Digitized by Google

Au grade de capitaine de vaisseaux.

MM. les capitaines de frégate :

'Estienne (Georges-Gustave).

'Abel de Libran (Henri-Gaspard-Alexandre).

rouhet (Edmond-Félix).

Au grade de capitaine de frégate.

MM. les lieutenants de vaisseau :

' tour (ancienneté). Beauvoir (Louis-Jules).

tour (choix). Reculoux (Auguste-Pierre).

tour (ancienneté). Bigant (Raymond-Victor-Ernest).

tour (choix). Boistel (Emile).

Au grade de lieutenant de vaisseau.

MM. les enseignes de vaisseau :

' tour (ancienneté). Leblanc (Charles-Marie-César).

tour (ancienneté). Meugy (Jules-Joseph-Antoine-Alphonse).

tour (choix). Maudet (René-Charles-Eugène).

'ar décret en date du 31 décembre 1883, du sur la proposition du vice-amiral mi tre de la marine et des colonies, ont été mus dans le corps des officiers mécanis de la marine, savoir :

Au grade de mécanicien en chef.

I. le mécanien principal de 1re classe :

llaume (Pierre-Marie Jean).

rade de mécanicien principal de 1re classe.

. le mécanicien principal de 2e classe :

ur (choix). Truchot (Etienne).

rade de mécanicien principal de 2e classe.

s premiers maîtres mécaniciens :

ilet (Jules-Philippe-Auguste).

ost (César-François).

---

r décret en date du 31 décembre 1883, 1 sur la proposition du vice-amiral mi de la marine et des colonies, M l'en e de vaisseau auxiliaire Corlouer (Henry--Marie) a été nommé au grade d'enseigne aisseau pour prendre rang du 3 jan-884.

Président de la République française,

: le rapport des ministres des travaux :s et des finances,

la loi de finances du 29 décembre 1882 7). qui a rattaché, pour ordre, au budget ral le budget annexe des chemins de fer Etat ;

t le projet de loi déposé à la Chambre des tés dans la séance du 11 décembre con- ledit projet portant ouverture au minis- es travaux publics, au titre du budget an- des chemins de fer de l'Etat, pour l'exer 883, de crédits supplémentaires montant omme de 1,405,336 fr. 48 ;

Vu l'avis favorable de la commission du budget ;

Considérant qu'en attendant le vote du Parlement, il est de toute nécessité de mettre à la disposition de l'administration des chemins de fer de l'Etat le complément des crédits qui lui sont indispensables pour assurer la marche de ses services jusqu'à la fin de la présente année,

Décrète :

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, au titre du budget annexe des chemins de fer de l'Etat, pour l'exercice 1883, des crédits supplémentaires montant à la somme de un million quatre cent cinq mille trois cent trente-six francs quarante-huit centimes (1.405,336 fr. 48) répartie par chapitres ainsi qu'il suit :

Chap. 2. — Secrétariat général et caisse générale	6.700 »
Chap. 3. — Direction	18.566 »
Chap. 4. — Exploitation	629.500 »
Chap. 5. — Matériel et traction	240.000 »
Chap. 7. — Gratifications, secours, indemnités	296.520 »
Chap. 8. — Impôts et assurances	29.200 »
Chap. 10. — Exercices clos.	184 850 48
Total général	1.405.336 48

Il sera pourvu aux crédits supplémentaires ci-dessus au moyen des produits de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat pour l'exercice 1883.

Art. 2. — Les ministres des travaux publics et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 31 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

D. RAYNAL.

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Par décret en date du 31 décembre 1883, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, la direction de la construction des chemins de fer et la direction de l'exploitation, du contrôle financier et de la statistique des chemins de fer au ministère des travaux publics, sont réunies en une direction unique qui prendra le titre de : « Direction des chemins de fer. »

M. Centre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, conseiller d'Etat en service extraordinaire, est nommé directeur des chemins de fer.

Par arrêté du ministre des postes et des télégraphes, en date du 20 décembre 1883, la médaille d'honneur d'argent a été décernée à **M Baumann (Edmond-François)**, agent spécial mécanicien à Paris ; 8 ans de très bons services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire ; 5 ans de services militaires. A rendu des services très utiles à l'occasion de l'Exposition universelle de 1873 et de l'exposition internationale d'électricité de 1883 à Vienne (Autriche).

Par arrêté du ministre des postes et des télégraphes en date du 22 décembre 1883, ont été transformées en médailles d'argent les médailles de bronze précédemment décernées aux sous-agents des postes et des télégraphes dont les noms suivent :

M Decamus (Nicolas), facteur rural à Hannonville (Meuse); 8 ans d'excellents services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire ; 6 ans de services militaires. Actes exceptionnels de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1879-1880.

M. Ducos (Paul-Joseph), facteur rural à Noé (Haute-Garonne); 34 ans d'excellents services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. A fait preuve d'un dévouement exceptionnel au moment des inondations de 1875.

M. Dutoit (Edouard-Alfred), brigadier facteur à Lille (Nord) ; 31 ans d'excellents services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire ; 4 ans et demi de services militaires. Services exceptionnels comme brigadier facteur

M Martin (Martin), brigadier facteur à Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; 21 ans d'excellents services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. A fait preuve d'un dévouement exceptionnel dans l'exercice de ses fonctions en 1871-1872.

M. Mougenot (Joseph Alexis), facteur de ville à Lure (Haute-Saône); 20 ans d'excellents services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes exceptionnels de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

M. Raverdy (Célestin Joseph), courrier-convoyeur à Reims (Marne); 27 ans de très bons services dans l'administration ; 5 ans et demi de services militaires. S'est distingué d'une manière exceptionnelle en 1870-1871.

M. Reffier (Etienne-Prosper), facteur rural à Bellegarde (Loiret); 27 ans d'excellents services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire ; 6 ans de services militaires. Services exceptionnels rendus en 1870-1871.

Par arrêté du ministre des postes et des télégraphes, en date du 22 décembre 1883, des médailles d'honneur d'argent et de bronze ont été décernées, à partir du 1er janvier 1884, aux sous-agents dont les noms suivent :

1° Médailles d'argent.

M. Amiot (Joseph), agent secondaire à l'administration centrale de Paris ; 35 ans d'excellents services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesures disciplinaire ; 7 ans de services militaires. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Germain (Jean Jules), facteur local à Athis-Mons (Seine-et Oise) ; 30 ans d'excellents services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871. Décoré de la médaille militaire.

2° Médailles de bronze.

M. Barrère (Joseph-Claude), facteur rur à Saint-Bertrand (Haute Garonne); 20 ans d'e cellents services dans l'administration ; n'a mais encouru aucune mesure disciplinaire A fait preuve de beaucoup de dévouement au service pendant les inondations du mois de juin 1883.

M. Barrié (Jean), facteur rural à Verdun-sur-Garonne (Tarn et-Garonne); 18 ans de très bons services dans l'administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire 5 ans et

Digitized by Google

près de lui les ministres et les officiers de sa maison militaire,

Recevra :

Le président du Sénat, les membres du bureau du Sénat et MM. les sénateurs.

A dix heures et demie

Le président de la Chambre des députés, les membres du bureau de la Chambre et MM. les députés.

A onze heures

Le Président de la République, accompagné des ministres et des officiers de sa maison militaire, se rendra au palais du Luxembourg, chez le président du Sénat.

A onze heures et demie

Au palais de la Chambre des députés, chez le président de la Chambre.

A UNE HEURE ET DEMIE

Le Président, ayant auprès de lui les cardinaux, les ministres, les maréchaux, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général gouverneur militaire de Paris, les sous-secrétaires d'Etat et les officiers de sa maison militaire,

Recevra :

Le corps diplomatique;

Les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires français présents à Paris et ne remplissant point de fonctions leur assignant un autre rang dans les présentations officielles seront reçus avec le corps diplomatique étranger.

A deux heures

La députation du conseil d'Etat;

Une députation des grands-croix et grands-officiers de l'ordre de la Légion d'honneur, et une députation du conseil de l'ordre;

La députation de la cour de cassation;

La députation de la cour des comptes;

La députation du conseil supérieur de l'instruction publique;

Les députations de l'Institut;

La députation de la cour d'appel;

Le gouverneur et les sous-gouverneurs de la Banque de France;

Le gouverneur et les sous-gouverneurs du Crédit foncier;

La députation des secrétaires généraux, directeurs, sous-directeurs, chefs de division et administrateurs des ministères et de la Légion d'honneur;

La députation du chapitre de Saint-Denis;

La députation du clergé de Paris;

La députation du conseil central des Eglises réformées;

La députation du consistoire de l'Eglise réformée de Paris;

La députation du consistoire de l'Eglise de confession d'Augsbourg de Paris;

La députation du consistoire central des israélites;

Le préfet de la Seine, le secrétaire général de la préfecture;

La députation du conseil de préfecture de la Seine;

Le préfet de police et le secrétaire général de la préfecture de police;

La députation du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine;

La députation des maires et adjoints de la ville de Paris;

Le vice-recteur de l'Académie de Paris et la députation du corps académique;

La députation du tribunal de première instance de la Seine;

La députation du tribunal de commerce de la Seine;

Les députations de la chambre de commerce de Paris;

La députation des juges de paix de Paris;

La députation des quatre conseils de prud'hommes;

La délégation du corps des commissaires de police de la ville de Paris;

La députation du corps des ponts et chaussées et des mines;

Les députations des administrateurs et professeurs des écoles des ponts et chaussées et des mines, d'application du génie maritime et des écoles polytechnique et spéciale militaire;

La députation du Collège de France;

La députation de l'école nationale des langues orientales vivantes;

La députation de l'école des Chartes;

La députation du Muséum d'histoire naturelle;

La députation de l'Académie de médecine;

La députation du Conservatoire national des arts et métiers;

La députation de l'école spéciale des beaux-arts;

La députation de la Société nationale de l'agriculture;

La députation de l'Institut national agronomique;

La députation de l'école centrale des arts et manufactures;

La députation du conseil des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation;

La députation du conseil des référendaires au sceau;

La députation de la chambre des notaires;

Les députations de la chambre des avoués près la cour d'appel et près le tribunal de première instance;

La députation de la chambre des commissaires-priseurs;

La députation de la chambre des huissiers près les tribunaux de la Seine;

La députation de la chambre syndicale des agents de change;

La députation de la chambre syndicale des courtiers d'assurances près la Bourse de Paris;

Le préfet du département de Seine-et-Oise;

L'évêque de Versailles;

Le secrétaire général et le conseil de préfecture du département de Seine-et-Oise;

Le maire de Versailles et une députation du conseil municipal de la ville.

A deux heures et demie

Le chef d'état-major général du ministre de la guerre;

Le chef du cabinet et l'état-major particulier du ministre;

La députation de l'état-major général du ministre;

La députation du corps des contrôleurs de l'administration de l'armée;

La députation des directeurs et sous-directeurs du ministère;

La députation des comités et commissions;

Le général commandant l'hôtel des Invalides et les officiers de l'état-major.

Les commandants de l'école supérieure de guerre, de l'école polytechnique, de l'école spéciale militaire; le directeur de l'école de médecine et de pharmacie militaire, et la députation des commandants en second, sous-directeurs et officiers supérieurs ou assimilés attachés à ces écoles;

L'état-major du ministre de la marine et des colonies;

Le conseil d'amirauté;

La députation des directeurs et chefs de service du ministère;

Le conseil des travaux et la députation des comités;

L'état-major du général gouverneur militaire de Paris, et la députation des officiers généraux et des officiers supérieurs sans troupes et fonctionnaires militaires assimilés placés sous les ordres immédiats du gouverneur de Paris;

La députation des officiers généraux, chefs de corps et officiers supérieurs des divisions et brigades stationnées dans le gouvernement militaire de Paris, qui se présenteront dans l'ordre suivant :

19e brigade d'artillerie. — 12e et 13e régiments d'artillerie.

6e division d'infanterie. — 11e et 12e brigades.

7e division d'infanterie. — 13e et 14e brigades.

9e division d'infanterie. — 17e et 18e brigades.

1re division de cavalerie. — 5e brigage de cuirassiers et 3e brigade de dragons.

Les corps de troupes des divisions et brigades en garnison à Versailles, Satory, Roquencourt, Meudon, Saint-Cloud, Courbevoie, Saint-Denis, Rueil et Saint-Germain et les détachements casernés dans les forts, ne seront représentés que par les chefs de corps.

Le général commandant le département de la Seine et la place de Paris, avec une députation des officiers supérieurs de troupe et sans troupe et des fonctionnaires militaires assimilés placés sous les ordres immédiats de cet officier général;

Le général commandant le département de Seine-et-Oise et la place de Versailles et son état-major;

La députation des officiers généraux et des officiers supérieurs des armées de terre et de mer présents à Paris et qui n'y sont pas employés;

La députation des officiers généraux des armées de terre et de mer de la section de réserve présents à Paris;

La députation des officiers supérieurs de la réserve et des officiers supérieurs de l'armée territoriale présents à Paris.

Entrées et sorties.

Le cercle diplomatique se formera dans le *grand salon* du rez-de-chaussée.

Les députations des corps de l'Etat, du clergé et des administrations publiques, se réuniront dans le *salon des tapisseries*, le *salon des aides de camp*, la *salle à manger*, la *salle des fêtes* et la *serre*.

Les députations de l'armée se réuniront à *deux heures et quart* dans la *galerie des fêtes* et la *serre*.

Voitures.

Les voitures du corps diplomatique et celles des ministres entreront et sortiront par la

Digitized by Google

grille d'honneur du Faubourg-Saint-Honoré.

Les voitures du corps diplomatique, en sortant de la cour d'honneur, se rendront dans le jardin de l'Elysée par la porte de l'avenue Gabriel pour y attendre MM. les membres du corps diplomatique après la réception.

Les cortèges et les autres voitures arriveront par l'avenue et la porte de Marigny et sortiront par la porte de la rue de l'Elysée.

Le grand chancelier a l'honneur d'informer MM. les grands-croix et les grands-officiers de la Légion d'honneur désirant faire partie de la députation qui sera reçue, le mardi 1er janvier 1884, par le Président de la République, à l'occasion du jour de l'an, qu'ils devront se présenter au palais de l'Elysée à deux heures moins un quart, et se réunir aux membres du conseil de l'ordre, pour prendre rang après la députation du conseil d'Etat.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

AVIS

Le Musée du Luxembourg sera de nouveau ouvert au public à partir du mercredi 2 janvier 1884.

Ministère de l'agriculture.

AVIS

Une exposition internationale d'agriculture, organisée, sous le patronage de S. M. le roi des Pays Bas, par les sociétés agricoles néerlandaises réunies, doit avoir lieu à Amsterdam, du 25 août au 6 septembre 1884.

Cette exposition comprend les neuf concours suivants :

Chevaux étalons et juments ;
Taureaux, vaches et génisses ;
Béliers, brebis et agneaux béliers ;
Verrats et truies ;
Elevage d'abeilles ;
Beurre, fromages et lait conservé ;
Machines et instruments agricoles ;
Instruments et moyens adoptés pour l'instruction agronomique et l'agriculture pratique,

Enfin, instruments et moyens employés pour éviter des souffrances aux animaux domestiques.

Les déclarations d'envoi, avec indication du concours et du numéro du programme auquel on veut concourir, doivent être faites en double sur bordereaux qui sont adressés, avant le 1er avril 1884, au secrétariat du comité exécutif de l'exposition, à Loosduinen, près La Haye (Pays-Bas).

Le Gouvernement ne peut qu'engager vivement les agriculteurs, négociants en beurre et fromages, constructeurs et mécaniciens, professeurs d'agriculture et instituteurs primaires des communes rurales français à prendre part à ces concours dont les programmes leur seront délivrés ou envoyés franco, sur leur demande, par le ministre de l'agriculture.

SÉNAT

Session extraordinaire de 1883.

MM. les sénateurs sont informés qu'à l'occasion de la nouvelle année, le Président de la République recevra à l'Elysée, le mardi 1er janvier 1884, à dix heures un quart, le président du Sénat, les membres du bureau et MM. les sénateurs.

A onze heures, M. le président du Sénat aura l'honneur de recevoir M. le Président de la République dans les salons du palais du Petit-Luxembourg.

MM. les sénateurs devront porter leurs insignes.

Erratum

Au compte rendu in extenso de la séance du Sénat du 29 décembre 1883 (Journal officiel *du 30 décembre*).

Page 1566, colonne 3 :

Après le vote de l'article 5 du projet de résolution relatif au compte des recettes et dépenses du Sénat pour l'exercice 1882, il faut lire :

« Art. 6. — Les comptes rendus par M. Remlinger, comme trésorier du Sénat, pour l'exercice 1882, sont reconnus exacts.

« Moyennant la production par M. Remlinger de ses livres de caisse pour les exercices 1882 et 1883, constatant le report à nouveau : 1° du solde de caisse au profit du service spécial de la buvette ; 2° du solde de caisse au profit de la caisse des retraites des employés du Sénat, et 3° du report de la somme de 62,035 fr. 71 qui doit figurer au compte de ladite caisse pour l'exercice 1883 MM. les questeurs sont autorisés à délivrer à M Remlinger, quitus de sa gestion, comme trésorier du Sénat, pour l'exercice 1882. (Adopté.) »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session extraordinaire de 1883.

AVIS

MM. les députés sont informés qu'à l'occasion de la nouvelle année, le Président de la République recevra à l'Elysée, le mardi 1er janvier 1884, à dix heures et demie, le président de la Chambre des députés, les membres du bureau de la Chambre et MM. les députés.

MM. les députés pourront se réunir dans les salons du rez-de-chaussée, à l'Elysée, en attendant l'arrivée de M. le président de la Chambre.

A onze heures et demie, M. le président de la Chambre aura l'honneur de recevoir M. le Président de la République dans les salons de l'hôtel de la présidence du palais Bourbon.

MM. les députés devront porter leurs insignes.

M. de Saint-Martin (Indre), porté comme ayant voté « contre » dans le scrutin sur l'ouverture d'un crédit de 21,420,641 fr. au titre du budget extraordinaire pour le mois de janvier 1884, déclare qu'absent à ce moment il n'a pas pris part au vote.

M. Viette, absent par suite d'un congé régulier, n'a pu prendre part au scrutin du vendredi 28 décembre 1883 sur le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif aux travaux de colonisation en Algérie.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 30 décembre.

L'empereur Guillaume a reçu en audience, cette après-midi, à une heure et demie, le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris. Ce dernier a également été reçu ensuite par l'impératrice et le prince impérial.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 30 décembre.

Le corps de Victor-Emmanuel sera transporté au Panthéon le 8 janvier prochain. Il reposera définitivement dans une urne de bronze formant la partie principale du monument qui doit être élevé dans la première chapelle, à droite, en entrant dans l'édifice.

Les ministres, les présidents de la chambre et du sénat, et le corps diplomatique assisteront à la translation des cendres de Victor-Emmanuel. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 29 décembre.

Le bilan hebdomadaire de la banque nationale de Belgique donne les résultats suivants :

Augmentation	
Portefeuille	4.564.515
Billets	7.080.110
Diminution	
Encaisse	1.198.686
Comptes courants	2.072.364

Proportion de l'encaisse aux engagements 26 50 p. 100. (*Agence Havas*).

GRÈCE

Athènes, 30 décembre.

Le ministre des affaires étrangères a soumis à la chambre un projet de loi tendant à abolir les capitulations en Tunisie. Cette loi sera votée par les chambres sans discussion.

Répondant à une interpellation au sujet de la démission du patriarche œcuménique, M. Tricoupis a dit que le fait était vrai et a exprimé l'espoir que la question recevrait une solution satisfaisante. M. le président du conseil a ajouté que l'intervention diplomatique de la Grèce ne ferait qu'aggraver la situation.

(*Agence Havas.*)

EGYPTE

Le Caire, 30 décembre.

Une dépêche officielle annonce que les rebelles ont, le 28 décembre, attaqué Gez-reh, à 8 milles de Berber. La garnison, composée

Digitized by Google

de deux compagnies de bashi-bouzouks avait construit des retranchements. Après un combat acharné qui a duré six heures, elle a repoussé l'ennemi après lui avoir fait subir des pertes sérieuses. Les pertes des troupes égyptiennes sont insignifiantes, mais le commandant des bashi-bouzouks a été tué.

Les tribus des Bicharies et de Kamilat ont soutenu la garnison.

La dépêche ajoute que les rebelles avaient l'intention d'attaquer Berber, mais la résistance de Gézireh a déjoué leur dessein.

La dépêche ne mentionne pas le nombre des rebelles qui ont pris part à l'attaque.

(*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les exportations de marchandises des Etats-Unis pour le mois de novembre dépassent de 23 millions de dollars le chiffre des importations. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Invention de la musique à plusieurs parties.

Vers l'an 1026, sous le règne du roi Robert, fils de Hugues Capet, un moine bénédictin, nommé Guy, de l'abbaye de Pompone, né vers l'an 990, à Arezzo (Toscane-Italie), inventa la musique à plusieurs parties. Jusque-là, on n'avait connu que la mélodie, qui consistait dans le chant d'une ou plusieurs voix, *l'une après l'autre*.

Guy d'Arezzo, né musicien, découvrit, à force de méditations, qu'en gardant certaines proportions on pouvait faire chanter ensemble plusieurs voix différentes et en former une harmonie qui charmât l'esprit et l'oreille.

La musique, alors, s'écrivait sur *vingt-deux lignes* qui correspondaient au nombre de sons produits par l'ensemble de toutes les espèces de voix humaines, chacune d'elles étant prise dans son étendue moyenne. Les sept premières lettres de l'alphabet romain (A, B, C, D, E, F, G), dont on se servait dans le *plain-chant grégorien*, indiquaient le degré de gravité ou de hauteur des notes de cette échelle musicale. L'illustre musicien du moyen âge comprit que cet état de choses constituait des obstacles qui s'opposaient au progrès de l'enseignement musical. Il supprima d'abord la moitié du nombre des vingt-deux lignes, et, des *onze* qui restèrent, il fit une nouvelle portée générale plus simple, en utilisant les *interlignes* comme autant de degrés diatoniques, de manière à conserver de même les vingt-deux sons que les voix embrassaient :

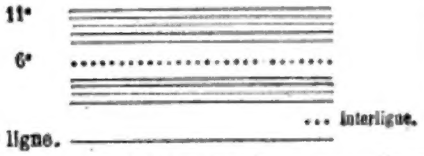

Mais cet emploi des *interlignes* rapprochant les unes des autres les *lettres* en usage, la lecture musicale devint plus difficile qu'auparavant. C'est alors que Guy d'Arezzo eut l'ingénieuse idée de substituer des *points* aux *lettres*. A ces points, il assimila les noms des syllabes *ut, ré, mi, fa, sol, la*, que lui fournirent les trois premiers vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste, composée par Paul Diacre, poète latin du huitième siècle :

Ut queant laxis — *Re*sonare fibris
*Mi*ra gestorum — *Fa*muli tuorum
*Sol*ve polluti — *La*bii reatum.

Mais les figures des notes n'étaient pas encore inventées. Ce fut en 1330 qu'un Parisien, nommé de Mœurs, inventa les *figures* ou *caractères de musique*. Enfin, c'est du commencement du seizième siècle que date l'invention de la note *si*. Elle fut imaginée, dit-on, par un Français nommé Le Maire. Des auteurs prétendent que Le Maire, qui vivait en 1696, n'en fut que le vulgarisateur dans un de ses ouvrages intitulé : *Méthode pour apprendre en fort peu de temps la musique*.

L'Europe tout entière applaudit à l'invention du moine Guy d'Arezzo. Un enfant, par son moyen, apprenait en peu de temps ce qu'auparavant un homme pouvait à peine apprendre en plusieurs années. Bientôt toutes les églises considérables, surtout en France, eurent un chœur de musique. Celui de l'église de Paris était très célèbre dès le treizième siècle. La musique de Guy d'Arezzo, tout imparfaite qu'elle était, régna six cents ans. C'est seulement sous le règne de Louis XIV qu'on commença à l'égayer et à la rendre plus expressive. Elle était encore dans un état de barbarie lorsque Lulli fut amené en France (1647) par le chevalier de Guise et confié à Mlle de Montpensier (la Frondeuse). Le jeune Florentin étudia sous les maîtres français et devint en peu de temps le plus habile musicien de son époque. Un demi-siècle plus tard apparurent les ouvrages du compositeur français Rameau (de Dijon), qui opérèrent une si grande révolution dans la musique dramatique. On peut dire que c'est à ces deux célèbres compositeurs que la musique doit ce haut degré d'élégance et de perfection où elle est parvenue de nos jours. Ce sont eux, enfin, qui ont ouvert la carrière aux grands maîtres de l'art moderne.

Dans l'enchantement et l'enivrement que nous procurent aujourd'hui les œuvres magistrales et éternelles des grands compositeurs du dix-neuvième siècle, reportons un instant notre pensée à près d'un millier d'années en arrière; saluons et bénissons la mémoire du modeste bénédictin de Pompone qui, dans un temps de barbarie et d'ignorance extrêmes, eut l'inspiration de soulever un coin du voile sous lequel dormaient les génies puissants qui devaient s'appeler un jour Mozart, Beethoven, Berlioz, Meyerbeer et Rossini! — Lodoïs Lataste.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Labrador*, venant de New York, est arrivé au Havre le 31 décembre, à neuf heures du matin.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Martinique*, venant de Vera Cruz et escales, est arrivé à Bordeaux-Pauillac le 30 décembre, à deux heures trente minutes du soir.

Le *Saghalien*, des messageries maritimes, allant dans l'Inde, en Chine et au Japon, est entré dans le canal le 30 décembre, à onze heures du matin.

L'*Iraouaddy*, des messageries maritimes, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon, est arrivé à Suez le 30 décembre, avec 2,629 colis soie, 1,416 thé, 5,011 divers et 4,000 numéraire.

Le *Congo*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Plata, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Lisbonne ce matin, à six heures.

Viennent de paraître à la librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain :

Journal de la découverte des sources du Nil, du capitaine Speke. Ouvrage traduit de l'anglais par E. Forgues. 1 vol. avec trois cartes et 78 gravures d'après les dessins du capitaine Grant. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Comment j'ai retrouvé Livingstone, voyages, aventures et découvertes dans le centre de l'Afrique, de H.-M. Stanley. Ouvrage traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. 1 vol. illustré de 78 gravures, et accompagné de 6 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

A travers le continent mystérieux, ou les sources du Nil, les grands lacs de l'Afrique équatoriale, le fleuve Livingstone jusqu'à l'Atlantique, par le même. Ouvrage traduit sous la direction de Mme H. Loreau. 2 vol. illustrés de 150 gravures et accompagnés de 9 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Au cœur de l'Afrique (1866-1871). Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, du docteur Schweinfurth. Ouvrage traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. 2 vol. illustrés de 139 gravures sur bois et accompagnés de 2 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Voyage aux Pyrénées, de H. Taine. 1 vol. illustré de 350 gravures dessinées sur bois par Gustave Doré. — Broché 10 fr. Relié, 14 fr.

Escalades dans les Alpes, de Ed. Whymper. Ouvrage traduit de l'anglais par Ad. Joanne. 1 volume in 8° jésus, contenant 75 gravures et 6 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 15 fr.

Voyages et aventures dans l'Alaska (ancienne Amérique russe), du même. Ouvrage traduit de l'anglais par Emile Jonveaux. 1 vol. contenant 37 gravures et une carte. — Broché, 10 fr. Relié, 14.

Cameron (le commandant A.-L.) : *A travers l'Afrique*, voyage de Zanzibar à Benguela, traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. 1 vol. in 8, contenant 139 gravures, 1 carte et 4 fac-simile. Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

Gourdault (J.) *Voyage au pôle-nord des navires la Hansa et la Germania*, rédigé d'après les relations officielles. 1 vol. in-8, illustré de 80 gravures sur bois et accompagné de 3 cartes. Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

Digitized by Google

Mycènes, recherches, fouilles et découvertes faites en 1876 à Mycènes et à Tyrinthe, de H. Schliemann. Ouvrage traduit de l'anglais par J. Girardin. 1 vol. in-8° jésus, illustré de 549 gravures sur bois, et contenant 8 cartes et plans. — Broché, 25 fr. Relié, 32 fr.

Voyage d'exploration en Indo Chine, par Garnier (*Fr.*), effectué par une commission française, présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée. 2 vol. in-4°, contenant 155 gravures sur bois, d'après les croquis de M. Delaporte, et un atlas in folio contenant 12 cartes et 10 plans. 2 eaux-fortes, 10 chromolithographies, 4 lithographies à 3 teintes et 31 lithographies à 2 teintes. Prix des 2 vol. brochés avec l'atlas cartonné, 200 fr.

La reliure des 2 volumes se paye en sus 20 fr.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 30 décembre 1883.

La situation, dans son ensemble, ne s'est pas sensiblement modifiée. Le baromètre monte en Angleterre; il reste très élevé en Russie et en Allemagne (Memel, 779 millim). Le régime des vents faibles d'entre est et sud va continuer.

La température est généralement en baisse; les extrêmes étaient ce matin de — 11° (Cracovie) et de + 11° en Corse.

En France, le temps couvert avec brumes ou bruines et température un peu plus basse va persister.

France.

Service maritime :

Baromètre élevé.

Manche. — Vent d'entre est et sud faible ou modéré.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Idem.

Provence. — Idem.

Algérie. — Idem.

Service agricole:

Baromètre élevé.

Probable :

Nord ouest. — Vent d'entre est et sud. Ciel couvert, avec brumes ou bruines. Température un peu basse.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Idem.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,

Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La Loi,

Les *Affiches parisiennes*,

La Ville de Paris,

La Gazette du Palais et du Notariat,

Le Télégraphe.

Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,

Le *Courrier*,

Le *Moniteur des Ventes*,

L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,

Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Ce, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 29 décembre.

Du sieur DARDART (Charles-François), entrepreneur de transports, demeurant à Paris, rue Domrémy, 16.

M. Naud, juge-commissaire.

M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic provisoire (N. 14797 du gr.).

Du sieur DUBOIS (Léon), marchand d'éponges en gros, demeurant à Paris, rue Montorgueil, 51.

M. Raffard, juge commissaire.

M. Boussard, rue de la Tacherie, 4, syndic provisoire (N. 14798 du gr.).

Du sieur PETIT, tenant spécialité de cafés, demeurant à Charenton, rue de Paris, 37

(Ouverture fixée provisoirement au 6 décembre 1883).

M. Raffard, juge-commissaire.

M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire (N. 14799 du gr.).

Du sieur SIMON, colporteur, demeurant à Paris, passage Bouchardy, n. 11.

(Ouverture fixée provisoirement au 6 décembre 1883).

M. Raffard, juge-commissaire.

M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic provisoire (N. 14800 du gr.).

Du sieur MORIN, ayant tenu hôtel meublé à Paris, rue Puget 3, actuellement sans domicile connu.

(Ouverture fixée provisoirement au 11 décembre 1883).

M. May, juge-commissaire.

M. Cousin, boulevard Saint-Michel, n. 76, syndic provisoire (N. 14801 du gr.).

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur DEFREVAL (Auguste), loueur de voitures, demeurant à Paris, rue Seguin, n. 1, le 7 courant, à 10 heures précises (N. 14711 du gr.).

Du sieur BSÈS (Emile), marchand de chaussures, demeurant à Clichy (Seine), rue de l'Ancienne-Mairie, n. 4, le 5 courant, à 10 heures précises (N. 14775 du gr.).

De la veuve BORMIOLLI (Charlotte-Elisabeth Luhn), veuve de Jean-Antoine Bormiolli, mercière, demeurant à Paris, rue St-Honoré, n. 72, le 7 janvier, à 2 heures précises (N. 14777 du gr.).

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus, sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

Du sieur LÉCULLIER (Simon), ancien boulanger aux Lilas, rue de Paris, 14, y demeurant;

Entre les mains de M. Beaujeu, rue de Rivoli, 66, syndic de la faillite (N. 14728 du gr.).

Du sieur NOURTIER (Pierre-Claude), cordier, demeurant à Paris, rue Denfert-Rochereau, 83;

Entre les mains de M. Normand, rue des Grands-Augustins, 19, syndic de la faillite (N. 14741 du gr.).

Du sieur JOUBERT (Eugène-Jean), marchand de meubles, demeurant à Paris, rue Oberkampf, 146;

Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite (N. 14683 du gr.).

Du sieur BARRIER (Alexandre-Jules-François), corsetier, demeurant à Paris, rue du Temple, 153;

Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite (N. 14639 du gr.).

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur VATARD (Georges), bijoutier, demeurant à Paris, rue Payenne, n. 1, faisant le commerce sous la raison Vatard et Ce, le 7 janvier courant, à 10 heures (N. 14593 du gr.).

NOTA. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur STELLI (Frédéric), marchand de vins et liqueurs, demeurant à Paris, rue Corbeau, n. 5, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 5 janvier, à 10 h., à la vérification et à l'affirmation des créanciers, qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic M. Bonneau, rue de Savoie, n. 6, et à se trouver à cette assemblée. (N° 14178 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la Ce ANONYME DU CHEMIN DE FER DE FREVENT A GAMACHES PAR DOULLENS, ayant son siège à Paris, boulevard de la Madeleine, n. 17, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 7 janvier, à 2 h., à la vérification et à l'affirmation des créanciers, qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic M. Maillard, boulevard Saint-Michel, n. 4, et à se trouver à cette assemblée. (N° 9547 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur LAVERGNE (Ernest), marchand de vins liquoriste, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, n. 68, et rue d'Antin, n. 1, et avant toute répartition de l'actif il sera procédé le 5 janvier à 10 h. à la vérification et à l'affirmation des créanciers, qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait), entre les mains du syndic, M. Planque, n. 9, rue Bertin-Poirée, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14303 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat DE MASURE

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 17 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé le 8 novembre 1883, entre le sieur DE MASURE (Jacques-Gustave), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, avenue des Tilleuls, 11, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 35 pour 100, en cinq ans, par cinquième, d'année en année, à partir du jour de l'homologation (N. 12849 du gr.).

Digitized by Google

Ministère de la guerre.

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

GÉNIE. — DIRECTION DE PARIS

Chefferie de la rive droite. — Bureaux, rue de Grenelle, 104

ADJUDICATION

des travaux de vidanges à exécuter dans les bâtiments militaires de la place de Paris (rive droite) pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889.

Le lundi 14 janvier 1884, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans la salle du conseil de préfecture de la Seine, au palais du tribunal de commerce, en présence de MM. le préfet de la Seine ou son délégué, le chef du génie de Paris (rive droite), et un officier désigné par le général commandant la place, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de vidanges à exécuter dans les bâtiments militaires de la place de Paris (rive droite), et dépendances, pendant trois ou six années, à partir du 1er janvier 1884, avec facilité par l'entrepreneur de résiliation à l'expiration du premier ternaire, moyennant dénonciation six mois d'avance, et par l'Etat à toute époque en prévenant trois mois à l'avance.

S'adresser pour les renseignements, tous les jours non fériés, de huit heures et demie du matin à cinq heures du soir, au bureau du génie, 104, rue de Grenelle.

N° 246.

Marine et Colonies.

Adjudication à Nantes, le 14 janvier 1884 :

Vidanges des fosses et bailles d'aisances et répurgation des voies de l'établissement d'Indret.

Dépôt de garantie exigé, 500 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du chef du service administratif de la marine, à Nantes et à Indret, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies, au bureau des travaux hydrauliques.

N° 247

Marine et Colonies.

APPROVISIONNEMENTS

Adjudication à Brest, le 17 janvier 1884 :

Tubes en fer creux pour conduite d'eau.
Courroies et lanières.
Goudron végétal du Nord.
Goudron végétal du Midi.

Adjudication à Lorient, le 9 janvier 1884 :

Aciers de cémentation raffinés.
Soudures, drogues et matières colorantes.

Adjudication à Toulon, le 10 janvier 1884 :

Suif.
Balais de bruyère.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée à partir du 1er janvier 1884.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, Lorient et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 24 septembre 1883, et qui a été complétée par une lettre du 2 octobre suivant, M. Daguin (Jean-Baptiste-Ernest), domicilié à Paris, 4, rue Castellane, sollicite, au nom de la société Daguin et Cie (Comptoir de l'industrie du sel et des mines de sel et saline de Saint-Nicolas-Varangéville), dont le siège social est à Paris, 44, rue de Château-Landon, une extension de concession des mines de sel gemme et sources salées de Saint-Nicolas, sur le territoire des communes de Varangéville, Lenoncourt, Buissoncourt et Haraucourt, arrondissement de Nancy.

Cette extension de concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au sud-ouest, par la partie AO de la ligne droite formant la limite nord-est de la concession de Saint-Nicolas, le point A correspondant à l'intersection de cette limite nord-est avec le bord méridional du chemin de Varangéville à Haraucourt et constituant un des sommets de la concession de Rosières-aux-Salines, et le point O étant le sommet nord de la concession de Saint-Nicolas, qui se trouve situé sur la rive gauche du ruisseau de Rouanne.

A l'ouest, par la droite OK, limite orientale de la concession d'Art-sur-Meurthe, le point K étant le sommet nord de cette concession et se trouvant à la rencontre d'une droite allant du clocher d'Art-sur-Meurthe à l'angle sud-est du bois de Salvitant et intersection du chemin de Salvitant et du chemin des Pâquis de Salvitant, avec une droite tirée du point O, ci-dessus défini, au clocher de Cercueil;

Au nord, par une ligne droite tirée du point K, ci-dessus défini, au clocher de Buissoncourt, point M;

Au nord-est, par une ligne droite tirée du point M, ci-dessus défini, au clocher de Haraucourt, point N;

Au sud-est, par une ligne droite tirée du point N, ci-dessus défini, au point de départ A, la droite NA formant partie de la limite nord-ouest de la concession de Rosières-aux-Salines, telle qu'elle est définie dans le décret du 17 février 1881.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de six kilomètres carrés vingt-deux hectares.

La concession de Saint-Nicolas, qui serait l'objet de cette extension, a été instituée par décrets du 7 juillet 1855 et du 15 avril 1878; elle renferme une étendue superficielle de sept cent soixante-neuf hectares et s'étend sur les communes de Saint-Nicolas-de-Port, Varangéville, Lenoncourt et Rosières-aux-Salines, arrondissement de Nancy.

Cette demande en extension de concession fait concurrence partielle à la demande en concession, du 21 juin 1883, de MM. Solvay et Cie, qui a été publiée et affichée par arrêté préfectoral du 31 juillet suivant.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans l'extension de concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en quadruple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession de Saint-Nicolas et de l'extension sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880; la loi du 17 juin 1840 et l'ordonnance royale du 7 mars 1841;

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Nancy, Varangéville, Lenoncourt, Buissoncourt, Haraucourt, Saint-Nicolas-de-Port et Rosières-aux-Salines.

Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, dans les arrondissements de Paris où sont situés le domicile du pétitionnaire et le siège social de la société demanderesse.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 24 novembre 1883.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
G. BIHOURD.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1871

(Loi du 6 septembre 1871.)

49e TIRAGE TRIMESTRIEL DE SÉRIES

AVIS

Le jeudi 10 janvier 1884, à dix heures précises du matin, il sera procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 49e tirage trimestriel des séries d'obligations de l'emprunt municipal de 1871.

A ce tirage, il sera extrait de la roue, conformément au tableau de répartition annexé au cahier des charges et conditions dudit emprunt, 166 séries devant fournir les numéros appelés à concourir au tirage définitif qui aura lieu le 21 janvier.

(L'entrée du public aura lieu par la porte n° 5.)

GRAND et BEL HOTEL R. DE COURCELLES
installé avec luxe, A PARIS
62, et rues de LISBONNE et MURILLO Cont. 607m47.
A ADJer s' une ench., en la ch. des not. de Paris, le 15 janvier 1884 — Mise à prix : **Un million.**
S'ad. à Me PÉRARD, not., r. des Petits-Champs, 66.

Etude de Me Louis Legrand,
avoué à Versailles, avenue de Saint-Cloud, 41.
VENTE au tribunal civil de Versailles, le jeudi 17 janvier 1884, à midi, d'une
GRANDE PROPRIÉTÉ de PRODUIT
avec pavillon et jardin, sise à Versailles, rue de la Paroisse, 71, et rue Richaud, 24.
Mise à prix.......... 135.000 fr.
Revenu net environ, 10,070 fr.
S'adresser pour les renseignements :
A Versailles, à Mes Legrand et Pellerin, avoués.

SOCIÉTÉ ITALIENNE
DES CONDUITES D'EAU
Le conseil d'administration a décidé que le payement du 2e semestre d'intérêts de l'année 1883, soit 6 fr. 25 net, sera effectué à partir du 2 janvier 1884, contre la remise du coupon n° 6, aux caisses du Crédit Lyonnais, à Paris, 19, boulevard des Italiens; et à Lyon, palais du Commerce.

SOCIÉTÉ ANONYME DES
MINES DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ET USINES DE VILLERUPT
Au capital de 2,000,500 fr., dont le siège social est à Villerupt.
Conformément aux articles 12 et 15 des statuts, MM. les actionnaires de la Société anonyme des Mines de Meurthe-et-Moselle et Usines de Villerupt sont priés d'effectuer, à la date du 5 février 1884, le versement du deuxième quart afférent aux actions de la seconde émission qu'ils ont souscrites.
Les versements peuvent se faire :
A la Banque de l'Union du Crédit, à Charleroi;
A la Banque de Meurthe-et-Moselle, E. Thomas et Cie, à Longwy.
Villerupt, le 23 décembre 1883.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Spectacles du Mardi 1er Janvier.

MATINÉES

Gymnase. — Le Maître de forges.

Châtelet. — Peau d'âne.

Digitized by Google

Gaîté. — Les Pirates de la Savane.

Cluny. — Le Cabinet Piperlin. — La 3,333e Recette.

Cirque d'Hiver. — Matinée enfantine.

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Marquis de Villemer, pièce de George Sand : Delaunay, Barré, Worms, Garraud; Mmes M. Brohan, Reichemberg, Broisat.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. 1/4. — Lakmé, opéra en 3 actes, de MM. Gondinet et Gille, musique de M. Léo Delibes : Talazac, Cobalet, Barré; Mmes Van Zandt, Rémy, Frandin, Molé, Pierron. — Les Noces de Jeannette.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et Vlan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/2. — Marta : Ravelli, de Reszké; Mmes Harris-Zagurry, Tremelli.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Moriet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Bléisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/». — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — La Mariée de la rue St-Denis : Hamburger, Paul Legrand, Guyon fils, Dorgat; Mmes Val-Castelli, Maës.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici les matinées annoncées pour mercredi 2 et jeudi 3 janvier :

Opéra-Comique : le Pré-aux-Clercs et Richard Cœur de Lion.
Odéon : le Barbier de Séville, le Klephte et M. de Pourceaugnac (1er acte), avec la course des apothicaires.
Châtelet : Peau d'âne.
Gymnase : le Maître de Forges.
Variétés : Fin courant, la Nuit de noces de P.-L.-M. et Pschut et V'lan.
Palais-Royal : Divorçons!
Porte Saint-Martin : Nana-Sahib.
Gaîté : les Pirates de la Savane.
Ambigu : Pot-Bouille.
Renaissance : Fanfreluche (pour la première fois en matinée).
Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.
Bouffes-Parisiens : la Dormeuse éveillée.
Nouveautés : le Roi de carreau.
Menus-Plaisirs : les Invisibles.
Cluny : le Cabinet Piperlin et la 3,333e recette.
Cirque d'Hiver : grande matinée enfantine.
Alcazar d'hiver : concert-spectacle (Mme Thérésa).

Jeudi 3 janvier.

Châtelet : Peau d'âne.
Porte-Saint-Martin : Nana-Sahib.
Cluny : le Cabinet Piperlin.
Menus-Plaisirs : les Invisibles.
Cirque Fernando : matinée enfantine.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 31 Décembre 1883

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible gelée	... 75	75 75
Huile de Colza disponible, dégelée		76 75
Huile de Colza disponible, en tonnes gelée		77 75
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		78 75
Huile de Colza épurée, en tonnes		85 75
Huile de Lin, en fûts		55 ..
Huile de Lin, en tonnes		57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. .. à	.. ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	.. ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... .. à	102 50
Sucres raffinés. — Belle sorte	... .. à	104 50
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	à	40
Mélasses de fabrique	10 .. à	10 50
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. .. à	45 75
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	50 50 à	50 25
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata		98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 100 11/16 — 1 h., 100 11/16
VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 65.. — Monnaie 79 70
Crédit Autrich. .... 291 90 | Chem. de fer Autrich. 323 50
Change sur Londres..... Demande. 120 95 — Offre. 121 10
Change sur Paris....... Demande, 48 ... — Offre. 48 05.
Lots................. 124 40 | Napoléon.............. 9 60.

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½%	Amsterdam	206 ¼ .. à 206 ¾	205 ⅞ .. à 206 ½ et 4..%
4..%	Allemagne	122 ⅜ .. à 122 ⅝	122 ¼ .. à 122 ¾ et 4..%
5..%	Vienne	206 .. à 206 ¾	206 .. à 206 ¾ et 4..%
5..%	Barcelone	487 ¾ .. à 488 ¼	488 ¾ .. à 489 ¾ et 4..%
5..%	Madrid	487 .. à 487 ¾	487 ¼ .. à 488 et 4..%
6..%	Lisbonne	547 ¼ .. à 547 ¾	547 ½ .. à 548 .. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ¾ .. à 242 ¾	241 ¾ .. à 242 ¾ et 4..%
4..%	New-York	518 .... à 519	518 .... à 519 .. m. 3%
.....	Stockholm	137 .... à 138	137 .... à 138 .. et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 16¼ à 25 21¼	25 14 . à 25 19 . m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15 . à 25 20 .. ...
3½%	Belgique	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse	pair à 1/16 b.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à huit mois 2½%
d° d° De neuf mois à un an........ 3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à ... 0/00 pm
Argent » à 1000/1000, d° 218f 89.	145 . à 150 .. 0/00 pm
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 52.. à 4 54..
Souverains anglais	25 08.. à 25 13..
Banknotes	25 10.. à 25 15..
Aigles des États-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. 24 75..
Impériales (Russie)	20 62.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 82..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

Digitized by Google

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 31 Déc. 1883	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	75f 75 80	en liq.						
			fin et.	75 57½	75 70	75 55	75 55	75 80	75 70
			Pe fin c.		42f				
			Pe fin c.		41f		450		
			Pe fin c.		425				
			Pe fin p.		41f	76 10	76 20 450		
			Pe fin p.		42f				
			Pe fin p.	76 40	76 45 425		43f		
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f	en liq.						
			fin et.	77 70	77 82½	77 65	77 65	77 90	77 80
			Pe fin c.		41f		450		
			Pe fin c.		425				
			Pe fin p.		41f		450		
			Pe fin p.		425				
sept. 83	4 %	[illegible]	en liq.						
			fin et.					98	98
sept. 83	4 ½ %	105 35 50 70	en liq.						
			fin et.					105 20	110
nov. 83	4 ½ % 1883	105 75 70 82½ 85 90 106 105 90 91	en liq.						
			fin et.	105 57½	105 80	105 57½	105 70	105 70	105 70
			Pe fin c.		42f				
			Pe fin c.		41f		450		
			Pe fin c.	106 45	106 50 425				
			Pe fin p.		41f				
			Pe fin p.		42f	106 15	106 25 450		
			Pe fin p.	106 70	106 80 425		42f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 22						0 22	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables							13	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 14 [illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	506 25 Coup. de 5000 f.						5062 50	
	d° c. de 1000 f.	1 12 50 Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						10062 50	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.		en liq.					507	475
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t. p.	496 497 500	fin et.					496	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	524 50 524 523 50 523	fin et.					522 50	480
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225f., t. p.	245						245	
sept. 83	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	502 50 503	fin et.					502	330
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	509 508 50	fin et.					509	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	407	fin et.					407	
			en liq.						
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	395	fin et.					394	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 50						115 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	502 504	fin et.					502 50	520 25
			en liq.						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	504 503	fin et.					502	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (int. pay. par Et., ex-d'imp.)	515 516 514	Pe fin c.						
			fin et.					514 50	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 500 fr., tout payé	358 350 50	en liq.						
			fin et.					359	383 75
			Pe fin c.		45f		410		
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	440	en liq.						
			au 31					430	480
			Pe au 31		420		410		
			Pe au 15		45f		410		
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 31					272 10	700
			Pe au 31		45f		410		
			Pe au 15		45f		410		
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 31					65	625
			Pe au 15		410		410		
juill. 83	Banque de France (nominatives)	5100 5105 5110 5115	en liq.						
			fin et.	5100				5095	5120
			Pe fin c.		450		420		
			Pe fin p.		5150 450	5130	450		
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	506 25 507 50 508 75	en liq.						
			au 31	508 75				507 50	508 75
			Pe au 31		410		410		
			Pe au 15		420		410		
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	805 810	en liq.						
			au 31	805			810	810	805
			Pe au 31		410		410		
			Pe au 15		41)		410		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	en liq.						
			au 31					440	430
			Pe au 31		45f		410		
			Pe au 15		45f		410		
juin 83	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	438 75 440	en liq.						
			au 31					430	558
			Pe au 15		45f		410		
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435	en liq.						
			au 31					440	450
			Pe au 31		45f		410		
			Pe au 15		45f		410		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	918 75 920	en liq.						
			au 31					918 75	910
			Pe au 15		410		410		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1879		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	98 25	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1005	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	103 50	103
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	102 50	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	92	91 50
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	176 25	172 50
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	470	440
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 300f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	945	
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5mes		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, a. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	680	
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	300	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	845	
Ouest d° a. de jouiss.	395	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	28	29
Bondy à Aulnay-ss-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 31 Déc. 1883	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
			au 31					445	400
			P° au 15				d10		
			P° au 31		d5'		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	8f 71	en liq.						
			au 31					5	50
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 15		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	205	en liq.						
			au 31					205	245
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 31				d 5		
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	493 75	en liq.						
			au 31					495	490
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 200f p. (nominatives.)		au 31					350	338
			en liq.						
juill. 83	Crédit Foncier de France — Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1226 1225 1240	fin ct.	1215			1225	1220	1217 50
			P° fin c.		d40		d10		
			P° fin c.		d20		d20		
			P° fin p.		d40	1245	1250 d10		
			P° fin p.	1240	1255 d20		d5'		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1065	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	5?0						5?1	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	111 111 50 113 75 111						11?	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	5??						5?2	
nov. 83	10es 3%, remb. 120 fr.	114						11? 75	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	4?9						5?0	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	440						134	397 50
mai 83	d° 5es 3%, remb. 100 fr.	99 25						99 75	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	5?4 5?6	fin ct.					?05	453 75
août 83	fonces 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	344 343 75 341 340	fin ct.					343 75	350 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	434 75 435	fin ct.					433	
nov. 83	fonces 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	435 433 50	fin ct.					435	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	430 431 50 432 50 433	fin ct.					427	
			en liq.						
juill. 83	fonces 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	343 342 50	fin ct.					342	
			en liq.						
juill. 83	d° d° 140 fr. payés.	340 338	fin ct.					338	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 340 f.	387 50	fin ct.					386 25	
août 83	d° entièrement libérées	386 25	fin ct.					386 25	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	331	fin ct.					330	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq.						
	obl. remb. 150f	134	fin ct.					134	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	503 505	au 31					502	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175	en liq.						
			au 31					175	165
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	677 50	en liq.						
			au 31					677 50	727 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 31					505	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	532 50 533 75	en liq.						
			au 31	533 75				533 75	536 25
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	325 327 50 330 325 330 325	en liq.						
			au 31	325				322 50	325
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	645 665 25 645	en liq.						
			au 31					651 25	700
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50	en liq.						
			au 31					162 50	230
			P° au 15		d5'		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq.						
			au 31					350	380
			P° au 15		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	477 50 475 477 50	en liq.						
			au 31	475				477 50	477 50
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d5'		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	550	en liq.						
			au 31	445				443 75	443 75
			P° au 15		d5'		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	425	en liq.						
			au 31					430	440
			P° au 15		d5'		d10		
juill. 83	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19).	557 50 555 557 50 560	en liq.						
			au 31	550			557 50	560	552 50
B......	d° grosses coupures		P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 9).	285 295 300	en liq.						
			au 31					280	292 50
			P° au 15		d5'		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.						
			au 31					420	487 50
			P° au 15		d5'		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq.						
			au 31					40	825
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d5'		d10		
nov. 83	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	408 75	en liq.						
			au 31	410				407 50	410
			P° au 15		d20		d10		
juil. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255 256 25	en liq.						
			au 31					256 25	282 50
			P° au 15		d5'		d10		
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	428 75	en liq.						
			au 31					425	427 50
			P° au 15				d10		
			P° au 31		d5'		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.).	500	en liq.						
			au 31					500	530
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	310 305	en liq.						
			au 31	305	308 75	305	307 50	305	306 25
			P° au 15		325 d5		d10		
			P° au 31		d5'		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	87 50	86 25
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	498 75	495
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).		
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.	20	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	17 50	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.	495	
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63).	2150	2125
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Comm.ce, a. 500f, 250f p.	375	
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500f, 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fr.co-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	425	415
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333f.34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	260	
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 32).	190	185
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	30	28
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	60
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1305	1295
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	460	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie le), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13).	1210	
d° act. de jouissance (ex-c. 5).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.le), a. 500f, t.p.	280	
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1060	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 17).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/6000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200	180
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 31 Déc. 1883	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours préc. Compt.	Dern. cours préc. Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31					52 ..	300 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 31					48 .	33 75
	coup. de 5		P^s au 31		d 5'		d 1'		
	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 f 43f 75 42f 75 42f	au 31					42 25	31 25
	coup. de 5		P^s au 31		d 5'		d 10		
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	490 492 50	en liq. / au 31	491 25			493 75	492 50	493 75
			P^s au 31		d 10		d 20		
			P^s au 31		d 5'		d 10		
			P^s au 15		d 50		d 20		
			P^s au 15	500	d 5'		d 10		
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	500 496 50	en liq. / au 31 / P^s au 31					490 ..	492 50
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10)	500	en liq. / au 31 / P^s au 31				d 10	500 ..	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 31 / P^s au 31					466 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	355	en liq. / au 31	350 50			358 75	355 .	357 50
			P^s au 31		d 5		d 10		
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		P^s au 15 / en liq. / au 31		d 20		d 10		
juill. 83	Banque Nation^le du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p^s (200f) p. (ex-coup. 1)	520 521 25 522 50	au 31	520			d 10	500 ..	500 ..
			P^s au 15		d 5'			522 50	522 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	637 50 638 75 636 25 637 50 638 75 637 50	en liq. / au 31	635 ..			635 25	638 75	635 .
			P^s au 31		d 5'		d 10		
	Grosses coupures		P^s au 15		d 5'		d 10		
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq. / au 31					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P^s au 31		d 5'		d 10		
			P^s au 15		d 5'		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq. / au 31	762 50				762 50	760 ..
	Grosses coupures		P^s au 31		d 5'		d 10		
			P^s au 15		d 20		d 10		
janv. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	520	en liq. / au 31	520 .				513 75	511 25
	Grosses coupures		P^s au 15		d 5'		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. / au 31				d 10	430 ..	415 ..
			P^s au 31		d 5'		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	463 75 465 470	en liq. / au 31 / P^s au 15					461 25	467 50
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	387 50	en liq. / au 31					385 .	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	375	au 31					380 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	162 50 165 166 25	en liq. / au 31	165 ..			170 ..	165 ..	165 ..
			P^s au 31		180 .. d 5'		d 10		
			P^s au 15		d 20				
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq. / au 31		d 5'		d 10	498 75	475 ..
			P^s au 31		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6)		en liq. / au 31 / P^s au 31					503 75	605 ..
avril 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	681 25 682 50 685 683 75 685	en liq. / au 31	686 ..	687 50	685 ..	685 .	677 50	677 50
			P^s au 31		d 20		d 10		
			P^s au 31		d 5'				
	d° Grosses coupures		P^s au 15		d 20		d 10		
			P^s au 15		d 5'				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 31 / P^s au 31					245 ..	310 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	310 312 50 313 75	en liq. / au 31	307 50			313 75	305	307 50
	d° Grosses coupures	310	P^s au 31		d 5'		d 10		
			P^s au 15		d 5'		d 10		
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 31 / P^s au 31					385 ..	400 ..
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	502 50 500	en liq. / au 31	502 50			500 ..	502 50	502 50
			P^s au 31		d 5'		d 10		
			P^s au 15		d 20				
			P^s au 15		d 5'		d 10		
juill. 83	Portugais (Comp^le Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 42)	480 485	en liq. / au 31					480 ..	475 .
			P^s au 31		d 5'		d 10		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	133	en liq. / au 31					132 50	165 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 59)	622 50 625	en liq. / au 31					625 ..	620 .
	d° Grosses coupures		P^s au 31		d 5'		d 10		
			P^s au 15		d 5'		d 10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	423 75 422 50	en liq. / au 31	422 50				423 75	422 50
			P^s au 31		d 5'		d 10		
			P^s au 15		d 5'		d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31 / P^s au 31					445 ..	450 .
juill. 83	Gaz (C^ie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 8.)	480	en liq. / au 31					470 ..	495 .
			P^s au 31				d 10		
			P^s au 15				d 10		
avril 83	Tabacs des Philippines (C^ie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (c^ie 1a 500000) (ex-coup. d'int. 1.)		en liq. / au 31 / P^s au 15				d 10	500 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et C^ie, remb. 650 fr.	415 ..	405 ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 650f		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
C^ie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et C^ie, 1875, 6%, r. 500f		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500f		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	514	510 ..
d° 6%, 1881, remb. 500 fr.	477 50	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	500	
C^ie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	6 ..	
C^ie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	477	
Dignon et C^ie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Établiss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Établissements Malétra 5%, r. 500f		
Glacières de Paris, 5%, r. 500 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 500 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 f	90	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 500 f	30	
Canal de Panama, 5%, r. 500f, t. p.	425 ..	424 50
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p.	145	144 50
d° 100 fr. p.	254 50	253 75
Suez, 5%, remb. 500 fr.	551 25	550 ..
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	84 50	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch.)		
d° 6%, 71 fixe 25f 20		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 500		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	310 25	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	68 ½	68 ..
d° 1000 fl. d°	68 ½	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.fi. 25.20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouv^t du Cap, 4½%, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%		
Espagne, Ext. 2%, 76, R. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½%, C. F.		
d° C. H.		
d° 3%, 44, C. H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 (fi 2 10)		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiée)	299 75	299 ..
d° Grosses coupures	297 .	
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4%, 76 (fi 25.20)		
d° 4%, 78		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-76, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50		
d° d° coup. 12f 50		
Turc 5% Récép. prov. Coup. 101 st.		
d° Réduisés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863 d°		
d° 1865 d°		
d° 1869 d°		
d° 1873 d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
d° 1850, 5%		
d° Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5%		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f		
d° 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	369	
d° 1879, 5%, r. 505 f	415	
d° 1880, 3%, t. p.	269 25	
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½% (nég. ch. f. 25f 20)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	392	
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	389 50	390 ..
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	3.0	
Empr. Suédois, 78, 4½% (n. ch. f. 25f 10)	98	
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien, 8 coup. arr. (87f 50)		
d° d° (105 f.)		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 2. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Mercredi 2 et Jeudi 3 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules en séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du **Journal officiel** *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 3 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant approbation d'une délibération du conseil municipal de Paris relative à la répartition du contingent personnel et mobilier pour 1884 (page 17).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'artillerie de l'armée territoriale (page 18).

— portant nominations dans le génie de l'armée territoriale (page 18).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et le train des équipages militaires (page 18).

— portant nomination dans le personnel de l'école supérieure de guerre (page 18).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre réglant les dispositions à prendre à l'occasion des prières publiques prévues par la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 (page 18).

Avis et communications (page 18).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 19).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 20).

Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 21).

Informations. — Les colonies françaises : Service pénitentiaire (suite) (page 23).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 25).

Bourses et marchés (page 28).

CHAMBRES

Chambre. — Documents parlementaires (page 1849 à 1880).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 2 Janvier 1884.

Le Président de la République française,

Vu la délibération, en date du 25 décembre 1883, par laquelle le conseil municipal de la ville de Paris a proposé de répartir le contingent personnel et mobilier assigné à cette ville, pour 1884, d'après les bases suivantes :

« Les locaux d'une valeur locative imposable ne dépassant pas 599 fr. seront imposés au taux de........................ 6 50 p. 100

« Ceux d'une valeur locative de 600 à 699 fr..................... 7 50 p. 100

« Ceux d'une valeur locative de 700 à 799 fr..................... 8 50 p. 100

« Ceux d'une valeur locative de 800 à 899 fr..................... 9 50 p. 100

« Ceux d'une valeur locative de 900 fr. et au-dessus.......... 9 88 p. 100

« Les individus habitant des locaux d'une valeur matricielle inférieure à 400 fr. (500 fr. de loyer réel) seront considérés comme non imposables par application des articles 12 et 18 combinés avec l'article 20 de la loi du 21 avril 1832.

« Toutefois, cette exemption ne sera pas applicable :

« 1° Aux personnes ayant un pied-à-terre à Paris;

« 2° Aux propriétaires logés ou non logés dans leur propre maison, imposés au rôle foncier de Paris, et dont l'indigence n'aura pas été régulièrement constatée;

« 3° Aux patentés dont le loyer d'habitation réuni au loyer industriel atteint 400 francs;

« La division d'un appartement ou d'un local occupé par plusieurs personnes passibles de la contribution personnelle ne pourra avoir pour effet de modifier la contribution due pour l'ensemble des locaux.

« La somme nécessaire pour parfaire, avec le produit du rôle, le montant du contingent personnel-mobilier de la ville de Paris sera prélevée, pour cette année et jusqu'à ce qu'il soit statué par le Parlement, sur le produit de l'octroi »;

Vu les articles 18 et 20 de la loi du 21 avril 1832 et l'article 5 de la loi du 3 juillet 1846;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — La délibération susvisée du conseil municipal de Paris est approuvée.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Dans le *Journal officiel* du 30 décembre 1883, promotion dans la Légion d'honneur de

la marine du 29 décembre, page 6780, 1re colonne, au lieu de Bouro, lire Bouzo, 1er maître de timonerie à bord du *Richelieu*.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décision ministérielle du 26 décembre 1883, M. Chevalme, capitaine breveté au 61e régiment d'infanterie, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de division Forgemol de Bostquénard, commandant le 11e corps d'armée.

Train des équipages militaires. — Par décision ministérielle du 27 décembre 1883 :

M. Guillot, capitaine en non activité pour infirmités temporaires, a été rappelé à l'activité (décret du 19 novembre 1883) et classé à la 1re compagnie du 10e escadron pour y faire le service. — Prendra rang du 14 février 1876.

M. Guyon-Vernier, capitaine en 1er à la 1re compagnie du 10e escadron, a été classé à la 7e compagnie du 16e escadron, détachée à Mustapha, pour y faire le service.

M. Guilhaumon, nommé capitaine en 1er, a été classé à la 5e compagnie du 5e escadron, pour y faire le service.

M. Mandel, lieutenant en 1er à la 1re compagnie du 10e escadron, a été classé au 16e escadron, pour y occuper l'emploi d'officier d'habillement.

M. Houber, lieutenant en 1er à la 5e compagnie *bis* du 16e escadron, détachée à Gafsa, a été classé à la 5e compagnie dudit escadron, pour y faire le service.

M. Dabézies, lieutenant en 1er à la 1re compagnie du 3e escadron, a été classé à la 7e compagnie dudit 3e escadron, détachée à Batna, pour y faire le service.

M. Robert de Chevanne, lieutenant en 1er à la 3e compagnie du 11e escadron a été classé à la 5e compagnie du 8e escadron, pour y faire le service.

M. Defay, lieutenant en 2e à la 3e compagnie du 18e escadron, a été désigné pour occuper au dit escadron l'emploi d'officier d'habillement.

M. Patier, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 3e compagnie du 10e escadron, pour y faire le service.

M. Guillemard, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 3e compagnie du 11e escadron, pour y faire le service.

M. Fischer, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 1re compagnie du 6e escadron, pour y faire le service.

M. Lagardère, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 5e compagnie du 4e escadron, pour y faire le service.

M. Drège, nommé lieutenant en 1er, a été classé au 19e escadron, pour continuer à y occuper son emploi actuel d'officier d'habillement.

M. Lacombe, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 3e compagnie du 16e escadron, pour y faire le service.

M. Sainton, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 1re compagnie du 3e escadron, pour y faire le service.

M. Buguin, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 3e compagnie du 9e escadron, pour y faire le service.

M. Thion, nommé lieutenant en 1er, a été classé à la 1re compagnie du 10e escadron, pour y faire le service.

M. Deresse lieutenant en 1er à la 5e compagnie du 4e escadron, a été classé à la 3e compagnie du 14e escadron, pour y faire le service.

Écoles militaires. — Par décision ministérielle du 24 décembre 1883, M. Renault (Louis), professeur à la faculté de droit de Paris, a été nommé conférencier de droit des gens et de droit international à l'école supérieure de guerre.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 27 décembre 1883, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés dans l'artillerie de l'armée territoriale et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

1° Au grade de lieutenant-colonel.

M. d'Esclaibes d'Hust (Raoul-Ferdinand-Marie), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, en remplacement de M. d'Alès, démissionnaire. — Désigné pour commander le 5e régiment territorial.

2° Au grade de chef d'escadron.

M. Mailliart (Paul-Aimé), capitaine d'artillerie en retraite (emploi vacant par organisation). — Affecté au service des étapes.

3° Au grade de capitaine.

M. François (Michel-Raymond), capitaine d'artillerie en retraite. — Classé à la 5e batterie territoriale de l'Algérie.

M. Dollard (Jean), capitaine d'artillerie en retraite. — Classé au 17e régiment territorial.

M. Tarriet (Alexis), capitaine d'artillerie en retraite. — Classé au 16e régiment territorial.

4° Au grade de lieutenant.

M. Charpentier (René-Albert), lieutenant d'artillerie, démissionnaire. — Classé au 7e régiment territorial.

5° Au grade de sous-lieutenant.

M. Glandy (André-Didier), sous-lieutenant de réserve d'artillerie de marine. — Classé au 16e régiment territorial.

M. Leprince (René-Arsène), adjudant d'artillerie en retraite. — Classé au 10e régiment territorial.

Génie. — Par décret du 27 décembre courant, ont été nommés dans le corps territorial du génie, savoir :

Au grade de chef de bataillon.

M. Worms (Georges-Henri), chef de bataillon du génie en retraite.

M. Thénard (Pierre-Alexis), chef de bataillon du génie en retraite.

Au grade d'adjoint principal de 2e classe.

M. Lambert (Robert), adjoint principal de 2e classe du génie en retraite.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 2 Janvier 1884.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée ;
le général commandant le corps d'occupation de Tunisie.

Paris, le 29 décembre 1883.

Mon cher général,

Vous aurez, comme les années précédentes, à vous concerter avec les autorités supérieures ecclésiastiques et civiles pour les mesures à prendre à l'occasion des prières publiques, prévues par le paragraphe 3 de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, sur les rapports des pouvoirs publics.

En raison de la suppression, dans le décret du 23 octobre 1883, des prescriptions contenues dans l'article 326 du décret du 13 octobre 1863, et relatives aux honneurs à rendre par les troupes pendant les services religieux, il y a lieu de se conformer aux dispositions suivantes :

1° Des escortes seront fournies (pour les corps qui en demanderont) conformément à l'article 302 du décret du 23 octobre 1883. Ces escortes resteront en dehors des édifices du culte jusqu'à la fin de la cérémonie, si elles doivent accompagner au retour les corps dont il s'agit ; dans le cas contraire, elles rentreront dans leurs casernes ou quartiers dès que les corps seront entrés dans l'édifice du culte ;

2° Aucune fraction de troupe (musique ou piquet) ne sera de service dans l'intérieur de l'édifice ;

3° Les autorités militaires seront simplement avisées, sans convocation, que des places leur sont réservées, pour la cérémonie, dans l'intérieur de l'édifice.

Ces dispositions sont indépendantes des mesures d'ordre qu'il peut être utile de prendre à l'extérieur.

Le ministre de la guerre,
CAMPENON.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

Le service des paquebots-poste anglais de la ligne directe de Queenstown (un mercredi sur deux) à Saint-Jean-de-Terre-Neuve va être suspendu pendant la période d'hiver.

Après le départ du 2 janvier courant, les correspondances pour Terre-Neuve seront acheminées, une semaine sur deux, à compter du 18 janvier courant, par le paquebot canadien partant le vendredi de Londonderry pour Halifax. La dernière expédition aura lieu de Paris le jeudi matin.

Un service annexe relie Halifax à Saint-Jean-de-Terre-Neuve.

BANQUE DE FRANCE

AVIS AU PUBLIC

La Banque de France admet dès aujourd'hui à l'escompte les effets de commerce sur Dôle, pour toutes les échéances, à partir de celle du 21 janvier courant.

Paris, le 2 janvier 1884.

Le secrétaire général,
F. Carré.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session extraordinaire de 1883.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du samedi 29 décembre 1883.*

Discours de M. Haëntjens, page 3016, 2e colonne, 6e alinéa *in fine*. Au lieu de : « puisque la loi des comptes ne vous sera transmise que dans six ou sept ans, etc. »,

Il faut lire : « puisque la loi des comptes ne sera discutée que dans six ou sept ans, etc. »

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 1er janvier.

La *Gazette officielle* publie dans son supplément un décret royal, daté d'hier 31 décembre, par lequel la juridiction consulaire anglaise en Tunisie est abolie à partir d'aujourd'hui, excepté pour les affaires pendantes avant ce jour devant la cour consulaire.

Londres, 1er janvier.

Les recettes du trésor dans le dernier trimestre s'élèvent à 21,423,174 liv. sterl. L'augmentation pour le trimestre est de 425,026 liv. sterl., et pour les neuf derniers mois de 1,031,066 liv. sterl. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Berlin, 1er janvier

Le *Reichsanzeiger* annonce que le ministère a décidé de rapporter, pour les diocèses de Culm, Hermland et Hildesheim, les décrets de suspensions de traitements qui avaient été édictés contre quelques prêtres catholiques.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 1er janvier.

L'impératrice a reçu aujourd'hui, à midi, en audience privée, M. Foucher de Careil, ambassadeur de France, et Mme Foucher de Careil. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 1er janvier.

L'empereur a reçu aujourd'hui, à Gatschina, le général Appert, ambassadeur de France, qui lui a présenté ses lettres de créance. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 1er janvier.

A la réception d'aujourd'hui, le roi, parlant à M. Spaventa et faisant allusion à la situation politique internationale, a dit que l'année commençait sous d'heureux auspices et que l'Italie était considérée maintenant comme constituant un important élément de paix en Europe. (*Agence Havas.*)

Rome, 1er janvier.

Le roi a signé aujourd'hui des décrets nommant le comte Delatour ministre d'Italie à Belgrade et le baron Blanc ministre d'Italie à Madrid. (*Agence Havas.*)

GRÈCE

Athènes, 1er janvier.

Répondant à M. Sotiropoulo, M. Tricoupis soutient que la situation financière de la Grèce n'a jamais été meilleure. Il ajoute que le vote de l'emprunt, en permettant la suppression du cours forcé, affirmera le crédit du pays.

Les députés ministériels refusant d'ajourner la discussion du projet d'emprunt, les membres de l'opposition quittent la salle des séances. (*Agence Havas.*)

BULGARIE

Sofia, 1er janvier.

A la nouvelle que le sultan avait conféré le grand cordon de l'ordre de l'Osmanié à l'exarque bulgare, l'assemblée a voté une adresse au prince Alexandre, le priant de faire parvenir au sultan les remerciements de la nation bulgare.

Ce matin, le prince a fait venir au palais le général de division Nihad pacha, afin de lui donner communication du vote de l'assemblée. (*Agence Havas.*)

TUNISIE

Tunis, 1er janvier.

Les réceptions du jour de l'an ont commencé à la résidence française dès neuf heures du matin et ont duré jusqu'à midi.

La colonie française s'est présentée la première, et un discours a été prononcé par le premier député de la nation, qui s'est étendu sur l'abolition des capitulations par le gouvernement anglais.

M. Cambon, après avoir remercié la colonie, a constaté que depuis l'année dernière de grands résultats ont été obtenus : la sécurité est aussi complète que possible, l'ordre est rétabli dans les administrations, le budget de la régence a été dressé, les services des travaux publics et des forêts ont été créés, la municipalité de Tunis est constituée, les municipalités des autres villes sont sur le point de l'être. M. Cambon a terminé en remerciant la colonie du concours dévoué qu'elle n'a jamais cessé de lui donner en toute circonstance et il compte sur son entier dévouement pour terminer l'œuvre commencée.

Le ministre a reçu ensuite tous les corps constitués et enfin une députation maltaise, qui lui a remis, à l'occasion de la nouvelle année, une adresse signée par 216 noms et dont voici le texte :

« Nous avons été députés pour vous remettre l'adresse signée par un nombre considérable de nos compatriotes nés à Tunis ou y habitant depuis de longues années ; nous vous prions de l'agréer et de croire qu'elle contient l'expression sincère de nos sentiments.

« Le but de cette adresse est de vous témoigner combien nous apprécions l'œuvre de civilisation et de progrès que vous avez heureusement inaugurée dans ce pays par plusieurs réformes importantes et nous espérons qu'elles seront suivies d'autres réformes plus importantes encore. Notre colonie, déjà considérable, augmentant chaque jour, ne peut que s'intéresser au bien être de la Tunisie, que nous considérons comme notre seconde patrie; nous n'avons qu'à bénéficier de son amélioration et des bienfaits que nous attendons depuis longtemps.

« Nous vous assurons d'avance de notre faible concours, s'il peut vous être utile dans l'accomplissement de votre mission civilisatrice en ce pays, jadis si prospère, si riche en ressources, mais que des siècles d'une administration défectueuse avaient complètement ruiné.

« Nous savons que votre tâche est difficile ; par cela même, les résultats seront appréciés

Digitized by Google

et votre mérite sera plus grand ; le jour bien éloigné encore, nous l'espérons, où vous serez appelé à remplir des fonctions plus importantes, vous aurez la satisfaction de pouvoir dire : « J'ai régénéré la Tunisie, ancienne Carthage ; je l'ai tirée du chaos dans lequel je l'ai trouvée le jour de mon arrivée et j'ai jeté les fondements d'une nouvelle Carthage. »

« Nous pouvons et nous croyons avoir le droit de parler ainsi, parce que nous avons habité la Tunisie longtemps et que nous trouvons une différence bien marquée en comparaison de ce qu'elle était auparavant. La tranquillité est parfaite, la sécurité absolue. Nous devons, à ce sujet, répéter ce que nous avons entendu dire par les indigènes : on peut aujourd'hui voyager partout en Tunisie en portant sur sa tête une couronne de diamants. »

L'adresse spécifie ensuite toutes les améliorations apportées dans l'administration. Elle termine en disant :

« Vous n'êtes pas des étrangers pour nous, mais des amis bienveillants : la prospérité de notre nombreuse colonie en Algérie l'atteste suffisamment.

« L'adresse était déjà couverte de cent soixante-dix signatures quand nous avons appris l'abolition de la juridiction consulaire en Tunisie : c'est une des plus importantes réformes que nous attendions qui vient d'être accomplie et qui contribuera à la régénération du pays. »

M. Cambon a répondu en ces termes : « Je suis très touché de votre démarche ; vous êtes les sujets d'une grande nation amie de la France, qui a marché d'accord avec elle dans la voie de la civilisation et du progrès et qui vient de nous donner une preuve manifeste de son désir de seconder toute action en Tunisie en abandonnant sa juridiction consulaire.

« Vous êtes maintenant justiciables des tribunaux français ; vous pouvez compter sur leur impartialité, sur leur équité. Ayez confiance dans l'administration française. Vous profiterez de tout ce qui est fait ici. La Tunisie est un champ ouvert à votre activité, et, dans ce pays, prodigieusement fertile et trop peu peuplé, votre population active et laborieuse trouvera le travail et la fortune »

M. Cambon a remercié particulièrement M. Pisani, qui lui a remis l'adresse.

(Agence Havas.)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 28 décembre 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON HEUZEY PRÉSIDENT

M. Wallon, *secrétaire perpétuel*, donne lecture du décret présidentiel approuvant l'élection de M. Paul Meyer en qualité de membre ordinaire de l'Académie.

M. P. Meyer est ensuite introduit par M. le secrétaire perpétuel dans la salle des séances. La compagnie se lève pour recevoir le nouvel élu, auquel M. le président souhaite la bienvenue et qu'il invite aux honneurs de la séance.

M. Ernest Desjardins. Notre confrère **M. Maspero** m'envoie la copie, faite cette fois par lui-même et non par un de ses Ouakil, du diplôme militaire, dont j'ai communiqué une lecture inexacte, à la séance du 15 octobre. Cette dernière lecture de M. Maspero me paraît presque définitive. C'est celle que j'adopterai pour nos comptes rendus du 4e trimestre.

M. Desjardins a été informé par **M. Ch. Tissot** que M. Letaille, chargé d'une mission en Tunisie, vient de trouver le nom antique des immenses ruines de Macteur, qui occupent une étendue de plus de sept kilomètres. Ce nom, qui se lit dans une inscription en l'honneur de Géta, est :

COL·AELIA·AVRELIA·MACTARIS

M. Barbier de Meynard annonce la découverte par M. Henri Pognon, consul suppléant à Beyrouth, de deux nouvelles inscriptions de Nabuchodonosor.

« Ces textes, écrit M. Pognon, sont gravés sur le roc dans le Ouady-Brissa, une des vallées les plus sauvages du versant oriental du Liban, à deux heures environ de Hermel, village où d'autres restes de l'antiquité ont déjà été signalés. On y voit deux inscriptions gravées en face l'une de l'autre, à droite et à gauche du sentier qui occupe le fond de la vallée. Elles mesurent environ 5 mètres 50 de longueur sur 2 mètres 80 de hauteur ; l'une écrite en caractères archaïques, l'autre en caractères cursifs, et chacune d'elles est accompagnée d'un bas-relief.

« Le bas-relief de la première nous montre un personnage coiffé de la tiare assyrienne ; il est tourné à gauche et saisit un animal (peut-être un lion) dressé sur ses pattes de derrière. Après le personnage devait se trouver l'image d'une divinité ; elle a complètement disparu ; mais on peut encore lire au-dessous le fragment suivant :

« A la déesse... qui exalte... qui habite le temple de Goula, le temple. . . . . »

« Le bas-relief de la seconde inscription représente un homme en adoration devant un arbre et coiffé d'un bonnet pointu, de forme singulière, assez semblable à la mitre fermée par le haut que portent nos évêques.

« Les deux inscriptions offrent chacune un texte différent et débutent par les titres de Nabuchodonosor.

« Nabuchodonosor, roi de Babylone, le pasteur illustre, le serviteur de Mérodach, l'ichakkou (vicaire ?) aimé de Nébo, le prince auguste qui se préoccupe des faits et gestes de Mérodach, le Seigneur Grand, son Créateur et de Nébo, son fils illustre, qu'aime sa royauté... »

« Sur dix-neuf colonnes, les deux inscriptions ne renferment aucun passage historique, et le roi se borne à énumérer les monuments qu'il a fait exécuter dans Babylone. Un grand nombre de passages se retrouvent avec des variantes plus ou moins importantes. On lit notamment, à la quatrième colonne de l'inscription tracée en caractères cursifs, dans une phrase malheureusement mutilée, la nomenclature des vins qui paraissent sur la table du dieu Mérodach et de la déesse Zarponit, passage qui se trouve déjà dans le cylindre de Phillips. Quoi qu'il en soit, ces deux textes, aussi remarquables par leur étendue que par la beauté de la gravure, auraient une grande importance s'ils nous étaient parvenus mieux conservés. Le bas de l'une des inscriptions et le milieu de l'autre ont complètement disparu, et ce qui reste est fort mutilé. »

Les textes du Ouady-Brissa indiquent-ils le lieu où passèrent les armées de Nabuchodonosor ? M. Pognon, qui a pris des estampages et qui espère publier prochainement ces nouvelles inscriptions, n'est pas porté à admettre cette conjecture. Il serait plutôt d'avis qu'elles marquent l'emplacement d'un chantier où l'on coupait les arbres pour les envoyer à Babylone. Le nom de Liban (*Labnana*) se lit plusieurs fois ici dans des phrases mutilées où il est question de bois employé dans les constructions de Nabuchodonosor, et l'absence de tout souvenir historique serait inexplicable dans ces inscriptions si elles avaient été gravées au moment du passage des armées du conquérant babylonien. D'ailleurs, d'autres textes cunéiformes trouvés dans la même contrée, sans parler des inscriptions d'Hadrien relevées par M. E. Renan (*Mission de Phénicie*), prouvent la vraisemblance de l'hypothèse proposée par M. Pognon.

M. Barbier de Meynard insiste, en terminant, sur la nécessité de conserver ce précieux monument. Dans une autre lettre, l'auteur de la découverte raconte qu'il sait, par le témoignage de Métoualis nomades, qu'il y a dix ans à peine un Arabe d'Afrique, de passage à Hermel, s'était fait montrer ces inscriptions et avait creusé la pierre pour en tirer un trésor. M. Pognon a constaté, en effet, que le roc a été creusé à une profondeur de plusieurs centimètres au moyen d'un outil en fer, et plusieurs fragments de bas-reliefs qui jonchent le sol prouvent que la mutilation est assez récente. Il serait donc urgent de prendre des mesures pour que ce qui reste du monument soit préservé d'une destruction complète dont le menacent les chercheurs de trésors ou les musulmans fanatiques du voisinage.

M. Alfred Maury fait hommage du tome Ier de l'ouvrage de feu le comte de Noer, intitulé : *L'empereur Akbar*, un chapitre de l'histoire de l'Inde au seizième siècle (traduction de M. G. Bonet-Maury).

M. le comte de Noer, né prince Frédéric de Schleswig-Holstein, si distingué par les rares qualités de son intelligence et de son esprit, avait plusieurs fois visité l'Hindoustan, et au moment où la mort l'a frappé, il venait d'achever un livre consacré à Akbar, la plus grande figure de la dynastie des Grands-Mogols. Dans ce travail il a consigné le fruit de ses études persévérantes sur l'Orient, et en particulier sur la géographie et les populations de la presqu'île transgangétique. Sans assurer qu'il ait épuisé son sujet, on peut affirmer qu'il a donné d'Akbar une histoire des plus attachantes, composée avec une parfaite connaissance de la matière.

M. Maury présente aussi, au nom de l'auteur, M. Dabry de Thiersant, un ouvrage intitulé : *De l'origine des Indiens du Nouveau-Monde*. A l'aide de documents fournis par l'ethnologie et à l'aide de rapprochements tirés de la comparaison des monuments, des institutions, des croyances, des usages, M. Dabry essaye d'établir l'opinion la plus accréditée, suivant laquelle les tribus indiennes de l'Amérique sont issues de populations émigrées du nord-est de l'Asie. Une critique sévère pourra écarter plus d'une conjecture de ce livre; mais on y trouvera un résumé complet de ce que la science peut faire valoir aujourd'hui en faveur de l'opinion qui attribue le peuplement de l'Amérique à des hommes venus de l'Ancien-Monde, à une époque qui ne nous reporte pas vraisemblablement bien haut dans l'antiquité.

M. G. Paris fait hommage d'un travail de M. Fagniez sur l'*Industrie en France sous Henri IV*. C'est une étude intéressante, faite sur les documents et éclairée par des vues générales justes et impartiales. On y montre en quel triste état Henri IV trouva l'industrie française et les efforts intelligents et soutenus qu'il fit pour la relever. C'est, d'ailleurs, au roi plutôt qu'à ses conseillers qu'il faut faire honneur de l'impulsion donnée à l'industrie.

M. Ravaisson-Mollien fait hommage, au nom de son fils, M. Ch. Ravaisson-Mollien du second volume des *Manuscrits de Léonard de Vinci* (marqués B et D à la bibliothèque de l'Institut). Il y est traité principalement de l'architecture, de la voirie, des armes, des machines de guerre des anciens, des fortifications, de l'aéronautique, de l'optique étudiée expérimentalement et appliquée à la peinture. C'est du volume marqué B que Venturi a tiré autrefois un passage relatif à la chambre obscure; Delécluze, la description d'un canon à vapeur; M. Govi, le projet d'un propulseur à hélice. Le deuxième volume de la publication contient un grand nombre de dessins très remarquables de figures humaines, de plantes, d'édifices, etc. Il comprend 188 fac-simile phototypiques.

M. Léopold Delisle présente une *Etude historique et archéologique sur la roue des Juifs depuis le treizième siècle*. Dans ce mémoire sont réunis et expliqués beaucoup de textes et de représentations qui nous font connaître les signes que, d'après la législation des différents pays de l'Europe, les Juifs étaient tenus de porter sur leurs habits pour ne pas être confondus avec les autres classes de la population.

M. G. Perrot fait hommage des ouvrages suivants :

1° *Les origines de la science et ses premières applications*, par M. A. de Rochas. Ce livre de vulgarisation, insuffisant pour des érudits, contient cependant une foule de curieux renseignements. L'auteur est un esprit actif; il sait du grec et connaît très bien la science alexandrine.

2° *Histoire de la sculpture grecque sous Phidias et ses successeurs*, par M. Murray. Le premier volume de cette œuvre a été récompensé par l'Académie dans le concours Fould. Cette publication n'a pas l'ample développement de celle d'Overbeck; mais elle est loin d'en être un simple abrégé; l'auteur, qui vit depuis de longues années au milieu des monuments du Musée Britannique, où il est conservateur-adjoint du département gréco-romain, est un esprit singulièrement actif, curieux et pénétrant.

L'Académie a procédé au remplacement d'un correspondant étranger, M. Dozy, décédé à Leyde. M. Gozzadini a été élu.

En remplacement de M. Guerrier de Dumast, correspondant à Nancy, l'Académie a élu ensuite M. Dozon, consul de France à Salonique.

En remplacement de M. Cherbonneau, elle a élu correspondant M. de La Borderie.

FERDINAND DELAUNAY.

ACADÉMIE DES SCIENCES
Morales et politiques

Séance du samedi 29 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. NOURRISSON.

M. Glasson présente une étude sur le *Droit civil dans les provinces anglo-normandes au douzième siècle*, par M. Caillemer, doyen de la faculté de droit de Lyon, correspondant de l'Académie. C'est un travail plein d'érudition, dont M. Glasson se réserve de donner prochainement un compte rendu détaillé.

M. Glasson fait aussi hommage, de la part de M. Alexandre Dehaye, d'un travail sur *les municipalités anglaises*, travail qui offre un intérêt d'actualité au moment où, à l'exemple de l'Angleterre, on prépare en France une nouvelle loi municipale. En Angleterre, où l'on répugne à abroger brusquement les anciennes lois, on a tâché de codifier, de réunir en un tout à peu près homogène les dispositions concernant les corporations municipales, qui étaient éparses dans 70 ou 80 lois toutes en vigueur, et qui, même après l'acte de 1882, conservent toujours leur force obligatoire. M. Dehaye donne la traduction de la loi nouvelle, avec des notes explicatives.

M. Glasson dépose, enfin, sur le bureau une étude de M. Marc Sauzet sur *la Responsabilité des patrons vis-à-vis des ouvriers dans les accidents industriels*, qui est surtout intéressante par les rapprochements qu'elle contient avec les législations étrangères.

M. Vacherot offre, de la part de M. Gibon, directeur des usines de Commentry, une étude sur les *sociétés coopératives*. C'est un simple compte rendu de l'application qui est faite, aux forges de Commentry, du principe de la coopération en matière de consommation, précédé de considérations sur les sociétés coopératives en général. Ces sociétés, on le sait, sont de trois sortes : sociétés de consommation, de crédit, de production. Les premières ont particulièrement réussi en Angleterre; les secondes, en Allemagne. En France, les ouvriers ont préféré aller droit à ce qu'ils considéraient comme un moyen de résoudre le problème social, d'affranchir le travail de la domination du capital, c'est-à-dire aux sociétés coopératives de production; mais l'insuccès de ces sociétés montre à quel point l'ardeur et la passion sont insuffisantes à créer une œuvre de ce genre, solide et durable. L'école de M. Le Play croit avoir trouvé le meilleur système de coopération productive dans la « participation aux bénéfices », qui maintient le patronat ou, comme dit cette école, le *patronage*, et fait du chef d'industrie une sorte de chef de famille ou de patriarche. M. Gibon, qui appartient à cette école, est un de ceux qui ont fait l'application la plus large et la plus généreuse de ce système, et qui l'ont le mieux compris et le mieux exposé.

M. Dareste offre, au nom de l'auteur, M. P. Willems, professeur à l'université de Louvain, déjà bien connu de l'Académie des sciences morales et aussi de celle des inscriptions, qui a couronné en 1877 son mémoire sur *le Sénat de la République romaine*, la 5° édition d'un ouvrage intitulé : *le Droit public romain* ou les institutions politiques de Rome, depuis l'origine *de la Ville jusqu'à Justinien*. Ce travail résume et condense les résultats de toutes les recherches qui, de nos jours, ont renouvelé la science du droit public romain, principalement à l'aide de l'épigraphie.

M. Fustel de Coulanges présente une étude sur *la Condition des alliés pendant la première confédération athénienne*, par M. Paul Guiraud. L'auteur fait connaître l'essai tenté par la République d'Athènes pour constituer l'unité nationale hellénique; il indique les causes qui ont empêché cette tentative de réussir, et donne d'intéressants détails sur la constitution et le caractère de la démocratie athénienne.

M. Fustel de Coulanges offre aussi, de la part de M. Alexandre Bertrand, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un volume intitulé : *La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes*. La méthode suivie par M. Al. Bertrand est aussi scientifique qu'elle peut l'être dans un ordre de recherches aussi conjecturales. Ce n'est qu'un premier volume; le second paraîtra sans doute prochainement.

M. Arthur Desjardins lit le troisième chapitre de son travail sur le *Congrès de Paris et la jurisprudence internationale*. Ce chapitre traite du *Blocus maritime effectif*. Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, le blocus maritime n'exista guère que sur le papier, et même bien longtemps après cette époque, l'Angleterre maintint la prétention de bloquer non-seulement un ou plusieurs ports, mais tout le littoral d'un pays avec qui

elle était en guerre, par une simple notification adressée aux neutres, bien qu'à plusieurs reprises ceux-ci eussent essayé de faire prévaloir une jurisprudence tendant à ce qu'un port ne fût considéré comme bloqué qu'à la condition que les approches en fussent effectivement gardées par des navires ennemis. En 1806, l'Angleterre ayant ainsi déclaré en état de blocus les côtes de l'Atlantique depuis l'Elbe jusqu'à Brest, Napoléon répondit par le décret de Berlin, du 21 novembre, qui, mettant à son tour en état de blocus les *Iles britanniques*, inaugurait le fameux blocus continental. Même après 1815 les Anglais ne renoncèrent pas au blocus fictif. En vain la France se prononça en 1823, 1825, 1827 et 1838, pour le blocus effectif. On vit encore en 1850 l'Angleterre établir un blocus fictif sur toutes les côtes de la Grèce (affaire du *Pacifico)*. La question n'était donc pas résolue avant la guerre de Crimée. Elle ne le fut que par le congrès de 1856, qui déclara que les blocus, pour être obligatoires, devaient être effectifs, c'est-à-dire maintenus par des forces suffisantes pour interdire réellement l'accès des ports ennemis. Cette décision était tellement justifiée par le caractère abusif et arbitraire du blocus fictif, que les quarante et une puissances signataires de la déclaration de 1856 n'essayèrent pas, en général, de l'enfreindre dans leurs rapports réciproques. M. A. Desjardins signale cependant les infractions commises en 1864 par le Danemark dans la guerre des duchés, en 1856 par la Porte dans le conflit turco-russe, en 1879 et en 1880 par le Chili dans la guerre avec la Bolivie et le Pérou.

En 1861, le gouvernement de Washington qui, du reste, n'avait pas signé le pacte de 1856, appliqua aux ports des Etats du Sud le blocus par croisière. La France et la Grande-Bretagne protestèrent. Le cabinet de Washington invoqua son droit de souveraineté sur tout le territoire de la république; mais la France et l'Angleterre ne pouvaient accepter cette raison comme valable, puisqu'elles avaient reconnu aux Etats du Sud la qualité de belligérants. Leur protestation fut accueillie. D'autres tentatives de blocus partiel furent faites en 1866 par l'empereur Maximilien, qui voulut fermer au commerce étranger par simple décret les ports mexicains qui s'étaient soustraits à son autorité, et en 1865 par l'Espagne qui décréta le blocus des côtes du Chili. Reste la question de savoir si le blocus fictif est applicable en droit international, par une des puissances signataires de la déclaration de 1856, à une puissance dissidente : question délicate, que M. Desjardins examine avec soin, et qui n'a pas encore été tranchée par la pratique internationale. Il reste aussi à déterminer la portée de la nouvelle maxime posée en 1856.

Selon l'opinion émise par lord Palmerston, la déclaration du congrès de Paris n'aurait émis aucun principe nouveau et n'aurait pas, notamment proscrit le blocus par croisière. M. Desjardins pense qu'en effet ce blocus peut être considéré comme effectif, pourvu que la croisière soit organisée de telle sorte qu'il y ait danger évident pour les neutres à vouloir entrer dans le port. C'est là, sans doute, jusqu'à un certain point, une affaire d'appréciation, mais les neutres ont qualité pour contester, s'il y a lieu, l'efficacité du blocus, et même, au besoin, pour intervenir à main armée. M. Desjardins n'admet point d'ailleurs, la doctrine du traité conclu le 16 juillet 1667 entre la Hollande et la Suède, et qui subordonnait le caractère effectif du blocus à l'investissement simultané par terre et par mer. En tout cas, la déclaration de Paris n'a pas cette portée. M. Desjardins ne croit pas non plus qu'une puissance ait le droit de bloquer un port ennemi en coulant à l'entrée des navires chargés de pierres, comme le firent en 1861 les Etats du Nord de l'Amérique à l'entrée du port de Charleston. Enfin il pense, avec l'Institut de droit international, que le blocus demeure effectif, quand même les bâtiments qui bloquent le port ennemi s'écartent momentanément de leur station par suite de force majeure, comme un gros temps dûment constaté.

M. Georges Picot présente une étude sur l'*Habitation du pauvre à Paris* et une autre sur *une Rue du faubourg Saint-Antoine en 1883*, toutes deux de M. le docteur du Mesnil, dont l'Académiee connait les précédents travaux sur les logements insalubres. Dans l'Habitation du pauvre, M. du Mesnil décrit, dit M. Picot, avec une douloureuse précision les huttes humides et infectes que des constructeurs louent à des prix annuels de 150 à 300 fr. Le tableau de la rue Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine, où des chiffonniers vivent au milieu des débris de toute sorte ramassés pendant la nuit, dans des réduits où le cube d'air n'atteint pas le tiers de la quantité reconnue nécessaire, n'est pas moins saisissant. La principale cause du mal, c'est, selon M. Picot, l'encombrement résultant de l'accroissement constant de la population des grandes capitales : à Londres, la population, qui est de 3 millions d'habitants, s'accroît chaque année de 110,000 âmes; elle aura atteint près de 5 millions à la fin du siècle. A Paris, la progression est la même. Il est donc urgent d'aviser et d'agir. La réforme de la loi sur les logements insalubres ne suffit pas. A Londres, l'inspection des garnis se fait avec sévérité, les règlements sanitaires sont rigoureusement observés. Si nous en étions là, le mal serait limité, il ne serait pas guéri. Il faut faire plus et entrer dans la voie ouverte à Mulhouse, au Havre, à Milan, à Londres aussi, où il n'existe pas moins de 1,240 *Building societies*. Il faut construire des logements salubres, commodes, suffisamment spacieux et à bon marché. Il n'est pas besoin pour cela de recourir à l'initiative et au concours de l'Etat, comme l'a demandé en Angleterre un membre du parti tory, lord Salisbury : ce serait s'engager sur une pente dangereuse. M. Picot est convaincu que les sociétés qui entreprendraient des constructions de ce genre y trouveraient aisément la rémunération de leurs capitaux, à la condition de bâtir en dehors de Paris des groupes de maisons qui seraient reliés au centre par des moyens de transport économiques. Agir vite, sans demander à l'Etat ce qu'il ne peut donner, voilà, dit M. Picot, ce qu'il convient de faire sans tarder, car nous ne sommes pas ici en présence de maux que le cours naturel des choses puisse réparer. Au contraire, ces maux ne peuvent que s'aggraver avec le temps, et ils nous menacent des plus sérieux dangers.

M. Jules Simon cite un homme qu'il connaît, et qui, ne pouvant se loger autrement, couche dans un omnibus, qu'il loue à raison de 10 centimes par nuit; et, chose étonnante, cet homme est conseiller municipal d'une des plus grandes villes de France.

M. Léon Say pense qu'il est bien difficile de remédier efficacement aux maux signalés par M. Picot; car si l'on interdit aux gens d'habiter des logements étroits, délabrés, insalubres, on les oblige à en habiter d'autres qui seront nécessairement plus chers, à moins qu'on ne les loue au rabais. L'Angleterre est en plein socialisme d'Etat; c'est avec le concours et les subventions du gouvernement et avec l'argent des personnes charitables que l'on construit des logements à bon marché. Encore n'a-t-on pas résolu la question d'expropriation. Les conditions imposées aux propriétaires sont impossibles à remplir. Jusqu'à présent il n'y a que les sociétés coopératives de construction qui aient réussi avec leurs propres ressources, et ces sociétés sont des sociétés d'épargne qui comptent ensemble 80,000 membres. C'est donc toujours à l'épargne qu'il faut revenir.

M. Paul Leroy-Beaulieu croit qu'il y a exagération à dire que la population des grandes villes tend à s'accroître indéfiniment : il y a des limites à cet accroissement comme à toutes choses. Il est vrai que jusqu'à l'année 1882 la population de Paris a augmenté dans des proportions énormes; mais ce phénomène est dû à des causes exceptionnelles, particulièrement aux spéculations sur les terrains et sur les immeubles; il est probable qu'il ne continuera pas; M. Leroy-Beaulieu est même convaincu que depuis un an la population de Paris a déjà commencé à diminuer. Les ouvriers ayant afflué en masse à Paris dans un court espace de temps, il n'est pas étonnant qu'ils aient trouvé difficilement à se loger. Les ouvriers logent et ne peuvent loger que dans des garnis. Ce ne saurait donc être pour eux, ni pour les gens tout à fait misérables, que l'on construirait utilement des maisons et des logements spéciaux. Il existe à Paris une société, celle de Passy-Auteuil, qui construit de petites maisons, qu'elle loue et vend à raison de 400 francs par an, amortissement compris. Les preneurs sont, ou des ouvriers aisés, ou des employés : catégorie de personnes très intéressante, mais qui profiterait à peu près seule des constructions que l'on préconise. On nous recommande l'exemple de l'Angleterre; mais l'Angleterre est en plein socialisme d'Etat, ainsi que l'a dit M. Léon Say, et les tories ne sont pas les moins ardents à la pousser dans cette voie, qui pourtant ne lui a guère réussi, car la situation, à Londres, continue d'être déplorable. On démolit les maisons malsaines, mais on ne

les remplace pas, et on jette les malheureux sur le pavé. C'est aussi ce qu'on a fait à Paris, lorsqu'on a rasé la fameuse « Cité des Kroumirs ». Les habitants, expulsés, se sont trouvés sans asile. Il faut, poursuit M. Leroy-Beaulieu, prendre garde de se laisser égarer en de telles questions par le sentimentalisme. L'insalubrité des logements tient le plus souvent à l'incurie et à la malpropreté de ceux qui les habitent. Cela se voit non seulement à Paris, mais dans les campagnes, en Bretagne et ailleurs, où des paysans, qui sont pourtant propriétaires, s'entassent dans des cabanes où un fermier intelligent ne logerait pas ses bestiaux. Le vrai progrès est, en somme, dans les progrès de l'hygiène, dans sa vulgarisation, et aussi dans une meilleure économie publique et privée, dans la suppression des travaux et des dépenses inutiles, et, par suite, dans l'allègement des impôts, notamment de ceux qui frappent les matériaux de construction et les transports. Il conviendrait aussi, dans l'intérêt des petits locataires, de réformer certaines prescriptions légales, ou, du moins, certains usages : par exemple celui qui oblige les locataires à ne payer leur loyer que par trimestre, alors qu'ils pourraient plus aisément le payer par mois ou même par semaine.

M. Frédéric Passy pense, comme M. Leroy-Beaulieu, que les remèdes héroïques contre l'insalubrité des logements peuvent être pires que le mal, et qu'après tout mieux vaut pour le pauvre un logement exigu, sombre, humide même, que pas de logement du tout. M. Passy ajoute que les causes des grandes misères ne sont souvent pas ce que l'on croit. En Angleterre, après l'introduction des machines à tisser, on fit une enquête sur les tisserands à la main, qui étaient tombés, disait-on, par suite de cette innovation, dans une affreuse misère ; on reconnut que ces malheureux étaient, ou des ouvriers qui n'avaient pas voulu suivre le mouvement et entrer dans les usines, ou bien des nouveaux-venus qui avaient repris les métiers abandonnés, s'étaient faits tisseurs à la main, quand même ce métier leur donnât à peine de quoi vivre, et simplement parce que c'était un métier facile. On pourrait citer d'autres exemples analogues, qui prouvent que la paresse est la cause la plus fréquente de la misère.

M. G. Picot, répondant à M. Leroy-Beaulieu, maintient que l'état de choses signalé par le Dr du Mesnil a des racines déjà lointaines dans le passé et ne saurait être attribué à des causes accidentelles. Il maintient aussi qu'en construisant économiquement hors de Paris sur des terrains à bon marché, on pourrait obtenir des logements dont le prix serait accessible aux gens les moins aisés.

M. Levasseur pense, contrairement aussi à l'opinion de M. Leroy-Beaulieu, que l'accroissement de la population des grandes villes comme Londres et Paris se continuera encore pendant longtemps ; qu'on peut donc, sans chercher à prévoir ce qui se passera dans un ou deux siècles, le considérer comme un phénomène permanent, et qu'il y a lieu, en conséquence, de faire tout ce qui sera possible, sinon pour supprimer, du moins pour atténuer les maux et les dangers qui en résultent.

M. Jules Simon croit que le sentiment a un rôle à jouer dans les améliorations sociales, et que la science aurait tort de le dédaigner. Il considère l'insalubrité des logements comme un mal redoutable, mais non pas invincible : témoin les progrès accomplis depuis quelques années en Bretagne, où l'insalubrité et la malpropreté des habitations était naguère encore proverbiale. Ce n'est pas une question d'argent : les logements salubres ne coûtent pas plus cher que les taudis malsains ; c'est une affaire d'éducation. Revenant à la « Cité des Kroumirs », M. Jules Simon insiste sur ce fait que le propriétaire du terrain où s'était formé ce foyer d'infection n'était autre que l'Assistance publique.

ARTHUR MANGIN.

INFORMATIONS

LES COLONIES FRANÇAISES

(Suite) — (1).

XV. — SERVICE PÉNITENTIAIRE

TRANSPORTATION A LA GUYANE ET A LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Historique.

La question des établissements pénitentiaires extérieurs a pris naissance en 1848.

La loi du 8 juin 1850 désignait les îles Noukaïva et Waïtaha comme siège de la déportation à deux degrés.

Un décret-loi du 8 décembre 1851, le point de départ de la législation actuelle, donna au Gouvernement la faculté de transporter pour 5 ans, au moins, et pour 10 ans, au plus, soit à Cayenne, soit en Algérie, les individus placés sous la surveillance de la haute police, reconnus coupables de rupture de ban ou d'avoir fait partie d'une société secrète.

Le décret du 27 mars 1852 ouvrit la porte des bagnes aux forçats disposés à se rendre volontairement à la Guyane. Il offrait, en outre, aux condamnés libérés en France, un asile à la Guyane contre la misère et les sollicitations dangereuses qui les attendent à la sortie des bagnes et des prisons. Il créait la transportation volontaire.

Le 31 mai 1852, un second décret ordonnait le transfèrement à la Guyane des transportés de 1848 et de 1852, condamnés à une peine afflictive et infamante ou qui se refusaient au travail et à l'obéissance.

Le 20 août 1853, un décret, rendu sur la proposition du ministre de la marine, autorisait le transfèrement à la Guyane des individus d'origine asiatique ou africaine condamnés aux travaux forcés ou à la réclusion par les juridictions coloniales.

Enfin, la loi du 30 mai 1854 vint donner une base strictement légale à la réforme pénitentiaire. Cette loi reproduit la plupart des dispositions du décret du 27 mars 1852.

Le décret du 29 août 1855 soumet à l'obligation du travail, à la juridiction et à la discipline militaire, tout individu subissant la transportation à quelque titre que ce soit.

Le décret du 21 juin 1858 a, dans son article 12, consacré de nouveau les dispositions du décret de 1855 en ce qui concerne les individus subissant la transportation dans les colonies françaises.

Guyane.

C'est le 31 mars 1852 que le premier bâtiment ayant des forçats à bord partit de France à destination de la Guyane. Depuis lors, les convois se sont succédé plus ou moins rapidement jusqu'en 1863. A cette époque, on pensa que le climat de la Guyane ne convenait pas à la transportation européenne; et cette colonie fut réservée pour devenir le lieu de transportation des individus de race asiatique ou africaine condamnés aux travaux forcés ou à la réclusion par les cours et les tribunaux des possessions d'outre-mer.

L'effectif à la Guyane au 1er décembre 1882 comprenait 3,430 transportés de différentes catégories, savoir :

Hommes.

Condamnés aux travaux forcés :	
Européens	450
Arabes	1.272
Créoles	452
A la réclusion :	
Créoles	85
Libérés astreints à la résidence :	
Européens	534
Arabes	372
Créoles	203

Femmes.

Condamnées aux travaux forcés :	
Européennes	45
Arabes	13
Créoles	13
Condamnées à l'emprisonnement :	
Européennes	5
Libérées :	
Européennes	44
Arabes	2
Race noire	12

D'après leur origine, les créoles et les asiatiques se divisent comme suit :

Cochinchine	46
Sénégal	74
Réunion	101
Guyane	6
Martinique	109
Guadeloupe	159
Inde (coolis)	273

Les différents points occupés par la transportation ont été les suivants :

Les îles du Salut (île Royale, île Saint-Joseph, île du Diable), situées à quelque distance de la côte en face de la rivière de Kourou, servirent, au début, de dépôt pour les condamnés qui arrivaient de France. Cet établissement existe encore comme lieu d'internement des incorrigibles, des malades et des impotents.

L'îlet la Mère, situé à proximité de Cayenne

La Montagne-d'Argent, à l'embouchure de l'Oyapock.

(1) Voir le *Journal officiel* des 10, 12, 15, 16, 17, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30 septembre, 2, 3, 6, 8, 9, 13, 15, 16, 17, 23 octobre, 1er, 15, 21 novembre, 4, 5 et 30 décembre 1883.

Saint-Georges, sur la rive gauche du haut Oyapock.

Atelier forestier des Trois-Carbets, à l'embouchure du Kourou.

La Comté, quartier de Cayenne.

Saint-Laurent-du-Maroni, créé en 1858.

Montjoly, dans l'île de Cayenne.

Kourou, sur les bords de la rivière de ce nom.

De ces différents points, quatre seulement restent encore aujourd'hui occupés par la transportation.

Cayenne, où se trouvent réunis les condamnés employés aux services de la salubrité de la ville, du port, des ponts et chaussées, du génie et de l'artillerie.

Les îles du Salut, Kourou, et enfin Saint-Laurent-du-Maroni, avec ses annexes Saint-Maurice et les Hattes, forment aujourd'hui le centre de la colonisation pénale à la Guyane.

Malheureusement, la colonisation pénale à la Guyane eut, dès le début, à lutter contre des conditions climatériques défavorables. Aux prises avec des difficultés sérieuses qui engageaient au plus haut point sa responsabilité, l'administration n'hésita jamais entre le devoir que l'humanité lui imposait et l'intérêt de son œuvre. Là où des colons libres, luttant à leurs risques et périls, eussent peut-être persévéré, l'administration aima mieux reculer que d'avoir à rendre compte d'un succès trop chèrement acquis.

Ainsi s'expliquent les tentatives faites sur divers points de la colonie et qui, pour le plus grand nombre, ne donnèrent pas les résultats qu'on avait espérés.

Cependant il ne faudrait pas croire que le climat de la Guyane soit un obstacle insurmontable à toute colonisation pénale, car il résulte des tableaux de mortalité de la colonie, que la moyenne des décès n'a pas dépassé, en 1882, 7,57 p. 100.

En France, la mortalité ressort sur l'ensemble de l'effectif à près de 4 p. 100. Mais il y a lieu de remarquer que sur certains pénitenciers, notamment en Corse, cette moyenne est dépassée. D'après la statistique des trois dernières années, publiée par le ministère de l'intérieur, nous trouvons pour Chiavari une moyenne de 4,6 p. 100, et pour Casabianda 6,3 p. 100.

On est donc autorisé à penser que le climat de la Guyane n'est pas, comme on l'a dit, un obstacle insurmontable à la transportation des condamnés dans cette colonie.

Aujourd'hui, le Maroni est le centre de la colonisation pénale. Les condamnés doivent y être employés aux travaux de culture et d'exploitation des forêts; des concessions de terres pour cultiver la canne à sucre leur sont accordées, et l'usine de Saint-Maurice, constituée en entreprise industrielle, assure à un prix rémunérateur l'écoulement régulier de leurs produits.

En 1880, le développement de ce centre pénitentiaire agricole permit de penser que le moment était de le doter d'institutions qui lui assureraient la propriété directe de tous les biens dont il avait déjà la jouissance.

Tel est le but du décret du 16 mars 1880, qui a constitué la commune pénitentiaire de Maroni.

En vertu de ce décret, le Maroni restait toutefois un établissement pénitentiaire, et, en raison du caractère spécial de sa population, il était maintenu sous la tutelle de l'administration.

La commune pénitentiaire ne peut bénéficier de toutes les libertés et franchises des municipalités de droit commun. Elle n'a droit à aucune libéralité du budget local de la Guyane, mais elle profite par contre de toutes les recettes, sauf les droits de douane, d'enregistrement, de timbre et d'hypothèques qui restent acquis aux finances locales de la colonie.

Un décret du 5 décembre 1882, modifiant celui du 30 mai 1860, a déterminé le domaine pénitentiaire qui représente aujourd'hui 147,000 hectares environ.

C'est à Saint-Maurice, annexe de Saint-Laurent, que se trouve l'établissement sucrier créé en 1867, et qui fonctionne, depuis 1875, à l'aide de ses propres ressources.

En 1881, l'usine a manipulé 13,290 stères de cannes qui ont produit 277,500 kilogr. de sucre, soit 20 k., 880 par stère, et 162,375 litres de tafia, soit 12 l., 22 par stère.

L'usine possède aujourd'hui un fonds de roulement de près de 170,000 fr. et elle va remplacer prochainement des appareils aujourd'hui défectueux, ce qui lui permettra de donner à ses travaux une impulsion plus vive et plus productive.

Le département de la marine se préoccupe de développer l'élève du bétail sur les vastes pâturages dépendant du domaine pénitentiaire. Des troupeaux existent déjà aux Hattes (annexe du Maroni), ainsi qu'à Kourou.

Dépenses de la transportation.

Le budget de la transportation s'est élevé en 1883 à la Guyanne à 2,076,346 fr.; il faut y ajouter les frais d'entretien de la garnison et ceux de transport des condamnés. On peut estimer à 250 fr. en moyenne le prix de transport d'un condamné, et à 830 fr. son revient annuel (sans compter la garnison).

Budget sur ressources spéciales.

La création du budget sur ressources spéciales est une mesure commune aux deux colonies pénitentiaires, et qui a pour but d'améliorer la situation des condamnés.

L'accroissement continu des effectifs de transportés plaçait l'administration dans l'obligation de demander chaque année de nouveaux sacrifices à l'État.

Mais comme la transportation est un service producteur et consommateur à la fois, il a semblé que ce double caractère devait le soustraire aux règles d'une comptabilité ordinaire, et qu'on devait trouver, dans la combinaison d'un régime particulier, le moyen de compenser ses dépenses par ses produits.

C'est le but du budget sur ressources spéciales.

Des ateliers pénitentiaires sont installés industriellement. Le prix du produit vendu est encaissé au compte du service pénitentiaire, et sert à payer les salaires des ouvriers, les frais de transport, les achats de matières premières, l'entretien de l'outillage, etc., etc., en un mot tout ce qui se rattache aux besoins de la production. La différence entre les dépenses et les recettes constitue un bénéfice qui doit servir à accroître les moyens de production et à améliorer les salaires des travailleurs.

Il est bon d'ajouter que 20 p. 100 sont prélevés sur le produit de chaque vente au profit du Trésor public, et sont encaissés sous le titre de produits divers du budget.

D'après le compte de 1880, les fonds disponibles au titre du budget sur ressources spéciales à la Guyanne et à la Nouvelle-Calédonie s'élevaient, au 31 décembre, à plus de 200,000 fr. Cet excédent de recettes sur les dépenses s'est accru, depuis cette époque, et l'on peut évaluer à plus de 300,000 fr. le crédit actuel.

Parmi les travaux d'utilité générale effectués par le service pénitentiaire, on peut citer au premier rang la ligne télégraphique de Cayenne au Maroni.

Cette ligne, qui dessert Kourou, les îles du Salut, au moyen d'un sémaphore, Sinnamary, Iracoubo, Mana, les Hattes et Saint-Laurent, compte 290 kil. de longueur. Elle a dû être mise complètement en exploitation au 1er avril 1883.

(A suivre.)

Il a été versé à la trésorerie générale de la Mayenne, à titre de restitution anonyme à l'État, la somme de 50 francs, dont il a été fait recette, par le caissier-payeur central du Trésor public, le 31 décembre 1883.

Le paquebot *Oxus*, des messageries maritimes, allant en Chine et au Japon, est arrivé à Colombo le 31 décembre dernier.

Le paquebot *Sindh*, des messageries maritimes, venant de Chine et du Japon, est arrivé à Colombo le 31 décembre dernier, avec 16 passagers, 3,699 colis soie et 5,000 divers.

Le premier volume du *Grand Annuaire National* (Paris et département de la Seine), pour 1884, vient de paraître.

Cette utile publication est indispensable pour toutes les administrations publiques et pour tous les commerçants et industriels, qui y trouveront classés méthodiquement les renseignements et adresses commerciales dont ils ont journellement besoin.

Le *Grand Annuaire National* se vend à Paris, au siège de la société, 18, rue Grange-Batelière.

Le ministère des finances, son fonctionnement, suivi d'une étude sur l'organisation générale des autres ministères, par J. Josat, sous-chef de bureau au ministère des finances; un très fort volume grand in-8° de 1,000 pages. (Berger-Levrault et Cie, éditeurs à Paris, 5, rue des Beaux-Arts, et à Nancy.) — 2e édition.

L'utilité d'un traité pratique sur les matières, pour ainsi dire *journalières*, de l'administration, se faisait sentir; il y avait là une lacune que M. Josat, dans son travail sur l'organisation intérieure et sur le fonctionnement des ministères, et *spécialement* du ministère des finances, vient de combler.

Après avoir, dans son *introduction* fait connaître le rôle de l'administration en général, ainsi que celui des hauts fonctionnaires qui sont chargés d'imprimer le mouvement et la direction aux services publics placés sous leurs ordres, l'auteur consacre le livre Ier à l'exposé sommaire du système financier de la France; il passe en revue les charges et les dépenses de l'État ainsi que ses ressources et ses revenus; quant à la *comptabilité publique*, qui a précisément pour objet l'établissement du compte des recettes et des dépenses et qui en est, pour ainsi dire, le résumé, elle forme la matière de chapitres spéciaux consacrés à la comptabilité législative ou au budget, à la comptabilité administrative proprement dite,

à la comptabilité judiciaire ou contrôle de la cour des comptes.

Le livre II est divisé en deux parties ; il s'occupe exclusivement du ministère des finances (administration centrale proprement dite et régies financières) : dans ce livre, l'auteur passe en revue les directions de l'administration centrale (dette inscrite, mouvement général des fonds, comptabilité publique, etc.) ; il expose en détail les travaux qui incombent à chacune d'elles. Puis, dans la 2e partie de ce même livre, il aborde l'étude des administrations financières (douanes, contributions directes, contributions indirectes, manufactures de l'Etat, monnaies et médailles), et donne sur chacune d'elles une vue d'ensemble, ayant soin de faire connaître les modifications et changements apportés depuis ces derniers temps.

Le livre III est consacré à l'organisation des dix autres ministères.

Le livre de M. Josat embrasse donc l'administration du pays tout entière. De cette façon le lecteur se rend un compte exact des attributions dévolues à chacun des services publics ; il distingue clairement et touche, en quelque sorte, du doigt, les rouages multiples qui font mouvoir et qui règlent l'ensemble de la vaste machine administrative.

Sommaire du *Journal des Economistes* du 15 décembre 1883 :

La réorganisation des services publics devant le conseil d'Etat, par M. Georges Dufour. — Aperçus sur les questions des associations, par M. R. de Fontenay. — L'évolution politique du XIXe siècle. Évolution et révolution, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. — Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Joseph Lefort. — Les réformes douanières en Espagne, par M. Mariano Carreras y Gonzalez. — Le 27e congrès des sciences sociales en Angleterre, par M. Henry Taché. — Le crédit agricole mobilier : La discussion au Sénat. Le voyage de M. Léon Say dans la Haute-Italie, par M. Paul Boiteau. — Hommage à Joseph Garnier. — Bulletin. — Société d'économie politique. — Société de statistique de Paris. — Comptes rendus, par M. H. Baudrillart et M. Bérard-Varagnac. — Chronique économique — Bibliographie économique.

Abonnement pour la France et l'Algérie : un an, 36 fr. ; six mois, 19 fr.

En vente à la librairie Hachette et Ce, 79, boulevard Saint-Germain :

Histoire de l'art dans l'antiquité (Egypte, Assyrie, Phénicie, Asie-Mineure, Grèce, Perse, Étrurie, Rome). Tome II : *la Chaldée et l'Assyrie.* Un magnifique volume in-8° jésus, contenant 4 planches en couleurs, 11 planches en noir tirées à part et 452 gravures intercalées dans le texte.

En vente : Tome Ier. — *L'Egypte*, contenant 4 planches en couleurs, 15 planches en noir tirées à part et 616 gravures intercalées dans le texte.

Prix de chaque volume : broché, 30 fr. ; relié richement avec fers spéciaux, tranches dorées, 37 fr.

Il a été tiré dans le format in-4° : 100 exemplaires sur papier vélin à la forme, 20 exemplaires sur papier de Chine et 50 exemplaires sur papier du Japon.

Tous ces exemplaires sont numérotés.

Prix de chaque exemplaire : sur papier vélin, 60 fr. ; sur papier de Chine, 80 fr. ; sur papier du Japon, 100 fr.

Conditions et mode de publication. — L'*Histoire de l'art dans l'antiquité* formera environ 300 livraisons, soit cinq ou six beaux volumes grand in-8°.

Chaque livraison, composée de 16 pages, contenant en général plusieurs gravures, et protégée par une couverture, se vend 50 centimes ; ce prix sera porté à 1 franc pour les quelques livraisons qui sont accompagnées d'une planche en couleurs.

Il paraît une livraison par semaine depuis le 30 avril 1881.

Rome, description et souvenirs, par Wey (Fr.). Nouvelle édition augmentée et suivie de Rome italienne, notes des derniers voyages. 1 volume in-4°, contenant 370 gravures sur bois d'après Bayard, Hubert Clerget, A. de Neuville, Henri Regnault, E. Thérond, etc., et 1 plan. Broché, 50 fr. Relié richement, avec fers spéciaux, 65 fr.

Rome italienne. Chapitres complémentaires. Brochure in-4°, 5 fr.

En vente à la même librairie :

Les Chroniqueurs de l'histoire de France, depuis les origines jusqu'au seizième siècle. Texte abrégé, coordonné et traduit par Mme de Witt, née Guizot. 2e série, *les Chroniqueurs de Suger à Froissart.*

Un magnifique volume in-8° jésus, contenant 9 planches en chromolithographie, 50 grandes compositions tirées en noir et 267 gravures intercalées dans le texte. Broché, 32 fr. Relié richement, avec fers spéciaux, tranches dorées, 40 fr.

En vente : 1re série, *les Chroniqueurs de Grégoire de Tours à Guillaume de Tyr.* 1 volume in-8° jésus contenant 11 planches en chromolithographie, 47 grandes compositions tirées en noir et 267 gravures intercalées dans le texte. Broché, 32 fr. Relié, 40 fr.

L'ouvrage complet comprendra 4 séries formant chacune un volume.

Il a été tiré, dans le format in-4° : 100 exemplaires sur papier vélin à la forme, 10 exemplaires sur papier de Chine et 25 exemplaires sur papier du Japon.

Tous ces exemplaires sont numérotés.

Prix de chaque exemplaire : sur papier vélin, 60 fr. ; sur papier de Chine, 80 fr. ; sur papier du Japon, 100 fr.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 31 décembre.

Du sieur FILHON (Jean), charbonnier, demeurant à Paris, rue de la Tombe-Issoire, n. 6.

M. Soubrier, juge-commissaire.

M. Cousin, boulevard Saint-Michel, n. 76, syndic provisoire (N. 14802 du gr.).

Du sieur MEYNARD (Louis), marchand de vins-restaurateur, demeurant à Paris, rue Saint-Maur, 93.

M. Poulain, juge commissaire.

M. Barboux, boulevard Sébastopol, n. 9, syndic provisoire (N. 14803 du gr.).

Du sieur RAMOLINI (Jean-Pierre), imprimeur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Marcel, n. 22.

M. Soubrier, juge-commissaire.

M. Sauvalle, n. 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire (N. 11804 du gr.).

Du sieur SELLA (Moïse), marchand de modes en gros, demeurant à Paris, rue Rambuteau, n. 59.

M. Soubrier, juge-commissaire.

M. Châle, boulevard Saint-Michel, n. 4, syndic provisoire (N. 14805 du gr.).

De la dame KAHN (Emilia Levy, femme judiciairement séparée de biens de Marx Kahn), fabricante de modes en gros, demeurant à Paris, rue de Cléry, n. 10.

M. Soubrier, juge-commissaire.

M. Sauvalle, quai des Grands-Augustins, n. 25, syndic provisoire (N. 14806 du gr.).

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur DARDART (Charles-François), entrepreneur de transports, demeurant à Paris, rue Domrémy, 16, le 8 courant, à 10 heures précises (N. 14797 du gr.).

De la demoiselle DE NOUVION (Elisa), propriétaire du journal *le Conseiller de la mode*, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, n. 22, le 8 courant, à 10 heures précises (N. 14673 du gr.).

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur MARMOUGET (Pierre), tailleur, demeurant à Paris, avenue du Maine, 10, le 8 courant, à 10 heures (N. 14603 du gr.).

Du sieur RÉMY, entrepreneur de peinture, demeurant à Paris, rue Championnet, n. 82, le 8 courant, à 11 heures (N. 14444 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union

et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur COLLARD (Henri-Onésime), épicier, demeurant à Paris, rue de Lyon, 30, le 8 courant, à 11 heures (N. 11151 du gr.).

Du sieur BAUDOUIN, fabricant de miroiterie, demeurant au parc Saint-Maur, avenue des Ailantes, n° 23, le 8 courant, à 10 heures (N. 9587 du gr.).

Masse personnelle Renzi :

1° Du sieur RENZI (Antoine) ; 2° de dame veuve BOTTERO (Angelina-Casanova), ayant été associés de fait pour le commerce des vins à Paris, rue Chenier, n. 3, puis rue de Maubeuge, n. 38, et, enfin, rue du Roule, n. 20, demeurant tous deux rue du Roule, 13, le 8 courant, à 10 heures précises (N. 9127 du gr.).

Masse veuve Bottero :

1° Du sieur RENZI (Antoine) ; 2° de dame veuve BOTTERO (Angelina-Casanova), ayant été associés de fait pour le commerce des vins à Paris, rue Chenier, n. 3, puis rue de Maubeuge, n. 38, et, enfin, rue du Roule, n. 20, demeurant tous deux rue du Roule, n. 13, le 8 courant, à 10 heures précises (N. 9127 du gr.).

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur L. BONNEAU, marchand de moutons à Paris, rue d'Allemagne, n. 190, et demeurant au Raincy, boulevard de l'Ouest, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 8 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers, qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic M. Meys, boulev. Magenta, n. 59, et à se trouver à cette assemblée. (N° 11944 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur ORDONNEAU (Alphonse-Marie), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris faubourg Saint-Martin, n. 249, et avant tout, répartition de l'actif, il sera procédé le 8 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic M. Bonneau, rue de Savoie, n. 6, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13905 du gr.)

ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS du jeudi 3 janvier 1884.

1re Chambre.

DIX HEURES : Bourrières, concordat.
DEUX HEURES : Bouyard, vérification. — Belongh, vérification. — Jouanneau, clôture.

M. Caq (Xavier-Paul-Elie), né à Lamillarié (Tarn), le 13 septembre 1859, demeurant à Paris, se pourvoit devant M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de *Daries*.

COLLAS,
Référendaire au sceau.

ADJUDICATION

DES

TRAVAUX DE VIDANGES

à exécuter dans les bâtiments militaires de la place de Paris (rive gauche), pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889.

Le lundi 14 janvier 1884, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans la salle du conseil de préfecture de la Seine, au palais du tribunal de commerce, en présence de MM. le préfet de la Seine ou son délégué, le chef du génie de Paris (rive gauche), et un officier désigné par le général commandant la place, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de vidanges à exécuter dans les bâtiments militaires de la place de Paris (rive gauche) et dépendances, pendant 3 ou 6 années, à partir du 1er janvier 1884, avec faculté par l'entrepreneur de résiliation à l'expiration du premier ternaire, moyennant dénonciation six mois d'avance, et par l'Etat à toute époque en prévenant trois mois à l'avance.

Le chef de bataillon, chef du génie par intérim,
O. SCHMITT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 14 septembre 1883, M. Louis-Hyacinthe Simon, maître de forges, domicilié à Paris, rue d'Ampère, 47, gérant de la société en commandite des hauts-fourneaux de Champigneulles, près Nancy, dont le siège est à Champigneulles, sollicite, au nom de cette société et en faisant élection de domicile dans les bureaux de la société, à Champigneulles, une concession de mines de fer sur le territoire des communes de Custines, Malleloy, Faulx, Bratte, Sivry, Belleau et Morey, arrondissement de Nancy.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au sud, par une ligne droite joignant le point K, angle rentrant de la limite séparative des communes de Malleloy et de Custines, — sommet nord-ouest de la concession de Custines, instituée par décret du 16 août 1867, — au point J, confluent du ruisseau de la Haute Faulx et de la Mauchère, en aval du moulin d'en bas, — sommet nord-ouest de la concession de Chavenois, instituée par décret du 19 avril 1883 ;

A l'est, par deux lignes droites : la première tirée du point J, ci-dessus, au point R, intersection du bord oriental du chemin vicinal ordinaire de Faulx à Bratte et de la limite séparative des communes de Faulx et de Bratte ; la deuxième tirée du point R, ci-dessus, au point S, angle intérieur de la bifurcation des deux chemins se rendant de Sivry à Faulx et à Bratte, à 775 mètres environ du clocher de Sivry ;

Au nord, par une ligne droite joignant le point S, ci-dessus, au point P, intersection du bord septentrional du chemin de grande communication n° 6 de Nancy et Marbache à Faulquemont et de la limite séparative des communes de Belleau et de Morey ;

A l'ouest, par trois lignes droites : la première joignant le point P, ci-dessus, au point C, où le côté occidental du chemin de Custines à Morey rencontre la limite séparative des communes de Custines et de Millery ; la deuxième joignant le point C, ci-dessus, au point D, angle sud ouest du bois particulier des Fous sur le chemin des Rayis ; la troisième joignant le point D, ci-dessus, au point de départ K.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de dix kilomètres carrés quatre-vingts hectares (10 k. 2, 80 h.).

La société des hauts-fourneaux de Champigneulles possède la concession de mines de fer de Champigneulles, instituée par arrêté du 3 août 1848 du Président du conseil chargé du pouvoir exécutif, d'une contenance de 427 hectares et s'étendant sur les communes de Champigneulles et de Maxéville, arrondissement de Nancy.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Nancy, Custines, Malleloy, Faulx, Bratte, Sivry, Belleau, Morey, Champigneulles et Maxéville.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, dans l'arrondissement de Paris où est situé le domicile du pétitionnaire.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 24 décembre 1883.

Pour le préfet de Meurthe-et-Moselle :
Le secrétaire général délégué,
E. GAUCKLER.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

VILLE DE BAGNÈRES-DE-LUCHON

ADJUDICATION

Le dimanche 20 janvier 1884, à deux heures de relevée, il sera procédé, dans une des salles de la mairie de Bagnères-de-Luchon, à l'adjudication en trois lots (les 2e et 3e lots n'en formant qu'un seul) des fournitures et travaux suivants :

1er lot. — Construction d'un établissement d'hydrothérapie.

2e et 3e lots. — Transformation d'une galerie de douches et réparations des toitures basses de l'établissement thermal.

4e lot. — Construction d'un établissement de humages et étuves.

IMPORTANCE DE L'ENTREPRISE

1er lot. — Travaux de diverse nature, ensemble	51.100 98
Somme à valoir pour travaux imprévus	5.110 10
Total du 1er lot	56.211 08
2e et 3e lots. — Travaux de diverse nature, ensemble	62.432 87
Somme à valoir pour travaux imprévus	6 243 29
Total des 2e et 3e lots	68.676 16
4e lot. — Travaux de diverse nature, ensemble	108.000 »
Total général	232 887 24

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne justifie qu'il possède les aptitudes nécessaires pour conduire à bonne fin les travaux projetés. A cet effet, chaque concurrent devra fournir un certificat d'un architecte, délivré depuis moins d'un an, constatant qu'il a été titulaire d'entreprises de constructions comportant des travaux de diverses natures pour une somme au moins égale à celles portées sur les devis. Les pièces et certificats devront être parvenus six jours à l'avance à la mairie de Bagnères-de-Luchon, où ils seront examinés par une commission municipale qui arrêtera définitivement et sans recours la liste des entrepreneurs admis à soumissionner. Tous les intéressés seront avisés par lettre de la décision intervenue en ce qui les concerne.

Chaque entrepreneur admis sera tenu de verser préalablement à l'adjudication, entre les mains du receveur municipal de Bagnères-de-Luchon, à titre de cautionnement :

Pour le 1er lot, la somme de	2.000 »
Pour les 2e et 3e lots, la somme de	2.500 »
Pour le 4e lot, la somme de	4.500 »
Total des cautionnements	9.000 »

Les cautionnements pourront être faits en numéraire ou en inscriptions de rente calculée au cours moyen de la veille du jour du dépôt.

L'adjudication entre les entrepreneurs admis à concourir aura lieu sur soumissions cachetées, suivant le mode actuel en vigueur pour les ad-

judications de travaux publics. Les frais de timbre, d'enregistrement, ainsi que les dépenses de publicité relatifs à l'adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

Modèle de soumission.

Je soussigné (*nom et prénoms*), entrepreneur de travaux publics, domicilié à (*domicile*), ayant pris une entière connaissance des plans, devis et cahier des charges et du bordereau des prix relatifs à l'entreprise des travaux pour (*indiquer la nature des travaux*) à Bagnères-de-Luchon, m'engage à exécuter lesdits travaux moyennant un rabais de (*rabais en toutes lettres, exprimé en francs et centimes*) par cent francs, pour tous les prix de la série.

On peut prendre connaissance des pièces des projets au bureau de la mairie de Bagnères-de-Luchon.

Le maire,
AZÉMAR.

Spectacles du Jeudi 3 Janvier.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Les Maucroix, pièce de M. A. Delpit : Worms, Le Bargy; Mmes Reichemberg, Broisat, Dudlay. — Le Menteur.

Opéra-Comique (1,800 places.) — 8 h. »/». — Mignon, opéra-comique en 3 actes, musique d'A. Thomas : Mouliérat, Barré, Vernouillet, Bernard, Barnolt; Mmes Nevada, Mézeray. — Le Portrait.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufios, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et Vlan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Banmaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/2. — Marta : Ravelli, de Reszké; Mmes Harris-Zegurry, Tremelli.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier, Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Taillen, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2 — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/2. — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14 — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/» — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — La Mariée de la rue St-Denis : Bamburger, Paul Legrand, Guyon fils, Dorgat; Mmes Val-Castelli, Maës.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/2 — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Éden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2 — Sieba, grand ballet en 3 actes et [illegible] tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,500 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre (passage Jouffroy). — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 18, rue Grange-Batelière — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici les matinées d'aujourd'hui jeudi 3 janvier :

Châtelet : Peau d'âne.
Porte-Saint-Martin : Nana-Sahib.
Cluny : le Cabinet Piperlin.
Menus-Plaisirs : les Invisibles.
Cirque Fernando : matinée enfantine.

Mlle Figuet doit prochainement effectuer son second début dans la Favorite.

La première représentation d'Ernani, au Théâtre-Italien, est annoncée pour samedi.

Le [illegible] de service : [illegible]
[illegible] Journal officiel, [illegible]

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 2 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible gelée			76 ..
Huile de Colza disponible, dégelée			77 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes gelée			78 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			79 ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			87 ..
Huile de Lin, en fûts			55 ..
Huile de Lin, en tonnes			57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	47 75	à	47 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	54 75	à	55 ..
Sucres raffinés — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	.. ..
Mélasses de fabrique	10 50	à	10 ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. ..	à	48 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	50 75	à	51 ..
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Bonne de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi 100 13/16 — 1 h., 100 13/16
VIENNE. Métal. ... — Papier, 79 15.. — Monnaie 79 90
Crédit Autrich. .... 291 30 | Chem. de fer Autrich 320 25
Change sur Londres.... Demande 121 .. — Offre 121 15
Change sur Paris...... Demande. 48 025 — Offre, 48 075
Lots............... 115 .. | Napoléon............ 9 19

VALEURS EN NÉGOCIATION A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG			PAPIER COURT			
1½%	Amsterdam	206 ¼	à	206 ¾	206 ¾	à	206 ¾	et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ¼	à	122 ¾	122 ¼	à	122 ¾	et 4..%
5..%	Vienne....	206 ..	à	206 ¼	206 ..	à	206 ½	et 4..%
5..%	Barcelone..	487 ½	à	488 ..	488 ¼	à	489 ½	et 4..%
5..%	Madrid....	487 ..	à	487 ½	487 ¼	à	488 ..	et 4..%
6..%	Lisbonne...	547 ¼	à	547 ¾	547 ¼	à	548 ..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ¼	à	242 ¼	241 ¼	à	242 ¼	et 4..%
1..%	New-York	518....	à	519....	518....	à	519..	m. 3%
.....	Stockholm	137...	à	138....	137....	à	138..	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIATION A VUE.

3..%	Londres...	25 17 à 25 22	25 14½ à 25 19½	m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15½ à 25 20½	...
3½%	Belgique	pair à ¼ p	pair à 3/16	m. 3½%
5..%	Italie (papier)	1/16 à 3/16 p	pair à ⅛ pr.	— 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ pr.	— 5%
3..%	Suisse...	pair à 1/16 b	pair à 1/16 p.	— 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à huit mois ..	2½%
d° d° De neuf mois à un an	3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte 3..% — Avances,	4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000 le kil. 3437 fr	1	à	...	0/00 prime
Argent » à 1000/1000 d° 218 89	145	à	150	0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 55..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 52..	à	4 54..
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..
Banknotes	25 11..	à	25 16..
Aigles des États-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaumes (20 marks)	24 65..	à	24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 2 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours précédemment Compt.	Terme
	RENTE D'ÉTAT FRANÇAIS								
Janv. 81	3 %	75f60 55 50 45 40	en liq.	75 70	75 55	75 25	75 25	75 80	75 56
			fin ct.	75 55	75 55	75 30	75 32 ½		
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f		d50		
			Pr fin c.	76 30	76 10 d25	76 ..	75 80		
			Pr fin p.		d 1f		d50		
			Pr fin p.		d 2f				
			Pr fin p.		d25		d 3f		
sept. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77f 76f75	en liq.	76 95			76 45	78 ..	77 65
			fin ct.	77 ..			76 60		
			Pr fin c.		d 1f		d50		
			Pr fin c.		77 50 d25				
			Pr fin p.		d 1f		d50		
			Pr fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq.						
			fin ct.					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	105 85 90 106 ..	en liq.						
			fin ct.					105 70	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	105 85 [illegible] 65 70 65 67½ 105 [illegible]	en liq.	105 65	105 75	105 60	105 70	105 80	105 70
			fin ct.	105 90	105 90	105 65	105 80		
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f		106 20 d50		
			Pr fin c.	106 50	106 45 d25				
			Pr fin p.		d 1f				
			Pr fin p.		d 2f		d50		
			Pr fin p.		d25		d 2f		
août 83	Promesses d'inscript., 4 ½ % 1883	0 22						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% à l m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1006250	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.		en liq. / fin ct.					507 ..	475 ..
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t.p.	499 50 500	fin ct.					500 ..	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	524 75 524 523	fin ct.					523 ..	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	245						245 ..	
sept. 83	Ville de Paris: Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	504 505 505 50	fin ct.					503 ..	330 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	510 512	fin ct.					508 50	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	407 418 409 410 412	fin ct.					407 ..	
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	394 395 396	en liq. / fin ct.					395 ..	398 75
	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 50 116 117						116 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières							10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	505	en liq. / fin ct.					504 ..	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	505	en liq. / fin ct.					503 ..	477 50
oct. 82	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., exe d'imp.)	515	Pr fin c. / fin ct.					514 ..	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	359 50	en liq. / fin ct.					359 50	383 75
			Pr fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	438 75	en liq. / au 31					440 ..	490 ..
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 31		d 5f		d10		
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					872 50	720 ..
			Pr au 15		d 5f		d10		
			Pr au 31		d 5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					765 ..	625 ..
			Pr au 15		d10		d10		
juill. 83	Banque de France (nominatives)	5115 5120 5110 5120	en liq.	5125	5130	5125	5125	5115 ..	5100 ..
			fin ct.						
			Pr fin c.		5175 d50		d20		
			Pr fin p.		d50		d50		
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	507 50 508 75 510	en liq. / au 15	508 75				508 75	508 75
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 31		d20		d10		
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	810 806 25 805	en liq. / au 15	810			802 50	810 ..	810 ..
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	en liq. / au 15					440 ..	430 ..
			Pr au 15		d 5f		d10		
			Pr au 31		d 5f		d10		
juin 83	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		en liq. / au 15					8440 ..	550 ..
			Pr au 15		d 5f		d10		
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435 437 50	en liq. / au 15					435 ..	450 ..
			Pr au 15		d 5f		d10		
			Pr au 31		d 5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	920	en liq. / au 15					920 ..	910 ..
			Pr au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1879.	977 50	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	107 50	106 50
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	98 25	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	103 50	103 ..
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	100 ..	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	92 ..	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	175 ..	170 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	440 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cies gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	[illegible]	
La Confiance (inc.), a. 500f, 250f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.	1825 ..	[illegible]
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 300 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'Arles à Bone		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat	1480 ..	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	650 ..	630 ..
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	798 ..	
Midi d° a. de jouiss.	530 ..	
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	845	
Ouest d° a. de jouiss.	395	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	30 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Bresilleux (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Mercredi 2 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés		au 15					445 ..	460 ..
			P° au 15				d10		
			P° au 31		d5'		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq.						
		1	au 15					7 ..	50 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 31		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr.,		en liq.						
	200 fr. payés	205	au 15					205 ..	245 ..
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15				d5		
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés.		en liq.						
	(nominatives.)	495	au 15					493 75	490 ..
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					350 ..	338 ..
			en liq.	1225			1217 50		
juill. 83	*Crédit Foncier de France*: actions de 500 fr., tout payé.	1230 1235	du ct.	1228 75			1230	1230 ..	1225 ..
	(nominatives.)		P° fin c.		d40	1240 ..	1250 .. d10		
			P° fin c.	1235 ..	1240 .. d20		d20		
			P° fin p.		d40		d10		
			P° fin p.		d20		d5'		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	..						1065 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	501 25						560 ..	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	110						111 ..	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	555 556 50						545 ..	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	115						114 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	498 75 500						499 .	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	445 440						440	397 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	98 25						99 25	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	564 560	du ct.					506 ..	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	342 340 50	du ct.					340 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	434 75 435	du ct.					435	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	431 434 75	du ct.					433 50	458 75
sept. 83	communles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	431 50	du ct.					433 ..	
			en liq.						
juill. 83	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	342 50 342 341 75	du ct.					342 50	
			en liq.						
juill. 83	d° d° 100 fr. payés.	338	du ct.					338 ..	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 340 f.	387 50	du ct.					337 50	
août 82	d° entièrement libérées	346	du ct.					346 25	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	331	du ct.					331 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq.						
	obl. remb. 150f (émises en représent.	134	du ct.					134 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f (d'ann. dues par l'État)	505	au 15					505 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de		en liq.						
	500 fr. t. payé, nos 1 à 80000.	175	au 15					175 ..	165 ..
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq.						
		677 50 680	au 15					677 50	727 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 31					505 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr.		en liq.	535 ..			533 75		
	payés (ex-coup. 27)	533 75 535	au 15					533 75	533 75
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act.		en liq.	330 ..	330	325 75	330 ..		
	nouvelles, 500 fr., tout payé...	330 327 50 330 332 50	au 15	330			331 25	325 .	325 ..
	(ex-coup. 10.)	330	P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de),		en liq.						
	act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	645 646 25	au 15					645 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act.		en liq.						
	500 fr., tout payé		au 15					162 50	200 ..
			P° au 15		d5'		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		au 15					310 .	300 ..
			P° au 31		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm.		en liq.	472 50	475 ..	470 ..	475 ..		
	et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p.	475 476 25 477 50	au 15					477 50	475 ..
	(nominatives.)		P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d5'		d10		
juill. 82	Banque centrale du Commerce,		en liq.						
	act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		au 15					550 ..	445 .
			P° au 15		d5'		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle,		en liq.						
	act. 500 fr., 250 fr. payés		au 15					435 ..	440 ..
	(Anc. Maison Bourgeois et Cie.).		P° au 15		d5'		d10		
juill. 83	Banque Franco-Égyptienne, act.		en liq.	557 50			560		
	500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 13).	557 50 560 557 50 560	au 15	560 .			561 25	560 ..	557 50
Juill.	d° grosses coupures	557 50 560	P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act.		en liq.						
	500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 9).	290	au 15					300 ..	292 50
			P° au 15		d5'		d10		
juill. 83	Banque Maritime, actions 500 fr.,		en liq.						
	125 fr. payés (nominatives)	415	au 15					420 ..	487 50
			P° au 15		d5'		d10		
juill. 83	Banque Nationale, actions 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coup. 5)	40	au 15					40 ..	325 ..
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 31		d5'		d10		
nov. 83	Banque Parisienne, act. 500 fr.,		en liq.						
	tout payé (ex-coup. 15)	407 50	au 15					408 75	410 ..
			P° au 15		d20		d10		
juil. 83	Banque Romaine, actions 500 fr.,		en liq.						
	250 fr. payés		au 15					256 25	[illegible] 50
			P° au 15		d5'		d10		
mai 83	Banque Russe et Française, act.		en liq.						
	500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	425	au 15					428 75	427 50
			P° au 15				d10		
			P° au 31		d5'		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et		en liq.						
	de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)	500	au 31					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f.,		en liq.	307 50					
	tout payé (nos 1 à 60000)	310 305	au 15					305 .	307 50
	(ex-coup. 16)		P° au 15		d5		317 50 d10		
			P° au 31		d5'		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende.		
Normandes (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	487 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).		
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	15	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Léronville-Sodan, titres r. 500f, t.p.	495	
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	342	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63).	2125	4
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 100 p.		
B. Union Fr.-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	410	407 50
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 31 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	275	300
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepts (ex-c. 32).	272 50	
Mollessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).	3	
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	60
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1265	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	465	460
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 2).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22).		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13).	1155	
d° act. de jouissance (ex-c. 5).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	347 50	
Gaz d'huile (Soc. internle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1067 50	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 17).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	180	160
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mercredi 2 Janv. 1884	Cours au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours préc. Compt.	Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420						420 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	437 50 435						437 50	432 50
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 500 f. (6% gar. par l'État), t.p.							596 ..	592 50
janv. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.							7 ..	33 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555						555 ..	560 ..
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé	725						725 ..	718 75
mai 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1230 1227 50 1226 25 122. 1233 75 1222 50	en liq. / fin ct.	1230 / 1225	1230	1223 75	1225	1235 ..	1230 ..
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1115 1120	en liq.	1125			1120	1130 ..	1125 ..
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1742 50 1740 1739	en liq.	1735	1737 50	1727 50	1727 50	1740 ..	1740 ..
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1255 1256 25 1257 50	en liq. / fin ct.	1257 50 / 1260	1257 50	1253 75	1255	1256 25	1257 50
[illegible] 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)							520 ..	465 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	785 790 795 800						800 ..	773 75
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19)	512 50 510						520 ..	520 ..
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16)							582 50	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)							385 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	495 485 480 475 480 485	en liq.	495	495	475	487 50	505 ..	506 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)							410 ..	400 ..
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.	390						390 ..	495 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1370 1365	en liq.	1370				1375 ..	1375 ..
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 46.)	510 502 50						505 ..	505 ..
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	685 690						690 ..	742 50
juill. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54)	1130 1127 50						1120 ..	1130 ..
[illegible] 83	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	620 622 50 620						620 ..	652 50
[illegible] 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.							190 ..	910 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	440						440 ..	440 ..
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	495	en liq.	493 75				496 25	495 ..
[illegible] 83	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 43)	1910 1905 1910 1915 1920 1910 1905 190. 1895 189. 1885 189. 1895 1900 1892 50 1895 1890 1897 50 1885 18. 189.	en liq. / au 15	1910 / 1913 75	1915 / 1915	1887 50 / 1892 50	1895 / 1895	1930 ..	1932 50
[illegible] 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 28)	1127 50	en liq. / au 15	1137 50 / 1140				1140 ..	1137 50
[illegible] 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	615 660 655 660 655 657 50 660 66.	en liq. / au 15	675 / 667 50			660	672 50	670 ..
[illegible] 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	138 139 75						140 ..	140 ..
[illegible] 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1195 1200 1197 50 1190 1187 50 1185 1187 50 1180 1175 1170 116. 1170 1180 1170 1172 50	en liq.	1190	1190	1165	1170	1190 ..	1197 50
[illegible] 83	d° cinquièmes (ex-coup. 2)							240 ..	250 ..
[illegible] 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	215						213 75	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
[illegible] 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ¾						101 ¾	99 ..
[illegible] 83	Autriche (Dette 5%, conv.), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)							66 ¾	
	d° d° 1000 fl.							66 ¾	65 ½
	d° d° 10000 fl.							65 ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.		
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Sautaudes et Quiros (ex-coup. 21).		
Vermont (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignasses (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)	495 ..	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38.		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	192 50	
Anc. Éts b. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105 ..	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'At., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	58 75	
Voitures à Paris, act. de jouissance	175 ..	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)		
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gasterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 400 f., t.p.	610 ..	
Café Anglais, a. 400 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Port., etc., a. 500f, t.p.		
Comptoirs et Mat. d'or, a. 400f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	55 .	
Le Figaro, a. 1/19250, t.p. (ex-c. 24)	960 ..	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	215 ..	210 ..
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Photographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	270 .	266 25
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 400f p.	230	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	160 ..	156 25
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	325 ..	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 2 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.				
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	84f	au 15				
	do 1000 fl. do	83 90 10 20	Pr au 15		d50		
	do 10000 fl. do		Pr au 31		d5f		
			en liq.				
mai 83	Belgique, 4%		au 15				
			en liq.				
août 83	do 4%, 1880, 2e Série		au 15				
			en liq.				
mai 83	do 3%, 1873		au 15				
avril 83	Égypte. Oblig. Dette consolidée		en liq.				
	de la Daïra Sanieh	318 317 75 317 50 317 25	au 15				
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80)	317	Pr au 15		d5f		
			Pr au 31		d5f		
mai 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.	313 75	313 75	311 25	312 50
	7%, remb. 500 fr.	313 312 50	au 15				
	(Déc. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)		Pr au 15		d5f		
	Grosses coupures		Pr au 31		d5f		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.				
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	440 439 437 50 436 25	au 15				
	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		
[illegible] 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.				
	5%, 1878, tout payé		au 15				
	Grosses coupures	433	Pr au 15		d5f		
			en liq.	56 25			56 05
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	56	au 15				
	Grosses coupures	56	Pr au 15		d50		
			en liq.				
juill. 83	do 4%, int. (nég. ch. fixe 1f).	57	au 15				
	Grosses coupures	57	Pr au 15				
juill. 83	do 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.				
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490	au 15				
juill. 83	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	540	au 15				
juin 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).						
	Petites coupures						
juill. 83	do 4%						
	Petites coupures						
avril 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	401	au 15				
			en liq.				
juill. 83	do 1881, 5%	346 25 347 50	au 15				
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 15				
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq.				
	Obl. 100 fl., t.p.		au 15				
	do 500 fl., t.p.		Pr au 15		d1f		
	do 1000 fl., t.p.		Pr au 31		d25		
	do 10000 fl., t.p.						
juill. 83	do 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50) :						
	Obl. 100 fl., t.p.	77 50 77	en liq.				
	do 500 fl., t.p.	76 77 75 70	au 15				
	do 1000 fl., t.p.	75f 70 90					
	do 10000 fl., t.p.						
mars 83	Emprunt indien 1880, 4½% (nég.						
	change fixe 2 fr. 50)		au 15				
			en liq.	91 80	91 80	91 65	91 75
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15				
	coup. 500 fr.		Pr au 15		d1f		
	c. 100 à 500 fr. exclus.	91f 90 80 75 60	Pr au 15		d25		92
	coup. 50 fr.		Pr au 31		d1f		
	c. au-dessous de 50 fr.	91 75	Pr au 31		d25		
avril 83	do 3%	54	au 15				
avril 83	do Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	490	au 15				
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15				
juill. 75	do do 5%, tout payé		au 15				
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-						
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 15				
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90	au 15				
juill. 83	do obligations d'État 6%, 1880,		en liq.				
	rembours. à 500 fr.		au 15				
mai 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		Pr au 15				
	Oblig. de 50 liv. st.	84	au 15				
	do de 100 liv. st.						
	do de 500 liv. st.						
	do de 1000 liv. st.						
août 83	do 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.				
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ½ 87	au 15				
	do de 100 liv. st.	86 ½	Pr au 15		d1f		
	do de 500 liv. st.	86 ½					
	do de 1000 liv. st.	86 ½					
juin 83	do 1872, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.				
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15				
	do de 100 liv. st.		Pr au 15		d1f		
	do de 500 liv. st.						
	do de 1000 liv. st.						
avril 83	do 1875, 4½% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.				
	Oblig. de 50 liv. st.	78	au 15				
	do de 100 liv. st.						
	do de 500 liv. st.						
	do de 1000 liv. st.						
[illegible] 83	do 1877, 5%, r. au pair en 37 an.		en liq.				
	Oblig. de 500 fr.	94	au 15				
	do de 2500 fr.	93 75	Pr au 15		d1f		
	do de 12500 fr.		Pr au 31		d1f		
[illegible] 83	do 1878, 5% (2e empr. d'Or),		en liq.				
	nég. à f. f. Obl. de 100 r.		au 15				
	do de 1000 r.		Pr au 15		d1f		
[illegible] 83	do 1879, 5%, (3e empr. d'Or),		en liq.				
	nég. à f. f. Obl. de 100 r.		au 15				
	do de 1000 r.		Pr au 15		d1f		
[illegible] 83	do 1881, 5%, obligations inté-		en liq.				
	rieures amortissables		au 15				
	Grosses coupures		Pr au 15				
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.				
	obl. 500 fr., tout payé	385	au 15				
juill. 83	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.				
	oblig. 500 fr., tout payé	492 50 495	au 15		d10		
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.	8 55			
	coup. de 125 fr.		au 15	8 60			
	coup. de 62 fr. 50.	8 65 55 57 ½	Pr au 15		d25		
	coup. de 12 fr. 50.		Pr au 31		d25		
	Emprunt Ottoman :						
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48 50	au 15				
mars 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	58	au 15				
	Grosses coupures	56					

Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme	Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
		[illegible], 5%, remb. 500 fr.		
84	84	Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
83 30	84 25	Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 75	
82 90		do Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
		Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
103 90	106 20	Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
		do 3% nouveau, remb. 500 fr.		
104 55		Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
		Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat).	3[illegible]5	
82 20	83 85	do nouv., 307f 50 p. do	3[illegible]4 25	
		Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	5[illegible]1	552
317	306	Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	350	348
		do nouveau do	350	
		Ardennes, 3%, r. 500f do	351	349
		Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
316 50	317 50	do r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
		Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
		Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
		Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
441	442 50	L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	410	
		Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
		Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 14).		
428 75	417 50	Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
		Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
		Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	356	354
56 50	56 50	Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
		Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	362	358
		Dauphiné, 3%, r. 500 fr. do	350	
56		Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355	
		do 1857, 3%, remb. 500 fr.		
		Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	565	
491 25	463 75	do 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	3[illegible]6	
540		Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	357 50	354
118 ½		Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	354 75	353 25
118 ½		Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
129		do 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
129		Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
465	442 50	Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	358	
		Médoc, 3%, remb. 500 fr.	260	258
345	367 50	Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
		Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
		Midi, 3%, remb. 500 fr.	354	353
103 70		Teste, rembours. 1250 fr.		
103 70	88	Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
103 50		Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	359 75
103 30		Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	335	
		Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
77		Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
75 80	76 90	do 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
75 70		do 3%, rembours. 500 fr.	356	
76		Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358 50	
		Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
96		Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
		1re émiss., de 1 à 63,000.		
91 75	91 75	2e émiss., de 63,001 à 108,312.	125	
		3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	120	
		Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
		Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
91 75		Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
53 50	47 50	Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
291		L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
13 50	15 87½	Intérêts gar. par l'État: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355 50	350
11	16 60	Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	357
		Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
53		Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
89 75	88 75	Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
		Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
103		Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
		Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
84 ½		Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
84 ½	90	Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
84 ¾		St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.	1185	
84 ½		Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
		Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	330	325
86 ½		Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	150	
86 7/16	89	Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
86 ½		La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	324	
86 ½		Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
		Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
84 ½		La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
84 ½	92 ½	Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
84 ½		do 5%, remb. 500 fr.		
84 ½		Tramw. du départ. du Nord, r. 500 f.		
		Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
77 ½		Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
77 ½	80	La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
76 ½		Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
76 ½		do séries C et D, r. 500 fr.		
		Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
93 75	93 25	Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	565	
93 50	93 25	do de la Marine, 5%, r. 120 f.		
93 50		Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
		Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	250	247 50
56	61 40	Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
57 ½		Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
		Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
58	55 ½	Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
55		Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
		Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
235	247 50	do do 5%, r. 500 fr.		
		do do 4%, r. 500 fr.		
		Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
382 50	60	Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
		Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
492 50	486 25	Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	507	
		Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510	505
		do 1882, 235 f. payés (nomin.).	502	
8 70	8 80	Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
		do do 5%, r. 500 fr.		
		Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	274	270
49 25	130	Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
60	10	Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
		Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 2 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq..					52 ..	300 ..
			au 15..						
....	Grosses coupures		en liq..						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f 47f75	au 15..					48 ..	93 75
....	coup. de 5		P° au 15		d5f		d1f		
....	coup. de 25		en liq..						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	42f25 42f	au 15..					42 ..	71 25
....	coup. de 5		P° au 15		d5f		d10		
....	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	491 25 492 50	en liq..	493 75			492 50	492 50	493 75
			au 15..	493 75					
			P° au 31		d10		d20		
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d50		d20		
			P° au 15		500 .. d5f		d10		
nov. 83.	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	487 50	en liq..					495 ..	492 50
			au 15..						
			P° au 15						
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10).		en liq..					500 ..	505 ..
			au 15..						
			P° au 15				d10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq..					400 ..	455 ..
			au 15..						
			P° au 15						
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	355 357 50	en liq..	300 ..			362 50	355 ..	358 75
			au 31..						
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d20		d10		
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10).		au 15..						
juill. 83	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p° (200f) p. (ex-coup. 1)		en liq..	520 ..				500 ..	500 ..
			au 15..				d10		
			P° au 15		d5f			522 50	522 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	635 633 75 632 50 631 25 630	en liq..	635 ..	635	631 25	632 50		
			au 15..	636 25				637 50	636 25
			P° au 15		d5f		d10		
....	Grosses coupures		P° au 31		d5f		d10		
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq..					700 ..	700 ..
			au 15..						
....	Grosses coupures		P° au 15		d5f		d10		
			P° au 31		d5f		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).	760 761 25 762 50 762 75	en liq..	762 50				762 50	762 50
			au 15..						
....	Grosses coupures		P° au 15		d5f		d10		
			P° au 31		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Egyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	530	en liq..	520 ..				530 ..	520 ..
			au 15..						
....	Grosses coupures		P° au 15		d5f		d10		
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	475	en liq..				d10	480 ..	415 ..
			au 15..						
			P° au 15		d5f		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq..					470 ..	467 50
			au 15..						
			P° au 15						
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r.500, t.p.	390 392 50 395 392 50	en liq..					387 50	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r.500, t.p.	375 380	au 15..					375 ..	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	170 175	en liq..	165 ..			170 ..		
			au 15..					166 25	170 ..
			P° au 15		d5f		d10		
			P° au 31		d20				
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	475	en liq..		d5f		d10		
			au 15..					498 75	475 ..
			P° au 15		d10				
oct. 83.	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6).		en liq..					508 75	505 ..
			au 15..						
			P° au 15						
avril 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	687 50 682 50	en liq..	687 50	688 75	685 ..	685		
			au 15..	688 75			687 50	685 ..	685 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 15		d5f				
....	d° Grosses coupures		P° au 31		d20		d10		
			P° au 31		d5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq..					245 ..	210 ..
			au 15..						
			P° au 15						
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 46).	312 50 313 75 311 75	en liq..	313 75					
			au 15..	315 ..				313 75	312 75
....	d° Grosses coupures	311 25	P° au 15		d5f		d10		
			P° au 31		317 50 d5f		d10		
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq..						
			au 15..					305 ..	400 ..
			P° au 15	500 ..					
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	502 50	en liq..						
			au 15..				500 ..	500 ..	500 ..
			P° au 15		d5f		d10		
			P° au 15		d20				
			P° au 31		d5f		d10		
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43).	477 50 480 482 50	en liq..	482 50			485 ..		
			au 15..					485 ..	475 ..
			P° au 15		d5f		d10		
			en liq..						
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé.		au 15..					133 ..	165 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53).	625	en liq..						
			au 15..					625 ..	620 ..
	d° Grosses coupures.		P° au 15		d5f		d10		
			P° au 31		d5f		d10		
oct. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	422 50 425	en liq..	422 50			421 25		
			au 15..					412 50	422 50
			P° au 15		d5f		d10		
			P° au 31		d5f		d10		
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..					445 ..	450 ..
			P° au 15						
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 6.)	485	en liq..						
			au 15..					480 ..	495 ..
			P° au 15				d10		
			P° au 31				d10		
juill. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 90000). (ex-coup. d'int. 3.)		en liq..						
			au 15..				d10	500 ..	500 ..
			P° au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série.		
d° d° 2e série.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	412 50	410 ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.	340	
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	506 25	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	500 .	497 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.		
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	466	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etablis. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra. 5%, r. 500 f.	250	
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	570	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5 [illegible]		
Canaux Agricoles, 5%, remb. 10 f.	30	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t. p.	425	424
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	246	244 50
d° 100 fr. p.	255	254 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.	551 25	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 284 fr. p.		
d° d° tout payé.		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	84 50	84
Touage Confians à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chef)		
d° 6%, 71 (fixe 25f20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 68, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	312 ..	310 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	65 ⅜	
d° 1000 fl. d°	65 ⅜	65 ⅜
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 78. B. de 6. arr.		84
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878... (f° 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiée).	292 ..	291 50
d° Grosses coupures.		
d° Coupures de 5.		
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4%, 78 (f° 25.30).		
d° 4%, 78. d°		
d° 6%, 1880.		
Dette Turque 5%, 69-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101.st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1862. d°		
d° 1863. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%.		
d° 1850, 4%.		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	93	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%	90 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	260	
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445	
d° 1880, 3%, t. p.	262 ..	
Empr. Québec, 80, 4%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 59, 4½ (nég.ch.f. 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	390	387 50
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	389	387 50
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	358	356 50
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch.f. 25f10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. R. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.)		

Seizième année. — N° 3. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Vendredi 4 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse* du Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs.* — *Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés.* — *Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

ÉCHÉANCE DU 31 DÉCEMBRE

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 31 décembre*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 4 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à l'ajournement des élections municipales (page 33).
— tendant à autoriser le département de l'Ain à contracter un emprunt de 120,000 francs à la caisse des chemins vicinaux (page 34).
— tendant à autoriser le département de la Loire à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départemental (page 34).
— tendant à autoriser la ville d'Aix-les-Bains (Savoie) à emprunter 50,000 fr. à la caisse des écoles (page 34).
— tendant à autoriser la ville d'Hyères (Var) à emprunter 34,900 francs à la caisse des chemins vicinaux et à s'imposer extraordinairement (page 34).
— tendant à autoriser la ville de Laon (Aisne) à emprunter 1,018,000 francs et à s'imposer extraordinairement (page 34).
— tendant à autoriser la ville de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) : 1° à emprunter une somme de 500,000 fr.; 2° à s'imposer extraordinairement (page 34).
— tendant à autoriser la ville de Nice (Alpes-Maritimes) à changer l'affectation de fonds d'emprunt (page 35).

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (gouvernement général de l'Algérie) (page 35).
— portant nominations de trésoriers-payeurs généraux (page 35).
— portant promotion au grade de général de brigade (page 35).
— portant promotion au grade de colonel dans l'artillerie de la marine (page 35).
— portant promotion au grade de lieutenant-colonel dans l'infanterie de marine (page 35).

Arrêté ouvrant un concours pour l'emploi de chef des travaux chimiques à l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Dijon (page 35).

Décision accordant commutation, remise ou réduction de peines à des individus condamnés par les juridictions militaires de la marine (page 35).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotion dans le corps du génie (page 35).
— portant nomination d'officiers de réserve dans le service des subsistances militaires (page 35).
— portant nomination dans le corps de santé de l'armée territoriale (page 36).
Décision portant mutations dans le corps de santé militaire (page 35).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 35).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 36).

Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 37).

Informations. — Note sommaire sur les opérations de la caisse d'épargne de Paris, pendant l'année 1883 (page 37).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 39).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 40).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 41).

Bourses et marchés (page 44).

CHAMBRES

Chambre. — Documents parlementaires (page 1881 à 1912).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 3 Janvier 1884.

LOI tendant à l'ajournement des élections municipales.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le renouvellement des conseils municipaux élus au mois de janvier 1881 est ajourné jusqu'au premier dimanche du mois de mai 1884.

Art. 2. — Le renouvellement des membres du conseil général du département de la Seine, élus dans les cantons des arrondissements de

Saint-Denis et de Sceaux, est ajourné à la même date de mai 1884.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser le département de l'Ain à contracter un emprunt de 120,000 francs à la caisse des chemins vicinaux.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de l'Ain est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de cent vingt mille francs (120,000 fr.) destinée à l'achèvement du chemin stratégique n° 3.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur la dotation de 280 millions créée par la loi du 10 avril 1879 (art. 3, §§ 1 et 2) et la loi du 2 avril 1883 (art. 1er), ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 120,000 francs seront prélevés sur les versements annuels à opérer par le ministère de la guerre.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser le département de la Loire à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départemental.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le département de la Loire est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, par addition au principal des quatre contributions directes, pendant dix ans à partir de 1885, deux centimes trente-trois centièmes (2 c. 33), dont le produit sera applicable à diverses dépenses d'intérêt départemental.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires, dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville d'Aix-les-Bains (Savoie) à emprunter 50,000 fr. à la caisse des écoles.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville d'Aix-les-Bains (Savoie) est autorisée à emprunter à la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, une somme de cinquante mille francs (50,000 fr.) remboursable en trente ans, sur ses revenus ordinaires, et destinée, avec d'autres ressources, au payement de la dépense de construction d'une école de filles.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville d'Hyères (Var) à emprunter 34,900 francs à la caisse des chemins vicinaux et à s'imposer extraordinairement.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville d'Hyères (Var) est autorisée à emprunter de la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de trente-quatre mille neuf cents francs (34,900 francs) remboursable en trente ans, pour concourir à l'achèvement de ses chemins vicinaux ordinaires.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur les fonds créés par la loi du 11 juillet 1868, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1884, un centime soixante-dix centièmes (1 c. 70) additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

Le produit de cette imposition, prévu, en totalité, pour 41,880 francs environ, servira à rembourser l'emprunt.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville de Laon (Aisne) à emprunter 1,018,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Laon (Aisne) est autorisée :

1° A emprunter de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, la somme de un million dix-huit mille francs (1 018,000 fr.) remboursable en trente ans et destinée, avec d'autres ressources, au payement des frais d'établissement d'un lycée;

2° A appliquer au remboursement de l'emprunt une somme de huit mille trois cents francs (8,300 fr.) à prélever, en 1884 et 1885, sur le produit d'une imposition extraordinaire à recouvrer en vertu d'un arrêté préfectoral du 30 juillet 1873 et de délibérations municipales des 8 et 15 décembre 1876;

3° A s'imposer extraordinairement, pendant vingt-huit ans à partir de 1886, quinze centimes (0 fr. 15) additionnels au principal des quatre contributions directes, devant produire en totalité la somme de 504,000 francs environ, pour servir, concurremment avec d'autres ressources, à rembourser l'emprunt.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) : 1° à emprunter une somme de 500,000 fr.; 2° à s'imposer extraordinairement.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre et demi pour cent (4 1/2 p. 100), une somme de cinq cent mille francs (500,000 fr.), remboursable en trente-cinq ans et destinée à pourvoir tant à l'exécution d'un nouveau réseau d'égouts qu'au payement d'une subvention de deux cent mille francs, offerte à l'Etat pour la construction d'un canal de Dombasle à Saint-Dié.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec

Digitized by Google

publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La partie de l'emprunt applicable aux frais de construction des égouts ne pourra être réalisée, et ces travaux ne pourront être entrepris qu'en vertu d'une autorisation spéciale du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant trente-cinq ans à partir de 1884, vingt-quatre centimes (0 fr. 24) additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

Le produit de cette imposition, évalué en totalité à la somme de 973,035 francs environ, servira à rembourser l'emprunt en capital et intérêts, concurremment avec un prélèvement sur les revenus ordinaires.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville de Nice (Alpes-Maritimes) à changer l'affectation de fonds d'emprunt.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Nice (Alpes-Maritimes) est autorisée à changer l'affectation d'une somme de un million deux cent mille francs (1,200,000 fr.) sur l'emprunt de cinq millions qu'elle a contracté en vertu de la loi du 7 août 1882.

Ladite somme de 1,200,000 francs servira au payement des travaux et dépenses énumérés dans la délibération municipale du 27 octobre 1883 et ayant pour objet, notamment, une subvention à l'exposition internationale de Nice, l'ouverture du boulevard de Cimiez et d'autres voies publiques, l'élargissement de plusieurs rues, des travaux d'égouts, la construction d'un bâtiment de douanes et d'un kiosque à l'exposition et la reconstruction du pont du chemin de fer sur le boulevard Gambetta.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décret rendu le 1er janvier 1884, sur le rapport du ministre de l'intérieur, d'après les propositions du gouverneur général de l'Algérie, sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur les indigènes du territoire civil de l'Algérie dont les noms suivent :

Abderrhaman ben Mohamed, caïd des Ouled Sidi Salem (commune mixte d'Aïn-Bessem, département d'Alger) : compte 28 ans de services dévoués, 2 campagnes. A reçu deux blessures.

Lakhdar ben M'hamed, adjoint indigène du douar Senhadja, président de Djemâa (arrondissement de Bône, département de Constantine) : compte 25 ans de services dévoués.

El Hadj bou Medine ben M'hoab, président du douar-commune de Atba-Djellaba (commune mixte de Saint-Denis-du-Sig, département d'Oran) : compte 27 ans de services dévoués. A contribué activement, en 1875 et en 1876, à la poursuite d'une bande de malfaiteurs des plus dangereux.

Par décret du Président de la République, en date du 3 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Sanson (Edouard-Auguste), trésorier-payeur général à Niort, a été nommé trésorier-payeur général du département de la Côte-d'Or, en remplacement de M. Cazelles, qui a reçu une autre destination.

M. Froidefond (Pierre), trésorier-payeur général à Limoges, a été nommé trésorier-payeur général du département des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Sanson, qui a reçu une autre destination.

M. Chauzeix (François Léonard), trésorier-payeur général à Digne, a été nommé trésorier-payeur général du département de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Froidefond, qui a reçu une autre destination.

M. Bertereau (Jean-Camille-Edouard), ancien préfet, a été nommé trésorier-payeur général du département des Basses-Alpes, en remplacement de M. Chauzeix, qui a reçu une autre destination.

Par décret en date du 3 janvier 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. Bichot (Anicet-Edmond-Justin), colonel d'infanterie de marine, commandant supérieur des troupes, par intérim, au Tonkin, a été promu au grade de général de brigade. Faits de guerre. Prise de Sontay.

Par décret en date du 3 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. Révillion (Roger-Bénédict), lieutenant-colonel, commandant l'artillerie au Tonkin, a été promu au grade de colonel. Faits de guerre. Prise de Sontay.

Par décret en date du 3 janvier 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. Dulieu (Louis-Elisabeth-Anatole), chef de bataillon au régiment de marche d'infanterie de marine du corps expéditionnaire du Tonkin, a été promu au grade de lieutenant-colonel. Faits de guerre. Prise de Sontay.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 2 janvier 1884, un concours s'ouvrira le 15 juillet 1884, à l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Dijon, pour un emploi de chef des travaux chimiques.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Par diverses décisions gracieuses rendues dans le courant du deuxième semestre de l'année 1883, sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, le Président de la République a bien voulu accorder commutation, remise ou réduction de leurs peines à cent trente-huit individus condamnés par les juridictions militaires de la marine.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie. — Par décret en date du 29 déc. dernier, ont été promus dans le corps du génie, savoir :

Au grade de chef de bataillon.

2e tour (choix). M. Dupommier (Armand-Alphonse), capit. de 1re cl. d'ét.-maj. du génie au Tonkin, en rempl. de M. Thénard, retr.

1er tour (ancienneté). M. Tribié (Ferdinand-Samuel), capit. de 1re cl. d'ét.-maj. du génie, chef du génie à Tarbes, en rempl. de M. Worms, retr.

MUTATIONS

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 3 janv. 1884, les médecins et pharmacien milit. dont les noms suivent ont été désignés pour faire partie de l'ambulance destinée au corps expédit. du Tonkin, savoir :

MM. Lejeune (Albert-Henri-Louis), médecin aide-maj. de 1re cl. du 9e rég. d'art.

Claude (Eugène-Raphaël), médecin aide-maj. de 1re cl. au 14e rég. d'art.

Lasserre (Jules-Honoré), médecin aide-maj. de 1re cl. au 24e rég. d'art.

Morand (Jean-Silvain-Louis), médecin aide-maj. de 1re cl. au 11e rég. de huss.

Worms (Théophile), pharmacien-maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. du Gros-Caillou, à Paris.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Service des subsistances militaires. — Par décret du 22 déc. 1883, ont été nommés :

Au grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

M. Bossez (Emile-Ernest-Alexandre), ancien sergent de troupes d'administ.

M. Bricquet (Charles-Joseph), ancien sergent maj. de troupes d'administ.

M. Caridroit (Jean-Baptiste-Joseph), ancien sergent de troupes d'administ.

M. Nobécourt (Arthur), ancien sergent de troupes d'administ.

M. Gautier (Victor), ancien sergent de troupes d'administ.

M. Richetin (Alphonse-Ferdinand), ancien sergent-four. de troupes d'administ.

M. Tondeux (Alexis-Gustave), ancien sergent de troupes d'administ.

M. Jolivet (Marie-Emile), ancien sergent de troupes d'administ.

M. Lemoine (Emile), ancien sergent de troupes d'administ.

M. Belin (Théophile-Oscar), ancien sergent de troupes d'administ.

M. Bernard (Louis-Marius), ancien sergent-maj. de troupes d'administ.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire.— Par décret du 31 déc. 1883, M. Waeterloot (Victor-Gustave-Thomas), médecin-maj. de 1re cl. de l'armée act., retr. dans les conditions de la loi du 22 juin 1878, a été nommé au grade de médecin-maj. de 1re cl. dans le cadre des off. de l'armée territ. (emploi vacant par organis.).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 3 Janvier 1884.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

Le service des paquebots-poste anglais de la ligne directe de Queenstown (un mercredi sur deux) à Saint-Jean-de-Terre-Neuve va être suspendu pendant la période d'hiver.

Après le départ du 2 janvier courant, les correspondances pour Terre-Neuve seront acheminées, une semaine sur deux, à compter du 18 janvier courant, par le paquebot canadien partant le vendredi de Londonderry pour Halifax. La dernière expédition aura lieu de Paris le jeudi matin.

Un service annexe relie Halifax à Saint-Jean-de-Terre-Neuve.

Ministère de l'agriculture.

AVIS

Une exposition internationale d'agriculture, organisée, sous le patronage de S. M. le roi des Pays-Bas, par les sociétés agricoles néerlandaises réunies, doit avoir lieu à Amsterdam, du 25 août au 6 septembre 1884.

Cette exposition comprend les neuf concours suivants :

Chevaux étalons et juments ;
Taureaux, vaches et génisses ;
Béliers, brebis et agneaux béliers ;
Verrats et truies ;
Elevage d'abeilles ;
Beurre, fromages et lait conservé ;
Machines et instruments agricoles ;
Instruments et moyens adoptés pour l'instruction agronomique et l'agriculture pratique ;

Enfin, instruments et moyens employés pour éviter des souffrances aux animaux domestiques.

Les déclarations d'envoi, avec indication du concours et du numéro du programme auquel on veut concourir, doivent être faites en double sur bordereaux qui sont adressés, avant le 1er avril 1884, au secrétariat du comité exécutif de l'exposition, à Loosduinen, près La Haye (Pays-Bas).

Le Gouvernement ne peut qu'engager vivement les agriculteurs, négociants en beurre et fromages, constructeurs et mécaniciens, professeurs d'agriculture et instituteurs primaires des communes rurales français à prendre part à ces concours dont les programmes leur seront délivrés ou envoyés franco, sur leur demande, par le ministre de l'agriculture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session extraordinaire de 1883.

M. Dautresme, porté à l'*Officiel* du 30 décembre dernier, comme ayant voté « contre » dans le scrutin sur l'amendement de M. Jules Roche, relatif au traitement de l'archevêque de Paris, déclare avoir voté « pour ».

Porté comme ayant voté « pour » dans le scrutin sur le crédit de 616.200 fr. (Bourses des séminaires), M. Dautresme déclare avoir voté « contre ».

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

L'empereur Guillaume a reçu, à l'occasion du nouvel an, le corps des officiers généraux, ayant à leur tête le prince impérial, le prince Frédéric-Charles et le feld-maréchal de Moltke. L'empereur n'a prononcé aucune allocution, il s'est entretenu seulement avec quelques généraux et est resté au milieu d'eux environ une demi-heure. A une heure et demie, l'empereur a reçu les félicitations et les vœux des ambassadeurs. Il a échangé quelques paroles avec chacun d'eux de la façon la plus amicale, sans toucher à la politique. *(Agence Havas.)*

ITALIE

Le roi, recevant, le 1er janvier, une députation de la chambre des députés et répondant à M. Farini, président, qui avait rappelé le mot historique « Cri de douleur de l'Italie » prononcé en 1859 par Victor-Emmanuel, s'est exprimé ainsi : « L'idéal de mon père est accompli ; l'Italie, unie et indépendante, marche vers l'avenir sous de bons auspices. »

Le roi a reçu également aujourd'hui M. de Keudell, qui lui a remis une lettre autographe de l'empereur d'Allemagne.

(Agence Havas.)

ESPAGNE

Madrid, 2 janvier, soir.

Chambre des députés. — Le ministre de la guerre a lu un projet de loi tendant à augmenter la solde dans toute l'armée, depuis celle du simple soldat jusqu'à celle du colonel inclusivement.

La chambre a décidé qu'elle nommerait une commission spéciale chargée de rédiger un rapport sur ce projet.

Le ministre des colonies, répondant à une interpellation au sujet de l'île d'Annobon, dans le golfe de Guinée, a déclaré que les négociations diplomatiques étaient en cours, et que tous les documents seraient communiqués aux Cortès aussitôt que ces négociations seraient terminées.

Un député conservateur a demandé communication des documents se rapportant à la convention commerciale provisoire conclue entre l'Espagne et l'Angleterre, convention qu'il se propose de combattre.

(Agence Havas.)

PORTUGAL

L'ouverture des Cortès portugaises pour la session de 1884 a eu lieu le 2 janvier. Le roi, dans son discours, parle des bonnes relations que le pays entretient avec les autres puissances ; il mentionne le traité de commerce conclu entre le Portugal et l'Espagne, exprime des remerciements pour l'accueil que lui et la reine ont reçu des souverains d'Espagne et pour les démonstrations de sympathie dont le prince héritier a été l'objet pendant son voyage.

Le roi appelle toute l'attention du parlement sur les projets pendants de revision de la charte et de réforme électorale (extension du suffrage et transformation de la chambre des pairs). Ensuite, faisant allusion aux améliorations matérielles, il cite la concession de chemin de fer de Lorenzo-Marquez dans le Transvaal.

Le roi termine en appelant l'attention du parlement sur l'état des finances ; il espère que cet état s'améliorera grâce à la diminution des impôts, qui rendra ces derniers plus productifs, et grâce aux économies et aux projets que le ministère présentera. *(Agence Havas.)*

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 31 décembre 1883.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCHARD

M. le ministre de la marine et des colonies communique à l'Académie la note suivante de M. Courcelle-Seneuil :

J'ai remis aux archives du dépôt les

courbes du marégraphe enregistreur, relevées à la baie Orange (île d'Hoste), du mois de novembre 1882 au mois de septembre 1883.

Ces courbes fournissent sur le régime des marées, dans l'hémisphère austral, la matière d'études qui n'avaient jamais été poursuivies jusqu'à cette époque dans les parages du cap Horn.

Je vous signale d'une manière toute spéciale les courbes des 27 et 28 août 1883.

La première de ces courbes, relevée le 23 août, présente, à côté des ondulations provenant d'un petit coup de vent de nord-est, la trace d'ondes d'une grandeur et d'une durée anormales, dont l'existence ne nous semblait alors justifiée par aucune cause locale.

Les ondulations, même celles qui ont été produites par les plus fortes tempêtes de l'année, se sont toujours, en effet, très peu écartées de la courbe moyenne, tandis que, le 28 août, cet écart fut trouvé considérable, alors que l'on procéda à la mesure des ordonnées de quart d'heure en quart d'heure.

Des ondes de 0 m. 50 environ de hauteur et d'une amplitude correspondante à une durée d'une demi-heure s'y manifestent nettement. Plusieurs de ces ondes anormales se succédèrent, mais à des intervalles de temps de plus en plus longs.

En rapprochant les perturbations de ces deux journées de celles observées pendant le reste de l'année, il est facile de voir qu'il n'existe entre elles aucun caractère commun, ni tempête ou tremblement de terre, capables de produire de tels effets, n'étaient d'ailleurs signalés dans la région magellanique.

Au retour en France, la catastrophe de Java nous fut connue; nous apprîmes aussi que, à Panama et à Rochefort, on avait observé des effets semblables, ainsi qu'il résulte des communications de MM. de Lesseps et Bouquet de la Grye à l'Académie des sciences.

L'examen des courbes, la hauteur, la durée extraordinaire des ondes soulevées, la coïncidence des époques me donnèrent l'assurance que nous avions à notre insu obtenu l'expression graphique, en intensité et en temps, du contre-coup transmis par l'Océan, lors de l'explosion du 26 août.

L'onde marine aurait donc employé environ trente et une heures pour se propager du détroit de la Sonde à la baie Orange.

L'arc de grand cercle qui va du détroit de la Sonde au cap Horn a une longueur de 7,000 milles; mais il passe très près du pôle, sur les terres australes, et par suite l'ondulation a dû être déviée vers le nord.

En supposant, ce qui ne manque pas de vraisemblance, qu'elle n'ait point dépassé le 60e degré, suivant ainsi un parcours sur lequel elle ne rencontrait pas d'obstacle, on peut évaluer à 7,700 milles son trajet total, ce qui attribue à la propagation de l'onde une vitesse d'environ 248 milles à l'heure.

M. de Quatrefages présente, au nom de M. Erington de la Croix, une note sur la catastrophe du Krakatoa. Elle est datée de Thaïpen-Serak, 15 novembre.

M. Daubrée, après la lecture de cette note, fait l'observation suivante :

La comparaison des heures où la mer a été exceptionnellement agitée sur des localités très éloignées les unes des autres, le 27 août 1883, a donné lieu à des calculs d'où l'on a déduit que la vitesse de translation des mouvements à travers les masses liquides avait été extrêmement grande.

Mais il importe de faire une réserve, au moins quant à présent, sur la valeur de ces conclusions.

On a supposé, en effet, que ces mouvements de translation ont eu leur point de départ unique, qui serait aux environs du volcan de Krakatoa. Or, rien ne prouve qu'il en soit ainsi et qu'en dehors du lieu d'ébranlement constaté sur la terre ferme par des cataclysmes il n'y ait pas eu simultanément dans le fond de la mer et sous une couche marine plus ou moins épaisse beaucoup d'autres points qui auraient été ébranlés; en un mot, que le bassin de l'Océan n'ait pas lui-même participé sur des points au tremblement de terre du détroit de la Sonde et n'ait vibré sur une aire plus ou moins étendue.

S'il est des tremblements de terre de dimension très restreinte, en même temps que très violents, il en est d'autres, plus rares, il est vrai, qui se sont fait ressentir, dans le continent, sur des espaces très considérables. Ainsi, on sait que, le 1er novembre 1755, en même temps que le sol des environs de Lisbonne était si fortement secoué, un ébranlement se faisait sentir non seulement dans une partie de l'Europe, mais en Afrique et dans la partie orientale des deux Amériques. Si ce tremblement de terre n'avait pas dépassé les limites de l'atmosphère, on aurait ignoré, sans doute, sa grande extension, et l'agitation qu'il a fait subir à l'Océan aurait pu être attribuée à tort à la seule impulsion émanant du Portugal.

D'après les nombreux archipels volcaniques qui surgissent au sein de l'Océan, même au milieu des plus grandes profondeurs, il est bien probable que les fonds des mers ne sont pas moins sujets aux tremblements de terre que les régions émergées. Au contraire, il y a lieu de croire que les parties très basses et submergées de l'écorce terrestre y sont plus exposées que les proéminences continentales, car la vapeur d'eau à haute tension, cause probable de ces agitations souterraines, paraît s'y produire plus facilement, par suite d'infiltrations des eaux marines.

Sans méconnaître le grand intérêt qui s'attache aux données recueillies sur les divers *tremblements de mer* éprouvés en divers lieux, il convient donc encore de rester sur les conclusions à en tirer et, quant à présent, de considérer seulement les vitesses qui s'en déduisent comme apparentes.

L'éruption du Krakatoa a coûté la vie à 50,000 personnes... Au moment de l'explosion finale du volcan, il s'est formé dans le détroit une vague gigantesque, qui a ravagé les deux côtes de Java et de Sumatra. Le phénomène s'est produit le 23 août, à midi moins quelques minutes.

Or, le même jour, à une heure trente minutes de l'après-midi, il se produisait, en divers points de la côte de Ceylan, entre autres à Pointe-de-Galles, à Krakatoa et à Batticaloa, un retrait considérable de la mer, suivi d'une marée assez haute.

Les deux points sont séparés par 3,000 kilomètres d'Océan. Le mouvement moléculaire s'est donc transmis avec la rapidité vertigineuse de 2,000 kilomètres à l'heure, soit une vitesse de 550 mètres environ par seconde. Cette vitesse est supérieure de 210 mètres à celle de la transmission du son dans l'air.

Des renseignements précis que je reçois de l'île Maurice permettent de contrôler ces chiffres. Le phénomène s'est également fait sentir dans ces parages éloignés. La distance entre Maurice et le détroit de la Sonde est de 5,500 kilomètres. Un retrait de l'Océan s'est produit à deux heures quinze minutes de l'après-midi, tout aussi remarquable qu'à Ceylan. Le calcul donne pour la vitesse de transmission le même résultat de 550 mètres par seconde.

Ces observations ont d'autant plus de poids que les habitants de Ceylan et de Maurice ne pouvaient en aucune façon être informés de la catastrophe qui venait de se produire. Je crois donc que ces faits fournissent une base très sérieuse pour une évaluation certaine de la rapidité de propagation des ondes liquides.

M. Janssen communique une note de M. José Landerer sur un phénomène accompagnant la coloration rouge crépusculaire. La note est datée de Tortose (Espagne), 27 décembre :

Dans la journée d'hier et aujourd'hui, par un ciel exceptionnellement transparent, s'est montrée autour du soleil une nébulosité ou espèce de gloire très diffuse, de forme circulaire pendant le matin, allongée dans le sens vertical pendant le soir, surtout à partir de deux heures, ayant, dans le sens horizontal, un diamètre apparent de 20°. Les bords de cette gloire sont d'un rouge jaunâtre très pâle; le fond, surtout au-dessus du soleil, et depuis trois heures jusqu'au coucher, est d'une blancheur bleuâtre, presque éblouissante, partant beaucoup plus brillante que le fond voisin du ciel, ce qui exclut l'idée d'un halo. Le phénomène rappelle, dans cette seconde phase, l'apparence de la lumière zodiacale.

Une demi-heure après le coucher du soleil, la coloration rouge du ciel s'est montrée avec une grande splendeur. Qu'il me soit permis de signaler, à ce propos, un fait qui est en désaccord avec l'observation de M. de Gasparin : c'est que, depuis le 27 novembre, le centre de cette coloration s'est montré, invariablement, à gauche du plan vertical passant par le soleil.

Les courants telluriques, dont je poursuis l'observation depuis longtemps, n'en ont été nullement influencés.

M. A. Cornu signale un arc-en-ciel blanc observé le 28 novembre. C'est un phénomène rare,

M. Mouchez présente une note de M. Ch. Tripier sur l'étude spectroscopique de la comète Pons-Brooks, en ce moment visible à l'œil nu comme une étoile de 5e grandeur.

M. Wurtz dépose sur le bureau des « Recherches sur les ptomaïnes et composés analogues », au nom de M. Gabriel Pouchet.

M. le président fait procéder à la nomination d'un membre dans la section de mécanique, en remplacement de M. Bresse. M. Maurice Lévy obtient 24 voix; M. Deprez, 17; M. Boussinesq, 11; M. Ledieu, 4. Au second tour de scrutin, M. Lévy obtient 29 suffrages; M. Deprez, 24; M. Boussinesq, 3. M. Maurice Lévy est proclamé élu.

M. Hahn fait un rapport sommaire sur les recherches d'histoire naturelle faites pendant l'expédition de la *Romanche* au cap Horn.

M. de Pietra-Santa lit, en son nom et en celui de M. A. Houlès, une note relative à l'action du cuivre sur l'économie.

1° Dans un atelier de tourneurs en cuivre, vivant dans une atmosphère constamment imprégnée de poussière de cuivre jaune, nous avons constaté, disent les auteurs, que l'inspiration de ces poussières n'engendrait aucun accident fâcheux, aucun symptôme morbide notable, alors que ces mêmes poussières, ingérées avec les aliments, amenaient parfois de légers troubles gastro-intestinaux accompagnés de malaise général.

2° Dans un village du Tarn (Durfort), toute une population industrielle, *martineurs* fondant le cuivre et le martellant à chaud, *chaudronniers* le martellant à froid, le limant et le polissant pour lui donner une forme définitive (les uns et les autres passant par jour douze heures de travail au milieu d'une poussière d'oxyde de cuivre mêlé à l'oxyde de fer ou de cuivre rouge presque sans mélange), cette population industrielle ne nous a montré, pendant une très longue période d'observations, aucun phénomène morbide caractéristique, *aucune maladie spéciale ou professionnelle*, pouvant se rapporter directement à l'inspiration de ces particules métalliques.

Par contre, dans l'atelier comme dans le village, nous n'avons reconnu aucune *immunité spéciale ou professionnelle* contre les affections infectieuses en général, et plus particulièrement contre le choléra et la fièvre typhoïde.

Dans ces conditions particulières de milieux favorables à une étude précise, l'imprégnation de l'organisme par le cuivre s'est manifestée : à l'extérieur, par la coloration verdâtre de la peau, de la barbe, des cheveux; à l'intérieur, par la présence du cuivre, décelé par l'analyse chimique, dans les sécrétions urinaires et cutanées, et, après décès, dans le système osseux.

Nos observations dans l'atelier des tourneurs en cuivre des Madelonnettes nous ont conduit à reconnaître :

1° Qu'un individu peut vivre dans une atmosphère chargée de poussières de cuivre sans altération appréciable de sa santé :

2° Que la colique de cuivre, telle que l'ont décrite les auteurs du dix-huitième siècle (Desbois de Rochefort, Combalusier) et plus près de nous Blandet et Corrigan n'existe pas.

Nos recherches sur la population industrielle de Durfort (Tarn), pendant une période de cent années, nous ont prouvé que la moyenne de la vie des ouvriers en cuivre (martineurs et chaudronniers) est, toutes choses égales, la même que celle de la population agricole de la région, si elle n'est pas supérieure.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Henri de Parville.

INFORMATIONS

Caisse d'épargne de Paris.

Note sommaire sur les opérations de l'année 1883

La caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter son bilan à la date du lundi 31 décembre 1883.

Voici le résumé des opérations de l'année :

La caisse d'épargne de Paris a reçu en 1883 :

1° En 460,468 versements, dont 58,929 nouveaux, la somme de......... 45.201.823 71

2° En 2,252 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales, la somme de.............................. 953.742 03

3° En 109,549 parties d'arrérages de rentes appartenant aux déposants, la somme de.................... 717.987 »

4° En un versement provenant de l'amortissement d'une rente 3 p. 100 amortissable sortie au tirage du 1er mars 1883, la somme de.................................. 500

5° En 1,476 versements provenant de ventes de promesses de rente 4 1/2 p. 100 nouveau (conversion de la rente 5 p. 100), la somme de................................ 17.696 30

Elle a, en outre, capitalisé pour le compte des déposants les intérêts montant à la somme de.............................. 3.102.102 32

Elle a remboursé par contre :

1° En 178,620 retraits, dont 27,390 pour solde, la somme de......... 37.929.655 11

2° En 2,089 transferts-payements renvoyés aux caisses d'épargne départementales la somme de....................... 670.698 19

3° En achats de 178,742 francs de rentes pour le compte de 4,370 déposants, la somme de........................... 4.451.010 50

4° Et en 59 placements à la caisse des retraites pour la vieillesse la somme de 29.281

Au 31 décembre 1883, le solde dû par la caisse d'épargne de Paris à 470,532 déposants s'élevait à................... 94.717.244 55 et était représenté tant par les sommes en caisse et à la Banque que par celles versées à la caisse des dépôts et consignations.

Le nombre des déposants était de 440,728 au 1er janvier 1883, il s'est donc accru dans l'année de.......................... 29.804

Le solde dû aux déposants, qui était au 1er janvier 1883 de............. 87.835.818 12 s'est augmenté dans l'année de 6.881.426 43

Le nombre des inscriptions de rentes en portefeuille appartenant aux déposants s'élève à 27,581 pour la somme de 706,914 francs de rentes 3 0/0, 3 0/0 amortissable et 4 1/2 0/0 ancien et nouveau.

M. Dreux, agent de change, vient d'adresser au préfet de la Seine une somme de deux cents francs pour les pauvres de Paris.

La caisse de retraites pour la vieillesse a reçu, du 16 au 31 décembre 1883 :

88,175 versements, s'élevant à 2,617,366 francs 50.

Elle a ouvert 3,646 comptes nouveaux.

Il a été acheté pendant la même période 20,000 fr. de rentes, ayant coûté 469,500 fr.

Il a été inscrit au Grand-Livre de la dette publique 80,244 francs de rentes viagères aux noms de 790 parties.

Le câble entre Espagne et îles Canaries ouvert au service international le 1er janvier 1884. Taxe : 0 fr. 78 par mot.

Bureaux ouverts : Santa-Cruz de Ténériffe, Las Palmas et Santa-Cruz de Palmas.

L'*Isère* est partie, à 11 h. 30 du matin, de Brest pour Cherbourg.

Le *Hussard* est parti de Bône, dans la nuit du 1er au 2 janvier, avec une chaloupe à vapeur.

Le *La Galissonnière* a fait route de Lorient pour sa destination, le 2 janvier, à 5 h. du soir.

Le paquebot *Saint-Laurent*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de New-York le 2 janvier, à huit heures du matin, pour le Havre.

M. Eugène Müntz, par une étude sur les *Précurseurs de la Renaissance*, a inauguré cette Bibliothèque internationale de l'Art, qui se publie depuis sous sa haute direction. Après lui, M. Ed. Bonnaffé, avec *les Amateurs de l'ancienne France*; M. le baron Davillier, avec *les Origines de la porcelaine en Europe*; M. Lud. Lalanne, dans *le Livre de Fortune*, et M. le vicomte Delaborde, avec *la Gravure en Italie avant Marc-Antoine*, ont brillamment continué l'œuvre si heureusement commencée. Ces jours-ci, enfin, viennent de paraître successivement : *Claude Lorrain*, par Mme Mark Pattison, et *les Della Robbia*, par MM. Cavalucci et Molinier.

Le titre seul de cette bibliothèque indique assez son but et ses tendances; les noms du critique éminent qui la dirige et des artistes distingués qui y collaborent répondent de son succès, que d'ailleurs l'irréprochable exécution typographique des volumes concourt à assurer. Les ouvrages de la Bibliothèque internationale de l'art sont de forts volumes in-4°, ornés de nombreuses gravures et d'eaux fortes hors texte. Quelques exemplaires sont tirés à part sur papier de Hollande, pour les bibliophiles raffinés.

Paris, Librairie de l'Art, J. Rouam, éditeur, 33, avenue de l'Opéra. *Les Della Robbia, leur vie et leur œuvre*, prix : 30 fr.; *Claude Lorrain, sa vie et ses œuvres*, prix : 30 fr.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 3 janvier 1884.

Les basses pressions océaniennes se rapprochent encore du continent; la baisse barométrique est de 9 millim. en Irlande, où le vent est violent d'E.-S.-E. Cette baisse s'étend vers l'est, elle atteint 4 millim. sur le Pas-de-Calais.

Le thermomètre monte sur l'ouest de l'Europe, il est descendu rapidement en Italie. Les pluies sont générales sur les Iles Britanniques; elles se sont étendues à la Bretagne.

En France, le temps reste doux; des pluies sont probables sur le littoral, puis sur toute la région du Nord.

France.

Service maritime :

Bourrasque sud Irlande, baisse 8 millim. Valentia par vent est-sud-est violent; 4 Dunkerque, 1 Brest.

Probable :

Manche. — Vent d'entre sud et ouest devant fraîchir.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Vent d'entre sud-est et sud-ouest faible ou modéré.

Méditerranée. — Bourrasque sud Irlande, baisse 1 millim. Brest, Biarritz, Perpignan, 2 Nice.

Provence. — Vent d'entre est et sud assez fort par places.

Algérie. — Vent variable faible ou modéré.

Service agricole :

Bourrasque sud Irlande, baisse 8 millim. Valentia, 4 Dunkerque, 2 Nice.

Nord-ouest. — Vent sud et ouest. Ciel couvert. Petite pluie. Temps doux.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Vent d'entre sud est et sud-ouest. Temps couvert et doux.

Ouest. — Vent d'entre sud-est et sud-ouest. Ciel nuageux. Pluvieux sur le littoral. Temps doux.

Centre. — Comme nord-est.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Comme ouest.

Sud. — Vent d'est et sud. Temps couvert et doux.

Observations de Paris, 2 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur.)

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vents direction et force de 0 à 9.	
1 m.	762 97	4 1	2 8	79	S.E.	2
4	62.87	4.1	2 8	79	S.E.	1
7	62.93	3.9	2.8	82	S.	1
10	63.04	6.6	4.8	74	S.S.E.	2
1 s.	62.12	7.9	5 8	71	S.S.E.	1
4	60.88	7.2	5 8	80	E.S.E.	1
7	61.20	8.0	6 4	77	S.E.	1
10	60.84	7.1	5.8	80	S.E.	3

Heures.	État du ciel.	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10.
1 m.	Eclaircies.	0	10
4	Le plus clair au zénith.	0	05
7	Alto-cum. et nuages moy. O.S.O.	0	10
10	Alto-cum. plus hauts O., bas S.O.	0	8
1 s.	Ci. str. indistinct. cum S.O.	0	10
4	Gouttes de 3 h. 25 à 40 m.	0	10
7	Couvert.	0	10
10	Idem.	0	10

Min., 3°0. — Max., 8°4. — Moy. des 24 h., 6°1.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF

		3 JANV. 1884 MATIN		27 DÉC. 1883 MATIN
Encaisse de la Banque (*)		1 946 523 301 40		1.963 098 178 90
Effets échus hier à recevoir ce jour		518.194 06		170 623 65
Portefeuille de Paris		545.239 901 57		486 276 946 01
Portefeuille des succursales		691.321.981 »		595 273 051 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris		12 744.300 »		13.696.500 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales		2.157.500 »		1.677.500 »
Avances sur titres à Paris		167 783.243 30		158.055.766 06
Avances sur titres dans les succursales		151 982 729 »		148.611 428 »
Avances à l'Etat (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)		140.000.000 »		140.000.000 »
Rentes de la réserve :				
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 »	(a)	10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99.634.290 63		99.634.290 63
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c)	100.000.000 »	(c)	100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 »	(d)	4.000.000 »
Immeubles des succursales		7.437.395 »		7.434 158 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales		19.886 60		» »
Emploi de la réserve spéciale	(e)	11.997.444 16	(e)	11.997.444 16
Divers		57.031.646 89		68.666.540 53
		3.951.375.563 75		3.811.573.177 08

PASSIF

		3 JANV. 1884 MATIN		27 DÉC. 1883 MATIN
Capital de la Banque		182.500.000 »		182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)		8.002.313 54		8.002.313 54
Réserves mobilières :				
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 »	(a)	10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 »	(c)	9.125.000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d)	4.000.000 »	(d)	4.000.000 »
Réserve spéciale	(e)	11 997.444 16	(e)	11.997.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)		3.101 765 710 »		2.946.774 450 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées		13 766.118 58		6.378.905 95
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales		32.606.085 84		31.309.745 21
Compte courant du Trésor, créditeur		81.330 906 49		90.216.960 35
Comptes courants de Paris		381.522.666 23		405.767.160 41
Comptes courants dans les succursales		64 781.333 »		53.526.489 »
Dividendes à payer		18.279 903 »		21.771.561 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales		1.785 105 12		734.567 53
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales		2.478.934 »		2.478.934 »
Divers		24 363.293 65		24.098.895 79
		3.951 375 563 75		3.811.573.177 08

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 3 JANVIER 1884	AU 27 DÉCEMBRE 1883
Or	950 553 401 59	960 814.991 32
Argent	995 969 899 81	1.002.283 187 58
	1.946 523 301 40	1.963.098.178 90

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 17 au 23 décembre 1883. — (51e semaine.)

LIGNES	Recettes de la semaine — 1883 — kilom. exploités	Recettes de la semaine — 1883 — recettes brutes (fr. c.)	Recettes de la semaine — 1883 — par kilom. (fr. c.)	Recettes de la semaine — 1882 — kilom. exploités	Recettes de la semaine — 1882 — recettes brutes (fr. c.)	Recettes de la semaine — 1882 — par kilom. (fr. c.)	Différence en faveur de 1883 — sur recettes brutes (fr. c.)	Différence en faveur de 1883 — par kil. (0/0)	Différence en faveur de 1882 — sur recettes brutes (fr. c.)	Différence en faveur de 1882 — par kil. (0/0)	Recettes à partir du 1er janvier — 1883 (fr. c.)	Recettes à partir du 1er janvier — 1882 (fr. c.)	Différence en faveur de 1883 — sur recettes brutes (fr. c.)	Différence en faveur de 1883 — par kil. (0/0)	Différence en faveur de 1882 — sur recettes brutes (fr. c.)	Différence en faveur de 1882 — par kil. (0/0)
GRANDES COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Paris-Lyon-Médit. (anc. rés.)	4,921	5,553,610 52	1,128 55	4,767	5,917,758 09	1,241 40	»	»	364,147 57	9 09	293,810,595 78	304,480,489 98	»	»	5,669,894 20	5.96
— (nouv. rés.)	1,653	512,798 84	310 22	1,576	457,876 08	290 53	54,920 76	6.78	»	»	24,788,999 44	23,814,924 71	974,074 73	1.64	»	»
— Rhône au Mont-Cenis.	133	133,795 85	1,005 98	133	108,930 87	819 03	24,864 98	22.83	»	»	5,925,208 [illegible]	6,331,158 93	»	»	405,950 30	6.41
— Chemins Algériens...	513	122,555 48	238 90	513	143,852 44	280 41	»	»	21,296 96	14.82	7,256,918 82	8,011,503 40	»	»	754,854 58	9.42
Nord (ancien réseau)........	1,359	2,255,175 »	1,880 18	1,359	2,853,283 »	2,099 54	»	»	298,108 »	10.44	132,982,362 »	135,227,389 »	»	»	2,245,027 »	1.66
— (nouveau réseau).....	772	459,290 »	594 93	679	353,302 »	494 12	105,988 »	20.40	»	»	20,440,309 »	17,636,651 »	2,753,658 »	5.04	»	»
— Nord-Est..............	262	62,207 »	237 43	262	54,868 »	209 42	7,339 »	13.37	»	»	3,043,644 »	2,716,393 »	327,251 »	11.04	»	»
— Lille à Valenciennes..	72	36,499 »	506 93	72	37,098 »	515 25	»	»	599 »	1.61	2,099,158 »	1,994,184 »	104,974 »	5.26	»	»
— Lille à Béthune......	41	20,422 »	498 09	41	22,198 »	541 41	»	»	1,776 »	8. »	1,214,513 »	1,197,899 »	16,614 »	1 38	»	»
— Lignes d'intérêt local.	506	104,023 »	205 57	506	71,924 »	142 14	32,099 »	44.62	»	»	4,854,321 »	3,941,452 »	912,869 »	17 31	»	»
Lignes de l'État expl. par la Cie	62	14,262 »	165 70	47	8,691 »	184 91	3,571 »	10.38	»	»	472,430 »	398,270 »	74,160 »	»	»	10 07
Ouest (ancien réseau).... (a)	900	1,435,159 10	1,594 62	900	1,530,304 25	1,700 34	»	»	95,145 15	105.7	(b) 84,378,094 51	84,865,152 72	»	»	487,058 21	541.1
— (nouveau réseau)... (a)	2,190	799,893 60	365 25	2,190	746,455 75	340 85	53,437 85	24.40	»	»	(b) 44,165,765 45	43,055,651 19	1,110,114 26	379.9	»	»
Lignes de l'État expl. p. la Cie (a)	605	40,895 25	67 60	494	29,887 50	60 50	11,007 75	7.10	»	»	(b) 2,604,330 16	1,943,054 31	661,275 85	304 9	»	»
Falaise à Berjou......... (a)	[illegible]	938 25	33 51	28	1,000 75	35 74	»	»	62 50	2.23	(b) 63,833 05	57,665 89	6,167 16	220.2	»	»
Orléans (ancien réseau)......	2,020	2,406,316 18	1,191 24	2,020	2,308,114 23	1,142 63	98,201 95	4 25	»	»	119,161,761 [illegible]	120,346,423 40	»	»	1,184,661 41	0 98
— (nouveau réseau)....	2,342	967,806 84	413 24	2,342	932,219 44	398 04	35,587 40	3.85	»	»	51,478,974 09	51,257,693 99	221,280 10	0.43	»	»
— (Lignes de la Sarthe).	98	7,322 94	74 72	98	6,914 46	70 55	408 48	5 92	»	»	371,964 29	360,672 79	11,291 50	3.13	»	»
Lignes de l'État expl. par la Cie	182	10,598 04	[illegible] 23	106	7,236 46	68 27	3,361 58	»	»	14.70	479,362 80	248,778 93	230,583 87	»	»	1.06
Est (ancien réseau)..........	534	961,298 76	1,800 18	534	959,722 40	1,797 24	1,576 36	0.16	»	»	49,742,533 81	50,516,910 10	»	»	774,376 29	1.53
— (nouveau réseau).........	2,255	1,267,414 25	562 03	2,208	1,346,195 52	609 69	»	»	78,781 27	7.81	73,097,148 23	70,236,042 85	2,861,105 38	»	»	3 55
— (réseau spécial)...... (c)	210	84,947 90	404 51	210	84,547 10	402 61	400 80	0.47	»	»	4,587,782 70	4,210,596 30	377,186 40	8.95	»	»
— Lérouville à Sedan et diverses autres lignes.	568	79,775 10	140 45	540	63,971 10	118 47	15,804 »	18.55	»	»	4,010,891 92	3,814,374 26	196,517 66	»	»	2.25
Midi (ancien réseau).........	[illegible]	1,284,708 73	1,564 81	[illegible]	1,386,569 [illegible]	1,688 88	»	»	101,861 14	7.35	[illegible]980,485 75	68,222,296 67	»	»	241,810 92	2 57
— (nouveau réseau)........	1,602	601,217 15	375 29	1,512	507,645 37	335 74	93,571 78	11.78	»	»	30,598,392 34	29,821,065 20	777,327 14	0.06	»	»
CH. DE FER DE L'ÉTAT (ancien rés.)	2,241	»	»	2,102	»	»	»	»	»	»	22,521,300 15	20,125,921 75	2,395,378 40	4.45	»	»
— (nouv. rés.).	624	»	»	547	»	»	»	»	»	»	2,742,486 75	1,821,361 »	921,125 75	9.03	»	»
COMPAGNIES D'INT. GÉN.																
Dombes et Sud-Est.........	428	85,898 »	200 70	428	88,354 »	206 44	»	»	2,456 »	2.86	5,326,039 »	5,125,524 »	200,515 »	3.91	»	»
Médoc.....................	101	20,967 24	207 60	101	19,256 57	190 66	1,710 37	16 93	»	»	1,132,638 92	1,140,558 67	»	»	»	»
Vitré et Fougères.........	81	»	»	81	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Perpignan à Prades........	41	14,624 70	356 70	41	15,186 45	370 40	»	»	561 75	3.69	776,658 41	838,415 08	»	»	61,756 67	7.36
Bône-Guelma et prolong. (Algérie).	256	31,776 »	124 12	256	30,834 00	120 44	941 91	3 05	»	»	1,818,369 12	1,749,767 75	68,601 37	3.92	»	»
— — (Tunisie).	207	21,090 18	101 88	207	19,972 80	96 48	1,117 [illegible]	5.59	»	»	973,632 [illegible]	737,189 50	236,442 88	26 [illegible]	»	»
INT. LOCAL																
Caen à la mer.............	[illegible]	6,178 43	220 66	[illegible]	4,919 28	176 76	1,229 15	24.83	»	»	451,333 55	445,141 41	6,192 14	1.39	»	»
Hérault.............. (d) (e)	98	»	»	98	»	»	»	»	»	»	748,[illegible] 27	890,702 70	»	»	141,[illegible] 43	18.94
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens................	2,247	2,163,730 »	962 94	2,120	2,039,482 50	962 01	124,247 50	6.09	»	»	95,051,930 »	92,190,180 »	2,861,750 »	3.14	»	»
Sud de l'Autriche..........	2,190	1,877,740 52	857 41	2,190	1,876,976 85	857 07	763 67	0.04	»	»	96,021,922 37	93,152,034 72	2,869,887 65	3. »	»	»
N.-O. d'Autriche (anc. rés.)..	[illegible]	»	»	626	»	»	»	»	»	»	7,852,292 50	6,915,782 50	936,510 »	»	»	»
— (nouv. rés.).	308	»	»	307	»	»	»	»	»	»	4,763,092 50	4,149,332 50	613,760 »	»	»	»
Mad.-Sar.-Alic.-Badajoz (a. r.)	2,139	1,069,542 94	500 02	2,139	1,001,818 37	468 35	67,724 57	6 76	»	»	51,561,656 14	51,111,283 60	450,372 54	0.88	»	»
— Merida (sect. du Pedrozo).	34	4,335 75	127 51	34	3,187 90	93 76	1,147 85	36 01	»	»	171,693 99	166,781 39	4,912 60	2.94	»	»
— Séville-Huelva...........	110	25,010 36	227 36	110	22,133 02	201 20	2,877 34	13. »	»	»	1,255,294 43	1,128,120 36	127,174 07	11.27	»	»
Nord de l'Espagne..........	1,734	1,233,206 38	711 19	1,734	1,124,832 50	648 [illegible]	»	»	»	»	60,124,488 34	58,870,120 61	1,254,367 73	2.13	»	»
Andalous...................	742	225,357 60	304 »	742	176,030 10	237 »	49,327 50	28.03	»	»	11,293,055 69	10,072,900 69	1,220,155 »	12 11	»	»
Asturies, Galice et Léon.....	699	140,187 28	200 55	541	81,591 39	150 81	58,595 89	32.98	»	»	5,629,610 61	4,391,181 57	1,238,429 04	[illegible] 20	»	»
Madrid-Caceres-Portugal....	429	85,831 50	200 07	429	59,214 13	137 70	26,617 37	31.16	»	»	3,708,160 55	3,412,337 46	295,823 09	8. »	»	»
Portugais (ancien réseau)....	506	»	»	506	»	»	»	»	»	»	11,528,333 33	11,527,895 77	437 56	0.90	»	»
— (nouveau réseau)...	72	8,611 11	119 60	72	7,333 34	101 85	1,277 77	17.42	»	»	451,088 89	456,717 91	»	»	5,629 [illegible]	1.23

Observations. — En divisant les recettes brutes réalisées à partir du 1er janvier par le numéro d'ordre de la dernière semaine et multipliant par 52 les quotients ainsi obtenus, on déduit les recettes probables de l'année entière. L'unité kilométrique résulte de la division des recettes par les longueurs correspondantes.

En déduisant du revenu kilométrique brut les frais d'exploitation (en moyenne 50 0/0 pour les grandes Compagnies et 60 0/0 pour les Compagnies secondaires), sans descendre au-dessous d'un minimum qui varie de 6 à 7,000 fr. par kilomètre, on obtient le revenu kilométrique net destiné à rémunérer les capitaux employés à l'établissement des lignes.

(a) Recettes réparties approximativement par réseau. — (b) Recettes rectifiées.
(c) Lignes rattachées à l'ancien réseau.
(d) Lignes exploitées partiellement. — (e) Non compris le parcours sur le Midi.

Chemins de fer Paris à Lyon et à la Méditerranée

EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE

TRAIN DE PLAISIR
de

PARIS A MARSEILLE ET A NICE

Un jour à Marseille. — Six jours à Nice.

PRIX (ALLER ET RETOUR) :

2e classe : 80 fr. — 3e classe : 60 fr.

Aller.

Départ de Paris, le 10 janvier, à midi 10.

Arrivée à Marseille, le 11 janvier, à 1 h. 15 soir.

Départ de Marseille, le 12 janvier, à 11 h. 20 soir.

Arrivée à Nice, le 13 janvier, à 6 h. 15 matin.

Retour.

Départ de Nice, le 19 janvier, à 1 h. 25 soir.

Arrivée à Paris, le 20 janvier, à 6 h. 55 soir.

On peut se procurer des billets, à partir du 30 décembre 1883 : à la gare de Paris ; dans les bureaux succursales de la compagnie ; à l'agence Lubin, boulevard Haussmann, 36 ; à l'agence Kook et fils, 9, rue Scribe, 15, place du Havre, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines ; à l'agence des wagons-lits, 2, rue Scribe ; à l'agence H. Gaze et fils, 8, rue Duphot ; à l'agence Caygill, 15, avenue de l'Opéra et à l'agence G. Bordèse, 22, rue de la Chaussée-d'Antin.

SOUTH EASTERN RAILWAY

TABLEAU DU SERVICE ANGLO-FRANÇAIS

PARIS A LONDRES

EN 8 HEURES 1/2

Par trains spéciaux de marée accélérés

Via BOULOGNE et FOLKESTONE

Economie de parcours, 45 kilomètres. — Route la plus courte. — Traversée maritime en 1 h. 15 environ, par les steamers neufs *Mary Beatrice*, *Albert Victor* et *Louise Dagmar*,

ET

EN 10 HEURES, PAR LES TRAINS POSTES

Via CALAIS et DOUVRES

En correspondance avec les bateaux à vapeur et

LE CHEMIN DE FER DU NORD

Agence à Paris, 4, boulevard des Italiens

PRIX DES PLACES

Billets simples (valables pour sept jours) :

Paris à Londres, par Boulogne, 410 kilom., 1re classe, 70 fr. ; 2e classe, 52 fr. 50.

Paris à Londres, par Calais, 455 kilom., 1re cl., 75 fr. ; 2e classe, 56 fr. 25.

Billets d'aller et retour (valables pour un mois), avec retour par Boulogne ou par Calais :

1re classe, 118 fr. 75 ; 2e classe, 93 fr. 75.

Service spécial de nuit à prix réduits, par Boulogne et Folkestone ou Calais et Douvres.

Billets simples (valables pour 3 jours), 2e classe et 2e chambre, 39 fr. 35 ; 3e classe et 2e chambre, 26 fr. 25.

Billets d'aller et retour (valables pour 14 jours), et par Boulogne ou par Calais, 2e classe et 2e chambre, 58 fr. 85 ; 3e classe et 2e chambre, 39 fr. 35.

Arrivée à Londres à la station de Charing Cross pour le West End, et à celle de Cannon Street pour la Cité.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La Loi,
Les *Affiches parisiennes*,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 2 janvier.

Du sieur GOLZ fils aîné (Jules), doreur, demeurant à Paris, rue Galande, n. 57.

(Ouverture fixée au 31 décembre 1883.)

M. Chevalier, juge-commissaire.

M. Beaujeu, rue de Rivoli, n. 66, syndic provisoire. (N. 14807 du gr.)

Du sieur NOLIN (Philibert), entrepreneur de charpente et menuiserie, demeurant à Paris, rue de Crimée, n. 95 et 144.

(Ouverture fixée au 31 décembre 1883.)

M. Droin, juge-commissaire.

M. Maillard, boulevard Saint-Michel, n. 4, syndic provisoire. (N. 14808 du gr.)

De demoiselle FAURE (Pauline), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Rambuteau, n. 21.

M. May, juge-commissaire.

M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic provisoire. (N. 14809 du gr.)

Du sieur LEFEBVRE (Jacques), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue de Lourcine, n. 4.

M. Gaudineau, juge-commissaire.

M. Barboux, boulevard Sébastopol, n. 9, syndic provisoire (N. 14810 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite J. CAMBAY et Ce, ayant pour objet le commerce de cuirs et crépins, dont le siège est à Paris, rue de Vanves, n. 25, composée de : 1° Cambay (Jules-Henry), demeurant au siège social ; 2° et un commanditaire.

(Ouverture fixée au 31 décembre 1883.)

M. Raffard, juge-commissaire.

M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic provisoire. (N. 14811 du gr.)

De la Société en nom collectif F. VIAL et C. VIAL (en liquidation), ayant eu pour objet le commerce des vins et alcools, dont le siège était à Asnières, avenue de Courbevoie, n. 29, ladite société composée de : 1° Félix Vial, demeurant à Asnières, avenue de Courbevoie, n. 29 ; 2° et César Vial, demeurant à La Garenne-de-Colombes, rue du Centre, n. 12.

M. Droin, juge-commissaire.

M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 14812 du gr.)

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur THOMASSET (Michel-A.), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 142, le 9 courant, à 1 heure précise. (N. 14763 du gr.)

Du sieur CANU, marchand de vins à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 216, le 9 courant, à 1 heure précise. (N. 14755 du gr.)

Du sieur KIEHL, ancien marchand de liqueurs, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, 27, ci-devant à Montrouge, avenue de la République, 51, le 9 courant, à 11 heures précises. (N. 14746 du gr.)

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

SYNDICAT
APRÈS REFUS D'HOMOLOGATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur SAGNIER (Léonard-Constantin), fabricant de brosses, demeurant à Paris, rue Chapon, 22, sont invités à se rendre, le 9 courant, à 2 heures, au tribunal de commerce, salle des assemblées, pour,

Attendu le refus d'homologation du concordat,

Donner leur avis tant sur la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics. (N. 13941 du gr.)

AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur RAYEZ (Edouard), marchand d'articles de Paris et gainier, demeurant à Paris, passage de la Cour-des-Fontaines, 2 (Palais-Royal), le 9 courant, à 12 heures. (N. 14223 du gr.)

Du sieur NOTELET (Jules-Alfred), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, n. 109, le 9 courant, à 2 heures. (N. 14311 du gr.)

De la Société en nom collectif ED. CRESSWELL ET HERSENT, ayant pour objet le commerce des éponges, dont le siège est à Paris, boulevard Beaumarchais, n. 105, et composée de : 1° CRESSWELL (Edouard), demeurant boulevard du Temple, n. 11 ; et 2° HERSENT (Louis-Guillaume), demeurant boulevard Voltaire, n. 4, le 9 courant, à 1 heure. (N. 14521 du gr.)

Du sieur CAYLA (Jean), ancien charbonnier et marchand de vins, demeurant à Paris, ci-devant rue des Vosges, n. 5, puis faubourg Saint-Antoine, n. 96, le 9 courant, à 2 heures. (N. 6641 du gr.)

Du sieur KULMANN (Ernest), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Mazagran, n. 14, le 9 courant, à 12 heures. (N. 14361 du gr.)

Du sieur LECLERC (Raphaël-Paul), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Miromesnil, n. 72, le 9 courant, à 2 heures. (N. 14541 du gr.)

De la BANQUE CENTRALE DE PARIS ET DES DEPARTEMENTS, société anonyme (en liquidation), ayant eu son siège à Paris, rue Taitbout, 18, avec succursales à Agen, place de la République, 5 ; — Angers, rue Denis-Papin, n. 49 ; — Avignon, rue de la République, 22 ; — Bayonne, quai Magon, 25 ; — Béziers, rue de la Coquille, 4 ; — Blois, rue Saint-Lubin, 30 ; — Caen, boulevard du Théâtre, 5 ; — Digne, boulevard Thiers ; — Draguignan,

boulevard de l'Esplanade, 14 ; — Epinal, rue Auber, 8 ; — Grasse, boulevard du Jeu-de-Ballon, 6 ; — Laval, rue Creuse, 8 *bis* ; — Lille, rue de la Gare, 17 ; — Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 68 ; — Montpellier, place Castellane, 2 ; — Nimes, rue de la Monnaie, 5 ; — Pau, place de la Nouvelle-Halle ; — Perpignan, rue de la Cloche-d'Or (maison Carcassonne) ; — Poitiers, rue de la Préfecture, 9 ; — Privas, cours du Temple, 19 ; — Rodez, rue Marie, 2 ; — Saint-Affrique, place de l'Eglise ; — Saintes, cours National, 107 ; — Saint-Jean-d'Angely, rue du Palais, 2 ; — Toulon, rue Nationale, 27 ; — Tours, rue des Cordeliers, 14 *bis* ; — Troyes, rue Thiers, 42 ; — Valence, boulevard de l'Est (maison Bernard), le 9 courant, à 2 heures précises. (N. 13715 du gr.)

NOTA. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur PERAGALLO (Victor), imprimeur, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 42, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 9 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mercier, boulev. Saint-Michel, n. 6, et à se trouver à cette assemblée (N. 14019 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la dame REGNIER (Virginie-Clémentine-Félicie-Hamon), femme de Louis Régnier, marchande de vins limonadière, demeurant à Saint-Maur-les-Fossés, rue du Four, n. 3, faisant le commerce sous le nom de dame Félicie HAMON, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 9 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, rue des Grands-Augustins, n. 19, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14360 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la Société anonyme des CHARBONNAGES DU RHIN (en liquidation), dont le siège social est à Paris, rue Tronchet, n. 34, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 9 courant, à 10 h., à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barboux, boulevard Sébastopol, n. 9, et à se trouver à cette assemblée. (N. 9099 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

CONCORDATS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur RIBAULT, cafetier, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, 246, le 9 courant, à 12 heures précises. (N. 14016 du gr.).

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur VERNAY (Jules), limonadier, à Paris, boulevard Saint-Denis, 8, peuvent se présenter de 3 à 5 heures, chez M. Bernard, syndic, rue St-André-des-Arts, 47, pour toucher un dividende de 5 p. 100, 1re répartition. (N. 13253 du gr.)

Du sieur COSSERON, entrepreneur de parquets, demeurant à Paris, rue de l'Evangile, 5, peuvent se présenter de 3 à 5 heures, chez M. Lissoty, syndic, rue Saint-André-des-Arts, 33, pour toucher un dividende de 16 fr. 57 p. 100, unique répartition. (N. 12765 du gr.)

Du sieur DUBIEF (Philibert), entrepreneur d'enlèvement des boues de Paris, demeurant à Pantin, rue de Paris, 177, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Mercier, syndic, boulevard Saint-Michel, 6, pour toucher un dividende de 3 fr. 51 p. 100, 3e et dernière répartition. (N. 8997 du gr.)

Du sieur PARAPHE (Edouard), en son vivant marchand de meubles à Paris, rue Lamartine, n. 54, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, rue de la Sainte-Chapelle, 5, pour y toucher un dividende de 1 fr. 06 c. p. 100, unique répartition. (N° 12678 du gr.)

Du sieur ROUSSEL, joaillier-bijoutier, demeurant à Paris, rue de Buffault, 2, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Beaujeu, syndic, 66, rue de Rivoli, pour toucher un dividende de 25 fr. p. 100, 1re répartition. (N° 11503 du gr.)

Du sieur COEYLAS-SOUPES-SENDET (Ferdinand), fabricant d'agrafes et œillets métalliques, demeurant à Paris, rue des Quatre-Fils, 11, ayant fait le commerce sous le nom de Coeylas, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Gauche, syndic, 7, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 3 fr. 99 c. p. 100, unique répartition. (N° 11097 du gr.)

Du sieur MANCEAU, entrepreneur de charpentes, demeurant à Charenton, Grande-Rue, 93, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Mercier, syndic, 6, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 16 fr. 05 c. p. 100, unique répartition. (N° 11419 du gr.)

REFUS D'HOMOLOGATION

D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 26 décembre 1883,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal refuse d'homologuer le concordat passé le 1er décembre 1883 entre le sieur SAGNIER (Léonard-Constantin), fabricant de brosses, demeurant à Paris, rue Chapon, 22, et ses créanciers.

Et, attendu qu'aux termes de l'article 529 du code de commerce, les créanciers sont de plein droit en état d'union, renvoie les parties à se pourvoir devant M. le juge-commissaire pour être procédé conformément à la loi. (N. 13941 du gr.)

N° 1.
Marine et Colonies.

Adjudication à Brest, le 24 janvier 1884 :
Charbon de terre en roches : 330,000 kilog.
Cautionnement provisoire : 400 fr.
— définitif : 800 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux approvisionnements, à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies, au bureau des travaux hydrauliques.

Gd et BEL **HOTEL** *style renaissance* **R. CIMAROSA, 5** (av. Kléber), à PARIS. Jardin, écurie, remises. Ce 1027m. A ADJon sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 12 février 1884. — Mise à prix : 500,000 fr.

S'ad. à Me AUBRON, not., avenue Victoria, 12.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE LA SUÈDE

9e TIRAGE

Numéros des 240 obligations 4 0/0 sorties au 9e tirage fait en séance publique, à Paris, le 2 janvier 1884, pour être remboursées à 500 fr. le 1er février suivant, à la caisse de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 5, rue d'Antin, à Paris.

1.371	à	1.375	14.881	à	14.885
1.541	à	1.545	15.316	à	15.320
1.771	à	1.775	17.276	à	17.280
5.531	à	5.535	17.471	à	17.475
5.556	à	5.560	18.916	à	18.920
7.286	à	7.290	20.346	à	20.350
7.311	à	7.315	23.211	à	23.215
7.336	à	7.340	23.721	à	23.725
10.946	à	10.950	24.886	à	24.890
12.071	à	12.075	27.731	à	27.735
13.846	à	13.850	30.551	à	30.555
14.771	à	14.775	32.331	à	32.335

37.231	à	37.235	80.171	à	80.175
37.831	à	37.835	83.466	à	83.470
39.436	à	39.440	87.396	à	87.400
39.591	à	39.595	88.171	à	88.175
44.296	à	44.300	91.561	à	91.565
50.296	à	50.300	93.256	à	93.260
57.451	à	57.455	93.926	à	93.930
72.331	à	72.335	95.016	à	95.010
75.321	à	75.325	95.736	à	95.740
76.511	à	76.515	96.726	à	96.730
76.666	à	76.670	99.226	à	99.230
78.336	à	78.340	99.621	à	99.625

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Le Comptoir d'Escompte de Paris et MM. E. Hoskier et Ce, banquiers, boulevard Haussmann, 39, à Paris, sont autorisés, par le ministre des finances de Russie, à payer, *dès à présent*, au cours du jour et sans frais, les coupons du second emprunt d'Orient, échéant le 2/14 janvier courant.

EMPRUNT NORWÉGIEN 4 1/2 0/0

de 1878.

MM. les porteurs de titres de l'Emprunt Norwégien 4 1/2 % de 1878 sont informés que le coupon d'intérêt échéant le 15 janvier prochain sera payé, à partir de cette époque, chez MM. E. Hoskier et Cie, banquiers à Paris, 39, boulevard Haussmann, au change du jour sur Londres.

GOUVERNEMENT ARGENTIN

EMPRUNT 6 0/0 1882

5e Tirage.

Numéros des 215 obligations 6 0/0 sorties au 5e tirage, fait en séance publique, à Paris, le 2 janvier 1884, pour être remboursées le 1er février suivant, à Paris, à raison de 500 fr., à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, et au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, et à Londres, à raison de £ 20, chez MM. Morton, Rose et Cie.

136	à	140	19.366	à	19.370
171	à	175	21.246	à	21.250
3.776	à	3.780	23.551	à	23.555
5.016	à	5.020	26.371	à	26.375
8.361	à	8.365	26.426	à	26.430
8.796	à	8.800	29.571	à	29.575
9.316	à	9.320	30.096	à	30.100
10.076	à	10.080	31.371	à	31.375
10.541	à	10.545	31.486	à	31.490
10.871	à	10.875	31.521	à	31.525
11.036	à	11.040	32.721	à	32.725
11.851	à	11.855	32.921	à	32.925
12.451	à	12.455	33.506	à	33.510
12.466	à	12.470	36.521	à	36.525
12.586	à	12.590	36.531	à	36.535
14.736	à	14.740	36.571	à	36.575
14.836	à	14.840	37.151	à	37.155
15.091	à	15.095	37.361	à	37.365
15.591	à	15.595	37.671	à	37.6 5
16.081	à	16.085	38.191	à	38.195
16.496	à	16.500	39.206	à	39.210
18.041	à	18.045			

Spectacles du Vendredi 4 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 8 h. »/». — L'Africaine : Dereims, Melchissédech, Giraudet, Dubulle ; Mmes Dufrane, Hamann.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Menteur : Got, Maubant, Baillet, Samary ; Mmes Broisat, Martin. — Le Testament de César Girodot, comédie de MM. Belot et Villetard : Barré, Coquelin cadet, Prudhon ; Mmes Jonassain, Lloyd, Martin.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. 1/4. — Lakmé, opéra en 3 actes, de MM. Gondinet et Gille, musique de M. Léo Delibes : Talazac, Cobalet, Barré ; Mmes Van Zandt, Rémy, Frandin, Molé, Pierron — Les Noces de Jeannette : Taskin, Maures ; Mmes Galli-Marié, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barêty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfant, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/».— Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier, Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/» — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — La Mariée de la rue St-Denis : Hamburger, Paul Legrand, Guyon fils, Dergat; Mmes Val-Castelli, Maës.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 8 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,500 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

L'Opéra-Populaire est définitivement fondé.

Malgré le vote favorable du conseil municipal, il manquait encore à l'entreprise de M. de Lagrené la consécration de la commission nommée par le préfet de la Seine, pour statuer sur la valeur des six premiers sujets.

Cette commission, composée de MM. Halanzier, Massenet, Levraud, Gastinel et Joncières, a rendu son verdict. Elle a prononcé l'admission de Mmes Devriès-Dereims, Boidin-Puisais, Van den Berghe, et de MM. Bosquin, Berger, Couturier, Houdin et Quirot.

On répète la Jeunesse du roi Henri à l'Ambigu. Mais, simultanément, on répète également l'As de trèfle.

En effet, si, après Pot Bouille, le premier de ces drames, qui demande de longues études, n'était pas prêt, on donnerait quelques représentations de la pièce de M. Decourcelle, avec M. Gravier dans le rôle créé par Taillade.

Voici les matinées annoncées pour dimanche prochain :

Théâtre-Français : les Femmes savantes et Bataille de dames.

Opéra-Comique : le Pardon de Ploërmel et les Rendez-vous bourgeois.

Gymnase : le Maître de Forges.

Variétés : Pschutt et V'lan.

Palais-Royal : Divorçons!

Porte-Saint-Martin : Nana-Sahib.

Gaîté : les Pirates de la Savane.

Ambigu : Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.

Bouffes-Parisiens : la Dormeuse éveillée.

Nouveautés : le Roi de carreau.

Menus-Plaisirs : les Invisibles.

Cluny : le Cabinet Piperlin.

Cirque d'Hiver (concerts Pasdeloup) : Symphonie pastorale (Beethoven). — Première audition de Méditation (de Saint-Quentin), par M. Vergnet. — Prélude de Lohengrin (Wagner). — Le Désert (F. David), récité par Mlle Brandus, avec soli par MM. Vergnet et Raimbaud.

Châtelet (concerts Colonne) : Manfred (R. Schumann), chanté par Mlles Pauline Rocher, Ph. Lévy, MM. Fournets, Ibos, Dérivis, Cambot, Claverie. — Ouverture du Tannhauser (Wagner). — Fragments de la Walkûre (Wagner). — L'Arlésienne (Bizet).

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : Ouverture d'Euryanthe (Weber). — Prélude de Parsifal (Wagner). — Air de Jules César (Hændel), chanté par Mme Duvernoy-Viardot. — Symphonie en la (Beethoven). — Marche funèbre du la Gotterdammerung (Wagner). — La Calandrina, arietta (Jomelli), chantés par Mme Duvernoy-Viardot. — Ouverture du Tannhauser (Wagner).

Alcazar, spectacle-concert.

Concert-Parisien, spectacle-concert.

Scala, spectacle-concert.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 3 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			78 50
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			80 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			88 50
Huile de Lin, en fûts			55 ..
Huile de Lin, en tonnes			57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	5. ..	à	47 75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	55 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40
Mélasses de fabrique	10 ..	à	10 50
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. ..	à	46 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	50 50	à	50 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 100 ¾.. — 1 h., 100 ¾ ..
VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 25.. — Monnaie. 80 10
Crédit Autrich........ 292 [illegible] | Chem. de fer Autrich [illegible] 50
Change sur Londres.... Demande, 121 ... — Offre, 121 15
Change sur Paris...... Demande, 48 025 — Offre, 48 075
Lots.................. 125 25 | Napoléon.............. 9 595

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

ESCOMPTE	CHANGE	PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½ %	Amsterdam	206 ¼.. à	206 ½..	205 ¾.. à 206 ½	et 4..%
4..%	Allemagne	122 ⅜.. à	122 ⅝	122 ¼.. à 122 ¼	et 4..%
5..%	Vienne	206 ... à	206 ¾..	206 .. à 206 ¾	et 4..%
5..%	Barcelone	487 ¾.. à	488 ¾..	488 ¾.. à 489 ¾	et 4..%
5..%	Madrid	487. .. à	487 ¾..	487 ¾.. à 488.	et 4..%
6..%	Lisbonne	547 ¾.. à	547 ¾..	547 ¾.. à 548..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ¾.. à	242 ¾..	241 ¾.. à 242 ¾	et 4..%
6..%	New-York	518..... à	519....	518.... à 519..	m. 3%
.....	Stockholm	137..... à	138....	137.... à 138..	et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 17 à 25 22	25 14 ½ à 25 19 ½ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15 ½ à 25 20 ½ ...
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à huit mois.... 2½ %
d° d° De neuf mois à un an......... 3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 ..	à	. ..	0/00 pre
Argent » à 1000/1000, d° 218f 89.	145 .	à	150..	0/00 pre
Quadruples espagnols	[illegible] 50..	à	80 [illegible]..	
Quadruples colombiens et mexicains	[illegible] 65..	à	80 75..	
Piastres mexicaines	4 52..	à	4 54..	
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..	
Banknotes	25 11..	à	25 16..	
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..	
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..	
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½	
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..	

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case* Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.* — *Le Maire du 7e Arrondissement,*

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 3 Janv. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 81	3 %	75 30 35 30 10 25 30 35	en liq..						
		40 30 45	fin ct..	75 15	75 45	75 05	75 40	75 40	75 32½
			P. fin c.		d 25				
			P. fin c.		d 1f	75 35	75 45 d50		
			P. fin c.	75 60	75 85 d 25				
			P. fin p.		d 1f		d50		
			P. fin p.		d 50				
			P. fin p.		d 25		d 5f		
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	76 55 50 30 40 55 60 65 70 60	en liq..						
			fin ct..	76 50	76 65	76 30	76 65	76 75	76 60
			P. fin c.		d 1f		d50		
			P. fin c.		d 25				
			P. fin p.		d 1f		d50		
			P. fin p.		d 25				
sept. 83	4 %		en liq.. / fin ct..					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	105 75 106	en liq.. / fin ct..					106 ..	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	105 65 60 55 60 65 70 75 77½ 80 90 106 105 85 95	en liq.. / fin ct..	105 65	105 90	105 57½	105 87½	107 70	105 80
			P. fin c.		d 50				
			P. fin c.		d 1f	105 95	106 20 d50		
			P. fin c.	106 12½	106 35 d 25				
			P. fin p.		d 1f				
			P. fin p.		d 2f	106 60	106 75 d50		
			P. fin p.		d 25		d 1f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							[illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						505 [illegible]	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1002 50	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.		en liq.. / fin ct..					507 ..	475 ..
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t.p.	490 50 500	fin ct..					500 ..	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	522 50 524	fin ct..					523 ..	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	245						245	
sept. 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	509 511	fin ct..					505 50	530 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	514 513 511 75	fin ct..					512 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	410 411 411 50	fin ct..					412 ..	
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	394 395 396 397 398	en liq.. / fin ct..					396 ..	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 117 118 119 120						117 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							400 ..	
	d° d° séries entières....							4000 ..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	505 508	en liq.. / fin ct..					505 ..	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	505 510	en liq.. / fin ct..					505 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex d'imp.).	516 516 50	P. fin c. / fin ct..					515 ..	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 500 fr., tout payé	359 50 360	en liq.. / fin ct..					359 50	383 75
			P. fin c.		d 5f		d 10f		
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)		en liq.. / au 31..					438 75	400 ..
			P. au 15		d 20		d 10		
			P. au 31		d 5f		d 10		
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.. / au 15..					372 50	720 ..
			P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 31		d 5f		d 10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq.. / au 15..					265 ..	625 ..
			P. au 15		d 10		d 5		
juill. 83	Banque de France (nominatives).	5150 5120 5110 5165	en liq..	5125 ..			5090 ..		
			fin ct..	5100 ..				5120 ..	5125 ..
			P. fin c.	5140 ..	5150 .. d 50		d 20		
			P. fin p.		d 50		d 10		
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	508 75 510	en liq..	508 75					
			au 15..	510 ..				510 ..	508 75
			P. au 15		d 10		d 5		
			P. au 31		d 20		d 10		
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	800 805 810	en liq..	805 ..					
			au 15..	805 ..				805 ..	802 50
			P. au 15		d 10		d 5		
			P. au 31		d 10		d 5		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	en liq.. / au 15..					440 ..	430 ..
			P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 31		d 5f		d 10		
juin 83	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).	430	en liq.. / au 15..					440 ..	550 ..
			P. au 15		d 5f		d 10		
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435 440 437 50	en liq.. / au 15..					432 50	450 ..
			P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 31		d 5f		d 10		
mai 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	920	en liq.. / au 15..					920 ..	910 ..
			P. au 15		d 10		d 10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %.		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	990 ..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	116 ..	105
d° 1863, 3%, remb. 100 fr..	101 50	100
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	93 ..	92
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p....	175 ..	172
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	449 ..	[illegible]
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé...		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.).		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.)...		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives)..		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 f.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 f.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p....		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 125 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives)........		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée......		
d° d° [illegible]		
Annuités d'Arles à Bouc.........		
Annuités Canal des Ardennes.....		
Annuités Canal de la Somme.....		
Annuités Navigation de l'Oise....		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)..		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	635 ..	610 ..
Annuités des Trois Ponts.........		
Port, Pont et Gare de Grenelle...		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	390 ..	
Midi d° a. de jouiss.	530 ..	
Nord d° a. de jouiss.	1242 50	
Orléans d° a. de jouiss.	845	
Ouest d° a. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	30 ..	25 ..
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr...		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé......		

Digitized by Google

Jouis-sance	Jeudi 3 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Terme
1. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.					445 ..	460 ..
			au 15..						
			P au 15				d10		
			P au 31		d5'		d20		
1. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq.					7 ..	50 ..
			au 15..						
			P au 15		d20		d10		
			P au 31		d20		d10		
1 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 200 fr. payés		en liq.					205 ..	245 ..
			au 15..						
			P au 31		d10		d[illegible]		
			P au 15				d 5		
1. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	492 50	en liq.					495 ..	490 ..
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d10		d10		
1. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31..					350 ..	338 ..
1. 83	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1217 50 1215 1224 1225 1215 1217 50 1220 1225 1227 50 1230	en liq..	1215 ..	1227 50	1215 ..	1225 ..	1225 ..	1225 ..
			au et..	1215	1230 ..	1215 ..	1225 ..		
			P fin c.		d40	1150 ..	1240 .. d10		
			P fin c.	1247 42	1225 .. d20		d20		
			P fin p.		d40		d10		
			P fin p.		d20		d5		
	Crédit Foncier de France. Obligations :								
83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1065 .	
	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	562 562 75						5[illegible] 25	
	10mes 4%, remb. 100 fr.	110 109						110	
	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	550						5[illegible]4 50	
83	10mes 3%, remb. 120 fr.	114						11[illegible] ..	
	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	[illegible]						[illegible]0 .	465 ..
	commun., 3%, remb. 500 fr.	444						44[illegible]	397 50
83.	dº 5mes 3%, remb. 100 fr.	99 75						[illegible]8 25	
83	dº 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	507 505	au et..					500	453 75
83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	344 343 25	au et..					340 50	358 75
83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	435 437 50	au et..					4[illegible]5	
83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	431 436 433	au et..					434 75	458 75
1. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	432 431 4[illegible]3	au et..					431 50	
			en liq..						
1. 83	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	342 341 25	au et..					341 75	
			en liq..						
1. 83	dº dº 140 fr. payés.	338 339	au et..					338 ..	
1. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 340 f.	387 50 388	au et..					387 50	
1. 83	dº entièrement libérées	39[illegible]	au et..					3[illegible]8 ..	
1. 83	dº 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	331 75 331	au et..					331 ..	
1. 83	Algérienne (Société gén.), en liq.		au liq..						
	obl. remb. [illegible]	131 133	au et..					134 ..	142 50
83	dº [illegible]	505	au 15..					505 ..	452 25
1. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	172 50	en liq..					155 ..	165 ..
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d10		d10		
1. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq..					6[illegible]0 .	737 50
			au 15..						
1. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq..					505 ..	700 ..
			au 31..						
1. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	533 75	en liq..	535 .				535 ..	533 75
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d10		d10		
1. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé... (ex-coup. 10.)	330 332 50 333 75 335 330 331 75 332 50 333 75 335 332 50 333 75 336 336 25 337 50 338 75	en liq..	327 50			335 ..	332 ..	331 ..
			au 15..	328 75			337 50		
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d10		d20		
1. 80	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	650 .. 340 335	en liq..					646 25	700 ..
			au 15..						
. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé		en liq..					102 50	228 ..
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
1. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	340	en liq..					340 ..	380 ..
			au 15..						
			P au 31		d10		d10		
. 83.	Société gén. p. dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	475 480	en liq..	472 50			475 ..	477 50	475 ..
			au 15..	475					
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d5'		d10		
1. 83	Banque centrale de Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).	440 442 50	en liq..					450 ..	465 .
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
1. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	430	en liq..					430 .	440
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
1. 83	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19).	562 50 565 563 75 560	en liq..	567 50				560 ..	561 25
			au 15..	557 50			560 ..		
.....	dº	563 75	P au 15		d10		d10		
			P au 31		d10		d10		
1. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).		en liq..					280 ..	292 50
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
1. 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq..					425 ..	487 50
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
1. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq..					40 .	125 ..
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d5'		d10		
1. 83.	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	407 50	en liq..					407 50	410 .
			au 15..						
			P au 15		d20		d10		
1. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25	en liq..					256 25	282 50
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
1. 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	425	en liq..	400				425 .	427 50
			au 15..						
			P au 15				d10		
			P au 31		d5'		d10		
1. 83	Comptoir d'Escompte de Travail et de l'Ind. [illegible], 125 p. (nom.).	500	en liq..					540 ..	530 ..
			au 31..						
1. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000)... (ex-coup. 14.)	305 302 50 300 306 25	en liq..	302 50			306 25	305 1	301 [illegible]
			au 15..	303 75			307 50		
			P au 15		d5		d[illegible]		
			P au 31		d[illegible]		d[illegible]		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
dº actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	486 25	
dº act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	20 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
dº act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	49[illegible] ..	
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	338 75	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fr.-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	410	407 50
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 33 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390 .	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	291 25	285 ..
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepts (ex-c. 32).	275 ..	272 50
Mottessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	123 ..	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	30 ..	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
dº dº tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
dº tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
dº Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
dº Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.		
dº act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	465 .	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
dº act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13).		
dº act. de jouissance (ex-c. 5).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	838 75	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
dº act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1077 50	1063 .
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 17).		
dº 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Bolmez (houill. et métal.), a. [illegible], t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Pinzhaw [illegible]		
Houillères de la Haute-Loire		
[illegible], a. 500 f., t.p.		
St-Eloi [illegible], a. [illegible], t.p.		
[illegible]	112 5.	1[illegible] ..
[illegible]		
Mines [illegible]		

Digitized by Google

Jouissance	Jeudi 3 Janv. 1884	Au comptant	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédent Compt.	Cours précédent Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420					420 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	436 25 435 432 50					435 ..	432 50
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590 585					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.						7 ..	13 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555 ..					555 ..	560 ..
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé	725 726 725					725 ..	718 75
mai 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1215 1220 1215 1218 75 .. 1222 50 1225 1210	1210 .. / 1212 50	1220	1210	1220 / 1225	1222 50	1225 ..
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1115 1117 50 1120 1115	1117 50 / 1120	1117 50	1115	1117 50	1110 ..	1120 ..
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1735	1722 50 / 1725			1735 / 1735	1730 ..	1727 50
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1250 1252 50	1252 50 / 1252 50			1255 / 1258 75	1257 50	1260 ..
août 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	530					530 ..	465 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800					800 ..	773 75
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19)	510					510 ..	520 ..
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16)						552 50	575 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	385					385 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	482 50 481 25 480 477 50 480	480 .. / 481 25	480	477 50	480 / 480	485 ..	487 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)						410 ..	400 ..
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.	[illegible]					390 ..	395 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1365 1370 1372 50 1375 1377 50	1365 / 1380				1365 ..	1370 ..
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	505 507 50 505 502 50					502 50	505 .
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	685					690 ..	702 50
juil. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54)	1125 1125	1130			1137 50	1127 50	1130 ..
[illegible]	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 20.)	620 615					620 ..	652 50
juill. 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.						190 ..	910 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	440					440 ..	460 ..
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	495 496 25 497 50					495 ..	493 75
[illegible] 83	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	1885 1880 1875 1880 1885 1890 1892 50 1895 1900 1910 1915 1900 1895 1897 50 1898 75	1880 / 1880 / 1905 / 1925	1910 / 1912 50 / 1920	1877 50 / 1878 75 / 1950 / 1980	1902 / 1905 / 1920 / 1960 / 1915	1893 ..	1895 ..
[illegible] 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 28)	1128 75 1130 1138 75	1120 / 1127 50			1135	1137 50	1140 ..
[illegible] 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	660 657 50 653 75 660	650 / 665			665	665 ..	677 50
[illegible] 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	130 75					130 75	140 ..
[illegible] 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1150 1155 1145 1157 50 1160 1155 1150 1160 1165 1170 1175 1170 1180 1175 1170 1165 1162 50 1157 50	1145 / 1152 50	1162 50	1145	1160 / 1162 50	1172 50	1170 ..
[illegible] 83	d° cinquièmes (ex-coup. 2)	230 235					240 ..	250 ..
[illegible] 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	215 210					215 .	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS							
[illegible] 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20						101 %	99 ..
[illegible] 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)						66 %	.. ..
[illegible]	d° d° 1000 fl.						66 %	65 %
[illegible]	d° d° 10000 fl.						65 %	.. ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	910 ..	900
d° d° act. de jouiss.	400	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	850	
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Viganaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	195 ..	190 ..
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	910 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105 ..	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	52 50	50 ..
Voitures à Paris, act. de jouissance	175 ..	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	325 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.	285 ..	
d° act. de jouissance		
Dignon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1710 ..	
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	50 ..	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)		
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	220 ..	210 ..
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	260	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	430 ..	425 ..
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	265 ..	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	159 50	150 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	325 ..	322 50
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

JOUISSANCE	Jeudi 3 Janv. 1884	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	84 f	au 15..	83 25				84 ..	84 ..
......	d° 1000 fl. d°	83 30	P° au 15		450		450	93 20	84 25
......	d° 10000 fl. d°		P° au 31		45/		410	92 90	
			en liq..						
mai 83.	Belgique, 4%	103 70	au 15..					103 90	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 15..					104 55	
			en liq..						
mai 83.	d° 3%, 1873		au 15..					82 30	83 85
avril 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daira Sanieh	315 312 311 25 315 316	au 15..					317 ..	[illegible]
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)	316 50	P° au 15		45/		410		
			P° au 31		45/		410		
mai 83.	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..	311 25			315 ..		
	7%, remb. 500 fr.	311 25 312 312 50 313	au 15..	312 50			316 25	312 50	312 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	314 315 25 315 315 50	P° au 15		45/		410		
......	Grosses coupures	314 315	P° au 31		45/		d 5/		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	440 435 437 50 440 441	au 15..					436 25	442 50
......	Grosses coupures		P° au 15		45/		410		
juin 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé	422 50	au 15..					425 ..	427 50
......	Grosses coupures		P° au 15		45/		410		
			en liq..	55 32½			[illegible]		
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	55 55 25 50 75	au 15..					56 ..	56 05
......	Grosses coupures	55 55 25 50 75	P° au 15		450		425		
			en liq..						
juill. 83	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	55 ¼ 56	au 15..					57 ..	
......	Grosses coupures	55 ¼ 56	P° au 15						
juill. 83	d° 6%, 73, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490	au 15..					490 ..	493 75
juill. 83	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	540	au 15..					540	
juin 83.	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ½	
......	Petites coupures.							118 ½	
juill. 83	d° 4%							129 ..	
......	Petites coupures.							129 ..	
août 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	403	au 15..					401	402 50
			en liq..						
juill. 83	d° 1881, 5%	345 346	au 15..					347 50	347 50
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P° au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	103 10	au 15..					103 70	
......	d° 500 fl., t.p.		P° au 15		41f		450	103 70	[illegible]
......	d° 1000 fl., t.p.		P° au 31		425		450	103 50	
......	d° 10000 fl., t.p.							103 20	
juill. 83	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	78 50	en liq..					78 ..	
......	d° 500 fl., t.p.	75 60	au 15..					75 70	76 90
......	d° 1000 fl., t.p.							75 90	
......	d° 10000 fl., t.p.							76 ..	
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 15..					96 ..	
			en liq..	91 60	91 80	91 55	91 80		
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	91 70	91 90	91 70	91 85	91 60	91 75
......	coup. 500 fr.		P. au 15		41f				
......	c. 100 à 500 fr. exclusivt.	91 f 70 65 50 70 75 80	P° au 15		92 25 d25		92 .. 450		
......	coup. 50 fr.	85 90	P° au 31		d1f				
......	c. au-dessous de 50 fr.		P° au 31		425		450	91 75	
avril 83	d° 3%		au 15..					54 ..	57 50
avril 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	391	au 15..					390	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15..					13 50	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15..					11 ..	16 60
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-58-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 15..					58 ..	
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 50	au 15..					90 ..	88 75
juill. 83	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 15..					103 ..	
mai 83.	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P° au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.	84	au 15..					84 ..	
......	d° de 100 liv. st.	84						84 ½	90 ..
......	d° de 500 liv. st.							84 ½	
......	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ½	au 15..					87 ..	
......	d° de 100 liv. st.	86 ½ ¾	P° au 15		41f			86 ½	[illegible]
......	d° de 500 liv. st.							86 ½	
......	d° de 1000 liv. st.	86 ½ 86						86 ½	
juin 83.	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15..					84 ½	
......	d° de 100 liv. st.		P° au 15		41f		410	84 ½	[illegible]
......	d° de 500 liv. st.							84 ½	
......	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
avril 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15..					78	
......	d° de 100 liv. st.	78 ¼ 77 ¾						77 ¾	80 ..
......	d° de 500 liv. st.							76 ¾	
......	d° de 1000 liv. st.							76 ¾	
juill. 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	93 75	au 15..					94	93 25
......	d° de 2500 fr.	93 25	P° au 15		41f		450	93 75	93 25
......	d° de 12500 fr.	93 25	P° au 31		41f		450	93 50	
juill. 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. l. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	61 60
......	d° de 1000 r.		P° au 15		41f		450	57 ½	
mai 83.	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. l. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	55 ½
......	d° de 1000 r.		P° au 15		41f		450	55 ..	
avril 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures		en liq..						
	amortissables		au 15..					235 ..	242 50
......	Grosses coupures		P° au 15						
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	382 50	au 15..					385 ..	385 ..
avril 83	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	492 50 495	au 15..		410			495 ..	496 25
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74.		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 15..						
......	coup. de 62 fr. 50.	8 55 57 ½ 60	P° au 15		425		450	8 52½	8 60
......	coup. de 12 fr. 50.		P° au 31		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49	au 15..					48 50	[illegible]
mars 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	58 50	au 15..					58 ..	[illegible]
......	Grosses coupures								

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Brésiliens 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	376 ..	374 ..
d° nouv., 307f 50 p. d°	321 25	320 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	564	
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	352 ..	350 ..
d° nouveau d°	350 ..	349 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	352 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1842, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	110 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1190 ..	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	358 ..	356 ..
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	362 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	353 ..	351 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	570 ..	568 ..
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	356 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	355 50	354 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	354 ..	353 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	356 ..	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	260 ..	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	353 ..
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	359 75	359 ..
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	335 ..	332 ..
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 ..	355 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.		
2e émiss., de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.		
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gros-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 ..	354 ..
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.	1185 ..	
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.	1185 ..	
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	330 ..	325 ..
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.		
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	330 ..	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Seudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	250 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	505	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	515	510
d° 1882, 275 f. payés (nomin.).	[illegible] 75	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	297	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	284	280
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 3 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. au 15					52 ..	300 ..
....	Grosses coupures		en liq. au 15						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	47f	P• au 15		d 5		d 1f	47 75	92 75
....	coup. de 5								
....	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	42f25 42f 41 75	au 15 P• au 15		d 5		d 10	42 ..	71 25
....	coup. de 5								
....	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	491 25 492 50	en liq. au 15 P• au 31 P• au 31 P• au 15 P• au 15	492 50 492 50	 d 10 d 5 d 50 500 .. d 5		493 75 493 75 d 20 d 10 d 20 d 10	492 50	493 75
nov. 83.	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	500	en liq. au 15 P• au 15					487 50	492 50
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10).		en liq. au 15 P• au 15				d 10	500 ..	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq. au 15 P• au 15					400 ..	455 ..
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	357 50	en liq. au 31 P• au 15 P• au 31	357 50	 d 5 d 20		355 d 10 d 10	357 50	362 50
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10).		au 15						
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p• (200f) p. (ex-coup. 1)	520 521 25 522 50	en liq. au 15 P• au 15	520	 d 5		518 75 d 10	500 .. 522 50	500 .. 520 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	630 631 25 632 50 635 630	en liq. au 15 P• au 15 P• au 31	630 631 25	 d 5 d 5		635 636 25 633 75 d 10 d 10	630 ..	636 25
....	Grosses coupures								
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq. au 15					700 ..	700 ..
....	Grosses coupures		P• au 15 P• au 31		d 5 d 5		d 10 d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).	760 761 25 762 50	en liq. au 15	762 50				763 75	762 50
....	Grosses coupures	760 762 50	P• au 15 P• au 31		d 5 d 20		d 10 d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. au 15	517 50				500 .	520 .
....	Grosses coupures		P• au 15		d 5		d 10		
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	425	en liq. au 15 P• au 15		 d 5		d 10 d 10	425 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq. au 15 P• au 15					470 .	467 50
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r.500, t.p.	375 382 50	en liq. au 15					382 50	385 ..
août 83	d° obl. 4e et 5e sér., 5%, r.500, t.p.	380 382 50 385	au 15					380 .	607 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. eff. du cap. amortie. (ex-coup. 11.)	165	en liq. au 15 P• au 15 P• au 31	167 50	 d 5 d 20		 d 10	175 .	170 ..
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).	495 498 75	en liq. au 15 P• au 15		d 5 d 10		d 10	475 ..	475 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6).		en liq. au 15 P• au 15					503 75	605 ..
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	680 685 690 695.	en liq. au 15 P• au 15 P• au 15	687 50 687 50	 693 75 d 20 d 5	 681 50	692 50 692 50 d 10	682 50	687 50
....	d° Grosses coupures	690	P• au 31 P• au 31		d 20 d 5		d 10		
juill. 83	Caceres-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 15 P• au 15					745 ..	810 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48).	310 311 25 312 50 313 75	en liq. au 15	310 311 25			313 75 315 ..	311 25	315 ..
....	d° Grosses coupures	311 25	P• au 15 P• au 31		d 5 317 50 d 5		d 10 d 10		
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 15 P• au 15	492 50 492 50			493 25	385 ..	440 ..
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	500 498 75	en liq. au 15 P• au 15 P• au 15 P• au 31		 d 5 d 20 d 5		 d 10 d 10	502 50	500 .
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 42).		en liq. au 15 P• au 15		d 5		d 10	482 50	485 .
oct. 85.	Romains, act. 500 fr., tout payé.		en liq. au 15					133 ..	145 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52).	625	en liq. au 15					625 .	620 ..
	d° Grosses coupures.		P• au 15 P• au 31		d 5 d 5		d 10 d 10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	420 418 75 417 50	en liq. au 15 P• au 15 P• au 31	417 50 418 75	420 .. d 5 d 5	417 50	418 75 420 .. d 10 d 10	425 ..	421 25
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. au 15 P• au 15					445 ..	450 ..
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 6.)	480	en liq. au 15 P• au 15 P• au 31				 d 10 d 10	485 ..	495 ..
juill. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 fr., 250 p.p., (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 3.)		en liq. au 15 P• au 15				d 10	500 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.	170 ..	
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série.		
d° d° 2e série.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	415 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	435 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	497 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	416 50	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	465 .	464 50
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	575	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.	130	
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 100	86 ..	82 ..
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 f.		
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	425 .	
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p	246 50	245
d° 100 fr. p.	255 75	254 50
Suez, 5%, remb. 500 fr.	555 .	552 50
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 254 fr. p.		
d° d° tout payé.		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	84 50	84 ..
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2¾%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 (fixe 25f20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	311 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 3/16	66 ¼
d° 1000 fl. d°		
d° 100 fl. d°	67 ..	
d° 1000 fl. d°	67 ..	
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%.		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c. fl. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½%, 1875.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.	62 ½	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 50).		
d° Hollandais, 2½%, C.P.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1873... (fe 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 25	7 75
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	292 ..	
d° Grosses coupures.		
d° Coupures de 5.		
d° Indien, 4%, 78.... (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½%, 76. (fe 25.20).		
d° 4½%, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%.		
d° 1850, 4%.		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Roumain, 5%.	93 .	
Empr. Pontif., 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%.	89 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%.		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445 .	
d° 1880, 3%, t.p.		
Empr. Québec, 80, 4%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4% (nég.ch. f. 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	394	392 ..
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	394	390 ..
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	396 75	
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch. f. 25f10).	99	98 ..
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	500	499 ..
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).	73 .	
d° d° (105 f.)	90	85 .

Seizième année. — N° 4. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Samedi 5 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du **Journal officiel**. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

ÉCHÉANCE DU 31 DÉCEMBRE

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 31 décembre*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 5 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant ratification et exécution d'une convention conclue, le 10 septembre 1883, entre la Cochinchine et le Cambodge, et d'une convention annexe signée entre les deux pays, le 9 octobre 1883 (page 49).

— nommant des receveurs particuliers des finances (page 50).

Arrêté ouvrant un concours à la faculté de médecine de Nancy, pour un emploi de suppléant des chaires d'anatomie et physiologie à l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Reims (page 50).

Décision autorisant la conversion en recettes simples des postes de 4e classe d'établissements de facteur-boîtier (page 50).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nomination dans les musiques militaires (page 50).

Décisions portant mutations dans l'arme de l'infanterie et le corps de santé militaire (page 50).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Avis concernant les modifications apportées dans l'itinéraire des paquebots anglais (page 51).

Sénat. — Ordre du jour (page 52).

Chambre des députés. — Ordre du jour (page 52).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 52).

Académies et corps savants. — Revue économique. — *Arthur Mangin* (page 52).

Informations. — Les colonies françaises : Service pénitentiaire (suite et fin) (page 55).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 57).

Bourses et marchés (page 60).

CHAMBRES

Chambre. — Documents parlementaires (page 1913 à 1941).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 4 Janvier 1884.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. — Une convention ayant été conclue, le 10 septembre 1883, entre la Cochinchine et le Cambodge, suivie d'une convention annexe, en date du 9 octobre 1883, lesdites conventions, dont la teneur suit, sont approuvées et recevront leur pleine et entière exécution :

CONVENTION

Entre M. Charles Thomson, gouverneur de la Cochinchine, d'une part ;

Et Sa Majesté Norodom Ier, roi du Cambodge, d'autre part :

Art. 1er. — A compter du 1er janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, et par application de l'article cinq du contrat du sept octobre mil huit cent quatre-vingt-un, la perception des droits sur l'opium et les alcools dans tout le royaume du Cambodge sera effectuée par les soins de l'administration de la Cochinchine, qui restera redevable au Trésor royal de la somme annuelle de onze mille barres d'argent et du montant des frais détaillés dans les tratang actuellement en vigueur.

Cette somme sera payée par fractions de deux mois échus, de manière à former la somme de onze mille barres en une année complète d'exploitation.

Un arrangement spécial à intervenir entre l'administration de la Cochinchine et Sa Majesté le second roi déterminera le chiffre de la somme qui lui sera due pour l'exploitation des fermes d'opium et d'alcool des cinq provinces constituant son apanage et qui ne pourra être moindre que la somme perçue actuellement.

Art. 2. — Sa Majesté s'engage à exécuter les clauses et conditions de la convention du vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-un, relative aux dépenses du protectorat, qui restent fixées à la somme annuelle de soixante-six mille piastres. Cette somme sera retenue

mensuellement, par fractions de cinq mille cinq cents piastres, sur les versements que l'administration française devra opérer au Trésor royal pour la cession des fermes d'opium et des alcools.

Dans le cas où l'administration française croirait devoir renoncer dans l'avenir à l'exploitation des fermes d'opium et des alcools, Sa Majesté s'engage à faire payer mensuellement au protectorat par les nouveaux fermiers qu'elle choisirait, et avant tout versement au Trésor royal, la somme de cinq mille cinq cents piastres.

Fait en français et en cambodgien, les deux versions ayant même teneur et même sens.

Pnom-Penh, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt trois.

(*L. S.*) Signé : CHARLES THOMSON.
(*L. S.*) — NORODOM.

CONVENTION

M. Charles Thomson, gouverneur de la Cochinchine française, d'une part;

Et Sa Majesté L'Obbaréach, second roi du Cambodge, d'autre part ;

Vu la convention du dix septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, entre M. Charles Thomson, gouverneur de la Cochinchine française, et Sa Majesté le roi du Cambodge,

Sont convenus de ce qui suit :

Art. 1er. — Sa Majesté L'Obbaréach cède à l'administration de la Cochinchine, à compter du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, la perception des droits sur l'opium et les alcools dans les cinq provinces faisant partie de son apanage et qui sont : Lovea-Em, Peârang, Khsach-Kandal, Ka-Thôm, Kong-Pisey.

Art. 2. — En échange de cette cession, l'administration de la Cochinchine s'engage à verser annuellement au Trésor de Sa Majesté le second roi la somme de six mille piastres.

Cette somme sera payée par fractions de deux mois échus.

Fait à Pnom-Penh, le neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

(*L.S.*) Signé : CHARLES THOMSON.
(*L.S.*) — SOMDACH PRÉA MAHA OBBARÉACH.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,
ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

Par décret du Président de la République, en date du 4 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Trochu (Louis-Marie-Eugène), receveur particulier des finances à Pont-Audemer (Eure), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Bellaigue de Bughas, qui a été appelé à d'autres fonctions.

M. Maichain (Georges), receveur particulier aux Sables-d'Olonne (Vendée), a été nommé receveur particulier de l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure), en remplacement de M. Trochu, qui a reçu une autre destination.

M. Trézel (Antoine-Camille-Félix), receveur particulier à Jonzac (Charente Inférieure), a été nommé receveur particulier de l'arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), en remplacement de M. Maichain, qui a reçu une autre destination.

M. Brauril (François-Marie-Benjamin-André), ancien sous-préfet, a été nommé receveur particulier de l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure), en remplacement de M. Trézel, qui a reçu une autre destination.

Par décret du Président de la République, en date du 4 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Grosjean (Louis-Philippe-Eugène), receveur particulier des finances à Gray (Haute-Saône), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Verdun (Meuse), en remplacement de M. Dubreuil, qui est mis en disponibilité.

M. de Codrika (Guillaume-Paul-Albert-Adolphe), receveur particulier à Bellac (Haute-Vienne), a été nommé receveur particulier de l'arrondissement de Gray (Haute-Saône), en remplacement de M. Grosjean, qui a reçu une autre destination.

M. Arbellot (Albert), conseiller de préfecture, a été nommé receveur particulier de l'arrondissement de Bellac (Haute-Vienne), en remplacement de M. de Codrika, qui a reçu une autre destination.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 2 janvier 1884, un concours s'ouvrira le 15 juillet 1884, à la faculté de médecine de Nancy, pour un emploi de suppléant des chaires d'anatomie et physiologie à l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Reims.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 4 janvier 1884, a été autorisée la conversion en recette simple des postes de 4e classe de l'établissement de facteur-boîtier existant actuellement dans les communes de Magesq (Landes) et Berailhac (Haute-Vienne).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Musiques militaires. — Par décret du 22 déc. 1883, M. Favot, chef de musique du 19e rég. d'inf., a été nommé chef de musique du 136e rég. de même arme.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 28 déc. 1883 :

M. Tuefferd, lieut. au 23e rég. d'inf., passe au 35e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Pinard, qui permute avec lui.

M. Saint-André, capit. au 1er rég. d'inf., passe au 89e rég. de même arme, pour y occuper l'emploi de son grade laissé vacant par M. Rocher, admis à la retr.

Par décis. minist. du 29 déc. 1883 :

M. Malaguti, capit. au 87e rég. d'inf., est nommé aux fonctions de capit. adjud.-maj. au corps auquel il appartient, en rempl. de M. Bischoff, décédé.

M. de la Geneste, capit. adjud.-maj. au 21e bat. de chass. à pied, passe au 3e rég. de tiraill. algériens, pour y occuper un emploi de capit., en rempl. de M. Gaffiot, mis hors cad.

M. Sauvion, lieut. au 32e rég. d'inf., passe d'office au 92e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Marchand, admis à la retr.

Par décis. minist. du 28 déc. 1883 :

M. Brénot, capit. au 64e rég. d'inf., est nommé à un emploi d'adjud.-maj. du 79e rég. de même arme, en rempl. de M. Chmitelin, changé de corps.

M. Le Vessel, capit. au 123e rég. d'inf., est nommé à un emploi d'adjud.-maj. vacant au 103e rég. de même arme, en rempl. de M. Richard, passé dans une compagnie.

Par décis. minist. du 31 déc. 1883, M. Fargues, lieut. adj. au trésorier du 60e rég. d'inf., passe dans une compagnie pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Cochinard, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 3 janv. 1884, M. Flacon, capit. adjud.-maj. au 54e rég. d'inf., passe au 119e rég. de même arme, pour y occuper l'emploi laissé vacant par M. Schmidt, décédé.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 3 janv. 1884, M. Duchêne, médecin-maj. de 2e cl. au 9e rég. de chass. à cheval, est passé au 8e bat. d'art. de fort., par permutation avec M. Lobit.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 4 Janvier 1884.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

AVIS AU PUBLIC

Par suite de modifications apportées dans l'itinéraire des paquebots anglais, les correspondances pour le Brésil et la Plata, expédiées par paquebots réguliers, sont acheminées conformément aux indications du tableau ci-après :

DÉPARTS DE PARIS		DATES d'embarquement des dépêches.	PORT d'embarquement.	ESCALES desservies par les paquebots.
DATES	HEURES DES TRAINS			
3	Gare d'Orléans...... 8 h. 25 soir	4	Bordeaux....	Pernambouc, Rio-Janeiro. Montevideo, Buenos-Ayres.
4	Idem	5	Idem	Montevideo, Buenos-Ayres.
5	Idem	9	Lisbonne (a)	Idem.
8	Gare du Nord...... 7 h. 45 soir	9	Southampton.	Bahia, Pernambouc, Rio-Janeiro.
10	Gare d'Orléans...... 8 h. 25 soir	13	Lisbonne (a)	Idem.
13	Gare de Lyon...... 11 h. 15 matin	14	Marseille....	Montevideo, Buenos-Ayres.
19	Gare d'Orléans...... 8 h. 25 soir	20	Bordeaux....	Bahia, Pernambouc, Rio-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres.
20	Idem	23	Lisbonne (a)	Idem.
23	Gare du Nord...... 7 h. 45 soir	24	Southampton.	Idem.
26	Gare d'Orléans...... 8 h. 25 soir	29	Lisbonne (a)	Idem.
Vendredi tous les 28 jours, à compter du 4 janvier.	Idem	Samedi tous les 28 jours.	Bordeaux....	Idem.
Dimanche tous les 28 jours, à compter du 6 janvier.	Idem	Mercredi tous les 28 jours.	Lisbonne (a)	Idem.
Vendredi tous les 28 jours, à compter du 18 janv.	Idem	Samedi tous les 28 jours.	Bordeaux....	Rio-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres.
Samedi tous les 28 jours, à compter du 19 janv.	Idem	Mardi tous les 28 jours.	Lisbonne (a)	Idem.

(a) Envoi supplémentaire rejoignant à Lisbonne les paquebots français et anglais.

Nota. — Les correspondances à destination du Brésil et de la Plata peuvent encore être acheminées, *sur la demande des expéditeurs*, par la voie des bâtiments du commerce partant du Havre et de Liverpool, par la voie des paquebots belges partant d'Anvers les 8 et 22 de chaque mois, par la voie des paquebots italiens partant de Gênes les 1er, 3 et 15 de chaque mois.

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

BANQUE DE FRANCE

AVIS AU PUBLIC

La Banque de France admet dès aujourd'hui à l'escompte les effets de commerce sur Dôle, pour toutes les échéances, à partir de celle du 21 janvier courant.

Paris, le 2 janvier 1884.

Le secrétaire général,
F. CARRÉ.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Tirage au sort des bureaux.
Fixation de l'ordre du jour.

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du mardi 8 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Michal-Ladichère, jusques et y compris M. Péronne

Tribunes. — Depuis M. Ferrouillat, jusques et y compris M. Hébrard.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Cuneo d'Ornano, porté à l'*Officiel* du 30 décembre dernier comme ayant voté « contre » dans le scrutin sur l'amendement de M. Jules Roche relatif au traitement de l'archevêque de Paris, et « pour » dans le scrutin sur le crédit de 616,200 francs (bourses des séminaires), déclare qu'il n'a pris part à aucun scrutin dans la séance du 29 décembre.

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Installation du président d'âge et des secrétaires d'âge.
Tirage au sort des bureaux.
Scrutin pour la nomination du président définitif.
Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.
Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.
Scrutin pour la nomination de trois questeurs.
Fixation de l'ordre du jour.

La séance du mardi 8 janvier 1884 est la 1re séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 3e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Noblet, jusques et y compris M. Rathier.

Tribunes. — Depuis M. Chavanne (Loire), jusques et y compris M. Desoyer.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ESPAGNE

Madrid, 3 janvier.

Chambre des députés. — M. Romero Robledo, au nom des conservateurs, a déclaré qu'on ne présenterait pas de contre-projet à l'adresse.

M. Fabra ayant demandé pourquoi des précautions avaient été prises sur la frontière des Pyrénées, le ministre de l'intérieur a répondu que c'était à cause des rumeurs fausses répandues dans les villages voisins de la frontière. (*Agence Havas.*)

GRÈCE

Athènes, 3 janvier.

Après une séance qui s'est prolongée jusqu'après minuit, la chambre des députés a adopté en principe le projet d'emprunt. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 3 janvier.

Par décret publié à l'*Officiel*, la skoupchtina, qui était convoquée pour le 12 janvier, est dissoute conformément à l'article 78 de la constitution, et les élections générales sont fixées au 6 février. (*Agence Havas.*)

BULGARIE

La feuille officielle bulgare vient de publier la loi sur la presse votée par la sobranié en vertu des articles 70, 80 et 81 de la constitution de Tirnovo. Cette loi porte que tous les livres, journaux et écrits périodiques répondant aux conditions légales pourront être introduits librement en Bulgarie.

Sont déclarés délictueux les écrits impliquant offenses au souverain ou à la maison princière, excitations à la révolte, cause de perturbation de l'ordre public dans le pays, délits contre les mœurs, offenses aux souverains de pays qui sont en relations amicales avec la Bulgarie ou à leurs représentants. Tous les délits de presse ressortissent aux tribunaux ordinaires.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

REVUE ÉCONOMIQUE

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Réunion du 5 novembre :* Le voyage de MM. L. Say et Labiche dans la haute Italie : le Crédit agricole, les banques populaires et les caisses d'épargne en Italie. — La question du régime des chemins de fer. — La doctrine de M. Limousin. — La libre concurrence et le monopole. — Les chemins de fer en Angleterre et aux Etats-Unis. — Les monopoles d'Etat et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. — Les compagnies fermières et les compagnies concessionnaires. — Le système français. — L'intervention de l'Etat dans les rapports des compagnies avec leurs agents. — Débat sur ce sujet. — *Réunion du 5 décembre :* Discussion d'un projet de statuts.

La Société d'économie politique avait mis à l'ordre du jour de sa séance du 5 novembre la question du régime des chemins de fer ; mais avant que la discussion fût ouverte, M. Léon Say, qui présidait, a bien voulu, sur la prière d'un des assistants, aussitôt appuyée par tous les autres, faire part à la réunion des impressions toutes fraîches de son voyage, ou plutôt de sa très rapide promenade dans la haute Italie. Ces impressions, publiées d'abord par fragments dans le *Journal des Débats*, ont été réunies depuis dans une brochure dont M. Léon Say a fait dernièrement hommage à l'Académie des sciences morales et politiques, en indiquant très sommairement les résultats les plus saillants de ses observations (1). Ces résultats sont d'un grand intérêt, et puisque nous avons maintenant sous les yeux la brochure de M. Léon Say, nous pouvons y insister un peu plus qu'il ne l'a fait à l'Académie, et même à la Société d'économie politique, où cependant il est entré dans plus de détails sur les faits nouveaux pour lui qui l'avaient particulièrement frappé.

Ce voyage de M. Léon Say est peut-être, depuis Arthur Young, le premier qui ait été fait en Italie en vue d'études exclusivement économiques. Le célèbre agronome anglais y allait en 1789 étudier les cultures et l'économie rurale. En 1883, M. Léon Say y était attiré par un motif qui touchait aussi à l'agriculture. C'est, selon son expression, « pour l'amour du crédit agricole », qu'il a fait une rapide excursion dans le nord de la Péninsule, en compagnie de son collègue au Sénat, M. Emile Labiche, dont on connaît la haute compétence en matière d'économie rurale. Le Sénat était alors saisi d'un projet de loi relatif au crédit agricole. Les deux honorables membres de la haute Assemblée voulaient s'éclairer *de visu* sur ce qu'ils savaient exister en ce genre chez nos voisins d'au-delà des Alpes. Le parlement italien, en 1869, voulut faire ce qui vient d'être tenté en France — sans succès jusqu'à présent : — il voulut instituer le crédit agricole, et il vota une loi à cet effet, mais il la vota en pleine crise ministérielle, c'est-à-dire dans des circonstances peu favorables à l'étude attentive d'une question de cette nature.

Lorsque M. Minghetti arriva au ministère de l'agriculture à la suite de la crise, il trouva sur son bureau la nouvelle loi, non encore promulguée ; elle lui parut tellement défectueuse qu'il hésita un instant à la soumettre à la signature royale ; il ne le fit que pour obéir aux prescriptions formelles de la constitution, et en accompagnant l'envoi de cette loi au chef de l'Etat, d'un rapport destiné à dégager sa responsabilité. Son appréciation se trouva justifiée : la loi ne tarda pas à tomber en désuétude. Dans le but d'encourager, de provoquer le crédit agraire, elle octroyait aux banques qui feraient ce genre de crédit, mais à l'exclusion de tout autre, des privilèges assez considérables, notamment celui d'émettre des « bons agraires », c'est-à-dire des billets au porteur ; elle leur conférait en outre

(1) Voir, dans le *Journal officiel* du 11 décembre, le compte rendu de la séance de l'Académie, du 1er décembre. La brochure de M. Léon Say, intitulée : *Dix jours dans la haute Italie*, se trouve à la librairie Guillaumin.

diverses immunités refusées à toutes les autres banques. Mais, dit M. Léon Say, quoi de plus contradictoire que d'imaginer qu'on pouvait faire du crédit agricole avec des billets de banque, c'est-à-dire prêter à longue échéance avec des capitaux payables à vue, en exigeant formellement que les billets de banque qui seraient dans la circulation ne pussent être représentés dans le portefeuille que par des billets exclusivement agricoles, c'est-à-dire à long terme! Aussi, les banques fondées conformément à la loi de 1869, ne se sont-elles pas développées: il n'y en a que cinq ou six qui aient une circulation de billets de banque; et encore celles qui ont le plus de billets dehors sont-elles situées en Sardaigne. Au 30 avril de cette année, la somme des billets de banques agraires en circulation montait à 11,300,000 fr., dont les trois quarts en Sardaigne; il y en avait eu pour 13,500,000 fr. au 30 juin. L'abolition du cours forcé a été la cause de cette subite diminution.

Les banques agraires proprement dites, établies en vertu de la loi de 1869, n'ont donc pas réussi; mais le crédit agricole s'est établi par d'autres moyens, avec les banques populaires et les caisses d'épargne. Tout s'est fait par l'initiative privée et par la décentralisation. Les sociétés de secours mutuels ont donné naissance aux petites banques mutuelles. Ainsi, la société de secours mutuels de Bologne faisait de petits prêts à ses membres. La branche s'est détachée pour former une affaire indépendante dont les fondateurs et les bénéficiaires sont pris parmi les membres de la société de secours mutuels. Au moment où MM. Léon Say et Labiche étaient à Bologne, on liquidait les petites opérations de prêts de la société de secours, et l'on commençait les opérations nouvelles de la banque populaire. Il y a maintenant, dans les moindres villages, des livrets d'épargne et de petits dépôts apportés par les habitants pour alimenter la banque populaire du lieu. Au-dessus de ces petites banques s'élèvent les grandes institutions de Milan et de Bologne: banque populaire et caisses d'épargne. Ce n'est pas tout. Si l'on entre dans le détail des opérations des sociétés de secours mutuels, on peut y étudier le fonctionnement de petites assurances contre le chômage involontaire, ou de petites caisses de retraites savamment organisées. Cette vaste et féconde organisation de l'épargne, du crédit, de la prévoyance, est, en très grande partie, l'œuvre de M. Luzzatti, qui a été le Schulze-Delitsch de l'Italie.

Les banques populaires sont partout les mêmes; elles appartiennent toutes, du moins, à la même famille; elles sont administrées avec un zèle et un dévouement qui ne se démentent nulle part, et elles réussissent partout. La plupart de ces institutions de crédit sont à la fois des banques commerciales et agricoles, des crédits fonciers, des caisses d'épargne. La loi ne leur accorde aucun privilège; elle leur fait payer tous les impôts que payent les autres banques, entre autres le lourd impôt sur la richesse mobilière, sur tous les dépôts d'épargne. On n'y rencontre nulle trace d'application de la loi de 1869. Et cependant les banques populaires sont, nous le répétons, des banques agraires: elles escomptent les effets agricoles, et cela par la raison bien simple qu'entre ces effets et les effets commerciaux il n'y a nulle différence légale: le code italien a supprimé toute mention de cause; c'est-à-dire qu'on n'a pas besoin d'écrire sur le billet qu'on a reçu la valeur en marchandises ou autrement. C'est donc par une simplification de la loi ancienne et non par la loi nouvelle de 1869 qu'on a résolu partiellement en Italie le problème du crédit agricole, et justifié ce mot d'un de nos grands économistes: « Il n'y a pas le crédit agricole, le crédit commercial, le crédit foncier, il y a *le crédit*. » Nous disons que le problème n'a été résolu que partiellement.

Pour le résoudre complètement, il reste en effet une chose à faire dont le législateur de 1869 ne s'est pas avisé; il reste à introduire dans le code civil italien une disposition qui permette au cultivateur de garder en sa possession, à titre de séquestre, le gage — récoltes, bestiaux, etc., — qu'il affecte à la garantie de l'emprunt, et qui ne peut se déplacer. La législation italienne rend fort difficiles ces sortes d'opérations. Plusieurs banques populaires ont cependant des magasins où les emprunteurs déposent, en garantie de leurs emprunts, des marchandises telles que de la soie ou des cocons, et elles délivrent des warrants. Au surplus, les banques populaires agraires font surtout du crédit personnel. « Le crédit sur gage, dit M. Léon Say, n'a jamais été que l'enfance du crédit. Le crédit public n'existait pas quand les rois empruntaient sur leurs reliques ou sur leurs bijoux; il n'a été réellement fondé que lorsque l'Etat a pu trouver des capitaux sur la confiance qu'il inspirait, et lorsque les créanciers de la nation ont eu pour gage général les revenus publics, sans affectation spéciale. Le crédit commercial a passé par les mêmes phases. Le crédit agricole est encore dans l'enfance, justement parce qu'il n'est pas personnel. »

Les banques populaires se sont considérablement multipliées dans la haute Italie: on en trouve jusque dans de petites localités de moins de 2,000 âmes; elles ont réussi et ont rendu un grand service, grâce à une liberté que nous n'avons pas encore en France, celle du taux de l'intérêt. Lorsqu'ici l'on a proposé au Parlement de la proclamer dans son entier, la principale objection des adversaires de ce projet a été que son application livrerait sans défense les paysans à la merci des usuriers. Or, voici ce qui est arrivé en Italie, où le taux de l'intérêt n'est point limité. Avant la création des banques populaires, les paysans avaient recours aux usuriers, qui leur prêtaient à des taux exorbitants, — ainsi qu'ils font chez nous, malgré la loi, et même à cause de la loi; — la banque populaire, à peine établie dans une ville, dans un bourg, a aussitôt attiré à elle toute la clientèle des usuriers. Mais elle prête à 7 p. 100, ce qu'elle ne pourrait pas faire en France. A ce taux, elle fait ses frais; à un taux inférieur, elle se ruinerait.

C'est encore par la liberté que les caisses d'épargne se sont merveilleusement développées en Italie, et qu'elles sont entrées en quelque sorte dans les mœurs populaires. Les caisses, annexées aux banques populaires, grandes ou petites, n'ont aucune attache gouvernementale, et emploient à leur guise les dépôts qui leur sont confiés; c'est avec cela qu'elles peuvent faire du crédit agricole et du crédit ouvrier.

Ce n'est pas tout; les caisses d'épargne délivrent aux déposants deux sortes de livrets: livrets *au porteur* ou livrets nominatifs. Sur 356,767 livrets, il y en a 353,987 au porteur, représentant 270 millions de francs, et 2,780 nominatifs, représentant seulement 1,300,000 fr. On voit assez de quel côté sont les préférences de la population. Il est vrai que les livrets nominatifs sont des livrets privilégiés; ils donnent droit à un intérêt de 4 p. 100, au lieu de 3 p. 100 attribué aux livrets au porteur. Ils ne peuvent être délivrés qu'aux ouvriers ou artisans et aux gens de service. Or, ces deux catégories de personnes forment assurément la grande masse des épargnants. Elles préfèrent pourtant ne recevoir que 3 p. 100 et pouvoir disposer librement de leur argent, plutôt que de se soumettre à toutes les formalités qu'exigent l'obtention du livret nominatif et le retrait des fonds déposés par le titulaire.

Le livret au porteur est bien émis au nom du déposant, mais il peut être transmis de la main à la main, et quiconque se présente au guichet de la caisse d'épargne avec ce livret en est considéré comme le véritable propriétaire. C'est à chacun de conserver son livret ou de ne le confier qu'à bon escient. La population s'exerce ainsi tout à la fois à l'épargne et à la prudence. Lorsque M. Léon Say a visité la banque-caisse d'épargne de Magenta, le service de la caisse et du guichet était fait — gratuitement, bien entendu, — par M. le maire de la ville. « La personne qui arrive en ce moment, son obole à la main, dit M. Léon Say, est un exemple frappant des facilités que donne, pour des opérations inconnues chez nous, la méthode du livret au porteur. C'est une jeune fille fort rieuse et fort gentille qui passe son livret à travers la grille pour qu'on y inscrive les 9 francs qu'elle apporte. Elle nous dit qu'elle est d'une société de neuf personnes, cinq jeunes filles et quatre jeunes garçons. Ils se cotisent entre eux pour avoir une petite somme afin de faire une promenade au printemps; on donne un franc par semaine. La somme recueillie leur servira pour aller voir l'exposition, fort improbable d'ailleurs, qu'on annonce à Rome, ou, si l'exposition n'a pas lieu, pour parcourir les bords du lac de Côme. La jeune déposante n'a pas besoin d'acte de société, ni de pouvoirs, pour retirer un jour le produit déposé de la collecte, tout cela se fait simplement, comme s'est faite la société elle-même, et comme se fera l'excursion. »

Telles sont les particularités qui donnent aux institutions populaires de crédit et d'épargne en Italie une grande originalité et un caractère vraiment démocratique. Ajoutons que ceux qui les ont fondées et qui les dirigent ne font nullement une spéculation; ils font, au con-

traire, œuvre de dévouement, se contentant de retirer de leurs fonds un intérêt modéré, et donnant pour rien leur savoir, leur temps, leur travail. Ce sont des banquiers désintéressés : espèce rare par le monde, assurément.

Nous avons dit que la Société d'économie politique avait porté à l'ordre du jour de sa séance du 5 novembre la question du régime des chemins de fer. Ce n'était pas, tant s'en faut, la première fois qu'on mettait cette question en discussion au sein de la Société, et ce ne sera probablement pas la dernière. Non qu'on ait à y apporter des lumières nouvelles ; mais de même que beaucoup de personnes aiment à entendre plusieurs fois le même morceau de musique ou la même pièce de théâtre, à relire de temps en temps un livre qui leur a plu, de même il en est qui se plaisent à raconter souvent la même histoire ou qui peuvent traiter et *retraiter* un sujet avec d'autant plus de plaisir qu'il leur est plus familier. La « question des chemins de fer » est très familière à un certain nombre d'économistes, et singulièrement à ceux qui appartiennent au corps des ingénieurs; chacun d'eux a là-dessus son opinion bien arrêtée, que la discussion ne modifiera pas; n'importe : il ne leur est jamais désagréable de voir revenir cette question sur le tapis.

C'est un simple publiciste M. Ch.-M. Limousin, qui, cette fois, l'a de nouveau soulevée, sous prétexte que les récentes conventions de l'Etat avec les compagnies lui donnaient un frais parfum d'actualité. Il la formulait ainsi : « Les chemins de fer ne constituent-ils pas un monopole naturel, et n'y a-t-il pas lieu de déroger à leur égard à la loi économique de l'industrie? »

A cette question M. Limousin répond affirmativement : Oui, les chemins de fer constituent un monopole naturel, ou mieux, si l'on veut, un monopole forcé, par la raison d'abord que le nombre et l'étendue des lignes sont nécessairement limités par la surface du pays ; ensuite, que l'établissement de ces lignes ne peut se faire sans absorber ou entamer un certain nombre de propriétés privées, et que cette mainmise ne peut avoir lieu qu'au nom de l'utilité publique et par l'autorité de l'Etat ; par la raison encore que les chemins de fer remplacent les routes, dont la construction et l'entretien ont été de tout temps et en tout pays un service de l'Etat. Cela ne signifie point que les chemins de fer doivent, comme les routes, appartenir exclusivement à l'Etat, être construits et exploités par ses soins. Car dans les chemins de fer, à côté — ou au-dessus — de la voie nue, qui est publique, il y a une industrie de transport, il y a tout un matériel et tout un système d'exploitation à créer et à diriger. Dans les pays où domine le principe de la libre concurrence, en Angleterre et en Amérique, la construction et l'exploitation des chemins de fer forment bien une industrie, mais cette industrie est loin d'être absolument libre ; le monopole existe là comme ailleurs. Seulement, il est partagé entre un plus grand nombre de compagnies, et il change plus souvent de mains — en attendant toutefois que les compagnies opèrent leur fusion et donnent ainsi naissance à un monopole plus puissant encore que celui des compagnies telles qu'elles existent en France.

« Que reproche-t-on, dit M. Limousin, aux compagnies de chemins de fer aux Etats-Unis et en Angleterre ? De posséder des monopoles. En Angleterre, les compagnies s'entendent par l'organe de leur *Clearing-House* pour établir des tarifs communs, ce qui supprime la concurrence et donne les résultats du monopole. Aux Etats-Unis, il n'existe pas d'entente permanente, et quelquefois la concurrence se manifeste; mais cette concurrence a pour objet la suppression de l'adversaire, sa ruine, la baisse de ses actions à Wall-Street. Quand l'un des deux adversaires a ruiné l'autre, il achète ses actions à vil prix, puis, fusionnant les deux entreprises, il en fait un monopole et relève les prix. D'autres fois, les adversaires se réconcilient et, formant un *ring* ou coalition, ils relèvent les actions d'un commun accord à un taux qui leur permette de réparer les pertes subies pendant la lutte : les choses se passent, en un mot, avec les chemins de fer américains comme autrefois en France avec les diligences et les bateaux, à l'époque où une compagnie de navigation sur la Saône, pour répondre à une concurrente qui transportait de Lyon à Chalon pour 50 centimes, fit le même service gratuitement, en offrant, en outre, un bon dîner aux voyageurs. Le but des compagnies rivales était de s'emparer du monopole, afin de pouvoir ensuite traiter à leur guise marchandises et voyageurs. »

La libre concurrence, en matière de chemins de fer, n'est donc qu'une pure fiction, un leurre; elle n'empêche point le monopole de se constituer de façon ou d'autre, dans un temps plus ou moins long, parce que ce monopole est dans la nature des choses. Mais dans ce cas, et puisque d'ailleurs on reconnaît que les transports par chemin de fer sont en réalité un service public, n'est-il pas rationnel d'établir tout de suite le monopole et de le remettre aux mains de l'Etat, représentant naturel des intérêts généraux ? M. Limousin ne le pense pas; il insiste sur les inconvénients et les dangers de l'exploitation par l'Etat. Ces inconvénients et ces dangers ont été souvent signalés, et l'on sait que la grande majorité des économistes est fort opposée aux monopoles d'Etat, et particulièrement au monopole des chemins de fer. Mais M. Limousin, qui pourtant fait profession de socialisme, va plus loin à cet égard que les économistes; il donne des services publics une définition et une classification fort contestables. En fait de monopoles, il met sur la même ligne celui des chemins de fer, celui des postes et télégraphes et celui des tabacs, qui se distinguent pourtant par des caractères très nets, et il les enveloppe dans une même réprobation.

La libre concurrence et l'exploitation par l'Etat étant écartées, reste le système des compagnies concessionnaires. Ce système affecte deux formes principales : les compagnies fermières et les compagnies investies d'une propriété temporaire. Le système des compagnies fermières est théoriquement le meilleur, selon M. Limousin, et c'est celui qu'il conviendra d'adopter en France à l'expiration des concessions actuelles ; mais, pour le moment, il est inapplicable parce qu'il faudrait, au préalable, racheter les concessions ; il est d'ailleurs mauvais théoriquement pendant la période de création du réseau, parce que l'Etat est alors obligé de construire et qu'il s'entend aussi peu à construire qu'à exploiter. Finalement, M. Limousin se prononce en faveur des compagnies concessionnaires : ce système est, à ses yeux, non le moins mauvais, mais le meilleur qui puisse être appliqué pendant la période de création. D'abord, il crée une fortune dont l'Etat deviendra possesseur à l'expiration des concessions ; ensuite, il combine et concilie aussi bien que possible le double intérêt du producteur, c'est-à-dire de celui qui transporte, et du consommateur, c'est-à-dire de celui qui se fait transporter, avec l'action de l'arbitre qui résout les conflits entre les deux intéressés. Toutefois, M. Limousin pense que deux réformes devraient être introduites dans ce régime tel qu'il existe en France. Il voudrait, d'une part, que le service du contrôle commercial fût transféré du ministère des travaux publics au ministère du commerce et qu'une commission supérieure des transports fût établie près ce ministère ; d'autre part, il se prononce pour l'intervention de l'Etat dans les rapports entre les compagnies et leurs agents commissionnés, conformément au projet de loi déjà voté par la Chambre et actuellement soumis au Sénat.

La doctrine générale émise par M. Limousin ne donne lieu à aucun débat. C'est, ainsi que le fait observer M. Olry de Labry, la pure doctrine administrative. Mais M. Frédéric Passy élève des objections contre l'intervention de l'Etat dans les rapports des compagnies avec leurs agents, et un débat s'engage sur cette question entre MM. Passy, Limousin, Ernest Brelay et le docteur Lunier.

La séance du 5 décembre a été remplie entièrement par une discussion très confuse sur un projet de statuts présenté par le bureau et destiné à être soumis au conseil d'Etat, en vue d'obtenir que la Société d'économie politique soit reconnue établissement d'utilité publique. L'analyse de cette discussion, qui d'ailleurs n'a abouti à aucun résultat, serait sans intérêt pour le lecteur. La question théorique portée à l'ordre du jour du 5 décembre a dû être renvoyée à la réunion de janvier. Elle est ainsi conçue : « Dans quelles limites doit s'exercer l'intervention de l'Etat au sujet de l'émission des billets payables au porteur et à vue ? »

ARTHUR MANGIN.

INFORMATIONS

LES COLONIES FRANÇAISES

Suite et fin (1).

XV. — SERVICE PÉNITENTIAIRE

TRANSPORTATION A LA GUYANE ET A LA NOUVELLE-CALÉDONIE (2)

Nouvelle-Calédonie.

Au moment où les établissements pénitentiaires de la Guyane subissaient les rudes épreuves rappelées plus haut, on s'était préoccupé de rechercher un autre lieu de transportation sous des latitudes plus favorables aux Européens.

La douceur et la salubrité de la Nouvelle-Calédonie, dont le sol fertile se prête à la fois aux cultures de l'Europe et à celles des tropiques, désignèrent cette colonie au choix du Gouvernement. Des études furent commencées en 1859, et un décret du 3 septembre 1863 vint consacrer définitivement le projet de transportation dans cette colonie et ouvrir une nouvelle loi à la réforme pénale.

En dehors de la question de salubrité, la transportation à la Nouvelle-Calédonie semblait présenter un double intérêt.

D'un côté, le voisinage de l'Australie, née pour ainsi dire d'un fait semblable à celui qui allait se produire en Nouvelle-Calédonie, promettait les avantages d'un modèle à étudier ou d'un exemple à suivre. D'un autre côté, la possibilité reconnue de se livrer, sur les terres de l'Océanie, aux cultures européennes, offrait aux transportés une ressource qui avait été pour beaucoup dans le succès de la transportation anglaise, et qui avait fait défaut à celle de la Guyane.

Le premier convoi composé de deux cent-cinquante condamnés aux travaux forcés, partit de Toulon, le 2 janvier 1864 ; depuis lors, cinquante convois se sont succédé et ont amené en Nouvelle-Calédonie 14,000 forçats.

L'effectif de la population pénale au 30 novembre 1882, s'élève à 8,804 hommes et 145 femmes ainsi répartis :

Hommes.

Condamnés aux travaux forcés :

Européens	6.711
Africains	77
Asiatiques	46
Océaniens	5

Réclusionnaires :

Coloniaux	3
Européens	8

Libérés astreints à la résidence :

Européens	1.878
Africains	55
Asiatiques	20
Total pour les hommes	8.804

Femmes.

Condamnées aux travaux forcés	70
Condamnées à la réclusion	18
Libérées astreintes à la résidence	46
Condamnées à l'emprisonnement	11
Total pour les femmes	145

Il existe en outre dans la colonie 531 hommes et 40 femmes libérés définitivement.

Les espérances que l'on avait fondées sur le climat de la Nouvelle-Calédonie se sont réalisées. La moyenne des décès n'a pas dépassé 5,3 p. 100, et de 1864 à 1881 cette moyenne a été de 2,5, c'est-à-dire inférieure à celle de la plupart des prisons de la métropole.

Le principal dépôt de la transportation à la Nouvelle-Calédonie est l'île Nou, dans la rade de Nouméa, en face du chef-lieu. Sur la grande terre l'élément pénal se répartit sur plusieurs pénitenciers agricoles. Les principaux sont :

Le Fonwhari, Bourail, Canala, le Diahot, Koé, Dumbéa et annexes, la presqu'île Ducos et l'île des Pins, Uaraï, la baie du Prony, pour l'exploitation forestière.

On cultive principalement sur les pénitenciers le maïs et les haricots.

Presque tous les concessionnaires ont une petite plantation de caféiers qu'ils augmentent tous les ans d'un nombre assez considérable de pieds.

Dans les trois principaux centres agricoles, le recensement des plantations de caféiers a donné, en 1881, le chiffre de 60,000 pieds de tous les âges.

La culture de la pomme de terre et des pois secs réussit très bien à Bourail.

La canne à sucre viendrait bien également. Malheureusement les ravages causés par les sauterelles rendent cette culture difficile et aléatoire et les concessionnaires préfèrent planter du café qui est à l'abri des attaques de ces insectes.

La principale richesse de la Nouvelle-Calédonie réside dans l'élevage du bétail, et le développement que cette industrie a pris dans ces dernières années a permis à l'administration de substituer aux rations de conserves et de lard salé, de la viande fraîche sans augmentation de prix.

Ainsi, dans le début on craignait que, par suite de l'éloignement de la Nouvelle-Calédonie, le prix de la ration du condamné n'y fût plus élevé qu'à la Guyane. L'expérience a démontré que ces appréhensions n'étaient pas fondées.

A la Guyane, presque toutes les denrées qui composent la ration du condamné européen sont envoyées de France.

A la Nouvelle-Calédonie, au contraire, la viande est achetée sur place et à prix très modéré (1 fr. 31 le kilogramme). L'administration se procure sur place et dans les mêmes conditions de bon marché, les légumes secs, le café et le tafia.

La viande conservée est achetée en Australie ; la farine à Adélaïde. La métropole n'a donc à envoyer que le vin, le vinaigre et l'huile d'olive.

Dépenses de la transportation.

Le budget de la transportation pour la Nouvelle-Calédonie est en 1883 de 6,183,534 fr. (sans compter les frais de transport et de garnison supplémentaire). Le transport d'un homme de France en Nouvelle-Calédonie revient à 1.000 fr. environ. L'entretien de la colonie à 760 fr. par homme.

Discipline.

En terminant, il convient de parler du décret disciplinaire du 18 juin 1880 qui a profondément modifié la condition du transporté sur les établissements pénitentiaires.

L'article 14 de la loi du 30 mai 1854 avait confié à un règlement d'administration publique le soin de déterminer tout ce qui concerne l'exécution de cette loi et notamment :

1° Le régime disciplinaire des établissements des travaux forcés ;

2° Les conditions sous lesquelles les concessions de terrains provisoires ou définitives pourront être faites aux condamnés ou libérés, eu égard à la durée de la peine prononcée contre eux, à leur bonne conduite, à leur travail et à leur repentir ;

3° L'étendue du droit des tiers, de l'époux survivant et des héritiers du concessionnaire sur les terrains concédés.

Les deux dernières obligations imposées au Gouvernement par ces articles ont été remplies par la promulgation du décret du 31 août 1878, rendu en conseil d'État, qui a réglé la situation des transportés et des libérés concessionnaires de terrains dans les colonies pénitentiaires, ainsi que les droits de leurs héritiers.

Il restait encore à remplir la première de ces obligations, celle qui concerne le régime disciplinaire des établissements. C'est l'objet du décret du 18 juin 1880.

La principale disposition de ce décret a trait à la suppression des peines corporelles.

Les transportés, voyant disparaître un châtiment qui ne pouvait être maintenu comme contraire aux principes de notre civilisation, ont pu espérer que l'administration se trouverait désarmée vis-à-vis d'eux.

Mais l'application stricte et rigoureuse du décret disciplinaire du 18 juin 1880 a eu bientôt raison des tentatives de rébellion qui s'étaient manifestées, surtout en Nouvelle-Calédonie, parmi la population pénale.

La loi de 1854 avait deux buts : éloigner de la métropole un élément dangereux, qui, rentré dans la société après la peine subie, était une menace perpétuelle pour les personnes et les propriétés ; en second lieu, enlever à la peine des travaux forcés, son caractère d'ignominie, et donner au condamné les moyens de rompre avec le passé et de tenter une vie nouvelle.

« Sur le sol métropolitain, ainsi que le disait le rapporteur de la loi de 1854, avec le système des bagnes, le condamné, après avoir subi sa peine, est forcément replongé dans le crime par le mépris, par la répulsion des honnêtes gens, par la répulsion des honnêtes gens, par l'impossibilité de se procurer par le travail d'honnêtes moyens d'existence.

« En France, il était fatalement voué au désespoir et au crime ; aux colonies, au contraire, l'espérance lui est rendue ; il y trouve l'intérêt à bien faire, les facilités du travail, les encouragements pour le bien. Dans cette société nouvelle, loin des lieux où sa faute fut commise, il devient un homme nouveau : propriété, famille, rapports sociaux, estime de lui-même, tout lui devient possible. Dangereux dans la métropole, dans la colonie

(1) Voir le *Journal officiel* des 10, 12, 15, 16, 17, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30 septembre, 2, 5, 6, 8, 9, 13, 15, 16, 17, 23 octobre, 1er, 15, 21 novembre, 4, 8, 30 décembre 1883 et 3 janvier 1884.

(2) Nous terminons aujourd'hui la publication des *Notices sur les colonies françaises*. Ces notices ont été réunies en un volume qui a paru chez les libraires-éditeurs Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts.

il est utile. Pour lui, à l'excitation irrésistible du mal, succède l'excitation puissante du bien. » Telle est en substance, la seconde partie du programme tracé par le législateur de 1854 et dont le département de la marine a été chargé de poursuivre l'exécution à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie.

Il a déjà obtenu un résultat satisfaisant en accordant des concessions, à la Guyane, à 426 condamnés ou libérés qui, avec leurs femmes et leurs enfants, forment une population de 665 individus, et à la Nouvelle-Calédonie, à 307 condamnés ou libérés qui, avec leurs femmes et leurs enfants, forment une population de 758 individus.

(Extrait de la *Revue maritime et coloniale*.— Ministère de la marine et des colonies.)

La société nationale d'horticulture de France vient de procéder aux élections annuelles pour le renouvellement partiel de son bureau.

Elles ont donné les résultats suivants :

Président : M. Lavallée. — Vice-présidents : MM. Ferdinand Jamin, Maxime Cornu. — Secrétaire-général : M. Alfred Bleu. — Trésorier : M. Chouveroux. — Trésorier-adjoint : M. Dumont. — Secrétaires : MM. Delamarre, Chatenay. — Bibliothécaire : M. Glatigny.

M. Blanchard, membre de l'Institut, professeur de zoologie (insectes et crustacés) au Muséum d'histoire naturelle, ouvrira ce cours le mercredi 9 janvier 1884, à une heure, dans la galerie de zoologie, et le continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants à la même heure.

M. Courtois, secrétaire perpétuel de la société d'économie politique, reprendra son cours d'économie politique (association philotechnique) le lundi 7 janvier, à 8 heures et demie du soir, à la mairie du IX^e arrondissement, rue Drouot. Il traitera : *De la liberté*.

L'Isère est arrivé à Brest.

Le paquebot *Congo*, des messageries maritimes, est arrivé à Pauillac cette nuit, venant du large.

La *Garonne* entre en rade de Toulon, et la *Ville-de-Metz* sort de l'arsenal.

Le *Tonquin* est arrivé à Toulon.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique, *Ville-de-Bordeaux*, venant de Saint-Nazaire, est arrivé à Colon le 28 décembre, et en a relevé le 1^er^ janvier, pour Saint-Nazaire et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Amérique*, venant du Havre, est arrivé à New-York le 2 janvier, à six heures du soir.

Le paquebot *Saint-Laurent*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de New-York, le 3 janvier, à onze heures du matin, pour le Havre, retardé par le brouillard.

Le *Melbourne*, des messageries maritimes allant en Nouvelle-Calédonie, est arrivé à Sydney le 3 janvier.

L'Iraouaddy, des messageries maritimes, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon, est parti de Port-Saïd le 2 janvier, à trois heures du soir.

Le *Congo*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Plata, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Pauillac le 2 janvier, à sept heures.

Le *Niger*, des messageries maritimes, venant de la Plata, a quitté Rio Janeiro le 1^er^ janvier pour Dakar.

M. Louis Ducros, agrégé de philosophie, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 11 janvier, à dix heures du matin.

Thèse latine. — Quando et quomodo Kantium Humius e dogmatico somno excitaverit.

Thèse française. — Schopenhauer.

Moniteur officiel du commerce. — Sommaire du n° 27, du 3 janvier 1884. — Discours prononcé par M. le ministre du commerce à Saint-Quentin. — Documents officiels : Importation des viandes de porc. — Nominations dans la Légion d'honneur. — Le port de Cette. — Poudres de commerce extérieur. — Situation économique de la France : Aube, Eure, Isère, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Somme, Vendée, Vosges. — Chambres de commerce étrangères : Italie. — Extraits des rapports et dépêches des consuls français : Angleterre, Russie, Espagne, Turquie d'Asie, Tunisie, Mexique, Etats-Unis de Colombie. — Extraits et analyses des rapports des consuls étrangers : Allemagne, Suisse, Italie, République dominicaine, Honduras, Colombie, possessions anglaises d'Océanie. — Informations et renseignements commerciaux : France, France-Algérie-Tunisie, Angleterre, Russie, Belgique, Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, possessions hollandaises d'Asie, île de la Réunion, Etats-Unis, Mexique. — Expositions : Angleterre. — Avis aux navigateurs. — Brevets d'invention.

S'adresser, pour les abonnements ou l'achat des numéros détachés, à l'imprimerie administrative Paul Dupont, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Prix des abonnements : Paris, 25 fr.; départements, 28 fr., et port en sus pour l'étranger.

Prix de vente du numéro détaché : 50 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 553, du 5 janvier 1884. — Les Leptocirques, par Maurice Girard. — Les machines d'assaut, par A. de Rochas. — Correspondance : type curieux d'Echinoderme, par Jules de Guerne. — Les excursions d'histoire naturelle de l'institut d'Essex, aux Etats-Unis, par R. Vion. — Jouets électriques à l'exposition de Vienne. — L'exposition d'appareils de chemins de fer de Chicago, par R. Ségnela. — Les taches d'encre et les faussaires, par Acart. — Analyse micrographique des eaux, par L. O. — Nécrologie : Auguste Lahure, par Gaston Tissandier. — Chronique. — Les Peaux-Rouges au jardin d'acclimatation de Paris, par Girard de Rialle. — Ce numéro renferme 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Répertoire du droit administratif. — Le premier fascicule du deuxième volume du *Répertoire du droit administratif* vient de paraître à la librairie Paul Dupont. Il est tout entier consacré au service dans l'armée de terre. Il suit le soldat depuis le moment de l'entrée dans l'armée active jusqu'au moment où, retourné dans ses foyers, il cesse d'appartenir à l'armée territoriale. Il examine ensuite quels sont les droits et les devoirs des membres de l'armée, officiers, sous-officiers et soldats qui résultent de leur état civil et de leur état politique, et quelles sont les obligations que leur créent les nécessités de la discipline. Il est difficile de trouver une plus exacte et plus complète analyse de nos lois et de nos règlements militaires et un exposé plus complet de la jurisprudence spéciale qu'ont établie en cette matière les tribunaux civils et le conseil d'Etat.

Dictionnaire de la langue française, contenant : 1° pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique ; — 2° pour la grammaire : la prononciation de chaque mot figurée, et, quand il y a lieu, discutée ; l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions, et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue ; — 3° pour la signification des mots : les définitions ; les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique, avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres ; les synonymes, principalement considérés dans leurs relations avec les définitions ; — 4° pour la partie historique : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle, et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent; — 5° pour l'étymologie : la détermination ou au moins la discussion de l'origine de chaque mot, établie par la comparaison des mêmes formes dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc : par E. Littré, de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), 4 vol. grand in-4° à trois colonnes, broché, 100 fr.

La reliure dos chagrin, plats toile, tr. jaspées, se paye en sus 20 fr.

Supplément au dictionnaire de la langue française, de M. E. Littré, publié par l'auteur, 1 vol. grand in-8° à 3 colonnes, broché, 12 fr.

La reliure, dos en chagrin, plats en toile, tranches jaspées, se paye en sus 4 fr.

Ce supplément renferme un grand nombre

de termes d'art, de sciences, d'agriculture, etc., et de néologismes de tous genres appuyés d'exemples : il contient de plus la rectification de certaines définitions du Dictionnaire, l'addition de nouveaux sens, enfin la correction de quelques étymologies et de l'indication de l'origine de certains mots précédemment inconnus; il est suivi d'un *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, par Marcel Devic.

En vente à la librairie Hachette et Cᵉ, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 4 janvier 1884.

Les basses pressions océaniennes sont refoulées vers l'ouest; le baromètre a monté de 8 millim. à Valentia et de 5 en moyenne sur nos côtes. Sur le nord de l'Europe, une dépression venue par la mer Blanche a son centre dans le golfe de Finlande; les vents sont forts sur les côtes de la Suède, de la Baltique, et la neige tombe en quelques points. Le baromètre est très élevé et uniforme sur le centre, le sud et le sud-ouest de l'Europe, ainsi qu'en Algérie; le vent est faible et la mer belle partout.

La température est douce dans l'ouest et le sud, basse dans le centre et le nord; elle varie ce matin depuis — 23° (Haparanda) jusqu'à + 14° (La Calle).

En France, le temps va rester doux avec ciel nuageux.

France.

Service maritime :

Hausse 7 millim. Valentia, 5 en moyenne Manche et Océan.

Probable :

Manche. — Vent des régions sud faible ou modéré.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Baromètre très élevé et uniforme Europe sud et Algérie.

Probable :

Provence. — Vent variable faible à modéré.

Algérie. — Idem.

Service agricole :

Bourrasque de sud Irlande et refoulée vers ouest. Baromètre élevé et uniforme sur nos régions.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre sud et ouest. Ciel nuageux. Température douce.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Vent variable. Ciel nuageux et couvert. Température douce.

Observatoire de Paris, 3 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	VENT direction et force de 0 à 9.	
1 m.	760 48	7 0	5 9	84	S.E.	1
4	59.96	7.1	5.9	83	S.E.	2
7	59.85	7.0	5.8	83	S.S E.	1
10	60.32	8.2	6.7	79	S.S E.	2
1 s.	59.26	11.8	8 7	61	S.	3
4	59.78	10.1	7.9	72	S.S.E.	1
7	60.07	7.8	6.7	86	S.S.O.	2
10	60.63	5.2	4.3	84	S.	0

Heures.	ÉTAT DU CIEL	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10.
1 m.	Pluie commence à 1 h. 20.	0	10
4	Couvert.	0.3	10
7	Alto-cum. str. uniforme.	0	10
10	Alto-cum. O.S.O ; éclairc. cir. S.O.	0	10
1 s.	Id., atmosph. très claire.	0	5
4	Cirrus O.; alto-cum. O.S.O.	0	4
7	Cirrus et halo.	0	2
10	Nuages à horizon.	0	2

Min., 6°8. — Max., 12°6. — Moy. des 24 h., 7°9.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 3 janvier.

Du sieur LEVEAU (Alexandre), fabricant de cartonnages de fantaisie, demeurant à Paris, rue de Belleville, n. 35.
(Ouverture fixée au 2 janvier 1884.)
M. Schaeffer, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 14813 du gr.)

Du sieur DUPONT (Jean-Baptiste), photographe, demeurant à Paris, rue de Buci, 11.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Maillard, 4, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14814 du gr.)

Du sieur BARUSCH (Édouard), marchand d'étain, demeurant à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 25.
M. Dervillé, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14815 du gr.)

Du sieur FAURÉ (Philippe), fabricant de poupées, demeurant à Paris, rue du Temple, 152.
M. Schaeffer, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic provisoire (N. 14816 du gr.).

Du sieur GUIBAUDET, fabricant de maroquinerie, à Paris, rue du Temple, 171.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14817 du gr.)

Du sieur FALAIS, marchand de vins, demeurant à Paris, 19, rue du Bouloi, ci-devant, et actuellement même rue, 18.
(Ouverture fixée au 30 novembre 1883.)
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14818 du gr.)

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur GOLZ fils aîné (Jules), doreur, demeurant à Paris, rue Galande, n. 57, le 10 courant, à 11 heures précises. (N. 14807 du gr.)

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

Du sieur LÉONARD (Nicolas), marchand de vins et liqueurs, demeurant à Paris, r. de Charenton, n. 134.
Entre les mains de M. Châle, boul. Saint-Michel, 7, syndic de la faillite (N. 14699 du gr.).

Du sieur KRAZENSTEIN (Jean), représentant de commerce, demeurant rue d'Hauteville, n. 35.
Entre les mains de M. Pinet, boul. Saint-Germain, 82, syndic de la faillite (N. 14252 du gr.).

De dame veuve VIGUIER, entrepreneur de transports, demeurant à Paris, rue Corvisart, n. 20.
Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite (N. 14251 du gr.).

Du sieur CANNELLE (Lucien), loueur de voitures, demeurant à Paris, rue de Vouillé, 78.
Entre les mains de M. Mercier, boul. Saint-Michel, 6, syndic de la faillite (N. 14708 du gr.).

Du sieur CAPET (Maximilien-Louis-Eugène), marchand de bois à Paris, quai de la Rapée, n. 32, demeurant actuellement à Vincennes, rue de Paris, n. 130.
Entre les mains de M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic de la faillite (N. 14381 du gr.).

20 jours supplémentaires.

Du sieur Rouquier (Claude-Camille-Charles-Edouard), fabricant de couleurs-vernis, demeurant à Dugny (Seine), ayant bureau à Paris, rue Saint-Quentin, 24, et succursale à Marseille, rue Méry, n. 4, ayant fait le commerce sous le nom de E. Rouquier-Milhus.
Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic de la faillite (N. 14691 du gr.).

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur GOUMAS (Aimé), limonadier, demeurant à Paris, avenue Marigny, 27, le 10 courant, à 10 heures. (N. 14638 du gr.)

Du sieur GAULUPEAU (Jean-Louis), ancien boulanger, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 247, ci-devant, et actuellement rue de Clignancourt, 111, le 10 courant, à 1 heure. (N. 14410 du gr.)

De la Société en commandite sim-

ple E. FORCADE et Cᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation du journal *Paris-Affiches*, dont le siège était à Paris, rue des Halles, 11, puis rue de Viarmes, 29, et en dernier lieu rue Richelieu, 81; composée de 1° FORCADE (Emile), associé fondateur, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, 95; 2° et de commanditaires, le 10 courant, à 2 heures. (N. 14455 du gr.)

Du sieur RAVEL (Alexandre), épicier, demeurant à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 140, le 10 courant, à 1 heure. (N. 14171 du gr.)

Du sieur PÉPUJOL (Eugène), ancien marchand de vins à Paris, rue de Clichy, 59, actuellement à Saint-Ouen, rue de Paris, 67, le 10 courant, à 1 heure. (N. 14264 du gr.)

NOTA. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

CONCORDATS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur IZARN (Philippe), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, boulevard de Clichy, 101, le 10 courant, à 10 heures précises. (N. 10778 du gr.).

Du sieur PITOIS, ancien maître d'hôtel meublé à Asnières, rue de Normandie, 16, le 10 courant, à 1 heure précise. (N. 13471 du gr.).

Du sieur VILLAIN (Théodore-Denis), ancien fabricant de peignes et brosses, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 233, ci-devant, et actuellement rue Rebeval, 2, le 10 janvier, à 2 heures précises. (N. 13946 du gr.).

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur CHAMPION (Alberic), confectionneur de tapis, demeurant à Paris, rue de Patay, n° 74, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 10 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Pinet, boulev. Saint-Germain, n. 82, et à se trouver à cette assemblée (N. 13899 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur BOURIÈRES (Bernard-Edouard), pharmacien, demeurant à Paris, rue Meslay, n° 4, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 10 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Meys, boulev. Magenta, n° 59, et à se trouver à cette assemblée. (N. 4563 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli, MM. les créanciers composant l'union de la faillite :

De la société anonyme dite HALLE AUX CUIRS DE PARIS, magasins généraux, salles de ventes publiques, entrepôts, ayant son siège à Paris, rue de Santeuil, 1, le 10 courant, à 11 heures précises (N. 3936 du gr.).

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur BERTE (Emile-Marie-Félix), marchand de lingerie, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, 35, ayant magasin boulevard Malesherbes, 21 *bis*, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Bonneau, syndic, 6, rue de Savoie, pour toucher un dividende de 15 fr. 56 p. 100, unique répartition. (N. 13415 du gr.)

Du sieur ROSS MUNRO, agent de publicité, demeurant à Paris, rue Royale, 8, ayant fait le commerce sous le nom de Munro Ross et Cᵉ, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, 5, rue de la Sainte-Chapelle, pour toucher un dividende de 10 fr. 81 c. p. 100, unique répartition. (N. 11675 du gr.)

De la société de la BANQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE, société anonyme au capital de 4 millions de francs, dont le siège est à Paris, boulevard Haussmann, 33, avec succursale à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Heurtey, syndic, 40, rue du Luxembourg, pour toucher un dividende de 5 fr. p. 100, 6ᵉ répartition. (N. 4634 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite J.-N. FARÉ et Cⁱᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet la commission, l'exportation et l'importation des marchandises de toute nature, dont le siège était à Paris, boulevard Saint-Martin, 5, composée de : 1° FARÉ (Joseph Napoléon), demeurant avenue Parmentier, 14; 2° d'un commanditaire, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Planque, syndic, 9, rue Bertin-Poirée, pour toucher un dividende de 32 fr. 24 p. 100, unique répartition. (N° 13198 du gr.)

Du sieur GAUCHARD (Charles-Auguste), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 202, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Planque, syndic, 9, rue Bertin-Poirée, pour toucher un dividende de 46 fr. 17 p. 100, unique répartition. (N. 13996 du gr.)

Du sieur LATXAGUE (Camille), épicier en gros, demeurant à Paris, place de la Chapelle, 28, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Maillard, syndic, 4, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 7 fr. 14 p. 100, unique répartition. (N. 13159 du gr.)

Du sieur HALLET (Joseph-Michel), fabricant de brosserie et tapis, demeurant à Paris, rue d'Argout, 52, ayant fabrique rue Lecourbe, 308, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Sauvalle, syndic, 25, quai des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 34 fr. 47 p. 100, unique répartition. (N. 12437 du gr.).

Du sieur LEDRU aîné (Jules), entrepreneur de charpente, demeurant à Saint-Denis, rue des Poissonniers, 4, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Sauvalle, syndic, 25, quai des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 13 fr. 41 p. 100, unique répartition. (N. 13566 du gr.)

Du sieur WARGNIER (Jean-Baptiste), entrepreneur de transports à Vincennes, rue des Laitières, 47, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Mercier, syndic, boulevard Saint-Michel, 6, pour toucher un dividende de 30 fr. 29 p. 100, unique répartition. (N. 13614 du gr.)

Du sieur COSSERON, entrepreneur de parquets, demeurant à Paris, rue de l'Evangile, 5, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Lissoty, syndic, rue Saint-André-des-Arts, 33, pour toucher un dividende de 16 fr. 57 p. 100, unique répartition. (N. 12765 du gr.)

De la demoiselle DEVAUX (Flore), marchande de vins, ayant demeuré à Paris, rue d'Aval, 18, puis rue des Gravilliers, 68, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Gauche, syndic, avenue Victoria, 7, pour toucher un dividende de 1 fr. 38 p. 100, unique répartition. (N. 12795 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 27 novembre 1883,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal reporte et fixe au *31 août 1880* la date de la cessation des payements du sieur Baudouin, fabricant de miroiterie, demeurant au Parc de Saint-Maur, avenue des Ailantes, 23. (N. 9587 du gr.)

Etude de Mᵉ **Filly**, avoué à Blois, successeur de Mᵉ Dieppe et Mᵉ Massé.

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ARTICLE 770 DU CODE CIVIL

LE TRIBUNAL civil de première instance de Blois, par jugement en date du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, rendu sur la requête de M. Jean Pichon, journalier, demeurant à Montrichard,

A donné acte audit sieur Jean Pichon de sa demande d'envoi en possession de la succession de la dame Geneviève Aubusson, son épouse, décédée à Montrichard, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-trois, sans laisser aucun héritier au degré successible,

Et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme, à Blois, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : **Filly.**

Enregistré à Blois, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-trois, fᵒ 8 case 8. Reçu 1 fr. 88 centimes, décimes compris.

Signé : CHALANSON.

ADJᴼᴺ sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 15 janvier 1884, d'une **MAISON** à Paris, r. Poissonnière, 10. Rev. 23,090 f. Cᵉ 280ᵐ env. M. àp. 280,000 f. S'ad. à Mᵉ MOUCHET, n. 42, r. Le Peletier

---

ADJUDICATION sur une enchère, le 16 janvier 1884, une heure, à Saint-Cloud, en l'étude de Mᵉ Michot, notaire, de

DEUX MAISONS une à Saint-Cloud, rue Royale, n° 41, et l'autre à Boulogne (Seine), rue de Silly, n° 41.

Mises à prix..... 12.000 fr. et 10.000 fr.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS ET DES PALAIS NATIONAUX

ADJUDICATION

Le 19 janvier 1884, à deux heures après midi, il sera procédé publiquement, par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ou son délégué, au Palais-Royal, rue de Valois, 1, dans la salle du conseil général des bâtiments civils, à l'adjudication des travaux de charpente en fer, ferronnerie, serrurerie et quincaillerie, à exécuter au ministère des postes et des télégraphes, pour l'agrandissement du poste central.

L'évaluation de ces travaux s'élève à 780.000 fr.

Les plans, devis, cahiers des charges et séries de prix sont déposés au Palais-Royal, dans la salle de l'adjudication, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et mardis exceptés), de midi à quatre heures.

Les certificats de capacité que les concurrents à l'adjudication sont tenus de joindre à leur soumission, devront être présentés au visa de M. Rigault, architecte, à l'agence des travaux du ministère des postes et des télégraphes, au plus tard le 12 janvier 1884.

N° 2

Marine et Colonies.

Adjudication à Brest, le 24 janvier 1884 : Etoupes pour le nettoyage des machines.

Adjudication à Rochefort, le 10 janvier 1884 : Tubes en fer pour épontilles.

Adjudication à Toulon, le 10 janvier 1884 : Garnitures auto-lubrifiantes.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée à partir du 1ᵉʳ janvier 1881.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, à Rochefort et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES STEAMERS DE L'OUEST
MESNIER ET Cie

Les actionnaires sont informés qu'un acompte de 12 fr. 50 par action sur le dividende de l'exercice 1883 sera payé contre remise du coupon n° 6, à partir du 10 janvier 1884, au siège social, 7, rue Lafayette.

Ce payement aura lieu sous déduction d'impôts, soit à raison de :

12 fr. 125 par action nominative.
11 fr. 575 par action au porteur.

Spectacles du Samedi 5 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — Faust : Dereims, Plançon, Caron; Mmes Lureau, Mirane, Vidal.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». Le Misanthrope : Delaunay, Prudhon, Garraud, Boucher; Mmes Broisat, Amel.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Herbert, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufios, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Ernani : Broggi, Nouvelli, Ed. de Reszké; Mmes Valda, Poli.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4 — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhardt, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,100 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/» — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — La Mariée de la rue St-Denis : Hamburger, Paul Legrand, Guyon fils, Dargat; Mmes Val-Castelli, Made.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Quatre bals masqués auront lieu cette année à l'Opéra.

Le premier est fixé au samedi 26 janvier, le second au samedi 9 février, le troisième au samedi gras 23 février, le quatrième au jeudi de la mi-carême 20 mars.

L'orchestre de la salle sera dirigé par M. Olivier Métra. L'orchestre des Tziganes, sous la direction de M. Darasz Miska, se fera entendre pendant les quatre bals à l'avant-foyer.

A la Comédie-Française, outre une reprise projetée du Bajazet de Racine, pour M. Mounet-Sully, Mlles Dudlay et Brück, il serait question de confier prochainement à cette dernière le rôle de Rosine du Barbier de Séville.

Les répétitions de I Puritani sont activement menées au Théâtre-Italien, et la première représentation aura lieu dans le courant de la semaine prochaine. Aussitôt après, le 23 janvier au plus tard, représentation de la Hérodiade, avec Mme Fidès-Devriès dans le rôle de Salomé.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS
Bulletin authentique du 4 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		79 50
Huile de Colza disponible, épurée		.. »
Huile de Colza disponible, en tonnes		81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		89 50
Huile de Lin, en fûts		56 50
Huile de Lin, en tonnes		57 50
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	47 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	54 75 à	54 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 »
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	47 .. à	46 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	50 50 à	50 75
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata		98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 100 5/16 — 1 h., 100 ¼ ..
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 25.. — Monnaie 80 10
Crédit Autrich. .... 295 40 | Chem. de fer Autrich. 322 50
Change sur Londres.... Demande, 121 .. — Offre, 121 15
Change sur Paris...... Demande, 48 025 — Offre, 48 075
Lots.............. 125 20 | Napoléon............ 9 595

VALEURS DE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGES		PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½ %	Amsterdam	206 ¼ ..	à 206 ½ ..	206 % ..	à 206 ¾ et 4..%
4..%	Allemagne	122 ½ ..	à 122 ¾ ..	122 ¾ ..	à 122 % et 4..%
5..%	Vienne	206 ..	à 206 ¼ ..	206 ..	à 206 ¼ et 4..%
5..%	Barcelone	487 ¼ ..	à 486 ¼ ..	488 ¼ ..	à 489 ¼ et 4..%
5..%	Madrid	487 ..	à 487 ¼ ..	487 ¼ ..	à 488 .. et 4..%
6..%	Lisbonne	547 ½ ..	à 547 ¾ ..	547 ½ ..	à 548 .. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ¼ ..	à 242 ¼ ..	241 ¼ ..	à 242 ¼ et 4..%
4..%	New-York	518	à 519	518	à 519 .. m. 5%
....	Stockholm	137	à 138	137	à 138 .. et 4..%

VALEURS DE NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 17 à 25 22	25 16¼ à 25 19¼ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15¼ à 25 20¼ ...
3½ %	Belgique	pair à ¼ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ pr. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ pr. — 5%
3..%	Suisse	pair à 1/16 b.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à huit mois.... 3½ %
d° d° De neuf mois à un an........ 3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte. 3..% — Avances. 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à	0/00 pme
Argent » à 1000/1000, d° 218f 89.	145 .. à 150 ..	0/00 pme
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..	
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..	
Piastres mexicaines	4 52.. à 4 56..	
Souverains anglais	25 10.. à 25 15..	
Banknotes	25 11.. à 25 16..	
Aigles des États-Unis	25 80.. à 25 90..	
Guillaume (20 marks)	24 65.. à 24 75..	
Impériales (Russie)	20 60.. à 20 67½	
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 80..	

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case* Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.* *Le Maire du 7e Arrondissement,*

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 4 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours cotés précédemment Compt.	Cours cotés précédemment Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 84	3 %	75f 75 80 85 80 75 80 8?	fin ct..	75 60	75 80	75 60	75 65	75 50	75 40
		50 8?	Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f	75 90	76 10 d50		
			Pr fin c.	76 20	76 30 d25				
			Pr fin p.		d 1f		d50		
			Pr fin p.		d 2f				
			Pr fin p.		d25		d 2f		
			en liq..						
oct. 83.	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	76f80 75 80 70 90 80 90	fin ct..	76 82½	76 95	76 72½	76 72½	76 60	76 65
		95	Pr fin c.		d 1f		d50		
			Pr fin c.		77 40 d25				
			Pr fin p.		d 1f		d50		
			Pr fin p.		d25				
			en liq..						
sept. 83	4 %....		fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %....	106 [illegible]	fin ct..					106 ..	110 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883....	106 106 05 10 15 106	fin ct..	105 95	106 12½	105 92½	106 ..	105 95	105 87½
		106 05	Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f	106 20	106 40 d50		
			Pr fin c.	106 45	106 60 d25				
			Pr fin p.		d 1f				
			Pr fin p.		d 2f	106 75	107 .. d50		
			Pr fin p.		d25		d 2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 11 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	1012 50 Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						10062 50	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	510	en liq..						
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t.p.	499 50	fin ct..					507 ..	475 ..
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	525 526 524 523	fin ct..					500 ..	497 50
			fin ct..					524 ..	489 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
[illegible]	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	245						245 ..	
[illegible]	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	510 512 512 75	fin ct..					511	330 ..
[illegible]	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	512 75 513 514 515	fin ct..					511 75	447 50
[illegible]	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	409 410 411 411 50	fin ct..					411 50	
			en liq..						
[illegible]	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	396 395 394	fin ct..					3?8 ..	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	118 118 50						120 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							500 ..	
	d° d° séries entières....		en liq..					1000 ..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	508 510	fin ct..					508 ..	526 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	507 508 509 510	fin ct..					510 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex. d'imp.).	517 517 25 518	Pr fin c.						
			fin ct..					516 50	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé....	360	en liq..						
			fin ct..					360 ..	383 75
			Pr fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
[illegible]	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	438 75	en liq..						
			au 31..					438 75	480 ..
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 31		d 5f		d10		
[illegible] 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq..						
			au 15..					372 10	720 ..
			Pr au 15		d 5f		d10		
			Pr au 31		d 5f		d10		
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq..						
			au 15..					165 ..	625 ..
			Pr au 15		d10		d10		
			en liq..						
juill. 83	Banque de France (nominatives).	5100 5120 5110 5100	fin ct..	5110 ..			5100 ..	5105 ..	5100 ..
			Pr fin c.		5150 .. d50		d20		
			Pr fin p.		d50		d50		
			en liq..						
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	506 25 507 50 508 75	au 15..	508 75				510 ..	510 ..
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 31		d20		d10		
			en liq..						
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	810 815 810	au 15..	815 ..			810 ..	810 ..	805 ..
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
			en liq..						
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés........ (nominatives)	440 445	au 15..					440 ..	430 ..
			Pr au 15		d 5f		d10		
			Pr au 31		d 5f		d10		
			en liq..						
juin 83.	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).	430	au 15..					430 ..	550 ..
			Pr au 15		d 5f		d10		
			en liq..						
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p..........	440 445	au 15..					437 50	450 ..
			Pr au 15		d 5f		d10		
			Pr au 31		d 5f		d10		
			en liq..						
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé....	920	au 15..					920 ..	910 ..
			Pr au 15		d10	5..	d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %......		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	104 50	103 50
d° 1863, 3%, remb. 100 fr..	101 ..	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	93 50	93 ..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	45 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 250 f., t.p....	178 75	17?
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	435 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé...		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.).		
d° (maritimes), 500f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.)...		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.	75 ..	
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives)..		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.	40 ..	
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p....		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives).......		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée......		
d° d° 5 [illegible]........		
Annuités d'Arles à Bouc........		
Annuités Canal des Ardennes.....		
Annuités Canal de la Somme.....		
Annuités Navigation de l'Oise....		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1400 ..	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)..		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	650 ..	635
Annuités des Trois Ponts........		
Pont, Port et Gare de Grenelle....		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	300 ..	[illegible]
Midi d° a. de jouiss.	535	[illegible]
Nord d° a. de jouiss.	1174250	
Orléans d° a. de jouiss.	845	
Ouest d° a. de jouiss.		
Aix-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	30 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.).		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr...		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f. 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé......		

Jouissance	Vendredi 4 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / au 15					445 ..	460 ..
			P° au 15				d10		
			P° au 31		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	71 f	en liq. / au 15					7 .	50 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 31		d20		d10		
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	305	en liq. / au 15					305 ..	315 ..
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15				d5		
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	490	en liq. / au 15					492 50	490 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					250 ..	230 ..
juill. 83	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1237 50 1240 1245 1250 ... 1242 50 1246	en liq. / au ct.	1232 50	1240	1230	1240	1220 ..	1225 ..
			P° fin c.		d40	1257 50	1250 d10		
			P° fin c.	1242 50	1256 d20		d20		
			P° fin p.		d40	1275	1270 d10		
			P° fin p.		d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	Crédit Foncier de France — fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1065 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	501 502 502 50						502 75	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	112 113 111 50						109 ..	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	554						550 .	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	115 50 114						111 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	500 500 50 501 50						510 .	485 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	442 442 50 445						444 .	397 50
mai 83.	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	99 75 1 0						99 75	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	504	au ct.					505	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	345	au ct.					343 25	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	434 50 436 437 50	au ct.					437 50	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	433 433 0 435	au ct.					433 ..	456 75
sept. 83	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	434	au ct.					433 ..	
juill. 83	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	312	en liq. / au ct.					341 75	
juill. 83	d° d° 140 fr. payés	340 338	en liq. / au ct.					339 ..	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 360 f.	387 50 387 386	au ct.					383	
août 83	d° entièrement libérées	388 389	au ct.					381 .	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	331	au ct.					331 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.		en liq.						
	obl. remb. 150f ; saisies en reproduct.	133	au ct.					133 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f à d'ann. desquel l'Etat	504	au 15					505 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 86000.	175 172 50 175	en liq. / au 15					172 50	165 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d10		d10		
nov. 83	Crédit industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq. / au 15					680 .	737 50
sept. 83	Crédit industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 31					505 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	535 533 75	en liq. / au 15	535				533 75	535 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé... (ex-coup. 10.)	336 25 337 50 338 75 ... 336 25 335 50 337	en liq. / au 15	337 50			340 ..	335 ..	337 50
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	615	en liq. / au 15					650 ..	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	160 161 25 162 50	en liq. / au 15					162 50	230 ..
			P° au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	350	en liq. / au 15					350 ..	350 ..
			P° au 31		d10		d10		
oct. 83	Société gén. p. dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	475 476 25	en liq. / au 15	475				480 ..	475 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce. act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	440	en liq. / au 15					412 50	445 .
			P° au 15		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	425 430	en liq. / au 15					430 .	446 ..
			P° au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19).	562 50 [illegible]	en liq. / au 15	560 ..			562 50	563 75	560 ..
	d° grosses coupures		P° au 15		d10		d10		
			P° au 31		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9).	[illegible]	en liq. / au 15					290 ..	272 50
			P° au 15		d5		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	420	en liq. / au 15					425 ..	407 50
			P° au 15		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq. / au 15					40 ..	325 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d5		d10		
nov. 83.	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	408 75	en liq. / au 15					407 50	410 ..
			P° au 15		d20		d10		
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25 260	en liq. / au 15					256 25	332 50
			P° au 15		d5		d10		
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 7)	420 425	en liq. / au 15					425 .	420 ..
			P° au 15				d10		
			P° au 31		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.).	500	en liq. / au 31					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	307 50 308 75 312 50 . 315 310 307 50 305	en liq. / au 15	310 ..	312 50	305	305	306 25	307 50
			P° au 15	310 ..	315 .. d5	316 25	317 50 d10		
			P° au 31		d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	487 50	485
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	20 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.	20	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. p. rect), r. 500 f., t.p.	338 75	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	485 ..	
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lecuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	400 .	5.
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 33 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	390 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepreneurs (ex-c. 32).	280 ..	270 ..
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	121	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65 ..	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1285 ..	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	465 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).	7 50	
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 30).	3400 .	
Industrie linière (Cie lle), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	430 ..	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13).	1145 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 5).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	838 75	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1100 ..	1090 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 17).	1615 ..	
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	1015 ..	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	195 .	180 ..
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Vendredi 4 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Deux cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	52f	en liq..					52 ..	300 ..
	Grosses coupures		au 15..						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq..					47 ..	98 75
	coup. de 5		au 15..						
	coup. de 25		Pe au 15		d 5f		d 1f		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	41f75 42f	en liq..					41 75	71 25
	coup. de 5		au 15..						
	coup. de 25		Pe au 15		d 5f		d 10		
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	491 25 492 50 493 75	en liq..						
			au 15..	495			493 75	492 50	493 75
			Pe au 31		d 10		d 20		
			Pe au 31		d 5f		d 10		
			Pe au 15		d 50		d 20		
			Pe au 15		500 .. d 5f		d 10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq..					500 ..	497 50
			au 15..						
			Pe au 15						
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 10).		en liq..					500 ..	505 ..
			au 15..						
			Pe au 15				d 10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq..					460 ..	455 ..
			au 15..						
			Pe au 15						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	355 357 50	en liq..					357 50	355 ..
			au 31..	355					
			Pe au 15		d 5		d 10		
			Pe au 31		d 20		d 10		
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10).		au 15..					500 ..	500 ..
juill. 83	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pe (200f) p. (ex-coup. 1)	521 25 522 50	en liq..						
			au 15..	520			d 10	522 50	518 75
			Pe au 15		d 5f				
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	635 637 50	en liq..						
			au 15..	637 50	640 ..	636 25	636 25	635 ..	636 25
			Pe au 15		d 5f		d 10		
	Grosses coupures		Pe au 31		d 5f		d 10		
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq..					700 ..	700 ..
			au 15..						
			Pe au 15		d 5f		d 10		
	Grosses coupures		Pe au 31		d 5f		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).	760 765	en liq..					762 50	762 50
			au 15..						
	Grosses coupures		Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 31		d 20		d 10		
janv. 83	Crédit Foncier Egyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	520 521 25 522 50 523 75	en liq..						
			au 15..	520				520 .	517 50
	Grosses coupures		Pe au 15		d 5f		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq..				d 10		
			au 15..					425 ..	415 ..
			Pe au 15		d 5f		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq..					470 .	467 50
			au 15..						
			Pe au 15						
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	395 393 75	en liq..					392 50	395 ..
			au 15..						
août 83	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	386 387 50	au 15..					385 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	170 175 170	en liq..						
			au 15..	170			167 50	165 ..	167 50
			Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 31		d 20				
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	498 75 500	en liq..		d 5f		d 10		
			au 15..					496 25	475 ..
			Pe au 15		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6).		en liq..					503 75	505 ..
			au 15..						
			Pe au 15						
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	693 75 695 692 50	en liq..						
			au 15..	695	696 25	693 75	693 75	695 ..	692 50
			Pe au 15		d 20		d 10		
			Pe au 15		d 5f				
	do Grosses coupures		Pe au 31		d 20		d 10		
			Pe au 31		d 5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq..						
			au 15..					245 ..	310 ..
			Pe au 15						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48).	313 75 312 50 313 75	en liq..						
			au 15..	315			313 75	313 75	315 ..
	do Grosses coupures	311 25 .... 315 313 75	Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 31		d 5f		d 10		
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq..						
			au 15..	497 50			496 25	385 ..	440 ..
			Pe au 15						
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	500 498 75 497 50	en liq..						
			au 15..					498 75	492 50
			Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 15		d 20				
			Pe au 31		d 5f		d 10		
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43).		en liq..						
			au 15..					482 50	485 ..
			Pe au 15		d 5f		d 10		
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé.	133	en liq..						
			au 15..					133 ..	135 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52).	625 622 50	en liq..						
			au 15..					625 ..	620 .
	do Grosses coupures.		Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 31		d 5f		d 10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	420 418 75	en liq..						
			au 15..	420				417 50	420 ..
			Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 31		d 5f		d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..					445 ..	450 ..
			Pe au 15						
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 6.)	485	en liq..						
			au 15..					480 ..	495 ..
			Pe au 15				d 10		
			Pe au 31				d 10		
juill. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 60000) (ex-coup. d'int. 3.)		en liq..						
			au 15..				d 10	500 ..	500 ..
			Pe au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
do do 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 650 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504	502
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	410	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	518 75	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	464	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.	500	
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Maletra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	85	
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500	25	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 f.	426	425
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	247	245
do remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	255	254 50
do 100 fr. p.	563 75	556
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
do 3%, 1880, r. 500 fr., 364 fr. p.		
do do tout payé.	84 25	84
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Cordeau à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2 ½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge)		
do 6%, 71 fixe 25f20		
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.	490	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	311	311
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ¾	66 ¾
do 1000 fl. do	66 5/16	
do 100 fl. do	66 ¾	
do 1000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %		
do Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
do do non gar., r. 1904-1908.		
do du Gouvt du Cap, 4 ½ %, 1878.		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
do Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2 ½ %, C.F.	67 ¾	
do C.H.		
do 3%, 44. C.H. (nég. ch.)		
do 4%, 1878 ... (fe 2.10)	101 ¾	
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
do Hongrois, obl. 300 fr. (unitée).	294	292
do Grosses coupures.	290	
do Coupures de 5.		
do Indien, 4%, 78 ... (nég. ch.)		
do Norvégien, 4 ½ %, 76. (fe 25.20).		
do 4%, 78. do		
do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f 50.		
do do coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101.st.		
do Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
do 1863. do		
do 1865. do		
do 1869. do		
do 1873. do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%		
do Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	94 ¾	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	94 ¾	93 ¾
do 1866, 5%	89 ¾	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
do 1877-78, 3%	262 50	
do 1879, 5%, r. 505 f.	465	
do 1880, 3%, t.p.		
Empr. Québec, 80, 4 ½ %, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4 ½ (nég. ch. f. 25f50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	398	392 50
do 1869, 4%, r. 500 fr.	396	390
do 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).	99 ¾	99
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50)	73	
do do (105 f.)	86	

Seizième année. — N° 5. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Dimanche 6 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.	Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir	*Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir*

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION	ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
ne sont pas rendus.	A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31	S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au **prix net** *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante** centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 6 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté fixant la date du concours pour l'obtention des bourses nationales d'enseignement primaire supérieur (page 65).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutations dans l'état-major général de l'armée (page 65).

— portant mutations dans le corps du génie (page 65).

— portant nomination dans le service du recrutement (page 65).

— portant mutations dans la gendarmerie (page 65).

PARTIE NON OFFICIELLE

Tableau d'avancement du commissariat de la marine (page 66).

Avis et communications. — Programme du concours d'admission à l'école normale secondaire de Sèvres pour l'année 1884 (page 66).

Sénat. — Ordre du jour (page 69).

Chambre des députés. — Ordre du jour (page 69).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 69).

Académies et corps savants. — Société de géographie de Paris. — *Guillaume Depping* (page 70).

Informations (page 71).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 72).

Bourses et marchés (page 76).

CHAMBRES

Chambre. — Documents parlementaires (page 1945 à 1976).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 5 Janvier 1884.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts

Arrête :

Le concours pour l'obtention des bourses nationales d'enseignement primaire supérieur, institué par le décret du 3 janvier 1882, sera ouvert cette année, à titre exceptionnel, le vendredi 1er février 1884.

L'inscription des candidats sera faite dans chaque département, aux bureaux de l'inspection académique, jusqu'au samedi 26 janvier inclusivement. Les aspirants et aspirantes auront à produire les pièces dont la justification est demandée par l'article 4 de l'arrêté du 3 janvier 1882, et seront prévenus en temps utile du lieu où ils auront à subir les épreuves.

Fait à Paris, le 5 janvier 1884.

A. FALLIÈRES.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

État-major général de l'armée. — Par décis. minist. du 5 janv. 1884 : M. le général de div. Comte, disponible, a été nommé au command. de la 1re div. d'inf. (1er corps d'ar.), et des subdiv. de rég. de Lille, de Valenciennes, de Cambrai et d'Avesnes, à Lille, en rempl. de M. le général Japy.

M. le général Japy a été nommé au command. de la 6e div. d'inf. (3e corps d'ar.), à Paris, en rempl. de M. le général Millot, appelé à d'autres fonctions.

Génie. — Par décis. minist. du 5 janv. 1883 :

M. le chef de bat. Berger, chef du génie à Briançon, a été désigné pour remplir les mêmes fonct. à Joigny.

M. le chef de bat. du génie Baldy, employé à Lyon, a été nommé chef du génie à Briançon.

Recrutement. — Par décis. minist. du 29 déc. 1883, M. Neyret, capit. au 143e rég. d'inf., a été nommé à un emploi de son grade au bureau de recrut. de Tarbes.

Gendarmerie. — Par décis. minist. du 24 déc. 1883, M. Tasson, capit. de gendar. à la Tour-du-Pin (Isère), a été désigné pour commander la force publique du corps expédit. du Tonkin.

Par décis. minist. du 30 déc. 1883, M. Pigeon, lieut. au bat. de gendar. mobile, a été désigné pour commander la force publique du détachement de gendar. de la subdiv. de Sousse (Tunisie), en rempl. de M. le lieut. Odiot, qui rentre à la portion centrale du corps.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 5 Janvier 1884.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de la marine et des colonies.

Liste des officiers du commissariat de la marine inscrits sur le tableau d'avancement, par le conseil d'amirauté, dans sa séance du 4 janvier 1884.

1° Pour le grade de commissaire.

MM. les commissaires-adjoints :

Nègre (Eugène-Jean-Joseph-Marie).
Binos de Pombarat (Alexandre-Emile-Auguste).
Huas (Charles-Joseph-Félix).
Prétot (Henri Armand).
Gavoty (Jules-Marie-Léopold).
Le Guay (Gustave-Stanislas).
Merlande (Jules-Louis).
Rossel (Alexandre-Amédée).
Lemerle (Louis-Henri).
Travers (Désiré-Louis).

2° Pour le grade de commissaire-adjoint.

MM. les sous-commissaires :

Lhopital (Michel).
Ducorps (Paul-Jean-Baptiste-Louis).
Lorenchet de Montjamont (Gervais-Auguste).
Le Pontois (Alfred-Paul).
Mérel (François-Marie-Alfred).
Chatel (Charles-Sébastien-Gabriel-Laurent).

3° Pour le grade de sous-commissaire.

MM. les aides-commissaires :

Laurier (Jean-Jacques-Henri).
Gigout (Eugène-Alexandre).
Marestant (Marie-Paul).
Leissen (Jean-Marie).
Petit (Edouard-Georges-Théophile).
Rosse (Eugène-Marie-Henri).
Féart (Paul-Jules).

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

PROGRAMME

du concours d'admission, pour l'année 1884, à l'école normale secondaire de Sèvres.

SECTION DES LETTRES

LANGUE FRANÇAISE

Examen écrit.

1. Notions élémentaires sur les origines et l'histoire de la langue française ;

2. Grammaire :

1° *Sons.* — Valeurs des lettres. Rapports de l'orthographe et de la prononciation ;

2° *Mots.* — Dérivation et composition. Famille de mots. Sources diverses du lexique. Doublets. Signification des mots. Définitions et classement des sens. Notions sur la synonymie.

3° *Formes grammaticales.* — Les dix parties du discours ;

4° *Syntaxe.* — Syntaxe des diverses parties du discours dans la proposition simple et dans la proposition composée.

Examen oral.

1° Interrogations sur les matières précédentes ;

2° Explication à livre ouvert, au point de vue de la construction de la phrase et de l'emploi ou de la signification des mots, d'un texte choisi parmi les auteurs classiques du dix-septième siècle (1).

LITTÉRATURE

Examen écrit.

Composition française sous forme de récits, lettres, discours, dissertation, analyse littéraire, etc., etc.

Examen oral.

1° Lecture et explication d'un texte pris dans un des auteurs et des ouvrages suivants :

Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

La Bruyère. *Chapitre I. Des Ouvrages de l'esprit.*

Fénelon. *Traité de l'éducation des filles.*

Voltaire. *Choix de lettres, édition Fallex* en un volume.

Racine. *Andromaque.*

Molière. *Les Femmes savantes.*

La Fontaine. *Fables, livres VII, VIII, IX.*

Lebaigue. Morceaux choisis à l'usage des cours de jeunes filles. Cours supérieur.

2° Interrogations sur les matières suivantes :

Notions générales de littérature.

Prose, poésie. Les principaux genres littéraires.

Principes de composition. Invention, disposition ; élocution. Qualités générales et qualités particulières du style.

Notions sommaires de l'histoire des deux littératures classiques de l'antiquité.

Notions de l'histoire de la littérature française depuis ses origines.

Histoire de la littérature française depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la fin du premier tiers du dix-neuvième siècle.

(1) Les candidats peuvent consulter, avec profit, entre autres ouvrages, les livres suivants :

A. Brachet. *Nouvelle grammaire fondée sur l'usage de la langue*, 5e édition, Hachette.
A. Brachet. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Hetzel.
Marty-Laveaux. *Cours de langue française; grammaire historique de la langue française*, Paris, Lemerre.
A. Lemerre. *Grammaire de la langue française à l'usage des classes supérieures des lettres*, Paris, Delalain; 1 vol. in-8°.
Chassang. *Grammaire française, cours supérieur*, Paris, Garnier.
Ayer. *Grammaire usuelle de la langue française*, 2e édition 1883, Neufchâtel, in-12.
Les ouvrages de Littré : *Grammaire historique*, 3 vol. in-8°, Didier ; le *Dictionnaire*, etc. ; le *Dictionnaire des synonymes*, de Lafaye, Paris, Hachette, etc.

HISTOIRE NATIONALE ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'EUROPE

Examen écrit et examen oral.

I

La Gaule avant la conquête romaine.

La Gaule sous la domination romaine. Le christianisme en Gaule.

Les invasions. Principaux Etats fondés par les barbares.

Clovis. Dagobert.

Justinien. Mahomet.

Pépin d'Héristal. Charles Martel.

Pépin le Bref et Charlemagne. Notions sommaires sur le système de gouvernement de Charlemagne.

Démembrement de l'empire de Charlemagne. Invasions des Normands en France.

Hugues Capet. Démembrement de la France en grands fiefs.

Rôle des papes au onzième siècle. Grégoire VII.

La chevalerie. Conquête de l'Angleterre par les Normands.

La première croisade.

Louis VI, Louis VII et Suger. La révolution communale.

Philippe-Auguste. Le pape Innocent III. La quatrième croisade et la guerre des Albigeois.

Saint-Louis. Idée de la civilisation en France au treizième siècle.

II

Philippe le Bel. Les légistes. Boniface VIII.

La guerre de Cent ans. Philippe VI. Jean II. Charles V. Edouard III. Notions très sommaires sur les origines du parlement anglais.

Les états généraux du quatorzième siècle. Etienne Marcel.

Seconde partie de la guerre de Cent ans. Charles VI et Charles VII, Henri V d'Angleterre.

Louis XI et Charles le Téméraire.

Découvertes géographiques. Christophe Colomb; Vasco de Gama.

Charles VIII. Louis XII et François Ier. Guerre d'Italie.

Les papes Jules II et Léon X.

Charles-Quint. Lutte de la France et la maison d'Autriche sous François Ier et Henri II.

Idée générale de la renaissance en Italie et en France.

L'imprimerie.

Notions sommaires sur la réforme. Luther et Calvin.

Les luttes religieuses. Philippe II. Elisabeth; Marie-Stuart. Charles IX. Le chancelier de l'Hôpital. La Ligue en France et les Etats généraux.

Henri IV et Sully.

Louis XIII et Richelieu. Concentration du pouvoir monarchique.

La guerre de Trente ans et les traités de Westphalie.

Louis XIV et Mazarin. Cromwell.

Gouvernement personnel de Louis XIV. Administration de Colbert et de Louvois. Guerres et traités jusqu'en 1715.

Notions générales sur les lettres, les sciences et les arts au dix-septième siècle.

La révolution de 1688 en Angleterre.

Pierre le Grand et Charles XII.

Louis XV. Le système de Law. Guerres et traités jusqu'en 1774.

Frédéric II et Marie-Thérèse.

Guerres maritimes et coloniales des Français et des Anglais au dix-huitième siècle.

Louis XVI. Guerre de l'indépendance des Etats-Unis.

Catherine II. Russie, Pologne, Turquie.

Mouvement de réformes en France. Les philosophes. Turgot, Necker.

Notions sommaires sur l'état politique et social de la France à la veille de la Révolution.

La Révolution de 1789. Convocation des états généraux. Constituante. Principales réformes.

Législative. Convention. Directoire. Guerre contre l'Europe. Consulat. Principales institutions. Traités.

Empire. Guerres et traités jusqu'en 1815.

III

L'Europe après les traités de 1815.

Louis XVIII et Charles X. La Sainte-Alliance.

Louis Philippe. Conquête de l'Algérie.

Notions sommaires sur les lettres, les sciences, les arts, le développement de l'industrie à la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième siècle.

La révolution de 1848 et le gouvernement républicain.

Le second Empire. Guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique; la guerre de 1870.

Résumé sommaire des modifications territoriales et politiques survenues depuis 1815 dans les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse; Empire Ottoman; Russie; Italie; Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Amérique du Sud.

Développement des colonies anglaises. Les Anglais et les Russes en Asie.

GÉOGRAPHIE

Examen écrit et examen oral.

I. — Géographie détaillée de la France.

Description des côtes.

Relief du sol. Principaux groupes de montagnes.

Division de la France en bassins : fleuves et rivières. Indications des principales villes situées sur les cours d'eau.

La nationalité française : groupes ethnographiques et idiomes.

Histoire de la formation territoriale de la France : les anciennes provinces.

Les frontières françaises : leur histoire. Places fortes de terre et de mer.

Notions sur les pouvoirs publics et l'organisation administrative. Division administrative, militaire, judiciaire, universitaire, etc.

Nomenclature des départements : chefs-lieux de département et d'arrondissement, villes principales.

Climat.

Agriculture : zones agricoles; classement des productions.

Industries françaises : centres industriels, ports et villes de commerce.

Canaux et chemins de fer.

Algérie : description physique, races indigènes et colons européens; productions. Relations avec les pays voisins. Gouvernement et divisions administratives.

Sénégal : relations avec la région du Niger.

Possessions françaises dans l'Hindoustan et la Cochinchine : relations avec les Etats de l'Indo-Chine.

Autres possessions françaises : en Amérique, en Afrique et en Océanie.

II. — Géographie générale de l'Europe.

Description physique de l'Europe.

Races et religions de l'Europe.

Description des Etats européens : divisions politiques et principales divisions administratives; organisation politique; géographie économique et grandes voies de communication, savoir :

Iles Britanniques;

Etats scandinaves : Suède, Norvège, Danemark;

Empire de Russie et royaume de Pologne;

Belgique et Pays-Bas;

Confédération suisse;

Royaume de Prusse et empire d'Allemagne;

Autriche-Hongrie;

Empire Ottoman : principauté de Bulgarie et province de Roumélie orientale; territoires administrés par l'Autriche;

Etats indépendants de la péninsule des Balkans : Roumanie, Serbie, Monténégro, Grèce;

Espagne et Portugal;

Italie.

III. — Géographie générale des autres parties du monde.

Amérique : géographie physique; races et religions.

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Les Etats de l'Amérique centrale.

Les Etats de l'Amérique méridionale.

Possessions européennes en Amérique.

Afrique : géographie physique; race et religion; division en grandes régions.

Maroc. Tunisie. Régence de Tripoli. Egypte et Abyssinie.

Sahara. Région du Soudan. Afrique du Sud.

Possessions européennes en Afrique.

Asie : géographie physique; races et religions.

Asie russe.

Asie centrale. Chine. Japon.

Turquie d'Asie. Arabie. Perse et autres Etats de l'Iran.

L'empire anglais dans les Indes. L'Indo-Chine. Possessions portugaises en Asie.

Océanie : géographie physique; ethnographie.

Etats indigènes et possessions européennes en Océanie.

Relations commerciales des cinq parties du monde. Grandes entreprises d'intérêt général : lignes de navigation à vapeur, chemins de fer, télégraphie.

Histoire des principales découvertes géographiques dans l'antiquité et au moyen âge; dans les temps modernes; au dix-neuvième siècle.

SECTION DES SCIENCES

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE

Examen écrit et examen oral.

Nombres entiers. Les quatre opérations.

Propriété des facteurs d'un produit.

Divisibilité par 2, 5, 4, 25, 3, 9, 11.

Plus grand commun diviseur de deux ou de plusieurs nombres. Tout nombre qui divise un produit de deux facteurs et qui est premier avec l'un d'eux, divise l'autre.

Plus petit commun multiple de deux ou de plusieurs nombres.

Décomposition des nombres en facteurs premiers. Formation du plus grand commun diviseur et du plus petit commun multiple de de plusieurs nombres décomposés en facteurs premiers.

Fractions ordinaires. Simplification et réduction au même dénominateur. Opérations.

Nombres décimaux. Opérations. Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. Fractions décimales périodiques simples et mixtes.

Système métrique.

Carré et racine carrée. Formation d'une table de carrés. Racine carrée des nombres entiers, des nombres fractionnaires, des nombres décimaux, à une approximation donnée.

Rapports et proportions. Partage d'un nombre en parties proportionnelles à des nombres donnés.

Règles de sociétés, de mélanges, d'alliages.

Intérêt. Escompte. Rente française.

Progressions arithmétiques et géométriques.

Logarithmes.

Intérêts composés.

Les différentes expressions algébriques. Emploi des lettres. Monomes. Polynomes. Addition, soustraction, multiplication et division des monomes et des polynomes. Fractions algébriques.

Résolution d'une équation du premier degré à une inconnue.

Problèmes sur le mouvement uniforme.

Résolutions de plusieurs équations du premier degré. Discussion particulière du système de deux équations littérales à deux inconnues.

GÉOMÉTRIE

Examen écrit et examen oral.

Géométrie plane.

De la ligne droite. Des angles. Perpendiculaire.

Propriété du triangle isocèle. Cas d'égalité des triangles.

Perpendiculaires et obliques. Parallèles. Somme des angles d'un polygone.

Parallélogramme. Propriétés relatives aux côtés, aux angles, aux diagonales. Rectangle.

Losange. Carré.

Des arcs et des cordes.

Tangente au cercle.

Mesure des angles.

Problèmes relatifs aux perpendiculaires, aux parallèles, aux tangentes.

Figures semblables. Lignes proportionnelles. Propriétés de bissectrice.

Cas de similitude des triangles.

Des lignes proportionnelles dans le cercle.

Relations métriques relatives au triangle.

Polygones semblables.

Problèmes relatifs aux lignes proportionnelles.

Quatrième proportionnelle. Moyenne proportionnelle.

Polygones réguliers. Inscription du carré, de l'hexagone, du triangle équilatéral et du décagone.

Mesure de la circonférence (figures homothétiques).

Aires du rectangle, du parallélogramme, du trapèze, du triangle.

Aire du polygone régulier et du cercle.

Théorème relatif aux aires de deux polygones semblables.

Géométrie dans l'espace.

Enoncés relatifs à la définition des solides et à la mesure de leurs surfaces, de leurs volumes.

Prisme. Parallélépipède. Pyramide. Cylindre. Cône. Sphère.

PHYSIQUE ET CHIMIE

Examen écrit et examen oral.

Physique.

Pesanteur. Chute des corps. Verticale. Horizontale.

Poids. Balance.

Equilibre des liquides pesants. Surface libre.

Pressions sur les parois des vases.

Vases communiquants.

Principe d'Archimède. Corps flottants.

Poids spécifique. Densité.

Pesanteur des gaz. Pression atmosphérique. Baromètres. Aérostats.

Loi de Mariotte.

Pompes.

Chaleur. Dilatation des corps par la chaleur. Thermomètres.

Changements d'état : fusion, solidification ; mélanges réfrigérants.

Vaporisation. Vapeurs saturantes.

Ebullition. Distillation.

Brouillards. Nuages. Pluie. Rosée. Glace. Neige.

Principe des machines à vapeur.

Conductibilité pour la chaleur.

Acoustique. Production du son. Vitesse du son dans l'air. Réflexion du son. Echos.

Production de l'électricité par le frottement. Attraction et répulsion. Influence électrique. Electroscopes.

Machines électriques. Electrophore.

Foudre. Paratonnerre.

Electricité atmosphérique.

Aimants. Attraction et répulsion.

Action de la terre sur les aimants. Boussole.

Piles électriques. Effets calorifiques, chimiques et lumineux.

Optique. Propagation de la lumière. Ombre. Réflexion de la lumière. Miroirs plans. Miroirs sphériques.

Réfraction de la lumière.

Décomposition de la lumière. Prisme. Spectre solaire.

Lentilles. Leurs effets.

Chimie.

Corps simples. Corps composés.

Lois des combinaisons chimiques en poids et en volume.

Oxygène. Hydrogène. Eau. Analyse et synthèse de l'eau.

Azote. Air atmosphérique. Sa composition.

Oxydes d'azote. Acide hypoazotique. Acide azotique. Ammoniaque.

Phosphore. Acide phosphorique. Hydrogène phosphoré.

Arsenic. Acide arsénieux. Acide arsénique. Hydrogène arsénié.

Soufre. Acide sulfureux. Acide sulfurique. Acide sulfhydrique.

Chlore. Acide chlorhydrique. Brome. Iode.

Acide silicique.

Carbone, ses variétés. Acide carbonique. Oxyde de carbone. Cyanogène. Carbures d'hydrogène gazeux. Gaz de l'éclairage. Flamme.

HISTOIRE NATURELLE

Examen écrit et examen oral.

Zoologie.

Caractère des êtres vivants. Règne animal et règne végétal. Caractères les plus apparents des animaux. Eléments chimiques qui entrent dans la composition des tissus.

Caractères extérieurs qui distinguent les grands types du règne animal : zoophytes articulés, mollusques vertébrés.

Définition des fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation, assimilation, sécrétion.

Description générale de l'appareil digestif chez l'homme. Les sucs digestifs et leur action sur les aliments.

Description générale de l'appareil respiratoire de l'homme. Mécanisme de la respiration. Analogie de la respiration et des combustions.

Description sommaire du cœur; caractères distinctifs des veines et des artères; capillaires. Définition de la grande et de la petite circulation. Veine porte. Sang; lymphe.

Définition des fonctions de relation.

Rôle du squelette et des muscles dans la locomotion.

Toucher, goût, odorat. Description générale de l'oreille. Parties principales de l'œil; formation des images dans l'œil.

Division du système nerveux en nerfs, moelle épinière, cerveau; notions élémentaires sur le rôle des nerfs et des centres nerveux.

Idée générale des classifications; valeur des termes par lesquels leurs divisions sont désignées.

Embranchement du règne animal. Division des vertébrés et des articulés en classes.

Botanique.

Caractères distinctifs des végétaux. Cryptogames. Phanérogames. Structure générale des végétaux : cellules, fibres, vaisseaux.

Parties composantes d'une plante phanérogame : tige, racine, feuille et fleurs.

Description de la tige, ses formes principales.

Formes diverses des racines. Racines adventives. Radicelles. Poils radicaux.

Caractères des feuilles; parties qui les composent. Feuilles simples; feuilles composées.

Structure d'une fleur complète. Analogie des feuilles et des parties de la fleur. Les fruits et les graines.

Phénomènes généraux de la nutrition des végétaux; chlorophylle. Absorption par les racines.

Germination : définition des plantes monocotylédones et dicotylédones.

Géologie.

Modification actuelle du globe : érosions, alluvions; dépôts sous-marins; dunes. Volcans; tremblements de terre. Affaissements et soulèvements lents.

Définition des roches et des terrains. Terrains primitifs. Terrains stratifiés. Notions sur les grandes périodes géologiques. Importance et signification des fossiles.

PARTIE COMMUNE AUX DEUX SECTIONS

1° ÉLÉMENTS DE LA MORALE

Examen écrit et examen oral.

De la psychologie : objet, méthodes, principales divisions, association des idées, mémoire, attention.

De l'activité sensible, intellectuelle et morale.

De l'instinct.

De la volonté.

De l'habitude.

Question du libre arbitre.

Dignité de la personne humaine.

De la conscience.

De la responsabilité.

Morale de l'intérêt et morale du devoir.

Du mérite et des sanctions de la loi morale.

Devoirs envers nous-mêmes.

Devoirs envers nos semblables. Justice et charité.

Devoirs relatifs aux animaux et aux choses.

Devoirs envers la famille.

Devoirs envers l'Etat.

Eléments d'instruction civique.

Devoirs des peuples les uns envers les autres.

De la culture morale et des moyens de se perfectionner dans la vertu.

Notions relatives à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme et aux devoirs envers Dieu.

2° LANGUES VIVANTES

Examen écrit et examen oral.

L'épreuve orale consistera en une explication de texte choisi dans les ouvrages qui sont portés au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles (4e et 5e années.)

3° ÉPREUVE DE DICTION

Analyse, au point de vue de la diction, d'un morceau littéraire ou scientifique.

Lecture à haute voix. — Il sera tenu plus de compte dans cette épreuve de la simplicité dans la manière de dire, de la justesse d'intonation, de l'articulation, que du timbre et de la force de la voix.

L'examen portera sur :

« Morceaux choisis des classiques français, par Labbé, cours élémentaire, moyen, supérieur. »

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

Correspondances pour Smyrne.

Les correspondances pour *Smyrne* seront dorénavant expédiées une fois par semaine, le dimanche soir, au moyen du train express d'Orient et par la voie de Varna et de Constantinople.

Par suite de cette mesure, les expéditions

des courriers pour Smyrne sont réglées, au départ de Paris, de la manière suivante :

Le dimanche (7 h. 30 s. de la gare de l'Est), par la voie de Varna et de Constantinople;

Le lundi (7 h. 55 s. de la gare de Lyon), par la voie de Brindisi;

Le jeudi (tous les quatorze jours, à compter du 10 janvier, 11 h. 45 matin de la gare de Lyon), par la voie de Marseille;

Le vendredi (7 h. 55 s. de la gare de Lyon), par la voie de Marseille ou par la voie de Brindisi.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Errata

au compte rendu in extenso de la séance du Sénat du 29 décembre 1883 (Journal officiel *du 30 décembre*).

Page 1570, colonne 1re, ligne 10,

Avant :

« Reste seulement cette observation... »

Il faut lire :

« M. de Gavardie. — Reste seulement cette observation... »

Page 1575, colonne 2, ligne 64,

Au lieu de :

« Par M. Munier, »

Il faut lire :

« Par M. Massé. »

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Tirage au sort des bureaux.
Fixation de l'ordre du jour.

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du mardi 8 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Michel-Ladichère, jusques et y compris M. Péronne.

Tribunes. — Depuis M. Ferrouillat, jusques et y compris M. Hébrard.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Pradon, porté, dans le scrutin de la séance du 29 décembre, comme ayant voté « pour » le rétablissement des crédits relatifs au traitement de l'archevêque de Paris et aux bourses des séminaires, déclare avoir voté « contre ».

M. Journault, empêché par indisposition d'assister à la séance du samedi 29 décembre, déclare que, s'il eût été présent, il eût, en ce qui concerne les crédits des cultes, voté avec la minorité.

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Installation du président d'âge et des secrétaires d'âge.
Tirage au sort des bureaux.
Scrutin pour la nomination du président définitif.
Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.
Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.
Scrutin pour la nomination de trois questeurs.
Fixation de l'ordre du jour.

La séance du mardi 8 janvier 1884 est la 1re séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 3e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Nobiet, jusques et y compris M. Rathier.

Tribunes. — Depuis M. Chavanne (Loire), jusques et y compris M. Deroyer.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Agram, 4 janvier.

Le parti national indépendant, tenant compte des actes d'illégalité commis par le gouvernement hongrois, qui enfreint la convention conclue entre la Hongrie et la Croatie, et de l'adhésion de la diète hongroise, à ces actes d'illégalité, a proposé, dans la commission *ad hoc* de la diète de Croatie, d'envoyer à l'empereur une adresse, dont voici le résumé.

L'adresse fait ressortir, avant tout, la façon illégale dont on a suspendu la constitution croate à la suite de l'enlèvement par la force des écussons portant des inscriptions en hongrois.

Les auteurs de l'adresse s'attachent ensuite à démontrer que le gouvernement hongrois n'a pas le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures du royaume de Croatie et de suspendre le régime constitutionnel. Ils disent que la suspension de la constitution n'a pas été autre chose qu'une expression aiguë des tendances que la politique magyare suit depuis la conclusion de la convention de 1868 entre la Hongrie et la Croatie.

La nation croate, tout en étant convaincue que cette convention ne répond pas aux besoins réels du peuple et à la liberté du pays, s'y était soumise, parce qu'elle croyait qu'elle serait fidèlement exécutée; mais c'est le contraire qui est arrivé.

L'adresse énumère toutes les infractions à la convention dont le gouvernement s'est rendu coupable. Les principales sont : la tendance de la Hongrie à faire prédominer la nationalité magyare et l'idée d'un Etat exclusivement magyare, qui a conduit le gouvernement à agir contre les intérêts nationaux et matériels des Croates, à imposer la langue hongroise comme langue officielle dans les affaires communes, à adopter à l'intérieur du territoire de la Croatie une économie politique contraire aux intérêts matériels du peuple croate tant en ce qui concerne les chemins de fer et les communications fluviales que les besoins du commerce et de l'industrie, et à faire subir au gouvernement autonome de la Croatie une influence illimitée, qui le soumet à toutes les fluctuations de la politique hongroise.

Tous ces faits prouvent clairement que la Hongrie ne veut pas respecter la convention de 1868 et la considère comme n'existant pas.

La nation croate, voulant et pouvant vivre de sa vie propre, ne peut ni ne veut se soumettre au joug de la nation hongroise; mais la nation croate ne peut exiger la réforme des bases sur lesquelles repose toute la monarchie, en ce qui concerne les affaires communes de l'Autriche et de la Hongrie; pour tout le reste, la Croatie demande que l'on réforme la convention de 1868, de façon à exclure tout ce qui peut rendre possible l'ingérence du gouvernement hongrois dans les affaires intérieures et économiques de la Croatie.

Le parti national indépendant demande donc à l'empereur de décréter des mesures tendant à ce que la convention conclue entre la Hongrie et la Croatie soit revisée dans le sens ci-dessus indiqué.

Cette adresse contient le nouveau programme du parti national indépendant.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Naples, 4 janvier.

Les obsèques de M. de Sanctis, ancien ministre de l'instruction publique, ont eu lieu aujourd'hui avec une grande solennité. Environ dix mille personnes ont suivi le corbillard de la maison mortuaire à l'église du Saint-Esprit.

Une foule énorme se pressait sur le parcours du cortège funèbre. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 4 janvier.

La chambre des députés aborde la question de l'adresse, en réponse au discours du trône.

M. Posada-Herrera rappelle les circonstances de son avènement au pouvoir, et dit qu'il s'est efforcé d'obtenir la conciliation, mais qu'il a échoué devant une opposition systématique.

Parlant du suffrage universel, l'orateur déclare qu'il est la conséquence logique de tous les droits dont jouit le peuple espagnol.

M. Posada ajoute qu'il ne propose pas pour le moment la réforme de la constitution parce qu'elle serait repoussée par les bureaux de la chambre.

M. Salazar, député ministériel, combat ensuite le contre-projet de l'opposition, il fait ressortir que les libéraux anglais, italiens et portugais sont réformistes et que les libéraux espagnols doivent les imiter ou devenir conservateurs.

M. Canamaque appuie le contre-projet de l'opposition et déclare qu'en Angleterre, en Italie et en Portugal, le suffrage universel n'existe pas, quoique les gouvernements de ces pays soient libéraux. (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

Assemblée générale du 21 décembre 1883.

Séance du 4 janvier 1884.

Parlons d'abord de la deuxième assemblée générale de la Société pour 1883, assemblée tenue le 21 décembre, sous la présidence de M. Ferdinand de Lesseps, de l'Institut.

M. de Lesseps a prononcé une de ces allocutions familières comme il les aime, et s'est expliqué au sujet de son récent voyage en Angleterre. Il a raconté l'accueil chaleureux qui lui avait été fait dans le pays par la population des différentes villes. Partout les notabilités sont venues à sa rencontre; les hommes du peuple, se penchant à la portière de sa voiture, lui prenaient les mains pour les presser. Jamais étranger n'a été reçu avec un tel enthousiasme. Des meetings réunissant des milliers de personnes ont eu lieu en son honneur.

Quant au résultat de ce voyage, on le saura bientôt. M. de Lesseps a soumis au gouvernement anglais un projet de convention, et il attend la réponse. D'après lui, l'on n'a pas le droit de faire un canal à côté de celui qui existe, et, d'ailleurs, la chose serait impossible, le canal existant ayant été établi sur le seul terrain propice à une entreprise de ce genre. Que faire donc pour donner satisfaction aux besoins de la navigation actuelle? Il suffira tout simplement d'augmenter la largeur du canal, laquelle est de 22 mètres, et qu'il s'agit de porter à 44 mètres. Quelques-uns proposent une voie d'aller et de retour avec une berge au milieu. M. de Lesseps pense qu'il suffira d'élargir.

Lorsqu'on a fait le canal, il y a vingt-cinq ans, les ingénieurs ne prévoyaient pas les progrès de la navigation à vapeur. A ce propos, M. de Lesseps rappelle qu'en 1830, sur les 500 navires destinés à l'expédition d'Alger, navires qu'il a vus dans le port de Toulon, il n'y avait qu'un seul bâtiment à vapeur. L'année dernière, au contraire, il a passé par le canal près de 7 millions de tonnes, et, dans le nombre, un seul voilier de 75 tonnes, qui s'en allait sur les côtes de la mer Rouge.

Après l'allocution de M. de Lesseps, M. Maunoir, le secrétaire général, a donné lecture de son rapport, toujours si consciencieux et si nourri de renseignements, sur les travaux de la Société, ainsi que sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1883.

M. Alphonse Milne-Edwards (de l'Institut), professeur au Museum, est ensuite venu faire le récit des explorations sous-marines du *Talisman* dans l'océan Atlantique, pendant l'été de 1883. Cette expédition du *Talisman* doit être considérée comme la continuation des trois campagnes du *Travailleur*. Après avoir fait la description du *Talisman* et dit que l'administration de la marine n'avait rien négligé pour pourvoir ce bâtiment de tous les appareils nécessaires aux recherches dans des mers profondes (les cordes de chanvre destinées à relever les dragues ayant été remplacées par un câble de fils d'acier pouvant supporter, sans se rompre, plus de 4,500 kil., et quatre machines à vapeur auxiliaires ayant été affectées au service de l'éclairage électrique, des dragages et des sondages, ce qui permettait de balayer avec de larges filets des fonds de plus de 5,000 mètres et d'y capturer des animaux de grande taille), l'orateur entre dans le vif de son sujet.

La campagne de 1883, commencée le 1er juin, peut se subdiviser en trois parties distinctes. La commission scientifique devait d'abord étudier la côte d'Afrique jusqu'au Sénégal, puis explorer les abords des îles du Cap-Vert, des Canaries et des Açores, enfin visiter la mer des Sargasses.

Dans les parages à l'ouest du Maroc et du Sahara, 120 coups de dragues, donnés dans des profondeurs de 1,000 à 3,000 mètres, ont amené à la surface des animaux d'espèce nouvelle : poissons, crustacés, mollusques, vers, coraux, étoiles de mer, éponges, etc., dont le nombre dépasse l'imagination.

« Les formes de ces êtres sont étranges, beaucoup sont aveugles; leurs couleurs ont une variété qui surprend dans un milieu où la lumière ne pénètre pas. Souvent les filets revenaient chargés de telles richesses, que la journée ne suffisait pas à les classer. »

Aux îles du Cap-Vert, les naturalistes, après s'être arrêtés d'abord à Santiago et à Saint-Vincent, allèrent visiter la petite île de Branco, îlot d'un accès très difficile; ils furent obligés de se jeter à la mer pour y aborder. « Là vivent de très grands lézards, dont l'espèce ne se rencontre nulle part ailleurs; il s'agissait de les étudier sur place et de se rendre bien compte de leur manière de vivre. La constitution géologique, la faune et la flore de cet îlot furent aussi l'objet de recherches spéciales. Les canaux qui séparent les îles du Cap-Vert sont très profonds, et la vie animale y a une puissance étonnante. A 6,000 mètres, on prit à la fois, en un seul coup de filet, 1,000 poissons et près de 2,000 crevettes d'espèces différentes. »

A la fin de juillet, le *Talisman* fit route au nord, vers la mer des Sargasses. « Ces algues ne se montrent jamais en très grande abondance, dit M. Milne-Edwards; elles ne forment nulle part de ces masses énormes que les navigateurs comparaient à des prairies flottantes et devant lesquelles les compagnons de Christophe Colomb voulaient reculer. Elles flottent par paquets plus ou moins importants, alignés suivant la direction du vent ou des courants, et servent d'abri à toute une population pélagique de petite taille. Un singulier petit poisson y fait des nids en nouant au moyen de filaments visqueux des boules de sargasses auxquelles il confie ses œufs. Des mollusques, des crabes, des crevettes vivent à côté de lui, et tous ces animaux ont revêtu la livrée des sargasses. Leurs couleurs s'harmonisent tellement avec celles des algues qu'il est impossible de les en distinguer. Leur corps, irrégulièrement tacheté de jaune, de brun, de noir ou de blanc, se dissimule au milieu des feuilles vertes, des tiges brunes ou des frondes encroûtées d'un dépôt calcaire. »

Le lit de la mer des Sargasses, se creuse régulièrement à partir du Cap-Vert jusque vers le 25e parallèle, où il atteint 6,267 mètres, pour se relever graduellement vers les Açores; sous le 35e parallèle, il n'est plus que de 3,175 mètres. Le fond, disons-nous, est partout de nature volcanique; il existe donc là, à plus d'une lieue au-dessous de la surface des eaux, une grande chaîne volcanique parallèle à la côte d'Afrique et dont les îles du Cap-Vert, Madère, les Canaries et les Açores sont les seuls points émergés.

La commission scientifique fit aux Açores une courte relâche, qui lui permit de comparer les phénomènes volcaniques encore en activité sur quelques points avec ceux qu'elle avait étudiés au pic de Ténériffe. L'analogie des roches, des produits gazeux, des dépôts de soufre est frappante. »

En revenant des Açores en France par un temps calme, le *Talisman* put jeter ses dragues par des fonds de 4,000 et 5,000 mètres. « Dans ces abîmes énormes, des recherches inattendues furent faites, et les naturalistes constatèrent la présence d'une foule d'animaux dont quelques-uns ont une grande taille et appartiennent à des groupes zoologiques très élevés. Au fond de la mer, on trouve non seulement de nombreuses pierres ponces, mais aussi des pierres polies et striées par les glaciers. La présence de ces cailloux est probablement due à leur transport par des glaces flottantes qui, à l'époque quaternaire, s'avançaient jusque-là et, en fondant dans cette partie de l'Atlantique, laissaient couler les pierres arrachées au lit des glaciers qu'elles avaient charriés. »

Le *Talisman* est rentré à Rochefort chargé d'immenses collections qui, dans quelque temps, seront l'objet d'une exposition publique au Muséum.

En terminant, M. A. Milne-Edwards a exprimé ses remercîments d'abord au ministre de la marine, puis aux officiers qui l'ont aidé dans son œuvre et dont le zèle ne s'est jamais démenti. Il a remercié également ses collaborateurs scientifiques de leur concours si dévoué.

Nous souhaitons à l'exposition publique dont il vient d'être question le succès qu'a obtenu la communication de M. Milne-Edwards à la Société de géographie. Nous ne doutons pas que le succès ne soit égal dans les deux cas.

PRÉSIDENCE DE M. ANT. D'ABBADIE

(de l'Institut).

Sur les tables, devant le bureau, une très nombreuse collection de volumes envoyés à la Société, parmi lesquels nous

remarquons un splendide ouvrage illustré, en 4 tomes : *Popular History of the United States; The Wild Tribes of the Soudan*, et d'autres encore.

La cartographie est représentée par une carte de Tananarive (Madagascar) au 1/100,000, du P. Roblet, carte que présente M. Tournafond, directeur de l'*Exploration*, et qui doit être publiée dans ce recueil géographique.

Nous citerons également comme œuvre nouvelle les trois premières feuilles d'un *Atlas colonial*, que publie M. Ch. Bayle, éditeur de l'*Union générale de la librairie à Paris*. Ces trois feuilles, qui ont mérité un diplôme d'honneur à l'exposition récente de Bar-le-Duc, représentent : 1° le Fleuve Rouge et le Tonkin; 2° le Congo, l'Ogôoué et le Gabon; 3° Madagascar.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'utilité que présente dans les circonstances actuelles un atlas colonial. C'est une idée excellente; celui dont nous parlons sera composé de 25 cartes plus 90 cartons (plans de villes, etc.), très soigneusement exécutés et à un prix relativement minime, de manière à en faire une publication populaire.

A cet envoi, l'éditeur a joint des épreuves d'un autre atlas actuellement sous presse, l'*Atlas Turquan* qui, outre une récompense à Bar-le-Duc, a obtenu la médaille d'argent de la Société de topographie de Paris. Les cartes de cet atlas sont dressées d'après un mode très ingénieux de projection *en fuseaux*. — Nous aurons occasion prochainement de parler du plan en relief de la France au 1/864000e (d'après la carte de l'état-major) que prépare la même maison de librairie, et dont elle compte faire également hommage à la Société.

Une nouvelle Société l'*Alliance française*, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, annonce sa formation et envoie ses statuts. Le secrétaire général fait un juste éloge de cette association éminemment patriotique, sur le but et le programme de laquelle nous reviendrons.

Le ministre des affaires étrangères adresse deux documents :

1° Une note du consul de France à Melbourne (22 octobre 1883) sur le voyage d'exploration du capitaine Arnut en Nouvelle-Guinée, voyage qu'on peut considérer comme ayant à peu près échoué;

2° Un extrait du rapport de M. le lieutenant Holm, de la marine royale danoise, sur le voyage d'exploration que ce dernier a fait au Groënland oriental. Cet envoi vient du chargé d'affaires de France à Copenhague, qui a traduit l'extrait qu'en a donné le *Dagblad*.

Le directeur du Musée anthropologique de Buenos-Ayres écrit de Mendoza (République Argentine), novembre 1883, qu'il a été chargé par le gouvernement de sa province (Buenos-Ayres) d'une mission anthropologique et archéologique dans l'intérieur de la Bolivie et d'une partie du Pérou.

Puisque nous parlons de l'Amérique du Sud, n'oublions pas de mentionner la lettre de **M. Milhôme**, parti à la recherche des restes de l'expédition Crevaux, lettre qui a été déjà communiquée aux journaux de Paris, et signalons une autre lettre annonçant le prochain retour en France de **M. Thouar**, jeune voyageur qui aura eu le mérite de frayer une voie de communication pour le commerce entre la Bolivie et le Paraguay (les produits des deux pays se chiffrent par une somme annuelle de 100 millions de francs).

En ce qui regarde l'Afrique, la Société a reçu : 1° une relation du **capitaine Bernard** (15 déc. 1883) sur une longue excursion que ce dernier a faite récemment dans la province d'Alger; 2° une note de **M. Mizon**, enseigne de vaisseau, qui, après avoir remis à M. de Brazza le commandement des stations françaises et quitté Franceville, le 9 août 1883, avait voulu, libre maintenant de ses mouvements, rentrer en Europe, en se rendant directement de Franceville à la côte par une route intermédiaire à celles de l'Ogôoué et de Kouilou; 3° une lettre de **M. le général Faidherbe** à ses collègues du Sénat, à propos du vote de la Chambre des députés sur le chemin de fer du Sénégal.

Pour l'Asie, **M. Desgodins** envoie des feuilles d'observations météorologiques faites à Ta-tsien-lou (Chine), de janvier 1883 à mars 1883, et **M. Michel Venukoff** transmet des nouvelles géographiques relatives à l'Asie russe. Il annonce notamment la publication du 2e volume de l'ouvrage du général Grodékoff, gouverneur de Taschkent, sur la Tourkménie, et celle du 3e volume de l'ouvrage de M. Potanine sur l'ethnographie de la Mongolie. Le rapport sur les dernières explorations faites récemment au Pamir (MM. Poutiata, Iwanoff et Bendersky) est en voie d'exécution. M. Venukoff communique à ce propos une carte manuscrite de la région du Pamir. Enfin, le savant correspondant fait savoir que la commission chargée de l'exploration de l'ancien lit de l'Oxus a terminé ses travaux. Le rétablissement du courant d'eau sur toute l'étendue de l'ancien lit, depuis Khiva jusqu'à la mer Caspienne, est possible; mais, comme il faudrait creuser un canal de 200 kilomètres de longueur, on peut considérer le projet comme définitivement enterré.

Après l'exposé, par **M. Ch. Rabot**, de quelques points du dernier voyage de Nordenskiold au Groënland, et après la lecture par **M. Pedro L. Lamas** d'un mémoire sur le recensement de la population en 1881 dans la République Argentine, **M. René Roy** décrit l'excursion qu'il a faite cet été sur les confins de la Laponie suédoise. Il montre que le sol scandinave est plus riche qu'on ne pense et que les indigènes eux-mêmes ne le supposent. Pourquoi donc ces derniers vont-ils chercher des terres cultivables aux Etats-Unis, quand ils en ont à leurs portes? La communication de M. R. Roy, présentée avec beaucoup de charme, a été très goûtée des auditeurs.

GUILLAUME DEPPING.

INFORMATIONS

Il a été versé à la caisse centrale du Trésor public, à titre de restitution anonyme à l'Etat, une somme de 3 fr., dont il a été fait recette par le caissier-payeur central, le 3 janvier 1884.

La préfecture du département de la Seine donne avis qu'à partir du lundi 7 janvier la caisse municipale de la ville de Paris sera transférée à l'hôtel de ville.

La direction du Bureau Veritas vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de novembre 1883, concernant tous les pavillons :

Navires à voiles signalés perdus. — 7 allemands, 5 américains, 55 anglais, 3 autrichiens, 4 chiliens, 3 danois, 1 espagnol, 9 français, 1 grec, 2 hollandais, 8 italiens, 1 Nicaragua, 12 norvégiens, 1 portugais, 4 suédois; total : 116. Dans ce nombre sont compris 9 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus. — 10 anglais, 1 chilien, 1 français, 1 japonais, 2 norvégiens, 1 Pays-Bas, 1 suédois; total : 17.

La société d'encouragement pour l'industrie nationale vient de constituer son bureau pour l'année 1884 de la façon suivante :

MM. J.-B. Dumas, président, — baron Baude, Ed. Becquerel, baron Thénard, vice-amiral de Chabannes, vice-présidents; — Eug. Peligot, de Laboulaye, secrétaires; — comte de Mony-Colchen, général Mengin-Lecreulx, censeurs; — Goupil de Préfeln, trésorier.

L'inauguration du nouvel atelier de l'école professionnelle de la Société des ateliers d'aveugles, sis rue Jacquier (rue d'Alésia, 149), aura lieu le mercredi 9 janvier, à deux heures de l'après-midi.

Le *Hussard* est revenu à la Goulette après avoir remorqué un canot à vapeur, de Bône à Sousse.

L'Exploration, revue des conquêtes de la civilisation sur tous les points du globe, recueil géographique hebdomadaire, illustré de cartes, plans et gravures hors texte, publié sous la direction de M. Paul Tournafond. — Tome XVIe, huitième année. — Paris, 6, rue Cassette.

Nous avons sous les yeux le tome XVIe de la revue *l'Exploration*, qui vient de se terminer avec son numéro 358. Ce volume, qui contient près de neuf cents pages soigneusement imprimées sur beau papier, renferme, comme ceux qui le précèdent, outre la série hebdomadaire des petites nouvelles géographiques de tous les points du globe, les procès-verbaux des séances des sociétés de géographie françaises et étrangères et une foule

d'articles bibliographiques, cartographiques et nécrologiques, des travaux de longue haleine sur toutes les questions qui sont actuellement à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'en le feuilletant nous remarquons une série d'articles sur le Tonkin, Madagascar, le Congo, le Sénégal, le Soudan, Obock, la Nouvelle-Guinée, les Nouvelles-Hébrides, la question du méridien universel, et tant d'autres dont la nomenclature serait trop longue. Comme toujours, le texte est accompagné de cartes très soignées et de gravures de la plus grande exactitude.

L'*Exploration* a entrepris la publication d'une carte d'Afrique ; cette carte, exécutée avec un grand soin au 1/5,500,000 et certainement la plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour, va être rapidement terminée ; 7 feuilles seulement sur les 38 qui la composent restent à paraître.

L'*Exploration* est la première revue géographique qui ait paru en France, et elle peut revendiquer à juste titre une très large part dans l'expansion qu'ont prises chez nous depuis quelques années, et dans ces dernières surtout, les études sérieuses de la géographie, et, comme conséquence logique, une plus saine appréciation de tout ce qui touche aux questions coloniales et au développement légitime de notre influence dans les contrées d'outremer.

C'est donc de grand cœur que nous souhaitons à l'*Exploration* tout le succès sur lequel elle a le droit de compter, en raison surtout du souffle patriotique et indépendant dont sait s'inspirer la rédaction.

Du reste, le conseil de patronage qui veut bien l'aider de ses lumières et de ses conseils nous est un sûr garant qu'elle ne faillira pas à la mission qu'elle s'est donnée : de quels noms, en effet, pourrait mieux se recommander une revue du genre de l'*Exploration*, si ce n'est de ceux de MM. F. de Lesseps, Malte-Brun, Cortambert, Victor Guérin, baron Reille, H. de Bizemont, A. Delaire, etc. ?

En vente à la librairie Hachette et C^e^, 79, boulevard Saint-Germain :

Rome, description et souvenirs, par Wey (Fr.). Nouvelle édition augmentée et suivie de Rome italienne, notes des derniers voyages. 1 volume in-4°, contenant 370 gravures sur bois d'après Bayard, Hubert Clerget, A. de Neuville, Henri Regnault, E. Thérond, etc., et 1 plan. Broché, 60 fr. Relié richement, avec fers spéciaux, 65 fr.

Rome italienne. Chapitres complémentaires. Brochure in-4°, 5 fr.

Les Chroniqueurs de l'histoire de France, depuis les origines jusqu'au seizième siècle. Texte abrégé, coordonné et traduit par Mme de Witt, née Guizot. 2e série, *les Chroniqueurs de Suger à Froissart*.

Un magnifique volume in 8° jésus, contenant 9 planches en chromolithographie, 50 grandes compositions tirées en noir et 267 gravures intercalées dans le texte. Broché, 32 fr. Relié richement, avec fers spéciaux, tranches dorées, 40 fr.

En vente : 1re série, *les Chroniqueurs de Grégoire de Tours à Guillaume de Tyr*. 1 volume in-8° jésus contenant 11 planches en chromolithographie, 47 grandes compositions tirées en noir et 267 gravures intercalées dans le texte. Broché, 32 fr. Relié, 40 fr.

L'ouvrage complet comprendra 4 séries formant chacune un volume.

Il a été tiré, dans le format in-4° : 100 exemplaires sur papier vélin à la forme, 10 exemplaires sur papier de Chine et 25 exemplaires sur papier du Japon.

Tous ces exemplaires sont numérotés.

Prix de chaque exemplaire : sur papier vélin, 60 fr. ; sur papier de Chine, 80 fr. ; sur papier du Japon, 100 fr.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 5 janvier 1884.

La zone des basses pressions océaniques se rapproche de nouveau du continent. Le baromètre a baissé de 11 millim. au nord de l'Ecosse et de 7 à Valentia où le vent est violent du sud-sud-ouest avec mer grosse : des mauvais temps menacent la Bretagne. La pression reste au-dessus de 770 millim. sur la Baltique, l'Europe centrale, la Méditerranée et l'Algérie ; elle atteint son maximum à Swicenmunde et à Vienne (773 millim.).

La température va en diminuant rapidement du sud-ouest au nord-est ; les extrêmes étaient ce matin de — 26° (Haparanda) et de + 16° (Biarritz).

En France, le ciel tend à devenir pluvieux dans les régions de l'Ouest et du Nord ; il reste au beau dans l'est et le sud.

France.

Service maritime :

Bourrasque ouest Ecosse, une autre ouest Irlande ; baisse 11 millim. Stornoway, 8 Valentia.

Probable :

Manche. — Vent des régions Sud tend à fraîchir.

Bretagne. — Idem, mauvais temps à craindre.

Océan. — Idem., assez fort à fort.

Méditerranée. — Baromètre reste très élevé Europe sud et Algérie.

Probable :

Provence. — Vent variable faible à modéré.

Algérie. — Idem.

Service agricole :

Dépression ouest Ecosse. Baromètre reste très élevé Europe sud et Algérie.

Probable :

Nord-ouest. — Vent des régions Sud. Temps va se mettre à la pluie. Température douce.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Vent d'entre sud et ouest. Ciel tend à devenir couvert, puis pluvieux. Temps doux.

Ouest. — Comme nord-ouest.

Centre. — Vent d'entre est et sud. Ciel nuageux. Temps doux.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Vent d'entre est et sud. Ciel couvert et pluvieux. Temps doux.

Observatoire de Paris, 4 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30).	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction	et force de 0 à 9.
1 m.	760.81	4 2	4 2	100	S.	1
4	61.51	3.9	3 7	97	»	0
7	62.24	3.9	3.6	95	S.	0
10	63.60	7.1	6.6	93	S.	1
1 s.	63.43	10.2	8.9	83	S.O.	1
4	64.18	7.1	7 0	98	S.	1
7	64.82	6.5	6 6	100	S O.	1
10	65.30	5.9	5.9	100	S.	0

Heures.	État du ciel.	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10.
1 m.	Nuages à l'horiz. ; étoiles troubl.	0	2
4	Quelques étoiles.	0.3	10
7	Alto cum. str. O. ; éclaircies.	0	10
10	Alto cum. O.-N.-O. ; cirr. loint.	0	2
1 s.	Id.	0	1
4	Brouillard de 600 m.	0	10
7	Brouillard.	0	10
10	Id.	0	10

Min., 2°7. — Max., 11°2. — Moy. des 24 h., 6°1.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La Loi,
Les *Affiches parisiennes*,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe.
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et C^e^, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 4 janvier.

Du sieur PLAGNARD (Paul), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, passage du Bureau, 52.
M. Vallet, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic provisoire (N. 14819 du gr.).

Du sieur BUFFNOIR (Adolphe) entrepreneur de maçonnerie, demeurant aux Prés-Saint-Gervais, rue des Hauts-Mosny, 7.
M. Carré, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14820 du gr.)

Du sieur MAUGUIN (Edouard), marchand de confections, demeurant à Paris, rue de Levis, 75.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14821 du gr.)

Du sieur CONDOUEL, ancien marchand de vins-laitier, ayant tenu hôtel meublé, à Paris, boulevard de Charonne, 26, demeurant actuellement rue de la Réunion, 94.
(Ouverture, 30 novembre 1883.)
M. Germain Thomas, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14822 du gr.)

Digitized by Google

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

MM. les créanciers de la Société anonyme dite : COMPAGNIE DE LA DISTILLERIE DE L'ENTREPOT, syndicat du commerce des vins en détail de Paris, au capital de 100,000 francs, dont le siège est à Charenton, rue de Paris, n. 109, sont invités à se rendre, le 11 courant, à 1 heure précise. (N. 14729 du gr.)

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

Du sieur MINIOT (Alfred), tenant café brasserie à Paris, r. du Temple, 199 ;

Entre les mains de MM. Beaugé, aven. Victoria, 24, syndic de la faillite. (N. 12957 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur BOUGOUIN, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Château, 28, le 11 courant, à 1 heure. (N. 14489 du gr.)

De la Cie anonyme d'assurances L'UNION NATIONALE, au capital de 15 millions, dont le siège était à Paris, boulevard Haussmann, 30, avec succursale à Lille, place de la République, 12 (actuellement en liquidation), le 11 courant, à 2 heures. (N. 13159 du gr.)

Du sieur MARQUER (Mathurin-Marie), pâtissier, demeurant à Paris, rue des Amandiers, 67, le 11 courant, à 12 heures (N. 14192 du gr.)

NOTA. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

CONCORDATS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur GAUDET, marchand de chaussures, demeurant à Saint-Ouen, rue Villa Biron 19, le 11 courant, à 1 heure précise. (N° 5093 du gr.)

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite de la Société en nom collectif MAYER frères, ayant pour objet la fabrication de casquettes, dont le siège est à Paris, rue du Chaume, n° 2, et composée de : 1° MAYER (David); 2° MAYER (Léon), demeurant tous deux au siège social, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 11 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, rue des Grands-Augustins, n° 19, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14224 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur SIGÉ (François), tailleur, demeurant à Paris, rue Vivienne, n° 53, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 11 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, et à se trouver à cette assemblée (N. 13278 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur POUTEAU (Paul), épicier, demeurant à Paris, boulevard de la Villette, n° 75, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 11 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Hécaen, rue de Lancry, n° 9, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13933 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

DÉLIBÉRATION

Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur WEIL (Arthur), fabricant d'horlogerie, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, 81, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 11 courant, à 1 heure, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers. (N. 13208 du gr.).

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.*

REDDITION DE COMPTE

Sont invités à se rendre, le 11 courant, à une heure précise, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Du sieur DUPRÉ (Henry), entrepreneur de couverture et plomberie, demeurant à Paris, rue des Blancs-Manteaux, 35. (N. 7978 du gr.)

CONCORDAT APRÈS ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

La liquidation de l'actif abandonné étant terminée, sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions, MM. les créanciers :

Du sieur HAUSERMANN (Rémy), éditeur, demeurant à Paris, rue de Cluny, 11. (N° 13702 du gr.)

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la société en nom collectif et en commandite CAPIOMONT aîné, CALVET et Ce, ayant eu pour objet le commerce de librairie, dont le siège est à Paris, rue Git-le-Cœur, 10, composée de : 1° CAPIOMONT (Paul), demeurant à Sceaux ; 2° CALVET (Albert), demeurant à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 60 ; 3° de deux commanditaires, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Beaugé, syndic, 24, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 14 fr. 24 p. 100, 2e et dernière répartition. (N° 12424 du gr.)

De la dame PHILIPPE (Marie-Philiberte-Antoinette ALLIER, mercière, demeurant à Paris, rue Nys, 14 *bis*, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, 5, rue de la Sainte-Chapelle, pour toucher un dividende de 3 fr. 49 c. p. 100, unique répartition. (N. 12896 du gr.)

Du sieur MAUCLAIR (François-Julien), épicier, rue de Charonne, 26, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, rue de la Sainte-Chapelle, 5, pour toucher un dividende de 2 fr. 53 p. 100, unique répartition. (N. 13771 du gr.)

De la société en commandite par actions (en liquidation) L. DRIOU fils et Ce, dite « Union industrielle Franco-Suisse », ayant eu pour objet la fabrication, l'exploitation et la vente de broderies, avec siège à Paris, rue d'Uzès, 7, et fabriques à : 1° Manoncourt-sur-Seille ; 2° au Plant-de-Champigny ; et 3° à Appenzell (Suisse), et dont étaient membres : 1° dame Driou (Marie-Fanny Moreau, demeurant à Paris, rue du Mail, 23 ; et 2° Louis Driou fils, demeurant aussi à Paris, rue du Mail, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Barbot, syndic, boulevard Sébastopol, 22, pour toucher un dividende de 10 fr. 13 p. 100, troisième et dernière répartition. (N. 1197 du gr.)

Du sieur FORTEMAISON (Henri), entrepreneur de menuiserie, rue Thibaut, 15, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, rue de la Sainte-Chapelle, 5, pour toucher un dividende de 12 fr. 80 p. 100, unique répartition. (N. 12611 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite TRIGARD et Ce, ayant pour objet la commission en marchandises, à Paris, rue du Château-d'Eau, 40 ; composée de 1° Tricard (Gilbert) ; 2° un commanditaire, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, pour toucher un dividende de 1 fr. 45 p. 100, unique répartition. (N. 12733 du gr.)

Du sieur CHARGOIS, marchand de vins traiteur, rue de Flandre, 136, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, 5, rue de la Sainte-Chapelle, pour toucher un dividende de 24 fr. 31, p. 100, espèces et billets, unique répartition. (N. 13922 du gr.)

Du sieur POIRIER (Michel), marchand de vins, boulevard Voltaire, 245, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, rue de la Sainte-Chapelle, 5, pour toucher un dividende de 16 fr. 68 p. 100, unique répartition. (N. 12977 du gr.)

Du sieur DESFOSSÉ (Henri), ancien passementier, ayant demeuré à Paris, rue Montmartre, 157, demeurant actuellement avenue des Gobelins, 31, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Cotty, syndic, rue de la Sainte-Chapelle, 5 pour toucher un dividende de 15 fr. p. 100, unique répartition. (N. 7361 du gr.)

Du sieur DABE, marchand de vins traiteur, demeurant à Paris, rue Pigalle, 45, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Beaugé, syndic, avenue Victoria, 24, pour toucher un dividende de 20 fr. 83 p. 100, unique répartition. (N. 11793 du gr.)

Du sieur GUCHE (Jules), fabricant de plissés et balayeuses, rue des Jeûneurs, 29, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Maillard, syndic, boulevard Saint-Michel, 4, pour toucher un dividende de 25 fr. 73 p. 100, unique répartition. (N. 11454 du gr.)

Du sieur DE BRY (Jules), marchand de vins restaurateur, rue du Rocher, 25, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Beaugé, syndic, avenue Victoria, 24, pour toucher un dividende de 0 fr. 73 p. 100, unique répartition. (N. 9946 du gr.)

Du sieur DECOMBE (Jean-Marie), marchand de vins à Alfortville, rue Véron, 70, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Heurtey, syndic, rue de Condé 16, pour toucher un dividende de 34 fr. 41 p. 100, unique répartition. (N. 2047 du gr.)

Du sieur ISMANN, tenant café-brasserie, rue Sartine, 6, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Mauger, syndic, boulevard Sébastopol 99, pour toucher un dividende de 40 fr. 72 p. 100, unique répartition. (N. 13546 du gr.).

Du sieur Muller (Albert), fabricant de pianos, rues Mercœur, 27, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Bernard, syndic, rue Saint-André-des-Arts 47, pour toucher un dividende de 8 fr. p. 100, 1re répartition. (N. 13131 du gr.)

Du sieur PINCHAULT, ferblantier, rue de Tourtille, 45, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Mercier, syndic, boulevard Saint-Michel, 6, pour toucher un dividende de 100 fr. (N. 13867 du gr.)

Du sieur HERSENT (Arthur), fabricant de chaussures, rue de Paradis-Poissonnière, 14, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. MEYS, syndic, boulevard Magenta, 59, pour toucher un dividende de 14 fr. 75 p. 100, unique répartition. (N. 8642 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 13 décembre 1883,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal reporte et fixe au *31 juillet 1882* la date de la cessation des payements de la demoiselle LACOMBE (Marie-Augustine), marchande de vêtements pour hommes, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, n. 165. (*N.* 14195 du gr.)

D'un arrêt rendu par la cour d'appel de *Rouen* (les deux chambres civiles réunies), le jeudi *14 juin 1883*, statuant sur l'appel interjeté d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine, *le 19 février 1880*, déclaratif de la faillite du sieur LANCEL (Alphonse-Louis), marchand de pipes en écume à Paris, boulevard Poissonnière, 17, demeurant même boulevard, 24,

Il a été extrait ce qui suit :

La cour met le jugement dont est appel à néant.

Réformant : dit et juge que créancier de la faillite Lancel, verte à Genève en 1875, ne pouv faire déclarer son débiteur en fa lite une seconde fois et que le t bunal de commerce de la Seine pouvait déclarer d'office cette faill

---

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'HABILLEMENT

Le samedi 1er mars 1884, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'intendance militaire, rue Saint-Dominique, n° 18, à Paris, il sera procédé à l'adjudication publique, au rabais et sur soumission cachetée, à l'entreprise de :

Confection des effets d'habillement et fourniture des effets de coiffure, grand équipement et chaussure,

nécessaires aux troupes de l'armée de terre pendant neuf années, du 1er janvier 1885 au 31 décembre 1893.

Le service à entreprendre est divisé en *douze* arrondissements de fourniture, composés comme il suit :

Numéros d'ordre.	Chefs-lieux des arrondissements.	Circonscriptions à desservir.
1	Alger.....	Divisions d'Alger, d'Oran, de Constantine et Tunisie.
2	Besançon..	7e région de corps d'armée.
3	Bordeaux.	12e et 18e régions.
4	Bourges..	8e région.
5	Lille	1re et 2e régions.
6	Lyon.....	13e région et gouvernement de Lyon.
7	Marseille..	14e et 15e régions.
8	Nantes....	9e et 11e régions.
9	Paris (I)..	3e région et gouvernement de Paris.
10	Paris (II).	5e et 6e régions.
11	Rennes....	4e et 10e régions.
12	Toulouse.	16e et 17e régions

Toute personne ou société admise à concourir pourra soumissionner pour autant d'arrondissements qu'elle le jugera convenable ; mais le même soumissionnaire ne pourra devenir adjudicataire que de *quatre* arrondissements au maximum.

Sous peine de nullité, chaque soumissionnaire devra établir autant de soumissions distinctes qu'il y aura d'arrondissements pour lesquels il voudra concourir, et chacune sera enfermée dans une enveloppe séparée.

Toutes les opérations relatives à l'adjudication seront effectuées par les soins d'une commission spéciale, nommée par le ministre de la guerre et présidée par le préfet de la Seine ou son délégué.

En séance d'adjudication, la commission procédera successivement pour chaque arrondissement, dans l'ordre indiqué ci-dessus, et terminera complètement toutes les opérations concernant un arrondissement avant de passer à l'arrondissement suivant.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges, de l'instruction sur le mode d'adjudication et de tous autres renseignements relatifs aux fournitures, dans les bureaux des directeurs de service de l'intendance, à Paris, à Lyon, et au chef-lieu de chaque corps d'armée et de chacune des divisions de l'Algérie.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront faire parvenir avant le 10 février 1884, terme de rigueur, au sous-intendant militaire chargé du service de l'habillement, à Paris, une demande d'admission accompagnée des pièces indiquées dans l'instruction sur le mode d'adjudication.

Paris, le 4 janvier 1884.

Le ministre de la guerre,
CAMPENON.

SITUATION DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

au 31 Décembre 1883.

ACTIF

Encaisse de la banque..........		33.037.172 05
Portefeuille :		
A Alger.........	27.982.622 71	
Aux succursales.	54.757.608 31	82.740.231 02
Effets à la caisse..............		5.263.933 31
Warrants....................		244.307 »
Hôtels de la Banque.............		2.298.391 69
Dépenses d'administration.......		83.790 91
Comptes extérieurs..............		5.471.929 39
Rentes sur l'Etat...............		9.395.852 70
Bons du Trésor		647.000 »
Avances à l'Etat (chambres de commerce)....................		1.074.910 93
Divers........................		587.229 »
		142.944.757 »

PASSIF

Capital........................		20.000.000 »
Billets en circulation...........		58.709.610 »
Comptes-courants :		
A Alger.........	3.215.915 08	
Aux succursales..	2.764.641 16	5.980.556 24
Trésor public..................		32.787.003 10
Trésoriers-payeurs, leurs comptes-courants		4.348.000 »
Récépissés payables à vue.......		854.333 55
Agios et intérêts divers.........		794.369 60
Dividende à payer..............		288.125 »
Profits et pertes................		59.164 98
Réserve immobilière.............		2.298.391 69
Fonds de prévoyance............		» »
Réserve extraordinaire..........		4.933.492 80
Réserve statutaire...............		6.666.666 66
Divers........................		5.225.043 43
		142.944.757 »

Alger, le 1er janvier 1884.

Le directeur de la Banque de l'Algérie,

Signé : E. CHEVALLIER.

GOUVERNEMENT TUNISIEN

ADMINISTRATION DES REVENUS CONCÉDÉS

	Piastres.
Encaissements nets produits par le droit supplémentaire de douane 5 0/0, du 1er octobre au 31 décembre 1883, applicables au 23e tirage.	452,577
Reçu du gouvernement de S. A. le bey sur les encaissements de la Medjba pour parfaire le payement du solde de 3 fr. dû sur le coupon n° 17..................................	329,387

Tunis, le 2 janvier 1884.

Le président du conseil d'administration
ROUSSEAU.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 5 Janvier 1884

35e TIRAGE des **OBLIGATIONS FONCIÈRES de 500 fr. 3 0/0**

EMPRUNT 1879

Le n° 1,062,240 est appelé au rembours^t à 100,000 fr.
Le n° 1,461,031 — 100,000 fr.
Le n° 1,722,779 à 25,000 francs.

Les n^os 400,962, 783,114 sont appelés au remboursement chacun à 10,000 fr.

Les n^os 753,737, 789,368, 889,030, 1,578,[illegible], 1,632,549 sont appelés au remb^t chacun à 5,000 fr.

Les 90 numéros ci-après, chacun à 1,000 fr.

36,149	278,065	590.011	893,537	1.225.921	1.471.475
85,474	309,057	657,919	950,611	1.253.240	1.495.884
88,074	323,915	670,639	955,692	1.296.037	1.500,019
89,062	349,710	679,304	965,682	1,317.811	1.506.172
93,351	359,857	683,619	1.009.217	1.332.635	1.529.732
103,481	372,002	709,103	1.030.700	1.339,094	1.540,886
104,725	437,625	712,191	1.043.617	1.380.932	1.553.968
105,787	463,890	728,899	1.047,030	1.360.377	1.613.504
121,739	468,252	752,877	1.093.427	1.378.650	1.643,875
139,302	508,401	760,862	1.102.918	1,384.796	1.672.178
144,894	508,476	764,776	1.171,334	1.387.206	1.680,049
157,503	521,170	797,747	1.177.474	1.387.552	1.682.265
209,219	524,793	834,272	1,180,053	1.419.670	1.691,621
231,402	528,652	857,197	1.212.998	1.421.433	1.786,191
253,058	585,921	886,996	1.225.605	1,468.634	1.790,093

20e TIRAGE des **OBLIGATIONS FONCIÈRES de 400 fr. 3 0/0**

EMPRUNT 1877

Le n° 290,002 est appelé au remb^t à 100,000 fr.
Le n° 422,913 à 50,000 fr.

Les n^os 33.451, 210.207 sont appelés au remboursement chacun à 10.000 fr.

Les 30 numéros ci-après chacun à 1,000 fr.

6,838	99,557	162.337	343,106	468,843	579,667
23,765	117,699	167,968	392,892	506,171	593,284
24,731	129,459	204,851	404,499	513,[illegible]	597,629
63,081	133,990	270,745	404,934	531,974	613,516
67,468	152,687	302,644	419,050	570,471	621,402

3,285 autres numéros ont, en outre, été appelés au remboursement au pair.

Spectacles du Dimanche 6 Janvier.

MATINÉES

Théâtre-Français. — Les Femmes savantes. — Bataille de dames.

Opéra-Comique. — Le Pardon de Ploërmel. — Les Rendez-vous bourgeois.

Gymnase. — Le Maître de forges.

Variétés. — La Nuit de noces de P. L. M. — Pschutt et V'lan.

Palais-Royal. — La Boule.

Porte-Saint-Martin. — Nana-Sahib.

Gaîté. — Les Pirates de la Savane.

Ambigu. — Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques.—François les Bas bleus.

Bouffes-Parisiens. — La Dormeuse éveillée.

Nouveautés. — Le Roi de carreau.

Menus-Plaisirs. — Les Invisibles.

Cluny. — Le Cabinet Piperlin. — La 3,333e Recette.

Cirque d'Hiver. — Concert Pasdeloup : Symphonie pastorale (Beethoven). — Première audition de Méditation (de Saint-Quentin), par

M. Vergnet. — Prélude de Lohengrin (Wagner). — Le Désert (F. David), récité par Mlle Brandus, avec soli par MM. Vergnet et Rambaud.

Châtelet. — Concert Colonne : Manfred (R. Schumann), chanté par Mlles Pauline Rocher, Ph. Lévy, MM. Fournets, Ibos, Dérivis, Cambot, Claveris. — Ouverture du Tannhauser (Wagner). — Fragments de la Walkure (Wagner). — L'Arlésienne (Bizet).

Château-d'Eau. — Concert Lamoureux : Ouverture d'Euryanthe (Weber). — Prélude de Parsifal (Wagner). — Air de Jules César (Hændel), chanté par Mme Duvernoy-Viardot. — Symphonie en la (Beethoven). — Marche funèbre de la Gotterdammerung (Wagner). — La Calandrina, arietta (Jomelli), chantée par Mme Duvernoy-Viardot. — Ouverture du Tannhauser (Wagner).

Alcazar d'hiver — Concert-spectacle.

Concert Parisien. — Spectacle varié.

Scala. — Concert-spectacle.

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — L'Ami Fritz, pièce d'Erckmann-Chatrian : Got, Febvre, Barré, Garraud, Truffier, Coquelin cadet; Mmes Granger, Reichemberg, Thénard.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Le Pardon de Ploërmel : Bertin, Carroul, Belhomme; Mmes Merguillier. — Les Rendez-vous bourgeois.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien 1,800 places), place du Châtelet. — 8. h. 1/4. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places), — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/» — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — La Mariée de la rue St-Denis : Hamburger, Paul Legrand, Guyon fils, Dergat; Mmes Val-Castelli, Maës.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Le directeur de l'Opéra-Populaire aurait l'intention de mettre à la scène, dans le courant de la saison, la Damnation de Faust, de Berlioz.

Le théâtre Cluny donnera, jeudi prochain, la première représentation de Trois femmes pour un mari, comédie-bouffe en trois actes de M. Grenet Dancourt, dont voici les interprètes : MM. Victor Gay, Carindol; Vavasseur, Dubochard; Bocher, Booxon; Regnard, Raoul; Moch, Dardenbois; Guyon fils (débuts), André. — Mmes Aubrys, Mme Bassinet; F. Génat, engagée spécialement, Mme Carindol; Doris, du théâtre du Gymnase, Pigeonnette; Berette, Victoria; Gorius, Euphémie.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 5 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			80 50
Huile de Colza disponible, épurée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			90 50
Huile de Lin, en fûts			55 50
Huile de Lin, en tonnes			57 50
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	47 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	54 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. ..	à	46 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	55 50	à	55 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 100 ¼ .. — 1 h., 101 5/16
VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 25.. — Monnaie, 80 10
Crédit Autrich........ 296 40 | Chem. de fer Autrich. 322 50
Change sur Londres.... Demande, 121 ... — Offre, 121 15
Change sur Paris...... Demande, 48 025 — Offre, 48 075
Lots.............. 125 30 | Napoléon.............. 9 595

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ⅛ .. à 206 ½ ..	205 ⅞ .. à 206 ⅛ et 4.. %
4.. %	Allemagne	122 ⅛ .. à 122 ¼ ..	122 ⅛ .. à 122 ⅜ et 4.. %
5.. %	Vienne	206 .. à 206 ¼ ..	206 .. à 206 ¼ et 4.. %
5.. %	Barcelone	487 ½ .. à 488 ¼ ..	488 ½ .. à 489 ½ et 4.. %
5.. %	Madrid	487 .. à 487 ½ ..	487 ½ .. à 488 .. et 4.. %
6.. %	Lisbonne	546 ½ .. à 547 ½ ..	547 .... à 548 .. et 4.. %
6.. %	St-Pétersb.	241 ¼ .. à 242 ¼ ..	241 ½ .. à 242 ½ et 4.. %
4.. %	New-York	517 .... à 518	517 .... à 518 .. m. 3%
.....	Stockholm	137 .... à 138	137 .... à 138 .. et 4.. %

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3.. %	Londres	25 17 à 25 22	25 14½ à 25 19½ m. 3%
	do Chèque	.. .... à	25 15½ à 25 20½ ...
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½%
5.. %	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5.. %	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3.. %	Suisse	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à huit mois.... 1½%
do do De neuf mois à un an........ 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à		0/00 pr.
Argent » à 1000/1000, do 218/89.	147 50	à	152 50 0/00 pr.
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..d
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..d
Piastres mexicaines	4 51..	à	4 52..d
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..d
Banknotes	25 11..	à	25 16..d
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..d
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..d
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 75..	à	27 80..d

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 5 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	75 90 95 85 80 85	en liq.						
			fin ct.	75 80	75 92 ½	75 80	75 82 ½	75 80	75 65
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f	76 20	76 25 45c		
			Pr fin c.	76 50	76 60 d25				
			Pr fin p.		d 1f		45c		
			Pr fin p.		d 2f				
			Pr fin p.		d 25		42		
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77f 77f20	en liq.						
			fin ct.	76 95	77 10	76 95	77 ..	76 95	76 72½
			Pr fin c.		d 1f		45c		
			Pr fin c.	77 50	77 45 d25				
			Pr fin p.		d 1f		45c		
			Pr fin p.		d 25				
sept. 83	4 %		en liq.						
			fin ct.					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	106 106 25 50 55 60 65	en liq.						
			fin ct.					106 25	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106 20 22½ 25 27½ 30 25 20 30 35 30 25	en liq.						
			fin ct.	106 15	106 35	106 15	106 25	106 05	106 ..
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f	106 45	106 60 45c		
			Pr fin c.	106 75	106 80 d25				
			Pr fin p.		d 1f				
			Pr fin p.		d 2f		107 10 45c		
			Pr fin p.	107 30	107 35 d25		42		
sept 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %.							3½, 1/4 p.	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	1012 50 Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1006250	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	508	en liq.					510	475 ..
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t.p.	497 50 500	fin ct.					499 50	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	523 50 525	fin ct.					523 ..	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	245 247 50 250						245	
août 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	512 510 511 512	fin ct.					512 75	130 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	515 514 515 516 515	fin ct.					515	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	410 411 411 50 411 75 .. 412	fin ct.					411 50	
			en liq.						
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	395 396 394 393	fin ct.					394 ..	391 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	118 50						118 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières		en liq.					10000.	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	508 508 25 508 509 .. 509 50	fin ct.					510 ..	528 75
			en liq.						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	506 509	fin ct.					510 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (rat. pay. par Et., ex-d'imp.).	518 517	Pr fin c.					518 ..	496 25
			fin ct.						
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 600 fr., tout payé	360	en liq.					360 ..	383 75
			fin ct.						
			Pr fin c.		45f		51		
	VALEURS FRANÇAISES								
janv 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)		en liq.						
			au 31					438 75	480 ..
			Pr au 15		450		45		
			Pr au 31		450		410		
août 83.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 15					372 50	720 ..
			Pr au 15		45f		410		
			Pr au 31		45f		45		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	270	en liq.						
			au 15					165 ..	625 ..
			Pr au 15		410		45		
juill. 83	Banque de France (nominatives).	5100	en liq.						
			fin ct.	5055			5065	5100 ..	5100 ..
			Pr fin c.	5130	5135 .. 45f		43		
			Pr fin p.		45f		41		
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	506 25 507 50 508 75 .. 510	en liq.						
			au 15	507 50			510 ..	548 75	505 75
			Pr au 15		410		45		
			Pr au 31		410		45		
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	815 820 815 812 50 815.	en liq.						
			au 15	817 50	820 ..	815 ..	820 ..	810 ..	810 ..
			Pr au 15		410		45		
			Pr au 31		410		45		
août 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	445 440	en liq.						
			au 15					445 ..	430 ..
			Pr au 15		45f				
			Pr au 31		45f				
déc 83.	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	430	en liq.						
			au 15					430 ..	556 ..
			Pr au 15		45f				
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	440 435	en liq.						
			au 15					435 ..	450 ..
			Pr au 15		45f		45		
			Pr au 31		410		41		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	920	en liq.						
			au 15					920 ..	910 ..
			Pr au 15		410		45		

VALEURS AU COMPTANT	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1878, 4 ½ %.		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	105 ..	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	101 ..	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	93 50	93 ..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.	90 ..	
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	178 75	17..
Le Cercle-incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Fourrière (transp.), a. 500f, 125f p.	440 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.	75 ..	
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives).		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.	44 ..	
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives).		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée.		
d° d° 5me		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11).		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	650 ..	645
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	305 ..	300
Midi d° a. de jouiss.	535 ..	530
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	847 50	845
Ouest d° a. de jouiss.	400 ..	397 50
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	30 ..	28 ..
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Bréssilons (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouis-sance	Samedi 5 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
... 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	...	en liq. / au 15 / fin au 15 / fin au 31	...	d5	...	d10 / d20	445 ..	460 ..
... 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	...	en liq. / au 15 / fin au 15 / fin au 31	...	d20 / d20	...	d10 / d10	7 ..	50 ..
... 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 200 fr. payés	205 ..	en liq. / au 15 / fin au 31 / fin au 15	...	d10	...	d10 / d5	205 ..	245 ..
... 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	490 ..	en liq. / au 15 / fin au 15 / fin au 31	...	d5 / d10	...	d10 / d10	490 ..	490 ..
... 75	Crédit Foncier Col., a. 500f, 250f p. (nominatives.)	...	au 31	...	...	...	...	250 ..	338 ..
... 83	Actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1250 1255 1260 1255 .. 1250	en liq. / en ct. / fin c. / fin c. / fin p. / fin p.	1243 75 / .. / 1265 50 / .. / 1280 ..	1252 50 / .. / 1256 .. / .. / 1270 ..	... d40 d20 d40 d20	1242 50 / 1275 .. / .. / 1295 ..	1252 50 / 1260 .. / .. / 1285 ..	1240 ..	1240 ..
	Obligations :								
... 83	Crédit Foncier de France. fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	...	...	...	...	...	...	1665 ..	...
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	5[illegible]	...	...	...	...	...	[illegible] 50	...
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	109	...	...	...	...	...	111 50	...
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	55[illegible]	...	...	...	...	...	5[illegible]4 ..	...
... 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	115 50 116	...	...	...	...	...	114 ..	...
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	[illegible] 75	...	...	...	...	...	[illegible]2 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	443 75	...	...	...	...	...	415 ..	397 50
... 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	100	...	...	...	...	...	[illegible] ..	...
... 83	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	5[illegible] 506	en ct.	...	...	...	...	[illegible]4 ..	453 75
... 83	foncres 1877, 3%, r. 500f, t.p.	344 344 75 345	en ct.	...	...	...	...	34[illegible] ..	358 75
... 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	43[illegible] 436 437 25 437 50	en ct.	...	...	...	...	[illegible]7 50	...
... 83	foncres 79, 3%, r. 500f, t.p.	435 434 [illegible] 435	en ct.	...	...	...	...	43[illegible] ..	458 75
... 83	communales 80, 3%, r. 500f, t.p.	434 435	en ct. / en liq.	...	...	...	...	434 ..	...
... 83	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	342 342	en ct. / en liq.	...	...	...	...	342 ..	...
... 83	d° d° 100 fr. payés	338 50 3[illegible]0 339 50 340	en ct.	...	...	...	...	338 ..	...
... 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 340 f.	388 389 390	en ct.	...	...	...	...	3[illegible]6 ..	...
... 83	d° entièrement libérées	[illegible]	en ct.	...	...	...	...	3[illegible] ..	...
... 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	330 75 3[illegible]1 331 25	en ct.	...	...	...	...	331 ..	...
... 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f } (valeur au rapport.) ; d° 5%, r. 500f } d'un coupon par	134 ; [illegible] 508 510 5[illegible]	en liq. / en ct. / 15	...	...	...	...	133 .. ; 504 .	142 50 ; 452 25
... 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	172 50	en liq. / 15 / fin au 15 / fin au 31	...	d5 / d10	...	[illegible]	175 ..	165 ..
... 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	677 50	en liq. / 15	...	...	...	...	680 .	737 50
... 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.	...	en liq. / 31	...	...	...	...	505 ..	700 ..
... 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	537 50 5[illegible]8 75 540	en liq. / 15 / fin au 15 / fin au 31	537 50	d5 / d10	...	d10 / d[illegible]	533 75	535 ..
... 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	337 50 3[illegible] 336 25 340 ; 341 50 345 348 75 350 ; 352 50 355	en liq. / 15 / fin au 15 / fin au 31	340 ..	d5 / d10	...	350 ..	[illegible]37 50	340 ..
... 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. gén. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	6[illegible]0	en liq. / 15	...	...	...	...	[illegible]45 ..	700 ..
... 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50	en liq. / 15 / fin au 15	...	d5	...	[illegible]	162 50	236 ..
... 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	380 ..	en liq. / 15 / fin au 31	...	d10	...	d[illegible]	380 ..	380 ..
... 83	Société gén. pr favoriser le Comm. et de l'Industr., a. 500 f., 250f p. (nominatives)	475 476 25 477 50 480	en liq. / 15 / fin au 15 / fin au 31	4[illegible]2 50	d5 / d5	...	480 ..	[illegible] 25	475 ..
... 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	440	en liq. / 15 / fin au 15	...	d5	...	d20	4[illegible]0 .	445 .
... 82	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bouveret et Cie)	425 427 50	[illegible]	...	...	...	d10	[illegible] .	[illegible] ..
... 83	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19)	562 50 560 562 50 565	en liq. / 15 / fin au 15 / fin au 31	560 ..	d10 / d10	...	562 50 / d10	562 50	562 50
....	d° grosses coupures	...							
... 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9)	280	en liq. / 15 / fin au 15	...	d5	...	d10	280 ..	292 50
... 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	415	en liq. / 15 / fin au 15	...	d5	...	d10	425 ..	487 50
... 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	25	en liq. / 15 / fin au 15 / fin au 31	...	d5 / d5	...	d10 / d10	40 .	825 ..
... 83	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	407 50 408 75 407 50 410 ..	en liq. / 15 / fin au 15	...	d20	...	d10	4[illegible] 75	410 ..
... 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25 255	en liq. / 15 / fin au 15	...	d5	...	d10	250 .	[illegible] 50
... 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	4[illegible] 425 428 75 430	15 / fin au 15 / fin au 31	4[illegible]5	[illegible]	...	[illegible]	[illegible]25	[illegible] .
... 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500f, 125 p. (nom.)	440	en liq. / au 31	...	...	...	...	4[illegible]0	[illegible] ..
...	Cie Foncière [illegible], act. 500 f., tout payé [illegible]	305 307 50 310	en liq. / 15 / [illegible]	310 ..	3[illegible] 50 / 320 .	[illegible]	310	310 .. / 315 .	305 . / 30[illegible]

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.	...	...
Nord-Est fr., a. de cap. [illegible] 500f, t.p.	90 ..	...
d° actions de dividende	...	...
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.	...	...
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.	...	...
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.	...	...
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	490 .	487 50
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)	...	...
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	...	...
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.	...	...
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250f p.	...	...
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.	...	...
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.	...	...
Boudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.	...	...
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	200 ..	...
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.	...	...
Tram de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	...	...
Versailles (r. gauche), en liquid.	...	...
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.	...	...
d° act. 500 fr., t.p.	...	...
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.	...	...
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.	...	...
Annuités départ., titres r. 500f, t.p.	495 ..	...
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	...	...
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	...	...
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63)	...	...
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.	...	...
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.	...	...
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.	...	...
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.	...	...
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.	465 ..	...
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	...	...
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2)	...	...
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.	...	...
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.	...	...
Banque franco-Hollandaise, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)	...	...
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.	...	...
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.	...	...
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	...	...
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 100 p.	...	...
B. Union Fco-Belge, a. 500 f., 250 p.	...	...
Caisse Lecuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)	...	...
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	...	...
Cies fin. ind. Paris, a. 500f, 312 50 p.	...	...
Comptes maritimes, a. 500 f., 125 f. p.	...	...
Crédit fonc. Maritime, a. 500 f., 125 f. p.	...	...
Crédit général français, act. 500 f., 333f restant à verser (nos 1 à 240000), nominatives	390 ..	...
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.	...	...
Sous-Comp. Colo. et Ind., 500f, 375 p.	...	...
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 300f p.	...	...
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 32)	280 ..	175 ..
Mottesier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.	...	...
Comptoir Nord, act. nouv. 100 f., t.p.	...	...
Soc. Française financière (ex-c. 12)	...	...
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.	...	...
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.	...	...
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	...	...
Union Banque (Soc.), a. 500 f., 125 p.	...	...
d° d° tout payé	...	...
Union mobilière, act. 500 fr., t.p.	65 ..	...
La Nouv. [illegible], a. 500 f. [illegible]	...	...
d° [illegible]	...	...
Docks et [illegible], Marseille, a. 500f, t.p.	...	...
Docks et Ports, Rouen, a. [illegible]	...	...
Entrepôts [illegible] M., a. [illegible], t.p.	...	...
Marchés (Cie générale), a. 500f, t.p.	...	...
d° Temple et St-Hon., a. 500f, t.p.	...	...
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.	...	...
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.	...	...
Cie générale des Eaux, a. 500f, t.p.	1000 .	...
d° act. de jouissance	...	...
Eaux pour l'étranger, a. 500 f., 250 p.	465 .	...
Eaux Banlieue de Paris, a. 500f, t.p.	...	...
d° act. de jouissance (ex-c. 3)	...	...
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. [illegible]	7 50	5 ..
Eaux Vichy, a. 10000e, t.p. (ex-c. 39)	...	...
Industrie linière (Ciale), a. 500 f., t.p.	...	...
Ets Maheu, act. 500 fr., t.p.	...	...
Pont-Remy (ex-coup. 22)	...	...
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	...	...
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.	...	...
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13)	...	...
d° act. de jouissance (ex-c. 5)	...	...
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	3[illegible]0 ..	...
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	...	...
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	350 ..	347 50
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)	170 ..	...
d° act. de jouissance (ex-c. 9)	...	...
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1100 ..	...
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 17)	...	...
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	101250	...
Anzin (Houillères d'), act. de 1/3000e	...	...
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.	...	...
L'Ardoisière, act. 500 f., t.p. (en liq.)	...	...
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.	...	...
[illegible] (houill. et métal.), a. 500f, t.p.	...	...
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.	...	...
Blanchard (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.	...	...
Houillères de la Haute-Loire	...	...
Bragnola Merthyr (Cie), a. 500f, t.p.	...	...
St-Éloi (Houillères de), a. [illegible]	...	...
Compe d'Aguilas, act. [illegible]	305 .	300 .
[illegible]	...	...

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 5 Janv. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Primes	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	425 420	en liq. / au 15 / P° au 15					45f / 45f	420 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	435	en liq. / au 15 / P° au 15					45f / 410	432 50	432 50
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	581 25	en liq. / fin ct.						582 50	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.						7 ..	11 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	565	en liq. / fin ct. / P° fin c.					45f / 410	560 ..	560 ..
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730 728 75	en liq. / fin ct. / P° fin c.						727 50	728 75
mai 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1230 1225 1222 50 1230	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin p.	1225 ..	1226 25	1220 / 1240	1225 / 1237 50	420 / 410 / 410 / 410	1230 ..	1222 5.
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1135 1140 1141 25 1145 1150	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin p.	1131 25			1142 50	420 / 420 / 410 / 410	1125 ..	1127 50
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1740 1737 50 1740 1745	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin c. / P° fin c.	1740 ..	1742 50	1737 50	1742 50	420 / 420 / 450 / 410 / 410	1735 ..	1735 ..
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1260 1262 50 1265	en liq. / fin ct. / P° fin c.	1265 ..	1267 50	1262 50 / 1260	1267 50 / 1275	420 / 410	1265 ..	1260 ..
avril 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	533	en liq. / au 15					420 / 410 / 45f	533	465 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	798 75.	en liq. / fin ct. / P° fin c.					420 / 410	800 ..	802 50
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19)		en liq. / au 15 / P° au 15					410 / 410	515 ..	520 ..
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16)	582 50 585	en liq. / au 15						582 50	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	315	en liq. / au 15						282 50	306 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	490	en liq. / au 15 / P° au 15	486 25	490 ..	485 ..	490 ..	45f / 410	485 ..	487 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15						410 ..	400 ..
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 15						390 ..	405 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1375 1378 75 1375 1377 50	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31	1380			1378 75	410 / 420 / 45f / 420	1375 ..	1375 ..
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	505 510 507 50	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31	505				45f / 45f / 410 / 410	510 ..	505 ..
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	685 687 50	au 15						685 ..	742 50
juill. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54)	1150 1155 1160	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31					420 / 410 / 420 / 450	1145 ..	1137 50
83	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	622 50 610 636	en liq. / au 15 / P° au 15					45f / 410	627 50	652 50
83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15						190 ..	910 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	435 436	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31					410 / 420 / 410 / 410	438 75	440 ..
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	496 25 497 50 496 25	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31 / P° au 31	496 25				420 / 45f / 420 / 410	497 50	496 25
juill. 83	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	1915 1920 1915 1920 1925 1930 1927 50 1930 1915	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 15 / P° au 15 / P° au 31 / P° au 31 / P° au 31	1920 / 1916 50	1930 / 1932 50 / 1955	1915 / 1960 / 1960 / 1985	1916 25 / 1945 / 1965 / 1990	4100 / 450 / 440 / 4100 / 450 / 440 / 420 / 410 / 410 / 420 / 410	1915 ..	1910 ..
juill. 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 28)	1140 1145 1160	en liq. / au 15 / P° au 15	1140				420 / 410	1137 50	1140 ..
juill. 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	665 660 657 50 660 665 666 25 662 50	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31	665				420 / 45f / 420 / 410 / 410 / 410	665 ..	675 ..
83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.		au 15						140 ..	140 ..
83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1180 1185 1190 1192 50 1195 1197 50 1200 1195	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31	1190	1200	1190	1195	420 / 450 / 410 / 420	1190 ..	1185 ..
83	d° cinquièmes (ex-coup. 2)		en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31					45f / 45f / 410 / 410	237 50	250 ..
83	Télégraphe de Paris à New York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	211 25 212 50 213 25 211 25	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 31					410 / 410 / 45f	210 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS									
83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	100 ½	en liq. / au 15						101 ½	99 ..
83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. et fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.						66 ½	
	d° d° 1000 fl.		au 15						66 ½	65 ¾
	d° d° 10000 fl.		P° au 15						65 ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines de Lauriam, act. 500 fr., t.p.	545 ..	535
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	910 ..	905
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignanes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	105 ..	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	510 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	600	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	58 75	
Voitures à Paris, act. de jouissance	180 ..	175
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	350 ..	348
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.	610 ..	
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	216 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Desséchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Dagoun et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1710.	
d° Maîtres (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/12200e, t.p. (ex-c. 26)	965 ..	
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	220 ..	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographes Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	402 50	
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourguign., a. 500f, 250 p.	265	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	230	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	149 50	149
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	324 50	322
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouiss.	Samedi 5 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
...il 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	84 f 50	au 15					83 4f	83 25
......	d° 1000 fl. d°	84 84 10 25 30	P au 15		d 50		d 50	83 50	83 25
......	d° 10000 fl. d°		P au 31		d 5f		d 10	82 90	
			en liq.						
...il 83.	Belgique, 4%	104 15	au 15					104 15	106 30
			en liq.						
...it 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 15					104 55	
			en liq.						
...il 83.	d° 3%, 1873		au 15					82 30	83 85
...il 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh	328	au 15					320	300
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P au 15		d 5f		d 10		
			P au 31		d 5f		d 10		
...il 83.	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	323 323 50 324 325 321	au 15	323 75	328 75	322 50	328 75	318 75	320
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	323 50 25 322 50 325	P au 15		d 5f		327 50 d 10		
.....	Grosses coupures	328 25 328 50 328	P au 31		d 5f		d 5f		
...il 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	446 25 445 443 50 450	au 15					442	442 50
.....	Grosses coupures	451 25	P au 15		d 5f		d 10		
...n 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé		au 15					422 50	417 50
.....	Grosses coupures		P au 15		d 5f		d 10		
			en liq.						
...il. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	55 25 50 75	au 15					55 50	55 50
.....	Grosses coupures	55 25 50 75	P au 15		d 50		d 25		
			en liq.						
...il. 83	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f):	55 ¼	au 15					55 ¼	
.....	Grosses coupures	55 ¼	P au 15						
...l. 83	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490	au 15					490	463 75
...l. 83	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	540	au 15					540	
...-83.	Etats-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ¾	
.....	Petites coupures.	118 ¾						118 ¾	
...l. 83	d° 4%							129	
.....	Petites coupures.							129	
...a 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	410	au 15					405	442 50
			en liq.						
...l. 83	d° 1881, 5%		au 15					346	387 50
...l. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.		au 15					104	
.....	d° 500 fl., t.p.		P au 15		d 1f		d 50	104	98
.....	d° 1000 fl., t.p.	104	P au 31		d 25		d 50	103 75	
.....	d° 10000 fl., t.p.							102 30	
...l. 83	d° 4%, 81, or (nég., ch. 2f 50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	79	en liq.					79	
.....	d° 500 fl., t.p.	77	au 15					76 50	76 90
.....	d° 1000 fl., t.p.	76 76 43						76	
.....	d° 10000 fl., t.p.							76	
...n 83	Emprunt indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 15					96	
			en liq.						
...l 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15	92 25	92 40	92 15	92 40	92	92 10
.....	coup. 500 fr.		P au 15		d 1f				
.....	a. 100 à 500 fr. exclus.	92 f 10 17 ½ 20 25 10	P au 15	92 65	92 45 d 25	92 50	92 35 d 50		
.....	coup. 50 fr.	15 25 30	P au 31		d 1f				
.....	a. au-dessous de 50 fr.	92 50	P au 31		94 d 25	92 75	92 60 d 50	92 50	
...l 83	d° 3%		au 15					54	47 50
...l 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	291	au 15					295	
...l 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15					13 50	15 87½
...l 75	d° d° 5%, tout payé		au 15					11	16 60
...l 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).	50 ¾	au 15					53	
...l 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 50 91	au 15					90 50	88 75
...l 83	d° obligations d'Etat 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		au 15					103	
...l 83.	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.	84 ¾	au 15					84 ¾	
.....	d° de 100 liv. st.	84 ¾						84 ¾	90
.....	d° de 500 liv. st.	84						84 ¾	
.....	d° de 1000 liv. st.	81						84 ¾	
...l 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ¾	au 15					86 ¾	
.....	d° de 100 liv. st.	86 ¾ ¾	P au 15		d 1f			86 ¾	89
.....	d° de 500 liv. st.							86 ¾	
.....	d° de 1000 liv. st.	86 ¾ ¾						86 ¾	
...l 83	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15					84 ¾	
.....	d° de 100 liv. st.		P au 15		d 1f		d 10	84 ¾	92 ¾
.....	d° de 500 liv. st.							84 ¾	
.....	d° de 1000 liv. st.							84 ¾	
...l 83	d° 1873, 4½% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	78	au 15					78 ¾	
.....	d° de 100 liv. st.	78						78	80
.....	d° de 500 liv. st.	78						78 ¾	
.....	d° de 1000 liv. st.							76 ¾	
...l 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans,		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	93 75 50	au 15					93 75	93 25
.....	d° de 2500 fr.	93 75	P au 15		d 1f		d 50	93 25	93 25
.....	d° de 12500 fr.		P au 31		d 1f		d 50	93 25	
...l 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15					56	61 40
.....	d° de 1000 r.		P au 15		d 1f		d 50	57 ¾	
...l 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15					58	56 ¾
.....	d° de 1000 r.		P au 15		d 1f		d 50	55	
...l 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.						
			au 15					235	242 50
.....	Grosses coupures		P au 15						
...l 83	Oblig. hypot. de l'Etat Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	385 387 50	au 15					392 50	40.
...l 83	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	497 50	au 15		d 10			498 75	486 25
...l 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74.		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 15						
	coup. de 62 fr. 50.	8 80	P au 15		d 25		d 50	8 80	8 60
	coup. de 12 fr. 50.		P au 31		d 25		d 50		
	Emprunt Ottoman :								
	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	47 50	au 15					48	18
	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60	au 15					58 50	17
	Grosses coupures	59							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat).	325	324
d° nouv., 307f 50 p. d°	321 25	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	557 50	555
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	354 75	353
d° nouveau d°	350	349 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	354 50
Bâle (Strasbourg à), 1842, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	356	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	310	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	369	356
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	365	363 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	358	355
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	356	354
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	580	571
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	360	359
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	357	356
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	356	355
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'Etat).	350	
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	359	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 50	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	337 50	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	357 50	350
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	435	
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.		
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	135	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	127 50	
Orl.-Evreux-Rib., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gisors-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'Etat: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355	
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	338	325
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	149	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	357	355
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	245	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	350	345
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 300 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510	505
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	504	502
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	293	
d° d° 5%, r. 500 fr.	493	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	284	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 5 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	52'	en liq. / au 15					52 ..	[illegible] ..
	Grosses coupures		en liq. / au 15						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.		Pr au 15		45f		41	47 ..	33 75
	coup. de 5		en liq.						
	coup. de 25		au 15						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	42125	Pr au 15		45f		410	42 ..	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	495 496 25 497 50 ...	en liq. / au 15 / Pr au 31 / Pr au 31 / Pr au 15 / Pr au 15	495	500 / 410 / 45f / 450 / 45f		498 75 / 420 / 410 / 420 / 410	493 75	493 75
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	490	en liq. / au 15 / Pr au 15					500 ..	492 50
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10)		en liq. / au 15 / Pr au 15				410	500 ..	505 ..
juill. 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 15 / Pr au 15					460 ..	455 ..
juil 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	353 75 3 5	en liq. / au 31 / Pr au 15 / Pr au 31	355	d 5 / 420		410 / 410	357 50	355 ..
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		au 15						
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pr (200f) p. (ex-coup. 1)	521 25 522 50	en liq. / au 15 / Pr au 15	522 50	45f		410	500 .. / 522 50	500 .. / 520 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	640 637 50 643 75 638 75 637 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 31	638 75	45f / 45f		640 / 410 / 410	637 50	636 25
	Grosses coupures		en liq.						
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		au 15 / Pr au 15 / Pr au 31		45f / 45f		410 / 410	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	760	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 31		45f / 420		410 / 410	765 ..	762 50
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	522 50 523 75 525 527 50 526	en liq. / au 15 / Pr au 15	525	45f		530 / 535 / 540 / 410 / 410	523 75	520 ..
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	420	en liq. / au 15 / Pr au 15		45f		410	425 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / Pr au 15					470	467 50
juill. 83	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	395 392 50	en liq. / au 15					393 75	385 ..
août 83	de ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	385 382 50 380	au 15					387 50	387 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	170 168 75 167 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 31		45f / 420 / 45f		410	170 ..	167 50
janv. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	560	en liq. / au 15 / Pr au 15		410		410	500 ..	475 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6)		en liq. / au 15 / Pr au 15					503 75	515 ..
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	690 691 25	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 15	692 50	420 / 45f		410	692 50	693 75
	d° Grosses coupures		Pr au 31 / Pr au 31		420 / 45f		410		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 15 / Pr au 15					245 ..	210 ..
juil. 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	311 25 312 50 313 75	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 31	313 75	315 .. / 45f	313 75	313 75 / 410	313 75	313 75
	d° Grosses coupures								
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé	382 50	en liq. / au 15 / Pr au 15	496 25	497 50	495	497 50	385 ..	[illegible] ..
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	495 492 50 497 50 492 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 15 / Pr au 31		45f / 420 / 45f		410 / 410	497 50	496 25
juill. 83	Portugais (Compe Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	490 488 25 490	en liq. / au 15 / Pr au 15		45f		410	482 50	485 ..
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	133	en liq. / au 15					133 ..	145 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52)	625 627 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 31		45f / 45f		410 / 410	622 50	620 ..
	d° Grosses coupures								
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	418 75 420	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 31	420	45f / 15f		410 / 410	418 75	420 ..
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15 / Pr au 15					445	[illegible]
[illegible] 83	Act. Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le gaz, act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. [illegible])	490	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 31				410 / 410	485	495 ..
[illegible] 83	Tabacs des Philippines (Cie génér.) a 500 p., 250 p.p., (ex-1er [illegible]) (ex-coup. d'int. [illegible])		en liq. / au 15 / Pr au 15				410	500 ..	590 ..

Valeurs au comptant	Plus haut
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.	
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.	
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.	
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.	
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.	
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.	
Saint-Éloi (Houill. de), 1re série	
d° d° 2e série	
Santander et Quiros, remb. 550 fr.	
Cail et Cie, remb. 450 fr.	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	
d° d° r. 250 fr.	
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.	485
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 650f.	495
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.	
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.	
Messageries marit., obl. 5%, r. 500 f.	512 25
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	417 50
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	448 75
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	464
Pigeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.	
Établiss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.	
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.	
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	574 75
Lits militaires, 6%, remb. 500 fr.	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.	
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	85
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5[illegible]	
Cabaux Agricoles, 5%, remb. 11[illegible] f.	430
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	246
d° remb. à 500 fr., 3%, t.p.	250
d° 160 fr. p.	560
Suez, 5%, remb. 500 fr.	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	
d° d° tout payé.	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	84 50
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.	
Fonds d'États et de Villes étr.	
Emprunt Anglais 2 ½ %, 1853 (négociation change fixe 25f 20)	
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chan.)	
d° 6%, 71 (fixe 25f20)	
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.	311 75
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2f r. 50).	
Oblig. 100 fl. (argent).	667/16
d° 1000 fl. d°	667/16
d° 100 fl. d°	
d° 1000 fl. d°	
Oblig. 100 fl. (papier).	
d° 1000 fl. d°	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	
Emprunt Belge, 2 ½ %	
d° Brésil., 5%, 75 (n.c. f. 25 20).	
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.	
d° d° non gar., r. 1904-1908.	
d° du Gouvt du Cap, 4 ½ %, 1878.	
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.	
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881	
d° Bonds remb. 12 août 1881.	
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)	
d° Hollandais, 2 ½ %, C.P.	
d° C.H.	
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).	
d° 4%, 1878 (fixe 2.10).	
d° Honduras (Obl. hyp.) r. 300 fr.	
d° Hongrois, obl. 300 fr (unités).	294
d° Grosses coupures.	
d° Coupures de 5.	
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.)	
d° Norvégien, 4%, 76 (fixe 25.20).	
d° 4%, 78 d°	
d° 4%, 1880	
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f	
d° d° coup. 62f 50.	
d° d° coup. 12f 50.	
Turc 5%. Réemp. prov. Coup. 101 st.	
d° Récépissé prov. inf. à 250 f. cap.	
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.	
d° 1863. d°	
d° 1865. d°	
d° 1869. d°	
d° 1873. d°	
Empr. Piémontais, 1849, 4%	
d° 1850. 4%	
d° Cert. anglais, 5%.	
Empr. Romain, 5%	94
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	
d° 1866, 5%	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	362 50
d° 1877-78, 3%	445
d° 1879, 5%, r. 505 f.	
d° 1880, 3%, t.p.	
Empr. Québec, 80, 4 ½ %, r. 500 f., t.p.	
Empr. Russe, 50, 4 ½ % (nég. ch. f. 25f 20)	
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	407
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	401
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50
Empr. Suédois, 78, 4% (nég. ch. f. 25f10).	
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	
Empr. Tunisien, 8, coup. arr. [illegible]	74
d° d° [illegible]	

Seizième année. — N° 6. Le numéro : 20 centimes. Lundi 7 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 DÉCEMBRE

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 31 décembre*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à la *Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 7 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant promotions dans le corps du commissariat de la marine (page 81).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nomination dans l'arme de l'infanterie (page 81)

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégrammes adressés par le gouverneur de la Cochinchine au ministre de la marine et des colonies (page 81).

Avis et communications. — Liste des récompenses décernées à l'occasion de l'exposition internationale d'Amsterdam (page 82).

Sénat. — Ordre du jour (page 90).

Chambre des députés. — Ordre du jour. (page 90).

Institut de France. — Rapport de la commission des écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1883, par M. Albert Dumont, lu dans la séance du 10 août 1883 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (page 90).

Informations. — La vaccination obligatoire en Allemagne (Impfzwang) (page 93).

Bulletin agricole et commercial (page 93).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 6 Janvier 1884.

Par décret en date du 6 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le corps du commissariat de la marine :

Au grade de commissaire.

MM. les commissaires-adjoints :

Nègre (Eugène-Jean-Joseph Marie).

Binos de Pombarat (Alexandre-Emile Auguste).

Au grade de commissaire-adjoint.

1er tour (ancienneté). M. Goichon de Grandpont (Auguste-Marie-Eugène), sous-commissaire.

Au grade de sous-commissaire.

MM. les aides-commissaires :

3e tour (ancienneté). Gonsollin (Marie Joseph Antoine-Maurice).

1er tour (ancienneté). Dangibeaud (Philippe-Gabriel-Louis).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie — Par décret en date du 6 janv. 1884 rendu par le Présid. de la République sur la prop du ministre de la guerre a été promu dans l'arme de l'infanterie et a reçu par décision du même jour l'affectation ci après indiquée, l'officier supér. dont le nom suit :

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Dennier (Jean Frédéric-Auguste), chef de bat. à la légion étrang., en rempl. de M. Nicolas, décédé — Affecté au 83e rég d'inf. — Prise de Son-Tay.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 6 Janvier 1884.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du gouverneur de la Cochinchine les télégrammes suivants :

Saïgon, 5 janvier 1884, 9 h. 45 soir.

Le gouverneur de la Cochinchine au ministre de la marine (Paris).

MM. Harmand et Tricou ont quitté ensemble Haïphong.

M. Tricou est parti sur l'*Alouette*, de Tourane, pour aller à Thuan-An et à Hué.

M. Harmand est arrivé à Saïgon ; il part aujourd'hui pour la France, avec un aide de camp et deux secrétaires.

Saïgon, 6 janvier 1884, 5 h. m.

Le gouverneur de la Cochinchine au ministre de la marine.

La canonnière l'*Aspic*, venant de Tourane, est arrivée à Saïgon apportant un télégramme de Tricou au président du conseil, annonçant la reconnaissance, sans aucune restriction, par le nouveau roi du traité du 25 août. Cette nouvelle enlève tout intérêt à mon télégramme annoncé et par lequel j'avais l'intention de vous rendre compte d'une manière détaillée, que dans ses lettres des 16 et 21 décembre, Champeaux exposait qu'il avait conjuré les conséquences de la mort de Hiephoa, que la situation vis-à-vis de la cour de Hué était aussi satisfaisante que possible et que les négociations engagées par lui avaient eu les résultats suivants :

« Maintien du traité dans son intégrité;

« Affichage du traité par les soins du conseil de régence ;

« Peines sévères obtenues contre les mandarins les plus hostiles à notre cause et contre les assassins des chrétiens ;

« Poste de la légation augmenté de cent hommes. »

Il ajoutait que le conseil de régence était même disposé à consentir à l'occupation de la citadelle de Hué.

Signé : THOMSON.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

PROGRAMMES

du concours d'admission, pour l'année 1884, à l'école normale secondaire de Sèvres.

SECTION DES LETTRES

LANGUE FRANÇAISE

Examen écrit.

1. Notions élémentaires sur les origines et l'histoire de la langue française;

2. Grammaire :

1° *Sons.* — Valeur des lettres. Rapports de l'orthographe et de la prononciation ;

2° *Mots.* — Dérivation et composition. Famille de mots. Sources diverses du lexique. Doublets. Signification des mots. Définitions et classement des sens. Notions sur la synonymie.

3° *Formes grammaticales.* — Les dix parties du discours ;

4° *Syntaxe.* — Syntaxe des diverses parties du discours dans la proposition simple et dans la proposition composée.

Examen oral.

1° Interrogations sur les matières précédentes;

2° Explication à livre ouvert, au point de vue de la construction de la phrase et de l'emploi ou de la signification des mots, d'un texte choisi parmi les auteurs classiques du dix-septième siècle (1).

LITTÉRATURE

Examen écrit.

Composition française sous forme de récits, lettres, discours, dissertation, analyse littéraire, etc., etc.

Examen oral.

1° Lecture et explication d'un texte pris dans un des auteurs et des ouvrages suivants :

Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

La Bruyère. *Chapitre I. Des Ouvrages de l'esprit.*

Fénelon. *Traité de l'éducation des filles.*

Voltaire. *Choix de lettres, édition Fallex* en un volume.

Racine. *Andromaque.*

Molière. *Les Femmes savantes.*

La Fontaine. *Fables, livres VII, VIII, IX.*

Lebaigue. Morceaux choisis à l'usage des cours de jeunes filles. Cours supérieur.

2° Interrogations sur les matières suivantes :

Notions générales de littérature.

Prose, poésie. Les principaux genres littéraires.

Principes de composition. Invention, disposition ; élocution. Qualités générales et qualités particulières du style.

Notions sommaires de l'histoire des deux littératures classiques de l'antiquité.

Notions de l'histoire de la littérature française depuis ses origines.

Histoire de la littérature française depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la fin du premier tiers du dix-neuvième siècle.

HISTOIRE NATIONALE ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'EUROPE

Examen écrit et examen oral.

I

La Gaule avant la conquête romaine.

(1) Les candidats peuvent consulter, avec profit, entre autres ouvrages, les livres suivants :

A. Brachet. *Nouvelle grammaire fondée sur l'usage de la langue*, 5° édition, Hachette.

A. Brachet. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Hetzel.

Marty-Laveaux. *Cours de langue française; grammaire historique de la langue française*, Paris, Lemerre.

A. Lemerre. *Grammaire de la langue française à l'usage des classes supérieures des lettres*, Paris, Delalain; 1 vol. in 8°.

Chassang. *Grammaire française, cours supérieur*, Paris, Garnier.

Ayer. *Grammaire usuelle de la langue française*, 2° édition 1883, Neufchâtel, in 12.

Les ouvrages de Littré : *Grammaire historique*, 3 vol. in-8°, Didier ; le *Dictionnaire*, etc. ; le *Dictionnaire des synonymes*, de Lafaye, Paris, Hachette, etc.

La Gaule sous la domination romaine. Le christianisme en Gaule.

Les invasions. Principaux Etats fondés par les barbares.

Clovis. Dagobert.

Justinien. Mahomet.

Pépin d'Héristal. Charles Martel.

Pépin le Bref et Charlemagne. Notions sommaires sur le système de gouvernement de Charlemagne.

Démembrement de l'empire de Charlemagne. Invasions des Normands en France.

Hugues Capet. Démembrement de la France en grands fiefs.

Rôle des papes au onzième siècle. Grégoire VII.

La chevalerie. Conquête de l'Angleterre par les Normands.

La première croisade.

Louis VI, Louis VII et Suger. La révolution communale.

Philippe-Auguste. Le pape Innocent III. La quatrième croisade et la guerre des Albigeois.

Saint-Louis. Idée de la civilisation en France au treizième siècle.

II

Philippe le Bel. Les légistes. Boniface VIII.

La guerre de Cent ans. Philippe VI. Jean II. Charles V. Edouard III. Notions très sommaires sur les origines du parlement anglais.

Les états généraux du quatorzième siècle. Etienne Marcel.

Seconde partie de la guerre de Cent ans. Charles VI et Charles VII, Henri V d'Angleterre.

Louis XI et Charles le Téméraire.

Découvertes géographiques. Christophe Colomb; Vasco de Gama.

Charles VIII. Louis XII et François I^{er}. Guerre d'Italie.

Les papes Jules II et Léon X.

Charles-Quint. Lutte de la France et la maison d'Autriche sous François I^{er} et Henri II.

Idée générale de la renaissance en Italie et en France.

L'imprimerie.

Notions sommaires sur la réforme. Luther et Calvin.

Les luttes religieuses. Philippe II. Elisabeth; Marie-Stuart. Charles IX. Le chancelier de l'Hôpital. La Ligue en France et les Etats généraux.

Henri IV et Sully.

Louis XIII et Richelieu. Concentration du pouvoir monarchique.

La guerre de Trente ans et les traités de Westphalie.

Louis XIV et Mazarin. Cromwell.

Gouvernement personnel de Louis XIV. Administration de Colbert et de Louvois. Guerres et traités jusqu'en 1715.

Notions générales sur les lettres, les sciences et les arts au dix-septième siècle.

La révolution de 1688 en Angleterre.

Pierre le Grand et Charles XII.

Louis XV. Le système de Law. Guerres et traités jusqu'en 1774.

Frédéric II et Marie-Thérèse.

Guerres maritimes et coloniales des Français et des Anglais au dix-huitième siècle.

Louis XVI. Guerre de l'indépendance des Etats-Unis.

Catherine II. Russie, Pologne, Turquie.

Mouvement de réformes en France. Les philosophes. Turgot, Necker.

Notions sommaires sur l'état politique et

social de la France à la veille de la Révolution.

La Révolution de 1789. Convocation des états généraux. Constituante. Principales réformes.

Législative. Convention. Directoire. Guerre contre l'Europe. Consulat. Principales institutions. Traités.

Empire. Guerres et traités jusqu'en 1815.

III

L'Europe après les traités de 1815.

Louis XVIII et Charles X, La Sainte-Alliance.

Louis Philippe. Conquête de l'Algérie.

Notions sommaires sur les lettres, les sciences, les arts, le développement de l'industrie à la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième siècle.

La révolution de 1848 et le gouvernement républicain.

Le second Empire. Guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique; la guerre de 1870.

Résumé sommaire des modifications territoriales et politiques survenues depuis 1815 dans les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse; Empire Ottoman; Russie; Italie; Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Amérique du Sud.

Développement des colonies anglaises. Les Anglais et les Russes en Asie.

GÉOGRAPHIE

Examen écrit et examen oral.

I. — Géographie détaillée de la France.

Description des côtes.

Relief du sol. Principaux groupes de montagnes.

Division de la France en bassins : fleuves et rivières. Indications des principales villes situées sur les cours d'eau.

La nationalité française : groupes ethnographiques et idiomes.

Histoire de la formation territoriale de la France : les anciennes provinces.

Les frontières françaises : leur histoire. Places fortes de terre et de mer.

Notions sur les pouvoirs publics et l'organisation administrative. Division administrative, militaire, judiciaire, universitaire, etc.

Nomenclature des départements : chefs-lieux de département et d'arrondissement, villes principales.

Climat.

Agriculture : zones agricoles; classement des productions.

Industries françaises : centres industriels, ports et villes de commerce.

Canaux et chemins de fer.

Algérie : description physique ; races indigènes et colons européens; productions. Relations avec les pays voisins. Gouvernement et divisions administratives.

Sénégal : relations avec la région du Niger.

Possessions françaises dans l'Hindoustan et la Cochinchine : relations avec les Etats de l'Indo-Chine.

Autres possessions françaises : en Amérique, en Afrique et en Océanie.

II. — Géographie générale de l'Europe.

Description physique de l'Europe.

Races et religions de l'Europe.

Description des Etats européens : divisions politiques et principales divisions administratives ; organisation politique; géographie économique et grandes voies de communication, savoir :

Iles Britanniques ;

Etats scandinaves : Suède, Norvège, Danemark ;

Empire de Russie et royaume de Pologne ;

Belgique et Pays-Bas ;

Confédération suisse ;

Royaume de Prusse et empire d'Allemagne ;

Autriche-Hongrie ;

Empire Ottoman : principauté de Bulgarie et province de Roumélie orientale ; territoires administrés par l'Autriche ;

Etats indépendants de la péninsule des Balkans : Roumanie, Serbie, Monténégro, Grèce ;

Espagne et Portugal ;

Italie.

III. — Géographie générale des autres parties du monde.

Amérique : géographie physique ; races et religions.

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Les Etats de l'Amérique centrale.

Les Etats de l'Amérique méridionale.

Possessions européennes en Amérique.

Afrique : géographie physique; race et religion ; division en grandes régions.

Maroc. Tunisie. Régence de Tripoli. Egypte et Abyssinie.

Sahara. Région du Soudan. Afrique du Sud.

Possessions européennes en Afrique.

Asie : géographie physique; races et religions.

Asie russe.

Asie centrale. Chine. Japon.

Turquie d'Asie. Arabie. Perse et autres Etats de l'Iran.

L'empire anglais dans les Indes. L'Indo-Chine. Possessions portugaises en Asie.

Océanie : géographie physique ; ethnographie.

Etats indigènes et possessions européennes en Océanie.

Relations commerciales des cinq parties du monde. Grandes entreprises d'intérêt général : lignes de navigation à vapeur, chemins de fer, télégraphie.

Histoire des principales découvertes géographiques dans l'antiquité et au moyen âge ; dans les temps modernes ; au dix-neuvième siècle.

SECTION DES SCIENCES

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE

Examen écrit et examen oral.

Nombres entiers. Les quatre opérations.

Propriété des facteurs d'un produit.

Divisibilité par 2, 5, 4, 25, 3, 9, 11.

Plus grand commun diviseur de deux ou de plusieurs nombres. Tout nombre qui divise un produit de deux facteurs et qui est premier avec l'un d'eux, divise l'autre.

Plus petit commun multiple de deux ou de plusieurs nombres.

Décomposition des nombres en facteurs premiers. Formation du plus grand commun diviseur et du plus petit commun multiple de plusieurs nombres décomposés en facteurs premiers.

Fractions ordinaires. Simplification et réduction au même dénominateur. Opérations.

Nombres décimaux. Opérations. Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. Fractions décimales périodiques simples et mixtes.

Système métrique.

Carré et racine carrée. Formation d'une table de carrés. Racine carrée des nombres entiers, des nombres fractionnaires, des nombres décimaux, à une approximation donnée.

Rapports et proportions. Partage d'un nombre en parties proportionnelles à des nombres donnés.

Règles de sociétés, de mélanges, d'alliages.

Intérêt. Escompte. Rente française.

Progressions arithmétiques et géométriques.

Logarithmes.

Intérêts composés.

Les différentes expressions algébriques. Emploi des lettres. Monomes. Polynomes. Addition, soustraction, multiplication et division des monomes et des polynomes. Fractions algébriques.

Résolution d'une équation du premier degré à une inconnue.

Problèmes sur le mouvement uniforme.

Résolutions de plusieurs équations du premier degré. Discussion particulière du système de deux équations littérales à deux inconnues.

GÉOMÉTRIE

Examen écrit et examen oral.

Géométrie plane.

De la ligne droite. Des angles. Perpendiculaire.

Propriété du triangle isocèle. Cas d'égalité des triangles.

Perpendiculaires et obliques. Parallèles. Somme des angles d'un polygone.

Parallélogramme. Propriétés relatives aux côtés, aux angles, aux diagonales. Rectangle.

Losange. Carré.

Des arcs et des cordes.

Tangente au cercle.

Mesure des angles.

Problèmes relatifs aux perpendiculaires, aux parallèles, aux tangentes.

Figures semblables. Lignes proportionnelles. Propriétés de bissectrice.

Cas de similitude des triangles.

Des lignes proportionnelles dans le cercle.

Relations métriques relatives au triangle.

Polygones semblables.

Problèmes relatifs aux lignes proportionnelles.

Quatrième proportionnelle. Moyenne proportionnelle.

Polygones réguliers. Inscription du carré, de l'hexagone, du triangle équilatéral et du décagone.

Mesure de la circonférence (figures homothétiques).

Aires du rectangle, du parallélogramme, du trapèze, du triangle.

Aire du polygone régulier et du cercle.

Théorème relatif aux aires de deux polygones semblables.

Géométrie dans l'espace.

Enoncés relatifs à la définition des solides et à la mesure de leurs surfaces, de leurs volumes.

Prisme. Parallélépipède. Pyramide. Cylindre. Cône. Sphère.

PHYSIQUE ET CHIMIE

Examen écrit et examen oral.

Physique.

Pesanteur. Chute des corps. Verticale. Horizontale.

Poids. Balance.

Equilibre des liquides pesants. Surface libre.

Pressions sur les parois des vases.

Vases communiquants.

Principe d'Archimède. Corps flottants.

Poids spécifique. Densité.

Pesanteur des gaz. Pression atmosphérique. Baromètres. Aérostats.

Loi de Mariotte.

Pompes.

Chaleur. Dilatation des corps par la chaleur. Thermomètres.

Changements d'état : fusion, solidification ; mélanges réfrigérants.

Vaporisation. Vapeurs saturantes.

Ebullition. Distillation.

Brouillards. Nuages. Pluie. Rosée. Glace. Neige.

Principe des machines à vapeur.

Conductibilité pour la chaleur.

Acoustique. Production du son. Vitesse du son dans l'air. Réflexion du son. Echos.

Production de l'électricité par le frottement. Attraction et répulsion. Influence électrique. Electroscopes.

Machines électriques. Electrophore.

Foudre. Paratonnerre.

Electricité atmosphérique.

Aimants. Attraction et répulsion.

Action de la terre sur les aimants. Boussole.

Piles électriques. Effets calorifiques, chimiques et lumineux.

Optique. Propagation de la lumière. Ombre. Réflexion de la lumière. Miroirs plans. Miroirs sphériques.

Réfraction de la lumière.

Décomposition de la lumière. Prisme. Spectre solaire.

Lentilles. Leurs effets.

Chimie.

Corps simples. Corps composés.

Lois des combinaisons chimiques en poids et en volume.

Oxygène. Hydrogène. Eau. Analyse et synthèse de l'eau.

Azote. Air atmosphérique. Sa composition.

Oxydes d'azote. Acide hypoazotique. Acide azotique. Ammoniaque.

Phosphore. Acide phosphorique. Hydrogène phosphoré.

Arsenic. Acide arsénieux. Acide arsénique. Hydrogène arsénié.

Soufre. Acide sulfureux. Acide sulfurique. Acide sulfhydrique.

Chlore. Acide chlorhydrique. Brome. Iode.

Acide silicique.

Carbone, ses variétés. Acide carbonique. Oxyde de carbone. Cyanogène. Carbures d'hydrogène gazeux. Gaz de l'éclairage. Flamme.

HISTOIRE NATURELLE

Examen écrit et examen oral.

Zoologie.

Caractère des êtres vivants. Règne animal et règne végétal. Caractères les plus apparents des animaux. Eléments chimiques qui entrent dans la composition des tissus.

Caractères extérieurs qui distinguent les grands types du règne animal : zoophytes articulés, mollusques vertébrés.

Définition des fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation, assimilation, sécrétion.

Description générale de l'appareil digestif chez l'homme. Les sucs digestifs et leur action sur les aliments.

Description générale de l'appareil respiratoire de l'homme. Mécanisme de la respiration. Analogie de la respiration et des combustions.

Description sommaire du cœur; caractères distinctifs des veines et des artères; capillaires. Définition de la grande et de la petite circulation. Veine porte. Sang; lymphe.

Définition des fonctions de relation.

Rôle du squelette et des muscles dans la locomotion.

Toucher, goût, odorat. Description générale de l'oreille. Parties principales de l'œil; formation des images dans l'œil.

Division du système nerveux en nerfs, moelle épinière, cerveau; notions élémentaires sur le rôle des nerfs et des centres nerveux.

Idée générale des classifications; valeur des termes par lesquels leurs divisions sont désignées.

Embranchement du règne animal. Division des vertébrés et des articulés en classes.

Botanique.

Caractères distinctifs des végétaux. Cryptogames. Phanérogames. Structure générale des végétaux : cellules, fibres, vaisseaux.

Parties composantes d'une plante phanérogame : tige, racines, feuille et fleurs.

Description de la tige, ses formes principales.

Formes diverses des racines. Racines adventives. Radicelles. Poils radicaux.

Caractères des feuilles; parties qui les composent. Feuilles simples; feuilles composées.

Structure d'une fleur complète. Analogie des feuilles et des parties de la fleur. Les fruits et les graines.

Phénomènes généraux de la nutrition des végétaux; chlorophylle. Absorption par les racines.

Germination : définition des plantes monocotylédones et dicotylédones.

Géologie.

Modification actuelle du globe : érosions, alluvions; dépôts sous-marins; dunes. Volcans; tremblement de terre. Affaissements et soulèvements lents.

Définition des roches et des terrains. Terrains primitifs. Terrains stratifiés. Notions sur les grandes périodes géologiques. Importance et signification des fossiles.

PARTIE COMMUNE AUX DEUX SECTIONS

1° ÉLÉMENTS DE LA MORALE

Examen écrit et examen oral.

De la psychologie : objet, méthodes, principales divisions, association des idées, mémoire, attention.

De l'activité sensible, intellectuelle et morale.

De l'instinct.

De la volonté.

De l'habitude.

Question du libre arbitre.

Dignité de la personne humaine.

De la conscience.

De la responsabilité.

Morale de l'intérêt et morale du devoir.

Du mérite et des sanctions de la loi morale.

Devoirs envers nous-mêmes.

Devoirs envers nos semblables. Justice et charité.

Devoirs relatifs aux animaux et aux choses.

Devoirs envers la famille.

Devoirs envers l'Etat.

Eléments d'instruction civique.

Devoirs des peuples les uns envers les autres.

De la culture morale et des moyens de se perfectionner dans la vertu.

Notions relatives à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme et aux devoirs envers Dieu.

2° LANGUES VIVANTES

Examen écrit et examen oral.

L'épreuve orale consistera en une explication de texte choisi dans les ouvrages qui sont portés au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles (4e et 5e années.)

3° ÉPREUVE DE DICTION

Analyse, au point de vue de la diction, d'un morceau littéraire ou scientifique.

Lecture à haute voix. — Il sera tenu plus de compte dans cette épreuve de la simplicité dans la manière de dire, de la justesse d'intonation, de l'articulation, que du timbre et de la force de la voix.

L'examen portera sur :

« Morceaux choisis des classiques français, par Labbé, cours élémentaire, moyen, supérieur. »

Ministère du commerce.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM

Section d'exportation.

LISTE DES RÉCOMPENSES

EXPOSITIONS OFFICIELLES

Diplôme d'honneur.

Pavillon de la commission française.
Manufacture nationale des Gobelins.
Manufacture nationale de Beauvais.
Manufacture nationale de Sèvres.
Ministère de la guerre.
Ministère des travaux publics.
Ville de Paris.
Département du Nord.
Société de secours mutuels des voyageurs de commerce.
Cercle parisien de la ligue de l'enseignement.
Gouvernement tunisien.
Ministère de l'agriculture. (Service des forêts du département d'Alger.)

Médaille d'or.

Ville d'Amiens.
Association polytechnique.
Caisse des écoles du 2e arrondissement de Paris.
Société de protection des apprentis dans les manufactures.

Médaille d'argent.

Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.
Ville du Havre.

Mention honorable.

École maternelle modèle Saint-Jean.

GROUPE IV

MOBILIER, AMEUBLEMENTS ET ACCESSOIRES

Hors concours comme membres du jury.

MM. Danel.
Haas.
J. Hetzel.
Oudinot.
Pichot.

MM. Thierry.
A. Wolff.
Wolff, père.
Redier, expert.

Diplôme d'honneur.

L'ameublement français exposé dans le salon du pavillon de la commission française.

2781 A. Damon et Ce, Paris.
2795 Schmit et Piollet, Paris.
2778 L.-E.-A. Beurdeley, Paris.
2786 Guéret jeune, Paris.
2782 J.-M. Drouard, Paris.
2796 Veuve Paul Sormani et fils, Paris.
2803 Braquenié et Ce, Aubusson.
2817 Duplan et Hamot, Paris.
2824 A. Harinkouck, Roubaix.
2829 Leroy et fils, Paris.
2822 Gilleu et fils, Paris.
2848 F. Vanoutryve et Ce, Paris.
2808 A. Catteau, Paris.
2814 A. Damon et Ce, Paris.
2819 L. Dupont et Hervé, Paris.
2845 E. Trecca, Paris.
2885 Société anonyme du Val-d'Osne, Paris.
2866 A. Durenne, Paris.
2852 F. Barbedienne, Paris.
2872 H. Houdebine, Paris.
2892 Christofle et Ce, Paris.
2897 Froment Meurice, Paris.
2910 J. Piault, Paris.
2928 P. Garnier, Paris.
2932 Japy frères et Ce, Beaucourt.
2939 H. Boulenger et Ce, Choisy-le-Roi.
Deck, Paris.
2972 Ch. Pillivuyt et Ce, Paris.
2975 Redon, Limoges.
2961 Maes frères, Paris.
2965 Monot père et fils et Stumpf, Pantin.
2982 P. Soyer, Paris.
2981 Société anonyme des verreries et manufactures des glaces d'Aniche, Aniche.
3001 L. Paupier, Paris.
3010 A. Dupont, Beauvais.
3769 Bendier-Ulbrich, Paris.
3016 F. Loonen et fils, Paris.
3019 Maurey-Deschamps et Ce, Paris.
3070 Firmin-Didot et Ce, Paris.
3078 A. Godchaux et Ce, Paris.
3122 Nadar, Paris.
3103 Lemercier et Ce, Paris.
3081 Goupil et Ce, Paris.
3066 Société des papeteries du Marais et de Sainte Marie, Paris.
3042 Blanchet frères et Kléber, Rives.
3110 Ch. Lorilleux et Ce, Paris.
3140 Société anonyme de papeteries de Vidalon, Vidalon.
3131 Alb Quantin, Paris.
3121 Veuve A. Morel et Ce, Paris.
3036 Ch. E. Armengaud aîné, Paris.
3158 F. Besson, Paris.
3164 J.-G. Gaveau, Paris.
3168 L. Grus, Paris.
3170 Herrburger Schwander et Ce, Paris.
3172 Heugel et fils, Paris.

Médaille d'or.

2776 Jules Allard fils, Paris.
2800 Agache fils, Lille.
2802 Boyriven frères, Paris.
2811 Compagnie nationale du Linoleum, Hutchinson et Ce, Paris.
2128 Legrand frères, Paris.
2830 Lorthiois frères, Tourcoing.
2843 Saint frères, Paris.
2844 Schmit et Piollet, Paris.
2787 Jansen Olivier, Paris.
3106 J. Levy et Ce, Paris.
2968 Paris, le Bourget.
2878 Lombard, Paris.
2870 Haffner aîné, Paris.
3160 Bord, Paris.
2816 Davoust et Ce, Paris.
2821 A. Gallais, Paris.
2051 J.-Ph. Imberton, Paris.
2813 A. Croissant, Paris.
2826 Jouanny, Paris.
2847 J. Turquetil et Ce, Paris.
2815 L. Danois, Paris.
2806 C. Carmoy, Paris.
2880 F. Marrou, Rouen.
2861 E. Colin et Ce, Paris.
2881 Mesureur et Monduit fils, Paris.
Beurdeley, Paris.
2889 Vaillant Fontaine et Quintart, Paris.
2871 P. Haffner, Paris.
2920 Vernaz et Me Vernaz-Vechte, Dieppe.
2915 Société des Couverts-Alfénide, Paris.
2896 J.-B. Eve, Paris.
2898 Guéret frères, Paris.
2900 A. Hallot, Paris.
2902 Lehmann frères, Paris.
2903 Th. J.-B. Létang, Paris.
2886 G. Sohier et Ce, Paris.
2935 G. Sandoz, Paris.
2922 P. Brocot, Paris.
2927 École d'horlogerie de Paris, Paris.
2925 Diette fils et Hour successeurs, Paris.
2948 Faïencerie de Gien, Gien.
2959 Laurin, Bourg-la-Reine.
2960 E. Lévy et Chartrain, Paris.
Lœbnitz, Paris.
2963 M. Clément Massier et Delphin au Golfe-Juan.
3152 Waléry, Paris.
2791 Joseph Merlini, Paris.
3179 Richard, Paris.
2785 Girardot, Paris.
Facchina, Paris.
2968 Jules Morlent, Bayeux.
2978 L. Sazerat Blondeau et Cie, Limoges.
2979 E. Schopin, Montigny-sur-Loing.
2989 D. Vion, Choisy-le-Roi.
3925 Appert frères, Paris.
3409 Jean Charles, Paris.
2969 Pelletier et fils, Paris.
2987 Verreries de Fresnes (Renard père et fils), Fresnes.
2986 Verreries de Bagneaux (Bernard et Cie.), Nemours.
2991 E.-A. Chameroy, Paris.
3006 Compagnie Française du celluloid, Paris.
3013 H. Grünbaum, Paris.
3017 E. Mairel, Paris.
3029 F. Roquet, Rouen.
Martin Elie, Paris.
3131 A. Quantin, Paris.
3118 Mathieu-Deroche, Paris.
3082 Ch. Grassin, Boulogne-sur-Mer.
3095 A. Lahure et Ce, Paris.
3076 Gillot, Paris.
3046 Braun et Ce, Paris.
3052 Chardon et Ce, Paris.
3083 Grimaud, Chartier et Marteau, Paris.
Delphin Petit, Lille.
3034 L. Antoine fils, Paris.
3043 Branzy Poure et Ce, Boulogne.
3069 Engel fils, Paris.
3079 Gonthier Dreyfus et Ce, Paris.
3090 Johannot et Ce, Annonay.
3119 Montgolfier frères, Annonay.
3120 Morel Berclaux et Masure, Arches.
3053 Armand Colin et Ce, Paris.
3065 Ducher et Ce, Paris.
3104 J. Lemonnier, Paris.
3107 A. Levy, Paris.
3135 J. Rouam, Paris.
Jourdan, Algérie.
3091 D. Jouaust, Paris.
3136 E. Rouveyre et G. Blond, Paris.
3166 Gavioli et Ce, Paris.
3171 Ph. Herz neveu, Paris.
3180 Ruch, Paris.
3181 A. Thibout, Paris.
W. Walcker, Paris.
3770 L. Lacroix fils, Angoulême.
2780 Compagnie française de l'industrie du rotin, Vez.
Lacroix, chimiste.

Médaille d'argent.

2790 Louis Majorelle, Nancy.
2794 Société anonyme du Vieux-Chêne, Paris.
2788 J. de Laterrière, Paris.
2692 Joseph Miano, Paris.
2799 Voillereau fils, Paris.
2779 Clair Leproust, Paris.
2825 Jolibé, Paris.
Majorelle, Nancy.
2801 Ch. Babey, Saint-Pierre-les-Calais.
2809 Cazaban et Gallet, Paris.
2818 L.-J. Dumet, Paris.
2820 Flipo-Flipo et Wattini, Tourcoing.
2835 Fr. Piquée, Paris.
2836 Ragareux, Paris.
2838 F.-E. Regnier, Paris.
2860 Collectivité des bronzes imitation, Paris.
2851 E. Baguès, Paris.
2884 Périn Grados, Paris.
2874 Jacquel et Ce, Paris.
3984 Gollot frères, Paris.
2890 G. Boin, Paris.
2891 Brigaud Gadet, Paris.
2893 E. Claude, Darney.
2949 Fargue et Hardeley, Paris.
2895 Durafert, Paris.
2901 Lacroisade Chambon et Ce, Paris.
2905 Maldiné, Paris.
2907 Ch. Merle, Paris.
2993 de Dietrich et Ce, Paris.
2947 Faïencerie de Bourgogne, Longchamp.
2951 E. Gille, Paris.
2953 Jules Houry, Paris.
3049 Canson, Paris.
Le Bourgeois.
2964 Manger père et fils, Paris.
2973 E. Pinot fils, Paris.
2970 E. Peyrusson, Limoges.
2957 Raymond Laporte, Limoges.
2980 Th.-V. Sergent, Paris.
2984 A. Thomas et P. Bardenat, Choisy-le-Roi.
2952 Gossart fils, Paris.
2950 H. Garnier, Paris.
2967 J. Neiter jeune, Paris.
2990 E. Boucher et Ce, Fumay.
3004 A. Brichaut, Paris.
3007 Didout, Paris.
3011 Gaultier et fils aîné, Paris.
3012 J.-E. Grillet, Paris.
3027 Rabéry, Paris.
3047 Burdin et Ce, Angers.
3035 Veuve F. Appel, Paris.
3135 Jules Rouam, Paris.
3151 Vallet Minot et Ce, Paris.
3137 Comte de Roydeville, Paris.
Jourdan, Algérie.
Famin, Algérie.
3064 Amable Dubourguet, Paris.
3088 D. Hutinet, Paris.
3105 Antoine Lenègre, Paris.
3133 E. Quinet, Paris.
3141 Société gén. des encres et produits chimiques, Dijon.
3148 Gustave Toiray-Maurin, Paris.
3040 L. Baschet, Paris.
3041 E. Bertaux, Paris.
3051 Charavay frères, Paris.
3060 O. Doin, Paris.
3075 Fuzier-Hermann, Paris.
3147 Tissot, Paris.
3150 Turgan, Paris.
3093 A. Lahure, Paris.
3116 C. Marpon et E. Flammarion, Paris.
3124 P. Ollendorff, Paris.
3071 E. Flament, Douai.
3155 Association générale des ouvriers. L. François Maître et Ce, Paris.
3156 A.-Ph. Aubert, Paris.
3159 O. Bing, Paris.
3163 Gautrot aîné et Ce (Couesnon Gautrot et Ce succ.), Paris.
3167 F. Gervex, Paris.
3174 Lantez, Paris.
Biardot, Paris.
Thémar, Paris.
2958 Latteux Bazin, Mesnil-Saint-Firmin.
3102 Otto Leim, Paris.
3767 Job. Bardou, Perpignan.
3117 Massonnet et Ce, Paris.
2793 E. Prunier, Paris.
4159 H. Ruel, Paris.
3039 Baignol et Farjon, Boulogne-sur-Mer.

Médaille de bronze.

2789 Joveneau, Paris.
2784 J.-S. Fleury, Paris.
2837 E.-C.-H. Regereau, Paris.
2840 Rombeau et Cuvelier frères, Tourcoing.
2841 Roullier père et fils et gendre, Paris.
2823 J. de Haas, Paris.
2849 Wallet, Paris.
2846 E.-F.-A. Trubert, Paris.
2862 David, Paris.
2884 Domange Rollin, Paris.
2885 Grandry fils, Nouzon.
2894 A. Dubourguet, Paris.
2904 Levavasseur et Onachée, Paris.
2909 J. Pérille, Paris.
2911 Pillet Parod, Vincennes.
2912 Piet, Paris.
Sanglier, Petit Ivry.
Devriès, Paris.
2923 Arsène Chatelain, Charquemont.
2926 A.-M. Drugeon, Paris.
3054 Dagron et Cᵉ, Paris.
3165 Gavioli fils, Paris.
2931 J. Hue, Paris.
2937 E. Blot, Rosendall-les-Bains.
2940 D. Boussard, Paris.
2955 P. Jullien, Paris.
2977 L. Saison, Paris.
2936 F. Bédier, Sèvres.
2956 A. Lengelé et Cᵉ, Paris.
2976 Remlinger-Vinet, Paris.
Vantillard, Paris.
2988 J. Vessière aîné, Baccarat.
3000 E. Nicora, Paris.
3008 E. Doisy, Paris.
3025 G. Pellieux et Cᵉ, Paris.
3031 Soyez, Saint-Maur-les-Fossés.
3032 A. Yvard, Paris.
3080 M. Gouin, Paris.
3088 D. Hutinet, Paris.
3063 G. Dreyfus, Paris.
3146 Teillac, Paris.
3149 Veuve Ch. Torchon, Paris.
Gay, Paris.
3117 Ch. Massonet et Cie, Paris.
3079 Gonthier Dreyfus et Cie, Paris.
3056 V. David, Courbevoie.
Geiser, Algérie.
3057 Paul Delagarde, Paris.
3115 H. Mallat fils, Paris.
3138 A. Schneider, Paris.
3092 Jourdan, Paris.
3094 Le Génie civil, Paris.
3098 L. Laroze et Forcel, Paris.
3112 Maincent, Paris.
3113 De Magny, Paris.
2994 Duru, Bordeaux.
3162 E. Focké fils aîné, Paris.
3173 J. Lacape et Cie, Paris.
3161 Brody, Paris.
3169 A. Hellé, Nancy.
3175 A. Meliot, Paris.
3171 Mlle de Pierpont, Paris.
2863 Debinche et Cie, Paris.
2797 E. Terquem, Paris.
3768 J. Bardou et fils, Perpignan.
3050 E. Champagne, Paris.
3067 Duvernoy, Paris.

Mention honorable.

2777 R. van Veersen et Cᵉ, Sommedieue.
2805 R. Brocard, Paris.
Brocot, Paris.
2850 F. Allard, Paris.
2882 Pantz frères et Cᵉ, Pont-à-Mousson.
Allez frères, Paris.
2918 Thessier-Fèvre, Paris.
2919 F. Transberger, Paris.
2924 A. Cohen, Paris.
2938 Ch. Bode et Cᵉ, Limoges.
Brassart.
2944 Chineau, Paris.
2946 Detemmermans, Paris.
Kaleski, Paris.
Meyer, Paris.
2997 Julien et Moret, Paris.
3005 H. Chapelain, Paris.
3011 Thomasson Dalbergue, Paris.
3024 J.-E. Pannier, Paris.
3026 E. Périer et A. Romain, Paris.
3028 L.-A. Ravenet aîné, Paris.
3023 H.-B. Némitz, Paris.
3114 E. Maître, Paris.
3130 A.-E. Provost, Toulouse.
3154 J.-E. Weber, Paris.
3106 E. Lizé, Paris.
Journal *le Gaulois*, Paris.
3048 Caillault et Levasseur, Paris.
3072 Fossey, Paris.
3101 J.-G.-F. Lavigne, Paris.
3129 Prat-Dumas et Cᵉ, Couze-Saint-Front (Dordogne).
3145 Victor Tardif, Paris.
3044 Boileau, Versailles.
3077 Giot, Cherbourg.
3097 Laloy, Alençon.
3144 Sylvestre, Paris.
Meifredy, Paris.
3143 Société de géographie commerciale, Paris.
3157 H. Baudre, Paris.
3182 N. Winther, Paris.
3125 Picard Bernheim et Cᵉ, Paris.

GROUPE V

VÊTEMENTS, LINGERIE ET ACCESSOIRES

Hors concours comme membres du jury.

MM. Alba la Source.	MM. A. Mahieu.
Bessonneau.	H. May.
J. Delattre père.	A. Muzet.
Julien Hayem.	A. Ponnier.
Eugène Kietz.	

Diplôme d'honneur.

3193 Bérard et Ferrand, Lyon.
3197 Bonnet et Cᵉ, Lyon.
3200 Louis Boudon, Saint-Jean-du-Gard.
3251 Jaubert Audras et Cᵉ, Lyon.
3291 Charles Rebour, Saint-Etienne.
2843 Saint frères, Paris.
3206 J. Casse et fils, Fives-Lille.
3305 H. Sieber, Seydoux et Cᵉ, Paris.
3240 les fils de A. Guillaumet, Suresnes.
3212 Chappat et Cᵉ, Paris.
3271 Georges Maes, Clichy.
3183 Alamagny et Oriol, Saint-Chamond.
3203 E. Bréant, Paris.
3346 Chambre syndicale de la Confection pour dames, Paris.
3380 Révillon frères, Paris.
3387 Tirard frères, Paris.
3321 F. Bapterosses, Briare.
3335 Couturat et Cᵉ, Paris.
3348 Fanien fils aîné, Paris.
3377 F. Pinet, Paris.
3398 F. Boucheron, Paris.
3400 Th. Bourdier, Paris.
3421 Alph. Fouquet, Paris.
3462 Lemaire, Paris.

Médaille d'or.

3187 L. Audibert et Cᵉ, Lyon.
3189 Aimé Baboin, Lyon.
3190 Bardon Ritton et Mayen, Lyon.
3194 J. Béraud et Cᵉ, Lyon.
3204 Bresson Agnès et Cᵉ, Lyon.
3214 Chavent père et fils, Lyon.
3225 Ducôté Caquet, Vauzelle et Cote, Lyon.
3228 Durand frères, Lyon.
3227 Durand Badel et Huvey, Lyon.
3236 Alexandre Giraud et Cᵉ, Lyon.
3241 E. Hamelin et Cᵉ, Paris.
3237 Gourd Croizat fils et Dubost, Lyon.
3278 A. Montessuy et Chomer, Lyon.
3274 Massing frères et Cᵉ, Paris.
3276 J.-P. Million Servier et Cᵉ, Lyon.
3282 V. Ogier, P. Noyer et Cᵉ, Lyon.
3286 L.-L. Permezel et Cᵉ, Lyon.
3292 L. Rendu et Moise, Lyon.
3307 Société anonyme de la filature d'Amilly, Amilly.
3202 Boutemy, Lannoy.
3222 Anatole Descamps, Lille.
3231 Feray et Cᵉ, Essones.
3243 Hassebroucq frères, Commines.
3249 Huret Lagache et Cᵉ, Pont-de-Briques.
3252 Joubert Bonnaire, Angers.
3272 Magnier Duplay Fleury et Cᵉ, Paris.
3303 J. Scrive et fils, Lille.
3315 Villard Castelbon et A. Vial, Armentières et Lille.
3317 Ph Vrau et Cᵉ, Lille.
3318 Wallaert frères, Lille.
3270 Henri-Ernest Loyer, Lille.
3221. P. Delebart Mallet, Lille.
3239 Gros Roman Marozeau et Cᵉ, Paris.
3242 Hartmann et fils, Paris.
3191 Th. Barrois, Fives-Lille.
3201 F. Boussus, Wignehies.
3192 Gustave Barrois, Fives-Lille.
3210 Constant Flavigny, Elbeuf.
3210 Happey et Picard, Elbeuf.
3217 Courouble et Carette, Roubaix.
3230 Exposition coll. de Mazamet.

(Aucun des exposants n'est autorisé à se prévaloir de cette médaille, qui est décernée à la ville seule.)

Jules Tournier et fils, Mazamet.
J. Gau fils, frères, Mazamet.
H. Blanc, Mazamet.
Hérail fils, jeune, Mazamet.
F. Galibert-Martrat, Mazamet.
L. Izard, Mazamet.
P. Cros fils, Mazamet.
3245 Heyndrick Dormeuil fils, Roubaix.
3246 Isaac Holden et fils, Reims.
3250 Jacquot Ronnesson-Ravaux et Cᵉ, Fourmies.
3253 Jourdain Defontaine fils, Tourcoing.
3258 Julien Lagache fils, Roubaix.
3263 Leclercq-Dupire, Roubaix.
3280 D. Naude, Paris.
3281 C. Neyret et Cᵉ, Paris.
3288 Pinon et Guerin, Reims.
3289 Poiret frères et neveu, Saint-Epin.
3294 Auguste Robert et fils, Sedan.
3308 Stavaux-Bonnaire et fils, Paris.
3210 E. Nivert et Boulet, Elbeuf.
3208 Alfred et Georges Chalamel, Puteaux.
3223 Descat-Leleux fils, Lille.
3248 Halot, Puteaux.
3275 A. Meunier et Cᵉ, Suresnes.
3312 de Tilly, Reims.
3290 Poirier et Mortier, Reims.
3298 Emile Roussel, Roubaix.
3188 Charles Babey, Saint-Pierre-lès-Calais.
3260 Langlois, Paris.
3306 Société anonyme pour l'exploitation de l'usine « Cliff », Saint-Quentin.
3186 Charles Anthoine, Sedan.
Weber, Paris.
Amour et Raynal, Paris.
3342 H. Ducher, Paris.
3351 J.-B. Grebert-Borgnis, Paris.
3361 Charles-Guillaume de Langenhagen, Nancy.
3390 Jean-Achille Vessière Paulin, Paris.
3323 Beaumont frères, Paris.
3336 J. Crouvezier, Paris.
3347 Ch. Falcimaigne fils, Paris.
3391 Viol et Duflot, Paris.
3352 Hattat frères, Paris.
3396 G. Bissinger et Cᵉ, Paris.
3409 Jean Charles, Paris.
3410 F.-T. Couquaux et Cᵉ, Paris.
3420 A.-A. Fornet, Bourg.
3424 J. Debut et L. Coulon, Paris.
3430 Léopold Hubert, Paris.
3433 A. Lion, Paris.
3444 Plichon fils, Paris.
3449 Gustave Sandoz, Paris.
3461 Louis Guilleux, Paris.

Médaille d'argent.

3211 C. Champagne et Cᵉ, Lyon.
3213 Etienne Charbin, Lyon.
3229 F. Espiard, Lyon.
3265 Lemaître et André, Lyon.
3287 Perrot et Harent, Paris.
3309 Tapissier frères, Lyon.
3311 Thomasset et Capony, Lyon.
3220 Delattre père et fils, Lille.
3255 Kyd frères et Cᵉ, Dunkerque.
3285 Pelou, Bonnefont, Bordeaux et Cᵉ, Angers.
3302 Scrive frères, Lille.
3254 A. et N. Kahn, Lang et Cᵉ, Epinal.
3259 Les fils d'Emmanuel Lang, Nancy.
3215 A. Cocquel et Cᵉ, Amiens.
3279 Motte Bossut fils, Roubaix.
3185 Léon Allard et Cᵉ, Roubaix.
3210 Fraenckel-Blin, Elbeuf.
3210 Houillier fils, Elbeuf.
3232 Ernest Flament, Fourmies.
3257 Les fils de David Labbez, Saint-Gobert.
3264 Lecomte frères, Sedan.
3267 Laurent frères et sœurs, Tourcoing.
3277 L. de Montagnac et fils, Sedan.
3284 Paté frères, Neuflize.
3296 Rosette et Cᵉ, Trélon (Nord).
3297 Jules Rousseau, Sedan.
3199 Bossard Lacassaigne et Cᵉ. Reims.
3216 Charles Goget, Paris.
3219 Debiève et Maufroid, Valenciennes.
3238 Th. Grison, Lisieux.
3218 E. Davenière, Calais.
3300 Routier et Crozet, Lyon.
3314 Trichard et Heysch, Paris.
3326 R. Brocard, Paris.

Meissonnier, Paris.
3320 Mme L. Alexandre, Paris.
3330 J. Claren, Nantes.
3345 Durstwild frères, Paris.
3362 O. de Langenhagen, Lunéville.
3366 C. Lepine, Paris.
Le Roy, Paris.
3379 E. Louvel et Cie, Paris.
3369 A. Maurel, Paris.
3379 Quesney frères, Charleval.
3381 Rey Cousins et Cie, Caussade (Tarn-et-Garonne).
3329 E. Charageat, Paris.
3338 Dheilly Hordé, Villers-Bretonneux.
3341 Mme veuve Dubay-Raguet et Cie, Paris.
3350 Mme J. Gosse-Perier, Paris.
3357 Mme Jouatte, Paris.
3262 Lavallart et Cie, Amiens.
Lafon, Paris.
3365 H. Leprince, Paris.
3382 Roussel et Bailly, Paris.
3384 Société anonyme des usines Raby, Paris.
3386 Tharel et Selle, Paris.
3372 Félix Père, Toulouse.
3324 J. van Biema, Paris.
3331 Alexandre Chollet, Chartres.
3332 Louis-René Chollet, Versailles.
3339 Dressoir et Premartin, Paris.
3340 G. Dupois et ses fils, Paris.
3349 Auguste Frétin, Paris.
3354 Henriet aîné, Paris.
3383 Sablonnière, successeur de Bieber, Paris.
3403 A. Buisset et fils, Paris.
3411 Ch. Cuvillier, Paris.
3414 Duvelleroy, Paris.
3416 Evette (maison Alexandre), Paris.
3395 Biardot, Paris.
3417 A. Peau, Paris.
3419 Louis Flagey, Paris.
3447 Regad fils, Paris.
3448 F. Renn, Paris.
3454 A. Trélat, Paris.
4021 A. Poulat, Paris.
3428 Hirtz fils, Paris.
3460 Génique et Nicolas, Paris.
3457 Aurouze, Paris.
3198 J. Boon Deletrez, Lille.
3465 Les fils d'Emile Tournier, Morez.

Médaille de bronze.

3898 J. Boon Deletrez, Lille.
3209 Challiol et Charmetant, Lyon.
3261 J. Laval et F. Tronel, Lyon.
3313 E. Tournu, Mayet frères et Cie, Lyon.
3319 Wies, Valet et Cie, Lyon.
3207 George Samuel Davenport et Cie, St-Pol-lez-Dunkerque.
3244 Hié-Huvette, Lille.
3247 Louis Hubinet, Glageon (Nord).
3283 L.-H. Pascal fils frères, Saint-Chamond.
3196 Louis Binet et Cie, Annonay.
3210 Clarenson et Lebret, Elbeuf.
3293 Rives Ulysse et Cie, Mazamet.
3205 François Brawaeys Bazin, Roubaix.
3304 René Delosse et Cie, Amiens.
3726 Louis Dupont, Paris.
3356 Jules Jaluzot et Cie, Paris.
3364 Léon, Paris.
3375 V. Philippe, Clermont-Ferrand.
3328 Emile Cadilhac, Paris.
3337 J.-J. Damad, Nay (Basses-Pyrénées).
3389 Eugène François-Alexandre Trubert, Paris.
3327 de Bysterveld, Paris.
3359 Emile Labbez, Givet.
3412 Deslandes, Paris.
3413 Dorival, Paris.
3408 Chailloux, Paris.
3446 Prevost, Paris.
3443 Adolphe Pitet, Paris.
3404 S. Buiot, Paris.
3455 E. Zimmerli, Paris.
3401 Charles-Alex. Bourichet, Paris.
3434 Edmond Lucy, Paris.
3453 E. Thomas, Paris.
3440 H. Payen, Paris.
3437 Ch. Merle, Paris.
3418 Flachat et Genin, Paris.
J. Dellon, Paris.

Mention honorable.

5972 Manuel Mariani, Oran (Algérie).
3371 C. Mogis, Paris.
3344 Désiré Duprez, Lille.
3360 Edmond Labitte, Paris.
3363 Joseph Lenoor, Quesnoy-sur-Deule.
3373 Péron, Paris.
3397 Georges Bonneau, Paris.
3406 Prosper Caudelot, Paris.
3393 Neveux Bégard, Paris.
3451 Léopold Schetz, Paris.
E. Boivin, Paris.
3427 Ernest Henry, Paris.
3438 Jules Migneaux, Paris.
3392 Aubin, Paris.
3441 Prosper Perret, Paris.
3426 Guillet, Paris.
3442 A. Pichon, Paris.
3407 J.-P. Caron, Paris.
3432 Alexandre Lechevallier, Cabourg.
Salomon Cahen, Paris.

GROUPE VI

PRODUITS ALIMENTAIRES. — PRODUITS CHIMIQUES. EMBALLAGES DIVERS.

Hors concours comme membres du jury :

MM. L. Barral.
Bignon.
Boulé.
Ed. Bourdon.
Clavé Bertrand.
Chouët.
Paul Guillemot.
Emile Guimet.

MM. H. Huyard.
E. Meyer.
Paul Pesier.
Ch. Prevet.
G. Roy.
E. Velten.
A. Wagret.

Diplôme d'honneur.

3721 Rodel et fils frères, Bordeaux.
3674 Menier, Paris.
3607 Groult, Paris.
3739 Simon Legrand, Bersée.
Deprez père et fils, Capelle.
3484 Veuve G. Berger, Brâne-Cantenac.
3609 Guichard-Potheret et fils, Chalon-sur-Saône.
3482 Henri Benezech, Cette.
3556 René de Saint-Foix, Marseille.
3743 Société anonyme de Raffinerie parisienne, Paris.
Loche, Reims.
3512 Marie Brizard et Roger, Bordeaux.
3541 Léon-B. Croizet, Cognac.
3514 Cusenier fils aîné et Cie, Paris.
3519 Tourtel frères (brasserie de Tantonville), Meurthe.
E. Calvé et Cie, Bordeaux.
3828 A. Deutsch et ses fils, Paris.
3844 E. Hardy-Milori et Cie, Paris.
3869 P. Marchand frères, Dunkerque.
3894 Ch. Roulet et Cie, Marseille.
3904 Serpette, Lourmand, Lorois et Cie, Nantes.
3909 Société anonyme des matières colorantes et produits chimiques A. Poirier et G. Dalsace, Paris.
3777 Armet de Lisle et Cie, Paris.
3778 F. Arthus, Paris.
3784 A. Basset, Paris.
3806 Chapman, Corbeau et Gruel, Pont-Audemer.
3810 Société générale des cirages français, Paris.
3915 Th. Sueur fils, Paris.
3854 H. Jumelle, Paris.
3847 B. Hugo et Cie, Paris.
3936 Renard père, fils et Cie, Fresnes.
3741 Société des agriculteurs du Nord, Lille.
3694 Solvay et Cie, Varangéville-Dombasles.

Médaille d'or.

3531 Chevallier et Cie, Puteaux.
3751 Les fils de Ch. Teyssonneau, Bordeaux.
3747 Société générale de produits alimentaires, Dinant-Alicard, Paris.
3753 E. Trébucien, Paris.
3652 Lombart, Paris.
3641 A. Leleu et Cie, Paris.
3613 Guillout et Cie, Paris.
3646 Lesage et Cie, Paris.
3710 F. Quinette et Cie, Clermont-Ferrand.
3565 A. Dufour et Cie, Bordeaux.
3633 F. Laporte, Toulouse.
3664 Aimé Martin et Cie, Nice.
3683 H. Muret, Noyen-sur-Seine.
3513 Veuve Cruze, château Pontet-Canet.
3630 Armand Lalande, Bordeaux.
3699 Picon (Henri), Bordeaux.
3537 Compagnie française des chocolats et des thés, Pelletier et Cie, Paris.
3615 Constant Halphen, château Batailley.
3628 Veuve Lahens et Lahens fils, château Larose-Perganson.
3489 E. Beyssac, La Tremo.
3676 Mercier et Cie, Epernay.
3627 L. La Fourcade, Bordeaux.
3516 J.-J. Cabanes, Pomerol.
3522 Castéja, Bordeaux.
3699 L'Héritier-Guyot, Dijon.
3499 Bouchard aîné et fils, Beaune.
3731 F. Saint-Léon Boyer-Fonfrède, Vertheuil.
3527 Champy père et Cie, Beaune.
3481 Th. Bellemer, Château-Priban.
3662 Mannel et Cie, Reims.
3597 G. Gibert, Reims.
3560 M. Dollfus, Chateau-Montrose.
3493 Blanc, Terre de Brown-Léognan.
3713 J. Regnier, Dijon.
3494 P. Blanchard et Cie, Rochefort-sur-Mer.
3528 A. Chantrel, Paris.
3559 Distillerie de Croisset-Rouen.
3562 J. Dubourdieu, P. Jameau et G. Blaut, à Condom, Gers.
3568 J. Dupont et Cie, Cognac.
3591 P. Garnier, Enghien-les-Bains.
3621 Joanne, Paris.
3657 Magnant père et fils et Cie, Alfort.
3663 Marchand frères, Paris.
3732 Saintoin frères, Orléans.
3728 Rouvière, Dijon.
3748 Société fermière du Grand Hôtel, Paris.
3500 Bouchart René et Cie, Saint-Amand-les-Eaux.
4043 F. Billet, Marly-lèz-Valenciennes.
3779 E. Asselin, Saint Denis.
3814 Compagnie industrielle des procédés Raoul Pictet, Paris.
3815 Compagnie fermière des établissements thermaux et du casino de Bagnères-de-Luchon.
3861 D. Leca et Cie, Marseille.
3860 G. de Laire et Cie, Paris.
3864 Levainville et Rambaud, Paris.
3867 Ch. Lorilleux et Cie, Paris.
3877 Michaud fils frères, Aubervilliers.
3881 E. Nay, Paris.
3883 F. Paranque, Marseille.
3887 Pommier et Cie, Paris.
3896 E. Rouquier-Milius, Dugny (Seine).
3897 Ruggieri, Paris.
3902 M. B. Schmidt fils, Saint-Denis.
3859 Emile Genevoix et Cie, Paris.
3835 H. Fournier et Cie, Paris.
3865 Limousin et Cie, Paris.
3890 Rigollot et Cie, Paris.
3916 Taillandier, Argenteuil.
3920 C. Thévenot, Dijon.
3895 Roure-Bertrand fils, Grasse.
3813 Coignet et Cie, Paris.
3849 A. Jaille, Agen.
3901 Schloesing frères, Marseille.
3801 Burc, Paris.
3785 Bastié et Cie, Toulouse.
3792 Les fils de François Bal, Chambéry.
3930 Leclère, Paris.
3941 Legrand, Paris.
La Société d'agriculture de Bourbourg.
Laurent Mouchow, Orchies.
3927 J. Capgrand-Mothes, Paris.
3694 Pellerin père, Paris.

Médaille d'argent.

3496 Bonfils frères, Carpentras.
3509 P. Boyer et Cie, Cognac.
3557 Desegaulx et Dufour, Bordeaux.
3570 C. Duprat et Maurel, Bordeaux.
3583 J. Fiton aîné, Bordeaux.
3584 Flon fils, Nantes.
3719 Ridel et Cie, Nantes.
3750 Tandeau, Paris.
3645 Lervilles, Lille.
3716 Renaud jeune et Cie, Lyon.
3572 Duquenel, Saint-Sorlin.
3671 J. Maurel, Marseille.
3704 A. Poupon, Dijon.
3602 Goulas, May-en-Multien.
3515 Brusson jeune, Villemur.
3567 Duplant fils, Chartres.
3603 H.-J. Goulet, Reims.
3598 F. Giese, La Biche (Médoc).
3758 Baron de Verthamon, château Bessan-Ségur.
3655 De Luetkens, Médoc.
3718 J. Ricard, Léognan.
3578 Veuve Ferchaud, château Bellevue.
3749 Ph. Tampier et Cie, Bordeaux.
3714 Reignier fils et Boulineau, Bordeaux.
3472 Anthérieu-Périer, Frontignan.
3624 E. Labarthe fils, Frontignan.
3616 Hasenklever, Nuits.
3478 Baumann frères, Nuits.
3519 F. Carmantrant, Lons-le-Saulnier.
3604 Octavie Grandet, Libourne.

3703 Ch. Poleck, Dijon.
3473 Arnaud fils, Narbonne.
3626 Désiré Lafon, Sauterne.
3517 J. Calvet aîné, Bordeaux.
3557 Darquier fils, Pouyaux.
3756 Vergnes Dupuch, Bordeaux.
3695 Périnet et fils, Reims.
3659 F. Mangin, Lons-le-Saulnier.
3673 P. Mazet Vasseur et Ce, Valence.
Jules Bellot et Ce, Cognac.
3495 P. Boisnard et Ce, Cognac.
3538 B. Cougouille, Eymet (Dordogne).
3539 Ch. Coulon et ses frères, Havre.
3573 L. Duran, Condom.
3374 A. Drouillard et Ce, Cognac.
3575 Th. Esparbès, Toulouse.
3900 Société anonyme de la Savonnerie du Lion.
3579 E. Ferrand, Segonzac.
3612 P. Guilloteaux, Versailles.
3625 Labelle et Ce, Toulouse.
3629 E. Lainé, Loos-lès-Lille.
3640 Lejay-Lagoute, Dijon.
3656 G. Luzet, Luxeuil.
3681 Moullon et Ce, Cognac.
3682 F. Mugnier, Dijon.
3693 Pélisson père et Ce, Cognac.
3700 G.-O. Picon, Saint-Denis.
3738 R. Schoutesten, Lille.
3743 Société anonyme de raffinerie parisienne, Saint Ouen.
3761 Violet frères, Thuir.
3762 Vivez et Pères, fils et gendre, Condom.
Davaine, Saint-Amand-les-Eaux.
3552 Delehart fils, Douai.
3791 G. Borrel, Paris.
3794 P. Boyer et Ce, Gignac.
3804 G. Chalmel, Paris.
3809 Chevillet fils, Paris.
3829 Durrutbuy et Despaigne, Gaillonnet.
3855 A. Kaulek, Puteaux.
3857 F. et H. Legrolet frères, Bordeaux.
3886 C. Pierrugues et Ce, Marseille.
3908 Société anonyme « l'Industrie », Paris.
3870 Compagnie Franco-Américaine, J.-L. Martiny et Ce, Saint-Denis.
3787 J.-A. Beslier, Paris.
3807 Chassaing et Ce, Paris.
3822 Desnoix, Paris.
3827 Duperron, Paris.
3863 Leiesseur et Ce, Paris.
3892 P. Robertet, Grasse.
3920 Demarson-Chételat, Paris.
3893 Roger et Gallet, Paris.
3833 Fische et Ce, Coailvet (Aisne).
3851 Joudrain, Paris.
3921 Totin frères, Montreuil.
3928 A. Berlin, Paris.
3932 Victor Nowé, Marseille.
3937 Teisseire et Delmas, Paris.
3838 Gandillon fils, Sens.
3789 Blache, Annonay.
3837 G. Franc, Annonay.
3924 Les fils de J. Vincent, Nantes.
3876 Meizonier fils, Annonay.
3858 Landré et Bouquerot, Paris.
3891 Rives Ulysse et Ce, Mazamet.
Hardon, Paris.
3603 H. Goulet, Reims.
3469 Amer Picon, Paris.
C. Breton, Lautrin succ., Paris.
3926 Barbou fils, Paris.
Eaux de Plombières.
3771 Eaux de Contrexéville.
3686 J. Nouvielle, Bordeaux.
D. Tevenoot, à Ambouts-Cappelle (Nord).
3935 Léon Quillet, Paris.

Médaille de bronze.

3590 L. Gandibleu, Paris.
3592 Deligny, Paris.
3675 A. Mercier, dito.
3689 Ogereau frères, Nantes.
3698 A. Pharamond, Paris.
3745 Société générale laitière de l'Est, Besançon.
3746 Société générale du lait condensé des Alpes, Havre.
3548 Dufron et Ce, Paris.
3766 Wilhot fils et Ce, Poix.
3487 Bessède fils, Marseille.
3530 P. Chenu, Paris.
3752 Tranchand, Marseille.
3688 Obrecht frères, Paris.
Breton aîné et gendre, Orléans.
3503 J. Boullais, Dieppe.
3764 Wavelet-Hernu, Arras.
3534 Coevoet-Renouard, Lille.
3561 Dreyfus-Salomon, Valenciennes.
3774 E. Arène fils, Nice.
3776 Arthur Armand, Marseille.
3786 Georges Bertèche, Valenciennes.
3841 Gignet-Leroy, Paris.
3703 P. Proma, Cantenac.
3498 J. Bordes, Bordeaux.
3479 L.-F. Beaucourt, Margaux.
3734 F.-J. Sandré, Léognan.
3672 M. de Mauvesin, Moulis.
3563 E. Ducasse, Moulis.
3654 L. Loyet, Barsac.
3651 Loiseleur, Bourgueil.
3492 A. Billerey, Beaune.
3526 J. Champion, Reims.
3592 Houlet d'Hauteserre, Reims.
3533 Henri Clicquot, Reims.
3605 A. Gratien, Beaulieu-lès-Saumur.
3587 J.-F. Fournier, Epernay.
3497 A. Bonifet, Médoc.
3514 Raoul Brun, Blaye.
3513 Bruchaut Goupil et Ce, Bordeaux.
3728 Rouvière fils, Dijon.
3637 Albert Lauth, Castres.
3594 Geisweiler et fils, Nuits.
3571 Duquenel, Saint-Sorlin.
3540 A. Court, Bruges-Gironde.
3593 A. Gautier, Bordeaux.
Cazanove, Bordeaux.
Semézis.
Manière-Denizot.
3467 Adet Seward et Ce, Bordeaux.
3476 Barnett et fils, Cognac.
3508 Boutillier, G. Briand et Ce, Cognac.
3546 X. Darnal, Château-de Boisbedeuil.
3555 C. Denize fils et Cie., Meulan.
3572 Duquenel, Saint-Sorlin.
3581 B. Ferret et Sicot, Port d'Envaux.
3580 Ferrand frères, Lyon.
3585 Fontbonne, Dijon.
3596 Ghesquier-Bouisset, Lille.
3599 F. Goguel, Saint-Dié.
3614 A. Haith, Ligny.
2628 de Laage fils et Cie., Cognac.
3639 Legendre et Arnaud, Clermont-Ferrand.
3649 Lhéritier-Guyot, Dijon.
3661 Manson Hugues, Nantes.
3667 A. Matignon et Cie., Cognac.
3669 Veuve J. Maubernard, Orange.
3696 F. Perret, Limoges.
3701 Pillard, Paris.
3711 J. Raillac aîné, Bordeaux.
3715 Reinhart, Bordeaux.
3717 Révillon Gerjaud, Paris.
3720 Rivière-Gardrat et Cie, Cognac.
3724 A. Ronchon, Paris.
3730 G. Sabatier, Nîmes.
3735 Sarrazin et Cie, Bordeaux.
3736 Sauzède, Toulon.
3737 Schmitt et Cie, Condom.
3749 Ph. Tampier et Ce, Bordeaux.
3763 J. Voisin, Marseillan.
3583 J. Fiton aîné, Bordeaux.
3501 Boulle aîné, Limoges.
3666 Martineau, Saintes.
3873 Edmond Menu, Loos-les-Lille.
3899 Sautet, Paris.
3923 Vicat, dito.
3790 L. E. Boron, Montbart.
3797 R. Bravais, Paris.
3802 Carenou et Tur, Meursac.
3819 E. de Ricqlès et Ce, Lyon.
3922 Cyrille Velpry, Reims.
Verne, Grenoble.
3799 F. Brun et Bonnet, Paris.
3788 P. Bisseuil et Ce, Paris.
3810 Chiraux frères, Cambrai.
3879 Moraux et Delmotte, Wasnières.
3880 Morel et Georget, Aubervilliers.
3845 B. Harsh fils, Paris.
3834 J. H. Forster, Paris.
Guillieux, Paris.
3933 Joseph Piat, Paris.
3934 Léopold Pujos, Nérac.
3658 Maletra, Société anonyme de produits chimiques, Paris.
3911 Société générale des eaux d'Aulus.
3898 Saint-Galmier (source Badoit).
3907 Société anonyme des sondages du Forez.
3830 Etablissement de la Preste.
Eaux d'Orezza.
3708 Prinet, Bordeaux.

Mention honorable.

3608 J. Gravier aîné et Ce, Orléans.
3644 A. Lenoir fils, Paris.
3646 Ch. Laurent, Mareuil.
3491 A. Bierry, Montigny.
3677 G. Michel fils, Paris.
3635 V. Latour, Bordeaux.
3518 Candeil frère et sœur, Lille.
Bornibus, Paris.
3558 O.-E. Deshayes, Havre.
3520 Cartier-Cassière, Tours.
3546 de Bourran frères et Ce, Bordeaux.
3553 A. Delor et Ce, Bordeaux.
3684 Louis Nicolas, Libourne.
3723 Comte de Roquette-Buisson, Blois.
3650 Lhote et fils, Dijon.
3569 E. Dupont et Ce, Bordeaux.
3631 Veuve Lamorère aîné, Loustreau-Neuf.
3610 F. de Guigné, Médoc.
3600 Gontier-Lalande, Moulis.
3554 J. Demptos, Camblanes.
3702 A. Planteau, Sainte Foy-la-Grande.
3735 Sarrazin et Ce, Bordeaux.
3486 X. Bernard, Château des Trois-Moulins.
3617 E. Hontang et Ce, Bordeaux.
3475 H. de Baillet, Château de Sireygeol.
3697 F. et L. Pesqui, Bordeaux.
3620 J. Hugon Antonic, Moulis.
Besson-Perrault, Rully.
3748 P.-J. Soulier, Collioure.
3761 Violet frères, Thuir.
3754 Trilles frères, Perpignan.
3638 Letournier jeune, Ay.
Reinat.
J. Rousse.
3471 Andrieu et Rebottato, Toulon-sur-Mer.
3480 Bégat et Sedilleau, Paris.
3513 Bruchot, Goupil et Ce, Bordeaux.
3535 Coisne Pruvost, Armentières.
3665 Th. Martin, Gallargues.
3706 Preire, Toulon.
3714 Reignier et Boulineau aîné, Bordeaux.
3712 Ch. de Rancourt, Bordeaux.
3755 C.-H. Unholz, Bordeaux.
3825 Domont et Collet, Paris.
3826 Henri Dugnolle, Fresnes.
3817 E. Decagny, Paris.
3872 E.-A. Melin, Bordeaux.
3828 Ch. Durand et Ce, Paris.
3685 Ninot Robin et fils, Rully.
Deplanche et Gavignet, Paris.
Vernet.
Pont de Neyrac.
St. Galmier (Grande source Noël).
Morny Chateauneuf.
Eaux de l'Atlas.

GROUPE VII

MÉCANIQUE. — INSTRUMENTS ET OUTILS. — MOYENS DE TRANSPORT

Hors concours comme membres du jury :

MM. Henry Binder. | Mr Geneste.
Galante père.

Diplôme d'honneur.

3939 A. Albaret, Liancourt.
3941 Anciens établissements Cail, Paris.
3913 F. Arbey, Paris.
3963 Compagnie de Fives-Lille, Paris.
4003 Marinoni, Paris.
4011 F. Morane jeune, Paris.
4020 A. Piat, Paris.
4029 Société générale meulière, La Ferté-sous-Jouarre.
4036 Vigueron, Paris.
4041 Balbreck aîné, Paris.
4037 A. Collot, Paris.
4050 Jules Duboscq, Paris.
4052 E. Ducretet et Ce, Paris.
4056 Edmond Feil, Paris.
4067 Ménier, Paris.
4068 J.-A. Nachet, Paris.
4076 Société générale des téléphones, Paris.
4066 R. et H. Mathieu fils, Paris.
4106 Société anonyme de travaux, Dyle et Bacalan, Paris.
4092 Decauville aîné, Petit Bourgogne.
4099 J.-N. Lemoine, Paris.
4102 Million, Guiet et Ce, Paris.
4103 Muhlbacher, Paris.
3989 A. Hurtu, Paris.

Médaille d'or.

3950 J. Boulet et Ce, Paris.
3965 Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, Paris.
3957 J. Cabasson, Paris.
3974 Durenne, Courbevoie.

3971 J. Dugonjon aîné, Paris.
Deny, Paris.
3973 Dupety, Theurey, Gueuvin, Bouchon et Ce, la Ferté-sous-Jouarre.
3976 Veuve Egrot et fils, Paris.
3978 A. Pauqueux et Ce, la Ferté-sous-Jouarre.
3981 P. Garnier, Paris.
3983 Giroud et Ce, Paris.
Lehmann frères.
3995 Leblanc et Ce, Paris.
3991 La Bourguignonne, Dijon.
Legat.
4008 Mays frères, Paris.
4023 E. Puzenat, Bourbon-Lancy.
4027 Société de constructions mécaniques de Saint-Quentin.
4039 Wohl, Paris.
4045 A. Boivin, Paris.
4049 L. Dru, Paris.
4060 J. Journaux, Paris.
4061 L. Laurent, Paris.
4063 Secretan, Paris.
4044 A.-P. Boissonneau fils, Paris.
4048 Coulomb Boissonneau et fils, Paris.
4065 J.-B. Mariaud, Paris.
4075 Rondeau frères, Paris.
4121 Joubert-Bonnaire, Angers.
4126 Turbot, Anzin (Nord).
4080 G. Wickham, Paris.
4081 Anciens établissement Cail, Paris.
4091 E. Chevalier, Paris.
4095 L. Francq, Paris.
4093 E. Dervaux-Ibled, Vieux-Condé.
4101 A. Mallet, Paris.
4104 L. Paupier, Paris.
4082 G. Anthoni, Paris.
4084 Belvalette frères, Paris.
4086 Bovriven frères, Paris.
4088 A. Camille jeune, Paris.
V. E. Coneau, Paris.
4102 Million Guiet et Ce, Paris.
4109 Soc. d'instruction professionnelle et artistique de carrosserie, Paris.
4100 Lochet aîné et Debertrand, Paris.
2843 Saint frères.
4031 et 4125, Stapfer de Duclos et Ce, Marseille.
4117 Dorémieux fils et Ce, à Saint-Amand (Nord).
E. Houdart.
William de Saint-Martin, Paris.
4028 Société française des élévateurs, Paris.

Médaille d'argent.

A. Berthélémy, Paris.
4051 Th. A. Duboscq père et fils, Paris.
4054 J. P. Français, Paris.
4058 S. Guichard et Ce, Paris.
4059 R. Jacquinet, Reims.
4069 Olivier et Goulancourt, Paris.
4071 Pertuis, Paris.
4055 Franck Valéry frères, Paris.
4073 C. Regnier et E. Paillard, Paris.
4079 H. Vergne, Paris.
Devenne, Paris.
Brémont, Paris.
4098 G. Lebois, Paris.
4105 Soc. anon. la Carrosserie industrielle, Paris.
4114 Caillard frères, Havre.
3947 A. Blaise, Signy-le-Petit.
3946 Beyer frères à Paris.
3949 A. Bouchereaux, Choisy-le-Roi.
3964 Compagnie française des chocolats et des thés Pelletier et Cie, Paris.
3967 L. Couteau, Roubaix.
3962 A. Clert, Niort.
4014 Mutel et Dupont, Paris.
3980 L. Fontaine, Lille.
3986 Grande société meulière, Cinq-Mars-la-Pile.
3988 G. Hermann et Cie, Paris.
3997 A. Lecornu, Paris.
3994 Laporte aîné, Nérondes.
4000 Lhuillier, Dijon.
4022 D. Poulet, Paris.
4030 Bouchu-Pinet, Langeais.
4033 Tiersot, Paris.
Giet, Cherbourg.
4118 Fraissinet et Cie, Marseille.
4120 Huret Lagache et Cie, Pont de Briques.

Médaille de bronze.

3954 Brixon Poussart, Mouzon.
3960 P. Chenaillier, Paris.
3966 A. Courtin Wallerand, Maroilles.
3977 G. Englebert, J. Liévens et Ce, Lille.
3979 A. Ferron, Paris.
3998 Lemelle, Paris.

3993 Lallier Vernot et Ce, La Ferté-sous-Jouarre.
4005 A. Masson, Paris.
4010 F. Mony, Dijon.
4026 Société anonyme pour l'exploitation d'engins graisseurs à alimentation pneumatique, Paris.
4034 P. Tourneur, Paris.
4022 J. Teppaz, Paris.
4040 J. Audouin, Paris.
4042 L. Biennait, Paris.
4053 E. Enjalbert, Montpellier.
4062 J. P. Le Chevallier, Poitiers.
4064 B.-J. Mallet, Paris.
4072 Petitqueux et Thomas, Paris.
Cahen et Jolly.
4083 Bénard, Paris.
4110 A. Suc, Paris.
4111 R. Vignoul et H. Orban, Vieux-Condé.
4087 J. Buzin, Valenciennes.
4123 H. Satre, Lyon.

Mention honorable.

3975 G. Durrschmidt, Lyon.
3985 Gaillot, Beaune.
3992 H. Lagache, Lille.
4017 Nuwendam et Kluyskens, Paris.
4024 J. Roland, Jeumont.
4038 Wackernie Famin et Ce, Paris.
Wildpret.
4089 Carpentier, Paris.
4039 Ferret et Sicot, Port-d'Envaux.
4122 Lucy, Paris.
4124 Société anonyme des lièges appliqués à l'industrie, Paris.

GROUPE VIII

GÉNIE CIVIL. — CONSTRUCTIONS. — BATIMENTS

Hors concours comme membres du jury :

MM. Boutmy.
Félix Dehaynin.
M. Hovine (juré belge).

Diplôme d'honneur.

2880 F. Marrou, Rouen.
2881 Mesureur et Monduit fils, Paris.
9963 Compagnie de Fives-Lille, Paris.
4133 A. Chappée, le Mans.
4140 Dervillé et Ce, Paris.
4143 Faïencerie de Gien, Gien.
4163 Société anonyme des ciments français et de Portland, Boulogne-sur-Mer.
4173 Anciens établissements Cail, Paris.
4177 Gustave Eiffel, Levallois-Perret.
4184 Léon Dru, Paris.
4188 E. Lippmann et Ce, Paris.
4189 Pierre Manhes, Lyon.
4192 Société des forges et hauts-fourneaux d'Anzin, Denain.

Médaille d'or.

2884 Perin-Grados, Paris.
2916 Société Le Nickel, Paris.
3910 Société générale des cirages français, Paris
3972 L. Dumont, Lille.
4138 Compagnie de travaux publics, Paris.
4149 N. Huret et Cie, Neufchatel (Pas-de-Calais)
4157 Raoul Radot, Paris.
4158 Royaux fils, Le Forest.
4160 Sand et Cie, Feignies.
4175 Marquis Anatole-François de Caligny, Versailles.
4178 Noel, Paris.
4186 E. Hemerdinger, Paris.
4190 E. Muller, Ivry-sur-Seine.
4193 Société générale pour la fabrication de la dynamite, Paris.
4194 G. Vian, Paris.
4197 Gouvy frères et Cie, Dieulouard.
3996 Leblanc-Georgi et Ce, Marquise.
Colonel Basserie, Le Mans.
Louis Ser.
Champigneulle, Paris.

Médaille d'argent.

3955 C. Broquet, Paris.
3999 Al. Letestu, Paris.
4129 Jules Bon, Paris.
4126 Comité des ventes des ardoisières du Moulin-Sainte-Anne, de Saint-Lambert-Belle-Rose, de Lémery et de Saint-Gilbert, Fumay.
4146 H. de la Gardette, Bohéas.
4153 Ch. Mélotte, Fumay
4164 Société anonyme des marbriers du cap Chenoua, Marseille.
4167 Société civile de l'ardoisière de Bois-Chevaux, Fumay.
4182 Cosset-Dubrulle, Lille.
4187 L. Lemerle, Ivry-sur-Seine.
Martin Pierson, Vaucouleurs.
4020 Piat, Paris.
La Panclastite explosif Turpin à Paris.
4198 de Hulster, Crespin (Nord).

Médaille de bronze.

4128 Louis Asselbourg, Lille.
4130 E. Bonvallet et Ce, J.-B. de Saunier, à Orange, Vaucluse.
4165 Société anonyme des granits de Normandie, Paris.
4170 Société des chaux hydrauliques et ciments, de Meysse.
Société anonyme des chaux et ciments du Teil, Ardèche.

Mention honorable.

2974 J. Rafin et E. Amenille, Saint-Paul près Beauvais.
4131 Caffort frères, Paris.
4141 E. Desplanques, Paris.
4145 Fostier-Floriste, Hestrud (Nord).
4148 L. Harlingue, Paris.
4154 G. Moysan, Champigneulles.
4156 Veuve Radenne, Saint-Junien.
4162 Société anonyme des briques et pierres blanches, Paris.
4179 Simoneton aîné, Paris.

GROUPE IX

ARTICLES D'EXPORTATION SPÉCIALEMENT A L'USAGE DES INDIGÈNES DES COLONIES

Diplôme d'honneur.

2932 Japy frères et Ce, Beaucourt.
3286 L. Permezel et Ce, Lyon.
3957 J. Cabasson, Paris.
4196 Veuve Egrot et fils, Paris.
4197 Gouvy frères et Ce, Dieulouard.
4180 Anciens établissements Cail (Société anonyme), Paris.

Médaille d'or.

2882 Pantz frères et Ce, Pont-à-Mousson.
3310 G. Dubois et ses fils, Paris.
4195 Dorémieux fils et Ce, forges de Saint-Amand.

Médaille d'argent.

3238 Th. Grison, Lisieux.

Mention honorable.

2893 Ernest Claude, Darney.

MM. les exposants qui ont obtenu des récompenses à l'Exposition internationale d'Amsterdam seront ultérieurement prévenus de l'époque de la délivrance des diplômes et médailles.

Ministère des postes et des télégraphes.

COLIS POSTAUX

Pour bénéficier des tarifs spéciaux applicables au transport des colis postaux à desti-

nation de la France et de l'étranger, le public est prévenu que ces colis doivent être remis :

Soit dans les gares des compagnies de chemins de fer, à Paris : Nord, Est (places de Strasbourg et de la Bastille), Lyon, Orléans, Ouest (Saint-Lazare et Montparnasse), et toutes les gares du chemin de fer de ceinture de Paris ;

Soit dans chacun des bureaux de ville ci-dessous désignés, appartenant à ces compagnies, pour leurs réseaux respectifs et leurs correspondances :

Nord .... Rue du Bouloi, 21.
Place de la Bourse, 6.
Rue Saint-Martin, 326.
Rue Bonaparte, 52.
Rue Aubry-le-Boucher, 9.

Est .... Rue du Bouloi, 9.
Boulevard Sébastopol, 34.
Place de la Bastille (gare du chemin de fer de Vincennes).
Rue Basse-du-Rempart, 52.
Rue Turbigo, 53 (rue Conté, 4).
Rue Sainte-Anne, 4, 6 et 8.

Paris-Lyon-Méditerranée. Rue de Rambuteau, 6.
Rue du Bouloi, 4.
Rue de Rennes, 45.
Rue Saint-Lazare, 88 (Tivoli).
Rue des Petites-Ecuries, 11.
Rue Saint-Martin, 252.
Place de la République, 8.
Rue Sainte-Anne, 4, 6 et 8.

Orléans ...... Rue Saint-Honoré, 130 et rue Jean-Jacques-Rousseau, 18.
Rue Paul-Lelong, 7.
Rue Le Peletier, 5.
Rue Notre-Dame-de-Nazareth, 30.
Rue de Babylone, 17.
Place Saint-Sulpice, 6.
Place de la Madeleine, 7.
Rue Croix-des-Petits-Champs, 32.
Rue Paradis-Poissonnière, 21 *bis*.
Rue des Archives, 19.
Rue de Londres, 8.

Ouest .... Rue de l'Echiquier, 27 (boulevard Bonne-Nouvelle), bureau d'exportation.
Rue du Perche, 9.
Rue du Bouloi, 17.
Rue de Palestro, 7 et 9.
Place Saint-André-des-Arts, 9.
Rue du Quatre-Septembre, 10.
Rue Sainte-Anne, 4, 6 et 8.

Exceptionnellement, les bureaux de ville suivants des diverses compagnies reçoivent des colis postaux, sans augmentation de taxes, pour toutes les directions :

Rue Sainte-Anne, 4, 6 et 8.
Rue Saint-Honoré, 130.
Rue de Turbigo, 53 (Rue Conté, 4).
Rue de Rambuteau, 6.
Boulevard Sébastopol, 34 et rue Quincampoix, 47 et 49.
Rue de Rennes, 45.
Rue Saint-Sulpice, 6.
Place Saint-André-des-Arts, 9.
Rue Saint-Lazare, 88 (Tivoli).
Rue de Londres, 8.
Rue des Petites-Ecuries, 11.
Rue Paradis-Poissonnière, 21 *bis*.
Rue de l'Echiquier, 27 (Bureau de l'exportation).
Place de la Bastille (Gare du chemin de fer de Vincennes).

En s'adressant à des bureaux autres que ceux appartenant aux compagnies de chemins de fer, et dénommés dans la présente affiche, le public est exposé à payer des suppléments de prix à titre de commission.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Tirage au sort des bureaux.
Fixation de l'ordre du jour.

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du mardi 8 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Michel-Ladichère, jusques et y compris M. Péronne.

Tribunes. — Depuis M. Ferrouillat, jusques et y compris M. Hébrard.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Installation du président d'âge et des secrétaires d'âge.
Tirage au sort des bureaux.
Scrutin pour la nomination du président définitif.
Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.
Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.
Scrutin pour la nomination de trois questeurs.
Fixation de l'ordre du jour.

La séance du mardi 8 janvier 1884 est la 1re séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 3e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Noblot, jusques et y compris M. Rathier.

Tribunes. — Depuis M. Chavanne (Loire), jusques et y compris M. Deroyer.

INSTITUT DE FRANCE

RAPPORT

de la commission

Des écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1883, par M. Albert Dumont, lu dans la séance du 10 août 1883 de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

Messieurs,

Un règlement nouveau a changé la date à laquelle doivent être remis les mémoires des écoles d'Athènes et de Rome. Vous avez décidé que les membres de première année ne seraient tenus à aucun envoi, que ceux de seconde année vous adresseraient leurs travaux avant le 31 mars (1). Cette mesure a l'avantage de laisser aux jeunes gens près de dix huit mois pour une première rédaction étendue : durant cette longue période ils collaborent aux publications mensuelles qu'éditent les deux écoles, ils se préparent par des notes ou de courts articles à des ouvrages plus considérables ; ils ont aussi une entière liberté pour des voyages qu'ils peuvent faire plus nombreux et dont ils fixent l'époque comme il leur convient.

Deux morts consécutives survenues parmi les membres de l'école d'Athènes nous avaient cruellement émus. Depuis trente-cinq ans que l'Ecole existait, jamais pareil malheur ne l'avait frappée : il n'y avait rien à reprocher au dernier décret du 26 novembre 1874, qui vous avait été soumis et que vous aviez approuvé ; est-il besoin d'ajouter que les directeurs l'ont tojours interprété, aussi bien que les décrets antérieurs, avec le plus vif souci d'une responsabilité dont ils sont plus portés à augmenter qu'à diminuer les devoirs ? Mais les changements introduits dans les occupations régulières de l'Ecole vous permettaient de ne pas demander de travail spécial dès la première année : vous avez pris volontiers cette mesure. En même temps les Chambres, sur la proposition d'un ancien membre de l'Ecole, notre confrère, M. Mézières, et sur les instances pressantes du ministre, M. Duvaux, qui regrettait vivement de n'avoir plus le droit d'initiative pour des augmentations au budget qu'il avait déposé, ont voté une somme importante à l'effet d'assurer aux voyages plus de bien-être et de confortable.

Les obligations professionnelles des membres de l'École se bornent à travailler pour eux et à réfléchir, ce qui est permis à si peu d'hommes d'étude quand une fois ils sont engagés dans une carrière. Le temps n'est pas loin où les trois années de Grèce étaient considérées comme des loisirs trop agréables qu'on était tenté de reprocher à ceux qui en profitaient ; à la vérité, elles sont une période de libres recherches auxquelles il faut enlever le moins possible et seulement pour les raisons de famille les plus légitimes, qui ont fait du retour en France à époque fixe une des traditions de l'Ecole. Le charme qu'exerce la Grèce n'est pas seulement dans les travaux auxquels elle invite, il est dans la nouveauté d'une beauté parfaite, dans des voyages où le présent rappelle sans cesse le passé, dans la joie de n'avoir d'autre souci que de voir, découvrir et admirer. Ce sont là des années d'exception qu'il faut interrompre le moins possible. Le profit en est d'autant plus complet qu'on oublie mieux pour un temps la société que l'on quitte et vers laquelle on va revenir. A l'école d'Athènes comme à la Villa Médicis, en un milieu admirable, il est bon de s'affranchir des préoccupations ordinaires, et cette sorte d'isolement même est une des conditions qui aident le mieux à comprendre Rome et la Grèce.

Par suite de la mesure nouvelle que vous avez prise, les mémoires sont moins nombreux en 1883 que les années précédentes.

M. Clerc, membre de troisième année de l'école d'Athènes, nous avait envoyé en 1882 un mémoire sur les vases peints qui représentent l'histoire de Thésée. Son nouveau travail est consacré à la citadelle et à la nécropole de Nimroud-Kalessi qu'il croit être *Ægæ* d'Eolide (2).

Nimroud-Kalessi, qui avait été récemment visité et décrit par M. Salomon Reinach (3) est situé à quelques lieues de Myryna où l'Ecole a fait des fouilles importantes, dans une

---

(1) Décret du 21 janvier 1883, rendu sur l'avis de l'Académie.

(2) Sur le territoire de Nimroud-Kalessi, vilayet d'Aïdin, sandjak de Smyrne, caza de Magnésie.

(3) *Bulletin de correspondance hellénique*, 1884, pp. 131-136 et 511.

région encore mal connue, ce qui a permis à M. Clerc de rectifier plusieurs erreurs géographiques (1).

La ville d'Ægée d'Eolide est rarement nommée par les anciens. Quand Thémistocle voulut se réfugier chez le grand roi, il débarqua à Cymé et se rendit à Ægée (*αἰολικὸν πολισμάτιον*) où il resta quelque temps chez un ami. Ægée, ville assez petite, *οὐ μεγάλη πόλις*, était indépendante ainsi que Temnos, ce qui explique pourquoi Thémistocle l'avait choisie. Ægée est citée dans les guerres d'Attale et des Romains; elle eut à souffrir du tremblement de terre de l'année 17 après notre ère. Strabon la mentionne avec Temnos comme étant à l'intérieur des terres, non loin de Cymé, de Phocée et de Smyrne et près de l'Hermus. Pline est encore plus bref (2). Ces divers renseignements permettraient aussi bien de placer Ægée à Guzel-Hissar, où il existe des ruines importantes, qu'à Nimroud-Kalessi. M. Clerc se détermine pour Nimroud-Kalessi surtout par cette raison qu'on a trouvé dans les ruines un certain nombre de monnaies d'Ægée et qu'on ne signale pas de découvertes semblables à Guzel-Hissar. Une dédicace malheureusement incomplète conserve les mots ΟΔΑΜΟΣΑΙΓ..., les deux dernières lettres qui sont peu visibles, autorisent à restituer avec vraisemblance, mais non avec certitude ὁ δῆμος Αἰγ(αιέων).

M. Clerc a exploré pendant deux mois la citadelle et surtout la vaste nécropole qui s'étend au bas des remparts. Il décrit d'abord l'enceinte où il reconnaît des constructions des temps les plus variés, depuis l'appareil qu'on est convenu d'appeler pélasgique jusqu'aux remaniements de la basse époque romaine. Il s'est proposé de donner des indications aux savants qui s'occupent avec une compétence spéciale de l'architecture militaire des anciens. L'édifice le mieux conservé et le plus important de l'Acropole est une vaste construction de forme rectangulaire, qui a plus de 80 mètres de long, et dont la hauteur, dans la partie la moins endommagée, est de 14 mètres. A l'intérieur on reconnaît encore trente-deux chambres. Les constructions de ce genre sont rares dans les pays classiques. Celle-ci, bien que très simple, est d'un bon style; une inscription indique qu'elle a été tout au moins restaurée au temps de l'empire, mais rien ne prouve qu'elle ne date pas d'une époque plus ancienne. La partie supérieure était surmontée d'une terrasse décorée avec élégance. Probablement aménagée en forme de portique, comme l'indique de nombreux débris de colonnes, elle était en communication directe et de plain-pied avec une colline qui s'élève derrière les constructions. Il est à souhaiter que cet édifice soit dessiné et publié.

M. Clerc, dans cette partie de son travail, a eu tout à fait raison d'être bref. Quand les ruines n'ont pas de valeur artistique, les membres de l'école d'Athènes doivent, en général, se borner à les signaler; ils ne sauraient les étudier en détail qu'avec le concours d'un architecte. On trouve partout, dans les pays grecs, des forteresses et des murs d'enceinte ruinés ou du moins restaurés à diverses époques; il ne faut s'y attarder que si le style de ces constructions est précis ou encore si l'on entend, par de longues et nombreuses comparaisons, faire une étude d'ensemble sur le sujet.

Quelques débris d'un temple sur l'Acropole, les ruines d'un autre temple, à une heure dans la plaine, sont les seuls restes d'édifices religieux que signale M. Clerc. Une inscription τοῖς Σεβαστοῖς, plusieurs dédicaces donnent lieu de la part de l'auteur à des remarques intéressantes, mais peuvent encore être étudiées à nouveau avec plus de détail et de plus près. Nous lui recommandons aussi le souci de l'exactitude philologique. D'une façon générale, et sans que ces remarques s'appliquent spécialement à M. Clerc, les transcriptions en caractères cursifs des textes épigraphiques doivent partout accompagner les inscriptions et doivent toujours être correctes. Toutes les études qui ont la Grèce pour objet supposent d'abord une connaissance sérieuse de la langue. Les historiens et les archéologues ne sauraient l'oublier. Dans les longs loisirs de l'Orient, ils ne peuvent mieux faire pour leur plaisir et leur instruction que de lire et relire les chefs-d'œuvre des lettres grecques.

Les fouilles dans la nécropole ont ouvert quatre cent cinquante sépultures sur environ douze mille qu'elle paraît contenir. Le journal de ces recherches a été tenu exactement. M. Clerc nous en donne un spécimen. Il a fait un très grand nombre de remarques qui seront lues avec intérêt. On sait combien nous avons rarement des procès-verbaux de cette nature rédigés avec un véritable esprit scientifique. Dans cet ordre, depuis quelques années, l'école a rendu à la science des services dont tous les archéologues lui sont reconnaissants; elle tiendra, — nous en avons la certitude, — à en augmenter encore l'importance par la suite.

A Nimroud-Kalessi, les tombes plus ou moins profondes (elles sont parfois à quatre mètres au-dessous du sol actuel), de forme rectangulaire, sont construites en pierre. Tantôt ce sont de larges dalles dont chacune forme un côté de la sépulture, tantôt des dalles moins longues, d'autres fois de simples morceaux agencés de manière à recouvrir les parois. Le cimetière contient aussi quelques sarcophages.

Les stèles étaient rares. M. Clerc n'en signale qu'un seul fragment; il était pourtant nécessaire qu'on eût un moyen de reconnaître les sépultures. L'orientation des tombeaux ne paraît avoir été soumise à aucune règle. Les sépultures qui étaient restées le plus hermétiquement fermées se sont trouvées presque toutes plus ou moins remplies de terre, parfois jusqu'au couvercle. Il est à remarquer que dans bien des cas cette terre contient des cailloux et différentes concrétions tout à fait semblables à celles que l'on remarque dans le sol environnant, ce qui écarte l'hypothèse d'infiltrations lentes. On mettait de la terre dans le tombeau avant d'y adapter la dalle qui servait de couvercle. M. Clerc a rencontré des exemples d'incinération, mais en général les habitants d'Ægée se bornaient à inhumer les morts. Les mêmes sépultures ont assez souvent servi à plusieurs personnes.

Dans les tombeaux qui n'ont pas été remplis de terre au moment de la cérémonie funèbre, les objets ont été disposés avec soin autour du corps et en général se retrouvent intacts. Dans les sépultures remplies de terre, les objets du même genre sont le plus souvent brisés; ils ont été jetés sans ordre; il est même certain qu'on les a parfois brisés avec intention. Sur quarante-cinq tombeaux pour lesquels nous avons un procès-verbal complet, trente et un ne contenaient absolument aucun objet; il est difficile de porter à plus d'un tiers le nombre des tombeaux qui avaient reçu des objets de quelque valeur. Ces remarques seront utilement rapprochées de celles qui ont été faites dans la nécropole de Myrina par MM. Pottier, Reinach et Veyries.

Les terres cuites de Nimroud-Kalessi se distinguent nettement pour la nature de la pâte de celles de Myrina. Elles présentent plusieurs variétés de rouge, tandis qu'à Myrina la teinte dominante est le bistre. L'argile est beaucoup moins fine qu'à Myrina. Ainsi, à une si faible distance, on reconnaît deux fabriques qu'il est impossible de confondre. Nous voyons une fois de plus, par cet exemple, combien les ateliers étaient nombreux dans les pays grecs et quelle large part il faut faire aux industries locales, mais nous constatons aussi que, dans deux villes différentes, on se servait de moules identiques qui avaient été faits d'après un même relief. Le commerce des moules explique un très grand nombre de ressemblances : c'est un des faits dont il faut le plus tenir compte dans l'étude de la céramoplastique. Il a été signalé en particulier par M. Heuzey; il mériterait de faire l'objet d'un mémoire d'ensemble où tous les exemples qu'on pourrait recueillir seraient étudiés avec méthode.

Les statuettes de Nimroud-Kalessi sont rarement des œuvres d'art; elles appartiennent en général à une époque relativement récente, mais elles offrent un très grand intérêt : nous savons exactement dans quelles conditions elles ont été trouvées, et elles permettent de nombreuses comparaisons avec celles de Myrina.

Nous possédons très peu de vases peints découverts en Asie-Mineure, ce qui doit s'expliquer surtout par le petit nombre de fouilles qui ont été faites pour les rechercher. A peine citerait-on quelques exemplaires qui sont presque tous au British Museum. La nécropole de Nimroud-Kalessi nous en donné plusieurs. Deux petites œnochoés sont à figure noire sur fond rouge : l'une représente un cygne entre deux oiseaux à tête humaine, l'autre une figure ailée entre deux quadrupèdes. Si ces vases sont de la même époque que les terres cuites, ce qui n'est pas invraisemblable, sans que la preuve soit faite, il faut en conclure que la peinture noire sur fond rouge a été en usage très longtemps. Les savants qui ouvrent des tombeaux ne sauraient être trop attentifs à cette question.

Une jolie coupe à figures rouges représente à l'intérieur un sacrifice, à l'extérieur un banquet; d'après la reproduction que donne le mémoire, le dessin rappelle la bonne école attique de l'époque macédonienne. Un vase commun, une sorte de gobelet, doit être rapproché de deux vases semblables rapportés par M. Lenormant d'Oria dans la terre d'Otrante. (*Gazette archéologique*, 1881-1882, p. 112.)

Par une tradition qui est constante depuis que l'école existe, M. Clerc a pu profiter du concours que lui ont prêté, par d'excellents dessins, deux pensionnaires de la Villa Médicis, MM. Laloux et Blavette, auxquels s'est joint M. Julien, architecte, prix du Salon en 1882.

Tels sont quelques-uns des faits nouveaux que contient le mémoire de M. Clerc. C'est un travail soigné, scrupuleux, précis. Retouché dans quelques parties, complété dans d'autres, il devra être imprimé et sera lu avec profit.

Il a l'avantage sur le mémoire de l'an dernier, d'être consacré tout entier à un sujet que l'auteur n'aurait pu traiter s'il n'avait été membre de l'école d'Athènes. Les monuments de l'art, la topographie, les inscriptions, les découvertes nouvelles, les dialectes, toutes les études pour lesquelles il est nécessaire d'être en Orient, telles sont celles que votre commission recommande avant tout aux membres de l'Ecole; ils doivent s'y consacrer avec une vue très nette de ce qu'ils peuvent faire en Grèce, mais aussi ne pas cesser un instant de compléter leur instruction générale, de s'appliquer à mieux comprendre la littérature et l'histoire sans lesquelles toutes les recherches spéciales risquent de tourner à la mauvaise érudition.

M. Clerc, après un voyage fait en Asie Mineure au printemps, s'est rendu à Samos. Il reprend, sur l'emplacement de l'Héraion, les études qu'avait commencées M. Paul Girard. Il a déjà pu fouiller dans un terrain qui n'est pas occupé par les vignes; il y a trouvé en

(1) Le cours du Kodja-Tchaï, l'ancien Pythicos doit être rectifié sur la carte de l'amirauté anglaise. Cette carte indique aussi dans cette région des montagnes qui n'existent pas.

(2) Plut. *Thémist.* XXVI; Xénophon, *Hellèn.* IV, 8, 5. Polybe V, 77; XXXIII, 11; Tacite, *Annales*, II, 47; Strabon, XIII, 622; Pline, V, XXXII, textes cités par M. Clerc.

particulier un bas-relief qui lui paraît provenir du temple le plus ancien.

Les objets trouvés par M. Clerc à Nimroud-Kalessi, comme les riches collections découvertes à Myrina, appartenaient en grande partie à l'école d'Athènes, qui a déjà un musée intéressant. M. Foucart a désiré libéralement que les résultats de ces diverses explorations fussent exposés au Louvre, tout en réservant le droit de publication que les auteurs de ces découvertes ne sauraient abandonner immédiatement. Nous nous félicitons de cette initiative qui permet d'enrichir notre collection nationale. Même dans la mesure où les règlements en vigueur en Orient le permettent, l'école, qui chaque année doit faire des fouilles, peut beaucoup pour l'accroissement de nos musées; l'accord entre elle et l'administration des beaux-arts est si naturel et si facile qu'il est permis d'attendre les meilleurs résultats du précédent que vient de créer M. Foucart.

Pourquoi n'a-t-il pas encore été possible de faire pour nos collections d'art ce qui existe pour le Muséum? Les voyageurs naturalistes délégués par ce grand établissement ont mission de rechercher et d'acquérir des exemplaires précieux pour la science. Depuis bien des années nos voyageurs archéologues de l'école d'Athènes sont réduits à voir, quelquefois les premiers, de très belles œuvres sans pouvoir en assurer la possession au Louvre. L'intérêt que nous portons aux hautes études nous autorise peut-être, sans sortir de notre compétence, à signaler à l'administration des beaux-arts une question dont nous savons les difficultés, mais qu'elle ne peut étudier qu'avec le plus vif désir de trouver une solution favorable à nos musées.

M. Engel, membre hors cadre de l'école, nous a remis deux mémoires pour lesquels le séjour en Orient était également indispensable. Le premier est une description sommaire des principales collections numismatiques qu'il a pu étudier à Athènes : le cabinet des médailles, à l'Université, la collection de Giovani di Demetrio (monnaies d'Egypte), au Polytechneion, les médailles de la Société archéologique, d'autant plus intéressantes que l'origine en est souvent connue et que beaucoup proviennent de fouilles célèbres, les collections de MM. Lambros, Alexandre Soutso, Mélétopoulos, de Heldreich, Bücherer, Kœhler, etc., de Mme Mavrocordato. M. Engel donne la bibliographie de chacune de ces collections, décrit les pièces inédites ou les exemplaires remarquables de types connus. Ses notes sont accompagnées de dessins; elles font connaître un grand nombre de documents précieux.

Le second mémoire a pour sujet les médailles de plomb de style grec que l'auteur a pu voir dans les collections athéniennes. C'est un travail considérable, rédigé avec un soin minutieux. Cinq planches reproduisent deux cent vingt-cinq types principaux répartis en quatorze classes : Plombs relatifs au Sénat, — au secrétaire du Sénat, — aux Prytanes, — aux Tribus, — aux Agoranomes; — plombs paraissant se rattacher aux usages publics; — plombs agonistiques, — relatifs au culte, — marques monétaires, — types monétaires, — distributions publiques; — plombs relatifs à des étrangers; — plombs historiques; — plombs relatifs à des particuliers.

L'auteur, pour le moment, s'attache surtout à des descriptions précises; il borne le commentaire à quelques remarques et à des notes bibliographiques. Outre les divers ouvrages qu'il cite depuis Ficoroni jusqu'à M. Postolacca, le savant conservateur du cabinet des médailles d'Athènes, nous lui signalons un mémoire spécial de M. Benndorf (1), où il trouvera une suite remarquable de médailles de plomb étudiées en détail et un essai de doctrine générale. Tel qu'il est, ce catalogue doit être publié. Les mémoires explicatifs qui suivront, seront d'autant plus difficiles que le sujet est plus nouveau et que toutes ces représentations si variées s'expliquent par les coutumes politiques et religieuses des Grecs.

(1) *Beitrage zur Kenntniss des attischen Theaters, Zeitsch, für æsterreichischen Gymnasien*, 1875.

Cette étude est riche en enseignements; elle ne pourra manquer d'ajouter beaucoup à la connaissance que nous avons de l'antiquité grecque. M. Engel a très justement pensé qu'il devait réserver le commentaire pour son retour en France. Il a fait en Grèce ce qui ne pouvait être entrepris qu'en Grèce : le reste viendra naturellement plus tard. Nous le félicitons aussi d'avoir compris qu'un catalogue descriptif, quand il est rédigé avec méthode et avec soin, est peut-être le genre de travail qui développe le plus heureusement les qualités de l'archéologue. Presque tous les maîtres nous ont donné cet exemple qu'il importe de suivre. Les séries de monuments imparfaitement étudiés que possèdent la Grèce et l'Italie sont encore nombreuses.

Depuis l'ouvrage célèbre sur les monnaies d'Athènes, l'Ecole n'avait guère produit de travaux numismatiques. Il est certain que les médailles peuvent être étudiées partout aussi bien qu'en Grèce, grâce à la richesse de nos musées et à la facilité avec laquelle s'échangent aujourd'hui les estampages et les empreintes. Il y a pourtant là tout un ordre de connaissances, surtout si on considère l'époque classique, où il est nécessaire que de jeunes savants acquièrent une compétence incontestable. Les voyages sont une occasion excellente pour les membres de l'Ecole de commencer à se former à cet étude; le séjour en Orient leur permettra certainement de recueillir des renseignements précis sur d'importantes trouvailles et de rapporter en France sinon toujours de riches séries de pièces inédites, du moins de nombreuses observations. Plusieurs de nos plus illustres maîtres en numismatique ont dû beaucoup aux diverses explorations qu'ils ont faites dans les pays grecs.

Nous aurions voulu cette année vous donner un nouveau compte rendu d'une campagne archéologique à Délos. Les fouilles ont été interrompues, pour peu de temps; l'école vient de reprendre la tâche qu'elle poursuit régulièrement avec succès, depuis six années. Bien qu'elle dispose de ressources très limitées, elle est arrivée à de grands résultats. Elle nous a rendu l'administration du sanctuaire délien, elle a restitué l'architecture du temple qui a si heureusement inspiré, dans la restauration qu'il vient d'exposer, M. Nenot, l'architecte de la nouvelle Sorbonne; elle a enrichi l'histoire de l'art de monuments de style ancien d'une rare valeur. Il reste à déblayer la partie de l'île qui n'a pas encore été explorée. M. Paris, qui, après avoir fait en Lydie, au mois de mai, un voyage fructueux, est en ce moment à Délos, a déjà trouvé un certain nombre d'inscriptions, des fragments de statues archaïques, et une maison antique dont le plan est bien conservé. Les fouilles sont un des attraits les plus vifs que puissent éprouver les membres de l'Ecole. Avant même que notre tâche si bien remplie jusqu'ici à Délos soit terminée, nous espérons qu'un autre champ sera assuré à notre activité pour le plus grand profit de la science.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* n'a pas cessé de donner chaque mois des articles précis sur de nouvelles découvertes. Dans l'ordre des recherches d'archéologie figurée, il a publié, sur la nécropole de Myrina, une étude de MM. Pottier et Reinach, qui fournit pour la connaissance des terres cuites un grand nombre de faits nouveaux commentés avec méthode. Nous ne croyons pas qu'aucun autre travail ait contribué davantage jusqu'ici à éclairer cette partie de la science archéologique, du moins pour la période qui commence aux temps macédoniens. M. Stillman a reproduit une cuirasse de bronze ornée de figures gravées au trait, document qui prouve une fois de plus combien a été répandu dans les pays grecs un mode de décoration que nous n'avons longtemps connu que par des exemplaires trouvés en Italie. Le style du dessin est exactement celui des plus anciens vases à figures noires.

Plusieurs bas-reliefs sont commentés par M. Collignon. Le bulletin contient un grand nombre d'inscriptions inédites qu'ont expliquées M. Waddington, M. Foucart, les membres anciens et actuels de l'École. Nous sommes heureux de retrouver ici les noms de MM. Collignon, Homolle, Haussoullier, Hauvette-Besnault, Reinach, Dubois, Clerc, Paris, et ceux de ses collaborateurs qui tiennent de plus ou moins près à l'Ecole d'Athènes, comme M. l'abbé Duchesne, M. Barilleau, MM. Mylonas et Dragoumis; à tous ces articles sont venus se joindre les communications de savants qui connaissent surtout l'Ecole par les services qu'elle rend et par les sympathies qu'ils lui portent; tels sont MM. Latischeff, Ramsay, Schlumberger, Sorlin-Dorigny.

On pouvait craindre que la rédaction de ce recueil fût moins riche, cette année que précédemment, après les malheurs qui ont atteint le personnel de l'école. M. Foucard a voulu qu'il n'en fût rien; il y a réussi au prix de grands efforts et d'une collaboration personnelle très active. Ce recueil est aujourd'hui définitivement fondé; les caractères en sont arrêtés avec netteté. Consacré à la Grèce, il ne donne guère que des documents nouveaux d'archéologie ou d'épigraphie; il les publie avec exactitude; il les commente avec le souci le plus scrupuleux de ne rien dire que d'essentiel. Il forme déjà une une collection où tout membre de l'Ecole, en arrivant à Athènes, peut voir facilement ce qu'il doit faire et comment il est nécessaire qu'il le fasse. Le *Bulletin de correspondance hellénique* s'est assuré une place honorable dans la science; il s'est rendu indispensable à quiconque s'occupe de la Grèce ancienne. Il n'est que juste de rapporter ce succès à celui de nos confrères qui, depuis quatre ans, dirige cette publication. Par l'esprit de sévère critique qu'il a inspiré aux travailleurs placés sous ses ordres autant que par les exemples qu'il n'a cessé de leur donner, il a exercé sur ces jeunes gens une action des plus heureuses; ils en sentiront davantage le prix à mesure qu'ils en verront mieux les effets dans la suite de leur carrière scientifique.

L'année classique qui vient de finir a été marquée à Rome par un changement qui était annoncé depuis quelque temps, que nous avions pu ajourner, mais qui ne cessait de nous préoccuper. M. Geffroy, après avoir donné sept années du dévouement le plus entier à l'Ecole (1), s'est vu forcé de revenir en France par des raisons personnelles qui devaient décourager les instances les plus résolues. Ce n'est rien de dire qu'il laisse dans le pays qu'il se décide à quitter de vifs regrets; il y a rendu les plus grands services. Il a fait à l'école une place excellente dans l'opinion, aussi bien à Rome que dans toute l'Italie; il l'a entourée des plus sérieuses sympathies; il a su lui assurer des moyens de travail variés et nombreux, souvent au milieu de difficultés que lui seul connaît. La faveur qu'il a pu concilier à l'Ecole lui a même permis, par une exception qui est trop rare, de lui constituer une dotation particulière produite par les dons de voyageurs distingués, heureux de contribuer à la prospérité d'une institution qui honore la France. Il a fourni ainsi à l'administration un argument pour demander en faveur de cet établissement une forme de personnalité civile qui encouragerait les libéralités, étendrait l'indépendance de l'Ecole et lui donnerait une singulière impulsion.

M. Geffroy a montré que nos institutions

(1) Nommé directeur le 16 novembre 1875, directeur honoraire le 26 décembre 1882.

Athènes et de Rome ne sont pas réservées ıx seuls membres que l'État y envoie, mais l'elles doivent être recherchée par les jeu-s gens qui, sans préoccupation de carrière, ulent employer les loisirs qui leur sont as rés à cultiver leur esprit. Il a choisi et fait mmencer des travaux collectifs auxquels les omotions successives pourront se consa-er durant de longues années, qui ont déjà nné de véritables richesses à l'érudition ınçaise et qui lui en promettent beaucoup ur l'avenir. Ces sortes d'entreprises sont . des premiers devoirs de nos missions per-anentes à l'étranger. Il a eu l'art de provo-er les vocations ou de les affermir. La *liothèque* commune aux deux écoles a pu-é une riche suite de mémoires faits en lie ; ce recueil en est aujourd'hui au 31e cicule ; mais cette publication ne suffisait : le directeur l'a vu avec raison ; il a insti-ı les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* où jeunes gens étudient les découvertes au ment même où elles sont faites.

Un tel recueil était plus difficile à créer à me que partout ailleurs. A Rome, en effet, il existe déjà beaucoup d'autres, dont quel-s- uns, forts de la consécration du temps et services rendus, sont certains de voir venir ıx la plupart des nouveautés. Ces raisons aient pas faites pour arrêter M. Geffroy ; omptait sur le grand nombre de sujets d'é-es que fournit l'Italie. Il savait aussi quelle reuse action exercent sur l'esprit des jeu-gens des recueils de ce genre. Avec une licité régulière il faut être prêt à jour fixe : écessité d'imprimer oblige à mettre les tra x au point, à ne pas les laisser dans cette ne indécise que garde si longtemps une action tant qu'elle ne doit pas être soumise public. Des mémoires courts sur des sujets cis. sont un exercice de méthode excellent ; ıtière correction qu'il est nécessaire d'y urer, sous peine de compromettre l'École, une discipline des plus salutaires.

Le recueil a donné les résultats qu'il était mis d'attendre et pour le public et pour les acteurs. — Le souvenir d'une direction si e et si distinguée, sans parler ici de l'af ion que gardent à un tel maître tous ceux ont été ses élèves, sera toujours présent à ole, non seulement par la reconnaissance cette institution gardera à M. Geffroy, ıs par les services de jour en jour plus bles que rendront les mesures qu'il a es.

(A suivre.)

INFORMATIONS

a vaccination obligatoire en Allemagne (Impfzwang).

te loi de 1874 a obligé, sous peine d'amende ême de prison, les parents à faire vacciner enfants. Il a même été, un moment, tion de déclarer obligatoire la revaccina- à chaque période de douze ans. La loi pas exécutée sans protestations ; chaque e, de nombreuses pétitions sont adres- au reichstag, en vue d'en obtenir l'abro-on. En 1883 encore, le parlement allemand saisi de réclamations fondées sur ce que igation viole la liberté individuelle, et n'est pas prouvé que la vaccination ait effet de préserver ceux qui la subissent atteintes de la petite vérole. Cette nou-attaque des adversaires de la vaccination moire ne paraît pas devoir être couronnée s de succès que les précédentes.

Depuis longtemps, le principe de l'obligation existe dans les pays scandinaves et en Angleterre (1867). Il n'a pas été admis en Italie et en France, bien que plusieurs tentatives aient été faites dans ces pays en vue de l'inscrire dans la loi. En France, une proposition a été déposée dans ce sens à la Chambre des députés, en 1880, par M. Henry Liouville; cette proposition a été prise en considération et adoptée en première lecture par cette Assemblée dans sa séance du 8 mars 1881 ; mais le projet n'a pas eu d'autre suite.

(Revue générale d'administration. — Ministère de l'intérieur.)

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Les prix du blé sont restés généralement sans variation cette semaine sur les marchés de l'intérieur, avec des offres et des apports très restreints.

La Halle de mercredi, à Paris, avait réuni fort peu de monde, comme il arrive d'ordinaire pendant la période des fêtes, et les affaires ont été sans animation. Une nouvelle concession de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 a été obtenue par les acheteurs. On a coté les blés blancs indigènes de 25 fr. 50 à 26 fr.; les blés roux, de 23 fr. 50 à 25 fr. 50. Le tout aux 100 kilog. en gare d'arrivée. Les affaires en blés étrangers ont été à peu près nulles et les cours sont restés nominaux.

En baisse de 1 franc, les farines de consommation se cotent : marque de Corbeil, 57 fr.; marques de choix, de 57 à 59 fr.; premières marques, de 55 à 57 fr.; bonnes marques, de 54 à 55 fr.; marques ordinaires, de 51 à 53 fr.

La cote officielle des farines neuf-marques est de 50 fr. 50 à 50 fr. 75. Elle était de 51 fr. 50 il y a huit jours.

En seigles, les affaires sont toujours très restreintes et les prix oscillent de 15 fr. 50 à 15 fr. 75 pour ceux de belle qualité, et de 15 à 15 fr. 25 pour les sortes ordinaires. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

Les orges, dont les belles sortes deviennent rares et ont des demandes suivies, sont tenues aux cours suivants : orges de Champagne de 19 fr. à 19 fr. 25 ; de l'Ouest, de 19 fr. 50 à 19 fr. 75 ; du Gâtinais, 19 fr. 50 ; de Beauce, de 19 fr. 25 à 20 fr. ; de Bourgogne, de 18 fr. 75 à 19 fr.

Avec des offres peu nombreuses, mais moins d'activité dans la demande, les escourgeons de Beauce de belle qualité oscillent de 19 fr. 50 à 19 fr. 75. Les sortes ordinaires de même provenance valent de 19 fr. à 19 fr. 25. Les escourgeons du Centre sont sans changement.

Les sarrasins de Bretagne et de Sologne sont faiblement tenus, en disponible et en livrable, de 16 fr. 25 à 16 fr.

Sur le marché des avoines, la tendance est un peu lourde. On cote par 100 kilogrammes, en gare d'arrivée : avoines noires de choix, au détail, de 19 à 19 fr. 50; les mêmes, en gros, de 18 fr. 50 à 19 fr.; noires, 1re qualité, de 18 fr. 25 à 18 fr. 50 ; dito, ordinaires, de 17 fr. 50 à 17 fr. 75 ; du Centre et de Beauce, de 17 fr. 50 à 17 fr. 75; avoines grises de Beauce et de Champagne, 17 fr.

En avoines exotiques, les prix sont fermes comme suit : avoines de Suède de 16 fr. 50 à 16 fr. 75; Irlande, de 16 fr. 75 à 17 fr.; Liban noires, de 15 fr. 75 à 16 fr.; Liban blanches, de 15 fr. à 15 fr. 75; les Saint-Pétersbourg livrables au printemps sont offertes entre 15 fr. 25 à 16 fr., et les Riga à 15 fr.

Avec une demande restreinte, les issues de blé, peu offertes par la meunerie, se payent : gros sons seuls, de 16 fr. à 16 fr. 50 ; son, trois cases non divisés, de 15 à 15 fr. 50 ; sons fins, de 13 fr. 50 à 13 fr. 75 ; recoupettes, de 14 à 14 fr. 50 ; remoulages blancs, de 18 à 20 fr.; remoulages bis, de 15 à 17 fr.

Les maïs disponibles n'ont toujours que des prix nominaux entre 15 fr. 50 et 16 fr. les 100 kilogr. au Havre ou à Rouen. La tendance reste très faible sur la marchandise à livrer.

Il y a des offres en maïs d'Odessa de la nouvelle récolte à 14 fr. 75 ; en Danube, faisant route, de 15 fr. à 14 fr. 75 ; des Galatz, même conditions, sont offerts de 14 fr. 75 à 15 fr.

Les millets blancs valent de 26 à 27 fr; les mi-blancs, de 24 à 25 fr. Le tout aux 100 kil., en gros. Il se fait peu de choses en colza de Normandie dans les prix de 37 fr. 50 à 38 fr. 50 le quintal en gare d'arrivée. Les chènevis se cotent de 34 à 36 fr.

Ainsi qu'il arrive toujours à cette époque de l'année, il s'est traité très peu d'affaires cette semaine en graines fourragères; mais les cours n'en conservent pas moins toute leur fermeté. On cote par balle de 100 kilogr. : trèfle violet de choix de 140 à 150 fr.; dito, de bonne qualité, de 130 à 135 fr.; trèfle blanc, de 200 à 250 fr ; trèfle hybride, de 190 à 225 fr ; luzerne de Provence, de 145 à 155 fr.; de Poitou, de 115 à 125 fr ; d'Italie, de 130 à 140 fr ; minette, de 50 à 60 fr.; ray-grass anglais, de 45 à 55 fr.; dito, d'Italie, de gris, 50 fr.; vesces de printemps, de 24 à 26 fr.; pois jarras, de 17 à 18 fr ; pois gris, de 22 à 24 fr.; sainfoin à une coupe, de 31 à 32 fr.; sainfoin à deux coupes, de 34 à 35 fr.

Pour les légumes secs, les cours sont nominaux comme suit : flageolets chevriers, de 150 à 175 fr. l'hectolitre et demi ; dito, ordinaires, de 75 à 90 fr.; Soissons, de 76 à 78 fr., Liancourt, de 65 à 66 fr.; Suisses blancs, de 55 à 56 fr.: Suisses rouges, de 42 à 46 fr.; nains, de 35 à 38 fr.; gros pieds, de 39 à 40 fr ; Chartres, de 51 à 53 fr.; cocos roses, de 46 à 48 fr.; cocos blancs, de 43 à 46 fr.; pois du Midi, les 100 kilogr., de 35 à 52 fr., suivant grosseur; lentilles, de 50 à 60 fr.; pois ronds, de 25 à 26 fr.

La tendance paraît se raffermir un peu pour les fécules dont la fabrication est des plus actives en ce moment. On cote, par 100 kilogrammes, dans les gares respectives : à Paris, de 31 fr. à 31 fr. 50 ; dans l'Oise, de 31 fr. 50 à 32 francs; dans les Vosges, 32 fr. 50.

En disponible et en livrable, la fécule verte est tenue à 18 fr. 50 à Paris, ainsi que dans l'Oise et dans les Vosges.

L'huile de colza est en hausse. Elle fait par 100 kilogr. nets, fût compris, en entrepôt : disponible et janvier, de 79 à 79 fr. 50 ; février, de 79 fr. 50 à 80 fr.; mars-avril, 79 fr. 50 ; quatre mois de mars et quatre mois de mai, 79 fr. 50.

L'huile de lin est bien tenue. Elle se cote : disponible et janvier, de 55 à 55 fr. 25 ; février, 55 fr. 75 ; mars-avril, de 56 à 56 fr. 25 ; quatre mois de mars, de 56 fr. 25 à 56 fr. 75 ; quatre mois de mai, 57 fr.

Voici la dernière cote de Lille : huile de colza, disponible, 75 fr. 50 l'hectolitre; la même, épurée, 81 fr. 50; huile de lin de pays, 56 fr.; de lin étranger, 50 fr. 50.

A Rouen, on cote par 100 kilogr. : huile

de lin pétrolée, 52 fr.; de ravison, 70 fr.; d'arachides à fabrique, 79 fr.; graine de colza indigène, 37 fr. 50; tourteaux de colza indigène, 16 fr. 50; de sésame, 12 fr. 50; de lin, 21 fr. 50; de ravison, 10 fr. 50.

On cote le pétrole, à Paris, de 52 à 53 fr. les 100 kilogr.; l'essence, de 54 à 55 fr.

Au détail, le pétrole raffiné vaut 40 fr. l'hectolitre, en disponible comme en livrable.

Il ne s'est produit cette semaine que des changements peu importants dans les cours des alcools. La dernière cote est celle-ci par hectolitre, 90 degrés, en entrepôt : janvier, 46 fr. 75 ; février, 47 fr. 25 ; mars-avril, 48 fr. 25; quatre mois de mai, 49 fr. 25.

Dans le Nord, à Lille, l'alcool de betterave fin disponible fait de 44 fr. 50 à 44 fr. l'hectolitre. Il y a 5 et 10 francs de plus à l'hectolitre à payer pour les trois-six extra-fins et surfins.

Les prix des sucres accusent une légère amélioration sur ceux d'il y a huit jours ; mais sont restés faibles à la dernière bourse. Les sucres bruts, 88 degrés, sont de 47 fr. 75 à 47 fr. 50.

On cote les sucres blancs n° 3 : janvier, 55 fr.; février, de 55 fr. 50 à 55 fr. 25; 4 mois de mars, de 56 fr. 50 à 56 fr. 25; 4 mois de mai, de 57 fr. 25 à 57 fr.

Quant aux sucres raffinés, ils sont tenus de 102 fr. 50 à 103 fr. 50 avec une demande suivie pour l'intérieur.

Voici la cote officielle : sucres bruts, 88 degrés, 47 fr. 50 ; blanc, type n° 3, 54 fr. 75 à 54 fr. 50; raffiné bonne sorte, 103 fr.; belle sorte, 104 fr.; certificat de sortie, 40 fr.; mélasse de fabrique, de 10 à 10 fr. 50; mélasse de raffinerie, 12 fr.

La température de la huitaine qui vient de s'écouler, dit le *Journal des fabricants de sucres*, a été singulièrement analogue à celle que nous constations précédemment. Le temps cependant a été moins humide, bien que brumeux, et depuis quelques jours il s'est refroidi assez sensiblement. Le thermomètre s'est maintenu un jour entre 3 et 7 degrés ; les minima varient de 1 à 5 degrés. Il y a, comme on le voit, très peu de différence entre la température diurne et nocturne et nous attendons toujours la gelée. Ce temps est d'ailleurs très favorable aux travaux agricoles et aux transports de betteraves à peu près entièrement terminés. On a pu également effectuer les semailles de céréales dans de bonnes conditions

Le travail de la fabrication se poursuit sans incident digne d'être signalé, si ce n'est que la betterave, avec ce temps doux, est d'une difficile conservation. Les rendements s'en ressentent naturellement et chacun a hâte, surtout au bas prix où est le sucre, de terminer ses travaux. Bon nombre d'usines ont au surplus achevé la fabrication laquelle, pour le gros des usines, se prolongera beaucoup moins que l'année dernière. Le moment approche où l'on s'occupera des marchés de betteraves en vue de la campagne prochaine.

Les nouvelles d'Allemagne et d'Autriche nous font défaut; mais rien n'est changé dans la situation précédemment constatée, et nous savons que dans ces deux pays la fabrication, favorisée par le beau temps, se poursuit activement.

A la vente à la criée des viandes, aux Halles centrales, on cote bœuf ou vache, quartiers de derrière, de 1 fr. 30 à 2 fr. 10 le kilogr.; quartiers de devant, de 0 fr. 80 à 1 fr. 30; aloyaux, de 1 fr 50 à 3 fr.

Veau, extra, de 2 fr. 20 à 2 fr. 30; 1re qualité, de 2 fr. 04 à 2 fr. 20; 2e qualité, de 1 fr. 70 à 1 fr. 98; 3e qualité, de 1 fr. 50 à 1 fr. 66; pans, cuissots, de 1 fr. 70 à 2 fr. 60.

Mouton, 1re qualité, de 1 fr. 76 à 1 fr. 96; 2e qualité, de 1 fr. 26 à 1 fr. 66; 3e qualité, de 0 fr. 80 à 1 fr. 24; gigots, carrés, de 1 fr. 70 à 2 fr. 60; agneaux, de 1 fr. 40 à 2 fr. 16.

Porc, 1re qualité, de 1 fr. 24 à 1 fr. 28; 2e qualité, de 1 fr. 16 à 1 fr. 22; 3e qualité, de 1 fr. à 1 fr. 14.

Il y avait au marché de la Villette, jeudi dernier, 23,136 animaux de boucherie qui se répartissaient comme suit : 2,199 bœufs; 686 vaches; 87 taureaux; 1,104 veaux; 14,500 moutons et 4,560 porcs.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués par kilogr. de viande nette : bœufs, de 1 fr. 30 à 1 fr. 86; vaches, de 1 fr. 12 à 1 fr. 80; taureaux, de 1 fr. 20 à 1 fr. 64; veaux, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50; moutons, de 1 fr. 64 à 2 fr. 20; porcs, de 1 fr. 16 à 1 fr. 36.

On a payé au poids vif : bœufs de 0 fr. 65 à 1 fr. 11; vaches, de 0 fr. 56 à 1 fr. 08; taureaux, de 0 fr. 60 à 0 fr. 98; veaux, de 0 fr. 80 à 1 fr. 50; moutons, de 0 fr. 77 à 1 fr. 32; porcs, de 0 fr. 84 à 0 fr. 96.

Au marché de jeudi, la cote officielle du suif de place a été maintenue à 92 fr., et celle du suif de bœuf de la Plata à 98 fr. La réunion était très peu nombreuse, par suite des fêtes du jour de l'an, et les affaires ont été des plus restreintes. En produits fabriqués, on cote, par 100 kilog. : stéarine de saponification, 150 fr.; stéarine de distillation, de 150 à 145 fr.; oléine de saponification, de 71 à 72 fr.; oléine de distillation, de 68 à 70 fr.; palmistes, de 90 à 92 fr.

Les prix des cuirs et peaux de l'abat de Paris s'établissent ainsi, par 50 kilogr. : taureaux, 46 fr. 56; gros bœufs, 56 fr. 32; moyens bœufs, 50 fr. 53; petits bœufs, 45 fr. 32; vaches laitières, 49 fr. 10; vaches de bandes, 50 fr. 02; gros veaux, 70 fr. 41; petits veaux, 85 fr. 30.

En fait de denrées de consommation ménagère, on paye aux Halles centrales de Paris : beurre d'Isigny de choix, de 4 fr. à 8 fr. le kilogr., suivant qualité; laitiers, de 3 fr. 60 à 4 fr. 80; marchands, de 2 fr. 70 à 3 fr. 40; Bourgogne en livres, de 2 fr. 20 à 3 fr. 60; Gâtinais, de 2 fr. 90 à 3 fr. 20; Vendôme et Beaugency, de 2 fr. 60 à 3 fr.; Touraine, de 3 fr. 10 à 3 fr. 30; Sarthe, de 2 fr. 60 à 3 fr.

Fromages : de Brie, grand moule, 26 fr. la dizaine; Coulommiers, le cent, de 35 à 40 fr., Neufchâtel, de 14 à 17 fr., Livarot, de 80 à 90 fr.; Mont-Dore, de 25 à 35 fr.; Camembert, de 65 à 70 fr.; Gruyère, les 100 kilogr., de 130 à 185 fr.

Œufs de choix, le mille, de 128 à 150 fr.; ordinaires, de 112 à 126 fr.; petits œufs, de 94 à 110 fr.

Pommes de terre : hollande, de 10 à 12 fr.; hâtives, de 7 fr. 50 à 8 fr.; saucisses, de 8 à 9 fr.; vosgiennes, de 6 à 7 fr.; chardonnes, 6 fr., le tout aux 100 kilog.

Les transactions en vins sont actuellement des plus calmes ; il en est du reste toujours ainsi à cette époque de l'année. Sur la place de Cette, les arrivages de vins d'Espagne se sont ralentis, mais ce stock est toujours considérable. Suivant le *Journal commercial*, les Alicante se cotent : supérieurs, de 37 à 39 fr. l'hectolitre ; premier choix, de 35 à 37 fr.; qualités courantes, de 32 à 35 fr. Quelques petits lots de Catalogne ont été payés de 28 à 30 fr. suivant qualité.

De même que sur les vins, les transacti[ons] sur les eaux-de-vie sont fort calmes. — G. [...]

Opérations de la caisse d'épargne de P[aris] du dimanche 30 décembre 1883 au sam[edi] 5 janvier 1884 :

Versements reçus de 6,885 déposants, d[ont] 955 nouveaux, 802,916 fr.

Remboursements à 3,898 déposants, d[ont] 490 pour solde, 739,790 fr. 24.

Rentes achetées à la demande des dé[po]sants, pour un capital de 61,559 fr. 40.

Voici le sommaire de la livraison de déc[em]bre du *Bulletin de statistique et de législa[]tion comparée* publiée par le ministère des [fi]nances (Abonnement, 12 fr. par an) :

France.

Loi portant fixation du budget des dépenses et des recettes ordinaires de 1884.

Loi portant fixation du budget des dépenses sur ressources spéciales et des budgets an[]nexes.

Loi portant ouverture de crédits provisoi[res] (21,420,644 fr.) au titre du budget extraordi[]naire de 1884.

Décret portant répartition des crédits provi[]soires ouverts au titre du budget extraordi[]naire de 1884.

Contenances moyennes par cote foncière [et] résultats comparatifs de l'ancien et du nou[]veau cadastre dans les communes recadas[]trées.

L'importation des viandes salées de porc des Etats-Unis.

Le commerce extérieur en 1883 et 1882 (1[1] premiers mois).

Le mouvement des impôts (novembre 1883).

Les impôts et revenus indirects en 1883 [et] 1882. — France (novembre).

Les impôts et revenus indirects en 1883 [et] 1882 (11 premiers mois).

Les impôts et revenus indirects en 1883 [et] 1882. — Algérie (octobre).

Les impôts et revenus indirects en 1883 [et] 1882 (10 premiers mois).

Les contributions directes et taxes assimi[]lées en 1883 et 1882 (situation au 31 novem[]bre).

L'impôt de 3 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières en 1883 et 1882. (Situation au 3[0] novembre.)

Ouvertures et annulations des crédits (si[]tuation au 31 décembre 1883.)

Production des vins et des cidres en 1883 [et] 1882.

La banque de l'Algérie.

Etranger.

Angleterre. — Les frais de perception.

Belgique. — Les prêts agricoles.

Allemagne. — Le discours royal et le proj[et] de budget prussien pour 1884-85.

Autriche-Hongrie. — Le projet de budg[et] autrichien pour 1884.

Autriche-Hongrie. — Le nouveau cadast[re] hongrois.

Italie. — La réforme de la comptabilité p[u]blique.

Italie. — Le tarif général des douanes et [le] tarif conventionnel franco-italien.

Roumélie-Orientale. — L'organisation financière.

Etats-Unis. — Le message présidentiel.

Tables des matières du tome XIV.

Viennent de paraître à la librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain :

Journal de la découverte des sources du Nil, du capitaine Speke. Ouvrage traduit de l'anglais par E. Forgues. 1 vol. avec trois cartes et 78 gravures d'après les dessins du capitaine Grant. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Comment j'ai retrouvé Livingstone, voyages, aventures et découvertes dans le centre de l'Afrique, de H.-M. Stanley. Ouvrage traduit de l'anglais par M^me H. Loreau. 1 vol. illustré de 78 gravures, et accompagné de 6 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

A travers le continent mystérieux, ou les sources du Nil, les grands lacs de l'Afrique équatoriale, le fleuve Livingstone jusqu'à l'Atlantique, par le même. Ouvrage traduit sous la direction de M^me H. Loreau. 2 vol. illustrés de 150 gravures et accompagnés de 9 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Au cœur de l'Afrique (1866-1871). Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, du docteur Schweinfurth. Ouvrage traduit de l'anglais par M^me H. Loreau. 2 vol. illustrés de 139 gravures sur bois et accompagnés de 2 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Voyage aux Pyrénées, de H. Taine. 1 vol. illustré de 350 gravures dessinées sur bois par Gustave Doré. — Broché 10 fr. Relié, 14 fr.

Escalades dans les Alpes, de Ed. Whymper. Ouvrage traduit de l'anglais par Ad. Joanne. 1 volume in-8° jésus, contenant 75 gravures et 6 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 15 fr.

Voyages et aventures dans l'Alaska (ancienne Amérique russe), du même. Ouvrage traduit de l'anglais par Emile Jonveaux. 1 vol. contenant 37 gravures et une carte. — Broché, 10 fr. Relié, 14.

Cameron (le commandant A.-L.) : *A travers l'Afrique*, voyage de Zanzibar à Benguela, traduit de l'anglais par M^me H. Loreau. 1 vol. in-8, contenant 139 gravures, 1 carte et 4 fac-similé. Broché, 10 fr. ; relié, 14 fr.

Gourdault (J.) *Voyage au pôle-nord des navires la Hansa et la Germania*, rédigé d'après les relations officielles. 1 vol. in-8, illustré de 80 gravures sur bois et accompagné de 3 cartes. Broché, 10 fr. ; relié, 14 fr.

Mycènes, recherches, fouilles et découvertes faites en 1876 à Mycènes et à Tyrinthe, de H. Schliemann. Ouvrage traduit de l'anglais par J. Girardin. 1 vol. in-8° jésus, illustré de 549 gravures sur bois, et contenant 8 cartes et plans. — Broché, 25 fr. Relié, 32 fr.

Voyage d'exploration en Indo Chine, par Garnier (Fr.), effectué par une commission française, présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée. 2 vol. in-4°, contenant 155 gravures sur bois, d'après les croquis de M. Delaporte, et un atlas in-folio contenant 12 cartes et 10 plans, 2 eaux-fortes, 10 chromolithographies, 4 lithographies à 3 teintes et 31 lithographies à 2 teintes. Prix des 2 vol. brochés avec l'atlas cartonné, 200 fr.

La reliure des 2 volumes se paye en sus 20 fr.

Voyage de l'Atlantique au Pacifique à travers le Canada, les montagnes Rocheuses et la Colombie anglaise, de Milton et Cheadle. Ouvrage traduit de l'anglais par J. Belin de Launay. 1 volume in-8°, illustré de 22 gravures et accompagné de 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

A travers le continent mystérieux, ou les sources du Nil, les grands lacs de l'Afrique équatoriale, le fleuve Livingstone et l'océan Atlantique, de H.-M. Stanley. Voyage traduit sous la direction de M^me H. Loreau. 2 volumes in 8°, illustrés de 150 gravures sur bois et de 9 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Une année de voyage dans l'Arabie centrale (1862-1863), de Palgrave. Ouvrage traduit de l'anglais par Em. Jonveaux, accompagné du portrait de l'auteur, d'une carte et de 4 plans. 2 volumes in-8°. — Brochés, 10 fr. Reliés, 18 fr.

L'expédition du Tegetthoff. Voyage de découvertes au 80°-83° degrés de latitude nord, du lieutenant Payer, traduit de l'allemand par J. Gourdault. 1 volume in-8°, contenant 67 gravures et 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Un voyage à la mer polaire sur les navires l'« Alerte » et la « Découverte » (1875 à 1876), du capitaine Nares, traduit de l'anglais par Frédéric Bernard. 1 volume in-8°, illustré de 62 gravures sur bois et accompagné de 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Livingstone (David) : *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe*. Ouvrage traduit de l'anglais par M^me H. Loreau. 1 volume in-8, illustré de 45 gravures et 2 cartes. Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

— *Dernier journal* (1866 à 1873), traduit par M^me H. Loreau. 2 volumes in-8, illustrés de 60 gravures sur bois et accompagnés de 2 cartes. Brochés, 20 fr.; reliés, 28 fr.

Livingstone (David et Charles) : *Explorations du Zambèse et de ses affluents*, et découvertes des lacs Chiroua et Nyassa (1858-1864). Ouvrage traduit de l'anglais par M^me H. Loreau. 1 volume in-8, contenant 47 gravures et 4 cartes. Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

A la librairie A. Lahure, 9, rue de Fleurus, vient de paraître un volume en édition de luxe des Contes de Perrault, prix, 25 fr. Ces contes ont été illustrés par Adrien Marie. Cette nouvelle œuvre renferme les qualités de verve et d'esprit de l'auteur : il y a « incarné » pour ainsi dire tous les héros du grand conteur : Peau d'Ane, le Petit Chaperon rouge, la Belle au bois dormant, etc., etc.

Le volume, grand in-4°, enfermé sous une riche couverture rouge et or, contient des gravures sur deux tons, de plusieurs couleurs, et qui tranchent sur le texte en noir, soigneusement imprimé; des culs-de-lampe, des frontispices, des lettres ornées, viennent s'y ajouter.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 19 janvier 1884, à une heure du soir, il sera procédé par M le préfet d'Indre-et-Loire, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer de Port-Boulet à Port-de-Piles.

Construction des stations, sur une longueur de 19 kil., entre la rivière de la Vienne à l'Ile-Bouchard et la station de Port-de-Piles, sur la ligne de Paris à Bordeaux.

Station de Crouzilles-Saint-Gilles...	91.500 »
— Trogues..................	82.500 »
— Pouzay..................	77.500 »
— Nouâtre-Maillé..........	77.500 »
Total...........	329.000 »

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Tours ;

2° Dans ceux de M. Caillard ingénieur auxiliaire des travaux de l'Etat, à Tours, 10, rue de l'Oratoire.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des douze journaux suivants :

Le *Journal officiel*,

Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites Affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La *Loi*,

Les *Affiches parisiennes*,

La *Ville de Paris*,

La *Gazette du Palais et du Notariat*,

Le *Télégraphe*,

Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,

Le *Courrier*,

Le *Moniteur des Ventes*,

L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillites sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,

Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et C^e, 8, place de la Bourse.

PUBLICATIONS LÉGALES

Aux termes d'un acte reçu par M^e Person notaire à Longwy, le dix-sept septembre mil huit cent quatre vingt-trois, enregistré, la Société anonyme des Mines de Meurthe-et-Moselle et des Usines de Villerupt, au capital de quatorze cent mille francs, dont le siège est à Ville-

Digitized by Google

rupt, a augmenté de onze cent mille francs et porté à deux millions cinq cent mille francs son capital social. Le montant de cette augmentation est divisé en deux mille deux cents actions de cinq cents francs chacune, au porteur à partir de leur entière libération.

Ces nouvelles actions, qui ont la même forme et confèrent à leurs propriétaires les mêmes droits que les actions primitives, ont été entièrement souscrites, et chacun des souscripteurs a versé le quart du montant des actions par lui souscrites, ainsi que les membres du conseil d'administration l'ont déclaré dans un acte reçu par ledit M° Person, le vingt-quatre décembre mil huit cent quatre vingt-trois.

Des expéditions des deux actes sus-énoncés ont été déposées au greffe de la justice de paix de Longwy et au greffe du tribunal de Briey, le deux janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Certifié par le notaire soussigné,

H. PERSON.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Fixation et modification de partie des alignements de l'avenue de Suffren

(7° et 15° arrondissements.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835 une enquête sera ouverte aux mairies des 7° et 15° arrondissements pendant quinze jours consécutifs, à partir du lundi 7 janvier 1884, sur le projet concernant l'avenue de Suffren et comprenant: *premièrement* la fixation de l'alignement (côté pair) au droit de la gare du Champ-de-Mars; *deuxièmement* la modification: 1° de l'alignement au long du Champ-de-Mars entre la Seine et l'avenue de la Motte-Piquet; 2° de l'alignement (côté pair) entre les rues de la Cavalerie et de la Fédération; 3° du pan coupé à l'angle de cette dernière voie (côté impair) et de l'avenue de Suffren.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra aux mairies susindiquées, pendant trois jours, savoir: les 22, 23 et 24 janvier 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités, pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 20 décembre 1883.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet:
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

MAISON à Paris, r. de **MARIGNAN, 23** Cont. 830m18. Rev. br évalué, 37,900 fr. M. à p. 450 000 f. **TERRE DE FOLLEVILLE** en 3 DOMAINES: FOLLEVILLE, le DONJON, la TRESORERIE Com° de St-Hilaire, St-Mesmin, Olivet, etc., arr. d'Orléans. Cont. 781 h env.— M. à pr.: 700.000 fr. **FERME DE MERVILLIERS** C° de Janville (Eure-et-Loir), d'un seul tenant. C° 214 hec. 63 a. 73 c. rapp. net: 9,000 fr. M. à pr.: 180 000 fr. — A ADJ°° sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 5 février 1884. S'ad. à M° G. ROBIN, not., 25, r. Croix-des-P.-Champs.

GRAND et BEL HOTEL installé avec luxe, à PARIS **R. DE COURCELLES 62**, et rues de LISBONNE et MURILLO. Cont. 607m47. A ADJ°° s' une ench., en la ch. des not. de Paris, le 15 janvier 1884 — Mise à prix: **Un million.** S'ad. à M° PÉRARD, not., r. des Petits-Champs, 66.

Spectacles du Lundi 7 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 1/4.— La Farandole, ballet en trois actes: MM. Mérante, Pluque, Cornet, Ribert; Mmes Rosita Mauri, Piron, Monchanin, Invernizzi. — Le Freyschütz: Salomon, Gailhard; Mmes Dufrane, Mirane.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. 1/4.— Le Monde où l'on s'ennuie, pièce en 3 actes, de M. Edouard Pailleron: Delaunay, Garraud, Prudhon, Paul Reney; Mmes Brohan, Riquier, Reichemberg, Broisat, Samary, Lloyd.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4 — Les Diamants de la couronne: Herbert, Chenevière, Maris; Mmes Bilbaut-Vauchelet, Chevalier. — Le Portrait.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Le Misanthrope. — Le Klephte. — M. de Pourceaugnac (1er acte) avec les apothicaires.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché: Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière: Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet: Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/».— Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin: Gobin, Taulfenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre Italien 1,800 places), place du Châtelet. — 8. h. 1/4. — Relâche.

Palais-Royal (830 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille: MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte: Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette: Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4 — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran: Maugé, Piccaluaga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places) — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin: Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola: Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué: Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2 — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat: Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/» — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2 — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes: 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère jardin géographique de Montsouris visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Spectacles de la semaine à l'Opéra:

Mercredi, la Juive; vendredi, Henri VIII; samedi, la Favorite et la Farandole.

Spectacles de la semaine à l'Opéra-Comique:

Mardi et vendredi, Lakmé; mercredi et samedi, Carmen; jeudi, Mignon et le Portrait.

La dernière représentation de Lakmé, avant le départ de Mlle Van Zandt pour Nice, devait avoir lieu demain mardi.

Mais, aux termes d'un arrangement intervenu récemment, Mlle Van Zandt a pu reculer son départ de quelques jours et s'est mise gracieusement à la disposition de l'administration de l'Opéra-Comique pour deux représentations supplémentaires.

Donc trois représentations de Lakmé seront données les mardi 8, vendredi 11 et dimanche 13 janvier (cette dernière en matinée). Les représentations de l'œuvre de M. Delibes seront ensuite interrompues, pour être reprises seulement au mois d'avril, à l'époque du retour à Paris de Mlle Van Zandt.

Le chef de service: VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7° Arrondissement,

Seizième année. — N° 7. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Mardi 8 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 40, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante** centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel*, 31, quai Voltaire, à *Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 10 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 DÉCEMBRE

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 31 décembre*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, **ne pas oublier** de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 8 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret créant une chaire d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de Paris (page 97).
— nommant le professeur chargé de la chaire d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de Paris (page 97).

Arrêté nommant un receveur-percepteur à Paris (page 97).

Documents du ministère de la guerre :
Décision portant mutations dans le service d'état-major (page 97).
— portant mutation dans la cavalerie (page 98).
— portant mutations dans le service des bureaux de l'intendance (page 98).
— portant permutation entre deux brigades de gendarmerie (page 98).
— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 98).

PARTIE NON OFFICIELLE

Dépêche adressée du Tonkin au président du conseil, ministre des affaires étrangères (page 98).

Avis et communications (page 98).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 98).

Chambre des députés. — Ordre du jour (page 98).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 99).

Institut de France. — Rapport de la commission des écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1883, par M. Albert Dumont, lu dans la séance du 10 août 1883 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (suite et fin) (page 99).

Informations. — Amélioration de la campagne romaine (page 101).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 104).

Bourses et marchés (page 108).

CHAMBRES

Sénat. — Documents parlementaires (page 1089 à 1096).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 7 Janvier 1884.

Par décret en date du 31 décembre 1883, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu la loi de finances en date du 30 décembre 1883, il est créé une chaire d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de Paris.

Par décret en date du 1er janvier 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu le décret en date du 31 décembre 1883, portant création d'une chaire d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de Paris, M. Rambaud, professeur d'histoire et géographie à la faculté des lettres de Nancy, est nommé professeur d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de Paris (chaire nouvelle).

Par arrêté du ministre des finances, en date du 22 décembre 1883, M. Bellaigue de Bughas, receveur particulier des finances à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), a été nommé receveur-percepteur de la 1re division du 1er arrondissement de Paris (Seine), 1re classe.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 4 janv. 1884 :

M. Dudon, chef de bat. d'inf., hors cad., chef d'ét.-maj. de la 6e div. d'inf. (3e corps d'ar.) a été nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de la place de Paris.

M. Robert (F.), lieut.-colonel d'inf., hors cad., professeur de tactiq. appliq. d'inf. à l'école supér. de guerre, a été mis en activ. hors cad. au titre

du service d'ét.-maj. et nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 6e div. d'inf. (3e corps d'ar.).

Cavalerie. — Par décis. minist. du 30 déc. 1883, M. Durr, s.-lieut. porte-étendard au 1er rég. de cuirass., est passé dans un escad. du corps dont il fait partie par échange d'emploi avec M. Armilhon.

Service des bureaux de l'intendance militaire. — Par décis. minist. en date du 29 déc. 1883 :

M. Oliver, off. d'administ. princip. à Marseille, a été désigné pour être employé à Amiens.

M. Dussaussay, off. d'administ. princip. à Rennes, a été désigné pour être employé à Rouen.

M. Canonge, off. d'administ. de 1re cl. à Laon, a été désigné pour être employé à Rennes.

M. Clavel, off. d'administ. adj. de 2e cl. en Tunisie, a été désigné pour être employé au 2e corps d'ar.

M. Borne, off. d'administ. de 1re cl. à Marseille (15e rég.), a été désigné pour être employé à Marseille (15e corps d'ar.)

M. Gibert, off. d'administ. de 2e cl. à Amiens, a été désigné pour être employé à Marseille (15e rég).

M. Goybenne, off. d'administ. adj. de 1re cl., affecté à la div. d'Oran, a été désigné pour être employé au 2e corps d'ar.

M. Bonnet, off. d'administ. adj. de 2e cl. en Tunisie, a été désigné pour être employé au 19e corps d'ar.

M. Delbergé, off. d'administ. adj. de 2e cl., affecté au 17e corps d'ar., a été désigné pour être employé au 3e corps d'ar.

M. Carrère, off. d'administ. adj. de 1re cl., affecté au 3e corps d'ar., a été désigné pour être employé au 17e corps d'ar.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 5 janv. 1884, MM. Nogier de Solignac et de Lansade de Jonquières, capit. au 122e rég. territ. d'inf., ont été désignés pour occuper des emplois d'adjud.-maj. au même rég.

M. Hautgirard, s.-lieut. au 122e rég. territ. d'inf., a été désigné pour occuper l'emploi de porte-drapeau au même rég.

M. Petit, s.-lieut. au 110e rég. territ. d'inf., est passé au 109e rég. de même arme.

M. Tizon, capit. au 76e rég. territ. d'inf., est passé au 75e rég. de même arme.

Gendarmerie. — Sous la date du 23 déc. 1883, le ministre de la guerre a décidé que la brigade de gendar. à cheval de Mauron (Morbihan) permuterait avec celle à pied de Gourin (même départ.).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 7 Janvier 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a reçu de M. Tricou, par la voie de Saïgon, la dépêche suivante, datée de Hué, le 1er janvier :

« La nouvelle cour de Hué vient de me remettre la déclaration suivante :

« *A. M. Tricou, ministre plénipotentiaire, envoyé de la République française près S. M. le roi d'Annam.*

« La cour de Hué et le gouvernement d'Annam déclarent officiellement, par les présentes donner leur adhésion pleine et entière au traité du 25 août 1883, s'en remettant au bon vouloir de la République quant aux adoucissements qui pourraient y être ultérieurement apportés. Le texte français seul fera foi.

« Fait au palais de Hué, le 1er janvier 1884.

« Le sceau royal a été apposé sur la présente déclaration.

« Je serai reçu demain en audience solennelle par le roi, entouré de son conseil de régence. Je ne saurais trop louer le tact, l'habileté et le courage dont a fait preuve notre résident, M. de Champeaux, dans des circonstances aussi critiques.

« *Signé* : TRICOU. »

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

Correspondances pour Smyrne.

Les correspondances pour *Smyrne* seront dorénavant expédiées une fois par semaine, le dimanche soir, au moyen du train express d'Orient et par la voie de Varna et de Constantinople.

Par suite de cette mesure, les expéditions des courriers pour Smyrne sont réglées, au départ de Paris, de la manière suivante :

Le dimanche (7 h. 30 s. de la gare de l'Est), par la voie de Varna et de Constantinople ;

Le lundi (7 h. 55 s. de la gare de Lyon), par la voie de Brindisi ;

Le jeudi (tous les quatorze jours, à compter du 10 janvier, 11 h. 15 matin de la gare de Lyon), par la voie de Marseille ;

Le vendredi (7 h. 55 s. de la gare de Lyon), par la voie de Marseille ou par la voie de Brindisi.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Tirage au sort des bureaux.
Fixation de l'ordre du jour.

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du mardi 8 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Michal-Ladichère, jusques et y compris M. Péronne.

Tribunes. — Depuis M. Ferrouillat, jusques et y compris M. Hébrard.

Convocation du mercredi 9 janvier.

Commission des finances, à trois heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du mardi 8 janvier 1884

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Installation du président d'âge et des secrétaires d'âge.

Tirage au sort des bureaux.

Scrutin pour la nomination du président définitif.

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Fixation de l'ordre du jour.

La séance du mardi 8 janvier 1884 est la 1re séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 3e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Noblot, jusques et y compris M. Rathier.

Tribunes. — Depuis M. Chavanne (Loire), jusques et y compris M. Deroyer.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE

Berlin, 6 janvier.

L'élection du bureau du conseil municipal de Berlin a de nouveau donné la victoire au parti libéral. Le docteur Strassmann a été élu président par 101 voix sur 116, et M. Duchemann vice-président par 88 voix. Tous deux sont membres du parlement. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 6 janvier.

Hier a eu lieu, au Panthéon, la translation du corps du roi Victor-Emmanuel.

L'affluence des pèlerins venus à cette occasion à Rome était énorme ; on dit qu'elle a atteint le chiffre de trente mille.

La cérémonie a commencé à deux heures. Le corps du défunt roi a été transporté à droite du grand autel et placé vis-à-vis du tombeau de Raphaël.

L'intérieur du temple était tendu de draperies noires et éclairé par des torches.

Pendant qu'on procédait aux travaux nécessaires pour le transport du corps, les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade, les présidents des deux chambres et M. Mancini, remplissant les fonctions de notaire royal, étaient réunis autour de la tombe provisoire. Le cercueil a été vérifié par M. Mancini et par le président du Sénat, après quoi les cuirassiers de la cour l'ont transporté à la nouvelle sépulture. Après que le cercueil y eut été muré, le clergé a dit les prières pour l'âme du roi.

La nouvelle tombe a été couverte de nombreuses couronnes, parmi lesquelles on remarquait une grande couronne envoyée par le prince impérial d'Allemagne.

SUISSE

Le produit des péages de la confédération helvétique pour l'année 1883 s'est élevé à 20,121,993 fr., dépassant ainsi de 1,518,008 fr. celui de 1882.

Dans ces conditions, il est douteux que, malgré les réclamations des protectionnistes, le peuple suisse accepte le projet de majoration des tarifs actuellement soumis à l'examen des chambres. (*Journal de Genève*).

BULGARIE

Sofia, 6 janvier.

La session de la chambre a été close solennellement par le prince Alexandre.

Dans son discours, le prince remercie les députés du zèle patriotique qu'ils ont apporté dans leurs travaux, il rappelle que, conformément aux vœux des députés, il a renoncé aux pleins pouvoirs qui lui étaient conférés par la grande assemblée de Sistovo.

« J'ai, ajoute-t-il, solennellement approuvé le rétablissement de la constitution de Tirnovo qui fonctionnera dans toute sa plénitude jusqu'à ce que la grande assemblée ait émis son avis sur les changements indiqués par vous.

« J'espère que l'arrivée prochaine du futur ministre de la guerre mettra fin à la question militaire. »

Ensuite le prince déclare la mission de la troisième assemblée nationale terminée. Il exprime la confiance que les députés, rentrés dans leurs foyers, ne cesseront pas de travailler au maintien de l'ordre légal et à la prospérité de la patrie dont le bien-être et la grandeur sont l'objet de sa constante sollicitude. (*Agence Havas.*)

INSTITUT DE FRANCE

RAPPORT

de la commission

Des écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1883, par M. Albert Dumont, lu dans la séance du 10 août 1883 de l'Académie des inscriptions et belles lettres (1).

Pour succéder à M. Geffroy, l'Académie a été heureuse de trouver un savant qui avait plusieurs fois visité l'Italie et qui avait toujours vécu par la pensée au milieu de ses monuments. C'est vraiment M. Le Blant, qu'il est permis de dire qu'en allant à Rome, il revenait chez lui. Dès le premier jour, il a trouvé auprès de tous l'accueil que lui assuraient tant de services rendus à la science, auprès des jeunes gens, la seule autorité qui soit sérieuse dans ces postes difficiles, celle qu'assurent la confiance et le respect. Il doit se féliciter, comme nous nous félicitons nous-mêmes, des résultats de sa première année de direction.

M. Grandjean nous avait adressé l'an dernier un mémoire sur l'administration de Benoît XI ; il nous donne cette année un travail sur le registre de ce pape. L'Académie sait que M. Grandjean prépare la publication analytique du registre de Benoît XI ; il a recueilli les éléments d'un mémoire approfondi sur la diplomatique de ce pape. Il y étudiera successivement les actes dont il a retrouvé les expéditions disséminées dans les archives de différents pays et les actes dont le texte nous est parvenu par le registre de la chancellerie. Le travail qu'il a soumis cette année à l'Académie se rapporte exclusivement au registre, dont il nous a donné une description exacte et judicieuse. Les faits y ont toujours été observés avec perspicacité et généralement commentés avec autant de pénétration que de prudence. Il y a là plusieurs aperçus originaux, quoique la nouveauté des résultats ne soit pas en rapport avec l'étendue de la dissertation, dont nous n'avons d'ailleurs qu'une rédaction provisoire. Avant tout, l'auteur tenait à montrer qu'il avait étudié à fond les moindres détails de son sujet et qu'il était parfaitement au courant des travaux antérieurs. S'il a discuté plusieurs questions sans arriver à des solutions définitives, c'est que la courte période du pontificat de Benoît XI, dans laquelle il s'est renfermé, ne fournit pas des éléments d'information suffisants.

Les critiques qu'on pourrait lui adresser portent sur des points tout à fait secondaires ; il n'y aurait pas même lieu de les exprimer, si la diplomatie ne reposait pas en grande partie sur des infiniment petits.

M. Grandjean suppose que le registre de Benoît XI a été écrit par deux clercs, et la note *hic cessa scribere*, inscrite au bas du fol. 122 lui a paru signifier que le clerc qui avait copié la première partie du registre avait reçu l'ordre de ne pas aller plus loin, la suite ayant dû être copiée par un autre scribe. Mais la note s'applique-t-elle à l'exécution même du registre ? Ne se rapporte-t-elle pas à une compilation postérieure qui n'aurait embrassé qu'une partie du registre original, et pour laquelle le scribe employé par le compilateur aurait dû s'arrêter au fol. 122 ? M. Grandjean est porté à croire que le registre de Benoît XI a été rapporté d'Avignon à Rome en 1377. N'y a-t-il pas lieu de conjecturer que ce registre était compris dans la série de documents que le cardinal de Foix fit rentrer, en 1429, dans les archives romaines ? La formule *ad perpetuam Dei memoriam*, au lieu de caractériser les pièces « adressées à l'Église entière », n'annonçait-elle pas les décisions auxquelles la cour pontificale attribuait le plus d'importance et qu'elle voulait publier avec le plus de solennité ?

Les lettres du 16 avril 1304 doivent s'appliquer au monastère de Saint-Antoine et non pas au monastère de Saint-Antonin p. 58. Le chapitre consacré à l'enregistrement des lettres (p. 66-76) aura besoin d'être revisé. L'auteur a posé un principe beaucoup trop absolu, quand il a avancé que « les pièces étaient enregistrées d'après les expéditions originales ». L'hypothèse que certaines pièces ont dû être enregistrées d'après des feuillets ou des cahiers de minutes donnerait sans doute l'explication de certaines particularités que présentent les registres de la chancellerie romaine. Cette hypothèse a acquis beaucoup de vraisemblance depuis la publication toute à fait récente, postérieure à l'envoi du mémoire de M. Grandjean, des observations du docteur Charles Rodenberg, en tête des *Epistolæ sæculi XIII et regestis pontificum romanorum selectæ*. Le travail de M. Grandjean est de nature à nous faire espérer que son édition du registre de Benoît XI fera honneur à l'école française de Rome et tiendra dignement sa place à côté des registres d'Innocent IV publiés par M. Élie Berger.

Après avoir achevé le mémoire dont nous rendons compte, M. Grandjean s'est proposé de visiter Pérouse où Benoît XI a séjourné durant les derniers mois de son pontificat et où il a été enseveli. Il a dû rechercher dans cette ville des documents nouveaux, soit à l'*Archivio di stato*, soit à la bibliothèque de l'évêché, et deux portraits contemporains de ce pape que l'on voyait encore au siècle dernier dans la cathédrale et dans le couvent des dominicains. Après Pérouse, il visitera Assise, Gubbio, Cortone, Chiusi et de nouveau Sienne et Montepulciano où des pièces importantes lui ont été signalées.

L'envoi de M. Diehl se compose : 1° de la seconde partie d'un travail sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne, travail dont la première partie a été soumise l'an dernier à l'Académie ;

2° D'un mémoire sur la colonie vénitienne à Constantinople, à la fin du quatorzième siècle.

Le mémoire de l'an dernier était intitulé : *Des divisions provinciales et de l'administration de l'Italie byzantine du cinquième au huitième siècle* ; l'auteur s'efforçait d'y expliquer le mécanisme de l'administration dans l'exarchat ; mais il s'était contenté le plus souvent, et il ne pouvait faire davantage pour le début, de tracer, pour le temps et les provinces dont il

(1) Voir le *Journal officiel* du 7 janvier 1884.

s'occupait, une sorte de *notitia dignitatum*. Dans la suite du travail qui est soumise aujourd'hui à l'Académie, il étudie l'action même des Byzantins en Italie, leur politique et leur diplomatie, l'influence qu'ils ont eue sur le reste de l'Italie.

Ce nouveau travail sur l'administration byzantine est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur s'occupe de la politique extérieure des Byzantins et examine successivement, dans cinq chapitres distincts, les ressources militaires du gouvernement impérial, ses alliés Francs, ses partisans parmi les Lombards, la destruction de l'exarchat due au voyage du pape Etienne III en France, enfin les efforts inutiles de Byzance pour recouvrer l'exarchat; dans la seconde section il étudie la politique intérieure de Byzance dans ses possessions italiennes, les populations de l'exarchat, l'hellénisme dans l'administration, dans l'Eglise et dans la société, et annonce un dernier chapitre qu'il n'a pas eu le temps de rédiger, mais qui paraît devoir être d'un vif intérêt, sur l'hellénisme dans l'art italien.

Notre savant confrère, M. le comte Riant, qui a bien voulu prêter à la commission le concours de sa compétence spéciale, juge ce mémoire avec beaucoup de faveur. Il a réuni un grand nombre de remarques de détail qui seront très utiles à l'auteur. Nous nous bornons ici à l'opinion générale qu'il exprime sur cette étude. La méthode de M. Diehl est excellente, son style en général clair et sobre; chaque sujet traité reçoit les développements qu'il réclamait. On ne peut guère reprocher à l'auteur que la forme infiniment trop vague de ses renvois: il devra se résoudre à suivre, sur ce point, les règles adoptées par tous les médiévistes, et ne point citer Dom. Bouquet, Baronius, Martens, sans ajouter le titre de la pièce publiée dans l'un de ces recueils. Baronius, en particulier, a eu tant d'éditions que l'indication seule du tome et de la page ne sert absolument à rien.

Si la forme donnée par M. Diehl à son travail doit être approuvée presque sans réserve, il n'y aura aussi que de légères critiques à faire sur le fond même de son mémoire. M. Diehl a lu évidemment tout ou presque tout ce qu'on a écrit avant lui sur le sujet qu'il traite; mais il ne le dit nulle part. Il ne nomme même pas le travail de Harnack: *Das karolingische und das byzantinische Reich* (Göttingen, 1880, 8°) et l'on serait tenté de croire qu'il a volontairement fermé tous les livres de ses devanciers pour ne se servir que des écrits contemporains des événements qu'il raconte. On eût été bien aise, cependant, de connaître, sur certains points discutables et discutés, l'avis d'autres historiens, surtout d'historiens ecclésiastiques. En second lieu, ces sources contemporaines eussent mérité quelques pages d'études préliminaires qui nous eussent appris le degré de confiance que M. Diehl accorde à chacune d'elles: il ne suffit pas que Grégoire de Tours ou Paul Diacre affirme un fait pour qu'il soit cru sans discussion.

« Je signalerai également, dit M. le comte Riant, l'âpreté avec laquelle il met plus d'une fois en accusation la politique pontificale qui, à cette époque, fut toujours éminemment latine, c'est à dire nationale: dire que l'évêque de Rome était le *vassal révolté* de l'empereur de Constantinople, parler de la *passion des calomnies*, de la *déloyauté*, de la *trahison* des papes alliés des Carolingiens, est un procédé un peu déclamatoire, et d'autant plus inutile que, pour soutenir sa thèse, qui est fort juste, M. Diehl n'en avait pas besoin.

« En dépit de quelques critiques qui ne portent, en général, que sur des points secondaires, le travail de M. Diehl est remarquable (1); la presque totalité de ses conclusions doit être acceptée, et l'on ne peut que l'encourager à persévérer dans une tâche où il a fait preuve d'un véritable talent d'exposition. »

La dissertation qui accompagne le grand travail de M. Diehl est consacrée à l'étude de la colonie vénitienne à Constantinople pendant cette période encore si obscure qui sépare la fin de l'Empire latin de l'agonie de la domination grecque. Ici encore, nous suivons M. le comte Riant.

M. Diehl a trouvé à la Marciana la *commission* donnée par le doge André Contarini à un baile vénitien de Constantinople en 1374, André Gradenigo, envoyé en même temps comme ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur; et aux archives des Frari, les pièces relatives à cette ambassade: c'est à l'aide de ces documents qu'il a cherché à retracer le tableau de ce qu'étaient à Constantinople, au quatorzième siècle, les établissements vénitiens. Après quelques pages consacrées à l'histoire et à la situation matérielle de ces établissements, il passe en revue le baile, l'administration intérieure de la colonie par ce fonctionnaire, ses relations, soit avec la cour, soit avec les autres colonies italiennes: un dernier paragraphe est consacré aux conseillers qui servaient de modérateurs au pouvoir du baile. Quelques extraits de la commission de 1374 (qu'on aurait préféré voir reproduite en entier) sont donnés en appendice.

Les mêmes qualités qui ont été signalées dans le grand travail de M. Dielh, la clarté, la méthode, le talent de dire beaucoup en peu de mots et de le bien dire, se retrouvent dans ce petit mémoire sur la colonie vénitienne de Constantinople. Mais ici aussi se fait sentir, et peut-être plus gravement que tout à l'heure, le parti pris de faire table rase des recherches antérieures, et de travailler, — directement, il est vrai, — mais uniquement sur les pièces originales, ou plutôt (car nous sommes au quatorzième siècle, époque où les documents surabondent) sur *quelques-unes* d'entre les pièces originales. Il paraît être à peu près certain (pour ne parler que de quelques ouvrages) que M. Diehl n'a point lu le magnifique chapitre que Heyd a consacré à l'histoire du quatorzième siècle italien à Constantinople, dans le tome 1[er] (pages 470-577) de sa *Geschichte des Levante handels*, ni les commentaires de G. M. Thomas à la *Commission du doge André Dandolo pour Candie, 1350* (*Mémoires de l'Académie royale de Bavière*, Ph. hist., cl. XIV, 1. 1877), ni les savantes études du chevalier Desimoni sur la topographie des établissements italiens de Constantinople (*Giornale Ligustico*, 1875) qui ne lui eussent pas été inutiles (1).

M. le comte Riant et M. de Mas-Latrie ont bien souvent traité la question de l'interdiction du commerce de la contrebande de guerre avec l'Egypte; dans les instructions dogales, cette interdiction n'était qu'une formule: ce commerce n'a jamais cessé un instant. (Voir d'ailleurs Speck, *Die gegen d. Handel-Leistung mit d. Saracenen gericht. kirchl. und staatl. Verbote*, Zittau, 1880, 4°).

Le baile de Tyr (page 35), dont la mention est empruntée à la commission elle-même, soulève une difficulté assez grave. Tyr n'était pas, en 1374, un port de commerce. Il ne devait pas, en tous cas, y avoir alors là de baile, mais tout au plus un simple consul: le mot *bajulus Tyri* porterait donc à croire que la commission de Gradenigo ne serait que la reproduction servile de quelque document beaucoup plus ancien (antérieur à 1259).

Nous n'ajouterons aux savantes observations de M. le comte Riant qu'une remarque: le mémoire sur l'administration dans l'exarchat est fait presque tout entier d'après les textes déjà publiés; il aurait pu être rédigé aussi bien à Paris qu'à Rome, du moment que l'auteur ne consultait pas de documents inédits. Votre commission insiste pour que, dans leurs travaux, les membres de l'école de Rome mettent à profit le pays qu'ils habitent, pour qu'ils choisissent des sujets dont l'Italie fournisse surtout les matériaux, qu'il s'agisse de pièces d'archives, de monuments de l'art, d'inscriptions ou de recherches topographiques. M. Diehl nous annonce une dernière partie de son mémoire où il étudie l'influence de l'art byzantin en Italie. Ce chapitre répond tout à fait à l'ordre de recherches que nous croyons devoir recommander aux membres de l'École.

Le rapport de votre commission était terminé quand M. le Directeur de l'Ecole de Rome lui a remis un travail qui devait être rédigé par M. Diehl à la suite du voyage qu'il avait entrepris dans l'Italie méridionale. Cette étude étendue résultat d'une exploration de quatre semaines, a été écrite dans l'espace d'un mois environ. Elle fait honneur à la facilité du jeune archéologue; il voit vite et bien; il décrit avec clarté; il sait classer ce qu'il a découvert, en marquer l'intérêt, distinguer ce qui peut être donné comme certain des conjectures vraisemblables qu'il indique avec réserve; il réunit une foule de détails, mais il n'oublie jamais les idées générales et il rapproche toujours les monuments et l'histoire. Cet exemple prouve combien les voyages peuvent rendre de services aux membres de l'école et que ces jeunes gens comprennent véritablement leur intérêt quand ils profitent du temps qu'ils ont à passer à l'étranger pour étudier les monuments originaux au lieu de s'attarder aux ouvrages imprimés qu'ils auront toujours à leur retour, et en France plus facilement qu'en Italie.

Ce mémoire est divisé en deux parties, l'une de description, l'autre de remarques générales. M. Diehl s'est proposé de faire connaître les peintures qui décorent dans l'Italie méridionale des grottes naturelles ou artificielles appelées *gravine*, peintures qui sont en grande partie ou byzantines ou faites sous l'influence des artistes grecs. Il a visité: 1° Tarente et ses environs; 2° Matera dans la Basilicate; 3° la terre d'Otrante proprement dite ou comté de Lecce; Brindisi, Carpignano, Vaste, Soleto et Bari, dans la province de ce nom, etc.

Plusieurs de ces peintures ont été signalées et étudiées par notre confrère M. Lenormant, qui, dans des articles de la *Gazette archéologique* et dans son livre sur la Grande-Grèce, a montré tout l'intérêt du sujet. M. Diehl avait aussi pour le guider, outre les *Studi sui monumenti dell' Italia meridionale dal IV al XII secolo* de Salazaro, les recherches de l'archidiacre Tarantini *di alcune cripte nell' agro di Brindisi*, celles de M. Giorgi, *La provincia di Lecce* et d'autres monographies plus sommaires.

Il a eu recours à l'expérience des savants de ces provinces, en particulier de M. de Simone, président du tribunal de commerce de Bari, de M. Viola, inspecteur des fouilles à Tarente. En

---

(1) M. Diehl parle en passant d'un quartier grec à Rome; ce serait là un sujet d'étude intéressant. — Grégoire le Grand nous affirme qu'il ignorait le grec; M. Diehl cherche à prouver le contraire et exagère l'importance de la langue grecque à Rome. — La question des monnaies frappées en France à l'effigie des empereurs d'Orient ne peut être traitée en quelques mots, mais demande une discussion étendue.

(1) En dehors de l'observation générale qui vient d'être faite, le mémoire donne lieu à diverses remarques; il est difficile de faire commencer la colonie vénitienne de Constantinople à l'année 1277: à travers des vicissitudes diverses, c'est depuis une époque bien plus reculée que les Vénitiens commerçaient et étaient établis à Byzance. La note sur la valeur des monnaies (page 12) soulève bien des critiques de détail: l'hyperpère valait de neuf à dix francs, et le fait que le salaire fixe du baile était absorbé et au delà par les gages de sa suite n'autorise pas à discuter la valeur de ce salaire, le *casuel* de la fonction en constituant les vrais émoluments. L'image de la Vierge dont il est question page 17 est la fameuse Anscoine dont Robert de Clari parle avec tant de détails et non point une image vénitienne ordinaire.

outre il a consulté des documents d'un grand intérêt qui sont les procès-verbaux de visites pastorales rédigés par les ordres d'évêques de ces contrées. Après avoir décrit les chapelles qu'il a pu visiter, il en indique beaucoup d'autres, en particulier en Calabre. Il tenait trop à être complet pour se borner aux *gravines*. Un grand nombre d'églises conservent des peintures byzantines; il n'a garde de les oublier. Nous avons donc dans son travail une riche suite de renseignements qui peuvent contribuer à éclairer l'histoire de l'art grec au moyen âge et jusqu'à la Renaissance.

Le voisinage des pays grecs, la longue domination des byzantins dans ces contrées, des migrations assez fréquentes venues du rivage opposé de l'Adriatique et de la mer Ionienne, la persistance des monastères basiliens et des colonies grecques expliquent cette influence; mais ce qui en rend compte aussi, c'est la supériorité que les artistes de Constantinople ont gardée longtemps, alors que l'Occident et même les pays italiens étaient livrés à la barbarie. Il y a eu un temps assez étendu, après les invasions, où la science, la sculpture, la peinture, les mosaïques, les lettres ont été le privilège presque exclusif des Byzantins : il faut en tenir grand compte quand on s'occupe de l'action qu'ils ont exercée non seulement sur l'Italie, mais sur toute l'Europe, et toujours se rappeler que Cimabue ne commença à peindre que dans la seconde moitié du treizième siècle.

L'influence des Byzantins dans l'Italie méridionale a ce caractère particulier que les peintures dont ils sont les auteurs se rencontrent en très grand nombre, que le style purement grec en est incontestable et que des inscriptions grecques les accompagnent. On compte ces fresques par centaines. Quelques-unes sont datées et remontent jusqu'au dixième siècle, il y en avait certainement de plus anciennes, mais qui ont disparu et qui n'ont pas encore été retrouvées. D'autres appartiennent au onzième et au douzième siècle ou sont plus récentes. En général, elles décorent des grottes qui servaient d'églises à des ermites ou même aux habitants de la région.

Comme il serait naturel de le supposer, la peinture latine a été associée avec le temps à la peinture grecque dans cette décoration; elles sont souvent côte à côte; quelquefois une même fresque subit les deux influences, comme les deux langues sont juxtaposées sur les mêmes murs dans les inscriptions; l'art italien se dégage peu à peu de l'art byzantin et s'affranchit dans ces œuvres comme dans beaucoup d'autres du même temps, seulement ici le génie national est moins prompt et moins original qu'à Pise, Arezzo, Sienne et Florence; l'action étrangère reste plus longtemps prédominante.

Nous ferons à l'auteur quelques remarques pour le moment où il publiera son travail. L'architecture des chapelles doit être étudiée avec soin : d'après ce qu'il en dit, elle est celle des petites églises byzantines, des églises de villages, telles qu'on les rencontre encore dans tout l'Orient. L'identité, dans certains cas, paraît être complète. Il est important de bien marquer les similitudes et les différences. La technique des peintures, la nature de l'enduit, les procédés pour appliquer les couleurs, méritent aussi de former un chapitre à part. Il serait précieux de savoir si le système employé est celui dont se servent encore les décorateurs en Orient.

Il y a grand danger à établir des différences de dates, dans la peinture purement byzantine, d'après le style. L'argument principal pour démontrer avec certitude qu'une fresque est plus ancienne qu'une autre ne peut guère être fourni que par les inscriptions. Rien n'est plus trompeur que de prétendues nuances de talent et d'époque chez les artistes byzantins, surtout dans des œuvres populaires. Les inscriptions sont donc de première importance; il faut les recueillir avec soin et en donner le fac-simile. Il est aussi utile d'en comparer la paléographie avec celle des textes byzantins sur pierre que conserve l'Italie méridionale, qui sont nombreux et qui n'ont pas toujours été publiés avec une exactitude irréprochable par les savants du dix-septième et du dix-huitième siècle. Les différences sont sensibles, par exemple, entre les textes du huitième siècle, comme celui d'Amalfi, l'inscription de Romain Diogène à Tarente, du onzième siècle, et celle de saint Pietro in Galatina qui est de la seconde moitié du seizième siècle.

Les variétés qu'ont subies les principaux types byzantins paraissent avoir été peu nombreuses : ce sont des sujets arrêtés de bonne heure et qui se sont très rarement transformés. Les changements seraient d'un grand intérêt à signaler, mais il est difficile de les marquer avec sûreté. Pour prendre un exemple de l'immobilité des types, on sait que les douze apôtres représentés plusieurs fois par les mosaïques de Ravenne ont chacun une figure bien arrêtée qui est la même dans toutes les répliques. Ces figures sont encore celles que reproduisent en 1883 les peintres d'Epire, de Grèce ou du mont Athos.

Les sujets de la peinture religieuse chez les Byzantins ont été décrits dans le *Manuel de la peinture*, œuvre dont nous avons une rédaction relativement récente d'après un manuscrit du mont Athos, mais qui conserve des traditions très anciennes. L'art grec s'y conforme encore de nos jours; il est utile de rapprocher les peintures de l'Italie méridionale des prescriptions que donne ce manuel. Ces comparaisons sont une des parties essentielles du sujet.

La place des personnages et des scènes figurées dans les chapelles grecques n'est nullement arbitraire; elle est fixée par une tradition dont il est difficile de s'écarter. Les *gravines* doivent être étudiées à ce point de vue.

D'après les descriptions de M. Diehl, il est évident que l'art grec et l'art italien se mêlent dans beaucoup des fresques qu'il décrit. Il importe de bien isoler les œuvres qui sont purement grecques, de les reconnaître pour telles aux inscriptions, à la similitude, à l'identité qu'elles présentent avec des œuvres dont le caractère grec est incontestable, de suivre ensuite la transformation du style sous l'influence italienne dans des œuvres qui deviennent de plus en plus originales et d'étudier ainsi un des chapitres les plus neufs de l'art propre à l'Italie.

Quelle que soit la portée de ces remarques, les renseignements de fait que l'auteur a recueillis, les inscriptions qu'il a copiées, les descriptions qu'il donne des peintures, surtout s'il a soin d'écarter toute hypothèse sur les dates et de ne pas trop insister sur les détails du style, doivent être publiés. Le mémoire ainsi légèrement modifié s'ajoutera heureusement à celui que nous devons à la mission au mont Athos de M. l'abbé Louis Duchesne et de M. Charles Bayet.

M. Digard achève le dépouillement de trois années des regestes du pontificat de Boniface VIII; quinze cents bulles ont été vues par lui; il lui en reste à voir, pour l'an prochain, de douze à quatorze cents, et il espère dans ces deux années, être arrivé à terminer l'analyse des regestes de Boniface VIII, et à préparer, pour l'impression, ceux qu'il a été chargé d'étudier. Il a déjà tiré de ces recherches un mémoire qui s'imprime dans les *Mélanges* (*Boniface VIII et les recteurs de Bretagne*) et en prépare deux autres sur les rapports de Boniface VIII avec la France.

Au cours de son étude sur l'administration des patrimoines de l'Eglise romaine, M Fabre a remarqué qu'au onzième siècle, le cardinal Deusdedit a consacré, dans sa collection de canons, un long et important chapitre à cette matière. Un seul manuscrit assez fautif a conservé le texte dont il s'agit; mais on peut arriver à le rétablir à l'aide de collections postérieures dans lesquelles il a été reproduit; c'est ce que va faire M. Fabre qui vient de donner, pour les Mélanges, un article sur le *Liber censuum*.

M. Grousset se consacre à l'archéologie chrétienne; il a déjà trouvé, dans les maisons et villas de Rome, soixante et onze sarcophages ou fragments de sarcophages chrétiens qui ne figurent pas dans le recueil général du R. P. Garrucci : il vient de rédiger, pour les Mélanges, un article sur une tombe inédite que possède l'Ecole de Rome.

M. de Nolhac poursuit la recherche des documents sur l'érudition au seizième siècle; il a rencontré plusieurs lettres latines et italiennes de Paul Manuce; ces documents sont destinés aux Mélanges qui contiennent déjà un travail de M. de Nolhac.

M. Poisnel s'occupe des principales collections canoniques qui ont précédé ou suivi l'apparition des fausses décrétales. Il a déjà trouvé, entre autres documents inédits, le texte complet d'un concile apocryphe mis sous le nom du pape Silvestre I^{er} et dont on ne connaissait que six canons. Il va publier dans les Mélanges : 1° un travail sur l'abolition de la *Vicesima hereditatium*; 2° un nouveau texte, avec indications stichométriques du célèbre décret de Gélasse : *De libris recipiendis*.

Les mélanges d'archéologie et d'histoire ont continué à réunir dans une même collaboration les anciens membres de l'Ecole et les nouveaux. M. Jullian y a donné une intéressante notice sur la villa d'Horace, une étude sur le *Breviarium totius imperii*, des remarques sur le manuscrit Bianconi de la *Notitia dignitatum*; M. l'abbé Duchesne, un mémoire sur la succession du pape Félix IV; M. Durrieu, une notice sur des registres angevins des archives de Naples; M. Grandjean, des recherches sur l'administration financière de Benoît XI, une note sur l'acquisition du droit de cité à Sienne; un des amis les plus anciens de l'Ecole, M. Lefort, un essai sur la chronologie des peintures des catacombes de Naples.

M. Le Blant, chargé de la responsabilité de cette publication, a tenu non seulement à la diriger avec le soin le plus scrupuleux, mais à lui donner des savantes études en particulier sur diverses antiquités de la bibliothèque de Ravenne. Son intention est de faire de jour en jour dans ce recueil une place plus grande aux monuments que le hasard et les fouilles font sans cesse découvrir. En attendant, ce qui sera longtemps impossible, que les mélanges deviennent un bulletin portant chaque mois à la connaissance des savants les faits nouveaux qui les intéressent, l'Académie sait quels services rend le directeur de l'Ecole en nous communiquant avec tant de promptitude et de précision toutes les découvertes archéologiques qui sont faites à Rome.

Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle et à l'intelligence des membres de l'Ecole de Rome. Votre commission toutefois exprime un regret : elle voudrait que l'antiquité classique tînt une place plus grande dans leurs préférences. Si intéressante que soit l'érudition de la Renaissance, c'est l'épigraphie latine, la riche variété des œuvres gréco romaines, les civilisations si variées qui ont précédé la République ou qui en ont été contemporaines, les manuscrits des grands littérateurs qu'il faut étudier. Ces recherches, de concert avec celles dont les archives offrent la matière pour le moyen âge, devront toujours être au premier rang dans cette Ecole.

INFORMATIONS

Amélioration de la campagne romaine.

L'insalubrité de la campagne romaine est célèbre : on sait avec quel soin les voyageurs

vitent la capitale de l'Italie pendant la période d'été où règne la *mal'aria*. Les Romains eux mêmes ne restent pas volontiers dans leur ville durant les mois de juillet, août et septembre et cherchent, sur les bords de la mer ou dans les montagnes de la Sabine, un refuge contre le mauvais air.

Cette insalubrité date de loin; aux plus beaux temps de la République et de l'Empire, Properce parlait du *Cancer sinister* de Rome, Tite Live, des *vastæ solitudines* qui entouraient la capitale du monde, et Horace, de la saison qui ramène les fièvres et fait ouvrir les testaments (*adducit febres et testamenta resignat*). On ne compte pas moins de 212,533 hectares de terre autour de Rome en proie à la *mal'aria*, soit une superficie supérieure à celle de 13 des 69 provinces du royaume. On voit quelle est l'étendue du mal; son intensité n'est pas moindre. En 1868, des trapistes français, appelés en ces lieux par le pape pour défricher les terrains empestés (1), y furent décimés; en peu de temps, 12 religieux succombèrent; sur un détachement de 40 galériens venus pour les aider dans leurs travaux, la moitié périt, le reste fut retiré.

On eut alors l'idée d'entreprendre la culture de l'eucalyptus dont certains trappistes avaient vu les effets en Algérie; le succès fut merveilleux. Le gouvernement italien fit, en 1871, aux religieux, une concession emphytéotique de 500 hectares et le ministre de l'intérieur les mit à la tête d'une colonie pénitentiaire agricole.

Les résultats de l'exploitation ont dépassé toutes les prévisions; en 1880, le rapport fait par le bureau du sénat constatait que les obligations du contrat passé par le gouvernement avec les trappistes seraient accomplies dans une période moindre de moitié que celle qui avait été fixée, et un nouveau pénitencier a été créé dans la vallée du Baltaro, à 1,500 mètres de la colonie.

En 1881, l'exploitation avait planté plus de 25 000 arbres d'assainissement, 4,000 arbres fruitiers et 25,000 pieds de vignes. Les revenus étaient déjà fort importants et promettaient mieux encore.

Ce succès a démontré pratiquement la possibilité d'arriver à assainir la campagne romaine. Aussi, le parlement italien a-t-il récemment voté une loi spéciale pour l'amélioration de cette partie du territoire (*Bonificamento de l'Agro romano*). Cette loi est distincte, bien qu'ayant un objet analogue de celle qui s'applique aux autres contrées de l'Italie.

Aux termes de la nouvelle loi, l'assainissement de la campagne romaine est déclarée obligatoire par tous les propriétaires, dans un rayon de 10 kilomètres, à partir de la borne milliaire du Forum (*Migliario aureo del Foro*)(2) Un mois après la promulgation, le préfet de la province de Rome dressera le tableau des terrains compris dans cette zone et celui des propriétaires, et le publiera dans la ville de Rome et dans les communes voisines, s'il y a lieu. Le tableau comprendra toutes les propriétés, même celles qui sont affectées à des usages industriels.

Dans un délai de six mois après la publication de ce tableau, les propriétaires intéressés devront présenter un plan des travaux qu'ils ont l'intention de faire exécuter pour l'assainissement de leurs terres et indiqueront le temps prévu pour ces opérations.

Ces propositions seront examinées par une commission instituée auprès du ministère de l'agriculture, nommée par décret sur la proposition du ministre et composée de quatre délégués du gouvernement, d'un délégué de la province, d'un délégué de la commune et d'un délégué du comité agricole de Rome. La commission devra prendre une décision dans les six mois; à l'expiration de cette période, le ministre notifiera la décision aux propriétaires en leur indiquant les améliorations à effectuer, la dépense présumée et le délai qui leur sera imparti.

Si le propriétaire n'a fait aucune déclaration ou s'il n'exécute pas les travaux mis à sa charge, le gouvernement aura le droit de l'exproprier, conformément à la procédure de la loi du 25 juin 1865. Aussitôt le payement des indemnités d'expropriation opéré, le préfet autorisera l'occupation immédiate des fonds.

De même, si le propriétaire qui a accepté la décision de la commission et qui a même commencé l'exécution des travaux, ne les termine pas dans le temps fixé, le gouvernement aura le droit de procéder à l'expropriation sans tenir compte de la plus-value résultant des travaux déjà achevés.

Au fur et à mesure des expropriations, le gouvernement aura la faculté de céder les terrains à bail emphytéotique ou de les aliéner, avec dispense de les mettre aux enchères publiques.

L'emphytéote ou l'acquéreur seront tenus d'accomplir les travaux d'assainissement dans les délais fixés par la commission, sous peine de résolution du contrat et sans indemnité pour les dépenses déjà faites. Les propriétaires, les emphytéotes et les acquéreurs qui exécuteront fidèlement leurs engagements dans le délai prescrit, jouiront des facilités et des avantages accordés aux associations syndicales d'amélioration par la loi du 25 juin 1882.

La plus-value résultant des travaux d'assainissement sera exempte de l'impôt foncier pendant vingt ans, à partir de l'année qui suivra l'exécution des travaux. La même exemption est accordée aux propriétaires de terrains situés en dehors de la zone légale, s'ils se conforment aux prescriptions de la présente loi.

(*Revue générale d'administration.* — Ministère de l'intérieur.)

(1) Voy sur cette question un article de la *Nuova antologia : La Colonia penale delle tre Fontane*, par Pierre Nocito, reproduit dans le *Bulletin de la Société de législation comparée* d'avril 1883.

(2) Dans la Rome ancienne, une borne dorée placée au centre du *Forum* indiquait le point de départ de toutes les voies qui se dirigeaient de là jusqu'aux extrémités de l'empire (via *Appia*, *via Flaminia*, etc.). L'Italie moderne a conservé ce souvenir.

Il a été versé à la trésorerie générale de la Somme, à titre de restitution anonyme à l'Etat, la somme de huit francs quarante centimes, dont il a été fait recette par le caissier payeur central du Trésor public, le 7 janvier 1884.

Le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique a reçu de M. A et M. Heine la somme de 5,000 francs pour les pauvres des vingt arrondissements, et de Mme la marquise Arconati Visconti la somme de 100 francs pour achats de jouets aux enfants des hôpitaux.

Le directeur de l'administration de l'Assistance publique a reçu les sommes ci-après pour achats de jouets aux enfants malades ou assistés :

M. Gamard	50	»
Mme Charpentier	20	»
M. Légente-Paquet	34	50
Mlle Serbonne	3	»
Mme Massou	20	»
Mme Aron	20	»

Le directeur de l'Assistance publique a reçu de M. le juge de paix de Charenton la somme de 100 francs pour les pauvres de Paris.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

5 janvier 1884.

De Tarifa, le d'*Estaing* passe le détroit de Gibraltar.

De Toulon, le *Saint-Germain* entre en rade ; il commencera demain son chargement.

De Toulon, l'*Annamite* partira le 10.

Le *Poitou* pourra embarquer les troupes le 9, à midi, et le *Saint-Germain* le 11, au matin.

De Pauillac, paquebot *Equateur*, de la compagnie des Messageries maritimes, quitte Pauillac pour le large, ce soir, six heures.

---

7 janvier 1884.

Le *Fontenoy* a mouillé sur rade de l'île d'Aix le 6, à neuf heures du matin.

Le *Poitou* est arrivé à Toulon le 6, à deux heures du soir.

Le paquebot *Lafayette*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de Saint-Nazaire le 6 janvier, à cinq heures du soir, pour Colon et escales.

Le paquebot poste de la compagnie générale transatlantique *Colombie*, venant de Colon et escales, est arrivé à la Pointe-à-Pitre le 5 janvier et en a relevé le même jour pour le Havre et escales.

Le paquebot *France*, de la compagnie générale transatlantique, est parti du Havre le 5 janvier à deux heures 15 du soir pour New-York.

A la suite des élections qui viennent d'avoir lieu, le bureau de la Société nationale d'horticulture de France, se trouve ainsi constitué pour 1884.

Président : M. Lavallée. — 1er vice-président : M. Hardy. — Vice-présidents : MM. Thibaut, Lévêque, Ferdinand Jamin, Maxime Cornu. — Secrétaire général : M. Alfred Bleu. — Secrétaire-général adjoint : M. B. Verlot. — Se-

crétaires : MM. Truffaut fils, Godefroy-Lebeuf, Delamarre, Chatenay. — Trésorier : M. Chouveroux. — Trésorier adjoint : M. Dumont. — Bibliothécaire : M. Glatigny. — Bibliothécaire-adjoint : M. Vauvel. — Secrétaire-rédacteur : M. Duchartre.

En vente à la librairie Hachette et C^ie^, 79, boulevard Saint-Germain :

Nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes, par Elisée Reclus.

Tome IX : l'Asie antérieure. Un magnifique volume in 8° jésus, contenant une carte d'ensemble, 5 cartes tirées à part et en couleurs, 200 cartes insérées dans le texte et 90 gravures sur bois d'après les dessins de MM. Ph. Benoist, Barnard, Lancelot, Frital, E. Ronjat, Sirouy, Slom, Taylor, G. Vuillier et Th. Weber. — Broché : 30 francs. Richement relié avec fers spéciaux, dos en maroquin, plats en toile, tranches dorées : 37 fr.

Ce volume complète la géographie de l'Asie.

Ont paru précédemment :

Tome I^er^. — L'Europe méridionale (Grèce, Turquie, Roumanie, Serbie, Italie, Espagne et Portugal), contenant 4 cartes en couleurs, 174 cartes insérées dans le texte et 75 gravures sur bois.

Tome II. — La France, contenant une grande carte de la France, 10 cartes en couleurs, 234 cartes insérées dans le texte et 69 gravures sur bois.

Tome III. — L'Europe centrale (Suisse, Austro-Hongrie, Allemagne), contenant 10 cartes en couleurs, 210 cartes dans le texte et 78 gravures sur bois.

Tome IV. — L'Europe du nord-ouest (Belgique, Hollande, Iles Britanniques), contenant 6 cartes en couleurs, 205 cartes insérées dans le texte et 81 gravures sur bois.

Tome V. — L'Europe scandinave et russe, contenant 9 cartes en couleurs, 200 cartes insérées dans le texte et 76 gravures sur bois.

Ce volume complète la géographie de l'Europe.

Tome VI. — L'Asie russe, contenant 8 cartes en couleurs, 182 cartes insérées dans le texte et 89 gravures sur bois.

Tome VII. — L'Asie orientale (empire chinois, Corée, Japon), contenant 2 cartes d'ensemble, 5 cartes en couleurs, 162 cartes dans le texte et 90 gravures sur bois.

Tome VIII. — L'Inde et l'Indo-Chine, contenant 3 cartes d'ensemble, 4 cartes en couleurs, 203 cartes insérées dans le texte et [illegible] gravures sur bois.

Prix de chaque volume : broché, 30 francs ; relié richement, avec fers spéciaux, tranches dorées, 37 francs.

Conditions et mode de la publication : La *Nouvelle Géographie universelle* de M. Elysée Reclus se composera d'environ 900 livraisons, soit 15 beaux volumes grand in-8. Chaque volume, comprenant la description d'une ou de plusieurs contrées, formera un ensemble complet et se vendra séparément. Chaque livraison, composée de 16 pages et d'une couverture, et renfermant au moins une gravure ou une carte tirée en couleurs, et généralement plusieurs cartes insérées dans le texte, se vend 50 centimes. Il paraît régulièrement une livraison par semaine depuis le 8 mai 1875.

Le général Chanzy 1823-1883, par Arthur Chuquet. Paris, Léopold Cerf.

L'éditeur Cerf vient de publier la biographie du général Chanzy. L'auteur raconte d'abord les premières années de Chanzy ; il montre son héros débutant comme mousse sur le *Neptune* et faisant la croisière d'Orient de 1839-1840 ; mais bientôt il prend en aversion le métier de marin et s'engage au 5^e^ régiment d'artillerie en garnison à Metz ; admis au bout de six mois à l'école de Saint-Cyr, il part pour l'Afrique, comme sous-lieutenant, dans le régiment de zouaves que commandait alors Cavaignac.

En 1847, il est cité pour sa bravoure à l'ordre de l'armée ; en 1848, il est lieutenant et officier d'ordonnance du gouverneur général ; trois ans après, il devient capitaine au premier régiment de la légion étrangère, puis chef du bureau arabe de Tlemcen. Il fait la campagne d'Italie et assiste aux batailles de Magenta et de Solférino.

Il accompagne en Syrie le général de Beaufort et rend les plus grands services au corps expéditionnaire et à la population maronite. Successivement chef de bataillon, lieutenant-colonel, attaché au corps d'occupation de Rome, il vient en Afrique au mois d'octobre 1864 et commande avec le titre de colonel le 48^e^, puis le 92^e^ régiment de ligne ; à la fin de l'année 1868, il est promu général de brigade et prend part à l'expédition de l'Oued-Guir.

En 1870 Chanzy est nommé commandant de la 3^e^ division du 16^e^ corps, puis du 16^e^ corps tout entier, enfin de la deuxième armée de la Loire. On sait le reste.

M. Chuquet étudie aussi Chanzy comme député des Ardennes à l'Assemblée nationale, comme président du centre gauche, comme diplomate, représentant la France à la cour de Russie, comme général commandant à la frontière de l'Est le 6^e^ corps d'armée et comme gouverneur de l'Algérie pendant six ans ; partout enfin, dans son livre, il met en relief cette figure historique, qui est une des plus nobles de la troisième République.

Chemins de fer Paris à Lyon et à la Méditerranée

EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE

TRAIN DE PLAISIR

de

PARIS A MARSEILLE ET A NICE

Un jour à Marseille. — Six jours à Nice.

PRIX (ALLER ET RETOUR) :

2^e^ classe : 80 fr. — 3^e^ classe : 60 fr.

Aller.

Départ de Paris, le 10 janvier, à midi 10.

Arrivée à Marseille, le 11 janvier, à 1 h. 15 soir.

Départ de Marseille, le 12 janvier, à 11 h. 20 soir.

Arrivée à Nice, le 13 janvier, à 6 h. 15 matin.

Retour.

Départ de Nice, le 19 janvier, à 1 h. 25 soir.

Arrivée à Paris, le 20 janvier, à 6 h. 55 soir.

On peut se procurer des billets, à partir du 30 décembre 1883 : à la gare de Paris ; dans les bureaux succursales de la compagnie ; à l'agence Lubin, boulevard Haussmann, 36 ; à l'agence Kook et fils, 9, rue Scribe, 15, place du Havre, et Grand Hôtel, boulevard des Capucines ; à l'agence des wagons-lits, 2, rue Scribe ; à l'agence H. Gaze et fils, 8, rue Duphot ; à l'agence Caygill, 15, avenue de l'Opéra et à l'agence G. Bordèse, 22, rue de la Chaussée-d'Antin.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 7 janvier 1884.

Les faibles pressions continuent de s'étendre vers l'est ; ce matin, elles envahissent le nord de la Russie. Le baromètre est descendu de 22 millim. sur la Baltique ; la baisse s'est propagée à travers l'Europe centrale jusqu'à la Méditerranée ; elle atteint 5 millim. sur le golfe de Gênes.

Le baromètre monte sur les Iles-Britanniques et les côtes ouest de France. Le vent souffle d'entre sud-ouest et nord-ouest ; il est fort seulement en Irlande et aux îles Scilly.

La température s'est abaissée sur l'ouest de l'Europe ; elle est toutefois encore assez élevée, et la ligne isotherme de 5 degrés s'avance jusqu'en Allemagne.

En France, le temps va rester doux, et le ciel nuageux ou pluvieux par intervalles.

France.

Service maritime :

Bourrasque Shetland a marché vers est, hausse générale Iles-Britanniques et côtes ouest France.

Probable :

Manche. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest modéré ou assez fort.

Bretagne. — Idem, faible ou modéré.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Bourrasque Shetland a marché vers est ; faible dépression golfe de Gênes ; baisse, 5 millim. Nice.

Probable :

Provence. — Vent d'entre ouest et nord modéré ou assez fort.

Algérie. — Vent des régions ouest faible ou modéré.

Service agricole :

Hausse générale Iles-Britanniques et côtes ouest France ; faible dépression golfe de Gênes, baisse 5 millim. Nice.

Probable :

Nord ouest. — Vent d'entre sud-ouest et nord ouest. Ciel nuageux. Temps doux.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest. Ciel couvert, pluvieux. Temps doux.

Ouest. — Comme nord-ouest.

Centre. — Idem.

Est. — Comme nord-est.

Sud-ouest. — Comme nord ouest.

Sud. — Vent d'entre ouest et nord. Ciel nuageux. Temps doux.

Observatoire de Paris, 6 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	VENT direction et force de 0 à 9.	
1 m.	757 22	10 8	9 9	89	S.	3
4	57.82	10.8	10 5	96	O.S.O.	2
7	59.30	9.9	8.2	78	O.S.O.	
10	60 72	9.6	8.1	80	S.S.O.	2
1 s.	59.87	10.8	8 2	68	S.O.	3
4	59.40	9.9	7 8	73	S.O.	
7	59 46	9.8	7 8	71	S.O.	2
10	59.72	9.0	7.7	[illegible]	S.O.	3

Heures.	ÉTAT DU CIEL	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert, pluie vers 2 heures.	0	10
4	Id. gouttes.	0.9	10
7	Cum str. uniforme O. atm tr.-cl.	0	10
10	Cum str. moy. à écl. O. un peu S.	0	10
1 s.	Cum épais O S.-O. cir. loin O. 5° N.	0	4
4	Cirrus O., cum O.-S-O.	0	1
7	Couvert.	[illegible]	10
10	Gouttes.	0	10

Min., 9°4. — Max., 11°8. — Moy. des 24 h., ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le 16 janvier 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Var, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés :

Routes nationales et ports maritimes.

Baux d'entretien pour les années 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888.

	Estimation de la dépense annuelle.
Route nationale n° 7, de Paris à Antibes.	
1er lot. — Entre la limite du département des Bouches-du-Rhône et la borne kilométrique n° 21. — Fournitures de matériaux pour la chaussée en empierrement	6.800 »
2e lot. — Entre la borne kilométrique n° 21 et la rencontre de la route nationale n° 95, dans Brignoles. — Fournitures de matériaux pour la chaussée en empierrement	7.000 »
Route nationale n° 8, de Paris à Toulon.	
3e lot. — Entre la limite du département des Bouches-du-Rhône et la porte Notre-Dame à Toulon. — Fournitures de matériaux pour la chaussée en empierrement	17.000 »
4e lot. — Traverses pavées d'Ollioules et de Toulon. — Fourniture et main-d'œuvre pour l'entretien des pavages	7.200 »
Route nationale n° 8 bis, de Marseille à Draguignan.	
5e lot. — Entre la limite du département des Bouches-du-Rhône et la rencontre de la route nationale n° 7. — Fournitures de matériaux pour la chaussée en empierrement. (L'estimation de la dépense annuelle rentre dans les chiffres du lot n° 1 avec lequel sera adjugé le lot n° 5.)	
Route nationale n° 95, de Brignoles à Antibes.	
6e lot. — Entre la route nationale n° 7 dans Brignoles et la borne kilométrique 14 k. 500. — Fournitures de matériaux pour la chaussée en empierrement	4.500 »
7e lot. — Entre la borne 14 k 500 et le Luc (point kilométrique 23 k 298). — Fournitures de matériaux pour la chaussée en empierrement	2.800 »
Route nationale n° 97, de Toulon à Antibes.	
8e lot. — Traverses pavées de Toulon, de Saint Jean-du-Var, de la Valette et de Solliès-Pont. — Fourniture et main-d'œuvre pour l'entretien des pavages. (L'estimation de la dépense annuelle rentre dans les chiffres du lot n° 4 avec lequel sera adjugé le lot n° 8.)	
9e lot. — Entre l'origine de la route et la borne kilométrique n° 13. — Fournitures de matériaux pour la chaussée en empierrement	16.000 »
10e lot. — Entre la borne kilométrique n° 13 et le chemin de grande communication n° 7. (B. 41 k. 766). — Fourniture de matériaux pour la chaussée en empierrement	16.000 »
11e lot. — Entre le chemin de grande communication n° 7 (B. 41 k. 766) et la borne kilométrique n° 54. — Fourniture de matériaux pour la chaussée en empierrement	7.000 »
12e lot. — Entre la borne kilométrique n° 54 et les Quatre-Chemins (B. 66 k. 700). — Fourniture de matériaux pour la chaussée en empierrement	7.000 »
13e lot. — Entre les Quatre-Chemins (B. 66 k. 700) et la limite du département (B. 112 k. 788). — Fourniture de matériaux pour la chaussée en empierrement	14.000 »
Route nationale n° 98, de Toulon à Fréjus.	
14e lot. — Entre l'origine de la route et la borne kilométrique n° 28. — Fourniture de matériaux pour la chaussée en empierrement	21.000 »
15e lot. — Entre la borne kilométrique n° 28 et le chemin de La Môle au point 45 k. 510. — Fourniture de matériaux pour la chaussée en empierrement	4.000 »
16e lot. — Entre les points kilométriques 45 k. 510 et 62 k. 163 (Saint-Tropez et entre la Giscle et le Reydissart) — Fourniture de matériaux pour la chaussée en empierrement	20.000 »
Port de Toulon.	
Terrassements, pavages, maçonneries, charpente, etc.	6.000 »
Port de la Seyne.	
Terrassements, pavages, maçonneries, charpente, etc.	3.000 »

Les lots n° 1 et n° 5 feront l'objet d'une même adjudication en faveur d'un seul entrepreneur. — Il en sera de même pour les lots n° 4 et n° 8. — Tous les autres lots seront adjugés séparément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Draguignan;

2° Dans ceux de M. Imbert, ingénieur des ponts et chaussées, à Draguignan, rue de l'Observance, 52; de M. Dyrion, ingénieur ordinaire, à Toulon; de M. Rocque, ingénieur, à Brignoles; de M Maiau, ingénieur, à Draguignan, boulevard de l'Esplanade.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le jeudi 17 janvier 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Hérault, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Canal du Rhône à Cette

(ANCIENS CANAUX DES ÉTANGS)

Entretien de la partie du canal située dans le département de l'Hérault, pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891 et 1892.

La dépense totale annuelle est évaluée à 70,000 francs.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Montpellier;

2° Dans ceux de M. Guibal, ingénieur des ponts et chaussées, à Montpellier, 18, rue Nationale.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 5 janvier.

Du sieur CHALUS (Sébastien), entrepreneur de charpentes, demeurant à Neuilly-sur-Seine, rue de l'Église, 16.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14823 du gr.)

Du sieur BARTSCH (Alexandre), marchand de chaussures, demeurant à Paris, rue de Flandres, 39.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14824 du gr.)

De la société en nom collectif ALMAND ET Cie, ayant pour objet le commerce de miroiterie, dont le siège était à Paris, rue du 4-Septembre, 24, et composée de : 1° ALMAND (Camille), demeurant au siège social; 2° ROBILLARD (Georges), demeurant à Choisy-le-Roi, avenue de Versailles.
M. Laferrière, juge-commissaire.
M. Mercier, boulevard Saint-Michel, 6, syndic provisoire. (N. 14825 du gr.)

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur LEFORT (Victor), marchand de vins, demeurant à Montreuil-sous-Bois, Grande-Rue, 68 ci-devant et actuellement à Paris, rue Bisson, 19, le 17 courant, à 2 heures précises. (N. 14759 du gr.)

De la dame KAHN, fabricante de modes en gros, demeurant à Paris, rue de Cléry, 10, le 12 courant, à 2 heures. (N. 14806 du gr.)

Du sieur RAMOLINI (Jean-Pierre), imprimeur, demeurant à Paris, rue Saint-Marcel, 22, le 12 courant, à 12 heures. (N. 14804 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite J. CAMBAY et Cie, ayant pour objet le commerce de cuirs et crépins, dont le siège est à Paris, rue de Vanves, 25, composée de : 1° CAMBAY (Jules-Henry), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire, le 12 courant, à 2 heures précises. (N° 14811 du gr.)

Du sieur VARNEY (Joseph), marchand de vins, demeurant à Paris, faubourg Montmartre, 68, le 12 courant, à 2 heures. (N° 14652 du gr.)

Du sieur DESLANDES (Achille-Isidore), fabricant de bijoux à Paris, rue Grenier-Saint-Lazare, 35, le 12 courant, à 2 heures précises. (N° 14601 du gr.)

De la veuve JOLLY (Marie Legrand), veuve de Isidore JOLLY, limonadière, demeurant à Joinville-le-Pont, place de la Gare, le 12 courant, à 10 heures précises. (N. 14778 du gr.)

Du sieur JOSEPH (Simon), chapelier, demeurant à Paris, avenue de Versailles, 210, le 12 courant, à 12 heures. (N. 14499 du gr.)

Du sieur CLICHY (Léopold-Victor) entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue de Clignancourt, 9,

faisant le commerce sous le nom de CLICHY-MASSON, le 12 courant, à 2 heures précises. (N. 1452 du gr.).

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

Du sieur THOMAS, ancien limonadier, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, 26;

Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 11720 du gr.)

Du sieur GILBERT (Désiré), limonadier, demeurant à Paris, rue du Temple, 10;

Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14727 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur ARNAUD (Gaspard), entrepreneur de terrassements et de transports, demeurant à Paris, rue de Maistre, 25, le 12 courant, à 2 heures. (N° 14517 du gr.)

Du sieur GALLET (Jacques-Louis), ancien boulanger, à Paris, rue de la Roquette, 73, demeurant actuellement avenue de la Roquette, 8, le 12 courant, à 2 heures. (N° 14582 du gr.)

Du sieur BUX (Jean-Baptiste), fleuriste et marchand de couronnes, demeurant à Asnières, avenue de Courbevoie, 53, le 12 courant, à 2 heures. (N° 14145 du gr.)

Du sieur MACHADO (Adalberto-Tati), commissionnaire en marchandises, à Paris, rue des Petites-Ecuries, 42, avec domicile r. Lafayette, 75, le 12 courant, à 2 heures. (N° 14356 du gr.)

Du sieur TRAPON (Edme), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue Séguier, 17, le 12 courant, à 10 heures (N. 14619 du gr.)

Du sieur POYÉ (Eugène), fabricant de broderies sur tulle, rue Saint-Sauveur, 52, le 12 courant, à 10 heures (N. 14469 du gr.)

Du sieur CHAUVEAU (Auguste-Louis-Emile), marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Batignolles, 10, le 12 courant, à 12 heures. (N. 14497 du gr.)

Du sieur JOUAN, anc. sellier-harnacheur, à Vincennes, rue des Laitières, 34, ayant fait le commerce sous le nom de RICHARD, le 12 courant, à 2 heures. (N. 14523 du gr.)

Du sieur de DYKER (Constant), gravatier, demeurant à Paris, rue Cambronne, 64, le 12 courant, à 2 heures. (N. 14416 du gr.)

NOTA. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

CONCORDATS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur BAUDINET fils (Joiny-Emmanuel), fabricant de chapeaux, demeurant à Paris, rue Elzévir, 2, le 12 courant, à 2 heures précises. (N° 6236 du gr.)

Du sieur CROS, marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Clignancourt, 101, le 12 courant, à 10 heures précises. (N° 14278 du gr.)

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATIONS

MM. les créanciers du sieur GAL (Pierre-Victor), ancien marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Cinq-Diamants, 53, ci-devant, et actuellement même rue, 26, sont invités à se rendre le 12 courant, à 10 heures précises, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites (N. 12961 du gr.)

MM. les créanciers du sieur SEBAUT (Jules-Nicolas), marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Ecuries-d'Artois, 26, sont invités à se rendre le 12 courant, à 2 heures précises, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites. (N. 14355 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et le failli en ses explications, et, conformément à l'article 510 du code de commerce, décider s'ils se réserveront de délibérer sur un concordat en cas d'acquittement, et si en conséquence ils surseoiront à statuer jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute frauduleuse commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé à la formation de l'union, si le sursis n'est pas accordé.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.*

DÉLIBÉRATION

Messieurs les créanciers du sieur VALLIN (Joseph-François), maître d'hôtel-restaurateur, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, 4, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 12 courant, à 2 heures, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

REDDITION DE COMPTE

Sont invités à se rendre, le 14 courant, à une heure précise, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

De la Société anonyme dite : SOCIÉTÉ DE HALAGE A VAPEUR, dont le siège est à Paris, boulevard de la Madeleine, 17. (N° 12440 du gr.)

De la dame veuve DUBOIS, marchande de vins, tenant hôtel, demeurant à Paris, rue d'Allemagne, 112, ci-devant, et actuellement rue des Fossés-Saint-Marcel, 7. (N° 14047 du gr.)

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des comptes et rapports des syndics.*

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 15 septembre 1883 et qui a été complétée le 29 septembre suivant, M. Erard (Paul-Emile), administrateur délégué de la Société anonyme des Salines de Sommerviller, dont le siège social est à Nancy, 47, place de la Carrière, sollicite, au nom de cette société, une extension de concession des mines de sel gemme et sources salées de Sommerviller, sur le territoire des communes de Haraucourt, Gellenoncourt, Crévic et Drouville, arrondissements de Nancy et de Lunéville.

Cette extension de concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au sud, par les deux lignes droites CG et GF, qui forment la limite nord de la concession actuelle de Sommerviller, telle que cette limite se trouve définie dans le décret du 17 février 1881, les points C et F correspondant aux sommets nord-est et nord-ouest de cette concession ;

A l'ouest, par la perpendiculaire élevée au point F, sur la ligne droite FG, jusqu'à la rencontre H avec une ligne droite tirée du clocher de Buissoncourt au clocher de Drouville;

Au nord, par cette ligne droite tirée du clocher de Buissoncourt au clocher de Drouville, dans la partie comprise entre le point H ci-dessus défini, et le point J, rencontre de cette droite avec la ligne droite tirée du clocher de Gellenoncourt au point C, sommet nord-est de la concession actuelle de Sommerviller ;

A l'est, par cette dernière ligne droite, depuis le point J jusqu'au point de départ C.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de cinq kilomètres carrés, quatre-vingt-seize hectares.

Cette demande en extension fait en partie concurrence à la demande en concession, du 21 juin 1883, de MM. Solvay et C^e^, qui a été publiée et affichée par arrêté préfectoral du 31 juillet suivant.

La concession de Sommerviller, qui serait l'objet de cette extension, a été instituée par décrets du 26 juillet 1858 et du 17 février 1881 ; elle renferme une étendue superficielle de 795 hectares et s'étend sur le territoire des communes de Dombasle, Haraucourt, Sommerviller, Crévic, Drouville et Maixe, arrondissements de Nancy et de Lunéville.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans l'extension de concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en quadruple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession de Sommerviller et de l'extension sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880 ; la loi du 17 juin 1840 et l'ordonnance royale du 7 mars 1841 ;

Arrête :

Le présent avis sera affiché, pendant deux mois, à Nancy, Lunéville, Haraucourt, Gellenoncourt, Crévic, Drouville, Dombasle, Sommerviller et Maixe.

Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 30 novembre 1883.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
G. BIHOURD.

N° 3
Marine et Colonies.

SUBSISTANCES

Adjudication à Brest, le 17 janvier 1884 :
Pain d'équipages nécessaire aux rationnaires de la marine, à Landerneau.
Lentilles, 20,000 kilog.

Adjudication à Toulon, le 17 janvier 1884 :
Vin rouge pour campagne, 500,000 litres.
Blé froment dur d'Algérie, 300,000 kilog.
— tuzelle blanche, 300,000 kilog.
Fayols, 100,000 kilog.
Pois, 50,000 kilog.
Fromage de Hollande, 3,000 kilog.
Huile d'olive à manger, 6 000 kilog.
Vinaigre rouge, 10,000 litres.

Adjudication à Toulon, le 10 janvier 1884 :
Pièces neuves à liquides d'une.
— — de 2.
Quarts à farine, 3,000.

HOPITAUX

Adjudication à Brest, le 24 janvier 1884 :
Menues denrées.

Voir les cahiers des charges aux bureaux des subsistances et des hôpitaux, à Brest et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT
DE

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1869

(Loi du 18 avril 1869)

59me TIRAGE

AVIS

Le mardi 15 janvier courant, à neuf heures précises du matin, il sera procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 59e tirage au sort des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 18 avril 1869.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 7,677 numéros, dont les 15 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le premier numéro sortant	200,000 fr.
Les quatre numéros suivants, chacun 10,000 fr., ci	40,000
Les dix numéros suivants, chacun 1,000 fr., ci	10,000
Ensemble . . .	250,000 fr.

(*L'entrée du public aura lieu par la porte n° 8.*)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Souscription du 26 novembre 1883.

La délivrance des obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 libérées, attribuées aux souscripteurs du 26 novembre 1883, commencera à l'administration centrale du Crédit Foncier le 10 janvier.

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

RECETTES	Nombre de dépêches transmises.	Francs.
Du 1er au 31 décembre 1882..	79,211	437,761
Du 1er au 31 décembre 1883..	66,972	457,000
Du 1er janv. au 31 déc. 1882...	1,165,692	6,034 333
Du 1er janv. au 31 déc. 1883..	1,180,403	6,377,000
En plus du 1er janvier au 31 décembre 1883.	»	342 667

COMMISSION GÉNÉRALE

DES FINANCES D'ESPAGNE

Le 28 décembre dernier a eu lieu à Madrid, à la direction générale de la Dette publique, le tirage semestriel pour l'amortissement des titres à rembourser, au taux de 50 0/0, de la Dette 2 0/0 amortissable extérieure d'Espagne.

Voici les numéros des titres sortis au tirage :

1re série.

8.887	8 944	9 012	9 099	9 182	9 213	9 253
8 891	8 946	9 019	9.100	9 183	9.217	9 254
8.893	8 948	9 021	9 101	9 185	9 218	9 257
8.894	8 953	9 027	9 104	9.188	9 219	9.258
8 895	8.961	9.033	9.107	9.189	9.220	9.260
8 897	8 965	9 039	9 111	9 190	9.221	9 261
8.898	8 971	9.041	9.119	9.195	9.223	9 262
8 899	8.973	9 048	9.120	9 197	9 224	9 264
8 904	8 974	9 049	9 123	9.198	9 225	9 267
8 921	8.975	9 052	9 127	9 199	9.226	9 268
8 923	8 980	9 066	9.130	9 200	9 227	9 269
8 925	8 982	9 068	9 138	9 201	9.235	9.270
8.927	8 983	9 069	9 141	9 202	9 236	9 271
8 930	8.986	9 070	9 143	9 203	9 237	9 272
8.932	8 994	9 073	9.144	9 204	9 238	9 273
8 938	8 995	9 076	9 152	9.205	9 239	9 274
8.939	8 999	9 077	9 159	9 206	9.241	9.275
8 940	9 000	9 082	9 160	9 208	9 247	9 277
8 941	9.004	9 093	9.163	9 209	9 250	9 279
8.942	9.007	9.097	9.164	9.210	9.252	9.282

9 284	9 319	9.363	9 406	9.449	9.501	9 537
9 285	9 321	9 364	9.407	9.453	9.502	9.538
9 286	9 323	9 366	9 408	9.454	9 503	9 540
9.287	9 326	9 367	9 417	9.458	9 504	9 541
9 288	9.327	9 370	9 419	9 462	9 505	9 542
9 289	9 328	9.371	9 423	9.463	9 507	9.543
9 290	9.329	9.372	9.424	9 464	9 508	9 544
9.291	9 336	9.373	9.425	9 466	9 509	9 547
9 292	9 337	9.374	9.426	9 467	9 510	9.549
9.295	9.338	9.375	9 427	9 468	9 511	9 550
9 297	9 339	9 377	9.428	9 473	9 517	9 552
9 298	9 340	9 386	9 429	9 477	9 518	9 557
9.299	9.342	9 391	9.430	9 480	9 519	9 558
9 301	9.343	9 397	9 432	9 483	9 520	9.559
9.302	9 344	9.398	9.434	9.485	9.521	9 560
9 306	9 350	9 399	9 435	9 487	9 526	9 561
9 308	9 352	9 400	9 437	9 488	9 528	9.563
9 309	9 353	9 401	9 439	9.489	9 529	
9.311	9 354	9.403	9 440	9 490	9 534	
9 317	9.361	9.404	9.444	9 499	9 535	
9.318	9.362	9.405	9 447	9.500	9.536	

2e série.

9.655	9.763	9.857	9 963	10.052	10 127	10.286
9 678	9 765	9.861	9.965	10 053	10 129	10.293
9 683	9.770	9 865	9 968	10 058	10 130	10 297
9 685	9 777	9 868	9 969	10 059	10 138	10.304
9 686	9 783	9 873	9 970	10 061	10 140	10 309
9.689	9 785	9 875	9.977	10 063	10 144	10 310
9 690	9.786	9 882	9 978	10 065	10.145	10 314
9 691	9.794	9 883	9 982	10.066	10.148	10 322
9 692	9 796	9 885	9 985	10 068	10 156	10 323
9.693	9.797	9 888	9.986	10 076	10.157	10 327
9 694	9 798	9 891	9 987	10 077	10 159	10 329
9 695	9 800	9 892	9 989	10 080	10 163	10 330
9 696	9 802	9 898	9.994	10 082	10.165	10 334
9 699	9 803	9.899	9.996	10.087	10.170	10 337
9 700	9 804	9 903	9 997	10 088	10 174	10 338
9 702	9 805	9 906	9 998	10.089	10 186	10.340
9.704	9 807	9 907	9 999	10.090	10 195	10.342
9 707	9 809	9 909	10 000	10 091	10.198	10 344
9 710	9 812	9 910	10 004	10 093	10.203	10 346
9.712	9 813	9.914	10 005	10 094	10 205	10 354
9 713	9 814	9 917	10.006	10 097	10 214	10 357
9 714	9.819	9 919	10.009	10.098	10 217	10.369
9 725	9 821	9 921	10.010	10 099	10 222	10 370
9 727	9 822	9 922	10 014	10 103	10 224	10 375
9 729	9 823	9 925	10 017	10 104	10 225	10 385
9 730	9 829	9 929	10 021	10.105	10 227	10 386
9.733	9.831	9 930	10 022	10 109	10 240	10 387
9 737	9 832	9 931	10 023	10 110	10 246	10 388
9 739	9 833	9 933	10.024	10 112	10 24[illegible]	10 389
9 74[illegible]	9 839	9 937	10 034	10 113	10.256	10 390
9 744	9.842	9 938	10 040	10.114	10 257	10.391
9 745	9 844	9 941	10 042	10 117	10 259	
9.747	9.845	9 942	10 046	10 119	10 261	
9 750	9 847	9 945	10 047	10 123	10.270	
9 758	9 853	9 948	10 048	10 124	10 274	
9.762	9.856	9.955	10 050	10.125	10.278	

3e série.

11 995	12 106	12 198	12 290	12.370	12.471	12.558
11 996	12.109	12.199	12 291	12.371	12 473	12.559
11.998	12.110	12 200	12 292	12.378	12 474	12 561
12.004	12 113	12.202	12 293	12 382	12 475	12.569
12 005	12 114	12 209	12 294	12 383	12 476	12 570
12 006	12.117	12 210	12 295	12 387	12 485	12 571
12 007	12.129	12 214	12 296	12.406	12 486	12 576
12 010	12 130	12 217	12 298	12 407	12 500	12 578
12 013	12 131	12 219	12.303	12 409	12 503	12 582
12 014	12 132	12 221	12.304	12 410	12 505	12 583
12.017	12.133	12 222	12 305	12.417	12 506	12 588
12 021	12 134	12 223	12 306	12 419	12 507	12 590
12.022	12.137	12 225	12.307	12.421	12.512	12 592
12 03[illegible]	12 138	12.229	12.30[illegible]	12.422	12.513	12 593
12.034	12 139	12.230	12 310	12.425	12 514	12 594
12 037	12 140	12 231	12 312	12 427	12 523	12 596
12 038	12 141	12 232	12 313	12 429	12.524	12 598
12.039	12 142	12.233	12.314	12 430	12 525	12 599
12 042	12 144	12.237	12 317	12.432	12.530	12 603
12 044	12 145	12 238	12 319	12 437	12 531	12 604
12 045	12.146	12 255	12.321	12.439	12 532	12 606
12 047	12.147	12 256	12 322	12.444	12 533	12 609
12 049	12.148	12.261	12.323	12 445	12 534	12.613
12 050	12 149	12 262	12 329	12.447	12 537	12 619
12 052	12.150	12 263	12 330	12.449	12 538	12 621
12 059	12.151	12 265	12 331	12 450	12.539	12.629
12 061	12 153	12.266	12.334	12 453	12 540	12 632
12 062	12 154	12 268	12.339	12 454	12.541	12.633
12 087	12 155	12 273	12 342	12.456	12 542	12.634
12 088	12 156	12 274	12.347	12 458	12.546	12 638
12 089	12 157	12 275	12.348	12.459	12 547	12 642
12 090	12 158	12 276	12 349	12 461	12 548	12 644
12 091	12 159	12 280	12 350	12 462	12 549	12.647
12 092	12.188	12 282	12 352	12 463	12 550	12.648
12 096	12 189	12 285	12 353	12 465	12 552	12 650
12 097	12.190	12 286	12 354	12.466	12 553	12.652
12 098	12 191	12.287	12 355	12 468	12 554	
12 099	12 192	12 288	12 356	12.469	12 555	
12.103	12.197	12.289	12.363	12.470	12.556	

4e série.

21 292	21.454	21.634	21 834	21 998	22 206	22.333
21 293	21 455	21 637	21 837	21 999	22 209	22 334
21 294	21 456	21 638	21 839	22 000	22 213	22.338
21.295	21 457	21 644	21 846	22 001	22 214	22 339
21.296	21 458	21 645	21 847	22 02[illegible]	22 219	22.342
21.304	21 459	21.650	21 848	22 024	22 221	22.344
21 305	21 461	21 652	21 85[illegible]	22 025	22 222	22 345
21 312	21 466	21 653	21.856	22 032	22 224	22 346
21 313	21 468	21.654	21.862	22 033	22 225	22 347
21 314	21 469	21 655	21 865	22 041	22 229	22 348
21 322	21 470	21 661	21.866	22.044	22 230	22 349
21 332	21.471	21 662	21 869	22.045	22 231	22 350
21.333	21 474	21 663	21 881	22.046	22 232	22 352
21 334	21 475	21 668	21 883	22.047	22 233	22.353
21 337	21 476	21 669	21 886	22 048	22.234	22 354
21.338	21 477	21 670	21 888	22 049	22 237	22 355
21 340	21 491	21.671	21.889	22 050	22 239	22 356
21 344	21.492	21 673	21 894	22 068	22 240	22 357
21 345	21 493	21.674	21 895	22.074	22.242	22 358
21.346	21 494	21 675	21.896	22 075	22 244	22.360
21.347	21.49[illegible]	21.676	21.897	22 076	22 246	22 361
21.348	21 504	21.677	21.899	22 080	22.247	22.362
21 349	21 506	21 683	21 900	22 083	22.250	22 363
21 350	21 507	21.688	21 902	22 085	22 252	22.365
21 352	21.512	21 693	21.905	22 086	22 258	22 366
21 357	21 513	21.694	21 906	22 087	22 259	22.368
21 358	21 514	21 695	21 910	22 088	22.261	22 369
21.359	21 521	21.697	21 912	22 089	22.262	22 370
21 366	21 522	21 699	21 913	22 090	22 263	22 371
21 368	21 530	21 700	21 914	22 091	22 265	22 373
21 370	21 531	21 703	21 924	22 092	22 266	22 377
21 371	21 537	21.704	21 925	22.093	22 26[illegible]	22 378
21 376	21 538	21 706	21 927	22 094	22 271	22 380
21 377	21 539	21 709	21 930	22 095	22 276	22.38[illegible]
21 386	21.540	21 710	21 932	22 096	22 280	22.387
21 388	21.542	21 712	21 933	22 098	22 282	22 388
21 391	21 544	21 714	21 934	22 131	22.283	22 389
21.392	21 552	21 717	21 938	22 139	22 285	22 390
21.393	21 553	21 719	21 939	22 140	22.286	22.393
21 394	21 555	21 724	21 940	22 141	22 287	22 394
21.395	21 556	21 732	21.941	22 142	22 288	22 395
21 396	21 557	21.733	21 942	22 144	22 289	22 403
21 397	21 558	21 741	21 952	22 146	22 290	22 404
21.399	21 565	21.746	21 953	22.147	22.291	22 406
21 400	21 566	21 747	21 954	22.148	22 292	22 409
21 406	21 568	21.748	21 955	22 149	22 293	22.412
21.407	21 569	21.749	21 956	22 150	22 294	22 414
21 409	21 570	21.750	21 957	22 152	22.295	22.417
21 410	21.571	21 756	21 959	22 153	22.296	22 421
21.412	21 577	21 759	21 961	22 154	22 297	22.422
21 413	21.578	21.765	21 962	22 159	22 298	22.423
21 424	21 580	21 766	21 963	22 168	22 299	22 424
21 425	21.583	21 770	21.965	22 169	22 300	22 425
21 429	21 601	21 778	21 966	22.173	22 301	22 427
21.430	21.602	21 785	21.968	22 174	22 303	22 429
21 431	21 605	21 789	21 969	22 175	22 304	22 430
21.432	21.606	21 796	21 973	22 176	22 305	22 431
21.437	21.607	21.797	21 974	22.180	22.309	22 432
21.441	21 617	21 799	21 975	22 182	22.310	22 433
21.442	21 624	21 806	21 976	22 183	22 312	22 434
21 445	21 625	21 807	21 983	22 185	22 313	22 437
21.446	21 627	21 814	21 992	22 186	22 314	22 438
21.447	21 629	21 819	21.993	22 196	22 317	22.439
21.448	21 630	21 824	21 994	22.197	22 329	22 440
21 449	21 631	21 825	21 995	22 200	22 330	
21.450	21 632	21 829	21 996	22 204	22 331	
21.453	21 633	21.833	21.997	22.205	22.332	

Paris, le 7 janvier 1884.

Le président,
C. Y. DE ALDECOA.

Spectacles du Mardi 8 Janvier.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. s/s. — Le Misanthrope : Delaunay, Prudhon, Garraud, Boucher ; Mmes Broisat, Amel.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. 1/4. — Lakmé, opéra en 3 actes, de MM. Gondinet et Gille, musique de M. Léo Delibes : Talazac, Cobalet, Barré, Mmes Van Zandt, Rémy, [illegible] Molé, Pierron. — Les Noces de Jeannette : Taskin, Mauras ; Mmes Galli-Marié, [illegible] Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. s/s. — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. [illegible]

Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufloc, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Barély.

Odéon (1,467 places). — 8 h. s/s. — Le Misanthrope. — Le Klephte. — M. de Pourceaugnac (1er acte) avec les apothicaires.

Variétés (1,250 places). — 8 h. s/s. — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. s/s. — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès ; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. s/s. — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. s/s. — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Ernani, opéra de Verdi : Broggi, de Reszké, Nouvelli ; Mlle Valda.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mes Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. s/s. — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. s/s. — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. s/s. — Nana Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray ; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. s/s. — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Taillen, Romain ; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. s/s. — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. s/s. — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. s/s. — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. s/s. — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. s/s. — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée : 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Spectacles de la semaine à l'Opéra :
Mercredi, la Juive ; vendredi, Henri VIII ; samedi, la Favorite et la Farandole.

Spectacles de la semaine à l'Opéra-Comique :
Mardi et vendredi, Lakmé ; mercredi et samedi, Carmen ; jeudi, Mignon et le Portrait.

Aux Italiens, mardi, jeudi et samedi, Ernani pour les débuts de Mme Valda et de M. Broggi.

On répète en ce moment, au Théâtre-Lyrique-Populaire, les chœurs du Roi d'un jour, de M. Anthiaume.

Les ensembles des deux premiers actes sont déjà sus ou à peu près.

La comédie que MM. Octave Lacroix et Henri Welschinger ont lue jeudi à l'Odéon est intitulée : la Fille de l'Orfèvre. La distribution des rôles est réglée ainsi qu'il suit :

MM. Raphaël Duflos, Franz ; Cornaglia, Conrad ; Rebel, Henri ; Mme Caristie Martel, Odile.

Aujourd'hui lundi, lecture à la Renaissance de Gavroche, opéra-comique en trois actes, musique de M. Charles Lecocq.

On sait que le rôle principal de cette pièce est destiné à Mlle Jeanne Granier.

Loui[illegible]

Le [illegible] soir, aura lieu, à l'h[illegible] représentation [illegible]

leurs les plus inexpérimentés se trouvent mêlés aux premiers artistes de Paris.

Les décors ont été brossés par nos meilleurs peintres. Les plus charmantes de nos ballerines danseront un pas original.

Empressons-nous de dire que les auteurs de LOUIS IX ont eu pour but bien moins de créer un nouveau genre musical que de venir en aide, avec le produit de cette fête, aux misères de leurs malades.

Une salle de l'hôpital a été aménagée avec tout le confort possible pour cette représentation.

Le chef de service : VANDAL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 7 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			80 50
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			82 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			90 50
Huile de Lin, en fûts			55 50
Huile de Lin, en tonnes			57 50
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à	47 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	54 75	à	54 50
Sucres raffinés — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible. Ex. 1re qualité. 90°	.. ..	à	48 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	49 75
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi. 101 ½ .. — 1 h., 101 7/16
VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 20.. — Monnaie 80 35
Crédit Autrich. .... 300 80 | Chem. de fer Autrich. 322 50
Change sur Londres.... Demande 120 95 — Offre. 121 10
Change sur Paris...... Demande. 48 025 — Offre. 48 075
Lots.............. 126 50 | Napoléon.......... 9 59

VALEURS EN NÉGOCIANT À TROIS MOIS.

Change		Papier long			Papier court		
3½ %	Amsterdam	206 ⅛	à	206 ⅛	207 ½	à 208 ⅛	et 4..%
4..%	Allemagne	122 ⅛	à	122 ⅛	122 ⅜	à 122 ⅝	et 4..%
5..%	Vienne	206 ..	à	206 ⅛	206 ..	à 206 ⅛	et 4..%
5..%	Barcelone	487 ½	à	488 ⅛	488 ½	à 489 ½	et 4..%
5..%	Madrid	487 ..	à	487 ½	487 ½	à 488	et 4..%
6..%	Lisbonne	546 ½	à	547 ½	547 ..	à 548	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ⅛	à	242 ⅛	241 ⅛	à 242 ⅛	et 4..%
4..%	New-York	517	à	518	517	à 518	[illegible]
....	Stockholm	137 ...	à	138	137	à 138	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT À VUE.

3..%	Londres	25 17 à 25 22	25 14½ à 25 19½ [illegible]
	d° Chèque	.. .... à	25 15½ à 25 19½ [illegible]
3½ %	Belgique	pair à ¼ p	[illegible]
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p	[illegible]
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p	[illegible]
3..%	Suisse	pair à 1/16 p	[illegible]

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à [illegible] [illegible]
d° d° De neuf mois à [illegible] [illegible]
BANQUE DE FRANCE. Escompte 3. % — [illegible]

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 à	[illegible]	[illegible]
Argent à 1000/1000 d°	[illegible]	[illegible]
Quadruples espagnols	[illegible]	[illegible]
Quadruples colombiens et mexicains	[illegible]	[illegible]
Piastres mexicaines	[illegible]	[illegible]
Souverains anglais	[illegible]	[illegible]
Banknotes	[illegible]	[illegible]
Aigles des États-Unis	[illegible]	[illegible]
Guillaume (20 marks)	[illegible]	[illegible]
Impériales Russie	[illegible]	[illegible]
Couronnes de Suède	[illegible]	[illegible]

Enregistré à Paris, le

Reçu francs centimes

pour la légalisation de la signature

Le Maire du 7e Arrondissement

Jouissance	Lundi 7 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours compens. Compt.	Cours compens. Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 18)	425 430	en liq. ; au 15 ; P. au 15		45/		45/	430 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	432 50 435	en liq. ; au 15 ; P. au 15		45/		410	435 .	432 50
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	508 25 500	en liq. ; fin et.					501 25	502 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. ; fin et.					7 ..	11 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	565 551 25 550	en liq. ; fin et. ; P. fin c.		45/		410	555 .	[illegible] ..
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé	725 726 75 730 725	en liq. ; fin et. ; P. fin c.					728 75	728 75
mai 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1230 1227 50 1231 50 1227 50	en liq. ; fin et. ; P. fin c. ; P. fin p.	1226 25	1232 50 ; 420 ; 410	1226 25 ; 1240	1230 ; 1245 ; 410 ; 410	1230 ..	1225 ..
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1127 50 1128 75 1130 1127 50	en liq. ; fin et. ; P. fin c. ; P. fin p.	1132 50	420 ; 420		1127 50 ; 410 ; 410	1150 ..	1142 50
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1730 1732 50	en liq. ; fin et. ; P. fin c. ; P. fin c. ; P. fin c.	1735	420 ; 420 ; 450		1730 ; 410 ; 410	1745 ..	1742 50
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1270 1275 1277 50 1275 1270	en liq. ; fin et. ; P. fin c.	1272 50	1275 ; 420	1270 ; 1280	1270 ; 1285 ; 410 ; 410	1265 ..	1267 50
mars 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	533 75 535	en liq. ; au 15		400		45/	533	605 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	en liq. ; fin et. ; P. fin c.		400		410	798 75	802 50
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19)	515 520	en liq. ; au 15 ; P. au 15		410		410	515 ..	520 ..
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16)		en liq. ; au 15					585 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)		en liq. ; au 15					385 .	385 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	490 495	en liq. ; au 15 ; P. au 15	490	495 ; 45/	490	490 ; 410	490 .	490 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. ; au 15					410 ..	400 ..
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.	[illegible]	en liq. ; au 15					390 ..	405 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1300 1302 50 1305 1300	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31	1305	410 ; 420		4 5 ; 420	1277 50	1318 75
juil. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	490 492 50	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31		45/ ; 45/		410 ; 410	507 50	505 .
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	690	au 15					687 50	702 50
juil. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54)	1160 1170 1150	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31	1150	420 ; 410		420 ; 450	1160 ..	1137 50
. 83	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	610	en liq. ; au 15 ; P. au 15		45/		410	625	652 50
juil. 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190 ..	210 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	425 430 431 25 432 50	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31		410 ; 420		45/ ; 410	430 ..	440 ..
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	490 491 25 492 50 493 75	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31 ; P. au 31	490	420 ; 45/ ; 420		493 75 ; 410 ; 400	496 25	496 25
. 83	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 40)	1910 1915 1970 1925 1922 50 1925 1930 1925 1920 1917 50 1925 1920 .. 1925 1927 50 1900	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 15 ; P. au 15 ; P. au 31 ; P. au 31 ; P. au 31	1915 ; 1937 50 ; 1945	1932 50 ; 4100 ; 1940 ; 450 ; 440 ; 4100 ; 1967 50 ; 450 ; 440	1905 ; 1960 ; 1980	1972 50 ; 1940 ; 1960 ; 2000 ; 2015 ; 420 ; 410 ; 410 ; 420 ; 410	1925 ..	1926 25
juill. 83	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 20)	1110 1105 1100 1110	en liq. ; au 15 ; P. au 15	1100	420 ; 420		1102 50 ; 410 ; 410	1140 .	1140 .
juill. 83	do Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	657 50 660 662 50 665 662 50 665 670 657 50	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31	663	670 ; 45/ ; 420	662 50	662 50 ; 410 ; 410	657 50	663 ..
. 83	do Bons trent., 8%, r. 125f.		au 15					140 ..	140
. 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Égyptien) (ex-coup. 4.)	1180 1175 1180 1182 50 1190 1187 50 1190 118.	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31	1185	1197 50 ; 420 ; 450	1182 50	1182 50 ; 410 ; 400	1195 .	1195 ..
. 83	do [illegible] (ex-coup. 2)		en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31		45/ ; 45/		410 ; 410	137 50	250 ..
. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	212 50	en liq. ; au 15 ; P. au 15 ; P. au 31		410 ; 410		45/	211 25	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
1. 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc. change fixe 25 fr 20	100 ¾	en liq. ; au 15					101 ¾	99
. 83	[illegible] Dette 5% [illegible], négoc. [illegible] 100 f.		en liq. ; au 15 ; P. au 15					[illegible] ¾	
	do do 1000 f.							[illegible] ¾	[illegible]
	do do 10000 f.							[illegible] ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines de Laurium, act. 500 fr., t.p.	545 ..	535 ..
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	910 ..	
do do act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
do do a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallcourt (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignaux (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 30		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	105 ..	100 ..
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	510 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490 ..	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	610 ..	605 ..
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.		
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
do à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
do act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 8)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	308 75	300 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
do de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
do act. de jouissance		
Dugueu et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
do Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 24)	967 50	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	215 ..	200 ..
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	215	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
do 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 20)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	402 50	400 ..
do do 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	265	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
do (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.)	230	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	149 50	146 ..
Saint-Aubin-les-E., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	325	324 ..
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Lundi 7 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Préc. cours Compt.	Préc. cours Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50	85 f .7	au 15					84 5.	83 75
......	d° 1000 fl. d°	84 50 30	Pes au 15		d50		d50	84 50	83 25
......	d° 10000 fl. d°		Pes au 31		d5f		d10	82 90	
mai 83	Belgique, 4%		en liq. / au 15					104 15	106 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		en liq. / au 15					103 90	
mai 83	d° 3%, 1873		en liq. / au 15					82 30	83 85
avril 83	Egypte. Obligat. Dette consolidée de la Daira Sanieh		en liq. / au 15					326	300
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pes au 15		d5f		d10		
			Pes au 31		d5f		d10		
mai 83	Egypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr.	333 75 335 333 332 50	en liq. / au 15	332 50	333 75	331 25	332 50	328	328 75
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	332 332 50 338 333 75	Pes au 15		337 50 d5f		d10		
......	Grosses coupures	331 332 50 33.	Pes au 31		d5f		d5f		
avril 83	Egypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	450 451 50 452 448 75	en liq. / au 15	451 25				451 25	441 50
......	Grosses coupures	448 50	Pes au 15		d5f		d10		
juin 83	Egypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq. / au 15					422 50	427 50
......	Grosses coupures		Pes au 15		d5f		d10		
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	54 50 5. f 54 75	en liq. / au 15	55 15	55 25	55 10	55 25	65 75	55 50
......	Grosses coupures	54 50 55f 54 75	Pes au 15		d50		d25		
juill. 83	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1f)		en liq. / au 15					55 ⅛	
......	Grosses coupures		Pes au 15						
juill. 83	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	492 50	en liq. / au 15					490	463 75
juill. 83	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.		au 15					540	
juin 83	Etats-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)							118 ⅛	
......	Petites coupures	⅛						118 ⅛	
juill. 83	d° 4%	127						129	
......	Petites coupures	127						129	
juill. 83	Emp. Hellénique 79, 6%, r. 500f		au 15					410	443 50
juill. 83	d° 1881, 5%	333 75	en liq. / au 15					346	337 50
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50):		Pes au 15						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 65	en liq. / au 15					104	
......	d° 500 fl., t.p.		Pes au 15		d1f		d50	104	98
......	d° 1000 fl., t.p.	101 65 102	Pes au 31		d25		d50	104	
......	d° 10000 fl., t.p.							103 ¾	
avril 83	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	77 50 77	en liq.					79	
......	d° 500 fl., t.p.	75 75	au 15					77	78 90
......	d° 1000 fl., t.p.	74 80						76 40	
......	d° 10000 fl., t.p.							76	
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 15					96	
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. / au 15	90 35	90 65	90 35	92 47 ½	92 30	92 10
......	coup. 500 fr.		Pes au 15		d1f				
......	c. 100 à 500 fr. exclust	90 f 30 50	Pes au 15	90 90	90 70 d25	90 70	90 60 d50		
......	coup. 50 fr.		Pes au 31		d1f				
......	c. au-dessous de 50 fr.	90 75	Pes au 31		91 20 d25	90 90	91 .. d50	92 50	
avril 83	d° 3%	54 30	au 15					54	47 50
avril 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	293 293 75	au 15					291	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15					13 50	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15					11	16 60
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25)		au 15					50 ⅛	
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 50	au 15					91	88 75
juill. 83	d° obligations d'Etat 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		en liq. / au 15					103	
mai 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		Pes au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15					84 ⅛	
......	d° de 100 liv. st.	84 84 ⅛						84 ⅛	90
......	d° de 500 liv. st.	84						84	
......	d° de 1000 liv. st.	84						84	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	87	au 15					86 ⅛	
......	d° de 100 liv. st.	87	Pes au 15		d1f			86 ⅛	89
......	d° de 500 liv. st.	87						86 ⅛	
......	d° de 1000 liv. st.	87						86 ⅛	
juin 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15					84 ⅛	
......	d° de 100 liv. st.		Pes au 15		d1f		d10	84 ⅛	92 ⅛
......	d° de 500 liv. st.							84 ⅛	
......	d° de 1000 liv. st.							84 ⅛	
avril 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	78	au 15					78	
......	d° de 100 liv. st.	78						78	80
......	d° de 500 liv. st.	78						76	
......	d° de 1000 liv. st.	76 75 ⅞ 13/16 ⅞						76 ⅛	
juill. 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	91 91 90 91	au 15					93 50	93 25
......	d° de 2500 fr.	91 91 90 91	Pes au 15		d1f		d50	93 75	93 25
......	d° de 12500 fr.	91 91 90 91	Pes au 31		d1f		d50	93 25	
juill. 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. c. f. d° Obl. de 100 r.		en liq. / au 15					58	61 80
......	d° de 1000 r.		Pes au 15		d1f		d50	57 ⅛	
mai 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. c. f. d°. Obl. de 100 r.		en liq. / au 15					58	55 ⅛
......	d° de 1000 r.		Pes au 15		d1f		d50	55	
avril 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq. / au 15						
......	Grosses coupures		Pes au 15					235	242 50
juill. 83	Oblig. hypot. de l'Etat Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	375 377 50	en liq. / au 15					397 50	405
juill. 83	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	486 25	en liq. / au 15		d10			497 50	486 25
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74.		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 15	8 80			8 77 ½		
......	coup. de 62 fr. 50	8 80 77½ 75	Pes au 15		d25		d50	8 80	8 60
......	coup. de 12 fr. 50		Pes au 31		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
mars 83	1860 6%, remb. 500 fr., t.p.	47 50 48 75	au 15					47 50	[illegible]
mars 83	1863 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 15					60	75
......	Grosses coupures	59							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
[illegible], 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Epernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat)	335	324
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	570	559 50
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat)	355	354 25
d° nouveau d°	350	
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'Etat)	545	540
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	359	356
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	367	363
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	357	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	358	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	3 0	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	590	580
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	367	3-9
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	357 5.	355
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f	357 50	356 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'Etat)	3.0	
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	3.0	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 25	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.)	343	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	355 51	354
Orsay, 55, 4%, a. 500f (gar. par Orl.)	435	
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr :		
1re émiss., de 1 à 63,000		
2e émiss., de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	130	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gies-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	300	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'Etat: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356	355 75
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.		
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)	333	325
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400f	150	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	334 75	332
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Seudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 500 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	65	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	248	245
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	353	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.		
d° 1882, 235 f. payés (nomin.)	[illegible]	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 400 fr.	3.0	297
d° d° 5%, r. 400 fr.	490	48.
Gaz Cie française, [illegible]		
Gaz de [illegible] 5%, [illegible]		
Gaz général de Paris, remb. 300	284	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 7 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15					52 ..	300 ..
......	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f	au 15					47 ..	98 75
......	coup. de 5		P. au 15		d5f		d1f		
......	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f50	au 15					42 25	41 25
......	coup. de 5		P. au 15		d5f		d10		
......	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	490 485 490 485	en liq. / au 15	488 75			487 50	497 50	498 75
			P. au 31		d10		d20		
			P. au 31		d5f		d10		
			P. au 15		d50		d20		
			P. au 15		d5f		d10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	500 497 50	en liq. / au 15					490 ..	492 50
			P. au 15						
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10)		en liq. / au 15					500 ..	505 ..
			P. au 15				d10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 15					460 ..	455 ..
			P. au 15						
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	356 357 50	en liq. / au 31	355 ..				355 ..	355 ..
			P. au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		P. au 31 / au 15		d20		d10		
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 1)	511 25 512 50	en liq. / au 15	511 25				500 ..	500 ..
			P. au 15		d5f		d10	522 50	522 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 652 50 648 75 632 50	en liq. / au 15	648 75	651 25	647 50	648 75	637 50	640 .
			P. au 15		655 .. d5f		d10		
......	Grosses coupures	646 25 648 75	P. au 31		d5f		d10		
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq. / au 15					700 ..	700 ..
......	Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d5f		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	760	en liq. / au 15					760 .	762 50
......	Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	537 50 545	en liq. / au 15	537 50	540 ..	537 50	537 50	530 ..	530 ..
......	Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. / au 15				d10	420 ..	415 ..
			P. au 15		d5f		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	463 75 465 25 467 50	en liq. / au 15					470	467 50
			P. au 15						
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	380 377	en liq. / au 15					392 50	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	385 387 [illegible] 385	au 15					380 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	167 50 170 172 50	en liq. / au 15	170 ..	175 ..	167 50	175 ..	167 50	167 50
			P. au 15	160 ..	175 .. d5f		d10		
			P. au 31		d20				
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	492 50	en liq. / au 15		d5f		d10	500 ..	475 ..
			P. au 15		d10				
oct. 83.	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6)		en liq. / au 15					503 75	605 ..
			P. au 15						
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	670 673 75 675	en liq. / au 15	673 75			672 50	691 25	692 50
			P. au 15		d20		d10		
			P. au 15		d5f				
......	d° Grosses coupures		P. au 31		d20		d10		
			P. au 31		d5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 15					265 ..	310 ..
			P. au 15						
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	312 50 315	en liq. / au 15	315	315 ..	313 75	315 ..	313 75	313 75
......	d° Grosses coupures	311 25	P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d5f		d10		
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 15					382 50	400 ..
			P. au 15						
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	482 50 490 486 25	en liq. / au 15	497 50			490 ..	492 50	497 50
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 15		d20				
			P. au 31		d5f		d10		
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	485 490 495 490	en liq. / au 15					490 .	485 ..
			P. au 15		d5f		d10		
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé.	133	en liq. / au 15					133 .	140 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 58)	622 [illegible] 623 75	en liq. / au 15					627 50	620 .
	d° Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d5f		d10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	411 25 442 50 410	en liq. / au 15					420 ..	421 25
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d5f		d10		
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15					445 .	450 ..
			P. au 15						
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 5.)	475	en liq. / au 15					490 .	495 .
			P. au 15				d10		
			P. au 31				d10		
juill. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (n° 1 à 40000) (ex-coup. d'int. 3.)		en liq. / au 15				d10	500 .	500
			P. au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	415	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Ovie et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	435	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504	500
d° 6%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	444	
Digeon et Cie, obl. hyp. 6%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Maletra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	572 50	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5.. f.	85	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30. f.	429 75	428 ..
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	247 50	246 25
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	255	254 50
d° 100 fr. p.	562	560
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.	84 50	84 25
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2 ½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch.)		
d° 6%, 71 fixe 25f20		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	490	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	312	311
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ½	
d° 1000 fl. d°	67	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouvt du Cap, 4 ½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2 ½ %, C.P.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878... (fe 2.10).	101 ½	101 ½
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	294	293
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4½, 76. (fe 25.20).		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849 4%		
d° 1850. 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	94 ½	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%	90 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	465	
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	399	
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	399 50	397
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	357	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).	99 ½	
d° 80, 4%, (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien 6, coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.)		

Seizième année. — N° 8. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Mercredi 9 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef du service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs.* — *Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés.* — *Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports* et *Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 DÉCEMBRE

MM. les abonnés dont *l'abonnement expirait le 31 décembre*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 9 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret convoquant les électeurs des cantons de Banon (Basses-Alpes) et de Marchiennes (Nord) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 113).
— convoquant les électeurs du canton de Saint-Marcellin (Isère) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 114).
— nommant des trésoriers-payeurs généraux (page 114).
— nommant un membre de la commission supérieure de l'établissement des invalides de la marine (page 114).
— nommant le professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale (page 114).
— faisant remise à M. Delin de la solidarité inscrite contre lui à la suite de la liquidation d'un marché pour l'ajustage de six canons destinés à la défense de Paris (page 114).
— portant interdiction de l'entrée des plants de vignes, sarments, boutures et autres débris de la vigne dans les zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie (page 114).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant nominations dans l'artillerie de l'armée territoriale (page 115).
Décisions portant mutations dans l'arme de l'artillerie et le service de recrutement (page 115).
— portant mutations et nomination dans le service de la justice militaire (page 115).

PARTIE NON OFFICIELLE

Election d'un conseiller général (page 115).
Avis et communications (page 115).
Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 8 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 119).
Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 8 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 119).
Informations. — L'administration pénitentiaire en Angleterre (page 119).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 121).
Bourses et marchés (page 124).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 1 à 4). — Documents (page 1097 à 1100).
Chambre. — Débats parlementaires (page 1 à 8). — Documents (page 1977 à 1992).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 8 Janvier 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871;
Attendu le décès de M. Estelle, membre du conseil général du département des Basses-Alpes, pour le canton de Banon,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Banon (Basses-Alpes) sont convoqués pour le dimanche 27 janvier courant, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Attendu le décès de M. le baron de Boute-

ville, membre du conseil général du département du Nord, pour le canton de Marchiennes,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Marchiennes (Nord) sont convoqués pour le dimanche 27 janvier courant, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décret du Président de la République, en date du 8 janvier courant, et rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, les électeurs du canton de Saint-Marcellin (Isère), ont été convoqués pour le dimanche 27 du même mois, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Béret, démissionnaire.

Par décret du Président de la République, en date du 8 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Froidefond (Pierre), trésorier-payeur général à Limoges, nommé par décret du 3 janvier 1884 à la trésorerie générale de Niort (Deux-Sèvres), et non installé, a été maintenu, sur sa demande, en qualité de trésorier-payeur général du département de la Haute-Vienne.

M. Chauzeix (François-Léonard), trésorier-payeur général à Digne, nommé par le même décret à la trésorerie générale de Limoges (Haute-Vienne), et non installé, a été nommé trésorier-payeur général du département des Deux-Sèvres.

Par décret en date du 7 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. Barbedette, député, a été nommé membre de la commission supérieure de l'établissement des invalides de la marine, en remplacement de M. René Brice, démissionnaire.

Par décret en date du 31 décembre 1883, M. O. Tayet, ancien professeur suppléant d'archéologie à la Bibliothèque nationale, professeur suppléant au Collège de France, directeur adjoint à l'école des hautes études, est nommé professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. F. Lenormant, décédé.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu le marché passé, le 12 octobre 1870, par le ministre des travaux publics avec le sieur Delin, qualifié de constructeur de machines à Joinville-le-Pont, pour l'ajustage de six canons destinés à la défense de Paris, moyennant le prix de 2,100 fr. par canon, soit, pour l'ensemble de la commande, pour la somme de 12,600 fr. ;

Vu le compte de la liquidation du marché ci-dessus, lequel a été établi, le 9 octobre 1875, de la manière suivante :

A compte payé sur les fonds du Trésor	3.150
A déduire : valeur d'un canon livré et reçu	2.100
Reste dû au Trésor	1.050
Valeur de cinq canons fondus enlevés par l'ennemi par suite de la négligence de l'entrepreneur : soit, à 3,023 fr. l'un	15.115
Montant total du débet envers l'Etat	16.165

Vu l'arrêté, en date du 9 octobre 1875, lequel a mis ledit débet de 16,165 fr. au compte du sieur Cailar, reconnu comme propriétaire de l'atelier de mécanicien de Joinville-le-Pont et du sieur Delin, et les a déclarés solidairement responsables envers l'Etat ;

Vu la demande présentée, le 15 mars 1882, par le sieur Delin, à l'effet d'être déchargé de la solidarité inscrite contre lui ;

Considérant que le sieur Delin a contribué, personnellement, pour une quotité jugée suffisante, au payement du débet, ne s'élevant plus aujourd'hui, par suite des versements effectués, qu'à la somme de 1,702 fr. 58 ;

Vu la loi du 29 juin 1852 ;

Vu l'avis du ministre des finances ;

La section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1er. — Il est fait remise au sieur Delin de la somme de mille sept cent deux francs cinquante-huit centimes (1,702 fr. 58) restant due par lui, solidairement avec le sieur Cailar, sur celle de seize mille cent soixante-cinq francs (16,165 fr.), montant total du débet constaté à leur charge envers l'Etat.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

D. RAYNAL.

Le Président de la République française,

Sur les rapports des ministres de l'agriculture et des finances,

Décrète :

Art. 1er. — L'entrée des plants de vigne, sarments, boutures et autres débris de la vigne, est interdite dans les zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie.

Est également prohibée l'entrée des souches arrachées, sarments secs, composts, terres et terreaux, des échalas et tuteurs déjà employés.

Art. 2. — Les produits de l'horticulture et de l'agriculture, tels que légumes, fruits et graines de toute nature, fleurs coupées ou en pots, etc., quelle que soit leur provenance, pourront entrer librement.

Art. 3. — Les raisins de table ne pourront pénétrer que s'ils sont contenus dans des boîtes, caisses ou paniers solidement emballés et néanmoins faciles à visiter.

Le raisin de vendange ne pourra être introduit que dans des tonneaux d'une contenance de cinq hectolitres, fermés avec soin et nettoyés, de manière à n'entraîner ni terre, ni débris de vigne.

Le marc de raisin devra être enfermé dans des caisses ou tonneaux bien fermés.

Art. 4. — Les plantes, arbustes et tous végétaux autres que la vigne, provenant de pépinières, de jardins, de serres ou d'orangeries situés dans les arrondissements réputés préservés de l'invasion phylloxérique, et figurant comme tels sur la carte la plus récente dressée en vertu de l'article 2 de la loi du 15 juillet 1878-2 août 1879, pourront circuler librement.

La provenance des végétaux énumérés dans le présent article sera certifiée par une déclaration du maire du pays d'origine.

Art. 5. — Les plantes, arbustes et tous végétaux autres que la vigne, provenant de pépinières, de jardins, de serres ou d'orangeries situés dans les arrondissements phylloxérés ne pourront être introduits, dans les zones franches des pays de Gex et de la Haute-Savoie, que s'ils sont accompagnés d'une déclaration de l'expéditeur et d'une attestation de l'autorité compétente du pays d'origine.

Art. 6. — La déclaration de l'expéditeur devra : 1° certifier que le contenu de son envoi provient en entier de son établissement ; 2° indiquer le lieu de réception définitive, avec l'adresse du destinataire; 3° porter la signature de l'expéditeur.

Art. 7. — L'attestation de l'autorité compétente certifiera :

1° Que les objets proviennent d'un terrain (plantation ou enclos), séparé de tout pied de vigne par un espace de 20 mètres au moins ou par d'autres obstacles aux racines jugés suffisants par l'autorité compétente;

2° Que le terrain ne contient lui-même aucun pied de vigne ;

3° Qu'il n'y est fait aucun dépôt de cette plante ;

4° S'il y a eu des ceps phylloxérés, que l'extraction radicale en a été opérée, que des opérations toxiques réitérées ont été effectuées, et que des investigations, répétées pendant trois ans, assurent la destruction complète de l'insecte et des racines.

Art. 8. — Si la présence du phylloxera était constatée sur les objets désignés à l'article 5, lesdits objets seraient saisis et détruits aussitôt et sur place, par le feu, avec leur emballage. Les contraventions au présent décret seront poursuivies conformément à la loi du 15 juillet 1878-2 août 1879.

Art. 9. — Les ministres de l'agriculture et des finances sont chargés, chacun en ce qui

les concerne, d'assurer l'exécution du présent décret.

Fait à Mont-sous-Vaudrey, le 22 septembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le ministre de l'agriculture,

J. MÉLINE.

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Dans la loi du 29 décembre 1883, portant fixation du budget ordinaire de l'exercice 1884, insérée au *Journal officiel* du 30 décembre 1883, page 6755, dernière colonne : Service des cultes, chapitre 25, dépenses des séminaires protestants,

Au lieu de : « 56,000 francs »,
Il faut lire : « 56,900 francs. »

Dans la loi du 30 décembre 1883, portant fixation du budget des dépenses sur ressources spéciales de l'exercice 1884, insérée au *Journal officiel* du 30 décembre 1883, page 6770, dernière colonne, les 6 dernières sommes qui précèdent le total des ressources spéciales doivent être descendues d'une ligne.

Dans le décret du 29 décembre 1883 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de la marine), et inséré au *Journal officiel* du 30 du même mois, page 6779, 1re colonne :

Au lieu de :

Santelli (Jules-Antoine-Marie), commissaire de la marine, chef du service de la marine en Corse; 30 ans 1/2 de services, *dont 8 mois* à la mer, etc.,

Il faut lire :

Santelli (Jules-Antoine-Marie), commissaire de la marine, chef du service de la marine en Corse; 30 ans 1/2 de services, *dont 3 ans et 8 mois* à la mer, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 3 janv. 1884 :

M. Romusat, lieut. en 2e à la 7e comp. du 1er rég. d'art.-pontonniers, a été désigné pour commander le détachement de pontonniers attaché au parc du corps expédit. du Tonkin. — Continuera à compter à la 7e comp. du 1er rég. pontonniers.

Par décis. minist. du 5 janv. 1884 :

M. de Douvres, chef d'escad. à l'ét.-maj. particulier de l'art., a été classé au 12e rég., dont il sera détaché pour commander les troupes d'art. et du train des équip. milit. de l'armée de terre attachées au corps expédit. du Tonkin.

M. Delestrac, capit. en 2e à la 9e batt. du 1er rég. d'art., adj. au chef d'escad. command. les batt. 11 et 12 du 12e rég., attachées au corps expédit. du Tonkin, a été classé à la 9e batt. du 9e rég., dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adj. au chef d'escad. command. les troupes d'art. et du train des équip. milit. de l'armée de terre attachées au corps expédit. du Tonkin.

M. Bertheaut, capit. en 2e à la 9e batt. du 12e rég. d'art., a été classé à la 6e batt. dudit rég., pour y faire le service.

M. Dillais, capit. en 2e à la 6e batt. du 12e rég. d'art., adj. à la poudrerie du Bouchet, a été classé à la 9e batt. du 1er rég., dont il sera détaché pour continuer à occuper son emploi actuel.

Service du recrutement. — Par décis. minist. du 4 janv. 1884 :

M. Schuh, s.-lieut. au 73e rég. d'inf., a été nommé à un emploi de son grade au bureau de Béthune, en rempl. de M. Landas, promu capit.

M. Salmon, lieut. au 25e rég d'inf., a été nommé à un emploi de son grade au bureau d'Avesnes, en rempl. de M. Galoteau, promu capit.

M. Séatelli, lieut. au 114e rég. d'inf., a été nommé à un emploi de son grade au bureau de Lorient, en rempl. de M. Sénault, promu capit.

M. Steiner, lieut. au 60e rég. d'inf., a été nommé à un emploi de son grade au bureau de Quimper, en rempl. de M. Piard-Deshays, promu capit.

M. Biaut, lieut. au 144e rég. d'inf., a été nommé à un emploi de son grade au bureau de Belley, en rempl. de M. Saury, qui a reçu une autre destination.

Par décis. minist. du 7 janv. 1884, M. Millien, capit. au 98e rég. d'inf., a été nommé à un emploi de son grade au bureau de recrut. de Soissons, en rempl. de M. Jeunehomme, promu chef de bat.

Justice militaire. — Par décis. du 30 déc. 1883 :

M. Darmancourt, capit. hors cad., command. le pénitencier milit. de Bicêtre, a été désigné pour prendre le command. des prisons milit. de Paris, en rempl. de M. le capit. Bager, admis à la pension de retr.

M. Lunet, capit. hors cad., command. les prisons milit. de Lyon, a été désigné pour prendre le command. du pénitencier milit. de Bicêtre, en rempl. de M. Darmancourt.

M. Santiaggi, capit. hors cad., command. l'atelier de travaux publ. n° 3, à Oran, a été désigné pour prendre le command. des prisons milit. de Lyon, en rempl. de M. Lunet.

M. Bissière, capit. au 132e rég. d'inf., a été nommé au command. de l'atelier de travaux publics n° 3, à Oran, en rempl. de M. Santiaggi.

Conformément à la loi du 13 mars 1875, M. le capitaine Bissière a été mis hors cad.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 31 déc. 1883, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés dans l'arme de l'artillerie territ., et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de garde d'artillerie principal de 1re classe.

M. Noirot (Jules-Charles), garde princip. de 1re cl. en retr. — Classé à la direct. de La Fère.

M. Gignot (Louis-Auguste), garde princip. de 1re cl. en retr. — Classé à la poudrerie du Bouchet.

Au grade de garde d'artillerie principal de 2e classe.

M. Lacan (Pierre), garde princip. de 2e cl. en retr. — Classé à la direct. de Châteauroux.

M. Dusseaut (Jean-Auguste-Catherine), garde princip. de 2e cl. en retr. — Classé à la direct. de Vincennes.

M. Cottu (Louis), garde princip. de 2e cl. en retr. — Classé à la direct. de Belfort.

M. Palhiez (Léon-Raphaël), garde princip. de 2e cl. en retr. — Classé à la direct. de Clermont-Ferrand.

M. Gosset (Louis-Edmond), garde princip. de 2e cl. en retr. — Classé à la direct. de La Rochelle.

Au grade de garde d'artillerie de 1re classe.

M. Jacob (Ange-Barbe), garde de 1re cl. en retr. — Classé à la direct. de Vincennes.

M. Charpentier (Charles-Ferdinand), garde de 1re cl. en retr. — Classé à la direct. de Belfort.

Au grade de contrôleur d'armes principal de 2e classe.

M. Duhain (Domitien-Joseph), contrôleur princip. de 2e cl. en retr. — Classé à Montpellier, direct. de Perpignan.

Au grade de contrôleur d'armes de 2e classe.

M. Müller (Charles), contrôleur de 2e cl., en retr. — Classé à la direct. de Versailles.

M. Raiffé (Florentin), contrôleur de 2e cl., en retr. — Classé à la manuf. de Châtellerault.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 8 Janvier 1884.

M. Langlois a été élu, le 6 janvier courant, membre du conseil général du département de l'Oise, pour le canton d'Estrées-Saint-Denis.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

EXAMEN PROFESSIONNEL

POUR

l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires ou bibliothèques des facultés des départements.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 10 décembre 1883, il sera ouvert, à Paris, dans une des salles de la bibliothèque de l'Arsenal, une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires ou bibliothèques des facultés des départements.

Cette session s'ouvrira le 26 mai prochain.

Des registres destinés à l'inscription des candidats sont ouverts au secrétariat des diverses académies, depuis le 1er janvier. Ils se-

ront clos irrévocablement le 1er mars, à quatre heures.

Les candidats, en s'inscrivant, devront déposer :

1° Leur acte de naissance et les diplômes dont ils sont pourvus ;

2° Une note présentant le résumé de leurs travaux antérieurs, le relevé des services rendus et l'indication des langues qu'ils connaissent.

L'examen comprend deux épreuves, l'une écrite, l'autre orale.

Épreuve écrite.

L'épreuve écrite comprend :

1° Une composition sur une question de bibliographie appliquée au service d'une bibliothèque ;

2° Le classement de quinze ouvrages traitant de matières diverses et appartenant aux différentes époques de l'imprimerie. Ce travail implique les opérations déterminées par l'instruction générale du 4 mai 1878, savoir :

Le numérotage ;

L'inscription au registre d'entrée-inventaire ;

L'inscription au catalogue méthodique ;

L'inscription au catalogue alphabétique.

Le candidat devra justifier dans ce travail d'une écriture serrée et parfaitement lisible.

Épreuve orale.

L'épreuve orale se compose :

1° De questions sur la bibliographie et le service d'une bibliothèque universitaire ;

2° D'interrogations sur les langues vivantes inscrites à la note indicative mentionnée ci-dessus. Le candidat devra justifier, en tout cas, d'une connaissance suffisante de la langue allemande par l'explication, à livre ouvert, d'un texte de difficulté moyenne.

Les candidats seront informés de leur admissibilité aux épreuves quinze jours au moins avant l'ouverture de la session.

PROGRAMMES

du concours d'admission, pour l'année 1884, à l'école normale secondaire de Sèvres.

SECTION DES LETTRES

LANGUE FRANÇAISE

Examen écrit.

1. Notions élémentaires sur les origines et l'histoire de la langue française ;

2. Grammaire :

1° *Sons.* — Valeurs des lettres. Rapports de l'orthographe et de la prononciation ;

2° *Mots.* — Dérivation et composition. Famille de mots. Sources diverses du lexique. Doublets. Signification des mots. Définitions et classement des sens. Notions sur la synonymie.

3° *Formes grammaticales.* — Les dix parties du discours ;

4° *Syntaxe.* — Syntaxe des diverses parties du discours dans la proposition simple et dans la proposition composée.

Examen oral.

1° Interrogations sur les matières précédentes ;

2° Explication à livre ouvert, au point de vue de la construction de la phrase et de l'emploi ou de la signification des mots, d'un texte choisi parmi les auteurs classiques du dix-septième siècle (1).

LITTÉRATURE

Examen écrit.

Composition française sous forme de récits, lettres, discours, dissertation, analyse littéraire, etc., etc.

Examen oral.

1° Lecture et explication d'un texte pris dans un des auteurs et des ouvrages suivants :

Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

La Bruyère. *Chapitre I. Des Ouvrages de l'esprit.*

Fénelon. *Traité de l'éducation des filles.*

Voltaire. *Choix de lettres, édition Fallex* en un volume.

Racine. *Andromaque.*

Molière. *Les Femmes savantes.*

La Fontaine. *Fables, livres VII, VIII, IX.*

Lebaigue. Morceaux choisis à l'usage des cours de jeunes filles. Cours supérieur.

2° Interrogations sur les matières suivantes :

Notions générales de littérature.

Prose, poésie. Les principaux genres littéraires.

Principes de composition. Invention, disposition ; élocution. Qualités générales et qualités particulières du style.

Notions sommaires de l'histoire des deux littératures classiques de l'antiquité.

Notions de l'histoire de la littérature française depuis ses origines.

Histoire de la littérature française depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la fin du premier tiers du dix-neuvième siècle.

HISTOIRE NATIONALE ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'EUROPE

Examen écrit et examen oral.

I

La Gaule avant la conquête romaine.

La Gaule sous la domination romaine. Le christianisme en Gaule.

Les invasions. Principaux États fondés par les barbares.

Clovis. Dagobert.

Justinien. Mahomet.

Pépin d'Héristal. Charles Martel.

Pépin le Bref et Charlemagne. Notions sommaires sur le système de gouvernement de Charlemagne.

Démembrement de l'empire de Charlemagne. Invasions des Normands en France.

Hugues Capet. Démembrement de la France en grands fiefs.

Rôle des papes au onzième siècle. Grégoire VII.

La chevalerie. Conquête de l'Angleterre par les Normands.

La première croisade.

Louis VI, Louis VII et Suger. La révolution communale.

Philippe-Auguste. Le pape Innocent III. La quatrième croisade et la guerre des Albigeois.

Saint-Louis. Idée de la civilisation en France au treizième siècle.

II

Philippe le Bel. Les légistes. Boniface VIII.

La guerre de Cent ans. Philippe VI. Jean II. Charles V. Edouard III. Notions très sommaires sur les origines du parlement anglais.

Les états généraux du quatorzième siècle. Etienne Marcel.

Seconde partie de la guerre de Cent ans. Charles VI et Charles VII, Henri V d'Angleterre.

Louis XI et Charles le Téméraire.

Découvertes géographiques. Christophe Colomb ; Vasco de Gama.

Charles VIII. Louis XII et François Ier. Guerre d'Italie.

Les papes Jules II et Léon X.

Charles-Quint. Lutte de la France et la maison d'Autriche sous François Ier et Henri II.

Idée générale de la renaissance en Italie et en France.

L'imprimerie.

Notions sommaires sur la réforme. Luther et Calvin.

Les luttes religieuses. Philippe II. Elisabeth ; Marie-Stuart. Charles IX. Le chancelier de l'Hôpital. La Ligue en France et les États généraux.

Henri IV et Sully.

Louis XIII et Richelieu. Concentration du pouvoir monarchique.

La guerre de Trente ans et les traités de Westphalie.

Louis XIV et Mazarin. Cromwell.

Gouvernement personnel de Louis XIV. Administration de Colbert et de Louvois. Guerres et traités jusqu'en 1715.

Notions générales sur les lettres, les sciences et les arts au dix-septième siècle.

La révolution de 1688 en Angleterre.

Pierre le Grand et Charles XII.

Louis XV. Le système de Law. Guerres et traités jusqu'en 1774.

Frédéric II et Marie-Thérèse.

Guerres maritimes et coloniales des Français et des Anglais au dix-huitième siècle.

Louis XVI. Guerre de l'indépendance des États-Unis.

Catherine II. Russie, Pologne, Turquie.

Mouvement de réformes en France. Les philosophes. Turgot, Necker.

Notions sommaires sur l'état politique et

---

(1) Les candidats peuvent consulter, avec profit, entre autres ouvrages, les livres suivants :

A. Brachet. *Nouvelle grammaire fondée sur l'usage de la langue*, 5e édition, Hachette.

A. Brachet. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Hetzel.

Marty-Laveaux. *Cours de langue française ; grammaire historique de la langue française*, Paris, Lemerre.

A. Lemerre. *Grammaire de la langue française à l'usage des classes supérieures des lettres*, Paris, Delalain ; 1 vol. in-8°.

Chassang. *Grammaire française, cours supérieur*, Paris, Garnier.

Ayer. *Grammaire usuelle de la langue française*, 2e édition 1883, Neufchâtel, in-12.

Les ouvrages de Littré : *Grammaire historique*, 3 vol. in-8°, Didier ; le *Dictionnaire*, etc. ; le *Dictionnaire des synonymes*, de Lafaye, Paris, Hachette, etc.

social de la France à la veille de la Révolution.

La Révolution de 1789. Convocation des états généraux. Constituante. Principales réformes.

Législative. Convention. Directoire. Guerre contre l'Europe. Consulat. Principales institutions. Traités.

Empire. Guerres et traités jusqu'en 1815.

III

L'Europe après les traités de 1815.

Louis XVIII et Charles X. La Sainte-Alliance.

Louis-Philippe. Conquête de l'Algérie.

Notions sommaires sur les lettres, les sciences, les arts, le développement de l'industrie à la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième siècle.

La revolution de 1848 et le gouvernement républicain.

Le second Empire. Guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique; la guerre de 1870.

Résumé sommaire des modifications territoriales et politiques survenues depuis 1815 dans les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse; Empire Ottoman; Russie; Italie; Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Amérique du Sud.

Développement des colonies anglaises. Les Anglais et les Russes en Asie.

GÉOGRAPHIE

Examen écrit et examen oral.

I. — Géographie détaillée de la France.

Description des côtes.

Relief du sol. Principaux groupes de montagnes.

Division de la France en bassins : fleuves et rivières. Indications des principales villes situées sur les cours d'eau.

La nationalité française : groupes ethnographiques et idiomes.

Histoire de la formation territoriale de la France : les anciennes provinces.

Les frontières françaises : leur histoire. Places fortes de terre et de mer.

Notions sur les pouvoirs publics et l'organisation administrative. Division administrative, militaire, judiciaire, universitaire, etc.

Nomenclature des départements : chefs-lieux de département et d'arrondissement, villes principales.

Climat.

Agriculture : zones agricoles; classement des productions.

Industries françaises : centres industriels, ports et villes de commerce.

Canaux et chemins de fer.

Algérie : description physique ; races indigènes et colons européens ; productions. Relations avec les pays voisins. Gouvernement et divisions administratives.

Sénégal : relations avec la région du Niger.

Possessions françaises dans l'Hindoustan et la Cochinchine : relations avec les Etats de l'Indo-Chine.

Autres possessions françaises : en Amérique, en Afrique et en Océanie.

II. — Géographie générale de l'Europe.

Description physique de l'Europe.

Races et religions de l'Europe.

Description des Etats européens : divisions politiques et principales divisions administratives ; organisation politique; géographie économique et grandes voies de communication, savoir :

Iles Britanniques ;

Etats scandinaves : Suède, Norvège, Danemark ;

Empire de Russie et royaume de Pologne ;

Belgique et Pays-Bas ;

Confédération suisse ;

Royaume de Prusse et empire d'Allemagne ;

Autriche-Hongrie ;

Empire Ottoman : principauté de Bulgarie et province de Roumélie orientale ; territoires administrés par l'Autriche ;

Etats indépendants de la péninsule des Balkans : Roumanie, Serbie, Monténégro, Grèce ;

Espagne et Portugal ;

Italie.

III. — Géographie générale des autres parties du monde.

Amérique : géographie physique; races et religions.

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Les Etats de l'Amérique centrale.

Les Etats de l'Amérique méridionale.

Possessions européennes en Amérique.

Afrique : géographie physique; race et religion ; division en grandes régions.

Maroc. Tunisie. Régence de Tripoli. Egypte et Abyssinie.

Sahara. Région du Soudan. Afrique du Sud.

Possessions européennes en Afrique.

Asie : géographie physique; races et religions.

Asie russe.

Asie centrale. Chine. Japon.

Turquie d'Asie. Arabie. Perse et autres Etats de l'Iran.

L'empire anglais dans les Indes. L'Indo-Chine. Possessions portugaises en Asie.

Océanie : géographie physique; ethnographie.

Etats indigènes et possessions européennes en Océanie.

Relations commerciales des cinq parties du monde. Grandes entreprises d'intérêt général : lignes de navigation à vapeur, chemins de fer, télégraphie.

Histoire des principales découvertes géographiques dans l'antiquité et au moyen âge; dans les temps modernes; au dix-neuvième siècle.

SECTION DES SCIENCES

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE

Examen écrit et examen oral.

Nombres entiers. Les quatre opérations.

Propriété des facteurs d'un produit.

Divisibilité par 2, 5, 4, 25, 3, 9, 11.

Plus grand commun diviseur de deux ou de plusieurs nombres. Tout nombre qui divise un produit de deux facteurs et qui est premier avec l'un d'eux, divise l'autre.

Plus petit commun multiple de deux ou de plusieurs nombres.

Décomposition des nombres en facteurs premiers. Formation du plus grand commun diviseur et du plus petit commun multiple de de plusieurs nombres décomposés en facteurs premiers.

Fractions ordinaires. Simplification et réduction au même dénominateur. Opérations.

Nombres décimaux. Opérations. Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. Fractions décimales périodiques simples et mixtes.

Système métrique.

Carré et racine carrée. Formation d'une table de carrés. Racine carrée des nombres entiers, des nombres fractionnaires, des nombres décimaux, à une approximation donnée.

Rapports et proportions. Partage d'un nombre en parties proportionnelles à des nombres donnés.

Règles de sociétés, de mélanges, d'alliages.

Intérêt. Escompte. Rente française.

Progressions arithmétiques et géométriques.

Logarithmes.

Intérêts composés.

Les différentes expressions algébriques. Emploi des lettres. Monomes. Polynomes. Addition, soustraction, multiplication et division des monomes et des polynomes. Fractions algébriques.

Résolution d'une équation du premier degré à une inconnue.

Problèmes sur le mouvement uniforme.

Résolutions de plusieurs équations du premier degré. Discussion particulière du système de deux équations littérales à deux inconnues.

GÉOMÉTRIE

Examen écrit et examen oral.

Géométrie plane.

De la ligne droite. Des angles. Perpendiculaire.

Propriété du triangle isocèle. Cas d'égalité des triangles.

Perpendiculaires et obliques. Parallèles. Somme des angles d'un polygone.

Parallélogramme. Propriétés relatives aux côtés, aux angles, aux diagonales. Rectangle.

Losange. Carré.

Des arcs et des cordes.

Tangente au cercle.

Mesure des angles.

Problèmes relatifs aux perpendiculaires, aux parallèles, aux tangentes.

Figures semblables. Lignes proportionnelles. Propriétés de bissectrice.

Cas de similitude des triangles.

Des lignes proportionnelles dans le cercle.

Relations métriques relatives au triangle.

Polygones semblables.

Problèmes relatifs aux lignes proportionnelles.

Quatrième proportionnelle. Moyenne proportionnelle.

Polygones réguliers. Inscription du carré, de l'hexagone, du triangle équilatéral et du décagone.

Mesure de la circonférence (figures homothétiques).

Aires du rectangle, du parallélogramme, du trapèze, du triangle.

Aire du polygone régulier et du cercle.

Théorème relatif aux aires de deux polygones semblables.

Géométrie dans l'espace.

Enoncés relatifs à la définition des solides et à la mesure de leurs surfaces, de leurs volumes.

Prisme. Parallélépipède. Pyramide. Cylindre. Cône. Sphère.

PHYSIQUE ET CHIMIE

Examen écrit et examen oral.

Physique.

Pesanteur. Chute des corps. Verticale. Horizontale.

Poids. Balance.

Equilibre des liquides pesants. Surface libre.

Pressions sur les parois des vases.

Vases communiquants.

Principe d'Archimède. Corps flottants.

Poids spécifique. Densité.

Pesanteur des gaz. Pression atmosphérique. Baromètres. Aérostats.

Loi de Mariotte.

Pompes.

Chaleur. Dilatation des corps par la chaleur. Thermomètres.

Changements d'état : fusion, solidification ; mélanges réfrigérants,

Vaporisation. Vapeurs saturantes.

Ebullition. Distillation.

Brouillards. Nuages. Pluie. Rosée. Glace. Neige.

Principe des machines à vapeur.

Conductibilité pour la chaleur.

Acoustique. Production du son. Vitesse du son dans l'air. Réflexion du son. Echos.

Production de l'électricité par le frottement.

Attraction et répulsion. Influence électrique. Electroscopes.

Machines électriques. Electrophore.

Foudre. Paratonnerre.

Electricité atmosphérique.

Aimants. Attraction et répulsion.

Action de la terre sur les aimants. Boussole.

Piles électriques. Effets calorifiques, chimiques et lumineux.

Optique. Propagation de la lumière. Ombre. Réflexion de la lumière. Miroirs plans. Miroirs sphériques.

Réfraction de la lumière.

Décomposition de la lumière. Prisme. Spectre solaire.

Lentilles. Leurs effets.

Chimie.

Corps simples. Corps composés.

Lois des combinaisons chimiques en poids et en volume.

Oxygène. Hydrogène. Eau. Analyse et synthèse de l'eau.

Azote. Air atmosphérique. Sa composition.

Oxydes d'azote. Acide hypoazotique. Acide azotique. Ammoniaque.

Phosphore. Acide phosphorique. Hydrogène phosphoré.

Arsenic. Acide arsénieux. Acide arsénique. Hydrogène arsénié.

Soufre. Acide sulfureux. Acide sulfurique. Acide sulfhydrique.

Chlore. Acide chlorhydrique. Brome. Iode.

Acide silicique.

Carbone, ses variétés. Acide carbonique. Oxyde de carbone. Cyanogène. Carbures d'hydrogène gazeux. Gaz de l'éclairage. Flamme.

HISTOIRE NATURELLE.

Examen écrit et examen oral.

Zoologie.

Caractère des êtres vivants. Règne animal et règne végétal. Caractères les plus apparents des animaux. Eléments chimiques qui entrent dans la composition des tissus.

Caractères extérieurs qui distinguent les grands types du règne animal : zoophytes articulés, mollusques vertébrés.

Définition des fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation, assimilation, sécrétion.

Description générale de l'appareil digestif chez l'homme. Les sucs digestifs et leur action sur les aliments.

Description générale de l'appareil respiratoire de l'homme. Mécanisme de la respiration. Analogie de la respiration et des combustions.

Description sommaire du cœur ; caractères distinctifs des veines et des artères ; capillaires. Définition de la grande et de la petite circulation. Veine porte. Sang ; lymphe.

Définition des fonctions de relation.

Rôle du squelette et des muscles dans la locomotion.

Toucher, goût, odorat. Description générale de l'oreille. Parties principales de l'œil ; formation des images dans l'œil.

Division du système nerveux en nerfs, moelle épinière, cerveau ; notions élémentaires sur le rôle des nerfs et des centres nerveux.

Idée générale des classifications ; valeur des termes par lesquels leurs divisions sont désignées.

Embranchement du règne animal. Division des vertébrés et des articulés en classes.

Botanique.

Caractères distinctifs des végétaux. Cryptogames. Phanérogames. Structure générale des végétaux : cellules, fibres, vaisseaux.

Parties composantes d'une plante phanérogame : tige, racines, feuille et fleurs.

Description de la tige, ses formes principales.

Formes diverses des racines. Racines adventives. Radicelles. Poils radicaux.

Caractères des feuilles ; parties qui les composent. Feuilles simples ; feuilles composées.

Structure d'une fleur complète. Analogie des feuilles et des parties de la fleur. Les fruits et les graines.

Phénomènes généraux de la nutrition des végétaux ; chlorophylle. Absorption par les racines.

Germination : définition des plantes monocotylédones et dicotylédones.

Géologie.

Modification actuelle du globe : érosions, alluvions ; dépôts sous-marins ; dunes. Volcans ; tremblement de terre. Affaissements et soulèvements lents.

Définition des roches et des terrains. Terrains primitifs. Terrains stratifiés. Notions sur les grandes périodes géologiques. Importance et signification des fossiles.

PARTIE COMMUNE AUX DEUX SECTIONS

1° ÉLÉMENTS DE LA MORALE

Examen écrit et examen oral.

De la psychologie : objet, méthodes, principales divisions, association des idées, mémoire, attention.

De l'activité sensible, intellectuelle et morale.

De l'instinct.

De la volonté.

De l'habitude.

Question du libre arbitre.

Dignité de la personne humaine.

De la conscience.

De la responsabilité.

Morale de l'intérêt et morale du devoir.

Du mérite et des sanctions de la loi morale.

Devoirs envers nous-mêmes.

Devoirs envers nos semblables. Justice et charité.

Devoirs relatifs aux animaux et aux choses.

Devoirs envers la famille.

Devoirs envers l'Etat.

Eléments d'instruction civique :

Devoirs des peuples les uns envers les autres.

De la culture morale et des moyens de se perfectionner dans la vertu.

Notions relatives à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme et aux devoirs envers Dieu.

2° LANGUES VIVANTES

Examen écrit et examen oral.

L'épreuve orale consistera en une explication de texte choisi dans les ouvrages qui sont portés au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles (4e et 5e années.)

3° ÉPREUVE DE DICTION

Analyse, au point de vue de la diction, d'un morceau littéraire ou scientifique.

Lecture à haute voix. — Il sera tenu plus de compte dans cette épreuve de la simplicité dans la manière de dire, de la justesse d'intonation, de l'articulation, que du timbre et de la force de la voix.

L'examen portera sur :

« Morceaux choisis des classiques français, par Lebbé, cours élémentaire, moyen, supérieur. »

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère des postes et des télégraphes.

La distribution des correspondances apportées à Paris, le 8 janvier au matin, par le bureau ambulant de Brest à Paris, a dû être remise à la 4e distribution du 8, au lieu de la 1re, par suite de l'arrivée tardive du train.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du mardi 8 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CARNOT
PRÉSIDENT D'AGE

La séance est ouverte à deux heures dix minutes.

Aux termes de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, qui appelle le Sénat et la Chambre des députés à se réunir en session ordinaire le second mardi de chaque année, M. le président déclare que la session ordinaire de 1884 est ouverte.

Les six membres les plus jeunes de l'Assemblée sont appelés à prendre place au bureau en qualité de secrétaires provisoires. Sont désignés tour à tour : MM. Delbreil, de Verninac, Jacques Hébrard, Brugerolle, Chiris, Béral, Forcioli, Berlet, Cuvinot.

Le bureau provisoire est constitué.

M. le président d'âge prononce une allocution.

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le cardinal-archevêque de Paris, faisant connaître au Sénat qu'aux termes de la loi constitutionnelle des prières publiques seront dites à la métropole le dimanche 13 janvier, à midi et demi.

Le Sénat fixe sa prochaine séance à jeudi prochain pour la constitution de son bureau définitif.

Jeudi, 10 janvier, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à deux heures vingt-cinq minutes.

Ordre du jour du jeudi 10 janvier 1884.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Scrutin pour la nomination du président du Sénat. (Le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures.)

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Scrutin pour la nomination de six secrétaires.

Scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du jeudi 10 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Peyrat, jusques et y compris M. Ronjat.

Tribunes. — Depuis M. Hébrard (Jacques), jusques et y compris M. Le Lièvre.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocation du mercredi 9 janvier.

Commission des finances, à trois heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du mardi 8 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. GUICHARD
DOYEN D'AGE

La séance est ouverte à deux heures.

Il est procédé à l'installation du bureau provisoire. MM. Laguerre, Emmanuel Arène, Cornudet, Gerville-Réache, Pelisse et Godet prennent place en qualité de secrétaires d'âge.

M. le président déclare ouverte la session ordinaire de 1884, et prononce une allocution.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Après avoir entendu M. Lockroy et M. le président, la Chambre décide que le scrutin, pour la nomination du président définitif, restera ouvert jusqu'à quatre heures.

Il est procédé à ce scrutin.

M. Henri Brisson, qui obtient 224 voix, sur 298 votants et 244 suffrages exprimés, est proclamé président de la Chambre des députés pour 1884.

MM. Lockroy, Laroche-Joubert et Bovier-Lapierre ayant été entendus, le renvoi à jeudi du scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents, puis le renvoi à demain, sont successivement repoussés.

Il est procédé à ce scrutin.

Le quorum de 279 votants n'ayant pas été obtenu, le scrutin est déclaré nul. Il y sera procédé de nouveau jeudi.

M. le président annonce que MM. Charmes, Bastid et Armez déclinent la candidature aux fonctions de secrétaire.

La séance est levée à cinq heures dix minutes.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 10 janvier 1884

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Fixation de l'ordre du jour.

La séance du jeudi 10 janvier 1884 est la 2e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 4e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Rauline, jusques et y compris M. de Soland.

Tribunes. — Depuis M. Descamps, jusques et y compris M. Duval.

Convocations du mercredi 9 janvier.

Commission relative au recrutement et à l'avancement dans l'armée, à une heure. — Commission n° 15.

Commission relative au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer, à neuf heures et demie. — Local du 11e bureau.

Sous-commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à trois heures. — Commission n° 2.

INFORMATIONS

L'Administration pénitentiaire en Angleterre.

Les *commissionners of prisons* viennent de déposer leur rapport relatif aux opérations de l'administration pénitentiaire pour l'année close le 31 mars 1883. En moyenne, la population des prisons de l'Angleterre et du pays de Galles a été par jour de 17,876 individus ; elle était l'année précédente de 17,798. Si l'on tient compte de l'augmentation de la population totale, ce léger accroissement est presque insignifiant. Il est bien inférieur à celui qui s'était produit en 1881-1882 et chaque année depuis 1877.

Au dernier jour de l'année 1882-1883, le nombre des prisonniers était de 16,913 ; à la date correspondante de l'année précédente, il était de 18,392. La diminution provient principalement de la catégorie des jeunes détenus, et il est permis de l'attribuer au développement des écoles industrielles et des réformatoires dont nous avons déjà parlé. Le rapport signale les efforts tentés par l'administration pour arriver à une séparation plus complète des différentes classes de prisonniers. Il fait connaître aussi que l'organisation des sociétés de patronage des détenus libérés vient d'être réglementée. Ces associations recevront une subvention du gouvernement, à la condition de se charger, si on le leur demande, du pécule que les prisonniers auraient acquis par leur bonne conduite et leur travail, et de secourir exclusivement les libérés recommandés par l'administration pénitentiaire. Plus

sieurs de ces sociétés seront autorisées à répartir les fonds donnés par les personnes bienfaisantes en vue d'aider les prisonniers.

L'état sanitaire de la population des prisons est satisfaisant; il s'est notablement amélioré depuis que l'État a centralisé ce service. Le chiffre des suicides est aussi plus bas que les années précédentes. Des instructions ont été données pour qu'avant la libération les prisonniers soient visités par le médecin et, si le besoin en est reconnu, reçoivent une alimentation plus fortifiante qui leur permette à la sortie de se livrer aux rudes travaux.

Le nombre des punitions pour infraction à la discipline a diminué dans une proportion presque étonnante. De 60,000 en 1881-1882, il est descendu l'an dernier à 42,000. A quelle cause attribuer ce changement? Les auteurs du rapport affirment que ce n'est point à un relâchement de la discipline, mais uniquement à la plus grande moralité des détenus. C'est une déclaration qu'accueilleront, non sans un peu de surprise, mais avec satisfaction, ceux qui estiment avec nous que s'il est des établissements où la rigueur absolue soit de mise pour assurer le bon ordre, ce sont les lieux de détention.

(*Revue générale d'administration*. — Ministère de l'intérieur.)

Dépêches adressées au ministère de la marine :

7 janvier 1884.

De Saint-Nazaire : paquebot transatlantique *Lafayette* a fait route hier soir pour les Antilles.

D'Alger : le d'*Estaing*, arrivé à Alger ce matin, partira demain.

De la Rochelle : *Mutin*, annexe d'*Elan*, arrivé hier, prend la mer.

De Marseille : frégate américaine *Trenton*, commandant Sphinan, venant de Gibraltar, a mouillé cette nuit à Endoume.

De Marseille : paquebot *Anadyr*, parti hier, à onze heures, pour Indo-Chine.

De Sydney : gouverneur de la Cochinchine télégraphie : *Loire* partie le 22 décembre et l'*Eclaireur* le 23.

De Tarifa : les transports *Tarn*, la *Corrèze* et le *La Galissonnière* passent le détroit.

L'*Iraouaddy*, des messageries maritimes, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon, est arrivé à Marseille le 8 janvier, à sept heures matin.

Le *Sindh*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est parti d'Aden le 7 janvier, à cinq heures soir.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Marseille*, venant de Vera-Cruz, est arrivé à Saint-Thomas le 7 janvier, et en a relevé le même jour pour le Havre et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Saint-Nazaire*, venant de Saint-Nazaire, est arrivé à Saint-Thomas le 5 janvier, et en a relevé le même jour pour la Vera-Cruz et escales.

Le numéro 8 du *Bulletin du ministère de l'agriculture*, pour l'année 1883, vient de paraître. Il renferme, en dehors de documents administratifs et statistiques (revenu de la propriété non bâtie ; production fromagère du Doubs depuis quarante ans, etc...) trois rapports sur le croisement entre races de vers à soie, la visite des établissements ostréicoles du Morbihan et la préparation des raisins secs au point de vue de la fabrication des vins.

Viennent ensuite, sous la rubrique Etranger, divers rapports consulaires concernant la production agricole, en Italie et au Canada, celle de la laine en Silésie, de la soie en Espagne, des vins en Italie et en Sicile, et en outre un rapport intéressant sur les mesures administratives prises aux Etats-Unis contre les épizooties, suivi d'une notice sur les foins comprimés à Chicago.

S'adresser pour la vente des numéros et pour l'abonnement, à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

Viennent de paraître à la librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain :

Journal de la découverte des sources du Nil, du capitaine Speke. Ouvrage traduit de l'anglais par E. Forgues. 1 vol. avec trois cartes et 78 gravures d'après les dessins du capitaine Grant. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Comment j'ai retrouvé Livingstone, voyages, aventures et découvertes dans le centre de l'Afrique, de H.-M. Stanley. Ouvrage traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. 1 vol. illustré de 78 gravures, et accompagné de 6 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

A travers le continent mystérieux, ou les sources du Nil, les grands lacs de l'Afrique équatoriale, le fleuve Livingstone jusqu'à l'Atlantique, par le même. Ouvrage traduit sous la direction de Mme H. Loreau. 2 vol. illustrés de 150 gravures et accompagnés de 9 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Au cœur de l'Afrique (1866-1871). Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, du docteur Schweinfurth. Ouvrage traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. 2 vol. illustrés de 139 gravures sur bois et accompagnés de 2 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Voyage aux Pyrénées, de H. Taine. 1 vol. illustré de 350 gravures dessinées sur bois par Gustave Doré. — Broché 10 fr. Relié, 14 fr.

Escalades dans les Alpes, de Ed. Whymper. Ouvrage traduit de l'anglais par Ad. Joanne. 1 volume in-8° jésus, contenant 75 gravures et 6 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 15 fr.

Voyages et aventures dans l'Alaska (ancienne Amérique russe), du même. Ouvrage traduit de l'anglais par Emile Jonveaux. 1 vol. contenant 37 gravures et une carte. — Broché, 10 fr. Relié, 14.

Cameron (le commandant A.-L.) : *A travers l'Afrique*, voyage de Zanzibar à Benguela, traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. 1 vol. in 8, contenant 139 gravures, 1 carte et 4 fac-simile. Broché, 10 fr. ; relié, 14 fr.

Gourdault (J.) *Voyage au pôle-nord des navires la Hansa et la Germania*, rédigé d'après les relations officielles. 1 vol. in-8, illustré de 80 gravures sur bois et accompagné de 3 cartes. Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

Mycènes, recherches, fouilles et découvertes faites en 1876 à Mycènes et à Tyrinthe, de H. Schliemann. Ouvrage traduit de l'anglais par J. Girardin. 1 vol. in-8° jésus, illustré de 549 gravures sur bois, et contenant 8 cartes et plans. — Broché, 25 fr. Relié, 32 fr.

En vente à la même librairie :

Voyage d'exploration en Indo-Chine, par Garnier (Fr.), effectué par une commission française, présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée. 2 vol. in-4°, contenant 155 gravures sur bois, d'après les croquis de M. Delaporte, et un atlas in-folio contenant 12 cartes et 10 plans. 2 eaux-fortes, 10 chromolithographies, 4 lithographies à 3 teintes et 31 lithographies à 2 teintes. Prix des 2 vol. brochés avec l'atlas cartonné, 200 fr.

La reliure des 2 volumes se paye en sus 20 fr.

Voyage de l'Atlantique au Pacifique à travers le Canada, les montagnes Rocheuses et la Colombie anglaise, de Milton et Cheadle. Ouvrage traduit de l'anglais par J. Belin de Launay. 1 volume in-8°, illustré de 22 gravures et accompagné de 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

A travers le continent mystérieux, ou les sources du Nil, les grands lacs de l'Afrique équatoriale, le fleuve Livingstone et l'océan Atlantique, de H.-M. Stanley. Voyage traduit sous la direction de Mme H. Loreau. 2 volumes in-8°, illustrés de 150 gravures sur bois et de 9 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Une année de voyage dans l'Arabie centrale (1862-1863), de Palgrave. Ouvrage traduit de l'anglais par Em. Jonveaux, accompagné du portrait de l'auteur, d'une carte et de 4 plans. 2 volumes in-8°. — Brochés, 10 fr. Reliés, 18 fr.

L'expédition du Tegetthoff. Voyage de découvertes au 80e-83e degrés de latitude nord, du lieutenant Payer, traduit de l'allemand par J. Gourdault. 1 volume in-8°, contenant 67 gravures et 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Un voyage à la mer polaire sur les navires l'« Alerte » et la « Découverte » (1875 à 1876), du capitaine Nares, traduit de l'anglais par Frédéric Bernard. 1 volume in-8°, illustré de 62 gravures sur bois et accompagné de 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Livingstone (David) : *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe*. Ouvrage traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. 1 volume in-8, illustré de 45 gravures et 2 cartes. Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

— *Dernier journal* (1866 à 1873), traduit par Mme H. Loreau. 2 volumes in-8, illustrés de 60 gravures sur bois et accompagnés de 2 cartes. Brochés, 20 fr.; reliés, 28 fr.

Livingstone (David et Charles) : *Explorations du Zambèse et de ses affluents*, et découvertes des lacs Chiroua et Nyassa (1858-1864). Ouvrage traduit de l'anglais par Mme H. Loreau. 1 volume in-8, contenant 47 gravures et 4 cartes. Broché, 10 fr.; relié, 14 fr.

Rome, description et souvenirs, par Wey (Fr.). Nouvelle édition augmentée et suivie de Rome italienne, notes des derniers voyages. 1 volume in-4°, contenant 370 gravures sur bois d'après Bayard, Hubert Clerget, A. de Neuville, Henri Regnault, E. Thérond, etc., et 1 plan. Broché, 50 fr. Relié richement, avec fers spéciaux, 65 fr.

Rome italienne. Chapitres complémentaires. Brochure in-4°, 5 fr.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 8 janvier 1884.

Une nouvelle bourrasque aborde l'Ecosse, elle semble devoir se diriger vers l'est. Le baromètre est encore en hausse sur l'ouest de l'Europe, il marque 766 millim. à Valentia et une aire supérieure à 770 millim. s'étend sur l'ouest de la France et de l'Espagne.

Une dépression s'est formée sur le golfe de Gênes; le vent souffle fort du nord-ouest en Provence.

La température baisse au nord de la Russie et sur toutes nos régions, elle monte dans l'ouest des Iles-Britanniques; la ligne isotherme de 10° se montre à l'entrée de la Manche (Valentia 11°), celle de 5° passe dans l'est de la France, et celle de 15° au fond du golfe de Bothnie.

En France, le ciel va rester nuageux avec quelques averses par places; un abaissement le température est probable.

France.

Service maritime :

Nouvelle bourrasque aborde Ecosse et marche vers est.

Manche. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest modéré ou assez fort.

Bretagne. — Idem, faible ou modéré.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Dépression golfe de Gênes, baisse 6 millim., Nice; 1 Perpignan; hausse 4 millim. Biarritz; nord-ouest modéré Sicié.

Provence. — Vent d'entre ouest et nord assez fort à très fort.

Algérie. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest, modéré ou assez fort.

Service agricole:

Nouvelle bourrasque aborde Ecosse, marche vers est; dépression golfe de Gênes.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Ce, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 7 janvier.

Du sieur THIBAULT (Louis), boulanger, demeurant à Paris, avenue de Clichy, 66.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tacherie, 4, syndic provisoire. (N. 14826 du gr.)

Du sieur GODILLOT (Jules-Joseph), marchand de journaux en gros, demeurant à Paris, rue Montmartre, 146, ci-devant, et actuellement à Pantin, rue de Paris, 75.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14827 du gr.)

Du sieur DESTOUCHE (Jules), ancien boulanger à Paris, rue de La Chapelle, 74, demeurant actuellement rue Ordener, 25.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Chevillot, rue Jean-Lantier, 7, syndic provisoire. (N. 14828 du gr.)

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur ARNOUT (Alphonse-Louis), quincaillier, demeurant à Paris, boulevard Saint-Michel, 7, ci-devant, et actuellement rue Mouton-Duvernet, 10, le 14 courant, à 10 heures précises. (N. 14274 du gr.)

Du sieur DELORME (Honoré), charron, demeurant à Paris, rue de Javel, 100, le 14 courant, à 10 heures précises. (N. 14323 du gr.)

Du sieur DUPONT (Jean-Baptiste), photographe, demeurant à Paris, rue de Buci, 11, le 14 courant, à 11 heures précises. (N. 14814 du gr.)

Du sieur FALLÈS aîné (Antoine), marchand de futailles, demeurant à Paris, rue de Jussieu, 9 et 11, le 14 courant, à 11 heures précises. (N. 14790 du gr.)

Du sieur NOLIN (Philibert), entrepreneur de charpente et menuiserie, demeurant à Paris, rue de Crimée, n. 95, le 14 courant, à 10 heures précises. (N. 14808 du gr.)

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur HIÉLARD, marchand de brosseries-parfumeries, ayant demeuré à Paris, boulevard de la Madeleine, 11, puis rue Mogador, 7, et actuellement rue des Pyrénées, 52, le 14 courant, à 10 heures. (N. 15095 du gr.)

Du sieur HUGOT (Louis-Gustave), ancien marchand de beurre et œufs en gros à Paris, rue Jeanne, 31, le 14 courant, à 12 heures. (N. 14299 du gr.)

De la Société en nom collectif J. LÉVY fils, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de lingerie avec siège à Paris, rue du Sentier, n. 20, et composée de : 1° Ernest LÉVY, demeurant à Saint-Mandé, rue Eugénie, 1, et 2° Lucien LÉVY, demeurant à Saint-Mandé, rue Eugénie, 1, le 14 courant, à 11 heures. (N. 14463 du gr.)

Du sieur DUCROQUET (Alfred), marchand de papier en gros, demeurant à Paris, rue Elzévir, 6, le 14 courant, à 11 heures. (N. 14479 du gr.)

Du sieur ARCO (Albert), ébéniste, demeurant à Saint-Ouen, avenue des Batignolles, 16, le 14 courant, à 11 heures. (N. 14537 du gr.)

Du sieur HELIOT (Paul-Alphonse), entrepositaire de bières, demeurant à Paris, avenue d'Ivry, 61, le 14 courant, à 11 heures. (N. 14643 du gr.)

Nota. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

CONCORDATS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur MAUGER, fabricant d'ameublement, demeurant à Paris, rue Bleue, 11, le 14 courant, à 10 heures précises. (N. 14073 du gr.)

Du sieur TINTINGER (Dominique), marchand de vins-restaurateur, demeurant à Paris, boulevard de la Villette, 42, le 14 courant, à 11 heures précises. (N. 14373 du gr.)

Du sieur BARTHEL (Edouard), tourneur en tous genres, demeurant à Paris, rue Moreau, 14, le 14 courant, à 11 heures précises. (N. 13787 du gr.)

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATION

Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés :

De la Société en nom collectif Ed. BLOCQUEL et Ce (en liquidation), ayant eu pour objet la commission en marchandises dont le siège était à Paris, rue Bertin-Poirée, n. 10, et composée de : 1° BLOCQUEL (Edmond-Charles), demeurant rue des Feuillantines, 3; 2° et ROESER (Gustave-Pierre), demeurant à Senlis, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 14 courant, à 1 heure, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, délibérer, conformément à l'article 531 du Code de commerce, sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur Roeser, l'un des faillis. (N. 13901 du gr.)

De la Société en nom collectif Ed. BLOCQUEL et Ce, ayant eu pour objet la commission en marchandises dont le siège était à Paris, rue Bertin-Poirée, 10, et composée de : 1° BLOCQUEL (Edmond-Charles), demeurant rue des Feuillantines, 3; 2° et ROESER (Gustave-Pierre), demeurant à Senlis, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 14 courant, à 1 heure, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, délibérer, conformément à l'article 531 du Code de commerce, sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur Blocquel, l'un des faillis. (N. 13901 du gr.)

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur LEMARCHAND (Victor-Louis), restaurateur, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol,

10, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 14 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gautier, rue Thérèse, 13, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14050 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE APRÈS CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

MM. les créanciers de la faillite du sieur ARIÈS (Philippe-Paul), fabricant de chapeaux, demeurant à Paris, rue du Perche, 7 *bis*, sont invités à se rendre, le 14 courant, à 2 h. précises, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions. (N. 13744 du gr.)

REDDITION DE COMPTE

Sont invités à se rendre, le 14 courant, à une heure précise, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Du sieur SERIER aîné, ancien marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Cinq-Diamants, 53. (N. 11820 du gr.)

Du sieur LEGRAND (Louis), passementier, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 69. (N. 13793 du gr.)

De la dame veuve GINISTY, marchande de vins, épicerie et comestibles, demeurant à Clichy-la-Garenne, boulevard National, 55. (N. 13979 du gr.)

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des comptes et rapports des syndics.*

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Du 30 novembre.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du sieur BROUILLARD (Joseph), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Clichy (Seine), rue de Paris, 99. (N. 14485 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 21 décembre 1883,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare nul et de nul effet le jugement du 12 octobre dernier, qui a déclaré résolu le concordat intervenu entre le sieur ANSELM (Théodore), marchand de confections, demeurant à Paris, rue Montmartre, n. 169, et ses créanciers,

Rapporte ledit jugement et remet les parties au même et semblable état qu'avant icelui. (N. 11288 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 8 décembre 1883,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal dit que le jugement du *27 octobre 1883*, déclaratif de la faillite du sieur Jacques LEVY fils négociant en lingerie, demeurant à Paris, rue du Sentier, 20 :

S'applique à la *Société en nom collectif J. Levy fils, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de lingerie, avec siège social à Paris, rue du Sentier, 20, et composée de : 1° Ernest Levy, demeurant à Saint-Mandé (Seine), rue Eugénie, n. 4 ; et 2° Lucien Levy, demeurant à Saint-Mandé (Seine), rue Eugénie, n. 4.*

Déclare ledit jugement commun dans toutes ses dispositions à ladite société, en conséquence la déclare en état de faillite ouverte, fixe au 11 octobre 1883 l'ouverture de ladite faillite.

Continue et en tant que de besoin nomme à nouveau M. Nay, juge-commissaire, et M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic ;

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (N. 14463 du gr.)

Ministère de la guerre.

ADJUDICATION DU 22 JANVIER 1884 POUR LA FOURNITURE DES DRAPS DE TROUPE

MODIFICATION au cahier des charges du 31 juillet 1883.

Le tableau faisant suite au paragraphe 13 de la notice B indicative des conditions de la fabrication des draps est remplacé par le suivant :

DRAPS	POIDS au mètre carré.		POIDS au mètre courant en 140.		NOMBRE de fils de chaîne contenus dans une pièce de drap en toile.	NOMBRE de fils de trame qui devra être contenu dans chaque centimètre de toile.	NOMBRE de fils par centimètre carré de drap fini.		RÉSISTANCE dynamométrique	
	Minimum.	Normal.	Minimum.	Normal.			en chaîne.	en trame.	en chaîne.	en trame.
DE SOUS-OFFICIER										
Blanc blanchi	464	485	650	680	2.700	17 à 18	19 à 20	21 à 22	24	22
Bleu de ciel	507	528	710	740	2.700	17 à 18	19 à 20	21 à 22	26	24
Bleu foncé	507	528	710	740	2.700	17 à 18	19 à 20	21 à 22	26	24
Garance	507	528	710	740	2.700	17 à 18	19 à 20	21 à 22	26	24
Gris de fer foncé	507	528	710	740	2.700	17 à 18	19 à 20	21 à 22	26	24
Jonquille	464	485	650	680	2.700	17 à 18	19 à 20	21 à 22	24	22
Ecarlate	464	485	650	680	2.700	17 à 18	19 à 20	21 à 22	24	22
DE SOLDAT										
Bleu de ciel	578	600	810	840	2.200	13 à 14	15 à 16	16 à 17	28	26
Bleu foncé	578	600	810	840	2.200	13 à 14	15 à 16	16 à 17	28	26
Garance	578	600	810	840	2.200	13 à 14	15 à 16	16 à 17	28	26
Gris beige	600	621	840	870	2.200	13 à 14	15 à 16	16 à 17	28	26
Gris de fer bleuté	614	635	860	890	2.200	13 à 14	15 à 16	16 à 17	30	28
Gris de fer foncé	578	600	810	840	2.200	13 à 14	15 à 16	16 à 17	28	26
Marron foncé	578	600	810	840	2.200	13 à 14	15 à 16	16 à 17	28	26
Beige bleu	578	600	810	840	2.200	13 à 14	15 à 16	16 à 17	28	26

N. B. — Les types présentés aux soumissionnaires doivent être consultés seulement sous le rapport de la couleur, de la qualité des matières premières, de la nature de l'épuration qu'on leur a fait subir et de la nature des apprêts.

Quant aux conditions de poids, de nombre de fils, de résistance à la traction, elles sont indiquées par le tableau ci-dessus.

Les adjudicataires auront à se conformer strictement à toutes les conditions insérées dans la présente notice, qui fera toujours loi dans le cas où il s'élèverait des contestations au sujet des différences de détail constatées entre les types et lesdites conditions.

Notice C sur la vérification des draps.

Epreuve dynamométrique.

§ 12, à la fin ; ajouter :

« On devra avoir soin d'opérer sur cinq ou six morceaux de draps coupés dans différentes parties de la pièce. »

Paris, le 7 janvier 1884.

Etude de Me Henry Mutel, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 34.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le 19 janvier 1884,

DE DEUX MAISONS NEUVES

BOULEVARD ORNANO, 26 ET 28

1er lot. — Revenu évalué : 13,100 fr.
Mise à prix....... 200.000 fr.
2e lot. — Revenu évalué : 18,150 fr.
Mise à prix....... 250.000 fr.

S'adresser à Mes Henry Mutel et Mesnier, avoués ; et à MM. Richefeu frères, architectes, rue de Clignancourt, 58.

EMPRUNTS INTÉRIEURS RUSSES 5 %
DITS EMPRUNTS D'ORIENT

Le Gouvernement impérial de Russie a autorisé MM. VERNES et Cie à payer, à Paris, les coupons des emprunts d'Orient, au change du jour, sans frais.

Ils payent dès maintenant à leur caisse, rue Taitbout, 29, le coupon du deuxième emprunt échéant le 2/14 janvier 1884.

ANNUITÉS ORLÉANS-CHALONS

Le vingtième tirage au sort pour les titres d'annuités dues par l'Etat pour la subvention du réseau d'Orléans à Châlons aura lieu le 15 janvier, à trois heures, place de l'Opéra, 2.

Spectacles du Mercredi 9 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Juive : Escalaïs, Boudouresque, Laurent; Mmes Dufrane, Hamann.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Tartuffe : Delaunay, Maubant, Febvre, Barré; Mmes Samary, Jouassain, Reichemberg, Lloyd. — L'Aventurière : Coquelin, Febvre, Le Bargy, Martel, Silvain; Mmes Tholer, Barretta.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Herbert, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivet.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'Âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Taillan, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/». — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 2 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

La première représentation de Smilis, la nouvelle comédie de M. Jean Aicard, aura probablement lieu à la Comédie-Française le lundi 21 janvier.

La seconde serait donnée le lendemain, pour les abonnés du mardi.

Au prochain anniversaire de la naissance de Molière, c'est-à-dire mardi prochain, la Comédie-Française donnera le Malade imaginaire, avec M. Barré dans le rôle d'Argant, qu'il n'a pas joué depuis quinze ans. Mme Durand remplira celui d'Angélique pour la première fois.

Le même soir aura lieu la première représentation de Maîtres et Valets, de M. Bertol-Graivil. Cet à-propos, en vers, sera joué par MM. Coquelin cadet, Truffier et de Féraudy. M. Truffier, collaborateur de M. Bertol-Graivil, jouant dans la pièce, ne signera pas sur l'affiche.

On annonce pour mardi prochain le début de Mlle Zina Dalti au Théâtre-Italien, dans I Puritani.

A la Porte-Saint-Martin, les matinées vont être consacrées au répertoire classique.

Dimanche prochain, la représentation diurne sera composée du Passant avec Mmes Sarah Bernhardt et Melcy; du Bonhomme Jadis avec M. Talbot, et de l'École des Femmes.

Le Roi de carreau va céder la place à l'Oiseau bleu.

Les Nouveautés feront donc relâche lundi prochain pour la répétition générale. Mardi, première représentation.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 8 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			82 ..
Huile de Colza disponible, épurée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			84 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			92 ..
Huile de Lin, en fûts			55 50
Huile de Lin, en tonnes			57 50
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	47 50	à	47 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	54 50	à	54 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	60 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. ..	à	46 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	49 75
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Beurfs de la Plata			96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 ¾ .. — 1 h., 101 7/16
VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 50.. — Monnaie, 80 50
Crédit Autrich. .... 309 50 | Chem. de fer Autrich. 325 30
Change sur Londres.... Demande, 120 90. — Offre, 121 10
Change sur Paris...... Demande, 48 05 — Offre, 48 ..
Lots.................. 126 75 | Napoléon.............. 9 50

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ¼ .. à 206 ½ ..	205 ¾ .. à 206 ¼ et 4.. %
4.. %	Allemagne	122 ¼ .. à 122 ½ ..	122 ¼ .. à 122 ½ et 4.. %
5.. %	Vienne	206 ... à 206 ¼ ..	206 ... à 206 ¼ et 4.. %
5.. %	Barcelone	487 ¼ .. à 488 ¼ ..	488 ¼ .. à 489 ¼ et 4.. %
5.. %	Madrid	487 .. à 487 ¼ ..	487 ¼ .. à 488 .. et 4.. %
6.. %	Lisbonne	546 ¼ .. à 547 ¼ ..	547 .... à 548 .. et 4.. %
6.. %	St-Pétersb.	241 ¼ .. à 242 ¼ ..	241 ¼ .. à 242 ¼ et 4.. %
4.. %	New-York	517 .... à 518	517 .... à 518 .. m. 3 %
.....	Stockholm	137 .... à 138	137 .... à 138 .. et 4.. %

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3.. %	Londres	25 17½ à 25 22½	25 15 .. à 25 20 m. 3 %
	d° Chèque	.. .... à	25 16 .. à 25 21 .. ...
3½ %	Belgique	pair à ¼ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5.. %	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ½ pr. — 5 %
5.. %	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ½ pr. — 6 %
3.. %	Suisse	pair à 1/16 b.	pair à 1/16 p. — 3 %

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à huit mois.... 2½ %
d° d° De neuf mois à un an........ 3.. %
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3.. % — Avances, 4.. %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 ..	à	.. ..	0/00 pm
Argent » à 1000/1000, d° 218 89..	150	à	155 ..	0/00 pm
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 [illegible]	
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..	
Piastres mexicaines	4 51..	à	4 52..	
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..	
Banknotes	25 11..	à	25 16..	
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..	
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..	
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½	
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..	

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*
Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 8 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %..........	76 35 40 30 40 50 55 4[illegible] ... 60	en liq. / fin ct.	76 30	76 50	76 22½	76 50	76 20	76 10
			fin c.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. ..		
			fin c.	.. ..	.. .. d 1f	76 55	76 75 d 50		
			fin c.	76 80	76 85 d 25	.. ..	.. ..		
			fin p.	.. ..	.. .. d 1f	.. ..	77 05 d 50		
			fin p.	.. ..	.. .. d 2f	.. ..	.. ..		
			fin p.	.. ..	77 35 d 25	.. ..	.. .. d 37		
oct. 83.	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	77 45 50 57½ 60 70 8[illegible] ... 90 80	en liq. / fin ct.	77 45	77 60	77 35	77 57½	77 30	77 32½
			fin c.	.. ..	.. .. d 1f	.. ..	.. .. d 50		
			fin c.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. ..		
			fin p.	.. ..	.. .. d 1f	.. ..	.. .. d 50		
			fin p.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. ..		
sept. 83	4 %..........	98 ...	en liq. / fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %..........	106 90 107 107 10 20 3[illegible]	en liq. / fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	106 75	118 ..
nov. 83	4 ½ % 1883..........	106 80 70 [illegible] 60 80 85 ... 90 95 10[illegible]	en liq. / fin ct.	106 75	106 90	106 65	106 90	106 50	106 47½
			fin c.	.. ..	.. .. d 2f	.. ..	.. ..		
			fin c.	.. ..	.. .. d 1f	106 90	107 20 d 50		
			fin c.	107 10	107 25 d 25	.. ..	.. ..		
			fin p.	.. ..	.. .. d 1f	.. ..	.. ..		
			fin p.	.. ..	.. .. d 2f	107 25	107 50 d 50		
			fin p.	.. ..	107 70 d 25	.. ..	.. .. d 2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	... ..
....	Réparti. Mexic., prom. de rentes.	0 20						0 26	... ..
....	d° bulletins négociables.							13 ..	... ..
....	Bons du Trésor. 4 %..........							[illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	... .. Coup. de 5000 f.						[illegible] 25	... ..
....	d° c. de 1000 f.	... .. Coup. de 10000 f.						1012 50	... ..
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	... .. Coup. de 5000 f.						100 ..	... ..
....	d° c. de 1000 f.	... .. Coup. de 10000 f.						1012 50	... ..
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	... .. Coup. de 5000 f.						503 ..	... ..
....	d° c. de 1000 f.	... .. Coup. de 10000 f.						[illegible] 250	... ..
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	509 25	en liq. / fin ct.					508 ..	495 ..
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t.p.	500	fin ct.					500 ..	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	528 530	fin ct.					520 ..	482 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dép. Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	242 245						241 50	... ..
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	515						513 ..	330 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	517 517 50 518 75 517.						516 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	410 411 412 411 50						411 75	... ..
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	386 50 386 75 386 50						387 ..	393 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 [illegible] 115. 387						115 ..	... ..
....	d° d° séries sor. (unités)							[illegible] ..	... ..
....	d° d° séries non sorties....							[illegible]	... ..
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	506 507 506 50						507 50	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	508 503 506 25						508 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par M., ex d'imp.).	520 519						517 ..	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé..........	360 352					d 5f	360 ..	351 75
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	438 75	en liq. / au 31 / P au 15 / P au 31		d 10 / d 5f		d 10 / d 10	438 75	488 ..
.... 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p.. (nominatives)		en liq. / au 15 / P au 15 / P au 31		d 5f / d 5f			372 50	728 ..
....	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	262 50	en liq. / au 15 / P au 15		d 10		d 10	278 ..	325 ..
juill. 83	Banque de France (nominatives).	5100 5120	en liq. / au ct. / fin c. / fin p.	5110 ..	5155 .. d 50 / d 50		5150 ..	5055 ..	5090 ..
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	503 75 505	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 31	506 25	d 10 / d 25		510 ..	505 ..	506 25
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	817 50 823 75 820 825 / 827 50 830 835 840 84[illegible]	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 31	820 ..	815 .. / 810 .. d 10 / 835 .. d 10	828 ..	842 50	811 25	810 ..
... 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés.......... (nominatives)	440	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 31		d 5f / d 5f			440 ..	430 ..
juin 83.	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).		en liq. / au 15 / P au 15		d 5f		d 10	430 ..	550 ..
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p..........	440 442 50 445 447 50 / 450 442 50	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 31		d 5f / d 5f			440 ..	450 ..
juill. 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé..........	935 940 945 ...	en liq. / au 15 / P au 15		d 10			940 ..	910 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départ. de Constantine, 5%, 1879.	985 ..	...
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 ..	...
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	.. ..	...
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %......	.. ..	...
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	98 50	...
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	.. ..	...
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1000 ..	99[illegible]
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	105 ..	...
d° 1863, 3%, remb. 100 fr..	102 ..	...
d° 1876, 4 ½ %, remb. 500 fr.	... ..	...
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.	... ..	...
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	93 75	93
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	45
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	... ..	...
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.	... ..	...
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.	.. ..	...
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.	.. ..	...
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.....	167 50	...
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.	... ..	...
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.	... ..	...
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	... ..	...
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.	... ..	...
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.	.. ..	...
Le Phénix (incendie), tout payé....	.. ..	...
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 125 f. p.	... ..	...
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.	... ..	...
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.	... ..	...
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.	.. ..	...
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).	... ..	...
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).	... ..	...
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.).	... ..	...
d° (maritimes), 500f p. (nom.).	... ..	...
d° (vie), tout payé (nom.)....	... ..	...
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.	... ..	...
Caisse Patern. (vie), a. [illegible] f., 125 p.	... ..	...
La Centrale (vie), a. 1000 f., [illegible] f. p.	[illegible]	...
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.	... ..	...
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.	... ..	...
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	... ..	...
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).	... ..	...
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).	.. ..	...
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.	.. ..	...
La Nationale (incendie), (nominat.).	.. ..	...
La Nationale (vie), (nominatives)..	12750.	...
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.	... ..	...
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.	... ..	...
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).	... ..	...
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).	... ..	...
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.	... ..	...
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.	... ..	...
La Providence (inc.), 250 fr. payés.	... ..	...
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.	... ..	...
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.	.. ..	...
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.	.. ..	...
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p....	... ..	...
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).	... ..	...
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.	... ..	...
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).	... ..	...
L'Union (vie) (nominatives)........	... ..	...
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.	... ..	...
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.	... ..	...
d° d° tout payé.	... ..	...
Annuités d'Aire à la Bassée......	... ..	...
d° d° 5e ...	... ..	...
Annuités d'Arles à Bouc........	... ..	...
Annuités Canal des Ardennes.....	... ..	...
Annuités Canal de la Somme.....	... ..	...
Annuités Navigation de l'Oise....	... ..	...
Annuités Canal de Roanne à Digoin.	... ..	...
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.	... ..	...
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.	... ..	...
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.	... ..	...
Canal de la Bourse, act. 500 fr., t.p.	... ..	...
Canal de Corinthe, parts de fondat.	... ..	...
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	... ..	...
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).	... ..	...
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)..	... ..	...
d° délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	670 ..	...
Annuités des Trois Ponts........	... ..	...
Pont, Port et Gare de Grenelle....	... ..	...
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	345 ..	...
Midi d° a. de jouiss.	.. ..	...
Nord d° a. de jouiss.	1745 ..	...
Orléans d° a. de jouiss.	[illegible] ..	...
Ouest d° a. de jouiss.	395 ..	...
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f. t.p. (ex-c. 7).	30 ..	...
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.	... ..	...
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.).	... ..	...
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.).	... ..	...
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.	... ..	...
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.	... ..	...
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr...	... ..	...
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.	... ..	...
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.	... ..	...
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.	... ..	...
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.	... ..	...
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.).	... ..	...
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.	... ..	...
Médoc, act. 500 fr., tout payé.....	... ..	...

Digitized by Google

Jouissance	Mardi 8 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. au 15 P° au 15 P° au 31		 d5'		 d10 d10	487 10	460
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	.f .f	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31		 d20 d20		 d10 d10	5	50
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	305 306 25	en liq. au 15 P° au 31 P° au 15		 d10		 d10 d5	307 50	305
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	490	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31		 d5' d10		 d10 d10	487 50	490
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					350	[illegible]
juill. 83	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1242 50 1245 1240 1245 1256 1252 50	en liq. au ct. P° fin c. P° fin c. P° fin p. P° fin p.	 1245 1260 1285	 1255 d40 1270 d20 d40 1275 d20	 1242 50 1267 50 1295	 1255 1260 d10 d25 1290 d10 d5'	1240	1235
	Obligations Crédit Foncier de France :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1065	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	503 504						503	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	111 50						110 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	558 559 50						560	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	116						116	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	505						502 50	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	445						442 50	397 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	100						100	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	498 496 497 50 500 496	au ct.					495	458 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	345 495	au ct.					345	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	438 440	au ct.					439	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	432 433 434 435	au ct.					434	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	436	au ct.					436	
juill. 83	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336 335 75 336	en liq. au ct.					336	
juill. 83	d° d° 140 fr. payés	339 339 75 339 75 340	en liq. au ct.					340	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 340 f.	392 395	au ct.					390	
août 83	d° entièrement libérées	391	au ct.					390	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	331 330 331 330 50	au ct.					331 25	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f } émises en représent.		en liq. au ct.					136 75	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f } d'ann. dues par l'État		au 15					505	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	172 50	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31		 d5' d10		 d10 d10	172 50	165
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. au 15					677 50	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. au 31					505	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	541 25 542 50 545 550	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 542 50	 d5' d10		 555 d10 d10	542 50	542 50
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	350 348 75 350	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 350	 d5' d10		 d10 d20	350	347 50
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	650	en liq. au 15					651 25	700
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq. au 15 P° au 15		 d5'		 d10	160	230
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	380	en liq. au 15 P° au 31		 d10		 d10	380	380
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	480	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 482 50	 d5' d5'		 485 d10 d10	480	481 25
juill. 83	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 P° au 15		 d5'		 d10	440	445
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	435 427 50 430	en liq. au 15 P° au 15		 d5'		 d10	427 50	440
juill. 83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19)	552 50 555 562 50 565	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 555	 d10 d10		 562 50 d10 d10	552 50	552 50
[illegible]	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 9)	285	en liq. au 15 P° au 15		 d5'		 d10	290	292 50
[illegible] 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. au 15 P° au 15		 d5'		 d10	425	457 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	40	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31		 d5' d5'		 d10 d10	38	[illegible]
nov. 83	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	407 50	en liq. au 15 P° au 15		 d20		 d10	406 25	410
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255	en liq. au 15 P° au 15		 d5'		 d10	255	282 50
avril 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	430 431 25 442 50 445	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 425	 d5'		 442 50 d10 d10	428 75	425
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. au 31					500	530
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	315	en liq. au 15 P° au 15 P° au 31	 312 50	 d5 d5'		 317 50 d10 d10	315	312 50

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	490	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-[illegible])		
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	20	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	337 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63)		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fr.-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	410	
Cies fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compes maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 32)	282 50	280
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	30	28
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	20	
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1250	1220
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	470	465
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 29)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13)	1255	
d° act. de jouissance (ex-c. 5)	600	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	850	845
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	347 50	
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.		
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 17)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Ringham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
[illegible] (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines [illegible], act. 1000 fr., t.p.		

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 8 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76 35 40 30 40 50 55 45 ... 60	fin ct.	76 35	76 50	76 22½	76 50	76 20	76 10
						76 35	75 75 d50		
				76 60	76 85 d25		77 05 d50		
					77 35 d25				
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77 45 50 57½ 60 70 80 ... 90 80	fin ct.	77 45	77 60	77 35	77 57½	77 30	77 32½
sept. 83	4 %	98						98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	106 90 107 107 10 20 25						106 75	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106 80 70 85 60 80 85 ... 90 95 107	fin ct.	106 75	106 90	106 65	106 90	106 50	106 47½
						106 90	107 20 d50		
				107 10	107 25 d25				
						107 25	107 50 d50		
					107 70 d25				
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %								
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1006 250	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1888, t. p.	509 25							
janv. 84	d° annuit. finis. 1887, t. p.	510						508 ..	475 ..
juill. 83	Bons de liq., 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	528 530						500 ..	437 50
								526 ..	489 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dépt Seine, ob. 4 %, 57, r. 225 f., t. p.	242 245						241 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 f., t. p.	515						513 ..	330 ..
août 83	d° 1865, 4 %, r. 500 f., t. p.	517 517 50 518 75 517						516	447 50
juill. 83	d° 1869, 3 %, r. 400 f., t. p.	410 411 412 411 50						411 75	
1er juill. 83	d° 1871, 3 %, r. 400 f., t. p.	386 50 386 75 386 50						387 ..	393 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 50 115 ... 387						115 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							500 ..	
	d° d° séries entières							10000	
oct. 83	d° 1875, 4 %, r. 500 f., t. p.	506 507 506 50						507 50	526 25
oct. 83	d° 1876, 4 %, r. 500 f., t. p.	508 503 508 25						508 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t. p. (gar. pay. par tit., ex-d'imp.)	520 519						517 ..	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 500 fr., tout payé	360 362						360 ..	283 75
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	438 75						438 75	400 ..
déc. 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)							772 50	770 ..
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	262 50						270 ..	525 ..
juill. 83	Banque de France (nominatives)	5100 5120		5110	5155		5150	5055 ..	5090 ..
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	503 75 505		506 25			510 ..	505 ..	506 25
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	817 50 823 75 820 825 827 50 830 835 840 845		820 ..	815 .. / 840 .. / 835 ..	809 ..	812 50	811 25	810 ..
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440						440 ..	430 ..
juin 83	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 16)							430 ..	550 ..
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	440 442 50 445 447 50 450 442 50						440 ..	650 ..
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	935 940 945						940 ..	910 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5 %, 1879	985 ..	
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	108 ..	
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, remb. 100 f.	98 50	
d° 4 %, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1060 ..	[illegible]
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	105 ..	
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.	102 ..	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3 %, r. 100 fr., t. p.	93 75	93
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	45
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5 %, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	167 50	
Le Cercle-incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nom.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)	12750.	
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 250 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5mes		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5 %, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie gén. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	690 ..	
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	395 ..	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1245 ..	
Orléans d° a. de jouiss.	395 ..	
Ouest d° a. de jouiss.	395 ..	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	30 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Mardi 8 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq..					487 50	460 ..
			au 15..						
			P au 15				d10		
			P au 31		d5'		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq..					5 ..	60 ..
			au 15..						
			P au 15		d20		d10		
			P au 31		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	305 306 25	en liq..					307 50	305 ..
			au 15..						
			P au 31		d10		d10		
			P au 15				d5		
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490	en liq..					487 50	490 ..
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31..					350 ..	333 ..
			en liq..						
juill. 83	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1242 50 1245 1240 1245	fin ct..	1245 ..	1255 ..	1242 50	1255	1240 ..	1235 ..
		1256 1252 50	P fin c.		d40	1267 50	1260 .. d10		
			P fin c.	1260	1270 .. d20		d20		
			P fin p.		d40	1295 ..	1290 .. d10		
			P fin p.	1285 ..	1275 .. d20		d5'		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1065 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	503 504						503 ..	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	111 50						110 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	558 559 50						560 ..	
nov. 83	10es 3%, remb. 120 fr.	116						116 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	505						502 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	445						442 50	397 50
mai 83	d° 5es 3%, remb. 100 fr.	100						100 ..	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	498 496 497 50 500 496	fin ct..					495 ..	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	345 ... 49?	fin ct..					345 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	438 440	fin ct..					439 ..	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	432 433 434 435	fin ct..					434 ..	458 75
sept. 83	commun. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	436	fin ct..					436 ..	
juill. 83	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336 335 75 336	en liq.. / fin ct..					336 ..	
juill. 83	d° d° 140 fr. payés	339 339 75 339 75 340	en liq.. / fin ct..					340 ..	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 340 f.	392 395	fin ct..					390 ..	
août 83	d° entièrement libérées	391	fin ct..					390 ..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	331 330 331 330 50	fin ct..					331 25	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (intérêts et rembours. garantis par l'État)		en liq.. / fin ct..					136 75	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f		au 15..					505 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	172 50	en liq..					172 50	165 ..
			au 15..						
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.. / au 15..					677 50	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500f, 125f p.		en liq.. / au 31..					505 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	541 25 542 50 545 550	en liq..					542 50	542 50
			au 15..	542 50			555 ..		
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé... (ex-coup. 10.)	350 348 75 350	en liq..					350 ..	347 50
			au 15..	250 ..					
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	650	en liq.. / au 15..					651 25	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq.. / au 15..					100 ..	230 ..
			P au 15		d5'		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	380	en liq.. / au 15..					380 ..	380 ..
			P au 31		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	480	en liq..					480 ..	481 25
			au 15..	482 50			485 ..		
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d5'		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.. / au 15..					410 ..	465 ..
			P au 15		d5'		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	435 427 50 430	en liq.. / au 15..					427 50	440 ..
			P au 15		d5'		d10		
juill. 83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19)	552 50 555 562 50 565	en liq..					552 50	552 50
			au 15..	555 ..			562 50		
			P au 15		d10		d10		
	d° grosses coupures		P au 31		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 9)	285	en liq.. / au 15..					280 ..	292 50
			P au 15		d5'		d10		
août 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.. / au 15..					425 ..	437 50
			P au 15		d5'		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	40	en liq.. / au 15..					36 ..	35 ..
			P au 15		d5'		d10		
			P au 31		d5'		d10		
avril 83	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	407 50	en liq.. / au 15..					406 25	410 ..
			P au 15		d20		d10		
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	235	en liq.. / au 15..					255 ..	232 50
			P au 15		d5'		d10		
avril 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	430 431 25 442 50 445	en liq..					428 75	425 ..
			au 15..	425 ..			442 50		
			P au 15				d10		
			P au 31		d5'		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.. / au 31..					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	315	en liq..					315 ..	312 50
			au 15..	312 50			317 50		
			P au 15		d5		d10		
			P au 31		d5'		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	490 ..	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c.)		
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	20 ..	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	337 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignes, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	400	
Cie fin. Ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	290 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 32).	282 50	280 ..
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	30 ..	28 ..
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	70 ..	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1350 ..	1320 ..
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	470 ..	465 ..
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 29).		
Industrie linière (Cie fr), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13).	1155 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 5).	610 ..	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	850 ..	840 ..
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	347 50	
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.		
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 17).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Grazgola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Etol (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200 ..	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Carmagrae, act. 6000 fr., t.p.		

Jouis-sance	Mardi 8 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	430	en liq. / au 15.. / P° au 15		45f		d5f	430 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	435	en liq. / au 15 / P° au 15		45f		d10	435 .	432 50
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590	en liq. / fin ct.					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	33 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555	en liq. / fin ct. / P° fin c.		45f		d10	550 ..	500 ..
mai 83.	Est, act. 500 fr., tout payé	735 732 50	en liq. / fin ct. / P° fin c.					735 ..	728 75
mai 83.	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1230 1235 1237 50 1238 75 1240 1242 50 1245 1250 1252 50 1235	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin p.	1240	1260 / d20 / d10	1237 50 / 1250	1260 / 1260 d10 / 1285 d10	1227 50	1230 ..
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1135 1132 50 1135 1140	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin p.	1140	1140 / d20 / d20	1135 / 1165	1137 50 / 1150 d10 / d10	1127 50	1127 50
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1749 1745 1747 50 1750 1752 50	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin c. / P° fin c.	1740	1760 d20 / d20 / d50		1765 / d10 / d10	1732 50	1730 ..
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1277 50 1280	en liq. / fin ct. / P° fin c.	1275	d20	1290	1285 / 1300 d10	1270 ..	1270 ..
août 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	535	en liq. / au 15..		d20		d10 / d50	535 ..	485 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800 795	en liq. / fin ct. / P° fin c.		d20		d10	810 ..	802 50
mai 83.	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup 19)	517 50 515 517 50 520	en liq. / au 15.. / P° au 15		d10		d10	510 ..	520 ..
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16)		en liq. / au 15..					585 ..	575 ..
déc. 82.	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	383 75	en liq. / au 15..					385 .	385 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	490 492 50 495	en liq. / au 15.. / P° au 15	450	d5f		488 75 / d10	495 ..	490 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15..					410 ..	400 ..
mai 83.	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 15..					390 ..	495 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1390 1395 1400 1405 1407 50 1400	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31	1395	d10 / d20		1405 / 1410 d5 / d20	1390 ..	1385 ..
mai 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	490 495	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31		d5f / d5f		d10 / d10	482 50	505 .
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	690 695 700	au 15..					690 ..	702 50
juil. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 56)	1160 1170 1175	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31	1160	d20 / d10		d20 / d50	1150 ..	1150 ..
82	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	6:0	en liq. / au 15.. / P° au 15		d5f		d10	610 .	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15..					190 ..	910 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	440 445 470 455	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31		d10 / d20		d5f / d10	432 50	440 ..
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	495 496 25 487 50 498 75 500 502 50 503 75 505	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31 / P° au 31	497 50	d20 / d5f / d20		505 / d10 / d10	493 75	493 75
juil 81.	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	1915 1950 1960 1965 1915 1965 1960 1970 1915 1980 1990 1995 2000 2045 2010 2005 2010 2020 2025 2020	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 15 / P° au 15 / P° au 31 / P° au 31 / P° au 31	1915 / 1975 / 1980	2025 / 2025 d100 / 2030 d50 / d40 / d100 / 2080 d50 / d40	1915 / 1975 / 1993 / 2020	1922 50 / 2070 d20 / 2025 d10 / d10 / 2125 d20 / d10	1920 ..	1922 50
juil. 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 28)	1115 1125 1130 1135	en liq. / au 15.. / P° au 15	1115	d20		1125 / d10	1110 ..	1102 50
juil. 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	675 685 682 50 685 690 700	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31	685	d20 / d5f / d20		700 / d10 / d10 / d10	657 50	662 50
juil. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	139	au 15..					140 ..	140 ..
juil. 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Égyptien) (ex-coup. 4)	1220 1230 1240 1235 1270 1210 1270 1215 1225 1260 1250 1255 1250 1250	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31	1207 50	d20 / d50		1270 / d10 / d20	1185 ..	1182 50
juil. 83	d° cinquièmes (ex-coup. 7)	235 240 245 240	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31		d5f / d5f		d10 / d10	237 50	250 ..
juil. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p (ex-coup. 4)	212 50	en liq. / au 15.. / P° au 15 / P° au 31		d10 / d20		d5f	212 50	200
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
juil. 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ½	en liq. / au 15..					101 ½	99 ..
juil. 83.	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2 f. 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ½	
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ½	65 ½
	d° d° 10000 fl.		au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 f., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	250	
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.	[illegible]	
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines de Laurium, act. 500 fr., t.p.	545	540
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	910	905
d° d° act. de jouiss.	420	415
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignanes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.		
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	530	528
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	165	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	620	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.		
Voitures à Paris, act. de jouissance	180	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)		
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Comptoirs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 21)	960	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	225	220
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	270	265
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	405	
d° d° 375 f. payés	405	
Tr. Industrie Bourgogne, a. 500f, 250 p.		
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	230	
Lin français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		

Valeurs françaises (Oblig.)

Valeurs	Plus haut	Plus bas
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	148 50	145 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	325	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mardi 8 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
avril 83	Obl. 100 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	86 f 87	au 15					85	83 25
......	d° 1000 fl. d°	84 50 84 75 50 40	P^e au 15		450		450	84 30	83 25
......	d° 10000 fl. d°		P^e au 31		45f		410	82 90	
			en liq.						
mai 83.	Belgique, 4%		au 15					104 15	106 80
			en liq.						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 15					103 90	
			en liq.						
mai 83.	d° 3%, 1873		au 15					82 30	83 85
avril 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh		au 15					326	300
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P^e au 15		45f		410		
			P^e au 31		45f		410		
mai 83.	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	343 343 75 344 345 346	au 15	343 75			348 75	332	332 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	347 345 346 346 75 345	P^e au 15		350 45f		347 50 410		
......	Grosses coupures	343 346 347 347 50 347	P^e au 31		45f		352 50 45f		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50 458 75 460 461	au 15	451 25				448 50	451 25
......	Grosses coupures		P^e au 15		45f		410		
juin 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé		au 15					422 50	417 50
......	Grosses coupures		P^e au 15		45f		410		
			en liq.						
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	55f 12 ½ 40 50	au 15	55 50				54 75	55 25
......	Grosses coupures	55f 12 ½ 40 50	P^e au 15		450		425		
			en liq.						
juill. 83	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).		au 15					65 ½	
......	Grosses coupures		P^e au 15						
juill. 83	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	489 75	au 15					492 [illegible]	463 75
juill. 83	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	520	au 15					540	
juin 83.	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ½	
......	Petites coupures.							118 ½	
juill. 83	d° 4%							127	
......	Petites coupures.							127	
août 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.		au 15					410	442 50
			en liq.						
juill. 83	d° 1881, 5%	335 330	au 15					333 75	301 50
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P^e au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 65	au 15					101 65	
......	d° 500 fl., t.p.	101 65	P^e au 15		41f		450	104	98
......	d° 1000 fl., t.p.	101 50	P^e au 31		425		450	102	
......	d° 10000 fl., t.p.							102 20	
juill. 83	d° 4%, 81, or (nég. ch. fixe 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	77 70 75 77 25	en liq.					77	
......	d° 500 fl., t.p.	75 25	au 15					75 25	76 80
......	d° 1000 fl., t.p.	75 74 95 80 75 65 60						74 80	
......	d° 10000 fl., t.p.							76	
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 15					96	
			en liq.						
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15	90 85	91 20	90 80	91 15	90 50	[illegible] 47½
......	coup. 500 fr.		P. au 15		41f				
......	c. 100 à 500 fr. exclus.	90 f 90 80 91 10 91 05	P^e au 15	91 15	91 55 425	91 05	91 25 450		
......	coup. 50 fr.		P^e au 31		41f				
......	c. au-dessous de 50 fr.	90 90	P^e au 31		425	91 25	91 60 450	90 75	
avril 83	d° 3%		au 15					54 30	67 50
avril 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	295 294	au 15					293 75	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15					13 50	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15					11	16 60
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 15					58 ½	
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 50	au 15					90 50	[illegible] 15
juill. 83	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		au 15					103	
mai 83.	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P^e au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.	84	au 15					84 ½	
......	d° de 100 liv. st.	84 84½ 83⅞ ⅞ ⅞ 83⅞						84 ½	90
......	d° de 500 liv. st.	84 83 ⅞ ⅞ ¾						84	
......	d° de 1000 liv. st.	83 ⅞ ⅞ ⅞						84	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ⅞	au 15					87	
......	d° de 100 liv. st.	86 ⅞ ⅞	P^e au 15		41f			87	88
......	d° de 500 liv. st.							87	
......	d° de 1000 liv. st.							87	
juin 83.	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15					84 ⅞	
......	d° de 100 liv. st.		P^e au 15		41f		410	84 ⅞	[illegible] ⅞
......	d° de 500 liv. st.							84 ⅞	
......	d° de 1000 liv. st.							84 ⅞	
avril 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15					78	
......	d° de 100 liv. st.							78	80
......	d° de 500 liv. st.	75 ⅞						78	
......	d° de 1000 liv. st.	75 ⅞ ⅞						75 ⅞	
juill. 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	91 50	au 15					91	[illegible]
......	d° de 2500 fr.	91 91 05 10 15 91	P^e au 15		41f		450	91	[illegible]
......	d° de 12500 fr.		P^e au 31		41f		450	91	
juill. 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. s.f. (f. Obl. de 100 r.		au 15					56	61 40
......	d° de 1000 r.		P^e au 15		41f		450	57 ⅞	
mai 83.	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. s.f. (f. Obl. de 100 r.		au 15					58	55 ⅞
......	d° de 1000 r.		P^e au 15		41f		450	55	
avril 83	d° 1881, 5%, obligations inté-		en liq.						
	rieures amortissables		au 15					235	242 50
......	Grosses coupures		P^e au 15						
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	377 50	au 15					377 50	405
juill. 83	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	486 25 487 486 25 486	au 15		410			486 25	486 25
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 15	8 95					
......	coup. de 62 fr. 50.	8 90 87½ 85 9	P^e au 15		125		450	8 75	8 77½
......	coup. de 12 fr. 50.		P^e au 31		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 15					68 75	[illegible]
mars 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 15					60	78
......	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 56	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).	35	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	375	
d° nouv., 307f 50 p. d°	373	372
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	568	567
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	356	354 75
d° nouveau d°	350	349 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	360	356
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		540
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	357	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	110	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	360	358
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	370	363 25
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	360	356
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355	354
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	351 75	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	585	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	361	357
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	356 75	356
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).	355	
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	357	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	258	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355	353 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	335	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	[illegible]	356
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.		
2e émiss., de 63,001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	135	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500f.	127	125
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gros-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.	130	
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355 50	355
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 25	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	323	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	150	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	334 75	333 75
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	262	259
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	472 50	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	248	245
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	503	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	51[illegible]	
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	5[illegible] 4 50	502 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	297 50
d° d° 5%, r. 500 fr.	[illegible]	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	270	267 50
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	283	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mardi 8 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15					52 ..	300 ..
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f	en liq. / au 15 / Pes au 15		d5f		d1f	48 ..	92 75
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f50	en liq. / au 15 / Pes au 15		d5f		d10	42 50	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	495 498 75 500	en liq. / au 15 / Pes au 31 / Pes au 31 / Pes au 15 / Pes au 15	498 75	502 50 / d10 / 502 50 d5f / 450 / d5f	495 / 500	510 / d20 / d10 / d20 / d10	485 ..	487 50
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	500	en liq. / au 15 / Pes au 15					497 50	492 50
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10)		en liq. / au 15 / Pes au 15				d10	500 ..	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 15 / Pes au 15					408 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	357 50	en liq. / au 31 / Pes au 15 / Pes au 31	357 50	d5 / d20		d10 / d10	357 50	355 ..
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		au 15					500 ..	500 ..
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pes (200f) p. (ex-coup. 1)		en liq. / au 15 / Pes au 15	511 25	d5f		512 50 d10	512 50	511 25
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	660 658 75 661 25 667 50 665	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	658 75	662 50 / 671 25 d5f / d5f	657 50	662 50 / d10 / d10	652 50	648 75
	Grosses coupures								
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 22)		en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31		d5f / d5f		d10 / d10	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	762 50	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31		d5f / d20		d10 / d10	760 ..	762 50
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	535 545 550	en liq. / au 15 / Pes au 15	545	d5f		550 / d10	545 ..	537 50
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. / au 15 / Pes au 15		d5f		d10 / d10	430 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / Pes au 15	467 50				467 50	467 50
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.		en liq. / au 15					375 ..	385 ..
août 83	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	385	au 15					285 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	175 180	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	180	d5f / 420		175 / d10	177 50	175 ..
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq. / au 15 / Pes au 15		d5f / 410		d10	492 50	475 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6)		en liq. / au 15 / Pes au 15					503 75	605 ..
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	675 680	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 15 / Pes au 31 / Pes au 31	680	682 50 / 420 / d5f / 420 / d5f	675	675 / d10 / d10	675 ..	672 50
	do Grosses coupures	677 50							
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 15 / Pes au 15					245 ..	310 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315 317 50 318 75 320	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	317 50	322 50 / 322 50 d5f / 325 .. 15f	317 50	321 25 / d10 / d10	315 ..	315 ..
	do Grosses coupures	315 318 75 320							
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 15 / Pes au 15					382 50	400 ..
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	490 492 50 495	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	491 25	d5f / 420 / d5f		495 / d10 / d10	486 25	490 ..
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	490 485	en liq. / au 15 / Pes au 15		d5f		d10	490 ..	485 ..
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	133	en liq. / au 15					131 ..	165 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52)	622 50 623 75 625 626 25	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31		d5f / d5f		d10 / d10	623 75	620 ..
	do Grosses coupures								
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	420	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	412 50	d5f / d5f		417 50 / d10 / d10	410 ..	421 25
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15 / Pes au 15					445 ..	450 ..
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 8.)		en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31				d10 / d10	475 ..	496 ..
.. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 50000) (ex-coup. d'int. 3.)		en liq. / au 15 / Pes au 15				d10	500 ..	590 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
do do 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	420 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	502 ..	
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 50	417 50
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	463 75	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	572 50	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 510	85 ..	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 310 f.	430 ..	430 50
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	246 25	146 ..
do remb. à 500 fr., 3%, t. p.	255 50	253 75
do 100 fr. p.	560 ..	559 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé.		
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	84 50	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'Etats et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2¼%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge)		
do 6%, 71 (fixe 25f20)		
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.	487 50	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	314 ..	312 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	8 %	
do 1000 fl. do	66 15/16	66 ⅞
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
do Brésil., 5%, 75 (n.c.fl. 25.20).		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
do do non gar., r. 1904-1908.		
do du Gouvt du Cap, 4½%, 1878.		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. R. de c. arr.	42 ⅜	
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
do Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2½%, C.F.		
do C.H.		
do 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
do 4%, 1878 (fe 2.10).		
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 ..	
do Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	294 ..	293 50
do Grosses coupures	292 ..	
do Coupures de 5	292 ..	
do Indien, 4%, 78 (nég. ch.).		
do Norvégien, 4½%, 76 (fe 25.20).		
do 4%, 78. do		
do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f50.		
do do coup. 12f50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 st.		
do Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
do 1863. do		
do 1865. do		
do 1869. do		
do 1878. do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%		
do Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%	94 ⅜	94 ⅜
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
do 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
do 1877-78, 3%	262 ..	
do 1879, 5%, r. 505 f.	465 ..	
do 1880, 3%, t. p.	262 50	262 ..
Empr. Québec, 80, 4%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	395 ..	
do 1869, 4%, r. 500 fr.	396 ..	395 ..
do 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	357 ..
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch.f. 25f10).		
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	60 60	
Empr. Tunisien. R. coup. arr. (37f50).		
do do (105 f.)		

Seizième année. — N° 9. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Jeudi 10 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1ᵉʳ et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande. — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration ; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 12 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

SOMMAIRE DU 10 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de l'intérieur) (page 129).

— portant approbation d'une délibération du conseil municipal de Lorient (page 129).

— portant approbation d'une délibération du conseil municipal de Versailles (page 130).

— portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de la marine) (page 130).

— portant promotions dans l'infanterie de marine (page 130).

— portant promotion dans le corps du génie maritime (page 130).

— faisant application des dispositions du décret du 27 décembre 1881 relatif aux concours annuels dans les facultés de droit, à l'école de droit d'Alger. — Arrêté conforme y annexé (page 130).

— relatif aux concours annuels entre les aspirants aux certificats d'études de droit administratif et de coutumes indigènes, institués pour l'Algérie. — Arrêté conforme y annexé (page 130).

— contenant des dispositions transitoires pour l'application du décret du 28 décembre 1880, relatif à la licence en droit (page 131).

— portant nominations d'inspecteurs généraux de l'instruction publique (page 131).

— maintenant le directeur du muséum d'histoire naturelle dans ses fonctions pour une nouvelle période de cinq années (page 132).

— portant modification à l'article 14 du décret du 30 septembre 1883, relatif à la réorganisation de l'école des beaux-arts (page 132).

— ouvrant le bureau des douanes de Bachy (Nord) à l'importation et au transit de certaines marchandises (page 132).

— portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère du commerce) (page 132).

Arrêté relatif à la présidence des sessions d'examen dans les écoles de plein exercice et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie (page 132).

Décision interdisant la circulation en France d'un journal publié à Genève (page 132).

— fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor et autorisant l'émission d'obligations à court terme (page 132).

— portant nomination à un commandement à la mer (page 132).

— autorisant la création d'une recette simple de 4ᵉ classe des postes (page 132).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le corps du génie (page 132).

— portant nominations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 133).

Décision portant mutations dans le service d'état-major et dans les archivistes des bureaux de l'état-major (page 133).

— portant mutations dans l'infanterie et l'artillerie (page 133).

— portant admission de deux intendants dans le cadre de réserve (page 133).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 133).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine (page 133).

Audience publique trimestrielle de la cour des comptes (133).

Avis et communications (page 134).

Sénat. — Ordre du jour (page 135).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 135).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 135).

Informations (page 136).

Tribunal de commerce. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 137).

Bourses et marchés (page 140).

CHAMBRES

Sénat. — Documents parlementaires (page 1101 à 1416).

Chambre. — Documents parlementaires (page 1993 à 2008).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 9 Janvier 1884.

Par décret du Président de la République en date du 9 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur et d'après la déclaration du conseil de l'ordre en date du 27 décembre 1883, portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, M. Gosse, maire de Cherbourg (Manche), a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur : conseiller municipal depuis 1868, ancien adjoint ; maire depuis 1832 ; élu au conseil d'arrondissement en 1872 ; président de cette assemblée depuis 1877 ; 15 ans de services. Titres exceptionnels.

Le Président de la République française,

Vu la délibération en date du 12 décembre 1883, par laquelle le conseil municipal de Lorient (Morbihan) a voté un prélèvement de vingt-un mille francs (21,000 fr.) sur le produit de l'octroi, pour acquitter une partie du contingent personnel et mobilier assigné à cette ville en 1884, et exonérer de toute coti-

sation les loyers réels de 99 fr. et au-dessous, cette exonération ne devant pas s'appliquer : 1° aux propriétaires logés dans leur propre maison ; 2° aux patentés dont le loyer d'habitation, réuni au loyer industriel, excède 99 francs ; 3° aux cultivateurs dont le loyer d'habitation, réuni à celui des bâtiments d'exploitation, excède la même somme ;

Vu la lettre du préfet du Morbihan, en date du 19 décembre 1883 ;

Vu la loi du 21 avril 1832, article 20 ;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — La délibération ci-dessus visée du conseil municipal de Lorient est approuvée.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Le Président de la République française,

Vu la délibération en date du 3 décembre 1883, par laquelle le conseil municipal de Versailles a voté un prélèvement de trente-huit mille francs (38,000 fr.) sur le produit de l'octroi, pour acquitter une partie du contingent personnel et mobilier de cette ville en 1884, en exemptant de toute cotisation mobilière les loyers réels d'habitation inférieurs à cent francs ;

Vu la lettre de M. le préfet de Seine-et-Oise du 10 décembre 1883 ;

Vu l'article 20 de la loi du 21 avril 1832 ;

Sur la proposition du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — La délibération ci-dessus visée du conseil municipal de Versailles est approuvée.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Par décret du Président de la République, en date du 9 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 7 du même mois, portant que les nominations dudit décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans cet ordre :

Au grade de chevalier.

MM.

Pollachi (Jean-Jourdain), lieutenant au 1er régiment d'infanterie de la marine ; 12 ans de services, 3 campagnes, dont 1 de guerre. Services exceptionnels. Faits de guerre au Sénégal.

Jacquier (Jean-Marie-Joseph), ingénieur en chef des ponts et chaussées ; 22 ans de services. Détaché pendant 4 années au département de la marine et des colonies. Missions à la Réunion et dans le Haut-Sénégal.

Par décret en date du 9 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans l'arme de l'infanterie de marine, savoir :

Au grade de colonel.

M. Reste (Martin-Jean-Abdon), lieutenant-colonel commandant supérieur des troupes à la Guyane.

Au grade de chef de bataillon (Tonkin).

(Choix). M. Lacroix (Charles-Théodore), capitaine adjudant-major au 3e régiment au Tonkin.

Au grade de capitaine (Tonkin).

(Choix). M. Onffroy de la Rosière (Emile-Louis-François-Arthur), lieutenant au 3e régiment au Tonkin.

(Ancienneté). M. Laray (Henry-Louis), lieutenant au 2e régiment à Brest.

Au grade de lieutenant (Tonkin).

(Ancienneté, et à défaut de sous-lieutenants réunissant les conditions légales, choix) [décision impériale du 17 septembre 1855]. M. Monguillot (Jean-Léon), sous-lieutenant au 4e régiment au Tonkin.

(Choix). M. Martin de Gimard (Louis-Alexandre-Emile), sous-lieutenant au 1er régiment au Tonkin.

FRANCE ET COLONIES

3e tour (ancienneté, et à défaut de sous-lieutenants réunissant les conditions légales, choix) [décision impériale du 17 septembre 1855]. M. Ansart (Maurice), sous-lieutenant au 2e régiment au Tonkin.

Par décret du Président de la République française, en date du 9 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le corps du génie maritime :

1° Au grade de directeur des constructions navales.

MM. les ingénieurs de 1re classe :

Vidal (Albin-Abraham).

Carlet (Marie-Pierre-Henri-Félix).

2° Au grade d'ingénieur de 1re classe.

MM. les ingénieurs de 2e classe :

de Maupeou d'Ableiges (Gilles-Louis).

Huin (Charles-Ernest).

Saglio (Victor).

3° Au grade d'ingénieur de 2e classe.

MM. les sous-ingénieurs de 1re classe :

2e tour (choix). Taton (Henry-Paulin).

1er tour (ancienneté). Marchegay (Edmond-François-Emile).

2e tour (choix). Penelle (Claire-Emile).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique,

Vu la loi du 20 décembre 1879 ;

Vu le décret du 28 décembre 1880 ;

Vu le décret du 27 décembre 1881 ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions du décret du 27 décembre 1881, relatif aux concours annuels dans les facultés de droit, sont applicables à l'école préparatoire à l'enseignement du droit d'Alger, en ce qui concerne les élèves de première et de deuxième année, à dater du 1er janvier 1884.

Art. 2. — Les lauréats de cette école qui continueront leurs études dans les facultés jouiront des immunités accordées par ledit décret.

Les mêmes immunités seront attribuées, en ce qui concerne les droits revenant à l'Etat, aux lauréats qui continueront leurs études dans l'école d'Alger.

Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

FALLIÈRES.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le décret du 29 décembre 1883 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1882 ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Les dispositions de l'arrêté du 15 janvier 1882, relatif aux concours annuels dans les facultés de droit, sont applicables à l'école préparatoire à l'enseignement du droit d'Alger, en ce qui concerne les élèves de première et de deuxième année, à dater du 1er janvier 1884.

Fait à Paris, le 30 décembre 1883.

FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 2, paragraphe 1er, et l'article 3, paragraphe 2, de la loi du 20 décembre 1879 ;

Vu les décrets des 6 janvier, 27 décembre 1881 et 21 juillet 1882 ;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Des concours sont ouverts à la fin de l'année scolaire : 1° entre les élèves de chacune des deux années d'études préparatoires au certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes; 2° entre les élèves qui aspirent au certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes.

Art. 2. — Deux premiers et deux seconds prix sont attribués aux élèves de première année pour le certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes.

Ils sont décernés sur deux compositions écrites. L'une porte sur les éléments du droit français civil et pénal, l'autre sur un sujet emprunté à l'une des deux autres matières enseignées pendant l'année. Cette matière est déterminée par tirage au sort et portée à la connaissance des élèves quinze jours avant l'ouverture du concours.

Art. 3. — Un premier et un second prix sont attribués aux élèves de deuxième année. Ils sont décernés sur une composition écrite portant soit sur la législation algérienne, soit sur les coutumes indigènes, au choix de l'école; les élèves sont informés quinze jours avant l'ouverture du concours de la matière qui a été désignée.

Art. 4. — Les dispositions du précédent article sont applicables au concours entre les étudiants qui aspirent au certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes.

Art. 5. — Le nombre des mentions honorables n'est pas limité.

Les sujets de composition sont choisis par l'école; ils ne peuvent l'être que dans les programmes de l'année.

Art. 6. — Les élèves de première année qui obtiennent un premier ou un second prix sont dispensés des droits revenant à l'État pour l'examen de l'année suivante.

Les élèves de deuxième année qui obtiennent un premier ou un second prix sont dispensés des mêmes droits pour l'examen du certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes.

L'exemption de droits est limitée à une épreuve; tout lauréat qui subit un ajournement en perd le bénéfice.

Art. 7. — Les conseils généraux de la circonscription académique et le conseil municipal d'Alger seront invités, conformément à l'article 6 du décret du 27 décembre 1881, à participer aux dépenses résultant des dispositions qui précèdent.

Art. 8. — Un règlement délibéré en conseil supérieur de l'instruction publique déterminera la nature des prix, les conditions d'admission aux divers concours, le mode des épreuves et de proclamation des résultats.

Art. 9. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

FALLIÈRES.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 2, paragraphe 1er, et l'article 3, paragraphe 2, de la loi du 20 décembre 1879;

Vu les décrets des 8 janvier, 27 décembre 1881 et 24 juillet 1882;

Vu le décret du 30 décembre 1883,

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Art. 1er. — Les concours établis par l'article 1er du décret du 30 décembre 1883 entre les élèves qui aspirent au certificat d'études de droit administratif et de coutumes indigènes et au certificat supérieur d'études de législation algérienne et de coutumes indigènes, sont ouverts chaque année à la fin de l'année scolaire aux jours et heures fixés par l'école.

Art. 2. — Tous les élèves de l'année aspirant au certificat d'études sont admis à concourir sans autre condition que d'avoir pris pendant l'année scolaire les quatre inscriptions réglementaires; sont également admis tous ceux qui, ayant pris ces inscriptions pendant l'année précédente, ont été ajournés à l'année suivante avec suspension du cours des inscriptions par application de l'article 10, paragraphe 5, du décret du 24 juillet 1882.

L'école arrête chaque année, sur leur demande, la liste des aspirants au certificat supérieur, admis à concourir.

Art. 3. — Le sujet des compositions prescrites pour chaque année par les articles 2 et 3 du décret du 30 décembre 1883 est déterminé par l'école au moment de l'ouverture de chaque concours.

A cet effet, trois questions sont choisies dans la matière sur laquelle le concours doit avoir lieu; le sort désigne parmi elles, en présence des concurrents, celle qui fait l'objet de la composition.

Art. 4. — Les compositions de la même année ont lieu à des jours distincts; six heures sont accordées pour chacune.

Les concurrents sont réunis dans une salle de l'école sous la surveillance d'un ou plusieurs professeurs ou chargés de cours; toute communication leur est interdite entre eux ou au dehors, pendant la composition, sous peine d'exclusion.

Il n'est laissé à leur disposition que les recueils de textes désignés par l'école.

Chaque concurrent joint à sa composition, sous pli fermé, un bulletin portant ses nom, prénoms et adresse; l'enveloppe porte deux devises reproduites sur la composition.

Art. 5. — Les compositions sont examinées par une commission composée de trois membres nommés par l'école. L'école statue, au rapport de la commission, sur les prix et mentions à décerner.

Art. 6. — Les prix consistent : 1° en médailles frappées aux frais et par les soins du ministère de l'instruction publique; 2° en livres pour une valeur qui sera déterminée d'après le chiffre des subventions départementales et communales ou des fondations particulières. Les médailles sont en argent pour les premiers prix et en bronze pour les seconds prix.

Art. 7. — Les prix et les mentions sont proclamés chaque année, dans la séance solennelle de rentrée. Il est fait un rapport sur le mérite des concours et des compositions récompensées.

Fait à Paris, le 31 décembre 1883.

FALLIÈRES.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le décret du 26 mars 1877;

Vu le décret du 28 décembre 1880, et notamment l'article 13, aux termes duquel ce décret sera seul en vigueur à partir du 1er novembre 1884;

Vu le règlement d'administration publique, en date du 8 janvier 1881, déterminant les droits à percevoir pour l'obtention des diplômes de bachelier et de licencié en droit, et notamment les paragraphes 2 et 3 de l'article 4;

Considérant que le décret du 28 décembre 1880 reporte au deuxième examen de baccalauréat les interrogations sur les cours de droit romain (deuxième année) et sur l'économie politique qui, aux termes du décret du 26 mars 1877, étaient comprises dans le premier examen de licence;

Considérant que les étudiants qui ont subi l'épreuve du deuxième examen de baccalauréat d'après le régime établi par le décret du 26 mars 1877 n'ont pas été interrogés sur ces matières qui restent obligatoires;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les étudiants en droit qui, ayant passé le deuxième examen de baccalauréat d'après le régime antérieur au décret du 28 décembre 1880, n'auront pas subi le premier examen de licence (ancien régime) au 1er novembre 1884, ou auront été refusés à cet examen, seront, avant d'être admis à se présenter à l'examen de licence (nouveau régime) interrogés sur les matières de droit romain enseignées en seconde année et sur l'économie politique.

L'examen sera subi dans les conditions déterminées par les décrets des 28 décembre 1880 et 8 janvier 1881 pour la première partie du deuxième examen de baccalauréat (régime nouveau); il pourra l'être en dehors des sessions réglementaires.

Art. 2. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent décret.

Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

FALLIÈRES.

Par décrets en date du 1er janvier 1884, rendus sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ont été nommés :

M. Cadet, inspecteur général de l'instruction publique (enseignement primaire).

M. Leyssenne, inspecteur général de l'instruction publique (enseignement primaire), hors cadre.

Par décret en date du 7 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Frémy, professeur de chimie appliquée aux corps inorganiques au muséum d'histoire naturelle, est maintenu dans les fonctions de directeur de cet établissement pour une nouvelle période de cinq ans.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux arts,

Vu le décret, en date du 30 septembre 1883, portant réorganisation de l'école nationale et spéciale des beaux-arts;

Considérant qu'il importe que le personnel enseignant de l'école du soir et les professeurs chargés de l'enseignement simultané des trois arts soient représentés au conseil supérieur de l'école nationale des beaux-arts, au même titre que le sont les professeurs chefs d'ateliers de peinture, de sculpture et d'architecture, et les professeurs de sciences et d'histoire à cet établissement;

Décrète :

Art. 1er. — Le nombre des membres du conseil supérieur d'enseignement institué près l'école nationale et spéciale des beaux-arts est porté de vingt à vingt-trois.

Art. 2. — Les termes de l'article 14 du décret du 30 septembre 1883, relatif à l'organisation de l'école, sont, en conséquence, modifiés ainsi qu'il suit :

« *Article 14.* — Le conseil supérieur de l'école se compose :

« Du directeur des beaux-arts;

« Du directeur et du secrétaire de l'école; puis de deux peintres, de deux sculpteurs, de deux architectes, d'un graveur et de cinq autres personnes, ces douze membres étant choisis en dehors du personnel enseignant de l'école, et nommés par le ministre;

« Enfin, de huit professeurs de l'école, présentés par l'assemblée des professeurs, et nommés par le ministre, savoir : trois chefs d'ateliers de peinture, de sculpture et d'architecture, un professeur de sciences, un professeur d'histoire, un professeur de dessin et un professeur de modelage de l'école du soir, et un professeur de l'enseignement simultané des trois arts. »

Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 8 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

A. FALLIÈRES.

Par décret, en date du 29 décembre 1883, rendu sur le rapport du ministre du commerce, le bureau des douanes de Bachy (Nord) est ouvert :

1° A l'importation des marchandises taxées à plus de 20 fr. par 100 kilogrammes;

2° Au transit ordinaire des marchandises non prohibées.

Par décrets en date du 8 janvier 1884, rendus sur la proposition du ministre du commerce, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Marinoni, constructeur-mécanicien. Inventeur de la presse qui porte son nom. Diplôme d'honneur à l'exposition internationale d'Amsterdam. Chevalier du 2 février 1875.

Au grade de chevalier.

M. Poulain (père), fabricant de chocolat. A fondé un important établissement industriel. Conseiller général de Loir-et-Cher. Titres exceptionnels.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 29 de la loi du 19 ventôse an XI;

Vu l'article 19 du règlement d'administration publique du 22 août 1854;

Vu l'article 1er du règlement du 23 décembre 1854;

Vu l'article 37, paragraphe 2 de l'arrêté du Gouvernement en date du 20 prairial an XI;

Vu le règlement du 31 janvier 1874, et notamment l'article 1er, paragraphe dernier, et l'article 3;

Vu le règlement du 22 juillet 1878 déterminant les circonscriptions des facultés et écoles de médecine et de pharmacie;

Vu le décret du 1er août 1883 relatif aux conditions d'études pour le titre d'officier de santé;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Art. 1er. — Les professeurs des facultés de médecine, des facultés mixtes de médecine et de pharmacie et des écoles supérieures de pharmacie désignés pour présider les examens d'officiers de santé et de pharmaciens, de sages femmes et d'herboristes de 2e classe dans les écoles de plein exercice et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, se rendront aux époques déterminées pour les sessions dans chacune desdites écoles, quel que soit le nombre de candidats inscrits pour les examens.

Les directeurs des écoles de plein exercice et des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie ne peuvent en aucun cas présider ces examens.

Art. 2. — Les dispositions contraires au présent règlement, notamment les articles 1, paragraphe dernier, et 3 du règlement du 31 janvier 1874, sont et demeurent abrogées.

Fait à Paris, le 31 décembre 1883.

FALLIÈRES.

Par décision spéciale rendue en conseil des ministres, le 8 janvier 1884, conformément au paragraphe 3 de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881, la circulation en France du journal *la Révolte*, publié à Genève, est interdite.

Par décision du ministre des finances, en date du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

La même décision a autorisé l'émission au pair, soit à 100 fr. pour 4 fr. d'intérêt, des obligations à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 fr., conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882.

Par décision présidentielle en date du 9 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de frégate Rebufat (Eugène-Victor) a été nommé au commandement du transport à hélice l'*Yonne*, à Toulon.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 9 janvier 1884, a été autorisée la création d'une recette simple de 4e classe des postes dans la commune de Saint-Brisson (Nièvre).

Dans le *Journal officiel* du mercredi 9 janvier 1884, page 114, 1re colonne, au lieu de lire : « Par décret, en date du 31 décembre 1883, M. O. Rayet, etc... », au lieu de : « M. O. Tayet. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie. — Par décret du 7 janv. courant, ont été promus dans le corps du génie, savoir :

Au grade d'adjoint principal de 1re classe.

M. Bonnet (Cyprien), adj. princip. de 2e cl. à Rouen, en rempl. de M. Humbert, retr.

M. Hérodet (Gabriel), adj. princip. de 2e cl. à Grenoble (direction), en rempl. de M. Maurice, retr.

M. Poirier (Jean-Louis), adj. princip. de 2e cl. au ministère de la guerre (bureau du personnel du génie), en rempl. de M. Hémar, retr.

Au grade d'adjoint principal de 2e classe.

M. Richoux (Victor-Hippolyte), adj. de 1re cl. à Saint-Denis, en rempl. de M. Bonnet, promu.

M. Desbreaux (Philippe), adj. de 1re cl. à Bourges, en rempl. de M. Hérodet, promu.

M. Berthoux (Claude-Henry), adj. de 1re cl. à Champigny, en rempl. de M. Poirier, promu.

Au grade d'adjoint de 1re classe.

3e tour (choix). M. Mutelet (Henri-Joseph), adj. de 2e cl. en Algérie, en rempl. de M. Richoux, promu.

1er tour (ancienneté). M. Grosjean (François-Gustave), adj. de 2e cl. à Lyon, en rempl. de M. Desbreaux, promu.

2e tour (choix). M. Carré (Henri), adj. de 2e cl. à Chambéry, en rempl. de M. Berthoux, promu.

3e tour (choix). M. Rocantin (Auguste), adj. de 2e cl. à Champigny, en rempl. de M. Sireloy retr.

Au grade d'adjoint de 2e classe.

1er tour (ancienneté). M. Simon (Ernest), adj. de 3e cl. à La Fère, en rempl. de M. Mutelet, promu.

2e tour (choix). M. Toussaint (Simon), adj. de 3e cl. au camp d'Aver, en rempl. de M. Grosjean, promu.

1er tour (ancienneté). M. Briollet (Gustave-Victor-Napoléon), adj. de 3e cl. à Saint-Mihiel, en rempl. de M. Carré, promu.

2e tour (choix). M. Pestel (Prince-Hilaire), adj. de 3e cl. à Provins, en rempl. de M. Rocantin, promu.

Au grade d'adjoint de 3e classe.

M. Breton (Louis-Théobald), s.-off. stag. à l'île d'Oleron, en rempl. de M. Simon, promu.

M. Salomé (Vital-Louis-Emile), s.-off. stag. à Quélern, en rempl. de M. Toussaint, promu.

M. Aunis (Pierre-René), s.-off stag. à Ajaccio, en rempl. de M. Briollet, promu.

M. Tassaux (Adolphe-Louis-Joseph), s.-off. stag. à Alger, en rempl. de M. Pestel, promu.

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 3 janv. 1884, M. Truchy, chef d'escad. breveté à l'ét.-maj. particulier de l'art., command. les batt. détachées dans la div. d'occup. de Tunisie, mis, par décis. du 22 déc. 1883, hors cad., pour être affecté au service d'ét.-maj., a été nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 13e div. d'inf. (7e corps d'ar.).

Archivistes des bureaux d'état-major. — Par décis. minist. du 29 déc. 1883 :

M. Arnould, archiv. de 3e cl. des bur. d'ét.-maj., employé à l'ét.-maj. du 1er corps d'ar., a été désigné pour être employé à l'ét.-maj. du command. des subdiv. de rég. de Guingamp et de Saint-Brieuc (10e corps d'ar.), en rempl. de M. Williot et par permut. avec cet archiv.

M. Williot, archiv. de 3e cl. des bur. d'ét.-maj., employé à l'ét.-maj- du command. des subdiv. de rég. de Guingamp et de Saint-Brieuc (10e corps d'ar.), a été désigné pour être employé à l'ét.-maj. du 1er corps d'ar. en rempl. de M. Arnould et par permut. avec cet archiv.

Infanterie. — Par décis. présid. du 31 déc. 1883 :

M. Peyranet, chef de bat. d'inf. breveté hors cad., employé dans le service d'ét.-maj., est réintégré dans les cad. de l'arme, en rempl. de M. Gomet, admis à la retr., et par décis. minist. du même jour, il est nommé à l'emploi laissé vacant par cet off. supér. au 117e rég. d'inf.

M. Kessler, chef de bat. d'inf. breveté hors cad., employé dans le service d'ét.-maj. est réintégré dans les cad. de son arme, en rempl. de M. de Beaurepaire-Berrion, admis à la retr., et par décis. minist. du même jour, est nommé à l'emploi de chef de bat., rendu vacant au 1er rég. de zouaves par le changement de corps de M. Roldot.

M. Grand d'Esnon, cap. d'inf. hors cad., est réintégré dans les cadres de son arme, en rempl. de M. Balfourier, mis hors cad., et par décis. minist. du même jour, est nommé à l'emploi de capit. laissé vacant par cet off. au 66e rég. d'inf.

Par décis. minist. du 4 janv. 1884, M. Songnac, capit.-maj. du 11e bat. de chass. à pied, passe au 2e de ces bat., pour y occuper le même emploi en rempl. de M. Crépel, promu chef de bat.

Par décis. minist. du 5 janv. 1884 :

M. Vimard, capit. au 3e rég. d'inf., est nommé à un emploi de capit. adjud.-maj. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Batut, promu major.

M. Lecassier-Boisauné, lieut. au 32e rég. d'inf. passe au 124e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Sadaillan, mis en réforme par mesure de discip.

Par décis. minist. du 7 janv. 1884 :

M. de Couchy, capit. au 110e rég. d'inf., passe au 5e rég. de même arme, pour y occuper l'emploi laissé vacant par M. Sébire, promu chef de bat.

M. Castelli, capit. au 54e rég. d'inf., est nommé à l'emploi de capit. adjud.-maj. laissé vacant au corps par M. Placon, changé de corps.

M. Rousset, capit. au 84e rég. d'inf., est nommé aux fonct. de capit. adj.-maj. au corps, en rempl. de M. Guinaudeau, promu chef de bat.

Par décis. minist. du 7 janv. 1884 :

M. de Carbonnier de Marzac, capit. au 5e bat. de chass. à pied, est nommé à l'emploi de capit. adjud.-maj. du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Lhermitte, qui permute avec lui.

M. Moreau de Bellaing, capit. adjud.-maj. au 134e rég. d'inf., est nommé à un emploi de capit. de comp. dans le 95e rég. de même arme, en rempl. de M. Magnin, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 8 janv. 1884, M. Milson, capit. au 21e rég. d'inf., est nommé à l'emploi de capit. d'habill. du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Edeline, qui permute avec lui.

Artillerie. — Par décis. minist. du 7 janv. 1884 :

M. Capelier, garde de 2e cl. à la direct. de Douai, a été classé à Arras (même direct.).

M. Rodier, garde de 2e cl. à la direct. de Châteauroux (service des bâtiments), a été classé à la direct. de Lyon (service des bâtiments).

M. Garvin, garde de 3e cl. à la direct. de Perpignan, a été classé à Bellegarde (même direct.).

Intendance militaire. — Par décis. présid. du 19 décembre 1883, M. l'intendant milit. Puffeney, direct. du service de l'intend. de la 1re rég., et M. l'intendant milit. Lemaitre, direct. du service de l'intend du 4e corps d'ar., sont admis dans la 2e sect. (réserve) du cadre des intendants milit. : le premier à dater du 12 janvier 1884, et le second à dater du 15 du même mois.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du Présid. de la République, en date du 7 janv. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre :

M. Rousseau (Paul-Simon), chef de bat. en retr., a été nommé au grade de lieut.-colonel et désigné pour commander le 137e rég. territ. d'inf., en rempl. de M. Chapuis, appelé au command. du 104e rég. de même arme.

M. Mennéglier, chef de bat. en retr., a été nommé chef de bat. command. le 3e bat. territ. de zouaves, en rempl. de M. François, qui a accompli la durée légale du service milit.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 7 janv. 1884, M. Chapuis, lieut.-colonel command. le 137e rég. territ. d'inf., a été appelé au command. du 104e rég. de même arme, en rempl. de M. le lieut.-colonel Gueden, qui a accompli la durée légale du service milit.

Par décis. minist. du 8 janv. 1884 :

M. Draillard, lieut. au 84e rég. territ. d'inf., a été désigné pour remplir les fonct. d'off. d'habill. au même rég.

M. Galina, lieut. au 95e rég. territ. d'inf., est passé au 93e rég. de même arme.

MM. Pietra, lieut., et Bech, s.-lieut. au 116e rég. territ. d'inf., sont passés au 113e rég. de même arme.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 9 Janvier 1884.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet le télégramme suivant, daté de Hong-Kong le 9 janvier, à midi et demi, et d'Hanoï, les 27 et 31 décembre :

Aujourd'hui 27 décembre, les magasins de l'artillerie à Hanoï ont éprouvé un commencement d'incendie. Les pertes de matériel sont peu considérables et seront remplacées dans quinze jours par des envois de Saïgon, apportés par l'*Aveyron*.

Des renseignements précis portent à plus de 400 tués et 600 blessés les pertes de l'ennemi à la prise de Son-Tay.

Leu-Vinh-Phuoc et son lieutenant sont parmi les blessés. Plusieurs officiers chinois ont été tués. Nos blessés sont généralement bien, la température étant favorable à leur guérison. L'ennemi a laissé entre nos mains 89 pièces de canons en bronze ou en fonte, dont 7 rayées, 400 kilogrammes de dynamite et 150 000 cartouches pour fusils Remington et Winhester.

La cour des comptes s'est réunie le samedi 5 janvier 1884, à deux heures, dans sa grand'chambre, au Palais-Royal, sous la présidence de M. Roy, doyen des pré-

sidents de chambre, pour tenir son audience publique trimestrielle.

Après lecture, par le greffier en chef, de l'état des travaux de la cour pendant les mois de novembre et décembre 1883, M. le président donne la parole à M. le procureur général Audibert, qui présente les observations suivantes sur l'état des travaux de la cour au 1er janvier :

La cour a rendu, pendant l'année 1883, trois déclarations générales de conformité : la première, sur les comptes ministériels de l'exercice 1879 ; la seconde, sur le compte général de l'administration des finances pour l'année 1880, et la troisième, à la veille des vacances, sur les comptes des ministres pour l'exercice 1880. Le nombre des arrêts prononcés sur les comptabilités du Trésor (exercices 1880 et 1881) s'est élevé à 954 et a dépassé de 124 le nombre ordinaire des comptes à juger.

La déclaration générale sur les comptes de l'année 1881 pourra être prononcée peu de temps après que la cour aura été saisie du résumé général des virements. L'envoi en est annoncé pour le mois prochain. D'ici là les comptes restant à apurer seront jugés.

Pour les opérations complémentaires de l'exercice 1881 (année 1882, 1re partie), tous les comptes sont produits, à l'exception de ceux de la colonie du Sénégal et du résumé des virements ; 111, dont 42 des trésoriers généraux, restent à vérifier.

En résumé, sur l'exercice 1881, le total des comptabilités du Trésor non jugées s'élève à 173. Le chiffre correspondant de l'année dernière était de 288.

En ce qui concerne les revues de la solde, l'arriéré des productions du ministère de la guerre a sensiblement diminué par l'envoi des revues de 1879 et de 1880. Quant à la marine, les revues de 1878 ont été promises pour la fin de l'année 1883 et sont attendues. Les revues de ce département pour les années 1875 à 1877 viennent d'être contrôlées par la cour.

Les comptes-matières de la guerre de 1876 à 1878 et du ministère de l'agriculture de 1877 et 1878 sont en cours de vérification.

Quant aux comptes communaux et hospitaliers, 157 restent à juger pour les exercices 1880 et antérieurs, et 606 sur 1,299 pour l'exercice 1881 ; mais, d'autre part, 78 comptes de l'exercice 1882 sont dès à présent vérifiés.

Après l'allocution de M. le procureur général, M. le président ordonne, au nom de la cour, que l'état des travaux des mois de novembre et décembre 1883 sera transmis au garde des sceaux, ministre de la justice, pour être par lui porté à la connaissance du Président de la République.

La séance est ensuite levée.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

DIRECTION DES BEAUX-ARTS

AVIS

L'emploi de professeur d'art décoratif et celui de professeur de sculpture sont vacants à l'école nationale des beaux-arts de Lyon.

Au premier de ces emplois sont attachés des émoluments de 7,000 fr. ; ceux du second s'élèvent à 4,000 fr.

Les artistes qui désireraient poser leur candidature à ces emplois sont priés d'adresser une demande au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (direction des beaux-arts), avant le 1er février prochain.

Ministère du commerce

ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

Concours pour un emploi de professeur de français.

Un concours sera ouvert, à Paris, le mardi 5 février prochain, au Conservatoire national des arts et métiers, pour la nomination d'un professeur de français à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins, et de quarante au plus, et justifier ou du diplôme de bachelier ès-lettres ou du brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial (partie littéraire), ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Les candidats devront, en outre, justifier, soit de deux années au moins d'enseignement de la langue française dans une école normale, dans un lycée ou collège communal, soit de quatre années, au moins, de fonctions actives d'instituteur.

Les demandes d'admission devront être adressées au ministre avec pièces justificatives à l'appui, avant le 31 janvier 1884.

Le concours est divisé en deux séries d'épreuves : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les épreuves écrites comprendront :

1° Une dictée choisie dans un auteur français ;

2° Une rédaction sur un sujet d'histoire de France ;

3° Un tracé de géographie physique, politique ou économique, à dessiner sur une carte muette avec légende et commentaire explicatifs.

Les candidats auront un quart d'heure pour relire leur dictée.

La composition d'histoire sera faite en trois heures.

La composition de géographie durera deux heures ; des cartes muettes seront remises aux candidats.

Les épreuves orales comprendront une leçon et un examen.

La leçon portera sur une explication d'auteur avec commentaire littéraire et grammatical. Cet exercice sera pris dans les ouvrages suivants :

Corneille. — *Polyeucte, Cinna.*
Racine. — *Andromaque, Athalie.*
Boileau. — Epître VII.
La Fontaine. — 3e livre des *Fables.*
Molière. — *Le Misanthrope, les Femmes savantes.*
La Bruyère. — *Des ouvrages d'esprit.*
Bossuet. — *Oraison funèbre du prince de Condé.*
Voltaire. — *Zaïre,* Chapitre 1er du *Siècle de Louis XIV.*
J.-J. Rousseau. — 1er livre d'*Emile ou de l'Education.*
Victor Hugo. — *Les pauvres gens.*
Lamartine. — *Jocelyn* : neuvième époque, 1er épisode.

La leçon durera une heure au plus.
Les interrogations porteront :
1° Sur l'histoire ;
2° Sur la géographie ;

3° Sur l'économie politique.

La durée de l'interrogation sur chacune de ces matières sera d'environ vingt minutes.

L'interrogation en géographie se fera au tableau.

L'examen portera sur les matières dont le programme suit :

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE

Grammaire française et syntaxe.

Notions élémentaires sur l'origine de la langue française.

Exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique.

Règles générales de la composition.

Notions d'histoire littéraire depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.

Etude des principaux auteurs.

Montaigne, Descartes, Pascal, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, La Bruyère, Bossuet, Fénelon, Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousseau, Buffon, Chateaubriand, P.-L. Courier, Cuvier, Lamartine, Michelet, Victor Hugo.

HISTOIRE

Notions très succinctes sur l'histoire ancienne. Histoire de France depuis la période romaine jusqu'à l'époque contemporaine inclusivement. Histoire générale de l'ancien et du nouveau continent depuis le seizième siècle, dans ses rapports avec l'histoire de France.

GÉOGRAPHIE

Notions élémentaires de cosmographie. Rapports de la géologie avec la géographie physique.

Géographie physique de l'Océan et des continents. Climats.

Géographie détaillée de la France et de l'Europe au point de vue physique, politique et économique. Algérie et colonies françaises. Géographie sommaire de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Amérique.

Composition et usage de l'annuaire du bureau des longitudes.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Production, répartition, circulation et consommation des richesses.

Insister sur le travail, les machines et le capital dans la production industrielle et agricole; sur les voies de communication et sur le rôle de la science en général dans l'œuvre économique.

Le traitement attaché aux fonctions de professeur de français est de 2,000 fr. pour la 3° classe, de 2,400 fr. pour la 2° classe, de 3,000 francs pour la 1ʳᵉ classe.

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

Le service des paquebots-poste anglais de la ligne directe de Queenstown (un mercredi sur deux) à Saint-Jean-de-Terre-Neuve va être suspendu pendant la période d'hiver.

Après le départ du 2 janvier courant, les correspondances pour Terre-Neuve seront acheminées, une semaine sur deux, à compter du 18 janvier courant, par le paquebot canadien partant le vendredi de Londonderry pour Halifax. La dernière expédition aura lieu de Paris le jeudi matin.

Un service annexe relie Halifax à Saint-Jean-de-Terre Neuve.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Erratum

Au compte rendu in extenso de la séance du Sénat du mardi 8 janvier 1884 (Journal officiel du 9 janvier 1884).

Page 1, colonne 2,

Au lieu de :

MM. Chiris et Forcioli ne répondant pas à l'appel de leurs noms, MM. Delbreil, de Verninac, Jacques Hébrard, Brugerolle, Béral, Berlet et Cuvinot prennent place au bureau en qualité de secrétaires provisoires,

Lire :

MM. Jacques Hébrard, Chiris et Forcioli ne répondant pas à l'appel de leurs noms, MM. Delbreil, de Verninac, Brugerolle, Béral, Berlet et Cuvinot prennent place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du Sénat du 29 décembre 1883 (Journal officiel du 30 décembre 1883).

Dans le scrutin du 29 décembre 1883 sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture de crédits provisoires montant à 21,420,641 francs, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1884, M. Vigarosy a été porté comme n'ayant pas voté. M. Vigarosy déclare avoir voté « pour ».

Ordre du jour du jeudi 10 janvier 1884.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Scrutin pour la nomination du président du Sénat. (Le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures.)

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Scrutin pour la nomination de six secrétaires.

Scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du jeudi 10 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Peyrat, jusques et y compris M. Ronjat.

Tribunes. — Depuis M. Hébrard (Jacques), jusques et y compris M. Le Lièvre.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du jeudi 10 janvier 1884

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Fixation de l'ordre du jour.

La séance du jeudi 10 janvier 1884 est la 2° séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 4° séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Rauline, jusques et y compris M. de Soland.

Tribunes. — Depuis M. Descamps, jusques et y compris M. Duval.

Convocations du jeudi 10 janvier.

18° commission d'initiative, à une heure et demie. — Commission n° 5.

Sous-commission du 3° bureau (Vérification de pouvoirs), à midi et demi. — Commission n° 3.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à deux heures et demie. — Commission n° 2.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 8 janvier.

L'empereur Guillaume a répondu par la lettre suivante à l'adresse de félicitations que la municipalité de Berlin lui a remise à l'occasion du nouvel an :

« Je loue la bonté divine de ce qu'il m'a encore été permis d'inaugurer dans une heure solennelle le monument qui, sur les bords du Rhin, est destiné à perpétuer l'unité allemande heureusement reconquise, mais qui doit être en même temps le signe certain de la puissance agrandie et véritable de toutes les parties unies de l'empire d'Allemagne.

« Je garderai aussi un profond souvenir des solennités par lesquelles toute la chrétienté évangélique a célébré si dignement avec moi le souvenir quatre fois séculaire du grand réformateur.

« J'éprouve une grande satisfaction de ce que la nouvelle année commence dans des circonstances qui nous permettent d'espérer des temps paisibles et exempts de troubles. J'ai la ferme confiance qu'à l'ombre de la paix, dont le maintien a reçu une nouvelle garantie par

Digitized by Google

les relations personnelles que j'entretiens avec des princes amis, la nation continuera à se développer et à prospérer d'une manière satisfaisante. »

Dans sa réponse à l'adresse des conseillers municipaux, l'empereur a dit qu'il avait pu se consacrer sans interruption et avec une nouvelle vigueur au service de la patrie. Si, dans ses préoccupations à ce sujet, il a reconnu qu'il était de son devoir d'entretenir des relations amicales avec les princes étrangers, pour amener par là un rapprochement étroit entre les nations elles-mêmes, il espère que ces relations exerceront d'une manière permanente une influence puissante sur la sécurité et la prospérité du pays tout entier. (*Agence Havas.*)

Berlin, 8 janvier.

Le texte du nouveau projet de loi sur l'assurance contre les accidents des ouvriers a été publié. L'assurance serait effectuée par les sociétés d'exploitation. La participation de l'empire, autrefois proposée par M. de Bismarck, disparaîtrait. Les ouvriers ne participeraient pas davantage aux charges. Le payement des assurances serait fait par la poste, qui avancerait le montant des indemnités aux corporations.

Le taux de l'assurance reste fixé, comme dans les premiers projets, à 66 2/3 p. 100 du salaire annuel, pour incapacité de travail complète, et à 50 p. 100 pour incapacité partielle. En cas de mort, l'assurance se chargerait des frais d'inhumation et ferait à la veuve une rente de 20 p. 100 et à chaque enfant de 10 p. 100, calculée sur le salaire annuel du défunt.

Il serait formé, pour chaque section des corporations, un comité, dont le représentant serait consulté dans chaque cas d'accident. La première fixation de l'indemnité serait faite par la corporation, avec faculté d'appel à un arbitrage, et en dernier ressort à la direction impériale des assurances. Les corporations comprendraient tous les ouvriers appartenant à la même industrie, dans tout l'empire, et leur participation serait obligatoire. (*Gazette nationale.*)

ITALIE

Rome, 9 janvier.

Les pèlerins venus à Rome, au nombre d'environ 12,000, se sont massés ce matin par provinces en trois groupes sur les places Barberini, Termini et Esquilino. Le premier groupe s'est mis en marche vers le Panthéon à neuf heures et demie.

Le temps, quoique encore incertain, s'est rasséréné.

Le long de l'itinéraire que suit le cortège, un grand nombre de fenêtres sont pavoisées et les boutiques fermées. Une foule énorme se trouve sur les trottoirs, aux balcons et aux fenêtres, et acclame particulièrement les vétérans qui ont pris part aux campagnes de l'indépendance italienne.

A neuf heures, la famille royale s'est rendue tout entière au Panthéon, pour prier sur le tombeau de Victor-Emmanuel. Elle a été acclamée à l'aller et au retour. (*Agence Havas*).

ESPAGNE

Madrid, 7 janvier.

M. Moret, ministre de l'intérieur, répondant à une interpellation de deux sénateurs au sénat, a déclaré que l'incident du baron des Michels à Irun n'avait pas d'importance, qu'aucun fonctionnaire espagnol n'avait été maltraité par l'ambassadeur de France et qu'il n'y avait eu aucune provocation de la part de celui-ci.

A la chambre des députés, la discussion a continué, sur les deux projets d'adresse en réponse au discours du trône, par le discours de M. Posada Herrera, président du conseil, de M. Romero Robledo, ancien ministre de l'intérieur dans le cabinet Canovas, et de M. Gomez, ministre des affaires étrangères. Les ministres ont fait appel à la conciliation. Le ministre des affaires étrangères a particulièrement insisté sur les divisions du parti libéral, qui pourraient amener le retour au pouvoir des conservateurs. Il semble néanmoins résulter des déclarations ministérielles que le cabinet est assuré d'obtenir du roi un décret de dissolution s'il est mis en minorité.

(*Agence Havas.*)

EGYPTE

Le Caire, 7 janvier.

Le khédive a accepté la démission des ministres et les a priés de rester jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Dans la lettre de démission qu'ils ont adressée au khédive, les ministres s'expriment ainsi :

« Le gouvernement de la reine exige que nous abandonnions le Soudan; nous n'avons pas le droit de consentir à cet abandon, parce que ce pays, qui appartient à la Porte, a été confié à notre garde. Le gouvernement de la reine dit que l'Egypte doit suivre ses conseils sans les discuter. C'est là une violation du rescrit organique du 28 août 1878, suivant lequel le khédive gouverne avec et par ses ministres.

« Nous démissionnons parce que nous sommes empêchés de gouverner selon la constitution. » (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 7 janvier.

Un bill dirigé contre la France et l'Allemagne a été déposé au congrès de Washington. Il porte que, toutes les fois qu'un gouvernement étranger prohibera ou restreindra l'importation des viandes salées provenant d'Amérique, le président de la République prohibera de son côté l'importation aux Etats-Unis des vins, liqueurs et autres marchandises provenant du pays qui aura provoqué cette mesure. La prohibition durera jusqu'à ce que le pays visé ait rapporté lui-même ses mesures restrictives. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

8 janvier.

Le *Bien-Hoa* est arrivé à Toulon, ce matin, à 8 heures.

Le *Bussard* est revenu de Bône, remorquant canot à vapeur *La Goulette*.

Brick de guerre grec à voiles, *Aris*, venant de Carthagène, est arrivé hier soir à Marseille.

L'escadre d'évolutions a appareillé de Toulon ce matin, à 9 heures.

9 janvier.

Corvette américaine *Kearsage*, partie de Villefranche, le 8, à 4 heures 30 du soir, allant à Gênes.

Le *Vinhlong* a quitté Suez dans l'après-midi du 5 janvier.

Le paquebot *le Fournel*, de la compagnie générale transatlantique, a quitté Pauillac pour le large, le 8, à 3 heures du soir.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Brest*, venant de la Vera-Cruz et escales, est arrivé à Saint-Nazaire le 9 janvier, à une heure trente après midi.

Bureau central météorologique de France.

Situation générale au 9 janvier 1884.

L'aire des fortes pressions persiste sur la France (755 millim.), elle envahit ce matin le centre de l'Europe. La dépression signalée hier à l'ouest de l'Ecosse aborde la Norvège; celle du golfe de Gênes est descendue sur la Sardaigne. Le vent souffle du sud-ouest sur la mer du Nord et les îles Britanniques; des mauvais temps règnent sur la Méditerranée, des côtes de Provence à celles de l'Algérie.

Un fort refroidissement a lieu en Russie; sur les côtes de l'Océan, la température se relève lentement. Les extrêmes étaient ce matin de 11° 7 à Valentia et 20° à Biéloserak.

En France, quelques averses sont toujours possibles; la température va rester au-dessus de la normale.

Observatoire de Paris, 7 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	VENT direction et force de 0 à 9.	
1 m.	759.42	7 2	6.4	88	S.O.	3
4	59.75	6.7	5,7	85	O.S.O.	2
7	60.03	6.1	5.2	86	S.O.	2
10	60.95	7.1	6.2	87	O.S.O.	2
1 s.	59.68	8.7	7.1	78	O.	1
4	58.79	8.9	7.6	[illegible]	S.O.	2
7	58.47	6.9	5 9	85	S.O.	1
10	58.11	5.0	4 5	91	S.	2

Heures.	ÉTAT DU CIEL	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10.
1 m.	Cirro. str. et halo.	0	2
4	Eclaircies troubles.	0	7
7	Alto. cum. gris, minces N.-O.	0	6
10	Gouttes à midi et demi.	0	7
1 s.	Grosses gouttes, cirrus et cum.O.	0	7
4	Pluie qui commence à 4 h 10.	0	10
7	On voit la lune.	0	10
10	Alto cum. S.	0	8

Min., 6°1. — Max., 10°2. — Moy. des 24 h., 7°0.

France.

Service maritime :

Bourrasque a passé est Ecosse, hausse 3me Dunkerque, 2 Brest.

Probable :

Manche. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest modéré ou assez fort.

Bretagne. — Idem, faible ou modéré.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Dépression sur Sardaigne, baisse 2mm Cagliari, hausse 9 Nice ; 4 Perpignan ; nord-ouest très fort Béarn.

Probable :

Provence. — Vent d'entre ouest et nord assez fort à très fort.

Algérie. — Mauvais temps est Algérie.

Bourrasque a passé est Ecosse, dépression sur Sardaigne, hausse 8 millim. Nice, Brest.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre S.-O. et N.-O. Ciel nuageux. Même température.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Vent variable. Ciel nuageux. Même température.

Sud-ouest. — Comme nord-ouest.

Sud. — Vent d'entre O. et N. Beau. Même température.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le Journal général d'affiches dit *Petites-affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 8 janvier.

Du sieur DUFLOCQ, épicier, demeurant à Paris, rue de Babylone, n. 8.
(Ouverture, 13 novembre 1883.)
M. Laferrière, juge-commissaire.
M. Sauvalle, quai des Grands-Augustins, 25, syndic provisoire. (N. 14829 du gr.)

Du sieur REY (Albert), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Nemours, n. 5.
(Ouverture, 9 novembre 1883.)
M. Laferrière, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic provisoire (N. 14830 du gr.).

Du sieur FRANÇAIS, métallurgiste-constructeur, demeurant à Paris, rue de l'Ourcq, n. 51 ci-devant et actuellement rue d'Orfila, n. 64.
(Ouverture, 22 novembre 1883.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Sauvalle, quai des Grands-Augustins, n. 25, syndic provisoire (N. 14831 du gr.).

Du sieur WEISSEMBURGER, ayant exercé le commerce de boulanger à Paris, quai d'Orsay, 111.
(Ouverture, 22 novembre 1883.)
M. Magimel, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14832 du gr.)

Du sieur CHEVRY (Anatole), ayant exercé le commerce de robinetterie et plomberie sous le nom de : Chevry et Cie, demeurant à Paris, rue de la Roquette, n. 90 ci-devant, puis avenue de la Roquette, 10, et actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 23 novembre 1883.)
M. Magimel, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, n. 76, syndic provisoire (N. 14833 du gr.).

De veuve MORIN, ayant tenu hôtel meublé et débit de vins à Paris, passage du Petit Cerf, n. 6, actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 23 novembre 1883.)
M. Laferrière, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic provisoire. (N. 14834 du gr.)

Du sieur BROUSSON (Paulin), représentant de fabriques, demeurant à Paris, rue Montmartre, n. 172.
(Ouverture, 17 novembre 1883.)
M. Thomas, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic provisoire. (N. 14835 du gr.)

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur THIBAULT (Louis), boulanger, demeurant à Paris, avenue de Clichy, 66, le 15 courant, à 11 heures précises. (N. 14826 du gr.)

Du sieur RENAUD (Léon-Auguste), marchand de café, demeurant à Paris, rue Turenne, 97, le 15 courant à une heure précise. (N. 14784 du gr.)

Du sieur DESTOUCHE (Jules), ancien boulanger à Paris, rue de la Chapelle, 74, demeurant actuellement rue Ordener, 25, le 15 courant, à 11 heures précises. (N. 14828 du gr.)

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

De la société en nom collectif et en commandite L. CAMPI aîné et Cie, ayant pour objet le commerce de jambons dont le siège est à Paris, rue Bleue, 17, composée de : 1° LAURENT CAMPI, demeurant rue Vincent, 2 ; 2° et un commanditaire ;
Entre les mains de M. Maillard, boulevard Saint-Michel, 4, syndic de la faillite (N. 1333 du gr.)

Du sieur ZEDDE (Emile-Auguste), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue François Ier, 64 ;
Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic de la faillite (N. 14572 du gr.).

Du sieur ROBILLARD (Georges), loueur de voitures, demeurant à Paris, rue Angélique-Compoint, 4 ;
Entre les mains de M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic de la faillite (N° 14641 du gr.)

Du sieur CABUS (Michel), loueur de voitures, demeurant à Paris, ruelle Volontaire, 9, et rue des Fourneaux, 110 ;
Entre les mains de M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N. 14767 du gr.)

Du sieur LERCH (Louis), ayant tenu hôtel meublé à Clichy-la-Garenne, rue Chaux-Melly, 30, et demeurant à Saint-Denis, avenue de Paris, 254 ;
Entre les mains de M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol, syndic de la faillite. (N. 14622 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur CHICARD (Emile), marchand de vins en gros, demeurant à Charenton, rue des Bordeaux, 42, le 15 courant, à 12 heures. (N. 14246 du greffe.)

Du sieur CORON (Narcisse), ancien limonadier à Paris, place de la République, 10, demeurant actuellement, rue Amelot, 138, le 15 courant, à 12 heures. (N. 13669 du gr.)

NOTA. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur GRIFFE, marchand de vins, demeurant à Paris, faubourg Montmartre, 38, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 15 courant, à 1 heure, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

CONCORDATS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur FORT (Auguste), restaurateur, demeurant à Paris, rue de Richelieu, 104, le 15 courant à 11 heures précises. (N. 1402 du gr.)

Du sieur PONSARD (Auguste), négociant en fontes et cuivreries, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 50 ci-dev., et actuellement rue de Hambourg, 12, le 15 courant, à 11 heures précises. (N. 12783 du gr.)

Du sieur THOMAS (Pierre), marchand de vins en gros, demeurant à Paris, rue de Lourcine, 148, le 15 courant, à 1 heure précise. (N. 14147 du gr.)

Du sieur LENGELÉE, ancien fabricant de tondeuses, demeurant à Paris, r. Moret, 18 ci-devant, et actuellement, passage Ménilmontant, 19, le 15 courant, à 1 heure précise. (N. 11181 du gr.)

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur HAINCQUE DE SAINT-SENOCH (Pierre-Albert), ayant fait le commerce sous le nom de Albert HAINCQUE, en son vivant commissionnaire en charbons de terre et entrepreneur de bâtiments à Levallois-Perret, chemin de halage, 21 *bis*, avec bureau rue Vivienne, galerie Colbert, 9 et domicile à Levallois, rue Gidde, 21, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 15 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gauche, avenue Victoria, 7, et à se trouver à cette assemblée. (N. 11011 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de : 1° RENZI (Antoine), 2° dame veuve BOTTERO (Angélina Casanova), veuve du sieur Bottero, ayant été associés de fait pour le commerce de vins, à Paris, rue Chénier, 3, puis rue de Maubeuge, 38, et enfin rue du Roule, 20, demeurant tous deux rue du Roule, 13, et avant toute répartition de l'actif, il sera

procédé le 15 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, rue des Grands-Augustins, 19, et à se trouver à cette assemblée. (N. 9127 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur COLLARD (Henri-Onésime), épicier, demeurant à Paris, rue de Lyon, n° 30, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 15 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Meys, boulevard Magenta, n. 59, et à se trouver à cette assemblée (N. 14151 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur DESQUAIRÈS (Léonard), en son vivant entrepreneur de constructions, ayant demeuré à Paris, avenue d'Iéna, n° 56, et rue de Chaillot, n° 49, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 15 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barbot, boulevard Sébastopol, n° 22, et à se trouver à cette assemblée. (N. 9204 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur BAUDOUIN, fabricant de miroiterie, demeurant au Parc Saint-Maur, avenue des Ailantes, n° 23, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 15 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Pinet, boulevard Saint-Germain, n° 82, et à se trouver à cette assemblée. (N. 9587 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE APRÈS CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

MM. les créanciers de la faillite du sieur EVRARD, marchand de produits chimiques à l'usage de la brasserie, demeurant à Paris, rue Cail, 7, sont invités à se rendre, le 15 courant, à 1 heure précise, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions. (N. 13834 du gr.)

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la société PHILIPPE et Cᵉ (en liquidation) ayant eu pour objet la vente des eaux de l'Atlas, dont le siège était à Paris, rue de l'Atlas, 4 et 6, composée de 1° Amédée PHILIPPE, demeurant au siège social; 2° et Edmond PHILIPPE, demeurant même ville, rue Nys, 14 *bis*, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Lamoureux, syndic, 14, rue Chanoinesse, et pour toucher un dividende de 18 fr. 55 p. 100, unique répartition. (N° 12900 du gr.)

Massé Edmond PHILIPPE.

De la société PHILIPPE et Cᵉ (en liquidation) ayant eu pour objet la vente des eaux de l'Atlas dont le siège était à Paris, rue de l'Atlas, 4 et 6, composée de 1° Amédée PHILIPPE, demeurant au siège social; 2° et Edmond PHILIPPE, demeurant à Paris, rue Nys, 14 *bis*, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Lamoureux, syndic, 14, rue Chanoinesse, pour toucher un dividende de 1 fr. 06 p. 100, unique répartition. (N. 12900 du gr.)

Du sieur BLOCH (Louis-Jacob), négociant en toiles et bijoux, demeurant à Paris, rue de Belleville, 13, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Châle, syndic, boulevard Saint-Michel, 7, pour toucher un dividende de 14 fr. 41 p. 100, unique répartition. (N. 12848 du gr.)

Du sieur JUTTEAU, marchand de vins, rue Croix-Nivert, 4, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Beaugé, syndic, avenue Victoria, 24, pour toucher un dividende de 42 fr. 18 p. 100 en billets, unique répartition. (N. 14113 du gr.).

Du sieur PENAUD (Eugène-Paul-Emile), ancien banquier, directeur gérant d'une association en participation pour des opérations de bourse, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 20, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Lamoureux, syndic, 14, rue Chanoinesse, pour toucher un dividende de 0 fr. 80 p. 100, unique répartition.

Du sieur CHEVALLIER, marchand de vins, demeurant à La Varenne-Saint-Maur, boulevard Voltaire, 40, peuvent se présenter de 3 à 5 heures, chez M. Maillard, syndic, 4, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 6 fr. 62 c. p. 100, 1ʳᵉ et dernière répartition. (N° 11771 du gr.)

Du sieur ALTMAYER père, distillateur, demeurant à Paris, rue Spontini, 18 et 20, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Lamoureux, syndic, 14, rue Chanoinesse, pour toucher un dividende de 6 fr. 41 c. p. 100, unique répartition. (N° 9741 du gr.)

Étude de **Mᵉ P.-Dominique Talandier**, avoué à Mauriac (Cantal).

LE TRIBUNAL civil de première instance de Mauriac (Cantal), par jugement en date du sept mai mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, rendu à la requête de dame Marguerite Mathieu, veuve de Amable Jalvaing, demeurant à Lieuchy, commune de Trizac (Cantal), a donné acte à ladite dame veuve Jalvaing de sa demande d'envoi en possession de la succession de Amable Jalvaing, décédé audit lieu de Lieuchy, le vingt-cinq janvier mil huit cent soixante et onze, sans laisser de testament, d'héritiers légitimes ou d'enfants naturels, et, avant faire droit, a prescrit l'accomplissement des formalités de publication prescrites par la loi.

Pour extrait.

Mauriac, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Talandier, avoué.

N° 4

Marine et Colonies.

Adjudication à Lorient, le 16 janvier 1884 :

Coiffes pour chapeaux de paille et bonnets de travail de marins, couvre-nuque pour képis de militaires.

Adjudication à Toulon, le 17 janvier 1884 :

Coiffes blanches pour bonnets de travail, couvre-nuque et jugulaires.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, sur les dépenses de matériel du ministère de la marine et des colonies, est supprimée à partir du 1ᵉʳ janvier 1884. (Article 23 de la loi de finances du 29 décembre 1882.)

Voir les cahiers des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies (bureau de la solde, etc.).

N° 5

Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 17 janvier 1884 :

Cuivre rouge en planches.

Cuivre rouge en barres.

Pompes diverses et accessoires (système Lestu).

Trompes en tôle zinguée.

Caisses en tôle pour huile, suif et peinture.

Cuisines avec fours pour bricks.

Adjudication à Brest, le 24 janvier 1884 :

Manches et tuyaux d'aspiration en cuir avec raccords.

Charbon de bois.

Acajou de Honduras.

Adjudication à Rochefort, le 17 janvier 1884 :

Aciers extra-doux en barres rondes pour rivets.

Adjudication à Toulon, le 17 janvier 1884 :

Objets en porcelaine, faïence, verrerie, poterie, etc.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée à partir du 1ᵉʳ janvier 1884.

Voir les cahiers des charges aux bureaux des approvisionnements à Cherbourg, à Brest, à Rochefort et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

Le mardi 22 janvier 1884, à une heure, il sera procédé publiquement, au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, quai de Gesvres, 4, à l'adjudication au rabais, et sur soumissions cachetées, des **Fournitures** suivantes, nécessaires au service de la pharmacie centrale des hôpitaux et hospices civils de Paris pendant l'année 1884, savoir :

1° Fleurs de houblon, 3,000 kil.;

2° Huile d'olive, 1,500 kil.;

3° Cire d'abeilles blanche, 50 kil.;

— jaune, 800 kil.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au secrétariat général de l'assistance publique, quai de Gesvres, 4, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Bilan au 31 décembre 1883.

Actif.

Caisse et banque		36,975,507 11
Portefeuille	108,736,497 33	119,396,226 23
Effets à l'encaissem¹	10,659,728 90	
Reports		34,857,568 10
Coupons à encaisser		3,534,634 06
Rentes et actions, bons et obligations		60,982,304 21
Avances sur garanties		33,471,416 64
Participations industrielles et commerciales		2,822,604 85
Participations financières		56,665,301 40
Immeubles		3,831,530 08
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers		65,243,053 61
Appels différés sur actions		60,000,000 »
Intérêts sur actions (coupon au 1ᵉʳ octobre 1883)		1,500,000 »
		477,780,166 96

Passif.

Capital		120,000,000 »
Réserve statutaire	11,612,120 16	15,112,120 16
Réserve extraordin.	3,500,000 »	
Comptes de chèques		148,483,463 87
Dépôts à échéances fixes		107,428,500 »
Comptes à disponibilité		5,170,208 86
Effets à payer		19,243,959 82
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers		63,796,110 27
Intérêts et dividendes		189,251 25
Solde du dernier exercice		80,007 08
Profits et pertes (frais généraux déduits)		3,435,948 75
		477,780,166 96

Effets en circulation avec l'endos de la Société :	
Administration centrale	20,651,506 »
Agences de province	2,541,265 63
	23,192,771 63

Certifié conforme aux écritures :

Le directeur,

O. HOMBERG.

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'HOTEL KURSAAL DE LA MALOJA

(Haute Engadine, Grisons, Suisse).

Le conseil d'administration a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à se réunir en assemblée générale extraordinaire, le 5 février 1884, à trois heures de relevée, chez MM. Et. Collet et J. Blondel, banquiers, 8, rue Ménars, à Paris.

Ordre du jour :

1° Rapport du conseil d'administration;

2° Communication des propositions relatives à la mise en exploitation, par la société de l'Hôtel Kursaal, des sources découvertes sur les pro-

priétés de M. le comte Camille de Renesse. Décision à prendre relativement à l'émission de 2,000 actions en vue des extensions et des installations que comportera cette exploitation ainsi que des améliorations et des modifications apportées aux installations en cours.

En conformité de l'article 41 des statuts, MM. les actionnaires sont priés, pour pouvoir prendre part aux votes, de faire connaître au conseil d'administration, au moins dix jours à l'avance, le nombre et les numéros de leurs actions.

Cette notification pourra se faire aux bureaux provisoires de l'administration, à Bruxelles, 112, avenue Louise, ou à Paris, chez MM. Et. Collot et J. Blondel, banquiers, 8, rue Ménars, à Paris.

Spectacles du Jeudi 10 Janvier.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. — L'Épreuve. — Œdipe-Roi : Maubant, Mounet-Sully, Laroche, Martel, D. Vernon, Villain, Silvain; Mmes Véron, Martin, Frémaux.

Opéra-Comique (1,800 places.) — 8 h. »/». — Mignon, opéra-comique en 3 actes, musique d'A. Thomas : Mouliérat, Barré, Vercouillet, Bernard, Barnolt; Mmes Nevada, Mézeray. — Le Portrait.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufios, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Cerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taulfenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien 1,200 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Ernani, opéra de Verdi : Broggi, de Reszké, Nouvelli; Mlle Valda.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Letarrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Moriat, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Taillen, Romain; Mmes Clément, Petit, Kess.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/». — Le Cabinet Piperlin, comédie en 3 actes.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 2 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Prochainement, au Vaudeville, reprise de Diane de Lys, de M. Alexandre Dumas fils, pour l'intéressant début de Mlle Brandès, qui a obtenu, dans la classe de M. Worms, *ex-æquo* avec Mlle Marsy, le premier prix de comédie aux derniers concours du Conservatoire.

Après Diane de Lys, on parle vaguement de reprendre, au même théâtre, Monsieur Alphonse.

La nouvelle troupe du Théâtre-Lyrique-Populaire doit débuter lundi prochain par une nouvelle reprise de la Traviata, pour Mme Jeanne Devriès-Dereims et M. Bosquin.

La pièce inédite de M. Authiaume, qui doit venir ensuite, n'est pas intitulée le Roi d'un jour, mais le Roman d'un jour.

L'action se passe en 1719.

Le principal rôle sera vraisemblablement créé par une jeune artiste qui est sortie cette année du Conservatoire, Mlle Vuillaume.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 9 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		82 ..
Huile de Colza disponible, dépalée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		84 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes; dépalée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		92 ..
Huile de Lin, en fûts		56 75
Huile de Lin, en tonnes		57 75
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	47 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	54 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. .. à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. .. à	45 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	.. ..
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs. — Beurés de la Plata		96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 7/16. — 2 h., 101 7/16
VIENNE. Métal, ... — Papier, 79 65.. — Monnaie, 80 30
Crédit Autrich. .... 304 40 | Chem. de fer Autrich. 316 .
Change sur Londres.... Demandé, 121 .. — Offre, 121 10
Change sur Paris....... Demande, 48 025 — Offre, 48 075
Lots.................. 116 50 | Napoléon............ 9 595

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGES	PAPIER LONG		PAPIER COURT		
3½%	Amsterdam	206 ⅛...	à 206 ⅛...	205 ⅞...	à 206 ⅛	et ...%
...%	Allemagne.	122 ⅛...	à 122 ⅛...	122 ⅛...	à 122 ⅛	et ...%
...%	Vienne....	206 ..	à 206 ⅛...	206 ...	à 206 ⅛	et ...%
...%	Barcelone..	487 ⅛...	à 488 ⅛...	488 ⅛...	à 489 ⅛	et ...%
...%	Madrid....	487 ..	à 487 ⅛...	487 ⅛...	à 488	et ...%
...%	Lisbonne..	546 ⅛...	à 547 ⅛...	547....	à 548..	et ...%
...%	St-Pétersb.	241 ⅛...	à 242 ⅛...	241 ⅛...	à 242 ⅛	et ...%
...%	New-York.	517....	à 518....	517....	à 518..	m. ...%
.....	Stockholm	137....	à 138....	137....	à 138..	et ...%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

ESCOMPTE	CHANGES	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3..%	Londres....	25 17½ à 25 22½	25 15.. à 25 20.. m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 16½ à 25 20½ ...
3½%	Belgique. ..	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or). .	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse. ...	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 ..	à		0/00 prime
Argent » à 1000/1000, d° 218 89...	150	à 155		0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à 80 60..		
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à 80 75..		
Piastres mexicaines	4 51..	à 4 52..		
Souverains anglais	25 10..	à 25 15..		
Banknotes	25 12..	à 25 17..		
Aigles des États-Unis	25 80..	à 25 90..		
Guillaume (20 marks)	24 65..	24 75..		
Impériales (Russie)	20 60..	à 20 67½		
Couronnes de Suède	27 72..	à 27 80..		

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 9 Janv. 1884	Au comptant	Terme (1884)	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 84	3 %	76f 35 37½ 40 45 50 ... 52½ 55 40	fin ct..	76 32½	76 55	76 32½	76 52½	76 60	76 50
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	76 75	76 70 d 50		
			Pe fin c.	76 90	77 05 d 25				
			Pe fin p.		d 1f		77 05 d 50		
			Pe fin p.		d 2f				
			Pe fin p.		77 35 d 25		d 2f		
			en liq..						
oct. 83.	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	77f 65 70 75 65	fin ct..	77 52½	77 65	77 50	77 65	77 80	77 57½
			Pe fin c.		d 1f		d 50		
			Pe fin c.		d 25				
			Pe fin p.		d 1f		d 50		
			Pe fin p.		d 25				
			en liq..						
sept. 83	4 %....	98	fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %....	107 107 10 106 90	fin ct..					107 30	110 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883....	106f 75 72½ 77½ 80 85 ... 72½ 70 75	fin ct..	106 75	106 85	106 65	106 75	107 ..	106 90
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	106 75	106 90 d 50		
			Pe fin c.	107 40	107 10 d 25				
			Pe fin p.		d 1f				
			Pe fin p.		d 2f	107 30	107 45 d 50		
			Pe fin p.		107 70 d 25		d 2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	8 23						8 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							8 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 11 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	1012 50 Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1006 250	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	510	en liq.. / fin ct..					509 25	475 ..
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t.p.	499 50	fin ct..					500 ..	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	530 532	fin ct..					530 ..	400 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 82	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225f., t.p.	245 246						245 ..	
juill. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	511 516	fin ct..					515 ..	320 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	518 75 518	fin ct..					517 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	419 407 405 408 50	fin ct..					411 50	
			en liq..						
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	389 75 387 50 387	fin ct..					387 ..	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 50						115 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières....		en liq..					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	506 25 506 505 50 507..	fin ct..					506 50	526 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	507 508 509 510	fin ct..					506 25	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex° d'imp.).	520 522 519 50	Pe fin c. / fin ct..					519 ..	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	360 361 362	en liq.. / fin ct..					362 ..	333 75
			Pe fin c.		d 5f		d 10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
... 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	438 75 437 50	au 31..					438 75	400 ..
			Pe au 15		d 20		d 10		
			Pe au 31		d 5f		d 10		
			en liq..						
... 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		au 15..					373 10	720 ..
			Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 31		d 5f		d 10		
			en liq..						
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	262 50	au 15..					262 50	625 ..
			Pe au 15		d 10		d 10		
			en liq..						
juill. 83	Banque de France (nominatives).	5135 5150	fin ct..	5150 ..			5140 ..	5120 ..	5150 ..
			Pe fin c.		d 50		d 20		
			Pe fin p.		d 50		d 50		
			en liq..						
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	505	au 15..	507 50				505 ..	610 ..
			Pe au 15		d 10		d 10		
			Pe au 31		d 20		d 10		
			en liq..						
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	840 845 850 835 830	au 15..	825 ..	810	825 ..	838 75	845 ..	842 50
			Pe au 15		850 d 10		d 10		
			Pe au 31		820 d 13		d 10		
			en liq..						
mai 82.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés.......... (nominatives)	445	au 15..					447 ..	430 ..
			Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 31		d 5f		d 10		
			en liq..						
juin 83.	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).	427 50 420	au 15..					430 ..	850 ..
			Pe au 15		d 5f		d 10		
			en liq..						
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p...........	440 442 50 445	au 15..					442 50	450 ..
			Pe au 15		d 5f		d 10		
			Pe au 31		d 5f		d 10		
			en liq..						
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	940 945 930 935	au 15..					945 ..	910 ..
			Pe au 15		d 10		d 10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 ..	107 ..
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	105	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	101 50	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	94 50	93 50
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	45 75
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Abeille, agric. et ind., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p....	178 75	170 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	135 ..	130 ..
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé...		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.).		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.)...		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives)..		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p....		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives)........		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée......		
d° d° 5me........		
Annuités d'Arles à Bouc........		
Annuités Canal des Ardennes....		
Annuités Canal de la Somme.....		
Annuités Navigation de l'Oise....		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1400 ..	1300 ..
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)..	1390 ..	
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	665 ..	662 50
Annuités des Trois Ponts.........		
Pont, Port et Gare de Grenelle...		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	315 ..	307 50
Midi d° a. de jouiss.	550 ..	
Nord d° a. de jouiss.	1145 ..	
Orléans d° a. de jouiss.	860 ..	
Ouest d° a. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.).		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr...		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé.......		

Jouiss.	Mercredi 9 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.					437 50	400
			au 15						
			Pr au 15				d10		
			Pr au 31		d5'		d20		
oct. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p		en liq.					5	50
			au 15						
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 31		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	216 25	en liq.					206 25	165
			au 15						
			Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15				d5		
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	495 492 50 495 497 50	en liq.					490 50	490
			au 15						
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					350	332
juill. 83	Actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1255 1250 1245 1247 50	en liq.						
		1246	fin ct.	1240	1252 50	1235	1240	1252 50	1255
			Pr fin c.		d40	1210	1255 d10		
			Pr fin c.	1260	1250 d20		d20		
			Pr fin p.		d40		1250 d10		
			Pr fin p.	1215	1270 d20		d5'		
	Obligations :								
nov. 83	Crédit Foncier de France — fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1065	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	502 50 502 501 25						504	
d°	100es 4%, remb. 100 fr.	109 25						111 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	558 560						559 50	
nov. 83	100es 3%, remb. 120 fr.	116						116	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	501 500						505	485
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	417 50						415	397 50
mai 83	d° 5es 3%, remb. 100 fr.	100						100	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p	495 496 25	en ct.					495	453 75
août 83	foncières 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	346	en ct.					345	353 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440 439 50 439 438	en ct.					449	
nov. 83	foncières 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	435 434	en ct.					435	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	436 437 430	en ct.					436	
			en liq.						
juill. 83	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	338	en ct.					336	
			en liq.						
juill. 83	d° d° 100 fr. payés	339 339 75 339 50 340	en ct.					340	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 300 f.	390	en ct.					395	
août 83	d° antérieurement libérés	391	en ct.					391	
sept. 83	d° 3%, 1881, remb. 500 f., t.p	331 331 75	en ct.					330 50	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq.						
	obl. remb. 150f (...)	133 131	en ct.					136 75	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f (...)	507 50	au 15					505	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000		en liq.						
		172 50	au 15					172 50	165
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.						
			au 15					677 50	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 31					505	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)		en liq.						
		551 25 555	au 15	551 25	552 50	548 75	548 75	556	555
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)		en liq.						
		350 352 50 353 75 355	au 15	350			355	350	350
		350 352 50 355 352 50	Pr au 15		d5'		d10		
		353 75	Pr au 31		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)		en liq.						
		650	au 15					650	700
oct. 83	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé		en liq.						
		162 50	au 15					155	230
			Pr au 15		d5'		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)		en liq.						
		331 25	au 15					330	300
			Pr au 31		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)		en liq.						
		480 482 50 485	au 15	485				490	485
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 31		d5'		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15					410	415
			Pr au 15		d5'		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)		en liq.						
		425 426 25 427 50 430	au 15					420	440
			Pr au 15		d5'		d10		
juill. 83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19)		en liq.						
		562 50 565	au 15	565			560	565	562 50
	d° grosses coupures		Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 83	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9)		en liq.						
		[illegible]	au 15					255	252 50
			Pr au 15		d5'		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.						
		485	au 15					425	427 50
			Pr au 15		d5'		d10		
juill. 83	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq.						
			au 15					40	325
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 31		d5'		d10		
nov. 83	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)		en liq.						
		407 50	au 15					407 50	410
			Pr au 15		d20		d10		
avril 83	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
		256 25	au 15					255	282 50
			Pr au 15		d5'		d10		
nov. 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)		en liq.						
		430 435 437 50	au 15					445	442 50
			Pr au 15				d10		
			Pr au 31		d5'		d10		
nov. 80	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.						
		500	au 31					500	530
juill. 80	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)		en liq.						
		315	au 15	312 50	315	310	310	315	317 50
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d5'		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	90	
d° actions de dividende.		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	492 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	15	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dép. du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.	90	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	20	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	337 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 60).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f., 250f p.		
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	400	
Caisse fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compagnie maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	500	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	310	305
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepnrs (ex-c. 32).	282 50	280
Moltessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).	2	
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	29	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1350	1340
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	472 50	470
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 33).	1400	
Industrie linière (Cie lyon), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.	250	
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13).		
d° act. de jouissance (ex-c. 5).	600	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.		
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	1020	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (ex liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	210	200
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mercredi 9 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	430 435 436 25 437 50 436 75 440	en liq.						
			au 15					430	437 50
			P° au 15		d 5		d 5		
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	435	en liq.						
			au 15					435	432 50
			P° au 15		d 5		d 10		
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	580 585	en liq.						
			fin ct.					580	582 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq.						
			fin ct.					7	33
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880).	555	en liq.						
			fin ct.					555	560
			P° fin c.		d 5		d 10		
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé	735 737 50	en liq.						
			fin ct.					732 50	728 75
			P° fin c.						
mai 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1252 50 1255 1250 1247 50	en liq.						
			fin ct.	1245	1260	1245	1245	1255	1260
			P° fin c.		d 20	1260	1270 d 10		
			P° fin p.		d 10		1290 d 10		
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1127 50 1135 1130 1127 50	en liq.						
			fin ct.	1135	1137 50	1130	1130	1140	1137 50
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin p.		d 20		d 10		
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1750 1785 1740 1785 1746	en liq.						
			fin ct.	1748 75	1765	1743	1750	1752 50	1765
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin c.		d 50				
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1270 1275	en liq.						
			fin ct.	1280			1275	1280	1285
			P° fin c.		d 20		1290 d 10		
août 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie).	535	en liq.		1300 d 20		d 10		
			au 15				d 5	535	485
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	en liq.						
			fin ct.					795	802 50
			P° fin c.		d 20		d 10		
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19).	515 517 50 515	en liq.						
			au 15					520	520
			P° au 15		d 10		d 10		
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16).		en liq.						
			au 15					585	675
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.).	385 387 50 390 395 392 50	en liq.						
			au 15					382 75	385
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés.	491 25 492 50 495	en liq.						
			au 15	493 50			495	495	488 75
			P° au 15		d 5		d 10		
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2).		en liq.						
			au 15					450	490
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 15					390	495
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1400 1405 1410 1405 1402 50 1405 1410 1415 1410	en liq.						
			au 15	1400			1405	1400	1405
			P° au 15		d 10		d 5		
			P° au 31		1415 d 20		d 20		
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	495 493 75	en liq.						
			au 15					495	505
			P° au 15		d 5		d 10		
			P° au 31		d 5		d 10		
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700 705	au 15					700	702 50
juill. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54).	1180	en liq.						
			au 15	1165	1175	1165	1170	1175	1160
			P° au 15		d 20		d 20		
			P° au 31		d 10		d 50		
83	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	610 615 620 625 630	en liq.						
			au 15					610	632 50
			P° au 15		d 5		d 10		
juill. 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 15					190	910
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	450	en liq.						
			au 15					455	440
			P° au 15		d 10		d 5		
			P° au 31		d 20		d 10		
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	500 501 25 505 50 503 75 505 506 25 507 50 505 502 50 505 503 75	en liq.						
			au 15	502 50	507 50	502 50	505	505	505
			P° au 15		d 20		d 10		
			P° au 31		d 5				
			P° au 31		d 20		d 10		
juill. 83	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	1975 1980 1985 1970 1980 1985 1990 2000 1995 1990 1985 1991 25 1990 1972 50 1980 1972 50 1970 1980 1982 50 1975	en liq.						
			au 15	1970	2005	1982 50	1970	2020	2022 50
			P° au 15		d 100	2000	2040 d 20		
			P° au 15	2025	2005 d 50		2055 d 10		
			P° au 15		d 40		d 10		
			P° au 31		2015 d 100	2100	2060 d 20		
			P° au 31	2065	2085 d 50	2140	2125 d 10		
			P° au 31		d 40				
juill. 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	1130 1135 1140 1135 1132 50 1130	en liq.						
			au 15	1127 50				1135	1145
			P° au 15		d 20		d 10		
juill. 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	685 690 695 700 685 690 695 685 680 675 680	en liq.		d 20		d 10		
			au 15	697 50	710	680	680	700	700
			P° au 15		d 5		d 10		
			P° au 31		d 20		d 10		
juill. 83	d° Bons trent., 3%, r. 125f.	130	au 15					130	140
juill. 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvr des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1250 1240 1235 1232 50 1235 1240 1250 1232 50 1230 1225 1220 1225 1215	en liq.						
			au 15	1230	1240	1210	1212 50	1250	1270
			P° au 15		1230 d 50		d 10		
			P° au 31		d 20		d 20		
83	d° cinquièmes (ex-coup. 2).	245 250 240 235	en liq.						
			au 15					240	250
			P° au 15		d 5		d 10		
			P° au 31		d 5		d 10		
83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	212 50 213 75 215 212 50	en liq.						
			au 15					212 50	200
			P° au 15		d 10		d 5		
			P° au 31		d 10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
1. 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ¾	en liq.						
			au 15					101 ¾	99
1 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.					66 ½	
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ¾	66 ¾
	d° d° 10000 fl.		P° au 15					65 ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	260	255
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	910	900
d° d° act. de jouiss.	430	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignasses (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38.		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	197 50	195
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	560	540
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	500	495
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	640	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	50	
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3).		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	370	360
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	475	
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	270	260
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	47 50	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 24).	970	
Soc. franc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	225	220
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	600	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés.	405	
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f 250 p.	265	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	230	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155	150
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	325	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mercredi 9 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4%:		en liq.						
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f50.	85 f.	au 15					86	83 25
......	d° 1000 fl. d°	84 35 50	Pr au 15		450		d50	84 40	83 25
......	d° 10000 fl. d°		Pr au 31		45f		d10	82 80	
			en liq.						
mai 83.	Belgique, 4%		au 15					104 15	106 80
			en liq.						
août 83	d° 4%, 1880, 2e série		au 15					103 90	
			en liq.						
mai 83.	d° 3%, 1873		au 15					82 30	83 85
avril 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh	386 25	au 15					326	300
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pr au 15		45f		d10		
			Pr au 31		45f		d10		
mai 83.	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	336 75 337 336 25 339	au 15	337 50	341 25	336 25	337 50	347	348 75
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	338 335 337 50 338	Pr au 15		45f		d10		
......	Grosses coupures	340 337 50 335	Pr au 31		45f		d5f		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	458 75 460 457 50 457	au 15	452 25				461	451 25
......	Grosses coupures		Pr au 15		45f		d10		
juin 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé	461 25 455	au 15					422 50	417 50
......	Grosses coupures		Pr au 15		45f		d10		
			en liq.						
juill. 83	Espagne, 6%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	55f 45 50 75	au 15	55 50				55 50	55 50
......	Grosses coupures	55f 45 50 75	Pr au 15		450		d25		
			en liq.						
juill. 83	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	55 ¼	au 15					55 ¼	
......	Grosses coupures	55 ¼	Pr au 15						
juill. 83	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490 489 489 75 495	au 15					489 75	463 75
juill. 83	Paguera, oblig. remb. 500 fr.		au 15					520	
juin 83.	États-Unis. Cons. 4 ½ % (n. ch. f. 5f).							118 ¼	
......	Petites coupures							118 ¾	
juill. 83	d° 4%							127	
......	Petites coupures							127	
avril 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.		au 15					410	442 50
			en liq.						
mai 83	d° 1881, 5%	335	au 15					330	307 50
mai 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq.						
	Obl. 100 fl., t. p.	101	au 15					101 65	
......	d° 500 fl., t. p.	101	Pr au 15		41f		450	101 65	90
......	d° 1000 fl., t. p.	101 30 101 100 70	Pr au 31		425		450	101 50	
......	d° 10000 fl., t. p.							103 30	
juill. 83	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t. p.	76 25	en liq.					77 25	
......	d° 500 fl., t. p.	74 75	au 15					76 25	76 90
......	d° 1000 fl., t. p.	74 f 15 60						74 60	
......	d° 10000 fl., t. p.							76	
	Emprunt Indien 1880, 4 ½ % (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 15					96	
			en liq.						
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15	90 80	91	90 80	90 85	91 05	91 15
......	coup. 500 fr.		P. au 15		41f				
......	c. 100 à 500 fr. exclust.	91 f 90 90 85	Pr au 15	91 05	91 2. 425	91 15	91 .. 450		
......	coup. 50 fr.		Pr au 31		41f				
......	c. au-dessous de 50 fr.	91 90 85	Pr au 31		91 60 425	91 20	91 50 450	90 90	
avril 83	d° 3%		au 15					54 30	47 50
avril 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	294 50 294 75	au 15					293 75	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15					13 50	15 87 ½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15					11	16 60
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25).		au 15					50 ⅛	
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 15					90 50	88 75
juill. 83	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		au 15					103	
mai 83.	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t. p.		Pr au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.	84 ¼ 85	au 15					84	
......	d° de 100 liv. st.	84 ¼						83 ¾	90
......	d° de 500 liv. st.	84						83 ¾	
......	d° de 1000 liv. st.							83 ¾	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	87	au 15					86 ¾	
......	d° de 100 liv. st.	86 ¾	Pr au 15		41f			86 ¾	80
......	d° de 500 liv. st.	86 ¾						87	
......	d° de 1000 liv. st.	86 ¾ ¾						87	
juin 83.	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15					84 ¾	
......	d° de 100 liv. st.		Pr au 15		41f		410	84 ¾	92 ¾
......	d° de 500 liv. st.							84 ¾	
......	d° de 1000 liv. st.							84 ¾	
avril 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	78	au 15					78	
......	d° de 100 liv. st.	78 78 ¼						78	80
......	d° de 500 liv. st.	78 ¼						75 ¾	
......	d° de 1000 liv. st.							75 ¾	
juill. 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 an.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	91 25 30	au 15					91 30	93 25
......	d° de 2500 fr.	91 25 30	Pr au 15		41f		450	91	93 25
......	d° de 12500 fr.		Pr au 31		41f		450	91	
juill. 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orf),		en liq.						
	nég. c. l. 1f. Obl. de 100 r.		au 15					58	91 60
......	d° de 1000 r.		Pr au 15		41f		450	57 ¾	
mai 83.	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orf),		en liq.						
	nég. c. l. 1f. Obl. de 100 r.		au 15					58	85 ¼
......	d° de 1000 r.		Pr au 15		41f		450	55	
avril 83	d° 1881, 5%, obligations inté-		en liq.						
	rieures amortissables		au 15					335	342 50
......	Grosses coupures		Pr au 15						
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	375 377 50	au 15					377 50	405
mai 83	Compie générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	486 25 485	au 15		410			486	486 25
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 15						
......	coup. de 62 fr. 50.	8 90 87½ 85 9 8 90 9	Pr au 15		425		450	9	8 95
......	coup. de 12 fr. 50.		Pr au 31		425		450		
	Emprunt Ottoman:								
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.	47 50	au 15					48 75	100
mars 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t. p.	60	au 15					60	78
......	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).		
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	325	
d° nouv., 307f 50 p. d°	323	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	568	567
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	352	353
d° nouveau d°	350	349 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	355 50	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).	555	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	355	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1215	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	359	353
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	370	364
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	360	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	374 75	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	585	584 75
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	362	360
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	359 75	358
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	356 75	356
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	356 50	355
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.	195	
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354	353 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	356 25	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1120	
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	357	356
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr.:		
1re émiss., de 1 à 63,000		
2e émiss., de 63,001 à 108,312	132 50	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	130	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.	125	
Intérêts gar. par l'État: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355 50	354 50
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1160	
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.	1160	
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.	410	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	333	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.		
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	330	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t. p.	282 50	
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	472 50	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	249 50	247 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	504	501
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	507	505
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	512 50	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	305	300
d° d° 5%, r. 500 fr.	489 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	267 50
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 9 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Termes
	Emprunt Ottoman :		en liq.						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	57150 551	au 15					52 ..	360 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	501 511 501	au 15					45 ..	93 75
	coup. de 5		P° au 15		d5		d10		
	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 50 43 75 43 50	au 15					43 50	71 25
	coup. de 5		P° au 15		d5		d10		
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)		en liq.						
		498 75 496 25 495 496 25	au 15	498 75	498 75	495	496 25	500 ..	500 ..
		495 490 495 496 2	P° au 31		d10		d20		
			P° au 31		502 50 d5	500	d10		
			P° au 15		d50		d20		
			P° au 15		d5		d10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
		500	au 15	597 50				500 ..	492 50
			P° au 15						
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10)		en liq.						
			au 15					500 ..	505 ..
			P° au 15				d10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq.						
			au 15					460 ..	455 ..
			P° au 15						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)		en liq.						
		360	au 31	365 ..			370 ..	357 50	356 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d20		d10		
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		au 15						
juill. 83	Banque Nation^le du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p^s (200f) p. (ex-coup. 1)		en liq.					500 ..	500 ..
		511 25 512 50	au 15	513 75			512 50 d10	512 50	512 50
			P° au 15		d5				
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)		en liq.						
		661 25 660 658 75 661 2	au 15	660 ..	662 50	657 50	661 25	665 ..	662 50
		658 75	P° au 15		671 25 d5		d10		
	Grosses coupures		P° au 31		d5		672 50 d10		
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq.						
			au 15					708 ..	700 ..
	Grosses coupures		P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d5		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq.						
		765	au 15					762 50	762 50
	Grosses coupures		P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 425 fr. payés		en liq.						
		545	au 15	542 50	545	535	540	550 ..	550 ..
	Grosses coupures		P° au 15		d5		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq.				d10		
			au 15					420 ..	415 ..
			P° au 15		d5		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15					467 50	467 50
			P° au 15						
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	381 25	en liq. / au 15					375 ..	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	385	au 15					385 ..	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)		en liq.						
		180 177 50 175 170 175	au 15	180 ..			175 ..	180 ..	175 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d20				
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq.		d5		d10		
			au 15					492 50	475 ..
			P° au 15		d10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6)		en liq.						
			au 15					503 75	585 ..
			P° au 15						
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.		en liq.						
		682 50 685 681 25	au 15	685 ..	682 50	683	681 25	680 .	675 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 15		d5				
	d° Grosses coupures		P° au 31		d20		d10		
			P° au 31		d5				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq.						
		225	au 15					245 ..	210 ..
			P° au 15						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45)		en liq.						
		320 318 75 317 50	au 15	320 ..	320	317 50	318 25	320 .	321 25
	d° Grosses coupures	317 50	P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		312 50 d5		d10		
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.						
			au 15					382 50	400 ..
			P° au 15						
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)		en liq.						
		495 500 495	au 15	495 ..			495 25	495 ..	495 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 15		d20				
			P° au 31		d5		d10		
juill. 83	Portugais (Comp^ie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)		en liq.						
		485 480 485	au 15	485 ..				485 .	485 ..
			P° au 15		d5		d10		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé.		en liq.						
		133 50	au 15					133 ..	145 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52)		en liq.						
		625 626 25	au 15					626 25	620 .
	d° Grosses coupures		P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d5		d10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)		en liq.						
		420 417 50 415	au 15	415 ..	420 ..	415	417 50	420 ..	417 50
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d5		d10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 15					445 .	450 ..
			P° au 15						
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 6.)		en liq.						
		475	au 15					475 ..	495 ..
			P° au 15				d10		
			P° au 31				d10		
juill. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (nos 1 à 90000) (ex-coup. d'int. 3.)		en liq.						
			au 15				d10	500 ..	590 ..
			P° au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série.		
d° d° 2e série.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	430 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	435 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	520 ..	515 ..
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	503 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 50	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	549 .	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	463 ..	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	500	
Etablissements Malétra. 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	572 50	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	90 ..	85 ..
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500	30 ..	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 f.	430 ..	429 50
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	247 .	246 25
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	256	255 75
d° 100 fr. p.	558 25	555 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.	84 50	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 fixe 25f 20.		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60. ob. 500 fl., r. 600.	1405 .	
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	312 .	313 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ½	66 ⅜
d° 1000 fl. d°	67 ..	66 ⅝
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %.		
d° Brésil., 5%, 75 (n. c. fl. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.	106 ½	
Espagne. Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56).		
d° Hollandais, 2½ %, C. P.		
d° C. H.		
d° 3%, 44, C. H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878... (fe 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unitée).	293 75	292 ..
d° Grosses coupures.	292 .	
d° Coupures de 5.	292 ..	
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½ %, 76. (fe 25.20).		
d° 4½ %, 78. d°		
d° 4%, 1880.		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1862. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%.		
d° 1850, 4%.		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 6 %.	94 ½	94 ½
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ch. 100f.		
d° 1866, 5%.	90 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%.		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	465 ..	
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t. p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. 25f 50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	398 .	396
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	398	396
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. 25f 10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	505	500 ..
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (475 f.)		
d° d° (405 f.)		

Seizième année. — N° 10. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Vendredi 11 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés dont *l'abonnement expire le 15 janvier,* sont priés de vouloir bien adresser dès maintenant leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste adressé à* M. le chef de service du *Journal officiel,* 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 11 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Lois tendant à autoriser les villes d'Annonay (Ardèche), de Sedan (Ardennes) et de Grenoble (Isère) à contracter des emprunts (page 145).
— tendant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à changer l'affectation de partie d'un emprunt (page 146).

Décret portant nomination de l'archevêque de Tours (page 146).
— portant nomination de l'évêque de La Rochelle (page 146).
— portant nomination de l'évêque d'Oran (page 146).
— contenant des nominations dans la magistrature (page 146).
— rendant applicable aux colonies la loi du 27 juillet 1880, qui abroge le décret du 29 décembre 1851 sur les cafés, cabarets et débits de boissons (page 147).

Exequatur accordé à un consul général et à un consul (page 147).

Documents du ministère de la guerre :
Décisions portant mutations dans l'arme de l'artillerie, le service de l'intendance militaire et l'arme de la gendarmerie (page 147).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 148).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 10 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 148).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 10 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 148).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 149).

Informations (page 150).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 151).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 152).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 153).

Bourses et marchés (page 156).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 5 à 6).
— Documents (page 1117 à 1124).

Chambre. — Débats parlementaires (page 9 à 10).
— Documents (page 2009 à 2024).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 10 Janvier 1884.

LOI tendant à autoriser la ville d'Annonay (Ardèche) à emprunter une somme de 400 000 francs.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville d'Annonay (Ardèche) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder quatre francs quatre-vingts centimes pour cent (4 fr. 80 p. 100), une somme de quatre cent mille francs (400,000 fr.), remboursable en trente années, à partir de 1884, sur ses revenus ordinaires et destinée au payement des dépenses suivantes :

Ouverture d'un boulevard;
Construction d'un théâtre;
Prix d'acquisition de terrains.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès du Crédit foncier de France, aux conditions de cet établissement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par la

Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville de Sedan (Ardennes) à emprunter une somme de 300,000 francs.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Sedan (Ardennes) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder cinq pour cent (5 p. 100), une somme de trois cent mille francs (300,000 fr.), remboursable en trente-cinq années, à partir de 1884, sur ses revenus ordinaires et destinée au payement des dépenses que doit entraîner l'extension du casernement.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville de Grenoble (Isère) à emprunter 225,000 fr.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Grenoble (Isère) est autorisée à emprunter de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, une somme de deux cent vingt-cinq mille francs (225,000 fr.), remboursable en trente ans sur ses revenus ordinaires et destinée, avec d'autres ressources, au payement des frais de reconstruction du lycée sur un autre emplacement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à changer l'affectation de partie d'un emprunt.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à prélever sur le montant de l'emprunt de dix millions, approuvé par la loi du 9 août 1879, une somme de six cent mille francs (600,000 fr.), applicable au payement de la subvention promise à l'Etat en vue de la création de l'école nationale des arts industriels.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — M. Meignan (Guillaume-René), évêque d'Arras, est promu à l'archevêché de Tours, vacant par le décès de M. Collet.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — M. Ardin (Pierre-Marie-Etienne-Gustave), évêque d'Oran, est transféré au siège de La Rochelle, en remplacement de M. Thomas, promu archevêque de Rouen.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — M. Gaussail, desservant de Philippeville, est nommé à l'évêché d'Oran, en remplacement de M. Ardin, transféré au siège de La Rochelle.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Toulouse, M. Jordain, procureur de la République près le tribunal de première instance de Foix, en remplacement de M. Barbe, décédé.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Foix (Ariège), M. Balmary, procureur de la République près le siège de Gaillac, en remplacement de M. Jordain, qui est nommé substitut du procureur général.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Gaillac (Tarn), M. Abadie, juge au siège de Montauban, en remplacement de M. Balmary, qui est nommé procureur de la République à Foix.

Juge au tribunal de première instance de Montauban (Tarn-et-Garonne), M. Capdepic (Arnaud), avocat, ancien bâtonnier, en remplacement de M. Abadie, qui est nommé procureur de la République.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Castelnaudary (Aude), M. Delas, procureur de la République près le siège de Millau, en remplacement de M. Loison.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Millau (Aveyron), M. Sabatier, juge au siège de Tarascon, en remplacement de M. Delas, qui est nommé procureur de la République à Castelnaudary.

Juge au tribunal de première instance de Tarascon (Bouches-du-Rhône), M. Devillebichot (Fernand-François Isidore), avocat, en remplacement de M. Sabatier, qui est nommé procureur de la République.

Juge au tribunal de première instance d'Annecy (Haute-Savoie), M. Duboulоz, juge au siège de Saint-Julien, en remplacement de M. Girod, qui a été nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Saint-Julien (Haute-Savoie), M. Comte, juge suppléant au siège d'Annecy, en remplacement de M. Duboulоz, qui est nommé juge à Annecy.

Juge au tribunal de première instance d'Arbois (Jura), M. George, avocat, ancien juge de paix de Marcigny, en remplacement de M. Munier, qui a été nommé substitut du procureur de la République à Montluçon.

Juge au tribunal de première instance d'Auxerre (Yonne), M. Mérat, avocat, ancien bâtonnier, en remplacement de M. Charlot, démissionnaire.

Juge au tribunal de première instance de Châteaudun (Eure-et-Loir), M. Philipp, juge suppléant au siège de Pontoise, en remplacement de M. Viry (loi du 20 avril 1810, article 48).

Juge au tribunal de première instance de Montélimar (Drôme), M. Roux (Jacques-Simon Gratien), avocat, en remplacement de M. Pruneau, démissionnaire.

Juge au tribunal de première instance de Vouziers (Ardennes), M. Adam, juge au siège de Montdidier, en remplacement de M. Boquillon, démissionnaire.

Juge au tribunal de première instance de Montdidier (Somme), M. Colson, juge suppléant au siège de Nancy, en remplacement de M. Adam, qui est nommé juge à Vouziers.

Juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine, M. Perrin (Charles-Jérôme), avoué honoraire, en remplacement de M. Nachet, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Marvejols (Lozère), M. de Chapel d'Espinassoux (Antoine-Marie-Jean-Charles-Gérard), avocat, en remplacement de M. Laur, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Angers (Maine-et-Loire), M. Guitton (Jules Charles), avocat, ancien bâtonnier, en remplacement de M. Quéruau-Lamerie, dont la démission a été acceptée.

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Orthez (Basses-Pyrénées), M. Cachal (Pierre-Eugène), avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Larre, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Quimper (Finistère), M. Kerdrain (Ernest-Alexandre-Edouard), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. de Leissègues-Rozaven, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance des Sables-d'Olonne (Vendée), M. Merland (Paul), avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Vallette, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saintes (Charente-Inférieure), M. Brunaud (Marie-Paul), avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Saintblancard, qui a été nommé juge suppléant à Niort.

Art. 2. — M. Jullien, juge au tribunal de première instance d'Avignon (Vaucluse), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Bouzanquet, qui a été nommé juge à Evreux.

M. Giraud, juge au tribunal de première instance de Montbrison (Loire), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Blanc, qui reprendra, sur sa demande, celles de simple juge.

M. Roux, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Montélimar (Drôme), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Roman, qui a été nommé juge à Briançon.

M. Dumesnil, juge au tribunal de première instance de Pont-l'Evêque (Calvados), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Fontaine.

Art. 3. — M. Fabre, juge au tribunal de première instance d'Agen (Lot-et-Garonne), y sera spécialement chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1883-1884.

M. Fortin, juge au tribunal de première instance de Jonzac (Charente-Inférieure), y sera spécialement chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1883-1884.

Art. 4. — Sont acceptées les démissions de :

M. Gautheron, juge suppléant au tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

M. Liandon, juge suppléant au tribunal de première instance de Cusset (Allier).

M. Nevière, juge suppléant au tribunal de première instance de Digne (Basses-Alpes).

M. Houdemon, juge suppléant au tribunal de première instance de La Flèche (Sarthe).

M. Perret, juge suppléant au tribunal de première instance de Lure (Haute-Saône).

M. Arnal, juge suppléant au tribunal de première instance de Moissac (Tarn-et-Garonne).

M. Lunet, juge suppléant au tribunal de première instance de Rodez (Aveyron).

Art. 5. — M. Garran de Balzan, juge suppléant au tribunal de première instance de Parthenay (Deux-Sèvres), est considéré comme démissionnaire (loi du 20 avril 1810, art. 48).

Art. 6. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies ;

Vu les articles 8 et 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Vu le décret du 29 décembre 1851 sur les cafés, cabarets et débits de boissons ;

Vu les décrets des 7 et 15 novembre 1879 et du 26 février 1880, modifiant les dispositions des ordonnances organiques, en ce qui concerne les pouvoirs extraordinaires des gouverneurs ;

Vu la loi du 17 juillet 1880, qui a abrogé dans la métropole le décret du 29 décembre 1851,

Décrète :

Art. 1er. — Est rendue applicable dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane, l'Inde, les îles Saint-Pierre et Miquelon, le Sénégal, les îles Mayotte et Nossi-Bé, la loi du 17 juillet 1880, qui abroge le décret du 29 décembre 1851 sur les cafés, cabarets et débits de boissons.

Art. 2. — Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin officiel de la marine et des colonies*.

Fait à Paris, le 2 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le vice amiral ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Ramon Gonzales Zavala, consul général d'Espagne à Alger.

Belisario Laza, consul des Etats-Unis de Colombie à Cherbourg.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 7 janv. 1884 :

M. Richard, lieut. en 1er à la 11e batt. du 8e rég., a été classé à la 8e batt. dudit rég. pour y faire le service.

M. Delacour, lieut. en 1er à la 3e batt. du 8e bat. d'art. de fort., a été classé à la 11e batt. du 8e rég. pour y faire le service.

Intendance militaire. — Par décis. minist. du 7 janv. 1884 :

M. Joffroy, s.-intend. milit. de 2e cl. à Aix, a été désigné pour être employé à Bordeaux.

M. Hénot, s.-intend. milit. de 2e cl. à Laval, a été désigné pour être employé à Aix.

M. Barbat du Closel, s.-intend. milit. de 2e cl., récemment désigné pour Châlons-sur-Marne et actuell. encore au Mans, a été désigné pour être employé à Laval.

M. Fauconnet, s.-intend. milit. de 3e cl. dans la div. d'Oran, a été désigné pour être employé à Châlons-s.-Marne.

Par décis. minist. en date du 8 janv. 1884 :

M. Walter, s.-intend. milit. de 3e cl. appartenant à la div. d'Alger et actuellement en pro-

longation de congé de convalescence à Marseille, a été désigné pour être employé à Mende.

Gendarmerie. — Par décis. minist. du 8 janv. 1884, M. Potiez, lieut. de gendar. à Vico (Corse — 2° comp.), a été désigné pour être employé à Calvi (1re comp.), par permut. d'office avec M. le s.-lieut. Bouras.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 10 Janvier 1884.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

OBLIGATIONS TRENTENAIRES DU TRÉSOR PUBLIC

(Loi du 23 juin 1857 — Arrêté du 22 décembre 1858, et décret du 4 juillet 1861).

AVIS

Le lundi 21 janvier 1884, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, au ministère des finances, rue de Rivoli, 3e étage, corridor du Midi, n° 31, au tirage des trois séries d'obligations trentenaires du Trésor public.

A ce tirage, il sera extrait des roues 32,677 numéros d'obligations à rembourser, au capital de 500 francs, à partir du 20 juillet 1884.

Les obligations qui auraient été converties en rentes 3 p. 100, en conformité de la loi du 12 février 1862, ne donneront lieu à aucun remboursement.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886 et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère de la marine et des colonies.

Il résulte de renseignements adressés au ministre de la marine et des colonies que le navire anglais *Cornélia* a recueilli en mer, le 3 décembre dernier, à 25 milles des côtes du Portugal, un ballon muni d'une ancre et d'un trapèze. Dans la nacelle se trouvaient divers objets, entre autres une paire de pantalons bleus, avec doublure rouge et boutons jaunes portant les mots : Paris-Fashion ; une paire de bottines à élastiques ; une ceinture bleue, blanche et rouge, dont les bandes étaient horizontalement disposées ; une flamme aux couleurs françaises ; un pavillon portugais ; un baromètre anéroïde ; une montre en argent de fabrication française ; 1700 reis en monnaie portugaise.

Tous ces objets sont déposés à Newcastle, chez MM. J.-C Charlton et Ce, quayside. On suppose qu'ils appartiennent à un aéronaute français, M. Castanet, qui, à la suite d'une ascension faite à Porto, aurait perdu son ballon dans l'Atlantique.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 10 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CARNOT
DOYEN D'AGE

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Béral, l'un des secrétaires provisoires, est adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président du Sénat.

Il est procédé par la voie du tirage au sort à la désignation de MM. les scrutateurs chargés du dépouillement du scrutin.

Le scrutin, ouvert à deux heures dix minutes, est fermé à trois heures cinq minutes.

Il est procédé au scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents.

Le scrutin est ouvert à deux heures cinq minutes.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection du président du Sénat a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 154 ; bulletins blancs ou nuls, 19 ; suffrages exprimés, 135 ; majorité absolue, 68.

M. Le Royer, ayant obtenu 135 voix, est proclamé président du Sénat pour l'année 1884.

Le nombre des suffrages exprimés étant inférieur au nombre de voix demandé pour l'élection, M. le président déclare, aux termes du règlement, qu'il sera procédé, dans une prochaine séance, à un second tour de scrutin pour l'élection des vice-présidents.

Le scrutin pour l'élection des six secrétaires est ouvert à quatre heures moins cinq minutes et fermé à quatre heures et demie.

Le nombre des suffrages exprimés étant inférieur au nombre de voix demandé pour la validité de l'élection, M. le président annonce qu'un second tour de scrutin sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le scrutin pour l'élection des trois questeurs est ouvert à quatre heures trente-cinq minutes et fermé à cinq heures cinq minutes.

Le scrutin n'ayant amené aucun résultat, non plus que les précédents, est remis, pour un second tour, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Demain, vendredi, séance publique à deux heures.

La séance est levée à cinq heures dix minutes.

Ordre du jour du vendredi 11 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Second tour de scrutin pour l'élection de quatre vice-présidents. (Le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures.)

Second tour de scrutin pour l'élection de six secrétaires.

Second tour de scrutin pour l'élection de trois questeurs.

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du vendredi 11 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Théophile Roussel, jusques et y compris M. Taurel.

Tribunes. — Depuis M. Le Monnier, jusques et y compris M. de Parieu.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocations du vendredi 11 janvier.

Commission relative au projet de loi sur l'enseignement secondaire libre, à deux heures. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission des finances, à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 10 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. GUICHARD
DOYEN D'AGE

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier

est lu par M. Codet, l'un des secrétaires provisoires, et adopté.

La séance est suspendue.

A trois heures, elle est reprise.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants	313
Bulletins blancs ou nuls	40
Suffrages exprimés	273
Majorité absolue	137

Ont obtenu :

MM. Philippoteaux	193 voix.
Spuller	193 —
Sadi Carnot	181 —
Floquet	139 —

MM. Philippoteaux, Spuller, Sadi Carnot et Floquet sont proclamés vice-présidents pour l'année 1884.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de 8 secrétaires.

Nombre des votants	285
Bulletins blancs ou nuls	29
Suffrages exprimés	256
Majorité absolue	129

Ont obtenu :

MM. Riotteau	208 voix.
Cavaignac	202 —
Bénazet	191 —
Bizarelli	191 —
de la Biliais	184 —
Rodat	184 —
Etienne	168 —
Jullien	167 —

MM. Riotteau, Cavaignac, Bénazet, Bizarelli, de la Biliais, Rodat, Etienne et Jullien sont proclamés secrétaires pour l'année 1884.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de trois questeurs :

Nombre des votants	285
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	284
Majorité absolue	143

Ont obtenu :

MM. Margaine	185 voix.
Madier de Montjau	175 —
Martin Nadaud	151 —

MM. Margaine, Madier de Montjau et Martin Nadaud sont proclamés questeurs pour l'année 1884.

M. le président déclare la Chambre constituée.

M. Talandier est entendu.

La séance est levée à 6 heures moins vingt minutes.

Samedi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 12 janvier.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX.

1. — Organisation des bureaux.

2. — Nomination des commissions mensuelles, savoir :

Commission des pétitions, 11 membres ;
Commission des congés, 11 membres ;
Commission d'intérêt local, 11 membres ;
Commission d'initiative parlementaire, 22 membres.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau définitif.
2. — Fixation de l'ordre du jour.

La séance du samedi 12 janvier 1884 est la 2e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 5e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Sonnier (de), jusques et y compris M. Allain-Targé.

Tribunes. — Depuis Duvaux, jusques et y compris M. Gaillard (Puy-de-Dôme).

Convocation du vendredi 11 janvier.

Commission du budget, à deux heures.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 9 janvier.

M. Gladstone a assisté aujourd'hui à un banquet qui lui a été offert à Hawarden par les tenanciers de sa propriété.

Répondant à différents toasts qui ont été portés à sa santé, M. Gladstone après avoir fait espérer que la grande crise qui a sévi contre l'agriculture était passée, a déclaré que la culture des fruits était trop négligée en Angleterre. Il a exhorté les fermiers à imiter les cultivateurs français et belges, en développant considérablement la culture des fruits et la fabrication des conserves. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 9 janvier.

L'empereur a adressé à M. de Kallay, ministre des finances et du commerce, la lettre autographe suivante :

« Mon cher monsieur de Kallay,

« J'ai appris avec une vive satisfaction que le recrutement s'est effectué cette année en Bosnie et en Herzégovine, sans difficultés et de la façon la plus satisfaisante. J'ai vu dans ce fait un symptôme de la pacification des esprits. La population semble reconnaître de plus en plus la nécessité et l'équité de nos institutions militaires ; par son attitude, elle rend hommage à la conduite sage, pleine de tact et vraiment patriotique des agents du gouvernement.

« Je vous prie de transmettre tout spécialement, à cette occasion, au général gouverneur baron Appel, à son adjoint civil, baron Nikolitch, ainsi qu'à tous les fonctionnaires qui ont participé aux opérations du recrutement, ma plus vive reconnaissance ainsi que l'expression de ma satisfaction.

« FRANÇOIS-JOSEPH »

(*Correspondance politique.*)

ITALIE

Rome, 9 janvier.

La translation des cendres de Victor Emmanuel attire à Rome, des provinces et de l'étranger, un grand nombre de visiteurs. A la date du 8 janvier, on évaluait leur nombre à 6,000. Des députations étaient arrivées de Paris et de Marseille. Des couronnes, quelques-unes d'une grande valeur artistique, devaient être déposées sur la tombe du roi.

Le 9 janvier, les pèlerins, au nombre d'environ 12 000, se sont massés par provinces sur les places Barberini, Termini et Esquilino et se sont mis en marche vers le Panthéon à neuf heures et demie.

Le long de l'itinéraire que suivait le cortège, un grand nombre de fenêtres étaient pavoisées et les boutiques fermées. Une foule énorme se pressait sur les trottoirs, aux balcons et aux fenêtres.

A neuf heures, la famille royale s'est rendue tout entière au Panthéon, pour prier sur le tombeau de Victor-Emmanuel. Elle a été acclamée à l'aller et au retour.

A onze heures, la tête du cortège, qui se composait de la municipalité romaine, du comité central du pèlerinage, des sénateurs, des députés et des délégués des colonies italiennes, est entrée dans le Panthéon. Le cortège comprenait environ 25,000 personnes.

L'église est tendue de noir et éclairée par des cierges et des torches.

Le cortège a défilé lentement devant la tombe, sur laquelle des commissaires spéciaux ont déposé les couronnes présentées. La tombe disparaît sous les fleurs.

(*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 9 janvier.

Le conseil d'Etat, tous ses membres étant réunis, a déclaré, par 14 voix contre 13, que la convention conclue entre l'Espagne et l'Angleterre ne répondait pas aux intérêts de l'Espagne. Le conseil d'Etat a seulement un caractère consultatif. (*Agence Havas.*)

Madrid, 9 janvier.

Chambre des députés. — M. Gonzalez Serrano, républicain, critique vivement la politique extérieure du ministère précédent et le voyage du roi Alphonse en Allemagne.

« Les véritables intérêts de l'Espagne, dit-il, demandent que nous entretenions avec la France les relations les plus amicales.

« Aucun intérêt ne nous rattache à l'Allemagne. »

Le ministre de l'intérieur répond que le cabinet actuel accepte la solidarité de la politique extérieure de ses prédécesseurs ; il déclare ensuite de la façon la plus formelle qu'aucun traité d'alliance n'a été conclu avec l'Allemagne. (*Agence Havas.*)

EGYPTE

Le nouveau cabinet égyptien est définitivement constitué de la manière suivante :

Nubar-pacha, président du conseil et ministre des affaires étrangères et de la justice (ancien président du cabinet franco-anglo égyptien en 1879, avec MM. de Bligniêres et sir Rivers Wilson comme collègues) ;

Sabet-Pacha, ministre de l'intérieur (Turc, précédemment gardien du sceau privé) ;

Mahmoud-pacha El-Faleki, ministre de l'instruction publique et des vakoufs ou biens religieux (ex-ministre des travaux publics sous Arabi, connu comme astronome) ;

Abd-el Kader-pacha, ministre de la guerre (ancien gouverneur du Soudan) ;

Moustapha-pacha Fehmi, ministre des fi-

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	10 JANV. 1884 MATIN	3 JANV. 1884 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	1.938 402 619 65	1.946.523.301 40
Effets échus hier à recevoir ce jour	131 616 44	518.194 06
Portefeuille de Paris	582 401 219 29	545.230 901 57
Portefeuille des succursales	650.910 022 »	691 321.961 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	12.757.500 »	12 744 300 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	2.118.500 »	2.157.500 »
Avances sur titres à Paris	159.983 124 95	167.783.243 30
Avances sur titres dans les succursales	152.343 711 »	151 982 729 »
Avances à l'État (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.634.290 63	99.634.290 63
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	7.438 616 »	7.437.395 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	65.659 15	19.886 60
Emploi de la réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11.997.444 16
Divers	51.665.226 03	57.031.646 89
	3.906.830.329 44	3.951.375.563 75

PASSIF	10 JANV. 1884 MATIN	3 JANV. 1884 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11.997.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.088.179 260 »	3.101 765.710 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	15.650.521 73	13.766.118 55
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	23.260 456 26	22.696.085 84
Compte courant du Trésor, créditeur	104.686.084 68	81.330 906 49
Comptes courants de Paris	344.382.034 28	381.522.666 23
Comptes courants dans les succursales	51.206 821 »	54 781.333 »
Dividendes à payer	12.092.044 »	18.279.903 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	2.606.892 98	1.785.105 12
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	2.478.934 »	2.478.934 »
Divers	23 699 772 57	24.363.293 65
	3.906.830.329 44	3.951.375.563 75

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 10 JANVIER 1884	AU 3 JANVIER 1884
OR	947.091 817 50	950 553 401 59
ARGENT	991 310 802 15	995 969 899 81
	1.938.402 619 65	1.946 523 301 40

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 16 janvier 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Gard, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Canal du Rhône à Cette.

Entretien pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891 et 1892.

La dépense annuelle est évaluée à la somme de 100,000 fr.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Nimes ;

2° Dans ceux de M. Maillé, ingénieur des ponts et chaussées, à Nimes, 18, rue du Grand-Couvent.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le lundi 21 janvier 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Yonne, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer d'Auxerre à Gien.

(Partie comprise entre Toucy-Moulins et Auxerre)

Pose et ballastage des voies.

Pose des voies principales et accessoires	41.924 50
Changements et croisements de voies	4.807 10
Mains-d'œuvre et fournitures diverses	18.979 60
Transport et emploi du ballast	156.000 »
Total	221.711 20

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Auxerre ;

2° Dans ceux de M. Jozan, ingénieur des ponts et chaussées à Auxerre.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

De diverses pièces déposées au rang des minutes de Mᵉ DELAUNAY, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le onze décembre mil huit cent quatre-vingt-trois,

Il appert :

Que, suivant écrit sous seing privé, en date du vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, M. Lucien Caravillot, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue Sambre-et-Meuse, n° 9, a déclaré entrer en qualité d'associé en nom collectif dans la Société Aublet et Cᵉ, dite des rues de Lévis et de la Terrasse, ayant son siège à Paris, rue Truffaut, n° 72.

Et que, par une assemblée générale en date du 15 novembre 1882 la société Aublet et Cᵉ, dite des rues de Lévis et de la Terrasse, a accepté l'adjonction de M. Caravillot comme membre de ladite société.

Deux expéditions de l'acte du 11 décembre 1883, et des pièces y annexées, ont été déposées le 9 janvier 1883, l'une au greffe du tribunal de commerce de la Seine, l'autre au greffe de la justice de paix du 17ᵉ arrondissement de Paris.

DELAUNAY.

Des pièces ci-après énoncées, déposées au rang des minutes de Mᵉ DELAUNAY, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le onze décembre mil huit cent quatre-vingt-trois,

Il appert :

Qu'en vertu d'un acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 30 mars 1883, M. Jean-Michel Hecker, entrepreneur de peinture, demeurant à Paris, rue du Cherche-Midi, n° 30, concessionnaire des travaux de peinture, tenture, dorure et vitrerie de la société Aublet et Cᵉ, dite des rues de Lévis et de la Terrasse, a cédé à M. Henri Buisson, demeurant à Paris, rue de Turin, n° 36, qui a accepté, tant en son nom personnel que comme mandataire de la société *Le Travail*, association ouvrière, pour l'entreprise générale des travaux de peinture, ayant son siège social à Paris, rue de Turin, n° 36, tous ses droits et obligations en tant qu'entrepreneur dans ladite société.

Que, par un écrit sous seing privé en date à Paris du vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois, M. Buisson, pour ce autorisé par le conseil d'administration de ladite Société, a déclaré faire entrer la Société *le Travail*, en qualité d'associé en nom collectif, dans la Société Aublet et Cᵉ, dite des rues de Lévis et de la Terrasse, et obliger la Société *le Travail* à l'exécution des travaux de peinture, tenture et vitrerie, lesquels travaux formeront son apport social.

Et que, par une assemblée générale tenue le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, la Société Aublet et Cᵉ, dite des rues de Lévis et de la Terrasse, a accepté la démission de M. Hecker et son remplacement par la société *Le Travail*.

Deux expéditions de l'acte du 11 décembre 1883 et des pièces y annexées, ont été déposées le 9 janvier 1883, l'une au greffe du tribunal de commerce de la Seine, l'autre au greffe de la justice de paix du 17ᵉ arrondissement de Paris.

DELAUNAY.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 9 janvier.

Du sieur PERSILLET (Jules-Jean), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Monge, 76.
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 14836 du gr.)

Du sieur GUERINEAU (Jean-René), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 186.
M. Truchy, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14837 du gr.)

De la dame MONTARU (Céline Touzé, femme séparée de biens de Georges Montaru), modiste, demeurant à Paris, rue de Rivoli, 150.
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, 24, syndic provisoire. (N. 14838 du gr.)

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur MAUGUIN (Edouard), marchand de confections, demeurant à Paris, r. de Lévis, 75, le 16 courant, à 12 heures précises. (N. 14821 du gr.)

Du sieur PLAGNARD (Paul), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, impasse du Bureau, 52, le 16 courant à 1 heure précise. (N. 14819 du gr.)

Du sieur DE LALAISSE (Hippolyte), banquier, ayant demeuré à Paris, rue Monge, 43, rue Cambon, 16, et rue de Berlin, 16, le 16 courant, à 2 heures précises. (N. 14167 du gr.)

De la société en nom collectif VIGUIER-REGNOUARD et Cᵉ, dont le siège est à Paris, avenue du Maine, 182, ayant pour objet l'édification de constructions sur terrains loués avec promesse de vente, situés à Paris, rue Copreau, 9, 11, 13, 15 et 17, et composée de : 1° VIGUIER (Alphonse), entrepreneur de menuiserie à Sceaux, rue Houdan, 72 ; 2° REGNOUARD (Ferdinand), entrepreneur de peintures, en son vivant, à Paris, faubourg Saint Martin, 130 ; 3° JOSSEAUME (Constant), entrepreneur de plomberie, à Paris, rue Saint-Placide, 50 ; 4° DEGOUSSE (Gustave), entrepreneur de serrurerie à Paris, rue Albouy, 16 ; 5° TRIGAUD (Alexandre), entrepreneur de charpentes à Paris, rue Vercingétorix, 131 ; 6° et CHEVREUX (Pierre), entrepreneur de maçonnerie à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 15, le 16 courant, à 2 heures précises. (N. 14765 du gr.)

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré indicatif des sommes à réclamer, MM. les créanciers :

De la société anonyme dite BANQUE GÉNÉRALE D'ARBITRAGE ET DE CRÉDIT, dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, 20 ;
Entre les mains de M. Beaujeu, 66, rue de Rivoli, syndic de la faillite. (N. 13671 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur OLÉON (Jean), entrepreneur de fumisterie, demeurant à Paris, 73, boulevard Richard-Lenoir, le 16 courant, à 2 heures. (N. 14610 du gr.)

De la dame LACQUET (Léontine-Héloïse Levesque, femme judiciairement séparée de biens de Charles Lacquet, de lui autorisée), marchande de confections en gros pour dames, demeurant à Paris, rue Turbigo, 64, ci-devant et actuellement rue du Sentier, 24, le 16 courant, à 12 heures. (N. 14636 du gr.)

Des sieurs : 1° BLOCH (Adolphe) ; 2° BLOCH (Henri), commissionnaires en marchandises à Paris, rue d'Aboukir, 50, associés de fait, ayant fait le commerce sous la dénomination de : A. et H. BLOCH frères, et actuellement sans domicile connu, le 16 courant, à 2 heures. (N. 14313 du gr.)

De la dame veuve DAUCHY (Joséphine Pinon, veuve du sieur Philippe-François Dauchy), fabricante de caves à liqueurs, demeurant à Paris, rue Portefoin, 8, le 16 courant, à 2 heures. (N. 14478 du gr.)

NOTA. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

CONCORDATS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur JEANPERRIN (Emile), marchand de vins en gros et demi-gros, demeurant à Paris, rue Fontaine-au-Roi, 53, le 16 courant, à 12 heures précises. (N. 13939 du gr.)

Masse personnelle BENIER (Louis-Adolphe).

1° Des sieurs BENIER (Henri-Auguste), demeurant à Paris, rue du Mont-Parnasse, 51 ; 2° BENIER (Louis-Adolphe), demeurant rue Brochant, 37, ayant été associés de fait pour le commerce de sculpture et d'ornements à Paris, rue Blanche, 96, le 16 courant, à 12 heures précises.

Masse personnelle BENIER (Henri-Auguste).

1° Des sieurs BENIER (Henri-Auguste), demeurant à Paris, rue du Mont-Parnasse 51 ; 2° BENIER (Louis-Adolphe), demeurant rue Brochant, 37, ayant été associés de fait pour le commerce de sculpture et d'ornements à Paris, rue Blanche, 96, le 16 courant, à 12 heures précises. (N. 5005 du gr.)

Du sieur RIBAULT, cafetier, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, 246, le 16 courant, à 12 heures précises. (N° 14016 du gr.)

Du sieur GROSSET, marchand boucher, demeurant à Paris, rue de Cotte, 27, le 16 courant, à 12 heures précises. (N° 13932 du gr.)

Du sieur MAINGRE (Eugène Jean), marchand de vins, tenant maison meublée, demeurant à Puteaux, rue Gerhard, n° 9, le 16 courant, à 12 heures précises. (N° 13887 du gr.)

De la société anonyme dite BANQUE GÉNÉRALE DES RENTES ET VALEURS, dont le siège est à Paris, r. de Richelieu, 110, avec agence à Evreux, rue Chartraine, 45, le 16 courant, à 1 heure précise. (N° 9625 du gr.)

De la société en nom collectif LAUTIER et Cⁱᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet le commerce de laines et mégisserie, dont le siège social était à Paris, rue de la Glacière, 109 et 113, composée de : 1° LAUTIER (Paul-Joseph), demeurant à Bourg-la-Reine, rue de Fontaine, 7 ; 2° et dame BEUCHEZ (Joséphine-Françoise-Virginie), veuve du sieur Royanez, demeurant à Paris, rue du Moulin-des-Prés, 17, le 16 courant, à 11 heures précises. (N. 12109 du gr.)

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur DAUNIS (Alexandre), marchand de vins et charbons, demeurant à Paris, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 63, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 16 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Hécaen, rue de Lancry, 9, et à se trouver à cette assemblée. (N. 12534 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite ROBCIS, en son vivant entrepreneur de maçonnerie à Vanves, route de Montrouge, 75, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 16 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mauger, boulevard Sébastopol, 93, et à se trouver à cette assemblée. (N. 11960 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Sont invités à se rendre, le 16 courant, à 10 heures précises, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera

rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli, MM. les créanciers composant l'union de la faillite :

Du sieur PLAISENT (Justin), ancien marchand de vins en gros à Asnières, 21, rue de la Station, et demeurant à Paris, avenue de Clichy, 182.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des comptes et rapports des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la société en nom collectif BOUCHET, DELORME et JAYET, ayant pour objet l'achat et la vente de tissus français et étrangers, dont le siège est à Paris, rue Saint-Fiacre, 17, et composée de : 1° BOUCHET (Louis-Aristide); 2° DELORME (Louis-Auguste); 3° et JAYET DE BEAUPRÉ (Gabriel-Eugène), demeurant tous trois au siège social, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 12 fr. p. 100, 1re répartition. (N° 12746 du gr.)

Du sieur SCHRÉDER (Jean-Baptiste-Théophile), marchand de bois des îles et de France, rue de Reuilly, 31, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Planque, syndic, 9, rue Bertin-Poirée, pour toucher un dividende de 21 fr. 09 p. 100, unique répartition. (N. 13607 du gr.)

Du sieur LEROUX (Jules), restaurateur, demeurant à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 11, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 4 fr. 87 p. 100, unique répartition. (N. 13574 du gr.)

Du sieur CHALO (Amaury-Marie), fabricant de fils câblés et cotons, demeurant à Saint-Ouen, rue de la Chapelle, 3, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Bonneau, syndic, rue de Savoie, 6, pour toucher un dividende de 52 fr. 95 p. 100, unique répartition. (N. 13900 du gr.)

Du sieur MONCOURANT, boulanger, demeurant à Paris, rue Bisson, 14, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Chevillot, syndic, rue Jean-Lantier, 7, pour toucher un dividende de 11 fr. 73 p. 100, unique répartition. (N. 12254 du gr.)

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat EVRARD.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 14 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 23 novembre 1883, entre le sieur A. EVRARD, marchand de produits chimiques à l'usage de la brasserie, demeurant à Paris, rue Cail, 7, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Abandon de l'actif réalisé et payement de 25 p. 100, en cinq ans, par cinquièmes, à partir de l'homologation.

M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, maintenu syndic. (N. 13834 du gr.)

Concordat SUSSEL.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 12 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 12 octobre 1883, entre le sieur SUSSEL (Samuel), marchand forain, demeurant à Paris, boulevard Beaumarchais, 42, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Abandon de tout l'actif realisé à ce jour et payement de 10 p. 100, en cinq ans, par cinquièmes, à partir de l'homologation.

M. Boussard, rue de la Tacherie, 4, maintenu syndic. (N. 12807 du gr.)

D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine, séant a Paris, le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-trois,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal dit que le jugement du trois octobre dernier déclaratif de la faillite des sieurs BLOCH frères, commissionnaires en marchandises, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 50,

S'applique à : 1° Bloch (Adolphe); 2° Bloch (Henri), commissionnaires en marchandises à Paris, rue d'Aboukir, 50, associés de fait, ayant fait le commerce sous la dénomination de A. et H. Bloch frères, et actuellement sans domicile connu.

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir les opérations de la faillite seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée.

Dit qu'il sera procédé par le syndic à l'établissement distinct et séparé de l'actif et du passif du sieur Adolphe Bloch, d'une part, et de l'actif et du passif du sieur Henri Bloch, d'autre part; dit que l'actif résultant de l'exploitation faite en commun sera attribué par moitié à chacune des deux masses actives, et le passif créé en commun attribué en totalité à chacune des masses passives; ordonne qu'il sera également procédé par procès-verbaux distincts à la vérification et à l'affirmation des créances afférentes à chaque masse pour être ensuite procédé séparément aux opérations pour la formation du concordat s'il y a lieu et à la répartition desdits actifs comme il appartiendra. (N. 14313 du gr.)

Ministère de l'intérieur.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ADJUDICATION de l'entreprise générale des services des prisons.

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur donne avis que, le 22 janvier 1884, il sera procédé, à la préfecture du Loiret, à l'adjudication de l'entreprise générale des services des prisons des départements du Loiret, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher (25e circonscription pénitentiaire), pendant trois, six ou neuf années, qui commenceront le 1er février 1884.

Le dépôt provisoire exigé des concurrents est fixé à 1,500 fr., le cautionnement définitif à 10,000 francs.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur, rue Cambacérès, 11 (direction de l'administration pénitentiaire, 2e bureau), aux préfectures du Loiret, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et à la direction de la 25e circonscription pénitentiaire, à Orléans.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux de fourniture de taquets d'arrêt, traverses-limites de garage à établir sur les lignes des 1er, 2e et 4e arrondissements.

Le mercredi 30 janvier 1884, à dix heures du matin, au siège de l'administration des chemins de fer de l'État, à Paris, 42, rue de Châteaudun, adjudication des travaux ci-dessous, s'élevant : 1er lot, à 924 fr.; 2e lot, à 2,006 fr.; 3e lot, à 3,812 fr.

Pour chaque lot, l'entrepreneur est dispensé de verser un cautionnement.

Renseignements au siège de l'administration, 1re division des services techniques, 42, rue de Châteaudun, à Paris, et au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, rue Saint-Étienne, 16, à Tours.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

ADJUDICATION des travaux d'agrandissement de la gare de Saint-Même (ligne de Beillant à Limoges).

Le 16 février 1884, à deux heures du soir, au bureau de l'ingénieur de la voie, à Saintes, adjudication des travaux ci-dessus, s'élevant à 9,673 fr. 32.

Le cautionnement est fixé à 325 fr.

Renseignements au bureau de l'ingénieur, à Saintes, rue du Hâ, 17.

Gd et BEL HOTEL *style renaissance* R. CIMAROSA, 5 (av. Kléber), à PARIS. Jardin, écurie, remises. Ce 1027m. A ADJon sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 12 février 1884. — Mise à prix : 500,000 fr. S'ad. à Me AUBRON, not., avenue Victoria, 18.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 10 Janvier 1884

24e TIRAGE *des Obligations de 1,000 fr. (1880)* de la Banque Hypothécaire de France en liquidation

Ce tirage a été effectué au siège du *Crédit Foncier de France*, liquidateur de ladite Société.

Les 200 Obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par 1,000 francs :

3,109	190,331	356,205	592,797	820,134	1,049,182
4,643	198,229	363,167	599,718	835,066	1,057,847
16,621	213,144	367,998	606,312	840,291	1,071,574
22,812	218,081	370,579	616,660	847,326	1,071,902
28,035	218,452	381,637	625,568	853,967	1,080,388
38,078	218,879	384,620	625,852	860,952	1,091,728
38,762	219,407	390,272	627,960	863,363	1,092,240
45,639	224,267	393,236	630,120	867,939	1,092,455
46,385	225,359	395,205	632,181	880,757	1,093,573
57,111	228,925	398,150	641,370	883,148	1,095,223
62,902	234,388	407,819	641,965	902,157	1,098,572
66,606	236,211	416,968	646,572	902,613	1,109,125
67,445	239,321	418,843	676,434	904,572	1,112,694
72,943	242,398	424,765	689,874	904,916	1,121,210
89,386	242,930	427,250	692,218	905,298	1,124,468
91,448	243,232	438,344	702,668	908,045	1,131,408
93,425	249,578	442,656	704,310	916,467	1,143,936
96,372	250,062	445,375	704,771	918,078	1,150,438
97,325	252,832	454,361	722,168	918,206	1,151,363
97,373	270,882	478,528	723,652	918,266	1,153,815
104,253	272,059	502,370	723,938	919,671	1,154,403
107,014	276,641	504,613	725,769	935,852	1,156,778
116,893	291,611	509,239	725,772	946,757	1,167,297
141,457	293,181	516,395	734,439	978,246	1,178,709
143,641	294,418	522,344	745,261	984,673	1,185,193
159,042	306,314	523,861	750,433	945,083	1,187,242
161,880	313,909	530,052	756,169	1,001,187	1,189,696
162,674	317,293	538,426	784,959	1,002,661	1,191,535
163,489	320,611	573,738	785,741	1,017,470	1,192,831
169,129	322,009	577,895	801,423	1,018,497	1,199,967
172,418	322,154	579,690	802,976	1,036,515	
184,398	326,511	588,372	805,492	1,040,811	
186,184	338,708	589,824	808,887	1,045,827	
187,207	345,287	591,967	819,273	1,049,053	

Ces Obligations seront remboursées à partir du 10 Février 1884.

SOCIÉTÉ DE

DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS

Situation au 31 décembre 1883.

Débit.

Caisse et compte courant à la Banque	8 120 853 46
Effets en recette	1.257 658 42
Portefeuille français	102.022 366 26
— étranger	413 015 65
Frais généraux	553 814 80
Comptes courants — par acceptations	6.757.548 68
Comptes courants — par divers	7.020.733 67
Avances sur garanties statutaires	757.074 05
Frais d'installation (extension des bureaux et caisses pour les titres en dépôt)	335 789 35
Compte immeuble	6.975 668 72
Actions (375 fr. non versés)	60.000 000 »
	194 214 553 06

Crédit.

Capital	80.000.000 »
Fonds de réserve	10.000.000 »
Comptes de dépôt — Chèques à vue	85 936 657 03
Comptes de dépôt — Comptes courants à 7 jours d'avis	21.116 657 37
Comptes de dépôt — Comptes courants	35 290.029 45
Acceptations	8 119 032 67
Effets à l'encaissement	1.455.645 63
Agents de change (ordres de Bourse exécutés pour comptes de tiers)	406.851 60
Réescompte du dernier semestre	144.603 85
Dividendes à payer — Soldes des semestres antérieurs	15.063 50
Dividendes à payer — 1er sem. 1883 (8 f 2474 impôt compris)	50.128 »
Profits et pertes	1.679.883 90
	194 214 553 06

Effets en circulation endossés par la Société | 47.211.661 35

Certifié conforme aux écritures :

Le président,
ARM. DONON.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Erratum. — A l'actif du bilan au 31 décembre 1883, on a inséré :

Caisse et banque : 35 975 507 18

Il faut lire : **35 975 507 18**

Spectacles du Vendredi 11 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 8 h. — Henry VIII, 4 actes, de MM. Détroyat et A. Silvestre, musique de M. Saint-Saëns : Lassalle, Dereims, Boudouresque, Lorrain ; Mmes Krauss, Richard.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Gendre de M. Poirier : Got, Delaunay, Thiron, Barré ; Mlle Bartet.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. 1/4. — Lakmé, opéra en 3 actes, de MM. Gondinet et Gille, musique de M. Léo Delibes : Talazac, Cobalet, Barré ; Mmes Van Zandt, Rémy, Frandin, Molé, Pierron.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès ; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray ; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain ; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Première représentation de Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Voici les matinées annoncées pour dimanche prochain :

Théâtre-Français : le Marquis de Villemer.

Opéra-Comique : les Noces de Jeannette et Lakmé (dernière représentation de Mlle Van Zandt).

Odéon : (représentation populaire à prix réduits), le Mariage de Figaro.

Gymnase : le Maître de Forges.

Variétés : Pschutt et V'lan.

Palais-Royal : Divorçons !

Porte-Saint-Martin : le Passant avec Mmes Sarah Bernhardt et Alice Malcy ; l'École des Femmes, jouée par MM. Talbot, Paul Reney, Boyer, et Mlles Vallette, Durand, et le Bonhomme Jadis, avec MM. Talbot, Volny et Mlle Gallayx.

Gaîté : les Pirates de la Savane.

Ambigu : Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.

Bouffes-Parisiens : la Dormeuse éveillée.

Cluny : Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs : les Invisibles.

Cirque d'Hiver (concerts Pasdeloup) : Symphonie en sol mineur (Mozart) ; première audition du Chasseur maudit (César Franck), sous la direction de l'auteur ; les Ruines d'Athènes (Beethoven) ; le Désert (F. David), récité par Mlle Brandus, chanté par MM. Thuai et Barthold.

Châtelet (concerts Colonne) : Manfred (R. Schumann), chanté par Mlles Zélia Duval, Ph. Lévy, MM. Fournets, Ibos, Dérivis, Cambot, Claverie. — Scènes alsaciennes (Massenet). — La Walküre (Wagner). — Septuor (Beethoven).

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : Ouverture d'Euryanthe (Weber). — Prélude de Parsifal (Wagner). — Air de Jules César (Hændel), chanté par Mme Duvernoy-Viardot. — Symphonie en la (Beethoven). — Marche funèbre de la Gotterdammerung (Wagner). — La Calandrina (Jomelli), chantée par Mme Duvernoy-Viardot. — Ouverture du Tannhæuser (Wagner).

Alcazar, spectacle-concert.

Concert-Parisien, spectacle-concert.

Scala, spectacle-concert.

La première représentation de Manon, de M. Massenet, aura lieu dans le courant de la semaine prochaine à l'Opéra-Comique.

Au Théâtre-Italien, on répète I Puritani, qui passeront mardi, en attendant Herodiade, dont les études sont très avancées. On sait que M. Maurel et Mme Devriès-Adler chantent tous deux dans l'opéra de Massenet.

Le chef de service : Vaxsen.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 10 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible	81 75 à	82 50
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes	83 75 à	84 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes	91 75 à	92 50
Huile de Lin, en fûts		55 50
Huile de Lin, en tonnes		57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. .. à	47 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	54 25 à	54 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. .. à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. .. à	46 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	49 75 à	50 ..
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs — Bœufs de la Plata		98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 7/16. — 1 h., 101 9/16

VIENNE. Métal. ... — Papier, 79 30.. — Monnaie. 80 20

Crédit Autrich. .... 303 .. | Chem. de fer Autrich. 324 ..

Change sur Londres.... Demande, 120 65 — Offre, 121 30

Change sur Paris...... Demande, 48 05. — Offre, 48 10

Lots .... 126 40 | Napoléon 9 60

VALEURS DE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½ %	Amsterdam	206 ½ .. à	206 ¾ ..	206 ½ .. à 206 ¾	et 4..%
4..%	Allemagne	122 ½ .. à	122 ¾ ..	122 ½ .. à 122 ¾	et 4..%
5..%	Vienne	206 .... à	206 ½ ..	206 .... à 206 ½	et 4..%
5..%	Barcelone	487 .. à	488 ..	488 .. à 489	et 4..%
5..%	Madrid	486 ½ .. à	487 ..	487 .... à 488	et 4..%
6..%	Lisbonne	546 ½ .. à	547 ½ ..	547 .. à 548 ..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ½ .. à	242 ½ ..	241 ½ .. à 242 ½	et 4..%
4..%	New-York	517 .... à	518	517 .... à 518 ..	m. 5%
.....	Stockholm	137 .... à	138	137 .... à 138 ..	et 4..%

VALEURS DE NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 16½ à 25 21¼	25 14.. à 25 10 .. m. 3%
	dº Chèque	.. .... à	25 14½ à 25 19½ ....
3½ %	Belgique	pair à ¼ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ pr. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ pr. — 5%
3..%	Suisse	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 .% — Avances, 4 .%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à	0/00 pte
Argent » à 1000/1000, dº 218f 89 ..	150 à 155 .	0/00 pte
Quadruples espagnols	80 50.. à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à	80 75..
Piastres mexicaines	4 51.. à	4 52..
Souverains anglais	25 10.. à	25 15..
Banknotes	25 12.. à	25 17..
Aigles des États-Unis	25 80.. à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 10 Janv. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f 50 45 40 50 55 57½ 60 50 60 65 63¾ 7[0] 72½ 75	en liq. / fin ct.	76 37½	76 75	76 [illegible]	76 75	76 40	76 52½
			1re fin c.		d2				
			1re fin d.		d1	76 70	76 75 d50		
			1re fin c.	76 95	77 25 d2				
			1re fin p.		d1		d5		
			1re fin p.		d2				
			1re fin p.		d25		d2		
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1952	77f65 50 65 70 75 80 90 95 75	en liq. / fin ct.	77 65		77 50	77 95	77 65	77 65
			1re fin c.		d1		d50		
			1re fin c.		d2				
			1re fin p.		d1		d50		
			1re fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq. / fin ct.					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	106 50 60	en liq. / fin ct.					106 90	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106f75 72½ 70 75 80 82½ 85 90 95	en liq. / fin ct.	106 67½	106 97½	106 65	106 97½	107 35	106 75
			1re fin c.		d2				
			1re fin c.		d1	106 90	107 20 d50		
			1re fin c.	107 10	107 40 d25				
			1re fin p.		d1				
			1re fin p.		d2	107 30	107 40 d50		
			1re fin p.	107 65	107 70 d25		d2		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 24						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							[illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						106 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						102 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						100 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						102 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 86, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1000 250	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	510	en liq. / fin ct.					510 à	475 ..
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t.p.	499 50	fin ct.					509 ..	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	530 527 50 530	fin ct.					532 ..	530 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	245 50						246 ..	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	513 515 516 518 520	fin ct.					513	130 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	519 518	fin ct.					518	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	465 465 25	fin ct.					408 50	
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	384 387 388	en liq. / fin ct.					387	390 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 50 117 117 50						116 50	
	d° d° séries sort. (unités)							400 ..	
	d° d° séries entières		en liq.					1000 ..	
oct. 82	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	509 506 25	fin ct.					507 .	508 75
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	509	en liq. / fin ct.					510 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (pai. pay. par 8e, exe d'imp.)	520 522	fin c. / fin ct.					519 50	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	362	en liq. / fin ct. / 1re fin c.					362 ..	383 75
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	435	en liq. / au 31 / 1re au 15 / 1re au 31					437 50	400 ..
juin 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15 / 1re au 15 / 1re au 31					872 50	720 ..
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15 / 1re au 15					762 50	625 ..
juill. 83	Banque de France (nominatives)	5150 5160 5170 5180	en liq. / fin ct.	5160	5200		5150	5150 ..	5150 ..
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	503 75 505	en liq. / au 15 / 1re au 15 / 1re au 31	507 50				505 ..	507 50
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	825 830 835 840 845 850 ... 842 50 850	en liq. / au 15 / 1re au 15 / 1re au 31	830 / 825	845 / 830		855	830 .	838 75
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 15 / 1re au 15 / 1re au 31					445 ..	430 ..
juin 83.	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 19)	420 421 25 422 50	en liq. / au 15 / 1re au 15					420 ..	450 ..
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	440	en liq. / au 15 / 1re au 15 / 1re au 31					445 ..	450 ..
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945	en liq. / au 15 / 1re au 15					735 .	910 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départ. de Constantine, 5%, 1879	..	..
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	107 ..	..
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	..	..
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %	..	..
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	99 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	499	..
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1000	..
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	[illegible]	104 ..
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	101 50	101 ..
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.	..	..
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.	..	..
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	93 75	93 25
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	45 25
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	..	..
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.	..	..
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.	..	..
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.	..	..
Assur. financière, a. 2500 f., t.p.	170 .	165 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.	..	..
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.	..	..
La Funéraire (transp.), a. 500f, 125f p.	430 ..	..
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.	..	..
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.	..	..
Le Phénix (incendie), tout payé	4500 .	..
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.	..	..
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.	..	..
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.	..	..
[illegible] (accid.), a. 500f, 125 f.	..	..
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)	..	..
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)	..	..
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)	..	..
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)	..	..
d° (vie), tout payé (nomin.)	..	..
Cie gén. les Familles, a. 500f, 125f p.	..	..
Caisse Patern. (vie), a. 1000 f., 125 f. p.	..	..
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	..	..
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.	..	..
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.	..	..
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	..	..
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)	..	..
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)	..	..
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.	..	..
La Nationale (incendie), (nominat.)	..	..
La Nationale (vie), (nominatives)	..	..
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.	..	..
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.	..	..
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)	..	..
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)	..	..
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.	..	..
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.	..	..
La Providence (inc.), 250 fr. payés	..	..
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.	..	..
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.	..	..
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.	..	..
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.	..	..
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)	..	..
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.	..	..
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)	..	..
L'Union (vie) (nominatives)	..	..
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.	..	..
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.	..	..
d° d° tout payé	..	..
Annuités d'Aire à la Bassée	..	..
d° d° 5mes	..	..
Annuités d'Arles à Bouc	..	..
Annuités Canal des Ardennes	..	..
Annuités Canal de la Somme	..	..
Annuités Navigation de l'Oise	..	..
Annuités Canal de Roanne à Digoin	..	..
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.	..	..
Bons de Liquid. du Canal St-Martin	..	..
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.	..	..
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.	..	..
Canal de Corinthe, parts de fonda.	..	..
Canal de Pierrelatte, act. 500f, t.p.	..	..
Sambre à l'Oise (Canal de), [illegible] ances, act. de jouiss. (ex-coup. 11)	..	..
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	667 50	6[illegible]
Annuités des Trois Ponts	..	..
Pont, Port et Gare de Grenelle	..	..
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	313 75	..
Midi d° a. de jouiss.	5[illegible]	..
Nord d° a. de jouiss.	1 [illegible]	..
Orléans d° a. de jouiss.	[illegible]	..
Ouest d° a. de jouiss.	395	..
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	30	..
[illegible]	..	..
[illegible]	..	..
[illegible]	..	..
Bréssiens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.	..	..
[illegible] à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.	..	..
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., [illegible]	..	..
[illegible]	..	..
[illegible]	..	..
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. [illegible]	..	..
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t.p.	..	..
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (lib.)	..	..
Lorraine (Chem. de fer), act. [illegible]	..	..
[illegible], act. 500 fr., [illegible]	..	..

Digitized by Google

Jouissance	Jeudi 10 Janv. 1884	Au comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. fin 15 fin cour.		d5			437 50	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq. fin 15 fin cour.		420 420			5 .	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. fin 15 fin cour.		410			206 25	245 ..
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	495 493 75	en liq. fin 15 fin cour.		d5 410			487 50	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 200f p. (nominatives.)		fin 31					350 ..	338 ..
juill. 83	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1237 50 1249 1262 50 1265 1247 50 1248 75 1250 1252 50 12..	en liq. fin cour. prime	1240 .. 1250 .. 1270 ..	1262 50 1275 .. 440 420 440 420	1260 .. 1285 ..	1252 50 1280 .. 1295 ..	1240 ..	1240 ..
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1065 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	505 502						81 25	
d°	100 fr., 4%, remb. 100 fr.	111 50 111 110 109 50						109 25	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	561						560 ..	
nov. 83	10es, 3%, remb. 120 fr.	116						116 .	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	500 50						500	165 ..
d°	communales, 3%, remb. 500 fr.	460						447 50	397 50
mai 83	d° 3es 3%, remb. 100 fr.	100 102 104							
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	500 499 75 498 75 498	comptant					496 25	453 75
août 83	foncières 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	395 .. 491 496 50 49.	comptant					347	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	437 436 25 431 50 438	comptant					1.8	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	43. 434 25 434 . 438 50	comptant					440 ..	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	438 438 75	comptant					430 ..	
juill. 83	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336 335 75	comptant					386 ..	
juill. 83	d° d° 160 fr. payés.	340	comptant					340 ..	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 310 f	384 50 39.	comptant					790 ..	
août 83	d° antérieurement libérées	392 395 393 395	comptant					3 1 ..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	332 331 75 332	comptant					381 75	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.								
	obl. remb. 150f (ex-c.)							190 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. [illegible]	507 50						501 50	452 .
nov. 83	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 84000.	172 50			d5 410			172 50	165 ..
nov. 83	Crédit Indust. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)							377 50	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc. (et Soc. Marseill.), a. 500f, 125 p.	680						705 .	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	548 75 550		548 7.	410 410		555 ..	5 5 ..	548 75
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé... (ex-coup. 10.)	355 350 347 50 346 25 ... 345 75		350 ..	410 410			3 3 75	365
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	670						650 ..	700
déc. 83	Société financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50			410			162 50	230 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	380 385			410			381 25	380 ..
oct. 83	Société gén. pr dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	480 482 50 485		485 ..	d5 d5			485 ..	485 ..
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)				d5			410 ..	445 .
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	428 75 430			d5			430 .	440 ..
juill. 83	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 19).	562 50 565		560 ..	310 410		563 75	565 ..	560 ..
	d° grosses coupures								
juill. 83	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9)				d5			285 ..	292 50
juill. 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	430			d5			435 ..	437 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)				d5 d5			4?0 ..	325 ..
nov. 83	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	405			420			407 50	420 .
.. 83	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés				d5			256 25	257 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	430 432 50			d5			427 50	412 50
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)	?0						400	394 .
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 11.)	310 312 50		310 ..	310 .. d5 d5	308 75	310 ..	315 ..	310 .

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	100 ..	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	492 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)		
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dép. du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rec.), r. 500 f., t.p.	337 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 62)		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	380 ..	375 ..
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fr.-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Léruyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	405	
Cie du Créd. Paris, a. 500f, 312 50 p		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333f restant à verser (nos 12001 à 24000), nominatives	390 ..	
Crédit mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p	120 .	115
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 32)	282 50	280
Moitessier aîné et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 500f, t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p	2 ..	
Soc. Lyonnaise (Dépôts), a. 500f, 125 p		
Soc. Nouv. Banque et Cie, a. 500f, t.p.	29 ..	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p		
d° d° tout payé		
Union Maritime, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	70 ..	65
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1340 .	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	472 50	470
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13)		
d° act. de jouissance (ex-c. 5)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	860 ..	850
Gaz (Cie fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	347 50	
Gaz d'huile (Soc. internle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1460.	
Gaz (Union des), a. 500 fr., privilég. 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anzin-St-Nazaire (mines), 500f, t.p.		
L'Arboréen, act. 500f, t.p.		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500f, t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
[illegible] (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
[illegible] Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloy (Houillères), a. 1/6000e, t.p.		
Campagne d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	210 ..	200
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines [illegible], act. 1000 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Jeudi 10 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédents Compt.	Cours précédents Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)		en liq. / au 15 / Pes au 15		d 5f		d 5f	440 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / Pes au 15		d 5f		d 10	435 ..	432 50
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t. p.	585	en liq. / fin ct.					585 ..	582 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	88 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t. p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555	en liq. / fin ct. / Pes fin c.		d 5f		d 10	555 ..	560 ..
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé	732 50 730 727 50 735	en liq. / fin ct. / Pes fin c.					737 50	728 75
mai 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1247 50 1245 1242 50 / 1246 25 1247 50 125	en liq. / fin ct. / Pes fin c. / Pes fin p.	1245 ..	1250 / d 20 / d 10	1241 25 / 1.60	1250 / 1255 / d 10 / d 10	1247 50	1245 ..
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1127 50 1130 1135	en liq. / fin ct. / Pes fin c. / Pes fin p.	1135 .	1135 .. / d 20 / d 20	1132 50	1135 / d 10 / d 10	1127 50	1130 ..
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1740 1735 1740 1745 / 1748 75 1750 1752 50	en liq. / fin ct. / Pes fin c. / Pes fin c. / Pes fin c.	1748 75	1750 / d 20 / d 20 / d 50	1745 .	1750 / d 10 / d 10	1740 .	1750 ..
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1277 50 1280	en liq. / fin ct. / Pes fin c.	1275 ..	d 20		1280 / 1285 / d 10	1275 ..	1275 ..
août 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t. p. (imp. charge Cie)	635	en liq. / au 15		1305 .. / d 20		d 10 / d 5f	535 ..	405 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	795 798 75 800	en liq. / fin ct. / Pes fin c.		d 20		d 10	800 ..	802 50
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 19)	520 517 50	en liq. / au 15 / Pes au 15		d 10		d 10	515 ..	520 ..
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31040e, t. p. (ex-c. 16)		en liq. / au 15					585 ..	675 ..
déc. 83	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)		en liq. / au 15					592 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	490	en liq. / au 15 / Pes au 15	495 .	497 50 / d 5f	495 ..	495 / d 10	495 ..	495 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					410 ..	400 ..
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 15					290 ..	495 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1405 1410 1402 50 1400	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	1400	d 10 / 1415 .. d 20		1405 / d 5 / d 20	[illegible]	1405 ..
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	495 492 50 495 497 50 / 500	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31		d 5f / d 5f		d 10 / d 10	493 75	505 ..
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t. p.	705 700 705	au 15					705 ..	702 50
juill. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 54)	1180 1170	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	1170	d 20 / d 10		d 20 / d 50	1180 ..	1170 ..
[illegible] 83	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	630 627 50	en liq. / au 15 / Pes au 15		d 5f		d 10	630 .	652 50
[illegible] 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190 ..	910 ..
[illegible] 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	450 455	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31		d 10 / d 20		d 5f / d 10	450 ..	440 ..
[illegible] 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	503 75 505 502 50 503 75 / 502 50 505	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31 / Pes au 31	505 ..	507 50 / d 20 / d 5f / d 20	503 75	507 50 / d 10 / d 10	503 75	505 ..
[illegible] 83	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 49)	1980 1970 1975 1980 / 1985 1975 1970 1980 / 1985 1990 1995 1997 50 / 2000 2005 2010 2015 / 2017 50 2.1x 50 2015	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 15 / Pes au 15 / Pes au 31 / Pes au 31 / Pes au 31	1975 . / 1990 . / 2025 ..	2025 / 2025 .. d 100 / 2025 .. d 50 / d 40 / d 100 / 2080 .. d 50 / d 40	1970 / 2000 / 2050	2022 50 / 2060 .. d 20 / d 10 / d 10 / 2130 .. d 20 / 2160 .. d 10	1975 ..	1970 ..
[illegible] 83	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 2.0)	1110 1107 50 1105 1115 / 1120 1110 1125 113	en liq. / au 15 / Pes au 15	1130 ..	d 20		d 10	1130 ..	1127 50
[illegible] 83	do Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	690 685 690 682 50 680 / 677 50 682 75 690 69	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	690 ..	695 .. / d 20 / d 5f / d 20	680 ..	695 .. / d 10 / d 10 / d 10	690 .	680 ..
[illegible] 83	do Bons trent., 8%, r. 125f.	1.33 25 120 137 50	au 15					139 ..	140 ..
[illegible] 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1215 1225 1220 1230 / 1237 50 1245 1250	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31	1215 ..	1260 .. / d 50 / d 20	1215 ..	1257 50 / d 10 / d 20	1215 ..	1212 50
[illegible] 83	do Cinquièmes (ex-coup. 3)	237 50 240 242 50	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31		d 5f / d 5f		d 10 / d 10	235 ..	250 ..
[illegible] 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 4.)	215	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 31		d 10 / d 10		d 5f	212 50	300 ..
	RENTES D'ÉTATS ÉTRANGERS								
[illegible] 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ¾	en liq. / au 15					101 ¾	99 ..
[illegible] 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ½	
[illegible]	do do 1000 fl.		au 15					66 ½	65 ¾
[illegible]	do do 10000 fl.		Pes au 15					65 ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t. p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t. p.	265 ..	260 ..
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t. p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t. p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t. p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t. p.	910 ..	900 ..
do do act. de jouiss.	420 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
do do a. 500 fr., t. p.	1100 ..	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t. p.	310 ..	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vaucnar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignaces (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 6)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t. p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t. p.	192 50	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t. p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t. p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	548 75	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t. p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t. p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t. p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t. p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t. p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t. p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t. p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t. p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t. p.	105 ..	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	640 ..	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t. p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t. p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t. p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t. p.		
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t. p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t. p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t. p.		
do à vapeur français, a. 500 fr., t. p.		
do act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t. p. (ex-c. 8)	385 ..	375
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t. p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t. p.		
do de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t. p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t. p.		
Café Anglais, a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)		
Société Cramerоy, act. 500 fr., t. p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t. p.	265	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t. p.		
Desséchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t. p.		
do act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t. p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t. p.		
do Malétra (pr. chim.), a. 500f, t. p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t. p. (ex-c. 20)	980 ..	975
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t. p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t. p.	246 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t. p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t. p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t. p.	200	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t. p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t. p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t. p.	230 ..	222 50
Lits militaires, actions 500 fr., t. p.	270	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t. p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t. p.		
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t. p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t. p.		
do 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t. p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t. p.	600	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t. p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t. p.		
Salins du Midi, a. 500f, t. p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t. p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t. p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t. p.		
do do 375 f. payés	408 75	405
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	265	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t. p.		
do (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	230	
Zincs Français (Soc. an.), a. 500f, t. p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155 ..	152 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	330 50	325 ..
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 10 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	84 f 50	au 15..					85	83 25
	dº 1000 fl. dº	84 f 75 85 85 f	Pr au 15		d50		d50	84 50	83 25
	dº 10000 fl. dº	83 f 85	Pr au 31		d5f		d10	82 90	
			en liq..						
mai 83.	Belgique, 4%	103 90	au 15..					104 15	106 80
			en liq..						
août 83	dº 4%, 1880, 2e Série		au 15..					103 90	
			en liq..						
mai 83.	dº 3%, 1873		au 15..					82 30	83 85
avril 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh	332 25	au 15..					336 25	330 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d5f		d10		
mai 83.	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	338 75 337 338 75 337 50	au 15..	338 75			341 75	338 ..	337 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	337 336 75 337 50 338	Pr au 15		343 75 d5f		d10		
	Grosses coupures	338 75 340 341 25	Pr au 31		351 25 d5f		d5f		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50 456 25 457 50	au 15..	451 25				455 ..	451 25
	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d10		
juin 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé	450	au 15..					455 ..	417 50
	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d10		
			en liq..						
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	55 f 20 45 50 60 70 45 30	au 15..	55 85				55 75	55 50
	Grosses coupures	55 f 20 45 50 60 70 45 30	Pr au 15		d50		d25		
			en liq..						
juill. 83	dº 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).		au 15..					65 ¼	
	Grosses coupures		Pr au 15						
juill. 83	dº 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	489 75	au 15..					489 ..	488 75
juill. 83	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.		au 15..					520	
juin 83.	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).	118						118 ½	
	Petites coupures	118						118 ½	
juill. 83	dº 4%	127 ½						127	
	Petites coupures	127 ½						127	
août 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	413 75 415	au 15..					410	412 50
			en liq..						
juill. 83	dº 1881, 5%	335	au 15..					335 ..	307 50
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.		au 15..					101	
	dº 500 fl., t.p.		Pr au 15		d1f		d50	101	99 ..
	dº 1000 fl., t.p.	101 f 101 05 10 15 17 ½	Pr au 31		d25		d50	100 70	
	dº 10000 fl., t.p.	20 25 30						100 20	
juill. 83	dº 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	76 25 75 25 74 f 75	en liq..					76 25	
	dº 500 fl., t.p.	74 60	au 15..					74 75	76 90
	dº 1000 fl., t.p.	74 f 60 50						74 60	
	dº 10000 fl., t.p.							76 ..	
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 15..					96 ..	
			en liq..						
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	90 72½		90 80	91 ..	90 85	90 85
	coup. 500 fr.		P. au 15		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclust.	90 f 75 70 75	Pr au 15	91 05	91 20 d25	91 15	91 40 d50		
	coup. 50 fr.		Pr au 31		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	91 90 70	Pr au 31	91 05	91 50 d25	91 25	91 50 d50	90 85	
avril 83	dº 3%		au 15..					54 30	57 50
avril 83	dº Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	294	au 15..					294 75	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15..					13 50	15 87½
juill. 75	dº dº 5%, tout payé		au 15..					11 ..	16 60
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25).		au 15..					59 ½	
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 50	au 15..					90 50	88 75
juill. 83	dº obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 15..					103	
mai 83.	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		Pr au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.	84	au 15..					85	
	dº de 100 liv. st.	84						84 ½	90 ..
	dº de 500 liv. st.	83 ½						84	
	dº de 1000 liv. st.							83 ½	
mai 83	dº 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	87 ½	au 15..					87	
	dº de 100 liv. st.	86 ½ 87	Pr au 15		d1f			86 ½	86 ..
	dº de 500 liv. st.	86 ½						86 ½	
	dº de 1000 liv. st.							86 ½	
83.	dº 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15..					84 ½	
	dº de 100 liv. st.		Pr au 15		d1f		d10	84 ½	92 ½
	dº de 500 liv. st.							84 ½	
	dº de 1000 liv. st.							84 ½	
83	dº 1875, 4½% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15..						
	dº de 100 liv. st.	78 ½						78	
	dº de 500 liv. st.							78 ½	80 ..
	dº de 1000 liv. st.							76 ½	
83	dº 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..					75 ½	
	Oblig. de 500 fr.	91 50 40 25 05 ..3	au 15..					91 30	93 25
	dº de 2500 fr.	91 91 10	Pr au 15		d1f		d50	91 ¾	93 25
	dº de 12500 fr.	91 91 10	Pr au 31		d1f		d50	91 ..	
83	dº 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	61 40
	dº de 1000 r.		Pr au 15		d1f		d50	57 ½	
83.	dº 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	65 ½
	dº de 1000 r.		Pr au 15		d1f		d50	58 ..	
83	dº 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.. / au 15..					225 ..	242 50
	Grosses coupures		Pr au 15						
83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	377 50	au 15..					377 50	405 ..
83	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	483 75	au 15..		d10			485 ..	496 25
83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 15..	9	9	8 95	9		
	coup. de 62 fr. 50	9 f 8 95 9 f 10 9 f	Pr au 15		d25		d50	9 ..	8 95
	coup. de 12 fr. 50		Pr au 31		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48 51	au 15..					47 50	130 ..
83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60 59 60	au 15..					60 ..	70 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 10	
dº Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
dº 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	326	325
dº nouv., 307f 50 p. dº	325	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	562	560
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	359	358
dº nouveau dº	358 75	358
Ardennes, 3%, r. 500f dº	355	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
dº r. 625 fr. (int. gar. par l'État).	550	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	360	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	105	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	359 50	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	361	358
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. dº	355	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355	
dº 1857, 3%, remb. 500 fr.	348	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	580	
dº 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	362	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	359 50	357
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357	356
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
dº 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	360	359
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	258	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354	
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	347 50	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
dº 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
dº 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358	357 25
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	155	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	140	135
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	125	
Orl.-Évreux-Rib., etc., 3%, r. 500 f.	200	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355	354
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.	410	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).		
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 500 f.	150	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	331	330
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Seudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465	
dº 5%, remb. 500 fr.	384	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
dº séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
dº de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	250	249 75
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	505	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	510	
dº dº 5%, r. 500 fr.		
dº dº 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	510	508
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510	508
dº 1852, 235f payés (nomin.)	503	502
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	
dº dº 5%, r. 500 fr.	490	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	277 50	275
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	285	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Souscr. dernier coupon	Jeudi 10 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours précédents compt.	terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	551 551	en liq. / au 15					55 ..	360 ..
......	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50 f	au 15					58 ..	98 75
......	coup. de 5		P. au 15		d 5		d 1		
......	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44 50 44 44 50	au 15					63 50	71 25
......	coup. de 5		P. au 15		d 5		d 10		
......	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	490 493 75	en liq. / au 15	492 50	495	491 25	495	496 25	496 25
			P. au 31		d 10		d 20		
			P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 50		d 20		
			P. au 15		d 5		d 10		
nov. 83.	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	503 75 505 510	en liq. / au 15	507 50			515	500 ..	507 50
			P. au 15						
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10)		en liq. / au 15					500 ..	565 ..
			P. au 15				d 10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 15					460 ..	455 ..
			P. au 15						
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	360 365	en liq. / au 31	360			370	360 ..	370 ..
			P. au 15		d 5		d 10		
			au 31		d 20		d 10		
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		au 15						
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 1)	515 516 25 517 50 518 75 520 521 25 522 50	au 15	512 50			522 50	500 ..	500 ..
			P. au 15		d 5		d 10	512 50	512 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	661 25 660 658 75 657 50 660 662 50 667 50	en liq. / au 15	660			671 25	658 75	661 25
			P. au 15		d 5		d 10		
......	Grosses coupures	657 50 660 665	P. au 31		d 5		675 .. d 10		
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq. / au 15					700 ..	700 ..
......	Grosses coupures		P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 31		d 5		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	760	en liq. / au 15					765 ..	762 50
......	Grosses coupures		P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 31		d 20		d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	540 542 50 543 75 545	en liq. / au 15	535			547 50	545 ..	540 ..
......	Grosses coupures		P. au 15		d 5		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominat.)		en liq. / au 15					420 ..	415 ..
			P. au 15		d 5		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 15	455			467 50	467 50	467 50
			P. au 15						
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	382 50 380 377 50	au 15					381 25	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	385 382 50 380	au 15					381	402 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. (Act. de cap. amortie.) (ex-coup. 11.)	172 50 175 177 50 178 75 180 181	en liq. / au 15	175 ..	182 50	170 ..	182 50	175 ..	180
			P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 31		d 20				
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq. / au 15		195 .. d 5	190 ..	d 10	492 50	475 ..
			P. au 15		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 8)		en liq. / au 15					603 75	605 ..
			P. au 15						
avril 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	675 678 75 680 676 25 672 50	en liq. / au 15	678 75	678 75	672 50	677 50	681 25	681 25
			P. au 15		d 20		d 10		
			P. au 15		d 5				
......	d° Grosses coupures		P. au 31		d 20		d 10		
			P. au 31		d 5				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 15					275 ..	310 ..
			P. au 15						
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315 318 75	en liq. / au 15	318 75	320 ..	316 25	317 50	317 50	318 75
......	d° Grosses coupures	315	P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 31		325 d 5				
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 15					382 50	400 ..
			P. au 15						
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	495 496 25 493 75 492 50 496	en liq. / au 15	495	495	492 50	493 75	495	496 25
			P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 15		d 20				
			P. au 31		d 5		d 10		
juill. 83	Portugais (Comp. Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	485	en liq. / au 15					485 ..	485 ..
			P. au 15		d 5		d 10		
oct. 83.	Romains, act. 500 fr., tout payé	133 50	en liq. / au 15					131 50	145 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52)	625	en liq. / au 15					626 25	620 ..
	d° Grosses coupures		P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 31		d 5		d 10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	415 416 25 417 50	en liq. / au 15	420 ..			418 75	415 ..	417 50
			P. au 15		d 5				
			P. au 31		d 5				
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15					445 ..	450 ..
			P. au 15						
juin 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 3.)	475	en liq. / au 15					475 ..	495 ..
			P. au 15				d 10		
			P. au 31				d 10		
[illegible] 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 80000) (ex-coup. 3.)	510	en liq. / au 15					500 ..	490 ..

VALEURS AU COMPTANT	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Anzin, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 650 fr.	425 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Ovio et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	400 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f	340 ..	
Messageries marit., 66, 5%, r. 500f	520	515 ..
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	415 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 3%, r. 500 f.	463 ..	462 50
Dignon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etablis. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	505	
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Aciéries de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Empr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	575 ..	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500	86	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 f.		
Canal de Panama, 5%, r. 500f, t.p.	430 ..	429 50
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p.	248	246 50
d° 100 fr. p.	156	155
Suez, 5%, remb. 500 fr.	560	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 254 fr. p.		
d° d° tout payé		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	84 50	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge)		
d° 6%, 71 fixe 25f20		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60 ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	316 .	314 ..
Dette Autrich., 5%, convertie (nég. change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	66 ⅝	
d° 1000 fl. d°	66 ⅝	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%.		
d° Brésil, 5%, 75 (n.c.fl. 25 20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouvt du Cap, 4½%, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext. 2%, 76, B. de 6 art.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½%, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 ... fl. 2 10		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (or)	293 75	293 25
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78 ... (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4%, 76, fl. 25 20		
d° 4%, 78 d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f50		
d° d° coup. 12f50		
Turc 5%, Récép. prov. Coup. 101 et d° Récépissés prov. 1 à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863 d°		
d° 1865 d°		
d° 1869 d°		
d° 1873 d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%.		
d° 1850, 5%.		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%.	98 ½	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f	93 ½	
d° 1866, 5%.	90 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	382	
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445 ..	
d° 1880, 3%, t.p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500, t.p.		
Empr. Russe, 1862, 5%, [illegible]		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	395	394
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	395	
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	387 50	
Empr. Suédois, [illegible]		
d° [illegible]	445	500
Empr. [illegible]		
d° d° [illegible]		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 11. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Samedi 12 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1ᵉʳ et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service **du Journal officiel.** — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au **prix net** *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi*, *Documents*, *Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 12 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

RAPPORT adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, relatif à un règlement d'administration publique pour l'organisation des conseils d'enquête de l'armée de mer. — Décret conforme y annexé (page 161).

Décret portant promotions dans l'artillerie de la marine (page 166).

Arrêtés conférant la décoration du Mérite agricole (page 166).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'arme de l'artillerie (réserve) (page 167).

— portant nominations dans le train des équipages militaires (réserve) (page 167).

— portant nomination dans le corps de santé de l'armée territoriale (page 167).

Décision portant mutations dans le service d'état-major (page 167).

PARTIE NON OFFICIELLE

Tableau d'avancement du corps de santé de la marine (page 168).

Liste des tués et blessés (armée de mer) dans les combats de Sontay et de Hai-Dzuong (page 168).

Avis et communications. — Etat des contributions directes, des taxes assimilées et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en France (page 169).

Impôts et revenus indirects en France. — Etats comparatifs des recettes de l'année 1883 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes de l'année 1882 (page 170).

Impôts et revenus indirects en Algérie. — Etats comparatifs des recettes des onze premiers mois de 1883 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes des onze premiers mois de 1882 (page 172).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 11 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 174).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 174).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 175).

Informations. — Commerce de la France avec l'Italie en 1881 et 1882 (page 175).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc., (page 177).

Bourses et marchés (page 180).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 9 à 12).
— Documents (page 1125 à 1136).

Chambre. — Documents parlementaires (page 2025 à 2048).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 11 Janvier 1884.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,

Depuis la promulgation du décret du 29 juin 1878, réorganisant les conseils d'enquête dans l'armée de terre et abrogeant l'ordonnance du 21 mai 1836, le département de la marine s'était borné à rendre provisoirement applicable à l'armée de mer le décret précité du 29 juin 1878.

Toutefois, la nécessité de spécifier dans un acte particulier les règles protectrices du grade des officiers de la marine ou des corps assimilés m'a conduit à faire préparer un règlement d'administration publique, rendu en exécution de l'article 13 de la loi du 19 mai 1834; le conseil d'amirauté et le conseil d'Etat ont donné leur avis sur le travail élaboré par mes ordres.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet ci-joint, qui est appelé à combler une lacune dans la législation maritime.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,
A. PEYRON.

Digitized by Google

Le Président de la République française,

Vu la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers;

Vu les lois des 17 juin 1841 et 22 mars 1877, sur l'état-major général de l'armée navale;

Vu la loi du 10 avril 1869, sur les pensions de retraite de l'armée de mer;

Vu les décrets des 25 septembre 1860 et 17 décembre 1873, sur les mécaniciens en chef et principaux;

Vu le décret du 11 avril 1854, portant réorganisation du corps du génie maritime;

Vu le décret du 5 mars 1856, portant réorganisation du corps des ingénieurs hydrographes;

Vu le décret du 7 octobre 1863, portant réorganisation du corps du commissariat de la marine;

Vu les décrets des 12 janvier 1853 et 23 juillet 1879, sur le corps de l'inspection des services administratifs et financiers de la marine et des colonies;

Vu les décrets du 29 juin 1878, portant réorganisation du personnel du service des manutentions de la marine et du personnel administratif des directions de travaux;

Vu les décrets des 14 juillet 1865 et 31 mai 1875, sur le corps de santé de la marine;

Vu le décret du 23 mai 1862 et l'article 101 du décret du 5 juin 1883, sur les chefs de musique des divisions des équipages de la flotte;

Vu le décret du 29 juin 1878, sur les conseils d'enquête dans l'armée de terre;

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies;

Le conseil d'amirauté et le conseil d'Etat entendus,

Décrète :

TITRE Ier

DE LA COMPOSITION DES CONSEILS D'ENQUÊTE

Art. 1er. — Il y a, dans l'armée de mer, trois espèces de conseils d'enquête :

1° Le conseil d'enquête de division navale, d'escadre ou d'armée navale;

2° Le conseil d'enquête d'arrondissement maritime ou de colonie;

3° Le conseil d'enquête spécial pour les officiers généraux et les fonctionnaires de la marine qui leur sont assimilés.

Il ne peut être constitué de conseils d'enquête à bord des bâtiments qui ne font pas partie d'une division navale, d'une escadre ou d'une armée navale. Les officiers embarqués sur des bâtiments naviguant soit isolément, soit sous l'autorité d'un commandant supérieur ne peuvent être traduits devant un conseil que lorsqu'ils sont replacés sous la juridiction du commandant en chef d'une force navale, d'un commandant en chef préfet maritime, d'un gouverneur de colonie ou d'un chef de division commandant une division navale indépendante.

Toutefois, ils peuvent être renvoyés isolément en France, et, dans ce cas, ils sont traduits devant le conseil d'enquête de leur port d'attache.

Art. 2. — Chaque conseil d'enquête est composé de cinq membres qui, sauf les cas prévus par l'article 4 ci-après, sont désignés d'après le grade ou l'emploi de l'officier objet de l'enquête, conformément aux tableaux annexés au présent décret.

Trois membres doivent, à moins d'impossibilité constatée, être de l'arme ou du service auquel appartient l'officier objet de l'enquête; ils sont choisis conformément aux indications du tableau n° 2 ci-après.

A défaut des amiraux de France appelés à faire partie d'un conseil d'enquête, soit comme président, soit comme membres, sont désignés dans l'ordre suivant, par le ministre de la marine et des colonies, qui reste juge des cas d'empêchement :

1° Des maréchaux de France;

2° Des vice-amiraux maintenus sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général, par application des lois des 17 juin 1841 et 22 mars 1877;

3° Des vice-amiraux plus anciens de grade que le vice-amiral ou fonctionnaire assimilé objet de l'enquête.

Art. 3. — Les membres des conseils d'enquête sont choisis parmi les officiers ou assimilés en activité, soit d'un grade supérieur, soit plus anciens de grade que l'officier objet de l'enquête.

Le président et les membres des conseils d'enquête de division navale, escadre ou armée navale sont nommés par l'officier général commandant en chef cette division, escadre ou armée navale, ou par le chef de division commandant une division navale indépendante. L'autorité qui a ordonné la réunion du conseil d'enquête dans les conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 6 ci-après peut en prendre la présidence si le conseil d'enquête ne peut être constitué qu'à cette condition.

Le président et les membres des conseils d'enquête d'arrondissement maritime ou de colonie sont nommés par le préfet maritime commandant en chef, ou par le gouverneur, pour les officiers qui appartiennent aux bâtiments, corps ou services qui relèvent de leur autorité.

Le préfet maritime du cinquième arrondissement nomme le président et les membres des conseils d'enquête pour les officiers et assimilés, embarqués ou non, en Algérie.

Le président et les membres des conseils d'enquête spéciaux prévus à l'article 1er sont nommés par le ministre de la marine et des colonies.

Sauf l'exception prévue par le paragraphe 3 de l'article 4 ci-après, et à moins d'empêchement dont reste juge l'autorité qui nomme le conseil, les membres autres que le président sont pris à tour de rôle et par ancienneté de grade, savoir :

1° Si l'officier objet de l'enquête est embarqué sur un bâtiment faisant partie d'une division navale, escadre ou armée navale, parmi les officiers de cette force navale et, à défaut, parmi ceux de l'arrondissement ou de la colonie. Dans ce cas, le commandant de la force navale se concerte avec le préfet maritime ou le gouverneur. Celui-ci lui désigne les officiers placés sous son autorité qui seront appelés à siéger au conseil;

2° Si l'officier est en activité de service, soit à terre, soit à bord d'un bâtiment relevant de l'autorité d'un préfet maritime ou d'un gouverneur de colonie, ou, s'il est en non-activité ou hors cadre, parmi les officiers de l'arrondissement maritime ou de la colonie, et, à défaut, parmi les officiers des forces navales ou bâtiments isolés qui se trouvent dans les eaux de la colonie. Dans ce dernier cas, le gouverneur se concerte avec le commandant de la force navale ou du bâtiment; celui-ci lui désigne les officiers placés sous son autorité qui seront appelés à siéger au conseil.

3° S'il est officier général, ou s'il a rang d'officier général dans l'un des corps de la marine, parmi les vice-amiraux, les contre-amiraux, les directeurs des constructions navales, les commissaires généraux, les inspecteurs en chef et les directeurs du service de santé.

Art. 4. — En cas d'absence, d'empêchement constaté ou d'insuffisance numérique d'officiers ayant le grade exigé pour la composition du conseil d'enquête, le préfet maritime, le gouverneur, le commandant en chef ou le chef de division commandant une division navale indépendante appelle à siéger au conseil d'enquête des officiers d'un grade immédiatement inférieur, mais sans qu'ils puissent être ni moins anciens, ni d'un grade moins élevé que l'officier objet de l'enquête.

Si, à raison de l'ancienneté de grade, le remplacement ne peut avoir lieu, il y est pourvu par la désignation d'officiers du grade immédiatement supérieur à celui de l'officier absent ou empêché.

Si, faute d'un ou de plusieurs officiers réunissant les conditions voulues pour faire partie d'un conseil d'enquête, on ne peut constituer soit le conseil de division navale, d'escadre ou d'armée navale, soit le conseil de colonie, l'officier est renvoyé à la disposition du ministre de la marine et des colonies pour être traduit devant le conseil d'enquête de son port d'attache.

Art. 5. — Ne peuvent faire partie du conseil d'enquête :

1° Les parents ou alliés de l'officier objet de l'enquête, jusqu'au quatrième degré inclusivement;

2° L'auteur de la plainte et l'auteur du rapport spécial qui a motivé la réunion du conseil.

Un officier ayant fait partie d'un conseil d'enquête ne peut siéger dans un second conseil qui serait appelé à connaître de la même affaire.

TITRE II

DES FORMES DE L'ENQUÊTE

Art. 6. — Aucun officier ne peut être envoyé devant un conseil d'enquête sans l'ordre spécial du ministre de la marine et des colonies.

Néanmoins, les gouverneurs des colonies et les commandants en chef des divisions navales, escadres ou armées navales, et les chefs de division commandant une division navale indépendante, qui se trouvent hors des eaux de France et d'Algérie, exercent les mêmes pouvoirs que le ministre de la marine et des colonies, excepté dans le cas où il y a lieu de réunir le conseil d'enquête spécial prévu à l'article 1er.

Art. 7. — Lorsque, pour l'une des causes prévues aux articles 12 et 27 de la loi du 19 mai 1834, un officier en activité ou en non-activité est dans le cas d'être envoyé devant un conseil d'enquête, un rapport spécial, avec la plainte s'il en est formé, est transmis par la voie hiérarchique au ministre de la marine et des colonies, ou à l'autorité compétente pour réunir le conseil.

La plainte peut être portée par toute personne qui se prétend lésée, ou, d'office, par

l'un des supérieurs de l'officier qu'elle concerne.

Quel que soit le grade de l'officier qui la reçoit, il est tenu de la faire parvenir hiérarchiquement au ministre de la marine et des colonies, ou à l'autorité compétente pour réunir le conseil.

Le rapport spécial est fait, savoir :

Pour les officiers et assimilés appartenant à l'état-major d'un bâtiment.	Par le commandant du bâtiment, ou par le second s'il est officier supérieur, par délégation du commandant.
Pour les commandants des bâtiments à la mer faisant partie d'une division navale, escadre ou armée navale et pour les officiers ou assimilés appartenant à l'état major général de ces mêmes forces navales.	Par le chef d'état-major de la division navale, de l'escadre ou de l'armée navale ou, à défaut, par un officier supérieur désigné par l'autorité qui a ordonné la réunion du conseil.
Pour les commandants des bâtiments isolés présents sur les rades de France ; pour les officiers supérieurs chefs de service dans les arrondissements maritimes ; pour les officiers supérieurs chefs du service de la marine dans les ports secondaires ; pour les officiers en disponibilité ou en non-activité ; et pour les officiers non embarqués attachés à un port militaire ou au sous-arrondissement qui en dépend.	Par le major général de l'arrondissement maritime.
Pour les officiers ou assimilés attachés aux autres sous-arrondissements.	Par le chef du service de la marine.
Pour les officiers ou assimilés attachés à des établissements hors des ports.	Par le directeur de l'établissement.
Pour les commandants des bâtiments en Algérie et pour les officiers ou assimilés non embarqués en Algérie.	Par le commandant de la marine en Algérie.
Pour les officiers ou assimilés employés dans une colonie.	Par le chef direct de l'inculpé.
Pour les officiers ou assimilés chefs de service dans les colonies.	Par un officier ou assimilé d'un grade supérieur désigné par le gouverneur.
Pour les officiers supérieurs directeurs des établissements hors des ports.	Par un contre-amiral désigné par le ministre.
Pour un contre-amiral, pour un commissaire général ou pour un assimilé.	Par un vice-amiral désigné par le ministre de la marine.
Pour un vice-amiral.	Par un amiral ou un vice-amiral choisi dans les conditions prévues au 3° de l'article 2 et désigné par le ministre de la marine.

Les officiers par l'intermédiaire desquels la plainte et le rapport spécial sont transmis au ministre de la marine et des colonies les visent sans émettre d'opinion.

Le ministre de la marine et des colonies peut, lorsqu'il le juge nécessaire et sans l'accomplissement des formalités ci-dessus prescrites, envoyer d'office un officier en activité ou en non-activité devant un conseil d'enquête pour l'une des causes spécifiées aux articles 12 et 27 de la loi du 19 mai 1834.

Art. 8. — Conformément à l'article 13 de la loi du 19 mai 1834, tout officier qui est resté en non-activité pendant trois ans doit être envoyé devant un conseil d'enquête par le ministre de la marine et des colonies.

Art. 9. — Lorsque le ministre de la marine et des colonies envoie un officier devant un conseil d'enquête, il adresse à l'autorité qui doit désigner les membres de ce conseil toutes les pièces propres à éclairer celui-ci.

Ces pièces, s'il s'agit d'un officier en non-activité depuis trois ans, doivent faire connaître les causes de sa mise en non-activité et présenter tous les renseignements donnés par les autorités civiles, militaires et maritimes, sur sa conduite et sur son état physique.

S'il s'agit d'un officier condamné, par jugement, à un emprisonnement de plus de six mois, une expédition du jugement doit faire partie du dossier.

Art. 10. — A la réception des pièces envoyées par le ministre de la marine et des colonies, l'autorité chargée de la nomination des membres du conseil d'enquête désigne les officiers ou assimilés qui doivent faire partie de ce conseil et nomme parmi eux un rapporteur qui doit toujours être d'un grade supérieur à celui de l'officier objet de l'enquête.

Il convoque ensuite le conseil en indiquant à chacun de ses membres l'époque, le lieu et l'objet de la convocation.

Il donne également ordre à l'officier objet de l'enquête de se rendre au conseil, aux lieu, jour et heure indiqués, et lui fait connaître le nom du rapporteur.

Le conseil ne pourra se réunir que trois jours au moins après la notification qui aura été faite à l'officier objet de l'enquête.

Lorsqu'il s'agit d'un conseil d'enquête spécial, le ministre de la marine et des colonies remplit lui-même les formalités prescrites par le présent article.

Si l'officier objet de l'enquête est vice-amiral, le rapporteur, à défaut d'amiral, est désigné parmi les officiers généraux du même grade.

Art. 11. — Toutes les pièces qui ont donné lieu à la convocation du conseil d'enquête sont d'abord envoyées au président, qui les remet au rapporteur ; celui-ci fait connaître à l'officier qu'elles concernent l'objet de l'enquête. L'accomplissement de cette formalité est mentionné au procès-verbal contenant l'avis du conseil.

Art. 12. — A l'ouverture de la séance, le président, après avoir fait introduire l'officier objet de l'enquête donne lecture au conseil des articles 9, 10, 12, 13, 18 et 27 de la loi du 19 mai 1834, et, s'il y a lieu, de l'article 6 de la loi du 17 juin 1841, ou de l'article 1er de la loi du 10 avril 1869.

Art. 13. — Si l'officier objet de l'enquête ne se présente pas aux lieu, jour et heure indiqués, et s'il ne fait valoir aucun empêchement légitime, il est passé outre, et il est fait mention de son absence au procès-verbal contenant l'avis du conseil d'enquête.

Art. 14. — Le rapporteur donne lecture de l'ordre de convocation et de toutes les pièces transmises par le ministre de la marine et des colonies.

Art. 15. — L'officier envoyé devant un conseil d'enquête à raison de la prolongation de sa non-activité pendant trois ans, ou par application de l'article 1er de la loi du 10 avril 1869, est visité par le conseil de santé, si le conseil d'enquête a lieu dans un port de guerre, ou, dans le cas contraire, par deux médecins de la marine que désigne le président. Dans ce cas, le procès-verbal contenant l'avis du conseil d'enquête fait mention de la déclaration de ces médecins.

Art. 16. — Le conseil entend successivement et séparément toutes les personnes qui peuvent lui fournir des renseignements et qui sont appelées soit d'office, soit sur la demande de l'officier objet de l'enquête.

L'officier objet de l'enquête et les membres du conseil peuvent leur adresser les questions qu'ils jugent convenables, mais par l'organe du président.

Dans les cas prévus par l'article précédent, le conseil entend les médecins.

Art. 17. — Après que les personnes appelées devant le conseil ont été entendues, l'officier objet de l'enquête présente ses observations. Le président consulte ensuite les membres du conseil pour savoir s'ils se trouvent suffisamment éclairés. Dans le cas de l'affirmative, il fait retirer l'officier objet de l'enquête ; dans le cas contraire, l'enquête continue.

Art. 18. — L'enquête terminée, le président, suivant les cas, pose, séparément et dans les termes ci-après, les questions suivantes :

Pour cause de discipline :

1° M , est-il dans le cas d'être mis en réforme pour inconduite habituelle ?

2° M , est-il dans le cas d'être mis en réforme pour fautes graves dans le service ?

3° M , est-il dans le cas d'être mis en réforme pour fautes graves contre la discipline ?

4° M , est-il dans le cas d'être mis en réforme pour fautes contre l'honneur ?

Pour cause de condamnation à un emprisonnement de plus de six mois :

M , condamné à plus de six mois d'emprisonnement par jugement du , est-il dans le cas d'être mis en réforme ?

Pour cause de non-activité par retrait ou suspension d'emploi :

M , en non activité par retrait ou suspension d'emploi depuis plus de trois ans, est-il dans le cas d'être mis en réforme comme reconnu non susceptible d'être rappelé à l'activité ?

Pour cause de non-activité pour infirmités temporaires :

M , en non-activité pour infirmités temporaires depuis plus de trois ans, est-il dans le cas d'être mis en réforme comme

n'étant pas susceptible d'être rappelé à l'activité ?

Par application de la loi du 10 avril 1869 :

M   , en non-activité pour infirmités temporaires et ayant vingt-cinq ans de services, est-il dans le cas d'être mis à la retraite comme n'étant pas susceptible d'être rappelé à l'activité ?

Art. 19. — Aucune autre question que celles indiquées en l'article précédent ne peut être soumise au conseil d'enquête.

Sur chacune des questions que le conseil a à décider pour former son avis, les membres votent au scrutin secret, en déposant dans une urne, pour l'affirmative, une boule sur laquelle est inscrit le mot « oui », et, pour la négative, une boule sur laquelle est inscrit le mot « non ».

La majorité forme l'avis du conseil.

Le résultat du vote est consigné dans le procès verbal contenant l'avis du conseil.

Art. 20. — Le procès-verbal contenant l'avis du conseil d'enquête est signé par tous les membres ; il est envoyé, avec toutes les pièces à l'appui, au ministre de la marine et des colonies, par l'intermédiaire du commandent en chef de la division navale, de l'escadre ou de l'armée navale, du chef de division commandant la division navale indépendante, du gouverneur de la colonie ou du préfet maritime, et directement par le président du conseil, si celui-ci est amiral ou maréchal de France, ou vice-amiral désigné conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 2.

Art. 21. — Les séances du conseil d'enquête ne peuvent avoir lieu qu'à huis clos. Le conseil d'enquête est dissous de plein droit aussitôt après qu'il a donné son avis sur l'affaire pour laquelle il a été convoqué.

TITRE III

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Art. 22. — En temps de guerre, les attributions conférées au ministre de la marine et des colonies par le paragraphe 5 de l'article 3, le paragraphe 3 de l'article 4, les articles 6, 7, 9, le cinquième paragraphe de l'article 10 et l'article 20 sont exercées dans les ports militaires par l'officier général commandant en chef.

Art. 23. — Les officiers généraux, supérieurs et autres, des corps de troupes de la marine et les employés militaires auxquels la loi du 19 mai 1834 est applicable sont régis, au point de vue de leur comparution devant les conseils d'enquête, par le décret du 29 juin 1878 sur les conseils d'enquête de l'armée de terre et les tableaux y annexés, sous ces réserves :

1° Que les ...
décret aux gén...
ou les corps ...
arrondissemen...
dants en ch...
nies, par les ...
officiers emp...
térieur de la ...
cadres des ...
marine et d...

2° Que l...
tend, pou...
et pour ch...
des troup...
et assim...
maritim...
officiers ...
Paris ...
sonnel ...

Art ...
colon...
décre...

F...

TABLEAU N° 1.

Composition des conseils d'enquête pour le cor...

DÉSIGNATION DU GRADE DE L'OFFICIER OBJET DE L'ENQUÊTE	PRÉSIDENT
Aspirant de 1re classe ou enseigne de vaisseau.	Contre-amiral ou chef de divi...
Lieutenant de vaisseau.	Contre-amiral ou chef d...
Capitaine de frégate.	Vice-amiral.
Capitaine de vaisseau.	Vice-amira...
Contre-amiral.	Amira...

…énieur des mi-

…ève ingénieur des …t. de fort.

…), élève ingénieur … d'art. de fort.

…élève ingénieur des

…mille-Edmond), élève …assé au 3e bat. d'art.

…-François), élève ingé- …sé au 15e bat. d'art. de

…, ancien élève de l'école …é au 22e rég.

…, ancien élève de l'école …ssé au 30e rég.

…-Louis-Jean-Henri), ancien …lytechnique. — Classé au

…andre-Lucien-Albert), ancien … polytechnique. — Classé au

…enri-Gustave), ancien élève de …ique. — Classé au 31e rég.

…(Henri-Charles), ancien élève de …nique. — Classé au 30e rég.

…r (Georges-Alphonse), ancien élève …lytechnique. — Classé au 22e rég.

…dre (Félix-Samuel), ancien élève de …technique. — Classé ou 19e rég.

…ner (Louis-Jacques-Charles), ancien … l'école polytechnique. — Classé au 5e

…gorce (Jean-François-André), ex-adjudant …erie. — Classé au 33e rég.

…Boucheron (Joseph-Louis), ex-maréch. des …chef d'art. — Classé au 20e rég.

… Gonnon (Henri-Auguste), ex-maréch. des … chef d'art. — Classé au 2e rég. d'art.-pon- …nniers.

M. Maurice (Emile), ex-maréch. des log. chef d'art. — Classé au 5e rég.

M. Verola (Louis-Henry-Albert), ancien engagé condit. d'art. — Classé au 38e rég.

Train des équipages militaires. — Par décret, en date du 7 janv. 1884, rendu par le Présid. de la République sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés dans le train des équipages milit. et ont reçu les destinations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de sous-lieutenant de réserve.

M. Lorrain (Charles-Antoine), ancien s.-off. du train des équip. milit. — Classé au 6e escad.

M. Picand (André), ancien s.-off. du train des équip. milit. — Classé au 12e escad.

M. Carpentier (Antoine-Joseph-Fernand), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 2e escad.

M. Wuiot (Alphonse-Adolphe), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 2e escad.

M. Piérard (Louis-Charles-Marie), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 2e escad.

M. Devouges (Eugène-Alexandre), ancien engagé cond. d'un an. — Classé au 2e escad.

M. Thorel (Lucien-Raoul), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 3e escad.

M. Johanneau (Gaston-Paul-Louis), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 4e escad.

M. Guérin (Emile-Jean), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 5e escad.

M. Gauthier-Lathuille (Louis-Alexandre), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 4e escad.

M. Guérin (Maxime), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 5e escad.

M. Godart (Pierre-Henri), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 6e escad.

M. Hudelet (Henri), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 7e escad.

M. Marchand (François-Jules), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 8e escad.

M. Verge (Pierre), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 8e escad.

M. Yvard (Jules-Victor), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 9e escad.

M. Ziégel (Albert-Moyse), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 7e escad.

M. Didier (Camille-Delphin), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 17e escad.

M. Grandjean (Charles-Edouard), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 11e escad.

M. Le Chevalier (Charles-François-Joseph), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 11e escad.

M. Rebouillat (Gabriel), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 13e escad.

M. Pillot (Jean-Baptiste), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 13e escad.

M. Prouvèze (Jean-Marie-Paul-Adolphe), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 14e escad.

M. Dufour (Louis), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 14e escad.

M. Febvre (Marie-Louis-Alphonse), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 14e escad.

M. Maureau (Achille-Antoine), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 15e escad.

M. Rousset (Lucien-Joseph), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 15e escad.

M. Ricard (Louis-Emile), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 16e escad.

M. Jacques (Gilbert, dit Lapierre), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 16e escad.

M. Marty (Jean-Geneste), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 17e escad.

M. Roué (Jean-Albon), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 18e escad.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret du 10 janv. 1884, M. Cret-Duverger (Emile-Prosper), médecin-maj. de 1re cl. de l'armée active, retr. dans les conditions de la loi du 22 juin 1878, a été nommé au grade de médecin-maj. de 1re cl. dans le cadre des off. de l'armée territ. (emploi vacant par organisation).

DÉSIGNATION DES CORPS	PRÉSIDENT : Vice-amiral. — MEMBRES : 1 officier général ou chef de division, 1 capitaine de vaisseau, 2 officiers supérieurs du grade de capitaine de frégate. 6	PRÉSIDENT : Vice-amiral. — MEMBRES : 2 officiers généraux dont 1 contre amiral, 2 officiers supérieurs du grade de capitaine de vaisseau. 7	PRÉSIDENT : Amiral. — MEMBRES : 2 vice-amiraux, 2 officiers généraux. 8	OBSERVATIONS 9
Mécaniciens en chef et principaux.	»	»	»	Autant que possible, le premier et les deux derniers membres du conseil et, à défaut du premier, le second ou le troisième, sont pris dans le corps de l'officier objet de l'enquête. En cas d'impossibilité de choisir les membres dans le corps de l'officier objet de l'enquête, ils sont pris parmi les officiers des corps assimilés dans l'ordre du présent tableau. A défaut de ces derniers, il est fait appel aux officiers du corps de la marine.
Génie maritime..................	Ingénieur de 2ᵉ classe.	Ingénieur de 1ʳᵉ classe.	Inspecteur général directeur.	
Ingénieurs hydrographes........	Idem.	Idem.	Ingénieur en chef.	
Commissariat de la marine.......	»	Commissaire.	Commissaire général.	
Inspection des services administratifs et financiers de la marine et des colonies................	»	Inspecteur.	Inspecteur en chef.	
Corps de santé..................	» »	Médecin en chef. Pharmacien en chef.	Inspecteur général directeur. Médecin inspecteur Pharmacien inspecteur.	
Agents des directions de travaux.	»	»	»	
Agents de manutention..........	»	»	»	
Chefs de musique des divisions...	»	»	»	

Vu pour être annexé au décret du 3 janvier 1884.

Par le Président de la République :

Le vice-amiral, ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

Le Président de la République française,

JULES GRÉVY.

Par décret en date du 11 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies :

Au grade de chef d'escadron.

1ᵉʳ tour (ancienneté). M. Payan (Albert-Régis-Marius), capitaine en premier.

2ᵉ tour (choix). M. Rocard (Adolphe-Nicolas), capitaine en premier.

1ᵉʳ tour (ancienneté). M. Piel (Georges-Emile), capitaine en premier.

Au grade de capitaine

(pour occuper des emplois de capitaine en second).

1ᵉʳ tour (ancienneté). M. Rauch (Ernest-Charles-Jonathas-Joseph-Marie), lieutenant en premier.

2ᵉ tour (choix, et, à défaut de proposition, ancienneté). M. Prost (Antoine-Emmanuel), lieutenant en premier.

3ᵉ tour (ancienneté). M. Gide (Charles-Xavier-Henri), lieutenant en premier.

1ᵉʳ tour (ancienneté). M. Deviterne (Louis-Victor-Octave), lieutenant en premier.

2ᵉ tour (choix, et, à défaut de proposition, ancienneté). M. Fournerie (Georges), lieutenant en premier.

3ᵉ tour (ancienneté). M. Gaultier de la Richerie (Henri-Hilarion), lieutenant en premier.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 5 janvier 1884, la décoration du Mérite agricole a été conférée à :

M. Plumeau (Aristide), président de la société d'agriculture de la Gironde. A pris une part considérable dans les travaux exécutés pour combattre le phylloxera dans le vignoble girondin; 30 ans de services agricoles.

M. Walten de Boisrière (Ernest), ingénieur et propriétaire à Audenge (Gironde), ancien président du comice agricole des cantons d'Audenge, de la Teste et de Belin. A beaucoup contribué au développement de l'agriculture dans les Landes et la Gironde; 25 ans de services.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 8 janvier 1884, la décoration du Mérite agricole a été conférée à :

M. Déjardin (Alexandre-Camille), à Nîmes (Gard), secrétaire du comité d'études et de vigilance contre le phylloxera. Travaux et publications sur le phylloxéra. Services exceptionnels.

M. Masson, agriculteur à Eguilly (Côte-d'Or), vice-président du comice agricole du canton de Pouilly-en-Auxois. Nombreuses récompenses dans les concours. Plus de 20 ans de services.

M. Bayle (Charles), propriétaire-agriculteur à la Tour-Carbonnière, commune d'Aigues-Mortes (Gard), lauréat du prix cultural de la 4e catégorie au concours régional de Nîmes, en 1881. Promoteur de la plantation des vignes dans les sables d'Aigues-Mortes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 7 janv. 1884 :

M. Dutheil de la Rochère (G. H. M. V.), chef de bat. breveté au 40e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au service d'ét.-maj. et nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 30e div. d'inf. (15e corps d'ar.)

M. de la Chaise, chef d'escad. de caval. hors cad., employé à l'ét.-maj. de la 3e div. d'inf. (2e corps d'ar.), a été nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de ladite div.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 7 janv. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés dans l'artillerie et ont reçu les destinations ci-après indiquées, savoir :

1° Au grade de colonel.

M. Cavillier (Auguste-Joseph), colonel d'art. en retr. — Affecté au service des étapes.

2° Au grade de chef d'escadron.

M. Laguerre (Edmond-Nicolas), chef d'escad. d'art. en retr. — Affecté à l'ét.-maj.

M. Bère (Aimé-Frédéric), ingénieur des manuf. de l'Etat, lieut. en 2e de rés., au 2e bat. d'art. de fort. — Nommé adjoint à la direct. de Lille.

M. Dufeu (Louis-Alexandre-Paul), ingénieur des manuf. de l'Etat, lieut. en 2e de rés. au 1er bat. d'art. de fort. — Nommé adjoint à la direct. du Havre.

3° Au grade de lieutenant.

M. Pinat (Numa-Justin-Laurent), s.-ingénieur des manuf. de l'Etat, s.-lieut. de rés. au 9e rég. d'art. — Maintenu audit rég.

4° Au grade de sous-lieutenant.

M. Cottereau (René-Marie), s.-lieut., élève du génie démiss. — Classé au 3e bat. d'art. de fort.

M. Colson (Léon-Nicolas), s.-lieut., élève du génie démiss. — Classé au 9e bat. d'art. de fort.

M. Poublan (François-Henri), s.-lieut., élève du génie démiss. — Classé au 23e rég.

M. Crozier (Philippe-Marius), s.-lieut., élève d'art. démiss. — Placé hors cad.

M. Canat (Louis-Raymond), s.-lieut., élève d'art. démiss. — Classé au 1er rég.

M. Courau (Jean-Marie-Joseph), s.-lieut., élève d'art. démiss. — Classé au 14e rég.

Dormoy (Albert), s.-lieut., élève d'art. démiss. — Classé au 24e rég.

M. Robaglia (Paul-Jean-Marie-Marcel), s.-lieut., élève d'art. démiss. — Classé au 28e rég.

M. Wiss (Victor-Edouard), s.-lieut., élève d'art. démiss. — Classé au 33e rég.

M. Cahen (Emile-David), élève ingénieur des manuf. de l'Etat. — Classé au 30e rég.

M. Gout (Louis-Edouard), élève ingénieur des manuf. de l'Etat. — Classé au 2e bat. d'art. de fort.

M. Babu (Léopold), élève ingénieur des mines. — Classé au 33e rég.

M. Fèvre (Lucien-Francis), élève ingénieur des mines. — Classé au 8e bat. d'art. de fort.

M. Léon (Gustave-Salomon), élève ingénieur des mines. — Classé au 7e bat. d'art. de fort.

M. Primat (Jean-Antoine), élève ingénieur des mines. — Classé au 16e rég.

M. Rateau (Auguste-Camille-Edmond), élève ingénieur des mines. — Classé au 3e bat. d'art. de fort.

M. Villain (Dieu-Marie-François), élève ingénieur des mines. — Classé au 15e bat. d'art. de fort.

M. Babé (Jules-Léon), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 22e rég.

M. Fouché (Edmond), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 30e rég.

M. Gautier (Ange-Louis-Jean-Henri), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 10e rég.

M. Gérard (Alexandre-Lucien-Albert), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 5e rég.

M. Ledoux (Henri-Gustave), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 31e rég.

M. Lemaire (Henri-Charles), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 30e rég.

M. Le Royer (Georges-Alphonse), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 22e rég.

M. Teissèdre (Félix-Samuel), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé ou 19e rég.

M. Toimer (Louis-Jacques-Charles), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 5e rég.

M. Lagorce (Jean-François-André), ex-adjudant d'artillerie. — Classé au 33e rég.

M. Boucheron (Joseph-Louis), ex-maréch. des log. chef d'art. — Classé au 20e rég.

M. Gounon (Henri-Auguste), ex-maréch. des log. chef d'art. — Classé au 2e rég. d'art.-pontonniers.

M. Maurice (Emile-David), ex-maréch. des log. chef d'art. — Classé au 5e rég.

M. Verola (Louis-Henry-Albert), ancien engagé condit. d'art. — Classé au 38e rég.

Train des équipages militaires. — Par décret, en date du 7 janv. 1884, rendu par le Présid. de la République sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés dans le train des équipages milit. et ont reçu les destinations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de sous-lieutenant de réserve.

M. Lorrain (Charles-Antoine), ancien s.-off. du train des équip. milit. — Classé au 6e escad.

M. Picand (André), ancien s.-off. du train des équip. milit. — Classé au 12e escad.

M. Carpentier (Antoine-Joseph-Fernand), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 2e escad.

M. Wuiot (Alphonse-Adolphe), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 2e escad.

M. Piérard (Louis-Charles-Marie), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 2e escad.

M. Devouges (Eugène-Alexandre), ancien engagé cond. d'un an. — Classé au 2e escad.

M. Thorel (Lucien-Raoul), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 3e escad.

M. Johanneau (Gaston-Paul-Louis), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 4e escad.

M. Guérin (Emile-Jean), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 5e escad.

M. Gauthier-Lathuille (Louis-Alexandre), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 4e escad.

M. Guérin (Maxime), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 5e escad.

M. Godart (Pierre-Henri), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 6e escad.

M. Hudelet (Henri), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 7e escad.

M. Marchand (François-Jules), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 8e escad.

M. Verge (Pierre), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 8e escad.

M. Yvard (Jules-Victor), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 9e escad.

M. Ziégel (Albert-Moyse), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 7e escad.

M. Didier (Camille-Delphin), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 17e escad.

M. Grandjean (Charles-Edouard), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 11e escad.

M. Le Chevalier (Charles-François-Joseph), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 11e escad.

M. Rebouillat (Gabriel), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 13e escad.

M. Pillot (Jean-Baptiste), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 13e escad.

M. Prouvèze (Jean-Marie-Paul-Adolphe), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 14e escad.

M. Dufour (Louis), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 14e escad.

M. Febvre (Marie-Louis-Alphonse), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 14e escad.

M. Maureau (Achille-Antoine), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 15e escad.

M. Rousset (Lucien-Joseph), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 15e escad.

M. Ricard (Louis-Emile), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 16e escad.

M. Jacques (Gilbert, dit Lapierre), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 16e escad.

M. Marty (Jean-Geneste), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 17e escad.

M. Boué (Jean-Albon), ancien engagé condit. d'un an. — Classé au 18e escad.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret du 10 janv. 1884, M. Cret-Duverger (Emile-Prosper), médecin-maj. de 1re cl. de l'armée active, retr. dans les conditions de la loi du 22 juin 1878, a été nommé au grade de médecin-maj. de 1re cl. dans le cadre des off. de l'armée territ. (emploi vacant par organisation).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 11 Janvier 1884.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 21 janvier 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Versailles, un examen pour l'admission aux emplois d'agents voyers cantonaux et d'agents voyers surnuméraires.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884 l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère de la marine et des colonies.

LISTE

Des officiers du corps de santé de la marine qui ont été maintenus ou inscrits au tableau d'avancement par le conseil d'amirauté, dans sa séance du 11 janvier 1884.

1° Pour le grade de médecin en chef (Enseignement).

Est maintenu au tableau :

M. Thomas (Edouard-Félix), médecin-professeur.

Sont inscrits, les médecins-professeurs :

MM. Rouvier (Paul-Albert).
Guès (Adrien-Louis-François).

2° Pour le grade de médecin en chef (Service général).

Sont inscrits, les médecins principaux :

MM. Fabre (Auguste-Victor).
Allanic (Adolphe-Gustave-Marie).
Monin (Marius-Eustache).
Poitou-Duplessy (Paul).

3° Pour le grade de pharmacien en chef. (Enseignement).

Est inscrit, le pharmacien professeur :

M. Morio (Emile-Théodore-Marie).

4° Pour le grade de pharmacien en chef (Service général.)

Est inscrit M. le pharmacien principal :

M. Degorce (Marc-Antoine).

5° Pour le grade de médecin principal.

Sont maintenus au tableau, les médecins de 1re classe :

MM. Legrand (Jean-François).
Beaumanoir (Jean-Marie-Julien).
Gatelan (Jules-Aimé-Antonin).

Sont inscrits, les médecins de 1re classe :

MM. Gardies (Léon-Henri-Prosper).
Vincent (Louis-Alexandre).
Kermorgant (Alexandre-Marie).
Roussel (Charles).
Ardouin (Léon).
Hyades (Paul-Daniel-Jules).

7° Pour le grade de pharmacien principal.

Est inscrit, le pharmacien de 1re classe : Chalmé (Nicolas-Théophile).

Liste des tués et blessés appartenant à l'armée de mer et communiqués par le ministère de la marine :

COMBAT DE SONTAY

Tués.

Infanterie de marine. — 1er régiment : Raulsent ; 2e régiment : Thomas (Frédéric), Clavet, lieutenants ; Riou, More ; 3e régiment ; Chassebeuf ; 4e régiment : Brête.

Tirailleurs annamites. — Doucet, capitaine ; et trois soldats annamites.

Bataillon de marins. — Lebot, Favet.

Disparus.

Dix-huit auxiliaires tonkinois.

Infanterie de marine. — 2e régiment : Bonnot (Jean), Sercheron (Emile), Bardon (Emile), Leboucher (Albert), Lizeray.

Morts des suites de leurs blessures.

Infanterie de marine. — 1er régiment : Mathieu (Auguste) ; 2e régiment : Legodzion ; 3e régiment : Mineur.

Blessés.

Etat-major. — Goldschœn, officier d'ordonnance.

Infanterie de marine. — 1er régiment : Pouligo, Rageot, Berthon (Léon), Noël (Joseph), Raulin, Antoine, Andriès, Bonnega, Just, Blanchard, capitaine adjudant-major ; Tétrod, Rincheval, Guillemard ; 2e régiment : Cuny, capitaine ; Dupont-White, lieutenant ; Audoux, Fouley, Toulon, Jolly (Louis), Contable, Pezard, Lerat, Larher, Mautay, Toubin, Courteau, Bonnefoy, Baloche, Duchet, Bondu, Blandin, Châtelain, Levéo, Gacher, Cozier, Hangitu ; 3e régiment : Blancheton, Raffy, Vulin, Laurend ; 4e régiment : A. de Villiers, Jehenne, lieutenants ; Troudelle, Vielly, Barne.

Tirailleurs annamites. — Serres de Bazaugour, capitaine ; Réjou, lieutenant ; Ducastel ; plus, vingt tirailleurs annamites.

Bataillons de marins — Guevel, Gilard, Galebart, Castel, Recco, Lehape, Thomaslins, Mupuis, Garieu, Madec, Tomien.

Artillerie — Dupont, capitaine ; Baudger, Santhonax, Guillaume, Beaufort, Baratte.

COMBAT D'HAI-DZUONG

Blessés.

Infanterie de marine. — 4e régiment : Clause, Devillard, Lefèvre (Ernest), Barge (Jules), Dubuis, Landes, Rigaud, Lucciani, Vinaunias, Bernon.

Marins de la canonnière *la Carabine*. — Lorgoulloux, Madot, Fondacci, Balagon, Méglar, Fuzère.

On télégraphie de Toulon au ministre de la marine, à la date du 10 janvier, 3 h. 50 du soir, que l'embarquement des troupes est terminé sur le *Poitou* et sur l'*Annamite*.

Celui-ci fera route, demain 11, à la pointe du jour.

Le *Poitou* a reçu neuf vagons de matériel pour aérostats.

Le *Shamrock* emportera ce que le *Saint-Germain* n'aura pu prendre.

MINISTÈRE DES FINANCES

SITUATION PROVISOIRE AU 31 DÉCEMBRE 1883

NOTA. — La situation définitive de l'exercice 1883 sera publiée au commencement du mois de février.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

	CONTRIBUTIONS directes.	TAXES assimilées.	TOTAL
Les rôles émis au 31 décembre 1883 pour l'ensemble des contributions directes et des taxes y assimilées s'élèvent, pour l'exercice 1883, à	728.910.800	26.979.800	755.890.600
Les 11 douzièmes échus au 31 décembre 1883 représentent	668.168.200	24.731.500	692.899.700
Les recouvrements se sont élevés, pendant l'année 1883, à	706.484.900	25.665.900	732.150.800
Ils sont supérieurs aux douzièmes échus de	38.316.700	934.400	39.251.100
Soit, en douzièmes et centièmes de douzième, une supériorité de	0d63	0d42	0d62
Au 31 décembre 1882, les recouvrements étaient supérieurs aux douzièmes échus de	36.576.700	471.000	37.047.700
Représentant en douzièmes une supériorité de	0d61	0d22	0d60
Soit une augmentation de recouvrements, pour la période correspondante de 1883, de	0d02	0d20	0d02

Les frais de poursuites, qui se sont élevés pendant l'année 1883 à 1,256,276 francs, sont dans la proportion de 1 fr. 66 pour 1,000 francs avec les recouvrements effectués sur les rôles de toute nature et sur tous les exercices (755,265,800 fr.).

Les frais de poursuites, qui, au 31 décembre 1882, s'étaient élevés à 1,238,950 francs, étaient dans la proportion de 1 fr. 72 pour 1,000 francs avec les recouvrements effectués (718,850,100 fr.), soit une diminution de frais de 0 fr. 06 pour 1,000 francs de recouvrements pendant l'année 1883.

IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES

1° *Comparaison des recouvrements de l'année* 1883 *avec les évaluations budgétaires correspondantes.*

	FRANCE	ALGÉRIE	TOTAL
L'impôt de 3 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières est évalué pour l'année 1883 à	47.118.000	121.200	47.239.200
L'évaluation budgétaire s'élève :			
Pour les *douze* premiers mois de 1883 (*France*) à	47.118.000	»	47.227.000
Pour les *onze* premiers mois de 1883 (*Algérie*) à	»	109.000	
Les recouvrements effectués pendant les mêmes périodes étant de	47.980.000	203.000	48.183.000
Il en résulte pour 1883 une augmentation de	862.000	94.000	956.000

2° *Comparaison des recouvrements de l'année* 1883 *avec ceux de l'année* 1882.

	FRANCE	ALGÉRIE	TOTAL
Recouvrements de 1883 (Voir le tableau ci-dessus)	47.980.000	203.000	48.183.000
Recouvrements de 1882 { (*France.* — 12 premiers mois)	47.858.000	»	47.978.000
Recouvrements de 1882 { (*Algérie.* — 11 premiers mois)	»	120.000	
Augmentation pour 1883	122.000	83.000	205.000

SITUATION PROVISOIRE

NOTA. — La situation définitive de l'exercice 1883

IMPOTS ET REVENUS

ÉTATS COMPARATIFS de l'année 1883 avec les évaluations budgétaires

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE L'ANNÉE 1883 AVEC LES ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES CORRESPONDANTES

	DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS des impôts indirects de l'année 1883.		DIFFÉRENCES aux recouvrements.	
		Recouvrements effectués.	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	544.278.000	593.327.000	»	49.049.000
	Droits de timbre	155.283.000	159.407.000	»	4.124.000
		699.561.000	752.734.000	»	53.173.000
	Diminution			53.173.000	
Douanes.	Droits de douanes à l'importation (marchandises diverses)	274.210.000	284.151.000	»	9.941.000
	Droit de statistique	6.793.000	6.701.000	92.000	»
	Droit de navigation	7.782.000	8.320.000	»	538.000
	Droits et produits divers de douanes	3.514.000	3.671.000	»	157.000
	Taxe de consommation des sels de douanes	21.948.000	19.392.000	2.556.000	»
		314.247.000	322.235.000	2.648.000	10.636.000
	Diminution			7.988.000	
Contributions indirectes.	Taxe de consommation des sels de contributions indirectes	12.092.000	13.788.000	»	1.696.000
	Droits sur les alcools	242.506.000	247.943.000	»	5.437.000
	Droits sur les bières	24.298.000	24.995.000	»	697.000
	Droit de 40 centimes par expédition	4.645.000	4.093.000	552.000	»
	Droit sur les allumettes	10.715.000	10.688.000	27.000	»
	Droit sur le papier	14.645.000	12.270.000	2.375.000	»
	Droit sur l'huile minérale	13.000	95.000	»	82.000
	Droit d'entrée sur les huiles	3.057.000	3.275.000	»	218.000
	Droit sur la stéarine et les bougies	8.819.000	8.565.000	254.000	»
	Droit de consommation sur les vinaigres et sur l'acide acétique	2.692.000	2.851.000	»	159.000
	Droit de fabrication sur la dynamite	1.485.000	1.975.000	»	490.000
	Produit des 2/10[es] du prix de transport des voyageurs et des marchandises :				
	Par chemins de fer en grande vitesse	75.123.000	72.496.000	2.627.000	»
	Par voitures publiques	4.661.000	4.379.000	282.000	»
	Droits divers et recettes à différents titres sur les contributions indirectes	42.796.000	39.722.000	3.074.000	»
	Produit de la vente des tabacs	371.216.000	360.437.000	10.779.000	»
	Produit de la vente des poudres	14.252.000	15.235.000	»	983.000
		833.015.000	822.807.000	19.970.000	9.762.000
	Augmentation			10.208.000	
	PRODUITS DES SUCRES				
Douanes	Sucres coloniaux	14.803.000	20.547.000	»	5.744.000
	Sucres étrangers	38.751.000	49.485.000	»	10.734.000
Contributions indirectes.	— Sucres indigènes	85.228.000	85.476.000	»	248.000
		138.782.000	155.508.000	»	16.726.000
	Diminution			16.726.000	
	PRODUITS DES VINS				
Contributions indirectes.	— Droits sur les vins, cidres, poirés et hydromels.	148.359.000	149.325.000	»	966.000
Postes et télégraphes.	Produit de la taxe des lettres, du droit de transport des valeurs déclarées et cotées et solde des comptes avec les offices étrangers	126.348.000	123.198.000	3.150.000	»
	Droits perçus sur les envois d'argent	5.555.000	5.087.000	468.000	»
	Droits perçus sur les bons de poste	152.000	»	152.000	»
	Recettes diverses des postes	69.000	40.000	29.000	»
	Recettes des bureaux télégraphiques en France	25.744.000	27.756.000	»	2.012.000
	Recettes encaissées pour le compte de la France par divers offices étrangers	496.000	484.000	12.000	»
	Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, des frais de surveillance de leur service télégraphique	492.000	505.000	»	13.000
	Recettes diverses de la télégraphie	764.000	512.000	252.000	»
		159.620.000	157.582.000	4.063.000	2.025.000
	Augmentation			2.038.000	
	Totaux pour l'année 1883	2.293.584.000	2.360.191.000	26.681.000	93.288.000
	Résultat général en diminution			66.607.000	

AU 31 DÉCEMBRE 1883

sera publiée au commencement du mois de février.

INDIRECTS EN FRANCE

de la même période, et avec les recettes de l'année 1882.

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE L'ANNÉE 1883 AVEC CEUX DE L'ANNÉE 1882.

	DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS de l'année 1883.	PRODUITS de l'année 1882.	DIFFÉRENCES pour 1883. En plus.	DIFFÉRENCES pour 1883. En moins.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	544.278 000	555 483.000	»	11.205.000
	Droits de timbre	155 283 000	155 631 000	»	348.000
		699 561 000	711.114 000	»	11.553.000
	Diminution			11.553.000	
Douanes.	Droits de douanes à l'importation (marchandises diverses)	274 210.000	263.344.000	10.866.000	»
	Droit de statistique	6 793 000	6 674 000	119 000	»
	Droits de navigation	7.782 000	7 398 000	384.000	»
	Droits et produits divers de douanes	3 514 000	3.508.000	6 000	»
	Taxe de consommation des sels de douanes	21 948 000	21 400 000	548 000	»
		314 247 000	302 324 000	11.923 000	»
	Augmentation			11.923.000	
Contributions indirectes.	Taxe de consommation des sels de contributions indirectes	12.092 000	11.796.000	296.000	»
	Droits sur les alcools	242.506.000	228.720.000	13.786.000	»
	Droits sur les bières	24 298 000	25 035 000	»	737.000
	Droit de 40 centimes par expédition	4.645.000	4 331 000	314.000	»
	Droit sur les allumettes	10.715 000	10.722 000	»	7.000
	Droit sur le papier	14.645 000	13.750 000	895.000	»
	Droit sur l'huile minérale	13.000	12 000	1.000	»
	Droit d'entrée sur les huiles	3.057 000	3.208 000	»	151.000
	Droit sur la stéarine et les bougies	8.819.000	8.645.000	174.000	»
	Droit de consommation sur les vinaigres et sur l'acide acétique	2.692.000	2.678.000	14.000	»
	Droit de fabrication sur la dynamite	1.485.000	1.671.000	»	186.000
	Produit des 2/10[es] du prix de transport des voyageurs et des marchandises :				
	Par chemins de fer en grande vitesse	75.123.000	73.599.000	1.524.000	»
	Par voitures publiques	4.661.000	4.677.000	»	16.000
	Droits divers et recettes à différents titres sur les contributions indirectes	42.796 000	40.610.000	2.186.000	»
	Produit de la vente des tabacs	371.216 000	362.834.000	8.382 000	»
	Produit de la vente des poudres	14 252 000	14.519 000	»	267 000
		833 015 000	806 807 000	27.572.000	1.364.000
	Augmentation			26 208 000	
	PRODUITS DES SUCRES				
Douanes.	Sucres coloniaux	14 803.000	22.684.000	»	7.881.000
	Sucres étrangers	38.751 000	38 848.000	»	97.000
Contributions indirectes.	Sucres indigènes	85 228 000	77.982.000	7.246 000	»
		138 782.000	139 514.000	7.246.000	7.978.000
	Diminution			732 000	
	PRODUITS DES VINS				
Contributions indirectes.	Droits sur les vins, cidres, poirés et hydromels.	148.359.000	147.503.000	856 000	»
Postes et télégraphes.	Produit de la taxe des lettres, valeurs déclarées et cotées, solde des comptes avec les offices étrangers	126.348.000	120.870.000	5.478.000	»
	Droits perçus sur les envois d'argent	5.555.000	5.283.000	272.000	»
	Droits perçus sur les bons de poste	152.000	»	152 000	»
	Recettes diverses des postes	69.000	43.000	26.000	»
	Recettes des bureaux télégraphiques en France	25.744.000	25.375.000	369.000	»
	Recettes encaissées pour le compte de la France par divers offices étrangers	496.000	561.000	»	65.000
	Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, des frais de surveillance de leur service télégraphique	492.000	480 000	12.000	»
	Recettes diverses de la télégraphie	761 000	596 000	165.000	»
		159.620 000	153 208 000	6.477.000	65.000
	Augmentation			6.412.000	
	Totaux pour les années 1883 et 1882	2 293 584 000	2.260 470 000	54.074.000	20.960.000
	Résultat général en augmentation pour 1883			33.114.000	

SITUATION PROVISOIRE

NOTA.* — *La situation définitive de l'exercice 1883

IMPOTS ET REVENUS

ÉTATS COMPARATIFS des recettes des onze premiers mois de 1883 avec les évaluations

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DES ONZE PREMIERS MOIS DE 1883 AVEC LES ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES CORRESPONDANTES

DÉSIGNATION DES IMPOTS		PRODUITS des impôts indirects des 11 premiers mois de 1883.		DIFFÉRENCES aux recouvrements.	
		Recouvrements effectués.	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc...	3.608.000	3.623.000	»	15.000
	Droits de timbre	3.362.000	2.892.000	470.000	»
Douanes.	Droits de douanes	6.540.000	6.175.000	365.000	»
	Droits de navigation	128.000	105.000	23.000	»
	Droits et produits divers de douanes	378.000	373.000	5.000	»
	Droits sanitaires et de port	81.000	77.000	4.000	»
Contributions diverses.	Licences (boissons et tabacs)	1.009.000	854.000	155.000	»
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France	515.000	340.000	175.000	»
	Produit de la vente des poudres à feu	1.073.000	889.000	184.000	»
	Droits de garantie des matières d'or et d'argent	101.000	96.000	5.000	»
	Produits divers	37.000	36.000	1.000	»
		16.832.000	15.460.000	1.367 000	15.000
	Augmentation			1.372.000	
Postes et télégraphes.	Produit de la taxe des lettres, etc., et du droit de transport des valeurs déclarées et cotées	1.444.000	1.183.000	261.000	»
	Droits sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	209.000	143.000	66.000	»
	Droits perçus sur les bons de poste	2.000	»	2.000	»
	Recettes diverses et accidentelles	»	»	»	»
	Recettes des bureaux télégraphiques en Algérie	1.059.000	993.000	66.000	»
	Recettes diverses de la télégraphie	2.000	3.000	»	1.000
		2.716.000	2 322 000	395.000	1.000
	Augmentation			394.000	
Totaux pour les onze premiers mois de 1883		19.548.000	17.782.000	1.782.000	16.000
Résultat général en augmentation				1.766.000	

Ministère du commerce

ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

Concours pour un emploi de professeur de français.

Un concours sera ouvert, à Paris, le mardi 5 février prochain, au Conservatoire national des arts et métiers, pour la nomination d'un professeur de français à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins, et de quarante au plus, et justifier ou du diplôme de bachelier ès-lettres ou du brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial (partie littéraire), ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Les candidats devront, en outre, justifier, soit de deux années au moins d'enseignement de la langue française dans une école normale, dans un lycée ou collège communal, soit de quatre années, au moins, de fonctions actives d'instituteur.

Les demandes d'admission devront être adressées au ministre avec pièces justificatives à l'appui, avant le 31 janvier 1884.

Le concours est divisé en deux séries d'épreuves : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les épreuves écrites comprendront :

1° Une dictée choisie dans un auteur français ;

2° Une rédaction sur un sujet d'histoire de France ;

3° Un tracé de géographie physique, politique ou économique, à dessiner sur une carte muette avec légende et commentaire explicatifs.

Les candidats auront un quart d'heure pour relire leur dictée.

La composition d'histoire sera faite en trois heures.

La composition de géographie durera deux

AU 31 DÉCEMBRE 1883

sera publiée au commencement du mois de février.

INDIRECTS EN ALGÉRIE

budgétaires de la même période et avec les recettes des onze premiers mois de 1882.

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DES ONZE PREMIERS MOIS DE 1883
AVEC CEUX DE LA MÊME PÉRIODE DE 1882

DÉSIGNATION DES IMPOTS		PRODUITS des onze premiers mois de 1883.	PRODUITS des onze premiers mois de 1882.	DIFFÉRENCES pour 1883. En plus.	DIFFÉRENCES pour 1883. En moins.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc..	3.608.000	3.345.000	263.000	»
	Droits de timbre	3 362.000	3.230.000	132.000	»
Douanes	Droits de douanes	6.540.000	6.431.000	109 000	»
	Droits de navigation	128.000	130.000	»	2.000
	Droits et produits divers de douanes	378.000	412.000	»	34 000
	Droits sanitaires et de port	81.000	85.000	»	4.000
Contributions diverses.	Licences (boissons et tabacs)	1.009.000	949.000	60.000	»
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France	515.000	523.000	»	8.000
	Produit de la vente des poudres à feu	1.073.000	843.000	230.000	»
	Droits de garantie des matières d'or et d'argent	101.000	94.000	7 000	»
	Produits divers	37.000	40.000	»	3 000
		16.832 000	16.082.000	801.000	51.000
Augmentation				750 000	
Postes et télégraphes.	Produits de la taxe des lettres, etc., et du droit de transport des valeurs déclarées et cotées	1.441.000	1.272.000	169.000	»
	Droits sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	200.000	180.000	20.000	»
	Droits perçus sur les bons de poste	2.000	»	2 000	»
	Recettes diverses et accidentelles	»	»	»	»
	Recettes des bureaux télégraphiques en Algérie	1.059.000	1.070.000	»	11.000
	Recettes diverses de la télégraphie	2.000	»	2 000	»
		2.716.000	2.525 000	202.000	11.000
Augmentation				191.000	
Totaux pour les onze premiers mois de 1883 et 1882		19 548 000	18.607.000	1.003.000	62.000
Résultat général en augmentation pour 1883				941.000	

heures; des cartes muettes seront remises aux candidats.

Les épreuves orales comprendront une leçon et un examen.

La leçon portera sur une explication d'auteur avec commentaire littéraire et grammatical. Cet exercice sera pris dans les ouvrages suivants :

Corneille. — *Polyeucte. Cinna.*

Racine. — *Andromaque. Athalie.*

Boileau. — *Epître VII.*

La Fontaine. — 3e livre des *Fables.*

Molière. — *Le Misanthrope,* les *Femmes savantes.*

La Bruyère. — *Des ouvrages d'esprit,*

Bossuet. — *Oraison funèbre du prince de Condé.*

Voltaire. — *Zaïre,* Ch 1er du *Siècle de Louis XIV.*

J.-J. Rousseau. — 1er livre d'*Emile ou de l'Education.*

Victor Hugo. — *Les pauvres gens.*

Lamartine. — *Jocelyn* : neuvième époque, 1re épisode.

La leçon durera une heure au pl

Les interrogations porteront :

1° Sur l'histoire;

2° Sur la géographie;

3° Sur l'économie politique.

La durée de l'interrogation sur chacune de ces matières sera d'environ vingt minutes.

L'interrogation en géographie se fera au tableau.

L'examen portera sur les matières dont le programme suit :

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE

Grammaire française et syntaxe.

Notions élémentaires sur l'origine de la langue française.

Exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique.

Règles générales de la composition.

Notions d'histoire littéraire depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.

Etude des principaux auteurs.

Montaigne, Descartes, Pascal, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, La Bruyère, Bossuet, Fénelon, Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousseau, Buffon, Chateaubriand, P.-L. Courier, Cuvier, Lamartine, Michelet, Victor Hugo.

HISTOIRE

Notions très succinctes sur l'histoire ancienne. Histoire de France depuis la période romaine jusqu'à l'époque contemporaine inclusivement. Histoire générale de l'ancien et du nouveau continent depuis le seizième siècle, dans ses rapports avec l'histoire de France.

GÉOGRAPHIE

Notions élémentaires de cosmographie. Rapports de la géologie avec la géographie physique.

Géographie physique de l'Océan et des continents. Climats.

Géographie détaillée de la France et de l'Europe au point de vue physique, politique et économique. Algérie et colonies françaises. Géographie sommaire de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Amérique.

Composition et usage de l'annuaire du bureau des longitudes.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Production, répartition, circulation et consommation des richesses.

Insister sur le travail, les machines et le capital dans la production industrielle et agricole; sur les voies de communication et sur le rôle de la science en général dans l'œuvre économique.

Le traitement attaché aux fonctions de professeur de français est de 2,000 fr. pour la 3e classe, de 2,400 fr. pour la 2e classe, de 3,000 francs pour la 1re classe.

Ministère des postes et des télégraphes.

Correspondance pour Maurice et Madagascar.

Un service anglais vient d'être établi sur Maurice et Madagascar par la voie du cap de Bonne-Espérance. Les départs ont lieu de Darmouth, le vendredi de quatre en quatre semaines. La durée du trajet est de 30 jours pour Maurice et de 34 pour Madagascar.

Les prochains départs sont fixés aux 1er et 29 février et 28 mars (de Paris, la veille au matin, à 7 h. 40, gare du Nord).

Les correspondances pour Maurice et Madagascar, destinées par les expéditeurs à suivre la voie d'Angleterre et du Cap devront être munies d'une mention indiquant l'emploi de cette voie. A défaut d'une semblable mention, les correspondances pour ces parages seront acheminées par la voie des paquebots français partant de Marseille de quatre en quatre semaines, à compter du 16 janvier.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 11 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CARNOT
DOYEN D'AGE

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Brugerolle, l'un des secrétaires provisoires, est adopté.

L'ordre du jour appelle le second tour de scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents du Sénat.

Il est procédé, par la voie du sort, à la désignation des scrutateurs et scrutateurs supplémentaires chargés de dépouiller le scrutin.

Le scrutin, ouvert à deux heures dix minutes, est fermé à trois heures.

Pendant le dépouillement du scrutin, il est procédé au second tour de scrutin pour l'élection des six secrétaires.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection des vice-présidents a donné les résultats suivants : nombre des votants, 136; bulletins blancs ou nuls, 3; suffrages exprimés, 133; majorité absolue, 67.

Ont obtenu : MM. Humbert, 127 voix; Peyrat, 121; Teisserenc de Bort, 94; Calmon, 61; Magnin, 43; Claude, 22; Carnot, 3; Ribière, 3; divers, 15.

MM. Humbert, Peyrat et Teisserenc de Bort sont proclamés vice-présidents du Sénat pour l'année 1884. — Il y aura lieu à un scrutin de ballottage entre MM. Calmon et Magnin.

Pendant le dépouillement du scrutin pour l'élection des secrétaires, il est procédé au second tour de scrutin pour l'élection des trois questeurs.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection des six secrétaires a donné les résultats suivants : nombre des votants, 131; bulletins blancs ou nuls, 2; suffrages exprimés, 129; majorité absolue, 65.

Ont obtenu : MM. Edouard Millaud et Honnoré, 120 voix chacun; Gayot et Barbey, 119 voix chacun; Vivenot, 115; Léon Clément, 69; Gustave Denis, 4; de Rémusat, Lizot et le marquis de Carné, 3 voix chacun; Roger-Marvaise, 2.

En conséquence, MM. Ed. Millaud, Honnoré, Gayot, Barbey, Vivenot et Léon Clément sont proclamés secrétaires du Sénat pour l'année 1884.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection des trois questeurs a donné les résultats suivants : nombre des votants, 133; bulletins blancs ou nuls, 1; suffrages exprimés, 132; majorité absolue, 67.

Ont obtenu : MM. Rampont, 129 voix; Eugène Pelletan, 124; le général Pélissier, 119; divers, 3.

MM. Rampont, Eug. Pelletan et le général Pélissier sont proclamés questeurs du Sénat pour l'année 1884.

Le scrutin de ballottage pour l'élection d'un quatrième vice-président est annulé pour insuffisance dans le nombre des votants et renvoyé à demain pour une nouvelle épreuve.

Demain, samedi, 12 janvier, séance publique à deux heures.

La séance est levée à cinq heures moins dix minutes.

Ordre du jour du samedi 12 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Second tour de scrutin de ballottage pour l'élection d'un quatrième vice-président (le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures).

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du samedi 12 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Tirard, jusques et y compris M. Allou.

Tribunes. — Depuis M. Paulmier, jusques et y compris M. Teisserenc de Bort.

MM. les sénateurs sont informés que les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 seront faites dimanche 13 janvier, à midi et demi précis, à la métropole.

MM. les sénateurs sont invités à assister à cette cérémonie; ils devront être revêtus de leurs insignes; des places leur seront réservées.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocations du samedi 12 janvier.

8e commission d'initiative parlementaire (formation du 25 octobre 1883), à une heure. — Local du 3e bureau.

Commission relative au taux de l'intérêt de l'argent et au crédit agricole mobilier, à une heure un quart. — Local du 4e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure et demie. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du samedi 12 janvier.

A une heure.—RÉUNION DANS LES BUREAUX.

1. — Organisation des bureaux.

2. — Nomination des commissions mensuelles, savoir :

Commission des pétitions, 11 membres;
Commission des congés, 11 membres;
Commission d'intérêt local, 11 membres;
Commission d'initiative parlementaire, 11 membres.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau définitif.
2. — Fixation de l'ordre du jour.

La séance du samedi 12 janvier 1884 est la 3e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 4e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Sonnier (de), jusques et y compris M. Allain-Targé.

Tribunes. — Depuis Duvaux, jusques et y compris M. Gaillard (Puy-de-Dôme).

Convocations du samedi 12 janvier.

Commission du budget, à une heure et demie.

Commission relative à l'examen de la proposition de loi sur la chasse, à neuf heures et demie. — Local du 1er bureau.

Sous-commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 11 janvier.

La *Gazette officielle* de Vienne publie, ce matin, les noms de dix des membres de la chambre des seigneurs nouvellement désignés.

Pesth, 10 janvier.

La chambre des Magnats s'est réunie cette après-midi. Un grand nombre de membres assistaient à la séance. Les tribunes publiques étaient au grand complet.

Après avoir voté le rapport de vérification des pouvoirs, d'après lequel le nombre des Magnats est accru de 60, la chambre haute a pris connaissance du message de la chambre des députés concernant le projet de loi sur les mariages entre juifs et chrétiens. Un long débat a eu lieu pour savoir si ce message devait être renvoyé à une commission ou discuté immédiatement par la chambre.

La chambre a adopté, par 135 voix contre 122, la proposition du comte Ferd. Zichy, tendant à discuter le message sans le soumettre à une commission. Les adversaires du projet de loi ont voté pour la proposition Z chy. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 10 janvier.

Conformément à l'ukase impérial du 1er janvier 1881, le gouvernement russe a versé hier à la banque de l'empire l'annuité de 50 millions pour l'amortissement de la dette.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 10 janvier.

Le roi a reçu à une heure et demie, en audience solennelle, Mouktar pacha et Kiamil bey, qui lui ont remis la décoration du Nicham Imtiaz en même temps qu'une lettre autographe du sultan.

Mouktar pacha et Kiamil bey ont été reçus ensuite par la reine.

Après avoir été reçu par le roi et la reine, Mouktar pacha a rendu visite aux membres du corps diplomatique.

Le roi a reçu les délégations venues des provinces ou envoyées par les colonies italiennes de Paris, de Marseille, de Tunis, de Santiago-du-Chili, d'Alexandrie, de Londres, etc. Les délégués lui ont présenté 40 albums.

Le roi a constaté l'importance d'une manifestation faite par un aussi grand nombre de pèlerins, venus à Rome à l'occasion de la 25e année de l'indépendance italienne, saluer le tombeau de son auguste père. Il a manifesté sa satisfaction d'avoir vu l'idée de ce pèlerinage accueillie avec tant de faveur parmi les Italiens résidant à l'étranger.

(*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 10 janvier.

Sénat. — Le ministre des affaires étrangères, répondant à diverses interpellations, déclare que l'incident de la douane d'Irun, au sujet de M. des Michels, n'a occasionné aucun conflit. L'affaire est terminée.

Quant au projet de convention avec les Etats-Unis, le ministre dit qu'il le présentera bientôt aux cortès.

Chambre des députés. — M. Laserna déclare que les amis de M. Sagasta repoussent les projets de conciliation parce qu'ils ne veulent pas exposer la monarchie à de graves dangers.

Le ministre de l'intérieur déclare que le cabinet ne demande pas la nomination d'une assemblée constituante, mais seulement des réformes constitutionnelles accomplies par les moyens ordinaires et suivant les désirs des démocrates et des monarchistes.

Il ajoute que le service militaire sera bientôt obligatoire pour tous les Espagnols, et qu'il y a lieu en conséquence de désirer l'établissement du suffrage universel, qui créera 3 millions et demi d'électeurs en Espagne.

(*Agence Havas.*)

Madrid, 10 janvier.

Le maréchal Serrano est arrivé. Il a présidé aujourd'hui la séance du sénat.

Le conseil d'Etat a décidé à l'unanimité de faire un rapport favorable au traité de commerce conclu entre l'Espagne et la Hollande.

Il a définitivement approuvé le rapport qui est défavorable à la convention commerciale avec l'Angleterre. Dans ce rapport, qui est conçu en termes très énergiques, le conseil d'Etat dit que l'Angleterre avait, avant cette convention, offert d'élever l'échelle alcoolique jusqu'à 35 degrés, et que maintenant elle réduit cette échelle à 30. Le conseil croit qu'il est contraire à la dignité nationale de permettre aux commissaires anglais de disputer les tarifs des douanes espagnoles. Le rapport de la majorité du conseil d'Etat et le contre-rapport de la minorité seront lus samedi au sénat. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 10 janvier.

La chambre de commerce a adopté une résolution invitant le président Arthur à nommer une commission qui serait chargée de conférer avec l'association internationale d'Afrique afin d'obtenir pour tous les pays le libre commerce au Congo, où actuellement tout le trafic est monopolisé par les Portugais.

(*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Commerce de la France avec l'Italie en 1881 et 1882.

(D'après les tableaux de l'administration des douanes françaises.)

Le mouvement du commerce entre la France et l'Italie, en 1881 et 1882, est évalué comme suit :

1881	Commerce général. francs.	Commerce spécial. francs.
Importations	580.760.058	433.915.225
Exportations	359 580.063	210.218 878
Totaux	940.340.121	644.134.103

1882	Commerce général. francs.	Commerce spécial. francs.
Importations	471.513.772	361.440 843
Exportations	336 114 834	200 432 834
Totaux	807.628,606	561.873.677

NAVIGATION

D'après les documents publiés par l'administration des douanes françaises, les résultats de l'intercourse entre la France et l'Italie ont été les suivants en 1882 (navires chargés) :

	ENTRÉE		SORTIE	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
Navires :				
Français	736	279.249	691	236.671
Italiens	2.262	253.843	1.601	231.686
Autres pavillons	82	49.510	64	34 920
Totaux	3.080	582.602	2.356	503.277
Résultats de 1881	3.769	654.028	2.873	536.187

Si nous ajoutons, pour les navires français compris dans ce mouvement maritime, le chiffre de l'entrée 736 à celui de la sortie 691, nous avons un total de 1,427 bâtiments qui, par rapport à celui de 1881 (1,466), offre une diminution de 39 navires pour 1882.

Les tableaux ci-après indiquent la part des principaux ports français dans le mouvement de la navigation entre la France et l'Italie, en 1882 (navires chargés) :

	1881			
	ENTRÉE		SORTIE	
	Navires	Tonneaux.	Navires	Tonneaux.
Marseille	1.420	291.755	1.176	339.985
Cette	385	57 272	356	66.891
Nice	618	53 615	386	47.873
Rouen	85	55 728	7	4.479
Toulon	100	10 150	91	7.238
Port-Vendres	30	10.592	17	3 447
Le Havre	24	17 923	6	4.300
Dunkerque	14	4 942	3	636
Bordeaux	14	8.744	»	»
Saint-Nazaire	8	5.317	»	»
Cannes	»	»	»	»

	1882			
	ENTRÉE		SORTIE	
	Navires	Tonneaux.	Navires	Tonneaux.
Marseille	1.142	284.897	1.020	341.001
Cette	199	32 431	226	49.244
Nice	496	40 336	315	41.420
Rouen	55	40.036	4	2.257
Toulon	51	3 940	46	2.693
Port-Vendres	23	4 529	11	1 056
Le Havre	7	4 913	2	1.039
Dunkerque	16	5.910	9	4.141
Bordeaux	12	8 317	»	»
Saint-Nazaire	2	1 397	»	»
Cannes	105	5.430	47	2.522

Enfin, d'après les tableaux français, voici quelle a été la part des principaux ports italiens dans ce même mouvement maritime entre la *France* et l'Italie en 1881 et 1882 :

1° ENTRÉE

(*Navires chargés*).

Ports de provenance.	1881 Navires.	1881 Tonneaux.
Bari	90	32 843
Barletta	80	33 779
Gênes	225	45.632
Livourne	356	77.766
Naples	249	110.897
Porto-Torre	177	31 877
Rio	431	54.760

Ports de provenance.	1882 Navires.	1882 Tonneaux.
Bari	51	25.282
Barletta	»	»
Gênes	268	56.351
Livourne	359	99.792
Naples	202	100.410
Porto-Torre	130	25.338
Rio	269	32.008

2° SORTIE

Ports de destination.	1881 Navires.	1881 Tonneaux.
Bari	69	23.206
Gênes	512	148.953
Livourne	390	86.457
Naples	366	105.819
Palerme	36	11.059
Porto-Torre	155	23.237
Rio	2	215
Savone	239	18.315

Ports de destination.	1882 Navires.	1882 Tonneaux.
Bari	47	17.323
Gênes	394	123.053
Livourne	369	88.804
Naples	298	105.685
Palerme	34	29.349
Porto-Torre	142	23.395
Rio	12	3.035
Savone	266	29.801

(*Annales du commerce extérieur.* — Ministère du commerce.)

Le directeur de l'assistance publique a reçu de M. Georges Halphen la somme de 1,000 fr, pour les pauvres de Paris.

En vente à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain :

La Syrie d'aujourd'hui, par le docteur Lortet, doyen de la faculté de médecine de Lyon. Un magnifique volume in-4°, illustré de 350 gravures dessinées sur bois, par Barclay, Catenacci, Ferdinandus, Hubert-Clerget, Lancelot, Y. Pranishnikoff, Ronjat, A. Sirouy, G. Vuillier, Th. Weber, E. Zier, et contenant 3 cartes. — Broché, 50 fr. Relié richement, avec fers spéciaux, tranches dorées, 65 fr.

Voyage à travers la Mongolie et la Chine, par P. Piassetsky, ouvrage traduit du russe avec l'autorisation de l'auteur, par Aug. Kuscinski. Un magnifique volume in-8° jésus, contenant une carte et 90 gravures sur bois dessinées d'après les croquis de l'auteur, par Th. Weber, A. de Bar, Barclay, H. Clerget, Ferdinandus, Dosso, Lancelot, Y. Pranishnikoff, E. Ronjat, P. Sellier, Taylor et Tofani. — Broché, 15 fr.; relié richement, tranches dorées, 20 fr.

Voyage de La Vega *autour de l'Asie et de l'Europe*, par A. E. Nordenskiold, ouvrage traduit du suédois avec l'autorisation de l'auteur, par Rabot et Lallemand (tome 1er). Un magnifique volume in-8° jésus, contenant 18 cartes, 293 gravures sur bois et 3 gravures sur acier. — Broché, 15 fr. Relié richement, tranches dorées, 20 fr. L'ouvrage complet formera 2 volumes.

Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares. Tome VI (de la mort de Marc-Aurèle à la mort de Dioclétien), illustré d'environ 500 gravures sur bois d'après l'antique et accompagné de 7 cartes et de 7 planches en couleurs.

En vente, tome 1er. — Des origines à la fin de la deuxième guerre punique.

Tome II. — De la bataille de Zama au premier triumvirat.

Tome III. — César, Octave; les commencements d'Auguste.

Tome IV. — D'Auguste à l'avènement d'Hadrien.

Tome V. — Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, et la société romaine dans le Haut-Empire.

Prix de chaque volume : broché, 25 fr.; relié richement, avec fers spéciaux, tranches dorées, 32 fr.

Conditions et mode de la publication. — Cette nouvelle édition de l'*Histoire des Romains*, par M. Victor Duruy, formera 7 volumes in-8° jésus d'environ 800 pages chacun. Elle contiendra plus de 3,000 gravures d'après l'antique, 100 cartes ou plans, et paraîtra par livraisons. Chaque livraison, composée de 16 pages et protégée par une couverture, se vend 50 centimes. Il paraît une livraison par semaine depuis le 9 mars 1878.

A la librairie A. Lahure, 9, rue de Fleurus, vient de paraître un volume en édition de luxe des Contes de Perrault, prix, 25 fr. Ces contes ont été illustrés par Adrien Marie. Cette nouvelle œuvre renferme les qualités de verve et d'esprit de l'auteur : il y a « incarné » pour ainsi dire tous les héros du grand conteur : Peau d'Ane, le Petit Chaperon rouge, la Belle au bois dormant, etc., etc.

Le volume, grand in-4°, enfermé sous une riche couverture rouge et or, contient des gravures sur deux tons, de plusieurs couleurs, et qui tranchent sur le texte en noir, soigneusement imprimé; des culs-de-lampe, des frontispices, des lettres ornées, viennent s'y ajouter.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 11 janvier 1884.

Une baisse générale du baromètre a lieu sur l'Europe, elle est de 14 millim. sur la mer du Nord. Les fortes pressions sont refoulées vers le sud, la ligne isobare de 770 millim. passe par Brest, Prague, Odessa, et le maximum barométrique est à Madrid (779 millim.) Des vents d'entre sud-ouest et nord-ouest assez forts règnent sur presque tout le versant océanien.

La température descend sur l'ouest de l'Europe, excepté sur nos côtes de l'Océan, où passe l'isotherme de 5°. Le froid est rigoureux en Russie (Moscou, 18°).

En France, le thermomètre était ce matin au dessous de zéro dans l'est et le centre. La température est restée sensiblement la même avec ciel nuageux.

France.

Service maritime :

Bourrasque côtes Norwège, baisse générale Europe, 14mm Skudesness, 5 Brest, 3 Valentia.

Probable :

Manche. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest, modéré à assez fort ou fort.

Bretagne. — Idem, faible ou modéré.

Océan. — Idem, faible ou modéré.

Méditerranée. — Baisse 2mm Nice, 4 Biarritz; hausse 4mm Cagliari, pressions élevées Méditerranée.

Provence. — Vent variable faible ou modéré.

Algérie. — Idem.

Service agricole :

Bourrasque cotes Norwège, baisse générale Europe, 14 Skudesnes, 3 Valentia.

Nord-ouest. — Vent d'entre sud-ouest et nord ouest. Beau. Même température.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Vent variable. Beau. Même température.

Sud-ouest. — Comme nord-ouest.

Sud. — Comme est.

Observatoire de Paris, 10 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	VENT direction et force de 0 à 9.	
1 m.	772 55	2 3	2 5	100	S.S.O.	1
4	72.64	1.9	1.8	100	S.S.O.	2
7	72.78	1.1	1.1	100	S.	2
10	73.27	0.9	0.8	98	S.S.O.	2
1 s.	72.42	1.8	1.8	100	S.	2
4	72.06	2.1	1.9	96	S.S.O.	1
7	72.00	1.5	1 6	96	S.O.	1
10	70.72	0.1	0.1	100	S.S.O.	2

Heures.	ÉTAT DU CIEL	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Bd cach. les étoiles, lais. v. la lune.	0	0
4	Couvert, brouillard très humide.	0	10
7	Idem.	0.1	10
10	Brouillard de 200 m.	0	10
1 s.	Transp. atmosph., 2 kilom.	0	10
4	Idem.	0	10
7	Couvert.	0	10
10	Brouillard.	0	10

Min., 0°3. — Max., 2°4. — Moy. des 24 h., 1°4.

Supplément.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La Loi,
Les *Affiches parisiennes*,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites

Jugements de déclaration de faillite.

Du 10 janvier.

Du sieur FELESI (Gyula), tailleur, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, n. 54.

M. Germain-Thomas, juge-commissaire.

M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14839 du gr.)

Du sieur JUVENETON (Ferdinand), entrepreneur de couvertures, demeurant à Paris, rue Popincourt, n. 11, ayant fait le commerce sous le nom de : P.-J. GOYET.

M. Foucher, juge-commissaire.

M. Boussard, rue de la Tâcherie, 4, syndic provisoire. (N. 14840 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite Nicolas OBÉJERO et Cᵉ ayant pour objet l'exploitation d'un hôtel meublé, dont le siège est à Paris, rue Lafayette, n. 56, composée de : 1° Obéjero (Nicolas), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire.

M. May, juge-commissaire

M. Boussard, rue de la Tâcherie, n. 4, syndic provisoire. (N. 14841 du gr.)

SYNDICAT

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, MM. les créanciers :

Du sieur GILLET, constructeur, demeurant à Paris, rue de Billancourt, 30, le 17 courant, à 1 heure précise. (N. 14757 du gr.).

Du sieur DUBUC fils (Louis-Théodore), parfumeur, demeurant à Paris, rue de Maubeuge, 83, le 17 courant, à 1 heure précise. (N. 14698 du gr.)

Du sieur DUFLOCQ, épicier, demeurant à Paris, rue de Babylone, 8, le 17 courant, à 1 heure précise. (N. 14829 du gr.)

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

SYNDICAT
APRÈS REFUS D'HOMOLOGATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la dame veuve LEPESQUEUR, marchande à la toilette, demeurant à Paris, rue Lemercier, 71, ci-devant, et actuellement même rue, n° 62, sont invités à se rendre, le jeudi 17 courant, à 1 heure, au tribunal de commerce, salle des assemblées, pour,

Attendu le refus d'homologation du concordat,

Donner leur avis tant sur la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics. (N. 11121 du gr.)

AFFIRMATIONS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers :

Du sieur JANVIER, limonadier, demeurant à Paris, rue de Strasbourg, 13, ci-devant, et actuellement boulevard Ornano, 113, le 17 courant, à 1 heure. (N. 11650 du gr.)

De la dame veuve TOURNIER, marchande de vins restaurateur, demeurant à Saint-Ouen, route d'Epinay, 23, le 17 courant, à 1 heure (N. 44 du gr.)

De la société en nom collectif veuve PAIRAULT et fils, ayant pour objet le commerce de la librairie, dont le siège est à Paris, rue Mansart, 11, composée de : 1° veuve PAIRAULT (Clara) Bordeaux, veuve de Charles Pairault; 2° PAIRAULT (Aristide-Charles); 3° et PAIRAULT (Amédée-Armand), demeurant tous trois au siège social, le 17 courant, à 1 heure. (N. 14611 du gr.)

Du sieur MOREL, marchand tripier, demeurant à Paris, rue Joquelet, n. 3 ci-devant, et actuellement avenue Ledru-Rollin, 52, le 17 courant, à 1 heure. (N. 14295 du gr.)

NOTA. — *Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérification et affirmation de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.*

CONCORDATS

Sont invités à se rendre, aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des créanciers, pour entendre le rapport des syndics et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics, MM. les créanciers :

Du sieur JEAN (François-Auguste), fabricant de poteries, demeurant à Paris, rue Dombasle, 61, le 17 courant, à 10 heures précises. (N. 13397 du gr.)

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATIONS

Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés :

De la société en nom collectif ROSSIGNEU et ROZET (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de vins et spiritueux, dont le siège était à Paris, boulevard Malesherbes, 48, et composée de : 1° Jean ROSSIGNEU dit Osman, demeurant boulevard Malesherbes, 97; 2° et ROZET (Auguste), demeurant rue Saint-Dominique, 78, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 17 courant, à 1 heure, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, délibérer, conformément à l'article 531 du Code de commerce, sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur ROZET, l'un des faillis.

De la société en nom collectif ROSSIGNEU et ROZET (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de vins et spiritueux, dont le siège était à Paris, boulevard Malesherbes, 18, composée de : 1° Jean ROSSIGNEU dit Osman, demeurant boulevard Malesherbes, 97; 2° et ROZET (Auguste), demeurant rue Saint-Dominique, 78, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 17 courant, à 1 heure, pour, sous la présidence de M. le juge commissaire, délibérer, conformément à l'article 531 du Code de commerce, sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur ROSSIGNEU, l'un des faillis. (N. 11046 du gr.)

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite VILLAIN (Théodore-Denis), ancien fabricant de peignes et brosses, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, n. 233 ci-devant, et actuellement rue Rébeval, n. 2, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 17 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Châle, boulevard Saint-Michel, n. 7, et à se trouver à cette assemblée. (N. 159.6 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS
ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat HONGRE.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 17 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 27 novembre 1883, entre le sieur HONGRE (Alfred), fabricant de casquettes, demeurant à Paris, rue Michel-le-Comte, 23, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Le sieur HONGRE abandonne tout son actif réalisé et s'oblige, en outre, à payer 20 p. 100, en cinq ans, par cinquièmes, d'année en année, pour le premier payement avoir lieu un an après l'homologation.

M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, maintenu syndic. (N. 13746 du gr.)

Concordat PEINTURIER

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 18 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 3 décembre 1883, entre le sieur PEINTURIER (Pierre), entrepreneur de maçonnerie, demeurant ci-devant à Vincennes, rue du Levant, 31, et actuellement à Paris, boulevard Picpus, 9, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Abandon de l'actif réalisé à ce jour et payement de 20 p. 100, en cinq ans, par cinquièmes, à partir de l'homologation.

M. Lissoty, maintenu syndic. (N. 13475 du gr.)

Concordat PETIT.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 18 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 3 décembre 1883, entre le sieur PETIT, distillateur, demeurant à Levallois-Perret, rue Rivay, 36, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Abandon de l'actif réalisé et payement de 10 p. 100, en cinq ans, par cinquièmes, pour le premier payement avoir lieu le 1ᵉʳ décembre 1884.

M. Lissoty, maintenu syndic. (N. 12836 du gr.)

Concordat COLOMBO.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 20 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 6 décembre 1883, entre le sieur COLOMBO (Gabriel-Auguste), tapissier, demeurant à Paris, rue Pigalle, 32, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 30 p. 100, en cinq ans, par cinquièmes, à partir de l'homologation. (N. 13474 du gr.)

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur DESSAUX (Pierre), restaurateur, demeurant à Paris, rue de Clignancourt, 4, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cousin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 4 fr. 87 p. 100, unique répartition. (N. 13163 du gr.)

REFUS D'HOMOLOGATION

D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 3 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal refuse d'homologuer le concordat passé le *17 octobre 1883* entre la dame veuve LEPESQUEUR, marchande à la toilette, demeurant à Paris, rue Lemercier, 71 ci-devant, et actuellement même rue, 62, et ses créanciers.

Et, attendu qu'aux termes de l'article 529 du Code de commerce, les créanciers sont de plein droit en état d'union, renvoie les parties à se pourvoir devant M. le juge-commissaire pour être procédé conformément à la loi. (N. 11121 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *17 décembre 1883*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal reporte et fixe au *30 décembre 1882* la date de la cessation des payements du sieur LEWITA (Conrad), négociant en diamants, perles et pierres fines, demeurant à Paris, rue Drouot, 4. (N. 13990 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *18 décembre 1883*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare nul et de nul effet le jugement du 9 octobre dernier, déclaratif de la faillite du sieur ALBIN, épicier, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 139,

Rapporte ledit jugement et remet les parties au même et semblable état qu'avant icelui. (N. 14315 du gr.)

(Supplément.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT

de

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1871

(Loi du 5 septembre 1871)

49e TIRAGE TRIMESTRIEL DE SÉRIES

Le 49e tirage trimestriel des séries des obligations de l'emprunt municipal de 1871 a eu lieu jeudi 10 janvier 1884, à dix heures du matin, en séance publique, au Palais de l'Industrie, conformément aux annonces affichées dans Paris et à l'avis inséré au *Journal officiel*.

A ce tirage, il a été extrait de la roue les 166 séries suivantes :

211	à	220	645.991	à	646.000
11.941	à	11 950	648.751	à	648.760
24.811	à	24 820	678 081	à	678 090
26.181	à	26.190	680 891	à	680 900
33.231	à	33 240	681 091	à	681.100
42 021	à	42.030	684 711	à	684.720
43.731	à	43 740	699.021	à	699.030
43 801	à	43 810	708 171	à	708 180
44.431	à	44 440	708 561	à	708 570
56 591	à	56 600	709.171	à	709.180
70.361	à	70.370	712.941	à	712.950
78 871	à	78 880	727.061	à	727 070
79.101	à	79 110	730 941	à	730.950
80.561	à	80 570	731.001	à	731.010
88 601	à	88 610	731 061	à	731.070
89 571	à	89.580	732.661	à	732 670
94.421	à	94.430	736.491	à	736 500
97 231	à	97.240	749.531	à	749 540
99 291	à	99.300	755 281	à	755.290
105.681	à	105.690	755.491	à	755 500
122.991	à	123 000	764.381	à	764 390
124.081	à	124 090	766.641	à	766 650
127.301	à	127 310	775.871	à	775 880
136 071	à	136 080	778.281	à	778.290
138.311	à	138 320	782.591	à	782 600
144.501	à	144 510	798 471	à	798 480
147 911	à	147 920	804 051	à	804 060
164.301	à	164 310	810 951	à	810 960
166.091	à	166 100	850.121	à	850 130
178.481	à	178.490	853.351	à	853.360
199.651	à	199 660	859.391	à	859.400
205.381	à	205.390	882.321	à	882.330
207.351	à	207 360	887 861	à	887 870
208.811	à	208 820	903.771	à	903.780
225.771	à	225.780	907.411	à	907.420
232.281	à	232.290	913.331	à	913.340
236.351	à	236 360	928 701	à	928.710
239.261	à	239 270	929 671	à	929.680
257.121	à	257.130	930.161	à	930.170
266 411	à	266 420	937.661	à	937.670
275.971	à	275.980	938.561	à	938.570
276 891	à	276.900	952.241	à	952.250
284 001	à	284 010	988 601	à	988.610
314 631	à	314 640	992.571	à	992.580
332.761	à	332.770	1.000 111	à	1.000.120
337.901	à	337 910	1.003.971	à	1.003 980
351.101	à	351.110	1.011.651	à	1.011.660
367 761	à	367 770	1.013.011	à	1 013.020
394.881	à	394 890	1.019 531	à	1.019 540
409.421	à	409 430	1.028 271	à	1.028.280
491.351	à	491 360	1.030.841	à	1.030.850
493.641	à	493.650	1.041.371	à	1.041.380
509.171	à	509.180	1.051.101	à	1.051.110
511 331	à	511.340	1.051.851	à	1.051 860
514.791	à	514 800	1.056.351	à	1.056.360
516.801	à	516.810	1.060.601	à	1.060.610
545 691	à	545.700	1.061.511	à	1.061.520
550.001	à	550.010	1.063.421	à	1 063.430
559.031	à	559.040	1.066.391	à	1.066 400
560 861	à	560.870	1.069.781	à	1.069.790
589.831	à	589.840	1.076 011	à	1.076.020
594.331	à	594.340	1.076.081	à	1.076.090
594.751	à	594 760	1.089.271	à	1 089 280
616.921	à	616 930	1.091.841	à	1.091 850
619 611	à	619.620	1.091 891	à	1.091.900
628.451	à	628.460	1.098 321	à	1.098 330
636.361	à	636 370	1.100 241	à	1.100 250
644.951	à	644.960	1.107.471	à	1.107.480
645.841	à	645.850	1.116.491	à	1.116.500
1.120.111	à	1.120.120	1.212.761	à	1.212.770
1.120.501	à	1.120.510	1.219.761	à	1.219.770
1.129.031	à	1.129 040	1.235.291	à	1.235.300
1.147.721	à	1.147.730	1.242 661	à	1.242.670
1.151.701	à	1.151.710	1.251.991	à	1.252.000
1.162.971	à	1.162.980	1.253.651	à	1.253.660
1.168.011	à	1.168 020	1.256.321	à	1.256.330
1.180.221	à	1.180.230	1.260.981	à	1.260.990
1.182.821	à	1.182 830	1.262.241	à	1.262.250
1.189 641	à	1.189.650	1 274.961	à	1.274.970
1.192.721	à	1.192.730	1.276.581	à	1.276.590
1.208.121	à	1.208.130	1.284.431	à	1.284.440
1.209.331	à	1.209.340	1.284.591	à	1.284.600
1.209.591	à	1.209.600	1.288.271	à	1.288.280

ADJon sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 15 janvier 1884, d'une **MAISON** à Paris, r. Poissonnière, 10. Rev. 23,090 f. Ce 280m env. M. à p. 280,000 f S'ad. à Me MOUCHET, n. 42, r. Le Peletier

COMPAGNIE D'AGUILAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 30,000,000 de fr.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'en vertu de l'article 47 des statuts, il sera payé, à partir du 31 janvier prochain, un acompte de dividende sur l'exercice 1883 de 10 fr. par action; soit, sous déduction des impôts :

9 fr. 70 par action nominative,
9 fr. 40 par action au porteur,

Ce payement sera effectué à la caisse de la *Société générale de Crédit industriel et commercial*, 72, rue de la Victoire, à Paris, contre remise du coupon n° 3.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

CRÉDIT MOBILIER ITALIEN

Florence, Gênes, Rome, Turin

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital nominal L. 50,000 000; versé L. 40,000,000.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, conformément aux articles 35 et 36 des statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu le *15 février* prochain.

L'assemblée se réunira à midi, au siège de la société, à Florence, rue Bufalini, 24.

Tous les actionnaires qui auront fait le dépôt de leurs actions, suivant l'article 32 des statuts de la société, auront le droit d'y assister.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Présentation et approbation des comptes de l'exercice 1883;
3° Election d'administrateurs;
4° Election des syndics et suppléants.

Florence, le 7 janvier 1884.

PRÉFECTURE DU RHÔNE

PONTS ET CHAUSSÉES

Travaux à exécuter sur les routes départementales

ADJUDICATION

à Lyon, en l'hôtel de la préfecture.

Le mercredi 30 janvier 1884, à deux heures du soir, jour et heure fixés par la commission départementale, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet du département du Rhône, en conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire, dans les formes réglementaires, à l'adjudication par lots séparés, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter sur les routes départementales comprises dans le tableau suivant :

DÉNOMINATION DE LA ROUTE ET DÉSIGNATION DES TRAVAUX A EXÉCUTER	ESTIMATION DES DÉPENSES			MONTANT du cautionnement.
	Travaux à l'entreprise.	Somme à valoir.	Total.	
Route départementale n° 5, de Franz à Roanne :	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
1er lot. — Reconstruction des ponts sur la Trambouze..............	13.570 60	1.429 40	15.000 »	500
Route départementale n° 6, de Villefranche à Feurs :				
2e lot. — Construction de gares entre les Ponts-Tarrets et la route nationale n° 7..............	8.310 30	610 05	8.920 35	300
Route départementale n° 8, de Tarare à Chauffailles.				
3e lot. — Régularisation du profil en long et établissement de trottoirs dans la traversée d'Amplepuis..............	9 081 28	918 72	10.000 »	300
Route départementale n° 15, de Villefranche à la Clayette.				
4e lot. — Exhaussement de la levée de Montmerle..............	4.000 »	500 »	4.500 »	200
5e lot. — Elargissement et amélioration de l'annexe de Montmerle : 1° Entre les bornes 6 k. 500 et 6 k. 700; 2° entre 7 k. 700 et 8 k. 500..............	12.500 »	2.500 »	15.000 »	625
Route départementale n° 17, de Lyon à Givors.				
6e lot. — Construction d'un garde-corps en maçonnerie au-dessus du perré situé sur la rive droite du Rhône, entre le barrage de la Mulatière et le pont établi sur l'Yzeron..............	15.145 91	1.354 09	16.500 »	500
7e lot. — Rectification dans la traversée de Givors, entre la maison Marchand (Antoine) et la maison Deschamp..............	27.583 39	2.416 61	30.000 »	900

Fait à Lyon, le 5 janvier 1884.

Le préfet du Rhône,
J. MASSIGAULT.

Spectacles du Samedi 12 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 1/4. — La Farandole, ballet en trois actes : MM. Mérante, Pluque, Cornet, Ribert; Mmes Rosita Mauri, Piron, Monchanin, Invernizzi. — La Favorite : Dereims, Melchissédech, Dubulle; Mmes Richard, Ploux.

Théâtre-Français (1,409 places). — 8 h s/s. — Les Femmes savantes : Got, Delaunay, Coquelin, Thiron, Richard, Sylvain : Mmes Jouassain, M. Brohan, Barretta. — Bataille de Dames.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. s/s. —

Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Herbert, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufloa, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barèty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Muntz, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/».— Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Théâtre Italien 1,800 places), place du Châtelet. — 8. h. 1/4. — Ernani, opéra de Verdi : Broggi, de Reszké, Nouvelli; Mlle Valda.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain 8 h. »/». — Première représentation de Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Voici les matinées annoncées pour dimanche prochain :

Théâtre-Français : le Marquis de Villemer.

Opéra-Comique : les Noces de Jeannette et Lakmé (dernière représentation de Mlle Van Zandt).

Odéon : (représentation populaire à prix réduits), le Mariage de Figaro.

Gymnase : le Maître de Forges.

Variétés : Pschutt et V'lan.

Palais-Royal : Divorçons!

Porte-Saint-Martin : le Passant avec Mmes Sarah Bernhardt et Alice Meley; l'Ecole des Femmes, jouée par MM. Talbot, Paul Reney, Bouyer, et Mlles Vallette, Durand, et le Bonhomme Jadis, avec MM. Talbot, Volny et Mlle Gallayx.

Gaîté : les Pirates de la Savane.

Ambigu : Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.

Bouffes-Parisiens : la Dormeuse éveillée.

Cluny : Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs : les Invisibles.

Cirque d'Hiver (concerts Pasdeloup) : Symphonie en sol mineur (Mozart); première audition du Chasseur maudit (César Franck), sous la direction de l'auteur; les Ruines d'Athènes (Beethoven); le Désert (F. David), récité par Mlle Brandus, chanté par MM. Thual et Barthold.

Châtelet (concerts Colonne) : Manfred (R. Schumann), chanté par Mlles Zélia Duval, Ph. Lévy, MM. Fournets, Ibos, Dérivis, Cambot, Claverie. — Scènes alsaciennes (Massenet). — La Walkure (Wagner). — Septuor (Beethoven).

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : Ouverture d'Euryanthe (Weber). — Prélude de Parsifal (Wagner). — Air de Jules César (Hændel), chanté par Mme Duvernoy-Viardot. — Symphonie en la (Beethoven). — Marche funèbre de la Gotterdammerung (Wagner). — La Calandrina, (Jomelli), chantée par Mme Duvernoy-Viardot. — Ouverture du Tannhauser (Wagner).

Alcazar, spectacle-concert.

Concert-Parisien, spectacle-concert.

Scala, spectacle-concert.

Voici la liste probable des premières représentations et des reprises annoncées pour la semaine prochaine :

Lundi, reprise de Diane de Lys, au Vaudeville.

Mardi, cérémonie anniversaire de Molière, au Théâtre-Français (première de Maître et Valets).

Mercredi, première de l'Oiseau bleu, aux Nouveautés.

Jeudi, début de la nouvelle troupe de l'Opéra-Populaire, dans la Traviata.

Nous avons annoncé, hier, la première représentation de I Puritani pour mardi prochain 15 courant.

Voici les noms des artistes qui interpréteront l'œuvre de Bellini :

Lord Arturo Talbo	MM. Ravelli
Sir Riccardo Forth	Broggi
Sir Giorgio	Salmasi
Lord Gualtiero Valton	Manfredi
Sir Bruno Roberton	Paroli
Elvira	Mme Zina Dalti
Enrichetta di Francia	Adèle Poli

On pense qu'Erodiade passera du 22 au 26 janvier.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 11 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			81 50
Huile de Colza disponible, dégalée			..
Huile de Colza disponible, en tonnes			82 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégalée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			91 50
Huile de Lin, en fûts			55 ..
Huile de Lin, en tonnes			57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à	47 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	54 25	à	54 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. ..	à	46 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	49 75
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 11/16

VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 45.. — Monnaie. 80 30

Crédit Autrich. .... 304 20 | Chem. de fer Autrich. 323 50

Change sur Londres.... Demande, 121 10. — Offre, 121 40

Change sur Paris...... Demande, 48 10. — Offre, 48 15

Lots.............. 136 50 | Napoléon.............. 9 61

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG			PAPIER COURT			
3½ %	Amsterdam	206 ½..	à	206 ¾..	205 ¾..	à	206 ¼	et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ⅛..	à	122 ¼..	122 ⅛..	à	122 ¼	et 4..%
5..%	Vienne.	206 ...	à	206 ½..	206	à	206 ½	et 4..%
5..%	Barcelone.	487 ..	à	488 ...	488...	à	489 ..	et 4..%
5..%	Madrid.	486 ½..	à	487...	487 ...	à	488..	et 4..%
6..%	Lisbonne.	546 ½..	à	547 ½..	547 ...	à	548..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ½..	à	242 ½..	241 ½..	à	242 ½	et 4..%
4..%	New-York.	517....	à	518....	517....	à	518..	m. 3%
.....	Stockholm.	137....	à	138....	137....	à	138..	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 17.. à 25 22..	25 16 ½ à 25 19 ½ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15 . à 25 20.. ...
3½ %	Belgique.	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse.	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%

BANQUE DE FRANCE, Escompte, 3..% — Avances, 4 %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	à	.. 0/00	prime
Argent à 1000/1000, d° 218f 89..	150	à 155 .. 0/00	prime
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 51..	à	4 52..
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..
Banknotes	25 12..	à	25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 11 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
	RENTES FRANÇAISES.								
janv. 84	3 %	77f 76f 95 90 85 80 75 … 85 95 87 ½	en liq. fin ct. Pr fin c. Pr fin c. Pr fin c. Pr fin p. Pr fin p. Pr fin p.	76 95 77 40	76 95 d2f d1f 77 30 d25 d1f d2f d25	76 70 77 15	76 72½ 77 .. 450 .. .. 450 d3f	76 75	76 ..
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f 78 05 10 15 20 25 78f … 78 10 78	en liq. fin ct. Pr fin c. Pr fin c. Pr fin p. Pr fin p.	78 15	78 15 d1f 78 40 d25 d1f d25	77 90 78 30	78 78 25 450 450	78 ..	77 95
sept. 83	4 %		en liq. fin ct.					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107	en liq. fin ct.					106 64	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	107f 107f 10 15 107f … 92½ 90 107 [illegible]	en liq. fin ct. Pr fin c. Pr fin c. Pr fin c. Pr fin p. Pr fin p. Pr fin p.	107 10 107 50	107 12½ d2f d1f 107 40 d25 d1f d2f 108 10 d25	106 85 107 3[illegible] 107 15	106 95 107 30 450 107 60 450 d2f	106 95	106 97½
août 83	Promesses d'inscrip. 4½ % 1883	0 23						0 24	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 2[illegible]	
	d° bulletins négociables							10 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							[illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 500 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 1000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 500 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	1018 .. Coup. de 1000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 500 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	1018 .. Coup. de 1000 f.						1[illegible] 250	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., amortiss. finis. 1889, t. p.	510						510 ..	475 ..
janv. 84	d° amortiss. finis. 1887, t. p.	500 499 50						499 50	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	527 50						[illegible]	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes).								
juill. 83	Dép. Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t. p.	246 75 250						245 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	518 519 75						520 ..	530 ..
août 83	Ville de Paris. d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	518 518 50						518	447 50
juill. 83	Ville de Paris. d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	407 409						405 25	
juill. 83	Ville de Paris. d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	389						388	391 75
d°	Ville de Paris. d° d° quarts, remb. 100 f.	115 50 115 114 50 114						117 50	
	Ville de Paris. d° d° séries sort. (unités)							[illegible]	
	Ville de Paris. d° d° séries entières							[illegible]	
oct. 83	Ville de Paris. d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	508 508 25						506 25	526 25
oct. 83	Ville de Paris. d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	506 25 508						509 ..	477 50
oct. 83	Ville de Paris. Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar. pay. par Et., ex-d'imp.)	522 523 521 522						522 ..	496 25
juill. 83	Ville de Marseille 1877, 3%, r. [illegible] fr., tout payé	362 363 361 365 366 363						362 ..	383 75
	VALEURS FRANÇAISES.								
juil. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	435	en liq. au 31 Pr au 15 Pr au 31		d20 d5f		410 410	435 ..	480 ..
[illegible] 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. [illegible] fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. au 15 Pr au 15 Pr au 31		d5f d5f		410 410	872 50	720 ..
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. au 15 Pr au 15		410		410	762 50	625 ..
juill. 83	Banque de France (nominatives)	5180	en liq. au ct. Pr fin c. Pr fin p.	5180	5[illegible] 5200 .. d50 d50		5190 .. d20 d50	5180 ..	5150 ..
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	503 75 505 506 25 507 50	en liq. au 15 Pr au 15 Pr au 31	507 50	410 d20		410 410	505 ..	507 50
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. [illegible])	855 857 50 858 75 860 … 855 860 855	en liq. au 15 Pr au 15 Pr au 31	860 .. 880 ..	865 410 885 .. 410	857 50	860 410 410	850 ..	855 ..
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	en liq. au 15 Pr au 15 Pr au 31		d5f d5f		410 410	445 ..	430 ..
juin 83.	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		en liq. au 15 Pr au 15		45f		410	422 50	550 ..
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	440 445	en liq. au 15 Pr au 15 Pr au 31		45f d5f		410 d10	440 ..	450 ..
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945 947 50	en liq. au 15 Pr au 15		410		410	945 ..	910 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879	990 ..	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490 ..	
Constantine (ville), 78, 3%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	105 ..	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	161 ..	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	93 75	93 25
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, a. 250 f., t. p.	175 ..	165 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	435 ..	430 ..
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 500f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie). (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	680 ..	670 ..
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	315 ..	312 50
Midi d° a. de jouiss.	535 ..	
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	860 ..	
Ouest d° a. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditér. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	30 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 f., t. p.		
Brioude à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. [illegible]		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., [illegible] p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. [illegible]		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Vendredi 11 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31		d 5f		d10 / d20	437 50	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t. p.	51	en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31		d20 / d10		d10 / d10	5 ..	50 ..
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. / au 15 / Pe au 31 / Pe au 15		d10		d10 / d 5	206 25	265 ..
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490	en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31		d 5f / d10		d10 / d10	493 75	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31 / en liq.					350 ..	338 ..
juill. 83	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1250 1252 50 1250 ... 1247 50 1250	fin ct. / Pe fin c. / Pe fin c. / Pe fin p. / Pe fin p.	1255 .. / .. / 1263 75 / .. / 1285 ..	1258 75 / d40 / 1267 50 d20 / d40 / 1280 .. d30	1252 50 / 1275 .. / / 1295 ..	1256 25 / 1285 .. d10 / d20 / 1300 .. d10 / d5	1255 ..	1252 50
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1065 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	512 50 505						512 ..	
d°	100fr 4%, remb. 100 fr.	110 109 50						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	557						561 ..	
nov. 83	100fr 3%, remb. 100 fr.	116 25						116 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	502 50 504 50						500 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	4?0						4?0 ..	397 50
mai 83.	d° 5me 3%, remb. 100 fr.	102 103 104						104 ..	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	498 500	fin ct.					49? ..	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t. p.	365	fin ct.					345 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	437 436 25 436 435 50	fin ct.					438 50	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	434 434 50 435 ... 435	fin ct.					434 ..	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t. p.	438	fin ct. / en liq.					435 75	
juill. 83	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t. p.	336 335 75	fin ct. / en liq.					335 75	
juill. 83	d° d° 100 fr. payés.	339	fin ct.					340 ..	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	390 391 25 390 393 395.	fin ct.					390 ..	
août 83	d° entièrement libérées	395 396 400 397 398	fin ct.					395 ..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t. p.	332 332 75 333	fin ct.					332 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (valeurs en représent.	135 136	en liq. / fin ct.					134 ..	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 500f d'am. dans par l'Etat)	505 505	au 15					507 50	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	172 50	en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31		d 5f / d10		d10 / d10	172 50	165 ..
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	685	en liq. / au 15					677 50	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 31					680 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	555 552 50 555 556 25 557 50 558 75 560	en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31	557 50	560 .. / d 5f / d10	555 ..	560 .. / d10 / d10	560 ..	555 ..
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	350 347 50	en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31	350 ..	d 5f / d10		d10 / d10	348 75	350 ..
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	650	en liq. / au 15					650 ..	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50	en liq. / au 15 / Pe au 15		d 5f		d20	162 50	230 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	380	en liq. / au 15 / Pe au 31		d10		d10	385 ..	380 ..
oct. 83.	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	482 50 483 75 485	en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31	485 ..	487 50 / d 5f / d 5f	485 ..	485 .. / d5 / d10	485 ..	485 ..
juill. 83	Banque centrale de Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).	440	en liq. / au 15 / Pe au 15		d 5f		d10	440 ..	445 ..
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	430	en liq. / au 15 / Pe au 15		d 5f		d10	430 ..	440 ..
juill. 83	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19).		en liq. / au 15	565 ..				565 ..	563 75
	d° grosses coupures		Pe au 15 / Pe au 31		d10 / d10		d10 / d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).		en liq. / au 15 / Pe au 15		d 5f		d10	285 ..	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq. / au 15 / Pe au 15		d 5f		d10	430 ..	437 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 5)	40	en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31		d 5f		d10 / d10	[illegible]	375 ..
nov. 83.	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	405 406 25 407 50	en liq. / au 15 / Pe au 15				d10	405 ..	410 ..
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25	en liq. / au 15 / Pe au 15					[illegible]5	282 50
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-coup. 3)	435 436 25 437 50	en liq. / au 15 / Pe au 15 / Pe au 31						442 50
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)								[illegible]8 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	312 50 305 310 312 50							[illegible]0 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t. p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t. p.	115 ..	100 ..
d° actions de jouissance		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t. p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t. p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t. p., r. 600f.	485 ..	
d° act. 500 fr., t. p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t. p. (ex-c. 8).	20 ..	16 ..
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t. p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t. p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t. p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t. p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t. p., r. 1000f.	23 75	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t. p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
d° act. 500 fr., t. p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t. p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t. p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t. p.		
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t. p.	337 50	
Banque Algérie, a. 500f, t. p. (ex-c. 63).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t. p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t. p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t. p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250f p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	495 ..	
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t. p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	405	
Cies fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 325f. 10 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	390 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t. p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 125 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 32).	365 ..	281 ..
Moltessier neveu et Cie, a. 500 f., t. p.		
Comptoir Nand. act. nouv. 100f, t. p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t. p.	29	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t. p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65 ..	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t. p.		
Docks et Entr. Rouen. a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t. p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t. p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t. p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t. p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t. p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t. p.	1340 .	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	480	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t. p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand. a. 500 f., t. p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t. p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t. p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t. p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t. p. (ex-c. 13).	1190 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 5).	[illegible]	[illegible]
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t. p.	860 ..	855 ..
Gaz (Cie fr. écl. et chauff.), a. 500f, t. p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t. p.		
Gaz d'[illegible] (Soc. [illegible]), a. 500f, t. p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1165	1160
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité 1re série, t. p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t. p.		
Anzin (Houillères d'), act. de [illegible]		
Anjou-[illegible] (mines) [illegible]		
L'Alhambra, act. 500 f., t. p.		
L'Aveyron (Soc. nouv. [illegible])		
Belmez (houill. et [illegible])		
Mines de [illegible]		
Ringham (Mines-[illegible])		
Houillères de la [illegible]		
Graigola [illegible]		
[illegible]		
Compie [illegible]		
Mines [illegible]		
Mines Carmagnac [illegible]		

Jouiss.	Vendredi 11 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	427 50	en liq. / au 15					440 ..	437 50
			P. au 15		d5		d5		
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					435 ..	432 50
			P. au 15		d5		d10		
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t.p.	590	en liq. / fin ct.					585 ..	582 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	8 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880)	555	en liq. / fin ct.					555 ..	560 ..
			P. fin c.		d5		d10		
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730	en liq. / fin ct. / P. fin c.					735 ..	728 75
mai 82	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1251 25 1255 / 1257 50 1258 75 1260 / 1255 1252 50 1250	en liq. / fin ct.	1255 ..	1257 50	1245 ..	1255	1250 ..	1260 ..
			P. fin c.		d20		1270 .. d10		
			P. fin p.		d10		d10		
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1135 1130 1132 50 1135	en liq. / fin ct.	1135				1135 ..	1135 ..
			P. fin c.		d20		d10		
			P. fin p.		d20		d10		
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1755 1760 1757 50 1760 / 1765 1760 1762 50 1760	en liq. / fin ct.	1755 75			1760 ..	1752 50	1760 ..
			P. fin c.		1770 .. d20		d10		
			P. fin c.		d20		d10		
			P. fin c.		d50				
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280	en liq. / fin ct.	1280 ..				1280 ..	1280 ..
			P. fin c.		d20		1292 50 d10		
			en liq.		1305 .. d20		d10		
mai 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'Etat, t.p. (imp. charge Cie)	535 532 50	au 15				d5	535 ..	465 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	en liq. / fin ct.					800 ..	802 50
			P. fin c.		d20		d10		
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19)	520	en liq. / au 15					517 50	520 ..
			P. au 15		d10		d10		
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16)		en liq. / au 15					585 ..	575 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	390	en liq. / au 15					392 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	495	en liq. / au 15	497 50			496 25	490 ..	495 ..
			P. au 15		d5		d10		
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					410 ..	400 ..
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t. p.	390 392 50 393	en liq. / au 15					390 ..	395 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1400 1410 1405 1407 50	en liq. / au 15	1410			1400 ..	1400 ..	1405 ..
			P. au 15		d10		d5		
			P. au 31		d20		d20		
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	500	en liq. / au 15	500 ..				500 ..	505 ..
			P. au 15		d5		d10		
			P. au 31		d5		d10		
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.		au 15					705 ..	742 50
juill. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54)	1180	en liq. / au 15	1165 ..				1170 ..	1170 ..
			P. au 15		d20		d20		
			P. au 31		d10		d50		
83	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	625 620	en liq. / au 15					627 50	632 50
			P. au 15		d5		d10		
juill. 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190 ..	910 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	450 440	en liq. / au 15					455 ..	440 ..
			P. au 15		d10		d5		
			P. au 31		d20		d10		
juill. 83	Canal Interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	505 506 25 505 503 75 / 505 503 75	en liq. / au 15	506 25			505 ..	505 ..	507 50
			P. au 15		d20		d10		
			P. au 31		512 50 d5				
			P. au 31		d20		d10		
83	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2020 2040 2030 2025 / 2020 2025 2030 2035 / 2040 2050 2040 2037 50 / 2035 2040 2045 2050 / 2047 50 2045 2040 / 2035	en liq. / au 15	2030	2055	2020	2030	2015 ..	2022 50
			P. au 15		2035 .. d100	2050	2100 .. d20		
			P. au 15	2050	2065 .. d50	2110	2080 .. d10		
			P. au 15		d40		d10		
			P. au 31		d100	2125	2165 .. d20		
			P. au 31	2080	2110 .. d50	2200	2210 .. d10		
			P. au 31		d40				
juill. 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 26)	1132 50 1128 75 1135 / 1138 75 1140	en liq. / au 15	1140 ..	1145 ..	1140 ..	1140 ..	1130 ..	1130 ..
			P. au 15		d20		d10		
juill. 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	700 705 700 695 700 705 / 700 702 50 710 705 700	en liq.		d20		d10		
			au 15	705 ..	710 ..	703 75	703 75	695 ..	696 ..
			P. au 15		d5		d11		
			P. au 31		d20		d10		
83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	135	au 15					137 50	140 ..
juill. 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1260 1300 1260 1250 / 1265 1270 1260 1250 / 1255 1265 1270 126. / 1260 1252 50	en liq. / au 15	1225 ..	1280 ..	1200 ..	1260 ..	1230 ..	1257 50
			P. au 15		d50		d10		
			P. au 31		d20		d20		
juill. 83	d° cinquièmes (ex-coup. 2)	245	en liq. / au 15					242 50	250 ..
			P. au 15		d5		d10		
			P. au 31		d5		d10		
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)		en liq. / au 15					215 ..	200 ..
			P. au 15		d10		d5		
			P. au 31		d10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
juill. 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ⅝	en liq. / au 15					101 ⅝	99 ..
juill. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ⅛	
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ⅛	65 ⅞
	d° d° 10000 fl.		P. au 15					65 ⅞	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	275 ..	265 ..
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	540 ..	535 ..
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	905 ..	900 ..
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100 ..	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	310 ..	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 35		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	185 ..	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	565 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	495 ..	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	56 75	50 ..
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	375 ..	370 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	270 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.	293 75	293 75
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 24)	980 ..	
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	250 ..	240 ..
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	350 ..	
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	240 ..	230 ..
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.		
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	230 ..	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	154 75	150 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	330 ..	327 50
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 11 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85 f 20 50 80	au 15..					84 50	83 25
....	d° 1000 fl. d°	85 f 25 85 f	P° au 15		d50		d50	85	83 25
....	d° 10000 fl. d°		P° au 31		d 5f		d10	83 85	
			en liq..						
mai 83.	Belgique, 4%	104 35	au 15..					104 15	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 15..					103 90	
			en liq..						
mai 83.	d° 3%, 1873		au 15..					82 30	83 85
avril 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daira Sanieh		au 15..					336 25	300
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80)		P° au 15		d 5f		d10		
			P° au 31		d 5f		d10		
mai 83.	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	338 75 337 50 338 75	au 15..	337 50			338 75	341 25	343 75
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	337 50 338	P° au 15		d 5f		d10		
....	Grosses coupures		P° au 31		d 5f		d 5f		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50 455	au 15..					457 50	451 25
....	Grosses coupures		P° au 15		d 5f		d10		
juin 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 15..					458	417 50
....	Grosses coupures		P° au 15		d 5f		d10		
			en liq..						
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	56f 50 10 20 25 35	au 15..					55 70	55 85
....	Grosses coupures	55f 56 10 20 25 35	P° au 15		d50		d25		
			en liq..						
juill. 83	d° 4%, int., (nég. ch. fixe 1f).		au 15..					65 ½	
....	Grosses coupures		P° au 15						
juill. 83	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	489 75 490	au 15..					489 75	463 75
juill. 83	Paquebots, oblig. remb. 500 fr.		au 15..					520	
juin 83.	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118	
....	Petites coupures.							118	
juill. 83	d° 4%							127 ½	
	Petites coupures.							127 ½	
août 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	412 10 413 75 415	au 15..					415	442 50
			en liq..						
juill. 83	d° 1881, 5%	335 337 50	au 15..					335	367 50
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P° au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq..						
	Obl. 100 fl., t. p.	101 25	au 15..					101	
....	d° 500 fl., t. p.	101 25	P° au 15		d 1f		d50	101	98
....	d° 1000 fl., t. p.	101 25	P° au 31		d25		d50	100 10	
....	d° 10000 fl., t. p.							103 20	
juill. 83	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50) :								
	Obl. 100 fl., t. p.	77 f 75	en liq..					74 75	
....	d° 500 fl., t. p.	74f 74 60	au 15..					74 60	78 90
....	d° 1000 fl., t. p.	74 f 20 30 20						74 50	
	d° 10000 fl., t. p.							76	
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 15..					96	
			en liq..						
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	91 15	91 25	91 05	91 19	90 75	90 85
....	coup. 500 fr.		P. au 15		d 1f				
....	c. 100 à 500 fr. exclusᵗ.	91f 9 91⅞ 90 91 10 15	P° au 15	91 20	91 25 d25		91 25 d50		
....	coup. 50 fr.		P° au 31		d 1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	91 91 05	P° au 31		91 80 d25	91 50	91 65 d50	90 70	
avril 83	d° 3%		au 15..					54 30	47 50
avril 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	294 29	au 15..					294	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé	14 ½	au 15..					13 50	15 ½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15..					11	16 60
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 15..					58 ½	
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 75	au 15..					90 50	88 75
juill. 83	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 15..					108	
mai 83.	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t. p.		P° au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.	84 ¼ ⅜	au 15..					84	
....	d° de 100 liv. st.	84 ¼ ⅜ ½						84	90
....	d° de 500 liv. st.	83 ¼ ⅜ ½						83 ½	
....	d° de 1000 liv. st.	¼ ⅜ ½						83 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	87 ¼ ⅜ ½	au 15..					87 ½	
....	d° de 100 liv. st.	86 ¾	P° au 15		d 1f			86	89
....	d° de 500 liv. st.	86 ¾						86 ¾	
....	d° de 1000 liv. st.	86 ¾						86 ½	
juin 83.	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15..					84 ½	
....	d° de 100 liv. st.		P° au 15		d 1f		d10	84 ½	91 ½
....	d° de 500 liv. st.							84 ½	
....	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
avril 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f 20), t. p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	78 ½	au 15..					78	
....	d° de 100 liv. st.	78 ½						78 ½	80
....	d° de 500 liv. st.	76 ¼ ½						76 ½	
....	d° de 1000 liv. st.	76 ¼ ½						75 ½	
juill. 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	91 50 30	au 15..					91 05	93 25
....	d° de 2500 fr.	91 50 20 10	P° au 15		d 1f		d50	91 10	88 25
....	d° de 12500 fr.		P° au 31		d 1f		d50	91 10	
juill. 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orᵗ),		en liq..						
	nég. s. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58	91 40
....	d° de 1000 r.	55 ½	P° au 15		d 1f		d50	57 ½	
mai 83.	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orᵗ),		en liq..						
	nég. s. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58	55 ½
....	d° de 1000 r.		P° au 15		d 1f		d50	55	
avril 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.. / au 15..					225	242 50
	Grosses coupures		P° au 15						
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	375 377 50	au 15..					377 50	465
juill. 83	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	486 483 75	au 15..		d10			483 75	486 25
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 15..	8 95			9 05		
....	coup. de 62 fr. 50.	8f 90 95 9f	P° au 15		d25		d50	9	8 95
....	coup. de 12 fr. 50.		P° au 31		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.	50	au 15..					51	120
mars 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t. p.	65 63f 50 62 50 61 61	au 15..					60	70
....	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).		
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	328	325
d° nouv., 307f 50 p. d°	325	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	565	560
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	355	353
d° nouveau d°	351	350 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	355	354
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	356	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	110	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361	359 50
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	364	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	359	358 ½
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	585	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	367	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	359 50	358
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357	356
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).	355	
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	359	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	257	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	369 75	358 50
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	367 50	340
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1125	1110
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 75	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358	356
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	155	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	137 50	132 50
3e et 4e émiss., de 108,313 à 190,312.	127 50	127
Orl.-Évreux-Rib., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	354 50	353 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.		
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).		
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	150	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	330	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t. p.	262 75	262 50
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	472 50	
d° 5%, remb. 500 fr.	490	
Tramw. du départᵗ du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 500 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	542 50	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	65	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	248	246
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	505	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	510	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 500 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510	507
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	566	503
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	488 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 500 fr.	205	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 11 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
sept. 83	Emprunt Ottoman: 1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	58f75 56f75	en liq.. au 15..					52 ..	[illegible]
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50 f	en liq.. au 15.. P au 15		d5'		d1'	50 ..	93 75
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f50 44f	en liq.. au 15.. P au 15		d5'		d10	44 50	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	492 50 491 25 490 ... 492 50 493 75	en liq.. au 15.. P au 31 P au 31 P au 15 P au 15	493 75	493 .. d10 d5' d50 d5'	493 75	493 75 d20 d10 d20 d10	498 75	495 ..
avr. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	510	en liq.. au 15.. P au 15	515				510 ..	515 ..
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10).		en liq.. au 15.. P au 15				d10	500 ..	565 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq.. au 15.. P au 15					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	365 360	en liq.. au 31.. P au 15 P au 31	362 50	d5 d20		d10 d10	365 ..	360 ..
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10).		au 15..					500 ..	500 ..
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p^s (200f) p. (ex-coup. 1)	522 50 523 75 525	en liq.. au 15.. P au 15	520	d5'		d10	522 50	522 50
juill. 82	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	672 50 675 671 25 673 75	en liq.. au 15.. P au 15 P au 31	672 50	672 50 d5' 690 .. d5'	670 677 50 680 ..	671 25 d10 683 75 d10	667 50	671 25
	Grosses coupures								
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq.. au 15.. P au 15 P au 31		d5' d5'		d10 d10	708 ..	708 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).	765 770	en liq.. au 15.. P au 15 P au 31		d5' d20		d10 d10	760 ..	762 50
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq.. au 15.. P au 15	545	d5'		540 d10	550 ..	547 50
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq.. au 15.. P au 15		d5'		d10 d10	420 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq.. au 15.. P au 15	465				467 50	467 50
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	380 378 75 377 50	en liq.. au 15..					377 50	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	380	au 15..					380 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	185 190 192 50 192 75 195 197 50 200 195 190 ... 192 50 195 190	en liq.. au 15.. P au 15 P au 31	190 ..	200 200 .. d5' d20	190	190 d10	185 ..	182 50
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7).		en liq.. au 15.. P au 15		215 .. d5' d10	205	210 .. d10	492 50	475 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6).		en liq.. au 15.. P au 15					503 75	665 ..
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	670 672 50 675	en liq.. au 15.. P au 15 P au 15 P au 31 P au 31	675	677 50 d20 d5' d20 d5'	675	675 d10 d10	672 50	677 50
	d° Grosses coupures								
juill. 82	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq.. au 15.. P au 15					225 ..	210 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48).	320 318 75 317 50	en liq.. au 15.. P au 15 P au 31	317 50	d5' 312 50 d5'		315 d10 d10	318 75	317 50
	d° Grosses coupures								
juill. 82	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.. au 15.. P au 15					382 50	[illegible]
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	495	en liq.. au 15.. P au 15 P au 15 P au 31	495	d5' d20 500 .. d5'		d10 d10	490 ..	493 75
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43).		en liq.. au 15.. P au 15		d5'		d10	485 ..	485 ..
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé.		en liq.. au 15..					133 50	145 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52).	627 50	en liq.. au 15..					625 .	620 .
	d° Grosses coupures.		P au 15 P au 31		d5' d5'		d10 d10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	417 50 418 75	en liq.. au 15.. P au 15 P au 31	420 ..	421 25 d5' d5'	420	420 d10 d10	417 50	418 75
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.. au 15.. P au 15					445 ..	450 ..
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 6.)	475	en liq.. au 15.. P au 15 P au 31				d10 d10	475 ..	495 ..
juill. 82	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 3.)		en liq.. au 15.. P au 15				d10	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.	... ..	... ..
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.	... ..	... ..
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.	... ..	... ..
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.	... ..	... ..
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série	... ..	... ..
d° d° 2e série	... ..	... ..
Santander et Quiros, remb. 350 fr.	... ..	... ..
Cail et Cie, remb. 450 fr.	425 ..	... ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	... ..	... ..
d° d° r. 250 fr.	... ..	... ..
Oyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	450 ..	442 50
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.	340 ..	... ..
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	515 ..	... ..
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	504 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	416 25	415 ..
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	508	... ..
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	463 ..	462 ..
Oigeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.	... ..	... ..
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	505 ..	... ..
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.	... ..	... ..
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.	... ..	... ..
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	572 50	... ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	130 ..	... ..
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.	... ..	... ..
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	85 ..	... ..
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5 ..	79 ..	... ..
Canaux Agricoles, 5%, remb. 1.. f.	42 ..	... ..
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	247 50	246 50
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	257 .	255 50
d° 160 fr. p.	560 .	155 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	... ..	... ..
d° d° tout payé.	... ..	... ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	85 ..	84 50
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.	... ..	... ..
Fonds d'Etats et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f20)	... ..	... ..
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch^ge).	... ..	... ..
d° 6%, 71 (fixe 25f20).	... ..	... ..
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	492 50	... ..
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.	... ..	... ..
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	314 50	313 ..
Dette Autrich. 5% convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ½	... ..
d° 1000 fl. d°	67 .	... ..
d° 100 fl. d°	... ..	... ..
d° 1000 fl. d°	... ..	... ..
Oblig. 100 fl. (papier).	... ..	... ..
d° 1000 fl. d°	... ..	... ..
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	... ..	... ..
Emprunt Belge, 2½ %	... ..	... ..
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.fi. 25.20).	... ..	... ..
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.	... ..	... ..
d° d° non gar., r. 1904-1908.	... ..	... ..
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.	... ..	... ..
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.	... ..	... ..
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.	... ..	... ..
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881	... ..	... ..
d° Bonds remb. 12 août 1881.	... ..	... ..
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)	... ..	... ..
d° Hollandais, 2½ %, C.P.	... ..	... ..
d° C.H.	... ..	... ..
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).	... ..	... ..
d° 4%, 1878... (d° 2.10).	... ..	... ..
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 25	... ..
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	295 ..	294 ..
d° Grosses coupures	... ..	... ..
d° Coupures de 5	... ..	... ..
d° Indien, 4%, 78.... (nég. ch.).	... ..	... ..
d° Norvégien, 4½, 76. (f° 25.20).	... ..	... ..
d° 4½, 78. d°	... ..	... ..
d° 4%, 1880	... ..	... ..
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f	... ..	... ..
d° d° coup. 62f 50.	... ..	... ..
d° d° coup. 12f 50.	... ..	... ..
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 st.	... ..	... ..
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.	... ..	... ..
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.	... ..	... ..
d° 1863. d°	... ..	... ..
d° 1865. d°	... ..	... ..
d° 1869. d°	... ..	... ..
d° 1873. d°	... ..	... ..
Empr. Piémontais, 1849, 5%	... ..	... ..
d° 1850, 5%	... ..	... ..
d° Cert. anglais, 5%.	... ..	... ..
Empr. Romain, 5 %.	94 ½	... ..
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	93 ½	... ..
d° 1866, 5%	... ..	... ..
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° 1877-78, 3%	... ..	... ..
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445 ..	... ..
d° 1880, 3%, t. p.	... ..	... ..
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.	... ..	... ..
Empr. Russe, 50, 4½ (nég.ch.f. 25f50).	... ..	... ..
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397 ..	394 ..
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	396 ..	394 ..
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	... ..
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch. f. 25f10).	... ..	... ..
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	505 .	502 50
Empr. Tunisien. P. coup. arr. (87f50).	... ..	... ..
d° d° (105 f.)	... ..	... ..

Seizième année. — N° 12. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Dimanche 13 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 13 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant des directeurs de succursales de la Banque de France (page 185).
— appliquant à la Martinique la législation sur les armes de poche (page 185).
— portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère du commerce) (page 186).
— étendant le service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique aux trois nouvelles circonscriptions de Paris (page 186).

Arrêtés fixant la date du tirage au sort des obligations trentenaires du Trésor et nommant les membres de la commission chargée de procéder aux opérations de ce tirage (page 186).
— nommant des membres du conseil supérieur d'enseignement institué près l'école nationale des beaux-arts (page 186).

Décision autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 186).

Documents du ministère de la guerre :
Rapport adressé au Président de la République, suivi d'un décret portant organisation d'une école de sous-officiers élèves-officiers de l'artillerie et du génie (page 187).
— adressé au Président de la République concernant l'admission et l'avancement des médecins et pharmaciens civils dans le cadre des officiers de réserve et dans le cadre des officiers de l'armée territoriale. — Décret et règlement y annexés (page 188).
Décret portant nominations dans les musiques militaires (page 189).
Décision portant admission de deux généraux de brigade dans le cadre de réserve (page 189).
— portant mutations dans l'arme de l'infanterie, l'arme de la cavalerie, l'arme de l'artillerie, le corps du génie, le corps de santé militaire et le service des subsistances militaires (page 189).
— portant nominations à l'emploi de médecin et de pharmacien stagiaire (page 190).

PARTIE NON OFFICIELLE

Discours prononcé par le ministre du commerce à la première séance du conseil supérieur de l'enseignement technique (page 191).

Circulaire du ministre de la guerre contenant des dispositions relatives aux engagements volontaires (page 192).

Avis et communications. — Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le 1er septembre jusqu'à la fin du mois de décembre 1883. — Liste des récompenses décernées à l'occasion de l'exposition internationale d'Amsterdam (section coloniale) (page 193).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 12 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 202).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 12 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 203).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — *Dr A.-J. Martin* (page 204).

Informations (page 208).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 209).

Bourses et marchés (page 212).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 11 à 14).
— Documents (page 1137 à 1140).

Chambre. — Débats parlementaires (page 11 à 18).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 12 Janvier 1884.

Par décret du Président de la République, en date du 12 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Paulian, directeur de la succursale de la Banque de France à Tulle, a été nommé directeur de la succursale de Carcassonne, en remplacement de M. Georges, décédé.

M. Roux (Joseph-Marie), caissier de la succursale de la Banque de France à Bayonne, a été nommé directeur de la succursale de Tulle, en remplacement de M. Paulian.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu la loi du 24 mai 1834 sur les armes de guerre, promulguée à la Martinique le 1er mai 1852, en exécution du décret du 22 janvier 1852 et édictant des pénalités contre des faits prévus par les décrets des 2 nivôse an XIV, 12 mars 1806 et l'ordonnance du 23 février 1837, lesdits décrets et ladite ordonnance non promulgués dans la colonie;

Vu l'article 8 du sénatus-consulte du 3 mai 1854,

Décrète :

Art. 1er. — Les décrets du 2 nivôse an XIV, du 12 mars 1806 et l'ordonnance du 23 février 1837 sont déclarés applicables à la colonie de la Martinique.

Art. 2. — Le ministre de la marine et des colonies et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel de la marine*.

Fait à Paris, le 29 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce,

Vu la loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 10 janvier 1884, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Straus, docteur en médecine, agrégé près la faculté de médecine de Paris. Chargé d'une mission scientifique en Egypte pour y étudier le choléra. A fait preuve du plus grand dévouement dans l'accomplissement de cette mission.

Nocard, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort. Chargé d'une mission scientifique en Egypte pour y étudier le choléra. A fait preuve du plus grand dévouement dans l'accomplissement de cette mission.

Art. 2. — Le ministre du commerce et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce,

CH. HÉRISSON.

Le Président de la République française,

Vu l'article 2 de la loi du 21 mars 1878 ;

Vu les décrets des 25 janvier 1879, 2 mai 1880, 27 décembre 1881 et 26 janvier 1883;

Sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes,

Décrète :

Art. 1er. — Le service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique dans les limites de l'ancien octroi de Paris et échangées conformément aux prescriptions des décrets sus-visés, est étendu aux trois nouvelles circonscriptions suivantes, savoir :

1° A la portion du 19e arrondissement non encore desservie et comprise entre la rue de l'Atlas, la rue Bolivar, la rue Manin, les fortifications (de la porte de Chaumont à la porte de Romainville), la rue de Belleville et le boulevard de la Villette ;

2° Au 20e arrondissement tout entier ;

3° Au 12e arrondissement tout entier.

Art. 2. — Le nouveau service sera inauguré à la date du 1er février prochain.

Art. 3. — Le ministre des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 9 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des postes et des télégraphes,

AD. COCHERY.

Le ministre des finances,

Vu l'arrêté du 22 décembre 1858 qui a réglé les formes de l'émission et du remboursement des obligations trentenaires du Trésor ;

Vu l'article 1er du décret du 4 juillet 1861 ;

Vu l'article 4 du même décret, fixant au 20 janvier de chaque année, à partir de l'année 1862, le tirage au sort de ces obligations ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1872 qui a institué une commission pour reconstituer les roues détruites dans l'incendie du ministère, et qui contenaient les numéros des obligations trentenaires à rembourser ;

Vu le procès-verbal de ladite commission, constatant qu'il a été procédé à cette opération les 18 et 19 juin 1872, en présence du public convoqué à cet effet, par avis inséré au *Journal officiel* du 14 juin 1872,

Arrête :

Art. 1er. — Le lundi 21 janvier 1884, il sera procédé, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage, par la voie du sort, des obligations trentenaires de la vingt-cinquième annuité (1re émission), de la vingt-quatrième annuité (2e émission) ; enfin, de la vingt-troisième annuité (3e émission), à rembourser au capital nominal de cinq cents francs (500 fr.), à partir du 20 juillet de la même année 1884 ;

Le nombre de ces obligations est fixé, savoir :

Celles de la 1re émission à neuf mille cent quarante-une obligations (9,141) ;

Celles de la 2e émission, à neuf mille trois cent sept obligations (9,307) ;

Celles de la 3e émission, à quatorze mille deux cent vingt-neuf (14,229).

Art. 2. — Les obligations, désignées par le sort, qui auront été converties en rentes 3 p. 100, en conformité de la loi du 12 février 1862, ne donneront lieu à aucun remboursement.

Art. 3. — Il sera dressé, séance tenante, un procès-verbal de cette opération, lequel, après avoir été signé par les fonctionnaires présents, sera déposé au service chargé du contreseing, afin que des ampliations en soient délivrées à qui de droit.

Fait à Paris, le 4 janvier 1884.

P. TIRARD.

Le ministre des finances,

Vu l'arrêté en date de ce jour, réglant les conditions du tirage au sort des obligations trentenaires du Trésor à rembourser au capital nominal de 500 francs, à partir du 20 juillet prochain ;

Arrête :

Art. 1er. — Une commission est instituée à l'effet de procéder aux opérations prescrites par l'arrêté sus-visé.

Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission :

MM. Labuze, sous-secrétaire d'Etat des finances, président ;

Gay, conseiller d'Etat, directeur du mouvement général des fonds ;

Grimprel, directeur de la dette inscrite ;

Chazal, caissier payeur central du Trésor ;

Le Mouton de Boisdeffre, contrôleur central du Trésor ;

Lamblin, sous-directeur des affaires législatives du matériel, des archives et du contreseing ;

Breil, chef de bureau à la direction du mouvement général des fonds, qui remplira les fonctions de secrétaire ;

Millon de Montherlant, sous-chef au bureau du matériel, qui sera chargé des fonctions de secrétaire adjoint.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au service chargé du contreseing, pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 4 janvier 1884.

P. TIRARD.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, rendu sur la proposition du directeur des beaux-arts, MM. Meissonier, Bonnassieux, membres de l'Institut, et Schœneverk, statuaire, ont été nommés membres du conseil supérieur d'enseignement institué près l'école nationale des beaux-arts, en remplacement de MM. Eugène Guillaume, Chapu et Antonin Mercié, nommés professeurs à cet établissement.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 12 janvier 1884, a été autorisée la création d'une recette simple de

4° classe des postes dans les communes de Quintenas (Ardèche), Lignac (Indre).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 janvier 1884.

Monsieur le Président,

Nul sous-officier ne peut être aujourd'hui nommé sous-lieutenant d'infanterie ou de cavalerie, pendant le temps de paix, sans avoir suivi avec succès les cours de l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent ou ceux de l'école d'application de cavalerie de Saumur.

L'expérience a montré les heureux résultats de cette règle, dans laquelle il semble nécessaire de faire rentrer les deux seules armes qui y font encore exception : l'artillerie et le génie.

C'est dans ce but qu'a été préparé le projet de décret ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature et qui porte organisation d'une école de sous-officiers élèves officiers de l'artillerie et du génie à Versailles.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Le Président de la République française,

Vu l'article 23 des lois des 13 mars et 15 décembre 1875, relatives à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale;

Considérant qu'il importe d'organiser, pour l'artillerie et le génie, comme pour les autres armes, une école unique destinée à compléter l'instruction des sous-officiers jugés susceptibles de devenir officiers;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décrète :

TITRE Ier

BUT DE L'INSTITUTION DE L'ÉCOLE. — SON RECRUTEMENT

Art. 1er. — Il est institué, à Versailles, une école de sous-officiers de l'artillerie et du génie, qui a pour but de compléter l'instruction des sous-officiers de ces deux armes reconnus susceptibles d'être nommés sous-lieutenants.

En temps de paix, nul sous-officier ne pourra être promu sous-lieutenant dans l'artillerie ou dans le génie, s'il n'a suivi avec succès les cours de cette école et satisfait aux examens de sortie dont les programmes sont arrêtés par un règlement ministériel.

Art. 2. — Indépendamment des sous-officiers de l'armée de terre, régulièrement désignés, l'école peut recevoir, sur la demande du ministre de la marine, des sous-officiers de l'artillerie de la marine.

Conditions d'admission.

Art. 3. — Les sous-officiers régulièrement proposés par leur inspecteur général sont admis à l'école à la suite d'un concours dont les conditions sont déterminées pour chaque arme par un règlement ministériel.

Pour être proposés, les sous-officiers devront avoir au moins un an de grade au 1er mars de l'année de l'admission à l'école.

Les sous-officiers qui seraient libérables pendant la durée de leur séjour à l'école devront souscrire, avant d'y entrer, un nouvel engagement.

Désignation par le ministre du nombre des élèves admis.

Art. 4. — Le ministre fixe, chaque année, suivant les besoins du service, le nombre des élèves, de chacune des deux armes, à admettre à l'école.

Rang, tenue, armement et équipement des élèves de l'école.

Art. 5. — Les sous-officiers admis à l'école prennent la dénomination de sous-officiers élèves officiers; ils sont remplacés dans les emplois spéciaux (adjudant, maréchal des logis chef ou sergent-major, fourrier, sous chef artificier, etc.) dont ils étaient pourvus dans leur corps et placés comme maréchaux des logis ou sergents dans une batterie ou compagnie; ils peuvent même être mis hors cadre sur l'ordre du ministre.

La tenue, l'armement et l'équipement des sous-officiers élèves-officiers sont déterminés par un règlement ministériel.

Les sous-officiers élèves officiers doivent le salut aux officiers; ils y ont droit de la part de tous les sous-officiers (sauf les adjudants) et des caporaux, brigadiers et soldats.

TITRE II

PERSONNEL DE L'ÉCOLE, PERSONNEL DES CADRES DE L'ÉCOLE

Art. 6. — Le commandement et la direction de l'école sont confiés à un colonel ou à un lieutenant-colonel d'artillerie. Il a sous ses ordres un chef de bataillon du génie, commandant en 2e.

L'autorité du commandant de l'école s'étend sur toutes les parties du service, de l'instruction et de l'administration.

Le commandant de l'école est sous les ordres directs du ministre de la guerre.

Le commandant en 2e est chargé, sous les ordres du commandant de l'école, de toutes les parties du service; il remplit les fonctions de directeur des études.

Des capitaines instructeurs sont chargés de l'instruction théorique et pratique, de la tenue et de la discipline; ils ont sous leurs ordres des lieutenants instructeurs.

L'enseignement est donné aux sous-officiers élèves officiers par des professeurs militaires ou civils.

Le capitaine professeur du cours d'administration remplit les fonctions de major; un lieutenant d'artillerie ou du génie remplit les fonctions de trésorier; un garde d'artillerie ou un adjoint du génie, celles de comptable du matériel.

La désignation de cet employé, ainsi que celle du lieutenant-trésorier, est faite alternativement par les services de l'artillerie et du génie, et pendant une période de quatre années pour chacun d'eux.

Un médecin-major de 2e classe est chargé du service sanitaire de l'école.

Un personnel secondaire, composé de sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats, est employé soit à l'instruction militaire des élèves, soit à la tenue des écritures, et aux divers services intérieurs de l'école.

Ce personnel est mis hors cadre.

La composition de ces divers personnels (officiers, troupe, professeurs civils) est déterminée par les tableaux A et B annexés au présent décret.

Un détachement de la 5e compagnie de cavaliers de remonte est affecté au service de l'école, sa composition est déterminée par le tableau C annexé au présent décret.

Tout le personnel (officiers, professeurs civils et troupe) est nommé par le ministre.

TITRE III

ENSEIGNEMENT — PROGRAMMES

Art. 7. — Les sous-officiers élèves officiers reçoivent à l'école une instruction générale et une instruction militaire.

La première a pour but de développer les connaissances générales qu'ils possèdent déjà, de façon à leur donner la culture intellectuelle indispensable à tout officier.

L'instruction militaire est dirigée de façon à leur faire acquérir l'aptitude nécessaire pour bien remplir les fonctions d'officier d'artillerie ou du génie.

Cette instruction est à la fois théorique et pratique.

La partie pratique comprend une révision générale des exercices et manœuvres du génie et de l'artillerie, le tir des armes portatives et des bouches à feu, etc., enfin l'équitation et l'escrime.

Les programmes détaillés de l'enseignement donné à l'école sont arrêtés par le ministre.

Conseil d'instruction.

Art. 8. — Il est constitué à l'école un conseil d'instruction composé ainsi qu'il suit :

Le commandant de l'école, président ;

Membres :
- Le commandant en second, directeur des études.
- Deux officiers supérieurs pris dans les régiments d'artillerie et du génie et moins anciens que le commandant de l'école.
- Le capitaine d'artillerie instructeur.
- Le capitaine du génie instructeur.
- Un des capitaines professeurs (renouvelé tous les ans).

Ce conseil est appelé à émettre son avis sur tout ce qui concerne les méthodes d'instruction et le service intérieur de l'école; il provoque les améliorations qui lui paraissent utiles et propose les modifications à apporter aux programmes d'admission, d'enseignement et de sortie.

Durée des cours.

Art. 9. — L'ouverture des cours a lieu, chaque année, le 1er avril; leur clôture à la fin du mois de février de l'année suivante.

TITRE IV

RÉGIME. — POLICE. — DISCIPLINE.

Régime.

Art. 10. — Sous le rapport de la police et de la discipline, l'école est soumise au même régime que les corps de troupe, sauf les dispositions spéciales que déterminera le règlement ministériel à intervenir sur le service intérieur de l'école.

Conseil de discipline.

Art. 11. — Un conseil de discipline est institué pour se prononcer sur le compte des élèves qui, par des fautes graves ou par leur inconduite habituelle, se mettraient dans le cas d'être exclus de l'école.

Le conseil de discipline est composé de 5 membres, savoir :

Le commandant de l'école, président.

Membres :
- Le commandant en 2e ;
- Le capitaine d'artillerie instructeur ;
- Le capitaine du génie instructeur ;
- Le capitaine professeur le plus ancien.

L'exclusion est prononcée par le ministre sur la proposition du conseil de discipline.

Le sous-officier élève officier dont l'exclusion est prononcée est immédiatement dirigé sur un corps de troupe de son arme, où il rentre comme maréchal des logis ou sergent.

TITRE V

ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ DE L'ÉCOLE

Conseil d'administration.

Art. 12. — L'école est administrée par un conseil composé ainsi qu'il suit :

Le commandant de l'école, président ;

Membres :
- Le commandant en 2e,
- Le capitaine professeur d'administration faisant fonctions de major,
- Un capitaine instructeur d'artillerie ou du génie, (renouvelés tous les ans,)
- Un des capitaines professeurs, (renouvelés tous les ans,)
- Le lieutenant trésorier,

Le garde d'artillerie ou l'adjoint du génie comptable du matériel, secrétaires.

Mode d'administration.

Art. 13 — Le mode d'administration et de comptabilité de l'école est celui que détermine le décret du 30 mai 1875.

Les officiers du cadre reçoivent les allocations en deniers prévues par les tarifs du 31 décembre 1878, et les hommes de troupe du cadre celles prévues par les tarifs du 25 décembre 1875.

Les sous-officiers élèves officiers reçoivent une solde unique fixée à 2 francs par jour et une indemnité pour résidence dans Paris fixée à 0 fr. 50.

TITRE VI

EXAMENS DE SORTIE. — CLASSEMENT

Examens de fin d'année.

Art. 14. — A la fin de leur année d'études, les sous-officiers élèves officiers subissent des examens de sortie devant un jury dont les membres sont désignés par le ministre et qui est composé ainsi qu'il suit :

Un général de brigade de l'artillerie ou du génie, président.

Un colonel ou lieutenant-colonel d'un régiment d'artillerie.

Un colonel ou lieutenant-colonel d'un régiment du génie.

Un capitaine d'artillerie, examinateur.

Un capitaine du génie, examinateur.

Le jury s'assemble à l'époque fixée par le ministre de la guerre.

Classement par ordre de mérite.

Art. 15. — Un règlement ministériel fixe la valeur relative des divers éléments qui doivent entrer dans le classement définitif des élèves.

Le jury établit ce classement par ordre de mérite, séparément pour les sous-officiers élèves de chaque arme, d'après les résultats des examens et les notes de l'année.

Le classement est ensuite envoyé au ministre de la guerre par le président du jury d'examen.

Élèves ayant satisfait aux examens de sortie.

Art. 16. — Tous les sous officiers élèves officiers qui ont satisfait aux examens de sortie sont promus sous-lieutenants dans l'arme à laquelle ils appartiennent.

Leur numéro de classement de sortie détermine leur rang d'ancienneté dans le grade de sous-lieutenant.

Élèves n'ayant pas satisfait aux examens de sortie.

Art. 17. — Les sous-officiers élèves officiers, qui n'ont pas satisfait aux épreuves de sortie, seront renvoyés dans leur corps et pourvus du grade qu'ils avaient avant leur entrée à l'école.

Ceux d'entre eux qui auraient une interruption forcée de travail de plus de trente jours consécutifs peuvent être autorisés par le ministre, à titre exceptionnel, et sur la proposition du conseil d'instruction, à faire une deuxième année d'études avec la promotion suivante et à concourir avec elle.

Dans aucun cas, un élève ne pourra rester plus de deux années à l'école.

TITRE VII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 18. — Des règlements ministériels déterminent les dispositions de détail que comportent l'admission des élèves, le service intérieur de l'établissement, la marche de l'instruction et le classement de sortie de l'école.

Art. 19. — Toutes les dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogées.

Art. 20. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de la guerre,

E. CAMPENON.

TABLEAUX

fixant

LA COMPOSITION DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Tableau A

OFFICIERS

Colonel ou lieutenant-colonel d'artillerie, commandant l'école		1	16
Chef de bataillon du génie, commandant en 2e		1	
Capitaines	d'artillerie instructeur	1	
	du génie instructeur	1	
Lieutenants	d'artillerie instructeurs dont 1 instructeur d'équitation	3	
	du génie instructeur	1	
Lieutenant d'artillerie ou du génie, trésorier		1	
Médecin major de 2e classe		1	
Garde d'artillerie au adjoint du génie comptable du matériel		1	
Professeurs	Capitaine d'artillerie	1	
	Capitaines d'artillerie ou lieutenants adjoints	2	
	Capitaine du génie	1	
	Capitaine du génie ou lieutenant adjoint	1	
Professeurs civils			2
			[illegible]

Tableau B

Adjudants	Maître d'escrime	1	3
	Sous-instructeurs (l'un d'eux remplira en même temps les fonctions de vaguemestre)	2	
Sergent maître d'escrime			1
Brigadiers ou caporaux	Maître adjoint d'escrime	1	2
	Maître maréchal ferrant	1	
Soldats	Trompettes	2	23
	Perruquier	1	
	Aide maréchal ferrant	1	
	Ouvrier armurier	1	
	Ouvriers tailleurs	2	
	Ouvriers cordonniers	2	
	Ouvriers selliers	2	
	Employés divers	12	
			29

Tableau C

DÉTACHEMENT DE LA 5e COMPAGNIE DE CAVALIERS DE REMONTE

Maréchal des logis	1	30
Fourrier	1	
Brigadiers	3	
Cavaliers	25	
Chevaux de manège ou de carrière		60

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 janvier 1884.

Monsieur le Président,

A part quelques médecins militaires en retraite ou provenant de l'armée active à la suite de démissions et pourvus, dans l'armée territoriale, d'un grade supérieur à celui d'aide-major de 2e classe, le corps de santé de cette armée ne possède que des médecins de ce dernier grade.

Afin de pouvoir, sans retard, organiser ce corps et assurer, en cas de mobilisation, le bon fonctionnement du service de santé dans l'armée territoriale ainsi que dans les formations sanitaires de campagne auxquelles ces médecins sont appelés à concourir et dans les hôpitaux de l'intérieur et de l'Afrique, il m'a paru nécessaire, en attendant le vote de la loi sur l'avancement dans l'armée, de préparer le projet de décret ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre,

E. CAMPENON.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée;

Vu la loi du 13 mars 1875 relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale;

Vu la loi du 22 juin 1878 sur les pensions de l'armée de terre;

Vu le décret du 31 août 1878 portant règlement sur l'état des officiers de réserve et des officiers de l'armée territoriale;

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée,

Décrète :

Art. 1er. — Jusqu'à la promulgation de la loi à intervenir sur l'avancement dans l'armée, l'admission et l'avancement des médecins et des pharmaciens civils dans le cadre des officiers de réserve et dans le cadre des officiers de l'armée territoriale seront réglés transitoirement conformément aux dispositions ci-après énoncées.

Art. 2. — Nul ne pourra obtenir de prime abord que le grade d'aide-major de 2e classe dans le cadre des officiers de réserve ou dans le cadre des officiers de l'armée territoriale.

L'aptitude à ce grade sera constatée par un examen dont les matières seront déterminées par un règlement ministériel.

Seront dispensés de cet examen, les docteurs en médecine qui l'auront déjà subi avec succès comme étudiants, au moment où ils se seront portés candidats à l'emploi de médecin auxiliaire, et les pharmaciens de 1re classe qui l'auront également subi avec succès pendant la période de leur scolarité.

Art. 3. — Les conditions d'ancienneté imposées aux médecins et aux pharmaciens de réserve et de l'armée territoriale, pour passer d'un grade à un autre, seront déterminées par la loi sur l'avancement actuellement encore en vigueur.

Toutefois, l'avancement aura lieu par ancienneté et par corps d'armée, sur des listes de choix constatant l'aptitude des intéressés à passer au grade supérieur.

Ces listes seront établies d'après des propositions dont l'initiative appartiendra aux directeurs du service de santé et qui seront approuvés par les généraux commandant les corps d'armée.

Art. 4. — Pourront exceptionnellement être promus d'emblée au grade de major de 2e classe dans le cadre des officiers de réserve et au grade de major de 1re classe dans le cadre des officiers de l'armée territoriale, à la condition d'avoir été primitivement pourvus du grade d'aide-major de 2e classe, les médecins et les pharmaciens appartenant à l'une des catégories suivantes :

Médecins-professeurs titulaires des chaires de clinique, de pathologie, de médecine légale, de médecine opératoire et d'anatomie, dans les facultés de médecine et les facultés mixtes.

Pharmaciens-professeurs titulaires dans les écoles supérieures de pharmacie et dans les facultés mixtes.

Art. 5. — Pourront exceptionnellement être promus d'emblée au grade de major de 2e classe dans le cadre des officiers de réserve et dans le cadre des officiers de l'armée territoriale, à

la condition d'avoir été primitivement pourvus du grade d'aide-major de 2^{e} classe, les médecins et les pharmaciens professeurs agrégés des chaires mentionnées à l'article précédent dans les facultés, les professeurs desdites chaires dans les écoles de médecine, les pharmaciens professeurs agrégés des écoles supérieures de pharmacie et des facultés mixtes, ainsi que les médecins et pharmaciens qui remplissent les emplois de médecins, de chirurgiens ou de pharmaciens d'hôpitaux dans les villes où ces emplois sont donnés au concours.

Art. 6. — Les médecins et les pharmaciens de l'armée territoriale maintenus, sur leur demande, par le ministre de la guerre, dans les cadres de ladite armée après avoir accompli les vingt années de service imposées par la loi sur le recrutement, peuvent être promus au grade immédiatement supérieur si toutefois ils possèdent l'aptitude physique indispensable au service en campagne. Cette aptitude sera constatée par un médecin de l'armée active délégué à cet effet.

Ils seront maintenus dans l'armée territoriale jusqu'à l'âge de 65 ans pour les principaux et majors de 1^{re} classe, et de 60 ans pour les autres.

Art. 7 — Un règlement ministériel déterminera les mesures à suivre pour l'application des prescriptions qui précèdent.

Art. 8. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,

Le ministre de la guerre,

E. CAMPENON.

RÈGLEMENT MINISTÉRIEL

relatif

à la mise à exécution du décret du 10 janvier 1884, concernant l'admission et l'avancement des médecins et des pharmaciens civils dans le cadre des officiers de réserve et dans le cadre des officiers de l'armée territoriale.

Le ministre de la guerre arrête, au sujet de l'application du décret du 10 janvier 1884, relatif à l'admission et à l'avancement des médecins et des pharmaciens civils dans le cadre des officiers de réserve et dans le cadre des officiers de l'armée territoriale, les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. — A partir du 1^{er} janvier 1885, les docteurs en médecine et les pharmaciens de 1^{re} classe, appartenant à la disponibilité, à la réserve de l'armée active, à l'armée territoriale ou à la réserve de l'armée territoriale, ne pourront être nommés au grade d'aide-major de 2^{e} classe qu'à la condition d'avoir subi avec succès un examen d'aptitude.

Art. 2. — Pour les docteurs en médecine, cet examen est le même que celui imposé par l'article 17 du règlement du 22 juillet 1883 aux étudiants en médecine possédant douze inscriptions valables pour le doctorat et aspirant à l'emploi de médecin auxiliaire. Il porte sur les matières suivantes :

Notions sur l'organisation générale de l'armée, la discipline et la hiérarchie militaires;

Notions sur l'organisation du service de santé à l'intérieur et en campagne;

Infirmeries régimentaires. — Composition des sacs et sacoches d'ambulance, de l'approvisionnement d'infirmerie régimentaire de campagne.

Postes de secours, infirmiers et brancardiers régimentaires.

Hôpitaux militaires.

Ambulances. — Infirmiers et brancardiers d'ambulance.

Hôpitaux mobiles et sédentaires de campagne.

Ambulances d'évacuation : trains d'évacuation, ambulances provisoires de gare.

Secours à donner aux blessés sur les champs de bataille : bandages et appareils improvisés, relèvement et transport des blessés, brancards et voitures.

Convention de Genève.

Art. 3. — Pour les pharmaciens de 1^{re} classe, l'examen comprend les matières suivantes :

Notions sur l'organisation générale de l'armée, la discipline et la hiérarchie militaires;

Notions sur l'organisation et le fonctionnement du service de la pharmacie, à l'intérieur et en campagne;

Composition en médicaments et en objets de pharmacie des approvisionnements d'infirmeries régimentaires d'ambulances, d'hôpitaux de campagne et d'hôpitaux temporaires.

Convention de Genève.

Art. 4. — L'examen des docteurs en médecine et des pharmaciens de 1^{re} classe aspirant au grade d'aide-major de 2^{e} classe est passé devant un jury composé :

Pour les docteurs en médecine. — D'un médecin-major de 1^{re} classe, président, et de deux médecins-majors de 2^{e} classe.

Pour les pharmaciens. — D'un médecin-major de 1^{re} classe, président, et de deux pharmaciens-majors de 2^{e} classe. L'un de ces deux pharmaciens peut être remplacé par un médecin-major de 2^{e} classe.

Art. 5. — Un jury fonctionne pour les médecins et les pharmaciens dans chaque ville siège d'une faculté ou d'école de médecine. Les examens ont lieu chaque année à des époques fixées par les directeurs du service de santé.

Art. 6. — Sont dispensés de se présenter aux épreuves dont il s'agit, les docteurs en médecine qui les ont déjà subies avec succès, à l'époque où ils se sont présentés comme candidats à l'emploi de médecin auxiliaire.

Art. 7. — Les membres du jury sont désignés par MM. les généraux commandant les corps d'armée, sur la proposition des directeurs du service de santé.

Les candidats doivent demander à prendre part à ces examens par une lettre adressée au directeur du service de santé du corps d'armée où ils résident.

Ils font connaître dans cette lettre d'une manière très précise, leurs noms et prénoms, et l'adresse à laquelle la convocation doit leur être envoyée par le directeur du service de santé.

Art. 8. — Au début des épreuves, les candidats médecins doivent présenter au président du jury le certificat qui leur a été remis par le secrétaire de la faculté, en attendant la délivrance du diplôme de docteur en médecine.

Les candidats pharmaciens ne pourront prendre part aux épreuves qu'à la condition de présenter au président du jury, soit le certificat qui leur a été remis par le secrétaire de l'école de pharmacie en attendant la délivrance du diplôme, soit un certificat attestant qu'ils sont pourvus de toutes les inscriptions nécessaires pour l'obtention du diplôme.

Les candidats pharmaciens qui ont déjà satisfait à cet examen comme étudiants sont dispensés de s'y présenter de nouveau lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme.

Art. 9. — Les examens terminés, le président du jury fait parvenir au directeur du service de santé du corps d'armée la liste des candidats qui les ont subis avec succès; elle est ensuite transmise au ministre. Cette liste doit mentionner l'adresse très exacte du domicile des candidats admis, afin que l'autorité militaire puisse procéder, sans retard, aux formalités exigées pour leur nomination au grade de médecin ou de pharmacien aide-major de 2^{e} classe.

Art. 10. — Après constatation de leur situation au point de vue du recrutement, il est délivré un titre de nomination provisoire aux candidats admis. Ce titre est destiné à les dispenser de répondre aux appels qui pourraient être faits des hommes de leur classe, et doit être renvoyé ultérieurement au ministre, par la voie hiérarchique, aussitôt après la délivrance de la nomination définitive.

Les candidats sont en même temps signalés à MM. les généraux commandant les corps d'armée, qui établissent en leur faveur, si toutefois rien ne s'y oppose, des mémoires de proposition conformes au modèle n° 46, annexé à l'instruction ministérielle du 28 décembre 1879 sur l'administration des hommes de tout grade de la disponibilité, de la réserve et de l'armée territoriale.

Art. 11. — Les examens prescrits par l'article 1^{er} du présent règlement ne sont obligatoires qu'à partir du 1^{er} janvier 1885. Jusqu'à cette époque, les nominations au grade d'aide-major de 2^{e} classe auront lieu, pour les médecins et les pharmaciens, conformément au mode actuellement en vigueur et sur la proposition de MM. les généraux commandant les corps d'armée.

Art. 12. — Conformément aux dispositions du décret du 10 janvier 1884, les médecins et les pharmaciens de tout grade de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale pourront être promus au grade supérieur.

A cet effet, dès qu'ils auront été mis en possession du présent règlement, les directeurs du service de santé dans chaque corps d'armée devront, sans attendre l'époque de l'inspection générale, établir d'urgence des propositions en faveur de ces médecins et pharmaciens qui remplissent les conditions spécifiées dans le décret précité.

Ces mémoires de proposition seront transmis au ministre après avoir été approuvés par MM. les généraux commandant les corps d'armée.

Art. 13. — Les directeurs du service de santé ne perdront pas de vue que les propositions devront être faites non seulement en faveur des médecins et des pharmaciens appartenant à leur corps d'armée et domiciliés sur le territoire de ce corps d'armée, mais encore en faveur de ceux qui, attachés, en cas de mobilisation, aux formations de leur corps d'armée, sont domiciliés sur le territoire d'un autre corps d'armée.

Ils signaleront ceux qui se trouveront dans ce dernier cas à leurs collègues des autres corps d'armée, en leur transmettant très exactement les noms et les adresses des intéressés.

Les directeurs du service de santé qui recevront ces listes devront procéder à l'établissement des mémoires de propositions absolument comme si les intéressés appartenaient à leur corps d'armée. Après les avoir soumis à l'approbation du général commandant le corps d'armée, ils les transmettront à leurs collègues qui prendront note des propositions faites et les feront parvenir au ministre le plus promptement possible.

Paris, le 10 janvier 1884.

E. CAMPENON.

ARMÉE ACTIVE

État-major général de l'armée. — Par décis. présid. du 22 décembre 1883, MM. les généraux de brig. Melon, inspecteur général de gendarmerie, et d'Ornant, disponible, sont admis dans la 2^{e} sect. (réserve) du cadre de l'ét.-maj. général de l'armée : le premier, à dater du 14 janv. 1884, et le second, à dater du 20 du même mois.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Musiques militaires. — Par décret du 8 janv. 1884 :

M. Mauras, s.-chef de musique au 49^{e} rég. d'inf. a été nommé à l'emploi de chef de musique au 118^{e} rég. de même arme, en rempl. de M. Glück, passé dans une école d'art.

M. Provent, s.-chef de musique au 1^{er} rég. de zouaves, a été nommé à l'emploi de chef de musique au 117^{e} rég. d'inf., en rempl. de M. Schultz, passé dans une école d'art.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décision ministérielle du 9 janvier 1884 :

M. Ferret, capit. au 40^{e} rég. d'inf., est nommé à l'emploi de capit.-trésor. du 92^{e} rég. de même arme, en rempl. de M. Burcklé, promu chef de bat.

M. Poupelier, capit. au 56^{e} rég. d'inf., passe au 109^{e} rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Imbert, promu chef de bat.

M. Lubet-Barbon, capit. au 11^{e} rég. d'inf., passe au 34^{e} rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Destecam, admis à la retr.

Par décis. minist. du 10 janv. 1884 :

M. Silhol, capit. breveté au 79e rég. d'inf., passe au 3e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Vimard, nommé adjud.-maj.

M. Le Grand, capit. au 71e rég. d'inf., est nommé à un emploi de capit. adjud.-maj. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Digoy, promu chef de bat.

Par décis. minist. du 10 janv. 1884, M. Wilhelm, capit. au 132e rég. d'inf., passe d'office au 111e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. d'Artus de Poussoy, retr.

Par décis. minist. du 11 janv. 1884, M. Cazac, chef de bat. au 37e rég. d'inf., passe au 40e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Dutheil de la Rochère, mis en activ. hors cad.

Par décis. minist. du 12 janv. 1884, M. Moulin, s.-lieut. au 54e rég. d'inf., passe au 55e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Pierron, changé de corps.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 10 janv. 1884 :

M. Alberge-Sermet, lieut. au 4e de chass., passe au 1er rég. de même arme, par permut., pour convenances personnelles, avec M. de Boërio.

M. Carlevan, s.-lieut. au 4e rég. de chass., passe à l'emploi d'adj. au trésor. de ce rég., en rempl. de M. Danès, admis dans la gendarmerie.

Artillerie. — Par décision minist. du 11 janv. 1884 :

M. Michel, chef-d'escad. au 31e rég., adj. à la direct. de Vincennes, a été classé au 15e rég. pour y faire le service.

M. Parriaud, chef d'escad. au 15e rég., command. les batt. détachées en Tunisie, a été classé à l'ét.-maj. partie de l'art. pour continuer à exercer son commandement actuel.

M. de Pontich, capit. en 1er à la 2e batt. du 35e rég., adj. à la direct. de Vincennes, a été classé à la 1re batt. du 27e rég., pour y faire le service.

M. Charles, capit. en 1e à la 1re batt. du 27e rég., a été classé à la 5e batt. du 7e bat. d'art. de fort., pour y faire le service.

Génie. — Par décis. minist. du 12 janv. 1884 :

M. le chef de bat. Castay, chef du génie à Tlemcen, a été désigné pour remplir les mêmes fonct. à Tunis ;

M. Debaillard du Lys, capit. de 1re cl., chef du génie à Aumale, a été désigné pour être employé en Tunisie ;

M. Ricard, capit. de 2e cl., en Tunisie, a été désigné pour être employé à Toul.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 11 janv. 1884, les médecins et pharmaciens milit. dont les noms suivent ont été désignés, savoir :

M. Sommeillier (Victor-Honoré-Albert), médecin princip. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Nancy, pour l'hospice mixte d'Orléans.

M. Grandjean (Charles-Désiré), médecin maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. de Versailles, pour l'hôpit. milit. du Gros-Caillou et pour être attaché à la direct. du service de santé du gouvernement de Paris.

M. Hennequin (Charles-James), médecin-maj. de 1re cl. au 139e rég. d'inf., pour le dépôt de convalescents de Porquerolles.

M. Guimberteau (Louis-Henri), médecin-maj. de 1re cl. à l'hosp. mixte du Mans, pour l'hôpit. milit. de Versailles.

M. Augarde (Pierre-Samuel-Achille), médecin-maj. de 1re cl. au 91e rég. d'inf., pour le 49e rég. de même arme.

M. Ferron (Thomas-Pierre-Eugène), médecin-maj. de 1re cl. au 57e rég. d'inf., pour l'hôpit. milit. de Bordeaux.

M. Joly (Marie-Auguste-Emile), médecin-maj. de 1re cl. au 9e rég. d'art., pour les hôpit. milit. de la div. d'Oran.

M. Journée (François-Henri-Paul), médecin-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour le 91e rég. d'inf.

M. Bercher (Marie-Louis-Napoléon), médecin-maj. de 2e cl. au 2e bat. d'inf. lég. d'Afrique, pour l'hôpit. milit. de Marseille (provisoirement), et pour être attaché à la direct. du service de santé du 15e corps d'ar.

M. Vinsac (Michel-André-Vincent), médecin-maj. de 2e cl. au 46e rég. d'inf., pour le 82e rég. de même arme.

M. Charrepin (Paul-Gaston), médecin-maj. de 2e cl. au 29e bat. de chass. à pied, détaché en Tunisie, pour le 12e escad. du train des équip. milit. (provisoirement).

M. Alleau (Alexandre-Simon-Charles-Gaston), médecin-maj. de 2e cl., aux hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour le 29e bat. de chass. à pied détaché en Tunisie.

M. Bories (Benjamin-Louis), médecin-maj. de 2e cl., provisoirement au 17e escad. du train des équip. milit., pour les hôpitaux milit. de la div. d'Oran (provisoirement).

M. de Ferré (Eugène), médecin-maj. de 2e cl. au 11e rég. d'inf., pour le 17e escad. du train des équip. milit. (provisoirement).

M. Villary (Pierre-Lucien), médecin-maj. de 2e classe au bat. du 85e rég. d'inf. détaché à Saint-Mihiel, pour les hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie (provisoirement).

M. Baudin (Léon-Joseph-Alexis), médecin-maj. de 2e cl. au 39e rég. d'inf., pour le 1er rég. de zouaves.

M. Rouire (Alphonse-Marie-Ferdinand), médecin aide-maj. de 1re cl. au 65e rég. d'inf., pour l'hôp. milit. du Gros-Caillou.

M. Milliès dit Lacroix (Adrien-Jules-Louis), médecin aide-maj. de 1re cl. au 88e rég. d'inf., pour l'hôpit. milit. Saint-Martin.

M. Wissemans (Maurice-Marie-Joseph), médecin aide-maj. de 1re cl. au 76e rég. d'inf., pour le 12e rég. d'art.

M. Toussaint (Marie-Emile-Henri), médecin aide-maj. de 1re cl. au 2e rég. de zouaves, pour l'hôpit. milit. du Val-de-Grâce.

M. Friiet (Louis-Adrien-Charles), médecin aide-maj. de 1re cl. aux escad. du 6e rég. de huss. détachés en Tunisie, pour le 8e rég. d'inf.

M. Bénac (Georges-Pierre-Léon), médecin aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour les escad. du 6e rég. de huss. détachés en Tunisie.

M. Prat (Charles-François-Anselme-Marie), médecin aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. de Constantine, pour le 3e rég. de tirail. algér.

M. Pouey (Pierre-Hyacinthe-Eugène), médecin aide-maj. de 1re cl. au 1er rég. de spahis, pour 14e rég. d'art.

M. Spite (Marie-Léonce-Théophile), médecin aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Oran, pour le 2e rég. de tirail. algér.

M. Latille (Alphonse-Auguste), médecin aide-maj. de 1re cl. au 84e rég. d'inf., pour le 43e rég. de même arme.

M. Gallimard (Léon-Eugène), pharm. maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Oran, pour l'hôpit. milit. du camp de Châlons.

M. Bonnard (Jean-Etienne-Hippolyte), pharm. maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Alger, pour l'hôpit. milit. de Perpignan.

M. Dauphin (Henri-Hippolyte), pharm. maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour l'hôpit. milit. du Gros-Caillou.

M. Simon (Antoine-Marie-Alexandre), pharm. maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Bourges, pour l'hôpit. milit. du Val-de-Grâce.

M. Dulud (Victor-Michel-Marie), pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour l'hôpit. milit. de Belfort.

M. Corne (Isidore-Léopold), pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. de Constantine, pour l'hôpit. milit. de Marseille.

Par décis. minist. du 11 janv. 1884, ont été nommés à l'emploi de médecin ou de pharmacien stagiaire les 31 élèves du service de santé militaire, reçus docteurs en médecine ou pharmaciens de 1re cl., et le médecin civil, dont les noms suivent :

Candidats en médecine.

MM. Dupré (Pierre-Yves-Marie), de l'hôpital militaire Saint-Martin.
Bich (Octave-Félix), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Breton (Eugène-Henri-Arthur), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Carton (Louis-Benjamin-Charles), de l'hôpital militaire de Lille.
Kocher (Prosper-Henri-Adolphe), de l'hôpital militaire du Dey, à Alger.
Bilouet (Victor-Henri), de l'hôpital militaire de Lille.
Murie (Raoul-Enghérand), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Lapasset (Victor-Philippe-Ferdinand), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Saint-Macary (Auguste-Marie-Pierre), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Herck (Jules-Léon), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Boudet (Edmond-Pierre), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Fasquelle (Jules-Eugène-Joseph), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
L'Héritier de Chezelles (Marcel-Léon-Marie), de l'hôpital militaire Saint-Martin.
Minière (Joseph-Xavier), de l'hôpital militaire Saint-Martin.
Viger (Pierre-Jules-Désiré), de l'hôpital militaire Saint-Martin.
Robin (Jean-Jules), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Camentron (Justin-Alexandre), de l'hôpital militaire de Toulouse.
Gauvin (Paul-Damas-Jean-Baptiste), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Knobl (Léon-Marie-Xavier-Désiré), médecin civil.
Landry (Alfred-Louis-Joseph), de l'hôpital militaire Saint-Martin.
Lazerat (Jean-Ferdinand), de l'hôpital militaire de Bordeaux.
Barreau (Paul-Jean-Baptiste-Henri), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Micault (Paul-Joseph), de l'hôpital militaire de Nancy.
Monique (François-Xavier-Marc), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Folliasson (Hugues-Léon), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Féau (Ernest), de l'hôpital militaire de Bordeaux.
Ohier (Jean-Louis-Marie), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.
Chauzeix (Léonard-Antoine), de l'école du Val-de-Grâce,
Lasègue (Jean-Antoine-Joseph-Charles-Louis), de l'école du Val-de-Grâce.

Candidats en pharmacie.

M. Allain (Léandre-Emile), de l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

MM. Dominique (Léon-Emile-Joseph), de l'école du Val-de-Grâce,
Bontineau (Emile-Auguste), de l'école du Val-de-Grâce.

Service des subsistances militaires. — Par décis. du 9 janv. 1884 :

M. Billot, off. d'administ. de 1re cl., comptable du service des vivres à Compiègne, a été désigné pour gérer le même service à Montpellier et commander la 16e sect. de commis et ouvriers militaires d'administ.

M. Paoli, off. d'administ. de 2e cl., employé à Vincennes, a été désigné pour gérer le service des vivres, à Compiègne.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 12 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, à l'Elysée, le jeudi 17 janvier.

Le conseil supérieur de l'enseignement technique, réorganisé par décret du 27 novembre 1883, a tenu sa première séance le vendredi 11 janvier courant, sous la présidence de M. Ch. Hérisson, ministre du commerce.

Après avoir ouvert la séance, M. le ministre a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Permettez-moi, en procédant à l'installation du nouveau conseil supérieur de l'enseignement technique, de me féliciter de votre empressement et de remercier chacun de vous pour le concours précieux qu'il veut bien apporter à une œuvre qui m'est apparue comme étant de la plus haute importance pour l'avenir industriel et commercial de notre pays.

Depuis longtemps, vous le savez, la France, se reposant sur sa vieille réputation de supériorité, et sur les succès brillants qu'elle a toujours obtenus dans les expositions universelles, est restée quelque peu stationnaire; elle n'a point donné à l'enseignement professionnel toute l'attention que méritait cette grave question.

Ces expositions, où nous n'avons pas cessé de tenir le premier rang, ont cependant montré aux esprits attentifs que sur beaucoup de points nous n'avions pas suffisamment progressé, que nous nous étions endormis dans une sécurité trompeuse, tandis que nos concurrents étrangers, vivement excités par nos succès mêmes et par le sentiment de leur infériorité, se sont mis à l'œuvre, ont fait de grands efforts pour se hausser à notre niveau et pour suppléer à la différence de valeur entre nos produits et les leurs, par l'avantage du bon marché, en s'aidant d'ailleurs par une éducation professionnelle très étudiée et aussi répandue que possible.

Ces expositions ont eu pour nous ce résultat de nous montrer que nos succès ne nous mettaient pas à l'abri de la concurrence et que, nous aussi, nous devions redoubler d'efforts pour ne point perdre notre avance.

Notre situation a été mise une fois de plus en lumière par les indications fournies dans la commission d'enquête sur les industries d'art, créée en 1882 par notre honorable collègue M. Antonin Proust, alors ministre des arts, avec un sentiment très exact de la réalité.

Ces indications corroborent avec une force nouvelle les résultats des enquêtes antérieures; elles montrent une fois de plus avec quelle ardeur nos rivaux étrangers cherchent même à nous disputer notre propre marché. Le moment est donc arrivé de prendre des résolutions viriles.

Nous savons que c'est en grande partie par un enseignement technique bien approprié, méthodique et raisonné que les nations concurrentes ont relevé la qualité et la valeur de leurs produits; les renseignements qui nous ont été fournis à cet égard ne laissent place à aucun doute.

Il n'y a point à hésiter et il importe d'adopter le plus promptement possible des mesures qui soient capables de développer chez nous cet enseignement professionnel trop longtemps négligé.

J'ai pensé, messieurs, qu'il fallait tout d'abord réorganiser le conseil supérieur de l'enseignement technique, lui donner une existence et une force nouvelles; que ce conseil devait comprendre des membres du Parlement initiés depuis longtemps à ces sortes de questions, des industriels, des savants appartenant soit à l'enseignement public, soit à l'enseignement libre; qu'il devait s'y rencontrer aussi un certain nombre de personnes représentant plus directement le commerce, car l'enseignement commercial est une annexe essentielle de l'enseignement industriel.

Vous voici donc réunis, et j'ai la certitude que de vos délibérations sortiront des lumières nouvelles, des avis précieux, qui contribueront pour beaucoup à faciliter au Gouvernement l'accomplissement de la tâche qu'il s'est imposée dans l'intérêt de notre industrie nationale.

Pour assurer dans de bonnes conditions la marche des travaux du conseil supérieur, il m'a semblé qu'il était nécessaire de créer dans son sein une section permanente, cette section ayant pour mission d'étudier, avant qu'elles soient soumises au conseil tout entier, les questions qui seraient de son ressort.

C'est là une imitation de ce qui se pratique au conseil supérieur de l'instruction public. Le conseil, étant d'ailleurs composé de personnes n'habitant pas toutes Paris, ne peut être convoqué qu'à certaines époques; il tiendra deux sessions annuelles au moins, et des sessions extraordinaires chaque fois qu'il y aura lieu de l'appeler à délibérer sur des affaires urgentes.

Les questions qui seront soumises au conseil pourront être nombreuses, surtout au fur et à mesure que l'enseignement technique se développera davantage. La principale, et celle de beaucoup la plus importante, sera l'organisation même de cet enseignement. Il y aura là une unité de vues à adopter, un plan bien coordonné à établir.

Dans l'état actuel, notre enseignement technique est représenté par plusieurs écoles de l'Etat et aussi par des écoles créées soit par les départements, soit par les communes, soit par des sociétés particulières. C'est là un cadre excellent et qu'il suffira très probablement de remplir. Mais ces écoles sont entre elles, au point de vue des méthodes et des programmes, sans lien commun. Sans doute il ne saurait être question d'établir une uniformité irréalisable, mais tout au moins serait-il nécessaire de leur tracer d'une manière générale la marche à suivre et les directions à adopter.

Comment pourrait-on le faire aujourd'hui, alors que l'enseignement est divisé entre le ministère du commerce d'une part, lequel a dans ses attributions le Conservatoire des arts et métiers, l'Ecole centrale des arts et manufactures, les écoles nationales d'arts et métiers de Châlons, d'Aix et d'Angers, celles de Cluses et de Dellys, et le ministère de l'instruction publique, de qui dépendent les écoles manuelles d'apprentissage ?

Il vous semblera peut-être qu'il importe de se préoccuper tout d'abord de l'unité de direction et de rechercher où cette direction doit être placée. Cette question a été plusieurs fois agitée depuis la loi du 11 décembre 1881 sur les écoles manuelles d'apprentissage et nous vous demanderons de la trancher par un avis qui fasse autorité.

Si vous pensez que ces écoles doivent être rattachées au ministère du commerce, vous aurez alors à examiner la question de l'enseignement professionnel dans son ensemble.

A l'âge de treize ans, lorsque l'enfant aura reçu l'instruction primaire, comprenant déjà quelques notions sommaires de travail manuel, l'école d'apprentissage pourra s'ouvrir devant lui.

L'utilité de ces écoles n'a pas besoin d'être ici démontrée; elle a été mise en évidence par plusieurs de nos collègues, MM. Corbon, Tolain et Nadaud, dans leurs discours au Parlement.

Elles sont instamment réclamées par la plupart des industriels qui ont déposé à la commission d'enquête sur les industries d'art.

De ces écoles sortiront des apprentis instruits qui deviendront en peu de temps des ouvriers supérieurs au point de vue du travail particulier qu'ils auront à accomplir, supérieurs aussi au point de vue de la conception générale de leur œuvre, de son utilité, de sa bonne exécution; des ouvriers ayant le goût de leur art et dégagés par une instruction solide et bien conçue des utopies qu'engendre l'ignorance.

Cet enseignement primaire professionnel sera suivi de l'enseignement technique proprement dit qui se donne dans les écoles d'arts et métiers et qui peut être considéré comme une sorte d'enseignement secondaire. Vous connaissez tous ces écoles dont il importerait de multiplier le nombre et qui, chaque année, fournissent à l'industrie d'excellents contre-maîtres et d'habiles chefs d'ateliers.

Le ministère du commerce aura tou

prochainement à vous entretenir de deux créations nouvelles projetées, l'une à Lille, l'autre à Nevers.

Les établissements d'enseignement technique supérieur devront faire une suite naturelle aux écoles d'arts et métiers ; et, s'il était possible, ce que je crois et ce que j'espère, d'établir entre les écoles d'arts et métiers et l'Ecole centrale des arts et manufactures par exemple, un lien tel que les deux enseignements se suivent et se complètent, en fournissant à un grand nombre d'élèves des écoles d'arts et métiers le moyen de terminer leurs études industrielles, on doterait notre pays d'ingénieurs aussi bien préparés au point de vue pratique qu'au point de vue théorique.

Nous aurions alors une suite ininterrompue d'établissements professionnels de tous les degrés formant et répandant par toute la France, suivant leur valeur et leurs moyens, les uns des apprentis ou des ouvriers instruits, les autres des contre-maîtres et des chefs d'atelier, enfin les derniers des ingénieurs complets.

A côté de l'enseignement industriel se place l'enseignement commercial. Il faut également s'en préoccuper ; aussi ai-je tenu, je le répète, à appeler dans le conseil supérieur les membres distingués qui y représentent plus directement le commerce. Cet enseignement, messieurs, on peut dire sans exagération qu'il existe fort peu en France. Que représentent, en effet, les huit écoles que nous possédons actuellement, grâce à l'initiative des chambres de commerce, à côté des nombreux établissements de ce genre que nous voyons à l'étranger ?

L'Allemagne, par exemple, n'en possède pas moins de deux cents. Nous avons donc là aussi beaucoup à faire et vous penserez sans doute avec moi que l'Etat ne saurait s'en désintéresser ; il pourrait tout au moins intervenir pour pousser les élèves à entrer dans ces écoles en leur assurant certains avantages qu'il s'agirait de déterminer, en participant à la délivrance des diplômes de sortie et en créant des bourses de séjour à l'étranger.

Messieurs, cet exposé bien sommaire vous indique suffisamment, je pense, quel est le genre de travaux que nous vous demanderons d'entreprendre dans le courant de l'année 1884 :

Etude de l'organisation de l'enseignement technique à tous les degrés ; moyens propres à créer des écoles manuelles d'apprentissage qui se rattachent, au point de vue de la direction, à cet enseignement et en forment le premier échelon ; examen des programmes d'enseignement des écoles d'arts et métiers, de manière à établir une harmonie plus complète entre ces écoles et celles qui doivent les précéder ou les suivre ; examen des règlements, encouragements à l'enseignement commercial.

Je compte beaucoup, pour la solution de ces questions, sur vos avis éclairés ; ils encourageront et fortifieront mon administration dans l'accomplissement des devoirs qui lui incombent. Mettons-nous donc à l'œuvre avec activité, et, puisqu'il s'agit de préparer la nation tout entière aux luttes de plus en plus ardentes de la concurrence, luttes dans lesquelles les peuples qui ne progressent pas sont bientôt dépassés, espérons beaucoup des pouvoirs publics.

Le conseil a ensuite fixé l'ordre de ses travaux et désigné ceux de ses membres qui feraient partie de la commission permanente.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée ;
les préfets des départements et les sous-préfets.

Paris, le 8 janvier 1884.

Dispositions relatives aux engagements volontaires.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un bulletin indiquant les corps sur lesquels devront être dirigés, suivant les règles prescrites par les instructions en vigueur, les jeunes gens qui se présenteront pour contracter des engagements volontaires pendant l'année 1884.

Les jeunes gens qui désireront s'engager au titre de la 5e compagnie de cavaliers de remonte, pour être détachés à l'atelier d'arçonnerie de Saumur, devront, outre les conditions exigées, produire le consentement du colonel commandant l'école de cavalerie.

Ce consentement ne pourra être donné que sur le vu d'un certificat d'aptitude professionnelle délivré par le commandant d'une compagnie d'ouvriers ou par le directeur de l'atelier d'arçonnerie de Saumur.

Les hommes qui demanderont à s'engager pour les régiments de tirailleurs algériens ne devront être acceptés qu'autant qu'ils auront l'instruction voulue pour acquérir des grades ou qu'ils seront susceptibles d'être employés comme ouvriers en raison de leur aptitude professionnelle.

Conformément à ma décision du 28 décembre dernier, les conditions de taille à exiger pour les engagements volontaires dans la cavalerie seront désormais les suivantes :

	Minimum.	Maximum.
Pour les régiments de cuirassiers	1m,70	1m,80
Pour les régiments de dragons	1m,64	1m,72
Pour les régiments de chasseurs et de hussards	1m,59	1m,66
Pour les régiments de chasseurs d'Afrique et de spahis	1m,59	1m,69

Le ministre de la guerre,

CAMPENON.

BULLETIN

Indiquant les corps pour lesquels les engagements volontaires sont ouverts, et le chiffre maximum des engagements à recevoir pour chaque corps pendant l'année 1884.

Paris, le 8 janvier 1884.

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e, 28e, 29e, 30e, 31e, 32e, 33e, 34e, 35e, 36e, 37e, 38e, 39e, 40e, 41e, 42e, 43e, 44e, 45e, 46e, 47e, 48e, 49e, 50e, 51e, 52e, 53e, 54e, 55e, 56e, 57e, 58e, 59e, 60e, 61e, 62e, 63e, 64e, 65e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 72e, 73e, 74e, 75e, 76e, 77e, 78e, 79e, 80e, 81e, 82e, 83e, 84e, 85e, 86e, 87e, 88e, 89e, 90e, 91e, 92e, 93e, 94e, 95e, 96e, 97e, 98e, 99e, 100e, 101e, 102e, 103e, 104e, 105e, 106e, 107e, 108e, 109e, 110e, 111e, 112e, 113e, 114e, 115e, 116e, 117e, 118e, 119e, 120e, 121e, 122e, 123e, 124e, 125e, 126e, 127e, 128e, 129e, 130e, 131e, 132e, 133e, 134e, 135e, 136e, 137e, 138e, 139e, 140e, 141e, 142e, 143e, 144e régiments d'infanterie 40

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e, 28e, 29e et 30e bataillons de chasseurs à pied 20

Les 1er, 2e, 3e et 4e régiments de zouaves. illimité

Les 1er, 2e et 3e régiments de tirailleurs algériens ..... illimité

Le régiment de sapeurs-pompiers de Paris 40

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e régiments de cuirassiers 30

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e et 26e régiments de dragons... 30

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e régiments de chasseurs 50

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e régiments de hussards 50

Les 1er, 2e, 3e et 4e régiments de chasseurs d'Afrique ..... illimité

Les 1er, 2e et 3e régiments de spahis 12

La 5e compagnie de cavaliers de remonte (pour l'atelier d'arçonnerie de l'école d'application de cavalerie) 10

Dont : 2 ouvriers en bois (menuisiers, charpentiers ou charrons), 1 forgeron, 1 chaudronnier, 4 serruriers ajusteurs et 2 selliers.

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 7e, 8e, 11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 26e, 28e et 30e régiments d'artillerie 37

Les 5e, 6e, 9e, 10e, 13e, 22e, 23e, 24e, 25e, 27e, 29e, 31e, 32e, 33e, 34e, 35e, 36e, 37e et 38e régiments d'artillerie 32

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 16e bataillons d'artillerie de forteresse 20

(Indépendamment du chiffre déterminé ci-dessus pour l'artillerie, chacun des corps de ladite arme aura la faculté de recevoir, du 1er octobre au 31 décembre, des engagements volontaires contractés de préférence par des candidats qui auraient échoué aux examens des écoles militaires, savoir : 8 dans les régiments d'artillerie ; 5 dans les bataillons d'artillerie de forteresse.)

Les 1er et 2e régiments d'artillerie-pontonniers 20

Les 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e compagnies d'ouvriers d'artillerie ..... »

Les 1re, 2e et 3e compagnies d'artificiers. »

(Le nombre des engagés volontaires reste indéterminé ; il dépendra des besoins des établissements de l'artillerie.)

Les 1er, 2e, 3e et 4e régiments du génie.. 180

Les 1re, 2e, 3e et 4e compagnies d'ouvriers de chemins de fer 12

Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e escadrons du train des équipages militaires 20

Les 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, pour la première catégorie seulement ..... Jusqu'à concurrence du complet déterminé

[Les engagés dirigés sur ces sections ne seront employés dans les bureaux que lorsque leur instruction militaire aura été faite par les hommes du cadre.]

Les sections de commis et ouvriers militaires d'administration.

	Commis aux écritures du service d'exploitation.	Ouvriers d'art.	Boulangers.	Meuniers.	Botteleurs.	Emballeurs.	Bouchers.	Tonneliers.	TOTAL
1re	2	»	2	»	4	2	»	»	10
16e	»	2	»	2	2	2	2	»	10
18e	»	»	13	»	10	5	2	3	33
22e	4	10	7	7	7	»	6	7	48
23e	»	10	2	2	2	»	»	»	16
25e	5	»	10	»	12	2	»	2	31

Les sections d'infirmiers militaires :

2e, 3e, 5e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e.................... 8
1re, 4e, 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 23e, 24e et 25e.................... 12
22e.................... 20
19e, 20e et 21e.................... 40

Le nouveau catalogue de la bibliothèque du dépôt de la guerre.

Par suite de l'importance toujours croissante qu'a prise en ces derniers temps la bibliothèque du dépôt de la guerre, le catalogue existant, qui remonte à l'année 1860, était devenu insuffisant. L'impossibilité de le tenir à jour autrement que par des fiches mobiles, à cause des nombreuses acquisitions faites depuis 1870, surtout en ouvrages étrangers, ne permettait plus de se rendre compte des richesses littéraires, historiques et scientifiques de cet établissement.

Une décision ministérielle du 24 décembre 1881 a reconnu la nécessité de fixer par l'impression la réfection d'un nouveau catalogue, lequel contiendra plus de 22,000 titres qui feront l'objet de 5 volumes in-8°, plus 1 volume pour la table alphabétique.

Ce travail, résultat d'un collationnement long et minutieux, sera constamment tenu au courant au moyen d'appendices.

Le 1er volume vient de paraître; il comprend, en 500 pages, près de 4,000 articles relatifs à la tactique et à la stratégie, à la défense générale des états, à l'organisation des armées, à l'infanterie, à la cavalerie.

Le 2e volume, actuellement sous presse, se rapportera à l'artillerie, au génie, à la législation et à l'administration, au service de santé, aux uniformes, aux distinctions, enfin aux livres auxiliaires tels que annuaires, aide-mémoire, revues et journaux techniques.

Avec le 3e volume, en préparation, consacré à l'histoire des guerres, aux historiques des corps, aux biographies de guerriers célèbres, et qui contiendra également tout ce qui est relatif à la marine, se terminera la 1re partie du catalogue exclusivement militaire.

Dans la 2e partie se trouveront les ouvrages traitant des sciences positives et naturelles, de l'histoire, de la géographie, des sciences morales et politiques et enfin de la bibliographie.

Le catalogue se terminera par un supplément comprenant tous les livres reçus depuis 1882, et suivi d'une table alphabétique des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages anonymes.

La 47e livraison de la nouvelle édition zincographique par quarts de feuille de la nouvelle carte de France au 80,000e, qui vient de paraître, comprend les quarts ci-après mentionnés, savoir :

Aubusson....................	N. O.
—....................	N. E.
—....................	S. O.
—....................	S. E.
Gourdon....................	N. O.
—....................	N. E.
—....................	S. O.
—....................	S. E.
Digne....................	N. O.
—....................	N. E.
—....................	S. O.
—....................	S. E.
Rennes....................	N. O.
—....................	N. E.
—....................	S. O.
—....................	S. E.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 21 janvier 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Versailles, un examen pour l'admission aux emplois d'agents voyers cantonaux et d'agents voyers surnuméraires.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 7, rue Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884 l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

EXAMEN PROFESSIONNEL
pour
l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires ou bibliothèques des facultés des départements.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 10 décembre 1883, il sera ouvert, à Paris, dans une des salles de la bibliothèque de l'Arsenal, une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires ou bibliothèques des facultés des départements.

Cette session s'ouvrira le 26 mai prochain.

Des registres destinés à l'inscription des candidats sont ouverts au secrétariat des diverses académies, depuis le 1er janvier. Ils seront clos irrévocablement le 1er mars, à quatre heures.

Les candidats, en s'inscrivant, devront déposer :

1° Leur acte de naissance et les diplômes dont ils sont pourvus ;

2° Une note présentant le résumé de leurs travaux antérieurs, le relevé des services rendus et l'indication des langues qu'ils connaissent.

L'examen comprend deux épreuves, l'une écrite, l'autre orale.

Épreuve écrite.

L'épreuve écrite comprend :

1° Une composition sur une question de bibliographie appliquée au service d'une bibliothèque ;

2° Le classement de quinze ouvrages traitant de matières diverses et appartenant aux différentes époques de l'imprimerie. Ce travail implique les opérations déterminées par l'instruction générale du 4 mai 1878, savoir :

Le numérotage;
L'inscription au registre d'entrée-inventaire;
L'inscription au catalogue méthodique;
L'inscription au catalogue alphabétique.

Le candidat devra justifier dans ce travail d'une écriture serrée et parfaitement lisible.

Épreuve orale.

L'épreuve orale se compose :

1° De questions sur la bibliographie et le service d'une bibliothèque universitaire;

2° D'interrogations sur les langues vivantes inscrites à la note indicative mentionnée ci-dessus. Le candidat devra justifier, en tout cas, d'une connaissance suffisante de la langue allemande par l'explication, à livre ouvert, d'un texte de difficulté moyenne.

Les candidats seront informés de leur admissibilité aux épreuves quinze jours au moins avant l'ouverture de la session.

DIRECTION GÉNÉRALE DES

CAMPAGNE 1883-1884 — DU

I. — TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT DES SUCRES INDIGÈNES

1er CADRE. — SITUATION DU COMPTE

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de fabriques			Quantités de jus déféqués.	Degré moyen.	CHARGES EXPRIMÉES EN SUCRE RAFFINÉ									
	qui n'ont pas travaillé ou qui n'ont travaillé que des sucres provenant de reprises ou d'entrées.	dans lesquelles les travaux de défécation				REPRISES			ENTRÉES			CHARGES résultant des défécations		Excédents constatés aux 2e et 3e inventaires	TOTAUX
		sont en cours d'activité.	sont terminés.			imposables y compris les excédents constatés au 1er inventaire	placées sous le régime de l'admission temporaire	non imposables.	imposables.	placées sous le régime de l'admission temporaire	non imposables.	Quantités placées sous le régime ordinaire.	Quantités placées sous le régime de l'admission temporaire		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
				hect.		kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	»	68	23	16,853,527	3.8	3,050,037	»	»	11,193	»	9,653	76,625,432	»	72,508	79,768,828
Ardennes	»	8	3	1,829,659	3.8	68,952	»	»	»	»	»	8,370,474	»	»	8,439,426
Nord	»	40	100	18,850,813	3.5	4,464,841	»	74,932	738,577	»	131,451	79,992,264	»	301,489	85,706,504
Oise	»	26	11	6,385,700	3.6	870,076	»	»	»	»	»	27,707,103	»	»	28,577,179
Pas-de-Calais	3	32	53	10,843,918	3.3	2,786,431	»	»	480	»	»	42,605,417	»	»	45,392,331
Seine-et-Marne	»	6	7	3,981,584	3.7	873,192	»	»	»	»	»	17,801,937	»	17,122	18,692,251
Seine-et-Oise	»	»	9	1,396,984	3.5	78,366	»	»	60	»	»	5,963,752	»	»	6,042,178
Somme	1	42	25	11,378,569	3.6	2,803,266	»	»	147,610	»	»	48,845,194	»	»	51,796,070
Autres départements	2	18	11	5,187,372	3.7	576,605	»	»	124,501	»	»	22,918,789	»	»	23,619,895
Totaux	6	241	242	76,708,126	3.6	15,571,769	»	74,932	1,022,426	»	141,104	330,830,362	»	391,069	348,034,661
Résultats de l'époque corresp^te de 1882	2	316	180	71,203,107	3.5	13,307,833	»	»	1,234,983	70,341	81,622	297,260,660	»	93,887	312,052,326
Augmentation	4	»	62	5,505,019	0.1	2,263,936	»	74,932	»	»	59,482	33,569,702	»	297,182	35,982,336
Diminution	»	75	»	»	»	»	»	»	212,557	70,341	»	»	»	»	»

2e CADRE. — DÉVELOPPEMENT

DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE SUCRES BRUTS							
	65° et 66°	67° et 68°	69° et 70°	71° et 72°	73° et 74°	75° et 76°	77° et 78°	79° et 80°
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	»	»	»	»	»	»	20,460	33,000
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	»	»	18,200	70,100	512,785	255,500	82,500	31,400
Oise	»	»	»	»	»	»	»	10,000
Pas-de-Calais	»	»	»	7,832	10,000	48,000	10,000	10,000
Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	49,456
Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	14,900
Somme	»	»	10,000	»	»	11,500	»	32,700
Autres départements	»	»	»	»	»	»	10,000	40,000
Totaux	»	»	28,200	77,932	552,785	315,000	122,960	221,456
Résultats de l'époque correspondante de 1882	15,960	8,000	8,000	198,600	325,400	329,600	361,800	435,542
Augmentation	»	»	20,200	»	227,385	»	»	»
Diminution	15,960	8,000	»	120,668	»	14,600	238,840	214,086

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

1er SEPTEMBRE AU 31 AOUT

DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE 1883 JUSQU'A LA FIN DU MOIS DE DÉCEMBRE 1883

GÉNÉRAL DE FABRICATION

DÉCHARGES EXPRIMÉES EN SUCRE RAFFINÉ AFFÉRENTES AUX CHARGES											RESTES EN FABRIQUE	
IMPOSABLES								Placées sous le régime de l'admission temporaire.	non imposables.	TOTAUX	Sucres achevés.	Produits en cours de fabrication.
Quantités soumises aux droits.		Quantités expédiées en suspension du payement des droits			Sucre des mélasses expédiées en franchise.	Pertes matérielles et autres décharges.	Manquants constatés aux inventaires généraux.					
Sucres achevés.	Sucres contenus dans les mélasses livrées à la consommation	sur les fabriques.	sur les entrepôts.	pour l'exportation								
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
155,438	»	»	47,434,741	8,566,358	734,014	»	»	»	9,653	56,900,204	13,828,114	9,040,510
68,100	»	»	6,482,303	»	53,712	»	»	»	»	6,604,115	1,321,351	513,960
1,272,582	50	398,927	50,314,359	3,232,774	466,753	»	»	»	128,080	55,813,525	21,202,590	8,690,389
45,131	»	»	21,461,381	1,631,454	251,640	»	»	»	»	23,389,606	2,794,201	2,393,372
25,880	156	»	19,341,321	8,336,261	153,996	»	»	»	»	27,857,614	10,935,576	6,599,141
1,418,315	40	206,410	12,851,236	9,751	184,254	»	»	»	»	14,670,006	2,310,724	1,711,521
212,220	»	9,653	4,754,173	»	16,643	»	»	»	»	4,992,689	447,585	601,904
242,228	»	42,476	29,857,582	4,815,806	712,728	»	»	»	»	35,670,810	8,589,454	7,535,796
1,937,111	»	63,239	13,484,211	615,296	106,762	»	»	»	»	16,206,619	5,086,407	2,326,869
5,347,006	246	720,705	205,981,307	27,237,700	2,680,502	»	»	»	137,733	242,105,198	66,516,002	39,413,462
5,363,966	28	251,215	168,144,584	24,749,425	2,242,333	»	»	66,443	9,760	200,827,754	63,828,967	47,395,605
»	218	469,490	37,836,723	2,488,275	438,169	»	»	»	127,973	41,277,444	2,687,035	»
16,961	»	»	»	»	»	»	»	66,443	»	»	»	7,982,143

PAR ESPÈCE, DES DÉCHARGES

AUX RENDEMENTS DE

81° et 82°	83° et 84°	85° et 86°	87° et 88°	89° et 90°	91° et 92°	93° et 94°	95° et 96°	97°	98°	TOTAL
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
123,729	343,168	683,055	1,328,192	2,119,500	2,213,292	2,758,800	510,000	260,000	48,570,708	58,973,404
»	10,000	40,000	110.000	400,000	245,200	100,000	190,000	»	5,770,470	6,865,670
61,400	200,000	876,900	3,800,300	12,106,300	15,283,640	8,112,500	3,014,200	707,600	14,751,410	59,914,835
33,800	242,600	380,500	751,500	679,700	691,300	360,000	400,000	24,700	20,699,950	24,274,050
43,300	274,185	1,109,800	2,704,074	5,363,874	4,078,780	2,644,900	1,050,000	107,900	12,617,586	30,080,231
30,000	139,600	190,000	456,382	610,800	205,391	130,000	»	»	13,374,301	15,185,930
20,000	31,000	188,200	144,900	126,600	50.000	10,000	10,000	49,000	4,576,300	5,220,900
49,300	300,050	477,540	907,400	1,835,850	1,302,700	870,000	550,000	»	30,388,903	36,735,943
192,400	124,100	200,500	190,196	513,800	105,100	80,000	20,000	»	15,267,341	16,743,437
563,929	1,664,803	4,146,495	10,392,944	23,756,424	24,175,403	15,066,200	5,744,200	1,149,200	166,016,469	253,994,400
950,835	1,393,166	3,996,473	11,408,700	22,116,878	19,936,666	7,724,300	3,455,000	1,604,000	136,505,296	210,774,216
»	271,637	170,022	»	1,639,546	4,238,737	7,341,900	2,289,200	»	29,511,173	43,220,184
386,906	»	»	1,015,756	»	»	»	»	454,800	»	»

2e CADRE. — DÉVELOPPEMENT,

DÉPARTEMENTS	SUCRES BRUTS			
	PRODUIT de la multiplication des quantités par le titrage net divisé par 100. 21	QUANTITÉS représentant la déduction de 1 1/2 p. 100 du titrage net. 22	QUANTITÉS exprimées en sucre raffiné. 23	RAFFINÉS 24
	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	57,020,782	854,592	56,166,190	»
Ardennes	6,650,026	99,623	6,550,403	»
Nord	55,484,567	831,082	54,653,485	445,362
Oise	23,490,050	352,084	23,137,966	»
Pas-de-Calais	28,124,809	421,347	27,703,462	»
Seine-et-Marne	14,705,978	220,266	14,485,712	»
Seine-et-Oise	5,051,737	75,691	4,976,046	»
Somme	35,490,126	532,034	34,958,092	»
Autres départements	16,248,831	242,476	16,006,355	93,502
Totaux	242,266,906	3,629,195	238,637,711	538,864
Résultats de l'époque correspondante de 1882	200,518,566	3,003,492	197,515,074	749,330
Augmentation	41,748,340	625,703	41,122,637	»
Diminution	»	»	»	210,466

3e CADRE. — RENDEMENT

DÉPARTEMENTS	QUANTITÉ DE SUCRE prise en charge d'après les défécations, y compris les excédents constatés aux 2e et 3e inventaires.	1er JET					2e JET				
		MASSE CUITE, EN HECTOLITRES			SUCRE EXTRAIT en kilogr.		MASSE CUITE, EN HECTOLITRES			SUCRE EXTRAIT en kilogr.	
		obtenue					obtenue				
		Volume total.	Rendement par hectol. et degré du jus.	lochée ou turbinée.	Poids total.	Rendement par hectol. de masse cuite.	Volume total.	Rendement par hectol. de 1er jet.	lochée ou turbinée	Poids total.	Rendement par hectol. de masse cuite
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	kil.	hectol.	litres.	hectol.	kil.	kil.	hectol.	litres.	hectol.	kil.	kil.
Aisne	76,697,940	898,419	1.4	896,665	63,477,676	71	514,646	58	179,855	7,974,406	44
Ardennes	8,370,474	98,304	1.4	98,168	7,415,384	76	53,138	54	19,484	808,187	41
Nord	80,293,703	1,003,150	1.5	983,899	72,870,900	74	499,739	51	159,413	6,625,919	42
Oise	27,707,103	330,504	1.4	329,535	23,628,891	72	184,224	56	73,758	3,041,600	41
Pas-de-Calais	42,605,417	548,018	1.5	530,723	35,941,310	68	292,275	55	81,066	3,213,057	40
Seine-et-Marne	17,819,059	207,727	1.4	207,645	15,086,446	72	116,891	56	44,082	1,724,494	39
Seine-et-Oise	5,963,752	71,845	1.4	71,517	5,125,737	71	40,506	56	13,552	514,045	40
Somme	48,845,194	587,161	1.4	585,492	40,466,520	69	344,064	59	80,576	3,388,790	42
Autres départements	22,918,789	276,344	1.4	275,954	19,698,620	71	156,416	56	46,572	2,000,401	43
Totaux	331,221,431	4,021,472	1.4	3,979,598	283,711,484	71	2,201,899	55	698,358	29,320,899	44
Résultats de l'époque correspondante de 1882	297,354,547	3,582,445	1.4	3,528,087	246,495,442	70	2,024,924	57	596,764	22,982,907	39
Augmentation	33,866,884	439,027	»	451,511	37,216,042	1	176,975	»	101,594	6,337,992	5
Diminution	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»

PAR ESPÈCE, DES DÉCHARGES (SUITE)

Candis		Total général des quantités de sucre		Mélasses épuisées		Pertes matérielles et autres décharges.	Manquants constatés aux 2e et 3e inventaires.	Total général des décharges exprimées en sucre raffiné.
Quantités effectives.	Quantités évaluées en raffiné.	Quantités effectives	Quantités exprimées en sucre raffiné.	Quantités effectives.	Quantités évaluées en sucre raffiné.			
25	26	27	28	29	30	31	32	33
kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
»	»	58,973,404	56,166,190	14,680,280	734 014	»	»	56,900,204
»	»	6,865,670	6,550,403	1,074,240	53,712	»	»	6,604,115
231,656	247,875	60,591,853	55,346,722	9,336,060	466,803	»	»	55,813,525
»	»	24,274,050	23,137,966	5,032,800	251,640	»	»	23,389,606
»	»	30,080,231	27,703,462	3,083,040	154,152	»	»	27,857,614
»	»	15,185,930	14,485,712	3,685,880	184,294	»	»	14,670,006
»	»	5,220,900	4,976,046	332,860	16.643	»	»	4,992,689
»	»	36,735,943	34,958,092	14,254,560	712,728	»	»	35,670,820
»	»	16,836,939	16,099,857	2,135,240	106,762	»	»	16,206,619
231,656	247,875	254,764,920	239,424,450	53,614,960	2,680,748	»	»	242,105,198
299,987	320,989	211,823,533	198,585,393	41,847,230	2,242,361	»	»	200,827,754
»	»	42,941,357	40,839,057	8,767,730	438,387	»	»	41,277,444
68,331	73,114	»	»	»	»	»	»	»

DES JUS ET DES SIROPS

3e JET					4e JET					Mélasse épuisée en kilogrammes.
Masse cuite, en hectolitres			Sucre extrait, en kilog.		Masse cuite, en hectolitres			Sucre extrait, en kilog.		
obtenue		lochée ou turbinée.	Poids total.	Rendement par hectolitre de masse cuite.	obtenue		lochée ou turbinée.	Poids total.	Rendement par hectolitre de masse cuite.	Poids total.
Volume total.	Rendement par hectolitre de 2e jet.				Volume total.	Rendement par hectolitre de 3e jet.				
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
hectol.	litres.	hectol.	kil	kil.	hectol.	litres.	hectol.	kil.	kil.	kil.
108,646	60	»	»	»	»	»	»	»	»	127,192
11,673	59	»	»	»	»	»	»	»	»	»
72,985	46	508	14,373	28	»	»	»	»	»	4,187,869
45,805	62	»	»	»	»	»	»	»	»	152,350
36,421	45	»	»	»	»	»	»	»	»	1,828,410
28,134	64	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8,268	61	»	»	»	»	»	»	»	»	56,000
50,577	62	5,272	150,610	28	»	»	»	»	»	852,600
22,788	49	»	»	»	»	»	»	»	»	1,062,291
385,267	55	5,780	164,983	28	»	»	»	»	»	8,266,712
344.644	58	218	169	1	»	»	»	»	»	3,450,897
40,623	»	5,562	164,814	27	»	»	»	»	»	4,815,815
»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Ministère du commerce.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'AMSTERDAM

1re section.

SECTION COLONIALE

Hors concours comme membre du jury.

X. Brau de Saint-Pol-Lias.

GROUPE I

CLASSE I

Diplôme d'honneur.

Ministère de la marine, Paris.
Ministère de la guerre, Paris.

Médaille d'or.

Société de géographie de Paris.

Médaille d'argent.

Lemire, ancien directeur du télégraphe, Nouméa.
Société de géographie commerciale de Paris.
Jourdan, libraire-éditeur, Alger.

Médaille de bronze.

Massoni, chef du service topographique, Nouméa.

CLASSE II

Diplôme d'honneur.

Ministère de la marine et des colonies.

CLASSE IV

Médaille d'argent.

H. Garnier, ingénieur des mines.

Médaille de bronze.

Le Mire.

CLASSE V

Diplôme d'honneur.

Octave Doin, éditeur, Paris.

CLASSE VI

Médaille d'or.

Charron.

GROUPE II

CLASSE VIII

Médaille d'or.

Le ministère de la marine et des colonies.

Médaille de bronze.

Guillot, Paris.

CLASSE IX

Diplôme d'honneur.

Le comité local de la Guyanne française.

Médaille d'or.

Le comité local de l'Inde française.
Le comité local de la Cochinchine.
Mmes Savien-Fontaine et autres de Saint-Louis (Réunion).

Médaille d'argent.

Le comité local du Sénégal.
De Saint-Yves, de la Nouvelle-Calédonie.

Médaille de bronze.

Fournereau, de la Guyane française.
Le Dr Bayol, de Sénégal.
Le comité local de la Guadeloupe.
Le comité local de la Martinique.

Mention honorable.

E. Valentin, du Sénégal.
Comité local du Gabon.
Comité local de Tahiti.

CLASSE X

Diplôme d'honneur.

Le ministère de la marine et des colonies.

CLASSE XI

Médaille de bronze.

Antoine Payet, de la Réunion.
Ed. Grondein père, de la Réunion.
Alexis Grondein frère, de la Réunion.

CLASSE XII

Médaille d'argent.

Le comité local de Pondichéry.

CLASSE XIII

Médaille d'argent.

De Saint-Yves, Nouvelle-Calédonie.

Mention honorable.

Schœlcher, sénateur.
Comité de Saint-Louis.
Comité de Saint-Louis.

GROUPE III

CLASSE XV

Diplôme d'honneur.

La direction des colonies.

CLASSE XVI

Médaille d'or.

L'amiral Paris à Paris.

Mention honorable.

G. Senechal.

CLASSE XIX

Diplôme d'honneur.

La compagnie transatlantique.

Médaille d'or.

Ministère de la marine et des colonies.

Médaille d'argent.

Compagnie Bône-Guelma de Paris.

CLASSE XX

Médaille d'or.

Ministère de la marine et des colonies.
G. Dariste (Martinique).
A. de Pompignan.
Lacaze-Pounçou (Guadeloupe).
Eug. Lacaze.
Le Coat de Kervéguen et de Trévise (Réunion).
Crédit foncier.
Barbot.
Chabrier.
Blainville-Choppy.
Comité local (Guadeloupe).
Mézence (Nossi-Bé).
Comité de la Basse-Terre (Guadeloupe).
Isidore Boué (Réunion).
Leffray (Réunion).
Alfred Doris.
Société de la Ramie française.
Colonel Sébert (Nouvelle-Calédonie).
G. Cornet (Pondichéry).
Jardin des Plantes (Martinique).

Médaille d'argent.

Rousseau.
Gédon.
Pénitencier du Maroni.
Chabrier (Réunion).
Bellier.
Adamolle (Octave).
Cornu.
Monjol-Monden.
Comité local (Martinique).
Poujet (Guyane).
Alcide Duchamp.
Rollin et Perriollat (Guadeloupe).
Clayssen.
A. Spooner, Ed. Renard et Ce (Cochinchine).
Service local (Cochinchine).
Comité local (Pondichéry).
Le Coat de Kervéguen et de Trévise (Réunion).
Comité de Papete (Tahiti).
Mission catholique au Gabon.
Comité d'exposition (Réunion).
Bourgine (Réunion).
Savary (Réunion).
Beisjoli-Potier (Réunion).
Pévérelly frères (Réunion).
Comité Saint-Louis (Sénégal).
Comité (Pondichéry).
Administration locale (Gabon).
Comité agricole (Cochinchine).
Administration locale (Cochinchine).
Comité de la Nouvelle-Calédonie.
Administration locale de la Nouvelle-Calédonie.
Comité agricole, Tahiti.
Jardin des plantes (Martinique).
Comité de la Basse-Terre (Guadeloupe).
Comité local (Guyane).
Charles Mazeau (Réunion).
A. Rivière de Chazalon (Réunion).
Adrian.
Thierry (Martinique).
Rollin (Guadeloupe).
Direction des pénitenciers à la Guyane.
Héritiers Le Peltier (Pondichéry).
Comité (Sénégal).
Charles Lemire (Nouvelle-Calédonie).
Jules Garnier (Nouvelle-Calédonie).
Comité de la Basse-Terre (Guadeloupe).
Comité de Pondichéry.
Comité de Saint-Louis (Sénégal).
Comité local (Guyane).
Comité de la Basse-Terre (Guadeloupe).
Drillon.
Augeard.
Prével.

Médaille de bronze.

Veuve C. Isautier et fils.
Salmon.
Comité local (Pondichéry).
Service local (Cochinchine.)
Crédit foncier (Réunion).
Bellier (Adrien).
Administration locale (Cochinchine).
Administration locale (Cochinchine).
Martin Lebon.
Parambote-Maidine.
Perrault (Réunion).
Chateau (Réunion).
Bouzaud (Réunion).
Bénard Morin (Réunion).
Adrien Bellier (Réunion).
Lopez (Mahé).
Le Coat de Kervéguen et de Trévise (Réunion).
Comité de la Réunion.
Hall et Cie.
N. Bonnieux.
Antelme Patterson et Cie.
Echernier.
Comité agricole de Tahiti.
Comité d'exposition de la Réunion.
Hoff (Nouvelle-Calédonie).
O. Beirne.
Administration locale (Nouvelle-Calédonie).
Administration locale (Cochinchine).
Comité (Pondichéry).
Héritiers Le Peltier.
Comité de la Basse-Terre (Guadeloupe).
Jardin des Plantes (Martinique).
Comité de Saint-Louis (Sénégal).
Comité local (Guyane).
Comité de la Basse-Terre (Guadeloupe).
Thibault (Réunion).
Poroi (Tahiti).
Administration du Gabon.
Administration de la Cochinchine.

Supplément.

Merlo (Réunion).
Lavigne (Nouvelle-Calédonie).
Héritiers Le Peltier (Pondichéry).
Comité d'exposition (Réunion).
Sœur Victoire.
P. Riché.

Mention honorable.

Héritiers Gautier.
Dussac.
Orré.
C. Hoff.
Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.
Ycard (Réunion).
Bellier (Réunion).
Crédit foncier (Réunion).
Administration locale (Cochinchine).
Gévin-Masséaux.
Léon Fontaine.
Léopold Ycard.
Godefroy (Réunion).
Comité du Sénégal.
Schrœder (Saigon).
Administration locale (Cochinchine).

ALGÉRIE

Section I

SECTION COLONIALE

GROUPE II

CLASSE X

Diplôme d'honneur.

La Société d'agriculture d'Alger.

Médaille d'or.

Cherf Ben-Dari, Mascara.
Ben-Muloud, caïd el Gera.
Toukal Ben-Tighoul, caïd des Beni-Merzang, Ténès.

Médaille d'argent.

C. Ziza fils, Alger.
Abd-El-Kader ben Yamina, caïd des Hennis, Ténès.
Ozen Ahmud, Bone.
Hady Ouadah ben Simoussi, Sobkaïa Mrau.
Mohammed Ben El hadj Belkaren, Dra El Nyam.
Bendou, de Duperré.

Médaille de bronze.

Ahmad Ben Chouck, caïd des Beni-Taihous, Ténès.
Hadj Kelifa ben Hadj Tohar, douar de Sobka.
El Arbi ben Si Ahmat, douar de Sobka.

Mention honorable.

Orphelinat protestant d'Alger.
Kalifa Ben-Salem, Sobka.
Sinethmed Cherik, Dra El Misan.

CLASSE XI

Médaille d'argent.

Fowin.
Jean Geisser.
Mad. Marie Faber.

Médaille de bronze.

Marzocchy.
Sintès frère.
Mlle Sintès.
Miles Dunlop.
Tobert.
Vagné.

GROUPE III

CLASSE XIV

Médaille d'or.

Le gouvernement général de l'Algérie.

EXPOSITIONS OFFICIELLES

Section II

SECTION D'EXPORTATION

Diplôme d'honneur.

Ministère de l'agriculture (service des forêts du département d'Alger).

GROUPE IV

Médaille d'argent.

A. Clot, Alger.
Simon, Alger.

GROUPE V

Mention honorable.

Manuel Mariani à Oran (Algérie).

GROUPE VI

Diplôme d'honneur.

Ch. Nicolas, Bou-Zitoum.
Compagnie algérienne.
Sambet de Cheragas (Alger).
Grellet à Kouba.
Lépiney à Médéah.

Médaille d'or.

Ferdinand Aillaud, Alger.
Société d'agriculture, d'Alger.
Laurent Prado, Milianah.
Herling, Milianah.
Coq, Novi
Léonard, Ténez.
P. Néron, Marengo.
Benoit, père, Castiglione.
J. Chatain, Fouka.
Fr. Durand, Arcole (Oran).
Bordet, Birkadem.
A. Lambert, Chéragas
Bram-Lévy, Alger.
Frédéric Magne, Alger.
J. Tachet, Birkadem.
Distillerie de Philippeville.
Mélé frères, Alger.
Distillerie algérienne, Alger

Médaille d'argent.

Ch. Laguerrière, Constantine.
Joseph Servat, Alger.
Someilland, Novi.
Docteur Robert, Novi.
Lud. Chatel, Draviah.
Grave frères, Nador.
Verdurin, Meurad.
Lecrosnier, Nador.
Le Laurain, Staouëli.
Plantier, Staouëli.
Joseph Sartor, Oran.
Chauvau, Milianah.
Ch. Pizot, Coléah.
Palleron, Médéah.
M. Mulsant, Birkadem.
F. Rouvière, Warnier.
Beraud, Draviah.
H Picon, Bas-Malrou Constantine.
Gentet, Orléansville.
Régier, Médéah.
Delbays, Alger.
E. Doucet, Oran.
M. Mulsant, Alger.
J Tachet Alger.
Lallement, Oran.
Ailliot, Tizi-Ouzou.

Médaille de bronze.

Comice agricole de Médéah.
Mme Richer, Alger.
Bourseret, Atménia.
Louit, Axiach.
Achiari, Novi.
Figuière, Novi.
Jos. Servat, Ben-Taleb, Soumah.
Toustain, Marengo.
Valdenaire, Novi.
Vincent, Valencia, Novi.
Arlès-Dufour, Hamman, Rihra.
Sidobre, Castiglione.
Berthier, Guyotville.
Paul Arnauld, Marengo.
Nicolas, Castiglione.
Tremaux, Tipaza.
Rainizio fils, Coléah.
Grolleau, Souk El haad.
Maugranet, Milianah.
Rainizio père, Coléah.
Hyp. Martel, Boudzaréah.
Orphelinat protestant, Dell-Ibrahim.
Renaudet, Beni-Méred.
Mlle E Guibard, Coléah.
Eyre Ledgard, Château d'Hydra.
Roulet, Lodi.
Manilève, Cherchell.
Guillemain, Cherchell.
Berlebach, Douera.
Palbroy, Médéah.
Salmon, Birkadem.
A. Boniffay, Birkadem.
Henry, Médéah.
Parret, Médéah.
Sost, Berouaghia.
Thivaud, Médéah.
Rey, Malakoff.
Lépiney, Médéah,
Pic, Alger
Garcias, Alger.
J. Buovolo et J. d'Amico, Sonkarras.
J. Pérals, Constantine.
P. Teillont, Montenotte.
Simounet et Pic, Alger.
Hammamm—R'Ihra.
J. Novel, Castiglione.
Puech, Tenez.
Gve Tousseau, Philippeville.
Exposition collective de tabacs.

Mention honorable.

Ch. Nahon Négarrine, Zaouïa.
Gaulthier, Warnier.
Léon Rozeau, Novi.
Dormeaux, Nador.
Large, Milianah.
Alphonse Cazano, Milianah.
Roll, Cherchell.
Barbé, Novi.
Emile Richard, Novi.
Liberloo Lavarande.
Marchal, Castiglione.
C. Oustric, Hammam R'gua.
Jacquemin, Meurad.
De Malglaive, Marengo.
Richard aîné, Novi.
André Garry, Castiglione.
Pantalacci, Meurad.
Garret, Milianah.
E. Coindreau, Castiglione.
Mlle Moreau, Racuiba.
E. Latty, Dra-el-Mizan.
Gueriach Tizi-Reniff.
Louis Bernard, Dra-el Mizan.
M. Panzin, Dra-el-Mizan
Charles Caussidou, Douéra.
Molé, Lodi.
A. Le Goupil, Malakoff.
Fridet, Malakoff.
Marils et Laverny, Alger.
Figarol, Médéah.
Houel, Médéah.
Pierre Camy, Lodi.
Janin, Boghar.
Duval, Montenotte.
Alier, Baba-Hassen.
Chevot, Boutmal.
Gaspard Orlando, Drariah.
Cazau, Médéah.
Karoubi, Oran.
Soc. des Orphelinats agricoles, Saint-Denis du Sig.
B. Fabé, Mascara.
V Nottelet, Tafeschoun.
Bergerot frères, Fouka.
Claude Batty, Kouba.
Domard, Marengo.
Billin, Cherchell.
B. Fabé, Mascara.
Tournier, Constantine.
Allier, Baba-Hassen.

Supplément.

Rossand, Philippeville.
Nicolas, Médéah.
Roseau, Novi.
Boutry, Alger.
Servat, Soumah.
Trouillet-Bonniar, Alger.
Souladier.
Pellet, Constantine.
Exposition collective du Haut-Chéliff.

GROUPE VIII

Médaille d'or.

David Stora, Alger.

Médaille d'argent.

Papier (minéraux d'Algérie).

Médaille de bronze.

Joseph Vagné, Philippeville.
Commune de l'Oued-Fodda près d'Orléansville.

Mention honorable.

Fr. Prudot, Malakoff.
Commune mixte de Fénés, Algérie.
Jules Queoh, Fénés.

TUNISIE

Section I.

SECTION COLONIALE

Diplôme d'honneur.

L'ensemble de l'exposition collective : Ali-El Tayach, à Tunis.
L'abbé Delattre.

Médaille d'or.

J.-P. Bourmance.
Compagnie de Mokta-el-Hadid.

Médaille d'argent.

Compagnie de Bône-Guelma.

Mention honorable.

Haim-Belaïch, à Tunis.

EXPOSITIONS OFFICIELLES

Section II

SECTION D'EXPORTATION

Diplôme d'honneur.

Gouvernement tunisien.

GROUPE IV

Diplôme d'honneur.

L'Alliance israélite universelle pour le but humanitaire de ses écoles en Tunisie, accessibles à toutes les croyances.

Médaille d'argent.

Mustapha-ben-Mohamed.
Ali-ben-Khmis.

Médaille de bronze.

Amor-ben-Aschir, Tunis.

Mention honorable.

Salah-el-Garoui.

GROUPE V

Diplôme d'honneur.

La Collectivité Tunisienne, à Tunis.

Médaille de bronze.

Mohammed-ben-Zakour, Tunis.
Schoua-Cohem, Tunis.

Mention honorable.

Rosen Tuil.
Sadak-ben-Mohammed.

GROUPE VI

Médaille d'or.

Société franco-africaine, Paris.

Médaille d'argent.

Raymond Valensi, Tunis.
Hadji-Mohammed Djebali, Tunis.
Collectivité des exposants de cuirs.

Médaille de bronze.

Mentelatsci, Tunis.

Mention honorable.

Exposition collective de tabacs.

GROUPE VIII

Médaille d'or.

La compagnie des marbres de Schemtou.

Ministère des postes et des télégraphes.

A partir du 1er février prochain, le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés circulant dans Paris par le réseau des tubes pneumatiques sera étendu aux trois nouvelles circonscriptions suivantes :

1° Partie du 19e arrondissement non encore desservie et comprise entre la rue de l'Atlas, la rue Bolivar, la rue Manin, les fortifications (de la porte de Chaumont à celle de Romainville), la rue de Belleville et le boulevard de la Villette;

2° Au 20e arrondissement tout entier;

3° Au 12e arrondissement tout entier.

Le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés sera ainsi étendu à tous les quartiers de l'ancien et du nouveau Paris à l'exception d'une zone comprise entre la rue Lecourbe et la Seine, d'une part, et, d'autre part, entre la ligne des boulevards extérieurs (rive gauche) et les fortifications depuis la Seine (Bercy), jusqu'à la porte de Versailles, c'est-à-dire le 13e et le 14e arrondissement et la partie du 15e arrondissement située à l'ouest de la rue Lecourbe.

Correspondance pour Maurice et Madagascar.

Un service anglais vient d'être établi sur Maurice et Madagascar par la voie du cap de Bonne-Espérance. Les départs ont lieu de Dartmouth, le vendredi de quatre en quatre semaines. La durée du trajet est de 20 jours pour Maurice et de 34 pour Madagascar.

Les prochains départs sont fixés aux 1er et 29 février et 28 mars (de Paris, la veille au matin, à 7 h. 40, gare du Nord).

Les correspondances pour Maurice et Madagascar, destinées par les expéditeurs à suivre la voie d'Angleterre et du Cap devront être munies d'une mention indiquant l'emploi de cette voie. A défaut d'une semblable mention, les correspondances pour ces parages seront acheminées par la voie des paquebots français partant de Marseille de quatre en quatre semaines, à compter du 16 janvier.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du samedi 12 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. CARNOT
DOYEN D'AGE

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Berlet, l'un des secrétaires provisoires, est adopté.

L'ordre du jour appelle le second tour de scrutin de ballottage pour l'élection d'un quatrième vice-président du Sénat.

Il est procédé par la voie du sort à la désignation des scrutateurs et scrutateurs supplémentaires chargés du dépouillement du scrutin.

Le scrutin, ouvert à deux heures cinq minutes, est fermé à trois heures.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants : nombre des votants, 138; bulletins blancs ou nuls, 6; suffrages exprimés, 132; majorité absolue, 67.

Ont obtenu : MM. Magnin, 81 voix; Calmon, 50; colonel Meinadier, 1.

En conséquence, M. Magnin est proclamé vice-président du Sénat pour l'année 1884.

En conséquence des élections des 10, 11 et 12 janvier, le bureau du Sénat pour l'année 1884 est constitué comme suit : président, M. Le Royer; vice-présidents, MM. Humbert, Peyrat, Teisserenc de Bort et Magnin; secrétaires, MM. Honnoré, Edouard Millaud, Gayot, Barbey, Vivenot, Léon Clément; questeurs, MM. Rampont, Eugène Pelletan et le général Pélissier.

M. le doyen d'âge appelle au fauteuil M. le président Le Royer, qui prend séance et prononce une allocution.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Léon Clément se démet de ses fonctions de secrétaire du Sénat.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Chambre des députés portant notification au Sénat de la formation du bureau de la Chambre des députés pour l'année 1884 et de la composition du bureau.

M. Dauphin dépose le rapport sur le budget extraordinaire de l'exercice 1884.

Le Sénat, après deux épreuves douteuses, fixe par 106 voix contre 105, sur 211 votants, sa prochaine séance à mardi prochain 15 janvier.

Mardi, à deux heures, réunion dans les bureaux.

A trois heures et demie, séance publique.

(La séance est levée à quatre heures.)

Ordre du jour du mardi 15 janvier.

A deux heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Organisation des bureaux.

Nomination des commissions mensuelles, savoir :

Commission des congés (9 membres);
Commission des pétitions (9 membres);
Commission d'intérêt local (9 membres);
Commission d'initiative parlementaire (18 membres).

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les incompatibilités parlementaires. (N° 73, session extraordinaire 1883.)

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification au tarif général des douanes. (N° 158, session extraordinaire 1883.)

A trois heures et demie. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour l'élection d'un secrétaire. (Le scrutin sera ouvert de trois heures et demie à quatre heures.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Savoie à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental. (N°s 146 et 179, session extraordinaire 1883. — M. Chardon, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi, de la ligne de Casteljaloux à Roquefort. (N°s 436, session ordinaire 1883, et 183, session extraordinaire 1883. — M. Cuvinot, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, amendé par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive (Régime des prisons, libération conditionnelle, patronage, réhabilitation). (N°s 235, session extraordinaire 1882 ; 134, session ordinaire 1883 ; et 149, session extraordinaire 1883. — M. Bérenger, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du mardi 15 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Ancel, jusques et y compris M. Berlet.

Tribunes. — Depuis M. Tenaille-Saligny, jusques et y compris M. Gaston Bazille.

MM. les sénateurs sont informés que les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 seront faites dimanche 13 janvier, à midi et demi précis, à la métropole.

MM. les sénateurs sont invités à assister à cette cérémonie ; ils devront être revêtus de leurs insignes ; des places leur seront réservées.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocation du lundi 14 janvier.

Commission relative à la loi sur l'organisation municipale, à une heure trois quarts. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du samedi 12 janvier 1884

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu par M. Bizarelli, l'un des secrétaires, et adopté.

M. le président prononce une allocution.

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi concernant la ville de Limoges, et M. le garde des sceaux une demande en autorisation de poursuites contre un membre de la Chambre.

M. Roger dépose une proposition de loi.

MM. Baïtet, Féau, Jules Roche, Thomson et Morel (Manche) déposent des rapports.

MM. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur; Fallières, ministre de l'instruction publique; Sigismond Lacroix, de Lanessan sont entendus sur la fixation de l'ordre du jour.

Le 1er rang est attribué aux propositions concernant les prud'hommes mineurs.

L'attribution du 2e rang au projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire est repoussée, au scrutin, par 235 voix contre 190, sur 425 votants.

Le 2e rang est attribué au projet de loi concernant les dépenses de la préfecture de police; le 3e, au projet de loi concernant les manifestations sur la voie publique, et le 4e, au projet de loi sur l'enseignement primaire.

MM. de Saint-Martin (Indre), le général Campenon, ministre de la guerre, Peulevey, Vachal, Goblet, Marcou, Achard et Jules Roche sont également entendus sur l'ordre du jour.

La Chambre attribue les numéros de 5 à 11 aux quatre projets de loi sur l'armée, à la prise en considération de la proposition de M. Mézières sur le dépôt légal et au projet de loi sur la réforme du code d'instruction criminelle.

M. le président annonce que M. Antonin Proust demande à interpeller M. le ministre des travaux publics sur les travaux du mont Saint-Michel, et que M. Langlois demande à interpeller le Gouvernement sur son programme économique.

La Chambre renvoie à une prochaine séance la fixation d'une date pour la discussion de chacune de ces interpellations.

La séance est levée à trois heures cinq minutes.

Lundi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du lundi 14 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter 100,000 fr. et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire. (N°s 2485-2517. — M. Bavignier, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter une somme de 500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (N°s 2513 2533. — M. Esnault, rapporteur.)

3. — 2e délibération sur les propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs (prud'hommes mineurs). (N°s 1404-1407-1438-1445 1787-1923-2121-2191. — M. Alfred Girard, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. (N°s 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

6 — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012 2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur).

9. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663 1465-1899 2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée (N°s 124 151 463 552 659 669 753-786 1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1835. — M. Vachal, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379 1739 1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

La séance du lundi 14 janvier 1884 est la 4e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 6e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Amagat, jusques et y compris M. Bougues.

Tribunes. — Depuis M. Gaillard (Vaucluse), jusques et y compris M. Graux.

Organisation des bureaux du 12 janvier 1884.

1er bureau — Président, M. Ferrary ; secrétaire, M. Bansard des Bois.

2e bureau. — Président, M. Greppo; secrétaire, M. Hurard.

3e bureau. — Président, M. Courmeaux; secrétaire, M. Drumel.

4e bureau. — Président, M. Le Comte (Mayenne); secrétaire, M. Bastid.

5e bureau. — Président, M. Datas; secrétaire, M. Leydet.

6e bureau. — Président, M. Thomas (Tarn); secrétaire, M. Gaillard (Puy-de-Dôme).

7e bureau. — Président, M. Mayet; secrétaire, M. Marcellin Pellet.

8e bureau. — Président, M. Noël-Parfait; secrétaire, M. Carret.

9e bureau. — Président, M. Gueguen; secrétaire, M. Laguerre.

10e bureau. — Président, M. Guichard; secrétaire, M. Cornudet.

11e bureau. — Président, M. Fourcand; secrétaire, M. Brugnot.

20e Commission des pétitions.

1er bureau, M. Renguier. — 2e bureau, M. Deniau. — 3e bureau, M. Dautresme. — 4e bureau, M. Leporché. — 5e bureau, M. Datas. — 6e bureau, M. Papinaud. — — 7e bureau, M. Margaine. — 8e bureau, M. Roudier. — 9e bureau, M. Mazeron. — 10e bureau, M. Duchasseint. — 11e bureau, M. Develle (Eure).

20e Commission des congés.

1er bureau, M. Vachal. — 2e bureau, M. Descamps. — 3e bureau, M. Fleury. — 4e bureau, M. Latour. — 5e bureau, M. Pénicaud. — 6e bureau, M. Plantié. — 7e bureau, M. Lacretelle (de). — 8e bureau, M. Pelisse. — 9e bureau, M. Thomas (Marne). — 10e bureau, M. Petitbien. — 11e bureau, M. Frébault.

20e Commission d'intérêt local.

1er bureau, M. Bansard des Bois. — 2e bureau, M. Davic. — 3e bureau, M. Duval. — 4e bureau, M. Bastid. — 5e bureau, M. Galtier. — 6e bureau, M. Rodet. — 7e bureau, M. Mayet. — 8e bureau, M. Folliet. — 9e bureau, M. Gueguen. — 10e bureau, M. Pousset. — 11e bureau, M. Esnault.

20e Commission d'initiative parlementaire.

1er bureau : MM. Bansard des Bois, Bovier Lapierre.
2e bureau : MM. Dreyfus, Barodet.
3e bureau : MM. Maunoury, Cirier.
4e bureau : MM. Bastid, Plessier.
5e bureau : MM. Ferry (Albert), Lacôte.
6e bureau : MM. de Sonnier, Horteur.
7e bureau : MM. Laroche Joubert, Loustalot.
8e bureau : MM. Andrieux, Carret (Jules).
9e bureau : MM. David (Jean), Laguerre.
10e bureau : MM. Bavignier, Cornudet.
11e bureau : MM. Develle (Eure), Le Cherbonnier.

Convocations du lundi 14 janvier.

Commission du budget, à une heure.

Commission relative à l'autorisation aux conseils municipaux de substituer aux journées de prestations des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, à une heure. — Commission n° 3.

16e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 4.

18e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 2

20e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 8.

20e commission des congés, à une heure. — Commission n° 12.

20e commission d'intérêt local, à une heure et demie. — Commission n° 14

20e commission d'initiative parlementaire, à une heure. — Commission n° 5.

Sous commission du 3e bureau de novembre, à une heure. — Commission n° 10 (Vérification de pouvoirs).

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 26 décembre 1883.

PRÉSIDENCE DE M. HARDY

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet l'ampliation d'un décret de M. le Président de la République approuvant l'élection de M. le docteur Emile Vidal comme membre titulaire dans la section de thérapeutique et d'histoire naturelle médicale, en remplacement de M. Davaine, décédé. — Sur l'invitation de M. le président, M. **Vidal** prend place parmi ses collègues.

Renouvellement du bureau pour 1884. — Par 49 voix sur 54 votants, M. **Fauvel** est élu vice-président pour 1884; M. Bergeron obtient 3 voix; M. Jules Guérin, 1, et M. Moutard-Martin, 1.

M. Proust est renommé secrétaire annuel, par acclamation.

MM. Moutard-Martin et **Trélat** sont élus membres du conseil.

Le renouvellement partiel des commissions permanentes donne lieu aux résultats suivants :

Pour la commission des épidémies : **MM. Féréol** et **Le Roy de Méricourt**; pour la commission des eaux minérales : **MM. Jules Lefort** et **Vidal**; pour la commission des remèdes secrets et nouveaux : **MM. Méhu** et **Caventou**; pour la commission de vaccine : **MM. Jules Guérin** et **Bouley**; pour la commission de l'hygiène de l'enfance : **MM. Th. Roussel** et **Brouardel**.

Bacilles tuberculeux. — **M. Colin** (d'Alfort) répond de nouveau à M. Germain Sée (voy. les séances des 4 et 11 décembre). Où est la preuve, dit-il, que les bacilles que l'on trouve dans l'air ont constamment pour origine un organisme malade? On prétend, d'autre part, que les bacilles tuberculeux ne peuvent vivre et se reproduire qu'à une température de 35 à 40 degrés, ils seraient donc susceptibles tout au moins de vivre dans l'air pendant la saison chaude, de même que dans les litières, les fumiers, les matières en fermentation, etc. D'ailleurs, comme ces microbes, entraînés dans les voies respiratoires avec les poussières de l'air, y trouvent un milieu favorable à leur développement, on ne peut pas affirmer que les bacilles des crachats ne viennent pas directement de l'extérieur et qu'ils soient nécessairement et exclusivement dérivés des tubercules du sujet sur lequel on les rencontre.

On a également démontré que dans les infusions chargées de matières organiques les êtres microscopiques changent d'un moment à l'autre, par suite des modifications survenues dans l'état du milieu ou dans les conditions d'existence. D'où il résulte que le petit bacille peut fort bien succéder au leptothrix et au leptomitus du mucus normal dans le mucus épais et hétérogène du tuberculeux, d'autant que les crachats des phthisiques renferment assurément des éléments plus ou moins altérés. Le point important à élucider est celui de savoir si, comme le dit M. Germain Sée, le bacille en question produit seul, par inoculation, la tuberculose; M. Colin demande quelles sont les expériences par lesquelles on a démontré qu'il en est ainsi avec le bacille inoculé à l'état d'isolement complet, combien de fois ces expériences ont été faites, par quel procédé d'inoculation, sur quels animaux et avec quelle quantité d'éléments virulents. Il trouve, en outre, la théorie du bacille générateur du tubercule inconciliable avec les faits observés chez les animaux et incapable d'expliquer l'hérédité de la phthisie : dira-t-on que les bacilles des ascendants passent aux produits et qu'ils attendent quinze, vingt, trente ans avant de consommer leur travail pathologique, ou bien dira-t-on que les bacilles des voies aériennes, de l'appareil digestif n'envahissent que les ganglions mésentériques, les méninges et les poumons des sujets issus de parents tuberculeux?

Dilatation de la trompe d'Eustache. — M. le docteur **E. Ménière** fait connaître le procédé qu'il emploie pour guérir les rétrécissements de la trompe d'Eustache. Ayant introduit dans le cathéter une bougie d'un calibre légèrement supérieur à celui de la bougie que laisse passer le rétrécissement, il la pousse doucement jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par l'obstacle; puis il laisse le tout en place en faisant incliner un peu avant la tête du malade pendant le temps nécessaire (jusqu'à trente minutes) pour que le cathéter, faisant levier, entraîne avec lui la bougie que la trompe dilatée ne retient plus. Cette manière de procéder est recommencée tous les jours ou tous les deux jours, suivant le cas, en augmentant progressivement le calibre de la bougie. Il ajoute que les bougies trempées dans des solutions médicamenteuses et en contact pendant un certain temps avec la muqueuse de la trompe fournissent au médecin otologiste un excellent moyen de traitement.

L'épidémie de trichinose d'Emersleben et l'importation des viandes américaines de porc salées. — M. le professeur **Brouardel** communique à l'Académie la rela-

tion d'une épidémie de trichinose qu'il a eu l'occasion d'étudier récemment en Allemagne, avec M. le docteur Grancher.

« La population française, dit-il, a été jusqu'à ce jour préservée de l'infection trichineuse, excepté lors de la petite épidémie de Crépy, dont M. Laboulbène a donné la relation. En France, les études sur cette maladie n'ont donc pas été faites sur l'homme; elles ont été, par nécessité, confinées dans les laboratoires, et, suivant la provenance de la viande trichinée, l'espèce des animaux mis en expérience, les résultats ont été très divers. Après des études très longtemps continuées et dont les rapports de M. Bouley indiquent les diverses phases, le comité consultatif d'hygiène publique a pensé qu'il y avait lieu de faire étudier par un médecin français une de ces épidémies, de façon à bien préciser dans quelles conditions elles se développent, quel danger elles peuvent faire courir à la population française; enfin, il l'a chargé de s'assurer si la faible expérience des médecins français sur la question ne leur avait pas permis de passer à côté d'une épidémie de trichinose sans en reconnaître la nature.

« Sur la demande du comité, M. le ministre du commerce m'a désigné pour aller à Emersleben étudier une épidémie en évolution. C'est la relation de cette épidémie que je soumets aujourd'hui à votre appréciation. Elle est exclusivement faite au point de vue hygiénique. Dans une prochaine séance, M. le docteur Grancher exposera une étude clinique et anatomopathologique de la maladie; cette dernière est son œuvre personnelle. L'Académie aura ainsi en sa possession des documents à l'aide desquels elle pourra, je l'espère, formuler une opinion scientifique sur les dangers réels ou présumés auxquels l'importation de la viande porcine d'Amérique pourrait exposer la santé publique. »

Voici le texte du rapport que M. Brouardel a adressé, le 29 novembre 1883, à M. le ministre du commerce :

Paris, le 29 novembre 1883.

Monsieur le ministre,

Par une lettre en date du 31 octobre 1883, vous m'avez confié la mission d'aller en Allemagne étudier une épidémie de trichinose qui s'était déclarée dans les environs de Halberstadt.

Je suis parti de Paris le samedi 3 novembre et rentré le samedi 17. M. le docteur Grancher, professeur agrégé de la faculté, a bien voulu m'accompagner et c'est d'un commun accord que nous avons fait l'enquête exposée dans ce rapport et que nous avons étudié les lésions et les symptômes constatés chez les malades. Les résultats de ces dernières recherches seront publiés plus tard.

L'ambassade française en Allemagne nous a prêté un précieux concours; sur sa demande, le ministère allemand des cultes et des affaires médicinales a transmis aux autorités du district d'Halberstadt l'ordre de favoriser de tout leur pouvoir la mission que venaient remplir les deux médecins français.

Avant que cet ordre ne fût parvenu à Halberstadt, nous avions déjà pu commencer nos recherches, grâce à l'extrême obligeance de M. le professeur Virchow. Il nous avait permis d'emmener avec nous un de ses jeunes élèves, M. Beaucamp, plus familiarisé que nous avec la langue allemande, et il nous avait mis en rapport avec M. le docteur Josting, Kreis-Physicus d'Halberstad. Nous avions trouvé dans les villages où s'était développée l'épidémie, M. le docteur Philipp, ancien assistant du professeur Weber (de Halle); M. Wagner, élève du docteur Weber, envoyé par celui-ci pour seconder M. le docteur Philipp, et enfin M. Heine, maire d'Emersleben. Ces messieurs ont mis avec une grande bonne volonté à notre disposition les renseignements qu'ils avaient recueillis, et c'est grâce à eux que nous avons pu reconstituer l'histoire de l'épidémie depuis ses débuts. Nous étions arrivés, en effet, au commencement de la septième semaine et nous avons dû partir pendant la huitième de l'épidémie. Bien que celle-ci fût presque terminée, quelques-unes des victimes étaient encore très gravement atteintes.

I. — HISTOIRE DE L'ÉPIDÉMIE

Les localités dans lesquelles s'est développée l'épidémie sont Emersleben, village de 700 habitants; Deesdorf, village de 400 habitants; Grœningen, ville de 3,000 habitans; Nienhagen, village de 300 habitants. Ces différents villages sont répartis sur un espace ayant 5,000 mètres environ de diamètre.

Origine de l'épidémie.

Le 11 septembre 1883, un boucher d'Emersleben, nommé Behrens, acheta un porc à Nienhagen. Ce porc, né d'un père anglais et d'une mère du pays, aurait été élevé dans l'écurie; mais il n'a pas été établi qu'il n'ait pas été, suivant les habitudes du pays, maintes fois pâturer dans les champs. Il aurait été examiné par le boucher et par l'inspecteur d'Emersleben, qui déclarèrent qu'il ne contenait pas de trichine. La bonne foi de ces deux personnes est hors de doute, car toutes deux mangèrent de la viande de ce porc et toutes deux furent malades, l'inspecteur légèrement, le boucher très gravement: il était en danger de mort quand, le 17 novembre, nous avons quitté Emersleben.

Ce porc fut tué le 12 septembre à Emersleben. Le boucher en donna une tranche à deux de ses voisins, qui la hachèrent eux-mêmes et la mangèrent crue le 13 septembre. Tous deux tombèrent malades le 16 du même mois et moururent, l'un le 14, l'autre le 21 octobre. Ce sont les deux seules personnes qui mangèrent de la viande de ce porc non mélangée à celle d'un autre animal de même espèce.

En effet, le 12 septembre, le boucher hacha ce porc et mélangea la pâtée qui en résulta avec la viande d'un second porc. C'est ce mélange qu'il vendit à ses clients pendant les journées des 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 septembre.

Tous les consommateurs, à l'exception de cinq, dont nous parlerons plus tard, firent usage de cette viande absolument crue, étendue comme du fromage sur du pain. C'est le mode presque exclusif d'alimentation animale de ces populations, qui pourtant sont riches. Avant le début de l'épidémie, Emersleben, nous a affirmé le maire, ne comptait pas un indigent. Ces paysans ne mangent ni viande de bœuf, ni viande de mouton.

Le boucher Behrens mit en vente le mélange indiqué plus haut à Emersleben du 13 au 19 septembre; il y eut 250 malades, dont 42 moururent. Lors de notre départ, 6 personnes étaient encore en danger de mort. A Deesdorf, le boucher ne vendit qu'un seul jour, le 13 septembre: 42 personnes furent malades et 9 moururent. Certaines familles furent cruellement frappées: l'une d'elles, composée de 7 personnes, comptait au moment de notre visite 4 morts, 1 mourant et 2 convalescents.

Le boucher ne vendit pas directement à Grœningen. Mais deux personnes de cette localité achetèrent le 13 septembre des saucisses à Deesdorf: toutes deux moururent. Deux autres, habitant le couvent de Grœningen, reçurent en cadeau des saucisses envoyées par leurs parents de Deesdorf; elles ne les mangèrent que deux ou trois jours plus tard, furent malades et guérirent.

Les personnes dont nous venons de parler ont donc mangé la viande hachée le 12 et constituée par un mélange identique formé par la viande de deux porcs.

Le 19 septembre, le reste de la viande ainsi hachée n'ayant plus un aspect marchand, le boucher la mélangea à la viande fraîche d'un nouveau porc, et alla vendre à Nienhagen. Il y eut 80 malades atteints, aucun ne mourut.

Date de l'apparition des premiers accidents. Variations de la gravité de la maladie suivant le moment de la consommation de la viande trichineuse.

Dès les premiers jours, quelques-unes des personnes qui avaient mangé de la viande de ce porc tombèrent malades: les uns, peu nombreux, le premier et le second jour; d'autres, le vingt et unième et le vingt-troisième jour seulement, c'est-à-dire trois semaines après l'ingestion de la viande trichinée.

Au début, la nature des accidents fut méconnue: on les considéra comme des diarrhées cholériformes, soit spontanées, soit dues à un empoisonnement par les saucisses (*Würtsgift*). La cause de la maladie ne fut déterminée que le neuvième jour: on comptait déjà à Emersleben plus de 150 malades. Les médecins des localités envahies s'étaient réunis en conférence, et M. le docteur Philipp, ancien assistant du professeur Weber, qui avait décrit autrefois l'épidémie de Hedersleben, en fixa la nature.

Nous avons cherché à déterminer si le temps qui s'écoulait entre le moment où le porc trichiné avait été tué et celui où sa chair avait été consommée influait sur la gravité des accidents et l'époque de leur apparition. Pour cela, nous avons demandé à M. le maire d'Emersleben de vouloir bien faire relever la date du jour où les malades avaient consommé la viande du porc trichiné, celle du début des accidents, la gravité de la maladie et la date des décès. Grâce à l'obligeance du maire et de M. Wagner, nous avons eu ces documents pour le village d'Emersleben. On a considéré comme jour du début des accidents celui où les malades avaient été obligés de cesser leur travail. En interrogeant quelques-uns d'entre eux, nous avons pu constater que plusieurs avaient eu des douleurs dans les membres, des raideurs, des fourmillements, auxquels ils n'avaient accordé aucune attention, mais qui n'en étaient pas moins les premiers indices de la maladie. Nous n'avons pas cru pouvoir rectifier ces données. La date acceptée comme indiquant le début de la maladie veut donc seulement dire que, ce jour, les malades furent obligés de cesser leur travail.

Dans le relevé M. le maire a distingué les malades: en légèrement atteints, gravement atteints; pour dix d'entre eux, on a mis gravité moyenne. Pour ne pas compliquer les tableaux, nous avons placé ces derniers dans les cas légers.

Ces relevés ne comprennent que les malades d'Emersleben. Nous ne connaissons, pour les autres villages, que le jour de la vente de la viande, le nombre des malades et le nombre des morts.

Nous n'avons donc pas inscrit dans ces tableaux les malades de Deesdorf, de Grœningen, ni les deux personnes d'Emersleben qui ont mangé du porc malade avant tout mélange et qui sont mortes, ni les malades de Nienhagen qui ont mangé de la viande après deuxième mélange avec la chair d'un nouveau porc.

Variations de la mortalité suivant que la viande a été ingérée un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept jours après la mort du porc.

Ingestion le 13 (le lendemain du jour où le porc a été tué). — 27 personnes :

		Pour 100.
Morts	9	33
Gravement atteints	12	31
Légèrement	6	»

NOTA. Trois de ces personnes ont mangé de cette viande trois jours de suite, les 13, 14, 15. Deux sont mortes, une a été gravement atteinte.

On pourrait joindre à ce tableau les 42 personnes de Deesdorf qui ont été malades après avoir mangé de la viande les 13 ou 14, et les 2 de Grœningen qui sont mortes l'une et l'autre. Ces 44 personnes ont fourni 11 décès.

Ingestion le 14. — 44 personnes :

		Pour 100.
Morts	7	16
Gravement atteints	14	32
Légèrement	23	52

Ingestion le 15. — 56 personnes :

Morts	12	21
Gravement atteints	19	34
Légèrement	25	44

Ingestion le 16 (jour de la fête des guerriers à Emersleben). — 99 personnes :

		Pour 100.
Morts	13	13
Gravement atteints	28	28
Légèrement	58	59

Ingestion le 17. — 10 personnes :

Morts	1	10
Gravement atteints	3	30
Légèrement	6	60

Ingestion les 18, 19. — 14 personnes :

Morts	0	0
Gravement atteints	4	28
Légèrement	10	72

Ainsi la nocuité d'un même mélange de deux porcs, dont l'un était trichineux, a été en diminuant d'une façon très rapide, à mesure que les consommateurs faisaient usage de cette viande à un moment de plus en plus éloigné du jour de la mort de l'animal. Ceux qui en mangèrent six jours après qu'il eut été tué furent encore malades, mais aucun ne mourut.

Il semblerait résulter de ces tableaux que, bien qu'elles ne soient pas encore mortes, les trichines contenues dans ces hachis perdent dans une certaine mesure leur activité reproductrice. Nous avons cherché à vérifier cette opinion en notant à quel moment chacun des malades avait dû abandonner ses travaux et nous avons trouvé que, chez ceux qui ont consommé de la viande le lendemain du jour de la mort de l'animal, les accidents graves avaient éclaté plus rapidement que chez ceux qui en firent usage les jours suivants.

En prenant la totalité des malades, on trouve que, sur les 250 victimes d'Emersleben, 136 furent prises dans la première semaine, 49 dans la seconde, 25 du quinzième au vingt-troisième jour.

Soit : première semaine, 54 p. 100 ; deuxième semaine, 36 p. 100 ; troisième semaine, 10 p. 100.

Si on fait le calcul pour chacun des groupes de malades suivant que la consommation du porc tué le 12 septembre a eu lieu les 13, 14, 15, 16, etc., on trouve :

27 consommateurs du 13. — Date du début des accidents.

Première semaine	21	p. 100	78
Deuxième semaine	6		22

Tous sont tombés malades avant le onzième jour.

44 consommateurs le 14.

Première semaine	23	p. 100	52
Deuxième semaine	19		43
Troisième semaine	2		5

La période du début des accidents s'allonge pour quelques malades jusqu'au dix-septième jour.

56 consommateurs le 15.

Première semaine	25	p. 100	45
Deuxième semaine	20		35
Troisième semaine	11		20

Un des malades inscrits dans la troisième semaine n'a eu d'accidents que le vingt-troisième jour.

99 consommateurs le 15.

Première semaine	51	p. 100	51
Deuxième semaine	36		36
Troisième semaine	12		12

24 consommateurs les 17, 18, 19.

Première semaine	9	p. 100	37
Deuxième semaine	15		62

Ainsi, plus la consommation s'éloigne du moment de la mort de l'animal, plus s'allonge la période qui sépare le début des accidents du moment de l'ingestion (1).

Ainsi les tableaux de la mortalité et ceux du début des accidents paraissent indiquer que, pour des individus qui font usage de viande de porc crue, le danger est d'autant plus grand que la consommation est plus rapprochée du moment où l'animal a été abattu.

D'autres influences peuvent, il est vrai, troubler dans une certaine mesure la valeur des documents qui nous ont conduit à cette conclusion. Nous ignorons quelle est la quantité de viande ingérée par chacun des consommateurs. Il est probable toutefois que les gros mangeurs sont indifféremment répartis dans les différents jours. Le sexe ne semble pas avoir d'influence sérieuse. Les accidents sont en effet ainsi répartis :

Hommes : 126 malades, 22 morts ; 39 gravement atteints, 65 légèrement.

Femmes : 121 malades, 20 mortes ; 38 gravement atteintes, 63 légèrement.

L'âge aurait une influence plus réelle. Tous les médecins nous ont affirmé que les enfants avaient mieux résisté à la maladie que les adultes et surtout que les vieillards. Malheureusement, dans le tableau fourni par la mairie, on n'a pas relevé l'âge des malades.

Mode de consommation. — Influence de la cuisson.

L'influence capitale, celle qui domine toute la question du danger de l'invasion trichineuse, est celle de la cuisson. Tous les malades dont nous venons de parler ont mangé de cette viande absolument crue. Une seule famille a consommé, le 15 septembre des saucissons de ce porc après les avoir soumis à la cuisson ; aucun de ses membres n'a éprouvé le plus petit malaise, et la valeur de cette démonstration est encore relevée par les circonstances du fait. La famille de M. Heine, maire d'Emersleben, se compose de cinq personnes et de la cuisinière. On mit pendant cinq minutes les saucisses dans le bouillon du pot-au-feu en ébullition. Les cinq personnes en mangèrent : aucune ne fut malade. Seule, la cuisinière fut atteinte ; mais elle avoua qu'elle avait prélevé sur une des saucisses une petite tranche mangée ensuite par elle crue en forme de tartine. Elle eut pendant quatre semaines des accidents assez sérieux (diarrhée, œdème des membres inférieurs). Elle était guérie lors de notre séjour à Emersleben.

Lorsque M. Heine nous affirma que ces saucisses n'avaient été soumises à l'ébullition que pendant cinq minutes, nous exprimâmes quelques doutes sur la durée réelle de cette cuisson. Il tint à nous faire confirmer son affirmation par Mme Heine. Celle-ci ne fut pas moins explicite, et elle ajouta que le doute n'était pas possible, parce que ces saucisses, qui ont environ 4 centimètres de diamètre, perdent leur apparence appétissante lorsqu'on les laisse plus longtemps dans le bouillon : elles se plissent et se vident.

Ces viandes trichinées acquièrent donc par la cuisson, et même par une cuisson que tout d'abord nous aurions crue insuffisante, une innocuité qui paraît absolue.

Incidemment, M. le docteur Philipp appela notre attention sur un autre mode de préservation ; mais celui-ci ne saurait être recommandé : nous le mentionnons parce qu'il est intéressant au point de vue de l'étude de la reproduction des trichines. Il nous raconta qu'un homme d'Emersleben avait mangé à un repas trois quarts de livre de cette viande de porc hachée, crue ; cet homme aurait bu en même temps un litre et demi d'eau-de-vie : il n'aurait eu aucun accident. Il faut remarquer que l'eau-de-vie du pays est assez faible : elle ne marque certainement pas 40 degrés. A Berlin, on vend pour 12 centimes un petit carafon d'eau-de-vie contenant 250 à 280 grammes.

C'est sans doute à des remarques analogues qu'il faut attribuer l'influence favorable accordée par les médecins à l'usage de l'alcool dans le traitement de la maladie.

Valeur des symptômes de la marche de la maladie et des lésions observées au point de vue du diagnostic.

De l'exposé précédent il ressort deux remarques qui me paraissent incontestables : la diminution assez rapide de la puissance de repullulation pour les trichines après la mort de l'animal dans lequel elles séjournent enkystées, et l'influence capitale, depuis si longtemps affirmée et démontrée, de la cuisson. Un autre point reste à établir. Les médecins français, peu familiers avec l'étude de cette maladie, ont-ils pu soigner, sans reconnaître la nature de leur maladie, des individus atteints de trichinose ?

Nous n'avons, nous le répétons, examiné les malades d'Emersleben que pendant la septième et la huitième semaine de leur affection. Mais nous n'hésitons pas à déclarer, M. Grancher et moi, que jamais nous n'avions vu de malades présentant l'ensemble des symptômes que nous avons observés à Emersleben et à Deesdorf. A ce moment, ils étaient tombés dans un état de cachexie extrême : ils avaient un gonflement du tissu cellulaire des membres inférieurs, du scrotum, des parois abdominales, des avant-bras, porté à un degré qui dépasse ce que l'on rencontre dans les albuminuries parenchymateuses accompagnées d'œdème. La peau éclate, il se forme des eschares, les poumons sont le siège d'un œdème excessif, la dyspnée est intense. Enfin surviennent des pneumonies ultimes sur les caractères anatomo-pathologiques desquelles nous reviendrons plus tard. Les médecins allemands insistent en plus sur la fréquence de la manie religieuse ; peut-être l'attente d'une mort qui leur semble prochaine exagère-t-elle simplement les tendances religieuses de ces malades : nous n'avons pu acquérir une notion bien nette de la valeur de ce trouble mental.

Ces symptômes ne peuvent être confondus qu'avec ceux de l'albuminurie, et ils ont une grande valeur si, comme l'affirment nos confrères allemands, il n'y a pas d'albumine dans l'urine. Dans l'épidémie d'Emersleben, l'analyse des urines ne nous paraît pas avoir été faite, car, malgré notre demande journalière, en dix jours on n'a pas pu nous fournir d'urine. Tous les auteurs qui ont décrit les épidémies antérieures sont, il est vrai, unanimes dans cette affirmation. Une des autopsies que nous avons faites nous laisse des doutes sur ce point.

Malgré ces desiderata, la confusion nous semble impossible, d'abord à cause de l'intensité de cet œdème et surtout des phénomènes qui l'ont précédé. Au début, pendant la première semaine, ce sont les accidents gastro-intestinaux qui dominent ; leur intensité peut faire croire à une invasion de choléra nostras. Puis surviennent les douleurs musculaires avec des accidents de prostration, dits typhoïdes, quoique bien différents des symptômes de la fièvre typhoïde vraie ; enfin, la période de cachexie à laquelle nous avons assisté.

Si chacune des phases de la maladie, prise isolément, peut être confondue, l'une avec le choléra, l'autre avec la fièvre typhoïde, la troisième avec l'albuminurie, il n'en est pas de même quand on considère l'ensemble du processus depuis son début jusqu'à sa fin, et on peut affirmer qu'il ne trouve son analogue dans aucune autre maladie. En admettant que nous, ou nos collègues, nous nous soyons trouvés en présence de malades atteints d'accidents évoluant suivant cette marche, peut-être aurions-nous hésité à porter un diagnostic ; mais nous n'aurions pas confondu la trichinose avec le choléra, la fièvre typhoïde ou l'albuminurie, changeant de diagnostic de semaine en semaine, à mesure que la maladie subissait son évolution naturelle. En présence de cas si singuliers, nous aurions pratiqué l'autopsie et nous aurions trouvé dans les muscles la trichine caractérisant la nature de la maladie. Cette recherche n'a en effet rien de difficile. Chez les deux cadavres dont nous avons pratiqué l'autopsie, M. Grancher et moi, même en ne choisissant pas les muscles d'élection, ceux dans lesquels pullule de préférence la trichine, en prenant par exemple le biceps, il n'y a presque pas d'examen microscopique dans lequel on n'ait trouvé une ou plusieurs trichines.

---

(1) Notons que, plus le début de la maladie est voisin de l'ingestion, plus cette maladie semble grave. Ainsi, en classant les malades d'après le moment d'apparition des accidents, on a pour la gravité et la mortalité le tableau suivant :

Début des accidents pour 247 malades.

	C. légers.	C. graves.	Morts.
1re semaine	56	42	26
2e semaine	47	29	13
3e semaine	25	6	3

Début des accidents pour 100 malades.

	C. légers.	C. graves.	Morts.
1re semaine	45	34	21
2e semaine	53	32	14
3e semaine	73	18	9

Quant à la date de la mort, elle est très variable.

La première victime a succombé dix-neuf jours après la consommation. Nous avons quitté Emersleben pendant la huitième semaine : cinq ou six malades étaient encore en un extrême péril.

Voici la mortalité par semaine :

3e semaine, 1 ; 4e semaine, 7 ; 5e semaine, 7 ; 6e semaine, 14 ; 7e semaine, 9 ; 8e semaine, 4.

De l'examen microscopique de la viande de porc.

Les habitudes culinaires des paysans allemands ont obligé l'autorité à organiser un système d'examen de la viande de porc à l'aide du microscope. Nous l'avons vu fonctionner à Berlin et dans les campagnes. A Berlin, l'examen se fait avec une rigueur extrême et sous la direction de MM. Virchow et Hertwig : il mérite toute confiance. Soixante examinateurs inspectent au microscope les muscles, diaphragme, intercostaux, laryngés de chaque porc ; d'autres examinateurs contrôlent les résultats : cette organisation nous semble parfaite.

Dans les provinces, l'armée de 18,000 examinateurs qui doit assurer la sécurité des habitants nous paraît offrir moins de garantie. L'inspecteur d'Emersleben exerce en même temps la profession de barbier, celui de Deesdorf est un paysan, celui de Grœningen un vétérinaire. L'inspecteur reçoit réglementairement un mark pour chaque examen de porc. Mais les inspecteurs de villages voisins, se faisant concurrence, avaient abaissé depuis plusieurs années le prix de l'examen, de telle sorte que le taux de la taxe était tombé au tiers et même au quart de son chiffre officiel. L'abus était devenu tel et probablement aussi l'examen si peu probant qu'une circulaire ministérielle récente interdit aux inspecteurs de recevoir un prix moindre de 1 mark.

Lorsque l'examen microscopique est fait, comme à l'abattoir de Berlin, par des micrographes exercés toute la journée à cette recherche, ou, en province, par des surveillants compétents et consciencieux, sur des porcs entiers, le résultat doit être excellent. Les muscles dans lesquels de préférence se localisent les trichines sont connus, l'examen peut donc être rapide et probant. A Berlin, on estime sa durée à un quart d'heure. Mais lorsque l'animal a déjà été mis en morceaux et que les parties de différents porcs ont été mélangées, l'examen est nécessairement beaucoup plus long et ses résultats bien incertains.

M. le docteur Philipp nous a rapporté un fait qui rend cette difficulté palpable. Vers le 18 octobre 1883, quelques-uns des malades de Deesdorf, qu'il considérait comme guéris, eurent des rechutes d'ailleurs peu graves. Le docteur Philipp pensa qu'un porc tué le 12 octobre était peut-être trichineux. Il ne put, pour pratiquer l'examen, se procurer que des débris hachés de ce porc. Les soixante-dix premiers examens microscopiques ne revélèrent la présence d'aucune trichine ; au soixante et onzième, il en trouva une, et il fallut aller jusqu'au centième pour en découvrir trois autres.

Conclusions.

De cet exposé il résulte :

1° Ainsi que l'ont toujours affirmé le comité consultatif d'hygiène, l'Académie de médecine et les divers savants qui se sont occupés de la question, la cuisson de la viande de porc assure au consommateur une immunité absolue ;

2° Le temps qui s'écoule entre le moment où un porc trichiné est abattu et celui où sa viande est ingérée a une influence notable sur l'intensité des accidents qui peuvent résulter de sa consommation. Plus cette durée s'allonge, plus les accidents perdent de leur gravité. A Emersleben, le même hachis trichineux a déterminé la mort de 33 p. 100 de ceux qui en ont mangé le lendemain de la mort de l'animal ; six jours plus tard, aucun des consommateurs n'a eu d'accidents mortels ;

3° La recherche de la trichine dans la viande de porc, facile quand l'animal est entier, probante quand elle est pratiquée par des micrographes compétents, devient longue, difficile, et peut rester infructueuse, même pratiquée par ces micrographes, lorsqu'il ne leur est plus possible d'aller chercher la trichine dans ses lieux d'élection. Mais, nous le répétons, cette recherche est inutile lorsque les habitudes des consommateurs assurent à ceux-ci, par la cuisson de la viande, une sécurité absolue ;

4° Enfin, l'étude de cette épidémie nous a convaincus que nous ne nous étions jamais trouvés, en France, en présence de malades gravement atteints de trichinose.

II. — DE L'INTERDICTION DES VIANDES DE PORC AMÉRICAINES EN ALLEMAGNE

Après avoir étudié l'épidémie d'Emersleben et de ses environs, nous avons tenu à nous informer des raisons hygiéniques qui avaient décidé le gouvernement allemand à prohiber l'introduction des viandes d'Amérique.

Nous nous étions adressés à M. le docteur Struck, président de l'office impérial de santé, et nous voulions lui demander communication des rapports invoqués par les organes du gouvernement allemand sur les épidémies de Dusseldorf, Rostock, Brême, etc. D'après les documents que nous joignons plus loin, ces épidémies auraient été attribuées à la consommation de viandes porcines américaines. Malheureusement, M. Struck était sans doute trop occupé : il n'a pas pu nous recevoir.

M. Virchow a bien voulu nous fournir quelques renseignements qui, nous le pensons, suffisent à combler cette lacune. Il nous a déclaré de la façon la plus formelle que, à sa connaissance, il n'était pas scientifiquement démontré que la consommation de la viande porcine américaine eût donné naissance à un seul cas de trichinose humaine isolé, ou à plusieurs simultanés développés en forme d'épidémie.

M. Virchow nous a plusieurs fois fait cette déclaration, notamment en présence de M. Hertwig, vétérinaire directeur de l'abattoir de Berlin, chef de service de micrographie pour la recherche de la trichine à cet abattoir, membre de l'office impérial : lui-même a confirmé les opinions de M. Virchow.

Il est très important de noter que, suivant les habitudes allemandes, le porc américain est consommé cru et que, même dans ces conditions, MM. Virchow et Hertwig affirment qu'il n'est pas démontré qu'un seul cas de trichinose humaine soit imputable à cette ingestion.

Nous regrettons de ne pas posséder les documents et rapports officiels de l'office impérial de santé. Mais cette affirmation de l'auteur de la première étude complète sur la trichinose nous semble d'une grande valeur. L'analyse du discours prononcé par M. le conseiller aulique Kohler, commissaire du gouvernement confédéré, à une interpellation de MM. Richter et Rickert, qui, dans la séance du 9 janvier 1883 du Reichstadt, demandaient la levée de la prohibition, ne contient aucun argument scientifique, mais au contraire des phrases qui semblent témoigner que les rapporteurs de l'office impérial avaient dû faire de sérieuses réserves.

Voici la traduction des passages qui renferment des affirmations relatives à l'hygiène. La fin de la réponse semble du reste indiquer que la question débattue avait un intérêt autre et que la lutte n'avait occupé qu'un moment le terrain scientifique pour reprendre sa place naturelle parmi les questions de protection ou de libre-échange.

Analyse du discours de M. le conseiller aulique du gouvernement :

« On a trouvé que l'épidémie de Dusseldorf (1881) était, d'après une communication du gouvernement royal prussien, d'origine américaine (voy. archives) (15 cas et 3 morts).

« De même à Brême, à Rostock, on peut accuser la viande américaine.

« Mais la preuve de cette accusation est excessivement difficile à fournir, parce que :

« *A*. Le diagnostic de la trichinose est difficile, celle-ci étant récemment étudiée et ressemblant à d'autres maladies.

« *B*. La viande américaine, fumée et très peu salée, est mélangée, accommodée, vendue sous le nom de saucisses et saucissons allemands. (p. 422).

« M. Kohler continue et insiste sur l'impossibilité d'un examen sérieux du porc américain à la frontière : dissémination des morceaux, etc.

« Et cependant cette viande est d'autant plus dangereuse, qu'elle porte désormais l'estampille officielle.

« Nous pourrions recommander au public de ne pas manger de viande de porc américain sans la soumettre à la cuisson, qui est certainement le moyen le plus sûr pour tuer la trichine. Mais si les Américains, les Anglais, les Français ne mangent qu'avec dégoût du porc incomplètement cuit, nos Allemands aiment beaucoup la viande crue ou peu cuite du porc.

« Cependant nous ne pouvons pas, par des lois, changer le goût du pays. Ces lois seraient inutiles et porteraient atteinte à la liberté individuelle. Ce serait un contre-sens.

« Une loi de prohibition est donc légitime et nécessaire. D'ailleurs, d'autres Etats, France, Autriche-Hongrie, Italie, etc., ont voté ces lois.

« Elles devront être temporaires et subordonnées à l'état des marchandises américaines. Que le commerce américain prenne ses précautions, examine ses porcs, surveille leur nourriture, etc., ces lois deviendront alors inutiles.

« Les inconvénients des lois de prohibition sont réfutés par la statistique suivante : En 1880, l'importation du porc frais a été de 23,962,200 kilogrammes, l'exportation de 5,645,300 kilogrammes, d'où excédent énorme de 18,316,900 kilogrammes d'importation. Supposons que trois quarts d'excédant de cette importation soit de viande américaine, on aura 13 millions de kilogrammes environ.

« En 1881, l'importation américaine se réduit à 10 millions de kilogrammes environ.

« En 1882 (jusqu'en octobre), importation : 6 millions de kilogrammes environ ; exportation : 5 millions de kilogrammes. Différence en faveur de l'importation, 1 million de kilogrammes environ. »

A la fin de l'interpellation, les conclusions du gouvernement ont été approuvées sans vote.

Les arguments empruntés par M. le conseiller Kohler aux rapports de l'office impérial de santé ne sont pas en contradiction formelle avec les conclusions qui terminent l'enquête que nous avons faite sur l'épidémie d'Emersleben.

M. le conseiller raisonne et il le dit explicitement, en vue de la sécurité de populations qui mangent de la viande de porc crue et dont on ne saurait changer les habitudes culinaires.

En admettant même que M. le conseiller ou l'office impérial de santé dont il analyse les rapports ait fourni, ce qui n'est pas, la démonstration du danger de la consommation de la viande porcine américaine, contrairement à l'opinion de M. Virchow, cet argument vaut pour les populations qui mangent de la viande de porc crue, et non pour les nôtres, qui ont des habitudes culinaires tout à fait contraires.

Dans ces conditions, nous pouvons conclure que si, à cause des habitudes culinaires particulières aux Allemands, la prohibition des viandes porcines américaines peut se justifier en raison des habitudes culinaires contraires, des Français les arguments valables en Allemagne sont sans application en France.

Veuillez agréer, etc.

P. BROUARDEL.

A la suite de la lecture de ce rapport, **M. Wurtz** informe l'Académie qu'il est chargé par M. le ministre du commerce de le prier de mettre cette question à l'ordre du jour de ses discussions dans le délai le plus prompt possible.

L'Académie décide que la discussion commencera dans sa prochaine séance (8 janvier 1884).

M. Colin (d'Alfort) pense que, si la chair du porc allemand n'a pas au bout de six jours produit de trichinoses graves et mortelles, ce ne peut être en raison de l'état d'altération de la viande, mais à cause de la salaison que cette viande a dû subir. Ses expériences, qui datent d'avant 1870, lui ont, en effet, montré qu'à un degré déjà très avancé d'altération la chair conservait ses trichines vivantes intactes et aptes à se multiplier à peu près comme dans la chair récente et fraîche.

Or, le charcutier ou le boucher qui a débité le porc en question dans la première quinzaine de septembre n'a pu en amener une partie au sixième jour sans la saler plus ou moins, et il a dû le faire, puisqu'il a transformé cette chair en saucisses, qui, comme tout le monde le sait, ne sont jamais préparées sans assaisonnement et sans sel. La salaison, si imparfaite qu'elle soit, n'a donc pu affaiblir la vitalité des trichines et en a tué un certain nombre, peut-être même la plus grande partie, en raison de la facilité avec laquelle le sel agit sur la viande hachée, mais elle n'a pu les tuer toutes en un si court délai, car les trichines des jambons et des grosses pièces ne sont

tuées que progressivement des couches superficielles vers les couches profondes.

Il parait extrêmement important à M. Colin, surtout au point de vue de la question des viandes américaines, de rapporter à sa véritable cause l'atténuation des propriétés nocives des dernières parties du porc malade consommées sous forme de saucisses, nécessairement salées. Dans ces dernières parties, ce n'est pas la putréfaction commençante, mais bien certainement la salaison qui a affaibli et tué une partie des trichines, et cette salaison, quoique de courte durée, a suffi pour en atténuer considérablement les effets.

L'épidémie de trichinose dont il est question dans le travail de M. Brouardel est encore curieuse en ce qu'elle a pour point de départ un porc non étranger, un porc qui paraît ne pas être sorti de son étable. Le porc a probablement contracté la maladie en mangeant des souris ou des rats, chez lesquels la trichinose se voit quelquefois. La trichinose pourrait donc, comme on le voit, se développer chez nous de la même façon qu'en Allemagne, indépendamment de toute importation étrangère, si on avait l'habitude de manger de la chair crue ou imparfaitement cuite.

M. Brouardel répond que toute la viande salée à Emersleben a été salée au moment de l'abatage, mais à un faible degré; on n'a pas ensuite réajouté de sel, mais la salaison a pu, en effet, agir à la longue et la viande s'en est successivement imprégnée.

M. Le Roy de Méricourt rappelle qu'il existe de grandes analogies, ainsi qu'il l'a prouvé dès 1864, entre l'acrodynie et la trichinose; il faut y prendre garde.

M. Brouardel répète qu'il a laissé à M. Grancher le soin de faire, dans une prochaine séance, la description des symptômes et des lésions observés au cours de l'épidémie en question.

Dr A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

Jeudi 17 janvier aura lieu la réception de M. Pailleron à l'Académie française. M. C. Rousset répondra au récipiendaire.

La séance commencera à une heure très précise.

Dépêches adressées au ministre de la marine :

11 janvier.

De Toulon : l'*Annamite* a fait route au jour; le *Tarn* a mouillé rade du lazaret à 6 h. 30 m.; la *Sarthe* fait aujourd'hui essais de chaudière, ira en rade demain; le *Saint-Germain* a fait route pour sa destination à 4 heures.

De Rochefort : *Fontenoy* a quitté rade de l'île d'Aix cette nuit.

D'Aden : *Corrèze* passe Aden 10, *Winh-long* 11 courant.

De New-York : *Chasseur* arrivé à New-Orléans le 10. A été abordé par deux trois mâts dans un port à Vera-Cruz, a fait des avaries devant et à l'extérieur et perdu deux ancres. Aucun accident de personne.

12 janvier.

D'Alger : *La Galissonnière* part pour Port-Saïd à 3 heures.

Le paquebot *Labrador* est parti du Havre pour New-York, le 12 janvier, à neuf heures du matin.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Bordeaux*, venant de Colon et escales, est arrivé à Pointe-à-Pitre le 10 janvier et en a relevé le même jour pour Saint-Nazaire.

L'*Economiste français*, rédacteur en chef : M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut; bureaux : 2, cité Bergère, publie, dans son numéro du 12 janvier, les articles suivants :

Partie économique. — La situation et l'avenir de l'Egypte. — Le mouvement économique et financier en Allemagne : les mines et les usines en Prusse. — Les finances russes. — Les discussions de la société d'économie politique : dans quelles limites doit s'exercer l'intervention de l'Etat au sujet de l'émission des billets payables au porteur et à vue? — Affaires municipales : la synthèse du budget; l'autonomie communale et la préfecture de police. — Le mouvement économique et social aux Etats Unis : les Etats en 1880 et en 1883. — Lettre d'un administré : la question des ordures ménagères. — Les prix et les concours de l'académie des sciences morales et politiques. — La production des vins et des cidres en 1883 et en 1882 — Revue économique. — Nouvelles d'outre-mer : République Argentine, République Orientale.

Revue immobilière. — Partie commerciale. — Partie financière.

Revue de géographie, dirigée par M. Ludovic Drapeyron, docteur ès lettres; Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot. Paris, 25 fr. par an; départements, 28 francs.

Sommaire de la livraison de janvier 1884. — M. Venukoff : Aperçu sommaire de la partie méridionale de la province littorale de la Sibérie. — Ch. Labarthe : Pak-hoï et Hoï-How (entre Chine et Tong-King). — Docteur Rouire : Le littoral de la Tunisie centrale, voies et communications du Sahel; la mer intérieur d'Afrique. — E. Levasseur, de l'Institut : Importance de la géographie physique pour l'étude des forces productives des nations; leçon d'ouverture au Collège de France, le 3 décembre 1883 — L. Delavaud : Le mouvement géographique. — E. Babouot : La plaine de Milan, d'après des études récentes. — A. Cherbonneau : Légende territoriale de l'Algérie en arabe, en berbère et en français (suite). — Correspondances et comptes rendus critiques des sociétés de géographie et des publications récentes. — Nouvelles géographiques.

Cartes. — Croquis de M. Babouot : La plaine de Milan.

La *Revue de géographie*, fondée en 1877, forme aujourd'hui treize volumes grand in 8°, avec cartes et gravures; prix de la collection : 162 fr. 50. La table détaillée des matières, par nom d'auteur par pays, paraîtra incessamment, prix pour les abonnés anciens et nouveaux, 1 franc.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 12 janvier 1884.

La baisse barométrique s'étend aujourd'hui sur tout l'est de l'Europe; elle est de 20 millimètres dans le golfe de Livonie et se propage jusqu'à la Méditerranée. Dans l'ouest, au contraire, le baromètre monte rapidement et une aire de fortes pressions (775 millim.) a son centre ce matin aux larges de nos côtes.

Le vent souffle presque partout du nord-ouest; il est fort sur la Baltique en Provence.

La température a peu varié. Les extrêmes étaient, ce matin, de 16° à Moscou et de 11° à Brindisi.

En France, le temps est au beau; la température va s'abaisser surtout pendant la nuit.

France.

Service maritime :

Bourrasque Norvège a marché est, hausse 20 mm Stornoway, 6 Grisnez, Brest, 2 Biarritz.

Manche. — Vent d'entre ouest et nord assez fort ou fort.

Bretagne. — Vent des régions N. faible ou modéré.

Océan. — Idem

Méditerranée. — Dépression golfe de Gênes, baisse 12mm Nice, 5 Perpignan, hausse 2 Biarritz.

Provence. — Mauvais temps de N.-O.

Algérie. — Vent d'entre S.-O. et N.-O. pouvant fraîchir Tunisie.

Service agricole :

Dépression golfe de Gênes, baisse 12 millim. Nice, hausse 2 Biarritz, 6 Brest, 20 Stornoway.

Nord-ouest. — Vent des régions nord. Beau. Abaissement de température principalement la nuit.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Vent d'entre sud ouest et nord-ouest. Ciel nuageux. Abaissement de température.

Ouest. — Comme nord-ouest.

Centre. — Idem.

Est. — Comme nord-est.

Sud-ouest. — Comme nord-ouest.

Sud. — Vent d'entre ouest et nord. Beau. Abaissement de température.

Observatoire de Paris, 11 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	VENT direction et force de 0 à 9.	
1 m.	768 36	0 2	0 3	98	S.	2
4	65.41	0.0	0.1	98	S.E.	0
7	64.10	0.1	0.1	96	S.O.	3
10	63 83	2.1	1.4	87	S.O.	4
1 s.	63.30	4.9	4 0	6	S.O.	2
4	63.61	6.1	5 4	9	S.O.	2
7	64.47	6.9	4.7	69	O.	4
10	65.71	5.1	3 8	78	O.	3

Heures.	ÉTAT DU CIEL	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert, brouillard.	0	10
4	Idem.	0	10
7	Couvert; givre sur la tourelle.	0	10
10	Cum. à l'horizon O.S.O.	0	2
1 s.	Cum. str. O.N O.	0	10
4	Alto. cum. et cum. O.N O.	0	7
7	Légèrement couvert.	0	10
10	Cum. str. N.O. 12° O.	0	9

Min., 0°9. — Max., 6°19. — Moy. des 24 h., 3°5.

Digitized by Google

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le lundi 21 janvier 1884, à deux heures et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Drôme, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en trois lots, des travaux ci-après désignés :

Service spécial du Rhône.

Entretien, pendant les années 1884, 1885 et 1886, des ouvrages intéressant la navigation ou la défense des rives du Rhône dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Numéros des lots.	Départements	Rives	Désignation des parties du Rhône comprises dans chaque lot.	Montant présumé des dépenses annuelles.
1	Drôme	Gauche...	Du pont de Saint-Vallier à l'origine des ouvrages de Morion (borne kilométrique n° 116,200)	10.000 à 30.000
	Ardèche......	Droite....	Du pont de Saint-Vallier à l'origine des ouvrages de Morion (borne kilométrique n° 116,200)....	10.000 à 30.000
			Totaux pour le 1er lot.......	20 000 à 60 000
2	Drôme	Gauche...	De l'origine des ouvrages de Morion (borne kilométrique n° 116,200) au pont du Teil	10.000 à 30.000
	Ardèche......	Droite....	De l'origine des ouvrages de Morion (borne kilométrique n° 116,200) au pont du Teil..........	10 000 à 30.000
			Totaux pour le 2e lot.......	20 000 à 60 000
3	Drôme	Gauche...	Du pont suspendu du Teil à la limite sud du département de la Drôme....................	10.000 à 30.000
	Ardèche......	Droite....	Du pont suspendu du Teil à l'embouchure de l'Ardèche..................................	10.000 à 30.000
			Totaux pour le 3e lot.......	20 000 à 60.000

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Valence;

2° Dans ceux de M. du Boys, ingénieur des ponts et chaussées, à Valence, place de la République.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 23 janvier 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet du Nord, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Port de Dunkerque.

Construction des ponts métalliques de l'écluse de navigation de la darse n° 2 des bassins de Freycinet.

Travaux à l'entreprise :

Construction d'un pont pour trois voies de chemin de fer...........	148.267 50
Construction d'un pont route........	109.191 67
Construction de garde-corps aux abords des écluses de darses nos 1 et 2..........................	7.777 80
Total...........	265.236 97

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Lille;

2° Dans ceux de M. Dardenne, ingénieur des ponts et chaussées, à Dunkerque;

3° Au ministère des travaux publics, 3e bureau de la 1re division du personnel et du secrétariat (246, boulevard Saint-Germain), de dix heures et demie à cinq heures.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 11 janvier.

Du sieur MAURS (Henri), marchand de vins-restaurateur, demeurant à Paris, rue Guyot, n. 21.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14842 du gr.)

Du sieur LE SÈGUE (Paul-Adolphe), sculpteur ornemaniste, demeurant à Paris, rue Piat, n. 37.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Lamoureux, rue Chanoinesse, n. 14, syndic provisoire. (N. 14843 du gr.)

Du sieur PALUT (Jules-Henri), ébéniste en meubles d'art, demeurant à Paris, rue des Panoyaux, n. 55.
M. Girard, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tâcherie, n. 4, syndic provisoire. (N. 14844 du gr.)

Du sieur MALMY (Jean-Isaïe), ancien marchand de vins, à Paris, rue de Clisson, n. 2, demeurant actuellement à Saint-Hilaire le-Petit, arrondissement de Reims (Marne).
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tâcherie, 4, syndic provisoire. (N. 14845 du gr.)

De la dame HEROU (Louise-Julienne MONJEAN, femme de François-Achille Herou), marchande de chaussures, demeurant à Paris, avenue de la République, n. 49.
M. Levyllier, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, n. 76, syndic provisoire (N. 14846 du gr.).

Du sieur LAFARGUE, ancien banquier, à Vincennes, rue Saulpic, n. 8 *bis*, demeurant actuellement à Paris, rue Félix-Hurez, n. 4.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14847 du gr.)

Du sieur BULTÉ (Hélie-Charles), imprimeur, à Paris, rue du Temple, n. 14.
M. Levyllier, juge-commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, 24, syndic provisoire. (N. 14848 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la demoiselle FAURE (Pauline), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue de Rambuteau, 21, le 18 courant, à 11 heures précises. (N. 14889 du gr.)

Du sieur JUVENETON (Ferdinand), entrepreneur de couvertures, demeurant à Paris, rue Popincourt, 11, ayant fait le commerce sous le nom de F.-J. Goyet, le 18 courant, à 1 heure précise. (N. 14840 du gr.)

Du sieur MASQUERAY, limonadier, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 11, le 18 courant, à 2 heures précises. (N. 14713 du gr.)

Du sieur MINAT (Louis), ancien marchand de vins à Paris, rue de Flandre, 120, demeurant actuellement rue Ordener, 109, le 18 courant, à 11 heures précises. (N. 14730 du gr.)

Du sieur GUERINEAU (Jean-René), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 186, le 18 courant, à 12 heures précises. (N. 14837 du gr.)

Du sieur GAUTIER, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Rocher, 86, le 17 courant, à 1 heure précise. (N. 14758 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite Nicolas OBEJERO et Cie, ayant pour objet l'exploitation d'un hôtel meublé, dont le siège est à Paris, rue Lafayette, n. 56, composée de : 1° OBEJERO (Nicolas), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire, le 18 courant, à 11 heures précises. (N. 14841 du gr.)

A l'effet d'assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société en nom collectif Nicolas OBEJERO et Cie, ayant pour objet l'exploitation d'un hôtel meublé dont le siège est à Paris, rue Lafayette, 56, composée de : 1° OBEJERO (Nicolas), demeurant au siège social; 2° un commanditaire, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 18 courant, à 11 heures, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers (continuation de l'exploitation). (N. 14841 du gr.)

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur KIEHL, ancien marchand de liqueurs, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, n. 27, ci-devant à Montrouge, avenue de la République, n. 51.
Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic de la faillite. (N. 14748 du gr.).

Du sieur DARDART (Charles-

François), entrepreneur de transports, demeurant à Paris, rue Domremy, n. 16.

Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic de la faillite. (N. 14797 du gr.)

Du sieur A. DE KUBLY, ayant tenu hôtel meublé, à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, n. 15, demeurant actuellement rue de Maubeuge, n. 37.

Entre les mains de M. Bonneau, rue de Savoie, n. 6, syndic de la faillite. (N. 14386 du gr.)

De la veuve BERLIOZ, limonadière, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 51;

Entre les mains de M. Lissoty, rue Saint-André-des-Arts, 33, syndic de la faillite. (N. 14679 du gr.)

Du sieur DEFRÉVAL (Auguste), loueur de voitures, demeurant à Paris, rue Seguin, 1;

Entre les mains de M. Maillard, boulevard Saint-Michel, 4, syndic de la faillite. (N. 14711 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur ACKERMANN (Jules), tailleur, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 109, le 18 courant, à 12 heures. (N. 14637 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite MALARD (Henri) et Cᵉ, ayant pour objet l'exploitation d'un bar, dont le siège est à Paris, rue Montmartre, 111, et composée de : 1° Herouard (Louis-Auguste); 2° Malard (Henri), demeurant tous deux au siège social; 3° et un commanditaire, le 18 courant, à 11 heures. (N. 14133 du gr.)

De la compagnie anonyme d'assurances l'UNION NATIONALE, au capital de 15 millions, dont le siège était à Paris, boulevard Haussmann, 30, avec succursale à Lille, place de la République, 12 (en liquidation), le 10 courant, à 2 heures. (N. 13157 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur CHABOREL (Georges-Louis-Etienne), en son vivant horloger-bijoutier, à Paris, boulevard des Capucines, 25, le 18 courant, à 11 heures précises. (N. 14144 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATIONS

Du sieur LEBEL (Charles-Désiré), négociant en vins, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 45, le 18 courant, à 12 heures précises. (N. 14190 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et le failli en ses explications, et, conformément à l'article 510 du code de commerce, décider s'ils se réserveront de délibérer sur un concordat en cas d'acquittement, et si en conséquence ils surseoiront à statuer jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute frauduleuse commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé à la formation de l'union, si le sursis n'est pas accordé.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.*

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite BERTHET (Louis), commerçant en marchandises, demeurant à Paris, rue de Paradis, 39, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 18 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gautier, rue Thérèse, 13, et se trouver à cette assemblée. (N. 13118 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la Société anonyme des HAUTS-FOURNEAUX ET LAMINOIRS D'HAUTMONT (Nord), ayant son siège à Paris, rue Lafayette, 18, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 18 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lamoureux, rue Chanoinesse, 14, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13911 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur DE CARANZA (Amédée), faïencier, demeurant à Paris, rue Dancourt, n. 1, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M Beaujeu, syndic, rue de Rivoli, n. 66, pour toucher un dividende de 17 fr. p. 100, première répartition. (N. 16019 du gr.)

Du sieur GANDRILLE, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris, rue du Canal-Saint-Martin, 7, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Chevillot, syndic, rue Jean-Lantier, 7, pour toucher un dividende de 10 p. 100, première répartition. (N. 10689 du gr.)

Du sieur DELATOUR-GUILIN (Charles), ancien restaurateur à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 3, demeurant actuellement avenue Montaigne, 48, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Beaugé, syndic, avenue Victoria, 24, pour toucher un dividende de 5 fr. en espèces et 46 fr. 37 en billets p. 100, première répartition. (N. 13431 du gr.)

Du sieur JACQUET (Édouard-Pierre), négociant en cravates et foulards, demeurant à Paris, rue de Cléry, 9, peuvent se présenter de 3 à 5 heures, chez M. Mercier, syndic, boulevard Saint-Michel, 6, pour toucher un dividende de 3 fr. 88 p. 100, unique répartition. (N. 13111 du gr.)

Du sieur POULAIN (Charles-Jean), fruitier et marchand de comestibles, demeurant à Paris, rue Brêa, 1, peuvent se présenter de 3 à 5 heures chez M. Châle, syndic, boulevard Saint-Michel, 7, pour toucher un dividende de 24 fr. 42 p. 100, unique répartition. (N. 12961 du gr.)

HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat BORAWSKI

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 17 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 29 novembre 1883, entre le sieur BORAWSKI (Léon), bijoutier, demeurant à Paris, passage Jouffroy, 41, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 25 p. 100 en 5 ans par cinquièmes d'année en année, à partir de l'homologation. (N. 13504 du gr.)

Concordat CULTY

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 17 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 5 décembre 1883, entre le sieur CULTY fils (Sylvestre), fabricant de chapeaux, demeurant à Paris, rue des Guillemites, 9, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 20 p. 100 en 5 ans, par cinquièmes, à partir de l'homologation. (N. 13561 du gr.)

Ministère de la guerre.

ADJUDICATION

Il sera procédé, le 4 février 1884, à deux heures du soir, en une des salles de l'hôtel de ville de Reims, à une adjudication publique sur soumissions cachetées pour la fourniture de 6,000 caisses à poudre de 50 kilogr. doublées en zinc, modèle 1875, avec chapes et une main en cuivre par 12 caisses, en un seul lot, à livrer à l'artillerie de la place de Reims.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des tables de construction dans les bureaux de la direction d'artillerie à Reims, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, le matin, de huit heures à onze heures, et le soir, de deux heures à cinq heures.

ADJᵒⁿ s' une ench., en la ch. des not. de Paris, le 22 janvier 1884, de **2 MAISONS** à PARIS. — 1° r. de la Rosière, 9. Rev. 3,190 f. M. à pr. 25,000 f. — 2° av. de Choisy, 47 et 49, rev. 1,200 f. M. à p. 10,000 f. — S'adʳ à Mᵉ Ravisé, avocat, 20, r. Mazarine, et Mᵉ Bezanson, notaire, quai du Louvre, 8.

MAISON à PARIS, r. de l'**ARCADE**, nᵒ 9. Rev. br. 13,300 fr. Mise à prix : 150,000 fr.
MAISON à PARIS, rue **PASQUIER**, nᵒ 8. Rev. br. 13,350 f. M. à prix : 150,000 fr.
ADJᵒⁿ, en 2 lots, s' une ench., ch. d. not. d. Paris, le 12 fév. 1884, p. Mᵉ Demonts, not., pl. Concorde, 8.

Spectacles du Dimanche 13 Janvier.

MATINÉES

Théâtre-Français. — Le Marquis de Villemer.

Opéra-Comique. — Les Noces de Jeannette. — Lakmé (dernière représentation de Mlle Van Zandt).

Odéon. — Représentation populaire à prix réduits : le Mariage de Figaro.

Gymnase. — Le Maître de forges.

Variétés. — La Nuit de noces de P. L. M. — Pschutt et V'lan.

Palais-Royal. — Divorçons!

Porte-Saint-Martin. — Le Passant avec Mmes Sarah Bernhardt et Alice Melcy. — L'Ecole des Femmes, jouée par MM. Talbot, Paul Reney, Bouyer, et Mlles Vallette, Durand. — Le Bonhomme Jadis, avec MM. Talbot, Volny et Mlle Gallayx.

Gaîté. — Les Pirates de la Savane.

Ambigu. — Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques. — François les Bas bleus.

Bouffes-Parisiens. — La Dormeuse éveillée.

Cluny. — Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs. — Les Invisibles.

Cirque d'Hiver. — Concert Pasdeloup : Symphonie en sol mineur (Mozart); première audition du Chasseur maudit (César Franck), sous la direction de l'auteur; les Ruines d'Athènes (Beethoven); le Désert (F. David), récité par Mlle Brandus, chanté par MM. Thual et Barthold.

Châtelet. — Concert Colonne: Manfred (R. Schumann), chanté par Mlles Zélia Duval, Ph. Lévy, MM. Fournets, Ibos, Dérivis, Cambot, Claverie. — Scènes alsaciennes (Massenet). — La Walkure (Wagner). — Septuor (Beethoven).

Château-d'Eau. — Concert Lamoureux : Ouverture d'Euryanthe (Weber). — Prélude de Parsifal (Wagner). — Air de Jules César (Hændel), chanté par Mme Duvernoy-Viardot. — Symphonie en la (Beethoven). — Marche funèbre de la Gotterdammerung (Wagner). — La Calandrina (Jomelli), chantée par Mme Duvernoy Viardot. — Ouverture du Tannhauser (Wagner).

Alcazar d'hiver — Concert-spectacle.

Concert Parisien. — Spectacle varié.

Scala. — Concert-spectacle.

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Les Maucroix, pièce de M. A. Delpit : Worms, Le Bargy; Mmes Reichemberg, Broisat, Dudlay. — Le Menteur.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». —

La Fille du régiment. — Le Domino noir : Herbert, Barré, Belhomme; Mmes Mézeray. Dupuis

Odéon (1,167 places). — 8 h. »/». — **Severo Torelli**, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barèty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/».— Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Mériel, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Kess.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2 — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici le programme musical des bals masqués de l'Opéra, qui, comme on le sait, commencent samedi prochain 19 janvier :

Programme de M. Métra.

Henri VIII, valse (C. Saint-Saëns); la Farandole, valse (Th. Dubois); le Roi de carreau, valse (de Lajarte); François les Bas-Bleus, valse (Messager); Fanfreluche, valse (Serpette); Madame Boniface, valse (Lacome); Yedda, valse (Métra); la Dormeuse éveillée, valse (Audran); la Farandole, quadrille (Th. Dubois); le Roi de carreau (de Lajarte); l'Aumônier du régiment (H. Salomon); François les Bas-Bleus (Bernicat); le Cœur et la Main, quadrille (Lecocq); la Dormeuse éveillée, quadrille (Audran); la Korrigane, polka-mazurka (Widor); la Princesse Rose, polka-mazurka (L. de Rillé); la Newa, polka-mazurka (Métra); Saint-Pétersbourg, polka-mazurka (Métra); Aïda, polka (Verdi); Arlequin et Polichinelle, polka (L. de Rillé); les Volontaires, polka (O. Métra); Hongroise, polka (Magnus); le Chant du pêcheur, polka (Darasz-Miska); Rose blanche, polka (de Sivry).

Programme des Tziganes.

Repuly Fecske, romance hongroise (Remenyi); Boccacio, valse (Suppé); Danses hongroises, polka française (Bramhs); Chanson populaire, de Vienne, avec chant (Strauss); Chimères, valse (Lissa); Afalu Roesza, czardas (Nemeth); Sérénade, solo pour timbale (Schubert); Chant des mineurs, marche (Fahrbach); Rakoczy, marche (Zinkapana); le Danube bleu, valse (Strauss); les Folies des garçons, chanson hongroise (Erkély); la Fillette brune de Buda-Pesth (Nemeth); Chant des mineurs, marche (Fahrbach); Korosy-Léany, chanson hongroise (Nemeth); Vagues du lac de Balaton (Erkély); Lettres de carnaval, polka (Strauss); Marche hongroise (Ellenbogen); Roses du Midi, valse (Strauss); Chanson hongroise (Darasz-Miska); Radetzky (Strauss); la Dame de cœur, polka (Fahrbach); Irma, czardas (Darasz-Miska).

Dès que Manon sera passée à l'Opéra-Comique, commenceront les études de Joli Gilles, de MM. Charles Monselet et Poise.

Les rôles sont distribués à Mmes Bérengier, Molé Truffier, Pierron; MM. Frigère, Mouliérat, Grivot, Gourdon et Barnolt.

A l'Odéon, les études des Danicheff sont commencées. C'est M. Raphaël Duflos qui remplira le rôle créé par M. Marais. Les autres personnages seront tenus par MM. Porel, Paul Mounet, Amaury, Barral, Cornaglia; Mmes Elise Picard, Crenier, Hadamard, Nancy, Martel, Barety, etc.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 12 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		81 ..
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		83 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		91 ..
Huile de Lin, en fûts		55 ..
Huile de Lin, en tonnes		57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. .. à	47 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	54 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	106 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. .. à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. .. à	45 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	49 25
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs. — Beurfs de la Plata		98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 %... — 1 h., 101 %.
VIENNE. Métal. ... — Papier, 79 50.. — Monnaie. 80 25
Crédit Autrich. .... 303 . | Chem. de fer Autrich 620 50
Change sur Londres.... Demande 121 15. — Offre 121 40
Change sur Paris...... Demande, 48 10. — Offre. 48 15
Lots.................. 126 80 | Napoléon............ 9 605

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGE		PAPIER LONG			PAPIER COURT		
3½ %	Amsterdam	206 ¼	à 206 ½	205 ¾	à 206 ½	et	[illegible]
4.. %	Allemagne	122 ¼	à 122 ¾	122 ¼	à 122 ¾	et	[illegible]
5.. %	Vienne	205 ¾	à 206 ½	206	à 206 ¾	et	[illegible]
5.. %	Barcelone	487	à 488	488	à 489	et	[illegible]
5.. %	Madrid	486 ½	à 487	487	à 488	et	[illegible]
6.. %	Lisbonne	546 ½	à 547 ½	547	à 548	et	[illegible]
6.. %	St-Pétersb.	241 ½	à 242 ½	241 ½	à 242 ½	et	[illegible]
4.. %	New-York	....	à	....	à ...	m.	[illegible]
.....	Stockholm	137...	à 138...	137....	à 138..	et	[illegible]

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE

3.. %	Londres	25 17.. à 25 22.	25 16¼ à 25 19 ¼ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15 à 25 20.. ..
3½ %	Belgique	pair à ¼ p.	pair à 3/16 m. 3½%
5.. %	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ p. — 5%
5.. %	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ p. — 5%
3.. %	Suisse	pair à 1/16 b.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...... 3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte 3 % — Avances 4 %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr	1 .. à .. .. 0/00 p.
Argent » à 1000/1000 d° 218 89 ..	153 à 153 . 0/00 p.
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50.. à 4 51..
Souverains anglais	25 10.. à 25 15..
Banknotes	25 12.. à 25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. 24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 75.. à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 12 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 81	3 %	76f 85 80 75 70 80 85 90 95	en liq. / fin ct.	76 75	76 82 ½	76 62½	76 80	76 87½	76 72½
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f	77	76 95 450		
			Pr fin c.	73 30	77 35 d 25				
			Pr fin p.		d 1f		450		
			Pr fin p.		d 2f				
			Pr fin p.		d 25		d 2f		
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f 77f 90	en liq. / fin ct.	77 92½	77 95	77 75	77 95	78	78
			Pr fin c.		d 1f		450		
			Pr fin c.		78 40 d 25				
			Pr fin p.		d 1f		450		
			Pr fin p.		d 25				
sept. 83	4 %	98	en liq. / fin ct.					98	98
sept. 83	4 ½ %	107 106 75 107	en liq. / fin ct.					107	110
nov. 83	4 ½ % 1883	107f 106f 95 [illegible] 90 107f	en liq. / fin ct.	106 90	106 95	106 75	106 92 ½	106 92	106 90
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f	107 10	107 .. 450		
			Pr fin c.	107 25	107 15 d 25				
			Pr fin p.		d 1f				
			Pr fin p.		d 2f		107 60 450		
			Pr fin p.		108 10 d 25		d 2f		
avril 83	Promesses d'Inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répartit Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 14 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						501	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						10180	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., 500 f., annuit. finis 1889, t.p.	510	en liq. / fin ct.					510	475
janv. 84	d° annuit. finis. 1897, t.p.	499 50 500	fin ct.					499 50	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	527 50 527 529 530	fin ct.					527 50	19[illegible]
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juil. 83	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	244 75						250	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	519 75 519	fin ct.					519 75	136
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	518 519 25 520	fin ct.					518 50	447 50
juill. 83	d° 1869 3%, r. 400 f., t.p.	449	fin ct.					449	
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	388 387	en liq. / fin ct.					389	490 15
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115						114	
	d° d° séries tort. (unités)	860						906	
	d° d° séries entières							10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	508 507 508 50 508 507 50	en liq. / fin ct.					506 25	128 75
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	510 508	fin ct.					508	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par St., ex-d'imp.)	522 521 522	Pr fin c. / fin ct.					522	496 25
avril 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	362 362 25 362 50 361	en liq. / fin ct.					367	383 75
			Pr fin c.		d 5f		410		
	VALEURS FRANÇAISES								
juill. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	438 75	en liq. / au 31					435	4[illegible]
			Pr au 15		d 20		410		
			Pr au 31		d 5f		410		
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					672 50	7[illegible]
			Pr au 15		d 5f		410		
			Pr au 31		d 5f		410		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					162 50	4[illegible]
			Pr au 15		d 10		410		
juill. 82	Banque de France (nominatives)	5180 5160	en liq. / fin ct.	5180			5190	5180	5190
			Pr fin c.		d 50		420		
			Pr fin p.		d 50		410		
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	505 506 25 507 50	en liq. / au 15	507 50				507 50	507 50
			Pr au 15		d 10		410		
			Pr au 31		d 20		410		
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	845 850 852 50 855	en liq. / au 15	857 50			850	855	860
			Pr au 15		d 10		410		
			Pr au 31	872 50	870 d 10		410		
juin 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	en liq. / au 15					440	430
			Pr au 15		d 5f		410		
			Pr au 31		d 5f		410		
juin 83	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup 10)		en liq. / au 15					422 50	850
			Pr au 15		d 5f		410		
juillet 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	440	en liq. / au 15					445	450
			Pr au 15		d 5f		410		
			Pr au 31		d 5f		410		
juill. 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945 942 50 945 947 50	en liq. / au 15					947 50	710
			Pr au 15		d 10		410		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1879	935	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	107	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1000	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	1[illegible]	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	101	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	94 50	93 75
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	170	
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie) (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie) 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me e.		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	685	680
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	315	
Midi d° a. de jouiss.	550	
Nord d° a. de jouiss.	1255	
Orléans d° a. de jouiss.	865	
Ouest d° a. de jouiss.	395	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Bresthons (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 12 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	437 50	en liq.					437 50	440 ..
			au 15						
			P. au 15				d10		
			P. au 31		d 5		d20		
avr. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	5f 8f	en liq.					5 .	50
			au 15						
			P. au 15		d20		d10		
			P. au 31		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.					206 25	245 ..
			au 15						
			P. au 31		d10		d10		
			P. au 15				d 5		
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	492 50 490	en liq.					490	490
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
			P. au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					[illegible]	[illegible]
			en liq.						
juill. 83	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1252 50 1250 1245 1250 1252 50 1245 1250 1255 1256 25 1250	fin ct.	1253 75	1256 25	1247 50	1252 50	1250 ..	1256 25
			P. fin c.		d40	1275	1267 50 d10		
			P. fin c.	1257 50	1262 50 d20		d20		
			P. fin p.		d40	1285	1290 d10		
			P. fin p.	1270	1280 d20		d 5		
	Crédit Foncier de France. Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	1080						1085 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	502 25 502 500						502	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	110 109 50						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	557 555 553						557	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	116 25						116 25	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	502 50 501 500 501 75						504 50	505 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	460 512 50						460 ..	507 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	103 100						104 .	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	508 498	fin ct.					500 .	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	345	fin ct.					345 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	438 437 438 50	fin ct.					438 .	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	434 434 50	fin ct.					435 ..	458 75
sept. 83	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	436 437	fin ct.					438 .	
			en liq.						
juill. 83	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336	fin ct.					335 75	
			en liq.						
juill. 83	d° d° 100 fr. payés.	328	fin ct.					330 .	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 300 f.	390 75 395	fin ct.					395	
août 83	d° entièrement libérées	397 397 50 398	fin ct.					398 ..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	335 50	fin ct.					332 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (toutes se représent.)		en liq.						
			fin ct.					138 .	142 50
déc. 82	d° 5%, r. 500f (d'ann. dessèch. l'Etat)	505	au 15					505 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr., t. payé, nos 1 à 88000.	172 50	en liq.					172 50	185 ..
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
			P. au 31		d10		d10		
nov. 83	Crédit industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq.					685 ..	737 50
			au 15						
sept. 83	Crédit industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500f, 125f p.		en liq.					505 ..	700 ..
			au 31						
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	555 557 50 555	en liq.					560 ..	560 ..
			au 15	550 25	557 50	555 ..	557 50		
			P. au 15		d 5		d10		
			P. au 31		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	345	en liq.					347 50	350 .
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
			P. au 31		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	648 75	en liq.					650 ..	700 ..
			au 15						
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé		en liq.					102 50	230
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	380	en liq.					310 ..	300 .
			au 15						
			P. au 31		d10		d10		
oct. 83	Société gén. p. développ. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	482 50 483 75 485	en liq.					485 ..	485 .
			au 15	485 ..			487 50		
			P. au 15		d 5		d10		
			P. au 31		d 5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq.					440 ..	445 .
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
avr. 83	Banque Commerciale et industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Gourgeois et Cie.).		en liq.					430 ..	440 ..
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
juill. 83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 18).		en liq.					565 ..	565
			au 15	565 ..					
	d° grosses coupures		P. au 15		d10		d10		
			P. au 31		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9).		en liq.					205	292 50
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq.					425 ..	437 50
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
juill. 83	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq.					[illegible]	375
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
			P. au 31		d 5		d10		
nov. 83	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	405 402 50 405	en liq.					407 50	410 .
			au 15						
			P. au 15		d20		d10		
[illegible] 82	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.					256 25	287 50
			au 15						
			P. au 15		d 5		d10		
[illegible] 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup 3).	437 50 435	en liq.					437 50	442 50
			au 15						
			P. au 15				d10		
			P. au 31		d 5		d10		
[illegible] 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq.					500 .	500
			au 31						
[illegible] 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	310	en liq.					312 50	310 .
			au 15	311 25	311 25	310 ..	311 25		
			P. au 15		d 5		d10		
			P. au 31		d 5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.	492 50	
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.		
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 5).	16 ..	15 ..
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	16	15
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	505	
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	340	337 75
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	460	
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	330	325
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepnrs (ex-c. 32).	282 50	280
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Nord, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	29	25
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 500f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1340 .	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	475	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/3000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	435	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13).	1150 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 5).	605	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	860	855
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1185.	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/10000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Gracenia Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/3000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 f., t.p.	225	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Samedi 12 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Préc. Compt.	Préc. Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)		en liq.						
		425 430 435	au 15					427 50	427 50
			Pr au 15		d5		d5		
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
		435	au 15					435	432 50
			Pr au 15		d5		d10		
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t. p.		en liq.						
		585 590	fin ct.					590	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq.						
			fin ct.					7	8
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t. p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880)		en liq.						
		555	fin ct.					555	560
			Pr fin c.		d5		d10		
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé		en liq.						
		735 730	fin ct.					730	728 75
			Pr fin c.						
mai 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé		en liq.						
		1252 50 1250 1248 75	fin ct.	1250	1250	1240	1245	1250	1255
		1256	Pr fin c.		d20	1257 50	1255 d10		
			Pr fin p.		d10		d10		
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé		en liq.						
		1125 1120 1127 50 1130	fin ct.	1135			1128 75	1135	1135
		1132 50	Pr fin c.		d20		d10		
			Pr fin p.		d20		d10		
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.		en liq.						
		1760 1755 1750 1745	fin ct.	1760			1752 50	1760	1760
		1750 1755 1750 1752 50	Pr fin c.		d20		d10		
			Pr fin c.		d20		d10		
			Pr fin c.		d50				
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé		en liq.						
		1280 1277 50	fin ct.	1277 50	1277 50	1275	1276 25	1280	1280
			Pr fin c.		d20		1290 d10		
août 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'Etat, t. p. (imp. charge Cie)		en liq.		1300 d20		d10		
		535	au 15				d5	532 50	485
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé		en liq.						
		800 797 50 800 798 75	fin ct.					810	802 50
			Pr fin c.		d20		d10		
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 19)		en liq.						
		520	au 15					520	520
			Pr au 15		d10		d10		
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t. p. (ex-c. 16)		en liq.						
		565	au 15					585	575
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)		en liq.						
		392 50	au 15					390	395
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés		en liq.						
		495	au 15	497 50				495	496 25
			Pr au 15		d5		d10		
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15					410	400
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t. p.		en liq.						
		393 396 25 397 50	au 15					395	405
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé		en liq.						
		1400 1405 1410 1405	au 15	1405			1400	1407 50	1400
			Pr au 15		d10		d5		
			Pr au 31		d20		d20		
juil. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq.						
		500	au 15	502 50			500	500	505
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d5		d10		
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t. p.	695	au 15					705	742 50
juill. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 54)		en liq.						
		1180 1170	au 15					1180	1165
			Pr au 15		d20		d20		
			Pr au 31		d10		d50		
82	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29)		en liq.						
		620	au 15					620	652 50
			Pr au 15		d5		d10		
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190	210
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.						
		450	au 15					440	440
			Pr au 15		d10		d5		
			Pr au 31		d20		d10		
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)		en liq.						
		500 497 50 495 497 50	au 15	502 50			500	503 75	505
		500	Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 31		d5				
			Pr au 31		d20		d10		
81	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 49)		en liq.						
		2030 2035 2040 2030	au 15	2042 50	2042 50	2022 50	2030	2035	2030
		2027 50 2025 2020 2030	Pr au 15		d100	2065	2100 d20		
		2025 2027 50 2020 2030	Pr au 15		d50	2080	2080 d10		
		2040 2035 2032 50	Pr au 15		d40		d10		
		2030 2037 50 2040	Pr au 31		d100	2130	2145 d20		
		2035 2032 50	Pr au 31	2080	2110 d50		d10		
			Pr au 31		d40				
juill. 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 28)		en liq.						
		1135 1130 1140	au 15	1135				1140	1150
			Pr au 15		d20		d10		
juill. 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)		en liq.		d20		d10		
		700 705 702 50 700	au 15	710	710	700	705	700	703 75
		697 50 700 701 25 702 50	Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d20		d10		
83	d° Bons trent., 5%, r. 125f.		au 15					138	140
juill. 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien) (ex-coup. 4)		en liq.						
		1250 1255 1260 1265	au 15	1235	1265	1247 50	1250	1252 50	1260
		1252 50 1250 1247 50	Pr au 15		d50		d10		
			Pr au 31		d20		d20		
juill. 83	d° cinquièmes (ex-coup. 2)		en liq.						
		250 247 50	au 15					245	250
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d5		d10		
83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 4)		en liq.						
		213 75	au 15					215	200
			Pr au 15		d10		d5		
			Pr au 31		d10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
83	Anglais (consolidés 3%). Change fixe 25 fr. 20		en liq.						
		102 [illegible]	au 15					101 [illegible]	[illegible]
83	Autriche (dette 5% conv.), change fixe 2f 50. Ob. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 [illegible]	
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 [illegible]	65 [illegible]
	d° d° 10000 fl.		Pr au 15					65 [illegible]	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t. p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t. p.	285	265
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t. p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t. p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t. p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t. p.	961 25	960
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t. p.	1100	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t. p.	305	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t. p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 33		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t. p.	200	195
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t. p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t. p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	537 50	520
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t. p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t. p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t. p.	495	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t. p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t. p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t. p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t. p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t. p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t. p.	100	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	640	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t. p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t. p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t. p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t. p.	57 50	55
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t. p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t. p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t. p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t. p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t. p. (ex-c. 6)	380	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t. p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t. p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t. p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t. p.		
Café Anglais, a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t. p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t. p.	270	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t. p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t. p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t. p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t. p.		
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t. p.		
Le Figaro, a. 1/19300e, t. p. (ex-c. 24)	900	
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t. p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t. p.	240	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t. p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t. p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t. p.	200	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t. p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t. p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t. p.	225	222 50
Lits militaires, actions 500 fr., t. p.	275	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t. p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t. p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t. p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t. p.		
d° 375 fr.		
Pantographe Voltaïque, a. 500 f., t. p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t. p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t. p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t. p.		
Salins du Midi, a. 500f, t. p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t. p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t. p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t. p.	425	
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.		
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t. p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	230	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t. p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	154 75	
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	330	325 50
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

JOUISSANCE	Samedi 12 Janv. 1884	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS coté précédemment. Compt.	Terme.
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85 f 80	au 15.					85 80	83 25
	dº 1000 fl. dº	85 f 25 85 f 84 f 95	Pm au 15		d50		d50	85	83 25
	dº 10000 fl. dº		Pm au 31		d5f		d10	83 85	
			en liq.						
mai 83	Belgique, 4%	104 35	au 15.					104 25	106 80
			en liq.						
août 83	dº 4%, 1880, 2e Série		au 15.					103 90	
			en liq.						
mai 83	dº 3%, 1873		au 15.					82 30	83 85
avril 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh	332 333	au 15.					336 25	306 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80)		Pm au 15		d5f		d10		
			Pm au 31		d5f		d10		
mai 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	333 75 334 335 332 50	au 15.	333 75			336 25	337 25	338 75
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	335 50 336 336 25 337 50	Pm au 15		d5f		d10		
	Grosses coupures	333 75 335 332 50 337	Pm au 31		d5f		d5f		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 456 25 457 50	au 15.					455 ..	451 25
	Grosses coupures		Pm au 15		d5f		d10		
juin 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé	460	au 15.					450 .	417 50
	Grosses coupures		Pm au 15		d5f		d10		
			en liq.						
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	56 f 50 40	au 15.					56 35	55 85
	Grosses coupures	55 f 50 40	Pm au 15		d50		d25		
			en liq.						
juill. 83	dº 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	55 ¼	au 15.					55 ¼	
	Grosses coupures	55 ¼	Pm au 15						
juill. 83	dº 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490 491 25	au 15.					490 ..	463 75
juill. 83	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	518 75 520	au 15.					520 .	
juin 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ..	
	Petites coupures.							118	
juill. 83	dº 4%							127 ⅞	
	Petites coupures.							127 ⅞	
août 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.		au 15.					415	442 50
			en liq.						
juill. 83	dº 1881, 5%	337 50	au 15.					337 50	307 50
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pm au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq.						
	Obl. 100 fl., t. p.	102 101 45 10	au 15.					101 25	
	dº 500 fl., t. p.	101 50	Pm au 15		d1f		d50	101 25	98 ..
	dº 1000 fl., t. p.	101 50	Pm au 31		d25		d50	101 25	
	dº 10000 fl., t. p.							102 30	
juill. 83	dº 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t. p.	77 f	en liq.					75	
	dº 500 fl., t. p.	75f 74 25	au 15.					74 50	76 90
	dº 1000 fl., t. p.	74 f 45						74 20	
	dº 10000 fl., t. p.							76 .	
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 15.					96 ..	
			en liq.						
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15.	91 15	91 15	90 95	91 10	91 15	90 85
	coup. 500 fr.		Pm au 15		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclusivt.	91 (90) 91 10 90 90 80 70	Pm au 15		d25		d50		
	coup. 50 fr.	90 91 10 1	Pm au 31		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	91 25	Pm au 31	91 40	91 60 d25		91 25 d50	91 05	
avril 83	dº 3%	54 30	au 15.					54 30	67 50
avril 83	dº Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	294 293 292 293 50	au 15.					295	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15.					14 ⅜	15 87½
juill. 75	dº dº 5%, tout payé		au 15.					11 ..	16 60
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 15.					50 ⅛	
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 75	au 15.					90 75	88 75
juill. 83	dº obligations d'État 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		au 15.					103	
mai 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t. p.		Pm au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.	84 ⅜	au 15.					84 ½	
	dº de 100 liv. st.	84 ⅝ 84						84 ⅜	90 ..
	dº de 500 liv. st.	83 ⅝ 84						84 ⅝	
	dº de 1000 liv. st.	⅝ 84						84 ⅝	
août 83	dº 1870, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	87 ⅜ ⅝ ½ ⅝ 88	au 15.					87 ⅝	
	dº de 100 liv. st.	87	Pm au 15		d1f			86 ⅝	89 ..
	dº de 500 liv. st.	87 87 ⅜						86 ⅞	
	dº de 1000 liv. st.							86 ⅞	
juin 83	dº 1873, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15.					84 ⅛	
	dº de 100 liv. st.		Pm au 15		d1f		d10	84 ⅛	92 ⅛
	dº de 500 liv. st.							84 ⅛	
	dº de 1000 liv. st.							84 ⅛	
avril 83	dº 1875, 4½% (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15.					78 ⅜	
	dº de 100 liv. st.	78						78 ⅜	80 ..
	dº de 500 liv. st.	76						76 ⅜	
	dº de 1000 liv. st.	76 ⅜						76 ⅜	
juill. 83	dº 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	91 20 91	au 15.					91 30	93 25
	dº de 2500 fr.		Pm au 15		d1f		d50	91 10	93 25
	dº de 12500 fr.		Pm au 31		d1f		d50	91 10	
juill. 83	dº 1878, 5% (2e empr. d'Orient).		en liq.						
	nég. c. f. dº. Obl. de 100 r.		au 15.					56 ..	61 40
	dº de 1000 r.		Pm au 15		d1f		d50	55 ..	
mai 83	dº 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. c. f. dº. Obl. de 100 r.		au 15.					58	55 ⅜
	dº de 1000 r.		Pm au 15		d1f		d50	55 ⅜	
avril 83	dº 1881, 5%, obligations inté-		en liq.						
	rieures amortissables		au 15.					236 ..	242 50
	Grosses coupures		Pm au 15						
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	375 377 50	au 15.					377 50	405
juill. 83	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	483 75 485	au 15.		d10			483 75	486 25
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 15.	8 92 ½					
	coup. de 62 fr. 50.	8 f 95 92½ 9 f	Pm au 15		d25		d50	9 .	9 05
	coup. de 12 fr. 50.		Pm au 31		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.	49 f 50	au 15.					50 ..	136 ..
mars 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t. p.	64 63 f 62 f	au 15.					61	78 ..
	Grosses coupures								

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 50	
dº Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).	35 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
dº 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	317 ..	325 ..
dº nouv., 307f 50 p. dº	322 ..	321 50
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	565 .	562 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	354 50	353 ..
dº nouveau dº	352 ..	351 ..
Ardennes, 3%, r. 500f dº	354 .	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
dº r. 625 fr. (int. gar. par l'État).	552 .	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	110 ..	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210.	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	351 .	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	365 ..	364 75
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. dº	356 ..	352 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
dº 1857, 3%, remb. 500 fr.	351 20	348 75
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	590 .	585 ..
dº 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	368	367 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	365 .	361 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 .	356 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
dº 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	356 .	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.	13 75	
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 75	354 ..
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360 .	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	345	340 ..
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.	1200 .	
dº 1848, 4%, remb. 1250 fr.	11.0 .	
dº 3%, rembours. 500 fr.	356 .	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	357 .	356 ..
Orsay, 55, 4%, a. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	160	155 ..
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	135 ..	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	125	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	200 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355	353 50
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).		
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.		
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	327 .	325 25
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Vendée, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	467 50	
dº 5%, remb 500 fr.	390	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170 .	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
dº séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
dº de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	248 ..	247 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	351	
dº dº 5%, r. 500 fr.		
dº dº 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	510	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510 ..	508 .
dº 1882, 235 f. payés (nomin.).		
Cie centrale du Gaz 5%, r. 300 fr.		
dº dº 5%, r. 500 fr.	488 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	277 .	275 .
Gaz de Gand, 5%, remb 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb 300 fr.	285	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Samedi 12 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Deux cours précédents Compt.	Deux cours précédents Terme
	Emprunt Ottoman :		en liq..						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 15..					56 75	380 ..
	Grosses coupures		en liq..						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50 f 481	au 15..					50 ..	83 75
	coup. de 5		P. au 15		d5f		d1f		
	coup. de 25		en liq..						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	42f50 42f 42f25 43f	au 15..					44 ..	71 25
	coup. de 5		P. au 15		d5f		d10		
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	490 492 50	en liq..					493 75	493 75
			au 15..						
			P. au 31		d10		d20		
			P. au 31		d5f		d10		
			P. au 15		d50		d10		
			P. au 15		d5f		d10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	505 510	en liq..						
			au 15..	510 ..			505	510 ..	515 ..
			P. au 15						
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 10)		en liq..						
			au 15..					500 ..	505 ..
			P. au 15				d10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq..						
			au 15..					464 ..	455 ..
			P. au 15						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	360 362 50	en liq..						
			au 31..					360 ..	362 50
			P. au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		P. au 31		d20		d10		
			au 15..						
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 1)	522 50 520 522 50	en liq..					505 ..	500 ..
			au 15..	522 50			d10		
			P. au 15		d5f			525	520 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	665 670 667 50	en liq..						
			au 15..	668 75	671 25	667 50	671 25	573 75	671 25
			P. au 15		d5f		d10		
	Grosses coupures		P. au 31		683 75 d5f		d10		
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq..						
			au 15..					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d5f		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	770 771 25 772 50	en liq..						
			au 15..					770 .	762 50
	Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Egyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	535 ..	en liq..						
			au 15..	540 .	540 ..	537 50	540 .	550 ..	540 ..
	Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq..				d10		
			au 15..					420 ..	415 ..
			P. au 15		d5f		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq..						
			au 15..	467 50				467 50	465
			P. au 15						
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	377 50 375 376 25	en liq..						
			au 15..					377 50	387 ..
août 83	de ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	380 379 50	au 15..					380 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	187 50 190 192 50 195 196 25 197 50 19.. 192 [illegible] 195 192 50	en liq..						
			au 15..	195 ..	195 ..	192 50	195 .	190 ..	190 ..
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d20				
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	490 492 50	en liq..	215 ..	217 50 d5f	207 50	210 ..		
			au 15..				d10	492 50	475 .
			P. au 15		d10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6)		en liq..						
			au 15..					503 75	505
			P. au 15						
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	670 667 50 670	en liq..						
			au 15..	672 50			670	675 .	675 .
			P. au 15		d20		d10		
			P. au 15		d5f				
	de Grosses coupures		P. au 31		d20		d10		
			P. au 31		d5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq..						
			au 15..					225 ..	310 ..
			P. au 15						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45)	317 50 316 25	en liq..						
			au 15..	316 25	316 25	315 .	316 25	317 50	315 ..
	de Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d5f		d10		
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb à 500 fr., tout payé		en liq..						
			au 15..					382 50	600 .
			P. au 15						
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	493 75 495 493 75	en liq..						
			au 15..	495 .	495 ..	492 50	495 ..	495 ..	495 ..
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 15		d20				
			P. au 31		500 .. d5f		d10		
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	488 75	en liq..						
			au 15..					485 .	485 .
			P. au 15		d5f		d10		
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé.	133 50	en liq..						
			au 15..					133 50	165 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52)	628 75	en liq..						
			au 15..					627 50	6 20
	de Grosses coupures.		P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d5f		d10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	418 75 420	en liq..						
			au 15..	420 ..	420 ..	418 75	420 ..	418 75	420 ..
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 31		d5f		d10		
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palermo, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15..					445 ..	451 ..
			P. au 15						
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 6.)	475	en liq..						
			au 15..					475 ..	495 ..
			P. au 15				d10		
			P. au 31				d10		
juill. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 3.)		en liq..						
			au 15..				d10	510 .	590 .
			P. au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série.		
d° d° 2e série.		
Santander et Quiros, remb. 650 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	450 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	515	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	502 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	415 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	462 50	462 ..
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	572 50	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5..	87 50	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30.. f.	29	
Canal de Panama, 5%, r. 500f, t.p.	434	430
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p.	2.2 50	247 50
d° 100 fr. p.	260	257 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.	560 .	556 50
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 284 fr. p.	375 .	
d° d° tout payé.		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	85 50	84 60
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'Etats et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch.)		
d° 6%, 71 fixe 25f20.		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.	1440	
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	315 ..	313 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ½	
d° 1000 fl. d°	67 .	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
d° Brésil, 5%, 75 (n. c. fl. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½%, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 78. R. de c. arr.	42 ½	
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56).		
d° Hollandais, 2½%, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878... (f. 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 75	8 25
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	296	295 .
d° Grosses coupures.	292 50	
d° Coupures de 5.		
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½%, 76. (f. 25.20).		
d° 4½%, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f50.		
d° d° coup. 12f50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101.st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863 d°		
d° 1865 d°		
d° 1869 d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%.		
d° 1850, 5%.		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%.	94 ½	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	91	
d° 1866, 5%.	91 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445 ..	
d° 1880, 3%, t.p.		
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397	395
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	398	39.
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	545	
Empr. Tunisien, S. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		

Seizième année. — N° 13. Le numéro : 20 centimes. Lundi 14 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la* Caisse du Journal officiel, au *prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à *la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 14 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant promotion dans l'arme de l'infanterie (page 217).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 217).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 220).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 221).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 221).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 222).
Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 223).
Société nationale d'agriculture. — *Ernest Menault* (page 225).

Informations. — L'esprit de discipline dans l'éducation : Mémoire présenté au conseil académique par M. Gréard (de l'Institut), vice-recteur de l'Académie de Paris (suite) (page 227).

Bulletin agricole et commercial (page 230).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 13 Janvier 1884.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 12 janv. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, a été promu, dans l'arme de l'infanterie, au grade de lieut.-colonel, M. Jouneau (Alfred-Joseph), chef de bat. au 3e rég. de tirail. algér., en rempl. de M. Simonnot, décédé. (Prise de Son-Tay.)

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 13 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, à l'Elysée, le jeudi 17 janvier.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884 l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septem-

bre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

PROGRAMMES

du concours d'admission, pour l'année 1884, à l'école normale secondaire de Sèvres.

SECTION DES LETTRES

LANGUE FRANÇAISE

Examen écrit.

1. Notions élémentaires sur les origines e l'histoire de la langue française;

2. Grammaire :

1° *Sons.* — Valeurs des lettres. Rapports de l'orthographe et de la prononciation;

2° *Mots.* — Dérivation et composition. Famille de mots. Sources diverses du lexique. Doublets. Signification des mots. Définitions et classement des sens. Notions sur la synonymie.

3° *Formes grammaticales.* — Les dix parties du discours;

4° *Syntaxe.* — Syntaxe des diverses parties du discours dans la proposition simple et dans la proposition composée.

Examen oral.

1° Interrogations sur les matières précédentes;

2° Explication à livre ouvert, au point de vue de la construction de la phrase et de l'emploi ou de la signification des mots, d'un texte choisi parmi les auteurs classiques du dix-septième siècle (1).

LITTÉRATURE

Examen écrit.

Composition française sous forme de récits, lettres, discours, dissertation, analyse littéraire, etc., etc.

Examen oral.

1° Lecture et explication d'un texte pris dans un des auteurs et des ouvrages suivants :

Bossuet, *Oraison funèbre d'Henriette de France.*

La Bruyère. *Chapitre I. Des Ouvrages de l'esprit.*

Fénelon. *Traité de l'éducation des filles.*

Voltaire. *Choix de lettres, édition Fallex* en un volume.

Racine. *Andromaque.*

Molière. *Les Femmes savantes.*

La Fontaine. *Fables, livres VII, VIII, IX.*

Lebaigue. Morceaux choisis à l'usage des cours de jeunes filles. Cours supérieur.

2° Interrogations sur les matières suivantes :

Notions générales de littérature.

Prose, poésie. Les principaux genres littéraires.

Principes de composition. Invention, disposition; élocution. Qualités générales et qualités particulières du style.

Notions sommaires de l'histoire des deux littératures classiques de l'antiquité.

Notions de l'histoire de la littérature française depuis ses origines.

Histoire de la littérature française depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la fin du premier tiers du dix-neuvième siècle.

HISTOIRE NATIONALE ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE DE L'EUROPE

Examen écrit et examen oral.

I

La Gaule avant la conquête romaine.

La Gaule sous la domination romaine. Le christianisme en Gaule.

Les invasions. Principaux Etats fondés par les barbares.

Clovis. Dagobert.

Justinien. Mahomet.

Pépin d'Héristal. Charles Martel.

Pépin le Bref et Charlemagne. Notions sommaires sur le système de gouvernement de Charlemagne.

Démembrement de l'empire de Charlemagne. Invasions des Normands en France.

Hugues Capet. Démembrement de la France en grands fiefs.

Rôle des papes au onzième siècle. Grégoire VII.

La chevalerie. Conquête de l'Angleterre par les Normands.

La première croisade.

Louis VI, Louis VII et Suger. La révolution communale.

Philippe-Auguste. Le pape Innocent III. La quatrième croisade et la guerre des Albigeois.

Saint-Louis. Idée de la civilisation en France au treizième siècle.

II

Philippe le Bel. Les légistes. Boniface VIII.

La guerre de Cent ans. Philippe VI. Jean II. Charles V. Edouard III. Notions très sommaires sur les origines du parlement anglais.

Les états généraux du quatorzième siècle. Etienne Marcel.

Seconde partie de la guerre de Cent ans. Charles VI et Charles VII, Henri V d'Angleterre.

Louis XI et Charles le Téméraire.

Découvertes géographiques. Christophe Colomb; Vasco de Gama.

Charles VIII. Louis XII et François Ier. Guerre d'Italie.

Les papes Jules II et Léon X.

Charles-Quint. Lutte de la France et la maison d'Autriche sous François Ier et Henri II.

Idée générale de la renaissance en Italie et en France.

L'imprimerie.

Notions sommaires sur la réforme. Luther et Calvin.

Les luttes religieuses. Philippe II. Elisabeth; Marie-Stuart. Charles IX. Le chancelier de l'Hôpital. La Ligue en France et les Etats généraux.

Henri IV et Sully.

Louis XIII et Richelieu. Concentration du pouvoir monarchique.

La guerre de Trente ans et les traités de Westphalie.

Louis XIV et Mazarin. Cromwell.

Gouvernement personnel de Louis XIV. Administration de Colbert et de Louvois. Guerres et traités jusqu'en 1715.

Notions générales sur les lettres, les sciences et les arts au dix-septième siècle.

La révolution de 1688 en Angleterre.

Pierre le Grand et Charles XII.

Louis XV. Le système de Law. Guerres et traités jusqu'en 1774.

Frédéric II et Marie-Thérèse.

Guerres maritimes et coloniales des Français et des Anglais au dix-huitième siècle.

Louis XVI. Guerre de l'indépendance des Etats-Unis.

Catherine II. Russie, Pologne, Turquie.

Mouvement de réformes en France. Les philosophes. Turgot, Necker.

Notions sommaires sur l'état politique et social de la France à la veille de la Révolution.

La Révolution de 1789. Convocation des états généraux. Constituante. Principales réformes.

Législative. Convention. Directoire. Guerre contre l'Europe. Consulat. Principales institutions. Traités.

Empire. Guerres et traités jusqu'en 1815.

III

L'Europe après les traités de 1815.

Louis XVIII et Charles X. La Sainte-Alliance.

Louis Philippe. Conquête de l'Algérie.

Notions sommaires sur les lettres, les sciences, les arts, le développement de l'industrie à la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième siècle.

La révolution de 1848 et le gouvernement républicain.

Le second Empire. Guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique; la guerre de 1870.

Résumé sommaire des modifications territoriales et politiques survenues depuis 1815 dans les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse; Empire Ottoman; Russie; Italie; Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Amérique du Sud.

Développement des colonies anglaises. Les Anglais et les Russes en Asie.

---

(1) Les candidats peuvent consulter, avec profit, entre autres ouvrages, les livres suivants :

A. Brachet. *Nouvelle grammaire fondée sur l'usage de la langue*, 5e édition, Hachette.
A. Brachet. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Hetzel.
Marty-Laveaux. *Cours de langue française; grammaire historique de la langue française*, Paris, Lemerre.
A. Lemerre. *Grammaire de la langue française à l'usage des classes supérieures des lettres*, Paris, Delalain; 1 vol. in-8°.
Chassang. *Grammaire française, cours supérieur*, Paris, Garnier.
Ayer. *Grammaire usuelle de la langue française*, 2e édition 1883, Neufchâtel, in-12.
Les ouvrages de Littré : *Grammaire historique*, 3 vol. in-8°, Didier; le *Dictionnaire*, etc.; le *Dictionnaire des synonymes*, de Lafaye, Paris, Hachette, etc.

GÉOGRAPHIE

Examen écrit et examen oral.

I. — Géographie détaillée de la France.

Description des côtes.

Relief du sol. Principaux groupes de montagnes.

Division de la France en bassins : fleuves et rivières. Indications des principales villes situées sur les cours d'eau.

La nationalité française : groupes ethnographiques et idiomes.

Histoire de la formation territoriale de la France : les anciennes provinces.

Les frontières françaises : leur histoire. Places fortes de terre et de mer.

Notions sur les pouvoirs publics et l'organisation administrative. Division administrative, militaire, judiciaire, universitaire, etc.

Nomenclature des départements : chefs-lieux de département et d'arrondissement, villes principales.

Climat.

Agriculture : zones agricoles ; classement des productions.

Industries françaises : centres industriels, ports et villes de commerce.

Canaux et chemins de fer.

Algérie : description physique ; races indigènes et colons européens ; productions. Relations avec les pays voisins. Gouvernement et divisions administratives.

Sénégal : relations avec la région du Niger.

Possessions françaises dans l'Hindoustan et la Cochinchine : relations avec les Etats de l'Indo-Chine.

Autres possessions françaises : en Amérique, en Afrique et en Océanie.

II. — Géographie générale de l'Europe.

Description physique de l'Europe.

Races et religions de l'Europe.

Description des Etats européens : divisions politiques et principales divisions administratives ; organisation politique ; géographie économique et grandes voies de communication, savoir :

Iles Britanniques ;

Etats scandinaves : Suède, Norvège, Danemark ;

Empire de Russie et royaume de Pologne ;

Belgique et Pays-Bas ;

Confédération suisse ;

Royaume de Prusse et empire d'Allemagne ;

Autriche-Hongrie ;

Empire Ottoman : principauté de Bulgarie et province de Roumélie orientale ; territoires administrés par l'Autriche ;

Etats indépendants de la péninsule des Balkans : Roumanie, Serbie, Monténégro, Grèce ;

Espagne et Portugal ;

Italie.

III. — Géographie générale des autres parties du monde.

Amérique : géographie physique ; races et religions.

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Les Etats de l'Amérique centrale.

Les Etats de l'Amérique méridionale.

Possessions européennes en Amérique.

Afrique : géographie physique ; race et religion ; division en grandes régions.

Maroc. Tunisie. Régence de Tripoli. Egypte et Abyssinie.

Sahara. Région du Soudan. Afrique du Sud.

Possessions européennes en Afrique.

Asie : géographie physique ; races et religions.

Asie russe.

Asie centrale. Chine. Japon.

Turquie d'Asie. Arabie. Perse et autres Etats de l'Iran.

L'empire anglais dans les Indes. L'Indo-Chine. Possessions portugaises en Asie.

Océanie : géographie physique ; ethnographie.

Etats indigènes et possessions européennes en Océanie.

Relations commerciales des cinq parties du monde. Grandes entreprises d'intérêt général : lignes de navigation à vapeur, chemins de fer, télégraphie.

Histoire des principales découvertes géographiques dans l'antiquité et au moyen âge ; dans les temps modernes ; au dix-neuvième siècle.

SECTION DES SCIENCES

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE

Examen écrit et examen oral.

Nombres entiers. Les quatre opérations.

Propriété des facteurs d'un produit.

Divisibilité par 2, 5, 4, 25, 3, 9, 11.

Plus grand commun diviseur de deux ou de plusieurs nombres. Tout nombre qui divise un produit de deux facteurs et qui est premier avec l'un d'eux, divise l'autre.

Plus petit commun multiple de deux ou de plusieurs nombres.

Décomposition des nombres en facteurs premiers. Formation du plus grand commun diviseur et du plus petit commun multiple de de plusieurs nombres décomposés en facteurs premiers.

Fractions ordinaires. Simplification et réduction au même dénominateur. Opérations.

Nombres décimaux. Opérations. Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. Fractions décimales périodiques simples et mixtes.

Système métrique.

Carré et racine carrée. Formation d'une table de carrés. Racine carrée des nombres entiers, des nombres fractionnaires, des nombres décimaux, à une approximation donnée.

Rapports et proportions. Partage d'un nombre en parties proportionnelles à des nombres donnés.

Règles de sociétés, de mélanges, d'alliages.

Intérêt. Escompte. Rente française.

Progressions arithmétiques et géométriques.

Logarithmes.

Intérêts composés.

Les différentes expressions algébriques. Emploi des lettres. Monomes. Polynomes. Addition, soustraction, multiplication et division des monomes et des polynomes. Fractions algébriques.

Résolution d'une équation du premier degré à une inconnue.

Problèmes sur le mouvement uniforme.

Résolutions de plusieurs équations du premier degré. Discussion particulière du système de deux équations littérales à deux inconnues.

GÉOMÉTRIE

Examen écrit et examen oral.

Géométrie plane.

De la ligne droite. Des angles. Perpendiculaire.

Propriété du triangle isocèle. Cas d'égalité des triangles.

Perpendiculaires et obliques. Parallèles. Somme des angles d'un polygone.

Parallélogramme. Propriétés relatives aux côtés, aux angles, aux diagonales. Rectangle. Losange. Carré.

Des arcs et des cordes.

Tangente au cercle.

Mesure des angles.

Problèmes relatifs aux perpendiculaires, aux parallèles, aux tangentes.

Figures semblables. Lignes proportionnelles. Propriétés de bissectrice.

Cas de similitude des triangles.

Des lignes proportionnelles dans le cercle.

Relations métriques relatives au triangle.

Polygones semblables.

Problèmes relatifs aux lignes proportionnelles.

Quatrième proportionnelle. Moyenne proportionnelle.

Polygones réguliers. Inscription du carré, de l'hexagone, du triangle équilatéral et du décagone.

Mesure de la circonférence (figures homothétiques).

Aires du rectangle, du parallélogramme, du trapèze, du triangle.

Aire du polygone régulier et du cercle.

Théorème relatif aux aires de deux polygones semblables.

Géométrie dans l'espace.

Enoncés relatifs à la définition des solides et à la mesure de leurs surfaces, de leurs volumes.

Prisme. Parallélépipède. Pyramide. Cylindre. Cône. Sphère.

PHYSIQUE ET CHIMIE

Examen écrit et examen oral.

Physique.

Pesanteur. Chute des corps. Verticale. Horizontale.

Poids. Balance.

Equilibre des liquides pesants. Surface libre.

Pressions sur les parois des vases.

Vases communiquants.

Principe d'Archimède. Corps flottants.

Poids spécifique. Densité.

Pesanteur des gaz. Pression atmosphérique. Baromètres. Aérostats.

Loi de Mariotte.

Pompes.

Chaleur. Dilatation des corps par la chaleur. Thermomètres.

Changements d'état ; fusion, solidification ; mélanges réfrigérants.

Vaporisation. Vapeurs saturantes.

Ebullition. Distillation.

Brouillards. Nuages. Pluie. Rosée. Glace. Neige.

Principe des machines à vapeur.

Conductibilité pour la chaleur.

Acoustique. Production du son. Vitesse du son dans l'air. Réflexion du son. Echos.

Production de l'électricité par le frottement.

Attraction et répulsion. Influence électrique. Electroscopes.

Machines électriques. Electrophore.

Foudre. Paratonnerre.

Electricité atmosphérique.

Aimants. Attraction et répulsion.

Action de la terre sur les aimants. Boussole.

Piles électriques. Effets calorifiques, chimiques et lumineux.

Optique. Propagation de la lumière. Ombre. Réflexion de la lumière. Miroirs plans. Miroirs sphériques.

Réfraction de la lumière.

Décomposition de la lumière. Prisme. Spectre solaire.

Lentilles. Leurs effets.

Chimie.

Corps simples. Corps composés.

Lois des combinaisons chimiques en poids et en volume.

Oxygène. Hydrogène. Eau. Analyse et synthèse de l'eau.

Azote. Air atmosphérique. Sa composition.

Oxydes d'azote. Acide hypoazotique. Acide azotique. Ammoniaque.

Phosphore. Acide phosphorique. Hydrogène phosphoré.

Arsenic. Acide arsénieux. Acide arsénique. Hydrogène arsénié.

Soufre. Acide sulfureux. Acide sulfurique. Acide sulfhydrique.

Chlore. Acide chlorhydrique. Brome. Iode.

Acide silicique.

Carbone, ses variétés. Acide carbonique. Oxyde de carbone. Cyanogène. Carbures d'hydrogène gazeux. Gaz de l'éclairage. Flamme.

HISTOIRE NATURELLE

Examen écrit et examen oral.

Zoologie.

Caractère des êtres vivants. Règne animal et règne végétal. Caractères les plus apparents des animaux. Eléments chimiques qui entrent dans la composition des tissus.

Caractères extérieurs qui distinguent les grands types du règne animal : zoophytes articulés, mollusques vertébrés.

Définition des fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation, assimilation, sécrétion.

Description générale de l'appareil digestif chez l'homme. Les sucs digestifs et leur action sur les aliments.

Description générale de l'appareil respiratoire de l'homme. Mécanisme de la respiration. Analogie de la respiration et des combustions.

Description sommaire du cœur; caractères distinctifs des veines et des artères; capillaires. Définition de la grande et de la petite circulation. Veine porte. Sang; lymphe.

Définition des fonctions de relation.

Rôle du squelette et des muscles dans la locomotion.

Toucher, goût, odorat. Description générale de l'oreille. Parties principales de l'œil; formation des images dans l'œil.

Division du système nerveux en nerfs, moelle épinière, cerveau; notions élémentaires sur le rôle des nerfs et des centres nerveux.

Idée générale des classifications; valeur des termes par lesquels leurs divisions sont désignées.

Embranchement du règne animal. Division des vertébrés et des articulés en classes.

Botanique.

Caractères distinctifs des végétaux. Cryptogames. Phanérogames. Structure générale des végétaux : cellules, fibres, vaisseaux.

Parties composantes d'une plante phanérogame : tige, racines, feuille et fleurs.

Description de la tige, ses formes principales.

Formes diverses des racines. Racines adventives. Radicelles. Poils radicaux.

Caractères des feuilles; parties qui les composent. Feuilles simples; feuilles composées.

Structure d'une fleur complète. Analogie des feuilles et des parties de la fleur. Les fruits et les graines.

Phénomènes généraux de la nutrition des végétaux; chlorophylle. Absorption par les racines.

Germination : définition des plantes monocotylédones et dicotylédones.

Géologie.

Modification actuelle du globe : érosions, alluvions; dépôts sous-marins; dunes. Volcans; tremblement de terre. Affaissements et soulèvements lents.

Définition des roches et des terrains. Terrains primitifs. Terrains stratifiés. Notions sur les grandes périodes géologiques. Importance et signification des fossiles.

PARTIE COMMUNE AUX DEUX SECTIONS

1° ÉLÉMENTS DE LA MORALE

Examen écrit et examen oral.

De la psychologie : objet, méthodes, principales divisions, association des idées, mémoire, attention.

De l'activité sensible, intellectuelle et morale.

De l'instinct.

De la volonté.

De l'habitude.

Question du libre arbitre.

Dignité de la personne humaine.

De la conscience.

De la responsabilité.

Morale de l'intérêt et morale du devoir.

Du mérite et des sanctions de la loi morale.

Devoirs envers nous-mêmes.

Devoirs envers nos semblables. Justice et charité.

Devoirs relatifs aux animaux et aux choses.

Devoirs envers la famille.

Devoirs envers l'Etat.

Eléments d'instruction civique.

Devoirs des peuples les uns envers les autres.

De la culture morale et des moyens de se perfectionner dans la vertu.

Notions relatives à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme et aux devoirs envers Dieu.

2° LANGUES VIVANTES

Examen écrit et examen oral.

L'épreuve orale consistera en une explication de texte choisi dans les ouvrages qui sont portés au programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles (4e et 5e années.)

3° ÉPREUVE DE DICTION

Analyse, au point de vue de la diction, d'un morceau littéraire ou scientifique.

Lecture à haute voix. — Il sera tenu plus de compte dans cette épreuve de la simplicité dans la manière de dire, de la justesse d'intonation, de l'articulation, que du timbre et de la force de la voix.

L'examen portera sur :

« Morceaux choisis des classiques français, par Labbé, cours élémentaire, moyen, supérieur. »

Ministère des postes et des télégraphes.

L'avis inséré au *Journal officiel* du 13 janvier 1884, page 202, doit être rectifié comme suit :

« A partir du 1er février prochain, le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés circulant dans Paris, par le réseau des tubes pneumatiques, sera étendu aux trois nouvelles circonscriptions suivantes :

« 1° Partie du 19e arrondissement non encore desservie et comprise entre la rue de l'Atlas, la rue Bolivar, la rue Manin, les fortifications (de la porte de Chaumont à celle de Romainville), la rue de Belleville et le boulevard de la Villette.

« 2° Au 20e arrondissement tout entier.

« 3° Au 12e arrondissement tout entier.

« Le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés sera ainsi étendu à tous les quartiers de l'ancien et du nouveau Paris, à l'exception d'une zone limitée, d'une part :

« Entre les fortifications, depuis la porte de Sèvres jusqu'au pont National;

« La Seine, du pont National au pont de Bercy;

« Les anciens boulevards extérieurs jusqu'à la rue de Sèvres et la rue Lecourbe;

« C'est-à-dire les 13e et 14e arrondissements et la partie du 15e située à l'est de la rue Lecourbe. »

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du mardi 15 janvier.

A deux heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Organisation des bureaux.

Nomination des commissions mensuelles, savoir :

Commission des congés (9 membres);

Commission des pétitions (9 membres);

Commission d'intérêt local (9 membres);

Commission d'initiative parlementaire (18 membres).

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les incompatibilités parlementaires. (N° 73, session extraordinaire 1883.)

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification au tarif général des douanes. (N° 158, session extraordinaire 1883.)

A trois heures et demie. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour l'élection d'un secrétaire. (Le scrutin sera ouvert de trois heures et demie à quatre heures.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Savoie à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental. (N°s 146 et 179, session extraordinaire 1883. — M. Chardon, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi, de la ligne de Casteljaloux à Roquefort. (N°s 436, session ordinaire 1883, et 183, session extraordinaire 1883. — M. Cuvinot, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, amendé par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive (Régime des prisons, libération conditionnelle, patronage, réhabilitation). (N°s 235, session extraordinaire 1882 ; 134, session ordinaire 1883 ; et 149, session extraordinaire 1883. — M. Bérenger, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du mardi 15 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Ancel, jusques et y compris M. Beriet.

Tribunes. — Depuis M. Tenaille-Saligny, jusques et y compris M. Gaston Bazille.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocation du lundi 14 janvier.

Commission relative à la loi sur l'organisation municipale, à une heure trois quarts. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du lundi 14 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter 100,000 fr. et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire. (N°s 2485-2517. — M. Bavignier, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter une somme de 500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (N°s 2513 2533. — M. Escanil, rapporteur.)

3. — 2e délibération sur les propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs (prud'hommes mineurs). (N°s 1404-1407-1438-1445-1787-1913-2121-2191. — M. Alfred Girard, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. (N°s 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

6. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

La séance du lundi 14 janvier 1884 est la 4e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 6e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Amagat, jusques et y compris M. Bougues.

Tribunes. — Depuis M. Gaillard (Vaucluse), jusques et y compris M. Graux.

Convocations du lundi 14 janvier.

Commission du budget, à une heure.

Commission relative à l'autorisation aux conseils municipaux de substituer aux journées de prestations des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, à une heure. — Commission n° 3.

16e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 4.

18e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 2.

20e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 8.

20e commission des congés, à une heure. — Commission n° 12.

20e commission d'intérêt local, à une heure et demie. — Commission n° 14

20e commission d'initiative parlementaire, à une heure. — Commission n° 5.

Sous commission du 3e bureau de novembre, à une heure. — Commission n° 10 (Vérification de pouvoirs).

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 11 janvier.

La *Gazette officielle* publie un décret royal autorisant l'extradition de Malacca des personnes coupables de certains crimes commis dans les pays étrangers.

ALLEMAGNE

Berlin, 11 janvier.

La chambre des députés de Prusse a approuvé en seconde lecture l'acquisition par l'Etat des chemins de fer de la Silésie supérieure (*Oberschlesische-Bahn*) et de Breslau-Schweidnitz-Fribourg. (*Gazette nationale.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Pesth, 11 janvier.

La table des magnats a de nouveau rejeté, par 200 voix contre 191, le projet de loi tendant à légaliser les mariages entre chrétiens et juifs. Plusieurs membres de l'aristocratie autrichienne, qui jamais n'avaient usé de leur droit de siéger, comme détenteurs de terres nobles en Hongrie, sont venus voter contre le projet de loi. (*Agence Havas.*)

Agram, 12 janvier.

La diète a adopté le projet de budget provisoire proposé par le gouvernement.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 12 janvier.

La famille impériale est revenue aujourd'hui ici s'installer au palais Anitschkow.

(*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 11 janvier.

Chambre des députés. — Le marquis de Sardoal, ministre des travaux publics, adjure les députés de l'opposition de ne pas combattre le suffrage universel, ni la réforme de la constitution actuelle, afin qu'on puisse arriver à la conciliation des fractions du parti libéral monarchique.

M. Becerra, ancien ministre et président de la commission du message, fait appel à la conciliation de tous les monarchistes libéraux pour assurer la prospérité et la tranquillité de l'Espagne. Il dit que le roi Alphonse XII a fait pour la liberté de l'Espagne plus que tous les libéraux réunis. (*Agence Havas.*)

GRÈCE

La question de cabinet est résolue en Grèce

après trois semaines de débats. Le ministère Tricoupis l'a emporté sur tous les points.

Le premier ordre du jour de l'opposition déclarait inconstitutionnelle la nomination de M. Skuludis à un poste d'envoyé, du moment que ce député conservait son mandat. Il a été rejeté par 124 voix contre 84.

C'est le même sort qu'a eu le second ordre du jour demandant une enquête au sujet de l'action du gouvernement — illégale au dire de l'opposition — dans l'affaire des privilèges accordés à la compagnie pour le desséchement du lac Kopaïs. Cet ordre du jour a été également rejeté par 126 voix contre 79.

Le troisième ordre du jour proposé par l'opposition était ainsi conçu :

« La chambre, considérant que le gouvernement a violé les lois du pays par une politique indigne de bons citoyens et de justes gouvernants, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a été simplement rejeté par assis et levé, après quoi l'opposition s'est éloignée.

L'ordre du jour exprimant la confiance dans le ministère a été ensuite adopté par 127 voix contre 4. (*Messager d'Athènes.*)

BULGARIE

Sofia, 12 janvier.

Le prince Alexandre ayant accepté la démission de M. Stoïloff, ministre de la justice, et de M. Matchevitch, ministre des finances, a chargé M. Zankoff, président du conseil, de compléter son cabinet. (*Agence Havas.*)

CANADA

Pendant sa dernière session, le parlement du Dominion a adopté une loi autorisant la création d'une armée permanente, composée de trois bataillons d'artillerie, d'un petit corps de cavalerie et de deux régiments d'infanterie, et formant un total d'environ 1,200 hommes. (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 4 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON HEUZEY PRÉSIDENT

A l'occasion du procès-verbal, **M. Oppert** présente quelques observations au sujet de la découverte de M. Pognon, qui a suivi ses cours au Collège de France. C'est la seconde inscription de Nabuchodonosor qu'on a trouvée en Syrie : la première a été trouvée par M. Tomasi, et M. Fr. Lenormant en a entretenu l'Académie. Cette inscription était relative aux campagnes du monarque assyrien. Ce qui donne du prix au monument récemment signalé par M. Pognon, c'est l'énumération des édifices que le grand roi avait élevés à Babylone et dans d'autres villes de la Chaldée ; elle serait la répétition, avec quelques variantes de texte, de la version de la Compagnie des Indes, expliquée jadis par M. Oppert et qui lui a été d'un si grand secours pour son exploration de Babylone. Le fragment communiqué appartient à ces textes déjà traduits. Il est regrettable que l'inscription ne soit pas un texte historique, lequel aurait éclairé d'une vive lumière les événements concernant l'expédition de Nabuchodonosor contre la Judée et Tyr. On attend donc avec impatience les documents que M. Pognon a eu la bonne fortune de nous faire connaître.

L'ordre du jour appelle l'élection du président pour l'année 1884.

M. Georges Perrot est élu.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un vice-président.

M. Ernest Desjardins est élu.

M. Léon Heuzey : « Messieurs, je remercie l'Académie de la cordiale confraternité avec laquelle elle m'a constamment soutenu dans les fonctions présidentielles, d'autant plus lourdes à porter cette année que votre président se trouvait à la tête de l'Institut. La pensée que je représentais les intérêts et l'honneur de notre Compagnie m'a toujours animé. Je sais en quelles mains actives et habiles l'Académie vient de se remettre pour l'année commençante. J'en ressens un vif plaisir et je l'exprimerais avec plus d'expansion si je ne savais que dire du bien de ses amis c'est paraître faire son propre éloge. J'appelle au bureau M. Ernest Desjardins, et j'invite M. G. Perrot à occuper le fauteuil de la présidence. »

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT, PRÉSIDENT

M. G. Perrot, *président*, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle vient de lui conférer; il le reconnaîtra de son mieux en se consacrant tout entier aux intérêts de la Compagnie, en imitant les exemples de ses prédécesseurs, et notamment de son prédécesseur immédiat, auquel il propose de voter des remercîments. (Adopté par acclamation.)

L'ordre du jour appelle l'élection de la commission des travaux littéraires.

Sont élus :

MM. Ravaisson, Egger, Ad. Régnier, E. Renan,	MM. Alf. Maury, L. Delisle, Miller, Hauréau.

Sont élus membres de la commission des antiquités nationales :

MM. Léon Renier, A. Maury, L. Delisle, Hauréau,	MM. Desnoyers, de Rozière, G. Paris, A. Bertrand.

Sont élus membres de la commission des écoles d'Athènes et de Rome :

MM. Ravaisson, Egger, Léon Renier, L. Delisle.	MM. E. Miller, J. Girard, L. Heuzey, Alb. Dumont.

Sont réélus membres de la commission administrative : MM. Ch. Jourdain et Maximin Deloche.

M. Paul Meyer, secrétaire de la commission du concours Gobert, expose à l'Académie que la commission se déclare saisie, pour le concours de 1884, des ouvrages suivants :

1° Des deux ouvrages en possession du premier et du second prix du concours précédent (*Dictionnaire historique de la langue française*, *Etablissements de Rouen*) ;

2° *Etablissements de Saint-Louis* (t. III) et *Précis d'histoire du droit français* (1re partie), par M. Paul Viollet;

3° *Francesco de Barberino*, la littérature provençale en Italie au moyen âge et *Jean de Montreuil* (thèse latine), par M. Antoine Thomas;

4° *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, par M. l'abbé Ulysse Chevallier;

5° *Etude sur la coutume de Beaumont*, par M. Bonvalot.

M. Ferdinand Delaunay : « J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, pour la bibliothèque de l'Institut, une série de dessins photographiés représentant des antiquités romaines en Tunisie. Ces dessins sont offerts par M. le général Philebert, qui commandait une brigade de notre armée dans la campagne récemment terminée; ils ont été exécutés avec beaucoup d'habileté et de talent par M. Piquet, un des officiers de la colonne. Je citerai entre autres pièces curieuses, et qui pourront fournir aux membres de la commission du Nord-Afrique des renseignements utiles, l'arc de triomphe d'Uzappa, le tombeau de Maktour, les ruines de Teburba, les détails de divers fragments de sculpture et de statuaire. Les missionnaires recommandés par l'Académie au ministère de l'instruction publique ont été accueillis en Tunisie par le général Philebert avec la meilleure courtoisie. Il s'est complu à faciliter leur tâche dans la mesure que lui permettaient ses préoccupations militaires. Cet officier supérieur, qui s'intéresse aux choses de l'archéologie, est revenu de Tunisie avec l'idée qu'il y a dans cette contrée une mine à peu près inépuisable pour la recherche des antiquités. Il m'a remis une assez grande quantité de médailles et de monnaies recueillies pendant la campagne et qu'un membre de l'Académie, M. Charles Robert, a bien voulu se charger d'étudier.

M. le président. « M. Ferdinand Delaunay voudra bien se charger d'exprimer au général Philebert les remercîments de l'Académie. »

M. Alex. Bertrand. J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Oberzimer, un volume intitulé : *I Reti in relazione Cogli antichi abitatori d'Italia.*

M. Oberzimer est au courant des découvertes faites depuis quinze ans en Italie, en Suisse et en Autriche, tant dans les cités lacustres naturelles que dans les stations lacustres artificielles, connues sous le nom de *Terramare*. Il a étudié avec soin les cimetières appartenant aux époques primitives *préétrusques* ou *anticoitaliques*, suivant l'expression de Conestabile. Tout ce qui a été écrit sur les *Reti* lui est familier. Son livre est un répertoire précieux où les archéologues et

les érudits trouveront réunis tous les éléments du problème dont il poursuit la solution, à savoir la détermination du véritable caractère ethnique des *Rett*. Je ne crois pas que M. Oberzimer lui-même pense avoir résolu ce difficile problème. Mais il en prépare la solution et son livre est un document que tous ceux qui s'intéressent aux questions d'origine des races proto-étrusques auront besoin de consulter.

M. Georges Perrot fait hommage de la *Mythologie figurée de la Grèce*, par M. Collignon, et ajoute : « L'excellente bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts que publie la librairie de Quantin vient de s'enrichir de ce nouveau volume. M. Collignon avait déjà donné à cette collection un petit volume, qui avait été très remarqué, sous le titre d'*Archéologie grecque*. Celui que je dépose sur le bureau n'est pas indigne de son aîné; on peut même dire qu'il lui est encore supérieur. Les figures sont en général d'une meilleure exécution. L'auteur, habile artiste en même temps que savant archéologue, a dessiné lui-même quelques-unes des images les plus fidèles. Il a confié l'exécution des autres à des collaborateurs qui, presque toujours, ont vivement senti et bien rendu le style des monuments. Ce qui, d'ailleurs, fait le principal mérite de l'ouvrage, c'est le talent d'exposition dont y fait preuve le jeune érudit; c'est la précision d'une science aussi discrète que sûre. M. Collignon a le courage de ne pas dire tout ce qu'il sait; son livre reste élémentaire, bien que les gens spéciaux n'y trouvent rien qui ne soit puisé aux meilleures sources.

FERDINAND DELAUNAY.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Morales et politiques

Séance du samedi 5 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. NOURRISSON

M. Levasseur présente, au nom de M. le ministre de l'intérieur, les trois *Albums de statistique graphique* publiés par ce département : l'album de 1881, qui contient 35 planches; celui de 1882, qui en contient 21; et celui de 1883, qui en contient 34. Divers sujets y sont traités, mais les voies de communication et surtout les chemins vicinaux y tiennent la plus large place; le dernier album y est même exclusivement consacré. Aussi porte-t-il le titre d'*Album de statistique graphique du service vicinal*. Les deux autres albums, — ceux de 1881 et 1882, — renferment d'autres cartes et diagrammes relatifs à la population, aux finances communales, à l'assistance publique, etc. Les trois albums ont le mérite d'une exécution soignée et d'une grande clarté. Il est juste, en remerciant le ministre de l'intérieur de l'aide qu'il donne aux études de statistique, de remercier aussi le service de la carte de France et son chef M. Anthoine, à qui est confiée l'exécution de ce travail.

M. Levasseur offre également une brochure intitulée : *l'Industrie en France sous Henri IV* (1589-1610), par M. Fagniez, à qui l'on doit déjà une savante *Histoire des corporations au moyen âge*. Dans son nouvel écrit, M. Fagniez marque avec précision le vrai caractère de l'édit de 1597, qui a étendu le régime des corps de métiers, l'a rendu un peu moins exclusif et l'a placé plus directement sous l'autorité royale, en supprimant certains abus.

M. Levasseur offre enfin, au nom de M. Person, professeur au lycée Condorcet, une brochure intitulée : *Les papiers de Pierre Rotrou de Sandreville, secrétaire du maréchal de Guébriant*. Ces papiers sont relatifs à la politique de Richelieu et aux événements militaires de la guerre de Trente ans.

M. Arthur Desjardins présente une brochure intitulée : *le Droit fétial et les Fétiaux à Rome*, par M. André Weiss, professeur agrégé à la faculté de droit de Dijon. L'auteur soutient que, jusqu'aux derniers temps de la République, les Romains connurent et pratiquèrent le droit des gens et observèrent vis-à-vis des peuples auxquels ils faisaient la guerre la justice et la modération. Ce ne serait que plus tard qu'ils se seraient laissés dominer par l'esprit de conquête et n'auraient plus employé que la force brutale. La vérité est, dit M. A. Desjardins, que le peuple romain apporta dans les relations internationales l'esprit religieux et formaliste dont toutes ses coutumes sont empreintes. Pour lui, une guerre juste, *bellum justum*, était simplement une guerre qui avait été précédée de certaines cérémonies religieuses et qui n'était commencée qu'après que le fétial, ayant accompli les rites prescrits, avait prononcé ces mots : *justum piumque*. M. Weiss a, du reste, exposé d'une façon précise et intéressante les principales règles du droit fétial, s'occupant tour à tour de l'extradition, des immunités accordées aux ambassadeurs, des déclarations de guerre et des traités.

M. Desjardins offre aussi une autre brochure, du même auteur, sur les *Crimes et délits politiques dans les rapports de l'Autriche-Hongrie et de la Russie*.

M. Courcelle-Seneuil présente une brochure de M. G. Renaud, intitulée : *la Colonisation algérienne au congrès d'Alger*, résumant les discussions qui ont eu lieu au congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, réuni à Alger en 1881.

M. Léon Say présente, au nom de M. Charles Grad, député d'Alsace-Lorraine au Reichstag, membre de la délégation d'Alsace-Lorraine, correspondant de l'Académie, un *Discours tenu dans la discussion du budget à la délégation d'Alsace-Lorraine (séance du 16 janvier 1883)*. Ce discours, qui traite de la situation de l'Alsace-Lorraine dans l'empire allemand, a été traduit en « dialecte de Colmar » par M. Mangold.

M. Paul Janet fait hommage, de la part de M. Emile de Laveleye, correspondant de l'Académie, d'un volume intitulé *le Socialisme contemporain* (gr. in-18; Paris, librairie Germer-Baillière). L'auteur étudie les formes nouvelles qu'a prises le socialisme dans les trente dernières années de l'histoire européenne. Un premier fait remarquable de cette période, c'est que le socialisme doctrinal a changé de place et que, de la France, il s'est transporté en Allemagne, où il a trouvé pour interprètes des hommes tels que Lassalle et Karl Marx. Un autre fait plus nouveau et plus curieux encore, c'est l'évolution qui a fait entrer, en Allemagne, le socialisme dans les partis rétrogrades et jusque dans la science officielle. C'est ainsi que M. de Laveleye fait connaître le *socialisme conservateur*, qui a pour représentant le plus éminent M. le prince de Bismarck lui-même; puis, à côté de ce socialisme tout politique, le socialisme protestant ou évangélique et le socialisme catholique, et enfin le « socialisme de la chaire », qui a pénétré dans l'économie politique elle-même et qui, en réalité, ne se distingue pas du socialisme conservateur.

M. de Laveleye traite son sujet avec la clarté, la netteté et la vivacité de plume qui sont les caractères distinctifs de son talent. Mais, s'il flétrit comme tout le monde les doctrines et les errements du socialisme révolutionnaire et anarchique, ses idées à lui ne sont pas éloignées de celles qu'il attribue au *Katheder socialisten* de l'Allemagne. Ainsi, il incline à croire que les lois et les institutions pourraient modifier les effets de la concurrence, de façon à mettre plus d'égalité entre les concurrents, en donnant à chacun l'instrument de travail. Selon lui, le sort des travailleurs ne s'est pas amélioré en proportion de l'accroissement de la production. Il invoque, à ce sujet, le témoignage de M. Gladstone lui-même, déclarant que la prodigieuse augmentation du revenu de la Grande-Bretagne s'est faite exclusivement au profit des classes qui possèdent, tandis qu'une plus grande somme de privations est le partage des classes pauvres. En ce qui concerne les machines, il répète avec Stuart Mill que les machines n'ont pas abrégé d'une heure le travail d'un seul être humain, et il ajoute que la machine n'apportera aux hommes plus de loisirs que lorsqu'elle appartiendra aux ouvriers qui la mettront en œuvre, la propriété des moyens de production appartenant légitimement à celui qui travaille. Enfin, citant encore l'exemple de M. Gladstone, il considère comme probable que le socialisme s'introduira peu à peu dans les lois par l'influence croissante de ce qu'on nomme le socialisme d'Etat, et il ajoute que le christianisme social pourrait amener des transformations profondes dans l'ordre économique.

Sans vouloir discuter ces assertions de l'éminent publiciste belge, M. Janet pense que peut-être le principe de liberté dans l'ordre économique est encore trop nouveau, et l'application en a été jusqu'ici trop incomplète pour qu'on puisse en apprécier avec impartialité toutes les conséquences. Il y aura toujours du mal dans le monde, la société aura toujours à traverser des crises, et parmi ces crises sont les révolutions par lesquelles on cherche le

remède en aggravant le mal. Mais les économistes sans préjugés, M. P. Leroy-Beaulieu, notamment, dans son livre *De la répartition des richesses*, ont exposé et soutenu, en s'appuyant sur des faits précis, des vues moins pessimistes que celles de M. de Laveleye. Ce n'en est pas moins un fait bien remarquable que de voir les deux plus grands hommes d'Etat de l'Europe, dans deux pays profondément dissemblables, envahis par le socialisme, et le socialisme rentrant dans les Eglises, d'où il est primitivement sorti, s'enseignant dans les chaires, s'insinuant enfin au cœur de l'économie politique, sa vieille ennemie, non-seulement en Allemagne, mais jusqu'en Belgique et en Angleterre, ces terres classiques du *self-government*.

M. Léon Say, au sujet de l'assimilation établie par son savant confrère M. Paul Janet entre M. Gladstone et M. de Bismarck, fait remarquer que M. Gladstone obéit à un courant démocratique qui tend partout à reculer les limites de l'intervention de l'Etat. Là où la nation se gouverne elle-même, on conçoit qu'elle se donne, en quelque sorte, des soins, et M. Gladstone peut se considérer comme l'organe d'un gouvernement national, lequel est fort différent d'un gouvernement paternel. C'est en vertu de la même pensée que M. Fawcett regarde le gouvernement comme pouvant se mettre à la disposition du public pour divers services dont il ne tire aucun profit. Tout autre est le socialisme politique et centralisateur de M. de Bismarck. Quant au socialisme chrétien, il est très ancien, et sa renaissance s'est manifestée aussi en Autriche, où l'on est allé jusqu'à réclamer une sorte de jubilé avec l'abolition des dettes.

M. Paul Janet répond qu'il a plutôt interprété la pensée de M. de Laveleye qu'exprimé la sienne propre, mais qu'il se rappelle cependant avoir entendu M. Léon Say, dans la séance précédente, déclarer que l'Angleterre était maintenant en plein socialisme d'Etat. En tout cas, le socialisme d'Etat anglais et le socialisme d'Etat allemand n'en sont pas moins deux formes, différentes, si l'on veut, dans leur principe, mais analogues dans leurs effets, d'une même doctrine, et M. Janet voit là un symptôme grave qui mérite d'être signalé.

Plusieurs autres membres demandent la parole sur ce sujet, et, l'ordre du jour étant très chargé, la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

L'Académie procède, par la voie du scrutin, à l'élection d'un vice-président pour l'année 1884. **M. A. Geffroy** est élu par 34 suffrages sur 38 votants.

M. Nourrisson, président pour l'année 1883, avant de céder le fauteuil à M. Martha, se lève et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Au moment de céder le fauteuil au moraliste éloquent qu'y appellent vos suffrages, en remplacement du docte et vénéré confrère (1) que les scrupules les plus délicats ont décidé à résigner la présidence qu'un premier vote lui avait déférée; au moment aussi de quitter l'immédiat voisinage du philosophe homme d'Etat dont on ne saurait se trouver rapproché sans se trouver en même temps sous le charme, non plus que sans rester reconnaissant de son essentielle assistance et touché de son affectueux concours, je sens mieux que jamais, s'il est possible, tout le prix de l'honneur que j'ai reçu de vous lorsque vous m'avez confié, pour une année, suivant vos usages, la direction de vos travaux.

(1) M. Rosseeuw-Saint-Hilaire.

« Qu'il me soit permis d'en rendre ici, à mon tour, publiquement témoignage. Ces travaux ont répondu, comme toujours, à la haute et nationale destination de cette Académie. Représentants attitrés de la libre recherche, qui, dégagée de tout autre souci que celui de la vérité, l'accueille et la recueille d'où qu'elle vienne et ne répudie que les chimères comme elle ne condamne que les extravagances, votre objet, et c'est là son incomparable grandeur, est de tendre par toutes les voies de la science, non seulement à l'amélioration du sort des individus, mais encore au progrès des sociétés et à l'accroissement moral de la patrie. Vous n'avez cessé de poursuivre ce noble but.

« Au dehors, les concours que vous avez ouverts et que de généreux fondateurs se sont plu récemment à multiplier (1) ont sollicité et fréquemment obtenu, en philosophie, en morale, en législation, en économie politique, en histoire, des solutions sinon définitives (elles n'appartiennent qu'à la géométrie), du moins des solutions laborieusement étudiées et chaque jour plus satisfaisantes des problèmes qui intéressent ou passionnent même justement les contemporains.

« Au dedans, d'attachantes lectures, de lumineux rapports, de magistrales discussions ont rempli vos séances, souvent trop courtes au gré de votre zèle. Me pardonnera-t-on de l'observer ? Peut-être eût-il été, peut-être serait-il désirable que tant de brillantes ou savantes compositions fussent, en général, plus expressément destinées et réservées à la collection de vos mémoires. Cette collection n'a pas laissé néanmoins que de continuer à s'enrichir, et le premier fascicule du quatorzième volume a pu dernièrement être mis en distribution. Enfin, tandis que vos anciennes commissions s'acquittaient de leur tâche habituelle avec leur habileté accoutumée, une commission nouvelle a dû être créée, qui s'occupera de l'importante publication des Ordonnances des Rois de France.

« Si donc, messieurs, on en fait le bilan, cette année n'aura certainement pas été une des moins fécondes que compteront vos annales. Comment ne pas l'ajouter ? J'aimais à me persuader qu'elle marquerait également parmi les années les plus imperturbablement sereines. Déjà, non sans raison, l'année 1882 avait paru favorisée d'une manière exceptionnelle. Et pourtant ni les mécomptes ne lui avaient été entièrement épargnés, ni les tristesses. Sans doute nous avions alors, de même que nous avons aujourd'hui, le bonheur, espérons-le, longtemps durable de conserver au milieu de nous M. Mignet comme le guide par excellence de notre compagnie, avec laquelle ses glorieux services, durant près d'un demi-siècle, l'ont en quelque sorte identifié. Il n'en avait pas moins fallu subir un déchirement, quand, malgré des résistances unanimes, nous nous étions vus finalement réduits à accepter une démission, dont l'illustre démissionnaire était seul à concevoir l'opportunité.

« Sans doute encore la mort n'avait point frappé directement l'Académie dans ses membres. Elle lui avait toutefois infligé de notables pertes. Car elle lui avait enlevé un associé étranger tel que Ralph Emerson, dont le nom représentait en Amérique la philosophie tout ensemble et la poésie; un correspondant tel que Cléophas Dareste, que recommandent des écrits historiques d'une concision si élégante et d'une si ferme impartialité. Que l'année 1883, au contraire, dût être exempte de toute espèce de deuil, c'était la douce confiance où j'étais heureux de m'affermir à chaque instant davantage. Une catastrophe soudaine a douloureusement trompé les prévisions les mieux fondées, et le décès presque subit de notre éminent confrère Henri Martin est venu, comme à la dernière heure, nous apporter des regrets dont je me suis efforcé, il y a une quinzaine à peine, de me faire sur sa tombe le fidèle interprète.

« Puisse l'année qui commence réaliser complètement les espérances que n'a qu'imparfaitement remplies l'année qui vient de finir, année cependant dont la date, grâce à vous, messieurs, grâce à la bienveillance dont vous m'avez comblé, demeurera pour moi un cher et ineffaçable souvenir. »

(1) Fondations Audiffred et Le Fèvre-Deumier.

PRÉSIDENCE DE M. MARTHA

M. Martha, en prenant possession du fauteuil, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Au moment de prendre la présidence, j'aurais voulu ne laisser parler que mes sentiments de gratitude pour l'insigne honneur que vous m'avez fait, qui est pour moi du plus grand prix, puisqu'il est le témoignage de votre bienveillance. Pourquoi faut-il qu'à ces sentiments se mêle tout d'abord une pensée de deuil ? La place que j'occupe n'était pas la mienne, elle appartenait à un autre. Il y a peu de jours encore vous espériez y voir notre bien regretté confrère, M. Henri Martin, l'éminent historien que la reconnaissance populaire appelle l'historien de la France, ce Français si dévoué à son pays dont le nom, depuis les épreuves de la patrie, était inscrit en tête de toutes les œuvres patriotiques, qui, fidèle au même culte, consacra la première partie de sa vie à célébrer nos plus antiques aïeux et la dernière à relever le cœur de leurs descendants, et, dans son activité toujours civique, a eu cette originalité, entre toutes respectable, de n'être jamais attaché qu'à la cause qui lui paraissait la plus juste et d'avoir porté jusque dans la politique l'inaltérable candeur de son âme.

« Sa place, si subitement vacante, revenait comme par un naturel héritage à un autre éminent historien, M. Rosseeuw Saint-Hilaire, et eût été bien dignement remplie par lui, s'il ne s'était dérobé à vos suffrages par une trop scrupuleuse abnégation. Voilà pourquoi je suis ici, après quelques jours seulement de vice-présidence, sans avoir eu le temps de faire mon apprentissage, porté sans transition aux honneurs suprêmes, non sans ce léger effroi qu'il est permis d'éprouver quand on se sent tout à coup, selon le mot de Bossuet, précipité dans la gloire. Comment pourrais-je répondre à votre confiance dans mes délicates fonctions ? Je l'ignore moi-même ; car, je dois vous le confesser, je n'ai jamais présidé la moindre assemblée, et dans ma simple vie de professeur, s'il faut tout dire, je n'ai jamais eu à conduire que l'esprit de mes élèves et le mien.

« Heureusement, vos savantes discussions sont à l'abri de tous les orages. C'est ici que les idées politiques et morales, qui sont ailleurs si belliqueuses, se rencontrent comme dans l'unique asile de la concorde. Je me rappelle combien je fus étonné de cette paix au moment où j'en fus pour la première fois témoin, lorsque vous avez bien voulu, il y a dix ans, m'admettre parmi vous. Jusque-là, j'avais vu au dehors, dans les livres, dans les journaux, dans le monde, que les sciences dont vous êtes à l'Institut les représentants et les interprètes, la philosophie, la morale, la législation, l'économie politique, l'histoire, ces sciences qu'on appelle sœurs, n'avaient guère les unes pour les autres des sentiments de famille; que la philosophie dédaignait quelquefois la morale, cherchait à l'opprimer et même à la supprimer; que l'économie politique élevait sans cesse des avis contre la législation; que la morale elle-même, qui devrait être de nature plus clémente et plus pacifique, reprochait hautement à la législation des iniquités et à l'économie politique de sordides calculs; que l'histoire enfin, qui se pique, non sans raison, d'avoir en tout le dernier mot, se plaisait à relever durement les erreurs et les fautes des unes et des autres. Ici, au contraire, je les vis amicalement unies, et si bien unies que, dans la première surprise de mon admiration, je ne pus m'empêcher de penser poétiquement à ces images antiques où elles sont figurées se tenant par la main.

« C'est que, sur les hauteurs qu'habite votre esprit, au-dessus de la région des intérêts et des passions, les principes de toutes ces sciences se rejoignent et s'accordent, et c'est précisément l'accord de tous ces principes diversement éprouvés par des applications diverses qui est la plus sensible marque de leur commune vérité. C'est ici qu'il me fut aussi donné de voir, ce que je n'avais pas vu ailleurs, des orateurs animés, qui, tout en craignant de ne pas faire prévaloir leur opinion longtemps méditée, craignaient plus encore d'avoir trop vivement raison. C'est chez vous enfin que je compris pour la première fois cette vérité qui auparavant me paraissait être un naïf paradoxe des vieux âges, à savoir que la science et la sagesse se confondent et ne doivent porter qu'un seul et même nom. Heureuse modération que je suis tenté d'admirer aujour-

d'hui plus que jamais, parce qu'elle me rassure en me donnant le secret espoir que les discussions que je dois diriger se dirigeront d'elles-mêmes.

« Le plus sûr est pour moi de suivre les exemples de mon prédécesseur, du savant philosophe si habile à démêler les difficultés d'une question et qui doit à la fermeté de ses convictions une si ferme parole. Si je ne puis en tout l'imiter, si surtout je n'ose vous promettre de faire comme lui à cette place, par un surcroît de bonne volonté, d'intéressantes lectures, je pourrai du moins lui emprunter son entier dévouement à ses fonctions et cette vigilante attention à vos travaux qui, pour être un devoir, n'en sera pas moins un plaisir.

« Je trouverai auprès de moi l'appui et le secours de notre éloquent secrétaire perpétuel, qui fut jadis mon maître à la Sorbonne, et qui me permettra de retourner à son école. Je n'aurai rien à lui demander d'un art qui n'est qu'à lui, qui consiste à dominer ou à calmer les tempêtes des assemblées; mais j'aurai souvent recours à ses lumières et à ses conseils, pour mieux connaître et mieux appliquer la tradition académique, notre loi, dont il est le dépositaire et le scrupuleux gardien. Il l'a reçue des mains mêmes de notre illustre et vénéré doyen, qui a si fort contribué à l'établir et qui, après un demi-siècle de douce autorité, j'allais dire de règne, est volontairement descendu de ces hauteurs, pour s'asseoir au milieu de nous avec une simplicité qui ne nous fait pas oublier que sa gloire est la plus belle parure de notre Académie.

« D'autre part, j'aurai à ma gauche le soutien tout familier de mon assesseur, M. Geffroy, un ami si ancien que je n'ai pas le droit de le louer en sa présence. Il était déjà à mes côtés sur les bancs de l'école normale, alors que nous écoutions ensemble les excellentes et jeunes leçons de M. Havet, sous la haute direction de M. Vacherot, en un temps où, assurément, nous n'espérions ni l'un ni l'autre recevoir un jour ensemble une si belle récompense de nos futurs travaux. Lointain souvenir personnel que je n'ose évoquer devant vous que pour avoir la joie d'y associer celui de nos maîtres. Et, puisque l'occasion m'est donnée d'acquitter mes dettes de l'esprit et du cœur, je remercie ceux de mes confrères dont les ouvrages et les entretiens ont sans cesse avivé en moi, au milieu de mes études plus particulièrement littéraires, le goût des études morales, et auxquels il est juste que je reporte une part de l'honneur que je reçois de vous en ce moment. »

Sur l'invitation de M. le président, M. A. Geffroy, élu vice-président, prend place au bureau.

M. Doniol, correspondant de l'Académie, continue la lecture de son mémoire sur *la Politique du comte de Vergennes en vue de l'intervention de la France dans l'établissement des Etats-Unis d'Amérique*. Il explique comment le duc de Choiseul et après lui M. de Vergennes avaient dû rompre avec les préjugés formant alors le fond de la politique commerciale, pour en venir au plan de soutenir les colonies anglaises. Ces préjugés, que confirmait l'usage de toute l'Europe, réservaient à la mère-patrie le commerce exclusif des possessions d'outre-mer. Or, l'un des moyens efficaces d'aider la nation nouvelle, celui qu'elle rechercherait le plus, serait d'ouvrir à ses produits l'accès des colonies de la France et de l'Espagne, l'échange libre avec elles et avec les ports continentaux. Il avait fallu aussi oublier un sentiment beaucoup plus respectable, un sentiment patriotique, en abandonnant l'espoir de reprendre le Canada, que plusieurs générations de Français avaient fécondé. Nous en avions été chassés par les colonies elles-mêmes : elles ne nous y laisseraient plus rentrer.

Le duc de Choiseul s'était rapidement décidé sur ces deux points. Quant au premier, son sentiment personnel était depuis longtemps contraire aux idées reçues; il supposa, quant à l'autre, que, les Américains offrant le gage de leur commerce à l'exclusion de l'Angleterre, ce serait un appât suffisant; que, de plus, la pensée d'abaisser la Grande-Bretagne et de racheter par là nos défaites cicatriserait la blessure du Canada. Il écrivit un jour au chargé d'affaires à Londres : « Il faut convenir que les idées sur l'Amérique, soit militaires, soit politiques, sont infiniment changées depuis trente ans », et il ne se crut pas obligé à des démonstrations plus amples.

Le chemin était ainsi aplani jusqu'à un certain point devant M. de Vergennes, quoique l'on qualifiât encore assez haut, autour de lui, les encouragements à l'Amérique d'abandon des intérêts français. Mais on avait dix ans de plus; l'opinion avait travaillé sur ces idées; le lien que pouvait avoir la restauration de la puissance française en Europe avec l'insurrection américaine la tenait très émue; le ministre n'eut à tenir compte que de cette dernière considération.

C'est pourquoi il porta au sein du gouvernement les préoccupations, jusque-là demeurées entre le roi et lui, au sujet d'une participation raisonnée et suivie aux évènements de l'autre côté de l'Atlantique.

Le problème s'était présenté jusque-là d'une manière trop vague pour être débattu en conseil, en *comité*, comme on disait alors. Mais il parut utile à M. de Vergennes, qu'au moins plusieurs ministres fussent mis à même d'en étudier, en ce moment, les données et les éventualités. Il se fit prescrire par le roi d'en préciser les termes dans un mémoire de *considérations* sur lesquelles les ministres désignés feraient connaître par écrit leur sentiment. Son rapport au roi à cet effet et sa lettre d'envoi aux ministres existent aux affaires étrangères et M. Doniol en cite le texte. Comme il s'agissait de déterminer l'action à deux, le ministre devait parler dans la mesure des sentiments des deux cours. Ces *considérations* sont écrites avec la double préoccupation de se faire suivre de l'Espagne et de confirmer le gouvernement de Louis XVI dans l'idée de se servir des événements des colonies anglaises pour abaisser l'Angleterre.

Le point de départ est pris de l'amour des deux rois pour la paix et de la nécessité pourtant de s'attendre à une guerre que toutes les circonstances font prévoir. La conclusion est « d'entretenir avec dextérité la sécurité du ministère anglais sur les intentions de la France et de l'Espagne », et en même temps de fournir aux « insurgents » tous les secours secrets que l'on pourra. Le ministre, toutefois, laissait très ouvertement pressentir que l'on serait entraîné plus loin et qu'il fallait souhaiter de l'être; que la paix ne pouvait pas être conservée; que, si les dispositions des deux monarques étaient aussi bien guerrières qu'elles étaient pacifiques et si leurs moyens s'y prêtaient, il faudrait leur dire « que la Providence a marqué ce moment pour l'humiliation de l'Angleterre; qu'il est temps de venger sur elle les menaces qu'elle a faites depuis le commencement du siècle à ceux qui ont eu le malheur d'être ses voisins et ses rivaux; ne négliger aucun des moyens possibles pour rendre la campagne aussi vive qu'il se pourrait, et frapper des coups qui feraient rentrer l'Angleterre dans l'ordre des puissances secondaires. » Il insistait pour qu'on ne se laissât pas dominer par « l'amour immodéré de la paix », qui, « depuis peu d'années, disait-il, produit tant de maux ». Les *considérations* frappent par un art infini à faire ressortir les choses que, dans les deux cours, on voulait le moins entendre, et ce qui émeut M. de Vergennes, ce sont justement ces choses, non la « dextérité », commandée par l'esprit de crainte sous le masque de la prudence. Il écrivit lui-même la lettre d'envoi de ce mémoire à chacun des ministres consultés et la leur adressa, transcrit de sa main, leur demandant, au nom du roi et vu la hâte qu'avait l'Espagne d'être fixée, d'en donner le plus tôt possible leur avis par écrit.

La propension à la guerre n'était pas le côté saillant des *considérations*, mais le côté à deviner. La politique timide et dissimulée s'y trouvait pour ainsi dire indiquée aux ministres. Le temps le voulait ainsi.

Mais son appel en faveur du relèvement de la monarchie, si détourné ou enveloppé qu'il fût, visait encore trop haut. Les « avis par écrit » de ses collègues furent tous marqués de l'esprit de réserve et d'hésitation que l'interrogation reflétait. En indiquant la part qu'il fallait au moins prendre aux choses, il était juste dans la mesure, et ce fut son grand mérite, car l'un des opinants, le contrôleur général, exclusivement préoccupé, sans doute, de ses plans de finances et de réformes intérieures, apporta, par sa réponse aux partisans de l'inaction, un appui de nature, malheureusement, à leur donner beaucoup de force. Turgot attendait du cours seul des événements les résultats que M. de Vergennes cherchait à provoquer, et il faisait obstacle aux vues de celui-ci au nom des finances. L'idée de leur complet délabrement s'accrédita aussitôt. Turgot n'avait pas l'esprit d'Etat; quand l'histoire y regardera de près, elle découvrira que cette particularité ne fut pas étrangère à sa chute.

Tous les ministres s'accordèrent néanmoins dans l'idée de faire passer en secret aux colonies anglaises des moyens de résister. Leur délégué pouvait donc arriver maintenant : le terrain était tout préparé pour les semences qu'il avait à répandre. Il partait d'Amérique à ce moment même.

L'Académie se forme en comité secret.

ARTHUR MANGIN.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

Lettre de M. Jacquemart sur les betteraves riches en sucre. — Lettre du ministre de l'agriculture au sujet du crédit agricole. — Le plâtrage des vins. — Les ravages de la cuscute. — *Dix jours dans la haute Italie*, brochure offerte par M. Léon Say.

M. Jacquemart a donné lecture d'une note sur les travaux exécutés par M. Fou-

quier d'Hérouel, propriétaire cultivateur à Vaux-sur-Laon, et par M. Lhôte, directeur de la sucrerie d'Aulnay. Ces travaux ont eu pour objet d'obtenir des betteraves riches en sucre et donnant à l'hectare un prix rémunérateur. En attendant que nous ayons communication de la note de M. Jacquemart, qui mérite d'être publiée *in extenso*, nous dirons que M. Fouquier d'Hérouel, grâce à une judicieuse sélection du porte-graines, en arrive à obtenir un rendement moyen de 52.000 kilog. à l'hectare, avec une extraction de sucre qui équivaudra à 9 et 10 pour cent, quantité qu'obtiennent les Allemands.

Les résultats obtenus par M. Fouquier d'Hérouel, lauréat de la prime d'honneur de 1874, ne sont pas seulement le résultat de la sélection des porte-graines, ils ont aussi été déterminés par un emploi précieux et raisonné des engrais chimiques. Aussi cet intelligent cultivateur n'est-il pas de ceux qui dans le département de l'Aisne se plaignent que la culture ne donne pas de bénéfices.

M. Bouquet de la Grye a signalé la réaction qui se produit dans l'Amérique du Nord contre le déboisement exagéré dont une grande partie de ce continent a été victime; plusieurs domaines forestiers, notamment le parc national d'Yellow Stone ont été mis en défens. Des sociétés forestières ont été créées, un corps spécial d'agents des forêts a été créé, une fête annuelle appelée Arbor-Day a été instituée pendant laquelle les enfants des écoles vont faire des excursions dans les bois et procéder à des plantations.

Cet ensemble de mesures prouve combien on se préoccupe des conséquences du déboisement en Amérique.

Le ministre de l'agriculture, M. Méline, écrit à la Société pour lui demander d'étudier le projet de loi sur le crédit agricole soumis au Sénat et d'examiner l'utilité même du crédit pour les agriculteurs et les moyens nécessaires pour le leur procurer. Cette lettre a été renvoyée à une commission composée des membres du bureau de la section d'économie et de statistique, et de MM. Bazille, Bouley, Bouquet de la Grye, Clavé, Dailly, Gareau, Muret, Risler, Teisserenc de Bort et Tisserand.

M. Barral a analysé un rapport de M. le docteur Eugène Dufour sur le plâtrage des vins; ce rapport conclut à une répression sévère du plâtrage, quand cette opération dépasse la limite de 2 grammes de sulfate par litre de vin.

M. Heuzé a fait une communication sur les ravages que la cuscute exerce dans les luzernières et sur les moyens de la détruire. Il ne suffit pas, dit-il, de créer une luzernière avec de la graine parfaitement exempte de cuscute; les graines de cette plante parasite peuvent rester en terre, où elles gardent longtemps leur faculté germinatrice, ou bien elles peuvent être apportées par les fumiers provenant d'animaux qui ont mangé de la luzerne cuscutée. Ce n'est donc pas une raison parce qu'un champ est envahi pour conclure que la graine n'était pas pure. Quant aux procédés de destruction, M. Heuzé donne la préférence à celui de M. Ponsard, président du comice de la Marne.

M. Risler a signalé les services que rendent les stations de contrôle des graines pour garantir la pureté des semences; ces stations fonctionnent à la satisfaction des agriculteurs en Suisse et en Danemark.

Quant à la destruction de la cuscute, M. Risler recommande de ne pas faucher les plantes envahies, parce que la faux et le rateau peuvent disséminer les graines à droite et à gauche; il faut arracher à la main ou couper et enfouir avec soin la luzerne et la cuscute.

M. Chatin recommande d'agir avant que la cuscute ait fleuri, c'est-à-dire au printemps; dans ce cas, la destruction de ses tiges avec le rateau est facile et la mort de la plante en est la conséquence.

M. Dailly s'est bien trouvé de faire pâturer les parties de luzerne atteintes de cuscute ou de les arroser après fauchage avec des solutions concentrées de sulfate de fer, de purin ou d'autres agents énergiques.

M. Muret recommande pour la création de luzernières l'emploi de la graine de luzerne de Provence généralement plus pure que celle des autres provenances.

M. Bouquet de la Grye à l'occasion de ce qui a été dit des stations d'essai des graines rappelle les résultats excellents que l'administration des forêts a obtenus en organisant sur son initiative un contrôle sévère au domaine des Barres sur la faculté germinative des graines de résineux dont elle fait chaque année des achats très considérables.

M. Léon Say a fait hommage à la Société de l'étude qu'il vient de publier sous ce titre : *Dix Jours dans la haute Italie*. La relation de ces dix jours de voyage en compagnie de M. Emile Labiche, sénateur d'Eure-et-Loir, est écrite dans cette forme simple, précise, pleine de finesse et de bon sens qui caractérise le talent de M. Léon Say. Comme il le déclare tout d'abord, ce n'est pas pour l'amour de l'art, c'est pour l'amour du crédit agricole qu'il a fait une course rapide dans la haute Italie. L'honorable sénateur de Seine-et-Oise a compris toute l'importance du crédit agricole en France, il a voulu voir par lui-même les endroits où le crédit est établi, il a visité le Milanais qui est comme enveloppé d'un réseau de petites banques où la mutualité est pratiquée sur une vaste échelle; où les sociétés mutuelles ont fait naître ces petites banques mutuelles; où dans les moindres villages il y a des livrets d'épargne et des petits dépôts apportés par les habitants pour alimenter la banque populaire du lieu, et au-dessus de toutes ces petites banques les grandes institutions de Milan et de Bologne.

La banque populaire magistrale de Milan et les grandes caisses d'épargne de Milan et de Bologne dominent de la hauteur de leurs dizaines ou centaines de millions tout le peuple de ces petites banques, avec leurs petites caisses d'épargne qui se meuvent dans leur orbite et puisent les épargnes partout, pour vivifier partout l'agriculture et les petites industries.

Si, dit M. Léon Say, on entre dans le détail des opérations des sociétés de secours mutuels, on peut y étudier le fonctionnement des petites assurances contre le chômage involontaire, ou de petites caisses de retraite aussi savamment organisées que si les plus forts actuaires de Londres et de New-York avaient passé par là.

Et quand on veut faire la synthèse de tous ces efforts isolés, on est émerveillé de voir qu'on a devant les yeux l'arme défensive la plus efficace, pour s'opposer au développement du socialisme d'État.

M. Léon Say insiste sur cette considération. Aux conceptions sentimentales du socialisme, l'Italie, dit-il, oppose les solutions scientifiques de l'initiative individuelle. C'est, ajoute-t-il, ce qui fait la grandeur de l'œuvre et en même temps l'honneur de M. Luzzatti, dont le nom résume celui de toute une génération de savants philanthropes groupés autour de lui.

MM. Léon Say et Emile Labiche ont visité Milan, Magenta, Lodi, Casal-Pustalengo, La Lagune, Padoue et Bologne. Nous avons suivi pas à pas le récit de cet intéressant voyage et nous avons noté surtout ce qui concerne l'organisation du crédit agricole.

M. Léon Say nous décrit la banque agricole de Milan où il a vu, pour la première fois, le livret au porteur. À ce sujet, il fait observer que tandis qu'on s'évertue, chez nous, à donner aux livrets de caisse d'épargne un caractère strictement nominatif et qu'on veille, avec le plus grand soin, à ne payer qu'à des titulaires ayant droit de recevoir, qu'on s'inquiète du mari si c'est une femme qui retire ses épargnes, ou du père ou du tuteur si c'est un mineur, etc., dans les petites caisses d'épargne de la banque populaire, on ne s'inquiète que des porteurs des livrets. Celui qui apporte le livret est considéré comme le mandataire régulier de la personne au nom de laquelle le livret est inscrit.

La petite banque populaire escompte des effets agricoles. La raison en est bien simple; il n'y a pas de distinction entre les effets commerciaux et les effets agricoles. Le code italien a supprimé toute mention de cause. On n'a pas besoin d'insérer dans son billet à ordre qu'on a reçu par contre une valeur en compte ou en marchandises.

Non contente de développer le crédit nécessaire à la petite culture et à la petite industrie, la banque populaire a cherché à créer un crédit personnel au profit de ceux qui n'ont pas de capital et qui méritent, par leur honnêteté et leur bonne conduite, qu'on vienne à leur aide. Elle a fait un fonds pour des prêts d'honneur contre engagements écrits à un taux de faveur, et pour des prêts sur parole tout à fait gratuits. Ces prêts d'honneur rentrent dans le cercle de ces libéralités que fait chaque année la banque populaire aux institutions de bienfaisance.

La clientèle des banques populaires est un mélange de petits agriculteurs et de petits commerçants.

C'est, dit M. Léon Say, un principe fréquemment affirmé par tous ceux qui prennent la parole dans les congrès des banques populaires, que le crédit agraire n'est possible qu'à la condition que la clientèle ne soit pas entièrement agricole

et qu'elle comprenne, outre les agriculteurs, un assez grand nombre de commerçants et d'industriels. Il faut pour les opérations agricoles des échéances longues, et on ne peut consacrer à des prêts agricoles ou à des escomptes renouvelés par les agriculteurs, que la portion des dépôts qui reste toujours au fond de la caisse d'épargne. Pour la portion qui pourrait être reprise par les déposants, il faut une contre-valeur en effets de petits commerçants.

M. Léon Say fait observer qu'en Italie, comme partout, c'est la longueur de l'opération agricole qui fait la difficulté des prêts agraires. On a, dans ces derniers temps, cherché à créer des obligations à longue échéance qu'on a appelées des bons du Trésor de l'agriculture, et ces bons émis par les petites banques agraires ont été achetés par les grandes caisses d'épargne, qui y ont trouvé un placement fructueux.

Les banques populaires ont réussi à faire du bien à la petite culture; mais elles ont réussi en développant surtout le crédit personnel. Elles désirent aussi, aujourd'hui, pour augmenter leurs affaires et pour rendre plus de services, pouvoir prêter sur le gage de la récolte et des bestiaux; mais le code italien la réserve avec une grande rigueur, comme gage du propriétaire.

M. Léon Say déclare que ce qui lui plaît dans les banques populaires agraires, c'est qu'elles font du crédit personnel.

Le crédit agricole est encore dans l'enfance, justement parce qu'il n'est pas personnel. Le crédit personnel c'est là le but. Quand il est pour ainsi dire de droit commun, il peut être complété par des opérations sur marchandises. On peut mobiliser les produits qui attendent la consommation par des avances sur les produits eux-mêmes.

Pour mettre l'agriculteur à même de profiter du crédit, il faut pour ainsi dire lui ôter sa cuirasse et le mettre face à face avec le prêteur. Il faut lui donner le sentiment de l'exactitude à l'échéance et lui apprendre que son honneur est engagé comme celui du commerçant à tenir ses engagements non seulement en payant, mais en payant à jour fixe.

Signalons aussi un système de prêts inauguré par la banque de Lodi qui doit sa fondation à la société de secours mutuels de cette ville. Ce système consiste en prêts d'honneur, mais limités seulement à ceux qui ont une affaire pour objet, c'est un moyen d'aider les petits industriels, les artisans, les paysans de peu de fortune, à commencer une opération. Un comité choisi parmi les administrateurs de la banque et les membres de la société de secours mutuels examine les demandes, s'informe avec soin de la raison du prêt. Si l'emprunteur a besoin d'argent pour rembourser une dette ou pour soulager son infortune, on lui refuse de lui ouvrir les portes de la banque, et on le renvoie à une institution de bienfaisance. C'est du crédit et non de la charité qu'on a la prétention de faire.

Un mot encore sur la banque de San-Dona-sur-Piave, qui dessert une contrée dont les habitants sont disséminés sur une grande surface. Elle se rattache à d'autres banques par un lien étroit et forme avec elles un groupe qui a pris le nom de *Premier groupe italien des banques populaires*; ce groupe comprend dix banques. Le groupe des banques de crédit mutuel populaire de la province de Trévise a formé en 1879 une sorte de syndicat pour émettre des bons à échéance fixe. La première série de ces bons ne devait pas dépasser 500,000 fr. Le produit de la négociation devait avoir pour objet de procurer aux banques un fonds spécial pour faire des prêts agricoles, afin d'aider les agriculteurs dans les opérations à long terme comme l'irrigation, le drainage, l'acquisition et le renouvellement de matériel, les plantations, le nivellement et l'amélioration des terres, l'acquisition et l'élevage du bétail, etc.

Comme partout, les administrateurs de la Banque populaire de San Dona sont les promoteurs de toutes sortes d'institutions de prévoyance. Entre autres créations, citons un four coopératif que M. Léon Say a visité; cet établissement livre du pain à ses associés à 40 p. 100 meilleur marché que les boulangers du village. Depuis l'ouverture de ce four, le médecin de San Dona a constaté que la pellagre a diminué. La pellagre est une maladie qui atteint ceux qui mangent du maïs avarié ou insuffisamment muri.

Notons enfin que le directeur de la caisse d'épargne de Bologne, M. Zucchini, constate que le crédit agricole de cette caisse d'épargne est dans une situation florissante et qu'il a eu des résultats très favorables aux provinces où son action s'exerce; que, par la force des circonstances, il n'a pas réussi à l'avantage exclusif de l'agriculture, mais qu'il a surtout aidé la propriété foncière, soit en diminuant le poids de ses dettes, soit en facilitant les opérations du crédit foncier. M. Zucchini demande que la loi de 1869 soit modifiée dans le sens d'une plus grande liberté d'action. Il demande qu'on donne des facilités d'emprunter aux agriculteurs en limitant les privilèges de leurs propriétaires et en autorisant les prêteurs à prendre des gages sans être obligés de se les faire livrer matériellement.

Le président de la caisse d'épargne de Bologne ne tient pas à l'extension de la faculté d'émission des crédits agricoles, et préférerait qu'on favorisât dans les campagnes la formation de beaucoup de petites banques qui recueilleraient les épargnes; qui introduiraient l'usage des chèques; qui feraient des prêts locaux, et qui suivraient de près l'emploi des fonds empruntés.

Tels sont les faits les plus saillants que nous avons recueillis en lisant l'intéressante brochure de M. Léon Say. Maintenant, que conclure de l'organisation des banques et établissements de crédit en Italie.

M. Léon Say a répondu lui-même :

Les choses que j'ai vues sont-elles de nature à être transportées chez nous? J'en doute un peu, dit-il, mais ce qu'il faut retirer avec soin, ce sont les principes qui les ont fait naître : l'initiative, la décentralisation, le dévouement aux intérêts des classes laborieuses, et la lutte contre le socialisme d'Etat.

La notice de M. Léon Say est suivie de trois documents importants : 1° la traduction d'une savante étude de M. Luzzatti sur le privilège du propriétaire et le crédit agricole pour les fermiers ; 2° le chapitre IV intitulé les Opérations de crédit agraires, traduction extraite du manuel des banques populaires coopératives italiennes, par M. Hector Lévi; 3° loi du 21 juin 1869, qui autorise la formation de sociétés et d'institutions de crédit agraire.

Nous engageons vivement les membres du conseil supérieur et les membres de nos sociétés d'agriculture à lire les documents qui leur seront utiles pour émettre leur avis sur l'organisation du crédit agricole mobilier en France.

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

L'ESPRIT DE DISCIPLINE DANS L'ÉDUCATION

MÉMOIRE

présenté au conseil académique dans la séance du 28 juin 1883, par M. Gréard, membre de l'Institut, vice recteur de l'Académie de Paris.

(Suite) (1).

Tel est, dans ses traits essentiels, le concours que l'on peut attendre de l'éducation publique. En même temps qu'elle indique à l'enfant les idées d'égalité, de tolérance, de loyauté, de justice, de respect pour la supériorité de l'intelligence et du caractère, de solidarité, qui sont comme le viatique du monde moderne, elle lui crie, par l'habitude de la règle, du travail, de l'effort aisément soutenu, de la vie morale puisée aux mêmes sources, le tempérament d'esprit et de cœur qui lui permettra d'en supporter les épreuves.

Mais si les grands courants qui résultent des communs exercices contribuent à développer certains sentiments, suffisent-ils pour donner à chaque caractère la direction particulière dont il a besoin? Nous le reconnaissons volontiers avec M. de Laprade, « on ne peut pas faire des classes de caractères, comme on fait des classes de latin, d'histoire et de mathématiques (2) ». Mais lorsque l'auteur de l'*Education libérale* ajoute qu'il faut, pour cet enseignement, autant de professeurs et autant de méthodes que d'élèves, et surtout lorsqu'il conclut que le « caractère ne peut être formé que dans le sanctuaire de la famille », il nous semble qu'il dépasse la mesure. Si cette conclusion était absolument fondée, combien d'enfants seraient condamnés à n'avoir pas d'éducation? Plus absolu encore dans sa critique des collèges, Locke, qui n'admet pas que l'instruction elle-même soit donnée autrement que par le père ou par un précepteur remplaçant le père, se refuse à comprendre que l'enfant « ait rien à gagner à vivre, plus ou moins de temps, au milieu d'une troupe de camarades de toute espèce, qui ne sauraient lui apprendre qu'à se quereller à propos de toupies et à tricher au jeu pour un liard (3) ». Ce

(1) Voir le *Journal officiel* du 18, 20, 23 et 31 décembre 1883.

(2) *L'Education libérale*, 2° partie, chapitre 4.

(3) *Quelques pensées*, etc., sect. 7, n°° 70 et 71

qui est vrai, c'est qu'on ne peut espérer de ne trouver, dans un établissement d'éducation, public ou libre, que de bonnes natures et de bons exemples.

Il est malheureusement incontestable encore que, capables d'élans généreux, les foules, quelles qu'elles soient, sont sujettes aussi à des entraînements dangereux, et que le cœur humain s'y tranforme pour le mal comme pour le bien, au collège ainsi qu'ailleurs (1). N'a-t-on pas vu, au lycée Louis-le-Grand, les élèves mutinés former, sous prétexte de solidarité, une sorte de ligue, impénétrable à tous les efforts du raisonnement personnel et des sentiments particuliers? Ce sont là des effets déplorables, mais qui ne peuvent rien contre la discipline de la vie commune, sinon que les règles sur lesquelles elle repose ne peuvent avoir leur force et leur moralité qu'à la condition que chacun en comprenne la raison et s'en applique la nécessité, c'est-à-dire qu'à l'effort de la direction d'ensemble se joigne celui d'une direction individuelle. En habituant l'enfant à vivre au milieu d'autres enfants, pour s'imprégner de tout ce qu'il peut puiser dans leur commerce d'utile et de saint, il faut aussi l'exercer à résister loyalement aux mauvaises camaraderies, au faux respect humain, et lui apprendre à se tirer de la presse, comme dit Montaigne, à se posséder, à se faire enfin sa responsabilité propre. Combien de défauts ou de vices, combien de caractères mal faits ne tiennent, à l'origine, qu'à la perversion d'une volonté qui n'a jamais été sérieusement mise aux prises avec elle-même.

Cet affranchissement réfléchi, qui est le but de l'éducation, exige, sans doute, chez l'enfant deux conditions de travail intérieur indispensables : la réflexion et l'activité ; la réflexion qui se rend compte, l'activité qui se décide, — nul n'arrivant à se conduire qu'à ce prix. Elle exige en même temps chez les maîtres le discernement, l'esprit de suite, une grande énergie tout à la fois et une grande souplesse de moyens. Il en est, en effet, des caractères comme des intelligences. L'accès en est plus ou moins ouvert, et il n'est par le même pour tous. Mais en faisant la classe pour trente élèves à la fois, le professeur habile dirige les exercices et les questions d'après la connaissance qu'il a de chacun d'eux et dans l'esprit où il a le plus de chances de lui en faire recueillir le profit. Ainsi de l'éducateur. Il étudie les caractères, il s'ingénie pour approprier le secours au besoin, pour aider l'enfant par une action personnelle à exercer l'action personnelle qu'on lui demande à lui-même.

Ce qui caractérise surtout cette direction individuelle, c'est qu'il n'est rien qui ne l'intéresse, rien qui ne lui serve. L'instruction se donne à heures fixes ; l'éducation se fait partout : « Le matin et le vespre, disait Montaigne, le travail et le jeu, toutes heures luy sont unes, toutes places luy sont estudes (1). » Son objet est de suivre l'enfant à travers les phases diverses de sa vie morale, et, dans la vie commune dont il suit les règles, de lui assurer le développement de sa vie particulière (2). Que l'œuvre soit délicate, cela est incontestable. Les difficultés commencent dès le moment qu'elle s'applique à deux enfants à la fois ; elles s'accroissent avec plusieurs, et en raison du nombre. Nul n'a eu plus vivement que Rollin le sentiment de leur gravité (3), mais à Dieu ne plaise qu'il les considérât comme insurmontables ! M. de Laprade n'en disconvient pas lui-même. Il lui paraît presque impossible de bien élever un enfant unique. Tout au contraire de Rousseau, il donne à son élève des frères et des sœurs ; il groupe autour de lui les parents, les amis, les camarades que fournit l'externat, camarades que la famille choisit en partie, il est vrai, qu'elle ne choisit pas tous, que créent parfois en dehors d'elle les contacts et les rencontres : tant il est vrai que cette double action de la discipline générale et de la discipline individuelle, l'une et l'autre indispensables à la formation du caractère, n'est pas incompatible avec l'éducation publique !

IV

C'est l'internat seul, au fond, qui est mis en cause, soit que par son principe même il produise dans le caractère de la jeunesse, comme on l'a dit (4), d'irrémédiables déviations, soit qu'en raison de la prise insuffisante qu'il semble fournir à l'éducation, il se trouve impuissant à les prévenir ou à les combattre.

Nous n'avons pas à nous expliquer sur l'internat ; nous avons eu plus d'une fois l'occasion de le faire. Ceux qui combattent l'institution avec le plus de vigueur n'en méconnaissent ni la nécessité, ni, dans certains cas, le bienfait. Remarquons d'abord qu'elle n'est pas obligatoire; on l'a démontré, à l'occasion même de la révolte du lycée Louis-le-Grand, dans une étude pleine de bon sens et de verve (5); il dépend des familles de la supprimer : elles n'ont qu'à garder leurs enfants. Mais cette observation ne résout pas la difficulté. Toutes les familles n'ont pas les loisirs, les ressources, les facilités nécessaires pour assurer à leurs enfants l'éducation qui leur agrée. Il n'en est point des lycées comme des écoles, qui mettent l'instruction à la portée de chacun ; il n'y a que les centres de population relativement considérables qui en possèdent ; ceux des grandes villes sont dispersés, souvent insuffisants, et les éducations privées coûtent cher. Supprimer pour les jeunes gens bien doués par la nature, moins bien traités par la fortune, le seul moyen qu'ils puissent avoir de développer leurs aptitudes, ce serait tout à la fois commettre envers eux une sorte de déni de justice et frustrer la société du bénéfice des richesses intellectuelles et morales qu'ils tiennent en réserve.

C'est dans une société démocratique surtout qu'il convient d'aller au-devant de ces humbles marqués du sceau de l'intelligence, de les recueillir et de les aider à mettre en valeur toutes leurs ressources.

Aussi se borne-t-on d'ordinaire à demander que les pensionnats soient placés hors des villes, à la campagne : c'est la règle que nous cherchons à faire prévaloir. Quelques-uns voudraient, de plus, que l'Etat s'affranchît complètement du soin d'entretenir des internats et en laissât la charge avec les avantages à l'industrie privée. Nous sommes moins touché de cette solution, ne voyant pas que l'industrie privée soit en mesure de fournir aux familles et au pays plus de garanties que les établissements de l'Etat. Encore moins peut-on espérer sérieusement de voir substituer d'une manière absolue au régime du pensionnat proprement dit ce qu'on appelle la pension de famille. Ce mode d'éducation suppose des habitudes de vie privée très différentes de celles que nous ont créées nos mœurs familiales, fondées sur l'intimité des affections et des intérêts. Ajoutez qu'onéreux moralement et parfois difficile pour ceux qui en acceptent la responsabilité, il est très dispendieux à ceux qui y ont recours, et qu'il ne peut être dès lors qu'un régime d'exception.

En réalité, c'est moins l'internat lui-même qui est visé que les conditions dans lesquelles il s'applique aujourd'hui. Le vice fondamental de l'institution, telle qu'elle existe, à Paris surtout, réside dans les agglomérations d'enfants qui dépassent toute mesure, et la critique touche, par là, à un moindre degré sans doute, mais elle touche aussi nos grands externats.

On ne sait plus au juste ce qu'au temps de Rollin l'Université de Paris comptait d'élèves, ni ce que Rollin eut personnellement à gouverner d'enfants dans son collège de Beauvais. Mais, vers la fin du dix-huitième siècle, quinze ans environ avant la Révolution, les 5,000 enfants ou jeunes gens recensés comme appartenant à l'enseignement secondaire étaient répartis entre « onze collèges de plein exercice et plus de quarante autres assez vastes pour contenir un bon nombre de boursiers qui allaient de là écouter les professeurs dans les collèges (1). » Lorsque le décret du 15 novembre 1811 établit les cadres des lycées, le nombre des pensionnaires fut fixé à 200 (2). A Paris, par exception, on admettait le chiffre de 400. C'était le maximum prévu pour le collège d'Harcourt et pour l'établissement qu'on se proposait de créer dans l'ancien prieuré de Saint-Martin (3). Tel devait être également l'effectif du lycée Charlemagne, mis en état de recevoir des pensionnaires. Enfin le projet préparé pour la

(1) M. A. Bain fait sur ce point une observation qui mérite d'être relevée : « Les mouvements tumultueux auxquels toute multitude est sujette constituent la plus grande difficulté dont le maître ait à triompher. Des êtres humains pris en masse se comportent tout autrement que ces mêmes êtres pris un à un, et il se produit parmi les premiers toute une série nouvelle de forces et d'influences. Un homme seul en présence d'une multitude est toujours au poste du danger. Tout individu qui n'est qu'une unité dans une masse prend un caractère entièrement nouveau. La passion anti-sociale ou malveillante, le plaisir de triompher qui n'existe plus chez l'individu en présence d'un autre plus puissant que lui, se réveille et s'enflamme quand il se sent soutenu par d'autres. Toutes les fois qu'une attaque générale devient possible, l'autorité d'un homme isolé pèse bien peu dans la balance. » (*La science de l'éducation*, chapitre v. *De l'influence personnelle du maître.*)

(1) *Essais*, I, xxv.

(2) Quelques jours après la révolte du lycée Louis-le-Grand, affranchis des influences communes auxquelles ils avaient cédé et rendus chacun à son impulsion propre, les mêmes jeunes gens, qui s'étaient laissé entraîner au désordre, témoignaient à leur digne chef, cruellement frappé dans ses affections, les plus vifs sentiments de repentir et de respect. Nous aimons à signaler ce prompt retour, à leur honneur d'abord et aussi à l'honneur de l'éducation publique.

(3). « Vouloir mettre tous les enfants de niveau et les assujettir à une même règle, c'est vouloir forcer la nature. » (*Du Gouvernement intérieur*, etc., chap. I, 1re part., art. 2.) — Cf. Guizot, *Méditations morales, Conseils d'un père sur l'éducation. Des moyens que doit apporter dans l'éducation la variété des caractères* (1812).

(4) *De l'Internat et de son influence sur l'éducation de la jeunesse*, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 29 juillet 1871, par H. Sainte-Claire Deville. — Cf. J. Simon, *La Réforme de l'Enseignement secondaire*, 3e partie, chapitre II.

(5) *Revue politique et littéraire* (7 avril 1883), article signé E. R.

(1) *Dictionnaire de l'Encyclopédie*, art. *Collège*.

(2) Art. 5.

(3) Décret du 21 mars 1812, art. 3, 6, 8, 9, 11, 12 14. — Voir notre mémoire sur *l'Enseignement secondaire à Paris, 1880*.

maison Sainte-Croix, rue de Charonne, et pour la maison Parmentier, rue des Postes, ne comportait qu'une population de 300 enfants.

Et, dès ce moment, les esprits prévoyants n'étaient pas sans inquiétude sur ce que ces grands casernements pouvaient présenter d'inconvénients, en raison de l'entassement des écoliers et de la multiplicité des maîtres que ces entassements rendaient nécessaires.

Que diraient-ils aujourd'hui de nos maisons, qui ne comptent pas moins de 1,200, 1,500, 1,900 élèves, et dont les maîtres, professeurs ou administrateurs, composent à eux seuls, non compris les agents inférieurs et les domestiques, un corps de 120, 130, 150 personnes? Quelle charge pour le chef qui, en même temps qu'il préside au mouvement de la vie générale, a sous sa responsabilité personnelle la conduite particulière et, pour ainsi dire, la conscience de chaque enfant (1)! On ne gouverne pas la jeunesse de haut ni de loin; il faut voir de près, pénétrer dans le détail. Le moyen, sans cela, de mesurer le vent à la toison, de faire exactement la part de l'aiguillon et du frein, d'appliquer à propos l'éloge et le blâme, de saisir l'heure où l'oreille s'ouvre et où le cœur se fond, *faciles aditus et mollia fandi tempora!* Le moyen même d'assurer à l'enfant, au milieu de cette diversité de forces qui agissent sur son caractère, l'unité de direction!

C'était autrefois un mode d'éducation fort goûté que celui qui consistait à laisser l'écolier pendant toute la durée ou au moins pendant une période prolongée de ses études, entre les mains du même maître, qui lui imprimait sa marque. Nous préférons aujourd'hui, à juste titre, un système plus libéral. A chaque année ses maîtres, à chaque enseignement,— lettres, sciences, langues vivantes, etc., — ses professeurs spéciaux. Cette succession et cette richesse de maîtres, qui ouvrent à l'élève sur les objets de son application et sur le monde moral des perspectives sans cesse renaissantes, qui, tour à tour, lui donnent la façon qui leur est personnelle, qui, après une année moins heureuse, une de ces années pendant lesquelles il a trop ou trop peu senti le gouvernement de l'étude ou de la classe, lui facilitent le retour au bien, constituent assurément un des moyens d'action les plus puissants de l'éducation publique; il préserve l'enfant, comme on l'a dit, de l'asservissement et de la révolte. L'enfant, fût-il irréprochable, il ne serait pas moins bon de le soumettre à ces disciplines diverses, qui l'assouplissent.

Mais au delà d'une certaine mesure, — mesure que le nombre trop considérable des élèves oblige à dépasser, — cette diversité devient un instrument de confusion et un péril. Même pour l'enseignement, il n'est pas bon que l'enfant ait trop de professeurs à la fois; son intelligence y perd le point d'appui ferme dont elle a besoin (2). A plus forte raison en est il ainsi pour l'éducation du caractère. Il ne peut se sentir sûrement conduit par tant de mains ensemble. La règle commune seule, dès lors, a prise sur lui. Il suit le mouvement de l'activité générale, il n'a plus d'activité propre; il s'abandonne aux rouages de la discipline qui le mène, il désapprend à se conduire. Il lui suffit de suivre le chemin où, à chaque heure du jour, un ordre tout extérieur le transporte et le fixe. Qu'attendre d'une volonté ainsi désemparée, lorsque viendra le moment d'affronter la mêlée de la vie, dans une société dont le caractère dominant, le danger peut-être, semble devenir chaque jour davantage l'amoindrissement et l'effacement de l'individu?

Notre organisation universitaire, sans doute, est depuis longtemps en possession d'institutions administratives qui assurent sa vigilance: surveillants généraux, qui embrassent et suivent dans le détail des occupations de la journée un nombre plus ou moins considérable de sections; assemblées de maîtres répétiteurs qui, tous les jours, viennent se rendre compte entre eux et rendre compte à l'administration qui les dirige de leurs observations sur les dispositions générales ou individuelles des enfants. A ces organes essentiels de la vie intérieure de nos lycées, on a été tout récemment ajouté un autre: le conseil des professeurs élus par leurs collègues et réunis sous la présidence du chef de l'établissement pour délibérer de tous les intérêts des études; innovation libérale et certainement propre, si elle est bien comprise, à resserrer les liens des intérêts communs, à établir l'harmonie des volontés et des directions, à créer l'âme de la maison. Rapprochées, combinées, fondues ensemble, toutes ces forces morales peuvent, au point de vue qui nous occupe, conjurer, en partie, les dangers des agglomérations excessives.

Mais la situation appelle des remèdes plus énergiques. Le premier de tous, celui sans lequel tous les autres seraient inutiles et impuissants, c'est la diminution du nombre des élèves. Le seul argument invoqué pour justifier l'excès de population des grands établissements est un argument d'ordre financier. Il faut que les lycées, qui tous ou presque tous ont besoin des subsides de l'Etat, arrivent à couvrir leurs dépenses dans la plus large mesure, et le nombre peut seul alléger la charge des frais généraux. De là l'habitude de mettre au premier rang en ligne de compte dans la prospérité des établissements les résultats de la gestion économique, et par suite la nécessité pour les proviseurs de pousser aux accumulations. Ce raisonnement n'est appliqué, et nous nous en félicitons, ni aux établissements primaires ni aux établissements supérieurs. Bien plus, en même temps que la gratuité des études était établie pour les uns comme pour les autres, une prescription sage fixait à 350 élèves le nombre maximum des enfants qui peuvent être réunis dans un externat primaire (1); et des conférences étaient instituées dans les facultés, à côté des cours publics, pour assurer à chaque étudiant les secours particuliers qui lui sont nécessaires (1). Nous espérons qu'un jour, grâce aux ressources créées par le Parlement, l'esprit de ces réformes si utiles pénétrera dans l'enseignement secondaire, moins favorisé jusqu'ici, et que la multiplication des lycées permettra de limiter à 500 jeunes gens au plus, pour l'internat surtout, les cadres de tout établissement.

D'autres réformes se préparent que nous appelons depuis longtemps de tous nos vœux. Chose singulière: dans un pays qui compte au nombre de ses gloires les plus populaires tant d'écrivains qui ont traité des matières pédagogiques, et dont le génie didactique par excellence a certainement contribué plus que tout autre à l'éducation de l'esprit humain, la pédagogie a longtemps tardé à être mise en honneur. Une chaire de psychologie appliquée à l'éducation vient enfin d'être instituée à la Sorbonne. C'est la consécration de la place que la science pédagogique occupe dès aujourd'hui dans les écoles primaires, qu'elle doit prendre, avec non moins d'autorité, dans le haut et dans le moyen enseignement (2).

En même temps on poursuit l'examen des améliorations à apporter dans la condition des maîtres répétiteurs. Ce n'est pas le lieu de traiter la question; elle mérite une étude à part. Qu'il nous suffise de dire ici qu'à notre avis elle comprend deux termes également essentiels; c'est-à-dire que, s'il est nécessaire d'assurer aux jeunes maîtres une somme de loisirs qui leur permette de se préparer, par un travail régulier, à la carrière de leur choix, il n'importe pas moins d'instituer à côté d'eux, sous le nom de préfets et de sous-préfets d'études, honorés et rétribués comme il convient (3), une sorte d'école pratique d'éducateurs qui n'aient sous leur direction qu'un nombre d'élèves en rapport avec l'importance de leur rôle, que leurs aptitudes désignent pour la fonction, qui s'y vouent, s'y développent par la méditation des principes en même temps que par l'observation journalière des enfants et forment, pour l'administration des lycées et des collèges, après des épreuves spéciales, s'il le faut (4), une pépinière de pédagogues éclairés.

Des hommes, c'est toujours là qu'il faut en revenir dans les institutions humaines. En matière d'éducation surtout, les meilleurs règlements ne valent que ce que valent ceux qui

(1) « Le proviseur », dit la circulaire interprétative du règlement du 7 avril 1854, « doit avoir jour par jour, et en quelque sorte heure par heure, la connaissance exacte de tous les faits qui se passent dans l'établissement. »

(2) Il peut être utile de citer un exemple à l'appui de cette observation. Dans les classes de grammaire à Paris, de la sixième à la quatrième, les élèves ont un professeur de langue française, latine et grecque, un professeur de langues vivantes, — un professeur d'histoire et de géographie, — un professeur de mathématiques, — un professeur de sciences physiques ou naturelles, soit cinq professeurs, sans compter le maître de dessin, le maître de chant et le maître de gymnastique. Beaucoup de bons esprits demandent que ce nombre soit restreint, que le même professeur de sciences fournisse l'enseignement des mathématiques proprement dites et celui des sciences naturelles, et que l'histoire et la géographie soient confiées, comme autrefois, au professeur principal, au professeur des langues dites classiques.

(1) *Circulaire du 28 avril 1882; Instruction générale du 28 juillet 1882.*

(1) *Arrêté du 5 novembre 1877; Circulaire des 20 mars 1878, 8 septembre 1879 et 1er octobre 1880.*

(2) Il n'est pas d'Université en Allemagne qui ne compte un ou plusieurs cours de pédagogie, professés tour à tour par chacun des professeurs. — Parmi les propositions qui ont été discutées dans la commission chargée d'étudier les améliorations à apporter à la condition des maîtres répétiteurs, on a agité celle de créer pour le personnel intérieur des lycées des conférences de pédagogie qui seront faites par le proviseur. C'est ainsi que jadis procédait Rollin: rien ne pourrait contribuer plus utilement aux réformes que nous poursuivons.

(3) L'institution des surveillants généraux est insuffisante; Louis-le-Grand pour 600 internes en a 4; Saint-Louis 3 pour le même nombre; Condorcet pour près de 1,900 enfants, 2. Absorbés par les soins de la discipline d'ensemble, les surveillants généraux ne peuvent s'occuper suffisamment de la discipline particulière des esprits.

(4) Le projet de loi sur l'enseignement secondaire libre, adopté par la Chambre des députés et actuellement soumis au Sénat, comprend un examen sur la pédagogie parmi les épreuves imposées à ceux qui veulent ouvrir un établissement; il suffirait d'imposer cette condition à notre personnel administratif: ni la licence ni l'agrégation ne sauraient y suppléer.

les appliquent. Dans les établissements sagement restreints, dont nous concevons la création hors des grandes villes, et avec un personnel intérieur ainsi formé, — qu'on suppose un de nos excellents proviseurs, allégé de l'écrasante besogne que leur impose aujourd'hui la trop grande étendue des intérêts dont ils sont chargés, l'esprit libre, bien pénétré de la pensée que le lycée n'est pas seulement un atelier de travail et qu'il doit être aussi une école de caractère, agissant dans cette vue autour de lui de proche en proche, inspirant, éclairant, échauffant les dévouements, sachant se réserver et faire à chacun sa part d'action légitime et nécessaire, mais ayant partout l'œil et la main, et fondant, pour ainsi dire, toutes ces directions en une seule, laissant l'enfant, sous le contrôle d'une discipline générale plus souple, s'épanouir dans son activité naturelle et s'offrir aux conseils, multipliant les occasions de le rapprocher de lui, d'élever son cœur, de fortifier sa conscience, de lui créer, pour ainsi dire, une atmosphère morale où il se développe et se personnifie : à de telles conditions, il semble que l'internat n'a rien de contraire aux principes d'une bonne éducation, de l'éducation à la fois libérale et forte dont nous avons essayé d'établir le caractère. Qui sait même si, à certains égards, il n'en faciliterait pas l'application ?

(A suivre.)

Opérations de la caisse d'épargne de Paris, du dimanche 6 au samedi 12 janvier 1884 :

Versements reçus de 13,140 déposants, dont 1675 nouveaux, 1,435,563 fr.

Remboursements à 4,328 déposants, dont 561 pour solde, 783,594 fr. 83.

Rentes achetées à la demande des déposants, pour un capital de 133,752 fr. 10.

Le *Sindh*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé à Suez, le 12 janvier, à cinq heures du matin, avec 2,277 colis soie, 1,066 thé, 5,120 divers.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Il n'y a pas de changement à constater dans la situation des marchés à céréales de l'intérieur. Les affaires sont toujours des plus calmes, ainsi que le dit l'*Écho agricole*, et, malgré la faiblesse des offres de la culture, il y a encore à noter une baisse de 50 centimes dans le prix du blé sur la plupart des places à la halle de mercredi, à Paris. On a coté les blés blancs indigènes de 25 fr. à 26 fr.; les blés roux, de 23 fr. 50 à 25 fr. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

En blés étrangers, les affaires ont été nulles et les prix sont restés nominaux. On a coté le blé roux d'hiver n° 2 à 24 fr. 50. On demandait de 25 fr. 50 à 25 fr. 25 pour les Californie n° 1, et de 24 fr. 50 à 24 fr. pour les Bombay Club n° 1. Le tout aux 100 kilogr. sur wagon, au Havre, à Rouen, à Calais ou à Dunkerque.

Comme il y a huit jours, les farines de consommation se cotent : marque de Corbeil, 57 fr.; marques de choix, de 57 à 59 fr.; premières marques, de 55 à 57 fr.; bonnes marques, de 54 à 55 fr.; diverses, de 51 à 53 francs.

En baisse de 1 fr. sur la semaine dernière, la cote officielle des farines neuf-marques est de 49 fr. 75.

En seigles, les transactions sont fort calmes, aussi bien pour l'intérieur que pour l'étranger. Cependant, les prix n'ont pas faibli; ils oscillent de 15 fr. 50 à 15 fr. 75 pour les belles qualités, et de 15 à 15 fr. 25 pour les sortes ordinaires. Le tout par 100 kilogr. en gare d'arrivée.

Avec des offres encore plus restreintes que précédemment, les orges conservent un bon courant d'affaires. On cote : orges de Champagne, de 19 à 19 fr. 25; de l'Ouest, de 19 fr. 50 à 19 fr. 75; du Gâtinais, 19 fr. 50; de Beauce, de 19 fr. 25 à 20 fr. 25; de Bourgogne, de 18 fr. 75 à 19 fr.

Les escourgeons sont encore sans offres nombreuses, et les prix sont bien tenus de 19 fr. 75 à 20 fr. pour les belles qualités de Beauce et du Centre, et de 19 à 19 fr. 50 pour les sortes ordinaires des mêmes provenances.

Il se fait très peu de choses en sarrasins. En disponible comme en livrable, les sarrasins de Bretagne ou de Sologne continuent de se coter de 16 fr. 25 à 16 fr.

A l'exception des belles avoines noires, dont la vente est toujours assez facile, les autres sortes n'ont pas de demandes importantes. Néanmoins, on ne constate pas de variation sensible dans les prix. On cote par 100 kilogrammes, en gare d'arrivée : avoines de Brie, 20 fr.; noires de choix, de 19 à 19 fr. 50; dito, 1re qualité, de 18 à 18 fr. 50; ordinaires, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75; du Centre, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75; de Beauce, de 17 fr. 50 à 17 fr. 75; grises de Beauce, de 17 à 17 fr. 25; dito, de Champagne, de 17 à 17 fr. 25; du Centre, de 16 fr. 75 à 17 fr.

En avoines exotiques, les prix sont fermes sans variation. Les Suède valent de 16 fr. 75 à 17 fr. 50, suivant époque de livraison; les Irlande, 16 fr. 75; les Liban blanches, de 15 à 15 fr. 25; les Liban noires, de 15 fr. 75 à 16 fr.; les Saint Pétersbourg, à livrer au printemps, de 15 fr. 25 à 16 fr.; les Riga, 15 fr.

Les issues de blé, pour lesquelles la demande s'est ralentie depuis quelque temps, se maintiennent difficilement aux cours ci-après : gros sons seuls, de 15 fr. 75 à 16 fr. 25; son trois cases, de 14 fr. 25 à 15 fr.; sons fins, de 13 à 13 fr. 50; recoupettes, de 13 fr. 50 à 14 fr.; remoulages blancs, de 18 à 20 fr.; remoulages bis, de 15 à 17 fr.

Les maïs disponibles se cotent nominalement 15 fr. 50 les 100 kilogr. au Havre ou à Rouen. Dans le Nord, les maïs sont toujours tenus à 15 fr. 50 en disponible. A livrer, les cours sont plus faibles.

Sur le marché des graines fourragères, à Paris, les transactions commencent à prendre plus d'activité et la tendance est à la hausse. Voici les derniers cours pratiqués par balle de 100 kilogr. : trèfle violet de choix, de 140 à 150 fr.; dito, de bonne qualité, de 130 à 135 fr.; trèfle blanc, de 200 à 250 fr ; trèfle hybride, de 200 à 240 fr.; luzerne de Provence, de 145 à 155 fr.; de Poitou, de 115 à 125 fr.; d'Italie, de 130 à 140 fr.; minette, de 50 à 60 fr.; raygrass anglais, de 45 à 55 fr.; dito, d'Italie, de 48 à 50 fr.; vesces de printemps, de 25 à 28 fr.; pois jarras, de 17 à 18 fr.; pois gris de 24 à 26 fr.; sainfoin à une coupe, de 32 à 34 fr.; sainfoin à deux coupes, de 35 à 37 fr.

Avec des offres peu nombreuses, les colzas de Normandie sont fermes de 38 à 39 fr. Les millets blancs valent de 26 à 27 fr.; les millets blancs de 24 à 25 fr.; les chènevis, de 30 à 39 fr. suivant grosseur.

Sur le marché de la Chapelle, les derniers cours des fourrages se sont établis ainsi : foin, de 48 à 59 fr., suivant qualité; luzerne, de 46 à 58 fr.; paille de blé, de 30 à 36 fr.; paille de seigle, de 28 à 33 fr.; paille d'avoine, de 22 à 26 fr.; le tout par 500 kilog. rendus francs au domicile de l'acheteur.

On constate de la hausse sur la plupart des légumes secs, notamment sur les flageolets Chevrier, qui gagnent 10 fr.

La cote est celle-ci : haricots chevriers, de 160 à 185 fr. l'hectolitre et demi; dito, ordinaires, de 75 à 90 fr.; Soissons, de 78 à 80 fr.; Liancourt, de 65 à 66 fr.; Suisses blancs, de 54 à 55 fr.; Suisses rouges, de 40 à 45 fr.; nains, de 33 à 38 fr.; gros pieds, de 39 à 40 fr.; Chartres, de 50 à 52 fr.; cocos roses, de 44 à 46 fr.; cocos blancs, de 45 à 46 fr.; plats du Midi, les 100 kilogr., de 36 à 52 fr., suivant grosseur; lentilles, de 50 à 60 fr.; pois ronds, de 25 à 26 fr.

Les affaires en fécules sont toujours très calmes et il n'y a pas de changement dans les prix. On cote, par 100 kilogr. : à Paris, 31 fr. 50; dans l'Oise, de 31 fr. 50 à 32 fr.; dans les Vosges, 32 fr.

En disponible et en livrable, la fécule verte est tenue à 18 fr. 50 à Paris, ainsi que dans l'Oise et dans les Vosges.

Sur le marché des huiles, celle de colza accuse moins de fermeté que précédemment et trouve difficilement preneurs. Elle fait par 100 kilogr. nets, fût compris, en entrepôt : disponible : de 81 fr. 50 à 80 fr.; janvier, de 80 fr. 50 à 80 fr.; février, de 80 fr. à 79 fr. 75; mars-avril, de 79 fr. 50 à 79 fr.; quatre mois de mars, de 79 fr. 25 à 78 fr. 75; quatre mois de mai, de 79 à 78 fr. 50.

En baisse de 0 fr. 50, l'huile de lin se cote : disponible et janvier, de 55 à 54 fr. 75; février, de 56 à 55 fr. 50; mars-avril, de 56 fr. 50 à 56 fr.

La dernière cote de Lille est celle-ci : huile de colza disponible, 79 fr. l'hectolitre; la même, épurée, 85 fr.; huile de lin de pays, 56 fr.; huile de lin étranger, 51 fr.

A Paris, le pétrole disponible vaut, par continuation, de 53 à 53 fr. les 100 kilogr.; l'essence, de 54 à 55 fr. Au détail, le pétrole raffiné se paye 40 fr. l'hectolitre, en disponible et en livrable.

Sur la place de Rouen, on cote par 100 kilogr. : huile de colza disponible et courant du mois, 82 fr.; huile de lin, 58 fr.; de ravison, 73 fr.; d'arachides à fabrique, 79 fr.; tourteaux de colza indigène, 18 fr. 50; de sésame, 12 fr. 50; de ravison, 10 fr. 50; de lin, 21 fr. 50.

Le marché des alcools est très calme à la Bourse de Paris et la tendance est lourde. Le mouvement des affaires est d'ailleurs fort limité. Les derniers cours sont les suivants par hectolitre, 90 degrés, en entrepôt : janvier, 46 fr. 25 à 46 fr.; février, 46 fr. 75; mars-avril, 47 fr. 75; quatre mois de mai, de 49 fr. 25 à 49 francs.

Comparés à ceux d'il y a huit jours, les prix des sucres ne présentent pas de différence sensible; cependant les prix en sont faibles en dernier ressort. Les sucres bruts, 88 degrés, font de 47 fr. 50 à 47 fr. 25.

On cote les sucres blancs n° 3 : janvier, 54 fr. 75; février, de 55 fr. 25 à 55 fr.; 4 mois de mars, de 56 fr. 25 à 56 fr.; 4 mois de mai, 57 fr.

La vente est encore peu active pour les sucres raffinés, au taux de 102 fr. 50 à 103 fr. 50 les 100 kilogr.

Voici la cote officielle : sucres bruts, 88 degrés, 47 fr. 25; blanc, type n° 3, de 54 fr. 25 à 54 fr. 50; raffiné bonne sorte, 103 fr.; belle sorte, 104 fr.; certificat de sortie, 40 fr.; mélasse de raffinerie, 12 fr.

La température de la dernière huitaine a été peu favorable à la conservation des betteraves en silos, dit le *Journal des fabricants de sucre*. Il n'a pas plu dans le rayon de Paris, mais il a fait un temps très doux (11 et 12°6 à Paris), qui a contribué à développer la pousse des racines, d'ailleurs très précoce et très forte cette année. Au moment où nous écrivons ces lignes, la pluie arrive. Dans la région du Nord, même température douce et humide. Aussi est-ce avec une réelle satisfaction que les fabricants terminent le râpage.

Les nouvelles d'Allemagne annoncent la continuation du temps doux et humide déjà signalé. Les rendements se maintiennent à un niveau élevé. On estime dès aujourd'hui à 13.5 p. 100 le rendement en masse cuite et à 10,26 p. 100 le rendement en sucre de la betterave, avec une production de 925,000 tonnes. A fin novembre, l'Allemagne avait travaillé un peu plus de 4 milliards 3/4 de kilogrammes de racines, et il lui en restait encore environ 3 milliards 860 millions de kilogrammes à traiter. En Allemagne, les surfaces ensemencées en betteraves pour la campagne prochaine vont accuser un accroissement considérable sur cette année, attendu qu'il y aura une trentaine de sucreries nouvelles, dont la création est déjà chose décidée.

En Autriche-Hongrie, la campagne se poursuivra au-delà des limites fixées au début, le déficit cultural ayant été moins élevé qu'on ne l'avait cru. On se plaint aussi dans ce pays de la douceur et de l'humidité de la température. En Hollande et en Belgique, les estimations de la production devront, comme dans les autres pays, être plus ou moins relevées.

Il y avait au marché de la Villette, jeudi dernier, 28,039 animaux de boucherie qui se répartissaient comme suit : 2,607 bœufs; 746 vaches; 162 taureaux; 1,308 veaux; 17,843 moutons et 5,363 porcs.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués par kilogr. de viande nette : bœufs, de 1 fr. 24 à 1 fr. 80; vaches, de 1 fr. 08 à 1 fr. 76; taureaux, de 1 fr. 14 à 1 fr. 58; veaux, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50; moutons, de 1 fr. 52 à 2 fr. 18; porcs, de 1 fr. 08 à 1 fr. 28.

On a payé au poids vif : bœufs, de 0 fr. 62 à 1 fr. 08; vaches, de 0 fr. 54 à 1 fr. 06; taureaux, de 0 fr. 57 à 0 fr. 95; veaux, de 0 fr. 80 à 1 fr. 50; moutons, de 0 fr. 76 à 1 fr. 31; porcs, de 0 fr. 76 à 0 fr. 88.

Les cours, à la vente à la criée des Halles centrales, se sont établis comme suit : bœuf ou vache, quartiers de derrière, de 1 fr. 20 à 1 fr. 96 le kilogr.; quartiers de devant, de 0 fr. 80 à 1 fr. 20; aloyaux, de 1 fr. 40 à 2 fr. 66.

Veau, extra, de 2 fr. 16 à 2 fr. 20; 1re qualité, de 1 fr. 96 à 2 fr. 14; 2e qualité, de 1 fr. 66 à 1 fr. 92; 3e qualité, de 1 fr. 40 à 1 fr. 64; pans, cuissots, de 1 fr. 70 à 2 fr. 50.

Mouton, 1re qualité, de 1 fr. 76 à 1 fr. 90; 2e qualité, de 1 fr. 40 à 1 fr. 66; 3e qualité, de 0 fr. 70 à 1 fr. 24; gigots, carrés, de 1 fr. 66 à 2 fr. 40; agneaux, de 1 fr. 30 à 2 fr.

Porc, 1re qualité, de 1 fr. 24 à 1 fr. 28; 2e qualité, de 1 fr. 16 à 1 fr. 22; 3e qualité, de 1 fr. à 1 fr. 14.

Au marché de jeudi, la cote officielle du suif frais de la boucherie de Paris a été fixée à 92 fr., et celle du suif de bœuf de la Plata à 95 fr. La demande a été active pour le suif de place et les quantités offertes ont trouvé facilement preneurs aux prix ci-dessous :

En produits fabriqués, on cote, par 100 kilog. : stéarine de saponification, 150 fr.; stéarine de distillation, de 150 à 145 fr.; oléine de saponification, de 71 à 72 fr.; oléine de distillation, de 68 à 70 fr.; palmistes, de 90 à 92 fr.

Les cuirs et peaux de l'abat de Paris se payent, par 50 kilogr. : taureaux, 46 fr. 56; gros bœufs, 56 fr. 32; moyens bœufs, 50 fr. 53; petits bœufs, 45 fr. 32; vaches laitières, 49 fr. 40; vaches de bandes, 50 fr. 02; gros veaux, 70 fr. 41; petits veaux, 85 fr. 30.

En fait de denrées de consommation ménagère, on cote aux Halles centrales de Paris : beurre d'Isigny, 1re qualité, de 5 fr. 50 à 5 fr. le kilogr.; Gournay, de 3 fr. à 5 fr. 60 suivant qualité; laitiers, de 3 fr. 40 à 4 fr.; marchands, de 1 fr. 80 à 2 fr. 90; Bourgogne en livres, de 2 fr. 20 à 2 fr. 50; Gâtinais, de 2 fr. 30 à 3 fr. 20; Bourgogne et Beaugency, de 2 fr. 60 à 3 fr.; Touraine, de 3 fr. à 3 fr. 20; Sarthe, de 2 fr. 60 à 3 fr.

Fromages : de Brie, grand moule, de 30 fr. à 45 fr. la dizaine; Coulommiers, le cent, de 35 à 40 fr.; Neufchâtel, de 10 à 14 fr.; Livarot, de 80 à 90 fr.; Mont-Dore, de 25 à 38 fr.; Camembert, de 55 à 65 fr.; Gruyère, les 100 kilogr., de 120 à 185 fr.

Œufs de choix, le mille, de 126 à 144 fr.; ordinaires, de 114 à 124 fr.; petits œufs, de 100 à 112 fr.

Pommes de terre : hollande, de 11 à 12 fr. les 100 kilogr.; hâtives, de 8 fr. à 9 fr.; saucisses, de 9 à 10 fr.; chardonnes, de 6 à 7 fr.

De même que tous les ans, à pareille époque, les affaires en vins sont fort calmes sur le marché de Bercy-Entrepôt. Voici les cours pratiqués :

Roussillon, de 55 à 60 fr. l'hectolitre; Montagne, de 40 à 45 fr.; Narbonne, de 45 à 55 fr.; Corbières, de 48 à 55 fr.; Lapalme, de 55 à 60 fr.; Leucate, de 55 à 60 fr.; Espagne, de 40 à 58 fr.; Italie, de 40 à 58 fr.; Riposto, de 40 à 45 fr.; Portugal, de 50 à 55 fr.; Algérie, de 45 à 50 fr. Le tout en entrepôt, droits d'octroi en sus pour Paris. Ces droits sont de 18 fr. 87 par hectolitre jusqu'à 15 degrés. — G. F.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

Ministère de la justice.

M. Crétin (Emile-Arsène), né à Orléans (Loiret), le 5 juillet 1851, demeurant à Paris, se pourvoit devant M. le garde des sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Chrétien.

N° 6
Marine et Colonies

Adjudication à Nantes le 21 janvier, au lieu du 14 janvier 1884 :

Entreprise des travaux de vidange et de répurgation à effectuer à l'établissement d'Indret.

Dépôt de garantie exigé, 500 fr.

Adjudication à Lorient, le 23 janvier 1884 :

Fourniture de 1,000,000 kil. de bois de chauffage ou à brûler d'essence dure, en 5 lots de 200,000 kil.

Dépôt de garantie exigé par lot, 180 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du chef du service administratif à Nantes et à Indret, du commissaire aux approvisionnements à Lorient, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies, au bureau des travaux hydrauliques.

N° 7.
Marine et Colonies.

Adjudication à Lorient, le 23 janvier 1884 :

Barres à double T en acier.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée à partir du 1er janvier 1884.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements à Lorient, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT
de

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1871
(Loi du 6 septembre 1871)

49e TIRAGE DÉFINITIF

AVIS

Le lundi 21 janvier courant, à dix heures précises du matin, il sera procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 49e tirage

définitif des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1871.

A ce tirage, il sera extrait de la roue, conformément au tableau d'amortissement annexé au cahier des charges et conditions dudit emprunt, les 1,660 numéros fournis par les 166 séries extraites au tirage du 10 du même mois.

Les 88 premiers numéros ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le premier numéro sortant.....	100.000 fr.
Les deux numéros suivants, chacun 50.000 fr., ci............	100.000
Les dix numéros suivants, chacun 10.000 fr., ci............	100.000
Les soixante-quinze numéros suivants, chacun 1.000 fr., ci....	75.000
Ensemble........	375.000 fr.

Les 1,572 autres numéros seront remboursés au taux de 400 fr.

(L'entrée du public aura lieu par la porte n° 5.)

MAISON à Paris, r. de **MARIGNAN, 23** Cont. 830m18. Rev. br. évalué, 37,900 fr. M. à p. 450 000 f.

TERRE DE FOLLEVILLE en 3 DOMAINES : FOLLEVILLE, le DONJON, la TRESORERIE Comes de St-Hilaire, St-Mesmin, Olivet, etc., arr. d'Orléans. Cont. 781 h env.— M. à pr.: 700,000 fr.

FERME DE MERVILLIERS Cne de Janville (Eure-et-Loir), d'un seul tenant. Ce 211 h. 63 a. 73 c. rapp. net : 9,000 fr. M. à pr.: 180 000 fr. — A ADJer sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 5 février 1884 S'ad. à Me G. Robin, not., 25, r. Croix-des-P.-Champs.

FERME neuve ou **Ferme de Maubuisson,** cnes de Voinsles et Nesles, con de Rozoy-en-Brie, (S.-et M.), cont. 159 hect., à ADJon, sr une ench., en la ch. des not. de Paris, le 22 janv. 1884. Rev. net, 8,535 fr. M. à pr., 150,000 fr. — S'adr à Me Trousselle, not., boulev. Bonne-Nouvelle, 23.

L'ASSURANCE FINANCIÈRE

5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Les sociétaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 1er février prochain, à deux heures de relevée, au siège social.

Ordre du jour :

1° Rapport du directeur sur la situation de la société au 31 décembre 1883;

2° Rapport des censeurs-commissaires ;

3° Vote sur les répartitions proposées ;

4° Désignation, conformément à l'article 13 des statuts, des numéros :

Des bons d'épargne remboursables à 2,500, 1,000 fr. et 500 fr.;

Des bons de reconstitution et des polices remboursables à 500 fr. et à 100 fr.

EMPRUNTS INTÉRIEURS RUSSES 5 %

DITS EMPRUNTS D'ORIENT

Le Gouvernement impérial de Russie a autorisé MM. Vernes et Ce à payer, à Paris, les coupons des emprunts d'Orient, au change du jour, sans frais.

Ils payent dans ces conditions à leur caisse, rue Taitbout, 29, le coupon du deuxième emprunt échéant le 2/14 janvier 1884.

Spectacles du Lundi 14 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — Aïda, opéra en 4 actes, de Verdi : Sellier, Giraudet, Melchissédec; Mmes Krauss, Figuet.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Monde où l'on s'ennuie, pièce en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Delaunay, Garraud, Prudhon, Paul Reney; Mmes Brohan, Riquier, Reichemberg, Broisat, Samary, Lloyd.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Le mariage de Figaro : Borel, Rebel; Mmes Grivot, Sisos, Samary.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Tête de linotte, pièce de Th. Barrière : Parade, Boisselot, Francès; Mmes Legault, Gerfaut, Depoix.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/».— Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Saveney, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra comique en 3 actes, de MM. Leterrier et Vanloo, musique de M. de Lajarte : Berthelier, Brasseur, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Vaillant-Couturier.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39 — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici le programme des spectacles de la semaine à l'Opéra :

Mercredi, la Juive; vendredi, le Comte Ory et la Farandole; samedi, l'Africaine.

Spectacle de la semaine à l'Opéra-Comique :

Mardi et vendredi, Mignon; mercredi, Carmen; jeudi, le Pardon de Ploërmel; samedi, première représentation de Manon.

Spectacles de la semaine aux Italiens :

Mardi, jeudi et samedi, I Puritani.

On annonce à l'Opéra populaire un opéra inédit en trois actes d'Edmond Membrée.

Il s'agit de Colomba qui a été tirée du roman de Mérimée, par MM. Philippe Gille et Hector Crémieux.

Tandis qu'au Théâtre-Français on donnera, le 15 janvier, pour l'anniversaire de Molière, Maître et valets, de M. Bertol-Graivil, et une reprise du Malade imaginaire, à l'Odéon, on donnera le Placet au roi, comédie en un acte, en vers, de M. François Fabié.

C'est aujourd'hui lundi que doit avoir lieu, à la Renaissance, la lecture de Mademoiselle Gavroche.

M. Noblet, le jeune comique du Gymnase, obligeamment prêté par M. Koning, créera un des principaux rôles.

Autres interprètes : Mlle Granier, MM. Jolly, Germain.

Le chef de service : Vandel.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

Seizième année. — N° 14. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Mardi 15 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 10 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 15 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser le département de Loir-et-Cher à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins vicinaux (page 233).

Arrêté portant règlement de l'exposition nationale des œuvres des artistes vivants en 1885 (page 234).

— déclarant vacante la chaire d'anatomie pathologique de la faculté mixte de médecine et pharmacie de Lyon (page 234).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'arme du génie (armée territoriale) (page 235).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et l'arme du génie (page 234).

— portant nomination du président de la commission de revision des règlements administratifs des corps de troupe (page 235).

PARTIE NON OFFICIELLE

Compte rendu de la dernière séance de la commission des monuments mégalithiques (page 235).

Avis et communications (page 235).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 236).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 14 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 236).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 237).

Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 238).

Informations (page 239).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 241).

Bourses et marchés (page 244).

CHAMBRES

Chambre. — Débats parlementaires (page 19 à 42).
— Documents (page 2049 à 2056).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 14 Janvier 1884.

LOI tendant à autoriser le département de Loir-et-Cher à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins vicinaux.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de Loir-et-Cher est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions ordinaires de cet établissement :

1° Cinq cent mille francs (500,000 fr.) destinés aux travaux des chemins vicinaux ;

2° Quatre cent mille francs (400,000 fr.) pour la construction ou la réparation d'ouvrages d'art sur les lignes de grande communication et d'intérêt commun.

La réalisation de ces emprunts, qui seront imputés sur la dotation de 280,000,000 fr., créée par les lois des 10 avril 1879, article 8, paragraphes 1er et 2, et 2 avril 1880, article 1er, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Le département de Loir-et-Cher est également autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1885, 1 centime trente-cinq centièmes (1 c. 35) additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le produit sera consacré au service des intérêts et au remboursement des emprunts de 500,000 francs et de 400,000 francs.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires, dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en vertu de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le

Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 14 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Sur la proposition du directeur des beaux-arts,

Le conseil supérieur des beaux-arts entendu,

Arrête :

CHAPITRE Ier. — *Du dépôt des ouvrages.*

Art. 1er. — Une exposition nationale des ouvrages des artistes vivants aura lieu au palais des Champs-Elysées, du 1er mai au 15 juin 1886.

Elle sera ouverte aux œuvres des artistes français et étrangers.

Art. 2. — Sont admises les œuvres des quatre classes ci-après :

1° Peinture, dessins, cartons, aquarelles, pastels, miniatures, émaux et vitraux, à l'exclusion des objets ayant un caractère industriel;

2° Sculpture, gravure en médailles et sur pierres fines;

3° Architecture;

4° Gravure et lithographie.

Art. 3. — Sont exclus :

1° Les ouvrages ayant figuré aux expositions annuelles de Paris, antérieures à 1878, aux expositions universelles et à l'exposition nationale de 1883;

2° Les copies, même celles qui reproduiraient un ouvrage dans un genre différent;

3° Les tableaux et dessins non encadrés;

4° Les ouvrages anonymes;

5° Les sculptures de terre non cuite.

Art. 4. — Le nombre des ouvrages que peut présenter chaque artiste n'est pas limité.

Art. 5. — Le nombre des ouvrages que pourra admettre le jury est limité au maximum à :

750 pour la première section, dont 600 tableaux et 150 dessins, aquarelles, etc.,

300 pour la section de sculpture,

40 pour la section d'architecture,

100 pour la section de gravure.

Art. 6. — Les artistes français devront déposer ou faire déposer au commissariat général des expositions des beaux-arts, du 1er au 31 décembre 1885, une notice, signée par eux, des ouvrages qu'ils désirent exposer. Cette notice contiendra les nom et prénoms de l'artiste, sa nationalité, le lieu et la date de sa naissance, les noms de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux expositions de Paris, ses titres, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages, l'indication, s'il y a lieu, des expositions où ils ont déjà figuré et du nom du propriétaire.

Art. 7. — Tous les ouvrages devront être déposés et enregistrés du *5 mars au 15 mars, de 10 heures à 6 heures*, au palais des Champs-Elysées.

Art. 8. — Les ouvrages envoyés à l'exposition devront être adressés, franco de port, à *M. le commissaire général des expositions des beaux-arts*, au palais des Champs-Elysées.

Les ouvrages de chacun des genres désignés à l'article 2 devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 9. — Une salle spéciale et un appendice du catalogue seront réservés aux esquisses, cartons, modèles des ouvrages d'architecture, de sculpture et de peinture exécutés dans des édifices publics ou privés, qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer à l'exposition.

Art. 10. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 11. — L'administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les ouvrages ornés de pierres ou de métaux précieux.

Nul objet exposé ne pourra être retiré avant la fin de l'exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont l'administration sera juge.

Les ouvrages exposés devront être retirés dans le courant du mois qui suivra la clôture. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Ce délai passé, ces ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'administration.

CHAPITRE II. — *De l'admission.*

Art. 12. — L'admission de tous les ouvrages, sans exception, sera prononcée par un jury composé, par parties égales, de membres de l'académie des beaux-arts, de membres nommés par le ministre et, en outre, des membres prévus à l'article 14, paragrahes 1er et 2.

Art. 13. — Le jury sera divisé en quatre sections :

1° Peinture, dessins, cartons, aquarelles, pastels, miniatures, émaux et vitraux :

Quatorze membres de l'académie des beaux-arts (section de peinture);

Quatorze membres nommés par le ministre (plus les membres prévus par l'article 14, paragraphes 1er et 2;

2° Sculpture, gravure en médailles et sur pierres fines :

Neuf membres de l'académie des beaux-arts (section de sculpture et gravure en médailles);

Neuf membres nommés par le ministre (plus les membres prévus à l'article 14, paragraphes 1er et 2);

3° Architecture :

Huit membres de l'académie des beaux-arts (section d'architecture);

Huit membres nommés par le ministre (plus les membres prévus à l'article 14, paragraphe 2);

4° Gravure et lithographie :

Trois membres de l'académie des beaux-arts (section de gravure);

Trois membres nommés par le ministre (plus les membres prévus à l'article 14, paragraphes 1er et 2).

Art. 14, § 1er. — Font en outre partie du jury comme membres de droit (le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ayant à déterminer les sections dans lesquelles ils seront placés) : le directeur des musées nationaux, le conservateur du musée national du Luxembourg, les directeurs honoraires des beaux-arts.

§ 2. — Font également partie de droit : de la *première section*, le conservateur des dessins du musée national du Louvre; *de la deuxième*, le conservateur de la sculpture moderne; *de la troisième*, le directeur des bâtiments civils; *de la quatrième*, le conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale.

Art. 15. — Le ministre sera président du jury; le directeur des beaux-arts, vice-président; et le chef du bureau des musées et expositions, secrétaire; mais chacune des sections élira son président, son vice-président et son secrétaire.

Art. 16. — La présence, dans chaque section, de la moitié au moins des jurés, sera nécessaire pour la validité des opérations.

Art. 17. — Pour l'administration de toute œuvre soumise au jury, la majorité absolue des membres présents est indispensable. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 18. — Le placement des ouvrages sera fait par l'administration. Pendant les travaux de placement, nul n'aura accès dans les salles.

CHAPITRE III. — *Des entrées.*

Art. 19. — L'exposition sera ouverte tous les jours de la semaine, de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

L'entrée sera gratuite le dimanche, à partir de dix heures; jusqu'à dix heures, le droit d'entrée sera de 1 franc. Les autres jours, le droit d'entrée sera de 2 francs avant midi, et de 1 franc dans la journée. Par exception, le vendredi il sera de 5 francs.

Art. 20. — Des cartes d'entrée personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants et des représentants de la presse, etc., etc. L'administration publiera en temps utile un avis à ce sujet.

Art. 21. — Le directeur des beaux-arts et le commissaire général des expositions des beaux-arts sont chargés de l'exécution du présent règlement.

Fait à Paris, le 12 janvier 1884.

A. FALLIÈRES.

Par le ministre :

Le directeur des beaux-arts,

A. KAEMPFEN.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 14 janvier 1884, la chaire d'anatomie pathologique de la faculté mixte de médecine et pharmacie de Lyon est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la présente publication, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 11 janv. 1884 :

M. Chandenné, chef de bat. breveté au 42e rég.

d'inf., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au service d'ét.-maj. et nommé à l'emploi de chef d'ét.-maj. de la 25e div. d'inf. (13e corps d'ar.).

M. Bruneau de Miré, lieut. au 12e rég. de cuirass., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général Humann, command. la 6e brig. de cuirass.

Génie. — Par décis. minist. du 14 janv. 1884:

M. Allotte de la Füye, capit. de 1re cl. d'ét.-maj. du génie à Vincennes, a été désigné pour être employé en Algérie.

M. Mangard, capit. de 1re cl. d'ét.-maj. du génie à Oran, a été désigné pour être employé à Rouen.

M. de Villelles, capit. de 1re cl. d'ét.-maj. du génie à Cherbourg, a été désigné pour être employé en Algérie.

M. Lacroix, capit. breveté de 1re cl. d'ét.-maj. du génie, détaché à l'ét.-maj. de la 23e div. d'inf. à Limoges, a été désigné pour être employé à Besançon.

M. Luthard, capit. de 1re cl., chef du génie à Blida, a été désigné pour être employé à Carcassonne.

M. Laboubée, capit. de 2e cl. d'ét.-maj. du génie à Djelfa, a été désigné pour être employé à Vincennes.

M. Bouet, capit. de 2e cl. d'ét.-maj. du génie à Digne, a été désigné pour être employé à Toulon.

M. Faraud, capit. de 2e cl. d'ét.-maj. du génie à Perpignan, a été désigné pour être employé à Lyon.

Comités et commissions. Par décis. minist. du 11 janv. 1884, M. Berneval, s.-intend. milit. de 1re cl. à Paris, a été nommé présid. de la commiss. de révision des règlements administr. des corps de troupe, en rempl. de M. le s.-intend. milit. de 1re cl. Termonia.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie. — Par décret en date du 10 janv. 1884, les nominations suivantes ont eu lieu dans le corps territorial du génie, savoir :

Au grade de sous-lieutenant.

MM. Delahaye (Arthur-François-Prosper), s.-lieut. de réserve du génie.

Arnaudeau (Jean-Jacques), ancien s.-off. du génie.

Keller (Jérôme-Alexandre-Emile), ancien s.-off. du génie.

Chevallier-Girard (Paul-Martial-Frédéric), conducteur de 4e cl. des ponts et chaussées.

Menier (Henri-Emile-Anatole), s.-off. de réserve du génie.

Au grade d'adjoint de 3e classe.

MM. Langard (Marie-Edmond), conducteur de 3e cl. des ponts et chaussées.

Rey (Gabriel-Edouard), conducteur de 3e cl. des ponts et chaussées.

Bécardit (Pierre-Jean), conducteur de 3e cl. des ponts et chaussées.

Salvat (Gibert-Jean-Baptiste-Amand), conducteur de 3e cl. des ponts et chaussées.

Ciolina (Joseph-Jules-Marie-Antoine-Paul), conducteur de 4e cl. des ponts et chaussées.

Landermy (Léon-Frédéric), conducteur de 4e cl. des ponts et chaussées.

Sidéon (François-Jules), conducteur de 4e cl. des ponts et chaussées.

MM. Jolive (Octave), conducteur de 4e cl. des ponts et chaussées.

Lafond (Jules-Gilbert), conducteur de 4e cl. des ponts et chaussées.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 14 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, à l'Elysée, le jeudi 17 janvier.

Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la compagnie du chemin de fer du Nord à livrer à l'exploitation, sur voie unique, la partie de la ligne d'Amiens à la vallée de l'Ourcq comprise entre la station de Rethondes et celle de Silly-la-Poterie.

Cette section, dont la longueur est de 39 kilomètres, comprend, en dehors des deux stations sus mentionnées, des stations à Pierrefonds, Morienval, Emeville, des haltes à Vieux-Moulin, Haramont, Villers-Cotterets et un garage au Pavé-Neuf.

Dans la séance de la commission des monuments mégalithiques du 11 de ce mois, M. Ph. Salmon s'est fait l'interprète de ses collègues en rendant, dans les termes suivants, hommage à la mémoire de M. Henri Martin, président de cette commission :

Le grand et populaire citoyen que vient de perdre la France et dont la devise était : « Tout pour la patrie », appartenait aux études paléoethnologiques comme anthropologiste et comme mégalithicien. Il s'est constamment occupé du problème des races humaines occidentales ; c'est lui qui, des premiers, avec insistance, a signalé à l'attention publique, dans son *Histoire de France*, ce qu'on appelait encore, à cette époque, les monuments celtiques ou druidiques ; il avait vu là, avec raison, une inconnue à dégager pour mieux présenter, un jour, et mieux expliquer les origines de nos populations. Pourquoi omettre de le dire ? Il avait, dès 1867, en présence du résultat déjà considérable de nos recherches anthropologiques, senti et déclaré, avec la plus honorable franchise, que les deux premiers volumes de son histoire étaient à refaire.

Henri Martin gémissait, avec tous les préhistoriques, de la destruction croissante des menhirs et des dolmens, voyant ainsi disparaître graduellement une partie des plus précieux éléments d'étude de notre lointain passé. Cependant, la guerre de 1870 et les préoccupations politiques postérieures en avaient détourné les esprits ; le calme une fois revenu, après 1875, on a pu songer aux moyens de conserver les monuments mégalithiques.

En 1878, Henri Martin était devenu président de la Société d'anthropologie de Paris ; cette savante compagnie, sur une patriotique proposition de notre éminent historien, a émis un vœu pour la formation d'une commission de préservation, dans le service des beaux-arts (1). Transmis au ministère de l'instruction publique, ce vœu y est resté jusqu'à la fin de 1879. Un dernier effort de Henri Martin auprès d'un ministre favorable à tous les progrès, M. Jules Ferry, a emporté la création si indispensable de la commission demandée, avec rattachement à celle des monuments historiques (1). Il en a été naturellement nommé le président et il n'a cessé d'y montrer activement l'ardeur qui l'animait. C'est lui qui a fait admettre par le Parlement, dans les budgets de l'Etat, le principe désormais acquis d'une subvention annuelle spéciale.

Henri Martin avait depuis longtemps étudié nos monuments mégalithiques, ceux des Iles Britanniques et du Portugal. Il ne s'est pas borné à poursuivre, au sein de la commission nouvelle, les acquisitions dans notre Bretagne, si riche à cet égard, et sur d'autres points de la France. En 1881, il est allé visiter les dolmens de l'Algérie ; une première exploration l'a conduit au groupe très important de Roknia, puis il a reconnu ceux de Bou-Nouara, de Djebel-Merah et de Ras-el-Aïn-Bou-Merzoug ; sur ses indications, ceux de Sigus ont été explorés également la même année (2).

Infatigable à la tâche, il n'a négligé aucune occasion de faire avancer l'œuvre de protection dont il était un des plus zélés promoteurs. Rendons-lui un hommage légitime et particulier en constatant que son nom est inscrit, au premier rang, sur la liste des restaurateurs des temps préhistoriques.

La mémoire de cet homme de cœur et d'initiative est pour toujours vivante dans cette salle de nos délibérations.

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1878, page 493.

(1) *Journal officiel* du 23 novembre 1879.
(2) Congrès d'Alger, 1881, page 732.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884 l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semes-

rials payables le 1er mars et le 1er septembre et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Nouvel éclairage du port de Delhys (Algérie).

Les navigateurs sont prévenus qu'à partir du 15 février 1884 le feu de port fixe blanc établi à la pointe au N.E. de la ville de Delhys sera éteint et remplacé par un feu fixe rouge allumé, pendant toute la durée des nuits, au sommet de montants en fer accompagnant une cabane en tôle installée sur l'extrémité du mur d'abri de la jetée en construction à la pointe désignée ci-dessus :

Latitude du nouveau feu, 36°55'28".
Longitude du nouveau feu, 1°35'8"E
Hauteur du nouveau feu au-dessus du sol, 8m.
Hauteur du nouveau feu au-dessus des plus hautes mers, 10m20.
Portée, 4 milles 8.

A partir du même jour, le petit feu du débarcadère de Delhys, aujourd'hui rouge, deviendra vert.

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère de l'agriculture.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, il est créé à l'institut national agronomique une chaire spéciale de viticulture dont le cours comprendra 15 leçons.

Les candidats à cette chaire devront adresser leur demande au ministre de l'agriculture dans un délai de trente jours, à partir de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Ils y joindront une notice faisant connaître leurs titres et contenant l'énoncé des travaux qu'ils auraient publiés ; deux exemplaires des travaux imprimés seront joints à la notice ; enfin leur demande devra être accompagnée d'un projet de programme du cours de viticulture, tel qu'ils comprennent que ce cours doit être professé aux élèves de l'institut agronomique.

BANQUE DE FRANCE

Concours pour l'admission aux emplois de la Banque de France, à Paris et dans ses succursales.

Un concours sera ouvert au siège de la Banque de France, à Paris, le dimanche 3 février prochain, pour l'admission aux emplois de commis titulaires.

La liste d'inscription sera close le 25 janvier courant. Toutes demandes qui ne seraient point parvenues à cette date au cabinet du gouverneur, accompagnées des pièces réglementaires, seront écartées.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du mardi 15 janvier.

A deux heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Organisation des bureaux.
Nomination des commissions mensuelles, savoir :
Commission des congés (9 membres);
Commission des pétitions (9 membres);
Commission d'intérêt local (9 membres);
Commission d'initiative parlementaire (18 membres).

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les incompatibilités parlementaires. (N° 73, session extraordinaire 1883.)

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification au tarif général des douanes. (N° 158, session extraordinaire 1883.)

A trois heures et demie. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour l'élection d'un secrétaire. (Le scrutin sera ouvert de trois heures et demie à quatre heures.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Savoie à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental. (Nos 146 et 179, session extraordinaire 1883. — M. Chardon, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi, de la ligne de Casteljaloux à Roquefort. (Nos 436, session ordinaire 1883, et 183, session extraordinaire 1883. — M. Cuvinot, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, amendé par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive (Régime des prisons, libération conditionnelle, patronage, réhabilitation). (Nos 235, session extraordinaire 1882 ; 134, session ordinaire 1883 ; et 149, session extraordinaire 1883. — M. Bérenger, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du mardi 15 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Ancel, jusques et y compris M. Bertet.

Tribunes. — Depuis M. Tenaille-Saligny, jusques et y compris M. Gaston Bazille.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocation du mardi 15 janvier.

Commission relative à la loi sur l'organisation municipale, à midi et demi. — Local du 5e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du lundi 14 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu par M. Cavaignac, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Armez, est adopté.

La Chambre adopte, sans discussion, un projet de loi concernant la ville d'Armentières, et, après quelques observations de M. Haëntjens, un projet de loi concernant la ville de Caen. M. Bisseuil adresse une question à M. le garde des sceaux.

M. Martin-Feuillée, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, répond.

M. Bisseuil demande que sa question soit transformée en interpellation.

Cette motion n'est pas adoptée.

M. Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, ayant été entendu, la Chambre fixe à demain mardi la discussion de l'interpellation de M. Antonin Proust.

MM. Delattre, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, et Haëntjens ayant été entendus, une question de M. Delattre est ajournée.

L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur les propositions de loi relatives aux prud'hommes mineurs.

MM. Desson de Saint-Aignan, Alfred Girard, rapporteur, sont entendus sur l'article 1er, qui est adopté.

L'article 2 est adopté.

Un amendement additionnel, développé par M. Georges Graux, combattu par M. le rapporteur, n'est pas pris en considération.

Sur l'article 3, M. Léon Renault, M. le rapporteur, M. Laroche-Joubert, M. Lebaudy et M. Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat, sont entendus.

Le renvoi de l'article à la commission est repoussé, au scrutin, par 398 voix contre 93, sur 491 votants.

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Sur l'article 5, M. Graux et M. le rapporteur sont entendus.

L'article 5 est adopté, au scrutin, par 386 voix contre 101 sur 487 votants.

M. le comte de Mun est entendu sur l'ensemble du projet de loi.

L'ensemble du projet de loi est adopté, au scrutin, par 384 voix contre 22 sur 406 votants.

M. Calla dépose une proposition de résolution pour laquelle il demande l'urgence.

L'urgence est repoussée, au scrutin, par 230 voix contre 148 sur 378 votants.

M. Chevandier dépose un rapport.

La mise à l'ordre du jour de jeudi de l'interpellation de M. Langlois, demandée par M. Haëntjens, est repoussée, au scrutin, par 296 voix contre 102 sur 398 votants.

La mise à l'ordre du jour de la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Baudry-d'Asson, demandée par ce député, est repoussée, au scrutin, par 273 voix contre 92, sur 355 votants.

La séance est levée à six heures.

Demain mardi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mardi 15 janvier.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission pour l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre un député. (N° 2538.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de l'interpellation de M. Antonin Proust, relative aux travaux faits par l'administration des travaux publics au mont Saint-Michel.

2. — 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. (Nos 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1697-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1181-1554-1866. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

La séance du mardi 15 janvier 1884 est la 5e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 7e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Bouilliez-Bridou jusques et y compris M. Chantemille.

Tribunes. — Depuis M. Graziani, jusques et y compris M. Labussière.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La 20e commission d'intérêt local a nommé :

Président : M. Esnault.
Secrétaire : M. C. Duval.

La 20e commission des congés a nommé :

Président : M. Lacretelle (de).
Secrétaire : M. Vachal.

La 20e commission d'initiative parlementaire a nommé :

Président : M. Le Cherbonnier.
Secrétaire : M. Cornudet.

Convocations du mardi 15 janvier.

Commission relative à la sécurité publique dans les chemins de fer, à neuf heures et demie. — Commission n° 3.

Sous-commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative à la loi municipale, à une heure. — Commission n° 10.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ITALIE

Rome, 14 janvier.

Voici le tableau comparatif des recettes du Trésor pendant les années 1883 et 1882.

Impôts directs et mouture :

1883 : 437,682,860 fr. 56.
1882 : 440,076,690 fr. 50.
Différence en moins : 2,393,829 fr. 94.

Cette diminution est due au déplacement des termes d'échéance résultant des lois de suspension des contributions et à la dispense de six versements de l'impôt foncier accordée aux provinces de la Vénétie par suite des inondations.

Taxes sur les affaires :

1883 : 162,250,437 fr. 92.
1882 : 153,183,216 fr. 12.
Différence en plus : 9,067,221 fr. 80.

Douanes et autres taxes administrées par la direction générale des gabelles :

1883 : 430,715,153 fr. 33.
1882 : 405,011,306 fr. 23.
Différence en plus : 25,703,847 fr. 10.

Total des recettes :

1883 : 1,030,648,451 fr. 81.
1882 : 998,271,212 fr. 85.
Différence en plus : 32,377,238 fr. 96.

(*L'Italie.*)

ESPAGNE

Madrid, 11 janvier.

Chambre des députés. — Le ministre des affaires étrangères dépose deux projets de loi demandant la ratification des traités de commerce conclus avec le Portugal et les Pays-Bas; il dépose également d'autres projets relatifs aux conventions commerciales avec l'Angleterre et les Etats-Unis, dont il sollicite l'approbation.

(*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 13 janvier.

La chambre des députés portugaise est saisie du projet de budget pour l'exercice 1884-1885.

Ce projet de budget présente certaines différences, si on le compare aux chiffres du budget précédent.

Les recettes ordinaires, qui, pour 1883-1884 étaient supputées à la somme de reis....................	31.229.590.000
figurent au projet pour l'exercice prochain pour un chiffre de reis....................	31.195.037.000
Soit une différence en moins de reis....................	34.553.000

Cette différence est le résultat final des augmentations portant sur divers chapitres, augmentations compensées par des diminutions sur d'autres chapitres.

Le ministre a pris pour base de l'évaluation des recettes le produit réel que ces recettes ont donné dans les mois déjà écoulés de l'exercice actuel et qui est inférieur aux prévisions calculées au budget précédent.

Quant aux dépenses, le chiffre total prévu pour l'exercice budgétaire prochain est de........ 31.967.164.351

La somme correspondante au budget de l'exercice annuel était de reis......... 31.515.711.693

L'augmentation pour l'exercice prochain est donc de... 451.452.658

Cette augmentation porte sur les chapitres des dépenses générales et des budgets spéciaux des ministères, notamment ceux de l'intérieur, de la marine et des travaux publics.

En résumé, le projet de budget présenté par le ministre des finances indique un total de dépenses de reis........ 31.967.164.351 contre une recette totale de reis.................. 31.195.037.000

l'excédent de dépenses est donc de................. 772.127.351 soit environ 4 millions de francs.

(*Jornal do Commercio.*)

GRÈCE

Athènes, 13 janvier.

L'application des droits différentiels est ajournée au 1er juillet.

BULGARIE

Sofia, 13 janvier.

Le docteur Romanoff est nommé ministre de la justice et M. Sarafoff ministre des finances.

(*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 7 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCHARD

M. le ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie les renseignements suivants sur l'exposition italienne, dont l'ouverture doit avoir lieu à Turin le 1er avril 1884 :

« L'exposition italienne, dont l'ouverture aura lieu à Turin le 1er avril 1884, est accessible aux étrangers pour tout ce qui concerne l'électricité et ses applications. Par décision de la direction générale des douanes, les objets destinés à l'exposition seront exempts de tous droits à leur entrée en Italie. Un décret royal attribue un prix de 10,000 francs à l'invention (ou à l'ensemble d'appareils) constituant un progrès notable dans les applications industrielles de l'électricité, la transmission du travail mécanique à distance, la production de la lumière, etc. »

M. le ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui adresser une liste de deux candidats pour la chaire de culture, vacante au Muséum par suite de la mort de M. Decaisne.

M. Soucaze écrit à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Larrey, au sujet des lueurs crépusculaires. Depuis plus d'un mois, dit-il, nous sommes témoins d'un phénomène bien extraordinaire. Une lueur rouge intense colore le ciel au sud et au sud-est, le matin et, parfois, le soir, à l'ouest, quel que soit l'état de l'atmosphère, avec ou sans nuages. Par un temps clair et serein, j'ai vu les étoiles briller d'un vif éclat à travers cette espèce d'aurore. La lumière rouge était assez vive pour éclairer l'intérieur d'un appartement et pour dessiner l'ombre des objets qu'elle rencontrait. Quelle peut être la cause de ce phénomène, et surtout de sa présence ? Il semble qu'on ne puisse l'attribuer aux rayons solaires, puisqu'il se produit même et surtout quand il n'y a pas de nuages pour les dévier, et qu'à 5 heures du matin, en novembre et en décembre, le soleil est assez éloigné de notre horizon pour que la lumière ne puisse nous parvenir par réflexion. Les journaux ont parlé d'une matière ténue et pulvérulente, lancée dans l'air par quelque volcan en éruption. Mais alors pourquoi la coloration du ciel n'est-elle pas permanente ? Pourquoi disparaît-elle quand le soleil approche de l'horizon ?

M. Chapel adresse une lettre relative aux secousses de tremblement de terre qui se sont manifestées le 30 décembre à Dorignies (Nord) :

Tandis qu'à la surface du sol les maisons ont été fortement ébranlées, que les poutres et les boiseries craquaient, que les objets de vaisselle s'entrechoquaient bruyamment, il ne s'est produit ni éboulement ni trouble d'aucune sorte dans les nombreuses galeries souterraines qui sillonnent Dorignies et les mineurs qui travaillaient dans ces galeries n'y ont pas ressenti la plus légère secousse.

M. A. Martial lit un rapport sur les recherches hydrographiques de la *Romanche* dans l'archipel du cap Horn.

En résumé, le travail hydrographique poursuivi au cap Horn comprend la reconnaissance de la majeure partie de l'archipel magellanique située dans le sud de la Terre-de-Feu, celle du canal du Beagle et des différents canaux qui mènent de celui-ci au détroit de Magellan. Cette reconnaissance, appuyée sur la détermination astronomique de quelques positions suffisamment espacées, permet de rectifier sur beaucoup de points les cartes actuellement en usage.

Elle complète la géographie de l'île Hoste, dont la côte ouest n'est pas encore déterminée. Le New Year Sound, grande baie parsemée d'îles et d'îlots et terminée par quatre grands bras, le canal de la Romanche, qui sépare les îles Pothuau et Jauréguiberry de la péninsule Hardy, sont actuellement bien déterminés ; nous avons délimité exactement les contours du groupe des Wollaston composé en réalité de trois grandes îles, Grévy, Bayly et Wollaston ; enfin, les explorations qui ont accompagné ces reconnaissances contribueront à faire connaître la constitution géologique de ces îles, formées en réalité de presqu'îles soudées ensemble par des isthmes étroits et bas que séparent des fjords profonds terminés souvent par des glaciers descendant jusqu'à la mer. Le plus vaste de ces fjords, le Ponsomby Sound, pénètre à plus de 28 milles dans l'intérieur de l'île Hoste et limite dans le sud la presqu'île Dumas. Le nom de l'illustre savant rappellera la grande part qui revient à l'Académie dans la réussite de l'expédition du cap Horn.

M. le président, conformément au règlement, fait connaître l'état où se trouve l'impression des recueils de l'Académie et les changements arrivés parmi les membres depuis le 1er janvier 1883.

Il fait procéder ensuite à la nomination d'un vice-président qui doit être pris, cette année, dans l'une des sections des sciences physiques.

Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant de 56,

Ont obtenu :

MM. Bouley	43	suffrages.
Gosselin	5	—
Milne Edwards	1	—
Duchartre	1	—
Robin	1	—
Cahours	1	—
Van Tieghem	1	—

Il y a trois billets blancs.

M. Bouley, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé vice-président pour l'année 1884.

L'Académie procède ensuite, par la voie du scrutin, à la nomination de deux membres qui seront appelés à faire partie de la commission centrale administrative pendant l'année 1884 et qui doivent être choisis, l'un dans les sections de sciences mathématiques, l'autre dans les sections de sciences physiques.

Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant de 51,

Ont obtenu :

MM. H. Milne Edwards	51	suffrages.
Becquerel	50	—

M. le président remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à présider ses travaux. M. Blanchard s'exprime en termes éloquents et émus qui soulèvent les applaudissements de l'assistance. Il prie M. Bouley de prendre place au bureau et cède le fauteuil à M. Rolland, vice-président de l'année 1883.

PRÉSIDENCE DE M. ROLLAND

M. Bertrand rappelle une intéressante proposition mathématique sur laquelle il avait attiré déjà l'attention de l'Académie. Quant on jette une pièce de monnaie en l'air et qu'on répète l'opération, le rapport entre le nombre de fois que la pièce tombe pile ou face finit par se rapprocher du rapport de la circonférence au diamètre. M. de La Gour-

nerie, qui vient de mourir, avait eu l'idée d'appliquer ce théorème aux naissances des garçons et des filles. Il avait déjà pour un département vérifié la loi. M. Bouquet de La Grye, devant lequel M. Bertrand racontait l'essai de M. de La Gournerie, se propose de faire exécuter les calculs et de voir jusqu'à quel point on retrouvera le rapport de la circonférence au diamètre.

M. Thollon communique les observations spectroscopiques qu'il a faites à Nice de la comète de 1812. M. Ch. Trépied a examiné l'astre au même point de vue, dans le grand réflecteur de 0m50 de l'observatoire d'Alger; il a trouvé une bande qui coïncide avec celle de la flamme d'alcool. M. Rayet, à Bordeaux avait trouvé de son côté la bande des hydro-carbures, ce qui tendrait à prouver que la nouvelle comète renferme du carbone comme les comètes récemment étudiées.

M. Paul Bert présente une note de M. Lucas-Championnière sur des photographies de grandeur naturelle de deux enfants extraits par la paratomie dans des grossesses extra-utérines.

M. Vulpian analyse une note de MM. Landouzy et Déjerine sur la myopathie atrophique progressive, myopathie héréditaire débutant dans l'enfance par la face sans altération du système nerveux.

M. Bouley communique un nouveau travail de M. Paul Gibier.

Dans ces derniers temps, l'opinion publique s'est émue de prétendues découvertes de spécifiques infaillibles contre la rage. Il appartenait à ceux qui se livrent à l'étude de cette terrible affection de contrôler la vertu de ces agents thérapeutiques et d'assigner à ceux-ci leur véritable valeur à l'aide du seul critérium irréfragable : l'expérimentation.

Il y a quelques mois, dit M. Gibier, mon cher et illustre maître M. le professeur Bouley communiquait à l'Académie de médecine un cas de guérison de rage humaine obtenue par l'administration de la pilocarpine, principe actif du jaborandi, tout en faisant suivre cette communication de réserves commandées par le doute qui planait sur l'authenticité de ce cas de rage.

Plus récemment, c'était l'ail dont on vantait les propriétés antirabiques, véritable exhumation thérapeutique, car dans les vieux manuscrits de *Recettes et secrets* on voit l'ail recommandé au même titre.

A la suite du compte rendu de ces communications dans le *Recueil de médecine vétérinaire*, M. Bouley manifestait le désir de voir le sujet s'éclaircir au contact de la véritable pierre de touche en cette matière : j'entends encore l'expérimentation. Je me suis chargé de cette besogne et voici comment je m'en suis acquitté.

En ce qui concerne l'ail, mes recherches ont porté sur des rats.

Première expérience. — Avec une dilution aqueuse de matière cérébrale provenant d'un chien mort de rage furieuse à l'infirmerie de M. Bourrel, vétérinaire à Paris, j'ai pratiqué l'inoculation à neuf rats suivant la méthode que j'ai exposée dans une communication du mois de juin dernier.

Trois de ces rats furent abandonnés à eux-mêmes et les six autres furent soumis, dès le jour même de l'inoculation, à une alimentation se composant d'un mélange d'ail pilé et de viande, le tout intimement mélangé au mortier et dosé de telle sorte que chaque rat mangeait, en moyenne, 4 gr. d'ail par jour. Tous ces animaux moururent du dixième au quinzième jour avec les symptômes ordinaires de la rage chez le rat (agitation, priapisme, fureur, altération du cri, puis trémulation, paraplégie, inappétence et paralysie générale; à l'autopsie : aucune lésion du cerveau appréciable à l'œil nu).

Deuxième expérience. — Quatre rats, pesant en moyenne 150 grammes, furent soumis pendant un mois à la même alimentation alliacée que les précédents. Au bout d'un mois, ces animaux subirent l'inoculation rabique et l'on continua à leur faire manger de l'ail aux mêmes doses quotidiennes. Ils n'en succombèrent pas moins dans les délais ordinaires avec tous les symptômes pathologiques et anatomiques que nous venons d'énumérer.

La substance nerveuse de ces rats fut inoculée à plusieurs animaux de la même espèce et l'inoculation fut suivie de rage. Deux chats, inoculés avec cette même matière, succombèrent, l'un au bout de dix jours, l'autre le douzième jour, après avoir présenté les accidents effrayants de la rage furieuse, si bien exposés par M. Bouley dans sa description de cette maladie chez le chat.

Ainsi donc, dans cette dernière expérience, voilà des animaux qui ont mangé, dans l'espace de quarante jours, une quantité d'ail supérieure à leur propre poids, et cette énorme proportion a été impuissante à empêcher le développement de l'agent morbide dans leur substance. Celle-ci devait cependant en être saturée, car, à l'ouverture des cadavres, on percevait une odeur d'ail très accentuée.

Un homme de taille moyenne ne pourrait sans doute pas se préserver davantage de la rage, même s'il consommait, à partir du jour où il aurait été mordu, 1 kilogramme ou 2 kilogrammes d'ail par jour, ce qui me semble impossible, malgré le goût que l'on puisse avoir pour ce végétal et le désir que l'on ait de se guérir.

Troisième expérience. — Pour juger des effets de la pilocarpine, j'ai injecté chaque jour, en deux fois, à un rat, 0 gr. 005 et à un jeune chat 0 gr. 010 de chlorhydrate de cet alcaloïde après leur avoir inoculé la rage.

Chez ces deux animaux chaque injection était suivie de salivation abondante, de diarrhée et de diurèse accompagnées d'une accélération notable de la respiration. Le chat éprouvait, de plus, des vomissements, et le rat, une demi-heure après chaque injection, présentait une opacité lactescente très appréciable des milieux de l'œil. Ce phénomène, qui disparaissait quelques heures après l'effet physiologique des médicaments et se reproduisait d'une façon constante, me semble dû à la grande déperdition de liquide provoquée par l'injection.

Un chat du même âge que le précédent et deux rats servaient de témoins. Tous ces animaux périrent indistinctement avec des symptômes à peu près semblables et non moins caractéristiques. L'inoculation de leur matière nerveuse produisit les mêmes manifestations rabiques chez d'autres sujets d'expérimentation.

Si l'on s'en tient à ces expériences, qui me semblent réunir les conditions d'une observation rigoureuse, conclut M. Gibier, on peut conclure que l'ail et la pilocarpine, administrés même à doses quasi-toxiques, ne sauraient efficacement être employés pour combattre la rage, et que le remède de cette maladie est encore à trouver.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

Le directeur de l'assistance publique a reçu de M. le président du Grand Cercle la somme de 500 francs pour les pauvres des vingt arrondissements, à l'exception de ceux du neuvième.

Le directeur de l'assistance publique a reçu de MM. Le Brun, F. Desmoutis et Ce la somme de 300 francs pour les pauvres de Paris, et du *Petit Journal* la somme de 16 fr. 80, pour étrennes aux enfants assistés.

M. le commandant Labordère, sénateur, a versé, le 24 décembre dernier, à la caisse des dépôts et consignations, une somme de 600 fr. à titre de don à la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer.

Le bureau du comité central des chambres syndicales est ainsi composé pour l'exercice 1884 :

Président : M. Amédée Vée;
Vice-présidents : MM. Mozet et Saglier;
Secrétaires : MM. Lenoël et S. Jumel;
Trésorier : M. F. Gilbert;
Secrétaire perpétuel : M. J.-L. Havard.

L'assemblée générale des membres des bureaux des chambres syndicales, composant le comité central, aura lieu le mercredi 13 février 1884, à huit heures du soir, 3, rue de Lutèce.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Saint-Laurent*, venant de New-York, est arrivé au Havre le 13 janvier, à cinq heures du soir.

M. Thomas, ancien élève de l'école des chartes et de l'école pratique des hautes études, ancien membre de l'école de Rome, soutiendra les deux thèses suivantes, pour le doctorat, devant la faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 18 janvier, à dix heures du matin :

Thèse latine. — *De Joannis de Monsterolio vita et operibus.*

Thèse française. — Francesco da Barberino et la littérature provençale au moyen âge.

En vente à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain :

Nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes, par Elisée Reclus.

Tome IX : l'Asie antérieure. Un magnifique volume in-8° jésus, contenant une carte d'ensemble, 5 cartes tirées à part et en couleurs, 200 cartes insérées dans le texte et 90 gravures sur bois d'après les dessins de MM. Ph. Benoist, Burnand, Lancelot, Fritel, E. Ronjat, Sirouy, Slom, Taylor, G. Vuillier et Th. Weber. — Broché : 30 francs. Richement relié avec fers spéciaux, dos en maroquin, plats en toile, tranches dorées : 37 fr.

Ce volume complète la géographie de l'Asie.

Ont paru précédemment :

Tome Ier. — L'Europe méridionale (Grèce, Turquie, Roumanie, Serbie, Italie, Espagne et Portugal), contenant 4 cartes en couleurs, 174 cartes insérées dans le texte et 75 gravures sur bois.

Tome II. — La France, contenant une grande carte de la France, 10 cartes en couleurs, 234 cartes insérées dans le texte et 69 gravures sur bois.

Tome III. — L'Europe centrale (Suisse, Austro-Hongrie, Allemagne), contenant 10 cartes en couleurs, 210 cartes dans le texte et 78 gravures sur bois.

Tome IV. — L'Europe du nord-ouest (Belgique, Hollande, Iles Britanniques), contenant 6 cartes en couleurs, 205 cartes insérées dans le texte et 81 gravures sur bois.

Tome V. — L'Europe scandinave et russe, contenant 9 cartes en couleurs, 200 cartes insérées dans le texte et 76 gravures sur bois.

Ce volume complète la géographie de l'Europe.

Tome VI. — L'Asie russe, contenant 8 cartes en couleurs, 182 cartes insérées dans le texte et 89 gravures sur bois.

Tome VII. — L'Asie orientale (empire chinois, Corée, Japon), contenant 2 cartes d'ensemble, 5 cartes en couleurs, 162 cartes dans le texte et 90 gravures sur bois.

Tome VIII. — L'Inde et l'Indo-Chine, contenant 3 cartes d'ensemble, 4 cartes en couleurs, 203 cartes insérées dans le texte et 84 gravures sur bois.

Prix de chaque volume : broché, 30 francs; relié richement, avec fers spéciaux, tranches dorées, 37 francs.

Conditions et mode de la publication : La *Nouvelle Géographie universelle* de M. Elysée Reclus se composera d'environ 900 livraisons, soit 15 beaux volumes grand in-8. Chaque volume, comprenant la description d'une ou de plusieurs contrées, formera un ensemble complet et se vendra séparément. Chaque livraison, composée de 16 pages et d'une couverture, et renfermant au moins une gravure ou une carte tirée en couleurs, et généralement plusieurs cartes insérées dans le texte, se vend 50 centimes. Il paraît régulièrement une livraison par semaine depuis le 8 mai 1875.

Histoire de l'art dans l'antiquité (Egypte, Assyrie, Phénicie, Asie-Mineure, Grèce, Perse, Etrurie, Rome). Tome II : *la Chaldée et l'Assyrie*. Un magnifique volume in-8° jésus, contenant 4 planches en couleurs, 11 planches en noir tirées à part et 452 gravures intercalées dans le texte.

En vente : Tome Ier. — L'*Egypte*, contenant 4 planches en couleurs, 15 planches en noir tirées à part et 616 gravures intercalées dans le texte.

Prix de chaque volume : broché, 30 fr.; relié richement avec fers spéciaux, tranches dorées, 37 fr.

Il a été tiré dans le format in-4° : 100 exemplaires sur papier vélin à la forme, 20 exemplaires sur papier de Chine et 50 exemplaires sur papier du Japon.

Tous ces exemplaires sont numérotés.

Prix de chaque exemplaire : sur papier vélin, 60 fr.; sur papier de Chine, 80 fr.; sur papier du Japon, 100 fr.

Conditions et mode de publication. — *L'Histoire de l'art dans l'antiquité* formera environ 300 livraisons, soit cinq ou six beaux volumes grand in-8°.

Chaque livraison, composée de 16 pages, contenant en général plusieurs gravures, et protégée par une couverture, se vend 50 centimes; ce prix sera porté à 1 franc pour les quelques livraisons qui sont accompagnées d'une planche en couleurs.

Il paraît une livraison par semaine depuis le 30 avril 1881.

La Syrie d'aujourd'hui, par le docteur Lortet, doyen de la faculté de médecine de Lyon. Un magnifique volume in-4°, illustré de 350 gravures dessinées sur bois, par Barclay, Catenacci, Ferdinandus, Hubert-Clerget, Lancelot, Y. Pranishnikoff, Ronjat, A. Sirouy, G. Vuillier, Th. Weber, E. Zier, et contenant 3 cartes. — Broché, 50 fr. Relié richement, avec fers spéciaux, tranches dorées, 65 fr.

Voyage à travers la Mongolie et la Chine, par P. Piassetsky, ouvrage traduit du russe avec l'autorisation de l'auteur, par Aug. Kuscinski. Un magnifique volume in-8° jésus, contenant une carte et 90 gravures sur bois dessinées d'après les croquis de l'auteur, par Th. Weber, A. de Bar, Barclay, H. Clerget, Ferdinandus, Dosso, Lancelot, Y. Pranishnikoff, E. Ronjat, P. Sellier, Taylor et Tofani. — Broché, 15 fr.; relié richement, tranches dorées, 20 fr.

Voyage de La Vega *autour de l'Asie et de l'Europe*, par A. E. Nordenskiold, ouvrage traduit du suédois avec l'autorisation de l'auteur, par Rabot et Lallemand (tome 1er). Un magnifique volume in-8° jésus, contenant 18 cartes, 293 gravures sur bois et 3 gravures sur acier. — Broché, 15 fr. Relié richement, tranches dorées, 20 fr. L'ouvrage complet formera 2 volumes.

Voyage aux Pyrénées, de H. Taine. 1 vol. illustré de 350 gravures dessinées sur bois par Gustave Doré. — Broché 10 fr. Relié, 14 fr.

Chemin de fer du Nord.

Depuis le 1er novembre dernier, et par suite de l'organisation d'un nouveau train rapide de 1re et 2e classe entre Paris et Bruxelles et retour, les relations entre les deux capitales sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 50 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir, et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir et 5 h. 15 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7. 30, 9 heures du matin, 1 h. 20 du soir et minuit, et les arrivées à Paris à midi 30, 4 h. 58, 6 h. 45 du soir et 6 h. 10 du matin.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 13 janvier 1884.

Le baromètre reste très élevé sur l'ouest et le sud-ouest de l'Europe (778mm Bretagne, Gascogne); il est, au contraire, relativement bas au nord de la Russie et au sud de l'Italie (757mm Palerme). Le vent est encore assez fort des régions nord sur la Baltique et la Tyrrhénienne.

La température est peu élevée; elle variait ce matin de — 14° (Uleaborg) à + 12° (la Calle).

En France, le temps est à la neige dans les régions de l'Est; ailleurs, il va rester nuageux avec brumes ou bruines par places.

France.

Service maritime :

Baromètre atteint 775 millim. Manche, 778 Bretagne et Gascogne.

Manche. — Vent d'entre nord-ouest et nord-est modéré ou assez fort.

Bretagne. — Vent d'entre nord et est faible à modéré.

Océan. — Idem

Méditerranée. — Dépression du Gênes se comble; hausse 3 millim. Perpignan, 7 Nice. Baromètre bas vers Sicile.

Provence. — Vent d'entre nord-ouest et nord-est fort à assez fort.

Algérie. — Vent d'entre nord-ouest et nord-est assez fort à fort; mauvais temps Tunisie.

Service agricole :

Dépression du golfe de Gênes se comble. Baromètre très élevé sur toutes nos régions.

Nord-ouest. — Vent d'entre nord et est; ciel nuageux; température assez basse.

Nord. — Vent d'entre nord-ouest et nord-est; temps brumeux ou couvert avec bruines; température assez basse.

Nord-est. — Vent d'entre ouest et nord; ciel couvert; neige par places; température assez basse.

Ouest. — Comme nord-ouest.

Centre. — Comme nord-est.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Comme nord-ouest.

Sud. — Vent d'entre nord-ouest et nord-est; ciel nuageux; température assez basse.

Observatoire de Paris, 12 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	766.25	4 7	2.9	71	O.N.O.	3
4	66.89	4.0	2.5	75	O.N.O.	3
7	67.31	2.1	1.5	89	O.N.O.	2
10	68.59	4.1	2.7	87	N.O.	3
1 s.	68.07	5.9	3.8	69	N.O.	3
4	68.09	5.8	3.5	68	N.O.	2
7	68.97	3.9	2.7	80	N.O.	2
10	69.85	1.8	1.1	85	O.N.O.	2

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Cirrus N.-O. 1/4 O.	0	0
4	Cirrus N.-O., halo.	0	6
7	Cirro-c., alto-c., c. tous N.-N.-O.	0	4
10	Beau, gelée blanche à 7 h.	0	0
1 s.	Cum. O. 40° N.	0	4
4	Alto-cum. N. 1/4 O., c. N.-N.-O.	0	6
7	Beau.	0	0
10	Id. gelée blanche.	0	0

Min., 2°1. — Max., 7°2. — Moy. des 24 h., 3°9.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 12 janvier.

Du sieur SIMON (Georges), mercier, demeurant à Paris, rue Perdonnet, 10.

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic provisoire. (N. 14849 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur COLSON (Émile-Hippolyte), gainier, demeurant à Paris, rue de Saintonge, 41, le 19 courant, à 11 heures précises. (N. 14693 du gr.)

Du sieur A. FRANÇAIS, métallurgiste constructeur, demeurant à Paris, rue de l'Ourcq, 58 ci-devant, et actuellement rue Orfila, 64, le 19 courant, à 12 heures précises. (N. 14831 du gr.)

Du sieur ANSEL, ancien limonadier, à Paris, boulevard de Clichy, 6 et 8, le 19 courant, à 2 heures précises. (N. 14744 du gr.)

Du sieur PERRET, ancien boulanger, à Clichy-la-Garenne, boulevard de la Révolte, 84, demeurant actuellement à Paris, rue Boulay, 11, le 19 courant, à 11 heures précises. (N. 14732 du gr.)

Du sieur MARTIN (Michel), badeur en maçonnerie, demeurant à Paris, avenue de Malakoff, 7 *bis*, le 19 courant, à 10 heures précises. (N. 14694 du gr.)

A l'effet d'assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

Du sieur KUHNLÉ (Frédéric-Auguste), tailleur, demeurant à Paris, rue Villedo, 10, le 19 courant, à 2 heures. (N. 14671 du gr.)

Du sieur DIOUDONNAT (Prudent), ancien boulanger, ayant demeuré à Paris, rue de Lappe, 25, et demeurant actuellement à Saint-Maur, cité Dupont, 12, le 19 courant, à 11 heures. (N. 19532 du gr.)

Du sieur VALLIN (Joseph-François), maître d'hôtel restaurateur, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, 4, le 19 courant, à 2 heures. (N. 13389 du gr.)

Du sieur CAUTARD (Jean), marchand de vins, demeurant à Paris, rue d'Argout, 58, le 19 courant, à 11 heures. (N. 14618 du gr.)

Du sieur THIBAULT (Eugène-Louis), fabricant de fleurs et plumes, demeurant à Paris, rue du Quatre-Septembre, 5, le 19 courant, à 2 heures. (N. 14653 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

De la veuve GALLIARD (Adèle DUBOSCQ, veuve de Jean-Napoléon GALLIARD), marchande de lingerie et mercerie, demeurant à Paris, rue de Dunkerque, 72, avec succursale rue de Dunkerque, 62, le 19 courant, à 11 heures précises. (N. 13995 du gr.)

Du sieur BONNIN (Xavier), chapelier, demeurant à Paris, rue Lafayette, 45, le 19 courant, à 10 heures précises. (N. 14101 du gr.)

Du sieur RISACHER (Albert), manufacturier d'orfèvrerie et de couverts, et doreur argenteur, demeurant à Paris, rue de la Folie-Méricourt, 94, le 19 courant, à 11 heures précises. (N. 14037 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite BERNIER, ayant tenu commerce de vins et hôtel meublé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 180 ci-devant, et actuellement rue Lafayette, 226, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 19 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bernard, rue Saint-André-des-Arts, 47, et se trouver à cette assemblée. (N. 13596 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite SÉBAUT (Jules-Nicolas), marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Écuries-d'Artois, 26, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 19 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14355 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur BAUDINET fils (Joiny-Emmanuel), fabricant de chapeaux, demeurant à Paris, rue Elzévir, n° 2, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 19 courant, à deux heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Pinet, boulevard Saint-Germain, n° 82, et à se trouver à cette assemblée. (N. 6236 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur LEFÈVRE (Adrien), ancien marchand de vin-crémier à Paris, boulevard Ménilmontant, 142, demeurant actuellement rue de Belleville, n° 15, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 19 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Cousin, boulevard Saint-Michel, n° 76, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13904 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur BERTRAND, ancien marchand de vins à Paris, avenue Parmentier, 180, le 19 courant, à 10 heures précises. (N. 12235 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la dame COMBE (Victoire-Anne DEBLOIS, épouse d'Armand-Alexandre COMBE), marchand de vins, tenant hôtel meublé, demeurant à Paris, rue de Charenton, 234, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cousin, syndic, boulevard Saint-Michel, 76, pour toucher un dividende de 47 fr. 74 p. 100, unique répartition. (N. 13120 du gr.)

Du sieur DE BRUNET (Amédée), comte de la Renoudière, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 9, ayant fait des affaires de bourse et de commission, à Paris, rue Grange-Batelière, n° 16, avec succursale à Orléans, en prenant le titre de directeur du Comptoir breton, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Pinet, syndic, boulevard Saint-Germain, 82, pour toucher un dividende de 14 fr. 88 p. 100, unique répartition. (N. 11519 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite, du 26 novembre 1883 :

Du sieur RUFFIER, limonadier, ayant demeuré rue Laferrière, 17, et demeurant actuellement rue de Seine 19. (N. 14384 du gr.)

Du sieur DORMIÈRES (Frédéric-Germain), ancien marchand de vins, à Paris, rue Ordener, 66, demeurant actuellement à Nogent-sur-Marne, chemin de halage, 16. (N. 14291 du gr.)

De la dame veuve CAMUS, tenant appartements meublés, demeurant à Paris, r. Duperré, 26. (N. 14419 du gr.)

Du sieur DAVIET, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Séguier, 7. (N. 14382 du gr.)

Du sieur SEURIN, tenant établissement de bains, à l'île Saint-Ouen, commune de l'Ile-Saint-Denis (Seine). (N. 14343 du gr.)

Du sieur TOURNIER, marchand de passementerie, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 68 ci-devant, et actuellement rue de l'Ermitage, 52. (N. 14319 du gr.)

Du sieur MAUS (Xavier), marchand de fournitures pour tailleurs, demeurant à Paris, rue Elzévir, 9. (N. 14338 du gr.)

Du sieur ROUSSEL (Alexandre), tailleur, demeurant à Paris, rue Geoffroy-Marie, 5 ci-devant, et actuellement rue Radziwill, 17. (N. 9782 du gr.)

De la veuve SAGET, crémière-fruitière, rue Saint-Honoré, 102. (N° 14180 du gr.)

Du sieur SOUDARIN, marchand de vins, rue Montmartre, 38. (N° 13942 gr.)

Du sieur PATOUILLET, négociant en vins, demeurant à Paris, passage Corbeau, 11, ci-devant, et actuellement, rue des Pyrénées, 54. (N. 14411 du gr.)

Du sieur A. DIMANCHE, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue Lecourbe, 120. (N. 14385 du gr.)

Du sieur EHRHARDT, marchand de vins, ayant demeuré à Paris, rue de Provence, n° 11. (N. 14413 du gr.)

Du sieur WARNKÉ, loueur de voitures, demeurant à Paris, rue des Fourneaux, 140. (N. 14321 du gr.)

Du sieur DUCASSE (Paul), représentant de commerce, demeurant à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 10. (N. 14123 du gr.)

Du sieur CHOURIER, marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, rue de la Boule-Rouge, 10. (N. 14377 du gr.)

Étude de Mᵉ P. Menu, avoué,
sise à Saint-Étienne, grande rue du Marché, 1.

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ARTICLE 770 DU CODE CIVIL

D'UN JUGEMENT rendu par le tribunal civil de Saint-Étienne, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Il appert que : le sieur Charles Bessy, ayant été domicilié à Saint-Étienne, où il était représentant de commerce, puis à la Nouvelle-Orléans, a été déclaré en état d'absence.

Pour extrait :

P. Menu.

N° 8.

Marine et Colonies.

PORT DE BREST

Détail des approvisionnements.

AVIS

Le public est prévenu que le cahier des charges pour la fourniture de **goudron végétal du Nord**, dont l'adjudication doit avoir lieu le **17 janvier** courant, a été modifié en ce sens que la totalité de la fourniture, qui devait être livrée dans les *six mois* de la notification du marché, ne sera exigible qu'avant le **1ᵉʳ octobre 1884.**

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 17 janvier 1884, à dix heures et demie du matin, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à l'adjudication publique d'une fourniture :

1° De **fil de fer galvanisé et recuit**, en deux lots ;

2° De **bandes de toile de jute goudronnées**, en deux lots ;

3° **D'âme de câble électrique sous-marin**, en un lot.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103 (direction du matériel et de la construction), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DEMANDE
EN
EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 20 septembre 1883, MM. Gérard (Alexandre-Louis-Marie) et vicomte Reille (Gustave-Charles-Prosper), administrateurs de la compagnie de Saint-Gobain, dont le siège social est à Paris, rue Sainte-Cécile, 9, sollicitent, au nom de cette société, une extension de la concession des mines de sel gemme et sources salées d'Art-sur-Meurthe, sur le territoire des communes d'Art-sur-Meurthe, Lenoncourt, Buissoncourt et Cercueil, arrondissement de Nancy.

Cette extension de concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne droite tirée du clocher d'Art-sur-Meurthe, point B, à l'angle sud du château de Romémont, point L ;

A l'est, par une ligne droite tirée du point L ci-dessus défini, au clocher de Buissoncourt, point M ;

Au sud-est, par une ligne droite tirée du point M, ci-dessus défini, au point H, sommet est de la concession actuelle d'Art-sur-Meurthe, situé sur la rive gauche du ruisseau de Rouanne ou de la Pissotte, et qui est aussi le sommet nord de la concession actuelle de Saint-Nicolas ;

Au sud, par deux lignes droites : la première formant la limite orientale de la concession actuelle d'Art-sur-Meurthe, et tirée du point H, ci-dessus défini, au clocher de Cercueil, mais arrêtée au point K, où elle rencontre une ligne droite tirée du clocher d'Art-sur-Meurthe au point G, angle sud-est du bois de Salvitant et intersection du chemin de Salvitant et du chemin des Pâquis de Salvitant ; la deuxième formant la limite nord de cette même concession d'Art-sur-Meurthe, et tirée du point K, ci-dessus défini, au point B, clocher d'Art-sur-Meurthe.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de quatre kilomètres carrés soixante-quinze hectares.

La concession d'Art-sur-Meurthe, qui serait l'objet de cette extension, a été instituée par décrets du 24 mars 1858 et du 26 juillet 1879 ; elle renferme une étendue superficielle de 831 hectares et s'étend sur les communes de Saint-Nicolas-de-Port, Lanouveville, Art-sur-Meurthe, Varangéville et Lenoncourt.

Cette demande en extension fait en partie concurrence à la demande en concession, du 21 juin 1883, de MM. Solvay et Cᵉ, qui a été publiée et affichée par arrêté préfectoral du 31 juillet suivant, ainsi qu'à la demande en extension de la concession de Saint-Nicolas, présentée par M. Daguin, à la date du 21 septembre 1883.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans l'extension de concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en quadruple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession d'Art-sur-Meurthe et de l'extension sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880 ; la loi du 17 juin 1840 et l'ordonnance royale du 7 mars 1841 ;

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Nancy, Art-sur-Meurthe, Lenoncourt, Buissoncourt, Cercueil, Saint-Nicolas-de-Port, Lanouveville et Varangéville.

Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel.*

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, dans l'arrondissement de Paris où est situé le siège social de la compagnie demanderesse.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 10 décembre 1883.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
G. BIHOURE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL

DEMANDE EN CONCESSION
de
MINES DE HOUILLE
sur le territoire des communes de Laveissière, Murat et Bredon,
arrondissement de Murat.

AVIS

Par une pétition enregistrée à la préfecture du Cantal le 10 novembre 1883, sous le numéro 93,

M. Teillard-Chambon (Cirice), ingénieur civil, domicilié à Laveissière, canton de Murat, département du Cantal ;

M. Pougnet (François), propriétaire, domicilié au même lieu ;

M. Coudert (Pierre), propriétaire, domicilié au même lieu ;

M. de Posson (Philippe), propriétaire à Jumet (Hainaut-Belgique), faisant élection de domicile en l'étude de M. Teillard, notaire à Murat ;

M. de Posson (Léopold), propriétaire et industriel à Jumet (Hainaut-Belgique), faisant élection de domicile au même lieu ;

M. Dufranne (Augustin), ancien directeur de charbonnages à Fontaine-Lévêque (Hainaut-Belgique), faisant élection de domicile au même lieu ;

M. Dufranne (Louis), directeur de la mine de Jumeaux, à Jumeaux, département du Puy-de-Dôme, faisant élection de domicile au même lieu ;

Sollicitent une concession de mines de houille sur le territoire des communes de Laveissière, Murat et Bredon, arrondissement de Murat.

Cette concession serait limitée comme suit :

A l'ouest, une ligne droite tirée de la maison la plus au nord du village de la Bourgeade, commune de Laveissière, point A, au bâtiment le plus au sud du village d'Albepierre, commune de Bredon, point B ;

Au sud, une ligne droite tirée du point B au moulin de Pignou, bâtiment le plus au sud du village de Pignou, commune de Bredon, point C ;

A l'est, une ligne droite tirée du point C au sommet du clocher de Murat, point D ;

Au nord, une ligne droite tirée du point D à la maison la plus au nord du village des Cheyrouses, commune de Laveissière, point E ;

Au nord-ouest, une ligne droite tirée du point E au point A de départ.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de vingt et un kilomètres carrés quarante et un hectares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition, et sur une échelle de dix millimètres par cent mètres, de la concession sollicitée.

Le préfet du département du Cantal,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Aurillac, à Murat, à Laveissière et à Bredon.

Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux du département et dans le *Journal officiel.*

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Aurillac, le 17 décembre 1883.

Le préfet du Cantal,
A. DÉRON.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Pour Favoriser le développement
du Commerce et de l'Industrie en France
FONDÉE EN 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS
Siège Social : 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

A. *R.-N.-D.-des-Victoires, 46.*	U. *Croix-Rouge, 1.*
B. *Boul. Malesherbes, 29.*	V. *Boul. Sébastopol, 119.*
C. *Rue de Turbigo, 33.*	W. *Rue de Flandre, 105.*
D. *Rue du Bac, 13.*	X. *Rue d'Aboukir, 9.*
E. *Rue Saint-Honoré, 221.*	Y. *Rue des Archives, 15 bis.*
F. *Rue du Temple, 41.*	Z. *Rue Vivienne, 27.*
G. *Boul. Saint-Germain, 96.*	AB. *Carrefour de Buci, 2.*
H. *Boulevard Voltaire, 21.*	AC. *Rue Lecourbe, 93.*
I. *Boul. Saint-Germain, 13.*	AD. *Avenue des Ternes, 59.*
J. *Rue du Pont-Neuf, 26.*	AE. *Avenue d'Orléans, 7.*
K. *Rue de Passy, 56.*	AF. *B. des Filles-du-Calv., 2.*
L. *Rue de Clichy, 72.*	AG. *Rue d'Allemagne, 196.*
M. *Boulevard Magenta, 57.*	AH. *Faub. Saint-Antoine, 43.*
N. *Faub. Saint-Honoré, 91.*	AI. *Rue Lafayette, 94.*
O. *Rue Saint-Antoine, 236.*	AJ. *Av. des Ch.-Elysées, 91.*
P. *Pl. de l'Opéra, 4 (English and American Office).*	AL. *Rue de Mirbel, 4 (5ᵉ arr.)*
R. *Rue Étienne Marcel, 30.*	AM. *Boul. Haussmann, 114.*
S. *Faub. Poissonnière, 11.*	AN. *Rue de Rivoli, 62.*
T. *Faub. Montmartre, 39.*	AO. *Rue Donizetti, 4 (16ᵉ arr.)*

BUREAUX DE BANLIEUE :
Boulogne, Neuilly, Saint-Denis, Vincennes.

Comptes de Chèques.
Ordres de Bourse.
Paiement de Coupons.
Encaissement d'Effets et Factures.
Envois de Fonds (*Province et Étranger*).
Avances sur Titres.
Billets de Crédit circulaires.
Assurances (*Vie, Incendie, Accidents.*)
Renseignements sur toutes les valeurs et tous les tirages.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
3ONE-GUELMA
ET PROLONGEMENTS
Le coupon n° 13 des obligations de la compa-
ie sera payé, à partir du 1er février prochain,
Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Ber-
re, à raison de :
fr. 275 par obligation nominative. } Impôts
fr. 925 par obligation au porteur. } déduits.

Spectacles du Mardi 15 Janvier.

éra (2,200 places). — Relâche.

éâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». mphytrion — Le Malade imaginaire. — Mai-e et valets, à propos en un acte, en vers, de I. Bertol-Graivil. — La Cérémonie.

éra-Comique (1,800 places.) — 8 h. »/». — ignon, opéra-comique en 3 actes, musique A. Thomas : Mouliérat, Barré, Vernouillet, ernard, Barnolt ; Mmes Nevada, Mézeray. — e Portrait.

éon (1,467 places). — 8 h. »/». — Tartufe. — Malade imaginaire. — Placet au roi, à-pro-s en 1 acte, en vers, de M. Fabier. — La Cé-monie.

riétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, once, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Ban-aine, May.

udeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Du-as : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes randès, Lesage, Gerfaut.

mnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le aitre de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Lan-rel, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, unte, Grivot.

âtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, rie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Van-erburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauf-nberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Sa-enay, Berthier, Guyon.

éâtre-Italien (1,800 places), place du Châte-t. — 8 h. 1/4. — I Puritani.

lais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon ollègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Cama-ade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et ille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; mes Réjane, Lavigne.

uveautés (1,000 places), boulevard des Ita-ns. — 8 h. »/». — Le Roi de carreau, opéra mique en 3 actes, de MM. Leterrier et Van-, musique de M. de Lajarte : Berthelier, asseur, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes aillant-Couturier.

naissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fan-luche, opéra comique en 3 actes, de MM. rani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; mes Granier, Silly.

uffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse veillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chi-t et Duru, musique de M. Audran : Maugé, iccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, élabert.

rte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray ; mes Sarah Bernhard, Guyon.

bigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, ame de M. Busnach, d'après le roman de Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; mes A. Duval, Kolb, Leriche.

ite (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. urgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain ; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,600 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (5,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,600 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

En raison des nombreuses demandes de location qui lui sont faites, l'administration de l'Opéra a l'honneur de rappeler à MM. les abonnés des loges du premier et du second rang que c'est aujourd'hui, mardi 15, qu'expire le délai accordé pour faire connaître s'ils conservent, pour l'un ou pour les quatre bals masqués, les loges dont ils sont titulaires.

Ce soir, la Comédie-Française et l'Odéon célèbrent le 262e anniversaire de Molière. Deux à-propos en vers seront représentés à ces deux théâtres à l'occasion de cette solennité. L'un, écrit par M. Bertol-Graivil pour la scène de la rue de Richelieu, est intitulé : Maître et Valets. L'autre : Placet au roi, est de M. Francis Fabier.

A l'Opéra-Comique, on signale l'engagement de Mlle Marie Adler, qui a été conclu après une audition particulière passée au Conservatoire devant M. Ambroise Thomas.

Hier, à la Renaissance, lecture aux artistes de Mademoiselle Gavroche.

Principaux interprètes : Mlle Granier, MM. Jolly, Germain et Noblet.

La situation actuelle du théâtre des Folies-Dramatiques va prendre terme.

Le samedi 2 février, le théâtre sera mis en vente, en la chambre des notaires.

La mise à prix est, assure-t-on, fixée à 150,000 francs.

Les concurrents devront déposer, au préalable, une provision de 10,000 fr.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 14 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		81 50
Huile de Colza disponible, dégelée		..
Huile de Colza disponible, en tonnes		83 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		91 50
Huile de Lin, en fûts		55 ..
Huile de Lin, en tonnes		57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. .. à	47 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	54 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... .. à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. .. à	46 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	61 25
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata		98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 ¾.. — 1 h., 101 11/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 50.. — Monnaie, 80 30
Crédit Autrich. .... 302 10 | Chem. de fer Autrich. 320 ..
Change sur Londres.... Demande, 121 10. — Offre, 121 45
Change sur Paris...... Demande, 48 125. — Offre, 48 15
Lots................ 137 .. | Napoléon.......... 9 605

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

	CHANGE	PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½%	Amsterdam	206 ¼..	à 206 ½..	205 ¾.. à 206 ⅛	et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ⅛..	à 122 ⅜..	122 ⅛.. à 122 ⅜	et 4..%
5..%	Vienne....	205 ¾..	à 206 ¼..	205 ¾.. à 206 ¼	et 4..%
5..%	Barcelone..	487	à 488....	488.... à 489..	et 4..%
5..%	Madrid....	486 ¾..	à 487....	487 .... à 488..	et 4..%
6..%	Lisbonne..	546 ¾..	à 547 ½..	547.... à 548..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ¾..	à 242 ½..	241 ¾.. à 242 ½	et 4..%
4..%	New-York..	....	à	.... à ...	m. 3%
.....	Stockholm.	137....	à 138....	137.... à 138..	et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres....	25 17.. à 25 22..	25 14½ à 25 19½ m. 6%
	d° Chèque	.. .... à	25 15 . à 25 20.. ...
3½%	Belgique. .	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or)..	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 6%
3..%	Suisse.	pair à 1/16 b.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%
BANQUE DE FRANCE, Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à . ..	0/00 prm
Argent » à 1000/1000, d° 218f 89..	148 à 153 ..	0/00 prm
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 90..	
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..	
Piastres mexicaines	4 50.. à 4 51..	
Souverains anglais	25 10.. à 25 15..	
Banknotes	25 12.. à 25 17..	
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à 25 90..	
Guillaume (20 marks)	24 65.. 24 75..	
Impériales (Russie)	20 00.. à 20 07½	
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 88..	

Enregistré à Paris, le *188 , folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 14 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours cotés précédemment Compt.	Cours cotés précédemment Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 81	3 %	76f 80 75 70 75 80 85 75 77½ 80 85 90 95 85 80 70	fin ct..	76 72½	76 80	76 65	76 80	76 95	76 80
			Pe fin c.		d2f				
			Pe fin c.		d1f	76 95	78 90 d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d2f				
			Pe fin p.		d25		d2f		
			en liq..						
oct. 83.	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	78f 77f 95 90	fin ct..	77 80	77 90	77 80	77 90	77 90	77 95
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
sept. 83	4 %	98	fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %	106 75 65	fin ct..					107 ..	110 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883	106f90 85 95 107f 106f85 87½ 85 90 95 90	fin ct..	106 87½	106 97½	106 82½	106 87½	107 ..	106 92½
			Pe fin c.		d2f				
			Pe fin c.		d1f	107 10	107 02½ d50		
			Pe fin c.	107 25	107 22½ d25				
			Pe fin p.		d1f				
			Pe fin p.		d2f	107 60	107 60 d50		
			Pe fin p.		d25		d2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% et 3	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018? ..	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr.,		en liq..						
	r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	502 50	fin ct..					500 ..	475 ..
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t. p.	499 50	fin ct..					500 ..	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	530	fin ct..					530 ..	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t. p.	245 247 50						244 75	
sept. 83	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	516 515 514 515	fin ct..					519 ..	330 ..
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t. p.	520 522 525 522 50 520	fin ct..					520 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	408 50 407 50	fin ct..					409 ..	
			en liq..						
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	387	fin ct..					387 ..	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 114 75 114 115..						115 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières....		en liq..					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	507	fin ct..					507 50	526 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	506 25 507 50 508 507 50	fin ct..					508 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar. pay. par Et., ex° d'imp.).	506 25 / 522 523 524	Pe fin c. / fin ct..					522 ..	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé	362 363 364 362 364	fin ct..					364 ..	383 75
			Pe fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
janv. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	430	au 31..					438 75	400 ..
			Pe au 15		d20		d10		
			Pe au 31		d5f		d10		
			en liq..						
juin 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		au 15..					372 50	720 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 31		d5f		d10		
			en liq..						
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		au 15..					262 50	625 ..
			Pe au 15		d10		d10		
			en liq..						
juill. 83	Banque de France (nominatives).	5190 5200	fin ct..	5180 ..				5160 ..	5190 ..
			Pe fin c.		d50		d20		
			Pe fin p.		d50		d50		
			en liq..						
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	505 506 25	au 15..	507 50				507 50	507 50
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d20		d10		
			en liq..						
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	855 860 856	au 15..	855 ..	857 50	855 .	855 ..	855 ..	850 ..
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d10		
			en liq..						
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		au 15..					440 ..	430 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 31		d5f		d10		
			en liq..						
juin 83.	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).	420	au 15..					422 50	550 .
			Pe au 15		d5f		d10		
			en liq..						
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	440	au 15..					440 ..	450 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 31		d5f		d10		
			en liq..						
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945 947 50 950 952 50..	au 15..					947 50	910 ..
			Pe au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	107 ..	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490 .	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	105 ..	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	101 50	101
d° 1868, 4½%, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½%, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	94 50	94
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p....	175 ..	172
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	135 ..	..3
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé...		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.).		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.)...		
Cies gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	.5	
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives)..		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p....		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives).......		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée......		
d° d° 5 mois..........		
Annuités d'Arles à Bone..........		
Annuités Canal des Ardennes.....		
Annuités Canal de la Somme.....		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons (Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Cortaine, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)..		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	680 ..	
Annuités des Trois Ponts.........		
Pont, Port et Gare de Grenelle....		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	375 ..	312
Midi d° a. de jouiss.	550 ..	
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	470 ..	
Ouest d° a. de jouiss.	400 ..	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7).	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500f, t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.).		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.).		
Bressuire (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr...		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé......		

Digitized by Google

Jouiss.	Lundi 14 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.					437 50	460 ..
			au 15..						
			Pr au 15				d10		
			Pr au 31		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	5f .f	en liq.					8 ..	50 ..
			au 15..						
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 31		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.					206 25	245 ..
			au 15..						
			Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15				d5		
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	492 50 495 500 497 50	en liq.					490 ..	490 ..
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31..					250 ..	128 ..
juill. 83	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1250 1245 1242 50 1260 1237 50 1245 1247 50 1250	en liq.					1250 ..	1252 50
			au ct..	1258 75			1245		
			Pr fin c.		d40	1265 ..	1260 .. d10		
			Pr fin c.	1260 ..	1255 .. d20		d20		
			Pr fin p.		d40		1285 .. d10		
			Pr fin p.	1272 50	1271 25 d20		d5		
	Crédit Foncier de France. Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	1075						1080 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	5.. 507 50 502 50						510	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	.. 50						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	552 75 5..						553	
nov. 83	10mes 3%, remb. 130 fr.	116 115 114						116 25	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	502 502 50 501 50						502 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	452 50 455						450 ..	397 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	100						100 .	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	497 500	au ct..					498 ..	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	345 346 347	au ct..					345 ..	358 75
sept. 83	commun. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440 439	au ct..					438 50	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	435	au ct..					434 50	458 75
sept. 83	communles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	438 438 75 439 75	au ct..					437 ..	
			en liq.						
juill. 83	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336	au ct..					336 ..	
			en liq.						
juill. 83	d° d° 140 fr. payés	339 339 25 50 75 340	au ct..					338 .	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	395	au ct..					395	
sept. 83	d° entièrement libérées	398 397 392	au ct..					398 ..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	333 50 331 334 50 75	au ct..					333 50	
juill. 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (Émises en représent. d'ann. dues par l'État)	134	en liq. / au ct..					138 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	506 505 504 506	au 15..					505 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	172 50 173 75	en liq.					172 50	165 ..
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 15..					585 ..	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.	665	en liq. / au 31..					505 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payé (ex-coup. 27)	557 50 5 5	en liq.					555 ..	557 50
			au 15..	558 75			557 50		
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	345 342 50 343 75	en liq.					345 ..	350 ..
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	648 75	en liq. / au 15..					648 75	700 ..
juil. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé		en liq.					162 50	230 ..
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	380	en liq.					390 ..	288 ..
			au 15..						
			Pr au 31		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	482 50 483 75 485	en liq.					485 ..	487 50
			au 15..	485 ..			486 25		
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale de Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.					440 ..	445 .
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)		en liq.					430 ..	440 ..
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19)	562 50 565	en liq.					565 ..	565 ..
			au 15..	562 50					
......	d° grosses coupures	560 562 50	Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9)		en liq.					285 ..	292 50
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	430	en liq.					425 ..	487 50
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq.					40 ..	225 ..
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d5		d10		
nov. 82	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	405 406 25 407 50 5	en liq.					405 ..	410 ..
			au 15..						
			Pr au 15		d20		d10		
juil. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25	en liq.					256 25	282 50
			au 15..						
			Pr au 15		d5		d10		
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 2)	435 431 25	en liq.					435 ..	442 50
			au 15..						
			Pr au 15				d10		
			Pr au 31		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 31..					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	310	en liq.					310 ..	311 25
			au 15..	310 ..					
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	110 ..	105 ..
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	492 50	490 ..
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	16 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	220 ..	
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510 ..	505 ..
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	340 .	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63)		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fr.-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	400	
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312 50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	290 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 32)	282 ..	280 ..
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130 ..	125 ..
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	25 ..	23 ..
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	70 ..	65 ..
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.-L.-M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1345 ..	1335 ..
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	480 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie lle), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13)	1115 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 5)	500 ..	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	858 75	855 ..
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)	257 50	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1105 ..	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	1025 .	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	225 ..	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 14 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Ancien cours coté précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Rente foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	435 436 425 420 418 75	en liq. / au 15					435 ..	437 50
			P au 15		d 5f		d 5f		
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	436 435	en liq. / au 15					435 ..	432 50
			P au 15		d 5f		d 10		
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590	en liq. / fin ct.					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	83 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555	en liq. / fin ct.					555 ..	560 ..
			P fin c.		d 5f		d 10		
mai 83	Est, act. 500 fr., tout payé	735 728 75	en liq. / fin ct. / P fin c.					730 ..	728 75
mai 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1247 50 1245	en liq. / fin ct.	1242 50	1245	1242 50	1248 75	1250 ..	1245 ..
			P fin c.		d 20		d 10		
			P fin p.		d 10		d 10		
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1126 25 1130 1132 50	en liq. / fin ct.	1132 50	1135	1131 25	1135	1132 50	1128 75
			P fin c.		d 20		d 10		
			P fin p.		d 20		d 10		
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1760 1755 1752 50	en liq. / fin ct.	1760	1760	1755	1757 50	1752 50	1752 50
			P fin c.		d 20		d 10		
			P fin c.		d 20		d 10		
			P fin c.		d 50				
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1281 50 1285 1280	en liq. / fin ct.	1280	1285	1277 50	1276 50	1277 50	1276 25
			P fin c.		d 20		1290 d 10		
			en liq.		1300 d 20		d 10		
avril 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	535	au 15				d 5f	535 .	665 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800 797 50 800	en liq. / fin ct.					798 75	802 50
			P fin c.		d 20		d 10		
mai 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19)	520	en liq. / au 15					520 ..	520 ..
			P au 15		d 10		d 10		
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16)	565	en liq. / au 15					565 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	390 395 390 391 25	en liq. / au 15					392 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	495	en liq. / au 15	495 ..	497 50	495 ..	493 ..	495 ..	495 ..
			P au 15		d 5f		d 10		
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					410 ..	400 ..
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 15					397 50	495 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1405 1410 1405 1400 … 1405 1402 50	en liq. / au 15	1402 50	1405	1397 50	1397 50	1405 ..	1401 25
			P au 15		d 10		d 5		
			P au 31		d 20		d 20		
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	498 75 500	en liq. / au 15					500 ..	500 ..
			P au 15		d 5f		d 10		
			P au 31		d 5f		d 10		
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695 697 50	au 15					695 ..	742 50
juill. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54)	1180 1175 1172 50	en liq. / au 15					1170 ..	1165 ..
			P au 15		d 20		d 20		
			P au 31		d 10		d 5		
83	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	620 615 620 625	en liq. / au 15					620 ..	652 50
			P au 15		d 5f		d 10		
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190 ..	910 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	440 445 450 452 50 455	en liq. / au 15					450 ..	440 ..
			P au 15		d 10		d 5f		
			P au 31		d 20		d 10		
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	500 497 50 500	en liq. / au 15	500 ..	501 25	500 ..	500 ..	500 ..	500 ..
			P au 15		d 20		d 10		
			P au 31		d 5f				
			P au 31		d 20		d 10		
juill. 83	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 49)	2025 2030 2032 50 2027 50 2025 2020 2030 2040 2037 50 2035 2025 2030	en liq. / au 15	2032 50	2040	2020	2022 50	2032 50	2020 ..
			P au 15		d 100		2040 d 20		
			P au 15		d 50		2050 d 10		
			P au 15		d 40		d 10		
			P au 31		d 100	2115	2100 d 20		
			P au 31	2080	2055 d 50		d 10		
			P au 31		d 40				
juill. 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 28)	1125 1130	en liq. / au 15	1125				1140 ..	1135 ..
			P au 15		d 20		d 10		
juill. 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 41)	695 696 700 697 50 700 … 702 50	en liq. / au 15	705			700	702 50	705 ..
			en liq.		d 20		d 10		
			P au 15		d 5f		d 10		
			P au 31		d 20		d 10		
juill. 83	d° Bons trent., 5%, r. 125f.	138	au 15					138 ..	140 ..
juill. 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1255 1250 1245 1250	en liq. / au 15	1255 ..	1258 75	1250 ..	1250 ..	1257 50	1250 ..
			P au 15		d 50		d 10		
			P au 31		d 20		d 20		
juill. 83	d° Jouissance (ex-coup. 2)	250	en liq. / au 15					247 50	250 ..
			P au 15		d 5f		d 10		
			P au 31		d 5f		d 10		
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	213 75 215	en liq. / au 15					213 75	200 ..
			P au 15		d 10		d 5f		
			P au 31		d 10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
juill. 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102 [illegible]	en liq. / au 15					101 [illegible]	99 ..
juill. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50 (Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 [illegible]	
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 [illegible]	65 [illegible]
	d° d° 10000 fl.		P au 15					65 [illegible]	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap. act. 500 fr., t.p.	235 ..	2[illegible]
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	535 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	960 .	
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	1160..	
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100..	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	840 ..	
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	310 ..	30[illegible]
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallonar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38.		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	200 ..	19[illegible]
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	535 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	493	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105 ..	10[illegible]
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	640 ..	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	58 75	
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	380	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	262 50	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)		
Soc. fonc.-agric. B.-Esp.ne, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	230 ..	227
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.		
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	157 .	154
Scad.-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	327 ..	325
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Lundi 14 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85f 50	au 15					85 80	83 25
......	d° 1000 fl. d°	85f 75 90 90 75 70	1er au 15		d50		d50	84 95	83 25
......	d° 10000 fl. d°	85 25 50	1er au 31		d5f		d10	83 85	
mai 83	Belgique, 4%	104 35	en liq. / au 15					104 35	106 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		en liq. / au 15					103 90	
mai 83	d° 3%, 1873		en liq. / au 15					82 30	83 85
avril 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daira Sanieh	330	en liq. / au 15					333 ..	300 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		1er au 15 / 1er au 31		d5f / d5f		d10 / d10		
mai 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr.	338 75 338 336 25 335	en liq. / au 15	335			337 50	337 50	336 25
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	337 50	1er au 15		d5f		d10		
......	Grosses coupures		1er au 31		d5f		d5f		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50 456 25	en liq. / au 15					457 50	451 25
......	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d10		
juin 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq. / au 15					440 .	417 50
......	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d10		
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	56f 25 50 60	en liq. / au 15	56 45			56 70	56 40	55 85
......	Grosses coupures	55f 25 50 60	1er au 15		d50		d25		
juill. 83	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)		en liq. / au 15					55 ⅝	
......	Grosses coupures		1er au 15						
juill. 83	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	490	en liq. / au 15					491 25	463 75
juill. 83	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	520	au 15					520 .	
juin 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)							118 .	
......	Petites coupures							118 .	
juill. 83	d° 4%	127						127 ⅞	
......	Petites coupures	127						127 ⅝	
août 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	415	au 15					415	442 50
			en liq.						
mai 83	d° 1881, 5%	357 50 340 335	au 15					337 50	367 50
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		1er au 15 / en liq.						
	Obl. 100 fl., t. p.	101	au 15					101 90	
......	d° 500 fl., t. p.	101 25	1er au 15		d1f		d50	101 50	98 ..
......	d° 1000 fl., t. p.	101 10	1er au 31		d25		d50	101 50	
......	d° 10000 fl., t. p.							103 30	
juill. 83	d° 4%, 81, or (nég., ch. 2f 50) :								
	Obl. 100 fl., t. p.	75f 75 50	en liq.					77	
......	d° 500 fl., t. p.	74f 25 50	au 15					74 25	78 90
......	d° 1000 fl., t. p.	74f 60 35						74 45	
......	d° 10000 fl., t. p.							76 ..	
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 15					96 ..	
			en liq.						
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15	91 15	91 15	91 05	91 10	91 15	91 10
......	coup. 500 fr.		1er au 15		d1f				
......	c. 100 à 500 fr. exclust.	91f 91 10 15 05	1er au 15		d25		d50		
......	coup. 50 fr.		1er au 31		d1f				
......	c. au-dessous de 50 fr.	91 91 10 92	1er au 31	91 60	91 50 d25	91 35	91 40 d50	91 25	
avril 83	d° 3%		au 15					54 30	47 50
avril 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	294	au 15					293 50	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15					11 ⅜	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15					11 ..	16 60
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25)		au 15					50 ⅜	
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 50 91	au 15					90 75	88 75
juill. 83	d° obligations d'État 6%, 1880, rembours. à 500 fr.	100 ⅞ 101 101 ⅛	en liq. / au 15					103	
mai 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t. p.		1er au 15						
	Oblig. de 50 liv. st.	84 ⅝	au 15					84 ⅝	
......	d° de 100 liv. st.							84 .	90 ..
......	d° de 500 liv. st.	84 ⅝ ⅝						84 ..	
......	d° de 1000 liv. st.	84 ⅝ ⅛						84 ..	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	88 88 ⅛	au 15					88	
......	d° de 100 liv. st.	87 87 3/16 87	1er au 15		d1f			87	89 ..
......	d° de 500 liv. st.	87 87 ⅛						87 ⅛	
......	d° de 1000 liv. st.	87						86 ⅝	
juin 83	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 15					84 ⅛	
......	d° de 100 liv. st.		1er au 15		d1f		d10	84 ⅛	92 ⅛
......	d° de 500 liv. st.							84 ⅛	
......	d° de 1000 liv. st.							84 ⅛	
avril 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t. p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	78 ⅛	au 15					78 ⅜	
......	d° de 100 liv. st.							78 .	80 ..
......	d° de 500 liv. st.	78 ⅛						78 .	
......	d° de 1000 liv. st.	76 ⅛ ⅛						76 ⅛	
juill. 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	91 10 15	au 15					91	93 25
......	d° de 2500 fr.	91 25	1er au 15		d1f		d50	91 10	88 25
......	d° de 12500 fr.		1er au 31		d1f		d50	91 10	
juill. 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. c. l. 4f. Obl. de 100 r.		en liq. / au 15					56 ..	61 40
......	d° de 1000 r.		1er au 15		d1f		d50	55 ..	
mai 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. c. l. 4f. Obl. de 100 r.		en liq. / au 15					58 ..	55 ⅛
......	d° de 1000 r.		1er au 15		d1f		d50	55 ⅜	
avril 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq. / au 15					235 ..	242 50
......	Grosses coupures		1er au 15						
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	377 50 375	en liq. / au 15					377 50	[illegible]
juill. 83	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	477 50 480 482 50 482 75	en liq. / au 15	485	410			48[illegible]	186 25
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74.		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 15						
......	coup. de 62 fr. 50.	8f 90 95	1er au 15		[illegible]		[illegible]	9 .	8 92½
......	coup. de 12 fr. 50.		1er au 31				[illegible]		
	Emprunt Ottoman :								
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.	58	au 15					49 50	138 ..
mars 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t. p.	62	au 15					62 .	[illegible]
......	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	29 75	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)	35 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	336 ..	334 ..
d° nouv., 307f 50 p. d°	320 .	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	569 .	567 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	355 ..	354 .
d° nouveau d°	352 .	351 50
Ardennes, 3%, r. 500f d°	356 .	353 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État)		
Dieppe, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	362 ..	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	105 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210.	1200.
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	364 .	360 ..
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	367 .	360 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	358 50	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	360	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	368 50	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	362 50	360
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 ..	356 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	359 .	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	358	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. [illegible] fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	356 50	355 ..
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360 .	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.)	345 .	342 ..
Normandie (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.	1260..	
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 .	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	356 50	355 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	160	155 ..
2e émiss., de 63,001 à 108,312	132 50	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	125 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Ouest, 3%, remb. 500 fr. (Intérêts gar. par l'État)	364 50	363 75
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr. (Intérêts gar. par l'État)	359 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr. (Intérêts gar. par l'État)		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr. (Intérêts gar. par l'État)		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr. (Intérêts gar. par l'État)		
Ouest, 6%, remb. 500 fr. (Intérêts gar. par l'État)		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr. (Intérêts gar. par l'État)	1135..	
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr. (Intérêts gar. par l'État)		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr. (Intérêts gar. par l'État)		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f. (Intérêts gar. par l'État)		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f. (Intérêts gar. par l'État)		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f. (Intérêts gar. par l'État)		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)		
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400f.	150 ..	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	330 ..	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t. p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	470	467 50
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	120 ..	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vendée, 3%, remb. 500 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	247 50	246 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. e. Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
d° 1882, 23[illegible]	[illegible]	
Cie centrale du Gaz, [illegible]	[illegible]	500
d° d° 5%, r. 500 fr.	[illegible]	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	155	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 14 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :		en liq.						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 15					50 75	300 ..
....	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50 f	au 15					48 ..	32 75
....	coup. de 5		Pr au 15		d5f		d1f		
....	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 f 43 50 43 75	au 15					43 ..	71 25
....	coup. de 5	43 f 43 50 43 75	Pr au 15		d5f		d10		
....	coup. de 25	43 f 43 50 43 75							
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
juill. 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)		en liq.						
		490 487 50 490	au 15	493 75			490	492 50	493 75
			Pr au 31		d10		d20		
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d50		d20		
			Pr au 15		d5f		d10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
		508 505	au 15	508 25				510 ..	505 ..
			Pr au 15						
janv. 83	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 300 fr. payés (ex-c. 10)		en liq.						
		495	au 15					500 ..	565 ..
			Pr au 15				d10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq.						
			au 15					[illegible] ..	455 ..
			Pr au 15						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)		en liq.						
		360 355 350 345	au 15	355				362 50	362 50
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 31		d20		d10		
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		au 15						
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 1)		en liq.					500 ..	500 ..
			au 15	520			d10		
			Pr au 15		d5f			522 50	522 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)		en liq.						
		676 667 50 670 671 25	au 15	668 75	670	666 25	666 25	667 50	671 25
			Pr au 15		d5f		d10		
....	Grosses coupures		Pr au 31		d5f		d10		
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		en liq.						
			au 15					700 ..	700 ..
....	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d5f		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq.						
		777 50	au 15	775				772 50	762 50
....	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq.						
		535 545	au 15	540				535 ..	540 ..
....	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq.				d10		
			au 15					[illegible] ..	415 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15	465			463 75	467 50	467 50
			Pr au 15						
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375 377	en liq.						
			au 15					376 25	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	390 385 388	au 15					399 50	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)		en liq.						
		195 197 50 200	au 15	190	195	190	191 25	192 50	195 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d20				
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)		en liq.	220	225 d5f	200	210 d10		
		492 50 495	au 15	495				492 50	475 ..
			Pr au 15		d10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6)		en liq.						
			au 15					503 75	505 ..
			Pr au 15						
juill. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.		en liq.						
		665 668 75 662 50 665	au 15	670	670	665	667 50	670 ..	670 ..
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 15		d5f				
....	d° Grosses coupures		Pr au 31		d20		d10		
			Pr au 31		d5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq.						
			au 15					225 ..	210 ..
			Pr au 15						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)		en liq.						
		315 316 25 315 316 25	au 15	316 25	316 25	315	316 25	316 25	316 25
....	d° Grosses coupures	316 25 315	Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d5f		d10		
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.						
			au 15					382 50	400 ..
			Pr au 15						
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)		en liq.						
		492 50 495	au 15	495			493 75	493 75	495 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 15		d20				
			Pr au 31		d5f		d10		
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)		en liq.						
		485 490	au 15	490				488 75	485 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé.	133 50	en liq.						
			au 15					133 50	145 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52)		en liq.						
		620 622 50 617 50 620	au 15					628 75	628 ..
	d° Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d5f		d10		
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)		en liq.						
		420 422 50	au 15	420			422 50	420	470 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d5f		d10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 15					445 ..	450 ..
			Pr au 15						
juill. 83	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 8.)		en liq.						
			au 15					475 ..	495 ..
			Pr au 15				d10		
			Pr au 31				d10		
juill. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 80000) (ex-coup. 6 int. 1.)		en liq.						
			au 15				d10	510 ..	500 ..
			Pr au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.	100 ..	
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Éloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	430	420 ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Lavoissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	503	502 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	415	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	462 ..	460 ..
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Établiss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	510 ..	
Établissements Maletra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	572 50	571 25
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500		
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 f.	29	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	432	430
d° remb. à 500 fr., 0 %, t. p.	250	249
d° 100 fr. p.	258 50	256 25
Suez, 5%, remb. 500 fr.	568	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	86	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt: Anglais 2 ¾ %, 1853 (négociation à change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 (fixe 25f 20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	492 50	490 ..
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	314	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ½	
d° 1000 fl. d°	66 ½	
d° 100 fl. d°	67 ½	
d° 1000 fl. d°	67 ½	
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %		
d° Brésil, 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½%, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de s. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2 ½ %, C. P.		
d° C. H.		
d° 3%, 44, C. H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878 (fe 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 50	8 ..
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	285 ..	284 50
d° Grosses coupures.		
d° Coupures de 5.		
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½, 76 (fe 25.20).		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l.st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	94 ½	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	91	
d° 1866, 5%	91 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	440	
d° 1877-78, 3%	260	257 50
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445	
d° 1880, 3%, t. p.	262 50	262
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f 50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	396	395
d° 1869, 4%, r. 500 fr.		
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f 10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	545	
Empr. Tunisien. R. coup. arr. (87f 50).		
d° d° (105 f.).		

Seizième année. — N° 15. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Mercredi 16 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande.—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements* (*de trois mois, six mois ou un an*) *doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs.* — *Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés.* — *Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

***MM.* les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.**

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 16 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant des secrétaires d'ambassade (page 249).
— convoquant les électeurs des cantons de Saujon (Charente-Inférieure), de Lézardrieux (Côtes-du-Nord), de Plancoët (Côtes-du-Nord) et de Mortagne (Orne), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 250).
— convoquant les électeurs des cantons de Chavanges (Aube), de Balleroy, de Cambremer et de Caumont (Calvados), et de Clermont-en-Argonne (Meuse), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 250).
— portant promotions dans le corps de santé de la marine (page 250).
— relatif à l'extension du rôle des écoles normales d'institutrices (page 250).
— autorisant la création d'un collège de jeunes filles à Vitry-le-François (Marne) (page 250).
— étendant le service des cartes postales, avec réponse payée, au Brésil et à Haïti (page 251).

Arrêté portant modification aux épreuves du brevet de capacité (page 251).
— fixant une nouvelle date pour le concours relatif à l'obtention des bourses nationales d'enseignement primaire supérieur (page 251).

Décision nommant un membre du conseil des travaux de la marine (page 251).

Documents du ministère de la guerre :
Décision portant mutations dans le corps du génie et dans le service des subsistances militaires (page 251).
— transformant en brigades à pied des brigades de gendarmerie à cheval (page 251).
— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 251).

PARTIE NON OFFICIELLE

Elections de conseillers généraux (page 251).

Télégramme adressé de Hué au ministre de la marine (page 252).

Avis et communications (page 252).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 15 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 252).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 15 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 253).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 254).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 254).

Informations. — Etablissement d'un nouveau cadastre en Hongrie (page 255).

Tribunal de commerce de la Seine — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 259).

Bourses et marchés (page 260).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 15 à 22).
Chambre. — Débats parlementaires (page 43 à 62).
— Documents (page 2057 à 2060).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 15 Janvier 1884.

Par décret ou arrêtés en date des 2 et 12 janvier 1884, ont été nommés :

Secrétaire d'ambassade de 1re classe, M. le vicomte de Semallé, secrétaire de 2e classe à Pékin.

Secrétaire d'ambassade de 1re classe, M. le baron de Constant de Rebecque d'Estournelles, secrétaire de 2e classe à Tunis.

Secrétaire de 2e classe à La Haye, M. le comte Renaud de Moustier, secrétaire de 2e classe à Saint-Pétersbourg.

Secrétaire de 2e classe à Saint-Pétersbourg, M. de Voize, secrétaire de 2e classe à La Haye.

Secrétaire de 3e classe à l'ambassade de France près S. M. le roi d'Italie, M. d'Assier, précédemment secrétaire de 3e classe au Caire.

Secrétaire de 3e classe à Madrid, M. Deloynes, attaché à la même ambassade.

Secrétaire de 3e classe au Monténégro, M. Bedout, attaché au ministère des affaires étrangères.

Secrétaire de 3e classe à Londres, M. le comte de Pourtalès, attaché au ministère des affaires étrangères.

Secrétaire de 3e classe à Rio-de-Janeiro, M. Rochefort, attaché au ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871;
Attendu le décès de M. Massion, membre du conseil général du département de la Charente-Inférieure, pour le canton de Saujon,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Saujon (Charente-Inférieure) sont convoqués pour le dimanche 3 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871;
Attendu l'annulation prononcée par arrêt du conseil d'Etat, en date du 9 novembre 1883, de l'élection de M. Le Berre, comme membre du conseil général du département des Côtes-du-Nord, pour le canton de Lézardrieux,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Lézardrieux (Côtes-du-Nord) sont convoqués pour le dimanche 3 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871;
Attendu le décès de M. Rioust de Largentaye, membre du conseil général du département des Côtes-du-Nord, pour le canton de Plancoët,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Plancoët (Côtes-du-Nord) sont convoqués pour le dimanche 3 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871;
Attendu le décès de M. Ragaine, membre du conseil général du département de l'Orne, pour le canton de Mortagne,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Mortagne (Orne) sont convoqués pour le dimanche 3 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décrets du Président de la République, en date du 15 janvier courant, et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 3 février prochain :

Les électeurs du canton de Chavanges (Aube), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Boulard, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Balleroy (Calvados), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Revillliasc, dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Cambremer (Calvados), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Lecourt, dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Caumont (Calvados), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Senot de la Londe, dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Clermont-en-Argonne (Meuse), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Collot, dont l'élection a été annulée.

Par décret du Président de la République, en date du 15 janvier 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le corps de santé de la marine :

Au grade de directeur.

M. Bérenger-Féraud (Laurent-Jean-Baptiste), médecin en chef.

Au grade de médecin en chef.

M. Fabre (Auguste-Victor), médecin principal.

Au grade de médecin principal.

2e tour (choix). M. Le Grand (Jean-François), médecin de 1re classe.

Le Président de la République française,

Vu les lois du 9 août 1879 et du 16 juin 1881;
Vu les articles 6 et 18 du décret du 29 juillet 1881, relatif à l'organisation des écoles normales primaires;
Vu l'article 2 de l'arrêté du 3 août 1881;
Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les écoles normales d'institutrices ont pour objet d'assurer le recrutement du personnel enseignant non-seulement pour les écoles primaires, mais encore pour les écoles maternelles et les classes enfantines.

Art. 2. — Des instructions ministérielles régleront les modifications à apporter à l'emploi du temps et aux programmes des écoles normales d'institutrices pour assurer l'application du présent décret.

Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 14 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

A. FALLIÈRES.

Par décret en date du 12 janvier, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la création

d'un collège de jeunes filles a été autorisé à Vitry-le-François (Marne), avec annexe d'un internat.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 19 décembre 1878, portant approbation de la convention de l'union postale universelle, signée à Paris le 1er juin 1878;

Vu les décrets des 27 mars 1879 et 7 septembre 1881, rendus en exécution de cette loi;

Sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes,

Décrète :

Art. 1er. — Des cartes postales, avec réponse payée, du prix de vingt centimes, pourront être expédiées, à partir du 1er février 1884, de France et d'Algérie, à destination du Brésil et d'Haïti.

Art. 2. — Les cartes postales avec réponse payée, à destination du Brésil et d'Haïti, et la partie *réponse* des cartes similaires provenant du même pays, pourront être soumises à la formalité de la recommandation moyennant payement d'un droit fixe de vingt-cinq centimes, auquel cas elles pourront, en outre, donner lieu à l'émission d'un avis de réception du prix de dix centimes.

Art. 3. — Le ministre des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 14 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des postes et des télégraphes,

AD. COCHERY.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 5 janvier 1881, concernant les examens pour les brevets de capacité;

Considérant que l'expérience a démontré l'insuffisance du temps accordé par l'article 18 de l'arrêté précité pour les épreuves écrites des langues vivantes;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

L'article 18 de l'arrêté du 5 janvier 1881 est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 18. — Tout candidat, qui en fait la demande au moment de son inscription, est admis à subir une épreuve spéciale sur les langues vivantes. L'examen comprend :

« 1° Une épreuve écrite, thème et version (durée, *trois heures*);

« 2° Une épreuve orale consistant à traduire couramment vingt lignes au moins d'un auteur étranger. »

Fait à Paris, le 14 janvier 1884.

A. FALLIÈRES.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu les décret et arrêté du 3 janvier 1882,

Arrête :

Art. 1er. — L'arrêté du 5 janvier dernier est rapporté.

Art. 2. — Le concours pour l'obtention des bourses nationales d'enseignement primaire supérieur sera ouvert le lundi 21 avril 1884.

L'inscription des candidats sera faite dans chaque département, aux bureaux de l'inspection académique, jusqu'au samedi 12 avril inclusivement.

Les aspirants et aspirantes auront à produire les pièces dont la justification est demandée par l'article 4 de l'arrêté du 3 janvier 1882 et seront prévenus en temps utile du lieu où ils auront à subir les épreuves.

Fait à Paris, le 15 janvier 1884.

A. FALLIÈRES.

Par décision présidentielle en date du 15 janvier 1884, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. l'ingénieur de 1re classe Maupeou d'Ableiges (Gilles-Louis) a été nommé aux fonctions de membre du conseil des travaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Génie. — Par décis. minist. du 15 janv. 1884, M. Deprez, adjoint de 1re cl. du génie à Poitiers, a été désigné pour être employé à Angers.

Service des subsistances militaires. — Par décis. minist. du 10 janv. 1884 :

M. Baudry, off. d'administ. de 2e cl., détaché à la commiss. de liquid. des comptes des exercices expirés, a été désigné pour être employé en sous-ordre à Paris-Vaugirard.

M. Gagneux, off. d'administ. de 2e cl., détaché à la commiss. de liquid. des comptes des exercices expirés, a été désigné pour être employé en sous-ordre à Fontainebleau.

Gendarmerie. — Sous la date du 30 déc. 1883, le ministre de la guerre a décidé que les brigades de gendar. à cheval de Versailles (3e et 4e), Saint-Cloud, Sèvres et Brunoy (Seine-et-Oise), seront transformées en brigades à pied.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décision du 13 janv. 1884, les s.-lieutenants de rés. dont les noms suivent sont passés dans l'armée territ., et ont été affectés aux rég. ci-après désignés, savoir :

1er régiment.

MM. Willem, s.-lieut. de rés. au 43e rég. d'inf. de ligne.
Warnier, s.-lieut. de rés. au 84e rég. d'inf. de ligne.
Laby, s.-lieut. de rés. au 127e rég. d'inf. de ligne.

6e régiment.

M. Lussier, s.-lieut. de rés. au 127e rég. d'inf. de ligne.

20e régiment.

MM. Thibaut, s.-lieut. de rés. au 112e rég. d'inf. de ligne.
Hue, s.-lieut. de rés. au 2e rég. de zouaves.

30e régiment.

M. Guillard, s.-lieut. de rés. au 77e rég. d'inf. de ligne.

37e régiment.

M. Devathaire de Guerchy, s.-lieut. de rés. au 129e rég. d'inf. de ligne.

41e régiment.

M. Bruno, s.-lieut. de rés. au 127e rég. d'inf. de ligne.

48e régiment.

M. Vincent, s.-lieut. de rés. au 37e rég. d'inf. de ligne.

57e régiment.

M. Girard, s.-lieut. de rés. au 56e rég. d'inf. de ligne.

58e régiment.

M. Rouget, s.-lieut. de rés. au 109e rég. d'inf. de ligne.

60e régiment.

MM. Bernard, s.-lieut. de rés. au 56e rég. d'inf. de ligne.
Lereuille, s.-lieut. de rés. au 5e bat. de chass. à pied.

111e régiment.

M. de Prandières, s.-lieut. de rés. au 99e rég. d'inf. de ligne.

119e régiment.

MM. Combes, s.-lieut. de rés. au 112e rég. d'inf. de ligne.
Pissin, s.-lieut. de rés. au 112e rég. d'inf. de ligne.
Bertrand, s.-lieut. de rés. au 112e rég. d'inf. de ligne.

145e régiment.

M. Aubert, s.-lieut. de rés. au 112e rég. d'inf. de ligne.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 15 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, à l'Elysée, le jeudi 17 janvier.

Ont été élus le 13 janvier courant :

M. Mariotti, membre du conseil général du département de la Corse, pour le canton de Borgo.

M. Serdajean, membre du conseil général du département de la Loire, pour le canton de Saint-Haon-le-Châtel.

M. Clesse, membre du conseil général du département de Meurthe-et-Moselle, pour le canton de Conflans.

M. Tricou télégraphie au ministre des affaires étrangères, en date de Hué, 5 janvier, et de Hong-Kong, 14 janvier :

J'ai été reçu aujourd'hui en audience solennelle par le jeune roi, entouré de son conseil de régence. Cette cérémonie, sans précédent jusqu'à ce jour, était rehaussée de tout l'éclat de la pompe orientale.

Après les salutations d'usage, le roi m'a fait gracieusement approcher et m'a chargé de transmettre au gouvernement de la République française l'hommage de son entier dévouement. Respectueuse du traité, Sa Majesté espère que nous pourrons en adoucir les rigueurs.

Je l'ai assurée de notre bienveillance et de nos sympathies.

Le nouveau roi a quinze ans. Il est neveu de Tu Duc et son troisième fils adoptif. Il a été couronné sous le nom de Kien-Phuc (ce qui veut dire : Exaltation de la félicité).

C'est le régent, ancien ministre des finances et auteur de la révolution, qui exerce actuellement le pouvoir. Il paraît disposé à suivre en tout nos conseils.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère du commerce

ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

Concours pour un emploi de professeur de français.

Un concours sera ouvert, à Paris, le mardi 5 février prochain, au Conservatoire national des arts et métiers, pour la nomination d'un professeur de français à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins, et de quarante au plus, et justifier ou du diplôme de bachelier ès-lettres ou du brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial (partie littéraire), ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Les candidats devront, en outre, justifier, soit de deux années au moins d'enseignement de la langue française dans une école normale, dans un lycée ou collège communal, soit de quatre années, au moins, de fonctions actives d'instituteur.

Les demandes d'admission devront être adressées au ministre avec pièces justificatives à l'appui, avant le 31 janvier 1884.

Le concours est divisé en deux séries d'épreuves : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les épreuves écrites comprendront :

1° Une dictée choisie dans un auteur français ;

2° Une rédaction sur un sujet d'histoire de France ;

3° Un tracé de géographie physique, politique ou économique, à dessiner sur une carte muette avec légende et commentaire explicatifs.

Les candidats auront un quart d'heure pour relire leur dictée.

La composition d'histoire sera faite en trois heures.

La composition de géographie durera deux heures ; des cartes muettes seront remises aux candidats.

Les épreuves orales comprendront une leçon et un examen.

La leçon portera sur une explication d'auteur avec commentaire littéraire et grammatical. Cet exercice sera pris dans les ouvrages suivants :

Corneille. — *Polyeucte, Cinna.*
Racine. — *Andromaque, Athalie.*
Boileau. — Epitre VII.
La Fontaine. — 3e livre des *Fables*.
Molière. — *Le Misanthrope, les Femmes savantes.*
La Bruyère. — *Des ouvrages d'esprit.*
Bossuet. — *Oraison funèbre du prince de Condé.*
Voltaire. — *Zaïre*, Chapitre 1er du *Siècle de Louis XIV.*
J.-J. Rousseau. — 1er livre d'*Emile ou de l'Education.*
Victor Hugo. — *Les pauvres gens.*
Lamartine. — *Jocelyn* : neuvième époque, 1re épisode.

La leçon durera une heure au plus.

Les interrogations porteront :

1° Sur l'histoire ;
2° Sur la géographie ;
3° Sur l'économie politique.

La durée de l'interrogation sur chacune de ces matières sera d'environ vingt minutes.

L'interrogation en géographie se fera au tableau.

L'examen portera sur les matières dont le programme suit :

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE

Grammaire française et syntaxe.

Notions élémentaires sur l'origine de la langue française.

Exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique.

Règles générales de la composition.

Notions d'histoire littéraire depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.

Ministère des postes et des télégraphes

AVIS AU PUBLIC

A partir du 1er février 1884, des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, pourront être adressées de France et d'Algérie à destination du Brésil et d'Haïti.

Ces cartes pourront être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du mardi 15 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Emile Gayot, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un secrétaire du Sénat.

Il est procédé, par la voie du sort, à la désignation des scrutateurs et scrutateurs suppléementaires chargés du dépouillement du scrutin.

Le scrutin, ouvert à trois heures trente-cinq minutes, est fermé à quatre heures cinq minutes.

Le Sénat adopte : 1° un projet de loi tendant à autoriser le département de la Savoie à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental ; 2° en 1re délibération, un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi de la ligne de Casteljaloux à Roquefort.

Le dépouillement du scrutin pour l'élection d'un secrétaire du Sénat, a donné les résultats suivants : Nombre des votants, 180 ; bulletins blancs ou nuls, 16 ; suffrages exprimés, 164 ; majorité absolue, 83.

Ont obtenu : MM. Léon Clément, 161 voix ; Guyot-Lavaline, 2 voix ; Lizot. 1 voix.

M. Léon Clément est proclamé secrétaire du Sénat pour l'année 1884.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

M. Jouin demande le renvoi de la discussion.

MM. Tolain, rapporteur, et Marcel Barthe sont entendus.

Le Sénat, consulté sur le renvoi de la discussion, décide que la discussion aura lieu immédiatement.

La discussion générale est ouverte.

M. de Gavardie renouvelle la proposition d'ajournement.

L'ajournement n'est pas prononcé.

MM. Testelin, le ministre du commerce, Marcel Barthe, le rapporteur, sont successivement entendus sur la question d'urgence.

La déclaration d'urgence est repoussée par 143 voix contre 114 sur 257 votants.

Le Sénat ajourne la première délibération sur la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive (régime des prisons, libération conditionnelle, patronage, réhabilitation).

Sur la fixation de l'ordre du jour, MM. Calmon, président de la commission des finances, Batbie et Tirard, ministre des finances, sont entendus.

La discussion du budget extraordinaire de l'exercice 1884 est mis à l'ordre du jour de vendredi.

Jeudi 17 janvier, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à cinq heures vingt-cinq minutes.

Ordre du jour du jeudi 17 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du jeudi 17 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Berthelot, jusques et y compris M. Caimon.

Tribunes. — Depuis M. Béral, jusques et y compris M. Edouard Charton.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Organisation des bureaux du 15 janvier 1884.

1er bureau. — Président, M. Carnot; secrétaire, M. Magnier.

2e bureau. — Président, M. Marcel Barthe; secrétaire, M. Brugerolle.

3e bureau. — Président, M. John Lemoinne; secrétaire, M. le baron Lafond de Saint-Mür.

4e bureau. — Président, M. Lenoël; secrétaire, M. Joseph Brunet.

5e bureau. — Président, M. l'amiral Jauréguiberry; secrétaire, M. Cuvinot.

6e bureau. — Président, M. Pelletan; secrétaire, M. A. Huguet.

7e bureau. — Président, M. Masson de Morfontaine; secrétaire, M. Béral.

8e bureau. — Président, M. Robin; secrétaire, M. Vigarosy.

9e bureau. — Président, M. Casimir Fournier; secrétaire, M. Emile Gayot.

1re COMMISSION des congés (formation du 15 janvier 1884).

1er bureau, M. Mazeau. — 2e bureau, M. le général marquis d'Andigné. — 3e bureau, M. le général de Ladmirault. — 4e bureau, M. le général Deffis. — 5e bureau, M. de Verninac. — 6e bureau, M. Roger-Marvaise. — 7e bureau, M. Piétri. — 8e bureau, M. Michel Renaud. — 9e bureau, M. Delsol.

1re COMMISSION des pétitions (formation du 15 janvier 1884).

1er bureau, M. Milhet-Fontarabie. — 2e bureau, M. Marquis. — 3e bureau, M. Gailly. — 4e bureau, M. Scheurer-Kestner. — 5e bureau, M. Dieudé-Defly. — 6e bureau, M. Teilhard. — 7e bureau, M. de Pressensé. — 8e bureau, M. Théry. — 9e bureau, M. Escarguel.

1re COMMISSION d'intérêt local (formation du 15 janvier 1884).

1er bureau, M. le duc de Broglie. — 2e bureau, M. Marquis. — 3e bureau, M. Vissaguet. — 4e bureau, M. Demiautte. — 5e bureau, M. le baron Le Guay. — 6e bureau, M. le baron Vast-Vimeux. — 7e bureau, M. Le Monnier. — 8e bureau, M. Dumon. — 9e bureau, M. le duc de Rivière.

1re COMMISSION d'initiative parlementaire (formation du 15 janvier 1884).

1er bureau : MM. Claude, Schœlcher.
2e bureau : MM. Henry Didier, Michaux.
3e bureau : MM. le comte de Lur-Saluces, Naquet.
4e bureau : MM. Clamageran, Parent.
5e bureau : MM. Gilbert-Boucher, Cordelet.
6e bureau : MM. Michal-Ladichère, Tolain.
7e bureau : MM. Ninard, Noblot.
8e bureau : MM. Jacques, Massiet du Biest.
9e bureau : MM. Dupouy, Ferrouillat.

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les incompatibilités parlementaires.

1er bureau, M. Eymard-Duvernay. — 2e bureau, M. de Reignié. — 3e bureau, M. Bardoux. — 4e bureau M. Jules Simon. — 5e bureau, M. Gilbert-Boucher. — 6e bureau, M. Tolain. — 7e bureau, M. Chalamet. — 8e bureau, M. Griffe. — 9e bureau, M. Bérenger.

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification au tarif général des douanes.

1er bureau, M. Claude. — 2e bureau, M. Dietz-Monnin. — 3e bureau, M. Edouard Millaud. — 4e bureau, M. Teisserenc de Bort. — 5e bureau, M. Gustave Denis. — 6e bureau, M. Oudet. — 7e bureau, M. Noblot. — 8e bureau, M. Gaston Bazille. — 9e bureau, M. Dauphinot.

Convocations du mercredi 16 janvier.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure et demie. — Local du 6e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à deux heures. — Local du 5e bureau.

Commission relative à la revision de la loi sur les aliénés, à deux heures. — Local du 3e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du mardi 15 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier est lu par M. Bizarelli, l'un des secrétaires, et, après une rectification de M. le président, et des observations de M. Haëntjens, est adopté.

M. Folliet dépose une proposition de résolution tendant à ce que la Chambre décide de tenir séance le vendredi, pour la discussion des interpellations et des projets de loi d'intérêt local

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

MM. Folliet, Jolibois et de Lacretelle sont entendus.

La première partie de la proposition, concernant les séances du vendredi, est adoptée.

La seconde partie, relative à la spécialisation de ces séances, n'est pas adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Antonin Proust sur les travaux faits par l'administration des travaux publics au Mont-Saint-Michel. MM. Antonin Proust, Raynal, ministre des travaux publics, Morel (Manche), sont entendus.

M. Antonin Proust dépose un ordre du jour motivé.

L'ordre du jour pur et simple est demandé par divers membres, appuyé par M. le comte de Douville-Maillefeu, et adopté, au scrutin, par 306 voix contre 171 sur 477 votants.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. MM. Andrieux, Ferdinand Dreyfus, rapporteur, Floquet, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus dans la discussion générale.

M. Papon dépose un rapport.

MM. Tony Révillon et Marcou sont entendus sur le règlement de l'ordre du jour.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 17 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 2512-2540. — M. Baltet, rapporteur.)

2. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. (Nos 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1466-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établisse-

ments de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

La séance du jeudi 17 janvier 1884 est la 6e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 8e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Charmes jusques et y compris M. Devès.

Tribunes. — Depuis M. Labuze, jusques et y compris M. Le Comte (Mayenne).

COMMISSION chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre un député.

1er bureau, M. Lacroix (Sigismond). — 2e bureau, M. Lelièvre. — 3e bureau, M. Lefèvre (Seine). — 4e bureau, M. Lagrange. — 5e bureau, M. Escande. — 6e bureau, M. Papinaud. — 7e bureau, M. Raspail. — 8e bureau, M. Gomot. — 9e bureau, M. Versigny. — 10e bureau, M. Poulevey. — 11e bureau, M. Le Cherbonnier.

Convocations du mercredi 16 janvier.

Commission du budget, à deux heures.

Sous-commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à une demande en autorisation de poursuites contre un député, à deux heures. — Commission n° 3.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

La chambre des députés de Hongrie a reçu communication de la délibération de la table des magnats au sujet des mariages mixtes. Dès que le document aura été imprimé, la chambre mettra la question à l'ordre du jour.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

D'après l'exposé du ministre des finances de Russie concernant le budget de 1884, qui fixe les recettes de l'empire à 792,264,073 roubles, et les dépenses à 800,997,412, le déficit, s'élevant à 9,733,339 roubles, sera couvert par un nouvel impôt du timbre, qui sera créé en Pologne, et par un impôt sur les entreprises industrielles et commerciales importantes.

On constate que les recettes de l'empire n'ont pas augmenté en 1883; d'après l'exposé du ministre, ce fait provient de la diminution des prix des céréales, causée par l'accroissement de la concurrence américaine.

Par suite de la stagnation du commerce des céréales, les propriétaires fonciers et les commerçants en grains ont manqué d'argent, et l'on a vu également diminuer la demande des articles manufacturés, dont il y avait déjà de grands stocks.

Le ministre pense que, pour améliorer la situation financière, il faut faire preuve de la plus grande économie, modifier le système des contributions de telle façon que les impôts soient en rapport avec les ressources des contribuables, protéger toutes les branches de l'industrie nationale qui ont besoin de protection, rendre le crédit plus direct et plus accessible à toutes les classes de la société et améliorer et consolider le système financier actuel (cours du change) sans nuire au commerce et à l'industrie et sans incommoder le marché financier.

(*Messager du Gouvernement.*)

ESPAGNE

Madrid, 14 janvier.

Chambre des députés. — M. Posada Herrera déclare que l'Espagne désire être amie avec toutes les puissances, mais qu'elle ne veut d'intimité avec aucune.

M. Castelar soutient que l'Espagne a un caractère essentiellement démocratique; il faut donc qu'elle s'organise démocratiquement. Si la monarchie repousse la démocratie et si les monarchistes sont imprudents, la république sera bientôt inévitable.

L'orateur explique ensuite la conduite des possibilistes; il rappelle leur programme bienveillant envers M. Sagasta, tout en conservant leurs idées républicaines. M. Castelar est partisan d'une armée disciplinée et des privilèges de l'Église catholique. On triomphe, dit-il, des colères par les moyens légaux et non par la violence.

Il parle en faveur de la constitution de 1869 et dit que les constitutionnels ont manqué à leurs promesses. Ils ont suivi les inspirations des centralistes et ces derniers, par leurs idées réactionnaires, ont donné naissance à la gauche dynastique.

M. Castelar en terminant annonce qu'il examinera demain la politique extérieure du cabinet Sagasta et le voyage du roi en Allemagne.

(*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 14 janvier.

M. Edmunds a été réélu président du sénat.

(*Agence Havas.*)

CHILI

La chambre chilienne a adopté le projet du traité de paix avec le Pérou. Voici les principales conditions de ce traité :

Le Pérou cède au Chili à perpétuité et sans conditions le département de Tarapaca jusqu'à la Quebrada de Camarones. Les territoires de Tacna et d'Arica resteront soumis pendant dix ans à l'autorité du Chili. Passé ce terme, le suffrage du peuple décidera si ces territoires doivent revenir au Pérou ou rester sous la dépendance des Chiliens. Dans tous les cas, le pays auquel ils seront définitivement annexés devra payer à l'autre une somme de dix millions de dollars à titre d'indemnité.

Le Chili s'engage à observer loyalement toutes les clauses du traité relatif au commerce de guano et de salpêtre et à remettre aux créanciers du Pérou 50 p. 100 du bénéfice net de l'exploitation de ces deux produits, jusqu'à ce que la dette du Pérou soit éteinte ou que les gisements soient épuisés. Cette clause n'est applicable qu'aux gisements actuellement en exploitation. Ceux qui seront découverts par la suite sur les territoires annexés appartiendront exclusivement au Chili. En dehors de ces déclarations, le Chili ne reconnaît aucune dette du Pérou.

Quant à l'île de Lobos, l'administration en restera confiée au Chili jusqu'à l'expiration du contrat relatif à la vente d'un million de tonnes de guano. L'île sera ensuite rendue au Pérou.

Enfin, le Chili s'engage à céder au Pérou, aussitôt après la ratification du traité de paix, le 50 p. 100 qui lui revient sur le produit net de la vente du guano provenant de l'île de Lobos.

(*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 11 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT, PRÉSIDENT

La correspondance contient la lettre suivante de M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome :

« Rome, le 5 janvier 1884.

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

« Les fouilles pratiquées au Forum, en face de l'église des S.S. Cosme et Damien, se poursuivent avec une grande activité, et il n'est pas de jour où l'on ne rencontre, dans l'atrium de la maison des Vestales, quelque statue entière ou fragmentée, quelque base à inscription honorifique. C'est une large cour carrée, ayant au milieu un bassin, et autour de laquelle était rangée une centaine de cippes inscrits, portant des images répétées de grandes vestales. Les chambres d'habitation entouraient cette cour. Dans une pièce du rez-de-chaussée, qui est adossée au pied du Palatin, on avait, pour combattre l'humidité, employé un moyen assez étrange. Le sol, creusé à 50 centimètres environ, avait été recouvert de grandes amphores coupées par le milieu, posant sur leur section, et sur les cols desquelles reposait le pavé, complètement isolé.

« Onze types déjà mis au jour nous ont donné les noms de plusieurs grandes prêtresses : *Flavia Publicia*, *Terentia Flaviola*, *Numisia Maximilla*, *Prætextata Crassi Filia*. On possède, à cette heure, près de vingt statues ou fragments, dont plusieurs sont d'un excellent style. Je mentionnerai entre autres un marbre dont j'enverrai la photographie dès qu'elle sera faite, et qui fut consacré à une vestale du quatrième siècle. Pour rendre l'image plus digne de la vierge qu'on voulait honorer, on avait choisi une statue antique, d'un type semblable à celui de la *Pudicitia* et dont on avait enlevé la tête, pour lui substituer celle de la prêtresse. Celle-là malheureusement nous

manque : il eût été intéressant de voir à quel degré s'accusait le raccord opéré en un temps où les arts étaient dans un si triste déclin. Des bijoux, suivant l'usage antique, ornaient plusieurs de ces simulacres ; l'un d'eux porte encore la marque circulaire des points où un collier avait été fixé. On pense involontairement devant cette parure du marbre au passage où Zozime raconte comment, à la fin du quatrième siècle, la femme de Stilicon enleva, malgré les imprécations d'une vieille vestale, le riche collier d'or d'une image de Cybèle.

« J'ai nommé plus haut *Flavia Publicia* : une statue trouvée auprès d'un cippe qui portait ce nom, et dont la tête n'a relativement que peu souffert, est regardée comme son image. L'un des cippes nombreux qui lui étaient consacrés dans l'atrium porte cette inscription :

FLAVIAE PVBLICIAE
VVMAX (*Virgini Vestali Maximæ*)
SANCTISSIMAE
AC RELIGIOSISSIMAE
M · AVRELIVS HERMES
OB EXIMIAM EIVS
ERGA SE BENEVOLENTIAM
PRAESTANTIAMQUE

« Au contraire, de trois autres marbres, dont M. Diehl a fait tenir, pendant mon absence de Rome, une copie à l'Académie, et qui avaient servi de bases à des pilastres dans une construction du moyen âge, cette inscription a été retrouvée avec d'autres, dans l'*atrium* même. Comme l'Académie l'a su par une première communication, le nom d'une vestale, à laquelle était dédiée une inscription de l'an 364, a été effacé au ciseau, comme on le voit pour ceux de certains empereurs :

OB · MERITVM · CASTITATIS
PVDICITIAE · ADQ · IN · SACRIS
RELIGIONIBVSQVE · MIRABILIS
..........V · V · MAX
PONTIFICES · V · V · C · C
PRO MAG · MACRINIO
SOSSIANO · V · C · P · M

« On s'est demandé d'où pouvait provenir cette marque connue et certaine d'une *damnatio memoriæ* (flétrissure infligée à la mémoire d'un personnage). Ce point demeurera sans doute un problème difficile à résoudre. Je dois toutefois faire part à l'Académie d'une explication ingénieuse proposée par M. Marucchi. La supposition d'un manque au vœu de chasteté ne semble guère admissible chez une *Vestalis Maxima* probablement assez âgée. On sait d'un autre côté que, vers le temps auquel appartient notre inscription, une conversion au christianisme s'était opérée dans les rangs des vestales :

Vittatus olim Pontifex
Adscitur per signum crucis,
Ædemque, Laurenti, tuam
Vestalis intrat Claudia.

(Prudent, *Peristeph.* Hymn. II.)

Peut-être, dit M. Marucchi, le marbre de l'*atrium Vestæ* portait-il le nom d'une vierge devenue chrétienne et répudiée dès lors par les siens.

« Raphaël écrivait dans une lettre célèbre à Léon X qu'après tant d'invasions barbares, c'était pitié de voir ceux mêmes qui devraient être les défenseurs de Rome dans ses tristes restes, s'acharner à les détruire. « On a fait, dit-il, de la chaux avec les statues, les débris d'ornements antiques ». Nous ne reconnaissons que trop souvent l'exactitude de ces paroles. Il y a quelque temps, à Ostie, un four à chaux a été exhumé, et, de sa charge encore non soumise à l'action du feu, on a retiré les fragments d'une statue de marbre, brisée sans doute à dessein, et qui a pu être reconstituée. Même fait à la maison des Vestales. Contre les murs du fond touchant au Palatin étaient un four construit au moyen âge et une salle remplie de la chaux qui en était sortie. Les images que l'on retrouve à cette heure avaient été destinées à alimenter le four. La plus grande partie, rangée avec soin comme nos piles de bois, formait un cube de plusieurs mètres. Elles étaient couchées sur le dos, se touchant les unes les autres, et leurs intervalles étaient remplis de débris de marbres apportés pour combler les vides. Lorsqu'une pièce se prêtait mal par sa forme à entrer dans le cube, on en brisait les parties saillantes. C'est ainsi que la base de la seule statue assise qui soit sortie de la fouille a perdu tous ses angles, qui, retrouvés dans le four même, ont pu être remis en place.

« Je m'empresserai de faire savoir à l'Académie les futurs résultats des fouilles qui seront poussées jusqu'à l'église de Sainte-Marie-Libératrice. »

L'Académie procède ensuite à l'élection des commissaires de divers concours.

Sont élus commissaires pour le prix du Budget, MM. Renan, Derenbourg, Oppert, Barbier de Meynard.

Commissaires pour le prix Bordin, MM. Ad. Régnier, Alf. Maury, Bréal, Sénart.

Commissaires pour le prix Delalande-Guérineau, MM. Delisle, Hauréau, Jourdain, Luce.

Commissaires du prix Lagrange, MM. Delisle, G. Paris, Luce, Meyer.

Commissaires du prix Stanislas-Julien, MM. Alf. Maury, Pavet de Courteille, d'Hervey de Saint-Denis, Schefer.

Commissaires du prix Lafons-Mélicocq, MM. Delisle, Deloche, Luce, Meyer.

Commissaires pour le prix Fould, MM. Ravaisson, de Vogüé, Heuzey, Alb. Dumont. Cette commission sera constituée par l'adjonction de deux autres commissaires désignés, l'un par l'Académie des sciences, l'autre par l'Académie des beaux-arts.

Commissaires pour le concours de numismatique du moyen âge : MM. de Vogüé, Deloche, Ch. Robert, Riant.

L'Académie, consultée par voie de scrutin, décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. Fr. Lenormant, décédé, et fixe l'exposition des titres des candidats à la séance du 25 janvier.

M. de Witte. J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de Mme Lenormant, le dernier ouvrage publié par son fils. C'est un *Manuel de Numismatique*, rédigé avec soin et talent, comme on était en droit de l'attendre de mon savant et bien regretté confrère et ami, François Lenormant. Cet ouvrage est divisé en deux parties : l'une, consacrée à la monnaie dans l'antiquité ; l'autre, à celle du moyen âge et des temps modernes. Le tout est enrichi de nombreuses vignettes. L'auteur dit, dans la préface, que c'est un résumé qui s'adresse, non aux spécialistes, mais au grand public.

M. Alfred Maury fait hommage, au nom de l'éditeur-commentateur, M. A. de Boislisle, du tome II de la *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants des provinces*. Le compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques a déjà signalé cette savante et utile publication, présentée à ses confrères par M. Vuitry, avec des éloges auxquels sa haute compétence donne un prix particulier.

FERDINAND DELAUNAY.

INFORMATIONS

Établissement d'un nouveau cadastre en Hongrie.

Le gouvernement hongrois, désireux d'asseoir sur des bases solides la situation financière du pays, a apporté tous ses soins à la réforme de l'assiette de l'impôt, en premier lieu de l'impôt foncier. Jusqu'ici, l'évaluation du revenu des terres n'était qu'approximative et, par suite, souvent injuste. Chaque année, des commissions d'évaluation estimaient arbitrairement la valeur des terres, sur le revenu desquelles on prélevait 29 p. 100 pour l'impôt. En 1875, le parlement résolut l'élaboration d'un nouveau cadastre, et les travaux commencés dès cette époque viennent enfin d'aboutir.

Après avoir levé avec soin les plans des parcelles, on a procédé à l'évaluation moyenne du revenu, en comparant le rendement des récoltes depuis trois à sept ans, suivant les cas, après quoi les terres ont été divisées en huit classes.

D'après les renseignements donnés par la *Gazette de Hongrie*, il faut évaluer le total des revenus annuels de la propriété foncière à 155,751,100 florins. En déduisant 4,388,213 florins, représentant l'exemption d'impôts accordée aux propriétaires qui font des travaux destinés à régulariser le cours des voies fluviales, il reste 151 503 877 florins pour établir l'assiette de l'impôt foncier.

La loi a fixé à 40 millions le maximum de la taxe ; ce prélèvement, qui représente 27 p. 100 du revenu, constitue une amélioration de l'état de choses antérieur, sous lequel l'État percevait 29 p. 100. L'impôt varie, suivant la qualité des terres, de 10 kreutzer (52 centimes) à 18 florins (45 fr.) l'hectare ; c'est à ce dernier taux que seront imposés les jardins maraîchers dans l'enceinte ou à la proximité des grandes villes et certains vignobles qui produisent les crus renommés de la Hongrie.

(*Revue générale d'administration.* — Ministère de l'intérieur.)

Dépêches adressées au ministère de la marine :

14 janvier 1884.

La *Ville de Metz* est arrivée le 12 à Suez, et en est partie le 14, au matin.

Le *Mytho* est arrivé au Tonkin le 30 décembre.

Le concours général de Nevers, organisé par la *Société départementale d'agriculture de la Nièvre*, qui aura lieu du 6 au 10 février prochain, aura une importance exceptionnelle.

On y comptera 300 animaux gras et 400 animaux reproducteurs, dont 300 taureaux nivernais-charolais. Le concours de Nevers est le seul qui présente un ensemble aussi remarquable de reproducteurs de même race.

Les machines agricoles et les produits (volailles vivantes, fromages, beurres, vins, etc.) tiendront à ce concours une place considérable.

Vendredi 4 et samedi 5 février, exposition générale de tout le concours.

Le programme sera envoyé *franco* aux personnes qui en feront la demande à M. G. Vallière, secrétaire de la société départementale d'agriculture de la Nièvre, à Nevers.

L'Institut polyglotte, 16, rue de la Grange-Batelière, annonce pour la deuxième quinzaine de janvier les conférences suivantes : en anglais, le 22, *Wit and humor of England* ; le 29, *The future of the united states*, par Ed.-F. Bacon. En allemand, le 19, *Les Glaciers* ; le 30, *Histoire fantastique du Rhin*, par M. Richter. En espagnol, le 16, *Quevedo* ; le 26, *Novelas de P. de Alarcon*, par M. Magnabal, agrégé de l'Université ; le 21, *Narciso Serra, su teatro*, par M. Ruiz-Pastor.

Le *Natal*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie, de Maurice et de la Réunion, est arrivé à Suez le 14 janvier, à midi.

L'*Anadyr*, des messageries maritimes, allant en Chine et au Japon, est arrivé à Suez le 14 janvier, à midi.

Le *Saghalien*, des messageries maritimes, allant dans l'Inde, en Chine et au Japon, est arrivé à Colombo le 15 janvier.

Le *Yang-Tsé*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé à Colombo le 13 janvier, avec 48 passagers, 3,395 colis soie et 7,911 divers.

Viennent de paraître à la librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain :

Comment j'ai retrouvé Livingstone, voyages, aventures et découvertes dans le centre de l'Afrique, de H.-M. Stanley. Ouvrage traduit de l'anglais par M^{me} H. Loreau. 1 vol. illustré de 78 gravures, et accompagné de 6 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

A travers le continent mystérieux, ou les sources du Nil, les grands lacs de l'Afrique équatoriale, le fleuve Livingstone jusqu'à l'Atlantique, par le même. Ouvrage traduit sous la direction de M^{me} H Loreau. 2 vol. illustrés de 150 gravures et accompagnés de 9 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Au cœur de l'Afrique (1868-1871). Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale, du docteur Schweinfurth. Ouvrage traduit de l'anglais par M^{me} H. Loreau. 2 vol. illustrés de 139 gravures sur bois et accompagnés de 2 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Escalades dans les Alpes, de Ed. Whymper. Ouvrage traduit de l'anglais par Ad. Joanne. 1 volume in-8° jésus, contenant 75 gravures et 6 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 15 fr.

Voyages et aventures dans l'Alaska (ancienne Amérique russe), du même. Ouvrage traduit de l'anglais par Emile Jonveaux. 1 vol. contenant 37 gravures et une carte. — Broché, 10 fr. Relié, 14.

Cameron (le commandant A.-L.) : *A travers l'Afrique*, voyage de Zanzibar à Benguela, traduit de l'anglais par M^{me} H. Loreau. 1 vol. in-8, contenant 139 gravures, 1 carte et 4 fac-simile. Broché, 10 fr. ; relié, 14 fr.

Gourdault (J.) *Voyage au pôle-nord des navires la Hansa et la Germania*, rédigé d'après les relations officielles. 1 vol. in-8, illustré de 80 gravures sur bois et accompagné de 3 cartes. Broché, 10 fr. ; relié, 14 fr.

Mycènes, recherches, fouilles et découvertes faites en 1876 à Mycènes et à Tyrinthe, de H. Schliemann. Ouvrage traduit de l'anglais par J. Girardin. 1 vol. in-8° jésus, illustré de 549 gravures sur bois, et contenant 8 cartes et plans. — Broché, 25 fr. Relié, 32 fr.

En vente à la même librairie :

Voyage d'exploration en Indo-Chine, par Garnier (Fr.), effectué par une commission française, présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée. 2 vol. in-4°, contenant 155 gravures sur bois, d'après les croquis de M. Delaporte, et un atlas in folio contenant 12 cartes et 10 plans. 2 eaux-fortes, 10 chromolithographies, 4 lithographies à 3 teintes et 31 lithographies à 2 teintes. Prix des 2 vol. brochés avec l'atlas cartonné, 200 fr.

La reliure des 2 volumes se paye en sus 20 fr.

Voyage de l'Atlantique au Pacifique à travers le Canada, les montagnes Rocheuses et la Colombie anglaise, de Milton et Cheadle. Ouvrage traduit de l'anglais par J. Belin de Launay. 1 volume in-8°, illustré de 22 gravures et accompagné de 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

A travers le continent mystérieux, ou les sources du Nil, les grands lacs de l'Afrique équatoriale, le fleuve Livingstone et l'océan Atlantique, de H.-M. Stanley. Voyage traduit sous la direction de M^{me} H. Loreau 2 volumes in 8°, illustrés de 150 gravures sur bois et de 9 cartes. — Brochés, 20 fr. Reliés, 28 fr.

Une année de voyage dans l'Arabie centrale (1862-1863), de Palgrave. Ouvrage traduit de l'anglais par Em. Jonveaux, accompagné du portrait de l'auteur, d'une carte et de 4 plans. 2 volumes in-8°. — Brochés, 10 fr. Reliés, 18 fr.

L'expédition du Tegetthoff. Voyage de découvertes au 80°-83° degrés de latitude nord, du lieutenant Payer, traduit de l'allemand par J. Gourdault. 1 volume in-8°, contenant 67 gravures et 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Un voyage à la mer polaire sur les navires l'« Alerte » et la « Découverte » (1875 à 1876), du capitaine Nares, traduit de l'anglais par Frédéric Bernard. 1 volume in-8°, illustré de 62 gravures sur bois et accompagné de 2 cartes. — Broché, 10 fr. Relié, 14 fr.

Livingstone (David) : *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe*. Ouvrage traduit de l'anglais par M^{me} H. Loreau. 1 volume in-8, illustré de 45 gravures et 2 cartes. Broché, 10 fr. ; relié, 14 fr.

— *Dernier journal* (1866 à 1873), traduit par M^{me} H. Loreau. 2 volumes in-8, illustrés de 60 gravures sur bois et accompagnés de 2 cartes. Brochés, 20 fr. ; reliés, 28 fr.

Les Chroniqueurs de l'histoire de France, depuis les origines jusqu'au seizième siècle. Texte abrégé, coordonné et traduit par M^{me} de Witt, née Guizot. 2° série, *les Chroniqueurs de Suger à Froissart*.

Un magnifique volume in-8° jésus, contenant 9 planches en chromolithographie, 50 grandes compositions tirées en noir et 267 gravures intercalées dans le texte. Broché, 32 fr. Relié richement, avec fers spéciaux, tranches dorées, 40 fr.

En vente : 1^{re} série, *les Chroniqueurs de Grégoire de Tours à Guillaume de Tyr*. 1 volume in-8° jésus contenant 11 planches en chromolithographie, 47 grandes compositions tirées en noir et 267 gravures intercalées dans le texte. Broché, 32 fr. Relié, 40 fr.

L'ouvrage complet comprendra 4 séries formant chacune un volume.

Il a été tiré, dans le format in-4° : 100 exemplaires sur papier vélin à la forme, 10 exemplaires sur papier de Chine et 25 exemplaires sur papier du Japon.

Tous ces exemplaires sont numérotés.

Prix de chaque exemplaire : sur papier vélin, 60 fr. ; sur papier de Chine, 80 fr. ; sur papier du Japon, 100 fr.

La librairie de la Bibliothèque nationale vient de mettre en vente le Philosophe marié et la Fausse Agnès, de Destouches, en un volume. Le volume broché, 25 c. ; rendu franco, 35 c. — Adresser les demandes affranchies à la librairie, rue de Valois, 2, à Paris. — Envoi franco du catalogue des 275 volumes parus.

On trouve à la même librairie, l'Ecole Mutuelle, cours d'éducation populaire en 23 volumes à 25 c. broché et 45 c. relié.

Chemin de fer du Nord.

Depuis le 1^{er} novembre dernier, et par suite de l'organisation d'un nouveau train rapide de

1re et 2e classe entre Paris et Bruxelles et retour, les relations entre les deux capitales sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 50 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir, et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir et 5 h. 16 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7. 30, 9 heures du matin, 1 h. 20 du soir et minuit, et les arrivées à Paris à midi 30, 4 h. 58, 6 h.45 du soir et 6 h. 10 du matin.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 14 janvier 1884.

La dépression signalée hier en Norvège a gagné le golfe de Livonie, où le baromètre a baissé de 11 millim. Une tempête de nord règne à Wisby, et de la neige tombe en Finlande. Les basses pressions du sud de l'Italie se sont éloignées vers le sud-est, mais un mouvement secondaire se forme dans le golfe de Gênes, et des mauvais temps de nord-ouest sont à craindre en Provence.

Le baromètre a encore monté sur les Iles Britanniques, la Bretagne, l'Algérie ; il atteint 779 millim. à Valentia, 776 à Madrid et 772 à Alger.

La température reste douce sur l'ouest de l'Europe; elle a baissé de 12° dans l'est et variait ce matin depuis — 20° (Morvan) jusqu'à + 10° (Malte).

En France, le temps va rester couvert et brumeux avec un peu de bruines par places.

Observatoire de Paris, 14 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30).	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	VENT direction et force de 0 à 9.	
1 m.	770.00	4 8	4 5	95	O.S O.	2
4	69.72	4.8	4.6	97	S S O.	0
7	69.45	4.9	4 7	97	O.S O.	0
10	70.35	5.2	5.2	100	N O.	1
1 s.	69.67	7.2	7.0	83	N.N.O.	2
4	70.03	6.8	4 8	71	N.O.	2
7	69.96	5.1	4.3	87	O.S.O.	1
10	70.23	5.8	4.9	88	S.O.	2

Heures.	ÉTAT DU CIEL.	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert.	0.1	10
4	Id.	0	10
7	Petite bruine de 6 à 7 h.	0	10
10	Forte bruine ; brouil. de 800 m.	0	10
1 s.	Cum. moyens N.-N -O.	0.2	10
4	Cum. gris, bas, N.-O., un peu N.	0	10
7	Nuages horizon.	0	2
10	Bruine peu à près, jusqu'à 1 h.	0	10

Min., 4°3.— Max., 7°7. — Moy. des 24 h., 5°7.

France.

Service maritime :

Dépression de Bodo a gagné golfe de Livonie, très fortes pressions persistent Europe occidentale.

Probable :

Manche. — Vent d'entre ouest et nord faible à modéré.

Bretagne. — Vent d'entre nord ouest et nord est.

Océan. — Idem

Méditerranée. — Hausse 5 millim. Brindisi. Dépression secondaire golfe de Gênes. Baromètre très élevé Algérie.

Provence. — Vent d'entre ouest et nord, mauvais temps.

Algérie. — Vent d'entre nord-ouest et nord-est modéré à faible.

Service agricole :

Très fortes pressions Europe occidentale et d'Algérie. Dépression secondaire se forme golfe de Gênes.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre nord-ouest et nord-est. Temps brumeux et bruine; température assez douce.

Nord. — Vent d'entre nord ouest et nord-est. Temps brumeux et bruine ; température assez douce.

Nord-est. — Vent d'entre ouest et nord. Temps brumeux et bruine; température assez douce.

Sud. — Vent d'entre ouest et nord. Ciel nuageux ; température assez douce.

Ministère des travaux publics.

CHEMIN DE FER D'AUXERRE A GIEN
(*partie comprise entre Toucy-Moulins et Auxerre*)

POSE ET BALLASTAGE DE LA VOIE

AVIS

L'adjudication annoncée dans le *Journal officiel* du 11 janvier, page 152, comme devant avoir lieu le 21 janvier courant, est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le Journal général d'affiches dit *Petites-affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 14 janvier.

Du sieur AMEILHAUD (Pierre), dit MOISE, marchand de vins traiteur, demeurant à Paris, rue d'Orsel, 11.

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Barboux, boulevard Sébastopol, 9, syndic provisoire. (N. 14850 du gr.)

Du sieur MESLAND (Ernest-Denis), épicier, demeurant à Paris, rue Galande, 19.

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Cousin, boulevard Saint-Michel, n. 76, syndic provisoire. (N. 14851 du gr.)

Du sieur LEBÈGUE (Camille), ancien marchand de vins et liqueurs, à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 64, demeurant actuellement quai de la Râpée, 44.

M. Francastel, juge-commissaire.

M. Beaujan, rue de Rivoli, n. 66, syndic provisoire. (N. 14852 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

AFFIRMATIONS

De la veuve PRÉVOT (Marie LECHEVALLIER, veuve de Charles PREVOT), loueuse de voitures, demeurant à Paris, cité Marcadet, 5, le 21 courant, à 10 heures. (N. 14598 du gr.)

De la demoiselle NOÉ (Marie-Esther-Octavie), fabricante de boutons en passementerie, demeurant à Paris, rue Saint-Maur, 161, le 21 courant, à 10 heures. (N. 14196 du gr.)

Du sieur CHAUMIER (Emile-Alfred), marchand de vins traiteur, demeurant à Saint-Maur-les-Fossés, quartier de la Pie, chemin de halage, le 21 courant, à 10 heures. (N. 14221 du gr.)

Du sieur CAYLA (Jean-Antoine), marchand de vins et liqueurs, tenant hôtel meublé, demeurant à Paris, rue de Lévis, 68, le 21 courant, à 10 heures. (N. 14510 du gr.)

Du sieur CHAUVIÈRE (Louis), marchand de confections pour hommes, demeurant à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 50, le 21 courant, à 2 heures. (N. 14656 du gr.)

Du sieur LASSAUX, chapelier, demeurant à Paris, rue du Bac, 68, le 21 courant, à 11 heures. (N. 14687 du gr.)

Du sieur HUNAULT (Louis), fabricant d'ébénisterie, demeurant à Paris, rue Castex, 11, le 21 courant, à 2 heures. (N. 14261 du gr.)

Du sieur A. RAME fils, fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Perdonnet, 22, le 21 courant, à 11 heures. (N. 14577 du gr.)

Du sieur RENAULT, entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue Balagny, 31, le 21 courant, à 11 heures. (N. 13876 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur LAMBLAT (Paul), ancien marchand de vins restaurateur à Paris, avenue d'Antin, 23, y demeurant, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 21 courant, à onze heures, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers (art. 570). (N. 13288 du gr.)

CONCORDATS

Du sieur GARAUDE (Sébastien), entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris, rue Condorcet, 14, le 21 courant, à 2 heures précises. (N. 12972 du gr.)

Du sieur MIDDLETON-TODD, commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue de Maubeuge, 49, faisant le commerce sous la raison MIDDLETON-TODD et Ce, le 21 courant, à 1 heure précise. (N. 13287 du gr.)

Du sieur PRADEL (Victor-Pierre), orthopédiste et fabricant de corsets, demeurant à Paris, rue de Richelieu, 30, le 21 courant, à 11 heures précises. (N. 14227 du gr.)

Du sieur BLANC (Dominique), marchand de vins liquoriste, demeurant à Paris, Faubourg-Saint-Antoine, 59, le 21 courant, à 10 heures précises. (N. 14273 du gr.)

Du sieur MOURET (Zéphir Emmanuel), épicier, demeurant à Paris, avenue du Maine, 66, le 21 courant, à 10 heures précises. (N. 14316 du gr.)

Du sieur PELLERIN jeune (Constantin), fabricant de galoches, demeurant à Saint-Mandé, rue de Paris, 194 et 196, le 21 courant, à 10 heures précises. (N. 14351 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE — DÉLIBÉRATIONS

Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés :

De la société en nom collectif Ed. BLOCQUEL et Cᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet la commission en marchandises, dont le siège était à *Paris*, rue Bertin-Poirée, 10, et composée de : 1° BLOCQUEL (Edmond-Charles), demeurant rue des Feuillantines, 5; 2° et RŒSER (Gustave-Pierre), demeurant à Senlis, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 21 courant, à une heure, pour reprendre la délibération ouverte, délibérer, conformément à l'article 531 du Code de commerce, sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur RŒSER, l'un des faillis. (N. 13901 du gr.)

De la société en nom collectif Ed. BLOCQUEL et Cᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet la commission en marchandises dont le siège était à *Paris*, rue Bertin-Poirée, 10, composée de : 1° BLOCQUEL (Edmond-Charles), demeurant à Paris, rue des Feuillantines, 5, 2° et RŒSER (Gustave-Pierre), demeurant à Senlis (Oise), sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 21 courant, à une heure, pour reprendre la délibération ouverte, conformément à l'article 531 du Code de commerce, sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur BLOCQUEL, l'un des faillis. (N. 13901 du gr.)

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite MAUGER, fabricant d'ameublement, demeurant à Paris, rue Bleue, 11, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 21 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lissoty, rue Saint-André-des-Arts, 33, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14073 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite BRUCKNER (Georges), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Frémicourt, 35, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 21 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lissoty, rue Saint-André-des-Arts, 33, et à se trouver à cette assemblée. (N. 12724 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur TINTINGER (Dominique), marchand de vins restaurateur, demeurant à Paris, boulevard de la Villette, 42, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 21 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bonneau, rue de Savoie, n° 6, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14373 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

De : 1° veuve TESTORE (Clémence JAUNEZ, veuve de Léonard Testore); 2° SCOTTINI (André), entrepreneurs de fumisterie, demeurant tous deux à Paris, rue du Temple, 55, associés de fait sous la raison : Veuve TESTORE et André SCOTTINI, le 21 courant, à 2 heures. (N. 12311 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la Cᵉ anonyme du CHEMIN DE FER DU TREPORT, dont le siège était à Paris, rue Louis-le-Grand, 25 ci-devant, et est actuellement boulevard de la Madeleine, 17, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez MM Beaujeu et Huard, syndics, rue de Rivoli, 66, pour toucher un dividende de 75 fr. p. 100, 2ᵉ répartition. (N. 9183 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 29 novembre 1883.

Du sieur REVEL, marchand de soieries et tapisseries pour ameublement, rue Villedo, 5. (N. 14259 du gr.)

Du sieur GAUDIN (Louis), crémier-glacier, rue Saint-Pétersbourg, n° 22. (N. 14480 du gr.)

Du sieur DAUVERGNE, horloger, demeurant à Paris, rue Vitruve, 12, ci-devant, puis à Montreuil, Grande-Rue, 39, et actuellement même commune, rue Alexis-Pesnon, 21. (N. 14341 du gr.)

Du sieur BELLIÈRE, marchand de vins et charbons, faubourg Saint-Martin, 244. (N. 14387 du gr.)

Du sieur COUSIN (Victor-Hippolyte), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue de Ponthieu, 37, ci-devant, et actuellement faubourg Saint-Honoré, 156. (N. 10884 du gr.)

Du sieur BOUVIER, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Custine, 16. (N. 14340 du gr.)

Du sieur ARTAUD (Joseph-Gustave), mercier, linger et bonnetier, avenue de la République, 16. (N. 14176 du gr.)

Du sieur BILLIART (Gustave-Louis-Charles), boucher, demeurant à Paris, rue Hermel, 14. (N. 14237 du gr.)

Du sieur CARRIÈRE (Jean-Antoine), marchand de vins logeur, demeurant à Paris, rue Clisson, 60. (N. 14409 du gr.)

Du sieur MEUNIER (Alexandre), représentant de commerce, demeurant à Paris, rue de Crimée, 176. (N. 14468 du gr.)

De la dame NÉGRINA, marchande d'épicerie, demeurant à Paris, rue Vincent-Compoint, 3. (N. 14429 du gr.)

Du sieur LEBLOND, horloger, rue des Filles-du-Calvaire, 21. (N. 14486 du gr.)

Du sieur REUTLINGER, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Cadet, 9. (N. 14491 du gr.)

Du sieur DESAUNOIS (Louis), marchand tailleur, demeurant à Paris, avenue Trudaine, 15, ci-devant, et actuellement rue Saussure, 16. (N. 14437 du gr.)

Du sieur NOKIN, confiseur, demeurant à Paris, rue du Caire, 21, ci-devant, et actuellement à Vincennes, avenue de la République, 89. (N. 14502 du gr.)

Du sieur CHARRIER, marchand de vins, demeurant à Paris, passage Raoul, 18 *bis* ci-devant, et actuellement, rue de Charenton, 110. (N. 14431 du gr.)

M. Bourgeois (Adolphe), né à Mézières (Ardennes), le 22 juin 1819, demeurant à Paris, rue du Colisée, 3, se pourvoit devant le garde des sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de *Puthaus*.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

PLACE DE MARSEILLE

ADJUDICATION

de

480.000 KILOG. DE PLOMB EN SAUMONS

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé le 23 janvier 1884, à deux heures et demie du soir, à l'hôtel de ville de Marseille, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 480,000 kilog. de plomb en saumons, comprenant un seul lot.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le commandant de l'artillerie à Marseille.

N° 9.

Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 24 janvier 1884 :
Cuisines de bord.

Adjudication à Brest, le 31 janvier 1884 :
Huile de colza épurée pour l'éclairage.
Etamines à pavillons.
Cuivre rouge en barres.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée à partir du 1ᵉʳ janvier 1884.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements à Cherbourg et à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

Etudes de **Mᵉ Pierre Dubost**, avoué à Paris, rue d'Alger, 12; de **Mᵉ Maucomble**, avoué à Paris, rue Laffitte, 11; de **Mᵉ Dusart**, avoué à Paris, rue de Rivoli, 150, et de **Mᵉ Pollet**, avoué à Paris, boulevard de Sébastopol, 7.

VENTE sur licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, le samedi 9 février 1884, à deux heures, en quatre lots,

QUARTIER de la PLAINE MONCEAU

1° **MAISON** à PARIS, rue Guyot, 19, rue Blaise, 2, et rue Transversale, 1.
Contenance, 315 mètres.
Les locaux loués rapportent brut 8,195 fr.
Mise à prix........ 265 000 fr.

2° **MAISON** à PARIS, rue Blaise, 4, et rue Transversale, 2.
Contenance, 322 mètres 12 centimètres.
Les locaux loués rapportent brut 6,720 fr.
Mise à prix........ 245.000 fr.

3° **MAISON** sise à PARIS, rue Transversale, 5.
Contenance, 271 mètres 95 centimètres.
Les locaux loués rapportent brut 6,736 fr.
Mise à prix........ 215.000 fr.

4° **MAISON** sise à PARIS, rue Blaise, n° 6.
Contenance, 271 mètres 95 centimètres.
Les locaux loués rapportent brut 3,390 fr.
Mise à prix........ 215.000 fr.
Total des mises à prix...... 940.000 fr.

S'ad. à Mᵉˢ Dubost, Maucomble, Dusart, Pollet, Benoist, Lamy, avoués, et à M. Moreau, avocat, liquidateur judiciaire, à Paris, r. d'Hauteville, 21.

ANNUITÉS LÉROUVILLE-SEDAN

Le 15ᵉ tirage au sort pour les titres d'annuités dues par l'Etat pour la subvention du chemin de fer de Lérouville et la ligne des Ardennes aura lieu le 25 janvier, à 1 heures, place de l'Opéra, 2

Spectacles du Mercredi 16 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Juive : Escalais, Boudouresque, Laurent; Mmes Dufrane, Hamann.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Mlle de Belle-Isle, pièce d'Alex. Dumas père : Delaunay, Febvre, Prudhon; Mmes Bartet, Bianca.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufiles, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, Mey.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'Âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Saveney, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. »/». — Première représentation l'Oiseau bleu, opéra comique de Lecocq.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Mangé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Taillade, Romain; Mmes Clément, Petit, Kean.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Dekernel, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h 1/2. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

On répète en ce moment, à la Comédie-Française, la Coupe enchantée, un acte de La Fontaine.

En voici la distribution :

Josselin, gouverneur de Lélie,	MM.	Barré.
Anselme, gentilhomme campagnard,		Garraud.
Lélie, son fils,		Samary.
Bertrand, fermier d'Anselme,		de Feraudy.
Thibaud, fermier de Tobie,		Truffier.
M. Griffon,		Joliet.
M. Tobie,		Villain.
Perrette, femme de Thibaud,	Mmes	Samary.
Lucinde, fille de Tobie,		Muller.

Mme Carvalho, qui va reprendre le rôle de la comtesse dans le Mariage de Figaro, ne donnera que quelques représentations, après lesquelles arrivera celle de sa retraite.

Dimanche prochain, à la matinée de la Porte-Saint-Martin, on donnera la première représentation du Bonheur conjugal, comédie en un acte, de M. Busnach, ainsi distribuée :

Gontran de Sergy	MM.	Angelo
Joseph		Colombey
Mme d'Aigrefeuille	Mmes	Antonine
Berthe d'Estrelles		Mercié

M. Taillade, l'artiste de la Porte-Saint-Martin, doit jouer, samedi prochain, au théâtre des Bouffes-du-Nord, le rôle de maître Séraphin dans le Crime de Faverne.

C'est le 31 janvier qu'aura lieu à Anvers la première de Pedro de Zalamea, poème de MM. Léonce Détroyat et Armand Silvestre, et musique de Benjamin Godard.

Voici le programme que M. Colonne annonce pour dimanche prochain avec le concours de Mme Schrœder :

Symphonie fantastique, de Berlioz. — 2e audition (redemandée) des Scènes alsaciennes, de Massenet, et du Septuor, de Beethoven; Mme Schrœder chantera l'air d'Elsa, de Lohengrin; scène et air Ah! Perfide, de Beethoven, et un fragment très remarquable de Rodelinda, opéra de Hændel, composé en 1725.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 15 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			92 ..
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			84 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			[illegible] ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			92 ..
Huile de Lin, en fûts			55 ..
Huile de Lin, en tonnes			57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	47 25	à	47 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	54 25	à	54 ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	46 ..	à	45 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	48 25	à	41 ..
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata			90 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 ¾.. — 4 h., 101 ¾ ..
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 55.. — Monnaie, 80 10
Crédit Autrich. .... 302 50 | Chem. de fer Autrich. 619 50
Change sur Londres.... Demande 121 15 — Offre 121 45
Change sur Paris...... Demande, 48 10 — Offre, 48 15
Lots.................... 137 50 | Napoléon............ 9 61

VALEURS EN NÉGOCIANT À TROIS MOIS.

	CHANGE	PAPIER LONG		PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ¾ .. à 206 ¾		206 ¾ .. à 206 ¾ et 4..%
4..%	Allemagne	122 ½ .. à 122 ¾		122 ½ .. à 122 ¾ et 4..%
4..%	Vienne	205 ¾ .. à 206 ¾		205 ¾ .. à 206 ¾ et 4..%
5..%	Barcelone	487 .. à 488		488 .. à 489 et 4..%
5..%	Madrid	486 ¼ .. à 487		487 .. à 488 et 4..%
6..%	Lisbonne	546 ¾ .. à 547 ¾		547 .. à 548 et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ¾ .. à 242 ¾		241 ¾ .. à 242 ¾ et 4..%
6..%	New-York	.... à		.... à .... m. 4..%
....	Stockholm	137.... à 138....		137.... à 138.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT À VUE.

3..%	Londres	25 17.. à 25 22	25 14½ à 25 19½ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 19 à 25 20.. ...
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...... 3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte 3..% — Avances 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr	à		0/00 prime
Argent à 1000/1000 d° 218 89	148	à 153	0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 30..	à	4 31..
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..
Banknotes	25 12..	à	25 17..
Aigles des États-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mardi 15 Janv. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 84	3 %	76f45 50 60 65 70 75	fin ct..	76 62½	76 75	76 60	76 60	76 70	76 67½
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	76 75	76 85 d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d 1f		d50		
			Pe fin p.		d 2f				
			Pe fin p.		d25		d 1f		
			en liq..						
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77f80 82½ 85 80 77½ 80 85 87½ 90 95	fin ct..	77 77½	77 90	77 77½	77 80	77 90	77 90
			Pe fin c.		d 1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d 1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
sept. 83	4 %	98	fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %	106 60 50	fin ct..					106 65	110 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883	106f80 75 80 85 90 80 85	fin ct..	106 80	106 95 ½	106 80	106 82 ½	106 90	10687½
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	106 95	107 10 d50		
			Pe fin c.	107 10	107 25 d25				
			Pe fin p.		d 1f				
			Pe fin p.		d 2f	107 65	107 60 d50		
			Pe fin p.		d25		d 2f		
août 83.	Promesses d'Inscrip. 4½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 30	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %.							3% b1 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	1012 50 Coup. de 10000 f.						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						10180 ..	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr.,		en liq..						
	r. 500 f., annuit. finis. 1888, t. p.	502 50	fin ct..					502 50	475 ..
janv. 84	d° annuit. finis. 1907, t. p.	500 ..	fin ct..					499 50	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	514 50 515	fin ct..					530 ..	490 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dép. Seine, ob. 4%, 57, r. 225f., t. p.	249 75						247 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	515 514 513 512	fin ct..					515 ..	330 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	521 75 524 522	fin ct..					520	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	407 408 408 75 409	fin ct..					407 50	
			en liq..						
juill. 83	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	387 75 387 50 387	fin ct..					387 ..	386 75
d°	d° quarts, remb. 100 f.	114 25						115 ..	
	d° séries sort. (unités)							400 ..	
	d° séries entières.		en liq..					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	507 508	fin ct..					507 ..	506 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	508	fin ct..					506 25	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p.		Pe fin c.						
	(par pay. par 5e, exe d'imp.)	520 521 25	fin ct..					524 ..	490 25
			en liq..						
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	362 364 365	fin ct..					364 ..	383 75
			Pe fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
août 73.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	430	au 15..					430 ..	450 ..
			Pe au 15		d20		d10		
			Pe au 31		d5f		d10		
			en liq..						
juin 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		au 15..					772 10	720 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 31		d5f		d10		
			en liq..						
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		au 15..					262 50	225 ..
			Pe au 15		d10		d10		
			en liq..						
juill. 83	Banque de France (nominatives).	5170	fin ct..	5180 ..				5200 ..	5180 ..
			Pe fin c.		d50		d20		
			Pe fin p.		d50		d50		
			en liq..						
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	505 506 25	au 15..	506 25				506 25	507 50
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d20		d10		
			en liq..						
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé. (ex-coup. 22)	835 840 845 847 50 845	au 15..	850 ..			840 ..	855 ..	855 ..
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 31		d10		d10		
			en liq..						
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives)	443 75	au 15..					440 ..	430 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 31		d5f		d10		
			en liq..						
juin 83.	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	425	au 15..					420 ..	550 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			en liq..						
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	440 437 50	au 15..					440 ..	450 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 31		d5f		d10		
			en liq..						
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	952 50 955 957 50	au 15..					962 50	910 ..
			Pe au 15		d10		d10		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %.		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	106	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	101 50	101 25
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	94 50	94 ..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1876, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.		
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	135	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé.		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.).		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.).		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives).		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives).		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée.		
d° d° 5e		
Annuités d'Arles à Bouc.		
Annuités Canal des Ardennes.		
Annuités Canal de la Somme.		
Annuités Navigation de l'Oise.		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	785	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11).		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	675	662 50
Annuités des Trois Ponts.		
Pont, Port et Gare de Grenelle.		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	319 75	315
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	370	
Ouest d° a. de jouiss.	400	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7).	27 50	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lasseux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé.		

Cours cancé	Mardi 15 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / fin 15 / 1re au 15 / 2e au 31		d5f			437 50	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin 15 / 1re au 15 / 2e au 31		d20 / d20			5 ..	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. / fin 15 / 2e au 31		d10			206 25	245 ..
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)		en liq. / fin 15 / 1re au 15 / 2e au 31		d5f / d10			497 50	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		fin 31					250 ..	235 ..
juill. 83	Crédit Foncier de France, actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1245 1240 1235	en liq. / au ct.	1243 75	1250 ..		1243 75	1250 ..	1245
			1re fin c.		d40	1243 75	1257 50 d10		
			2e fin c.	1252 50	1257 50 d20	1260	d20		
			1re fin p.		d40		1285 d10		
			2e fin p.	1265	1270 d20		d5		
	Crédit Foncier de France — Obligations :								
nov. 83	Sous. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	1075						1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	505 503 502 50						562 50	
d°	100me 4%, remb. 100 fr.	110 75 109 50						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	555 550						520	
nov. 83	100me 3%, remb. 120 fr.	116						114 ..	
d°	500 fr., 1883, 4%, r. 500 fr.	501 25 500 503						541 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	446 445						445 ..	397 50
mai 83	d° 5me 3%, remb. 100 fr.	102						108 ..	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	500 498 495	en ct.					560 ..	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t. p.	347 347	en ct.					347 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	440 439 50	en ct.					439	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	435 434 50 434	en ct.					435	458 75
sept. 83	commales 80, 3%, r. 500 f., t. p.	420 75	en ct. / en liq.					439 75	
juill. 83	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t. p.	336 335 75	en ct. / en liq.					336 ..	
juill. 83	d° d° 250 fr. payés.	338 337	en ct.					340 ..	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	395	en ct.					395 ..	
août 83	d° entièrement libérées	387 50	en ct.					3?2	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t. p.	335 334 75	en ct.					334 75	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.		en liq.						
	obl. remb. 150f (émises en représent.)	135	en ct.					134 ..	142 50
déc. 83	d° 3%, r. 500f (Cons. donnés par l'Etat)	505	fin 15					500 ..	457 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 83000.	172 50 175 172 50	en liq. / fin 15 / 1re au 15 / 2e au 31		d5f / d10			173 75	165 ..
nov. 83	Crédit industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	677 50	en liq. / fin 15					685 ..	737 50
sept. 83	Crédit industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. / fin 31					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	555 557 50 560	en liq. / fin 15	557 50	560	555 ..	555	555 ..	557 50
			1re au 15 / 2e au 31		d5f / d10				
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335 332 50 338 75	en liq. / fin 15	335 ..				343 75	350 ..
			1re au 15 / 2e au 31		d5f / d10				
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	647 50	en liq. / fin 15					548 75	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50	en liq. / fin 15 / 1re au 15		d5f			162 50	236 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	380	en liq. / fin 15 / 2e au 31		d10			380 ..	380 ..
oct. 83	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485 ..	en liq. / fin 15	485 ..			487 50	485 ..	486 25
			1re au 15 / 2e au 31		d5f / d5f				
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / fin 15 / 1re au 15		d5f			440 ..	445 ..
nov. 81	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	427 50 430 432 50	en liq. / fin 15 / 1re au 15		d5f			4?0 ..	440 ..
juill. 83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19)	562 50 563 75 562 50	en liq. / fin 15	560 ..				565 ..	562 50
	d° grosses coupures		1re au 15 / 2e au 31		d10 / d10				
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 9).	285	en liq. / fin 15 / 1re au 15		d5f			285 ..	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq. / fin 15 / 1re au 15		d5f			430 ..	487 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	39	en liq. / fin 15 / 1re au 15 / 2e au 31		d5f / d5f			40 ..	2?5 ..
nov. 83	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	405 407 50	en liq. / fin 15 / 1re au 15		d20			407 50	410 ..
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	260 255	en liq. / fin 15 / 1re au 15		d5f			256 25	287 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	437 50	en liq. / fin 15 / 1re au 15 / 2e au 31		d5f			431 25	442 50
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq. / fin 31					500 ..	558 ..
... 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 80000) (ex-coup. 14.)	310 315 312 50 310 ... 307 50	en liq. / fin 15	307 50	308 75	306 25	307 50	310 ..	310 ..
			1re au 15 / 2e au 31		d5 / d5f				

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t. p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t. p.	120 ..	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t. p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t. p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t. p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t. p., r. 600f.	492 50	
d° act. 500 fr., t. p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t. p. (ex-c. 8).	20 ..	18 ..
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t. p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t. p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t. p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t. p.	215 ..	
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t. p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t. p.	20 ..	18 ..
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
d° act. 500 fr., t. p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t. p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t. p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t. p.	560	
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t. p.	340	
Banque Algérie, a. 500f, t. p. (ex-c. 63)		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t. p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t. p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t. p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'industr., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t. p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cisse du. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333f 35 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t. p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	331 25	330
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 32).	280 ..	270
Mottessier neveu et Cie, a. 500 f., t. p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t. p.	130 ..	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t. p.	24 ..	21
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t. p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	67 50	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t. p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.-L.-M., a. 500f, t. p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t. p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t. p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t. p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t. p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t. p.	1340 ..	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	475	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t. p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t. p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t. p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Ciale), a. 500 f., t. p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t. p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
[illegible] (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	430 ..	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t. p. (ex-c. 13).	1145 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 5).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t. p.	857 50	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t. p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t. p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t. p.		
Gaz Marseille, etc., a. 600f (ex-c. 16).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1115 ..	1110
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t. p. (ex-c. 18)	1025 ..	
d° 2e série, act. 500 fr., t. p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anzin-St-Nazaire (mines), 500 f., t. p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t. p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t. p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t. p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t. p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t. p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t. p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t. p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t. p.	232 50	225 ..
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t. p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t. p.		

Digitized by Google

Jouissance	Mardi 15 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 422 50	en liq. au 15 P. au 15		 d 5		 d 5	418 75	427 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	432 50 431 25 430	en liq. au 15 P. au 15		 d 5		 d 10	435 ..	432 50
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	585	en liq. fin ct.					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. fin ct.					7 ..	33 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880).	556	en liq. fin ct. P. fin c.		 d 5		 d 10	555 ..	563 ..
mai 83.	Est, act. 500 fr., tout payé.	735 730	en liq. fin ct. P. fin c.					738 75	728 75
mai 83.	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1247 50 1245 1240 1245	en liq. fin ct. P. fin c. P. fin p.	 1241 25	 1245 d 20 d 10	 1241 25	 1242 50 d 10 d 10	1245 ..	1243 75
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1132 50 1130 1127 50 1126 25	en liq. fin ct. P. fin c. P. fin p.	 1130	 1132 50 d 20 d 20	 1130	 1130 d 10 d 10	1132 50	1135 ..
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1755 1769 1755 1760	en liq. fin ct. P. fin c. P. fin c. P. fin c.	 1756	 d 20 d 20 d 50		 d 10 d 10	1752 50	1757 50
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1284	en liq. fin ct. P. fin c.	 1277 50	 d 20		 1280 d 10	1280 ..	1277 50
juill. 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie).		en liq. au 15		d 20		d 10 d 5	535 ..	465 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	795 797 50	en liq. fin ct. P. fin c.		 d 20		 d 10	800 ..	802 50
mai 83.	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19).	530	en liq. au 15 P. au 15		 d 10		 d 10	520 ..	530 ..
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 16).	560	en liq. au 15					565 ..	575 ..
déc. 82.	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.).		en liq. au 15					391 25	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés.	490	en liq. au 15 P. au 15	 495	 496 25 d 5	 495	 495 d 10	495 ..	495 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2).		en liq. au 15					410 ..	400 ..
mai 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. au 15					397 50	405 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1400 1395 1400	en liq. au 15 P. au 15 P. au 31	 1397 50	 d 10 d 20		 d 5 d 20	1402 50	1397 50
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	498 75 497 50	en liq. au 15 P. au 15 P. au 31	 497 50	 d 5 d 5		 d 10 d 10	500 ..	500 ..
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695 700	au 15					695 ..	742 50
juill. 83	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54)	1165	en liq. au 15 P. au 15 P. au 31		 d 20 d 10		 d 20 d 50	1172 50	1165 ..
77	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	620 625	en liq. au 15 P. au 15		 d 5		 d 10	625 ..	632 50
... 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190 ..	210 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	450	en liq. au 15 P. au 15 P. au 31		 d 10 d 20		 d 5 d 10	455 ..	440 ..
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	498 75 510	en liq. au 15 P. au 15 P. au 21 P. au 31	 497 50	 d 20 d 5 d 20		 d 10 d 10	500 ..	500 ..
... 83.	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	2000 2010 2005 2007 50 2010 2012 50 2015 2020 2022 50 2023 75 2020 2015 2010 2002 2002 50 2007 50 2002 50 2001 2005 2002 50	en liq. au 15 P. au 15 P. au 15 P. au 15 P. au 31 P. au 31 P. au 31	 2001 25 2030 2070	 2025 2020 d 100 2060 d 50 d 40 d 100 2100 d 50 d 40	 1995 2160 2135	 1995 2105 2150 2106	2030 ..	2022 50
... 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 28).	1130 1135 1140 1135 1130	en liq. au 15 P. au 15	 1130	 d 20		 d 10	1130 ..	1135 ..
... 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	700 697 50 695	en liq. au 15 P. au 15 P. au 31	 695	d 20 d 5 d 20		d 10 690 d 10 d 10	702 50	700 ..
... 83	d° Bons trent., 8%, r. 129.	130 50	au 15					138 ..	140 ..
... 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvr des 15% attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1240 1235 1245 1250 1240 1235	en liq. au 15 P. au 15 P. au 31	 1237 50	 1247 50 d 50 d 20	 1230	 1230 d 10 d 20	1250 ..	1250 ..
... 83	d° Jouissance (ex-coup. 3).	245	en liq. au 15 P. au 15 P. au 31		 d 5 d 5		 d 10 d 10	250 ..	250 ..
... 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	213 75	en liq. au 15 P. au 15 P. au 31		 d 10 d 10		 d 5	215 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
... 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ¼	en liq. au 15					102 ⅝	99 .
... 83.	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)	66	en liq.					66 ¼	
	d° d° 1000 fl.	66	au 15					66 ⅝	65 ½
	d° d° 10000 fl.		P. au 15					65 ⅝	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	290 ..	285 ..
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Spinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	535 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	900 .	
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	840 ..	
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	310 ..	307 50
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Viganne (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 36.		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	197 50	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490 ..	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105 ..	100 ..
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	640 ..	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	53 75	50 ..
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 8).		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	370	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	472 50	
Ardoisières Ganterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance.		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 24).	985 ..	980 ..
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	350 ..	
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	227 50	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arzi (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographe Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	600 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés.		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	280	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.	130	
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	157	154 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	330 ..	325
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mardi 15 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Derniers cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :								
avril 83	Obl. 100 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85 f	en liq.					85 10	83 25
	d° 1000 fl. d°	84 f 50 40 50	au 15. / Pr au 15		450		d50	84 70	83 25
	d° 10000 fl. d°		Pr au 31		d5'		d10	85 50	
mai 83.	Belgique, 4%	104 50	en liq. / au 15.					104 25	106 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		en liq. / au 15.					103 90	
mai 83.	d° 3%, 1873		en liq. / au 15.						
avril 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh (Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		en liq. / au 15. / Pr au 15 / Pr au 31		d5' / d5'		d10 / d10	82 30 / 330	83 35 / 306
mai 83.	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr. (Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	333 333 50 335	en liq. / au 15.	335			333 75	337 50	337 50
	Grosses coupures		Pr au 15 / Pr au 31		d5' / d5'		d10 / d5'		
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 453 75 452 50 455	en liq. / au 15.						
	Grosses coupures	450 455 50 453 75	Pr au 15		d5'		d10	456 25	451 25
juin 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé	437 50 440	en liq. / au 15.						
	Grosses coupures		Pr au 15		d5'		d10	440	437 50
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	56f 30 35 40 50	en liq. / au 15.						
	Grosses coupures	56f 30 35 40 50	Pr au 15		450		d25	56 60	56 70
juill. 83	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	55 55 ¼	en liq.						
	Grosses coupures	55 56 ¼	au 15.						
juill. 83	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490	Pr au 15 / en liq.					65 ½	
juill. 83	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.		au 15.					490	463 75
juin 83.	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)		au 15.					520	
	Petites coupures							118	
juill. 83	d° 4%	127 ½						118	
	Petites coupures	127 ½						127	
juill. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	407 50 410 412 50						127	
juill. 83	d° 1881, 5%	335 335 25	au 15. / en liq.					415	442 50
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		au 15. / Pr au 15					335	307 50
	Obl. 100 fl., t.p.	101	en liq.						
	d° 500 fl., t.p.	101	au 15.					101	
	d° 1000 fl., t.p.		Pr au 15		d1'		450	101 25	99
	d° 10000 fl., t.p.		Pr au 31		d25		450	101 10	
juill. 83	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50) :							100 30	
	Obl. 100 fl., t.p.	76 f							
	d° 500 fl., t.p.	74f 50 60	en liq.					75 50	
	d° 1000 fl., t.p.	74 f 50 74 40	au 15.					74 50	76 90
	d° 10000 fl., t.p.							74 35	
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)							76	
			au 15.						
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.					96	
	coup. 500 fr.		au 15.	91 05	91 17 ½	91	91	91 05	91 10
	c. 100 à 500 fr. exclusiv.	91f 91 15 91	Pr au 15		d1'				
	coup. 50 fr.		Pr au 15		91 45 d25	91 35	91 30 450		
	c. au-dessous de 50 fr.	91	Pr au 31		d1'				
avril 83	d° 3%		Pr au 31		d25		91 60 450	92	
avril 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	293	au 15.					54 30	47 50
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15.					291	
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15.					14 ½	15 37½
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 15.					11	16 60
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	90 50 91	au 15.					90 ½	
juill. 83	d° obligations d'État 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		au 15. / en liq.					91	88 75
mai 83.	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		au 15. / Pr au 15					101 ½	
	Oblig. de 50 liv. st.	84 ½	au 15.						
	d° de 100 liv. st.	84 ¼ ½						84 ½	
	d° de 500 liv. st.							84	90
	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.							84 ½	
	Oblig. de 50 liv. st.		en liq.						
	d° de 100 liv. st.	87 87 ½ 87	au 15. / Pr au 15					88 ½	
	d° de 500 liv. st.	87			d1'			87	82
	d° de 1000 liv. st.	87						87 ½	
juin 83.	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.							87	
	Oblig. de 50 liv. st.		en liq.						
	d° de 100 liv. st.		au 15.					84 ½	
	d° de 500 liv. st.		Pr au 15		d5		d10	84 ½	97 ½
	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
avril 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t.p.							84 ½	
	Oblig. de 50 liv. st.	78 ½ 78	en liq.						
	d° de 100 liv. st.	78 ½ ½ ½	au 15.					78 ½	
	d° de 500 liv. st.							78	80
	d° de 1000 liv. st.							76 ½	
juill. 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.							76 ½	
	Oblig. de 500 fr.	91 50	en liq.						
	d° de 2500 fr.	91 10 25	au 15.					91 15	88 25
	d° de 12500 fr.		Pr au 15		d1'		450	91 25	88 25
juill. 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		Pr au 31		d1'		450	91 10	
	d° de 1000 r.		en liq. / au 15.						
mai 83.	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		Pr au 15		d1'		450	56	61 40
	d° de 1000 r.		en liq. / au 15.					55	
avril 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		Pr au 15		d1'		d50	58	55 ½
	Grosses coupures		en liq. / au 15.					55 ½	
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé		Pr au 15					235	242 50
juill. 83	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	375 377 50	en liq. / au 15.					375	4..
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,	487 483 75 483 25	en liq. / au 15.		410			483 75	485
	coup. de 125 fr.		en liq. / au 15.						
	coup. de 62 fr. 50.	8f 90 85 80 90	Pr au 15		d25		450	8 95	8 92½
	coup. de 12 fr. 50.		Pr au 31		d25		450		
	Emprunt Ottoman :								
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50 49 48 50 48 47 50	au 15.					50	130
mars 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	61 60 50	au 15.					62	70
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Charentes, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)		
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)	35	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Epernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	315	312 50
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	566	565
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	354	352
d° nouveau d°	352	351 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	356
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Vieux, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	85	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361	360
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	362	358
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	358	356
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	364	360
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	780	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	368	365
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	361 75	361
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357	354 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	358	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	360	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Méudon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 50	354
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	359 75	359 50
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	345	342 50
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358	
Orsay, 55, 4%, a. 500f (gar. par Orl.).	410	
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	165	160
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	155	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	126 25	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	200	195
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355	354 75
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.		
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1160	
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.	1160	
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	330	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155	150
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	326 50	325 25
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	470	465
d° 5%, remb 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	173 75	170
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	246	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	510	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	510	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	518	
d° 1882, 235 f. payés (nomin.)	543 50	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	303	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	285	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mardi 15 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Termes
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 5%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15					56 75	360 ..
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 5%, remb. 500 fr., t.p.	481 49f	au 15 / Pes au 15		45f		417	50 ..	52 75
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	1873, 3%, remb. 500 fr., t.p.	43 50 431	au 15 / Pes au 15		45f		410	43 75	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
avril 83	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4)	487 50	au 15	490 ..	491 25	490 ..	490 ..	490 ..	490 ..
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		au 15	507 50				505 ..	516 25
	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 10)		au 15					495 ..	505 ..
juill. 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		au 15					460 ..	455
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	348 75 350 355	au 15	355 ..	360 ..	353 75	355 ..	345 ..	355 ..
juill. 83	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 10)		au 15						
juill. 83	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 1)	520	au 15					500 ..	500 ..
								522 50	520 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	665 663 75 666 25 667 50	au 15	663 75	665		663 75	671 25	666 25
			Pes au 15		677 50		675		
	Grosses coupures	660 663 75 665							
juill. 83	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 23)		au 15					700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	785	au 15					777 50	775 ..
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	535 540	au 15	538 75			540 .	545 ..	540 ..
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		au 15					420 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		au 15	465 ..			463 75	467 50	463 75
juill. 83	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375	au 15					377 .	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	385	au 15					380 ..	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. r. Act. de cap. amortie. (ex-coup. 11.)	193 191 25 188 75 187 50	au 15	190 ..			187 50	200 .	191 25
		188 75 187 50	Pes au 15		215 ..	200 ..	201 25		
juill. 83	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 7)	495 496 25	au 15					495 ..	495 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 6)		au 15					509 75	645 ..
déc. 83	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	665 670 665	au 15	657 50			663 75	665 .	667 50
	d° Grosses coupures								
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		au 15					225 ..	210 ..
	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315 312 50 315	au 15	313 75	316 25	313 75	315	316 25	316 25
	d° Grosses coupures	313 75 312 50							
juill. 83	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		au 15					382 50	460 ..
juill. 83	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	495	au 15	493 75	495 ..	493 75	493 75	495 ..	493 75
juill. 83	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)		au 15	490 ..				490 .	490 .
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	133 75 134	au 15					133 50	135 ..
juill. 83	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52)	620	au 15					620 ..	620 ..
	d° Grosses coupures								
juill. 83	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 47)	421 25 422 50 425 426 25	au 15	422 50			425	422 50	422 50
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		au 15					445 .	450 ..
juill. 83	Gaz Madrilène d'éclair. et de chauff. par le gaz, act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 6)	475	au 15					475 ..	495 ..
	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (ex-coup. d'int. 2)		au 15					510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	430	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	449 75	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	490	
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f		
Messageries marit., 64, 5%, r. 500f	515	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504	502
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	415	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	461	460
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	500	
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	572 50	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	87 50	
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 511	29	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 f.	411	410
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	249	249 50
d° remb. à 500 fr., 3%, t.p.	259	258 50
d° 100 fr. p.	559	555
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé	86	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f 20c)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch.)		
d° 6%, 71 (fixe 25f 20)		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	314 50	316
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	66 ⅛	
d° 1000 fl. d°	66 ⅛	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°		
d° 4%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
d° Brésil, 5%, 75 (n.c.f. 25.20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouvt du Cap, 4½%, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%	107	
Espagne, Ext., 2%, 76, B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 58)		
d° Hollandais, 2½%, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 (fixe 2.10)		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8	
d° Hongrois, ob. 300 fr. (unifiée)	285	284
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4½%, 76 (fixe 25.20)		
d° 4½%, 78 d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50		
d° d° coup. 12f 50		
Turc 5%, Récép. prov. Coup. 101 st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863 d°		
d° 1865 d°		
d° 1869 d°		
d° 1873 d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5%	95	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f		
d° 1866, 5%	91 ⅛	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	440	
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445	
d° 1880, 3%, t.p.	262 50	
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½% (nég. ch. f. 25f 50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	396 25	395
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	397	395
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	356 50
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f 10)		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien, 5%, conv. arr. (375f)		
d° d° (105f)		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 16. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Jeudi 17 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE DU 17 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant approbation de la convention signée à La Haye, le 6 mai 1882, pour régler la police de la pêche dans la mer du Nord, en dehors des eaux territoriales (page 265).
— tendant à la répression des infractions à la convention internationale du 6 mai 1882 sur la police de la pêche dans la mer du Nord, en dehors des eaux territoriales (page 265).

Décret portant fixation de l'indemnité allouée au substitut ou juge suppléant délégué pour remplir les fonctions du ministère public (page 266).
— portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de l'intérieur (page 267).
— nommant un inspecteur général de 2e classe au corps des ponts et chaussées (page 267).

Arrêté portant nominations de percepteurs (page 267).
— nommant des membres du conseil supérieur d'enseignement institué près l'école nationale et spéciale des beaux-arts (page 267).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 267).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant promotions dans le corps de santé militaire (page 267).
— portant nomination dans le corps de santé de l'armée territoriale (page 268).
— portant nomination dans le personnel administratif de l'armée territoriale (page 268).
Décisions portant mutations dans le service d'état-major et l'arme de la cavalerie (page 268).
— portant mutation dans le personnel administratif de l'armée territoriale (page 268).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé par le gouverneur de la Cochinchine au ministre de la marine et des colonies (page 268).

Avis et communications (page 268).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 268).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 269).

Nouvelles et correspondance étrangères (page 269).

Académies et corps savants. — Société nationale d'acclimatation. — *Ernest Menault* (page 270).

Informations (page 272).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 273).

Bourses et marchés (page 276).

CHAMBRES

Sénat. — Documents parlementaires (page 1141 à 1156).

Chambre. — Documents parlementaires (page 2061 à 2076).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 16 Janvier 1884.

LOI portant approbation de la convention signée à La Haye, le 6 mai 1882, pour régler la police de la pêche dans la mer du Nord, en dehors des eaux territoriales.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention conclue à La Haye, le 6 mai 1882, pour régler la police de la pêche dans la mer du Nord, en dehors des eaux territoriales.

Une copie authentique de cette convention est annexée à la présente loi (1).

(1) Le texte de cette convention sera promulgué officiellement après l'échange des ratifications des puissances contractantes.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 15 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,
ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

LOI tendant à la répression des infractions à la convention internationale du 6 mai 1882 sur la police de la pêche dans la mer du Nord, en dehors des eaux territoriales.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Les infractions à la convention internationale du 6 mai 1882, ayant pour objet de régler la police de la pêche dans la mer du Nord, en dehors des eaux territoriales, qui seront commises par tout individu faisant partie de l'équipage d'un bateau de pêche français, seront jugées par le tribunal correctionnel, soit de l'arrondissement où sera situé le port d'attache auquel appartiendra le bateau du délinquant, soit de l'arrondissement du premier port de France dans lequel sera conduit le bateau.

Art. 2. — Les poursuites auront lieu à la diligence du ministère public, sans préjudice du droit de la partie civile.

Elles pourront être aussi intentées à la diligence des officiers du commissariat chargés de l'inscription maritime. Ces officiers, en cas de poursuites par eux faites, auront le droit d'exposer l'affaire devant le tribunal et d'être entendus à l'appui de leurs conclusions.

Art. 3. — Les poursuites seront intentées dans les trois mois qui suivront le jour où la contravention aura été constatée.

A défaut de poursuites intentées dans ce délai, l'action publique et les actions privées relatives aux contestations entre pêcheurs seront prescrites.

Art. 4. — Les procès-verbaux dressés, soit par les commandants des bâtiments croiseurs français, soit par les commandants des bâti-

ments croiseurs des nations qui ont signé la convention internationale du 6 mai 1882, ou qui y adhéreront, ne seront point soumis à l'affirmation et feront foi jusqu'à inscription de faux.

A défaut de procès-verbaux ou en cas d'insuffisance de ces actes, les infractions pourront être prouvées par témoins.

Art. 5. — Les citations, actes de procédure et jugements sont dispensés du timbre et enregistrés gratis.

Les citations et significations seront faites et remises, sans frais, soit par les soins des agents diplomatiques ou consulaires, soit des commissaires de l'inscription maritime ou de leurs subordonnés.

Les jugements seront signifiés par simple extrait contenant le nom des parties et le dispositif du jugement.

Cette signification fera courir les délais d'opposition, d'appel et de pourvoi en cassation.

Art. 6. — En cas de recours en cassation, l'amende à consigner est réduite à moitié du taux fixé par l'article 419 du code d'instruction criminelle.

Art. 7. — Les percepteurs des contributions directes sont chargés du recouvrement des condamnations pécuniaires prononcées pour contravention à la présente loi.

Art. 8. — Sera puni d'une amende de 25 à 125 fr. ou d'un emprisonnement de trois à vingt jours :

1° Quiconque aura fabriqué, détenu hors de son domicile, mis en vente, embarqué ou fait embarquer des instruments ou engins servant exclusivement à couper ou à détruire les filets ;

2° Quiconque aurait fait usage de ces mêmes instruments ou engins.

Art. 9. — La peine sera double lorsque l'embarquement ou l'usage des instruments ou engins prohibés auront eu lieu pendant la nuit.

Art. 10. — La recherche des instruments ou engins prohibés pourra être faite à domicile, chez les marchands et fabricants, ainsi qu'à bord des bateaux de pêche.

Art. 11. — Les instruments ou engins prohibés seront saisis ; le jugement en ordonnera la destruction.

Art. 12. — Sera puni d'un emprisonnement de deux à dix jours et d'une amende de 5 à 100 francs :

1° Quiconque aura résisté aux prescriptions des commandants des bâtiments croiseurs chargés de la police de la pêche ou de ceux qui agissent d'après leurs ordres ;

La pénalité sera la même, qu'il s'agisse d'un croiseur français, d'un bâtiment de guerre ou d'un navire commandé par un capitaine commissionné appartenant à l'une des nations qui auront signé la convention du 6 mai 1882 ou qui y adhéreront ;

2° Tout patron de bateau de pêche qui ne sera pas porteur d'une pièce officielle, dressée par les autorités compétentes, lui permettant de justifier de la nationalité de son bateau ;

3° Quiconque aura dissimulé, par un moyen quelconque, la nationalité du bateau.

Art. 13. — Seront punis d'une amende de 2 à 50 francs ou d'un emprisonnement d'un à cinq jours ceux qui contreviendront aux mesures d'ordre et de précaution prescrites par la convention internationale du 6 mai 1882, et notamment en ce qui concerne :

Les lettres initiales et numéros des bateaux de pêche ;

Le nom de chaque bateau, l'indication de son port d'attache ;

Le placement et la dimension des lettres et des numéros sur les bateaux et les voiles ;

L'interdiction de mettre à l'extérieur des bateaux d'autres lettres ou numéros que ceux adoptés par les autorités compétentes ;

La défense d'effacer ou de cacher les noms, lettres et numéros ;

Les marques à porter sur les principaux engins de pêche ;

La défense de mouiller dans les parages où se pratique la pêche dérivante ;

Le placement des pêcheurs arrivant sur les lieux de pêche ;

Le jet des filets par les bateaux pontés et les bateaux non pontés ;

La défense de mouiller des filets dans les parages où se pratique la pêche dérivante ;

L'interdiction aux pêcheurs d'amarrer leurs bateaux sur des bouées ou des engins de pêche qui ne leur appartiennent pas ;

Les dommages causés par les pêcheurs au chalut, à défaut par eux d'avoir pris des mesures propres à les empêcher lorsqu'ils se trouvent en vue de pêcheurs aux filets dérivants ou à la ligne de fond ;

Les filets qui se mêlent ;

Les lignes mêlées ;

La défense aux pêcheurs de couper, de crocher ou de soulever des filets, cordes et engins qui ne leur appartiennent pas.

Art. 14. — Le jugement devra indiquer, conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1867, la durée pendant laquelle la contrainte par corps pourra être exercée pour le recouvrement des condamnations.

Art. 15. — En cas de conviction de plusieurs infractions à la présente loi, la peine la plus forte sera seule prononcée.

Les peines encourues pour des faits postérieurs à la déclaration du procès-verbal de contravention pourront être cumulées, s'il y a lieu, sans préjudice des peines de la récidive.

Art. 16. — En cas de récidive, le contrevenant sera condamné au maximum de la peine de l'amende ou de l'emprisonnement ; ce maximum pourra être élevé jusqu'au double.

Il y a récidive lorsque, dans les deux ans précédents, il a été rendu contre le contrevenant un jugement pour contravention aux prescriptions de la convention du 6 mai 1882.

Art. 17. — Toutes les fois que des pêcheurs se seront livrés en mer à des voies de fait contre d'autres pêcheurs ou leur auront occasionné avec intention des dommages ou des pertes, le tribunal pourra condamner les délinquants à un emprisonnement dont la durée n'excédera pas vingt jours, ou à une amende dont le montant ne dépassera pas 125 francs. S'il y a eu, en même temps, contravention aux prescriptions de la convention du 6 mai 1882, l'emprisonnement ou l'amende porté ci-dessus pourra être infligé en sus de la peine à laquelle aura donné lieu ladite contravention.

Art. 18. — Le tribunal correctionnel saisi de la connaissance du délit connaîtra en même temps de toute demande en dommages-intérêts à laquelle le délit pourra donner lieu.

Art. 19. — Toutes les actions civiles en dommages-intérêts, pour contraventions à la convention du 6 mai 1882, qui ne seraient pas poursuivies en vertu de l'article 2 de la présente loi, ou pour faits relatifs à la pêche, entre pêcheurs français ou entre pêcheurs français et étrangers, seront portées, quel qu'en soit le montant, devant le juge de paix du domicile du Français défendeur.

Art. 20. — Pourront être déclarés responsables des amendes prononcées pour contraventions prévues par la présente loi, les armateurs des bateaux de pêche, qu'ils en soient ou non propriétaires, à raison des faits des patrons et équipages de ces bateaux.

Ils seront, dans tous les cas, responsables des condamnations civiles.

Seront également responsables, tant des amendes que des condamnations civiles, les pères ou mères veuves des marins embarqués, à raison des faits de leurs enfants mineurs.

Cette responsabilité sera réglée conformément au dernier paragraphe de l'article 1384 du code civil.

Art. 21. — Le produit des amendes et celui de la vente des instruments ou engins confisqués, détruits ou non, sera attribué intégralement à la caisse des invalides de la marine.

Art. 22. — Tout individu à bord d'un bateau de pêche français qui, dans l'étendue de la mer du Nord, se sera rendu coupable, contre un Français ou contre un étranger appartenant à l'une des nations qui ont signé la convention du 6 mai 1882 ou qui y adhéreront, d'un fait qualifié crime par la loi française, sera jugé dans les formes ordinaires par la cour d'assises du département où est situé le port d'attache du bateau.

Art. 23. — L'article 463 du code pénal sera applicable aux délits et contraventions prévus par la présente loi.

Art. 24. — La mise en vigueur de la présente loi sera provisoirement suspendue jusqu'au moment où les autres puissances signataires de la convention du 6 mai 1882 auront édicté les pénalités prévues à l'article 35 de cette convention.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 15 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,
ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu l'article 6 de la loi du 30 août 1883, ainsi conçu : « Un substitut ou un juge suppléant pourra, si les besoins du service l'exigent, être délégué par le procureur général pour remplir dans le ressort de la cour, près d'un autre tribunal que celui de sa résidence, les fonctions du ministère public » ;

Vu la loi de finances, en date du 29 décembre 1883, portant fixation du budget général ordinaire des dépenses et des recettes de l'exercice 1884,

Décrète :

Art. 1er. — Le substitut ou le juge suppléant qui sera délégué, en conformité de l'article 6 précité de la loi du 30 août 1883, pour remplir les fonctions du ministère public, recevra une indemnité de dix francs par jour pour frais de déplacement.

Cette indemnité sera ordonnancée directe-

ment par le ministre, sur état arrêté par le procureur général.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura son effet à partir du 1er janvier 1884 et sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 12 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Par décret du Président de la République, en date du 12 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur et d'après la déclaration du conseil de l'ordre, en date du même jour, portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, M. Veil-Picard (Edmond), capitaine au bataillon de sapeurs-pompiers de Besançon (Doubs) et président honoraire de la société de tir de cette ville, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur. Lieutenant des sapeurs-pompiers en 1877, capitaine depuis 1881 : a été blessé deux fois en portant secours dans des incendies. Titres exceptionnels : a non seulement contribué par ses dons à l'équipement d'un bataillon et au développement du matériel, mais s'est encore imposé de larges sacrifices pour créer, équiper et armer le corps des pupilles des sapeurs-pompiers et celui des pupilles de la société de tir.

Par décret en date du 16 janvier 1884, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, M. Bernard (Henri-Prosper), ingénieur en chef de 1re classe au corps des ponts et chaussées, a été nommé inspecteur général de 2e classe, pour prendre rang à dater du 16 janvier 1884.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 12 janvier 1884, ont été nommés :

M. Blondin-Neigre, percepteur de Vincennes, à la recette-perception du 3e arrondissement de Paris (2e division), 1re classe.

M. Brissot-Thivars, percepteur de Maisons-sur-Seine (Seine-et-Oise), 1re classe, à la perception de Vincennes (Seine), 1re classe.

M. Fouineau (Ernest), ancien commandant blessé, à la perception de Maisons-sur-Seine (Seine-et-Oise), 1re classe.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 15 janvier courant, MM. Lenepveu, Eugène Guillaume et Thomas, membres de l'Institut, professeurs à l'école nationale et spéciale des beaux-arts, ont été nommés membres du conseil supérieur d'enseignement institué près cet établissement.

Par décision présidentielle en date du 16 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de frégate Mauzac (Henri-Ferdinand-Louis de Gonzague) a été nommé au commandement du transport le *Bien-Hoa*, à Toulon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 15 janv. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus dans le corps de santé milit. et ont reçu les affect. ci-après les médecins et les pharmaciens dont les noms suivent, savoir :

1° Au grade de médecin principal de 1re classe.

(Choix.) M. Bailey (François), médecin princip. de 2e cl. à l'hôp. milit. du Gros-Caillou. — En rempl. de M. Castex, décédé. — M. Bailey est affecté à l'hôp. milit de Bourges.

2° Au grade de médecin principal de 2e classe.

(Choix.) M. Duchemin (Victor-Eugène-Arsène), médecin-maj. de 1re cl. à l'hosp. civil de Grenoble. — En rempl. de M. Bailey, promu. — M. Duchemin est maintenu comme médecin chef audit établiss.

(Choix.) M. Teinturier (Victor-Maurice), médecin-maj. de 1re cl. au 26e rég. d'inf. — Par organisation. — M. Teinturier est placé à l'hosp. mixte du Mans.

(Choix.) M. Chambé (Charles), médecin-maj. de 1re cl., attaché au cabinet du direct. de la 7e direct. au ministère de la guerre. — Par organisation. — M. Chambé est maintenu dans son emploi actuel.

3° Au grade de médecin-major de 1re classe.

(Ancienneté.) M. Vidal (Jean-Jacques-Paul-Louis), médecin-maj. de 2e cl. au 126e rég. d'inf. — En rempl. de M. Gayda, mis en non activ. pour infir. tempor. — M. Vidal est affecté au 59e rég. d'inf.

(Choix.) M. Annesley (François-Henri-Arthur), médecin-maj. de 2e cl. à l'école supér. de guerre. — En rempl. de M. Duchemin, promu. — M. Annesley est placé à l'hôp. milit. du Gros-Caillou.

(Ancienneté.) M. Mossier (François), médecin-maj. de 2e cl. au 7e rég. de chass. à cheval. — En rempl. de M. Teinturier, promu. — M. Mossier est désigné pour le 139e rég. d'inf.

(Choix.) M. Péborde (Jean-Titon-Eudoxe-Raoul), médecin-maj. de 2e cl. au 1er rég. de chass. d'Afrique. — En rempl. de M. Chambé, promu. — M. Péborde est affecté au 57e rég. d'inf.

4° Au grade de médecin-major de 2e classe.

1er tour (ancienneté). M. Février (Charles-Frédéric-Isidore), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie. — En rempl. de M. Vidal, promu. — M. Février est affecté provisoirement au service de la place de Paris (bat. du 114e rég. d'inf.).

2e tour (ancienneté). M. Lecomte (Gustave-Ernest), médecin aide-maj. de 1re cl. au 13e rég. d'inf. — En rempl de M. Annesley, promu. — M. Lecomte est maintenu provisoirement audit rég.

(Choix.) M. Schneider (Jean-Etienne-Justin), médecin aide-maj. de 1re cl. au 101e rég. d'inf. — En rempl. de M. Mossier, promu. — M. Schneider est maintenu provisoirement audit rég.

1er tour (ancienneté). M. Cliquet (Charles-Ernest-Jules-Edmond), médecin aide-maj. de 1re cl. au 87e rég. d'inf. — En rempl. de M. Péborde, promu. — M. Cliquet est maintenu provisoirement audit rég.

2e tour (ancienneté). M. Woirhaye (Edmond-Paul), médecin aide-maj. de 1re cl. aux escadr. du 7e rég. de chass. à cheval détachés en Algérie. — Par organisation. — M. Woirhaye est placé provisoirement au 46e rég. d'inf.

(Choix.) M. Arnold (Pierre-Marie-Antoine-Alfred), médecin aide-maj. de 1re cl. au 60e rég. d'inf., attaché à la direct. du service de santé du 7e corps d'ar. — Par organisation. — M. Arnold est maintenu provisoirement audit rég., ainsi qu'à ladite direct.

1er tour (ancienneté). M. Paquy (François-Gustave), médecin aide-maj. de 1re cl. à la lég. de la garde républ. — Par organisation. — M. Paquy est désigné provisoirement pour le 54e rég. d'inf.

2e tour (ancienneté). M. Merz (Georges Hermann), médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place d'Alger. — Par organisation. — M. Merz est affecté provisoirement aux hôp. milit. de la div. d'Alger.

(Choix.) M. Baur (Jean-Baptiste-François-Auguste), médecin aide-maj. de 1re cl. au 32e rég. d'inf., attaché à la direct. du service de santé du 9e corps d'arm. — Par organisation. — M. Baur est affecté provisoirement aux hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

1er tour (ancienneté). M. Hornus (Henri-Philippe-Armand), médecin aide-maj. de 1re cl au bat. du 51e rég. détaché à Toul. — Par organisation. — M. Hornus est maintenu provisoirement audit rég.

2e tour (ancienneté). M. Butel (Claude-Eugène-René), médecin aide-maj. de 1re cl. au 102e rég. d'inf. — Par organisation. — M. Butel est maintenu provisoirement audit rég.

(Choix). M. Roux (Pierre), médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 119e rég. d'inf., détaché en Tunisie. — Par organisation. — M. Roux est affecté provisoirement à la portion centrale du 119e.

1er tour (ancienneté). M. de Balthazar de Gachéo (Louis-Joseph), médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 67e rég. d'inf., détaché à Toul. — Par organisation. — M. de Balthazar de Gachéo est maintenu provisoirement audit rég.

2e tour (ancienneté). M. Petit (Paul-Constantin), médecin aide-maj. de 1re cl. au 11e rég. de drag. — Par organisation. — M. Petit est placé provisoirement au 11e rég. d'inf.

(Choix.) M. Comte (Henri-Marie-Pierre-François), médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place de Paris (bat. du 118e rég. d'inf.). — Par organisation. — M. Comte est maintenu provisoirement dans son emploi actuel.

1er tour (ancienneté). M. Gaillard (Jean-Baptiste-René-Octave), médecin aide-maj. de 1re cl. au 1er rég. d'art. — Par organisation — M. Gaillard est désigné pour le 6e rég. d'inf.

2e tour (ancienneté). M. Delamare (Paul-Marcel), médecin aide-maj. de 1re cl. au 11e rég. de chass. à cheval. — Par organisation. — M. Delamare est affecté provisoirement au 32e rég. d'inf. et attaché à la direct. du service de santé du 9e corps d'ar.

(Choix). M. Seurris (Joseph-Ganderique-François), médecin aide-maj. de 1re cl. au 9e rég. de chass. à cheval. — Par organisation. — M. Seurris est affecté au 12e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Orion (Alcide-Benjamin-Marie), médecin aide-maj. de 1re cl. au 96e rég. d'inf. — Par organisation. — M. Orion est placé provisoirement au 71e rég. d'inf.

2e tour (ancienneté). M. Couderc (Paul-Marie-Amédée), médecin aide-maj. de 1re cl. de l'hôp. milit. de Marseille, attaché à la direct. du service de santé du 15e corps d'ar. — Par organisation. — M. Couderc est désigné pour le 2e rég. de zouaves.

(Choix). M. Salle (Georges-François-Sigisbert), médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place de Paris (bat. du 65e rég. d'inf.). — Par organisation. — M. Salle est maintenu provisoirement dans son emploi actuel.

1er tour (ancienneté). M. Phisalix (Auguste-César), médecin aide-maj. de 1re cl. de l'hôp. milit. d'Amélie-les-Bains. — Par organisation. — M. Phisalix est maintenu provisoirement audit établiss.

2e tour (ancienneté). M. Lubrez (Jean-Michel),

médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 122e rég. d'inf. détaché en Tunisie. — Par organisation. — M. Lubres est maintenu provisoirement audit bat.

(Choix.) M. Joly (Albert), médecin aide-maj. de 1re cl. de l'hôp. milit. de Toulouse, attaché à la direct. du service de santé du 17e corps d'ar. — Par organisation. — M. Joly est maintenu provisoirement audit hôp., ainsi qu'à ladite direct.

1er tour (ancienneté). M. Boucher (Albert), médecin aide-maj. de 1re cl. à l'école spéc. milit. — Par organisation. — M. Boucher est maintenu provisoirement à ladite école.

2e tour (ancienneté). M. Lallement (Marie-Jean-Louis-Octave), médecin aide-maj. de 1re cl. au 79e rég. d'inf. — Par organisation. — M. Lallemant est affecté provisoirement aux hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

(Choix.) M. Manquat (Alexandre-Napoléon-Louis), médecin aide-maj. de 1re cl au 2e rég. de huss. — Par organisation. — M. Manquat est affecté provisoirement aux hôp. milit. de la div. d'Alger.

1er tour (ancienneté). M. Vacher (Louis-Claude-Marie), médecin aide maj. de 1re cl. au 30e rég. d'art. — Par organisation — M. Vacher est placé provisoirement au 76e rég. d'inf.

2e tour (ancienneté). M. Mons (Antoine-Jean-Baptiste-Laurent), médecin aide maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. de Constantine. — Par organisation. — M. Mons est maintenu provisoirement auxdits hôp.

(Choix.) M. Langue (Marie-Louis-Maurice), médecin aide maj. de 1re cl. au bat. de la lég. étrang. détaché au Tonkin. — Par organisation. — M. Langue est maintenu provisoirement audit bat.

1er tour (ancienneté). M. Bouvier (Henri-François-Xavier), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Oran. — Par organisation. — M. Bouvier est désigné provisoirement pour le bat. du 81e rég. d'inf. détaché en Algérie.

2e tour (ancienneté). M. Bischoff (Charles-Joseph-Julien), médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 6e rég. d'inf. détaché en Tunisie. — Par organisation. — M. Bischoff est placé provisoirement au bat. du 134e rég. d'inf. détaché à Langres.

(Choix.) M. Durget (Eugène-Théodore), médecin aide-maj. de 1re cl. au 3e rég. de chass. d'Afrique. — Par organisation. — M. Durget est désigné pour le bat. du 39e rég. d'inf. détaché à Givet.

1er tour (ancienneté). M. Bonnet (Camille-François-Paul-Emile), médecin aide-maj. de 1re cl. au 107e rég. d'inf. — Par organisation. — M. Bonnet est maintenu provisoirement audit rég.

2e tour (ancienneté). M. Bertholon (Lucien-Joseph), médecin aide-maj. de 1re cl. au 4e rég. de cuirass. — Par organisation. — M. Bertholon est affecté provisoirement au 96e rég. d'inf.

(Choix.) M. Warnecke (Jean-Gabriel-Marcel), médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 130e rég. d'inf. détaché en Algérie. — Par organisation. — M. Warnecke est affecté provisoirement aux hôp. milit. de la div. d'Alger.

1er tour (ancienneté). M. Legagneur (Hippolyte-Antoine-Edouard), médecin aide-maj. de 1re cl. au 40e rég. d'inf. — Par organisation. — M. Legagneur est maintenu provisoirement audit rég.

2e tour (ancienneté). M. Moinel (Paul-François), médecin aide-maj. de 1re cl. au 5e rég. d'inf. — Par organisation. — M. Moinel est maintenu provisoirement audit rég.

(Choix.) M. Hussenet (Marie-Henri-Charles), médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 115e rég. d'inf. détaché en Tunisie. — Par organisation. — M. Hussenet est maintenu provisoirement audit bat.

5° Au grade de pharmacien-major de 2e classe.

1er tour (ancienneté). M. Puig (Justin-Sauveur-Jean), pharm. aide-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. d'Amélie-les-Bains. — Par organisation. — M. Puig est maintenu audit hôp.

2e tour (ancienneté). M. Georges (Louis-Auguste), pharm. aide-maj. de 1re cl., surveillant à l'école de méd. et de pharm. milit. — Par organisation. — M. Georges est désigné pour l'hôp. milit. de Bourges.

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 12 janv. 1884, M. Rozée d'Infreville, lieut. breveté au 36e rég. d'inf., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général Jamais, command. la 10e brig. d'inf. (5e div., 3e corps d'ar.) et les subdiv. de rég. de Falaise, de Lisieux, de Caen et du Havre.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 13 janv. 1884, M. Dufourc, s.-lieut. porte-étend. au 17e rég. de drag., est passé dans un escadr. du corps dont il fait partie, par permut. d'emploi avec M. de Gaulèjac.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret du 15 janv. 1884, M. Roudet (Jean-Baptiste), médecin princip. de 1re cl. de l'armée active, retr. dans les conditions de la loi du 22 juin 1878, a été nommé au grade de médecin princip. de 1re cl. dans le cadre des off. de l'armée territ. (Emploi vacant par organisation.)

Personnel administratif. — Par décret du 11 janv. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, M. Hugon (René-Charles-Albert), capit. d'inf. en retr., a été nommé à l'emploi de capit.-maj. au 56e rég. territ. d'inf., à Belley.

MUTATIONS

Personnel administratif. — Par décis. minist. du 14 janv. 1884, M. Hurpilot (Etienne), capit. maj. au 56e rég. territ. d'inf., est passé, en la même qualité, au 53e rég. de l'arme, à Lons-le-Saunier.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 16 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, à l'Élysée, aujourd'hui 17 janvier.

Le gouverneur de la Cochinchine télégraphie au ministre de la marine, le 16 janvier :

Le *Mytho* apporte des nouvelles de Hué du 7 janvier.

La situation politique est complètement améliorée.

Le protectorat a été solennellement reconnu par acte authentique et en audience solennelle suivie d'une audience privée.

L'occupation de la citadelle est acceptée en principe.

Les bandes de partisans qui parcourent les campagnes ont été soumises, et leurs chefs condamnés.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(DIRECTION DES BEAUX-ARTS)

L'emploi de professeur de théorie d'architecture est devenu vacant à l'école nationale des beaux-arts, par suite du décès de M. Lesueur, membre de l'Institut.

Les personnes qui désireraient poser leur candidature à cet emploi sont priées d'adresser une demande au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (direction des beaux-arts) avant le 5 février prochain.

Les candidats pourront prendre connaissance du programme du cours à l'école des beaux-arts à partir du 23 janvier courant.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du jeudi 17 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du jeudi 17 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Berthelot, jusques et y compris M. Calmon.

Tribunes. — Depuis M. Béral, jusques et y compris M. Edouard Charton.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

La commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les incompatibilités parlementaires, a nommé :

Président : M. Jules Simon.
Secrétaire : M. Bardoux.

Convocations du jeudi 17 janvier.

Commission relative au projet de loi sur les récidivistes, à une heure. — Local du 5e bureau.

9e commission d'initiative parlementaire (formation du 30 novembre 1883), à une heure — Local du 4e bureau.

Commission relative à la création des syndicats professionnels, à une heure très précise. — Local du 2e bureau.

Commission relative à la réglementation des rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés, à une heure. — Local du 1er bureau.

1re commission des congés (formation du 15 janvier 1884), à une heure. — Commission n° 2.

1re commission des pétitions (formation du 15 janvier 1884), à une heure. — Local du 9e bureau.

1re commission d'intérêt local (formation du 15 janvier 1884), à une heure. — Commission n° 6.

1re commission d'initiative parlementaire (formation du 15 janvier 1884), à une heure. — Local du 8e bureau.

Commission relative à la modification du tarif général des douanes, à une heure. — Local du 7e bureau.

Commission relative à la loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Turquet, porté, dans le scrutin sur l'interpellation de M. Antonin Proust, comme ayant voté « pour » l'ordre du jour pur et simple, déclare avoir voté « contre ».

M. Girot-Pouzol, porté comme n'ayant pas pris part au vote, dans les scrutins de la séance du 14 janvier, sur les conseils de prud'hommes mineurs, déclare avoir voté « pour » chacun des articles et « pour » l'ensemble de la loi.

Ordre du jour du jeudi 17 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 2512-2540. — M. Baltet, rapporteur.)

2. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'État des dépenses de la police dans la ville de Paris. (Nos 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Ballot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945.— M. Leydet, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

La séance du jeudi 17 janvier 1884 est la 6e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 8e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Charmes jusques et y compris M. Devès.

Tribunes. — Depuis M. Labuze, jusques et y compris M. Le Comte (Mayenne).

Le 3e bureau (formation de janvier 1884) a nommé M. Corentin Guyho membre de la commission chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre un député; son nom doit être substitué à celui de M. Lefèvre (Seine), inscrit par erreur.

La commission chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre un député, a nommé :

Président : M. Le Cherbonnier.
Secrétaire : M. Escande.

Convocations du jeudi 17 janvier.

20e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à la substitution aux journées de prestations des centimes additionnels, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative à une demande en autorisation de poursuites contre un député, à une heure précise. — Commission n° 5.

Sous-commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 15 janvier.

Chambre des députés de Prusse. — M. de Schorlemer-Alst parle contre le projet d'impôt sur le revenu des capitaux. En principe, l'orateur approuve l'impôt sur le revenu des capitaux; mais il désapprouve la suppression de la 3e et de la 4e catégorie de l'impôt des classes.

Le député Rauchhaupt, par contre, parle en faveur du projet et fait remarquer que les députés conservateurs sont d'opinion différente sur la suppression de la 3e et de la 4e catégorie de l'impôt des classes.

M. Richter se prononce contre le projet, dont l'adoption, dit-il, porterait atteinte aux droits budgétaires de la chambre et mettrait aussi une restriction au droit électoral.

Le ministre des finances combat énergiquement les objections de M. Richter et dit que le projet du gouvernement fournit la base d'une entente. La quotité de l'impôt, telle qu'elle est proposée par le gouvernement, n'exercera qu'une influence minime sur le budget; elle implique toutefois un déplacement de pouvoir dont le gouvernement n'est pas disposé à faire usage. Il est inutile de mesurer les ressources au gouvernement, ses vues étant suffisamment connues. (*Agence Havas.*)

Berlin, 15 janvier.

Une circulaire ministérielle convoque les membres du conseil d'économie politique pour le 22 janvier, afin qu'ils discutent les principes du projet de loi concernant les assurances contre les accidents.

Le ministre rappelle que le landtag a refusé le crédit demandé pour le traitement et les frais de voyage des membres du conseil d'économie politique et exprime l'espoir que ce refus n'empêchera pas les membres du conseil de venir assister aux séances de cette assemblée. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Agram, 15 janvier.

La diète de Croatie a décidé d'exclure, durant huit séances, le député Starcevic, pour avoir déclaré que le règlement adopté hier dans une séance secrète et destiné à assurer l'ordre dans les discussions ne le regardait pas.

L'adresse du parti indépendant, rejetée par la commission, a été soumise à la diète. Elle a été défendue par M. Voinovic, qui a dit que l'autonomie complète de la Croatie constituait un droit historique de la nation croate et une nécessité imposée par les violations continuelles de la convention de 1868 et le préjudice occasionné aux intérêts matériels de la Croatie. Il a ajouté que les revenus de la Croatie n'étaient pas inférieurs à ceux de la Serbie et de la Bulgarie et qu'ils étaient suffisants pour lui assurer l'autonomie financière. L'orateur a enfin réclamé l'intégrité territoriale avec Fiume et la Dalmatie. Ce discours a produit une profonde sensation.

ESPAGNE

Madrid, 15 janvier.

Chambre des députés. — M. Castelar, en prenant la parole, dit que dans son discours de la veille il a été bienveillant pour le ministère précédent et qu'il le sera aussi pour le ministère actuel.

Dans l'ancienne Sainte-Alliance, le principe de la monarchie traditionnelle de la France était admis. Dans l'alliance moderne, il a été remplacé par le principe d'une démocratie influente. La France, par sa situation géographique, exerce une action sur l'Europe entière. Si la France a un gouvernement réactionnaire, l'Europe deviendra réactionnaire. Si, au contraire, la démocratie est au pouvoir, l'Europe sera démocratique. La France représente le monde dans chaque pas fait dans la voie du progrès. Charlemagne personnifie l'initiative de la France. Napoléon personnifie le principe de la Révolution. Le gouvernement de l'Espagne ne peut jamais être antifrançais.

L'Allemagne craint les idées démocratiques répandues en France et cherche tous les moyens de se défendre contre l'invasion de ces idées.

Le voyage d'un roi d'Espagne en France fut la cause de la guerre d'indépendance.

Le voyage du roi Alphonse en Allemagne a été inopportun et inconsidéré, et un Bourbon ne devait pas aller en Allemagne assister à une fête de famille. L'Espagne ne doit pas chercher les aventures guerrières, ni seule, ni avec des alliés; elle est encore en convalescence et non exempte de toute rechute; elle a besoin de travail et de repos, et n'a pas à s'immiscer dans les questions existant entre la France et l'Allemagne.

L'orateur rappelle que la seule annonce du voyage du roi produisit des défiances.

Il demande des explications sur les causes qui motivèrent la froide réception faite au roi Alphonse en Allemagne et compare les fêtes données à Madrid en l'honneur du prince Frédéric Charles avec celles qui ont eu lieu en Allemagne en l'honneur d'Alphonse XII.

M. Castelar exprime ensuite le regret que le roi n'eût pas revêtu les insignes de la Toison-d'Or au banquet offert par l'empereur Guillaume et trouve que le toast porté par ce souverain était insuffisant pour l'ancienne monarchie espagnole. « L'empereur, dit-il, aurait dû ajouter en portant son toast : « à la plus glorieuse des monarchies ! ». Je regrette, en conséquence, que les ministres aient consenti au voyage du roi, qui a été reçu comme un roi de Serbie. »

Le président, interrompant l'orateur, dit : « Rappelez-vous que le roi représente la patrie que vous aimez tant. »

M. Castelar reprend : « Je soutiens que les ministres espagnols devaient demander des explications à ce sujet aux ministres allemands. »

M. Canovas del Castillo crie : « Assez ! assez ! »

M. Castelar : « Les ministres n'auraient jamais dû approuver ce voyage, car il offrait trop de dangers. Le roi ne devait pas, à son retour, passer par la France, après la distinction dont l'avait honoré l'empereur d'Allemagne. »

L'orateur rappelle les événements dont Paris fut le théâtre le 29 septembre et les explications qui furent fournies au roi par le Président de la République.

M. Castelar dit qu'après le dîner du roi Alphonse à l'Elysée, le ministre d'Espagne ne devait pas demander d'autres explications, car partager le pain et le sel signifie amitié. Si vous étiez offensé, dit M. Castelar, pourquoi ne demandiez-vous pas des explications immédiates ? Si vous ne l'étiez pas, pourquoi en demandiez-vous plus tard ?

L'orateur soutient que les Espagnols font moralement partie de la France, car le commerce, l'industrie, les finances de l'Espagne sont l'objet de transactions continuelles avec la France. Il affirme que le pouvoir de la France est indispensable à l'équilibre européen. Il croit que la nécessité d'une alliance occidentale contre la Russie se fera un jour sentir. Aucune guerre ne paraît logique entre les nations occidentales de l'Europe. Il se déclare partisan du désarmement de l'Europe, car elle se ruine. L'Allemagne est obligée d'avoir recours à l'impôt progressif, qui est une mesure socialiste. Il faut résoudre les questions européennes afin d'obtenir que l'Allemagne désarme.

L'orateur termine en déclarant qu'il votera la réponse au message royal, car il la trouve plus libérale que le contre-projet présenté par l'opposition.

Le marquis de la Vega de Armijo déclare qu'il ne croit pas que l'Espagne doive suivre une politique d'aventures, mais elle ne peut pas rester isolée en Europe et en Amérique : le passé doit lui servir de leçon. L'orateur affirme formellement qu'aucun document n'existe capable de compromettre l'Espagne dans une alliance étrangère. Il espère qu'un jour viendra où elle sera admise dans le concert européen. L'attention de l'Espagne ne doit pas s'écarter de l'Afrique. L'Espagne ne doit pas non plus renoncer à l'archipel Soulou, qui est l'avant-garde des îles Philippines; elle doit fortifier les Antilles, car elles acquerront une grande importance après l'ouverture du canal de Panama.

L'orateur déclare que le voyage du roi Alphonse à l'étranger n'a pas eu pour but une alliance quelconque, mais il a été inspiré au roi seulement par le désir de visiter l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique et la France et il a regretté que le temps lui ait manqué pour visiter l'Angleterre et l'Italie et se mettre ainsi en rapport avec l'Europe moderne.

L'orateur dit qu'aucune question n'existait avec la France au moment du départ du roi. Quant à lui, il n'a jamais été l'ennemi de la France et il en appelle, à ce sujet, aux divers représentants de la France à Madrid. Ni l'empereur d'Allemagne ni le roi Alphonse n'avaient cru que la nomination du roi comme colonel de uhlans dût mortifier les Français. Il ajoute que l'unique grade vacant était celui de colonel de uhlans.

M. de Armijo loue ensuite la conduite tenue depuis plusieurs années par l'Allemagne à l'égard de l'Espagne. Il rappelle que c'est l'Allemagne qui a pris l'initiative de reconnaître le gouvernement dictatorial du maréchal Serrano. D'autres faits encore prouvent la sympathie des Allemands pour l'Espagne, même avant l'avènement du roi Alphonse.

Relativement à la politique française à l'égard de l'Espagne, l'orateur dit que les premiers cabinets de la République ont protégé les carlistes sur la frontière, mais que les cabinets suivants ont agi avec une loyauté qui mérite la reconnaissance des libéraux.

Parlant des événements qui se sont passés le 29 septembre à Paris, l'orateur déclare que, M. Grévy ayant fourni des explications au roi Alphonse, et ayant dit que la France ne devait pas être confondue avec ceux qui avaient offensé le roi, le gouvernement espagnol n'avait demandé après cela aucune explication. Les négociations qui ont eu lieu après le retour du roi Alphonse à Madrid n'ont été que la conséquence des explications données par M. Grévy à Paris.

M. Castelar, répondant à M. Vega de Armijo, dit qu'aucun prince français, Bourbon ou Orléans, n'avait jamais accepté une nomination de colonel allemand, quoique quelques-uns de ces princes soient alliés aux familles royales d'Allemagne.

Il rappelle que Victor-Emmanuel refusa une nomination de ce genre, parce qu'il ne pouvait pas accorder une pareille faveur aux princes étrangers, des titres de colonels honoraires n'existant pas en Italie. Le roi Alphonse aurait dû faire la même réponse.

M. Castelar rappelle que c'est un régiment de uhlans qui a pillé dans les environs de Paris le château de la reine Isabelle.

Le ministre de l'intérieur, prenant la parole, déclare que les incidents du 29 septembre sont le résultat de l'antagonisme qui existe entre la France et l'Allemagne. L'Espagne a noblement fait son devoir. Il affirme que l'empereur d'Allemagne n'avait aucun sentiment d'hostilité envers la France en nommant le roi colonel de uhlans.

Parlant ensuite des questions intérieures, le ministre fait appel à la conciliation des membres du parti libéral. Il déclare que, si la majorité accepte une transaction, le cabinet donnera sa démission, afin que le roi puisse former un cabinet avec les éléments de l'ancienne majorité et la gauche ministérielle.

(*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCLIMATATION

Règlement et liste des animaux et des plantes qui pourront être donnés en cheptel aux membres de la Société en 1884. — Croisements de canards par M. G. Rogeron. — Farine de cocouer pour l'alimentation des chevaux, par M. Decroix. — Les productions végétales du Japon, par M. Ed. Mène. — Naissances, dons et acquisitions de la ménagerie du Muséum, par M. N. Huet.

Dans le but de multiplier plus rapidement des espèces utiles ou simplement d'ornement, la Société distribue, chaque année, des cheptels d'animaux et de plantes. Une commission nommée par le comité est chargée de la répartition de ces cheptels entre les membres qui se sont fait inscrire.

Pour assurer le succès de ces expériences, un inspecteur spécial sera chargé, s'il y a lieu, de les suivre et d'en rendre compte à la Société.

C'est en multipliant les essais dans les différentes zones de notre pays que nous pourrons hâter, dit le règlement, les conquêtes que nous poursuivons et la vulgarisation des espèces déjà conquises que nous voulons répandre. Pour obtenir des cheptels il faut :

1° Etre membre de la Société;

2° Justifier qu'on est en mesure de loger et de soigner convenablement les animaux, et de cultiver les plantes avec discernement.

Les membres auront soin d'indiquer les conditions favorables et les avantages particuliers qui les mettent en mesure de contribuer utilement à l'acclimatation et à la propagation des espèces dont ils demandent le dépôt.

Les demandes qui ne seraient pas accompagnées de renseignements suffisants ne pourraient être prises en considération par la commission.

3° S'engager à rendre compte, deux fois par an, au moins, des résultats bons ou mauvais obtenus.

On devra donner tous les détails pouvant servir à l'éducation et à la multiplication des animaux à l'état domestique ou sauvage (mœurs, nourriture, reproduction, soins donnés aux jeunes, etc.; pour les oiseaux : époque de la ponte et de l'éclosion, durée de l'incubation, etc.).

4° S'engager à partager avec la Société les produits obtenus.

Les conditions du partage et la durée des baux à cheptel ne sauraient être les mêmes pour toutes les espèces d'animaux et de plantes. Aussi chacun des engagements passés avec les chepteliers stipulera-t-il quelle sera la part de la Société dans les produits et la durée des baux.

L'âge auquel les jeunes devront être renvoyés à la Société sera également indiqué dans les baux.

Le bail part du jour de la réception des animaux.

5° Si les chepteliers ne se conformaient pas aux conditions ci-dessus proposées, ou si leur négligence compromettait le succès des expériences qui leur auraient été confiées, les animaux ou les végétaux pourraient être retirés par la Société, sur la décision du conseil.

6° Les membres de la Société qui solliciteront une remise de plantes ou d'animaux devront adresser leur demande par lettre à M. le président.

Ces demandes seront soumises à la commission des cheptels, qui statuera sur la suite qui pourrait y être donnée.

7° Le port des objets envoyés par la Société à ses chepteliers, sera à la charge desdits chepteliers ainsi que les frais de nourriture, de soins, de culture, etc.

Réciproquement, le port des objets expédiés par les chepteliers à la Société sera à la charge de la Société. Toutefois la remise en gare devra être faite *franco*.

Les frais d'emballage resteront à la charge de celle des parties qui fera l'expédition.

Pour le partage des produits ou le renvoi des jeunes, les frais de capture des animaux seront à la charge du cheptelier.

8° La Société se réserve le droit de faire visiter, chez les chepteliers, les animaux et les plantes remis en cheptel.

9° Les chepteliers ne pourront disposer des étalons à eux confiés ou faire des croisements sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation du conseil.

10° Le conseil pourra également autoriser les chepteliers à exposer les animaux de la Société dans les concours régionaux ou autres, à leurs risques et périls.

11° Le cheptelier devra employer tous les moyens en son pouvoir et prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les croisements et assurer ainsi la pureté de la race des animaux qui lui sont confiés, la Société ne pouvant accepter comme produit que des espèces absolument pures.

12° Un même cheptelier ne pourra être détenteur de plus de deux espèces d'animaux en même temps.

13° Pour éviter les difficultés de partage, il ne sera pas confié à un sociétaire des animaux qu'il posséderait déjà.

14° Les chepteliers pourront recevoir, en même temps que les animaux qui leur seront confiés, un programme d'observations à faire, qu'ils seront tenus de remplir et d'annexer à leur compte rendu semestriel.

15° En cas de mort d'un animal confié à un membre, ce membre en informe sur-le-champ le conseil en donnant, autant que possible, les détails sur les causes qui ont amené la mort.

16° Tout cheptel décomplété devra être restitué.

Le cheptelier ne sera déclaré non responsable, en cas de perte des animaux à lui confiés, que s'il y a eu maladie constatée ou cas de force majeure.

17° Le conseil décide, s'il y a lieu, de la destination à donner aux restes des animaux morts appartenant à la Société.

Les sociétaires qui auraient des raisons particulières pour s'occuper de l'acclimatation de certaines espèces non portées sur la liste insérée chaque année au *Bulletin*, pourront faire connaître leurs désiderata, en les appuyant des motifs qui les engagent à persévérer dans leur essais.

Voici les animaux et végétaux qui pourront être donnés en cheptel en 1884 :

Mammifères. — Agoutis, cerfs, boucs et chèvres, chiens de prairie, cochons, kangurous, lapins, léporides.

Oiseaux. — Bernaches, canards, céréopses, colins, colombes, coqs et poules, cygnes, faisans, lophophores, oies, perruches, pigeons.

Poissons, crustacés, etc. — Montées d'anguilles, axolotls du Mexique, grenouilles-bœufs, tortues communes, œufs et alevins de saumon, de truite.

Insectes. — Vers à soie de l'ailante, du mûrier, du chêne du Japon.

Végétaux. — Plantes alimentaires, plantes fourragères, plantes industrielles, plantes ornementales.

Parmi les travaux des membres de la Société, citons un extrait d'une lettre adressée à M. le secrétaire général, sur les croisements des canards, par M. Gabriel Rogeron.

Du croisement d'un mâle chipeau avec une cane sauvage, est née une cane qui tenait surtout du père par la forme générale du corps. Cette jeune métisse chipeau s'allia avec un vieux canard milouin; de cette union naquirent six canes qui eurent le cachet paternel : tête énorme, corps trapu, absence de queue, ce qui les différencie complètement des canards sauvages ordinaires. Des six canes, trois survivent; elles forment un genre indécis tenant également des canards plongeurs; leur corps, non oblique comme chez le milouin, est en raison des jambes, placées moins en arrière, entièrement horizontal, ainsi que le chipeau et le canard sauvage. Elles marchent avec la même facilité, bien qu'en *boulottant* davantage. Elles ont également les pattes et leurs palmures plus petites, plus légères que celles des fuligules. Quant à la couleur, elle est à peu près celle de la femelle milouin, d'un gris de suie un peu cendré et uniforme, teinté de rougeâtre et tirant sur le blanc dans les parties inférieures. Malgré leur apparence lourde, leur vol est léger et rapide.

Leurs mœurs et leurs habitudes sont entièrement celles des canards ordinaires; ils sont plus souvent à terre qu'à l'eau et ne craignent nullement leurs pas, courant de tous côtés en quête de nourriture. Jamais ils ne plongent, si ce n'est par hasard pour se baigner et prendre leurs ébats; mais ils ont de plus que les trois espèces d'où ils descendent une extrême familiarité, ils viennent sans façon et sans la moindre crainte manger dans la main. Avant qu'ils eussent les ailes coupées, je prenais même plaisir à leur tendre une bouchée de pain à trois ou quatre pieds de terre et ils venaient la saisir avec une légèreté surprenante, eu égard à leur lourde tournure. D'une patience à toute épreuve, ils restent indéfiniment à vos pieds sans bouger, espérant bien que tôt ou tard leur persistance sera récompensée. Familiers avec le monde de la maison, ils sont aimés de tous et ils ne perdent pas, d'ailleurs, à être ainsi : leur sac, leur jabot est toujours plein, ce qui ne contribue guère, néanmoins, à rendre leur taille élégante.

M. Decroix, vétérinaire principal de l'armée en retraite, a fourni une note sur la farine de cocotier dans l'alimentation du cheval.

Sur la proposition de la commission d'hygiène hippique, le ministre de la guerre a ordonné que des expériences fussent faites sur 15 chevaux du 7° cuirassiers.

Dix chevaux recevaient par jour et par cheval :

Avoine.............	3 kilogr.
Farine de cocotier...	2 —
Foin.............	2 —
Paille.............	4 —

Cinq chevaux témoins recevaient :

Avoine.............	5 kil. 550
Foin.............	3 —
Paille.............	4 —

La farine de cocotier était réservée pour le repas du soir.

Les 15 chevaux étaient placés dans les mêmes conditions sous le rapport des soins, du service, des exercices, etc.

Au début des expériences, le 12 janvier 1883, les 15 chevaux ont été pesés. Les 10 chevaux d'expérience pesaient 4,370 kilogrammes; moyenne, 437 kilogr., et les 5 témoins 2,260 kilogr.; moyenne, 452 kilogr.

Jusqu'au 31 janvier, ces animaux faisaient 13 à 14 kilom. par jour. A cette

date, ils ont été pesés de nouveau, et l'on a constaté une augmentation moyenne de poids de 6 kil. 400 par cheval en expérience et une diminution moyenne de 1 kil. 600 par cheval témoin.

Du 1er au 12 février, date de la fin des expériences, le travail avait été porté à 25 kilomètres environ par jour (soit une forte étape), la ration restant la même. Après ces douze jours, le poids moyen du lot de dix chevaux avait encore augmenté de 34 kilogrammes, tandis que le lot de cinq chevaux avait perdu 30 kilogrammes, soit une augmentation pour les premiers de 3 kil. 400 gr. en moyenne par cheval, et, pour les seconds, une perte moyenne de 6 kilogrammes.

Je dois dire que cette moyenne pourrait induire en erreur si l'on supposait que tous les chevaux de l'un ou l'autre lot ont gagné ou perdu également; il y a eu, au contraire, sous ce rapport, des écarts assez considérables. Mais cela ne détruit pas cette conclusion générale, à savoir :

1° Que la farine de cocotier, substituée à l'avoine dans la proportion de 2 kil. 500 gr. de celle-ci à 2 kilogrammes de celle-là, a permis aux chevaux soumis à la ration d'expérience de faire le même service que ceux recevant la ration ordinaire;

2° Que, pendant les expériences, le lot qui a reçu la farine de cocotier a gagné en poids, tandis que le lot témoin a perdu.

La farine de cocotier ne supprime pas l'avoine; elle lui vient en aide, elle ajoute à la ration dont elle diminue le poids total dans la mesure du possible; c'est un aliment concentré, facile à transporter, à emmagasiner, à conserver, à distribuer. Elle ne laisse à l'avoine que son rôle vrai d'excitant du système nerveux du cheval; elle rend l'alimentation plus rationnelle et plus économique. La ration au cocotier, tout en permettant une économie de 50 fr. environ par cheval et par an, fournirait au cheval de cavalerie légère, par exemple, un travail comparable à celui que reçoivent aujourd'hui les chevaux de cuirassiers. L'effort total disponible de notre cavalerie serait donc accru d'un nombre considérable de kilogrammètres. Cinquante francs d'économie par cheval et par an, pour cent vingt mille chevaux ou mulets, c'est une somme de 6 millions.

Lorsque les chevaux ne sont pas encore habitués au cocotier, l'odeur caractéristique répugne d'abord à quelques-uns. Pour vaincre cette répugnance, il ne faut pas craindre de les laisser un peu à la diète. D'autre part, le meilleur mode de préparation consiste à mouiller la farine de cocotier quarante-huit heures avant de s'en servir. L'odeur disparaît presque totalement. Quand les animaux sont accoutumés à une nourriture, ils ne tardent pas à en devenir très friands. Les chevaux les plus rebelles mettent cinq jours à s'y habituer; la plupart mangent la farine en barbotage dès les premiers jours.

On ne peut donner la farine sèche parce qu'elle est avide d'humidité et fatiguerait l'estomac en l'obligeant à secréter trop de suc gastrique.

M. le docteur Edouard Mène, continue la lecture de son important travail sur les productions végétales du Japon.

Dans l'intéressante note sur les naissances, dons et acquisitions de la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle pendant les mois de mai, juin, juillet et août 1883, par M. Huet, aide-naturaliste, chargé de la ménagerie, nous signalerons le produit qui a été obtenu par le croisement des hybrides de faisan argenté mâle et d'euplocome de népaul femelle. Ce produit présente beaucoup des caractères de l'euplocomus lineatus; cette espèce, qui jusqu'à ce jour a été considérée comme typique, pourrait bien n'être que le résultat d'une hybridation.

Si les deux mâles et les quatre femelles obtenus cette année arrivent à l'état adulte et qu'on ait la reproduction de ces oiseaux, on sera sans doute fixé sur la valeur spécifique de l'euplocomus lineatus, qui vient très rarement vivant en Europe et qui a toujours soulevé des doutes dans l'esprit des ornithologistes.

Quatre talégalles de Latham sont également nés au Muséum. Ces quatre talégalles que nous avons vus sortir du nid, dit M. Huet, se mettaient aussitôt à courir, cherchaient à s'échapper de l'enclos où le tumulus était installé; l'un d'eux a été trouvé à 50 mètres de là, perché sur une branche, à 3 mètres du sol. M. Huet croit pouvoir dire que l'incubation des œufs dure trente jours, car nous avons été témoins de la ponte d'un œuf le 14 juillet et nous avons recueilli dans le parc un jeune talégalle sortant du nid le 15 août. Or, comme depuis cette date nous n'en avons pas vu d'autres, nous sommes en droit de croire que c'est bien ce dernier œuf qui a donné naissance à ce dernier jeune, d'autant plus qu'ayant remué le nid, nous n'avons pas trouvé d'autres œufs.

Il est assez facile de constater le moment de la ponte, car le mâle de talégalle ne laisse venir la femelle sur le nid que pour deux raisons : celle de l'accouplement et celle de la ponte; dans ce dernier cas, on voit la femelle faire un trou au milieu du tas de fumier, trou assez grand pour y disparaître presque complètement. Ce trou fait, elle s'accroupit en étendant les ailes, elle y reste quelques instants; elle y pond son œuf; alors le mâle vient, regarde attentivement, bat des ailes, se rengorge et caresse la femelle, puis, ces témoignages de satisfaction terminés, pourchasse sa compagne pour s'occuper de l'enfouissement de l'œuf, ouvrage auquel il apporte le plus grand soin.

Deux jours avant l'éclosion du jeune, le mâle, toujours aux écoutes, travaille au nid, avec une activité fébrile, faisant des trous, au-dessous et sur les côtés du nid, dans lesquels il disparaît; sans aucun doute, il prépare et facilite par ce travail la sortie du jeune, qu'il entend probablement crier dans l'œuf. En surveillant les allures du mâle, on est donc averti et il est facile de trouver le jeune, qui sort toujours un peu avant la nuit, ordinairement vers huit heures.

Un mois après l'éclosion, les jeunes talégalles, sans avoir atteint leur développement entier, ont toutes leurs plumes, et l'on peut déjà, à cet âge, reconnaître les mâles à une tache jaunâtre qui entoure le cou, à la partie inférieure de la portion dénudée. L'année prochaine, M. Huet se propose de faire de nouvelles observations, afin d'arriver à connaître exactement la durée de l'incubation chez ce singulier oiseau qui est le premier inventeur de la couveuse artificielle.

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

15 janvier 1884.

De Toulon : départ de la *Moselle*.

D'Estaing est arrivé cette nuit; réparations exigeront quelques jours.

Le *Chacal* a fait hier un essai en route libre : son départ est fixé au 21.

La *Sarthe* et le *Shamrock* ont chargement complet et feront route les 17 et 20.

De Dieppe : aviso *Actif* entre à Dieppe.

De Villefranche : frégate amirale américaine *Lancaster* partie de Villefranche, à une heure soir, allant à Livourne.

Moniteur officiel du commerce. — Sommaire du n° 29, du 17 janvier 1884. — Discours du ministre du commerce au conseil supérieur de l'enseignement technique. — Documents officiels : Nominations dans la Légion d'honneur. — Législation commerciale française : Admission des cacaos français en Corse. — Classement des bordures astrakan. — Nomination des experts. — Législation commerciale étrangère : Russie. — Allemagne. — République dominicaine. — Paraguay. — Pérou. — Chambres de commerce étrangères : Allemagne. — Extraits des rapports et dépêches des consuls français : Angleterre, Russie, Autriche-Hongrie, Japon, possessions anglaises d'Afrique. — Extraits et analyses des rapports des consuls étrangers : Norwège. — Informations et renseignements commerciaux : Allemagne, Autriche-Hongrie, Espagne, Mexique — Expositions : Etats-Unis. — Marine marchande : Allemagne, Espagne. — Avis aux navigateurs. — Postes et télégraphes. — Brevets d'invention. — Commission des chambres de commerce françaises à l'étranger : Rapport des secrétaires.

S'adresser, pour les abonnements ou l'achat de numéros détachés, à l'imprimerie administrative Paul Dupont, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Prix des abonnements : Paris, 25 fr.; départements, 28 fr., et port en sus pour l'étranger.

Prix du numéro détaché : 50 centimes.

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de voyages*. — Sommaire de la 1201e livraison (12 janvier 1884). — Voyage au Yucatan et au pays des Lacandos, par M. Désiré Charnay. — 1882. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de E. Ronjat, Taylor, H. Chapuis, P. Sellier, Dosso et Slom, avec un plan.

Bureaux à la librairie Hachette et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le 21 janvier 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Hérault, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux

7e SECTION. — SAINT-VINCENT

Construction entre la sortie de la gare de Saint-Étienne-d'Albagnan, piquet 47,710, et le chemin vicinal ordinaire n° 2, piquet 53,740, sur une longueur de 6,030 mètres.

Terrassements	289.173 »
Chaussées, caniveaux et banquettes	12.064 80
Ouvrages d'art	771.129 »
Souterrains	181.801 70
Total	1.254 168 20

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Montpellier;

2° Dans ceux de M. Blin, chef de section, à Olargues.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 30 janvier 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de Vaucluse, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en cinq lots, des travaux ci-après désignés :

Service spécial du Rhône.

Entretien des ouvrages qui intéressent la navigation ou la défense des rives du Rhône, pour les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889.

1er lot. — Entre la limite nord du département et la borne kilométrique n° 190.
Dépense annuelle 10,000 à 30,000 fr.

2e lot. — Perrés de Caderousse.
Dépense annuelle : 1,000 à 1,200 fr.

3e lot. — Digues et perrés du syndicat de l'Hers.
Dépense annuelle : 1,000 à 1,200 fr.

4e lot. — Digues du syndicat de la Barthelasse.
Dépense annuelle : 1,000 à 2,000 fr.

5e lot. — Digues, quais et ports d'Avignon.
Dépense annuelle : 1,000 à 2,000 fr.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Avignon;

2° Dans ceux de M. de Thélin, ingénieur des ponts et chaussées, à Avignon.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 30 janvier 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Ain, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en deux lots, des travaux ci-après désignés :

Service spécial du Rhône.

Entretien des ouvrages qui intéressent la navigation et la défense des rives du Rhône, pendant les années 1884, 1885 et 1886.

NUMÉROS des lots.	DÉPARTEMENTS	RIVES	DÉSIGNATION DES PARTIES DU RHÔNE comprises dans chaque lot.	MONTANT PRÉSUMÉ des dépenses annuelles.
1	Ain	Droite	Du château du Parc au pont de Briord	12.000 à 16 000
	Haute-Savoie	Gauche	De l'embouchure des Usses à celle du Fier	600 à 1 200
	Savoie	Gauche	De l'embouchure du Fier à celle du Guiers	10 000 à 15 000
			Totaux pour le 1er lot	22 600 à 32 200
2	Ain	Droite	Du pont de Briord à la limite amont du département du Rhône	10.000 à 15.000
	Isère	Gauche	Du pont de Briord à la limite amont du département du Rhône	10 000 à 15 000
			Totaux pour le 2e lot	20.000 à 30.000

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Bourg;

2° Dans ceux de M. Tavernier, ingénieur des ponts et chaussées, à Lyon, 24, rue du Plat.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 15 janvier.

Du sieur VILLATTE (Jean), entrepreneur de maçonnerie, demeurant au Grand Montrouge (Seine), rue Périer, 16.
M. Foucher, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tâcherie, 4, syndic provisoire. (N. 14853 du gr.)

Du sieur HUGONET (Antoine), marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, rue Beauregard, 7.
M. Germain Thomas, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 14854 du gr.)

Du sieur : 1° CHARLES (Henri); 2° dame CHARLES (Jeanne CRESPIN, femme séparée de biens de CHARLES (Claude), associés de fait pour le commerce de faux-cols et manchettes, sous la raison : H. CHARLES ET Ce à Paris, rue Montmartre, 122, où ils demeurent.
(Ouverture, 14 janvier 1884.)
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Pinet, boulevard Saint-Germain, 82, syndic provisoire. (N. 14855 du gr.)

Du sieur BLANCHARD (Louis-Alexis), entrepreneur de plomberie et couverture et ferblantier-lampiste, demeurant à Pantin, route de Flandre, 40.
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 14856 du gr.)

Du sieur ROMET (Emile), imprimeur, demeurant à Paris, passage Dubail, 29.
M. Germain Thomas, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14857 du gr.)

Du sieur DAMOTTE, marchand de bouchons et articles de caves, demeurant à Paris, rue de Dunkerque, 37, ci-devant, puis rue Fontaine, 17, et actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 13 décembre 1883.)
M. Droin, juge-commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, 24, syndic provisoire. (N. 14858 du gr.)

Du sieur MENN, marchand d'articles de Paris, demeurant à Paris, boulevard de Grenelle 183.
(Ouverture, 13 décembre 1883.)
M. Foucher, juge-commissaire.
M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic provisoire. (N. 14859 du gr.)

Du sieur DUCROQ, ancien marchand épicier, demeurant à Paris, rue Marcadet, 68 ci-devant, et actuellement rue Polonceau, 43.
(Ouverture, 15 décembre 1883.)
M. May, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14860 du gr.)

Du sieur JANDET, marchand de vins, demeurant à Gentilly, avenue de Bicêtre, n. 32 ci-devant, et actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 11 décembre 1883.)
M. Richemond, juge-commissaire.
M. Maillard, boulevard Saint-Michel, n. 4, syndic provisoire. (N. 14861 du gr.)

De la société anonyme dite de CONSTRUCTION MÉCANIQUE DE GRENELLE, ayant son siège à Paris, rue du Théâtre, n. 66.
(Ouverture, 13 décembre 1883.)
M. Richemond, juge-commissaire.
M. Barboux, boulevard Sébastopol, n. 9, syndic provisoire. (N. 14862 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur LE BÈGUE (Paul-Adolphe), sculpteur ornemaniste, demeurant à Paris, rue Piat, 37, le 22 courant, à 11 heures précises. (N° 14843 du gr.)

De la demoiselle WEHR (Madeleine), marchande de papeterie, demeurant à Paris, rue Corneille, 3, le 22 courant, à 11 heures précises. (N° 14604 du gr.)

A l'effet d'assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur VARNEY (Joseph), marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Faubourg Montmartre, 68.
Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14652 du gr.)

De la veuve JOLLY (Marie LEGRAND), veuve de Isidore JOLLY, limonadière, demeurant à Joinville-le-Pont, place de la gare.
Entre les mains de M. Pinet, boul. Saint-Germain, 82, syndic de la faillite. (N. 14778 du gr.)

De la dame KAHN (Emilia LÉVY), femme judiciairement séparée de biens de Marx KAHN), fabricante de modes en gros, demeurant à Paris, rue de Cléry, 10.

Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite. (N. 14806 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

De la société anonyme, dite COMPTOIR FINANCIER et INDUSTRIEL, au capital de 17 millions de francs, dont le siège est à Paris, rue de la Victoire, 28, avec succursale en province, le 22 courant, à 12 heures. (N. 13272.)

Du sieur DELAY (Joseph-Auguste), ancien boulanger, demeurant à Paris, rue Sainte-Eugénie, 27, le 22 courant, à 10 heures. (N. 13760.)

Du sieur DELACOUR (Onésime), horloger-bijoutier, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, 22, le 22 courant, à 12 heures. (N. 14363.)

Du sieur DUFOUR (François-Pierre), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Rambuteau, 29, le 22 courant, à 1 heure (N. 14672.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur DURAND (Charles), entrepreneur de peinture, demeurant à Paris, rue Michel-Bizot, 123, le 22 courant, à 10 heures précises. (N. 12587 du gr.)

Du sieur PINOT (Charles-Henry), fabricant de lanternes, demeurant à Paris, rue Saint-Maur, 76, le 22 courant, à 1 heure précise. (N. 13745 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite FORT (Auguste), restaurateur, demeurant à Paris, rue Richelieu, 104, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 22 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barboux, boulevard Sébastopol, 9, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14012 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

DÉLIBÉRATIONS

MM. les créanciers de la faillite de la demoiselle DE NOUVION (Elisa), propriétaire du journal *le Conseiller de la Mode*, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 22, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 22 courant, à dix heures, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers. (Vente du journal). (N° 14,673 du gr.)

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur DARRÉ (Hippolyte), ancien marchand de vins ayant tenu hôtel meublé, à Paris, rue des Rosiers, 40, demeurant actuellement même ville, rue de Jouy, 11, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 22 courant, à douze heures, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers (art. 570). (N. 11719 du gr.)

DÉLIBÉRATION

(Concordat particulier. Art. 531).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite de la société en nom collectif LEBOULLANGER frères, ayant pour objet la fabrication d'aciers polis, dont le siège est à Paris, rue Michel-le-Comte, 31, avec usine à Chaussy (Seine-et-Oise), composée de : 1° LEBOULLANGER (Alfred); 2° LEBOULLANGER (Jules), demeurant tous deux au siège social, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce le 22 courant, à 11 heures.

Pour, sous la présidence de M. le juge commissaire, délibérer conformément à l'art. 531 du code de commerce sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur LEBOULLANGER (Alfred), l'un des faillis.

REDDITION DE COMPTE

De veuve GRASSOT (Marie-Eléonore-Françoise), CHAVILLOT, veuve de Antoine GRASSOT, marchande de bois, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 70, le 22 courant, à 1 heure précise. (N. 9927 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat LELONG

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 17 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 31 décembre 1883, entre le sieur LELONG (Emile), coiffeur, demeurant à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 8, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 25 p. 100 en 5 ans par cinquièmes; 1er payement un an après l'homologation. (N. 13703 du gr.)

Concordat DECAGNY

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 21 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 5 décembre 1883, entre le sieur DECAGNY (Adéodat), photographe, demeurant à Paris, boulevard Montmartre, 10, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 30 p. 100 en 5 ans, par cinquièmes; 1er payement un an après l'homologation. (N. 13831 du gr.)

RÉPARTITION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur BERTRAND (Louis), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, 5, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, 9, rue Bertin-Poirée, pour toucher un dividende de 11 fr. [illegible] p. 100, unique répartition. (N. 13073 du gr.)

Du sieur HANNEQUIN (Henri-Jean), fabricant de registres, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 23, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, 9, rue Bertin Poirée, pour toucher un dividende de 5 fr. 39 p. 100, unique répartition. (N. 13890 du gr.)

Du sieur : 1° BULWER (William), demeurant à Paris, rue de Belzunce, 18; 2° BEAUFILS (Louis-Camille), demeurant boulevard Magenta, 133, ayant fait le commerce de commission et exportation sous le nom de J. J. WELDON, rue des Petits-Hôtels, 7, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 6 fr. 80 p. 100, unique répartition. (N. 13479 du gr.)

Du sieur MARC (Eugène-Albert), peintre-vitrier, à Paris, cité Gaillard, 58, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Meys, syndic, 59, boulevard Magenta, pour toucher un dividende de 15 fr. p. 100. (N° 13325 du gr.)

Du sieur GADE (Petersen), marchand de tableaux, à Paris, avenue de l'Opéra, 5, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cotty, syndic, 5, rue de la Sainte-Chapelle, pour toucher un dividende de 2 fr. 93 p. 100, unique répartition. (N. 12627 du gr.)

Du sieur AMIARD (Félix), épicier, demeurant à Paris, boulevard Magenta, 135, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Bonneau, syndic, 6, rue de Savoie, pour toucher un dividende de 29 fr. 59 p. 100, unique répartition. (N. 13951 du gr.)

Du sieur SÉJOURNANT (Adolphe), loueur de voitures, demeurant à Paris, rue de Rambouillet, 27 *bis*, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cotty, syndic, 5, rue de la Sainte-Chapelle, pour toucher un dividende de 1 fr. 85 p. 100, unique répartition (N. 11558 du gr.)

De la veuve GARNIER, épicière en gros, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 284, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Lamoureux, syndic, 14, rue Chanoinesse, pour toucher un dividende de 10 fr. 33 p. 100, unique répartition. (N. 12673 du gr.)

Du sieur GUYERRY (Etienne-Aurélien), ancien boulanger à Paris, rue du Château-d'Eau, 32, demeurant actuellement Faubourg-Saint-Denis, 76, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cotty, syndic, 5, rue de la Sainte-Chapelle, pour toucher un dividende de 22 fr. 09 c. p. 100, deuxième et dernière répartition. (N. 12996 du gr.)

Du sieur PÉNELET (Pascal), marchand de vins, tenant café, demeurant à Paris, rue de la Gaîté, 25, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Lamoureux, syndic, 14, rue Chanoinesse, pour toucher un dividende de 25 fr. p. 100, première répartition. (N. 13509 du gr.)

DEMANDE EN RÉHABILITATION

Par requête adressée à la cour d'appel de Paris,

Le sieur VALLETTE (Jean-Frédéric), ancien restaurateur, à Paris, rue des Petits-Carreaux, 28, demeurant à cette même ville, rue de Rome, 17,

Déclaré en état de faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 30 mai 1874, a formé sa demande en réhabilitation.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 12 novembre 1883, M. Nicolas (François-Hippolyte), greffier au tribunal de commerce d'Oran (Algérie), a été autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de Missarel, et de s'appeler légalement à l'avenir : *Nicolas Missarel.*

M. Hertlen (Clément-Georges), représentant de commerce, né le 26 avril 1856, à Paris, et demeurant actuellement, 9, rue Lacharrière, se pourvoit devant M. le garde des sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de : *Godefroy.*

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE SUÈDE

OBLIGATIONS 4 0/0

L'intérêt semestriel au 1er février 1884 sur les obligations 4 0/0 sera payé, à partir dudit jour, à raison de :

10 fr., *net d'impôt*, contre remise du coupon n° 9.

A la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin.

Les **240** obligations sorties au tirage du 2 janvier 1884, et dont la liste a été publiée dans le *Journal officiel* du 4 janvier, seront remboursées, à partir du 1er février, à raison de *500 francs, net d'impôt.*

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DU NORD

Tirage des obligations de l'ancienne société du Chemin de fer et des Docks de Saint-Ouen, émises par la Société civile des Prêts industriels.

MM. les administrateurs du chemin de fer du Nord et le liquidateur de l'ancienne société du Chemin de fer et des Docks de Saint-Ouen ont l'honneur d'informer MM. les porteurs des obligations de cette dernière société, émises par la Société civile des Prêts industriels, que le tirage des 135 obligations à rembourser le 1er mars prochain aura lieu le mardi 29 janvier courant, à trois heures de l'après-midi, au siège de l'administration du chemin de fer du Nord, rue de Dunkerque, 18, à Paris.

Le payement des obligations sorties, remboursables à 300 francs, sera effectué, à dater du 1er mars 1884, à la caisse centrale du chemin de fer du Nord.

MM. les actionnaires de la société des **Chaux et Ciments**, de **Berry-sur-Bac**, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 31 janvier 1884, 10, cité Rougemont, à huit heures et demie du soir.

Ordre du jour :

1° Compte rendu sommaire, exercice 1883 ;
2° Nomination d'administrateurs ;
3° Propositions diverses.

GOUVERNEMENT ARGENTIN

EMPRUNT 6 0/0 1882

L'intérêt trimestriel au 1er février 1884 sera payé à Paris, à partir dudit jour, à raison de : **37 fr. 50**, net d'impôt, contre remise du coupon n° **5**, aux caisses de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin, et du Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

Les **215** obligations 6 0/0 sorties au 5e tirage, et dont la liste a été publiée dans le *Journal officiel* du 4 janvier 1884, seront remboursées aux mêmes caisses, à partir du 1er février, à raison de *2,500 fr.*, net d'impôt.

Spectacles du Jeudi 17 Janvier.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 7 h. »/». Amphytrion — Le Malade imaginaire. — Maître et valets, à propos en un acte, en vers, de M. Bertol-Graivil. — La Cérémonie.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Le Pardon de Ploërmel : Bertin, Carroul, Belhomme ; Mmes Merguillier. — Les Rendez-vous bourgeois.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 2 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — I Puritani : Ravelli, Broggi, de Reszké ; Mlle Zina Dalti.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray ; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Taillen, Romain ; Mmes Clément, Petit, Keck.

Folies-Dramatiques (1,200 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/2. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Francisque Sarcey : la réception de M. Pailleron à l'Académie française.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

La première de Smilis, de M. Aicard, est fixée à lundi prochain au Théâtre-Français.

Il n'est pas probable que la répétition générale soit offerte à un public d'invités, ainsi que cela avait eu lieu pour d'autres ouvrages.

Dès le retour de Russie de M. Coquelin aîné, on va mettre en répétitions la pièce en un acte de M. Morand, reçue dernièrement. Cette pièce sera jouée par les deux Coquelin et Mlle Reichemberg.

Avant-hier, dans la journée, a eu lieu la répétition générale de Manon à l'Opéra-Comique.

Le soir, on a fait relâche pour régler le luminaire des décors.

Samedi, première représentation.

Les Pirates de la Savane n'auront plus que cinq représentations à la Gaîté.

La Charbonnière est annoncée pour mercredi prochain.

Aux Variétés, c'est le jeudi 24 courant que sera jouée la nouvelle pièce : la Cosaque.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 16 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		82 ..
Huile de Colza disponible, dégommée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		84 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégommée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		92 ..
Huile de Lin, en fûts		55 ..
Huile de Lin, en tonnes		57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. .. à	47 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	54 .. à	58 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. .. à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. .. à	45 25
Farines 8 marques. Le sac de 157 kil., disp.	48 25 à	61 ..
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs — [illegible] de la Plata		98 1

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 11/16 — 1 h., 101 11/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 45 . — Monnaie, 80 05
Crédit Autrich. .... 296 | Chem. de fer Autrich. 318 50
Change sur Londres.... Demande, 121 15 — Offre, 121 45
Change sur Paris...... Demande, 48 10. — Offre, 48 15
Lots.................. 128 .. | Napoléon............ 9 605

VALEURS EN NÉGOCIATION A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½%	Amsterdam	206 ½ .. à 206 ½	206 ½ .. à 206 ½ et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ½ .. à 122 ½	122 ½ .. à 122 ½ et 4..%
4..%	Vienne.	205 ½ .. à 206 ½	205 ½ .. à 206 ½ et 4..%
5..%	Barcelone.	487 .. à 488 ..	488 .. à 489 et 4..%
5..%	Madrid.	486 ½ .. à 487 ..	487 .. à 488 et 4..%
5..%	Lisbonne.	546 ½ .. à 547 ½ ..	547 .. à 548 .. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ½ .. à 242 ½ ..	241 ½ .. à 242 ½ et 4..%
6..%	New-York.	.... à	...... à .... m. ..%
.....	Stockholm.	137.... à 138....	137.... à 138.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIATION A VUE.

3..%	Londres...	25 17.. à 25 22..	25 14½ à 25 19½ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15 . à 25 20.. ...
3½%	Belgique.	pair à ½ p.	pair à 3/16 m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ½ pr. — 5%
5..%	Italie (or).	1/16 à 3/16 p.	pair à ½ pr. — 5%
3..%	Suisse.	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...... 3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte 3..% — Avances 4 %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à .. .. 0/00 prime
Argent » à 1000/1000, d° 218f 89 ..	148 à 153 .. 0/00 p%
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50.. à 4 51..
Souverains anglais	25 10.. à 25 15..
Banknotes	25 12.. à 25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 90.. à 25 98..
Guillaume (20 marks)	24 65.. 24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 16 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq.						
Janv. 84	3 %	76 65 60 57 ½ 55 65 55	fin ct.	76 57 ½	76 57 ½	76 45	76 47 ½	76 75	76 60
		60 45	P° fin c.		d 2f				
			P° fin c.		d 1f	76 75	76 85 d50		
			P° fin c.	76 85	76 80 d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d 2f				
			P° fin p.		d25		d 2f		
			en liq.						
oct. 83	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77 82 ½ 80 77 ½ 75 72 ½	fin ct.	77 77 ½			77 60	77 95	77 80
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq.						
sept. 83	4 %		fin ct.					98 ..	98 ..
			en liq.						
sept. 83	4 ½ %	106 90 107	fin ct.					106 54	110
			en liq.						
nov. 83	4 ½ % 1883	106 90 85 82 ½ 80 75 8	fin ct.	106 80	106 82 ½	106 67 ½	106 67 ½	106 85	106 82 ½
		75 80 75	P° fin c.		d 2f				
			P° fin c.		d 1f		106 90 d50		
			P° fin c.	107 15	107 10 d25				
			P° fin p.		d 1f				
			P° fin p.		d 2f	107 60	107 50 d50		
			P° fin p.		d25		d 2		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3 % [illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	1018 .. Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018	
juill. 83	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis 1889, t.p.		en liq. / fin ct.					502 50	475
janv. 84	d° annuit. finis 1907, t.p.	500	fin ct.					500 ..	497 50
juill. 83	Bons de liq., 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	517 515 514	fin ct.					515	180 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
juill. 83	Dép. Seine, ob. 4 %, 57, r. 225 f., t.p.	245 249 75						249 75	
sept. 83	Ville de Paris: Obl. 55-60, 3 %, r. 500 f., t.p.	517 517 50	fin ct.					517	530
août 83	d° 1865, 4 %, r. 500 f., t.p.	522 517 50	fin ct.					522	447 50
juill. 83	d° 1869, 3 %, r. 400 f., t.p.	407 409	fin ct.					409	
juill. 83	d° 1871, 3 %, r. 400 f., t.p.	387 75 388 387 75	en liq. / fin ct.					387	388 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 115 50						114 25	
	d° d° séries sort. (unités)							400	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4 %, r. 500 f., t.p.	507 50	fin ct. / en liq.					508 ..	528 25
oct. 83	d° 1876, 4 %, r. 500 f., t.p.	508 509	fin ct.					508	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t.p. (ex-pay. par Et., ex-d'imp.)	524 522	P° fin c. / fin ct.					521 25	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé		en liq. / fin ct.					365 ..	383 75
		365 363 364 363 50 363 75	P° fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq.						
juill. 83	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	435 430	au 31					430 ..	400 ..
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		au 31					772 10	720
			P° au 31		d 5f		d10		
			P° au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		au 31					762 50	625 ..
			P° au 31		d10		d10		
			en liq.						
juill. 83	Banque de France (nominatives)	5170	fin ct.	5170 ..				5170 ..	5180
			P° fin c.		d50		d20		
			P° fin p.		d50		d50		
juill. 83	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	506 25 507 50	en liq.	506 25			505 ..		
			au 31					506 25	506 25
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d20		d10		
juill. 83	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)		en liq.	840					
		855 850 840	au 31	841 25			840 ..	845 ..	840 .
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d10		d10		
			en liq.						
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75	au 31	440				443 75	430
			P° au 31		d 5f		d10		
			P° au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
juin 83	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		au 31					425 ..	550 .
			P° au 31		d 5f		d10		
			en liq.						
juill. 83	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	438 75	au 31					437 50	450 ..
			P° au 31		d 5f		d10		
			P° au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
juill. 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	955	au 31					957 50	910 ..
			P° au 31		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départ. de Constantine, 5 %, 1875	995 ..	987 50
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.		
Béziers (ville de) 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de) 1878, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, remb. 100 f.	99 50	
d° 4 %, 1881, remb. 500 f.	490 ..	
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	105	
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.	101 50	101 25
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3 %, r. 100 fr., t.p.	95	94
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5 %, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	175	171 25
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	433 75	430 ..
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 100 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5 %, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500 ..	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	665	670
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	315	313 75
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1260	1255
Orléans d° a. de jouiss.	880	870
Ouest d° a. de jouiss.	400 ..	
Alais-Rhône-Médit. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	26 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Mercredi 16 Janv. 1884	Au comptant		1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
juill. 83	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
			au 31					477 50	480
			P. au 31				d10		
			P. au 15		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	57 50	en liq.						
			au 31					5	50
			P. au 31		d20		d10		
			P. au 15		d20		d10		
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.						
			au 31					306 25	305
			P. au 31		d10		d10		
			P. au 15				d5		
juill. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	495 490	en liq.						
			au 31					497 50	490
			P. au 15		d5		d10		
			P. au 31		d10		d10		
avril 82	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					350	355
juill. 83	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1240 1234 1232 50	en liq.						
			fin ct.	1240	1262 50	1237 50	1237 50	1235	1243 75
			P. fin c.		d40	1235	1250 d10		
			P. fin c.	1245	1250 d20		d20		
			P. fin p.		d40	1232 50	1250 d10		
			P. fin p.	1262 50	1260 d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	505						512 50	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	109 50						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 500 fr.	555						550	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	117						116	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	501 50 502 502 50 503						502	505
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	416						415	397 50
mai 83.	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	100 101						102	
juill. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	498 495	fin ct.					495	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	348	fin ct.					347	350 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	439 75 440	fin ct.					439 50	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	436 437 437 50	fin ct.					434	458 75
sept. 83	commun. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	438 75 439	fin ct.					439 75	
			en liq.						
juill. 83	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336	fin ct.					335 75	
			en liq.						
juill. 83	d° d° 260 fr. payés	337 337 50 338 337 50 337	fin ct.					321	
juill. 83	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 383 f.	391	fin ct.					385	
août 83	d° entièrement libérées	397 50	fin ct.					397 50	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	334 50 331 75 335	fin ct.					334 75	
août 82	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f [illegible]	135	en liq. / fin ct.					135	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 500f [illegible]	505 506 50 507	au 31					505	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 83000	172 50	en liq.						
			au 31					172 50	165
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p (nom.)	675	en liq.						
			au 31					677 50	727 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 31					485	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	555 550	en liq.	555			552 50		
			au 31					560	565
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	330 331 25 332 50 335 332 50 331 25	en liq.	331 50					
			au 31					[illegible]	335
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	647 50	en liq.						
			au 31					647 50	700
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50	en liq.						
			au 31					162 50	230
			P. au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)		en liq.						
			au 31					310	280
			P. au 15		d10		d10		
oct. 83.	Société gén. pr dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq.	485					
			au 31	486 25				485	487 50
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale de Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.	440					
			au 31					440	445
			P. au 31		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	425	en liq.						
			au 31					422 50	440
			P. au 31		d5		d10		
juill. 83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19)	563 75 565	en liq.						
			au 31	562 50			563 75	562 50	560
[illegible]	d° grosses coupures		P. au 31		d10		d10		
			P. au 15		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9)	290 285	en liq.						
			au 31					285	292 50
			P. au 31		d5		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq.						
			au 31					425	427 50
			P. au 31		d5		d10		
juill. 83	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq.						
			au 31					35	325
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d5		d10		
nov. 83.	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	407 50 406 25 405	en liq.						
			au 31					407 50	410
			P. au 31		d20		d20		
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	260 256 25	en liq.						
			au 31					255	252 50
			P. au 31		d5		d10		
mai 82.	Banque Russe et Française, act 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	437 50	en liq.						
			au 31					437 50	442 50
			P. au 31				d10		
			P. au 15		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.						
			au 31					500	520
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	305 308 75 310	en liq.	310	312 50	307 50	312 50		
			au 31	310	311 25	306 75	311 25	307 50	307 50
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	491 50	490
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	18	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	20	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	505	
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	340	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 62)	2260	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. de Commerce, a. 500f, 250f p.	380	375
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 100 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cies fr. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 1200[illegible] à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	340	331 25
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 22)	275	
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	132 50	127 50
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	24	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1350	1345
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	475	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 3[illegible])		
Industrie linière (Cie lle), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.	300	
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	435	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13)	1150	
d° act. de jouissance (ex-c. 5)	90	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	857 50	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'Italie (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 66)	772 50	
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.		
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	162 25	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e	320	
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	225	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mercredi 16 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté (Compt.)	Dern. cours coté (Termes)
juill. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 421 25 425 427 50	en liq. / au 31 / P° au 31		d 5		d 5	422 50	427 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	431 75 435 430 432 50	en liq. / au 31 / P° au 31		d 5		d 10	430 ..	432 50
avril 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t.p.	585 582 50 580	en liq. / fin ct.					585 ..	582 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	12 ..
mars 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880)	555	en liq. / fin ct. / P° fin c.		d 5		d 10	555 ..	560 ..
mai 83.	Est, act. 500 fr., tout payé	730 731 25	en liq. / fin ct. / P° fin c.					730 ..	728 75
mai 83.	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1240 1245 1240 1238 75	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin p.	1242 50	1245 .. / d 20 / d 10	1237 50	1238 75 / d 10 / d 10	1245 ..	1242 50
juill. 83	Midi, act. 500 fr., tout payé	1116 25 1127 50 1128 75 1130	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin p.	1121 25	d 20 / d 20		1127 50 / d 10 / d 10	1156 25	1130 .
juill. 83	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1750 1745 1740 1736 25	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin c. / P° fin c.	1750	d 20 / d 20 / d 50		1740 / d 10 / d 10	1700 .	1725 ..
avril 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1270	en liq. / fin ct. / P° fin c.	1275	d 20 / d 20		1272 50 / d 10 / d 10	1280 ..	1280 ..
avril 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'Etat, t.p. (imp. charge C^ie).	540	en liq. / au 15				d 5	535 ..	485 ..
avril 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	en liq. / fin ct. / P° fin c.		d 20		d 10	797 50	802 50
mai 83.	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 19).	520	en liq. / au 15 / P° au 15		d 10		d 10	520 ..	520 ..
juill. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000°, t.p. (ex-c. 16).	565	en liq. / au 15					560 ..	675 ..
déc. 82.	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.).		en liq. / au 15					391 25	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (C^ie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés.	492 50 495	en liq. / au 31 / P° au 15	495 / 496 25	d 5		d 10	490 ..	495 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 7).		en liq. / au 15					410 ..	400 ..
mai 83.	C^ie générale du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t. p.	395	en liq. / au 31					397 50	405 ..
avril 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1395 1400 1397 50 1398 75	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d 10 / d 20		d 5 / d 20	1400 50	1397 50
juill. 83	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44.)	495 490	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d 5 / d 5		d 10 / d 10	497 50	497 50
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700	au 31					700 ..	702 50
juill. 83	Omnibus de Paris (C^ie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 54).	1178 75 1170 1175	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d 20 / d 20 / d 10		d 20 / d 50	1165 ..	1166 ..
83	Voitures à Paris (C^ie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 29.)	625	en liq. / au 15 / P° au 15		d 5		d 10	625 ..	622 50
juill. 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.	190	au 15					190 ..	210 ..
juill. 83	Canal marit. de Corinthe (C^ie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	450	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d 10 / d 20		d 5 / d 10	450 ..	440 ..
juill. 83	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5.)	498 75 497 50 498 25	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 31 / P° au 15	498 25 / 495	d 20 / d 5 / d 20		497 75 / d 10 / d 10	500 ..	497 50
juill. 83.	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	1995 2000 1995 1993 75 1992 50 19.. 198. 198. 1990 1992 50 198. 1985 1980	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 31 / P° au 31 / P° au 15 / P° au 15 / P° au 15	1992 50 / 1990 / 2027 50 / 2050	1997 50 / 2000 / d 100 / 2010 d 50 / d 40 / d 100 / 2040 d 50 / d 40	1975 / 1975 / 2060 / 2095 / 2100	1975 / 1975 / 2030 / 2075 / 2075	2002 50	1995 ..
juill. 83	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 20).	1127 50 1130 1125	en liq. / au 31 / P° au 31	1130 / 1125	d 20		d 10	1130 ..	1130 ..
juill. 83	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 11)	690 685 682 50 685 690	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15	690 / 682 50	d 20 / d 5 / d 20		681 25 / d 10 / d 10	695 ..	690 ..
juill. 83	d° Bons trent., 5%, r. 125 f.	140	au 15					138 50	140 ..
juill. 83	Suez (Soc. civ. pour le recouvr. des 15 % attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1220 1225 1230 1225 1220 1215 1225 1220 1220 1215	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15	1230 / 1220	d 50 / d 20		1217 50 / 1213 75 / d 10 / d 20	1225 ..	1220 .
juill. 83	d° cinquièmes (ex-coup. 2).	245	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d 5 / d 5		d 10 / d 10	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (C^ie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 6.)	213 75	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d 10 / d 10		d 5	213 75	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
juill. 83	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20		en liq. / au 15					101 ¼	99 ..
juill. 83.	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2 f. 50. Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.					66 ..	.. ..
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ..	66 ¼
	d° d° 10000 fl.		P° au 15					65 ¼	.. ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000°.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	900	890
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500 f., 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	840	
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	305	
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500 f., 250 p.		
Viganaes (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. n°° 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38.		
Loire (At. et Chant.), a. 500 f., 375 f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	195	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500 f., 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500 f., t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500 f., t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	535	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (C^ie), a. 500 f., t.p.		
C^ie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., n°° 7181 à 20000		
C^ie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
C^ie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
C^ie Cyp. Fabre et C^ie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500 f., t.p.	102 50	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	650	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (C^ie paris.), a. 500 fr., t.p.	57 50	
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f., t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 5).		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	100	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 400 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.		
Desséchem. des Marais, a. 500 f., 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et C^ie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Maléтra (pr. chim.), a. 500 f., t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200°, t.p. (ex-c. 24).	880	
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500 f., t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500 f., t.p.	240	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et C^ie, a. 500 f., t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	230	227 50
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arzi (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (C^ie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (C^ie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500 f., t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500 f., 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500 f., t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500 f., 250 p.	260	
Vidanges, etc. (C^ie dép.), a. 500 f., t.p.	230	
d° (C^ie Parisienne, a. 500 f., 400 f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	157	156
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	328	327 50
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mercredi 16 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..				
avril 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50	851	au 31..				
....	d° 1000 fl. d°	811 50 60 70	Pes au 31		d50		d50
....	d° 10000 fl. d°		Pes au 15		d5f		d10
			en liq..				
mai 83	Belgique, 4%		au 31..				
			en liq..				
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31..				
			en liq..				
mai 83	d° 3%, 1873		au 31..				
avril 83	Égypte Obligat. Dette consolidée		en liq..				
	de la Daïra Sanieh		au 31..				
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pes au 31		d5f		d10
			Pes au 15		d5f		d10
mai 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..	332 50			333 ..
	7%, remb. 500 fr.	333 331 333 50 331 332.	au 31..	332 50			
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)		Pes au 31		d5f		d10
....	Grosses coupures		Pes au 15		d5f		d5f
avril 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..				
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	450	au 31.				
....	Grosses coupures		Pes au 31		d5f		d10
mai 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..				
	5%, 1878, tout payé		au 31.				
....	Grosses coupures		Pes au 31		d5f		d10
			en liq..				
juill. 83	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	56f 75 50 40	au 31.				
....	Grosses coupures	56f 75 56 40	Pes au 31		d50		d25
			en liq..				
juill. 83	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).		au 31..				
....	Grosses coupures		Pes au 31				
juill. 83	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..				
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490	au 31..				
juill. 83	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	519 75	au 31..				
juin 83	États-Unis. Cons. 4½ % (n. ch. 1.5f).						
....	Petites coupures.						
juill. 83	d° 4%						
....	Petites coupures.						
août 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	415	au 31.				
			en liq.				
juill. 83	d° 1881, 5%	338 75 337 338 75	au 31..				
juill. 83	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pes au 31				
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..				
	Obl. 100 fl., t.p.	101 50	au 31..				
....	d° 500 fl., t.p.	101 50	Pes au 31		d1f		d50
....	d° 1000 fl., t.p.	101 50	Pes au 15		d25		d50
....	d° 10000 fl., t.p.						
juill. 83	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):						
	Obl. 100 fl., t.p.	77f	en liq..				
....	d° 500 fl., t.p.	74f 45	au 31..				
....	d° 1000 fl., t.p.	74f 45 25					
....	d° 10000 fl., t.p.						
mars 83	Emprunt Indien 1880, 4½ % (nég.						
	change fixe 2 fr. 50)		au 31.				
			en liq	90 95	90 95	90 87	90 90
juill. 83	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	90 95	91 05	90 90	91 ..
....	coup. 500 fr.		Pes au 31		d1f		
....	c. 100 à 500 fr. exclus.	(90f95 91f 9.90) 85	Pes au 31		91 30 d25	91 15	91 25 d50
....	coup. 50 fr.		Pes au 15		d1f		
....	c. au-dessous de 50 fr.		Pes au 15		d25		91 45 d50
avril 83	d° 3%		au 31..				
avril 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	292 294	au 31..				
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31..				
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31..				
juill. 83	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-						
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25).		au 31.				
avril 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91	au 31..				
juill. 83	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..				
	rembours. à 500 fr.		au 31..				
mai 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		Pes au 31				
	Oblig. de 50 liv. st.	84 ½	au 31..				
....	d° de 100 liv. st.	84 ½					
....	d° de 500 liv. st.	84 ½					
....	d° de 1000 liv. st.						
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..				
	Oblig. de 50 liv. st.	89 90	au 31				
....	d° de 100 liv. st.	87 87 ½ 87	Pes au 31		d1f		
....	d° de 500 liv. st.	87 ½					
....	d° de 1000 liv. st.						
juin 83	d° 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..				
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31.				
....	d° de 100 liv. st.		Pes au 31		d1f		d10
....	d° de 500 liv. st.						
....	d° de 1000 liv. st.						
avril 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f20), t.p.		en liq..				
	Oblig. de 50 liv. st.	79 ½	au 31.				
....	d° de 100 liv. st.	77 ½					
....	d° de 500 liv. st.	76					
....	d° de 1000 liv. st.						
mai 83	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..				
	Oblig. de 500 fr.	91 25 50	au 31.				
....	d° de 2500 fr.		Pes au 31		d1f		d50
....	d° de 12500 fr.		Pes au 15		d1f		d50
mai 83	d° 1878, 5% (2e empr. d'Or),		en liq..				
	nég. c.f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31				
....	d° de 1000 r.		Pes au 31		d1f		d50
mai 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Or),		en liq..				
	nég. c.f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31.				
....	d° de 1000 r.		Pes au 31		d1f		d50
avril 83	d° 1881, 5%, obligations inté-		en liq..				
	rieures amortissables		au 31..				
....	Grosses coupures		Pes au 31				
juill. 83	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..				
	obl. 500 fr., tout payé	377 50	au 31..				
juill. 83	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..				
	oblig. 500 fr., tout payé	482 50 485 483 75 486	au 31..		d10		
mars 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,	486 50 48[illegible]	en liq..				
	coup. de 125 fr.		au 31..				
....	coup. de 62 fr. 50.	8f 60	Pes au 31		d25		d50
....	coup. de 12 fr. 50.		Pes au 15		d25		d50
	Emprunt Ottoman :						
mars 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f50 41f 49f 48f75	au 31..				
mars 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f 50 .. 48f50	au 31..				
....	Grosses coupures	49f					

Derniers cours cotés précédemment: Compt.	Terme	Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
		[illegible]esiliens, 5%, remb. 500 fr.	425 .	
85	83 25	Brionne-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
84 50	83 25	Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	29 75	29 50
75 50		d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
		Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f	337 50	
104 50	106 80	Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
		d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
103 90		Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
		Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	312 75	312 50
82 30	83 85	d° nouv., 307f 50 p. d°		
		Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	566 .	562 50
336 .	306 ..	Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	35[illegible] ..	3[illegible]3 75
		d° nouveau d°	353	352 25
		Ardennes, 3%, r. 500f d°	357 .	354
		Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
335 ..	333 75	d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
		Olesse, 3%, remb. 500 fr.		
		Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
		Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	3[illegible]5 .	
453 75	451 25	L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	85 .	80 ..
		Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
		Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
440 .	437 50	Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
		Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210 .	
		Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	360 .	357 50
56 60	56 70	Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
		Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	360	359
		Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	355 50	355
55 ½		Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
		d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	310 ..	
		Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	580 .	570
490 .	463 75	d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	36[illegible] ..	
520		Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	361 75	361
118 .		Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f	357 50	351
118		Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
127 ½		d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
127 ½		Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
412 50	412 50	Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	358 .	
		Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
336 25	307 50	Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
		Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
		Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 50	354
101 .		Teste, rembours. 1250 fr.		
101 .	98 ..	Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
101 10		Nord, 3%, rembours. 500 fr.	366 .	359 75
105 25		Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.).	345 .	
		Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
76		Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
74 60	75 90	d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
74 40		d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
76 .		Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	357	
		Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).	450 .	
96 ..		Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
		1re émiss., de 1 à 63.000	172 50	165
91 ..	91 .	2e émiss., de 63,001 à 108,312	137 50	
		3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	127 50	125
		Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
		Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
91		Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
54 30	47 50	Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
294		L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
14 ½	15 87½	(Intérêts gar. par l'État) Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355	353 50
11 ..	16 60	Ouest 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 .	
		Ouest 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
50 ½		Ouest 1853, 5%, r. 1250 fr.		
91 .	88 75	Ouest 1855, 5%, r. 1250 fr.		
		Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
101 ½		Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
		Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
84 ½		Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
84 ½	90 ..	Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
84 ½		St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
84 ½		Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
		Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	330 .	
88 ½		Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400f.	153 ..	151 25
87	89 ..	Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
87 .		La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	325 25	
87 .		Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
		Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
84 ½		La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
84 ½	82 ½	Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
84 ½		d° 5%, remb 500 fr.		
84 ½		Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
		Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	177 50	171 25
79		Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
78 ½	80 ..	La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
76 ½		Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
76 ½		d° séries C et D, r. 500 fr.		
		Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
91 50	93 25	Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
91 25	93 25	d° de la Marine, 5%, r. 1250 f.	66	
91 10		Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
		Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	246 .	245
56 ..	61 60	Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
55 .		Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
		Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	505 .	
58 .	55 ½	Sour. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
55 ½		Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
		Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	350 ..	
235 ..	242 50	d° d° 5%, r. 500 fr.		
		d° d° 4%, r. 500 fr.		
		Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
377 50	405 ..	Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
		Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
483 25	485 ..	Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
		Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510	508
		d° 1882, 235 f. payés (nouv.).	513 50	
8 90	8 92½	Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	[illegible]	
		d° d° 5%, r. 500 fr.	488 75	488
		Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	[illegible]75	
47 50	130 ..	Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
60 50	70 ..	Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	269 50	
		Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mercredi 16 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	55	en liq. au 31					56 75	380
	Grosses coupures	53 50	en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50 f 49 25 49 48 75	au 31 Pes au 31		d 5		d 10	49 .	48 75
	coup. de 5								
	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 75 41 43 75 42 50	au 31 Pes au 31		d 5		d 10	43 .	41 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	490 487 50 485	en liq. au 31 Pes au 15 Pes au 15 Pes au 31 Pes au 31	485 486 25	487 50 d 10 d 5 d 50 d 5	481 25	481 25 d 20 d 10 d 20 d 10	487 50	490
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 31 Pes au 31					565 .	507 50
mars 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. au 31 Pes au 31				d 10	495	505
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. au 31 Pes au 31					460	455
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	352 50 353 75 351 25 350	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	353 75 355	360 d 5 d 20	353 75	355 d 10 d 10	355 .	355
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		15					500	500
janv. 84	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 60 p. (200f) p. (ex-coup. 2)	531 25 535 527 50 530	au 31 au 31 Pes au 31	530 535	535 d 5	520	532 50 540 d 10	570	520
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	661 25 660 658 75 656 25 655 653 75 652 50 65[illegible]	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	660 661 25	d 5 d 5		650 650 d 10 d 10	667 50	663 75
	Grosses coupures	661 660							
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		d 5 d 5		d 10 d 10	700	700
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	780 775	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		d 5 d 20		d 10 d 10	785	775
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	535	en liq. au 31 Pes au 31	535 536 25	d 5		540 d 10	540	540
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. au 31 Pes au 31		d 5		d 10 d 10	420	415
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. au 31 Pes au 31	465			463 75	467 50	463 75
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375	en liq. au 31					375	385
août 83	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	382 50 381 25	au 31					383	387 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	190 185 182 50 185 188 75 187 50	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	190 190	205 d 5 d 5		185 185 195 d 10	187 50	187 50
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	495	en liq. au 31 Pes au 31		d 5 d 10		d 10	496 25	495
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. au 31 Pes au 31					503 75	505
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	660 657 50 661 25 660 657 50 660	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 31 Pes au 15 Pes au 15	662 50 662 50	663 75 d 20 d 5 d 20 d 5	661 25	660 661 25 d 10 d 10	665 .	663 75
	do Grosses coupures								
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 31 Pes au 31					225	310
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	313 75 312 50 311 25	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	312 50 311 25	312 50 313 75 d 5 d 5	311 25 311 25	312 50 312 50 d 10 d 10	315	315
	do Grosses coupures								
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 31 Pes au 31					332 50	330
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	495	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 31 Pes au 15	493 75 495	495 d 5 d 20 d 5		d 10 d 10	496 .	493 75
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	480	en liq. au 31 Pes au 31		d 5		d 10	490 .	490
[illegible] 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	134 134 50	en liq. au 31					134	165
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	620	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		d 5 d 5		d 10 d 10	620	620
	do Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	423 75 425	en liq. au 15 Pes au 31 Pes au 15	422 50 422 50	d 5 d 5		421 25 d 10 d 10	426 25	425
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. au 31 Pes au 31					445	450
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le gaz), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	475 480	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15				d 10 d 10	475	495
janv. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 4)	510	en liq. au 31 Pes au 31				d 10	510	500

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
do do 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	425	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Oyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	448	
Métaux (Lavoissière), 5%, r. 500 fr.	485	
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur F. Morelli et Cie, 1876, 6%, r. 500f		
Messageries marit., 68, 5%, r. 500f	515	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504	
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 50	417 50
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	508	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	505	500
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Aciéries de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	575	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.	180	
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gde Tuilerie de Bourgogne, r. [illegible]	85	
Canaux Agricoles, 5%, remb. [illegible]	29	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t. p.	470	415
do remb. à 500 fr., 3%, t. p.	2[illegible]2	[illegible]
do 160 fr. p.	260	259
Suez, 5%, remb. 500 fr.	560	557 50
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé		
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	86	85 75
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2¾ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge)		
do 6%, 71 fixe 25f 20		
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60. 05 500 fl., r. 600		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	315	314 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent)	66 ⅝	66 ⅜
do 1000 fl. do	67	66 ⅜
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier)		
do 1000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
do Brésil., 5%, 75 (n.c. fl. 25.20)		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
do do non gar., r. 1904-1908		
do du Gouvt du Cap, 4½%, 1878		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%		
Espagne, Ext., 3%, 76, B. de c. arr.	42 ⅝	42 ⅜
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2½ %, C.F.	67 ⅜	
do C.H.		
do 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
do 4%, 1878 ... (fl. 2.10)		
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 75	8
do Hongrois, obl. 300 fr. (unifiés)	294	
do Grosses coupures		
do Coupures de 5		
do Indien, 4%, 78 ... (nég. ch.)		
do Norvégien, 4½ %, 76, fl. 25.20		
do 4½ %, 78 do		
do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f 50		
do do coup. 12f 50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 st.		
do Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.		
do 1863 do		
do 1865 do		
do 1869 do		
do 1873 do		
Empr. Piémontais, 1849 4%		
do 1850, 4%		
do Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5 %	94 ⅝	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f	[illegible]	
do 1866, 5%	91 ⅜	91 ⅜
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	460	
do 1877-78, 3%	265	
do 1879, 5%, r. 505 f.	445	
do 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½ %, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ % (ste en t. 25f 50)		
do 1867 4%, r. 500 fr.	398	398
do 1869 4%, r. 500 fr.	396	395
do 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	356 50
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. 1 2510)		
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504f	505	
Empr. Tunisien, II coup arr (187f 50)		
do do (105 f.)		

Seizième année. — N° 17. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Vendredi 18 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1ᵉʳ et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 40, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à *la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 18 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant un conseiller d'Etat en service extraordinaire (page 281).
— fixant les alignements de la rue Picot, dans le 16ᵉ arrondissement de Paris (page 281).
— portant promotion au grade d'inspecteur des services administratifs et financiers de la marine et des colonies (page 282).

Décision autorisant la création de recettes simples de 4ᵉ classe des postes (page 282).

Documents du ministère de la guerre :
Décision portant mutations dans le service des bureaux de l'intendance (page 282).
— portant mutations dans le service des hôpitaux militaires (page 282).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaires du ministre de la guerre :
1° contenant des dispositions relatives à l'avancement aux grades de sous-officier, de caporal et de soldat de 1ʳᵉ classe dans les régiments de marche d'infanterie faisant partie du corps expéditionnaire du Tonkin (page 282);
2° relative aux examens d'aptitude pour le grade de sous-lieutenant d'infanterie territoriale. — Anciens engagés conditionnels des classes de mobilisation de 1872 et 1873 (page 282).

Avis et communications. — Commerce de la France pendant l'année 1883 (page 282).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 17 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 284).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 17 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 284).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 285).

Informations (page 286).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 287).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 288).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 289).

Bourses et marchés (page 292).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 23 à 42).
— Documents (page 1 à 4).

Chambre. — Débats parlementaires (page 63 à 86).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 17 Janvier 1884.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 24 mai 1872, portant réorganisation du conseil d'Etat;

Vu l'article 1ᵉʳ de la loi du 13 juillet 1879, relative au conseil d'Etat;

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, président du conseil d'Etat,

Décrète :

Art. 1ᵉʳ. — M. Renaud (Félix), directeur général des contributions indirectes au ministère des finances, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. Lecler.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil d'Etat, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil d'Etat,

MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris du 20 juin 1883;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 16 septembre 1807 et l'ordonnance du 23 août 1835;

Le décret du 26 mars 1852;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue Picot, dans le 16e arrondissement de Paris, sont fixés suivant les liserés bleus du plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 14 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décret en date du 15 janvier 1884, M. Latty (Edouard-Constant), inspecteur adjoint des services administratifs et financiers de la marine et des colonies, est promu au grade d'inspecteur, pour compter du 17 janvier 1884.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 17 janvier 1884, a été autorisée la création de recettes simples de 4e classe des postes dans les communes de Vivier-au-Court (Ardennes), la Plaine (Loire-Inférieure).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service des bureaux de l'intendance militaire. — Par décis. du 12 janv. 1884 :

M. Gallot, off. d'administ. de 2e cl. à Paris, a été désigné pour être employé à Châlons-sur-Marne.

M. Bédoas, off. d'administ. adj. de 1re cl. à Lille, a été désigné pour être employé au gouvern. milit. de Paris.

M. Dioque, off. d'administ. adj. de 1re cl. à la 6e rég., a été désigné pour être employé à la 1re rég.

M. Dibon, off. d'administ. de 2e cl. à Tulle, a été désigné pour être employé à Clermont-Ferrand.

M. Godin, off. d'administ. adj. de 2e cl. à Paris, a été désigné pour être employé au 12e corps d'ar.

M. Thiriet, off. d'administ. adj. de 2e cl. à Lyon, a été désigné pour être employé au gouvern. milit. de Paris.

M. Héron, off. d'administ. adj. de 1re cl. au 9e corps d'ar., a été désigné pour être employé au gouvern. milit. de Paris.

M. Baillon de Fontenay, off. d'administ. adj. de 1re cl. au 5e corps d'ar., a été désigné pour être employé au 9e corps d'ar.

Service des hôpitaux militaires. — Par décis. du 12 janv. 1884 :

M. Cornut, off. d'administ. adj. de 1re cl., affecté au gouvern. de Lyon, a été désigné pour être employé au 9e corps d'ar. (direct. de santé).

M. Desnot, off. d'administ. adj. de 2e cl., affecté au 8e corps d'ar., a été désigné pour être employé à l'école spéc. milit.

M. Luigi, off. d'administ. adj. de 1re cl., affecté au 15e corps d'ar., a été désigné pour être employé au 19e corps d'ar.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 17 Janvier 1884.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

à MM. les généraux commandant les corps d'armée ;
le général commandant le corps expéditionnaire du Tonkin.

Paris, le 8 janvier 1884.

Dispositions relatives à l'avancement aux grades de sous-officier, de caporal et de soldat de 1re classe dans les régiments de marche d'infanterie faisant partie du corps expéditionnaire du Tonkin.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions que j'ai arrêtées au sujet de l'avancement aux grades de sous-officier, de caporal et de soldat de 1re classe dans les régiments de marche d'infanterie faisant partie du corps expéditionnaire du Tonkin.

Le lieutenant-colonel commandant un régiment de marche aura sur ce régiment tous les droits d'un chef de corps, au point de vue de l'avancement aux grades subalternes; il nommera aux emplois de sous-officier, de caporal et de soldat de 1re classe, et rendra compte, aussitôt que cela lui sera possible, aux colonels intéressés, des nominations qu'il aura faites, conformément à l'article 4 de l'ordonnance du 2 novembre 1833.

Tous les militaires appartenant au régiment de marche, qu'ils aient été incorporés définitivement aux bataillons entrant dans sa composition ou qu'ils soient simplement détachés de leurs corps, concourront au même titre pour les emplois vacants. Les cadres de sous-officier et de caporal seront maintenus au complet déterminé par les instructions spéciales données lors de la formation du régiment, et il ne sera nommé de soldats de 1re classe qu'autant que le nombre de titulaires de cette classe n'atteindrait pas le quart de l'effectif des simples soldats.

Enfin, on appliquera, conformément au décret du 21 décembre 1883, les dispositions des articles 18 et 19 de la loi du 14 avril 1832, relatifs à l'ancienneté des candidats appelés à passer au grade supérieur. En conséquence, le temps de service exigé pour passer d'un grade à un autre pourra être réduit de moitié, et il pourra même être dérogé à cette condition, pour action d'éclat dûment justifiée et mise à l'ordre du jour du corps expéditionnaire, ou dans le cas où il ne serait pas possible de pourvoir autrement aux vacances.

Lorsque les gradés détachés de leurs régiments obtiendront de l'avancement ou seront nommés à des emplois du grade de sous-officier autres que ceux qu'ils occupaient, ils continueront de compter à leur corps d'origine, où ils seront mis à la suite, et leur situation sera réglée à la fin de la campagne.

Je vous prie de vouloir bien assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de ces dispositions.

Le ministre de la guerre,

E. CAMPENON.

Le ministre de la guerre,

à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée ;
le général commandant le corps d'occupation de Tunisie.

Paris, le 11 janvier 1884.

Examens d'aptitude pour le grade de sous-lieutenant d'infanterie territoriale. — Anciens engagés conditionnels des classes de mobilisation de 1872 et 1873.

Mon cher général,

J'ai décidé, par extension des dispositions contenues dans la lettre collective du 5 décembre dernier (n° 57), que les anciens engagés conditionnels d'un an, des armes de l'infanterie et du génie, appartenant aux classes de mobilisation de 1872 et 1873, qui ont obtenu la note « bien » à l'expiration de leur année de volontariat, seraient autorisés à concourir pour le grade de sous-lieutenant d'infanterie de l'armée territoriale. Néanmoins, ceux de ces engagés appartenant au génie pourront, s'ils le désirent, concourir pour le grade de sous-lieutenant du génie territorial, et être proposés au titre de cette arme.

Les anciens engagés conditionnels de ces deux catégories devront être informés, le plus tôt possible, de la présente décision, et ceux d'entre eux qui demanderont à faire constater leur aptitude au grade de sous-lieutenant seront convoqués à partir du 11 février prochain devant les commissions d'examen.

Les propositions (modèle *C* et état *B*), établies à la suite des examens, devront me parvenir le 15 mars, au plus tard (bureau de l'arme).

Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour assurer l'exécution de ces dispositions.

Le ministre de la guerre,

E. CAMPENON.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des

obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

L'Imprimerie nationale (87, rue Vieille-du-Temple) vient de mettre sous presse le volume des Documents statistiques sur le commerce de la France pendant l'année 1883.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 décembre 1883, à 4,994,256,000 fr., et les exportations à 3,524,894,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	1883	1882
Objets d'alimentation.	1,631,247,000	1,614,794,000
Matières nécessaires à l'industrie...........	2,381,311,000	2,265,811,000
Objets fabriqués.....	663,202,000	647,237,000
Autres marchandises.	318,496,000	293,983,000
Total......	4.994,256,000	4,821,825,000
Exportations		
Objets d'alimentation.	844,710,000	857,858,000
Matières nécessaires à l'industrie...........	675,553,000	681,648,000
Objets fabriqués.....	1,810,275,000	1,853,530,000
Autres marchandises.	194,356,000	181,322,000
Total......	3,524,894,000	3,574,356,000

Paris, le 17 janvier 1884.

Ministère du commerce

ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

Concours pour un emploi de professeur de français.

Un concours sera ouvert, à Paris, le mardi 5 février prochain, au Conservatoire national des arts et métiers, pour la nomination d'un professeur de français à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins, et de quarante au plus, et justifier ou du diplôme de bachelier ès-lettres ou du brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial (partie littéraire), ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Les candidats devront, en outre, justifier, soit de deux années au moins d'enseignement de la langue française dans une école normale, dans un lycée ou collège communal, soit de quatre années, au moins, de fonctions actives d'instituteur.

Les demandes d'admission devront être adressées au ministre avec pièces justificatives à l'appui, avant le 31 janvier 1884.

Le concours est divisé en deux séries d'épreuves : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les épreuves écrites comprendront :

1° Une dictée choisie dans un auteur français ;

2° Une rédaction sur un sujet d'histoire de France ;

3° Un tracé de géographie physique, politique ou économique, à dessiner sur une carte muette avec légende et commentaire explicatifs.

Les candidats auront un quart d'heure pour relire leur dictée.

La composition d'histoire sera faite en trois heures.

La composition de géographie durera deux heures ; des cartes muettes seront remises aux candidats.

Les épreuves orales comprendront une leçon et un examen.

La leçon portera sur une explication d'auteur avec commentaire littéraire et grammatical. Cet exercice sera pris dans les ouvrages suivants :

Corneille. — *Polyeucte, Cinna.*
Racine. — *Andromaque, Athalie.*
Boileau. — Epître VII.
La Fontaine. — 3e livre des *Fables.*
Molière. — *Le Misanthrope, les Femmes savantes.*
La Bruyère. — *Des ouvrages d'esprit.*
Bossuet. — *Oraison funèbre du prince de Condé.*
Voltaire. — *Zaïre,* Chapitre 1er du *Siècle de Louis XIV.*
J.-J. Rousseau. — 1er livre d'*Emile ou de l'Education.*
Victor Hugo. — *Les pauvres gens.*
Lamartine. — *Jocelyn* : neuvième époque, 1re épisode.

La leçon durera une heure au plus.

Les interrogations porteront :

1° Sur l'histoire ;
2° Sur la géographie ;
3° Sur l'économie politique.

La durée de l'interrogation sur chacune de ces matières sera d'environ vingt minutes.

L'interrogation en géographie se fera au tableau.

L'examen portera sur les matières dont le programme suit :

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE

Grammaire française et syntaxe.
Notions élémentaires sur l'origine de la langue française.
Exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique.
Règles générales de la composition.
Notions d'histoire littéraire depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars,* et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère des postes et des télégraphes.

La distribution des correspondances apportées à Paris, le 17 janvier au matin, par le bureau ambulant de Calais à Paris, a dû être remise à la 2e distribution du 17, au lieu de la 1re, par suite de l'arrivée tardive du train.

Expédition supplémentaire (voie de Libourne) par paquebot français.

Le paquebot français de la ligne du Sénégal et de la Plata, qui part de Bordeaux le 5 de chaque mois, reçoit depuis longtemps à Lisbonne un envoi supplémentaire qui est expédié de Paris le 5 au soir.

A partir du mois de février prochain, un second envoi supplémentaire sera expédié de Paris le 6 au soir et de Bordeaux le 7 au matin sur Lisbonne, où il devra normalement parvenir en temps utile pour être embarqué sur le paquebot français.

AVIS AU PUBLIC

A partir du 1er février 1884, des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, pourront être adressées de France et d'Algérie à destination du Brésil et d'Haïti.

Ces cartes pourront être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

Ministère de l'agriculture.

Les concours agricoles régionaux auront lieu, en 1884, dans les villes et aux époques suivantes :

Brest. — Du 10 au 18 mai.
Orléans. — Du 17 au 25 mai.
Tarbes. — Du 17 au 25 mai.
Bordeaux. — Du 24 mai au 2 juin.
Carcassonne. — Du 24 mai au 2 juin.
Dôle. — Du 31 mai au 8 juin.
Epernay. — Du 31 mai au 8 juin.
Gap. — Du 7 au 15 juin.
Rodez. — Du 7 au 15 juin.
Rouen. — Du 7 au 15 juin.
Saint-Omer. — Du 7 au 15 juin.
Le Puy. — Du 21 au 29 juin.

Pour être admis à exposer dans ces divers concours, on doit en faire la déclaration au ministère de l'agriculture. Cette déclaration devra être parvenue au ministère, à Paris, aux dates désignées ci-après :

Brest, le 5 avril. — Orléans et Tarbes, le 10 avril. — Dôle et Epernay, le 20 avril. — Gap, Rodez, Rouen et Saint-Omer, le 25 avril. — Le Puy, le 10 mai.

On peut se procurer les progammes de ces divers concours et les formules de déclaration au ministère de l'agriculture et à toutes les préfectures et les sous-préfectures.

BANQUE DE FRANCE

Concours pour l'admission aux emplois de la Banque de France, à Paris et dans ses succursales.

Un concours sera ouvert au siège de la Banque de France, à Paris, le dimanche 3 février prochain, pour l'admission aux emplois de commis titulaires.

La liste d'inscription sera close le 25 janvier courant. Toutes demandes qui ne seraient point parvenues à cette date au cabinet du gouverneur, accompagnées des pièces réglementaires, seront écartées.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 17 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Barbey, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

MM. Marcel Barthe et de Gavardie sont entendus dans la discussion générale.

Sur l'article 1er, M. Marcel Barthe développe un amendement.

M. Oudet, M. Lalanne et M. Tolain, rapporteur, sont entendus.

M. Lalanne est entendu pour un fait personnel.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain vendredi, 18 janvier, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures moins cinq minutes.

Ordre du jour du vendredi 18 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884. (Budget sur ressources extraordinaires. Moyens de service et dispositions diverses.) (N° 147, session extraordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Dauphin, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur le vin et la prorogation de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi du Havre (Seine-Inférieure). (Nos 166, session extraordinaire 1883, et 6, session 1884. — M. Chardon, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 160,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 76, session extraordinaire 1883, et 7, session 1884. — M. Massé, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 1,500,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 161, session extraordinaire 1883, et 8, session 1884. — M. Chardon, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du vendredi 18 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Camparan, jusques et y compris M. Chesnelong.

Tribunes. — Depuis M. Chaumontel, jusques et y compris M. Dumon.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La 1re commission d'initiative parlementaire (formation de janvier 1884), a nommé :

Président : M. Schœlcher.
Secrétaire : M. Claude.

La commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification du tarif général des douanes, a nommé :

Président : M. Teisserenc de Bort.
Secrétaire : M. Edouard Millaud.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés, a nommé rapporteur M. Cuvinot.

Convocations du vendredi 18 janvier.

1re commission des congés (formation du 15 janvier 1884), à une heure et demie. — Local du 4e bureau.

1re commission des pétitions (formation du 15 janvier 1884), à une heure et demie. — Local du 9e bureau.

1re commission d'intérêt local (formation du 15 janvier 1884), à une heure et demie. — Local du 1er bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 17 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier est lu par M. Cavaignac, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Laroche-Joubert, est adopté.

La Chambre adopte un projet de loi concernant la ville d'Annecy (Haute-Savoie).

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris.

MM. Floquet, Dreyfus, rapporteur; Delattre, de Heredia, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus dans la suite de la discussion générale.

M. Laisant dépose une proposition de loi sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur engagés au Mont-de-Piété, et demande la déclaration d'urgence.

L'urgence, combattue par M. Haëntjens, est déclarée, au scrutin, par 231 voix contre 92, sur 323 votants.

MM. Tony Révillon, Langlois et le comte de Douville-Maillefeu sont entendus sur la fixation de l'ordre du jour.

L'interpellation de M. Langlois est inscrite à l'ordre du jour de jeudi, au scrutin, par 263 voix contre 176 sur 439 votants.

Après deux épreuves douteuses, la mise en tête de l'ordre du jour du projet de loi relatif au palais de Cristal de Saint-Cloud est repoussée, au scrutin, par 180 voix contre 169 sur 349 votants.

La séance est levée à sept heures vingt minutes.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du vendredi 18 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. (Nos 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

2. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552 659 669-753-786-1484-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1413-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

La séance du vendredi 18 janvier 1884 est la 7e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 9e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Devic jusques et y compris M. Forné.

Tribunes. — Depuis M. Leconte (Indre), jusques et y compris M. Maillé (comte de).

La 20e commission des pétitions a nommé :
Président : M. Datas.
Secrétaire : M. Leporché.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de MM. Antonin Dubost et de La Porte, tendant à autoriser les conseils municipaux à substituer aux journées de prestations des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, a nommé rapporteur M. Buyat.

Convocations du vendredi 18 janvier.

Sous-commission du 3e bureau (élection de Lodève), à midi précis. — Commission n° 5.

Sous-commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative à une demande en autorisation de poursuites contre un député, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative au règlement des comptes de 1879, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission relative à la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative aux accidents et collisions en mer, à une heure un quart. — Commission n° 6.

Commission relative à l'installation d'un palais de cristal français dans le parc de Saint-Cloud, à une heure et demie. — Commission n° 7.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE PRUSSE. — *Séance du 15 janvier.*

M. Schorlemer approuve le projet de loi relatif aux impôts, tout en critiquant certains détails. M. Rauchhaupt se prononce pour et M. Richter le combat. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, l'orateur estime que l'obligation imposée à chacun de déclarer le montant de ses revenus est inexécutable. Il demande que le projet soit renvoyé à la commission chargée de l'examen de la loi sur la chasse. Le ministre des finances combat les arguments du préopinant.

(*Gazette nationale.*)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE BADE. — *Séance du 15 janvier.*

M. Fischer, député clérical, critique la situation financière et exprime sa satisfaction de l'augmentation des recettes de l'empire.

M. Schneider constate un déficit de plus de 3 millions de marcs.

M. Edelmann, un clérical, tout en combattant le budget, parle avec enthousiasme des droits sur les céréales et des bénéfices que réalise l'empire.

M. Elstætter, ministre des finances, s'appuyant sur le fait que les dépenses extraordinaires se balancent avec les recettes, trouve la situation budgétaire satisfaisante.

M. Pflüger, un sécessionniste, se prononce vivement contre les droits sur les céréales et les impôts sur les vivres. Il estime que la situation financière est bonne.

M. Wacker, un clérical, défend la politique douanière du prince de Bismarck. Les droits sur les céréales sont nécessaires pour protéger les intérêts des petits cultivateurs.

M. Kiefer, un libéral, combat la politique économique du centre et les propositions de M. Frankenstein. Le budget est satisfaisant et les critiques de l'opposition sont mesquines.

M. Friderich, un libéral, montre que les recettes sont évaluées avec prudence, tandis que le budget ordinaire est chargé de dépenses dans des buts de bienfaisance.

Après une réponse de M. Elstætter à M. Wacker et les discours de MM. Frank et Burg, députés libéraux, en faveur du budget, et de M. Klein, agriculteur, qui demande une augmentation des droits sur les céréales, M. Pflüger dépose une proposition tendant à interpeller le gouvernement sur la question de savoir si le conseil fédéral est saisi d'un projet de loi relatif à la modification du scrutin secret pour les élections parlementaires et pour apprendre quelle attitude le grand-duché de Bade compte prendre dans cette question.

(*Gazette de Carlsruhe.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 16 janvier.

Chambre des représentants. — M. Jacobs signale au gouvernement les réclamations que soulève le projet de taxe sur l'usage des quais d'Anvers.

Le ministre des finances déclare que les négociations sont pendantes entre le gouverne-

ment et la ville sur le produit des quais. Aucun chiffre n'a encore été fixé. Le chiffre de 5 fr. par mètre, indiqué par la presse, n'est par arrêté. (*Indépendance belge.*)

ESPAGNE

Madrid, 16 janvier.

Chambre des députés. — M. Martos, ancien ministre du roi Amédée et de la République, parle en faveur du service militaire obligatoire pour tous. Il soutient que la monarchie en retirerait une grande force, et que, par conséquent, les Cortès doivent l'accepter. Il ajoute que la souveraineté de la nation doit être la base de tous les pouvoirs. Si les libéraux continuent à être divisés, les Cortès doivent logiquement être dissoutes, car avec la majorité parlementaire actuelle, il y a incompatibilité entre la démocratie et la monarchie. Dans ce cas, le devoir du ministère est de demander au roi la dissolution des Cortès.

Si la conciliation ne se fait pas, la majorité pourra renverser le ministère, mais elle ne pourra rien fonder.

M. Martos termine en faisant appel aux sentiments de la majorité et en faisant acte d'adhésion complète au roi Alphonse.

Les déclarations de M. Martos, se ralliant franchement à la monarchie actuelle, ont produit une vive sensation parmi les monarchistes de la chambre. (*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 15 janvier.

Chambre des députés. — Dans la discussion sur le projet de réforme, M. de Fontes dit que, selon l'interprétation du gouvernement, les députés dans la prochaine session législative auront des pouvoirs constituants.

Le projet de réforme sera porté de la chambre des députés à la chambre des pairs; ensuite, il sera présenté à la sanction royale.

M. Navarro, progressiste, pense qu'une assemblée constituante seule peut décider de la question en litige.

Le gouvernement n'a présenté aujourd'hui aucun article additionnel à son projet, et la discussion continue. (*Agence Havas.*)

Lisbonne, 16 janvier.

Chambre des députés. — Discussion du projet de réforme constitutionnelle.

Un député a présenté un article additionnel portant que ce projet serait aussi discuté à la chambre des pairs et soumis ensuite à la sanction royale. Cet article additionnel sera sans doute adopté. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 16 janvier.

M. de Giers a passé à Berne, venant de Montreux; il se rend à Bâle et à Stuttgart.

Il passera deux jours dans cette ville; de là il ira à Vienne. Il séjournera pendant deux jours dans cette ville et partira mercredi pour Saint-Pétersbourg, par Varsovie. (*Agence Havas.*)

EGYPTE

Alexandrie, 16 janvier.

La commission des indemnités a admis jusqu'ici 7,731 réclamations, représentant un total de 8,170,000 livres. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 15 janvier.

La chambre des représentants a adopté une résolution invitant le président Arthur à ouvrir une enquête sur les pertes qui résultent, pour la douane américaine, de l'évaluation trop peu élevée de la valeur des marchandises étrangères importées, et demandant une législation préventive contre les fraudes de cette nature. (*Agence Havas.*)

Washington, 16 janvier.

Un bill a été présenté à la chambre des représentants pour autoriser l'émission d'obligations 2 p. 100 et le dépôt des obligations comme garantie de la circulation des banques nationales. Le bill rétablit aussi l'impôt sur cette circulation à partir du jour où elle sera garantie par les obligations 2 p. 100. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Le directeur de l'assistance publique a reçu la somme de 1,500 fr., produit d'une collecte faite parmi les élèves du collège Chaptal, pour l'œuvre des enfants moralement abandonnés, et la somme de 70 fr., don de M. Barthélemy, pour les pauvres.

Le directeur de l'assistance publique a reçu de M. Baudrier la somme de 200 fr. pour les enfants moralement abandonnés.

La commission centrale (conseil) de la société de géographie a procédé au renouvellement de son bureau, qui se trouve ainsi composé pour l'année 1884 :

Président : M. Bouquet de la Grye, ingénieur hydrographe.

Vice-présidents : MM. Alphonse Milne-Edwards et Amédée Barbié du Bocage.

Secrétaire général : M. Charles Maunoir.

Secrétaire adjoint : M. Jules Girard.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

16 janvier.

L'Isère est partie de Brest pour Lorient, à neuf heures du matin.

Salazie parti, à midi, de Marseille pour la Nouvelle-Calédonie.

17 janvier.

De Port-Saïd : *Saint-Germain* arrivé 16 soir. Etat santé troupes excellent.

Le *Natal*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie, de Maurice et de la Réunion, a quitté Port-Saïd le 16 janvier, à neuf heures soir.

Le *Niger*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Plata, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Lisbonne le 17 janvier, à six heures.

Le paquebot *Canada* est parti de New-York pour le Havre, le 16 janvier, à 8 heures du matin.

La soutenance publique des thèses des élèves sortants de l'Ecole des chartes aura lieu à l'Ecole des chartes, rue des Francs-Bourgeois, 58, le lundi 21 et le mardi 22 janvier prochains. Les séances commenceront à onze heures. Les sujets des thèses sont les suivants :

Essais sur l'organisation, les attributions, la compétence et la procédure civile du Parlement de Paris de 1380 à 1419, par Félix Aubert.

Histoire du duché d'Athènes et de la baronnie d'Argos, par R. Bisson de Sainte-Marie.

Les Etats de Bourgogne depuis leur origine jusqu'à la mort de Charles le Téméraire, par Etienne-Symphorien Bougenot.

Essai sur l'élection et l'organisation des corps municipaux dans le sud-ouest de la France aux treizième et quatorzième siècles, par Auguste Brutails.

Essai sur les églises romanes de l'ancien diocèse de Limoges, par Jean de Cessac.

Le Traité d'Andelot, par Henri Deloncle.

Etude sur les chartes communales de l'Auvergne, par Louis Farges.

Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais (1356-1369), par Georges Guigue.

Etude sur les institutions de la ville de Mézières, suivie du Cartulaire municipal, par Paul Laurent.

De l'organisation du chapitre cathédral de Laon, par Louis Lempereur.

Fragments d'une étude sur l'ancien régime dans la terre de Saint-Claude, par H. Libois.

La diplomatique royale de Philippe le Bel, par L.-P. Marais.

Les coutumes de Lorris et leur propagation aux douzième et treizième siècles, par Maurice Prou.

Recherches sur la foire du Lendit depuis son origine jusqu'en 1430, par Ernest Roussel.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 555, du 19 janvier 1884. — Le chemin de fer funiculaire à crémaillère de Territet-Glion, par L. B. — Introduction des torpilles en Chine. — Ondulations atmosphériques produites par l'éruption du Krakatoa, par Cœrster. — Moteur à gaz domestique, système Forest. — Nouvelles machines d'influence. — Correspondance : Une orange double, par A. Trincano. — Explorations sous-marines. Voyage du *Talisman*, par H. Filhol. — La science pratique : Bec à gaz multiple du docteur Darsonval. — Bibliographie. — Curiosités aérostatiques à propos du centenaire de l'ascension de Charles et Robert en 1783. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 14 janvier 1884, par S. Meunier. — Le diadème électrique du nouveau ballet de l'Opéra, *la Farandole*. — *Supplément de La Nature* : Boîte aux lettres. — Bulletin météorologique. — Sociétés savantes. — Ce numéro renferme 10 gravures.

Digitized by Google

A l'imprimerie du JOURNAL OFFICIEL
31, QUAI VOLTAIRE

SE TROUVENT :

ANNALES DU SÉNAT

ET DE LA

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

Annexes : Rapports, Projets de Lois, Propositions, etc.

1re série.	Du 8 mars au 12 août 1876. 5 vol....	75 fr.
2e	—	Du 24 octobre au 30 déc. 1876. 2 vol.	30 fr.
3e	—	Du 9 janvier au 25 juin 1877. 3 vol..	45 fr.
4e	—	Du 7 nov. au 18 décembre 1877. 3 v.	45 fr.
5e	—	Du 8 janvier au 11 juin 1878. 8 vol...	120 fr.
6e	—	Du 28 octobre au 21 déc. 1878. 4 vol.	60 fr.
7e	—	Du 14 janvier au 5 avril 1879. 4 vol.	60 fr.
8e	—	Du 8 mai au 2 août 1879. 6 vol......	90 fr.
9e	—	Du 27 nov. au 30 déc. 1879. 2 vol....	30 fr.
10e	—	Du 13 janvier au 22 mars 1880. 4 vol.	60 fr.
11e	—	Du 20 avril au 13 juillet 1880. 6 vol.	90 fr.
12e	—	Du 9 nov. au 28 décembre 1880. 3 vol.	45 fr.
13e	—	Du 11 janvier au 12 avril 1881. 3 vol.	45 fr.
14e	—	Du 19 mai au 29 juillet 1881. 4 vol..	60 fr.
15e	—	Du 28 octobre au 16 déc. 1881. 3 vol.	45 fr.
16e	—	Du 10 janvier au 9 août 1882. 6 vol..	90 fr.
17e	—	Du 9 novembre au 29 déc. 1882. 3 vol.	45 fr.

Session 1879-1880. — Tarif général des Douanes. — Rapports partiels et Rapport général de la Commission. — Un volume, 15 fr.

Chaque vol. peut être vendu séparément. Prix : 15 fr.

ANNALES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

Annexes : Rapports, Projets de Lois, Propositions de Lois, etc.

Réimpression, en volumes in-4°, des comptes rendus *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, revisés et corrigés par le chef de la sténographie, et des *Annexes* distribuées aux Députés.

1re série.	Du 12 février au 17 sept. 1871. 5 vol..	75 fr.
2e	—	Du 4 déc. 1871 au 30 mars 1872. 5 v..	75 fr.
3e	—	Du 22 avril au 4 août 1872. 3 vol.....	45 fr.
4e	—	Du 11 nov. 1872 au 7 avril 1873. 4 v..	60 fr.
5e	—	Du 19 mai au 29 juillet 1873. 2 vol...	30 fr.
6e	—	Actes du Gouvernement de la Défense nationale. 7 vol	105 fr.
7e	—	Du 5 nov. au 31 déc. 1873. 2 vol.....	30 fr.
8e	—	Du 6 janvier au 28 mars 1874. 2 vol..	30 fr.
9e	—	Du 12 mai au 5 août 1874. 4 vol....	60 fr.
10e	—	Du 30 nov. 1874 au 20 mars 1875. 3 v.	45 fr.
11e	—	Du 11 mai au 4 août 1875. 4 vol.....	60 fr.
12e	—	Du 4 nov. 1875 au 8 mars 1876. 4 v..	60 fr.

Collection complète (du 12 février 1871 au 8 mars 1876). 45 vol.............................. 675 fr.

Séances de Bordeaux. — 13 février au 11 mars 1871. 1 vol.............................. 15 fr.

Les compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée et du Nord ayant constaté l'utilité considérable du train de luxe « Nice et Rome-Express » et le grand nombre de voyageurs qui y prennent place depuis sa formation, viennent d'autoriser la compagnie internationale des wagons-lits à doubler ce service dans la partie principale du parcours.

A partir du 23 janvier, un second train de luxe, composé des mêmes éléments, circulera entre Calais et Nice.

Départ de Calais, tous les mercredis, à 2 heures 36 soir (Londres, 10 heures du matin).

Départ de Paris (Paris-Lyon-Méditerranée), à 9 heures 30 soir; arrivée à Nice les jeudis, à 3 heures 57 soir.

Départ de Nice, tous les vendredis, à 1 heure 37 après midi ; arrivée à Paris les samedis, à 8 heures matin.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	17 JANV. 1884 MATIN	10 JANV. 1884 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	1.936.979.896 65	1.938.402.619 65
Effets échus hier à recevoir ce jour	330.614 23	131.616 44
Portefeuille de Paris	552.991.176 07	562.401.219 29
Portefeuille des succursales	677.630.511 »	650.910.022 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	11.796.900 »	12.757.500 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	2.158.500 »	2.118.500 »
Avances sur titres à Paris	160.077.025 20	159.983.124 95
Avances sur titres dans les succursales	151.188.183 »	152.343 711 »
Avances à l'Etat (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.634.290 63	99.634.290 63
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	7.440.908 »	7.438.616 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	74.893 55	65.659 15
Emploi de la réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11.997.444 16
Divers	49.233.783 87	51.665.226 03
	3.918.514.876 50	3.906.830.329 44

PASSIF	17 JANV. 1884 MATIN	10 JANV. 1884 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11.997.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.105.661.960 »	3.088.179.260 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	12.469.674 »	15.650.521 73
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	33.949.129 08	33.260.456 26
Compte courant du Trésor, créditeur	121.552 892 36	104.686.084 68
Comptes courants de Paris	323.019.967 77	344.362.034 38
Comptes courants dans les succursales	54.740 696 »	51.206.821 »
Dividendes à payer	8.245 839 »	12.092.044 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	3.328 870 06	2.608.892 98
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	2.478.934 »	2.478.934 »
Divers	24.461.406 39	23.699.772 57
	3.918.514.876 50	3.906.830.329 44

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 17 JANVIER 1884	AU 10 JANVIER 1884
OR	946.063.442 19	947.091.817 50
ARGENT	990.916 454 46	991.310.802 15
	1.936 979 896 65	1.938.402.619 65

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 1er au 7 janvier 1884. — (1re semaine.) — La recette des grandes compagnies ne comporte que la journée du 31 décembre 1883.

LIGNES	Recettes de la semaine 1884 — kilom. exploités	1884 — recettes brutes (fr. c.)	1884 — par kilom. (fr. c.)	1883 — kilom. exploités	1883 — recettes brutes (fr. c.)	1883 — par kilom. (fr. c.)	Différence en faveur de 1884 — sur recettes brutes (fr. c.)	1884 — par kil. 0/0	Différence en faveur de 1883 — sur recettes brutes (fr. c.)	1883 — par kil. 0/0	Recettes à partir du 1er janvier — 1884 (fr. c.)	1883 (fr. c.)	Différence en faveur de 1884 — sur recettes brutes (fr. c.)	1884 — par kil. 0/0	Différence en faveur de 1883 — sur recettes brutes (fr. c.)	1883 — par kil. 0/0
Grandes compagnies d'intérêt général																
Paris-Lyon-Médit. (anc. rés.)	4,921	925,648 96	188 10	4,767	774,825 [illegible]	162 54	150,823 13	15.73	»	»	301,641,619 51	310,679,096 58	»	»	6,037,477 01	6.01
— (nouv. rés.)	1,653	71,060 92	[illegible] 99	1,576	53,402 68	33 88	17,658 24	26.89	»	»	25,337,532 69	24,242,146 09	1,095,386 60	2.01	»	»
— Rhône au Mont-Cenis.	[illegible]	14,999 71	112 [illegible]	133	16,169 [illegible]	121 73	»	»	1,190 01	7.35	6,057,717 49	6,460,677 [illegible]	»	»	402,959 74	6.24
— Chemins Algériens...	513	»	»	513	»	»	»	»	»	»	7,397,465 [illegible]	8,155,299 86	»	»	757,833 99	9.29
Nord (ancien réseau)........	1,359	»	»	1,359	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— (nouveau réseau)......	772	»	»	715	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Nord-Est............	262	»	»	262	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Lille à Valenciennes..	72	»	»	72	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Lille à Béthune......	41	»	»	41	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— Lignes d'intérêt local.	506	»	»	506	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lignes de l'État expl. par la Cie	74	»	»	62	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouest (ancien réseau).... (a)	[illegible]	215,760 95	230 75	900	243,329 05	270 37	»	»	27,568 10	30.62	(b) 86,137,956 31	86,540,619 89	»	»	402,963 58	447.7
— (nouveau réseau)... ([illegible])	2,191	114,833 15	52 41	2,191	115,153 70	52 56	»	»	320 55	0.15	(b) 44,917,021 60	43,858,542 24	1,058,479 36	353.9	»	»
Lignes de l'État expl. p. la Cie (a)	604	6,517 70	10 81	494	5,910 75	11 97	636 95	»	»	1.13	(b) 2,574,599 31	1,978,945 11	695,654 20	357.0	»	»
Falaise à Berjou......... (a)	28	122 20	4 36	28	291 40	10 40	»	»	169 20	6.04	(b) 64,992 15	59,100 [illegible]	5,891 37	210 4	»	»
Orléans (ancien réseau)......	2,020	519,632 79	257 24	2,020	539,856 62	267 25	»	»	20,223 83	3.74	121,883,860 99	123,304,188 56	»	»	1,420,327 57	1.15
— (nouveau réseau)....	2,342	203,949 83	87 08	2,342	181,338 74	77 43	22,611 09	12.46	»	»	52,561,558 76	52,381,286 72	180,272 04	0.34	»	»
— (Lignes de la Sarthe).	98	2,111 78	21 55	98	1,313 61	13 40	798 17	60.82	»	»	379,908 83	369,640 21	10,268 62	2.78	»	»
Lignes de l'État expl. par la Cie	182	2,192 03	12 04	106	1,785 33	16 84	406 70	»	»	28.60	491,585 48	256,414 70	235,170 78	»	»	1.06
Est (ancien réseau)..........	[illegible]	»	»	534	»	»	»	»	»	»	50,799,518 77	51,196,940 77	»	»	397,622 »	0.78
— (nouveau réseau)........	2,255	»	»	2,208	»	»	»	»	»	»	74,509,597 98	72,082,094 95	2,427,503 03	»	»	4.07
— (réseau spécial)...... (c)	210	»	»	210	»	»	»	»	»	»	4,681,674 50	4,429,188 56	252,485 94	5.70	»	»
— Lérouville à Sedan et diverses autres lignes.	[illegible]	»	»	540	»	»	»	»	»	»	4,100,825 12	3,859,956 13	240,868 99	»	»	1.23
Midi (ancien réseau)........	[illegible]	205,759 56	[illegible] 62	821	167,446 56	203 95	38,313 »	22.88	»	»	69,386,968 38	69,665,899 [illegible]	»	»	278,911 49	2 57
— (nouveau réseau).......	1,602	96,468 42	60 21	1,512	62,735 84	41 49	33,732 [illegible]	45.12	»	»	31,268,184 25	30,359,864 11	908,320 14	0.39	»	»
Ch. de fer de l'État (ancien rés.)	2,241	»	»	2,102	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— (nouv. rés.).	624	»	»	547	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cies second. d'int. gén.																
Dombes et Sud-Est.........	428	»	»	428	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Médoc.....................	101	21,011 45	208 03	101	19,949 41	197 52	1,062 04	10.11	»	»	21,011 45	19,949 41	1,062 04	10.11	»	»
Vitré et Fougères..........	81	»	»	81	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Perpignan à Prades........	41	»	»	41	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bône-Guelma et prolong. (Algérie).	256	28,202 10	110 16	256	33,295 37	130 06	»	»	5,093 27	15.30	28,202 10	33,295 37	»	»	5,093 27	15.30
— — (Tunisie).	207	23,264 23	112 39	207	16,074 15	77 65	7,190 08	44.74	»	»	23,264 23	16,074 15	7,190 08	44 74	»	»
Int. local																
Caen à la mer..............	28	»	»	28	»	»	»	»	»	»	451,333 [illegible]	445,141 41	6,192 14	1.39	»	»
Hérault.............. (d) (e)	98	11,943 43	121 [illegible]	98	14,516 97	148 13	»	»	2,573 54	21.98	11,943 43	14,516 97	»	»	2,573 54	21.98
Compagnies étrangères																
Autrichiens................	2,247	1,620,427 50	721 16	2,145	1,528,795 »	712 72	91,632 50	5.99	»	»	1,620,427 50	1,528,795 »	91,632 50	5.99	»	»
Sud de l'Autriche...........	2,190	1,388,882 47	634 19	2,190	1,388,921 87	634 21	»	»	39 40	0.003	1,388,882 47	1,388,921 87	39 40	0.003	»	»
N.-O. d'Autriche (anc. rés.)..	[illegible]	»	»	626	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— (nouv. rés.).	308	»	»	307	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mad.-Sar.-Alic.-Badajoz (a. r.)	2,139	927,796 76	[illegible] 75	2,139	1,079,086 26	504 48	»	»	151,289 50	14.03	53,529,902 53	53,219,533 63	310,368 90	0.58	»	»
— Merida (sect. du Pedrozo).	34	4,212 13	124 [illegible]	34	4,047 37	119 04	194 76	4.81	»	»	180,426 90	174,429 43	5,997 47	3.43	»	»
— Séville-Huelva..........	110	22,632 85	205 75	110	26,856 59	244 15	»	»	4,223 74	15.73	1,303,063 35	1,175,776 31	127,287 04	10.82	»	»
Nord de l'Espagne..........	1,734	924,703 45	553 27	1,734	886,993 01	511 53	»	»	»	»	924,703 45	886,993 01	37,710 44	4 25	»	»
Andalous..................	742	261,049 46	356 »	742	232,809 03	314 »	31,240 43	13.43	»	»	11,752,039 [illegible]	10,507,779 07	1,244,260 52	11.83	»	»
Asturies, Galice et Léon....	699	112,802 [illegible]	161 37	541	71,864 64	132 [illegible]	40,938 23	21.48	»	»	5,878,430 09	4,549,737 84	1,328,692 25	29 20	»	»
Madrid-Caceres-Portugal....	429	49,653 37	115 74	429	62,055 73	144 51	»	»	12,402 36	6 37	49,653 37	62,055 73	»	»	12,402 36	6.34
Portugais (ancien réseau)....	506	172,777 78	341 46	506	195,000 »	385 37	»	»	22,222 22	11.15	172,777 [illegible]	195,000 »	»	»	22,222 22	11.15
— (nouveau réseau)...	72	5,222 22	72 53	72	7,277 78	101 08	»	»	2,055 56	28.06	5,222 22	7,277 78	»	»	2,055 56	28.05

Observations. — En divisant les recettes brutes réalisées à partir du 1er janvier par le numéro d'ordre de la dernière semaine et multipliant par [illegible] les quotients ainsi obtenus, on déduit les recettes probables de l'année entière. L'unité kilométrique résulte de la division des recettes par les longueurs correspondantes.

En déduisant du revenu kilométrique brut les frais d'exploitation (en moyenne 50 0/0 pour les grandes Compagnies et [illegible] 0/0 pour les Compagnies secondaires), sans descendre au-dessous d'un minimum qui varie de 6 à 7,000 fr. par kilomètre, on obtient le revenu kilométrique net destiné à rémunérer les capitaux employés à l'établissement des lignes.

(a) Recettes réparties approximativement par réseau. — (b) Recettes rectifiées.
(c) Lignes rattachées à l'ancien réseau.
(d) Lignes exploitées partiellement. — (e) Non compris le parcours sur le Midi.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Les 8 et 9 février 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Oise, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter en 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889, pour l'entretien des routes nationales et des chemins de grande communication situés dans le département.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Beauvais ;

2° Dans ceux de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées chargés du service des arrondissements.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit Petites Affiches,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit Petites Affiches,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 16 janvier.

Du sieur LETELLIER (Alexandre), marchand de vin, demeurant à Charlebourg, commune de Colombes (Seine), route du Havre, 12.
M. Droin, juge-commissaire.
M. Gautier, rue Thérèse 13, syndic provisoire. (N. 14863 du gr.)

Du sieur LE BLOND (Alphonse), marbrier-graveur, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 179.
M. May, juge-commissaire
M. Mercier, boulevard Saint-Michel, 6, syndic provisoire. (N. 14864 du gr.)

Du sieur LEHERIEY (Arsène), confiseur, demeurant à Paris, rue Simon-le-Franc, 14.
M. Droin, juge-commissaire.
M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic provisoire. (N. 14865 du gr.)

Du sieur TANTIN (Jean-Baptiste-Alfred), entrepreneur de pavages, demeurant à Paris, avenue du Bel-Air, 8.
M. Chevalier, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14866 du gr.)

De la société en nom collectif PROTAT et RAIMBAULT, ayant pour objet le commerce des vins en gros, dont le siège est à Paris, quai de Bercy, 43; composée de : 1° PROTAT (Pierre-Marie), demeurant à Paris, rue Gallois, 27 ci-devant, et actuellement à Charenton, avenue de Gravelle, 42; 2° et RAIMBAULT (Louis-François-Alfred), demeurant à Paris, rue de Lyon, 5.
M. Savary, juge-commissaire.
M. Chevillot, rue Jean-Lantier, 7, syndic provisoire. (N. 14867 du gr.)

Des sieurs : 1° JOURDAN (Louis), 2° PASSÉ (Louis) (associés de fait), appareilleurs à gaz, demeurant tous deux à Paris, boulevard Saint-Germain, 180.
M. Raffard, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14868 du gr.)

De la société en nom collectif G. BOIZE et E. RETIF, ayant pour objet la commission, l'exportation et les soldes, dont le siège est à Paris, boulevard Voltaire, 26, composée de : 1° BOIZE (François-Gaston); 2° RETIF (Emile-Adolphe), demeurant tous deux à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 125.
M. Chevalier, juge-commissaire.
M. Barboux, boulevard Sébastopol, n. 9, syndic provisoire. (N. 14869 du gr.)

De la société en nom collectif Pierre JOUSSIER et E. CAREL, ayant pour objet le commerce des vins en gros, dont le siège est à Saint-Ouen, rue du Petit-Hôtel, 7, et composée de : 1° JOUSSIER (Pierre); 2° CAREL (Eugène), demeurant tous deux au siège social.
M. Savoy, juge-commissaire.
M. Barboux, boulevard Sébastopol, n. 9, syndic provisoire. (N. 14870 du gr.)

Du sieur GEX (Charles-Emile), tapissier, demeurant à Paris, rue de Londres, n. 7.
M. Raffard, juge-commissaire.
M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic provisoire. (N. 14871 du gr.)

Du sieur MASSEY-FROISSART (Lucien-Adolphe), régleur de papier, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, n. 163.
M. Droin, juge commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, n. 24, syndic provisoire. (N. 14872 du gr.)

Du sieur MAGNUS-DEUTZ (Edouard), changeur à Paris, rue Drouot, 13.
M. Savoy, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14873 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la dame HÉROU (Louise-Julienne MONJEAN), femme de François-Achille HÉROU, marchande de chaussures, demeurant à Paris, avenue de la République, 49, le 23 courant, à 2 heures précises. (N° 14816 du gr.)

Du sieur MALMY (Jean-Isaïe), ancien marchand de vins à Paris, rue de Clisson, 2, demeurant actuellement à Saint-Hilaire-le-Petit, arrondissement de Reims, le 23 courant, à 12 heures précises. (N° 14845 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur FALLÈS aîné (Antoine), marchand de futailles, demeurant à Paris, rue de Jussieu, 9 et 11.
Entre les mains de M. Maillard, boulevard Saint-Michel, 4, syndic de la faillite. (N. 14796 du gr.)

Du sieur DUPONT (Jean-Baptiste), photographe, demeurant à Paris, rue de Buci, 11.
Entre les mains de M. Maillard, boulevard Saint-Michel, 4, syndic de la faillite. (N° 14814 du gr.)

Du sieur RAMOLINI (Jean-Pierre), imprimeur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Marcel, 22.
Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite. (N. 14804 du gr.)

Du sieur NOLIN (Philibert), entrepreneur de charpentes et menuiserie, demeurant à Paris, rue de Crimée, 95 et 144.
Entre les mains de M. Maillard, boulevard Saint-Michel, 4, syndic de la faillite. (N. 14808 du gr.)

Du sieur GOLZ fils aîné (Jules), doreur, demeurant à Paris, rue Galande, 57.
Entre les mains de M. Beaujeu, 66, rue de Rivoli, syndic de la faillite. (N. 14807 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur MARÉCHAL (Louis-Charles-Octave), marchand de vins restaurateur, demeurant à Paris, faubourg du Temple, 122, le 23 courant, à midi. (N. 14634)

Du sieur AUBRY (Paulin-Eugène), éditeur-imprimeur, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, 54, le 23 courant, à 1 heure. (N. 14677.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite GROSSET, boucher, demeurant à Paris, rue de Cotte, 27, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 23 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Hécaen, rue de Lancry, 9, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13932 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

CONCORDATS

Du sieur SIMON (Eugène), fabricant d'appareils à gaz, demeurant à Paris, quai Jemmapes, 26, le 23 courant, à 12 heures précises. (N. 14513 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur RIBAULT, cafetier, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, 246, le 23 courant, à 12 heures précises. (N. 14016 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

DÉLIBÉRATION

(Concordat particulier. Art. 531).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société en nom collectif COLOMBIER et Cᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet l'achat des saignées aux abattoirs, avec siège à Paris, rue Chauchat, 4, et usine à Aubervilliers, rue de la Gare, 2, et composée de : 1° COLOMBIER (Alfred-Albert), demeurant à Paris, rue Chauchat, 4; 2° et de comman-

ditaires, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce le 23 courant, à midi. (N. 13868 du gr.)

Pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, délibérer conformément à l'art. 531 du code de commerce sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur COLOMBIER (Alfred-Albert), l'un des faillis.

DÉLIBÉRATIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur MAILLE, ancien limonadier, demeurant à Paris, avenue de la Grande-Armée, 3, ci-devant, et actuellement rue Rennequin, 26, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 23 courant, à une heure, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers (art. 570). (N. 10095 du gr.)

REDDITION DE COMPTE

De la Société anonyme l'EQUITABLE (en liquidation), caisse d'avances aux assurés et sinistrés, dont le siège était à Paris, rue Taitbout, 8, le 23 courant, à 1 heure précise, (N. 12086 du gr.)

Du sieur CORBEAUX, limonadier, ayant demeuré à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 4, et demeurant actuellement passage Bosquet, 30, le 23 courant, à 1 heure précise. (N. 5538 du gr.)

Des sieurs : 1° BOUET (Joseph) ; 2° COTTET (Frédéric), demeurant tous deux à Paris, rue du Rocher, 45, ayant été associés de fait pour la carrosserie, rue des Mathurins, 37, le 23 courant, à 11 heures précises. (N. 11300 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537, du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

CONCORDAT APRÈS ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

La liquidation de l'actif abandonné étant terminée, sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites. pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions, MM. les créanciers :

De la société en nom collectif Victor et Amédée COURRAS, ayant pour objet la commission, dont le siège est à Paris, rue Grange-Batelière, 12, et composée de : 1° Vital-Victor COURRAS, demeurant rue des Marronniers, 18, et 2° Jean-Baptiste-Amédée COURRAS, demeurant avenue d'Eylau, 145, le 23 courant, à 1 heure précise. (N. 671 du gr.)

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la société en nom collectif P. CHAUTARD et Cᵉ, ayant pour objet le commerce de confections pour hommes et de chemises, dont le siège est à Paris, rue des Écoles, 20, et composée de : 1° Chautard (Paul); 2° demoiselle Gilbert (Augustine-Alice), demeurant au siège social, peuvent se présenter, de 3 à 5 h., chez M. Mercier, syndic, boulevard Saint-Michel, 6, pour toucher un dividende de 16 fr. 18 p. 100, unique répartition. (N. 13934 du gr.)

Du sieur MICHEL (Paul), fabricant de sièges et mécanicien, demeurant à Paris, rue des Taillandiers, 21, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mercier, syndic, boulevard Saint-Michel, 6, pour toucher un dividende de 10 fr. 20 p. 100, 2° et dernière repartition. (N. 13296 du gr.)

Du sieur HONGRE (Alfred), fabricant de casquettes, demeurant à Paris, rue Michel-le-Comte, 23, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Chevillot, syndic, rue Jean-Lantier, 7, pour toucher un dividende de 1 fr. 52 p. 100, unique répartition. (N. 13746 du gr.)

Du sieur BENOIT (Alfred-Benoni), entrepreneur de maçonnerie, ayant demeuré à Paris, boulevard Voltaire, 151, demeurant actuellement à Asnières, avenue d'Argenteuil, 126, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Barbot, syndic, boulevard Sébastopol, 22, pour toucher un dividende de 39 fr. 93 p. 100, unique répartition. (N° 10766 du gr.)

Du sieur RIHN (Florent), ancien boulanger, demeurant à Paris, rue de Poissy, 6, ci-devant, et actuellement place Armand-Carrel, 2, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mercier, syndic, boulevard Saint-Michel, 6, pour toucher un dividende de 27 fr. 21 p. 100, unique répartition. (N. 13778 du gr.)

Du sieur ROULIER (Joseph), éditeur d'estampes, demeurant à Paris, rue de l'Eperon, 12, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gautier, syndic, rue Thérèse, 13, pour toucher un dividende de 5 fr. 53 p. 100, unique répartition. (N. 11766 du gr.)

HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat BURET

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 24 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 5 décembre 1883, entre le sieur BURET (Sylvain), entrepreneur de terrassements, demeurant à Paris, passage Jossaume, 10, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 25 p. 100 en 5 ans, par cinquièmes d'année en année de l'homologation. (N. 13748 du gr.)

Concordat MACHON

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 24 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 12 décembre 1883, entre le sieur MACHON (Albert), épicier et herboriste, demeurant à Paris, rue du Temple, 70, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 20 p. 100 en 5 ans, par cinquièmes d'année en année, pour le 1ᵉʳ payement avoir lieu un an après l'homologation. (N. 13986 du gr.)

Concordat DUPONT

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 24 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 7 décembre 1883, entre le sieur DUPONT (Maxime-Auguste), entrepositaire de bière, demeurant aux Lilas, rue de Romainville, 33, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 50 p. 100, en cinq ans, par cinquièmes, d'année en année. 1ᵉʳ payement, fin septembre 1884. (N. 12824 du gr.)

Concordat CLAYTON

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 24 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 10 décembre 1883, entre le sieur CLAYTON (Henri), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue du Fer-à-Moulin, 38, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de l'intégralité des créances en principal, intérêts et frais arrêtés à ce jour, en 6 ans, par sixièmes, à partir de l'homologation. (N. 13936 du gr.)

Errata.

(Numéro du mercredi 17 janvier.)

RÉPARTITION

Compagnie du CHEMIN DE FER DU TRÉPORT, au lieu de : les créanciers peuvent se présenter chez le syndic de 3 à 5 heures,

Lire : de 9 à 11 heures.

(Numéro du jeudi 17 janveer.)

Faillite DUCROQ, au lieu de M. Bernard, syndic,

Lire : M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie.

Assemblées de créanciers du vendredi 18 janvier 1884.

1ʳᵉ Chambre.

12 HEURES : Guérineau, syndicat. — Ackermann, vérification. — Marquer, clôture. — Dame Caspar, clôture. — Lebel, délibération 510.

2ᵐᵉ Chambre.

11 HEURES : Faure, syndicat. — Oninat, syndicat. — Obejero et Cᵉ, syndicat. — Id., délibération. — Malard et Cᵉ, vérification. — Berthet, vérification. — Union provinciale, vérification. — Chaborel, concordat.

1 HEURE : Juveneton, syndicat. — Brondoit, clôture. — Cuinet, clôture. — Bougouin, clôture. — Moricot, affirmation.

2 HEURES : Masqueray, syndicat. — Mazaud, clôture. — Société des Fourneaux et Laminoirs d'Hautmont, affirmation. — Union nationale, clôture.

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'HOTEL KURSAAL DE LA MALOJA

(Haute Engadine, Grisons, Suisse).

Le conseil d'administration a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à se réunir en assemblée générale extraordinaire, le 5 février 1884, à trois heures de relevée, chez MM. Et. Collet et J. Blondel, banquiers, 8, rue Ménars, à Paris,

Ordre du jour :

1° Rapport du conseil d'administration ;

2° Communication des propositions relatives à la mise en exploitation, par la société de l'Hôtel Kursaal, des sources découvertes sur les propriétés de M. le comte Camille de Renesse. Décision à prendre relativement à l'émission de 2,000 actions en vue des extensions et des installations que comportera cette exploitation ainsi que des améliorations et des modifications apportées aux installations en cours.

En conformité de l'article 41 des statuts, MM. les actionnaires sont priés, pour pouvoir prendre part aux votes, de faire connaître au conseil d'administration, au moins dix jours à l'avance, le nombre et les numéros de leurs actions.

Cette notification pourra se faire aux bureaux provisoires de l'administration, à Bruxelles, 112, avenue Louise, ou chez MM. Et. Collet et J. Blondel, banquiers, 8, rue Ménars, à Paris.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

BONE-GUELMA

ET PROLONGEMENTS

Amortissement des obligations.

Liste des 508 obligations sorties au tirage du 14 janvier 1884.

401	à	410	85541	à	85550	159791	à	159800
23501	à	23510	85961	à	85970	162691	à	162700
33791	à	33800	88091	à	88100	164661	à	164670
34241	à	34250	88101	à	88110	165041	à	165050
37941	à	37948	97491	à	97500	173711	à	173720
45491	à	45500	102371	à	102380	177531	à	177540
53231	à	53240	103121	à	103130	180061	à	180070
59971	à	59980	106401	à	106410	184131	à	184140
65621	à	65630	108041	à	108050	187531	à	187540
67801	à	67810	109911	à	109920	197531	à	197540
71441	à	71450	124771	à	124780	198691	à	198700
73531	à	73540	140351	à	140360	222001	à	222010
73551	à	73560	144171	à	144180	227051	à	227060
78171	à	78180	150171	à	150180	227791	à	227800
79281	à	79290	154181	à	154190	234351	à	234360
79311	à	79320	156931	à	156940	234921	à	234930
79661	à	79670	158891	à	158900	236911	à	236920

Ces obligations seront remboursées au taux de 492 fr. 50 net (impôt déduit), à la caisse du Comptoir d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à partir du 1ᵉʳ février prochain.

N° 10.

Marine et Colonies.

Adjudication à Lorient, le 25 janvier 1884 :

Entreprise de construction d'un magasin pour le dépôt des affûts en fer à « la Prée-aux-Vases ».

Importance de l'entreprise, environ 110,000 fr.

Cautionnement définitif : 4,000 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux travaux, à Lorient, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies, au bureau des travaux hydrauliques.

Spectacles du Vendredi 18 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Farandole ballet en trois actes : MM. Mérante, Pluque, Cornet, Ribert; Mmes Rosita Mauri, Piron, Monchanin, Invernizzi, Sanlaville, Ottolini. — Le Comte Ory : Dereims, Dubulle, Melchissédec ; Mmes Adèle Isaac, Janvier, Vial.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Gendre de M. Poirier : Got, Delaunay, Thiron, Barré ; Mlle Bartet.

Opéra-Comique (1,800 places.) — 8 h. »/». — Mignon, opéra-comique en 3 actes, musique d'A. Thomas : Mouliérat, Barré, Vernouillet, Bernard, Barnolt ; Mmes Nevada, Mézeray. — Le Portrait.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray ; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Remain ; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Alphonse Martin : la Haine féminine en littérature ; bataille de dames de lettres.

Panorama National (Bataille de Champigny) 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 15, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici les matinées annoncées pour dimanche prochain :

Opéra-Comique : Carmen.

Odéon (représentation populaire à prix réduits) : Tartufe, Placet au roi, le Malade imaginaire avec la cérémonie.

Variétés : Fin courant, la Nuit de noces de P.-L.-M., Pschutt et V'lan.

Porte-Saint-Martin : le Passant.

Ambigu : Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.

Bouffes-Parisiens : la Dormeuse éveillée.

Cluny : Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs : les Invisibles.

Alcazar d'Hiver, spectable-concert. (Mme Thérésa.)

Cirque d'Hiver (concert Pasdeloup) : Symphonie héroïque de Beethoven. — Chœur des messagers de Rienzi, de Wagner. — Le Chasseur maudit, poème symphonie, de M. César Franck.

Châtelet (concert Colonne) : Symphonie fantastique, de Berlioz. — Scènes alsaciennes, de Massenet. — Septuor, de Beethoven.

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : Ouverture de Rienzi, de Wagner. — Symphonie pastorale de Beethoven. — 4e concerto de Saint-Saëns. Fragments du Lohengrin. — Andante de la Symphonie romantique (V. Joncières). — 3e audition (demandée) de la Marche funèbre de la Gœtterdæmmerung (Crépuscule des Dieux) (R. Wagner). — 3e audition (demandée) de España, rapsodie pour orchestre (Emm. Chabrier).

Nous aurons, dans le courant du présent mois, les premières représentations suivantes :

Comédie-Française : Smilis, de M. Aicard.

Opéra-Comique : Manon, de M. Massenet.

Italiens : Erodiade, de M. Massenet.

Variétés : la Cosaque (pour la rentrée de Mme Judic).

Châtelet : reprise du Tour du monde en 80 jours.

Gaîté : la Charbonnière.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 17 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza [illegible]			82 ..
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			84 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			92 ..
Huile de Lin, en fûts			55 ..
Huile de Lin, en tonnes			57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à	47 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	45 25	à	44 75
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	41 ..
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Beufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 11/16 — 1 h., 101 11/16

VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 55.. — Monnaie, 80 15

Crédit Autrich........ 299 80 | Chem. de fer Autrich. 319 ..

Change sur Londres.... Demande, 121 15. — Offre, 121 45

Change sur Paris...... Demande, 48 125. — Offre, 48 15

Lots.................. 123 50 | Napoléon.............. 9 61

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG			PAPIER COURT			
3½ %	Amsterdam	206 ¼..	à	206 ½..	205 ¾..	à	206 ¼	et 4..%
4..%	Allemagne	122 ¼..	à	122 ½..	122 ½..	à	122 ¾	et 4..%
5..%	Vienne	205 ¾..	à	206 ¼..	205 ¾..	à	206 ¼	et 4..%
5..%	Barcelone	487	à	488	488	à	489..	et 4..%
5..%	Madrid	486 ½..	à	487	487	à	488..	et 4..%
6..%	Lisbonne	546 ½..	à	547 ½..	547	à	548..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ½..	à	242 ½..	241 ½..	à	242 ½	et 4..%
6..%	New-York	....	à	....	....	à	....	m. 5%
.....	Stockholm	137	à	138	137	à	138..	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 17.. à 25 22..	25 14½ à 25 19½ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15.. à 25 20.. ...
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse	pair à 1/16 b.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 1 ..à ... 0/00 pme

Argent » à 1000/1000, d° 218f 89 .. 148 à 153 ..0/00 pte

Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..
Banknotes	25 12..	à	25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 73..	à	27 83..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 17 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	RENTE D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f 70 72½ 75 77½ 5	en liq.						
		70 80 87	fin ct.	76 62½	76 82½	76 62½	76 72½	76 45	76 47½
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	76 80	76 85 450		
			Pe fin c.		77 .. d 25				
			Pe fin p.		d 1f	77 20	77 30 450		
			Pe fin p.		d 2f				
			Pe fin p.		d 25		43f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77f 80 75 85 75	en liq.						
			fin ct.	77 70	77 80	77 65	77 65	77 70	77 70
			Pe fin c.		d 1f		450		
			Pe fin c.		d 25				
			Pe fin p.		d 1f		450		
			Pe fin p.		d 25				
sept. 83	4 %		en liq. / fin ct.					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	106 75 90 107	en liq. / fin ct.					107 ..	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106f 90 95 90 85 95 107	en liq. / fin ct.	106 85	107 17½	106 85	107 05	106 75	106 67½
		106 95 99 107 107 02½	Pe fin c.		d 2f				
		05 10 15 107	Pe fin c.		d 1f	106 95	107 20 450		
			Pe fin c.	107 25	107 40 d 25				
			Pe fin p.		d 1f				
			Pe fin p.		d 2f	107 60	107 90 450		
			Pe fin p.		d 25		42		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23 0 24						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% [illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 [illegible]	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	502 50	en liq. / fin ct.					502 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	500	fin ct.					500 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	515 516	fin ct.					516 ..	460 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225f., t.p.	245 249						249 75	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	517 517 50 518 519 75	fin ct.					517 50	520 ..
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	520 522 522 50 525	fin ct.					517 50	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	406 405 ... 522 50	fin ct.					409 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	387 50 388 387 50	en liq. / fin ct.					387 75	388 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 116						115 50	
	d° d° séries sort. (unités)							500 ..	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	508	fin ct.					507 50	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	507 50	en liq. / fin ct.					509	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (car. pay. par Et., ex-d'imp.)	521 522 520 50	Pe fin c. / fin ct.					522	496 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 500 fr., tout payé	363	en liq. / fin ct.					363 75	363 75
			Pe fin c.		d 5f		410		
	VALEURS FRANÇAISES								
1877	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)		en liq. / au 31					430 ..	480 ..
			Pe au 31		d 20		410		
			Pe au 15		d 5f		41.		
.. 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 31					772 50	720 ..
			Pe au 31		d 5f		41.		
			Pe au 15		d 5f		41.		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 31					262 50	625 ..
			Pe au 31		410		410		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5180 5190 5200	en liq. / fin ct.	5180 5				5170 ..	5170 ..
			Pe fin c.		d 50		4..		
			Pe fin p.		d 50		410		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	505	en liq. / au 31	505			506 25	507 50	505 ..
			Pe au 31		d 10		41.		
			Pe au 15		d 20		41.		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	840 845 847 50 850	en liq. / au 31	850	850	845	850	840 ..	840 ..
			Pe au 31		d 10				
			Pe au 15		d 10		41.		
.. 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 31	440			441 25	443 75	440 ..
			Pe au 31		d 5f		41.		
			Pe au 15		d 5f		41.		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		en liq. / au 31					425 ..	550 ..
			Pe au 31		d 5f		410		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.		en liq. / au 31					438 75	450 ..
			Pe au 31		d 5f		410		
			Pe au 15		d 5f		410		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	955 957 50 960	en liq. / au 31					955 ..	910 ..
			Pe au 31		d 10		410		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1878.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	107 ..	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1878, 4 ½ %.		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	99 ..
d° 4%, 1884, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	104 75	104 ..
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	101 25	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	94 75	94 50
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	66 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	175 ..	172 50
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	435 ..	433 75
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.).		
d° (maritimes), 500f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 250f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.	140 ..	
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 400 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives).		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 400 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives).		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée.		
d° d° 5 [illegible]		
Annuités d'Arles à Bouc.		
Annuités Canal des Ardennes.		
Annuités Canal de la Somme.		
Annuités Navigation de l'Oise.		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	285	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11).		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	670 ..	660
Annuités des Trois Ponts.		
Pont, Port et Gare de Grenelle.		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	315 ..	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	565	
Ouest d° a. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	26 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.).		
Bressane (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé.		

Jouissance	Jeudi 17 Janv. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq..						
			au 31..					437 50	460 ..
			Pr au 31				d10		
			Pr au 15		d5f		d20		
oct. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	51 50	en liq..						
			au 31..					5 50	50 ..
			Pr au 31		d20		d10		
			Pr au 15		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq..						
			au 31..					206 25	265 ..
			Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15				d 5		
janv. 81	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490	en liq..						
			au 31..					490 ..	490 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31..					350 ..	338 ..
janv. 81	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1235 1240 1242 50 1240	en liq..						
			fin ct..	1245 ..	1250 ..	1243 75	1243 75	1232 50	1237 50
			Pr fin c.		d40	1260 ..	1252 50 d10		
			Pr fin c.		d20		d20		
			Pr fin p.		d40		1275 . d10		
			Pr fin p.		1267 50 d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	507 50 510						515 .	
d°	100 fr. 4%, remb. 100 fr.	110 75						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	555 557 50						555 ..	
nov. 83	100 fr. 3%, remb. 120 fr.	116						117 .	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	503 502 50 503 50 503 75						503 .	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	446 441						440 ..	397 50
mai 83	d° 5e 3%, remb. 100 fr.	101						101 ..	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	500	fin ct..					495 ..	453 75
août 83	foncières 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	346 347 345 25	fin ct..					346 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440 445 440 50 440	fin ct..					440	
nov. 83	foncières 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	436 437	fin ct..					437 50	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	438 435 436	fin ct..					439 ..	
janv. 84	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336	en liq.. / fin ct..					336 .	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés.	337 337 50	en liq.. / fin ct..					337 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	393	fin ct..					393	
août 83	d° entièrement libérées	395 393 75	fin ct..					397 50	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	335	fin ct..					335 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent.	135 136 137	en liq.. / fin ct..					135 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f d'ann. dues par l'État)	508 510	au 31..					507 ..	452 25
oct. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	172 50 173 75	en liq..						
			au 31..					172 50	165 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	670	en liq..						
			au 31..					675 .	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq..						
			au 31..					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	551 25 553 75	en liq..						
			au 31..	551 25			555 ..	550 ..	562 50
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé... (ex-coup. 10.)	333 75 335 337 50 340 .. 345 340 338 75 340	en liq..						
			au 31..					331 25	337 50
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	647 50	en liq..						
			au 31..					647 50	700 ..
oct. 83	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50	en liq..						
			au 31..					162 50	230 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq..						
			au 31..					310 ..	330 ..
			Pr au 15		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq..						
			au 31..	486 25			485 ..	485 ..	486 25
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq..						
			au 31..					440 ..	440 .
			Pr au 31		d5f		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).		en liq..						
			au 31..					425 ..	440 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 19).	562 50 563 75 562 50	en liq..						
			au 31..	565 ..			563 75	565 ..	563 75
......	d° grosses coupures		Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).	280	en liq..						
			au 31..					285 ..	292 50
			Pr au 31		d5f		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq..						
			au 31..					425 ..	437 50
			Pr au 31		d5f		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq..						
			au 31..					35 ..	325 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15)	405 402 50	en liq..						
			au 31..					405 ..	410 ..
			Pr au 31		d20		d10		
oct. 83	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25	en liq..						
			au 31..					256 25	282 50
			Pr au 31		d5f		d10		
oct. 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	437 50 435	en liq..						
			au 31..					437 50	442 50
			Pr au 31				d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq..						
			au 31..					500 ..	520 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	310 307 50	en liq..						
			au 31..	312 50				310 ..	311 25
			Pr au 31		322 50 d5		d10		
			Pr au 15		327 50 d5f		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende..		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	492 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	20 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	225 ..	
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	20 ..	
Versailles (r. gauche), en liquid....		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p..		
d° act. 500 fr., t.p..		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	560 ..	
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	340 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 63).	2230 ..	2200 ..
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p....		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p...		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	380 ..	
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 33 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	390 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	355 ..	350 ..
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepreneurs (ex-c. 32).	275 ..	270 ..
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130 ..	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	21 ..	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p...		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1360 .	1350 .
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	475 ..	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie lle), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	430 ..	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 13).	1150 ..	1145 .
d° act. de jouissance (ex-c. 5).	390 ..	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	857 50	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)..		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p..		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1150.	1132 50
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).	1021 25	
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p..	215 ..	200 ..
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Jeudi 17 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment. Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 422 50	en liq.						
			au 31					427 50	437 50
			Pes au 31		d5		d10		
juill. 80	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	430	en liq.						
			au 31					432 50	432 50
			Pes au 31		d5		d10		
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	582 50 580 585	en liq.						
			fin ct.					580	582 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq.						
			fin ct.					7	23
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880).	555	en liq.						
			fin ct.					555	560
			Pes fin c.		d5		d10		
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730 735	en liq.						
			fin ct.					731 25	728 75
			Pes fin c.						
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1242 50 1245 1246 25 1247 50 1248 75 125[illegible] 126[illegible]	en liq.						
			fin ct.	1243 75	1247 50	1243 75	1246 25	1238 75	1238 75
			Pes fin c.		d20	1255	1252 50 d10		
			Pes fin p.		d10		d10		
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1125 1120 1126 25 1127 50	en liq.						
			fin ct.	1127 50			1130	1120	1127 50
			Pes fin c.		d20		d10		
			Pes fin p.		d20		d10		
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1745 1747 50 1750 1755 1760 1752 50 1756	en liq.						
			fin ct.	1747 50	1757 50	1747 50	1755	1738 25	1740
			Pes fin c.		d20		d10		
			Pes fin c.		d20		d10		
			Pes fin c.		d50				
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1278 75 1280	en liq.						
			fin ct.	1272 50			1280	1270	1272 50
			Pes fin c.		d20		1282 50 d10		
août 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie).	540 545	en liq.		d20		d10		
			au 15				d5	540	465
oct. 83.	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800 795	en liq.						
			fin ct.					800	802 50
			Pes fin c.		d20		d10		
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20).	520 515	en liq.						
			au 15					520	520
			Pes au 15		d10		d10		
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17).	565	en liq.						
			au 15					565	675
déc. 82.	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.).		en liq.						
			au 15					391 25	395
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés.	495 496 25 500 501 25 502 50	en liq.						
			au 31	497 50			505	495	496 25
			Pes au 15		d5		d10		
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2).		en liq.						
			au 15					410	400
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq.						
			au 31					395	495
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1398 1395 1400 1402 50	en liq.						
			au 31	1400			1405	1398 75	1397 50
			Pes au 31		d10		d20		
			Pes au 15		d20		d5		
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	492 10 490	en liq.						
			au 31	497 50				498	497 50
			Pes au 31		d5		d10		
			Pes au 15		d5				
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700	au 31					700	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1170	en liq.						
			au 31					1175	1165
			Pes au 31		d20		d20		
			Pes au 15		d10		d50		
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	625	en liq.						
			au 15					625	632 [illegible]
			Pes au 15		d5		d10		
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190	210
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	450 445	en liq.						
			au 31					450	440
			Pes au 31		d10		d5		
			Pes au 15				d10		
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	495 496 25 497 50 498 75 500	en liq.						
			au 31	495	497 50	495	496 25	496 25	495
			Pes au 31		d20		d10		
			Pes au 31		d5				
			Pes au 15		d20		d10		
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	2000 2005 2060 2010 2015 2010 2007 50 2010 2005 2015 2020 2015 2020 2017 50 2010 2007 50 2005 2000	en liq.						
			au 31	2000	2020	1992 50	1995	1980	1175
			Pes au 31		2020 d100	2052 50	2077 50 d20		
			Pes au 31	2025	2040 d50	2100	2105 d10		
			Pes au 31		d40		d10		
			Pes au 15		d100	2115	2100 d20		
			Pes au 15	2075	2080 d50		d10		
			Pes au 15		d40				
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29).	1120 1125 1122 50 1127 50	en liq.						
			au 31					1125	1125
			Pes au 31		d20		d10		
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	692 50 690 692 50 693 75 695 685	en liq.		d20		d10		
			au 31	692 50				680	681 25
			Pes au 31		d5		705 d10		
			Pes au 15		d20		d10		
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	140	au 15					140	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1248 75 1245 1240 1248 75 1250 1245	en liq.						
			au 31	1235	1250	1225	1225	1215	1213 75
			Pes au 31		d50		d10		
			Pes au 15		d20		d20		
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3).		en liq.						
			au 31					245	250
			Pes au 31		d5		d10		
			Pes au 15		d5		d10		
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	213 75 212 50 212 210	en liq.						
			au 31					213 75	200
			Pes au 31		d10		d5		
			Pes au 15		d10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102 ½	en liq.						
			au 15					101 ½	99
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.					66	
	d° d° 1000 fl.		au 15					66	65 ¾
	d° d° 10000 fl.		Pes au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	535	530
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	900	
d° d° act. de jouiss.	450	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	310	
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignaes (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	197 50	190
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	435	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	650	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	57 50	
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 5).		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	160	150
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	472 50	
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1740	
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 24).	280	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	202 50	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	233 75	230
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	600	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	417 50	
d° d° 375 f. payés.		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	260	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	230	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	158	155
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	327	326
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

JOUISSANCE	Jeudi 17 Janv. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS coté précédemment. Compt.	Terme.
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85 f	au 31					85	83 25
	d° 1000 fl. d°	84 f 90 80	P° au 31		d50		d50	84 70	83 25
	d° 10000 fl. d°		P° au 15		d5f		d10	85 ¾	
			en liq.						
nov. 83	Belgique, 4%		au 31					104 50	106 80
			en liq.						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31					103 90	
			en liq.						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31					82 30	83 55
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh	330	au 31					326 25	330 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	335 333 335 336 25 337	au 31	333 75			336 25	332 ..	332 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	337 50	P° au 31		d5f		d10		
	Grosses coupures	335 337	P° au 15		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	456 25 453 75	au 31					450 ..	451 25
	Grosses coupures		P° au 31		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé	438 75 442 50 445	au 31					440 ..	437 50
	Grosses coupures		P° au 31		d5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	56f 75 57 57 10 20 30	au 31					56 40	[illegible] 70
	Grosses coupures	56f 75 57 57 10 20 30	P° au 31		d50		d25		
			en liq.						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	56	au 31					55 ¾	
	Grosses coupures	[illegible]	P° au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490 491 25 492 492 50	au 31					490	463 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	519 75 494 495	au 31					519 75	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n.ch. f.5f).							118 ..	
	Petites coupures							118 ..	
janv. 84	d° 4%							127 ¼	
	Petites coupures							127 ¼	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	415 75	au 31					415 ..	412 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%	337	au 31					338 75	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P° au 31						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 50	au 31					101 50	
	d° 500 fl., t.p.		P° au 31		d1f		d50	101 50	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	101	P° au 15		d25		d50	101 50	
	d° 10000 fl., t.p.							102 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	76 f	en liq.					77	
	d° 500 fl., t.p.	74f 50	au 31					74 45	76 90
	d° 1000 fl., t.p.	74 f 45						74 25	
	d° 10000 fl., t.p.							76 ..	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31					96 ..	
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31	91 25	91 60	91 25	91 45	90 85	91 ..
	coup. 500 fr.		P. au 31		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclusᵗ.	91f 10 15 25 30 40 45	P° au 31	91 55	91 90 d25	91 50	91 70 d50		
	coup. 50 fr.	50 55 60 65 60 55	P° au 15		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	91 60	P° au 15		d25	91 70	92 15 d50	91	
oct. 83	d° 3%		au 31					54 30	67 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	294	au 31					294	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31					14 ¾	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31					13 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25).		au 31					50 ¾	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31					91 ..	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		au 31					101 ¾	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		P° au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	84 ½	au 31					84 ½	
	d° de 100 liv. st.	84 ½						84 ¾	90 ..
	d° de 500 liv. st.							84 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							84 ¾	
juill. 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 90	au 31					90 ..	
	d° de 100 liv. st.	87	P° au 31		d1f			87 ..	88 ..
	d° de 500 liv. st.							87 ¾	
	d° de 1000 liv. st.	87						87 ..	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					84 ¾	
	d° de 100 liv. st.		P° au 31		d1f		d10	84 ¾	92 ¾
	d° de 500 liv. st.							84 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							84 ¾	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	78 ¾	au 31					79 ¾	
	d° de 100 liv. st.	78						78 ¾	80 ..
	d° de 500 liv. st.							78	
	d° de 1000 liv. st.							76 ¾	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	91 10 50	au 31					91 50	93 25
	d° de 2500 fr.	91 10	P° au 31		d1f		d50	91 25	[illegible] 25
	d° de 12500 fr.		P° au 15		d1f		d50	91 10	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orᵗ),		en liq.						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31					56 ..	61 40
	d° de 1000 r.		P° au 31		d1f		d50	55 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orᵗ),		en liq.						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31					58 ..	55 ¾
	d° de 1000 r.		P° au 31		d1f		d50	55 ¾	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.						
			au 31					225 ..	242 50
	Grosses coupures		P° au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	377 50 378 75 380	au 31					377 50	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	485	au 31		d10			487 ..	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 31	8 70			8 82 ½	8 80	8 92½
	coup. de 62 fr. 50.	8f 85 80 75	P° au 31		d25		d50		
	coup. de 12 fr. 50.		P° au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f 48f 25 48f 50	au 31					48 50	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60f	au 31					69 50	76 ..
	Grosses coupures	58f							

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.	427 50	
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 75	29 50
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).	25 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	340 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	312 50	310 ..
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	564 ..	560 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	354 ..	353 ..
d° nouveau d°	353 ..	352 50
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357 ..	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	100 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361 ..	360 50
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	362 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	354 50	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	352 ..	351 ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	365 ..	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	361 50	360 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 25	357 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	358 ..	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	260 ..	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 50	364 25
Tosie, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360 ..	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	348 ..	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.	1200 ..	
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 ..	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358 ..	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	180 ..	172 50
2e émiss., de 63,001 à 108,312	134 ..	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	127 50	125 ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355 50	355 ..
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.		
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	330 ..	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155 ..	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	315 25	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Seudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465 ..	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départᵗ du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	171 ..	170 ..
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	66 ..	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	246 75	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	512 50	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	512 ..	510 ..
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	504 ..	503 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	311 ..	310 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	487 50	485 ..
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	289 50	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 17 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Ders. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
	Emprunt Ottoman :		en liq.						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	52f 53f	au 31					55 ..	380 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f 48f50 48f75 49f	au 31					48 75	93 75
	coup. de 5		P. au 31		d 5		d 1f		
	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f25 42f50	au 31					42 50	71 25
	coup. de 5		P. au 31		d 5		d 10		
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	482 50 485 486 25 487 50	au 31	487 50	487 50	486 25	487 50	485 ..	481 25
			P. au 15		d 10		d 20		
			P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 31		d 50		d 20		
			P. au 31		d 5		d 10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		au 31					505 ..	507 50
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		au 31					495 ..	565 ..
			P. au 31				d 10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		au 31					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	352 50 353 75 355 352 50 351 25 352 50	au 31	355 ..			352 50	350 ..	355 ..
			P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 20		d 10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15					500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pe (200f) p. (ex-coup. 2)	540 541 25 552 50	au 31	537 50	545 ..	537 50	540 .. d 10	530 ..	540 ..
			P. au 31		d 5				
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 15)	652 50 655 657 50 652 50 ... 657 50 660 661 25	au 31	653 75	660 ..	653 75	657 50	650 ..	650 ..
			P. au 31		d 5		d 10		
	Grosses coupures		P. au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		au 31					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 5		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	772 50	au 31					775 ..	775 ..
	Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 20		d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	535 537 50	au 31	540				535 ..	540 ..
	Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		au 31				d 10	420 ..	415 ..
			P. au 31		d 5		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		au 31					467 50	463 75
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375 373 75	au 31					375 ..	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	382 50 383 75	au 31					381 25	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortis.» (ex-coup. 11.)	190 192 50 195	au 31	195 ..			185 ..	185 ..	185 ..
			P. au 31		205 .. d 5	205 ..	202 50 d 10		
			P. au 15		d 20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	493 75 492 50 493 75 ... 495	en liq. / au 31		d 5		d 10	495 ..	495 ..
			P. au 31		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		au 31					503 75	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	660 662 50 663 75 665 ... 666 25 667 50	au 31	665 ..				660 ..	661 25
			P. au 31		d 20		d 10		
			P. au 31		d 5				
	d° Grosses coupures		P. au 15		d 20		d 10		
			P. au 15		d 5				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		au 31					225 ..	310 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	312 50 313 75	au 31	315			313 75	311 25	312 50
	d° Grosses coupures	312 50	P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		au 31					382 50	400 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	493 75 495 496 25 500 ... 503 75 505	au 31	495			505 ..	495 ..	495 ..
			P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 31		d 20				
			P. au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	485	au 31					480 ..	490 ..
			P. au 31		d 5		d 10		
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé		au 31					134 50	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	620 617 50 615	au 31					620 ..	620 ..
	d° Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 18)	423 75 425 426 25 427 50 430 433 75 435 432 50 421 25	au 15	425 ..	435 ..	425 ..	433 75	425 ..	421 25
			P. au 31		d 5	440 ..	d 10		
			P. au 15		d 5		d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		au 31					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	485	au 31					480 ..	495 ..
			P. au 31				d 10		
			P. au 15				d 10		
janv. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 fr., 250 p.p., (nos 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 4.)		au 31				d 10	510 ..	500 ..
			P. au 31						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	450	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	449 75	445
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	515	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504	503
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	510	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460	459 75
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	575	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5..	87	86
Canaux Agricoles, 5%, remb. 3.. f.	29	27 50
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	421 25	420
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p.	249	247 50
d° 100 fr. p.	259	257 50
Suez, 5%, remb. 500 fr.	562 50	560
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	86	85 75
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 (fixe 25f20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	315	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ⅜	66 ⅜
d° 1000 fl. d°	66 ⅜	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%.		
d° Brésil, 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½%, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56).		
d° Hollandais, 2½%, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878... (f. 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 25	8
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	294	292 50
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½%, 76. (f. 25.20).		
d° 4½%, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%.		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	94	
d° 1866, 5%	91 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	440	
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445	
d° 1880, 3%, t. p.	262 50	
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.	503 50	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	396	
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	395	395
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	357	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	505	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		

Seizième année. — N° 18. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Samedi 19 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 19 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, suivi d'un décret réorganisant les établissements français de la Côte d'Or (page 297).

Décret nommant le commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée (page 298).

— contenant des nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance (page 298).

— nommant des juges de paix et des suppléants (page 299).

Médailles d'honneur décernées pour actes de courage et de dévouement (page 300).

État des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés (page 303).

Documents du ministère de la guerre :

Décisions portant mutations dans le corps du génie, le corps de santé militaire et le service du recrutement (page 303).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 304).

Sénat — Bulletin de la séance du vendredi 18 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 304).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du vendredi 18 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 305).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 306).

Institut de France. — Discours de réception de M. Pailleron à l'Académie française (page 306).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 310)

Informations (page 312).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 313).

Bourses et marchés (page 316).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 39 à 54).

Chambre. — Débats parlementaires (page 87 à 106).

— Documents (page 2077 à 2080).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 18 Janvier 1884.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 16 décembre 1883.

Monsieur le Président,

Après les événements de 1870, la France, dans un but d'économie, a retiré la petite garnison que, dès 1843, elle avait établie à Grand-Bassam et à Assinie, en maintenant toutefois sa souveraineté sur ces territoires.

A plusieurs reprises, le commandant en chef de la division navale de l'Atlantique sud a signalé à mon département les inconvénients qui résultent de l'absence d'un représentant officiel de la République sur ce point de la côte occidentale d'Afrique.

La présence à Assinie d'un agent français, avec un poste de tirailleurs sénégalais, en donnant à nos commerçants plus de sécurité, ne peut que contribuer à développer le mouvement d'affaires qui se traitent dans ces parages.

Il est temps, en outre, que nous songions à assurer la situation de nos comptoirs de la Côte d'Or, qui prennent chaque année une importance plus considérable, en nous réservant d'étendre plus tard le bénéfice d'une organisation analogue aux autres points de la côte de Guinée, sur lesquels nous exerçons des droits de souveraineté ou de protectorat. Mais, pour cela, il faut que nous ayons sur les lieux un fonctionnaire ayant qualité pour discuter avec les colonies voisines et assez d'autorité pour faire respecter nos droits.

Ces considérations, d'ordre à la fois politique et commercial, m'engagent à vous proposer,

monsieur le Président, la nomination dans nos établissements de la Côte d'Or d'un commandant particulier, qui aurait à côté de lui quelques fonctionnaires et agents, ainsi qu'une petite garnison de tirailleurs sénégalais.

Le commandant particulier serait placé sous l'autorité du commandant du Gabon, qui prendrait le titre de commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée.

Ainsi serait établie, dans des conditions plus économiques, l'ancienne organisation de nos comptoirs du Sud. La situation des établissements que nous possédons à la côte de Guinée et auxquels il est fait allusion plus haut ne serait pas modifiée, quant à présent. Mais les recettes et les dépenses des établissements de la Côte d'Or seraient rattachées au budget local du Gabon, et les frais de la nouvelle organisation seraient couverts par les ressources que produirait un service de douanes à instituer à Assinie et à Grand-Bassam, et qui fonctionnerait dans les mêmes conditions qu'au Gabon.

Tel est l'objet du décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le vice-amiral,
ministre de la marine et des colonies,
PEYRON.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu la décision présidentielle du 22 décembre 1872;

Vu la décision présidentielle du 24 janvier 1881;

Vu les décrets des 1er juin 1878 et 20 août 1879, sur l'organisation de la justice au Gabon;

Vu le décret du 29 juin 1883, portant création d'un conseil d'administration au Gabon;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854,

Décrète :

Art. 1er. — Les établissements français de la Côte d'Or sont placés sous l'autorité du commandant du Gabon, qui prendra le titre de commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée.

Art. 2. — Un commandant particulier exerce, à l'égard des établissements de la Côte d'Or, les attributions dévolues au lieutenant gouverneur du Sénégal par le décret du 12 octobre 1882.

Il est nommé par le ministre de la marine et des colonies.

Le traitement colonial du commandant particulier est fixé à 12,000 fr. et son traitement d'Europe à 6,000 fr.

Art. 3. — Les recettes et les dépenses des établissements de la Côte d'Or sont rattachées au budget local du Gabon.

Art. 4. — Les décrets des 1er juin 1878 et 20 août 1879, portant réorganisation de la justice au Gabon, sont rendus applicables dans les établissements français de la Côte d'Or, sous les réserves ci-après :

Le commandant particulier remplit les fonctions de juge de paix à compétence étendue. Il aura son siège à Assinie. Il tiendra des audiences foraines à Grand-Bassam et à Dabou une fois par mois. Ces audiences peuvent être modifiées par des arrêtés rendus en conseil d'administration par le commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée.

Le juge de paix à compétence étendue connait :

En matière civile et commerciale :

1° En premier et dernier ressort, de toutes les affaires personnelles et mobilières jusqu'à la valeur de 500 fr. inclus et des demandes immobilières jusqu'à 20 fr. inclus de revenu déterminé soit en rentes, soit par le prix du bail;

2° En premier ressort seulement et à charge d'appel, devant le tribunal du Gabon, de toutes les affaires personnelles et mobilières jusqu'à la valeur de 1,500 fr., et des demandes immobilières jusqu'à 60 fr. de revenu déterminé soit en rentes, soit par le prix du bail.

Les autres actions seront portées devant le tribunal du Gabon, conformément à l'article 3 n° 3 du décret du 1er juin 1878.

En matière de simple police et de police correctionnelle, il aura la même compétence que le juge du tribunal du Gabon.

Les attributions dévolues au commandant du Gabon sont conférées au commandant particulier.

A défaut de commissaire de police, les fonctions du ministère public sont remplies par un agent désigné par le commandant particulier.

Art. 5. — Le ministre de la marine et des colonies et le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel de la marine.*

Fait à Paris, le 16 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,
A. PEYRON.

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 16 décembre 1883, sur l'organisation des établissements français du golfe de Guinée;

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies,

Décrète :

Art. 1er. — M. Cornut-Gentille, capitaine de frégate, commandant de l'établissement du Gabon, est nommé commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée.

Art. 2. — Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 décembre 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,
A. PEYRON.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Conseiller à la cour d'appel d'Alger, M. Bourrouillou, président du tribunal de première instance de Constantine, en remplacement de M. Lapra, décédé.

Président du tribunal de première instance de Constantine (Algérie), M. Viet, président du siège d'Orléansville, en remplacement de M. Bourrouillou, qui est nommé conseiller.

Président du tribunal de première instance d'Orléansville (Algérie), M. Ducros, vice-président du siège de Constantine, en remplacement de M. Viet, qui est nommé président à Constantine.

Vice-président du tribunal de première instance de Constantine (Algérie), M. de Manas, juge chargé du règlement des ordres au siège de Philippeville, en remplacement de M. Ducros, qui est nommé président.

Juge au tribunal de première instance de Philippeville (Algérie), M. Milliart, juge chargé du règlement des ordres au siège de Tizi-Ouzou, en remplacement de M. de Manas, qui est nommé vice-président.

Juge au tribunal de première instance de Tizi-Ouzou (Algérie), M. Sans, juge de paix de Dra-el-Mizan, en remplacement de M. Milliart, qui est nommé juge à Philippeville.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Yvetot (Seine-Inférieure), M. Gauvenet dit Dijon, substitut du procureur de la République près le siège de Bourges, en remplacement de M. Gavinet, non acceptant.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bourges (Cher), M. Guérout, juge d'instruction au siège de Tonnerre, en remplacement de M. Gauvenet dit Dijon, qui est nommé procureur de la République.

Juge au tribunal de première instance de Tonnerre (Yonne), M. Patron (Paul-Armand), avocat, en remplacement de M. Guérout, qui est nommé substitut du procureur de la République à Bourges.

Vice-président du tribunal de première instance d'Angoulême (Charente), M. Lafitte, juge d'instruction au siège de Blaye, en remplacement de M. Pastoureau de Labraudière, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé vice-président honoraire.

Juge au tribunal de première instance de Blaye (Gironde), M. Devaulx, juge suppléant chargé de l'instruction au siège d'Angoulême, en remplacement de M. Lafitte, qui est nommé vice-président.

Juge au tribunal de première instance de Carcassonne (Aude), M. Albarel, juge de paix du 2e canton de la même ville, ancien avoué, en remplacement de M. Alibert, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1er mars 1852, art. 1er, et loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé juge honoraire.

Juge au tribunal de première instance de Beauvais (Oise), M. Millon, juge au siège de

Doullens, en remplacement de M. Seiler, qui a été nommé juge suppléant à Pau.

Juge au tribunal de première instance de Doullens (Somme), M. Copineau, substitut du procureur de la République près le siège de Beauvais, en remplacement de M. Millon, qui est nommé juge à Beauvais.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Beauvais (Oise), M. Caron, juge suppléant au même siège, en remplacement de M. Copineau, qui est nommé juge.

Juge au tribunal de première instance de Bougie (Algérie), M. Gimet, juge au siège d'Orléansville, en remplacement de M. Genty, qui a été nommé juge à Constantine.

Juge au tribunal de première instance d'Orléansville (Algérie), M. Lespès, juge de paix de Bizerte, en remplacement de M. Gimet, qui est nommé juge à Bougie.

Juge au tribunal de première instance de Philippeville (Algérie), M. Tholin, juge de paix d'El-Arrouch, en remplacement de M. Poirey, qui a été nommé juge à Bône.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Poitiers (Vienne), M. Séchet (Henri), avocat, en remplacement de M. Durand, démissionnaire.

Art. 2. — M. Legrand, juge au tribunal de première instance d'Angoulême (Charente), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de Devaulx, qui est nommé juge à Blaye.

M. Guicheteau, juge au tribunal de première instance de Brest (Finistère), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Le Roux, qui reprendra, sur sa demande, celles de simple juge.

M. Devaulx, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Blaye (Gironde), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Lafitte, qui est nommé vice-président.

M. Arnal, juge au tribunal de première instance de Tonnerre (Yonne), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Guérout, qui est nommé substitut du procureur de la République à Bourges.

Art. 3. — Sont acceptées les démissions de MM. :

Izarn, juge suppléant au tribunal de première instance de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Simon, juge suppléant au tribunal de première instance d'Avranches (Manche).

Vors, juge suppléant au tribunal de première instance de Marvejols (Lozère).

Dufaur, juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix du canton de Wassigny (Aisne), M. Tétart (Prudent-Louis-Camille), maire de Hannapes, en remplacement de M. Liénart, qui a été nommé juge de paix à Aubenton.

Juge de paix du canton de Largentière (Ardèche), M. Prat (André-Jacques-Auguste), adjoint au maire de Largentière, en remplacement de M. Rivier, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Tournon.

Juge de paix du canton de Marennes (Charente-Inférieure), M. Lhoumaud, juge de paix de Cozes, en remplacement de M. Chauvet, qui a été nommé juge de paix du canton nord de Rochefort.

Juge de paix du canton de Cozes (Charente-Inférieure), M. Jolly (Jean), ancien notaire, en remplacement de M. Lhoumaud, qui est nommé juge de paix à Marennes.

Juge de paix du canton d'Egletons (Corrèze), M. Macé (Georges-Emilien-Olivier), en remplacement de M. Debernard, décédé.

Juge de paix du canton de Jarnages (Creuse), M. Bornet, juge de paix d'Ouzouer-le-Marché, en remplacement de M. Crouzeaud, qui a été nommé juge de paix à Boussac.

Juge de paix du canton d'Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher), M. Lemercier, juge de paix d'Ambrières, en remplacement de M. Bornet, qui est nommé juge de paix à Jarnages.

Juge de paix du canton d'Ambrières (Mayenne), M. Gachon (Alphonse), en remplacement de M. Lemercier, qui est nommé juge de paix à Ouzouer-le-Marché.

Juge de paix du canton de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), M. Cotte (Auguste-Pierre-Marie), greffier de la justice de paix de Saint-Servan, en remplacement de M. Brault, décédé.

Juge de paix du canton de l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire), M. Hanss, juge de paix de Saint-Léonard, en remplacement de M. Malardier, non acceptant.

Juge de paix du canton de Lons-le-Saulnier (Jura), M. Bourdon, juge de paix de Sellières, en remplacement de M. Gerrier, admis à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 11, § 3).

Juge de paix du canton de Savigny (Loir-et-Cher), M. Tardiveau, ancien juge de paix d'Herbault, en remplacement de M. Durand, qui a été nommé juge de paix à Montoire.

Juge de paix du canton de Sainte-Menehould (Marne), M. Bourquin, juge de paix de Dormans, en remplacement de M. Vidal, démissionnaire.

Juge de paix du canton de Clefmont (Haute-Marne), M. Aulas, juge de paix de Matour, en remplacement de M. Petit, qui est nommé juge de paix à Saint-Gengoux.

Juge de paix du canton de Matour (Saône-et-Loire), M. Agron, juge de paix de Tramayes, en remplacement de M. Aulas, qui est nommé juge de paix à Clefmont.

Juge de paix du canton de Tramayes (Saône-et-Loire), M. Jomard, juge de paix de Saint-Gengoux, en remplacement de M. Agron, qui est nommé juge de paix à Matour.

Juge de paix du canton de Saint-Gengoux (Saône-et-Loire), M. Petit, juge de paix de Clefmont, en remplacement de M. Jomard, qui est nommé juge de paix à Tramayes.

Juge de paix du canton de Blamont (Meurthe-et-Moselle), M. Monin (Abel-Toussaint), ancien maire de Mantoche, en remplacement de M. Georges, non acceptant.

Juge de paix du canton de Briey (Meurthe-et-Moselle), M. Royer (Jacques-Edouard), greffier du tribunal civil de Briey, en remplacement de M. Martin, qui a été nommé juge à ce tribunal.

Juge de paix du canton de Cléguerec (Morbihan), M. Bénech (François-Marie), ancien notaire, en remplacement de M. Laplace, qui a été nommé juge de paix à Bou-Saada.

Juge de paix du canton de La Chapelle de Guinchay (Saône-et-Loire), M. Guillot, juge de paix de Montcenis, en remplacement de M. Delavaivre, décédé.

Juge de paix du canton de Bonnétable (Sarthe), M. Grignon (Jules-François), ancien notaire, adjoint au maire de Fresnay-sur-Sarthe, en remplacement de M. Lepescheur, décédé.

Juge de paix du canton de Bressuire (Deux-Sèvres), M. Suraud, juge de paix de Melle, en remplacement de M. Rocher.

Juge de paix du canton de Melle (Deux-Sèvres), M. Guillaud, juge de paix du 2e canton de Saint-Maixent, en remplacement de M. Suraud, qui est nommé juge de paix à Bressuire.

Juge de paix du 2e canton de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), M. Brolly, juge de paix de La Trimouille, en remplacement de M. Guillaud, qui est nommé juge de paix à Melle.

Juge de paix du canton de La Trémouille (Vienne), M. Bizal Deldon de la Pradelle, juge de paix de Larche, en remplacement de M. Brolly, qui est nommé juge de paix du 2e canton de Saint-Maixent.

Juge de paix du canton de Larche (Corrèze), M. Blan, suppléant actuel, en remplacement de M. Bizal Deldon de la Pradelle, qui est nommé juge de paix à La Trémouille.

Juge de paix du canton de Talmont (Vendée), M. Soulard (Jean-Clodomir), ancien notaire, en remplacement de M. Bouquet, non acceptant.

Juge de paix du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), M. Poujaud, suppléant actuel, en remplacement de M. Roblin, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 11, § 3).

Juge de paix du canton de Saint Fargeau (Yonne), M. Concé (Jean-Baptiste-Eusèbe), ancien greffier, en remplacement de M. Demay-Paris, décédé.

Juge de paix à Djidjelli (Algérie), M. Massimi, juge de paix nommé à Remchi, en remplacement de M. Lubet, qui a été nommé juge.

Juge de paix à Mila (Algérie), M. Etienne, juge de paix à l'Oued-Atménia, en remplacement de M. Jannin, qui a été nommé juge suppléant.

Juge de paix à Khenchela (Algérie), M. Dej

lieux, suppléant rétribué du juge de paix de Dellys, en remplacement de M. Cachelou, qui est nommé suppléant rétribué du juge de paix de Dellys.

Suppléant rétribué du juge de paix de Dellys (Algérie), M. Cachelou, juge de paix de Khenchela, en remplacement de M. Delieux, qui est nommé juge de paix à Khenchela.

Juge de paix à l'Oued-Zénati (Algérie), M. Grimet, suppléant rétribué du juge de paix de Dra-El-Mizan, en remplacement de M Germain, qui a été nommé juge de paix à Vic-Fezensac.

Suppléant rétribué du juge de paix de Fort-National (Algérie), M. Castelli, licencié en droit, en remplacement de M. Bozi, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-André (Basses-Alpes), M. Gibert (François-Adolphe), notaire, maire de Saint-André, en remplacement de M. Honnorat, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Chavanges (Aube), M. Bourdon (Charles-Edouard), maire de Braux, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Vagbeaux.

Suppléant du juge de paix du canton de Saissac (Aude), M. Roumens (Joseph-Hippolyte-Alfred), notaire, en remplacement de M. Abrial, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

Suppléant du juge de paix du canton de Requista (Aveyron), M. Cayre (Etienne-Jean-Marcellin-Vincent-de-Paul), en remplacement de M. Vigroux, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Rodez (Aveyron), M. Mouly (Louis-Léon), licencié en droit, avoué, en remplacement de M. Mazenq, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Mirambeau (Charente-Inférieure), M. Morin (Bernard-Alexis-Edouard), notaire, en remplacement de M. Renaud, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Baume (Doubs), M. Louison (Henri-Armand), avoué, conseiller municipal, en remplacement de Hugon, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Vercel (Doubs), M. Laëthier (Nestor-Arthur), maire de Vercel, en remplacement de M. Clerc, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Georges-du-Vièvre (Eure), M. Lemoyer (Michel-Auguste), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Lainey, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Salies (Haute-Garonne), M. Ortet (Paul-Germain-Marcelin), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Duran, décédé.

Suppléants du juge de paix du canton d'Aniane (Hérault), M. Joullié (Antoine-Vincent-Pierre), en remplacement de M. Sérane, et M. Vivarès (Barthélemy-Vertueux), en remplacement de M. Girbon, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Châteauroux (Indre), M. Desrois (Louis-Camille), notaire, en remplacement de M. Aurier, décédé.

Suppléant du juge de paix du 4e canton de Nantes (Loire-Inférieure), M. Méhouas, suppléant du juge de paix du canton sud de Saumur, en remplacement de M. Giraudeau.

Suppléant du juge de paix du canton de Prayssas (Lot-et-Garonne), M. Dupérié (Jean-François-Etienne), licencié en droit, notaire, maire de Laugnac, en remplacement de M. Delbos.

Suppléant du juge de paix du canton de Chaumont (Haute-Marne), M. Blandin (Jules-Etienne), notaire, en remplacement de M. Delacroix, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Marchiennes (Nord), M. Spriet (Léon-Auguste-Aimé-Henry), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Deprez, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint Germain-Lherm (Puy-de-Dôme), M. Ahond (Jean-Joseph), conseiller municipal, en remplacement de M. Barrière, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

Suppléant du juge de paix du canton ouest d'Oloron (Basses-Pyrénées), M. Mendiondou (Jean-Joseph-Auguste), avoué, en remplacement de M. Cazeaurang, qui a été nommé vice-président du tribunal de première instance de Mont-de-Marsan.

Suppléant du juge de paix du canton d'Olette (Pyrénées-Orientales), M. Bassères (Etienne-Jacques-Emmanuel), en remplacement de M. Puig, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Thuir (Pyrénées-Orientales), M. Massine (Bonaventure-Gauderique-Pierre), en remplacement de M. Farrau.

Suppléant du juge de paix du canton de Sablé (Sarthe), M. Legludic (Léon-Prosper), maire de Sablé, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Durget, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Coulommiers (Seine-et-Marne), M. Henry (Eugène-Parfait), bachelier en droit, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Mauras, qui a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Coulommiers.

Suppléant du juge de paix du canton de Labruguière (Tarn), M. Gayrard (Louis-François-Urbain), conseiller municipal, en remplacement de M. Meyran, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Vielmur (Tarn), M. Bories (Auguste-Elie), en remplacement de M. Momet.

Suppléant du juge de paix du canton d'Aups (Var), M. Mossy (Jules-Philémon), ancien maire d'Aups, en remplacement de M. Ricard, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Vouneuil (Vienne), M. Bataille (Eugène-Charles-Jules), notaire, en remplacement de M. Amirault, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

Suppléant du juge de paix du canton de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), M. Febvre (Charles-Louis), notaire, en remplacement de M. Lecomte, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Pont-sur-Yonne (Yonne), M. Renard (Gabriel), adjoint au maire de Pont-sur-Yonne, en remplacement de M. Vacher, démissionnaire.

Art. 2. — M. Mesnier, suppléant rétribué du juge de paix de Bordj bou Arréridj (Algérie), est révoqué.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé, le 14 janvier 1884, par le Président de la République, des médailles d'honneur ou des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de décembre 1883.

AISNE

Mention honorable. — **Masson (Noël)**, ouvrier de fabrique à Chauny; 18 novembre 1883 : sauvetage d'une jeune fille tombée dans l'Oise.

ALLIER

Mention honorable. — La jeune **Féréol (Marie)**, âgée de 14 ans, demeurant à Jaligny; 2 octobre 1883 : s'est dévouée pour sauver une enfant sur le point de périr dans un incendie.

ALPES-MARITIMES

M. A. 2e classe. — **Menei (André)**, cantonnier stationné sur la route nationale n° 7; 11 novembre 1883 : s'est particulièrement distingué en travaillant au sauvetage de deux voyageurs qui, par suite d'un accident de voiture, avaient été précipités dans un ravin profond de 15 mètres.

M. A. 2e classe. — **Dupont (Joseph)**, sous-chef de bureau à la mairie de Nice; 1881-1883 : a fait preuve de dévouement dans plusieurs circonstances, notamment le 18 mars 1883, en sauvant deux enfants sur le point d'être écrasés par une voiture.

Mention honorable. — **Truchi (Jean-Baptiste)**, domicilié à Nice; 1881-1882 : a accompli plusieurs actes de courage et de dévouement.

ARDÈCHE

Mention honorable. — Le jeune **Astier (Louis)**, âgé de 15 ans, cultivateur à Thueyts; 9 novembre 1883 : n'a pas hésité à se jeter tout habillé dans l'Ardèche pour porter secours à une jeune fille qui se noyait.

ARDENNES

M. A. 1re classe. — **Guillemain (Jean-François)**, lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Charleville; 1844-1883, 39 ans de services : belle conduite dans un grand nombre d'incendies. Déjà titulaire de la médaille de 2e classe en argent.

M. A. 2e classe. — **Gobé (Emile)**, clairon à la même compagnie; Charleville, 3 décembre 1882 : s'est particulièrement distingué en portant secours à un homme sur le point de se noyer.

M. A. 2e classe. — **Meunier (Ernest-Thomas)**, caporal à la subdivision de sapeurs-pompiers de Floing; 1860-1883, 23 ans de services : belle conduite dans diverses circonstances. A notamment sauvé, le 14 mai 1870, deux personnes sur le point de périr dans les flammes; plusieurs blessures.

ARIÈGE

M. A. 2e classe. — **Isard (Pierre)**, capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de Mirepoix; 1857-1883, 26 ans de services : a fait preuve de courage et de dévouement dans un grand nombre de sinistres.

AUDE

Mention honorable. — **Cassan (Firmin)**, clerc d'huissier à Lézignan; 8 septembre 1883 : s'est signalé en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture.

BOUCHES-DU-RHÔNE

M. O. 2e classe. — **Trein (Aurèle-Joseph-Auguste)**, capitaine commandant le corps des sapeurs-pompiers de Marseille; 1883;

M. A. 1re classe. — **Chêne (Jean-François)**, sapeur au même corps; 1859-1883;

M. A. 2e classe. — **Cazaux (Laurent-Marius)**, sous-lieutenant au même corps; 1870-1883;

M. A. 2e classe. — **Renucci (Pierre)**, sergent-major au même corps; 1876-1883;

M. A. 2e classe. — **Constans (Désiré)**, sergent au même corps; 1864-1883;

M. A. 2e classe. — **Disdier (Jean)**, sapeur au même corps; 1868-1883;

M. A. 2e classe. — **Servant (Jean-Pierre)**, sapeur au même corps; 1871-1883 :

Se sont particulièrement distingués et ont couru de graves dangers en combattant des incendies. Le sapeur Chêne est déjà titulaire de la médaille de 2e classe en argent.

M. A. 2e classe. — **Maureau (Antoine)**, ouvrier carrier à Fontvieille; 29 mars 1883 : a failli être victime de son dévouement en descendant dans une carrière souterraine, pour prévenir ses camarades de l'imminence d'un éboulement.

M. A. 2e classe. — **Ceccaldi (André)**, sous-inspecteur de la sûreté à Marseille; 9-10 novembre 1883 : a exposé sa vie pour sauver deux enfants en danger de périr dans un incendie.

Mention honorable. — **Malan (Jean-Baptiste-Léonard)**, président de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers d'Aix; janvier 1870 : s'est signalé en pénétrant dans une chambre en flammes pour porter secours à une femme âgée et infirme qui aurait péri sans son intervention.

CALVADOS

M. A. 2e classe. — **Anne (Auguste)**, lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aunay-sur-Odon; 1868-1883;

M. A. 2e classe. — **Leboucher (Victor)**, sergent-major à la même compagnie; 1868-1883;

M. A. 2e classe. — **Duchemin (Pierre)**, sapeur à la même compagnie; 1868-1883;

M. A. 2e classe. — **Paul (Casimir)**, sergent à la subdivision de sapeurs-pompiers de Cahagnes; 1879-1883 :

Se sont particulièrement distingués et ont été blessés en combattant des incendies.

Mention honorable. — **Simon (Théodore)**, lieutenant des douanes à Caen; 15 octobre 1883 : s'est dévoué pour sauver une enfant sur le point d'être écrasée par un cheval attelé, lancé au grand trot.

CANTAL

M. A. 1re classe. — **Ginisty (Jean-Pierre)**, sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de Chaudesaigues; 1883, déjà titulaire de la médaille de 2e classe en argent : s'est distingué de nouveau en accomplissant plusieurs actes de courage et de dévouement.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Mention honorable. — **Boucher (Philippe)**, instituteur public à Chaniers; 27 septembre 1883 : a arrêté un cheval emporté.

CÔTE-D'OR

Mention honorable. — **Theurot (Albert)**, propriétaire à Dijon; 1878 : a maîtrisé deux chevaux emportés attelés à une voiture.

DORDOGNE

M. A. 2e classe. — **Fourgeot (Gabriel)**, employé des postes et des télégraphes à Romorantin (Loir-et-Cher); Sarlat, 15 septembre 1883 : a été blessé en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

M. A. 2e classe. — **Bord** père, pêcheur à Limeuil; 1866-1882 : a exposé plusieurs fois sa vie pour sauver des personnes sur le point de se noyer.

Mentions honorables.

Bonnel (Pierre), négociant à Limoges (Haute-Vienne); Mussidan et Cadouin, 1882 : a fait preuve de dévouement dans deux circonstances.

Champagne (Léonard), agent de police à Périgueux; 16 octobre 1883 : a arrêté un cheval emporté attelé à un tombereau.

DOUBS

M. A. 1re classe. — **Coupot (Georges)**, capitaine au bataillon de sapeurs-pompiers de Besançon; 1846-1883, 37 ans de services : s'est particulièrement distingué en combattant des incendies. Déjà titulaire d'un diplôme d'honneur.

M. A. 2e classe. — **Hintzy (Joseph)**, sergent au même corps; 1870-1883, 13 ans de services : a accompli trois sauvetages dans divers sinistres.

DRÔME

M. A. 1re classe. — **Liotard (François)**, cultivateur à Aurel; 2 septembre 1883 : s'est distingué en sauvant une femme tombée dans les eaux de la Roanne, grossie par les pluies. Déjà titulaire d'une médaille d'honneur.

GARD

M. A. 2e classe. — **Foulquier (Pierre)**, gérant du cercle de la Philharmonique viganaise; Le Vigan, 21 novembre 1883 : a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture dans laquelle se trouvait une jeune fille. Avait précédemment accompli un fait analogue.

GIRONDE

M. O. 2e classe. — **Breton (Félix)**, négociant à Bordeaux; 1879-1882-1883, déjà titulaire des médailles d'argent de 1re et de 2e classe : s'est distingué de nouveau et à diverses reprises en arrêtant des chevaux emportés attelés à des voitures.

M. O. 2e classe. — **Pourty (Louis-Pierre)**, agent de recouvrements à Bordeaux; 1873-1883 : a fait preuve de dévouement en travaillant à l'extinction d'un incendie et a été grièvement blessé en voulant porter secours à un vieillard sur le point d'être renversé par un cheval emporté. Déjà titulaire des deux médailles en argent.

M. A. 1re classe. — **Gerdessus (Blaise)**, sous-brigadier des douanes à Bordeaux; 12 novembre 1883 : s'est exposé à de sérieux dangers et a été contusionné en maîtrisant un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur. Déjà titulaire d'une médaille de sauvetage.

M. A. 2e classe. — **Adam (Guillaume)**, brigadier de police en retraite à Bordeaux; 14 juillet 1880-9 novembre 1883 : s'est particulièrement distingué en arrêtant, à deux reprises différentes, des chevaux emportés attelés à des voitures.

M. A. 2e classe. — **Lapoterie (Jean)**, tonnelier à Libourne; 1er novembre 1883 : a fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant un cheval emporté échappé des mains de son conducteur. A déjà obtenu une mention honorable.

Mention honorable. — **Giraudeau (Stanis)**, domicilié à Eysines; 11 juillet 1883 : s'est dévoué pour retirer de la Jalle un homme qui se noyait.

HÉRAULT

M. A. 2e classe. — **Dame Abat, née Barde (Marguerite)**, garde-barrières du chemin de fer du Midi à Pézenas; 20 novembre 1883 : a sauvé, au péril de ses jours, une femme âgée atteinte de surdité, sur le point d'être écrasée par un train.

ILLE-ET-VILAINE

M. A. 2e classe. — **Barbou (Jean-Marie)**, sapeur-pompier à la compagnie de Saint-Malo; Saint-Malo, 1850-1883, 33 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Blanchard (Jean)**, sapeur-pompier à la même compagnie; 1848-1883, 35 ans de services;

M. A. 2e classe. — **Battas (Malo)**, sapeur-pompier à la même compagnie; 1852-1883, 31 ans de services :

Se sont particulièrement distingués dans de nombreux incendies; le sapeur Blanchard a reçu une blessure.

LANDES

Mention honorable. — **Courtiade (Julien)**, tailleur d'habits à Aire; 23 novembre 1883 : sauvetage d'une enfant tombée dans un canal.

LOIRE

M. A. 2e classe. — **Sève (Jean)**, instituteur public à Montarcher; 29 octobre 1883 : n'a pas hésité, bien qu'estropié d'un bras, à descendre dans un puits d'une profondeur de 10 mètres pour en retirer une femme qui s'y était jetée volontairement.

LOIRE (HAUTE-)

M. A. 2e classe. — **Chacornac (Florentin)**, lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers du Puy; 1848-1883, 35 ans de services : s'est particulièrement distingué en combattant de nombreux incendies. A été blessé dans un de ces sinistres.

LOIRE-INFÉRIEURE

Mention honorable. — **Huteau (Louis-Gabriel)**, blanchisseur à Nantes; 26 novembre 1883 : sauvetage d'un homme sur le point de se noyer dans le canal de l'Erdre.

MARNE

M. A. 2e classe. — **Moreau (Alexandre)**, capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de Warmériville; mars 1881 : s'est signalé dans plusieurs incendies et a sauvé un enfant qui se noyait dans la Suippe.

MORBIHAN

Mention honorable. — **Crequer (Jean-Louis)**, ouvrier des télégraphes à Vannes; Rohan, 23 septembre 1883 : belle conduite dans un incendie.

NORD

M. A. 1re classe. — **Doutreligne (Alphonse-Chéri)**, capitaine ingénieur au bataillon de sapeurs-pompiers de Lille;

M. A. 2e classe. — **Lainé (Fructule-Jean-Baptiste)**, lieutenant au même bataillon :

Ont fait preuve du plus courageux dévouement lors de l'incendie qui a éclaté à Lille le 25 octobre 1883. Le capitaine Doutreligne est déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe.

M. A. 2e classe. — **Richez (Alfred)**, architecte, directeur des bâtiments municipaux de Roubaix; 28 novembre 1883 : s'est particulièrement distingué en combattant un incendie.

M. A. 2e classe. — **Pillot (Victor)**, journalier à Lille; 30 mai et 1er août 1883;

M. A. 2e classe. — **Demoiselle Noré (Rachelle-Angélique)**, domestique à Merville; 10 juillet 1883 :

Ont sauvé, au péril de leurs jours, des enfants sur le point de se noyer.

M. A. 2e classe. — **Denis (Henri-Jules)**, chirurgien, sous-aide-major au bataillon de sapeurs-pompiers de Roubaix;

M. A. 2e classe. — **Mayeux (Carlos)**, sergent de ville à Roubaix;

M. A. 2e classe. — **Coraille (Paul)**, entrepreneur à Roubaix;

5 novembre 1883 : belle conduite dans un violent incendie. Ont fait preuve d'un remar-

quable dévouement en portant secours aux victimes.

Mentions honorables.

Lansiaux (François), lieutenant au bataillon de sapeurs-pompiers de Roubaix ;

Grau (François), adjudant au même corps ;

Delattre (Edouard), sapeur au même corps ;

Cuvelier (François), sergent de ville à Roubaix ;

Hennebelle (Louis), sergent de ville à Roubaix ;

5 novembre 1883 : se sont distingués dans le même sinistre.

Prunez (Richard), brigadier des douanes à Wervicq-Sud ; 3 décembre 1883 : a arrêté un cheval emporté attelé à un tombereau.

Lengliet (Henri), sous-lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Troisvilles ; 1854-1883 : 29 ans de services utiles et dévoués.

OISE

M. A. 2ᵉ classe. — **Lefranc (Charles-Antoine)**, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Attichy ; 1848-1883, 35 ans de services : belle conduite dans de nombreux incendies.

M. A. 2ᵉ classe. — **Ancel (Pierre-Eugène)**, sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de la Croix-Saint-Ouen ; 1858-1883 : a plusieurs fois exposé sa vie pour sauver des personnes en danger de se noyer dans l'Oise.

PAS-DE-CALAIS

M. A. 2ᵉ classe. — **Lentremy (Benoît)**, sapeur-pompier à la compagnie de Lillers ; 1842-1883, 41 ans de services : s'est distingué dans diverses circonstances, notamment lors d'un incendie survenu le 5 juillet 1878 au hameau d'Hurionville. Déjà titulaire d'un diplôme d'honneur.

Mention honorable. — **Vicart (Clément)**, ancien militaire, demeurant à Wittes ; 23 novembre 1883 : s'est dévoué pour porter secours à une personne sur le point de se noyer.

PUY-DE-DOME

M. A. 2ᵉ classe. — **Patand (Pierre)**, agent de police à Montferrand, section de Clermont-Ferrand ; 1876-1883 : s'est signalé en accomplissant plusieurs actes de courage et de dévouement. A notamment abattu des chiens atteints d'hydrophobie.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

M. A. 1ʳᵉ classe. — **Mary (Joseph)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Tarbes ; 13 novembre 1883, 22 ans de services, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2ᵉ classe : s'est de nouveau distingué dans un incendie où il a été blessé.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mention honorable. — **Gallay (Augustin)**, meunier à Olette ; 1837-1878 : a sauvé plusieurs personnes tombées dans la rivière de la Tet.

RHÔNE

M. A. 2ᵉ classe. — **Bertrand (Henri)**, marinier à Lyon ; 26 octobre 1883 : a exposé sa vie pour sauver une enfant qui se noyait dans la Saône.

SAÔNE (HAUTE-)

Mention honorable. — **Arnal**, sous-préfet de Lure ; 11 novembre 1883 : a préservé d'une mort certaine une femme sur le point d'être atteinte par un train qui entrait en gare.

SAÔNE-ET-LOIRE

M. A. 2ᵉ classe. — **Mugnier (Paul)**, domestique à Dracy-le-Fort ; 24 octobre 1883 : a opéré, dans des conditions périlleuses, le sauvetage d'une femme qui s'était jetée dans un puits profond de plus de 20 mètres.

SAVOIE

M. A. 2ᵉ classe. — **Cérat (Antoine-Emilien)**, chef de gare à La Chambre ; 12 novembre 1883 : a sauvé, au péril de sa vie, deux personnes qui allaient être écrasées par un train.

SEINE

M. A. 1ʳᵉ classe. — **Germain (Jean-Marie)**, pêcheur à Paris ; 1883, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2ᵉ classe : s'est distingué de nouveau en sauvant, à diverses reprises, des personnes sur le point de se noyer.

M. A. 2ᵉ classe. — **Granjon (Antoine)**, gardien de la paix à Paris ; 1881-1883 : a été blessé en procédant à l'arrestation de plusieurs malfaiteurs. S'est dévoué, en outre, pour arrêter un cheval emporté et pour empêcher un homme de se jeter dans la Seine.

M. A. 2ᵉ classe. — **Rumpler (Aloïse)**, gardien de la paix à Paris ; 1882-1883 ;

M. A. 2ᵉ classe. — **Detiveile (Adolphe-Yel)**, gardien de la paix à Paris ; 1881-1883 ;

M. A. 2ᵉ classe. — **Renard (Nicolas-Armand)**, gardien de la paix à Paris ; 1883 :

Se sont particulièrement distingués en arrêtant, à diverses reprises, des chevaux emportés attelés à des voitures. Le gardien de la paix Rumpler a été blessé dans une de ces circonstances.

M. A. 2ᵉ classe. — **Rohmer (Michel)**, gardien de la paix à Paris ;

M. A. 2ᵉ classe. — **Quellien (Gilles)**, gardien de la paix à Paris ;

Ont fait preuve de courage et de dévouement dans plusieurs circonstances, notamment le 10 septembre 1883, en abattant un chien et un chat atteints d'hydrophobie.

M. A. 2ᵉ classe. — **Mary (Louis-Antoine)**, cantonnier au service de la ville de Paris ; 1872-1883 : a accompli plusieurs faits de sauvetage.

M. A. 2ᵉ classe. — **Pacton**, chef du cabinet du préfet du Puy-de-Dôme ; La Varenne, commune de Chennevières ; août 1883 : a sauvé, au péril de sa vie, un jeune homme sur le point de se noyer dans la Marne.

Mentions honorables.

Lorge (Joseph-Aimé), sous-brigadier de gardiens de la paix à Paris ; 11 octobre 1883 ;

Fluttaz (Bernard), gardien de la paix à Paris ; 19 septembre 1883 :

Belle conduite dans diverses circonstances. Ont, notamment, sauvé des enfants tombés dans la Seine.

Badier (Louis-Auguste), marchand de volailles à Paris ; 25 octobre 1883 : a arrêté deux chevaux emportés attelés à une voiture dans laquelle se trouvaient deux personnes.

SEINE-INFÉRIEURE

M. A. 1ʳᵉ classe. — **Gouel (Clovis)**, capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ; 37 ans de services (dont 23 comme capitaine), déjà titulaire de la médaille d'argent de 2ᵉ classe : s'est distingué de nouveau en combattant de nombreux incendies.

M. A. 1ʳᵉ classe. — **Camus (Louis)**, sous-chef de gare à Rouen ; 3 septembre 1883 : a exposé sa vie pour sauver un homme sur le point d'être écrasé par un train. Déjà médaillé pour un fait analogue.

M. A. 2ᵉ classe. — **Magnier**, instituteur à Notre-Dame-de-Franqueville ; Mesnil-Esnard, 11 octobre 1883 : a été grièvement blessé en voulant arrêter un cheval emporté attelé à une voiture.

M. A. 2ᵉ classe. — **Andrieu** (Désiré-Julien), contre-maître de blanchissage à Montigny ; 1858-1883 : a exposé ses jours pour sauver des enfants sur le point de se noyer.

Mention honorable. — Docteur **Loisel**, médecin à Sotteville-lès-Rouen ; 4 octobre 1883 : a rappelé à la vie un jeune enfant qui avait été enseveli sous les décombres d'une maison.

SEINE-ET-MARNE

Mentions honorables

Garnarat (Georges), employé des ponts et chaussées, domicilié à Boissise-la-Bertrand ;

Joigny (Louis), vigneron, domicilié au même lieu ;

25 novembre 1883 : ont porté secours à trois personnes en danger de se noyer dans la Seine.

SEINE-ET-OISE

M. A. 1ʳᵉ classe. — **Tappa (Pierre)**, lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Cloud ;

M. A. 2ᵉ classe. — **Daloneau (Magloire)**, caporal à la même compagnie ;

M. A. 2ᵉ classe. — **Jouvet (Henri-Clovis)**, caporal à la même compagnie ;

Billancourt, commune de Boulogne, 23 mars 1883 : ont rivalisé de zèle et de dévouement lors d'un violent incendie survenu rue du Vieux-Pont-de-Sèvres. Le lieutenant Tappa est déjà titulaire de la médaille en argent de 2ᵉ classe.

Mentions honorables.

Santona (Jean-Baptiste), sous-lieutenant à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Cloud ;

Longuemare (Charles-Augustin), caporal à la même compagnie ;

Chabot (Emile), caporal à la même compagnie ;

Billancourt, commune de Boulogne : 23 mars 1883 : belle conduite dans le même sinistre.

SOMME

M. O. 2ᵉ classe. — **Leconstellier (Cyprien-Adrien-Germain)**, industriel à Abbeville, chevalier de la Légion d'honneur ; 1852-1874 : a montré le plus grand dévouement en accomplissant des faits de sauvetage et en combattant des incendies.

VAR

M. A. 2ᵉ classe. — **Alexandre (Victor)**, portefaix à Barjols ; 1861-1882 : a abattu plusieurs chiens atteints d'hydrophobie et a été mordu par l'un d'eux.

VENDÉE

M. A. 2ᵉ classe. — **Moreau (Jean-Marie)**, pêcheur à Saint-Gilles-sur-Vie ; 3 novembre 1883 : est descendu dans un puits pour en retirer un ouvrier que des gaz délétères avaient presque asphyxié. S'était précédemment signalé par cinq autres sauvetages.

VIENNE

M. A. 2ᵉ classe. — **Deliquet (Félix)**, sapeur-pompier à la compagnie de Lussac ; 14 juin 1882 : s'est distingué dans plusieurs circonstances, notamment en descendant au fond d'un puits pour porter secours à un homme dont il n'a pu ramener que le cadavre.

VOSGES

M. A. 2ᵉ classe. — **Gromaire (Dominique-Auguste)**, capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de Gerardmer ; 1844-1883, 39 ans de services : belle conduite en 1870 ; a aidé un détachement de volontaires à traverser les lignes allemandes pour rejoindre l'armée française.

M. A. 2ᵉ classe. — **Dupont (Emile)**, sapeur-pompier à la compagnie de Vittel ; 1846-1883, 37 ans de services : a fait preuve de courage et de dévouement dans de nombreux incendies. Déjà titulaire d'un diplôme d'honneur.

MILITAIRES

AVEYRON

M. A. 2ᵉ classe. — **Igau (Barthélemy)**, maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie

de l'Aveyron; Espalion, 1877-1884 : a abattu un chien atteint d'hydrophobie et a arrêté des chevaux emportés attelés à une voiture.

HÉRAULT

M. A. 2e classe. — **Alard (Ulrich-Raymond)**, brigadier à la compagnie de gendarmerie de l'Hérault; Florensac, 1880-1883 : s'est signalé en arrêtant un fou furieux et en maîtrisant deux chevaux emportés attelés à une voiture sans conducteur.

LOIR-ET-CHER

Mention honorable. — **Corne (François)**, gendarme à la compagnie de Loir-et-Cher; Romorantin, 16 novembre 1883 : a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Mention honorable. — **Leclercq (Isidore-Georges-Edmond)**, soldat au 46e régiment d'infanterie; Toul, 27 novembre 1883 : s'est rendu maître d'un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur.

SEINE

Mention honorable. — **Pécheur (Adolphe-Auguste)**, sergent-fourrier au régiment de sapeurs-pompiers de Paris; 10 novembre 1883 : a arrêté un cheval emporté et débridé attelé à une voiture.

SEINE-ET-MARNE

M. A. 2e classe. — **Barbier (Jean-Baptiste-Elisée-Narcisse)**, gendarme à la compagnie de Seine-et-Marne; Rozoy, 17 novembre 1883 : a exposé sa vie en procédant à l'arrestation d'un malfaiteur armé d'un revolver.

VIENNE (HAUTE-)

Mention honorable. — **Molinier (François)**, brigadier au 20e régiment de dragons; Limoges, 19 novembre 1883 : a maîtrisé un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES

4319e ÉTAT des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés, adressées à M. le ministre de la guerre, en exécution des lois des 13 janvier 1817 et 9 août 1871.

NOMS ET PRÉNOMS DES MILITAIRES.	TRIBUNAUX auxquels des requêtes ont été adressées et départements.	GRADES ET CORPS DES MILITAIRES. — OBSERVATIONS.
Lasserre (Jean)........................	Périgueux (Dordogne).....	Garde mobile de la Gironde, parti en 1870 (armée de la Loire, 16e corps); on le suppose décédé devant Blois.
Étienne (Pierre)........................	Nîmes (Gard)...............	Incorporé au 32e régiment d'infanterie; disparu au combat de Stiring (Moselle), le 6 août 1870.
Bellot (Gustave)........................	Nancy (Meurthe-et-Moselle)	Lieutenant au 48e régiment d'infanterie; présumé tué, le 6 août 1870, à la bataille de Frœschwiller.
Dumaire (Nicolas-Louis)................	Verdun (Meuse)............	Sous-lieutenant au 49e régiment d'infanterie; blessé d'un coup de feu à la bataille de Sedan. Il n'a pas reparu au régiment depuis le 1er septembre 1870.
Atteret (Jean-Louis)...................	Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées)............	Garde national mobile des Basses-Pyrénées; disparu le 26 février 1871, à Autun (Saône-et-Loire).
Bedel (Jean-Nicolas)...................	Remiremont (Vosges).....	Requis au mois de mars 1871 par l'autorité municipale de Raon-aux-Bois, comme convoyeur à la disposition de l'armée allemande; n'a plus reparu depuis dans cette commune.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Génie. — Par décis. minist. du 13 janv. courant :

M. Pintart, capit. command. au 3e rég. du génie, chef du génie à Longwy, a été désigné pour être employé à Mézières.

M. Piatte, capit. de 1re cl. du génie à La Fère, a été désigné pour le 1er rég. de l'arme à Versailles.

M. Ribaucour, capit. command. au 3e rég. à Arras, a été désigné pour être employé à Calais.

M. Pellissier, capit. de 1re cl. à Grenoble, a été désigné pour le 2e rég. à Montpellier.

M. Gouarre, capit. command. au 3e rég. à Epinal, a été désigné pour être employé à Toulon.

M. Pierrugues, capit. de 1re cl., chef du génie à Gabès, a été désigné pour le 4e rég. à Grenoble.

M. Vinclaire, capit. command. au 1er rég. à Versailles, a été désigné pour le 3e rég. à Arras.

M. Marlière, capit. en 2e au 3e rég. détaché à Boulogne, a été désigné pour le 1er rég. à Versailles.

M. Cordier, capit. de 2e cl. à Châlons, a été désigné pour le 3e rég. à Arras.

M. Laurens, capit. en 2e au 1er rég. détaché à Saint-Denis, a été désigné pour le 2e rég. à Montpellier.

M. Davaud, capit. de 2e cl. à Epinal, a été désigné pour le 3e rég. à Arras.

M. Benoit, capit de 2e cl. à Toul, a été désigné pour le 1er rég. à Versailles.

M. Dubois, capit. de 2e cl. en Tunisie, a été désigné pour le 3e rég. à Arras.

M. Butin, capit. de 2e cl. à Montbéliard, a été désigné pour le 2e rég. à Montpellier.

M. Laurette, capit. de 2e cl. en Algérie, a été désigné pour le 4e rég. à Grenoble.

M. Maillard, capit. en 2e au 2e rég. à Montpellier, a été désigné pour le 4e rég. à Grenoble.

M. Lorette, capit. en 2e au 1er rég. à Versailles, a été désigné pour être employé à Dijon.

M. Raignier, cap. en 2e au 1er rég. à Versailles, a été désigné pour être employé à Epinal.

M. Luthard (Edouard-Christophe), capit. en 2e au 2e rég. à Montpellier, a été désigné pour être employé à Perpignan.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 16 janv. 1884, les médecins et pharmaciens militaires dont les noms suivent ont été désignés, savoir :

M. Sorel (Charles-Louis-Frédéric-Hippolyte), médecin-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. de Constantine, pour l'hôp. milit. Saint-Martin.

M. Poignon (Gustave-Nicolas), médecin-maj. de 1re cl. de l'hôp. milit. de Saint-Omer, pour les hôp. milit. de la div. de Constantine.

M. Salomon (Alfred), médecin-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour l'hôp. milit. de Saint-Omer.

M. Battarel (Joseph-Justin-Victorin), médecin-maj. de 1re cl., provisoirement aux hôp. milit. de la div. d'Alger, pour le 26e rég. d'inf.

M. Cuq (François-Marie-Paul), médecin-maj. de 1re cl. au 15e rég. d'inf., pour le 9e rég. d'art.

M. Bros (Jean-Victor-Frédéric-Guillaume), médecin-maj. de 1re cl. au 59e rég. d'inf., pour le 15e rég. de même arme.

M. Boucher (Emile-François-Dominique), médecin-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. de Constantine, pour l'hôp. milit. de Maubeuge.

M. Delmas (Louis-Basile), médecin-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Oran, pour l'hospice mixte de Grenoble.

M. Langlois (Auguste-Marie), médecin-maj. de 2e cl. au 12e rég. d'inf., pour le 7e rég. de chass. à cheval.

M. Boucher (Léon-Jean-Baptiste), médecin-maj. de 2e cl. des hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour l'école supér. de guerre.

M. Rigal (Pierre-Mathieu-Victor-Albert), médecin-maj. de 2e cl. à l'hôp. mixte de Grenoble, pour les hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

M. Renaud (Vincent-Alfred), médecin-maj. de 2e cl. au 6e rég. d'inf., pour les hôp. milit. de la div. de Constantine.

M. Cluzan (François), médecin-maj. de 2e cl. au 143e rég. d'inf., pour les hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

M. Castaing (Charles-Alphonse), médecin-maj. de 2e cl. au 92e rég. d'inf., pour les hôp. milit. de la div. d'Oran.

M. Alban (Louis-Emilien), médecin-maj. de

2e cl. au 116e rég. d'inf., pour les hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

M. Moine (Charles-Hubert), médecin-maj. de 2e cl. à l'hôp. milit. de Maubeuge, pour les hôp. milit. de la div. de Constantine.

M. Antony (Frédéric-Jacques), médecin-maj. de 2e cl. au 123e rég. d'inf., pour les hôp. milit. de la div. de Constantine.

M. Bouillon (Frédéric-Salomon), médecin-maj. de 2e cl., provisoirement au 2e escad. du train des équip. milit., pour les hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

M. Bergounioux (Jean-Ferdinand), médecin-maj. de 2e cl. au 23e bat. de chass. à pied, pour les hôp. milit. de la div. d'Oran.

M. Delatour (Julien-Auguste), médecin-maj. de 2e cl. au 54e rég. d'inf., pour le 92e rég. de même arme.

M. Cazalas (Marie-Bernard-Gabriel), médecin-maj. de 2e cl. au 4e rég. de chass. d'Afrique, pour le 40e rég. d'inf.

M. Thouvenin (Paul-Julien), médecin-maj. de 2e cl. au 2e rég. de zouaves, pour la place d'Alger (compagnies du train des équip. milit.).

M. Demeunynck (Gustave-Louis-Charles), médecin-maj. de 2e cl. au 40e rég. d'inf., pour le 4e rég. de chass. d'Afrique.

M. Bienvenüe (André-Louis-Marie), médecin-maj. de 2e cl. au 137e rég. d'inf., pour le 19e bat. de chass. à pied.

M. Brégi (Jules-Eugène), médecin-maj. de 2e cl., provisoirement au bat. du 81e rég. d'inf. détaché dans la div. d'Oran, pour le bat. du 85e rég. de même arme détaché à Verdun.

M. Guillaume (Charles-François-Emile), des hôp. milit. de la div. de Constantine, pour le 79e rég. d'inf.

M. Pierron (Arthur), des hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour le bat. du 119e rég. d'inf. détaché en Tunisie (provisoirement).

M. Pouchet (Jean), médecin-maj. de 2e cl. au 12e rég. de cuirass., pour le 23e bat. de chass. à pied.

M. Autellet (Pierre-Maximin-Ernest-Amédée), médecin-maj. de 2e cl. au 125e rég. d'inf., pour le 12e rég. de cuirass.

M. Bontié (Marie-Léopold), médecin-maj. de 2e cl. au 19e bat. de chass. à pied, pour le dépôt du 88e rég. d'inf.

M. de Santi (Eugène-Louis), médecin-maj. de 2e cl. au dépôt du 88e rég. d'inf., pour le 126e rég. de même arme.

M. Hoingne (Jean-Baptiste-Antoine), médecin-maj. de 2e cl., provisoirement au 3e rég. de tirail. algér., pour le 1er rég. de chass. d'Afrique.

M. Maljean (François-Augustin), médecin-maj. de 2e cl. au 93e rég. d'inf., pour le 2e escad. du train des équip. milit. (provisoirement).

M. Didier (Henri-Amand), médecin-maj. de 2e cl. au bat. du 100e rég. d'inf., détaché en Algérie, pour le 123e rég. de même arme.

M. Schmit (Mathias-François-Adrien), médecin-maj. de 2e cl., provisoirement aux hôp. milit. de la div. d'Alger, pour être maintenu auxdits hôp. et être attaché à la direct. du service de santé du 19e corps d'ar.

M. Reboud (Joseph-Arsène), médecin-aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. de Constantine, pour les escad. du 7e rég. de chass. à cheval détachés dans la div. de Constantine.

M. Roux (Joseph-Amédée-Etienne), médecin aide-maj. de 1re cl. au 17e rég. de drag., pour le 9e rég. d'art.

M. Beyliee (Yves-Claude-Armand-Henri), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Oran, pour le 2e rég. de zouaves.

M. Plantié (Théodore-Vincent-Paul), médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 117e rég. d'inf., détaché dans la div. d'Alger, pour le 21e rég. d'art.

M. Vilmain (Gabriel-Paul-François), médecin aide-maj. de 1re cl. au 1er rég. de spahis, pour le 1er rég. d'art.

M. Renard (Louis-Charles), médecin aide-maj. de 1re cl. au 15e rég. d'art., pour le 1er rég. de spahis.

M. Lollien (Auguste-Michel), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Alger, pour la lég. de la garde républ.

M. Duvau (Octave-Julien-Félix), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie, pour le bat. du 6e rég. d'inf. détaché en Tunisie.

M. Rouget (Paul-Marie-Joseph-Victor), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. de Constantine, pour le bat. du 100e rég. d'inf. détaché en Algérie.

M. Janicot (Jean), médecin aide-maj. de 1re cl. au 22e rég. d'inf., pour le 4e rég. de cuirass.

M. Collin (Lucien), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Alger, attaché à la direct. du service de santé du 19e corps d'ar., pour le 2e rég. de huss.

M. Sanglé-Ferrière (Armand-Charles), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Alger, pour le 11e rég. de chass. à cheval.

M. Rivaud (Philippe-Auguste-Léon), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Alger, pour le 1er rég. de spahis.

M. Gaillard (Jules-Léon-Amédée), médecin aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Alger, pour le 3e rég. de chass. d'Afrique.

M. Batut (Pierre-Jean-Louis), médecin aide-maj. de 2e cl. au bat. du 99e rég. d'inf., détaché à Briançon, pour le 11e rég. de huss.

M. Pons (Jules-Victor-Marie), pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. du camp de Châlons, pour l'hôp. milit. de Toulouse.

M. Catenac (Hyacinthe), pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Perpignan, pour l'hôp. milit. de la Charité, à Lyon.

M. Domergue (Marie-Charles-Albert), pharm. aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Alger, pour l'école du Val-de-Grâce (surveillant).

Recrutement. — Par décis. minist. du 14 janv. 1884, M. Galoteau, capit. au 84e rég. de ligne, a été nommé à un emploi de son grade au bureau de recrut. de Limoges, en rempl. de M. Perette, décédé.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 18 Janvier 1884.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère des postes et des télégraphes.

Expédition supplémentaire (voie de Libourne) par paquebot français.

Le paquebot français de la ligne du Sénégal et de la Plata, qui part de Bordeaux le 5 de chaque mois, reçoit depuis longtemps à Lisbonne un envoi supplémentaire qui est expédié de Paris le 3 au soir.

A partir du mois de février prochain, un second envoi supplémentaire sera expédié de Paris le 6 au soir et de Bordeaux le 7 au matin sur Lisbonne, où il devra normalement parvenir en temps utile pour être embarqué sur le paquebot français.

AVIS AU PUBLIC

A partir du 1er février 1884, des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, pourront être adressées de France et d'Algérie à destination du Brésil et d'Haïti.

Ces cartes pourront être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 18 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Honnoré, l'un des secrétaires, est adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le président de la Chambre des députés transmet au Sénat, après le vote par la Chambre des députés, une proposition de loi relative aux prud'hommes mineurs.

Le Sénat adopte : 1° Un projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur le vin et la prorogation de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi du Havre (Seine-Inférieure);

2° Après avoir entendu M. de Gavardie, un projet de loi tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 160,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la discussion du

projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires. — Moyens de service et dispositions diverses).

La discussion générale est ouverte.

MM. Chesnelong, Dauphin, rapporteur, et Fresneau sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain samedi, 19 janvier, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à six heures moins vingt minutes.

Ordre du jour du samedi 19 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884. (Budget sur ressources extraordinaires. — Moyens de service et dispositions diverses.) (N°s 147, session extraordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Dauphin, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 1,500,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (N°s 161, session extraordinaire 1883, et 8, session 1884. — M. Chardon, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879 relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N°s 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N°s 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du samedi 19 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Chiris, jusques et y compris M. Demôle.

Tribunes. — Depuis M. Dupouy, jusques et y compris M. le général Gresley.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

La 1re commission d'intérêt local (formation du 15 janvier 1884) a nommé :

Président : M. Le Monnier.
Secrétaire : M. Marquis.

Convocations du samedi 19 janvier.

Commission relative à la modification du tarif général des douanes, à une heure. — Local du 7e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission relative à la loi sur les récidivistes, à une heure très précise. — Local du 5e bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à dix heures du matin. — Local du 3e bureau.

1re commission des pétitions (formation de janvier 1884), à une heure. — Local du 9e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 18 janvier 1884

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier est lu par M. Cavaignac, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Villiers, Granet et Goblet, est adopté.

M. Laroche-Joubert dépose une proposition de résolution.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris.

MM. Allain-Targé, de Marcère, Calla et Floquet sont entendus dans la discussion générale.

La discussion générale est close.

Le renvoi du projet à la commission est repoussé, au scrutin, par 265 voix contre 233, sur 498 votants. (Résultat proclamé après pointage.)

Par 281 voix contre 222, sur 503 votants, la Chambre décide de passer à la discussion des articles.

MM. Léon Renault, auteur d'un amendement, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus sur l'article 1er.

Les deux premières parties de l'article 1er sont adoptées.

Le 1er paragraphe de l'amendement de M. Léon Renault est adopté.

Le 2e paragraphe est repoussé, au scrutin, par 262 voix contre 146, sur 408 votants.

Sur les autres paragraphes, MM. Dreyfus, rapporteur, et Léon Renault sont entendus.

Ces paragraphes sont successivement repoussés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. le comte de Colbert-Laplace et M. le ministre de l'intérieur sont entendus sur la fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 19 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — 1re délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat, portant approbation d'une Convention, signée le 20 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse, et constituant une union internationale pour la protection de la propriété industrielle. (N°s 2128-2369. — M. N..... rapporteur.)

2. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. (N°s 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1789-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

11. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-383-825. — M. Marcou, rapporteur.)

14. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr.

pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N^{os} 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

15. — 1^{re} délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N^{os} 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

16. — 1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N^{os} 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N^{os} 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

La séance du samedi 19 janvier 1884 est la 8^e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 10^e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Fougeirol, jusques et y compris M. Guéguen.

Tribunes. — Depuis M. Malartre, jusques et y compris M. Monteilhet.

La commission chargée de l'examen du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1879 a nommé président M. Esnault, en remplacement de M. Rameau, démissionnaire.

Convocations du samedi 19 janvier.

Commission du budget, à une heure précise.

Commission relative aux cadres de la marine, à dix heures. — Local du 8^e bureau.

Commission des comptes 1871 à 1878, à dix heures. — Local du 10^e bureau.

Sous-commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative à une demande en autorisation de poursuites contre un député, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative à l'organisation de l'enseignement primaire, à une heure. — Commission n° 5.

Commission relative à la construction d'un Palais de Cristal à Saint-Cloud, à une heure et demie. — Commission n° 6.

Commission relative aux accidents et collisions en mer, à une heure et demie. — Commission n° 7.

Commission relative à la loi municipale, à une heure. — Commission n° 10.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 17 janvier.

Le landtag a renvoyé les projets de loi sur les nouveaux impôts à une commission de 28 membres.

Au cours des débats, le commissaire du gouvernement Burkhart a déclaré que le gouvernement maintenait sa proposition de frapper d'un impôt spécial les sociétés par actions et les banquiers. Si ces derniers étaient soumis à l'impôt général sur les capitalistes, ils auraient davantage à payer.

Le gouvernement maintient également sa proposition d'exempter de l'impôt des classes la troisième et la quatrième catégorie des contribuables. (*Agence Havas.*)

Berlin, 18 janvier.

Le conseil fédéral allemand a adopté l'ordonnance suivante, concernant la juridiction consulaire en Tunisie :

« Art. 1^{er}. — La juridiction appartenant dans la régence de Tunisie au consul de l'empire d'Allemagne à Tunis cessera à partir du 1^{er} février 1884, et les nationaux allemands, ainsi que les individus placés sous la protection de l'empire allemand dans la régence de Tunisie seront soumis, à partir de cette date, à la juridiction des tribunaux établis par la France dans la régence.

« Art. 2. — Les procès qui, à la date du 1^{er} février 1884, seront en suspens devant le tribunal consulaire seront jugés par ce dernier d'après les prescriptions existant actuellement

« Les procès en matière civile pourront toutefois être renvoyés devant les tribunaux établis par la France si les deux parties le demandent. » (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 17 janvier.

Chambre des députés. — Le ministre des travaux publics, répondant à une interpellation sur la manifestation faite par les étudiants en médecine, dit que cette manifestation était illégale, parce que les étudiants avaient omis de prévenir à l'avance les autorités, conformément à la loi.

M. Canovas del Castillo, prenant la parole, dit qu'il désire que cette séance soit la dernière tenue par les cortès de cette législature. Il constate un besoin et un désir général de la paix. Il constate également que MM. Martos et Castelar ont désapprouvé les soulèvements.

L'orateur déclare que les conservateurs voteront contre l'adresse que soutiennent les amis de M. Sagasta, dont il désapprouve la politique. Il considère M. Castelar comme un perturbateur de l'ordre public, malgré ses bonnes intentions et son éloquence.

M. Canovas dit qu'il n'a jamais manqué de respect aux présidents des Etats-Unis et de la France, comme M. Castelar l'a fait à l'égard d'un glorieux monarque.

Il soutient que la souveraineté nationale ne peut rien sans le roi et les cortès, qui la représentent. Si le roi et les cortès approuvent la réforme de la constitution, il l'acceptera.

L'orateur combat ensuite le suffrage universel. Il dit que son parti préfère des adversaires francs à tous les autres qui veulent démocratiser la constitution actuelle. Il demande que le principe d'autorité de la monarchie soit respecté par tous.

M. Sagasta rappelle les efforts de son parti pour arriver à la conciliation. Il déclare qu'il a toujours été favorable à la monarchie.

L'orateur énumère ensuite les circonstances qui ont amené le cabinet Posada Herrera au pouvoir. Il montre que la transaction demandée par le ministère est impossible et dangereuse. Il a dû faire connaître aux ministres que son parti ne pouvait pas accepter le suffrage universel ni la réforme de la constitution, car il les trouve contraires aux principes de la monarchie. Enfin, il combat l'esprit de destruction du parti de la gauche dynastique.

Le contre-projet d'adresse a été voté par 221 voix contre 126.

Les républicains conservateurs et la gauche dynastique ont voté contre.

Les amis de M. Sagasta ont voté pour.

Après le vote, le président du conseil a prié la chambre de ne pas tenir séance demain, le ministère ayant à notifier au roi le résultat du vote.

Le conseil des ministres s'est réuni ce soir pour délibérer sur la situation.

(*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, 17 janvier.

Le rigsdag a été ouvert par un discours du trône dans lequel il est dit que, cette assemblée n'ayant pas accepté, l'année dernière, les projets de loi proposés par le gouvernement, celui-ci se bornera, cette année, à ne soumettre à la chambre que les mesures indispensables.

Le budget pour 1885 se balance par un excédent de rettes de 1,866,820 couronnes.

La chambre a élu président et vice-présidents les mêmes députés qu'en 1883.

(*Agence Havas.*)

EGYPTE

Le Caire, 17 janvier.

Le conseil quarantenaire, ayant reconnu qu'aucun cas de choléra ne s'était produit dans la haute et basse Egypte depuis le 26 décembre, a décidé de délivrer, à partir de mardi, des patentes nettes aux navires en partance des ports égyptiens.

En conséquence, notre représentant, M. Barrère, a donné aux consuls de Port-Saïd et d'Alexandrie l'instruction de supprimer dorénavant l'annotation qu'ils inscrivaient sur les patentes constatant la présence du choléra en Egypte. (*Agence Havas.*)

INSTITUT DE FRANCE

M. Pailleron (Edouard Jules-Henri), ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Charles Blanc, y est venu prendre séance le 17 janvier 1884, et a prononcé le discours qui suit :

Messieurs,

Jusqu'ici, et je m'en accuse, j'avais considéré le discours du récipiendaire à l'Académie

française comme un acte de convenance pure, de sincérité relative, d'exécution malaisée. Le nouveau venu y professait à la fois une admiration et une modestie dont je n'étais peut-être pas le seul à m'étonner. Dire tant de bien de quelqu'un et en penser si peu de soi-même représente un double effort tellement admirable... qu'il me devenait suspect, dans cette occasion surtout. L'honneur d'être choisi par vous ; la gloire d'appartenir à cette noble maison ; la perspective flatteuse d'intimités d'esprit si justement enviées : tout enfin, jusqu'à cette égalité du titre qui masque avec tant de courtoisie l'inégalité des talents ; tout, dis-je, devait, selon moi, disposer plutôt à l'orgueil qu'à l'humilité, et quant à cet éloge uniformément bienveillant, sans même le repos d'une critique ou la consolation d'une ironie, une seule chose au monde me paraissait plus difficile que de le prononcer, — c'était de l'entendre.

Eh bien ! mon tour est venu de prendre la parole, je ne suis plus de mon avis. J'ai regardé celui à qui je succédais, et l'éloge m'a semblé facile, et quand je me suis vu, moi, au milieu de vous, messieurs, la modestie m'a semblé naturelle.

C'est, en effet, une vie instructive à étudier, fortifiante à connaître que celle de l'homme remarquable et regretté qui eut cette fortune rare de devenir deux fois votre confrère. Il était parti de bien loin pour en arriver là. Son talent, son succès, son existence même, il a dû tout conquérir à coups de volonté. Devant les énergies de cette lutte, devant les beautés de son œuvre, j'ai pu admirer sans effort, je pourrai louer sans complaisance, et c'est là ce qui m'encourage : entre celui qui écoute et celui qui parle, je crois que la sympathie doit être en raison de la sincérité.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette carrière si accidentée et pourtant si simple, c'est, au milieu de la complication des événements, l'unité de sa direction, la sûreté de son début.

D'ordinaire, quand nous entrons dans la vie, nous sommes tous, plus ou moins, comme ces oiseaux voyageurs dont on vient d'ouvrir la cage et qui tournent longtemps sous le ciel, cherchant à l'horizon la vision de leur chemin. Charles Blanc a vu le sien du premier coup, s'y est engagé du premier pas et l'a suivi avec une constance qui ne s'est pas démentie pendant quarante années. Durant cette période si longue de son histoire et de la nôtre, ni les défaillances de la pauvreté, ni les égarements du succès, ni les aventures profitables que pouvaient offrir à son ambition les révolutions qui se sont succédé dans notre pays, avec une régularité... dynastique, rien n'a pu l'arracher à cette vocation de l'art, dont il était devenu dès le premier jour et dont il est resté jusqu'au dernier, le serviteur infatigable et l'admirateur passionné.

Et son âme était, comme son esprit, aussi ardemment fidèle, aussi obstinément enthousiaste. L'enthousiasme est sa dominante, son ressort, sa vertu. L'enthousiasme est au fond de tous ses efforts, il est au seuil de toutes ses affections. Toutes ont commencé par l'admiration. C'est ainsi qu'il a aimé son art, c'est ainsi qu'il a aimé son frère.

Ce frère pour lequel il éprouva, dès l'enfance, un sentiment exalté, encore un peu, je dirais romanesque, n'avait que deux ans de plus que lui, seulement. Louis était né à Madrid en 1811, Charles à Castres en 1813. On prétend que les contraires s'attirent parce qu'ils cherchent à se compléter, il faut bien le croire, car jamais caractères plus dissemblables ne se fondirent dans une amitié plus étroite.

Charles exubérant, passionné, violent même, mais facilement résigné, maniable au fond, bon par-dessus tout... le roseau peint en fer ; Louis, au contraire, doux, presque humble, timide, presque craintif, poli, presque obséquieux, et, sous ces dehors faciles, tenace, résolu, révolté... le fer peint en roseau. Dans l'association si intime de deux êtres si différents, le plus jeune apportait son dévouement fougueux, l'aîné sa tendresse indulgente et cette soumission volontaire et touchante du protecteur au protégé : faiblesse et grâce de la force. L'un adorait, l'autre aimait ; et pour fixer, s'il se peut, les nuances de leur mutuelle affection par cette note légère, quand ils parlaient l'un de l'autre, Charles disait : « Mon frère, » et Louis : « Mon Charlot. »

Nés presque en même temps, élevés ensemble, luttant plus tard côte à côte, ils se trouvèrent, en quelque sorte, soudés par l'âme, comme certains jumeaux le sont par la chair. Aussi, quand on veut les comprendre, ne peut on les séparer : tous deux restent indissolublement unis jusque dans le souvenir.

Leur mère, femme d'une distinction rare et d'une piété méridionale appartenait à la famille Pozzo di Borgho. Leur père, inspecteur des finances en Espagne sous le premier Empire, servait le roi Joseph. Leur aïeul paternel enfin, royaliste ardent, avait été guillotiné pendant la Révolution en cette qualité.

Avec de telles origines, il me serait difficile, vous en conviendrez, messieurs, d'expliquer Charles Blanc par l'atavisme, un moyen commode, du reste, et dont on abuse peut être un peu aujourd'hui pour prédire, après la mort de quelqu'un, les fatalités de sa vie.

Et cependant, — vous allez trouver ma physiologie bien persistante et surtout bien paradoxale, — cependant il me semble, sous la contradiction apparente des faits, retrouver parfois en lui la trace des idiosyncrasies originelles, et c'est à son plus grand honneur que je le dis.

Est-ce bien chez lui seul, d'ailleurs, qu'entre les opinions et le caractère, on pourrait constater d'inconscientes transactions et de sourds démentis ? — L'éducation et l'instinct, le devoir et l'intérêt se disputent notre cœur dans des combats ignorés de nous-mêmes ; tout ce que la justice la plus sévère peut demander à l'homme, c'est qu'en poursuivant ce rêve d'être heureux, qu'il appelle son but, il conserve cette illusion d'être libre qu'il appelle sa volonté.

Dès leur entrée dans la vie, les deux frères eurent à compter avec elle. A la chute de Napoléon, leur père avait vu crouler sa fortune politique, qui était à peu près toute sa fortune. Il en était résulté, dans leur situation, cette sorte de gêne que l'on cache sous le superflu en se privant du nécessaire. L'éducation même de Louis et de Charles fut un problème longtemps insoluble. Enfin, vers le milieu de la Restauration, grâce à la protection du baron Capelle, alors conseiller d'État, plus tard ministre de Charles X et signataire des fameuses ordonnances, ils purent entrer tous les deux, comme boursiers, au collège royal de Rhodez, et y faire leurs études. Quand ils en sortirent, leur position déjà mauvaise avait empiré encore. Leur mère était morte, leur père ressentait les premières atteintes de ce mal où devait sombrer sa raison. Non seulement il était incapable de les protéger, mais encore il avait besoin d'être protégé lui-même. De ressources, il ne lui en restait qu'une, et, certes, la plus surprenante pour nous et la plus inattendue.

C'était une pension accordée par le roi Louis XVIII à l'ancien serviteur du roi Joseph en qualité de fils d'émigré, — un euphémisme, messieurs, puisque, nous l'avons vu, l'aïeul avait payé de sa tête son dévouement à la royauté. Cette pension, exiguë déjà pour ce vieillard qui terminait la vie, ne pouvait suffire à ces jeunes gens qui la commençaient. La gêne devenait pauvreté ; que faire ? Hélas ! ce qu'eût fait tout autre, ce qu'on fait toujours : aller à Paris, entreprendre le pèlerinage famélique des ambitions inassouvies, des appétits irrassasiés. Car Paris est, à sa manière, une sorte de ville sainte : c'est la Mecque où, des quatre coins du monde, tous les vrais croyants viennent, une fois au moins dans leur vie, faire leurs dévotions au Dieu unique, qui est le succès, et lui demander des miracles.

On partit donc, c'était le 26 juillet 1830. En route, on apprit la révolution et le résultat de ses trois journées. Charles X était en fuite, le trône vacant, l'avenir inconnu. C'était, pour leur part, le quatrième gouvernement qu'allaient voir ces enfants dont le plus âgé n'avait pas vingt ans. Aussi reçurent-ils la grande nouvelle sans grand émoi. Ils coupèrent philosophiquement les boutons fleurdelysés de leur uniforme de collégiens, et la famille fit son entrée plus que modeste dans la grande ville en armes, les fils curieux, le père inquiet. Et son inquiétude n'était que trop fondée. Quelques mois plus tard, en effet, le gouvernement de Louis-Philippe, qui avait remplacé Charles X, supprimait la pension faite par Louis XVIII à l'ex fonctionnaire de Napoléon, comme fils d'un partisan de Louis XVI, victime de la République.

Le coup était rude. Le pauvre homme y perdit sa dernière lueur de raison. Cette fois, ce n'était même plus la pauvreté, c'était la misère. Alors commença, pour ces jeunes gens, cette odyssée doublement cruelle et décevante de l'ambitieux pauvre qui souffre dans tout, par tout : dans ses besoins par la privation, dans ses désirs par l'isolement, dans le sentiment de ce qu'il vaut par l'insuffisance de ce qu'il peut, dans sa dignité enfin par les refus qu'il essuie, et, par cette peur, sa pire souffrance, qu'on ne devine en lui, sous l'ambitieux qui sollicite, le pauvre qui mendie.

C'est là, messieurs, le début de bien des existences illustres. La société, comme la nature, fait ainsi sa sélection. Les forts sortent plus forts de ces épreuves, les faibles en meurent.

En attendant que le sort décidât, nos deux futurs grands hommes luttaient péniblement ; travaillant pour vivre, travaillant aussi pour arriver à ce but qu'ils entrevoyaient vaguement, mais sans le bien distinguer encore, ouvrant tous les livres, frappant à toutes les portes, cherchant des soutiens, courant le cachet. Louis, d'intelligence plus souple, d'aptitudes plus diverses, tour à tour copiste, clerc d'avoué, répétiteur, poète même et lauréat de l'Académie d'Arras, se sentait peu à peu attiré vers la politique, étudiait l'histoire, qui en est la science, et aspirait au journalisme, qui en est la stratégie. Charles, tout d'abord et invinciblement entraîné vers l'art, entrait chez Calamatta, puis chez Paul Delaroche pour y faire, par la pratique, cet apprentissage fécond et nécessaire sans lequel les connaissances du critique sont incomplètes et ses opinions sans compétence.

Ils habitaient tous deux la même chambre meublée, sous les combles d'un hôtel garni, et, dans la monotonie de leur mauvaise fortune, les jours se suivaient, sans pourtant se ressembler : si tous étaient mauvais, il y en avait de pires.

Ceux, par exemple, où les leçons ne donnaient plus, où la place demandée se faisait attendre, où les protecteurs étaient absents. Alors sonnaient les heures véritablement douloureuses. Devant le présent sombre, l'avenir qui se voilait, découragés, ils laissaient là le travail inutile, regrettant, — c'est Charles Blanc qui le raconte, — de n'avoir pas un métier en main, fût-ce le plus vil, qui assurât au moins le pain quotidien. Puis, venaient les récriminations ardentes, les rêveries humanitaires, les revendications sociales, les colères contre les temps si durs, les choses si mal ordonnées, les hommes si aveugles ; on jugeait son siècle, on refaisait le monde... et l'on se couchait sans lumière, pour cause.

Car il fallait restreindre encore la vie déjà si restreinte, économiser sa misère. Pour cela, on ne sortait plus, on s'enfermait dans la mansarde, en attendant mieux, et l'on mangeait comme on pouvait. Tristes repas ! et qu'on devait aller chercher soi-même, et ache-

ter soi même, et rapporter soi même ! C'était là le plus triste. Pour ces jeunes gens élevés dans certaines pudeurs, et qui, assurément, souffraient plus de paraître pauvres que de l'être, la corvée était dure et pouvait même soulever entre eux une question délicate. Mais Charles l'avait vite tranchée. Que son aîné, son grand homme, son Dieu descendît à ces soins vulgaires... cette pensée seule exaspérait son respect : « Toi, faire cela ! » s'écriait-il indigné, « toi, Louis Blanc ! avec le génie que tu as ! Et dans la situation... que tu auras ! Jamais ! Et, bravement, en plein jour, en pleine rue, en grand costume, n'en ayant qu'un, notre héros allait au feu, c'est-à-dire au marché.

Je souris, messieurs, mais je ne ris pas. Rien n'est petit ni vulgaire où le cœur a passé. C'est un roi, celui-là, qui tient véritablement de Dieu ce privilège de nous purifier quand il nous touche et de nous anoblir quand il nous parle.

Parfois, cependant, et c'étaient là leurs jours de fête, invités par quelque parent riche, ils pénétraient, pour un soir, dans ce monde où le sort les avait fait naître, que la pauvreté leur fermait, mais où ils espéraient bien rentrer un jour et par la porte triomphale. Tout délaissés qu'ils y fussent, ils s'y sentaient à l'aise : le rythme de ces bruits charmants, la délicatesse de ces façons discrètes, les sous-entendus de ces causeries subtiles, ils reconnaissaient tout cela qu'ils avaient vaguement connu. Cette atmosphère de luxe qui les enveloppait, c'était, pour eux, comme l'air natal et ils le respiraient avec délices. Ils regardaient ces femmes qui étaient belles, ils se montraient ces hommes qui étaient célèbres, et leurs souvenirs et leurs ambitions, et leurs regrets et leurs rêves fermentaient encore à l'intimité de ces élégances, au coudoiement de ces gloires.

Ils sortaient de là toujours plus tristes et, sous la pluie glacée, regagnaient à pied leur mansarde. Ou bien, quand le temps était beau, ils marchaient par la ville endormie et le silence des rues désertes, s'attardant parfois jusqu'au jour dans des promenades sans but, perdus dans des causeries sans fin, revenant sans cesse sur ces pensées qui les hantaient. Les contrastes navrants de la vie, l'inégalité monstrueuse des conditions et des fortunes, tout offensait la générosité de leur âge, étonnait sa droiture. Ils se sentaient au cœur une pitié profonde, capable de grandir jusqu'au sacrifice, pour les déshérités d'un monde dont leur inexpérience exagérait peut-être les joies. Ils se demandaient douloureusement à quoi bon la force et l'amour qui étaient en eux, si cette force et cet amour devaient y mourir inutiles, même aux autres.

C'étaient là les formes touchantes que prenait dans ces âmes neuves le mal de la jeunesse et du désir. Mais à confondre ainsi, dans une solidarité attendrie, leurs souffrances avec celles de l'humanité, leurs revendications gagnaient en autorité et leurs plaintes en violence.

Ah ! messieurs, quel beau livre on pourrait faire, — mais l'enfer des écrivains est pavé de ces beaux livres qui restent à l'état de bonnes intentions, — quel beau livre on pourrait faire en reconstituant la genèse d'une opinion ! en montrant de quelle façon occasionnelle presque toujours et parfois inconsciente, la foi politique s'impose à un cœur sincère, par quelles transitions insensibles elle arrive à s'y formuler dans cette sorte de religion humanitaire où les plus honnêtes n'aperçoivent que des misères à soulager, mais où de plus habiles voient des appétits à satisfaire et des haines à exploiter.

C'est au milieu de ces privations, de ces efforts et de ces tristesses que s'écoula cette première partie de leur vie ; mais, à cet âge, si dure que soit la peine, est-elle jamais sans compensations ? En somme, ils avaient la jeunesse et ses longs espoirs, le travail et son cher tourment, et ils s'aimaient ! A vingt ans, on peut être à plaindre, on n'est pas malheureux.

Enfin leur avenir s'éclaircit.

Louis Blanc, décidément livré à la politique, était entré dans le journalisme. Charles y entra à sa suite, las de copier des chefs-d'œuvre qu'il comprenait bien, mais qu'il rendait mal. Et ceci n'a rien qui doive étonner. L'intelligence comprend, mais, pour rendre, il faut le talent, c'est-à-dire le don. Quant au génie, il ne comprend ni ne rend, il crée, car il est, lui, le don suprême, l'intuition pure, la force qui n'a la connaissance nette ni de ses moyens ni de son but, sans être, pour cela, une maladie, comme l'affirment quelques physiologistes... bien portants. Mais si Charles Blanc n'avait pas le don qui crée les œuvres, il avait l'intelligence qui les explique et cette admiration passionnée qui, seule, les devine et les pénètre. Et c'est ainsi qu'il devint critique. Devenir critique par admiration, messieurs, cela suffirait, il me semble, pour lui constituer une originalité.

Pendant quinze années, à partir de ce moment, dans des études nombreuses publiées un peu partout, il travailla à former son style, à éclairer son goût, à asseoir ses jugements. Mais ces jugements, il faut bien le dire, étaient encore trop influencés par des préoccupations étrangères à l'art, pour compter dans son œuvre, autrement que comme des essais. C'était le temps où il commençait une *Revue de Salon* par cette phrase manifestement frappée au millésime de l'époque : « La société qui bâtit si bien les prisons, les casernes et les bagnes ne sait pas bâtir les musées ; » où, dans un rapport célèbre, parlant du rôle de la monarchie dans les arts, autrement dit, et plus simplement, des commandes qu'un souverain fait à un artiste, il s'exprimait en ces termes : « Il peut arriver qu'un despote, pour se faire bien venir de la postérité, procure au génie la facilité d'être sublime ; mais c'est alors par une de ces bonnes fortunes qui prêtent à l'élu du hasard les proportions d'un héros, et font naître en lui d'heureux caprices dont profite l'humanité. » C'était le temps enfin où il essayait de prouver que l'art ne peut progresser, exister même, qu'avec un certain gouvernement, celui de son choix, bien entendu, — principe qui n'est vrai, d'ailleurs, dans aucun sens. Démocratie, aristocratie, monarchie, république... qu'importe ! l'art est en dehors de ces formes de l'utile, parce qu'il est la forme du beau, et, parce qu'il est ce qui dure, il est supérieur à tout ce qui passe. En somme, ce n'est pas dans cette période de sa production qu'il faut juger Charles Blanc : il mettait alors trop de politique dans sa littérature, de même que son frère mettait trop de littérature dans sa politique.

Louis Blanc était, en effet, homme de lettres au moins autant qu'homme d'État, et, par surcroît, idéaliste, qualité toujours un peu suspecte dans les sciences qui ont la prétention d'être exactes. Disciple fervent de Rousseau, il appartenait à cette école éloquente et sentimentale, malheureusement trop française, qui vise bien plutôt à émouvoir qu'à prouver, et dont les déclamations obtiennent de notre passion et de notre amour du bien dire ce que les arguments seuls devraient demander à notre sang-froid et à notre raison. Du reste, il arrivait à son heure.

On était alors en 1840, en plein romantisme politique. Pendant que Charles se cherchait encore, Louis faisait à cette société tourmentée par un humanitarisme vague l'exposé de ces théories dont l'objectif de justice absolue est à la fois la séduction et le danger, mais que je n'ai pas à juger ici. Et, dans le même moment, il commençait, contre le gouvernement de Juillet, cette guerre acharnée qui, continuée dans des écrits de toutes sortes et jusque dans l'histoire, eut sur les événements de 1848 une influence considérable. On sait, de reste, le rôle qu'il y joua, son entrée à ce pouvoir qu'il avait rêvé, l'avortement de ses essais et sa chute suivie d'un exil de vingt-deux années.

Il y a des choses... beaucoup de choses qu'il vaut mieux rêver qu'avoir.

L'absence de ce frère bien-aimé fit dans la vie de Charles Blanc un vide immense, il le remplit par un immense travail. C'est à partir de ce jour qu'il publia tour à tour et quelquefois même parallèlement cette longue série d'ouvrages qu'il me faut renoncer non seulement à apprécier, mais même à citer tous.

Cependant que, par des travaux excellents comme les monographies d'Ingres et de Rembrandt, il élevait le goût de l'art, il en donnait la curiosité par des publications comme l'*Histoire des peintres*, musée colossal où, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, les écoles de toutes les époques sont représentées, la vie des maîtres racontée, et la philosophie de leur œuvre dégagée dans des préfaces dont l'une surtout, l'*Introduction à l'Histoire de la peinture hollandaise*, est, en ce genre, un véritable chef-d'œuvre.

Sa critique, adultérée d'abord par la politique, s'en était dégagée par un effort qui marque la deuxième étape de son talent, pour atteindre enfin, en s'élevant toujours, les derniers sommets de l'esthétique pure.

J'ai hâte d'arriver avec lui, messieurs, à ces régions sereines. Pour cela, je passerai rapidement sur sa double direction des beaux-arts, dans laquelle il fit cependant preuve d'une capacité et d'une compétence peu communes ; et, laissant ce qu'il a fait pour ce qu'il a écrit, j'en viendrai tout de suite à ce qui lui a valu plus particulièrement ce grand honneur d'entrer dans votre Compagnie.

De tous ses ouvrages dont le nombre, je le répète, est considérable, je ne veux retenir qu'un seul, parce que celui-là est son véritable monument, son testament de critique. Ce qu'il a écrit avant ce livre me semble l'avoir été pour le préparer ; ce qu'il a écrit après, pour le compléter : l'homme et l'œuvre sont là tout entiers. C'est la *Grammaire des Arts du Dessin*.

A ne la considérer que dans son ensemble, la *Grammaire des Arts du Dessin* se compose de deux parties.

Dans la première, Charles Blanc a rassemblé, classé, avec la patience et l'érudition d'un Bénédictin, ce qui a été dit sur le sujet ; dans la seconde, il expose son esthétique.

Je vous demanderai de m'y arrêter quelques instants.

L'esthétique, messieurs, nous vient d'Allemagne, ce pays des idées vagues et des hommes pratiques. Avec Baumgarten, qui l'inventa, et même avec Schelling et Schiller, qui la développèrent, cette science n'était encore qu'un ensemble de spéculations nuageuses et diffuses où, dans la brume du rêve, la pensée ne se retrouvait guère..., ou point, — plutôt point. Plus d'un alors, j'imagine, dut dire, lui aussi, de cette métaphysique de l'art ce que Fontenelle disait de l'autre : « J'étais bien jeune quand on me l'enseignait, mais déjà je commençais à n'y rien comprendre. »

En ce temps-là, par bonheur, on allait parfois, de l'autre côté du Rhin, faire ce que Chateaubriand appelle « la remonte aux idées » ; des maîtres français y trouvèrent le monde esthétique en formation, la clarté de leur esprit le pénétra, leur souffle le dégagea de sa gangue de vapeurs, et, grâce à eux, la lumière se fit, la nébuleuse devint étoile.

Car, messieurs, même à cette heure où l'on nous conteste tant de choses, on ne peut du moins nous refuser la lucidité, l'ordre, la logique, ce sont là nos qualités maîtresses, et elles éclatent à tous les yeux... quand nous écrivons. Sur ces différents points, Charles Blanc est un critique absolument français, mais il l'est d'une façon particulière que vous me permettrez de définir par comparaison.

Deux hommes, morts aujourd'hui, pour ne

parler que de ceux-là, ont fait de la critique d'art et s'y sont montrés supérieurs, eux aussi, mais à d'autres titres. Vous les connaissiez tous les deux. Tous les deux ont laissé parmi vous des souvenirs chers et dont ceux qui les pleurent aujourd'hui doivent justement s'enorgueillir : l'un, qui fut votre confrère, c'est M. Vitet ; l'autre, qui allait le devenir, c'est Eugène Fromentin.

Ce que Vitet voit surtout dans l'art, c'est une région nouvelle à explorer, une vérité à découvrir, une conquête à faire. Et il est bien armé pour cela. Une érudition immense, des clartés de tout, voilà pour la défense.

Pour l'attaque il a son sens droit, son intelligence robuste et souple, et son style, aiguisé, net, de grande volée, comme ces longues et pesantes épées à deux mains que savaient manier les combattants d'un autre âge. Lui-même, avec sa haute taille, sa figure austère, sa conviction froide, sa passion mesurée, errant à travers les ruines du passé et les forêts de pierre de ce moyen âge, hanté de fantômes, semé d'embûches, il semble un de ces bons chevaliers bardés de fer, à la recherche des aventures. Alerte et infatigable sous son harnais lourd, il tient incessamment la campagne, interrogeant les cathédrales, sondant les cryptes, soulevant les marbres, et, chemin faisant, redressant les erreurs, corrigeant les torts, combattant presque toujours, seul contre tous, pour conquérir quelque province de l'art, comme l'ogive, par exemple, et la rendre à la patrie française.

Fromentin, lui, artiste avant tout, peintre délicat, écrivain raffiné, plus écrivain peut-être encore que peintre ; obsédé par un idéal qu'il a placé, lui-même, hors de sa portée, essaye de l'atteindre avec sa plume, trouvant son pinceau insuffisant. Jamais satisfait, tourmenté du mal de ce mieux qu'il a l'impérieux besoin d'exprimer, ce qui lui semble incomplet dans son tableau, il le parfait dans son livre. Ces paysages qu'il décrit, ces choses qu'il raconte, ces épisodes de la vie arabe qu'il peint, il les a peints déjà, mais pas comme il les a rêvés. Et alors, il les reprend, les caresse et les achève, par le dessin plus serré d'une autre forme, par les glacis plus chauds de la phrase, par la touche plus fine du mot.

Mais cela ne suffit pas à cet insatiable ; de même qu'il a retourné la toile, il tourne la page et, cette fois, il s'en prend aux maîtres ; il les contemple, il s'y unit, il s'y absorbe, car il veut trouver en eux ce qu'il cherche vainement en lui, et quand il le découvre, avec ce que le désir a de plus subtil, il le célèbre avec ce que le talent a de plus exquis. Émerveillé, ravi, il va et vient éperdument de l'une à l'autre de leurs beautés, et c'est une jouissance délicieuse de voir se poser, tour à tour, sur ces fleurs de l'art la fleur ailée de sa pensée.

Charles Blanc donne et reçoit de l'art une impression tout autre.

Son esthétique est une religion qui a pour but un idéal divin et pour base une révélation. Pour lui, le beau, le sublime sont des principes abstraits, des forces en dehors de l'homme :

« L'art est une religion, dit-il, parce que le Beau est un reflet de Dieu lui-même. Toute vérité enveloppée par une forme sensible et belle nous montre et voile l'infini, elle couvre et découvre tout ensemble l'éternelle Beauté. » « Le Beau, » dit il encore, « est cette étoile qui doit guider le genre humain et c'est pour la voir que l'homme doit regarder les cieux. » « L'Idéal (c'est toujours lui qui parle) est l'exemplaire primitif et divin de tous les êtres, c'est, en nous, comme un souvenir d'avoir vu jadis la perfection et l'espérance de la revoir encore. » Quant au sublime, « il est en dehors de nous et au-dessus de nous et lorsque l'homme y atteint, c'est involontairement, pour ainsi dire, un souffle de Dieu a fait résonner son âme en passant. »

Ce mystère de la Beauté, Charles Blanc le comprend moins qu'il ne l'adore, mais, comme il en a la foi, il veut en avoir et en donner autant que possible l'intelligence ; il en explique les secrets, il en formule les commandements, il en fixe les canons, et, avec des mots qu'il ne trouve jamais assez purs, assez élevés, j'allais dire assez dévots, il décrit pieusement la liturgie de son culte. En résumé : de ces trois critiques, le premier représente la passion, le second l'émotion, le dernier l'adoration.

Vitet est le soldat de l'art, Fromentin en est le poète, et Charles Blanc le prêtre.

Prêtre, il l'est par sa foi profonde, par le mysticisme de sa pensée, et aussi par le besoin et l'exigence de la règle, par le dogmatisme et l'intolérance de sa conviction. Cette tendance, où nous versons à copier servilement la nature, lui paraît un schisme affreux qui tend à dégrader l'art et à le détruire. Cet axiome « Il ne faut pas disputer des goûts », l'indigne comme une véritable impiété. L'Église, dont il est le desservant zélé, est pour lui éternelle, impeccable, et rien ne prévaudra contre elle.

Une de ses doctrines est-elle attaquée, renversée même par une autorité indiscutée, par un fait indiscutable, l'autorité et le fait ont tort, la doctrine ne peut faillir. Là-dessus, il est inébranlable. Je n'en veux pour preuve que sa polémique à propos des monuments grecs. Et d'abord, il croit fermement que le dessin est supérieur à la couleur parce qu'il est évident pour lui « que le corps humain est l'œuvre d'un dessinateur suprême et non celle d'un coloriste ». « Voilà pourquoi », ajoute-t-il, certains peintres le représentent comme une figure monochrome. »

Et il en tire cette conséquence que les monuments élevés par l'architecture doivent être aussi monochromes.

Mais après les études d'Hittorf, du duc de Luynes à Métaponte, de Blouet à Égine, la polychromie des temples grecs est décidément prouvée : croyez-vous qu'il se rende ? Que non pas !

« Le sentiment s'est laissé étouffer par l'érudition », s'écrie-t-il douloureusement, « l'esthétique a été vaincue par les textes, et pourtant la philosophie de l'art doit s'élever au-dessus de l'histoire, lui être supérieure. C'est le privilège des principes d'être indépendants de la tradition et de passer avant tout, même avant les Grecs. »

Et ce n'est pas seulement parce que la polychromie extérieure détruit l'ordonnance des lignes architecturales, qu'il la condamne, c'est aussi, c'est surtout parce qu'elle s'oppose à sa doctrine, et il l'établit et la défend par des arguments et dans des termes dont l'étrangeté nous étonne, presque autant que leur bonne foi nous touche : « Si le corps humain, écrit-il, est à peu près monochrome au dehors, il contient à l'intérieur des colorations brillantes qu'annoncent déjà le vermillon de ses lèvres et le ton varié de ses prunelles, quand il ouvre ses paupières. Dessinateur à son tour, devenu artiste, l'homme trouve dans son corps les lois qui vont présider à ses créations. Se connaissant lui-même, il devra mettre dans son œuvre d'art par excellence, qui est l'architecture, les qualités de son être : la proportion, la symétrie extérieure, le monochromisme au dehors, la polychromie au dedans. »

Voilà l'excès, messieurs, mais, à une conviction si rare, il faut pardonner jusqu'à l'excès de ses égarements. Et d'ailleurs, qui ne s'est laissé entraîner à l'absolu par le système, et au déraisonnable par le raisonnement ? Nous, surtout, qui tenons une plume, une fois à la poursuite de l'idée, savons-nous bien où l'idée nous mène ? Nous sommes, tous, un peu, comme ces artistes des Gobelins qui travaillent derrière leurs toiles : nous ne voyons pas notre ouvrage. C'est le lecteur, le spectateur, le passant, c'est tout le monde, excepté nous, qui en découvre les imperfections ou les mérites, et nous les indique par des éloges ou des critiques dont nous sommes presque toujours surpris.

N'importe ! et quoi qu'il ait pu dire, malgré les rigueurs de son dogme et les emportements de sa foi, je l'aime, moi, ce vieux prêtre qui célèbre la messe du grand art dans ce temple où il n'y a plus guère de fidèles ; je l'admire, cet autoritaire opiniâtre et convaincu, qui veut courber, sous la règle, jusqu'au génie qui fait la règle, parce qu'il voit, au-dessus de tout et de tous, le Beau qui est le seul maître. Et plût à Dieu, messieurs, que nous en eussions beaucoup comme lui, — surtout à cette heure, — pour rappeler le talent qui s'égare, l'individualisme qui se révolte, au respect de ces lois éternelles comme la vérité, simples comme le bon sens, et dont le seul tort, je le crains, est de s'appeler depuis trop longtemps justes ; pour dire à ces violents qui se croient forts, à ces audacieux par calcul, à ces innovateurs par ignorance, à tous nos révolutionnaires de l'art enfin : que l'art ne peut pas plus se passer de science que de goût, et qu'étant l'arrangement du vrai, il doit en être aussi la consolation, sinon l'oubli.

Au surplus, tout laisser au hasard de ce qu'on appelle le tempérament, décréter que l'incontinence aura nom puissance, et la brutalité hardiesse ; réduire, dans la peinture, le tableau à l'esquisse, sous prétexte d'impression, et à la caricature, sous couleur de réalité ; rapetisser, dans la littérature, cette grande étude de l'âme humaine aux observations médicales d'une pathologie fantaisiste ; imaginer dans l'odieux, solenniser l'obscène, marivauder avec l'immonde, aller dans cette voie plus loin que le dégoût ; atrophier ainsi, par la fréquentation de toutes les grossièretés, par l'habitude de toutes les laideurs, cette délicatesse qui est, en nous, une forme de la fierté ; changer la vieille devise : « Toujours plus haut ! » pour cette autre : « Toujours plus bas !... » à faire ces choses, en vérité, on n'est pas le révolutionnaire de l'art, on n'en est que l'insurgé !

Mais tout cela passera, messieurs, déjà cela passe, ces défaillances malsaines auront, j'en suis sûr, d'éclatantes revanches. Il ne faut désespérer ni du bon sens ni du bon goût dans un pays où les volontés ne manquent que de guides, et les talents, plus nombreux que jamais, que de but ; dans un pays, a dit l'immortel poète,

Qui donne pour mesure, en ses ardentes luttes,
À la hauteur des bonds la profondeur des chutes.

Tout cela passera, nous cesserons de regarder la terre, et nous reverrons cette étoile dont parle Charles Blanc, « qui doit guider le genre humain », et qui, pour être vue, force l'homme à regarder les cieux.

Et lui aussi, le croyant sincère, l'apôtre militant, il avait eu ses heures de trouble, et, à mesure qu'il avançait dans la vie, elles devenaient plus fréquentes encore ; mais, pour sa foi radieuse, ce n'était pas même l'éclipse, pas même le nuage : s'il était troublé, c'est parce qu'il ne se trouvait jamais assez près du Beau. Il en était arrivé à réclamer contre la Renaissance, l'accusant d'avoir, en quelque sorte, sensualisé dans l'art l'idée religieuse. Il en voulait au génie classique et païen d'avoir recouvert des formes de sa plastique superbe, assoupli de ses grâces savantes cette nudité hiératique, cette rigidité émaciée et ardente, expression naïve du spiritualisme chrétien. Raphaël même ne suffisait plus à son admiration, de jour en jour plus mystique ; il l'avait reportée sur les vieux maîtres des treizième et quatorzième siècles, il étudiait les Précurseurs, il était devenu un véritable trécentiste. Il était tourmenté par ce besoin de simplicité, d'unité qui nous obsède tous aux approches de l'absorbante Unité. Il s'efforçait à suivre son idéal qui montait ou plutôt remontait à la source de tout idéal.

Mais élever si haut son esprit, c'est aussi

épurer son âme, et, quand la Mort vint à lui, elle le trouva prêt. Les deux êtres qu'il chérissait, sa femme et son frère, étaient auprès de lui tous les deux, et l'assistaient dans sa dernière épreuve. Il eut donc ce bonheur suprême que demandent au ciel tous ceux qui aiment, de mourir le premier. Son amour, plus fort que la mort, lui survécut. Dans son testament, il léguait à son frère Louis « le plus noble cœur que je connaisse », écrivait-il, un souvenir à prendre dans ce qu'il laissait. C'était, en effet, tout ce qu'il y avait à prendre dans ce que laissait cet honnête homme, qui, parti d'une pauvreté honorable, n'était arrivé, en passant deux fois par le pouvoir, qu'à une médiocrité glorieuse. Est-il une plus belle existence? Il a eu cette incomparable joie de trouver l'Immuable en quelque chose: il a vu l'éternelle Beauté et s'est isolé en elle; il a habité ce monde lumineux de la Forme et de la Pensée, dans la sérénité de sa certitude; il a eu la foi, il a eu l'enthousiasme, il a eu l'amour: il a eu de la vie tout ce qui vaut que l'on vive!

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES
Morales et politiques

Séance du samedi 12 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. MARTHA

M. Gréard présente un *Rapport fait à la Chambre des Représentants de Belgique, sur les examens subis le 16 octobre 1882 par le contingent militaire*, par M. Gustave Jottraud, au nom de la commission d'enquête nommée par la Chambre. Depuis 1843, on faisait subir chaque année, en Belgique, un examen à tous les miliciens, au moment de leur incorporation. Mais cet examen était purement oral, et les bases en étaient déterminées par chaque colonel. Conformément au vœu exprimé par la commission, le ministre de la guerre a prescrit que les épreuves seraient écrites et qu'elles auraient lieu partout le même jour, dans tous les corps, d'après un même questionnaire. C'est d'après ce système qu'ont été examinées toutes les recrues de 1882. Vingt-huit questions ne dépassant pas le cadre de l'enseignement élémentaire leur ont été posées. Sur 12,969 jeunes gens composant le contingent, 8,917 se sont trouvés présents le 16 octobre; 6,480 ont rempli plus ou moins la feuille qui leur était présentée; 2,437 l'ont rendue intacte, ne sachant pas écrire; 560 n'avaient fréquenté aucune école; les autres avaient suivi les classes pendant deux ou trois ans. Tels sont les effets de la loi du 23 septembre 1842. Cette enquête, effectuée avec une parfaite sincérité, fait le plus grand honneur à la commission et particulièrement à M. Couvreur, qui en a dirigé les opérations, et à M. Jottraud, qui en a rédigé les conclusions.

M. Duruy fait remarquer que, d'après ces conclusions, l'ignorance d'un grand nombre de jeunes gens vient de ce que leurs études avaient été interrompues après deux ou trois ans d'écolage, en sorte qu'ils avaient oublié le peu qu'ils avaient appris. Il indique, comme unique remède à ce fâcheux résultat, la continuation de l'instruction élémentaire par les cours d'adultes.

MM. Jules Simon et Frédéric Passy font ressortir les services importants que rendent en France, à ce point de vue, les cours gratuits du soir institués par les Associations polytechnique et philotechnique.

M. Gréard fait hommage de l'intéressant rapport sur *la Discipline dans l'éducation*, dont il a récemment donné lecture à l'Académie.

M. Maurice Block offre, de la part de M. Gustave du Puynode, un volume intitulé: *Caractères et portraits politiques*, dans lequel l'auteur dépeint, en moraliste sévère, en satirique même, mais en observateur impartial, cinq types d'hommes politiques: les despotiques et les révolutionnaires, qu'il ne ménage point; les libéraux, les conservateurs et les réformateurs, qui mériteraient un autre traitement, si trop souvent ceux qui prennent ces titres ne s'en servaient pour masquer leurs vices et leurs ambitions malsaines. M. du Puynode montre sous combien d'aspects apparaissent le faux libéral, le faux conservateur et le faux réformateur.

M. Aucoc présente un *Supplément* au *Traité pratique de Droit parlementaire* de MM. Jules Poudra, secrétaire général de la présidence de la Chambre des députés, et Eugène Pierre, secrétaire rédacteur à la même Chambre, qu'il a offert en 1879 au nom des auteurs. Ce supplément contient principalement les précédents considérables auxquels a donné lieu, depuis 1879, l'application des lois constitutionnelles et des règlements de chaque Chambre.

M. Duruy offre, au nom de M. Dabry de Thiersant, ancien consul de France en Chine, consul général dans l'Amérique centrale, un volume qui a pour titre: *De l'origine des Indiens du nouveau monde et de leur civilisation*. L'auteur croit pouvoir conclure des recherches attentives auxquelles il s'est livré et de nombreux traits de ressemblance qu'il a trouvés entre les indigènes du nouveau monde et ceux du continent asiatique, que l'Amérique a reçu à une époque inconnue, des Mongols, et au septième siècle de notre ère, une colonie aryano-touranienne. Quoi qu'il en soit du plus ou moins de fondement de cette hypothèse, le livre de M. Dabry de Thiersant, plein d'observations curieuses et de rapprochements ingénieux, sera très utilement consulté par tous ceux qu'intéresse le problème des origines américaines.

M. Levasseur fait hommage de l'*Allocution* qu'il a prononcée, le 16 novembre 1883, en ouvrant les cours de l'Association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (année 1883-1884) dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Signalons une importante amélioration introduite dans cet enseignement: c'est un cours d'*Histoire de la civilisation*, où sont décrites et expliquées les institutions, les mœurs, les idées des peuples, et les lois morales qui gouvernent les sociétés humaines.

M. Jules Zeller offre, de la part de M. E. Michaud, professeur à l'université de Berne, un ouvrage en 4 volumes in-8°, intitulé: *Louis XIV et Innocent XI*, d'après les correspondances diplomatiques inédites du ministère des affaires étrangères de France. On trouve dans cette publication les pièces ou l'analyse de pièces nombreuses, reliées entre elles ou mises en relief par l'auteur, et ayant trait aux rapports de Louis XIV avec Innocent XI depuis l'avènement jusqu'à la mort de ce pape. On sait que sous ce pontificat se sont passés les évènements les plus considérables de l'histoire des rapports de Louis XIV avec la cour de Rome, c'est-à-dire: les conflits à propos des franchises ou immunités des ambassadeurs français à Rome, à propos de la régale des évêchés de France, et surtout de la déclaration des fameux « quatre articles » et de la révocation de l'édit de Nantes. Tout en faisant, dit M. Zeller, quelques réserves sur certaines conclusions que l'auteur ne peut s'empêcher de tirer de son travail, on est heureux de constater qu'un savant étranger ait fait dans nos archives un travail sur une partie aussi étendue de notre histoire nationale.

M. Ch. Lévêque fait hommage, de la part de M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, d'un ouvrage intitulé: *L'expression dans les Beaux-Arts, application de la psychologie à l'étude de l'Artiste et des Beaux-Arts*. L'auteur explique dans la préface, où il dédie son livre à M. Georges Guéroult, comment il a été amené à commettre envers la poésie cette belle et philosophique infidélité. C'est en cherchant à asseoir la critique des arts sur un fondement rationnel qui en bannît autant que possible l'arbitraire, qu'il aborda l'esthétique par la psychologie, ou plutôt qu'il a écrit une psychologie du beau et de l'art. Il n'a point négligé, pour accomplir ce travail, d'étudier la partie technique des différents arts, mais en laissant toujours dominer la psychologie, et quelquefois la philosophie la plus haute. M. Sully-Prudhomme se proposant, ainsi qu'il l'a annoncé, de découvrir par lui-même la vérité sur le beau, sur l'art et sur l'artiste, ne cite ni anciens ni modernes.

Dans son texte, pas un nom propre; au bas de ses pages, pas une seule note. Cette marche toute personnelle et subjective lui a permis de rester dans les régions sereines de la méditation, et elle nous montre de quel côté peut se diriger le plus naturellement du monde une intelligence droite, forte et indépendante. Après avoir écarté tout système et repris l'investigation *ab ovo*, quelles idées M. Sully-Prudhomme a-t-il rencontrées? Un certain nombre d'idées, dont M. Lévêque cite les deux principales, à savoir: que la propriété essentielle de la plupart des œuvres d'art est de représenter par leurs caractères plastiques la *force invisible* qui

anime les objets du monde extérieur, et que la perception est à la fois subjective et objective. M. Lévêque regrette de ne pouvoir mettre en lumière tous les faits curieux qui abondent dans le livre, tant sur l'expression esthétique en général que sur les puissances expressives propres à chaque art en particulier. Il attire seulement l'attention sur quelques passages que l'ingénieux psychologue a marqués plus fortement de son empreinte personnelle : telles sont les pages où M. Sully-Prudhomme explique comment la physionomie du corps humain, même au repos, exprime le caractère de l'âme; celles qu'il consacre à la critique et aux critiques d'art; enfin le chapitre où il traite de l'expression dans l'art dramatique. M. Lévêque indique aussi les objections que pourraient soulever quelques-unes des idées de l'auteur.

M. Franck confirme les éloges donnés par M. Lévêque à l'œuvre si originale de leur éminent confrère. Il sait gré surtout à M. Sully-Prudhomme d'être un vrai métaphysicien, bien qu'il s'en défende et ne consente même pas à être un psychologue.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion commencée dans la précédente séance à propos du livre de M. E. de Laveleye, *le Socialisme contemporain*, présenté, on s'en souvient, par M. Paul Janet.

M. Maurice Block dit que M. de Laveleye a fait un plaidoyer en faveur du socialisme de la chaire au moment où cette école est en pleine décomposition. De jeunes professeurs allemands, au nombre de 33 sur 35, adoptant en partie les idées de Karl Marx, de Lassalle, de Marlo, s'étaient séparés des économistes « orthodoxes » pour former une association qui tint son premier congrès à Eisenach en 1872. La nouvelle école déclara alors dans un manifeste que la science devait se borner à recueillir des faits, des matériaux, sans constituer un corps de doctrine. Néanmoins, trois ans après, M. Wagner faisait imprimer un Traité, mais à l'usage des seuls adeptes ou disciples de la secte. Plus tard, M. Schœulorg publia un ouvrage en deux volumes. A partir de 1881, le congrès des socialistes de la chaire cesse de se réunir. M. de Laveleye, qui était vice-président de l'association, relève donc le drapeau, alors que ses amis se sont dispersés, reconnaissant, à ce qu'il semble, leur impuissance. Cette impuissance vient de ce que, ne reconnaissant point de lois économiques naturelles, le socialisme de la chaire est livré à la fantaisie, à l'arbitraire de chacun, et qu'ainsi l'union entre ses adhérents est impossible.

Revenant à M. de Laveleye, M. Maurice Block réfute quelques-unes des propositions que contient son livre. En premier lieu, comme les autres socialistes de la chaire, M. de Laveleye nie l'existence de lois naturelles dans l'ordre économique. Cependant, ses coreligionnaires ne laissent pas d'invoquer souvent la « nature humaine ». Or, ils ne peuvent nier que la nature humaine obéisse à des lois. M. de Laveleye reproche aux économistes de s'occuper seulement de la production, et non de la répartition des richesses. Ce reproche, dit M. Block, est immérité. L'économie politique a parfaitement établi que sous le régime de la liberté du travail, qui a succédé à celui de l'esclavage, au servage et aux corporations, le travailleur obtient la part *maxima* dans la répartition des produits. Lorsqu'on prétend que le patron a plus que sa part, il faudrait déterminer le *quantum* de cette part, ce qu'on ne fait pas. Il est nécessaire d'ailleurs, dans l'intérêt de la société, que le patron forme de nouveaux capitaux qui servent à développer la production et tout à la fois à fournir des salaires à un plus grand nombre d'ouvriers et à accroître la masse des denrées livrées à la consommation.

M. de Laveleye prétend, après St. Mill, que les machines n'ont pas abrégé d'une heure le travail humain. C'est une erreur : la durée de la journée de travail a partout diminué : elle n'est plus, en général, que de 9 à 10 heures au lieu de 12 et 14. Les enfants travaillent moitié moins qu'autrefois, les machines ont doublé la production; elles ont permis à la population de l'Angleterre, par exemple, de tripler dans l'espace d'un demi-siècle, en lui fournissant de quoi acheter le blé et la viande qu'elle ne peut produire elle-même, et un économiste anglais, M. Giffen, a établi récemment que c'est la classe laborieuse qui a presque tout le bénéfice du progrès matériel. Il est aisé de critiquer l'ordre social actuel, de médire de la liberté du travail, mais on n'a encore rien trouvé qui pût la remplacer, et ce n'est pas avec des formules empiriques et avec des déclamations que l'on améliorera la situation des classes pauvres. La vérité est que chacun veut jouir sans se donner de peine, et qu'on écoute volontiers ceux qui promettent aux ouvriers de leur donner le bien-être sans qu'ils aient à travailler ni à épargner. Là est tout le secret des succès du socialisme.

M. Courcelle-Seneuil, en rendant pleine justice au talent de M. de Laveleye, lui reproche, comme l'a fait M. Block, de partir de ce principe, évidemment erroné que dans l'ordre économique il n'y a pas de lois naturelles. En ce cas, tout serait livré à l'arbitraire et à la fantaisie; chacun pourrait organiser à sa guise la société, qui pourtant s'est organisée d'elle-même malgré tous les efforts des empiriques. Selon M. de Laveleye, la condition des travailleurs, sous l'empire de la liberté, serait devenue pire au lieu de s'améliorer. Mais, ainsi que l'a très bien dit M. Paul Janet, cette liberté est encore toute nouvelle et très imparfaite. Au surplus, l'assertion de M. de Laveleye est inexacte. On pourrait citer des milliers de pauvres qui, depuis une dizaine de générations, sont arrivés à l'aisance ou même à la richesse, tandis que les riches de naissance ne forment plus aujourd'hui qu'une infime minorité, et que beaucoup de familles autrefois riches sont devenues pauvres. Quant à la réaction qui se produit contre les idées des économistes, et à laquelle M. de Laveleye accorde une grande portée, elle s'explique aisément par le fait de l'entrée en scène d'une multitude ignorante, et qui a maintenant fait prévaloir ses préjugés et ses volontés. Nous assistons ainsi, comme au temps de l'invasion des barbares, à un abaissement général du niveau intellectuel. Les barbares, au lieu de venir du dehors, arrivent des couches jadis inférieures de la société, voilà toute la différence. Il est permis d'espérer, toutefois, que cet abaissement ne sera que momentané.

M. Paul Leroy-Beaulieu reproche à M. de Laveleye d'avoir eu recours à un argument peu scientifique en s'emparant d'une parole prononcée par un illustre homme d'Etat anglais, et dans laquelle il ne faut voir qu'un de ces mouvements oratoires tels qu'il en échappe souvent aux hommes politiques et qui n'ont d'autre but que d'impressionner vivement l'auditoire dans une circonstance déterminée. M. Leroy-Beaulieu, du reste, est loin de nier les progrès récemment accomplis par le socialisme et le terrain qu'il a gagné jusque dans les classes les plus élevées et au sein des partis les plus opposés à la démocratie. Ainsi s'est formé ce qu'on appelle le socialisme « conservateur », — conservateur simplement parce qu'il repousse les moyens violents, mais qui, en somme, aboutit aux mêmes résultats que le socialisme révolutionnaire.— C'est ainsi que M. Schœffle — un socialiste conservateur — propose de racheter à un bon prix toutes les propriétés et « d'étouffer les propriétaires sous une masse suffocante de moyens de consommation » — moyens viagers, bien entendu. Mais en tout temps et en toutes choses, en politique comme en philosophie, on observe des alternatives d'action et de réaction. Tout en constatant actuellement la recrudescence du socialisme, il ne faut donc pas s'en alarmer. Qu'y a-t-il de vrai dans les assertions de M. Gladstone et de Stuart Mill? Voilà ce qu'il importe d'examiner. Est il vrai de dire, avec ces illustres personnages, que le développement de la richesse n'a profité qu'aux riches? Pour répondre à cette question, il suffit d'abord de regarder autour de soi. Le progrès général du bien-être est évident. Partout, dans les villes comme dans les campagnes, l'ouvrier est mieux payé, mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé même, sauf de regrettables exceptions, qu'il ne l'était autrefois; la classe moyenne s'est considérablement étendue. La statistique confirme cette observation que chacun peut faire. En Angleterre, les relevés très exacts qui sont faits en vue de l'application des lois sur le paupérisme, montrent que, dans l'intervalle de quarante ans, le nombre des indigents a diminué de 20 p. 100, tandis que la population augmentait de 50 p. 100. En même temps, dans ce pays aristocratique où la législation oppose à la mobilisation et à la division de la propriété de si sérieux obstacles, le nombre des fortunes dépassant 6,250,000 fr. est tombé, en vingt ans, de 384 à 117. En Prusse, où il existe, comme en Angleterre, un impôt sur le revenu, on a constaté aussi une augmentation notable des fortunes moyennes, tandis que les grandes fortunes ne représentent que 4.69 p. 100 du revenu total de la nation. Or, depuis trente ans, cette fortune a doublé. Il est donc évi-

dent que son développement a profité non aux riches, mais aux pauvres. Ainsi les affirmations dont se prévalent les socialistes, encore bien qu'émanant de personnages illustres, sont en contradiction avec les faits les mieux établis, et les reproches que l'on se plaît à adresser au régime économique actuel ne résistent pas à une discussion sérieuse.

ARTHUR MANGIN.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

17 janvier.

De Port-Saïd : *Saint-Germain* arrivé 16 soir. Etat santé troupes excellent.

De Suez : Transport *Corrèze* quitte Suez pour Port-Saïd.

De Toulon : La *Sarthe* fait route pour la Goulette.

Gouverneur Sénégal télégraphie : Saint-Louis, 10 janvier : Santé générale bonne haut fleuve.

8 kilomètres voie posée du 14 décembre au 1er janvier ; travaux, bien menés, avancent rapidement.

La section Saint-Louis-Menal sera ouverte incessamment. Compagnie a demandé la commission de réception pour 16 janvier.

Colonne ravitaillement en route de Saboucirè le 16 décembre, dans bonnes conditions.

La librairie de la Bibliothèque nationale vient de mettre en vente le Philosophe marié et la Fausse Agnès, de Destouches, en un volume. Le volume broché, 25 c. ; rendu franco, 35 c. — Adresser les demandes affranchies à la librairie, rue de Valois, 2, à Paris. — Envoi franco du catalogue des 275 volumes parus.

On trouve à la même librairie, l'École Mutuelle, cours d'éducation populaire en 23 volumes à 25 c. broché et 45 c. relié.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 15 janvier 1884.

Le baromètre reste très élevé sur toute l'Europe, et le maximum de pression est aujourd'hui sur le nord de la France (778mm).

La température est en baisse sensible dans le golfe de Finlande, en Autriche et en France; ailleurs, elle a peu varié. Les extrêmes étaient ce matin de — 24° à Haparanda et de + 10° à Malte.

En France, le temps beau ou brumeux va continuer.

France.

Service agricole :

Baromètre reste très élevé.
Probable :
Manche. — Vent variable faible.
Bretagne. — Idem.
Océan. — Idem.
Méditerranée. — Idem.
Algérie. — Idem.

Service maritime :

Baromètre reste très élevé.
Probable :
Nord-ouest. — Vent faible, ciel nuageux et brumeux. Même température.
Nord. — Idem.
Nord-est. — Idem.
Ouest. — Idem.
Centre. — Idem.
Est. — Idem.
Sud ouest. — Idem.
Sud. — Idem.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Les 8 et 9 février 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Oise, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter en 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889, pour l'entretien des routes nationales et des chemins de grande communication situés dans le département.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture à Beauvais ;

2° Dans ceux de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées chargés du service des arrondissements.

Ministère des travaux publics.

ADJUDICATION

Le mercredi 6 février 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Rhône, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés :

Routes nationales.

Entretien des chaussées d'empierrement pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889.

NUMÉROS des lots d'adjudication	DÉSIGNATION DES ROUTES ET DES LOTS A ADJUGER	FOURNITURE de matériaux. — Dépenses annuelles.
	Route n° 6, de Paris à Chambéry.	
1	1er lot. — Partie comprise entre le département de Saône-et-Loire et la borne kilométrique n° 16, ayant une longueur totale de 16 kilomètres, dont 15,271 mètres en empierrement	5.024 55
2	2e lot. — Partie comprise entre la borne kilométrique n° 16 et l'extrémité nord du pavé d'Anse, ayant une longueur de 10 kilomètres 900 mètres, dont 9,890 mètres en empierrement	15.850 10
3	3e lot. — Partie comprise entre l'origine de la route nationale n° 83 et la limite du département de l'Isère, ayant une longueur totale de 8,807 mètres, dont 6,636 en empierrement	4.712 »
	Route n° 7, de Paris à Antibes.	
4	1er lot. — Partie comprise entre le département de la Loire et la borne kilométrique n° 13, ayant une longueur totale de 13,000 mètres, toute en empierrement	4.372 50
5	2e lot. — Partie comprise entre la borne kilométrique n° 13 et la borne kilométrique n° 30, ayant une longueur totale de 17,000 mètres, toute en empierrement	6.757 50
6	3e lot. — Partie comprise entre la borne kilométrique n° 30 et la borne kilométrique n° 37, ayant une longueur totale de 7,000 mètres, toute en empierrement	1.879 53
7	4e lot. — Partie comprise entre la borne kilométrique n° 37 et la borne kilométrique n° 44, ayant une longueur totale de 7,000 mètres, toute en empierrement	3.524 50
8	5e lot. — Partie comprise entre la borne kilométrique n° 44 et le quai Jayr (rive droite de la Saône), ayant une longueur totale de 7,310 mètres, dont 6,105 mètres en empierrement	5.533 »
9	6e lot. — Partie comprise entre la place de la Guillotière (route nationale n° 6) et la limite du département de l'Isère, ayant une longueur totale de 7,862 mètres, dont 6,627 mètres en empierrement	5.532 »
	Route n° 83, de Lyon à Strasbourg	
10	Lot unique. — Partie comprise entre la route nationale n° 6 (place Bellecour) et la limite du département de l'Ain, ayant une longueur totale de 6,523 mètres, dont 1,558 mètres en empierrement	1.409 »
	Route n° 86, de Lyon à Beaucaire.	
11	1er lot. — Partie comprise entre le pont de la Guillotière et la borne kilométrique n° 14, ayant une longueur totale de 14,000 mètres, dont 8,391 mètres en empierrement	10.174 30
12	2e lot. — Partie comprise entre la borne kilométrique n° 14 et la borne kilométrique n° 32, ayant une longueur totale de 18,000 mètres, dont 16,400 mètres en empierrement	9.038 »
13	3e lot. — Partie comprise entre la borne kilométrique n° 32 et la limite du département de la Loire, ayant une longueur totale de 12,974 mètres, toute en empierrement	4.170 60
	Route n° 88, de Lyon à Toulouse.	
14	Lot unique. — Partie comprise entre la jonction de la route nationale n° 86, dans Givors, et la limite du département de la Loire, ayant une longueur totale de 8,045 mètres, toute en empierrement	8.055 »
	Route n 89, de Lyon à Bordeaux.	
15	1er lot. — Partie comprise entre la Demi-Lune et la borne kilométrique n° 23 k. 700, ayant une longueur totale de 23,700 mètres, toute en empierrement	12.370 85
16	2e lot. — Partie comprise entre la borne kilométrique n° 23 k 700 et la limite du département de la Loire, ayant une longueur totale de 22,646 mètres, toute en empierrement	5.786 60

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet, dans les bureaux de la préfecture, à Lyon.

Supplément.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La Loi,
Les *Affiches parisiennes*,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 17 janvier.

Du sieur CHENEAU (Albert), fabricant de suspensions, demeurant à Paris, rue Turenne, 51.
M. Schaeffer, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14874 du gr.)

De la veuve CAPLAIN (Marie Joséphine BOUCHER, veuve de Paul-Henri CAPLAIN), tenant maison meublée, demeurant à Paris, rue Truffaut, 25.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14875 du gr.)

Du sieur DEROUIN (Julien), corroyeur, demeurant à Paris, rue Ordener, 9.
M. Schaeffer, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14876 du gr.)

Du sieur ROSENFELD (Ignace), négociant en joaillerie et bijouterie, demeurant à Paris, boulevard de Strasbourg, 53.
M. Magimel, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14877 du gr.)

De la Société en nom collectif GANOT et CUGNIÈRES, ayant pour objet la fabrication des rotins filés, dont le siège est à Paris, rue des Immeubles-Industriels, 15, composée de : 1° dame GANOT (Pauline-Clotilde) SATTÈS, femme judiciairement séparée de biens d'Alexis GANOT ; 2° et CUGNIÈRES (Isidore-Louis, demeurant tous deux au siège social.
M. Schaeffer, juge-commissaire.
M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 14878 du gr.)

Du sieur Ch. DES ANGES, constructeur, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, n° 151 ci-devant, et actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 10 décembre 1883.)
M. Poussielgue, juge-commissaire.
M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic provisoire. (N. 14879 du gr.)

Des sieurs : 1° PICTON (Jean-Marie), demeurant à Levallois-Perret, rue des Bois, 147 ; 2° MENIGLIER (Sigismond), actuellement sans domicile connu, associés de fait sous la raison PICTON et Cᵉ, pour l'entreprise de charpentes, à Levallois-Perret, rue du Bois, 130.
Ouverture, 17 décembre 1883.)
M. Schaeffer, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14880 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur TANTIN (Jean-Baptiste-Alfred), entrepreneur de pavages, demeurant à Paris, avenue du Bel-Air, 8, le 24 courant, à 11 heures précises. (N. 14866 du gr.)

Du sieur SAUNOIS, ancien boulanger, ayant demeuré à Paris, rue Aumaire, 27, puis rue des Cloys, 18, le 24 courant, à 10 heures précises. (N° 14347 du gr.)

Du sieur LEBÈGUE (Camille), ancien marchand de vins et liqueurs à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 64, demeurant actuellement quai de la Râpée, 44, le 24 courant, à 2 heures précises. (N° 14852 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES
(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur ARNOUT (Alphonse-Louis), quincaillier, demeurant à Paris, boulevard Saint-Michel, 7 ci-devant et actuellement rue Mouton-Duvernet, 10.
Entre les mains de M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N. 14274 du gr.)

Du sieur DELORME (Honoré), charron, demeurant à Paris, rue de Javel, 100.
Entre les mains de M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N° 14324 du gr.)

De la société anonyme dite Cᵉ DE LA DISTILLERIE DE L'ENTREPOT SYNDICAL DU COMMERCE DES VINS EN DÉTAIL DE PARIS, au capital de 100,000 francs, dont le siège est à Charenton (Seine), rue de Paris, 109.
Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic de la faillite. (N. 14720 du gr.).

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur SCHOYER, marchand de diamants, demeurant à Paris, rue Condorcet, 44, le 24 courant, à deux heures. (N. 12274.)

De la demoiselle NOULIBOS (Emilie), couturière, demeurant à Paris, boulevard Montmartre, 21, le 24 courant, à 2 heures. (N. 14567 du gr.)

De la SOCIÉTÉ NATIONALE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES « AGENCE EWIG » (en liquidation), société anonyme au capital de 4,500,000 fr., dont le siège était à Paris, rue d'Amboise, 9, le 24 courant, à 1 heure (N. 14254 du gr.).

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

De la société anonyme dite le CRÉDIT PARISIEN, au capital de 12 millions de francs, ayant pour objet les opérations de banque dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, 30, le 24 courant, à 2 heures précises. (N. 10420 du gr.)

Du sieur JOUANNEAU (Henri), négociant en nouveautés, demeurant à Paris, rue Lafayette, 132, le 24 courant, à 2 heures précises. (N. 14029 du gr.)

Du sieur PITOIS, ancien maître d'hôtel meublé, à Asnières, rue de Normandie, 16, le 24 courant, à 1 heure précise. (N. 13471 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATION
(Concordat particulier. Art. 531).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société en nom collectif ROSSIGNEU et ROZET (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de vins et spiritueux, dont le siège était à Paris, boulevard Malesherbes, 48, et composée de : 1° Jean ROSSIGNEU, dit OSMAN, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, 97 ; 2° et Auguste-Edouard-Théophile ROZET, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, 78, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce le 24 courant, à une heure.

Pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, délibérer conformément à l'art. 531 du code de commerce, sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur ROZET, l'un des faillis. (N. 11046 du gr.)

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société en nom collectif ROSSIGNEU et ROZET (en liquidation) ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de vins et spiritueux, dont le siège était à Paris, boulevard Malesherbes, 48, et composée de : 1° Jean ROSSIGNEU dit OSMAN, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, 97 ; 2° et Auguste-Edouard-Théophile ROZET, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, 78, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce le jeudi 24 courant, à une heure.

Pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, délibérer conformément à l'article 531 du code de commerce sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur ROSSIGNEU, l'un des faillis. (N° 11046 du gr.)

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite MORCRETTE (Pierre-Anatole), dragueur, demeurant à bord de sa drague à vapeur, à Paris, quai d'Auteuil, en face de la Galliotte, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 24 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Meys, 59, boulevard Magenta, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10159 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la dame veuve LEPESQUEUR, marchande à la toilette, demeurant à Paris, rue Lemercier, 62, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 24 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Meys, 59, boulevard Magenta, et à se trouver à cette assemblée. (N. 11121 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur DURET (Jean-Lambert), bijoutier, brocanteur, à Paris, rue de l'Arbre-Sec, 43, et demeurant avenue Parmentier, 98, le 24 courant, à 10 heures précises. (N. 10504 du gr.)

Du sieur SÉGARD (Théodore), marchand de bois, demeurant à Paris, boulevard Arago, 10, le 24 courant, à 2 heures précises. (N. 12944 du gr.)

Du sieur LÉVY (Alphonse), confectionneur en gros, demeurant à Paris, rue Montmartre, 62, le 24 courant, à 11 heures précises. (N. 13031 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

(*Supplément.*)

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la société en nom collectif BELFOND et BOUJU (en liquidation), ayant pour objet le commerce de fournitures pour modes, dont le siège était à Paris, rue du Caire, 12, composée de : 1° Henry BELFOND, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 107, et 2° Ferdinand BOUJU, demeurant à Paris, rue de Maubeuge 31, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 19 fr. 36 p. 100, unique répartition. (N. 13096 du gr.)

Du sieur DESBUISSONS (Auguste), commissionnaire-consignataire, demeurant à Paris, rue Bergère, 7, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Beaugé, syndic, 24, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 9 fr. 72 p. 100, unique répartition (N. 11147 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 30 novembre 1883.

De la Dlle CHABAUD (Anna), marchande de papeterie et journaux, rue de Moscou, 46. (N. 14396 du gr.)

Des sieurs LAPIERRE et Cᵉ, négociants en vins aux Lilas, rue Fontaine-Saint-Pierre, 2. (N. 14476 du gr.

Du sieur BAUDOT, loueur de voitures, demeurant à Paris, impasse Sainte-Félicité, 2. (N. 14462 du gr.)

Du sieur SAUVAGE (Pierre), restaurateur et crémier, rue des Messageries, 23. (N. 14216 du gr.)

Du sieur MICHON (Eugène), fabricant d'appareils à gaz, demeurant rue Petit, 87 ci-devant, et actuellement rue Saint-Maur, 230. (N. 13388 du gr.)

Du sieur LE DANTEC, négociant en grains, demeurant à Paris, rue de Viarmes, 29 ci-devant, et actuellement rue Saint-Louis-en-l'Ile, 51. (N. 14504 du gr.)

Du sieur MARGERIT (Victor), libraire, rue de Sèvres, 97. (N. 14394 du gr.)

Du sieur MAHIEUX, commissionnaire en produits lithographiques, rue du Plâtre, 1. (N. 14443 du gr.)

Du sieur ROUSSEL, plumassier, rue Vaucanson, 6. (N. 14533 du gr.)

Du sieur CARRÉ (Baptiste), peintre en décors, impasse Lancry, 5. (N. 14458 du gr.)

Du sieur LHÉRITIER, entrepreneur de maçonnerie, rue des Pyrénées, 250. (N. 14331.)

Du sieur LEBEL (Victor), passementier, rue des Amandiers, 80. (N. 14398 du gr.)

Du sieur DECROUX, marchand de vins, rue de Rome, 52. (N. 14293 du gr.)

De la société de DROGUERIES ET PRODUITS CHIMIQUES (en liquidation), dont le siège était à Paris, avenue de l'Opéra, 32. (N. 13807 du gr.)

N° 11.

Marine et Colonies.

Adjudication à Brest, le 7 février 1884 :
9,000 gilets de flanelle.

Nota. — La fourniture ci-dessus ne sera pas soumise à la retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides. (Art. 23 de la loi de finances du 29 décembre 1882.)

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies (bureau de la solde, etc.).

N° 12.

Marine et Colonies.

SUBSISTANCES

Adjudication à Lorient, le 25 janvier 1884 :
Bois à brûler : 400,000 kil.
Fagots : 300,000 kil.
Farine d'armement : 40,000 kil.

Adjudication à Rochefort, le 25 janvier 1884 :
Bois à brûler : 50,000 à 100,000 kil.

Idem le 31 janvier 1884 :
Huile d'olive à manger : 6 000 kil.

Adjudication à Toulon, le 31 janvier 1884 :
Caisses à biscuits : 1 an.

HOPITAUX

Adjudication à Cherbourg, le 31 janvier 1884 :
Articles de brosserie, objets en bois, articles de vannerie et objets divers.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, sur les dépenses de matériel du ministère de la marine et des colonies, est supprimée à partir du 1ᵉʳ janvier 1884 (Article 23 de la loi de finances du 29 décembre 1882.)

Voir les cahiers des charges aux bureaux des subsistances et des hôpitaux, à Cherbourg, à Lorient, à Rochefort et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT

DEMANDE

EN

CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 5 mars 1883, M. Maugeret (Auguste), docteur en médecine, demeurant à Tours, rue de la Sellerie, 87, agissant en qualité de président du conseil d'administration de la société anonyme des Grands Charbonnages du Centre, dont le siège social est à Paris, rue de Châteaudun, 5, sollicite la concession de mines de houille, sur le territoire des communes de Saint-Perdoux, Cardaillac et Saint-Bressou, arrondissement de Figeac.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, à partir du point A, où le chemin de Saint-Bressou au Cayla rencontre l'axe du ruisseau de Saint-Bressou, par l'axe de ce ruisseau jusqu'au point B, confluent de ce ruisseau et de celui de Drauzou; puis, à partir du point B, par l'axe du ruisseau de Drauzou jusqu'au point C, où ce ruisseau rencontre la limite des communes de Cardaillac et de Sainte-Colombe, et à partir du point C, par la limite desdites communes jusqu'au point D, confluent du ruisseau de Burlande et de celui du Pas-de-Besse;

A l'est, à partir du point D, par l'axe du ruisseau de Burlande jusqu'au point E, où cet axe croise la limite de la concession du Soulié; puis, à partir du point E, par la ligne brisée E, F, G, H, I, qui forme la limite ouest de cette concession, jusqu'au point I, confluent du ravin de Maurimont avec l'axe du ruisseau de Burlande jusqu'au point J de rencontre de l'axe du ravin de la Fage et de l'axe du ruisseau de Burlande, cette ligne étant une portion de la limite ouest de la concession de Bel-Air;

Au sud, par la ligne brisée J, K, L, formant une portion de la limite nord et ouest de la concession de Saint-Perdoux jusqu'au point L, où cette ligne croise l'axe du ruisseau de Mont-Giron; puis, par une ligne droite menée du point L au point M, où la limite des communes de Saint-Perdoux et de Cardaillac rencontre le bord oriental du chemin de Figeac à Rouqueyroux; par une seconde ligne droite tirée du point M au point N, angle nord-est des ruines du château de Lale; par une troisième ligne droite menée du point N au point O, où le chemin de Cardaillac à Fonouil rencontre la limite des communes de Saint-Bressou et de Fourmanhac, et par ladite limite à partir du point O jusqu'au point P où elle rencontre le ruisseau de Suaret;

A l'ouest, enfin, par l'axe du ruisseau de Suaret, depuis le point P jusqu'au point Q où ce ruisseau croise le chemin de Mialet à Cardaillac et par une ligne droite menée du point Q au point A, point de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de treize kilomètres carrés six hectares.

La présente pétition est en partie concurrente aux demandes de concession présentées, l'une le 16 mai 1873, par MM. Calmon, Delrieu et Sirieys de Pissessaume, l'autre, le 19 septembre 1878, par MM. Martin, Mahy et Dupeyrat.

La société des Grands Charbonnages du Centre a également demandé la concession de mines de houille dans le département du Puy-de-Dôme.

Cette demande, dont l'affichage et les publications ont été prescrits par arrêté de M. le préfet du Puy-de-Dôme, en date du 16 novembre 1882, embrasserait une étendue superficielle de quinze kilomètres carrés quarante-deux hectares, sur le territoire des communes de Château-sur-Cher, Saint-Maurice et Saint-Hilaire, arrondissement de Riom.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de cinq centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition, et sur une échelle de dix millimètres pour cent mètres, de la concession sollicitée.

Arrêté.

Le préfet du département du Lot,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Cahors, à Figeac, et dans les communes de Saint-Perdoux, Cardaillac et Saint-Bressou.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé : 1° au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Paris (9ᵉ arrondissement) où est situé le siège de la société demanderesse; 2° au préfet du département du Puy-de-Dôme, qui est prié de le faire aussi afficher, pendant le même délai, à Clermont, à Riom et dans les communes de Château-sur-Cher, de Saint-Maurice et de Saint-Hilaire.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Fait à Cahors, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-trois.

Le préfet du département du Lot,

G. GRAUX.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

BONE-GUELMA

ET PROLONGEMENTS

Souscription du 14 janvier 1884, à 25.000 obligations.

OBLIGATIONS SOUMISES A LA RÉPARTITION

Les souscripteurs de 1 à 5 reçoivent 1 obligation.
Au-dessus de 5, il est attribué 9 0/0 ; quand la fraction obtenue dépasse 0.50, il est attribué une obligation en plus.

AVIS

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

Spectacles du Samedi 19 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — L'Africaine : Salomon, Lassalle, Giraudet, Gaspard ; Mmes Krauss, Hamann.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Phèdre : Mounet-Sully, Sylvain, Martel, Davrigny ; Mlle Dudlay. — Le Testament de César Girodot, comédie de MM. Belot et Villetard : Barré, Coquelin cadet, Prudhon ; Mmes Jouassain, Fayolle.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Première représentation de Manon, opéra en 5 actes : Talazac, Cobalet ; Mme Heilbron.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — I Puritani : Ravelli, Broggi, de Reszké ; Mlle Zina Dalti.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Bujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray ; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Lericho.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain ; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2 — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/2. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (5,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Alphonse Martin : la Haine féminine en littérature ; bataille de dames de lettres.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Lundi prochain, ainsi que nous l'avons annoncé, aura lieu la première représentation, à la Comédie-Française, de Smilis, drame en quatre actes, en prose, de M. Jean Aicard. Cet ouvrage sera joué par MM. Got, Febvre, Laroche, Worms ; Mmes Edile Riquier, Reichemberg, Fayolle et Frémaux.

M. Marais, entièrement rétabli, a commencé à répéter, à la Porte-Saint-Martin, le rôle d'Armand Duval de la Dame aux Camélias, et jouera dimanche en matinée son rôle de Valréas, dans Froufrou, en compagnie de Mme Sarah Bernhardt.

M. Daubray reste au Palais-Royal. Il vient de signer un nouvel engagement, de longue durée, avec MM. Briet et Delcroix, directeurs de ce théâtre.

Les abonnés de l'Opéra, pour la plupart, profitent du privilège qui leur est accordé de garder leurs belles loges du premier étage ; il ne reste donc plus à louer que celles des rangs supérieurs, qui, comme toutes les loges, sont pourvues de salon.

Le premier bal, nous l'avons dit, aura lieu le 26, les décorateurs sont déjà à l'œuvre ; O. Métra fait répéter son orchestre de 150 musiciens, qui nous fera entendre un répertoire entièrement inédit.

La célèbre compagnie des Tziganes, conduite par Darasz-Miska, aura cette année les honneurs du concert-promenade.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 18 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza [illegible]		82 ..
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		84 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		92 ..
Huile de Lin, en fûts		55 ..
Huile de Lin, en tonnes		57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	46 75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	53 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	.. .. à	44 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	.. ..
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata		86 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 9/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 60.. — Monnaie, 80 15
Crédit Autrich. .... 304 20 | Chem. de fer Autrich. 318 50
Change sur Londres.... Demande, 121 10. — Offre, 121 50
Change sur Paris...... Demande, 48 125. — Offre, 48 175
Lots.................. 128 10 | Napoléon.............. 9 61

VALEURS DE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ¼.. à 206 ¾..	205 ¾.. à 206 ¼ et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ¼.. à 122 ½..	122 ¼.. à 122 ½ et 4..%
5..%	Vienne....	205 ¾.. à 206 ¼..	205 ¾.. à 206 ¼ et 4..%
5..%	Barcelone..	487 .. à 488	488 ... à 489.. et 4..%
5..%	Madrid....	486 ¾.. à 487....	487 ... à 488.. et 4..%
6..%	Lisbonne..	546 ¾.. à 547 ¼..	547 ... à 548.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ¾.. à 242 ¼..	241 ¾.. à 242 ¼ et 4..%
....	Stockholm.	137.... à 138....	137.... à 138.. et 4 ½%

VALEURS DE NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 17½ à 25 22½	25 15 . à 25 20 m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 15½ à 25 20½ ..
4..%	New-York.	517 .. à 518 ...	517 .. à 518 m. 3%
3½ %	Belgique..	pair à ¼ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ½ pr. — 5%
5..%	Italie (or)..	1/16 à 3/16 p.	pair à ½ pr. — 5%
3..%	Suisse....	pair à 1/16 b.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 ..à . .. 0/00 p.	
Argent » à 1000/1000, d° 218f89..	148 à 153 . 0/00 p.	
Quadruples espagnols	80 50.. à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50.. à	4 51..
Souverains anglais	25 10.. à	25 15..
Banknotes	25 12.. à	25 17..
Aigles des États-Unis	25 80.. à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 18 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Rentes d'État français								
			en liq..						
janv. 84	3 %	76f65 70 65 75 80 85 75	fin ct..	76 75	76 80	76 62½	76 72½	76 85	76 72½
			P° fin c.		d 2f				
			P° fin c.		d 1f	76 90	76 75 d50		
			P° fin c.	77 ..	76 90 d25				
			P° fin p.		d 1f		77 30 d50		
			P° fin p.		d 2f				
			P° fin p.		d25		d 2f		
			en liq..						
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	77f80 65 60 65	fin ct..	77 75	77 75	77 50	77 60	77 75	77 65
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
sept. 83	4 %....................		fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %....................	107	fin ct..					107 ..	116 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883....................	107f10 05 02½ 107 106 95 107 107 02½ 05 10 15 107	fin ct..	107 10	107 15	106 92½	107 02½	107 ..	107 05
			P° fin c.		d 2f				
			P° fin c.		d 1f	107 25	107 15 d50		
			P° fin c.	107 40	107 22½ d25				
			P° fin p.		d 1f				
			P° fin p.		d 2f	107 75	107 80 d50		
			P° fin p.		108 .. d25		d 2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4½ % 1883.	0 24						0 24	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %..............							3% 11 ..	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	502 50	en liq.. fin ct..					502 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	500	fin ct..					500 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	516 517 517 50	fin ct..					516	600 ..
	Emprunts (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép^t Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	249 247 50						249	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	518 50 519 519 50	fin ct..					519 75	330 ..
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	522	fin ct..					522 50	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	403	fin ct..					405 .	
			en liq..						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	387 50 387	fin ct..					387 50	390 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115						116 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							600 ..	
	d° d° séries entières...		en liq..					10000 ..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	507 50 508 508 50	fin ct..					508 ..	528 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	508 75	fin ct..					507 50	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex° d'imp.).	522 50 521 50	P° fin c. fin ct..					522 50	436 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé..............	364 365	en liq.. fin ct..					363 ..	383 75
			P° fin c.		d5f		d10		
	Valeurs françaises								
janv. 77.	La Foncière (C^ie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	430	en liq.. au 31..					430 ..	400 ..
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
juil. 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p.. (nominatives)		en liq.. au 31..					372 50	720 ..
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
	La Métropole (C^ie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	262 50	en liq.. au 31..					262 50	625 ..
			P° au 31		d10		d10		
			en liq..						
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5180 5190 5170 5160 5150	fin ct..	5180			5200	5200 ..	5180 ..
			P° fin c.		d50		d20		
			P° fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	505	en liq.. au 31..	506 25				505 ..	508 25
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	852 50 850 847 50	en liq.. au 31..	852 50			847 50	850 ..	850 ..
			P° au 31		860 .. d10		d20		
			P° au 15		d10		d10		
mai 82.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés.......... (nominatives)	443 75 440	en liq.. au 31..					443 75	441 25
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).	415	en liq.. au 31..					425 ..	258 ..
			P° au 31		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p..........	440	en liq.. au 31..					438 75	450 ..
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé..................	950	en liq.. au 31..					960 ..	910 ..
			P° au 31		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départ^t de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %......		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490 ..	488 75
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	105 .	104 75
d° 1863, 3%, remb. 100 fr..	102 ..	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	94 75	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p....	175 ..	
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	135 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé...		
Progrès Nat^l (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)...		
C^ie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)..		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 100 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p....		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives).........		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée.......		
d° d° 5 [illegible].........		
Annuités d'Arles à Bouc...........		
Annuités Canal des Ardennes.....		
Annuités Canal de la Somme......		
Annuités Navigation de l'Oise....		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
C^ie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500 .	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)..		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	670 ..	660
Annuités des Trois Ponts..........		
Pont, Port et Gare de Grenelle....		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	315 .	311 25
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	866 25	865
Ouest d° a. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer. (C^ie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (C^ie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr...		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr		
Médoc, act. 500 fr., tout payé......		

Jouiss.	Vendredi 18 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédemment Compt.	Cours précédemment Terme
janv. 81	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / au 31					437 50	460
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31					5 50	50
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	216 25	en liq. / au 31					206 25	245
janv. 81	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	491 25 490	en liq. / au 31					490	490
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					358	338
janv. 81	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1240 1237 50 1243 75 1242	en liq.	1247 50	1250 / 1265	1242 50 / 1252 50 / 1275	1245 / 1255 / 1250	1232 50	1237 50
	Obligations :								
nov. 83	foncières 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	514 518 75						510	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	[illegible]						118 75	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	554 557 50						557 50	
nov. 83	10es 3%, remb. 120 fr.	116 25 117						116	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	[illegible] 506 50						504 75	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	[illegible] 460						445	397 50
mai 83	d° 5es 3% remb. 100 fr.	99						101	
janv. 81	d° 1877, 4%, r. 500 f., t.p.	498 497	en liq.					510	458 75
août 83	foncières 1879, 3%, r. 400 f., t.p.	345 346 50 346 75	en liq.					345 25	358 75
sept. 83	commun. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	444	en liq.					440	
nov. 83	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	[illegible] 436 437	en liq.					437	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	438 50	en liq.					[illegible]	
janv. 84	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336 335 75	en liq.					330	
janv. 84	d° d° 250 fr. payés	[illegible] 337 50	en liq.					337 50	
janv. 81	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant [illegible], r. 1000 f., titres prov. libérés de 300f	393 391 390	en liq.					390	
août 83	d° entièrement libérées	[illegible] 390	en liq.					393 75	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	[illegible] 335	en liq.					335	
août 83	Algérienne (Société gén.), obl. remb. 150f	135	en liq.					137	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	510 516	au 31					510	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 80000	172 50	en liq. / au 31					173 75	165
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. du), a. 500 f., 125 p. (nom.)	670	en liq. / au 31					670	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		au 31					685	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. [illegible])	553 75	en liq. / au 31	555				553 75	555
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	340 345	en liq. / au 31	340				340	337 50
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	647 50	en liq. / au 31					647 50	700
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50	en liq. / au 31					162 50	230
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	383	en liq. / au 31					380	380
oct. 83	Société gén. pr dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq. / au 31	483 75				485	485
juill. 83	Banque centrale de Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 31					440	440
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison [illegible])	425	en liq. / au 31					425	440
janv. 81	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20)	562 50 563 75	en liq. / au 31					562 50	563 75
	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9)		en liq. / au 31					280	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	421 25	en liq. / au 31					425	487 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	35	en liq. / au 31					35	225
janv. 81	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 405	en liq. / au 31					402 50	410
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25	en liq. / au 31					256 25	282 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	437 50	en liq. / au 31					435	442 50
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 31					500	530
avril 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé [illegible] (ex-coup 14.)	312 50 317 310	en liq. / au 31	307 50	322 50 / 327 50			310	312 50

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Santais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. [illegible], 500f, t.p.	125	
d° actions de dividende		
Normandie (Ch. de fer), a. 500f, t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Ouest (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	492 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	13	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dép. du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., [illegible] r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, [illegible] r. 500f, t.p.	510	505
Nord (Soc. [illegible]), r. 500 f., t.p.	340	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2240	2235
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500f, 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	280	
B. de Constantinople, a. 500f, 250f p. (ex-c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. du Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Soc. d'Escompte, a. 500f, 250 p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 250 p.		
B. Union Fr.-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 350 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500f, 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333f. 33 restant à verser (nos 1 à 240,000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepre (ex-c. 33)	480	
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	130	127 50
Soc. Française financière (ex-c. 17)	2	
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.	21	
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.-L.-M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1160	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	480	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.	615	
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie [illegible] (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	139	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)		
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	857 50	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1150	1142 50
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Anzin (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/13000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	310	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 500 fr., t.p.		

Jouissance	Vendredi 18 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédemment Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	425 426 25 427 50 428 75 430 431 25 432 50 423 75	en liq. au 31 Pes au 31		d5'		1	422 50	427 50
avril 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	430	en liq. au 31 Pes au 31		d5'		d10	430	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	585	en liq. fin ct.					85	587 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. fin ct.					7	[illegible]
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555	en liq. fin ct. Pes fin c.		d5'		d10	555	[illegible]
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730 735	en liq. fin ct. Pes fin c.					735	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1245 1242 50 1241 25 1240 124[illegible] 1242 50 124[illegible]	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin p.	1245	1245 d20 d10	1242 50	1245 1250 d10 d10	1245	1246 25
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1132 50 1135 1132 50 1130 1125	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin p.	1130	1130 d20 d20	1127 50	1130 d10 d10	1127 50	1130
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1745 1750 1752 50 1750	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin c. Pes fin c.	1750	d20 d20 d50		1752 75 d10 d10	17.0	1755
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1270 1272 50 1275	en liq. fin ct. Pes fin c.	1277 50	1277 50 d20	1272 50	1277 50 1280 d10	1280	1280
[illegible] 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	535	en liq. au 15		d20		d10 d5'	545	[illegible]
[illegible]	Ouest, act. 500 fr., tout payé	798 75 797 50 800	en liq. fin ct. Pes fin c.		d20		d10	795	802 50
[illegible]	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	520 515	en liq. au 15 Pes au 15		d10		d10	515	520
[illegible]	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	565 570 575 580 535	en liq. au 15					565	675
[illegible]	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	400 405 410 420 425 430	en liq. au 15					391 25	395
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	506 25 510 515 520 515 510 512 75	en liq. au 31 Pes au 15	505	515 d5'	505	510 520 d10	502 50	505
avril 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15					410	400
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. au 31					395	[illegible]
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1400 1405 1407 50 1415	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	1405	d10 d20		1400 d20 d5	1425	1405
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 492 50 493 75 495 492 50	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	492 50	d5' d5'		d10	490	491 50
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700	au 31					700	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 50)	1170	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		d20 d10		d20 d50	1170	1165
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	625 620 617 50	en liq. au 15 Pes au 15		d5'		d10	625	622 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190	910
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	445	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		d10		d5' d10	445	440
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6)	497 50 498 75 500 498 75	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 31 Pes au 15	498 75	d20 d5' d20		d10 d10	500	498 25
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2000 2010 2005 2010 1997 50 1995 1990 1985 1992 50 1995 2000 1997 50 1990 1985 1980	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 31 Pes au 31 Pes au 15 Pes au 15 Pes au 15	2012 50 2005 2050	2013 75 d100 2030 d50 d40 d100 2002 50 d50 d40	1982 50 2065 2110	1983 75 2030 d20 d10 d10 2085 d20 d10	2000	1995
janv. 84	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 19)	1125 1127 50 1128 75	en liq. au 31 Pes au 31	1130	d20		d10	1127 50	1125
janv. 84	do Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	690 685 680 685	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	685	d20 d5' d20		685 d10 d10 d10	685	692 50
sept. 83	do Bons trent., 8%, r. 125f.		au 15					140	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien) (ex-coup. 4.)	1225 1225 1220 1215 1220 1225 1220	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	1225	d50 d20		1212 50 d10 d20	1215	1225
janv. 84	do Cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		d5' d5'		d10 d10	245	250
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	210 215 213 75	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		d10 d10		d5'	210	200
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc. change fixe 25 fr. 20	102	en liq. au 15					102 ½	99
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					[illegible]	
[illegible]	do do 1000 fl.		au 15					[illegible]	65 ½
[illegible]	do do 10000 fl.		Pes au 15					[illegible] ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	535	520
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	960	
do do act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
do do a. 500 fr., t.p.	1100	1075
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	310	305
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Viganaes (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 6)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	195	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	540	535
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Péninsulaire, etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	58 75	
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
do à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
do act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 5)		
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
do de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
do act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1780	
do Maléfre (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 24)	280	
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	205	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	232 50	225
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
do 375 fr.		
Pantographe Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 25)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
do do 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	260	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.	130	
do (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155	150
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	327 50	325
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 18 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 2000 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50	851	au 31					85	83 25
	d° 1000 fl. d°	841 50 60 75	P au 31		450		450	84 80	83 25
	d° 10000 fl. d°		P au 15		d 5f		d 10	95 50	
nov. 83	Belgique, 4%	104 50	en liq. / au 31					104 50	106 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		en liq. / au 31					103 90	
nov. 83	d° 3%, 1873		en liq. / au 31					82 30	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh	330	en liq. / au 31					331	336
	(Contrat 12 juil. 77 et loi 17 juil. 80)		P au 31 / P au 15		d 5f		d 10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr.	338 75 339 340 341 50	en liq. / au 31	340			338 75	337 50	336 25
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juil. 80)	435	P au 31		d 5f		d 10		
	Grosses coupures		P au 15		d 5f		d 5		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50 455 457 50	en liq. / au 31					453 75	451 25
	Grosses coupures	458 75	P au 31		d 5f		d 10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq. / au 31					445	447 50
	Grosses coupures		P au 31		d 5f		d 10		
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	57 30 25 30 40 50 70	en liq. / au 31	37 50				57 30	56 70
	Grosses coupures	57 30 25 30 40 50 70	P au 31		450		425		
janv. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1f)	56	en liq. / au 31					56	
	Grosses coupures	56	P au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	495	en liq. / au 31					495	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	519 75	au 31					519 75	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)							118	
	Petites coupures							118	
janv. 84	d° 4%	127 ¾						127 ¾	
	Petites coupures							127 ¾	
nov. 83	Emp. Hellénique 79, 6%, r. 500f	413 75	au 31					413 75	4?7 50
janv. 84	d° 1881, 5%	358 75	en liq. / au 31					337	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50)		P au 31 / en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.		au 31					101 50	
	d° 500 fl., t.p.		P au 31		41f		450	101 50	98
	d° 1000 fl., t.p.	101 101 50	P au 15		425		450	101	
	d° 10000 fl., t.p.							100 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50)								
	Obl. 100 fl., t.p.	75 f 75 50	en liq.					76	
	d° 500 fl., t.p.	74f 50	au 31					74 50	75 90
	d° 1000 fl., t.p.	74 f 50 30 25						74 25	
	d° 10000 fl., t.p.							76	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 5½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31					96	
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. / au 31	91 60	91 80		91		
	coup. 500 fr.		P au 31		41f				
	c. 100 à 500 fr.	91 50 40 35 45 50 55	P au 31	91 80	92 15	450	91	91 55	91 45
	coup. 50 fr.	60 55	P au 15		d 1f			91 75	91 90
	c. au-dessous de 50 fr.	91 50	P au 15		425		92	92 30 d50	
oct. 83	d° 3%		au 31					91 50	
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	294	au 31					54 30	47 50
avril 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31					291	
avril 75	d° d° 5%, tout payé		au 31					14 ¾	15 87½
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. f. 25f 20)		au 31					15	16 50
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31					50 ¾	
janv. 84	d° obligations d'État, 1880 rembours. à 500 fr.		en liq. / au 31					91	88 75
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P au 31					101 ¾	
	Oblig. de 50 liv. st.	85	au 31					84 ¾	
	d° de 100 liv. st.	84 ¾						84 ¾	90
	d° de 500 liv. st.	84						84 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							84 ¾	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 50 ¾	au 31					90	
	d° de 100 liv. st.	87 ¾	P au 31		41f			87	89
	d° de 500 liv. st.							87 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							87	
déc. 83	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					84 ¾	
	d° de 100 liv. st.		P au 31		41		410	84 ¾	92 ¾
	d° de 500 liv. st.							84 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							84 ¾	
oct. 83	d° 1875, 4% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					78 ¾	
	d° de 100 liv. st.							78	80
	d° de 500 liv. st.							76	
	d° de 1000 liv. st.							76 ¾	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	91 50	au 31					91 50	93 25
	d° de 1000 fr.	91 40	P au 31		41f		450	91 10	88 25
	d° de 1250 fr.	91 10	P au 15		41f		450	91 10	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient) nég. c. f. 4f. Obl. de 100r		en liq. / au 31					56	61 00
	d° de 1000 r.		P au 31		41f		450	55	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient). nég. c. f. 4f. Obl. de 100r		en liq. / au 31					58	56 ¾
	d° de 1000 r.		P au 31		41f		450	55 ¾	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq. / au 31					235	242 50
	Grosses coupures		P au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	380	en liq. / au 31					380	405
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	486 25	en liq. / au 31		410			485	485
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, coup. de 125 fr.		en liq. / au 31						
	coup. de 62 fr. 50	8 75 80 70 65 80	P au 31		425		450	8 75	8 82½
	coup. de 12 fr. 50		P au 15		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	481 50	au 31					48 50	130
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	66f	au 31					60	70
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Bressuire(?), 3%, remb. 500 fr.	425	
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	299 75	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	315	312 50
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	567	566
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	354 25	353 25
d° nouveau d°	354	352 25
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	356
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État)		
Dieuze(?), 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 3%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	362	360
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	360	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	362	361
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.	361 25	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	362	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	357 50	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	360	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	3?3 75	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	5..	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	3?6	353
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	3?8	361 75
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500f	357 50	357 25
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	358	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	364	359 10
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.	350	345
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	361	359
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)	140	
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	1?9	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	1?8	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	130	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
(Intérêt gar. par l'État) Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357 50	356
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	3?9	355
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1?60	
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.	1160	
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.	1200	
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)	330	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f	155	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	348	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500f		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 500 f	395	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	116	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	247	246
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marché aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	330	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	512 50	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	5?? 75	510
d° 18.., 335f payés (nomin.)	5..	503 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 500 fr.	3?6	
d° d° 5%, r. [illegible]	4?? 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	170	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	285 50	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Vendredi 18 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	56f50 55f	en liq. au 31					53 ..	[illegible]
	Grosses coupures	55f 54f50							
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	54f 49f 48f50	en liq. au 31 Pr au 31		d5f		d1f	49 ..	48 75
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f75 43f 43f75	en liq. au 31 Pr au 31		d5f		d10	42 50	[illegible]
	coup. de 5								
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	487 50 486 25 490	en liq. au 31 Pr au 15 Pr au 15 Pr au 31 Pr au 31	490	d10 d5f d50 d5f		d20 d10 d20 d10	487 50	487 50
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	505 500	en liq. au 31 Pr au 31	508 75				505 ..	507 50
janv 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. au 31 Pr au 31				d10	495 ..	495 ..
oct. 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. au 31 Pr au 31					468 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	350 345 340 342 50 340	en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 15	350	d5 d20		340 d10 d10	352 50	352 50
janv 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15					500 ..	500 ..
janv 84	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 7)	550 548 75 547 50 546 25 545 546 25 547 50	en liq. au 31 Pr au 31	547 50	550 d5f	545	547 50 d10	542 50	540 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	660 657 50 656 25 655 653 75 652 50 651 25	en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 15	657 50 665	658 75 663 75 d5f d5f	651 6 8 75	651 25 d10 d10	661 25	657 50
	Grosses coupures	659							
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 15		d5f d5f		d10 d10	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	775 780	en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 15		d5f d20		d10 d10	772 50	775 ..
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	540	en liq. au 31 Pr au 31	540	d5f		d10	537 50	540 ..
	Grosses coupures								
[illegible] 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. au 31 Pr au 31		d5f		d10 d10	420 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 7)		en liq. au 31 Pr au 31					467 50	463 75
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375	en liq. au 31					373 75	385 ..
oct 83	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	380	au 31					383 75	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	195 191 25 192 50	en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 15	191 25	192 75 205 .. d5f d20	191 25	192 50 192 50 d10	195	185 .
janv 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	493 75 495	en liq. au 31 Pr au 31		d5f d10		d10	495 .	495 ..
[illegible] 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. au 31 Pr au 31					503 75	[illegible]
janv 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.		en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 31 Pr au 15 Pr au 15	665	d20 d5f d20 d5f		662 50 d10 d10	667 50	665 ..
	do Grosses coupures								
[illegible] 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 31 Pr au 31					225 ..	210 ..
[illegible] 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 53)	313 75 315 313 75	en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 15	313 75	315 d5f d5f	313 75	313 75 d10 d10	313 75	313 75
	do Grosses coupures	314 50							
janv 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 31 Pr au 31					332 50	440 ..
janv 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	500 505	en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 31 Pr au 15	507 50	507 50 d5f d20 d5f	502 50	503 75 d10 d10	505 ..	505 ..
janv 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq. au 31 Pr au 31		d5f		d10	485 .	490 .
[illegible] 66.	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq. au 31					134 50	145 ..
janv 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	620	en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 15		d5f d5f		d10 d10	615 ..	620 ..
	do Grosses coupures								
janv 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	430 432 50 435 431 25	en liq. au 15 Pr au 31 Pr au 15	432 50	435 .. d5f d5f	430	432 50 d10 d10	431 25	433 75
[illegible] 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. au 31 Pr au 31					445 ..	450 ..
janv 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	485 487 50	en liq. au 31 Pr au 31 Pr au 15				d10 d10	485 ..	485 ..
janv 84	Tabacs des Philippines (Cie gén.), r. 500 p., 250 p. p., (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 4)		en liq. au 31 Pr au 31				d10	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.	100 ..	
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
do do 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	445 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 68, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 ..	503 ..
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	510 ..	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	585 ..	580 ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5[illegible]	87 50	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 5[illegible] f.	79 ..	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	425 ..	422 50
do remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	250	246 ..
do 100 fr. p.	258 25	255 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.	504 .	500 ..
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé.		
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	86	85 50
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
do 6%, 71 (fixe 25f20).		
do 5%, 81, r. 500 f., t.p.	492 50	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	315 ..	314 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ¾	
do 1000 fl. do	66 ¾	
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
do Brésil., 5%, 75 (n.c.fl. 25.20).		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
do do non gar., r. 1904-1908.		
do du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2½ %, C. F.		
do C. H.		
do 3%, 44, C. H. (nég. ch.).		
do 4%, 1873... (fe 2.10).		
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 ..	
do Hongrois, obl. 300 fr. (unifiée).	293 .	292 50
do Grosses coupures		
do Coupures de 5		
do Indien, 4%, 78... (nég. ch.).		
do Norvégien, 4%, 76. (fe 25.20).		
do 4%, 78. do		
do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f50		
do do coup. 12f50		
Tunis 5%. Récép. prov. Coup [illegible] 01. st.		
do Récépissés prov. [illegible] 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 18[illegible], 6%, r. 500f, t.p.		
do 1863 do		
do 1865 do		
do 1869 do		
do 1873 do		
Empr. Piémontais, 1849, 5%.		
do 1850, 5%.		
do Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	95 ..	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	94 .	
do 1866, 5%	91 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	440 ..	
do 1877-78, 3%		
do 1879, 5%, r. 505 f.	445 .	444 ..
do 1880, 3%, t. p.	262 50	
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. fe 25f50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	395 ..	
do 1869, 4%, r. 500 fr.	395	394 ..
do 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	357
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).		
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	505 .	
Empr. Tunisien, 5, coup. arr. (37f50).		
do do (605f)		

Seizième année. — N° 19. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Dimanche 20 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 20 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant un référendaire au sceau de France (page 321).
— relatif à la taxe des colis postaux adressés à Alexandrie d'Egypte, par la voie d'Italie (page 321).

Décisions portant nominations à des commandements à la mer (page 322).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant nomination dans l'arme de l'artillerie (page 322).
— portant nomination dans le service des subsistances de l'armée territoriale (page 322).
Décision portant mutation dans le corps de l'intendance (page 322).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre, relative aux honneurs militaires funèbres à rendre aux étrangers membres de la Légion d'honneur et aux militaires étrangers (page 323).

Avis et communications. — Situation de la caisse d'épargne postale (page 323).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 19 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 325).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 19 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 325).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 326).

Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 326).

Informations (page 328).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 329).

Bourses et marchés (page 332).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 55 à 70).
— Documents (page 1165 à 1172).

Chambre. — Débats parlementaires (page 107 à 130).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 19 Janvier 1884.

Par décret en date du 17 décembre 1883, rendu sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, M. Lainé (Alfred-Jérôme), licencié en droit, a été nommé référendaire au sceau de France.

Le Président de la République française,

Vu les lois des 3 mars et 24 juillet 1881, concernant le service des colis postaux ;

Vu les décrets des 19 et 21 avril 1881, 24 et 30 juillet 1881, 19, 24 et 26 septembre 1881 ;

Vu la communication de l'administration des postes d'Italie faisant connaître que, par suite de la suppression du bureau italien d'Alexandrie d'Egypte, les colis postaux à destination de cette ville, acheminés par la voie d'Italie, seront, à partir du 20 janvier courant, soumis à la même taxe que les colis pour les autres localités de l'Egypte ;

Sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes,

Décrète :

Art. 1er. — La taxe à payer par l'expéditeur d'un colis postal adressé de la France, de la Corse, de l'Algérie et de la Tunisie à Alexandrie d'Egypte, par la voie d'Italie, sera perçue conformément aux indications du tableau d'autre part, à partir du 20 janvier 1884.

Art. 2. — Sont abrogées celles des dispositions des décrets susvisés qui sont contraires au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 19 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre des postes et des télégraphes,
AD. COCHERY.

LIEU DE DÉPOT	VOIE	TAXE (y compris le droit de timbre de dix centimes.)
Gare de la France continentale	Voie d'Italie et de Messine ou Brindisi	2 35
Agence au port d'embarquement en Corse	Voie de Bastia-Livourne et de Messine ou Brindisi	2 60
	Voie de Marseille ou Nice, d'Italie et de Messine ou Brindisi	2 60
Agence à l'intérieur de la Corse	Voie de Bastia-Livourne et de Messine ou Brindisi	2 60
	Voie de Marseille, de Nice, de l'Italie et de Messine ou Brindisi	2 85
Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en Algérie	Voie d'Italie et de Messine ou Brindisi	2 60
Gare d'Algérie	Voie d'Italie et de Messine ou Brindisi	2 85
Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en Tunisie	Voie d'Italie et de Messine ou Brindisi	2 85
Gare de Tunisie	Voie d'Italie et de Messine ou Brindisi	3 10

Par décision présidentielle en date du 19 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de frégate Peyrouton-Laffon de Ladébat (Gaston-Alexandre-Félix-Emile) a été nommé au commandement de l'éclaireur le *Desaix*, dans l'escadre d'évolutions.

Par décision présidentielle en date du 19 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de vaisseau Miet (Léon Pierre) a été nommé au commandement du croiseur le *Dupleix* et de la station navale d'Islande.

Par décision présidentielle en date du 19 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Boucher (Etienne-René-Antoine) a été nommé au commandement de la canonnière de flottille l'*Etendard*, à Toulon.

Par décision présidentielle en date du 19 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Thierry (Albert-Maximilien), a été nommé au commandement du transport l'*Oise*.

Par décision présidentielle en date du 19 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Rozier (Edmond-Jean-Baptiste) a été nommé au commandement de l'aviso de flottille à roues la *Mésange*, à Cherbourg.

Par décision présidentielle en date du 19 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Garminet (Paul-Louis) a été nommé au commandement du transport-aviso la *Romanche*, à Cherbourg.

Par décision présidentielle en date du 19 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral, ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Eymery (Pierre-Edouard) a été nommé au commandement de l'aviso de flottille à roues le *Vigilant*, à Rochefort.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 14 janv. 1884, rendu par le Présid. de la République sur la prop. du ministre de la guerre, a été promu dans l'arme de l'artillerie et a reçu l'affect. ci-après indiquée, savoir :

Au grade de contrôleur d'armes de 3e classe de direction.

M. Barrais (Augustin), chef armur. de 1re cl. au 89e rég. d'inf., en rempl. de M. Amat, retr. — Est classé à la direct. d'Oran.

MUTATIONS

Intendance militaire. — Par décis. minist. du 16 janv. 1884, M. l'intendant milit. Pezeril a été nommé direct. du service de l'intend. du 4e corps d'ar., au Mans, en rempl. de M. l'intendant milit. Lemaître, admis dans la section de réserve.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Service des subsistances militaires. — Par décret du 14 janv. 1884, M. Grumbach (Edmond), off. d'adminst. de 1re cl. des subsist. milit. en retr., a été nommé à un emploi de son grade dans l'armée territ.

Dans le décret du 23 octobre 1883, portant règlement sur le service dans les places de guerre et les villes de garnison, inséré au *Journal officiel* du 8 novembre 1883, rectifier ainsi qu'il suit :

Page 5746, 1re colonne, fin de l'article 1er, lire : titres III, IV, V, VI, VII et *VIII*.

Page 5751, 3e colonne, art. 75, 2e alinéa : Il avertit sans délai le major de la garnison, *ou à défaut le commandant d'armes*, le commissaire, etc.

Page 5760, 3e colonne, art. 198, 1er alinéa : Les gouverneurs de places et de forts isolés, situés dans la zone, etc.

Page 5762, 1re colonne, art. 211, 28e ligne : Dans les forts *isolés* et postes militaires, etc.

Page 5763, 1re colonne, art. 224, paragraphe numéroté 5e : De l'officier commandant l'artillerie de *l'arrondissement*.

Même page, même article, paragraphe numéroté 6e : *Du chef du génie*.

Page 5769, 1re colonne, article 281, 3e ligne : Salue de l'épée *ou du sabre* s'il est officier, etc.

Même page, même article, 6e ligne : *S'il a l'épée ou le sabre au fourreau ou* si la troupe est sans armes, etc.

Page 5772, 2e colonne, article 328, 2e alinéa, 6e ligne : Battent ou sonnent *une* marche funèbre.

Pages 5774, 5775, 5776, 5777, 5779, modèles A, B, C, D, E, F, G, au lieu de : « Subdivision de région, lire : Subdivision de région *de*.

CONSIGNE GÉNÉRALE DES POSTES

Page 5782, 1re colonne, rayer le 2e alinéa des

l'article 6, ainsi conçu : *Les hommes de garde qui ne sont pas en faction peuvent prendre le képi après la retraite jusqu'au réveil.*

Même page, même colonne, art. 8, 2° ligne, rayer : *ou frappe.* — Ajouter à cet article : *Si elle est frappée, la sentinelle fait usage de ses armes.*

Même page, même colonne, art. 17, rayer les mots ci-après de la 3° à la 7° ligne : *détache un caporal et deux soldats pour reconnaître si l'incendie peut avoir des suites graves. S'il paraît tel au caporal, celui-ci informe immédiatement le chef de poste, qui...*

Rétablir ainsi le 2° paragraphe du même article : Il avertit sans délai *le major de la garnison ou à défaut* le commandant d'armes, le commissaire, etc.

Même page, 2° colonne, art. 21, 4° ligne, au lieu de : *essuyer leurs armes, faire demi-tour à droite, présenter les armes,* lire : *retirer la cartouche si l'arme est chargée.*

Même page, 2° colonne, art. 25, 4° alinéa, 2° ligne, au lieu de : *du même côté que leur guérite,* lire : *au cortège ou à la personne à laquelle les honneurs sont dus.*

Même alinéa, 5° et 7° lignes, au lieu de : *cinq,* lire : *six.*

Page 5783, 1re colonne, art. 39, 2° alinéa : Cette troupe peut pénétrer dans l'établissement *si* les désordres dont il s'agit *continuent* sans être assistée, etc.

Même page, 2° colonne, art. 44, 2° paragraphe : Pour se conformer à cette règle, ils font faire, s'il est nécessaire, l'opération en plusieurs fois *ou au moyen,* etc.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 19 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, au palais de l'Élysée, le jeudi 24 janvier.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée.

Paris, le 15 janvier 1884.

Honneurs militaires funèbres à rendre aux étrangers membres de la Légion d'honneur et aux militaires étrangers.

Mon cher général,

J'ai été consulté sur la question de savoir si les honneurs militaires funèbres, spécifiés par les articles 315 et suivants du décret du 23 octobre 1883, devaient être rendus aux étrangers membres de la Légion d'honneur qui viennent à décéder en France.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question doit être résolue affirmativement, conformément, d'ailleurs, à l'usage suivi jusqu'ici.

Il demeure entendu que les dispositions de l'article 328 seront seules applicables dans l'espèce, et que les honneurs militaires funèbres ne seront rendus qu'au domicile du défunt.

Au cas où le légionnaire serait membre d'une armée étrangère et se trouverait en France en vertu d'une mission officielle de son gouvernement ou d'un service dont il aurait été donné connaissance à notre Gouvernement (officier attaché militaire d'ambassade, ou venu en France pour assister à des manœuvres, etc., officier de marine décédé dans un port français à bord d'un bâtiment étranger, etc.), il y aurait lieu de prendre les ordres du ministre de la guerre au sujet des honneurs militaires à rendre dans ce cas. Il en serait de même dans le cas où l'officier étranger décédé ne serait pas légionnaire.

Je vous prie de donner, à qui de droit, des ordres en conséquence.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Ministère des postes et des télégraphes.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

SITUATION MENSUELLE

ACTIF	Au 31 octobre 1883.	Au 30 novembre 1883.
Valeurs françaises appartenant à la caisse nationale d'épargne	59.892.302 96	60.901.169 91
Caisse des dépôts et consignations S/C courant à intérêts.	14.257.699 81	14.616.627 49
Receveurs des postes, L/C de versements	6.004.306 83	6.075.832 66
Frais d'administration. Exercice 1882	364.245 22	364.245 22
Frais d'administration. Exercice 1883	217.816 06	239.222 66
Envois au caissier du Trésor	460.169.75	534.058 82
Envois aux receveurs des postes	60.010.622 20	66.014.929 03
Divers	67.475 04	76.666 16
	140.774.637 87	148.822.751 95

PASSIF	Au 31 octobre 1883.	Au 30 novembre 1883.
Compte général des déposants	71.692.191 09	73.220.985 69
Receveurs des postes, L/C de remboursements	4.274.591 86	4.384.833 59
Intérêts en compte courant. Exercice 1882	1.057.814 87	1.057.814 87
Intérêts en compte courant. Exercice 1883	1.329.454 93	1.299.315 71
Remises du caissier du Trésor	27.772.164 78	29.907.783 49
Remises des receveurs des postes	32.322.097 79	36.626.720 29
Trésor, S/C courant de fonds	2.308.249 97	2.308.249 97
Divers	18.072 58	17.048 34
	140.774.637 87	148.822.751 95

Opérations effectuées pendant le mois de décembre 1883.

Versements reçus de 59,044 déposants, dont 17,070 nouveaux		6.236.686 51
Remboursements à 14,597 déposants, dont 4,236 pour solde	4.133.214 08	4.402.776 38
Rentes achetées à 252 déposants pour un capital de	269.562 30	
Excédent de recettes		1.833.910 13

EXPOSITION DE TURIN

Le gouvernement français vient d'être informé par le gouvernement italien que l'exposition générale de tous les produits de l'industrie nationale, qui doit avoir lieu à Turin le 1er avril 1884, sera accessible aux étrangers pour tout ce qui concerne l'électricité et ses applications.

Les objets destinés à l'exposition seront exempts de tout droit à leur entrée en Italie.

En outre, le décret royal du 10 décembre 1883 contient les dispositions suivantes relatives aux récompenses à distribuer aux exposants de la section d'électricité :

« Art. 1er. — Sont instituées les récompenses suivantes :

« a) Quatre médailles d'or de 1re classe,
« Quatre médailles d'or de 2e classe,
« Six médailles d'argent,
« Pour les inventions les plus importantes concernant les applications industrielles de l'électricité.

« b) Deux médailles d'or de 1re classe,
« Quatre médailles d'or de 2e classe,
« Quatre médailles d'argent,
« Pour les machines et appareils de technologie électrique.

« Art. 2. — Ne sont admises au concours que les inventions faites dans les cinq dernières années. De plus, les exposants qui auraient obtenu une médaille d'or au concours spécial institué par le ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à l'exposition de Milan, 1881, ne seront pas reçus à représenter les mêmes inventions au nouveau concours.

« Art. 3. — Il est institué un prix de 10,000 francs en faveur de l'exposant qui présentera à la section d'électricité de l'exposition générale de Turin une invention ou un ensemble d'appareils de nature à avancer notablement la solution pratique des problèmes concernant les applications industrielles de l'électricité à la transmission à distance du travail mécanique à l'éclairage et à la métallurgie.

« Seront seules prises en considération les inventions figurant à l'exposition par des appareils se prêtant à des expériences pratiques, sûres et suivies. »

AVIS AU PUBLIC

Modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Egypte par la voie d'Italie.

A partir de ce jour, les colis postaux expédiés à Alexandrie d'Egypte *par la voie d'Italie* seront soumis à la même taxe que ceux à destination des autres localités de l'Egypte, empruntant la même voie.

En conséquence, l'affranchissement des colis postaux dont il s'agit devra être opéré par l'expéditeur aux conditions suivantes :

LIEU DE DÉPOT	VOIE	TAXE
Gare de la France continentale	Voie d'Italie, de Messine ou Brindisi	2 35
Agence au port d'embarquement en Corse	Voie de Bastia-Livourne et de Messine ou Brindisi	2 60
	Voie de Marseille ou Nice, d'Italie et de Messine ou Brindisi.	2 60
Agence à l'intérieur de la Corse	Voie de Bastia-Livourne et de Messine ou Brindisi	2 60
	Voie de Marseille ou Nice, d'Italie et de Messine ou Brindisi.	2 85
Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en Algérie	Voie d'Italie, de Messine ou Brindisi	2 60
Gare d'Algérie	Idem	2 85
Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en Tunisie	Idem	2 85
Gare de Tunisie	Idem	3 10

Aucun changement n'est apporté à la taxe des colis postaux pour Alexandrie d'Egypte acheminés par la voie de Marseille et des paquebots poste français. Cette taxe demeure inférieure de cinquante centimes aux prix afférents à la voie d'Italie.

Correspondances pour Maurice et la Réunion.

La compagnie Maurice-Réunion fera partir de Marseille, le 22 janvier courant, un steamer à destination de Maurice et de la Réunion.

Les correspondances (moins les valeurs déclarées) pour Maurice, la Réunion, Madagascar, Mayotte et Nossi-Bé, mises à la poste en temps utile et ne portant pas l'indication d'une autre voie, seront acheminées par ce steamer.

La dernière expédition aura lieu de Paris le 21 janvier par le train de sept heures cinquantes-cinq minutes soir (gare de Lyon).

A partir du 1er février 1884, des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, pourront être adressées de France et d'Algérie à destination du Brésil et d'Haïti.

Ces cartes pourront être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

CONCOURS

pour

la construction d'une école normale primaire de filles à Constantine.

Le département de Constantine met au concours la confection d'un projet de construction d'une école normale primaire de filles à Constantine.

Une prime, calculée à raison de 1 p. 100 du montant de la dépense, sera accordée à l'auteur du projet classé en première ligne; des mentions honorables seront accordées aux auteurs des projets les mieux étudiés, d'après leur rang de mérite.

Les projets seront examinés par un jury composé d'hommes compétents choisis par le conseil général; le jury seul décernera la prime et les mentions honorables.

Le projet primé deviendra la propriété du département, qui se réserve le droit de le faire exécuter comme il l'entend, tout en accordant la préférence à l'auteur du projet primé, si celui-ci réunit les garanties suffisantes pour la bonne exécution des travaux; les honoraires de l'architecte sont fixés à 5 p. 100 sur le montant des dépenses.

Le concours, ouvert le 10 janvier, sera clos le 31 mars 1884. Passé ce délai, aucun projet ne sera admis.

Les projets seront exposés publiquement, dans le local de la commission départementale, pendant les huit jours qui suivront le lendemain de la clôture du concours.

Les projets présentés au concours devront être déposés au secrétariat général de la préfecture de Constantine. Ils seront sous enveloppe et cachetés; le paquet portera, sur sa couverture, une inscription, une épigraphe qui sera répétée sur un bulletin cacheté contenant le nom de l'auteur et son adresse.

Le paquet et le bulletin seront, à leur réception, timbrés du cachet du département, et récépissé sera remis au déposant.

Les plans et devis non primés seront rendus aux déposants ou à ceux qui présenteront de leur part le récépissé de leur projet et un bon à délivrer rappelant la devise, l'inscription ou l'épigraphe placée sur le paquet.

S'adresser pour plus amples renseignements à la préfecture à Constantine.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du samedi 19 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Barbey, l'un des secrétaires, est adopté.

Après avoir entendu M. de Gavardie, lequel demande l'ajournement, qui est repoussé, et M. Chardon, rapporteur, le Sénat adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 1,500,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires; moyens de service; dispositions diverses).

La discussion générale continue.

M. Buffet et M. Tirard, ministre des finances, sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi, 21 janvier.

Lundi, séance publique à deux heures.

La séance est levée à cinq heures trente-cinq minutes.

Ordre du jour du lundi 21 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884. (Budget sur ressources extraordinaires. — Moyens de service et dispositions diverses.) (N°s 147, session extraordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Dauphin, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879 relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N°s 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N°s 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 482, session ordinaire 1883, et 154, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du lundi 21 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Gustave Denis, jusques et y compris M. Escarguel.

Tribunes. — Depuis M. Albert Grévy, jusques et y compris M. Lamorte.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

La 1re commission des pétitions (formation de janvier 1884) a nommé :

Président : M. de Pressensé.
Secrétaire : M. Marquis.

Convocations du lundi 21 janvier.

Commission relative à la loi sur les récidivistes, à une heure. — Local du 5e bureau.

Commission relative à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations, à une heure. — Local du 2e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du samedi 19 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier est lu par M. Bizarelli, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Horteur et Louis Passy, est adopté.

MM. Esnault et Lelièvre déposent des rapports.

M. Laroche-Joubert demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate de sa proposition tendant à supprimer de nouveau les séances du vendredi.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

MM. Margaine et Duval sont entendus.

La proposition est repoussée, au scrutin, par 249 voix, contre 190, sur 439 votants.

Une proposition de M. Graux, ayant pour objet la spécialisation des séances du vendredi, est renvoyée à la commission du règlement.

La Chambre adopte, après en avoir déclaré l'urgence, le projet de loi, adopté par le Sénat, portant approbation d'une convention, signée le 20 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse, et constituant une union internationale pour la protection de la propriété industrielle.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris.

Les articles 2, 3, 4 sont adoptés. Sur l'article 5, MM. Dreyfus, rapporteur, Léon Renault, auteur d'un amendement, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus.

L'amendement n'est pas adopté.

M. Drumel, auteur d'un autre amendement, et M. le rapporteur sont entendus.

L'amendement de M. Drumel est adopté, au scrutin, par 305 voix contre 133, sur 438 votants.

Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés.

Une disposition additionnelle, développée par M. Goblet, combattue par M. Léon Renault, par M. le ministre de l'intérieur et par M. Ribot, est repoussée, au scrutin, par 275 voix contre 249, sur 516 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Lundi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du lundi 21 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. (N°s 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

2. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-153-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

17. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

La séance du lundi 21 janvier 1884 est la 9e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 11e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Guichard, jusques et y compris M. La Porte (de).

Tribunes. — Depuis M. Morel (Manche), jusques et y compris M. Pierre Alype.

Convocations du lundi 21 janvier.

19e commission d'initiative, à une heure. — Local du 1er bureau.

20e commission d'initiative, à une heure précise. — Commission n° 3.

3e sous-commission des comptes de 1879, à dix heures. — Commission n° 6.

Sous-commission du 3e bureau (élection de Lodève), à midi. — Commission n° 5.

Commission relative à l'établissement d'une contribution foncière sur les propriétés bâties en Algérie, à une heure. — Commission n° 6.

Commission relative à la sécurité publique dans les chemins de fer, à neuf heures et demie. — Commission n° 4.

Commission relative au recrutement et à l'avancement dans l'armée, à une heure. — Commission n° 15.

Commission relative aux accidents et collisions en mer, à une heure. — Commission n° 7.

Commission relative à l'installation d'un Palais de Cristal à Saint-Cloud, à une heure. — Commission n° 8.

20e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 2.

20e commission d'intérêt local, à une heure et demie. — Commission n° 12

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 18 janvier.

Chambre des députés de Prusse. — Dans la discussion de la proposition de M. Reichensperger, du centre, tendant à la remise en vigueur des trois articles de la constitution qui ont été supprimés, le ministre des cultes engage la chambre à ne pas adopter la proposition en question. Il dit que si, contre toute attente, l'assemblée la votait, le gouvernement ne pourrait la sanctionner.

L'opposition du gouvernement, ajoute le ministre, est la conséquence de l'application et de l'interprétation que l'Eglise catholique a faites des articles supprimés et que l'auteur de la proposition prétend de nouveau leur donner. Ces articles ont toujours amené des difficultés, notamment après l'annexion de nouvelles provinces, où les rapports entre l'Eglise et l'Etat étaient mieux réglés que dans les anciennes provinces.

Remettre aujourd'hui en vigueur les articles abrogés serait une faute politique grave.

Vu l'état actuel de l'affaire, le ministre ne peut rien dire de l'amnistie de l'évêque de Munster. Quant à une ordonnance de grâce en faveur des archevêques de Cologne et de Posen, il n'est pas un seul ministre qui la signerait. Cette mesure ne serait ni dans l'intérêt de l'Etat, ni dans celui de la paix religieuse, à laquelle on espère arriver, non pas pour un jour seulement, mais pour une longue suite d'années.

Pour ce qui est des négociations avec Rome, le gouvernement est résolu à procéder par des améliorations spontanées sans se laisser influencer par des propositions ou des agitations qui ne peuvent qu'embarrasser l'action du ministère.

Celui-ci s'efforce de supporter la charge que lui impose la mission de maintenir dans les bornes nécessaires les pouvoirs réciproques de l'Etat et de l'Eglise. Il ne sera sans doute pas le dernier cabinet qui aura à supporter cette charge; cependant, il essaye de la rendre moins lourde à ses successeurs.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 18 janvier.

A l'occasion de la fête de la bénédiction de la Néva, un cortège solennel, composé des hauts fonctionnaires de la cour, des hauts dignitaires, du corps diplomatique et des généraux et officiers, s'est rendu, suivant la coutume, au palais d'Hiver.

La bénédiction solennelle des drapeaux a eu également lieu en présence de l'empereur et de l'impératrice. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 18 janvier.

Le sénat a discuté une résolution de M. Anthony, prescrivant au comité des affaires étrangères de faire une enquête sur l'opportunité d'une loi donnant pouvoir au président des Etats-Unis de protéger les intérêts américains contre les gouvernements qui ont prohibé ou restreint l'importation de viandes américaines saines. M. Logan s'est prononcé en faveur des représailles; MM. Vest, Ingalls et Maxey, en faveur d'une inspection préliminaire gouvernementale qui offrirait des garanties aux gouvernements étrangers.

La discussion sera continuée. Elle paraît annoncer que le gouvernement essayera de résoudre la difficulté par l'établissement d'un service efficace d'inspection, dans l'espoir que la France et l'Allemagne accepteront cette précaution comme garantissant l'état sanitaire des viandes américaines exportées.

Le sénat a discuté à huis clos le traité de réciprocité avec le Mexique et l'a rejeté par 30 voix contre 20. La majorité nécessaire des deux tiers n'ayant pas été obtenue, le sénateur Morgan a proposé d'examiner de nouveau le traité. En attendant la discussion de cette motion, le sénat s'est ajourné.

(*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 14 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ROLLAND

M. J. Bertrand dépouille la correspondance.

M. l'inspecteur général de la navigation de la Seine adresse les états des crues et diminutions de la Seine, dressées au pont Royal et au pont de la Tournelle en 1883. Les plus hautes eaux ont été observées le 5 janvier : 6m,01 au pont de la Tournelle, et le 5 janvier 6m,94 au pont Royal. Les plus basses eaux ont été notées les 9, 10, 16 et 17 septembre au pont de la Tournelle, à —0m,20 et les 9 et 17 septembre au pont Royal, à 1m,55.

M. l'amiral Mottez adresse un travail imprimé ayant pour titre : « Réflexions sur des points de météorologie. » M. Mottez soutient cette thèse très rationnelle qu'au lieu de faire des observations sans idée première, il est bon de les faire avec l'idée de vérifier une ou plusieurs théories. On pourra ainsi éliminer plus vite celles qui ne s'accordent pas avec les observations et gagner du temps. C'est la méthode qu'il recommande aux jeunes marins.

Le savant auteur critique plusieurs points des théories en vogue aujourd'hui et montre facilement qu'elles ne rendent pas un compte exact des faits. L'amiral Mottez émet l'opinion qu'on pourrait expliquer mieux qu'aujourd'hui un certain nombre de phénomènes météorologiques en faisant jouer un rôle à

l'électricité atmosphérique. En terminant, l'auteur conclut en ces excellents termes :

Je voudrais faire ressortir le grand profit pour la science que l'on pourrait retirer de la coopération des marins si les méthodes d'investigations étaient modifiées. Au lieu de dire aux marins : Voilà un journal météorologique dont vous remplirez les colonnes sans vous préoccuper de ce que vous en ferez plus tard; nous tâcherons d'utiliser les renseignements que vous avez recueillis; au lieu de dire cela, il faut leur donner une hypothèse à vérifier... Aujourd'hui, les marins, faute de savoir, n'utilisent pas ce qu'ils voient et les savants ne voient pas ce qu'ils utilisent.

Ces remarques du savant amiral méritent certainement de fixer l'attention.

L'Académie procède par voie du scrutin à la nomination de l'un de ses membres qui devra faire partie de la commission mixte chargée de juger les ouvrages adressés pour le concours du prix Triennal fondé par M. Louis Fould, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur l'histoire des arts et du dessin jusqu'au siècle de Périclès.

M. Jamin réunit la majorité des suffrages.

M. P. Bert lit une note intitulée : « L'anesthésie par la méthode des mélanges titrés de vapeurs et d'air; son application à l'homme pour les vapeurs de chloroforme. »

Les expériences dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie, dit M. Paul Bert, ont montré que l'état anesthésique produit par les gaz protoxyde d'azote et chlorure de méthyle, ou par les vapeurs de chloroforme, d'éther, d'amylène, de bromure d'éthyle, dépend beaucoup moins de la quantité du médicament employé que de la proportion suivant laquelle il se trouve mélangé à l'air inspiré.

Sans doute, il est nécessaire qu'un certain poids de la substance soit absorbé pour que le sang et les tissus en soient suffisamment chargés et que l'effet recherché soit produit. Mais on peut ensuite entretenir cet état d'insensibilité juste au degré obtenu, par l'emploi de très faibles quantités convenablement diluées dans l'air.

Il en résulte qu'avec 30 grammes de vapeurs de chloroforme, par exemple, on peut tuer en quelques minutes un chien, si elles ne sont mélangées qu'à 100 litres d'air, tandis qu'une dose trois fois plus forte entretiendra pendant deux heures une anesthésie profonde et sans péril, si elle est diluée dans 1 mètre cube d'air.

Ce n'est donc pas en mesurant ou en pesant la quantité du médicament anesthésique qu'ils emploient que les chirurgiens peuvent apprécier son effet utile et se préserver de ses inconvénients ou même de ses dangers, mais en connaissant l'état de dilution dans lequel se trouvent ses vapeurs dans l'air inspiré, autrement dit la tension de ces vapeurs.

L'agent anesthésique idéal serait un liquide qui, à la température moyenne des salles d'opérations, émettrait des vapeurs ayant juste la tension nécessaire pour produire l'anesthésie. Il suffirait de respirer l'air qui se serait saturé en traversant ce liquide pour obtenir l'insensibilité sans courir aucun risque.

Mais la chimie ne nous a pas encore fourni un tel corps. Et les liquides anesthésiques connus émettant des vapeurs d'une tension beaucoup trop forte, trois méthodes se présentent pour diminuer cette tension : l'abaissement de la température, le mélange avec des liquides neutres, la dilution des vapeurs dans une quantité déterminée d'air.

Les deux premières méthodes m'ont donné déjà des résultats assez intéressants, sur lesquels j'aurai l'honneur d'appeler un jour l'attention de l'Académie. Mais c'est de la troisième que je veux l'entretenir aujourd'hui.

C'est elle qu'emploient les chirurgiens lorsqu'ils insensibilisent leurs malades, soit à l'aide d'appareils plus ou moins compliqués, soit à l'aide de la simple compresse imbibée du liquide anesthésique. Ces procédés permettent bien de mesurer la quantité du médicament employé, élément auquel les praticiens attribuent une importance tout à fait exagérée, mais ils ne peuvent en aucune façon doser ni régler la tension des vapeurs.

Il en résulte que chaque chirurgien modifie les détails des procédés anesthésiques suivant les résultats de son observation, ou même suivant des idées théoriques préconçues. Je parle ici tout spécialement du chloroforme, le seul anesthésique que j'aie vu employer un très grand nombre de fois. Les uns débutent par des doses massives et foudroient, comme ils disent, le malade, afin d'éviter, ou tout au moins d'abréger, ce qu'on a appelé la période d'excitation. D'autres commencent avec précaution, versant goutte à goutte sur la compresse le liquide anesthésique. D'autres suivent une pratique intermédiaire. Il en est qui procèdent par intermittence, laissant, suivant une règle plus ou moins précise, le malade respirer de temps en temps à l'air libre. D'autres maintiennent avec soin une anesthésie continue. Le plus grand nombre suspendent les inhalations de chloroforme quand l'insensibilité est complète, pour les reprendre aussitôt que le malade commence à se réveiller.

M. Bert insiste sur les effets et les symptômes dus à la méthode actuelle de chloroformisation. Les symptômes fâcheux, quelquefois effrayants, et les accidents qui en sont la suite disparaissent avec la nouvelle méthode.

J'ai pu, dit M. Bert, jusqu'à ce jour, grâce au bon vouloir et à l'esprit d'initiative de M. le docteur Péan, l'appliquer chez l'homme dans vingt-deux cas. La condition des patients a été des plus variées : enfants (depuis l'âge de dix-sept mois), adolescents, adultes et vieillards des deux sexes ; alcooliques plus ou moins avancés, malades vigoureux ou anémiques, ou extrêmement nerveux, ou épuisés par une longue suppuration. Les opérations ont été toutes assez sérieuses : extirpations de tumeurs, amputations de membres, ablation des maxillaires, ovariotomie. Leur durée a naturellement été très variable; sauf l'ovariotomie, qui a duré cinq quarts d'heure, la plus longue a nécessité une respiration du mélange pendant trente-sept minutes.

Malgré de si grandes différences dans les conditions des expériences, elles ont toutes donné des résultats si semblables, je dirais presque si identiques, qu'il est permis de les confondre toutes dans une description commune et de les résumer dans un petit nombre de propositions :

I. Le mélange employé a toujours été de 8 gr. de chloroforme vaporisés dans 100 lit. d'air. Quand on l'abaisse à 7, le sommeil est moins profond. Il m'a paru absolument inutile d'essayer une dose supérieure.

II. Ce mélange n'est pas désagréable à respirer, quelques malades même le trouvent bon.

Il en résulte que la phase de répulsion est complètement supprimée : point de toux, de suffocation, d'arrêts respiratoires.

III. La phase d'excitation est toujours très médiocre et très courte. Même chez les alcooliques, elle n'a jamais amené de lutte ; un seul aide suffisait aisément pour maintenir les bras ; elle n'a duré au plus que deux ou trois minutes. Chez les autres personnes elle est très faible et ne dépasse pas une ou deux minutes ; et même dans plus d'un tiers des cas, chez des adultes, elle n'a pas existé, le malade étant arrivé sans aucun mouvement à l'anesthésie et à la résolution musculaire.

L'insensibilité complète est produite en six ou huit minutes au plus. Elle se maintient très régulière pendant toute la durée de la respiration du mélange anesthésique.

Le pouls, qui s'est un peu accéléré généralement au moment de la période d'excitation, redevient tout à fait calme et régulier pendant le sommeil. La section de la peau ou des troncs nerveux, le sciage des os, en un mot les temps les plus douloureux des opérations ne réagissent pas sur lui.

La respiration se comporte comme la circulation. Les adultes ronflent quelquefois, mais comme ils le font dans le sommeil normal. Les excitations douloureuses accélèrent légèrement les mouvements respiratoires.

La pupille se contracte au moment de l'anesthésie, et l'œil se retourne en dehors et en haut ; cependant deux ou trois fois cette contraction n'a pas été sensible ; au réveil, la pupille se dilate. La sensibilité de la cornée disparaît bien après celle de la conjonctive.

Il n'y a jamais eu, pendant l'anesthésie, de nausées ni de vomissements. La salivation est très faible.

La température n'est pas sensiblement modifiée. Après trente-sept minutes d'anesthésie, elle s'était abaissée de moins d'un demi-degré. A la fin de l'ovariotomie qui avait duré cinq quarts d'heure, elle s'était abaissée d'un degré et demi (résultat bien différent de ce que j'avais observé sur les chiens où la température s'abaisse rapidement).

En un mot, à aucun moment de l'anesthésie, le chirurgien n'éprouve aucune

inquiétude sur l'état du malade, qui dort et respire avec le plus grand calme.

V. Lorsque l'embouchure par laquelle arrive le mélange anesthésique est enlevée, on observe toujours une prolongation considérable de l'état d'insensibilité. Cette prolongation paraît être en rapport avec le temps pendant lequel on a fait respirer le mélange; on comprend qu'il faudra de très nombreuses observations pour permettre d'établir une loi.

Cette anesthésie consécutive a permis d'exécuter, sans que les malades souffrissent, des opérations sur la face, dont quelques-unes (deux résections du maxillaire inférieur, une résection des deux maxillaires supérieurs), ont été longues et pénibles. Chez un malade extrêmement anémié et épuisé, auquel on devait amputer la jambe au-dessous du genou, dans des conditions assez difficiles, j'ai enlevé l'embouchure après la section de la peau. L'insensibilité a persisté pendant tout le temps de l'opération, la ligature des artères et le pansement définitif, c'est-à-dire pendant vingt-deux minutes. A la dix-huitième minute, le malade ouvrit les yeux et put répondre à nos questions.

Replacés sur le brancard et reportés dans leur lit, les malades continuent à dormir pendant un temps variable. Quatre fois seulement sur vingt-deux il y eut des nausées légères qui amenèrent deux fois un faible vomissement; l'ovariotomisée n'a pas vomi. Le réveil est fort calme; les malades n'accusent ni malaises ni maux de tête; quelques-uns même semblent joyeusement excités.

VI. Les vapeurs que respire le malade étant très diluées, leur proportion dans l'air ambiant devient extrêmement faible, et l'odeur de chloroforme ne peut arriver à gêner l'opérateur et les assistants.

Enfin, la dépense en chloroforme est ainsi réduite à son minimum. Elle paraît être au plus de 1 gr. par minute. Pendant l'ovariotomie on n'en a usé que 45 gr. en une heure et demie.

VII. L'appareil, imaginé et construit par M. le docteur Saint-Martin, que j'ai mis en usage dans ces essais, comme dans mes dernières expériences sur les animaux et comme il l'avait lui-même fait dans celles qu'il a présentées à l'Académie, est simple, peu encombrant, assez commode à manier et d'un prix tout à fait modéré.

Il consiste en deux gazomètres Dulong de 150 litres chacun, dont, par le jeu de contre-poids, l'un se remplit pendant que le malade épuise l'autre. L'air en entrant dans le gazomètre traverse un petit flacon contenant la dose voulue de chloroforme et le réduit en vapeur. La respiration se fait à l'aide d'une embouchure de caoutchouc à deux soupapes semblables à celles dont se servent les dentistes.

Dans les opérations sur la bouche, si l'anesthésie consécutive n'est pas suffisante, il est très facile, l'embouchure enlevée, de porter le tuyau de caoutchouc jusque dans l'arrière-bouche et de faire ainsi respirer le patient dans l'atmosphère anesthésique que pousse le gazomètre.

Du reste, cet appareil pourra être simplifié, amélioré et réduit dans ses dimensions. Des constructeurs en ont même imaginé d'autres basés sur des principes tout à fait différents. C'est un détail technique à préciser.

VIII. Revenant maintenant aux résultats de la méthode des mélanges titrés, je les résumerai dans les termes suivants :

Pas de période répulsive. Période de délire toujours faible, même chez les alcooliques, quelquefois nulle, même chez les adultes. Insensibilité absolue et régulière, obtenue en six ou huit minutes. Sommeil calme, respiration, circulation, température normales; pas de nausées; aspect normal et tout à fait tranquillisant du malade qui dort. Anesthésie consécutive constante et toujours très prolongée; réveil calme, bien-être consécutif, rarement quelques nausées très faibles. Notable économie sur la dépense en chloroforme.

M. Bouley présente au nom de M. A. Chauveau, de Lyon, une note sur la préparation en grandes masses des cultures atténuées par le chauffage rapide pour l'inoculation préventive du sang de rate.

M. Faye dépose sur le bureau, au nom de M. Wild, de Saint-Pétersbourg, une note sur une nouvelle méthode de déterminer l'inclinaison magnétique avec la boussole d'induction.

M. Fouqué communique au nom de M. Chaper une note sur la présence du diamant dans une pegmatite de l'Indoustan.

L'Académie se forme en comité secret à quatre heures, pour discuter les titres des candidats au fauteuil d'académicien libre laissé vacant par la mort de M. de la Gournerie.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

Il a été versé à la trésorerie générale d'Ille-et-Vilaine, à titre de restitution anonyme à l'État, la somme de 25 francs, dont il a été fait recette par le caissier-payeur central du Trésor public, le 18 janvier 1884.

La caisse de retraites pour la vieillesse a reçu, du 1er au 15 janvier 1884 :

51,906 versements, s'élevant à	2,304,724 »
et en arrérages de rentes.....	414.308 25
	2.719.032 25

Elle a ouvert 1,889 comptes nouveaux.

Il a été acheté pendant la même période 90,000 fr. de rentes, ayant coûté 2,133,888 francs 90.

Il a été inscrit au Grand-Livre de la dette publique 37,786 francs de rentes viagères aux noms de 289 parties.

Opérations de la caisse d'épargne de Paris, du dimanche 13 au samedi 19 janvier 1884 :

Versements reçus de 13,726 déposants, dont 2,071 nouveaux, 1,306,598 fr.

Remboursements à 4,161 déposants, dont 610 pour solde, 826,212 fr.

Rentes achetées à la demande des déposants, pour un capital de 119,264 fr. 40.

La société philanthropique est obligée de renoncer à organiser cette année une deuxième exposition des « Portraits du siècle », n'ayant pu trouver un local convenable.

Son président, M. le marquis de Mortemart, a l'honneur d'en informer le public et de remercier les propriétaires de portraits qui avaient déjà gracieusement proposé de s'associer à cette œuvre charitable. Il espère pouvoir compter sur leur concours pour l'année prochaine.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *France*, venant du Havre, est arrivé à New-York le 17 janvier, à 5 heures du matin.

L'*Économiste français*, rédacteur en chef : M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut; bureaux : 2, cité Bergère, publie, dans son numéro du 19 janvier, les articles suivants :

Le produit des impôts, les annulations de crédit et la situation financière de la France. — Les ouvriers sans travail. — La caisse des pupilles de la ville de Paris. — Lettre de Suisse : la session fédérale et le budget; les compagnies de chemins de fer; le traité de commerce. — La question terrienne et la nationalisation du sol en Angleterre. — Les difficultés de la douane en Italie. — Les banques en Suède. — Les Grèves. — Correspondance : l'illégalité du récent arrêté du préfet de la Seine. — Le commerce extérieur de la France pendant l'année 1883. — Revue économique. — Nouvelles d'outre-mer : Gorée, Chine, République Argentine. — Revue immobilière. — Partie commerciale. — Partie financière.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 19 janvier 1884.

Une aire de fortes pressions couvre toujours l'Europe et le nord de l'Afrique ; le baromètre marque en moyenne 777mm sur la France, l'Autriche, 773 en Italie et en Algérie; le vent est faible et la mer belle partout. Les basses pressions sont refoulées dans l'extrême nord, et une tempête d'ouest-sud-ouest sévit en Norvège (Bodo 749mm).

La température a baissé partout, excepté dans le nord-est et en Italie; elle variait ce matin depuis — 11° (Lemberg) jusqu'à + 13° (Malte).

En France, le ciel va rester brumeux.

France.

Service agricole :

Très fortes pressions persistent.

Probable :

Manche. — Vent variable faible.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Idem.

Algérie. — Idem.

Service maritime :

Très fortes pressions persistent.

Probable :

Nord-ouest. — Vent faible, temps brumeux. Température un peu basse.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Idem.

Observatoire de Paris, 17 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction	Vent force de 0 à 9.
1 m.	773 54	4 9	4 5	94	N.	2
4	73.34	4.7	4 5	97	N.	1
7	73.39	4.8	4 7	100	N.	1
10	73.76	5.1	5.1	100	N.	1
1 s.	72.93	8.9	6.9	73	N N E.	2
4	72.87	5.8	5 5	95	N N E.	1
7	73.41	3.1	3.1	100	N.N.E.	2
10	73.51	2.0	1.9	98	N.E.	2

Heures.	ÉTAT DU CIEL	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert.	0	10
4	Cum.-str. lais. voir lune N.E 1/4 N	0	10
7	Brouil. 100 m. h. tour., 200 m. bas	0	10
10	Id. 1000 m., id.	0	10
1 s.	Alto-cum. et cum. lointains.	0	0
4	Beau.	0	0
7	Brouillard très humide.	0	10
10	Bruine.	0.1	10

Min., 3°6. — Max., 9°5. — Moy. des 24 h., 4°9.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 13 février 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet du Nord, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Port de Dunkerque.

Installation de l'éclairage électrique au phare de Dunkerque.

Construction près du phare d'un bâtiment bas pour les machines et de logement pour le personnel préposé à la conduite de ces machines.

Terrassements	1.396	»
Maçonneries	22.749	76
Charpente et menuiserie	5.189	68
Ouvrages en métaux	8.632	50
Peinture et vitrerie	1.451	60
Total	49.419	54

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet dans les bureaux de la préfecture, à Lille.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 26 janvier 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet des Pyrénées-Orientales, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en 14 lot, des travaux ci-après désignés :

Routes nationales.

Fourniture de matériaux destinés à l'entretien et aux réparations ordinaires des chaussées, pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889.

	Évaluation approximative des dépenses annuelles.
Route nationale n° 9, de Paris à Perpignan et en Espagne.	
Entre la limite de l'Aude et la borne kilométrique 27. — Longueur à entretenir, 26,450 m.	12.000 fr.
Entre la borne kilométrique 27 et la frontière d'Espagne. — Longueur à entretenir, 27,157 m.	14.000
Route nationale n° 20, de Paris à Toulouse et en Espagne.	
Entre la limite du département et Bourg-Madame. — Longueur à entretenir, 32,971 m.	3.200
Route nationale n° 114, de Perpignan à Port-Vendres.	
La longueur de la route, 29,620 m.	13.000
Route nationale n° 115, de Perpignan à Prats-de-Mollo et en Espagne.	
Entre le Boulou et Prats-de-Mollo. — Longueur à entretenir, 39,528 m.	9.000
Route nationale n° 116, de Perpignan à Mont-Louis et en Espagne.	
Entre Perpignan et Millas. — Longueur à entretenir, 15,350 m.	8.000
Entre la route départementale n° 4 et la borne kilométrique n° 38. — Longueur à entretenir, 22,649 m.	7.800
Entre la borne kilométrique n° 38 et la borne kilométrique n° 56. — Longueur à entretenir, 18,000 m.	13.600
Entre la borne kilométrique n° 56 et la borne kilométrique n° 78. — Longueur à entretenir, 22,000 m.	5.700
Entre la borne kilométrique n° 78 et la frontière d'Espagne. — Longueur à entretenir, 14,000 m.	5.000
Route nationale n° 117, de Perpignan à Bayonne.	
Entre Perpignan et la borne kilométrique n° 19. — Longueur à entretenir, 19,000 m.	14.000
Entre la borne kilométrique n° 19 et la borne kilométrique n° 36. — Longueur à entretenir, 17,000 m.	13.000
Entre la borne kilométrique n° 36 et la limite du département. — Longueur à entretenir, 16,510 m.	6.500
Route nationale n° 118, d'Alby à Mont-Louis et en Espagne.	
Entre la route nationale n° 116 et la limite du département. — Longueur à entretenir, 14,620 m.	4.000

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Perpignan ;

2° Dans ceux de M. Cutzach, faisant fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées, à Perpignan.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et C^e, 8, place de la Bourse.

PAR JUGEMENT en date du vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, le tribunal civil de première instance de Loches (Indre-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Prudent DOUCET, domicilié à Paulmy, canton du Grand-Pressigny, arrondissement de Loches, incorporé en 1870 au 1er bataillon, 1re compagnie, 2e peloton, comme garde mobile dans l'armée de la Loire, et duquel on n'a pas eu de nouvelles depuis le mois de novembre 1870.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 15 janvier.

Du sieur MEYER (Joseph), limonadier, demeurant à Paris, cité Bergère, 2.
M. Lévy, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 14881 du gr.)

Du sieur BORDERIE (James), ancien marchand ferrailleur, à Paris, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 49, demeurant actuellement rue de Bagnolet, 35.
M. Cavé, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tâcherie, n. 4, syndic prov. (N. 14882 du gr.)

Du sieur FRISON (Gustave), commissionnaire expéditeur, demeurant à Paris, rue Montholon, 4 *bis*.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic prov. (N. 14883 du gr.)

Du sieur VERDIÉ (Albert), fabricant d'horlogerie, demeurant à Asnières, rue des Bourguignons, 94.
(Ouverture, 27 décembre 1883.)
M. Fumouze, juge-commissaire.
M. Manger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 14884 du gr.)

Du sieur PREVET, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue Montorgueil, 45.
(Ouverture, 31 décembre 1883.)
M. Sudret, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14885 du gr.)

Du sieur FRANÇOIS (Jules), dit François PRUVOT, ancien marchand de vins, demeurant à Courbevoie, rue de Paris, 31, y demeurant.

(Ouverture, 26 décembre 1883.)
M. Cavé, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14886 du gr.)

Du sieur HALLOT fils (Jules-Eugène), ancien marchand de vins-traiteur, à Levallois-Perret, rue du Bois, 67 ci-devant, et actuellement puisatier, demeurant à Gennevilliers, rue Saint-Denis, 45.
(Ouverture, 4 janvier 1884.)
M. Sudrot, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tâcherie, 4, syndic provisoire. (N. 14887 du gr.)

Du sieur E. SERGENT, négociant en vins et spiritueux, demeurant à Paris, avenue d'Italie, 182.
(Ouverture, 21 décembre 1883.)
M. Cavé, juge-commissaire.
M. Sauvaile, 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14888 du gr.)

Du sieur MAINGONNAT, marchand tapissier, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 8, impasse de Longchamps.
(Ouverture, 12 décembre 1883.)
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14889 du gr.)

Du sieur VERNAY, marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, rue de la Butte-Chaumont, 70.
(Ouverture, 21 décembre 1883.)
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14890 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur VILLATTE (Jean), entrepreneur de maçonnerie, demeurant au Grand-Montrouge (Seine), rue Brière, 15, le 25 courant, à 1 heure précise. (N. 14853 du gr.)

De la société en nom collectif Pierre JOUSSIER et E. CAREL, ayant pour objet le commerce de vins en gros, dont le siège est à Saint-Ouen, rue du Petit-Hôtel, et composée de : 1° JOUSSIER (Pierre); 2° CAREL (Eugène), demeurant tous deux au siège social, le 25 courant, à 2 heures précises. (N. 14870 du gr.)

De la société en nom collectif PROTAT et RAIMBAULT, ayant pour objet le commerce des vins en gros, dont le siège est à Paris, quai de Bercy, 43, composée de : 1° PROTAT (Pierre-Marie), demeurant à Paris, rue Gallois, 27, ci-devant, et actuellement à Charenton, avenue de Gravelle, 42; 2° et RAIMBAULT (Louis-François-Alfred), demeurant à Paris, rue de Lyon 5, le 25 courant, à 2 heures précises. (N. 14867 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

De la société en nom collectif et en commandite Nicolas OBÉJERO et Cᵉ, ayant pour objet l'exploitation d'un hôtel meublé, dont le siège est à Paris, rue Lafayette, 56, composée de : 1° OBÉJERO (Nicolas), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire.
Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14841 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

De la compagnie anonyme d'assurances l'UNION NATIONALE, au capital de 15 millions, dont le siège était à Paris, boulevard Haussmann, 30, avec succursale à Lille, place de la République, 12 (actuellement en liquidation), le 25 courant, à deux heures. (N. 13159 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur DANY (Pierre-François), marchand de vins et d'épicerie, demeurant à Saint-Denis, rue Brise-Echalas, 8, le 25 courant, à 12 heures précises. (N. 13379 du gr.)

Du sieur CROSNIER (Paul-Arthur), photographe, demeurant à Paris, boulevard de Strasbourg, 41, le 25 courant, à 11 heures précises. (N. 14136 du gr.)

De la veuve LE BESNEROIS, entrepreneur de plomberie, ayant demeuré à Paris, rue des Vosges, 3, puis rue Jacques-Cœur, 2 bis, le 25 courant, à 11 heures précises. (N. 10969 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite LEBEL (Charles-Désiré), négociant en vins, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 45, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 25 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.
En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14190 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

La liquidation de l'actif abandonné étant terminée, sont invités à se rendre aux jours et heures ci après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions, MM. les créanciers :

Du sieur DAVID (Auguste-Victor), négociant en vins, demeurant à Paris, rue de Bercy, 91, le 25 courant, à 2 heures précises. (N. 13640 du gr.)

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

REDDITION DE COMPTE

Du sieur GENTY (Edmond), marchand de vins traiteur, demeurant à Paris, rue Popincourt, 28, le 25 courant, à 12 heures précises. (N. 13535 du gr.)

Du sieur WILMOT-GUÉTRELLE, entrepreneur de messageries, demeurant à Paris, rue Saint-Paul, 38, le 25 courant, à 1 heure précise. (N. 12256 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur MAHET (Romain), négociant en brosserie, demeurant à Paris, rue Gozlin, 13, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Chevillot, syndic, 7, rue Jean-Lantier, pour toucher un dividende de 5 fr. 99 p. 100, unique répartition. (N. 13641 du gr.)

Du sieur DELAUNAY (Victor-Nicolas), bijoutier, demeurant à Paris, boulevard Saint-Denis, 5, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Chevillot, syndic, 7, rue Jean-Lantier, pour toucher un dividende de 7 fr. 85 p. 100, unique répartition. (N. 14018 du gr.)

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

ATELIER DE CONSTRUCTION DE TARBES

ADJUDICATION

de

3,250 TONNES MÉTRIQUES DE COMBUSTIBLES DIVERS

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé, le 18 février 1884, à deux heures du soir, à l'hôtel de ville de Tarbes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 3,250 tonnes métriques de combustibles divers, comprenant trois lots, dont la composition est indiquée ci-après, savoir :
1ᵉʳ lot. — 2,000 tonnes de charbon de fourneau.
2ᵉ lot. — 1,000 tonnes de charbon de forge.
3ᵉ lot. — 250 tonnes de coke métallurgique.
Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de l'atelier de construction de Tarbes et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur de l'atelier de construction à Tarbes.

Ministère de l'intérieur.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Le directeur de l'administration pénitentiaire fait savoir que, le jeudi 31 janvier 1884, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à la préfecture de Loir-et-Cher, à une adjudication de fournitures diverses à faire, en 1884, à la colonie agricole de Saint-Maurice, à Lamotte-Beuvron.
On pourra prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur (direction de l'administration pénitentiaire, 4ᵉ bureau), 11, rue Cambacérès, à la préfecture de Loir-et-Cher et à l'économat de la colonie de Saint-Maurice.

MAISON à PARIS, r. de GRENELLE, n° 130, *à l'angle de la r. Martignac*, A VENDRE, s. une ench., en la ch. des not. de Paris le 12 février 1884. Cᵉ 99 m. 45 c. M. à pr., 120,000 f. S'ad. à Mᵉ Brouillaud, not., rue Saint-Martin, 333.

ADJᵒⁿ s' une ench., en la ch. des not. de Paris, le 22 janvier 1884, de 2 MAISONS à PARIS. — 1° r. de la ROSIÈRE, 9. Rev. 3,190 f. M. à pr. 25,000 f. — 2° av. de CHOISY, 47 et 49, rev. 1,200 f. M. à p. 10,000 f. — S'adʳ à Mᵉ Ravisé, avocat, 20, r. Mazarine, et Mᵉ Bezanson, notaire, quai du Louvre, 8.

MAISON à PARIS, r. de l'ARCADE, n° 9. Rev. br. 13,300 fr. Mise à prix : 150,000 fr.
MAISON à PARIS, rue PASQUIER, n° 8. Rev. br. 13,350 f. M. à prix : 150,000 fr.
ADJᵒⁿ, en 2 lots, s' une ench., ch. d. not d. Paris, le 12 fév. 1884, p. Mᵉ Demonts, not., pl. Concorde, 8.

MAISON à PARIS, r. GODOT DE MAUROY, 21, à ADJᵒⁿ, s. une ench, en la ch. d. not. de Paris, le 12 février 1884 — Rev. 18,662 f. M. à p. 180,000 f. S'ad. à M. Grandjean, administʳ, 8, r. St Simon; à Mᵉ Malatiré, notaire à Songeons (Oise); et à Mᵉ Sorbet, notaire à Paris, rue St-Florentin, 11.

Spectacles du Dimanche 20 Janvier.

MATINÉES

Opéra-Comique. — Carmen.

Odéon. — Représentation populaire à prix réduits : Tartufe, Placet au roi, le Malade imaginaire avec la cérémonie.

Variétés. — La Nuit de noces de P. L. M. — Pschutt et V'lan.

Porte-Saint-Martin. — Le Passant avec Mmes Sarah Bernhardt et Alice Meley.

Ambigu. — Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques. — François les Bas bleus.

Bouffes-Parisiens. — La Dormeuse éveillée.

Cluny. — Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs. — Les Invisibles.

Cirque d'Hiver. — Concert Pasdeloup : Symphonie héroïque de Beethoven. — Chœur des messagers de Rienzi, de Wagner. — Le Chasseur maudit, poème symphonique, de M. César Franck.

Châtelet. — Concert Colonne : Symphonie fantastique, de Berlioz. — Scènes alsaciennes, de Massenet. — Septuor, de Beethoven.

Château-d'Eau. — Concert Lamoureux : Ouverture de Rienzi, de Wagner. — Symphonie pastorale de Beethoven. — 4° concerto de Saint-Saëns. Fragments du Lohengrin. — Andante de la Symphonie romantique (V. Joncières). — 3° audition (demandée) de la Marche funèbre de la Gœtterdæmmerung (Crépuscule des Dieux) (R. Wagner). — 3° audition (demandée) de Espana, rapsodie pour orchestre (Em. Chabrier).

Alcazar d'hiver. — Concert spectacle.

Concert Parisien. — Spectacle varié.

Scala. — Concert-spectacle.

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Ruy Blas : Mounet-Sully, Coquelin, Febvre, Garnier, Boucher, Martel; Mmes Bartet, Thénard, Durand.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — La Fille du régiment : Boli, Dulin, Nathan; Mmes Vial, Pierron, Perret. — Les Diamants de la couronne : Herbert, Fugère; Mme Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivet.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Iturani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/2. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Alphonse Martin : la Haine féminine en littérature; bataille de dames de lettres.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 15, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Samedi 26 janvier, à l'Opéra, premier bal de la saison.

Dans la salle, 120 musiciens sous la direction de O. Métra.

A l'avant-foyer, concert-promenade. Orchestre des Tziganes, sous la direction de Deraz-Miska.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 19 Janvier 1884.

FAITS COMMERCIAUX

Huile de Colza [illegible]			81 50
Huile de Colza disponible, dégelée			..
Huile de Colza disponible, en tonnes			83 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			..
Huile de Colza épurée, en tonnes			91 50
Huile de Lin, en fûts			55 ..
Huile de Lin, en tonnes			57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88	.. ..	à	46 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 50	à	53 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	49 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	44 ..	à	44 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp	47 ..	à	46 75
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			97 ..
Suifs. — Beufs de la Plata			96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 9/16

VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 75.. — Monnaie, 80 15

Crédit Autrich. .... 304 60 | Chem. de fer Autrich. 319 25

Change sur Londres.... Demande, 121 05. — Offre, 121 40

Change sur Paris...... Demande, 48 10. — Offre, 48 15

Lots................ 138 25 | Napoléon.............. 9 605

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ¼ .. à 206 ½ ..	205 ¾ .. à 206 ¼ et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ¼ .. à 122 ½ ..	122 ¼ .. à 122 ½ et 4..%
5..%	Vienne....	205 ¾ .. à 206 ¼ ..	205 ¾ .. à 206 ¼ et 4..%
5..%	Barcelone..	487 .. à 488 ..	488 .. à 489 .. et 4..%
5..%	Madrid....	486 ½ .. à 487....	487 ... à 488.. et 4..%
5..%	Lisbonne..	546 ½ .. à 547 ½ ..	547 .... à 548.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ½ .. à 242 ½ ..	241 ½ .. à 242 ½ et 4..%
....	Stockholm.	137.... à 138....	137.... à 138.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 17½ à 25 22½	25 16 . à 25 21. m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 16¼ à 25 21¼ ...
4..%	New-York.	517 .. à 518 ...	517 .. à 518 m. 3%
3½ %	Belgique.	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½ %
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or)..	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse. ...	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	[illegible]		.. 9/00 pr.
Argent » à 1000/1000. d° 218 89 ..	148	à	153 . 0/00 pr.
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..
Banknotes	25 12..	à	25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaumes (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russes)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 19 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq.						
janv. 84	3 %	76f 90 85 80 85 80 75	fin ct.	76 80	76 95	76 77½	76 80	76 75	76 72½
			Pr fin c.		d2f				
			Pr fin c.		d1f	76 90	77 10 450		
			Pr fin c.		d25				
			Pr fin p.		d1f	77 30	77 65 450		
			Pr fin p.		d2f				
			Pr fin p.		78 .. d25		d1f		
			en liq.						
janv. 84	3 % amortissable, annuité finissant en 1953	77f 70 72½ 75 77½ 80 85 87½ 80	fin ct.	77 65	77 85	77 65	77 80	77 65	77 60
			Pr fin c.		d1f		450		
			Pr fin c.		d25				
			Pr fin p.		d1f		450		
			Pr fin p.		d25				
			en liq.						
sept. 83	4 %		fin ct.					98 ..	98 ..
			en liq.						
sept. 83	4 ½ %	107 107 10 107 107 10 20	fin ct.					107 ..	110 ..
			en liq.						
nov. 83	4 ½ % 1883	107f 15 12½ 10 15 17½ 20 22½ 25 20 15 10 12½ 15	fin ct.	107 15	107 22½	107 10	107 10	107 ..	107 02½
			Pr fin c.		d2f				
			Pr fin c.		d1f	107 20	107 35 450		
			Pr fin c.	107 25	107 50 d25				
			Pr fin p.		d1f				
			Pr fin p.		d2f	107 85	108 .. 450		
			Pr fin p.		d25		d2f		
août 83	Promesses d'Inscrip. 4 ½ % 1883	0 24						0 24	
	Répartit. Morin, prom. de rentes	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 1/4	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	1013 75 Coup. de 10000 f.						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	1013 75 Coup. de 10000 f.						10180 ..	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	502 50	en liq. / fin ct.					502 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	500	fin ct.					500 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	518 517	fin ct.					517 50	500 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4 %, 57, r. 225 f., t. p.	247 50 245						247 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 f., t. p.	519 25 519 50 519	fin ct.					519 50	520 ..
août 83	d° 1865, 4 %, r. 500 f., t. p.	520 522 521 518	fin ct.					522 ..	517 50
juill. 83	d° 1869, 3 %, r. 400 f., t. p.	404 50 405 404 50	fin ct.					403 ..	
			en liq.						
janv. 84	d° 1871, 3 %, r. 400 f., t. p.	388 390 387 50	fin ct.					387 ..	386 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115						115 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4 %, r. 500 f., t. p.	508 50 508	fin ct.					508 50	506 25
			en liq.						
oct. 83	d° 1876, 4 %, r. 500 f., t. p.	509	fin ct.					508 75	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t. p. (exr. pay. par Et., ex-d'imp.)	522 50 523 75 524	Pr fin c. / fin ct.					521 50	496 25
			en liq.						
... 83	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	365 362	fin ct.					365 ..	333 75
			Pr fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq.						
... 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	au 31					420 ..	400 ..
			Pr au 31		d20		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
			en liq.						
... 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		au 31					772 50	720 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
			en liq.						
...	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	162 50	au 31					262 50	265 ..
			Pr au 31		d10		d10		
			en liq.						
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5180	fin ct.					5150 ..	5200 ..
			Pr fin c.		d50		d20		
			Pr fin p.		d50		d100		
			en liq.						
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	506 25 505	au 31	506 25				505 ..	506 25
			Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15		d20		d10		
			en liq.						
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	855 858 75 855 852 50	au 31	860 ..			855 50	847 50	847 50
			Pr au 31		860 .. d10		867 50 d20		
			Pr au 15		d10		d10		
			en liq.						
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75	au 31					440 ..	441 25
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		au 31					415 ..	350 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	437 50	au 31					440 ..	450 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
			en liq.						
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	943 75	au 31					960 ..	910 ..
			Pr au 31		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5 %, 1879		
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	108 50	
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, remb. 100 f.	99 50	
d° 4 %, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 75, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	105	
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.		
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3 %, r. 100 fr., t. p.	95 ..	94 75
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	97 ..	96 50
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5 %, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	181 ..	175 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	435 ..	433 75
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cies gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5 ...		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5 %, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1595	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	280	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	660	655
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	870	
Ouest d° a. de jouiss.	605	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Samedi 19 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31				d10
			Pe au 15		d5		d20
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t. p.		en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d20		d10
			Pe au 15		d20		d10
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d10		d10
			Pe au 15				d
janv. 81	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	497	en liq..				
			au 31..				
			Pe au 15		d5		d10
			Pe au 31		d10		d10
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31..				
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé (nominatives)	1245 1250 1242 50	en liq..				
			fin ct..	1245	1246 25	1245	1245
			Pe fin c.		d40		1252 50 d10
			Pe fin c		d20		d20
			Pe fin p.		d40	1280	1275 d10
			Pe fin p.		1265 d20		d5
	Obligations :						
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.						
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	501 508					
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	110 109 25					
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	550 552					
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	112 113 116 117					
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	505 503 50					
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	445 448 449 50 448 75					
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	100					
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	497	fin ct..				
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t. p.	346 75 347	fin ct..				
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	440 438 50 438 440 442	fin ct..				
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	437 437 50 438	fin ct..				
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t. p.	438 25	fin ct..				
			en liq..				
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t. p.	335 75 336	fin ct..				
			en liq..				
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	237 50	fin ct..				
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f. titres prov. libérés de 380 f.	394 39	fin ct..				
août 83	d° entièrement libérées	395	fin ct..				
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t. p.	335	fin ct..				
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.		en liq..				
	obl. remb. 150f (émises en représent.	135	fin ct..				
déc. 83	d° 5%, r. 500f d'ann. dues par l'État)	500 516	au 31..				
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 83000	173 75	en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d5		d10
			Pe au 15		d10		d10
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	675	en liq..				
			au 31..				
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq..				
			au 31..				
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	555 553 75	en liq..				
			au 31..	557 50			555
			Pe au 31		d5		d10
			Pe au 15		d10		d10
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	340	en liq..				
			au 31..	347			337 50
			Pe au 31		d5		d10
			Pe au 15		d10		d20
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	647 50	en liq..				
			au 31..				
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	162 50 160 165	en liq..				
			au 31..				
			Pe au 15		d5		d10
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)		en liq..				
			au 31..				
			Pe au 15		d10		d10
oct. 83	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d5		d10
			Pe au 15		d5		d10
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d5		d10
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)		en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d5		d10
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20)	562 50 565	en liq..				
			au 31..	565			
...	d° grosses coupures		Pe au 31		d10		d10
			Pe au 15		d10		d10
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9)		en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d5		d10
juill. 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425 427 50 480	en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d5		d10
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	85	en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d5		d10
			Pe au 15		d5		d10
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50	en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d20		d10
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255	en liq..				
			au 31..				
			Pe au 31		d5		d10
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	437 50	en liq..				
			au 31.				
			Pe au 31				d10
			Pe au 15		d5		d10
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq..				
			au 31..				
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 50000) (ex-coup. 16.)	313 75 310 313 75	en liq..				
			au 31..	305			307 50
			Pe au 31		d5		d10
			Pe au 15		d5		d10

Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme	Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
		Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t. p.		
437 50	460	Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t. p.	127 50	
		d° actions de dividende		
		Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t. p.		
		Orléans à Châlons, act. 500 fr., t. p.		
5 50	50	Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t. p.		
		Ouest Algérien, a. 500f, t. p., r. 600f	492 50	
		d° act. 500 fr., t. p. (liquid.)		
		Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t. p. (ex-c. 8)		
206 25	245	Picardie et Flandres, a. 500 fr., t. p.		
		La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
		Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t. p.		
496	490	Seine-et-Marne, act. 500 fr., t. p.		
		Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
		Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t. p.		
356	370	Tr. dépt du Nord, a. 500f, t. p., r. 1000f		
		Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t. p.		
1245	1245	Versailles (r. gauche), en liquid.		
		Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
		d° act. 500 fr., t. p.		
		Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
		Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t. p.		
1075		Annuités départ., titres r. 200f, t. p.		
218 75		Léronville-Sedan, titres r. 500f, t. p.	5 0	
109 50		Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t. p.		
597 50		Banque Algérie, a. 500f, t. p. (ex-c. 64)	2240	2235
117		Banque Guadeloupe, act. 500 f., t. p.		
463 50	465	Banque Guyane, act. 500 fr., t. p.		
4 0	237 50	Banque Martinique, act. 500 fr., t. p.		
99		Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
497	153 75	Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
346 75	158 75	B. franç. du Commce, a. 500f, 250f p.	380	
444		B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
457	458 75	B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
438 50		B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
335 75		Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
		Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
337 50		B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
		Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	400	
		B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
		B. Union Frco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
390		Caisse Lécuyer, a. 500 f., t. p. (nom.)		
3 0		Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	400	
336		Cmptr fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
		Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
135	142 50	Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
506	452 25	Crédit général français, act. 500 f., 332 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives		
172 50	165		390	
		Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t. p.		
		Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
		Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
670	737 50	Sous-Comp. des Entrepts (ex-c. 38)	280	
		Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t. p.		
685	700	Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t. p.		
		Soc. Française financière (ex-c. 12)		
553 75	555	Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
		Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
		Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t. p.	24	21
		Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
345	310	d° d° tout payé		
		Union Mobilière, act. 500 fr., t. p.		
		La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
		d° tout payé (nominatives)		
647 50	700	Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t. p.		
		Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
162 50	230	Entrepôts libres P.-L.-M., a. 500f, t. p.		
		Marchés (Cie générale), a. 500 f., t. p.		
		d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t. p.		
310	380	d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t. p.		
		Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t. p.		
		Cie générale des Eaux, a. 500 f., t. p.	1360	
485	483 75	d° act. de jouissance		
		Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.		
		Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t. p.		
		d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
440	440	Eaux de Gand, a. 500 f., t. p. (ex-c. 2)		
		Eaux Vichy, a. 1/8000e, t. p. (ex-c. 39)		
		Industrie linière (Ciele), a. 500 f., t. p.		
425	440	Lin Maberly, act. 500 fr., t. p.		
		Pont-Remy (ex-coup. 22)		
		Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
563 75	563 75	Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
		Gaz Bordeaux, a. 500f, t. p. (ex-c. 14)		
		d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
		Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t. p.		
280	292 50	Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t. p.	50	
		Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t. p.		
		Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
421 25	487 50	Gaz général de Paris, a. 500 fr., t. p.	348 75	
		Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t. p.		
		Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
35	325	d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
		Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t. p.		
		Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1145	1135
		Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité :		
405	410	1re série, t. p. (ex-c. 18)		
		d° 2e série, act. 500 fr., t. p.		
		Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
256 25	282 50	Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t. p.		
		L'Arborèse, act. 500 f., t. p. (en liq.)		
		L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t. p.		
437 50	442 50	Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t. p.		
		Mines de Béthune, a. 1/18000e, t. p.		
		Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t. p.		
		Houillères de la Haute-Loire		
500	530	Graissois Merthyr (Cie), a. 500 f., t. p.		
		St-Éloi (Houillres de), a. 1/8000e, t. p.		
310	307 50	Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t. p.	210	200
		Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t. p.		
		Mines Campagnac, act. 1000 fr., t. p.		

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 19 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédemment cotés Compt.	Cours précédemment cotés Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 16)	425 427	en liq. au 31 P° au 31		d5'		d10	433 75	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	427 50	en liq. au 31 P° au 31		d5'		d10	430 ..	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	585	en liq. fin ct.					585 ..	582 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.	7	en liq. fin ct.					7 ..	8 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555	en liq. fin ct. P° fin c.		d5'		d10	555 ..	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730	en liq. fin ct. P° fin c.					735 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1245 1243 75 1240 50	en liq. fin ct. P° fin c. P° fin p.	1245 ..	d20 d10	1250 ..	1243 75 1247 50 d10 d10	1240 ..	1245 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1128 75 1130 1127 50 1125	en liq. fin ct. P° fin c. P° fin p.	1130 ..	1132 50 d20 d20	1130 ..	1130 .. d10 d10	1125 ..	1130 ..
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1750	en liq. fin ct. P° fin c. P° fin c. P° fin c.	1755 ..	d20 d20 d50		1747 50 d10 d10	1750 ..	1753 75
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1280 1275	en liq. fin ct. P° fin c.	1280 ..	d20	1282 50	1275 1285 .. d10	1275 ..	1277 50
sept. 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge C^ie)	535	en liq. au 15		d20		d10 d5'	535 ..	465 ..
[illegible] 1	Ouest, act. 500 fr., tout payé	798 75 797 50 796 25 793 75	en liq. fin ct. P° fin c.		d20		d10	810 ..	802 50
[illegible] 2	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	515	en liq. au 15 P° au 15		d10		d10	515 ..	520 ..
[illegible] 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000°, t.p. (ex-c. 17)	580 585 590 585	en liq. au 15					585 ..	675 ..
[illegible] 84	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	430 425 430	en liq. au 15					430 ..	395 ..
avril 85	Allumettes chimiques (C^ie génér. des), act. 500 fr., 225 fr. payés	511 25 512 50 513 75 515 517 50 518 75	en liq. au 31 P° au 15	512 50	522 50 d5'	512 50	520 522 50 d10	518 75	510 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15					410 ..	400 ..
nov. 83	C^ie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.		en liq. au 31					395 ..	495 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1407 50 1405 1410 1412 50 1410	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	1405 ..	1417 50 d10 d20		1400 .. d20 d5	1405 ..	1400 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	492 10 493 75 495 492 50 491 25	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	493 75	d5' d5'		d10	492 50	492 50
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	705	au 31					700 ..	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (C^ie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5a)	1170 1165	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	1180 ..	d20 d10		d20 d50	1170 ..	1165 ..
janv. 84	Voitures à Paris (C^ie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	615	en liq. au 15 P° au 15		d5'		d10	617 50	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190 ..	910 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (C^ie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	445	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		d10		d5' d10	445 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	500 498 75 500	en liq. au 31 P° au 31 P° au 31 P° au 15		d20 d5' d20		d10 d10	498 75	498 75
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2000 1980 1990 2000 2005 2060 1990 1987 50	en liq. au 31 P° au 31 P° au 31 P° au 31 P° au 15 P° au 15 P° au 15	1995 .. 2045 .. 2050 ..	2002 50 d100 2017 50 d50 d40 d100 2020 .. d50 d40	1980 2055 .. 2102 50	1930 2030 2060 .. 2080 .. d10 d10 d10	1980 ..	1983 75
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1127 50	en liq. au 31 P° au 31		d20		d10	1128 75	1130 ..
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	690 695 697 50 700 695 692 50 690	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	697 50	d20 705 .. d5' d20	685 ..	686 .. d10 d10 d10	685 ..	695 ..
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	140	au 15					140 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouv^t des 15% attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1220 1216 1220 1225 1227 50 1220 1217 50 1215	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	1215 .	1227 50 d50 d20	1210 ..	1220 .. d10 d20	1220 ..	1212 50
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 2)		en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		d5' d5'		d10 d10	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (C^ie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	200	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		d10 d10		d5'	213 75	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102	en liq. au 15					102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ..	
[illegible]	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ..	65 ½
[illegible]	d° d° 10000 fl.		P° au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap. act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000°		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	522 50	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	910 .	900
d° d° act. de jouiss.	450 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100 ..	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignanes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. n^os 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	197 50	195
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	545 ..	540
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (C^ie), a. 500 f., t.p.		
C^ie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., n^os 7151 à 20000		
C^ie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
C^ie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
C^ie Cyp. Fabre et C^ie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (C^ie paris.), a. 500 fr., t.p.	58 75	
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 8)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	357 50	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gastarie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	450	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et C^ie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Maléra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200°, t.p. (ex-c. 26)	1020 ..	950
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et C^ie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	230 ..	225
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	275 ..	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (C^ie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographe Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (C^ie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	472 50	
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	265	
Vidanges, etc. (C^ie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (C^ie Parisienne, a. 500f, 400f p.	225	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155 .	154
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	330 ..	325
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 520 fr.		

Jouissance	Samedi 19 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80,		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. 2f 50	86 f 86 f 50	au 31..					85	83 25
	d° 1000 fl. d°	84 f 70 90 75	P au 31		450		450	84 75	83 25
	d° 10000 fl. d°		P au 15		45f		410	85 50	
nov. 83	Belgique, 4%	104 10 30	en liq.. au 31..					104 50	100 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		en liq.. au 31..					103 90	
nov. 83	d° 3%, 1873	82	en liq.. au 31..					82 30	82 80
oct. 83	Égypte. Oblig. Dette consolidée de la Daïra Sanieh		en liq.. au 31..					130 .	100 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P au 31		45f		410		
			P au 15		45f		410		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr.	340 340 50 341 341 50	en liq.. au 31..	341 25	343 75	341 25	341 25	339 .	338 75
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	342	P au 31		45f		410		
	Grosses coupures	340 342	P au 15		45f		415		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	458 75 459 75	en liq.. au 31..					458 75	451 25
	Grosses coupures	455	P au 31		45f		410		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé	451 25 452 50	en liq.. au 31..					445 .	447 50
	Grosses coupures		P au 31		45f		410		
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	59f 59f25 58f75 50 40	en liq.. au 31..	59 12½			58 75	57 70	57 70
	Grosses coupures	59f 59f25 48f75 50 40	P au 31		450		425		
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)	18	en liq.. au 31..					16 ..	
	Grosses coupures	58	P au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	496 492 50 493	en liq.. au 31..					495 ..	493 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	519 75	au 31..					519 75	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)							118 ..	
	Petites coupures							118	
janv. 84	d° 4%	127 ½						127 ½	
	Petites coupures	127 ½						127 ½	
nov. 83	Emp. Hellénique 79. 6%, r. 500f		au 31..					413 75	442 50
janv. 84	d° 1881, 5%	337 50	en liq.. au 31..					338 75	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50):		P au 31						
	Obl. 100 fl., t.p.	101	en liq.. au 31..					101 50	
	d° 500 fl., t.p.		P au 31		41f		450	101 50	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	101 15	P au 15		425		450	101 50	
	d° 10000 fl., t.p.							103 20	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	77 f	en liq..					75 50	
	d° 500 fl., t.p.	74f 40	au 31..					74 50	75 90
	d° 1000 fl., t.p.	74 f 30 40 50 60						74 25	
	d° 10000 fl., t.p.							76 ..	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq.. au 31..	91 90	92 05	91 80	91 85	91 65	91 70
	coup. 500 fr.		P au 31		41f				
	c. 100 à 500 fr. exclus.	91f 75 80 90 95 92f	P au 31	92 15	92 40 425	92 06	92 20 450		
	coup. 50 fr.	91f 80 7	P au 15		41f				
	c. au-dessous de 50 fr.	91 75 92	P au 15		425	92 05	92 30 450	91 50	
oct. 83	d° 3%		au 31..					54 90	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	294 295	au 31..					294	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31..					14 ½	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31..					11 ..	15 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25)		au 31..					58 ½	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31..					91 50	92 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		en liq.. au 31..					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		P au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					85 6	
	d° de 100 liv. st.	84 ½						84 ½	86 ..
	d° de 500 liv. st.	84 ½						84	
	d° de 1000 liv. st.	84 ½						84 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	90 89	au 31					89 ½	
	d° de 100 liv. st.	87 ½	P au 31		41f			87 ½	87 ..
	d° de 500 liv. st.							87 ½	
	d° de 1000 liv. st.							87 .	
déc. 82	d° 1872, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					84 ½	
	d° de 100 liv. st.		P au 31		41f		410	84 ½	82 ½
	d° de 500 liv. st.							84 ½	
	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
oct. 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					78 ½	
	d° de 100 liv. st.							78 ..	80 ..
	d° de 500 liv. st.							76	
	d° de 1000 liv. st.							76 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	91 50	au 31..					91 50	93 25
	d° de 2500 fr.		P au 31		41f		450	91 10	93 25
	d° de 12500 fr.		P au 15		41f		450	91 10	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. c. l. 4f. Obl. de 100 r.		en liq.. au 31					56 ..	61 60
	d° de 1000 r.		P au 31		41f		450	56 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. c. l. 4f. Obl. de 100 r.		en liq.. au 31..					58 ..	65 ½
	d° de 1000 r.		P au 31		41f		450	55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.. au 31..					235 ..	242 50
	Grosses coupures		P au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	380	en liq.. au 31..					380 .	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	482 50 885 485 50	en liq.. au 31..		410			486 25	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, coup. de 125 fr.		en liq.. au 31..						
	coup. de 62 fr. 50	8f75 70	P au 31		425		450	8 86	8 82½
	coup. de 12 fr. 50		P au 15		425		450		
	Emprunt Ottoman:								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 31..					68 50	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	69f	au 31..					69 ..	70 ..
	Grosses coupures	57 56 55 54 53 58 59							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
[illegible], 6%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).	36	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	316 25	
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	549 50	547 50
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	354 50	354 25
d° nouveau d°	354	
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).	555 .	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	360	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	354	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1200	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	358	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	364	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	356 25	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	360	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	584	580
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	364	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	368	360
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 25	351
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	360	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	346	344
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	362	360
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr.:		
1re émiss., de 1 à 63,000	170	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	138	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	130	127 50
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	195	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357	355
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.	1200	
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 fr.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	330	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	348	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	326 50	326
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Seudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	410	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	610	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.	287 50	
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	245	242
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	385	
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 500 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510	
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	505 50	505
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	301	300
d° d° 5%, r. 500 fr.	488 50	487 50
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	269 75	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Samedi 19 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31					55 ..	300 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 50	au 31 / Pe au 31		d5		d1	43 50	93 75
	coup. de 5	43							
	coup. de 25	43	en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 42 50	au 31 / Pe au 31		d5		d1	43 75	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	491 25 492 50 491 25 ... 490 491 25	en liq. / au 31 / Pe au 15 / Pe au 15 / Pe au 31 / Pe au 31	492 50	d10 / d5 / d50 / d5		d20 / d10 / d20 / d10	490 ..	490 ..
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 31 / Pe au 31					500 .	508 75
oct. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. / au 31 / Pe au 31				d10	495 ..	505 ..
mai 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 31 / Pe au 31					[illegible] ..	655 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	342 50 340	en liq. / au 31 / Pe au 31 / Pe au 15	345 ..	d5 / d20		340 .. / d10 / d10	340 ..	340 ..
janv 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15						
janv 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pr (200f) p. (ex-coup. 2)	550	en liq. / au 31 / Pe au 31	547 50	d5		550 .. d10	500 .. / 547 50	500 .. / 547 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	652 50 653 75 652 50 ... 651 25 651	en liq. / au 31 / Pe au 31	651 25 / 662 50	665 .. d5		647 50 / d10	650 ..	651 25
	Grosses coupures	650 647 50 645	Pe au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 31					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		Pe au 31 / Pe au 15		d5 / d5		d10 / d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	775 777 50 778 75 780	en liq. / au 31	777 50				780 ..	775 ..
	Grosses coupures	782 50 78[illegible]	Pe au 31 / Pe au 15		d5 / d20		d10 / d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. / au 31	5.. / 560 ..				560 .	540 ..
	Grosses coupures		Pe au 31		d5		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. / au 31 / Pe au 31		d5		d10 / d10	420 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 31 / Pe au 31					467 50	463 75
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r.500, t.p.	375	en liq. / au 31					375 .	385 ..
août 83	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r.500, t.p.	382	au 31					380 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	195 196 25 197 50 198 75 ... 200 197 50	en liq. / au 31 / Pe au 31 / Pe au 15	210 . / 206 ..	210 .. d5 / d20	205 ..	197 50 / 210 .. d10	192 50	192 50
janv. 84	Andaloux (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	493 75 495 496 25 497 50 498 75 500 502 50 505	en liq. / au 31 / Pe au 15	497 50 / 522 50	d5 / 525 .. d10		d10 / 515 ..	495 ..	495 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)	503 75 515 512 50 510	en liq. / au 31 / Pe au 31					503 75	505 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	670 667 50	en liq. / au 31 / Pe au 31 / Pe au 31	656 25	667 50 / d20 / d5	665 ..	665 .. / d10	667 50	662 50
	do Grosses coupures		Pe au 15 / Pe au 15		d20 / d5		d10		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 31 / Pe au 31					225 ..	210 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	313 75 315 316 25	en liq. / au 31	316 25	317 50	313 75	313 75	313 75	313 75
	do Grosses coupures	317 50 316 25 315 313 75	Pe au 31 / Pe au 15		d5 / d5		d10 / d10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé	395	en liq. / au 31 / Pe au 31					382 50	400 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	505 507 50 508 75 510 ... 515 512 50	en liq. / au 31 / Pe au 31 / Pe au 31 / Pe au 15	507 50	515 .. / d5 / d20 / d5	507 50	510 .. / d10 / d10	505 ..	503 75
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq. / au 31 / Pe au 31		d5		d10	485 .	490 ..
oct. 85.	Romains, act. 500 fr., tout payé	131 50	en liq. / au 31					124 50	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 5?)	620	en liq. / au 31					620 ..	620 ..
	do Grosses coupures		Pe au 31 / Pe au 15		d5 / d5		d10 / d10		
janv 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 78)	433 75 435 436 25 437 50 ... 440 438 75 437 50	en liq. / au 15 / Pe au 31 / Pe au 15	437 50	440 .. / d5 / d5	435 . / 440 ..	435 .. / d10 / d10	431 25	432 [illegible]
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31 / Pe au 31					445 ..	450 ..
janv 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)		en liq. / au 31 / Pe au 31 / Pe au 15				d10 / d10	487 50	495 ..
[illegible] 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 20000). (ex-coup. d'int. 4)		en liq. / au 31 / Pe au 31				d10	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 500 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série.		
do do 2e série.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	420 .	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	449 75	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	490 ..	
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	515 .	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 50	504
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 50	418
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	507 .	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	500 ..	
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	595 ..	590
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500	87 50	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 10 f.	27 50	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	432 50	
do remb. à 500 fr., 3%, t. p.	248 75	246
do 100 fr. p.	256 75	255
Suez, 5%, remb. 500 fr.	564 ..	
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé.	86 25	
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. change		
do 6%, 71 fixe 25f20).		
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.	492 50	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	314 50	313 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ⅝	
do 1000 fl. do	66 ⅜	
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
do Brésil., 5%, 75 (n.c.fi. 25.20).		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
do do non gar., r. 1904-1908		
do du Gouvt du Cap, 4½%, 1878.		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
do Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56).		
do Hollandais, 2½%, C.F.		
do C.H.		
do 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
do 4%, 1878 (fe 2.10)		
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 25	
do Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	295 .	294
do Grosses coupures.	293 50	
do Coupures de 5.		
do Indien, 4%, 78 (nég. ch.)		
do Norvégien, 4½%, 76. (fe 25.20)		
do 4½%, 78. do		
do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f50		
do do coup. 12f50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l.st.		
do Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
do 1863, do		
do 1865, do		
do 1869, do		
do 1873, do		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
do 1850, 4%		
do Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
do 1866, 5%	91 ⅜	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
do 1877-78, 3%		
do 1879, 5%, r. 505 f.		
do 1880, 3%, t. p.	262 50	
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.	563 [illegible]	
Empr. Russe, 50, 4½% (nég.ch.f. 25f50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	397 ..	315
do 1869, 4%, r. 500 fr.	395	
do 1880, 4%, r. 500 fr.	357 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch. 25f10).		
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	505	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50)		
do do (105 f.)		

Seizième année. — N° 20. Le numéro : 20 centimes. Lundi 21 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements* (*de trois mois, six mois ou un an*) *doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs.* — *Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés.* — *Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 49 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 15 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 21 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décisions portant nominations à des commandements à la mer (page 337).

Jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence (page 337).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois de décembre 1883 (page 340).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 342).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 342).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 343).

Académies et corps savants — Revue orientale. — *Ch. Clermont-Ganneau* (page 343).

Informations. — Les caisses d'épargne en Angleterre (page 343).

Bulletin agricole et commercial (page 343).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 20 Janvier 1884.

Par décision présidentielle en date du 20 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de frégate Lombard (Louis-Marie) a été nommé au commandement de l'*Adour*, à Brest.

Par décision présidentielle en date du 20 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Dussaud (Simon-Louis-Emile), a été nommé au commandement de la canonnière l'*Alerte*.

Par décision présidentielle en date du 20 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Fouet (Alexandre-Joseph-Cyprien) a été nommé au commandement de la canonnière de flottille le *Jaguar*, à Toulon.

Par décision présidentielle en date du 20 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Marion (Albert-Louis-Joseph) a été nommé au commandement de la canonnière l'*Arquebuse*.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS PRÉPARATOIRES

Par jugement en date du 22 juin 1882, le tribunal de première instance de Libourne (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur François, dit Fernand-Petit, qui a donné pour la dernière fois de ses nouvelles, à la date du 22 novembre 1876, par une lettre adressée de Lima.

Par jugement en date du 27 novembre 1880, le tribunal de première instance de Grenoble (Isère) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Vaujany (Frédéric), propriétaire, ayant eu son dernier domicile à La Paute, commune de Bourg-d'Oisans, d'où il est disparu depuis environ seize ans.

Par jugement en date du 24 novembre 1883, le tribunal de première instance de Grenoble (Isère) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Moizan (Constant), ouvrier tailleur d'habits, domicilié à La Buissière, où il était né et d'où il est disparu depuis 1854.

Par jugement en date du 11 juillet 1882, le tribunal de première instance de Bar-sur-Seine (Aube) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Caviret (Jean-Baptiste), tailleur à Bar-sur-Seine, époux de la dame Rosalie Bourgeois.

Par jugement en date du 23 novembre 1881, le tribunal de première instance de la Seine, a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Didiot (Eugène-Georges), né à Menars, le 18 décembre 1832, célibataire, sans

profession, domicilié rue de Chabrol, n° 36, disparu en 1855 ou 1856.

Par jugement en date du 20 novembre 1883, le tribunal de première instance de Libourne (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bertrand (Jean), tonnelier, époux de dame Marie Viaud, demeurant en dernier lieu à Lussac (Gironde), parti au mois de mai 1870 pour aller à New-York, et dont on n'a pas eu de nouvelles depuis huit ans environ.

Par jugement en date du 23 novembre 1883, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence des personnes ci-après :

Blanchot (Eugène), né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), le 27 juillet 1831, époux de dame Marie Noiret, ancien menuisier, domicilié rue Byron, n° 8 (aujourd'hui rue Labat), disparu le 2 avril 1871.

Courcelles (Pierre), né à Creux, commune de Villiers-sur-Yonne, canton de Clamecy, marié à dame Louise Boisseau, domicilié en France, rue Elisabeth, 31, à Paris, et en dernier lieu, à San-Francisco (Californie), disparu en 1869.

Janvier (Joseph), né à Foug (Meurthe-et-Moselle), le 25 décembre 1820, marié à dame Eugénie Voirin, tailleur de pierres, domicilié rue de la Nativité, n° 40, disparu en août 1867.

Bouyer (Paul), époux de dame Pauline Grange, employé au chemin de fer de Lyon, et ensuite dans la maison de M. Vayson, rue de Trévise, n° 10, domicilié en dernier lieu rue Baillif, n° 8, disparu à la fin de l'année 1871.

Par jugement en date du 27 novembre 1883, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Vallon (Jean), né à Grenoble (Isère) le 11 juin 1820, époux de dame Marie-Adeline Viguier, garçon de café au café de Malte, domicilié rue Buffault, n° 4 ou 6, à Paris, disparu en 1850.

Par jugement en date du 4 décembre 1883, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Degoulet (Abel-Emmanuel), né à Château-du-Loir (Sarthe), le 24 décembre 1838, marié à dame Elisabeth-Augustine Toriol, entrepreneur de bâtiments, domicilié avenue d'Italie, n° 117, disparu en mai ou juin 1874.

Par jugement en date du 30 novembre 1883, le tribunal de première instance de Melle (Deux-Sèvres) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Brillaud (Paulin), propriétaire, ayant eu son dernier domicile à Pamproux, canton de la Mothe-Saint Heraye, d'où il est disparu dans le courant de l'année 1870.

Par jugement en date du 4 septembre 1883, le tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Holtant (Jean-Ernest), parti pour Lima en 1867, qui n'a plus donné de ses nouvelles depuis le 21 février 1868, et qui serait mort de la fièvre jaune à Lima au mois d'avril 1868.

Par jugement en date du 4 décembre 1883, le tribunal de première instance de Lannion (Côtes-du-Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Le Corre (François-Marie), ouvrier maréchal-ferrant, né le 17 février 1836 à Rospez, canton de Lannion, qui, ayant quitté cette commune il y a vingt-huit ans, pour se rendre à Saint-Malo ou dans les environs, n'a pas donné de ses nouvelles depuis son départ.

Par jugement en date du 4 décembre 1883, le tribunal de première instance de Saint-Mihiel (Meuse) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Farnier (Jean-Baptiste), domicilié à Sauvigny (Meuse), qu'il a quitté dans le courant de février 1872 pour se rendre aux Etats-Unis d'Amérique, à Sumy-Side (Arkansas), où il aurait résidé pendant un an. Il serait ensuite allé habiter la Nouvelle-Orléans et aurait cessé de donner de ses nouvelles dans le courant de l'année 1873.

Par jugement en date du 1er décembre 1883, le tribunal de première instance d'Amiens (Somme) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Cornet (Jules-Olivier), autrefois employé à l'hospice Saint-Charles d'Amiens, disparu depuis le mois de mai 1879, époque à laquelle il se trouvait à Brive (Corrèze).

Par jugement en date du 7 décembre 1883, le tribunal de première instance de Laval (Mayenne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Manceau (Prosper), époux de dame Jeanne Bourdin, disparu de son domicile, à Laval, depuis l'année 1873.

Par jugement en date du 9 novembre 1883, le tribunal de première instance de Périgueux (Dordogne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Reynet (Léonard), né le 2 janvier 1838 au village de Cournazac, commune de Limeyrat, dont on est sans nouvelles depuis les événements de 1870-1871.

Par jugement en date du 8 février 1883, le tribunal de première instance de Brive (Corrèze) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Duroy (Jean), sans profession, ayant demeuré au lieu de Biscaye, commune de Varetz.

Par jugement en date du 20 décembre 1883, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bauvir (Pierre-Antoine), né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 20 avril 1819, célibataire, ouvrier peintre, domicilié rue de la Gaîté, à Paris, disparu en 1871.

Par jugement en date du 15 décembre 1883, le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Boussi (Jean), époux de dame Anne Gerard ou Girard, disparu depuis 1871.

Par jugement en date du 20 décembre 1883, le tribunal de première instance de Moulins (Allier) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de la demoiselle Martin (Suzanne), lingère, âgée de 49 ans, née à Moulins, qui, placée à l'asile des aliénés de Sainte-Catherine, près Moulins, le 8 mai 1868, s'en serait évadée le 15 janvier 1875.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 20 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, au palais de l'Élysée, le jeudi 24 janvier.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE
de
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876 500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère du commerce

ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET MÉTIERS

Concours pour un emploi de professeur de français.

Un concours sera ouvert, à Paris, le mardi 5 février prochain, au Conservatoire national des arts et métiers, pour la nomination d'un professeur de français à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins, et de quarante au plus, et justifier ou du diplôme de bachelier ès lettres ou du brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial (partie littéraire), ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Les candidats devront, en outre, justifier, soit de deux années au moins d'enseignement de la langue française dans une école normale, dans un lycée ou collège communal, soit de quatre années, au moins, de fonctions actives d'instituteur.

Les demandes d'admission devront être adressées au ministre avec pièces justificatives à l'appui, avant le 31 janvier 1884.

Le concours est divisé en deux séries d'épreuves : les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les épreuves écrites comprendront :

1° Une dictée choisie dans un auteur français ;

2° Une rédaction sur un sujet d'histoire de France ;

3° Un tracé de géographie physique, politique ou économique, à dessiner sur une carte muette avec légende et commentaire explicatifs.

Les candidats auront un quart d'heure pour relire leur dictée.

La composition d'histoire sera faite en trois heures.

La composition de géographie durera deux heures ; des cartes muettes seront remises aux candidats.

Les épreuves orales comprendront une leçon et un examen.

La leçon portera sur une explication d'auteur avec commentaire littéraire et grammatical. Cet exercice sera pris dans les ouvrages suivants :

Corneille. — *Polyeucte, Cinna.*
Racine. — *Andromaque, Athalie.*
Boileau. — Epître VII.
La Fontaine. — 3e livre des *Fables.*
Molière. — Le *Misanthrope,* les *Femmes savantes.*

La Bruyère. — *Des ouvrages d'esprit,*

Bossuet. — *Oraison funèbre du prince de Condé.*

Voltaire. — *Zaïre,* Chapitre 1er du *Siècle de Louis XIV.*

J.-J. Rousseau. — 1er livre d'*Emile ou de l'Education.*

Victor Hugo. — *Les pauvres gens.*

Lamartine. — *Jocelyn* : neuvième époque, 1er épisode.

La leçon durera une heure au plus.

Les interrogations porteront :

1° Sur l'histoire;

2° Sur la géographie;

3° Sur l'économie politique.

La durée de l'interrogation sur chacune de ces matières sera d'environ vingt minutes.

L'interrogation en géographie se fera au tableau.

L'examen portera sur les matières dont le programme suit :

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE

Grammaire française et syntaxe.

Notions élémentaires sur l'origine de la langue française.

Exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique.

Règles générales de la composition.

Notions d'histoire littéraire depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars,* et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère des postes et des télégraphes.

EXPOSITION DE TURIN

Le gouvernement français vient d'être informé par le gouvernement italien que l'exposition générale de tous les produits de l'industrie nationale, qui doit avoir lieu à Turin le 1er avril 1884, sera accessible aux étrangers pour tout ce qui concerne l'électricité et ses applications.

Les objets destinés à l'exposition seront exempts de tout droit à leur entrée en Italie.

En outre, le décret royal du 10 décembre 1883 contient les dispositions suivantes relatives aux récompenses à distribuer aux exposants de la section d'électricité :

« Art. 1er. — Sont instituées les récompenses suivantes :

« *a*) Quatre médailles d'or de 1re classe,

« Quatre médailles d'or de 2e classe,

« Six médailles d'argent,

« Pour les inventions les plus importantes concernant les applications industrielles de l'électricité.

« *b*) Deux médailles d'or de 1re classe,

« Quatre médailles d'or de 2e classe,

« Quatre médailles d'argent,

« Pour les machines et appareils de technologie électrique.

« Art. 2. — Ne sont admises au concours que les inventions faites dans les cinq dernières années. De plus, les exposants qui auraient obtenu une médaille d'or au concours spécial institué par le ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à l'exposition de Milan, 1881, ne seront pas reçus à représenter les mêmes inventions au nouveau concours.

« Art. 3. — Il est institué un prix de 10,000 francs en faveur de l'exposant qui présentera à la section d'électricité de l'exposition générale de Turin une invention ou un ensemble d'appareils de nature à avancer notablement la solution pratique des problèmes concernant les applications industrielles de l'électricité à la transmission à distance du travail mécanique à l'éclairage et à la métallurgie.

« Seront seules prises en considération les inventions figurant à l'exposition par des appareils se prêtant à des expériences pratiques, sûres et suivies. »

Modification de la taxe des colis postaux expédiés à Alexandrie d'Egypte par la voie d'Italie.

A partir de ce jour, les colis postaux expédiés à Alexandrie d'Egypte *par la voie d'Italie* seront soumis à la même taxe que ceux à destination des autres localités de l'Egypte, empruntant la même voie.

En conséquence, l'affranchissement des colis postaux dont il s'agit devra être opéré par l'expéditeur aux conditions suivantes :

LIEU DE DÉPOT	VOIE	TAXE
Gare de la France continentale	Voie d'Italie, de Messine ou Brindisi	2 35
Agence au port d'embarquement en Corse	Voie de Bastia-Livourne et de Messine ou Brindisi	2 60
	Voie de Marseille ou Nice, d'Italie et de Messine ou Brindisi	2 60
Agence à l'intérieur de la Corse	Voie de Bastia-Livourne et de Messine ou Brindisi	2 60
	Voie de Marseille ou Nice, d'Italie et de Messine ou Brindisi	2 85
Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en Algérie	Voie d'Italie, de Messine ou Brindisi	2 60
Gare d'Algérie	Idem	2 85
Agence de la compagnie maritime au port d'embarquement en Tunisie	Idem	2 85
Gare de Tunisie	Idem	3 10

Aucun changement n'est apporté à la taxe des colis postaux pour Alexandrie d'Egypte acheminés par la voie de Marseille et des paquebots poste français. Cette taxe demeure inférieure de cinquante centimes aux prix afférents à la voie d'Italie.

DIRECTION GÉNÉRALE DES

TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT

I. — Résultats afférents aux trois

RESSOURCES

CAMPAGNE 1883-84 — (Du 1er octobre au 30 septembre.)	STOCK à la fin de la campagne précédente			BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — Quantités d'alcool provenant de la distillation des						IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane).	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles. — (Col. 1, 2, 3, 9 et 10.)
	dans les magasins généraux de vente.	dans les entrepôts réels.	chez les bouilleurs et les distillateurs.	vins.	substances farineuses.	betteraves.	mélasses.	autres substances.	TOTAL		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er octobre 1883 au 31 décembre 1883	62.003	51.681	92.784	5.586	140.651	440 390	165 234	4.283	756.144	45.821	1.008.433
Du 1er octobre 1882 au 31 décembre 1882	85.783	59 256	87 393	3.986	116.768	390.250	138 315	3 152	652.471	38.238	923 141
Augmentation	»	»	5.391	1.600	23.883	50 140	26.919	1.131	103.673	7 583	85.292
Diminution	23.780	7.575	»	»	»	»	»	»	»	»	»

II. — Résultats afférents aux douze

RESSOURCES

ANNÉE 1883	STOCK à la fin de l'année précédente			BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — Quantités d'alcool provenant de la distillation des						IMPORTATIONS d'après les écritures de la douane).	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles. — (Col. 1, 2, 3, 9 et 10.)
	dans les magasins généraux de vente.	dans les entrepôts réels.	chez les bouilleurs et les distillateurs.	vins.	substances farineuses.	betteraves.	mélasses.	autres substances.	TOTAL		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er janvier 1883 au 31 décembre 1883	82.759	66.274	181.186	14 678	562.987	629 998	750.637	13.154	1.971.431	164.714	2.466.367
Du 1er janvier 1882 au 31 décembre 1882	47.644	61.630	146 985	16 362	447.086	556.056	703 989	9.494	1.732 967	284.026	2.273.252
Augmentation	35.115	4 644	34.201	»	115 901	73.942	46.648	3.660	238.467	»	193.115
Diminution	»	»	»	1.684	»	»	»	»	»	119.312	»

NOTA. — Les quantités existant dans les entrepôts réels des douanes ne sont comprises ni dans les importations (col. 10), ni

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

DES ALCOOLS A LA FIN DU MOIS DE DÉCEMBRE 1883

premiers mois de la campagne 1883-1884.

BOUILLEURS DE CRU — Quantités d'alcool (évaluées par approximation). Stock à la fin de la précédente campagne. 12	DISTILLATION Vins. 13	DISTILLATION Marcs. 14	TOTAL GÉNÉRAL des ressources. — (Colonnes 11, 12, 13 et 14.) 15	STOCK, EXPORTATIONS ET LIVRAISONS AU COMMERCE INTÉRIEUR — STOCK EFFECTIF à la fin du mois de décembre 1883. dans les magasins généraux de vente. 16	dans les entrepôts réels. 17	chez les bouilleurs et les distillateurs de profession. 18	TOTAL 19	STOCK chez les bouilleurs de cru. — (Évalué par approximation.) 20	EXPORTATIONS (d'après les écritures de la douane). 21	TOTAL du stock et de l'exportation. — (Colonnes 19 à 21.) 22	LIVRAISONS au commerce intérieur. — (Différence entre les colonnes 15 et 22.) 23
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
77.651	4.105	19.972	1.110.161	86.304	60.175	202.036	348.515	76.358	76.187	501.060	600.101
92.438	3.230	12.522	1.031.331	82.759	66.274	181.186	330.219	93.279	61.932	488.430	542.901
»	875	7.450	78.830	3.545	»	20.850	18.296	»	11.255	12.630	66.200
14.787	»	»	»	»	6.099	»	»	16.921	»	»	»

premiers mois de l'année 1883.

BOUILLEURS DE CRU — Quantités d'alcool (évaluées par approximation). Stock à la fin de l'année précédente. 12	DISTILLATION Vins. 13	DISTILLATION Marcs. 14	TOTAL GÉNÉRAL des ressources. — (Colonnes 11, 12, 13 et 14.) 15	STOCK, EXPORTATIONS ET LIVRAISONS AU COMMERCE INTÉRIEUR — STOCK A LA FIN DU MOIS DE DÉCEMBRE 1883 — Report des quantités inscrites colonne 16 du 1er cadre. 16	colonne 17 du 1er cadre. 17	colonne 18 du 1er cadre. 18	colonne 19 du 1er cadre. 19	colonne 20 du 1er cadre. 20	EXPORTATIONS (d'après les écritures de la douane). 21	TOTAL du stock et de l'exportation. — (Colonnes 19 à 21.) 22	LIVRAISONS au commerce intérieur. — (Différence entre les colonnes 15 et 22.) 23
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
93.279	8.032	31.550	2.599.228	86.304	60.175	202.030	348.515	76.358	285.763	690.636	1.908.592
97.625	5.600	27.999	2.404.476	82.759	66.274	181.186	330.219	93.279	242.851	666.349	1.738.127
»	2.432	3.551	194.752	3.545	»	20.850	18.296	»	22.912	24.287	170.465
4.346	»	»	»	»	6.099	»	»	16.921	»	»	»

dans le stock (col. 19). A la fin du mois de décembre, elles s'élevaient à 2,919,100 kilogrammes.

BANQUE DE FRANCE

Concours pour l'admission aux emplois de la Banque de France, à Paris et dans ses succursales.

Un concours sera ouvert au siège de la Banque de France, à Paris, le dimanche 3 février prochain, pour l'admission aux emplois de commis titulaires.

La liste d'inscription sera close le 25 janvier courant. Toutes demandes qui ne seraient point parvenues à cette date au cabinet du gouverneur, accompagnées des pièces réglementaires, seront écartées.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du lundi 21 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884. (Budget sur ressources extraordinaires. — Moyens de service et dispositions diverses.) (N°s 147, session extraordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Dauphin, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879 relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N°s 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N°s 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du lundi 21 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Gustave Denis, jusques et y compris M. Escarguel.

Tribunes. — Depuis M. Albert Grévy, jusques et y compris M. Lamorte.

Convocations du lundi 21 janvier.

Commission relative à la loi sur les récidivistes, à une heure. — Local du 5e bureau.

Commission relative à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations, à une heure. — Local du 2e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

Commission relative aux aliénés, à dix heures du matin. — Local du 3e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du lundi 21 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. (N°s 2395-2518-2543. — M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur.)

2. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945.— M. Leydet, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 126-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 583-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

17. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

La séance du lundi 21 janvier 1884 est la 9e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 11e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Guichard, jusques et y compris M. La Porte (de).

Tribunes. — Depuis M. Morel (Manche), jusques et y compris M. Pierre Alype.

Convocations du lundi 21 janvier.

19e commission d'initiative, à une heure. — Local du 1er bureau.

20e commission d'initiative, à une heure précise. — Commission n° 3.

3e sous-commission des comptes de 1879, à dix heures. — Commission n° 6.

Sous-commission du 3e bureau (élection de Lodève), à midi. — Commission n° 5.

Commission relative à l'établissement d'une contribution foncière sur les propriétés bâties en Algérie, à une heure. — Commission n° 6.

Commission relative à la sécurité publique dans les chemins de fer, à neuf heures et demie. — Commission n° 4.

Commission relative au recrutement et à l'avancement dans l'armée, à une heure. — Commission n° 15.

Commission relative aux accidents et collisions en mer, à une heure. — Commission n° 7.

Commission relative à l'installation d'un Palais de Cristal à Saint-Cloud, à une heure. — Commission n° 8.

20e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 2.

20e commission d'intérêt local, à une heure et demie. — Commission n° 12.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

TURQUIE

Constantinople, 12 janvier.

Tableau comparatif des recettes de l'administration de la dette publique ottomane pendant le mois de décembre (13 novembre au 12 décembre).

		1882	1883
		—	—
Tabacs (Band.)	Liv. tq...	67.669	56.143
Sels	— ...	40.738	33.844
Pêcheries	— ...	2.697	4.832
Soies	— ...	247	90
Spiritueux	— ...	8.132	8.483
Timbres	— ...	6.876	6.747
Total, livres turques...		126.359	110.139

Soit une différence de livres turques, 16,220 en faveur du mois de décembre 1882 sur les six contributions indirectes.

En outre, l'administration de la dette a reçu :

1° Sur le tribut de la Roumélie orientale : liv. turq. 15.416

2° Sur les dîmes des tabacs........ 2.076

(*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

REVUE ORIENTALE

(SOCIÉTÉ ASIATIQUE)

Séance du 11 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ADOLPHE REGNIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

La séance est ouverte à huit heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présentés et reçus membres de la Société asiatique :

M. Chwolson, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, présenté par MM. Halévy et Guyard.

M. Allotte de la Fuye, capitaine du génie au fort de Vincennes, présenté par les mêmes.

M. J. Barth, professeur d'arabe à Berlin, présenté par MM. Barbier de Meynard et Guyard.

M. Maurice Vernes, présenté par les mêmes.

Le héros Istubar, de l'épopée assyrienne. — Le nom réel du héros de cette curieuse épopée, qui a fourni tant d'éléments aux légendes postérieures d'autres peuples, est resté jusqu'à ce jour indéterminé. Jusqu'ici, l'on se servait couramment de la forme *Is-tu-bar*, lecture conventionnelle du groupe d'idéogrammes qui constituent ce nom et qui sont susceptibles de plusieurs valeurs phonétiques. Quelques savants n'avaient pas hésité à proposer d'y reconnaître le nom célèbre de *Nemrod*.

M. Halévy, à propos du récent travail de M. Haupt sur l'épopée babylonienne, reprend cette question si controversée. Il croit avoir retrouvé, dans un des fragments mêmes publiés par M. Haupt, le nom du héros écrit phonétiquement de manière à ne plus laisser place au doute. Ce nom serait *Sad-mati* et signifierait *celui qui abaisse les montagnes*.

Astyage, le roi des Serpents. — Dans un passage souvent cité de l'historien arménien Moïse de Khorène, le nom d'*Astyage*, le roi des Mèdes, est assimilé au persan *adjdahâk*, qui veut dire *dragon*.

S'appuyant sur cette donnée, Spiegel avait été conduit à reconnaître dans Astyage l'*Azhi-Dahaka*. de l'Avesta. Mais, depuis, cette étymologie fantaisiste de Moïse de Khorène a été infirmée par l'apparition de la forme réelle du nom d'Astyage dans d'anciennes inscriptions babyloniennes. Cette forme est *Istuvegu*. Elle nous éloigne tout-à-fait de l'*Adjdahâk* persan. Restait à savoir quelle était l'association d'idées par laquelle Moïse de Khorène avait été amené à son rapprochement arbitraire.

M. J. Darmesteter suppose que c'est par le titre même d'Astyage que l'historien arménien a été influencé. Astyage était *roi des Mèdes*. Or, le nom des Mèdes, *Mâda*, s'est changé en *mâr* dans la langue arménienne, et *mâr*, dans cette langue comme en persan moderne, veut dire *serpent*. *Astyage, roi des Mâr*, serait devenu tout naturellement *le roi des serpents*, et c'est en partant de cette étymologie populaire que Moïse de Khorène aurait été tenté de voir dans le nom Astyage une corruption de l'*Adjdahâk* ou dragon iranien.

M. Barbier de Meynard offre à la Société le troisième fascicule de son *Supplément aux dictionnaires turcs*. En réalité, c'est un dictionnaire complet de la langue ottomane; il se distingue principalement des autres en ce qu'on y trouve un bien plus grand nombre de formes vulgaires, ainsi que des termes techniques, des proverbes, des dictons.

Parmi les ouvrages offerts, il y a lieu de signaler : *Les îles Maldives*, par H. C. P. Bell, publié en anglais, à Colombo; une *Esquisse des langues modernes de l'Afrique* (avec des cartes), par R. Needham Cust (en anglais); le tome I des *Œuvres choisies de Letronne*, publiées par M. Fagnan; une *Etude sommaire sur les réformes à accomplir en Cochinchine*, par M. H. Vienot, conseiller colonial à Saïgon.

CH. CLERMONT-GANNEAU.

INFORMATIONS

Les Caisses d'épargne en Angleterre.

Nous extrayons du dernier rapport de sir C. Rivers Wilson, contrôleur général, les renseignements statistiques suivants :

L'Angleterre et le pays de Galles possèdent 344 caisses d'épargne qui, à la fin de novembre 1882, avaient 1,172,167 comptes ouverts. Les sommes déposées s'élevaient à 35 millions de livres. L'Ecosse possède 53 caisses d'épargne, ayant 303,391 comptes ouverts; le total des dépôts monte à 7 millions de livres. On trouve en Irlande 31 caisses, 52,161 comptes; les sommes appartenant aux déposants s'élèvent à 2,082,413 livres. La moyenne des dépôts pendant la dernière année a été, en Irlande, de 6 liv. 1 sh. 1 denier; en Angleterre et dans le pays de Galles, de 4 liv. 8 sh.; en Ecosse, de 3 liv. 4 sh. 10 den. La moyenne des remboursements aux déposants ressort à 8 liv. 1 sh. 6 den. pour l'Angleterre, à 5 liv. 12 sh. 10 den. en Ecosse, à 7 liv. 8 sh. 7 den. en Irlande. Les intérêts servis aux déposants ont été en moyenne de 2 liv. 14 sh. 6 den. en Angleterre, de 2 liv. 11 sh. 1 den. en Ecosse, de 2 liv. 13 sh. 2 den. en Irlande. On sait que les caisses d'épargne d'outre Manche assurent moyennant certaines conditions à leur clientèle des rentes, soit viagères, soit pendant un nombre d'années déterminé. En Angleterre, ces établissements ont, depuis l'origine, constitué 10,025 rentes viagères et 282 rentes temporaires; en Ecosse, 1,603 rentes viagères et 7 rentes temporaires; en Irlande, 269 rentes viagères et 7 temporaires.

(*Revue générale d'administration.* — Ministère de l'intérieur.)

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

La situation des marchés à céréales de l'intérieur reste ce qu'elle était la semaine dernière et le plus grand calme continue d'y régner. Malgré le peu d'importance des apports, les cours du blé fléchissent ou accusent beaucoup de lourdeur sur la plupart des places. A la halle de mercredi, à Paris, il s'est produit une nouvelle baisse de 50 centimes par quintal sur les prix du précédent marché. On a coté les blés blancs indigènes de 24 fr. 50 à 25 fr. 50; les blés roux, de 23 à 25 fr. Le tout par 100 kilogr. en gare d'arrivée.

Pour les blés étrangers, les cours restent nominaux comme suit : roux d'hiver, d'Amérique n° 2, de 24 fr. 50 à 24 fr.; Californie n° 1, 25 fr.; Bombay-Club n° 1, 24 fr. Le tout aux 100 kilogr. sur wagon dans les ports.

En baisse de 1 franc par sac, les farines de consommation se cotent : marque de Corbeil, 56 fr.; marques de choix, de 56 à 58 fr.; premières marques, de 51 à 56 fr.; bonnes marques, de 53 à 54 fr.; diverses, de 50 à 52 francs.

La cote officielle des farines neuf-marques est de 47 fr. 50. Elle était de 49 fr. 75 il y a huit jours.

Les seigles ont légèrement fléchi cette semaine, par suite du peu d'activité de la de-

mande. On cote les belles qualités de 15 fr. 50 à 15 fr. 25; les sortes ordinaires ont des offres à 15 fr. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

En orges, dont les belles qualités deviennent de plus en plus rares, les prix restent bien tenus comme suit : orges de Champagne, de 18 fr. 25 à 19 fr. 25; de l'Ouest, de 19 fr. 75 à 20 fr.; du Gâtinais, 19 fr. 50; de Beauce, de 19 fr. 50 à 20 fr. 50; de Bourgogne, de 18 fr. 75 à 19 fr.

Il y a peu d'offres en escourgeons et les détenteurs tiennent fermement leurs prix. En provenances de la Beauce et du Centre, les belles qualités font de 19 fr. 50 à 20 fr.; les sortes ordinaires de 19 fr. à 19 fr. 50.

On continue de coter les sarrasins de Bretagne et de Sologne de 16 fr. à 16 fr. 25, tant en disponible qu'en livrable.

Il n'y a pas de changement sensible à noter dans les cours des avoines dont les belles qualités sont toujours d'un écoulement assez facile. On cote par 100 kilogrammes, en gare d'arrivée : avoines noires de choix, de 19 à 19 fr. 50; 1re qualité, de 18 à 18 fr. 50; ordinaires, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75; du Centre, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75; de Beauce, de 17 fr. 50 à 17 fr. 75; avoines grises du Centre, de 16 fr. 75 à 17 fr.: de Beauce et de Champagne, de 17 à 17 fr. 25. En avoines étrangères, il ne se fait presque rien, sans changement dans les prix pratiqués il y a huit jours.

Les issues de blé sont calmes, mais sans baisse. Elles valent actuellement : gros sons seuls, de 15 fr. 75 à 16 fr. 25; sons trois cases, de 14 fr. 25 à 15 fr.; sons fins, de 13 fr. 50 à 14 fr.; recoupettes, de 13 fr. 50 à 14 fr.; remoulages blancs, de 18 à 20 fr.; remoulages bis, de 15 à 17 fr.

En maïs disponible, le cours est nominal entre 15 fr. 50 et 15 fr. 75 les 100 kilogr. au Havre ou à Rouen. Le livrable est peu demandé et tenu plus faiblement.

A Paris, il y a peu de variations dans les cours des millets. Les blancs se cotent de 26 à 27 fr.; les mi-blancs de 24 à 25 fr.; les chènevis valent de 36 à 39 fr. suivant grosseur.

Les cours des graines fourragères varient peu. Ils s'établissent comme ci-après par balle de 100 kilogr. : trèfle violet de choix, de 140 à 145 fr.; dito, de bonne qualité, de 130 à 135 fr.; trèfle blanc, de 225 à 250 fr.; trèfle hybride, de 200 à 230 fr.; luzerne de Provence, de 145 à 150 fr.; de Poitou, de 115 à 130 fr.; d'Italie, de 130 à 140 fr.; minette, de 50 à 60 fr.; raygrass anglais, de 45 à 55 fr.; dito, d'Italie, de 48 à 50 fr.; vesces de printemps, de 24 à 28 fr.; pois jarras, de 17 à 18 fr.; pois gris, de 24 à 26 fr.; sainfoin à une coupe, de 31 à 33 fr.; sainfoin à deux coupes, de 36 à 38 fr.

Sur le marché des légumes secs, l'approvisionnement est peu abondant et certaines sortes sont en hausse.

Les cours sont ceux-ci : flageolets Chevrier, de 160 à 185 fr. l'hectolitre et demi; dito, ordinaires, de 75 à 90 fr.; Soissons, de 80 à 82 fr.; Liancourt, de 65 à 66 fr.; Suisses blancs, de 54 à 55 fr.; Suisses rouges, de 38 à 42 fr.; nains, de 36 à 40 fr.; gros pieds, de 40 à 41 fr.; Chartres, de 50 à 51 fr.; cocos blancs, de 45 à 46 fr.; cocos roses, de 42 à 44 fr.; plats du Midi, les 100 kilogr., de 36 à 52 fr., suivant grosseur; lentilles, de 50 à 60 fr.; pois ronds, de 25 à 27 fr.

Il y a un peu de baisse à signaler pour les fécules disponibles qui ne trouvent que difficilement preneurs. Le livrable est sans changement. On cote, par 100 kilogr., dans les gares respectives : à Paris, de 30 à 30 fr. 50; dans l'Oise, 32 fr.; dans les Vosges, de 32 fr. 50 à 33 fr.

La fécule verte, tant en disponible qu'en livrable, vaut 18 fr. 50 à Paris, comme dans l'Oise et dans les Vosges.

Avec des prix soutenus et peu d'affaires, l'huile de colza se cote par 100 kilogr. nets, fût compris, en entrepôt : disponible : 82 fr.; janvier, 81 fr. 25; février, 79 fr. 75; mars avril, de 79 fr. à 79 fr. 50; quatre mois de mars, de 78 fr. 75 à 79 fr.; quatre mois de mai, 78 fr. 75.

L'huile de lin fait : disponible et janvier, de 54 fr. 75 à 55 fr.; février, de 55 fr. 25 à 55 fr. 75; mars-avril, de 55 fr. 75 à 56 fr. 25; quatre mois de mars, de 56 à 56 fr. 75; quatre mois de mai, de 56 fr. 25 à 56 fr. 75.

Voici la dernière cote de Lille : huile de colza disponible, 79 fr. l'hectolitre; la même, épurée, 85 fr.; huile de lin de pays, 56 fr.; huile de lin étranger, 50 fr. 50.

A Rouen, on cote par 100 kilogr. : huile de colza disponible et courant du mois, 82 fr.; huile de lin, 58 fr.; de ravison, 70 fr.; d'arachides à fabrique, 79 fr.; tourteaux de colza indigène, 18 fr. 50; de sésame, 13 fr.; de ravison, 10 fr. 50; de lin, 21 fr. 50.

En huiles et essences de pétrole, les prix sont ainsi établis à Paris : pétrole disponible, de 52 à 53 fr. les 100 kilogr.; essences de 54 à 55 fr.

Au détail, on continue de payer le pétrole 40 fr. l'hectolitre, tant en disponible qu'en livrable.

Les alcools sont de nouveau en baisse. La cote est actuellement celle-ci : par hectolitre 90 degrés en entrepôt : janvier, de 44 fr. 25 à 44 fr. 50; février, 44 fr. 75; mars-avril, de 45 fr. à 45 fr. 25; quatre mois de mai, 46 fr. 75.

Sur le marché des sucres, les cours continuent de faiblir. Les sucres bruts sont à 46 fr 75. On cote le n° 3 : janvier, 54 fr.; février, 54 fr. 25; quatre mois de mars, de 55 fr. 25 à 55 fr.; quatre mois de mai, 56 fr.

La tendance est meilleure pour les sucres raffinés que la raffinerie ne cède pas au-dessous de 103 à 103 fr. 50 les 100 kilog.

Voici la cote officielle : sucre brut, 88 degrés, 46 fr. 75; blanc, type n° 3, 53 fr. 75; raffiné bonne sorte, 103 fr.; belle sorte, 104 francs; certificat de sortie, 40 fr.; mélasse de raffinerie, 12 fr.

Il y avait au marché de la Villette, jeudi dernier, 25,448 animaux de boucherie qui se répartissaient comme suit : 2,222 bœufs; 559 vaches; 132 taureaux; 1,191 veaux; 17,472 moutons et 4,172 porcs.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués par kilogr. de viande nette : bœufs, de 1 fr. 22 à 1 fr. 78; vaches, de 1 fr. 06 à 1 fr. 70; taureaux, de 1 fr. 12 à 1 fr. 56; veaux, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50; moutons, de 1 fr. 50 à 2 fr. 16; porcs, de 1 fr. 18 à 1 fr. 38.

On a payé au poids vif : bœufs, de 0 fr. 61 à 1 fr. 07; vaches, de 0 fr. 53 à 1 fr. 03; taureaux, de 0 fr. 56 à 0 fr. 94; veaux, de 0 fr. 80 à 1 fr. 50; moutons, de 0 fr. 75 à 1 fr. 30; porcs, de 0 fr. 84 à 0 fr. 96.

A la vente à la criée des viandes, aux Halles centrales, les cours ont été les suivants : bœuf ou vache, quartiers de derrière, de 1 fr. 24 à 1 fr. 96 le kilogr.; quartiers de devant, de 0 fr. 80 à 1 fr. 26; aloyaux, de 1 fr. 40 à 2 fr. 60.

Veau, extra, de 2 fr. 24 à 2 fr. 30; 1re qualité, de 2 fr. à 2 fr. 20; 2e qualité, de 1 fr. 70 à 1 fr. 96; 3e qualité, de 1 fr. 50 à 1 fr. 68; pans, cuissots, de 1 fr. 70 à 2 fr. 60.

Mouton, 1re qualité, de 1 fr. 76 à 1 fr. 90; 2e qualité, de 1 fr. 40 à 1 fr. 66; 3e qualité, de 0 fr. 70 à 1 fr. 24; gigots, carrés, de 1 fr. 66 à 2 fr. 46; agneaux, de 1 fr. 20 à 2 fr.

Porc, 1re qualité, de 1 fr. 24 à 1 fr. 28; 2e qualité, de 1 fr. 16 à 1 fr. 22; 3e qualité, de 1 fr. à 1 fr. 14.

Au marché de jeudi, la cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été maintenue à 92 fr. A la clôture, les affaires se sont traitées couramment à 94 fr. Le suif de bœuf de la Plata est à 96 fr.

En produits fabriqués, on cote, par 100 kilog. : stéarine de saponification, 150 fr.; stéarine de distillation, de 150 à 145 fr.; oléine de saponification, de 72 à 73 fr.; oléine de distillation, de 68 à 70 fr.; palmistes, de 90 à 92 fr.

Pour les cuirs et peaux, voici les cours de l'abat de Paris par 50 kilogr. : taureaux, 46 fr. 56; gros bœufs, 56 fr. 32; moyens bœufs, 50 fr. 53; petits bœufs, 45 fr. 32; vaches laitières, 49 fr. 10; vaches de bandes, 50 fr. 02; gros veaux, 70 fr. 41; petits veaux, 85 fr. 30.

En fait de denrées de consommation ménagère, on paye aux Halles centrales de Paris : beurre d'Isigny de choix, de 5 fr. 80 à à 5 fr. le kilogr.; Gournay, de 2 fr. 50 à 5 fr. suivant qualité; laitiers, de 3 fr. 20 à 4 fr. 20; marchands, de 2 à 3 fr. 60; Bourgogne en livres, de 1 fr. 80 à 2 fr. 20; Gâtinais, de 2 fr. 40 à 2 fr. 80; Vendôme et Beaugency, de 2 à 2 fr. 60; Touraine, de 2 fr. 70 à 3 fr.; Sarthe, de 2 fr. 20 à 2 fr. 50.

Fromages : de Brie, grand moule, de 48 fr. à 52 fr. la dizaine; Coulommiers, le cent, de 35 à 40 fr.; Neufchâtel, de 10 à 14 fr.; Livarot, de 80 à 90 fr.; Mont-Dore, de 25 à 31 fr.; Camembert, de 55 à 65 fr.; Gruyère, les 100 kilogr., de 120 à 185 fr.

Œufs de choix, le mille, de 118 à 132 fr.; ordinaires, de 108 à 116 fr.; petits œufs, de 94 à 106 fr.

Pommes de terre : hollande, de 10 à 12 fr. les 100 kilogr.; hâtives, 8 fr.; saucisses, de 9 à 10 fr.; chardonnes, 6 fr.

En ce qui concerne les produits forestiers, la vente des bois à brûler dans les chantiers de Paris a été des plus restreintes ces temps derniers par suite de la douceur de la température. Suivant la *Revue des eaux et forêts*, les cours se sont péniblement soutenus. Le commerce des bois d'œuvre est sans affaire.

Sur la place de Bordeaux, la vente des douelles au détail a été très active pendant tout le mois de décembre; elle ne s'est pas ressentie du calme qui règne habituellement aux approches de la fin d'année. Le stock de la place peut être évalué à 5 ou 6 millions de douelles. En gros, les cargaisons trouvent facilement preneurs à de bonne conditions. Les ventes en bois du Nord sont calmes. Le cours des essences, qui avait fléchi à 58 fr. dans le courant de décembre, s'est relevé dernièrement à 62 fr., à la suite d'avis favorables venus de Londres.

Voici la mercuriale de la place de Paris :

Bois de feu (octroi non compris). — Bois de flot, 120 fr.; traverses, 125 fr.; bois pelard, 120 fr. le décastère; bois neufs durs, gris, 125 fr.; bois blancs, bouleau et tremble, 110 fr.; pin, 140 à 150 fr.; falourdes de pin, le cent, 70 à 75 fr.

Bois d'œuvre (octroi non compris). — Bois en grume (prix au mètre cube au 1/4) :

Chêne. — Grumes de 2 mètres de circonférence et au-dessus, déculées et découpées sans nœuds, de 120 à 140 fr. Grumes de 1 à 2 mètres de circonférence, découpe loyale et marchande, de 70 à 85 fr.

Hêtre. — Grumes de 1 mètre 20 et au-dessus, découpes sans nœuds, de 60 à 65 fr.

Frêne. — De 0m80 à 1 mètre 20 de circonférence, 60 fr. Au-dessus, de 80 à 90 fr.

Charme. — De 55 à 65 fr.

Orme. — De 50 à 60 fr.

Noyer. — Ordinaires, de 80 à 100 fr.; beaux, de 100 à 130 fr.

Grisard. — Belles grosseurs, de 50 à 55 fr.

Peuplier. — Toutes dimensions, de 30 à 35 fr.

Sycomore. — 65 à 90 fr., suivant grosseurs.

Aune. — 40 à 45 fr.

Poirier. — 65 à 75 fr.

Marronniers et tilleuls. — De 60 à 75 fr.

Bois de charpente (prix au mètre cube au quart) :

Chêne. — Gros bois, de 80 à 100 fr.; bois moyens, 60 fr.; brindilles, 40 fr.

Sapin du Jura. — Gros bois, 60 fr.; moyens, 50 fr.; petits, 45 fr.

Sciages (usage de Paris) :

Chêne. — Ces sciages se vendent soit au mètre courant, soit au mètre superficiel. Les coupes se font de 25 en 25 centimètres. Les seules longueurs admises pour les planches, échantillons et les membrures, sont de 1 à 4 mètres; pour les doublettes, de 2 à 4 mètres; pour les petits battants, de 3 à 5 mètres; pour les gros battants, de 4 à 6 mètres.

Planches entrevous. — Epaisseur, 0 m. 027 (1 pouce), largeur, 0 m. 22 à 0 m. 25 (8 à 9 pouces), bon ordinaire (huit mois de terme), 150 à 170 fr. les 220 mètres courants.

Echantillon. — Epaisseur, 0 m. 034 (15 lignes), largeur, 0 m. 22 à 0 m. 25 (8 à 9 pouces), bon ordinaire, 240 à 250 fr. les 220 mètres courants.

Echantillon. De 0 m. 041 (18 lignes) d'épaisseur; 0 m. 21 à 0 m. 22 (7 1/2 à 8 pouces), 230 à 240 fr. les 220 mètres.

Doublettes. — Epaisseur, 0 m. 054 (2 pouces), largeur, 0 m. 32 (1 pied). La doublette compte pour deux échantillons.

Membrures. — La membrure compte pour un échantillon.

Chevrons. — Epaisseur, 0 m. 08; largeur, 0 m. 08 (3 pouces d'équarrissage). Le chevron cube un entrevoux, mais vaut toujours un peu moins comme prix.

Petit battant. — Epaisseur, 0 m. 08 (3 pouces); largeur, 0 m. 22 à 0 m. 25 (8 à 9 pouces). Le petit battant vaut 3 entrevoux ou 2 échantillons.

Gros battant. — Epaisseur, 0 m. 11 (4 pouces); largeur, 0 m. 32 (1 pied). Le gros battant vaut 4 échantillons.

Frises pour parquets. — 0 m. 027 d'épaisseur; 0 m. 10 à 0 m. 12 de largeur, 30 à 35 fr. les 110 mètres courants.

Sapin de Lorraine. — Planches, bon bois, 1re et 2e choix, 12/12, 175 fr. sur wagons à la Villette, six mois de terme; bois inférieur, 95 à 100 fr. les 100 planches. — Madriers, 0 m. 08 × 0 m. 22, 0 fr. 65. — Travures, 0 m. 08 × 0 m. 16, 0 fr. 45 le mètre courant. — Chons, 0 fr. 20 à 0 fr. 25 le mètre courant.

Sapin du Nord. — Madriers, 0 m. 08 × 0 m. 22 (3 × 9 pouces) suivant qualité et assortiment, de 0 fr. 75 à 1 fr. le mètre courant. Les bastens, 0 fr. 50 à 0 fr. 60. Ces bastens mesurent 0 m. 06 d'épaisseur sur 0 m. 17 à 0 m. 18 de largeur.

Hêtre. — En plateaux et sciages divers, de 55 à 65 fr. le mètre cube.

Frêne. — En plateaux de toutes dimensions, de 90 à 140 fr., suivant qualités. Ces derniers prix s'obtiennent au mètre cube pour les grandes largeurs.

Noyer. — En plateaux, de 100 à 150 fr. le mètre cube.

Peuplier et grisard. — Voliges de Champagne, 0m18 (9 lignes), épaisseur, largeur, 0m16 à 25 (6, 7, 8, 9 pouces), longueur de 2 à 3 mètres, de 35 à 40 fr. les 208 mètres, selon qu'elles sont de choix, ordinaires ou rebuts. — Voliges de Bourgogne, épaisseur, 0m022, largeur de 0m25, longueur de 2 à 3 mètres, de 45 à 50 fr. — Quartelot, épaisseur, 0m06 (13 lignes), largeur, 0m,22 (8 à 9 pouces), de 150 à 160 fr. les 208 mètres. On donne 4 p. 100 en plus sur les mesures.

Orme. — En plateaux, de 70 à 80 francs le mètre cube.

Pitchpin. — En madriers, 75 fr. le mètre cube.

Quant aux charbons de bois, ils se payent sur les marchés flottants des quais de Paris : charbon de la Loire ou de la Nièvre, de 7 fr. 50 à 8 fr. 25; de la Marne et des canaux, de 7 fr. 25 à 7 fr. 75; grenaille, 0 fr. 50 de moins que le charbon. Le tout par double hectolitre. — C. F.

Sommaire du numéro 3 (19 janvier 1884) de la *Revue scientifique* :

Routines et progrès, par M. Leo Errera. — L'île de Bornéo, d'après M. Posewitz, par M. Charles Vélain (avec une carte). — Louis Thuillier, par M. Paul Dupuy. — La langue grecque comme langue scientifique, lettre de M. Gustave d'Eichtal. — Revue d'histoire des sciences. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

Sommaire du numéro 3 (19 janvier 1884) de la *Revue politique et littéraire* :

Gustave Flaubert, par M. Guy de Maupassant. — Consuls et drogmans, par M. Gabriel Charmes. — L'immortel Blaisinet, nouvelle, par M. Jacques Normand. — Etudes nouvelles sur Molière : Précieuses ridicules et Femmes savantes, par M. Ch.-L. Livet. — Causerie littéraire. — Bulletin.

On s'abonne au bureau des revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Dictionnaire de la langue française, contenant : 1° pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique; — 2° pour la grammaire : la prononciation de chaque mot figurée, et, quand il y a lieu, discutée; l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions, et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue; — 3° pour la signification des mots : les définitions; les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique, avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres; les synonymes, principalement considérés dans leurs relations avec les définitions; — 4° pour la partie historique : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle, et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent; — 5° pour l'étymologie : la détermination ou au moins la discussion de l'origine de chaque mot, établie par la comparaison des mêmes formes dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc : par E. Littré, de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), 4 vol. grand in-4° à trois colonnes, brochés, 100 fr.

La reliure dos chagrin, plats toile, tr. jaspées, se paye en sus 20 fr.

Supplément au dictionnaire de la langue française, de M. E. Littré, publié par l'auteur, 1 vol. grand in-8° à 3 colonnes, broché, 12 fr.

La reliure, dos en chagrin, plats en toile, tranches jaspées, se paye en sus 4 fr.

Ce supplément renferme un grand nombre de termes d'art, de sciences, d'agriculture, etc., et de néologismes de tous genres appuyés d'exemples : il contient de plus la rectification de certaines définitions du Dictionnaire, l'addition de nouveaux sens, enfin la correction de quelques étymologies et de l'indication de l'origine de certains mots précédemment inconnus; il est suivi d'un *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, par Marcel Devic.

En vente à la librairie Hachette et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Les compagnies de Paris-Lyon Méditerranée et du Nord ayant constaté l'utilité considérable du train de luxe « Nice et Rome-Express » et le grand nombre de voyageurs qui y prennent place depuis sa formation, viennent d'autoriser la compagnie internationale des wagons-lits à doubler ce service dans la partie principale du parcours.

A partir du 23 janvier, un second train de luxe, composé des mêmes éléments, circulera entre Calais et Nice.

Départ de Calais, tous les mercredis, à 2 heures 36 soir (Londres, 10 heures du matin).

Départ de Paris (Paris-Lyon-Méditerranée), à 9 heures 30 soir; arrivée à Nice les jeudis, à 3 heures 57 soir.

Départ de Nice, tous les vendredis, à 1 heure 37 après midi; arrivée à Paris les samedis, à 8 heures matin.

SOUTH EASTERN RAILWAY

TABLEAU DU SERVICE ANGLO-FRANÇAIS

PARIS A LONDRES

EN 8 HEURES 1/2

Par trains spéciaux de marée accélérés

Via BOULOGNE et FOLKESTONE

Economie de parcours, 45 kilomètres. — Route la plus courte. — Traversée maritime en 1 h. 15

environ, par les steamers neufs *Mary Beatrice*, *Albert Victor* et *Louise Dagmar*,

ET

EN 10 HEURES, PAR LES TRAINS POSTES

Via CALAIS et DOUVRES

En correspondance avec les bateaux à vapeur et

LE CHEMIN DE FER DU NORD

Agence à Paris, 4, boulevard des Italiens

PRIX DES PLACES

Billets simples (valables pour sept jours) :

Paris à Londres, par Boulogne, 410 kilom., 1re classe, 70 fr.; 2e classe, 52 fr. 50.

Paris à Londres, par Calais, 455 kilom., 1re cl. 75 fr.; 2e classe, 56 fr. 25.

Billets d'aller et retour (valables pour un mois) avec retour par Boulogne ou par Calais :

1re classe, 118 fr. 75; 2e classe, 93 fr. 75.

Service spécial de nuit à prix réduits, par Boulogne et Folkestone ou Calais et Douvres.

Billets simples (valables pour 3 jours), 2e classe et 2e chambre, 39 fr. 35; 3e classe et 2e chambre, 26 fr. 25.

Billets d'aller et retour (valables pour 14 jours), et par Boulogne ou par Calais, 2e classe et 2e chambre, 58 fr. 85; 3e classe et 2e chambre, 39 fr. 35.

Arrivée à Londres à la station de Charing Cross pour le West End, et à celle de Cannon Street pour la Cité.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 20 janvier 1884.

L'aire des fortes pressions s'étend toujours des côtes ouest de France au centre de la Russie et sur le bassin occidental de la Méditerranée; la pression atteint 780mm à Berne et à Madrid, elle diminue assez rapidement au nord de l'Angleterre, et la baisse s'étend sur la Baltique.

La température monte en Bretagne. La ligne isotherme de 5° passe sur la Manche et au large du Portugal; celle de 0° dans l'est de l'Allemagne; puis le froid augmente rapidement, il atteint — 24° à Moscou.

En France, le temps brumeux va persister avec température un peu basse.

France.

Service agricole :

Bourrasque près Shetland, fortes pressions persistent France.

Probable :

Manche. — Vent des régions sud faible ou modéré.

Bretagne. — Vent variable faible.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Pressions augmentent encore France et Méditerranée.

Probable :

Provence. — Vent variable faible.

Algérie. — Idem.

Service maritime :

Bourrasque près Shetland. Fortes pressions persistent France et Méditerranée.

Probable :

Nord-ouest. — Vent variable. Ciel beau. Température un peu basse.

Nord. — Vent des régions sud. Ciel beau. Température un peu basse.

Nord-est. — Comme nord-ouest.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud ouest. — Idem.

Sud. — Idem.

Observatoire de Paris, 19 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m20).	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	773 00	2 8	2.5	95	N.E.	1
4	73.40	1.9	1.8	98	N.N.E.	2
7	73.44	2.0	1.9	98	N.E.	1
10	75.06	1.9	1.8	98	N.E.	2
1 s.	74.11	1.9	1.8	98	E.N.E.	1
4	74.20	2.1	1.9	96	N.N.O.	0
7	74.70	2.1	2.0	96	S.	1
10	74.89	1.9	1.8	96	S.S.E.	1

Heures.	État du ciel.	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert.	0	10
4	Couvert faible bruine.	0	10
7	Petit brouillard.	0	10
10	Transp. atmos. 3 kilomètres.	0	10
1 s.	Id. 3 kilom. 1/2.	0	10
4	Id. 2 kilomètres.	0	10
7	Bruine.	0	10
10	Id.	0	10

Min., 1°4.— Max., 2°4. — Moy. des 24 h., 2°0.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT
DE

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1869

(Loi du 18 avril 1869)

59me TIRAGE

Le 59e tirage des obligations de l'emprunt municipal de 1869 a eu lieu mardi 15 janvier 1884, à neuf heures du matin, en séance publique, au palais de l'Industrie, conformément à l'avis affiché dans la ville de Paris et inséré au *Journal officiel*.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 7,677 numéros dont les 15 premiers ont droit, suivant leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

TABLEAU DES PRIMES

ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT DES PRIMES
1er............	618.034	200.000 fr.
2e............	422.795	10.000
3e............	22.214	10.000
4e............	748.465	10.000
5e............	284.887	10.000
6e............	295.218	1.000
7e............	233.086	1.000
8e............	221.436	1.000
9e............	59.410	1.000
10e............	607.429	1.000
11e............	72.334	1.000
12e............	159.317	1.000
13e............	176.639	1.000
14e............	210.340	1.000
15e............	593.463	1.000
Total............		250.000 fr.

Liste numérique des 7,677 obligations sorties.

91	4.518	8.151	11.938	14.703
269	4.856	8.235	12.199	14.799
557	5.112	8.238	12.219	14.874
723	5.133	8.274	12.282	14.916
731	5.244	8.288	12.299	14.971
784	5.277	8.294	12.547	15.054
799	5.396	8.447	12.620	15.236
850	5.557	8.478	12.622	15.289
927	5.755	8.532	12.686	15.398
1.294	5.887	8.556	12.960	15.510
1.399	5.957	8.664	13.067	15.517
1.407	6.060	8.730	13.103	15.523
1.581	6.237	8.982	13.121	15.524
1.586	6.327	8.988	13.239	15.654
1.926	6.360	9.048	13.243	15.819
2.111	6.424	9.154	13.473	15.913
2.154	6.661	9.164	13.495	16.003
2.159	6.707	9.937	13.500	16.008
2.328	6.895	10.205	13.543	16.564
2.462	6.924	10.542	13.628	16.811
2.484	6.935	10.697	13.630	16.815
2.646	7.191	10.747	13.653	16.874
2.728	7.324	10.838	13.764	17.026
2.828	7.384	10.927	13.922	17.034
2.915	7.429	11.159	13.968	17.091
3.033	7.441	11.168	14.099	17.108
3.054	7.604	11.398	14.101	17.289
3.164	7.661	11.490	14.121	17.308
3.184	7.755	11.563	14.323	17.310
3.663	7.792	11.665	14.463	17.481
3.871	7.873	11.711	14.473	17.503
4.153	7.968	11.817	14.495	17.576
4.201	8.009	11.881	14.601	17.598
4.304	8.081	11.932	14.637	17.872

Les numéros marqués d'un astérisque (*) sont sortis avec prime. (Voir le tableau des primes).

18.005	26.615	37.612	45.224	54.989	64.165	74.799	84.109	91.573	101.066	112.515	122.081	132.675	141.361	152.887
18.304	26.681	37.637	45.336	54.977	64.183	74.890	84.193	91.717	101.143	112.574	122.191	132.836	141.528	152.923
18.333	26.709	37.778	45.570	55.174	64.310	75.015	84.327	91.725	101.148	112.600	122.289	132.922	141.557	152.927
18.397	26.855	37.796	45.746	55.380	64.373	75.067	84.413	91.727	101.317	112.668	122.299	132.930	141.891	152.963
18.463	26.911	37.803	45.804	55.418	64.397	75.189	84.509	91.728	101.372	112.717	122.362	132.940	141.990	153.107
18.672	26.932	37.833	45.923	55.461	64.461	75.209	84.609	91.876	101.538	112.757	122.504	132.949	142.606	153.133
18.694	27.018	37.925	45.926	55.497	64.969	75.253	84.654	91.939	101.770	112.846	122.656	133.078	142.667	153.461
18.714	27.037	38.086	45.939	55.536	64.978	75.517	84.726	92.060	101.867	112.863	122.658	133.127	142.710	153.471
18.774	27.277	38.110	45.946	55.547	65.156	75.634	84.738	92.141	102.044	113.218	122.698	133.144	142.812	153.474
18.799	27.422	38.250	46.335	55.751	65.297	75.658	84.747	92.328	102.124	113.241	122.709	133.316	142.871	153.661
18.818	27.477	38.312	46.433	55.918	65.329	75.684	84.822	92.338	102.772	113.276	122.935	133.394	143.192	153.781
18.864	27.602	38.375	46.465	56.081	65.332	75.723	84.846	92.341	102.959	113.387	123.127	133.452	143.266	153.796
18.867	27.682	38.523	46.508	56.084	65.415	75.879	84.885	92.361	103.068	113.565	123.133	133.507	143.339	153.829
18.931	27.750	38.544	46.510	56.114	65.823	75.980	85.030	92.428	103.188	113.589	123.170	133.589	143.362	153.859
18.951	27.752	38.563	46.574	56.135	65.996	76.065	85.036	92.553	103.191	113.747	123.191	133.604	143.386	154.038
19.109	27.787	38.626	46.575	56.323	66.057	76.186	85.045	92.618	103.200	113.939	123.231	133.953	143.407	154.066
19.056	27.822	38.880	46.596	56.474	66.129	76.221	85.222	92.630	103.287	114.033	123.442	133.980	143.603	154.261
19.066	28.025	38.901	46.656	56.515	66.196	76.271	85.271	92.770	103.314	114.235	123.515	133.999	143.882	154.326
19.133	28.040	39.088	46.782	56.544	66.377	76.299	85.307	92.850	103.444	114.291	123.606	134.038	143.926	154.341
19.167	28.191	39.123	46.802	56.584	66.394	76.549	85.328	92.933	103.671	114.387	123.615	134.057	143.930	154.390
19.226	28.237	39.391	46.904	56.887	66.401	76.568	85.342	92.959	103.805	114.531	123.771	134.285	143.962	154.487
19.381	28.306	39.407	46.939	57.230	66.481	76.706	85.350	92.975	103.849	114.840	123.819	134.356	143.999	154.516
19.421	28.414	39.433	47.053	57.403	66.644	76.736	85.501	93.007	103.865	115.010	123.842	134.388	144.141	154.519
19.655	28.696	39.478	47.179	57.417	66.745	76.811	85.573	93.156	103.910	115.024	124.093	134.512	144.143	154.659
19.690	28.705	39.588	47.316	57.446	66.803	76.902	85.659	93.406	103.990	115.036	124.308	134.584	144.273	154.736
19.942	28.841	39.760	47.464	57.577	66.834	76.927	85.778	93.461	104.019	115.072	124.433	134.586	144.363	154.746
19.995	28.919	39.840	47.506	57.625	67.118	77.076	85.987	93.470	104.084	115.158	124.660	134.589	144.396	154.804
20.081	29.001	39.925	47.799	57.643	67.237	77.295	85.998	93.480	104.407	115.162	124.718	134.632	144.566	154.854
20.085	29.253	39.930	47.841	57.693	67.260	77.309	86.235	93.493	104.509	115.232	124.879	134.700	144.573	155.254
20.106	29.293	39.982	48.060	57.871	67.359	77.473	86.353	93.563	104.574	115.292	125.139	134.701	144.617	155.368
20.115	29.359	40.014	48.152	57.931	67.374	77.718	86.456	93.739	104.592	115.431	125.190	134.771	144.668	155.549
20.223	29.383	40.152	48.186	58.015	67.410	78.009	86.678	93.754	104.888	115.537	125.390	134.778	144.816	155.588
20.365	29.534	40.204	48.244	58.073	67.461	78.052	86.684	93.776	104.889	115.585	125.618	134.788	144.862	155.671
20.495	29.652	40.225	48.304	58.198	67.466	78.535	86.696	93.891	104.917	115.924	125.682	134.940	144.889	155.776
20.653	29.733	40.462	48.335	58.300	67.518	78.627	86.751	94.001	105.406	115.950	125.684	134.967	144.942	155.960
20.731	30.099	40.530	48.518	58.347	67.645	78.737	86.770	94.130	105.416	115.970	125.928	134.969	145.167	156.103
20.795	30.299	40.549	48.817	58.373	67.687	78.848	87.072	94.264	105.623	116.107	126.032	134.981	145.168	156.561
20.824	30.522	40.613	48.860	58.395	67.774	78.873	87.176	94.438	105.644	116.304	126.474	135.072	145.198	156.999
20.908	30.575	40.754	48.924	58.438	67.903	78.878	87.197	94.468	105.718	116.313	126.520	135.114	145.408	157.052
20.982	30.850	40.813	49.041	58.462	67.933	78.985	87.209	94.498	105.852	116.316	126.600	135.189	145.428	157.553
21.014	30.878	40.867	49.048	58.638	67.969	79.166	87.250	94.514	105.947	116.399	126.637	135.238	145.493	157.772
21.074	30.923	40.885	49.306	58.822	68.040	79.208	87.385	94.638	106.152	116.478	126.681	135.259	145.747	157.810
21.079	30.966	40.886	49.347	58.851	68.078	79.214	87.404	94.736	106.203	116.518	126.861	135.364	145.798	157.952
21.148	31.016	40.988	49.391	58.970	68.196	79.235	87.518	94.826	106.235	116.527	127.015	135.464	146.097	158.000
21.200	31.245	41.054	49.432	59.152	68.225	79.509	87.536	94.974	106.285	116.559	127.126	135.519	146.129	158.070
21.419	31.260	41.094	49.763	59.274	68.353	79.591	87.542	95.029	106.318	116.568	127.159	135.603	146.271	158.119
21.528	31.398	41.336	49.811	59.313	68.445	79.638	87.572	95.207	106.552	116.629	127.411	135.699	146.333	158.149
21.554	31.513	41.465	49.898	59.400	68.500	79.649	87.614	95.252	106.651	116.781	127.417	135.784	146.475	158.219
21.718	31.592	41.506	50.117		68.585	79.754	87.805	95.311	106.828	116.804	127.448	135.796	146.794	158.511
21.786	31.602	41.539	50.388	*59.410	68.653	79.816	87.827	95.415	106.861	116.901	127.491	136.001	146.888	158.513
21.813	31.632	41.567	50.403		68.731	79.860	88.111	95.433	106.937	116.995	127.588	136.048	146.947	158.625
22.092	31.993	41.716	50.567	59.620	68.758	79.869	88.162	95.440	107.016	117.011	127.617	136.062	146.977	158.697
22.131	32.025	41.805	50.665	59.628	68.768	80.052	88.278	95.612	107.358	117.020	127.769	136.115	147.188	158.741
	32.042	41.825	50.961	59.671	68.820	80.142	88.292	95.734	107.407	117.165	127.813	136.148	147.540	158.755
*22.214	32.112	41.827	50.963	59.727	68.959	80.186	88.316	95.952	107.431	117.224	127.854	136.150	147.622	158.862
	32.200	41.958	51.126	59.750	69.204	80.319	88.384	96.209	107.526	117.229	127.926	136.310	147.624	158.956
22.270	32.264	42.062	51.128	59.764	69.209	80.340	88.487	96.222	107.543	117.240	127.929	136.481	147.639	159.014
22.384	32.272	42.133	51.166	59.798	69.338	80.407	88.493	96.248	107.698	117.274	128.160	136.553	147.829	159.024
22.438	32.316	42.181	51.170	59.976	69.445	80.489	88.616	96.459	107.732	117.305	128.640	136.567	148.062	159.048
22.536	32.362	42.212	51.243	59.987	69.526	80.604	88.620	96.525	107.738	117.333	128.840	136.725	148.119	
22.809	32.560	42.276	51.294	60.103	69.618	80.635	88.724	96.605	107.789	117.467	128.855	136.731	148.247	*159.317
22.859	32.682	42.349	51.364	60.136	69.782	80.699	88.801	96.682	107.842	117.539	128.958	136.738	148.336	
22.938	33.072	42.380	51.384	60.224	69.868	80.709	88.839	96.704	107.909	117.863	129.037	136.812	148.348	159.331
23.048	33.118	42.505	51.419	60.375	70.002	80.724	88.846	96.737	108.120	117.896	129.061	137.304	148.529	159.334
23.113	33.184	42.558	51.420	60.516	70.016	80.811	88.854	96.891	108.172	118.034	129.081	137.533	148.543	159.441
23.324	33.655	42.879	51.520	60.565	70.094	80.901	88.972	96.929	108.237	118.063	129.303	137.914	148.594	159.521
23.422	33.847	42.928	51.842	60.642	70.138	80.917	89.167	96.980	108.464	118.083	129.343	137.937	148.613	159.559
23.665	34.189	42.974	51.856	60.794	70.184	80.952	89.271	97.032	108.784	118.472	129.880	138.052	148.819	159.646
23.716	34.292	43.057	51.875	60.975	70.212	80.976	89.321	97.042	108.875	118.692	129.933	138.110	148.961	159.709
23.766	34.294	43.264	52.035	60.978	70.256	81.032	89.342	97.255	108.912	118.770	130.017	138.219	148.974	159.793
23.804	34.396	43.321	52.036	61.530	70.557	81.171	89.438	97.446	109.024	118.811	130.066	138.406	149.016	159.860
24.186	34.598	43.396	52.046	61.623	70.666	81.274	89.456	97.653	109.170	118.835	130.201	138.437	149.025	159.950
24.213	34.669	43.406	52.104	61.724	70.715	81.332	89.599	97.681	109.308	118.922	130.300	138.438	149.152	160.065
24.224	34.705	43.515	52.136	61.757	70.814	81.610	89.646	97.951	109.379	118.923	130.313	138.447	149.175	160.286
24.305	34.759	43.545	52.144	61.800	70.993	81.623	89.647	98.022	109.436	118.929	130.495	138.471	149.360	160.299
24.433	34.862	43.553	52.234	61.831	71.149	81.688	89.666	98.140	109.694	119.163	130.553	138.953	149.398	160.472
24.617	34.897	43.562	52.290	62.170	71.440	81.721	89.721	98.205	109.742	119.181	130.555	139.114	149.473	160.673
24.838	34.933	43.575	52.540	62.182	71.488	81.755	89.724	98.373	109.745	119.237	130.620	139.138	149.545	160.679
24.890	35.212	43.644	52.700	62.232	71.717	81.913	89.962	98.441	109.770	119.254	130.639	139.168	149.559	160.799
24.927	35.754	43.669	52.864	62.278	71.910	82.002	90.013	98.504	110.205	119.511	130.653	139.216	149.833	160.939
24.980	35.843	43.781	52.904	62.287	72.160	82.090	90.178	98.534	110.286	119.520	130.773	139.412	149.841	160.992
25.069	35.868	43.841	52.930	62.451		82.348	90.196	98.861	110.512	119.692	130.779	139.619	150.145	161.195
25.120	35.917	43.858	52.946	62.469	*72.331	82.466	90.272	99.018	110.560	119.711	130.964	139.626	150.482	161.653
25.222	36.076	44.083	52.969	62.490		82.777	90.513	99.195	110.577	119.963	130.993	139.635	150.590	161.657
25.275	36.092	44.116	53.296	62.670	72.356	82.792	90.581	99.448	110.611	120.030	131.027	139.808	150.600	161.738
25.375	36.383	44.307	53.735	62.926	72.373	82.814	90.585	99.537	110.769	120.094	131.291	139.813	150.837	161.807
25.495	36.429	44.331	53.859	62.949	72.375	82.850	90.595	99.701	110.983	120.097	131.304	139.969	150.947	161.928
25.572	36.477	44.465	53.969	63.011	73.018	82.852	90.597	99.760	111.070	120.212	131.532	139.981	151.005	161.987
25.648	36.565	44.718	54.030	63.276	73.117	82.951	90.786	99.837	111.148	120.512	131.553	140.022	151.188	162.266
25.765	36.604	44.750	54.229	63.358	73.155	83.127	90.850	99.851	111.366	120.638	131.569	140.111	151.310	162.334
25.832	36.606	44.793	54.330	63.409	73.210	83.201	90.977	99.866	111.413	120.736	131.795	140.137	151.691	162.593
25.870	36.786	44.796	54.410	63.533	73.259	83.251	90.990	100.021	111.468	120.887	131.911	140.147	151.726	162.604
26.006	*36.817	44.967	54.449	63.539	73.341	83.423	91.063	100.110	111.763	121.039	132.029	140.396	151.835	162.811
26.141	36.826	45.019	54.455	63.605	73.411	83.510	91.103	100.171	111.766	121.050	132.032	140.651	151.983	162.786
26.173	36.857	45.023	54.481	63.623	73.508	83.691	91.388	100.197	111.811	121.070	132.143	140.669	152.076	162.805
26.230	36.951	45.114	54.619	63.629	74.097	83.903	91.400	100.228	111.847	121.212	132.174	140.686	152.504	162.906
26.314	37.227	45.123	54.752	63.971	74.153	83.947	91.476	100.317	111.979	121.422	132.225	140.741	152.563	163.119
26.329	37.437	45.166	54.797	63.987	74.221	83.980	91.489	100.345	112.166	121.459	132.350	141.167	152.746	163.128
26.504	37.442	45.205	54.927	64.094	74.504	84.020	91.536	100.601	112.222	121.484	132.362	141.192	152.772	163.321
26.531	37.593	45.216	54.951	64.160	74.546	84.091	91.560	100.723	112.362	121.962	132.378	141.223	152.786	163.393

163.572	173.540	184.628	193.368	204.878	215.325	224.820	233.291	241.929	250.929	260.319	268.812	278.434	287.046	296.905
163.639	173.779	184.806	193.441	205.033	215.400	224.825	233.324	242.184	250.950	260.418	268.821	278.689	287.229	296.994
163.660	173.925	184.935	193.496	205.087	215.470	225.039	233.346	242.202	251.310	260.611	268.939	278.842	287.746	297.092
163.693	173.960	185.007	193.580	205.309	215.515	225.084	233.415	242.272	251.423	260.865	268.947	278.881	287.813	297.322
163.732	174.051	185.198	193.609	205.485	215.534	225.168	233.479	242.292	251.728	260.871	269.053	278.942	287.841	297.360
163.748	174.332	185.359	193.612	205.578	215.597	225.290	233.517	242.433	251.817	260.981	269.119	279.171	288.011	297.372
163.838	174.372	185.429	193.771	205.662	215.658	225.331	233.539	242.508	251.828	260.986	269.144	279.414	288.093	297.508
163.872	174.751	185.437	194.139	206.101	215.783	225.409	233.549	242.536	252.508	261.090	269.525	279.558	288.185	297.636
163.888	174.756	185.505	194.185	206.133	215.837	225.425	233.607	242.608	252.645	261.472	269.652	279.619	288.271	297.662
164.040	174.847	185.521	194.498	206.185	216.035	225.440	233.777	242.677	252.787	261.585	269.721	279.740	288.322	297.680
164.217	174.962	185.554	194.547	206.202	216.094	225.467	233.886	242.737	252.813	261.824	269.809	279.810	288.446	297.697
164.396	175.060	185.650	194.618	206.411	216.264	225.505	233.891	242.808	253.091	261.862	269.828	279.836	288.503	297.766
164.512	175.276	185.840	194.621	206.416	216.352	225.638	234.207	242.827	253.210	261.873	269.852	279.983	288.512	297.788
164.521	175.437	186.034	194.727	206.454	216.467	225.848	234.264	242.893	253.238	261.916	269.939	279.988	288.606	297.820
164.611	175.590	186.086	194.834	206.467	216.595	225.989	234.288	243.026	253.455	262.089	270.373	280.088	288.775	297.881
164.738	175.672	186.240	194.956	206.488	217.064	226.034	234.400	243.033	253.462	262.114	270.523	280.149	288.861	297.984
164.773	175.690	186.292	195.027	206.549	217.118	226.132	234.537	243.205	253.466	262.178	270.547	280.157	289.188	298.003
165.237	175.705	186.326	195.173	206.709	217.170	226.187	234.582	243.207	253.487	262.223	270.557	280.319	289.196	298.016
165.265	175.759	186.340	195.257	206.927	217.208	226.240	234.809	243.222	253.614	262.463	270.573	280.324	289.330	298.074
165.355	175.761	186.468	195.433	207.335	217.222	226.349	235.000	243.307	253.650	262.511	270.607	280.351	289.475	298.086
165.474	175.948	186.560	195.555	207.340	217.379	226.361	235.026	243.469	253.659	262.568	270.631	280.383	289.479	298.254
165.650	176.150	186.613	195.582	207.496	217.562	226.380	235.199	243.586	253.668	262.573	270.711	280.656	289.579	298.301
165.689	176.395	186.858	195.801	207.515	217.563	226.793	235.229	243.657	253.697	262.673	270.899	280.697	289.609	298.336
165.794	176.437	186.885	196.066	207.521	217.622	226.809	235.243	243.781	253.737	262.688	270.969	280.742	289.615	298.371
166.075	176.473	186.928	196.157	207.742	217.735	226.843	235.254	243.897	253.742	262.716	271.045	280.783	289.620	298.389
166.157	176.554	186.976	196.207	208.166	217.879	226.932	235.322	244.064	253.776	262.759	271.302	280.891	289.652	298.418
166.196		187.108	196.279	208.208	217.949	227.002	235.462	244.144	253.784	262.780	271.468	281.118	289.670	298.426
166.295	*176.639	187.129	196.350	208.241	217.990	227.050	235.544	244.293	254.000	262.865	271.486	281.195	289.732	298.545
166.397		187.185	196.459	208.336	218.006	227.208	235.623	244.328	254.038	262.914	271.568	281.205	289.935	298.639
166.470	176.802	187.200	196.985	208.356	218.035	227.327	235.707	244.345	254.258	262.989	271.628	281.217	289.996	298.666
166.537	176.885	187.308	197.197	208.465	218.405	227.337	235.869	244.347	254.376	263.015	271.876	281.261	290.017	298.826
166.618	176.901	187.363	197.445	208.663	218.526	227.479	235.895	244.524	254.425	263.061	271.924	281.403	290.119	298.828
166.895	177.200	187.372	197.595	209.047	218.548	227.538	235.949	244.922	254.450	263.156	272.128	281.435	290.153	298.857
166.963	177.254	187.465	197.609	209.100	218.698	227.702	236.195	245.187	254.518	263.291	272.298	281.474	290.186	298.902
167.106	177.557	187.468	197.612	209.170	218.762	227.846	236.199	245.291	254.542	263.399	272.452	281.633	290.317	298.914
167.151	177.582	187.474	197.833	209.269	218.784	227.867	236.223	245.301	254.610	263.419	272.482	281.936	290.401	298.985
167.279	177.852	187.557	197.836	209.272	218.949	227.880	236.376	245.394	254.866	263.501	272.543	281.949	290.467	299.024
167.324	177.905	187.818	198.011	209.342	219.033	227.914	236.420	245.548	254.909	263.567	272.670	281.951	290.598	299.245
167.378	177.965	188.005	198.062	209.347	219.160	228.073	236.749	245.679	254.940	263.628	272.671	281.975	291.266	299.347
167.412	178.459	188.007	198.072	209.382	219.238	228.077	236.807	245.839	255.056	263.653	272.689	282.082	291.355	299.381
167.490	178.524	188.009	198.426	209.757	219.241	228.194	236.917	246.072	255.246	264.229	272.792	282.326	291.589	299.397
167.712	178.628	188.052	198.775	209.785	219.431	228.258	236.945	246.074	255.259	264.231	272.802	282.568	291.612	299.425
167.726	178.813	188.148	198.934	209.885	219.434	228.560	236.966	246.139	255.402	264.285	272.920	282.618	291.730	299.442
167.923	178.851	188.162	199.150	210.146	219.459	228.678	236.984	246.149	255.446	264.327	272.988	282.807	291.769	299.585
167.969	179.136	188.280	199.210	210.165	219.494	228.850	237.048	246.180	255.466	264.351	273.072	282.826	291.800	299.600
167.981	179.206	188.444	199.281		219.822	228.877	237.093	246.386	255.573	264.517	273.143	282.841	291.899	299.601
168.121	179.283	188.449	199.378	*210.340	219.841	228.879	237.094	246.500	255.617	264.691	273.144	282.881	292.033	299.651
168.529	179.299	188.907	199.428		219.903	229.005	237.193	246.645	255.622	264.752	273.150	283.004	292.222	299.946
168.695	179.412	189.108	199.439	210.460	219.908	229.220	237.238	246.659	255.646	264.788	273.233	283.018	292.275	299.985
168.714	179.421	189.162	199.550	210.493	220.062	229.238	237.251	246.816	255.687	264.845	273.282	283.120	292.369	300.186
168.754	179.503	189.256	199.564	210.558	220.090	229.277	237.322	247.002	255.824	265.345	273.398	283.291	292.546	300.252
168.781	179.528	189.276	199.659	210.629	220.150	229.287	237.353	247.037	255.965	265.674	273.407	283.317	292.669	300.355
168.850	179.583	189.386	199.938	210.653	220.375	229.428	237.441	247.048	256.046	265.676	273.528	283.426	292.687	300.380
169.194	179.594	189.402	200.123	210.720	220.393	229.467	237.558	247.062	256.096	265.700	273.651	283.437	292.703	300.414
169.209	179.964	189.504	200.137	210.786	220.614	229.935	237.620	247.199	256.179	265.703	274.144	283.549	292.745	300.777
169.213	180.023	189.621	200.196	210.804	220.623	230.217	237.747	247.245	256.227	265.727	274.183	283.642	292.855	300.805
169.437	180.174	189.863	200.245	210.876	220.770	230.221	237.944	247.273	256.286	265.853	274.397	283.668	292.868	300.888
169.496	180.198	189.952	200.255	211.273	220.773	230.247	237.982	247.370	256.330	266.080	274.547	283.681	292.911	300.988
169.508	180.217	190.121	200.331	211.321	220.847	230.286	238.154	247.483	256.684	266.115	274.695	283.718	293.010	301.048
169.609	180.677	190.152	200.377	211.346	220.925	230.331	238.161	247.549	256.745	266.156	274.854	283.929	293.018	301.051
169.749	180.816	190.318	200.458	211.393	220.984	230.347	238.199	247.579	256.751	266.162	274.856	284.148	293.177	301.142
169.775	180.825	190.383	200.465	211.512		230.427	238.207	247.638	256.752	266.218	275.103	284.297	293.380	301.189
169.800	180.833	190.410	200.644	211.513	*221.136	230.440	238.230	247.684	256.756	266.368	275.159	284.306	293.384	301.224
169.857	180.842	190.419	200.659	211.516		230.477	238.235	247.758	256.808	266.450	275.279	284.408	293.461	301.263
170.012	180.942	190.465	200.692	211.608	221.692	230.529	238.264	247.921	256.969	266.506	275.298	284.419	293.491	301.338
170.103	180.955	190.511	200.754	212.027	221.734	230.683	238.640	248.008	256.981	266.537	275.388	284.454	293.555	301.405
170.171	181.132	190.671	201.073	212.141	221.748	230.719	238.644	248.053	256.992	266.561	275.707	284.464	293.600	301.413
170.240	181.251	190.793	201.163	212.184	221.789	231.001	238.690	248.070	257.039	266.683	275.785	284.583	293.664	301.493
170.262	181.326	190.798	201.371	212.194	221.969	231.028	238.756	248.174	257.141	266.684	276.040	284.630	293.725	301.561
170.389	181.378	190.820	201.383	212.222	221.990	231.061	238.933	248.179	257.479	266.685	276.078	284.710	293.803	301.563
170.598	181.478	190.824	201.406	212.456	222.099	231.095	239.122	248.202	257.530	266.708	276.084	284.857	293.891	301.834
170.695	181.505	190.828	201.567	212.471	222.178	231.207	239.147	248.215	257.600	266.752	276.178		293.894	301.844
170.731	181.507	190.874	201.582	212.726	222.361	231.211	239.292	248.247	257.608	266.993	276.213	*284.887	293.905	301.867
170.792	181.679	190.965	201.615	212.823	222.454	231.281	239.520	248.289	257.644	267.056	276.412		293.943	301.975
170.854	181.695	191.035	201.718	213.006	222.620	231.405	239.649	248.328	257.739	267.088	276.462	284.898	294.185	301.989
170.945	181.734	191.048	201.862	213.058	222.635	231.515	239.721	248.466	257.776	267.129	276.501	284.993	294.217	301.992
171.132	181.869	191.101	201.931	213.069	222.647	231.533	239.734	248.665	257.815	267.189	276.609	285.045	294.268	302.061
171.133	181.917	191.199	202.288	213.075	222.723	231.567	239.966	248.800	257.850	267.254	276.697	285.101	294.719	302.198
171.159	182.027	191.230	202.447	213.105	222.797	231.589	240.279	248.827	258.028	267.293	276.710	285.154	294.858	302.413
171.253	182.166	191.279	202.558	213.132	223.056	231.603	240.298	248.955	258.034	267.361	277.149	285.177	294.860	302.450
171.383	182.204	191.394	202.571	213.139	223.061	231.610	240.357	249.041	258.344	267.406	277.155	285.268	294.916	302.592
171.406	182.309	191.420	202.694	213.187	223.085	231.685	240.391	249.261	258.348	267.442	277.237	285.295	294.955	302.614
171.473	182.345	191.436	202.919	213.204	223.148	231.807	240.397	249.278	258.549	267.503	277.307	285.325	294.962	302.662
171.590	182.411	191.628	202.969	213.319	223.247	231.854	240.403	249.315	258.610	267.506	277.376	285.530	295.080	302.701
171.801	182.517	191.693	203.070	213.534	223.322	231.935	240.431	249.357	258.770	267.622	277.394	285.569	295.095	302.917
171.903	182.668	191.744	203.183	213.698	223.338	232.136	240.713	249.461	258.807	267.731	277.401	285.994	295.164	303.050
172.161	182.907	192.095	203.281	213.895	223.361	232.254	240.729	249.528	258.988	267.736	277.500	286.054		303.069
172.301	182.925	192.101	203.332	214.246	223.434	232.361	240.753	249.716	259.071	267.739	277.530	286.072	*295.218	303.133
172.436	183.143	192.120	203.495	214.255	223.699	232.434	240.864	249.763	259.111	267.784	277.624	286.095		303.161
172.438	183.204	192.147	203.609	214.336	224.052	232.525	240.916	249.876	259.295	267.857	277.637	286.168	295.224	303.292
172.506	183.223	192.304	203.733	214.349	224.118	232.604	240.984	250.103	259.468	267.983	277.694	286.206	295.375	303.431
172.629	183.285	192.348	203.872	214.419	224.249	232.653	241.099	250.151	259.506	268.121	277.891	286.249	295.470	303.515
172.660	183.308	192.516	203.953	214.547	224.286	232.885	241.139	250.190	259.584	268.176	277.921	286.305	295.815	303.597
172.787	183.318	192.563	203.957	214.792	224.302	233.014	241.159	250.251	259.614	268.347	277.925	286.599	295.918	303.768
172.916	183.667	192.586	203.963	214.849	224.321		241.205	250.278	259.786	268.432	278.005	286.710	295.949	303.783
172.920	183.706	192.757	204.061	215.122	224.330	*233.086	241.379	250.497	259.859	268.501	278.014	286.817	295.962	303.789
173.096	183.781	192.846	204.323	215.230	224.340		241.553	250.542	259.861	268.575	278.021	286.902	296.195	304.006
173.144	183.794	192.914	204.431	215.271	224.517	233.112	241.632	250.575	259.870	268.741	278.310	286.911	296.254	304.021
173.157	183.891	192.949	204.672	215.302	224.656	233.129	241.726	250.620	260.296	268.744	278.395	286.931	296.675	304.081
173.383	184.012	193.111	204.875	215.310	224.675	233.290	241.765	250.854	260.321	268.782	278.429	287.026	296.694	304.097

304.109
304.150
304.199
304.325
304.442
304.484
304.516
304.521
304.574
304.625
304.689
304.694
304.963
304.979
305.165
305.296
305.358
305.413
305.545
305.677
305.728
305.872
305.917
305.963
306.248
306.280
306.347
306.411
306.418
306.501
306.681
306.706
306.793
306.848
306.868
306.942
306.945
307.011
307.119
307.220
307.249
307.365
307.498
307.548
307.616
307.740
307.776
307.823
307.895
307.912
307.970
308.026
308.078
308.091
308.201
308.210
308.290
308.379
308.567
308.702
308.745
308.858
308.914
308.957
309.027
309.059
309.087
309.113
309.163
309.169
309.261
309.326
309.341
309.513
309.558
309.608
309.640
309.713
309.869
309.951
310.027
310.080
310.089
310.320
310.530
310.640
310.676
310.742
310.758
310.781
310.822
310.826
310.831
310.883
310.918
310.936
310.967
311.090
311.138
311.351

311.370
311.469
311.496
311.579
311.703
311.746
311.777
311.885
311.932
312.119
312.219
312.275
312.356
312.372
312.403
312.546
312.609
312.790
312.879
313.181
313.213
313.225
313.378
313.382
313.390
313.466
313.536
313.647
313.687
313.753
313.907
314.086
314.267
314.414
314.488
314.591
314.704
314.720
314.778
314.848
314.920
315.297
315.316
315.482
315.653
315.745
315.849
316.145
316.164
316.187
316.277
316.343
316.411
316.508
316.560
316.589
316.846
316.866
317.006
317.012
317.146
317.542
317.544
317.931
318.028
318.039
318.202
318.306
318.380
318.396
318.410
318.427
318.456
318.523
318.558
318.680
318.827
319.012
319.092
319.176
319.299
319.872
320.020
320.025
320.077
320.092
320.128
320.149
320.402
320.565
320.575
320.588
320.706
320.730
321.055
321.243
321.344
321.482
321.551
321.723

321.743
321.904
321.965
322.186
322.275
322.406
322.415
322.760
322.882
322.917
322.951
322.976
323.081
323.231
323.397
323.464
323.499
323.561
323.582
323.741
323.817
323.932
324.129
324.212
324.220
324.409
324.555
324.590
324.652
324.802
325.111
325.118
325.293
325.304
325.312
325.364
325.406
325.427
325.480
325.604
325.612
325.845
325.871
325.918
326.022
326.145
326.167
326.604
326.810
327.039
327.045
327.092
327.117
327.194
327.251
327.340
327.390
327.451
327.572
327.749
327.792
327.855
327.874
328.001
328.100
328.171
328.315
328.409
328.475
328.545
328.579
328.772
328.783
328.870
328.907
329.175
329.290
329.352
329.383
329.509
329.615
329.709
329.749
330.133
330.351
330.405
330.412
330.431
330.518
330.548
330.652
330.723
330.768
330.891
330.951
331.576
331.632
331.718
331.809
331.823

331.919
331.947
332.047
332.170
332.215
332.221
332.239
332.266
332.381
332.529
332.650
332.669
332.736
332.744
332.800
333.008
333.221
333.261
333.284
333.518
333.717
333.816
333.821
333.924
333.926
333.973
334.159
334.191
334.231
334.373
334.497
334.502
334.626
334.917
334.926
334.938
334.976
335.233
335.429
335.461
335.743
335.788
335.937
335.965
335.972
336.095
336.177
336.222
336.300
336.433
336.625
336.691
336.876
337.072
337.204
337.407
337.508
337.525
337.676
337.701
337.707
337.722
337.727
337.779
338.068
338.249
338.282
338.333
338.352
338.377
338.576
338.784
339.057
339.097
339.111
339.201
339.395
339.439
339.455
339.828
339.901
339.996
340.120
340.368
340.510
340.561
340.759
340.826
340.972
341.193
341.228
341.252
341.257
341.290
341.430
341.472
341.901
342.035
342.040
342.201

342.206
342.238
342.368
342.478
342.498
342.516
342.558
342.615
342.682
342.855
343.090
343.187
343.218
343.720
343.742
343.819
343.877
343.944
344.004
344.080
344.406
344.530
344.565
344.670
344.750
344.789
344.925
345.026
345.098
345.134
345.150
345.226
345.536
345.659
345.858
345.895
345.896
345.898
345.911
345.959
346.419
346.468
346.508
346.525
346.541
346.609
346.914
347.012
347.048
347.140
347.263
347.292
347.362
347.572
347.608
347.771
347.801
347.861
347.878
347.938
348.014
348.081
348.129
348.363
348.476
348.693
348.727
348.818
348.842
348.865
349.001
349.093
349.252
349.280
349.438
349.563
349.573
349.602
349.767
349.828
349.848
349.915
350.040
350.122
350.139
350.213
350.313
350.335
350.536
350.817
350.959
351.110
351.162
351.278
351.399
351.665
351.700
351.816
351.821
351.857

351.861
351.896
352.359
352.401
352.426
352.527
352.643
352.653
352.662
352.676
352.749
352.771
352.854
353.006
353.050
353.113
353.115
353.394
353.453
353.493
353.666
353.693
353.698
353.781
353.987
354.015
354.038
354.074
354.076
354.543
354.678
354.693
354.700
354.727
354.738
354.761
354.884
354.888
354.951
354.986
355.008
355.337
355.390
355.519
355.619
355.780
355.848
355.849
356.070
356.159
356.603
356.651
356.685
356.803
356.818
356.960
357.412
357.461
357.526
357.551
357.903
357.933
358.000
358.176
358.180
358.306
358.351
358.763
358.788
358.848
359.011
359.130
359.213
359.829
359.893
359.927
359.984
360.004
360.141
360.228
360.369
360.653
360.858
360.922
361.062
361.327
361.443
361.535
361.536
361.611
361.661
362.236
362.313
362.395
362.716
362.895
362.911
363.065
363.100
363.250

363.545
363.572
363.624
363.742
363.816
363.882
364.014
364.200
364.215
364.222
364.290
364.401
364.438
364.593
364.647
364.718
364.889
364.975
364.984
365.189
365.339
365.390
365.406
365.501
365.514
365.619
365.658
365.682
365.918
365.960
366.121
366.220
366.248
366.249
366.289
366.448
366.471
366.478
366.518
366.541
366.545
366.551
366.605
366.821
366.931
367.527
367.569
367.674
367.768
367.783
367.788
367.819
367.880
368.117
368.335
368.341
368.354
368.386
368.467
368.470
368.493
368.559
368.559
368.591
368.622
368.710
368.859
368.900
369.088
369.221
369.229
369.342
369.420
369.482
369.622
369.821
370.096
370.126
370.179
370.604
370.641
370.652
370.662
370.772
370.806
370.939
371.128
371.195
371.385
371.460
371.515
371.700
371.703
371.720
371.865
372.028
372.037
372.174
372.239
372.292

372.492
372.573
372.652
372.656
372.835
372.924
373.234
373.247
373.316
373.372
373.392
373.518
373.631
373.674
373.726
374.007
374.080
374.111
374.152
374.330
374.429
374.503
374.522
374.669
374.690
374.716
374.835
374.967
375.002
375.061
375.152
375.423
375.707
375.758
375.865
376.002
376.229
376.249
376.360
376.441
376.499
376.581
376.774
376.736
376.807
376.811
376.815
376.870
376.875
377.078
377.277
377.407
377.700
377.922
377.955
378.243
378.546
378.595
378.751
378.804
379.081
379.482
379.634
379.711
379.778
379.811
380.012
380.086
380.121
380.125
380.330
380.363
380.535
380.672
380.677
380.773
380.828
380.960
381.057
381.257
381.264
381.532
381.636
381.751
381.860
381.939
382.183
382.378
382.405
382.435
382.540
382.547
382.741
382.743
383.125
383.172
383.202
383.532
383.589
383.654

383.713
383.918
383.992
384.152
384.207
384.497
384.843
384.928
385.290
385.437
385.457
385.494
385.512
385.652
385.712
385.873
386.037
386.158
386.257
386.258
386.388
386.530
386.617
386.692
386.817
386.843
387.301
387.353
387.382
387.530
387.541
387.651
387.671
387.821
387.852
388.129
388.164
388.186
388.221
388.547
389.161
389.217
389.371
389.402
389.427
389.532
389.562
389.801
389.905
390.009
390.115
390.142
390.238
390.418
390.419
390.611
390.933
390.940
391.070
391.195
391.258
391.354
391.481
391.535
391.671
391.721
391.908
391.977
392.171
392.228
392.239
392.282
392.355
392.358
392.446
392.485
392.618
392.686
392.834
392.879
393.119
393.168
393.230
393.233
393.352
393.578
393.635
393.648
393.665
393.715
393.743
393.888
394.036
394.217
394.275
394.522
394.525
394.715
394.813
394.881

394.906
395.112
395.218
395.373
395.477
395.675
395.799
395.915
396.083
396.218
396.342
396.502
396.542
396.781
396.803
397.266
397.495
397.553
397.599
397.628
397.739
397.783
397.887
397.970
398.014
398.211
398.315
398.389
398.421
398.656
398.689
398.755
398.880
398.909
399.302
399.312
399.450
399.636
399.907
399.946
400.008
400.124
400.241
400.987
400.990
401.002
401.169
401.301
401.401
401.431
401.464
401.544
401.690
401.698
401.702
401.747
401.758
402.098
402.481
402.603
402.838
403.054
403.262
403.265
403.285
403.392
403.411
403.637
403.738
403.764
404.207
404.328
404.354
404.430
404.552
404.679
404.742
404.966
405.000
405.088
405.163
405.166
405.476
405.496
405.629
405.670
405.873
405.919
405.942
405.997
406.174
406.130
406.190
406.357
406.387
406.470
406.535
406.536
406.693
406.706

406.857
406.926
407.089
407.234
407.279
407.448
407.562
407.748
407.778
407.833
407.867
408.293
408.516
408.806
408.810
408.842
408.985
408.992
409.159
409.229
409.242
409.381
409.394
409.438
409.502
409.521
409.768
409.795
409.862
410.190
410.201
410.315
410.322
410.325
410.333
410.382
410.483
410.503
410.550
410.551
410.667
410.687
410.772
411.000
411.046
411.182
411.229
411.253
411.316
411.517
411.563
411.727
411.876
411.891
411.941
411.948
412.012
412.080
412.158
412.172
412.206
412.386
412.447
412.479
412.590
412.635
412.851
413.072
413.207
413.277
413.734
413.830
413.865
413.908
413.948
414.034
414.045
414.236
414.687
414.827
414.869
414.984
414.987
415.116
415.160
415.236
415.244
415.434
415.541
415.624
416.123
416.240
416.364
416.419
416.439
416.728
416.762
416.812
416.920
416.933

417.037
417.156
417.170
417.200
417.273
417.277
417.293
417.297
417.633
417.653
417.853
417.958
418.040
418.045
418.138
418.493
418.748
418.801
418.896
419.184
419.208
419.212
419.241
419.267
419.281
419.588
419.589
419.624
419.715
419.717
419.835
419.939
420.037
420.052
420.293
420.302
420.304
420.457
420.475
420.482
420.530
420.549
420.701
420.702
420.813
421.435
421.563
421.643
421.854
421.999
422.053
422.089
422.111
422.330
422.345
422.511
422.703
*422.795
422.812
422.919
422.935
423.214
423.311
423.476
423.518
423.567
423.633
423.862
424.002
424.097
424.171
424.294
424.317
424.350
424.493
424.584
424.744
424.914
424.939
424.983
425.097
425.129
425.201
425.280
425.471
425.569
425.631
425.722
425.723
425.794
426.235
426.303
426.348
426.494
426.697
426.735
426.905
426.910

427.007
427.028
427.174
427.268
427.444
427.451
428.102
428.449
428.507
428.533
428.592
428.623
428.626
428.642
428.674
428.689
428.702
428.704
428.852
428.903
429.077
429.310
429.319
429.582
429.644
429.728
429.850
429.874
429.936
430.004
430.421
430.480
430.601
430.644
430.654
431.046
431.057
431.234
431.365
431.661
431.716
431.729
431.754
431.776
431.984
432.207
432.230
432.340
432.400
432.443
432.450
432.561
432.586
432.567
432.672
433.036
433.137
433.179
433.189
433.191
433.269
433.481
433.602
433.952
434.021
434.030
434.248
434.277
434.367
434.425
434.431
434.627
434.654
434.752
434.793
434.995
435.116
435.311
435.416
435.446
435.451
435.467
435.514
435.548
435.618
435.675
435.752
435.954
436.290
436.413
436.592
436.651
436.661
436.744
436.761
436.982
437.298
437.400
437.470
437.506

437.668
437.946
437.996
438.180
438.280
438.281
438.586
438.921
438.960
438.980
438.995
439.176
439.239
439.249
439.263
439.269
439.470
439.589
439.615
439.755
439.917
440.120
440.291
440.302
440.388
440.462
440.493
440.635
440.675
440.782
440.821
440.842
440.874
440.965
440.998
441.041
441.198
441.236
441.440
441.458
441.604
441.652
441.811
442.118
442.260
442.560
442.598
442.638
442.658
442.667
443.107
443.339
443.371
443.527
443.773
443.851
443.861
444.284
444.434
444.454
444.572
444.728
444.974
445.083
445.174
445.389
445.494
445.538
445.749
445.790
445.859
445.998
446.055
446.150
446.358
446.425
447.014
447.021
447.161
447.414
447.608
447.621
447.873
447.912
447.922
448.181
448.445
448.488
448.570
448.689
448.906
449.013
449.144
449.456
449.481
449.545
449.720
450.046
450.157
450.307

450.326
450.449
450.539
450.656
450.689
450.690
450.851
450.891
451.162
451.212
451.355
451.427
451.660
451.696
451.729
451.777
451.808
451.906
452.103
452.195
452.267
452.448
452.546
452.616
452.673
452.760
452.773
452.794
452.830
452.979
453.401
453.404
453.458
453.553
453.571
453.902
453.963
454.007
454.115
454.223
454.319
454.322
454.426
454.553
454.796
455.073
455.105
455.118
455.234
455.277
455.321
455.361
455.362
455.516
455.560
455.581
455.701
455.721
455.730
455.742
455.802
455.953
456.000
456.227
456.553
456.661
456.854
456.910
457.103
457.141
457.260
457.417
457.913
457.953
457.987
458.049
458.051
458.349
458.371
458.519
458.674
458.765
458.960
459.022
459.174
459.510
459.917
460.256
460.325
460.623
460.725
460.808
460.827
460.978
461.093
461.106
461.202
461.336
461.373
461.399

Digitized by Google

461.672
461.711
461.762
461.807
461.945
461.970
462.020
462.223
462.265
462.276
462.303
462.504
462.507
462.528
462.611
462.627
463.108
463.230
463.292
463.373
463.408
463.424
463.692
463.910
464.206
464.291
464.313
464.336
464.411
464.536
464.576
464.809
464.930
465.139
465.191
465.258
465.527
465.696
465.852
466.017
466.375
466.464
466.531
466.532
466.563
466.676
466.600
466.736
466.808
466.656
466.861
467.104
467.109
467.296
467.697
467.769
467.849
468.051
468.185
468.246
468.697
469.089
469.132
469.148
469.267
469.290
469.508
469.650
469.762
469.813
469.855
469.951
470.237
470.262
470.311
470.332
470.359
470.374
470.417
470.421
470.482
470.517
470.543
470.584
470.624
470.658
470.883
471.107
471.159
471.302
471.335
471.623
471.891
472.008
472.017
472.036
472.143
472.206
472.246
472.441

472.462
472.713
472.733
472.767
472.994
473.067
473.104
473.134
473.201
473.243
473.251
473.512
473.521
473.525
473.532
473.836
473.864
473.886
474.017
474.044
474.117
474.147
474.178
474.516
474.654
474.739
474.766
474.905
474.919
474.946
474.998
475.285
475.293
475.364
475.374
475.487
475.549
475.647
475.709
475.845
475.895
476.011
476.200
476.270
476.605
476.735
476.836
476.842
476.879
476.948
477.094
477.105
477.269
477.570
477.665
477.668
477.701
477.745
477.751
477.756
477.951
477.911
477.981
477.999
478.094
478.185
478.208
478.266
478.592
478.635
478.639
478.807
478.926
479.202
479.228
479.289
479.397
479.455
479.498
479.565
479.776
479.816
479.839
479.891
479.912
479.983
480.178
480.272
480.468
480.471
480.481
480.511
480.655
480.719
480.744
480.832
480.836
480.869
480.878
480.963

481.034
481.097
481.176
481.376
481.445
481.481
481.619
481.727
481.780
482.076
482.229
482.236
482.292
482.303
482.450
482.471
482.531
482.533
482.613
482.823
482.920
483.009
483.118
483.260
483.491
483.532
483.561
483.584
483.678
483.732
483.755
483.932
484.025
484.068
484.095
484.165
484.206
484.219
484.288
484.298
484.379
484.458
484.501
484.656
484.660
484.666
484.748
484.856
484.883
484.890
484.916
485.022
485.104
485.315
485.341
485.592
485.623
485.707
485.891
485.976
486.112
486.233
486.321
486.353
486.381
486.479
486.509
486.743
486.820
486.858
487.161
487.370
487.489
487.531
487.549
487.569
487.602
487.701
487.940
487.997
488.165
488.170
488.291
488.336
488.361
488.411
488.455
488.463
488.591
488.666
488.671
488.806
488.822
488.905
488.993
489.011
489.075
489.384
489.390
489.420

489.438
489.498
489.698
489.752
490.063
490.176
490.196
490.223
490.283
490.414
490.428
490.571
490.604
490.636
490.671
490.682
490.712
491.010
491.031
491.119
491.168
491.190
491.220
491.238
491.249
491.289
491.504
491.610
491.703
491.704
491.723
491.822
491.913
491.968
491.974
492.016
492.039
492.168
492.282
492.309
492.372
492.558
492.690
492.839
492.843
492.892
493.081
493.168
493.171
493.332
493.388
493.426
493.485
493.506
493.628
493.798
494.057
494.276
494.286
494.303
494.467
494.489
494.533
494.536
494.633
494.668
494.682
494.998
495.076
495.320
495.582
495.705
495.763
495.826
496.566
496.610
496.656
496.673
496.754
497.049
497.144
497.351
497.531
497.681
497.689
497.690
497.839
497.979
497.994
497.997
498.072
498.092
498.199
498.215
498.325
498.345
498.465
498.473
498.545
498.600

498.613
498.617
498.626
498.705
498.76[illegible]
498.979
499.261
499.301
499.386
499.446
499.639
499.647
499.708
499.761
500.079
500.252
500.305
500.401
500.455
500.467
500.528
500.559
500.725
500.878
500.934
501.022
501.240
501.419
501.457
501.596
501.692
501.741
501.780
501.827
501.885
502.083
502.281
502.338
502.571
502.762
502.794
503.212
503.295
503.340
503.372
503.374
503.442
503.580
503.652
503.695
503.797
503.857
503.962
504.062
504.205
504.224
504.257
504.319
504.396
504.419
504.537
504.560
504.604
504.614
504.697
504.806
504.901
504.902
504.964
505.048
505.058
505.107
505.170
505.188
505.224
505.278
505.387
505.408
505.466
505.523
505.526
505.579
505.655
505.864
505.987
505.995
506.006
506.072
506.112
506.375
506.437
506.608
506.716
506.847
506.900
506.921
506.940
507.042
507.186
507.218

507.250
507.311
507.458
507.528
507.596
507.620
507.631
507.640
507.743
507.781
507.798
507.816
507.852
507.904
507.958
508.019
508.023
508.199
508.317
508.328
508.385
508.512
508.594
508.734
508.783
508.840
508.845
508.903
508.917
509.013
509.045
509.429
509.470
509.494
509.534
509.627
509.675
509.870
509.924
509.937
509.966
510.075
510.096
510.185
510.251
510.254
510.306
510.576
510.625
510.740
510.772
510.832
510.977
511.033
511.086
511.254
511.343
511.653
511.764
511.785
511.861
511.872
511.919
511.931
512.076
512.148
512.211
512.234
512.254
512.474
512.514
512.528
512.542
512.629
512.636
512.646
512.782
513.076
513.107
513.146
513.260
513.364
513.465
513.563
513.684
514.023
514.126
514.496
514.594
514.765
514.775
514.844
514.860
514.885
514.928
514.980
515.053
515.141
515.173
515.188

515.201
515.306
515.359
515.420
515.526
515.532
515.535
515.615
515.731
515.782
515.877
515.941
516.048
516.136
516.375
516.495
516.566
517.211
517.322
517.502
517.560
517.689
517.804
517.817
517.842
517.969
517.977
517.985
518.140
518.180
518.214
518.298
518.311
518.429
518.451
518.491
518.573
518.577
518.630
518.832
519.131
519.307
519.350
519.352
519.548
519.572
519.589
519.766
519.933
520.086
520.203
520.324
520.394
520.405
520.432
520.633
520.673
520.855
520.928
520.949
521.010
521.109
521.182
521.211
521.228
521.238
521.361
521.517
521.565
521.802
521.822
521.844
521.901
522.018
522.065
522.082
522.161
522.170
522.451
522.530
522.593
522.596
522.609
522.645
522.677
522.712
522.854
522.885
522.946
522.979
523.047
523.446
523.697
523.700
523.762
523.997
524.126
524.277
524.304
524.451

524.510
525.143
525.146
525.335
525.337
525.413
525.505
525.561
525.566
525.655
525.910
526.007
526.023
526.347
526.515
526.809
526.991
526.997
527.071
527.092
527.124
527.465
527.508
527.650
527.746
527.805
527.989
528.095
528.098
528.168
528.284
528.322
528.358
528.446
528.558
528.771
528.838
528.908
528.918
529.008
529.159
529.338
529.401
529.683
529.893
530.027
530.226
530.616
530.618
530.885
530.910
530.994
531.087
531.107
531.184
531.405
531.554
531.557
531.572
531.670
531.956
531.958
532.092
532.112
532.261
532.584
532.600
532.622
532.642
532.658
532.732
532.754
532.840
532.912
532.925
532.993
533.002
533.012
533.026
533.086
533.182
533.272
533.310
533.490
533.507
533.580
533.811
533.835
533.870
534.016
534.267
534.271
534.315
534.669
534.692
534.713
534.773
534.967
535.188
535.333

535.544
535.950
536.183
536.301
536.342
536.392
536.507
536.768
536.836
537.022
537.032
537.134
537.151
537.169
537.204
537.251
537.301
537.342
537.372
537.503
537.677
537.686
537.717
537.838
537.902
537.987
538.047
538.080
538.147
538.217
538.281
538.304
538.319
538.524
538.630
538.723
538.736
539.064
539.139
539.524
539.622
539.874
540.022
540.024
540.180
540.326
540.387
540.407
540.496
540.546
540.547
540.620
540.841
540.858
540.873
541.045
541.073
541.081
541.105
541.152
541.202
541.228
541.277
541.679
541.697
541.739
542.255
542.301
542.321
542.420
542.458
542.545
542.606
542.626
542.634
542.873
542.880
543.527
543.536
543.589
543.593
543.702
543.757
543.804
543.830
543.920
543.932
543.934
543.994
544.005
544.189
544.296
544.413
544.440
544.612
544.663
544.732
544.763
544.906
544.934

544.939
545.058
545.119
545.375
545.414
545.681
545.730
545.751
545.798
546.050
546.053
546.272
546.308
546.527
546.535
546.602
546.621
546.756
546.765
546.769
546.771
546.918
547.041
547.064
547.093
547.499
547.538
547.572
547.788
547.792
547.849
547.852
547.939
548.344
548.378
548.711
548.720
548.749
548.838
548.841
548.878
548.909
548.910
548.963
549.101
549.191
549.289
549.322
549.364
549.543
549.733
549.870
549.949
549.991
650.073
550.146
550.157
550.186
550.250
550.289
550.342
550.456
550.614
550.808
550.930
551.088
551.223
551.238
551.443
551.455
551.483
551.492
551.659
551.689
551.782
551.838
551.966
551.978
551.992
552.254
552.284
552.301
552.370
552.554
553.044
553.058
553.119
553.349
553.509
553.578
553.594
553.859
553.902
553.942
553.923
553.997
554.048
554.074
554.091
554.204

554.256
554.325
554.351
554.366
554.435
554.927
554.960
555.021
555.022
555.126
555.203
555.542
555.583
555.871
555.889
555.930
556.046
556.210
556.260
556.447
556.472
556.496
556.584
556.639
556.734
556.764
556.982
557.018
557.029
557.085
557.100
557.161
557.258
557.264
557.300
557.490
557.601
557.619
557.665
557.731
557.799
557.832
557.882
557.931
558.076
558.223
558.251
558.255
558.477
558.731
558.783
559.126
559.129
559.174
559.181
559.246
559.627
559.639
559.844
559.855
559.859
559.902
559.969
560.042
560.135
560.397
560.457
560.474
560.597
560.672
560.838
561.228
561.368
561.507
562.024
562.061
562.158
562.266
562.270
562.615
562.642
562.821
562.977
563.155
563.491
563.704
563.735
563.779
563.844
563.914
564.434
564.544
564.655
564.845
564.977
565.018
565.133
565.580
565.582
565.732

565.749
565.809
565.820
565.902
565.918
565.980
566.127
566.261
566.552
566.753
566.789
566.812
566.822
566.840
567.024
567.063
567.089
567.238
567.325
567.570
567.587
567.635
567.860
567.902
568.011
568.083
568.119
568.188
568.246
568.492
568.547
568.561
568.690
568.890
568.940
568.955
569.031
569.093
569.105
569.318
569.493
569.821
570.054
570.100
570.183
570.196
570.235
570.474
570.509
570.531
570.580
570.596
570.720
570.739
570.747
570.803
570.806
570.823
570.829
570.850
570.882
570.989
571.067
571.104
571.151
571.208
571.395
571.422
571.515
571.643
571.963
572.076
572.330
572.431
572.501
572.511
572.615
572.628
572.843
573.102
573.298
573.345
573.375
573.422
573.424
573.439
573.627
573.803
573.900
574.049
574.211
574.236
574.399
574.423
574.484
574.590
574.752
574.783
574.819
574.881

574.957
575.004
575.083
575.111
575.413
575.470
575.589
575.847
576.002
576.067
576.419
576.444
576.521
576.692
576.783
576.848
577.014
577.046
577.102
577.320
577.381
577.631
577.632
577.702
577.725
577.817
577.870
577.962
577.969
577.976
578.019
578.038
578.146
578.162
578.171
578.344
578.375
578.421
578.531
578.783
578.863
578.978
579.110
579.428
579.689
580.064
580.216
580.298
580.556
580.618
580.785
580.854
580.891
580.945
580.999
581.360
581.443
581.517
581.604
581.668
581.765
581.791
582.053
582.057
582.098
582.282
582.313
582.702
582.768
582.814
582.987
582.990
583.077
583.085
583.188
583.209
583.247
583.409
583.485
583.501
583.516
583.627
583.755
583.896
584.146
584.291
584.371
584.489
584.553
584.707
584.918
584.964
585.326
585.448
585.548
585.646
585.663
585.773
585.793
585.827

585.820
585.916
585.981
585.982
586.111
586.155
586.166
586.295
586.393
586.483
586.489
586.839
586.975
587.053
587.177
587.286
587.366
587.496
587.577
587.599
587.605
587.673
587.804
587.835
587.839
587.841
587.872
587.989
588.066
588.367
588.418
588.635
588.696
588.920
588.956
588.990
589.066
589.175
589.210
589.239
589.249
589.605
589.654
589.703
589.896
590.052
590.147
590.251
590.430
590.614
590.618
590.621
590.622
590.665
590.795
591.273
591.330
591.331
591.363
591.364
591.509
591.595
591.711
591.844
591.858
592.061
592.188
592.239
592.333
592.416
592.471
592.567
592.701
592.826
592.842
593.130

*593.463

593.541
593.872
594.083
594.225
594.304
594.421
594.455
594.467
594.554
594.557
594.565
594.614
594.670
595.008
595.016
595.263
595.362
595.964
596.143
596.212
596.253

596.315
596.375
596.406
596.476
596.599
596.825
596.834
596.941
597.086
597.187
597.[illegible]93
597.570
597.666
597.682
597.866
597.932
598.037
598.298
598.479
598.501
598.512
598.666
598.867
598.872
599.080
599.104
599.201
599.222
599.252
599.272
599.277
599.684
599.728
599.779
599.853
599.901
600.031
600.098
600.126
600.561
600.805
601.174
601.206
601.326
601.400
601.434
601.766
601.851
601.943
602.207
602.250
602.444
602.512
602.698
602.860
602.941
603.072
603.077
603.125
603.127
603.170
603.462
603.522
603.830
603.865
603.919
604.169
604.408
604.516
604.675
604.902
605.074
605.136
605.143
605.224
605.238
605.329
605.496
605.682
605.831
605.867
605.885
606.055
606.229
606.270
606.501
606.774
606.801
606.907
607.097
607.117

*607.129

607.248
607.306
607.352
607.550
607.557
607.567

607.591	615.691	626.165	635.514	643.995	652.163	661.709	672.808	682.850	693.605	705.736	744.669	724.190	733.122	742.233
607.607	616.019	626.260	635.650	644.061	652.236	661.779	672.891	682.927	693.691	705.798	714.735	724.196	733.326	742.234
607.797	616.124	626.273	635.684	644.063	652.268	662.101	672.941	683.040	693.986	705.977	714.784	724.207	733.411	742.458
607.936	616.161	626.519	635.689	644.134	652.307	662.115	672.971	683.138	694.157	706.004	714.827	724.247	733.707	742.515
608.126	616.227	626.561	635.730	644.253	652.329	662.157	673.414	683.204	694.338	706.187	714.982	724.267	733.766	742.525
608.146	616.305	626.706	635.753	644.256	652.512	662.324	673.511	683.821	694.369	706.208	715.000	724.292	733.813	742.726
608.176	616.328	626.835	635.912	644.263	652.592	662.336	673.545	683.884	694.374	706.227	715.087	724.487	733.833	742.760
608.304	616.369	627.020	636.314	644.273	652.657	662.358	673.565	683.964	694.516	706.300	715.184	724.684	733.851	742.797
608.380	616.402	627.070	636.367	644.275	652.839	662.517	673.669	684.173	694.642	706.328	715.225	724.783	734.013	742.806
608.517	616.534	627.074	636.381	644.322	652.968	662.603	673.686	684.505	694.807	706.432	715.285	724.787	734.099	742.953
608.549	616.559	627.077	636.410	644.379	652.985	662.753	673.690	684.667	695.049	706.514	715.424	724.820	734.110	742.988
608.614	616.651	627.378	636.556	644.442	653.010	662.799	673.717	684.676	695.209	706.574	715.494	724.923	734.217	742.998
608.670	616.678	627.399	636.676	644.580	653.019	662.826	673.845	684.874	695.252	706.709	715.513	725.057	734.285	743.303
608.713	616.801	627.904	636.779	644.860	653.136	662.855	674.030	684.956	695.337	706.910	715.586	725.125	734.492	743.500
608.734	617.083	627.911	636.812	645.314	653.148	662.917	674.087	685.022	695.455	707.031	715.670	725.243	734.502	743.574
608.843	617.369	628.368	636.898	645.348	653.308	662.989	674.090	685.099	695.575	707.162	715.691	725.264	734.579	743.692
608.858	617.433	628.409	637.441	645.375	653.400	663.062	674.092	685.106	695.633	707.255	715.713	725.283	734.628	743.774
608.865	617.492	628.521	637.527	645.418	653.459	663.069	674.106	685.128	695.667	707.360	715.794	725.323	734.699	743.786
608.876	617.531	628.541	637.605	645.442	653.462	663.133	674.150	685.199	695.698	707.654	715.849	725.350	734.854	743.933
608.915	617.579	628.720	637.662	645.550	653.571	663.150	674.423	685.381	695.781	707.655	716.071	725.516	734.938	744.172
608.926	617.612	628.901	637.880	645.571	653.653	663.233	674.756	685.912	695.859	707.746	716.114	725.608	735.005	744.193
609.179	617.665	628.914	637.894	645.584	653.709	663.303	674.860	685.961	696.063	708.030	716.154	725.678	735.076	744.269
609.261	617.697	628.934	637.916	645.632	653.794	663.320	674.903	686.013	696.582	708.079	716.468	725.722	735.090	744.493
609.326	617.811	628.991	637.980	645.774	653.885	663.700	675.003	686.048	696.667	708.089	716.581	725.859	735.177	744.555
609.566	617.826	629.221	638.019	645.913	653.930	663.776	675.091	686.063	696.719	708.097	716.719	725.912	735.237	744.561
609.607	617.831	629.284	638.091	646.076	654.381	663.937	675.203	686.086	696.823	708.197	716.722	725.998	735.771	744.617
609.616	617.894	629.528	638.103	646.200	654.465	664.000	675.205	686.311	697.104	708.215	716.896	726.033	735.800	744.663
609.680	618.013	629.637	638.217	646.216	654.492	664.257	675.270	686.433	697.190	708.275	716.913	726.051	735.867	744.757
609.763	618.101	629.747	638.361	646.228	654.536	664.666	675.414	686.552	697.457	708.343	716.944	726.059	736.181	744.823
609.884	618.148	629.781	638.421	646.270	654.561	664.754	675.553	686.890	697.469	708.447	716.964	726.181	736.242	744.921
609.895	618.312	629.822	638.500	646.339	654.571	664.859	676.227	686.949	697.511	708.493	717.021	726.626	736.281	745.057
610.078	618.335	629.830	638.573	646.343	654.762	664.994	676.243	686.983	697.538	708.632	717.084	726.637	736.322	745.164
610.124	618.346	629.852	638.618	646.434	654.981	665.152	676.392	687.001	697.870	708.684	717.205	726.645	736.460	745.176
610.149	618.926	630.103	638.704	646.503	655.015	665.450	676.474	687.080	697.971	709.122	717.265	726.781	736.538	745.183
610.243	618.951	630.132	638.844	646.873	655.127	665.539	676.519	687.161	698.022	709.194	717.314	726.804	736.565	745.226
610.458	618.960	630.259	639.003	646.913	655.253	665.595	676.641	687.166	698.340	709.254	717.334	726.993	736.810	745.258
610.488	619.049	630.438	639.010	646.930	655.580	665.748	676.661	687.182	698.341	709.286	717.352	727.149	736.841	745.332
610.647	619.295	630.480	639.024	646.990	655.537	665.812	676.757	687.356	698.383	709.297	717.437	727.167	736.871	745.496
610.658	619.477	630.631	639.036	647.030	655.541	665.916	676.960	687.360	698.390	709.302	717.447	727.282	736.873	745.502
610.721	619.499	630.671	639.116	647.056	655.866	666.095	677.072	687.610	698.612	709.374	717.457	727.301	736.996	745.603
610.722	619.675	630.722	639.141	647.128	656.415	666.268	677.135	687.662	698.696	709.565	717.676	727.374	737.057	745.806
610.888	619.851	630.805	639.216	647.225	656.675	666.292	677.145	687.801	698.880	709.700	717.768	727.435	737.143	745.913
610.946	620.185	630.931	639.368	647.353	656.887	666.295	677.252	687.854	698.927	709.743	717.804	727.460	737.167	745.940
610.992	620.224	630.960	639.445	647.416	657.008	666.308	677.435	688.018	698.934	709.805	717.994	727.506	737.171	745.945
611.004	620.260	630.986	639.496	647.769	657.095	666.338	677.441	688.105	699.025	709.902	718.140	727.645	737.200	745.957
611.156	620.285	631.095	639.498		657.152	666.343	677.446	688.218	699.176	709.931	718.204	727.678	737.288	745.981
611.221	620.609	631.116	639.501	*648.034	657.161	666.399	677.733	688.529	699.278	710.185	718.339	727.762	737.317	746.153
611.246	620.699	631.229	639.519		657.170	666.401	677.838	688.548	699.296	710.245	718.380	727.769	737.387	746.266
611.346	620.886	631.256	639.692	648.038	657.245	666.421	677.910	688.602	699.306	710.287	718.592	727.850	737.465	746.286
611.410	620.909	631.278	639.701	648.041	657.260	666.514	677.998	688.810	699.392	710.348	718.865	727.998	737.636	746.294
611.438	621.015	631.322	639.839	648.044	657.297	666.552	678.008	689.084	699.402	710.455	718.893	728.122	737.888	746.330
611.494	621.040	631.332	640.014	648.065	657.352	666.810	678.252	689.178	699.460	710.481	719.009	728.179	738.036	746.366
611.541	621.121	631.437	640.092	648.113	657.470	666.878	678.258	689.428	699.551	710.507	719.045	728.321	738.157	746.404
611.714	621.130	631.502	640.147	648.179	657.477	666.945	678.525	689.452	699.702	710.570	719.271	728.374	738.163	746.450
611.736	621.134	631.540	640.165	648.329	657.526	667.208	678.516	689.531	699.767	710.911	719.393	728.492	738.193	746.459
611.785	621.331	631.554	640.254	648.339	657.686	667.284	678.565	689.601	699.856	710.937	719.541	728.591	738.266	746.773
611.804	621.476	631.567	640.286	648.411	657.827	667.290	678.569	689.653	699.863	711.008	719.614	728.807	738.307	746.784
611.883	621.612	631.872	640.332	648.449	657.844	667.353	678.580	689.658	699.992	711.049	719.644	728.826	738.349	746.976
611.973	621.617	632.250	640.476	648.455	657.972	667.591	678.682	689.681	700.013	711.194	719.680	729.081	738.423	746.990
611.982	621.667	632.263	640.485	648.472	658.082	667.614	678.739	689.694	700.051	711.268	719.682	729.101	738.436	747.024
612.042	621.709	632.281	640.525	648.506	658.223	667.656	678.918	689.764	700.162	711.341	719.715	729.164	738.501	747.199
612.109	621.729	632.332	640.552	648.619	658.325	667.955	678.995	689.783	700.474	711.387	719.730	729.183	738.527	747.323
612.225	621.803	632.380	640.717	648.874	658.345	667.993	679.066	689.950	700.541	711.497	719.872	729.206	738.531	747.356
612.244	621.808	632.459	640.793	648.924	658.424	668.152	679.131	690.003	700.600	711.498	720.077	729.521	738.613	747.394
612.599	621.831	632.462	640.865	649.081	658.596	668.497	679.678	690.276	700.635	711.608	720.106	729.828	738.691	747.407
612.631	621.966	632.546	641.060	649.144	658.621	668.915	679.716	690.417	700.747	711.671	720.201	729.863	738.754	747.480
612.643	622.235	632.865	641.251	649.184	658.683	668.924	679.742	690.492	700.867	711.688	720.238	730.042	738.768	747.526
612.662	622.391	632.984	641.289	649.287	658.725	668.978	679.860	690.584	700.919	711.833	720.782	730.158	739.175	747.593
612.727	623.075	633.133	641.391	649.255	658.728	669.376	679.886	690.990	700.921	711.870	720.797	730.183	739.202	747.649
613.061	623.154	633.178	641.461	649.364	658.734	669.749	679.920	690.991	700.996	711.889	720.879	730.259	739.312	747.822
613.071	623.246	633.330	641.725	649.446	658.860	669.817	679.939	691.120	701.197	711.908	720.941	730.292	739.351	748.153
613.077	623.426	633.387	641.768	649.498	658.959	669.842	680.002	691.515	701.540	711.945	721.013	730.397	739.485	
613.105	623.587	633.433	641.779	649.499	658.978	669.896	680.016	691.525	701.590	712.158	721.102	730.556	739.663	*748.165
613.202	623.617	633.440	642.048	649.776	659.018	669.990	680.091	691.591	701.689	712.174	721.123	730.778	739.730	
613.207	623.730	633.562	642.057	649.953	659.031	670.146	680.151	691.593	702.048	712.197	721.165	730.829	739.930	748.247
613.390	623.753	633.620	642.059	649.959	659.172	670.185	680.175	691.664	702.093	712.288	721.211	730.898	740.073	748.266
613.524	623.782	633.659	642.123	650.197	659.211	670.214	680.271	691.759	702.117	712.575	721.326	730.949	740.100	748.438
613.618	623.950	633.684	642.134	650.241	659.311	670.408	680.274	691.772	702.178	712.622	721.349	731.089	740.158	748.487
613.659	623.986	633.699	642.138	650.268	659.682	670.409	680.338	691.897	702.229	712.696	721.429	731.139	740.164	748.665
613.695	624.176	633.760	642.210	650.571	659.700	670.556	680.388	691.916	702.505	712.871	721.693	731.191	740.264	748.706
613.735	624.219	633.828	642.352	650.586	659.731	670.747	680.479	691.937	702.609	713.057	721.825	731.512	740.505	748.742
613.826	624.527	633.906	642.370	650.652	659.901	670.756	680.550	691.998	702.744	713.143	721.922	731.518	740.528	748.820
613.928	624.770	633.918	642.385	650.729	659.946	670.926	680.563	692.120	702.961	713.231	721.944	731.573	740.557	749.069
613.974	624.928	634.174	642.433	650.751	660.050	671.221	680.612	692.207	703.178	713.344	722.114	731.627	740.606	749.117
613.978	624.976	634.242	642.548	650.796	660.138	671.251	680.729	692.311	703.334	713.350	722.220	731.639	740.879	749.149
613.979	624.992	634.332	642.651	650.956	660.203	671.596	680.773	692.374	703.499	713.398	722.527	731.663	740.906	749.335
614.306	625.181	634.449	642.689	651.078	660.259	671.782	681.154	692.396	703.962	713.464	722.591	731.727	741.273	749.343
614.492	625.275	634.505	642.793	651.111	660.581	671.935	681.172	692.443	704.479	713.581	722.598	731.901	741.295	749.364
614.720	625.284	634.545	642.873	651.150	660.658	671.949	681.268	692.555	704.534	713.683	722.944	732.004	741.318	749.382
614.882	625.425	634.552	643.090	651.285	660.745	671.970	681.349	692.562	704.684	713.844	723.057	732.034	741.351	749.458
614.968	625.511	634.596	643.164	651.337	660.760	672.105	681.359	692.591	704.698	713.846	723.489	732.037	741.369	749.635
615.214	625.543	635.093	643.238	651.341	660.787	672.194	681.398	692.774	704.713	713.880	723.548	732.059	741.408	749.666
615.215	625.544	635.181	643.323	651.413	660.929	672.253	681.428	692.950	704.725	713.914	723.559	732.098	741.540	749.897
615.346	625.769	635.309	643.455	651.602	661.188	672.436	681.468	692.975	704.866	714.108	723.643	732.224	741.563	749.969
615.456	625.794	635.311	643.644	651.612	661.192	672.467	681.740	693.036	705.088	714.241	723.869	732.461	741.769	750.042
615.489	625.937	635.389	643.738	651.664	661.336	672.521	682.213	693.090	705.181	714.272	723.980	732.543	741.902	750.121
615.648	626.024	635.401	643.740	651.693	661.350	672.650	682.368	693.136	705.293	714.316	724.020	732.699	741.904	750.234
615.675	626.051	635.448	643.808	651.853	661.367	672.662	682.520	693.233	705.375	714.461	724.066	732.744	741.984	750.396
615.685	626.065	635.469	643.904	651.919	661.457	672.663	682.587	693.301	705.408	714.472	724.114	732.797	742.095	750.419
615.688	626.105	635.481	643.959	652.107	661.505	672.695	682.754	693.318	705.502	714.606	724.158	732.836	742.137	750.491

750.508	751.110	751.815	752.369	753.154
750.617	751.218	751.830	752.482	753.180
750.665	751.402	751.861	752.499	753.375
750.666	751.434	752.059	752.500	753.496
750.770	751.536	752.069	752.610	753.602
750.907	751.545	752.249	752.767	
751.066	751.639	752.251	752.801	
751.086	751.766	752.331	753.150	

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans prime auront lieu à la caisse municipale, à l'Hôtel de Ville, à partir du 31 janvier 1884.

M. Jacques Gilbert dit Lapierre, ingénieur à Carmaux (Tarn), demande, en date du 25 janvier 1884, de joindre à son nom le nom de *Lapierre*.

Ministère de la guerre.

SUBSISTANCES MILITAIRES

ADJUDICATION

D'UNE

Fourniture de farines neuf marques ou de qualité équivalente.

Le 5 février prochain, il sera procédé à l'adjudication des quantités de farines ci-après, savoir :

		qx/m.
A Toul		1.500
Epinal		2.500
Nancy (pour Neufchâteau)		2.500
Châlons		2.529
Verdun		826
Troyes		2.437
Reims	pour Reims 3.000 / pour Vitry-le-François 1.500	4.500

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges relatif à cette fourniture dans les bureaux des fonctionnaires de l'intendance chargés de procéder aux adjudications dans les places sus-indiquées.

Châlons, le 19 janvier 1884.

L'intendant militaire, directeur du service de l'intendance de la 6e région.

GACHET.

MAISON à Paris, r. de **MARIGNAN, 23** Cont. 830m18. Rev. br évalué, 37,900 fr. M. à p. 450 000 f. **TERRE DE FOLLEVILLE** en 3 DOMAINES : FOLLEVILLE, le DONJON, la TRESORERIE Comm de St-Hilaire, St-Mesmin, Olivet, etc., arr. d'Orléans. Cont. 781 h env.— M. à pr.: 700,000 fr. **FERME DE MERVILLIERS** Cne de Janville (Eure-et-Loir), d'un seul tenant. Ce 214 h. 63 a. 73 c. rapp. net: 9,000 fr. M. à pr.: 180 000 fr. — A ADJon sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 5 février 1884 S'ad. à Me G. Rouix, not., 25, r. Croix-des-P.-Champs.

Spectacles du Lundi 21 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — Guillaume Tell : Lassalle, Escalaïs, Giraudet, Dubulle; Mmes Lureau, Janvier, Barbot.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Monde où l'on s'ennuie, pièce en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Delaunay, Garraud, Prudhon, Paul Reney; Mmes Brohan, Riquier, Reichemberg, Broisat, Samary, Lloyd.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevallier.

Odéon (1,467 places). — 7 h. »/». — Tartufe. — Le Malade imaginaire. — Placet au roi, à-propos en 1 acte, en vers, de M. Fabier. — La Cérémonie.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Lerey; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keun.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Alphonse Martin : la Haine féminine en littérature; bataille de dames de lettres.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Spectacles de la semaine à l'Opéra :

Mercredi, le Freyschutz, la Farandole.
Vendredi, Faust.
Samedi, 1er bal masqué.
Dimanche, les Huguenots.

Spectacles de la semaine à l'Opéra-Comique :

Mercredi et vendredi, 2e, 3e et 4e représentations de Manon.
Mardi et vendredi, Carmen.
Jeudi, Mignon.

MM. Rubé et Chaperon étant obligés de retoucher la décoration du 4e acte de Smilis, la 1re représentation de l'œuvre de M. Aicard est ajournée à mercredi.

Voici la distribution de la Casaque, pièce de MM. Meilhac et Milliaud, qui passera mardi ou au plus tard jeudi aux Variétés :

La princesse Anna Semionovona Makinskoff	Mme	Judic.
Jules Primitif	MM.	Dupuis.
Le prince Grégoire Makinskoff		Christian.
Le consul de l'Illyrie		Léonce.
Le prince Féder Makinskoff		Lassouche.
Phémie	Mmes	Baumaine.
Mavroucha		Véran.
Mme Ferchaud		Bernier.
Albertine.		Caro.

Aux Folies-Bergère, grand succès pour les gymnastes Sylvester et les éléphants savants.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

Seizième année. — N° 21. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Mardi 22 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
À PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du **Journal officiel** *sont priés de faire parvenir* **directement à la Caisse** *le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 22 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret désignant les conseillers de préfecture chargés de remplir, en 1884, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de leur département (page 353).

— nommant des directeurs départementaux des postes et des télégraphes (page 354).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve de cavalerie (page 354).

Décision portant nomination d'un attaché militaire à l'étranger (page 354).

— portant mutations dans le service d'état-major, l'arme de l'infanterie et l'arme de la cavalerie (page 354).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 355).

Sénat. — Bulletin de la séance du lundi 21 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 355).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 21 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 356).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 356).

Institut de France. — Réponse de M. Camille Rousset, directeur de l'Académie française, au discours de M. Pailleron, prononcé dans la séance du 17 janvier (page 357).

Informations (page 360).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 361).

Bourses et marchés (page 364).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 69 à 88).
— Documents (page 1173 à 1176).

Chambre. — Débats parlementaires (page 129 à 148).
— Documents (page 2081 à 2084).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 21 Janvier 1884.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 4 de la loi du 21 juin 1865, relative à l'organisation des conseils de préfecture,

Décrète :

Art. 1er. — Les conseillers de préfecture dont les noms suivent sont désignés pour remplir, pendant l'année 1884, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de leur département :

Ain	M. Simon.
Aisne	M. Roullier.
Allier	M. Morin.
Alpes (Basses-)	M. Roustan.
Alpes (Hautes-)	M. de Coconato.
Alpes-Maritimes	M. Pierre de Borville.
Ardèche	M. Bret de Romieu.
Ardennes	M. Hériau.
Ariège	M. de Novalès.
Aube	M. Lescuyer.
Aude	M. Dubard de Carros.
Aveyron	M. Coupier.
Bouches-du-Rhône	M. Pradier.
Calvados	M. Roger.
Cantal	M. le baron Delzons.
Charente	M. Létourneau.
Charente-Inférieure	M. Beltrémieux.
Cher	M. Gandolier.
Corrèze	M. Fage.
Corse	M. Debonne.
Côte-d'Or	M. Rœderer.
Côtes-du-Nord	M. Boscher.
Creuse	M. Mage.
Dordogne	M. Eyguière.
Doubs	M. Rhodes.
Drôme	M. Habert.
Eure	M. Laignel-Lavastine.
Eure-et-Loir	M. d'Aiguillon.
Gard	M. Henri Cambon.
Garonne (Haute-)	M. Caen.
Gers	M. Couillault.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du lundi 21 janvier 1884

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est lu par M. Bénazet, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Brugnot et Cassou, est adopté.

M. Esnault dépose un rapport.

M. Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, dépose un décret portant retrait d'un projet de loi.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris.

La discussion reprend à l'article 9, qui est adopté.

Sur l'article 10, MM. Léon Renault, auteur d'un amendement, Dreyfus, rapporteur, sont entendus.

L'article 10 est adopté, avec l'un des paragraphes de l'amendement.

L'article 11 est adopté après des observations de M. Lorois.

Les articles 12 et 13 sont adoptés.

M. Delattre, auteur d'un article additionnel, M. le rapporteur, M. le comte de Lanjuinais, M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus.

L'article additionnel est repoussé, au scrutin, par 294 voix contre 198 sur 492 votants.

La Chambre décide, au scrutin, par 284 voix contre 213 sur 497 votants, qu'il y a lieu de passer à une 2e délibération.

Sur la proposition de M. Dusolier, rapporteur, la première délibération du projet de loi concernant les manifestations sur la voie publique est remise à demain.

M. Rodat dépose un rapport.

M. Delattre adresse une question à M. le ministre de l'intérieur. M. Margue, sous-secrétaire d'Etat, répond.

La transformation de la question en interpellation, demandée par M. Delattre, est repoussée.

M. Jolibois a la parole pour un rappel au règlement.

Après la réponse de M. le président, l'incident est clos.

La séance est levée à six heures moins cinq.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mardi 22 janvier.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

1. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Laisant et plusieurs de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine. (Urgence déclarée. — N° 2556.)

2. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Pierre Alype, tendant à accorder aux fonctionnaires créoles envoyés, sans passer par la France, dans une colonie autre que celles dont ils sont originaires, les bénéfices attribués par les lois des 18 avril 1831 et 7 août 1878 aux Européens appelés à servir aux colonies. (Nos 634-751.)

3. — Nomination d'une commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. d'Aillières et un grand nombre de ses collègues, tendant à assurer par deux dispositions additionnelles l'exécution de la loi du 29 mai 1874 sur les haras. (Nos 1823-2076.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un député. (Nos 2538-2560. — M. Adolphe Lelièvre, rapporteur.)

2. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552 659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Loyzel, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

17. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

La séance du mardi 22 janvier 1884 est la 10e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 12e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Laribeisière (comte de), jusques et y compris M. Madier de Montjau.

Tribunes. — Depuis M. Pieyre, jusques et y compris M. Rivière.

Convocations du mardi 22 janvier.

2e sous-commission des comptes de 1879, à dix heures. — Commission n° 7.

Commission relative à l'organisation de l'enseignement primaire, à une heure. — Commission n° 5.

Commission relative aux manifestations sur la voie publique, à dix heures. — Commission n° 1.

Commission relative à l'examen des dossiers des transports de la guerre, à une heure. — Commission n° 4.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 19 janvier.

La chambre des députés de Prusse a continué aujourd'hui la discussion de la motion de M. Reichensperger, membre du centre, tendant à rétablir quelques articles de la constitution. Elle a repoussé un ordre du jour motivé et a ensuite rejeté la proposition de M. Reichensperger. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 20 janvier.

M. de Giers est arrivé ici, ce matin, vers sept heures.

Après avoir été salué par le comte Lobanoff et le personnel de l'ambassade russe, le ministre des affaires étrangères de Russie s'est rendu en voiture au palais impérial, en compagnie de l'ambassadeur. (*Agence Havas.*)

Vienne, 20 janvier.

M. de Giers a été reçu par l'empereur en audience privée qui a duré quarante minutes. Le ministre russe a eu plus tard un entretien d'une heure avec le comte Kalnocky.

Un dîner de vingt couverts a lieu au palais en l'honneur de M. de Giers. Les ambassadeurs de Russie et d'Allemagne, prince Lobanoff et prince de Reuss, et les ministres, comte Taaffe et M. de Kallay, sont parmi les invités. (*Agence Havas.*)

Agram, 20 janvier.

Hier, pendant la discussion au sujet de la violation de la convention de 1868, le ban de Croatie a paru inopinément au sein de la diète et a donné lecture d'un rescrit impérial, daté du 19, en vertu duquel la diète est prorogée jusqu'à nouvel ordre.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 19 janvier.

Le *Messager du Gouvernement* publie le rapport du ministre des finances à l'empereur sur le budget de l'empire pour 1884.

Les recettes sont fixées à 792,264,073 r. et les dépenses à 800,997,412; le déficit, s'élevant à 8,733,339 r., sera couvert par un nouvel emprunt du timbre, qui sera créé en Pologne, et par un impôt sur les entreprises industrielles et commerciales importantes.

ESPAGNE

Madrid, 19 janvier.

A la suite du vote de l'adresse en réponse au message du roi, les cortès sont dissoutes et le parti conservateur revient aux affaires.

Voici quelle est la composition du nouveau cabinet :

MM. Canovas del Castillo, présidence.
Romero Robledo, intérieur.
Cos Cayon, finances.
Maréchal Quesada, guerre.
Elduayen, affaires étrangères.
Pidal, travaux publics.
Tejada Valdosera, colonies.
Francisco Silvela, justice.
Amiral Antequara, marine.

M. Canovas a donné lecture aux cortès du décret royal suspendant les séances.

(*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 20 janvier.

Le conseil fédéral a décidé que les manœuvres de division auraient lieu cette année dans la partie nord du canton des Grisons. C'est la huitième division qui y prendra part ; elle se compose des contingents du Tessin, du Valais, des Grisons, de Glaris, de Schwitz et d'Uri. Les troupes entreront en ligne le 2 septembre ; l'inspection aura lieu près de Coire le 15. Toutes les troupes, sauf celles du parc, seront licenciées le 18. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Le roi a ouvert la diète suédoise, le 17 janvier, par un discours dont voici les principaux passages :

Messieurs,

Une année encore s'est écoulée, durant laquelle, par la grâce divine, la Suède a pu jouir de la paix du dehors et du calme à l'intérieur.

La récolte a été, il est vrai, moins abondante que celle de l'année précédente, et les conditions commerciales se sont montrées, pour quelques-unes des industries principales du pays, moins avantageuses que nous ne l'avions espéré. Nous devons pourtant reconnaître avec joie qu'en général le bien-être n'a cessé de régner et que tout travail consciencieux a trouvé son prix.

Nos rapports avec toutes les puissances étrangères n'ont pas cessé d'être pleinement satisfaisants.

Les projets concernant des réformes fondamentales dans l'organisation de nos forces défensives et dans le système des impôts n'ont pas obtenu de la dernière diète l'approbation que je lui avais demandée. Les opinions s'étant montrées très partagées, non seulement par rapport à la meilleure organisation de l'armée, mais aussi sur les moyens d'exécuter une réforme, je ne vous propose maintenant que les mesures dont l'utilité est incontestable, soit qu'on maintienne le mode actuel de recrutement, soit que l'armée vienne à être formée sur la base du dernier projet ou sur une base analogue.

Ainsi, vous recevrez des propositions concernant l'augmentation de l'artillerie, la formation de troupes du train et les mesures destinées à compléter le service de l'intendance.

Pour le matériel de la flotte, je ne vous demande que les allocations nécessaires pour continuer les travaux entrepris selon le plan arrêté.

Tant que les grandes questions de l'année dernière appelaient toute votre attention, je n'ai pas voulu la réclamer pour de nouvelles lois d'une étendue considérable, mais d'importants travaux préparatoires ont été, pendant ce temps, exécutés, tant dans les départements ministériels que dans la commission des lois et dans les comités spéciaux, et témoignent d'une sollicitude constante pour le développement de nos institutions. Plusieurs de ces travaux, concernant des modifications de notre code, ont abouti à des projets qui, dès cette année, seront soumis à votre approbation. D'autres, qui sont du domaine de la législation économique, et qui peuvent exercer une influence considérable sur les progrès de l'industrie, vous seront communiqués afin que vous me fassiez connaître votre opinion à leur égard. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 20 janvier.

L'envoyé italien, M. de la Tour, a été reçu par le roi, en présence du ministre des affaires étrangères et a présenté à Sa Majesté ses lettres de créance. M. de la Tour a été reçu ensuite par la reine. La réception a eu lieu avec le cérémonial d'usage.

(*Agence Havas.*)

INSTITUT DE FRANCE

Réponse de M. Camille Rousset, directeur de l'Académie française, au discours de M. Pailleron, prononcé dans la séance du 17 janvier 1884.

Monsieur,

Lorsque, il y a peu d'années encore, j'avais l'honneur de recevoir M. Charles Blanc, ni son âge, ni l'état de sa santé, rien ne faisait prévoir qu'il dût être enlevé sitôt à notre Compagnie, rien ne me préparait, pour ma part, à la douloureuse obligation d'achever par un hommage funèbre le compliment de bienvenue que je lui adressais ici même.

Il est mort directeur de l'Académie, élu, quelques jours auparavant, par un vote unanime, alors que le mal dont il était déjà frappé ne semblait pas dangereux encore. Nous avions espéré que cette marque de sympathie pourrait aider à sa convalescence et hâter le moment où nous le verrions prendre sa place au fauteuil ; nous avons su du moins que, sensiblement touché de l'intérêt dont ses confrères venaient de lui donner la preuve, il a partagé presque jusqu'à la fin leur fugitif espoir, et que cette heureuse confiance a pu servir parfois d'adoucissement à ses cruelles douleurs.

M. Charles Blanc a été parmi nous le représentant attitré de la littérature appliquée aux beaux-arts; passionné pour l'esthétique, il a voué sa vie tout entière à communiquer autour de lui, à propager au plus loin possible la passion qui l'animait. Si le burin qu'il avait manié dans sa première jeunesse, ainsi que vous venez de nous le dire, avait eu la vivacité, la souplesse, la fécondité de sa plume, il aurait pu conquérir une place éminente dans notre glorieuse école de gravure; mais les idées bouillonnaient dans sa tête, il avait hâte de leur donner l'expression qu'elles exigeaient; il se sentait le talent d'écrire, il écrivit. En rassemblant tout ce qu'il a livré d'une main prodigue au public, notes, notices, articles de journaux, articles de revues, on composerait toute une bibliothèque. Ce n'est pas qu'avec cette facilité d'improvisation, il s'effrayât des travaux longuement médités et longtemps soutenus. L'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, ce monument colossal, n'a pas demandé moins de vingt-huit années de soins assidus et de laborieux efforts. Et que de temps ne lui a-t-il pas fallu consacrer, d'abord à la *Grammaire des arts du dessin*, l'œuvre capitale de notre confrère, puis à cette *Grammaire des arts décoratifs*, son œuvre de prédilection, à peine achevée d'une main défaillante, presque une œuvre posthume !

En parlant de la *Grammaire des arts du dessin* naguère, je m'en étais tenu à l'examen de la composition et de la forme; principes et doctrines me semblaient questions trop graves, ne me reconnaissant pas, pour en décider, assez de compétence. Je ne m'en reconnais pas beaucoup plus aujourd'hui; mais j'ai l'heureuse fortune de pouvoir invoquer l'opinion d'un juge éminent en fait d'art, d'un écrivain consommé, d'un maître (1) à qui les hautes fonctions dont il est revêtu dans une Compa-

(1) M. le vicomte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

une exception près, elles sont toutes jeunes, du plus au moins : pour le sexe aimable vous ne voulez pas, Monsieur, qu'il y ait d'âge ingrat. Ce n'est pas seulement ici d'ailleurs que vous attribuez aux femmes le beau rôle et la supériorité du bon sens : le sage, dans vos pièces, n'est plus exclusivement un homme. M^me^ de Sauves n'est pas une exception. Dans *Petite Pluie*, c'est la baronne Castelli qui empêche sa jeune amie de faire une sottise, en laissant le séducteur abîmé dans le ridicule. Sans la duchesse de Réville que deviendrait le *Monde où l'on s'ennuie ?* Il est vrai qu'à tous les avantages que lui donnent l'expérience, l'esprit et la sagacité, elle joint, ce qui n'est pas peu de chose, l'autorité d'une grande dame et d'une tante à succession.

Dans l'*Etincelle*, qui est-ce qui a le beau rôle ? C'est assurément la charmante Antoinette, car elle se sacrifie pour le bonheur problématique de deux égoïstes qui ne voient en elle qu'une enfant rieuse, tandis que, sous les spasmes d'un rire forcé, la pauvre fille étouffe à grand'peine les sanglots qui lui gonflent la poitrine. Rien sans doute n'est plus aimable à première vue que cette petite pièce dont le succès est si grand. Vous y avez mis, Monsieur, le meilleur de votre esprit et le plus fin. C'est pour le coup que Marivaux pourrait vous jalouser; si, dans le *Chevalier Trumeau* vous vous êtes inspiré de lui, l'*Etincelle* n'a jailli que de vous-même. Et cependant, oserai-je le dire, la toute gracieuse comédie pourrait bien n'être que le prologue d'un drame. Votre capitaine est si léger ! La veuve qu'il parait si heureux d'épouser a le même âge que lui : ne s'en avisera-t-il pas tôt ou tard ? Et si Toinon continue à demeurer dans le voisinage ? Et ce pauvre notaire, que nous n'avons jamais vu et que nous connaissons si bien, grâce à deux traits de votre plume habile, ce pauvre notaire qu'elle épouse et qu'elle n'aime pas, puis-je m'empêcher de redouter pour lui quelque fâcheuse aventure ? En vérité, si ces deux couples, assortis tant bien que mal, viennent à se rapprocher, comme deux nuages à la fin d'une journée chaude, je crains bien que l'*Etincelle* ne finisse en coup de foudre.

En attendant, c'est un feu d'artifice. L'*Etincelle* ! quel joli titre ! Il parle aux yeux, il fait image, il pétille. On a remarqué, Monsieur, avec quel soin curieux vous réglez vos titres. Ils sont courts en général et simples d'apparence, mais presque toujours avec un sous-entendu. Imprimés en gros caractères, bien en vue sur l'affiche, ils arrêtent le passant, ils l'intriguent et l'attirent. Ce sont de petites énigmes qui n'exigent pas de sa sagacité un trop grand effort; s'il a touché juste et trouvé le mot, il vous en sait gré, Monsieur, et après avoir applaudi de tout cœur, il s'en va flatté dans son amour-propre. De vous aussi, mais en tout bien et dans le meilleur sens, on pourrait dire :

Ses titres ont toujours quelque chose de rare.

Tels le *Dernier Quartier*, le *Second Mouvement*, l'*Autre Motif*, *Petite Pluie*, l'*Age ingrat*, le *Monde où l'on s'amuse*, le *Monde où l'on s'ennuie*, autant dire à peu près tout votre théâtre. Des deux derniers que je viens de rappeler, l'un est évidemment issu par opposition de l'autre; mais l'antithèse ne va pas au delà; les deux sujets ne sont pas comparables, même en vue d'un contraste. Tout ce qu'on pourrait remarquer, par esprit de chicane, c'est qu'il y a un personnage bien ennuyé dans le *Monde où l'on s'amuse*, et des gens qui s'amusent à leur façon dans le *Monde où l'on s'ennuie*; mais, en vérité, ce serait chicaner pour peu de chose.

Qu'est-ce, au fond, que le *Monde où l'on s'ennuie*, le dernier et, selon l'opinion générale, le plus grand, le plus mérité de vos triomphes ? C'est une comédie satirique comme les *Femmes savantes*, ou plutôt, pour être tout à fait exact, c'est l'idée même des *Femmes savantes* ajustée à notre temps, avec toutes les différences qui distinguent le dix septième siècle du dix-neuvième et l'Hôtel de Rambouillet des lycées de filles. La science est utile, elle est digne d'estime et de respect, elle est admirable, à la condition toutefois qu'elle n'envahisse pas tout. Surtout les cerveaux féminins. Précieuses pour précieuses, les scientifiques me semblent plus ridicules encore que les littéraires. Il n'est pas déjà si beau pour l'homme d'être pédant, mais pour la femme il serait tout à fait laid d'être pédante, et si c'est pour la dissuader de le devenir que vous avez pris la plume, si tel est le but que votre comédie vise, rien n'est plus à propos, Monsieur ; vous rendez à la société un véritable service. Je sais bien qu'il y a de plus grands dangers qui la menacent ; mais celui que je signale n'en est pas moins réel et imminent ; on doit vous savoir gré d'avoir sonné l'alerte.

Par une exception bien rare à votre galanterie vous n'avez pas ménagé les femmes; il est vrai qu'en revanche, pour sauver du ridicule l'honneur de notre sexe, je ne vois que votre sous-préfet sceptique et railleur ; vous lui avez donné assez d'esprit pour faire équilibre à la sottise de tous les autres; car je n'excepte pas le fils de la maison, le neveu de la duchesse, une sorte de chrysalide d'où le papillon a bien de la peine à sortir. Les femmes du moins nous offrent trois champions qui relèvent bravement leur cause; la duchesse de Réville, un type incomparable de bon sens, de verve salée, de clairvoyance; Suzanne, la franchise même; enfin la petite sous-préfète, digne élève de son mari et capable de lui en remontrer à l'occasion. Mais qu'ai-je besoin de parler longuement d'une pièce qui a renouvelé deux cents fois son public et que tout le monde sait par cœur ? J'entends bien des épilogueurs qui disent : « Cette pièce n'en est pas une, au vrai sens du mot; ce n'est qu'une suite de scènes; l'action est nulle; l'intrigue se réduit uniquement à l'incident d'une lettre sans signature et sans adresse, imputée tantôt à celui-ci et à celle-ci, tantôt à celui-là et à celle-là. » Il est vrai, mais qu'est-ce que le *Misanthrope*, sinon une suite de scènes? et n'est-ce pas une lettre aussi qui amène le dénouement de ce chef-d'œuvre ?

Monsieur, tout vous réussit. Vous avez une qualité rare, un don qui est remarqué et apprécié dans le monde presque à l'égal du mérite personnel : vous êtes heureux. Il y a un de vos personnages dont vous dites quelque part : « Lui, le filleul des fées ! » Souffrez que je m'empare du mot et que je vous l'applique ; à qui pourrait-il être adressé plus justement qu'à vous ? Mais si vous devez beaucoup à vos marraines, vous devez davantage encore à vous-même. Vous nous avez montré M. Charles Blanc, à ses débuts, aux prises avec la gêne. C'est aussi une fée, rude, sévère, disgracieuse, non point malfaisante à tous ni de mauvais conseil; elle retient ceux-là seulement qui ne veulent pas faire effort pour échapper à son étreinte. Vous, Monsieur, vous n'avez pas eu affaire avec elle, mais vous avez fait comme si elle vous avait pressé dans ses bras maigres. Vous avez peiné volontairement avec ceux pour qui la peine était inévitable. Vous avez montré que la fortune n'est pas fatalement amollissante, et c'est un bon exemple que vous avez donné. Poursuivez, Monsieur, une carrière si vaillamment abordée, déjà parcourue avec tant d'éclat; c'est le vœu et l'attente du public; il est impatient de vous applaudir encore.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

19 janvier.

De Rochefort : *Bouvet* fait route pour sa destination.

De Toulon : On compte expédier *Shamrock* demain soir, 3 heures. Troupes embarqueront demain matin.

De la Goulette : *Sarthe* arrivée, ainsi que *Gladiateur*.

De Port-Saïd (le 18) : *Corrèze* part.

21 janvier.

Le paquebot l'*Iraouaddy* est parti de Marseille, le 20, à 10 heures 15 du matin, ayant à bord le général Bouët et Mme Millot.

Le *Shamrock* a quitté Toulon, le 20, à 3 heures soir.

Le paquebot des Messageries maritimes le *Niger* a mouillé sur rade de Pauillac, le 20, à midi.

Le *Poitou* et le *Saint-Germain* ont quitté Suez, le 19 ; l'*Annamite*, dans la nuit du 19 au 20.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville de Saint-Nazaire*, venant de Saint-Nazaire et escales, est arrivé à Vera-Cruz le 14 janvier et en a relevé le 18 pour Saint-Nazaire et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Lafayette*, venant de Saint-Nazaire, est arrivé à Pointe-à-Pitre le 19 janvier, à une heure après midi, et en a relevé le même jour pour Colon et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Amérique*, venant de New-York, est arrivé au Havre le 20 janvier, à sept heures du matin.

Le paquebot *Saint-Simon* est parti du Havre le 19 janvier, à deux heures quarante-cinq minutes après midi, pour New-York.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Saldera*, venant du Havre et escales, est arrivé à Vera-Cruz le 14 janvier et en a relevé le 16 pour le Havre et escales.

Le *Niger*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Plata, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Bordeaux le 20 janvier, à une heure soir.

Le *Sindh*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé à Marseille le 20 janvier, à sept heures matin.

Le *Yang-Tsé*, des messageries maritimes, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon, a quitté Aden le 20 courant, à six heures soir.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 21 janvier 1884.

L'aire des fortes pressions persiste toujours au sud-ouest et à l'ouest de l'Europe, elle s'avance jusqu'en Autriche (Vienne 774mm), le maximum est près de Rochefort (780mm.)

Sur le nord de l'Europe, une baisse barométrique a lieu ce matin en Scandinavie, elle atteint 18mm. à Hernosand et se propage à travers l'Autriche jusqu'à la Méditerranée : des mauvais temps d'ouest règnent sur la Baltique.

La température s'est élevée rapidement en Russie, elle monte en Italie et vers le Pas-de-Calais.

En France, une zone relativement froide s'étendait ce matin sur le Centre et l'Est; le thermomètre marquait — 3° à Clermont, Belfort, 1 à Paris, Rochefort, 8 à Brest et à Monaco. Le temps va rester brumeux et la température toujours un peu basse.

France.

Service agricole :

Pressions faibles ouest Europe, fortes France, hausse 4 mill. Irlande.

Probable :

Manche. — Vent des régions Ouest faible ou modéré.

Bretagne. — Vent variable faible.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Hausse 1 mill. côtes ouest France, baisse 3 mill. Provence.

Probable :

Provence. — Vent d'entre ouest et nord faible ou modéré.

Algérie. — Vent variable faible.

Service maritime :

Pressions faibles nord Europe, fortes France; hausse 4 millim. Irlande, baisse 3 millim. Provence.

Probable :

Nord-ouest. — Vent variable. Ciel brumeux. Température un peu basse.

Nord. — Vent des régions Ouest. Ciel brumeux. Température un peu basse.

Nord-est. — Comme nord-ouest.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Vent d'entre ouest et nord. Beau. Température un peu basse.

Observatoire de Paris, 20 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	773 62	1 7	1.6	98	S.E.	0
4	73.24	1.1	1.0	98	S.E.	0
7	73.55	0.9	0 8	98	S.S.O.	1
10	74.46	0.1	0.2	100	S.	2
1 s.	73.38	0.1	0.1	100	S S O.	2
4	72.92	0.4	0.4	100	S O.	0
7	73.32	0.1	0.2	93	S.O.	1
10	73.00	0.0	0.2	97	S.O.	2

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert, bruine.	0	10
4	Id.	0	10
7	Id. brouillard.	0	10
10	Bd. de 1,200m haut tour, 2,00m bas.	0	10
1 s.	Id.	0	10
4	Brouillard de 1,000m.	0	10
7	Couvert.	0	10
10	Id.	0	10

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 19 janvier.

Du sieur DEFAYS (Julien-Joseph), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Pastourelle, 9.
M. Francastel, juge-commissaire.
M. Beaujeu, rue de Rivoli, n. 66, syndic provisoire. (N. 14891 du gr.)

Du sieur LÉVY (Ernest), confectionneur, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 20.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14892 du gr.)

Du sieur RAPP (Jean-Philippe), boulanger, demeurant à Paris, rue de Belleville, 153.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14893 du gr.)

Du sieur AUBRY (Eugène-Félix), ayant fait le commerce des soies à Paris, rue Greneta, 62.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14894 du gr.)

Du sieur MOURER (Charles), tapissier à Neuilly-sur-Seine, rue d'Orléans, 19.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14895 du gr.)

Du sieur GARIBAL, marchand de chaussures à Vincennes, rue de Paris, 86.
M. Girard, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14896 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la Société anonyme dite SOCIETE DES IMMEUBLES DU LUXEMBOURG au capital de 1,200,000 fr. (en liquidation) avec siège à Paris, rue d'Assas, 50, ci-devant et actuellement boulevard d'Enfer, 131, le 26 courant, à 1 heure précise. (N. 14690 du gr.)

Du sieur BLANCHARD (Louis-Alexis), entrepreneur de plomberie et couverture, et ferblantier-lampiste, demeurant à Pantin, route de Flandre, 40, le 26 courant, à 12 heures précises. (N. 14856 du gr.)

Du sieur HUGONET (Antoine), marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, rue Beauregard, 7, le 26 courant, à 2 heures précises. (N. 14854 du gr.)

Du sieur PERSILLET (Jules-Jean), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Monge, 26, le 26 courant à 12 heures précises. (N. 14836 du gr.)

Du sieur FAURÉ (Philippe), fabricant de poupées, demeurant à Paris, rue du Temple, 152, le 26 courant, à 10 heures précises. (N. 14816 du gr.)

Du sieur GREIFFENSTEIN (Frédéric-Auguste-William), représentant de commerce, demeurant à Paris, rue de Maubeuge, 96, ci-devant, et actuellement quai de l'Hôtel-de-Ville, 14, le 26 courant, à 12 heures précises. (N. 14657 du gr.)

Des sieurs : 1° PICTON (Jean-Marie), demeurant à Levallois-Perret, rue du Bois, 147; 2° MENIGLIER (Sigismond), actuellement sans domicile connu, associés de fait, sous la raison PICTON et Ce, pour l'entreprise de la charpente à Levallois-Perret, rue du Bois, 130, le 26 courant, à 10 heures précises. (N. 14880 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur MOUCHEL (Charles), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue Pauquet, 19.
Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14468 du gr.)

Du sieur THOMASSET (Michel), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 142.
Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite (N. 14763 du gr.).

Du sieur DIRKS aîné (Victor), fabricant de meubles, demeurant à Paris, rue de Charonne, 27.
Entre les mains de M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic de la faillite (N. 14581 du gr.).

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur ROUSSIN, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Cardinet, 116, ci-devant, et actuellement rue Jouffroy, 23, le 26 courant, à 1 heure. (N. 14329 du gr.)

Du sieur DANNE (Alexandre-Antoine), fabricant d'articles pour carrosserie, demeurant à Paris, rue du Perche, 8, le 26 courant, à 10 heures. (N. 14337 du gr.)

De la Société en nom collectif CHAILAN DE MORIÈS et MAS (en liquidation), ayant eu pour objet la fabrication et la vente de plateaux pour teinturiers, dont le siège était à Puteaux, rue Colin, 14, composée de : 1° CHAILAN DE MORIÈS (Emile), demeurant à Puteaux, rue des Pavillons, 16; 2° et MAS (Jean-Emile), demeurant à Neuilly, le 26 courant, à 2 heures. (N. 14457 du gr.)

Du sieur DANGLETERRE, fils, encadreur, demeurant à Paris, rue Labie, 10, le 26 courant, à 1 heure. (N. 14124 du gr.)

Du sieur CARRON (Hugues), droguiste, demeurant à Paris, rue Malher,

4, le 26 courant, à 2 heures. (N. 14695 du gr.)

Du sieur SOMMAIRE (Eugène-Louis), ancien boulanger à Paris, rue de la Réunion, 56, et demeurant actuellement rue des Maraîchers, 92, le 26 courant, à deux heures. (N. 14678 du gr.)

Du sieur FABRE, ancien marchand de vins à Paris, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 10, le 26 courant, à 2 heures. (N. 14584 du gr.)

Du sieur GAUMONT (Jules) limonadier, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 51, le 26 courant, à 12 heures. (N. 14552 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur DAVIET (Antoine), marchand de vins, restaurateur, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Jacques, 17, le 26 courant, à 10 heures précises. (N. 14336 du gr.)

Du sieur MICHEL, marchand de vins, demeurant à Paris, ci-devant rue Saint-Martin, 165, et actuellement rue Fontaine-du-Temple, 19, le 26 courant à 2 heures précises. (N. 13170 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite de la société en nom collectif LAUTIER et Cᵉ (en liquidation) ayant eu pour objet le commerce de laines et mégisserie, dont le siège était à Paris, rue de la Glacière, 109 et 113, composé de : 1° LAUTIER (Paul-Joseph), Joséphine Françoise-Virginie, demeurant à Paris, rue du Moulin-des-Prés, 17, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 26 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 12109 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite BONNIN (Xavier), chapelier, demeurant à Paris, rue Lafayette, 45, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 26 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14101 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur CROS, marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Clignancourt, 101, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 26 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Châle, boulevard Sébastopol, n° 7, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14278 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

La liquidation de l'actif abandonné étant terminée, sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions, MM. les créanciers :

Du sieur KRAUSS (Jacques), constructeur de pompes, demeurant à Paris, boulevard de la Contrescarpe, 10, sont invités à se rendre le 26 courant, à 10 heures précises. (N. du gr.)

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

REDDITION DE COMPTE

De demoiselle KAPPUS (Emma), couturière, ayant demeuré à Paris, rue Saint-Lazare, 31, et demeurant actuellement rue de Provence, 9, le 26 courant, à 2 heures précises. (N. 13169 du gr.)

Du sieur PEVET, grainetier, demeurant à Paris, rue de Bretagne, 40, le 26 courant, à 2 heures précise. (N. 9913 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur MARCHAND, fabricant de brosseries, demeurant à Paris, rue des Ecluses-Saint-Martin, 29, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cousin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 5 fr. 50 p. 100, unique répartition. (N. 13208 du gr.)

Du sieur ROCHERBAU, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Ordener, 45, peuvent se présenter de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, 9, rue Bertin-Poirée, pour toucher un dividende de 5 fr. p. 100, première répartition. (N° 13250 du gr.)

Du sieur SENTENAT (José-Louis), banquier et commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Cadet, 10, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Pinet, syndic, 82, boulevard Saint-Germain, pour toucher un dividende de 10 fr. p. 100, 2ᵉ répartition. (N. 13227 du gr.)

Du sieur SALVAGNIAC (Alfred), fabricant de talons et cuirs factices, demeurant à Paris, 14, rue Corvisart, peuvent se présenter de 3 à 5 heures, chez M. Coutin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 92 centimes p. 100, unique répartition.

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *19 décembre 1883*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal dit que le jugement du 9 février 1883, déclaratif de la faillite du sieur MICHEL, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 165, ci-devant, et actuellement sans domicile connu,

S'applique au sieur *MICHEL, marchand de vins, demeurant à Paris, ci-devant rue Saint-Martin 165, et actuellement rue Fontaine-du-Temple, 19;*

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir, les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (N. 13170 du gr.)

N° 13.

Marine et Colonies.

Adjudication à Toulon, le 31 janvier 1884 :

Couvertures et couvre-pieds en laine.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, sur les dépenses du matériel du ministère de la marine et des colonies, est supprimée à partir du 1ᵉʳ janvier 1884. (Article 23 de la loi de finances du 29 décembre 1882.)

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies (bureau de la solde, etc.).

N° 14.

Marine et Colonies.

Adjudication à Toulon, le 31 janvier 1884 :

Cormier en billes et en plateaux.

Outils de chaudronniers, ferblantiers, forgerons, etc., en deux lots.

Bougies pour fanaux.

Nota. — La retenue de 3 0/0, pour la caisse des invalides de la marine est supprimée à partir du 1ᵉʳ janvier 1884.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

Etude de **Mᵉ Audouin**, avoué à Paris, rue de Choiseul, n° 2.

VENTE au palais de justice, le 9 février 1884,

D'UNE MAISON SISE **A PARIS**

PLACE MAUBERT, 15.

Mise à prix : 60,000 fr. — Rev. brut : env. 5,700 fr.

S'adresser pour renseignements à Mᵉˢ Albert Audouin, Martin du Gard, Plocque, avoués ; et Courot, notaire, place Saint-Michel, n° 6.

EMPRUNT SUÉDOIS 4 % 1880

3ᵉ TIRAGE

NUMÉROS DES OBLIGATIONS SORTIES

6 obligations de 25,200 fr. :

Nᵒˢ 189 — 228 — 345 — 570 — 850 — 879.

12 obligations de 12,600 fr. :

Nᵒˢ 79 — 80 — 517 — 518 — 1371 — 1372 — 1457 — 1458 — 1701 — 1702 — 2003 — 2004.

240 obligations de 2,520 fr. :

Nᵒˢ 521 à 530 — 2091 à 2100 — 3501 à 3510 — 4141 à 4150 — 4571 à 4580 — 7491 à 7500 — 9921 à 9930 — 9971 à 9980 — 11721 à 11730 — 13291 à 13300 — 13541 à 13550 — 14261 à 14270 — 14931 à 14940 — 16101 à 16110 — 19001 à 19010 — 21461 à 21470 — 23421 à 23430 — 25371 à 25380 — 25561 à 25570 — 25841 à 25850 — 27141 à 27150 — 27661 à 27670 — 27691 à 27700 — 27881 à 27890.

600 obligations de 504 fr. :

Nᵒˢ 7301 à 7350 — 14851 à 14900 — 16951 à 17000 — 19851 à 19900 — 32851 à 32900 — 34401 à 34450 — 38651 à 38700 — 48451 à 48500 — 48501 à 48550 — 51001 à 51050 — 71201 à 71250 — 73551 à 73600.

Les obligations ci-dessus désignées seront remboursées au pair, à partir du 1ᵉʳ avril 1884, à la caisse de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Bilan au 30 septembre 1883.

Actif.

Versements non appelés	6.000.000	»
Caisse (Paris et succ^les)	3.259.372	80
Portefeuille (Paris et succ^les)	6.823.852	20
Avances sur nantissements	1.105.168	05
Corresp^ts divers (Paris et succ^les)	1.529.821	20
Mobiliers	28.219	20
Immeubles	30.822	05
Frais généraux (Paris et succ^les)	59.542	32
	18.836.797	82

Passif.

Capital social	8.000.000	»
Fonds de réserve	140.000	»
Fonds de prévoyance	50.993	14
Billets au porteur en circulation	8.224.287	»
Comptes de dépôts d'espèces	871.018	55
Effets à payer	243.374	92
Corresp^ts divers (Paris et succ^les)	1.065.569	33
Dividendes à payer	2.860	76
Intérêts et comm^ons du semestre	98.342	21
Profits et pertes :		
Solde du 2ᵉ semestre 1882	2.196	41
— 1ᵉʳ semestre 1883	138.155	50
	18.836.797	82

Le président du conseil d'administration,

ED. HENTSCH.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que le coupon n° 9 des obligations sera payé, à partir du 1er février prochain, à raison de 7 fr. 50 par obligation :

A Paris, 69, rue de la Victoire ;

A Madrid, au siège social, 9, paseo de Recoletos.

Spectacles du Mardi 22 Janvier.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Les Fourberies de Scapin. — Œdipe-Roi : Maubant, Mounet-Sully, Laroche, Martel, D. Vernon, Villain, Silvain ; Mmes Véron, Martin, Frémaux.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin ; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brément ; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Darange, Sévenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Ernani, opéra de Verdi : Broggi, de Reszké, Nouvelli ; Mlle Valda.

Palais-Royal (830 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray ; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain ; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Alphonse Martin : la Haine féminine en littérature ; bataille de dames de lettres.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 15, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Une répétition d'ensemble de Don Juan a eu lieu à l'Opéra. Prochainement, répétition à l'orchestre. M. Vaucorbeil désire donner le plus d'éclat possible à cette reprise de l'opéra de Mozart.

C'est dans don Carlos d'Hernani que débutera à la Comédie-Française, la saison prochaine, M. Raphaël Duflos, de l'Odéon.

Hier ont été chantés dans leur ensemble tous les chœurs d'Hérodiade, au Théâtre-Italien.

M. Emile Guiard, le neveu de M. Emile Augier, vient de faire recevoir au Gymnase une comédie en un acte, en vers, intitulée : Feu de paille.

L'Opéra-Populaire a dû changer son spectacle hier soir, par suite d'une indisposition de Mme Devriès-Dereims.

La Traviata a été remplacée par le Brasseur de Preston, accompagné du ballet du Trouvère.

L'opéra posthume de Flotow, le comte de Saint-Mégrin, a été donné ces jours derniers à Cologne.

Le chef de service : Vandel.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 21 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza ...			81 ..
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			83 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			91 ..
Huile de Lin, en fûts			54 50
Huile de Lin, en tonnes			56 50
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à	46 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 50	à	53 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. ..	à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	44 50	à	44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	47 ..
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			98 ..
Suifs. — Beurfs de la Plata			96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 9/16

VIENNE, Métal. ... — Papier, 79 95.. — Monnaie, 80 25

Crédit Autrich. .... 302 20 | Chem. de fer Autrich. 317 75

Change sur Londres.... Demande, 121 10. — Offre, 121 45

Change sur Paris...... Demande, 48 10. — Offre, 48 15

Lots.................. 138 50 | Napoléon............ 9 605

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGES		PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½ %	Amsterdam	205 ⅞..	à 206 ⅛..	205 ⅞.. à 206 ⅛	et 4..%
4.. %	Allemagne	122 ⅛..	à 122 ⅜..	122 ⅛.. à 122 ⅜	et 4..%
5.. %	Vienne	205 ⅞..	à 206 ⅛..	205 ⅞.. à 206 ⅛	et 4..%
5.. %	Barcelone	487 ..	à 488	488 .... à 489..	et 4..%
5.. %	Madrid	486 ⅛..	à 487	487 .... à 488..	et 4..%
6.. %	Lisbonne	546 ⅛..	à 547 ⅛..	547 .... à 548..	et 4..%
6.. %	St-Pétersb.	241 ⅛..	à 242 ⅛..	241 ⅛.. à 242 ⅛	et 4..%
.....	Stockholm	137	à 138	137 .... à 138..	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3.. %	Londres	25 16..	à 25 21	25 16½ à 25 19 m. 3%
	d° Chèque	.. ....	à	25 15.. à 25 20.. ..
4.. %	New-York	517 ..	à 518 ...	517 .. à 518 . m. 3%
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.		pair à 3/16 m. 3½%
5.. %	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.		pair à ⅛ pr. — 5%
5.. %	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.		pair à ⅛ pr. — 5%
3.. %	Suisse	pair à 1/16 b.		pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr	1 à .. 0/00 pe
Argent » à 1000/1000, d° 218f89 ..	148 à 153 . 0/00 pe
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 00..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50.. à 4 51..
Souverains anglais	25 10.. à 25 15..
Banknotes	25 12.. à 25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. 24 75.
Impériales (Russie)	20 00.. à 20 07½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 28..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 21 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f80 82½ 75 80 82½	en liq.						
		85 90	fin ct.	76 82½	76 90	76 75	76 87½	76 25	76 80
			1er fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f		76 90 d50		
			Pr fin c.	77	77 65 d25				
			Pr fin p.		d 1f		d50		
			Pr fin p.		d 2f				
			Pr fin p.		d25		d1f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77f80 85 75 70 72½ 80	en liq.						
		85 90 80	fin ct.	77 75	77 80	77 60	77 75	77 80	77 60
			Pr fin c.		d 1f		d50		
			Pr fin c.		d25				
			Pr fin p.		d 1f		d50		
			Pr fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq.						
			fin ct.					98	98
sept. 83	4 ½ %	107 15 25 15	en liq.						
			fin ct.					107 20	110
nov. 83	4 ½ % 1883	107f25 22½ 20 17½ 15	en liq.						
		10 15 20 10 15 20 25	fin ct.	107 20	107 22½	107 10	107 20	107 15	107 10
		22½	Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f	107 25	107 35 d50		
			Pr fin c.	107 40	107 45 d25				
			Pr fin p.		d 1f				
			Pr fin p.		d 2f		107 85 d50		
			Pr fin p.		d25		d2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4½ % 1883	0 23 0 24						0 24	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 11 ss	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						502	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	502 50	en liq.						
			fin ct.					502 50	475
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	500	fin ct.					500	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	516 516 50 517 517 50	fin ct.					517	490
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép' Seine, em. 4%, 57, r. 225 f., t. p.	247 50						245	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	519 95	fin ct.					519	330
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	522 520	fin ct.					518	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	405 404	fin ct.					404 50	
			en liq.						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	387 50 388 389	fin ct.					387 50	396 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115						115	
	d° d° séries sort. (unités)							800	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	508 50 509	fin ct.					506	526 25
			en liq.						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	508 50 509	fin ct.					509	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar. pay. par Et., ex° d'imp.)	521 522 50 523	Pr fin c.						
			fin ct.					524	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq.						
			fin ct.					363	383 75
		363 50 364 50	Pr fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq.						
			au 31					425	400
			Pr au 31		d20		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 31					372 10	720
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 31					202 50	406
			Pr au 31		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5180	en liq.						
			fin ct.	5180			5190	5180	5200
			Pr fin c.		d50				
			Pr fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	505 506 25	en liq.						
			au 31	506 25				505	506 25
			Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	852 50 850	en liq.						
			au 31	855	856	850	855	852 50	855
			Pr au 31		860 d10		d20		
			Pr au 15		d10		d10		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.						
			au 31					443 75	441 25
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	420	en liq.						
			au 31					415	550
			Pr au 31		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	437 50 436 25 435	en liq.						
			au 31					437 50	450
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	942 50 940	en liq.						
			au 31					943 75	910
			Pr au 31		d10		d20		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879.	995	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	485	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	105 50	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	95	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47	46 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	180	175
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	425	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé	4575	
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cmes gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)	13600	
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° Sem.		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	285	270
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	665	650
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	312 50	307 50
Midi d° a. de jouiss.	550	
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	570	
Ouest d° a. de jouiss.	405	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7).		
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Lundi 21 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précéd. Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	...	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15	...	... d5	...	... d10 / d20	437 50	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	...	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15	...	... d20 / d20	...	... d10	5 50	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	...	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15	...	... d10	...	... d10 / d	206 25	245 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	500 495	en liq. / au 31 / fin au 15 / fin au 31	...	... d5 / d10	...	... d10 / d10	495 ..	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)	...	au 31	...	...	...	...	250 ..	238 ..
janv. 84	Crédit Foncier de France, actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1245 ..	en liq. / au 31 / fin fin c. / fin fin c. / fin fin p. / fin fin p.	1247 50	1250 .. / d40 / d20 / d40 / 1265 d20	1242 50 / 1250 / 1275	1250 / 1255 d10 / d20 / 1280 d10 / d5	1242 50	1245 ..
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	...						1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	510 508						518 ..	
d°	10me 4%, remb. 100 fr.	109 50						109 25	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	555						552 ..	
nov. 83	10me 3%, remb. 120 fr.	117						117	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	503 50						503 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	4.0						448 75	397 50
mai 83	d° 5me 3%, remb. 100 fr.	102 103 75						1.8	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	497 496 495 25 497	fin et.					497 ..	453 75
août 83	foncières 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	346 347	fin et.					347 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	441 444	fin et.					442	
nov. 83	foncières 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	437 50 438 440	fin et.					43.	438 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	438 50 440	fin et.					438 25	
janv. 84	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 75 336 335 75	en liq. / fin et.					336 ..	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés.	337 50 337 50	en liq. / fin et.					337 50	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	391 25 390	fin et.					392	
août 83	d° entièrement libérées	385 390	fin et.					3..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	336 50 336	fin et.					33.	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq. obl. remb. 150f (admises au report.)	135	en liq. / fin et.					135 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f (d'ass. lamp. par l'État)	506 50 510	au 31					508 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	173 75 175	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15				d5 / d10	173 75	165 ..
nov. 83	Crédit industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	670	en liq. / au 31						
sept. 83	Crédit industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500f, 125f p.	...	en liq. / au 31					675 .	737 50
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	553 75 555	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15	551 50			d5 / d10	685 ..	700 ..
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335 332 50 331 25 330 / 332 50	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15				d5 / d10	553 75	555 .
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	645 647 50	en liq. / au 31				337 50	240 ..	337 50
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	157 50 160	en liq. / au 31 / fin au 15				d5	647 50	700 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	...	en liq. / au 31 / fin au 15				d10	155 50	280 ..
oct. 83	Société gén. pr dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485 ..	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15	483 75			d5 / d5	310 ..	388 ..
juill. 83	Banque centrale de Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 9)	...	en liq. / au 31 / fin au 31				d5	485 ..	483 75
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	420 ..	en liq. / au 31 / fin au 31				d5	440 ..	440 .
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	565 566 25 567 50	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15	565	570 ..	565 ..	561 50 / d10 / d10	625 .	449 ..
d°	d° grosses coupures	...							
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9).	...	en liq. / au 31 / fin au 31				d5	565 ..	565 ..
juill. 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	436	en liq. / au 31 / fin au 31				d5	380	382 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	...	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15				d5 / d5	430 25	487 50
janv. 81	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 405	en liq. / au 31 / fin au 31				d20	35 .	325 ..
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	...	en liq. / au 31 / fin au 31				d	402 50	410 ..
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup.)	437 50	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15				d5	255	2.. 50
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. cent. ravit. de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.).	...	en liq. / au 31					437 50	442 50
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000). (ex-coup. 14.)	308 75 307 50 306 25 / 307 50 308 75	en liq. / au 31 / fin au 31 / fin au 15	307 50	307 ..		307 50 / d5 / d5	500 . / 313 75	534 .. / 307 50

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.	...	...
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	...	...
d° actions de dividende	...	...
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.	...	...
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.	...	...
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.	...	...
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	492 50	...
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).	...	...
Parisiens (Tr. N.), a 500f, t.p. (ex-c. 8).	...	...
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.	...	...
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.	...	...
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.	...	...
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.	...	...
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.	...	...
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	270	...
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.	...	...
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	...	...
Versailles (r. gauche), en liquid.	...	...
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.	...	...
d° act. 500 fr., t.p.	...	...
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.	...	...
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.	...	...
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.	...	...
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510	505 ..
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	...	...
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).	2240	2237 50
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.	...	...
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.	...	...
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.	...	...
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.	...	...
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.	...	...
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	380	370 ..
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2).	...	...
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.	...	...
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.	...	...
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)	...	...
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.	...	...
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.	...	...
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	...	...
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.	...	...
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.	...	...
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).	...	...
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	...	...
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.	...	...
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.	...	...
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f.p.	...	...
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	390	...
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.	...	...
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	...	...
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.	...	...
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 33).	250	...
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.	...	...
Comptoir Naud. act. nouv. 400 f., t.p.	...	...
Soc. Française financière (ex-c. 12).	...	...
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.	...	...
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.	520	...
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	21 ..	18
Union (Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.	...	...
d° d° tout payé	...	...
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.	...	...
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	265	...
d° tout payé (nominatives).	...	...
Docks e. Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.	...	...
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.	...	...
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.	...	...
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.	...	...
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.	...	...
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.	...	...
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.	...	...
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1755	...
d° act. de jouissance	...	...
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	...	...
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.	...	...
d° act. de jouis. (ex-c. 3).	...	...
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).	...	...
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).	...	...
Industrie linière (Cie fr.), a. 500 f., t.p.	...	...
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.	...	...
Pont-Remy (ex-coup. 22).	...	...
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	...	...
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.	...	...
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 16).	...	...
d° act. de jouissance (ex-c. 6).	...	...
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	857 50	...
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.	...	...
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	...	...
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).	...	...
d° act. de jouissance (ex-c. 9).	...	...
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	...	...
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1165 ..	1150 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).	...	...
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	1026 25	...
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.	...	...
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.	...	...
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).	...	...
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.	...	...
Reimer (houill. et métal.), a. 500f, t.p.	...	...
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.	...	...
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.	...	...
Houillères de la Haute-Loire	...	...
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.	...	...
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.	...	...
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200	195 ..
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.	...	...
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.	...	...

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 21 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 427 50	en liq. / au 31 / Pes au 31		d 5		d 10	420 ..	427 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	427 50 426 25	en liq. / au 31 / Pes au 31		d 5		d 10	427 50	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 500 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590	en liq. / fin ct.					585 ..	592 50
... 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	8 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555	en liq. / fin ct. / Pes fin c.		d 5		d 10	555 ..	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	735 732 50 730 732 50	en liq. / fin ct. / Pes fin c.					730 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à la Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1241 25 1245 1243 75 1240	en liq.					1242 50	1243 75
			fin ct.	1241 25			1243 75		
			Pes fin c.		d 20		d 10		
			Pes fin p.		d 10		d 10		
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1135 1130	en liq.					1125 ..	1130 ..
			fin ct.	1130 ..	1130 ..	1127 50	1130 ..		
			Pes fin c.		d 20		d 10		
			Pes fin p.		d 20		d 10		
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, rems 400 fr.	1745 1747 50 1748 75	en liq.					1750 ..	1747 50
			fin ct.	1747 50			1750 ..		
			Pes fin c.		d 20		d 10		
			Pes fin c.		d 20		d 10		
			Pes fin c.		d 50				
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1277 50 1278 75 1280	en liq.					1275 ..	1275 ..
			fin ct.	1275 ..			1280 ..		
			Pes fin c.		d 20		1285 .. d 10		
... 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	540	en liq. / au 15		d 20		d 10 / d 50	535 ..	495 ..
...	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800 798 75 797 50	en liq. / fin ct. / Pes fin c.		d 20		d 10	798 75	802 50
...	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)		en liq. / au 15 / Pes au 15		d 10		d 10	515 ..	520 ..
...	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	585	en liq. / au 15					585 ..	675 ..
...	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	427 50	en liq. / au 15					430 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	520	en liq.					518 75	520 ..
			au 31	522 50	525 ..	520 ..	520 ..		
			Pes au 15		d 5	525 ..	527 50 d 10		
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31					395 ..	495 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1420 1425 1427 50 1430 1435 1440 1445 1450 1440 1445	en liq.					1410 ..	1410 ..
			au 31	1420 ..	1450 ..	1420 ..	1448 75		
			Pes au 31	1440 ..	1460 .. d 10		d 20		
			Pes au 15	1470 ..	1480 .. d 20				
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	492 50	en liq.					491 25	493 75
			au 31	493 75					
			Pes au 31		d 5		d 10		
			Pes au 15		d 5				
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700 702 50 700	au 31					705 ..	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	1170 1165 1170	en liq.					1165 ..	1180 ..
			au 31	1175 ..					
			Pes au 31		d 20		d 20		
			Pes au 15		d 10		d 50		
janv. 84	Voitures à Paris (Cie généi. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	615 617 50 616 25 615	en liq. / au 15 / Pes au 15		d 5		d 10	615 ..	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 15					190 ..	910 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	450 445	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15		d 10		d 5 / d 50	445 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	498 75 497 50	en liq. / au 31					500 ..	498 75
			Pes au 31		d 20		d 10		
			Pes au 31		d 5				
			Pes au 15		d 20		d 10		
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	1995 1990 1995 1997 50 2000 2002 50 2005 2007 50	en liq.					1987 50	1990
			au 31	1990 ..	2015 ..	1985 ..	2015 ..		
			Pes au 31		d 100	2020 ..	2040 .. d 20		
			Pes au 31	2005 ..	2010 .. d 50	2040 ..	2060 .. d 10		
			Pes au 31		d 40		d 10		
			Pes au 15		d 100	2060 ..	2090 .. d 20		
			Pes au 15	2030 ..	2050 .. d 50		2110 .. d 10		
			Pes au 15		d 60				
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1128 75 1127 50	en liq.					1127 50	1130 ..
			au 31	1130 ..					
			Pes au 31		d 20		d 10		
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	690 687 50 685 690	en liq.		d 20		d 10	690 ..	685 ..
			au 31	690 ..	690 ..	685 ..	690 ..		
			Pes au 31		d 5		d 10		
			Pes au 15		d 20		d 10		
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	140	au 15					140 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1212 50 1215 1220 1212 50 1220 1225 1228 75 1230 1235	en liq.					1215 ..	1220 ..
			au 31	1215 ..	1235 ..	1212 50	1235 ..		
			Pes au 31		d 50		d 10		
			Pes au 15		d 20		d 20		
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15		d 5 / d 5		d 10 / d 10	245	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	262 50 263 75 265	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15		d 10 / d 10		d 5	260 ..	260 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 3/4	en liq. / au 15					102 ..	90 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ..	.. ..
.....	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ..	65 3/4
.....	d° d° 10000 fl.		Pes au 15					65 3/4	.. ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	536 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	910	
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100 ..	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Ponarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	322 50	310
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignsnes (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	195 ..	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	545 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105 ..	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	640 ..	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	62 50	58 75
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	370 ..	360
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterne, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	265 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.	500 ..	
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1000	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	205 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	232 50	230
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	430 ..	
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.		
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	210 ..	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	157 ..	154 50
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	329 75	328 75
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

JOUISSANCE	Lundi 21 Janv. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment. Compt.	Terme.
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85f 50 40	au 31..					85 50	83 25
	d° 1000 fl. d°	85f 84 50 60	Pr au 31		450		450	84 75	83 25
	d° 10000 fl. d°		Pr au 15		45f		410	85 50	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%		au 31..					104 30	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880. 2e Série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					82 ..	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daira Sanieh	335	au 31..					330 ..	330 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pr au 31		45f		410		
			Pr au 15		45f		410		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	338 337 50 338 338 50	au 31..					342 ..	341 25
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	338 75	Pr au 31		45f		410		
	Grosses coupures	337 50	Pr au 15		45f		45f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	458 75 457 50	au 31..					459 75	451 25
	Grosses coupures		Pr au 31		45f		410		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 31..					452 50	447 50
	Grosses coupures		Pr au 31		45f		410		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	58f 50 60 70 80 90 75	au 31..	58 80			59	58 .	58 75
	Grosses coupures	58f 50 60 70 80 90 75	Pr au 31		450		425		
			en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	59 59 ¼ ⅜ 60	au 31..					66 ..	
	Grosses coupures	59 59 ¼ ⅜ 60	Pr au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	495 497 50 498 75	au 31..					495 .	483 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	520	au 31..					519 75	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. 5f)							118 .	
	Petites coupures							118 .	
janv. 84	d° 4%							127 ¼	
	Petites coupures							127 ¼	
nov 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	413 75	au 31..					413 75	412 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%		au 31..					337 50	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 31						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 40	au 31..					101 .	
	d° 500 fl., t.p.	101 40	Pr au 31		41f		450	101 50	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	101 25 40	Pr au 15		425		450	101 15	
	d° 10000 fl., t.p.							103 25	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	76f 90 77	en liq..					77 .	
	d° 500 fl., t.p.	74f 50 55 60 65	au 31..					74 55	76 90
	d° 1000 fl., t.p.	74f 70						74 65	
	d° 10000 fl., t.p.	74 50						76 ..	
sept. 83	Emprunt indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	91 85	91 92 ½	91 80	91 85	91 70	91 85
	coup. 500 fr.		P. au 31		d 1f				
	c. 100 à 500 fr. exclusᵗ.	91f 75 95 85 80 75 70	Pr au 31	92 05	92 10 d25		450		
	coup. 50 fr.	80 85	Pr au 15		d 1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 91 90	Pr au 15		92 50 d25	92 50	92 35 d50	92 4	
oct. 83	d° 3%		au 31..					54 30	47 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	295	au 31..					295	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31..					14 ½	15 37½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25).		au 31..					50 ⅜	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31..					91 50	93 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 31..					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		Pr au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85	au 31..					85 .	
	d° de 100 liv. st.	84 ½						84 ½	90 ..
	d° de 500 liv. st.							84 ½	
	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 89 ½	au 31..					89 ..	
	d° de 100 liv. st.	87 87 ½ ¾	Pr au 31		d 1f			87 ½	89 ..
	d° de 500 liv. st.	87 87 ½						87 ½	
	d° de 1000 liv. st.							87 ½	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					84 ⅜	
	d° de 100 liv. st.		Pr au 31		d 1f		410	84 ⅜	82 ¾
	d° de 500 liv. st.							84 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							84 ⅜	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	79 ½	au 31..					78 ½	
	d° de 100 liv. st.	79						78 .	80 ..
	d° de 500 liv. st.	77						76 .	
	d° de 1000 liv. st.							76 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	91 25 50	au 31..					91 50	93 25
	d° de 2500 fr.	91 25	Pr au 31		d 1f		450	91 10	92 25
	d° de 12500 fr.		Pr au 15		d 1f		450	91 10	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orᵗ),		en liq..						
	nég. c. fl. 6f. Obl. de 100 r.		au 31..					56 ..	61 40
	d° de 1000 r.		Pr au 31		d 1f		450	55 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orᵗ),		en liq..						
	nég. c. fl. 6f. Obl. de 100 r.		au 31..					58 ..	55 ½
	d° de 1000 r.		Pr au 31		d 1f		450	55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations inté-		en liq..						
	rieures amortissables		au 31..					230 ..	242 50
	Grosses coupures		Pr au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	au 31					380	[illegible]
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	486 25 487 50	au 31..		410			485 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74.		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 31..	8 60			8 70		
	coup. de 62 fr. 50.	8f 65 70 62 ½	Pr au 31		425		450	8 74	8 82½
	coup. de 12 fr. 50.		Pr au 15		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 5%, remb. 500 fr., t.p.	47f 50 48	au 31..					48 50	130
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	61f	au 31..					60 .	70
	Grosses coupures								

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).		
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	317 50	315 ..
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	560 .	
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	354	
d° nouveau d°	353 50	353 25
Ardennes, 3%, r. 500f d°	355 .	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieppe, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	362 .	360
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1205 .	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	364	361
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	364	363 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	357 50	357
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	360	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	351 .	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	594 .	585
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	363 .	362
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	361	360
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 25	357
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	260	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.).	345 .	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.	1200 .	
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	359	357
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	170 .	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	118	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	110	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	190	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État — Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356	355
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	357 50
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1113 50	
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	334	330
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155 .	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	348 .	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	326 .	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	462 50	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	595 .	590
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	66	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	248 .	245
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	510	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.	250	
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	512	511
d° 1882, 235 f. payés (nomin.)	516	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	301	
d° d° 5%, r. 500 fr.	487 25	485
Gaz (Cie française), 5%, r. 400 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	289 75	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Lundi 21 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Termes
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31					55 ..	360 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48 f.	au 31 / P au 31		45f		41f	48 50	99 75
	coup. de 5	48							
	coup. de 25	48	en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 25 42 50	au 31 / P au 31		45f		410	42 50	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	491 487 50	en liq. / au 31 / P au 15 / P au 15 / P au 31 / P au 31	488 75	410 / 45f / 450 / 45f		490 / 420 / 410 / 420 / 410	491 25	492 50
janv. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	510	en liq. / au 31 / P au 31	515			550	560 ..	508 75
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11).		en liq. / au 31 / P au 31				410	495 ..	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq. / au 31 / P au 31					400 ..	655 ..
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	336 25 335 333 75 330..	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	340	d 5 / 420		336 / 410 / 410	340 ..	340 ..
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11).		au 15						
janv. 84	Banque Nation^le du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p^s (200f) p. (ex-coup. 2)	550 547 50 548 75	en liq. / au 31 / P au 31	547 50	45f		548 75 410	500 .. / 550 ..	500 .. / 550 ..
juill. 80	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 647 50 646 25 645 / 642 50 645 641 25 642 50	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	643 75	643 75 / 650 .. 45f / 45f	640 ..	642 50 / 410 / 410	650 ..	647 50
	Grosses coupures	645 646 25 .... 643 75							
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15		45f / 45f		410 / 410	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).		en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15		45f / 420		410 / 410	785 ..	777 50
	Grosses coupures								
janv. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. / au 31 / P au 31	6.. / 560	45f		410	540 ..	540 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	425	en liq. / au 31 / P au 31		45f		410 / 410	420 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq. / au 31 / P au 31					467 50	463 75
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1^re sér., 5%, r. 500, t.p.	370 371	en liq. / au 31					375 ..	385 ..
août 83	d° ob. 4^e et 5^e sér., 5%, r. 500, t.p.	342 340	au 31					782 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	192 50 190 187 50 190..	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	195 / 202 50	195 / 205 .. 45f / 420	192 50 / 197 50	195 / 200 .. 410	197 50	197 50
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	510 505	en liq. / au 31 / P au 15	510	45f / 410		505 / 410	510 ..	515 ..
oct. 82	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7).		en liq. / au 31 / P au 31					503 75	005 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	660	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 31 / P au 15 / P au 15	665	420 / 45f / 420 / 45f		410 / 410	667 50	665 ..
	d° Grosses coupures	658 75							
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)	225	en liq. / au 31 / P au 31	225				225 ..	310 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48).	315 313 75	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	313 75	315 .. / 45f / 45f	312 50	312 50 / 410 / 410	313 75	313 75
	d° Grosses coupures	311 25 310							
janv 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 31 / P au 31					395 .	400 ..
janv 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	515 512 50 511 25 513 75	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 31 / P au 15	513 75	513 75 / 45f / 420 / 45f	511 25	512 50 / 410 / 410	512 50	510 ..
janv. 84	Portugais (Comp^ie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44).		en liq. / au 31 / P au 31		45f		410	485 ..	490 ..
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé.	137 50	en liq. / au 31					134 50	105 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53).	620 615 617 50 618 75.	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15		45f / 45f		410 / 410	620 ..	620 ..
	d° Grosses coupures.								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	435 432 50 430	en liq. / au 15 / P au 31 / P au 15	437 50	45f / 45f		435 / 410 / 410	437 50	435 ..
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31 / P au 31					445 ..	450 ..
janv 84	Gaz (C^ie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	490	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15				410 / 410	487 50	495 ..
83	Tabacs des Philippines (C^ie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (n^os) à 80000). (ex-coup. d'int. 4.)		en liq. / au 31 / P au 31				410	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1^re série.		
d° d° 2^e série.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et C^ie, remb. 450 fr.	415 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1^re et 2^e ém., r. 450f.	445 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
C^ie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et C^ie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	517 50	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	417 75	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	510 ..	508 ..
C^ie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
C^ie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	459 75
Digeon et C^ie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra. 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	500 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	88 ..	86 ..
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 511	29 ..	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 10 f.	423 ..	422 ..
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	250 .	247 50
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	257 .	256 ..
d° 100 fr. p.	565 .	564 .
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.	86 50	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch^ge)		
d° 6%, 71 fixe 25f20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	495 .	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 f., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	315 ..	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ¾	
d° 1000 fl. d°	66 ¾	67 ..
d° 100 fl. d°	67 ¾	67 ¾
d° 1000 fl. d°	67 ¾	67 ¾
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouv^t du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C. F.	67 ¾	
d° C. H.		
d° 3%, 44, C. H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878... (f^e 2.10).	79 ½	
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 50	8 ..
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	296 .	295 ..
d° Grosses coupures.		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.).		
d° Norvégien. 4½, 76. (f^e 25.20).		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	95 ¾	95 ..
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%	91 ¾	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445 .	
d° 1880, 3%, t. p.	101 50	261
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	396 ..	395 ..
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	395 .	394 ..
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	356 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).		
d° 80, 4% (1^re, 2^e et 3^e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. à coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		

Seizième année. — N° 22. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Mercredi 23 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 49 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du* Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 23 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Réception par le Président de la République d'une lettre par laquelle S. M. le roi de Bavière lui notifie la naissance du prince Conrad (page 369).

Décret convoquant les électeurs des cantons de Cancale (Ille-et-Vilaine) et de Beaumes (Vaucluse) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 369).

— convoquant les électeurs des cantons d'Ambérieu (Ain), d'Alaigne (Aude), de Mordelles (Ille-et-Vilaine), de Douai-nord (Nord) et de Chateldon (Puy-de-Dôme), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 370).

— nommant le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier du bureau des longitudes pour l'année 1884 (page 370).

Arrêté fixant la date de la première session d'examen pour les deux brevets de capacité. — Programme y annexé (page 370).

— déclarant vacante la chaire de littérature française à la faculté des lettres de Nancy (page 380).

Décision instituant une commission chargée d'examiner la demande de garantie d'intérêt supplémentaire faite par la compagnie du port et du chemin de fer de la Réunion (page 370).

— autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 370).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutations dans la cavalerie et le corps de santé (page 371).

— portant nomination dans le service du recrutement (page 371).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 371).

PARTIE NON OFFICIELLE

Élections de conseillers généraux (page 371).

Avis et communications (page 371).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 22 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 371).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 22 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 372).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 373).

Informations (page 373).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 375).

Bourses et marchés (page 380).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 87 à 107).
— Documents (page 1177 à 1188).
Chambre. — Débats parlementaires (page 149 à 164).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 22 Janvier 1884.

Le Président de la République vient de recevoir la lettre par laquelle S. M. le roi de Bavière lui notifie la naissance du prince Conrad (Luitpold-François), fils de S. A. R. le prince Léopold de Bavière et de S. A. I. et R. madame la princesse Gisèle de Bavière, née archiduchesse d'Autriche-Hongrie.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871;
Vu la démission de M. Fortin, membre du conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, pour le canton de Cancale,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Cancale (Ille-et-Vilaine) sont convoqués pour le dimanche 10 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier publieront, cinq

jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;

Vu la démission de M. Eugène Raspail, membre du conseil général du département de Vaucluse, pour le canton de Beaumes,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Beaumes (Vaucluse) sont convoqués pour le dimanche 10 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décrets du Président de la République, en date du 22 janvier courant et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 10 février prochain :

Les électeurs du canton d'Ambérieu (Ain), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Pellaudin, démissionnaire.

Les électeurs du canton d'Alaigne (Aude), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Serres, dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Mordelles (Ille-et-Vilaine), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. de Freslon, démissionnaire.

Les électeurs du canton nord de Douai (Nord), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Lespagnol, dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Chateldon (Puy-de-Dôme), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Béchon, dont l'élection a été annulée.

Par décret en date du 22 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sont nommés pour l'année 1884 :

Président du bureau des longitudes. — M. Faye.

Vice-président. — M. l'amiral Cloué.

Secrétaire-trésorier. — M. Tisserand.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'article 8 du décret du 4 janvier 1881,

Arrête :

Art. 1er. — La première session d'examen pour les deux brevets de capacité s'ouvrira dans toute la France le lundi 3 mars 1884.

Art. 2. — Les épreuves auront lieu comme suit :

ASPIRANTES

Brevet élémentaire ou de second ordre.

PREMIÈRE SÉRIE

LUNDI 3 MARS 1884. — *Séance du matin.*

Orthographe (dix minutes sont accordées aux candidats pour revoir leur travail).

Ecriture (trois quarts d'heure).

Exercices de composition française, une heure et demie.

Séance de l'après-midi.

Arithmétique, une heure et demie.

Couture.

DEUXIÈME SÉRIE

MARDI 4 MARS 1884. — *Séances du matin et du soir.*

Même ordre que pendant la journée précédente.

Brevet supérieur ou de premier ordre.

LUNDI 10 MARS — *Séance du matin.*

Composition sur les sciences (quatre heures).

Séance de l'après-midi.

Composition en dessin (trois heures).

MARDI 11 MARS — *Séance du matin.*

Composition française (trois heures).

Séance de l'après-midi.

Langues vivantes (le thème est commun à toutes les langues, — trois heures).

ASPIRANTS

Brevet élémentaire ou de second ordre.

LUNDI 17 ET MARDI 18 MARS

Même ordre et même durée de composition que pour les aspirantes.

Brevet supérieur ou de premier ordre.

LUNDI 24 ET MARDI 25 MARS

Même ordre et même durée des compositions que pour les aspirantes.

Fait à Paris, le 22 janvier 1884.

A. FALLIÈRES.

NOTA. — Les candidats sont prévenus qu'en 1884 les examens du brevet de capacité ne comprendront que les deux sessions ordinaires : celle de mars et celle de juillet. Ainsi que l'a fait prévoir la décision ministérielle du 27 septembre 1883, la session extraordinaire ouverte en novembre dernier ne se renouvellera pas en 1884.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 22 janvier 1884, la chaire de littérature française de la faculté des lettres de Nancy est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la présente publication, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Par décision en date du 21 janvier 1884, rendue sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat, le vice-amiral ministre de la marine et des colonies a institué une commission chargée d'examiner la demande de garantie d'intérêt supplémentaire qui a été formée par la compagnie du port et du chemin de fer de la Réunion.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit :

MM. George, sénateur, président.
Milhet-Fontarabie, sénateur.
Hervé Mangon, député.
Arthur Leroy, député.
Chabrol, conseiller d'Etat.
Gay, directeur du mouvement général des fonds.
Jacquême, inspecteur général des finances.
Legros, inspecteur général des travaux maritimes.
Albert Grodet, sous-directeur des colonies, chargé de la seconde sous-direction.

Ont été désignés : en qualité de secrétaire, M. Morel-Fatio, auditeur à la cour des comptes ; de secrétaire-adjoint, M. Deloncle, licencié en droit, commis de 2e classe à la seconde sous-direction des colonies.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 22 janvier 1884, a été autorisée la création d'une recette simple des postes de 4e classe dans les communes de Pompey (Meurthe-et-Moselle), Prat (Côtes-du-Nord), Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 22 janv. 1884, M. Haan, capit. command. au 3e rég. de huss., est passé au 2e rég. de chass. d'Afr., par permut, pour convenances personnelles, avec M. Foulc.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 21 janv. 1884, M. Durget, médecin-maj. de 2° cl., désigné pour le bat. du 39° rég. d'inf. détaché à Givet, est passé aux hôpit. milit. de la div. de Constantine, par permut. avec M. Mistarlet.

Recrutement. — Par décis. minist. du 18 janv. 1884, M. Chuffart, lieut. au 24° rég. de drag., a été nommé à un emploi de son grade au bureau de recrut. de Lorient.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 19 janv. 1884, M. Violet, capit. adjud.-maj. au 53° rég. territ. d'inf., est passé au 27° rég. de même arme, en qualité de capit. de compagnie.

Par décis. minist. du 21 janv. 1884 :

M. Vadot, capit. au 59° rég. territ. d'inf., est passé au 60° rég. de même arme.

M. Devaux, s.-lieut. au 14° rég. territ. d'inf., est passé au 1er rég. de même arme.

M. Brunet, s.-lieut. au 17° rég. territ. d'inf., est passé au 23° rég. de même arme.

M. Babuty, lieut. au 112° rég. territ. d'inf., est passé au 107° rég. de même arme.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 22 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, au palais de l'Élysée, le jeudi 24 janvier.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi 26 janvier, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Ont été élus le 20 janvier courant :

M. Mariolle-Pinguet, membre du conseil général du département de l'Aisne pour le canton de Saint-Quentin.

M. Depaul, membre du conseil général du département des Basses-Pyrénées pour le canton de Morlaas.

M. Bochet, membre du conseil général du département de la Seine-Inférieure pour le canton de Forges-les-Eaux.

M. Bayol, membre du conseil général du département du Var pour le canton de Barjols.

Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la compagnie des chemins de fer de l'Ouest à livrer à l'exploitation la ligne de Sottevast à Coutances, à partir du 15 janvier 1884.

Cette section, d'une longueur de 73,102 mètres, comprend six stations :

Saint-Sauveur-Lendelin,	La Haye-du-Puits,
Périers,	Saint-Sauveur-le-Vicomte,
Lessay,	Bricquebec.

Et quatre haltes :

Millières,	Saint-Sauveur-de-Pierrepont.
Angoville-sur-Ay.	Néhon.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

ARRÉRAGES
DES RENTES 4 1/2 P. 100
(Nouveau fonds)

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE DU 16 FÉVRIER 1884

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur seront reçus du 1er au 5 février, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C).

Les dépôts de plus de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur y seront reçus du 13 au 15 février.

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées en dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 25 janvier ; 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou les percepteurs de la banlieue.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'État dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du mardi 22 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté après quelques observations de M. de Gavardie et de M. Charton.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; moyens de service et dispositions diverses).

La clôture de la discussion générale ayant été prononcée dans la séance d'hier, le Sénat passe à la discussion des articles.

L'article 1er est mis aux voix.

Sur le chapitre 1er du service du ministère des postes et télégraphes, M. de Gavardie est entendu.

Le chapitre 1er est adopté.

Sur le chapitre 6 du ministère de la guerre (Habillement), M. de Gavardie est entendu.

Les chapitres 6 et 7 sont adoptés.

Sur le chapitre 6 du service du ministère de la marine et des colonies (Chemin de fer et forts du Sénégal), M. l'amiral Peyron, ministre de la marine et des colonies, et M. Lambert de Sainte-Croix sont entendus.

Les chapitres 6 et 7 sont adoptés.

Sur le budget extraordinaire du ministère des travaux publics, M. Buffet et M. Raynal, ministre des travaux publics, sont entendus.

Les chapitres 1 à 5 sont adoptés.

Sur le chapitre 5 (Amélioration des rivières), M. de Gavardie et M. le ministre des travaux publics sont entendus.

Les chapitres 5 à 13 et dernier du ministère des travaux publics sont adoptés.

M. de Gavardie et M. le ministre des travaux publics sont entendus.

L'article 2 du projet de loi est mis aux voix.

M. Tirard, ministre des finances, est entendu.

L'article 2 est adopté, ainsi que les articles 3 et 4.

Sur l'article 5, M. de Gavardie est entendu.

L'article 5 est adopté.

Sur l'article 6, à propos de l'état I (Service des cultes), M. de Gavardie est entendu de nouveau.

Les articles 6 et 7 sont adoptés.

A la demande de M. Buffet, la discussion de l'article 8 est réservée.

Sur l'article 9, M. Léon Say et M. le ministre des finances sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain mercredi, 23 janvier, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures moins cinq minutes.

Ordre du jour du mercredi 23 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; Moyens de service et dispositions diverses). (N°s 147, session extraordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Dauphin, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N°s 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N°s 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du mercredi 23 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Gailly, jusques et y compris M. Guiffrey.

Tribunes. — Depuis M. l'amiral marquis de Montaignac, jusques et y compris M. le comte de Saint-Vallier.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocations du mercredi 23 janvier.

Commission relative à la proposition de loi de M. Bardoux, sur la propriété artistique, à deux heures. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à deux heures. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la loi sur les récidivistes, à une heure. — Local du 5e bureau.

Commission relative à une modification de l'article 161 du code pénal, à une heure trois quarts. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du mardi 22 janvier 1884

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier est lu par M. Riotteau, l'un des secrétaires, et adopté.

M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia adresse une question à M. le ministre de l'intérieur sur la situation faite aux chiffonniers par le récent arrêté du préfet de la Seine.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, répond.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un député.

MM. Talandier, Lelièvre, rapporteur, Laguerre, Paul de Cassagnac et Andrieux sont entendus.

Les conclusions de la commission, tendant à autoriser les poursuites, sont repoussées, au scrutin, par 257 voix contre 165 sur 422 votants.

La 1re délibération du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique est, sur la proposition de M. Jullien, renvoyée à la suite de l'interpellation de M. Langlois.

M. le président annonce que M. Delattre demande à interpeller M. le garde des sceaux.

Le renvoi à un mois est demandé et n'est pas ordonné.

M. le garde des sceaux ayant été entendu, la Chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement.

MM. Delattre et Martin-Feuillée, garde des sceaux, sont entendus.

M. Delattre présente un ordre du jour motivé.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par M. le garde des sceaux, est adopté au scrutin par 321 voix contre 43 sur 364 votants.

La séance est levée à cinq heures vingt minutes.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 24 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de l'interpellation de M. Langlois, sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haentjens, sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace, relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Beliot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945. — M. Loydet, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-233-825. — M. Marcou, rapporteur.)

15. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2147. — M. Maunoury, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

19. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification

des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

22. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

La séance du jeudi 24 janvier 1884 est la 11e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 13e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Mahy (de), jusques et y compris M. Ordinaire.

Tribunes. — Depuis M. Robert, jusques et y compris M. Souchu-Servinière.

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Laisant et plusieurs de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine. (Urgence déclarée. — N° 2556.)

1er bureau, M. Passy (Frédéric). — 2e bureau, M. Laisant. — 3e bureau, M. Demarçay (baron). — 4e bureau, M. Legrand (Pierre). — 5e bureau, M. Belon. — 6e bureau, M. Horteur. — 7e bureau, M. Salis. — 8e bureau, M. Andrieux. — 9e bureau, M. Bouchet. — 10e bureau, M. de Choiseul. — 11e bureau, M. Fourcand.

Convocations du mercredi 23 janvier.

Commission du budget, à deux heures.

Commission relative à la protection des enfants abandonnés, à deux heures. — Commission n° 2.

Commission relative aux cadres de la marine, à dix heures. — Local du 1er bureau.

Commission relative au recrutement de l'armée, à deux heures. — Commission n° 15.

16e commission d'intérêt local, à deux heures. — Commission n° 8.

18e commission des pétitions, à deux heures. — Commission n° 4.

19e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative aux enterrements civils, à une heure et demie. — Commission n° 5.

Commission relative au dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété, à une heure. — Commission n° 12.

Sous-commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à trois heures et demie. — Commission n° 11.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 21 janvier.

M. de Giers a échangé aujourd'hui des visites avec les membres du corps diplomatique. Il s'est rendu, dans l'après-midi, chez l'archiduchesse Stéphanie. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 21 janvier.

L'empereur et l'impératrice ont assisté hier au concert public qui a eu lieu au casino de la noblesse, sous la direction de Rubinstein. A leur entrée dans la salle, l'empereur et l'impératrice ont été accueillis par les vivats enthousiastes du public. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 21 janvier.

Une troisième et dernière caravane de pèlerins défile en ce moment pour se rendre au Panthéon, en suivant le même itinéraire et avec le même cérémonial que les pèlerinages précédents.

Une foule énorme se presse sur son passage. Les rues sont pavoisées ; le temps est splendide. Les pèlerins des Romagnes sont particulièrement acclamés. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 22 janvier.

Le roi a reçu hier le nouveau ministre d'Italie. Des discours très affectueux ont été échangés. On a rappelé de part et d'autre que des rapports amicaux ont toujours existé entre l'Espagne et l'Italie. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 21 janvier.

Le vote, dans le canton de Vaud, pour l'élection d'une assemblée constituante, a eu lieu hier.

Les résultats actuellement connus permettent de prévoir l'élection d'environ 130 radicaux et 105 conservateurs.

Les votants ont été très nombreux.

(*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Il a été versé à la caisse centrale du Trésor public, à titre de restitution anonyme à l'Etat, une somme de 20 fr., dont il a été fait recette par le caissier-payeur central, le 22 janvier 1884.

Le directeur de l'assistance publique a reçu de la compagnie des chemins de fer portugais la somme de 300 fr. pour les pauvres.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

21 janvier.

De Saint-Nazaire : *Caravane* partie pour Cherbourg hier, neuf heures soir.

De Pauillac : paquebot *Amazone*, de la compagnie des messageries maritimes, a quitté Pauillac pour le large cette nuit.

D'Aden : L'*Arminat* parti hier.

De la Goulette : La *Sarthe* partie à deux heures et demie avec chargement.

De Toulon : *Chacal* fera route après-demain si le temps le permet.

Ministère des finances.

OBLIGATIONS TRENTENAIRES DU TRÉSOR PUBLIC

(Loi du 23 juin 1857, arrêté du 22 décembre 1858 et décret du 4 juillet 1861.)

Tirage du 21 janvier 1884.

Le tirage des obligations trentenaires du Trésor public a été effectué le 21 janvier 1884, en séance publique, au ministère des finances.

32,677 numéros d'obligations ont été extraits des roues en 168 bulletins de séries ; 3 bulletins de séries atteintes, sans avoir été épuisées, ont été replacés dans leur roue respective, pour les faire concourir aux tirages ultérieurs.

NUMÉROS SORTIS

1re *Émission* (25e tirage).

de	10.601	à 10.200	de	110.801	à 111.000
	13.601	13.800		113.401	113.600
	21.001	21.200		115.601	115.800
	30.001	30.200		118 601	118.800
	36.801	37.000		119.601	119.800
	39.201	39.400		130 001	130.200
	42.401	42.600		135.801	136.000
	49.201	49.400		137.401	137.600
	50.401	50.600		147.001	147.200
	51.401	51.600		148.801	149.0 0
	56.401	56.600		150.201	150.400
	62 601	62.800		150.601	150 800
	69.281	69.400		150.801	151.000
	73.201	73.400		153.401	153.600
	73.800	73.820		153.601	153.800
	76.801	77.000		155.001	155.200
	85.601	85.800		156.201	156.400
	94.001	94.200		161.601	161.800
	100.401	100.600		165.201	165.400
	102.601	102.800		172.201	172.400
	103.601	103.800		180.401	180 600
	103.801	104.000		191.401	191.600
	107.201	107.400		193.001	193.200
	107.601	107.800			

2e *Émission* (24e tirage).

de	203.401	à 203.600	de	321.801	à 322.000
	210.001	210.200		322.801	323.000
	216.601	216.800		325.001	325.200
	227.801	228.000		326.401	326.600
	236.001	236.200		332.401	332.600
	240.801	241.000		334.401	334.600
	248.001	248.200		337.401	337.600
	252.801	253.000		337 601	337.800
	257.601	257.800		338.001	338.200
	262.001	262.200		346.001	346.200
	277 601	277.800		350.001	350.200
	284.801	285.000		350.401	350.600
	289.601	289.800		352.601	352.800
	290.601	290.800		353.001	353.200
	295.601	295.800		355.801	356.000
	297.177	297.200		358.401	358.600
	300.801	301.000		358.601	358.800
	303.801	304.000		359.401	359.600
	305.201	305.400		362.601	362.800
	306.801	306.883		365.401	365 600
	312.201	312.400		377.001	377.200
	317.601	317.800		384.401	384.600
	319.601	319.800		384.601	384.800
	321.201	321.400		392.201	392.400

3e Émission (23e tirage).

de	404.001	à	404.900	de	589.201	à	589.400
	406.401		406.600		589.401		589.600
	415.001		415.200		590.201		590.400
	416.001		416 200		593.401		593.600
	425.801		426.000		593.601		593.800
	433.001		433.200		596.201		596.400
	434 001		434.200		597.201		597.400
	437.601		437 800		598.201		598.400
	438.401		438.600		600.001		600.200
	440.001		440.200		605.401		605.600
	440.601		440 800		615.601		615.800
	447.201		447.400		619.401		619.600
	453.401		453.600		622.801		623.000
	455.001		455.200		629.201		629.400
	455.401		455 600		636.001		636.200
	457.201		457.400		636.401		636.600
	458.001		458.200		637.601		637.800
	468.601		468.800		639.001		639.200
	473.801		474.000		639.801		640.000
	485.201		485.400		641.001		641.200
	485.601		485.800		641.801		642.000
	487.401		487.600		644.001		644.200
	489.801		490.000		645.001		645.200
	504.201		504.400		647.601		647.800
	504.601		504.800		649.001		649 200
	508 401		508.600		650.001		650.200
	510.201		510.400		659.001		659.200
	511.801		512.000		659.401		659.600
	518.201		518.400		665.201		665.400
	525.777		525.800		667.801		668.000
	525.801		526.000		668.001		668.200
	536.201		536.400		669.001		669.200
	552.001		552.200		672.401		672.600
	554.201		554.400		683.401		683.600
	573.001		573.005		683.801		684.000
	576.001		576.200		695.801		696.000
	579.601		579 800				

Le remboursement à 500 fr. des obligations désignées par le sort sera fait à la caisse centrale du Trésor public et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux des départements, à partir du 20 juillet prochain.

Le sous-directeur des affaires législatives, du matériel, des archives et du contreseing.

LAMBLIN.

ÉTAT

des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser au 21 janvier 1884.

212.415	212.528	219.401	219.538	427.383
212.416	213.700	219.408	219.539	427.384
212.417	213.701	219.409	219.540	427.385
212.421	213.711	219.410	219.541	427.386
212.426	213 712	219.411	219.542	427.387
212.427	213.713	219.412	219.543	427.388
212.428	213.714	219.413	219.545	427.389
212.431	213.715	219.414	219.555	427.390
212.432	213.716	219.415	219.556	427.391
212.436	213 717	219.416	219.559	427.392
212.438	213.718	219.417	219.560	427.393
212.442	213.719	219.418	219.566	427.394
212.448	213.720	219.425	219.570	427.395
212.460	213.721	219.426	219.571	427.396
212.468	213.722	219.438	219.594	427.397
212 469	213.723	219.439	413.846	427.398
212.474	213.724	219.440	413.847	427.399
212.475	213.725	219.441	413.848	427.400
212.480	213.726	219.445	413.851	427.406
212.490	213 727	219.448	413.856	427.407
212.491	213.728	219.450	413.857	427.895
212.492	213.729	219.464	413.868	427.917
212 496	213.730	219.465	413.873	427.930
212.497	213.731	219.466	413.874	427.937
212.498	213.732	219.467	413.875	427.938
212.499	213.733	219.468	413.876	427.940
212.500	213.734	219.469	413.878	427.950
212.503	213.735	219.470	413.879	427.951
212 504	213.736	219.472	413.886	427 952
212 505	213.742	219.475	422.701	427.970
212.506	213.743	219.477	422.872	427.971
212.507	213.744	219.478	422.873	427.972
212.508	213 745	219.479	422.875	427.973
212 509	213.746	219.483	422.992	427.974
212.510	213.766	219.484	427.375	427.977
212.511	213.767	219.485	427.376	427.978
212.512	213.788	219.486	427.377	448.447
212.514	213.791	219.502	427.378	448.448
212.515	213.792	219.503	427.379	448.451
212.516	213.793	219.504	427.380	448.452
212.517	213.796	219.536	427.381	448.453
212,527	217,744	219.537	427.382	453,002

453.003	481.865	524.386	553.119	601.546
453.128	481.866	524.387	553.161	601.547
453.133	481.900	524.388	553.175	601.840
453.134	481.902	524.389	553.177	601.863
453.135	481.915	524.390	553.198	601.922
453.136	481.916	524.391	553 851	601.954
453.147	481.917	524.392	553.853	601.955
458.558	481.944	524.393	553.892	601.969
458.822	481.969	524.397	553.893	601.970
458.872	481.970	524.398	553.920	601.974
458.877	481.979	524.399	553.990	601.976
462.919	481.980	525.618	553.991	601.997
469.008	481.989	525.624	553.999	603.223
469.009	482.888	525.626	554.000	603.224
469.014	483.229	525.628	558.539	603.225
469.120	486.480	525.665	572.204	603.226
469.121	491.000	525.682	572.207	603.227
469.122	491.261	525.702	572.208	603.228
469.123	491.262	525.705	572.209	603.229
469.172	491.340	525.708	572.211	603.230
469.173	491.363	525.709	572.212	603.231
469.174	491.375	525.716	572.221	603.232
469.188	491.382	525.731	572.224	603.240
469.190	493.614	525.738	572.228	603.248
471.445	493 615	525.762	572.235	603.253
471.446	493.620	532.751	572.236	603.254
471.447	493.636	534.616	572.257	603.255
471.448	493.642	534.620	572.273	603.256
471.449	493 653	534.621	572.277	603.259
471.450	493.660	534.629	572.288	603.278
471.451	493.663	534.630	572.290	603.329
471.452	493.665	534.638	572.291	603 330
471.454	493.674	535.055	572.295	603.331
471.455	493.681	535.072	572.296	603.332
471.456	493.683	535.074	572.298	603.333
471.457	493.687	535.102	572.303	603.334
471.458	493.698	535.103	572.305	603.340
471.543	493.705	535.104	572.314	603.341
471.552	493.707	535.189	572.317	603.342
471.553	493.712	543.051	572.340	603.343
477.429	493.750	543.099	572.349	603.351
477.430	493.751	543.110	572.359	603.354
477.479	493 766	543.169	572.362	603.377
477.526	493.769	543.182	572.394	603.378
477.527	498.822	543.506	586 039	603.387
477.528	499.413	546.336	586.040	603.388
477.529	499.415	546.337	586.041	603.392
477.533	499.436	546.338	586.042	609.806
477.534	499.473	546.339	586.043	609.910
477.535	499.478	552.203	586.045	609.925
477.536	499.479	552.219	586.163	610.274
477.537	499.484	552.223	586.164	610.287
477.538	499.487	552.227	586 165	610.289
477.547	499.541	552.230	586.170	610.297
477.548	499.554	552.237	586.198	610.358
477.551	499.555	552.242	588.201	610 369
477.596	499 556	552.243	588.211	610.371
477.597	499.563	552.249	588.212	610.392
477.598	499.576	552.250	588.228	618.883
477.599	499.578	552.267	588.273	620.453
477.601	499.579	552.270	588.283	620.474
477.603	499.586	552.282	588.284	620.483
477.608	499.598	552.299	588.292	620.484
477.609	505.030	552.300	588.295	620.576
477.678	511.024	552.301	588.299	620.593
477.795	511.413	552.327	588.327	620.594
478.205	511.436	552.328	588.330	620.595
478.211	511.445	552.331	588.331	620.902
478.234	511.455	552.333	588.332	621.542
478.245	511.463	552.334	588.350	623.209
478.246	511.466	552.335	588.351	623.215
478.247	511.468	552.349	588.370	623.225
478.256	511.472	552.350	590.025	623.231
478.257	511.477	552.351	590.047	623.235
478.314	511.482	552.353	590.050	623.245
478.315	511.486	552.387	590.066	623.253
478 316	511.487	552.391	590.067	623.254
478.332	511.505	552.397	590.095	623.255
478.373	511.506	553.041	590.096	623.263
480.051	511.572	553.042	590 099	623.265
480.062	511.593	553 043	590.103	623.267
480.112	518.880	553.054	590 104	623.283
480.148	518 916	553 055	590.119	623.286
480.149	518 928	553.065	590.127	623.296
480.161	518.934	553.083	590.132	623.298
480.162	518.945	553.093	590.142	623.299
480.182	519.634	553.094	590.175	623.300
480.184	519.669	553.095	590.176	623.306
480.210	519.686	553.096	590.181	623.310
480.211	519.762	553 105	590.195	623.311
480.212	519.765	553.106	595.161	623.320
480.233	519.792	553.107	600.912	623.333
480.278	521.496	553.108	600.929	623.338
480.366	522.490	553.109	601.473	623.340
481.808	522.530	553.110	601.475	623.346
481.816	522.539	553.111	601.478	623.348
481.855	522.540	553.112	601.481	623.349
481.856	524.281	553.116	601.484	623.350
481.857	524.307	553.117	601.495	623.351
481.864	524.385	553.118	601.532	623.352

623.353	657.056	676.404	681.410	690.416
623.354	657.062	676.412	681.533	690.448
623.358	657.162	676.416	681.534	690.452
623.359	657.187	676 425	681.535	690.456
623.361	657.196	676.437	681.536	690.467
623.366	658.074	676.438	686.417	690.470
623.378	658.075	676.473	686.434	690.506
623.387	658.084	676.508	686.435	690.526
623.388	658.103	676 524	686.436	690.57[illegible]
623.394	658.114	676.526	686.437	690.591
623.395	658.119	676.532	686.461	690.595
623.396	658.121	676.533	686.479	692.047
630.813	658.123	676.534	686.481	692.075
630.823	658.125	676.549	686.499	692.080
630.838	658.139	676.557	686.500	692.091
630.864	664.890	676.563	686.501	692.144
630.870	664.891	676.564	686.505	692.157
630.877	668.933	676 571	686.506	692.160
630.888	668.934	676.591	686.507	692.169
630.889	668.935	676.594	686.521	699.813
630.916	670.209	677.202	686.528	699.815
630.924	670.210	677.837	686.529	699.826
630.945	670.211	677.863	686.537	699.833
630.970	670.212	677.866	686.538	699.852
630.975	670.215	677.873	686.541	699.856
630.993	670.220	677.902	686.573	699.859
632.437	670.233	677.903	686.589	699 860
632.443	670.241	677.914	686.595	699.861
632.472	670.243	677.920	686.596	699.864
632.473	670.246	677.921	686 597	699.865
632.474	670.267	677.926	687.015	699 874
632.482	670.269	677.927	687.107	699.876
632.483	670.270	677.928	687.118	699.879
632.484	670.271	677.930	687.148	699.891
632.485	670.381	677.931	687.162	699.892
632.486	670.389	677.933	687.165	699.893
632.487	670.395	677.934	687.166	699.907
632.488	674.424	677.941	687.190	699.910
632.489	674.440	677.944	688.435	699.940
632.490	674.462	677.945	688.439	699.941
632.491	674.467	677.946	688.448	699 943
632.583	674.468	677.947	688.451	699 944
633.881	674.469	677.948	688.459	699.950
633.894	674.478	677.956	688.465	699 952
633.897	674.499	677.957	688.470	699.953
633.908	674.501	677.958	688.471	699.961
633.913	674.504	677.959	688.472	699.968
652.430	674.510	677.962	688.473	699.975
652.491	674.511	677.975	688.477	699.984
656.176	674.512	677.981	688.480	699.991
656.178	674.518	677.999	688.483	699.992
657.003	674.554	679.552	688.484	699.995
657.036	674.571	679.553	688.485	
657.037	675.422	679.554	690.411	
657.055	676.401	679.555	690.412	

Arrêté le présent état à *neuf cent quatre-vingt-deux* obligations.

Paris, le 21 janvier 1884.

Vu au contrôle :

MARIE. *Le caissier payeur central,*

CHAZAL.

Depuis le 1er novembre dernier, et par suite de l'organisation d'un nouveau train rapide de 1re et 2e classe entre Paris et Bruxelles et retour, les relations entre les deux capitales sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 50 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir, et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir et 5 h. 16 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7. 30, 9 heures du matin, 1 h. 20 du soir et minuit, et les arrivées à Paris à midi 30, 4 h. 58, 6 h. 45 du soir et 6 h. 10 du matin.

Les compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée et du Nord ayant constaté l'utilité considérable du train de luxe « Nice et Rome-Express » et le grand nombre de voyageurs qui y prennent place depuis sa formation, viennent d'autoriser la compagnie internationale des wagons-lits à doubler ce service dans la partie principale du parcours.

A partir du 23 janvier, un second train de luxe, composé des mêmes éléments, circulera entre Calais et Nice.

Départ de Calais, tous les mercredis, à

2 heures 36 soir (Londres, 10 heures du matin).

Départ de Paris (Paris-Lyon-Méditerranée), à 9 heures 30 soir; arrivée à Nice les jeudis, à 3 heures 57 soir.

Départ de Nice, tous les vendredis, à 1 heure 37 après-midi; arrivée à Paris les samedis, à 8 heures matin.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 22 janvier 1884.

L'aire des fortes pressions barométriques ne s'est pas sensiblement déplacée, le maximum se trouve ce matin à Madrid (780 millim.). — Toutefois, le baromètre a baissé rapidement sur les Iles-Britanniques; les courants océaniens dominent dans cette région et s'étendent jusque sur nos côtes de la Manche.

Sur la Méditerranée, les hauteurs barométriques restent uniformément élevées et le temps est beau.

La température a monté presque partout. La ligne isotherme de 10° s'avance jusque sur la mer du Nord, les froids rigoureux cessent en Russie.

En France, des gelées nocturnes sont encore signalées dans le Centre et l'Est, où elles vont continuer; dans les autres régions, le temps devient plus doux, avec ciel couvert et pluvieux.

France.

Service agricole :

Bourrasque ouest Irlande; baisse 12 millim. Valentia, 3 Brest, 1 Biarritz.

Probable :

Manche. — Vent d'entre sud et ouest assez fort ou fort.

Bretagne. — Vent d'entre sud et ouest modéré ou assez fort.

Océan. — Vent des régions Sud faible ou modéré.

Méditerranée. — Pressions restent élevées Méditerranée, forte baisse nord-ouest Europe.

Probable :

Provence. — Vent variable faible.

Algérie. — Idem.

Service maritime :

Bourrasque ouest Irlande, baisse 12 millim. Valentia, 3 Brest, 1 Biarritz; hausse 2 Provence.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre sud et ouest. Ciel couvert pluvieux. Hausse de température.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Vent des régions Sud.

Centre. — Vent variable. Ciel brumeux. Température un peu basse.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Idem.

Observatoire de Paris, 21 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	VENT direction et force de 0 à 9.	
1 m.	772 64	0 6	0.5	98	S.O.	3
4	72.20	0.9	0.8	98	S.O.	2
7	73.08	1.1	0 9	96	S.S.O.	3
10	74.60	2.1	2.0	98	S.S.O.	2
1 s.	74.30	3.9	3.8	98	S.O.	2
4	74.46	4.9	4.8	98	S.S.O.	2
7	74 43	4.9	4 7	97	S.	2
10	74 43	4.7	4 4	93	S.	1

Heures.	ÉTAT DU CIEL	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert.	0	10
4	Id.	0	10
7	Id. faible bruine.	0	10
10	Transp. atm. 3 kilom., bruine.	0	10
1 s.	Id. 1,500 à 2,000, bruine.	0	10
4	Id. 3 kilom.	0	10
7	Couvert.	0	10
10	Id.	0	10

Minima, — 0.2; maxima, 5.2; moyenne, 3.0.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 21 janvier.

Du sieur REVOL (Hippolyte), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Beaubourg, 40, ci-devant, et actuellement rue de Rivoli, 1.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, n. 24, syndic provisoire. (N. 14897 du gr.)

Du sieur DUREAU (Désiré), coiffeur, marchand de cheveux et parfumerie, demeurant à Paris, rue Saint-Paul, 41.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 14898 du gr.)

Du sieur MARATU, propriétaire et directeur de la Banque de l'Union nationale, établie à Paris, rue d'Amboise, 3, ayant son domicile personnel, rue de Rivoli, 188.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14899 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur DAMOTTE, marchand de bouchons et articles de caves, demeurant à Paris, rue de Dunkerque, 37, puis rue Fontaine, 17, le 28 courant, à 10 heures précises. (N. 14858 du gr.)

De la Société en nom collectif F. VIAL et C. VIAL (en liquidation), ayant eu pour objet le commerce de vins et alcools, dont le siège est à Asnières, avenue de Courbevoie, 29, composée de : 1° Félix VIAL; 2° César VIAL, demeurant à la Garenne de Colombes, rue du Centre, 12, le 28 courant, à 10 heures précises. (N. 14812 du gr.)

Du sieur MASSEY-FROISSART (Lucien-Adolphe), régleurs de papiers, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 163, le 28 courant, à 10 heures précises. (N. 14872 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES
(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

De la demoiselle DE NOUVION (Elisa), propriétaire du journal *le Conseiller de la Mode*, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 22;
Entre les mains de M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic de la faillite. (N. 14673 du gr.)

Du sieur RONDEPIERRE (Éléonor-Benoît), agent d'affaires, tenant comptoir de ventes de fonds de commerce, et propriétaire, demeurant à Paris, rue Montmartre, 12;
Entre les mains de M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol, syndic de la faillite. (N. 10635 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur RAYMOND (Gabriel), peintre en bâtiments, demeurant à Paris, rue Ganneron, 43, le 28 courant, à 11 heures. (N. 14684 du gr.)

Du sieur LÉCULLIER (Simon), ancien boulanger, aux Lilas, rue de Paris, 94, y demeurant, le 28 courant, à 2 heures. (N. 14728 du gr.)

Du sieur HUMBERT fils (Ferdinand), fabricant de formes à chapeaux, demeurant à Paris, rue des Blancs-Manteaux, 22, le 28 courant, à 10 heures. (N. 14591 du gr.)

Du sieur COQUELLE (Philippe-Joseph), nourrisseur, demeurant à Saint-Ouen, rue Casse, le 28 courant, à 10 heures. (N. 14612 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur BLANC (Dominique), marchand de vins liquoriste, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 59, le 28 courant, à 10 heures précises. (N. 14273 du gr.)

De la veuve COURT (Reine MOULIN, veuve de Louis COURT), ancienne boulangère, à Paris, rue du Cherche-Midi, 8, et demeurant actuellement rue d'Assas, 4, le 28 courant, à 10 heures précises. (N. 14007 du gr.)

De la Société anonyme dite BRIQUETERIE DE GARCHES (en liquidation), au capital de 500,000 fr., dont le siège social était à Paris, rue Le Peletier, 26 le 28 courant, à 10 heures précises. (N. 13973 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur

l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite de la dame MICHEL (Elisa NEVIGER), femme de Jean MICHEL, marchande de meubles, demeurant à Paris, rue Saint-Nicolas, 14, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 28 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 12745 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur LHOTELAIN (Louis), marchand de vins, demeurant à Paris, boulevard de la Chapelle, 6, le 28 courant, à 2 heures précises. (N. 11509 du gr.)

Du sieur KRIER (Eugène), voiturier, demeurant à Paris, rue Petit, 64, le 28 courant, à 10 heures précises. (N. 9164 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

La liquidation de l'actif abandonné étant terminée, sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions, MM. les créanciers :

Du sieur GAURON (Jean-Baptiste-Marie), épicier, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, 134 et 136, le 28 courant, à 11 heures précises. (N.   du gr.)

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Des sieurs : 1° BOBA (Baldomero), demeurant à Paris, quai de Bercy, 50; 2° VALLS (Manuel-José), demeurant à Barcelone, associés de fait pour l'exploitation d'un fonds de commerce de bouchons et vins en gros, à Paris, rue des Blancs-Manteaux, 35, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Meys, syndic, 59, boulevard Magenta, pour toucher un dividende de 26 fr. 38 p. 100, unique répartition. (N. 11489 du gr.)

Du sieur BOUBÉE (Adolphe), ancien limonadier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 6, ci-devant, et actuellement, cité Bergère, 1 *bis*, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Sauvalle, syndic, 25, quai des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 23 fr. 41 p. 100, unique répartition. (N. 12006 du gr.)

Du sieur BACHMANN (Gaston), négociant en vins et liqueurs, demeurant à Paris, rue Pergolèse, 1, peuvent se présenter de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 3 fr. 72 p. 100, unique répartition. (N° 13974 du gr.)

Du sieur COUDOUIN, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue des Moines, 18, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Beaugé, syndic, 24, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 9 fr. 57 p. 100, unique répartition. (N. 6293 du gr.)

Du sieur FALAIX jeune, en son vivant marchand de vins, à Paris, passage Brunoy, 5, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 10 fr. 76 p. 100, unique répartition. (N. 11518 du gr.)

Masse personnelle BERTHIER.

De : 1° veuve ALLAIX (Célestine BÉNARD), veuve de Paul-Marie-Armand ALLAIX, ayant son domicile personnel à Paris, rue de Malte, 9; 2° Victor BERTHIER, ayant demeuré à Paris, rue de Cotte, 21, associés de fait sous la raison veuve ALLAIX et C^e^, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de marchand de vins, rue des Filles-du-Calvaire, 23, et brasserie, à Paris, rue Amelot, 114, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 3 fr. 40 p. 100, unique répartition. (N. 10163 du gr.)

Masse personnelle veuve ALLAIX.

De : 1° veuve ALLAIX (Célestine BÉNARD), veuve de Paul-Marie-Armand ALLAIX, ayant son domicile personnel à Paris, rue de Malte, 9; 2° Victor BERTHIER, demeurant à Paris, rue de Cotte, 21, associés de fait sous la raison veuve ALLAIX et C^e^, pour l'exploitation d'un fonds de vins à Paris, rue des Filles-du-Calvaire, 23, et brasserie, rue Amelot, 114, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 8 fr. 26 p. 100, unique répartition.

De la Société en nom collectif et en commandite par actions DE KORSAK et C^e^, dite SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET COMMERCIALE, dont le siège social est à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 23, composée de : 1° DE KORSAK (Maurice), demeurant au siège social; 2° et de commanditaires, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Sauvalle, syndic, 25, rue des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 12 fr. 73 p. 100, 3° et dernière répartition (N. 10062 du gr.)

De la veuve DANNECUN (Marie MARCHON, veuve de Louis-Honoré DANNECUN), boulangère, demeurant à Paris, rue de Charonne, 23, peuvent se présenter de 3 à 5 heures, chez M. Boussard, syndic, 4, rue de la Tâcherie, pour toucher un dividende de 27 fr. 71 p. 100, unique répartition. (N. 12221 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 15 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal reporte et fixe définitivement au 16 janvier 1883 la date de la cessation des payements du sieur VALLOIS (Louis), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue d'Orsel, 4. (N. 14083 du gr.)

DEMANDE EN RÉHABILITATION

Par requête adressée à la cour d'appel de Paris,

Le sieur Télémaque RAQUIN, ancien épicier à Cézy (Yonne), demeurant actuellement à Paris-Batignolles, rue Sauffroy prolongée, 19,

Déclaré en état de faillite par jugement du tribunal de commerce de Joigny, du *4 janvier 1870*, a formé sa demande en réhabilitation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Modification des alignements de l'avenue de Montsouris (*côté pair*)

(14^e^ arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 14^e^ arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 23 janvier 1884, sur le projet de modification des alignements de l'avenue de Montsouris (côté pair).

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 7, 8 et 9 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et paraphé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Alignement partiel de la rue Saussier-Leroy

(17^e^ arrondissement).

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 17^e^ arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 23 janvier 1884, sur le projet d'alignement de la rue Saussier-Leroy dans la partie comprise entre les rues Poncelet et Fourcroy.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 7, 8 et 9 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et paraphé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Alignement de la rue Guttin

(17^e^ arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 17^e^ arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 23 janvier 1884, sur le projet d'alignement de la rue Guttin.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 7, 8 et 9 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et paraphé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT

de

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1871

(Loi du 6 septembre 1871)

49e TIRAGE DÉFINITIF

Le 49e tirage définitif des Obligations à rembourser pour l'amortissement de l'Emprunt municipal de 1871, a eu lieu lundi 21 janvier 1884, à dix heures du matin, en séance publique, au Palais de l'Industrie, conformément aux annonces affichées dans Paris et à l'avis inséré au *Journal officiel*.

A ce tirage, il a été extrait de la roue les 1,660 numéros fournis par les 166 séries extraites au tirage du 10 du même mois.

Les 88 premiers numéros ont droit, suivant leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

TABLEAU DES PRIMES

ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT des PRIMES	ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT des PRIMES
				Report..	331,000 fr.
1er.	616,922	100,000 fr.	45e.	208,815	1,000
2e.	1,019,534	50,000	46e.	147,918	1,000
3e.	930,168	50,000	47e.	937,662	1,000
4e.	937,667	10 000	48e.	766,645	1,000
5e.	33,234	10,000	49e.	887,865	1,000
6e.	810,958	10,000	50e.	276,894	1,000
7e.	166,091	10,000	51e.	1,011.657	1,000
8e.	929.679	10,000	52e.	594,756	1,000
9e.	559,040	10,000	53e.	225,777	1,000
10e.	236,352	10,000	54e.	938,564	1,000
11e.	764,381	10,000	55e.	79,110	1,000
12e.	755,289	10,000	56e.	755,493	1,000
13e.	70,369	10,000	57e.	988,602	1,000
14e.	1,251,991	1,000	58e.	853,354	1,000
15e.	105,683	1,000	59e.	89,572	1,000
16e.	1,235.299	1,000	60e.	731.008	1,000
17e.	514,799	1,000	61e.	952.245	1,000
18e.	208,817	1,000	62e.	619,614	1,000
19e.	559,037	1,000	63e.	1,182.825	1,000
20e.	882,329	1,000	64e.	636,362	1,000
21e.	178,486	1,000	65e.	560,861	1,000
22e.	43,806	1,000	66e.	1,189,641	1,000
23e.	930,166	1,000	67e.	1,276,590	1,000
24e.	1,120,112	1,000	68e.	1,274.964	1,000
25e.	144,505	1,000	69e.	1,107,478	1,000
26e.	778,284	1,000	70e.	636,366	1,000
27e.	178,489	1,000	71e.	127,307	1,000
28e.	594,338	1,000	72e.	122,992	1,000
29e.	798,491	1,000	73e.	205,387	1,000
30e.	493,650	1,000	74e.	337,908	1,000
31e.	903,778	1,000	75e.	1,019,531	1,000
32e.	962,247	1,000	76e.	80,566	1,000
33e.	616.929	1,000	77e.	56,594	1,000
34e.	1,003,977	1,000	78e.	1,235,295	1,000
35e.	628,451	1,000	79e.	88,603	1,000
36e.	1,260,984	1,000	80e.	1,098,322	1,000
37e.	1,069.781	1,000	81e.	850,126	1,000
38e.	589,833	1,000	82e.	387,767	1,000
39e.	1,064,853	1,000	83e.	708,178	1,000
40e.	764.387	1,000	84e.	1,209,598	1,000
41e.	616,925	1,000	85e.	147,911	1,000
42e.	56,593	1,000	86e.	731,066	1,000
43e.	1,168,017	1,000	87e.	138,313	1,000
44e.	1,168,012	1,000	88e.	616,926	1,000
A reporter.		331,000 fr.		Total...	375,000 fr.

Liste par ordre numérique des 1.660 obligations sorties :

211	215	219	11.943	11.947
212	216	220	11.944	11.948
213	217	11.941	11.945	11.949
214	218	11.942	11.946	11.950

Les numéros marqués d'un astérisque (*) sont sortis avec prime. (Voir le tableau des primes).

24.811
24.812
24.813
24.814
24.815
24.816
24.817
24.818
24.819
24.820
26.181
26.182
26.183
26.184
26.185
26.186
26.187
26.188
26.189
26.190
33.231
33.232
33.233
*33.234
33.235
33.236
33.237
33.238
33.239
33.240
42.021
42.022
42.023
42.024
42.025
42.026
42.027
42.028
42.029
42.030
43.731
43.732
43.733
43.734
43.735
43.736
43.737
43.738
43.739
43.740
43.801
43.802
43.803
43.804
43.805
*43.806
43.807
43.808
43.809
43.810
44.431
44.432
44.433
44.434
44.435
44.436
44.437
44.438
44.439
44.440
56.591
56.592
*56.593
*56.594
56.595
56.596
56.597
56.598
56.599
56.600
70.361
70.362
70.363
70.364
70.365
70.366
70.367
70.368
*70.369
70.370
78.871

78.872
78.873
78.874
78.875
78.876
78.877
78.878
78.879
78.880
79.101
79.102
79.103
79.104
79.105
79.106
79.107
79.108
79.109
*79.110
80.561
80.562
80.563
80.564
80.565
*80.566
80.567
80.568
80.569
80.570
88.601
88.602
*88.603
88.604
88.605
88.606
88.607
88.608
88.609
88.610
89.571
*89.572
89.573
89.574
89.575
89.576
89.577
89.578
89.579
89.580
94.421
94.422
94.423
94.424
94.425
94.426
94.427
94.428
94.429
94.430
97.231
97.232
97.233
97.234
97.235
97.236
97.237
97.238
97.239
97.240
99.291
99.292
99.293
99.294
99.295
99.296
99.297
99.298
99.299
99.300
105.681
105.682
*105.683
105.684
105.685
105.686
105.687
105.688
105.689
105.690
122.991

*122.992
122.993
122.994
122.995
122.996
122.997
122.998
122.999
123.000
124.081
124.082
124.083
124.084
124.085
124.086
124.087
124.088
124.089
124.090
127.301
127.302
127.303
127.304
127.305
127.306
*127.307
127.308
127.309
127.310
136.071
136.072
136.073
136.074
136.075
136.076
136.077
136.078
136.079
136.080
138.311
138.312
*138.313
138.314
138.315
138.316
138.317
138.318
138.319
138.320
144.501
144.502
144.503
144.504
*144.505
144.506
144.507
144.508
144.509
144.510
*147.911
147.912
147.913
147.914
147.915
147.916
147.917
*147.918
147.919
147.920
164.301
164.302
164.303
164.304
164.305
164.306
164.307
164.308
164.309
164.310
*166.091
166.092
166.093
166.094
166.095
166.096
166.097
166.098

166.099
166.100
178.481
178.482
178.483
178.484
178.485
*178.486
178.487
178.488
*178.489
178.490
199.651
199.652
199.653
199.654
199.655
199.656
199.657
199.658
199.659
199.660
205.381
205.382
205.383
205.384
205.385
205.386
*205.387
205.388
205.389
205.390
207.351
207.352
207.353
207.354
207.355
207.356
207.357
207.358
207.359
207.360
208.811
208.812
208.813
208.814
*208.815
208.816
*208.817
208.818
208.819
208.820
225.771
225.772
225.773
225.774
225.775
225.776
*225.777
225.778
225.779
225.780
232.281
232.282
232.283
232.284
232.285
232.286
232.287
232.288
232.289
232.290
236.351
*236.352
236.353
236.354
236.355
236.356
236.357
236.358
236.359
236.360
239.261
239.262
239.263
239.264

239.265
239.266
239.267
239.268
239.269
239.270
257.121
257.122
257.123
257.124
257.125
257.126
257.127
257.128
257.129
257.130
266.411
266.412
266.413
266.414
266.415
266.416
266.417
266.418
266.419
266.420
275.971
275.972
275.973
275.974
275.975
275.976
275.977
275.978
275.979
275.980
276.891
276.892
276.893
*276.894
276.895
276.896
276.897
276.898
276.899
276.900
284.001
284.002
284.003
284.004
284.005
284.006
284.007
284.008
284.009
284.010
314.631
314.632
314.633
314.634
314.635
314.636
314.637
314.638
314.639
314.640
332.761
332.762
332.763
332.764
332.765
332.766
332.767
332.768
332.769
332.770
337.901
337.902
337.903
337.904
337.905
337.906
337.907
*337.908
337.909
337.910
351.101
351.102
351.103
351.104
351.105
351.106
351.107
351.108
351.109
351.110

387.761
387.762
387.763
387.764
387.765
387.766
*387.767
387.768
387.769
387.770
394.881
394.882
394.883
394.884
394.885
394.886
394.887
394.888
394.889
394.890
409.421
409.422
409.423
409.424
409.425
409.426
409.427
409.428
409.429
409.430
491.351
491.352
491.353
491.354
491.355
491.356
491.357
491.358
491.359
491.360
493.641
493.642
493.643
493.644
493.645
493.646
493.647
493.648
493.649
*493.650
509.171
509.172
509.173
509.174
509.175
509.176
509.177
509.178
509.179
509.180
511.331
511.332
511.333
511.334
511.335
511.336
511.337
511.338
511.339
511.340
514.791
514.792
514.793
514.794
514.795
514.796
514.797
514.798
*514.799
514.800
516.801
516.802
516.803
516.804
516.805
516.806
516.807
516.808
516.809
516.810
545.691
545.692
545.693
545.694

545.695
545.696
545.697
545.698
545.699
545.700
550.001
550.002
550.003
550.004
550.005
550.006
550.007
550.008
550.009
550.010
559.031
559.032
559.033
559.034
559.035
559.036
*559.037
559.038
559.039
*559.040
*560.861
560.862
560.863
560.864
560.865
560.866
560.867
560.868
560.869
560.870
589.831
589.832
*589.833
589.834
589.835
589.836
589.837
589.838
589.839
589.840
594.331
594.332
594.333
594.334
594.335
594.336
594.337
*594.338
594.339
594.340
594.751
594.752
594.753
594.754
594.755
*594.756
594.757
594.758
594.759
594.760
616.921
*616.922
616.923
616.924
*616.925
*616.926
616.927
616.928
*616.929
616.930
619.611
619.612
619.613
*619.614

619.615
619.616
619.617
619.618
619.619
619.620
*628.451
628.452
628.453
628.454
628.455
628.456
628.457
628.458
628.459
628.460
636.361
*636.362
636.363
636.364
636.365
*636.366
636.367
636.368
636.369
636.370
644.951
644.952
644.953
644.954
644.955
644.956
644.957
644.958
644.959
644.960
645.841
645.842
645.843
645.844
645.845
645.846
645.847
645.848
645.849
645.850
645.991
645.992
645.993
645.994
645.995
645.996
645.997
645.998
645.999
646.000
648.751
648.752
648.753
648.754
648.755
648.756
648.757
648.758
648.759
648.760
678.081
678.082
678.083
678.084
678.085
678.086
678.087
678.088
678.089
678.090
680.891
680.892
680.893
680.894
680.895
680.896
680.897
680.898
680.899
680.900
681.091
681.092
681.093
681.094
681.095
681.096
681.097
681.098

681.099
681.100
684.711
684.712
684.713
684.714
684.715
684.716
684.717
684.718
684.719
684.720
699.021
699.022
699.023
699.024
699.025
699.026
699.027
699.028
699.029
699.030
708.171
708.172
708.173
708.174
708.175
708.176
708.177
*708.178
708.179
708.180
708.561
708.562
708.563
708.564
708.565
708.566
708.567
708.568
708.569
708.570
709.171
709.172
709.173
709.174
709.175
709.176
709.177
709.178
709.179
709.180
712.941
712.942
712.943
712.944
712.945
712.946
712.947
712.948
712.949
712.950
727.061
727.062
727.063
727.064
727.065
727.066
727.067
727.068
727.069
727.070
730.941
730.942
730.943
730.944
730.945
730.946
730.947
730.948
730.949
730.950
731.001
731.002
731.003
731.004
731.005
731.006
731.007
*731.008
731.009
731.010
731.061
731.062
731.063
731.064

731.065
*731.066
731.067
731.068
731.069
731.070
732.661
732.662
732.663
732.664
732.665
732.666
732.667
732.668
732.669
732.670
*736.491
736.492
736.493
736.494
736.495
736.496
736.497
736.498
736.499
736.500
749.531
749.532
749.533
749.534
749.535
749.536
749.537
749.538
749.539
749.540
755.281
755.282
755.283
755.284
755.285
755.286
755.287
755.288
*755.289
755.290
755.491
755.492
*755.493
755.494
755.495
755.496
755.497
755.498
755.499
755.500
*764.381
764.382
764.383
764.384
764.385
764.386
*764.387
764.388
764.389
764.390
766.641
766.642
766.643
766.644
*766.645
766.646
766.647
766.648
766.649
766.650
775.871
775.872
775.873
775.874
775.875
775.876
775.877
775.878
775.879
775.880

778.281
778.282
778.283
*778.284
778.285
778.286
778.287
778.288
778.289
778.290
782.591
782.592
782.593
782.594
782.595
782.596
782.597
782.598
782.599
782.600
798.471
798.472
798.473
798.474
798.475
798.476
798.477
798.478
798.479
798.480
804.051
804.052
804.053
804.054
804.055
804.056
804.057
804.058
804.059
804.060
810.951
810.952
810.953
810.954
810.955
810.956
810.957
*810.958
810.959
810.960
850.121
850.122
850.123
850.124
850.125
*850.126
850.127
850.128
850.129
850.130
853.351
853.352
853.353
*853.354
853.355
853.356
853.357
853.358
853.359
853.360
859.391
859.392
859.393
859.394
859.395
859.396
859.397
859.398
859.399
859.400
882.321
882.322
882.323
882.324
882.325
882.326
882.327
882.328
*882.329
882.330

887.861
887.862
887.863
887.864
*887.865
887.866
887.867
887.868
887.869
887.870
903.771
903.772
903.773
903.774
903.775
903.776
903.777
*903.778
903.779
903.780
907.411
907.412
907.413
907.414
907.415
907.416
907.417
907.418
907.419
907.420
913.331
913.332
913.333
913.334
913.335
913.336
913.337
913.338
913.339
913.340
928.701
928.702
928.703
928.704
928.705
928.706
928.707
928.708
928.709
928.710
929.671
929.672
929.673
929.674
929.675
929.676
929.677
929.678
*929.679
929.680
930.161
930.162
*930.163
930.164
930.165
*930.166
930.167
930.168
930.169
930.170
937.661
*937.662
937.663
937.664
937.665
937.666
*937.667
937.668
937.669
937.670
938.561
938.562
938.563
*938.564

938.565
938.566
938.567
938.568
938.569
938.570
952.241
952.242
952.243
952.244
*952.245
952.246
*952.247
952.248
952.249
952.250
988.601
*988.602
988.603
988.604
988.605
988.606
988.607
988.608
988.609
988.610
992.571
992.572
992.573
992.574
992.575
992.576
992.577
992.578
992.579
992.580
1.000.111
1.000.112
1.000.113
1.000.114
1.000.115
1.000.116
1.000.117
1.000.118
1.000.119
1.000.120
1.003.971
1.003.972
1.003.973
1.003.974
1.003.975
1.003.976
*1.003.977
1.003.978
1.003.979
1.003.980
1.011.651
1.011.652
1.011.653
1.011.654
1.011.655
1.011.656
*1.011.657
1.011.658
1.011.659
1.011.660
1.013.011
1.013.012
1.013.013
1.013.014
1.013.015
1.013.016
1.013.017
1.013.018
1.013.019
1.013.020
*1.019.531
1.019.532
1.019.533
*1.019.534
1.019.535
1.019.536
1.019.537
1.019.538
1.019.539
1.019.540

1.028.271
1.028.272
1.028.273
1.028.274
1.028.275
1.028.276
1.028.277
1.028.278
1.028.279
1.028.280
1.030.841
1.030.842
1.030.843
1.030.844
1.030.845
1.030.846
1.030.847
1.030.848
1.030.849
1.030.850
1.041.371
1.041.372
1.041.373
1.041.374
1.041.375
1.041.376
1.041.377
1.041.378
1.041.379
1.041.380
1.051.101
1.051.102
1.051.103
1.051.104
1.051.105
1.051.106
1.051.107
1.051.108
1.051.109
1.051.110
1.054.851
1.054.852
*1.054.853
1.054.854
1.054.855
1.054.856
1.054.857
1.054.858
1.054.859
1.054.860
1.056.351
1.056.352
1.056.353
1.056.354
1.056.355
1.056.356
1.056.357
1.056.358
1.056.359
1.056.360
1.060.601
1.060.602
1.060.603
1.060.604
1.060.605
1.060.606
1.060.607
1.060.608
1.060.609
1.060.610
1.061.511
1.061.512
1.061.513
1.061.514
1.061.515
1.061.516
1.061.517
1.061.518
1.061.519
1.061.[illegible]
1.063.421
1.063.422
1.063.423
1.063.424
1.063.425
1.063.426
1.063.427
1.063.428
1.063.429
1.063.430
1.066.391
1.066.392
1.066.393
1.066.394
1.066.395
1.066.396
1.066.397
1.066.398

1.066.399
1.066.400
*1.069.781
1.069.782
1.069.783
1.069.784
1.069.785
1.069.786
1.069.787
1.069.788
1.069.789
1.069.790
1.076.011
1.076.012
1.076.013
1.076.014
1.076.015
1.076.016
1.076.017
1.076.018
1.076.019
1.076.020
1.076.081
1.076.082
1.076.083
1.076.084
1.076.085
1.076.086
1.076.087
1.076.088
1.076.089
1.076.090
1.089.271
1.089.272
1.089.273
1.089.274
1.089.275
1.089.276
1.089.277
1.089.278
1.089.279
1.089.280
1.091.841
1.091.842
1.091.843
1.091.844
1.091.845
1.091.846
1.091.847
1.091.848
1.091.849
1.091.850
1.091.891
1.091.892
1.091.893
1.091.894
1.091.895
1.091.896
1.091.897
1.091.898
1.091.899
1.091.900
1.098.321
1.098.322
1.098.323
1.098.324
1.098.325
1.098.326
1.098.327
1.098.328
1.098.329
1.098.330
*1.100.241
1.100.242
1.100.243
1.100.244
1.100.245
1.100.246
1.100.247
1.100.248
1.100.249
1.100.250
1.107.471
1.107.472
1.107.473
1.107.474
1.107.475
*1.107.476
1.107.477
1.107.478
1.107.479
1.107.480
1.116.491
1.116.492

1.116.493
1.116.494
1.116.495
1.116.496
1.116.497
1.116.498
1.116.499
1.116.500
1.120.111
*1.120.112
1.120.113
1.120.114
1.120.115
1.120.116
1.120.117
1.120.118
1.120.119
1.120.120
1.120.501
1.120.502
1.120.503
1.120.504
1.120.505
1.120.506
1.120.507
1.120.508
1.120.509
1.120.510
1.129.031
1.129.032
1.129.033
1.129.034
1.129.035
1.129.036
1.129.037
1.129.038
1.129.039
1.129.040
1.147.721
1.147.722
1.147.723
1.147.724
1.147.725
1.147.726
1.147.727
1.147.728
1.147.729
1.147.730
1.151.701
1.151.702
1.151.703
1.151.704
1.151.705
1.151.706
1.151.707
1.151.708
1.151.709
1.151.710
1.162.971
1.162.972
1.162.973
1.162.974
1.162.975
1.162.976
1.162.977
1.162.978
1.162.979
1.162.980
1.168.011
*1.168.012
1.168.013
1.168.014
1.168.015
1.168.016
*1.168.017
1.168.018
1.168.019
1.168.020
1.180.221
1.180.222
1.180.223
1.180.224
1.180.225
1.180.226
1.180.227
1.180.228
1.180.229
1.180.230
1.182.821
1.182.822
1.182.823
1.182.824
*1.182.825

1.182.826
1.182.827
1.182.828
1.182.829
1.182.830
*1.189.641
1.189.642
1.189.643
1.189.644
1.189.645
1.189.646
1.189.647
1.189.648
1.189.649
1.189.650
1.192.721
1.192.722
1.192.723
1.192.724
1.192.725
1.192.726
1.192.727
1.192.728
1.192.729
1.192.730
1.208.121
1.208.122
1.208.123
1.208.124
1.208.125
1.208.126
1.208.127
1.208.128
1.208.129
1.208.130
1.209.331
1.209.332
1.209.333
1.209.334
1.209.335
1.209.336
1.209.337
1.209.338
1.209.339
1.209.340
1.209.591
1.209.592
1.209.593
1.209.594
1.209.595
1.209.596

1.209.597
*1.209.598
1.209.599
1.209.600
1.212.761
1.212.762
1.212.763
1.212.764
1.212.765
1.212.766
1.212.767
1.212.768
1.212.769
1.212.770
1.219.761
1.219.762
1.219.763
1.219.764
1.219.765
1.219.766
1.219.767
1.219.768
1.219.769
1.219.770
1.235.291
1.235.292
1.235.293
1.235.294
*1.235.295
1.235.296
1.235.297
1.235.298
*1.235.299
1.235.300
1.242.661
1.242.662
1.242.663
1.242.664
1.242.665
1.242.666
1.242.667
1.242.668
1.242.669
1.242.670
*1.251.991

1.251.992
1.251.993
1.251.994
1.251.995
1.251.996
1.251.997
1.251.998
1.251.999
1.252.000
1.253.651
1.253.652
1.253.653
1.253.654
1.253.655
1.253.656
1.253.657
1.253.658
1.253.659
1.253.660
1.256.321
1.256.322
1.256.323
1.256.324
1.256.325
1.256.326
1.256.327
1.256.328
1.256.329
1.256.330
1.260.981
1.260.982
1.260.983
*1.260.984
1.260.985
1.260.986
1.260.987
1.260.988
1.260.989
1.260.990
1.262.241
1.262.242
1.262.243
1.262.244
1.262.245
1.262.246
1.262.247
1.262.248
1.262.249
1.262.250
1.274.961
1.274.962

1.274.963
*1.274.964
1.274.965
1.274.966
1.274.967
1.274.968
1.274.969
1.274.970
1.276.581
1.276.582
1.276.583
1.276.584
1.276.585
1.276.586
1.276.587
1.276.588
1.276.589
*1.276.590
1.284.431
1.284.432
1.284.433
1.284.434
1.284.435
1.284.436
1.284.437
1.284.438
1.284.439
1.284.440
1.284.591
1.284.592
1.284.593
1.284.594
1.284.595
1.284.596
1.284.597
1.284.598
1.284.599
1.284.600
1.288.271
1.288.272
1.288.273
1.288.274
1.288.275
1.288.276
1.288.277
1.288.278
1.288.279
1.288.280

Le remboursement des obligations sorties sans prime et le payement des lots auront lieu à la caisse municipale, à l'Hôtel de Ville, à partir du 5 février 1884.

BANQUE CENTRALE
DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

Sur la demande de plusieurs actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire à l'effet d'examiner la situation actuelle de la Banque centrale, et d'indiquer les mesures à prendre pour l'amélioration de cette situation, la direction, conformément aux §§ 51 et 52 des statuts, a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en *assemblée générale extraordinaire* pour le 22 février (5 mars) prochain, à une heure de relevée, au siège de la banque Galernaïa, 7, à Saint-Pétersbourg.

A cette occasion, la direction a l'honneur de faire observer qu'un détenteur d'actions nominatives ne peut, conformément au § 48 des statuts, exercer son droit de vote qu'un mois après que les actions qui lui confèrent ce droit auront été inscrites à son nom sur les registres de la direction.

GOUVERNEMENT HELLÉNIQUE
Emprunt 6 0/0 1879.

MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt hellénique 6 0/0 1879 sont informés que le coupon de 7 fr. 50, à l'échéance du 1er février 1884 (coupon n° 19), sera payé, à partir de cette date, au Comptoir d'Escompte de Paris et dans ses agences en France.

Simultanément, les obligations sorties au tirage du 2 janvier courant seront remboursées à 500 fr.

MAISON GODOT-DE-MAUROY, 21, à ADJ^on, s. une à Paris, r. ench., en la ch. d. not. de Paris, le 12 février 1884. — Rev., 18,662 f. M. à p., 180,000 f. S'adr. à M. Grandjean, administ^r, 8, r. St-Simon; à M^e Malatiré, notaire à Songeons (Oise); et à M^e Sorbet, notaire à Paris, rue St-Florentin, 11.

Spectacles du Mercredi 23 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Farandole, ballet en trois actes : MM. Mérante, Pluque, Cornet, Ribert; Mmes Rosita Mauri, Piron, Monchanin, Invernizzi, Sanlaville, Ottolini. — Le Freyschütz : Salomon, Gailhard; Mme Krauss.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Smilis : Got, Febvre, Laroche, Worms; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fremaux.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevallier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savernay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — Nana-Sahib, drame en vers, en 7 tableaux, de M. Jean Richepin : Richepin, Volny, Laray; Mmes Sarah Bernhard, Guyon.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Bilhaut, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 1/2. — Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes, par MM. A. Bourgeois et F. Dugué : Dumaine, Clément-Just, Tallien, Romain; Mmes Clément, Petit, Keen.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Alphonse Martin : la Haine féminine en littérature; bataille de dames de lettres.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Ce soir, première représentation, à la Comédie-Française, de Smilis, drame en vers, de M. Jean Aicard.

Samedi, très probablement, aura lieu au Théâtre-Italien la première représentation d'Hérodiade.

Incendies vrais et faux :

Une dépêche de Londres annonce que le Lusby's Music Hall, situé dans le Mile End Road, vient d'être détruit par un incendie. C'était la plus grande salle de concert de Londres; elle pouvait contenir 3,500 personnes. Les causes de cet incendie sont inconnues. Les pertes sont évaluées à 40,000 livres sterling.

Dimanche soir, au Grand-Théâtre de Lille, pendant la représentation du Barbier de Séville, une fumée intense s'échappa de la rampe. Les spectateurs, inquiets, demandèrent à grands cris que le rideau de fer fût baissé.

L'inquiétude augmentant, une panique était à craindre. Le régisseur vint rassurer le public.

La fumée provenait du calorifère.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 22 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza [illegible]		83 ..
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		85 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		93 ..
Huile de Lin, en fûts		55 ..
Huile de Lin, en tonnes		57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	46 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 25 à	53 ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. .. à	60 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1^re qualité, 90°.	44 50 à	46 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	48 ..
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata		96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 9/16
VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 95.. — Monnaie, 80 35
Crédit Autrich. .... 313 75 | Chem. de fer Autrich. 318 75
Change sur Londres.... Demande, 121 15. — Offre, 121 40
Change sur Paris...... Demande, 48 175. — Offre, 48 175
Lots.................. 120 .. | Napoléon.............. 9 606

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½%	Amsterdam	206¼ .. à 206½ ..	205⅞ .. à 206 .. et 4 ..%
4..%	Allemagne.	122¼ .. à 122½ ..	122 ... à 122¼ et 4 ..%
5..%	Vienne....	205¼ .. à 206	205¼ .. à 206 et 4 ..%
5..%	Barcelone..	487 .. à 488	487½ .. à 488½ et 4 ..%
5..%	Madrid....	486½ .. à 487. ..	487½ .. à 488½ et 4 ..%
6..%	Lisbonne..	546 .. à 547	546 ... à 547.. et 4 ..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 ... à 242.. et 4 ..%
....	Stockholm.	137 .... à 138	137 .... à 138.. et 4 ..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 15.. à 25 20	25 13¾ à 25 18¾ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 14.. à 25 19 .. ..
4..%	New-York.	515 .. à 516 ...	515 .. à 516 m. 3%
3½%	Belgique.	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse....	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à .. .. 0/00 p^me
Argent [illegible], d° 218f 89..	148 à 153 .. 0/00 p^me
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50.. à 4 51..
Souverains anglais	25 10.. à 25 15..
Banknotes	25 12.. à 25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. à 24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 82..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7^e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 22 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Préc. cours Compt.	Préc. cours Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 84	3 %	76 80 85 90 95 77f 77f10	fin ct..	77 ..	77 17 ½	76 95	77 12 ½	76 90	76 87½
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	77 05	77 25 d50		
			Pe fin c.	77 35	77 47½ d25				
			Pe fin p.		d 1f	77 65	77 70 d50		
			Pe fin p.		d 2f				
			Pe fin p.		d25		d 2f		
			en liq..						
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	77f90 95 78f 78f02½	fin ct..	77 95	78 ..	77 90	78 ..	77 80	77 75
			Pe fin c.		d 1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d 1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
			en liq..						
sept. 83	4 %		fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %	107 50	fin ct..					107 15	110 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883	107f35 40 35 40 45 50 40 45 50 40 50 41 45 50	fin ct..	107 30	107 47 ½	107 27 ½	107 45	107 22 ½	107 20
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	107 40	107 55 d50		
			Pe fin c.	107 55	107 65 d25				
			Pe fin p.		d 1f				
			Pe fin p.		d 2f	107 90	108 .. d50		
			Pe fin p.		d25		d 2f		
août 83	Promesses d'Inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23 0 24						0 24	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables.	13						13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3%	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1011 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
			en liq..						
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	502 50	fin ct..					502 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	500	fin ct..					500 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	517 518 518 50 519 519 50	fin ct..					517 50	400 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	246 25 245 25 247 50						247 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	519 517	fin ct..					519 25	330 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	521 520 519	fin ct..					520 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	404 405 403	fin ct..					404 ..	
			en liq..						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	388 387 50 387	fin ct..					389 ..	390 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 50						115 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							390 ..	
	d° d° séries entières....		en liq..					10000..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	569	fin ct..					569 ..	526 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	509	fin ct..					509 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex° d'imp.).	522 50 524	Pe fin c.						
			fin ct..					523 ..	496 25
			en liq..						
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	364 50 363f90 364 50	fin ct..					364 50	383 75
			Pe fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
juil. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	au 31..					425 ..	450 ..
			Pe au 31		d20		d10		
			Pe au 15		d 5f		d10		
			en liq..						
juin 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		au 31..					372 10	720 ..
			Pe au 31		d 5f		d10		
			Pe au 15		d 5f		d10		
			en liq..						
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		au 31..					202 50	625 ..
			Pe au 31		d10		d10		
			en liq..						
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5180 5175 5185 5175	fin ct..	5190 ..			5210 ..	5180 ..	5190 ..
			Pe fin c.		d50				
			Pe fin p.		d50		d100		
			en liq..						
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	505 506 25	au 31..	506 25			507 50	506 25	506 25
			Pe au 31		d10		d10		
			Pe au 15		d20		d10		
			en liq..						
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	855 860	au 31..	853 75	860 ..	853 75	855 ..	850 ..	855 ..
			Pe au 31		860 .. d10		d20		
			Pe au 15		d10		d10		
			en liq..						
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés.......... (nominatives)	443 75	au 31..					443 75	441 25
			Pe au 31		d 5f		d10		
			Pe au 15		d 5f		d10		
			en liq..						
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).		au 31..					420 ..	550 ..
			Pe au 31		d 5f		d10		
			en liq..						
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	437 50 438 75	au 31..	437 50				435 ..	650 ..
			Pe au 31		d 5f		d10		
			Pe au 15		d 5f		d10		
			en liq..						
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	940 942 50 940	au 31..					940 ..	910 ..
			Pe au 31		d15		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	99 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	116 ..	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr..		
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	94 75	94 ..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	46 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p....	177 50	175 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	140 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé...		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.).		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.)...		
Cies gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives)..		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p....		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives)........		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée......		
d° d° 5e.....		
Annuités d'Arles à Bouc..........		
Annuités Canal des Ardennes.....		
Annuités Canal de la Somme......		
Annuités Navigation de l'Oise....		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	275 ..	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)..		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	660 ..	655 ..
Annuités des Trois Ponts.........		
Pont, Port et Gare de Grenelle...		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	367 50	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1365 ..	
Orléans d° a. de jouiss.	875 ..	
Ouest d° a. de jouiss.	400 ..	
Alais-Rhône-Médit. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.).		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr...		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé......		

Jouissance	Mardi 22 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 81	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / au 31					437 50	480 ..
			P au 31				d10		
			P au 15		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31					5 50	50 ..
			P au 31		d20		d10		
			P au 15		d20		d10		
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. / au 31					206 25	245 ..
			P au 31		d10		d10		
			P au 15				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)		en liq. / au 31					475 ..	490 ..
			P au 15		d5		d10		
			P au 31		d10		d10		
juill. 11	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31 / en liq.					250 ..	223 ..
janv. 84	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1245 1250 1252 50 1255 ... 1260	fin ct.	1252 50	1268 75	1252 50	1267 50	1245 ..	1250 ..
			P fin c.		d40	1260 ..	1210 .. d10		
			P fin c.	1255 ..	1270 .. d20		d20		
			P fin p.		d40	1282 50	1300 .. d10		
			P fin p.	1270 .	1290 .. d20		d5		
	Crédit Foncier de France. Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	510						510 ..	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	109 50 110 110 50						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	555						555 ..	
avr. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	117						117 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	504 504 25						503 50	485 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	4 0						4 0	397 50
mai 83.	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	103 75 104						103 75	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	498	fin ct.					497 ..	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	346 50 347 347 50 348	fin ct.					347 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	443 443 ... 350	fin ct.					444 .	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	438 438 75 439 75	fin ct.					440 ..	458 75
sept. 83	communles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440	fin ct. / en liq.					440 ..	
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336 335 75	fin ct. / en liq.					335 75	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés.	337 50 337	fin ct.					337 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	390	fin ct.					390	
août 83	d° entièrement libérées	395	fin ct.					3-4 50	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	336 336 50	fin ct.					336 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)	136 75 135 25 135	en liq. / fin ct.					135 ..	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 500f		au 31					510 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	173 75 175	en liq. / au 31					175 ..	165 ..
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	675	en liq. / au 31					670 .	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 31					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	557 50 558 75 560	en liq. / au 31	557 50			562 50	555 .	557 50
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335 340	en liq. / au 31	335				332 50	337 50
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	647 50	en liq. / au 31					647 50	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155 156 25 157 50	en liq. / au 31					160 ..	200 ..
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq. / au 31					300 ..	300 ..
			P au 15		d10		d10		
oct. 83.	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq. / au 31	483 75				485 .	483 75
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).	440	en liq. / au 31					440 ..	440 .
			P au 31		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	420	en liq. / au 31					420 ..	440 ..
			P au 31		d5		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	565 563 75	en liq. / au 31	567 50	567 50	566 25	561 50	567 50	567 50
	d° grosses coupures		P au 31		d10		d10		
			P au 15		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).		en liq. / au 31					290 ..	292 50
			P au 31		d5		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 31					420 ..	487 50
			P au 31		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq. / au 31					35 ..	225 ..
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 403 75 405	en liq. / au 31					405 ..	410 ..
			P au 31		d20		d10		
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255	en liq. / au 31					255 ..	282 50
			P au 31		d5		d10		
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	440	en liq. / au 31					437 50	442 50
			P au 31				d10		
			P au 15		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq. / au 31					500 .	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	312 50 308 75 310 ... 312 50	en liq. / au 31	310 ..			307 50	308 75	307 50
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	127 50	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	492 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).		
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	215 ..	210
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510 ..	505
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	340	339
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).	223625	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cheque fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	350	
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 33).		
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	125 .	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.	520 ..	
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	21 ..	18
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1360 .	1355
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.	4	
d° act. de jouis. (ex-c. 2).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie lle), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14).	1150 ..	1145
d° act. de jouissance (ex-c. 6).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	857 50	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	116125	1160 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité: 1re série, t.p. (ex-c. 18).	1035	
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/13000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200 ..	195
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mardi 22 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	426 25	an 31					427 50	427 50
			P. au 31		d5		d10		
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	426 25	an 31					426 25	432 50
			P. au 31		d5		d10		
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590	fin ct					500	502 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t.p.		fin ct					7	32
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	555	fin ct					555	560
			P. fin c.		d5		d10		
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	735 732 50	fin ct					732 50	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1240 1242 50 1245 1248 75 1245	fin ct	1245	1250	1245	1247 50	1240	1243 75
			P. fin c.		d20	1250	1256 25 d10		
			P. fin p.		d10		d10		
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1132 50	fin ct	1130			1135	1130	1130
			P. fin c.		d20		d10		
			P. fin p.		d20		d10		
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1750	fin ct	1752 50	1755	1750	1755	1748 75	1750
			P. fin c.		d20		d10		
			P. fin c.		d20		d10		
			P. fin c.		d50				
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1282 50 1280 1278 75	fin ct	1280	1282 50	1280	1280	1280	1280
			P. fin c.		d20		d10		
sept. 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	540 537 50	en liq.		d20		d10		
			an 15				d5	540	[illegible]
[illegible]	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800 795	fin ct					797 50	802 50
			P. fin c.		d20		d10		
[illegible]	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	520	an 15					515	520
			P. au 15		d10		d10		
[illegible]	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	585 580	an 15					585	[illegible]
[illegible]	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	425 427 50	an 15					427 50	[illegible]
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	520	an 31	520			522 50	528	520
			P. au 15		d5		525 d10		
			en liq.				532 50		
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		an 15					410	400
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.		an 31					395	395
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1450 1455 1450 1445	an 31	1450	1455	1447 50	1450	1445	1448 75
			P. au 31		1460 d10		d20		
			P. au 15		d20		d5		
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490	an 31	493 75			495	492 50	493 75
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d5				
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	697 50	an 31					700	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	1170	an 31	1173 75			1170	1170	1175
			P. au 31		d20		d20		
			P. au 15		d10		d50		
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	615 610	an 15					615	612 50
			P. au 15		d5		d10		
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		an 15					[illegible]	[illegible]
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	445	an 31					445	[illegible]
			P. au 31		d10		d50		
			P. au 15				d10		
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6)	498 75 500	an 31	498 75			500	497 50	498 75
			P. au 31		d20		d10		
			P. au 31		d5				
			P. au 15		d20		d10		
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 69)	2030 2027 50 2026 25 2045 2020 2035 2037 50 2040 2043 75 2041 25 2035 2030 2031 2032 50 2030	an 31	2032 50	2045	2027 50	2035	2007 50	2015
			P. au 31		d100	2052 50	2075 d20		
			P. au 31		2050 d50	2080	2110 d10		
			P. au 31		d40		d10		
			P. au 15		d100	2110	2140 d10		
			P. au 15	2060	2085 d50		d10		
			P. au 15		d40				
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1128 75 1130 1135	an 31	1135				1127 50	1130
			P. au 31		d20		d10		
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	695 697 50 698 75 700 701 25 705 706 695	an 31	700	d20		d10	690	690
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d20		d10		
sept. 83	d° Bons trent., 5%, r. 125 f.	130	an 15					140	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Égyptien) (ex-coup. 4.)	1245 1250 1245 1240 1250 1255 1250	an 31	1253 75	1260	1245	1245	1235	1235
			P. au 31		d50		d10		
			P. au 15		d20		d20		
janv. 84	d° [illegible] (ex-coup. 3)	240	an 31					245	250
			P. au 31		d5		d10		
			P. au 15		d5		d10		
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	210 207 50	an 31					205	200
			P. au 31		d10		d5		
			P. au 15		d10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102	an 15					101 ½	99
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66	
	d° d° 1000 fl.		an 15					66	66 ½
	d° d° 10000 fl.		P. au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/2400e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	570	
d° d° act. de jouiss.	460	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500 f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	540	
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500 f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500 f, 375 f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	207 50	200
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500 f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500 f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500 f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	560	550
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500 f, t.p.	105	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	645	640
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	65	60
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	370	365
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	472 50	
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chamerey, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500 f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1790	
d° Malétra (pr. chim.), a. 500 f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1000	998 75
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500 f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500 f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500 f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	380	
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	290	287 50
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	270	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500 f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500 f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500 f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500 f, 250 p.	265	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500 f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500 f, 400 f p.	225	
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155	153
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	329 75	328 75
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mardi 22 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4%		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	86 f 85f 75 50	au 31..					85 40	83 25
....	d° 1000 fl. d°	85f 45 90 95	P° au 31		450		450	84 60	83 25
....	d° 10000 fl. d°		P° au 15		45f		410	85 50	
nov. 83	Belgique, 4%		en liq.. au 31..					104 30	106 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e série		en liq.. au 31..					103 90	
nov. 83	d° 3%, 1873		en liq.. au 31..						
oct. 83	Egypte. Oblig. Dette consolidée de la Daïra Sanieh (Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		en liq.. au 31.. P° au 31 P° au 15		45f 45f		410 410	82 .. 335 ..	83 85 300 ..
nov. 83	Egypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr. (Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	340 50 341 342 342 25	en liq.. au 31..	341 25			342 50	338 75	341 25
....	Grosses coupures	340 10 341 341 50 ... 342 51	P° au 31 P° au 15		45f 45f		410 45f		
oct. 83	Egypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	458 75 457 50 458 75	en liq.. au 31..					457 50	451 25
....	Grosses coupures	457 50	P° au 31		45f		410		
déc. 83	Egypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq.. au 31..						
....	Grosses coupures		P° au 31		45f		410	452 50	447 50
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	58f 90 80 58 55 60	en liq.. au 31..					58 75	59 ..
....	Grosses coupures	58f 90 80 50 55 60	P° au 31		450		425		
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)		en liq..						
....	Grosses coupures		au 31..					50 60	
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans		P° au 31 en liq..						
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	496 25 495 496 25	au 31..					498 75	462 75
déc. 83	Etats-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)		au 31..					520 ..	
....	Petites coupures							118 ..	
janv. 84	d° 4%	128 ½						118 ..	
....	Petites coupures	128 ½						127 ½	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	415 413 75						127 ½	
janv. 84	d° 1881, 5%	338 75 340	au 31.. en liq..					413 75	442 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50):		au 31.. P° au 31					337 50	307 50
....	Obl. 100 fl., t. p.	101 40	en liq.. au 31..					101 40	
....	d° 500 fl., t. p.	101 25	P° au 31		41f		450	101 40	98 ..
....	d° 1000 fl., t. p.	101 25 40.	P° au 15		425		450	101 40	
....	d° 10000 fl., t. p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
....	Obl. 100 fl., t. p.	74f 50	en liq..					77	
....	d° 500 fl., t. p.	74f 50	au 31..					74 65	75 90
....	d° 1000 fl., t. p.	74f 25						74 70	
....	d° 10000 fl., t. p.							74 50	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)								
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31.. en liq..					90 ..	
....	coup. 500 fr.		au 31..	92 ..	90 25	92 ..	92 25	91 85	91 85
....	c. 100 à 500 fr. exclusf.	91f 93 92f 92f 05 10 92f	P° au 31 P° au 31	91 65	41f 92 35 425		92 30 450		
....	coup. 50 fr.		P° au 15		41f				
....	c. au-dessous de 50 fr.	92	P° au 15	91 70	92 90 425	92 75	92 50 450	91 90	
oct. 83	d° 3%		au 31..					54 30	47 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	295	au 31..					295	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31..					14 ½	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. f. 25f 25)		au 31..					58 ½	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31..					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'Etat 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		en liq.. au 31..			37.		101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t. p.		P° au 31						
....	Oblig. de 50 liv. st.	85	au 31..					85 ..	
....	d° de 100 liv. st.	84 ½ ½						84 ½	90 ..
....	d° de 500 liv. st.	85 65 ½ 84 ½						84 ½	
....	d° de 1000 liv. st.	85 65 ½ 84 ½ ½						84 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq..						
....	Oblig. de 50 liv. st.	89 ½	au 31..					89 ½	
....	d° de 100 liv. st.	87 ½ ½ ½	P° au 31		41f			87 ½	89 ..
....	d° de 500 liv. st.	87 ½ ½ ½						87 ½	
....	d° de 1000 liv. st.							87 ..	
déc. 83	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq..						
....	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..						
....	d° de 100 liv. st.		P° au 31		41f		450	84 ½	
....	d° de 500 liv. st.							84 ½	82 ½
....	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t. p.		en liq..					84 ½	
....	Oblig. de 50 liv. st.	79	au 31..					79 ½	
....	d° de 100 liv. st.							79 ..	80 ..
....	d° de 500 liv. st.							77 ..	
....	d° de 1000 liv. st.							78 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
....	Oblig. de 500 fr.	91 50 15	au 31..					91 50	93 25
....	d° de 2500 fr.	91 50	P° au 31		41f		450	91 25	88 25
....	d° de 12500 fr.	91 50	P° au 15		41f		450	91 10	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. c. f. d°. Obl. de 100 r.		en liq..						
....	d° de 1000 r.		au 31..					58 ..	61 80
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. c. f. d°. Obl. de 100 r.		P° au 31 en liq..		41f		450	56 ..	
....	d° de 1000 r.		au 31..					58 ..	55 ½
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		P° au 31 en liq..		41f		450	55 ½	
....	Grosses coupures		au 31.. P° au 31					235 ..	242 50
janv. 84	Oblig. hypot. de l'Etat Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	en liq.. au 31..					381 25	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	486 25 487 487 50	en liq.. au 31..		410			487 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
....	coup. de 125 fr.		au 31..						
....	coup. de 62 fr. 50.	8f 70 67½ 75 67½ 70.	P° au 31		425		450	8 62½	8 70
....	coup. de 12 fr. 50.		P° au 15		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.		au 31..					48 .	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t. p.	58f	au 31..					61 .	70 ..
....	Grosses coupures	58f							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	29 10	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat)	328 ..	319 50
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	564 ..	560
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat)	354	353 50
d° nouveau d°	354 75	353 25
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	356
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'Etat)		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210 ..	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	362 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	360	358
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	360	359
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	360	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	355	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	365	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	362	360 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'Etat)		
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	358	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	368	350 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.)	346	344
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	357	355
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr.:		
1re émiss., de 1 à 63,000	163 ..	
2e émiss., de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	130 ..	127 50
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	190 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'Etat: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356	
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)	334	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	158	155
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	345 50	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	327	318
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t. p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	605	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	600	598 75
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	218	216
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	510	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	502	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	511	
d° 1882, 225 f. payés (nomin.)	516	515 50
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	301	
d° d° 5%, r. 500 fr.	437 60	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	295	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.	160	

Jouissance	Mardi 22 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :		en liq.						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 31					85 ..	300 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48 f.	au 31					48 ..	[illegible] 75
	coup. de 5	48	P° au 31		d5f		d1f		
	coup. de 25	48	en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	42f50 43f 43f25	au 31					42 50	71 25
	coup. de 5		P° au 31		d5f		d10		
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	493 492 50 495 491 25	en liq.						
			au 31	491 25			493 75	487 50	490 ..
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 15		d5f		d10		
			P° au 31		d50		d20		
			P° au 31		d5f		d10		
nov. 81	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	512 75 515 516 25	en liq.						
			au 31	520			515	516 ..	510 ..
			P° au 31						
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)	490 491 25 492 50	en liq.						
			au 31					495 ..	505 ..
			P° au 31				d10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq.						
			au 31					460 ..	455 ..
			P° au 31						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	325 326 25 327 50 328 75 326 25 325	en liq.						
			au 31	325 ..	330	325 ..	328 75	330 ..	330 ..
			P° au 31		d5		d10		
			P° au 15		d20		d10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15					500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nation[le] du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p° (200f) p. (ex-coup. 2)	550	en liq.						
			au 31	548 75			555 .. d10	548 75	548 75
			P° au 31		d5f				
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	660 652 50 648 75 647 50 650 655	en liq.						
			au 31	647 50			652 50	643 75	642 50
			P° au 31		650 .. d5f		d10		
	Grosses coupures	645 647 50	P° au 15		d5f		d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 21)		en liq.						
			au 31					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	780	en liq.						
			au 31					785 ..	777 50
	Grosses coupures	778 75	P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq.						
			au 31	512 50				540 ..	540 ..
	Grosses coupures		P° au 31		d5f		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	425	en liq.				d10		
			au 31					435 ..	415 ..
			P° au 31		d5f		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq.						
			au 31					467 50	463 75
			P° au 31						
janv. 84	Banque centr. de Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375 377	en liq.						
			au 31					371 ..	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	380 380 50	au 31					380 ..	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	195 192 50 190	en liq.						
			au 31	195			192 50	190 ..	195 ..
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	500 505	en liq.		d5f		d10		
			au 31	500 ..			505 ..	505 ..	505 ..
			P° au 15		d10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq.						
			au 31					503 75	505 ..
			P° au 31						
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	660 665	en liq.						
			au 31	665 ..			667 50	660 ..	665 ..
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 31		d5f				
	d° Grosses coupures		P° au 15		d20		d10		
			P° au 15		d5f				
juill. 80	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)	225	en liq.						
			au 31	225				225 ..	225 ..
			P° au 31						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 43)	312 50 315	en liq.						
			au 31	315	315 ..	313 75	315 ..	313 75	312 50
	d° Grosses coupures		P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
janv. 84	Nord-Ouest de l'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.						
			au 31					395 ..	400 ..
			P° au 31						
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	511 25 515 513 75 511 25	en liq.						
			au 31	513 75	515 ..	512 50	513 75	513 75	512 50
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 31		d20				
			P° au 15		d5f		d10		
janv. 84	Portugais (Comp[ie] Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	485 487 50 490 492 50 495	en liq.						
			au 31					485 ..	490 ..
			P° au 31		d5f		d10		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	136 137 135	en liq.						
			au 31					137 50	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	620 622 50	en liq.						
			au 31					618 ..	620 ..
	d° Grosses coupures		P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	432 50 435	en liq.						
			au 15	435			433 75	430 50	435 ..
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 31					445 ..	450 ..
			P° au 31						
janv. 84	Gaz (C[ie] Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	487 50	en liq.						
			au 31					490 ..	495 ..
			P° au 31				d10		
			P° au 15				d20		
.. 83	Tabacs des Philippines (C[ie] gén.), a. 500 p., 250 p. p., (n[os] 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 6.)		en liq.						
			au 31				d10	510 ..	500 ..
			P° au 31						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et C[ie], remb. 450 fr.	420 ..	415 ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f		
Métaux (Lavoissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
C[ie] Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et C[ie], 1878, 6%, r. 500f	330 ..	[illegible]
Messageries marit., 80, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505 ..	504 ..
d° 6%, 1881, remb. 500 fr.	417 75	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
C[ie] Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
C[ie] Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	459 75
Digeon et C[ie], obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	500 ..	
Etablissements Maletra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	500 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	100 ..	97 50
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 f.	27 50	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 500 f.	473 ..	472 ..
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	248 75	247 ..
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p.	256 25	255 50
d° 100 fr. p.	366 ..	364 50
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	386 ..	
d° d° tout payé	65 50	65 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chez)		
d° 6%, 71 (fixe 25f20)		
d° 6%, 81, r. 500 f., t. p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	315 50	314 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ¾	
d° 1000 fl. d°	66 ¾	
d° 100 fl. d°	66 ¾	
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouv[t] du Cap, 4½%, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½%, C.P.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878... (f° 2.10)		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 50	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiée)	296 50	296 ..
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4%, 76. (f° 25.20)		
d° 4%, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f50		
d° d° coup. 12f50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863, d°		
d° 1865, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873, d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5%		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f	94 ¾	
d° 1866, 5%	92 ..	91 ¾
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	300 ..	
d° 1879, 5%, r. 505 f.	465 ..	
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½% (nég. ch. f. 25f50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397 50	396 50
d° 1868, 4%, r. 500 fr.	396 ..	395 ..
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	358 50	357 50
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10)	99 ¾	
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. S. coup. arr. (87f50)		
d° d° (105 f.)		

Seizième année. — N° 23. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Jeudi 24 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 40, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de réimpression.*

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE DU 24 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 385).

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant nominations dans l'artillerie et le train des équipages de l'armée territoriale (page 385).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major, l'artillerie, le génie et dans le personnel des écoles militaires (page 385).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaires du ministre de la guerre relatives: 1° aux rengagements à recevoir en 1884 dans les conditions de la loi du 23 juillet 1881; 2° à des questions concernant l'application du décret du 23 novembre 1883 sur le service dans les places de guerre et villes de garnison (page 386).

Avis et communications (page 386).

Sénat. — Bulletin de la séance du mercredi 23 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 388).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 388).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 389).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — *Dr A.-J. Martin* (page 390).

Informations (page 392).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillites, etc. (page 393).

Bourses et marchés (page 396).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 105 à 128). — Documents (page 1189 à 1196).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 23 Janvier 1884

Par une décision présidentielle en date du 23 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Fiarchi (Achille-Eugène-Alexandre) a été nommé au commandement du transport la *Bièvre*, affecté au service du littoral.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 19 janv. 1884, M. Caussin de Perceval, lieut. au 12e rég. d'inf., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général Arnaudeau, command. la 32e div. d'inf. (16e corps d'ar.)

Par décis. minist. du 21 janv. 1884, M. Chevroton, chef de bat. breveté au 121e rég. d'inf., détaché comme stagiaire à l'ét.-maj. du 13e corps d'ar., a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au service d'ét.-maj. et désigné pour faire fonct. de sous-chef d'ét.-maj. du 13e corps d'ar.

Artillerie. — Par décis. minist. du 19 janv. 1884, M. Gages, lieut. en 2e à la 3e batt. du 38e rég. d'art., a été classé à la 9e batt. du 19e rég., détachée à Marseille, pour y faire le service.

Génie. — Par décis. minist. du 23 janv. 1884 :

M. Théodore, adjoint de 3e cl. du génie à Batna, a été désigné pour être employé à Belfort.

M. Guillemin, adjoint de 3e cl. du génie à la brigade topograp., à Verdun, a été désigné pour être employé dans le service ordinaire à Reims.

Écoles militaires. — Par décis. minist. du 18 janv. 1884, M. Reignier, capit. au 117e rég. d'inf., a été nommé profess. à l'école régionale de tir du camp de Châlons, en rempl. de M. Busco, capit. au 67e de ligne, autorisé à rentrer à son corps sur sa demande.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 19 janv. 1884, rendu par le Présid. de la République sur la prop. du ministre de la guerre, sont promus dans l'artillerie de l'armée territ., aux grades ci-après, savoir :

1° Au grade de capitaine

(pour occuper un emploi de capitaine en 2e).

Le lieutenant en 1er :

13e régiment.

M. Guinot (Laurent-Gustave).

2° Au grade de lieutenant

(pour occuper des emplois de lieutenant en 2e).

Les sous-lieutenants :

1er régiment.

MM. Leleu (Arthur-Adolphe-Ernest).
Ameloot (Charles-Henri).
Deblock (Benjamin-Victor).

4e régiment.

M. Viard (Georges-Gustave).

5e régiment.

M. Richardot (Claude-François).

6e régiment.

M. Rigault (Charles-Augustin).

7e régiment.

MM. Sircoulon (Paul-Alfred).
Lhuillier (Claude-Emile).

8e régiment.

MM. Georgin (Auguste).
Guillemin (Charles-Nicolas-Irénée).

9e régiment.

MM. Ménier (Gaston-Emile-Henri).
Lemaire (Emile-Félix).

10e régiment.

MM. Fallaize (Emile-Jacques).
Friésé (Charles-Frédéric).

11e régiment.

MM. Rouméguoux (Jean).
Legendre (Valéry-Alexandre).

13e régiment.

MM. Teisset (Jules-Louis-Guillaume).
Brèle (Joseph).

14e régiment.

M. Buisson (Théodore-Auguste).

15e régiment.

MM. Cardot (Abel-Louis-Joseph).
Carel (Adrien-Mathieu).

18e régiment.

MM. Maillotte (Robert-Elie).
Hurmic (Jean).

Train des équipages militaires. — Par décret en date du 19 janv. 1884, rendu par le Présid. de la République sur la prop. du ministre de la guerre, est promu dans le train des équipages milit. de l'armée territ., savoir :

Au grade de lieutenant

(pour occuper un emploi de lieutenant en 2e).

M. Fraictier (Charles-Marie-Adrien-Anatole), s.-lieut. au 2e escad. territ.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 23 Janvier 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, au palais de l'Élysée, ce soir 24 janvier.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi 26 janvier, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre de la guerre recevra, à l'hôtel du ministère, le mercredi 30 janvier.

Le transport le *Vinh-Long* est arrivé le 22 janvier à Colombo (Ceylan). — Ce bâtiment ayant à faire visiter quelques pièces de sa machine dont le fonctionnement laisse à désirer, le général Millot et son état-major ont été invités à prendre le paquebot, afin de ne pas éprouver de retard.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée.

Paris, le 17 janvier 1884.

Rengagements à recevoir en 1884, dans les conditions de la loi du 23 juillet 1881.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que le nombre des rengagements à recevoir en 1884, conformément à la loi du 23 juillet 1881, est fixé, dans les mêmes conditions que l'année dernière, au dixième de l'effectif normal des sous-officiers dans chaque corps de troupe.

Le nombre des sous-officiers rengagés et commissionnés pouvant toutefois, aux termes de la loi précitée, s'élever aux deux tiers dudit effectif, je vous autorise, comme précédemment, à dépasser la limite du dixième, sauf à m'en rendre compte.

Il y aura lieu, d'ailleurs, pour l'examen des demandes de rengagement, de se reporter aux instructions antérieures sur la matière, et notamment aux circulaires des 8 septembre 1882 et 25 janvier 1883.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Le ministre de la guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée ;

Paris, le 21 janvier 1884.

Mon cher général,

J'ai été consulté sur diverses questions concernant l'application du décret du 23 octobre 1883 sur le service dans les places de guerre et villes de garnison. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les solutions qu'il convient de leur donner.

DEMANDE

Art. 4. — Les gouverneurs militaires et les commandants de corps d'armée doivent-ils exercer les fonctions de commandant d'armes ?

RÉPONSE

Le principe est absolu. Le commandant d'armes est l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé, employé dans la place ou ville de garnison.

DEMANDE

Art. 5. — Par quelle autorité est nommé l'officier qui doit diriger la défense d'un fort isolé ? — Quel est le titre de cet officier ?

RÉPONSE

Les forts isolés étant dénommés places de guerre, l'officier chargé de leur défense est nommé par le Président de la République. Il prend le titre de gouverneur.

DEMANDE

Art. 61. — Les gardes sont formées dans leur ordre constitutif. Ce texte veut-il dire que les gardes doivent toujours être formées sur deux rangs, quel que soit l'effectif, celui-ci fût-il même de 3 hommes ?

RÉPONSE

Les gardes sont formées sur deux rangs, les sous-officiers et caporaux à la place de bataille qui leur est assignée par le règlement sur les manœuvres.

DEMANDE

Art. 145. — Cet article infirme-t-il les dispositions de l'article 3 du décret du 16 mars 1878 à l'égard des réservistes et territoriaux qui, dans leurs foyers, encourent des punitions disciplinaires ?

RÉPONSE

Non. L'article 145 ne doit être considéré que comme une énumération des catégories qui, le cas échéant, doivent être reçues dans les prisons militaires.

Il ne modifie en rien les dispositions de la loi du 18 novembre 1875 et du décret du 16 mars 1878, et les réservistes ou hommes de l'armée territoriale qui, dans leurs foyers, encourent des punitions disciplinaires doivent continuer à les subir soit dans les locaux des corps de troupe, soit dans les lieux de détention militaire, soit enfin dans les prisons civiles, selon que l'autorité militaire le jugera convenable.

DEMANDE

Art. 198. — Quel est le périmètre de la zone de réquisition réservée à l'article 198 ?

RÉPONSE

Par analogie avec les dispositions des décrets du 3 mars 1874 et du 8 octobre 1878 au sujet de la réglementation des travaux mixtes, on doit entendre par zone de réquisition réservée :

Pour les places pourvues d'une simple enceinte ;

Pour celles entourées de forts détachés ;

Pour les groupes d'ouvrages réunis sous l'autorité d'un gouverneur unique :

La zone de terrain qui comprend toutes les communes dont le centre (représenté par la mairie) est situé dans un rayon de 10 kilomètres en avant des ouvrages les plus avancés.

Pour les forts isolés, il n'y a aucune zone de réquisition réservée.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Les deux premières livraisons de la carte topographique régulière de l'Algérie sont mises en vente, au prix de un franc la feuille.

Ces deux livraisons comprennent les feuilles de :

Alger.	Oran.
Alger (*bis*).	Saint-Louis.
Koléa.	Arzew.
Tipaza.	Krichtel.
L'Arba.	Blida.
Cheraga.	Marengo.

La région du Tell algérien comprendra environ 200 feuilles, et sera entièrement levée et publiée en 1894, soit dans dix ans.

Les livraisons successives seront annoncées par le *Journal officiel*.

Chaque feuille représente une superficie de 32 kilom. sur 20 kilom., soit 640 kilom. carrés, et a les dimensions suivantes : 0 m. 64 dans le sens est-ouest, sur 0 m. 40 dans le sens nord-sud.

Les levés sont exécutés sur le terrain à l'échelle du 1/40,000e ; la carte est publiée au 1/50,000e. Elle est gravée sur zinc en sept couleurs, avec des courbes de niveau équidistantes de 10 en 10 mètres, relevées à l'estompe.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen

pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

ARRÉRAGES DES RENTES 4 1/2 P. 100

(Nouveau fonds)

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE DU 16 FÉVRIER 1884

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur seront reçus du 1er au 5 février, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C).

Les dépôts de plus de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur y seront reçus du 13 au 15 février.

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 25 janvier ; 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou les percepteurs de la banlieue.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'Etat dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

CONVERSION DES RENTES 5 P. 100

Les rentiers qui ont déposé des inscriptions de rente 5 p. 100 pour être converties sont priés de retirer les nouveaux titres 4 1/2 p. 100 dans le plus bref délai possible.

(S'adresser, de dix heures à midi, au ministère des finances, porte A, rue de Rivoli.)

DÉLIVRANCE de BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 8 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément, à partir du 9 janvier, à 3 p. 100 l'an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000, 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

(DIRECTION DES BEAUX-ARTS)

AVIS

Par suite du décès de M. Lesueur, membre de l'Institut, le cours de théorie de l'architecture est vacant à l'école nationale et spéciale des beaux-arts.

Les candidats à cet emploi sont priés d'adresser leur demande au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (direction des beaux-arts) avant le 5 février prochain.

Programme du cours de théorie de l'architecture.

Ce cours a pour objet l'étude de la composition des édifices, dans leurs éléments et dans leurs ensembles, au double point de vue de l'art et de l'adaptation à des programmes définis, à des nécessités matérielles.

Dans la première partie, on étudiera successivement les éléments proprement dits, c'est-à-dire les murs, les ordres, les arcades, les portes, les fenêtres, les voûtes, les plafonds, les combles, etc., puis les éléments plus complexes, tels que les salles, les vestibules, les porches, les portiques, les escaliers, les cours, etc.

Dans la seconde partie, après avoir établi les principes généraux de composition, on étudiera les principaux genres d'édifices religieux, civils, militaires, d'utilité publique et d'habitation privée, donnant de chacun d'eux les exemples les plus remarquables à toutes les époques et dans tous les pays, montrant à quels besoins ils répondaient, exposant ensuite comment et dans quelle mesure ces besoins se sont modifiés, pour arriver enfin aux exigences actuelles et aux programmes les plus récents.

CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

(Ordre des lettres et ordre des sciences.)

SESSION D'EXAMENS DE 1884

Liste des ouvrages dans lesquels seront choisis les textes à expliquer.

Lebaigue. — Recueil de morceaux choisis de prosateurs et de poètes, du seizième au dix-neuvième siècle, à l'usage de l'enseignement secondaire des jeunes filles.
Mme de Sévigné. — Choix de lettres (édition Ad. Regnier).
Mme de Maintenon. — Choix de lettres.
Boileau. — *Art poétique.*
Corneille. — *Polyeucte.*
Racine. — *Esther.*
La Fontaine. — *Fables* (livres VII, VIII, IX).
La Bruyère. — Chapitre de la mode.
E. Legouvé. — *L'art de la lecture.* — *La lecture en action.*

Ministère des postes et des télégraphes.

EXPOSITION DE TURIN

Le gouvernement français vient d'être informé par le gouvernement italien que l'exposition générale de tous les produits de l'industrie nationale, qui doit avoir lieu à Turin le 1er avril 1884, sera accessible aux étrangers pour tout ce qui concerne l'électricité et ses applications.

Les objets destinés à l'exposition seront exempts de tout droit à leur entrée en Italie.

En outre, le décret royal du 10 décembre 1883 contient les dispositions suivantes relatives aux récompenses à distribuer aux exposants de la section d'électricité :

« Art. 1er. — Sont instituées les récompenses suivantes :

« a) Quatre médailles d'or de 1re classe,

« Quatre médailles d'or de 2e classe,

« Six médailles d'argent,

« Pour les inventions les plus importantes concernant les applications industrielles de l'électricité.

« b) Deux médailles d'or de 1re classe,

« Quatre médailles d'or de 2e classe,

« Quatre médailles d'argent,

« Pour les machines et appareils de technologie électrique.

« Art. 2. — Ne sont admises au concours que les inventions faites dans les cinq dernières années. De plus, les exposants qui auraient obtenu une médaille d'or au concours spécial institué par le ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à l'exposition de Milan, 1881, ne seront pas reçus à représenter les mêmes inventions au nouveau concours.

« Art. 3. — Il est institué un prix de 10,000 francs en faveur de l'exposant qui présentera à la section d'électricité de l'exposition générale de Turin une invention ou un ensemble d'appareils de nature à avancer notablement la solution pratique des problèmes concernant les applications industrielles de l'électricité à la transmission à distance du travail mécanique à l'éclairage et à la métallurgie.

« Seront seules prises en considération les inventions figurant à l'exposition par des appareils se prêtant à des expériences pratiques, sûres et suivies. »

La distribution des correspondances apportées à Paris, le 22 janvier au matin, par le bureau ambulant de Granville à Paris, a dû être remise à la 2e distribution du 22, au lieu de la 1re, par suite de l'arrivée tardive du train.

La distribution des correspondances apportées à Paris, le 23 janvier au matin, par le bureau ambulant de Calais à Paris 1°, a dû être remise à la 2e distribution du 23 janvier, au lieu de la 1re, par suite de l'arrivée tardive du train.

A partir du 1er février prochain, le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés, circulant dans Paris par le réseau des tubes pneumatiques, sera étendu aux trois nouvelles circonscriptions suivantes :

1° Partie du 19e arrondissement non encore desservie et comprise entre la rue de l'Atlas, la rue Bolivar, la rue Manin, les fortifications (de la porte de Chaumont à celle de Romainville), la rue de Belleville et le boulevard de la Villette.

2° Au 20e arrondissement tout entier.

3° Au 12e arrondissement tout entier.

Le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés sera ainsi étendu à tous les quartiers de l'ancien et du nouveau Paris, à l'exception d'une zone limitée, d'une part :

Entre les fortifications, depuis la porte de Sèvres jusqu'au pont National;

La Seine, du pont National au pont de Bercy ;

Les anciens boulevards extérieurs jusqu'à la rue de Sèvres et la rue Lecourbe.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du mercredi 23 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Vivenot, l'un des secrétaires, est adopté après des observations de M. le colonel Meinadier et de M. de Gavardie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (budget sur ressources extraordinaires; moyens de service et dispositions diverses).

M. Tirard, ministre des finances, continue son discours en réponse au discours de M. Léon Say.

M. Léon Say est entendu.

Après un débat où sont entendus de nouveau M. le ministre des finances et M. Léon Say, l'article 9 est adopté au scrutin par 166 voix contre 106, sur 272 votants.

Les articles 10, 11, 12 et 13 sont adoptés.

Sur l'article 14, M Porriquet et M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, sont entendus.

L'article 14 est adopté.

Sur l'article 15, M. de Fourtou est entendu.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain jeudi, 24 janvier, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à six heures vingt-cinq minutes.

Ordre du jour du jeudi 24 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour les travaux de divers chemins vicinaux. (Nos 160, session extraordinaire 1883, et 15, session 1884. — M. Le Blond, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Roanne (Loire) à emprunter 277,500 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 9 et 16, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi de la ligne de Casteljaloux à Roquefort. (Nos 436, session ordinaire 1883, et 183, session extraordinaire 1883. — M. Guvinot, rapporteur.)

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; Moyens de service et dispositions diverses). (Nos 147, session extraordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Dauphin, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer, pour la séance qui suivra celle du jeudi 24 janvier, comprendront :

Galeries. — Depuis M. le général Guillemaut, jusques et y compris M. Kolb-Bernard.

Tribunes. — Depuis M. Hervé de Saisy, jusques et y compris M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocations du jeudi 24 janvier.

Commission relative à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations, à une heure. — Local du 1er bureau.

8e commission des pétitions (formation du 25 octobre 1883), à une heure. — Local du 9e bureau.

9e commission d'initiative parlementaire (formation du 30 novembre 1883), à une heure. — Local du 2e bureau.

Commission relative à la proposition de loi de M. Bardoux, sur la propriété artistique, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à midi et demi. — Local du 3e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Léon Chevreau, porté comme ayant voté « contre » dans le scrutin du 22 janvier, sur la demande en autorisation de poursuites contre un député, déclare « n'avoir pas pris part au vote ».

Ordre du jour du jeudi 24 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de l'interpellation de M. Langlois, sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haentjens, sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace, relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1465-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

15. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

19. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

22. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

La séance du jeudi 24 janvier 1884 est la 11e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 13e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Mahy (de), jusques et y compris M. Ordinaire.

Tribunes. — Depuis M. Robert, jusques et y compris M. Souchu-Servinière.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Laisant et plusieurs de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine (Urgence déclarée. — N° 2556), a nommé :

Président : M. Fourcand.
Secrétaire : M. Salis.

Convocations du jeudi 24 janvier.

2e sous-commission des comptes de 1879, à dix heures. — Commission n° 7.

15e commission d'initiative, à une heure un quart. — Local du 7e bureau.

17e commission des pétitions, à midi et demi. — Commission n° 2.

3e bureau de janvier, à une heure.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 22 janvier.

L'empereur a accordé, cette après-midi, une audience au prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris. Il est ensuite sorti en voiture, et a fait une visite à la princesse de Hohenlohe, femme de l'ambassadeur.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 22 janvier.

M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, et son fils, M. Michel de Giers, sont repartis, dans la matinée, pour Saint-Pétersbourg. Ils ont été accompagnés à la gare par le prince Lobanoff et le personnel de l'ambassade de Russie. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Moscou, 22 janvier.

Pour la première fois, depuis le couronnement de l'empereur, la noblesse vient de se réunir en assemblée plénière.

Le gouverneur général a inauguré la réunion par une allocution où il a exprimé l'espoir que, comme par le passé, les nobles continueraient à être le soutien de tout ce qui peut contribuer à la prospérité du trône et de la patrie.

Une adresse a été immédiatement votée, exprimant à l'empereur l'attachement, la confiance et le dévouement de la noblesse.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 22 janvier.

La chambre des députés a repris ses travaux.

M. Bernini, député de Venise, demande à interroger le gouvernement sur la pêche dans l'Adriatique et sur le meurtre d'un pêcheur de Chioggia à Spalato.

Le ministre du commerce, M. Berti, se réserve de dire à quelle date répondra le ministère.

M. Vigoni présente le rapport sur le traité de commerce italo-suisse. L'urgence est déclarée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la prorogation des tribunaux mixtes en Egypte jusqu'au 30 janvier 1889.

M. Cavalletto appelle l'attention du gouvernement sur la situation des colonies italiennes, principalement en Orient, et sur les tentatives faites pour y substituer l'influence française à l'influence italienne. L'orateur déclare qu'il ne se préoccupe pas tant de la France que des écoles dirigées par les Jésuites qui se propagent grâce à l'influence française, et où l'on n'enseigne certainement pas la sympathie pour l'Italie.

Il recommande les écoles italiennes.

M. Depretis donne l'assurance que le gouvernement connaît ses devoirs et tiendra compte des recommandations de M. Cavalletto autant que le permet l'état des finances.

M. Cavalletto insiste.

M. Mancini déclare que de nouvelles écoles ont déjà été ouvertes et que d'autres le seront, si la chambre accorde les fonds nécessaires.

L'article unique du projet est ensuite adopté. (*Agence Havas.*)

Rome, 22 janvier.

La commission italienne chargée d'étudier la question monétaire tiendra sa première séance le 6 février. (*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 21 janvier.

M. Van Rees, président de la seconde chambre, a été nommé gouverneur général des Indes-Orientales. (*Agence Havas.*)

La Haye, 22 janvier.

Le ministre des affaires étrangères a informé la chambre que les négociations au sujet du traité franco-hollandais aboutiraient probablement à un bon résultat. Une décision est attendue dans quelques jours.

Au cas où les négociations échoueraient, rien n'empêcherait alors le gouvernement de proposer un impôt sur les vins français. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 22 janvier.

Le sénat a adopté une résolution prescrivant à la commission des affaires étrangères de faire une enquête et de recommander une législation spéciale pour la protection des intérêts américains contre les pays qui prohibent les viandes salées d'Amérique ou imposent des restrictions à leur importation. (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 8 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HARDY

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet, au nom de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, une lettre l'informant que le 8e congrès international des sciences médicales se tiendra du 10 au 16 août 1884 à Copenhague. Le gouvernement de Danemark exprimant le désir de connaître en temps utile les noms des délégués qui seraient chargés de représenter la France au congrès, M. le ministre prie l'Académie de lui faire connaître à cet égard ses intentions. Il joint à cette demande une circulaire émanant du comité d'organisation de ce congrès.

M. Hardy fait, en termes très applaudis, le compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année de sa présidence; il insiste tout particulièrement sur les « propositions pratiques » qui se dégagent des discussions auxquelles ont donné lieu l'étiologie, le traitement et la prophylaxie de la fièvre typhoïde.

Le premier fait indéniable qui soit sorti de ces discussions, dit-il, c'est que ce terme de fièvre typhoïde, de typhus abdominal, ne s'applique pas dans tous les pays à la même maladie, et que, par conséquent, ainsi qu'il résulte du rapport de M. Colin, les résultats statistiques relatifs à la mortalité et appartenant à Lyon et à l'Allemagne ne sont pas comparables à ceux de nos hôpitaux de Paris et de la plus grande partie de la France. D'autre part, de la partie de la discussion relative à la thérapeutique, au milieu des différents modes de traitement proposés par chacun, il paraît résulter, malgré une diversité plus apparente que réelle, la condamnation des hautes doses de certains médicaments et particulièrement du sulfate de quinine, la répugnance à l'adoption d'un mode de traitement exclusif applicable à tous les cas et surtout l'opposition des médecins de Paris à l'adoption banale de la méthode hydrothérapique, en si grand honneur à Lyon, en Allemagne et en Suisse. On doit encore signaler le danger des antiseptiques opposés directement au poison morbide microbien, la thérapeutique devant s'appliquer bien plutôt à combattre les lésions produites par le poison introduit dans l'économie qu'à combattre ce poison lui-même, tandis que se dégage, au contraire, l'indication admise par la plupart des orateurs de combattre l'adynamie et la fièvre par les toniques et les antipyrétiques.

Lorsqu'il s'est agi de l'étiologie de la fièvre typhoïde et des mesures propres à diminuer l'intensité ou la diffusion du poison morbide, l'Académie s'est trouvée presque unanime pour demander à l'autorité des mesures efficaces relatives à la propreté des logements, à l'abondance de l'eau distribuée dans les maisons et au meilleur fonctionnement des égouts. Et à propos de l'exécution de toutes ces règles hygiéniques, l'Académie demande au Gouvernement la création d'un service sanitaire spécial chargé de centraliser tout ce qui a rapport à l'hygiène publique, et à la tête duquel serait placé un homme compétent ayant le devoir et le pouvoir de veiller à l'exécution de toutes les mesures relatives à la santé publique.

M. Hardy continue sa revue des travaux de l'Académie en 1883, en rappelant les communications de M. Bouley sur plusieurs points intéressants de la médecine vétérinaire, et se rapportant particulièrement à la vaccination pastorienne contre les maladies épidémiques, plusieurs lectures de M. Pasteur lui-même et surtout les résultats satisfaisants de la vaccination d'après sa méthode, pour prévenir sur les porcs la maladie meurtrière désignée sous le nom de *rouget*. « Vous avez encore tous dans la mémoire, ajoute-t-il, les pronostics scientifiques de M. Fauvel, sur la marche et l'avenir du choléra développé en Egypte cette année, et je ne saurais trop rappeler combien l'évènement s'est chargé de réaliser ce qui avait été annoncé par notre collègue, auquel nous devons encore une fois d'avoir été préservés de la peste indienne. »

Après avoir avoir indiqué quelques-uns des autres sujets discutés devant l'Académie, M. Hardy remercie de nouveau l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait et appelle à prendre place au bureau MM. Alphonse Guérin, président, et Fauvel, vice-président pour 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE GUÉRIN

M. Alphonse Guérin, président pour 1884, prend place au fauteuil et remercie son prédécesseur, au nom de l'Académie, en rappelant surtout « l'incontestable influence qu'il a eue sur l'activité de ses travaux pendant l'année qui vient de s'écouler ».

Trichines et trichinose. — La discussion s'ouvre ensuite sur le rapport lu par M. Brouardel à la dernière séance sur l'épidémie de trichinose qu'il a récemment étudiée, à titre officiel, dans un village de la Saxe; cette discussion continuera dans les séances suivantes, une commission ayant été nommée à cet effet. Cette commission est composée de MM. Bouley, Brouardel, Chatin, Colin d'Alfort, Laboulbène et Proust; ses travaux auront pour objet : 1° préparer un projet de réponse à M. le ministre du commerce sur la question de l'importation des viandes américaines de porc salées; 2° de rechercher le meilleur procédé pour détruire sûrement les trichines dans les viandes.

M. Bouley rappelle d'abord l'avis émis, à quatre reprises déjà par le comité consultatif d'hygiène publique, en faveur de la libre importation des viandes américaines de porc salées. Pendant les vingt années qui ont précédé le décret de prohibition, elles n'ont causé aucun inconvénient; depuis ce décret, elles n'en parviennent pas moins en France en presque aussi grande quantité, par la Belgique et l'Angleterre, et n'ont pas présenté plus de dangers. Pourquoi ne pas les laisser introduire librement en France comme dans ces deux derniers pays, alors que nos habitudes de cuisson des viandes porcines nous mettent manifestement à l'abri? L'Académie a déjà été une fois de cet avis; elle n'a qu'à émettre de nouveau cette même opinion.

M. Grancher, dont l'important mémoire a obtenu de l'Académie, par vote spécial, la faveur exceptionnelle d'être publié *in extenso* dans le *Bulletin*, décrit les symptômes et les lésions qu'il a observés, concurremment avec M. Brouardel, chez des malades d'Emersleben et de Deesdorf. Les convalescents, pâles, très affaiblis, conservaient pour la plupart un œdème léger des membres inférieurs, mais l'appétit ayant repris toute sa force, ils mangeaient d'épaisses tartines de porc cru, haché, étendu sur du pain, malgré la dure leçon qu'ils venaient de recevoir. Ceux qui ne pouvaient quitter le lit avaient tous la même physionomie morbide : immobilisés dans le décubitus dorsal, par un œdème colossal des membres inférieurs, de l'abdomen et quelquefois des membres supérieurs, le visage maigre, l'œil terne et la voix brisée. Quelques-uns étaient mourants, et deux succombaient, en effet, pendant notre séjour à

Emersleben, selon le mode ordinaire à cette période, c'est-à-dire à une asphyxie rapide par congestion pulmonaire ou pneumonie ultime.

L'œdème des membres et du tronc est pâle, mou, gardant fortement l'empreinte du doigt, mais si considérable, que, par places, la peau rougit et se fendille, laissant échapper une sérosité limpide ; enfin des eschares se forment aux points déclives et comprimés. La fièvre est nulle, la langue nette et propre et les malades ne se plaignent que de faiblesse et d'essoufflement. L'auscultation du poumon laisse entendre des râles muqueux dispersés aux deux bases. Le cœur est sain, le pouls normal. Le sang présente une augmentation notable des globules blancs qu'on peut estimer, à défaut d'hématimètre, au double ou triple du chiffre physiologique; les globules rouges paraissaient sains. Tous ces malades avaient traversé la période cholériforme accompagnée ou non de vomissements, puis la phase dite musculaire, caractérisée par les fourmillements, des raideurs tétaniques et douloureuses, par des contractures même, développées surtout aux membres supérieurs et aux muscles du cou. Le seul point par lequel l'épidémie d'Emersleben diffère de celles qui l'ont précédée, est la rareté de l'œdème facial, qui n'apparut que chez quelques malades et qui fut assez fugace. Sous ce rapport, elle mérite assez peu le nom d'*épidémie des grosses têtes*, qu'on donne quelquefois en Allemagne aux épidémies de trichinose.

De ces symptômes observés directement et des commémoratifs, il résulte, pour M. Brouardel et pour M. Grancher, la conviction « que nous n'avons jamais rencontré, ni dans les hôpitaux, ni dans notre pratique civile en France, un cas de trichinose, et surtout une épidémie ; car, à supposer que nous eussions ignoré et la nature du mal et les antécédents des malades, nous n'eussions pu songer qu'à une cachexie cardiaque ou albuminurique. » La prédominance accentuée de l'œdème aux membres inférieurs plaidait en faveur d'une affection cardiaque, mais l'auscultation du cœur et des vaisseaux ne révélait aucun bruit pathologique, aucune lésion, le pouls était normal. La diffusion de l'œdème aux membres et au tronc pouvait faire penser à une néphrite, mais l'examen des urines, au dire de nos confrères, ne décelait aucune trace d'albumine. « Or, le médecin ne se trouve jamais dans des conditions aussi défectueuses que celles que nous supposons; les commémoratifs, d'une part, et la confluence des malades dans un même village, d'autre part, suffisent pour rendre l'erreur impossible. Nous croyons donc pouvoir conclure que si le diagnostic d'un cas isolé de trichinose est quelquefois difficile, celui d'une épidémie ne saurait être longtemps incertain.

Quant au pronostic, il a paru dépendre, toutes choses égales d'ailleurs, de la quantité de viande consommée, de son degré de pureté et de fraîcheur. Les malades qui succombent le troisième et le quatrième septennaire meurent avec des accidents typhiques ; ceux qui parcourent toutes les périodes jusqu'à la cachexie, périssent dans le cours du deuxième mois, ordinairement par une complication pulmonaire. MM. Brouardel et Grancher ont pu faire deux autopsies pendant leur séjour à Emersleben ; à la première, celle d'un homme de cinquante-cinq ans, ils trouvèrent, en résumé, l'intégrité de l'appareil digestif, du cœur et des vaisseaux, les membranes encéphaliques et la substance cérébrale saines, sauf un peu d'œdème de la pie-mère, une pneumonie secondaire, les reins scléreux et le foie graisseux, les muscles rouges et sains en apparence, remplis de trichines. La seconde, celle d'une femme, donne à peu près les mêmes résultats. Elles ne donnent donc pas la raison de la cachexie à laquelle succombent les malades. On en est réduit à invoquer, sans pouvoir dire en quoi elle consiste, une cachexie humorale qui relèverait directement des désordres que provoquent les trichines dans le tissu musculaire. Sur des préparations faites avec des muscles frais dont on dissocie les faisceaux à l'aiguille et qu'on colore au picro-carmin, on peut, en effet, suivre la marche de la trichine depuis son arrivée dans le muscle jusqu'à son enkystement. L'action de l'acide osmique et les préparations après durcissement dans l'alcool fournissent les renseignements complémentaires.

En s'aidant de ces divers moyens, M. Grancher a pu étudier les phases principales du développement de la trichine dans les muscles.

M. Chatin discute le rapport de M. Brouardel, dont il se refuse à admettre les conclusions.

Notre collègue, dit-il, part de ce principe, que toute viande portée à une température suffisante pour tuer les helminthes, peut être consommée sans danger, et il conclut que les viandes porcines d'Amérique peuvent être librement importées, en raison des habitudes culinaires des Français. Mais beaucoup de nos compatriotes aiment à manger du jambon cru, et comme M. Brouardel reconnaît que dans les viandes salées les trichines sont encore vivantes, il s'ensuit que la conclusion de notre collègue ne peut être généralisée.

Au surplus, les habitudes culinaires sont éminemment variables ; et sans revenir ici sur les difficultés qu'on éprouve à porter certaines grosses pièces de viande à une température suffisante pour y tuer toutes les trichines, on pourrait citer de nombreuses épidémies causées à l'étranger par des viandes que l'on croyait suffisamment cuites.

M. Chatin croit donc que, si l'on veut admettre librement les viandes trichinées, il faut dire nettement qu'elles ne doivent jamais être consommées crues. Mais, en ce faisant, nous ne serons garantis que contre la contamination directe, mais nous ne serons point à l'abri de la contamination médiate. En effet, les salaisons trichinées se répandant sur tous les points du territoire, les rats et les souris prélèvent sur ces approvisionnements leur dîme habituelle et peuvent ainsi contracter la trichinose. Les porcs, en mangeant les cadavres de ces animaux, se trichinosent à leur tour, et l'homme peut ensuite, par l'usage de cette viande de porc, prendre la trichinose. De là, une généralisation de la maladie. S'il en était ainsi après la libre importation, la responsabilité retomberait tout entière sur l'Académie de médecine, car la trichinose, une fois importée, ne pourrait plus être extirpée de notre pays. Il vaudrait donc mieux repousser les viandes américaines, ou tout au moins ne les remettre qu'après les avoir soumises à des procédés capables de leur enlever toute nocuité.

M. Brouardel répond que les observations qu'il a faites à Emersleben, avec M. Grancher, prouvent, au point de vue clinique, que jamais la trichinose n'a été observée en France ; d'autre part, il résulte des relevés de la douane que les porcs allemands arrivent en grand nombre dans notre pays. Ils pourraient être ainsi bien plus dangereux que ceux envoyés d'Amérique et il n'y a pas de motifs sérieux pour prohiber l'importation de ceux-ci. Une question seule peut être réservée, celle du degré de cuisson nécessaire pour détruire sûrement les trichines ; c'est une question d'ordre purement scientifique, puisque dans l'espèce la cuisson habituelle suffit parfaitement. Les résultats des expériences faites à ce sujet sont discordants, et c'est là le programme de recherches que l'Académie doit confier à l'étude de sa commission.

Traitement des teignes. — **M. Besnier** lit un rapport sur un mémoire de M. le docteur **Cramoisy** (de Paris), relatif au traitement des teignes. En thérapeutique cutanée, dit-il, si l'on cherche à détruire directement le parasite cutané, ou bien l'on échoue, ou bien l'on s'expose à produire des altérations plus graves que celles dont le parasite seul pourrait être la cause. C'est l'élément organique vivant, aux dépens duquel vit le parasite, qui doit rester l'objectif immédiat de toutes les actions médicamenteuses, et cela sans aucune exception, qu'il s'agisse de dermatomycoses, de la septicémie chirurgicale, du choléra, de la fièvre typhoïde, de la tuberculose, etc. A l'appui de ces considérations, M. Besnier passe rapidement en revue les principales affections parasitaires du tégument, et démontre qu'aucune d'elles ne guérit par l'action parasiticide proprement dite d'un médicament quelconque, mais bien par une destruction des couches cellulaires infiltrées de microphytes. Il faudra donc rechercher des agents pouvant rendre les tissus vivants impropres à la germination des microphytes ou des microbes, sans détruire la vitalité de ces tissus, ce qui arrive à tous les médicaments préconisés actuellement.

L'insuffisance des agents dits parasiticides est, du reste, depuis longtemps notoire pour tous les cas où le dermatophyte a atteint les appareils pilaires à développement complet. L'obstacle est tout entier dans l'impossibilité d'avulser tous les poils altérés en raison de leur fragilité, et dans la difficulté de produire à l'intérieur des follicules une irritation desquamative à la fois suffisante pour amener l'élimination des plans cellulaires infiltrés et maintenus pourtant dans les

limites nécessaires pour ne pas produire la destruction de l'appareil pilaire tout entier. Ce danger et cette difficulté sont à leur plus haut degré réalisés dans la trichophytie du cuir chevelu et de la barbe ; un agent unique ou un procédé systématique, ne peuvent donc être applicables de la même façon et indistinctement à tous les cas et à tous les sujets.

La méthode de traitement des teignes en général la plus usitée en France, est la méthode de Bazin ; elle repose essentiellement sur l'emploi de l'épilation et subsidiairement sur l'adjonction de lotions de sublimé et de frictions faites à l'aide de la pommade au turbithe. C'est cette méthode que M. Cramoisy désire remplacer. Il supprime l'épilation, et pour atteindre plus sûrement le parasite au fond du follicule pileux, préconise l'acide pyroligneux, auquel il associe l'oxyde rouge de mercure (1/1000) et l'acide salycilique (2/1000). La faible proportion pour laquelle ces deux agents entrent dans la préparation de M. Cramoisy ne permet pas d'y attacher quelque importance ; ce serait donc l'acide pyroligneux ou vinaigre de bois qui serait l'agent véritablement actif de la nouvelle médication.

M. Besnier démontre alors que l'acide pyroligneux a été employé de tous temps et dans tous les pays contre les teignes : il indique le *modus faciendi* de M. Cramoisy, et rend compte des résultats qu'il a obtenus à la suite de l'expérimentation de cette méthode dans les trois grandes variétés de teignes. Pour ce qui concerne le *favus* qui, de toutes les teignes, est la plus rebelle, puisque abandonnée à elle-même elle ne guérit jamais comme les deux autres, le topique de M. Cramoisy n'a donné aucun résultat. Malgré les applications réitérées faites par l'auteur lui-même sur plusieurs malades du service de M. Besnier, le *favus* a repullulé sans cesse. Dans le traitement des affections trichophytiques, dont la guérison est la règle constante, l'acide pyroligneux n'est pas inférieur à toute une série d'agents d'irritation éliminatoire, mais il ne possède aucune action parisiticide spéciale ; il laisse le microphyte intact, même au niveau des points irrités le plus vivement. Cette substance a cependant un avantage, celui de ne déterminer ni dermite profonde, ni alopécie cicatricielle ou définitive. Toutefois pour utiliser cet agent dans le traitement de la trichophytie, il faut modifier le procédé de l'auteur : au lieu d'être généralisée à tout le cuir chevelu, ou à de grandes portions de sa surface, l'action doit être limitée aux parties atteintes, sous peine de provoquer des douleurs intolérables. D'autre part, quand elles ne sont pas limitées aux surfaces malades, ces frictions donnent lieu sur les parties saines à des accidents inflammatoires qui peuvent favoriser l'auto-inoculation parasitaire.

M. Besnier termine en indiquant les moyens d'exécution applicables, non seulement à l'emploi de l'acide pyroligneux, mais à la mise en œuvre de toutes les médications actives de la trichophytie.

En résumé :

1° Il n'existe pas d'agent véritablement parasiticide applicable au traitement des affections parasitaires en général, internes ou externes. Dans la cure des teignes en particulier, la guérison ne s'obtient que par l'avulsion mécanique des parasites, ou à l'aide d'une élimination vitale des plans cellulaires qu'ils occupent, effectuée par irritation desquamative ;

2° Les teignes sont soumises aux lois communes de la thérapeutique ; leur traitement est une œuvre complexe qui a ses indications générales et spéciales, et il n'y a pour aucune d'elles de médication absolue, exclusive, ni systématique ;

3° Le procédé de M. Cramoisy n'est pas applicable à la cure générale des teignes dans les conditions qu'il a indiquées ; mais l'acide pyroligneux qui forme la partie active de la préparation qu'il recommande, est un agent efficace et innocent d'irritation éliminatoire ; son emploi peut être recommandé dans le traitement particulier de la trichophytie, sous les réserves de détail que M. Besnier a proposées.

Dr A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

S. E. le général Menabrea, ambassadeur d'Italie, vient de prendre possession de l'hôtel n° 14 de la rue de l'Élysée.

La chancellerie de l'ambassade royale reste provisoirement à son siège actuel, n° 67, rue de l'Université.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

22 janvier.

La *Caravane* est arrivée à Cherbourg, à huit heures vingt-cinq du matin.

Le *Laparoissonnière* est arrivé, ce matin, à Port Saïd. Traversée retardée par le mauvais temps. Tout va bien à bord.

L'escadre d'évolutions, composée des cuirassés le *Richelieu*, le *Redoutable*, l'*Amiral-Duperré*, le *Trident*, l'*Océan*, le *Marengo* et de la mouche le *Desaix*, a appareillé de Villefranche à neuf heures quinze du matin, pour aller évoluer au large.

Le transatlantique la *Ville-de-Brest* est parti hier soir de Saint-Nazaire pour les Antilles.

Le transatlantique la *Colombie* a mouillé sur rade de Pauillac, venant du large, à neuf heures du matin.

Le bal annuel de la chambre syndicale de l'horlogerie, donné au profit de l'école d'horlogerie de Paris (reconnue d'utilité publique) aura lieu samedi prochain 26 courant, dans les salons de l'hôtel Continental.

Cette œuvre très prospère, essentiellement patriotique, a pour but de donner l'instruction professionnelle à un grand nombre d'enfants, et d'assurer l'avenir d'une industrie nationale.

Les élèves actuellement à l'école d'horlogerie sont au nombre de cinquante-cinq.

On trouve des billets chez M. A. H. Rodanet, président de la chambre syndicale et de l'école, 36, rue Vivienne ; chez MM. les commissaires et à l'hôtel Continental.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 23 janvier 1884.

Les faibles pressions océaniennes envahissent le versant sud-ouest de l'Europe. Une bourrasque se trouve en Laponie (Haparanda 721 mill.) ; une autre aborde le nord-ouest de l'Irlande, où le baromètre est descendu de 20 mill. ; elle occasionne des mauvais temps de sud-ouest sur la Manche et la Bretagne.

L'aire des fortes pressions est refoulée sur le sud de la France et l'Espagne.

La température monte dans l'ouest des îles Britanniques, sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; le thermomètre marquait ce matin — 5° à Moscou, + 11° à Brest et 13° à Valentia.

En France, le temps devient pluvieux et la température va se relever dans les régions du Sud-Ouest, du Centre et de l'Est.

France.

Service agricole :

Bourrasque près Irlande ; baisse 20 millim. Mullaghmoore, 8 Brest, 5 île d'Aix.

Manche. — Mauvais temps d'entre sud et ouest.

Bretagne. — Mauvais temps d'entre sud et ouest.

Océan. — Vent d'entre sud et ouest assez fort ou fort.

Méditerranée. — Bourrasques près Irlande et sur Baltique, baisse 10 Cherbourg, 4 Lyon, 3 Nice.

Provence. — Vent d'entre ouest et nord pouvant fraîchir.

Algérie. — Vent variable faible ou modéré.

Service maritime :

Bourrasque près Irlande, baisse 20 millim. Mullaghmoore, 8 Brest, 4 Lyon, 3 Nice.

Nord-ouest. — Vent d'entre sud et ouest. Ciel couvert pluvieux. Temps doux.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Vent d'entre sud et ouest. Ciel couvert pluvieux. Hausse de température.

Est. — Idem.

Sud ouest. — Vent d'entre sud et ouest. Ciel pluvieux et hausse de température Gascogne. Beau et température un peu basse golfe de Lyon.

Observatoire de Paris, 22 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction	et force de 0 à 9.
1 m.	773.93	4 2	3 9	95	S.	2
4	72.55	3.3	3.2	98	S.O.	2
7	72.14	2.2	2.0	96	S.O.	3
10	72.23	2.6	2.1	91	S.O.	2
1 s.	70.11	2.9	2.6	95	S.O.	3
4	69.08	3.1	2.6	91	S.O.	3
7	68.07	2.9	2.7	97	S.S.O.	4
10	66.40	3.8	3.4	93	S.O.	4

Heures.	État du ciel.	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10.
1 m.	Couvert, bruine.	0	10
4	Id.	0	10
7	Id. pas de bruine.	0	10
10	Bruine de 9 à 10. h.	0	10
1 s.	Couvert.	0	10
4	Cum str. peu distinct à O. envir.	0	10
7	Bruine jusqu'à 9 h.	0	10
10	Eau de bruine.	0	10

Minima, — 2. 1 ; maxima, .. ; moyenne, 3.1.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le 12 février 1884, à trois heures du soir, il sera procédé par M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Port de la Houle-sous-Cancale.

Achèvement de la jetée-débarcadère.

Travaux à l'entreprise :

Fondations	16.500 »
Maçonneries en élévation	29.200 »
Ferronnerie et charpente	700 »
Total	46.400 »

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Rennes;

2° Dans ceux de M. Tollet, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Servan, quai de Trichet.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et C^e^, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 22 janvier.

De la veuve L'AIR (Florence VRAIN, veuve de Pierre-Jacques-Honoré L'AIR), nourrisseuse, demeurant à Asnières, chemin de Cabœufs, près le Jardin modèle.
M. Rafford, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 14900 du gr.)

Du sieur BOUQUERAN (Julien), marchand de lacets, à Paris, rue Thévenot, 5, demeurant actuellement rue de Belleville, 97.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14901 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite MARC et HERTH, ayant pour objet l'importation et la vente des articles viennois, dont le siège est à Paris, rue de la Paix, 16, et composée de : 1° MARC (Paul), demeurant rue Notre-Dame-de-Lorette, 48; 2° HERTH (Joseph), demeurant boulevard Barbès, 19; 3° et un commanditaire.
M. Savoy, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 14902 du gr.)

Du sieur RABAULT, marchand de fer, demeurant à Boulogne-sur-Seine, avenue de la Reine, 7, ci-devant, et actuellement rue de Paris, 12, à Villetaneuse.
(Ouverture, 3 janvier 1884.)
M. Savoy, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 14903 du gr.)

Du sieur LACROUTS (Jules), horloger, demeurant à Paris, rue du Temple, 171, ci-devant, et actuellement boulevard de Reuilly, 23.
(Ouverture 4 janvier 1884.)
M. Savoy, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 14904 du gr.)

Du sieur HUTIN, limonadier, demeurant à Paris, rue Cujas, 19, ci-devant, et actuellement rue Doudeauville, 37.
(Ouverture, 31 décembre 1883.)
M. Cavé, juge-commissaire.
M. Sauvaile, 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14905 du gr.)

De la dame RATTIER, ayant tenu un café-brasserie, demeurant à Paris, rue de Buci, 32.
(Ouverture, 31 décembre 1883.)
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14906 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur DUREAU (Désiré), coiffeur, marchand de cheveux et parfumeur, demeurant à Paris, rue Saint-Paul, 41, le 29 courant, à 11 heures. (N. 14893 du gr.)

Du sieur PALUT (Jules-Henri), ébéniste en meubles d'art, demeurant à Paris, rue des Panoyaux, 55, le 29 courant, à 10 heures. (N. 14844 du gr.)

De la dame HANNEQUIN (Constance DESFERMES, femme de Alexandre HANNEQUIN), crémière et marchande de comestibles, demeurant à Paris, rue Jouffroy, 2, le 29 courant, à 2 heures précises. (N. 14134 du gr.)

Du sieur ROSENFELD (Ignace), négociant en joaillerie et bijouterie, demeurant à Paris, boulevard de Strasbourg, 53, le 29 courant, à 12 heures précises. (N. 14877 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

Du sieur LÉONARD (Nicolas), marchand de vins et liqueurs, demeurant à Paris, rue de Charenton, 134, le 29 courant, à 12 heures. (N. 14699 du gr.)

De la Société anonyme dite « COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL, » au capital de 17 millions de francs, dont le siège est à Paris, rue de la Victoire, 28 avec succursales en province, le 29 courant, à 12 heures. (N. 13272 du gr.)

Du sieur DAIMÉ (Alphonse), entrepreneur de menuiserie, demeurant à la Varenne Saint-Maur, rue Saint-Hilaire, le 29 courant, à 12 heures. (N. 14472 du gr.)

Du sieur COUPÉ (François-Auguste), nourrisseur, demeurant à Paris, rue Cambronne, 42, le 29 courant, à 1 heure. (N. 14669 du gr.)

Du sieur COLLANGE (Léonce), limonadier, demeurant à Asnières, Grande-Rue, 1, le 29 courant, à 2 heures. (N. 14692 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur PLAIDEAU (Emile-Louis-Jacques), grainier, demeurant à Paris, rue du Louvre, 6, et rue Saint-Honoré, 152, le 29 courant, à 11 heures précises. (N. 14441 du gr.)

Du sieur DURAND (Charles), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue Michel-Bizot, 123, le 29 courant, à 10 heures précises. (N. 12587 du gr.)

Du sieur LABICHE, marchand de nouveautés et confections, demeurant à Paris, boulevard de Sébastopol, 137, ci-devant, et actuellement boulevard Bonne-Nouvelle, 17, le 29 courant, à 10 heures précises. (N. 9446 du gr.)

Du sieur ROUSSEAU (Médard), fabricant de vis et robineterie, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 197, impasse Delepine, le 29 courant, à 11 heures précises. (N. 14442 du gr.)

Du sieur LACHAISE (Gustave-Louis), mercier, demeurant à Paris, rue d'Avron, 31, le 29 courant, à 12 heures précises. (N. 14146 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATION
(Art. 511.)

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société en nom collectif OGIER et C^e^, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de café-restaurant, à Paris, boulevard de Strasbourg, 15, ladite société composée de 1° Louis-Joseph THEVENET, demeurant actuellement rue de Strasbourg, 8; 2° et François OGIER, demeurant boulevard Bonne-Nouvelle, 28, sont invités à se rendre le 29 courant, à 11 heures, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites,

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite et le failli en ses explications, et, conformément à l'art. 511 du code de commerce, décider si les créanciers se réserveront de délibérer sur un concordat jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute simple commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée à laquelle il sera procédé, si le sursis n'est pas accordé, soit à la délibération immédiate sur le concordat, soit à la formation de l'union. (N. 11681 du gr.)

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur RISACHER (Albert), manufacturier d'orfèvrerie et de couverts et doreur-argenteur, demeurant à Paris, rue de la Folie-Méricourt, 94, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 29 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14037 du gr.)

Pour terminer les opérations de la

faillite de la veuve GALLIARD, marchande de lingerie et mercerie, demeurant à Paris, rue de Dunkerque, 72, avec succursale, rue de Rambuteau, 62, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 29 courant, à deux heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13925 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur DENAPLE (Joseph), restaurateur, demeurant à Paris, place de Clichy, 8, le 29 courant, à 1 heure précise. (N. 13368 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la Société en nom collectif FERRAT et SUZANNE, ayant pour objet le commerce des vins, et dont le siège est à Paris, à l'Entrepôt, rue du Languedoc, 19, composée de : 1° Marie-Raymond-François-Clément FERRAT; 2° Henri-Martin SUZANNE, demeurant l'un et l'autre à Paris, avenue des Gobelins, 25, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Beaugé, syndic, 24, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 13 fr. [illegible] p. 100, 2° et dernière répartition. (N. 6685 du gr.)

Du sieur ZAEHNSDORF (Charles), bijoutier, demeurant à Paris, boulevard des Italiens, 14, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Lamoureux, syndic, 14, rue Chanoinesse, pour toucher un dividende de 38 fr. 30 p. 100, unique répartition. (N. 10541 du gr.)

Du sieur DUCHAZEAU-BENEIX (Eugène), ancien marchand de gants, à Paris, rue Vivienne, 3, ayant ensuite fait le commerce de marchand de couleurs, avenue Parmentier, 22, et rue du Chemin-Vert, 76, et ayant son domicile personnel rue Rochebrune, 4, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Beaugé, syndic, 24, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 13 fr. 81 p. 100, unique répartition. (N. 12637 du gr.)

Du sieur GINESTE (Jean-Émile-Louis), ancien épicier et marchand de vins, rue des Rosselins, 22, ayant tenu ensuite un hôtel meublé à Ivry-sur-Seine, rue du Liégat, 17, demeurant à Paris, rue des Boulets, 9, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Barbot, syndic, 22, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 23 fr. 37 p. 100, unique répartition (N. 8154 du gr.)

Des sieurs : 1° BAZALGETTE père (Jean-Séraphin), pharmacien, demeurant à Gentilly, route de Fontainebleau, 48, ci-devant, et actuellement à Paris, rue Saint-Jacques, 246; 2° BAZALGETTE fils, demeurant à Gentilly, route de Fontainebleau, 48, ayant exploité en commun la pharmacie sise à Gentilly (Seine), route de Fontainebleau, 48, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Barboux, syndic, 9, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 37 fr. 34 p. 100, unique répartition. (N. 9610 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite H. CANUT, MORITZ ISER et C^e, ayant pour objet l'exploitation d'une maison de fabrication et de vente de pianos, dont le siège est à Paris, rue Charras, 4, et composée de : 1° CANUT (Henry); 2° MORITZ ISER, demeurant tous deux au siège social; 3° et un commanditaire, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Lamoureux, syndic, 4, rue Chanoinesse, pour toucher un dividende de 28 fr. 31 p. 100, unique répartition. (N. 11524 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 12 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du 29 septembre 1883, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la dame HANNEQUIN (Constance DESFERMES), femme de Alexandre HANNEQUIN, crémière et marchande de comestibles, demeurant à Paris, rue Jouffroy, 2. (N. 14134 du gr.)

Ministère de la guerre.

SUBSISTANCES MILITAIRES

ADJUDICATION

D'UNE

Fourniture de farines neuf marques ou de qualité équivalente.

Le 5 février prochain, il sera procédé à l'adjudication des quantités de farines ci-après, savoir :

		q^x/m.
A Toul		1.500
Epinal		2.500
Nancy (pour Neufchâteau)		2.500
Châlons		2.529
Verdun		826
Troyes		2.437
Reims	pour Reims 3.000 / pour Vitry-le-François 1.500	4.500

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges relatif à cette fourniture dans les bureaux des fonctionnaires de l'intendance chargés de procéder aux adjudications dans les places sus-indiquées.

Châlons, le 19 janvier 1884.

L'intendant militaire, directeur du service de l'intendance de la 6e région.

GACHET.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU TARN

SERVICES DES MINES

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition, en date du [illegible] septembre 1883, M. Raoul Duval, président de la société minière du Tarn, dont le siège est à Paris, rue François I^er, n° 53, agissant au nom de ladite société, sollicite une concession de mines de houille sur le territoire des communes de Carric, Taix, Saint-Sernin-lès-Mailhoc, Mailhoc, Castelnau-de-Lévis, Marssac, Terssac, Manssans, Albi, Sequestre, Carlus et Saliés, arrondissement d'Albi.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au Nord, par une ligne droite partant du point M, sommet du clocher de Saint-Jean-le-Froid et aboutissant au point N, angle sud-ouest du château de la Guimerie, ladite ligne M, N formant la limite Sud de la concession des mines de houille de Carmaux.

A l'Est, par une première ligne droite partant du point N, ci-dessus défini et aboutissant au point O, sommet du clocher de Notre-Dame-de-la-Drèche; par une autre ligne droite menée du point O au point P, sommet du clocher de la cathédrale d'Albi et par une troisième ligne droite partant du point P, pour aboutir au point Q, sommet du clocher de Saliès.

Au Sud, par une ligne droite menée du point Q au point R, sommet du clocher de Carlus et par une autre ligne droite menée de ce dernier point R, au point S, intersection de l'axe du chemin de fer d'Albi à Tessonnières avec l'axe de la route nationale n° 88, d'Albi à Marssac et à Toulouse, sur le pont ou passage supérieur.

A l'Ouest, par une ligne droite partant dudit point S et aboutissant au point M, point de départ.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de soixante-douze kilomètres carrés vingt hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de cinq centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le préfet du département du Tarn, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Albi, et dans les communes de Garric, Taix, Saint-Sernin-les-Mailhoc, Mailhoc, Castelnau-de-Lévis, Marssac, Terssac, Manssans, Sequestre, Carlus et Saliès.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Paris, VIII^e arrondissement, où est situé le siège de la société au nom de laquelle est faite la présente demande.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans seront déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Albi, le 5 décembre 1883.

Pour le préfet du Tarn,
Le secrétaire général délégué,
V. ABEILLE.

N° 13.
Marine et Colonies.

Adjudication à Rochefort, le 7 février 1884 :
Bois de diverses essences.

Adjudication à Toulon, le 31 janvier 1884 :
Fer blanc brillant, grand modèle.
Tubes en laiton pour chaudières.

Nota. — La retenue de 3 0/0, pour la caisse des invalides de la marine est supprimée, à partir du 1^er janvier 1884.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

Etude de M^e J. Bourse, avoué à Paris,
rue des Vosges, 18.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le samedi 9 février 1884, 2 heures, de :

1° **MAISON A PARIS** 10^e arrondissement, boulevard de la Villette, 89, et r. Grange-aux-Belles, 60.
Revenu : 13.645. — Mise à prix : 145,000 fr.

2° **MAISON A PARIS** boulevard de la Villette, 91.
Revenu : 9.660 fr. — Mise à prix : 75,000 fr.

3° **TERRAIN A PARIS** 17^e arrondis^{mt}, r. d. Epinettes, 36.
Contenance : 951 m. — Mise à prix : 10,000 fr.

S'adr., à Paris, à M^{es} Bourse et Tricot, avoués; Hocquet et Mahot-Delaquerantonnais, notaires.

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE DES

BAINS DE MER DE CASTEL-BIARRITZ

Par décision du conseil d'administration, l'assemblée générale de tous les actionnaires est convoquée pour avoir à se réunir le 8 février prochain, à deux heures de relevée, au siège social, 22, rue de Châteaudun.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

COMMISSION GÉNÉRALE

DES FINANCES D'ESPAGNE

Les titres de la Dette 2 0/0 amortissable extérieure d'Espagne, sortis au tirage du [illegible] décembre dernier, seront reçus dans les bureaux de

cette Commission, pour leur remboursement, après vérification, tous les mercredis, à partir du 30 courant.

Paris, le 23 janvier 1884.

Le président,
G. Y. DE ALDECOA.

Spectacles du Jeudi 24 Janvier.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Smilis, drame en 4 actes, en vers, de M. Jean Aicard : Got, Febvre, Laroche, Worms; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fremaux.

Opéra-Comique (1,800 places.) — 8 h. »/». — Mignon, opéra-comique en 3 actes, musique d'A. Thomas : Mouliérat, Barré, Vernouillet, Bernard, Barnolt; Mmes Nevada, Mézeray. — Le Portrait.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/».— Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg. Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Ernani, opéra de Verdi : Broggi, de Reszké, Nouvelli; Mlle Valda.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». L'Avare. — L'Ecole des Femmes.

Ambigu (1,800 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaizot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — » h. »/». — Relâche.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2 — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4.— Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Alphonse Martin : la Haine féminine en littérature; bataille de dames de lettres.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Hier mercredi, à la Gaîté, a eu lieu la dernière des Pirates de la Savane.

Aujourd'hui jeudi, relâche.

Lundi 28 janvier, première de la Charbonnière pour les représentations de Mme Pasca.

La première représentation d'Hérodiade, de M. Massenet, est définitivement fixée au vendredi 1er février.

C'est pour satisfaire à des nécessités administratives et au service très important de la presse un soir de première, que MM. Maurel et Corti ont fixé cette représentation en dehors de l'abonnement.

Jean Richepin, très enroué depuis deux jours, s'est trouvé dans l'impossibilité absolue de jouer Nana-Sahib hier soir.

La direction de la Porte-Saint-Martin a dû afficher dans la journée un nouveau spectacle composé du Passant, de l'Ecole des Femmes et du Bonhomme Jadis.

Ce soir jeudi, demain vendredi, représentations classiques populaires. On jouera l'Avare, l'Ecole des Femmes.

Le prix des places a été fixé à 4 fr. pour les avant-scènes, loges et baignoires; à 3 fr. pour les fauteuils d'orchestre et de balcon, et à 2 fr., 1 fr. et 50 c. pour les autres places.

Dimanche, matinée populaire au même tarif. On jouera l'Avare et le Malade imaginaire.

Enfin, samedi prochain 26 courant, dit-on, première représentation (reprise) de la Dame aux Camélias.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 23 Janvier 1884.

[illegible] COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			82 50
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			84 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			92 50
Huile de Lin, en fûts			54 75
Huile de Lin, en tonnes			56 75
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à	46 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	52 25	à	53 ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	60 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.8 ..	à	44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	48 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			93 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata			96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 9/16

VIENNE. Métal., ... — Papier, 80 05.. — Monnaie, 80 40

Crédit Autrich. .... 295 20 | Chem. de fer Autrich. 318 90

Change sur Londres.... Demande, 121 15. — Offre, 121 45

Change sur Paris...... Demande, 48 1205 — Offre, 48 175

Lots................ 128 50 | Napoléon.............. 9 605

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGE	PAPIER LONG			PAPIER COURT			
3½%	Amsterdam	206 ⅝ ..	à	206 ⅝ ..	205 ⅝ ..	à	206 ..	et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ⅛ ..	à	122 ⅜ ..	122 ...	à	122 ¼	et 4..%
5..%	Vienne....	205 ⅝ ..	à	206	205 ⅝ ..	à	206	et 4..%
5..%	Barcelone..	487 ..	à	488	487 ½ ..	à	488 ½	et 4..%
5..%	Madrid....	486 ½ ..	à	487. ..	487 ½ ..	à	488 ½	et 4..%
6..%	Lisbonne..	546 ...	à	547	546	à	547..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241	à	242	241	à	242..	et 4..%
.....	Stockholm.	137....	à	138....	137....	à	138..	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 14½ à 25 19½		25 13 à 25 18..	m. 3%
	d° Chèque	.. .... à		25 13½ à 25 18½	...
4..%	New-York.	515 .. à 516 ...		515 . à 516	m. 3%
3½%	Belgique. .	pair à ⅛ p.		pair à 3/16	m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.		pair à ⅛ pr.	— 5%
5..%	Italie (or).	1/16 à 3/16 p.		pair à ⅛ pr.	— 5%
3..%	Suisse. ...	pair à 1/16 b.		pair à 1/16 p.	— 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 1 .. à . .. 0/00 prime

Argent 1000, d° 218f 89 .. 148 à 153 .. 0/00 p.

Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..
Souverains anglais	25 10..	à	25 15..
Banknotes	25 12..	à	25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 23 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %		en liq..						
		77f 40 45 50 52½ 55 35	fin ct..	77 47½	77 60	77 40	77 42½	77 50	77 17½
		.. .. 52½ 3	P° fin c.		d2f				
			P° fin c.		d1f		77 70 d50		
			P° fin c.	77 70	77 90 d25				
			P° fin p.		d1f	78 10	78 30 d50		
			P° fin p.		d2f				
			P° fin p.		d25		d2f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953		en liq..						
		78f20 25 30 25 20	fin ct..	78 20	78 27½	78 15	78 15	78 02½	78 ..
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq..						
		[illegible]	fin ct..					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %		en liq..						
		107 50 60 40	fin ct..					107 50	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883		en liq..						
		107f55 60 65 52½ 50 55	fin ct..	107 50	107 60	107 40	107 45	107 52½	107 45
		.. . 60 50 47½ 45 4	P° fin c.		d2f				
			P° fin c.		d1f	107 60	107 70 d50		
			P° fin c.	107 70	107 85 d25				
			P° fin p.		d1f				
			P° fin p.		d2f	108 15	108 35 d50		
			P° fin p.		108 60 d25		d2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 24						0 24	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 14	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	501 25	en liq..						
			du ct..					500 ..	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	5.. 495	du ct..					500 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	519 50	fin ct..					519 50	490 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép^t Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	246 25 247 50						247 50	
..t. 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	517 518	fin ct..					517 ..	390 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	522 521 522 521 520 50	fin ct..					519 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	404	fin ct..					403 ..	
			en liq..						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	387 50 387 387 50	fin ct..					387 ..	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 115						115 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières		en liq..					10000..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	509 510	fin ct..					509 ..	526 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	510	fin ct..					509 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex-d'imp.)		P° fin c.						
		523 50 524 524 50	fin ct..					526 ..	496 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq..						
			fin ct..					364 50	383 75
		361 50	P° fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
juil 77.	La Foncière (C^ie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)		en liq..						
		425	au 31..					425 ..	430 ..
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
..de 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq..						
			au 31..					372 10	730 ..
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
	La Métropole (C^ie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq..						
			au 31..					262 50	628 ..
			P° au 31		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives).		en liq..						
		5175 5190 5187 50	fin ct..	5200 ..			5215 ..	5175 ..	5190 ..
			P° fin c.		d50		d20		
			P° fin p.		5300 .. d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).		en liq..						
		505 506 25 507 50	au 31..	507 50				506 25	507 50
			P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)		en liq..						
		860 865 860 857 50 855	au 31..	860 ..	862 50	855 ..	855 ..	860 ..	855 ..
			P° au 31		d10		865 .. d20		
			P° au 15		d10		d10		
..el 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq..						
		442 50	au 31..					443 75	441 25
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).		en liq..						
			au 31..					430 ..	560 ..
			P° au 31		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.		en liq..						
		437 50 438 75	au 31..					438 75	450 ..
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
août 77	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé		en liq..						
		940 945 947 50 950	au 31..					950 ..	910 ..
			P° au 31		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départ^t de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	98 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	106 ..	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	102 ..	101 25
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	94 75	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	46 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	180 ..	175 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	445 ..	440 ..
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat^l (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
C^ie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5^mes		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-S^t-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
C^ie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500 ..	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	275 ..	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11).		
d° Déléy., act. de jouis. (ex-c. 11).	657 50	656 ..
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	360 ..	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	680 ..	675 ..
Ouest d° a. de jouiss.	400 ..	
Alais-Rhône-Médiler. (C^ie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (C^ie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Mercredi 23 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derr. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	437 50 440 442 50						437 50	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	6 [illegible]						5 50	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 250 fr. payés				d10			206 25	245 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	497 50			d5 / d10			495 ..	496 ..
avril 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)							150 ..	227 ..
janv. 84	Crédit Foncier de France, actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1260 1265 1270 1275 1277 50 1280 1275 1270	fin c. / fin c. / fin c. / fin p. / fin p.	1272 50 / .. / 1272 50 / .. / 1295	1285 / d50 / 1285 d20 / d40 / 1310 d20	1270 / 1270 / .. / 1305	1263 15 / 1264 10 / .. / 1320	1260 .	1267 50
	Obligations :								
nov. 53	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	...						1075 .	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	511						510	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	110 50						119 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 500 fr.	555 557						555 .	
nov. 83	10es 3%, remb. 120 fr.	117 50						117	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	505 504 75						504 25	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	1 0						4 0 .	397 50
avril 83	d° 5es 3%, remb. 100 fr.	98 1 1						1 4 ..	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	498 499						496 .	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	317 318 319						3 0 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	443 444 445						443	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	438 50 439 50 439 75						439 75	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440 440 50						440	
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336						335 75	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	337 50 337						337 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	390						390 ..	
août 8.	d° entièrement libérées	395						395	
sept. 8.	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	336 50 336 75 337						336 50	
août 68	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent.	135 25						135 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f d'ann. dues par l'État)	510						510 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175			d5 / d10		d10 / d10	175 .	165 ..
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500f, 125 p. (nom.).							595 .	597 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.							685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	562 50 565		562 50	d5 / d10		566 25 / d10 / d10	560 .	562 50
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé. (ex-coup. 10.)	340			d5 / d10		d10 / d20	340 ..	335 ..
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	645						647 50	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	158 25			d5		d10	157 50	230 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).				d10		d10	320 ..	330 ..
oct. 83	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485		483 75	d5 / d5		d10 / d10	485 .	483 75
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).				d5		d10	440 .	440 .
nov. 83	Banque Commerciale et industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés. (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).				d5		d10	420 ..	440 ..
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	565 566 25 561 50 570		570 .	d10 / d10		575 .. / d10 / d10	563 75	567 50
	d° grosses coupures	572 50 575 570 571 25							
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9).				d5		d10	280 ..	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	430			d5		d10	430 ..	437 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)				d5 / d5		d10 / d10	35 .	335 ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr. tout payé (ex-coup. 16)	402 50 405 403 75 405			d20		d10	405 ..	410 .
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25			d5		d10	255	[illegible] 50
mai 82	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	440 437 50			d5		d10 / d10	440 ..	442 50
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)							500	[illegible]
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à [illegible]) (ex-coup. 16.)	313 75 310 308 75 307 50			d5 / d50		d10 / d10	312 50	307 50

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	130 ..	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 500f.	493 75	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 3).	19 ..	18 .
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	220 ..	205 ..
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.	5 5	
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	34[illegible]	
Nord (Soc. civ. p. rect.), r. 500 f., t.p.	223 50	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	480	
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fro-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compte maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333f 33 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives		
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 32).	277 50	275 ..
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	125	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	20 ..	19
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1370 .	1360 .
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	430 ..	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14).	1150 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 6).	605 ..	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	857 50	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1170 .	1140 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Auun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Biagoam (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillres de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200 ..	195 ..
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 100 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 23 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Termes
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	423 75	en liq.					426 25	437 50
			au 31						
			Pr au 31		d5		d10		
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	425	en liq.					426 25	432 50
			au 31						
			Pr au 31		d5		d10		
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590	en liq.					590	592 50
			fin ct.						
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq.					7	33
			fin ct.						
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 20 juin 1880)	560	en liq.					555	560
			fin ct.						
			Pr fin c.		d5		d10		
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730 731 25 732 50	en liq.					732 50	728 75
			fin ct.						
			Pr fin c.						
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1245 1248 75 1250	en liq.					1245	1247 50
		1252 50 1256	fin ct.	1250	1255	1250	1252 50		
			Pr fin c.		d20	1260	1270 d10		
			Pr fin p.		d10	1290	1300 d10		
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1132 50 1135	en liq.					1132 50	1135
		1136 25 1133 75	fin ct.	1135	1137 50	1132 50	1132 50		
			Pr fin c.		d20		d10		
			Pr fin p.		d20		d10		
janv. [illegible]	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1750 1752 50 1755 1750	en liq.					1750	1755
		1745 1740 1745 1747 50	fin ct.	1755			1750		
		1754	Pr fin c.		d20	1790	1800 d10		
			Pr fin c.		d20		d10		
			Pr fin c.		d50				
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1282 50 1285 1280 1285	en liq.					1278 75	1280
		1282 50	fin ct.	1285			1282 50		
			Pr fin c.		1300 d20		d10		
août 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	540	en liq.		d20		d10	537 50	466
			au 15				d5		
[illegible]	Ouest, act. 500 fr., tout payé	798 75 796 25 800	en liq.					795	802 50
			fin ct.						
			Pr fin c.		d20		d10		
nov. [illegible]	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)		en liq.					520	520
			au 15						
			Pr au 15		d10		d10		
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	585 590	en liq.					580	675
			au 15						
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	427 50	en liq.					427 50	395
			au 15						
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	522 [illegible] 525	en liq.					528	522 50
			au 31	523 75			520		
			Pr au 15		d5		d10		
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq.					410	408
			au 15						
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.	395	en liq.					395	495
			au 31						
oct. [illegible]	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1450 1455 1452 50 1455	en liq.					1445	1450
		1450 1445 1440	au 31	1455			1440		
			Pr au 31	1450	1460 d10		d20		
			Pr au 15		d20		d5		
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 487 50 485	en liq.					490	495
			au 31	493 75					
			Pr au 31		d5		d10		
			Pr au 15		d5				
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700	au 31					697 50	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1170 1175	en liq.					1170	1170
			au 31	1175			1180		
			Pr au 31		d20		d20		
			Pr au 15		d10		d50		
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	610	en liq.					610	652 50
			au 15						
			Pr au 15		d5		d10		
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190	910
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	445	en liq.					445	440
			au 31						
			Pr au 31		d10		d5		
			Pr au 15				d10		
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6)	500 498 75	en liq.					500	500
			au 31	502 50			500		
			Pr au 31		d20		d10		
			Pr au 31		d5				
			Pr au 15		d20		d10		
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2040 2047 50 2035 2032	en liq.					2030	2035
		2035 2040 2035 2032 50	au 31	2040	2045	2027 50	2027 50		
		2031 25 2030 2027 50	Pr au 31		d100	2060	2075 d20		
		2025 2020 2025	Pr au 31	2047 50	2052 50 d50		2085 d10		
			Pr au 31		d40		[illegible]		
			Pr au 15		2065 d100	2115	2125 [illegible]		
			Pr au 15	2080	2085 d50		d10		
			Pr au 15		d40				
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1125 1130	en liq.					1135	1135
			au 31	1130					
			Pr au 31		d20		d10		
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	695 697 50 700 697 50	en liq.		d20		d10	695	700
		695 692 50 695	au 31	700			695		
			Pr au 31		d5		d10		
			Pr au 15		d20		d10		
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	139	au 15					139	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1245 1240 1245 1250	en liq.					1250	1245
		1240 1245 1240 1235	au 31	1250	1257 50	1236 25	1237 50		
			Pr au 31		d50		d10		
			Pr au 15		d20		d20		
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)	245	en liq.					240	250
			au 31						
			Pr au 31		d5		d10		
			Pr au 15		d5		d10		
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	208 75 206 25	en liq.					207 50	200
			au 31						
			Pr au 31		d10		d5		
			Pr au 15		d10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102	en liq.					102	99
			au 15						
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)	66 ½	en liq.					66	
	d° d° 1000 fl.	66 ½	au 15					66	66 ½
	d° d° 10000 fl.		Pr au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	922 50	920
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	1080	
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	560	
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	220	210
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	560	555
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	[illegible]	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	72 50	70
Voitures à Paris, act. de jouissance	175	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	370	365
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	455	445
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	265	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1000	995
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	265	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	227 50	225
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arau (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	600	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés	430	
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	266 25	265
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	230	225
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155	
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	330	329 75
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.	335	
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mercredi 23 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	86f 50 85f	au 31..					85 ce	83 25
	d° 1000 fl. d°	84f 95 90	Pes au 31		d50		d50	84 95	83 25
	d° 10000 fl. d°		Pes au 15		d5f		d1f	85 54	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%		au 31..					104 30	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					82 ..	83 85
oct. 83	Égypte, Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh	336 25	au 31..					335 ..	[illegible] ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pes au 31		d5f		d1f		
			Pes au 15		d5f		d1f		
nov. 83	Égypte, Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	340 341 341 50 342 340	au 31..	341 25	342 50	340	340 ..	342 50	342 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	342 50	Pes au 31		346 25 d5f		d10		
	Grosses coupures	340 340 50 341 340	Pes au 15		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte, Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	456 25 455 50	au 31..					457 50	451 25
	Grosses coupures		Pes au 31		d5f		d10		
déc. 83	Égypte, Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 31..					452 50	457 50
	Grosses coupures		Pes au 31		d5f		d10		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	58f 40 30 25 20	au 31..					58 60	59 ..
	Grosses coupures	58f 40 30 25 20	Pes au 31		d50		d25		
			en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)		au 31..					59 60	
	Grosses coupures		Pes au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	495	au 31..					496 25	463 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	520	au 31..					520 .	
déc. 83	États-Unis, Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)	118 ½						118 ..	
	Petites coupures							118 .	
janv. 84	d° 4%							128 ½	
	Petites coupures							128 ½	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	408 75 413 75	au 31..					413 75	442 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1881, 5%	337 50	au 31..					340 ..	357 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pes au 31						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 40 20 101	au 31..					101 40	
	d° 500 fl., t.p.	101 40	Pes au 31		d1f		d50	101 15	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	101 30 40	Pes au 15		d25		d50	101 40	
	d° 10000 fl., t.p.							105 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	76f90	en liq..					77	
	d° 500 fl., t.p.	74f 62 ½	au 31..					74 50	76 90
	d° 1000 fl., t.p.	74f 70						74 50	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	92 30		92 ..	92 10	92 ..	92 15
	coup. 500 fr.		Pes au 31		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclust.	91f 92f 10 20 92f 91f90 8	Pes au 31	92 50	92 30 d25		d50		
	coup. 50 fr.		Pes au 15		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 92 20 91 80	Pes au 15	93 10	93 25 d25	92 80	92 95 d50	92	
oct. 83	d° 3%		au 31..					54 30	47 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	295	au 31..					295	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31..					14 ½	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25)		au 31..					50 ½	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 31..					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 31..					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		Pes au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 85 ½	au 31..					85 .	
	d° de 100 liv. st.	85						84 ½	90 ..
	d° de 500 liv. st.	85 84 ½						84 ½	
	d° de 1000 liv. st.	85 84 ½						84 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 ½ 90	au 31..					89 ½	
	d° de 100 liv. st.	87 ½ ½ 88 87 ½	Pes au 31		d1f			87 ½	89 ..
	d° de 500 liv. st.	87 ½ ½ 88 87 ½						87 ½	
	d° de 1000 liv. st.	87 ½ ½ 88 87 ½						87 ..	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					84 ½	
	d° de 100 liv. st.		Pes au 31		d1f		d10	84 ½	92 ½
	d° de 500 liv. st.							84 ½	
	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	79	au 31..					79	
	d° de 100 liv. st.	79						79 ..	80 ..
	d° de 500 liv. st.	77 ½ 77						77	
	d° de 1000 liv. st.	77 ½ 77						76 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	91 85	au 31..					91 75	93 25
	d° de 2500 fr.	91 85	Pes au 31		d1f		d50	91 50	93 25
	d° de 12500 fr.	91 75	Pes au 15		d1f		d50	91 50	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31..					56 ..	61 40
	d° de 1000 r.		Pes au 31		d1f		d50	55 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31..					56 ..	56 ½
	d° de 1000 r.		Pes au 31		d1f		d50	55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.. / au 31..					235 ..	242 50
	Grosses coupures		Pes au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	au 31..					381 25	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	487 75	au 31..		d10			487 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 31..						
	coup. de 62 fr. 50	8f70 72½ 75 70 67½ 65	Pes au 31		d25		d50	8 70	8 70
	coup. de 12 fr. 50		Pes au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 40 48	au 31..					48 .	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	62f 60 59	au 31..					58 .	70 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Brionne-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	30 25	29 50
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)	36 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	325 ..	320 ..
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	564	
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	354 50	353 50
d° nouveau d°	354 50	353
Ardennes, 3%, r. 500f d°	356 52	355
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État)	555 ..	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.	1075 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	366 ..	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	95 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	350 ..	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210 ..	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361 ..	360 50
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	362 .	361 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	362 50	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	365 .	363 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	362	360 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	360 .	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	358 ..	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	359 75	359 50
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.)	345	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 ..	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358	356 ..
Orsay, 56, 4%, a. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000		
2e émiss., de 63,001 à 108,312		
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	129 75	127 50
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357 50	356 ..
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.	1125 .	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)	334 ..	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155	150 ..
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	345 50	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	328 ..	326 ..
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Seudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	482 50	
d° 5%, remb. 500 fr.	391 50	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170 ..	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	590 ..	585 ..
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	66 ..	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	245 ..	243 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	505 50	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	352 ..	350 ..
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	512 .	511 ..
d° 1882, 235 f. payés (nomin.)	504 50	504 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310	
d° d° 5%, r. 500 fr.	485 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 23 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31					55 ..	360 ..
	Grosses coupures	51 f	en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 31					48 ..	93 75
	coup. de 5		P. au 31		d 5		d 10		
	coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 50 43 f	au 31					43 25	71 25
	coup. de 5		P. au 31		d 5		d 10		
	coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	491 25 492 50 493 75	en liq. / au 31	493 75			492 50	491 25	493 75
			P. au 15		d 10		d 20		
			P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 31		450		d 20		
			P. au 31		d 5		d 10		
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 31	518 75			517 50	516 25	515 ..
			P. au 31						
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)	492 50	en liq. / au 31					492 50	505 ..
			P. au 31				d 10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 31 / P. au 31					460 ..	485 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	327 50 326 25 327 50	en liq. / au 31	330 ..			327 50	325 ..	328 75
			P. au 31		d 5		d 10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		P. au 15 / au 15		d 20		d 10		
janv. 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2)	557 50 560	en liq. / au 31	555 ..			560 .. d 10	500 ..	500 ..
			P. au 31		d 5			550 ..	555 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	656 25 653 50 655 653 75 652 50	en liq. / au 31	653 75	655	650 ..	651 25	655 ..	652 50
			P. au 31	658 75	662 50 d 5	655	d 10		
	Grosses coupures		P. au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 31					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 5		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	780 781 25	en liq. / au 31					780 ..	777 50
	Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 20		d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. / au 31	542 50	545 ..	541 25	541 25	540 ..	542 50
	Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	425	en liq. / au 31				d 10	425 ..	415 ..
			P. au 31		d 5		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 31 / P. au 31					467 50	463 75
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	377	en liq. / au 31					377	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	380	au 31					384 50	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	197 50 195	en liq. / au 31	192 50			190 ..	190 ..	192 50
			P. au 31	200 ..	d 5		d 10		
			P. au 15		d 20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	505 506 25 507 50 508 75 510 505	en liq. / au 31	500	d 5		d 10	505 ..	505 ..
			P. au 15		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. / au 31 / P. au 31					503 75	505 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	668 75 666 25	en liq. / au 31	668 75	668 75	665 ..	668 75	665 ..	667 50
			P. au 31		d 20		d 10		
			P. au 31		d 5				
	d° Grosses coupures		P. au 15		d 20		d 10		
			P. au 15		d 5				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 31 / P. au 31					225 ..	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315 317 50 .15	en liq. / au 31	315			313 75	315 ..	315 ..
	d° Grosses coupures	312 50 315	P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 31 / P. au 31					395 ..	460 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	510	en liq. / au 31	510			512 50	511 25	513 75
			P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 31		d 20				
			P. au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490	en liq. / au 31	490				495 ..	490 ..
			P. au 31		d 5		d 10		
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé	137 50	en liq. / au 31					135 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 52)	622 50 623 75 625 623 10	en liq. / au 31					622 50	620 ..
	d° Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	428 75 427 50 430	en liq. / au 15	432 50	432 50	428 75	431 25	435 ..	433 75
			P. au 31		d 5		d 10		
			P. au 15		d 5		d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 31 / P. au 31					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	487 50	en liq. / au 31					487 50	495 ..
			P. au 31				d 10		
			P. au 15				d 10		
83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 fr., 250 p.p., (nos 1 à 60000) (ex-coup. d'int. 4)		en liq. / au 31				d 10	510 ..	500 ..
			P. au 31						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	416 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	445 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	517 50	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505 ..	504 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	459 75
Digeon et Cie, obl. hyp. 6%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	500 25	
Etablissements Malétra. 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	105	100 ..
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5[illegible]	27 50	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30[illegible] f.	473 ..	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	248 ..	
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	257 75	256 ..
d° 100 fr. p.	66 ..	564 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.	370 ..	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.	85 ..	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge		
d° 6%, 71 (fixe 25f 20)		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	314 50	313 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 %	
d° 1000 fl. d°	66 %	66 13/16
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°	67 %	
Oblig. 100 fl. (papier).	67 %	
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.fl. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.	63 %	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56).		
d° Hollandais, 2½ %, C. F.		
d° C. H.		
d° 3%, 44. C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878. (fl. 2.10).	102 %	
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	9	8 75
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	294 25	293 50
d° Grosses coupures.		
d° Coupures de 5.	293 ..	
d° Indien, 4%, 78. (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½, 78. (fl. 25.20).		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74. coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°	45	
Empr. Piémontais, 1849. 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	96 ..	
d° 1866. 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	400 ..	
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	445 ..	
d° 1880, 3%, t. p.	261 25	
Empr. Québec, 80, 4%, r. 500 f., t.p.	503 50	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég.ch.fl. 25/50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	396 50	396 ..
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	397 ..	396
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	360 ..	358 50
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch.f. 25f 10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. R. coup. arr. (87f 50)		
d° d° (505 f.).		

Seizième année. — N° 24. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Vendredi 25 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi*, *Documents*, *Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel*, 31, *quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement*. Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 25 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant promotions dans le corps de l'inspection des services administratifs de la marine (page 401).
— nommant un professeur de code civil et un professeur de droit romain à la faculté de droit de Caen (page 401).
— nommant un professeur de code civil à la faculté de droit d'Aix (page 401).
— nommant le professeur de procédure civile à la faculté de droit de Lyon (page 402).

Arrêté ouvrant un concours pour un emploi de chef des travaux anatomiques à l'école de médecine et de pharmacie d'Alger (page 402).

Décision autorisant la création d'une recette simple de 4e classe des postes (page 402).
— autorisant la conversion en recette simple de 4e classe des postes d'un établissement de facteur-boîtier municipal (page 402).

PARTIE NON OFFICIELLE

Rapport sur les travaux de la commission des archives diplomatiques pendant l'année 1883 (page 402).

Télégramme adressé de Madagascar au ministre de la marine et des colonies (page 403).

Compte rendu de la dernière séance du conseil supérieur de l'agriculture (page 403).

Avis et communications (page 403).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 24 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 404).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 24 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 404).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 405).

Informations (page 406).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 400).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 408).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillites, etc. (page 408).

Bourses et marchés (page 412).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 129 à 148).
— Documents (page 1197 à 1208).

Chambre. — Débats parlementaires (page 165 à 180).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 24 Janvier 1884.

Par décret en date du 24 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, MM. Le Gall (Louis-Romain) et Chaudié (Jean-Baptiste-Emile-Louis-Barthélemy), sous-commissaires de la marine, ont été promus au grade d'inspecteur-adjoint des services administratifs et financiers de la marine et des colonies, au concours.

Par décret en date du 24 janvier 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations de la faculté de droit de Caen ; vu les présentations faites par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 17 janvier 1884, M. Guillouard, agrégé des facultés de droit, est nommé professeur de code civil à la faculté de droit de Caen.

Par décret en date du 24 janvier 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par la faculté de droit de Caen et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 17 janvier 1884, M. Laisné-Deshayes, agrégé des facultés de droit, est nommé professeur de droit romain à la faculté de droit de Caen.

Par décret en date du 24 janvier 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par la faculté de droit d'Aix

et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 12 décembre 1883, M. Jourdan (Edouard), agrégé des facultés de droit, est nommé professeur de code civil à la faculté de droit d'Aix, avec dispense d'âge.

Par décret en date du 24 janvier 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par la faculté de droit de Lyon et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 12 décembre 1883, M. Cohendy, agrégé des facultés de droit, est nommé professeur de procédure civile à la faculté de droit de Lyon.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 24 janvier 1884, un concours pour un emploi de chef des travaux anatomiques s'ouvrira, le 25 juillet 1884, à l'école de médecine et de pharmacie d'Alger.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 24 janvier 1884, a été autorisée la création d'une recette simple de 4e classe des postes dans les communes de :

La Redorte (Aude);
Moutier-Malcard (Creuse).

Par décision du même jour, a été également autorisée la conversion en recette simple de 4e classe des postes de l'établissement de facteur boîtier municipal existant dans la commune de Cadaujac (Gironde).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 24 Janvier 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi 26 janvier, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre de la guerre recevra, à l'hôtel du ministère, le mercredi 30 janvier.

RAPPORT

SUR

les travaux de la Commission des Archives diplomatiques pendant l'année 1883.

Monsieur le Président du conseil,

La Commission des Archives diplomatiques, conformément à la décision qu'elle avait prise l'an dernier, a l'honneur de vous rendre compte de ses travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. Nous ne reviendrons pas sur les considérations générales que nous avions cru devoir présenter dans le rapport remis le 15 décembre 1882 à votre prédécesseur, M. Duclerc. Nous nous contenterons de rappeler les quatre points principaux qui sont l'objet habituel des délibérations de la Commission et d'exposer ce qui a été fait dans ces divers ordres d'idées.

1° Mesures de classification et de conservation.

Le service du foliotage et de l'estampillage ne s'est point ralenti : 308 volumes des manuscrits du dépôt ont été numérotés; 1,108 ont été foliotés et l'estampille a été apposée sur les pièces contenues dans 1,184 registres.

Si le nombre des volumes soumis au numérotage est moindre que pendant les précédentes années, cela tient à ce que cette mesure n'était nécessaire que pour les fonds intitulés : *Mémoires et documents*. Cette besogne est terminée en ce qui les concerne. Le foliotage et l'estampillage des séries diverses du grand fonds de la Correspondance politique ont été commencés et poursuivis avec une activité dont les chiffres que nous venons de donner fournissent la preuve. C'est là un résultat fort appréciable en tant que mesure de précaution, puisque les volumes de la Correspondance politique sont ceux qui sont le plus souvent demandés par les personnes autorisées à consulter le dépôt.

2° Communications de documents au public.

La Commission a examiné attentivement toutes les demandes de communications adressées au ministre, demandes instruites au préalable par le bureau historique de la division des Archives. Elle n'a qu'à se féliciter du caractère sérieux des études projetées par les travailleurs désireux de consulter les documents du dépôt et de n'avoir eu que des avis favorables à transmettre au ministre. Un courant à la fois modéré et soutenu semble s'être produit dans le sens des recherches et des travaux d'histoire politique et diplomatique.

Le chiffre, en effet, des volumes communiqués, ainsi que celui des personnes qui fréquentent la salle de travail, a peu différé en 1883 de celui des années antérieures. Il était de 100 personnes et de 2,119 volumes au 31 décembre dernier.

Toutefois, nous nous permettrons, à cette occasion, de renouveler un vœu fréquemment exprimé par la Commission : c'est de voir aménager pour le service des communications une salle plus grande et plus rapprochée des galeries du dépôt. Les manuscrits doivent être aujourd'hui transportés à travers plusieurs corridors et escaliers dans une salle trop étroite pour les nombreux visiteurs (elle ne peut contenir que vingt lecteurs); là, ces précieux documents restent entreposés pendant plusieurs jours pour demeurer à la disposition de celui qui a la permission de les consulter, et l'exiguïté du local ne permet point de leur donner tous les soins et de leur garantir la sécurité complète qu'ils trouvent dans les galeries où ils sont conservés.

3° Inventaires.

L'inventaire sommaire du fonds *France*, de la série des *Mémoires et documents*, a été publié, comme vous le savez, à la fin de 1883. A cette époque, il restait encore à faire une table analytique des matières ainsi qu'une introduction, qui devaient achever le volume. Ce travail est aujourd'hui terminé : la table analytique, dressée avec la plus minutieuse attention, a été imprimée et corrigée avec un soin extrême; elle ne comprend pas moins de six feuilles d'impression en petit texte. Mais, grâce à la clarté avec laquelle elle a été rédigée par le bureau historique du dépôt, et grâce à la revision qu'en a faite M. Georges Picot, cette table rendra, nous l'espérons, les plus grands services à tous ceux qui seront amenés à consulter l'inventaire. D'autre part, l'introduction, en exposant rapidement comment le fonds *France* a été constitué, fournira d'utiles indications sur l'origine des pièces d'un intérêt si varié qui composent cette série. Enfin, on a profité de cette occasion pour ajouter au volume des *errata*, toujours inévitables dans un pareil travail, en dépit de l'attention avec laquelle il a été préparé.

L'achèvement de ce premier inventaire a naturellement retardé la publication de celui du fonds des *Pays étrangers* dans la même série des *Mémoires et documents*. Ne convenait-il pas, en effet, de mener à bonne fin l'œuvre commencée avant d'en entreprendre la suite ? L'inventaire de cette seconde partie est cependant terminé sur fiches, et ces fiches ont été, durant l'année qui vient de s'écouler, l'objet d'une première revision.

Enfin, la Commission n'a point perdu de vue une question posée dans le rapport présenté à M. Duclerc. Il s'agit de la rédaction et plus tard de la publication d'un inventaire analytique de la Correspondance politique. Cet inventaire, dans la pensée de la Commission, devrait contenir le précis exact de chaque pièce, conservant à celles-ci, autant que possible, leur physionomie et leur caractère, et être accompagné des notes et renseignements nécessaires à l'intelligence complète du texte. Des spécimens ont été préparés par la division et soumis à la Commission, qui, après l'examen approfondi d'une sous-commission et plusieurs délibérations, a décidé que les premiers volumes de la correspondance d'Angleterre seraient analysés suivant le mode proposé et sous la direction de la sous-commission.

Le choix de cette correspondance a été déterminé par ce fait que la collection des dépêches des ambassadeurs de France en Angleterre conservées au dépôt commence à une date assez ancienne et qu'il y a là, entre les années 1537 et 1557, comme un fonds à part, fort intéressant, puisqu'il contient les documents pour servir à l'histoire des relations diplomatiques entre François Ier et Henri II d'un côté, Henri VIII, Edouard VI et Marie Tudor de l'autre. La série des correspondances politiques pour l'Angleterre ne redevient complète dans nos archives qu'à partir du mariage d'Henriette de France, en 1624. L'existence d'un fonds du seizième siècle, parfaitement délimité, a paru tout à fait propre à ce travail d'essai, qui est déjà commencé et dont les premiers résultats font bien augurer de l'avenir. Lorsque ce travail sera arrivé à un développement suffisant pour être apprécié en pleine connaissance de cause, la commission aura l'honneur, monsieur le Président du conseil, de vous proposer les mesures qui lui sembleront les meilleures pour assurer l'exécution définitive d'une œuvre de cette importance.

4° Publications de documents.

Nous avons la satisfaction de constater que le premier volume du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française* a paru dans le cours de l'année 1883. Ce volume, consacré à l'Autriche, est dû à M. Albert Sorel, et le succès très mérité qu'il a obtenu nous est une preuve de l'heureuse pensée qui a guidé la commission lorsqu'elle a proposé à vos prédécesseurs, monsieur le Président du conseil, d'encourager cette publication. Elle a été entreprise, comme vous le savez, aux frais et aux risques d'un libraire, M. Félix Alcan, qui, nous nous plaisons à le reconnaître ici, n'a rien épargné pour que l'œuvre de la commission fût digne du haut patronage qui lui est accordé et du précieux dépôt où ses éléments principaux ont été puisés.

Nous avons tout lieu d'espérer qu'un second volume ne tardera pas à suivre le premier. M. Armand Baschet, qui a été chargé du *Recueil des instructions* pour l'Angleterre, a promis à la Commission, dans sa dernière séance, de remettre son manuscrit à la fin du mois de mars prochain. Cette fois, l'imprimeur, ayant devant les yeux le volume déjà paru pour lui servir de type, ne sera pas exposé à ces mille retards qui sont inévitables lorsqu'on entreprend un travail de cette nature et pourra livrer le second volume du *Recueil des instructions* dans un délai assez rapproché.

D'autres éditeurs s'occupent activement de la mission qui leur a été confiée. M. Geffroy, membre de l'Institut, chargé du *Recueil des instructions* pour la Suède et le Danemarck, poursuit avec persévérance dans les volumes de la correspondance politique la recherche des documents qu'il doit publier. En ce qui concerne les *instructions* pour la Prusse et le Saint-Siège, nous croyons savoir que MM. Lavisse et Hanotaux ont considérablement avancé leur besogne et ne seront pas les derniers à fournir à notre publication la matière de nouveaux et intéressants volumes.

Permettez-nous, monsieur le Président du conseil, d'exprimer, en terminant ce rapport, le profond regret que nous éprouvons qu'il n'ait pas pu vous être présenté par notre éminent et savant président M. Henri Martin, qui avait pris une part si considérable à la formation de la Commission et à ses travaux. Nous estimons que le meilleur moyen pour nous d'honorer sa mémoire est de demeurer fidèles à ses exemples et à ses enseignements.

Les vice-présidents de la Commission,

EUG. DE ROZIÈRE.

E. SPULLER.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu, le 24 janvier, un télégramme de l'amiral Galiber lui annonçant que l'état sanitaire des forces placées sous ses ordres est satisfaisant, surtout en raison de la saison exceptionnellement mauvaise que l'on traverse.

Les deux compagnies créoles de Bourbon rendent de bons services. L'une d'elles est à Tamatave, la seconde à Majunga, où elle a repoussé une attaque de l'ennemi.

Le conseil supérieur de l'agriculture s'est réuni le mercredi 23 janvier courant, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

L'ordre du jour appelait la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux chambres consultatives d'agriculture.

Dans sa dernière séance, le conseil avait déjà admis, en principe, la création dans chaque canton d'une chambre consultative d'agriculture composée de délégués nommés par le conseil municipal de chaque commune, à raison d'un délégué par commune. Chaque chambre cantonale d'agriculture aurait à nommer deux délégués qui formeraient la chambre d'arrondissement.

Le conseil a terminé définitivement aujourd'hui l'examen du projet, en réglant les conditions d'éligibilité, les attributions des chambres et leurs rapports avec le Gouvernement.

Voici les principales dispositions dont le principe a été adopté par le conseil :

« Il sera créé, dans chaque canton, une chambre consultative d'agriculture composée de délégués nommés par le conseil municipal de chaque commune, à raison d'un délégué par commune. Chaque chambre cantonale d'agriculture nommera deux délégués qui formeront la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement.

« Dans le cas où le canton comprendrait moins de quatre communes, les communes de ce canton nommeront chacune deux délégués.

« Le conseil général dans chaque département désignera les cantons ou les groupes de cantons urbains où il y a lieu de constituer une chambre d'agriculture.

« Dans tous les cas, le nombre des délégués sera de cinq au minimum.

« Les délégués nommés par les conseils municipaux devront être âgés de vingt-cinq ans, jouir de leurs droits civils et politiques, et être choisis parmi :

« 1° Les agriculteurs français résidant dans la commune depuis un an au moins, et dont la profession unique ou principale est d'exploiter un fonds rural comme propriétaires, usufruitiers, locataires fermiers, colons partiaires ou métayers ;

« 2° Les arboriculteurs, horticulteurs-pépiniéristes, jardiniers, maraîchers de profession réunissant les mêmes conditions de résidence, qui, depuis un an au moins, exercent par eux-mêmes leur industrie dans la commune, soit comme propriétaires, usufruitiers, locataires, métayers ou colons partiaires ;

« 3° Les propriétaires ou usufruitiers d'un fonds rural qui, depuis un an au moins, possèdent lesdites exploitations, qu'ils soient ou non résidents dans la commune ;

« 4° Les directeurs, professeurs et répétiteurs des établissements d'enseignement agricole, horticole, forestier et vétérinaire, les directeurs des stations agronomiques, les professeurs-titulaires de chimie agricole, les professeurs départementaux d'agriculture résidant dans le département et les vétérinaires résidant dans le canton.

« Les chambres ainsi constituées auront pour mission de présenter au Gouvernement et au conseil général de leur département, leurs vues sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture.

« Les chambres cantonales donneront leur avis, sauf le cas d'urgence, sur les changements à opérer dans la législation en ce qui concerne la police rurale, les impôts, les douanes et les octrois. Les préfets pourront prendre l'avis des chambres d'agriculture sur les subventions à accorder, par l'Etat ou le département, aux sociétés et comices agricoles. Elles seront, en outre, consultées sur la création, dans le département, des établissements d'enseignement agricole ou vétérinaire, des stations agronomiques, des foires et marchés.

« Elles centraliseront les travaux de statistique cantonale et renseigneront le ministre sur l'état des récoltes et la situation agricole du canton.

« Les chambres d'arrondissement, elles, auront à centraliser les travaux et les vœux des chambres cantonales, en y joignant leur avis.

« Quant aux contestations auxquelles pourraient donner lieu les opérations électorales, elles seront soumises au conseil de préfecture, qui statuera à leur égard d'une façon définitive. »

Après la discussion et l'adoption des principes généraux qui précèdent, M. le ministre a remercié le conseil supérieur de sa collaboration et lui a fait connaître son intention de préparer sans retard un projet de loi conforme aux vues générales du conseil, qu'il déposerait prochainement sur le bureau de la Chambre.

Il a ensuite informé le conseil qu'il le saisirait dans sa première séance des projets concernant les industries betteravière et sucrière.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

CONVERSION DES RENTES 5 P. 100

Les rentiers qui ont déposé des inscriptions de rente 5 p. 100 pour être converties sont priés de retirer les nouveaux titres 4 1/2 p. 100 dans le plus bref délai possible.

(S'adresser, de dix heures à midi, au ministère des finances, porte A, rue de Rivoli.)

Ministère des postes et des télégraphes.

EXPOSITION DE TURIN

Le gouvernement français vient d'être informé par le gouvernement italien que l'exposition générale de tous les produits de l'industrie nationale, qui doit avoir lieu à Turin le 1er avril 1884, sera accessible aux étrangers pour tout ce qui concerne l'électricité et ses applications.

Les objets destinés à l'exposition seront exempts de tout droit à leur entrée en Italie.

En outre, le décret royal du 10 décembre 1883 contient les dispositions suivantes relatives aux récompenses à distribuer aux exposants de la section d'électricité :

« Art. 1er. — Sont instituées les récompenses suivantes :

« a) Quatre médailles d'or de 1re classe,

« Quatre médailles d'or de 2e classe,

« Six médailles d'argent,

« Pour les inventions les plus importantes concernant les applications industrielles de l'électricité.

« b) Deux médailles d'or de 1re classe,

« Quatre médailles d'or de 2e classe,

« Quatre médailles d'argent,

« Pour les machines et appareils de technologie électrique.

« Art. 2. — Ne sont admises au concours que les inventions faites dans les cinq dernières années. De plus, les exposants qui auraient obtenu une médaille d'or au concours spécial institué par le ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à l'exposition de Milan, 1881, ne seront pas reçus à représenter les mêmes inventions au nouveau concours.

« Art. 3. — Il est institué un prix de 10,000 francs en faveur de l'exposant qui présentera à la section d'électricité de l'exposition générale de Turin une invention ou un ensemble d'appareils de nature à avancer notablement la solution pratique des problèmes concernant les applications industrielles de l'électricité à la transmission à distance du travail mécanique, à l'éclairage et à la métallurgie.

« Seront seules prises en considération les inventions figurant à l'exposition par des appareils se prêtant à des expériences pratiques, sûres et suivies. »

La distribution des correspondances apportées à Paris, le 23 janvier au soir, par le bureau ambulant d'Avricourt à Paris, a dû être remise à la 1re distribution du 24 janvier, par suite de l'arrivée tardive du train.

A partir du 1er février prochain, le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés, circulant dans Paris par le réseau des tubes pneumatiques, sera étendu aux trois nouvelles circonscriptions suivantes :

1° Partie du 19e arrondissement non encore desservie et comprise entre la rue de l'Atlas, la rue Bolivar, la rue Manin, les fortifications (de la porte de Chaumont à celle de Romainville), la rue de Belleville et le boulevard de la Villette.

2° Au 20e arrondissement tout entier.

3° Au 12e arrondissement tout entier.

Le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés sera ainsi étendu à tous les quartiers de l'ancien et du nouveau Paris, à l'exception d'une zone limitée, d'une part :

Entre les fortifications, depuis la porte de Sèvres jusqu'au pont National;

La Seine, du pont National au pont de Bercy ;

Les anciens boulevards extérieurs jusqu'à la rue de Sèvres et la rue Lecourbe.

Préfecture du département de la Seine.

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 15 février 1879, approuvé le 20 du même mois par le ministre de l'intérieur, qui règle le mode de recrutement du personnel médical attaché au service du traitement à domicile, le directeur de l'administration générale de l'assistance publique a l'honneur d'informer MM. les médecins du quatrième arrondissement que, le dimanche 10 février 1884, il sera procédé, dans une des salles de la mairie, à l'élection d'un médecin.

Le scrutin sera ouvert à midi et fermé à quatre heures.

Dans la liste du tirage des obligations trentenaires du Trésor public, insérée au *Journal officiel* du mercredi 23 janvier 1884, page 373, 3e colonne : Numéros sortis — 1re émission — 25e tirage ; au lieu de : 73,800 à 73,820; lire : 73,801 à 73,821.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 24 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Léon Clément, l'un des secrétaires, est adopté.

Le Sénat adopte :

1° Un projet de loi tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour les travaux de divers chemins vicinaux ;

2° Après avoir entendu M. de Gavardie et M. Marquis, rapporteur, un projet de loi tendant à autoriser la ville de Roanne (Loire) à emprunter 277,500 francs et à s'imposer extraordinairement ;

3° En seconde délibération et après avoir entendu M. de Gavardie, un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi de la ligne de Casteljaloux à Roquefort.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (budget sur ressources extraordinaires ; moyens de service et dispositions diverses).

M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Fresneau et M. Gouin sont entendus.

L'article 15 est adopté au scrutin par 177 voix contre 94, sur 271 votants.

L'article 1er, qui avait été réservé jusqu'à l'adoption de l'article 15, est mis aux voix et adopté.

Sur l'article 16, M. de Gavardie est entendu.

Les articles 16, 17 et 18 sont adoptés.

Les articles 25 et 26, adoptés par la Chambre des députés et repoussés par la commission du Sénat, sont mis en discussion.

Le renvoi à demain de la suite de la discussion est demandé, mis aux voix et repoussé.

Sur l'article 25, M. de Parieu, M. Labuze, sous-secrétaire d'État au ministère des finances, et M. Léon Say sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à demain vendredi, 25 janvier.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures moins cinq minutes.

Ordre du jour du vendredi 25 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; moyens de service et dispositions diverses). (Nos 147, session extraordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Dauphin, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter une somme de 500,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 12 et 17, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (No 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du vendredi 25 janvier comprendront :

Galeries. — Depuis M. Krantz, jusques et y compris M. de Lavrignais.

Tribunes. — Depuis M. Audren de Kerdrel, jusques et y compris M. Jules Cazot.

Convocation du vendredi 25 janvier.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire, 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 24 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier est lu par M. Rodat, l'un des secrétaires, et adopté.

MM. Esnault, Buvignier et Fousset déposent des rapports.

M. Hérisson, ministre du commerce, dépose un projet de loi sur l'inspection des pharmacies.

M. Freppel a la parole pour adresser une question à M. le ministre du commerce, qui répond.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

MM. Langlois, de Baudry-d'Asson et Lechevallier, sont entendus.

M. de Baudry-d'Asson dépose une proposition de loi pour laquelle il demande l'urgence. L'urgence n'est pas déclarée.

La suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois est renvoyée à demain.

La séance est levée à cinq heures cinquante minutes.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du vendredi 25 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 350 000 fr. (N°s 2537-2562. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de l'Isère à s'imposer extraordinairement pour compléter le gage de deux emprunts. (N°s 2552-2566. — M. C. Duval, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

4. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

5. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

6. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

7. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-532-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945. — M. Leylet, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2151. — M. Lagrange, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

17. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1473-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

20. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jollien, rapporteur.)

21. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2512. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

La séance du vendredi 25 janvier 1884 est la 12e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 14e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Ornano (Cunéo d'), jusques et y compris M. Remoiville.

Tribunes. — Depuis M. Sourigues, jusques et y compris M. Viette.

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Pierre Alype, tendant à accorder aux fonctionnaires créoles envoyés, sans passer par la France, dans une colonie autre que celles dont ils sont originaires les bénéfices attribués par les lois des 18 avril 1831 et 7 août 1878 aux Européens appelés à servir aux colonies. (N°s 634-751.)

1er bureau, M. Roche (Jules). — 2e bureau, M. Hurard. — 3e bureau, M. Bacquias. — 4e bureau, M. Letellier. — 5e bureau, M. Salomon. — 6e bureau, M. Sarlat. — 7e bureau, M. Viette. — 8e bureau, M. Carret (Jules). — 9e bureau, M. Guéguen. — 10e bureau, M. Pierre Alype. — 11e bureau, M. Le Cherbonnier.

COMMISSION chargée d'examiner la proposition de loi de M. d'Aillières et un grand nombre de ses collègues, tendant à assurer par deux dispositions additionnelles l'exécution de la loi du 29 mai 1874 sur les haras. (N°s 1823-2076.)

1er bureau, M. Caurant. — 2e bureau, M. Denian. — 3e bureau, M. d'Aillières. — 4e bureau, M. Henry (Edmond). — 5e bureau, M. Lanjuinais (comte de). — 6e bureau, M. Dreux. — 7e bureau, M. Bougues. — 8e bureau, M. de Kergariou. — 9e bureau, M. David (Jean). — 10e bureau, M. de Lafoncette. — 11e bureau, M. Mangon (Hervé).

Convocations du vendredi 25 janvier.

Commission relative à l'organisation de l'enseignement primaire, à une heure. — Commission n° 5.

Commission relative au dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété de Paris, à une heure. — Commission n° 12.

Commission relative au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer, à une heure et demie. — Local du 11e bureau.

Commission relative aux fonctionnaires créoles, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à l'exécution de la loi sur les haras, à une heure. — Commission n° 4.

Sous-commission du 3e bureau de novembre (vérifications de pouvoirs), à midi et demi précis. — Commission n° 2.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 23 janvier.

Le *Moniteur officiel de l'empire allemand* annonce que M. Brinkmann, évêque de Munster, a été rétabli dans ses fonctions par ordonnance de cabinet en date du 21 janvier et que le traitement des ecclésiastiques est de nouveau payé par l'Etat dans le diocèse de Munster à partir du 1er janvier 1884.

ITALIE

Rome, 23 janvier.

Chambre des députés. — Le président donne lecture d'une lettre de M. Bernini, demandant à poser au ministre des affaires étrangères une question relativement à la pêche sur les côtes de l'Adriatique et au meurtre d'un pêcheur de Chioggia à Spalato.

M. Mancini prie M. Bernini de scinder sa demande en deux questions, parce que les sujets sont indépendants.

Relativement à la pêche sur les côtes de l'Adriatique, les négociations avec l'Autriche sont pendantes. M. Mancini promet de les activer et d'en communiquer le résultat à la Chambre.

Quant au meurtre d'un pêcheur à Chioggia, le ministre a suspendu immédiatement l'agent consulaire italien à Spalato; mais, comme les rapports reçus sont contradictoires, un fonctionnaire a été envoyé sur les lieux, pour faire une enquête et informer le gouvernement aussitôt que possible.

M. Bernini n'est pas d'avis de scinder sa demande; il désire qu'un jour soit fixé pour le développement de sa question.

M. Mancini accepte la discussion pour le 2 février. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 23 janvier.

La *Gaceta* publie des décrets acceptant la démission de MM. Camacho, gouverneur de la Banque d'Espagne, et Ferratges, directeur de la dette publique.

EGYPTE

Le khédive a reçu, à l'occasion de l'installation des nouveaux tribunaux indigènes, les membres de la magistrature et leur a adressé en arabe l'allocution suivante :

Je suis charmé de vous voir réunis autour de moi en ce jour solennel. Le bien-être des habitants d'un pays repose sur une bonne administration de la justice, qui donne à chacun ce qui lui est légitimement dû et met des bornes à l'arbitraire.

Vous savez, messieurs, combien j'aime la justice et combien je désire qu'elle règne partout, ainsi que l'équité entre grands et petits, entre riches et pauvres !

Depuis mon avènement au trône, je me suis efforcé d'introduire toutes les réformes propres à assurer la prospérité du pays. Or, parmi ces réformes, celle qui mérite, à mon avis, de figurer au premier rang, c'est l'œuvre de l'organisation judiciaire.

Cette œuvre est aujourd'hui confiée à des hommes qui, conscients de leurs devoirs et plaçant l'intérêt général au dessus des intérêts privés, sauront atteindre le but que je me propose. Je me suis adressé à vous parce je connais votre capacité, votre sentiment de la justice, votre impartialité. Toutes ces qualités justifient la confiance que j'ai en vous. J'ai le ferme espoir que, gardiens de la loi et du droit, vous saurez répondre à l'attente générale. Puisse la Providence couronner de succès l'œuvre à laquelle vous êtes appelés à travailler ! (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

23 janvier.

De Toulon : Le *Chacal* fait route pour sa destination.

Du golfe Juan : Escadre mouille au golfe Juan. Elle a passé la journée d'hier et la nuit à évoluer.

De Saint-Nazaire : Transport *Olinde-Rodrigues*, parti le 21 du Havre pour Bordeaux-Colon, entré en relâche pour voie d'eau.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Brest*, venant de Saint-Nazaire, est arrivé à Santander le 22 janvier, à quatre heures du soir, et en a relevé le même jour, à dix heures du soir, pour la Vera-Cruz et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Saint-Nazaire*, venant de la Vera-Cruz, est arrivé à la Havane le 22 janvier, et en a relevé le même jour pour Saint-Nazaire et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Labrador*, venant du Havre, est arrivé à New York le 23 janvier, à huit heures du matin.

Le *Sydney*, des messageries maritimes, allant à Melbourne, Sydney et Nouméa, est arrivé à Adélaïde le 24 janvier matin.

Le paquebot *France*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de New-York le 23 janvier, à 2 heures soir, pour le Havre.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville de-Bordeaux*, venant de Colon et escales, est arrivé à Saint-Nazaire le 24 janvier, à 11 heures 30 matin.

L'Orénoque, des messageries maritimes, venant de la Plata, a touché Pernambuco le 20 janvier courant et a suivi le même jour pour Dakar.

Une exposition internationale d'horticulture aura lieu, le 20 mai 1885, aux Champs-Elysées, sous les auspices de la société nationale d'horticulture de France.

M. Moudry-Beaudouin, ancien membre de l'école française d'Athènes, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat, devant la faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mardi 29 janvier, à dix heures du matin.

Thèse latine. — Quid Koraïs de neohellenica lingua senserit.

Thèse française. — Etude du dialecte cypriote.

Moniteur officiel du commerce. — Sommaire du n° 30, du jeudi 24 janvier 1884. — Législation commerciale française : Classement des feutres pour toitures. — Législation commerciale étrangère : Tasmanie. — Situation économique de la France : Dordogne, Rhône, Ardèche, Calvados, Gironde, Lot. — Extraits des rapports et dépêches des consuls français : Allemagne, Pays-Bas, Autriche-Hongrie, Grèce, Japon, République dominicaine, possessions espagnoles d'Océanie. — Extraits et analyses des rapports des consuls étrangers : Possessions anglaises d'Europe. — Informations et renseignements commerciaux : Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie. — Expositions : Italie. — Avis aux navigateurs. — Postes et télégraphes. — Commission des chambres de commerce françaises à l'étranger : Suite du rapport des secrétaires.

S'adresser, pour les abonnements ou l'achat de numéros séparés, à l'imprimerie administrative Paul Dupont, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Prix des abonnements : Paris, 25 fr.; départements, 28 fr., et port en sus pour l'étranger.

Prix de vente du numéro : 50 centimes.

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1203e livraison (26 janvier 1884). — Voyage au Yucatan et au pays des Lacandons, par M. Désiré Charnay. — 1882. — Texte et dessins inédits. — Quatorze gravures de H. Chapuis, Slom, D. Lancelot, Taylor, P. Sellier, et A. de Bar.

Bureaux à la librairie Hachette et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Journal des économistes, rédacteur en chef M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. Sommaire du numéro du 15 janvier 1884.

L'année 1883, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. — L'économie politique en France au commencement du dix-septième siècle; Montchrétien, par M. Rouxel. — Le Mont-de-Piété et l'Assistance publique, par M. Achille Mercier. — Revue des principales publications économistes de l'étranger, par M. Maurice Block, membre de l'Institut. — L'histoire des Etats du Pacifique, par Mlle Sophie Raffalovich. — Examen d'une opinion économique relative à la valeur, par M. Hippolyte Dabos. — Bulletin. — Réunion du 5 janvier 1884 de la Société d'économie politique. — Discussion : Dans quelle limite doit s'exercer l'intervention de l'Etat au sujet de l'émission des billets payables au porteur et à vue. — Société de statistique de Paris. — Comptes rendus. — Chronique économique, par M. G. de M. — Nécrologie économique de 1883, par M. Renaudin. — Bibliographie économique.

Bureaux : Rue Richelieu, 14, Paris. — 36 fr. par an.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 24 janvier 1884.

La dépression qui abordait hier l'Irlande a son centre près de Hambourg (730mm); des

mauvais temps d'entre S.-O. et N.-O. règnent sur la mer du Nord et la Manche. Le baromètre descend sur presque toute l'Europe et la baisse s'est propagée jusqu'à la Méditerranée qui commence à s'agiter. Une hausse a lieu en Irlande, mais les vents y persistent de l'ouest.

La température est descendue au Nord et au Nord-Ouest de l'Europe, le thermomètre marquait ce matin — 9° à Uléaborg, — 6° à Breslau, Boulogne, Valentia, et 11 à Biarritz.

En France, le ciel s'éclaircira momentanément; la température va s'abaisser de nouveau dans les régions du Sud-Ouest, du centre et de l'Est.

France.

Service agricole :

Centre de la bourrasque près Hambourg; hausse 15 millim. Valentia par vent ouest fort.

Probable :

Manche. — Mauvais temps d'entre sud-ouest et nord-ouest.

Bretagne. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest assez fort ou fort.

Océan. — Vent d'entre ouest et nord assez fort ou fort.

Méditerranée. — Dépression golfe de Gênes; baisse 10 millim. Provence, 9 Biarritz.

Probable :

Provence. — Mauvais temps d'entre ouest et nord.

Algérie. — Vent des régions ouest faible ou modéré.

Service maritime :

Bourrasque près Hambourg, dépression golfe Gênes. hausse millim. Valentia, baisse 10 millim. Provence.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest Ciel nuageux, pluie prochaine. Même température.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest. Ciel nuageux. Baisse de température.

Ouest. — Vent d'entre ouest et nord. Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud ouest. — Idem.

Sud. — Idem.

Observatoire de Paris, 23 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	764.68	5.3	4.4	86	S.O.	5
4	63.68	5.6	4.8	88	S.O.	5
7	62.43	5.8	5.5	95	S.S.O.	5
10	60.64	5.7	5.4	95	S.O.	5
1 s.	57.58	6.9	6.5	94	S.O.	4
4	53.80	7.8	7.0	89	S.O.	5
7	50.67	7.9	7.9	100	S.O.	5
10	51.81	8.1	4.8	55	O.	5

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert, très sombre.	0	10
4	Id.	0	10
7	Cir. str. S.O 1/4, pl. 6 h. 1/2, 7 h. 1/2	01	10
10	Indistinct.	02	10
1 s.	Id.	0	10
4	Cum str. S.-O. 1/4 S.	0	10
7	Pluie de 6 h. à 9 h.	06	10
10	Minim. barom. 749mm 8 h. à 8 h. 55.	1	2

Minimum, — 4.7; maximum, ».»; moyenne, 6,8.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF

	24 JANV. 1884 MATIN	17 JANV. 1884 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	1.945.139 392 56	1.936.979.896 65
Effets échus hier à recevoir ce jour	198.796 08	330.614 23
Portefeuille de Paris	562 231 318 56	552 991.176 07
Portefeuille des succursales	649 419 252 »	677.630.511 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	11.036.200 »	11 796 900 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	2.148.500 »	2 158.500 »
Avances sur titres à Paris	158.518 205 10	160.077.025 20
Avances sur titres dans les succursales	149.812.206 »	151 188 183 »
Avances à l'État (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000 000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980 750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.634.290 63	99.634.290 63
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000 000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	7.447 578 »	7.440 908 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	127.543 30	74.893 55
Emploi de la réserve spéciale	(e) 11 997.444 16	(e) 11.997.444 16
Divers	61.701 430 55	49 233.783 87
	3.916.392.907 41	3.918.514.876 50

PASSIF

	24 JANV. 1884 MATIN	17 JANV. 1884 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d) 4.000 000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11.997.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.069.571.390 »	3.105.661.960 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	10 870.715 67	12.469.674 »
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	32.568.702 90	33.949.129 08
Compte courant du Trésor, créditeur	182.474.554 [illegible]	121.552 892 36
Comptes courants de Paris	304.639.862 39	323.019 967 77
Comptes courants dans les succursales	52.461.499 »	54.740 696 »
Dividendes à payer	6.531.250 »	8.245 839 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	3.892.412 14	3 328 870 06
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	2.478.934 »	2 478.934 »
Divers	22.348.079 12	24.461.406 39
	3.916.392.907 41	3.918 514.876 50

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 24 JANVIER 1884	AU 17 JANVIER 1884
Or	950 480 049 21	946 063.442 19
Argent	994.659.343 35	990.916 454 46
	1.945.139 392 56	1.936.979 896 65

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 1er au 7 janvier 1884. — (1re semaine.)

LIGNES	Recettes de la semaine — 1884 — kilom. exploités	1884 — recettes brutes	1884 — par kilom.	1883 — kilom. exploités	1883 — recettes brutes	1883 — par kilom.	Différence en faveur de 1884 — sur recettes brutes	1884 — par kil.	Différence en faveur de 1883 — sur recettes brutes	1883 — par kil.	Recettes à partir du 1er janvier — 1884	Recettes à partir du 1er janvier — 1883	Différence en faveur de 1884 — sur recettes brutes	1884 — par kil.	Différence en faveur de 1883 — sur recettes brutes	1883 — par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Paris-Lyon-Méditerranée	7,084	5,225,246 92	737 75	6,343	5,208,776 91	821 [illegible]	17 470 01	»	»	10.16	5,226 246 92	5,208 776 91	17,470 01	»	»	10.16
— Rhône au Mont-Cenis	133	102,481 20	770 [illegible]	133	96 675 62	726 88	5,808 58	6.01	»	»	102,481 20	96 675 62	5,808 58	6.01	»	»
— Chemins Algériens	513	119,322 75	232 60	513	134,275 55	261 74	»	»	14,952 80	11.16	119 322 75	134,275 55	»	»	14,952 80	11.16
Nord	3,250	2,827,432 »	869 97	3 016	2,924,930 »	969 80	»	»	97,498 »	9 71	2,827,432 »	2,924,930 »	»	»	97,498 »	9.71
Ouest	3,870	2,166,732 65	[illegible] 88	3,695	2,270,417 »	614 46	»	»	103,684 35	54 [illegible]	2,166,732 [illegible]	2,270,417 »	»	»	103,684 35	54.53
Orléans (a)	4,702	2,771,817 43	589 49	4,554	2,818,887 81	618 99	»	»	47,070 38	4.76	2,771,817 43	2,818,887 81	»	»	47,070 38	4 76
Est	3,864	2,162,974 96	559 78	3,632	2,110,069 10	580 95	52,905 86	»	»	3.64	2,162 974 96	2,110,069 10	52,905 86	»	»	3 64
Midi	2,463	1,647,457 60	668 88	2,333	1,731,482 78	743 46	»	»	87,025 18	10.03	1,647,457 60	1,731,482 78	»	»	87,025 18	10.08
CH. DE FER DE L'ÉTAT	2,499	416,089 50	166 50	2,649	401,425 75	151 54	14,663 75	9.87	»	»	416,089 50	401,425 75	14,663 75	9.87	»	»
COMPAGNIES DIVERSES																
Médoc	101	19,131 42	189 42	101	17 948 71	177 71	1,182 71	11 71	»	»	40,142 87	37,898 12	2,244 75	22.22	»	»
Est-Algérien	372	43,048 67	115 72	372	38 372 55	103 15	4,676 12	12.57	»	»	43,048 67	38,372 55	4,676 12	12.57	»	»
Bône-Guelma et prolong. (Algérie)	256	31,389 32	122 61	256	34 543 03	134 93	»	»	3,153 71	9.13	50 591 42	67,838 40	»	»	8,246 98	12.15
— — (Tunisie)	207	20,288 73	98 01	207	20,456 08	98 82	»	»	167 [illegible]	0 82	43,552 96	36,530 23	7,022 73	19 22	»	»
Hérault (b)	98	12,470 87	127 25	98	12,754 18	130 14	»	»	283 31	2.31	24,414 30	27,271 15	»	»	2,856 85	11.94
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2,247	»	»	2,145	»	»	»	»	»	»	1,620,427 50	1,528,795 »	91,632 50	5.99	»	»
Sud de l'Autriche	2,190	1,716,483 60	783 78	2,190	1,725,588 »	787 94	»	»	9,143 80	0.50	3,105,366 07	3,114,509 87	»	»	9,143 80	0 20
N.-O. d'Autriche (anc. rés.)	626	»	»	626	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— (nouv. rés.)	308	»	»	307	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mad.-Sar.-Alic.-Badajoz (a r.) (c)	2,139	732,150 73	342 28	2,139	815,771 47	381 37	»	»	83 620 74	14.74	732.150 73	815,771 47	»	»	[illegible],620 74	14.74
— Merida (sect. du Pedrozo)	34	4,125 83	121 31	34	3,813 58	112 16	312 25	2 78	»	»	4,125 83	3 813 58	312 25	2.78	»	»
— Séville-Huelva	110	21,243 77	193 12	110	20,649 40	187 72	594 37	2 27	»	»	21,243 77	20,649 40	594 37	2.27	»	»
Nord de l'Espagne	1,734	1,039,357 49	599 50	1,734	956,950 [illegible]	551 80	»	»	»	»	1,964,202 [illegible]	1,843,844 73	120,417 50	4 25	»	»
Andalous	742	179,469 66	242 »	742	196,404 91	265 »	»	»	16,935 25	8.62	179,469 66	196,404 91	»	»	16,935 25	8.62
Asturies, Galice et Léon	699	109,795 51	157 07	541	72,738 61	134 45	37,056 90	16.82	»	»	109,795 51	72,738 61	37,056 90	50 94	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	73,960 97	172 74	429	51,199 24	119 06	22,770 73	31.28	»	»	123,623 34	113,254 07	12,402 38	6.34	»	»
Portugais (ancien réseau)	506	240,000 »	474 30	506	193 333 33	384 08	46.666 67	24 48	»	»	412,777 78	388,333 33	24 444 45	6.59	»	»
— (nouveau réseau)	72	12,222 22	169 75	72	5,000 »	69 44	7,222 22	145.1	»	»	17,444 44	12,277 78	5,166 66	41.47	»	»

Observations.

En divisant les recettes brutes réalisées à partir du 1er janvier par le numéro d'ordre de la dernière semaine et multipliant par 52 les quotients ainsi obtenus, on déduit les recettes probables de l'année entière. L'unité kilométrique résulte de la division des recettes par les longueurs correspondantes.

En déduisant du revenu kilométrique brut les frais d'exploitation (en moyenne 50 0/0 pour les grandes Compagnies et 60 0/0 pour les Compagnies secondaires), sans descendre au-dessous d'un minimum qui varie de 5 à 7,000 fr. par kilomètre, on obtient le revenu kilométrique net destiné à rémunérer les capitaux employés à l'établissement des lignes.

(a) Par suite de l'échange de lignes résultant de la dernière convention, la compagnie d'Orléans aura à recevoir de l'État une soulte correspondant, pour l'exercice 1884, à une recette supplémentaire d'environ 3 0/0.

(b) Ligne exploitée partiellement, non compris le parcours situé sur le réseau du Midi.

(c) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1883 ont été, comme ceux de 1884, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 23 janvier.

Du sieur BOULET (Emile), limonadier, demeurant à Paris, rue Montmartre, 109.
M. Gavé, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 14907 du gr.)

Du sieur PETIT (Antoine), boulanger, demeurant à Paris, rue Oberkampf, 160.
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 1490[illegible] du gr.)

Du sieur GOUBERT (Alfred), fabricant de modes, demeurant à Paris, rue Fontaine-au-Roi, n. 56.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 14909 du gr.)

Du sieur BARDY (Alexandre-François), marchand de fournitures pour tapissiers, demeurant à Paris, rue Beaurepaire, 21.
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Pinet, boulevard Saint-Germain, 82, syndic provisoire. (N. 14910 du gr.)

Du sieur KNAU (Pierre), fabricant de maroquinerie, demeurant à Paris, rue Beaubourg, 78.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic provisoire. (N. 14911 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite LABOISSIÈRE, DAUJON et Cie, ayant pour objet la fabrication de pianos d'un nouveau modèle, dont le siège est à Levallois-Perret, rue Chevallier, 6, et composée de : 1° LABOISSIÈRE (Mathias-Joseph), demeurant au siège social; 2° DAUJON (Charles-Léonard), demeurant à Levallois-Perret, rue de Corneille, 32; 3° et un commanditaire.
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire (N. 14912 du gr.)

Du sieur LACHAISE (Maurice), négociant en cuirs, demeurant à Paris, rue de l'Entrepôt, 28.
M. Petit, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, syndic provisoire. (N. 14913 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers du sieur MARATU, propriétaire et directeur de la banque de l'Union nationale, établie à Paris, rue d'Amboise, 3, et ayant son domicile personnel rue de Rivoli, 188, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 29 courant, à 11 heures, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers (cession du journal le *Moniteur de la Banque et de la Bourse*). (N. 14899 du gr.)

SYNDICAT

Du sieur MARATU, propriétaire et directeur de la banque de l'Union nationale, établie à Paris, rue d'Amboise, 3, et ayant son domicile personnel rue de Rivoli, 188, le 29 courant, à 11 heures précises. (N. 14899 du gr.)

De la demoiselle LEBRUN (Blanche), dite dame LOUITQUE, ayant exercé le commerce de cafés, épicerie et vins à Paris, boulevard Malesherbes, 59, demeurant actuellement r. Ordener, 181, le 30 courant, à 11 heures. (N. 13806 du gr.)

Du sieur LEVY (Ernest), confectionneur, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 20, le 30 courant, à 12 heures précises. (N. 14892 du gr.)

Du sieur ANTOINE (Théodore), mécanicien, demeurant à Paris, rue Jean-Robert, 25, le 30 courant, à 2 heures précises. (N. 14752 du gr.)

Du sieur BOULET (Emile), limonadier, demeurant à Paris, rue Montmartre, 109, le 30 novembre, à 11 heures précises. (N. 14907 du gr.)

Du sieur RAPP (Jean-Philippe), boulanger, demeurant à Paris, rue de Belleville, 153, le 30 courant, à 2 heures précises. (N. 14893 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur YELDHAM (Walter), ayant exploité l'établissement connu sous le nom de : Cercle-Restaurant Castiglione, demeurant à Paris, rue Castiglione, n. 1;
Entre les mains de M. Meys, boulevard Magenta, 59, syndic de la faillite. (N. 12804 du gr.)

Du sieur PERRET, ancien boulanger à Clichy-la-Garenne, boulevard de la Révolte, 84, demeurant actuellement à Paris, rue Boulay, 11;
Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic de la faillite. (N. 14737 du gr.)

Du sieur PLAGNARD (Paul), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, passage du Bureau, 52;
Entre les mains de MM. 1° Planque, 9, rue Bertin-Poirée; 2° Thiriot, 92, rue Amelot. (N. 14819 du gr.)

Du sieur A. FRANÇOIS, métallurgiste, constructeur, demeurant à Paris, rue de l'Ourcq, 58, ci-devant, et actuellement rue Orfila, 64;
Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite. (N. 14831 du gr.)

20 jours supplémentaires.

De demoiselle LACOMBE (Marie-Augustine), marchande de vêtements pour hommes, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 165;
Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14195 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur ANDRÈS (Mathias), tailleur, demeurant à Paris, rue d'Alger, 5, le 30 courant, à 2 heures. (N. 14704 du gr.)

Du sieur CANNUELLE (Lucien), loueur de voitures, demeurant à Paris, rue de Vouillé, 78, le 30 courant, à 10 heures. (N. 14708 du gr.)

Du sieur MINIOT (Alfred), tenant café-brasserie, à Paris, rue du Temple, 199, le 30 courant, à 11 heures. (N. 12957 du gr.)

Du sieur MAUCORT (Ferdinand), mécanicien et fabricant de robinets en cuivre, demeurant à Paris, avenue des Gobelins, 63, le 30 courant, à 2 heures. (N. 14459 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

DÉLIBÉRATIONS

MM. les créanciers du sieur BIAIS (Paul), restaurateur, demeurant à Paris, rue du 4-septembre, 31, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 30 courant, à 12 heures,

Pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

(Vente amiable du fonds de commerce.) (N. 14660 du gr.)

MM. les créanciers de la faillite du sieur ROUQUIER (Claude-Camille-Charles-Edouard), fabricant de couleurs et vernis à Dugny, ayant bureau à Paris, rue de Saint-Quentin, 24, et succursale à Marseille, ayant fait le commerce sous le nom de E ROUQUIER-MILLUIS, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 30 courant, à 12 heures,

Pour, sous la présidence de M. le juge commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

(Réalisation de l'actif.) (N. 14691 du gr.)

DÉLIBÉRATION

(Art. 510.)

Du sieur COUTOUIT (Jean-Baptiste-Arsène), fabricant de chapeaux de feutre et de soie, à Paris, passage du Saumon, et 70, rue Montmartre, demeurant même ville, rue de Palestro, 23, le 30 courant, à 10 heures précises. (N. 14304.)

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et le failli en ses explications, et, conformément à l'article 510 du code de commerce, décider s'ils se réserveront de délibérer sur un concordat en cas d'acquittement, et si en conséquence ils surseoiront à statuer jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute frauduleuse commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé à la formation de l'union, si le sursis n'est pas accordé.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

CONCORDATS

Du sieur PONTET, apprêteur pour fleurs, demeurant à Bicêtre (Seine), route de Fontainebleau, 59, le 30 courant, à 2 heures précises. (N. 100[illegible] du gr.)

Du sieur LELAIRE, ancien marchand de vins et épiceries à Paris, rue des Abbesses, 22, demeurant actuellement même ville, rue de Ravignan, 4, le 30 courant, à 11 heures précises. (N. 13022 du gr.)

Du sieur KULLMANN (Ernest), marchand de vins, à Paris, rue Mazagran, 14, le 30 courant, à 12 heures précises. (N. 14361 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur SIMON (Eugène), fabricant d'appareils à gaz, demeurant à Paris, quai Jemmapes, 26, le 30 courant, à 12 heures précises. (N. 14513 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le

failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur TRÉPIER (Nicolas), ancien marchand de fromages à Aubervilliers, passage Auvry, 38, actuellement marchand de vins traiteur, demeurant à Paris, rue Ordener, 52, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 30 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Meys, 59, boulevard Magenta, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10759 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la société anonyme dite BANQUE GENERALE DES RENTES ET VALEURS, dont le siège social est à Paris, rue de Richelieu, 110, avec agence à Evreux, rue Chartraine, 45, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 30 courant, à une heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 9625 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur RIBAULT, cafetier, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, 246, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 30 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14016 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur COURTIN (René), bijoutier, demeurant à Paris, rue Saint-Anastase, 2, le 30 courant, à 1 heure précise. (N. 14206 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite PROST, FORTIER et C^e^, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de nouveautés, dont le siège est à Paris, rue Monge, 118, composée de 1° Augustin PROST; 2° Augustin FORTIER; 3° et un commanditaire, le 30 courant, à 12 heures précises. (N. 10514 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

La liquidation de l'actif abandonné étant terminée, sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions, MM. les créanciers :

Du sieur SOMMER, fabricant de tonneaux en fer, demeurant à Paris, cours de Vincennes, 52, ci-devant, et actuellement rue Michel-Bizot, 195, le 30 courant, à 12 heures précises. (N. 9817 du gr.)

Du sieur PETIT, distillateur, demeurant à Levallois-Perret, rue Rivay, 36, le 30 courant, à 11 heures précises. (N. 12836 du gr.)

Du sieur PEINTURIER (Pierre), entrepreneur de maçonnerie, demeurant ci-devant à Vincennes, rue du Levant, 31, et actuellement à Paris, boulevard Picpus, 9, le 30 courant, à deux heures précises. (N 13475 du gr.)

Pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur LETHUILLIER (Léon), marchand de vins, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 24, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 12 fr. 39 p. 100, unique répartition. (N. 14013 du gr.)

Du sieur BONNIER (Charles), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Naples, 52, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, 9, rue Bertin-Poirée, pour toucher un dividende de 38 fr. 04 p. 100, unique répartition. (N. 14258 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 17 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du 9 octobre 1883, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la demoiselle LEBRUN (Blanche), dite dame LOUITQUE, ayant exercé le commerce de cafés, épiceries et vins à Paris, boulevard Malesherbes, 59, demeurant actuellement rue Ordener, 181. (N. 13806 du gr.)

2^me^ répartition de 10 0/0
UNION GÉNÉRALE

MM. les créanciers de la faillite de la Société anonyme l'Union générale, ayant pour objet les opérations de banque et de crédit, dont le siège est à Paris, rue d'Antin, 9, avec succursales, même ville, boulevard Saint-Germain, 207, et à Lyon, Saint-Etienne, Marseille et Rome,

Sont invités à se rendre, de une heure à cinq heures, chez M. Heurtey, syndic, rue du Luxembourg, 40 (6^e^ arrondissement),

Pour retirer leur mandat sur la Caisse des dépôts et consignations du deuxième dividende de 10 p. 100, savoir :

28 janvier, lettres de A à B.
29 janvier, lettres de C à D.
30 janvier, lettres de E à G.
31 janvier, lettres de H à M.
1^er^ février, lettres de N à S.
2 février, lettres de T à Z.

A partir du 4 février, la délivrance aura lieu tous les jours indistinctement pendant un déla de deux mois.

Ministère de la guerre.

6^e^ DIRECTION. — POUDRES ET SALPÊTRES

POUDRERIE NATIONALE DE SAINT-MÉDARD

Construction d'un Bâtiment
POUR FORCE MOTRICE

ADJUDICATION

Le samedi 23 février 1884, à deux heures de relevée, il sera procédé, à la mairie de Bordeaux, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés, en un seul lot, savoir :

1° Terrasse et empierrement.......	1.896 44
2° Maçonnerie......................	37.795 21
3° Menuiserie......................	9.771 33
4° Serrurerie, ferronnerie et plomberie......................	2.525 23
5° Peinture et vitrerie..............	2 664 21
Total du lot.......	54.652 42

Les devis, dessins et cahier des charges sont déposés à la poudrerie.

Ministère de la guerre,

SERVICE DE L'ARTILLERIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DE VINCENNES

ADJUDICATION

de 6,000 caisses à poudre de 50 kilog., modèle 1875; 6,000 chapes pour caisses et 500 mains en cuivre.

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé le 23 février 1884, à une heure et demie du soir, à l'hôtel de ville de Vincennes, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 6,000 caisses à poudre comprenant deux lots, dont la composition est indiquée ci-après, savoir :

1 lot.... { 3,000 caisses. 3,000 chapes. 250 mains en cuivre.

1 lot ... { 3,000 caisses. 3,000 chapes. 250 mains en cuivre.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Vincennes et dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges sera envoyé aux négociants qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Vincennes.

MAISON à PARIS, r. de l'**ARCADE**, n° 9. Rev. br. 13,300 fr. Mise à prix : 150,000 fr.
MAISON à PARIS, rue **PASQUIER**, n° 8. Rev. br. 13,350 f. M. à prix : 150,000 fr.
ADJ^on^, en 2 lots, s' une ench., ch. d. not. d. Paris, le 12 fév. 1884, p. M^e^ Demonts, not., pl. Concorde, 8.

MAISON, JARDIN **ASSAS**, 114, 114 *bis* et 114 *ter*, à Paris, rue d'ASSAS, ADJ^on^, s. une ench., en la ch. d. not. de Paris, le 19 février 1884. — C^e^ 685 m. Rev. br suscept d'aug^on^ : 7,085 f. M. à p. 160,000 f.
Et 10 lots **TERRAIN** à PARIS, r. N.-D.-des-Champs, n° 99. C. tot. : 3,557 m. Mises à pr. : lot d'angle : 180 f. le m.; les aut. : 120 f. S'ad. rue Bara, 9; et à M^e^ Demonts, not., 8, pl. Concorde.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA COTE FERME

Siège social : 64, rue Taitbout, Paris.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

MM. les actionnaires de la Société anonyme de la Côte-Ferme sont informés que le conseil d'administration de la société a décidé l'appel du quatrième quart sur les actions.

Ce versement, de 125 fr. par action, devra être effectué du 25 février au 2 mars 1884, au siège social, à Paris, rue Taitbout, 64.

MM. les actionnaires devront se présenter munis de leurs titres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Spectacles du Vendredi 25 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — Faust : Dereims, Plançon, Caron; Mmes Lureau, Mirane, Vidal.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Mlle de Belle-Isle, pièce d'Alex. Dumas père : Delaunay, Febvre, Prudhon; Mmes Bartet, Bianca.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumény, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux,

de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». L'Avare. — L'Ecole des Femmes.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — » h. »/». — Relâche.

Folies-Dramatiques (1,200 places), — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/2. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 2 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. — 8 h. 1/2 du soir. — M. Alphonse Martin : la Haine féminine en littérature; bataille de dames de lettres.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici la liste des matinées annoncées pour dimanche prochain :

Théâtre-Français : l'Etourdi et le Malade imaginaire.

Opéra-Comique : Carmen.

Odéon (représentation populaire à prix réduit) : Tartuffe, Placet au roi et le Malade imaginaire.

Gymnase : le Maître de Forges.

Variétés : Fin courant, la Nuit de noces de P.-L.-M., Pschutt et V'lan.

Palais-Royal : le Carnaval d'un merle blanc.

Porte-Saint-Martin : l'Avare et le Malade imaginaire.

Ambigu : Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.

Bouffes-Parisiens : la Dormeuse éveillée.

Nouveautés : l'Oiseau bleu.

Cluny : Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs : les Invisibles.

Déjazet : matinée enfantine.

Cirque d'Hiver (concert Pasdeloup) : Jupiter, symphonie (Mozart). — Concerto en sol mineur (Saint-Saëns), exécuté par M. Blumer. — Fragments de la Reine de Saba (Gounod). — *Requiem* (Mozart). — Rondo pour piano (Weber). — Romance (Tschaïkowsky) et Chant des fileuses du Vaisseau fantôme (Wagner, Liszt), par M. Blumer. — Marche religieuse de Lohengrin (Wagner).

Châtelet (concert Colonne) : Symphonie fantastique (Berlioz). — Première audition d'Air de concert (Mendelssohn), chanté par Mme Marie Schrœder. — Egmont (Beethoven), avec soli par Mme Schrœder. — Ballet d'Henri VIII (Saint-Saëns).

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : Ouverture de Rienzi (Wagner). — Andante de la Symphonie romantique (V. Joncières). — Symphonie pastorale (Beethoven). — Prélude et introduction du 3e acte du Lohengrin (Wagner). — Concerto pour deux hautbois et orchestre d'instruments à cordes (Haendel). — Marche funèbre de la Gotterdammerung (R. Wagner). — Espana, rapsodie pour orchestre (Em. Chabrier).

Alcazar d'Hiver, spectacle-concert.

Concert-Parisien, spectacle-concert.

Scala, spectacle-concert.

61, rue du Château-d'Eau : Excursions Hamilton.

La reprise de Don Juan, à l'Opéra, aura lieu le lundi 4 février.

C'est dans Robert le Diable que M. Escalaïs effectuera prochainement son troisième début.

M. Franchomme, le célèbre violoncelliste, vient de mourir à Paris, à l'âge de soixante-seize ans. Professeur au Conservatoire depuis près de quarante ans, il avait formé un grand nombre d'élèves remarquables. Il était un des rares survivants parmi les fondateurs de la société des concerts; il avait fondé, avec M. Alard, la première des sociétés de musique de chambre qui, comme on le sait, ont également grandement contribué à faire connaître en France la musique classique.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 24 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		82 ..
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		84 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		92 ..
Huile de Lin, en fûts		54 75
Huile de Lin, en tonnes		56 75
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	46 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 50 à	53 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... .. à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	44 .. à	43 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	48 25
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		98 ..
Suifs. — Beurés de la Plata		96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/10. — 1 h., 101 9/10

VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 75.. — Monnaie. 80 45

Crédit Autrich. .... 303 70 | Chem. de fer Autrich. 318 75

Change sur Londres.... Demande, 121 20 — Offre. 121 45

Change sur Paris...... Demande, 48 175 — Offre, 48 20

Lots................. 128 50 | Napoléon............. 9 62

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½%	Amsterdam	205⅞ .. à 206⅛ ..	205⅞ .. à 206 et 4..%
4..%	Allemagne	122 ... à 123¼ ..	121⅞ .. à 122⅜ et 4..%
5..%	Vienne	205⅝ .. à 206 ...	205¾ .. à 206 et 4..%
5..%	Barcelone	487 .. à 488	487 .. à 488 . et 4..%
5..%	Madrid	486½ .. à 487 ..	487½ .. à 488½ et 4..%
6..%	Lisbonne	546 ... à 547	546 ... à 547.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 ... à 242.. et 4..%
.....	Stockholm	137 .... à 138	137 .... à 138.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 16½ à 25 19½	25 13 à 25 18.. m. 3%
	do Chèque	.. .... à	25 13½ à 25 18½ ..
4..%	New-York.	515 .. à 516 ...	515 .. à 516 . m. 3%
3½%	Belgique	pair à ⅛ p.	pair à 3/16 m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...... 3..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à .. .. 0/00 pm
Argent 1000, do 218f 89..	147 à 152 .. 0/00 pm
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50.. à 4 51..
Souverains anglais	25 07½ à 25 12½
Banknotes	25 12.. à 25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. 24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case* Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.* *Le Maire du 7e Arrondissement,*

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 24 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours		Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS									
janv. 84	3 %	77f15 20 22½ 25 31 20 25 3[illegible]	en liq. / fin ct.	77 27½			77 37½		77 35	77 4[illegible]½
			1re fin c.		42f					
			1re fin c.		41f	77 40	77 47½	d50		
			1re fin c.	77 55	77 60 d25					
			1re fin p.		41f	77 90	77 95	d50		
			1re fin p.		42f					
			1re fin p.		d25			d2f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f 77f90 78f 78f05	en liq. / fin ct.	78			78 07½		78 20	78 15
			1re fin c.		41f			d50		
			1re fin c.		d25					
			1re fin p.		41f			d50		
			1re fin p.		d25					
sept. 83	4 %		en liq. / fin ct.						98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 50 40 30	en liq. / fin ct.						107 40	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	107f30 35 30 40 45 40 42½ 45 47½ 50	en liq. / fin ct.	107 32½	107 47½	107 32½	107 45		107 40	107 45
			1re fin c.		42f					
			1re fin c.		41f		107 45	d50		
			1re fin c.	107 75	107 70 d25					
			1re fin p.		41f					
			1re fin p.		42f	108 05	108 15	d2f		
			1re fin p.		d25			d2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4½ % 1883	0 23							0 24	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes								0 20	
	d° bulletins négociables								13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %								3% et au	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.							506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.							1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.							506 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.							1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.							503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.							1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	501 75	en liq. / fin ct.						501 25	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	499 75	fin ct.						49[illegible]	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	519 50	fin ct.						519 50	600 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)									
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4 %, 57, r. 225 f., t.p.	247 50							247 50	
sept. 82	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 f., t.p.	519	fin ct.						518	330 ..
août 83	d° 1865, 4 %, r. 500 f., t.p.	521	fin ct.						520 50	447 50
août 83	d° 1869, 3 %, r. 400 f., t.p.	404 50	fin ct.						404	
janv. 84	d° 1871, 3 %, r. 400 f., t.p.	388 50 390	en liq. / fin ct.						387 50	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 114 50							115 .	
	d° d° séries sort. (unités)								800 ..	
	d° d° séries entières		en liq.						10000 ..	
oct. 83	d° 1875, 4 %, r. 500 f., t.p.	510	fin ct.						510 ..	526 25
oct. 83	d° 1876, 4 %, r. 500 f., t.p.	510 512	en liq. / fin ct.						510 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex d'imp.)	524	1re fin c. / fin ct.						524 50	496 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	364 365 366 368 365	en liq. / fin ct. / 1re fin c.		45f			d10	364 50	383 75
	VALEURS FRANÇAISES									
[illegible] 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	423 75 425	en liq. / au 31						425 ..	400 ..
			1re au 31		420			d10		
			1re au 15		45f			d10		
juin 83	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 31						372 10	720 ..
			1re au 31		45f			d10		
			1re au 15		45f			d10		
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	262 50	en liq. / au 31						262 50	6[illegible]6 ..
			1re au 31		410			d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5190 5198 75 5200	en liq. / fin ct.	5200			5220		5187 50	5125 ..
			1re fin c.		d50			[illegible]		
			1re fin p.		5280 d50			d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	505 506 25	en liq. / au 31	507 50					507 50	507 50
			1re au 31		410			d10		
			1re au 15		420			d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	860 855	en liq. / au 31	855	855	852 50	855		855 .	855 ..
			1re au 31		410		875	d20		
			1re au 15		410			d10		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 31						442 50	441 25
			1re au 31		45f			d10		
			1re au 15		45f			d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 9)	420	en liq. / au 31						420 ..	600 ..
			1re au 31		45f			d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	437 50 440 437 50	en liq. / au 31	438 75					438 75	437 50
			1re au 31		45f			d10		
			1re au 15		45f			d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	950 945 950	en liq. / au 31						950 ..	910 ..
			1re au 31		410			d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5 %, 1879		
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	108 5[illegible]	107 ..
Béziers (ville de) 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de) 1878, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, remb. 100 f.	99 50	
d° 4 %, 1re s., remb. 500 f.	485 ..	
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	106 50	
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.	101 2[illegible]	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.	498 .	
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3 %, r. 100 f., t.p.	95	94 75
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 50	47 ..
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5 %, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	180 ..	
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Abeille (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie) tout payé (nomin.)		
Cie gén. des [illegible], a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 250f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie) (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 f. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'[illegible] à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 3 %, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500 ..	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	275 ..	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	655 ..	650
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310 ..	305 ..
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	875 ..	876
Ouest d° a. de jouiss.	400	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. [illegible])	25 ..	20 ..
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
[illegible] (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
[illegible] à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 500 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Épernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500f, t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouiss.	Jeudi 24 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précéd. Compt.	Cours précéd. Terme
janv. 81	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.					442 50	460 ..
			au 31						
			Pr au 31				d10		
			Pr au 15		d5/		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	7 50	en liq.					6 .	50 ..
			au 31						
			Pr au 31		d20		d10		
			Pr au 15		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	261 25	en liq.					266 25	245 ..
			au 31						
			Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	495 490	en liq.					492 50	490 ..
			au 31						
			Pr au 15		d5/		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					356 ..	335 ..
			en liq.						
janv. 84	Crédit Foncier de France, actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1265 1270 1275 1270 1275 1277 50 1278 75 1280	au ct.	1267 50	1277 50	1266 25	1277 50	1278 .	1273 75
			Pr fin c.		d40	1275 .	1280 .. d10		
			Pr fin c.		1270 .. d20		d20		
			Pr fin p.		d40	1310 ..	1312 50 d10		
			Pr fin p.	1290 .	1297 50 d20		d5/		
	Obligations :								
nov. 78	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	510						511 .	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	109 50						110 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	555 556 557 559 50						557	
nov. 83	10es 3%, remb. 120 fr.	117 50						117 50	
d°	500 fr., 1883, 4%, r. 500 fr.	503 50 504 504 50						564 75	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	[illegible]						4[illegible] ..	397 50
mai 83	d° 5es 3%, remb. 100 fr.	103						101 ..	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	497 75 498 50	de ct.					499	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	349 350	de ct.					349 ..	358 75
sept. 83	commun. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	464 465	de ct.					465	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	438	de ct.					439 75	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440	de ct.					440 50	
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336 335 75	en liq. / de ct.					336 ..	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	335	en liq. / de ct.					337 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f. titres prov. libérés de 380 f.	390	de ct.					390 ..	
août 83	d° entièrement libérées	395	de ct.					395 ..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337	de ct.					337 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (coupons en représent.	135 25 135	en liq. / de ct.					135 25	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f d'ann. données par l'État)	507 508 75	au 31					510 ..	452 25
nov. 83	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	175	en liq. / au 31					175 ..	165 ..
			Pr au 31		d5/		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	680	en liq. / au 31					675 .	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 31					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	560 561 25 562 50	en liq. / au 31	562 50	562 50	558 75	562 50	565 ..	566 25
			Pr au 31		d5/		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335 340	en liq. / au 31	337 50	337 50	335 ..	337 50	340 ..	335 ..
			Pr au 31		d5/		d10		
			Pr au 15		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	645 643 75 642 50	en liq. / au 31					645 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	161 25 160 158 75	en liq. / au 31					158 75	230 ..
			Pr au 15		d5/		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)		en liq. / au 31					380 ..	380 ..
			Pr au 15		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq. / au 31	483 75			487 50	485 .	483 75
			Pr au 31		d5/		d10		
			Pr au 15		d5/		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 31					440 ..	440 ..
			Pr au 31		d5/		d10		
nov. 82	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)		en liq. / au 31					420 ..	440 ..
			Pr au 31		d5/		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20)	570 571 25	en liq. / au 31	570 ..			575 ..	572 25	575 ..
	d° grosses coupures		Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9)		en liq. / au 31					280 ..	282 50
			Pr au 31		d5/		d10		
avril 82	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 31					430 ..	437 50
			Pr au 31		d5/		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq. / au 31					35 ..	235 ..
			Pr au 31		d5/		d10		
			Pr au 15		d5/		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50	en liq. / au 31					405 ..	410 .
			Pr au 31		d20		d10		
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / au 31					256 25	262 50
			Pr au 31		d5/		d10		
janv. 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	435 436 25	en liq. / au 31					437 50	442 50
			Pr au 31				d10		
			Pr au 15		d5/		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. de Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)	500	en liq. / au 31					500	530 .
mai 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	305 310	en liq. / au 31	307 50				307 50	307 50
			Pr au 31		d5		d10		
			Pr au 15		d5/		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4% r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	495 ..	492 50
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	20 ..	19 75
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510 ..	505 ..
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2235 ..	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Frco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.	410	
Cmer fin. ind. Paris, a. 500f, 312 50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333f 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	392 50	390
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 33)	276 25	270
Mottessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud. act. nouv. 100 f., t.p.	125 .	
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	30 ..	28
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65 ..	
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1370 .	1350 .
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	540 ..	485
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	1145 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. internle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1146 25	1145 .
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)	1050 .	1040 .
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	1040 ..	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillres de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	205 .	197 50
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Jeudi 24 Janv. 1884	Au comptant	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)			d5		d10	423 75	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	425		d5		d10	425 ..	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	586 25 587 50 590					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.						7 ..	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 20 juin 1880)			d5		d10	560 ..	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	732 50 733 75					732 50	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1252 50 1253 75 1255 1256 25 1257 50 1260 1265 1267 50 1270	1245	d20 1285 d10	1260 1195	1265 1275 d10 1300 d10	1250 ..	1252 50
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1125 1136 25 1133 75	1125	d20 d20		1130 d10 d10	1133 75	1132 50
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1750	1750	1755 d20 d20 d50	1748 75	1755 d10 d10	1750 ..	1750 ..
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1282 50 1283 75 1285 1287 50	1282 50	d20		1287 50 d10	1282 50	1282 50
sept. 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (Imp. charge Cie)	537 50		d20		d10 d5	540 ..	465 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800 797 50		d20			800 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	520		d10		d10	520 ..	520 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	585 590					590 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	425					427 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	520	520	522 50 d5	520	520 d10	525 ..	520 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)						410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.						395 ..	435 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1440 1435 1430 1440 1437 50	1440	1440 1450 d20 d20	1435	1440 d20 d5	1440 ..	1440 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 485	490	d5 d5		d10	485 ..	493 75
déc. 82.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700					700 ..	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1175 1176 25 1177 50 1178 75 1180 1175 1177 50 1178 75 1180 1185	1180	d20 d10		1182 50 d20 d50	1175 ..	1180 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	610 606 610		d5		d10	610 ..	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.						190 ..	210 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	447 50		d10		d5 d10	445 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	500 497 50 498 75 500		d20 d5 d20		d10 d10	498 75	500 ..
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 43)	2010 2000 1995 2000 2005 2010 2015 2017 50	2005 2022 50 2045	2020 d100 2012 50 d50 d40 2020 d100 2070 d50 d60	1995 2020 2045 2075	2018 75 2040 d20 2055 d10 d10 2120 d20 d10	2025 ..	2027 50
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1127 50 1125 1122 50	1122 50	d20		d10 d10	1130 ..	1130 ..
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	690 692 50 688 75 687 50 690	687 50	d20 d5 d20		695 d10 d10	695 ..	700 ..
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	139 138					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1220 1215 1210 1220 1225 1227 50 1230 1225 1230 1232 50 1235	1215	d50 d20		1235 d10 d20	1235 ..	1237 50
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)			d5 d5		d10 d10	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	207 50 206 25		d10 d10		d5	206 25	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS							
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102					102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)						66 ¼	.. ..
	d° d° 1000 fl.						66 ¼	65 ⅞
	d° d° 10000 fl.						65 ⅝	.. ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	940	
d° d° act. de jouiss.	445	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	1075	
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	850	840
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 28		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	225	220
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	555	550
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	105	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	630	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	90	75
Voitures à Paris, act. de jouissance	175	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 8)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	365	355
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	460	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.	810	
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	265	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1000	
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	998 75	990
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	295	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	400	390
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	230	226 25
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	275	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et côte occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés	430	
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	267 50	262 50
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	225	222 50
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155	159 50
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	332	329 75
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Jeudi 24 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85 f	au 31..					85 ..	83 25
	d° 1000 fl. d°	84f 75 90	P au 31		d50		450	84 90	83 25
	d° 10000 fl. d°		P au 15		d5		d10	85 50	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%	105 30 25	au 31..					104 30	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					82 ..	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh	336 25 337 50 338 75	au 31..					336 25	300 ..
	(Contrat 2 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P au 31		d5		d10		
			P au 15		d5		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	340 339 340 341 342	au 31..	340			342 50	340 ..	340 .
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)		P au 31		d5		d10		
	Grosses coupures		P au 15		d5		d5		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 456 456 25	au 31..					455 50	451 25
	Grosses coupures	456 25	P au 31		d5		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 31..					452 50	457 50
	Grosses coupures		P au 31		d5		d10		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	57f 80 70 58	au 31..					58 20	59 ..
	Grosses coupures	57f 80 70 58	P au 31		d50		d25		
			en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	58 ½	au 31..					59 66	
	Grosses coupures	58 ½	P au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	496 496	au 31..					495 ..	483 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	520	au 31..					520 .	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ½	
	Petites coupures							118	
janv. 84	d° 4%							128 ½	
	Petites coupures							126 ½	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	413 75	au 31..					413 75	442 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1881, 5%		au 31..					337 50	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P au 31						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq..						
	Obl. 100 fl., t. p.	101 50 20	au 31..					101 .	
	d° 500 fl., t. p.	101 50	P au 31		d1		450	101 40	98 ..
	d° 1000 fl., t. p.	101 50 25 20	P au 15		d25		450	101 40	
	d° 10000 fl., t. p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50) :								
	Obl. 100 fl., t. p.	77f	en liq..					76 90	
	d° 500 fl., t. p.	74f 60	au 31..					74 62½	76 90
	d° 1000 fl., t. p.	74f 60 62½						74 70	
	d° 10000 fl., t. p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	91 85			92	91 80	92 10
	coup. 500 fr.		P au 31		d1				
	c. 100 à 500 fr. exclust.	91 70 90 95 91 91 90	P au 31	92 10	92 20 d25		90 . 450		
	coup. 50 fr.	85 90 80 90 85 92	P au 15		d1				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 91 70 92	P au 15	92 75	92 85 d25	92 40	92 55 450	91 80	
oct. 83	d° 3%		au 31..					54 30	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	295	au 31..					295	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31..					14 ½	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 31..					50 ½	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 31..					91 50	93 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 31..					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t. p.		P au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85	au 31..					85 ½	
	d° de 100 liv. st.	85 ½ 85						85	90 ..
	d° de 500 liv. st.							84 ½	
	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 ½ 90 89 ½	au 31..					90 .	
	d° de 100 liv. st.	87 ½	P au 31		d1			87 ½	89 ..
	d° de 500 liv. st.	87 ½						87 ½	
	d° de 1000 liv. st.							87 ½	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t. p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					84 ½	
	d° de 100 liv. st.		P au 31		d1		410	84 ½	82 ½
	d° de 500 liv. st.							84 ½	
	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t. p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					79 .	
	d° de 100 liv. st.	79						79 ..	80 ..
	d° de 500 liv. st.							77 ..	
	d° de 1000 liv. st.	73 ½						77 ..	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	91 50 85	au 31..					91 85	93 35
	d° de 2500 fr.	91 85 90	P au 31		d1		450	91 85	93 25
	d° de 12500 fr.	91 50	P au 15		d1		450	91 75	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orr),		en liq..						
	nég. s. l. (f. Obl. de 100 r.		au 31..					58 ..	61 40
	d° de 1000 r.		P au 31		d1		450	56 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orr),		en liq..						
	nég. s. l. (f. Obl. de 100 r.		au 31..					58 ..	56 ½
	d° de 1000 r.		P au 31		d1		450	55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.. / au 31..					226 ..	242 50
	Grosses coupures		P au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	380 381 25 382 50	au 31..					381 25	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	487 50 488 75 487 50	au 31..		d10			487 75	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 31..						
	coup. de 62 fr. 50.	8f 70 67½ 75	P au 31		d25		450	8 65	8 78
	coup. de 12 fr. 50.		P au 15		d25		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.	48f	au 31..					48 .	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t. p.	59f	au 31..					59 .	78 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Bressuire, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	30 75	30 25
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Epernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat).	324 ..	
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	565	564
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	363 50	363
d° nouveau d°	354	353 25
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	356 25
Bâle (Strasbourg à), 1842, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).	556	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	93	90
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	348	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1207 50	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	362 .	361
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	361 75	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	360 ..	357 50
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	360	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	354	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	581 25	575
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	365 .	363 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	360 75	359
Paris-Lyon-Médit. 66, 3%, r. 500 f.	357 25	357
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	360	358
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	370	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	358 ..	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360 .	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).		
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 ..	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	356	
Orsay, 55, 4%, a. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	160	
2e émiss., de 63,001 à 106,312	133	130
3e et 4e ém., de 106,313 à 190,312.	131 25	130
Orl.-Evreux-Rib., etc., 3%, r. 500 f.	130	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.	125	
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 50	355 50
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	334	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	156 25	153 75
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	350	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t. p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	470	
d° 5%, remb. 500 fr.	392	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f	585	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	68	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	213	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	350	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	16	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	514	510
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	516	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr	487 50	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	290	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 24 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	52f	en liq.					55 ..	360 ..
	Grosses coupures	51 f	au 31.						
sept. 82	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50 49	en liq.					48 ..	53 75
	coup. de 5		au 31.						
	coup. de 25		P° au 31		d5		d1f		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	42f75	en liq.					43 ..	71 25
	coup. de 5		au 31.						
	coup. de 25		P° au 30		d5		d10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	377 50 376 25 375	au 31.						
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés, (ex-coup. 4.)	490	en liq.					491 25	492 50
			au 31.						
			P° au 15		d10		d20		
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 31		d50		d20		
			P° au 31		d5		d10		
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 31.	517 50	518 75	515	515	516 25	517 50
			P° au 31						
nov. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq.						
			au 31.					492 50	505 ..
			P° au 31				d10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq.						
			au 31.					460 ..	455 ..
			P° au 31						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	325 328 75 330 332 50	en liq.						
		333 75 335 336 25	au 31.	330			332 50	327 50	327 50
			P° au 31		d5		d10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)	337 50 340	P° au 15		d20		d10		
			au 15.						
janv. 84	Banque Nation^le du Mexique, act. 100 piast. (500f), 60 p^s (300f) p. (ex-coup. 2)		en liq.					500 ..	500 ..
		500	au 31.	560			567 50 d10		
			P° au 31		d5			560 ..	560 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 648 75 651 25 652 50	en liq.						
		656 653 75	au 31	647 50			653 50	652 50	651 25
			P° au 31		d5		d10		
	Grosses coupures	648 75 650 651 25 652 50 653 75	P° au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq.						
			au 31.					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P° au 31		d5		d10		
			P° au 15		d5		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq.						
			au 31.					781 25	777 50
	Grosses coupures		P° au 31		d5		d10		
			P° au 15		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq.						
		535	au 31.	540			545	540 ..	541 25
	Grosses coupures		P° au 31		d5		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq.				d10		
			au 31.					425 ..	415 ..
			P° au 31		d5		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq.						
			au 31.					467 50	463 75
			P° au 31						
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r.500, t.p.		en liq.						
		377	au 31.					377 ..	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r.500, t.p.	380 382 50 382	au 31.					380 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)		en liq.						
		190 187 50 185 150	au 31.	185			190	195 ..	190 ..
			P° au 31		d5		d10		
			P° au 15		d20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)		en liq.		d5		d10		
		507 50 505 506 25 507 50	au 31.	515			510	505 ..	500 ..
		510 507 50 508 75 510	P° au 15		d10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq.						
			au 31.					503 75	505 ..
			P° au 31						
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.		en liq.						
		665	au 31.	666 25				668 25	668 75
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 31		d5				
	d° Grosses coupures		P° au 15		d20		d10		
			P° au 15		d5				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq.						
			au 31.					226 ..	225 ..
			P° au 31						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 46)		en liq.						
		315 313 75	au 31.	313 75			312 50	315 ..	313 75
	d° Grosses coupures		P° au 31		d5		d10		
			P° au 15		d5		d10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.						
			au 31.					395 ..	600 ..
			P° au 31						
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq.						
		510 505 510	au 31.	510			511 25	510 ..	512 50
			P° au 31		d5		d10		
			P° au 31		d20				
			P° au 15		d5		d10		
janv. 84	Portugais (Comp^ie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq.						
		490	au 31.					490 ..	490 ..
			P° au 31		d5		d10		
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq.						
		135	au 31.					137 50	135 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)		en liq.						
		627 50 625	au 31.					627 50	620 ..
	d° Grosses coupures		P° au 31		d5		d10		
			P° au 15		d5		d10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)		en liq.						
		427 50 425 427 50 428 75	au 31.	427 50			428 75	430 ..	431 25
			P° au 31		d5		d10		
			P° au 15		d5		d10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 31.					445 ..	458 ..
			P° au 31						
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)		en liq.						
		487 50	au 31.					487 50	485 ..
			P° au 31				d10		
			P° au 15				d10		
83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (n° 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 4.)		en liq.						
			au 31.				d10	510 ..	520 ..
			P° au 31						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	400	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	450	445
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 68, 5%, r. 500 f.	517	515
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	503	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	501 50	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460	450 75
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Établiss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	506	
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 500 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 510	102 50	101 25
Canaux Agricoles, 5%, remb. 10 f.	27 50	
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	423	417
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p.	247 50	247
d° 100 fr. p.	256	
Suez, 5%, remb. 500 fr.	506	505 50
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 254 fr. p.		
d° d° tout payé		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	85	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25/20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch. fixe)		
d° 6%, 71 (fixe 25/20)		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ch. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	315	315
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ⅜	
d° 1000 fl. d°	66 ⅜	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
d° Brésil., 5%, 75 (n. c. à 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouv^t du Cap, 4½%, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56).		
d° Hollandais, 2½%, C. F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44. C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878 ... (f° 2.10).	103	
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 50	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unitée).	296	
d° Grosses coupures.	294	
d° Coupures de 5.		
d° Indien, 4%, 78 ... (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½%, 76. (f° 25.20).		
d° 4½%, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cup.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%.		
d° 1850, 4%.		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%	96	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ch. 100f.	94 ½	
d° 1866, 5%	91 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	200	
d° 1879, 5%, r. 505 f.	200	
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.	503 50	
Empr. Russe, 50, 4½% (nég. c. f. 25/50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397 25	
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	395	
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	362	360
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25/10).	99 ½	
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	505	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (106 f.).		

Seizième année. — N° 25. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Samedi 26 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du Journal officiel, au* prix net de *10, 20 ou 40 francs.* — *Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 49 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE DU 26 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant approbation d'une convention signée, le 20 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse, et constituant une union internationale pour la protection de la propriété industrielle (page 417).

— tendant à autoriser le département de la Savoie à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental (page 418).

— tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 160,000 francs et à s'imposer extraordinairement (page 418).

— tendant à la création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation (page 418).

— ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur le vin et l'élévation de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi du Havre (Seine-Inférieure) (page 419).

Décret portant approbation de l'arrangement relatif aux poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises, signé, le 22 décembre 1883, entre la France et la Confédération Argentine (page 419).

— prescrivant la promulgation du protocole relatif à l'alimentation du canal de la Marne au Rhin, signé, à Igney-Avricourt, le 8 novembre 1883, entre la France et l'Allemagne (page 419).

— portant promotion dans le corps de l'infanterie de la marine (page 420).

Décision autorisant une permutation entre un capitaine adjudant-major d'infanterie de marine et un capitaine d'infanterie de ligne (page 420).

— portant nominations à des commandements à la mer (page 420).

— autorisant des marins à exercer le commandement des navires de commerce armés au cabotage (page 420).

— autorisant en Algérie : 1° la création d'une recette simple de 4e classe des postes; — 2° la conversion en recettes simples de 4e classe des postes d'établissements de facteur-boîtier; — 3° la création d'établissements de facteur-boîtier de l'Etat; — 4° la conversion en facteur-boîtier d'un bureau de distribution-entrepôt; — 5° et la création d'établissements de distribution-entrepôt (page 420).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant constitution du comité consultatif de la cavalerie pour l'année 1884 (page 420).

— portant mutations dans l'arme de l'artillerie et le service du recrutement (page 420).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine et des colonies (page 421).

Avis et communications. — Tableau d'avancement du personnel administratif des directions de travaux de la marine. — Tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant les trois premiers trimestres des années 1883 et 1882 (page 421).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 25 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 430).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du vendredi 25 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 430).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 431).

Informations (page 432).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 433).

Bourses et marchés (page 436).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 149 à 168)

— Documents (page 1209 à 1212).

Chambre. — Débats parlementaires (page 179 à 194).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 25 Janvier 1884.

LOI portant approbation d'une convention signée, le 20 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse, et constituant une union internationale pour la protection de la propriété industrielle.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention pour la protection de la propriété industrielle, conclue à Paris, le 20 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse, et suivie d'un protocole de clôture.

Une copie authentique de la convention et

du protocole de clôture demeurera annexée à la présente loi (1).

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

LOI tendant à autoriser le département de la Savoie à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de la Savoie est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser cinq pour cent (5 p. 100), une somme de un million trois cent sept mille francs (1,307,000 fr.) applicable à diverses dépenses d'intérêt départemental.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou de la société du Crédit foncier de France.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Le département de la Savoie est également autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant trente-huit ans à partir de 1887, sept centimes (7 c.) additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le montant sera consacré, avec un prélèvement sur le produit de l'imposition extraordinaire créée par la loi du 11 juillet 1866, au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 1,307,000 francs.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires, dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

(1) Le texte de cette convention et du protocole de clôture sera promulgué officiellement après l'échange des ratifications des puissances contractantes.

LOI tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 160,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Nantes (Loire-Inférieure) est autorisée :

1° A emprunter de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, une somme de cent soixante mille francs (160,000 fr.) remboursable en trente ans et destinée, avec d'autres ressources, au payement des frais de construction d'un lycée de filles ;

2° A s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1884, quatre dixièmes de centime (0 c. 4) additionnels au principal de ses quatre contributions directes, devant produire, en totalité, la somme de 194,670 francs environ pour rembourser l'emprunt.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à la création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art 1er. — Par addition à l'article 4 de la loi du 19 brumaire an VI, il est créé, pour la fabrication des boîtes de montres, d'or seulement, destinées exclusivement à l'exportation, un quatrième titre légal à 583 millièmes, lequel sera obligatoire.

Un poinçon spécial indiquant le titre et une empreinte particulière montrant qu'elles sont destinées à l'exportation, seront appliqués sur ces boîtes par le bureau de la garantie.

Art. 2. — Par dérogation aux dispositions dudit article 4, et en dehors de celles énoncées en l'article 1er ci-dessus, les fabricants seuls d'orfèvrerie, joaillerie, bijouterie et boîtes de montres sont autorisés à fabriquer à tous autres titres des objets d'or et d'argent exclusivement destinés à l'exportation.

Les objets ainsi fabriqués à tous titres ne recevront en aucun cas l'empreinte des poinçons de l'Etat ; mais ils devront être marqués, aussitôt après l'achèvement, avec un poinçon de maître dont la forme sera déterminée par un règlement ultérieur d'administration publique, et qui indiquera en chiffres le titre de l'alliage, lequel sera reproduit sur la facture.

Art. 3. — Les fabricants qui voudront user des facultés accordées par la présente loi, les négociants et commissionnaires exportateurs qui voudront exercer le commerce des ouvrages d'or et d'argent à tous titres, avec l'étranger, devront en faire la déclaration à la préfecture de leur département et à la mairie de leur commune.

A Paris, la déclaration sera faite à la préfecture de police et au bureau de la garantie.

Art. 4. — Les fabricants et les négociants exportateurs de ces ouvrages seront soumis aux visites et exercices des employés des contributions indirectes, dans les conditions déterminées par les articles 235, 236, 237, 238 et 245 de la loi du 28 avril 1816.

Ils fourniront au besoin les balances et les poids nécessaires pour effectuer les vérifications.

Art. 5. — Sont applicables à ces fabricants et négociants toutes les dispositions de la législation qui régit le commerce des matières d'or et d'argent, en tant que ces dispositions ne sont pas contraires à celles de la présente loi.

Art. 6. — Les mesures complémentaires que nécessiterait l'exécution de cette loi seront déterminées par un règlement d'administration publique.

Art. 7. — Il est interdit de livrer à la consommation intérieure, sous aucun prétexte, les ouvrages d'or et d'argent dont la présente loi n'autorise la fabrication qu'en vue de l'exportation.

Art. 8. — Ceux de ces ouvrages qui seraient trouvés chez des fabricants, négociants ou commissionnaires n'ayant pas fait la déclaration prescrite par l'article 3 ci-dessus, ou dont la mise en vente à la consommation intérieure sera constatée, seront saisis et donneront lieu aux poursuites par-devant le tribunal de police correctionnelle. Les détenteurs des objets saisis encourront la confiscation de ces objets, sans préjudice des autres peines portées par l'article ci-après.

Art. 9. — En cas de contravention aux dispositions de la présente loi et à celles du règlement d'administration publique rendu en vertu de l'article 6 ci-dessus, les ouvrages sur lesquels portera la contravention seront confisqués, et, en outre, le délinquant sera condamné à une amende qui sera, pour la première fois, de dix fois la valeur des objets confisqués ; pour la seconde fois, du double proportionnel de la première, avec affiche de la condamnation aux frais du délinquant ; enfin, la troisième fois, l'amende sera quadruple de la première, et le commerce ainsi que la fabrication des ouvrages d'or et d'argent seront interdits au délinquant, sous peine de confiscation de tous les objets de son commerce.

En cas de manquants constatés lors des inventaires ou de sorties non justifiées, l'amende sera de 75 fr. par hectogramme s'il s'agit d'objets en or, et de 4 fr. par hectogramme s'il s'agit d'objets en argent.

Art. 10. — Les ouvrages d'or et d'argent fabriqués aux titres fixés par la loi du 19 brumaire an VI et destinés soit à l'exportation, soit à la consommation intérieure, continueront à être soumis à la législation actuelle.

Il en sera de même, en tout ce que la présente loi n'a rien de contraire, pour les boîtes de montres, au quatrième titre, destinées à l'exportation.

La présente loi, délibérée et adoptée par le

Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Le ministre du commerce,

CH. HÉRISSON.

LOI ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur le vin et l'élévation de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi du Havre (Seine-Inférieure).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — A partir de la promulgation de la présente loi et jusqu'au 31 décembre 1885 inclusivement, il sera perçu à l'octroi du Havre (Seine-Inférieure) une surtaxe de quarante-huit centimes (48 c.) par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles.

A partir de la même époque, la surtaxe de 16 francs par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, autorisée en vertu d'une loi du 26 juillet 1873, sera portée à vingt francs (20 fr.) par hectolitre d'alcool pur.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 4 fr. 80 et de 24 fr. perçus, à titre de taxes principales, sur les mêmes boissons.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. — Un arrangement relatif aux limites de poids et de dimensions des paquets d'échantillons de marchandises ayant été signé, le 22 décembre 1883, entre la France et la Confédération Argentine, ledit arrangement, dont la teneur suit, est approuvé et sera inséré au *Journal officiel*.

ARRANGEMENT

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République Argentine, désirant faciliter les relations postales entre les deux pays, et usant de la faculté qui leur est laissée par l'article 15 de la convention de l'union postale universelle conclue à Paris, le 1er juin 1878,

Sont convenus de ce qui suit :

Les limites de poids et de dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés, par la voie de la poste, entre la France et l'Algérie, d'une part, et la République Argentine, d'autre part, peuvent être portées par l'administration des postes du pays d'origine au delà de celles qui ont été fixées par l'article 5 de la convention internationale du 1er juin 1878, sous la réserve expresse que ces limites ne dépasseront pas, savoir :

Pour le poids, 350 grammes.

Pour les dimensions. { 50 cent. en longueur. 20 — en largeur. 10 — en épaisseur. }

Le présent arrangement sera exécutoire à partir de la date dont conviendront les administrations des postes des deux pays ; il pourra prendre fin à toute époque moyennant avis donné, un an à l'avance, par une des deux administrations à l'autre.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont dressé le présent arrangement qu'ils ont revêtu de leurs cachets.

Fait à Paris, en double expédition, le 22 décembre 1883.

(*L. S.*) Signé : JULES FERRY.
(*L. S.*) — M. BALCARCE.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et le ministre des postes et des télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

Le ministre des postes et des télégraphes,

AD. COCHERY.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. — Un protocole portant modification ou interprétation du règlement du 23 avril 1873, sur l'alimentation du canal de la Marne au Rhin, ayant été signé, à Igney-Avricourt, le 8 novembre 1883, et les actes d'approbation du gouvernement français et du gouvernement de l'empire allemand ayant été échangés à Paris, le 9 janvier 1884, ledit protocole, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

MODIFICATION OU INTERPRÉTATION du RÈGLEMENT DU 23 AVRIL 1873 sur L'ALIMENTATION DU CANAL DE LA MARNE AU RHIN

Protocole de la conférence du 8 novembre 1883.

Ce 8 novembre 1883, les soussignés :

M. de Hell, consul général de France à Francfort,

M. Holtz, ingénieur en chef à Nancy,

M. Siegler, ingénieur ordinaire à Nancy, commissaires du gouvernement français,

Et M. Metz, conseiller ministériel à Strasbourg,

M. Willgerodt, conseiller ministériel et directeur des travaux hydrauliques à Strasbourg,

M. Doell, ingénieur de la navigation à Sarrebourg, commissaires du gouvernement de l'empire allemand ;

Se sont réunis à Igney-Avricourt, en vertu des instructions de leurs gouvernements, pour examiner les questions relatives à la modification ou à l'interprétation du règlement du 23 avril 1873, sur l'alimentation du canal de la Marne au Rhin.

Après avoir discuté d'une manière approfondie les questions dont il s'agit, les commissaires des deux pays se sont mis d'accord sur les points suivants :

1° Il n'y a pas, pour le moment, nécessité urgente de reviser le règlement de 1873. Il conviendrait plutôt d'ajourner cette revision tant que la transformation du canal de la Marne au Rhin ne serait pas décidée également sur territoire allemand ;

2° Par les « eaux disponibles des crues de la Sarre » mentionnées à l'article 2 du règlement précité, il faut entendre :

a) Le débit journalier de 140,000^{m3}, nécessaire pour la marche des usines de la Sarre ;

b) Les besoins normaux de l'alimentation et des éclusées du canal de la Marne au Rhin et du canal de la Sarre jusqu'à Mittersheim.

Mais l'accord n'a pu s'établir sur la signification à attribuer au mot *premières* dans la phrase : « L'étang de Réchicourt...... sera rempli chaque année, comme par le passé, au moyen des *premières* eaux disponibles des crues de la Sarre. »

Par cette expression, les commissaires allemands entendent les premières hautes eaux qui se produisent après une date déterminée et qui dépassent les besoins ci-dessus désignés des usines et des canaux. Dans leur opinion, ces hautes eaux doivent être envoyées en premier lieu dans l'étang de Réchicourt jusqu'à ce que celui-ci soit rempli par ces eaux, concurremment avec celles de son bassin versant, tout le surplus restant à la libre disposition de l'administration allemande.

Les commissaires français interprètent, au contraire, l'article 2 en ce sens que, sous le régime du règlement de 1873, et abstraction faite du relèvement du mouillage et de l'allongement des écluses sur la section française, les eaux disponibles de la Sarre, définies ci-dessus, doivent être envoyées dans l'étang de Réchicourt chaque fois que celui-ci n'est pas plein, non seulement une fois par an, mais à chacune des crues de la Sarre.

Toutes réserves faites sur cette question d'interprétation, les commissaires des deux pays se sont mis d'accord pour arrêter les règles suivantes qui seront appliquées jusqu'à la conclusion d'une convention nouvelle :

a) L'année dont il est fait mention à l'article 2 du règlement courra du 1er octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante.

b) Après un premier remplissage de l'étang de Réchicourt, l'administration allemande emploiera, de la même manière que par le passé, le surplus des hautes eaux disponibles à l'alimentation de la section française, tant qu'il n'en résultera pas pour elle de dépense spéciale.

Par contre, en cas de pénurie d'eau, l'administration française réduira le mouillage à 1 mètre 60 sur le versant ouest du canal, et, s'il est nécessaire d'abaisser encore davantage le plan d'eau, le mouillage sera limité à la même cote sur la section française que sur la section allemande. Toutefois l'administration

française conserve le droit de relever transitoirement le plan d'eau de ses biefs au moyen de machines.

Il est entendu que le mot « pénurie d'eau » s'applique au cas où l'étang de Réchicourt étant vide, le débit de la Sarre sera égal ou inférieur à 140,000^{m3} par jour.

e) Les ingénieurs compétents des deux pays se renseigneront régulièrement au commencement de chaque mois, ou plus souvent s'il est nécessaire, sur la consommation d'eau du canal et sur les ressources disponibles pour le versant ouest.

A cet effet, les commissaires des deux pays émettent le vœu que le télégraphe international le long du canal de la Marne au Rhin soit établi dans le plus court délai possible.

En ce qui concerne l'avenir, les commissaires français expriment le désir que les études qui pourraient être faites par l'administration allemande dans le but de créer les ressources alimentaires nécessaires pour relever de 2 mètres le mouillage sur le territoire allemand, comprennent le supplément nécessaire à l'exhaussement, déjà en partie réalisé, du mouillage sur le territoire français.

Les commissaires allemands se déclarent prêts à appuyer cette demande auprès de leur administration.

Si l'accord s'établit entre les deux gouvernements pour la création de nouvelles ressources alimentaires communes, les commissaires français admettent que leur administration devra intervenir dans la dépense des installations nouvelles pour une part correspondante à déterminer ultérieurement.

Après lecture faite, les commissaires ont signé le présent procès-verbal, qu'ils soumettront à leurs gouvernements.

Signé : DE HELL.
— HOLTZ.
— SIEGLER.
— METZ.
— WILLGERODT.
— DOELL.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères,

JULES FERRY.

Par décret en date du 25 janvier 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, et par application des dispositions spéciales sur l'avancement en campagne, prévues par la loi du 14 avril 1832 et l'ordonnance du 16 mars 1838, M. Geschwind (Marie-Eugène-Louis), adjudant sous-officier au régiment de marche d'infanterie de marine du corps expéditionnaire du Tonkin, est nommé au grade de sous-lieutenant dans cette arme. (Action d'éclat. Défense de la citadelle de Haï-Zuong, 17 novembre 1883.)

Par décision présidentielle en date du 25 janvier 1884, une permutation a été autorisée entre MM. Szymanski, capitaine adjudant-major au 4e régiment d'infanterie de marine, et Marchand, capitaine au 73e régiment d'infanterie de ligne.

Par décision présidentielle en date du 25 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau de Romain (René-Dominique) a été nommé au commandement de la canonnière démontable l'*Avalanche*, destinée au Tonkin.

Par décision présidentielle en date du 25 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Babeau (André-Louis-Augustin) a été nommé au commandement de la canonnière démontable la *Rafale*, destinée au Tonkin.

Par décision présidentielle en date du 25 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Hallez (Antoine-Adolphe) a été nommé au commandement de la canonnière démontable la *Mutine*, destinée au Tonkin.

Par décision présidentielle en date du 25 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Kerlero du Crano (Alfred-Léonce-Marie) a été nommé au commandement de la canonnière démontable la *Bourrasque*, destinée au Tonkin.

Par décision du ministre de la marine et des colonies, les marins dont les noms suivent ont été autorisés à exercer le commandement des navires du commerce armés au cabotage, à la suite des examens qu'ils ont subis à Dunkerque :

MM Lavallée (Clovis).
Raoul (Yves-Henri-Frédéric).
Lemaire (Philippe-Auguste).
Doublecourt (Joseph).

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 25 janvier 1884, ont été autorisées :

1° La création d'une recette simple de 4e classe des postes à Alger-Bab-el-Oued (Alger);

2° La conversion en recette simple de 4e classe des postes des établissements de facteur-boîtier de :

Medjez-Sfa (Constantine);
Frendah, Magenta (Oran).

3° La création d'un établissement de facteur boîtier de l'État dans les localités ci-après désignées :

Fort-de-l'Eau, Rivet, Rovigo, Boghni, Camp-du-Maréchal, Carnot, Cavaignac, Chabet-el-Ameur, Mekla, Souk-el-Haad, Tipaza (Alger.)

Aïn-Kercha, Aïn-Melouck, Bordj-Medjana, Bordj-Redir, Chekia, Merdès, Oued-Seguin, Rouached, Sidi-Mesrich, Strasbourg, Zarouria (Constantine).

Aïn-Sefra, Arcole, Kalaa, Mazouran, Mazouna, Pont-du-Cheliff, Rivoli, Saf-Saf, Saint-Louis (Oran).

4° La conversion en facteur-boîtier du bureau de distribution-entrepôt existant à Assi-Ameur (Oran).

5° Enfin la création d'un établissement de distribution-entrepôt dans les localités dont les noms suivent :

Flatters, Les Arribs (Alger).
Raz-el-Mâ, Taya, Le Tournant, El-Madher (Constantine).
Bouchouch, Merdja, Ouréah, Zélamta, Saint-André-de-Mascara, Saint-Leu (Oran).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

Comités et commissions. — Par décision ministérielle du 16 janvier 1884, le comité consultatif de la cavalerie a été constitué ainsi qu'il suit pour l'année 1884 :

Président.

M. le général de division de Galliffet, commandant le 12e corps d'armée, membre du conseil supérieur de la guerre.

Membres.

MM. les généraux de division :

Thornton, inspecteur général permanent des remontes, président de la commission d'hygiène hippique.

de Gressot, commandant la 1re division de cavalerie.

MM. les généraux de brigade :

Loizillon, commandant la 5e brigade de cuirassiers (1re division de cavalerie).

Thévenin, commandant la 19e brigade d'artillerie.

MM. les colonels :

Danloux, commandant l'école d'application de cavalerie.

Rothwiller, commandant le 16e régiment de dragons.

Secrétaire :

M. Donop, lieutenant-colonel du 7e régiment de chasseurs.

MUTATIONS

Artillerie. — Par décis. minist. du 23 janv. 1884 :

M. Pierron, capit. en 1er à la 7e comp. du 2e rég. d'art.-ponton., a été désigné pour occuper l'emploi d'adj. à la poudrerie du Bouchet, où il sera chargé du service des épreuves et expériences. — Continuera à compter à la 7e comp. du 2e rég. d'art.-ponton.)

M. Mahé, capit. en 2e à la 3e batt. du 16e rég. d'art., a été classé à la 4e batt. du 13e bat. d'art. de fort., dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adj. au command. de l'art. de l'arrond. de Nice.

M. Boitel de Dienval, capit. en 2e à la 3e batt. du 8e rég. d'art., adj. aux forges du Nord, a été désigné pour occuper l'emploi d'adj. à la direct. de Toul.—Continuera à compter à la 3e batt. du 8e rég.

M. de Diesbach de Belleroche, lieut. en 1er à la 10e batt. du 35e rég. d'art., a été désigné pour occuper l'emploi d'adj. au capit. instruct. d'équi-

tation et de conduite des voitures à l'école d'applic. de l'art. et du génie à Fontainebleau. — Continuera à compter à la 10e batt. du 35e rég.

Recrutement. — Par décis. minist. du 22 janv. 1884, M. Grandjacquot, lieut. au 138e rég. d'inf., a été nommé à un emploi de son grade au bureau de recrut. du Havre, en rempl. de M. Sancy, décédé.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 25 Janvier 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, aujourd'hui 26 janvier, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre de la guerre recevra, à l'hôtel du ministère, le mercredi 30 janvier.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet des télégrammes donnant des nouvelles du Tonkin jusqu'à la date du 19 janvier.

Le blocus des côtes du Tonkin continue. Il est nécessaire pour empêcher l'introduction de la contrebande de guerre, mais il est modéré par de larges facilités accordées au commerce.

Le colonel Belin, du 1er régiment de marche, a fait une reconnaissance dans la direction de Bac-Ninh, qu'il a trouvé fortement occupé. — Le pays est tranquille autour de Son-Tay; il en est de même dans les provinces de Than-Hoa et de Ngé-Han, où il y avait eu des troubles.

Dans les provinces sud du Tonkin, diverses expéditions ont été faites contre les rebelles et les pirates et ont produit les meilleurs résultats.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

CONVERSION DES RENTES 5 P. 100

Les rentiers qui ont déposé des inscriptions de rente 5 p. 100 pour être converties sont priés de retirer les nouveaux titres 4 1/2 p. 100 dans le plus bref délai possible.

(S'adresser, de dix heures à midi, au ministère des finances, porte A, rue de Rivoli.)

Ministère de la marine et des colonies.

LISTE

des officiers du personnel administratif des directions de travaux inscrits au tableau d'avancement par le conseil d'amirauté, dans sa séance du 25 janvier 1884, savoir :

1° Pour le grade d'agent administratif principal.

M. Baril-Monval (Isidore-Etienne), agent administratif.

2° Pour le grade d'agent administratif.

MM. les sous-agents administratifs :

Marzin (Pascal-Julien).
Brocas (Rémond).
Mercier (Pierre-Louis).
Boyer (Jules-Pierre).
Michelet (Nicolas).
Michel (Jean-Paul-Joseph-Emile).

M. Guillarmou (Charles-Alexis), agent administratif, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'agent administratif principal, depuis le 1er janvier 1881, y est maintenu pour une nouvelle période de trois ans.

Ministère des postes et des télégraphes.

EXPOSITION DE TURIN

Le gouvernement français vient d'être informé par le gouvernement italien que l'exposition générale de tous les produits de l'industrie nationale, qui doit avoir lieu à Turin le 1er avril 1884, sera accessible aux étrangers pour tout ce qui concerne l'électricité et ses applications.

Les objets destinés à l'exposition seront exempts de tout droit à leur entrée en Italie.

En outre, le décret royal du 10 décembre 1883 contient les dispositions suivantes relatives aux récompenses à distribuer aux exposants de la section d'électricité :

« Art. 1er. — Sont instituées les récompenses suivantes :

« a) Quatre médailles d'or de 1re classe,
« Quatre médailles d'or de 2e classe,
« Six médailles d'argent,
« Pour les inventions les plus importantes concernant les applications industrielles de l'électricité.

« b) Deux médailles d'or de 1re classe,
« Quatre médailles d'or de 2e classe,
« Quatre médailles d'argent,
« Pour les machines et appareils de technologie électrique.

« Art. 2. — Ne sont admises au concours que les inventions faites dans les cinq dernières années. De plus, les exposants qui auraient obtenu une médaille d'or au concours spécial institué par le ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à l'exposition de Milan, 1881, ne seront pas reçus à représenter les mêmes inventions au nouveau concours.

« Art. 3. — Il est institué un prix de 10,000 francs en faveur de l'exposant qui présentera à la section d'électricité de l'exposition générale de Turin une invention ou un ensemble d'appareils de nature à avancer notablement la solution pratique des problèmes concernant les applications industrielles de l'électricité à la transmission à distance du travail mécanique à l'éclairage et à la métallurgie.

« Seront seules prises en considération les inventions figurant à l'exposition par des appareils se prêtant à des expériences pratiques, sûres et suivies. »

A partir du 1er février prochain, le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés, circulant dans Paris par le réseau des tubes pneumatiques, sera étendu aux trois nouvelles circonscriptions suivantes :

1° Partie du 19e arrondissement non encore desservie et comprise entre la rue de l'Atlas, la rue Bolivar, la rue Manin, les fortifications (de la porte de Chaumont à celle de Romainville), la rue de Belleville et le boulevard de la Villette.

2° Au 20e arrondissement tout entier.

3° Au 12e arrondissement tout entier.

Le service des cartes-télégrammes et des télégrammes fermés sera ainsi étendu à tous les quartiers de l'ancien et du nouveau Paris, à l'exception d'une zone limitée, d'une part :

Entre les fortifications, depuis la porte de Sèvres jusqu'au pont National;

La Seine, du pont National au pont de Bercy ;

Les anciens boulevards extérieurs jusqu'à la rue de Sèvres et la rue Lecourbe.

Ministère de l'agriculture.

Les concours agricoles régionaux auront lieu, en 1884, dans les villes et aux époques suivantes :

Brest. — Du 10 au 18 mai.
Orléans. — Du 17 au 25 mai.
Tarbes. — Du 17 au 25 mai.
Bordeaux. — Du 24 mai au 2 juin.
Carcassonne. — Du 24 mai au 2 juin.
Dôle. — Du 31 mai au 8 juin.
Epernay. — Du 31 mai au 8 juin.
Gap. — Du 7 au 15 juin.
Rodez. — Du 7 au 15 juin.
Rouen. — Du 7 au 15 juin.
Saint-Omer. — Du 7 au 15 juin.
Le Puy. — Du 21 au 29 juin.

Pour être admis à exposer dans ces divers concours, on doit en faire la déclaration au ministère de l'agriculture. Cette déclaration devra être parvenue au ministère, à Paris, aux dates désignées ci-après :

Brest, le 5 avril. — Orléans et Tarbes, le 10 avril. — Dôle et Epernay, le 20 avril. — Gap, Rodez, Rouen et Saint-Omer, le 25 avril. — Le Puy, le 10 mai.

On peut se procurer les programmes de ces divers concours et les formules de déclaration au ministère de l'agriculture et à toutes les préfectures et les sous-préfectures.

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES CHEMINS DE FER. — DIVISION DU CONTROLE

RECETTES de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES CHEMINS	1883					1882		
		LONGUEUR		RECETTES			LONGUEUR		
		totale exploitée au 30 septem.	moyenne exploitée pendant les 3 premiers trimestres	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	totale exploitée au 30 septem.	moyenne exploitée pendant les 3 premiers trimestres	1er trimestre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	kil.	kil.	fr.
	ANCIEN								
1	Nord	1.358	1.358	31.420.918	33.201.311	35.803.532	1.358	1.354	30.925.435
2	Est	(a) 744	(a) 744	11.913.993	14.087.421	15.170.576	(a) 744	(a) 744	11.706.354
3	Ouest	900	900	18.767.385	21.538.647	24.296.102	900	900	18.173.328
4	Paris à Orléans	2.017	2.017	28.105.075	30.048.721	32.052.709	2.017	2.017	28.146.020
5	Paris-Lyon-Méditerranée	(b) 4.913	(b) 4.908	72.154.900	76.802.214	78.902.660	(b) 4.711	(b) 4.586	73.390.147
6	Midi	820	820	16.830.674	16.586.941	18.021.208	796	796	16.519.380
7	Ceinture de Paris { Rive droite	(c) 20	(c) 20	1.645.979	1.580.908	1.484.943	(c) 20	(c) 20	1.566.992
	Ceinture de Paris { Rive gauche (d)	»	6	»	195.421	341.692	»	»	»
8	Grande ceinture	(e) 124	(e) 111	407.850	482.983	782.973	(e) 94	(e) 72	355.933
	Totaux et moyennes	(f) 10.872	(f) 10.752	181.246.774	191.524.567	206.916.390	(f) 10.621	(f) 10.470	180.783.589
	NOUVEAU								
9	Nord	764	735	4.111.316	4.660.970	5.880.148	674	674	4.030.650
10	Est	2.255	2.215	16.564.559	18.791.840	20.488.658	2.059	2.056	15.721.383
11	Ouest	2.247	(g) 2.241	10.323.832	11.484.465	13.388.706	2.247	2.229	9.976.759
12	Paris à Orléans	2.342	2.342	12.410.119	13.211.444	13.487.016	2.342	2.342	12.205.944
13	Paris-Lyon-Méditerranée	1.653	1.602	5.651.582	6.209.877	6.890.945	1.576	1.576	5.335.222
14	Midi	1.579	1.531	6.523.622	7.315.600	10.307.725	1.518	1.518	6.614.217
	Totaux et moyennes	10.840	10.666	55.585.030	61.674.196	70.443.198	10.416	10.395	53.884.175

(a) Y compris les anciennes lignes d'intérêt local : d'Epernay à Romilly (84 kilomètres); de Nancy à Vézelise et embranchements (35 kilomètres) et de Nancy à Château-Salins et à Vic (24 kilomètres). — (Ensemble : 143 kilomètres.)

(b) Y compris 15 kilomètres sur le territoire suisse, de la frontière à Genève.

(c) Y compris 3 kilomètres pour l'embranchement du marché aux bestiaux de la Villette, appartenant à la ville de Paris.

(d) Section d'Auteuil à Bercy et raccordement avec la ligne de Paris à Rennes, appartenant à la compagnie de l'Ouest (Nouveau réseau) et exploitée par le syndicat des chemins de fer de Ceinture (R. D.) et de Grande-Ceinture, à partir du 1er mai 1883.

TRAVAUX PUBLICS

DES COMPTES DES COMPAGNIES ET DE LA STATISTIQUE

général pendant les trois premiers trimestres des années 1883 et 1882.

RECETTES		TOTAL des trois premiers trimestres.		DIFFÉRENCE entre 1883 et 1882		PAR KILOMÈTRE						RECETTES par jour kilomètre		NUMÉROS D'ORDRE
						RECETTE TOTALE		DIFFÉRENCE ENTRE 1883 ET 1882						
								totale		pour 100				
2e trimestre.	3e trimestre.	1883	1882	en plus.	en moins.	1883	1882	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.	1883	1882	
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	

RÉSEAU

32.525.792	36.927.248	100.425.761	100.378.475	47.286	»	73.951	74.135	»	184	»	0.25	271	272	1
14.200.325	15.325.574	41.171.990	41.232.253	»	60.263	55.339	55.419	»	80	»	0.14	203	203	2
21.892.534	24.986.280	64.602.134	65.052.142	»	450.008	71.780	72.280	»	500	»	0.69	263	265	3
30.530.435	32.594.881	90.206.505	91.271.336	»	1.064.831	44.723	45.251	»	528	»	1.17	164	166	4
78.308.051	80.477.677	227.919.774	232.175.875	»	4.256.101	47.503	50.627	»	3.124	»	6.17	174	185	5
16.093.965	17.954.819	51.438.818	50.568.164	870.654	»	62.730	63.528	»	798	»	1.26	230	233	6
1.626.144	1.647.745	4.711.830	4.840.881	»	129.051	235.591	242.044	»	6.453	»	2.67	863	887	7
»	»	537.113	»	537.113	»	89.519	»	89.519	»	»	»	328	»	»
336.441	521.305	1.678.806	1.213.679	460.127	»	15.079	16.857	»	1.778	»	10.55	55	62	8
195.513.687	210.435.529	582.687.731	586.732.805	1.915.180	5.960.254	54.193	56.039	»	1.846	»	3.29	198	205	
				En moins : 4.045.074										

RÉSEAU

4.500.298	4.719.119	14.652.434	13.250.037	1.402.397	»	19.935	19.659	276	»	1.40	»	73	72	9
18.150.657	19.481.742	55.845.057	53.353.782	2.491.275	»	25.212	25.950	»	738	»	2.84	92	95	10
11.561.021	13.010.948	35.197.003	34.548.728	648.275	»	15.706	15.500	206	»	1.33	»	58	57	11
12.700.022	13.812.111	39.108.579	38.817.077	291.502	»	16.699	16.574	125	»	0.75	»	61	61	12
5.925.661	6.773.703	18.752.404	18.034.586	717.818	»	11.706	11.443	263	»	2.30	»	43	42	13
7.106.012	9.181.890	24.146.947	22.902.119	1.244.828	»	15.772	15.087	685	»	4.50	»	58	55	14
60.042.641	66.979.513	187.702.424	180.906.329	6.796 095	»	17.598	17.403	195	»	1.12	»	64	64	
				En plus : 6.796.095										

(e) Y compris 26 kilomètres de parcours communs, en 1882, et 31 kilomètres (longueur moyenne : 29 kilomètres), en 1883, savoir :

1° **Ancien réseau.** — Est : Champigny à Sucy-en-Brie, 1882 et 1883 (4 kilom.). — Ouest : Versailles (Chantiers) à Versailles (Matelots), 1882 et 1883 (4 kilom.); Achères à Sartrouville, 1882 et 1883 (6 kilom). — Paris à Orléans : Juvisy à Savigny-sur-Orge, 1883 (5 kilomètres, longueur moyenne 3 kilomètres). — Paris-Lyon-Méditerranée : Villeneuve-Saint-Georges à Juvisy, 1882 et 1883 (5 kilomètres).

2° **Nouveau réseau.** — Est : Noisy-le-Sec à Nogent-sur-Marne, 1882 et 1883 (7 kilom.).

(f) Déduction faite des sections de l'ancien réseau empruntées par le chemin de fer de Grande-Ceinture : 24 kilomètres (longueur moyenne : 22 kilomètres) en 1883 et 19 kilomètres en 1882 (voir note e).

(g) Non compris le chemin de Ceinture (R. G.) (longueur moyenne 6 kil.) (voir note d).

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES CHEMINS	1883					1882		
		LONGUEUR		RECETTES			LONGUEUR		
		totale exploitée au 30 septem.	moyenne exploitée pendant les 3 premiers trimestres	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	totale exploitée au 30 septem.	moyenne exploitée pendant les 3 premiers trimestres	1er trimestre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	kil.	kil.	fr.
	RÉSEAU								
15	Paris-Lyon-Méditerranée (le Rhône au Mont-Cenis)..	144	(h) 132	1.359.462	1.483.992	1.567.119	144	(h) 132	1.628.453
	LIGNES APPARTENANT								
16	Réseau de l'État	(i) 2.223	(i) 2.182	4.870.950	5.821.676	6.863.410	(i) 2.040	(i) 2.038	4.422.950
17	Pons à la Tremblade (j)	69	69	108 872	89.645	127.172	69	69	105.715
18	Raccordement près Elbeuf des lignes d'Elbeuf à Rouen et de Serquigny à Rouen (k)	2	1	»	»	470	»	»	»
19	Limoges au Dorat (k)	56	56	59 994	80.115	72.645	56	56	56 697
20	Limoges à Eymoutiers (k)	41	41	70.435	87.508	82.655	41	41	64.060
21	Saillat à Bussière-Galant (k)	44	44	31.772	36.741	34.645	44	44	32.021
22	Velluire à Niort (k)	(l) 45	(l) 45	56.948	72.573	83.598	(l) 45	(l) 45	51.788
23	Niort à Montreuil-Bellay (k)	104	104	126.648	156.761	149.579	»	»	»
24	Vendôme à Blois et à Pont-de-Braye (k)	60	60	59.892	75.898	80.764	60	60	57.985
25	Cholet à Clisson (k)	38	38	42.908	51.345	59.404	38	13	»
26	L'Ile-Bouchard à Port-Boulet (k)	28	28	13.928	15.357	16.531	13	4	»
27	Mignaloux-Nouaillé à Chauvigny (k)	19	4	»	2.509	20.854	»	»	»
28	Saint-Laurent-de-la-Prée à la Pointe-de-la-Fumée (k)	7	2	»	»	2.365	»	»	»
29	Ribérac à Périgueux (k)	29	29	33.405	34.977	34.176	29	29	32.440
30	Dunkerque à la frontière belge (m)	15	15	31.870	30.896	38.078	15	15	39.518
31	Compiègne à Soissons (m)	32	32	69.434	57.943	67.906	32	32	66.120
32	Lens à Bauvin-Provin (m)	12	12	5.281	11.051	12.378	»	»	»
33	Armentières à la frontière belge (m)	3	3	7.661	8.388	8.417	3	3	9.515
34	Lérouville à Sedan (n)	143	143	256.812	270.322	280.361	143	143	233.665
35	Bondy à Aulnay-lès-Bondy (n)	8	8	7.725	7.782	8.164	8	8	7.088
36	Nançois-le-Petit à Gondrecourt (n)	35	36	34.329	50.341	53.516	35	35	40.258
37	Gondrecourt à Neufchâteau (n)	32	32	25.341	29.313	34.404	32	32	28.451
38	Mirecourt à Chalindrey (n)	88	88	289.098	323.328	359.804	88	88	281.808
39	Andilly à Langres (n)	17	17	12.131	17.657	19.042	17	17	9.487
40	Nomeny vers Frouard et raccordement (n)	23	23	13.008	14.550	16.763	23	1	»
41	Toul à Colombey et Frenelle-la-Grande (n)	52	39	14.885	19.619	24.785	33	33	16.143
42	Baccarat à Badonvillers (n)	14	14	7.961	9.074	12.031	14	14	5.223
43	Arches à Laveline et embranchements (n)	72	72	128.997	167.470	192.575	72	72	144.885
44	Lunéville à Gerbéviller (n)	10	10	5.402	6.621	7.181	»	»	»
45	Amagne à Apremont (n)	65	65	90.423	101.243	103.589	65	65	79.911
46	Bas-Evette à Giromagny (n)	7	1	»	»	15.604	»	»	»

(h) Non compris la section de Modane à la frontière d'Italie (12 kilomètres).

(i) Y compris 15 kilomètres de parcours communs avec les compagnies de l'Ouest, de Paris à Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée, mais non compris 10 kilomètres exploités par la compagnie d'Orléans à Châlons-sur-Marne (lignes d'intérêt local).

(j) Ligne d'intérêt local rachetée par l'État et exploitée par l'administration des chemins de fer de l'État.

RECETTES		TOTAL DES TROIS PREMIERS trimestres.		DIFFÉRENCE entre 1883 ET 1882		PAR KILOMÈTRE						RECETTES PAR JOUR KILOMÈTRE		NUMÉROS D'ORDRE
						RECETTE TOTALE		DIFFÉRENCE ENTRE 1883 ET 1882						
								totale		pour 100				
2e trimestre.	3e trimestre.	1883	1882	en plus.	en moins.	1883	1882	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.	1883	1882	
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	
SPÉCIAL														
1.604.892	1.600.897	4.415.573	4.834.242	»	418.669	33.451	36.623	»	3.172	»	8.66	122	134	15
A L'ÉTAT														
5.169.947	5.988.388	17.555.436	15.581.285	1.974.151	»	8.046	7.645	401	»	5.25	»	29	28	16
84.008	120.867	325.689	310.590	15.099	»	4.720	4.501	219	»	4.87	»	17	16	17
»	»	479	»	479	»	479	»	479	»	»	»	2	»	18
67.028	64.920	212.754	188.645	24.109	»	3.799	3.369	430	»	12.76	»	14	12	19
79.637	75.166	240.598	218.863	21.735	»	5.868	5.338	530	»	9.93	»	22	20	20
30.860	29.866	103.158	92.747	10.411	»	2.345	2.108	237	»	11.24	»	9	8	21
67.955	68.514	213.119	188.257	24.862	»	4.736	4.183	553	»	13.22	»	17	15	22
»	»	432.988	»	432.988	»	4.163	»	4.163	»	»	»	15	»	23
70.436	82.790	216.554	211.211	5.343	»	3.609	3.520	89	»	2.53	»	13	13	24
»	47.538	153.657	47.538	106.119	»	4.044	3.657	387	»	10.58	»	15	13	25
»	5.816	45.816	5.816	40.000	»	1.636	1.454	182	»	12.52	»	6	5	26
»	»	23.363	»	23.363	»	5.841	»	5.841	»	»	»	21	»	27
»	»	2.365	»	2.365	»	1.183	»	1.183	»	»	»	4	»	28
33.159	35.139	102.558	100.738	1.820	»	3.536	3.474	62	»	1.78	»	13	13	29
44.484	34.978	100.844	118.980	»	18.136	6.724	7.932	»	1.208	»	15.23	24	29	30
55.560	65.810	195.283	187.490	7.793	»	6.103	5.859	244	»	4.16	»	22	21	31
»	»	28.710	»	28.710	»	2.393	»	2.393	»	»	»	9	»	32
9.365	10.721	24.466	29.601	»	5.135	8.155	9.867	»	1.712	»	17.35	30	36	33
267.858	271.619	807.495	773.142	34.353	»	5.646	5.407	239	»	4.42	»	21	20	34
13.482	10.909	23.671	32.079	»	8.408	2.958	4.009	»	1.051	»	26.22	11	15	35
49.588	46.932	138.186	136.778	1.408	»	3.948	3.908	40	»	1.02	»	14	14	36
29.037	33.758	89.058	91.246	»	2.188	2.783	2.851	»	68	»	2.39	10	10	37
316.287	343.924	972.230	944.019	28.211	»	11.048	10.727	321	»	2.99	»	40	39	38
17.463	19.214	48.830	46.164	2.666	»	2.872	2.716	156	»	5.74	»	11	10	39
»	1.328	44.321	1.328	42.993	»	1.927	1.328	599	»	44.35	»	7	5	40
19.808	20.370	59.289	56.321	2.968	»	1.520	1.707	»	187	»	10.95	6	6	41
9.043	9.491	29.066	23.757	5.309	»	2.076	1.697	379	»	22.33	»	8	6	42
166.000	178.629	489.042	489.514	»	472	6.792	6.799	»	7	»	0.10	25	25	43
»	»	19.204	»	19.204	»	1.920	»	1.920	»	»	»	7	»	44
100.645	94.831	295.255	275.387	19.868	»	4.542	4.237	305	»	7.20	»	16	16	45
»	»	15.604	»	15.604	»	15.604	»	15.604	»	»	»	57	»	46

(k) Lignes exploitées par l'administration des chemins de fer de l'Etat.
(l) Y compris 15 kilomètres de parcours communs avec la compagnie de Paris à Orléans, de Benet à Niort.
(m) Lignes exploitées provisoirement par la compagnie du chemin de fer du Nord.
(n) Lignes exploitées provisoirement par la compagnie des chemins de fer de l'Est.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES CHEMINS	1883					1882		
		LONGUEUR		RECETTES			LONGUEUR		
		totale exploitée au 30 septem.	moyenne exploitée pendant les 3 premiers trimestres	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	totale exploitée au 30 septem.	moyenne exploitée pendant les 3 premiers trimestres	1er trimestre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	kil.	kil.	fr.
	LIGNES APPARTENANT								
47	Raccordement entre la ligne de Grande-Ceinture et la gare actuelle de Saint-Germain (o)								
48	Sainte-Gauburge à Mesnil-Manger (o)								
49	Alençon à Domfront (o)								
50	Pré-en-Pail à Fougères (o)								
51	Vitré à Fougères et prolongements (o)								
52	Raccordement à Pontorson des lignes de St-Lô à Lamballe et de Fougères à la baie du Mont-St-Michel (o)								
53	Caen à Dozulé (o)								
54	Echauffour à Bernay (o)								
55	Couterne à la Ferté-Macé (o)	563	567	561.090	658.508	808.630	554	531	495.010
56	Port d'Isigny à la ligne de Caen à Cherbourg (o)								
57	Lisieux à Orbec (o)								
58	La Trinité-de-Réville à Orbec (o)								
59	Mézidon à Dives (o)								
60	Châteaubriant à Rennes et embranchement (o)								
61	Dives à Beuzeval (o)								
62	Villers à Trouville (o)								
63	Morlaix à Roscoff (o)								
64	Questembert à Ploërmel (p)	33	33	20.593	29.191	32.842	33	33	17.615
65	Sarlat à Siorac (p)	25	25	51.870	45.867	47.721	25	9	»
66	Auray à Quiberon (p)	26	26	15.134	21.659	32.672	26	7	»
67	Concarneau à Rosporden (p)	14	5	»	»	18.162	»	»	»
68	Aubusson à Felletin (p)	10	10	8.890	9.412	9.895	10	1	»
69	Vieilleville à Bourganeuf (p)	20	4	»	»	10.290	»	»	»
70	Bonson à Saint-Bonnet-le-Château (q)	27	27	17.385	39.856	41.400	27	27	25.768
71	Buzy à Laruns (r)	19	6	»	329	52.008	»	»	»
72	Mamers à Laigle (s)	72	72	46.151	57.831	63.907	72	72	36.854
73	Mortagne à Sainte-Gauburge (s)	35	35	10.925	11.171	11.491	35	35	11.947
74	Perpignan à Prades (s)	40	40	194.148	186.357	218.976	40	40	199.056
	Totaux et moyennes	4.297	4.162	7.402.296	8.710.284	10.230.878	3.837	3.711	6.572.578
	COMPAGNIES								
75	Picardie et Flandres	43	43	85.713	80.644	94.370	43	35	42.414
76	Lille à Béthune et à Bully-Grenay	50 (t)	40	270.683	318.829	320.864	50 (t)	40	264.440
77	Lille à Valenciennes et extensions	73	73	432.639	572.003	574.041	73	7	430.792
78	Nord-Est	(u) 262	(u) 262	606.496	788.155	859.924	(u) 262	(u) 25	543.236

(o) Lignes exploitées provisoirement par la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.
(p) Lignes exploitées provisoirement par la compagnie du chemin de fer d'Orléans.
(q) Ligne exploitée provisoirement par la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.
(r) Ligne exploitée provisoirement par la compagnie du Midi.

Recettes		Total des trois premiers trimestres.		Différence entre 1883 et 1882		Par kilomètre						Recettes par jour et kilomètre		Numéros d'ordre
						Recette totale		Différence entre 1883 et 1882						
								totale		pour 100				
2e trimestre.	3e trimestre.	1883	1882	en plus.	en moins.	1883	1882	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.	1883	1882	
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	
A L'ÉTAT (suite)														
														47
														48
														49
														50
														51
														52
														53
														54
619.293	713.022	2,028.228	1.827.325	200.903	»	3.577	3.441	136	»	3 95	»	13	13	55
														56
														57
														58
														59
														60
														61
														62
														63
24.269	36.860	82.626	78.734	3.892	»	2.504	2.386	118	»	4.95	»	9	9	64
»	53.441	145.458	53.441	92.017	»	5.818	5.938	»	120	»	2.02	21	22	65
»	25.564	69.465	25.564	43.901	»	2.672	3.652	»	980	»	26.83	10	13	66
»	»	18.162	»	18.162	»	3.632	»	3.632	»	»	»	13	»	67
»	4.630	28.197	4.630	23.567	»	2.819	4.630	»	1.811	»	39.11	10	17	68
»	»	10.299	»	10.299	»	10.299	»	»	»	»	»	38	»	69
34.598	38.937	98.641	99.303	»	662	3.653	3.678	»	25	»	0.68	13	13	70
»	»	52.337	»	52.337	»	8.723	»	8.723	»	»	»	32	»	71
51.401	59.839	167.889	151.094	16.795	»	2.332	2.098	234	»	11.15	»	9	8	72
14.133	13.145	33.587	39.225	»	5.638	960	1.121	»	161	»	14.36	4	4	73
210.851	243.367	599.481	653.274	»	53.793	14.987	16.332	»	1.345	»	8.24	55	60	74
7.661.196	8.850.313	26.343.458	23.084.086	3.353 804	94.432	6.330	6.220	110	»	1.77	»	23	22	
				En plus : 3.259.372										

DIVERSES

2e trimestre.	3e trimestre.	1883	1882	en plus.	en moins.	1883	1882	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.	1883	1882	
47.918	59.363	260.727	149.695	111.032	»	6.063	4.277	1.786	»	41.76	»	22	16	75
303.042	302.391	910.376	869.873	40.503	»	22.759	21.747	1.012	»	4.65	»	83	80	76
575.512	558.050	1.578.683	1.564.354	14.329	»	21.626	21.430	196	»	0.91	»	79	78	77
682.984	763.638	2.254.575	1.989.778	264.797	»	8.605	7.959	646	»	8.12	»	32	29	78

(s) Lignes exploitées provisoirement en régie.
(t) Non compris la section de Violaines à Bully-Grenay (10 kilomètres), exploitée par la compagnie des mines de Béthune.
(u) Y compris 4 kilomètres de parcours communs (longueur moyenne en 1882, 2 kilomètres) avec la compagnie de Chauny à Saint-Gobain (de Chauny au Rond d'Orléans), et 2 kilomètres sur le territoire belge, à Comines et à Menin.

Digitized by Google

Numéros d'ordre	Noms des chemins	1883 Longueur totale exploitée au 30 septem.	1883 Longueur moyenne exploitée pendant les 3 premiers trimestres	1883 Recettes 1er trimestre.	1883 Recettes 2e trimestre.	1883 Recettes 3e trimestre.	1882 Longueur totale exploitée au 30 septem.	1882 Longueur moyenne exploitée pendant les 3 premiers trimestres	1882 1er trimestre.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	kil.	kil.	fr.
	COMPAGNIES								
79	Somain à Anzin	37	37	830.250	839.531	797.545	37	37	866.973
80	Chauny à Saint-Gobain	15	15	74.261	66.530	79.313	15	15	61.024
81	Hazebrouck à la frontière belge	15	15	22.336	22.508	27.928	15	15	21.187
82	Enghien à Montmorency	3	3	26.910	51.281	60.464	3	3	25.234
83	Epernay à Romilly	(v)							
84	Nancy à Vézelise et embranchements	»	»	»	»	»	»	»	»
85	Nancy à Château-Salins et à Vic								
86	Vassy à Saint-Dizier (x)	22	22	82.695	83.622	64.251	22	22	76.226
87	Vassy à Doulevant-le-Château (x)	16	16	16.427	20.661	20.563	16	16	13.316
88	Bazancourt à Bétheniville	17	17	25.591	31.063	30.821	»	17	24.915
89	Dombes et Sud-Est	(y) 204	(y) 204	598.873	757.731	852.052	(y) 204	(y) 194	547.290
90	Rhône (la Croix-Rousse à Sathonay)	7	7	62.835	86.994	92 602	7	7	45.432
91	Alais au Rhône	59	59	108.169	131.556	124.762	59	30	»
92	Marseille (banlieue sud et vieux port de)	3	3	9.991	8.662	10.471	3	3	8.929
93	Médoc	100	100	244.964	261.953	354.034	100	100	234.021
	Totaux et moyennes	(z) 915	(z) 905	3.498.842	4.124.723	4.365.005	(z) 898	(z) 818	3.205.429
	RÉCAPITU								
	Ancien réseau	(f) 10.872	(f) 10.752	181.246.774	194.524.567	206.916.390	(f) 10.621	(f) 10.470	180.783.589
	Nouveau réseau	10.840	10.666	55.585.030	61.674.196	70 443.198	10.416	10.395	53.884.175
	Réseau spécial	144	(h) 132	1.359 462	1.488.992	1.567.119	144	(h) 132	1.628.453
	Lignes appartenant à l'Etat	4.297	4.162	7 402.296	8.710.284	10.230 878	3 837	3.711	6.572.578
	Compagnies diverses	(z) 915	(z) 905	3.498 842	4.124 723	4.365.005	(z) 898	(z) 818	3.205.429
	Totaux et moyennes	(A) 27.031	(B) 26.580	249.092.404	270.522.762	293.522.590	(D) 25.879	(D) 25.489	246.074.224

(v) Lignes comprises dans l'ancien réseau de la compagnie de l'Est (voir note a).

(x) Lignes exploitées par la compagnie de l'Est.

(y) Y compris 7 kilomètres de parcours communs avec la compagnie du Rhône.

(z) Non compris la section de Vireux à la frontière (2 kilomètres), dont les produits ne figurent pas au présent tableau et déduction faite des parcours communs (voir notes u et y).

(A) Les sections ouvertes à l'exploitation, du 1er octobre 1882 au 30 septembre 1883, ont une étendue de 1,135 kilomètres, savoir :

ANCIEN RÉSEAU

		Kilomètres.
Paris-Lyon-Méditerranée. — Nîmes aux Mazes, le 30 octobre 1882	44	
— Aubes à Prades, le 30 octobre 1882	10	
— Seurre à Saint-Amour et raccordement, le 9 juin 1883	65	
— Annemasse à la Roche, le 10 juillet 1883	15	202
— Uzès à Nozières, le 25 septembre 1883	17	
— Uzès à Saint-Julien, le 25 septembre 1883	34	
— Remoulins à Beaucaire, le 25 septembre 1883	17	
Midi. — Mont-de-Marsan à Roquefort, le 15 octobre 1882		24
Grande-Ceinture. — Juvisy à Versailles, le 1er mai 1883		25
Total pour l'ancien réseau		251

NOUVEAU RÉSEAU

Nord. — Abbeville au Tréport, le 4 décembre 1882	37	90
— Boves à Estrées-Saint-Denis, le 1er juin 1883	53	
Est. — Châtillon à Is-sur-Tille, le 9 décembre 1882	70	
— Révigny à Vouziers, le 10 décembre 1882	81	196
— Recey sur Ource à Langres, le 1er septembre 1883	39	
— Langres (gare) à Langres (ville), le 1er septembre 1883	6	
A reporter		286
Report		286
Paris-Lyon-Méditerranée. — Pont-de-Dore à Giroux, le 9 juin 1883	22	77
— Gap à Mont-Dauphin, le 10 juillet 1883	55	
Midi. — Pau à Buzy, le 30 juin 1883	19	
— Banassac à Séverac, le 14 août 1883	26	61
— Buzy à Oloron, le 1er septembre 1883	16	
Total pour le nouveau réseau		424

LIGNES APPARTENANT A L'ÉTAT

Réseau de l'Etat. — Eygurande à Largnac, le 5 novembre 1882	49	
— Elbeuf à Rouen, le 8 janvier 1883	23	
— Neuville à Parthenay, le 19 mars 1883	39	183
— Patay à Brou, le 2 avril 1883	63	
— Raccordement du port de Marans, le 27 juillet 1883	2	
— Saint-Martin-le-Pin à Nontron, le 6 août 1883	7	
Lignes non rattachées au réseau de l'Etat. — Niort à Montreuil-Bellay, le 16 octobre 1882		104
A reporter		287

RECETTES 2e trimestre.	RECETTES 3e trimestre.	TOTAL des trois premiers trimestres. 1883	TOTAL des trois premiers trimestres. 1882	DIFFÉRENCE entre 1883 et 1882. en plus.	DIFFÉRENCE entre 1883 et 1882. en moins.	PAR KILOMÈTRE Recette totale 1883	PAR KILOMÈTRE Recette totale 1882	Différence entre 1883 et 1882 totale. en plus.	Différence totale. en moins.	Différence pour 100. en plus.	Différence pour 100. en moins.	RECETTE par jour kilomètre 1883	RECETTE par jour kilomètre 1882	NUMÉROS D'ORDRE
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.	
DIVERSES (suite)														
963.717	878.126	2.467.335	2.703.816	»	236.481	66.685	73.076	»	6.391	»	8.75	244	268	79
60.310	[illegible] 627	220.104	177.961	42.143	»	14.674	11.864	2.810	»	23.69	»	54	43	80
23 052	28.651	72.772	72.890	»	118	4.851	4 859	»	8	»	0.16	18	18	81
55.787	59.543	141.655	140.564	1.091	»	47.218	46.855	363	»	0.77	»	173	172	82
														83
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	84
														85
80 912	90.085	230.568	247.223	»	16.655	10.480	11.237	»	757	»	6.74	38	41	86
14 619	16.520	57.651	44 464	13.187	»	3.603	2.779	824	»	29.65	»	13	10	87
31.273	30.401	87.475	86.592	883	»	5.146	5.094	52	»	1.02	»	19	19	88
748 126	810.301	2.209 656	2.100 717	108.939	»	10.832	10.828	4	»	0.04	»	40	40	89
65.807	82.343	242.431	193.582	48.849	»	34 633	27.654	6.979	»	25.24	»	127	101	90
»	28.393	364.487	28.393	336.094	»	6.178	946	5.232	»	553.07	»	23	3	91
10.552	8 940	29.124	28.421	703	»	9.708	9.474	234	»	2.47	»	36	35	92
264.255	366.691	860.951	864.967	»	4.016	8 610	8.650	»	40	»	0.46	32	32	93
3.922.786	4.135.075	11.988.570	11 263.290	982.550	257.270	13.247	13.769	»	522	»	3.79	49	50	
				En plus : 725.280										
LATION														
196.513 687	210.435.529	582 687.731	586.732.805	»	4.045.074	54.193	56.039	»	1.846	»	3.29	198	205	
60.042.641	66.979.513	187.702.424	180.906.329	6.796.095	»	17.598	17.403	195	»	1.12	»	64	64	
1.604.892	1.600.897	4.415.573	4.834.242	»	418.669	33.451	36.623	»	3.172	»	8.66	122	134	
7.661.195	8.850.313	26.343 458	23 084.086	3.259.372	»	6.330	6.220	110	»	1.77	»	23	22	
3.922.786	4.135.075	11 988.570	11.263.290	725.280	»	13.247	13.769	»	522	»	3.79	49	50	
268.745.201	292.001.327	813.137.756 (c)	806.820.752 (c)	10.780.747	4.463.743	30 593	31.654	»	1.061	»	3.35	112	116	
				En plus : 6.317.004										

	kilomètres.
Report	287
Lignes non rattachées au réseau de l'Etat. — Lunéville à Gerbéviller, le 28 octobre 1882 ... 10	
— L'Ile-Bouchard à Chinon, le 25 novembre 1882 ... 15	
— Raccordement entre la ligne de Grande-Ceinture et la gare actuelle de St-Germain, le 30 nov. 1882 ... 3	
— Lens à Bauvin-Provin, le 1er décembre 1882 ... 12	
— Morlaix à Roscoff, le 10 juin 1883 ... 25	
— Mignaloux-Nouaillé à Chauvigny, le 18 juin 1883 ... 19	145
— Buzy à Laruns, le 30 juin 1883 ... 19	
— Favières à Frenelle-la-Grande, le 30 juin 1883 ... 19	
— Bas-Evette à Giromagny, le 30 juin 1883 ... 7	
— Rosporden à Concarneau, le 30 juin 1883 ... 14	
— Raccordement près Elbeuf, des lignes d'Elbeuf à Rouen et de Serquigny à Rouen, le 30 juin 1883 ... 2	
A reporter	432

	kilomètres.
Report	432
Lignes non rattachées au réseau de l'Etat. — Saint-Laurent-de-la-Prée à la Pointe-de-la-Fumée, le 27 juillet 1883 ... 7	
— Vieilleville à Bourganeuf, le 5 août 1883 ... 20	28
— Raccordement à Pontorson, des lignes de Saint-Lô à Lamballe et de Fougères à la baie du Mont-Saint-Michel, le 14 août 1883 ... 1	
Total pour les lignes appartenant à l'Etat	460
Total égal	1.135
Ajoutant Bazancourt à Bétheniville. — Ligne incorporée dans le réseau d'intérêt général, le 11 février 1883	17
Ensemble	1.152
Longueur exploitée au 30 septembre 1882	(*) 25.879
Longueur exploitée au 30 septembre 1883	27.031

(*) Y compris 15 kilomètres sur le territoire suisse, voir note (*b*), et 3 kilomètres pour l'embranchement du marché aux bestiaux de la Villette, voir note (*c*), mais non compris les parcours communs, voir notes (*e*), (*f*), (*i*) et (*l*), ainsi que les lignes qui ne figurent pas au présent tableau, voir notes (*h*), (*l*) et (*z*).

(a) Déduction faite des parcours communs, de Noisy-le-Sec à Nogent-sur-Marne, comptés dans l'ancien réseau (chemin de Grande-Ceinture) et dans le nouveau réseau (chemins de l'Est), et de 30 kilomètres de parcours communs, voir notes (i) et (l).

(c) Déduction faite des détaxes et non compris les transports de la grande vitesse qui s'élèvent aux chiffres suivants :

Trois premiers trimestres 1883	68.210.297 fr.
Trois premiers trimestres 1882	67.427.419

Nota. — Les comptes du troisième trimestre de 1883 n'étant pas encore définitivement arrêtés, les chiffres qui se rapportent à cette période peuvent être susceptibles de quelques modifications.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 25 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Em. Gayot, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (budget sur ressources extraordinaires; moyens de service et dispositions diverses).

La discussion s'ouvre sur l'article 8, qui avait été réservé.

M. Denormandie, M. Buffet, M. Tirard, ministre des finances, et M. Léon Say, sont entendus.

L'article 8, mis aux voix, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain samedi, 26 janvier, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures.

Ordre du jour du samedi 26 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires; moyens de service et dispositions diverses). (N°s 147, session extraordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Dauphin, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter une somme de 500 000 francs et à s'imposer extraordinairement. (N°s 12 et 17, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter une somme de 100,000 fr. et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire. (N°s 13 et 19, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N°s 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N°s 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du samedi 26 janvier comprendront :

Galeries. — Depuis M. Le Bastard, jusques et y compris M. Martel.

Tribunes. — Depuis M. le général baron de Chabaud La Tour, jusques et y compris M. Dieudé-Defly.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations a nommé rapporteur M. Barbey.

Convocations du samedi 2 janvier.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à midi et demi. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 5e bureau.

7e commission d'intérêt local (formation du 21 juillet 1883), à une heure et demie. — Local du 2e bureau.

Commission relative à la loi sur les récidivistes, à une heure. — Local du 5e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 25 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier est lu par M. Bénazet, l'un des secrétaires, et adopté.

La Chambre adopte, sans discussion, des projets de loi d'intérêt local concernant la ville de Limoges et le département de l'Isère.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

MM. le marquis de Roys, Martin Nadaud, Haëntjens, Brousse et le comte de Mun sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

MM. Thomson et Hervé Mangon sont entendus sur la fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 26 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'État et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (N°s 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

5. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (N°s 2216-2232. — M. Leguillier, rapporteur.)

6. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (N°s 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de

loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-333-825 — M. Marcou, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Mauneury, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548 — M. Chevandier, rapporteur.)

La séance du samedi 26 janvier 1884 est la 13e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 15e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Renault (Léon), jusques et y compris M. Soustre.

Tribunes. — Depuis M. Vignancour, jusques et y compris M. Bénazet.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Pierre Alype, tendant à accorder aux fonctionnaires créoles envoyés, sans passer par la France, dans une colonie autre que celles dont ils sont originaires, les bénéfices attribués par les lois des 18 avril 1831 et 7 août 1878 aux Européens appelés à servir aux colonies, a nommé :

Président : M. Salomon.
Secrétaire : M. Sarlat.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. d'Aillières et un grand nombre de ses collègues, tendant à assurer par deux dispositions additionnelles l'exécution de la loi du 29 mai 1874 sur les haras, a nommé :

Président : M. Hervé Mangon.
Secrétaire : M. le comte de Kergorlay.

Dans sa séance du 23 janvier dernier, la commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par le Sénat, ayant pour objet la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, a nommé président M. Couturier, en remplacement de M. Rameau, démissionnaire.

Convocations du samedi 26 janvier.

Commission relative à l'organisation de l'enseignement primaire, à une heure. — Commission n° 5.

Commission relative aux manifestations sur la voie publique, à dix heures. — Commission n° 3.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE PRUSSE. — *Séance du 23 janvier.*

La chambre renvoie à la commission des pétitions la proposition de M. Berling, tendant à ce qu'une indemnité soit accordée à ceux qui, en 1863, avaient fourni des chevaux au train d'artillerie et d'équipage dans le Holstein. Le commissaire du gouvernement a déclaré qu'il résulte de l'enquête faite à ce sujet que c'est au Danemark à indemniser les fournisseurs. Il a promis de donner à ce sujet de plus amples explications à la commission. La chambre vide ensuite une série de pétitions, conformément aux conclusions de la commission.

(*Agence Havas.*)

Berlin, 24 janvier.

M. de Bœtticher, ministre d'Etat, a ouvert aujourd'hui la session du conseil économique.

La loi contre les accidents, ainsi que l'exposé des motifs, sont prêts pour la discussion. Les fabricants sont peu satisfaits de cette loi, qui subira sans doute bien des modifications avant d'arriver au conseil fédéral, et ce corps aussi y introduira probablement encore quelques changements. (*Post.*)

ITALIE

Turin, 24 janvier.

Le comité général de l'exposition en a fixé l'ouverture au 26 avril, sauf approbation du roi. (*Agence Havas.*)

Rome, 22 janvier.

La commission nommée par le ministre des travaux publics pour étudier la méthode de reconstruction des maisons à Ischia a présenté son rapport.

Laissant de côté les détails techniques et les conseils que la commission donne sur le système de reconstruction, nous nous bornons à reproduire la partie statistique du rapport concernant les victimes et les dommages occasionnés par le tremblement de terre du 28 juillet.

Casamicciola : habitants, 4,300 ; morts, 1,784 ; blessés, 443. Maisons, 672 ; écroulées, 537 ; endommagées, 134 ; intacte, 1.

Lacco Ameno : habitants, 1,800 ; morts, 146 ; blessés, 93. Maisons, 389 ; écroulées, 269 ; endommagées, 102 ; intactes, 18.

Forio (avec les fractions de Panza) : habitants, 6 800 ; morts, 140 ; blessés, 93. Chambres, 2,713 (les maisons n'ont pas été comptées) ; écroulées, 1,344 ; endommagées, 977 ; intactes, 399.

Serrara (avec les fractions de Fontana et Ciglio) : habitants, 2,000 ; morts, 28 ; blessés, 21. Chambres, 1,159 ; écroulées, 65 ; endommagées, 973 ; intactes, 121.

Barano (avec les fractions de Maropano et Fiaiano) : habitants, 4,600 ; morts, 10 ; blessés, 10. Chambres, 1,693 ; écroulées, 63 ; endommagées, 1,430 ; intactes, 200.

En résumé, il y a eu 3,075 victimes, dont 2,313 morts, y compris les décès qui ont eu lieu dans les hôpitaux de Naples et 762 blessés, sans tenir compte des contusionnés. Les personnes étrangères à l'île ont fourni un fort contingent aux décès : 650 environ, mais dans ce nombre il n'y a eu que 54 individus appartenant à une nation étrangère. (*L'Italie.*)

ESPAGNE

Madrid, 24 janvier.

La *Gaceta* publie une circulaire du ministre de la marine, adressée aux commandants des départements maritimes, leur enjoignant de faire tous leurs efforts pour améliorer le matériel de la marine, conformément aux progrès de la science moderne, afin que la marine espagnole puisse remplir sa mission et défendre les intérêts et l'intégrité du pays.

PAYS-BAS

La Haye, 24 janvier.

Première chambre. — Le ministre des colonies donne lecture d'un télégramme d'Atchin, 7 janvier, au sujet de l'expédition organisée par le gouvernement des Indes néerlandaises contre Toekoe Tmam Moeda, sultan de Tenom, pour délivrer l'équipage du navire anglais *Nisero*, fait prisonnier par le sultan de Tenom, à la suite du naufrage de ce navire sur la côte des Etats de ce souverain.

Suivant ce télégramme, l'expédition néerlandaise a détruit plusieurs des places fortes du sultan de Tenom. Les troupes de l'armée et de la marine ont rivalisé de courage. Les officiers Leyssius, Schimmelpenninck et quelques autres encore se sont particulièrement distingués. Un officier et deux soldats néerlandais ont été tués ; quatre ont été blessés. Toutefois, l'équipage du *Nisero* n'a pu être délivré. Le sultan de Tenom s'est retiré dans

l'intérieur avec ses prisonniers, et l'expédition néerlandaise est retournée à Penang, sans avoir atteint son but.

A l'occasion de la discussion générale du budget de 1884, le ministre de l'intérieur déclare que le gouvernement est entièrement d'accord avec le nouveau gouverneur général des Indes néerlandaises, M. O. Van Rees, sur la politique à suivre dans la colonie.

Cette politique comporte le rétablissement de l'équilibre budgétaire, le maintien de la culture du café pour le compte du gouvernement, et l'option accordée aux indigènes pour la conversion ou la non-conversion en propriétés individuelles des terres qu'ils possèdent actuellement en commun.

(*Indépendance belge.*)

TUNISIE

Tunis, 24 janvier.

Le consul général d'Allemagne a notifié officiellement, aujourd'hui, au baron d'Estournelles qu'à partir du 1er février la juridiction consulaire allemande sera supprimée et que les nationaux et protégés allemands seront placés sous la juridiction française.

(*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

L'Académie française a procédé, hier jeudi, à l'élection d'un de ses membres en remplacement de M. Jules Sandeau, décédé.

Les candidats en présence étaient MM. Ed. About, Coppée, Montégut, l'abbé Ch. Petit, le comte de Cosnac et Michiels.

Les membres de l'Académie présents étaient au nombre de trente-quatre.

Les suffrages se sont répartis de la manière suivante :

MM. About.................. 17 voix.
Coppée.................. 13 —
Montégut.................. 2 —
l'abbé Petit.................. 1 —
Bulletin blanc.................. 1 —

Au second tour, M. About a été élu par 19 voix, contre 14 données à M. Coppée et 1 à M. Montégut.

Ce fauteuil a été occupé successivement par dix académiciens :

1634 : Ph. Habert. — 1637 : S. Esprit. — 1678 : J.-N. Colbert, archevêque. — 1701 : Fragnier. — 1728 : abbé Rothelin. — 1744 : G. Girard. — 1748 : Paulmy d'Argenson. — 1787 : J.-B. d'Aguesseau. — 1826 : Briffaut. — 1850 : Jules Sandeau.

Dépêches adressées au ministère de la marine.

24 janvier.

Le *Saint-Germain* est passé à Aden le 24 courant.

Le vapeur de pêche le *Vauban*, armé à La Rochelle, jaugeant 22 tonneaux, propriétaire Perrin du Havre, perdu à 1 mille dans l'ouest-nord-ouest du sémaphore de Chassiron. L'équipage, composé de neuf hommes, a été sauvé.

Le paquebot transatlantique la *Ville-de-Bordeaux* est arrivé à Saint-Nazaire à midi, venant des Antilles.

La *Moselle* est arrivée à Rochefort à 4 h. 35 soir.

L'*Isère* fait route de Lorient pour Saint-Nazaire le 25.

Le paquebot *Saint-Germain*, venant de Toulon, est arrivé à Aden le 23 janvier, à onze heures du soir, en route pour le Tonkin.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ferdinand-de-Lesseps*, venant du Havre et escales, est arrivé à Colon le 20 janvier, et en a relevé le 23 pour le Havre et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Fournel*, venant du Havre et escales, est arrivé à Fort-de-France le 24 janvier, et en a relevé le même jour pour la Vera-Cruz et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Marseille*, venant de la Vera-Cruz et escales, est arrivé à Pauillac le 24 janvier.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 25 janvier 1884.

Une nouvelle dépression s'est avancée près de Christiansund ; elle occasionne une baisse de 10 millim. en Irlande, de 12 en Écosse et les mauvais temps continuent sur la mer du Nord et les Iles Britanniques.

La température est descendue assez rapidement en Autriche, ainsi que dans les régions sud et est de la France, elle monte à l'entrée de la Manche.

En France, le régime des vents d'ouest persiste avec ciel nuageux ; la température va rester un peu basse à l'intérieur.

France.

Service maritime :

Bourrasque côtes Norwège, baisse 12 mil. Écosse, 3 Bretagne.

Probable :

Manche. — Mauvais temps d'entre sud-ouest et nord-ouest vont reprendre.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest modéré à assez fort.

Méditerranée. — Dépression golfe de Gênes s'éloigne vers sud, 3 millim. Sicié, 1 Biarritz.

Probable :

Provence. — Vent d'entre ouest et nord modéré à assez fort.

Algérie. — Vent des régions ouest modéré à assez fort.

Service agricole :

Bourrasque côtes Norwège ; dépression golfe Gênes s'éloigne vers sud ; baisse 12mm Écosse.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre sud ouest et nord-ouest. Ciel nuageux. Même température.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Vent d'entre sud et ouest. Ciel nuageux. Même température.

Ouest. — Comme nord-ouest.

Centre. — Idem.

Est. — Vent variable. Ciel nuageux. Même température.

Sud-ouest. — Comme nord-ouest.

Sud. — Vent d'entre ouest et nord. Beau. Même température.

Observations de Paris, 24 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction	et force de 0 à 9.
1 m.	752.14	6 8	4 5	66	O.	4
4	53.58	5.6	3 2	61	O.	4
7	55.38	4.4	2.4	68	O.	3
10	57.72	6.0	3 6	64	O.	2
1 s.	58.80	7.8	3.6	44	O.	4
4	59.44	6.3	2 9	51	O.N.O.	2
7	60.64	1.9	0 7	70	S.S.O.	1
10	60 62	0.9	—0 1	81	S.	0

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Ngs de tous côtés, g. à minuit 45.	0	3
4	Cumulus O.	0	3
7	Cum. N.-O. 1/4 O.	0	0
10	Beau.	0	0
1 s.	Cum. N.-O.	0	4
4	Id.	0	3
7	Beau.	0	0
10	Id.	0	0

Minimum, — 3.2 ; maximum, 7.9 ; moyenne, 4.4.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Ce, 8, place de la Bourse.

Supplément.

Seizième année. — N° 26. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Dimanche 27 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 49 premiers fascicules sont expédiés immédiatement*. Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 27 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de l'agriculture, apportant une modification au décret du 23 octobre 1883 en ce qui concerne le titre de garde général des forêts. — Décret et tableau annexés déterminant la division territoriale en conservations forestières (page 441).

Décret contenant des nominations dans la magistrature (page 444).

— nommant le caissier général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations (page 445).

Arrêté rattachant au service des colonies la comptabilité centrale des matières du service colonial (page 445).

Décision accordant un témoignage officiel de satisfaction pour fait de sauvetage (page 445).

PARTIE NON OFFICIELLE

Élections à la Chambre des députés (page 445).

Avis et communications. — Compte rendu du concours d'admission dans les carrières diplomatique et consulaire (page 445).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 26 janvier 1884.— Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 446).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 26 janvier 1884.— Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 447).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 447).

Informations (page 448).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 449).

Bourses et marchés (page 452).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 167 à 182).
— Documents (page 1 à 12).

Chambre. — Débats parlementaires (page 195 à 212).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 26 Janvier 1884.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 22 janvier 1884.

Monsieur le Président,

Le décret du 1er août 1882 avait conservé le grade de garde général, mais en apportant à la fonction des modifications profondes.

Les gardes généraux, véritables *agents* sous le régime du code de 1827, devenaient des auxiliaires d'un ordre inférieur, de simples instruments d'exécution se recrutant exclusivement parmi les préposés sortis des écoles secondaires d'enseignement professionnel; au point de vue militaire, ils n'étaient plus assimilés comme précédemment aux lieutenants et sous-lieutenants, mais aux sous-officiers.

En supprimant le garde général réduit aux fonctions d'auxiliaire, le décret du 23 octobre 1883 a voulu tenir compte de nombreuses réclamations qu'avait soulevées ce nouvel état de choses.

Si cette suppression inscrite au décret était interprétée dans un sens absolu, la hiérarchie forestière ne comprendrait plus, sous la désignation d'inspecteur-adjoint, qu'une seule catégorie d'agents, donnés comme collaborateurs aux inspecteurs chefs de service.

Cette interprétation dépasserait certainement le but du décret et ne répondrait pas à la pensée qui l'a inspiré ; elle aurait pour conséquence de comprendre, sous une qualification unique, pendant la plus longue partie de leur carrière, des fonctionnaires qui, sous le rapport du traitement et des droits acquis à l'avancement, présentent des différences considérables ; elle aurait, en outre, pour effet de diminuer l'émulation dans le corps forestier et de compromettre les intérêts du service.

Mais il est possible, tout en maintenant l'unité de gestion entre les mains de l'inspec-

teur, véritable régisseur du domaine forestier, d'éviter ces inconvénients sans porter atteinte aux principes que le décret du 23 octobre 1883 a entendu sauvegarder.

Il suffira, à cet effet, en supprimant le titre et les fonctions de garde général auxiliaire, tels qu'ils résultaient des dispositions du décret du 1er août 1882, de considérer comme maintenu le titre de garde général pour les agents dont le traitement resterait inférieur à 3,000 francs.

Cette qualification de garde général, consacrée par une ancienne tradition et restée très populaire, serait de la sorte attribuée, sans distinction d'origine, soit aux élèves sortis de l'école nationale forestière, soit aux préposés ayant satisfait aux conditions requises pour l'avancement par le décret du 23 octobre dernier et par l'arrêté ministériel à intervenir pour son exécution.

Si ces propositions vous paraissent susceptibles d'être agréées, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le Président, de vouloir bien les revêtir de votre approbation.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de l'agriculture,

J. MÉLINE.

Approuvé :

Le Président de la République française,

JULES GRÉVY.

Le Président de la République française,

Vu l'article 10 de l'ordonnance du 1er août 1827 pour l'exécution du code forestier ;

Vu le décret du 23 octobre 1883 ;

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Décrète :

Art. 1er. — La division territoriale en conservations forestières est arrêtée conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 22 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture,

J. MÉLINE.

Tableau de la division de la France en 38 conservations forestières.

NUMÉROS	RÉSIDENCES	DÉPARTEMENTS	CONTENANCE DES FORÊTS domaniales.			CONTENANCE des forêts par conservation.	OBSERVATIONS
			domaniales.	communales et d'établissements publics.	Totale par département.		
1	Paris	Seine	344	12	356	62.695	
		Seine-et-Oise	29.183	342	29.525		
		Oise	31.294	1.520	32.814		
2	Rouen	Eure-et-Loir	6 497	94	6 591	56.967	
		Eure	12.665	140	12.805		
		Seine-Inférieure	33 203	597	33.800		
		Calvados	3.751	»	3.751		
		Manche	»	20	20		
3	Dijon	Côte-d'Or	39.976	100.251	140.227	140 227	
4	Nancy	Meurthe-et-Moselle	31.087	68.749	99.836	99 836	
5	Privas	Ardèche	4.098	11.626	15.724	31.770	
		Lozère	1.308	14.738	16.046		
6	Annecy	Haute-Savoie	»	44.013	44.018	44.018	
7	Amiens	Aisne	26.878	3.708	30.586	64.890	
		Nord	19.249	1.800	21.049		
		Somme	4.270	540	4.810		
		Pas-de-Calais	7.388	651	8.039		
		Oise	406	»	406		Partie de la forêt domaniale de Retz.
8	Troyes	Yonne	13.615	32.858	46.473	85.498	
		Aube	14.961	24.064	39.025		
9	Epinal	Vosges	56.570	117.523	174.093	174.516	
		Meurthe-et-Moselle	»	423	423		Parties de forêts appartenant à trois communes du département des Vosges.
10	Melun	Seine-et-Marne	23.420	936	24.356	51.256	
		Marne	13.301	13.471	26.772		
		Seine-et-Oise	»	114	114		Forêt de Milly.
		Ardennes	»	14	14		Forêt de Condé-les-Autry

NUMÉROS.	RÉSIDENCES	DÉPARTEMENTS	CONTENANCE DES FORÊTS domaniales.	communales et d'établissements publics.	Totale par département.	CONTENANCE des forêts par conservation.	OBSERVATIONS
11	Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	890	20.569	21.459	34.831	
		Haute-Loire	68	13.304	13.372		
12	Besançon	Doubs	5.004	97.944	102.948	115.879	
		Territoire de Belfort	»	12.931	12.931		
13	Lons-le-Saunier	Jura	23.970	84.802	108.772	108.772	
14	Grenoble	Isère	11.642	57.080	68.722	72.475	Forêt domaniale de l'Assise.
		Loire	4	2.932	2.936		
		Rhône	»	146	146		
		Allier	671	»	671		
15	Alençon	Finistère	3.608	»	3.608	47.073	
		Côtes-du-Nord	»	»	»		
		Morbihan	1.987	»	1.987		
		Ille-et-Vilaine	7.340	55	7.395		
		Mayenne	143	»	143		
		Orne	23.101	»	23.101		
		Sarthe	10.500	339	10.839		
16	Bar-le-Duc	Meuse	31.996	95.939	127.935	127.962	Forêt domaniale de Bauiny.
		Ardennes	27	»	27		
17	Mâcon	Ain	3.098	47.344	50.442	92.506	
		Saône-et-Loire	13.621	28.443	42.064		
18	Toulouse	Haute-Garonne	14.625	21.935	36.560	40.886	
		Tarn-et-Garonne	1.339	45	1.384		
		Gers	168	1.368	1.536		
		Lot	»	»	»		
		Lot-et-Garonne	»	1.406	1.406		
19	Tours	Maine-et-Loire	1.807	»	1.807	65.795	
		Loiret	38.323	15	38.338		
		Loir-et-Cher	10.328	1.907	12.235		
		Indre-et-Loire	8.854	»	8.854		
		Loire-Inférieure	4.561	»	4.561		
20	Bourges	Haute-Vienne	»	404	404	34.516	
		Indre	12.153	2.149	14.302		
		Cher	11.207	6.212	17.419		
		Creuse	537	1.854	2.391		
21	Moulins	Nièvre	14.071	23.600	38.271	63.349	
		Allier	23.699	1.379	25.078		
22	Pau	Basses-Pyrénées	298	55.067	55.365	55.365	
23	Tarbes	Hautes-Pyrénées	4.906	48.109	53.015	53.015	
24	Niort	Vienne	6.213	288	6.501	35.183	
		Deux-Sèvres	5.840	114	5.954		
		Charente	4 721	78	4.799		
		Charente-Inférieure	9.594	537	10.131		
		Vendée	7.796	»	7.798		

NUMÉROS	RÉSIDENCES	DÉPARTEMENTS	CONTENANCE DES FORÊTS			CONTENANCE des forêts par conservation.	OBSERVATIONS
			domaniales.	communales et d'établissements publics.	Totale par département.		
25	Carcassonne	Aude	12.313	16.477	28.790	88.939	
		Tarn	6 759	9.776	16.535		
		Pyrénées-Orientales	21.410	22.204	43 614		
26	Aix	Bouches-du-Rhône	»	19.856	19.856	81.921	
		Basses-Alpes	5.892	56.173	62.065		
27	Nîmes	Gard	3.238	45.736	48.974	67.245	
		Hérault	1.606	16.665	18.271		
28	Aurillac	Cantal	1.403	11.823	13.226	27.103	
		Aveyron	3.390	7.153	10.543		
		Corrèze	103	3.231	3.334		
29	Bordeaux	Dordogne	»	»	»	63.975	
		Gironde	27.429	1.591	29.020		
		Landes	26.982	7.973	34.955		
30	Ajaccio	Corse	45.021	73.973	118.994	118.994	
31	Chaumont	Haute-Marne	16.030	88.624	104 654	104.654	
32	Vesoul	Haute-Saône	6.829	114.325	121.154	121.154	
33	Chambéry	Savoie	724	75.887	76.611	76.611	
34	Nice	Alpes-Maritimes	528	47.448	47.976	101.668	
		Var	9.583	44.109	53.692		
35	Gap	Hautes-Alpes	7.322	105.059	112.381	112.381	
36	Valence	Drôme	8.388	40.903	49.291	87.904	
		Vaucluse	3.278	35.335	38.613		
37	Mézières-Charleville	Ardennes	23.741	35.839	59.580	59.580	
38	Foix	Ariège	79.203	20.385	99.588	99.588	
	Totaux		1.003.948	1.967.049	2.970.997	2.970.997	

Vu pour être annexé au décret en date du 22 janvier 1884.

Le ministre de l'agriculture,

J. MÉLINE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bar-sur-Aube (Aube), M. Monnot des Angles, juge suppléant au siège de Troyes, en remplacement de M. Colonna d'Istria.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Troyes (Aube), M. Regnault (Charles-Joseph), avocat, en remplacement de M. Monnot des Angles, qui est nommé substitut du procureur de la République.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Bourg (Ain), M. Bizot (Jean-Jacques-Eugène), avocat, en remplacement de M. Grand, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Chaumont (Haute-Marne), M. Hû (François-Alexandre-Edouard), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Richard, qui a été nommé substitut du procureur de la République.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Dax (Landes), M. Sintas (Girons-Hippolyte), avocat, en remplacement de M. Le Saulnier de la Ville-Hélio, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), M. Sanses (Cyriaque-Carmel), avoué, docteur en droit, en remplacement de M. Borie, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Vendôme (Loir-et-Cher), M. Poignant (Florentin), avoué, en remplacement de M. Pineau, décédé.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Vendôme (Loir-et-Cher), M. Pineau (Pierre-Henri), avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Chantard, démissionnaire.

Art. 2. — M. Périnet, juge au tribunal de première instance de Reims (Marne), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. d'Hostal.

Art. 3. — La démission de M. Salvat, juge suppléant au tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher), est acceptée.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 26 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLÉE.

Par décret du Président de la République, en date du 23 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Perrier (Georges), chef de bureau à la direction générale des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, a été nommé caissier général desdites caisses, en remplacement de M. Daru, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Le vice amiral, ministre de la marine et des colonies,

Vu les ordonnances et décrets organiques des colonies ;

Vu l'article 10 de la loi du 24 avril 1833, portant règlement du budget de l'exercice 1830;

Vu l'article 871 du décret du 31 mai 1862 sur la compatibilité publique ;

Vu le règlement du 16 mars 1877 sur le service des directions d'artillerie coloniales, et l'instruction du 27 septembre suivant ;

Vu le décret et l'arrêté en date des 26 juin et 19 juillet 1880, relatifs au service des constructions et des fortifications aux colonies ;

Vu le règlement du 13 septembre 1882 sur l'organisation des divers services du Haut-Sénégal ;

Vu les instructions du 19 janvier 1883 relatives à la formation du compte du matériel appartenant au service colonial ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 1883, portant organisation du service colonial du ministère de la marine et des colonies ;

Sur le rapport du sous-secrétaire d'Etat,

Arrête :

Art. 1er. — La comptabilité centrale des matières du service colonial sera désormais tenue au service des colonies du département.

A cet effet, il est créé à la seconde sous-direction dudit service une « Section de la comptabilité matières des colonies ».

Jusqu'à nouvel ordre et à titre provisoire, cette section sera rattachée au 4e bureau et placée sous l'autorité directe du sous-directeur.

Art. 2. — La section de la comptabilité matières des colonies aura les attributions suivantes : « Questions générales de la comptabilité matières. — Préparation des décrets, règlements, instructions et nomenclatures concernant cette comptabilité. — Questions relatives aux nominations, avancements et mutation de comptables, aux réalisations de cautionnements. — Prises de service. — Vérification et centralisation de la comptabilité des mouvements de magasin, de la comptabilité des valeurs mobilières et permanentes, ainsi que des comptes de l'emploi des matières et de la main-d'œuvre aux travaux exécutés dans tous les services coloniaux. — Examen des procès-verbaux de recensement, de perte et de tous autres documents produits à la charge et à la décharge des détenteurs de matériel. — Comptabilité des objets en cours de transport. — Arrêtés de comptes, débets, dégrèvements, mainlevées de cautionnements et payement des indemnités de responsabilité. — Tenue de la comptabilité centrale. — Formation et publication des comptes généraux du service des colonies. — Correspondances avec les administrations des colonies, la cour des comptes et les services divers du ministère. — Surveillance de l'agent comptable chargé du magasin central, en ce qui concerne la comptabilité des matières du service colonial. »

Fait à Paris, le 21 janvier 1884.

A. PEYRON.

Par décision en date du 26 janvier 1884, le vice-amiral ministre de la marine et des colonies a décerné un témoignage officiel de satisfaction au sieur Bertaux (Jean-Baptiste), ouvrier mécanicien, en récompense du dévouement dont il a fait preuve, le 19 janvier 1884, à Cherbourg, en se jetant à l'eau tout habillé pour porter secours à un ouvrier du port qui était sur le point de se noyer dans l'arsenal.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 26 Janvier 1884.

Le ministre de la guerre recevra, à l'hôtel du ministère, le mercredi 30 janvier.

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SCRUTIN DU 20 JANVIER 1884

Charente.

Arrondissement de Barbézieux : M. Arnous, élu.

Corse.

Arrondissement de Sartène : M. Bartoli, élu.

Seine-Inférieure.

1re circonscription de l'arrondissement de Dieppe : M. Grout, élu.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

COMPTE-RENDU DU CONCOURS D'ADMISSION

Conformément au décret du 10 juillet 1880, un concours a été ouvert au ministère des affaires étrangères, le 16 janvier courant, pour l'admission dans les carrières diplomatique et consulaire.

Le jury, chargé d'examiner les candidats, a été constitué ainsi qu'il suit sous la présidence de M. Clavery, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires commerciales et consulaires :

M. Duca, sous-directeur au ministère.

M. Funck-Brentano, professeur à l'école des sciences politiques.

M. Hanotaux, conseiller d'ambassade, chef adjoint du cabinet du ministre des affaires étrangères.

M. Millet, sous-directeur au ministère des affaires étrangères.

M. Rambaud, professeur à la faculté des lettres de Paris.

Au cours des épreuves, M. Rambaud, empêché, a été remplacé par M. Pigeonneau, professeur à la faculté des lettres de Paris.

Sur les 25 candidats autorisés à prendre part au concours, 22 se sont présentés à l'épreuve préparatoire, 15 ont été déclarés admissibles.

Par arrêté ministériel en date du 26 janvier 1883, les 10 candidats dont les noms suivent ont été nommés attachés au ministère des affaires étrangères.

MM. Beau (Jean-Baptiste-Paul), licencié en droit.

Cicile (Charles-Albert), élève diplômé de l'école des Chartes.

Guerlet (Marie-Henri-Victor), ancien officier de cavalerie.

Piccioni (Camille-Vincent-Emmanuel), licencié en droit.

Allizé (Henri), licencié en droit.

Mantellier de Montrachy (Louis-Marie-Joseph-Philibert), licencié en droit.

Bailly (Henri-Marie-Dieudonné), licencié en droit.

Desportes de la Fosse (Henri-Jacques-André), licencié ès lettres et en droit.

Legrand (Albert-Louis-Hubert), licencié en droit.

Lefaivre (Alexis-Jules), licencié ès sciences.

Ministère des finances.

CONVERSION DES RENTES 5 P. 100

Les rentiers qui ont déposé des inscriptions de rente 5 p. 100 pour être converties sont priés de retirer les nouveaux titres 4 1/2 p. 100 dans le plus bref délai possible.

(S'adresser, de dix heures à midi, au ministère des finances, porte A, rue de Rivoli.)

Ministère des postes et des télégraphes.

EXPOSITION DE TURIN

Le gouvernement français vient d'être informé par le gouvernement italien que l'exposition générale de tous les produits de l'industrie nationale, qui doit avoir lieu à Turin le 1er avril 1884, sera accessible aux étrangers pour tout ce qui concerne l'électricité et ses applications.

Les objets destinés à l'exposition seront exempts de tout droit à leur entrée en Italie.

En outre, le décret royal du 10 décembre 1883 contient les dispositions suivantes relatives aux récompenses à distribuer aux exposants de la section d'électricité :

« Art. 1er. — Sont instituées les récompenses suivantes :

« *a*) Quatre médailles d'or de 1re classe,
« Quatre médailles d'or de 2e classe,
« Six médailles d'argent,
« Pour les inventions les plus importantes concernant les applications industrielles de l'électricité.

« *b*) Deux médailles d'or de 1re classe,
« Quatre médailles d'or de 2e classe,
« Quatre médailles d'argent,
« Pour les machines et appareils de technologie électrique.

« Art. 2. — Ne sont admises au concours que les inventions faites dans les cinq dernières années. De plus, les exposants qui auraient obtenu une médaille d'or au concours spécial institué par le ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à l'exposition de Milan, 1881, ne seront pas reçus à représenter les mêmes inventions au nouveau concours.

« Art. 3. — Il est institué un prix de 10,000 francs en faveur de l'exposant qui présentera à la section d'électricité de l'exposition générale de Turin une invention ou un ensemble d'appareils de nature à avancer notablement la solution pratique des problèmes concernant les applications industrielles de l'électricité à la transmission à distance du travail mécanique à l'éclairage et à la métallurgie.

« Seront seules prises en considération les inventions figurant à l'exposition par des appareils se prêtant à des expériences pratiques, sûres et suivies. »

AVIS AU PUBLIC

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Olinda-Rodrigues*, parti du Havre le 21 janvier courant, à destination de Bordeaux, d'où il devait être expédié le 25, après avoir pris les dépêches de la ligne de Colon Aspinwall, a dû entrer en relâche à Saint-Nazaire, par suite d'avaries graves qui l'ont mis hors d'état de continuer sa route.

Si le paquebot *Ville-de-Marseille*, que la compagnie générale transatlantique a expédié immédiatement à Saint-Nazaire pour effectuer le voyage interrompu sur Colon n'est pas prêt à prendre utilement la mer avant le départ du paquebot anglais partant de Southampton le 2 février, les correspondances qui devaient être embarquées à Bordeaux le 25 janvier, à bord du paquebot *Olinda Rodrigues* seront acheminées par voie d'Angleterre.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du samedi 26 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Barbey, l'un des secrétaires, est adopté.

M. le président fait part au Sénat de la mort de M. Devaux, sénateur du Pas-de-Calais, et se fait l'interprète des regrets de l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; moyens de service et dispositions diverses).

La discussion revient à l'article 25 du projet de loi, adopté par la Chambre des députés et repoussé par la commission du Sénat.

Sur l'article 25, M. de Reignié développe un amendement.

M. Léon Say, M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, M. Xavier Blanc, M. de Reignié et M. de Parieu sont entendus.

M. de Parieu présente un amendement qui est combattu par M. Tirard, ministre des finances.

L'amendement de M. de Parieu, présenté au cours de la discussion, est mis aux voix et n'est pas pris en considération.

M. de Reigné retire son amendement.

L'article 25 du projet, voté par la Chambre des députés, est repoussé au scrutin par 191 voix contre 56 sur 247 votants.

L'article 26 du même projet est mis en discussion.

M. de Reignié retire l'amendement qu'il avait déposé sur cet article.

M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances est entendu.

Le Sénat, consulté, repousse l'article 26.

M. de Gavardie est entendu sur l'ensemble du projet de loi.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité par 199 votants.

Après avoir entendu M. de Gavardie et repoussé une demande de renvoi de la discussion, le Sénat adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville de Caen à emprunter une somme de 500,000 fr. et à s'imposer extarordinairement.

Le Sénat adopte ensuite un projet de loi tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter une somme de 100,000 francs et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire.

Après avoir entendu M. Tolain relativement à la fixation de l'ordre du jour, le Sénat fixe sa prochaine séance au lundi 28 janvier.

Lundi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à cinq heures cinq minutes.

Ordre du jour du lundi 28 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 14 et 21, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie. (Nos 197, session extraordinaire 1883, et 22, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 28 janvier comprendront :

Galeries. — Depuis M. Martenot, jusques et y compris M. Ninard.

Tribunes. — Depuis M. Donnot, jusques et y compris M. Emile Gayot.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations a nommé rapporteur M. Barbey.

Convocations du lundi 28 janvier.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

1re commission des pétitions (formation du 18 janvier 1883), à une heure et demie. — Local du 9e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du samedi 26 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier est lu par M. Etienne, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Arthur Picard et Delattre, est adopté.

M. Folliet dépose un rapport.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

MM. Rivet, Brialou, Laroche-Joubert et Frédéric Passy, sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures.

Lundi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du lundi 28 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nos 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

5. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (Nos 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

6. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nos 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2216. — M. Daliue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Baline, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Belloc et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-874-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

La séance du lundi 28 janvier 1884 est la 14e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 16e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Spuller, jusques et y compris M. Arène (Emmanuel).

Tribunes. — Depuis M. Benoist, jusques et y compris M. Boysset.

Convocations du lundi 28 janvier.

Commission du budget, à une heure.

19e commission d'initiative, à une heure. — Local du 7e bureau.

Commission relative à la modification des droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative au dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété, à une heure. — Commission n° 3.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE PRUSSE. — *Séance du 24 janvier.*

La chambre adopte le budget des recettes des administrations des mines et des salines. Dans le cours des débats, M. Maybach a déclaré que les exportations de houille en Italie n'ont pas répondu aux espérances qu'on nourrissait à ce sujet. La concurrence anglaise et la surtaxe prélevée par le chemin de fer du Saint-Gothard ont beaucoup nui au développement de cette branche d'industrie. Le gouvernement a ouvert des négociations avec la Suisse et l'Italie pour faciliter l'exportation des houilles dans les deux pays, et il espère qu'elles aboutiront. (*Gazette nationale.*)

Bremerhaven, 25 janvier.

La dépouille mortelle de M. Lasker a été débarquée ce matin à dix heures, au son de la marche funèbre de Beethoven, et portée dans la salle d'attente du Lloyd, où le cercueil a été déposé sur un catafalque orné de couronnes de fleurs.

Le frère et le beau-frère de M. Lasker, les délégués du reichstag, une commission du cercle de l'empire, de Brême, et des centaines de personnes portant le deuil se sont groupés autour du catafalque.

Le président de la bourgeoisie de Brême, M. Baumbach, délégué du reichstag, et le prédicateur de la communauté israélite de Brême, ont prononcé des discours.

M. Baumbach a remercié les Allemands fixés en Amérique des honneurs rendus par eux à M. Lasker.

Le cercueil a été ensuite transporté à la gare, pendant que la musique jouait une marche funèbre, et est parti dans l'après-midi pour Berlin, accompagné par les personnes qui conduisaient le deuil.

Pendant la cérémonie, les navires portaient leur pavillon à mi-mât. Les édifices publics avaient leurs drapeaux en berne.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 25 janvier.

La *Wiener Zeitung* publie une ordonnance impériale concernant la prolongation de la durée des tribunaux mixtes en Egypte.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 25 janvier.

Le *Messager du gouvernement* publie le texte de l'adresse de la noblesse de Moscou. Les signataires protestent de leur dévouement sans bornes envers l'empereur et le remercient des paroles gracieuses qu'il a adressées à la noblesse et aux paysans lors du couronnement. Ils se déclarent entièrement prêts à servir fidèlement le tzar, souverain autocrate de la Russie.

Ils ajoutent que le rapprochement que l'empereur a amené entre la noblesse et les paysans et la bonne entente de ces deux classes de la société est la meilleure garantie de la paix intérieure et oppose un rempart inébranlable à toutes les manœuvres perturbatrices.

ITALIE

Rome, 25 janvier.

Chambre des députés. — La discussion sur le protocole du 27 novembre 1883 additionnel au traité de commerce italo-suisse du 22 mars 1883 a absorbé presque toute la séance.

Au cours du débat, M. Compans a présenté un ordre du jour portant que, dans les prochains traités ou dans la revision des traités actuels, on améliorerait les conditions de l'industrie fromagère des vallées italiennes des Alpes. Cet ordre du jour a été adopté.

La chambre a ensuite approuvé l'ordre du jour suivant de la commission : la chambre, prenant acte des déclarations du gouvernement, qu'il continuera à faire des démarches pour négocier avec la Suisse une convention portant : 1° sur les droits civils et les immunités à accorder dans chaque Etat aux citoyens de l'autre partie contractante ; 2° sur les mesures à prendre pour arriver à une prompte répression de la contrebande sur la frontière ; 3° sur une station commune auprès de la compagnie du Saint-Gothard, afin qu'elle modifie ses conditions de transport dans un sens favorable aux intérêts italiens, passe à l'ordre du jour.

Le protocole a été voté au scrutin secret par 167 voix contre 31.

INFORMATIONS

Le directeur de l'assistance publique a reçu de MM. A. J. Stern et Cᵉ la somme de 3,000 fr. pour les pauvres.

Le directeur de l'assistance publique a reçu, au nom de Mˡˡᵉ Lili Lévy, la somme de 100 fr. pour les enfants moralement abandonnés.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

25 janvier.

De Lorient : *Isère* fait route pour Saint-Nazaire.

De Toulon : *L'Assyrien*, arrivé hier soir, est entré en chargement ce matin pour Madagascar.

De Colombo : *Vinh-Long* quittera Colombo demain, faisant route pour Saïgon.

D'Aden : *Saint-Germain*, *Poitou*, *Annamite* ont passé le canal ; *Saïgon* évacué, dépêche émanant du commandant de l'*Infernet*.

De Brest : Le *Duchaffaut* fait route pour sa destination.

De Saint-Nazaire : *L'Isère* arrive de Lorient.

De Toulon : *Chacal* relâché à Saint-Florent à 6 heures, ne pouvant doubler le cap Corse.

Le *Seignelay* a terminé la régulation des compas et chauffera demain.

Le *d'Estaing* réglera ses compas demain ; chauffera sur place dimanche ou lundi.

Le *Yang-Tsé*, des messageries maritimes, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon, est arrivé à Suez le 25 janvier, à cinq heures du matin, avec 3,806 colis soie, 1,316 thé, 8,103 divers.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 556, du 26 janvier 1884. — Canon multicharge pour la défense des côtes, par le docteur Z. — Nécrologie : Laurent de Montgolfier ; Georges Bontemps ; Paul Champion, par G. Tissandier. — Bibliographie. — La comète Pons-Brooks, par E.-L. Trouvelot, Thollon. — Excavateur-transporteur de déblais du canal de Tancarville, par J.-M. — Explorations sous-marines. Voyage du *Talisman* (suite), par H. Filhol. — L'instantanéité en photographie, par M. Albert Londe. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 21 janvier 1884, par S. Meunier. — Appareils de lumière électrique de M. Radiguet, par G. T. — *Supplément de La Nature* : Boîte aux lettres. — Bulletin météorologique. — Sociétés savantes. — Ce numéro renferme 10 gravures.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 26 janvier 1884.

La période de mauvais temps, commencée le 23, continue. Depuis hier, le baromètre est encore descendu de 15ᵐᵐ en Irlande et un minimum secondaire s'est avancé sur les Pays-Bas. La mer est grosse ou houleuse sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; elle est restée belle sur la Méditerranée.

Le thermomètre monte en France et au nord de la Russie : il est au-dessous de zéro en Finlande, tandis qu'une baisse rapide a lieu en Ecosse (Stornoway —4°).

En France, les pluies vont redevenir générales sur le versant océanien, avec temps doux.

France.

Service maritime :

Dépression sur Pays-Bas, baisse 15 millim. Bruxelles, 11 Brest, 3 Biarritz.

Manche. — Mauvais temps d'entre sud-ouest et nord-ouest.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest.

Méditerranée. — Dépression sur Pays-Bas, baisse 15 millim. Bruxelles, 11 Paris, 3 Lyon ; hausse, 2 Monaco.

Provence. — Retour au nord-ouest, devant fraîchir.

Algérie. — Vent des régions Ouest faible ou modéré.

Service agricole :

Dépression sur Pays-Bas, baisse 15ᵐᵐ Bruxelles, 11 Paris, 3 Lyon, 2 Monaco.

Nord-ouest. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest. Ciel couvert, pluvieux. Temps doux.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Vent d'entre sud et ouest.

Ouest. — Comme nord-ouest.

Centre. — Idem.

Est. — Comme nord est.

Sud-ouest. — Vent d'entre sud-ouest et nord-ouest. Temps doux et pluvieux. Gascogne, beau. Même température golfe du Lion.

Sud. — Vent d'entre ouest et nord. Beau. Même température.

Observations de Paris, 25 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49ᵐ30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	760 23	0 4	—0 3	86	S.	2
4	59.54	—0.3	—0 6	94	S.	2
7	58.80	—0.4	—0.6	96	S.E.	1
10	58.27	1.6	1 0	89	S S.O.	3
1 s.	56.27	6.1	4.6	78	O.S.O.	3
4	54.38	6.0	4 6	79	S.	2
7	53.80	5.1	3 9	81	S.S.O.	4
10	52.96	4.9	3 9	[illegible]	S.S.O.	4

Heures.	ÉTAT DU CIEL	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Très beau ciel.	0	0
4	Nuages à l'horizon.	0	0
7	Alto-cum. O.-S.-O. Cum. S.-O.	0	1
10	Cum.-str. S.-O.	0	10
1 s.	Alto-cum. et cum. S.-O.	0	7
4	Cirr. O. ; cum. S.-O. 1/4 O.	0	9
7	Eclaircies.	0	9
10	Eclaircies, troubles.	0	9

Minimum, — 1.0 ; maximum, 6.9 ; moyenne, 3.0.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le vendredi 15 février 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Gironde, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Rivière du Moron.

Travaux complémentaires pour rendre le Moron navigable depuis le pont du Moron jusqu'à son embouchure dans la Dordogne.

Terrassements	34.410 »
Ouvrages d'art	16.245 65
Total	50.655 65

Dans cette estimation n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Bordeaux ;

2° Dans ceux de M. Boyé, faisant fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées, à Libourne, 39, rue des Moulins.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le 20 février 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Tarn, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux

PARTIE COMPRISE ENTRE LA STATION DE SAINT-AMANS-SOULT ET LA LIMITE DU DÉPARTEMENT DU TARN.

Construction de 11 maisons de garde-barrière.

La dépense est estimée à 76,479 fr. 20, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Albi ;

2° Dans ceux de M. Corbière, chef de section, à Lacabarède.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 16 février 1884, il sera procédé par M. le préfet du Loiret, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Canal du Loing.

Amélioration des biefs de Montabon, de Nargis et de Brisebarre.

Terrassements	44.123 24
Chaussées	4.249 70
Maçonneries	14.057 75
Charpenterie	2.698 47
Total	65.129 16

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Orléans ;

2° Dans ceux de M. Lordereau, ingénieur des ponts et chaussées, à Montargis, quai des Belles-Manières.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites-Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et C^e^, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 25 janvier.

Du sieur BAILLY (François-Victor), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue d'Allemagne, 124, et passage Delessert, 3.
M. Girard, juge-commissaire.
M. Pinet, boulevard Saint-Germain, 82, syndic provisoire. (N. 14921 du gr.)

Du sieur LANEYRIE (Joseph), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Claude-Bernard, 45.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14922 du gr.)

Du sieur GILLARD (Ernest), fabricant d'horlogerie, demeurant à Paris, rue Béranger, 8.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14923 du gr.)

Du sieur HULEUX (Eugène), étameur de glaces, demeurant à Paris, cité de la Chapelle, 5.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14924 du gr.)

Du sieur RICHARD (Émile), papetier, demeurant à Paris, rue Poissonnière, 18.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, syndic provisoire. (N. 14925 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite BELLICARD et C^e^, ayant pour objet la fabrication de boutons, dont le siège est à Paris, rue des Gravilliers, 65, et composée de : 1° BELLICARD (Henri-Jean-Baptiste), demeurant à Paris, boulevard Saint-Michel, 121 ; 2° et un commanditaire.
M. Girard, juge-commissaire.
M. Beaujeu, rue de Rivoli, n. 66, syndic provisoire. (N. 14926 du gr.)

De la demoiselle SÉRIS (Marie-Hermance), marchande de lingerie pour enfants, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12.
(Ouverture, 24 janvier 1884.)
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 14927 du gr.)

Du sieur SÉNÉCHAL, ancien marchand de vins, à Paris, rue Saint-Maur, 57, actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 20 décembre 1883.)
M. Brisson, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 14928 du gr.)

Du sieur WERLÉ (André), cordonnier, demeurant à Paris, rue du Bac, 61, ci-devant, et actuellement rue de Maubeuge, 7.
(Ouverture, 7 janvier 1884.)
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 14929 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur LE BLOND (Alphonse), marbrier-graveur, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 179, le 1^er^ février, à 11 heures précises. (N. 14864 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite MARC et HERTH, ayant pour objet l'importation et la vente des articles viennois, dont le siège est à Paris, rue de la Paix, 16, et composée de : 1° MARC (Paul), demeurant rue Notre-Dame-de-Lorette, 48 ; 2° HERTH (Joseph), demeurant boulevard Barbès, 19 ; 3° et un commanditaire, le 1^er^ février, à 2 heures précises. (N. 14902 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur DE LALAISSE (Hippolyte), banquier, ayant demeuré à Paris, rue Monge, 43, rue Cambon, 16, et rue de Berlin, 16 ;
Entre les mains de M. Bonneau, rue de Savoie, n. 6, syndic de la faillite. (N. 14167 du gr.)

Du sieur MARTIN (Michel), bardeur en maçonnerie, demeurant à Paris, avenue de Malakoff, 7 *bis* ;
Entre les mains de M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic de la faillite (N° 14694 du gr.)

De la demoiselle FAURE (Pauline), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Rambuteau, 21 ;
Entre les mains de M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic de la faillite (N. 14809 du gr.).

Du sieur GUÉRINEAU (Jean-Réné), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 186 ;
Entre les mains de M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic de la faillite. (N. 14837 du gr.)

De la Société en nom collectif VIGNIER REGNOUARD et C^e^, dont le siège est à Paris, avenue du Maine, 182, ayant pour objet l'édification de constructions sur terrains loués avec promesse de vente, situés à Paris, rue Copreau, 9, 11, 13, 15 et 17, et composée de : 1° VIGNIER (Alphonse), entrepreneur de menuiserie à Sceaux, rue Houdan, 72 ; 2° REGNOUARD (Ferdinand), entrepreneur de peintures, en son vivant à Paris, faubourg Saint-Martin, 130 ; 3° JOSSEAUME (Constant), entrepreneur de plomberie à Paris, rue St-Placide, 50 ; 4° DEGOUSSE (Gustave), entrepreneur de serrurerie, à Paris, rue Albouy, 16 ; 5° TRIGAUD (Alexandre), entrepreneur de charpentes à Paris, rue Vercingétorix, 131 ; 6° et CHEVREUX (Pierre), entrepreneur de maçonnerie à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 15 ;
Entre les mains de M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic de la faillite. (N. 14765 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

De la compagnie anonyme d'assurances l'UNION NATIONALE, au capital de 15 millions, dont le siège était à Paris, boulevard Haussmann, 30, avec succursale à Lille, place de la République, 12 (actuellement en liquidation), le 1er février, à 2 heures. (N. 13159 du gr.)

Du sieur ORIEZ (Émile-Joseph), constructeur, demeurant à Paris, rue Pergolèse, 12, le 1er février, à 11 heures. (N. 14660 du gr.)

Du sieur LAVAIL, fabricant de chaussures, à Paris, rue Michel-le-Comte, 31, le 1er février, à 11 heures. (N. 14428 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur DANY (Pierre-François), marchand de vins et d'épicerie, demeurant à Saint-Denis, rue Brise-Echalas, 8, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 1er février 1884, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13379 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la dame veuve LE BESNEROIS, entrepreneur de plomberie, ayant demeuré à Paris, rue des Vosges, 3, et rue Jacques-Cœur, 2 *bis*, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 1er février 1884, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10969 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur CHABOREL (Georges-Louis-Etienne), en son vivant horloger-bijoutier à Paris, boulevard des Capucines, 25, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 1er février 1884, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Beaugé, 24, avenue Victoria, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14144 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la veuve LAVILLE, négociante en vins et tenant restaurant, demeurant à Paris, rue Pigalle, 73, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cousin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 3 fr. 50 p. 100, première répartition. N. 13802 du gr.)

Du sieur BON (Félix), loueur de voitures, rue de l'Université, 207, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 16 fr. 44 p. 100, unique répartition. (N. 13493 du gr.)

De la Société en nom collectif CHABASSUS (Joseph) et Ce, ayant pour objet l'entreprise de travaux publics, dont le siège est à Paris rue Perdonnet, 8, et composée de : 1° Joseph CHABASSUS ; et 2° Joannem CHABASSUS, demeurant tous deux actuellement avenue d'Essling, 27, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 4 fr. 94 p. 100, unique répartition. (N. 6670 du gr.)

De la veuve DUBOIS, marchande de vins, tenant hôtel, demeurant à Paris, rue d'Allemagne, 112, ci-devant, et actuellement rue des Fossés-Saint-Marcel, 7, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Normand, syndic, 19, rue des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 35 fr. 19 p. 100, unique répartition. (N. 14047 du gr.)

Du sieur BRUNET (Gustave), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Tracy, 11, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Normand, syndic, 19, rue des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 4 fr. 56 p. 100, unique répartition. (N. 14191 du gr.)

Du sieur LESAGE (Paul), fabricant de plumes pour parures, demeurant à Paris, rue d'Hauteville, 78, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Normand, syndic, 19, rue des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 2 fr. 11 p. 100, unique répartition. (N. 14153 du gr.)

AVIS

M. Pierre-Jules-Amédée Rey, propriétaire, demeurant à Paris, rue Choron, 9, né à Grenoble (Isère), le 13 mars 1826, se pourvoit devant M. le ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de Malleval, qui est le nom de sa femme, et de s'appeler légalement, à l'avenir, *Rey-Malleval*.

Ministère de la guerre.

AVIS AU PUBLIC

Le ministre de la guerre n'a pas approuvé les résultats de l'adjudication des 4 lots de draps de sous-officier qui a eu lieu le 22 janvier 1884, à l'intendance militaire, à Paris.

En conséquence, il sera procédé, au même lieu, le jeudi 7 février 1884, à 2 heures, à la réadjudication de cette fourniture. Pourront y prendre part, tous les fabricants qui ont été admis à concourir pour la fourniture des 4 lots de draps de sous-officier et des 32 lots de draps de soldat à l'adjudication du 22 janvier 1884, à l'exception de ceux qui seraient déjà adjudicataires du nombre maximum de lots qu'ils pouvaient soumissionner.

Ministère de la guerre.

6e DIRECTION. — POUDRES ET SALPÊTRES

POUDRERIE NATIONALE DE SAINT-MÉDARD

ADJUDICATION

DE FOURNITURES DIVERSES

Le 28 février 1884, à deux heures de relevée, il sera procédé, à la mairie de Bordeaux, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des fournitures ci-après désignées, à livrer, en 1884, à la poudrerie nationale de Saint-Médard, savoir :

1° 1,200,000 kil. de charbon de terre pour chaudières à vapeur, en un seul lot ;

2° 200,000 kil. de bois blanc non écorcé, en quatre lots de 50,000 kil. chacun ;

3° 350,000 kil. de bois de bourdaine écorcé, en sept lots de 50,000 kil. chacun ;

4° 10,000 cercles en bois pour chapes de 50 kil. ; — 20,000 cercles en bois pour barils de 50 kil., en un seul lot ;

5° 514 m. c. 60 de bois débités en planches ; — 165 m. c. de bois débités en voliges, en un seul lot.

L'adjudication sera précédée d'un concours préparatoire pour la fourniture du charbon de terre pour chaudières à vapeur ; les concurrents devront se faire inscrire à la poudrerie avant le 16 février 1884.

Le cahier des charges est déposé à la poudrerie de Saint-Médard.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 12 février 1883, MM. Antonio Lopez et fils, négociants, domiciliés à Bordeaux, rue de la Course, 8, sollicitent une concession de mines de fer sur le territoire des communes des Arques, de Montcléra et de l'Herm, arrondissement de Cahors.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne droite menée du point A, angle nord-ouest de la maison la plus au nord du village de la Velle, au point B, angle sud-ouest de la maison Jean Redoulès à Ressagayre.

A l'est, par une ligne droite menée du point B, ci-dessus défini, au point C, sommet du clocher des Arques.

Au sud-est, par une ligne droite menée du point C au point D, angle nord-est de la maison la plus au sud du village de Vaisse.

Au sud-ouest, par une ligne droite menée du point D au point E, angle sud-ouest de la maison la plus au sud du village du Fau.

A l'ouest, par une ligne droite menée du point E au point F, angle sud-ouest de la maison la plus au nord du village de Sénaillac.

Au nord-ouest enfin, par une ligne droite partant du point F et aboutissant au point A, point de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 867 hectares.

La présente demande en concession est en partie concurrente à celle qui a été présentée par M. G. Deseilligny, administrateur de la société nouvelle des houillères et fonderies de l'Aveyron, et dont l'affichage et les publications ont été prescrits par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 28 décembre 1882.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de cinq centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition, et sur une échelle de dix millimètres pour cent mètres, de la concession sollicitée.

Le préfet du département du Lot,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Cahors et dans les communes des Arques, de Montcléra et de l'Herm.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet du département de la Gironde, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Bordeaux, où est situé le domicile des pétitionnaires.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Cahors, le 27 septembre 1883.

Le préfet,
G. GRAUX.

Spectacles du Dimanche 27 Janvier.

MATINÉES

Théâtre-Français. — L'Etourdi et le Malade imaginaire.

Opéra-Comique. — Carmen.

Odéon. — Représentation populaire à prix réduits : Tartufe, Placet au roi, le Malade imaginaire avec la cérémonie.

Gymnase. — Le Maître de forges.

Variétés. — La Nuit de noces de P. L. M. — Pschutt et V'lan.

Palais-Royal. — Le Carnaval d'un merle blanc.

Porte-Saint-Martin. — L'Avare. — Le Malade imaginaire.

Ambigu. — Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques.—François les Bas bleus.

Bouffes-Parisiens. — La Dormeuse éveillée.

Nouveautés. — L'Oiseau bleu.

Cluny. — Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs. — Les Invisibles.

Théâtre-Déjazet. — Matinée enfantine.

Cirque d'Hiver. — Concert Pasdeloup : Jupiter, symphonie (Mozart). — Concerto en sol mineur (Saint-Saëns), exécuté par M. Blumer. — Fragments de la Reine de Saba (Gounod). — *Requiem* (Mozart). — Rondo pour piano (Weber). — Romance (Tschaïkowsky) et Chant des fileuses du Vaisseau fantôme (Wagner, Liszt), par M. Blumer.— Marche religieuse de Lohengrin (Wagner).

Châtelet.— Concert Colonne : Symphonie fantastique (Berlioz). — Première audition d'Air de concert (Mendelssohn), chanté par Mme Marie Schrœder. — Egmont (Beethoven), avec soli par Mme Schrœder. — Ballet d'Henri VIII (Saint-Saëns).

Château-d'Eau. — Concert Lamoureux : Ouverture de Rienzi (Wagner). — Andante de la Symphonie romantique (V. Joncières). — Symphonie pastorale (Beethoven). — Prélude et introduction du 3e acte du Lohengrin. (Wagner). — Concerto pour deux hautbois et orchestre d'instruments à cordes (Haendel). — Marche funèbre de la Gotterdammerung (R. Wagner). — Espana, rapsodie pour orchestre (Em. Chabrier).

Alcazar d'hiver — Concert-spectacle.

Concert Parisien. — Spectacle varié.

Scala. — Concert-spectacle.

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — Les Huguenots : Sellier, Melchissédech, Boudouresque, Gailhard; Mmes Dufrane, Lureau, Janvier.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Gendre de M. Poirier : Got, Delaunay, Thiron, Barré ; Mlle Bartet.

Opéra-Comique (1,800 places.) — 8 h. »/». — Mignon, opéra-comique en 3 actes, musique d'A. Thomas : Mouliérat, Barré, Vernouillet, Bernard, Barnolt : Mmes Nevada, Mézeray. — Les Noces de Jeannette.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dulios, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).—8 h. »/».—Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyen.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Bujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — » h. »/». — Relâche.

Folies-Dramatiques (1,800 places), — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences. — Boulevard des Capucines, 29, 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

L'Opéra rappelle à ses abonnés du samedi qu'ils ont la faculté, pendant la saison des bals, de conserver leur loge pour les représentations du dimanche qui auront lieu les 27 janvier et 24 février, à moins qu'ils ne préfèrent compléter exclusivement les représentations de leur abonnement par des représentations du samedi.

M. Thiron est complètement rétabli. Il va faire sa rentrée prochainement dans Bertrand et Raton.

A l'Opéra-Populaire, il est question de remonter Euryanthe.

L'opéra de Weber passerait après l'opéra comique inédit de M. Anthiaume, Roman d'un jour, dont les répétitions sont poussées activement.

La direction du Châtelet annonce une matinée de Peau d'âne pour lundi, à l'occasion de la saint Charlemagne.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 26 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			79 ..
Huile de Colza disponible, épurée			..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 25
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 25
Huile de Lin, en fûts			54 75
Huile de Lin, en tonnes			56 75
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à	46 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 25	à	53 ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	43 50	à	44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	48 50
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			93 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 9/16

VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 90.. — Monnaie, 80 50

Crédit Autrich. .... 295 70 | Chem. de fer Autrich. 317 75

Change sur Londres.... Demande, 121 30 — Offre, 121 50

Change sur Paris...... Demande, 48 225 — Offre, 48 275

Lots.................. 137 .. | Napoléon............ [illegible]

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½%	Amsterdam	206 ¼ .. à 206 ½ ...	205 ¾ .. à 206 . et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ... à 122 ¼ ...	121 ¾ .. à 122 ¼ et 4..%
5..%	Vienne....	205 ¼ .. à 206 ...	205 ¾ .. à 206 et 4..%
5..%	Barcelone..	486 ¾ .. à 487 ¾ ..	486 ¾ .. à 487 ¾ et 4..%
5..%	Madrid....	486 ¾ .. à 487 . ..	487 .... à 488 . et 4..%
6..%	Lisbonne..	545 .. à 546	545 .... à 546 .. et 6..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 ... à 242 .. et 6..%
.....	Stockholm.	137 .... à 138	137 .... à 138 .. et 6..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 13 .. à 25 18	25 11 ¼ à 25 16 ¼ m. 3%
	d° Chèque	.. ... à	25 12 . à 25 17.. ...
6..%	New-York.	515 .. à 516 ...	515 .. à 516 . m. 3%
3½%	Belgique. .	⅛ p à ¼ p.	⅛ p à ¼ p m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
5..%	Italie (or)..	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — 5%
3..%	Suisse. ...	pair à ⅛ p	1/16 à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 3..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances. 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1	à	..	0/00 prime
Argent d° 218 89 ..	147	à	152	0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..	
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..	
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..	
Souverains anglais	25 07 ½	à	25 12 ½	
Banknotes	25 10..	à	25 15..	
Aigles des Etats-Unis	25 90..	à	25 96..	
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..	
Impériales (Russie)	20 62..	à	20 67 ½	
Couronnes de Suède	27 72..	à	[illegible] 80..	

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris,*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 26 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	77f 76f90 77f10 17½ 10	en liq..						
		15	fin ct..	77 15	77 25	77 10	77 12 ½	77 15	77 25
			Pes fin c.		d 2f				
			Pes fin c.		d 1f		d50		
			Pes fin c.	77 25	77 35 d25				
			Pes fin p.		d 1f	77 75	77 85 d50		
			Pes fin p.		d 2f				
			Pes fin p.		78 15 d25		d 2f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f 78f05 10 78f 78f05	en liq..						
		10 15 10	fin ct..	77 90	78 02 ½	77 90	77 97 ½	77 80	78 ..
			Pes fin c.		d 1f		d50		
			Pes fin c.		d25				
			Pes fin p.		d 1f		d50		
			Pes fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq..						
			fin ct..					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 30 107	en liq..						
			fin ct..					107 30	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	107f25 30 35 40 45 40	en liq..						
		35 30 35 32½ 30 25	fin ct..	107 22½	107 37 ½	107 2?	107 30 ..	107 25	107 30
			Pes fin c.		d 2f				
			Pes fin c.		d 1f	107 30	107 40 d50		
			Pes fin c.	107 40	107 55 d25				
			Pes fin p.		d 1f				
			Pes fin p.		d 2f	107 98	108 05 d50		
			Pes fin p.		108 30 d25		d 2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répartit. Menie., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 14 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	.. Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	1014 .. Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	501 25	en liq.. / fin ct..					501	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	500 499	fin ct..					499 75	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	519 518 50	fin ct..					519 ..	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t. p.	247 50						247 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	517 50	fin ct..					519 ..	330 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	521 522	fin ct..					521 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	404 50 404	fin ct..					404 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	389 388 50	en liq.. / fin ct..					388 50	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 115 50						114 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières		en liq..					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	511 50 512 50	fin ct..					511 50	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	515 516	en liq.. / fin ct..					515 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar. pay. par Et., ex-d'imp.).	522 50 523 50	Pes fin c. / fin ct..					523 ..	496 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq.. / fin ct..					364 ..	383 75
		366 50 365	Pes fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
juil. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425 436 25	en liq..						
			au 31..					425 ..	400 ..
			Pes au 31		d20		d10		
			Pes au 15		d 5f		d10		
juin 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq..						
			au 31.					372 50	720 ..
			Pes au 31		d 5f		d10		
			Pes au 15		d 5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq..						
			au 31..					262 50	625 ..
			Pes au 31		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5172 50 5170 5175 5180	en liq..						
		519	fin ct..	5195 ..			5200 ..	5175 ..	5220 ..
			Pes fin c.		d50		d50		
			Pes fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	505 506 25 505 506 25	en liq..						
			au 31..	507 50				506 25	507 50
			Pes au 31		d10		d10		
			Pes au 15		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	852 50	en liq..						
			au 31..	850 ..				855 ..	853 75
			Pes au 31		d10		d20		
			Pes au 15		d10		d10		
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq..						
			au 31..					442 50	441 25
			Pes au 31		d 5f		d10		
			Pes au 15		d 5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 18).		en liq..						
			au 31					420 ..	560 ..
			Pes au 31		d 5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435 ..	en liq..						
			au 31..					440 ..	438 75
			Pes au 31		d 5f		d10		
			Pes au 15		d 5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	950 955 960	en liq..						
			au 31..					950 ..	910 ..
			Pes au 31		[illegible]		[illegible]		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1875.	985 ..	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	485 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1160 ..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.		
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.		
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.	498 ..	
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	95	94 75
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 50	45 ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	180 ..	176 25
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	458 75	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.	80 ..	
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.	395 ..	
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.).		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cies gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	[illegible]	
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives).		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5mes		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11).		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	640 ..	630
Annuités des Trois Ponts	555 ..	
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	375 ..	
Midi d° a. de jouiss.	550 ..	
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	875 ..	870
Ouest d° a. de jouiss.	405 ..	
Alais-Rhône-Médîter. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7).	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.).		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.).		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.).		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 26 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment. Compt.	Terme.
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	442 50	en liq..						
			au 31..					442 50	[illegible]
			Pr au 31				d10		
			Pr au 15		d5f		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	81	en liq..						
			au 31..					5 ..	50 ..
			Pr au 31		d20		d10		
			Pr au 15		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 250 fr. payés	205 202 50	en liq..						
			au 31..					203 75	205 ..
			Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	495 492 50 490	en liq..						
			au 31..					495 ..	490 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 31		d10		d10		
juill. 83	Créd. Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31..					250 ..	225 ..
			en liq..						
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1270 1275 1277 50 1265 … 1264 75 1265	fin ct..	1265 ..	1272 50	1265	1266 25	1270 ..	1273 75
			Pr fin c.		d40	1275 .	1277 50 d10		
			Pr fin c.		1272 50 d20		d20		
			Pr fin p.		d40	1315 ..	1305 .. d10		
			Pr fin p.	1230 .	1295 .. d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	508 510						510 ..	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	109 50						110 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	560 557 555						557	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	117 50 117 116 50						117 50	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	507 507 50						507 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	447 50 448 75 449 50						4[illegible]0	297 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	101 25						101 25	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	499 75 500	fin ct..					499 75	453 75
sept. 83	foncières 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	347 349	fin ct..					350 .	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	445 444 50 444 25 445	fin ct..					445 .	
nov. 83	foncières 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440 439	fin ct..					440 .	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440 50	fin ct..					440 50	
			en liq..						
janv. 84	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 75 50 75 336 335 50	fin ct..					336 ..	
			en liq..						
janv. 84	d° d° 250 fr. payés.	335	fin ct..					335 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 350 f.	390	fin ct..					390	
août 83	d° entièrement libérées	393 75	fin ct..					393 75	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337 337 25	fin ct..					337 25	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq..						
	obl. remb. 150f { intérêts et amortissement garantis par l'État	135 50	fin ct..					126 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	512 510	au 31..					510 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 80000.	177 50 180	en liq..						
			au 31..					180 .	165 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
nov. 83	Crédit industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq..						
			au 31..					685 .	737 50
sept. 83	Crédit industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq..						
			au 31..					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	560 561 25 563 75	en liq..						
			au 31..	560 ..				565 ..	562 50
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé... (ex-coup. 10.)	335	en liq..						
			au 31..					338 75	335 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	642 50 643 75	en liq..						
			au 31..					643 75	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq..						
			au 31..					160 ..	[illegible]
			Pr au 15		d5f		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	377 50	en liq..						
			au 31..					370 ..	[illegible]
			Pr au 15		d10		d10		
oct. 83.	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	486	en liq..						
			au 31..	486 25				485 .	487 50
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq..						
			au 31..					440 .	440 .
			Pr au 31		d5f		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).		en liq..						
			au 31..					420 ..	440 ..
			Pr au 31		d5f		d10		
janv. 81	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	570 573 75	en liq..						
			au 31..	571 25			573 75	571 25	575 ..
......	d° grosses coupures		Pr au 31		d10		d10		
			Pr au 15		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).	280	en liq..						
			au 31..					280 ..	282 50
			Pr au 31		d5f		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	427 50	en liq..						
			au 31..					425 ..	427 50
			Pr au 31		d5f		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	20	en liq..						
			au 31..					20 ..	[illegible]
			Pr au 31		d5f		d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	405	en liq..						
			au 31..					402 50	410 ..
			Pr au 31		d20		d10		
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	252 50	en liq..						
			au 31..					252 50	282 50
			Pr au 31		d5f		d10		
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	435	en liq..						
			au 31..					436 25	442 50
			Pr au 31				d10		
			Pr au 15		d5f		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq..						
			au 31..					500 ..	530 ..
avril 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	310 313 75 315 320 325 / 320 310 312 50 315	en liq..						
			au 31..	312 50	320 ..	312 50	316 25	307 50	307 50
			Pr au 31		d5		d10		
			Pr au 15	330	340 .. d5f		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	125	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	495	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	20	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	215	
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rec.), r. 500 f., t.p.	340	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	38[illegible]	
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cies fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	332 50	390
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepreneurs (ex-c. 33).	270 .	260
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	136 25	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	24 ..	20
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	12[illegible]0 .	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	497 50	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 30).		
Industrie linière (Cie lle), a. 500 f., t.p.	475 ..	
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	431 25	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14).	1150 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 6).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	857 50	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.		
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	1600 ..	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	207 50	200 ..
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Samedi 26 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours cotés précédemment Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 425	en liq. au 31 Pes au 31		 d5		 d10	425 ..	437 50
mill. 83	Société des immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	425	en liq. au 31 Pes au 31		 d5		 d10	425 ..	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590	en liq. fin ct.					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t.p.		en liq. fin ct.					7 ..	22 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	560	en liq. fin ct. Pes fin c.		 d5		 d10	560 ..	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	733 75 732 50 731 25	en liq. fin ct. Pes fin c.					733 75	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1260 1261 25	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin p.	 1265	 1267 50 d10 1285 d20	 1260	 1262 50 d10 1260 d10	1262 50	1267 50
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1135 1130 1127 50 1132 50 1131 25	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin p.	 1130	 1132 50 d20 d20	 1130	 1130 d10 d10	1130 ..	1132 50
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1755 1752 50 1750 1745	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin c. Pes fin c.	 1750	 1752 50 d20 d20 d50	 1745	 1745 d10 d10	1755 ..	1750 ..
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1290 1285 1287 50	en liq. fin ct. Pes fin c.	 1280	 1285 d20	 1280	 1282 50 d10	1290 ..	1287 50
... 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	538 75	en liq. au 15		d20		d10 d5	537 50	485 ..
... 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	810 793 75	en liq. fin ct. Pes fin c.		 d20		 d10	800 ..	802 50
... 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	517 50 518 75 520	en liq. au 15 Pes au 15		 d10		 d10	520 ..	520 ..
... 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	585	en liq. au 15					585 ..	575 ..
...	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	415 412 50 410	en liq. au 15					410 .	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	510	en liq. au 31 Pes au 15	 510	 d5		 515 510 d10	512 50	512 50
mill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15					410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.		en liq. au 31					395 ..	405 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1435 1430 1435 1437 50 1435 1432 50 1435	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	 1430	 d20 d20		 1437 50 d20 d5	1440 ..	1445 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	485 480 485	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	 488 75	 d5 d5		 d10	486 25	493 75
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700 697 50 695 700	au 31					697 50	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55.)	1170 1180 1185	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		 d20 d10		 d20 d50	1180 ..	1182 50
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	605 607 50	en liq. au 15 Pes au 15		 d5		 d10	610 ..	602 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 15					190 ..	910 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	450 442 50	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		 d10		 d5 d10	450 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	497 50 498 75 497 50 496 25	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 31 Pes au 15		 d20 d5 d20		 d10 d10	498 75	497 50
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2010 2005 2010 2015 2020 2015 2010 2005	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 31 Pes au 31 Pes au 15 Pes au 15 Pes au 15	 2000 2045	 2017 50 d100 d100 d40 d100 2050 d50 d40	 2000 2015 2025 2000	 2005 2025 d20 2030 d10 d10 2075 d20 d10	2007 50	2008 25
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1110 1115 1117 50 1118 75	en liq. au 31 Pes au 31	 1120	 d20		 d10	1115 ..	1122 50
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	690 695 690	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		d20 d5 d20		d10 d10 d10	690 ..	695 ..
sept. 83	d° Bons trent., 5%, r. 125 f.	139	au 15					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1220 1225 1230 1235 1230 1232 50 1230 1227 50 1225	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15	 1232 50	 d50 d20		 1237 50 d10 d20	1230 ..	1230 ..
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		 d5 d5		 d10 d10	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	205 200 205	en liq. au 31 Pes au 31 Pes au 15		 d10 d10		 d5	206 25	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102	en liq. au 15					101 [illegible]	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)	66 [illegible]							
......	d° d° 1000 fl.		en liq. au 15					66 [illegible] 66 [illegible]	 65 [illegible]
......	d° d° 10000 fl.		Pes au 15					65 [illegible]	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	295 ..	290
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	500 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	955 .	950
d° d° act. de jouiss.	480 ..	460
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	[illegible]	
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100 ..	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	855 ..	850
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)	490 75	[illegible]
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 23		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	215 ..	210
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	110 ..	105
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	80 ..	75
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	365 ..	360
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Ganterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	450 ..	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	[illegible]	
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	265 ..	[illegible]
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Desséchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1830	
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40 .	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1000 .	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.	5 ..	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	205 ..	200
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	228 25	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	275 ..	272 50
Marbres d'Arudy (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.	100	
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.	510 ..	
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	265 ..	262 50
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	220 .	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	150 .	
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	333 ..	330
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Samedi 26 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85f 84 80	au 31					85 50	83 25
	d° 1000 fl. d°	84f 75 90 95 75	Pes au 31		d50			84 60	83 25
	d° 10000 fl. d°		Pes au 15		d5f		d..	85 50	
nov. 83	Belgique, 4%	105 40	en liq. / au 31					105 40	106 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		en liq. / au 31					103 90	
nov. 83	d° 3%, 1873		en liq. / au 31					42	43 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh (Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80)		en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15		d5f / d5f		d1f / d..	336	300
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr. (Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	342 341	en liq. / au 31 / Pes au 31	342 50	d5f		d1f	343 75	342 50
	Grosses coupures	340 342 50	Pes au 15		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	460 458 75 460	en liq. / au 31					458 75	451 25
	Grosses coupures		Pes au 31		d5f		d1f		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq. / au 31					447 50	447 50
	Grosses coupures		Pes au 31		d5f		d1f		
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	59f59 60 59 58 50	en liq. / au 31					58 40	59
	Grosses coupures	58f 75	Pes au 31		d50		d25		
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)	59 ¼	en liq. / au 31					58 ¾	
	Grosses coupures	59 ¼	Pes au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	493 75 495 496 25	en liq. / au 31					496	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	518	au 31					520	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)							118 ¼	
	Petites coupures							118	
janv. 84	d° 4%							127 ¾	
	Petites coupures							128 ¾	
nov. 82	Emp. Hellénique 79, 6%, r. 500f	413 75	au 31					413 75	412 50
janv. 84	d° 1881, 5%	337 50	en liq. / au 31					337 50	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50):		Pes au 31 / en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 75	au 31					101 20	
	d° 500 fl., t.p.	101 40 30	Pes au 31		d1f		d50	101 50	91
	d° 1000 fl., t.p.	101 75 50	Pes au 15		d25		d50	101 50	
	d° 10000 fl., t.p.							102 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	78f 50	en liq.					78	
	d° 500 fl., t.p.	74f 90 70	au 31					74 70	74 90
	d° 1000 fl., t.p.	74f 91 75 90						74 70	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31					96	
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. / au 31	91 95	92 15	91 95	92	92 02½	92 05
	coup. 500 fr.		Pes au 31		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclusi.	91f 80 95 92f 05	Pes au 31	92 20	92 15 d25		d50		
	coup. 50 fr.		Pes au 15		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92	Pes au 15		92 75 d25	92 50	92 40 d50	92	
oct. 83	d° 3%		au 31					54 30	47 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	298 300 298	au 31					300	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31					14 ¾	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31					11	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25)		au 31					50 ⅜	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		en liq. / au 31					101 ¾	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		Pes au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ¼ 85	au 31					84 ⅞	
	d° de 100 liv. st.	84 ¼ ⅜						84 ⅞	90
	d° de 500 liv. st.	87 ¼ ⅜ ⅜						84 ⅞	
	d° de 1000 liv. st.							84 ⅞	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 ⅛ 90 89 ⅞	au 31					89 ⅜	
	d° de 100 liv. st.	87 ⅛ ⅞ ⅜	Pes au 31		d1f			87 ⅜	89
	d° de 500 liv. st.	87 ⅞ ⅜						87 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.	87 ⅞ ⅜						87 ⅞	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					84 ⅜	
	d° de 100 liv. st.		Pes au 31		d1f		d1f	84 ⅜	92 ⅛
	d° de 500 liv. st.							84 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							84 ⅜	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					79 ⅜	
	d° de 100 liv. st.	78 ⅜ ⅜ ⅜						79	80
	d° de 500 liv. st.							77 ⅛	
	d° de 1000 liv. st.							77 ⅜	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	92 92 25	au 31					92	93 25
	d° de 2500 fr.	91 75 90 75	Pes au 31		d1f		d50	91 50	93 25
	d° de 12500 fr.	91 75 90	Pes au 15		d1f		d50	91 50	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. s. l. st. Obl. de 100 r.		en liq. / au 31					56	61 40
	d° de 1000 r.		Pes au 31		d1f		d50	55	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. s. l. st. Obl. de 100 r.		en liq. / au 31					58	65 ⅜
	d° de 1000 r.		Pes au 31		d1f		d50	55 ⅜	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq. / au 31					235	242 50
	Grosses coupures		Pes au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	383 75	en liq. / au 31					383 75	405
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	488 487 75 490	en liq. / au 31		410			489 50	485
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 31						
	coup. de 62 fr. 50.	8f 67 ⅜ 65	Pes au 31		d25		d..	8 65	8 80
	coup. de 12 fr. 50.		Pes au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 31					48	130
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	58f 59f	au 31					59	70
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Brioude-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	30 75	30 50
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	320	318
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	569	567
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	354 50	354
d° nouveau d°	354 75	353 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357 50	356 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État)		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	359	355
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	80	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	350	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1215	1210
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361	360
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	360 25	360
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	359	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	355	
Méditerranée (int. gar.), r. 625 fr.	585	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	366	363 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	360	360
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	355 75	355
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)	347 50	
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	360	358
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 75	354 50
Tosto, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.)	347 50	345
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	357	356
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	165	160
2e émiss., de 63,001 à 108,312	132 50	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	131 25	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gias-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	260	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357	356
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 3%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)	334	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 500 f.	165	160
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	354	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	327 50	327
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	172 50	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 500 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	590	585
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	68	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	248	245
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	510	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	512	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	514	512
d° 1882, 235 f. payés (nomin.)	506	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	
d° d° 5%, r. 500 fr.	488 75	488 50
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	290	285 50
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 26 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq.					52 ..	300 ..
	Grosses coupures		au 31						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f 50 48f	en liq.					48 50	99 75
	coup. de 5		au 31						
	coup. de 25		P° au 31		d 5		d 10		
sept. 83	1873, 5%, remb. 500 fr., t.p.	43f 42f 50	en liq.					42 50	71 25
	coup. de 5	43f 25	au 31						
	coup. de 25	43f 25	P° au 30		d 5		d 10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	378 75 378 25	au 31	378 75				377 50	
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	490 485	en liq.					490 ..	492 50
			au 31						
			P° au 15		d 10		d 20		
			P° au 15		d 5		d 10		
			P° au 31		d 50		d 20		
			P° au 31		d 5		d 10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.					516 25	518 75
			au 31	517 50					
			P° au 31						
nov. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq.					497 50	505 ..
			au 31						
			P° au 31				d 10		
avril 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq.					460 ..	455 ..
			au 31						
			P° au 31						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	350 352 50 353 75 355 ... 356 25 353 75	en liq.					348 75	346 25
			au 31	355 ..	360 ..	355 ..	355 ..		
			P° au 31		d 5		d 10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		P° au 15		d 20		d 10		
			au 15						
janv. 84	Banque Nation^le du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p^s (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq.					500 ..	500 ..
			au 31				d 10	500 ..	562 50
			P° au 31		d 5				
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 647 50	en liq.					652 50	653 75
			au 31	648 75			650 ..		
			P° au 31		d 5		d 10		
	Grosses coupures		P° au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq.					700 ..	700 ..
			au 31						
	Grosses coupures		P° au 31		d 5		d 10		
			P° au 15		d 5		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	782 50	en liq.					785 .	781 25
			au 31						
	Grosses coupures		P° au 31		d 5		d 10		
			P° au 15		d 20		d 10		
nov. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	540 542 50 545	en liq.	53.				542 50	543 75
			au 31	542 50			543 75		
	Grosses coupures		P° au 31		d 5		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	440 441 25 442 50 443 75 ... 445	en liq.				d 10	440 ..	445 ..
			au 31						
			P° au 31		d 5		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq.					467 50	463 75
			au 31						
			P° au 31						
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1^re sér., 5%, r. 500, t.p.	377 375	en liq.					372	385 ..
			au 31						
sept. 83	d° ob. 4^e et 5^e sér., 5%, r. 500, t.p.	381 25 382 50 380	au 31					381 25	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	195 190 188 75 187 50	en liq.					192 50	190 ..
			au 31	187 50	190 ..	185 .	187 50		
			P° au 31		d 5		d 10		
			P° au 15		d 20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	510 508 75 507 50 508 25 ... 507 50 508 75	en liq.	507 50	d 5		d 10	507 50	510 ..
			au 31						
			P° au 15		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq.					503 75	505 ..
			au 31						
			P° au 31						
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	665 662 50 660	en liq.					663 75	662 50
			au 31	658 75			660 ..		
			P° au 31		d 20		d 10		
			P° au 31		d 5				
	d° Grosses coupures	660 655	P° au 15		d 20		d 10		
			P° au 15		d 5				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq.					225 ..	225 ..
			au 31						
			P° au 31						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315 313 75 312 50 313 75	en liq.					313 75	312 50
			au 31	313 75					
	d° Grosses coupures	313 75 312 50	P° au 31		d 5		d 10		
			P° au 15	320 ..	d 5		d 10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.					395 .	400 ..
			au 31						
			P° au 31						
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	515 512 50	en liq.					515 ..	517 50
			au 31	517 50	520 ..	515 ..	515 ..		
			P° au 31		d 5		d 10		
			P° au 31		d 20				
			P° au 15	527 50	d 5		d 10		
janv. 84	Portugais (Comp^ie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490 495	en liq.					492 50	490 ..
			au 31						
			P° au 31		d 5		d 10		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq.					138 ..	145 ..
			au 31						
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	625	en liq.					625 ..	620 ..
			au 31						
	d° Grosses coupures		P° au 31		d 5		d 10		
			P° au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	430 427 50 430	en liq.					430 ..	430 ..
			au 15	428 75			432 50		
			P° au 31		d 5		d 10		
			P° au 15		d 5		d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.					445 .	450 ..
			au 31						
			P° au 31						
janv. 84	Gaz (C^ie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)		en liq.					487 50	495 ..
			au 31						
			P° au 31				d 10		
			P° au 15				d 10		
83	Tabacs des Philippines (C^ie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (n^os 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 4)		en liq.					510 ..	500 ..
			au 31				d 10		
			P° au 31						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1^re série		
d° d° 2^e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et C^ie, remb. 450 fr.	425 ..	420 ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1^re et 2^e ém., r. 450f.	447 50	445 25
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
C^ie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et C^ie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	515 ..	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.		
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.		
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	507 50	
C^ie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
C^ie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	462 ..	460 ..
Digeon et C^ie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etablis. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	510 ..	
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	572 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	100 ..	96 25
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 511		
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 . f.	420 ..	418 ..
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	247 50	247 ..
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	256	
d° 100 fr. p.	569	
Suez, 5%, remb. 500 fr.	305	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.	85 50	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2¾%, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch^ge		
d° 6%, 71 fixe 25f 20)		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	497 50	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.	1440	
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	310 ..	315 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ⅜	
d° 1000 fl. d°	66 ⅜	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouv^t du Cap, 4½ %, 1876.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.		
d° 4%, 1878… f^e 2.10).	103 ¼	
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 50	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	294 50	292 75
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5	293 ..	
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.		
d° Norvégien, 4½, 76. f^e 25.20).		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l.st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1862, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ch. 100f.		
d° 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	449 75	447 50
d° 1880, 3%, t. p.	281 25	
Empr. Québec, 80, 4%, r. 500 f., t.p.	503 50	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f 50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	396 ..	395 ..
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	396 ..	395 ..
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	361 50	360 75
Empr. Suédois, 78, 4½ (n. ch. f. 25f 10).		
d° 80, 4% (1^re, 2^e et 3^e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. R. coup. arr. (87f 50)		
d° d° (105 f.)		

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 24 janvier.

Du sieur BOUSSARD (Jean-Henri-François-Joseph), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Philippe-de-Girard, 27.

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14914 du gr.)

Du sieur BUSSON (Ernest-Charles), entrepreneur de charpentes, demeurant à Paris, rue de l'Ouest, 32, ayant chantier rue d'Alésia, 156.

M. Sudrot, juge-commissaire.

M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire (N. 14915 du gr.)

De la dame veuve BALLET (Adèle VERGER, veuve de Jules-Charles BALLET), éditeur d'estampes, demeurant à Paris, boulevard des Capucines, 35.

M. May, juge-commissaire.

M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, syndic provisoire. (N. 14916 du gr.)

De la dame BUIZARD (Hélène), photographe, demeurant à Paris, avenue de Clichy, 41.

(Ouverture, 4 janvier 1884.)

M. May, juge-commissaire.

M. Beaugé, avenue Victoria, n. 24, syndic provisoire. (N. 14917 du gr.)

Du sieur DESCHAMPS, entrepreneur de transports, demeurant à Paris, rue Curial, 50, ci-devant, et actuellement rue Secrétan, 26.

(Ouverture, 8 janvier 1884.)

M. Foucher, juge-commissaire.

M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic provisoire. (N. 14918 du gr.)

Du sieur LASSUWE, épicier, marchand de couleurs, ayant demeuré à Paris, rue de Charenton, 273, et actuellement sans domicile connu.

(Ouverture, 5 janvier 1884.)

M. Foucher, juge-commissaire.

M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14919 du gr.)

Du sieur ALLO (Jean), marchand de vins et de charbons, demeurant à Paris, boulevard Ménilmontant, 10.

(Ouverture, 31 décembre 1883.)

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 14920 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur LACHAISE (Maurice), négociant en cuirs, demeurant à Paris, rue de l'Entrepôt, 28, le 31 courant, à 10 heures précises. (N. 14913 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur DUBUC fils (Louis-Théodore), parfumeur, demeurant à Paris, rue de Maubeuge, n. 83 ;

Entre les mains de M. Pinet, boul. Saint-Germain, 82, syndic de la faillite. (N. 14698 du gr.)

Du sieur COLSON (Emile-Hippolyte), demeurant à Paris, rue de Saintonge, 41 ;

Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic de la faillite. (N. 14693 du gr.)

Du sieur GAUTIER, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Rocher, 86 ;

Entre les mains de M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic de la faillite. (N. 14758 du gr.)

Du sieur ANSEL, ancien limonadier, à Paris, boulevard de Clichy, 6 et 8 ;

Entre les mains de M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N° 14744 du gr.)

Du sieur DUFLOCQ, épicier, demeurant à Paris, rue de Babylone n. 8.

Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite. (N. 14829 du gr.)

20 jours supplémentaires.

Du sieur CABUS (Michel), loueur de voitures, demeurant à Paris, ruelle Volontaire, 9, et rue des Fourneaux, 110.

Entre les mains de M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N. 14767 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur HASTRAY (Théodore), ancien limonadier, à Paris, rue Lecourbe, 33, demeurant actuellement boulevard Arago, 40, le 31 courant, à 1 heure. (N. 14471 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur JOUANNEAU (Henri), négociant en nouveautés, demeurant à Paris, rue Lafayette, 132, le 31 courant, à 2 heures précises. (N. 14029 du gr.)

Du sieur BOUTTEMY (Lucien), marchand de futailles, demeurant à Paris, rue Riquet, 40, le 31 courant, à 1 heure précise. (N. 14156 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REDDITION DE COMPTE

De la veuve LOMBART (Joséphine-Marie GAUTHIER, veuve de Germain-Urbain LOMBART), fabricant de jouets mécaniques, demeurant à Paris, avenue Parmentier, 20, le 31 courant, à 1 heure précise. (N. 14159 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat VUILLIER, CLÉMANG et Cᵉ.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 29 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 5 décembre 1883, entre la société en commandite VUILLIER, CLÉMANG et Cᵉ, ayant pour objet l'exploitation de constructions mécaniques, dont le siège est à Levallois-Perret, rue Chevallier, 127, et dont sont gérants les sieurs : 1° VUILLIER (Hippolyte-Anatole), demeurant à Levallois-Perret, rue des Frères-Herbert, 12 ; 2° et CLÉMANG (François-Joseph), demeurant même commune, rue Fazillau, 81, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 40 p. 100, par quart, d'année en année, pour le premier payement avoir lieu dans le mois de la reddition de compte du syndic, avec la caution du sieur Dupont-Auberville, pour les trois premiers dividendes. (N. 13916 du gr.)

Concordat PARCEINT et DELASNERIE.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 29 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 15 novembre 1883, entre la société en nom collectif D. PARCEINT et DELASNERIE, ayant pour objet la commission d'ameublement, dont le siège est à Paris, rue des Francs-Bourgeois, 35, et composée de : 1° PARCEINT (Paul-Dominique), demeurant au siège social ; 2° et DELASNERIE (Ernest), demeurant à Paris, quai Bourdon, 19, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Abandon de tout l'actif réalisé et à réaliser par le syndic, à l'exception du mobilier personnel des sieurs Parceint et Delasnerie.

M. Sauvalle, 25, qui des Grands-Augustins, maintenu syndic. (N. 14071 du gr.)

Concordat WILHEM

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 24 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 1ᵉʳ décembre 1883, entre le sieur WILHEM (Jacques), ancien imprimeur, à Paris, rue du Croissant, 12, demeurant à Bois-Colombes, rue des Bourguignons, 73, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 50 p. 100, savoir : au moyen de l'abandon des sommes recouvrées et à recouvrer par le syndic, et engagement par le sieur Wilhem de payer la différence en cinq ans, par cinquièmes, à partir de la répartition faite par le syndic M. Beaujeu, rue de Rivoli, 66, maintenu syndic. (N. 11993 du gr.)

Concordat BONNION

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 29 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 11 décembre 1883, entre le sieur BONNION (Louis), grainetier, demeurant à Paris, rue Angélique-Compoint, 9, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement du montant intégral des créances sans intérêts, en dix ans, par dixièmes d'année en année, pour le premier payement avoir lieu un an après l'homologation. (N. 13524 du gr.)

Concordat THÉROND

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 31 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 28 novembre 1883, entre le sieur THÉROND (Gédéon), chemisier, demeurant à Paris, rue Dauphine, 63, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 30 p. 100 en 5 ans, par cinquièmes, d'année en année de l'homologation. (N. 13560 du gr.)

Concordat DAVID

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 24 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé le 22 novembre 1883, entre le sieur DAVID (Auguste-Victor), négociant en vins, demeurant à Paris, rue de Bercy, 91, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Le sieur David abandonne son actif réalisé aux mains du syndic ; renonciation par la dame David, la demoiselle Fromant et le sieur Lefebvre d'Hellencourt, aux dividendes afférents à leurs créances, en faveur des autres créanciers, et par le sieur Lefebvre d'Hellencourt, obligation de verser aux mains du syndic somme nécessaire pour parfaire 25 p. 100, huit jours après l'homologation.

M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, maintenu syndic. (N. 13640 du gr.)

Concordat THOUET.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 17 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 29 novembre 1883, entre le sieur THOUET (Jules), négociant en cheveux, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 131, ci-devant, et actuellement à Plessis-Trévise (Seine-et-Oise), et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Le sieur Thouet abandonne tout son actif réalisé et à réaliser.

M. Bonneau, 6, rue de Savoie, maintenu syndic. (N. 13953 du gr.)

Concordat CHAMPIEUX

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 29 décembre 1883, lequel homologue le concordat passé, le 13 décembre 1883, entre le sieur CHAMPIEUX (Théodore-Désiré-Valentin), vinaigrier, demeurant à Paris, impasse Bouland, 9, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 25 p. 100, en 5 ans, par cinquième, de l'homologation. (N. 14220 du gr.)

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur VERSAILLEUX (Louis), marchand de vins, demeurant à Pa-

(Supplément.)

ris, rue de la Roquette, 133, ci-devant, et actuellement rue des Envierges, villa Fauchier, 8, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cotty, syndic, 5, rue de la Sainte-Chapelle, pour toucher un dividende de 11 fr. 73 p. 100, unique répartition (N. 11613 du gr.)

Du sieur DRUART, marchand de bois, demeurant à Pantin, rue Magenta, 26, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mercier, syndic, 6, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 31 fr 72 p. 100. 2° et dernière répartition. (N. 10262 du gr.)

Du sieur GODEFROY (Félix), ancien marchand de vins, demeurant à Paris, rue Houdon, 17 *bis*, ci-devant, et actuellement boulevard Saint-Jacques, 51, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mercier, syndic, 6, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 3 fr. 10 p. 100 en espèces et 27 fr. 24 en billets, unique répartition. (N. 13923 du gr.)

Du sieur CROUZET, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Billancourt, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, n. 55, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cotty, syndic, 5, rue de la Sainte-Chapelle, pour toucher un dividende de 11 fr. 45 p. 100, unique répartition. (N. 12181 du gr.)

Du sieur DUPRÉ (Henry), entrepreneur de couverture et plomberie, demeurant à Paris, rue des Blancs-Manteaux, 35, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gautier, syndic, 13, rue Thérèse, pour toucher un dividende de 5 fr. 2 p. 100, unique répartition. (N. 7978 du gr.)

Du sieur DEBEAUNE (Antoine), négociant en cuirs en gros, demeurant à Paris, rue Française, 4, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Barbot, syndic, 22, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 5 fr. 42 p. 100, 3° et dernière répartition. (N. 10288 du gr.)

De la Société BOUÉ et Ce, marchand de nouveautés (en liquidation), à Paris, rue Rochechouart, 93, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gautier, syndic, 13, rue Thérèse, pour toucher un dividende de 4 fr. 57 p. 100, 2° et dernière répartition. (N. 7329 du gr.)

Du sieur MOULIN (Charles Augustin), commissionnaire en ornements d'église, ayant demeuré à Paris, rue de Mézières, 6, et demeurant actuellement rue Servandoni, 19, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Maillard, syndic, 4, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 1 fr. 20 p. 100, unique répartition. (N. 4275 du gr.)

De la Société anonyme des HOTELS RÉUNIS, précédemment connue sous la dénomination de : HOTELS RÉUNIS DE NICE, dont le siège était ci-devant à Paris, rue Lafayette, 7, et est actuellement avenue de l'Opéra, 41, ayant établissements à Nice, Boulogne-sur-Mer et Puys, près Dieppe, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Hécaen, syndic, 9, rue de Lancry, pour toucher un dividende de 10 fr. p. 100, première répartition. (N. 11206 du gr.)

Du sieur : 1° DUMIELLE (Nicolas); 2° DUMIELLE (Alphonse), associés de fait pour l'entreprise de maçonnerie, demeurant ensemble à Paris, rue Ordener, 5, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Barbot, syndic, 22, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 39 fr. 30 p. 100, unique répartition. (N. 12579 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *25 janvier 1884*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare résolu pour inexécution des conditions le concordat passé le *9 décembre 1881* entre le sieur SCHMITT (Gustave), fabricant de devants de chemises, cols et poignets, demeurant à Paris, rue Saint-Joseph, 3, et ses créanciers.

Nomme M. May, juge-commissaire, et M. Sauvalle, quai des Grands-Augustins, 25, syndic. (N. 10618 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *16 janvier 1884*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du *12 décembre 1876*, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite du sieur RAUX (Jean-Charles), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue Hateau, 2, ci-devant, et actuellement rue Berthollet, 4. (N. 2657 du gr.)

Les sieurs : 1° Onésyme Ombry dit Reynaud, père; 2° René-Louis-Léonard Ombry dit Reynaud; 3° Hector Ombry dit Reynaud, ces deux derniers fils majeurs du premier, tous les susdits nés et domiciliés à Montélimar (Drôme), se pourvoient auprès de M. le garde des sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique d'Ombry celui de Reynaud.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT

des

EMPRUNTS MUNICIPAUX

DE 1855 ET 1860

(Lois des 2 mai 1855 et 1er août 1860.)

58e TIRAGE

AVIS

Le vendredi 1er février prochain, à dix heures précises du matin, il sera procédé publiquement, au palais de l'Industrie, à la désignation, par un seul et même tirage, des obligations municipales remboursables en mars 1884, soit de l'emprunt de 1855, soit de l'emprunt de 1860.

Les obligations émises en 1855 forment une série unique.

Les obligations émises en 1860 sont divisées en deux autres séries : leur nombre, leurs numéros, les époques de leur remboursement et les avantages de toute sorte qui y sont attachés, correspondent exactement à ceux des obligations de 1855.

Conformément à une délibération du conseil municipal, en date du 3 août 1860, approuvée par un décret du 4 du même mois, chaque numéro sorti de la roue doit décider, pour simplifier les opérations des tirages, du sort des trois obligations portant ce numéro dans les trois séries.

En vertu de la même délibération, un grand nombre de porteurs d'obligations de la série unique émise en 1855 ont réclamé les obligations correspondantes des nouvelles séries. En conséquence, si les obligations de séries différentes, portant un même numéro désigné par le sort pour l'attribution d'un lot, se trouvent réunies dans la même main, le porteur profitera autant de fois de la chance qui l'aura favorisé, puisque chaque série d'obligations a sa série de lots distincte.

Le tirage comprendra 2,129 obligations de chaque série, soit 6,387 obligations au total.

Les obligations de chaque série portant les quinze premiers numéros sortis auront droit aux lots ci-après :

	Emprunt de 1855. 1re série. (Couleur jaune.)	Emprunt de 1860. 2e série. (Couleur bleue.)	Emprunt de 1860. 3e série. (Couleur rose.)	Total.
Obligations portant le premier numéro sorti...	100.000	100.000	100.000	300 000
Oblig. portant les quatre nos suiv. (ch. 10,000 fr.).	40.000	40.000	40 000	120.000
Oblig. portant les dix nos suivants (ch. 1,000 fr.).	10.000	10.000	10.000	30 000
Ensemble...	150.000	150 000	150 000	450.000

(L'entrée du public aura lieu par la porte n° 5.)

HOSPICES DE LA VILLE DE BOURGES

Le samedi 16 février 1884, à deux heures du soir, à l'hôtel de ville, il sera procédé à l'adjudication publique, en un seul lot, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction, à l'hôpital général de Bourges, d'un bâtiment neuf destiné à l'habitation des femmes âgées.

Le montant de ces travaux, y compris la somme à valoir pour dépenses imprévues, s'élève à la somme de 66,000 fr.

Les plans, devis, bordereau et cahier de charges sont déposés au secrétariat de la mairie.

MAISON à PARIS, r. GODOT-DE-MAUROY, 21, à ADJon, s. une ench., en la ch. d. not. de Paris, le 12 février 1884. — Rev., 18,662 f. M. à p., 180,000 f. S'adr. à M. Grandjean, administr, 8, r. St-Simon; à Me Malatiré, notaire à Songeons (Oise); et à Me Sorbet, notaire à Paris, rue St-Florentin, 11.

Étude de Me Rigollet, avoué à Versailles, rue des Réservoirs, 23.

VENTE sur licitation, au Palais de Justice de Versailles, le jeudi 14 février 1884, à midi :

1° D'UNE MAISON A PARIS

rue Claude-Vellefaux, nos 37 et 39 (10e arrondissement), près la rue de la Grange-aux-Belles.

Revenu brut : 4,780 fr.

Mise à prix........ 60 000 fr.

2° D'UN TERRAIN propre à bâtir, de 957 mètres environ,

à Billancourt

(commune de Boulogne-sur-Seine), rue de Saint-Cloud, au coin d'une rue projetée.

Mise à prix........ 10 000 fr.

S'adresser : à Versailles, à Mes Rigollet et Pellerin; à Argenteuil, à Me Aubert, notaire; et à Paris, à Me Gamard, notaire.

Étude de Me Rigollet, avoué à Versailles, rue des Réservoirs, 23.

VENTE sur licitation, au Palais de Justice, à Versailles, le 14 février 1884 : 1° d'une

MAISON A VERSAILLES

rue de la Paroisse, n° 31.

Comprenant quatre corps de bâtiments, dont le premier, sur la rue, est grevé d'usufruit.

Contenance superficielle d'environ 1,620 mètres.

Revenu brut :

Du bâtiment sur rue................ 4 626 fr.

Du reste de la propriété.......... 6 455

Total.......... 10 481 fr.

Mise à prix.......... 100 000 fr.

2° D'UN HANGAR enclavé dans divers bâtiments,

à Versailles, rue Sainte-Geneviève, nos 3 et 5.

Revenu brut : 700 fr.

Mise à prix.......... 10.000 fr.

S'adresser : à Versailles, à Mes Rigollet et Manuel, avoués, et à Me Devaux, notaire.

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

MOIS	RECETTES EN GAZ 1883	RECETTES EN GAZ 1882	AUGMENTATION en 1883	AUGMENTATION 0/0.
Décembre	9.538.700 62	9.384.406 17	154.294 45	1.64
12 1ers mois	73.075.263 28	71.043.156 89	2.032.106 39	2.87

COMPAGNIE MADRILÈNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

PAR LE GAZ

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le mardi 26 février 1884, à trois heures de relevée, au siège social, à Madrid, 9, paseo de Recoletos, à l'effet d'autoriser la création et l'émission d'une nouvelle série de *douze mille obligations* dont le produit destiné à pourvoir *à l'agrandissement des usines de la compagnie et au développement de leurs canalisations*, sera réalisé au fur et à mesure des besoins de la compagnie.

Aux termes des statuts, l'assemblée se com-

Digitized by Google

pose de tous les actionnaires porteurs de vingt actions au moins.

En conséquence, ceux de MM. les actionnaires qui désireront faire partie de l'assemblée devront déposer leurs titres vingt jours à l'avance, soit jusqu'au 5 février inclus :

A MADRID, à la Société générale de Crédit mobilier espagnol, 9, paseo de Recoletos.

A PARIS, à la succursale du Crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire.

Spectacles du Samedi 26 Janvier.

Opéra (2,200 places). — A minuit, bal masqué.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Smilis, drame en 4 actes, en vers, de M. Jean Aicard : Got, Febvre, Laroche, Worms ; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fremaux.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot ; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — I Puritani : Ravelli, Broggi, de Reszké ; Mlle Zina Dalti.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — » h. »/». — Relâche.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Gharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences. — Boulevard des Capucines, 29, 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Le bal de l'Opéra accaparant la soirée de ce soir samedi, la représentation supplémentaire que l'Académie nationale de musique donne ce jour-là n'aura pas lieu. Elle sera reportée à après-demain dimanche.

On donnera les Huguenots.

Après le spectacle coupé qui est en préparation à l'Odéon, l'on montera l'Arlequin mystérieux, de Lope de Vega, traduit par M. de Gramont. M. Paul Mounet fera Arlequin.

Mais, auparavant, nous aurons une reprise de la Famille d'Armelles, avec M. Duflos dans le rôle créé par M. Cosset, qui quitte l'Odéon.

La Famille d'Armelles sera accompagnée de Où peut on être mieux ?...

Voici la distribution définitive des rôles principaux de la Charbonnière, dont la première représentation à la Gaîté est toujours fixée à lundi 28 janvier.

Catherine	Mmes	Pasca
Pélagie		Honorine
Pompon		Jane May
Madeleine		J. Malvau
Marengo	MM.	Dumaine
Michel		Romain
Narcisse		Numès
Montflanquin		L. Noel

Au Palais-Royal, lecture par MM. Hennequin, Saint-Albin et Mortier d'une pièce en quatre actes qui sera jouée après Ma Camarade.

Cette pièce intitulée : le Train de plaisir, aura pour principaux interprètes : MM. Daubray, Raimond, Milher, Hyacinthe, Pellerin, Galipaux, Hurteaux, Mmes Mathilde, Lavigne, Dinelli et Berthou.

On ne répète plus, en ce moment, la Casaque aux Variétés, les auteurs ayant jugé nécessaire de remanier le second acte, qui ne sera rendu qu'aujourd'hui samedi aux Variétés.

Ce n'est donc guère que le 3 février, au plus tôt, qu'auront lieu la première représentation de cette pièce et la rentrée de Mme Judic.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 25 Janvier 1884.

[illegible] COMMERCIALES

Huile de Colza disponible			81 ..
Huile de Colza disponible, dépotée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			83 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dépotée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			91 ..
Huile de Lin, en fûts			54 75
Huile de Lin, en tonnes			56 75
Sucres bruts. Titre saccharimétrique. 88°	.. ..	à	46 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	43 50	à	44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	[illegible] ..	à	48 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			93 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 9/16

VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 95.. — Monnaie. 80 45

Crédit Autrich. .... 303 70 | Chem. de fer Autrich. 315 75

Change sur Londres.... Demande, 121 20 — Offre. 121 45

Change sur Paris...... Demande, 48 175 — Offre, 48 20

Lots................ 138 50 | Napoléon............ 9 62

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

Escompte	Change	Papier long		Papier court		
3½ %	Amsterdam	206 ½ ..	à 206 ½ ..	205 ½ ..	à 206	et 4 .. %
4 .. %	Allemagne	122 ...	à 122 ¼ ..	121 ⅞ ..	à 122 ¼	et 4 .. %
5 .. %	Vienne	205 ½ ..	à 206 ...	205 ¼ ..	à 206	et 4 .. %
5 .. %	Barcelone	486 ½ ..	à 487 ½ ..	486 ½ ..	à 487 ½	et 4 .. %
5 .. %	Madrid	486 ..	à 487 ..	487	à 488 ..	et 4 .. %
6 .. %	Lisbonne	545 ...	à 546 ...	545	à 546 ..	et 4 .. %
6 .. %	St-Pétersb.	241	à 242	241	à 242 ..	et 4 .. %
.....	Stockholm	137	à 138	137	à 138 ..	et 4 .. %

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

Escompte	Change	Papier long		Papier court		
3 .. %	Londres	25 17½	à 25 18¾	25 12	à 25 17	m. 3%
	d° Chèque	.. ....	à	25 12½	à 25 17½	...
4 .. %	New-York	515 ..	à 516 ...	515	à 516	m. 3%
3½ %	Belgique	pair à ¼ p.		pair à 1/16		m. 3½ %
5 .. %	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.		pair à ¼ pr.		— 5%
5 .. %	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.		pair à ¼ pr.		— 5%
3 .. %	Suisse	pair à ¼ p.		1/16 p. à 3/16 p.		— 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...... 3 .. %

BANQUE DE FRANCE. Escompte 3 .. % — Avances 4 .. %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	à	à	0/00 prime
Argent 1000, d° 218 89 ..	147	à 152	0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50 ..	à	80 60 ..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65 ..	à	80 75 ..
Piastres mexicaines	4 50 ..	à	4 51 ..
Souverains anglais	25 07½	à	25 12½
Banknotes	25 12 ..	à	25 17 ..
Aigles des États-Unis	25 80 ..	à	25 90 ..
Guillaumes (20 marks)	24 65 ..		24 75 ..
Impériales (Russie)	20 60 ..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72 ..	à	27 82 ..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 25 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours précédemment Compt.	Dern. cours précédemment Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 84	3 %	77f25 15 10 05 15	fin ct..	77 37½	77 40	77 20	77 25	77 30	77 37½
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f		d 50		
			Pr fin c.	77 60	77 40 d 25				
			Pr fin p.		d 1f	78 10	77 90 d 50		
			Pr fin p.		d 2f				
			Pr fin p.	78 35	78 30 d 25		d 3f		
			en liq..						
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77f90 [illegible] 90	fin ct..	78 07½	78 10	77 95	78 ..	78 05	78 07½
			Pr fin c.		d 1f		d 50		
			Pr fin c.		d 25				
			Pr fin p.		d 1f		d 50		
			Pr fin p.		d 25				
			en liq..						
sept. 83	4 %	98	fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %	107 30 50	fin ct..					107 30	116 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883	107f45 40 37½ 35 32½ 30 25 22½ 25	fin ct..	107 45	107 45	107 27½	107 30	107 50	107 45
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f		107 45 d 50		
			Pr fin c.		107 50 d 25				
			Pr fin p.		d 1f				
			Pr fin p.		d 2f	108 15	108 05 d 50		
			Pr fin p.		d 25		d 1f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %.							[illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						506 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
			en liq..						
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	501 ..	fin ct..					501 25	[illegible]
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	499 75	fin ct..					499 75	417 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	518 50 510	fin ct..					519 50	385 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	247 50						247 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	519	fin ct..					519 .	530 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	520 519 521	fin ct..					521	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	404	fin ct..					404 50	
			en liq..						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	389 388 50	fin ct..					389	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50 114 113 75						114 50	
	d° d° séries sort. (unités)	114 50						800	
	d° d° séries entières							10000 ..	
			en liq..						
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	511 50 512 512 50 511 50	fin ct..					510 ..	528 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	512 513 515.	fin ct..					512 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., exe d'imp.).		Pr fin c.						
		523	fin ct..					524 .	496 25
[illegible] 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 600 fr., tout payé.		en liq..						
			fin ct..					365 ..	383 75
		368 364	Pr fin c.		d 5f		d 10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq..						
janv. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	au 31..					425 ..	[illegible]
			Pr au 31		d 20		d 10		
			Pr au 15		d 5f		d 10		
			en liq..						
juin 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		au 31..					772 10	728 ..
			Pr au 31		d 5f		d 10		
			Pr au 15		d 5f		d 10		
			en liq..						
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		au 31..					262 50	[illegible]
			Pr au 31		d 10		d 10		
			en liq..						
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5175 5190 5175 5160	fin ct..	5200 ..			5220 ..	5200 ..	5220 ..
		5175	Pr fin c.		d 50		[illegible]		
			Pr fin p.		d 50		d 100		
			en liq..						
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	505 506 25	au 31..	507 50				506 25	507 50
			Pr au 31		d 10		d 10		
			Pr au 15		d 20		d 10		
			en liq..						
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	860 855	au 31..	857 50			853 75	855 ..	855 ..
			Pr au 31		d 10		d 20		
			Pr au 15		d 10		d 10		
			en liq..						
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	442 50	au 31..					442 50	441 25
			Pr au 31		d 5f		d 10		
			Pr au 15		d 5f		d 10		
			en liq..						
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		au 31..					420 ..	[illegible]
			Pr au 31		d 5f		d 10		
			en liq..						
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	437 50 438 75 440	au 31..	438 75				437 [illegible]	438 75
			Pr au 31		d 5f		d 10		
			Pr au 15		d 5f		d 10		
			en liq..						
[illegible] 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	950	au 31..					950 ..	[illegible]
			Pr au 31		d 10		[illegible]		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879.	995 ..	990 ..
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	118 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %.		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	99 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	116 50	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	102 .	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	94 25	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	47 ..	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. [illegible] inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	180 .	175 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	[illegible]	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé.		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.).		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.).		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.).		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.).		
d° (vie), tout payé (nomin.).		
Caisse gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.).		
La Nationale (vie), (nominatives).		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p (nom.).		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.).		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.	1115 .	
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives).		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée.		
d° d° 5me éq.		
Annuités d'Arles à Bouc.		
Annuités Canal des Ardennes.		
Annuités Canal de la Somme.		
Annuités Navigation de l'Oise.		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500 .	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	275 ..	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11).		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	645 ..	635 ..
Annuités des Trois Ponts.		
Pont, Port et Gare de Grenelle.		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	345 .	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	870 ..	
Ouest d° a. de jouiss.	400 ..	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	25 ..	21 ..
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.).		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.).		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé.		

Jouissance	Vendredi 25 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 81	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	442 50	en liq.						
			au 31					442 50	460 ..
			P au 31				d10		
			P au 15		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	51	en liq.						
			au 31					7 50	50 ..
			P au 31		d20		d10		
			P au 15		d20		d10		
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 200 fr. payés	293 75	en liq.						
			au 31					201 25	245 ..
			P au 31		d10		d10		
			P au 15				d5		
janv. 81	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	495	en liq.						
			au 31					490 ..	490 ..
			P au 15		d5		d10		
			P au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 200f p. (nominatives.)		au 31					350 ..	338 ..
janv. 81	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1277 50 1275 1270	en liq.						
			fin et.	1277 50	1277 50	1270	1273 75	1280 ..	1277 50
			P fin c.		d40	1320	1287 50 d10		
			P fin c.		d20		d20		
			P fin p.		d40	1320 ..	1310 .. d10		
			P fin p.	1305	1290 .. d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	510						510 ..	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	109 50 110 110 50						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	560 557						559 50	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	117 50						117 50	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	505 507						504 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	450						465 ..	397 50
mai 83.	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	101 25						103 ..	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	494 75	en et.					498 50	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	347 50 350	en et.					350 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	en et.					445	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440	en et.					438 ..	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440 50	en et.					440	
			en liq.						
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 75 336 335 75 336	en et.					335 75	
			en liq.						
janv. 81	d° d° 240 fr. payés.	337 336 335	en et.					335	
janv. 81	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	399	en et.					398 ..	
août 83	d° entièrement libérées	398 75	en et.					395	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337 337 25	en et.					337 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq.						
	obl. remb. 150f (émises en représent.)	136 135 135	en et.					135 ..	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 500f (d'ann. dues par l'État)	510	au 31					548 75	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175 180	en liq.						
			au 31					175 .	165 ..
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	685	en liq.						
			au 31					680 .	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 31					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	560 561 25 562 50 565	en liq.						
			au 31	562 50	562 50	561 25	562 50	562 50	562 50
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335 338 75	en liq.						
			au 31	335 ..				340 ..	337 50
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	642 50 643 75	en liq.						
			au 31					642 50	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	160	en liq.						
			au 31					158 75	220 ..
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq.						
			au 31					350 ..	380 ..
			P au 15		d10		d10		
oct. 83.	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq.						
			au 31	487 50				485 .	487 50
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).	440	en liq.						
			au 31					440 ..	440 .
			P au 31		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	420	en liq.						
			au 31					420 ..	440 ..
			P au 31		d5		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	570 571 25	en liq.						
			au 31	575 ..	575	570 ..	575 ..	571 25	575 ..
....	d° grosses coupures		P au 31		d10		d10		
			P au 15		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).		en liq.						
			au 31					280 ..	282 50
			P au 31		d5		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq.						
			au 31					430 ..	437 50
			P au 31		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	39	en liq.						
			au 31					35 .	325 ..
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	492 50	en liq.						
			au 31					402 50	410 .
			P au 31		d20		d10		
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255 252 50	en liq.						
			au 31					256 25	262 50
			P au 31		d5		d10		
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	435 436 25	en liq.						
			au 31					436 25	442 50
			P au 31				d10		
			P au 15		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.						
			au 31					500 ..	530 ..
juill. 82	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	305 310	en liq.						
			au 31	312 50			307 50	310 ..	307 50
			P au 31		d5		d10		
			P au 15	325	320 .. d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	125 .	
d° actions de dividende		
Normandie (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 500f.	495	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	20 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. de ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510 ..	508 75
Nord (Soc. civ. pr rest.), r. 500 f., t.p.	735	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 250 p.		
B. Union Fran.-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f.p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 33 restant à verser (nos 1 2001 à 240000), nominatives	190	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 38).	270	268 75
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	127 50	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	25 ..	20 ..
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1,000f, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 200f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	500	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1000f, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	430	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 16).		
d° act. de jouissance (ex-c. 6).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	360 ..	355
Gaz d'huile (Soc. internle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1130	
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1140	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).	1055 .	1045
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ance (Houillères d'), act. de 1000f.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1000f, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	218 75	197 50
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Vendredi 25 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours précédem. Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 425	en liq.					423 75	427 50
			au 31						
			Pr au 31		d5		1		
juill. 83	Société des immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	425	en liq.					425 ..	422 50
			au 31						
			Pr au 31		d5		d10		
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t.p.	586 25 588 75 590	en liq.					590 ..	582 50
			fin ct.						
			en liq.						
[illegible] 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		fin ct.					7 ..	18 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880)	60	en liq.					560 ..	598 ..
			fin ct.						
			Pr fin c.		d5		d10		
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	733 75	en liq.					733 75	718 75
			fin ct.						
			Pr fin c.						
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1270 1267 50 1265	en liq.						
		1262 50	fin ct.	1276 ..	1275	1265 ..	1267 50	1270 ..	1265 ..
			Pr fin c.		d10	1275 ..	1280 .. d10		
			Pr fin p.		1290 .. d20	1260 ..	1310 .. d10		
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1140 1132 50 1131	en liq.						
			fin ct.	1132 50	113[illegible]	1132 50	1132 50	1125 ..	1120 ..
			Pr fin c.		d20		d10		
			Pr fin p.		d20		d10		
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1755 1750 1752 50 1765	en liq.						
			fin ct.	1755 .			1750	1750 ..	1755 .
			Pr fin c.		d20		d10		
			Pr fin c.		d20		d10		
			Pr fin c.		d50				
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1285 1287 50 1290	en liq.						
			fin ct.	1287 50	1287 50	1285 ..	1287 50	1287 50	1287 50
			Pr fin c.		d20		d10		
[illegible] 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'Etat, t.p. (imp. charge Cie).	537 50	en liq.		d20		d10		
			au 15				d5	537 50	405 ..
[illegible]	Ouest, act. 500 fr., tout payé	810	en liq.						
			fin ct.					797 50	802 50
			Pr fin c.		d20		d10		
[illegible] 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20).	517 50 520	en liq.						
			au 15					520 ..	520 ..
			Pr au 15		d10		d10		
[illegible]	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	590 585	en liq.						
			au 15					590 ..	575 ..
[illegible]	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	415 410	en liq.						
			au 15					425 ..	425 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés.	515 517 50 518 75 515	en liq.						
		512 50	au 31	517 50	520 ..	512 50	512 50	520 ..	520 ..
			Pr au 15		d5		520 .. d10		
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15					410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t. p.		en liq.						
			au 31					395 ..	495 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1440 1443 75 1441	en liq.						
		1442 50 1441	au 31	1440 ..			1445	1437 50	1440 ..
			Pr au 31		d20		d20		
			Pr au 15		d20		d5		
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	487 50 485 486 25	en liq.						
			au 31	493 75				485 .	490 ..
			Pr au 31		d5		d10		
			Pr au 15		d5				
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695 697 50	au 31					700 ..	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	1185 1190 1180	en liq.						
			au 31					1185 ..	1182 50
			Pr au 31		d20		d20		
			Pr au 15		d10		d50		
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	610 605 610	en liq.						
			au 15					610 ..	602 50
			Pr au 15		d5		d10		
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190 ..	190 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	450	en liq.						
			au 31					447 50	445 ..
			Pr au 31		d10		d5		
			Pr au 15				d10		
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	500 498 75	en liq.						
			au 31	497 50				500 ..	500 ..
			Pr au 31		d20		d10		
			Pr au 31		d5				
			Pr au 15		d20		d10		
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	2020 2015 2012 50 2010	en liq.						
		2007 50 2010 2007 50	au 31	2025 ..	2025	2002 50	2006 25	2017 50	2018 75
			Pr au 31		d100	2010 ..	2037 50 d20		
			Pr au 31		d50	2035 ..	2050 .. d10		
			Pr au 31		d40		d10		
			Pr au 15		d100	2110 ..	2075 .. d20		
			Pr au 15		1660 .. d50		d10		
			Pr au 15		d40				
janv. 84	d° Obligations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 79).	1120 1115	en liq.						
			au 31	1122 50				1122 50	1122 50
			Pr au 31		d20		d10		
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	693 695 690	en liq.		d20		d10		
			au 31					690 ..	695 ..
			Pr au 31		d5		d10		
			Pr au 15		d20		d10		
sept. 83	d° Bons trent., 5%, r. 125f.	140 138 25 139 75 139	au 15					138 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1240 1235 1230	en liq.						
			au 31	1242 50			1230	1235 ..	1235 .
			Pr au 31		d50		d10		
			Pr au 15		d20		d20		
janv. 84	d° Quinquièmes (ex-coup. 3.)		en liq.						
			au 31					245 ..	250 ..
			Pr au 31		d5		d10		
			Pr au 15		d5		d10		
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	207 50 206 25	en liq.						
			au 31					206 25	200 ..
			Pr au 31		d10		d5		
			Pr au 15		d10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc. change fixe 25 fr. 20	102 101 ½	en liq.						
			au 15					102 .	[illegible] ..
nov. 83	Autriche (Detto 5% conv.), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ⅝	
[illegible]	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ⅝	65 ⅞
[illegible]	d° d° 10000 fl.		Pr au 15					65 ⅝	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 250 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	230 ..	200
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand-Combe, act. 1/28000		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	450 .	445
d° d° act. de jouiss.	455 ..	445
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	107[illegible]	
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	310 ..	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)	492 50	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	220 .	210
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	550 ..	545
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	610 ..	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	77 50	75
Voitures à Paris, act. de jouissance	170 ..	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	365 .	355
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauteron, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	265 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Desséchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 250 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Degeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40 ..	35
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 20)	995 .	990
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Distil. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	205 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	300 ..	
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	227 50	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographe Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie bourguign., a. 500f, 250 p.	365 ..	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155 ..	151
Bondy-Aulnay-les-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	334 50	331
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 25 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Préc. compt.	Préc. terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :								
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50	85f 25 50	au 31					85 ..	83 25
	d° 1000 fl. d°	84f85 87 ½ 90 85 80	au 31		d5		d5	84 9	83 2
	d° 10000 fl. d°		au 15		d		d1	85 5	
nov. 83	Belgique, 4%	105 40	au 31					105 35	106 [illegible]
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31					103 90	
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31					82	83 [illegible]
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh (Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80)	336 50 337 337 50 336	au 31		d5		d1	338 75	306 ..
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 4%, remb. 500 fr. (Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	342 50 342 343 343 75	au 31	343 75			342 50	342 ..	342 50
	Grosses coupures		au 31 / au 15		d5				
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50 458 458 25	au 31					456 25	451 25
	Grosses coupures	458 75	au 31		d5		d1		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		au 31					447 50	447 50
	Grosses coupures		au 31		d5		d1		
janv. 84	Espagne, 4%. Ext. (nég. ch. fixe 1f)	58f12 ½ 25 30 37½ 4	au 31					58 ..	59 ..
	Grosses coupures	58f12 ½ 25 30 37½ 4	au 31		d50		d2		
janv. 84	d° 4%. Int. (nég. ch. fixe 1f)		au 31					58 ½	
	Grosses coupures		au 31						
janv. 84	d° 6%, 78 obl. du Trés. [illegible] par douan. Cuba, r. 500f en 25 ans		au 31					456 ..	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	520	au 31					[illegible]	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4 ½% (n. ch. f. 5f)							118 ½	
	Petites coupures							118	
janv. 84	d° 4%	127 ½						128 ½	
	Petites coupures							128 ½	
nov 83	Emp. Hellénique 79, 6%, r. 500f	413 75	au 31					413 75	413 [illegible]
janv. 84	d° 1884, 5%	337 50	au 31					337 50	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		au 31						
	Obl. 100 fl., t. p.	101 30 50	au 31					101 20	
	d° 500 fl., t. p.	101 30 50	au 31		d1		d5	101 50	98 ..
	d° [illegible], t. p.	101 30 0	au 15		d2		d5	101 [illegible]	
	d° [illegible]							101 3	
janv. 84	d° 4%, [illegible]								
	4% [illegible]	77f 75	liq.					77 [illegible]	
	d° [illegible]	[illegible]	au 31					74 [illegible]	76 90
	d° [illegible]	74f70						4 [illegible]	
	d° [illegible]							[illegible]	
sept. 83	Emprunt Indien [illegible], change fixe 2 fr. [illegible]		au 31					96	
janv. 84	Italie, 5%, coup. [illegible]		au 31	92 15	92 15	92 ..	92 05	92 ..	92 ..
	coup. [illegible]		au 31		d1				
	c. [illegible]	92f 91 90 80 [illegible]	au 31	92 20	92 15				
	coup. [illegible]		au 15		d1				
	c. [illegible]	92	au 15		d25	92 5	92 [illegible]	92 ..	
oct. 83	d° 3%		au 31					[illegible] 30	47 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., [illegible]	100 29	au 31					[illegible]	
juil. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31					14 ½	15 87 ½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31					15 ..	16
janv 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fi. 25f 25)		au 31					50 ½	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 31					91 [illegible]	88 [illegible]
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		au 31					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t. p.		au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	8[illegible] 84 ½	au 31					85	
	d° de 100 liv. st.	[illegible] 84 ½						8[illegible]	90 ..
	d° de 500 liv. st.	[illegible] 84 ½						84 ½	
	d° de 1000 liv. st.	[illegible] 84 ½						84	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t. p.		liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 ½	au 31					89 ½	
	d° de 100 liv. st.	[illegible]	au 31		d1			8[illegible] ½	89 ..
	d° de 500 liv. st.	[illegible]						87 ½	
	d° de 1000 liv. st.	[illegible]						87 ½	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t. p.								
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					84 ½	
	d° de 100 liv. st.		au 31		d1			86 ½	92 ½
	d° de 500 liv. st.							84 ½	
	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t. p.		liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	79 ½ ½	au 31					79	
	d° de 100 liv. st.	79 78 ½ ¾ ½ 79						79	80 ..
	d° de 500 liv. st.	77 ½ ½						77	
	d° de 1000 liv. st.							77 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans		liq.						
	Oblig. de 500 fr.	92	au 31					91 8[illegible]	93 2[illegible]
	d° de 2500 fr.		au 31		d1			91 50	78 2
	d° de 12500 fr.		au 15		d1			91 5[illegible]	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. c. f. 4f Obl. de 100 r.		au 31					56 ..	51 40
	d° de 1000 r.				d1			55 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31					56 ..	55 ½
	d° de 1000 r.		au 31		d1			55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		au 31					235 ..	242 50
	Grosses coupures		au 31						
janv 84	Oblig. hypoth. de l'État Serbe, 5%, [illegible] 500 fr., tout payé	381 25 382 50 383 75						382 [illegible]	
janv 84	Dette garantie Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	189	au 31		d50			487 [illegible]	485
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,								
	coup. de 125 fr.		au 31	8 80					
	coup. de 62 fr. 50	8f70 73½ 67 ½ 65	au 31		d			8 7	8 7[illegible]
	coup. de 12 fr. 50		au 15		d				
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.	47f 50	au 31					48	130 ..
sept. 83	1862, 5%, remb. 500 fr., t. p.	59f	au 31					59	70 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Haut	Bas
Bressuire, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	30 75	30 50
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	322 ..	320 ..
d° nouv. [illegible] d°		
Est, 1852-54-[illegible], 5%, remb. 650 fr.	567	565
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	3[illegible]3 7[illegible]	3[illegible]3
d° nouveau d°	35[illegible] [illegible]	354
Ardennes, 3%, r. 500f d°	[illegible]	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° [illegible] int. gar. par l'État	555	
Bleuze [illegible] remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	360	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lérouville-Sedan, 3%, r. 500f (ex-c. [illegible])		
Lorraine, 3%, remb. [illegible]		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1[illegible]10	
Lyon, 1855, 3%, remb. [illegible]	[illegible]0	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, [illegible], r. [illegible] (garanti)	361 7[illegible]	360 ..
Dauphiné [illegible], r. 500 fr. d°		
[illegible], r. 500f (gar.)	155	153
d° [illegible], remb. [illegible] fr.	[illegible]2 2[illegible]	352
[illegible] 5f gar.), r. 625 fr.	[illegible]	
d° [illegible] 3%, r. 500 f. (int. gar.)	3[illegible] 5[illegible]	362
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500	[illegible]	3[illegible]0 [illegible]0
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f	[illegible]7	3[illegible]6 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)		
Saint-Étienne [illegible], remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, [illegible] 3% (int. gar.)	360	359
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	2[illegible]0	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355	354 50
[illegible] bons 1250 fr.		
Suisse (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	3[illegible]	359 50
Nord-Est fran., 3%, r. 5[illegible]	349	345
Normands (Ch. de fer [illegible])		
Orléans, 1842, [illegible]		
d° 1848, 4%, remb. [illegible]		
d° 3%, remb. [illegible]	[illegible]6	355 50
Grand-Central, 1855 [illegible]	[illegible]0	357
Orsay, 55, 6% [illegible] r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons 3% [illegible] 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	[illegible]5	1[illegible]0
2e émiss., de 63,001 à 149,312	[illegible]7 5[illegible]	1[illegible]
3e et 4e ém., de 149,313 à 199,312	[illegible] 2[illegible]	
Ouest-Évreux-[illegible], 3%, r. 500 f		
Orl.-Gisors-Vernon [illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible] r. [illegible] fr.	3 8 [illegible]	347
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]	334	
[illegible], r. 500f	[illegible] 50	157 50
[illegible] et [illegible], 3%, r. 500 fr.	[illegible]	346
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	[illegible]21	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t. p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Soudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départ. du Nord, r. 500f		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 5%, r. 600 f	90	
d° de la Marine, 5%, r. [illegible] f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f		
Cie franco Algérienne, 3%, r. 500	215	213
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, [illegible], r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entrep. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux Bestiaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	252 50	3[illegible]0
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière [illegible], remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, [illegible], remb. 500 fr.		
Cie parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	512	510
d° [illegible] gaz (nomin.)	5[illegible]6	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	310	
d° d° 5%, r. 500 fr.	498 10	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 500 fr.	292	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Vendredi 25 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq.					52 ..	380 ..
....	Grosses coupures		au 31..						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48'50	en liq.					49 ..	93 75
....	coup. de 5		au 31..						
....	coup. de 25		1er au 31		45'		41'		
sept. 83	1873, 5%, remb. 500 fr., t.p.	43'25 43f 42'75 42'50	en liq.					42 75	71 25
....	coup. de 5	41'50	au 31..						
	coup. de 25	41'50	1er au 31		45'		410		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	376 75 377 50	au 31..					375 ..	
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4)	490	en liq.					490 ..	492 50
			au 31..						
			1er au 15		410		420		
			1er au 15		45'		410		
			1er au 31		450		420		
			1er au 31		45'		410		
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 31..	516 25			518 75	516 25	515 ..
			1er au 31						
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 500 fr. payés (ex-c. 11)	497,50	en liq.					492 50	505 ..
			au 31..						
			1er au 31				410		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq.					488 ..	455 ..
			au 31..						
			1er au 31						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	342 50 345 346 25 347 50	en liq.						
			au 31..	345 ..	347 50	345 ..	346 25	340 ..	342 50
		348 7.	1er au 31		45		410		
janv. 84	Banque de Crédit italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		1er au 15		420		410		
			au 15..						
janv. 84	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 60 p° (300f) p. (ex-coup. 2)	565 562 50 561 25 560	en liq.					500 ..	500 ..
			au 31..	565 ..	565	555 ..	562 50		
		557 50 555 557 50 560	1er au 31		45'		410	560 ..	567 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	656 25 653 75 652 50	en liq.						
			au 31	652 75				653 75	652 50
			1er au 31		45'		410		
......	Grosses coupures		1er au 15		45'		410		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq.					700 ..	700 ..
			au 31..						
......	Grosses coupures		1er au 31		45'		410		
			1er au 15		45'		410		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	781 25 785	en liq.					781 25	777 50
			au 31..	781 25					
......	Grosses coupures		1er au 31		45'		410		
			1er au 15		420		410		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	542 50	en liq.						
			au 31..	545			543 75	535 ..	545 ..
....	Grosses coupures		1er au 31		45'		410		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	430 431 25 432 50 433 75	en liq.				410		
			au 31..					425 ..	415 ..
		435 436 25 437 50 438 75	1er au 31		45'		410		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	440	en liq.						
			au 31..					467 50	463 75
			1er au 31						
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	372	en liq.					3?? .	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	382 .81 25	au 31..					382 .	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. et a. nu. «Act. de cap. amortie» (ex-coup. 11.)	193 192 50	en liq.						
			au 31..	190 ..				190 ..	190 ..
			1er au 31		45'		410		
			1er au 15	210 ..	420				
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	513 75 510 517 50	en liq.		45'		410		
			au 31..					510 ..	510 ..
			1er au 15		410				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq.						
			au 31..					503 75	505 ..
			1er au 31						
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	662 50 663 75	en liq.						
			au 31..	632 50	662 50	661 25	662 50	665 ..	665 25
			1er au 31		420		410		
			1er au 31		45'				
......	d° Grosses coupures		1er au 15		420		410		
			1er au 15		45'				
	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p (ex-coup. 2.)		en liq.						
			au 31..					225 ..	225 ..
			1er au 31						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 42)	312 50 313 75	en liq.						
			au 31..	313 75			312 50	313 75	312 50
......	d° Grosses coupures	312 50 313 75	1er au 31		45'		410		
			1er au 15		45'		410		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.						
			au 31..					395 ..	400 ..
			1er au 31						
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 64)	510 511 25 512 50 513 75	en liq.						
			au 31 ..	512 50			517 50	510 ..	511 25
		511	1er au 31		45'		410		
			1er au 31		420				
			1er au 15		45'		410		
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490 492 50 493 75 495	en liq.						
			au 31..	490 ..				490 ..	490 ..
		490 491 25 492 50	1er au 31		45'		410		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	138	en liq.						
			au 31..					138 ..	165 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	625	en liq.						
			au 31..					625 ..	620 ..
	d° Grosses coupures		1er au 31		45'		410		
			1er au 15		45'		410		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	428 75 430	en liq.						
			au 15..	428 75			430	428 75	428 75
			1er au 31		45'		410		
			1er au 15		45'		410		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme Marsala Trapani, a. 500 fr., t.p		en liq.						
			au 31..					445 ..	450 ..
			1er au 31						
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p (ex-coup. 7.)		en liq.						
			au 31..					487 50	495 ..
			1er au 31				410		
			1er au 15				410		
... 82	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 f., 250 f. p., jouiss. (ex-coup. 4)		en liq.						
			au 31..				410	510 ..	500 ..
			1er au 31						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.	450	
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	420	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	515	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	504 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	507 50	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	461	460
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Établiss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	575	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.	130	
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	100	95
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 3??	27 50	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 33 f.	420 25	418
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	248	247
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p	356	
d° 100 fr. p.	510	506
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 254 fr. p.		
d° d° tout payé		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	85 50	85
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 fixe 25f 20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	316 50	315 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	67	
d° 1000 fl. d°	67	66 ¾
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76, fl. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878... (fe 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 50	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	295	293
d° Grosses coupures	293	292 50
d° Coupures de 5	293	292 50
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4½, 76. (fe 25.20).		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863, d°		
d° 1865, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873, d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	95 ¾	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	95	94 ¾
d° 1866, 5%	92	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	270	
d° 1879, 5%, r. 505 f.	449 75	
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.	503 50	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f 50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	396 50	396 25
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	396	
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	361	360 25
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f 10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	505	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f 50).		
d° d° (105 f.).		

Seizième année. — N° 27. Le numéro : 20 centimes. Lundi 28 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi*, *Documents*, *Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE DU 28 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (page 457).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans le personnel administratif de l'armée territoriale (page 458).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major, l'arme de l'infanterie, parmi les vétérinaires militaires et dans les musiques militaires (page 457).

— portant transformation de deux brigades de gendarmerie à cheval en brigades à pied (page 458).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Avis concernant les engagements volontaires au titre de l'infanterie de marine (page 458).

Dons faits par diverses personnes aux collections du Conservatoire national des arts et métiers, depuis le 15 octobre 1882 jusqu'au 31 décembre 1883 (page 460).

Situation des récoltes en terre (froment, seigle, avoine, orge d'hiver) au 15 janvier 1884 (page 462).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 463).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 463).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 464).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — Dr A.-J. Martin (page 464).

Société de géographie. — *Guillaume Depping* (page 466).

Informations (page 468).

État présentant la quantité de sucre prise en charge depuis le commencement de la campagne 1883-1884 jusqu'à l'expiration de la première quinzaine du mois de janvier 1884 (page 469).

Bulletin agricole et commercial (page 469).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 27 Janvier 1884.

Par décret du Président de la République, en date du 24 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, et d'après la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 23 du même mois, portant que la nomination faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, M. Boissel Dombreval (Achille-Jules-Hégésippe), membre du conseil général et de la commission départementale de la Manche, maire de Coutances, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur : élu au conseil général en 1880, conseiller municipal de Coutances depuis 1870, ancien adjoint, maire depuis 1878, vice-président de la société d'agriculture de l'arrondissement, délégué cantonal, membre du bureau d'administration du lycée ; 13 ans de services. Titres exceptionnels.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 22 janv. 1884 :

M. Dantin, lieut.-colonel breveté au 1er rég. d'inf., a été désigné pour être détaché à l'ét.-maj. du 11e corps d'ar.

M. de Brochard, lieut. au 9e rég. d'inf., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général d'Arbe, command. la 65e brig. d'inf. (33e div., 17e corps d'ar.) et les subdiv. de région d'Agen et de Marmande.

Par décis. minist. du 24 janv. 1884, M. Daires, lieut. au 113e rég. d'inf., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général Etienne, command. la 18e brig. d'inf. (9e div., 5e corps d'ar.).

Par décis. minist. du 17 janv. 1884, M. Bonneau du Martray, capit. d'inf. breveté hors cad., employé dans le service d'ét.-maj., est nommé à un emploi de son grade dans le 28e rég. d'inf., en rempl. de M. Avis, mis hors cad.

Infanterie. — Par décis. minist. du 22 janv. 1884 :

M. Portalis, s.-lieut. au 108e rég. d'inf., passe au 117e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. François, passé dans la gendarmerie.

M. Mathis, lieut. adj. au trésor. du 68e rég. d'inf., passe dans une comp. du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Balland, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 23 janv. 1884, M. Poupelin, lieut. adj. au trésor. du 137e rég. d'inf., passe dans une comp. du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Audierne, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 25 janv. 1884, M. Noire, capit. au 91e rég. d'inf., est nommé à l'emploi de capit. adjud. maj. du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Regnauld, admis à la retr.

Par décis. minist. du 23 janv. 1884, M. Lebrun, colonel du 61e rég. d'inf., command. l'école milit. d'inf., passe au 118e rég. de même arme, en rempl. de M. le colonel Déaddé, qui permute avec lui.

Par décis minist. du 26 janv. 1884. M. de Blarer, capit. au 79e rég. d'inf., est nommé à un emploi de capit. adjud.-maj. du rég. dont il fait partie, en rempl. de M. Chmitelin, changé de corps.

Par décis. présid. du 21 janv. 1884, M. Frotier de la Messelière, chef de bat. d'inf. breveté hors cad., employé dans le service d'ét.-maj., est réintégré dans les cadres de l'arme, en rempl. de M. d'Azémar, mis hors cad. — Affecté au 125e rég. d'inf.

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 25 janv. 1884, M. Thary, aide-vétér. au 6e rég. de cuirass., a été placé hors cad. et mis temporair. à la disposit. du départ. de l'agriculture pour occuper l'emploi de répétiteur d'hygiène et de zootechnie à l'école vétér. d'Alfort.

Musiques militaires. — Par décis. minist. du 23 janv. 1884, M. Derême, chef de musique du 75e rég. d'inf., passe au 54e rég. de même arme, en rempl. de M. Boyer, qui permute avec lui.

Gendarmerie. — Sous la date du 13 janv. courant, le ministre de la guerre a décidé que les brigades de gendarmerie à cheval d'Artenay et de Corbeilles (Loiret) seront transformées en brigades à pied.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Personnel administratif. — Par décret du 24 janv. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés capitaines-majors dans l'armée territoriale :

Au 17e rég. territ. d'inf., à Bernay, M. Gilbert (Léon-Dieudonné), capit. d'inf. en retr. — Affecté au service des étapes.

Au 116e rég. territ. d'inf. à Ajaccio, M. Merdaing (François), capit. d'inf. en retr.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 27 Janvier 1884.

Le ministre de la guerre recevra, à l'hôtel du ministère, le mercredi 30 janvier.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de la justice et des cultes.

IMPRIMERIE NATIONALE

AVIS

Un concours sera ouvert à l'Imprimerie nationale, le 12 février prochain, pour l'admission à l'emploi de lecteur d'épreuves. Les candidats devront être âgés de moins de trente-cinq ans. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 11 février au secrétariat de l'Imprimerie nationale.

Ministère des finances.

ARRÉRAGES
DES RENTES 4 1/2 P. 100
(Nouveau fonds)

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE DU 16 FÉVRIER 1884

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur seront reçus du 1er au 5 février, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C).

Les dépôts de plus de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur y seront reçus du 13 au 15 février.

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 25 janvier ; 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou les percepteurs de la banlieue.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'État dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

CONVERSION DES RENTES 5 P. 100

Les rentiers qui ont déposé des inscriptions de rente 5 p. 100 pour être converties sont priés de retirer les nouveaux titres 4 1/2 p. 100 dans le plus bref délai possible.

(S'adresser, de dix heures à midi, au ministère des finances, porte A, rue de Rivoli.)

Ministère de la marine et des colonies.

ARMÉE DE MER

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

AU TITRE DE L'INFANTERIE DE LA MARINE

Les jeunes gens âgés de 18 ans au moins et de 24 ans au plus sont informés que les engagements volontaires de cinq ans restent ouverts en permanence, au titre de l'infanterie de la marine.

CONDITIONS DE L'ENGAGEMENT

L'engagé volontaire doit remplir les conditions suivantes :

Avoir au moins la taille de 1 m. 54, être sain, robuste et bien constitué, jouir de ses droits civils, n'être ni marié ni veuf avec enfant, être porteur d'un certificat de bonnes vie et mœurs, n'être lié au service de terre ou de mer ni comme engagé volontaire ou rengagé, ni comme appelé ; ne pas appartenir à l'inscription maritime. S'il a moins de 20 ans, l'engagé doit, en outre, justifier du consentement de ses père et mère ou tuteur. Ce dernier doit être autorisé par une délibération du conseil de famille.

PIÈCES A FOURNIR POUR CONTRACTER UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE

1° Acte de naissance (délivré gratuitement par le maire pour service militaire) ; 2° consentement des père, mère ou tuteur, si l'engagé a moins de 20 ans. (Ce consentement, établi sur papier libre, est légalisé soit par le maire, soit par le commissaire de police) ; 3° certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune ou par le commissaire de police ; 4° un extrait du casier judiciaire ; 5° un certificat d'acceptation. (Ce certificat est délivré dans les ports de Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon, et pour l'étendue des départements de la Manche, du Finistère, de la Charente-Inférieure et du Var : par MM. les chefs de corps de l'infanterie de marine (art. 4 du décret du 18 juin 1873), dans le port de Lorient, et pour l'étendue du département du

Morbihan, par le colonel commandant le régiment d'artillerie de marine; à Paris et pour l'étendue du département de la Seine, au ministère de la marine, rue Royale, n° 2. Dans toute autre localité, par MM. les commandants des bureaux de recrutement.

Les actes d'engagement sont reçus par MM. les maires des chefs-lieux de canton, conformément au décret du 18 juin 1873. Ils sont établis sur papier bleu.

Les engagements sont contractés au titre de l'infanterie de la marine, sans distinction de numéro de régiment. Après signature des actes d'engagement, les engagés sont dirigés, avec feuille de route et frais de route, sur les corps suivants, savoir : ceux de la 1re circonscription maritime, sur la portion centrale du 1er régiment à Cherbourg; ceux des 2e et 3e circonscriptions maritimes, sur la portion centrale du 2e régiment à Brest; ceux de la 4e circonscription maritime, sur la portion centrale du 3e régiment à Rochefort; ceux de la 5e circonscription maritime, sur la portion centrale du 4e régiment à Toulon.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX HOMMES DE LA CLASSE DE 1883

Les jeunes gens de la classe de 1883 ne peuvent s'engager que jusqu'à la veille de la réunion du conseil de revision dans leur canton. A partir de cette époque, ils ne peuvent que demander l'autorisation de devancer l'appel à l'activité pour servir dans l'infanterie de marine. A cet effet, ils doivent adresser leurs demandes aux commandants des bureaux de recrutement, qui les transmettent au ministre de la marine avec les indications qu'elles comportent (aptitude, numéro de tirage de tel canton, etc.). Les ministres de la marine et de la guerre s'entendent ensuite pour l'affectation de ces hommes à l'infanterie de marine, affectation qui a eu lieu à partir du 1er juillet 1884.

SERVICE EN FRANCE ET AUX COLONIES

L'infanterie de la marine est affectée au service de garnison dans les ports et colonies. Elle peut, en outre, prendre part aux expéditions de guerre maritimes ou autres et fournir des détachements à bord des bâtiments de l'Etat.

Les militaires de l'infanterie de marine ne vont qu'une seule fois aux colonies pendant la durée de leur engagement. Les envois n'ont lieu, en principe, qu'après une année environ de séjour dans les portions centrales en France, et si les hommes sont reconnus aptes au service colonial à la suite d'une visite médicale des plus attentives. La durée consécutive du séjour dans les colonies françaises est de deux ans à la Guyane, au Sénégal, en Cochinchine et au Tonkin, et de trois ans à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion, en Nouvelle-Calédonie et à Taïti.

Avant leur départ de France, des permissions de vingt jours sont accordées aux militaires pour aller voir leur famille.

Pour les voyages d'aller et de retour, ces militaires sont embarqués sur de grands transports de l'Etat, spécialement construits ou aménagés pour les troupes passagères. A défaut d'occasions de bâtiments de l'Etat, les traversées s'effectuent par la voie des paquebots de la compagnie générale transatlantique ou de la compagnie des messageries maritimes. Durant les traversées, des distributions journalières de vin, d'eau-de-vie, de café et de sucre viennent s'ajouter à la ration de vivres du soldat.

Pendant leur séjour aux colonies, les militaires quittent la tenue d'Europe et portent la tenue coloniale (casque en liège, vareuse et pantalon en flanelle bleue, pantalon de toile, etc.)

Soldes journalières.

DÉSIGNATION DES SOLDES JOURNALIÈRES

Soldats et grades supérieurs.		En France.	Aux colonies.
Adjudants		2 57	2 80
Sergents-majors		1 17	1 40
Sergents		0 87	1 10
Caporaux		0 42	0 65
Soldats	de 1re classe	0 30	0 53
	de 2e classe	0 25	0 48

Rations.

COMPOSITION DE LA RATION

En France.	Aux colonies.
Pain, 750 grammes.	Pain, 750 grammes.
Viande, 300 grammes.	Viande, 300 grammes.
Café, 9 gr. 05.	Vin, 46 centilitres.
Sucre, 10 gr. 05.	Eau-de-vie, 6 centilitres.
	Café, 20 grammes.
	Sucre, 25 grammes.

OBSERVATIONS. — Les produits des jardins potagers cultivés par la troupe et les fonds des ordinaires permettent d'ajouter à la ration réglementaire des légumes et différentes denrées qui améliorent la nourriture du soldat.

Les sous-officiers vivent en pension.

Congés.

Indépendamment des congés et permissions ordinaires, les militaires obtiennent, à leur retour en France, soit des congés ou permissions pour se rendre dans leur famille, soit des congés de convalescence avec solde.

Passage dans la réserve de l'armée de mer.

A l'expiration de leurs cinq années de service, les militaires de l'infanterie de la marine appartiennent pendant quatre ans à la réserve de l'armée de mer. Ils font alors dans la deuxième, puis dans la quatrième année de réserve, une période d'exercice de 28 jours.

Passage dans la réserve de l'armée territoriale.

Ils ne sont pas astreints ensuite au service de l'armée territoriale et passent directement dans la réserve de cette armée.

Officiers de réserve.

Les anciens sous-officiers d'infanterie de marine en congé renouvelable ou dans la réserve peuvent, après examen, être nommés au grade de sous-lieutenant de réserve dans leur ancien corps. Lorsque les officiers de réserve sont rappelés à l'activité pour un service quelconque, ils ont droit aux honneurs, à la solde et aux prestations en usage dans l'armée active. Il est alloué des frais de route pour l'aller et le retour aux candidats qui se déplacent pour subir les examens.

Récompenses honorifiques.

Les militaires de l'infanterie de marine concourent, comme ceux des autres corps et dans les mêmes conditions, pour la médaille militaire, dont le traitement annuel est de 100 fr., et pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur, avec jouissance d'un traitement viager de 250 francs par an.

Avancement.

Ils peuvent être nommés : au grade de caporal après avoir servi au moins six mois comme soldat; au grade de sous-officier après avoir accompli au moins six mois dans le grade de caporal. Au Tonkin et à Madagascar, les conditions de temps de service exigées pour l'avancement sont réduites de moitié. (Décret du 21 décembre 1883.)

Chaque compagnie d'infanterie de marine, dont l'effectif moyen est de 100 hommes de troupe, comprend : 1 adjudant, 1 sergent-major, 5 sergents dont 1 fourrier, et 10 caporaux.

RENGAGEMENT DES SOUS-OFFICIERS

Après trois ans de service et pendant l'année qui suit leur renvoi dans leurs loyers, tous les sous-officiers de l'infanterie de marine sans exception ont la faculté de se rengager sous le régime de la loi du 23 juillet 1881. Cette loi a spécialement édicté pour les sous-officiers des troupes de la marine les avantages suivants :

AVANTAGES SPÉCIAUX AUX TROUPES DE LA MARINE

1° Pour un premier rengagement de cinq ans. — Une somme de 600 fr. à titre de première mise d'entretien, payable immédiatement après la signature de l'acte. Une indemnité de 3,000 fr., conservée par l'Etat tant que le sous-officier reste sous les drapeaux. L'intérêt à 5 p. 100, soit 150 fr. par an, lui est payé à la fin de chaque trimestre. Une haute paye de 30 centimes par jour en France et de 60 centimes aux colonies.

2° Pour un deuxième rengagement de cinq ans. — Une somme de 750 fr., à titre de deuxième mise d'entretien, payable comme la première. Une haute paye de 50 centimes par jour en France et de 1 fr. aux colonies.

3° Après dix ans de rengagement. — Une haute paye de 1 fr. par jour en France et de 2 fr. aux colonies est acquise aux sous-officiers maintenus au service en qualité de commissionnés.

Les sous-officiers rengagés du département de la guerre qui sont incorporés, par voie de changement de corps, dans les troupes de la marine, peuvent bénéficier, proportionnellement au temps qui leur reste à accomplir, de la différence de 1,000 fr. existant entre le montant de la prime de 2,000 fr. accordée dans l'armée de terre et de celle de 3,000 fr. spéciale à l'armée de mer.

Lorsqu'un sous-officier commissionné ou rengagé sous le régime de la loi du 23 juillet 1881 précitée meurt sous les drapeaux, dans les circonstances indiquées à l'article 19 de la loi du 11 avril 1831, l'indemnité de 3,000 fr. est attribuée à sa veuve non séparée de corps, et, à défaut, aux héritiers.

Les sous-officiers rengagés reçoivent, en outre, lorsqu'ils sont en congé ou à l'hôpital, une solde d'absence dont la quotité est de : en France, adjudants 1 fr. 28, sergents-majors 0 fr. 58, sergents 0 fr. 43; aux colonies, adjudants 1 fr. 44, sergents-majors 0 fr. 70, sergents 0 fr. 55.

Tout sous-officier marié et logé en ville reçoit en France une indemnité annuelle de logement de 180 fr., qui est portée à 360 fr. aux colonies. Les fils de sous-officiers peuvent être admis comme enfants de troupe.

Le sous-officier rengagé ou commissionné reçoit un titre formant brevet et qui constate qu'il ne peut être dépossédé de son grade que dans les conditions déterminées par l'article 4 de la loi du 23 juillet 1881.

Pensions de retraites.

Après quinze ans de service, les sous-officiers rengagés peuvent être maintenus sous les drapeaux en qualité de commissionnés jusqu'à l'âge de quarante-sept ans. Dès qu'ils ont vingt-cinq ans de service, ils ont droit à une pension de retraite dont le maximum (campagnes comprises) peut s'élever à 1,100 fr. pour les sergents, 1,200 fr. pour les sergents-majors et 1,300 fr. pour les adjudants.

Les veuves de ces sous-officiers ou, à défaut, les orphelins, jusqu'à ce que le plus jeune d'entre eux ait atteint l'âge de vingt-et un ans accomplis, ont droit à la moitié ou aux trois quarts de la pension.

Pension de retraite proportionnelle.

Si les sous-officiers désirent quitter le service après dix ans de rengagement, ils ont droit à une pension proportionnelle à la durée de leurs services. Cette pension, en y comprenant les bénéfices de campagne qui résultent de la période moyenne de séjour aux colonies, varie de 713 à 891 fr. par an.

En résumé, et indépendamment du logement, des vivres, de la solde, des hautes payes, des effets d'habillement, de linge et chaussure, les sous-officiers reçoivent les sommes suivantes, pendant dix ans de rengagement :

1° Prime de rengagement, 3,000 fr.;

2° Intérêts de cette somme pendant dix ans, 1,500 fr.;

3° Première mise d'entretien, 600 fr.;

4° Intérêts de cette somme pendant dix ans, 180 fr.;

5° Deuxième mise d'entretien, 750 fr.;

6° Intérêts de cette somme pendant cinq ans, 112 fr. 50;

7° Une pension de retraite viagère s'élevant en moyenne à 800 fr.

Emplois civils.

Dès qu'ils ont sept ans de service, dont quatre ans dans le grade, les sous-officiers peuvent obtenir les emplois civils de l'Etat qui leur sont réservés par la loi du 24 juillet 1873 (percepteurs, commis dans les divers ministères, receveurs des postes, employés titulaires et surveillants des télégraphes, conducteurs et agents des ponts et chaussées, garde-mines, commissaires de police, instituteurs, facteurs, huissiers, concierges, gardiens de bureau, etc.). La pension de retraite pour les anciens sous-officiers qui comptent au moins dix ans de rengagement se cumule avec les traitements afférents auxdits emplois.

COURS PROFESSÉS DANS LES RÉGIMENTS

et sous-officiers candidats pour le grade de sous-lieutenant.

Dès leur arrivée au corps, les engagés suivent les cours des écoles régimentaires en vue du développement de leur instruction primaire ou secondaire. Comme sous-officiers, ils suivent au régiment les cours supérieurs d'enseignement, à la suite desquels, et après avoir accompli une année dans leur grade, ils peuvent concourir pour l'admission à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Après une année d'étude à cette école, et s'ils satisfont aux examens de sortie, ils sont immédiatement promus au grade d'officier.

Tout sous officier d'infanterie de marine qui se signale par une action d'éclat mise à l'ordre du jour des corps expéditionnaires du Tonkin ou de Madagascar, et justifiée dans les formes prescrites par l'article 138 de l'ordonnance du 3 mai 1832, peut être proposé pour le grade de sous-lieutenant, et promu sans être astreint à passer par l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent, s'il satisfait, d'ailleurs, aux conditions voulues pour être admis dans le corps d'officiers. (Décision ministérielle du 10 décembre 1883.)

Fait à Paris, le 25 janvier 1884.

Ministère des travaux publics.

PHARES ET BALISES

AVIS AUX NAVIGATEURS

Phares de la Canche ou du Touquet.

Les navigateurs sont prévenus que les deux phares jumeaux de la Canche ou du Touquet doivent être transformés en phares électriques dans le courant de la présente année.

Les travaux relatifs à cette transformation commenceront vers le 1er avril. A cette époque les feux actuels seront éteints et remplacés jusqu'à l'allumage des feux définitifs par des feux provisoires qu'on établira sur la galerie supérieure de chacune des tours. Ces feux provisoires auront à peu près la même portée géographique, mais leur portée lumineuse sera réduite à 11 milles 7 pour un état moyen de l'atmosphère, autrement dit pour la moitié de l'année.

Les feux électriques, qui seront installés au sommet des tours des phares actuels et allumés vers le 15 juillet, seront l'un et l'autre scintillants à éclats blancs se reproduisant de quatre en quatre secondes. Leur portée lumineuse pour les 10/12es de l'année sera égale ou supérieure à 19 milles 1.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque exacte de l'allumage de ces feux électriques.

Ministère du commerce.

Dons faits par diverses personnes aux collections du Conservatoire national des arts et métiers, depuis le 15 octobre 1882 jusqu'au 31 décembre 1883.

Les collections du Conservatoire national des arts et métiers s'enrichissent chaque jour d'objets offerts gratuitement à l'Etat par des constructeurs, des industriels ou des savants. Le *Journal officiel* des 9 avril et 1er octobre 1880, du 31 octobre 1881 et du 2 décembre 1882 a publié les listes de dons reçus pendant les années 1879, 1880, 1881 et jusqu'au 15 octobre 1882. Nous donnons aujourd'hui l'état des objets offerts depuis cette dernière date jusqu'au 31 décembre 1883.

M. Ader, Clément. — Modèles de wagonnets roulant sur rails articulés en chaîne sans fin, du système Ader.

MM. Andrieux et Cie. — Collection de papiers filigranés à la forme, fabriqués dans leur papeterie de Glaslan, près Morlaix (Finistère).

M. Arents. — Reproductions, à l'aide de la photographie, de trois gravures anciennes.

MM. Baudet, Donon et Cie. — Grille circulaire en fer forgé, destinée à l'entourage de l'horloge du genre Boulle placée au centre de la galerie d'horlogerie du Conservatoire des arts et métiers.

M. Bécoulet. — Papiers filigranés à la mécanique.

M. Bellavoine. — 1° Cadres contenant trois spécimens de papiers pour la mise en carte des dessins de tissus;

2° Planche gravée servant à l'impression desdits papiers;

3° Spécimen de mise en carte de toile damassée;

4° Spécimen de serviette damassée avec une partie de sa mise en carte;

5° Mise en carte d'un portrait de Jacquart.

M. Bignon, aîné. — 1° Collection d'aquarelles et de dessins, exécutés par M. Lalaisse, et représentant des types d'animaux de la métairie de Bonneau avant et après l'amélioration, de 1852 à 1862;

2° Collection de cartes, tableaux, dessins, aquarelles et photographies représentant les travaux agricoles de M. Bignon aîné, de 1849 à 1878.

MM. Blanchet frères et Kléber. — Collection de papiers filigranés à la machine, de leur fabrique de Rives (Isère).

MM. Blazy frères. — Collection de laines brutes et travaillées de diverses provenances.

M. Eugène Boban. — 1° Soupière en poterie rustique du canton de Berne, de la fabrique de M. Benoist Kunzi (1873);

2° Petite lampe du même potier;

3° Soupière en poterie du district de Thoune, canton de Berne (vers 1830).

M. Bodel-Amiot. — Trois raccords de tuyaux, de son système.

MM. Boucaud et Baudot. — Collection comprenant huit spécimens de cisailles, fers à souder, marteaux et autres outils employés dans la zinguerie et la plomberie.

M. le docteur Brard (de La Rochelle) — Deux briquettes électrogènes du système Brard, au charbon aggloméré et au nitrate de potasse.

M. Braud, président de la chambre syndicale des fabricants de dentelle du Puy. — Carreau de dentellière garni de ses fuseaux et portant un dessin commencé.

MM. Ad. Braun et Cie. — Deux épreuves photographiques représentant des monuments de l'art égyptien et de l'art mauresque.

MM. Ad. Canson, Mongolfier et Cie. — 1° Collection de papiers filigranés à la machine, de leur fabrique d'Annonay (Ardèche);

2° Collection des divers chiffons employés en papeterie, et de leurs succédanés;

3° Collection des formats de papiers les plus usités.

M. le comte de Challaye. — Echantillon de marbre des carrières de la Vernaz (Haute-Savoie).

M. Ch. Chardon. — Collection de vingt épreuves obtenues par divers procédés de gravure.

M. Georges Charpentier-Page (de Valdoie, près Belfort). — Modèle de pétrin mécanique monté sur voiture, applicable au service des armées en campagne.

M. A. Colas. — Tableau-spécimen de dessin industriel sur papier au gallate de fer.

M. Corplet. — Corbeille en faïence, genre Palissy.

M. Dagron. — 1° Vue photographique de Paris, prise du grand ballon captif de M. Henri Giffard, au-dessus de la place du Carrousel, pendant l'Exposition universelle de 1878;

2° Spécimens de dépêches photomicrographiques sur pellicules, obtenues pendant le siège de Paris par M. Dagron;

3° Exemplaire d'une page de journal contenant une série de nombreuses dépêches destinées à être réduites par la photographie.

M. de Dalmas fils. — Chaises à porteurs chinoises.

MM. Dandoy-Maillard, Lucq et Cie (de Mau-

beuge). — Collection d'outils pour serruriers, mécaniciens, plombiers, gaziers, charrons, carrossiers, etc., comprenant une série d'étaux, de foreries, de vilebrequins, de porte-forets, de tenailles, de filières, de tarauds, de clefs, de presses, de cliquets, de chasse-goupilles, etc., etc.

M. Henri Danzer. — Echantillon de filasse d'ananas.

MM. Doulton et C°. — 1° Modèle d'appareil en grès pour la distillation;
2° Deux récipients en grès pour la distillation, munis de leurs robinets et accessoires.

M. E. Ducretet. — Perce-verre du système Terquem et divers accessoires d'une machine électrique de Holz.

M. L. Dumont. — 1° Collection de spécimens montrant la série des opérations de la gravure sur bois;
2° Deux planches galvanoplastiques pour l'impression des objets naturels, et les deux épreuves correspondantes;
3° Deux clichés photozincographiques, et les deux épreuves correspondantes.

M. Duquay. — Collection de papiers filigranés à la forme, fabriqués sur filigranes de M. Duquay.

Direction de l'école nationale des ponts et chaussées. — Album de photographies obtenues d'après des tableaux relatifs aux améliorations agricoles exécutées par M. Bignon aîné dans ses diverses propriétés.

M. Egger, membre de l'Institut. — 1° Plans, dessins et modèle de tente mobile du système de Gaston-Maximilien Egger;
2° Descriptions et dessins relatifs à divers essais faits par G.-M. Egger, pour la direction des aérostats;
3° Description et dessins d'un moteur particulier du système G.-M. Egger.

M. Fabré. — Album contenant 25 dessins en couleur, d'après François Boucher.

MM. Forest, Mutel et Dupont. — Moteur à gaz de 3 kilogrammètres, du système Forest, construit par MM. Mutel et Dupont.

MM Gauthier-Villars. — Onze clichés de bitume, et les épreuves correspondantes.

M. Gillot. — Série de spécimens montrant la succession des opérations du procédé de gravure photographique en relief.

M. Aimé Girard. — Tableau contenant une série d'études micrographiques de la fabrication du papier.

MM. Ad. Goldenberg et C°. — 1° Dix gravures sur chine, représentant les divers types de limes fabriquées dans leurs établissements de Zornhoff, près Saverne (Alsace-Lorraine).
2° Collection d'outils pour serruriers, mécaniciens, menuisiers, modeleurs, charpentiers, charrons, tailleurs de pierre, plâtriers, plombiers, couvreurs, etc., comprenant une série de limes, tournevis, vrilles, compas, marteaux, tenailles, ciseaux, mèches, scies, cognées, herminettes, tarières, gouges, planes, équerres, rainettes, etc., etc.

M. J.-B. Krantz, commissaire général de l'Exposition de 1878. — Série des divers types de diplômes de récompenses décernés à la suite de l'Exposition universelle de Paris.

M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers. — 1° Epreuve représentant l'appareil photographique de M. le colonel Laussedat pour les opérations de levés de terrain.
2° Dessin exécuté par M. Peuchot, et représentant l'éclipse totale de soleil observée par M. Laussedat à Batna (Algérie) le 18 juillet 1860.

MM. Auguste Lefébure frères. — Métier à dentelle de Bayeux, garni de ses fuseaux et portant un dessin commencé.

M. Alfred Legentil. — 1° Cadre en bois sculpté par les procédés mécaniques d'Emile Grimpé.
2° Portrait de Jacquart, tissé en soie, par MM. Didier-Petit et C°, de Lyon, en 1839;
3° Portrait de Marie-Antoinette, tissé en soie. (Cet exemplaire est un des premiers spécimens de figures tissées qui aient été produites par l'industrie française.)

MM. Lemercier et C°. — 1° Cinq cadres contenant une collection de gravures, de chromolithographies et d'épreuves lithographiques;
2° Série d'épreuves chromolithographiques montrant la succession des opérations nécessaires pour obtenir l'effet définitif.

M. E. Letellier (du Havre). — Deux épreuves photographiques instantanées prises au Havre et à Trouville.

MM. Maris Lévy et Lauer (de Puteaux). — Six tapis, bandes et coupon de velours de jute imprimé.

M. Lœbnitz. — Panneau de faïence artistique monumentale, exécuté par M. Lœbnitz, d'après les dessins de M. l'architecte Paul Sédille.

MM. Ch. Lombard et Émile Fabre. — Petit moteur du système Lombard, pouvant fonctionner sous la pression des eaux de distribution d'une ville.

M. Magniny. — Bouquet de fleurs naturelles métallisé par les procédés électrochimiques de M. Magniny.

M. Louis Maiche. — 1° Deux électrophones du système L. Maiche, munis de leurs téléphones récepteurs;
2° Deux spécimens de pile électrique du système L. Maiche.

M. le docteur Marey, membre de l'Institut. — Trois photographies instantanées, pour l'étude de la locomotion chez les oiseaux et chez l'homme.

M. H. Martin. — Chambre noire de touriste et ses accessoires.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — 1° Six gravures provenant du fonds de la chalcographie du musée du Louvre.
2° Collection de modèles en plâtre d'ornements et d'ordres d'architecture.

M. le ministre de l'intérieur. — Deux modèles exécutés par le service départemental et vicinal et représentant:
1° Le pont tournant de Rauville (Calvados);
2° Le pont du Diable, dans le département du Doubs.

M. le ministre de la marine et des colonies (par M. le colonel Sébert). — 1° Album de photographies d'appareils balistiques;
2° Deux modèles de projectiles enregistreurs de divers calibres.

M. le ministre des postes et des télégraphes. — Carte représentant le réseau pneumatique de Paris pour le transport souterrain des dépêches.

M. Molteni. — Collection de quarante épreuves photographiques pour projections, destinées à l'enseignement et comprenant une série de sujets scientifiques.

M. Laurent de Montgolfier (de Vidalon-les-Annonay). — Buste en plâtre de Joseph Michel de Montgolfier.

M. Morél de Brévans. — Epreuve photographique représentant la « Porta di Lorenzo della Loggia », à Florence.

M. Morel. — Modèle, avec coupe pour la démonstration, d'un thermosyphon, du système Morel, appliqué au chauffage des voitures.

MM. Morel, Berciou et Masure. — Collection de papiers filigranés à la forme, fabriqués dans leurs papeteries d'Arches, d'Archettes et de Thiers, sur filigranes de MM. Duquay, Duphau et Richard.

M. J. Morlent. — Collection d'objets en porcelaine dure, représentant divers types à la fabrication de la manufacture de Bayeux (Calvados).

M. E. Mouchon. — Collection de planches, épreuves et outils se rapportant à divers procédés de gravure et de clichage, et spécimens des opérations successives de ces procédés (Burin, eau forte, gravure sur bois, zincogravure, etc.).

M. Emile Muller. — Deux modèles de maisons japonaises.

MM. de Naeyer et C° (de Wollebrœk et Grainhem, Belgique). — Echantillons de pâtes à papier.

M. Neurdein. — Cinq vues photographiques de paysages et de monuments, obtenues sur verre par le procédé dit « au charbon ».

M. Léon Parvillée. — 1° Collection de spécimens de faïence artistique pour la décoration des édifices;
2° Quatre épreuves photographiques représentant les échafaudages employés pour la reconstruction des magasins du Printemps.

M. Michel Perret. — Modèle d'un four à dalles pour le grillage des pyrites en poussière, construit par M. Digeon.

M. Ed. Pestel (de Bagnères-de-Luchon). — Dix-neuf échantillons de marbres provenant de diverses carrières des Pyrénées.

M. L. Pissis. — Spécimens de bois tranchés pour placage.

M. Riffaud et C°. — Collection d'échantillons de pierres généralement employées dans la construction des maisons et des monuments de Paris, notamment au nouvel Hôtel-de-Ville.

M. Robert. — 1° Modèle de baraquement en briques, et spécimens des briques à nervures employées dans ce genre de construction;
2° Tableau représentant un baraquement de colons en Algérie, et divers travaux pouvant être exécutés avec des briques à nervures.

M. G. Sauvage. — Trois échantillons de tissus en soie brochée.

M. Schrœder (de Darmstadt). — Deux épreuves photographiques représentant:
1° Les plans inclinés et galeries destinés à l'extraction de la houille à Rochum (Westphalie).
2° Une machine élévatoire pour l'extraction de la houille, employée également à Rochum.

Société « l'Eclairage électrique ». — Quatre spécimens de lampes à incandescence, du système Maxim, de différentes intensités lumineuses.

MM. Louis Solignac et C°. — 1° Lampe électrique à courants alternatifs, du système L. Solignac, dite lampe à verre; 2° lampe électrique du système L. Solignac, dite lampe à sélectrode plate.

MM. Solvay et C°. — Epreuve photographique représentant leurs établissements de Varangéville-Dombasle, pour la fabrication des produits chimiques.

Direction du South-Kensington-Museum, à Londres. — Collection de vingt dessins photolithographiques relatifs aux arts de la joaillerie et des tissages extraits du portefeuille de l'art indien au South-Kensington-Museum.

MM. Testud et Massin. — 1° Spécimens de la série des opérations nécessaires pour obtenir une chromolithographie complète.
2° Plusieurs types d'oléographie, dont quatre réunis en une seule feuille pour montrer le mode de tirage employé pour ces sortes d'épreuves.

M. Gaston Tissandier. — 1° Quatre morceaux d'étoffes de divers aérostats historiques.
2° Deux épreuves photographiques, représentant une vue d'ensemble du grand ballon captif de M. Henri Giffard à l'Exposition de 1878 et l'appareil à gaz hydrogène ayant servi au gonflement de cet aérostat.

M. Touaillon, père. — Modèle et dessin d'une étuve à sécher les farines.

M. Tranchart, de Saint-Vit (Doubs). — Chaîne d'arpenteur d'un nouveau système.

Union centrale des arts décoratifs. — Médaille en bronze, au nom du Conservatoire national des arts et métiers, commémorative de la 7e exposition (les arts du bois, des tissus, du papier) organisée en 1882 au palais des Champs-Elysées.

M. D. Vincent. — Balance-compteur, du système D. Vincent.

MM. Adolphe Wagret et C°, à Escautpont (Nord). — 1° Deux modèles de creusets de verrier;

2° Deux spécimens de soufflage de verre, de grandes dimensions;

3° Deux séries d'échantillons de paraisons, montrant la suite des opérations employées pour l'établissement d'une feuille de verre à vitre et d'une bouteille ordinaire.

M. Chouanard. — Spécimens de cartons de divers formats et de diverses épaisseurs.

M. Lemaire. — Spécimen de tour d'opticien.

M. Marquet de Vasselot. — Collection de matières tinctoriales.

M. V. de Luynes. — Poterie en terre noire de la commission municipale de Redondo, à Evora (Portugal).

M. Clément Massier. — Cinq vases en faïence, de formes variées, et cinq objets de poterie commune, provenant les uns et les autres de la fabrique du golfe Juan, à Vallauris (Alpes-Maritimes).

M. Etienne Masson (de Lenclos, Aube). — Modèle de transmission de mouvement aux broches de filature, sans l'intervention de tambours ni de cordes à broches.

M. Mathieu-Deroche. — Epreuves photographiques vitrifiées, représentant Daguerre, Niepce et Poitevin.

M. Vion (de Choisy-le-Roi). — Type d'encastage pour la cuisson des statuettes en biscuit de porcelaine.

Ministère des postes et des télégraphes.

Par suite de la tempête qui a sévi dans la nuit du 26 janvier, les communications télégraphiques entre Paris et les régions de l'Ouest, du Nord et de l'Est sont devenues momentanément très difficiles et n'ont pu être maintenues que par les lignes souterraines déjà en exploitation.

Toutes les précautions ont été prises pour remédier dans la mesure du possible à cet état de choses, mais le public ne devrait pas s'étonner des retards qui auront pu se produire.

EXPOSITION DE TURIN

Le gouvernement français vient d'être informé par le gouvernement italien que l'exposition générale de tous les produits de l'industrie nationale, qui doit avoir lieu à Turin le 1er avril 1884, sera accessible aux étrangers pour tout ce qui concerne l'électricité et ses applications.

Les objets destinés à l'exposition seront exempts de tout droit à leur entrée en Italie.

En outre, le décret royal du 10 décembre 1882 contient les dispositions suivantes relatives aux récompenses à distribuer aux exposants de la section d'électricité :

« Art. 1er. — Sont instituées les récompenses suivantes :

« *a*) Quatre médailles d'or de 1re classe,

« Quatre médailles d'or de 2e classe,

« Six médailles d'argent,

« Pour les inventions les plus importantes concernant les applications industrielles de l'électricité.

« *b*) Deux médailles d'or de 1re classe,

« Quatre médailles d'or de 2e classe,

« Quatre médailles d'argent,

« Pour les machines et appareils de technologie électrique.

« Art. 2. — Ne sont admises au concours que les inventions faites dans les cinq dernières années. De plus, les exposants qui auraient obtenu une médaille d'or au concours spécial institué par le ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à l'exposition de Milan, 1881, ne seront pas reçus à représenter les mêmes inventions au nouveau concours.

« Art. 3. — Il est institué un prix de 10,000 francs en faveur de l'exposant qui présentera à la section d'électricité de l'exposition générale de Turin une invention ou un ensemble d'appareils de nature à avancer notablement la solution pratique des problèmes concernant les applications industrielles de l'électricité à la transmission à distance du travail mécanique à l'éclairage et à la métallurgie.

« Seront seules prises en considération les inventions figurant à l'exposition par des appareils se prêtant à des expériences pratiques, sûres et suivies. »

Ministère de l'agriculture.

SITUATION DES RÉCOLTES EN TERRE

(FROMENT, SEIGLE, AVOINE, ORGE D'HIVER)

Au 15 janvier 1884.

Résumé des rapports transmis par les préfets.

1re RÉGION (Nord-Ouest).

Finistère	Bonne.
Côtes-du-Nord	Bonne.
Morbihan	Bonne.
Ille et-Vilaine	Bonne.
Manche	Très bonne.
Calvados	Bonne.
Orne	Bonne.
Mayenne	Bonne.
Sarthe	Bonne.

2e RÉGION (Nord).

Nord	Assez bonne.
Pas-de-Calais	Bonne.
Somme	Bonne.
Seine-Inférieure	Bonne.
Oise	Bonne.
Aisne	Bonne.
Eure	Bonne.
Eure-et-Loir	Bonne.
Seine-et-Oise	Bonne.
Seine	Bonne.
Seine-et-Marne	Assez bonne.

3e RÉGION (Nord-Est).

Ardennes	Assez bonne.
Marne	Bonne.
Aube	Très bonne.
Haute-Marne	Bonne.
Meuse	Bonne.
Meurthe-et-Moselle	Bonne.
Vosges	Bonne.
Haut-Rhin (Belfort)	Très bonne.

4e RÉGION (Ouest).

Loire-Inférieure	Assez bonne.
Maine-et-Loire	Assez bonne.
Indre-et-Loire	Bonne.
Vendée	Très bonne.
Charente-Inférieure	Bonne.
Deux-Sèvres	Bonne.
Charente	Très bonne.
Vienne	Très bonne.
Haute-Vienne	Bonne.

5e RÉGION (Centre).

Loir-et-Cher	Bonne.
Loiret	Bonne.
Yonne	Bonne.
Indre	Très bonne.
Cher	Bonne.
Nièvre	Bonne.
Creuse	Bonne.
Allier	Assez bonne.
Puy-de-Dôme	Bonne.

6e RÉGION (Est).

Côte-d'Or	Bonne.
Haute-Saône	Bonne.
Doubs	Très bonne.
Jura	Bonne.
Saône-et-Loire	Bonne.
Loire	Bonne.
Rhône	Bonne.
Ain	Bonne.
Haute-Savoie	Bonne.
Savoie	Bonne.
Isère	Bonne.

7e RÉGION (Sud-Ouest).

Gironde	Bonne.
Dordogne	Très bonne.
Lot-et-Garonne	Bonne.
Landes	Assez bonne.
Gers	Bonne.
Basses-Pyrénées	Assez bonne.
Hautes-Pyrénées	Bonne.
Haute-Garonne	Bonne.
Ariège	Très bonne.

8e RÉGION (Sud).

Corrèze	Bonne.
Cantal	Bonne.
Lot	Bonne.
Aveyron	Bonne.
Lozère	Très bonne.
Tarn-et-Garonne	Assez bonne.
Tarn	Très bonne.
Hérault	Bonne.
Aude	Très bonne.
Pyrénées-Orientales	Bonne.

9e RÉGION (Sud-Est).

Haute-Loire	Très bonne.
Ardèche	Bonne.
Drôme	Bonne.
Gard	Médiocre.
Vaucluse	Médiocre.
Basses-Alpes	Bonne.
Hautes-Alpes	Bonne.
Bouches-du-Rhône	Médiocre.
Var	Bonne.
Alpes-Maritimes	Bonne.

10e RÉGION.

Corse	Bonne.

RÉCAPITULATION

Très bonne	14
Bonne	61
Assez bonne	9
Médiocre	3
Mauvaise	Néant.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du lundi 28 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Gordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 14 et 21, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie. (Nos 197, session extraordinaire 1883, et 22, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 28 janvier comprendront :

Galeries. — Depuis M. Martenot, jusques et y compris M. Ninard.

Tribunes. — Depuis M. Donnot, jusques et y compris M. Emile Gayot.

Convocations du lundi 28 janvier.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

1re commission des pétitions (formation du 12 janvier 1883), à une heure et demie. — Local du 9e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du lundi 28 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Golbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour : 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nos 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

5. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (Nos 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

6. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nos 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 293-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825 — M. Marcou, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Mannoury, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

La séance du lundi 28 janvier 1884 est la 14e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 16e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Spuller, jusques et y compris M. Arène (Emmanuel).

Tribunes. — Depuis M. Benoist, jusques et y compris M. Boysset.

Convocations du lundi 28 janvier.

Commission du budget, à une heure.

19ᵉ commission d'initiative, à une heure. — Local du 7ᵉ bureau.

Commission relative à la modification des droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative au dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété, à une heure. — Commission n° 3.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 26 janvier.

Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre constate les résultats suivants :

Proportion de la réserve au passif, 41 3/4 p. 100.

Augmentation :

Numéraire.............	156.518 liv. st.
Comptes du Trésor.....	699.745 —
Billets................	476.440 —

Diminution :

Circulation.............	397.460 liv. st.
Portefeuille............	175.032 —
Comptes particuliers.....	302.708 —

Augmentation de 3,000,000 de livres sterling sur les lettres de change passées cette semaine par le banker's clearing house, sur la période correspondante de 1883.

(*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Berlin, 26 janvier.

Ce soir, à 7 heures 1/2, le corps du député Lasker a été transporté de la gare à la synagogue.

De nombreux membres du parlement, tous les parents et amis du défunt assistaient à la cérémonie.

La bière, couverte de couronnes, a été placée sur un catafalque dans une partie de la synagogue transformée en chambre ardente et somptueusement décorée de verdure. Des membres du conseil municipal de Berlin feront la veillée du corps jusqu'au moment des obsèques.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 26 janvier.

M. Grocholski, président du club polonais, M. Tomaszek, de la gauche, M. Lienbacher, un ancien conservrteur, et M. le comte Hohenwart ont été les orateurs qui ont pris la parole le premier jour de la discussion de la proposition Wurmbrand à la chambre des députés d'Autriche.

On sait que M. Grocholski est l'auteur de la proposition de passage à l'ordre du jour. Il prétend, pour la soutenir, que la question n'est guère de la compétence du reichsrath ; que personne ne s'oppose à l'emploi de l'allemand dans les affaires ordinaires, dans la vie publique et dans l'administration en tant qu'il est nécessaire pour l'unité de l'Etat et que, en conséquence, cette langue est suffisamment reconnue.

M. Tomaczek s'est attaché à signaler les maux qui résulteraient de l'exclusion progressive de l'allemand. M. Lienbacher a déclaré qu'il soutiendrait la motion, à moins qu'un compromis ne fût trouvé. M. le comte Hohenwart a fini son discours contre la motion en déclarant qu'il y avait peu de lois écrites aussi durables que les lois répondant à des nécessités sociales qui poussent les hommes à rechercher des moyens de s'entendre avec l'aide d'un commun langage, mais que ce n'était pas l'affaire de la chambre de choisir ce langage, ce qui, d'après M. Grocholski, revenait à l'empereur.

Le second jour de la discussion, on a entendu M. Beer et M. Wurmbrand, l'auteur de la proposition ; les discours du chef du parti tchèque, M. Rieger, et du comte Clam Martinitz ont occupé le reste de la séance.

M. Rieger, violemment interrompu à un moment, s'est écrié qu'une pareille conduite amènerait le renvoi du parlement, et, donnant pour exemple à la gauche M. de Bismarck, il lui a dit que cet homme d'Etat avait fait plus qu'elle pour la race allemande et que cependant ses organes prêchaient la tolérance envers les autres nationalités.

M. Rieger et son collègue de la droite, le comte Clam Martinitz, ont parlé tous deux avec respect de la langue allemande qu'ils regardent comme un lien entre les nationalités de l'empire, lien qu'il n'était pas nécessaire de mentionner dans le statut. M. le comte Martinitz a déclaré que son parti voulait l'unité de l'Etat, et, comme le comte Grocholski l'avait déjà fait, il a demandé à la chambre de laisser au chef de l'Etat le soin de déterminer la situation de l'allemand comme langue officielle.

Les orateurs de la gauche n'ont guère fait qu'essayer de justifier par des craintes pour l'avenir leur demande, d'une forme légale, de protection pour leur langue.

(*Correspondance politique.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 26 janvier.

D'après une dépêche de l'agence télégraphique septentrionale, le conseil de l'empire sera prochainement saisi d'un projet de loi, présenté par le ministre des finances, et tendant à remplacer l'impôt par tête par une augmentation de l'impôt foncier, ainsi que d'un projet de loi ayant pour but l'adoption d'une cote personnelle.

D'après ce projet, la cote personnelle serait de 50 kopeks par an et frapperait, de l'âge de dix-huit ans à celui de cinquante-cinq ans, tous les sujets russes du sexe masculin et tous les étrangers établis en Russie d'une manière permanente ou y habitant depuis plus d'une année.

Les militaires, le clergé, les représentants des puissances étrangères et les personnes incapables de travailler seraient exempts de cet impôt.

ITALIE

Rome, 25 janvier.

MM. Mancini et Decrais ont signé aujourd'hui le protocole récapitulant les détails de l'accord déjà conclu entre la France et l'Italie relativement à la juridiction consulaire en Tunisie.

Lundi, le cabinet présentera probablement à la chambre le livre vert et le projet de loi sur la juridiction consulaire en Tunisie.

(*Agence Havas.*)

Rome, 26 janvier.

M. Mancini a présenté au sénat le projet prorogeant pour cinq ans la réforme judiciaire en Egypte, puis le traité de commerce italo-suisse. L'urgence a été déclarée.

Dans la constitution des bureaux des chambres, tous les présidents et presque tous les autres dignitaires élus sont ministériels.

Dans la réunion des membres de la majorité, qui a eu lieu hier soir, M. Depretis a déclaré que le gouvernement présentera, entre autres projets, ceux relatifs à la défense maritime et territoriale de l'Etat.

(*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 24 janvier.

Le traité d'extradition entre l'Espagne et la Suisse a été ratifié aujourd'hui.

(*Agence Havas.*)

Madrid, 26 janvier.

La *Gaceta* annonce que les provenances de Rio-de-Janeiro seront soumises à une quarantaine à cause de la fièvre jaune qui sévit dans cette ville. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 26 janvier.

La mère du sultan Abdul-Aziz est morte. Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui en grande pompe. (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 15 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE GUÉRIN

Correspondance. — M. le docteur Sanné se porte candidat à la place déclarée vacante dans la section de pathologie médicale.

Mécanisme du saut. — Dans cette nouvelle note, M. Giraud-Teulon rend compte à l'Académie des épreuves dynamométriques auxquelles il a été convié par M. Marey, dans la séance du 9 octobre dernier, pour vérifier le fait du détachement des pieds du sol, par le simple retrait des jambes, sans l'intervention d'à-coup ou de ressaut musculaire.

Après avoir décrit sommairement les appareils nouveaux de M. Marey, l'auteur expose les relevés graphiques des premières expériences auxquelles il a été

procédé, avec le concours de ce professeur, au sujet des modifications imprimées au degré de pression sur le sol par des mouvements d'élévation ou d'abaissement du centre de gravité, d'abord lents et mesurés, c'est-à-dire sans un ralentissement brusque, ni arrêt, puis brusquement ou tout à fait suspendus. Il arrive alors à cette conséquence que : dans les premiers (mouvements lents et mesurés), c'est-à-dire continuellement réguliers, se terminant comme ils ont commencé, sans brusquerie ni secousses, nulle modification ne s'observe dans la pression dynamométrique. Mais, pour peu que ces mouvements se ralentissent brusquement ou s'arrêtent tout d'un coup, l'élévation du centre de gravité s'accompagne d'un accroissement de pression et son abaissement d'une diminution de cette pression.

L'auteur aborde alors la description et l'analyse du graphique de l'acte précipité de flexion ou d'accroupissement par lequel M. Marey a cru pouvoir détacher ses pieds du sol, sans produire d'à-coup ou de ressaut musculaire. Il expose d'abord que le seul moyen par lequel il soit parvenu à produire, lors de l'abaissement du tronc, cette séparation du corps d'avec le sol, a été d'arrêter brusquement ce mouvement accéléré d'accroupissement, après les quinze ou vingt premiers centimètres d'abaissement du tronc. Cette manière de procéder, ayant reçu le visa conforme de M. Marey, lui a fourni des relevés graphiques absolument du même type que ceux obtenus par ce dernier. De leur analyse il résulte que : 1° de même que le saut classique est produit par l'arrêt soudain d'un mouvement d'extension accéléré, par l'effet d'une soudaine tension des fléchisseurs, de même, ou plutôt successivement, le mode de séparation du corps et du sol, imaginé par M. Marey, est le simple effet de l'arrêt subit apporté au mouvement accéléré d'abaissement du tronc par une soudaine tension des extenseurs ; 2° qu'en aucun moment du mouvement d'accroupissement accéléré, les fléchisseurs ne fonctionnent *activement* ; leur unique rôle est donc celui d'antagonistes-toniques de l'extension, au point de vue du soutien constant du tronc ; 3° enfin, que l'arrêt soudain du mouvement nécessitant évidemment la présence de l'appui des pieds, ceux-ci ne sauraient abandonner le sol que *postérieurement*, si peu que ce soit, à la production de cet arrêt.

Transfuseur. — M. le Dr **Dieulafoy**, agrégé de la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux, présente un nouveau transfuseur qu'il vient de faire construire sur ses indications. Cet appareil permet d'effectuer la transfusion de veine à veine, sans crainte d'introduction d'air et sans avoir besoin d'aucun pansement ultérieur.

Virulence du bacille de la tuberculose. — **M. Germain Sée**, revenant sur les objections que lui a adressées M. Colin (d'Alfort) dans l'avant-dernière séance, accuse celui-ci d'être incompétent dans l'examen d'une telle question ; il se refuse à discuter plus longtemps avec lui tant qu'il n'aura pas étudié et manié par lui-même les procédés de coloration des bacilles de la tuberculose, et tant qu'il n'aura pas examiné les malades eux-mêmes au point de vue clinique. Plus de 2,500 cas observés dans les hôpitaux des deux mondes démontrent que la présence des bacilles dans les crachats révèle manifestement la tuberculose. De même, on reconnaît de plus en plus que l'absence de bacilles permet d'éliminer le diagnostic de cette maladie.

M. Germain Sée cite à cet égard une observation recueillie récemment dans le service de M. Bucquoy : il s'agit d'un homme atteint d'athérôme artériel généralisé, chez lequel, pendant la vie, on constata les signes d'une excavation pulmonaire étendue, siégeant au niveau de la partie supérieure du poumon ; malgré l'absence de bacilles dans les crachats, on fit le diagnostic d'une caverne pulmonaire ; or, à l'autopsie, on constata de la manière la plus nette qu'il ne s'agissait pas de tuberculose, mais bien de dilatation bronchique.

M. Colin (d'Alfort) ne croit pas qu'il soit nécessaire d'être un coloriste de bacilles, suivant son expression, pour les reconnaître. Il a vu, dans les produits de l'expectoration d'une foule de maladies diverses, des bacilles de toutes sortes, et il ne saurait, par suite, admettre l'existence de bacilles spéciaux pour la tuberculose. D'ailleurs, en tout état de cause, on ne peut rien conclure de l'examen négatif d'un crachat à l'absence des microbes ; car sur le microscope, avec grossissement de 500 diamètres, ce crachat se trouve disséminé sur une surface si considérable qu'ils peuvent échapper, s'ils n'y sont qu'en petit nombre.

M. Villemin intervient à son tour dans cette discussion. M. Colin a prétendu, dit-il, que l'inoculation des matières non tuberculeuses pouvait produire la tuberculose elle-même. En effet, on a pu le croire, il y a 15 ou 18 ans, alors que certains expérimentateurs, au lieu de pratiquer l'opération qui constitue une inoculation réelle, à savoir l'insertion sous la peau, par une plaie insignifiante, d'une parcelle minime de matière à inoculer, ont fait des larges plaies avec décollement de la peau, dans lesquelles ils ont insinué de grosses masses de substances organiques de toutes sortes. Il s'est naturellement produit des plaies suppurantes et tous les phénomènes locaux et généraux de l'infection ; mais il ne faudrait pas confondre ces sortes de lésions avec la tuberculose.

Sans doute, on pouvait s'y méprendre autrefois, on a longtemps cru que les lésions de l'infection purulente étaient des tubercules développés sous l'influence de l'inflammation traumatique ; chez les animaux on peut s'y tromper plus aisément encore. Souvent aussi l'on n'a pas assez pris garde au manque de précautions nécessaires pour éviter la contamination tuberculeuse, soit par des instruments insuffisamment nettoyés, soit par la cohabitation des animaux tuberculeux avec les autres ; enfin les tissus inoculés ont pu être pris sur des sujets phtisiques dont le sang est sans conteste susceptible de développer la tuberculose par inoculation, ainsi que l'ont montré divers observateurs. Mais de nouvelles recherches ont été instituées avec toutes les précautions nécessaires, de manière à pratiquer les inoculations dans le sens réel du mot, et les expérimentateurs qui avaient affirmé que la tuberculose pouvait être engendrée par des traumatismes banals, des plaies vulgaires comme celle des sétons, par l'inoculation de liquides pyohémiques, de substances putrides, etc., ont reconnu successivement leur erreur ; c'est ainsi qu'ont agi Conheim, Burdon, Sanderson, Wilson Fox et autres.

Il est aujourd'hui avéré que le tubercule et les matières, quoique non tuberculeuses, mais prises sur des sujets tuberculeux, donnent seuls la tuberculose par inoculation ; si dans quelques cas, non imputables à la contamination, des substances étrangères à la tuberculose ont produit des lésions plus ou moins semblables au tubercule, il suffit alors de réinoculer ces pseudo-tubercules et l'on peut être certain qu'à l'encontre des lésions nées de l'inoculation des substances recueillies sur des sujets tuberculeux, ils sont entièrement et toujours stériles. Seul M. Colin persiste à ne pas vouloir admettre la virulence et la spécificité de la tuberculose et à croire encore, comme en 1868, dans son rapport sur le mémoire de M. Villemin, « qu'on ne peut tenir l'existence du virus tuberculeux que pour une fiction dépouillée même de toute vraisemblance ». M. Villemin voudrait ne pas désespérer de la conversion de M. Colin.

Celui-ci a ajouté qu'il ne pouvait admettre que la plus minime quantité de matière morbide tuberculeuse suffise pour reproduire la maladie par voie d'inoculation ; il a toujours vu les tuberculisations très étendues résulter de l'absorption de masses considérables de matière tuberculeuse et réciproquement. C'est là, suivant M. Villemin, un fait qui n'est applicable qu'à certaines circonstances restreintes de l'histoire des virus ; l'inoculation peut être stérile si la gouttelette du liquide ou la parcelle des matières retenues sur la pointe de la lancette, ne contiennent pas l'élément figuré, siège de la virulence ; d'autre part, cent microbes parviendront plus vite que deux ou trois à la création d'une nouvelle colonie destinée à envahir l'organisme ; mais il n'en reste pas moins vrai que la plus minime quantité de matière morbide suffit pour reproduire la maladie par voie d'inoculation. M. Villemin cite à cet égard des expériences publiées par M. Colin lui-même dans le *Bulletin de l'Académie*, en 1879, et dans lesquelles il avait déterminé une tuberculisation généralisée à tous les parenchymes et à tous les tissus à la suite d'une très faible inoculation.

« Quoi qu'il en soit, déclare M. Villemin en terminant, l'heure n'est pas loin où il y aura unanimité sur les faits principaux ; il ne restera bientôt plus que quelques dissidences touchant des points secondaires sur lesquels les interprétations continueront à varier. Nous allons encore, par exemple, discuter quelque peu sur les microbes dont l'histoire naturelle n'est point achevée ; mais elle se

complètera progressivement. Voyez comme la découverte du corpuscule-germe a éclairé la pathogénie du charbon ! Il y a très probablement quelque chose d'analogue dans le bacille de la tuberculose, et dont la démonstration fera cesser bien des contradictions. Déjà MM. Malassez et Vignal ont soulevé un coin du voile. Je suis certain que ni l'Académie, ni M. Colin lui-même ne refuseront leurs encouragements aux recherches de ce genre. »

M. Colin (d'Alfort) se réserve de répondre longuement à M. Villemin dans la prochaine séance ; l'expérience qu'il a publiée en 1879 était un fait rare de tuberculose osseuse ; si l'animal avait été, il est vrai, inoculé avec une très petite quantité de matière, la généralisation de la maladie était due à l'introduction profonde dans le tissu cellulaire des produits inoculés ; dans de telles conditions il se forme un foyer caséeux étendu qui, grâce aux voies lymphatiques, se généralise ultérieurement.

D^r A.-J. Martin.

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

A la dernière séance de la Société de géographie de Paris, le secrétaire général a, comme on s'en souvient, annoncé la formation d'une Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, sous le nom d'*Alliance française*, en insistant sur le caractère patriotique et élevé de cette Association.

Nous avons promis de revenir sur le but et le programme de l'Alliance française. Ses fondateurs ont pensé qu'ils ne pourraient mieux travailler au maintien et à l'extension de l'influence de la France, que par la propagation de la langue nationale. Ils se proposent donc :

1° Dans nos colonies et dans les pays soumis au protectorat français, de faire connaître et aimer notre langue, car c'est là peut-être le meilleur moyen, disent-ils, de conquérir les indigènes, de faciliter avec eux les relations sociales et les rapports commerciaux, de prolonger au-delà des mers, par des annexions pacifiques, la race française, qui s'accroît trop lentement sur le continent; 2° dans les contrées encore barbares, de seconder les missionnaires français des divers cultes, ou les maîtres laïques français, pour la fondation et l'entretien d'écoles enseignant la langue française; 3° partout enfin d'entrer en relations avec les groupes de Français établis à l'étranger, afin de maintenir parmi eux le culte de la langue nationale.

Les moyens d'action qu'ils comptent employer sont les suivants : 1° la fondation d'écoles ; des subventions accordées aux écoles qui existent déjà ; l'introduction de cours de français dans les écoles qui en sont dépourvues ; 2° la création d'écoles normales spéciales destinées à former des maîtres ; 3° des encouragements aux livres et revues et particulièrement aux publications pédagogiques pouvant seconder l'œuvre de l'Alliance ; 4° la distribution de récompenses propres à assurer la fréquentation des écoles, à stimuler le zèle des élèves, à honorer celui des maîtres ou des bienfaiteurs de l'Alliance; 5° la publication d'un Bulletin périodique ; 6° l'organisation de conférences et autres moyens divers de propagande.

En ce qui concerne les écoles normales, l'Alliance les établira de préférence dans les pays mêmes où des écoles seraient projetées, et elles seraient destinées à faire connaître aux futurs maîtres, Français d'origine autant que possible, la langue, les institutions et les mœurs indigènes. Une école normale d'un autre genre pourrait être créée aussi à Paris ; on y appellerait de jeunes indigènes africains, orientaux, etc., qui, après s'être initiés à notre civilisation, retourneraient chez eux pour y diriger des écoles fondées par l'Alliance.

De toutes les régions qui appellent l'attention, la première place paraît appartenir au bassin de la Méditerranée. C'est là que l'action de la nouvelle Société devrait s'exercer tout d'abord pour s'étendre progressivement à d'autres contrées plus lointaines. Notre domination en Algérie, notre suzeraineté en Tunisie, notre influence traditionnelle dans tout le Levant ont assuré à la France sur les rivages de l'ancienne mer intérieure une prépondérance que nous ne saurions abandonner sans déchéance et qu'il est de notre devoir de fortifier et d'accroître.

L'œuvre de l'Alliance est donc une œuvre patriotique, exclusivement patriotique, étrangère à tout esprit de secte ou de parti. Aussi les créateurs de cette Association font-ils appel avec confiance aux hommes de bonne volonté de toute opinion et de toute croyance, aux diplomates, aux marins, aux soldats, aux voyageurs, aux missionnaires, à tous ceux qui ont vécu à l'étranger et en ont rapporté un sentiment plus vif de la nécessité qui s'impose à la France de redoubler d'efforts pour agrandir sa situation dans le monde. Ils s'adressent encore aux écrivains, aux artistes, aux maîtres de la jeunesse, à tous ceux qui aiment la langue française et ont souci de ses destinées; aux industriels, aux négociants, aux armateurs, aux agriculteurs, aux chambres syndicales et aux chambres de commerce, leurs organes nécessaires; à tous ceux que touche de près ou de loin la prospérité de l'exportation française dont l'extension de notre langue activera les progrès; — aux membres des Sociétés de géographie, leurs alliés naturels; aux publicistes, aux hommes politiques, aux économistes, à tous ceux qui ont contribué à la renaissance de l'esprit colonial, et en particulier aux représentants de nos possessions extérieures.

Ils ont fixé aussi bas que possible le montant de la cotisation annuelle, dont le minimum est de 6 francs, pour que tous puissent venir à eux. L'Alliance française, nationale par l'esprit et le cœur, doit l'être également par le nombre de ses adhérents. Elle conserve d'ailleurs toute son indépendance de Société privée : n'engageant que sa responsabilité propre, elle pourra agir avec plus d'efficacité et de résolution.

Le siège provisoire de l'Alliance française est 2, rue Saint-Simon, à Paris. Le secrétaire général est M. P. Foncin, à qui doivent être adressées les communications concernant l'Alliance française.

A côté de cette tentative nous mentionnerons l'active campagne que M. Brau de Saint-Pol Lias, membre de la Société de géographie, vient de faire dans les principales villes du Nord en faveur du développement des intérêts français à l'étranger.

Partout où il s'est arrêté, à Lille, à Saint-Omer, à Douai, à Saint-Quentin, à Arras, à Amiens, il a reçu un chaleureux accueil, non-seulement de la part des Sociétés de géographie, mais encore de la part des chambres de commerce et des principaux groupes industriels.

Le conférencier tend, par cette campagne, à réveiller en France l'initiative individuelle en fait de questions coloniales.

En ce moment même il est en route de nouveau pour continuer cette propagande dans une autre partie de la France.

A la séance du 4 janvier, M. Pedro S. Lamas, a fait une conférence très intéressante sur la République Argentine, et en particulier sur le recensement de 1881 dans la province de Buenos-Ayres. M. Lamas, ex-consul et secrétaire de légation de 1^re classe, est le directeur de la *Revue sud-américaine*, recueil bi-mensuel, qui se publie à Paris et qui traite avec compétence de tous les faits relatifs à l'état politique, économique, financier et commercial des pays latins de l'Amérique. Cette revue est une sorte d'*Economiste* sud-américain, écrit en français.

Dans sa conférence à la Société de géographie de Paris, M. Lamas a commencé d'abord par très-bien expliquer comment l'Amérique du Sud avait pu être devancée par celle du Nord dans la voie du progrès matériel. Le manque de préparation pour le *self-government* a coûté aux Hispano-Américains près d'un demi-siècle de convulsions politiques, de guerres civiles, de douloureux déchirements. Heureusement pour la civilisation, cette crise douloureuse est passée, tout au moins pour ce qui concerne la République Argentine, l'Uruguay, le Chili, la Colombie et quelques autres Etats de moindre importance territoriale, et relativement aussi à un pays qui se trouve dans l'Amérique du Nord, mais qui se rattache à l'Amérique espagnole, à savoir le Mexique.

La République Argentine est située dans la partie australe du continent sud américain; elle embrasse 36 degrés en latitude et environ 20 degrés en longitude, c'est-à-dire approximativement une superficie de 55,239 milles géographiques ou 3,027,088 kilomètres carrés. Cette étendue est six fois plus grande que celle de la France, ou que celle de l'Allemagne, ou bien encore que celle de l'Espagne, et dix fois plus grande que celle de l'Italie ou de la Grande-Bretagne.

La population était au commencement du mois de septembre 1882, de 2,924,400;

on peut compter qu'elle est aujourd'hui de 3,150,000 âmes.

Buenos-Ayres (295,000 habitants en septembre 1882) en est la capitale. Son territoire a été fédéralisé par une loi du 21 septembre 1880; de capitale de la province du même nom, elle est devenue capitale provisoire de la nation, puis capitale définitive de la République; après elle viennent les villes de Cordoba (39,651 âmes); Rosario (32,204); Tucuman (24,227).

Sur cette énorme étendue de territoire, il y aurait place pour 270 millions d'habitants; en tout cas, 100 millions d'individus en plus pourraient y vivre, assure M. Lamas, avec beaucoup plus de facilité qu'en aucun autre pays d'Europe. D'ailleurs, le climat est doux et tempéré. Il n'y règne pas de maladies endémiques et malignes, et les épidémies y sont heureusement fort rares, plus rares qu'en Europe.

La République Argentine se compose : 1° De quatorze provinces autonomes dans leur administration intérieure; 2° du district fédéral qui est le siège de la capitale de la Nation (ville de Buenos-Ayres); 3° des territoires nationaux de Missions, Chaco, Pampa et Patagonie.

Après avoir parlé de la forme et de la composition du gouvernement, M. Lamas en vient aux ressources du pays.

La principale ressource est dans l'élevage du bétail, surtout des bêtes à laine, des bêtes à cornes et des chevaux. A la fin de l'année 1882, on estimait que la richesse en bétail de la République Argentine (bêtes à cornes, 14,206,499; bêtes à laine, 72,683,045; chevaux, 4,856,808) représentait une valeur de 1,050,282,435 francs.

La province la plus riche en bétail est celle de Buenos-Ayres, qui comptait au recensement du 9 septembre 1881 : 4,754,819 bêtes à cornes; 57,837,073 bêtes à laine; 2,396,469 chevaux, etc.

Dans un pays de ce genre qui, par ses vastes prairies, véritables océans de pâturages, semble créé pour l'élevage du grand bétail et où la population actuelle, relativement restreinte, trouve dans la vie pastorale beaucoup moins de fatigues et de risques à courir que dans la vie agricole, il n'est pas étonnant que l'agriculture n'occupe qu'une place secondaire à côté de l'élevage. « Et pourtant telle que l'agriculture est aujourd'hui, non seulement elle suffit à la consommation de presque trois millions d'habitants, mais encore elle alimente dans une proportion considérable une lucrative exportation en Europe. La preuve de ce que j'avance, c'est que seuls, les 100 millions de kilogrammes de maïs et les 25 millions de kilog. de lin, en dehors de tous les autres produits agricoles qui forment actuellement l'exportation, donnent déjà au pays un bénéfice d'environ 20,000,000 de francs par an. »

L'industrie sucrière a fait durant ces deux ou trois dernières années de notables progrès. Pour l'année 1882 on comptait sur une production de 12,000 tonnes.

Un pays producteur de matières premières sur une grande échelle, comme l'est la République Argentine, et restreint dans ses industries et manufactures, doit forcément alimenter, ajoute M. Lamas, un commerce extérieur important pour les produits de l'élevage excédant ses besoins, ainsi que pour ceux qui lui manquent. Et en effet, le pays est fort commerçant relativement à sa population, ainsi que le montrent les chiffres suivants :

Importation : 296,351,830 fr.;
Exportation : 292,204,525 fr.

Les lignes de chemins de fer en exploitation atteignent presque 4,000 kilomètres; ce nombre sera bientôt doublé. — Pour les télégraphes, les lignes ont une longueur de 13,546 kilomètres. — Depuis 1881, les téléphones sont établis dans la capitale de la République.

De même que la ville de Buenos-Ayres surpasse toutes les autres grandes cités d'Europe par le nombre de ses tramways, de même elle les dépasse dans l'emploi du téléphone, comme l'indiquent les chiffres suivants :

Il y a à Buenos-Ayres 1 abonné pour 173 habitants; à Paris 1 abonné pour 865 habitants; à Vienne, 1 abonné pour 1,170 habitants, etc.

La ville de Buenos-Ayres, située sur la rive droite du Rio de la Plata, occupe une surface approximative de 4,540 hectares et renferme aujourd'hui une population de 325,000 âmes. M. Lamas énumère les monuments et toutes les choses remarquables que renferme la capitale de la République Argentine; il donne le chiffre des établissements d'instruction (2,023 avec 4,097 professeurs des deux sexes et 136,928 élèves, garçons et filles), celui des bibliothèques publiques nationales (49 à Buenos-Ayres seulement); — celui des journaux (224 dans la République Argentine), etc.

La vaste République Argentine, continue M. Lamas, « offre aux immigrants des chances de prospérité et de bien-être plus grandes encore que celles qui sont offertes par les Etats-Unis. Tout en possédant les mêmes richesses et les mêmes ressources, son climat est de beaucoup préférable. L'Européen n'y court aucun risque pour sa santé; la population encore restreinte assure aux nouveaux arrivants l'emploi immédiat de leurs bras sans cesse demandés, et la facilité d'acquérir la terre, qu'ils cultiveront dans des conditions de bon marché les plus accessibles aux travailleurs. L'Amérique du Nord, au contraire, exploitée dans sa meilleure partie autant et plus peut-être que n'importe quel pays d'Europe, ne peut offrir à l'immigrant des espérances aussi facilement réalisables que celles qu'il rencontre à la Plata. »

Après avoir ainsi tracé la situation topographique, sociale et économique de la République Argentine, M. Lamas fait connaître les résultats du recensement de 1881 dans la province de Buenos-Ayres.

Cette province ou Etat, qui occupe toute la rive droite de la Plata, a une superficie territoriale de 310,307 kilomètres, superficie égale à deux tiers du territoire de la France, aussi grande que celle du Royaume-Uni, plus considérable que l'étendue superficielle de l'Italie, douze fois celle de la Belgique, etc. Le jour où la province de Buenos-Ayres sera aussi peuplée que la France, l'Italie ou la Belgique, elle aura de 30 à 50 millions d'habitants.

La population y est de 526,000, chiffre auquel il faut ajouter les 300,000 habitants de la capitale, fédéralisée par la loi du 21 septembre 1881.

« En 1860 la province de Buenos-Ayres avait 116,000 kilomètres de terres défrichées et utilisées ; on y comptait 49 villes, 50 départements ruraux, 344,000 habitants, 331 écoles, 42 journaux, 40 kilomètres de chemins de fer et 40 kilomètres de lignes télégraphiques; on vendait la lieue carrée de terres pour pâturage de 40 à 80,000 fr.

« Aujourd'hui, c'est à dire 22 ans plus tard, au lieu de 116,000 kilomètres de terres défrichées ou occupées par les pâturages, on en compte 300,000; — les 344,000 habitants se sont multipliés tellement que nous nous trouvons avec 850,000, y compris la capitale — au lieu de 331 écoles, 650; — au lieu de 42 journaux, 120; — au lieu de 40 kilomètres de voie ferrée, 2,650 kilomètres ouverts au trafic ou en construction; au lieu de 40 villes, 98 ; — les 50 départements se sont augmentés à 80; — les 40 kilomètres de lignes télégraphiques sont devenus 5,700, — et finalement, pour la lieue de terre qu'on payait alors de 40 à 80,000 fr., on offre actuellement de 200 à 500,000 francs. Tous ces chiffres sont réels, authentiques. On voit d'ici quel est l'avenir de ces pays de la Plata si méconnus, si calomniés parfois en Europe. »

En terminant, M. Lamas cite les témoignages qui ont été rendus, notamment par les consuls étrangers. C'est ainsi qu'un rapport officiel du secrétaire de la légation anglaise à Buenos-Ayres, communiqué dernièrement au parlement, fait ressortir les « progrès extraordinaires » du pays et l'élévation de son crédit à l'étranger; le consul britannique à Rosario disait de même.

« La transformation qui s'est opérée ici est complète, fait observer le consul français à Buenos-Ayres, M. Wagner, dans son rapport du 12 juillet 1883 (*Bulletin consulaire français*, page 1173). L'extension et la sécurité des frontières, les chemins de fer, la consolidation de l'ordre, une émigration laborieuse, ont fait prendre à l'élevage du bétail un essor extraordinaire. »

Dans un rapport adressé au ministre de la marine et publié dans le *Journal officiel* (octobre 1883), M. Dussaud, commandant la *Tactique*, en parlant des habitants, des travailleurs, des colons français établis à la Plata, disait textuellement :

« Nos compatriotes sont estimés, respectés et protégés; je n'ai pas entendu une plainte, on ne m'y a pas signalé une injustice. »

Enfin, dans un mémoire de cette année, M. Perrotin, directeur de l'observatoire de Nice, en mission au Rio-Negro pour le passage de Vénus, écrivait au président de l'Académie des sciences de Paris qu'il ne saurait trop appeler l'attention sur l'accueil empressé et cordial que la mission avait reçue dans la République Argentine. » Et il ajoutait, après avoir détaillé les facilités offertes aux voyageurs : « Il serait bien désirable que no-

tre gouvernement remerciât le gouvernement d'un pays dans lequel les étrangers sont certains de trouver l'hospitalité la plus large, et où les Français particulièrement rencontrent les plus grandes sympathies. »

Rien de plus vrai, ajoute M. Lamas. « L'amour pour la France est un sentiment que nous partageons tous sur ce sol merveilleux de la Plata. L'accueil bienveillant, fraternel, sympathique que l'Européen rencontre chez nous, rien de plus exact. Nous répudions la doctrine de Monroë; c'est du côté de l'Europe que nous nous tournons; c'est son alliance économique et sociale que nous préférons. A l'Europe donc, à ses corps savants, à sa presse, à ses autorités à se tourner également de notre côté; malgré les brumes de l'Océan et les préjugés de l'incrédulité et de l'ignorance, l'ancien continent devrait s'apercevoir, et la France très spécialement, que la solution de la plupart de ses problèmes économiques se trouve au delà des mers. »

Si l'Amérique du Sud a besoin de l'Europe, de ses bras, de ses capitaux, de son expérience, à son tour, l'Europe a besoin des richesses, des ressources naturelles de l'Amérique du Sud.

La Société de géographie commerciale de Paris, dans sa dernière séance de l'année 1883, séance tenue le 18 décembre, a entendu une intéressante communication de M. Castonnet-Desfosses sur un pays qui, pour faire partie de la France, n'est pourtant pas très connu en France, à savoir la Corse.

L'agriculture, a dit l'orateur, y est très peu avancée, l'assolement inconnu, le bétail peu nombreux et peu soigné; par contre, beaucoup de chèvres, trop de chèvres. Cependant la terre est fertile. La culture du cédratier donne des bénéfices considérables. Le gibier est abondant; le loup a disparu. Pourquoi le mouvement commercial est-il encore restreint? L'exportation n'est que de 14 millions. L'isolement en est la première cause; les chemins de fer se font lentement. Les capitaux et la main-d'œuvre manquent : il faut recourir aux bras des ouvriers italiens. Il y a aussi des fièvres; mais des plantations feraient rapidement disparaître la malaria. Somme toute, il se trouve en Corse des ressources sérieuses qu'il est du devoir de la France de chercher à développer.

M. Dutreuil de Rhins a succédé à M. Castonnet-Desfosses. Tout récemment revenu de l'Ogowé, il a mis l'assistance au courant des travaux de la mission africaine de M. de Brazza et rappelé d'abord les premiers travaux du hardi explorateur qui, réduit à ses propres ressources, a fondé Franceville et Brazzaville. Les tentatives de Stanley ont été pour le patriotique marin l'occasion de repartir en mars dernier pour un troisième voyage. Les trente blancs qui accompagnent M. de Brazza secondent de leur mieux leur énergique chef. C'est sur le haut Ogowé que M. Dutreuil de Rheins a pris congé de M. de Brazza. Les dernières nouvelles sont des plus satisfaisantes. M. de Brazza a renouvelé d'anciens traités et en a conclu de nouveaux avec les chefs des divers pays. Parti vers le 15 août de Franceville, il doit se trouver maintenant sur les bords du Congo. Une douzaine de postes nouveaux ou stations ont été fondés. Il a fallu transporter 1,200 tonneaux de marchandises de l'embouchure de l'Ogowé à Brazzaville, c'est-à-dire à 1,500 kilomètres de distance.

La mission, partie depuis huit mois seulement, a obtenu des résultats sérieux qui encourageront le Gouvernement à faire quelque chose de plus en faveur de M. de Brazza et de son œuvre.

GUILLAUME DEPPING.

INFORMATIONS

Il est ouvert tous les ans, par l'Académie des beaux-arts, un concours de poésie dont le sujet est une scène lyrique destinée à être mise en musique par les concurrents au grand prix de Rome. Cette scène, à trois ou à deux personnages, doit donner matière à un solo plus ou moins développé pour chaque personnage, à un duo et en outre à un trio si la scène est à trois voix, ainsi qu'à des récitatifs reliant ces divers morceaux.

Une médaille de cinq cents francs sera accordée à l'auteur de la scène choisie comme texte du concours.

L'auteur devra se mettre à la disposition de la section de musique de l'Académie des beaux-arts pour faire les changements nécessaires.

Les pièces de vers devront être adressées, par paquet cacheté, au secrétariat du Conservatoire national de musique et de déclamation avant le 20 mai 1884, terme de rigueur.

Les pièces de vers ne seront pas signées.

Chaque pièce portera seulement une épigraphe reproduite sur un pli cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Il ne sera reçu que des pièces inédites. Les manuscrits ne seront pas rendus.

Opérations de la caisse d'épargne de Paris, du dimanche 20 au samedi 26 janvier 1884 :

Versements reçus de 10,718 déposants, dont 1,418 nouveaux, 1,080,493 fr.

Remboursements à 3,446 déposants, dont 609 pour solde, 701,623 fr. 82.

Rentes achetées à la demande des déposants, pour un capital de 85,096 fr. 95.

L'exposition de dessins de l'école moderne, organisée par l'association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, s'ouvrira à l'école des beaux arts le 4 février prochain.

La Société de géographie organise une série de conférences qui seront faites par des représentants distingués de la science française. Ces conférences, au nombre de huit, auront lieu les lundis dans la grande salle de l'hôtel de la Société de géographie, du 11 février au 31 mars 1884, à huit heures et demie du soir. Elles seront relatives aux rapports de l'astronomie et de la géographie aux principales époques de l'histoire (M. Faye), aux forces volcaniques (M. Fouqué), aux reliefs du globe (M. de Lapparent), aux climats (M. Mascart), à la distribution des minéraux (M. Fuchs), à la distribution des végétaux (M. Bureau), aux habitants du fond de la mer (M. Perrier), à la distribution générale des animaux (M. Alphonse Milne-Edwards). Quelques-unes de ces conférences seront accompagnées de projections à la lumière oxhydrique.

Cette série sera continuée l'an prochain.

On trouvera à la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, les renseignements relatifs à ces conférences, où le public sera admis.

Le deuxième fascicule du deuxième volume du *Répertoire du droit administratif* vient de paraître à la librairie Paul Dupont. Il est tout entier consacré à l'étude de l'organisation et de l'administration de l'armée de terre. Il donne le détail complet de la constitution même de l'armée, de sa composition générale, de celle des divers corps de troupe qu'elle comprend, de celle des états-majors qui la commandent, de sa formation en temps de paix et en temps de guerre, des règles de la mobilisation, des services de l'armée active, de l'armée territoriale et des services auxiliaires. Il examine les questions nombreuses auxquelles ont donné lieu la création et le fonctionnement des établissements militaires, arsenaux et manufactures, des hôpitaux et des dépôts de remonte. Enfin, il présente une étude complète des règles spéciales relatives à l'administration proprement dite de l'armée : direction, gestion, ordonnancement, contrôle, et des branches qui en dépendent : marchés de fournitures, solde, subsistances, habillement, armement, logement et transports. Il se termine, enfin, par l'examen du régime d'administration intérieure des corps de troupes. Le traité relatif à l'armée de terre est le plus complet qui ait été publié sur ce sujet ; il renferme un grand nombre de documents inédits.

L'*Économiste français*, rédacteur en chef : M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut ; bureaux : 2, cité Bergère, publie, dans son numéro du 26 janvier, les articles suivants :

Partie économique. — De la productivité des dépenses publiques. — Le commerce extérieur de la France pendant l'année 1883. — Le commerce extérieur de l'Angleterre pendant l'année 1883. — La crise et le manque de travail : les griefs des syndicats ouvriers et la manifestation des chiffonniers de Paris. — Le mouvement économique aux Etats-Unis : le Rapport du contrôleur de la circulation ; coup d'œil rétrospectif sur l'année 1883 ; l'immigration aux Etats-Unis ; la session du congrès et la réforme douanière. — Les finances russes. — Les tarifs de chemins de fer devant le Sénat. — Le rendement des impôts pendant l'année 1883. — Revue économique. — Nouvelles d'outre-mer : République Argentine. — Partie commerciale. — Revue immobilière. — Partie financière.

Sommaire du numéro 4 (26 janvier 1884) de la *Revue scientifique :*

Anthropologie. — Ecole d'anthropologie de Paris. — Cours de M. Mathias-Duval : L'hybridité. — Linguistique, la langue française dans les colonies, par M. le général Faidherbe. — Le matériel de l'artillerie de campagne. — Obock, port français, par M. David. — Revue de botanique. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

SUCRE INDIGÈNE — CAMPAGNE 1883-1884

ETAT présentant la quantité de sucre prise en charge depuis le commencement de la campagne 1883-1884 jusqu'à l'expiration de la première quinzaine du mois de janvier 1884.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de fabriques qui n'ont pas travaillé ou qui n'ont travaillé que des sucres provenant de reprises ou d'entrées.	NOMBRE DE FABRIQUES dans lesquelles les travaux de défécation		QUANTITÉS de JUS DÉFÉQUÉS	DEGRÉ MOYEN	CHARGES RÉSULTANT des défécations. (Sucre raffiné.)	A AJOUTER — EXCÉDENTS constatés aux 2e et 3e inventaires.	A DÉDUIRE — MANQUANTS constatés aux 2e et 3e inventaires.	TOTAL de LA PRODUCTION
		sont en activité.	sont terminés.						
Aisne	»	38	53	18.303.017	3.7	82.851.255	277.907	»	83.129.162
Ardennes	»	1	12	1.932.355	3.8	8.813.493	250.040	»	9.063 533
Nord	»	12	128	19.268.581	3 5	81.382.010	575.458	»	81.957.468
Oise	»	16	21	6 981.414	3.6	30.278.999	»	»	30.278.999
Pas-de-Calais	3	30	55	11.181.194	3 3	43.876 781	15 321	»	43.892.102
Seine-et-Marne	»	1	12	4 071.694	3.7	18.191 933	17.122	»	18.209.055
Seine-et-Oise	»	»	9	1 402.724	3.6	5.988.549	»	»	5.988.549
Somme	1	10	49	12.437.515	3 6	53.750.690	»	»	53.750.690
Autres départements	2	7	22	5.312.636	3.7	23.446.895	30.975	»	23.477.870
Totaux	6	124	359	80.892.030	3.6	348.580.605	1.166.823	»	349.747.428
Situation à l'époque correspondante de la campagne 1882-1883	2	160	336	76.396.794	3 5	317.195.628	982.727	10	318.178.345
Augmentation	4	»	23	4.495.236	0.1	31.384 977	184 096	»	31 569 083
Diminution	»	36	»	»	»	»	»	10	»

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Suivant les derniers avis des marchés de l'intérieur, les affaires n'ont toujours que peu d'importance, mais les prix du blé sont mieux tenus, et les offres de la culture deviennent de plus en plus limitées. Dans les ports, les transactions sont calmes.

La halle de mercredi, à Paris, a été sensiblement plus animée que la précédente, et les prix y ont été très fermement tenus. On a coté les blés blancs indigènes de 24 fr. 50 à 25 fr. 50; les blés roux, de 23 à 25 fr. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

Une baisse nouvelle de 50 centimes a été constatée sur les blés étrangers. On a coté 24 fr. les blés roux d'hiver n° 2, pour livraison immédiate ou sur le mois courant; les Californie n° 1, de 24 fr. 50 à 24 fr.; les Bombay Club n° 1, de 24 fr. à 23 fr. Le tout aux 100 kilogr. sur wagon au Havre, à Rouen, à Calais ou à Dunkerque.

De même qu'il y a huit jours, les farines de consommation se cotent : marque de Corbeil, 56 fr.; marques de choix, de 56 à 58 fr.; premières marques, de 54 à 56 fr.; bonnes marques, de 53 à 54 fr.; diverses, de 50 à 52 francs.

La cote officielle des farines neuf-marques est de 48 fr. à 48 fr. 25.

En seigles, les affaires sont par continuation peu actives, et les offres de la culture ne sont pas abondantes. Les belles qualités sont sans changement de 15 fr. 25 à 15 fr. 50; les sortes ordinaires, à 15 fr. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

Les orges sont bien tenues sans changement sensible. Elles font : orges de Champagne, de 19 à 19 fr. 25; de l'Ouest, de 19 fr. 50 à 20 fr.; du Gâtinais, 19 fr. 75; de Beauce, de 19 fr. 50 à 20 fr. 50; de Bourgogne, de 18 fr. 75 à 19 fr.; d'Auvergne, de 21 à 24 fr.

Avec des offres toujours restreintes, les escourgeons ont des prix so tenus et des demandes assez suivies. Les belles qualités de Beauce et du Centre sont tenues de 19 fr. 75 à 20 fr.; les qualités ordinaires de 19 fr. 25 à 19 fr. 50.

Il y a peu d'offres et peu de demandes en sarrasins. Les provenances de Bretagne et de Sologne se cotent de 16 fr. à 16 fr. 25 les 100 kilogr.

En fait d'avoines, les belles qualités noires jouissent toujours d'une bonne demande; les sortes ordinaires sont d'un placement moins facile. On paye par 100 kilog., en gare d'arrivée : noires de choix, de 19 à 19 fr. 50; dito, de 1re qualité, de 18 à 18 fr. 50; ordinaires, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75; du Centre, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75; de Beauce, de 17 fr. 50 à 17 fr. 75; avoines grises de Beauce et de Champagne, de 17 à 17 fr. 25; du Centre, de 16 fr. 75 à 17 fr.

Les avoines étrangères, à peu près délaissées, sont sans changement. Les provenances de Suède valent de 16 fr. 75 à 17 fr.; les Irlande, 16 fr. 75; les Liban noires, de 15 fr. 75 à 16 fr.; les Liban blanches, de 15 fr. à 15 fr. 25. On offre de Saint-Pétersbourg, à expédier au printemps, de 15 fr. 25 à 16 fr.; des Riga, à 15 fr.

Les cours des issues de blé varient peu et s'établissent comme suit : gros sons seuls, de 15 fr. 50 à 16 fr.; sons trois cases, de 14 francs à 14 fr. 75; sons fins, de 13 fr. à 13 fr. 75; recoupettes, de 13 fr. à 14 fr.; remoulages blancs, de 17 à 19 fr.; remoulages bis, de 15 à 16 fr.

En maïs disponible, les affaires sont tou-

jours presque nulles dans les prix de 15 à 15 fr. 25 les 100 kilogr. sur wagon au Havre ou à Rouen. Le livrable est peu demandé et faiblement tenu. Dans le Nord, la marchandise est plus faible et les offres sont nombreuses, surtout en provenances du Danube et de la mer Noire. On traite à 15 fr. pour le disponible, et de 14 fr. 75 à 14 fr. 50 pour le livrable sur mars-avril.

La vente est active pour les fourrages sur le marché de la Chapelle et les cours se maintiennent facilement comme suit : foin, de 50 à 59 fr.; luzerne, de 48 à 59 fr.; paille de blé, de 29 à 35 fr.; paille de seigle, de 30 à 36 fr.; paille d'avoine, de 22 à 26 fr. Le tout suivant qualité et par 500 kilogr. rendus *franco* au domicile de l'acheteur.

En colzas, les provenances de Normandie trouvent peu de preneurs dans les prix de 38 fr. 50 à 39 fr. les 100 kilogr. en gare d'arrivée. On continue à coter les millets blancs de 26 à 27 fr.; les mi-blancs de 24 à 25 fr. Les chènevis n'ont rien perdu de leur fermeté. Ils se payent de 36 à 39 fr.

Sur le marché des graines fourragères, on cote par balle de 100 kilogr. : trèfle violet de choix, de 140 à 145 fr.; dito, de bonne qualité, de 130 à 135 fr.; trèfle blanc, de 225 à 250 fr.; trèfle hybride, de 200 à 230 fr.; luzerne de Provence, de 145 à 160 fr.; de Poitou, de 115 à 130 fr.; d'Italie, de 130 à 140 fr.; minette, de 50 à 60 fr.; ray-grass anglais, de 45 à 55 fr.; dito, d'Italie, de 48 à 50 fr.; vesces de printemps, de 24 à 28 fr.; pois jarras, de 17 à 18 fr.; pois gris, de 24 à 26 fr.; sainfoin à une coupe, de 31 à 33 fr.; sainfoin à deux coupes, de 36 à 38 fr.

En légumes secs, les apports sont de plus en plus faibles et la vente manque d'activité. Les cours s'établissent comme ci-après : flageolets Chevrier, de 160 à 185 fr. l'hectolitre et demi; dito, ordinaires, de 75 à 90 fr.; Soissons, de 80 à 82 fr; Liancourt, de 65 à 67 fr.; Suisses blancs, de 54 à 56 fr.; Suisses rouges, de 36 à 42 fr.; nains, de 36 à 40 fr.; gros pieds, de 40 à 42 fr.; Chartres, de 50 à 52 fr.; cocos roses, de 42 à 44 fr.; cocos blancs, de 45 à 48 fr.; plats du Midi, les 100 kilogr., de 35 à 54 fr., suivant grosseur; lentilles, de 50 à 60 fr.; pois ronds, de 25 à 27 fr.

Les prix des fécules, dont la fabrication est toujours active, sont nominaux comme suit par 100 kilogr., dans les gares respectives : à Paris, de 31 à 32 fr.; dans l'Oise, 32 fr.; dans les Vosges, de 32 fr. 50 à 33 fr.

Tant en disponible qu'en livrable, la fécule verte, vaut 18 fr. à Paris, ainsi que dans l'Oise et dans les Vosges.

L'huile de colza a peu varié cette semaine et la tendance en est lourde. La cote est celle-ci par 100 kilogr. nets, fût compris, en entrepôt : disponible et janvier, 81 fr. 50; février, 80 fr.; mars-avril, de 78 fr. 50 à 79 fr. 50; quatre mois de mars, de 78 fr. 75 à 79 fr.; quatre mois de mai, 78 fr.

Pour l'huile de lin, les cours ne sont que nominaux comme ci après : disponible et janvier, de 54 fr. 50 à 55 fr.; février, de 54 fr. 75 à 55 fr.; mars-avril, de 55 à 55 fr. 50; quatre mois de mars, de 55 fr. 25 à 55 fr. 75; quatre mois de mai, de 55 fr. 50 à 56 fr. 25.

Voici la dernière cote de Lille : huile de colza disponible, 79 fr. l'hectolitre; la même, épurée, 85 fr.; huile de lin étranger, de 50 fr. 50 à 50 fr. 25.

A Rouen, on cote par 100 kilogr. : huile de colza disponible et courant du mois, 82 fr. 50; huile de lin, 58 fr.; de ravison, 73 fr.; d'arachides à fabrique, 79 fr.; tourteaux de colza indigène, 18 fr. 50; de sésame, 15 fr.; de ravison, 10 fr. 50; de lin, 21 fr. 50.

En huiles et essences de pétrole, les prix sont ainsi établis à Paris : pétrole disponible, de 52 à 53 fr. les 100 kilogr.; essences, de 54 à 65 fr. Au détail, on paye le pétrole, disponible et livrable, 40 fr. l'hectolitre.

Comparés à ceux d'il y a huit jours, les cours des alcools accusent encore un peu de baisse. La dernière cote commerciale est celle-ci, par hectolitre 90 degrés, en entrepôt : janvier, de 43 fr. 50 à 43 fr. 75; février, de 44 fr. 25 à 44 fr. 50; mars-avril, de 45 à 45 fr. 25; quatre mois de mai, de 46 fr. 25 à 46 fr. 50.

C'est encore la faiblesse qui a dominé cette semaine sur le marché des sucres. La tendance en dernier lieu paraît s'améliorer un peu. Les sucres bruts, 88 degrés, font de 46 fr. à 46 fr. 25. On cote le n° 3 : janvier, de 53 fr. 50 à 53 fr. 75; février, de 53 fr. 75 à 54 fr.; quatre mois de mars, de 54 fr. 50 à 54 fr. 75; quatre mois de mai, de 55 fr. 50 à 55 fr. 75.

Avec des affaires peu actives, les sucres raffinés se payent de 102 fr. 50 à 103 fr. 50 les 100 kilog.

La cote officielle est celle-ci : sucre brut, 88 degrés, 46 fr.; blanc, type n° 3, 53 fr. 25; raffiné bonne sorte, 103 fr.; belle sorte, 104 francs; certificat de sortie, 40 fr.; mélasse de raffinerie, 12 fr.

Le travail de la betterave se poursuit activement dans nos usines, dit le *Journal des fabricants de sucre*. Les sucreries du Nord approchent rapidement de la fin du râpage. Un grand nombre ont terminé. On commence à se préoccuper des prix que l'on pourra offrir à la culture pour la campagne prochaine.

En Allemagne et en Autriche, la fabrication marche à grands pas. Les neuf dixièmes de la récolte sont travaillés à cette heure et la campagne ne tardera pas à être terminée. La température qui règne actuellement dans ces deux pays est, comme en France, douce, pluvieuse et très défavorable à la conservation des betteraves. Seulement, il est juste de dire que l'on suit dans ces contrées la méthode des petits silos et qu'on réduit ainsi au minimum les pertes dont, ici, nous avons tant à souffrir. Le travail de la betterave est maintenant trop avancé sur le continent pour que nous ayons à nous préoccuper des variations de la température. Les dernières estimations de la production ne devront donc subir aucune modification de ce chef.

On comptait, au marché de la Villette, jeudi dernier, 28,543 animaux de boucherie qui se répartissaient comme suit : 2,347 bœufs; 534 vaches; 102 taureaux; 1,147 veaux; 19,563 moutons et 4,850 porcs.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués par kilogr. de viande nette : bœufs, de 1 fr. 24 à 1 fr. 80; vaches, de 1 fr. 06 à 1 fr. 80; taureaux, de 1 fr. 14 à 1 fr. 58; veaux, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50; moutons, de 1 fr. 54 à 2 fr. 10; porcs, de 1 fr. 16 à 1 fr. 36.

On a payé au poids vif : bœufs, de 0 fr. 62 à 1 fr. 08; vaches, de 0 fr. 53 à 1 fr. 03; taureaux, de 0 fr. 57 à 0 fr. 95; veaux, de 0 fr. 80 à 1 fr. 50; moutons, de 0 fr. 72 à 1 fr. 27; porcs, de 0 fr. 82 à 0 fr. 94.

A la vente à la criée des viandes, aux Halles centrales, les prix se sont établis ainsi : bœuf ou vache, quartiers de derrière, de 1 fr. 20 à 1 fr. 90 le kilogr.; quartiers de devant, de 0 fr. 80 à 1 fr. 26; aloyaux, de 1 fr. 30 à 2 fr. 60.

Veau, extra, de 2 fr. 20 à 2 fr. 26; 1re qualité, de 2 fr. à 2 fr. 16; 2e qualité, de 1 fr. 70 à 1 fr. 96; 3e qualité, de 1 fr. 50 à 1 fr. 68; pans, cuissots, de 1 fr. 70 à 2 fr.

Mouton, 1re qualité, de 1 fr. 70 à 1 fr. 86; 2e qualité, de 1 fr. 40 à 1 fr. 66; 3e qualité, de 0 fr. 70 à 1 fr. 24; gigots, carrés, de 1 fr. 60 à 2 fr. 40; agneaux, de 1 fr. 20 à 2 fr. 10.

Porc, 1re qualité, de 1 fr. 24 à 1 fr. 28; 2e qualité, de 1 fr. 16 à 1 fr. 22; 3e qualité, de 1 fr. à 1 fr. 14.

Au marché de jeudi, la cote officielle du suif frais fondu de la boucherie de Paris a été fixée à 93 fr., en hausse de 1 fr. sur le marché précédent. En produits fabriqués, on cote, par 100 kilog. : stéarine de saponification, 150 fr.; stéarine de distillation, de 150 à 145 fr.; oléine de saponification, de 72 à 73 fr.; oléine de distillation, de 68 à 70 fr.; palmistes, de 90 à 92 fr.

On paye les cuirs et peaux de l'abat de Paris par 50 kilogr. : taureaux, 46 fr. 56; gros bœufs, 56 fr. 32; moyens bœufs, 50 fr. 53; petits bœufs, 45 fr. 32; vaches laitières, 49 fr. 10; vaches de bandes, 50 fr. 02; gros veaux, 70 fr. 41; petits veaux, 85 fr. 30.

En fait de denrées de consommation ménagère, on relève aux Halles centrales de Paris les prix ci-après : beurre d'Isigny de choix, de 5 fr. 80 à 5 fr. le kilogramme; Gournay, de 3 fr. à 5 fr. suivant qualité; laitiers, de 3 fr. 60 à 4 fr. 20; marchands, de 2 fr. 50 à 3 fr. 20; Bourgogne en livres, de 2 fr. 20 à 2 fr. 50; Gâtinais, de 2 fr. 80 à 4 fr.; Vendôme et Beaugency, de 2 fr. 40 à 2 fr. 70; Touraine, de 2 fr. 80 à 3 fr. 10; Sarthe, de 2 fr. 20 à 2 fr. 70.

Fromages : de Brie, grand moule, de 55 fr. à 60 fr. la dizaine; Coulommiers, le cent, de 30 à 38 fr.; Neufchâtel, de 10 à 14 fr.; Livarot, de 75 à 85 fr.; Mont-Dore, de 28 à 32 fr.; Camembert, de 50 à 60 fr.; Gruyère, les 100 kilogr., de 120 à 185 fr.

Œufs de choix, le mille, de 101 à 115 fr.; ordinaires, de 80 à 100 fr.; petits œufs, de 77 à 88 fr.

En ce qui concerne les vins, la situation n'a pas changé sur le marché de Bercy-Entrepôt, et les affaires sont toujours au grand calme. Voici les prix actuellement pratiqués :

Bordeaux, la pièce, de 200 à 220 fr.; Mâcon, de 210 à 230 fr.; Cher, de 90 à 125 fr.; Cahors, 125 fr.; Bourgogne, la feuillette, de 60 à 80 fr.; Roussillon, l'hectolitre, de 58 à 60 fr.; Montagne, de 40 à 45 fr.; Narbonne, de 45 à 55 fr.; Corbières, de 48 à 58 fr.; Lapalme, de 55 à 60 fr.; Leucate, de 55 à 60 fr.; Espagne, de 40 à 58 fr.; Italie, de 40 à 58 fr.; Riposto, de 40 à 45 fr.; Portugal, de 50 à 55 fr.; Algérie, de 45 à 50 fr. Le tout en entrepôt, droits d'octroi en sus pour Paris.

Une grande activité continue à régner sur les marchés houblonniers, où la marchandise devient de plus en plus rare. Partout la hausse se maintient. Au dernier marché d'Alost quelques petites affaires ont été traitées à raison de 115 à 117 fr. les 50 kilogrammes. On paye à Poperinghe jusqu'à 140 fr. En Alsace, où le stock est épuisé, on n'irait pas à moins de 210 à 230 fr. En Allemagne, sur les marchés de Nuremberg, les transactions restent très importantes et à l'avantage des vendeurs. — C. F.

Chemin de fer du Nord.

Le parcours entre Paris et Londres, *via* Boulogne ou Calais, est desservi par des trains express dont les heures de départ sont ainsi fixées pour le mois de février :

1° Trains de la poste par Calais et Douvres, partant chaque jour à 7 h. 40 du matin et 7 h. 45 du soir.

En outre, *tous les jours*, train rapide partant à 9 h. 40 du matin.

2° Trains supplémentaires de grande vitesse passant par Boulogne et Folkestone :

A 7 h. 10 matin, les 9, 10, 24, 25, 26 février ;

A 9 h. 40 matin, les 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 27, 28, 29 février ;

A 11 h. 15 matin, les 6, 7, 21, 22 février ;

A 1 h. 20 soir, les 8, 23 février.

Depuis le 1er novembre dernier, et par suite de l'organisation d'un nouveau train rapide de 1re et 2e classe entre Paris et Bruxelles et retour, les relations entre les deux capitales sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 50 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir, et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir et 5 h. 16 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7. 30, 9 heures du matin, 1 h. 20 du soir et minuit, et les arrivées à Paris à midi 30, 4 h. 58, 6 h. 45 du soir et 6 h. 10 du matin.

Les compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée et du Nord ayant constaté l'utilité considérable du train de luxe « Nice et Rome-Express » et le grand nombre de voyageurs qui y prennent place depuis sa formation, viennent d'autoriser la compagnie internationale des wagons-lits à doubler ce service dans la partie principale du parcours.

A partir du 23 janvier, un second train de luxe, composé des mêmes éléments, circulera entre Calais et Nice.

Départ de Calais, tous les mercredis, à 2 heures 36 soir (Londres, 10 heures du matin).

Départ de Paris (Paris-Lyon-Méditerranée), à 9 heures 30 soir ; arrivée à Nice les jeudis, à 8 heures 57 soir.

Départ de Nice, tous les vendredis, à 1 heure 37 après-midi ; arrivée à Paris les samedis, à 8 heures matin.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 13 février 1884, à 2 heures du soir, il sera procédé par M. le préfet des Ardennes, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en deux lots, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 64, de Neufchâteau à Mézières.

1° *Grosse réparation de la chaussée pavée dans la traverse de Sedan (entre l'origine de la rue Maqua et l'extrémité de la place de Turenne).*

Travaux à l'entreprise, 31,685 fr. 14.

2° *Grosses réparations des chaussées empierrées entre les points kilométriques 22 k 450 et 25 k.*

Travaux à l'entreprise, 17,028 fr. 90.

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Mézières ;

2° Dans ceux de M. Henry, ingénieur des ponts et chaussées, à Sedan.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 13 février 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Rhône, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en trois lots, des travaux ci-après désignés :

Service spécial du Rhône.

Travaux d'entretien intéressant la navigation et la défense des rives du Rhône et de la Saône dans la traversée de Lyon, pendant les années 1884, 1885 et 1886, dans les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire.

Numéros des lots.	Départements	Rives	Désignation des parties comprises dans chaque lot.	Montant présumé des dépenses annuelles.
1	Rhône. 1re partie.....	Gauche et droite..	Rhône, de la limite amont du département du Rhône au confluent de la Saône..............	12.500
	Rhône. Partie unique.	Id.	Saône, dans la traversée de Lyon..............	17.500
			Totaux pour le 1er lot......	30 000
2	Rhône. 2e partie......	Gauche...	Entre l'embouchure de la Saône et la limite aval du département du Rhône..............	13.500
		Droite....	Entre l'embouchure de la Saône et le pont d'Arboras..............	
	Isère.. 1re partie......	Gauche...	Entre la limite aval du département du Rhône et le pont d'Arboras..............	7.000
			Totaux pour le 2e lot......	20 500
3	Rhône. 3e partie......	Droite....	Du pont d'Arboras à la limite amont du département de la Loire..............	8.000
	Isère.. 2e partie	Gauche...	Du pont d'Arboras à la limite aval du département de l'Isère..............	8.000
	Loire.. Partie unique.	Droite....	De la limite amont à la limite aval du département de la Loire..............	4.000
			Totaux pour le 3e lot.......	20.000

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Lyon ;

2° Dans ceux de M. Tavernier (Henri), ingénieur des ponts et chaussées, 24, rue du Plat, et de M. Clarard, quai Fulchiron, n° 23, à Lyon.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,

Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La *Loi*,

Les *Affiches parisiennes*,

La *Ville de Paris*,

La *Gazette du Palais et du Notariat*,

Le *Télégraphe*,

Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,

Le *Courrier*,

Le *Moniteur des Ventes*,

L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,

Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Modification partielle des alignements de la rue du Faubourg-Montmartre.

(9e arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 9e arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du lundi 28 janvier 1884, sur le projet de modification de l'alignement de la rue du Faubourg-Montmartre : 1° sur le côté des numéros impairs, entre les rues de Provence et Drouot ; 2° sur le côté des numéros pairs, entre la rue Lafayette et la rue Buffaut.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 12, 13 et 14 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités, pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Alignement de la rue Poisson
(17° arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 17° arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du lundi 28 janvier 1884, sur le projet d'alignement de la rue Poisson.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 12, 13 et 14 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Projet d'alignement de la rue de Kabylie
(19° arrondissement).

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 19° arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du lundi 28 janvier 1884, sur le projet d'alignement de la rue de Kabylie.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 12, 13 et 14 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

Les actionnaires de la Société anonyme **LE BIENFAITEUR FRANÇAIS** sont convoqués en deuxième assemblée générale constitutive, le 31 janvier courant, à deux heures du soir, au siège social, 39, rue de Châteaudun, à l'effet d'approuver le rapport du commissaire nommé par la première assemblée générale constitutive du 21 courant.

Le rapport comporte : 1° Les apports faits en nature par le fondateur ; 2° les avantages stipulés au profit des administrateurs, du directeur et du commissaire censeur ou de surveillance; 3° la nomination des administrateurs; 4° la nomination du commissaire censeur ou de surveillance.

Paris, le 26 janvier 1884.

Le fondateur, GUIDET.

Spectacles du Lundi 28 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Favorite : Dereims, Melchissédech, Dubulle; Mmes Figuet (2° début), Pioux. — La Farandole.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Smilis, drame en 4 actes, en vers, de M. Jean Aicard : Got, Febvre, Laroche, Worms; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fremaux.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Tartufe. — Placet au roi. — Le Malade imaginaire avec la Cérémonie.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — Première représentation de La Charbonnière.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Le Peuple en exil. — Les Environs de Paris, pièce en 4 actes et 8 tableaux, de MM. Monréal et Blondeau.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (5,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences. — Boulevard des Capucines, 39, 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Spectacles de la semaine à l'Opéra :
Mercredi, Henri VIII.
Vendredi, la Juive.
Samedi, Faust.

Spectacles de la semaine à l'Opéra-Comique :
Mardi et vendredi, Carmen.
Mercredi, Mignon.

Spectacles de la semaine aux Italiens :
Mardi, I Puritani.
Jeudi, Ernani.
Vendredi, 1[re] d'Hérodiade.
Samedi, Ernani (débuts).

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7° Arrondissement,

Seizième année. — N° 28. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Mardi 29 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à *la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 29 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté instituant un concours près la manufacture nationale de Sèvres ; — programme du concours de 1884-1885 (page 473).
— conférant la décoration du Mérite agricole (page 474).

Décision portant fixation de l'intérêt des bons du Trésor à échéance d'un an (page 474).
— autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 474).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant promotions dans l'arme de l'artillerie (page 474).
Décisions portant mutations dans l'arme de l'artillerie, le corps du génie et le corps de santé militaire (page 475).
— portant permutation entre deux brigades de gendarmerie (page 475).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août au 31 décembre 1883 (page 475).

Sénat. — Bulletin de la séance du lundi 28 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 476).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 28 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 477).

Académies et corps savants. — Société nationale d'agriculture. — *Ernest Menault* (page 477).

Informations (page 480).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 481).

Bourses et marchés (page 484).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 183 à 198).

Chambre. — Débats parlementaires (page 213 à 228).
— Documents (page 2085 à 2100).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 28 Janvier 1884.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le vœu émis par la commission de la manufacture nationale de Sèvres en sa séance du 15 décembre 1883,

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué un concours près la manufacture nationale de Sèvres.

Le prix auquel le concours donne lieu prend le nom de prix de Sèvres. Il sera décerné tous les deux ans.

Art. 2. — Le sujet du concours est la composition d'un vase de porcelaine ou de pièces de porcelaine, d'après un programme donné.

Les concurrents pourront se renseigner à la manufacture sur les conditions techniques de la fabrication.

Art. 3. — Pour concourir, il faut être Français.

Art. 4. — Le concours est à deux degrés; il comporte deux épreuves successives.

La seconde épreuve ne peut avoir lieu que dans l'année qui suivra celle où la première épreuve aura été jugée.

Art. 5. — La première épreuve consiste en un dessin géométral de la grandeur de l'ouvrage ou des ouvrages à exécuter; les concurrents pourront y joindre un ou plusieurs dessins à l'effet.

Un jugement sera rendu sur cette première épreuve; à la suite de ce jugement, quatre d'entre les projets pourront être admis à la seconde épreuve.

Les projets admis à la seconde épreuve seront exécutés en plâtre, de la grandeur définitive, conformément aux profils donnés par les auteurs ; ce travail se fera à la manufacture nationale de Sèvres, aux frais de l'Etat.

Les plâtres seront remis aux concurrents pour qu'ils en complètent la décoration.

Une somme de 3,000 fr. sera répartie entre les concurrents, quel qu'en soit le nombre, admis à subir la seconde épreuve.

Art. 6. — Le jugement définitif sera rendu sur la seconde épreuve.

bureau ambulant de Châlons et Avricourt à Paris 2°, a dû être remise à la 2° distribution du 27, par suite de l'arrivée tardive du train.

Ministère de l'agriculture.

La péripneumonie contagieuse du gros bétail ayant aujourd'hui disparu du val d'Aran (Espagne), le ministre de l'agriculture a décidé, par arrêté en date du 28 janvier courant, que l'importation des animaux de l'espèce bovine pourrait, à partir du 15 février prochain, s'effectuer de nouveau par les bureaux de douane de Lascoux et de Conflens (Ariège), qui avaient été fermés temporairement à l'introduction de ces animaux.

Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août au 31 décembre 1883.

(COMMERCE SPÉCIAL)

	IMPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 30 novembre 1883..	3.824.995	232.207
1re quinzaine de décembre	252.152	5.688
2e quinzaine de décembre	463.844	21.643
Total du 1er août au 31 décembre 1883.....	4.540.991	250.538

	EXPORTATIONS	
	Grains.	Farines
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 30 novembre 1883..................	30.988	35.928
1re quinzaine de décembre	1.001	698
2e quinzaine de décembre	3.690	7.686
Total du 1er août au 31 décembre 1883....	35.679	44.312

Préfecture de police.

INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FILLES MINEURES EMPLOYÉES DANS L'INDUSTRIE

PROGRAMME

De l'examen pour l'admissibilité aux fonctions d'inspecteurs et d'inspectrices adjoints.

Examen écrit.

Rapport sur un sujet choisi par le jury, et qui portera sur l'application des textes ci-après :

1° Loi du 19 mai 1874 et règlements d'administration publique des 27 mars 1875, 12 mai 1875, 13 mai 1875, 14 mai 1875, 22 mai 1875, 1er mars 1877, 2 mars 1877, 3 mars 1877, 5 mars 1877, 22 septembre 1879, 31 octobre 1882 et 3 novembre 1882 ;

2° Loi du 22 février 1851, relative aux contrats d'apprentissage ;

3° Loi du 16 février 1883 (décret-loi du 9 septembre 1848, sur les heures de travail ; décrets des 17 mai 1851 et 31 juin 1866).

Examen oral.

L'examen oral portera sur les mêmes matières.

N. B. — Les examens commenceront par l'épreuve écrite, le lundi 3 mars 1884, pour les candidats hommes, et le mardi 4 mars, pour les candidats dames, à dix heures et demie du matin. Cette épreuve est éliminatoire et sa durée sera de deux heures.

Les candidats seront convoqués personnellement.

Les candidats ayant, lo 15 février, plus de trente ans et moins de quarante-cinq ans, seront *seuls* admis à l'examen.

Les candidats devront faire parvenir leur demande à M. le préfet de police avant le 16 février prochain.

D'après les résultats de cet examen, la commission départementale formera une liste de dix admissibles hommes et une liste de dix admissibles dames, sur lesquelles le conseil général portera son choix, le cas échéant (1).

Ces listes seront valables pendant une période de deux années au plus.

Si le conseil général le juge à propos, il pourra être institué un nouvel examen pendant cet intervalle de deux années.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du lundi 28 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Honnoré, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

La discussion s'ouvre sur les articles du projet de loi.

Sur l'article 1er et sur amendement de M. Marcel Barthe, M. Lalanne, M. Dupuy de Lôme, M. Jouin, M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, M. Marcel Barthe et M. Tolain, rapporteur, sont entendus.

La première partie du premier paragraphe de l'article 1er est mise aux voix et adoptée. La seconde partie du même paragraphe est adoptée au scrutin par 151 voix contre 121, sur 272 votants.

Le renvoi à demain de la suite de la discussion, demandé par M. de Gavardie, est repoussé.

Après un débat sur la question de savoir si le Sénat est en nombre, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain mardi, 29 janvier, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures quinze minutes.

(1) Il y a actuellement une place d'inspecteur-adjoint vacante ; il n'y a aucune vacance dans le personnel des inspectrices.

Ordre du jour du mardi 29 janvier.

À deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 87, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 14 et 21, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie. (Nos 197, session extraordinaire 1883, et 22, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du mardi 29 janvier comprendront :

Galeries. — Depuis M. Nioblot, jusques et y compris M. de Reignié.

Tribunes. — Depuis M. Gazagne, jusques et y compris M. La Caze.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocations du mardi 29 janvier.

Commission relative à la loi sur les récidivistes, à dix heures du matin. — Local du 5e bureau.

Commission relative aux incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du lundi 28 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu par M. de La Biliais, l'un des secrétaires, et adopté.

M. le baron Reille et M. Duval déposent des rapports.

M. le président annonce à la Chambre le décès de M. Frédéric Thomas, député du Tarn, et exprime les regrets de l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

MM. Lalande, Ballue, Gatineau, Henry Maret, Tony Révillon, Jules Ferry, président du conseil, sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. de Choiseul dépose un rapport.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mardi 29 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'État et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nos 2070-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

5. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (Nos 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

6. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nos 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 396-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de Bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

La séance du mardi 29 janvier 1884 est la 15e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 17e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Armez, jusques et y compris M. Bourrillon.

Tribunes. — Depuis M. Brame, jusques et y compris M. Cazeaux.

Convocations du mardi 29 janvier.

Commission du budget, à une heure précise.

Commission relative aux dommages causés à la propriété par les travaux publics, à 10 heures. — Commission n° 2.

Commission chargée d'examiner une proposition tendant à accorder aux officiers et assimilés retraités le bénéfice des tarifs de pensions établis par les lois des 22 juin 1878 et 5 août 1879, à une heure. — Commission n° 4.

20e commission des pétitions, à une heure et demie. — Commission n° 5.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

Ladrerie du mouton. — La cuscute. — Culture de la vigne dans les Landes. — Amélioration de la betterave à sucre par MM. Fouquier d'Hérouel et Lhote.

M. Bouley a lu un rapport sur un mémoire de M. Joannes Chatin, relatif à la ladrerie du mouton ; de nombreuses observations démontrent que cette maladie est due à un cysticerque (*cysticercus cel-*

lulosæ), genre de vers intestinaux qui ont le corps presque cylindrique et dont la tête, garnie de quatre suçoirs, est couronnée par deux rangs de seize crochets allongés et terminés par une trompe obtuse cylindroïde et imperforée. Ce cysticerque spécial au mouton a été observé dans des circonstances assez fréquentes sur des moutons en Afrique.

M. Heuzé est revenu sur la question de la destruction de la cuscute. Il a signalé les observations de M. Maxime Cornu sur la conservation des graines de cuscute dans le sol, et il a rappelé le soin qu'on apporte dans la maison Vilmorin pour débarrasser les graines de luzerne de celles de cuscute. M. Cornu a rappelé que les filaments de cuscute se conservent dans la terre d'une année à l'autre.

Des observations ont été ensuite échangées entre MM. Boussingault, de Retz, Bouquet de la Grye, Barral, Dailey, Pluchet, Duval, Chatin. M. Bouquet de la Grye a signalé comme cause possible de l'infection des luzernes la transmission de la cuscute par les genêts, qui en sont souvent infectés.

M. Duval a rappelé une expérience personnelle qui vient à l'appui des observations de M. Maxime Cornu. Une luzernière âgée de trois ans et exempte de cuscute a été infectée après un hersage qui avait dégagé les graines enfouies dans le sol. M. Barral a fait observer que plusieurs constructeurs fabriquent aujourd'hui des appareils dits décuscuteurs et qui rendent de réels services pour nettoyer les graines de luzerne. Il a rappelé le soin avec lequel on prépare la graine de luzerne en Provence, ce qui explique pourquoi cette graine est généralement exempte de cuscute.

M. Pluchet s'est très bien trouvé de l'arrosage des luzernières avec une solution de sulfate de fer, à raison de 10 kilogr. de sel par hectolitre d'eau.

M. Heuzé, contrairement à l'opinion de M. Chatin, recommande de ne demander la graine qu'à la deuxième ou à la troisième coupe de luzerne.

M. Cornu et M. Heuzé ont signalé les dégâts que les orobanches causent souvent dans les cultures de légumineuses, notamment dans les sainfoins, en insistant sur l'importance que présente l'arrachage de ces plantes parasites avant la dissémination de leurs graines.

M. le vicomte Ch. de Hédouville a envoyé un mémoire sur les plantations d'arbres résineux et autres qu'il a faites sur les territoires de Sommermont et de la Neuville-au-Bois (Haute-Marne).

M. le comte Cieszkowski a fait hommage de la 3e édition de son livre sur le crédit et la circulation, et M. Emile Patin d'un mémoire relatif à un projet de création d'une école indigène d'agriculture pratique à Tibourba (Tunisie).

M. Chambrelent a donné lecture d'un mémoire sur la culture de la vigne dans les Landes de Gascogne; il y établit, par des exemples tirés des succès obtenus dans les plantations forestières, que la culture de la vigne est possible dans les Landes, malgré l'alios dont la perméabilité à l'eau est démontrée par de nombreuses expériences. M. Chambrelent conclut aussi que les gelées printanières n'y sont pas plus à redouter que dans le Médoc et les autres parties du littoral, et qu'on peut les combattre par des nuages artificiels. A la suite de cette communication, M. Barral a rappelé que, en ce qui concerne le succès de la production viticole, on ne peut inférer des succès obtenus à Aigues-Mortes, qu'on arriverait au même résultat dans les Landes de Gascogne à raison de la différence de la nature des sables. M. Chambrelent ajoute qu'il est loin de conseiller l'abandon des plantes forestières pour les remplacer par la vigne.

M. Barral a fait une communication relative à la publication par le ministère des finances des résultats de la production des vins et du cidre en 1883; il a fait ressortir les effets fâcheux que le mildew a causés sur la vendange dans plusieurs départements. A cette occasion, M. Chevreul a rappelé l'importance de la découverte de M. Joseph Boussingault, qui a donné le moyen d'obtenir une fermentation complète dans un liquide sucré; il a signalé les applications que cette découverte peut recevoir lorsque la fermentation s'opère difficilement.

M. Barral a appelé l'attention sur les documents publiés par le ministère des finances relatifs aux résultats comparatifs de l'ancien et du nouveau cadastre, quant aux contenances moyennes par cote foncière dans les divers départements; de ces documents, il résulte que le nombre des cotes foncières a augmenté depuis le cadastre et que leur contenance a diminué régulièrement en 1851, 1861, 1871 et 1881, années pour lesquelles ce travail a été effectué. Il est donc certain que le mouvement de la division de la propriété a été constant depuis la confection du cadastre.

Nous avons promis de rendre compte de la note communiquée à la Société, par M. Fréd. Jacquemart, sur les travaux de MM. Fouquier d'Hérouel et Lhote, en vue d'améliorer leur betterave. Cette communication est aujourd'hui d'autant plus importante que l'Allemagne fait une très sérieuse concurrence à notre industrie sucrière.

M. Fouquier d'Hérouel est cultivateur-propriétaire à Vaux-sous-Laon, prime d'honneur de 1874. M. Lhote est directeur de la sucrerie d'Aulnois-sous-Vaux.

Ces messieurs ont eu depuis plusieurs années pour objectif d'obtenir pour l'usine d'Aulnois et pour une autre, dans laquelle ils sont associés, des betteraves riches en sucre et donnant à l'hectare un poids rémunérateur. Les résultats qu'ils ont obtenus sont d'autant plus à considérer que, suivant l'observation de M. Jacquemart, les gouvernements étrangers, à l'aide de leur trésor, donnent à leurs nationaux, nos concurrents, les moyens de développer largement et avec avantage la production des sucres. C'est ainsi que par les quantités considérables produites (800,000 tonnes en Allemagne), par les bas prix qui en sont la conséquence, ils nous font une concurrence anormale et ruineuse. Ainsi en 1881-1882, en Allemagne, 100,000 tonnes de sucre excédant le rendement légal et qui n'avaient payé aucun impôt ont reçu à la sortie, sous forme de drawback, une prime de 23,500,000 fr.

Pendant la campagne 1883-1884, la betterave est aussi riche qu'en 1881-1882, mais en quantité plus considérable; on peut évaluer les excédents à 140,000 tonnes; ils recevront à la sortie, sous forme de drawback, une prime de 32,000,000.

A l'avantage considérable des primes d'exportation, les étrangers en joignent d'autres : l'abondance et le bas prix de la main-d'œuvre.

En Allemagne, le sucre extrait des mélasses ne paye aucun impôt nouveau.

En France, au contraire, le sucre extrait des mélasses est frappé comme tout autre sucre d'un impôt de 40 par 100 kilogrammes.

Avant d'exposer les progrès réalisés par MM. Fouquier d'Hérouel et Lhote, M. Jacquemart a rappelé l'importance qu'on a de tout temps attribuée en France à la production de bonne betterave. M. Vilmorin a obtenu une betterave d'une richesse magnifique, donnant malheureusement plus de poids à l'hectare, ce qui fait qu'elle se répand plus à l'étranger qu'en France.

M. Huot a obtenu une betterave presque aussi riche.

MM. Brabant, fabricants de sucre dans le Nord depuis deux générations, ne cessent de perfectionner la variété dite Brabant pour avoir à la fois poids et richesse.

Des agriculteurs de l'Oise ont constaté qu'on pouvait allier le poids et la richesse.

Des fabricants de sucre poursuivent le même but au point de vue de leurs conditions particulières, parfois récompensés par de bons résultats.

Personne d'ailleurs ne méconnaît l'importance de la richesse de la betterave.

Tout fabricant sait l'immense intérêt qu'il y aurait à ne travailler que des betteraves riches. Aucun n'ignore qu'un rendement de 1 kilog. de sucre en plus par 100 kilog. de betteraves, représente, pour des usines qui traitent 10, 15 et 30 millions de kilog. par campagne, une production supplémentaire de sucre de 100,000, 150,000, 300,000 kilog., représentant 60,000, 90,000 et 180,000 fr. de produit net.

Si, malgré un intérêt aussi puissant, l'amélioration de la betterave en France se fait lentement, si elle y est encore plus pauvre qu'en Allemagne, cela tient à des différences essentielles dans l'agriculture des deux pays.

Le choix d'une bonne graine, des modifications dans la culture et l'emploi d'engrais appropriés ont rencontré de grandes résistances chez nos cultivateurs, résistances qui s'expliquent parfois, parce que la variété de la betterave qui convient à l'un ne donne pas les mêmes produits chez un autre : de là une lutte d'autant plus vive entre les cultivateurs et les fabricants, que la concurrence étrangère se fait plus vivement sentir, d'autant plus pénible, qu'en général un fabricant reçoit des betteraves de centaines de cultivateurs.

Fatigué des inégalités de résultats et des mécomptes qu'il éprouvait trop souvent avec les graines achetées, M. Fouquier d'Hérouel a pris résolument, il y a

cinq ans, le parti de faire mûrir sa graine avec la variété qui conviendrait le mieux à son sol.

Comme M. Brabant, d'Onnaing, dont il a suivi l'exemple, il s'est posé pour problème d'accroître par une sélection persévérante la richesse de ses betteraves. Il a, avec M. Lhote, appliqué le principe de la sélection *in and in* dans les meilleures conditions.

Pendant les premières années pour faire des porte-graines, ils ont choisi sur l'ensemble de la variété Brabant récoltée chez eux, les sujets réunissant, à un haut degré, les meilleurs caractères, au point de vue de la forme et de la richesse présumée.

Ces betteraves choisies sont bien faites, fusiformes; elles ont un faible collet, des parties longitudinales plates, la peau rugueuse et un poids moyen de 850 grammes.

Malgré la réunion de ces caractères satisfaisants, mais non certains au point de vue de la richesse, toutes les betteraves choisies sont analysées afin de déterminer la richesse en sucre de chacune.

Les sujets qui ne sont pas jugés assez riches sont éliminés; les autres sont conservés et destinés à la reproduction, à faire des porte-graines. Chacun d'eux reçoit une étiquette portant un numéro d'ordre et la richesse trouvée.

Ils sont classés par lots, suivant leur richesse.

Chaque lot est planté séparément dans un terrain préparé, choisi à distance des autres lots.

Pour les planter, on trace sur le terrain, à l'aide d'un rayonneur, des lignes parallèles à 0 m. 80 ou à 1 m. de distance et des lignes perpendiculaires aux premières, également distantes de 0 m. 80 ou de 1 m. Les porte-graines sont plantés aux points d'intersection, et, par conséquent sont distants entre eux de 0 m. 80 ou de 1 m.

Les espacements de 1 m. sont réservés aux trois ou quatre catégories les plus riches, tenant aujourd'hui 14, 15, 16, 17 p. 100 de sucre.

Ceux de 0 m. 80 sont réservés aux autres catégories moins riches; leurs graines seront livrées à la grande culture.

Ces plantes reçoivent les soins habituels; cependant, aux quatre catégories les plus riches, on donne un tuteur à chaque pied pour en soutenir les pampres.

La récolte des graines se fait en plusieurs fois, à mesure qu'elles mûrissent. Finalement, on coupe les pieds et on les bat sur place, sur des bâches.

On recueille de 200 à 300 grammes de graine par pied. En 1882, par extraordinaire, on a récolté 500 grammes par pied.

La première récolte ainsi faite donne les graines dites du 1er degré.

Les graines de chaque lot sont recueillies séparément, étiquetées et déposées dans des greniers.

Quand elles sont sèches et criblées, elles sont enfermées dans des récipients cubiques, portés sur des pieds de 15 à 30 centimètres de hauteur.

Les montants et les traverses sont en bois et les panneaux en toile métallique; de cette façon la graine est aérée de tous côtés et à l'abri des rats et des souris.

Pour mieux utiliser les graines du 1er degré et des degrés qui suivront, on les sème à la main; de cette façon, cinq à six kilogrammes suffisent par hectare au lieu de quinze à vingt kilogrammes qu'exige la manière ordinaire.

Avant de semer, on trace avec un rayonneur des lignes espacées de 45 centimètres dans un sens et de 30 centimètres dans un sens perpendiculaire.

A chaque point d'intersection, une femme dépose trois ou quatre graines et les recouvre, en les appuyant avec le pied. On sème ainsi 74,000 pieds par hectare.

Huit femmes et un surveillant sèment un hectare par jour. Ces graines sont semées par lots correspondant à leur richesse d'origine.

Les betteraves produites par les graines du 1er degré sont dites du 2e degré; elles sont destinées à la reproduction.

Comme les autres, elles sont soumises à un triage sévère, d'après les caractères extérieurs : celles ainsi choisies sont analysées.

Les plus riches sont classées selon leur richesse et mises à part comme reproducteurs du 2e degré. Les autres sont rejetées, elles serviront à donner de la graine ordinaire.

Les betteraves du 2e degré donnent la graine du 2e degré et celle-ci donne les betteraves du 3e degré, etc., etc.

Les betteraves des divers degrés successifs sont soumises à la sélection et à l'analyse pour déterminer celles propres à la reproduction.

Les betteraves qui méritent d'être conservées comme porte-graines sont classées en trois catégories : 1° celles contenant 12 à 14 p. 100 de sucre; 2° celles de 14 à 16 p. 100; 3° celles de 16 p. 100 et au delà. Nous avons dit que M. Fouquier d'Hérouel ne prend pour porte-graine que des sujets pesant au moins 450 grammes. En voici la raison. Il considère comme incomplet le développement de toute betterave inférieur à ce poids, et la plante dont le développement est incomplet ne peut donner naissance qu'à des sujets débilités. De même dans la reproduction animale, on se garde d'employer des étalons trop jeunes et incomplétement formés.

La betterave est une plante bisannuelle, dont la première année est destinée à constituer le pivot souterrain qui servira de support et de réservoir d'alimentation à la végétation aérienne de la deuxième année. On constate, en effet, que les sujets complètement développés n'émettent dans la seconde année que quelques menues radicelles ou chevelu blanc et forment leur graine uniquement aux dépens de leur réserve.

Au contraire, les sujets incomplètement formés recommencent une nouvelle et double végétation; ils se bifurquent et lancent les racines dans toutes les directions pour arriver à constituer en même temps et leur pivot et la tige qui portera la semence.

Il y a donc là une croissance irrégulière, une existence troublée qui ne doit pas contribuer à produire des semences en conditions normales. M. Fouquier d'Hérouel est même porté à croire que c'est à l'emploi de ces sujets trop petits et incomplètement venus qu'il faut attribuer la tendance de beaucoup de variétés à se bifurquer et la tendance de toutes à monter prématurément en graine.

Nous ne décrirons pas ici la méthode suivie pour faire les analyses de betteraves, ni tous les résultats obtenus; mais on peut voir dans les chiffres produits qu'à mesure que la proportion des racines améliorées augmentait, le rendement en sucre s'élevait. Il a atteint 7,59 pour 100 en 1882-1883. On prévoit qu'il s'élèvera encore en 1883-1884.

M. Jacquemart fait observer dans sa note qu'il n'y a pas en France de rendement moyen aussi élevé ou même approchant celui-là. MM. Fouquier d'Hérouel et Lhote sont convaincus qu'en continuant à faire eux-mêmes leur graine, à la sélectionner méthodiquement, ils arriveront avant peu d'années à extraire de la betterave 9 et 10 pour 100 comme les Allemands.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ces résultats. Ils sont dus à l'esprit méthodique et à la ferme volonté que MM. Fouquier d'Hérouel et Lhote ont apportés dans la poursuite d'une œuvre de longue haleine et pour ainsi dire sans fin.

Nous désirons que MM. Fouquier d'Hérouel et Lhote trouvent des imitateurs parmi les fabricants cultivateurs, malheureusement trop peu nombreux, en situation de produire la totalité ou une notable partie des betteraves nécessaires à leurs usines. Mais nous constatons à regret que la majorité des fabricants est et restera privée de ces avantages.

Nous espérons que les fabricants cultivateurs trouveront, dans cet exposé, un bon exemple à imiter, un enseignement sur la méthode à suivre et un grand encouragement pour entrer dans cette voie, qui semble conduire sûrement au but.

Nous avons voulu montrer à ces fabricants privilégiés qu'ils peuvent faire de même chez eux, que si le choix de milliers de porte-graines devient facile pour un œil exercé, l'analyse de plusieurs milliers de ces sujets ne présente pas une difficulté sérieuse, surtout pour les usines munies de laboratoire.

MM. Fouquier d'Hérouel et Lhote ont certainement profité de l'expérience de leurs devanciers; mais leurs travaux ont, à nos yeux, le grand mérite d'avoir été exécutés dans une ferme et dans une usine qui n'ont rien de spécial, et par le personnel habituel. Ce qu'on a fait à Vaux et à Aulnois, on peut le faire dans d'autres fermes et usines, si, toutefois, ceux qui les dirigent ont l'esprit méthodique et la volonté d'arriver.

A notre avis, MM. Fouquier d'Hérouel et Lhote ont donné un bel et utile exemple.

Nous vous demandons, messieurs, de vouloir bien renvoyer à une commission spéciale l'étude des travaux exécutés à Vaux et à Aulnois. Nous espérons qu'après avoir entendu son rapport, vous jugerez leurs auteurs dignes de vos récompenses.

La note de M. Jacquemart se termine

par quelques mots sur la culture de M. Fonquier d'Hérouel. Il cultive 560 hectares composés pour les trois quarts d'un sol sablonneux argilo-calcaire, peu profond et reposant sur la craie, et pour l'autre quart d'un sable plus profond.

L'assolement est divisé en quatre soles à peu près égales de 115 hectares. Il se compose :

1° Betteraves avec demi-fumure, 50 mètres cubes (30,000 kilog environ) et 600 kilog. d'engrais chimique, semés en mars ou avril, quelques jours avant la semence de betteraves.

Superphosphate de chaux	300 kilogr.
Nitrate de soude	300 —
	600 kilogr.

2° Betteraves avec 1,300 kilogr. d'engrais complet, semis en mars ou avril, quelques jours avant la semence de la betterave.

L'engrais complet est composé comme suit, en A ou en B :

	A.	B.
ab. Superphosphate	500 kilogr.	500 kilogr.
ab. Nitrate de soude	300 —	300 —
a. Nitrate de potasse	200 —	»
b. Chlorure de potassium	»	200 —
b. Sulfate d'ammoniaque	»	200 —
ab. Plâtre	300 —	100 —
	1,300 kilogr.	1,300 kilogr.

3° Blé avec 300 kilogr. d'engrais chimique en couverture :

Superphosphate	175 kilogr.
Sulfate ammoniacal	125 —
	300 kilogr.

4° Seigle, graine de betteraves, divers; engrais 0.

En dehors de cet assolement, il y a une quarantaine d'hectares en luzerne.

Les défécations de la sucrerie sont employées à la dose de 20,000 kilogr. seulement par hectare, en place de fumier ou d'engrais complet. Mais, dans ce cas, on sème 700 ou 900 kilogr. des engrais chimiques suivants, A ou B :

	A.	B.
ab. Superphosphate de chaux	400 kilogr.	400 kilogr.
a. Nitrate de potasse	200 —	»
b. Nitrate de soude	»	200 —
b. Chlorure de potassium	»	200 —
ab. Sulfate ammoniacal	100 —	100 —
	700 kilogr.	900 kilogr.

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine.

20 janvier.

Le *Chasal*, parti de Toulon le 23 janvier, n'a pu doubler le cap Corse à cause d'un vent violent de nord-est, et a dû relâcher à Saint-Florent. Ce bâtiment ayant beaucoup fatigué va rentrer à Toulon.

27 janvier.

De Cancale : Garde-pêche *Unité*, ayant brisé chaîne corps-mort, est parti en dérive hier, six heures soir, s'est échoué pointe du Hecq et a coulé. Aucun accident. Renflouage possible à mer basse.

De Port-Saïd : Lendemain départ la *Goulette*, abattu deux mulets atteints morve aiguë sur la *Sarthe* : contagion évitée par précautions prises. Etat sanitaire bon.

De Lorient : Paquebot transatlantique *Ville-de-Marseille* vient de mouiller sur rade de Palais, après avoir été en détresse à neuf mille de Belle-Ile.

De Colombo : Avaries à la machine du *Cholon*, exigeront huit ou quinze jours de réparations.

De Suez : Le *Lagalissonnière* a quitté Suez aujourd'hui deux heures soir : tout va bien.

La société de gymnastique la Cambrésienne organise, sous les auspices de la municipalité de Cambrai, pour les 17 et 18 août prochain, pendant la fête communale, la 5e fête régionale de gymnastique :

Un concours régional, réservé aux sociétés associées du Nord et du Pas-de-Calais;

Un concours national, pour les sociétés françaises n'appartenant pas à l'association;

Un concours d'honneur, auquel les sociétés victorieuses seront admises à prendre part.

A cette fin, le conseil municipal a mis à la disposition du comité organisateur une forte subvention, et des primes importantes, des médailles, des palmes, des couronnes et des objets d'art seront attribués en prix à ces divers concours pour donner à la fête tout l'attrait qu'elle comporte.

L'*Ava*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est parti de Colombo le 27 janvier, avec 32 passagers, 1,934 colis soie, 7,629 divers.

L'*Anadyr*, des messageries maritimes, allant en Chine et au Japon, est parti de Colombo le 27 janvier.

Le *Yang-Tsé*, des messageries maritimes, apportant les malles du Japon, de la Chine et de l'Inde, est parti de Port-Saïd le 27 janvier, à 6 heures soir.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Canada*, venant de New York, est arrivé au Havre le 27 janvier, à neuf heures du matin.

Le paquebot *Saint-Laurent*, de la compagnie générale transatlantique, est parti du Havre le 26 janvier, à neuf heures trente du matin, pour New York.

Voici le sommaire du 1er fascicule (année 1884) du *Bulletin consulaire français*, que le ministère du commerce vient de faire paraître :

Liste des agents diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.

Brésil. — Situation commerciale de Pernambouc.

Russie. — Renseignements commerciaux sur la Finlande.

Possessions espagnoles d'Amérique. — Mouvement général du commerce de l'île de Puerto-Rico pendant l'année 1882.

Espagne. — Des conditions d'échange des principaux articles de commerce avec Santander.

Autriche-Hongrie. — L'industrie des instruments scientifiques en Autriche.

S'adresser, pour les abonnements ou l'achat des numéros détachés, à l'Imprimerie nationale, rue Vieille-du-Temple, 87, à Paris.

Prix de l'abonnement : 12 fr. (France et étranger.)

Prix du numéro : 1 fr. 25.

Sommaire du numéro 4 (26 janvier 1884) de la *Revue scientifique :*

Anthropologie. — Ecole d'anthropologie de Paris. — Cours de M. Mathias-Duval : L'hybridité. — Linguistique, la langue française dans les colonies, par M. le général Faidherbe. — Le matériel de l'artillerie de campagne. — Obock, port français, par M. David. — Revue de botanique. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

Sommaire du numéro 4 (26 janvier 1884) de la *Revue politique et littéraire :*

Le comte Xavier, nouvelle russe, première partie, par Henry Gréville. — Etudes nouvelles sur Racine; « Bérénice »; par M. Emile Deschanel. — Gustave Flaubert (suite et fin), par M. Guy de Maupassant. — Chronique musicale : Manon. — Bulletin.

On s'abonne au bureau des revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de voyages*. — Sommaire de la 1203e livraison (26 janvier 1884). — Voyage au Yucatan et au pays des Lacandons, par M. Désiré Charnay. — 1882. — Texte et dessins inédits. — Quatorze gravures de H. Chapuis, Slom, D. Lancelot, Taylor, P. Sellier, et A. de Bar.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Chemin de fer du Nord.

Le parcours entre Paris et Londres, *via* Boulogne ou Calais, est desservi par des trains express dont les heures de départ sont ainsi fixées pour le mois de février :

1° Trains de la poste par Calais et Douvres, partant chaque jour à 7 h. 40 du matin et 7 h. 45 du soir.

En outre, *tous les jours*, train rapide partant à 9 h. 40 du matin.

2° Trains supplémentaires de grande vitesse passant par Boulogne et Folkestone :

A 7 h. 10 matin, les 9, 10, 24, 25, 26 février;

A 9 h. 40 matin, les 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 27, 28, 29 février;

A 11 h. 15 matin, les 6, 7, 21, 22 février;

A 1 h. 20 soir, les 8, 23 février.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 27 janvier 1884.

Le centre de la tempête de samedi dernier se déplace lentement ; il est encore au sud de la Norvège, près d'Oxo (723 millim.). Le baromètre monte très rapidement sur l'ouest de l'Europe ; la hausse est de 14 millim. à Valentia et de 19 millim. à Shields (Ecosse) : la pression reste donc très inégalement répartie, et les mauvais temps d'entre ouest et nord vont continuer sur nos côtes. Une dépression se forme dans le golfe de Gênes et le vent prend de la force en Provence.

La température est en hausse rapide en Finlande, elle a peu varié ailleurs. Les extrêmes étaient ce matin de — 4° à Moscou et de + 14° à Alger.

En France, le temps à éclaircies et à averses par instants va continuer.

France.

Service maritime :

Baromètre reste très bas Norvège; monte rapidement Europe occidentale; 14 millim. Valentia, 11 Brest, 7 Biarritz.

Probable :

Manche. — Vent d'entre ouest et nord. Mauvais temps vont continuer.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Idem, fort à très fort.

Méditerranée — Dépression golfe de Gênes, baisse 8 millim. Sanguinaires; hausse rapide Océan et golfe du Lion ; 8 millim. Bordeaux, 5 Perpignan.

Probable :

Provence. — Mauvais temps d'entre ouest et nord.

Algérie. — Vent d'entre ouest et nord, assez fort à fort.

Service agricole :

Baromètre reste très bas Norvège, monte rapidement Europe occidentale. Dépression golfe de Gênes.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre ouest et nord. Averses. Température un peu basse.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Vent d'entre ouest et nord. Beau. Température un peu basse.

Observations de Paris, 27 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30).	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	735 33	5.6	4 3	80	S.S.O.	6
4	36.04	6.0	4.5	77	O.	6
7	38.95	4.7	3.3	77	O.S.O.	5
10	43.47	4.5	3 2	79	O.S.O.	4
1 s.	44.65	7.2	3.9	54	O.S.O.	4
4	46.29	5.3	3.8	77	S.O.	2
7	45.51	4.7	3.1		S.O.	3
10	44.30	5.1	3.9		S.O.	4

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	La pluie a été torrent.; éclaire N.	6.6	10
4	Averse de peu de durée.	0.8	7
7	Nimbus orageux au S.	0.1	2
10	Cum. str. épais O.; gouttes 10 h.	0	10
1 s.	Cum. ● ; cirro-cum. ou alto cum. O.	0	3
4	Cirrus et cum. O.	0	3
7	Eclaircie trouble.	0	9
10	Quelques étoiles.	0	10

Minimum, — 4. 1; maximum, 7.9; moyenne, 5.2.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*.
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 26 janvier.

Du sieur BOUZY (Eugène-Auguste), menuisier emballeur, demeurant à Paris, 152, rue du Faubourg-Saint-Martin.
M. Naud, juge-commissaire.
M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, syndic provisoire. (N. 14930 du gr.)

Du sieur DURUPT (Pierre), marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, rue des Vignolles, 7.
M. Laferrière, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14931 du gr.)

Du sieur TOCHEPORT, négociant coiffeur, demeurant à Paris, rue de Turenne, 4.
M. Sudrot, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14932 du gr.)

Du sieur LESNE, limonadier, demeurant à Paris, boulevard des Italiens, 29.
M. Vallet, juge-commissaire.
M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14933 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la veuve L'AIR (Florence VRAIN, veuve de Pierre-Jacques-Honoré L'AIR), nourrisseuse, demeurant à Asnières, chemin des Cabœufs, près le jardin modèle, le 2 février, à 2 heures précises. (N. 14900 du gr.)

Du sieur AUBIN (Henri), fabricant de bronze, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 115, cité Industrielle, 36, le 2 février, à 2 heures précises. (N. 13690 du gr.)

Du sieur DEFAYS (Julien-Joseph), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Pastourelle, 9, le 2 février, à 2 heures précises. (N. 14891 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite LABOISSIÈRE, DAUJON et Cie, ayant pour objet la fabrication de pianos d'un nouveau modèle, dont le siège est à Levallois-Perret, rue Chevallier, 6, composée de : 1° LABOISSIÈRE (Mathias), demeurant au siège social ; 2° DAUJON (Charles), demeurant à Levallois-Perret, rue de Corneille, 32 ; 3° et un commanditaire, le 2 février, à 12 heures précises. (N. 14912 du gr.)

Du sieur BOUSSARD, fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Philippe-de-Girard, 27, le 2 février, à 2 heures précises. (N. 14914 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

De la dame veuve BERLIOZ, limonadière, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 51, le 2 février, à 2 heures. (N. 14679 du gr.)

Du sieur GILBERT (Désiré), limonadier, demeurant à Paris, rue du Temple, 10, le 2 février, à 12 heures. (N. 14727 du gr.)

Du sieur DECLERCQ (Jules), marchand d'articles de ménage, demeurant à Paris, place Saint-Pierre, 19, le 2 février, à 2 heures. (N. 14380 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur MICHEL, marchand de vins, demeurant à Paris, ci-devant rue Saint-Martin, 165, et actuellement rue des-Fontaines-du-Temple, 19, le 2 février, à 2 heures précises. (N. 13170 du gr.)

Du sieur GAULUPEAU (Joseph-Frédéric), ancien boulanger à Asnières, rue d'Argenteuil, 4, actuellement boulanger à Saint-Ouen, route de la Révolte, 154, le 2 février, à 10 heures précises. (N. 14244 du gr.)

Du sieur PÉPUJOL (Eugène), ancien marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Clichy 59, ci-devant, et actuellement à Saint-Ouen, rue de Paris, 67, le 2 février, à 1 heure précise. (N. 14264 du gr.)

Du sieur JOUAN, ancien sellier-harnacheur à Vincennes, rue des Laitières, 34, ayant fait le commerce sous le nom de RICHARD, le 2 février, à 2 heures précises. (N. 14523 du gr.)

Du sieur CHAUVEAU (Auguste-Louis-Emile), marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Batignolles, 10, le 2 février, à 12 heures précises. (N. 14497 du gr.)

Du sieur TONDEUR (François-Oscar), marchand de conserves alimentaires, demeurant à Paris, Faubourg-Poissonnière, 96, ayant fait le commerce sous le nom de O. TONDEUR et Cie, le 2 février, à 10 heures précises. (N. 12583 du gr.)

Du sieur ARMAND (Gaspard), entrepreneur de terrassements et de transports, demeurant à Paris, rue de Maistre, 25, le 2 février, à 2 heures précises. (N. 14547 du gr.)

Pour entendre le rapport des syn-

dics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur AUGER (Alexandre-Anselme), fabricant de suspensions, demeurant à Paris, rue des Trois-Couronnes, 38, le 2 février, à 2 heures précises. (N. 14119 du gr.)

Du sieur GUIRAL (Armand), marchand de vins, ayant demeuré à Paris, rue de Flandre, 120, puis rue Turenne, 2, demeurant actuellement impasse Guéménée, 8, le 2 février, à 1 heure précise. (N. 14122 du gr.)

Du sieur LAVERGNE (Ernest), marchand de vins liquoriste, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, 68, et rue d'Antin, 1, le 2 février, à 10 heures précises. (N. 14303 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 25 *janvier 1884*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du *31 juillet 1883*, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite AUBIN (Henri), fabricant de bronze, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 115, cité Industrielle, 36. (N. 13690 du gr.)

DEMANDE EN RÉHABILITATION

Par requête adressée à la cour d'appel de Paris,

Le sieur MOREL jeune (Jules-Pierre-Hilaire), négociant, demeurant à Saint-Maurice (Seine), rue Eugène-Delacroix, 21,

Déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du *30 avril 1875*, a formé sa demande en réhabilitation.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'ARTILLERIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DE DOUAI

ADJUDICATION

DE

BOIS DIVERS DÉBITÉS

AVIS AU PUBLIC

Il sera procédé le 23 février 1884, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville de Douai, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des bois divers débités, comprenant 10 lots dont la composition est indiquée ci-après, savoir :

	mc.
1er lot. — Peuplier de Hollande dit grisard, en planches complètement sèches.	50 000
2e lot. — Idem	50 000
3e lot. — Idem	50 000
4e lot. — Idem	50 000
5e lot. — Idem	58 000
6e lot. — Idem	58 400
7e lot. — Orme en plateaux	33 600
8e lot. — Noyer en plateaux	30 000
9e lot. — Sapin en planches complètement sèches	313 200
10e lot. — Idem	313 200

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Douai et dans les bureaux des places de Paris (avenue de Saxe, 2), Lille (à l'arsenal des Postes), Arras, Maubeuge et Valenciennes, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Un exemplaire du cahier des charges est envoyé aux intéressés qui en feront la demande par lettre affranchie à M. le directeur d'artillerie à Douai.

Douai, le 24 janvier 1884.

Le colonel-directeur,
FORQUERAY.

N° 16.
Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 31 janvier 1884 :

Blanc de céruse.

Brai gras et brai sec.

Adjudication à Brest, le 7 février 1884 :

Verres lenticulaires.

Idem. le 14 février 1884 :

Pierres à meules.

Adjudication à Rochefort, le 7 février 1884 :

Fers supérieurs et ordinaires en barres à cornières.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine est supprimée, à partir du 1er janvier 1884.

Voir les cahiers des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, à Brest et à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

N° 17.
Marine et Colonies.

Adjudication à Brest, le 14 février 1884 :

Viande fraîche nécessaire aux rationnaires de la marine à Landévennec.

Adjudication à Rochefort, le 31 janvier 1884 :

Café, non logé, en entrepôt, 20,000 kil.

Idem. le 7 février 1884 :

Vin rouge pour campagne, sur concours d'échantillons, 220,000 litres.

Idem. le 14 février 1884 :

Vin rouge pour journalier, 195,000 litres.

Adjudication à Toulon, le 31 janvier 1884 :

Entreprise, du 20 février 1884 au 20 août 1886, de la nourriture des passagers des diverses tables à bord des transports de l'État affectés aux voyages supplémentaires bi-mensuels entre Toulon et la Cochinchine et le Tonkin, et vice versa.

Alcool à 86 degrés, 5,000 litres.

Nota. — La retenue de 3 0/0 est supprimée à partir du 1er janvier 1884. (Article 23 de la loi du 29 décembre 1882.)

Voir les cahiers des charges au bureau des subsistances, à Brest, à Rochefort et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

N° 18
Marine et Colonies.

Adjudication à Lorient, le 6 février 1884 :

Construction d'une poudrière au champ d'épreuves à Gâvres.

Cautionnement : 1,200 fr.

Importance approxim. des travaux : 30,000 fr.

Construction d'une poudrière et dépendances au lieu dit Sac-Quéven.

Cautionnement : 13,800 fr.

Importance approxim. des travaux : 485,000 fr.

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux travaux, à Lorient, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies, au bureau des travaux hydrauliques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Prolongement des rues Dutot et du Cotentin
(15e arrondissement).

PUBLICATION DU PLAN PARCELLAIRE

Le préfet du département de la Seine,

Vu le décret en date du 16 août 1883, qui a notamment déclaré d'utilité publique le prolongement de la rue Dutot entre la ruelle Volontaire et le boulevard de Vaugirard et de la rue du Cotentin jusqu'à la rue Dutot ;

Vu le plan annexé ;

Vu le titre II de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les décrets des 26 mars 1852, 27 décembre 1858 et 14 juin 1876 ;

Vu le plan parcellaire des propriétés dont la cession est nécessaire, en totalité ou en partie, pour exécuter l'opération dont il s'agit, lequel plan indique :

1° La superficie des propriétés atteintes ;

2° Le nom des propriétaires, tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles,

Arrête :

Art. 1er. — Le plan parcellaire ci-dessus visé restera déposé à la mairie du 15e arrondissement municipal de Paris, pendant huit jours consécutifs, à partir du mardi 29 janvier 1884, afin que chacun puisse en prendre connaissance et produire, s'il y a lieu, des observations sur l'application du plan aux propriétés qui y sont désignées par une teinte jaune.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi susvisée.

Art. 3. — Le maire du 15e arrondissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 janvier 1884.

Pour le préfet et par autorisation :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

Pour ampliation :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT
DE
L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1875

(Loi du 24 décembre 1874. — Décret du 22 janvier 1875).

36e TIRAGE TRIMESTRIEL (5 FÉVRIER 1884)

AVIS

Le mardi 5 février prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 36e tirage au sort des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1875.

Conformément aux dispositions des articles 6 et 7 du cahier des charges de cet emprunt, il sera extrait de la roue 34 numéros ayant droit, d'après leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le premier numéro sortant	100.000 fr.
Le deuxième numéro sortant	50.000
Les trois numéros suivants, chacun 10.000 fr., ci	30.000
Les quatre numéros suivants, chacun 5.000 fr., ci	20.000
Les vingt-cinq numéros suivants, chacun 1.000 fr., ci	25.000
Ensemble	225.000 fr.

(L'Entrée du public aura lieu par la porte n° 5.)

Digitized by Google

COMPAGNIE FERMIÈRE DE

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 18 février prochain, à deux heures très précises de l'après-midi, au siège social, 2, rue Drouot, à Paris.

Conformément à l'article 28 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur (cinq au minimum) devront, pour avoir droit d'assister à l'assemblée, déposer leurs titres au siège de la société, cinq jours au moins avant celui de la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Spectacles du Mardi 29 Janvier.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — L. Smilis, drame en 4 actes, en vers, de M. Jean Aicard : Got, Febvre, Laroche, Worms; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fromaux.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumény, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — I Puritani : Ravelli, Broggi, de Reszké; Mlle Zina Dalti.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Mangé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — Première représentation de La Charbonnière.

Folies-Dramatiques (1,600 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Bousigneul (Reprise).

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Éden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,500 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée : 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences. — Boulevard des Capucines, 39 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

La reprise de Don Juan, à l'Opéra, est annoncée pour le lundi 4 février.

Puis viendra, dans le courant du mois de mars, la reprise de Sapho, de Gounod, augmentée d'un acte nouveau et d'un ballet que M. Mérante est en train de régler.

Les principaux sujets de ce divertissement seront Miles Subra, Inverpizzi et Monchanin.

Samedi, M. Sellier chantera Faust pour la première fois.

La première représentation d'Hérodiade est toujours fixée au vendredi 1er février, au Théâtre-Italien.

Voici la distribution de cet opéra :

Hérode	MM. Maurel
Jean	Jean de Reszké
Phanuel	E. de Reszké
Salomé	Mmes Fidès-Devriès
Hérodiade	Tremelli

Mme Fidès-Devriès devant partir pour Monte-Carlo prochainement, Hérodiade ne sera donnée que trois ou quatre fois avant son départ, pour être reprise à son retour.

Les directeurs ont résolu d'agrandir l'orchestre du Théâtre-Italien. Un rang de fauteuils sera supprimé.

C'est jeudi que passera la Cosaque aux Variétés.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 28 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		80 ..
Huile de Colza disponible, épurée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		82 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		90 ..
Huile de Lin, en fûts		55 ..
Huile de Lin, en tonnes		55 ..
Sucres bruts, Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	45 75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	53 ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	13 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	43 75	44 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	68 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	.. ..
Suifs de France		93 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata		96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 1 h., 101 ½

VIENNE. Métal, ... — Papier, 79 90.. — Monnaie, 80 50

Crédit Autrich. .... 305 70 | Chem. de fer Autrich. 333 75

Change sur Londres.... Demande, 121 30. — Offre, 121 56

Change sur Paris...... Demande, 48 225 — Offre, 48 275

Lots .... 137 .. | Napoléon 9 63

VALEURS EN NÉGOCIANT À TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGE SUR	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	205¾ .. à 206 ¼ ..	205 ¾ .. à 206 .. et 4..%
4..%	Allemagne	122 ... à 122 ¼ ..	121 ¾ .. à 122 ¼ et 4..%
5..%	Vienne	205 ¼ .. à 206 ...	205 ¼ .. à 206 .. et 4..%
5..%	Barcelone	486 ... à 487 ...	486 .... à 487 . et 4..%
5..%	Madrid	486 .... à 487 . ..	487 . .. à 488 .. et 4..%
6..%	Lisbonne	545 ... à 546	545 .... à 546 .. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 .... à 242 .. et 4..%
....	Stockholm	[illegible]	[illegible] et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT À VUE.

3..%	Londres	25 15 .. à 25 20	25 13 .. à 25 18 .. m. ¾%
	d° Chèque	.. .... à	25 16¼ à 25 19¼ ..
4..%	New-York	515 .. à 516 ...	515 .. à 516 .. m. ¾%
3½%	Belgique	¼ p à ¼ p.	⅛ p à ¼ p. m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — %
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — %
4..%	Suisse	pair à ⅛ p.	1/16 à 3/16 p. — %

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...... 3..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à	0/00 prime
Argent, d° 220, d° 218 fr 89..	147 à 152	0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à 4 51..
Souverains anglais	25 10..	à 25 15..
Banknotes	25 12..	à 25 17..
Aigles des États-Unis	25 80..	à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 28 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment. Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 % [illegible]	77f20 15 10 77f 10	en liq.						
			fin ct.	77 30	77 30	77 20	77 15	77 15	77 12½
			P° fin c. d2f						
			P° fin c. d1f				450		
			P° fin c. d25		77 35				
			P° fin p. d1f				77 90 450		
			P° fin p. d2f						
			P° fin p. d25		78 30		d2f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f15 20 [illegible]	en liq.						
			fin ct.	78 10			78 15	78 10	77 97½
			P° fin c. d1f				450		
			P° fin c. d25						
			P° fin p. d1f				450		
			P° fin p. d25						
sept. 77	4 % [illegible]	[illegible]	en liq. / fin ct.					98	98
sept. 83	4 ½ % [illegible]	107	en liq. / fin ct.					107	110
nov. 83	4 ½ % 1883	107f45 50 45 40	en liq.						
			fin ct.	107 45	107 46	107 37½	107 42½	107 25	107 [illegible]
			P° fin c. d2f						
			P° fin c. d1f				450		
			P° fin c. d25		107 50				
			P° fin p. d1f						
			P° fin p. d2f			108 10	108 05 450		
			P° fin p. d25	108 50	108 35		d2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23 [illegible]						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 30	
	d° bulletins négociables							13	
	Bons du Trésor, 4 %							3% [illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	507 50 Coup. de 5000 f.						506 25	
	d° c. de 1000 f.	1013 75 Coup. de 10000 f.						1014	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	501 25	en liq. / fin ct.					501 25	475
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	500 499	fin ct.					499	497 50
janv. 81	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	518 75 518 50 518	fin ct.					518 50	4[illegible]
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 81	Dépt Seine, ch. 4%, 57, r. 225 f., t. p.	248 75 249 75						247 50	
sept. 83	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	516 515	fin ct.					517 50	[illegible]
sept. 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	521 520 50 520	fin ct.					522	447 50
juil. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	404 50 404	fin ct.					404	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	388 50 389 389 25 388	en liq. / fin ct.					388 50	388 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 114 50						115 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	512 75 511 50 511	fin ct.					512 50	528 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	511 513	en liq. / fin ct.					516	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (ex-pay. par lot, ex° d'imp.)	522 50 524	P° fin c. / fin ct.					523 50	496 25
[illegible]	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	384 50	en liq. / fin ct.					385	383 75
			P° fin c. d5f				410		
	VALEURS FRANÇAISES								
[illegible] 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	435 [illegible]	en liq. / au 31					438 25	4[illegible]
			P° au 31 d20				410		
			P° au 15 d5				410		
[illegible] 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)	[illegible]	en liq. / au 31					772 50	7[illegible]
			P° au 31 d5				410		
			P° au 15 d5				410		
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	262 50 [illegible]	en liq. / au 31					262 50	625
			P° au 31 d10				410		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5210 5200 5190 ... 519[illegible]	en liq. / fin ct.					5190	5200
			P° fin c. d50				420		
			P° fin p. d50				4100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	505 506 25 507 50 508 75	en liq. / au 31	506 25			506 75	506 25	507 50
			P° au 31 d10				410		
			P° au 15 d20				410		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	850 845 840 847 50 850 ... 8[illegible]	en liq. / au 31	855				852 50	850
			P° au 31 d20				420		
			P° au 15 d10		870		410		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75	en liq. / au 31					442 50	441 25
			P° au 31 d5				410		
			P° au 15 d5				410		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	415	en liq. / au 31					420	[illegible]
			P° au 31 d5				410		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	440 437 50 436 25	en liq. / au 31	440				438 25	438 75
			P° au 31 d5				410		
			P° au 15 d5				410		
[illegible] 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	960 965 970 960 965 970 975 970	en liq. / au 31	960				9[illegible]	910
			P° au 31 d10				410		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	107 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	103	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.		
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.	498 50	
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	94 75	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.	[illegible]	
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	180	175
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	465	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° [illegible]		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11)	656	635
Annuités des Trois Ponts	565	
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1760	
Orléans d° a. de jouiss.	872 50	870
Ouest d° a. de jouiss.	400	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	30	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Lundi 28 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	440	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15		d5f		d10 / d20	422 50	400
avr. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	51 50	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15		420 / 420		d10 / d10	8	50
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	203 75	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15		410		d10 / d5	202 50	245
janv. 83	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	495 492 50	en liq. / au 31 / Pr au 15 / Pr au 31		d5f / d10		d10 / d10	490	490
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31 / en liq.					290	228
janv. 84	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1275 1270 1272 50 1270	fin ct. / Pr fin c. / Pr fin c. / Pr fin p. / Pr fin p.	1272 50	1290 / 410 / 420 / 440 / 420	1275 / 1305	1270 / 1277 50 / 1310 / d10 / d20 / d10 / d5f	1265	1266 25
	Crédit Foncier de France. Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	507 50 505						510	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	110 50 110 25						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	559 75 555 558 75 556 25						555	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	115 116						116 50	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	507 50						507 50	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	447 50						449 50	397 50
mai 83.	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	103 101 25						101 25	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	500 499 50 498	fin ct.					500	453 75
août 83	foncières 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	347 349	fin ct.					349	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	fin ct.					445	
nov. 83	foncières 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	438 437 50 437 438 50	fin ct.					439	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440	fin ct. / en liq.					440 50	
janv. 84	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 50 75 50 335 25	fin ct. / en liq.					335 50	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés.	335 335 50	fin ct.					335	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 280 f.	390 387 50	fin ct.					390	
août 83	d° entièrement libérées	395 394 50 390	fin ct.					393 75	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	336 50 337 338 50	fin ct.					337 25	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent.)	138	en liq. / fin ct.					135 50	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 500f (d'ann. dues par l'Etat)	508	au 31					510	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 60000.	178 75	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15		d5f / d10		d10 / d10	180	165
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	675	en liq. / au 31					685	727 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 31					685	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	560	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15	561 25	d5f / d10		d10 / d10	563 75	560
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	337 50	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15	337 50	d5f / d10		d10 / d20	335	335
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	642 50	en liq. / au 31					643 75	700
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	157 50 155	en liq. / au 31 / Pr au 15		d5f			155	230
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq. / au 31 / Pr au 15		410		d10 / d10	377 50	390
oct. 83	Société gén. pr dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15	485	d5f / d5f		d10 / d10	485	486 25
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq. / au 31 / Pr au 31		d5f		d10	440	440
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	417 50	en liq. / au 31 / Pr au 31		d5f		d10	420	440
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	570 572 50 573 75	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15	572 50	575 / d10 / d10	572 50	573 75 / d10 / d10	573 75	573 75
	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9).	280	en liq. / au 31 / Pr au 31		d5f		d10	280	282 50
	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	427 50	en liq. / au 31 / Pr au 31		d5f		d10	437 50	437 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 1)	20 25	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15		d5f / d5f		d10 / d10	20	125
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 405 402 50	en liq. / au 31 / Pr au 31		420		d10	405	410
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	252 50	en liq. / au 31 / Pr au 31		d5f		d10	252 50	257 50
avril 82	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	435 436 25	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15		d5f		d10 / d10	435	447 50
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 31					500	500
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	330 325 322 50 323 75 / 325 327 50 330	en liq. / au 31 / Pr au 31 / Pr au 15	327 50 / 340	330 / d5 / 330 d5f	320	330 / d10 / d10	315	318 75

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	125	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	495	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	20	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.	23 75	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510	505
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	340	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2200	2180
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312 50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 332 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 260000), nominatives	190	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepreneurs (ex-c. 33)	265	260
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 500 f., t.p.	127 50	
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	20	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1100	1000
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	497 50	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie ir), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 40f fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	1150	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)	595	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	857 50	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.	200	
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1540	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Craigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	206 25	200
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouiss.	Lundi 28 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 415 420 417 50	en liq. au 31 Pe au 31		d5f		d10	425 ..	427 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	425	en liq. au 31 Pe au 31		d5f		d10	425 ..	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t.p.	590 587 50 535 590 595	en liq. au ct.					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t.p.		en liq. au ct.					7 ..	[illegible]
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880)	600	en liq. au ct. Pe fin c.		d5f		d10	580 ..	[illegible]
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730	en liq. au ct. Pe fin c.					731 25	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1260 1265 1267 50 1265 1262 50 1265 1267 50 .. 1270 1267 50 1265	en liq. au ct. Pe fin c. Pe fin p.	1275	1275 d10 d20	1265	1270 1300 d10	1261 25	1262 50
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1135 1137 50 1140 1135 1132 50	en liq. au ct. Pe fin c. Pe fin p.	1135	d20 d20		1132 50 d10 d10	1131 25	1130 ..
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1750 1745 1746 1746	en liq. au ct. Pe fin c. Pe fin c. Pe fin c.	1750	d20 d20 d50		1745 d10 d10	1745 ..	1745 ..
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1290 1285	en liq. au ct. Pe fin c.	1290	d20		1285 d10	1287 50	1282 50
août 84	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'Etat, t.p. (imp. charge Cie)	537 50	en liq. au 15		d20		d10 d50	538 75	665 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	797 50 798 75 800 798 75	en liq. au ct. Pe fin c.					798 75	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	520	en liq. au 15 Pe au 15		d20		d10	570 ..	520 ..
nov. 83	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	580 582 50 585	en liq. au 15		d10		d10	585 ..	675 ..
déc. 83	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	410 415	en liq. au 15					410 ..	425 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	515	en liq. au 31 Pe au 15	515	515 d5f	513 75	515 521 25 d10	510 .	515 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15					610 ..	600 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.		en liq. au 31					395 ..	495 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1435 1440 1445 1440	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	1440	d20 d20		1447 50 d20 d[illegible]	1435 ..	1427 50
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	492 50 490 487 50 486 25 495	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	495	d5f d5f		492 50 d10	485 ..	488 75
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700 697 50 695 700	au 31					700 ..	712 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	1180 1182 50 1185	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	1187 50	d20 d10		d10 d10	1185 ..	1182 50
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	612 50	en liq. au 15 Pe au 15		d5f		d10	607 50	632 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 15					190 ..	910 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	450	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		d10		d10 d10	442 50	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	497 50 498 75 497 50 496 25 497 50	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 31 Pe au 15	498 75	d20 d5f d20		496 25 d10 d10	496 25	497 50
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2005 2010 2007 50 2010 2011 25 2012 50 2013 75 2016	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 31 Pe au 31 Pe au 15 Pe au 15 Pe au 15	2015	2017 50 d100 d50 d40 d100 2035 d50 d40	2010 2025 2070	2012 50 2030 2080 d20 d10 d10 d10 d10	2005 ..	2005 ..
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1110 1112 50 1115 1117 50 1115	en liq. au 31 Pe au 31	1120				1118 75	1120 ..
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 2)	690 695	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		d20 d20		d10 d10	690 ..	696 ..
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f	128 25 128	au 15		d5f d20		d10 d10	129 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1235 1230	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15	1235	d50 d20		1231 25 d10 d20	1225 ..	1237 50
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		d5f d5f		d10 d10	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	203 75 200	en liq. au 31 Pe au 31 Pe au 15		d10 d10		d50	205 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Répar., change fixe 25 fr. 20	101 ¾ 102	en liq. au 15					102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), rég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)	66 ½	en liq.					66 ½	
	d° d° 1000 fl.	66 ½	au 15					66 ½	65 ½
	d° d° 10000 fl.		Pe au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	500 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.		
d° d° act. de jouiss.	560 ..	481
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallecas (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 6)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 33		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	213 75	230
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	545 ..	550
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	166	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	660	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	[illegible]	[illegible]
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage H.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 6)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	300 ..	315
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	458 75	450
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	200	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Desséchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1000	
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	25	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 25)	1000	
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Casenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	190 ..	185
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	390	
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	220 25	215
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	270	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	600	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	265 ..	262
Vidanges, etc. (Cie dépot.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 400f p.	225	220
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	155 ..	160
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	232 ..	232
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Lundi 28 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. f. 2f50.	85f	au 31					84 80	83 25
	d° 1000 fl. d°	84f75 80 90 80 75	P. au 31		d50		d10	84 75	83 25
	d° 10000 fl. d°		P. au 15		d5f		d10	85 50	
nov. 83	Belgique, 4%	105 40	en liq. / au 31					105 40	106 80
août 83	d° 4% 1880, 2e série		en liq. / au 31					103 90	
nov. 83	d° 3%, 1873		en liq. / au 31					82 ..	83 63
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh	337 50	en liq. / au 31					336 ..	308 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P. au 31		d5f		d10		
			P. au 15		d5f		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr.	342 50 343 75	en liq. / au 31	343 75	345	343 75	343 75	341	342 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)		P. au 31		d5f		d10		
	Grosses coupures		P. au 15		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	461	en liq. / au 31					460 .	451 25
	Grosses coupures		P. au 31		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq. / au 31					447 50	417 50
	Grosses coupures		P. au 31		d5f		d10		
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	59f 59f10 20 25 30 35	en liq. / au 31	59 37½				58 90	59 ..
	Grosses coupures	59f 59f10 20 25 30 35	P. au 31		d50		d25		
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)	59 ⅜ ½	en liq. / au 31					59 ⅜	
	Grosses coupures	59 ⅜ ½	P. au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	496 25 497 50	en liq. / au 31					496 25	493 75
janv. 84	Paraguay, oblig. remb. 500 fr.	520	au 31					518 .	
déc. 83	États-Unis, Cons. 4½% (n. ch. 5f)							118 ⅜	
	Petites coupures							118 .	
janv. 84	d° 6%							127 ½	
	Petites coupures							128 ⅜	
nov. 83	Emp. Hellénique 79, 6%, r. 500f	413 75	au 31					413 75	412 50
janv. 84	d° 1881, 5%	337 50	en liq. / au 31					337 50	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50):		P. au 31						
	Obl. 100 fl., t.p.	102	en liq. / au 31					101 75	
	d° 500 fl., t.p.	101 50	P. au 31		d1f		d50	101 30	
	d° 1000 fl., t.p.	101 75 50	P. au 15		d25		d50	101 50	
	d° 10000 fl., t.p.							100 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég. ch. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	77f	en liq.					73 54	
	d° 500 fl., t.p.	74f85 90 95 75f 74f90	au 31					74 70	75 90
	d° 1000 fl., t.p.	74f85 90 95 75f 74f90						74 90	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31					96 ..	
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. / au 31	92 30	92 40	92 20	92 37½	92 05	92 5.
	coup. 500 fr.		P. au 31		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclusivt	92f 92f10 15 20 25 30 35	P. au 31	92 32½	92 45 d25		d50		
	coup. 50 fr.		P. au 15		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 25	P. au 15	92 85	93 10 d25	92 60	92 85 d50	92	
oct. 83	d° 3%		au 31					54 30	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	299 300 298 297	au 31					298	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31					14 ⅜	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25)		au 31					50 ⅜	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 25	au 31					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		en liq. / au 31					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		P. au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 84 ½	au 31					85 ½	
	d° de 100 liv. st.	85 85 ½ ⅜ 85.						84 ⅝	90 ..
	d° de 500 liv. st.	86						84 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							84 ⅜	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 ½	au 31					89 ⅜	
	d° de 100 liv. st.	87 ⅜ ½	P. au 31		d1f			87 ⅜	89 ..
	d° de 500 liv. st.	87 ⅜						87 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.	87						87 ⅜	
déc. 83	d° 1872, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					84 ⅜	
	d° de 100 liv. st.		P. au 31		d1f		d10	84 ⅜	92 ⅜
	d° de 500 liv. st.							84 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							84 ⅜	
oct. 83	d° 1873, 4½ (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					79 ½	
	d° de 100 liv. st.	79 ½						78 ⅜	80 ..
	d° de 500 liv. st.							77 ½	
	d° de 1000 liv. st.							77 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	92	au 31					92 25	93 25
	d° de 2500 fr.		P. au 31		d1f		d50	91 75	88 25
	d° de 12500 fr.		P. au 15		d1f		d50	91 90	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. a.f. d°. Obl. de 100 r.		en liq. / au 31					56 ..	61 60
	d° de 1000 r.	57	P. au 31		d1f		d50	56 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. a.f. d°. Obl. de 100 r.		en liq. / au 31					58 ..	55 ½
	d° de 1000 r.		P. au 31		d1f		d50	55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq. / au 31					[illegible]	[illegible] 50
	Grosses coupures		P. au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	382 50	en liq. / au 31					383 75	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	487 75 488 75 490	en liq. / au 31		d10			490 ..	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, coup. de 125 fr.		en liq. / au 31	8 75			8 65		
	coup. de 62 fr. 50	8f65 60	P. au 31		d25		d50	8 65	8 80
	coup. de 12 fr. 50		P. au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	491 50	au 31					47 50	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	59f 58f50	au 31					59 .	70 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Charentes, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	30 50	30 ..
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)	37 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	322 50	320 ..
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	567 .	565 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	354	353 ..
d° nouveau d°	354 50	354 ..
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	356 25
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État)	555 .	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	360	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	81 25	80 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1195	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	360 ..	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	360	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	356 50	355 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	359	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	585 .	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	366 ..	363 50
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	361 .	360 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 ..	356 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)	347 50	
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	358 .	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	265 ..	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 .	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360 .	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.	346 25	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 ..	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358	357 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	160 75	160 .
2e émiss., de 63,001 à 108,312	135 .	132 50
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	137 50	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	180	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.	190	
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État — Ouest, 3%, remb. 500 fr.	355 50	355
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)	334	332
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	165	160
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	354	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	330	329
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.	465	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	170	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	590	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	68	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	250	249
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	512	511 75
d° 1882, 235 f. payés (nomin.)	506	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	286	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 28 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	52 f	en liq. au 31					52 ..	360 ..
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48 f	en liq. au 31 P au 31		d5f		d1f	48 ..	88 75
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f50 43f	en liq. au 31 P au 30		d5f		d10	42 50	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	380 376 25 375 376 25	au 31					376 25	378 75
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	490 491 25	en liq. au 31 P au 15 P au 15 P au 31 P au 31	491 25	491 25 d10 d5f d50 d5f	490 ..	491 25 d20 d10 d20 d10	485 ..	492 50
janv. 84	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 31 P au 31	517 50				516 25	517 50
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. au 31 P au 31				d10	497 50	505 ..
sept. 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. au 31 P au 31					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	355 357 50 358 75 360	en liq. au 31 P au 31 P au 16	360 ..	360 .. d5 d20	357 50	358 75 d10 d10	353 75	355 ..
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15					500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq. au 31 P au 31	558 75	d5f		557 50 d10	560 ..	562 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 647 50 650 651 25	en liq. au 31 P au 31 P au 15	650	d5f d5f		652 50 d10 d10	647 50	650 ..
	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 31 P au 31 P au 15		d5f d5f		d10 d10	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 25)	782 50 785	en liq. au 31 P au 31 P au 15		d5f d20		d10 d10	782 50	781 25
	Grosses coupures								
janv. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	540	en liq. au 31 P au 31		d5f		d10	545 ..	543 75
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	445 446 25 447 50 443 75	en liq. au 31 P au 31		d5f		d10 d10	445 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	471 25 475	en liq. au 31 P au 31	471 25	471 25	470 ..	471 25	467 50	463 75
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	372 50	en liq. au 31					375 ..	385 ..
août 83	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	382 381 380	au 31					384 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. et Act. de cap. amortie. (ex-coup. 11.)	190 191 25 188 75 187 50	en liq. au 31 P au 31 P au 15	190 ..	190 .. d5f d20	187 50	190 .. d10	187 50	187 50
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	508 75 507 50 508 75 506 25	en liq. au 31 P au 15		d5f d10		d10	508 75	510 ..
oct. 82	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. au 31 P au 31					508 75	505 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	660 663 75 665	en liq. au 31 P au 31 P au 31	665 ..	667 50 d20 d5f	665 ..	666 25 d10	660 ..	660 ..
	do Grosses coupures	660	P au 15 P au 15		d20 d5f		d10		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2)	225	en liq. au 31 P au 31					225 ..	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315 312 75	en liq. au 31 P au 31 P au 15	315	315 d5f d5f	313 75	315 d10 d10	313 75	313 75
	do Grosses coupures	312 50							
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 31 P au 31					395 ..	400 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	515 516 25 520 522 50 530	en liq. au 31 P au 31 P au 31 P au 15	516 25 525 ..	d5f d20 527 50 d5f		523 75 d10 d10	512 50	515 .
janv. 84	Portugais (Compagnie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490 491 25 492 50 493 75 495	en liq. au 31 P au 31	493 ..	d5f		d10	495 ..	490 ..
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé	136 138 139 140	au 31					138 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	625	en liq. au 31 P au 31 P au 15		d5f d5f		d10 d10	625 ..	620 ..
	do Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	430 433 75 432 50 435	en liq. au 15 P au 31 P au 15	435 ..	436 25 d5f d5f	433 75	433 75 d10 d10	430 .	432 50
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. au 31 P au 31					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	487 50	en liq. au 31 P au 31 P au 15				d10 d10	487 50	495 ..
[illegible] 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (nos 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 4)		en liq. au 31 P au 31				d10	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.	450 ..	
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
do do 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	425 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	504 50	502 ..
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	418 ..	
do 4%, 1881, remb. 500 fr.		
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	458 50
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	507 50	
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	677 50	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	97 ..	95 ..
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5 [illegible]		
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30[illegible] f.	472 ..	410 ..
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	247 75	
do remb. à 500 fr., 3%, t. p.	256	
do 100 fr. p.	563 80	565 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.	385 ..	
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé.		
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
do 6%, 71 (fixe 25f20).		
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 66, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	316 50	316 ..
Dette Autrich., 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	669/16	
do 1000 fl. do	66 ¾	
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
do Brésil., 5%, 75 (n. c. f. 25.20).		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
do do non gar., r. 1904-1908.		
do du Gouvt du Cap, 4½%, 1878.		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de 6 arr.	63 ¼	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
do Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56).		
do Hollandais, 2½%, C.F.		
do C.H.		
do 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
do 4%, 1878 ... (fe 2.10).		
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 50	
do Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	294 ..	293 25
do Grosses coupures		
do Coupures de 5		
do Indien, 4%, 78 ... (nég. ch.).		
do Norvégien, 4½%, 76. (fe 25.20).	105 ¼	
do 4½%, 78. do		
do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f50.		
do do coup. 12f50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 st.		
do Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
do 1863. do		
do 1865. do		
do 1869. do		
do 1873. do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%		
do Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%	95 ..	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
do 1866, 5%	92 ¾	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	440 ..	
do 1877-78, 3%		
do 1879, 5%, r. 505 f.	447 50	446 25
do 1880, 3%, t. p.	261 25	
Empr. Québec, 80, 4%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	397	395
do 1869, 4%, r. 500 fr.	396 25	395
do 1880, 4%, r. 500 fr.	382 ..	361
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25/10).		
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).		
do do (105 f.).		

Seizième année. — N° 29. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Mercredi 30 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 40, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 30 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884. — Budget sur ressources extraordinaires, moyens de service et dispositions diverses (page 489).

Rapport adressé au Président de la République par le président du conseil, ministre des affaires étrangères, relatif aux conditions de jouissance des traitements des agents diplomatiques et consulaires. — Décret conforme y annexé (page 493).

Décret convoquant le collège électoral de la 2e circonscription de l'arrondissement de Brive (Corrèze), et le collège électoral de la 2e circonscription de l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), à l'effet d'élire chacun un député (page 494).

— convoquant les électeurs des cantons d'Angoulême (1er canton) (Charente), de Brossac (Charente), de Saulzais-le-Potier (Cher), de Gentioux (Creuse), de Bonnières (Seine-et-Oise), et de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 494).

— convoquant les électeurs des cantons de Charmes et de Dompaire (Vosges), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 495).

— nommant des sous-préfets et un secrétaire général de préfecture (page 495).

— prescrivant l'apposition de timbres mobiles sur les mandats de trésorerie délivrés par les comptables du Trésor (page 496).

— nommant un lieutenant de vaisseau de réserve (page 496).

— portant promotions dans le commissariat de la marine (page 496).

— portant promotions dans le personnel administratif des directions de travaux de la marine (page 496).

— rappelant au service actif un lieutenant d'infanterie de marine en non-activité (page 496).

— portant création d'un lycée de jeunes filles à Toulouse (page 496).

Arrêté autorisant un particulier à entreprendre les opérations d'engagement et de transport des émigrants (page 496).

— autorisant l'introduction des plants de vignes étrangères et des plants provenant d'arrondissements phylloxérés dans l'arrondissement de Castres (Tarn) (page 496).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 496).

— portant inscription d'office au tableau d'avancement pour le grade de pharmacien en chef (page 496).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'intendance de l'armée territoriale (page 496).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et le service des bureaux de l'intendance (page 496).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 493).

PARTIE NON OFFICIELLE

Election d'un conseiller général (page 496).

Circulaire du ministre de la guerre relative au non classement, en 1884, des chevaux et des voitures attelées susceptibles d'être requis en cas de mobilisation (page 497).

Juridiction militaire. — Décision du conseil de revision de Paris (page 497).

Avis et communications (page 497).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 29 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 498).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 29 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 499).

Nouvelles et correspondances étrangères. (page 500).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 500).

Académie de médecine. — *Dr A.-J. Martin* (page 502).

Informations (page 503).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 505).

Bourses et marchés (page 508).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 199 à 222).

Chambre. — Débats parlementaires (page 229 à 244).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 29 Janvier 1884.

LOI portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 — Budget sur ressources **extraordinaires**, *moyens de service et dispositions* **diverses**.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier

BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES

Art. 1er. — Des crédits s'élevant à la somme de deux cent cinquante-sept millions soixante-sept mille six cent huit francs (257,067,608 fr.) sont accordés aux ministres, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884. Ces crédits demeurent répartis, par ministères et par chapitres, conformément à l'état D annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le ministre des finances est autorisé à négocier au mieux des intérêts du Trésor et à inscrire au grand-livre de la dette

publique (section des rentes 3 p. 100 amortissables) la somme de rente nécessaire pour pourvoir :

1° Au montant des crédits ouverts, par l'article 1er de la présente loi, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884.

2° A l'insuffisance des voies et moyens affectés, par la loi du 30 décembre 1882, au budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1883.

Art. 3. — Les sommes restant libres à la fin de l'exercice 1884 sur les crédits ouverts par l'article 1er ci-dessus et qui seront nécessaires pour poursuivre les travaux pendant les exercices ultérieurs, ne pourront être reportées auxdits exercices que par la loi.

Les dépenses appartenant aux exercices antérieurs et faisant partie des restes à payer arrêtés par la loi de règlement pourront être ordonnancées sur les crédits ouverts ou reportés par la loi à l'exercice courant. Il en sera de même, jusqu'au règlement définitif de l'exercice, des dépenses que les comptes présenteront comme restant à payer à l'époque de la clôture de l'exercice et qui auront été autorisées par des crédits régulièrement ouverts.

TITRE II

MOYENS DE SERVICE ET DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 4. — Il est ouvert au ministre de la guerre un crédit de six millions cinq cent mille francs (6,500,000 fr.), pour l'inscription au Trésor public des pensions militaires à liquider dans le courant de l'année 1884.

Art. 5. — Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1884, pour l'inscription des pensions civiles liquidées par application de la loi du 9 juin 1853, un crédit supplémentaire s'élevant à la somme de deux millions de francs (2,000,000 fr.) en sus du produit des extinctions.

Art. 6. — La nomenclature des services votés pour lesquels il peut être ouvert, par décrets rendus en conseil d'Etat, des crédits supplémentaires pendant la prorogation des Chambres en exécution de l'article 5 de la loi du 14 décembre 1879, est fixée, pour l'exercice 1884, conformément à l'état I annexé à la présente loi.

Art. 7. — Le ministre des finances est autorisé à affecter l'excédent de recettes, qui serait constaté en clôture d'exercice, à l'amortissement des obligations à court terme à l'échéance de 1884, émises en vertu des lois relatives au compte de liquidation, et dont le remboursement n'aura pu être imputé sur le crédit ouvert au chapitre 5 du budget du ministère des finances pour l'exercice 1884.

En cas d'insuffisance, il y sera pourvu par une émission d'obligations de même nature à une échéance maximum de quatre années.

Art. 8. — Le chiffre des émissions des billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé au maximum de 3 milliards 200 millions, est élevé provisoirement à 3 milliards 500 millions.

Art. 9. — A partir du 1er janvier 1884, la caisse nationale des retraites pour la vieillesse pourvoira, au moyen de ses propres ressources, au service des rentes viagères.

Les arrérages seront payés par trimestre.

Art. 10. — Pour couvrir les pertes subies antérieurement au 1er janvier 1884 et assurer le service des rentes viagères en cours à la même date, le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique, section du 3 p. 100 amortissable, au nom de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse et à titre de dotation, une somme de rentes correspondant, d'après le cours moyen de 1883, au capital des rentes perpétuelles dont l'annulation a été opérée en échange de rentes viagères.

Art. 11. — Il sera produit par le ministre de la marine, à l'appui du projet de budget de l'exercice 1885 :

1° Un état donnant, par unité collective, les quantités qui doivent nécessairement exister dans les magasins pour assurer le fonctionnement des divers services de la marine ;

2° Un état détaillé, par navire en construction : du coût prévu de chaque navire en matières et en salaires ; — de son état d'avancement, évalué en centièmes de la main-d'œuvre ; — de l'indication des dépenses déjà faites en salaires ; — de la comparaison entre l'avancement proposé pour l'exercice 1884 et celui qui sera probablement réalisé pendant l'exercice 1885 ;

3° Un état donnant, par article et par nature de travaux, l'emploi des fonds des chapitres 10, 12 et 13, pendant l'exercice 1883.

Le ministre de la marine fera distribuer chaque année aux Chambres, dans le courant d'avril, des états indiquant, pour chaque port militaire ou établissement hors des ports : 1° l'effectif et la dépense du personnel entretenu de chaque service ; 2° la dépense en matières et en main-d'œuvre des travaux effectués au compte des divers chapitres du budget.

Des états présentant les mêmes renseignements seront joints au compte définitif de chaque exercice.

Art. 12. — La subvention inscrite aux chapitres 53, 54 et 54 *bis* du ministère de l'instruction publique, pour alléger les charges que la gratuité impose aux communes dans les écoles primaires publiques, sera exclusivement employée, au profit des communes où le centime est inférieur à 25,000 francs, et où les revenus annuels n'atteignent pas 5 millions de francs, à parfaire, après l'épuisement des quatre centimes spéciaux, les traitements obligatoires, tels qu'ils résultent de la loi du 19 juillet 1875 et de l'article 6 de la loi du 16 juin 1881.

Les communes non encore propriétaires de leur maison d'école ne pourront obtenir une subvention applicable aux loyers scolaires ou aux indemnités de logement, qu'après avoir fait emploi, pour ces dépenses, du prélèvement du cinquième institué par l'article 3 de la loi du 16 juin 1881.

Les communes pourront remplacer tout ou partie du prélèvement du cinquième par le vote d'une imposition extraordinaire qui n'excédera pas 4 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Art. 13. — Le montant total des subventions annuelles que l'Etat peut s'engager, pendant l'année 1884, à allouer aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local ou de tramways, ne devra pas excéder la somme de huit cent mille francs (800,000 fr.) pour les chemins de fer d'intérêt local, et de deux cent mille francs (200,000 fr.) pour les tramways.

Art. 14. — Il sera prélevé sur les excédents libres des exercices antérieurs une somme de vingt millions (20,000,000 fr.) pour supplément de dotation à la caisse des chemins vicinaux (fonds de subvention).

Art. 15. — L'annuité de 23,333,333 fr. 34 dont la caisse des lycées, collèges et écoles primaires peut disposer pendant l'année 1885, à titre de subvention, conformément aux lois des 2 août 1881 et 20 mars 1883, est portée à 53,333,333 fr. 34.

Le montant de la subvention complémentaire de 30 millions sera affecté, jusqu'à concurrence de 1,666,666 fr. 66, aux lycées et collèges de filles, et, pour le surplus, aux écoles primaires.

Une loi de finances ultérieure ouvrira au ministre de l'instruction publique les crédits nécessaires sur l'exercice 1885 et déterminera les voies et moyens destinés à y pourvoir.

Art. 16. — Les deux annuités de 10 millions et de 13,333,333 fr. 34 pour subvention à la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, dont il ne devrait être fait emploi qu'en 1885, d'après les lois des 2 août 1881 et 20 mars 1883, et les deux annuités de 10 millions chacune pour avances aux départements et aux communes, dont il ne devrait être fait emploi qu'en 1885 et 1886, conformément à la loi du 2 août 1881, pourront être appliquées à l'année 1884, en augmentation du montant des annuités fixées pour ladite année par les mêmes lois.

Art. 17. — A partir du 1er janvier 1884, l'indemnité d'entrée en campagne est supprimée pour les militaires envoyés en Algérie ou en Tunisie.

Lorsque les colonnes expéditionnaires seront organisées, les officiers et assimilés, jusqu'au grade de colonel inclusivement, qui en feront partie, recevront avant le départ une indemnité équivalente à un mois de solde.

Cette indemnité ne pourra être renouvelée qu'après un délai de deux ans.

Un ordre général, émanant, après approbation ministérielle : en Algérie, du gouverneur général, ou, par délégation, du commandant en chef des troupes expéditionnaires ; en Tunisie, du commandant des troupes d'occupation, déterminera la date de la formation des colonnes expéditionnaires.

Dans aucun cas, l'indemnité spécifiée aux paragraphes précédents ne sera allouée aux officiers et assimilés actuellement en Tunisie ou en Algérie, qui ont touché l'indemnité d'entrée en campagne au moment de leur départ.

Art. 18. — Les établissements thermaux d'Aix-les-Bains, de Bourbon-l'Archambault, de Bourbonne-les-Bains, de Luxeuil et de Néris, appartenant à l'Etat, seront affermés, par voie de concurrence et de publicité, à partir du 1er janvier 1885.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

ÉTATS ANNEXÉS

(ÉTAT D.) — BUDGET DES DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES DE L'EXERCICE 1884

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES	MONTANT des CRÉDITS ACCORDÉS
	MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES	
1	Personnel des lignes souterraines	128.700 »
2	Matériel des lignes souterraines	2.871.300 »
	Total	3.000.000 »
	MINISTÈRE DE LA GUERRE	
1	Artillerie	56.000.000 »
2	Génie	45.000.000 »
3	Subsistances	2.500.000 »
6	Habillement	2.500.000 »
7	Transports généraux	4.000.000 »
	Total	110.000.000 »
	MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES	
7	Avances à la compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis	7.317.005 »
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
1	Personnel des ingénieurs des ponts et chaussées attachés aux services des travaux extraordinaires	882.000 »
2	Personnel des sous-ingénieurs des ponts et chaussées attachés aux services des travaux extraordinaires	27.400 »
3	Personnel des conducteurs des ponts et chaussées attachés aux services des travaux extraordinaires	1.909.000 »
4	Personnel des employés secondaires des ponts et chaussées attachés aux services des travaux extraordinaires	1.185.000 »
5	Amélioration des rivières	17.000.000 »
6	Établissement et amélioration des canaux de navigation	22.000.000 »
7	Amélioration et achèvement des ports maritimes	32.500.000 »
8	Études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État	37.500.000 »
9	Subventions aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	500.000 »
10	Rachat de lignes de chemins de fer	1.000.000 »
11	Travaux d'achèvement par l'État des lignes rachetées en vertu de la loi du 18 mai 1878	17.475.000 »
12	Travaux d'achèvement par l'État des lignes rachetées en dehors de la loi du 18 mai 1878 et des lignes revenues à l'État par suite de déchéances définitives	2.025.000 »
13	Travaux extraordinaires en Algérie (ports, phares et fanaux)	2.747.203 »
	Total	136.750.603 »
	Total de l'état D	257.067.608 »

(ÉTAT I.) — NOMENCLATURE DES SERVICES POUVANT SEULS DONNER OUVERTURE A DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, PAR DÉCRETS, PENDANT LA PROROGATION DES CHAMBRES, POUR L'EXERCICE 1884.

1° BUDGET ORDINAIRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES

Service de la justice.

Frais de justice criminelle.

Service des cultes.

1° Indemnités pour frais d'établissement des évêques, archevêques et cardinaux.

2° Frais de bulles et d'informations.

3° Traitement du clergé paroissial.

4° Traitement des ministres des cultes non catholiques.

5° Dépenses accidentelles — Frais de passage.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1° Frais d'établissement des agents politiques et consulaires.

2° Frais de voyages et de courriers.

3° Frais d'entretien des hôtels appartenant à la France en pays étrangers.

4° Remises de 5 p. 100 sur le produit des chancelleries.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Service de l'intérieur.

1° Entretien des détenus.

2° Transport des détenus et des libérés. — Secours de route.

3° Remboursement sur le produit du travail des détenus.

4° Indemnités aux électeurs sénatoriaux.

5° Dépenses d'exploitation du *Journal officiel* non susceptibles d'une évaluation fixe.

MINISTÈRE DES FINANCES

1° Dette publique (dette perpétuelle).

2° Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux et pour le service des obligations trentenaires.

3° Annuités de toute nature rattachées au service de la dette publique.
4° Intérêts de la dette flottante et des obligations du Trésor à court terme.
5° Intérêts de cautionnements.
6° Rentes viagères d'ancienne origine et pour la vieillesse.
7° Pensions civiles (loi du 22 août 1790 et loi du 9 juin 1853). — Pensions à titre de récompense nationale. — Pensions militaires. — Pensions ecclésiastiques. — Pensions de donataires dépossédés.
8° Frais judiciaires de poursuites, d'instances et de condamnations prononcées contre le Trésor public.
9° Frais de perception, dans les départements, des contributions directes et des taxes perçues en vertu de rôles.
10° Remises pour la perception, dans les départements, des droits d'enregistrement.
11° Contribution des bâtiments et domaines de l'État et des biens séquestrés.
12° Frais d'estimation, d'affiche et de vente de mobiliers et de domaines de l'État.
13° Dépenses relatives aux épaves, déshérences et biens vacants.
14° Achats de papiers pour passeports et permis de chasse.
15° Achats de papier à timbrer, frais d'emballage et de transport.
16° Remises pour la perception des contributions indirectes dans les départements.
17° Achat de papier filigrané pour les cartes à jouer.
18° Contribution foncière des bacs, canaux et francs-bords.
19° Service des poudres à feu.
20° Dépenses du service des tabacs (gages, salaires, achats et transports de tabacs et fournitures diverses, et frais accessoires dans les entrepôts).
21° Primes pour saisies de tabacs et arrestations de colporteurs.
22° Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

1° Personnel des postes et des télégraphes.
2° Entretien des bureaux de poste et de télégraphe.
3° Chauffage et éclairage des bureaux de poste et de télégraphe.
4° Chaussure et habillement des sous-agents du service actif.
5° Papier-bande, formules et enveloppes pour télégrammes.
6° Construction et entretien des voitures de l'administration dans Paris.
7° Construction et entretien des bureaux ambulants.
8° Transport des dépêches par entreprise.
9° Transport des dépêches par chemin de fer.
10° Entretien des lignes télégraphiques.
11° Dépenses accidentelles.
12° Remboursements et restitutions.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

1° Achats de grains et de rations toutes manutentionnées.
2° Achats de liquides.
3° Achats de comestibles.
4° Achats de fourrages pour les chevaux de troupe et de gendarmerie française (troupes françaises et services militaires indigènes).
5° Réparations civiles et dommages-intérêts.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

1° Achat de vivres, de médicaments et d'objets de pansement.
2° Réparation des constructions navales.
3° Justice maritime.
4° Affrétements.
5° Frais de route et de rapatriement, frais de passage, services de marche et de transport et dépenses accessoires du service colonial.
6° Transport des condamnés à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Service de l'instruction publique.

1° Frais des opérations et démonstrations des élèves des facultés au dernier examen, et frais matériels des travaux pratiques.
2° Frais de concours dans les facultés et pour l'agrégation des lycées.
3° Complément du traitement des instituteurs primaires à la charge de l'État.
4° Prix de l'Institut et de l'Académie nationale de médecine.

Service des beaux-arts.

Néant.

MINISTÈRE DU COMMERCE

1° Frais relatifs à la publication des brevets d'invention.
2° Encouragements aux pêches maritimes.
3° Subvention à la marine marchande.
4° Frais relatifs à l'entretien des établissements thermaux et à la mise en vente des eaux thermales.
5° Frais relatifs au service sanitaire.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1° Achats de fourrages pour les animaux reçus dans les hôpitaux des écoles vétérinaires et pour les haras et dépôts d'étalons.
2° Indemnités pour abatage d'animaux.
3° Contributions des forêts.
4° Frais d'abatage, de façonnage de coupes de bois à exploiter par économie.
5° Frais d'adjudication des produits des forêts et des droits de chasse et de pêche.
6° Avances recouvrables et frais judiciaires.
7° Remboursements sur produits divers des forêts.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

1° Entretien et grosses réparations des routes nationales.
2° Travaux ordinaires des rivières.
3° Travaux ordinaires des canaux.
4° Ports maritimes, phares, fanaux et balises.

2° BUDGETS ANNEXES RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET GÉNÉRAL

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES

1° Dépenses d'exploitation non susceptibles d'une évaluation fixe.
2° Dépenses d'ordre (achat d'or et d'argent pour la fabrication des médailles).

IMPRIMERIE NATIONALE

Dépenses d'exploitation non susceptibles d'une évaluation fixe.

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

1° Intérêts à servir aux déposants.
2° Personnel de la caisse d'épargne postale.
3° Matériel de la caisse d'épargne postale.

Vu pour être annexé à la loi du 30 janvier 1884, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés.

Le Président de la République française,

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 2 janvier 1884.

Monsieur le Président,

En vertu du décret du 17 juillet 1882, les émoluments alloués aux agents diplomatiques et consulaires ont été divisés en traitements personnels d'après le grade, et en frais de représentation afférents au poste. Cette combinaison répondait à un vœu exprimé dans le sein de la commission du budget, à la Chambre des députés, et ne soulevait par elle-même, au point de vue de la comptabilité, aucune objection de principe.

Mais, tout en déclarant qu'il ne lui semblait pas possible d'en différer plus longtemps l'épreuve, le département des affaires étrangères reconnaissait que, dans la mise en œuvre, il fallait s'attendre à des difficultés. Lorsqu'on a voulu pourvoir aux mesures d'exécution, pour l'exercice budgétaire de 1883, l'on n'a pas tardé à s'apercevoir que ces difficultés étaient sur certains points à peu près insurmontables. C'est ainsi que l'on a dû ajourner, par un décret du 30 décembre 1882, toute modification pour les traitements du personnel consulaire, au moment même où le décret du 17 juillet allait entrer en vigueur.

Le département n'en a pas moins tenu à appliquer le nouveau système, dans toutes ses dispositions, aux émoluments diplomatiques, et le budget du dernier exercice a été remanié sur cette base.

Nous connaissons aujourd'hui les résultats de l'expérience ainsi tentée. La réforme a soulevé des plaintes nombreuses, sans que l'on puisse dire qu'elle ait produit aucun avantage.

L'Etat, en rétribuant largement les représentants de la France au dehors, a voulu les mettre en position de soutenir leur rang, et d'en remplir dignement toutes les obligations. Mais, en ce qui concerne la manière de s'acquitter de ce devoir, le sentiment des convenances de leur situation semble être la meilleure des garanties.

D'ailleurs, le traitement de grade étant seul soumis à la retenue pour les retraites, il en résulte pour le Trésor une perte certaine, qui ne saurait être compensée par les reversements éventuels auxquels pourrait donner lieu le non-emploi d'une partie de la somme affectée aux frais de représentation. La déclaration exigée des agents en fin d'année, à titre de pièce justificative, met leur dignité en cause, sans permettre d'exercer aucun contrôle efficace.

Ces inconvénients ont fixé l'attention des commissions du budget durant la dernière session parlementaire. Le rapporteur de la commission de la Chambre des députés estime que la réforme est plus apparente que réelle, et pourrait bien n'avoir d'autre effet que de compliquer la comptabilité, et de placer les agents dans une situation difficile, au point de vue des déclarations à faire. De son côté, le rapporteur de la commission du Sénat émet un jugement semblable sur la division des traitements diplomatiques.

« Nous sommes portés, dit-il, à croire qu'il n'y a pas avantage à procéder, comme on le fait actuellement, par distinction, et il ne vous échappera pas que ce mode de rémunération peut placer les hommes considérables qui ont la haute mission de représenter un grand pays comme la France, dans une situation délicate. Il est inutile d'insister. Il y avait seulement convenance à poser la question. M. le rapporteur du budget à la Chambre des députés nous en avait donné l'exemple. »

L'opinion du Parlement s'est ainsi manifestée, sans même attendre le terme de l'exercice 1883.

Dans ces conditions, il ne me paraît pas possible de maintenir plus longtemps un système qui, au surplus, n'avait été appliqué qu'à titre d'essai, et je crois nécessaire de revenir dès à présent au régime antérieur.

Mon intention, toutefois, n'est pas d'abroger celles des dispositions du décret du 17 juillet 1882 qui ont réglé la situation des conseillers et des secrétaires d'ambassade, chargés, pendant l'absence des chefs de mission, de gestions intérimaires. Je m'associe, au contraire, entièrement aux vues qui ont dicté ces améliorations, et je n'hésite pas à vous proposer de les consacrer de nouveau dans le projet de décret ci-annexé que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le président du conseil,
ministre des affaires étrangères,
JULES FERRY.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. — Les émoluments des agents diplomatiques et consulaires sont réunis en un traitement unique, sans distinction entre les frais de représentation et le traitement de grade.

Art. 2. — La jouissance du traitement intégral alloué à un poste diplomatique ou consulaire court, au profit du nouveau titulaire, à partir du jour de son installation, si le service de ce poste est vacant; à dater du lendemain de sa prise de service, dans le cas contraire.

Art. 3. — Lorsqu'un emploi est sans titulaire ou que le titulaire est absent de son poste, la jouissance d'une partie du traitement et des émoluments attachés à cet emploi peut être accordée à toute personne appelée à remplir l'intérim, laquelle supporte alors les charges incombant au titulaire de l'emploi; néanmoins, les retenues pour le service des pensions civiles ne sont exercées qu'autant que l'intérimaire fait partie d'une classe d'agents soumis au régime de ces retenues.

Art. 4. — Les droits d'un titulaire d'emploi ou d'un intérimaire à la jouissance du traitement s'éteignent le lendemain du jour de la cessation du service, par suite soit de la remise de ce service entre les mains du successeur, soit de décès, soit de mise à la retraite, en disponibilité ou en retrait d'emploi, démission, révocation, suspension ou abandon des fonctions.

Le fonctionnaire mis soit en disponibilité, soit à la retraite et l'agent démissionnaire peuvent être maintenus momentanément en fonctions lorsque l'intérêt du service l'exige.

Art. 5. — Les agents diplomatiques et consulaires peuvent obtenir, par décision ministérielle, l'autorisation de s'absenter pendant quinze jours en conservant la jouissance de leur traitement intégral. Cette période de quinze jours comprend la durée du voyage d'aller et retour.

Toutes les fois que les agents, après avoir demandé et obtenu une autorisation d'absence de quinze jours, outrepassent ce terme, ils perdent tout droit au bénéfice du paragraphe qui précède et les intérimaires qui les ont remplacés reçoivent la moitié du traitement des titulaires à dater du jour qui a suivi le départ de ces derniers.

Art. 6. — En dehors du cas prévu par l'article précédent, les agents diplomatiques et consulaires peuvent obtenir un congé dont la durée règlementaire ne doit pas excéder quatre mois pour ceux qui résident en Europe et six mois pour ceux qui sont placés hors du territoire européen. Le temps du voyage d'aller et retour ne sera ajouté à la durée du congé qu'au profit des agents qui n'auraient pas quitté leur poste depuis trois ans.

Art. 7. — Les agents diplomatiques et consulaires absents en vertu d'un congé jouissent de la moitié de leur traitement à compter du lendemain du jour où ils remettent le service jusques et y compris le jour où ils reprennent leurs fonctions.

Art. 8. — Les secrétaires, consuls suppléants, drogmans et interprètes auxquels sont allouées des indemnités supplémentaires n'ont plus droit à ces indemnités lorsqu'ils sont absents de leur poste pour toute autre cause que des raisons de service.

Art. 9. — N'ont droit à aucune portion de leurs émoluments, pendant la durée de leur absence, les agents qui ont quitté leur poste sans congé régulier ou autorisation du ministre.

Il en est de même pour ceux qui, hors le cas de force majeure, n'ont pas rejoint leur poste à la date qui leur avait été assignée.

Art. 10. — Les agents diplomatiques et consulaires appelés en France par ordre, et dont le séjour se prolonge pour des raisons de service, peuvent jouir du demi-traitement pendant huit mois, à dater du lendemain du jour où ils ont quitté leur résidence, si cette résidence est en Europe; pendant un an, si elle est située hors d'Europe.

Art. 11. — Les agents rappelés ou retenus en France, pour cause de guerre, de force majeure ou pour un motif politique, reçoivent, dans cette situation, le demi-traitement pendant un an.

Art. 12. — L'agent diplomatique ou consulaire venu en France, en vertu d'un congé pour cause de maladie dûment constatée, peut être autorisé, si ses fonctions ne sont pas remplies par un intérimaire, à conserver l'intégralité de son traitement pendant un temps qui ne peut excéder trois mois; pendant les trois mois suivants, il peut, sur la production d'un nouveau certificat médical, obtenir une prolongation de congé avec jouissance du demi-traitement.

Lorsque l'agent a remis le service à un intérimaire, il n'a droit qu'au demi-traitement pendant les deux périodes de trois mois mentionnées ci-dessus. La remise de service est obligatoire pour les agents percepteurs.

Art. 13. — Les agents diplomatiques et consulaires retenus en France par ordre après un congé dont la durée réglementaire est épuisée continuent à recevoir la moitié de leurs émoluments pendant quatre mois si leur ré-

sidence est située en Europe, pendant six mois s'ils résident hors du territoire européen.

Art. 14. — Si, au terme d'un congé ordinaire, un agent diplomatique ou consulaire se trouve retenu en France pour cause de maladie, il peut, en vertu de certificats médicaux, conserver la jouissance du demi-traitement pendant deux périodes consécutives de trois mois.

Art. 15. — A l'expiration des diverses périodes indiquées dans les articles 10, 11, 13 et 14, les agents qui continuent à être retenus en France, et qui ne sont pas remplacés, peuvent être admis, par décision ministérielle à jouir pendant un an au plus d'allocations spéciales graduées ainsi qu'il suit :

	Par an.	
Ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de 1re classe	20.000	ou le demi-traitement s'il est d'un chiffre inférieur.
Ministres plénipotentiaires de 2e classe	15.000	
Conseillers d'ambassade et consuls généraux	9.000	
Secrétaires d'ambassade et consuls de 1re classe	6.000	
Secrétaires d'ambassade et consuls de 2e classe	5.000	
Secrétaires d'ambassade de 3e classe et consuls suppléants	2.500	
Vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 1re classe	3.000	
Vice-consuls, chanceliers, drogmans et interprètes de 2e classe	2.500	
Chanceliers, drogmans et interprètes de 3e classe	2.000	
Commis de chancellerie, de drogmanat et d'interprétariat	1.500	ou leurs appointements mêmes s'ils sont d'un chiffre inférieur.

Art. 16. — Les agents privés de leurs fonctions par suite de la suppression des postes ou emplois dont ils étaient titulaires peuvent être admis, par décisions ministérielles, à jouir de l'allocation spéciale fixée par l'article précédent, pendant cinq ans à compter du jour où leur traitement cesse de figurer au budget.

Art. 17. — Les agents remplissant par intérim des fonctions diplomatiques ou consulaires reçoivent la moitié du traitement affecté à ces fonctions; mais ils n'ont plus droit, dans cette situation, qu'à la moitié de leur traitement personnel.

Art. 18. — Les commis de chancellerie, de drogmanat et d'interprétariat appelés à faire un intérim peuvent, s'ils ne sont pas eux-mêmes remplacés dans leur emploi, conserver l'intégralité de leur traitement personnel, tout en recevant la moitié des émoluments attribués aux agents qu'ils remplacent.

Art. 19. — Le chef de poste diplomatique autorisé à s'absenter de sa résidence pour un temps excédant quinze jours, mais ne dépassant pas deux mois, n'aura à laisser à la disposition du chargé d'affaires qu'un cabinet de travail et le local affecté au service de la chancellerie. Si le congé doit excéder deux mois, le chef de mission devra fournir à l'intérimaire les moyens de satisfaire aux exigences de sa position officielle. Il mettra, à cet effet, à la disposition de ce dernier les parties de son habitation et les objets mobiliers, y compris le service de table, qui sont nécessaires pour constituer un état de maison convenable.

Art. 20. — Lorsque le titulaire du poste diplomatique ne sera pas en mesure de remplir les obligations que lui impose l'article précédent, il indemnisera le chargé d'affaires en lui abandonnant le huitième du traitement intégral du poste.

En cas de vacance de l'emploi de chef de mission, une indemnité équivalente pourra être attribuée au chargé d'affaires par le département des affaires étrangères. Le loyer de l'ambassade ou de la légation sera remboursé sous forme d'indemnité de logement à l'intérimaire.

Art. 21. — Les agents du service extérieur appelés à une autre résidence et qui, avant de se rendre à leur nouveau poste, sont retenus à Paris par ordre ou jouissent d'un congé régulier, ont droit au demi-traitement de ce poste et peuvent même, si ce demi-traitement n'est pas disponible, recevoir la moitié du traitement affecté à leur ancienne résidence; mais, dans le cas où ni l'un ni l'autre de ces traitements ne sont vacants, les agents dont il s'agit ne peuvent prétendre à aucune espèce d'indemnité équivalente.

Les mêmes dispositions s'appliquent également aux agents se rendant à leur nouveau poste pendant la durée de leur voyage.

Art. 22. — Le chef d'une mission diplomatique, autorisé à quitter le lieu de sa résidence officielle pour accompagner le souverain auprès duquel il est accrédité, conserve son traitement intégral pendant toute la durée du voyage.

Art. 23. — Les remises de 5 p. 100 accordées aux vice-consuls et aux chanceliers sur leurs recettes de chancellerie sont soumises aux mêmes règles que les traitements fixes. Néanmoins, lorsque, dans le courant d'une année, plusieurs agents percepteurs se sont succédé dans un même poste, la part de bonification afférente à chacun d'eux est calculée sur les recettes qu'il a effectuées et non sur une partie des recettes de l'année, proportionnelle au temps de sa gestion.

De même, dans le cas où le titulaire d'une chancellerie est absent de son poste, la bonification à partager par moitié entre le titulaire et le gérant est calculée sur les recettes effectuées pendant l'intérim.

Art. 24. — Les décrets des 25 juin 1879 et 17 juillet 1882 sont et demeurent abrogés.

Art. 25. — Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,
ministre des affaires étrangères,
JULES FERRY.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur ;

Vu la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés ;

Vu les lois des 24 décembre 1875 et 28 juillet 1881 ;

Vu les décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

Vu le décret du 28 juillet 1881, portant convocation de tous les collèges électoraux ;

Attendu le décès de M. Latrade, député pour la deuxième circonscription de l'arrondissement de Brive (Corrèze),

Décrète :

Art. 1er. — Le collège électoral de la 2e circonscription de l'arrondissement de Brive (Corrèze) est convoqué pour le dimanche 24 février prochain, à l'effet d'élire un député.

Art. 2. — L'élection aura lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Art. 3. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau desdites modifications.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés ;

Vu les lois des 24 décembre 1875 et 28 juillet 1881 ;

Vu les décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

Vu le décret du 28 juillet 1881, portant convocation de tous les collèges électoraux ;

Attendu le décès de M. Rioust de Largentaye, député pour la deuxième circonscription de l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord),

Décrète :

Art. 1er. — Le collège électoral de la 2e circonscription de l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord) est convoqué pour le dimanche 24 février prochain, à l'effet d'élire un député.

Art. 2. — L'élection aura lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Art. 3. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau desdites modifications.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Attendu le décès de M. Broquisse, membre du conseil général du département de la Charente, pour le 1er canton d'Angoulême,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du 1er canton d'Angoulême (Charente) sont convoqués pour le dimanche 17 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871;
Attendu le décès de M. André, membre du conseil général du département de la Charente, pour le canton de Brossac,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Brossac (Charente) sont convoqués pour le dimanche 17 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Vu la démission de M. Bidault, membre du conseil général du département du Cher, pour le canton de Saulzais-le-Potier,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Saulzais-le-Potier (Cher) sont convoqués pour le dimanche 17 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Attendu le décès de M. Gervais de Lafond, membre du conseil général du département de la Creuse, pour le canton de Gentioux,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Gentioux (Creuse) sont convoqués pour le dimanche 17 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Vu la démission de M. Michaux, membre du conseil général du département de Seine-et-Oise, pour le canton de Bonnières,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Bonnières (Seine-et-Oise) sont convoqués pour le dimanche 17 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Attendu l'annulation prononcée par arrêté du conseil d'État, en date du 21 décembre dernier, de l'élection de M. Bachelier, comme membre du conseil général du département de Seine-et-Oise, pour le canton de Magny-en-Vexin,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) sont convoqués pour le dimanche 17 février prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Par décret du Président de la République en date du 29 janvier courant, et rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, sont convoqués pour le dimanche 17 février prochain :

Les électeurs du canton de Charmes (Vosges), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Bailly.

Les électeurs du canton de Dompaire (Vosges), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Mathis.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1er. — M. Habert, vice-président du conseil de préfecture de la Drôme, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Sainte-Menehould (Marne), en remplacement de M. Génissieu, décédé.

M. Boinet, adjoint au maire de Langres, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lannion (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Pebernad de Langautier, mis en disponibilité.

M. Charles, conseiller de préfecture du Var, est nommé secrétaire général de la préfecture du même département, en remplacement de M. Bacot, décédé.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance du 10 octobre 1834, contenant diverses dispositions relatives au timbre;

Vu l'article 1er de la loi du 22 décembre 1878, portant réduction du tarif des droits de timbre sur les effets négociables ou de commerce;

Vu l'article 6 de la loi du 27 juillet 1870, autorisant l'emploi de timbres mobiles;

Vu le décret du 19 février 1874, relatif à l'apposition de ces timbres,

Décrète :

Art. 1er. — A partir du 1er février 1884, les droits de timbre, dont sont passibles les mandats de trésorerie délivrés par les comptables du Trésor, tant en France qu'en Algérie, seront acquittés au moyen de l'apposition de timbres mobiles.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions des articles 4 et 5 de l'ordonnance du 10 octobre 1834, autorisant la perception desdits droits au moyen d'un débit donné à la fin de chaque trimestre aux receveurs généraux dans leur compte courant.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 26 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Par décret en date du 28 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau démissionnaire de Ghaisne de Bourmont (Auguste-Victor-Charles-Amélie), a été nommé à l'emploi de lieutenant de vaisseau de réserve.

Par décret du Président de la République, en date du 28 janvier 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le corps du commissariat de la marine :

Au grade de sous-commissaire.

MM. les aides-commissaires :

2e tour (choix). Cadiou (François-Mathurin).

3e tour (ancienneté). Delacour (Louis-François).

Par décret du Président de la République, en date du 28 janvier 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le personnel administratif des directions de travaux :

Au grade d'agent administratif.

3e tour (choix). M. Marquis (Antoine-Magloire), sous-agent administratif.

Au grade de sous-agent administratif.

(Concours). M. Robert (Lucien-Henri), commis de 2e classe.

Par décret en date du 28 janvier 1884, rendu sur la proposition du vice amiral ministre de la marine et des colonies, M. Nielly (Joseph-Victor), lieutenant d'infanterie de marine en non-activité, est rappelé au service actif.

Par décret en date du 29 janvier 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, un lycée de jeunes filles est créé à Toulouse (Haute-Garonne).

Par arrêté du ministre du commerce, en date du 17 décembre 1883, M. Bonard (Jules-Marius-Louis), demeurant à Marseille, 26, rue de Méry, a été autorisé à entreprendre les opérations d'engagement et le transport des émigrants, sous les conditions déterminées par la loi du 18 juillet 1860 et par les décrets et règlements concernant l'émigration.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 26 janvier 1884, l'introduction des plants de vignes étrangères et des plants provenant d'arrondissements phylloxérés est autorisée dans l'arrondissement de Castres (Tarn).

Par décision présidentielle en date du 28 janvier 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de frégate Aved de Magnac (Henri-Julien) a été nommé au commandement de l'aviso de station le *Linois*, à Toulon.

Par décision en date du 28 janvier 1884, le vice-amiral ministre de la marine et des colonies a prescrit l'inscription d'office au tableau d'avancement pour le grade de pharmacien en chef (service général) de M. de Nozeille (Pierre-Charles-Jean-Baptiste), pharmacien principal de la marine, conservateur de l'exposition permanente des colonies.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 25 janv. 1884, M. Prévost, lieut. au 6e rég. de cuirass., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général des Roys, command. la 3e brig. de cuirass. (4e div. de caval.).

Par décis. minist. du 26 janv. 1884, M. Amanrich, capit. de caval. hors cad., employé à l'ét.-maj. de la 20e div. d'inf. (10e corps d'ar.), a été nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de la place de Paris.

M. Masson, maj. breveté au 45e rég. d'inf., a été mis en activ. hors cad., pour être affecté au service d'ét.-maj., et nommé chef d'ét.-maj. de la 17e div. d'inf. (9e corps d'ar.).

Service des bureaux de l'intendance militaire. — Par décis. minist. du 24 janv. 1884, M. Caneil, off. d'administ. de 2e cl. des bureaux de l'intend. milit., a été désigné pour être employé à Digne.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Intendance militaire. — Par décret du 22 janv. 1884, ont été nommés :

Au grade d'adjoint à l'intendance dans l'armée territoriale.

M. De Tours, off. de l'armée territ., attaché au service de l'intend.

M. Mouraux, off. de réserve, attaché au service de l'intend.

M. Jacqmarcq, off. de l'armée territ., attaché au service de l'intend.

M. Gueudar-Delahaye, s.-lieut. au 43e rég. territ. d'inf.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 24 janv. 1884, M. Genère, s.-lieut. au 16e rég. territ. d'inf., a été désigné pour occuper l'emploi de porte-drap. audit rég.

Par décis. minist. du 25 janv. 1884, M. de la Porte, s.-lieut. au 47e rég. territ. d'inf., est passé au 67e rég. de même arme.

Par décis. minist. du 26 janv. 1884 :

M. Gaillard, chef de bat. au 19e rég. territ. d'inf., est passé au 18e rég. de même arme, par permut. avec M. Loussert.

M. Meile, lieut. au 16e rég. territ. d'inf., est passé au 14e rég. de même arme.

M. Hédal, capit. adjud.-maj. au 33e rég. territ. d'inf., est passé au 28e rég. de même arme.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 29 Janvier 1884.

M. Moynier a été élu, le 27 janvier courant, membre du conseil général du département des Basses-Alpes, pour le canton de Banon.

Le ministre de la guerre recevra, à l'hôtel du ministère, aujourd'hui 30 janvier.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies et Mme Peyron recevront, à l'hôtel du ministère, place de la Concorde, le mardi 5 février.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée.

Paris, le 21 janvier 1884.

Il ne sera pas fait, en 1884, de classement des chevaux et des voitures attelées susceptibles d'être requis en cas de mobilisation.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous informer que, le budget n'ayant pas alloué les fonds nécessaires en 1884 pour l'inspection et le classement des chevaux et voitures attelées susceptibles d'être requis en cas de mobilisation, il ne sera pas procédé cette année à ces opérations.

Je vous prie de vouloir bien en donner avis à qui de droit.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

JURIDICTION MILITAIRE

CONSEIL DE REVISION DE PARIS

SÉANCE DU 17 JANVIER 1884

Présidence de M. le général Cholleton.

Peine. Surveillance de la haute police. Défaut d'indication du nombre de voix. Nullité.

La surveillance de la haute police étant classée au nombre des peines, est soumise aux règles tracées par l'article 134 du code de justice militaire qui exige, pour son application, la majorité spéciale de 5 voix, et le jugement qui la prononce, comme accessoire d'une peine principale, doit énoncer, à peine de nullité, d'une manière distincte et séparée, à quel nombre de voix elle a été votée.

Annulation en ce sens, sur le recours en revision formé par le nommé Fanon (Prosper-Narcisse-Ferdinand), cavalier réserviste au 10e régiment de chasseurs, d'un jugement rendu le 7 janvier 1884, par lequel le conseil de guerre de la 5e région de corps d'armée, séant à Orléans, l'a condamné à la peine de 7 ans de réclusion, à la dégradation militaire, à 10 ans de surveillance de la haute police, aux frais envers l'État et a fixé au minimum la durée de la contrainte par corps,

Comme coupable :
De vol au préjudice d'un militaire.

Le conseil :

Ouï M. le colonel Rothwiller, du 16e régiment de dragons, en son rapport, et M. le commandant Romain, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions conformes ;

Vu le recours du condamné ;

Statuant sur le moyen relevé, d'office, par M. le commissaire du Gouvernement, basé sur une violation des articles 134 et 140 du code de justice militaire, en ce que le dispositif du jugement ne mentionne pas d'une manière distincte et séparée, comme il le fait pour la peine principale, le nombre de voix qui ont prononcé la peine de la surveillance de la haute police pendant dix années ;

Vu les articles 11, 46, 47 du code pénal, ces deux derniers modifiés par la loi du 23 janvier 1874 ; 134 et 140 du code de justice militaire ;

Attendu, en droit, que la surveillance de la haute police est au nombre des peines édictées par le code pénal (article 11) ; que, dès lors, l'indication du nombre de voix pour la condamnation à cette peine accessoire est substantielle au jugement, puisque l'article 134 précité exige, pour l'application de la peine, la majorité de cinq voix contre deux ; que, de plus, en vertu de l'article 140 susvisé, n° 6, le jugement doit énoncer, à peine de nullité, les questions posées, les décisions et *le nombre des voix* ;

Attendu, en fait, que le dispositif du jugement est ainsi conçu :

« En conséquence, le conseil condamne, à la majorité de cinq voix contre deux, le nommé Fanon (Prosper-Narcisse-Ferdinand), cavalier réserviste au 10e régiment de chasseurs, à la peine de sept ans de réclusion, à la dégradation militaire, à dix ans de surveillance de la haute police » ;

Attendu que ce dispositif ne mentionne pas d'une manière distincte et séparée, comme il le fait pour la peine principale, le nombre de voix qui ont prononcé la peine de la surveillance de la haute police pendant dix années ;

Attendu que l'omission de cette formalité essentielle constitue une violation formelle des articles 134 et 140 du code de justice militaire ; que, dès lors, le jugement attaqué se trouve entaché d'un des cas de nullité prévus par le n° 4 de l'article 74 du même code ;

Par ces motifs,

Le conseil de revision annule, à l'unanimité, le jugement dont est recours ;

Renvoie l'accusé, ensemble les pièces de la procédure, devant le conseil de guerre de la 9e région de corps d'armée, séant à Tours, pour qu'il y soit procédé à de nouveaux débats, conformément au paragraphe 1er de l'article 170 du code de justice militaire.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

ARRÉRAGES

DES RENTES 4 1/2 P. 100

(Nouveau fonds)

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE DU 16 FÉVRIER 1884

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur seront reçus du 1er au 5 février, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C).

Les dépôts de plus de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur y seront reçus du 13 au 15 février.

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 25 janvier ; 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou les percepteurs de la banlieue.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'État dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

DÉLIVRANCE

des

BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 28 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément à 2 p. 100, à partir du 29 janvier inclusivement.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000,

5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor, à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

CONVERSION DES RENTES 5 P. 100

Les rentiers qui ont déposé des inscriptions de rente 5 p. 100 pour être converties sont priés de retirer les nouveaux titres 4 1/2 p. 100 dans le plus bref délai possible.

(S'adresser, de dix heures à midi, au ministère des finances, porte A, rue de Rivoli.)

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du mardi 29 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté, avec des modifications de MM. Dupuy de Lôme et Tolain, rapporteur.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

La discussion s'ouvre sur la seconde partie de l'article 1er.

Après avoir entendu MM. de Gavardie et Tolain, rapporteur, le Sénat adopte cette seconde partie.

L'ensemble de l'article 1er est adopté par 149 voix contre 96, sur 245 votants.

L'article 2 est adopté.

Après quelques observations de M. de Gavardie, l'article 3 est adopté.

Sur l'article 4, M. Marcel Barthe développe un amendement.

M. Tolain, rapporteur, répond à M. Marcel Barthe.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, est entendu.

Le premier paragraphe de l'amendement de M. Marcel Barthe est mis aux voix et adopté.

M. Marcel Barthe développe le second paragraphe de son amendement, qui est mis aux voix et adopté.

Le troisième paragraphe du projet de loi est adopté.

M. Marcel Barthe développe un quatrième paragraphe additionnel.

M. le rapporteur, M. le ministre de l'intérieur et M. Bérenger sont entendus.

Le paragraphe additionnel présenté par M. Marcel Barthe est adopté.

M. Marcel Barthe développe un dernier amendement au dernier paragraphe de l'article 4.

M. Testelin, M. Bérenger, M. Roger-Marvaise et M. le rapporteur sont entendus.

L'amendement de M. Marcel Barthe est adopté.

Après quelques mots de M. de Gavardie, l'ensemble de l'article 4 est adopté.

Sur l'article 5, M. Lenoël et M. le rapporteur sont entendus.

M. Tirard, ministre des finances, dépose le budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat et modifié par la Chambre des députés.

Le Sénat reprend la discussion sur le projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels.

M. Dupuy de Lôme, M. le rapporteur et M. le ministre de l'intérieur sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée au jeudi 31 janvier.

M. Casimir Fournier dépose et, sur la demande du Sénat, lit le rapport de la commission des finances sur le budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884.

L'urgence est déclarée, la discussion immédiate est demandée et ordonnée.

Le budget des dépenses sur ressources extraordinaires est adopté à l'unanimité de 92 votants.

Jeudi, à une heure, réunion dans les bureaux.

A deux heures et demie, séance publique.

La séance est levée à six heures vingt minutes.

Ordre du jour du jeudi 31 janvier.

A une heure.—RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi sur les sociétés. (N° 72, session extraordinaire 1883.)

Nomination de la commission de comptabilité pour l'année 1884 (9 membres).

Nomination d'une commission annuelle de neuf membres pour l'examen des projets de lois portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer. (Résolution n° 10, du 24 février 1882.)

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société du canal de Givors, pour le rachat de ce canal. (N° 18, session 1884.)

A deux heures et demie. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autc riser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à en prunter une somme de 70,000 francs et à s imposer extraordinairement. (Nos 14 et 21, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considér tion de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliéna on des terres domaniales de colonisation en Algérie. (Nos 197, session extraordinaire 188 , et 22, session 1884. — M. Marquis, rappor eur.)

1re délibération sur le projet de l i ayant pour objet la modification de l'artic 461 du code pénal. (Nos 164, session ordin re 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribue pour la séance qui suivra celle du jeudi janvier comprendront :

Galeries. — Depuis M. de Rémus jusques et y compris M. Scherer.

Tribunes. — Depuis M. Lacomme, jusques et y compris M. Mazeau.

Un nouveau livret d'adresses d nt être imprimé sous peu de jours, MM. les nateurs sont priés de vouloir bien faire c aître au secrétariat général de la questure l changements survenus dans leurs adres depuis l'impression du dernier livret.

Convocations du mercredi 30 janvier.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à midi et demi. — Local du 3ᵉ bureau.

Commission relative à la loi sur les récidivistes, à deux heures. — Local du 5ᵉ bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du mardi 29 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est lu par M. Bizarelli, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Tony Révillon et Brousse, est adopté.

MM. Casson, Esnault et Arthur Leroy déposent des rapports.

M. Rouvier dépose un rapport sur le budget extraordinaire de 1884.

La Chambre décide la lecture du rapport. M. le rapporteur y ayant procédé, la Chambre ordonne la discussion immédiate.

Les chapitres 1 et 2 (Etat D, ministère des postes et des télégraphes), 1, 2, 6 et 7 (Ministère de la guerre) sont adoptés. Le chapitre 6 (Ministère de la marine et des colonies) n'est pas adopté.

L'article 1ᵉʳ est adopté, ainsi que les articles 15, 16 et 17, modifiés par le Sénat.

M. Bisseuil développe un article additionnel, qui est combattu par M. Rouvier, rapporteur, et qui est repoussé, au scrutin, par 289 voix contre 221, sur 510 votants.

M. Versigny, auteur d'un amendement, et M. Labuze, sous-secrétaire d'Etat aux finances, sont entendus. L'amendement est retiré.

M. Allain-Targé adresse une question à M. le ministre des travaux publics, qui répond.

M. Haentjens ayant été entendu, la Chambre adopte, au scrutin, par 418 voix contre 8, sur 426 votants, l'ensemble du projet de loi concernant le budget extraordinaire de 1884.

La suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois est remise à jeudi.

La séance est levée à cinq heures moins dix minutes.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 31 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 2ᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nᵒˢ 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

5. — 2ᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (Nᵒˢ 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

6. — 2ᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nᵒˢ 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

7. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nᵒˢ 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nᵒˢ 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

9. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nᵒˢ 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1ʳᵉ délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nᵒˢ 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

11. — 1ʳᵉ délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nᵒˢ 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

12. — 1ʳᵉ délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nᵒˢ 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nᵒˢ 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

14. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nᵒˢ 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nᵒˢ 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

16. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nᵒˢ 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

17. — 1ʳᵉ délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nᵒˢ 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nᵒˢ 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

19. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nᵒˢ 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

20. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nᵒˢ 1423-2117. — M. Mannoury, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nᵒˢ 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16ᵉ commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

23. — 1ʳᵉ délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nᵒˢ 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

24. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nᵒˢ 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nᵒˢ 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nᵒˢ 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nᵒˢ 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nᵒˢ 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

29. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nᵒˢ 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

La séance du jeudi 31 janvier 1884 est la 16ᵉ séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 18ᵉ séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Bousquet, jusques et y compris M. Chavoix.

Tribunes. — Depuis M. Chabrié, jusques et y compris M. Delattre.

Convocations du mercredi 30 janvier.

Commission du budget, à deux heures et demie.

Commission relative à la protection des enfants abandonnés, à deux heures. — Commission n° 2.

Commission relative à la loi municipale, à trois heures et demie. — Local du 3e bureau.

Commission relative à l'établissement d'une contribution foncière sur les propriétés bâties en Algérie, à trois heures. — Commission n° 5.

Commission relative aux ouvriers mineurs, à trois heures. — Commission n° 11.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à deux heures et demie. — Commission n° 4.

18e commission des pétitions, à deux heures et demie. — Commission n° 5.

19e commission d'intérêt local, à deux heures. — Commission n° 3.

20e commission d'initiative, à une heure précise. — Local du 2e bureau.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 28 janvier.

Les obsèques de M. Lasker ont eu lieu aujourd'hui, conformément aux dispositions qui avaient été prises, et la cérémonie a été des plus dignes.

On remarquait parmi les assistants M. de Levetzow, président du parlement allemand, M. Herremann, les anciens ministres Bernuth, Kamphausen et Delbrueck, des représentants de tous les partis et même du parti conservateur et du parti clérical, ainsi que des membres de l'Université, de la municipalité et du conseil municipal. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 28 janvier.

Après six jours de discussion, la chambre a approuvé, par assis et levé, à une très grande majorité, le premier article de la loi Baccelli, sur la réorganisation de l'enseignement supérieur. Elle a adopté le texte accepté par le gouvernement.

Cet article laisse aux universités, sous la surveillance de l'Etat, la liberté en matière d'enseignement, ainsi que l'autonomie administrative et disciplinaire. (*Agence Havas.*)

Rome, 28 janvier.

Les recettes de 1883 se sont élevées à 1,561,602,549 fr. 07, somme qui présente une diminution de 654,274,907 fr. 47 sur les recettes de l'année 1882.

Les payements effectués l'année dernière ont atteint le chiffre de 1,823,782,325 fr. 18 ; soit une différence en plus de 182 millions 520,996 francs 63 sur l'année précédente.

Les payements effectués en 1883 offrent, par conséquent, une différence en plus sur les recettes de 262,179,776 fr. 11. (*L'Italie*).

BELGIQUE

Bruxelles, 28 janvier.

Le bilan hebdomadaire de la banque nationale de Belgique donne les résultats suivants :

Augmentation.

Portefeuille	5.824.014
Billets	2 211.050
Comptes courants	2.000.903

Diminution.

Encaisse	1.143.425

Proportion de l'encaisse aux engagements, 23,10 p. 100. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 28 janvier.

Les élections du premier degré à la chambre des députés ont été favorables aux partisans de l'ordre ; mais on ne peut pas encore savoir quel sera le résultat des élections du second degré.

Le ministre de l'intérieur a rigoureusement défendu aux fonctionnaires de faire de la propagande électorale, et trois d'entre eux ont déjà été destitués, parce qu'ils ne s'étaient pas conformés à cette interdiction. (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 18 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT, PRÉSIDENT

M. E. Miller communique un passage intéressant d'une lettre qu'il a reçue de **M. Maspero.**

« Boulaq, le 4 janvier 1884.

« ... Je n'ai pas eu le temps de mettre au net toutes mes copies d'inscriptions grecques nouvelles et anciennes. Je viens d'en acquérir une vingtaine, dont dix proviennent d'Alexandrie... Je vous enverrai copie du tout et estampage de tout ce qui pourra être estampé...

« J'ai failli, la semaine dernière, découvrir un décret trilingue. J'ai transporté de Damanhour au musée de Boulaq une stèle de l'an 23 de Ptolémée V, à double date, égyptienne et grecque. Le texte dit qu'il devait être affiché en trois langues dans les temples. Mais je n'ai que la version hiéroglyphique. Les deux autres, démotique et grecque, ou bien n'ont jamais été gravées, ou bien l'ont été sur d'autres stèles que je n'ai pas retrouvées. Cette découverte nous montre ce que nous devons attendre des monuments de la basse Egypte pour l'histoire des Ptolémées... »

L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission du Nord-Afrique pour l'année 1884.

Sont élus commissaires : MM. Renan, Léon Renier, V. Duruy, Barbier de Meynard, Schefer, Tissot, Alb. Dumont, Maspero.

M. Alexandre Bertrand communique une note de **M. Ch. Robert** relative à un trésor découvert en Alsace, qui vient d'entrer au musée de Saint-Germain. Ce trésor se compose de l'extrémité d'un fourreau d'épée en or et de 50 pièces d'or.

M. Charles Robert, sur la demande de M. Alexandre Bertrand, a examiné ce trésor ; il présente à l'Académie des observations sur les pièces qui le composent. 48 de ces pièces, d'un poids élevé dépassant toujours 7 grammes, convexes d'un côté, concaves de l'autre, et, en général, d'un titre élevé, sont ce qu'on appelle en Allemagne des *Rezenbogen Schusselchen*, petits plats à l'arc-en-ciel. Elles sont rencontrées, en grande abondance, sur les bords du Danube, en Bavière et en Bohême ; on en a découvert aussi en Hongrie, en Saxe, en Thuringe, dans la Hesse, dans la Bavière rhénane, en Alsace, dans le pays de Luxembourg et même en Lombardie. De types assez variés, elles sont presque toujours muettes ; on n'y a rencontré jusqu'à ce jour que trois légendes.

Ces pièces sont attribuées, en général, aux *Boii*, ce peuple considérable qui a donné son nom à la Bohême et à la Bavière, c'est-à-dire aux contrées où on les a rencontrées le plus abondamment, non-seulement isolées, mais en dépôts considérables dont quelques-uns ont fourni plusieurs centaines de pièces. M. Ch. Robert serait néanmoins disposé à croire que tous les types formant l'immense famille des Rezenbogen Schusselchen ne sont pas uniquement l'œuvre des *Boii*; il incline, comme Franz Streber, qui leur a consacré une monographie, à en attribuer quelques-unes aux Helvètes, et il se base sur une remarque qui nous paraît importante, à savoir qu'une tête qui se rencontre sur un des groupes les plus rares et les plus récents, est identiquement celle que présentent les monnaies d'argent helvètes, au nom d'Orgetorix (*Orcitirix*), chef que mentionne César ; d'où il conclut qu'il est plus naturel de rapporter cette rare pièce d'or à tête aux Helvètes qu'à leurs alliés les *Boii*.

M. Ch. Robert examine ensuite quand a pu commencer la fabrication de cet immense monnayage ; sans admettre, comme Streber, qu'elle est antérieure au temps de Philippe de Macédoine, dont les statères ont été copiés dans notre Gaule, il la croit ancienne, attendu que des monnaies qui se trouvent si abondamment en Bohême n'ont pu y être fabriquées par les *Boii* qu'avant leur expulsion de ce pays, l'an 113 avant l'ère chrétienne.

Quant aux monnaies qui présentent sur leur convexité un oiseau entouré d'une couronne et, dans leur concavité, une croisette, et qui viennent de Lombardie, elles n'auraient pu être fabriquées dans ce pays qu'avant l'an 191, date de la dispersion des *Boii* par le consul Scipion Nasica ; mais, comme une de

Ces pièces porte une légende ATV(LLOS) et que plusieurs numismatistes pensent que les légendes n'ont paru qu'assez tard dans les monnaieries gauloises, M. Ch. Robert réserve son opinion sur l'âge des Schusselchens d'Italie, se bornant à rappeler que si M. Friedlaender les considère comme frappées sur place par les *Boii* de la Cisalpine, M. Promis les croit apportées par le commerce sur les rives du Pô et du Tessin.

Au reste, on peut admettre que les Regenbogen-Schusselchen remontent au deuxième siècle, c'est-à-dire à l'époque où les Boii étaient encore en Bohême, car certains types, et notamment celui de l'oiseau présentent, dans les planches de Streber, des dégénérescences successives qui n'ont pu se produire qu'à la longue; en outre, si quelques-unes de ces pièces n'ont, comme l'a remarqué M. de Longpérier, que le poids de l'*aureus* de la République, la plupart se rapprochent du poids du statère grec, ce qui permet de leur attribuer une ancienneté relative.

Disons, en terminant, un mot des traditions populaires qui s'attachent à ces curieuses pièces scyphates. On croyait autrefois, en Allemagne, qu'on les rencontrait après l'orage, lorsque l'arc-en-ciel se montrait à l'horizon; on les gardait dans les familles comme porte-bonheur; on les plongeait dans les breuvages administrés aux malades, et le chanoine Schmid, dans une de ses nouvelles, raconte que la trouvaille en était réservée aux enfants heureux, c'est-à-dire aux enfants nés le dimanche, *Sonntagskind*.

M. Oppert présente un journal mensuel pour l'étude des cunéiformes, rédigé à Munich, par MM. Begold et Hommel. Nous aurons aussi prochainement en France un journal assyriologique. Dans la publication bavaroise, qui s'est assuré la collaboration de deux savants français, MM. Amiaud et Babelon, on remarque un article nécrologique très élogieux consacré à François Lenormant.

M. Ernest Desjardins offre à la Compagnie le Bulletin trimestriel des antiquités africaines, publié par MM. Poinssot et Demaeght (janvier 1884), dans lequel on trouve le commencement d'un remarquable mémoire de M. Ch. Pallu de Lessert sur les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine. Les questions les plus intéressantes qui se rattachent au culte provincial d'Auguste et des Augustes et aux *Concilia*, y sont traitées avec compétence et savoir. Il faut espérer que la suite du mémoire mettra en lumière l'organisation religieuse et politique des provinces de l'Orient.

M. L. Delisle fait hommage du livre intitulé: *Les Registres de Benoît XI*, recueil de bulles de ce pape, publié d'après le manuscrit original des archives du Vatican, par M. Ch. Grandjean.

Ce recueil appartient à la série des publications de l'école française de Rome, qui a été inaugurée par les registres d'Innocent IV. Le plan suivi par M. Grandjean est le même que celui de M. E. Berger. Seulement la brièveté du pontificat de Benoît XI a permis d'être un peu plus large dans le choix des pièces à publier *in extenso*. Il y a dans ce fascicule le texte ou l'analyse de 365 documents, dont beaucoup se rapportent à la France. L'éditeur a mis un grand soin à établir ses textes, qui serviront à fixer beaucoup de détails historiques et qui feront parfaitement connaître le formulaire de la chancellerie pontificale au commencement du quatorzième siècle.

M. Alb. Dumont fait hommage d'un volume sur *l'Art Byzantin* par M. Ch. Bayet, professeur à la faculté des lettres et à l'école des beaux-arts de Lyon. Ce volume fait partie de la Bibliothèque de l'Art, de Quantin. Il contient une histoire sommaire et complète de l'art byzantin. L'auteur en étudie les origines, qu'il trouve dans l'art oriental et dans l'art gréco-romain, modifiés sous l'influence du christianisme. Il établit ensuite les grandes divisions que présente forcément une histoire qui embrasse plus de dix siècles: 1° l'art byzantin jusqu'à Justinien; 2° de Justinien au neuvième siècle; 3° du neuvième siècle aux croisades; 4° des croisades au quinzième siècle; 5° la période actuelle. Il termine en montrant l'influence que cet art a exercée en Orient et surtout en Occident. L'examen des caractères propres à chaque période est une des parties les plus neuves et les plus importantes de l'ouvrage. Bien que M. Bayet s'interdise les discussions, il est facile de voir avec quel soin il a étudié les problèmes les plus difficiles. Les conclusions sont toujours prudentes ou modérées. Il a le vif sentiment des nuances de l'art et de la vérité historique joint à une forme toujours simple et élégante.

M. Egger présente le cinquième et avant-dernier volume des *Œuvres choisies* de feu Letronne, publié, comme les précédents, par M. E. Fagnan. Ce volume contient vingt-trois morceaux relatifs à l'histoire et à l'archéologie grecque. Bien qu'ils ne répondent pas toujours à l'état présent de la science, ils seront lus avec intérêt et profit, car ils constituent d'excellentes leçons de méthode et de critique.

M. d'Hervey de Saint-Denys présente le Catalogue de la bibliothèque japonaise de M. Nordenskjold, par M. L. de Rosny. Cette collection est une des plus nombreuses et des plus précieuses qui ait été réunie jusqu'à ce jour. Le catalogue en avait été rédigé primitivement par un indigène; mais il contenait beaucoup d'erreurs. M. de Rosny s'est chargé de le reviser et d'en surveiller l'impression à Paris. M. d'Hervey explique comment un savant européen peut corriger le travail d'un Japonais en ce qui concerne même sa propre littérature: les intitulés japonais sont souvent composés en langue chinoise. Le lettré mercenaire de l'extrême Orient, qui n'a jamais lu les livres chinois auxquels il est fait allusion, interprète les titres ambigus selon sa fantaisie. M. Nordenskjold, ajoute M. d'Hervey, ne pouvait s'adresser à un savant plus compétent que M. de Rosny. Il en est résulté une œuvre utile pour les études orientales.

M. le docteur Rouire, médecin militaire, qui a fait la campagne de Tunisie, communique un mémoire dont nous avons déjà indiqué la signification et la portée.

Il annonce la découverte d'un grand fleuve existant dans la Tunisie centrale, dont personne parmi les géographes modernes n'avait soupçonné l'existence; il développe une thèse suivant laquelle ce grand fleuve n'est autre que le fleuve Triton d'Hérodote, de Scylax, de Pomponius Méla, de Ptolémée; la baie de Triton elle-même, dont on cherchait l'emplacement depuis des siècles, non seulement a existé autrefois, mais elle existe encore aujourd'hui.

La baie de Triton des anciens, dit M. Rouire, était au nord de Sousa et non pas, comme on l'a prétendu jusqu'ici, au golfe de Gabès. Le texte du Périple de Scylax, qui a été mal lu ou qui n'a jamais été cité dans son entier, est formel. Dans deux passages très clairs, l'auteur du Périple de la Méditerranée met cette baie au nord d'Hadrumète et de Thapsus. Elle est, dit-il ailleurs, au midi de Néapolis et forme le fond du grand golfe compris entre Néapolis et Hadrumète. Le lac Kelbiah, situé au nord de Sousa, est ce qui reste encore de cette ancienne mer.

Ce lac, que les anciennes cartes n'ont pas cité, n'a pas moins de 50 kilomètres de circuit; il est le plus grand de l'Afrique septentrionale; il a de l'eau en toute saison et peut porter de grosses barques de pêche. A l'époque des pluies, il communique avec la mer, et les eaux du golfe d'Hammamet s'enfoncent alors de 40 kilomètres dans l'intérieur des terres. Cette vaste nappe d'eau présente alors la longueur de 1,000 stades que lui donnait Scylax. Elle est constituée par le lac Kelbiah et par une sebka, dite de Djeriba, située entre ce lac et la mer et séparée de celle-ci par un mince cordon littoral en voie de formation. Ce cordon présente plusieurs étroites fissures ou goulets par lesquels les eaux du large et celles des sebkas se mêlent; le lac Kelbiah et la sebka Djeriba sont mis en communication par une rigole sans berges, dite l'Oued Menfez, qui se remplit seulement au temps des pluies, et avant de pénétrer dans la sebka Djeriba, se divise en deux bras qui contournent une éminence transformée alors en îlot.

Les anciens, qui, il y a 2,500 ans, connaissaient mieux la région centrale de la Tunisie que nous autres Européens, avaient donné au fleuve qui alimente le grand lac et à ce lac lui-même le nom de Triton. Mais alors, le lac, qui aujourd'hui pendant la saison sèche est à 16 kilomètres de la mer, communiquait avec elle d'une manière permanente.

La configuration du sol au nord de Sousa vient confirmer les détails transmis par Hérodote et Scylax sur l'ancienne baie de Triton. Qu'un orage éclate, que les eaux du lac s'élèvent, la baie de Triton se reforme tout à coup avec ses dimensions, son île (l'île de Phla); ses passes étroites ouvertes sur le large manquent, mais si des travaux d'art n'étaient venus, il y a quelques années, contenir les eaux, si ces eaux n'étaient

Digitized by Google

pas arrêtées par des chaussées de pierres construites sur le cordon littoral, on verrait reconstitué l'ancien détroit, qui faisait communiquer le golfe avec la haute mer.

Ptolémée donne des renseignements précis sur un grand fleuve qui vient aboutir à cette mer, sur son origine, sur son parcours, sur la nature des pays qu'il arrose, sur son embouchure dans la baie de Triton. Tous ces détails géographiques se retrouvent sur le parcours de l'Oued-Marmelil, qui, sous le nom d'Oued-Bagla, va se jeter dans le lac Kelbiah. Ptolémée dit que le fleuve Triton prend sa source au mont Oussalet; l'Oued-Marmelil prend sa source au même lieu. Ptolémée dit que le fleuve Triton, avant de se jeter à la mer, traverse trois lacs : le lac de Pallas, le lac de Lybie, le lac de Triton; sur le parcours de l'Oued-Marmelil s'échelonnent trois sebkas : la sebka de Bagla, le lac Kelbiah, la sebka de Djeriba. Enfin l'emplacement où le fleuve Triton a son embouchure est, à deux reprises, nettement indiqué par le même géographe comme situé au nord d'Hadrumète.

Hérodote dit qu'à l'orient (c'est-à-dire au nord) du fleuve le pays est boisé, accidenté, couvert de cultures et habité par des hommes sédentaires, tandis qu'à l'occident sont les nomades de la Syrte, errants dans une plaine aride. Cette opposition existe encore aujourd'hui entre le pays de la rive gauche et celui de la rive droite de l'Oued Marmelil.

L'Oued Marmelil, qui arrose la plaine au sud de Kaïrouan, n'est que la branche septentrionale et la plus courte d'une artère fluviale importante, formant un bassin plus considérable que celui de la Medjerdah (l'ancien Bagradas) et dont la branche méridionale descend des hauteurs qui avoisinent Tébessa.

Le système de M. Rouire, s'il est adopté, conduirait à des rectifications nombreuses, relatives aux emplacements supposés des localités de cette région.

L'Académie a témoigné par son attention de l'intérêt qu'elle prend aux considérations et aux faits qui lui ont été exposés par M. Rouire.

M. Wallon, *secrétaire perpétuel*, lit le rapport trimestriel concernant l'état des publications de l'Académie. Nous le publierons ultérieurement.

FERDINAND DELAUNAY.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 22 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE GUÉRIN

Correspondance. — M. le ministre du commerce adresse à M. le président de l'Académie la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Dans une récente séance de la Chambre des députés, la question de l'importation des viandes de porc salées provenant des Etats-Unis d'Amérique ayant été remise en discussion, cette assemblée a émis le vœu que la prohibition desdites viandes fût provisoirement maintenue.

« Le Gouvernement n'a pu que donner satisfaction à ce vœu, mais il se réserve, lors des délibérations sur le projet de loi dont la Chambre est saisie, de renouveler ses déclarations précédentes en s'appuyant sur les données de la science et plus particulièrement sur les avis de la savante compagnie que vous présidez. Il me serait donc très précieux que l'Académie veuille bien faire connaître à nouveau la doctrine qu'elle professe sur ce point, en lui donnant une consécration nouvelle.

« Je vous serai obligé, monsieur le président, de l'appeler à délibérer sur les analogies symptomatiques qui peuvent exister, comme cela a été avancé à la Chambre, entre la trichinose et la fièvre typhoïde.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

« *Le ministre du commerce*,
« CH. HÉRISSON. »

La lettre de M. le ministre du commerce est renvoyée à la commission déjà nommée pour l'étude de cette question; cette commission est composée de MM. Bouley, Brouardel, Chatin, Colin (d'Alfort), Laboulbène et Proust.

Inoculation de la tuberculose à l'homme. — Depuis la découverte de M. Villemin, on sait que la tuberculose est inoculable aux animaux; l'est-elle à l'homme et en dehors des conditions d'hérédité, de misère, de contagion, de traumatisme, peut-elle provenir de l'inoculation sous la peau de produits tuberculeux? Telle est la question soulevée par **M. Verneuil** et pour la solution de laquelle il relate une observation qu'il vient d'avoir l'occasion de relever sur la personne d'un confrère.

Celui-ci, étant externe à l'hôpital Trousseau, en 1877, faisait toutes les autopsies du service, lorsqu'au mois de juillet, quatre ou cinq jours après une piqûre, il ressentit une légère douleur au niveau de la racine de l'ongle de l'annulaire droit, et il aperçut aussitôt au point malade une petite papule non inflammatoire au sommet de laquelle apparut, quelques jours après, un petit point blanchâtre qui s'ouvrit et donna lieu à l'écoulement d'une petite gouttelette de pus, écoulement qui continua pendant environ un mois, malgré l'application de topiques divers; la papule prit alors l'aspect de certains tubercules anatomiques, puis elle s'accrut pendant trois ans de la manière suivante : au voisinage de la partie malade se montrait un petit point blanc qui suppurait, s'agrandissait, prenant l'aspect d'un petit papillome, et finalement se réunissait à la masse principale. Aucun traitement, ni local, ni général, n'avait donné de résultat, lorsque M. Verneuil vit le malade en 1880; l'aspect primitif du mal avait disparu; il ne ressemblait plus à un tubercule anatomique, mais bien à un ulcère scrofuleux, avec son liséré bleuâtre, son fond fongueux, etc.; il n'y avait cependant aucun retentissement ganglionnaire; de plus, à la face dorsale de la main, il s'était manifesté, depuis peu, un abcès ayant tous les caractères de l'écrouelle cutanée. M. Verneuil pratiqua alors l'amputation dans la continuité de la deuxième phalange, et ouvrit l'abcès du dos de la main; cet abcès avait tous les caractères de l'abcès tuberculeux; la paroi était recouverte d'une capsule épaisse, gris rosé, parsemée de cette semoule tuberculeuse si caractéristique; les suites opératoires furent simples, cependant la guérison de la plaie d'amputation, tout comme celle du dos de la main, fut de longue durée. L'état général s'améliora assez pour permettre au malade de passer ses examens et d'aller se fixer en province. Ayant à subir de grandes fatigues pour l'exercice de sa profession, il ne tarda pas à éprouver, du côté de la région lombaire, une douleur vive, se traduisant bientôt par l'apparition de deux abcès froids qui s'ouvrirent, devinrent fistuleux, et les bords de la fistule ne tardèrent pas à prendre les caractères des fistules tuberculeuses. Au commencement de 1883, à la suite d'une contusion du moignon amputé, la cicatrice s'enflamma, suppura, s'ouvrit, et la portion de phalange conservée sortit; elle était blanche, d'un aspect en tout semblable à celui des séquestres tuberculeux. La santé générale avait faibli à ce moment, mais les viscères : poumons, foie, etc., étaient sains.

M. Verneuil revit le malade en novembre 1883; son état avait empiré : le rachis et toute la partie inférieure du corps étaient le siège de douleurs intolérables; il y avait une vive hyperesthésie cutanée, des mouvements cloniques des membres inférieurs sans contracture; en un mot, tous les signes d'une méningite rachidienne produite par abcès ossifluents. Depuis cette époque, le malade va beaucoup mieux, mais ses abcès suppurent encore.

M. Verneuil reconnaît tout le premier les lacunes de cette observation; le malade ne se rappelle pas la nature du mal dont est mort l'enfant qu'il autopsiait au moment où il s'est blessé; mais il faisait toutes les autopsies du service, et la tuberculose est bien commune dans les hôpitaux d'enfants. De plus, les caractères de la lésion ressemblent complètement aux lésions tuberculeuses, et l'on ne peut songer dans ce cas ni à la syphilis ni au tubercule anatomique. Sans doute, le malade a plus souffert qu'il n'est d'habitude à la suite des lésions tuberculeuses; mais il s'agit d'un arthritique, d'un névropathe. Faudrait-il invoquer la résistance de la maladie à toute espèce de traitement? N'est-il pas des lésions tuberculeuses, les tubercules de la langue, par exemple, qui sont pour ainsi dire incurables? Il n'y a pas eu, il est vrai, d'engorgement ganglionnaire, mais il faut l'attribuer au mode d'inoculation; l'affection a dû pénétrer par la voie des glandules de la peau, comme le prouve l'ulcération sous forme de petits points blancs suppurants et se réunissant les uns aux autres. — En résumé, M. Verneuil considère ce fait comme celui d'une lésion

tuberculeuse consécutive à une inoculation locale qui s'est ensuite généralisée; et il le rapproche de l'observation de Laënnec, qui mourut tuberculeux vingt ans après qu'il lui était survenu une petite tumeur à la main, à la suite d'une blessure faite pendant l'autopsie d'un tuberculeux; il le rapproche enfin du résultat d'une inoculation faite intentionnellement sur un moribond, dans son pays et par des hommes dont il veut taire les noms.

Législation relative aux aliénés. — Au nom de la commission chargée d'examiner le nouveau projet de loi déposé au Sénat sur les réformes de la législation relative aux aliénés, **M. Blanche** lit un rapport considérable, dont voici les conclusions :

1° La loi du 30 juin 1838, inspirée par les sentiments les plus élevés de l'humanité et de respect de la liberté individuelle, a été un bienfait pour les aliénés, elle a assuré la protection de leurs personnes et de leurs biens, en même temps qu'elle leur a procuré les soins médicaux dont ils étaient privés jusque-là. Elle ne mérite pas les accusations dont elle a été l'objet, mais on doit reconnaître que depuis l'époque où elle a été promulguée, certains besoins se sont produits ou se sont développés, auxquels elle ne donne pas complètement satisfaction.

2° Parmi les dispositions des projets de loi destinés à remplir ces nouvelles obligations, les unes constituent des améliorations positives à l'état de choses actuel, d'autres peuvent prêter à la critique, certaines enfin nous paraissent devoir être, dans la pratique, d'une application difficile. Nous devons, en outre, faire remarquer que plusieurs d'entre elles auront pour effet d'augmenter notablement les dépenses de l'Etat et des départements.

3° Le principe fondamental du nouveau projet de loi est l'intervention de la justice dans toutes les mesures concernant les aliénés. Ce principe est juste. La folie entraîne presque toujours pour celui qui est atteint la privation plus ou moins complète de sa liberté en même temps que l'impossibilité de gérer ses affaires et de veiller à ses intérêts. Or, d'après les règles judiciaires de notre droit, c'est à l'autorité judiciaire seule qu'il appartient de suspendre ou de supprimer la liberté individuelle; c'est elle qui, seule aussi, a qualité pour protéger les incapables. Il y a donc un double motif pour que toutes les mesures relatives aux aliénés soient prises par la justice ou soumises à son contrôle.

4° C'est par application de ce principe que le projet de loi assimile à un asile, sous le rapport de la surveillance, toute maison dans laquelle un aliéné sera traité, même lorsque ce sera dans l'intérieur de sa famille. Si la proposition de la commission du Sénat est adoptée, cette prescription légale, toute nouvelle en France, quoiqu'elle existe déjà dans d'autres pays, est de nature à froisser des sentiments très respectables; mais en raison des abus qu'elle a pour but de rendre impossibles, nous ne pouvons qu'y souscrire avec l'espérance qu'elle sera appliquée d'une manière discrète et modérée.

5° Une autre innovation consiste dans l'obligation de présenter à l'avenir deux certificats distincts ou un certificat signé de deux médecins, pour l'admission d'un aliéné dans un asile. Malgré les difficultés qui existent à ce propos, nous l'adoptons cependant, parce qu'elle offre une garantie de plus à la liberté individuelle.

6° En vertu d'une disposition nouvelle, tout placement d'un aliéné dans un asile, que ce placement soit volontaire ou d'office, ne sera d'abord que provisoire et ne deviendra définitif qu'après la sanction de la justice. C'est là un corollaire de la pensée principale qui a présidé à la préparation du projet de loi; mais les moyens proposés pour l'application de ce principe se heurteront à des inconvénients et à de sérieux obstacles; aussi espérons-nous qu'il y sera apporté de notables améliorations.

7° Quant aux placements d'office et aux placements d'urgence, nous nous félicitons, pour la sécurité publique, que le projet de loi les rende plus prompts et plus faciles, et nous n'avons eu qu'à formuler certains désirs dont nous ne doutons pas qu'il soit tenu compte.

8° Pour ce qui concerne les condamnés devenus aliénés pendant qu'ils subissaient leur peine et les aliénés dits criminels ou ceux considérés comme dangereux, nous sommes absolument partisans de la création d'un ou plusieurs asiles d'Etat, et nous n'avons qu'à approuver toutes les garanties d'examen et de contrôle que l'on exigera dorénavant pour la mise en liberté de ces aliénés, que la justice pourra seule ordonner.

9° Nous donnons aussi notre approbation à de nouvelles mesures proposées, soit pour permettre aux interdits de présenter directement à la justice leur requête à fin de mise en liberté, soit pour garantir d'une façon plus efficace la gestion des biens et les intérêts des aliénés.

10° Enfin, nous demandons que toutes les affaires concernant le service des aliénés soient centralisées au ministère de l'intérieur et qu'il y soit créé, soit une division, soit une direction assistée d'un conseil supérieur.

La discussion de ce rapport commencera dans la prochaine séance.

Dr A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

Il a été versé à la trésorerie générale du Loiret, à titre de restitution anonyme à l'Etat, la somme de 132 francs, dont il a été fait recette par le caissier-payeur central du Trésor public, le 29 janvier 1884.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

28 janvier.

Le commissaire de la marine à Vannes signale : *Tourelle-Sorenis*, dans sud est entrée Pénerf, complètement démolie dans nuit 26 au 27; danger à craindre pour navires entrant en Vilaine.

Le garde-pêche l'*Unité* a été renfloué et échoué en position d'être réparé; la quille et la fausse quille de ce bâtiment ont été enlevées.

Le général Millot est parti hier, par *Anadyr*, de Colombo. L'*Européen*, le *Vinhlong* et le *Comorin* ont quitté ce port. L'avarie du *Cholon* est réparable; ce navire sera prêt le 7 février.

Le commissaire du Tonkin est de passage à Port-Saïd, sur le *Yang-Tsé*.

29 janvier.

Le *Mytho*, venant de Saïgon, est arrivé à Singapore le 29 janvier.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Fournel*, venant du Havre et escales, est arrivé à Saint-Thomas le 28 janvier, et en a relevé le même jour pour la Vera Cruz et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Saint-Nazaire*, venant de la Vera-Cruz, est arrivé à Saint-Thomas le 27 janvier, et en a relevé le même jour pour Santander et Saint-Nazaire.

M. Bloch, ancien membre de l'école française de Rome et d'Athènes, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mercredi 6 février, à dix heures du matin.

Thèse latine. — De decretis functorum magistratuum ornamentis.

Thèse française. — Les origines du sénat romain.

Voici le programme des cours publics et gratuits de sciences appliquées aux arts, qui aura lieu au Conservatoire des arts et métiers, pendant l'année scolaire 1883-1884 :

Géométrie appliquée aux arts. — Les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. Laussedat, professeur. Le cours a été ouvert le lundi 5 novembre.

Objet des leçons : Théorie des principales courbes employées dans le tracé et la construction des machines. — Etude géométrique des organes qui servent à la transformation des mouvements. — Engrenages, cames, excentriques. — Articulations. — Echappements. — Encliquetages. — Compteurs. — Instruments enregistreurs.

Géométrie descriptive. — Les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. E. Rouché, professeur. Le cours a été ouvert le lundi 14 janvier.

Objet des leçons : Généralités sur les divers modes de représentation graphique employés dans les sciences et dans les arts. — Etude spéciale de la perspective cavalière et de la perspective régulière. — Théorie des effets de perspective, restitutions et dérogations.

Mécanique appliquée aux arts. — Les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. Tresca, professeur. Le cours a été ouvert le lundi 12 novembre.

Objet des leçons : Etude du travail mécanique sous ses différentes formes et dans ses principales manifestations. — Corrélation de la loi de la conservation du travail avec les principes de la mécanique industrielle. — Application de ces principes aux diverses actions mécaniques et aux machines.

Constructions civiles. — Les mercredis et samedis, à sept heures trois quarts du soir. M. Emile Trélat, professeur. Le cours a été ouvert le mercredi 7 novembre.

Objet des leçons : Organe des édifices. — Fondations. — Organes verticaux : Murs, piles, culées, colonnes. — Organes horizontaux : Planchers, voûtes. — Combles. — Couvertures. — Revêtements.

Physique appliquée aux arts. — Les mercredis et samedis, à neuf heures du soir. M. Ed. Becquerel, professeur ; M. Henri Becquerel, suppléant. Le cours a été ouvert le mercredi 14 novembre.

Objet des leçons : Principes fondamentaux de la physique. — Applications diverses de la chaleur ; formation des vapeurs ; emploi de leur force élastique ; sources de chaleur et de froid ; chauffage ; ventilation. — Production et propagation des sons ; téléphone ; phonographe. — Sources de lumière ; éclairage ; analyse spectrale. — Construction des instruments d'optique.

Chimie générale dans ses rapports avec l'industrie. — Les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. E. Peligot, professeur. Le cours a été ouvert le lundi 5 novembre.

Objet des leçons : Première partie du cours. — Phénomènes généraux de combinaison et de décomposition. — Equivalents chimiques. — Poids atomiques. — Nomenclature. — Histoire détaillée des corps simples non métalliques et de leurs principales combinaisons. — Air atmosphérique. — Eau. — Acides minéraux.

Chimie industrielle. — Les mardis et vendredis, à neuf heures du soir. M. Aimé Girard, professeur. Le cours a été ouvert le mardi 6 novembre.

Objet des leçons : Produits chimiques. — Matières premières : Pyrites, sel, composés ammoniacaux. — Fabrication de l'acide sulfurique. — Industrie soudière. — Chlorures décolorants. — Potasses. — Nitrates. — Phosphates en engrais chimiques. — Soufre, sulfure de carbone, sulfocarbonates. — Prussiates. — Aluns. — Produits divers.

Chimie appliquée aux industries de la teinture, de la céramique et de la verrerie. — Les lundis et jeudis, à sept heures trois quarts du soir. M. de Luynes, professeur. Le cours a été ouvert le jeudi 29 novembre.

Objet des leçons : Des verres. — Eléments, propriétés, fabrication. — Différents systèmes de fours. — Emaux. — Travail, décoration, usages des verres. — Des poteries. — Matières premières. — Argiles — Préparation des pâtes céramiques. — Façonnage, travail mécanique, cuisson, décoration des poteries.

Chimie agricole et analyse chimique. — Les mercredis et samedis, à neuf heures du soir. M. Boussingault, professeur ; M. Schlœsing, suppléant. Le cours a été ouvert le samedi 1er décembre.

Objet des leçons : Engrais. — Assolements. — Alimentation du bétail. — Analyse minérale appliquée aux matières agricoles.

Agriculture. — Les mardis et vendredis, à sept heures trois quarts du soir. M. Ed. Lecouteux, professeur. Le cours a été ouvert le mardi 6 novembre.

Objet des leçons : L'agriculture au double point de vue scientifique et industriel. — Ses milieux économiques actuels. — Ses moyens d'action : terre, capital, travail. — Engrais ou matières premières des récoltes. — Produits et débouchés. — Céréales, fourrages, plantes industrielles. — Grande culture et petite culture.

Travaux agricoles et génie rural. — Les mercredis et samedis, à sept heures trois quarts du soir. M. Ch. de Comberousse, professeur. Le cours a été ouvert le mercredi 7 novembre.

Objet des leçons : Météorologie et hydrologie agricoles. — Etude de l'atmosphère, carte du temps. — Etude des eaux souterraines et superficielles. — Déboisement et reboisement. — Du travail mécanique et chimique de l'eau. — Applications. — Drainage. — Curage. — Desséchements. — Pisciculture. — Irrigations. — Voirie des grandes villes.

Filature et tissage. — Les lundis et jeudis, à neuf heures du soir. M. Joseph Imbs, professeur. Le cours a été ouvert le lundi 5 novembre.

Objet des leçons : Préparation des plantes fibreuses, chanvre, lin, jute, ramie, etc. — Opération du peignage ; peigneuses modernes pour fibres longues, moyennes et courtes. — Filature du lin, de la laine peignée, de la laine cardée, des déchets courts. — Retordage et apprêts des fils. — Fils de fantaisie feutrés, fils chinés, guimpés, veloutés, chenillés, etc.

Economie politique et législation industrielle. — Les mardis et vendredis, à sept heures trois quarts du soir. M. E. Levasseur, professeur. Le cours a été ouvert le mardi 6 novembre.

Objet des leçons : Répartition des richesses. — La liberté du travail et le salariat. — Les causes qui déterminent le taux des salaires. — Les coalitions. — L'intérêt du capital. — Le profit de l'entreprise. — Les principaux modes de répartition de la richesse entre les producteurs. — La coopération et la participation aux bénéfices.

Economie industrielle et statistique. — Les mardis et vendredis, à neuf heures du soir. M. J. Burat, professeur ; M. Alf. de Foville, suppléant. Le cours a été ouvert le mardi 6 novembre.

Objet des leçons : L'industrie humaine et ses produits. — Le progrès dans l'agriculture, dans les industries minérales, manufacturières et autres, dans le commerce intérieur et extérieur. — Géographie et statistique commerciales. — Mouvement général de la richesse.

Droit commercial. — Les mercredis et samedis, à sept heures trois quarts du soir. M. Malapert, professeur. Le cours a été ouvert le mercredi 7 novembre.

Objet des leçons : Tribunaux de commerce : organisation ; procédure ; compétence. — Contrats commerciaux. — Obligations en général. — Spécialisation : ventes et achats ; courtiers, agents de change, commissionnaires ; louage d'industrie ; entreprises de travaux ; chemins de fer ; comptes courants ; effets de commerce.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 28 janvier 1884.

L'importante dépression qui, depuis deux jours, persiste au sud de la Norvège marche vers le nord et se comble ; son centre est aujourd'hui près de Bodo (733mm). — Une baisse assez rapide se produit en Irlande, où le vent souffle très fort du S.S.O. et des mauvais temps sont à craindre sur les côtes occidentales de l'Europe. En Provence, le vent faiblit et le temps revient au beau.

La température a monté rapidement sur l'ouest de l'Europe ; elle est restée sensiblement stationnaire dans le Centre et l'Est. Le thermomètre variait ce matin depuis — 2° (Hernosand) jusqu'à + 15° (Alger).

En France, le temps se remet à la pluie avec température douce.

France.

Service maritime :

Nouvelle bourrasque ouest Irlande ; baisse 5mm Valentia par vent 550 très fort. Baromètre très élevé Gascogne.

Manche. — Vent d'entre sud et ouest. Nouveaux mauvais temps à craindre.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Idem, assez fort à fort.

Méditerranée. — Dépression de Gênes se comble. Baromètre très élevé Espagne et Algérie.

Provence. — Vent d'entre nord-ouest et nord-ouest modéré à assez fort.

Algérie. — Vent variable modéré à assez fort.

Service agricole :

Une nouvelle bourrasque existe au large de l'Irlande. Baromètre très élevé Espagne et Algérie.

Nord-ouest. — Vent d'entre ouest ; pluies. Temps doux.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Vent d'entre nord-ouest et nord-est. Température assez douce.

Observations de Paris, 28 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	743.22	5 1	4 2	86	S.S.O.	2
4	45.05	4.6	3.6	84	O.N.O.	4
7	48.94	3.4	2.0	76	O.	3
10	52.79	5.3	3 5	72	O.S.O.	3
1 s.	54.98	8.2	4.6	52	O.	3
4	57.39	7.4	4.6	61	O.	2
7	59.14	5.4	3 9	76	O.S.O.	2
10	59.70	5.4	4.1	80	S.S.O.	2

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert, averse à 3 h. 50-55.	0	10
4	Nuages vers l'horizon.	0.2	3
7	S. E. clair ; cum. O. 1/4 N.	0.1	6
10	Cum. N.-O. 1/4 N.	0	6
1 s.	Cum. O.-N.-O.	0	4
4	Couch. cum. O. 1/4 N. et N.O. 1/4 O.	0	7
7	Quelques étoiles.	0	10
10	Couvert.	0	10

Minimum, 2.9 ; maximum, 9.0 ; moyenne, 5.6.

Supplément.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La Loi,
Les *Affiches parisiennes*,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'Opinion.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 26 janvier.

Du sieur BÉRARD (Pierre-Théophile), marchand de vins et liqueurs, demeurant à Paris, rue Affre, 7, ci-devant, et actuellement rue Piat, 61. (Ouverture, 7 janvier 1884.)

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14934 du gr.)

Du 28 janvier.

Du sieur BERTRANET (Charles), marchand de toiles et tissus, demeurant à Paris, rue de la Chine, 11.

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14935 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur KNAU (Pierre), fabricant de maroquinerie, demeurant à Paris, rue Beaubourg, 78, le 4 février, à 12 heures précises. (N. 14911 du gr.)

Du sieur FRISON (Gustave), commissionnaire expéditeur, demeurant à Paris, rue Montholon, 4 *bis*, le 4 février, à 12 heures précises. (N. 14883 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur MASQUERAY, limonadier, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 11;

Entre les mains de M. Beaugé, 24, avenue Victoria, syndic de la faillite. (N. 14713 du gr.)

De la demoiselle WEHR (Madeleine), marchande de papeterie, demeurant à Paris, rue Corneille, 3;

Entre les mains de M. Mercier, boul. Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14604 du gr.)

Du sieur RENAUD (Léon-Auguste), marchand de café, demeurant à Paris, rue Turenne, 97;

Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite. (N. 14784 du gr.)

Du sieur MINAT (Louis), ancien marchand de vins, rue de Flandre, 120, demeurant actuellement rue Ordener, 109;

Entre les mains de M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic de la faillite. (N° 14730 du gr.)

Du sieur JUVENETON (Ferdinand), entrepreneur de couvertures, demeurant à Paris, rue Popincourt, 11, ayant fait le commerce sous le nom de F.-J. GOYET;

Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14840 du gr.)

Du sieur MALMY (Jean-Isaïe), ancien marchand de vins, à Paris, rue de Clisson, 2, demeurant actuellement à Saint-Hilaire-le-Petit, arrondissement de Reims (Marne);

Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14845 du gr.)

Du sieur DESTOUCHE (Jules), ancien boulanger à Paris, rue de la Chapelle, 74, demeurant actuellement rue Ordener, 25;

Entre les mains de M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic de la faillite. (N. 14828 du gr.)

Du sieur LE BÈGUE (Paul-Adolphe), sculpteur-ornemaniste, demeurant à Paris, rue Piat, 37;

Entre les mains de M. Lamoureux, rue Chanoinesse, 14, syndic de la faillite. (N. 14843 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite J. COMBAY et Cᵉ, ayant pour objet le commerce de cuirs et crépins, dont le siège est à Paris, rue de Vanves, 25, composée de : 1° COMBAY (Jules-Henry), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire;

Entre les mains de M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic de la faillite. (N. 14811 du gr.)

Du sieur ESÈS (Emile), marchand de chaussures, demeurant à Clichy, rue de l'Ancienne-Mairie, 4;

Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14775 du gr.)

Du sieur MAUGUIN (Edouard), marchand de confections, demeurant à Paris, rue Lévis, 75;

Entre les mains de M. Normand, rue des Grands-Augustins, 19, syndic de la faillite. (N. 14821 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur GIRARD (Hector), carrossier, demeurant à Paris, rue Laugier, 11, le 4 février, à 12 heures. (N. 14707 du gr.)

De la compagnie fermière de l'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VERNET-LES-BAINS (Pyrénées-Orientales), société anonyme (en liquidation), au capital de 500,000 fr., ayant eu son siège social à Paris, boulevard Montmartre, 21, ci-devant, et actuellement rue de Richelieu, 108, le 4 février, à 11 heures. (N. 13719 du gr.)

Du sieur BOYER (Jules-Joseph), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Dareau, 80, le 4 février, à 11 heures. (N. 14405 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur CERF (Jules), négociant en draperies, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 59, le 4 février, à 12 heures précises. (N. 14461 du gr.)

Du sieur BUSIGNY (Eugène-François), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue Lepic, 96, le 4 février, à 11 heures précises. (N. 13582 du gr.)

Du sieur BLANC (Dominique), marchand de vins-liquoriste, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 59, le 4 février, à 10 heures précises. (N. 14273 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur LHOMME (Jules), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, avenue Daumesnil, 28, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 4 février 1884, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13200 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la veuve BOURILLON (Victorine JÉROME), veuve de Jean BOURILLON, marchande de meubles, demeurant à Paris, rue de Châteaudun, 46 et 49, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 4 février 1884, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barbot, 22, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13125 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la Société anonyme dite BRIQUETERIE DE GARCHE (en liquidation), au capital de 500, dont le siège social était à Paris, rue Le Peletier, 26, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 4 février 1884, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13973 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la veuve COURT (Reine MOULIN, veuve de Louis COURT), ancienne boulangère à Paris, rue du Cherche-Midi, 8, et demeurant actuellement rue d'Assas, 4, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 4 février 1884, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14007 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur LEMARCHAND (Victor-Louis), restaurateur, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, 10, le 4 février, à 2 heures précises. (N. 14050 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la Société en nom collectif BOULANGER frères, ayant pour objet la fabrication d'objets de tabletterie et fournitures pour parapluies, dont le siège est à Paris, rue Blondel, 21, avec usine à Saacy (S.-et-M.), composée de : 1° BOULANGER (Honoré-Baptiste), demeurant au siège social; 2° et BOULANGER (Adolphe-Michel), demeurant à Saacy (S.-et-M.), peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gautier, syndic, 13, rue Thérèse, pour toucher un dividende de 12 fr. 99 p. 100, unique répartition. (N. 6156 du gr.)

Du sieur KOURY (Victor), négociant en fleurs et plumes, demeurant à Paris, place de la Bourse, 9, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Sauvalle, syndic, 25, quai des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 2 fr. 58 p. 100, unique répartition. (N° 14268 du gr.)

Du sieur LEGRAND (Louis), passementier, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 69, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cousin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 2 fr. 86 p. 100, unique répartition. N. 13793 du gr.)

Du sieur BOMSEL (Léopold-Oscar), épicier, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 234 et 236, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M.

(Supplément.)

Cousin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 6 fr. 42 p. 100, unique répartition. (N. 13242 du gr.)

Du sieur HYAUME (Adolphe), grainetier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 257, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gautier, syndic, 13, rue Thérèse, pour toucher un dividende de 7 fr. 46 p. 100, unique répartition. (N. 13144 du gr.)

Du sieur GAURON (Jean-Baptiste-Marie), épicier, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, 134 et 136, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Bernard, syndic, 47, rue St-André-des-Arts, pour toucher un dividende de 18 fr. 89 p. 100, unique répartition. (N. 13526 du gr.)

De la Société anonyme dite SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE HALAGE A VAPEUR, dont le siège est à Paris, boulevard de la Madeleine, 17, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Sauvalle, syndic, 25, quai des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 7 fr. 77 p. 100, unique répartition. (N. 12440 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 30 novembre 1883.

Du sieur RADLAUER (Siegfried), ancien négociant en perles, à Paris, rue aux Ours, 38, et rue de Lisbonne, 64, et ancien directeur de journal, demeurant rue des Pyramides, 3. (N. 7801 du gr.)

Du sieur DU MOULIN (Isaac-Ephraïm), dit JULES, ancien marchand de diamants à Paris, rue des Martyrs, 10, demeurant actuellement à Amsterdam. (N. 13207 du gr.)

Du sieur MARTIN, marchand de vins, ayant demeuré à Boulogne-sur-Seine, boulevard de Strasbourg, 11, demeurant actuellement à Boulogne, rue Sacet, 44. (N. 14399 du gr.)

De la Société anonyme des HOUILLÈRES DE FIGEAC (en liquidation), dont le siège était à Paris, rue de Provence, 34. (N. 12879 du gr.)

De la veuve BURG, marchande de vins, rue Amelot, 145. (N. 14280 du gr.)

Du sieur PARIS (Gaston), fabricant de chaussures, rue Nouvelle, 2. (N. 14522 du gr.)

Des sieurs : 1° ADAM (Henri-Joseph-Eugène), demeurant à Paris, rue Saint-Paul, 32; 2° PRÉVOT (Joseph-Emile-Romain), en son vivant domicilié à Paris, quai des Célestins, 56, ayant été associés de fait pour la vente de produits pharmaceutiques, rue Saint-Paul, 32. (N. 14434 du gr.)

Du sieur STAEHLE (Théodore), fabricant de boites en bois, demeurant à Paris, rue des Récollets, 19. (N. 12862 du gr.)

De la veuve DELBÈS (Antoinette GUERRIER, veuve de Jean-Baptiste DELBÈS), marchande de chaussures, demeurant à Paris, rue de Maubeuge, 77. (N. 14432 du gr.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Classement et alignement d'une voie nouvelle entre la rue Notre-Dame-des-Champs et le boulevard d'Enfer

(6e arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 6e arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 30 janvier 1884, sur le projet de classement et d'alignement d'une voie nouvelle entre la rue Notre-Dame-des-Champs et le boulevard d'Enfer.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 14, 15 et 16 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Alignement de la rue de la Terrasse

(17e arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 17e arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 30 janvier 1884, sur le projet d'alignement de la rue de la Terrasse.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 12, 13 et 14 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Modification partielle des alignements de la rue et de la place de l'Argonne

(19e arrondissement).

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 19e arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 30 janvier 1884, sur le projet comportant : 1° modification de l'alignement (côté pair) de la place de l'Argonne entre la rue de l'Argonne et la rue Dampierre, en suivant le nu du mur du viaduc du chemin de fer, ainsi que l'établissement d'un pan coupé à l'angle de la rue Dampierre (côté impair de ladite rue) et de la place de l'Argonne; 2° modification de la rue de l'Argonne à son débouché sur le quai de l'Oise; 3° fixation de pans coupés à l'angle de la rue de l'Argonne (côté impair) et de la rue Barbanègre.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 14, 15 et 16 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

MAISON à Paris, r. de **MARIGNAN, 23** Cont. 830m18. Rev. br. évalué, 37,900 fr. M. à p. 450,000 f.

TERRE DE FOLLEVILLE
en 3 DOMAINES : FOLLEVILLE, le DONJON, la TRÉSORERIE Comm. de St-Hilaire, St-Mesmin, Olivet, etc., arr. d'Orléans. Cont. 781 h. env. — M. à pr.: 700,000 fr.

FERME DE MERVILLIERS Cne de Janville (Eure-et-Loir), d'un seul tenant. Ce 214 h. 63 a. 73 c. rapp. net : 9,000 fr. M. à pr.: 180,000 fr. — A ADJon sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 5 février 1884. S'ad. à Me G. Robin, not., 25, r. Croix-des-P.-Champs.

MAISON à PARIS, r. de **GRENELLE** n° 130, *à l'angle de la r. Martignac,* A VENDRE, s. une ench., en la ch. des not. de Paris, le 12 février 1884. Ce 99 m. 45 c. M. à pr., 120,000 f. S'ad. à Me Breuillaud, not., rue Saint-Martin, 333.

MAISON à Paris, r. **GODOT**-DE-MAUROY, 21, à ADJon, s. une ench., en la ch. d. not. de Paris, le 12 février 1884. — Rev., 18,662 f. M. à p., 180,000 f. S'adr. à M. Grandjean, administr, 8, r. St-Simon; à Me Malatiré, notaire à Songeons (Oise); et à Me Sorbet, notaire à Paris, rue St-Florentin, 11.

GRANDE COMPAGNIE DES
TÉLÉGRAPHES DU NORD
Emprunt 1883.

Nos des 100 obligations de l'emprunt 1883, série B, sorties au tirage effectué à Copenhague, pour être remboursées le 1er mars 1884.

Nos 7 — 62 — 93 — 107 — 118 — 131 — 145 — 183 — 186 — 202 — 203 — 222 — 235 — 309 — 316 — 318 — 346 — 363 — 400 — 430 — 429 — 447 — 454 — 457 — 459 — 488 — 572 — 620 — 661 — 667 — 706 — 739 — 749 — 776 — 786 — 845 — 846 — 858 — 859 — 863 — 883 — 911 — 926 — 955 — 957 — 963 — 989 — 1034 — 1054 — 1057 — 1115 — 1147 — 1148 — 1189 — 1203 — 1405 — 1479 — 1525 — 1551 — 1580 — 1604 — 1656 — 1702 — 1703 — 1741 — 1745 — 1828 — 1867 — 1890 — 1892 — 1960 — 1970 — 1974 — 2016 — 2020 — 2027 — 2030 — 2059 — 2062 — 2090 — 2094 — 2100 — 2207 — 2493 — 2517 — 2539 — 2543 — 2585 — 2685 — 2697 — 2821 — 2825 — 2831 — 2836 — 2886 — 2889 — 2898 — 2902 — 2960 — 2977.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas,* à *Paris,* 3, rue d'Antin, remboursera à partir du *1er mars 1884,* à raison de *2,500 francs par titre,* les obligations ci-dessus désignées et munies de tous les coupons non échus.

Les obligations sorties ne seront plus productives à partir de la date fixée pour leur remboursement.

ANNUITÉS ORLÉANS-CHALONS

Les titres dont les numéros suivent sont sortis au tirage du 15 janvier 1884 et seront remboursables à 500 fr., à partir du 1er février, à la Société de Dépôts et de Comptes courants :

1.666	11.191	19.948	38.455
1.808	11.419	23 887	39.823
2.677	11.420	28.341	43.286
3.048	11.526	28 871	43.246
3.278	12 879	33.348	
5.417	13.593	33.860	
7.137	16.282	36.972	

Le coupon du 1er février sera payable à raison

de 12 fr. 50, net d'impôt, à partir de cette date, à la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra, Paris.

Spectacles du Mercredi 30 Janvier.

Opéra (2,200 places). — 8 h. — Henry VIII, 4 actes, de MM. Détroyat et A. Silvestre, musique de M. Saint-Saëns : Lassalle, Dereims, Boudouresque, Lorrain ; Mmes Krauss, Richard.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Monde où l'on s'ennuie, pièce en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Delaunay, Garraud, Prudhon, Paul Reney ; Mmes Brohan, Riquier, Reichemberg, Broisat, Samary, Lloyd.

Opéra-Comique (1,800 places.) — 8 h. »/». — Mignon, opéra-comique en 3 actes, musique d'A. Thomas : Mouliérat, Barré, Vernouillet, Bernard, Barnolt : Mmes Nevada, Mézeray. — Les Noces de Jeannette.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper ; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — I Puritani : Ravelli, Broggi, de Reszké ; Mlle Zina Dalti.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Mon Collègue, vaudeville en 1 acte. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — Première représentation de La Charbonnière.

Folies-Dramatiques (1,600 places), — 8 h. 1/2 — François les bas-bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Gharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul (Reprise).

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences. — Boulevard des Capucines, 39 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Le Théâtre-Italien a fait hier relâche par suite de l'indisposition de MM. Ravelli et Brogi, qui ne peuvent chanter ni les Puritains ni Ernani.

La première de la Cosaque est définitivement annoncée, aux Variétés, pour vendredi 1er février. Le même jour qu'Hérodiade aux Italiens.

A partir de la semaine prochaine, les représentations de Manon, à l'Opéra-Comique, auront lieu les mardis, jeudis et samedis.

La première de la Charbonnière, qui devait avoir lieu hier, est remise à aujourd'hui mercredi.

Voici la liste des tableaux du drame de MM. Crémieux et P. Decourcelle :

1. La Noce de Madeleine.
2. Le Bois de Vincennes.
3. Le Magasin des Quatre-Saisons.
4. La Loge d'une étoile.
5. La Première d'une féerie.
6. Chez la Charbonnière.
7. La Maison centrale.
8. A Saint-Mandé.

M. Colonne annonce pour dimanche prochain l'audition d'une œuvre de Gounod : les Deux Reines, dont la musique a été écrite pour le drame d'Ernest Legouvé. Cette partition n'a pas été jouée depuis les représentations de ce drame au Théâtre-Italien.

Le Gérant de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 29 Janvier 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			73 75
Huile de Colza disponible, dégelée			..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 75
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 75
Huile de Lin, en fûts			54 25
Huile de Lin, en tonnes			56 25
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à	45 75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	52 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	104 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. ..	à	44 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	48 25	à	49 ..
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			[illegible]
Suifs. — Bœufs de la Plata			[illegible]

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16. — 2 h., 101 [illegible]
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 90.. — Monnaie, [illegible] 50
Crédit Autrich. .... 305 70 | Chem. de fer Autrich. 317 75
Change sur Londres.... Demande, 121 30. — Offre, 121 50
Change sur Paris...... Demande, 48 225 — Offre, [illegible] 275
Lots.............. 127 .. | Napoléon.............. 9 63

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGE	PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½ %	Amsterdam	205 ¾ ..	à 206 ¼ ..	205 ¾ .. à 206.	et 4..%
4..%	Allemagne	122 ...	à 122 ¼ ..	121 ¾ .. à 122 ¼	et 4..%
5..%	Vienne	205 ¾ ..	à 206	205 ¾ .. à 206..	et 4..%
5..%	Barcelone	486	à 487	486 .... à 487..	et 4..%
5..%	Madrid	486	à 487	487 .... à 488..	et 4..%
6..%	Lisbonne	545	à 546	545 .... à 546..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241	à 242	241 .... à 242..	et 4..%
.....	Stockholm	137	à 138	137 .... à 138..	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

ESCOMPTE	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3..%	Londres	25 16¼ à 25 19¼	25 12¼ à 25 17½ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 14 . à 25 19 . [illegible]
4..%	New-York	514 .. à 515 ...	514 .. à 515 . m. 3%
3½%	Belgique	¼ p à ¼ p.	¼ p à ¼ p m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ pr. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ¼ pr. — 5%
3..%	Suisse	pair à ¼ p.	1/16 à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à . ..	0/00 prime
Argent 1000, d° 218f 89..	147 à 152 ..	0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 05..	à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à 4 51..
Souverains anglais	25 10 .	à 25 15..
Banknotes	25 12..	à 25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 90..	à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* case
Reçu francs *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 29 Janv. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédemment cotés — Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 84	3 %	77f40 42½ 45 40 35 45	fin ct..	77 45		[illegible]	77 57½	77 10	77 25
		47½ 50	P° fin c.		d2f				
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.		77 55 d25				
			P° fin p.		d1f	78 ..	78 05 d50		
			P° fin p.		d2f				
			P° fin p.		78 40 d25		d1f		
			en liq..						
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f20 35 40 45	fin ct..	78 35	78 47½	78 35	78 45	78 20	78 15
			P° fin c.		d1f		78 40 d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
sept. 83	4 %		fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %	107 107 15	fin ct..					107 ..	110 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883	107f50 60 62½ 65 70 75	fin ct..	107 60	107 80	107 57½	107 77½	107 40	107 42½
		72½ 70	P° fin c.		d2f				
			P° fin c.		d1f		d50		
			P° fin c.	107 65	107 85 d25				
			P° fin p.		d1f				
			P° fin p.		d2f	108 20	108 35 d50		
			P° fin p.	108 55	108 70 d25		d2f		
août 83.	Promesses d'Inscrip. 4 ½ % 1883.	0 22						0 22	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 14 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr.,		en liq..						
	r. 500 f., annuit. finiss. 1889, t.p.	505	fin ct..					501 25	475 ..
déc. 83	d° annuit. finiss. 1907, t.p.	499 498	fin ct..					499 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	519 517 50	fin ct..					518 ..	490 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép. Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	249						249 75	
sept. 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	512 50 513 512 511	fin ct..					515 ..	330 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	520 520 50 521 520	fin ct..					520 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	404 50 404	fin ct..					404 ..	
			en liq..						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	389 389 25 389 50	fin ct..					388	390 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 114						114 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières		en liq..					10000 ..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	512 511 50	fin ct..					511 ..	528 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	515 512 50 513	fin ct..					513 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p.		P° fin c.						
	(gar. pay. par Et., ex-d'imp.)	524 524 50 525	fin ct..					524 ..	490 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé		fin ct..					364 50	363 75
		366 75 366 365	P° fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
août 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil.		en liq..						
	et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	au 31..					425 ..	480 ..
			P° au 31		d20		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
juin 83.	La Grande Compagnie d'Assurances,		en liq..						
	act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		au 31..					372 50	720 ..
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil.		en liq..						
	et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		au 31..					362 50	625 ..
			P° au 31		d10		d10		
			en liq..						
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5175 5197 50	fin ct..	5200			5210	5190 ..	5200 ..
		5190	P° fin c.		d50		d20		
			P° fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act.		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	507 50 508 75 510 512 50	au 31..	510	527 50	507 50	520	508 75	506 75
		515 520 522 50 525	P° au 31		d10		d10		
			P° au 15		d20	530 ..	535 .. d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	855 857 50 860	au 31..	860	862 50	857 50	862 50	856 ..	855 ..
			P° au 31		d20		d20		
			P° au 15		875 .. d10		d10		
mai 83.	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		au 31..					443 75	441 25
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions		en liq..						
	500 f., tout payé (ex-coup. 10).	415	au 31..					415 ..	560 ..
			P° au 31		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	act. 500 fr., 250 fr. p.	440 436 25	au 31..					436 25	440 ..
			P° au 31		d5f		d10		
			P° au 15		d5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé	965 967 50 970 975 980	au 31..					970 ..	960 ..
		972 50	P° au 31		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départ. de Constantine, 5%, 1879.	990 ..	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	107 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	101 ..	100 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1000 ..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	108 ..	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.		
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	94 75	94 50
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	46 ..	45 50
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	177 50	175 ..
La Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nal (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5 [illegible]		
Annuités d'Arras à Béthune		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	275 ..	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 11).	1325 ..	1340 ..
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 11).	652 50	645 ..
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	365 ..	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1260 ..	
Orléans d° a. de jouiss.	875 ..	
Ouest d° a. de jouiss.	400 ..	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	27 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Mardi 29 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
			au 31					400	400
			P au 31				d10		
			P au 15		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	81 7 6	en liq.						
			au 31					5 50	50
			P au 31		d20		d10		
			P au 15		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	283 75	en liq.						
			au 31					283 75	285
			P au 31		d10		d10		
			P au 15				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	495	en liq.						
			au 31					492 50	490
			P au 15		d5		d10		
			P au 31		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					250	[illegible]
			en liq.						
janv. 84	Crédit Foncier de France — Actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1275 1277 50 1275	en ct.	1273 75	1280	1272 50	1280	1270	1270
			P fin c.		d40	1280	1277 50 d10		
			P fin c.		d20		d20		
			P fin p.		d40	1312 50	1320 d10		
			P fin p.	1295	1300 d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	509						505	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	110 50						110 25	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	557 559 559 75 560						556 25	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	116 50 117						116	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	505						507 50	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	449 75						447 50	307 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	102 50 103						101 25	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	499 50 499 50	en ct.					498	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	348 347	en ct.					349	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	en ct.					445	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	439 50 438	en ct.					438 50	458 75
sept. 83	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440 50 439 50	en ct.					440	
			en liq.						
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 25 335 50	en ct.					335 25	
			en liq.						
janv. 84	d° d° 250 fr. payés	335 335 50	en ct.					335 50	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 300 f.	387 50	en ct.					387 50	
août 83	d° entièrement libérées	393 75	en ct.					[illegible]	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337	en ct.					336 10	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)	136	en liq. / en ct.					136	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	510 512	au 31					508	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	178 75	en liq.						
			au 31					178 75	165
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	680	en liq. / au 31					675	727 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseille), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 31					685	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	563 75 565	en liq.						
			au 31	563 75	563 75	562 50	563 75	560	561 25
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335	en liq.						
			au 31	335				337 50	337 50
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	642 50	en liq. / au 31					642 50	700
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	156 25	en liq.						
			au 31					155	230
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)		en liq.						
			au 31					377 50	380
			P au 15		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485	en liq.						
			au 31	485			487 50	486	485
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 31					440	440
			P au 31		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	417 50	en liq.						
			au 31					417 50	460
			P au 31		d5		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 28)	571 25 572 50 573 75	en liq.						
			au 31	575	575	572 50	573 75	573 75	573 75
[illegible]	d° grosses coupures	575	P au 31		d10		d10		
			P au 15		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 3)	280 285	en liq.						
			au 31					280	282 50
			P au 31		d5		d10		
[illegible] 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq.						
			au 31					427 50	427 50
			P au 31		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	30 35	en liq.						
			au 31					25	[illegible]
			P au 31		d5		d10		
			P au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 405 402 50	en liq.						
			au 31					402 50	410
			P au 31		d20		d10		
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
			au 31					252 50	252 50
			P au 31		d5		d10		
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	435	en liq.						
			au 31	436 25				436 25	442 50
			P au 31				d10		
			P au 15		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 31					500	500
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	333 75 340 336 25 340	en liq.						
		338 75 337 335 337 50	au 31	340	340	335	337 50	330	330
			P au 31		d5		340 d10		
			P au 15	360	365 d5	348 75	350 d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	495	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	20	19
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f	23 75	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	20	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	340	337 50
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2400	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compie maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	392 50	390
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepreneurs (ex-c. 33)	265	260
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	127 50	
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	22	20
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1365	1360
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	496 25	495
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.	610	
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	480	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	1155	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	855	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	410	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1140	1130
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	208 75	205
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mardi 29 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Primes	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420	en liq. / au 31 / Pes au 31		d5			d10	417 50	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	425	en liq. / au 31 / Pes au 31		d5			d10	425 ..	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590	en liq. / fin et.						590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin et.						7 ..	22 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880)		en liq. / fin et. / Pes fin c.		d5			d10	560 ..	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730 731 25 730 731 25	en liq. / fin et. / Pes fin c.						730 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1270 1268 1268 75 1270	en liq. / fin et. / Pes fin c. / Pes fin p.	1272 50	d10 / d20	1300	1267 50 / 1295	d10 / d10	1265 ..	1270 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1132 75	en liq. / fin et. / Pes fin c. / Pes fin p.	1135	d20 / d20		1132 50	d10 / d10	1132 50	1132 50
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1745 1750 1745	en liq. / fin et. / Pes fin c. / Pes fin c. / Pes fin c.	1750	d50 / d20 / d50			d10 / d10	1745 ..	1745 ..
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1285 1283 75 1282 50	en liq. / fin et. / Pes fin c.	1285	d20			d10	1285 ..	1285 ..
sept. 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie).	537 50 538 75	en liq. / au 15		d20			d10 / d5	537 50	605 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	798 75 800	en liq. / fin et. / Pes fin c.		d20			d10	798 75	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20).	520 525	en liq. / au 15 / Pes au 15		d10			d10	510 ..	520 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17).	585	en liq. / au 15						585 ..	675 ..
déc. 82.	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.).	410	en liq. / au 15						415 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés.		en liq. / au 31 / Pes au 15	518 75	520 / d5	517 50	517 50	d10	515 .	515 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2).		en liq. / au 15						410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 31						395 ..	405 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1440 1442 50 1443 75	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15	1445	d20 / d20		1447 50	d20 / d5	1440 ..	1447 50
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	492 50 493 75 491 25 490 / 491 25	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15	490	d5 / d5			d10	490 ..	492 50
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700 697 50	au 31						700 ..	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5a).	1185	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15	1190	d20 / d10			d20 / d50	1185 ..	1187 50
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	610 605 600 605	en liq. / au 15 / Pes au 15		d5			d10	612 50	602 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15						190 ..	210 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	447 50 445	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15		d10			d5 / d10	450 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	497 50 496 75 497 50 / 496 25 496 75	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 31 / Pes au 15	496 25	d20 / d5 / d20			d10 / d10	497 50	496 25
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 69).	2015 2020 2022 50 2020 / 2015 2020 2022 50 2025 / 2027 50 2021 25 2027 50	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 31 / Pes au 31 / Pes au 15 / Pes au 15 / Pes au 15	2020 / 2060	2030 / d100 / d50 / d40 / d100 / 2060 d50 / 2060 d40	2018 75 / 2035 / 2075	2030 / 2037 50 / 2090	d20 / d10 / d10 / d20 / d10	2010 ..	2012 50
janv. 84	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29).	1115 1116 25 1117 50 / 1120 1122 50	en liq. / au 31 / Pes au 31	1120	d20		1125	d10	1115 ..	1120 ..
janv. 84	do Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	695 690 695 697 50	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15	695	695 / d20 / d5 / d20	692 50	695	d10 / d10 / d10	695 ..	695 ..
sept. 83	do Bons trent., 8%, r. 125f.		au 15						138 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1235 1249 1242 50 1245 / 1240 1242 50 1245	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15	1247 50	1250 / d50 / d20	1242 50	1250	d10 / d20	1230 ..	1231 25
janv. 84	do Cinquièmes (ex-coup. 3).		en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15		d5 / d5			d10 / d10	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphes de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	202 50 201 25	en liq. / au 31 / Pes au 31 / Pes au 15		d10 / d10			d5	200 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS									
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102	en liq. / au 15						102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.).		en liq. / au 15 / Pes au 15						65 ½	65 ½
	do do 1000 fl.								65 ½	
	do do 10000 fl.								65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap. act. 500 fr., t.p.	292 50	290
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	525	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	950	
do do act. de jouiss.	380	500
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
do do a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	320	310
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignacs (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)	490	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38.		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	325	320
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	545	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	165	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	75	
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
do à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
do act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 2).		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	365	360
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	470	
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
do de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	265	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.	310	
do act. de jouissance.		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1860 ..	1850
do Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26).	1000	990
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	250	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200	195
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	277 50	276 25
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	272 50	270
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
do 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
do do 375 f. payés.		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	265	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
do (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	730	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	153 ..	150
Bondy-Aulnay-les-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	333	332
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mardi 29 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85f 84 90	au 31					85 ..	83 25
	do 1000 fl. do	94f/85 90	P au 31		450		450	84 75	83 25
	do 10000 fl. do		P au 15		45f		410	85 50	
nov. 83	Belgique, 4%	105 45 50	en liq. / au 31					105 40	106 80
août 83	do 4%, 1880, 2e Série		en liq. / au 31					103 90	
nov. 83	do 3%, 1873		en liq. / au 31					82 ..	80 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daira Sanieh	337 50 340 342 50 345	en liq. / au 31					337 50	300 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P au 31 / P au 15		45f / 45f		410 / 410		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr.	345 346 346 50 347 348	en liq. / au 31	346 25	347 50	345 ..	347 50	343 75	343 75
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)		P au 31		45f		410		
	Grosses coupures	343 75	P au 15		45f		45f		
oct. 82	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	461 462 50 463 75 465	en liq. / au 31					460 .	462 25
	Grosses coupures	461 462 461	P au 31		45f		410		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq. / au 31					447 50	447 50
	Grosses coupures		P au 31		45f		410		
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	60f 15 20 30 35 40 50	en liq. / au 31	60 45	60 60	60 25	60 55	59 85	59 87½
	Grosses coupures	60f 15 20 30 35 40 50	P au 31		450		60 75 425		
janv. 84	do 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)	60	en liq. / au 31					59 ½	
	Grosses coupures	60	P au 31						
janv. 84	do 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	496	en liq. / au 31					499 ..	498 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.		au 31					520 .	
déc. 83	Etats-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)							118 ½	
	Petites coupures	127						118 .	
janv. 84	do 4%							127 ½	
	Petites coupures							128 ½	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f		au 31					413 75	412 50
janv. 84	do 1881, 5%	340 337 50	en liq. / au 31					337 50	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50):		P au 31 / en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 75 60	au 31					102	
	do 500 fl., t.p.	101 50	P au 31		41f		450	101 50	98 ..
	do 1000 fl., t.p.	101 50	P au 15		425		450	101 50	
	do 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	do 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.		en liq.					77 .	
	do 500 fl., t.p.	74f 90	au 31					74 90	76 90
	do 1000 fl., t.p.	74f 10						74 90	
	do 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31					98 ..	
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. / au 31	92 50	92 65	92 45	92 65	92 35	92 37½
	coup. 500 fr.		P au 31		41f				
	c. 100 à 500 fr. exclus.	92f 40 50	P au 31	92 60	92 65 425		450		
	coup. 50 fr.		P au 15		41f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 25	P au 15	92 15	93 25 425	92 95	93 10 450	92 35	
oct. 83	do 3%		au 31					54 30	57 50
oct. 83	do Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	296 295 50 296 295 297	au 31					297	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31					14 ½	15 87½
juill. 75	do do 5%, tout payé		au 31					11 ..	15 80
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25)	91	au 31					90 ½	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 31					91 25	88 75
janv. 84	do obligations d'Etat 6%, 1880, rembours. à 500 fr.	102 ½	en liq. / au 31					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ½ ½	au 31					85 ½	
	do de 100 liv. st.	85 ½						85	90 ..
	do de 500 liv. st.	85 ½ ½						85	
	do de 1000 liv. st.	85 ½						84 ½	
août 83	do 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	88 15/16 ½	au 31					89 ½	
	do de 100 liv. st.	87 ½ 15/16 88 ¼ ½ ½ 88	P au 31		41f			87 ½	89 ..
	do de 500 liv. st.	87 ½ 15/16 88 ¼ ½ ½ 88						87 ½	
	do de 1000 liv. st.	87 ½ 15/16 88 ¼ ½ ½ 88						87 ½	
déc. 83	do 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					84 ½	
	do de 100 liv. st.		P au 31		41f		410	84 ½	82 ½
	do de 500 liv. st.							84 ½	
	do de 1000 liv. st.							84 ½	
oct. 83	do 1875, 4½ (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					79 ½	
	do de 100 liv. st.	77 ½						81 ½	80 ..
	do de 500 liv. st.							77 ½	
	do de 1000 liv. st.							77 ½	
janv. 84	do 1877, 5%, r. au pair en 37 ans		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	92	au 31					92 ..	93 25
	do de 2500 fr.	92	P au 31		41f		450	91 75	93 25
	do de 12500 fr.	92 25	P au 15		41f		450	91 90	
janv. 84	do 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. à l. 6f. Obl. de 100 r.		en liq. / au 31					58 ..	61 60
	do de 1000 r.		P au 31		41f		450	57 ..	
nov. 83	do 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. à l. 6f. Obl. de 100 r.		en liq. / au 31					58 ..	55 ½
	do de 1000 r.		P au 31		41f		450	55 ½	
oct. 83	do 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq. / au 31					335 ..	342 50
	Grosses coupures		P au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'Etat Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	382 50	en liq. / au 31					382 50	385 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	489 490 489	en liq. / au 31		410			490 ..	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, coup. de 125 fr.		en liq. / au 31	8 65			9 10	8 60	8 65
	coup. de 62 fr. 50	8f 75 77 ½ 80 82 ½ 90	P au 31		425		450		
	coup. de 12 fr. 50	9f 10	P au 15		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	47f 50 49f 50f 50	au 31					49 50	120 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	59f 60f	au 31					58 50	70 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	30 25	30 ..
do Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	340 ..	
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
do 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat).	322 50	319 50
do nouv., 307f 50 p. do		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	568 .	567 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	356	353
do nouveau do	354 75	354 50
Ardennes, 3%, r. 500f do	357 ..	355 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
do r. 625 fr. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	90 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1270 ..	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	362	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	359 ..	358 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. do	356 ..	355 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	360	
do 1857, 3%, remb. 500 fr.	353 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	580	
do 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	366 ..	366 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	341 .	340 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 25	356 75
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
do 3%, r. 500 f. (int. g. par l'Etat).		
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	360 .	359 .
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	365 ..	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 75	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360 ..	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	345 ..	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
do 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
do 3%, rembours. 500 fr.	356 ..	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	160 ..	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	172 50	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	135 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	180	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.	193 ..	
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	160 ..	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'Etat: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	359 .	357 .
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.		
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	332 .	330 ..
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155 ..	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	330 ..	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
do 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	165 ..	160 ..
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Voloque, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
do séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	500 ..	
do de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	252 ..	250 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	360 ..	357 50
do do 5%, r. 500 fr.		
do do 6%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510 ..	508 ..
do 1882, 235 f. payés (nomin.).	506	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	
do do 5%, r. 500 fr.	488 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	475	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	288 25	287 50
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mardi 29 Janv. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	52f	en liq. au 31					52 ..	300 ..
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f 48f50 49f25 49f50	en liq. au 31					48 ..	93 75
	coup. de 5	47							
	coup. de 25	47	P. au 31		d 5		d 1		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f 42f50 43f25 43f50	au liq. au 31					43 ..	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25		P. au 31		d 5		d 10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	380 377 50	au 31	380 ..				376 25	378 75
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	490 491 25 492 50 493 75	en liq. au 31 P. au 15 P. au 15 P. au 31 P. au 31	493 75	 d 10 d 5 d 50 d 5		491 25 d 20 d 10 d 20 d 10	491 25	491 25
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 31 P. au 31	517 50				516 25	517 50
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. au 31 P. au 31				 d 10	497 50	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. au 31 P. au 31					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	360 357 50 358 75 360 .. .. 361 25 363	en liq. au 31 P. au 31 P. au 15	360 ..	 d 5 d 20		365 d 10 d 10	360 ..	358 75
janv 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15						
janv 84	Banque Nation^le du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p^s (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq. au 31 P. au 31		 d 5		 d 10	500 .. 560 ..	500 .. 557 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	655 657 50 658 75 660 .. 661 25 663 75	en liq. au 31 P. au 31	655 ..	 d 5		661 25 d 10	651 25	662 50
	Grosses coupures	652 50 655 660	P. au 15	670 ..	675 .. d 5		d 10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 300 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 31					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P. au 31 P. au 15		d 5 d 5		d 10 d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq. au 31	785 ..				785 ..	781 25
	Grosses coupures		P. au 31 P. au 15		d 5 d 20		d 10 d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. au 31	545 ..			547 50	540 ..	543 75
	Grosses coupures		P. au 31		d 5		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	443 75	en liq. au 31 P. au 31		 d 5		d 10 d 10	443 75	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	472 50 473 75 475	en liq. au 31 P. au 31	472 50			475 ..	475 ..	471 25
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	372 50	en liq. au 31					372 50	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	382 380	au 31					380 ..	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	193 75 195 192 50	en liq. au 31 P. au 31 P. au 15	190	 d 5 d 20		195 d 10	187 50	190 ..
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	510 505 507 50 510 512 50 515 517 50 520	en liq. au 31 P. au 15	505 ..	d 5 d 10		d 10	506 25	510 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. au 31 P. au 31					503 75	505 ..
janv 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	667 50	en liq. au 31 P. au 31 P. au 31	667 50	 d 20 d 5		 d 10	665 ..	666 25
	d° Grosses coupures	662 50	P. au 15 P. au 15		d 20 d 5		d 10		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 31 P. au 31					225 ..	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315	en liq. au 31	316 25			315 ..	313 75	315 ..
	d° Grosses coupures	313 75 315	P. au 31 P. au 15		d 5 d 5		d 10 d 10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 31 P. au 31					395 .	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	525 527 50 525 527 50 .. 525 530	en liq. au 31 P. au 31 P. au 31 P. au 15	528 75 534 50	530 .. d 5 d 20 d 5	526 25	528 75 d 10 d 10	520 ..	523 75
janv. 84	Portugais (Comp^ie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	492 50 490 492 50 493 75 495	en liq. au 31 P. au 31		 d 5		 d 10	495 ..	490 ..
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq. au 31					140 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	625	en liq. au 31					625 ..	628 ..
	d° Grosses coupures		P. au 31 P. au 15		d 5 d 5		d 10 d 10		
janv 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	435 437 50 438 75 440	en liq. au 15 P. au 31 P. au 15	438 75	440 .. d 5 d 5	438 75	438 75 d 10 d 10	435 .	433 75
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer Palerme Marsala, Trapani), a. 500 fr., t.p.		en liq. au 31 P. au 31					445 ..	450 ..
janv 84	Gaz (C^ie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	487 50	en liq. au 31 P. au 31 P. au 15				 d 10 d 10	487 50	495 ..
	Tabacs des Philippines (C^ie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (n^os 1 à 80000) (ex-coup. 4)		en liq. au 31 P. au 31				d 10	510 ..	520 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et C^ie, remb. 450 fr.	425 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	450 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
C^ie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et C^ie, 1878, 6%, r. 500f		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	517 ..	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	507 50	505 ..
C^ie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
C^ie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	450 50
Digeon et C^ie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Maletra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	575 ..	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500	96 25	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 500 f.	25 ..	
Canal de Panama, 5%, r. 500f, t.p.	420	418
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	247 95	247
d° 100 fr. p.	256	225 75
Suez, 5%, remb. 500 fr.	565 50	565 ..
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	370 ..	365
d° d° tout payé.		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	85 50	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 fixe 25f20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	500	497 50
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600	321 25	
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	316 .	315 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent).	65 ⅝	
d° 1000 fl. d°	66 ⅛	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.fi. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouv^t du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878 (f° 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 50	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiée).	295 ..	294 25
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5	293 ..	
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½, 76. (f° 25.20).		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	91 ⅛	91 ⅛
d° 1866, 5%	92 ⅛	
Empr. Portugais 1876. 5%, r. 500 fr.	440	
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	449 75	446 25
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.	503 50	
Empr. Russe, 50, 4½ (né. ch. f. 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397	396
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	397 .	396 25
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	361 50	361 ..
Empr. Suédois, 78, 4½ (n. ch. f. 25f10).	97 ⅛	
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	505 50	505 ..
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).	85 .	

Seizième année. — N° 30. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Jeudi 31 Janvier 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 31 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter 500,000 francs et à s'imposer extraordinairement (page 513).

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de l'instruction publique et des beaux-arts) (page 514).

Rapport présenté au ministre de la justice et des cultes, suivi d'un arrêté, relatifs à l'institution et aux conditions d'un concours pour les fonctions d'architecte diocésain (page 514).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'infanterie (page 514).

Décision portant admission de quatre officiers généraux dans le cadre de réserve (page 514).

— portant mutation dans le corps de santé militaire (page 514).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer algériens, pendant les trois premiers trimestres des années 1883 et 1882 (page 515).

Sénat. — Ordre du jour (page 518).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 518).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 519).

Informations. — Circonscriptions militaires (Italie) (page 519).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 521).

Bourses et marchés (page 524).

CHAMBRES

Sénat. — Documents parlementaires (page 1213 à 1216).

Chambre — Documents parlementaires (page 2101 à 2144).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 30 Janvier 1884.

LOI tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados), à emprunter 500 000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art 1er. — La ville de Caen (Calvados) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder quatre un quart pour cent (4 1/4 p. 100), une somme de cinq cent mille francs (500,000 fr.), remboursable en quinze ans et destinée au payement de diverses dépenses énumérées dans la délibération municipale du 26 novembre 1883, notamment l'aménagement du quartier de Courtonne.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant quinze ans à partir de 1884, sept centimes (0 fr. 07) additionnels au principal de ses quatre contributions directes, devant produire, en totalité, une somme de 653,775 francs environ, pour servir, avec un prélèvement sur les revenus ordinaires, à rembourser l'emprunt en capital et intérêts.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu la loi du 25 juillet 1873;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 29 janvier 1884, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — M. Baudry (Edouard Romain), instituteur public à Saint-Vaast-la-Hougue, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur ; 41 ans de services dans l'enseignement primaire ;

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

A. FALLIÈRES.

RAPPORT

présenté

AU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES

Paris, le 28 janvier 1884.

Monsieur le ministre,

C'est au corps des architectes diocésains que sont confiés la garde, l'entretien et, au besoin, la restauration d'un ensemble d'édifices qui constitue une des gloires et des richesses artistiques de la France. Ces monuments ont pour la plupart été élevés du onzième au seizième siècle par des procédés qui nécessitent une étude toute spéciale de la part de ceux qui sont appelés à répondre de leur conservation. Or, cette science des constructions dites gothiques, qui ne diffèrent pas moins des autres constructions sous le rapport de leurs besoins essentiels, de leurs conditions d'équilibre et de préservation, que sous celui du style, de l'ornementation et de l'archéologie, n'est aujourd'hui enseignée nulle part. Le nombre des architectes qui ont approfondi ces différentes époques, déjà très limité, tendrait encore à diminuer, par suite du ralentissement du mouvement imprimé par les travaux de Viollet Le Duc et de ses collaborateurs.

Dans cette situation, c'est un devoir pour le Gouvernement de ne pas laisser se perdre une science et des traditions dont la conservation est, je le répète, la seule sauvegarde efficace du trésor architectural que nous ont légué les âges passés. Il faut qu'en faisant appel à toutes les capacités, il ne laisse pénétrer dans le service diocésain que des hommes ayant fait leur preuve des connaissances indispensables au point de vue de la structure des édifices qui est, dans les œuvres gothiques, le résultat d'une science profonde.

J'estime donc qu'il serait urgent de soumettre la candidature des aspirants aux fonctions d'architecte diocésain aux épreuves d'un concours. Si vous admettez cette manière de voir, je vous demanderai, monsieur le ministre, de revêtir de votre haute approbation le projet d'arrêté ci joint.

Le conseiller d'Etat directeur général des cultes,

FLOURENS.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Sur le rapport du conseiller d'Etat directeur général des cultes,

Arrête :

Art. 1er. — A l'avenir, les places d'architecte diocésain seront données au concours.

Art. 2. — Sont admis à concourir :

1° Les rapporteurs près le comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains, ayant deux ans d'exercice en ladite qualité ;

2° Les candidats qui, ayant déposé à la direction générale des cultes les relevés, plans, projets et devis d'édifices construits par eux, seront, sur le vu desdits plans, projets et devis, jugés admissibles par le ministre, sur le rapport du comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains.

Art. 3. — L'ouverture du concours sera annoncée trois mois à l'avance par voie d'insertion au *Journal officiel*.

Art. 4. — Les épreuves du concours comprendront une épreuve écrite et une épreuve orale dont le programme sera arrêté par le directeur général des cultes, sur la proposition du comité des inspecteurs généraux près les édifices diocésains et inséré au *Journal officiel* en même temps que l'annonce de l'ouverture du concours.

Art. 5. — Le jury de concours sera composé de trois inspecteurs généraux près les édifices diocésains et de trois architectes diocésains désignés par arrêté du ministre des cultes inséré au *Journal officiel* en même temps que l'annonce de l'ouverture du concours. Il sera présidé par le directeur général des cultes.

Art. 6. — L'arrêté ministériel annoncera en même temps le nombre des places mises au concours.

Art. 7. — Le conseiller d'Etat directeur général des cultes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 janvier 1884,

MARTIN-FEUILLÉE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Etat-major général de l'armée. — Par décis. présid. du 17 janv. 1884, MM. les officiers généraux dont les noms suivent sont admis dans la section de réserve, savoir :

M. le général Lechesne, command. la 19e brig. d'inf. (10e div., 5e corps) et les subdiv. de rég. d'Auxerre et de Montargis, à dater du 1er févr. 1884.

M. le général de brig. Oudinot de Reggio, disponible, à dater du 3 févr.

M. le général de div. Gresley, membre du conseil supérieur de la guerre et du comité de défense, sénateur, à dater du 9 févr.

M. le général de brig. Arnoux, command. le département du Rhône et la place de Lyon, à dater du 19 févr.

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 30 janv. 1884, M. Lubanski (Joseph-Henri-Alfred), médecin maj. de 2e cl. à l'école d'applic. de caval. à Saumur, a été nommé professeur agrégé de clinique médicale à l'école d'applic. de méd. et de phar. milit.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du Présid. de la République, en date du 28 janv. 1884, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés, savoir :

1° A un emploi de lieutenant de réserve

(pour être affecté au 17e rég. d'inf.).

M. Bizot (Marie-Joseph-Victor-Henri), lieut. d'inf. démiss.

2° A 16 emplois de sous-lieutenant de réserve

(pour être affectés à des corps d'inf.).

110e régiment.

M. Delagrange (Louis-Henri-Ernest-Engelbert), ancien engagé condit.

24e régiment.

M. Belhache (Ernest-André-Lucien), ancien engagé condit.

26e régiment.

M. Bidu (Alfred-Nicolas), ancien engagé condit.

10e bataillon de chasseurs à pied.

M. Gérard (Marie-Justin), ancien s.-off. de l'armée act.

71e régiment.

M. Camus de la Guibourgère (Charles-Marie-François-Bernard), s.-lieut. d'inf., démiss.

118e régiment.

M. Lefloch (Louis-Nicolas-Marie), ancien engagé condit.

38e régiment.

M. Larue (Marie-Jules-Léon-Joseph), s.-lieut. d'inf., démiss.

12e régiment.

M. Vassé (Louis-Auguste), ancien engagé condit.

67e régiment.

M. Fossier (Charles), ancien engagé condit.

101e régiment.

M. de Rolland (Clément-François-René), s.-lieut. d'inf. démiss.

69e régiment.

M. Moch (Léopold), ancien s.-off. de l'armée act.

102e régiment.

M. Guérin (Jules-Georges-Adolphe), ancien s.-off. de l'armée act.

1er régiment de zouaves.

MM. Levic (Joseph-Xavier), ancien s.-off. de l'armée act.

Liebert (Léon), ancien s.-off. de l'armée act.

Muselli (Don-Jacques-Napoléon), ancien s.-off. de l'armée act.

Neige (Hyacinthe), ancien engagé condit.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 30 Janvier 1884.

Le président de la Chambre des députés et Mme Henri Brisson recevront, à l'hôtel de la présidence, le mercredi 6 février prochain.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies et Mme Peyron recevront, à l'hôtel du ministère, place de la Concorde, le mardi 5 février.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

ARRÉRAGES DES RENTES 4 1/2 P. 100

(Nouveau fonds)

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE DU 16 FÉVRIER 1884

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur seront reçus du 1er au 5 février, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C).

Les dépôts de plus de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur y seront reçus du 13 au 15 février.

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 25 janvier ; 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département; [illegible]s inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou les percepteurs de la banlieue.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'État dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

DÉLIVRANCE des BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 28 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément à 2 p. 100, à partir du 29 janvier inclusivement.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor, à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

Le paquebot-poste français de la compagnie générale transatlantique *Olinde-Rodrigues*, qui, par suite d'avaries, n'est pas parti de Bordeaux pour Colon, à la date réglementaire du 25 de ce mois, n'a pu être remplacé utilement par un autre paquebot de la même compagnie.

En conséquence, les correspondances destinées à être expédiées par cette voie seront acheminées au moyen du paquebot anglais partant le 2 février de Southampton, à l'exception des correspondances pour le Venezuela, qui seront plus rapidement transmises par le paquebot-poste français partant le 6 février de Saint-Nazaire.

A dater du vendredi 1er février prochain, le paquebot-poste expédié le vendredi de chaque semaine de Marseille à destination d'Ajaccio, partira à 4 h. 30 du soir, en correspondance avec l'arrivée, à Marseille, du train-poste quittant Paris la veille à 7 h. 55 du soir.

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES CHEMINS DE FER. — DIVISION DU CONTROLE

RECETTES DE L'EXPLOITATION

Pendant les trois premiers trimestres

NOMS DES CHEMINS	1883					1882					TOTAL DES TROIS PREMIERS trimestres.	
	LONGUEUR		RECETTES			LONGUEUR		RECETTES				
	TOTALE EXPLOITÉE au 30 septembre.	MOYENNE EXPLOITÉE pendant les 3 1ers trimest.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	TOTALE EXPLOITÉE au 30 septembre.	MOYENNE EXPLOITÉE pendant les 3 1ers trimest.	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	1883	1882
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Paris-Lyon-Méditerranée :												
Alger à Oran	426	426	1.217.578	1.350.773	1.617.539	426	426	1.149.036	1.447.637	1.740.073	4.185.890	4 336.748
Philippeville à Constantine	87	87	538.899	514.520	570.007	87	87	552.651	600.238	772.969	1.623.426	1.925.858
Ensemble	513	513	1.756.477	1.865.293	2.187.546	513	513	1.701.689	2.047.875	2.513.042	5.809.316	6.262.606
Est algérien :												
Constantine à Sétif	155	155	287.175	267.216	275.270	155	155	238.832	265.606	351 053	829 661	855.631
Sétif à El-Achir	82	82	45.148	69.515	54.929	»	»	»	»	»	169.592	»
Le col de Beni-Aïcha (Ménerville) à Alger	(a) 54	(a) 54	94.474	111.293	153 460	(a) 54	(a) 52	47.910	69.448	118.100	359.227	235.458
El Guerrah à Batna	80	80	76.365	63.861	78.310	»	»	»	»	»	218.536	»
Bône-Guelma et prolongements :												
Bône à Guelma	88	88	199.061	235.855	252.676	88	88	161.716	195.729	302.753	687 592	660.198
Guelma au Kroubs	115	115	120.579	131.820	152.090	115	115	52 545	106.105	179.037	407.489	337.727
Duvivier à Souk-Ahras	52	52	80 582	105.013	95.982	52	52	64 432	73.069	83.151	281.577	220.652
Ligne de la Medjerdah (Tunisie)	190	190	210.929	251.588	243.940	190	190	168.161	157.965	211.854	706.457	538.000
Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif (Tunisie)	16	16	9.687	9.861	16.887	16	6	»	504	11.922	36.435	12.426
Ouest algérien :												
Sainte-Barbe-du-Tlélat à Sidi-bel-Abbès	51	51	230.787	279.818	353.574	51	51	236.688	272.212	311.575	864.179	820.475
Sidi-bel-Abbès à Sidi-Ali-ben-Youb	31	9	»	15.711	68.910	»	»	»	»	»	84.621	»
Franco-algérienne :												
Arzeu à Saïda, Kralfalla et Modzbah (b)	238	(c) 221	605.422	803.713	903.169	238	215	492.544	683.289	718.853	2.312.304	1.894.686
Chemin non concédé du Kreider :												
Modzbah à Mécheria (b)	(d) 114	»	»	»	»	(d) 114	»	»	»	»	»	»
Totaux et moyennes	(e) 1.768	(e) 1.615	3.716.686	4.213.557	4.836.743	(e) 1.575	(e) 1.428	3.164.627	3.871.892	4.801.340	12.766.986	11.837 859

TRAVAUX PUBLICS

DES COMPTES DES COMPAGNIES ET DE LA STATISTIQUE

DES CHEMINS DE FER ALGÉRIENS

des années 1883 et 1882.

Différence entre 1883 et 1882		Par kilomètre						Recettes par jour-kilomètre	
		Recette totale.		Différence entre 1883 et 1882					
				Totale		Pour 100			
en plus.	en moins.	1883	1882	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.	1883	1882
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			fr.	fr.
»	150.858	9.826	10.180	»	354	»	3.48	36	37
»	302.432	18.660	22.136	»	3.476	»	15.70	68	81
»	453.290	11.324	12.208	»	884	»	7.24	41	45
»	25.970	5.353	5.520	»	167	»	3.03	20	20
169.592	»	2.068	»	2.068	»	»	»	8	»
123.769	»	6.652	4.528	2.124	»	46.91	»	24	17
218.536	»	2.732	»	2.732	»	»	»	10	»
27.394	»	7.814	7.502	312	»	4.16	»	29	27
69.762	»	3.543	2.937	606	»	20.63	»	13	11
60.925	»	5.115	4.243	1.172	»	27.62	»	20	16
168.457	»	3.718	2.832	886	»	31.29	»	14	10
24.009	»	2.277	2.071	206	»	9.95	»	8	8
43.704	»	16.945	16.088	857	»	5.33	»	62	59
84.621	»	9.402	»	9.402	»	»	»	34	»
417.618	»	10.463	8.812	1.651	»	18.74	»	33	32
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.408.387	479.260	7.905	8.290	»	385	»	4.64	29	30
En plus : 929.127									

OBSERVATIONS (24)

(*a*) Y compris 11 kilomètres (longueur moyenne exploitée 8 kil. pour 1882), de la Maison-Carrée à Alger, empruntés, depuis le 15 février 1882, à la ligne d'Alger à Oran, appartenant à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

(*b*) Chemins à voie étroite de 1 m. 10 d'axe en axe des rails.

(*c*) Y compris 6 kil. de longueur moyenne, pour la section de Kraffalla à Modzbah (23 kil.), ouverte au service public depuis le 27 juillet 1883, mais exploitée précédemment pour les transports de la guerre seulement.

(*d*) Ouverts pour les transports de la guerre seulement.

(*e*) Déduction faite de 11 kil. (longueur moyenne exploitée, 8 kil.) de parcours communs aux lignes d'Alger à Oran et de Ménerville à Alger (Voir note *a*).

Les sections ouvertes, du 1er octobre 1882 au 30 septembre 1883, ont une étendue de 193 kil., savoir :

Est-Algérien :

Sétif à El-Achir, le 1er novembre 1882. 82 kil.
El-Guerrah à Batna, le 1er novembre 1882.................. 80 —

Total.................. 162 kil.

Ouest-Algérien :

Sidi-Bel-Abbès à Sidi-Ali-ben-Youb, le 1er juin 1883.................. 31 kil.

Total.................. 193 kil.

Long^r exploitée au 30 septembre 1882. 1.575 —

Long^r exploitée au 30 septembre 1883. 1.768 kil.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du jeudi 31 janvier.

A une heure.— RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi sur les sociétés. (N° 72, session extraordinaire 1883.)

Nomination de la commission de comptabilité pour l'année 1884 (9 membres).

Nomination d'une commission annuelle de neuf membres pour l'examen des projets de lois portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer. (Résolution n° 10, du 24 février 1882.)

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société du canal de Givors, pour le rachat de ce canal. (N° 18, session 1884.)

A deux heures et demie. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthé, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 11 et 21, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie. (Nos 197, session extraordinaire 1883, et 22, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 31 janvier comprendront :

Galeries. — Depuis M. de Rémusat, jusques et y compris M. Scherer.

Tribunes. — Depuis M. Lacomme, jusques et y compris M. Mazeau.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Amagat, porté comme ayant voté « contre » dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant fixation des dépenses pour 1884 sur ressources extraordinaires, déclare avoir voté « pour ».

M. Lenient, porté comme ayant voté « contre » l'amendement Bisseuil, déclare « n'avoir pas pris part au vote », étant absent.

Ordre du jour du jeudi 31 janvier.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour : 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nos 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

5. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (Nos 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

6. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nos 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1789-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945.— M. Leydet, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-515-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure

civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

La séance du jeudi 31 janvier 1884 est la 16e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 18e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Bousquet, jusques et y compris M. Chavoix.

Tribunes. — Depuis M. Chabrié, jusques et y compris M. Delattre.

Convocations du jeudi 31 janvier.

Commission relative à l'exécution de la loi du 29 mai 1874 sur les haras, à une heure très-précise. — Commission n° 3

3e bureau de novembre 1883 (Vérification de pouvoirs), à midi.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 29 janvier, soir.

Le deuxième banquet annuel de la chambre de commerce de Londres a eu lieu à Cannon street hotel. Il était présidé par M. Childers ; les convives étaient au nombre de 200.

M. Childers, dans son discours, n'a traité aucune question politique. Il n'a pas non plus fait allusion au canal de Suez.

Sir D. Morrier, ministre d'Angleterre à Madrid, répondant au toast porté en son honneur, s'est étendu longuement sur les relations commerciales de la Grande Bretagne avec les pays étrangers. Il a fait ressortir que ce n'était pas les chemins de fer et les télégraphes qui produisaient les idées cosmopolites, mais bien le libre-échange.

Faisant allusion au protocole signé avec l'Espagne, il a rappelé que le nom de la reine avait été accueilli avec enthousiasme et sympathie dans le banquet donné par l'union mercantile de Madrid pour célébrer cet événement sans exemple dans l'histoire de l'Espagne.

Sir Morrier a ajouté que le libre-échange avait fait de grands progrès parmi les hommes politiques espagnols, qui le regardent comme le seul moyen de rédemption de l'Espagne. *(Agence Havas.)*

ALLEMAGNE

Berlin, 29 janvier.

La chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du budget des cultes. A cette occasion, M. Windhorst a demandé si le gouvernement ferait, au cours de la présente session, des propositions relatives à la revision des lois de mai.

M. Jadzewski a demandé, de son côté, pour quelles raisons Mgr Ledochowsky, archevêque de Posen-Gnesen, n'a pas été rappelé.

Le ministre des cultes a répondu aux deux orateurs du centre que l'attitude du gouvernement, dans la question de la revision des lois de mai, ressort de sa note du 5 mai 1883, ainsi que des déclarations qu'il a faites l'année dernière à la chambre.

M. de Gossler ne se croit pas autorisé à donner, pour le moment, d'autres explications.

En ce qui concerne le rappel de Mgr Ledochowsky, le gouvernement croit qu'il mettrait en péril la paix religieuse. Les Polonais continuant à voir dans Mgr Ledochowsky le primat de leur pays, le gouvernement est obligé de veiller. *(Agence Havas.)*

Berlin, 29 janvier.

Le conseil économique a approuvé, à l'unanimité des membres présents moins un, le projet de loi sur l'assurance des ouvriers.

Il est à remarquer que les membres de ce conseil, bien que privés de l'indemnité que la chambre a refusée, s'étaient rendus en assez grand nombre à la convocation. Toutefois, il n'y avait, paraît-il, que cinq représentants de la classe ouvrière de présents, sur quinze. *(Gazette nationale.)*

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 29 janvier.

Chambre des députés. — Après des débats qui ont duré plusieurs jours sur la proposition Wurmbrand, tendant à l'adoption de la langue allemande comme langue officielle, l'ordre du jour pur et simple et l'ordre du jour motivé, présentés par la majorité et par la minorité de la commission, ainsi que tous les autres ordres du jour, ont été rejetés.

La proposition Wurmbrand est donc écartée. *(Agence Havas.)*

Pesth, 29 janvier.

Dans la réunion qu'il a tenu ce soir, le parti libéral du reichstag a résolu d'inviter le gouvernement à soumettre à la Chambre une proposition de loi réglant la question des mariages mixtes.

Parlant de son voyage à Vienne, le premier ministre, M. de Tisza, a dit que, dans son rapport à l'empereur, il avait traité, indépendamment de la question croate, celle des mariages mixtes, ainsi que la situation générale, et que le souverain l'avait autorisé à déclarer que le cabinet possédait son entière confiance. *(Agence Havas.)*

ITALIE

Rome, 29 janvier.

La *Gazzetta ufficiale* publie une lettre écrite par le roi à M. Depretis, afin de lui exprimer sa vive gratitude pour le pèlerinage récent à la tombe de Victor-Emmanuel.

Ce pèlerinage, dit le roi, prouve combien est forte la concorde des Italiens, combien ils ont foi dans les institutions nationales, concorde et foi qui augmentent encore le prestige de l'Italie et lui donnent la force d'affronter dignement les problèmes ardus que la civilisation actuelle se propose de résoudre.

Le roi ajoute : Ce pèlerinage est une nouvelle preuve de l'éducation morale du peuple italien et confirme en même temps la sainteté de la pensée qui inspira cette commémoration.

Le roi conclut en louant la cordiale hospitalité et la noble attitude de la ville de Rome et en priant M. Depretis d'être l'interprète de sa reconnaissance auprès de la nation entière.

ESPAGNE

Madrid, 29 janvier.

Le roi a signé les décrets acceptant la démission de M. Del Mazo, représentant de l'Espagne auprès du Quirinal, du maréchal Serrano, ambassadeur à Paris, et du ministre espagnol en Chine ; il a signé également le décret nommant M. Manuel Silvela ambassadeur en France. *(Agence Havas.)*

INFORMATIONS

Circonscriptions militaires (Italie).

L'Italie achève de compléter par des mesures de détail sa réorganisation militaire. C'est ainsi qu'une loi du 8 juillet a modifié les circonscriptions territoriales militaires du royaume établies en 1877. On comptait alors 10 corps d'armée comprenant chacun deux divisions territoriales et dont les chefs-lieux étaient fixés dans les localités suivantes :

1er corps, Turin. — Divisions : Turin, Alexandrie.
2e corps, Milan. — Divisions : Milan, Brescia.
3e corps, Vérone. — Divisions : Vérone, Padoue.
4e corps, Plaisance. — Divisions : Plaisance, Gênes.
5e corps, Bologne. — Divisions : Bologne, Ancône.
6e corps, Florence. — Divisions : Florence, Pérouse.
7e corps, Rome. — Divisions : Rome, Chieti.
8e corps, Naples. — Divisions : Naples, Salerne.

9° corps, Bari. — Divisions : Bari, Catanzaro, 10° corps, Palerme. — Divisions : Palerme. Messine.

Les divisions étaient numérotées de 1 à 20 ; la première et la deuxième formant le premier corps, la troisième et la quatrième le second, etc.

Le nombre des corps d'armée a été augmenté et porté à 12 ; deux nouveaux chefs-lieux ont été créés à Alexandrie et Ancône et le nombre des divisions porté de 20 à 24. Le nombre des commandements territoriaux d'artillerie et du génie est resté fixé à 6 pour chaque arme ; mais les directions territoriales d'artillerie ont été portées de 12 à 14 et celles du génie de 16 à 19.

Il existe, en outre, 12 directions territoriales du service de santé et du commissariat (intendance) et 19 tribunaux militaires territoriaux.

(*Revue générale d'administration.* — Ministère de l'intérieur.)

Le directeur de l'assistance publique a reçu de M. le docteur Lordereau la somme de 100 francs pour les pauvres du 20° arrondissement.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

29 janvier.

Du Havre : Bouée à gaz n° 3, signalant approche du banc de l'Eclat en rade du Havre, éteinte.

De Marseille : Brick grec *Aris*, parti dans la matinée.

De Saint-Nazaire : Paquebot *Ville-de-Marseille*, signalé en détresse dimanche, arrive sur rade.

De Toulon : Le chargement de l'*Assyrien* terminé ; bâtiment prêt à partir.

Le *D'Estaing* a fait route pour sa destination vers cinq heures du soir.

De Cherbourg : Chargé de donner suite à la demande du maire de Cayeux relative au renflouage d'un bateau de pêche, commandant de la *Mouette* signale mer trop grosse pour accoster la côte.

La municipalité du 3° arrondissement organise au profit de la caisse des écoles un bal qui sera donné, le samedi 16 février prochain, dans les salons de l'hôtel Continental.

Comme les années précédentes, l'orchestre sera dirigé par M. Desgranges, et les salons seront décorés au moyen de plantes et de fleurs provenant des serres de la ville de Paris.

L'exposition des dessins de l'école moderne, de l'an 1780 à nos jours, ouvrira à l'Ecole nationale des beaux-arts le lundi 4 février, à 10 heures.

Le paquebot *Equateur*, des messageries maritimes, parti de Bordeaux le 5 janvier, est arrivé à Montevideo le 28.

Moniteur officiel du commerce. — Sommaire du n° 31, du jeudi 31 janvier 1884. — Documents officiels : Entreprise pour l'engagement et le transport des émigrants. — Législation commerciale française : Création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent. — Législation commerciale étrangère : Espagne. — Italie. — Situation économique de la France : Ain. — Creuse. — Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Nord, Somme, Haute-Vienne. — Extraits des rapports et dépêches des consuls français : Angleterre, Roumanie, Espagne, Perse, possessions anglaises d'Asie, Guatemala, Possessions espagnoles d'Océanie. — Extraits et analyses des rapports des consuls étrangers : Japon, Zanzibar. — Colonies françaises : Possessions de l'Inde, Mayotte, Nossi-Bé, Sainte-Marie de Madagascar, la Réunion, Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon. — Informations et renseignements commerciaux : France, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Espagne, Turquie, Côte occidentale d'Afrique, Etats-Unis, Brésil. — Avis aux navigateurs. — Postes et télégraphes. — Adjudications. — Commission des chambres de commerce françaises à l'étranger : suite du rapport des secrétaires.

S'adresser, pour les abonnements et l'achat de numéros séparés, à l'imprimerie administrative Paul Dupont, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Prix des abonnements : Paris, 25 fr. ; départements, 28 fr., et port en sus pour l'étranger.

Prix de vente du numéro : 50 centimes.

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1204° livraison (2 février 1884). — Voyage au Yucatan et au pays des Lacandons, par M. Désiré Charnay. — 1882. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Riou, P. Sellier et P. Fritel.

Bureaux à la librairie Hachette et C°, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Dictionnaire de la langue française, contenant : 1° pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique ; — 2° pour la grammaire : la prononciation de chaque mot figurée, et, quand il y a lieu, discutée ; l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions, et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue ; — 3° pour la signification des mots : les définitions ; les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique, avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres ; les synonymes, principalement considérés dans leurs relations avec les définitions ; — 4° pour la partie historique : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle, et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent ; — 5° pour l'étymologie : la détermination ou au moins la discussion de l'origine de chaque mot, établie par la comparaison des mêmes formes dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc : par E. Littré, de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), 4. vol. grand in-4° à trois colonnes, brochés, 100 fr.

La reliure dos chagrin, plats toile, tr. jaspées, se paye en sus 20 fr.

Supplément au dictionnaire de la langue française, de M. E. Littré, publié par l'auteur, 1 vol. grand in-8° à 3 colonnes, broché, 12 fr.

La reliure, dos en chagrin, plats en toile, tranches jaspées, se paye en sus 4 fr.

Ce supplément renferme un grand nombre de termes d'art, de sciences, d'agriculture, etc., et de néologismes de tous genres appuyés d'exemples : il contient de plus la rectification de certaines définitions du Dictionnaire, l'addition de nouveaux sens, enfin la correction de quelques étymologies et de l'indication de l'origine de certains mots précédemment inconnus ; il est suivi d'un *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, par Marcel Devic.

En vente à la librairie Hachette et C°, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Depuis le 1er novembre dernier, et par suite de l'organisation d'un nouveau train rapide de 1re et 2e classe entre Paris et *Bruxelles* et retour, les relations entre les deux capitales sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens :

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 50 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir, et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir et 5 h. 16 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7. 30, 9 heures du matin, 1 h. 20 du soir et minuit, et les arrivées à Paris à midi 30, 4 h. 58, 6 h. 15 du soir et 6 h. 10 du matin.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 29 janvier 1884.

La nouvelle dépression qui occasionnait hier matin des vents très forts en Irlande aborde aujourd'hui l'ouest de l'Ecosse ; des mauvais temps d'entre sud et ouest règnent sur les Iles Britanniques, ainsi que sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne. Le baromètre est très élevé sur tout le bassin de la Méditerranée ; il marque en moyenne 771mm en Provence, en Italie, et 773 en Algérie.

Observations de Paris, 28 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	759 23	5 2	4 8	94	S.	2
4	56.68	6.4	6.2	97	S O.	4
7	56.98	9.1	8 8	96	O S.O.	3
10	58.35	11.7	10 8	[illegible]	S O.	3
1 s.	58.89	12.7	11.5	86	S O.	3
4	59.55	12.7	11.3	83	O.S.O.	3
7	60.91	11.5	10 5	86	S O.	4
10	61.35	10.5	9.8	90	S.O.	2

Heures.	État du ciel.	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert, petite pluie dep. 1/4 d'h.	0	10
4	Idem, idem, continue.	0.9	10
7	Cum. str. S-O ; pl. a cessé à 5 h.	0.1	10
10	Cirrus O.N.-O. ; alto-cum. O.-N.-O.	0	9
1 s.	Eclaircies.	0	10
4	Cum. dominant O. 1/4 N.	0	8
7	Eclaircies troubles.	0	8
10	Bandes à horizon.	0	1

Minimum, 5°.0 ; maximum, 14.5 ; moyenne, 10°.3.

La température est encore douce dans l'ouest de l'Europe et un peu basse dans le Centre et l'Est. Les extrêmes étaient ce matin de — 5° à Hermanstadt et de 13° à Malte.

En France, le temps reste pluvieux dans le Nord, tandis qu'ailleurs il est au beau.

France.

Service maritime :

Bourrasque d'ouest Irlande aborde Ecosse; hausse, 2 à 3mm sur nos côtes.

Probable :

Manche. — Vent d'entre sud et ouest fort à très fort.

Bretagne. — Idem, assez fort à fort.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Baromètre très élevé Europe sud et Algérie; bas Ecosse et Norvège.

Probable :

Provence. — Vent variable faible à modéré.

Algérie. — Idem.

Service agricole :

Bourrasque signalée hier ouest Irlande aborde ce matin Ecosse. Baromètre reste très élevé Méditerranée.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre sud et ouest. Temps pluvieux. Température douce.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Vent d'entre sud et ouest. Pas de pluie. Temps doux.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Vent variable. Beau. Température assez douce.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 29 janvier.

Du sieur MONIN (Michel), fabricant de vannerie nouveauté, demeurant à Paris, boulevard de la Villette, 27.

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14936 du gr.)

Du sieur MIRVAUX (Alfred), fabricant de bijouterie, demeurant à Paris, rue Sainte-Elisabeth, 2.

M. Soubrier, juge-commissaire.

M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 14937 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite Paul PIGNOLLET et Ce, ayant pour objet le commerce de papiers et cartons, dont le siège est à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 148, et composée de : 1° PIGNOLLET (Paul), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire.

M. Rodanet, juge-commissaire.

M. Pinet, boulevard Saint-Germain, 82, syndic provisoire. (N. 14938 du gr.)

Du sieur BOURY (Sylvain), entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris (Charonne), passage Josseaume, 5.

M. Foucher, juge-commissaire.

M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14939 du gr.)

Du sieur GOLAY, mécanicien, demeurant à Paris, boulevard de Belleville, 52.

(Ouverture, 7 janvier 1884.)

M. Foucher, juge-commissaire.

M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14940 du gr.)

Du sieur GRANIER, négociant en vins, demeurant à Malakoff (Seine), rue Pierre-Larousse, 5 et 7.

(Ouverture, 11 janvier 1884.)

M. Soubrier, juge-commissaire.

M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14941 du gr.)

De la dame veuve PERRIER, marchande de vins et liqueurs, demeurant à Paris, rue de Tourtille, 36, ci-devant, et actuellement sans domicile connu.

(Ouverture, 7 janvier 1884).

M. Rodanet, juge commissaire.

M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 14942 du gr.)

Du sieur MAZEL (Emile-Théodore), ayant tenu hôtel meublé et commerce de vins, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, 128, ci-devant, puis rue de la Roquette, 39, et actuellement rue de Turbigo, 89.

(Ouverture, 12 janvier 1884).

M. Rodanet, juge-commissaire.

M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic provisoire. (N. 14943 du gr.)

De la dame veuve MAUREY, ayant tenu un commerce de vins, rue Rébeval, 92, demeurant actuellement rue de Cléry, 78.

(Ouverture, 9 janvier 1884.)

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 14944 du gr.)

Des sieurs MATTERN, ROGER et SERANTES, négociants commissionnaires, demeurant à Paris, rue Charlot, 33.

(Ouverture, 10 janvier 1884.)

M. Petit, juge-commissaire.

M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14945 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la veuve BOUET (Anna BAUDRAND, veuve de Ferdinand BOUET), imprimeur, demeurant à Paris, rue de l'Eperon, 12, le 5 février, à 12 heures précises. (N. 14668 du gr.)

Du sieur HUSSON (Ernest Claude), entrepreneur de charpentes, demeurant à Paris, rue de l'Ouest, 32, ayant chantier rue d'Alésia, 156, le 5 février, à 2 heures précises. (N. 14915 du gr.)

Du sieur COURTOIS fils (Albert), marchand de peaux, demeurant à Paris, rue Bourg-l'Abbé, 5, le 5 février, à 1 heure précise. (N. 14788 du gr.)

Du sieur BAILLY (François-Victor), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue d'Allemagne, 124, et passage Delessert, 3, le 5 février, à 10 heures précises. (N. 14921 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite BELLICARD et Ce, ayant pour objet la fabrication de boutons, dont le siège est à Paris, rue des Gravilliers, 65, et composée de 1° BELLICARD (Henri-Jean-Baptiste), demeurant boulevard Saint-Michel, 121; 2° et un commanditaire, le 5 février, à 10 heures précises. (N. 14926 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur TANTIN (Jean-Baptiste-Alfred), entrepreneur de pavages, demeurant à Paris, avenue du Bel-Air, 8;

Entre les mains de M. Normand, rue des Grands-Augustins, 19, syndic de la faillite. (N. 14866 du gr.)

De la société en nom collectif PROTAT et RAIMBAULT, ayant pour objet le commerce des vins en gros, dont le siège est à Paris, quai de Bercy, 43, composée de : 1° PROTAT (Pierre-Marie), demeurant à Paris, rue Gallois, 27, ci-devant, et actuellement à Charenton, avenue de Gravelle, 42; 2° et RAIMBAULT (Louis-François-Alfred), demeurant à Paris, rue de Lyon;

Entre les mains de M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic de la faillite. (N. 14867 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur MAZOYER, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 126, ci-devant, et actuellement boulevard Ornano, 18, le 5 février, à 10 heures. (N. 14625 du gr.)

Du sieur NOURTIER (Pierre-Claude), cordier, demeurant à Paris, rue Denfert-Rochereau, 83, le 5 février, à 12 heures. (N. 14741 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur REMY, entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue Championnet, 82, le 5 février, à 11 heures précises. (N. 14444 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur DURAND (Charles), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue Michel-Bizot, 123, le 5 février, à 10 heures précises. (N. 12587 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent

prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite de la Société anonyme des BRASSERIES MODERNE, ayant pour objet la fabrication de la bière et la vente des produits, la construction et l'achat d'usines pour établir cette fabrication et son siège à Paris, avenue de l'Opéra, 30, avec usine à Bry-sur-Marne, rue du Four, 2, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 5 février 1884, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gauthier, 13, rue Thérèse, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10484 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite LABICHE, marchand de nouveautés et confections, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, 137, ci-devant, et actuellement même ville, boulevard Bonne-Nouvelle, 17, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 5 février 1884, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 9446 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE APRÈS CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

Du sieur KRÉSADLO (Charles), fourreur, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, 28, le 5 février, à 1 heure précise. (N. 13026 du gr.)

Pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

REDDITION DE COMPTE

De la Société en commandite par actions M. RUEFF et Cie, ayant pour objet les opérations de banque et l'achat des fonds publics, dont le siège est à Paris, rue de la Banque, 20, et composée de : 1° MOISE, dit Marc RUEFF, demeurant rue Bergère, 26; et 2° de commanditaires, le 5 février, à 12 heures précises. (N. 3432 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur SERIER aîné, ancien marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Cinq-Diamants, 53, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gautier, syndic, 13, rue Thérèse, pour toucher un dividende de 7 fr. 31 p. 100, unique répartition. (N. 13820 du gr.)

Du sieur ARIÈS (Philippe-Paul), fabricant de chapeaux, demeurant à Paris, rue du Perche, 7 *bis*, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gautier, syndic, 13, rue Thérèse, pour toucher un dividende de 2 fr. 21 p. 100, unique répartition. (N. 13744 du gr.)

Du sieur SÉCARD (Théodore), marchand de bois, demeurant à Paris, boulevard Arago, 10, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gauche, syndic, 7, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 4 fr. 55 p. 100, unique répartition. (N. 12944 du gr.)

Du sieur A. EVRARD, marchand de produits chimiques à l'usage de la brasserie, demeurant à Paris, rue Cail, 7, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 5 fr. 40 p. 100, unique répartition. (N. 13834 du gr.)

Du sieur PLAISENT (Justin), ancien marchand de vins en gros, à Asnières, rue de la Station, 21, demeurant actuellement à Paris, avenue de Clichy, 182, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Bonneau, syndic, 6, rue de Savoie, pour toucher un dividende de 0 fr. 58 p. 100, unique répartition. (N. 13184 du gr.)

Du sieur BOUCHETAL, marchand de bois, demeurant à Paris, rue des Haies, 61, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 6 fr. 77 p. 100, unique répartition. (N. 13298 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 14 décembre 1883.

Du sieur DEMOULIN (Hippolyte), marbrier, demeurant à Paris, rue Neuve-Popincourt, 19. (N. 14450 du gr.)

Du sieur MORIS (Jean-Baptiste), traiteur, rue du Faubourg-Saint-Denis, 69. (N. 14290 du gr.)

Du sieur MOLINA, marchand de chromolithographies, à Paris, boulevard Saint-Germain, 117, ci-devant, et actuellement rue Oberkampf, 21. (N. 14342 du gr.)

De la dame FAJARDA, négociante en vins, rue Lafayette, 88. (N. 9684 du gr.)

Du sieur DAVID DE MEYRENA, banquier, demeurant rue de Châteaudun, 8 *bis*. (N. 14250 du gr.)

Du sieur AERTSENS, lanternier-ferblantier, rue des Boulets, 54, cité Beauharnais. (N. 14369 du gr.)

Du sieur CORDESSE, ancien marchand de vins et liqueurs, boulevard de la Villette, 167, demeurant actuellement rue du Chemin-Vert, 78. (N. 14516 du gr.)

Du sieur GOETZINGER, fabricant de meubles, rue de Montreuil, 119. (N. 14575 du gr.)

Du sieur GERGEN, marchand de vins, rue Lacordaire, 16. (N. 14362 du gr.)

D'un arrêt rendu par la 3e chambre de la cour d'appel de Paris, statuant sur l'appel interjeté d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine, le *14 septembre 1883*, déclaratif de la faillite du sieur PONT (Anatole), banquier, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 53, ci-devant, et actuellement à Paris (Montrouge), rue d'Alésia, 51,

Il a été extrait ce qui suit :

La cour, met l'appellation et ce dont est appel à néant,

Emendant décharge l'appelant des dispositions et condamnations contre lui prononcées,

Dit qu'il n'y avait lieu de déclarer et qu'il n'y a lieu de maintenir la faillite du sieur Pont.

Étude de Me Drouhard, avoué à Arbois.

LE TRIBUNAL de première instance d'Arbois, par jugement du vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, rendu sur la requête présentée par : 1° Constance Girod, veuve de Jean-Joseph-Timothée Fumey-Batoz, propriétaire, demeurant à Lons-le-Saunier; 2° Marie-Sophie Girod, veuve de Ignace-Joseph Guy-Coichard, propriétaire, demeurant à Morez; 3° et Jean-Honoré Jeannin, propriétaire, demeurant à Foncine-le-Haut, en sa qualité de légataire universel de demoiselle Marie-Françoise Girod, en son vivant propriétaire, demeurant à Foncine-le-Haut, où elle est décédée le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-un, et ce, aux termes du testament de cette dernière, reçu par Me Cordier, notaire à Foncine-le-Haut, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-dix-sept,

A déclaré l'absence, à partir de l'année mil huit cent cinquante-deux, du sieur Joseph-Victor Girod, ancien militaire, originaire de Foncine-le-Haut (Jura), et a envoyé les susnommés en possession provisoire des biens qui lui appartenaient à cette date.

Pour extrait conforme :

L'avoué des demandeurs,
DROUHARD.

MM. Adolphe-Marie-Nicolas et Adrien-Marie-Paul Bourgeois, demeurant chez leur père, rue du Colysée, 3, à Paris, nés à Cherbourg (Manche), le 19 avril 1863, se pourvoient devant M. le garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique celui de : *Puthaux*.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE TOULOUSE

Le 18 février 1884, à deux heures de l'après-midi, aura lieu, à la mairie de Toulouse, une adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées et timbrées, pour la fourniture de **6,000 caisses à poudre de 50 kilogr., avec chapes et mains en cuivre correspondantes**, à livrer à la direction d'artillerie de Toulouse.

Le cahier des charges est déposé à l'arsenal de Toulouse, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, le matin, de huit heures à onze heures; le soir, de une heure à cinq heures.

Des exemplaires du cahier des charges seront tenus à la disposition des industriels qui, désirant concourir à l'adjudication, en feront la demande à M. le colonel-directeur de l'artillerie, à Toulouse.

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

Emprunt 1883.

Nos des 100 obligations de l'emprunt 1883, série B, sorties au tirage effectué à Copenhague, pour être remboursées le 1er mars 1884.

Nos 7 — 62 — 93 — 107 — 118 — 131 — 135 — 183 — 186 — 202 — 203 — 222 — 235 — 300 — 316 — 318 — 346 — 363 — 400 — 420 — 429 — 447 — 454 — 457 — 459 — 488 — 572 — 620 — 661 — 667 — 706 — 739 — 749 — 776 — 786 — 845 — 846 — 858 — 859 — 863 — 883 — 911 — 926 — 955 — 957 — 963 — 989 — 1031 — 1054 — 1057 — 1115 — 1147 — 1148 — 1189 — 1203 — 1405 — 1479 — 1525 — 1551 — 1580 — 1604 — 1656 — 1702 — 1703 — 1741 — 1745 — 1828 — 1867 — 1890 — 1892 — 1960 — 1970 — 1974 — 2016 — 2020 — 2027 — 2030 — 2059 — 2062 — 2090 — 2094 — 2100 — 2207 — 2493 — 2517 — 2539 — 2543 — 2585 — 2685 — 2697 — 2821 — 2825 — 2831 — 2836 — 2886 — 2889 — 2896 — 2902 — 2960 — 2977.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas à Paris*, 3, rue d'Antin, remboursera à partir du *1er mars 1884*, à raison de *2,500 francs par titre*, les obligations ci-dessus désignées et munies de tous les coupons non échus.

Les obligations sorties ne seront plus productives à partir de la date fixée pour leur remboursement.

BANQUE DE CRÉDIT ITALIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital entièrement versé : L. 5,000,000.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 3 mars prochain, à deux heures de relevée, à Milan, au siège social, 4, rue A. Manzoni.

Ordre du jour de la réunion :

1° Rapport du conseil d'administration et des syndics;

2° Présentation des comptes de l'exercice 1883 et délibérations y relatives;

3° Renouvellement partiel du conseil d'administration;

4° Nomination de syndics et suppléants.

MM. les actionnaires qui désirent prendre part à ladite assemblée sont invités à déposer leurs titres jusqu'au 16 février prochain :

A Milan, au siège social;

A Florence, à la Société générale de Crédit mobilier italien, rue Bufalini, 24;

A Paris, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin.

Milan, le 31 janvier 1884.

Spectacles du Jeudi 31 Janvier.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Smilis, drame en 4 actes, en vers, de M. Jean Aicard : Got, Febvre, Laroche, Worms; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fremaux.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — Pschutt et V'lan, revue en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Blum et Toché : Dupuis, Christian, Léonce, Baron, Lassouche, Cooper; Mmes Baumaine, May.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre Italien 1,800 places), place du Châtelet. — 8. h. 1/4. — Ernani, opéra de Verdi : Broggi, de Reszké, Nouvelli; Mlle Valda.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Gouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippo, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences. — Boulevard des Capucines, 29 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Aïda a été joué quatre-vingt-dix-neuf fois à l'Opéra, et atteindra, dans quelques jours, sa centième représentation sur notre grande scène lyrique. M. Vaucorbeil compte faire de cette représentation du premier ouvrage qu'il a monté à l'Académie nationale de musique, une solennité artistique.

A la Comédie-Française, on répète le Mariage de Figaro, pour le second début de Mlle Marsy, rôle de Suzanne.

On va répéter aussi l'Etrangère, pour le premier début de Mlle Blanche Pierson.

M. Edmond Gondinet doit lire prochainement au comité une pièce en trois actes.

Le Joli Gilles, de MM. Monselet et Poise, a été mis en scène pour la première fois hier à l'Opéra Comique.

Dans trois semaines, M. Carvalho donnera la première représentation de cet ouvrage.

L'engagement de M. Grivot vient d'être renouvelé pour trois ans.

MM. Paul Ferrier, Félix Cohen et A. Valabrègue ont lu au Vaudeville leur pièce en trois actes, intitulée Flamboyante.

Les rôles sont distribués à Parade, Dieudonné, Vois, Michel Carré, Francès et Roche, Mmes de Cléry, Grassot, Hilaire et Arnault.

Pot-Bouille sera encore joué jusqu'à dimanche soir.

Lundi relâche, et mardi reprise de lJeunesse du roi Henri.

On annonce la mort de M. Larochelle, directeur de la Gaîté, ancien directeur des théâtres de Cluny et de la Porte-Saint-Martin.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 30 Janvier 1884.

[illegible] COMMERCIALE

Huile de Colza disponible				79 50
Huile de Colza disponible, dégelée				.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes				81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée				.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes				89 50
Huile de Lin, en fûts				54 ..
Huile de Lin, en tonnes				56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à		45 75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à		52 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à		102 50
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à		103 50
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à		40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à		.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à		12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	45 ..	à		44 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	47 75	à		47 10
Farines supérieures disponibles	.. ..	à		.. ..
Suifs de France				92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata				98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 7/16. — 1 h., 101 7/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 875. — Monnaie, 80 40
Crédit Autrich........ 307 50 | Chem. de fer Autrich. 319 750
Change sur Londres.... Demande, 121 30 — Offre, 121 50
Change sur Paris....... Demande, 48 20 — Offre, 48 95
Lots................ 118 25 | Napoléon.............. 9 625

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGES		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ¾ .. à 206 ⅞ ..	205 ¾ .. à 206. et 4..%
4..%	Allemagne	122 ... à 122 ⅛ ..	121 ⅞ .. à 122 ⅛ et 4..%
5..%	Vienne	205 ½ .. à 206 ...	205 ½ .. à 206 .. et 4..%
5..%	Barcelone	486 .. à 487 ...	486 ... à 487 .. et 4..%
5..%	Madrid	486 .... à 487. ..	486 ½ .. à 487 ½ et 4..%
6..%	Lisbonne	54.. ... à 546....	545.... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241.... à 242....	241 .... à 242.. et 4..%
.....	Stockholm	137.... à 138....	137.... à 138.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 13½ à 25 18½	25 11½ à 25 17½ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 13 à 25 18.. ...
4..%	New-York	514 .. à 515 ...	514 .. à 515 .. m. 3%
3½ %	Belgique	⅛ p à ¼ p	⅛ p à ¼ p m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pe. —5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. —5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p	1/16 p à 3/16 p. —3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à ..		0/00 pre
Argent 1000, d° 218 89 ..	147 à 152		.. 0/00 pre
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..
Souverains anglais	25 10 ..	à	25 14..
Banknotes	25 11..	à	25 16 ..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 30 Janv. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut		Plus bas	Dernier cours		Préc. cours Compt.	Préc. cours Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS										
janv. 84	3 %	77f35 40 45 40 35 30 25 ..... 47½ 50 .... 20 25	en liq..								
			fin ct..	77 52½	77 52 ½		77 30	77 40		77 50	77 57½
			P° fin c.			d 25					
			P° fin c.			d 1f			d 50		
			P° fin c.			d 25					
			P° fin p.			d 1f	78 15	77 95	d 50		
			P° fin p.			d 2f					
			P° fin p.		78 30	d 25			d 1f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	78f40 25 20 10 05 78f.	en liq..								
			fin ct..	78 37½	78 37 ½		78 05	78 10		78 45	78 45
			P° fin c.			d 1f			d 50		
			P° fin c.			d 25					
			P° fin p.			d 1f			d 50		
			P° fin p.			d 25					
sept. 83	4 %		en liq..								
			fin ct..							98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 25 30 50	en liq..								
			fin ct..							107 15	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	107f85 75 70 77½ 70 67½ 65 60 65 60	en liq..								
			fin ct..	107 75	107 75		107 52½	107 55		107 70	107 77½
			P° fin c.			d 2f					
			P° fin c.			d 1f			d 50		
			P° fin c.			d 25					
			P° fin p.			d 1f					
			P° fin p.			d 2f	108 45	108 20	d 50		
			P° fin p.	108 70	108 55	d 25			d 2		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23								0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.									0 20	
	d° bulletins négociables.									13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %									3%, 11 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	.. Coup. de 5000 f.								507 50	
	d° c. de 1000 f.	1014 .. Coup. de 10000 f.								1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	.... .. Coup. de 5000 f.								500 ..	
	d° c. de 1000 f.	.... .. Coup. de 10000 f.								1018 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	.... .. Coup. de 5000 f.								503 ..	
	d° c. de 1000 f.	.... .. Coup. de 10000 f.								1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	505 507 50	en liq..								
			fin ct..							505	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	500 501 499 50 499	fin ct..							498	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	520 518 50 516 518 50	fin ct..							517 50	380 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)										
janv. 84	Dép¹ Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	246								249 .	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	515 .	fin ct..							511 .	330 ..
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	520 519	fin ct..							520	447 50
avril 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	404	fin ct..							404 .	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	388 50 388	en liq..								
			fin ct..							389 50	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 25								114	
	d° d° séries sort. (unités)									400 ..	
	d° d° séries entières....		en liq..							10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	511	fin ct..							511 50	526 25
			en liq..								
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	513 515	fin ct..							513 .	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex-d'imp.).	524	P° fin c.								
			fin ct..							525 ..	496 25
84. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 600 fr., tout payé	366 50	en liq..								
			fin ct..							365 ..	388 75
			P° fin c.			d 5f			d 10		
	VALEURS FRANÇAISES										
août 77.	La Foncière (C^ie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq..								
			au 31..							425 ..	400 ..
			P° au 31			d 20			d 10		
			P° au 15			d 5f			d 10		
juin 83.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p.. (nominatives)		en liq..								
			au 31..							372 50	720 ..
			P° au 31			d 5f			d 10		
			P° au 15			d 5f			d 10		
	La Métropole (C^ie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq..								
			au 31..							262 50	825 ..
			P° au 31			d 10			d 10		
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5200 5205 5210	en liq..								
			fin ct..	5210 ..				5205		5197 50	5210 ..
			P° fin c.			d 50			d 20		
			P° fin p.			d 50			d 100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	520 522 50 523 75 525 527 50 525	en liq..								
			au 31..	522 50	523 75		517 50	520 ..		525 ..	520 ..
			P° au 31			d 10			d 10		
			P° au 15			d 20	530 ..	535 ..	d 10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	865 867 50 870 867 50 865	en liq..								
			au 31..	870 .				865 .		860 .	862 50
			P° au 31			d 20			d 10		
			P° au 15			d 10	885 ..	890 ..	d 10		
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés........ (nominatives)	430	en liq..								
			au 31..							443 75	441 25
			P° au 31			d 5f			d 5f		
			P° au 15			d 5f			d 10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).		en liq..								
			au 31..							415 ..	658 ..
			P° au 31			d 5f			d 10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	438 75 440 438 25	en liq..								
			au 31..							436 25	440 ..
			P° au 31			d 5f					
			P° au 15			d 5f					
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	965 970 965	en liq..								
			au 31..							972 50	961 ..
			P° au 31			d 10			d 5f		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départ^t de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	168 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %......		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100 50	100 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	107 50	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr..	102 .	101 ..
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	96 ..	94 75
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	40 .	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p....	177 50	172 50
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 500 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé...		
Progrès Nat^l (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500f 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.). t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)...		
C^ie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie) (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)..		
Le Nord (inc.), act. [illegible] f., [illegible] f. p.		
Le Nord (vie), act. [illegible] f., [illegible] p.		
La Paternelle (inc.), [illegible] f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. [illegible] 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.). 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p....		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives)........		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée......		
d° d° 5^mes...........		
Annuités d'Alais à Bone..........		
Annuités Canal des Ardennes.....		
Annuités Canal de la Somme......		
Annuités Navigation de l'Oise....		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
C^ie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	275	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	1330	
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	606 25	
Annuités des Trois Ponts.........		
Pont, Port et Gare de Grenelle....		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310 ..	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1265	
Orléans d° a. de jouiss.	870 ..	
Ouest d° a. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer. (C^ie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	27 ..	
[illegible] à [illegible], a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Saintes, a. 500 f., t.p. [illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
Colonies françaises (C^ie des Ch. de fer), act. 500 fr., [illegible]		
Croix-Rousse [illegible], a. [illegible], t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., [illegible]		
Lorraine (Chem. de fer), [illegible]		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouiss. dates	Mercredi 30 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.				
			au 31				
			Pces au 31				d10
			Pces au 15		d5'		d20
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d20		d10
			Pces au 15		d20		d10
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d10		d10
			Pces au 15				d5
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	492 50 491 25 490 492 50	en liq.				
			au 31				
			Pces au 15		d5'		d10
			Pces au 31		d10		d10
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31				
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1275	en liq.				
			au ct.	1277 50	1277 50	1265	1267 50
			Pces fin c.		d40		d10
			Pces fin c.		d20		d20
			Pces fin p.		d40	1320	1305 d10
			Pces fin p.	1300	1290 d20		d5'
	Obligations :						
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.						
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	509 510 508					
d°	100 fr. 4%, remb. 100 fr.	110 75					
d°	500 fr., 3%, remb. 500 fr.	559 555 25 555 557					
nov. 83	100 fr. 3%, remb. 100 fr.	117					
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	505 507					
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	449 75 450					
mai 83	d° 5^{me} 3%, remb. 100 fr.	102 75					
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	510	au ct.				
août 83	foncières 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	348 50 349 349 50 350	au ct.				
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445 444 445	au ct.				
nov. 83	foncières 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	439 440 439 438 50 438	au ct.				
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440 50 437 50	au ct.				
			en liq.				
janv. 84	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 50 335 75	au ct.				
			en liq.				
janv. 84	d° d° 250 fr. payés.	336	au ct.				
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	388 50	au ct.				
août 83	d° entièrement libérées	393 50 390 392 50 393 75	au ct.				
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337	au ct.				
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.		en liq.				
	obl. remb. 150f (Emises en représent.)	135	au ct.				
déc. 83	d° 5%, r. 500f (l'ann. ensuite par l'État)	510	au 31				
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	178 75	en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d5'		d10
			Pces au 15		d10		d10
nov. 83	Crédit industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	680 675	en liq.				
			au 31				
sept. 80	Crédit industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq.				
			au 31				
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	565 563 75	en liq.				
			au 31	565 75	568 75	565	565
			Pces au 31		d10		d10
			Pces au 15		575 d5'		d10
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335 337 50 333 75 340	en liq.				
			au 31	335	337 50	335	335
			Pces au 31		d5'		d10
			Pces au 15		d10		d20
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	640	en liq.				
			au 31				
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	160 157 50	en liq.				
			au 31				
			Pces au 15		d5'		d10
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq.				
			au 31				
			Pces au 15		d10		d10
oct. 83	Société gén. pr dévelop. du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485 481 50	en liq.				
			au 31	487 50			
			Pces au 31		d5'		d10
			Pces au 15		d5'		d10
juill. 83	Banque centrale de Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d5'		d10
nov. 83	Banque Commerciale et industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgoult et Cie).	400 405 410 415	en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d5'		d10
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20).	575 572 50 575	en liq.				
			au 31	573 75	573 75	570	572 50
			Pces au 31		d10		d10
6	d° grosses coupures		Pces au 15		d10		d10
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).	285 290	en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d5'		d10
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d5'		d10
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	35 33 75	en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d5'		d10
			Pces au 15		d5'		d10
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 405 402 50	en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d20		d10
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255	en liq.				
			au 31				
			Pces au 31		d5'		d10
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	436 25 437 50 436 25	en liq.	437 50			
			au 31				d10
			Pces au 31		d5'		d10
			Pces au 15				
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.				
			au 31				
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f. tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 16.)	340 337 50 340	en liq.				337 50
			au 31	360			340 d10
			Pces au 31		d5		
			Pces au 15	370	367 50 d5'	350	360 d10

Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme	Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
		Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
400	400	Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	125	
		d° actions de dividende		
		Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
		Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
6	50	Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
		Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	495	
		d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
		Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).		
203 75	245	Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
		La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
		Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
495	490	Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
		Seudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
		Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
250	238	Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
		Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
1275	1280	Versailles (r. gauche), en liquid.		
		Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
		d° act. 500 fr., t.p.		
		Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
		Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
1075		Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
549		Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	415	
110 50		Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	331 50	
560		Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).	2400	
117		Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
505	465	Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
449 75	397 50	Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
1·3		Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
499	453 75	Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
347	258 75	B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
445		B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
433	458 75	B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
449 50		B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
		Banque franco-Holland., act. 500 f.,		
335		250 f. payés (ex-c. 1)		
		Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
335 50		B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
		Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	400	
		B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
		B. Union Fr^{co}-Belge, a. 500 f., 250 p.		
387 50		Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
393 75		Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
337		Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
		Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
136	142 50	Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
512	452 25	Crédit général français, act. 500 f.,		
		333f. 34 restant à verser (nos 120001	390	
178 75	165	à 240000), nominatives		
		Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
		Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
		Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
690	737 50	Sous-Comp. des Entrepre (ex-c. 33).	265	260 25
		Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
685	700	Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	127 50	127
		Soc. Française financière (ex-c. 12).		
565	563 75	Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
		Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
		Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
		Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
335	335	d° d° tout payé		
		Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
		La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
		d° tout payé (nominatives).		
642 50	700	Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
		Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
156 25	238	Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
		Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
		d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
377 50	380	d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
		Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
		Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1365	1360
485	487 50	d° act. de jouissance		
		Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.		
		Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
		d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
460	460	Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
		Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).		
		Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
617 50	460	Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
		Pont-Remy (ex-coup. 22)		
		Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
575	573 75	Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
		Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14).		
		d° act. de jouissance (ex-c. 6).	605	
		Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
285	292 50	Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	855	
		Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
		Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.	400	
425	487 50	Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	500	
		Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
		Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).	800	790
35	225	d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
		Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
		Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1140	1135
		Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité :		
402 50	410	1re série, t.p. (ex-c. 18).	1085	
		d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
		Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
252 50	282 50	Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
		L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
		L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
435	442 50	Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
		Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
		Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
		Houillères de la Haute-Loire		
500	530	Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
		St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
337 50	337 50	Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	210	215
		Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
		Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 30 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours cotés précédemment Compt.	Cours cotés précédemment Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	425	en liq. / au 31 / P° au 31		d5f		d10	420 ..	417 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	423 75	en liq. / au 31 / P° au 31		d5f		d10	425 ..	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	505	en liq. / fin ct.					500 ..	502 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	11 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	565 570 560	en liq. / fin ct. / P° fin c.		d5f		d10	560 ..	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	731 25 732 50	en liq. / fin ct. / P° fin c.					731 25	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1265 1270 1265 1270 1267 50 126.	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin p.	1267 50	d10 / d20	1300	1265 / 1305 d10	1270 ..	1267 50
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1125 1132 50 1130	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin p.	1132 50	d20 / d20		1130 d10 / d10	1123 75	1132 50
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1750 1745 1742 50 1740	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin c. / P° fin c.	1750	d20 / d20 / d50		1740 d10 / d10	1745 ..	1750 ..
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1285 1280 1275 1280	en liq. / fin ct. / P° fin c.	1280	1281 25 / d20	1277 50	1281 25 / d10	1282 50	1285 ..
sept. 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. chargé Cie)	533 75	en liq. / au 15		d20		d10 / d5f	533 75	665 ..
	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	en liq. / fin ct. / P° fin c.		d20		d10	800 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	525	en liq. / au 15 / P° au 15		d10		d10	535 ..	520 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	585 180 585	en liq. / au 15					585 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	410	en liq. / au 15					410 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	520	en liq. / au 31 / P° au 15	518 75	d5f		d10	515 .	517 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 31					395 ..	495 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1435 1440 1445 1440	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15	1440	d20 / d20		1445 / d20 / d5	1443 75	1447 50
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 492 50 490 491 25 492 50	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15	492 50	d5f / d5f		490 / d10	491 25	490 ..
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	697 50 700	au 31					697 50	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1190 1185 1180	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d20 / d10		d20 / d50	1185 ..	1190 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	610 607 50 618 75	en liq. / au 15 / P° au 15		d5f		d10	605 .	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					190 ..	910 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	448 75	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d10		d5f / d10	445 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	498 75 497 50 498 75	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 31 / P° au 15		d20 / d5f / d20		d10 / d10	498 75	496 25
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2015 2047 50 2050 2052 2055 2060 2055 2052 50 2050 2047 50 2041 2040 2035 2032 50 2030 2035	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 31 / P° au 31 / P° au 15 / P° au 15 / P° au 15	2055 / 2050 / 2160	2065 / d100 / d50 / d40 / 2075 d100 / 2085 d50 / d40	2032 50 / 2075 / 2110	2035 / 2057 50 / 2130 / 2160	2027 50	2020 ..
janv. 84	d° Obligations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1130 1125 1127 50 1130	en liq. / au 31 / P° au 31	1130	1136 / d20	1130	1132 50 / d10	1122 50	1125 .
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	698 75 700 702 50 700 697 50	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15	697 50	702 50 / d20 / d5f / d20	697 50	697 50 / d10 / d11 / d10	697 50	695 ..
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f	138 138 50	au 15					138 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvr des 15 % attrib. au gouv. Egyptien) (ex-coup. 4.)	1250 1260 1262 50 1265 1270 1260 1255 12.. 1245 1240 123.	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15	1270	1275 / d50 / d20	1247 50	1247 50 / d10 / d20	1245 ..	1250 ..
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 8)		en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d5f / d5f		d10 / d10	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	202 50 201 25 200 102 50	en liq. / au 31 / P° au 31 / P° au 15		d10 / d10		d5f	201 25	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102	en liq. / au 15					102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), négoc. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)	67 ½							
	d° d° 1000 fl.	67 ½	en liq. / au 15					65 ½	65 ½
	d° d° 10000 fl.		P° au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	290 ..	285
Dieu-Merci (min. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	955 .	950
d° d° act. de jouiss.	520 ..	500
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1100 ..	1090 ..
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vialsac (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 6)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. n° 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	220 ..	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	545 .	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., n° 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	167 50	166
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	80 ..	75
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	360	355
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	457 50	456
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	266 25	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1890	1880
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	36 25	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c 26)	900	
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	250 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200 ..	196
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	295	
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	230 .	226
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	270	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	400 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	265 ..	260
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500 f., 400f p.	225	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr	154 50	152 50
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr	332 50	332 25
Bordeaux à la Sauve 3%, r. 500 fr		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr		

JOUISSANCE	Mercredi 30 Janv. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS coté précédemment. Compt.	Terme.
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4%		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85f 25 35 ...	au 31..					84 90	83 25
......	dᵉ 1000 fl. dᵉ	84f90 95 97½ 85f 84f90	Pᵉ au 31		d50		d50	84 90	83 25
......	dᵉ 10000 fl. dᵉ		Pᵉ au 15		d5f		d10	85 50	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%	105 [illegible] 65	au 31..					105 50	106 80
			en liq..						
août 83	dᵉ 4%, 1880, 2ᵉ Série		au 31..					108 90	
			en liq..						
nov. 83	dᵉ 3%, 1873		au 31..					82 ..	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh	341 25	au 31..					345 ..	300 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pᵉ au 31		d5f		d10		
			Pᵉ au 15		d5f		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	348 347 348 348 50	au 31..	350 ..			347 50	348 ..	347 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	348 75 349 347 346 50	Pᵉ au 31		d5f		d10		
......	Grosses coupures	347 50 .... 346 345 34[illegible]	Pᵉ au 15		3.7 50 d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	465 464	au 31..					461 .	451 25
......	Grosses coupures		Pᵉ au 31		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 31..					447 50	447 50
......	Grosses coupures		Pᵉ au 31		d5f		d10		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	60f 50 60 87½ 75 50 75 8[illegible]	au 31..	60 20			59 80	60 54	60 55
.....	Grosses coupures	60f 50 87½ 75 50 75 8[illegible]	Pᵉ au 31		d50		d25		
			en liq..						
janv. 84	dᵉ 4%, int., (nég. ch. fixe 1f).	60 60 ½	au 31..					60 ..	
.....	Grosses coupures	60 60 ½	Pᵉ au 31						
janv. 84	dᵉ 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	496 25	au 31..					495 ..	463 75
janv. 83	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	520	au 31..					520 .	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½%, (n. ch. f. 5f)							118 ½	
...	Petites coupures							118 .	
janv. 84	dᵉ 4%							127	
.....	Petites coupures							128 ½	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	415	au 31..					413 75	442 50
			en liq..						
janv. 84	dᵉ 1881, 5%	360	au 31..					337 50	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pᵉ au 31						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 75	au 31..					101 60	
......	dᵉ 500 fl., t.p.	101 75 102	Pᵉ au 31		d1f		d50	101 56	98 ..
......	dᵉ 1000 fl., t.p.	101 75	Pᵉ au 15		d25		d50	101 50	
......	dᵉ 10000 fl., t.p.							108 30	
janv. 84	dᵉ 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	77f	en liq..					77 .	
......	dᵉ 500 fl., t.p.	75f 74f 90	au 31..					74 90	76 90
......	dᵉ 1000 fl., t.p.	75f 74f 50						74 90	
......	dᵉ 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	92 55	92 60	92 30	92 40	92 50	92 65
......	coup. 500 fr.		Pᵉ au 31		d1f				
......	c. 100 à 500 fr. exclusᵗ.	92f 50 40 30 20	Pᵉ au 31		d25		d50		
......	coup. 50 fr.		Pᵉ au 15		d1f				
......	c. au-dessous de 50 fr.		Pᵉ au 15	93 30	93 ... d25	93 05	92 75 d50	92 25	
oct. 83	dᵉ 3%		au 31..					54 30	67 50
oct. 83	dᵉ Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	295 50	au 31..					297	
juil. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31..					14 ½	15 87½
juil. 75	dᵉ dᵉ 5%, tout payé		au 31..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fixe 25f25)		au 31..					51 .	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875 5%	91 50	au 31..					91 25	88 75
janv. 84	dᵉ obligations d'État 5%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.	[illegible]	au 31..					103 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		Pᵉ au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ½	au 31..					85 ½	
......	dᵉ de 100 liv. st.	85 ½ ½						85 ½	90 ..
......	dᵉ de 500 liv. st.	85						85 ½	
......	dᵉ de 1000 liv. st.							85 ½	
sept. 83	dᵉ 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	89	au 31..					89 ½	
......	dᵉ de 100 liv. st.	88 88 ½	Pᵉ au 31		d1f			88 ..	89 ..
......	dᵉ de 500 liv. st.	88 ½						88 ..	
......	dᵉ de 1000 liv. st.	88 ½						78 ..	
déc. 83	dᵉ 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					84 ½	
......	dᵉ de 100 liv. st.		Pᵉ au 31		d1f		d10	84 ½	82 ½
......	dᵉ de 500 liv. st.							84 ½	
......	dᵉ de 1000 liv. st.							84 ½	
oct. 83	dᵉ 1875, 4½ (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					79 ½	
......	dᵉ de 100 liv. st.	78 ½ 78 79 ½						79 ½	80 ..
......	dᵉ de 500 liv. st.	77 ½						77 ½	
......	dᵉ de 1000 liv. st.							77 ½	
janv. 84	dᵉ 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	92 25 40	au 31..					92 .	93 25
......	dᵉ de 2500 fr.	92 25 40	Pᵉ au 31		d1f		d50	92 .	93 25
......	dᵉ de 12500 fr.	92	Pᵉ au 15		d1f		d50	92 25	
janv. 84	dᵉ 1878, 5% (2ᵉ empr. d'Orᵗ),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31..					58 ..	61 60
......	dᵉ de 1000 r.		Pᵉ au 31		d1f		d50	57 .	
nov. 62	dᵉ 1879, 5%, (3ᵉ empr. d'Orᵗ),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 31..					58 ..	55 ½
......	dᵉ de 1000 r.		Pᵉ au 31		d1f		d50	55 ½	
oct. 83	dᵉ 1881, 5%, obligations inté-		en liq..						
	rieures amortissables		au 31..					238 ..	242 50
......	Grosses coupures		Pᵉ au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	380 381 25 382 50	au 31..					382 50	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	490 492 50	au 31..		d10			489 ..	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 31..	9 15			9 ..		
......	coup. de 62 fr. 50.	9f 17½ 20 22½ 15 10	Pᵉ au 31		d25		d50	9 10	9 10
......	coup. de 12 fr. 50.	07½ [illegible] 05 9f 8f9	Pᵉ au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman:								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f75	au 31..					50 50	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60f	au 31..					60 .	70 ..
......	Grosses coupures								

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	30 ..	
dᵉ Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 3)	37 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
dᵉ 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Epernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	323 50	322 ..
dᵉ nouv., 307f 50 p. dᵉ		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	566 ..	565 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	356 ..	355 50
dᵉ nouveau dᵉ	355 ..	
Ardennes, 3%, r. 500f dᵉ		
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
dᵉ r. 625 fr. (int. gar. par l'État).	565	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	357 ..	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	90 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	357 50	355 ..
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210 .	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361 ..	360 ..
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	360 25	359 75
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. dᵉ		
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	360	
dᵉ 1857, 3%, remb. 500 fr.	353 25	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	560 .	
dᵉ 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	362	360 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	570 ..	
dᵉ 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).		
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	267 50	265 ..
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360 ..	359 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	346 ..	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
dᵉ 1845, 4%, remb. 1250 fr.	1120	
dᵉ 3%, rembours. 500 fr.	3.5 75	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	3.8	357 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr.:		
1ʳᵉ émiss., de 1 à 63,000.	160 .	
2ᵉ émiss., de 63,001 à 108,312.	135 ..	132 50
3ᵉ et 4ᵉ ém., de 108,313 à 190,312.	130 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	185 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	160 ..	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
(Intérêts gar. par l'État) Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357 50	357 ..
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	331 .	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155 ..	147 50
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	354 .	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	327 50	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Seudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cᵉ gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
dᵉ 5%, remb. 500 fr.	405 ..	
Tramw. du départᵗ du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
dᵉ séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	590 .	
dᵉ de la Marine, 5%, r. 120 f.	70	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cᵉ Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	252 ..	250 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cᵉ générale), 3%, r. 500 fr.		
dᵉ dᵉ 5%, r. 500 fr.		
dᵉ dᵉ 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cᵉ Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	511 ..	509 ..
dᵉ 1882, 235 f. payés (nomin.).		
Cᵉ centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
dᵉ dᵉ 5%, r. 500 fr.	490 ..	
Gaz (Cᵉ française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mercredi 30 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq.						
	Grosses coupures		au 31					52 ..	300 ..
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f 50	en liq.						
	coup. de 5		au 31					49f50	53 75
	coup. de 25		P. au 31		45'		41'		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f 43f75 43f50	en liq.						
	coup. de 5		au 31					43 50	71 25
	coup. de 25		P. au 20		45'		410		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	380 381 25 382 50 380	au 31	381 25	381 25	380 ..	381 25	377 50	380 ..
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	490 493 75 491 25	en liq. au 31 P. au 15 P. au 15 P. au 31 P. au 31	493 75	 410 45' 450 45'		491 25 420 410 420 410	493 75	491 25
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 31 P. au 31	516 25				516 25	517 50
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. au 31 P. au 31				 410	497 50	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. au 31 P. au 31					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	360 367 50 370 365	en liq. au 31 P. au 31 P. au 15	370 ..	 45 420		365 .. 410 410	365 ..	365 ..
janv 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15						
janv 84	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2)	560 568 75	en liq. au 31 P. au 31		 45'		 410	500 .. 560 ..	500 .. 557 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	668 75 669 661 25 662 50 663 75 660 657 50	en liq. au 31 P. au 31 P. au 15	665 675 ..	 45' 617 50 45'		660 .. 410 410	663 75	661 25
	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 31					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P. au 31 P. au 15		45' 45'		410 410		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq. au 31					785 ..	785 ..
	Grosses coupures		P. au 31 P. au 15		45' 420		410 410		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. au 31	550 ..	550 ..	547 50	548 75	540 .	547 50
	Grosses coupures		P. au 31		45'		410		
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	442 50	en liq. au 31 P. au 31		 45'		410 410	443 75	445 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	472 50	en liq. au 31 P. au 31	472 50			475 ..	475 ..	475 ..
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375	en liq. au 31					372 50	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	375	au 31					384 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	195 197 50 195 192 50 190	en liq. au 31 P. au 31 P. au 15	197 50	200 .. 45' 420	190 .	192 50 410	192 50	195 ..
janv 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	510 507 50 505	en liq. au 31 P. au 15	210	45' 410		410	250 .	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. au 31 P. au 31					508 75	665 ..
janv 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	668 75 667 50 666 25 665	en liq. au 31 P. au 31 P. au 31	667 50	668 75 420 45'	667 50	667 50 410	667 50	667 50
	d° Grosses coupures	665	P. au 15 P. au 15		420 45'		410		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 31 P. au 31					225 ..	225 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	316 25 317 50 318 75	en liq. au 31	316 25	316 25	315 .	316 25	315 .	315 .
	d° Grosses coupures	316 25	P. au 31 P. au 15		45' 45'		410 410		
janv 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 31 P. au 31					395 ..	400 ..
janv 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	522 50 523 75 525	en liq. au 31 P. au 31 P. au 31 P. au 15	527 50	527 50 45' 420 45'	523 75	525 .. 410 410	530 ..	528 75
janv 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	495 495	en liq. au 31 P. au 31	495 ..	 45'		492 50 410	495 ..	490 ..
oct. 85.	Romains, act. 500 fr., tout payé	140	en liq. au 31					140 ..	145 ..
janv 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 59)	625 623 75 622 50	en liq. au 31					625 ..	620 ..
	d° Grosses coupures		P. au 31 P. au 15		45' 45'		410 410		
janv 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	440 435 438 25 432 50	en liq. au 15 P. au 31 P. au 15	437 50	438 75 45' 45'	435 .	435 .. 410 410	440 .	438 75
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani. a. 500 fr., t.p.		en liq. au 31 P. au 31					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	480	en liq. au 31 P. au 31 P. au 15				 410 410	487 50	495 ..
.. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (nos 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 4)		en liq. au 31 P. au 31				410	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	475 .	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	450 .	449 75
Métaux (Lavessière), 5%, r. 500 fr.	485 ..	
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 68, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505 ..	504 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 .	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	505 .	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 .	459 50
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Establiss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	577 50	575 ..
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5..	99 ..	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 f.	25 .	
Canal de Panama, 5%, r. 500f, t.p.	420	417 ..
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	247 25	247 ..
d° 100 fr. p.	256 .	255 75
Suez, 5%, remb. 500 fr.	567 ..	565 ..
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé	369 ..	365 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	85 50	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge fixe 25f20).		
d° 6%, 71		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60. ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	316 50	315 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 9/16	
d° 1000 fl. d°	66 ½	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.		
d° 4%, 1878… (fe 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 25	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	295 .	
d° Grosses coupures	295 ..	294 ..
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4 %, 78… (nég. ch.		
d° Norvégien, 4½, 76. (fe 25.20).	101 ½	
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1862, d°		
d° 1863, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873, d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	95 ..	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%	92 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	440 ..	438
d° 1877-78, 3%	264	
d° 1879, 5%, r. 505 f.	447 50	446 25
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. à 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397 50	397 ..
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	397 .	396
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	361 50	361 25
Empr. Suédois .. 4% (n. ch. f. 25f 10).		
d° .. 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f 50).		
d° d° (105 f.).	85 ..	

Seizième année. — N° 31. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Vendredi 1er Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 1er FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour les travaux de divers chemins vicinaux (page 529).
— tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter une somme de 100,000 francs, et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire (page 529).
— tendant à autoriser la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 1,500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement (page 530).
— tendant à autoriser la ville de Roanne (Loire) à emprunter 277,500 francs et à s'imposer extraordinairement (page 530).

Décision autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 530).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 538).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 31 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 531).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 31 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 531).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 533).

Informations (page 533).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 534).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 535).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 536).

Bourses et marchés (page 540).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 221 à 222).
— Documents (page 13 à 16).

Chambre. — Débats parlementaires (page 245 à 272).
— Documents (page 2145 à 2156).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 31 Janvier 1884.

LOI tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour les travaux de divers chemins vicinaux.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le département de l'Isère est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de vingt-deux mille deux cents francs (22 200 fr.) applicable aux travaux de diverses lignes vicinales.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur la dotation de 280 millions dont la caisse des chemins vicinaux est autorisée à disposer en exécution de la loi du 10 avril 1879 (art. 3, §§ 1 et 2) et de la loi du 2 avril 1883 (art. 1er), ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 22,200 francs seront prélevés sur les versements annuels à opérer par le ministère de la guerre.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 31 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter une somme de 100,000 francs, et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art 1er. — La ville d'Armentières (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre un quart pour cent (4 1/4 p. 100), une somme de cent mille francs (100,000 fr.), remboursable en quatre ans, à partir de 1889, et destinée à pourvoir, avec d'autres ressources, au payement d'acquisitions d'immeubles et de travaux prévus par une délibération municipale du 18 octobre 1883.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à affecter au service des intérêts de l'emprunt ci-dessus, de 1884 à 1888, et au remboursement du capital, de 1889 à 1892, les sommes qui deviendront disponibles sur une imposition extraordinaire de vingt centimes (0 fr. 20) additionnels au principal des quatre contributions directes, établie en vertu d'une loi du 18 mars 1875.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 janvier 1884.

JULES GRÉVY

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 1,500,000 francs et à s'imposer extraordinairement

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) est autorisée :

1° A emprunter à la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, la somme de un million cinq cent mille francs (1,500,000 fr.) remboursable en trente ans, et destinée au payement des frais de construction d'écoles et de groupes scolaires ;

2° A s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1884, quatre-vingts centièmes de centime (0 c. 80) additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

Le produit de cette imposition, prévu en totalité pour 1,325,000 francs environ, servira, avec un prélèvement sur les revenus ordinaires, à rembourser l'emprunt.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

LOI tendant à autoriser la ville de Roanne (Loire) à emprunter 277,500 francs et à s'imposer extraordinairement.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Roanne (Loire) est autorisée :

1° A emprunter à la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, une somme de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cents francs (277,500 francs), remboursable en trente ans et destinée à concourir, avec d'autres ressources, au payement des frais d'établissement du lycée de jeunes filles ;

2° A s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1884, quatre centimes quatre-vingt-cinq centièmes (4 c. 85) additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

Le produit de cette imposition, prévu en totalité pour 333,000 francs environ, servira à rembourser l'emprunt.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes en date du 31 janvier 1884, a été autorisée la création de recettes simples de 4e classe des postes dans les communes de : Charavines (Isère), Meylieu-Montrond (Loire), Bellevaux (Haute-Savoie), Saint-Maxime (Var).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 31 Janvier 1884.

Le président de la Chambre des députés et Mme Henri Brisson recevront, à l'hôtel de la présidence, le mercredi 6 février prochain.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies et Mme Peyron recevront, à l'hôtel du ministère, place de la Concorde, le mardi 5 février.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE des BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 28 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément à 2 p. 100, à partir du 29 janvier inclusivement.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables pour 22,876,500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1,000 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor, à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

DIRECTION DES BEAUX-ARTS

Par suite du décès de M. Dumont, statuaire, membre de l'Institut, un emploi de professeur de sculpture, chef d'atelier, est vacant à l'école nationale et spéciale des beaux-arts.

Les artistes qui désireraient poser leur candidature à cet emploi sont priés d'adresser une demande au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (direction des beaux-arts), avant le 20 février courant.

Ministère de l'agriculture.

Une exposition de laiterie aura lieu à Munich, du 2 au 12 octobre prochain, sous la

direction du comité général de la société agricole bavaroise auquel s'est associée la société de laiterie de Brême.

Les exposants étrangers seront admis seulement dans les 2e et 3e catégories, qui comprennent le matériel de laiterie, les reproductions d'objets et les travaux statistiques relatifs à l'exploitation laitière.

Ils doivent s'adresser pour tous renseignements au président du comité de l'exposition à Munich (Bavière).

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 31 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures trente-cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Vivenot, l'un des secrétaires, est adopté avec une rectification demandée par M. Emile Labiche.

M. le président annonce au Sénat la mort de M. Gaulthier de Rumilly, doyen d'âge, et il se fait l'interprète des regrets de l'Assemblée.

Il est procédé par la voie du sort à la désignation de MM. les sénateurs formant la députation chargée d'assister aux obsèques de M. Gaulthier de Rumilly.

M. le comte de Saint-Vallier demande au Sénat, en témoignage de son deuil et de ses regrets, de lever la séance.

Le Sénat adhère à la proposition de M. le comte de Saint-Vallier.

La prochaine séance publique est fixée à demain vendredi 1er février.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à trois heures moins un quart.

Ordre du jour du vendredi 1er février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 14 et 21, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie. (Nos 197, session extraordinaire 1883, et 22, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du vendredi 1er février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Scheurer-Kestner, jusques et y compris M. Viellard-Migeon.

Tribunes. — Depuis M. le colonel Meinadier, jusques et y compris M. Robert de Massy.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

COMMISSION relative à l'examen du projet de loi sur les sociétés.

1er bureau, M. Eymard Duverney. — 2e bureau, M. Bozérian. — 3e bureau, M. Naquet. — 4e bureau, M. Clamageran. — 5e bureau, M. Ronjat. — 6e bureau, M. Merlin. — 7e bureau, M. de Parieu. — 8e bureau, M. Malens. — 9e bureau, M. Gouin.

COMMISSION de comptabilité (année 1884).

1er bureau, M. Foubert. — 2e bureau, M. Pons. — 3e bureau, M. le baron Lafond de Saint-Mür. — 4e bureau, M. Guyot-Lavaline. — 5e bureau, M. Dénis. — 6e bureau, M. Huguet (A.). — 7e bureau, M. Lagache (Célestin). — 8e bureau, M. Vigarosy. — 9e bureau, M. Adam.

COMMISSION relative l'examen des projets de lois portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer (année 1884.)

1er bureau, M. Albert Grévy. — 2e bureau, M. le comte de Saint-Vallier. — 3e bureau, M. Dupré. — 4e bureau, M. Krantz. — 5e bureau, M. Cuvinot. — 6e bureau, M. Testelin. — 7e bureau, M. le colonel Meinadier. — 8e bureau, M. Labitte. — 9e bureau, M. Chardon.

COMMISSION relative au projet de loi, adopté par la Chambre des députés, pour l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société du canal de Givors, pour le rachat de ce canal.

1er bureau, M. Milhet-Fontarabie — 2e bureau, M. Marquis. — 3e bureau, M. Le Bastard. — 4e bureau, M. Krantz. — 5e bureau, M. Denis. — 6e bureau, M. Combescure. — 7e bureau, M. Mathey (Alfred). — 8e bureau, M. Le Guen. — 9e bureau, M. Cherpin.

Convocations du vendredi 1er février.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à midi et demi. — Local du 3e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les sociétés, à une heure. — local du 6e bureau.

Commission relative aux projets de loi portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer (année 1884), à une heure. — Local du 1er bureau.

Commission relative au projet de loi concernant le rachat du canal de Givors, à une heure. — Local du 4e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 31 janvier 1884

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier est lu par M. Bizarelli, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Allain-Targé, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement. MM. Jules Ferry, président du conseil, et Clémenceau, sont entendus.

La suite de la discussion est remise à samedi.

M. Maigne est entendu sur l'ordre du jour.

La séance est levée à sept heures moins cinq minutes.

Samedi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 2 février.

A une heure.—RÉUNION DANS LES BUREAUX.

1. — Nomination d'une commission de 22 membres chargée d'étudier les projets ou propositions tendant au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer. (Voir la résolution de la Chambre n° 14.)

2. — Nomination d'une seule commission pour l'examen : 1° de la proposition de loi de M. Emile Brousse et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire (Nos 884-1043); — 2° de la proposition de loi de M. Louis Million et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'organiser l'assistance judiciaire dans les justices de paix (Nos 902-1259).

3. — Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi portant : 1° modification du paragraphe 2 de l'article 19 des lois des 11 et 18 avril 1831 sur les pensions des armées de terre et de mer; 2° application au département de la marine et des colonies des dispositions de l'article 6 de la loi du 17 avril 1883 concernant l'armée de terre et relatives au délai pendant lequel une pension peut être réclamée. (N° 2450.)

4. — Nomination de la commission de comptabilité pour l'année 1884.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Hentjens sur l'exécution des conventions passées entre l'État et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nos 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

5. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco algérienne. (Nos 2216-2232. — M. Leguillier, rapporteur.)

6. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nos 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Laviget, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2368. — M. Remoiville, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

30. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

31. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter 400,000 fr. à la caisse des écoles. (Nos 2554-2569. — M. Ernault, rapporteur.)

32. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter 1,000,000 de fr. et à s'imposer extraordinairement. (Nos 2516-2570. — M. Bavignier, rapporteur.)

33. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Moulins (Allier) à emprunter 320,000 fr. (Nos 2514-2571. — M. Fousset, rapporteur.)

34. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Voiron (Isère) à emprunter 590,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 2487-2572. — M. Fousset, rapporteur.)

35. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Niort (Deux-Sèvres) à emprunter 142,000 francs. (Nos 2547-2580. — M. Folliet, rapporteur.)

La séance du samedi 2 février 1884 est la 17e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 19e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Chéneau, jusques et y compris M. Dréolle.

Tribunes. — Depuis M. Delans-Montaud, jusques et y compris M. Dareau de Vaulcomte.

Convocations du vendredi 1er février.

Commission du budget, à une heure.

Commission relative aux accidents et collisions en mer, à une heure et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à l'attribution aux fonctionnaires créoles du bénéfice des lois des 18 avril 1851 et 7 août 1878, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative aux cadres des corps d'officiers de la marine et des colonies, à dix heures. — Local du 8e bureau.

Commission ayant pour objet d'accorder aux officiers et assimilés des armées de terre et de mer retraités, ainsi qu'aux veuves et orphelins, le bénéfice des tarifs de pensions établis par les lois des 22 juin 1878 et 5 août 1879, à une heure. — Commission n° 5.

Commission relative à la composition de la commission chargée de reviser les affectations d'immeubles aux divers services publics, à une heure. — Commission n° 8.

Sous-commission du 3e bureau de novembre 1883 (vérification de pouvoirs), à neuf heures. — Commission n° 12.

9e bureau d'octobre 1881, à une heure et demie. — (Nomination d'un membre dans la commission relative à la modification des

droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, en remplacement de M. Durand, nommé sous-secrétaire d'Etat.)

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Hertford, 30 janvier.

Le banquet d'inauguration du club conservateur a eu lieu sous la présidence de lord Salisbury.

Dans son discours, lord Salisbury déclare que la crise politique actuelle est sérieuse et qu'il faut attendre dans la session prochaine des explications importantes sur les affaires étrangères et intérieures.

Parlant de l'Egypte, l'orateur dit que les difficultés augmentent dans ce pays. Les Anglais ont à conduire une entreprise difficile en face de l'aversion et de l'hostilité non cachée de la France.

Lord Salisbury regarde la politique suivie en Egypte avec une grande appréhension. Le général Gordon a une mission dangereuse : les armes qu'on lui a données pour remporter la victoire sur le Madhi consistent dans 40,000 livres sterling ; Gordon a été habitué à combattre avec d'autres armes. Lord Salisbury doute de l'efficacité de ce moyen pour faire disparaître l'ennemi. C'est un artifice qui n'est employé que par les empires en décadence.

Lord Salisbury termine en déclarant impossible d'évacuer l'Egypte à présent, comme l'ont proposé certains hommes politiques. En abandonnant l'Egypte dans la situation actuelle, nous nous proclamerions devant le monde impuissants à achever la mission que nous avons entreprise. (*Agence Havas.*)

Glowcester, 30 janvier.

Dans la réunion annuelle de la chambre de commerce de notre ville, M. Monk, membre de la chambre des communes, a pris la parole. Faisant allusion à l'arrangement intervenu dans la question du canal de Suez entre M. de Lesseps et les armateurs anglais, il a exprimé l'opinion qu'on pouvait arriver à un compromis sauvegardant à la fois les intérêts de la France et ceux de l'Angleterre.

L'orateur déclare qu'il est opposé à la construction d'un second canal destiné à faire concurrence à la compagnie actuelle. Mais il pense que les directeurs de nationalité française et de nationalité anglaise devraient être en nombre égal. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE PRUSSE. — *Séance du 28 janvier.*

Discussion du budget des cultes. M. Windthorst remercie le gouvernement du rappel des évêques de Münster et de Limburg, mais regrette toutefois que la même mesure n'ait pas été prise à l'égard des archevêques de Cologne et de Posen. Il demande, en outre, le rétablissement des grands séminaires et la juridiction de l'Eglise sur les ecclésiastiques. Il demande si la chambre sera saisie dans la présente session d'un projet de revision des lois de mai.

M. Hammerstein dit que les conservateurs ne pourront se prononcer au sujet de cette revision que dans le cas où le centre indiquera dans quel sens celle-ci devra se faire.

M. Jagdzewski demande si d'autres raisons encore que celles qui ont motivé la destitution de M. Ledochowsky s'opposent au rappel de ce prélat.

Le ministre des cultes répond que le gouvernement a exprimé son opinion au sujet de la revision de la législation de mai dans la note du 5 mai 1883 et dans les déclarations qu'il a faites l'année dernière. Le rappel de M. Ledochowsky compromettrait la paix religieuse, les Polonais considèrent toujours M. Ledochowsky comme primat. A l'appui de ce dire, le ministre donne lecture d'une adresse à l'ex-archevêque de Posen, dans laquelle la dignité de primat est considérée comme ayant une signification politique, comportant pour le titulaire le caractère d'interroi. Les manifestations des diocésains de M. Ledochowsky ne sont pas aussi inoffensives qu'on le prétend, et le gouvernement est obligé d'avoir l'œil ouvert.

M. d'Eynern renvoie, en ce qui concerne l'opinion des nationaux-libéraux sur la revision, à leur déclaration du 17 avril 1883.

M. Schorlemer dit que le centre ne peut accepter l'invitation que leur a faite M. Hammerstein, ainsi qu'aux nationaux libéraux.

M. Hammerstein, dans sa réponse, engage le centre, dont l'attitude est subordonnée aux instructions venues de Rome, à s'adresser au Vatican pour en obtenir communication des bases de la revision.

M. Windthorst estime que la réponse du ministre est aussi obscure qu'un oracle et que e centre, le cas échéant, poursuivra seul sa voie.

M. Schorlemer fait observer que les votes du centre sont indépendants de Rome. Après plusieurs autres discours, le premier chapitre du budget des cultes est adopté, et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

(*Gazette nationale.*)

Berlin, 30 janvier.

Il résulte d'un relevé statistique publié par l'*Office des finances* que les recettes de l'empire, déduction faite des frais d'administration, se sont élevées, du 1er avril au 31 décembre 1883, à 234,822,419 marks, soit 7,444,120 marks en moins que dans la période correspondante de 1882 ; cette somme se répartit comme suit : droits de douanes, 136,413,923 marks; (+ 941,959 marks); tabac, 7,062,441 marks (— 4,001,402 marks); impôt sur les betteraves, 25,330,032 marks (— 4,245,687 marks); impôt sur le sel, 26,419,043 marks (—43,866 marks); impôt sur l'eau-de-vie, 27,275,074 marks (+ 882,233 marks); impôt sur la brasserie, 12,125,904 marks (+ 699,077 marks). Il faut y ajouter les recettes suivantes : timbre des cartes à jouer, 679,483 marks (28,190 marks); timbre des lettres de change, 5,104,168 marks (+ 126,970 marks); timbre sur les papiers de valeur, comptes, billets de loterie, 9,313,826 marks (+ 1,514,623); postes et télégraphes, 118,492,219 marks (+ 5,425,945); chemins de fer de l'empire, 34,968,000 marks (+1,073,033.)

(*Post.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 30 janvier.

La chambre des députés a adopté, par 101 voix contre 5, l'ensemble du projet de loi autorisant la revision de certains articles de la constitution. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

30 janvier.

Le *Chacal* a appareillé de Saint-Florent pour Toulon, à 8 h. du matin.

Le *D'Estaing* est passé, à 9 h. du matin, en vue du cap Corse. Tout allait bien à bord.

La *Corrèze* est arrivée à Toulon, à 1 h. 30 du soir.

La goëlette anglaise, *Formosa*, de Londres, est à la côte entre le sémaphore du Pouldu et la rivière de Quimperlé. Personne à bord. L'état de la mer n'a pas permis de lui porter secours.

31 janvier.

Le *Shamrock* a quitté Suez dans la soirée du 29, la *Sarthe* dans l'après-midi du 30 ; ces deux navires sont restés échoués dans le canal environ vingt-quatre heures.

Le paquebot *Labrador*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de New-York le 30 janvier, à six heures du soir, pour le Havre, retardé par le brouillard.

Bulletin de la Société de législation comparée. Sommaire du numéro de janvier 1884 :

Séance du 12 décembre 1883. — Membres nouveaux. — Ouvrages offerts à la société. — Discours de M. le président. — Election d'un vice-président et de quatre membres du conseil. — Etude par M. A. Paisant, sur l'organisation du régime municipal en Prusse, dans les communes rurales. — Rapport sur les comptes du trésorier. — Conseil de direction. — Réunion des sections : Section de la langue anglaise. — Section des langues du Nord. — Section des langues du Midi. — Section de la langue française. — Chronique législative : Reichsrat autrichien. — Chambres françaises. — Comptes rendus d'ouvrages.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 557, du 2 février 1884. — Le telphérage, par E. Hospitalier. — Correspondance : Sondeur électrique et avertisseur de niveau, par G. Bénard. — Explorations sous-marines. Voyage du *Talisman* (suite), par H. Filhol. — Le Tigre, par E. Oustalet. — Bibliographie. — Les progrès de l'éclairage électrique, par G. Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 2 février 1884, par S. Meunier. — Petit injecteur à gaz pour souffler des bulles de savon, par Charles-Albert X... — *Supplément de La Nature* : Boîte aux lettres. — Bulletin météorologique. — Sociétés savantes. — Ce numéro renferme 10 gravures.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 31 janvier 1884.

Le baromètre descend rapidement en Irlande et la baisse atteint 10 millim. à Valentia (746 millim.); une nouvelle dépression s'approche donc; les mauvais temps qui règnent sur la Manche et la Bretagne, vont continuer en s'accentuant et s'étendre probablement à la Gascogne. — Sur la Méditerranée, le baromètre reste très élevé et voisin de 772 millim. avec beau temps partout.

La température variait ce matin depuis — 6° (Haparanda) jusqu'à + 15° (Biarritz).

En France, la pluie va continuer dans l'ouest et le nord et s'étendre peu à peu aux autres régions.

France.

Service maritime :

Baisse, 10mm Valentia, 5 Brest, Biarritz.

Probable :

Manche. — Mauvais temps des régions sud.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Baromètre reste uniforme vers 772mm Europe sud et Algérie;

Probable :

Provence. — Vent variable faible à modéré.

Algérie. — Idem.

Service agricole :

Baromètre baisse très rapidement Irlande; reste élevé et uniforme vers 772 millim. Europe sud et Algérie.

Probable :

Nord-ouest. — Vent des régions sud; pluie; temps doux.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Vent des régions sud; pluie prochaine; temps doux.

Ouest. — Comme nord-ouest.

Centre. — Comme nord est.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Vent variable; beau; même température.

Observations de Paris, 30 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	761.70	11 2	10 5	90	S O.	3
4	62.00	10.8	10.0	87	S O.	»
7	61.93	10.7	10 0	88	S.O.	2
10	62 69	11.6	10 6	90	O S.O.	3
1 s.	62.21	12.6	10.8	86	S O.	4
4	61.85	12.4	10 8	87	S O.	2
7	62 31	11.6	10 6		O O.	2
10	62 92	10.4	9 4		S.	2

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert.	0	10
4	Id.	0	10
7	Cum. str. S-O.	0	10
10	Alto-cum, cum. gris S.-O 1/4 O.	0	10
1 s.	Cum. str. O-S.-O.	0	10
4	Id. S.-O. 1/4 O.	0	10
7	Couvert.	0	10
10	Nuag. à l'horizon.	0	5

Minimum, 10°.5; maximum, 13.2; moyenne, 11°4.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF

	31 JANV. 1884 MATIN	24 JANV. 1884 MATIN
Encaisse de la Banque (*)	1 945 945.128 29	1.945.139 392 56
Effets échus hier à recevoir ce jour	269.071 93	198 796 06
Portefeuille de Paris	659.490 246 13	562 231 318 56
Portefeuille des succursales	691.273 956 »	649 419 252 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	10 907.000 »	11.036 200 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.698.500 »	2.148.500 »
Avances sur titres à Paris	158 889.358 55	158.518 205 10
Avances sur titres dans les succursales	147.874 183 »	149 812 206 »
Avances à l'État (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)	140.000.000 »	140.000.000 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980 750 14
Rentes disponibles	99.634.290 63	99.634.290 63
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	7.518.933 »	7.447 578 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	477.798 20	127.543 30
Emploi de la réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11 997.444 16
Divers	47.368.674 80	61.701.430 88
	4 040.325.334 83	3.916.392.907 41

PASSIF

	31 JANV. 1884 MATIN	24 JANV. 1884 MATIN
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002 313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4 000 000 »
Réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11.997.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.102.505.405 »	3.080.671.390 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	9 523 733 48	10 870.715 67
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	33.388.560 91	32.568 702 90
Compte courant du Trésor, créditeur	188.060 173 05	182.424.554 35
Comptes courants de Paris	323.704 681 12	304 639.862 39
Comptes courants dans les succursales	59 640 031 »	51.461.490 »
Dividendes à payer	5 510 701 »	6.531.250 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	4 555.734 86	3.892.412 14
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	2 478.934 »	2.478.934 »
Divers	22.252.872 57	22.348.079 12
	4.040 325.334 83	3.916.392.907 41

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 31 JANVIER 1884	AU 24 JANVIER 1884
Or	952.341 918 13	950 480 049 21
Argent	993 603 210 16	994.659.343 35
	1.945 945 128 29	1.945.139 392 56

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 8 au 14 janvier 1884. — (2e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE						DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE				RECETTES À PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1884			1883			1884		1883				1884		1883	
	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	kilom. exploités	recettes brutes.	par kilom.	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.	1884	1883	sur recettes brutes.	par kil.	sur recettes brutes.	par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Paris-Lyon-Méditerranée	7,084	5,820,798 05	793 45	6,343	5,813,548 42	885 »	7,247 63	»	»	10.34	10,817,014 07	10,822,325 33	24,719 64	»	»	10 26
— Rhône au Mont-Cenis	133	98,977 04	744 19	133	105,209 45	791 05	»	»	6,232 41	5.92	201,461 24	281,885 07	»	»	478 83	0.21
— Chemins Algériens	513	118,455 »	230 90	513	136,137 45	265 37	»	»	17,682 45	13. »	237,777 75	270,413 »	»	»	32,635 25	12 07
Nord	3,250	2,966,362 »	912 72	3,016	2,964,022 »	982 76	2,340 »	7.12	»	»	5,793,794 »	5,888,952 »	»	»	95,138 »	8.09
Ouest	3,870	2,037,237 75	526 42	3,619	2,182,111 40	602 96	»	»	144,873 65	12.69	4,203,970 40	4,452,528 40	»	»	248,558 »	12 14
Orléans (a).	4,702	2,886,545 57	613 90	4,554	2,937,544 25	645 04	»	»	50,998 68	4.82	5,658,363 »	5,756,431 06	»	»	98,068 06	4.70
Est	3,864	2,218,282 33	574 09	3,632	2,144,322 17	590 41	73,960 16	»	»	2.76	4,381,257 29	4,254,391 27	126,866 02	»	»	3 21
Midi	2,463	1,728,782 89	701 90	2,333	1,712,677 84	734 11	16,105 05	»	»	4.39	3,376,240 49	3,447,160 62	»	»	70,920 13	7.23
CH. DE FER DE L'ÉTAT	2,499	406,256 80	162 57	2,674	392,377 65	146 74	13,879 15	10.79	»	»	822,316 30	793,803 40	28,512 90	10.35	»	»
COMPAGNIES DIVERSES																
Médoc	101	18,698 69	185 12	101	18,527 22	183 41	171 47	1.69	»	»	58,841 56	56,425 34	2,416 22	23.92	»	»
Est-Algérien	372	40,176 79	108 »	372	38,450 35	103 36	1,726 44	4.64	»	»	83,225 46	76,822 90	6,402 56	17.21	»	»
Bône-Guelma et prolong. (Algérie).	256	23,886 55	93 31	256	24,736 43	96 62	»	»	849 88	3.42	83,477 97	92,574 83	»	»	9,096 86	9 82
— — (Tunisie).	207	17,297 78	83 56	207	15,021 52	72 56	2,276 26	15.16	»	»	60,850 74	51,551 75	9,298 99	18.04	»	»
Hérault (b).	98	14,460 34	147 55	98	15,922 66	162 47	»	»	1,462 32	10.31	38,874 64	43,193 81	»	»	4,319 17	11 31
Caen à la mer	28	»	»	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2,272	1,680,515 »	739 66	2,145	1,744,490 »	813 28	»	»	63,975 »	3.66	4,935,200 »	4,866,310 »	68,890 »	1.41	»	»
Sud de l'Autriche	2,190	1,683,360 20	768 66	2,190	1,731,890 13	790 81	»	»	48,529 93	2.80	4,788,726 27	4,846,400 »	»	»	57,673 73	1 10
Mad.-Sar.-Alic.-Badajoz (a. r.).. (c).	2,139	891,991 16	417 01	2,139	896,359 87	419 06	»	»	4,368 71	0.21	1,624,111 89	1,712,131 31	»	»	87,980 15	5 13
— Merida (sect. du Pedrozo)	34	4,164 53	122 48	34	3,587 47	105 51	577 06	16 40	»	»	8,290 36	7,401 05	889 31	12 01	»	»
— Séville-Huelva	110	20,867 15	189 70	110	17,873 71	162 48	2,993 44	17.07	»	»	42,110 92	38,523 11	3,587 81	9.31	»	»
Nord de l'Espagne (d).	1,734	1,074,434 31	619 62	1,734	907,514 83	523 36	166,919 51	18.39	»	»	3,038,693 73	2,751,356 82	287,336 91	10.44	»	»
Andalous	742	191,410 71	258 »	742	207,948 85	280 »	»	»	16,538 14	7.96	370,880 37	404,353 70	»	»	33,473 33	8 28
Asturies, Galice et Léon	699	131,867 29	188 65	541	74,141 68	137 04	57,725 61	37.66	»	»	372,302 35	224,885 17	147,417 18	28.03	»	»
Madrid-Cáceres-Portugal	429	75,721 23	176 50	429	59,488 27	138 02	16,232 96	22. »	»	»	199,344 57	172,743 24	26,601 33	18.07	»	»
Portugais (ancien réseau)	506	259,444 44	514 71	506	233,333 33	461 13	26,111 11	11.50	»	»	672,222 22	621,666 66	50,555 56	8 13	»	»
— (nouveau réseau)	72	10,277 78	142 05	72	9,833 33	136 57	444 45	4.81	»	»	27,722 22	22,111 11	5,611 11	25 72	»	»

Observations. — En divisant les recettes brutes réalisées à partir du 1er janvier par le numéro d'ordre de la dernière semaine et multipliant par 52 les quotients ainsi obtenus, on déduit les recettes probables de l'année entière. L'unité kilométrique résulte de la division des recettes par les longueurs correspondantes.

En déduisant du revenu kilométrique brut les frais d'exploitation (en moyenne 50 0/0 pour les grandes Compagnies et 60 0/0 pour les Compagnies secondaires), sans descendre au-dessous d'un minimum qui varie de 6 à 7,000 fr. par kilomètre, on obtient le revenu kilométrique net destiné à rémunérer les capitaux employés à l'établissement des lignes.

(a) Par suite de l'échange de lignes résultant de la dernière convention, la compagnie d'Orléans aura à recevoir de l'État une soulte correspondant, pour l'exercice 1884, à une recette supplémentaire d'environ 5 0/0.

(b) Ligne exploitée partiellement, non compris le parcours situé sur le réseau du Midi.

(c) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1883 ont été, comme ceux de 1884, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

(d) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1883 ont été, comme ceux de 1884, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le jeudi 21 février 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Jura, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer de Dôle à Poligny.

Établissement des barrières de passage à niveau et autres, des clôtures spéciales des gares de toute la ligne, d'une longueur de 38 kilomètres.

TRAVAUX A L'ENTREPRISE

	Barrières
1re section du détail estimatif. — Barrières roulantes en fer de 6 mètres d'ouverture	4.020 »
2e section du détail estimatif. — Barrières tournantes en fer de 6 mètres d'ouverture	4.500 »
3e section du détail estimatif. — Barrières tournantes en fer de 4 mètres d'ouverture	39.000 »
4e section du détail estimatif. — Barrières manœuvrées à distance, de 4 mètres d'ouverture	7.121 80
5e section du détail estimatif. — Barrières tournantes en bois de 6 mètres d'ouverture	1.050 »
6e section du détail estimatif. — Barrières tournantes en bois de 5 mètres d'ouverture	585 »
7e section du détail estimatif. — Clôtures spéciales des trottoirs des gares	2.494 40
8e section du détail estimatif. — Petites portes dans les clôtures spéciales pour la sortie des voyageurs	325 »
Total	59.096 20

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Lons-le-Saunier ;

2° Dans ceux de M. Gaffiot, ingénieur des ponts et chaussées, à Dôle, 44, rue des Arènes ;

3° Au ministère des travaux publics, 1re division du personnel et du secrétariat, 3e bureau (246, boulevard Saint-Germain), de dix heures et demie à cinq heures.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,

Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La *Loi*,

Les *Affiches parisiennes*,

La *Ville de Paris*,

La *Gazette du Palais et du Notariat*,

Le *Télégraphe*,

Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,

Le *Courrier*,

Le *Moniteur des Ventes*,

L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,

Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 30 janvier.

Du sieur WIEST (Jules), marchand de nouveautés, demeurant à Paris, rue de Clignancourt, 12.

M. Raffard, juge-commissaire.

M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14946 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur LARTIGUE (Antoine), tôlier-fumiste, demeurant à Paris, cour du Dragon, 10, ci-devant et actuellement rue Daguerre, 62, le 6 courant, à 11 heures précises. (N. 9773 du gr.)

Du sieur E. SERGENT, négociant en vins et spiritueux, demeurant à Paris, avenue d'Italie, 182, le 6 courant, à 11 heures précises. (N. 14888 du gr.)

Du sieur LANEYRIE (Joseph), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Claude-Bernard, 45, le 6 courant, à 2 heures précises. (N. 14922 du gr.)

Du sieur GILLARD (Ernest), fabricant d'horlogerie, demeurant à Paris, rue Béranger, 8, le 6 courant, à 2 heures précises. (N. 14923 du gr.)

Du sieur LESNE, limonadier à Paris, boulevard des Italiens, 29, le 6 courant, à 1 heure précise. (N. 14933 du gr.)

Du sieur HULEUX (Eugène), étameur de glaces, demeurant à Paris, cité de la Chapelle, 5, le 6 courant, à 12 heures précises. (N. 14924 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur SAUNOIS, ancien boulanger, ayant demeuré à Paris, rue Aumaire, 27, et rue des Cloys, 18 ;

Entre les mains de M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic de la faillite. (N. 14347 du gr.)

De la dame HÉROU (Louise-Julienne MOUJEAN, femme de François-Achille HÉROU), marchande de chaussures, demeurant à Paris, avenue de la République, 49 ;

Entre les mains de M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic de la faillite. (N° 14846 du gr.)

Du sieur LEBÈGUE (Camille), ancien marchand de vins et liqueurs, à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 64, demeurant actuellement quai de la Rapée, 44 ;

Entre les mains de M. Beaujeu, rue de Rivoli, 66, syndic de la faillite. (N. 14852 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

De la Société en nom collectif DELORE frères, ayant pour objet l'exploitation d'un café-concert, dont le siège est à Saint-Maurice (Seine), rue du Pont, 2, et composée de : 1° DELORE (Alfred) ; 2° DELORE (Antoine), demeurant tous deux à Charenton, rue des Ormes, 7, le 6 courant, à 11 heures. (N° 14605 du gr.)

De la Société anonyme des HAUTS FOURNEAUX DE BALARUE, au capital de 3,000,000 fr., dont le siège était à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 18 (en liquidation), le 6 courant, à 1 heure. (N. 13945 du gr.)

Du sieur PAQUET (Lucien), fabricant de bronze, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, 58, le 6 courant, à 2 heures. (N. 14518 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur LELAIRE, ancien marchand de vins et épiceries, à Paris, rue des Abbesses, 22, demeurant actuellement rue Ravignan, 4, le 6 courant, à 11 heures précises. (N. 13022 du gr.)

Du sieur RAYEZ (Edouard), marchand d'articles de Paris et gainier, demeurant à Paris, passage de la Cour-des-Fontaines, n. 2 (Palais-Royal), le 6 courant, à 12 heures précises. (N. 14223 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite COUTOUIT (Jean-Baptiste Arsène), fabricant de chapeaux de feutre et de soie, à Paris, passage du Saumon, et, 70, rue Montmartre, demeurant même ville, rue de Palestro, 23, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 6 février 1884, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bonneau, 6, rue de Savoie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14304 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

De la Société anonyme des CHARBONNAGES DU RHIN (en liquidation), dont le siège social est à Paris, rue Tronchet, 34, le 6 février, à 10 heures précises. (N. 9099 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner

leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur IZARN (Philippe), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, boulevard de Clichy, n. 104, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gauche, syndic, 7, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 7 fr. p. 100, première répartition. (N. 10778 du gr.)

Du sieur L. BONNEAU, marchand de moutons, faisant le commerce à Paris, rue d'Allemagne, 190, et demeurant au Raincy, boulevard de l'Ouest, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Meys, syndic, 59, boulevard Magenta, pour toucher un dividende de 10 fr. p. 100, première répartition. (N. 11944 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 27 décembre 1883.

Du sieur BALTÈS, marchand de chaussures, rue Mathis, 7, demeurant actuellement rue Lesage, 26. (N. 14549 du gr.)

Du sieur PARANT (Jules) (personnellement), ancien limonadier-restaurateur, rue Turbigo, 74. (N. 13870 du gr.)

De la veuve LEMARCHAND, mercière, rue Saint-Ferdinand, 44. (N. 14059 du gr.)

Du sieur DEFFAYET (Louis), restaurateur, rue Monsigny, 15. (N 14201 du gr.)

De la Société anonyme le journal PARIS CAPITALE, dont le siège est à Paris, rue de la Grange-Batelière, 12. (N. 10956 du gr.)

Du sieur CHAPÉ, marchand de vins-traiteur, rue des Vinaigriers, 22, ci-devant, et actuellement rue Eugène Sue, 24. (N. 14325 du gr.)

Du sieur LECOMTE (Louis), marchand de vins à Pantin, rue Magenta, 11. (N. 14551 du gr.)

De la Société anonyme les IMPRESSIONS NOUVELLES (en liquidation), dont le siège était à Paris, rue Gaillon, 18. (N. 14364 du gr.)

Du sieur JULIAN, marchand de vins à Arcueil, rue Berthollet, 3. (N. 14317 du gr.)

Du sieur VILLENEUVE, tailleur demeurant à Paris, rue de la Verrerie, 80. (N. 14333 du gr.)

Du sieur GALATEAU, ancien marchand de vins à Saint-Denis, rue du Port, 1. (N. 14368 du gr.)

Du sieur LEVITRE, épicier, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 110. (N. 14630 du gr.)

Du sieur COIQUAUD, tailleur, rue d'Orsel, 9. (N. 14626 du gr.)

Du 19 décembre.

Du sieur CLANCHET, tenant un comptoir pour la vente de valeurs à terme, demeurant à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 31. (N. 14612 du gr.)

Du sieur MAILLARD, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Gérard, 13. (N. 10446 du gr.)

Du sieur BINDEL (Paul), quincaillier, demeurant à Paris, rue de Rennes, 146 *bis*. (N. 14649 du gr.)

Du 27 décembre.

Du sieur NORDEN, agent d'affaires, avenue Trudaine, 11. (N. 14561 du gr.)

Du sieur BENASSY (Jean), tapissier, rue de Moscou, 34. (N° 13507 du gr.)

Du sieur ARMAND (Casimir), cafetier, demeurant à Paris, rue de Charenton, 235. (N. 14257 du gr.)

Du sieur GOYARD dit DEVILLECHAISE (Victor-Jules), épicier, ayant demeuré rue des Abbesses, 22, ci-devant, et actuellement rue des Pyrénées, 54. (N. 14328 du gr.)

Du 19 décembre.

De la dame SAVREUX, couturière et modiste, rue des Batignolles, 49. (N. 14589 du gr.)

Du sieur GAUCHER (François), marchand de vins et liqueurs, rue Daval, 18. (N. 14585 du gr.)

Du sieur HABERT (Charles-Auguste), négociant en verrerie et instruments pour les sciences, boulevard Saint-André, 3. (N. 14477 du gr.)

De la BANQUE INDUSTRIELLE DE FRANCE, société anonyme, dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, 5. (N. 14248 du gr.)

Du sieur FRANQUET (Agénor-Auguste-Désiré), marchand de vins restaurateur, rue Rochechouart, 17. (N. 14500 du gr.)

Du sieur BEAURE (Antoine), ancien banquier, avenue de l'Opéra, 5. (N. 14011 du gr.)

Du sieur PERROT (Pierre), marchand de vins, avenue de Saint-Ouen, 22. (N. 14528 du gr.)

Du sieur AUGER (Frédéric-Paul), marchand de volailles, demeurant à Paris, rue de Meaux, 21. (N. 14562 du gr.)

Du sieur TARQUIS Y BORIA (Louis), négociant en matières précieuses, rue des Petites-Ecuries, 54, et rue de la Tour, 47. (N. 14260 du gr.)

De : 1° dame Elise-Françoise COUDRAY, veuve de Auguste-Pierre COURBOULAY; 2° Auguste-Marie COURBOULAY, tous deux associés de fait pour l'exploitation d'un fonds de verreries, à Paris, rue de Turenne, 75. (N. 13846 du gr.)

De la demoiselle BOILEAU, épicière, rue d'Allemagne, 76. (N. 13627 du gr.)

Du 30 novembre.

Du sieur KAHN et C°, négociant en métallurgie, rue des Filles-du-Calvaire, 15. (N. 14534 du gr.)

Du sieur DUBOIS (Léopold), ancien boucher, demeurant à Paris, rue Simart, 26. (N. 14515 du gr.)

Du sieur CARRÈRE (Jean-Louis), restaurateur, boulevard du Temple, 26. (N. 14214 du gr.)

Du sieur LINET (Hippolyte), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Lecourbe, 43. (N. 14393.)

Du sieur LEVASSEUR fils, entrepreneur de couverture et plomberie, demeurant à Paris, rue Claude-Decaen, 47. (N. 14425 du gr.)

Du sieur MÉNERET (Alphonse), entrepreneur de bâtiments, demeurant à Paris, boulevard Diderot, 103, et rue Picpus, 85. (N. 14588 du gr.)

Du sieur CHARLES BEEZ, fabricant d'appareils électriques, demeurant à Paris, rue Rochechouart, 45. (N. 14475 du gr.)

Du sieur SAUPIN (Pierre-Prosper), marchand de vins-restaurateur, demeurant à Paris, r. Galilée, 56. (N. 14440 du gr.)

Du sieur ESCANDE, marchand de vins en gros, à Paris, rue Basfroi, 25. (N. 14082 du gr.)

Du sieur MASSON, marchand boucher, demeurant rue Sainte-Marguerite, 33, ci-devant, et actuellement rue Primatice, 1. (N. 14529 du gr.)

Du sieur G. LÉVY, bijoutier, rue des Petits-Hôtels, 7. (N. 14507 du gr.)

Du sieur MOUTARD (Emile), marchand de vins-restaurateur, demeurant à Paris, rue Claude-Decaen, 95. (N. 14573 du gr.)

Du sieur MAGNIER (Alfred-Eugène), serrurier, demeurant à Paris, rue Croix-Nivert, 48. (N. 14357 du gr.)

Du sieur ALLEMAND (Pierre-Camille), miroitier, demeurant à Paris, rue du 4-Septembre, 24. (N. 14449 du gr.)

De dame OLIVIER (Jeanne-Emilie CHARLOT), tenant brasserie, rue Aubry-le-Boucher, 20. (N. 14454 du gr.)

Du sieur PERVILLÉ (Jules-Lenoir), marchand de vins en gros, avenue de Paris, 69. (N. 14255 du gr.)

Du sieur JARRAULT, restaurateur, rue de Lavieuville, 7. (N. 14556 du gr.)

Du sieur HENICKER, limonadier, rue Drouot, 12, demeurant actuellement rue Vauquelin, 21. (N. 14558 du gr.)

Du sieur CORDIER (Hippolyte), ancien marchand de vins-restaurateur, à Paris, rue Palikao, 29. (N. 14467 du gr.)

De la demoiselle LELAIZANT (Marie), ayant tenu café-restaurant, quai d'Auteuil, 152. (N. 14230 du gr.)

Du sieur PIGNARD, ancien épicier-fruitier, à Ivry, route Nationale, 28. (N. 14506 du gr.)

Du sieur CAUMONT (Louis-Victor-Baptiste), marchand d'engrais, rue de Flandre, 105. (N. 14563 du gr.)

Du sieur BELHAGUE, marchand de meubles, demeurant à Paris, rue Lamartine, 7. (N. 14561 du gr.)

Du 19 décembre 1883.

De la dame VAN DEN BORG, marchande à la toilette, demeurant à Paris, boulevard des Batignolles, 17. (N. 9673 du gr.)

Du sieur ROULOT, marchand de vins, à Saint-Denis, route d'Aubervilliers, 48. (N. 14576 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *19 janvier 1884*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal rapporte son jugement du 26 avril 1881, qui a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance de l'actif ;

Dit que le jugement du 4 février 1881, déclaratif de la faillite du sieur LARTIGUE, tôlier fumiste, demeurant à Paris, cour du Dragon, 10, ci-devant, et actuellement rue Daguerre, 62, s'applique au sieur Lartigue (Antoine), tôlier fumiste, demeurant à Paris, cour du Dragon, 10, ci-devant, et actuellement rue Daguerre, 62;

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement déclaratif de faillite que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée.

Dit que le syndic dressera et déposera immédiatement au greffe de ce Tribunal un bilan des créances qui ont pu survenir depuis le jugement de clôture. (N. 9773 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *30 janvier 1884*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare résolu pour inexécution des conditions le concordat passé le *27 septembre 1881* entre le sieur CARLIER (Théodore-Auguste), épicier, demeurant à Levallois-Perret, route d'Asnières, 9, et ses créanciers.

Nomme M. Chevalier juge-commissaire, et M. Heurtey, rue du Luxembourg, 40, syndic. (N. 9968 du gr.)

DIRECTION D'ARTILLERIE DE TOULOUSE

Le 18 février 1884, à deux heures de l'après-midi, aura lieu, à la mairie de Toulouse, une adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées et timbrées, pour la fourniture de **6,000 caisses à poudre de 50 kilogr., avec chapes et mains en cuivre correspondantes**, à livrer à la direction d'artillerie de Toulouse.

Le cahier des charges est déposé à l'arsenal de Toulouse, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, le matin, de huit heures à onze heures; le soir, de une heure à cinq heures.

Des exemplaires du cahier des charges seront tenus à la disposition des industriels qui, désirant concourir à l'adjudication, en feront la demande à M. le colonel-directeur de l'artillerie, à Toulouse.

Gd et BEL **HOTEL** *style renaissance* **R. CIMAROSA, 5** (av. Kléber), à PARIS. Jardin, écurie, remises. C° 1027m. A ADJon sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 12 février 1884. — Mise à prix : 500,000 fr. S'ad. à M° AUBRON, not., avenue Victoria, 18.

Etude de **M° J. Bourse**, avoué à Paris, rue des Vosges, 18.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le mercredi 20 février 1884, deux heures, de :

MAISON à PARIS (20° arrondissement), rue des Amandiers, 21.
Revenu net : 1,400 fr. — Mise à prix : 18,000 fr.

MAISON à SAINT-MANDÉ (Seine), avenue Quihou, 40.
Revenu net : 2,560 fr. — Mise à prix : 25,000 fr.

S'adresser : à M°s Bourse, Desgranges et Husson, avoués; Diolé, notaire à Vincennes; et Ph. Vassal, notaire à Paris.

Etudes de **M° P. Dubost**, avoué à Paris, rue d'Alger, 12; **M° Maucomble**, avoué à Paris, rue Laffitte, 11; **M° Pollet**, avoué à Paris, boulevard de Sébastopol, 7; **M° Dusart**, avoué à Paris, rue de Rivoli, 150.

VENTE sur licitation, au Palais de Justice à Paris, en l'audience des criées du tribunal civil

de la Seine, le samedi 16 février 1884, à 2 heures,
En quatre lots :

1° D'UNE **MAISON** sise à PARIS, rue Transversale, 7.
Contenance 289 mètres 80 centimètres.
Revenu brut : 3,300 fr.
Mise à prix......... 225.000 fr.

2° D'UNE **MAISON** sise à PARIS, rue Blaise, 8.
Contenance, 289 mètres 80 centimètres.
Revenu brut : 3,720 fr.
Mise à prix......... 225.000 fr.

3° D'UNE **MAISON** sise à PARIS, rue Transversale, 9.
Contenance, 314 mètres 19 centimètres.
Revenu brut : 5,105 fr.
Mise à prix......... 235.000 fr.

4° D'UNE **MAISON** sise à PARIS, rue Blaise, 10.
Contenance, 314 mètres 19 centimètres.
Revenu brut : 2,050 fr.
Mise à prix......... 235,000 fr.

Total des mises à prix...... 920.000 fr.

Lesdits immeubles situés dans le 17e arrondissement,
Quartier de la Plaine-Monceau.

S'adresser : à Mes Dubost, Maucombie, Pollet, Dusart, Lamy, Benoist, avoués.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Situation au 31 décembre 1883.

Actif.

Espèces en caisse et à la Banque de France	5.735.128 58
Effets et valeurs diverses	333.652.140 43
Trésor public	20.325.555 55
Avances sur dépôts de titres	44.721.156 55
Correspondants	107.947.809 34
Emprunteurs :	
Prêts hypothécaires	1.764.657.551 07
Prêts communaux	778.202.783 42
Prêts hypothécaires : emploi du capital social et des réserves	24.157.919 62
Semestres d'annuités en retard	3.675.170 47
Hôtels et mobilier :	
Prix d'estimation des hôtels	11.000.000 »
Frais d'appropriation et mobilier	1.248.945 85
Divers	14 478.485 97
Intérêts acquis, mais non échus	47 695.968 59
Dépenses d'administration	3.463.267 43
Total	3.166 061.883 69

Passif.

Capital social	155.000.000 »
Réserve obligatoire	12.907.249 80
Provisions pour l'amortissement des emprunts	41.222.369 58
Réserves diverses	17.946.089 15
Dépôts en compte courant et bons de caisse	72.263.540 29
Correspondants	18.651.225 36
Sous-Comptoir des Entrepreneurs	3 606 066 29
Versements différés :	
Sur prêts hypothécaires	63.409.665 05
Sur prêts communaux	106.920.578 94
Obligations en circulation :	
Foncières	1.804.559.656 87
Communales	762.559.680 51
Obligations à rembourser et intérêts échus à payer	17.080.465 26
Semestres d'annuités payés par anticipation	9.172.910 87
Divers	26 700 060 84
Intérêts dus, mais non échus	31 388.281 03
Profits et pertes :	
Reliquat de l'exercice 1882	182.056 21
Exercice 1883	22.588.987 69
Total	3 166 061.883 69

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur,
ALBERT CHRISTOPHLE.

COMPAGNIE FONCIÈRE DE FRANCE

Siège social : 366, rue Saint-Honoré
Près de la place Vendôme

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1883

Actif.

Actions ; Capital non appelé	25.000.000 »
Banque de France et caisse	736.526 07
Compte courant au Crédit foncier de France	129.353 05
Hôtel et mobilier de la compagnie	808.814 53
Portefeuille, effets hypothécaires et valeurs en garantie	9.268.841 24
Immeubles et terrains loués avec promesse de vente :	
Prix de revient, frais compris	22.993.681 13
Excédent du prix des promesses de vente sur le prix de revient	3.814.490 52
Prêts hypothécaires (dont 4,750,000 francs cédés à titre de participation)	52.988.536 36
Prix d'immeubles à recevoir	353.567 53
Loyers et intérêts échus ou acquis	368.835 70
Divers	48.052 03
Impôts et frais généraux	257.946 11
Acompte sur le dividende de l'exercice en cours (1)	1.100.000 »
Total	118.469.444 87

Passif.

Capital social	50.000.000 »
Réserve statutaire	180.133 04
Réserve de prévoyance	1.200.000 »
Emprunts hypothécaires à long terme au Crédit foncier de France	776.669 75
Billets d'emprunteurs hypothécaires	48.921.500 »
Prêts hypothécaires différés	3.793.735 »
Comptes de participation pour opérations immobilières	2.986.311 04
Dépôts en garantie	3.000.153 72
Loyers touchés par anticipation	287.701 67
Divers	134.039 27
Dividendes restant à payer aux actionnaires	579.637 »
Bénéfices devant résulter de l'exécution successive des contrats pour terrains loués avec promesse de vente	3.814.490 52
Provision spéciale	600 000 »
Profits et pertes	2.195 073 86
Total égal	118.469.444 87

Certifié conforme aux écritures :

Le président du conseil d'administration,
A. SAURET.

L'administrateur chargé de la direction,
CHALVET.

(1) La Compagnie foncière de France a mis en distribution depuis le 1er janvier dernier, pour les actions libérées de 250 fr., un second acompte de 5 fr. sur le dividende de l'exercice 1883 (*4.85, impôt déduit, pour les actions nominatives, 4.60 pour les actions au porteur*).

Ce nouvel acompte, qui, avec celui distribué le 1er juillet dernier, porte à 11 fr. le total des acomptes sur l'exercice, est payable aux caisses du Crédit foncier de France, à Paris, et dans un grand nombre de trésoreries générales des finances en province.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende, pour le deuxième semestre du 1er juillet au 31 décembre 1883, a été fixé à 28 fr. par action et sera payé à la caisse du Comptoir d'Escompte, à partir du 1er février 1884.

Déduction faite des impôts qui résultent des lois de finance, chaque action nominative recevra la somme de 27 fr. 16, chaque action au porteur la somme de 26 fr. 14.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

Bilan au 31 décembre 1883.

Actif.

Caisse { Espèces en caisse	4.000 476 19
Caisse { Espèces à la Banque	1.453.844 66
Portefeuille { Effets sur Paris	51 384 203 35
Portefeuille { — sur la prov.	38.492.437 74
Portefeuille { — sur l'étrang.	9.371.035 25
Agences en Europe et hors d'Europe	31.487.175 01
Avances sur effets publics et reports	25.472.411 89
Comptes courants débiteurs :	
Comptes nantissements	33.587.616 98
Comptes de province	13.925.747 22
Comptes de l'étranger	14 608.423 12
Comptes spéciaux	114.354.554 [illegible]
Effets et créances en souffrance	1 »
Immeubles	5.586.672 [illegible]
Frais généraux	» »
	346 724 649 56

Passif.

Capital	80.000.000 »
Réserve statutaire	20.000.000 »
Comptes d'espèces	92.881.868 98
Effets remis à l'encaissement :	
Par divers	3.865 851 55
Par syndics de faillites	717.506 86
Comptes courants créditeurs :	
Comptes de Paris	17.502.661 80
Comptes de province	33.314.157 17
Comptes de l'étranger	8 026 461 26
Comptes spéciaux	65.472.872 28
Acceptations et effets à payer	32 559 442 35
Coupons divers à payer	7.596.138 78
Dividendes du Comptoir :	
Exercices précédents	118 392 71
1er février 1884	4.480.000 »
Profits et pertes. Cte nouveau :	
Réescompte du portefeuille	248 629 »
Solde non réparti	11.016 81
	346.724.649 56

Spectacles du Vendredi 1er Février.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Juive : Escalais, Boudouresque, Laurent ; Mmes Dufrane, Hamann.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Ruy Blas : Mounet-Sully, Coquelin, Febvre, Garnier, Boucher, Martel ; Mmes Bartet, Thénard, Durand.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin ; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumeny, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1.250 places). — 8 h. »/». — Première représentation, la Cosaque.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et [illegible] tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châ-

telet. — 8 h. 1/4. — Première représentation d'Hérodiade.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Stilly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bonvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 2 actes et 11 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39 8 h. 1/2 du soir. — M. Emile Jamais : la révision des lois constitutionnelles; la politique de demain.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Il y a deux premières représentations annoncées pour aujourd'hui vendredi; aux Italiens : Hérodiade, de Massenet; aux Variétés : La Cosaque, de Albert Millaud et Meilhac, pour la rentrée de Mme Judic.

On prépare à l'Opéra-Comique une reprise de Don Pasquale.

La charmante partition de Donizetti sera interprétée de la façon suivante :

Octave	MM. Bertin
Don Pasquale	Belhomme
Le docteur	Fugère
Norina	Mlle Névada

Cette reprise servira de troisième début à Mlle Névada.

Dimanche dernier, M. Pasdeloup fêtait l'anniversaire de la naissance de Mozart par une exécution du Requiem du maître.

Dimanche prochain, par un heureux hasard, tombe l'anniversaire de Mendelssohn, qui est né le 3 février 1809.

Le Concert-Populaire donnera donc le Festival-Mendelssohn.

Nous en publions plus loin le programme complet; signalons seulement les chœurs d'Athalie, le Songe d'une nuit d'été, avec le délicieux chœur et l'air des Fées, et une seconde audition (redemandée) du Requiem, de Mozart.

Voici la liste des matinées annoncées pour dimanche prochain :

Théâtre-Français : le Gendre de M. Poirier, l'Etincelle.

Opéra-Comique : Mignon et l'Amour médecin.

Odéon (représentation populaire à prix réduit) : Tartuffe, Placet au roi et le Malade imaginaire suivi de la cérémonie.

Gymnase : le Maître de forges, précédé des Vendanges sont faites.

Palais-Royal : le Carnaval d'un merle blanc.

Porte-Saint-Martin : la Dame aux camélias.

Nouveautés : l'Oiseau bleu.

Ambigu : Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.

Bouffes-Parisiens : la Dormeuse éveillée.

Cluny : Trois femmes pour un mari, le Téléphone.

Menus-Plaisirs : les Invisibles.

61, rue du Château-d'Eau : Excursions Hamilton.

Alcazar d'Hiver, spectacle-concert.

Concert-Parisien, spectacle-concert.

Scala, spectacle-concert.

Eden-Concert : concert-spectacle.

Châtelet (concert Colonne) : Symphonie en ut majeur (Beethoven). — La Chevauchée du Cid, première audition (V. d'Indy), soli par M. Grivot. — Fantaisie hongroise pour piano et orchestre (F. Liszt), exécutée par M. Théodore Ritter. — Plaisir d'amour (Martini), orchestré par H. Berlioz, chanté par Mlle Ph. Lévy. —Les Deux Reines, première audition (Ch. Gounod), soli par MM. Grivot, Claverie et Mlle Ph. Lévy. — Romance (R. Schumann). — Scherzo du Songe d'une nuit d'été (Mendelssohn), exécuté par M. Th. Ritter. — Marche et chœur du Tannhauser (Richard Wagner).

Cirque d'Hiver (concert Pasdeloup) : Chœurs d'Athalie (Mendelssohn), soli par Mmes Simonnet, Raimbaud et Cour. — Canzonnetta (Mendelssohn). — Le Départ, chœur sans accompagnement (Mendelssohn). — Requiem (Mozart). — Le Songe d'une nuit d'été (Mendelssohn), soli par Mmes Simonnet et Cour; MM. Lefebvre (flûte), et Chaussier (cor).

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : Première audition de la Damnation de Faust, légende dramatique en quatre parties, paroles et musique de Hector Berlioz : Marguerite, Mme Brunet-Lafleur; Faust, M. Van Dyck; Méphistophélès, M. Blauwaert; Brander, M. Jouhannet.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 31 Janvier 1884.

COTES COMMERCIALES

Huile de Colza disponible			79 75
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 75
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			[illegible] 75
Huile de Lin, en fûts			55 50
Huile de Lin, en tonnes			55 50
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	45 75	à	45 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	52 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 50
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 50
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. ..	à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	44 50	à	44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	47 25	à	47 ..
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			[illegible]
Suifs. — Beufs de la Plata			[illegible]

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 5/16. — 1 h., 101 5/16

VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 85. — Monnaie, 80 25

Crédit Autrich.	3[illegible] 50	Chem. de fer Autrich.	320 75
Change sur Londres	Demande, 121 25. — Offre, 121 45		
Change sur Paris	Demande, [illegible] 15 — Offre, [illegible]		
Lots	128 25	Napoléon	9 626

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGES		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½%	Amsterdam	206 ... à 206 ¼ ..	206 ¼ .. à 206 ¼ et 4..%
4..%	Allemagne	122 ... à 122 ¼ ..	121 ¾ .. à 122 ¼ et 4..%
5..%	Vienne	205 ½ .. à 206 ...	205 4 .. à 206 . et 4..%
5..%	Barcelone	486 .. à 487 ...	485 ½ .. à 486 ½ et 4..%
5..%	Madrid	486 .... à 487. ..	486 .... à 487.. et 4..%
6..%	Lisbonne	54. .... à 546	545 .... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 ... à 242.. et 4..%
....	Stockholm	137 .... à 138	137 .... à 138.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 13¾ à 25 18¼	25 11¾ à 25 17½ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 13 à 25 18 . ...
4..%	New-York	514 .. à 515 ...	514 .. à 515 . m. 3%
3½%	Belgique	¼ p à ½ p.	½ p à ¼ p m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — [illegible]
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pr. — [illegible]
3..%	Suisse	pair à ⅛ p	1/16 p à 3/16 p. — [illegible]

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 ..	à	. .. 0/00 prime
Argent [illegible], d° 218 89..	147	à	152 . 0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..
Souverains anglais	25 (9 .	à	25 14..
Banknotes	25 11..	à	25 16..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 [illegible]..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 75..	à	27 [illegible]..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 31 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 84	3 %..................	77f32½ 30 25 40 30 20	fin ct..	77 40	77 42 ½	77 27½	77 30	77 25	77 40
		15	Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f		450		
			Pr fin c.		d 25				
			Pr fin p.		d 1f		78 .. 450		
			Pr fin p.		d 2f				
			Pr fin p.		78 30 d 25		d 2f		
			en liq..						
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	78f 78f10 78f 78f10	fin ct..	78 05	78 12 ½	78 02½	78 07 ½	78 ..	78 10
			Pr fin c.		d 1f		450		
			Pr fin c.		d 25				
			Pr fin p.		d 1f		78 60 450		
			Pr fin p.		d 25				
			en liq..						
sept. 83	4 %..................		fin ct..					98 ..	98 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %..................	107 107 25..	fin ct..					107 50	110 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883..................	107f70 72½ 75 70 65 .	fin ct..	107 70	107 72 ½	107 60	107 60 ..	107 60	107 55
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f		450		
			Pr fin c.		d 25				
			Pr fin p.		d 1f				
			Pr fin p.		d 2f	108 35	108 20 450		
			Pr fin p.	108 70	108 60 d 25		d 2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %..........							3% 14 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1014	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr.,		en liq..						
	r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	507 50	fin ct..					507 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	504	fin ct..					493 .	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	520 518 50	fin ct..					518 50	489 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t. p.	249						246 .	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	512 510	fin ct..					515 .	530 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	519 520 518	fin ct..					519 .	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	405 404 403 404 405.	fin ct..					404 .	
			en liq..						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	389 389 75	fin ct..					388 50	390 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50 115						114 25	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières....		en liq..					10000.	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	511 512 513 514 50....	fin ct..					511 .	526 25
			en liq..						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	515	fin ct..					515 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p.		Pr fin c.						
	(gar. pay. par Et., ex-d'imp.).	522 523	fin ct..					524 .	496 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r.		en liq..						
	400 fr., tout payé..............		fin ct..					366 50	383 75
		367 75 369 75 370..	Pr fin c.		d 5f		d 10		
	VALEURS FRANÇAISES								
juil. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil.		en liq..						
	et immobil.), act. 500 f., 125 f. p.	425	au 31..					425 ..	400 ..
	(nominatives)		Pr au 31		d 20		d 10		
			Pr au 15		d 5f		d 10		
déc 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p..		en liq..						
	(nominatives)		au 31..					372 50	720 ..
			Pr au 31		d 5f		d 10		
			Pr au 15		d 5f		d 10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil.		en liq..						
	et immob., act. 500 fr., 250 fr. p.		au 31..					262 50	625 ..
	(nominatives)		Pr au 31		d 10		d 10		
			en liq..						
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5200 5205 5210 5220	fin ct..	5230				5210 ..	5205 ..
		5225 5230 5240	Pr fin c.		d 50		d 20		
			Pr fin p.		d 50		d 100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act.		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	520 522 50 525 523 75 .	au 31..	522 50	523 75	520 ..	520	525 ..	520 ..
			Pr au 31		d 10		530 .. d 10		
			Pr au 15		d 20		d 10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas,		en liq..						
	actions 500 fr., tout payé.....	865 870 867 50	au 31..	865 .			867 50	865 .	865 ..
	(ex-coup. 22)		Pr au 31		d 20		d 20		
			Pr au 15		d 10		d 10		
mai 83.	Banque Transatlantique, actions		en liq..						
	500 fr., 125 fr. payés.........	440	au 31..					430 ..	441 25
	(nominatives)		Pr au 31		d 5f		d 10		
			Pr au 15		d 5f		d 10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions		en liq..						
	500 f., tout payé (ex-coup. 10).	420	au 31..					415 ..	550 ..
			Pr au 31		d 5f		d 10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France,		en liq..						
	act. 500 fr., 250 fr. p..........	435 432 50 435 431 25	au 31..					436 25	440 ..
			Pr au 31		d 5f		d 10		
			Pr au 15		d 5f		d 10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr.,		en liq..						
	tout payé..................	965 960 970	au 31..					965 ..	760 ..
			Pr au 31		d 10		d 10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879.	992 50	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	108 ..	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %......		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	105 ..	100 50
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	485 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1000.	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	107 ..	106
d° 1863, 3%, remb. 100 fr..	102 ..	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	95 75	95 ..
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p....	178 75	175 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé...		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)...	29800	
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)..		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p....		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).		
L'Union (vie) (nominatives).......		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée......		
d° d° 5me)........		
Annuités d'Arles à Bouc.........		
Annuités Canal des Ardennes.....		
Annuités Canal de la Somme.....		
Annuités Navigation de l'Oise....		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)..	1350	1340
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12).	657 50	650 ..
Annuités des Trois Ponts.........		
Pont, Port et Gare de Grenelle....		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	875 ..	878
Ouest d° a. de jouiss.	402 50	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7).	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr...		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé......		

Jouissance	Jeudi 31 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 81	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	440 437 50 442 50	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15		d5'		d10 / d20	440 ..	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	51 50 51	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15		d20 / d20		d10 / d10	6 ..	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15		d10		d10 / d5	201 75	245 ..
janv. 81	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490 492 50 490	en liq. / au 31 / P au 15 / P au 31		d5' / d10		d10 / d10	492 50	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 250fp. (nominatives.)		au 31 / en liq.					250 ..	338 ..
janv. 81	Crédit Foncier de France, actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1270 1265 1270 1260	en ct. / fin c. / fin c. / fin p. / fin p.	1272 50 / 1295 ..	1285	d40 / d20 / d40 / d20	1262 50 / 1310 / 1300	1275 ..	1267 50
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	509 51						548	
jd°	100es 4%, remb. 100 fr.	110 109 50						110 75	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	559 557 50 555						557 ..	
nov. 83	100es 3%, remb. 120 fr.	117 75						117 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	506						507	485 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	450 ..						450 ..	397 50
mai 83	d° 5es 3%, remb. 100 fr.	103 75 105 104						102 75	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	500	en ct.					500 ..	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	347 349	en ct.					356 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445 441	en ct.					445 ..	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	447	en ct.					438	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	437 439	en ct. / en liq.					437 50	
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 50 335 75 335 50	en ct. / en liq.					335 75	
janv. 84	d° 240 fr. payés.	336	en ct.					336 ..	
janv. 81	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	388 75 388 387 50	en ct.					384 [illegible]	
août 83	d° entièrement libérées	395	en ct.					[illegible] 75	
sept. 83	d° 3%, 1881, remb. 500 f., t.p.	337	en ct.					337 ..	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)		en liq. / en ct.					135 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	508 25	au 31					510 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	178 75 177 50	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15		d5' / d10		d10 / d10	178 75	165 ..
nov. 81	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	650	en liq. / au 31					675 ..	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 31					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 21)	565 560	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	565	d10 / d5'		566 25 / d10 / d10	563 75	565 ..
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	335	d5' / d10		d10 / d20	340 ..	335 ..
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640 641 25 640	en liq. / au 31					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé		en liq. / au 31 / P au 15		d5'			157 50	230 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq. / au 31 / P au 15		d10		d10	377 50	380 ..
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485 487 50	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	487 50	d5' / d5'		485 / d10 / d10	487 50	487 50
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).	440	en liq. / au 31 / P au 31		d5'			440 ..	440 ..
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).		en liq. / au 31 / P au 31		d5'		d10	415 ..	440 ..
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	570 571 25 572 50	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	570	571 25 / d10 / d10	570	570 / d10 / d10	575 ..	572 50
d°	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 9).	290 292 50	en liq. / au 31 / P au 31		d5'		d10	290 ..	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 31 / P au 31		d5'		d10	425 ..	467 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	30	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15		d5' / d5'		d10 / d10	33 70	325 ..
janv. 81	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50	en liq. / au 31 / P au 31		d20		d10	462 50	410 ..
oct. 82	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	251 50	en liq. / au 31 / P au 31		d5'		d10	[illegible]	[illegible] 50
mai 83	Banque russe et Française, 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	43[illegible] 436 25	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	437 50	d5'		d10 / d10	436 25	437 50
nov. 83	Caisse centr. pop. (Cie de Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 31					500	[illegible]70
juil. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f. (nos 1 à [illegible]000) (ex-coup. 16.)	335 340	en liq. / au 31 / P au 31 / P au 15	340	370 / d5 / d5'	360	331 50 / 35[illegible] / d10 / d10	340 ..	337 50

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	125 ..	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	496 25	495 ..
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	18 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Léronville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. esp. pr rect), r. 500 f., t.p.	336 25	335 25
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 66).	2410	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	450	
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cteir fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 33).	768 75	261 ..
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	127 50	
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	20 ..	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1365 ..	1350 ..
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	497 50	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/3000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14).	1150 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 6).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	855 ..	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).	802 50	
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1140 ..	1135 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 48).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	1072 50	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graissola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillres de), a. 1/8000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	262 50	263 ..
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines [illegible], act. 500 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Jeudi 31 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Termes
oct. 83	Rente foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)		en liq.. / au 31.. / Pe au 31		d5'		d10'	425 ..	437 50
juill. 83	Société des immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	422 50	en liq.. / au 31.. / Pe au 31		d5'		d10'	423 75	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590	en liq.. / fin ct..					595 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq.. / fin ct..					7 ..	8 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	570	en liq.. / fin ct.. / Pe fin c.		d5'		d10'	560 ..	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730 731 25 730	en liq.. / fin ct.. / Pe fin c.					732 50	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1267 50 1265 1262 50	en liq.. / fin ct.. / Pe fin c. / Pe fin p.	1265	1268 20 / d10' / d20'	1260	1260 / d10' / d10'	1265 ..	1265 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1125	en liq.. / fin ct.. / Pe fin c. / Pe fin p.	1130	d20' / d20'		d10' / d10'	1130 ..	1130 ..
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1745 1740	en liq.. / fin ct.. / Pe fin c. / Pe fin c. / Pe fin c.	1740	d20' / d20' / d50'		d10' / d10'	1740 ..	1740 ..
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1277 50 1276 25	en liq.. / fin ct.. / Pe fin c.	1275	d20'		1277 50 / d10'	1280 ..	1281 25
sept. 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	537 50	en liq.. / au 15..		d20'		d10' / d5'	538 75	665 ..
[illegible]	Ouest, act. 500 fr., tout payé	810	en liq.. / fin ct.. / Pe fin c.		d20'		d10'	800 ..	802 50
[illegible]	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	522 50	en liq.. / au 15.. / Pe au 15		d10'		d10'	525 ..	520 ..
[illegible]	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)		en liq.. / au 15..					585 ..	675 ..
déc. 83	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	405	en liq.. / au 15..					410 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	520 517 50	en liq.. / au 31.. / Pe au 15	517 50	517 50 / d5'	512 50	513 75 / d10'	520 .	518 75
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq.. / au 15..					410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.	395	en liq.. / au 31..					395 ..	405 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1440 1442 75 1440 ... 1437 50 1438 75	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 15	1440	d20' / d20'		1435 / d20' / d5'	1440 ..	1445 .
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 491 25 492 50 490	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 15	490	d5' / d5'		d10'	492 50	490 ..
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700 698 75	au 31..					700 ..	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	1180	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 15		d20' / d10'		d20' / d50'	1180 ..	1190 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	608 75 606 25	en liq.. / au 15.. / Pe au 15		d5'		d10'	608 75	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15..					190 ..	910 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	440	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 15		d10'		d5' / d10'	448 75	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6)	497 50 496 25 497 50	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 31 / Pe au 15	496 25	d20' / d5' / d20'		d10' / d10'	498 75	496 25
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 69)	2040 2045 2040 2042 50 2040 2035 2040 203[illegible] 2 3[illegible]	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 31 / Pe au 31 / Pe au 15 / Pe au 15 / Pe au 15	2047 50 / 2035	2050 / d100 / 2065 150 / d40 / d100 / d50 / d40	2027 50 / 2025 / 2160	2027 50 / 2087 50 / 2140 / d20 / d10 / d10 / d20 / d10	2035 .	2035 ..
janv. 84	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 22)	1120 1127 50 1130 1131 25 1132 50 113[illegible] 1130	en liq.. / au 31.. / Pe au 31	1130	1135 / d20'	1130	1130 / d10'	1130 ..	1132 50
janv. 84	do Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	700 698 75 697 50	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 15	700	d20' / d5' / d20'		d10' / d10' / d10'	697 50	697 50
sept. 83	do Bons trent., 8%, r. 125f.	138 50	au 15..					138 50	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1250 1255 1260 1250 1245 1230 1252 50 1240	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 15	1260	d50' / d20'		1250 / d10' / d20'	1235 ..	1247 50
janv. 84	do Cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 15		d5' / d5'		d10' / d10'	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	203 75 205 202 50	en liq.. / au 31.. / Pe au 31 / Pe au 15		d10' / d10'		d5'	202 50	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20		en liq.. / au 15..					102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq..					67 ¼	.. ..
[illegible]	do do 1000 fl.		au 15..					67 ¼	66 ⅞
[illegible]	do do 10000 fl.		Pe au 15					65 ¼	.. ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines de Laurium, act. 500 fr., t.p.	530	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	950	940
do do act. de jouiss.	345	[illegible]
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
do do a. 500 fr., t.p.	1090	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	320	
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignaces (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 28.		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	220	210
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	543 75	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	80	70
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
do à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
do act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	365	325
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
do de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 400 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	265	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
do act. de jouissance.		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1880	1870
do Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26).	965	960
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	250	248
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	300	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	280	276 25
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
do 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	387 50	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 2[illegible]).		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
do do 375 f. payés.		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.		
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
do (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	154 50	152 50
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	332	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouiss.	Jeudi 31 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or); nég. à f. 2f 50	85f 25 85f	au 31..					85 35	83 [illegible]
......	d° 1000 fl. d°	84f 95 90	Pr au 31		d 50		450	84 90	83 25
......	d° 10000 fl. d°		Pr au 15		d 5f		410	85 50	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%		au 31..					106 65	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					82 ..	83 85
oct. 83	Égypte. Oblig. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh		au 31..					341 25	[illegible]
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80)		Pr au 31		d 5f		410		
			Pr au 15		d 5f		410		
			en liq..						
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr.	347 25 347 50 347 346 75	au 31..	347 50			346 35	344 ..	347 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	346 50 346 346 50	Pr au 31		d 5f		410		
......	Grosses coupures	345 346 25 347 25 343	Pr au 15		d 5f		45f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	462 50	en liq.. / au 31..					464 ..	451 25
......	Grosses coupures		Pr au 31		d 5f		410		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq.. / au 31..					447 50	447 50
......	Grosses coupures		Pr au 31		d 5f		410		
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. à 1 ret.)	60f10 25 30 40 60 60 35	en liq.. / au 31..	60 50			60 30	59 80	59 80
......	Grosses coupures	60f10 25 30 40 60 60 15	Pr au 31		d 50		425		
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. à 1f).	61	en liq.. / au 31..					60 ¼	
......	Grosses coupures	61	Pr au 31						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	496 25	en liq.. / au 31..					496 25	[illegible] 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.		au 31..					520 ..	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ¼	
	Petites coupures	117						118 ..	
janv. 84	d° 4%	127 ½						127 ..	
	Petites coupures	127 ½						128 ½	
nov. 83	Emprunt Hellénique 79, 6%, r. 500f	415	au 31..					415 ..	412 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1881, 5%	340	au 31..					340 ..	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 31						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	102	au 31..					101 75	
......	d° 500 fl., t.p.	102	Pr au 31		d 1f	½	450	102 ..	98 ..
......	d° 1000 fl., t.p.	101 75	Pr au 15		d 25		450	101 75	
......	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	77f	en liq..					77 ..	
......	d° 500 fl., t.p.	74f 90	au 31..					74 90	[illegible] 90
......	d° 1000 fl., t.p.	74f 90						74 90	
......	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 31..	92 45			92 25	92 20	92 40
......	coup. 500 fr.		Pr au 31		d 1f				
......	c. 100 à 500 fr. exclusi.	92f 25 40 25 15 25	Pr au 31	93 10	93 .. d 25	92 90	92 70 450		
......	coup. 50 fr.		Pr au 15		93 65 d 1f				
......	c. au-dessous de 50 fr.	92 50	Pr au 15		425		450	92 25	
oct. 83	d° 3%		au 31..					54 30	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	295 50 294 295 295	au 31..					295 50	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 31..					14 ½	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 31..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 31..					51 ..	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31..					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		en liq.. / au 31..					103 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		Pr au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ½	au 31..					85 ½	
......	d° de 100 liv. st.	85 ½ ⅜						85 ½	[illegible]
......	d° de 500 liv. st.							85 ..	
......	d° de 1000 liv. st.							85 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 ½	au 31..					89 ..	
......	d° de 100 liv. st.	88 88 ½ ½ ⅝	Pr au 31		d 1f			88 ½	89 ..
......	d° de 500 liv. st.	88 88 ½ ½ ⅝						88 ½	
......	d° de 1000 liv. st.	88 88 ½ ½ ⅝						88 ½	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					84 ¼	
......	d° de 100 liv. st.	84 ½ ⅝ 85 85 ½ ⅝	Pr au 31		d 1f		410	84 ¼	92 ½
......	d° de 500 liv. st.							84 ¼	
......	d° de 1000 liv. st.							84 ½	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	79 ½ ⅝ 80	au 31..					79 ½	
......	d° de 100 liv. st.	79 ½ ¾						79 ¾	80 ..
......	d° de 500 liv. st.							77 ¾	
......	d° de 1000 liv. st.	77 ½						77 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	92 25 50	au 31..					92 40	93 25
......	d° de 2500 fr.	92 37 ½ 50	Pr au 31		d 1f		450	92 40	93 25
......	d° de 12500 fr.	92 37 ½ 50	Pr au 15		d 1f		450	92 ..	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. à l. 6f. Obl. de 100 r.		au 31..					[illegible]	[illegible] 60
......	d° de 1000 r.		Pr au 31		d 1f		450		
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. à l. 6f. Obl. de 100 r.		au 31..					58 ..	55 ½
......	d° de 1000 r.		Pr au 31		d 1f		450	55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.. / au 31..					235 ..	232 50
......	Grosses coupures		Pr au 31						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	382 50	en liq.. / au 31..					382 50	[illegible]
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	488 75 490	en liq.. / au 31..		d 10			492 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, coup. de 125 fr.		en liq.. / au 31..						
......	coup. de 62 fr. 50	9f 9 02½ 8 95 9 02 ½	Pr au 31		425		450	8 95	9 ..
......	coup. de 12 fr. 50	8f 9	Pr au 15		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f 50 48 75	au 31..					48 75	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.		au 31..					60	70 ..
......	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Bréstilleck, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	30 50	30 25
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Epernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	323 ..	320 ..
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	568 75	
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	355 75	355 50
d° nouveau d°	354 ..	354 ..
Ardennes, 3%, r. 500f d°		
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).	555 ..	
Meuse, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.	1100 ..	
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	90 ..	80 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	362 50	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 3%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	362 50	361 ..
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.	342 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	360	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	356	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	360	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 75
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	565	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	363 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	362	360
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 25	355 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)	370 ..	
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	359 50	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	265 ..	263
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 75	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantaise (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.	340 ..	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	360 ..	359 50
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	346 ..	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	355 75	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	357	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	160	
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	132 50	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	127 50	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	190 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État — Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 50	356
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1160	
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.	1160	
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	334	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	150	165
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	329 75	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.	400	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	586	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	70 ..	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	251 ..	250
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.	480	
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	356 ..	352 50
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	511	510 50
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).		
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	
d° d° 5%, r. 500 fr.	492 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	295	294 75
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 31 Janv. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. au 31						
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f 50 49f 50	en liq. au 31					52 ..	360 ..
	coup. de 5								
	coup. de 25		P° au 31		d5f		d10	48 50	83 75
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f50 44f	en liq. au 31						
	coup. de 5								
	coup. de 25		P° au 30		d5f		d10	43 50	71 25
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	381 25 380 378 75	au 31	381 25	381 25	380 ..	381 25	380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	490 485	en liq. au 31 P° au 15 P° au 15 P° au 31 P° au 31	490	d10 d5f d50 d5f		d20 d10 d20 d10	491 25	491 25
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 31 P° au 31					516 25	516 25
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)	500 495	en liq. au 31 P° au 31				d10	497 50	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. au 31 P° au 31					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	360 362 50 365	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	365 ..	d5 d20		367 50 d10 d10	365 ..	365 ..
janv 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15						
janv 84	Banque Nation^le du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p^s (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq. au 31 P° au 31	560	d5f		d10	500 .. 558 75	500 .. 557 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	657 50 660 656 25	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	658 75	d5f d5f		656 25 d10 d10	657 50	660 ..
	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		d5f d5f		d10 d10	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		d5f d20		d10 d10	785 ..	785 ..
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. au 31 P° au 31	542 75	d5f		545 .. d10	540 .	548 75
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	442 50	en liq. au 31 P° au 31		d5f		d10 d10	442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	472 50	en liq. au 31 P° au 31					472 50	475 ..
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	372 50 373 25 50 75	en liq. au 31					375 .	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	380 378 75 377 50 375	au 31					375	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	192 50 190 188 75	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	190 .. 205 ..	193 .. 207 50 d5f d20	183 75 200 .	187 50 d10	190 ..	192 50
janv. 84	[illegible] (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	568 75	en liq. au 31 P° au 15	220 ..	d5f d10		d10	505 ..	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. au 31 P° au 31					503 75	605 ..
janv 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	668 75 666 25	en liq. au 31 P° au 31 P° au 31 P° au 15 P° au 15	663 50	d20 d5f d20 d5f		668 75 d10 d10	665 ..	667 50
	d° Grosses coupures								
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 31 P° au 31					225 ..	225 ..
	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	317 50 315 317 50 315	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15	315 .	317 50 d5f d5f	313 75	316 25 d10 d10	316 25	316 25
	d° Grosses coupures								
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 31 P° au 31					395 ..	400 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	525 523 75 522 50 525 526 25 527 50 528 75 530 527 50	en liq. au 31 P° au 31 P° au 31 P° au 15	528 75 540 ..	531 25 d5f d20 d5f	526 25	528 75 d10 d10	525 ..	525 ..
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	495 493 75 492 50	en liq. au 31 P° au 31		d5f		d10	495 ..	492 50
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé	138 25	en liq. au 31					140 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	625 623 75	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15		d5f d5f		d10 d10	622 50	620 ..
	d° Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	433 75 436 25	en liq. au 15 P° au 31 P° au 15	438 75	440 .. d5f d5f	435 ..	435 .. d10 d20	432 50	435 ..
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer) (Palerme) Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. au 31 P° au 31					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le gaz), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	480 475	en liq. au 31 P° au 31 P° au 15				d10 d10	480 ..	495 ..
83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 4)		en liq. au 31 P° au 31				d10	510 ..	530 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50	166 ..	
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	425 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	450	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	493 ..	
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f	320 .	300
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 ..	503
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	548 75	
Cie immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	450 50	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	577 50	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500	100 ..	99
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 f.	25 .	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	420 .	417 25
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	247 50	146 ..
d° 100 fr. p.	256 .	255
Suez, 5%, remb. 500 fr.	569 ..	568
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 284 fr. p.		
d° d° tout payé	375	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	85 25	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chan.)		
d° 6%, 71 (fixe 25f20)		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	316 50	316 ..
Dette Autrich., 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent)	66 ½	
d° 1000 fl. d°	66 ¾	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.	44 .	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 (fe 2.10)		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 25	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités)	296 .	295
d° Grosses coupures	295	
d° Coupures de 5	294 50	
d° Indien, 4 %, 78 (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4½, 76 (fe 25.30)		
d° 4½, 78 d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f50		
d° d° coup. 12f50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863, d°		
d° 1865, d°		
d° 1866, d°		
d° 1873, d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5 %	95 ¼	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	263	
d° 1879, 5%, r. 505 f.	447 50	446 25
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.	502 50	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. 1.25f50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397 50	396 75
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	396 75	396
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	361 75	361 50
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10)	100 ½	
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	506	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50)		
d° d° (105 f. l.)	85 ..	

Digitized by Google

Seizième année. — N° 32. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Samedi 2 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au* prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi*, *Documents*, *Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 10 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à *la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 2 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant approbation des nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Clermont-l'Hérault (Hérault) (page 545).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nomination dans le corps des interprètes militaires (page 546).
— portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'artillerie (page 546).
— portant nominations dans la cavalerie de l'armée territoriale (page 546).
Décisions portant mutations dans le service d'état-major, l'arme de l'infanterie et l'arme de la cavalerie (page 546).
— portant nomination dans le personnel auxiliaire des interprètes militaires (page 546).
— portant modifications à l'organisation de deux brigades de gendarmerie (page 546).
— portant mutation dans la cavalerie de l'armée territoriale (page 547).

PARTIE NON OFFICIELLE

Note concernant les événements du Tonkin (page 547).

Avis et communications. — Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1883 au 15 janvier 1884 (page 547).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 1er février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 548).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 547).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 550).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 550).

Informations (page 552).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 553).

Bourses et marchés (page 556).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 223 à 238).

Chambre. — Documents parlementaires (page 2157 à 2172).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 1er Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce,

Vu l'ordonnance royale du 14 mai 1842, portant autorisation d'une caisse d'épargne à Clermont-l'Hérault et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du conseil des directeurs de ladite caisse, en date du 18 novembre 1883;

Vu la délibération du conseil municipal de Clermont-l'Hérault, du 18 novembre 1883 ;

Vu les lois des 5 juin 1835, 31 mars 1837, 22 juin 1845, 30 juin 1851, 7 mai 1855 et 9 avril 1881, l'ordonnance du 3 juin 1829 et les décrets des 15 avril 1852 et 1er avril 1861, sur les caisses d'épargne ;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Clermont-l'Hérault (Hérault), tels qu'ils sont contenus dans la délibération susvisée du conseil municipal du 18 novembre 1883 et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française* et inséré au *Bulletin des lois* et dans un journal d'annonces judiciaires du département de l'Hérault.

Fait à Paris, le 24 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce,

CH. HÉRISSON.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Interprètes militaires. — Par décret du Président de la République, en date du 24 janv. 1884, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, a été nommé dans le corps des interprètes militaires :

A l'emploi d'interprète titulaire de 3e classe.

M. Gastu, interprète titulaire de 3e cl. hors cad. et à la suite, employé à Boghar.

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 30 janv. 1884 :

M. Avia, capit. d'inf. hors cad., récemment désigné pour l'ét.-maj. de la 6e div. d'inf., a été nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. du 3e corps d'ar., en rempl. de M. Brière et par permut. avec cet officier.

M. Brière, capit. d'inf. hors cad., employé à l'ét.-maj. du 3e corps d'ar., a été nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de la 6e div. d'inf., en rempl. de M. Avia et par permut. avec cet officier.

Infanterie. — Par décis. minist. du 22 janv. 1884 :

M. Barry, chef de bat. au 71e rég. d'inf., passe au 17e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Uhrich, mis en non activ.

M. Campion, chef de bat. au 28e rég. d'inf., passe au 71e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Barry, changé de corps.

Par décis. présid. du 25 janv. 1884, M. d'Aboville, capit. d'inf. breveté hors cad., employé dans le service d'ét.-maj., est réintégré dans les cadres, en rempl. de M. d'Riva d'Alnoy, démiss., et nommé à l'emploi laissé vacant par cet off. au 41e rég. d'inf.

Par décis. présid. du 25 janv. 1884, M. Szymanski, capit. au 1er rég. d'inf. de marine, passe au 73e rég. d'inf. pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Marchand, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 28 janv. 1884 :

M. Picot, s.-lieut. au 143e rég. d'inf., est nommé à l'emploi de s.-lieut. porte-drap. du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Jougla, qui permute avec lui.

M. Jouart, capit. au 72e rég. d'inf., passe au 91e rég. de même arme, en rempl. de M. Pelletan, démiss.

M. Cousergues, lieut. au 84e rég. d'inf., passe au 60e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Steiner, mis hors cad.

Par décis. minist. du 31 janv. 1884, M. Gautheron, capit. au 41e rég. d'inf., passe au 23e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Fressinet de Bellanger, mis en non-activ. pour infir. tempor.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 29 janv. 1884, M. Vanacker, s.-lieut. porte-étend. au 1er rég. de chass., est passé dans un escad. du corps dont il fait partie, par échange d'emploi avec M. Delermoy.

Interprètes militaires. — Par décis. minist. du 28 janv. 1884, a été nommé :

A l'emploi d'interprète auxiliaire de 1re classe.

M. Bouyac le Clerc, interprète auxil. de 2e cl., employé à Laghouat.

Gendarmerie. — Le ministre de la guerre a décidé, le 18 janv. 1884, que les brigades de gendar. à pied d'Oullins et de Fleurie (Rhône), seront commandées désormais : la première, par un maréch. des log., au lieu d'un brigad. ; la deuxième, par un brigad., au lieu d'un maréch. des log.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 28 janv. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés dans l'artillerie aux grades d'officier de réserve, savoir :

1° Au grade de chef d'escadron.

M. Larquet (Charles-François-Théodore), chef d'escad. d'art. en retr. Emploi vacant par organ. — Classé au 18e rég. et nommé adj. au direct. du parc du 17e corps d'ar.

M. Soubrat (Paulin Adolphe), chef d'escad. d'art. en retr. Emploi vacant par organ. — Classé au 3e rég. et nommé adj. au direct. du parc du 16e corps d'ar.

M. Bonnet (Félix-Augustin-Brunot), chef d'escad. d'art. en retr. Emploi vacant par organ. — Affecté à l'ét.-maj.

M. Jarlot (Joseph-Anatole), chef d'escad. d'art. en retr. Emploi vacant par organ. — Affecté à l'ét.-maj.

2° Au grade de sous-lieutenant.

M. Driout (Etienne-Hippolyte), s.-lieut. élève d'art. démiss. — Classé au 5e rég.

M. Jacob (Louis), ancien élève de l'école polytechnique. — Classé au 1er rég.

M. Leroy (Albert-Auguste-Adolphe), ancien maréch. des log. chef d'art. — Classé au 9e rég.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Cavalerie. — Par décret en date du 1er février 1884, rendu par le Président de la République sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés ou promus dans la cavalerie territoriale, savoir :

A trois emplois de lieutenant colonel.

10e régiment.

M. Sautelet, chef d'escad. de caval. en retr., en rempl. de M. de Girardin, rayé des cad.

12e régiment.

M. Lindenfelder, chef d'escad. de caval. en retr., en rempl. de M. Jardel, rayé des cad.

17e régiment.

M. de Mélier de Labarthe, chef d'escad. au rég., en rempl. de M. Picory, passé au 16e rég.

A quatre emplois de chef d'escadrons.

16e régiment (escadrons de chasseurs).

M. de Monerie, capit. au rég., en rempl. de M. Digaud, rayé des cad.

Service des étapes.

MM. de Gaitier de la Roque, capit. de caval. territ., employé dans le service des étapes.
Parisot, capit. de caval. territ., employé dans le service des étapes.

Service des remontes (réquisitions).

M. François, chef d'escad. de caval. en retr.

A 37 emplois de capitaine.

2e régiment (escadrons de chasseurs).

MM. Lapeyre, capit. de caval. en retr.
Dubois, capit. de caval. en retr.

3e régiment (escadrons de chasseurs).

M. de Baillehache, capit. de caval. démiss.

4e régiment (escadrons de chasseurs).

MM. Fayard, capit. de caval. en retr.
Ressit, lieut. de caval. en retr.

5e régiment (escadrons de dragons).

M. Giraud, capit. de caval. en retr.

6e régiment (escadrons de dragons).

M. Picard, lieut. au rég.

7e régiment (escadrons de hussards).

M. Méhaut, capit. de caval. en retr.

8e régiment (escadrons de chasseurs).

M. Béguin, capit. de caval. en retr.

9e régiment (escadrons de dragons).

M. de Kernaflien de Kergos, lieut. au rég.

9e régiment (escadrons de chasseurs).

M. Rochard, lieut. au rég.

10e régiment (escadrons de hussards).

M. Dunoyer de Noirmont, lieut. au rég.

11e régiment (escadrons de hussards).

MM. Beluze, lieut. au rég.
Mouze, lieut. au rég.

12e régiment (escadrons de dragons).

M. Ziégor, capit. de caval. en retr.

12e régiment (escadrons de chasseurs).

M. de Livron, lieut. au rég.

13e régiment (escadrons de dragons).

MM. Guillaumin, capit. de caval. en retr.
Baylon, capit. de caval. en retr.
Biche, capit. de caval. en retr.

13e régiment (escadrons de chasseurs).

MM. Rougane de Chanteloup, lieut. au rég.
de Lescure, cap. de caval., démiss.

14e régiment (escadrons de dragons).

MM. Berger, lieut. au rég.
Marguet, lieut. au rég.
Feys, lieut. au rég.

14e régiment (escadrons de hussards).

M. Hounau, capit. de caval. en retr.

16e régiment (escadrons de dragons).

M. Danaclara, capit. de caval. en retr.

17e régiment (escadrons de dragons).

M. Beries, lieut. au rég.

2° escadron de chasseurs d'Afrique.

M. Ressayre, capit. de caval. en retr.

Service des étapes.

M. Témand, capit. de caval. en retr.

Service des remontes (réquisitions).

MM. Lévy, capit. de caval. en retr.
Bastard de Bœcklin de Bœcklins-Au, capit. de caval. en retr.
Grousset, capit. de caval. en retr.
Robbe, capit. de caval. en retr.
Debrienne, capit. de caval. en retr.
d'Hotel, capit. de caval. en retr.
de Laplagnolle, capit. de caval. en retr.

Service des remontes.

M. Giantier, capit. de caval. en retr.

A 32 emplois de lieutenant.

1er régiment (escadrons de chasseurs).

MM. Stéverlynck, s.-lieut. au rég.
Duquenoy, s.-lieut. au rég.

2° régiment (escadrons de chasseurs).

MM. Malézieux, s.-lieut. au rég.
Bosquillon de Jenlis, s.-lieut. au rég.

3° régiment (escadrons de chasseurs).

MM. Legendre, s.-lieut. au rég.
de Bauffres, s.-lieut. au rég.

4° régiment (escadrons de chasseurs).

M. Bertrand, s.-lieut. au rég.

6° régiment (escadrons de dragons).

MM. Regnard, s.-lieut. au rég.
Rollin, s.-lieut. au rég.
Henriot, s.-lieut. au rég.

6° régiment (escadrons de chasseurs).

M. Guibourg, s.-lieut. au rég.

7° régiment (escadrons de dragons).

MM. Lepagney, s.-lieut. au rég.
Aubertin, s.-lieut. au rég.
Prost, s.-lieut. au rég.

7° régiment (escadrons de hussards).

MM. Vincent, s.-lieut. au rég.
Becquey, s.-lieut. au rég.

7° régiment.

M. Sollier, s.-lieut, faisant fonctions de payeur du rég.

8° régiment (escadrons de dragons).

M. Jouger, s.-lieut. au rég.

8° régiment (escadrons de chasseurs).

MM. Ronget, s.-lieut. au rég.
Mauvas, s.-lieut. au rég.
Carlé, s.-lieut. au rég.
Ponsot, s.-lieut. au rég.
d'Arvisenet, s.-lieut. au rég.

9° régiment (escadrons de chasseurs).

M. de Quinemont, s.-lieut. au rég.

10° régiment.

M. Rocault, s.-lieut., fais. fonct. de payeur du rég.

10° régiment (escadrons de dragons).

MM. Déan (R.-L.-P.-E.-M.), s.-lieut. au rég.
Déan (M.-M.-E.-F.), s.-lieut. au rég.

10° régiment (escadrons de hussards).

M. Lahaye, s.-lieut. au rég.

11° régiment (escadrons de dragons).

M. Le Bault de la Morinière, s.-lieut. au rég.

11° régiment (escadrons de hussards).

M. André, s.-lieut. au rég.

12° régiment (escadrons de dragons.)

MM. Dupont de Chambon, s.-lieut. au rég.
Brisson, s.-lieut. au rég.

12° régiment (escadrons de chasseurs).

MM. Faure, s.-lieut. au rég.
de Lotherie, s.-lieut. au rég.

14° régiment (escadrons de dragons).

MM. Blondet, s.-lieut. au rég.
Préal, s.-lieut. au rég.
Christophe, s.-lieut. au rég.

15° régiment.

M. Perret, s.-lieut. faisant fonct. de payeur du rég.

15° régiment (escadrons de dragons).

MM. Margaillon, s.-lieut. au rég.
Trévoux, s.-lieut. au rég.
Gilly, s.-lieut. au rég.

15° régiment (escadrons de hussards).

MM. Giboux, s.-lieut. au rég.
Pigacé, s.-lieut. au rég.

16° régiment (escadrons de chasseurs).

MM. de Jessé, s.-lieut. au rég.
Campy, s.-lieut. au rég.

18° régiment (escadrons de dragons).

M. Salonne, s.-lieut. au rég.

18° régiment (escadron de hussards).

MM. Méthé de Fourémis, s.-lieut. au rég.
Roy de Clotte, s.-lieut. au rég.
Horment, s.-lieut. au rég.
Berger, s.-lieut. au rég.

Service des étapes.

M. Boulogne, lieut. de caval. en retr.

Service des remontes (réquisitions).

M. Specht, lieut. de caval. en retr.

A un emploi de lieutenant instructeur.

12° régiment (escadrons de chasseurs).

M. de Mirandol, s.-lieut. au rég.

A 11 emplois de sous-lieutenant.

1er régiment (escadrons de chasseurs).

M. Sauvaige, ancien s.-off. de caval.

7° régiment (escadrons de hussards).

M. Schlumberger, mar. des log. au rég.

8° régiment (escadrons de chasseurs).

M. Corbie, ancien sous-off. de caval.

10° régiment (escadrons de hussards).

M. de Jeanson, mar. des log. au rég.

11° régiment (escadrons de dragons).

MM. Weber, ancien s.-off. de caval.
Fournier de Bellevue, s.-lieut. de caval. démiss.

12° régiment (escadrons de dragons).

M. Martin de Vauxmoret, anc. s.-off. de caval.

13° régiment (escadrons de chasseurs).

M. d'André, anc. s.-off. de caval.

17° régiment (escadrons de chasseurs).

M. du Cos de Lahitte, mar. des log. au rég.

18° régiment (escadrons de dragons).

M. Ducourrech de Raquine, adj. au rég.

18° régiment (escadrons de hussards).

M. Latour, mar. des log. au rég.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 1er fév. 1884, M. Duthu, s.-lieut. au 18° rég. territ. de caval., a été nommé à l'emploi de s.-lieut. faisant fonctions de payeur au même rég.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 1er Février 1884.

Le président de la Chambre des députés et Mme Henri Brisson recevront, à l'hôtel de la présidence, le mercredi 6 février prochain.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies et Mme Peyron recevront, à l'hôtel du ministère, place de la Concorde, le mardi 5 février.

Tous les télégrammes arrivés du théâtre de la guerre ont été communiqués au public au fur et à mesure de leur arrivée.

Les deux derniers, publiés il y a quelques jours, ont trait :

Le premier, à une reconnaissance du colonel Belin vers Bac-Ninh ; — cette reconnaissance, dans laquelle il n'y a eu ni tués ni blessés, a permis de constater la présence de l'ennemi sur la rive nord du canal ;

La deuxième, aux avaries de machines du transport le *Vinh-Long*. Ces avaries sont sans gravité ; elles n'ont pas empêché ce bâtiment de continuer sa route sur Singapore. Dans ce port, il transbordera ses passagers sur le *Mytho*, qui l'attend depuis deux jours et qui achèvera le voyage.

Si le *Vinh-Long* a été remplacé pour cette fin de trajet, entre Singapore et le Tonkin, c'est qu'en cette saison, qui est celle de la mousson du nord-est, il règne dans ces parages une grosse mer et une grande brise debout et que, dans ces conditions, le transport le *Vinh-Long* aurait pu être retardé, ses avaries l'obligeant à modérer l'allure de sa machine.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

DÉLIVRANCE

des

BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 28 janvier 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé uniformément à 2 p. 100, à partir du 29 janvier inclusivement.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DÉLIVRANCE D'OBLIGATIONS A COURT TERME

Par décision du 8 janvier 1884, le ministre des finances a autorisé l'émission au pair, soit à 100 francs pour 4 francs d'intérêt, des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à créer en 1884, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1882, à titre de renouvellement, pour une somme de 29,719,500 francs.

Ces obligations sont remboursables, pour 22,876 500 francs à l'échéance du 1er septembre 1886, et pour le surplus, soit 6,843,000 francs, à l'échéance du 1er mars 1887.

Elles sont émises en coupures de 500, 1 000 5,000 et 10,000 fr., munies de coupons semestriels payables le 1er mars et le 1er septembre, et portent jouissance du 1er septembre 1883.

Les demandes doivent être présentées à la caisse centrale du Trésor, à Paris, au ministère des finances, rue de Rivoli.

Ministère de l'agriculture.

Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1883 au 15 janvier 1884.

(COMMERCE SPÉCIAL)

	IMPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 31 décembre 1883..........	4.540.991	259.538
1re quinzaine de janvier 1884..........	173.734	723
Total du 1er août 1883 au 15 janvier 1884....	4.714.725	260.261

	EXPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 31 décembre 1883..........	35.679	44.312
1re quinzaine de janvier 1884..........	265	335
Total du 1er août 1883 au 15 janvier 1884....	35.944	44.647

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 1er février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Emile Gayot, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

La discussion continue sur l'article 5.

M. Bérenger, M. Tolain, rapporteur, M. Lalanne et M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus.

La suite de la discussion est renvoyée à demain samedi, 2 février.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

Ordre du jour du samedi 2 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 14 et 21, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie. (Nos 197, session extraordinaire 1883, et 22, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du samedi 2 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Vigarosy, jusques et y compris M. Bardoux.

Tribunes. — Depuis M. Robin, jusques et y compris M. Wurtz.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

Commission relative à l'examen du projet de loi sur les sociétés.

Président : M. Bozérian.
Secrétaire : M. Naquet.

Commission relative à l'examen des projets de lois portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer (année 1884.)

Président : M. Testelin.
Secrétaire : M. Guardon.

Commission relative au projet de loi, adopté par la Chambre des députés, pour l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société du canal de Givors, pour le rachat de ce canal.

Président : M. Cherpin.
Secrétaire : M. Marquis.

Convocations du samedi 2 février.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à neuf heures du matin. — Local du 1er bureau.

Commission relative au projet de loi sur les récidivistes, à une heure. — Local du 5e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du lundi 28 janvier 1884.

Page 216, 3e colonne, 5e alinéa.
C'est par erreur que l'interruption :
« C'est l'impôt qui se paye le plus facilement » a été attribuée à M. de Saint-Martin (Indre). Il faut substituer à son nom ces mots: *Un membre à droite.*

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du 31 janvier.

Page 249, 3e colonne, 3e alinéa.
Supprimer les mots : « et renvoyé à la commission du budget. »

Ordre du jour du samedi 2 février.

A une heure.— RÉUNION DANS LES BUREAUX

1. — Nomination d'une commission de 22 membres chargée d'étudier les projets ou propositions tendant au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer. (Voir la résolution de la Chambre n° 14.)

2. — Nomination d'une seule commission pour l'examen : 1° de la proposition de loi de M. Emile Brousse et plusieurs de ses collè-

gues, ayant pour objet de modifier la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire (N°s 884-1043); — 2° de la proposition de loi de M. Louis Millon et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'organiser l'assistance judiciaire dans les justices de paix (N°s 902-1259)

3. — Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi portant : 1° modification du paragraphe 2 de l'article 19 des lois des 11 et 18 avril 1831 sur les pensions des armées de terre et de mer; 2° application au département de la marine et des colonies des dispositions de l'article 6 de la loi du 17 avril 1883 concernant l'armée de terre et relatives au délai pendant lequel une pension peut être réclamée. (N° 2450.)

4. — Nomination de la commission de comptabilité pour l'année 1884.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement.

2. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

3. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

4. — 2° délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (N°s 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

5. — 2° délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (N°s 2216-2232. — M. Leguillier, rapporteur.)

6. — 2° délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (N°s 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

13. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Margaine sur le dépôt légal (N°s 1821-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

18. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 283-615-630-874-1751-2398. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

22. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16° commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaulin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (N°s 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (N°s 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

28. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (N°s 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

30. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

31. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter 100,000 fr. à la caisse des écoles. (N°s 2554-2569. — M. Esnault, rapporteur.)

32. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter 1,000 000 de fr. et à s'imposer extraordinairement. (N°s 2516-2570. — M. Buvignier, rapporteur.)

33. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Moulins (Allier) à emprunter 320 000 fr. (N°s 2514-2571. — M. Fousset, rapporteur.)

34. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Voiron (Isère) à emprunter 590,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (N°s 2487-2572. — M. Fousset, rapporteur.)

35. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Niort (Deux-Sèvres) à emprunter 142,000 francs. (N°s 2547-2580. — M. Folliet, rapporteur.)

La séance du samedi 2 février 1884 est la 17° séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 19° séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Chéneau, jusques et y compris M. Dréolle.

Tribunes. — Depuis M. Delune-Montaud, jusques et y compris M. Dureau de Vaulcomte.

Convocations du samedi 2 février.

Commission relative à l'organisation de l'enseignement primaire, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Sous-commission du 3° bureau de novembre 1883 (Vérification de pouvoirs), à neuf heures. — Commission n° 12.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 31 janvier.

La *Gazette officielle de Vienne* publie une ordonnance du ministère, du 30 janvier, en vertu de laquelle des dispositions exceptionnelles sont prises pour le ressort judiciaire de Vienne, Kornenburg et Wiener-Neustadt, conformément à la loi du 5 mai 1869.

Les mesures prévues par l'ordonnance en question concernent simultanément les lettres suspectes et les imprimés dangereux.

Une autre ordonnance du ministère suspend le jury pour le ressort judiciaire de Vienne et de Kornenburg.

Vienne, 31 janvier.

Le président du conseil des ministres a adressé à la chambre des députés une lettre dans laquelle il communique à cette assemblée le texte de l'ordonnance concernant les mesures exceptionnelles prises dans les circonscriptions judiciaires de Vienne, Kornenburg et Wiener-Neustadt.

Le ministre motive l'ordonnance sur les actes criminels qui ont été, comme on sait, commis dernièrement à Vienne et dans les environs, sur le danger toujours croissant d'un bouleversement de l'ordre gouvernemental et social, et en particulier sur les manœuvres dont on a constaté l'existence dans les circonscriptions judiciaires ci-dessus indiquées, et que le pouvoir exécutif ne peut plus combattre par les moyens dont il dispose ordinairement.

Le gouvernement se réserve d'exposer les motifs de l'ordonnance d'une façon plus détaillée, lors de la discussion qui aura lieu au reichsrath.

Dans une autre lettre, le président motive aussi les restrictions apportées aux attributions du jury sur les faits qui se sont produits récemment et qui donnent lieu de craindre que les jurés ne puissent plus se prononcer avec indépendance et impartialité touchant les délits attribués aux personnes qui aspirent à bouleverser l'ordre gouvernemental et social.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 31 janvier.

Le *Messager du Gouvernement* publie une déclaration du ministère des finances, portant que ce département n'a pas présenté et n'a pas non plus l'intention de présenter au conseil de l'Empire un projet de loi tendant à établir un impôt personnel.

ITALIE

Rome, 31 janvier.

Chambre des députés. — Un incident a eu lieu au commencement de la séance, provoqué par la lecture d'une lettre de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi sur les chemins de fer. La commission, dans cette lettre, dit que tout en se considérant à l'unanimité compétente pour examiner les modifications introduites par le gouvernement dans le projet de l'ex-ministre Baccarini, elle croit néanmoins de son devoir de donner sa démission, après la discussion qui a eu lieu à la chambre, le 29 janvier, au sujet de sa compétence.

M. Genala, ministre des travaux publics, donne des explications très développées sur les modifications introduites au projet Baccarini, et dit qu'elles ont pour but de rendre ce projet plus complet et plus concret et d'y ajouter, pour les sociétés chargées de l'exploitation, l'obligation de construire les nouvelles lignes si le gouvernement le juge à propos.

Après ce discours, la chambre a rejeté la proposition de l'opposition, tendant à faire examiner les modifications par les bureaux et à nommer une nouvelle commission.

Elle a ensuite voté à une très grande majorité la proposition, acceptée par le gouvernement, de confirmer dans ses pouvoirs la commission démissionnaire.

MM. Baccarini, Cairoli, Depretis ont pris part à l'incident.

Au cours de la discussion, M. Genala a déclaré que les contrats avec les sociétés n'étaient pas encore signés. (*Agence Havas.*)

Rome, 31 janvier.

Le sénat a approuvé le projet de loi concernant le régime judiciaire en Egypte. Il a également adopté le traité de commerce italo-suisse, tel qu'il avait été voté par la chambre.

Le *Journal officiel* promulgue ce soir même ces deux lois. (*Agence Havas.*)

ESPAGNE

Madrid, 31 janvier.

L'inauguration de la nouvelle maison de l'Athénée à Madrid a eu lieu ce soir. Le roi, la famille royale, le corps diplomatique et la plus haute société de Madrid y assistaient.

M. Canovas, président de l'Athénée, a lu un discours portant sur différents sujets philosophiques et dans lequel a été effleurée aussi la question de la souveraineté politique.

Le roi a ensuite prononcé une courte allocution. Il a dit que l'Athénée montrait la force, la puissance de l'initiative individuelle : cette société qui existe depuis longtemps, s'est, en effet, développée sans avoir besoin du concours de l'Etat. (*Agence Havas.*)

Madrid, 31 janvier.

On assure dans les cercles officiels que les élections des députés auront lieu le 20 avril, et celles des sénateurs le 27 avril. Les cortès se réuniraient le 20 mai. (*Agence Havas.*)

EGYPTE

Le Caire, 31 janvier.

A la suite des mesures prises de concert par les agents de France, d'Autriche et d'Italie, tous les membres de la mission catholique de Kartoum, au nombre de 95, ont quitté cette ville et sont arrivés sains et saufs à Assouan, où ils ont été reçus par M. Sogaro, vicaire apostolique italien.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 31 janvier.

Le rapport adressé par M. Frelinghuysen au président Arthur, au sujet de l'interdiction mise par des gouvernements étrangers à l'importation des viandes salées américaines, a été présenté au congrès.

Le rapport conseille au président de recommander au congrès de ne prendre aucune mesure de représailles contre les gouvernements étrangers, jusqu'au jour où le comité chargé d'examiner la qualité des viandes exportées aura déposé ses conclusions.

Si les gouvernements étrangers continuaient à prohiber les viandes américaines lorsque le comité aura établi que ces viandes sont parfaitement saines, le président devrait alors appeler l'attention des gouvernements sur les clauses des traités existants, en exprimant l'espoir que ces clauses seront respectées.

(*Agence Havas*).

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES
Morales et politiques

Séance du samedi 19 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. MARTHA

M. Francisque Bouillier lit la première partie d'un mémoire sur les *Compensations dans la vie humaine.* Ainsi que l'indique bien le titre de ce mémoire, l'auteur ne s'occupe que des compensations terrestres et purement humaines. Il se demande si, en ce bas monde, la somme des biens compense pour nous celle des maux; c'est une question de psychologie et de morale, non de métaphysique et de théodicée, qu'il se propose de traiter. Il ne fera d'ailleurs que reproduire les arguments des partisans et des adversaires des compensations, en signalant les exagérations dans les deux sens, et en indiquant de quel côté la balance semble devoir pencher pour quiconque juge les choses sans prévention et avec équité. Un mal et un bien en regard l'un de l'autre dans un même être sentant, tels sont les éléments nécessaires de toute vraie compensation. Non-seulement les vraies compensations sont humaines, mais elles sont individuelles. L'auteur écarte donc les compensations extra-terrestres et purement hypothétiques, comme celles qu'a rêvées Leibniz, ainsi que l'harmonie générale qui est le principal fondement de l'optimisme de Malebranche. « La machine a beau être admirable, dit-il, où est la compensation pour celui qu'elle broie? » M. Bouillier écarte également les compensations tirées de la perspective plus ou moins lointaine d'un progrès dont le présent aura fait tous les frais, dont les générations futures profiteront seules, et qui sacrifie les uns au bonheur des autres. Ou la compensation n'est qu'un vain mot, ou elle doit se produire tout entière dans la même existence, dans le même individu. Or il est certain que les lots bons et mauvais sont fort inégalement répartis entre les hommes, et tout ce qu'on peut accorder c'est qu'il existe

certaines compensations qui rendent les maux de la vie plus ou moins supportables, et qui diminuent cette évidente inégalité des lots. Encore en est-il bien, parmi ces compensations, qui doivent être rayées comme forcées, puériles ou illusoires, et qui justifient les sarcasmes de Voltaire dans *Candide*, ses éloquentes protestations dans le *Tremblement de terre de Lisbonne*, et qui expliquent le discrédit où est tombée la théorie des compensations.

Quoi qu'il en soit, cette théorie jouit d'une popularité qu'attestent plusieurs adages formulés par la sagesse des nations, bien que ces adages, à vrai dire, indiquent moins, en général, les compensations que les contrastes et les vicissitudes de la destinée. Toutefois on peut citer quelques proverbes d'une haute moralité, qui placent au-dessus des biens matériels, de la richesse et de la grandeur, le contentement de soi-même et la paix de la conscience, justes compensations de la pauvreté. Les poètes et les philosophes ont à l'envi décrit et chanté les quatre âges de la vie, avec les compensations qui font une balance entre les uns et les autres. On a même représenté la mort comme une compensation suprême en affirmant qu'elle est d'autant plus douce que la vie a été plus dure et réciproquement. « Si la vie, dit La Bruyère, est misérable, elle est pénible à supporter ; si elle est heureuse, il est horrible de la perdre. »

L'équilibre des conditions humaines existe-t-il? Là-dessus les moralistes sont loin d'être d'accord. Montaigne paraît croire à cet équilibre, et comparant la vie du riche à celle de l'indigent, il fait pencher la balance en faveur de ce dernier. La Rochefoucauld exprime sans hésitation la même pensée. La Bruyère est moins affirmatif : il voit assez en noir les choses humaines. Cependant, comparant les grands et le peuple, il voit celui-ci content du nécessaire, les autres inquiets et pauvres avec le superflu, et il ajoute : « Entre les deux faut-il opter, je ne balance pas, je veux être peuple. » En somme, il pose très nettement la question des compensations, mais il ne la résout pas. Vauvenargues a plus de foi que lui dans l'efficacité des compensations, et se rapproche davantage de Montaigne et de La Rochefoucauld. Selon lui, l'inégalité des fortunes ne fait pas l'inégalité du bonheur.

Jean-Jacques Rousseau, l'auteur de la lettre à Voltaire *sur le Tremblement de terre de Lisbonne*, a été, on le sait, un des plus éloquents défenseurs de l'optimisme et des compensations. Il admet, non pas que tout est bien, mais que le bien l'emporte, à l'égard de l'espèce humaine en particulier. « On ne peut guère nier, dit-il, que tout être sentant n'ait, en général, plus de plaisir que de douleur. » Et il donne, en faveur de cette doctrine, un argument tiré de l'essence même du mal ou de la douleur et de la constitution des êtres vivants.

M. Bouillier complètera cette revue des moralistes partisans des compensations en examinant les systèmes de deux philosophes français moins connus, Robinet et Antoine de La Salle, sans oublier Azaïs, qui passe généralement chez nous pour le théoricien par excellence des compensations, mais qui, après les avoir mises quelque temps à la mode, les a discréditées par l'abus qu'il en a fait.

M. le secrétaire communique deux lettres par lesquelles MM. A. Chéruel et Paul Viollet posent leur candidature : le premier, à la place devenue vacante à l'Académie, dans la section d'histoire, par le décès de M. Henri Martin; le second, à la chaire de législation comparée, devenue vacante par le décès de M. Edouard Laboulaye.

M. H. Baudrillart commence la lecture d'un nouveau chapitre de son rapport sur la *Situation morale, intellectuelle et matérielle des populations agricoles de la Bretagne*. Il étudie le département de la Loire-Inférieure, qui offre, avec les départements bas-bretons, plus d'un contraste. La population y est beaucoup plus dense (87 habitants par kilomètre carré, c'est-à-dire 17 ou 18 de plus que dans le reste de la France) ; le commerce et l'industrie y ont une activité incomparablement plus grande; la culture y est aussi généralement plus avancée, et la richesse y est, en somme, infiniment plus développée.

Nantes est plus qu'un chef-lieu, c'est presque une capitale pour la province tout entière, par le développement des transactions. C'est un centre de consommation riche et populeux, un grand port de commerce et un centre industriel des plus importants. Les machines agricoles y sont construites dans de grandes usines; l'industrie des sucres et celle des conserves alimentaires y ont pris depuis quelques années un développement considérable. Cependant, on recueille dans les campagnes environnantes, à l'égard de cette grande cité, l'expression d'un sentiment qui n'est pas toujours la satisfaction. Les cultivateurs lui reprochent de rester indifférente aux intérêts agricoles, de détourner de l'agriculture les capitaux et les forces productives au profit du commerce et de l'industrie. Ces reproches ne sont pas fondés : au contraire, tout semble, dans la Loire-Inférieure, enseigner pratiquement et mettre en œuvre le principe fécond de la solidarité des intérêts commerciaux et agricoles. Si ce département n'occupe que le trente-cinquième rang en France pour le chiffre de son revenu agricole, cela tient sans doute en partie à ce que l'agriculture est loin d'y être partout également avancée; mais cette inégalité même s'explique par la quantité de terres qui se refusent à la culture dans les conditions désirables, et à l'étendue que couvrent encore les landes : 116,000 hectares contre 116,000 hectares de prairies, et 313,000 hectares de terres labourables. La vigne occupe 30,000 hectares. Le seigle n'est plus cultivé aujourd'hui que sur 25,000 hectares et le sarrazin sur 35,000, tandis que le froment en couvre 96,000.

M. Baudrillart a remarqué dans la Loire-Inférieure plus de grands et de moyens domaines que dans les autres départements qu'il a étudiés précédemment, bien que là aussi la petite propriété domine; mais la tendance de celle-ci à s'accroître est moins accusée que dans la Basse-Bretagne. Les grands propriétaires résident sur leurs domaines plus souvent que dans les départements voisins. C'est la cause véritable de leur influence, encore considérable. Cette influence se maintient aussi par le métayage, qui ne fait guère naître entre eux et les métayers que de bienveillants rapports. Ce genre de contrat est resté très en faveur dans la Loire-Inférieure, principalement dans l'arrondissement de Châteaubriand, arrondissement pauvre, mais non misérable, où la population conserve la force et la santé, grâce à une grande simplicité de mœurs.

Dans l'arrondissement de Paimbœuf, la population est mi-partie agricole et maritime. Il en est de même dans l'arrondissement de Saint-Nazaire. La presqu'île de Guérande, qui dépend de ce dernier arrondissement, forme un vaste coteau, borné par la Grande-Brière-Mottière, par l'embouchure de la Loire et par l'Océan. Qui ne connaît les stations balnéaires du Croisic et du Pouliguen? L'or que les baigneurs y apportent sert à l'amélioration du sol. La culture potagère a contribué, dans ce pays, à la division de la propriété, qui a beaucoup gagné en valeur. La vigne, dont la culture datait là des Romains, tend à disparaître et elle est remplacée avantageusement par celle du froment et des légumes. Les terres qui avoisinent les salines dans le pays de Guérande forment un sol privilégié. Nulle part elles ne se vendent plus cher que près du Croisic.

La population la plus curieuse à étudier de toutes celles qui dirigent leurs efforts vers le sol est celle de la contrée qu'on nomme la Grande-Brière-Mottière, parce que l'extraction des mottes de chauffage est la principale industrie du pays. Cette région est une immense plaine tourbeuse de 8,000 hectares, qu'habite une véritable tribu, distincte des populations voisines par ses travaux, par ses mœurs et par le régime de propriété auquel est soumise l'exploitation du sol.

Ces *Briérons* sont en partie des travailleurs salariés, en partie de petits propriétaires possédant une maison, un jardin, souvent un petit champ. Pendant l'hiver, la plaine est transformée en un grand lac et les mottes s'exportent par les cours d'eau qui la relient aux contrées adjacentes. On y pêche le poisson en abondance. La navigation est alimentée non-seulement par la tourbe, mais aussi par cette poussière noire qui est employée comme absorbant des engrais liquides, et dont il s'exporte de 15 à 20,000 tonnes chaque année. En été, la plaine reprend tout l'espace qu'elle avait cédé aux eaux ; elle nourrit de nombreux troupeaux, en même temps qu'un essaim de travailleurs, venus de tous côtés, se livrent à l'extraction de la tourbe.

La population briéronne offre, d'ailleurs, un singulier mélange de propriété individuelle et de propriété collective. Dix-sept communes, parmi lesquelles figurent Saint-Nazaire, Guérande, Pontchâteau, Montoir, et les six communes formant le pays briéron, sont indivisément propriétaires de ce grand domaine, et

leurs titres de propriété datent du seizième siècle. La gestion collective est constituée par un syndicat des conseils municipaux, représentés chacun par un de ses membres. Il est pourvu aux dépenses nécessaires au moyen d'un droit qui, depuis 1863, est de 50 centimes par mètre cube de tourbe extrait du sol. On a bien songé à faire succéder à ce régime le partage et la propriété individuelle; des enquêtes ont été faites dans ce but, mais on s'est heurté aux habitudes invétérées des habitants, et l'on a reconnu d'ailleurs que cette transformation entraînerait de grandes dépenses, dont personne n'est disposé à faire les frais.

Quand on parcourt la Grande Brière, il semble qu'on ait sous les yeux une petite république organisée d'après les conditions d'existence toutes spéciales de la population. Chaque hameau est une île qui surnage l'hiver au-dessus de la plaine inondée, et qui, même en été, est entourée d'un fossé plein d'eau. Ces villages, d'étendue variable, présentent tous la même forme circulaire. Les conditions de l'existence s'y sont améliorées, mais l'industrie de la tourbe est en décadence, ainsi que les travaux de charpente navale, qui alternaient jadis, pour la plupart des hommes du pays, avec l'extraction de la tourbe, et les Briérons sont obligés de chercher ailleurs des moyens d'existence.

M. Baudrillart décrit un autre groupe intéressant des populations rurales de la Loire-Inférieure : ce sont les paludiers : encore un type qui tend à disparaître. Les marais salants, il y a quelques années encore, faisaient vivre, dans la région du bas de la Loire, environ 10,000 personnes; ils y couvrent, sur les deux rives, près de 3,000 hectares. On n'y fabrique pas le sel, on l'y recueille ou, comme on dit dans le pays, on le récolte. C'est un travail incertain et précaire, qui dépend des variations atmosphériques; dans les années pluvieuses, la récolte peut être anéantie. Le désastre atteint alors la population entière : ouvriers et propriétaires. Or, il s'agit d'exploitations considérables : le salin de Guérande comprenait, il y a quelques années, plus de 25,000 salines; celui de Mesquer, près de 8,000; celui de Bourgneuf, à peu près autant. Ces nombres se sont fort réduits, mais la propriété des marais salants est toujours très divisée : on comptait naguère, dans le salin de Guérande, plus de 3,000 propriétaires. Cette propriété est maintenant fort peu recherchée, et sa valeur a baissé de plus des deux tiers. Bref, cette industrie est en pleine décadence, en partie à cause d'une longue série d'années pluvieuses, en partie par l'effet de la concurrence des sels d'Espagne, dont la qualité est reconnue supérieure.

Rectification. — Dans le compte rendu de la discussion de la précédente séance, nous avons fait dire par erreur à M. Leroy-Beaulieu que le nombre des grandes fortunes au-dessus de 6,250,000 fr. avait diminué en Angleterre pendant la dernière période quinquennale. Ce nombre a, au contraire, augmenté, mais dans une proportion assez faible, et qui est loin d'atteindre le taux de l'accroissement de l'ensemble des revenus de la nation.

ARTHUR MANGIN.

INFORMATIONS

Des délégations de la Société de géographie et de la Société de géographie commerciale iront aujourd'hui, samedi 2 février, à quatre heures cinquante minutes du soir, recevoir à la gare d'Orléans M. Thouar, l'explorateur français qui vient de parcourir le désert du Chaco, à la recherche des restes de la mission du docteur Crevaux, massacré en 1882 par les Indiens Tobas.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

31 janvier.

De Toulon : Le *Japon* partira demain pour les îles d'Hyères où il attendra l'escadre qui doit y arriver le 2. Il emporte des scaphandriers demandés par l'amiral Jaurès pour la visite de l'hélice du *Richelieu*.

Chacal entré en rade à midi.

De Cherbourg : La *Mésange* et le *Goëland* peuvent prendre chacun trois officiers mariniers et dix matelots pour le Sénégal.

Départ de la *Nive* à une heure du soir.

1er février.

De Singapore : *Europ.en* arrivé ce matin. Tout va bien à bord. Partira demain.

De Hong Kong : Amiral Meyer au ministre : *Duguay Trouin* arrivé hier; *Victorieuse* sortie du bassin dimanche; *Tourville* parti pour Amoy aujourd'hui.

Le paquebot *Sydney*, des messageries maritimes, allant à Nouméa, est arrivé à Sydney le 30 janvier.

Sommaire du numéro 5 (2 février 1884) de la *Revue scientifique* :

Nos intérêts dans l'Indo-Chine. — Histoire de la philosophie chez les médecins, par M. A. Bertrand. — L'hybridité, par M. Mathias Duval. — Causerie bibliographique. — Académie des sciences de Paris. — Chronique.

Sommaire du numéro 5 (2 février 1884) de la *Revue politique et littéraire* :

Ma jeunesse; mes trois mouvements religieux; mon baptême, par Michelet. — Les compensations. I. D'après le peuple et les moralistes, par M. Francisque Bouillier (de l'Institut). — Le comte Xavier (seconde et dernière partie), par Henry Gréville. — Espagne et Portugal; Grenade, par M. Louis Ulbach. — Hændel, par Léo Quesnel. — Causerie littéraire. — Bulletin.

On s'abonne au bureau des revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chemins de fer de l'Ouest.

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2e et 3e classes, *de* et *pour* toutes les gares de son réseau.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest, désireuse de faciliter aux voyageurs les repas que l'arrêt souvent restreint des trains les empêche de prendre confortablement aux buffets, a organisé, dans les principaux buffets de son réseau, un système de paniers à provisions. Ces paniers, faciles à emporter dans les wagons, contiennent, avec tout le matériel nécessaire, un repas complet froid et composé d'une portion de jambon, de langue fourrée ou de saucisson, d'une portion de viande froide (bœuf, veau ou gigot), d'un dessert et d'une demi-bouteille de vin. — Le prix est de 3 fr., et de 3 fr. 50, si on prend un quart de volaille au lieu d'une portion de viande froide. Les voyageurs, leur repas terminé, n'ont qu'à remettre les paniers aux conducteurs du train.

LE TRAIN RAPIDE DE LUXE

VERS LA MÉDITERRANÉE ET L'ITALIE

Nous apprenons que les compagnies du Nord et de P.-L.-M., d'accord avec les chemins de fer italiens, viennent d'autoriser la compagnie internationale des wagons lits à créer un train hebdomadaire qui, sous le nom de *Nice et Rome-Express*, reliera Paris, Londres, etc., avec Marseille, Nice, Gênes et Rome.

Ce train, exclusivement composé de wagons lits, salons et restaurants, quittera Calais chaque samedi, vers deux heures de relevée, et amènera les voyageurs anglais à la gare du Nord, où ceux de Belgique, de Hollande, etc., pourront y prendre également place. Il rejoindra aussitôt, par la Ceinture, à la gare de Lyon, d'où le train complet partira à 9 h. 30 du soir.

Arrivée : à Marseille, les dimanches à midi; à Nice, à 4 h. 40 du soir; à Gênes, à 10 h. 45 et à Rome les lundis vers 9 heures du matin.

Il est bien entendu que le *Nice et Rome-Express* prendra des voyageurs pour toutes les villes principales du parcours, et desservira particulièrement les charmantes stations hivernales des bords de la Méditerranée : Hyères, Cannes, Nice, Monaco, Menton, San-Remo, etc.

Le retour de Rome aura lieu, chaque lundi, à 8 h. 45 m., *soir*; arrivée à Gênes les mardis à 8 h. 45 m. du matin, à Nice, à 1 h. 35 m., après-midi, et à Paris les mercredis à 8 heures du matin.

L'adjonction à ce train des magnifiques voitures-restaurants dont le public de l'*Orient-Express* et de nos lignes de l'*Ouest* a pu déjà

apprécier l'installation, a permis de réduire à ses dernières limites le temps d'arrêt aux gares intermédiaires.

Le *Nice et Rome Express* dépassera donc en rapidité, en confort et en luxe tous les moyens de locomotion employés jusqu'à ce jour.

Les grandes compagnies françaises et spécialement celle de P.-L.-M., plus directement intéressée à ce nouveau service, ont mis un empressement et un soin sans égal à en assurer la prompte réalisation.

On nous informe que dès à présent les agences de la compagnie internationale des *Sleeping-cars*, et notamment celle de Paris, 2, rue Scribe, Grand-Hôtel, reçoivent l'inscription des voyageurs et leur fourniront tous les renseignements désirables.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 1er février 1884.

La dépression que nous signalions hier au large de l'Irlande a son centre aujourd'hui près de Valentia (735 millim.), où le baromètre est descendu de 11 millim. La baisse s'étend sur les Pays-Bas, et les mauvais temps vont continuer sur toutes nos côtes de la Manche et de l'Océan. Sur la Méditerranée, le vent tend à fraîchir.

La température reste très douce sur l'ouest et le sud de l'Europe; elle a, au contraire, rapidement baissé dans le nord. Les extrêmes étaient ce matin de — 15 degrés à Hernosand et de + 13 degrés à La Calle.

En France, le temps est à la pluie sur les deux versants du nord-ouest et du sud est.

France.

Service maritime :

Dépression sur Danemark; une autre très importante sud Irlande; baisse 11mm Scilly.

Probable :

Manche. — Continuation du mauvais temps. Suite du vent à craindre.

Bretagne. — Idem.

Océan. — Mauvais temps d'entre sud-ouest et nord-ouest.

Méditerranée. — Baisse 6mm golfe de Lion, 3 golfe de Gênes, 4 Algérie, Italie manque.

Probable :

Provence. — Vent d'entre sud-est et sud-ouest modéré ou assez fort.

Algérie. — Vent variable faible ou modéré.

Service agricole :

Forte dépression sud Irlande; baromètre baisse Méditerranée, mais reste encore élevé.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre sud et ouest. Température douce.

Nord. — Idem.

Nord-est. — Idem.

Ouest. — Idem.

Centre. — Idem.

Est. — Idem.

Sud-ouest. — Idem.

Sud. — Vent d'entre sud-est et sud-ouest; pluie par places; temps doux.

Observations de Paris, 31 janvier 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	762 06	9 7	8 8	88	S S O.	2
4	61.35	7.8	7.5	96	S.S.O.	2
7	60.58	7.6	7 0	91	S.	2
10	59.96	9.7	8 5	84	S.S.O.	3
1 s.	58.42	11.6	9.6	76	S.	3
4	57.01	11.6	9 3	72	S.	2
7	56.27	10.6	8 6	75	S.	2
10	55.01	9.4	7.6	77	S.	2

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Etoiles troubles par places.	0	3
4	Ciel trouble, surtout à l'horizon.	0	3
7	A to cum. str. O. 35° S.	0	10
10	Nuages à l'horizon.	0	1
1 s.	Cirro str. uniforme.	0	3
4	Id. O-S-O., alto-cum. S.-O. 1/4 O.	0	8
7	Couvert.	0	10
10	Zénith clair.	0	7

Minimum, 7°.1; maximum, 12.3; moyenne, 9°7.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Ce, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 31 janvier.

Du sieur NIVET (Almasy-Théodore), mercier, demeurant à Paris, rue Saint-Séverin, 17.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14947 du gr.)

Du sieur LEVOLLE (Henry-Louis), tenant un bal, demeurant à Paris, boulevard de Clichy, 88.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14948 du gr.)

De la veuve LACHAMBRE (Aimée DOUVRY, veuve de Sylvain-Louis-Adolphe LACHAMBRE), modiste, demeurant à Paris, rue Charlot, 52, ci-devant, et actuellement rue de Turenne, 98, faisant le commerce sous le nom de : dame ELISE.
M. Dervillé, juge-commissaire.
M. Barboux, boulevard Sébastopol, n. 9, syndic provisoire. (N. 14949 du gr.)

Du sieur DELÉAGE (Paul) (personnellement), directeur-gérant de la société DELÉAGE et Ce, ayant eu pour objet l'exploitation du journal le *Passant*, demeurant à Paris, rue de Lisbonne, 66.
(Ouverture, 8 mai 1883.)
M. Nay, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14950 du gr.)

Du sieur PÉRIAULT (Constant), marchand de vins, à Paris, boulevard de la Villette, 41.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14951 du gr.)

De la dame JOBART, tenant café-brasserie, à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 27, ci-devant, et actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 10 janvier 1884).
M. Richemond, juge-commissaire.
M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, syndic provisoire. (N. 14952 du gr.)

Du sieur VINOT (Eugène), marchand de bijouterie et curiosités, demeurant à Paris, quai Malaquais, 7.
(Ouverture, 3 janvier 1884).
M. Nay, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14953 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur MESLAND (Ernest-Denis), épicier, demeurant à Paris, rue Galande, 19, le 7 courant, à 1 heure précise. (N. 14851 du gr.)

Du sieur RAUX (Jean-Charles), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue Rateau, 2, ci-devant, et actuellement rue Berthollet, 4, le 7 courant, à 2 heures précises. (N. 2657 du gr.)

Du sieur BERTRANET (Charles), marchand de toiles et tissus, demeurant à Paris, rue de la Chine, 11, le 7 courant, à 1 heure précise. (N. 14935 du gr.)

De la société en nom collectif G. BOIZE et E RÉTIF, ayant pour objet la commission, l'exportation et les soldes, dont le siège est à Paris, boulevard Voltaire, 26, composée de : 1° BOIZE (François Gaston); 2° RÉTIF (Emile-Adolphe), demeurant tous deux à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 125, le 7 courant, à 11 heures précises. (N. 14869 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

De la société anonyme dite SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES DU LUXEMBOURG, au capital de 1,200 mille francs (en liquidation), ayant siège à Paris, rue d'Assas, 50, ci-devant, et actuellement boulevard d'Enfer, 131;

Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic de la faillite. (N. 14690 du gr.)

Du sieur GREIFFENSTEIN (Frédéric-Auguste-William), représentant de commerce, demeurant à Paris, rue de Maubeuge, 96, ci-devant, et actuellement quai de l'Hôtel-de-Ville, 14;

Entre les mains de M. Mercier, boul. Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14657 du gr.)

De la compagnie générale des voitures de luxe dite LES MONDAINES, ayant son siège à Paris, boulevard Malesherbes, 127, avec établissement à Paris, rue Saulneuve, 29, et rue Saussure, 69;

Entre les mains de M. Lissoty, rue

Saint-André-des-Arts, 33, syndic de la faillite. (N. 14218 du gr.)

Du sieur VILLATTE (Jean), entrepreneur de maçonnerie, demeurant au Grand-Montrouge, rue Périer, 16;

Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14853 du gr.)

De la Société en nom collectif PIERRE JOUSSIER et E. CAREL, ayant pour objet le commerce des vins en gros, dont le siège est à Saint-Ouen, rue du Petit-Hôtel, 7, composé de : 1° JOUSSIER (Pierre); 2° CAREL (Eugène), demeurant tous deux au siège social;

Entre les mains de M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, syndic de la faillite. (N. 14870 du gr.)

Du sieur BLANCHARD (Louis-Alexis), entrepreneur de plomberie et couverture, et ferblantier lampiste, demeurant à Pantin, route de Flandre, 40;

Entre les mains de M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, syndic de la faillite. (N° 14856 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

CONCORDATS

Du sieur CUDEY (Lambert), marchand de lingerie, demeurant à Paris, boulevard Saint-Denis, 15 bis, le 7 courant, à 11 heures précises. (N. 14352 du gr.)

Du sieur VALLET (Edouard), chapelier, demeurant à Paris, rue Simon-le-Franc, 21, le 7 courant, à 11 heures précises. (N. 13840 du gr.)

Du sieur JEAN (François-Auguste), fabricant de poteries, demeurant à Paris, rue Dombasle, 61, le 7 courant, à 10 heures précises. (N. 13397 du gr.)

Du sieur LAMBERT (Charles), négociant en vins et spiritueux, demeurant à Saint-Mandé, cours de Vincennes, 61, et avenue Poirier, 19, le 7 courant, à 2 heures précises. (N. 9897 du gr.)

De la société anonyme dite Cie DE CHAUFFAGE DES WAGONS ET VOITURES, au capital de 500,000 fr., dont le siège est à Paris, rue de Châteaudun, 5, le 7 courant, à 2 heures précises. (N. 13095 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur BOUTTEMY (Lucien), marchand de futailles, demeurant à Paris, rue Riquet, 40, le 7 courant, à 1 heure précise. (N. 14156 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite MAUMEY (Alphonse), marchand de chiffons en gros, à Paris, passage Raoul, 17, et perruquier-coiffeur, même ville, rue Popincourt, 76, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 7 février courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gauthier, 13, rue Thérèse, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10719 du gr.)

Masse personnelle ROSSIGNEU

Pour terminer les opérations de la faillite en nom collectif ROSSIGNEU et ROZET (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de vins et spiritueux, dont le siège était à Paris, boulevard Malesherbes, 48, et composée de : 1° Jean ROSSIGNEU dit OSMAN, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, 97; 2° et Auguste-Edouard-Théophile ROZET, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, 78, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 7 février courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 11046 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur BOISSIÈRE (Achille-Auguste), négociant en laines, soies et cotons, demeurant à Paris, rue d'Enghien, 12, ayant exercé le commerce sous la raison BOISSIÈRE et FILS, le 7 février courant, à 2 heures précises. (N. 13259 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Nota. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la veuve GINISTY (Alphonsine-Eugénie-Rosalie MOULIN, veuve de Amand GINISTY), marchande de vins, épicerie et comestibles, demeurant à Clichy-la-Garenne, boulevard National, 55, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Boussard, syndic, 4, rue de la Tâcherie, pour toucher un dividende de 5 fr. p. 100, unique répartition. (N. 13979 du gr.)

Du sieur HAUSERMANN (Rémy), éditeur, demeurant à Paris, rue de Cluny, 11, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Bonneau, syndic, 6, rue de Savoie, pour toucher un dividende de 44 fr. 25 p. 100, unique répartition. (N. 13702 du gr.)

De la société anonyme L'EQUITABLE (en liquidation), caisse d'avances aux assurés et sinistrés, dont le siège était à Paris, rue Taitbout, 8, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Lissoty, syndic, 33, rue Saint-André-des-Arts, pour toucher un dividende de 100 fr. (N. 12086 du gr.)

De la Société anonyme dite HALLE AUX CUIRS DE PARIS (magasins généraux, salle de ventes publiques, entrepôts), ayant son siège à Paris, rue Santeuil, 1, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Maillard, syndic, 4, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 2 fr. 57 p. 100, unique répartition. (N. 3936 du gr.)

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 21 février 1884, à dix heures et demie, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à l'adjudication publique d'une fourniture :

1° De **12,000 mètres de tuyaux en fer** (3 lots);
2° De **4 pompes à air** (1 lot);
3° De **8,000 supports en fer forgé** (1 lot).

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103 (direction du matériel et de la construction), tous les jours non fériés, de onze heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Administration : 42, rue de Châteaudun, à Paris.

ADJUDICATION

Des travaux de ballastage et pose des voies sur la partie de la ligne de Brou à Bessé, comprise entre les stations d'Arrou et de Bessé, sur une longueur de 45 kil. 536 m. 33.

Le public est informé que, le samedi 23 février 1884, à dix heures du matin, il sera procédé, au siège de l'administration des chemins de fer de l'État 42, rue de Châteaudun, à Paris, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication publique, et au rabais, en un seul lot, des travaux de ballastage et pose des voies sur la partie de la ligne de Brou à Bessé, comprise entre les stations d'Arrou et de Bessé, sur une longueur de 45 kil. 536 m. 33,

Et dont le montant s'élève à la somme de 1,201,213 fr. 57.

Le cautionnement à verser en numéraire ou en rentes sur l'État est de 45,000 fr.

Les rentes nominatives ne seront admises comme cautionnement qu'après avoir fait préalablement l'objet d'un transfert au profit de l'administration des chemins de fer de l'État.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des pièces du projet et des cahiers des charges de l'entreprise, tous les jours, de deux heures à cinq heures du soir, dimanches et jours fériés exceptés, au siège de l'administration des chemins de fer de l'État, 1re division des services techniques, rue de Châteaudun, 42, à Paris, au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, rue Saint-Etienne, 16, à Tours, et au bureau de M. Meugy, ingénieur du 4e arrondissement de superstructure, rue de Beauvais, 10, à Chartres.

Avis essentiel. — Les soumissions devront être remises sous double enveloppe : la première, à l'adresse de M. le directeur des chemins de fer de l'État; la seconde, soigneusement cachetée et portant la raison sociale du soumissionnaire et la nature des travaux soumissionnés. Toutes les soumissions devront être parvenues le *vendredi 22 février 1884, avant midi*, à la direction des chemins de fer de l'État.

Les soumissionnaires sont prévenus que, dans le cas où ils désireraient retirer les soumissions déposées par eux, ce retrait ne pourrait être effectué que jusqu'au *jeudi 21 février 1884*, avant cinq heures du soir, comme dernier délai.

Etude de **Me Mouillefarine**, avoué à Paris, 46, rue Sainte-Anne.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le 13 février 1884, à 2 heures, en trois lots :

1° De la **TERRE** de LA LOGE, sise à Fiquefleur-Equainville, arrondiss. de Pont-Audemer (Eure). — Contenance, 52 hectares env.
Mise à prix......... 125.000 fr.

2° Du **PRÉ** de LA FONTAINE, sis même commune. Contenance, 4 hectar. 9 ares environ.
Mise à prix......... 10.000 fr.

3° Diverses parcelles de **TERRE** de labour, taillis, bruyères et cotillages. Contenance, 2 hectares 49 ares environ.
Mise à prix............ 3.500 fr.

Nota. — Les trois lots pourront être réunis.

S'adr., à Honfleur, à Me Troussel et Me Breard, notaire., et à Me Doucet, not. à Beuzeville (Eure).

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

Emprunt 1883.

Nos des 100 obligations de l'emprunt 1883, série B, sorties au tirage effectué à Copenhague, pour être remboursées le 1er mars 1884.

Nos 7 — 62 — 93 — 107 — 118 — 131 — 145 — 183 — 186 — 202 — 203 — 222 — 235 — 309 — 316 — 318 — 346 — 363 — 400 — 420 — 429 — 447 — 451 — 457 — 459 — 488 — 572 — 620 — 661 — 667 — 706 — 739 — 749 — 776 — 786 — 845 — 846 — 858 — 859 — 863 — 883 — 911 — 926 — 955 — 957 — 983 — 989 — 1031 — 1054 — 1057 — 1115 — 1147 — 1148 — 1189 — 1203 — 1405 — 1479 — 1525 — 1551 — 1580 — 1604 — 1656 — 1702 — 1703 — 1741 — 1745 — 1828 — 1867 — 1890 — 1892 — 1960 — 1970 — 1974 — 2016 — 2020 — 2027 — 2030 — 2059 — 2062 — 2090 — 2094 — 2100 — 2207 — 2493 — 2517 — 2539 — 2543 — 2585 — 2685 — 2697 — 2821 — 2825 — 2831 — 2836 — 2886 — 2889 — 2898 — 2902 — 2960 — 2977.

La Banque de Paris et des Pays-Bas à Paris, 3, rue d'Antin, remboursera à partir du 1er mars 1884, à raison de *2,500 francs par titre*, les obligations ci-dessus désignées et munies de tous les coupons non échus.

Les obligations sorties ne seront plus productives à partir de la date fixée pour leur remboursement.

Spectacles du Samedi 2 Février.

Opéra (2,200 places). — 8 h. »/». — Faust : Dereims, Plançon, Caron ; Mmes Lureau, Mirane, Vidal.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/».— Le Gendre de M. Poirier : Got, Delaunay, Thiron, Barré ; Mlle Bartet. — L'Etincelle.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4 — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot ; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumas, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/».— Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Mangé, Piccaluaga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places).— 8 h. »/».— Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4 — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4 — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39 8 h. 1/2 du soir. — M. Camille Flammarion, astronome : le soleil et son rôle dans l'univers ; projections par M. Molteni.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Un artiste très apprécié à l'étranger, le ténor Gayarre, doit se faire entendre, le 12 février, dans Lucrezia Borgia, au Théâtre-Italien. Il restera jusqu'au 15 avril, et passera en revue les principaux rôles de son répertoire.

Les répétitions du Tour du monde en 80 jours commenceront la semaine prochaine au théâtre du Châtelet.

La première représentation aura lieu le 15 février.

La somme de 31,360 fr. encaissée au premier bal masqué de l'Opéra, samedi passé, malgré l'effroyable tempête que l'on sait, dit assez quel succès obtiennent toujours les fêtes carnavalesques de l'Académie nationale de musique.

Le second bal, annoncé pour le 9 février, promet d'être aussi brillant, sinon plus beau. Un grand nombre de personnes, que l'ouragan du 26 a empêché de venir, font retenir leur loge ; si bien qu'à l'heure présente, il n'en reste que fort peu.

On annonce la mort de Mme Provost-Ponsin, de la Comédie-Française.

Cette artiste a tenu longtemps l'emploi des jeunes coquettes à ce théâtre. Elle y créa la Pomme, de M. de Banville ; la Revanche d'Iris, de M. Paul Ferrier. Elle fit une dernière création dans les Fourchambault, de M. Emile Augier.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 1er Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		73 75
Huile de Colza disponible, épurée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		81 75
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		83 75
Huile de Lin, en fûts		13 50
Huile de Lin, en tonnes		55 50
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	45 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	52 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	102 50
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	103 50
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. .. à	44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	47 25
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		92 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata		96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 7/16. — 1 h., 101 %
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 85. — Monnaie, 80 25
Crédit Autrich. .... 2.9 75 | Chem. de fer Autrich. 320 25
Change sur Londres.... Demande, 121 15. — Offre, 121 40
Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre, 48 175
Lots.................. 116 65 | Napoléon............ 9 615

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ... à 206 ¼ ...	20. ¼ .. à 20. ¼ et ..%
...%	Allemagne	122 ... à 122 ¼ ...	121 ¾ .. à 122 ¼ et ..%
5..%	Vienne	205 ½ .. à 206 ...	205 ¾ .. à 206 .. et ..%
5..%	Barcelone	486 ... à 487 ...	485 ¾ .. à 486 ¼ et ..%
...%	Madrid	486 ... à 487 ...	486 ... à 487 .. et ..%
...%	Lisbonne	545 ... à 546 ...	545 ... à 546 .. et ..%
...%	St-Pétersb.	241 ... à 242 ...	241 ... à 242 .. et ..%
.....	Stockholm	137 ... à 138 ...	137 ... à 138 .. et ..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 14 . à 25 19	25 12 à 25 17. m. 3%
	do Chèque	.. .... à	25 13½ à 25 18½ ..
...%	New-York	514 .. à 515 .	514 .. à 515 . m. 3%
3½ %	Belgique	¼ p à ½ p.	¼ p à ½ p m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pe. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 3/16 p.	pair à ⅛ pe. — 5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p	1/16 à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2 .%
BANQUE DE FRANCE. Escompte 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à .. .. 0/00 prime
Argent 1000, do 218f89...	147 à 152 .. 0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50.. à 4 51..
Souverains anglais	25 10 . à 25 15..
Banknotes	25 12.. à 25 17..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. 24 75..
Impériales (Russie)	20 62.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 82..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 1er Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	77 30 25 35 40 45	en liq.	77 30	77 50	77 30	77 60	77 15	77 30
			fin ct.	77 20	77 67 ½	77 40	77 61 ¼		
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	78	77 90 d50		
			Pe fin c.	78 15	78 25 d25				
			Pe fin p.		d 1f		d50		
			Pe fin p.		d 2f				
			Pe fin p.		d25		d 2f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78 05 07½ 10 15 20	en liq.	78	78 17 ½	78	78 10	78 10	78 07½
			fin ct.	78 10	78 37 ½	78 10	78 32 ½		
			Pe fin c.		d 1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d 1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq. / fin ct.					98	98
sept. 83	4 ½ %	107 116 85	en liq. / fin ct.					107 25	110
nov. 83	4 ½ % 1883	106 47½ 50 55 60 65 70 / 65 62½	en liq.	106 52½	106 72 ½	106 52½	106 65	107 65	107 60
			fin ct.	106 80			107 05		
			Pe fin c.		d 2f				
			Pe fin c.		d 1f	107 20	107 40 d50		
			Pe fin c.		107 50 d25				
			Pe fin p.		d 1f				
			Pe fin p.		d 2f		d50		
			Pe fin p.		d25		d 2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4½ % 1883	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13	
	Bons du Trésor, 4 %							3% [illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1014	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1012 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.		en liq. / fin ct.					507 50	475
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	500	fin ct.					500	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	516 50 517 516 50 517	fin ct.					518 50	480
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép. Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	246						249	
sept. 83	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	510	fin ct.					510	390
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	518 50 518	fin ct.					518	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	404 405 406 404	fin ct.					405	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	389 75 390 391 392	en liq. / fin ct.					389 75	388 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	116 114 50 115 . 389 75						115	
	d° d° séries sort. (unités)							390	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	510 10 512 50 513 510 / 508 509 510	fin ct.					514 50	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	511 513 511 510 509	en liq. / fin ct.					515	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex-d'imp.)	524 50 523 522 50 523	Pe fin c. / fin ct.					523	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	365 365 50 368 360 50 / 367 367 50 363 363 50	en liq. / fin ct. / Pe fin c.		d5f		d10	370	383 75
	VALEURS FRANÇAISES								
juill. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq. / au 15					425	430
			Pe au 15		d20		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					372 50	370
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	262 50	en liq. / au 15					262 50	275
			Pe au 15		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5200	en liq.	5280				5240	5230
			fin ct.	5230					
			Pe fin c.		d50		d20		
			Pe fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	520 521 25 522 50	en liq.	520			521 25	523 75	520
			au 15						
			Pe au 15		d10	527 50	530 d10		
			Pe au 29		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	860 865	en liq.	865	867 50	865	865	867 50	867 50
			au 15	867 50					
			Pe au 15		d20		d20		
			Pe au 29		d10		d10		
oct. 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440 442 50 443 75	en liq. / au 15					440	441 25
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		en liq. / au 15					420	550
			Pe au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435 430	en liq. / au 15					431 25	440
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	960 965 967 50	en liq. / au 15					970	981
			Pe au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1879		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	110	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	104	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	110	107
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	95 75	95
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	177 50	175
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	445	425
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 300 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.	400	
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)	138	
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.	53	
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)	420	
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé.		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me q.		
Annuités d'Arles à Bone		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1560	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	1370	1360
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	662 50	663
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310	305
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1260	
Orléans d° a. de jouiss.	670	
Ouest d° a. de jouiss.	402 50	
Alais-Rhône-Médit. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	29	26
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Cours	Vendredi 1er Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 81	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
			au 15					442 50	400
			P au 15				d10		
			P au 29		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	[illegible]	en liq.						
			au 15					5 50	50
			P au 15		d20		d10		
			P au 29		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.						
			au 15					203 75	215
			P au 15		d10		d10		
			P au 29				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	490 495	en liq.						
			au 15					480	490
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					250	332
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1265 1270 1272 50 1275	en liq.	1262 50	1272 50	1262 50	1262 50		
		1267 50 1265	fin ct.	1267 50	1276 25	1267 50	1270	1200	1262 50
			P fin c.		d10	1300	1305 d10		
			P fin c.	1285	1292 50 d20		d20		
			P fin p.		d40		d10		
			P fin p.		d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	509 510 511 512 513						510	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	110 75 110 50						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	556 25 557						555	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	118						117 75	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	507 50 508 507						506	[illegible]
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	450						450	[illegible] 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	101 25 103						104	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	500 499	fin ct.					500	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	347 346 50 346 345 347	fin ct.					349	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	443 442 50 345	fin ct.					441	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	439 438 50 438 25 438	fin ct.					449	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	436 438	fin ct.					439	
			en liq.						
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 50 335 75 335 25	fin ct.					335 50	
			en liq.						
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	336	fin ct.					336	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	392 389	fin ct.					387 50	
août 83	d° entièrement libérées	395	fin ct.					396	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337 336 335 50	fin ct.					337	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)		en liq.						
		135 50	fin ct.					135	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	518 25	au 15					508 25	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175	en liq.						
			au 15					177 50	165
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq.						
			au 15					680	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 15					685	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	563 75 565 566 25 561 50	en liq.	56[illegible]			566 25		
			au 15	567 50				560	566 25
			P au 15		d10		d10		
			P au 29		d5		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	335 33[illegible]	en liq.	335					
			au 15					335	335
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	640 641 25 640	en liq.						
			au 15					640	700
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	160	en liq.						
			au 15					157 50	230
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	375	en liq.						
			au 15					377 50	380
			P au 15		d10		d10		
oct. 82	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485 486 25	en liq.	485					
			au 15					487 50	485
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale de Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq.						
			au 15					440	440
			P au 15		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).		en liq.						
			au 15					415	440
			P au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	575	en liq.	571 25			572 50		
			au 15					572 50	
	d° grosses coupures		P au 15		d10		d10		
			P au 29		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).	295	en liq.						
			au 15					292 50	292 50
			P au 15		d5		d10		
août 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	420	en liq.						
			au 15					425	467 50
			P au 15		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	28 75	en liq.						
			au 15					30	325
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d5		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 405	en liq.						
			au 15					402 50	410
			P au 15		d20		d10		
oct. 71	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	252 50 255	en liq.						
			au 15					252 50	[illegible] 50
			P au 15		d5		d10		
[illegible] 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	435 437 50 436 25	en liq.	435					
			au 15	440				435 25	437 50
			P au 15				d10		
			P au 29		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. de Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.						
			au 15					500	510
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	337 50 338 75 340	en liq.	340	338 75	335	337 50		
			au 15	338 75				340	337 50
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	120	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.		
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	18	15
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	310	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	400	
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cies fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepts (ex-c. 33).	265	262 50
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	127 50	
Soc. Française financière (ex-c. 12).	1 50	
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	24	16
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	497 50	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 2).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 20).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14).		
d° act. de jouissance (ex-c. 6).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	860	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intere), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).	862 50	
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1146	1135
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).	1095	
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graissessac (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	201 25	200
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Vendredi 1er Févr. 1884	Au comptant	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Primes	Cours précédemment cotés — Compt	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 421 25 417 50					45f / 410	425 ..	427 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)						45f / 410	432 50	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	585 590						580 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.							7 ..	13 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	570					45f / 410	570 ..	580 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730						730 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1260 1257 50 1255 1260	1260 / 1265	1263 75	1258 75	1261 25 / 1262 50	410, 420 / 410, 410	1262 50	1260 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1125 1126 25	1128 75				420, 420 / 410, 410	1125 ..	1130 ..
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb 400 fr.	1745 1740	1740 / 1747 50	1740	1727 50	1746	420, 420, 450 / 410, 410	1740 ..	1740 ..
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280	1275			1280		1276 25	1277 50
sept. 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (Imp. charge Cie)	540					420, 420 / 410, 410, d5f	537 50	535 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800 798 75 797 50					420 / 410	800 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	520					410 / 410	572 50	[illegible]
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	580						585 ..	[illegible]
déc. 83	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	410						605 .	[illegible]
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés		510			512 50	45f / 410	520 .	513 75
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)							410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.							395 ..	[illegible]
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1435 1437 50	1440	1435		1435	420, 420 / 420, d5f	1428 75	1435 .
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45)	490 487 50 485					45f, 45f / 410	490 .	490 ..
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t. p.	698 75 697 50 698 25						698 75	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5)	1175 1183 1185					420, 410 / 420, 450	1180 ..	1190 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 39)	605					45f / 410	606 25	602 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.	210						190 ..	[illegible]
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	435 437 50 440 445					410 / d5f, 410	440 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6)	497 50 498 75	496 25			497 50	420, d5f, 420 / 410, 410	497 50	496 25
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2045 2040 2035 2040 2042 50 2037 50 2045 2047 50 2050 2042 50 2037 50 2040	2040 / 2050 / 2 65 / 2052 50	2052 50 / 2055 / 2030 / 2105	2040 / 2050 / 2035	2046 25 / 2050 / 2112 50 / 2130	4100, 450, 440, 4100, 450, 440 / 420, 410, 410, 420, 410	2030 .	2027 50
nv. 84	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1125 1140 1145 1147 50 1150 1152 50 1150 1160	1140 / 1142 50	1167 50	1149	1160 / 1165		1130 ..	1130 ..
janv. 84	do Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	1165 1170 1165 1160 700 697 50 700 695	697 50			700	420, 420 / 410, 410	697 50	700 ..
sept. 83	do Bons trent., 5%, r. 125f.	138 25 139					45f, 420 / 410, 410	138 50	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Egyptien) (ex-coup. 4)	1260 1255 1260 1265 1260 1250 1220	1250	1260	1250	1257 50	450, 420 / 410, 420	1240 ..	1250 ..
janv. 84	do cinquièmes (ex-coup. 8)						45f, d5f / 410, 410	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie Française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4)	202 50 201 25					110, 410 / 45f	202 50	200
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 15/16						102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50 (Obl. 100 fl. (pap.)	66 %						67 %	
	do do 1000 fl.	66 %						67 %	66 %
	do do 10000 fl.							65 %	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e	1800	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	950	940
do do act. de jouiss.	340	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
do do a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Panarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Saplandes et Quires (ex-coup. 21)		
Callenay (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Figanaco (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 33		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	210	200
Anc. étab Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Gyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	118 75	116 25
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	80	75
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
do à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
do act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 8)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	360	350
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gasterie, a. 500 fr., t.p.		
do de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	265	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
do act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
do Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	995	992 50
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	250	247 50
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	276 25	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	285	
Marbres d'Arzi (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.	500	
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
do 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	287 50	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mer. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	425	
do do 375 f. payés		
Gr. Tailloté Bourguignon, a. 500f, 250 p.	266 50	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
do (Cie Parisienne), a. 500f, 400f p.	325	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	153	149
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	326	325
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 1er Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précéd. Compt.	Cours précéd. Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		fin lq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. à fr. 2f 50.	85 f 50	fin 15					85 ..	83 25
....	d° 1000 fl. d°	84 f 95	fin au 15		45f			84 90	83 25
....	d° 10000 fl. d°		fin au 29		45f			85 50	.. ..
nov. 83	Belgique, 4%..............	105 60	fin lq. / fin 31					105 65	105 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e série....		fin lq. / fin 31					103 90	.. ..
nov. 83	d° 3%, 1873..............		fin lq. / fin 31					83 40	83 85
oct. 83	Égypte Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh..... (Contrat 12 avril 77 et loi 17 juil. 80)	360	fin lq. / fin 15 / fin au 15 / fin au 29		45f / 45f			341 25	306 ..
nov. 83	Égypte Dette unifiée, conv. oblig. 7%, remb. 500 fr............ (Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	348 75 347 50 347 346 50 / .. 346 25 346 35	fin lq. / fin 15 / fin au 15 / fin au 29	347 50	45f / 45f		347 ..	345 50	346 25
....	Grosses coupures...								
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	463 454 50 462 50 462 ..	fin lq. / fin 15					462 50	451 75
....	Grosses coupures...	463 25	fin au 15		45f				
déc. 83	Égypte Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé....		fin lq. / fin 15					447 50	447 60
....	Grosses coupures...		fin au 15		45f				
janv 84	Espagne 4% Ext. (nég. ch. fixe 1f),	60 f 60 10 15 05 10 ...	fin lq. / fin 15					60 15	60 30
....	Grosses coupures...	60 f 6 10 15 05 10 5/8	fin au 15		45f				
janv 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	61 ..	fin lq. / fin 15					61 .	.. ..
....	Grosses coupures...	61 ..	fin au 15						
janv 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	496 25	fin lq. / fin 15					496 25	483 75
janv 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.....		fin 15					520 .	.. ..
déc. 83	États-Unis, Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ½	.. ..
....	Petites coupures.	118						117 .	.. ..
janv 84	d° 5%............							121 ½	.. ..
....	Petites coupures.							121 ½	.. ..
nov 83	Emprunt Hellénique 79, 6%, r. 500f.	415	fin 15					41[illegible]	[illegible] 50
janv 84	d° 1881, 5%......	340	fin lq. / fin 15					340	[illegible] 50
janv 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		fin au 15						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 75 70 55	fin lq. / fin 15					102 ..	
....	d° 500 fl., t.p.	101 75 50	fin au 15		41f		45f	102 .	30 ..
....	d° 1000 fl., t.p.	101 50	fin au 29		425		450	101 75	
....	d° 10000 fl., t.p.							101 30	
janv 84	d° 4%, or (nég., etc. 2f50) :								
	Obl. 100 fl., t.p.	76 f 75 60	fin lq.					77 .	
....	d° 500 fl., t.p.	74 f 90	fin 31					74 95	74 90
....	d° 1000 fl., t.p.	74 f 50						74 9	
....	d° 10000 fl., t.p.							75 2.	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50).........		fin 31					90 ..	..
janv 84	Italie, 5% coup. 100 fr.........		fin lq. / fin 15	92 50 / 9[illegible]	92 50 / 9[illegible] 45	92 42½ / 92 6[illegible]	92 50 / 92 6[illegible]	92 25	92 25
....	coup. 500 fr.......		fin au 15		d 1f				
....	a. [illegible] fr. exclus.	92 f 40 45 35 ..		9[illegible] 1[illegible]	9[illegible] d [illegible]	9[illegible]	92 90		
....	coup. [illegible] fr.......		fin au 29	93	93 05 d 1f				
....	a. au-dessous de 50 fr.	92 [illegible]0			4[illegible]	93 20	93 2.	92 50	
oct. 83	d° 3%..............		fin 15					54 30	47 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	[illegible]	fin 15						
	Péruvien, oblig. [illegible], tout payé ..		fin 15						
juill. 75	d° d° 5%, tout payé.	..							
janv. 84	Portugais 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25)		fin 31					[illegible]	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%....	91 [illegible]	fin 31					91 50	93 75
janv. 84	d° obligations d'Etat [illegible], 1880, rembours. à 500 fr......		fin 31					103 ½	.. ..
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		fin 31						
	Oblig. de 50 liv. st...	8[illegible] ½	fin 31					[illegible] ½	
....	d° de 100 liv. st...	85 ½						[illegible] ½	90 ..
....	d° de 500 liv. st...							[illegible]	
....	d° de 1000 liv. st...	8[illegible] ¼ ¼ ½						[illegible] ¼	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		fin lq.						
	Oblig. de 50 liv. st...	89 ½	fin 31					89 ½	
....	d° de 100 liv. st...	88 ½	fin au 31		d 1f			[illegible] ½	89 ..
....	d° de 500 liv. st...	88 ½ ¾						88 ½	.. ..
....	d° de 1000 liv. st...	88 ½ ¾						88 ½	.. ..
déc. 83	d° 1872, 5% (nég. 25f 20), t.p.		fin lq.						
	Oblig. de 50 liv. st...		fin 31					84 ¼	
....	d° de 100 liv. st...		fin au 31		d 1f		41[illegible]	84 ¼	92 ¼
....	d° de 500 liv. st...							84 ¼	
....	d° de 1000 liv. st...							84 ¼	
oct. 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f 20), t.p.		fin lq.						
	Oblig. de 50 liv. st...	80	fin 31					80 .	
....	d° de 100 liv. st...							79 ¾	80 ..
....	d° de 500 liv. st...							77 ¾	.. ..
....	d° de 1000 liv. st...							77 ¾	.. ..
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		fin lq.						
	Oblig. de 500 fr......	92	fin 15					92 50	93 25
....	d° de 2500 fr......	92	fin au 15		d 1f		45[illegible]	92 50	93 25
....	d° de 12500 fr......	92	fin au 29		d 1f			92 50	.. ..
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		fin lq. / fin 15					56 ..	64 40
....	d° de 1000 r.		fin au 15		d 1f		450	7 .	.. ..
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient), nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		fin lq. / fin 15					58 ..	55 ½
....	d° de 1000 r.		fin au 15		d 1f		6.0	55 ½	.. ..
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables...		fin 15					285 ..	242 50
....	Grosses coupures....								
janv 84	Oblig. Emprunt de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé........	382 50						381 [illegible]	
janv 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé......	490						49[illegible]	[illegible]5
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, emp. de [illegible] fr...		fin 15	9 2[illegible]	9 [illegible]	9 17½	9 [illegible]8		
....	coup. de 62 fr. 50.	91 10 12½ 17½ 22½	fin au 15					8 9[illegible]	9 .
....	coup. de 12 fr. 50.	25 3[illegible]	fin au 29						
	Emprunts Ottomans								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p....	[illegible]01	fin 3[illegible]					48 75	13 .
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p....	6[illegible]	fin 3[illegible]					60	70
....	Grosses coupures.....	[illegible]9 18							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr......	... ..	.. ..
Briouze-Ferté-Macé 3%, r. 500 fr.	... ..	.. ..
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	30 25	30 ..
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)	.. ..	.. ..
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	323 ..	... ..
d° nouv., 303f 50 p. d°	... ..	... ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	5[illegible]8 7[illegible]	[illegible]6[illegible] ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	[illegible]6	3[illegible] 25
d° nouveau d°	[illegible]	354 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	... ..	... ..
Est (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	... ..	... ..
d° 4% (inf. gar. par l'État).	... ..	... ..
Hérault, 3%, remb. 500 fr........	... ..	... ..
[illegible], 5%, remb. 1250 fr.....	... ..	... ..
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	380 .	... ..
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.......	9[illegible] .	.. ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	365 ..	... ..
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).	... ..	... ..
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.......	... ..	... ..
Lyon, 5%, remb. 1250 fr..........	1215	1210 .
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.....	3[illegible] .	3[illegible]7 50
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	7[illegible] ..	... ..
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	360 .	3[illegible]8 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	[illegible]7 ..	[illegible]6 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	[illegible]5	... ..
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	[illegible]5 .	.. ..
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 6[illegible] fr.	[illegible]	580 ..
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	36[illegible] 50	[illegible]0 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	[illegible]	3[illegible] ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	356 50	3[illegible]6 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	[illegible]67 50	... ..
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).	.. .	... ..
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.	... ..	... ..
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	360 ..	... ..
Médoc, 3%, remb. 500 fr..........	[illegible] .	... ..
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Midi, 3%, remb. 500 fr...........	355 .	354 50
Tests, rembours. 1250 fr.........	... ..	... ..
Nantes (Chem. de fer), 3%, r. 500f.	... ..	... ..
Nord, 3%, rembours. 500 fr......	360	359 75
Nord-Est fr., 3%, r. 500f (int. gar.).	346 .	345 ..
Normandie (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr..	... ..	... ..
d° 3%, rembours. 500 fr.....	3[illegible]6 .	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	[illegible]9	357 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)	.. ..	.. ..
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000........	[illegible]	... ..
2e émiss., de 63,001 à 108,312...	[illegible]	... ..
3e émission, de 108,313 à 12[illegible],312	[illegible]27 50	... ..
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	[illegible]	... ..
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Orl.-Gisors-Montfort, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.........	... ..	... ..
Ouest, 3%, remb. 500 fr.......... (intérêts gar. par l'État)	[illegible]6	345 .
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	[illegible]8	... ..
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1[illegible]	... ..
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr...	1160	... ..
Ouest, 1855, 3%, r. 1250 fr...	... ..	... ..
Ouest, 3%, remb. 500 fr......	... ..	... ..
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	... ..	... ..
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr...	... ..	... ..
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr...	... ..	... ..
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.	... ..	... ..
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.	... ..	... ..
Versailles (R.D.), 1843, r. 1250 f.	... ..	... ..
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	331 .	... ..
Parisiens Tramw.-Nord, 6%, r. 400 f.	[illegible] .	140 ..
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	33[illegible]	... ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	... ..	... ..
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.	..	... ..
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Sendre, 3%, remb. 500 fr......	... ..	... ..
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° 5%, remb. 500 fr..........	... ..	... ..
Tramw. du départ. du Nord, r. 500 f.	156 ..	... ..
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
La Vologne, 5%, remb. 500 fr......	... ..	... ..
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° séries C et D, r. 500 fr.	... ..	... ..
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575 .	... ..
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	72 ..	70 ..
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.	... ..	... ..
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	250 .	249 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr..	... ..	... ..
Docks de Rouen, 3%, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.	... ..	... ..
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.	... ..	... ..
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° d° 5%, r. 500 fr.	... ..	... ..
d° d° 4%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Bons Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.	... ..	... ..
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.	... ..	... ..
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr..	510	... ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	[illegible]0	518 ..
d° 1882, 250 f. payés (nomin.).	5[illegible]6	... ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. [illegible] fr.	3[illegible]0	... ..
d° d° 5%, r. [illegible] fr.	... ..	... ..
Gaz (Cie française), 5%, r. 20[illegible] fr.	... ..	... ..
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr...	... ..	... ..
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	295 .	... ..
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.	... ..	... ..

Digitized by Google

Jouissance	Vendredi 1er Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Comp.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	55f	en liq..					52 ..	[illegible]
	Grosses coupures	54f 75	au 15..						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	54f	en liq.. au 15..					49 10	53 75
	coup. de 5		P° au 15		d5f		d1f		
	coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f 44f25 45f	en liq.. au 15..					44 ..	71 25
	coup. de 5								
			en liq..	381 25	d5f		d10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	377 50	au 15..					378 75	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	490 488 75 491 25 492 50 ... 49[illegible]	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 15 P° au 29 P° au 29	490 488 75 497 50	496 d10 d5f d50 d5f	488 75	491 d20 d10 d20 d10	485 ..	488 75
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	510 507 50	en liq.. au 15.. P° au 15					516 25	516 25
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)	495	en liq.. au 15.. P° au 15				d10	495 ..	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq.. au 15.. P° au 15					[illegible]	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	365	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29	367 50 380	367 50 d5 d20	365	367 50 d10 d10	365 ..	367 50
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15..						
janv. 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p° (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq.. au 15.. P° au 15	500	 d5f		557 50 d10	500 .. 558 75	500 .. 560 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	663 75 662 50 663 75 665 667 50 663 75	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29	660 661 25	663 75 d5f d5f	660	662 50 665 d10 d10	656 25	656 25
	Grosses coupures	661 25 662 50 664 75							
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 20)		en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29		 d5f d5f		 d10 d10	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	781 25	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29		 d5f d20		 d10 d10	785 ..	785 ..
	Grosses coupures								
nov. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	545	en liq.. au 15.. P° au 15	542 50	 d5f		545 d10	545 .	545 .
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq.. au 15.. P° au 15		 d5f		d10 d10	442 50	445 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	475	en liq.. au 15.. P° au 15					472 50	475 ..
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	377 375 373 75	en liq.. au 15..					373 75	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	475	au 15..					375	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	195 192 50 190	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29	188 75 188 75 205	192 50 210 .. d5f d20	187 50 200	190 190 d10	188 75	187 50
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	510 507 50	en liq.. au 15.. P° au 15		d5f d10		d10	508 75	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq.. au 15.. P° au 15					503 75	505 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	665 662 50 665	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 15	667 50	667 50 d20 d5f	665	667 50 d10	666 25	668 75
	d° Grosses coupures	662 50 665 ... 50	P° au 29 P° au 29		d20 d5f		d10		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq.. au 15.. P° au 15					225 ..	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 46)	317 50 316 25 315 317 50 ... 318 75	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29	317 50 318 75 320	318 75 318 75 d5f d5f	317 50 317 50	317 50 318 75 d10 d10	315 ..	316 25
	d° Grosses coupures								
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.. au 15 P° au 15					395 ..	[illegible]
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	528 75 530 531 25 528 75 ... 530 531 25 530	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 15 P° au 29	531 75 531 25 540	531 25 538 75 d5f d20 d5f	528 75	530 d10 d10	527 50	528 75
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	493 75 492 50	en liq.. au 15. P° au 15		 d5f		 d10	492 50	492 50
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé	140	en liq.. au 15..					138 25	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	625 627 50	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29		 d5f d5f		 d10 d10	623 75	620 ..
	d° Grosses coupures	621 25							
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	440 435	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29	437 50 438 75	438 75 d5f d5f	436 25	436 25 d10 d10	436 25	435 ..
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.. au 15 P° au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	475	en liq.. au 15.. P° au 15 P° au 29				 d10 d10	475 ..	495 ..
[illegible] 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 4)		en liq.. au 15 P° au 15				d10	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	425	420
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	452	450
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	522 50	520
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	504
d° 6%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	507 50	505
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	450 50	450
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Ét. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 510	97 50	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 f.	27 50	
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	420	418
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p	246 50	245 50
d° d° 100 fr. p.	255	256
Suez, 5%, remb. 500 fr.	567	565
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	370	365
d° d° tout payé.	361 50	360
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	85 50	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 fixe 25f20	500	
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 68, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	316 50	316
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ¾	
d° 1000 fl. d°	66 ¾	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.	42 ¾	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.P.	66 ¾	
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878... (f° 2.10).	102 ¾	
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 25	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	295	294 50
d° Grosses coupures	295	
d° Coupures de 5	295	
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4½, 76. (f° 25.20).		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l.st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	94 ½	
d° 1866, 5%	92 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	447	
d° 1880, 3%, t. p.	261 25	
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.	510	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	398	397 50
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	397	396
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	362 50	361 50
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).	85	

Seizième année. — N° 33. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Dimanche 3 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 12 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser dès maintenant leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à *la Caisse le montant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 3 FÉVRIER

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine, relatif à l'organisation des Eglises protestantes dans les établissements français en Océanie. — Décret conforme y annexé (page 561).

Décret autorisant le ministre des finances à réaliser par voie de souscription publique des rentes 3 p. 100 amortissables jusqu'à concurrence d'une somme de 350 millions de francs. — Arrêté fixant la date, le taux et les conditions dudit emprunt (page 564).

Décision autorisant la conversion en recette simple d'un établissement de facteur-boîtier (page 565).

Jugements définitifs déclarant l'absence (page 565).

Successions en déshérence (page 565).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nomination dans la gendarmerie (page 565).

— portant nominations dans la réserve de l'intendance militaire (page 565).

Décision portant mutations dans la cavalerie, le génie et le service des hôpitaux militaires (page 565).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 566).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre aux préfets relative à l'envoi de plusieurs exemplaires de l'instruction pour l'admission à l'école spéciale militaire (page 566).

Liste des sous-officiers admis à subir les examens oraux pour l'école militaire d'infanterie, en 1884 (page 567).

Avis et communications (page 570).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 2 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 571).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 2 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 571).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 569).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 573).

Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 574).

Informations (page 576).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite (page 577).

Bourses et marchés (page 580).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 221 à 254).

Chambre. — Débats parlementaires (page 273 à 296).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 2 Février 1884.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 23 janvier 1884.

Monsieur le Président,

Bien que la plupart des habitants des établissements français en Océanie professent la religion réformée, le Gouvernement a laissé jusqu'à ce jour l'administration des paroisses entre les mains des pasteurs placés par leurs coreligionnaires à la tête du culte protestant.

Cette situation ne présentait aucun inconvénient lorsque la France n'exerçait sur Tahiti qu'un simple protectorat. Mais aujourd'hui, que cette colonie a été régulièrement annexée à la France et que la métropole a été amenée à prendre à sa charge une partie des dépenses du culte réformé, il a paru nécessaire d'organiser les églises protestantes et, tout en respectant les coutumes du pays, de se rapprocher autant que possible des règlements établis en France.

Tel est le but du projet de décret ci-joint dans lequel, sauf certaines modifications de détail, on s'est borné à rappeler les règles consacrées depuis de longues années par l'usage, dans nos établissements de l'Océanie.

Cette organisation, tout en donnant une satisfaction légitime aux intérêts religieux, offre les garanties nécessaires au point de vue de la surveillance que l'administration doit exercer sur le service du culte.

L'économie générale du projet a pour double but d'assurer d'abord l'existence et l'administration indépendante de chacune des églises taïtiennes en lui donnant un conseil propre et élu par elle; ensuite de les relier entre elles

plus fortement, de les soutenir et de les raffermir l'une par l'autre en les groupant en arrondissements représentés par un second ordre de conseils élus ; et de leur donner un conseil supérieur qui présidera à l'établissement et au maintien d'une même discipline ecclésiastique et religieuse.

Enfin le projet établit un conseil spécial qui prononce en dernier ressort lorsque des conflits se produisent entre le conseil supérieur et l'administration.

Si vous voulez bien approuver ces propositions, je vous prie de revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,
PEYRON.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies ;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854,

Décrète :

Art. 1er. — Chaque district de Tahiti et de Mooréa comprend une église et une paroisse protestantes, placées sous le ministère d'un pasteur français ou indigène.

Lorsque l'âge ou les infirmités ne permettront plus au pasteur titulaire de remplir tous les devoirs de son ministère, il pourra lui être adjoint un suffragant qui devra être accepté par l'administration.

Art. 2. — La paroisse est dirigée par un conseil composé d'un pasteur et de quatre diacres dans les paroisses comptant 200 paroissiens et au-dessous. Ce nombre sera augmenté d'un diacre par 50 paroissiens sans pouvoir dépasser un maximum de 12.

Art. 3. — Tahiti et Mooréa sont partagés en trois arrondissements religieux protestants, divisés comme suit :

Le 1er arrondissement du nord, dont le siège est à Papeete, comprend dix districts qui sont : Papara, Paea, Punaania, Faaa, Pare, Aroë, Mahina, Papenoo, Tiarei et Mahaena ;

Le 3e arrondissement de Mooréa, dont le siège est à Papetoai, comprend quatre districts, qui sont : Papetoai, Cesharoa, Haapiti et Afareaitu.

Chacun de ces arrondissements sera dirigé par un conseil composé de trois délégués de chaque district : le pasteur et deux diacres désignés par le conseil de la paroisse ; un membre suppléant sera en outre nommé par le même conseil.

Des arrondissements religieux extérieurs pourront être créés ultérieurement dans les autres états ou îles des établissements de l'Océanie.

Les églises isolées seront rattachées au 1er arrondissement.

Art. 4. — La direction supérieure de toutes les églises protestantes est exercée par un conseil supérieur composé de :

1° Tous les pasteurs ou ministres français résidant dans les établissements français de l'Océanie, ayant charge de paroisse ou placés à la tête d'écoles françaises indigènes ;

Sur la proposition du conseil supérieur, le gouverneur pourra appeler à faire partie de ce conseil le pasteur anglais représentant la société des missions de Londres.

2° Cinq délégués élus par chaque conseil d'arrondissement : deux pasteurs et trois diacres, renouvelables par moitié tous les trois ans. Trois délégués suppléants, un pasteur et deux diacres, sont élus en même temps que les titulaires pour remplacer ceux-ci en cas d'empêchement.

Ce conseil est l'organe officiel des paroisses des établissements français de l'Océanie auprès du gouvernement local.

Art. 5. — Les diacres de chaque paroisse sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés par tous les électeurs protestants du district, réunis sous la présidence du pasteur, assisté des deux diacres les plus âgés.

Les procès-verbaux des opérations électorales de chaque paroisse sont transmis au conseil d'arrondissement de la circonscription; les protestations qui seraient formées contre ces opérations, dans le délai de cinq jours, y sont jointes et le conseil d'arrondissement statue.

En cas de vacance définitive, les électeurs doivent être convoqués dans le délai maximum d'un mois.

Art. 6. — Sont électeurs tous les habitants du district ci-après désignés âgés de vingt et un ans et jouissant de leurs droits civils et politiques :

1° Les Français d'origine indigène ou métropolitaine, quel que soit le lieu de leur naissance ;

2° Les Océaniens, nés en dehors des possessions françaises, après un séjour de deux années dans les établissements français en Océanie. Les étrangers, quelle que soit leur origine, après un séjour de trois ans dans les établissements français en Océanie, pourront demander leur inscription sur le registre de la paroisse où ils auront résidé pendant un an. Cette inscription ne pourra être prononcée que par le conseil supérieur, sur la présentation du conseil de paroisse et après avis favorable du conseil d'arrondissement.

Les inscriptions ou radiations ont lieu par décision du conseil de la paroisse. En cas de réclamation, le conseil d'arrondissement statue.

Art. 7. — Est éligible aux fonctions de diacre tout électeur qui fait partie de l'Église depuis trois ans au moins, dont la femme, s'il est marié, est également membre de l'Église, et qui instruit ses enfants dans la foi qu'il professe.

Les ascendants ou descendants et les frères ne peuvent être membres d'un même conseil de paroisse.

TITRE II

DU CONSEIL DE PAROISSE

Art. 8. — Le conseil de paroisse est présidé par le pasteur. Il se réunit une fois par mois ou plus souvent si son président juge nécessaire de le convoquer.

Nul ne peut manquer aux séances sans présenter et faire agréer les motifs de son absence. Trois absences dans la même année, dont la justification n'aura pas été admise par le conseil, entraînent la radiation de l'absent.

Les délibérations ne sont valables que si la moitié des membres du conseil et le président sont présents. Elles sont consignées après chaque séance sur un registre et le procès-verbal lu et adopté à la séance suivante.

Les décisions intéressant la paroisse lui sont communiquées du haut de la chaire.

Art. 9. — Le conseil de paroisse maintient l'ordre et la discipline dans l'église, veille à l'entretien des édifices religieux, administre les biens de la paroisse, accepte tous legs et donations, règle l'emploi des fonds provenant des collectes ou des autres ressources de la paroisse et nomme aux emplois subalternes.

Art. 10. — Lorsque la charge de pasteur devient vacante dans la paroisse, le conseil de paroisse, sous la présidence de l'un de ses membres, élu à la majorité des diacres présents, réunit les électeurs dans un délai qui ne doit pas dépasser trois mois, leur propose un candidat pour la place vacante et soumet ensuite à la sanction du conseil d'arrondissement le candidat élu par la majorité conformément aux lois et ordonnances.

Art. 11. — Le conseil de paroisse connaît de toutes les fautes commises contre la discipline ecclésiastique et prononce les peines suivantes : la réprimande en présence du conseil ou en présence de l'Église, l'interdiction de la cène pour un temps variant de trois à six mois, la perte des droits de membre de l'Église.

Il connaît également des demandes de réadmission dans l'Église formées par les personnes qui en auraient été exclues.

Les décisions seront provisoirement exécutoires nonobstant appel.

Art. 12. — Le conseil de paroisse tient registre des baptêmes et des mariages célébrés dans la paroisse. Quand un des conjoints appartient à une autre paroisse, une copie de l'acte est transmise au conseil de cette paroisse, pour être transcrit sur son propre registre.

Art. 13. — Le conseil de paroisse désigne les membres de l'Église qui sont chargés, à titre de moniteurs et de monitrices, d'aider le pasteur dans la tenue de l'école du dimanche qui est établie dans chaque paroisse pour l'instruction religieuse des enfants.

Art. 14. — Le président du conseil de paroisse transmet copie de toutes les décisions prises au président du conseil d'arrondissement.

TITRE III

DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Art. 15. — Le conseil d'arrondissement est présidé par le pasteur français ou, s'ils sont plusieurs, par le plus âgé d'entre eux. A défaut du pasteur français, la présidence est dévolue à un pasteur élu par le conseil.

Il se réunit une fois par trimestre ou plus souvent si son président juge nécessaire de le convoquer, ou si le conseil d'une des paroisses de son ressort en réclame la réunion.

En dehors de la réunion trimestrielle, les réunions ne peuvent avoir lieu sans que l'administration en ait été prévenue.

Nul ne peut manquer aux séances sans présenter et faire agréer les motifs de son absence.

Deux absences dans la même année dont la justification n'aura pas été admise par le conseil entraînent la radiation de l'absent.

Les délibérations ne sont valables que si la moitié des membres du conseil et le président sont présents et si, dans chaque affaire où l'une des paroisses de la circonscription est spécialement intéressée, cette paroisse est représentée par deux de ses délégués. Si ceux-ci,

dûment convoqués, ne se rendent pas à la séance indiquée, l'affaire est remise à une prochaine séance et jugée nonobstant leur absence.

Les délibérations sont consignées après chaque séance sur un registre et le procès-verbal lu et adopté à la séance suivante.

Les délibérations prises dans le conseil d'arrondissement sont communiquées à chacune des Eglises intéressées et à l'administration, si elle le réclame du conseil supérieur.

Le conseil d'arrondissement ne doit traiter dans ses délibérations ou décisions d'aucune matière politique ni d'aucune matière administrative qui soient étrangères aux questions religieuses et ecclésiastiques, sous peine de la nullité prévue au paragraphe 2 de l'article 22 ci-dessous.

Art. 16. — Le conseil d'arrondissement procède à la dédicace des temples et des chapelles, il veille au maintien de l'ordre et de la discipline dans les églises de sa circonscription, surveille et contrôle l'administration des paroisses, prononce en cas d'appel sur les décisions des conseils de paroisse qui lui sont déférées et présente au conseil supérieur un rapport écrit sur les affaires qui concernent son ressort.

Art. 17. — Toute plainte susceptible d'entraîner la suspension ou la révocation d'un diacre doit être adressée au conseil d'arrondissement, qui statue après enquête contradictoire et après avoir entendu la partie intéressée dans ses moyens de défense.

Lorsque le conseil d'arrondissement est d'un avis contraire à celui du conseil de paroisse, l'affaire est transmise au conseil supérieur, qui décide.

Les diacres destitués ne sont pas rééligibles avant que le conseil d'arrondissement ou le conseil supérieur en ait décidé autrement.

Art. 18. — Lorsque la charge de pasteur se trouve vacante dans une paroisse de l'arrondissement, le conseil d'arrondissement est convoqué par son président aussitôt qu'il a reçu avis de l'élection faite par la paroisse intéressée. Après avoir examiné les titres du candidat, il sanctionne l'élection s'il y a lieu, et la soumet à la confirmation du gouverneur. Si l'élection n'est pas sanctionnée, il pourvoit provisoirement à la célébration du culte dans la paroisse intéressée, en attendant que le conseil supérieur ait statué. Il pourvoit également à la célébration provisoire du culte si la nomination du pasteur n'est pas confirmée par le gouverneur.

Art. 19. — Le conseil d'arrondissement connaît de tous les différends qui peuvent s'élever dans son ressort, de paroisse à paroisse, de pasteur à pasteur, ou entre un pasteur et sa paroisse, sauf appel au conseil supérieur.

TITRE IV

DU CONSEIL SUPÉRIEUR

Art. 20. — Le conseil supérieur se réunit périodiquement à Papeete dans la première quinzaine du mois d'août et au jour fixé par son président, de concert avec l'administration.

Il peut être convoqué en réunion extraordinaire par son président, sur la demande d'un conseil d'arrondissement ou de cinq conseils de paroisse et avec l'assentiment de l'administration.

Les sessions ne peuvent avoir une durée de plus de dix jours, sauf prorogation demandée par l'assemblée et réglée de concert avec l'administration.

Il nomme, chaque année, son bureau, qui se compose d'un président pasteur français, d'un vice-président et de deux secrétaires, dont un au moins est tahitien.

Le président maintient l'ordre et veille à l'exécution des statuts et règlements et dirige les débats.

Les secrétaires sont chargés de rédiger les procès-verbaux et d'en faire tous les extraits qui peuvent être ordonnés par le conseil supérieur.

Le conseil supérieur détermine la marche de ses travaux par un règlement d'ordre intérieur qui doit être communiqué à l'administration et ne peut être modifié sans qu'elle en soit avertie.

Nul ne peut manquer aux séances sans présenter et faire agréer les motifs de son absence.

Les délibérations ne sont valables que si les deux tiers des membres sont présents.

Les délibérations sont consignées après chaque séance sur un registre et le procès-verbal lu et adopté à la séance suivante est communiqué à l'administration si elle en fait la demande.

Art. 21. — Le conseil supérieur ne doit traiter dans ses délibérations ou décisions d'aucune matière politique, ni d'aucune matière administrative qui soit étrangère aux questions religieuses et ecclésiastiques.

Il préside à l'établissement et à l'observation de la discipline ecclésiastique et religieuse au sein des paroisses.

Il maintient les divers corps ecclésiastiques dans les limites de leurs attributions respectives.

Il surveille et contrôle l'administration des conseils d'arrondissement, juge en dernier ressort toutes les affaires qui lui seront déférées par voie d'appel, et a qualité pour annuler tout acte ou toute décision d'Eglise qui serait contraire à la discipline en matière religieuse ou ecclésiastique.

Il émet son avis sur les demandes à lui adressées par les conseils de paroisse à l'effet d'accepter ou refuser tous legs ou donations, ester en justice, faire tous actes d'acquiescement, désistement ou d'appel; il est statué définitivement par le gouverneur.

Il est seul compétent pour ordonner la consécration des candidats au saint ministère après avoir reconnu lui-même leurs aptitudes ou les avoir fait examiner par une commission spéciale.

Si l'accord n'a pu s'établir au sujet d'une chaire vacante, entre le conseil de paroisse et le conseil d'arrondissement, le conseil supérieur décide s'il y a lieu pour lui de sanctionner l'élection de la paroisse ou s'il doit être procédé à l'élection d'un autre candidat.

Il soumet à l'approbation du gouverneur les suspensions ou révocations des pasteurs.

Si des modifications à la discipline établie sont jugées nécessaires, le conseil supérieur es communique aux Eglises avant de les adopter définitivement, et prend l'avis du Gouvernement avant de les publier.

Il délègue à une commission permanente la mission d'assurer l'exécution des décisions du conseil et de le représenter auprès du gouvernement local.

La commission permanente se compose du bureau du conseil supérieur et de deux membres tahitiens élus par le conseil.

Le président du conseil supérieur porte à la connaissance du Gouvernement le résultat des élections qui ont eu lieu pour les conseils des différents degrés, aussitôt qu'elles sont définitives.

Art. 22. — Les décisions prises dans le conseil supérieur sont immédiatement communiquées au Gouvernement.

En cas de contravention à l'article 21, reconnue par l'autorité administrative, la nullité est toujours prononcée, et mention en est faite en marge du registre des délibérations.

Dans le cas contraire, elles sont communiquées aux Eglises intéressées et rendues exécutoires si, dans le délai de huit jours, le Gouvernement n'a pas fait opposition.

En cas d'opposition, le conseil supérieur doit être convoqué en session extraordinaire dans un délai de deux mois, pour délibérer de nouveau sur la question pendante en présence d'un délégué du Gouvernement qui a voix consultative.

Si le conseil supérieur maintient sa première décision et si le Gouvernement persiste dans son opposition, l'affaire est portée dans le délai d'un mois devant un conseil spécial désigné chaque année à l'ouverture de la session ordinaire du conseil supérieur et composé :

Du directeur de l'intérieur, représentant le gouverneur;

D'un membre du conseil colonial désigné par les représentants au titre indigène;

D'un membre du conseil supérieur représentant les intérêts indigènes;

Et de deux délégués désignés par la cour des Toohitu, appartenant au culte réformé et choisis de préférence parmi ses membres, mais ne faisant pas partie du conseil supérieur.

La présidence du conseil spécial est exercée par le directeur de l'intérieur; ses décisions sont toujours définitives.

TITRE V

DES PASTEURS

Art. 23. — Sont éligibles à la charge pastorale :

1° Les Français ayant déjà été consacrés en France;

2° Les indigènes âgés de 25 à 55 ans, et les Français âgés au moins de 25 ans qui justifient de leur qualité de membres de l'Eglise depuis quatre ans au moins et qui satisfont aux conditions déterminées par le conseil supérieur.

Art. 24. — La nomination des pasteurs est soumise à l'agrément du gouverneur, ainsi qu'il est dit à l'article 18.

Art. 25. — Nul ne peut, à l'avenir, être nommé pasteur s'il occupe une fonction civile, celle d'instituteur exceptée, ou s'il exerce un commerce quelconque, à moins qu'il ne déclare y renoncer en faveur du pastorat.

Art. 26. — Sont impropres à continuer les fonctions pastorales :

1° Les ministres convaincus de fautes prévues par le règlement de discipline ecclésiastique et religieuse établi d'après les prescriptions de l'article 21 du présent décret;

2° Tous ceux qui conspirent contre l'auto-

rité dûment établie et qui emploient leur influence à s'opposer à l'exécution des lois;

3° Tous ceux ayant subi des condamnations judiciaires pour crimes et délits.

TITRE VI

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 27. — Les pasteurs et les diacres actuels resteront en fonctions et ne seront remplacés, suivant les formes prescrites par le présent décret, qu'au fur et à mesure des vacances.

Toutefois, dans les paroisses où le nombre des diacres dépasse le chiffre fixé par l'article 2, ils ne seront remplacés qu'à raison d'une nomination par quatre vacances.

Art. 28. — Dès la promulgation du présent décret, il sera procédé immédiatement à la constitution, d'abord, des conseils de paroisse, ensuite des conseils d'arrondissement et enfin du conseil supérieur.

Art. 29. — Les conseils de paroisse, dès qu'ils seront constitués, procéderont à l'établissement des registres paroissiaux prescrit par l'article 12.

En attendant que ces registres soient établis, les pasteurs, assistés des diacres actuels, relèveront sur les registres de district les noms de tous les tahitiens inscrits comme protestants, et la liste ainsi formée servira aux premières élections, qui seront présidées par le pasteur, assisté des deux plus âgés d'entre les diacres actuels.

Art. 30. — Toutes les dispositions contraires au présent décret sont et demeurent abrogées.

Art. 31. — Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel de la marine*.

Fait à Paris, le 23 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,
A. PEYRON.

Le Président de la République française,

Vu les articles 1er et 2 de la loi du 30 janvier 1884, ainsi conçus :

« Art. 1er. — Des crédits s'élevant à la somme de deux cent cinquante-sept millions soixante-sept mille six cent huit francs (257,067,608 fr.) sont accordés aux ministres, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884. Ces crédits demeurent répartis, par ministères et par chapitres, conformément à l'état D annexé à la présente loi.

« Art. 2. — Le ministre des finances est autorisé à négocier au mieux des intérêts du Trésor et à inscrire au grand-livre de la dette publique (section des rentes 3 p. 100 amortissables) la somme de rentes nécessaires pour pourvoir :

« 1° Au montant des crédits ouverts par l'article 1er de la présente loi, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884 ;

« 2° A l'insuffisance des voies et moyens affectés par la loi du 30 décembre 1882 au budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1883. »

Vu le titre 1er de la loi du 11 juin 1878, portant création de la dette amortissable par annuités ;

Vu le décret du 16 juillet 1878, déterminant la nature et la forme de la dette amortissable par annuités ;

Considérant que la période d'amortissement des rentes 3 p. 100 amortissables sera, au 16 avril 1884, réduite à soixante-neuf ans et que les séries à amortir par tirages annuels à partir de ladite date ne seront plus qu'au nombre de 169 ;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Article unique. — Le ministre des finances est autorisé à réaliser, par voie de souscription publique, des rentes 3 p. 100 amortissables divisées en 169 séries et remboursables au pair en soixante-neuf ans, à courir du 16 avril 1884, jusqu'à concurrence d'une somme de 350 millions de francs.

Le ministre des finances est chargé de fixer le taux, les conditions et l'époque de l'opération.

Fait à Paris, le 2 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,
P. TIRARD.

Le ministre des finances,

Vu le décret du Président de la République en date de ce jour,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Une souscription publique sera ouverte le mardi 12 février 1884 au matin et close le soir même, pour la réalisation d'une somme de 350 millions de francs en rentes 3 p. 100 amortissables créées conformément à la loi du 11 juin 1878.

Il ne sera admis aucune liste de souscription.

Art. 2. — Les souscriptions seront reçues :

1° A Paris et dans le département de la Seine :

A la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli ;

A la caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3 ;

A la recette centrale de la Seine, place Vendôme, n° 16 ;

A la caisse de tous les receveurs-percepteurs de Paris ;

A la caisse des percepteurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux désignés par le ministre des finances ;

A la recette municipale de la Ville de Paris (à l'Hôtel de Ville) ;

Aux mairies des vingt arrondissements de Paris ;

2° Dans les autres départements, à l'exception de la Corse et de l'Algérie :

A la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances ;

A la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances ;

3° En Corse et en Algérie :

A la caisse du trésorier-payeur général et des trésoriers-payeurs ;

A la caisse des receveurs des finances et des payeurs particuliers désignés par le ministre des finances.

Les bureaux destinés à recevoir les souscriptions seront ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Art. 3. — Les rentes seront émises au prix de 383 fr., par titre de 15 fr. de rente remboursables à 500 fr. (soit 76 fr. 60 cent. par 3 fr. de rente).

Elles porteront jouissance du 16 avril 1884, conformément aux articles 8 et 12 ci-après, et participeront aux tirages postérieurs à cette date.

Art. 4. — Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 francs de rente.

Au-dessus de cette somme, les souscriptions sont reçues pour 30 francs de rente et tout multiple de 15 francs.

Toutefois, les souscriptions supérieures à 3,000 francs de rente ne seront reçues que pour des multiples de 150 francs de rente.

Les souscriptions devront être faites sans condition, et le ministre des finances restera seul juge de leur validité.

Art. 5. — Les souscripteurs pourront, à leur choix, verser immédiatement le montant total du prix des rentes souscrites ou se libérer successivement aux époques ci-après fixées.

Les souscriptions entièrement libérées le 12 février courant ne subiront aucune réduction, à moins qu'elles ne dépassent le montant total de l'emprunt.

Les souscripteurs qui ne se libéreront pas immédiatement seront tenus de garantir leur souscription par le versement d'une somme de 40 francs par coupure de 15 francs de rente.

Art. 6. — Les souscriptions seront constatées au moyen de la délivrance d'un récépissé à talon et au porteur, visé au contrôle conformément à la loi du 24 avril 1833.

Les versements en numéraire ou en billets de la Banque de France seront seuls admis.

Art. 7. — Le prix des rentes non libérées au moment de la souscription sera acquitté comme il suit :

En souscrivant, ainsi qu'il est dit au paragraphe 3 de l'article 5 ci-dessus, par coupure de 15 francs de rente	40 fr.
Le 16 avril 1884, par coupure de 15 fr. de rente	40
Le 16 juillet 1884, par coupure de 15 fr. de rente	80
Le 16 octobre 1884, par coupure de 15 fr. de rente	80
Le 16 janvier 1885, par coupure de 15 fr. de rente	143
Total	383 fr.

Art. 8. — Le montant des intérêts trimestriels courus à partir du 16 avril 1884 proportionnellement aux versements effectués avant la libération complète des titres sera déduit des versements successivement exigibles.

Le montant desdits intérêts est fixé ainsi qu'il suit :

Au 16 juillet 1884	0 75	par 15 francs de rente.
Au 16 octobre 1884	1 50	
Au 16 janvier 1885	2 25	

Art. 9. — Le versement des termes exigibles devra être effectué dans un délai de dix jours à dater de l'échéance, soit au plus tard

les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre 1884 et 26 janvier 1885.

En cas de retard, le débiteur sera passible, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts envers le Trésor à raison de 5 p. 100 l'an, à partir des 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1884 et 16 janvier 1885.

En outre, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente des rentes pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seront dues.

Art. 10. — Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le résultat de la souscription et, dans le cas où l'ensemble des souscriptions dépasserait la somme de rentes à créer, la réduction proportionnelle à laquelle il sera procédé.

Cette réduction sera opérée ainsi qu'il suit :

1° Les souscriptions entièrement libérées ne subiront aucune réduction, ainsi qu'il a été dit à l'article 5, à moins qu'elles ne dépassent le montant total de l'emprunt. Dans ce cas, le ministre se réserve le droit de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 15 fr. de rente qui résulteraient de la réduction proportionnelle à laquelle les souscriptions seraient soumises.

2° Les souscriptions non libérées seront soumises, sans exception, à la réduction proportionnelle. Toutefois, il ne sera rien attribué aux fractions qui donneraient droit à moins de 7 fr. 50 cent. de rente, et les fractions donnant droit à 7 fr. 50 cent. de rente et à moins de 15 francs recevront 15 francs de rente.

Art. 11. — En cas de réduction, les sommes versées en trop seront remboursées dans le plus bref délai possible, et, au plus tard, le 1er mars 1884, pour toutes les souscriptions supérieures à 1,500 francs de rente.

Art. 12. — Les récépissés au porteur délivrés aux souscripteurs qui se libéreront intégralement seront échangés, à partir du 2 avril 1884, contre des titres de rentes (nominatifs ou au porteur, au choix des parties) portant jouissance du 16 avril suivant. A cet effet, les déclarations de souscriptions libérées devront indiquer la nature et les coupures des rentes demandées.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscriptions non libérées pourront être échangés contre des certificats d'emprunt au porteur et munis de talons de versement.

Art. 13. — Le ministre des finances se réserve le droit d'autoriser, s'il y a lieu et suivant les convenances du Trésor, la libération anticipée des termes de l'emprunt.

Art. 14. — Aussitôt après leur libération intégrale, les certificats d'emprunt seront échangés contre des inscriptions de rente (nominatives ou au porteur, au choix des parties) portant jouissance courante.

Les certificats d'emprunt non libérés le 1er février 1885 ne participeront pas au tirage du 1er mars suivant.

Art. 15. — Les bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus seront remboursés le 12 février 1884, sous déduction d'un escompte de 2 1/2 p. 100 l'an, aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Fait à Paris, le 2 février 1884.

P. TIRARD.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 2 février 1884, a été autorisée la conversion en recette simple de 4e classe des postes de l'établissement de facteur-boîtier existant actuellement dans la commune de Celles-sur-Plaine (Vosges).

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS DÉFINITIFS

Par jugement en date du 19 décembre 1883, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Méquignon (Paul), né à Paris en 1825, époux de dame Rosa Laurent, artiste dramatique, domicilié rue de Navarin, 20, disparu en août 1869.

Par jugement en date du 27 octobre 1883, le tribunal de première instance d'Aix (Bouches-du-Rhône) a déclaré l'absence du sieur Gallié (Laurent-Paul), mécanicien, domicilié à Salon (Bouches-du-Rhône), disparu depuis plus de cinq ans.

Par jugement en date du 1er décembre 1883, le tribunal de première instance de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) a déclaré l'absence du sieur Guéguen (Louis-François), marin, né à Pléné (Côtes-du-Nord), le 8 octobre 1819, domicilié à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), marié en ladite ville de Saint-Servan, le 25 novembre 1846, à la dame Jeanne-Marie Rault.

Par jugement en date du 8 novembre 1883, le tribunal de première instance de Corbeil (Seine-et-Oise) a déclaré l'absence du sieur Lechiffard ou Lechiffard (François-Jean-Baptiste), manouvrier, époux de dame Euphrosine Lenglet, disparu depuis plus de cinq ans d'Essonnes, son domicile.

Par jugement en date du 30 novembre 1883 le tribunal de première instance de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) a déclaré l'absence du sieur Baudouin (Joseph-Mathurin), né à La Gouesnière, le 12 février 1817, qui, entré en février 1874 à l'hospice Saint-Antoine, en est sorti au mois de juillet suivant pour aller à l'asile de convalescence de Vincennes et n'a plus depuis donné de ses nouvelles.

Par jugement en date du 18 décembre 1883, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Leroy (Philéas-Alfred), né à Grouttes (Orne), le 31 décembre 1829, marié à dame Pélagie-Anne Enguerrand, boulanger, domicilié rue Ramponneau, n° 37, disparu le 26 mai 1871.

Par jugement en date du 5 décembre 1883, le tribunal de première instance de Meaux (Seine-et-Marne) a déclaré l'absence du sieur Mournand (Armand), maçon, époux de dame Marie Dutheil, disparu de son dernier domicile à Chessy pendant la guerre de 1870-1871.

Par jugement en date du 6 décembre 1883, le tribunal de première instance de Roanne (Loire) a déclaré l'absence du sieur Semet (Lazare), époux de dame Antoinette Rollet, domicilié, en dernier lieu, à Briennon, disparu depuis plus de dix ans.

Par jugement en date du 7 décembre 1883, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Uhring (Alexandre-Antoine), né à Paris en 1812, marié à dame Luce-Adélaïde-Pierrette de la Sayette, artiste peintre, domicilié rue Rochechouart, n° 25 ou 27, disparu en 1839.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 16 novembre 1883, le tribunal de première instance de Fontenay-le-Comte (Vendée) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Moreau (Etienne), marchand, décédé à Thiré, le 10 décembre 1826 ;

Cailland ou Taillaud (René), décédé à Maillé, le 10 juin 1827 ;

Taquineau ou Caquineau (Pierre), instituteur, décédé à Fontenay, le 24 juillet 1828 ;

Delapierre, tisserand, décédé à Luçon, le 25 septembre 1848 ;

Par jugement en date du 25 octobre 1876, le tribunal de première instance de la Seine a déclaré l'absence du sieur Royer (Jean-François-Joseph), soldat au 2e régiment de voltigeurs de l'ex-garde impériale, disparu devant Sébastopol, le 23 mai 1855, et non *Roger*, ainsi que le porte l'insertion d'un extrait du même jugement faite au *Journal officiel* du 13 mars 1877.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Gendarmerie. — Par décret du Présid. de la République, en date du 1er fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, M. Goulette (Eugène), s.-lieut. adj. au trés. au 1er rég. de spahis, a été nommé s.-lieut. trés. de gendarmerie, et placé à Ajaccio (2e comp. de la 15e lég. *ter*), en rempl. de M. Danès, dont la nomination a été annulée.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 1er fév. 1884, M. Peyrusset, capit. command au 12e rég. de chass., est passé au 7e rég. de même arme, par permut. pour convenances personnelles avec M. Hubert-Delisle.

Génie. — Par décis. minist. du 2 fév. courant :

M. le chef de bat. Ligneau, chef du génie à Péronne, a été nommé command. de l'école rég. de l'arme à Montpellier.

M. Nicolas, capit. de 1re cl. d'ét.-maj. du génie à Rouen, a été nommé chef du génie à Péronne.

Service des hôpitaux militaires. — Par décis. minist. du 26 janv. 1884 :

M. Etienne, off. d'administ. de 2e cl., employé en Tunisie, a été désigné pour être employé en sous-ordre à Marseille.

M. Densin, off. d'administ. adj. de 1re cl., employé en Tunisie, a été désigné pour être employé au 10e corps d'ar.

M. Tourrès, off. d'administ. adj. de 1re cl., employé en Tunisie, a été désigné pour être employé dans la 15e rég.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Intendance militaire. — Par décret du 27 janv. 1884, ont été nommés au grade d'offi-

ler de réserve attaché au service de l'intendance militaire, avec les allocations, pour le cas de mobilisation, du grade de sous-lieutenant :

MM. de Taillandier (Antoine-Jean-Marie-Alexandre), ex-engagé condit.

Ganivet (Marie-Alphonse), ex-engagé condit.

Dugué (Henri-Auguste-François), ex-engagé condit.

Blanc (Eugène-Georges-Dieudonné-Marie), s.-lieut. de rés. au 64e rég. d'inf.

Gamain (Jean-Charles-Louis-René), ex-engagé condit.

Segond (Charles-Marie-Louis-Henri), ex-engagé condit.

Coudert (Jean-Baptiste-Joseph), ex-engagé condit.

Mathias (Caïus-Arthur), ex-engagé condit.

Marchand (Jean-Baptiste-Louis-Maurice), ex-engagé condit.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 1er fév. 1884, M. Galliot, capit. au 64e rég. territ. d'inf., est passé au 72e rég. de même arme.

M. Barbier, lieut. au 69e rég. territ., est passé au 68e rég. de même arme.

M. Moniot, s.-lieut. au 73e rég. territ. d'inf., est passé au 46e rég. de même arme.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 2 Février 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, au palais de l'Elysée, le jeudi 7 février.

Le président de la Chambre des députés et Mme Henri Brisson recevront, à l'hôtel de la présidence, le mercredi 6 février prochain.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies et Mme Peyron recevront, à l'hôtel du ministère, place de la Concorde, le mardi 5 février.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,
à MM. les préfets des départements.

Paris, le 26 janvier 1884.

Envoi de plusieurs exemplaires de l'instruction pour l'admission à l'école spéciale militaire.

Monsieur le préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, des exemplaires de l'instruction pour le concours d'admission à l'école spéciale militaire, qui doit s'ouvrir le 12 juin prochain.

Je vous prie de lui donner toute la publicité possible, et de la faire insérer, à cet effet, dans les journaux du département que vous administrez.

J'appelle particulièrement votre attention sur les dispositions relatives à l'inscription pour le concours, et principalement sur la date extrême d'inscription, qui est fixée au 30 avril au soir. En outre, les parents ne devront pas perdre de vue qu'ils ont à fournir une déclaration du père, de la mère ou du tuteur, relative aux moyens de payer la pension, ou, à défaut de cette déclaration, une demande de bourse. Il importe de ne pas confondre cette pièce avec un engagement de payer la pension, engagement qui ne peut suppléer la déclaration dont il s'agit, et que vous devrez refuser si quelques familles en produisaient. Enfin, pour la justification des services militaires, vous ne devrez admettre que des certificats signés *par le chef de corps président du conseil d'administration.*

Vous remarquerez que les compositions se feront les mêmes jours dans toute la France et par tous les candidats inscrits.

INSCRIPTIONS

Les aspirants devant, comme l'instruction l'indique, se faire inscrire dans les préfectures des départements, vous aurez à faire ouvrir, au reçu de la présente, une liste d'inscription conforme au modèle d'autre part, n° 1.

Ne seront admis à se faire inscrire à votre préfecture que les candidats qui terminent leurs études dans le département et qui rempliront toutes les conditions exigées. Il importe essentiellement que vous refusiez l'inscription de tout candidat qui aurait dépassé la limite d'âge, ou qui, étant militaire, ne justifierait pas du temps de service exigé par l'instruction. Il ne sera accordé aucune dispense d'âge ou de temps de service, mais vous ne perdrez pas de vue que la limite d'âge est fixée à vingt et un ans.

Il est nécessaire que le lieu où se trouve chaque candidat et *l'établissement dans lequel il termine ses études* soient indiqués d'une manière très précise sur la liste d'inscription; que toutes les pièces, notamment les actes de naissance, soient régulièrement établies *et que ceux de ces actes qui concernent les jeunes gens dont les parents habitent en pays étranger, ou qui seraient naturalisés Français, soient appuyés de titres nécessaires pour bien constater que le candidat est Français.* Vous remarquerez que les candidats pourvus du diplôme de bachelier ès sciences ou de bachelier ès lettres devront produire leur diplôme ou une pièce officielle constatant le droit à un seul diplôme ou à l'un et à l'autre diplôme au moment de leur examen écrit; il importe donc qu'ils conservent par devers eux ces documents. Enfin, je vous prie de veiller à ce que le dossier de chaque candidat ne renferme que les pièces exigées pour l'inscription.

Le candidat qui n'aurait pas produit lesdites pièces s'exposerait à ne point être admis à l'école spéciale militaire, lors même qu'il aurait subi avec succès les épreuves d'examen.

Je crois devoir appeler spécialement votre attention sur la déclaration exigée de tous les candidats sans distinction, relativement aux centres d'examen qu'ils auront choisis; vous voudrez bien veiller à ce que cette pièce soit exactement jointe à chaque dossier, et vous vous assurerez en même temps que les villes choisies figurent dans l'énumération des centres d'examen. Il importe essentiellement que vous fassiez remarquer aux candidats le changement apporté dans l'itinéraire suivi par la commission chargée de faire subir les examens oraux.

La liste d'inscription devra être close le 30 avril prochain au soir, terme de rigueur, et m'être envoyée le lendemain; elle devra être établie suivant l'ordre alphabétique, et les dossiers classés dans le même ordre.

Si aucun candidat ne s'est présenté, la liste destinée à l'inscription portera *néant* et ne m'en sera pas moins envoyée à l'époque fixée ci-dessus.

PLACES GRATUITES

Les demandes de places gratuites ou demi-gratuites, produites au moment de l'inscription et faites par des familles résidant dans votre département, devront être instruites par vos soins. Quant aux autres demandes faites par des familles résidant dans d'autres départements, vous aurez à les transmettre sans délai aux préfets qu'elles concernent, après la clôture de la liste d'inscription. J'appelle toute votre attention sur cette dernière recommandation, qui n'est pas toujours suffisamment observée.

Un assez grand nombre de familles ne formant leur demande qu'après la publication de la liste d'admission, je vous prie de donner des ordres pour que chaque candidat, au moment où il viendra se faire inscrire, soit prévenu que *la demande de bourse doit être déposée au moment où se fait l'inscription, et que toute demande qui ne sera pas faite dans ces conditions sera considérée comme non avenue, quels que soient les titres invoqués à l'appui*; cette règle sera rigoureusement observée : il importe donc que vous ne négligiez aucun moyen d'éclairer les familles à ce sujet.

En ne limitant pas le nombre des bourses à accorder aux élèves des écoles polytechnique et spéciale militaire, le législateur a voulu que la carrière des jeunes gens qui se destinent à ces écoles ne fût pas entravée par le manque de fortune; et en substituant à l'attestation isolée des maires une délibération du conseil municipal, il a eu en vue d'empêcher que la justification des moyens d'existence des parents ne donnât lieu à de regrettables inexactitudes; il a voulu, enfin, éviter l'abus d'une mesure qui ne doit profiter qu'aux familles hors d'état, vu leur peu de ressources, de suffire aux charges de la pension.

Je vous invite à faire comprendre aux conseils municipaux que l'équité, aussi bien que les intérêts du Trésor, exigent qu'ils ne s'écartent pas de ces principes dans les avis qu'ils auront à émettre.

J'ai remarqué trop souvent que ces conseils donnent des attestations d'insuffisance de fortune en faveur de familles qui sont notoirement en position de subvenir aux frais d'instruction de leurs enfants, et que les pièces servant à constater la position des pétitionnaires sont parfois incomplètes. Je vous prie donc d'insister auprès des conseils municipaux pour qu'ils examinent mûrement la situation de fortune avant d'émettre un avis sur les demandes de bourse, et de bien vous assurer que chaque demande est accompagnée de tous les renseignements nécessaires.

Les délibérations de ces conseils devront être l'objet d'un scrupuleux examen de votre part, et vous ferez usage de la connaissance personnelle que vous auriez de la position des familles pour ne donner votre approbation qu'aux propositions qui seraient parfaitement motivées. Les demandes qui s'écarteraient des conditions exigées par la loi, et qui ne seraient pas appuyées par les conseils municipaux, seront renvoyées aux pétitionnaires, avec l'explication des motifs de ce renvoi.

L'état ci-joint n° 2, dont je vous adresse exemplaires, est destiné à recevoir tous les renseignements que vous aurez pu vous procurer sur la position de fortune du candidat et de sa famille; un de ces états sera joint à chacune des demandes que vous aurez à me transmettre.

Ces demandes, ainsi instruites et régularisées, devront vous être parvenues avant le 1er juin, et, dans le cas de circonstances exceptionnelles dont les familles auraient à justifier, avant le 1er juillet.

Toute demande produite plus tard, de quelque manière qu'elle se présente et quelles que soient les causes du retard, sera irrévocablement écartée.

Il est important que les familles soient prévenues de cette disposition, à laquelle je vous invite à donner toute la publicité possible.

Votre travail devra m'être envoyé avec chaque dossier régularisé avant le 1er août, dernier délai, de manière que les demandes puissent être soumises à l'examen des conseils de l'école avant la publication de la liste d'admission.

Toute demande de bourse qui me sera adressée directement vous sera renvoyée pour être l'objet de l'examen prescrit par la présente circulaire.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

MODÈLE N° 1

DÉPARTEMENT

d

CONCOURS

DE 1884

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

ÉTAT, par ordre alphabétique, des Candidats inscrits pour le concours d'admission à cette École.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des CANDIDATS	DATE de NAISSANCE	PROFESSION DU PÈRE de la mère ou du tuteur. — Domicile et département.	DEMANDES de BOURSE produites ou déclarations constatant les moyens de payer la pension.	ÉTABLISSEMENT VILLE et département où le candidat étudie.	VILLE		LIEU où doit être adressée la lettre d'avis en cas d'admission.	OBSERVATIONS — (Indiquer dans cette colonne si le candidat est militaire.)
						où le candidat désire faire ses compositions.	choisie pour les examens oraux.		

Certifié par nous, Préfet du département d

A , le

CONCOURS

pour l'admission à l'école militaire d'infanterie, en 1884.

Liste des candidats admis à subir les examens oraux.

1° GROUPE DE L'INTÉRIEUR

Gouvernement militaire de Paris.

Régiment de sapeurs-pompiers. Barbaza, sergent-fourrier.
— Cauchy, sergent-fourrier.
— Garriguet, sergent-major.
— Leneveu, sergent-major.

2° bataillon de chasseurs. Courden, adjudant.

17° bataillon de chasseurs. Larrieu, sergent-major.

École spéciale militaire de Saint-Cyr. Pichereau, adjudant.

1er corps d'armée.

1er rég. de ligne. Deligne, adjudant.
— Jacquemard, adjudant.
— Scalabre, adjudant.

33° rég. de ligne. Née-Devaux, sergent-major.

43° rég. de ligne. Cordonnier, sergent-major.
— Dulonde, sergent-major.
— Guéricy, adjudant.

73° rég. de ligne. Dewitte, adjudant.
— Duez, sergent-fourrier.
— Bulart de Guémy, sergent.
— Lefeivre, adjudant.
— Ludriot, sergent-major.
— Michallat, sergent-major.
— Petit, adjudant.
— Rosot, adjudant.
— Schielly, sergent-major.
— Tournier, sergent.
— Veignault, adjudant.
— Vignoli, adjudant.

84° rég. de ligne. Blanc, sergent.
— Tondeur, adjudant.

110° rég. de ligne. Donzelle, adjudant.
— Leclerc, sergent-fourrier.

2° corps d'armée.

8° bataillon de chasseurs. Defins, sergent.

45° rég. de ligne. Bouvier, sergent-major.

51° rég. de ligne. Franco, adjudant.
— Gentien, adjudant.
— Sevin, sergent-major.

54° rég. de ligne. Guillemin, adjudant.
— Puvrez, adjudant.

67° rég. de ligne. Dausson, adjudant.
— Defig er, sergent.
— Riondet, sergent-major.

72° rég. de ligne. Cordonnier (Georges), sergent-major.
— Cordonnier (Marie), sergent-fourrier.
— Couthaud, sergent-major.
— Dutheil, sergent-major.
— Pila, adjudant.
— Vigneron, sergent-major.

87° rég. de ligne. Devouge, adjudant.
— Krauss, adjudant.
— Trompette, sergent-major.

120° rég. de ligne. Druliolle, adjudant.
— de Lagrange, sergent-major.
— Metton, sergent-major.
— Thesse, adjudant.

128° rég. de ligne. Dinielle, adjudant.
— Ordioni, sergent-major.
— Vanier, adjudant.

3° corps d'armée.

5° rég. de ligne. Ledig, sergent-fourrier.
— Mast, sergent.
— Queruel, sergent-major.

24° rég. de ligne Laurens, adjudant.
— Sarrazignat, sergent-major.

28° rég. de ligne. Feracci, sergent-major.

36° rég. de ligne. Boichard, adjudant.
— Eulinger, adjudant.
— Hubert, sergent-fourrier.
— Petit, adjudant.

39° rég. de ligne. Chauveau, adjudant.
— Draulette, sergent-major.
— Lachaume, adjudant.
— Maillard, adjudant.
— Roux, sergent-major.

74° rég. de ligne. Bénéteau, adjudant.
— Cordier, adjudant.
— Houssement, sergent-major.
— Ruel, sergent-major.
— Saint-Vanne, sergent-major.

119° rég. de ligne. Dion, adjudant.
— Purson, adjudant.

129e rég. de ligne. Feracci, adjudant.
— Jame, adjudant.
— Vermont, adjudant.

3e section de commis et ouvriers militaires d'administration. Jullien, adjudant.

4e corps d'armée.

101e rég. de ligne. Brisset, sergent-major.
— Garnier, sergent-major.

102e rég. de ligne. Descamps, adjudant.
— Lambert, sergent-major.
— Payen de la Garandière, adjudant.
— Reynaud, adjudant.

103e rég. de ligne. Cauvigny de la Rosière, sergent-major.
— Cyprès, adjudant.
— Faivre, sergent-major.
— Franchi, adjudant.
— Ruer, adjudant.

104e rég. de ligne. Arnoux, sergent-major.
— Foriasky, adjudant.
— Guichard, adjudant.
— Hiller, adjudant.
— Jouen, sergent-major.

115e rég. de ligne. Bertin, adjudant.
— Castex, sergent-major.
— Ducoudre, sergent-fourrier.
— Lehimas, adjudant.
— Parinaud, adjudant.
— Pineau, sergent-major.
— Saffon, adjudant.

117e rég. de ligne. Malbert, sergent-fourrier.
— Rouilleau, adjudant.

124e rég. de ligne. Bonnaire, sergent.
— Danzel, adjudant.
— Pourchet, sergent-major.
— Pozzo di Borgo, adjudant.
— Richomme, adjudant.

130e rég. de ligne. Fouchet, adjudant.
— Grillon, adjudant.
— Lespagnol, adjudant.
— Meret, adjudant.
— Rignot, sergent-major.
— Somprou, sergent-major.

5e corps d'armée.

6e bataillon de chasseurs. Carré, sergent-major.

4e rég. de ligne. Didier, adjudant.

31e rég. de ligne. Balland, adjudant.
— Demay, sergent-major.
— Péraldi, adjudant.
— Raynaud, adjudant.
— Viala, adjudant.

46e rég. de ligne. De Laselve, adjudant.
— Le Boucher, adjudant.

76e rég. de ligne. Deroche, adjudant.
— Perrachon, sergent-major.
— Renard, sergent-major.
— Tardy, sergent-major.

82e rég. de ligne. Blainville, sergent-fourrier.
— Cassel, adjudant.
— Parès, sergent.
— Perès, adjudant.
— Thouvenin, sergent-major.

89e rég de ligne. Brulley de la Brunière, sergent-major.
— Buffet, sergent-major.
— Castanier, adjudant.
— Déchelotte, adjudant.
— Delpeuch, sergent-major.
— Labbé, sergent-major.

113e rég. de ligne. Boutté, sergent.
— Fourmont, sergent-major.
— Hugand, adjudant.
— Malherbe de Maraimbois, sergent.
— Schmitter, adjudant.

131e rég. de ligne. Berthonnière, sergent-major.
— Dessus, adjudant.
— Glaser, sergent-fourrier.
— Grosjean, adjudant.
— Mesplède, adjudant.
— Ricard, adjudant.

6e corps d'armée.

4e bataillon de chasseurs. Neveux, sergent-fourrier.

10e bataillon de chasseurs. Doyen, sergent-major.
— Wurster, sergent-major.

15e bataillon de chasseurs. Thomas, sergent-major.

25e bataillon de chasseurs. Houdry, sergent-major.
— Potier, adjudant.
— Verron, adjudant.

26e rég. de ligne. Gippon, sergent-major.
— Guillaumat, adjudant.
— Huet, sergent.
— Mathieu, adjudant.
— Mouard, sergent-major.
— Vieille, sergent-major.

37e rég. de ligne. Allart, adjudant.
— Belloc, adjudant.
— Cornet, adjudant.
— Jorry-Prévost, adjudant.

69e de ligne. Bretocq, adjudant.
— Denis, adjudant.
— Duflot, adjudant.
— Glaudel, adjudant.
— Lacoste, adjudant.
— Mottié, adjudant.
— Panzani, adjudant.

79e rég. de ligne. Belin, adjudant.
— Guignot, adjudant.
— Leconte, adjudant.
— Parrot, sergent-major.

91e rég. de ligne. Billotte, sergent-major.
— Leclerc, adjudant.
— Moriot, adjudant.

94e rég. de ligne. Bouillon, sergent-major.
— Dachert, sergent.
— Regnaud, adjudant.
— Rimbert, adjudant.
— Riquier, adjudant.
— Villet, adjudant.

106e rég. de ligne. Bastien, sergent-major.
— Joran, sergent-fourrier.
— Papigny, adjudant.
— Portaels, sergent.

132e rég. de ligne. Budin, adjudant.
— Lambert, sergent-major.

7e corps d'armée.

3e bataillon de chasseurs. Ancel, sergent-fourrier.
— Darcq, sergent-major.

21e rég. de ligne. Bereau, adjudant.
— Brossut, adjudant.
— Canel, sergent-major.
— Champion, adjudant.
— Cornut, adjudant.
— Mariani, adjudant.
— Muller, adjudant.

23e rég. de ligne. Brouty, sergent.
— Dupré, adjudant.

35e rég. de ligne. Cargemel, sergent.
— Collot, adjudant.
— Deroche, sergent.
— Lamy, sergent.
— Millat, adjudant.
— Ville, sergent-fourrier.

42e rég. de ligne. Baurin, adjudant.
— Desgouilles, sergent-major.
— Heintz, adjudant.
— Roswag, sergent.

44e rég. de ligne. Bordat, sergent.
— Breffa, sergent.
— Druart, sergent.
— Journot, sergent-major.
— Lombart, sergent-major.
— Miolette de Morangier, sergent-major.

60e rég. de ligne Sthocard, sergent-major.
— d'Frousson, sergent-fourrier.

109e rég. de ligne. Lambert, sergent-major.
— Mettavant, adjudant.
— Salagnac, sergent.
— Usunier, sergent-fourrier.

133e rég. de ligne. Maire, adjudant.
— Mandeville, adjudant.
— Rieslens, sergent.
— de Siorac, sergent-fourrier.
— Wendling, adjudant.

8e corps d'armée.

10e rég. de ligne. Jordany, adjudant.
— Martinez, adjudant.

13e rég. de ligne. Delattre, sergent-major.
— Desain, sergent-major.
— Michel, adjudant.

27e rég. de ligne. Breton, sergent-fourrier.
— Charriot, adjudant.
— Grillo, adjudant.
— Guépat, adjudant.

29e rég. de ligne. Gérard, adjudant.
— Labasse, sergent-major.
— Munier, adjudant.

56e rég. de ligne. Jacquet, sergent-major.

85e rég. de ligne. André, sergent-major.
— Antoine, adjudant.
— Berjoan, adjudant.
— Corvest, sergent-major.
— De Labriffe, sergent-major.

95e rég. de ligne. Bouet, adjudant.
— Dorel, adjudant.
— Richard (Henri), sergent-major.

134e rég. de ligne. Boitard, adjudant.
— Le Cœur, adjudant.
— Nectoux, adjudant.

9e corps d'armée.

18e bataillon de chasseurs. Bellissime, sergent.
— Pochat, adjudant.

32e rég. de ligne. Heuillet, adjudant.
— Fabvay, sergent.

66e rég. de ligne. Fournier, sergent-major.
— Lemoine, adjudant.
— Thévenin, sergent-major.

68e rég. de ligne. Donnève, sergent-major.
— Daumal, adjudant.
— Sauvaget, sergent-major.

77e rég. de ligne. Jard, adjudant.
— Methot, adjudant.

90e rég. de ligne. Révérenny, adjudant.

114e rég. de ligne. Delouze, sergent-major.

125e rég. de ligne. Andriani, sergent-major.
— Couturier, sergent-major.
— Lehodey, sergent-fourrier.
— Van den Bruie, adjudant.

135e rég. de ligne. Bigot, adjudant.
— Mory, adjudant.
— Perot, adjudant.

10e corps d'armée.

19e bataillon de chasseurs. Berger, adjudant.
— Jouaux, sergent.
— de la Houssaye, sergent.
— de Sury d'Aspremont, sergent.

2e rég. de ligne. Codet, adjudant.

25e rég. de ligne. Chemisotte, adjudant.
— Desgène, adjudant.
— Musson, adjudant.

41e rég. de ligne. Jullien, adjudant.
— Ottenin, sergent-major.
— Poisson, adjudant.
— Riss, adjudant.

47e rég. de ligne. Mahieux, sergent-fourrier.

48e rég. de ligne. Chamorin, sergent.
— Guillemin, sergent-major.
— Hunt, adjudant.
— Morin, sergent-major.

70° rég. de ligne. Miniac, sergent-fourrier.

71° rég. de ligne. Darmoise, sergent-major.
— Hardouin, sergent-major.
— Hureau, adjudant.
— Soumer, adjudant.

136° rég. de ligne. Lepetitpas, sergent-major.
— Uselmam, adjudant.

11° corps d'armée.

22° bataillon de chasseurs. Vasseur, sergent-major.

19° rég. de ligne. Béliard, sergent-fourrier.
— Bouillon, sergent-major.
— Champaud, sergent-fourrier.

62° rég. de ligne. Bouleiss, sergent-major.
— Combarrieu, sergent.
— Gouret, sergent-major.
— Latour, sergent.
— Loubet, sergent.
— Lozivit, sergent-fourrier.
— Petit, adjudant.

64° rég. de ligne. Baudouins, adjudant.
— Bourcy, adjudant.
— Devoyod, sergent-major.

65° rég. de ligne. Humbert, adjudant.
— Jacquet, adjudant.

93° rég. de ligne. Cherrier, adjudant.
— Lauer, adjudant.

116° rég. de ligne. Bedel, sergent-major.
— Chalmandrey, sergent-major.
— Corlay, sergent-major.
— Léger de l'Halle, adjudant.

118° rég. de ligne. Barbé, sergent.
— Charrier, adjudant.
— Sénécheau, sergent-major.

137° rég. de ligne. Bernard, adjudant.
— Courtois, adjudant.
— Giordani, adjudant.

12° corps d'armée.

23° bataillon de chasseurs. Balbédat, sergent-major.
— Blanc, adjudant.
— Orthieb, adjudant.

14° rég. de ligne. Bouchet, sergent-fourrier.
— Beuvet, sergent-major.
— Brachet, sergent-major.
— Raffin, sergent-major.
— Rouquette, sergent.

50° rég. de ligne. Yager, adjudant.

78° rég. de ligne. Foureix, adjudant.
— Rosiès, sergent-major.

80° rég. de ligne. Andréani, adjudant.
— Archimbaud, adjudant.
— Billeton, adjudant.

107° rég. de ligne. Bardon, adjudant.
— Brouhot, adjudant.
— Casanova, adjudant.
— Chassériaud, adjudant.
— Deschamps, adjudant.

108° rég. de ligne. Aînses, adjudant.
— Herroët, adjudant.
— Ross, adjudant.

138° rég. de ligne. Duroux, adjudant.
— Labroche, sergent-major.
— Vergé, sergent-major.

13° corps d'armée.

30° bataillon de chasseurs. Cliquet, sergent-major.

16° rég. de ligne. Philip, sergent.
— Rodet, sergent-major.

38° rég. de ligne. Girod, adjudant.
— Gros, sergent-major.

86° rég. de ligne. Abraham, adjudant.
— Bouvy, sergent-major.
— Gourdet, adjudant.
— Renard, adjudant.
— Vernède, adjudant.

92° rég. de ligne. Burtheret, adjudant.

98° rég. de ligne. Douane, sergent-major.
— Grandclaude, adjudant.
— Mollier, adjudant.

105° rég. de ligne. Boyer, adjudant.
— Collot, sergent-major.
— Combacal, adjudant.
— Dambiermont, adjudant.
— Girand, adjudant.
— Hebmann, adjudant.
— Sacleux, sergent-major.

121° rég. de ligne. Bréart, sergent.
— Queret, sergent-major.

139° rég. de ligne. Chevalier, adjudant.
— Giret, sergent.
— Seguin, sergent-major.

14° corps d'armée.

12° bataillon de chasseurs. Molins, sergent.

14° bataillon de chasseurs. Amiet, adjudant.
— Jullien, adjudant.
— Lafont, adjudant.
— Rivière, sergent-major.

22° rég. de ligne. Cabannes, sergent-major.
— Carbonnel, adjudant.
— Ferand, adjudant.

30° rég. de ligne. Burlaton, sergent-major.
— Carrère, sergent-major.
— Faleyeux, sergent-major.
— Lagrange, adjudant.
— Michelot, sergent.
— Varay, sergent-major.
— Yvan, adjudant.

52° rég. de ligne. Boniface, adjudant.
— Déal, adjudant.
— Renoux, adjudant.
— Sarocchi, adjudant.

75° rég. de ligne. Agostini, adjudant.
— Lambert, adjudant.
— Marcellin, adjudant.
— Ruellan, sergent.

96° rég. de ligne. Biloir, sergent-major.
— Morio, sergent-major.
— Rey, sergent-major.

97° rég. de ligne. Allemand, sergent-major.
— Biguet, sergent-major.
— Buisson, sergent-major.
— Laugier, sergent-major.
— Lesigne, adjudant.
— Muret, sergent-major.
— Orsoni, sergent-major.
— Poncet, sergent-major.
— Paolantonacci, sergent-major.
— Rigny, adjudant.
— Jacquet, sergent.

99° rég. de ligne. Blanchard, sergent-major.
— Cartet, sergent major.
— Goujet, sergent-major.
— Maurin, sergent.

140° rég. de ligne. Cantuern, sergent-major.
— Casanova, sergent-major.
— Boso, sergent-major.
— Desguerrois, sergent-major.
— Lesenfant, adjudant.
— Laluyé, adjudant.

15° corps d'armée.

3° rég. de ligne. Demètre, sergent-major.
— Duranthon, adjudant.
— Jean, adjudant.
— Martin, adjudant.
— Piazza (François), adjudant.

40° rég. de ligne. Astrié, adjudant.
— de Bonilis de Lapeyrouse, sergent.
— Chesnot, sergent.
— Miret, adjudant.
— Montagnon, adjudant.
— Ravenc, sergent-fourrier.

55° rég. de ligne. Décimo, adjudant.
— Sicart, sergent-major.

58° rég. de ligne. Carle, adjudant.
— Piazza (Antoine), adjudant.

61° rég. de ligne. Aufriani, sergent-major.
— Bonnaud, adjudant.
— Castaili, adjudant.

111° rég. de ligne. Brunelli, adjudant.
— Charpentier, sergent-major.
— Osmont, sergent-major.

112° rég. de ligne. Germano, adjudant.
— Jauffret, adjudant.
— Kuhn, adjudant.
— Villetard de Laguérie, adjudant.

141° rég. de ligne. Benedittini, adjudant.
— Labbat, sergent-major.
— Lucchini, adjudant.
— Quesnel, adjudant.

16° corps d'armée.

12° rég. de ligne. Boucherie, adjudant.
— Renaud, adjudant.
— Rollet, sergent major.
— Sallanon, sergent.

17° rég. de ligne. Constant, adjudant.
— Rodière, adjudant.
— Vial, adjudant.

81° rég. de ligne. Court, adjudant.
— Paquotte, adjudant.

100° rég. de ligne. Ducasse, adjudant.
— Izanre, adjudant.
— Lambin, adjudant.
— Mangin, adjudant.
— Pirouelle, adjudant.
— Ricci, adjudant.

122° rég. de ligne. De Bonnafos de la Tour, sergent-major.
— David, adjudant.
— Loyer, sergent-fourrier.

142° rég. de ligne. Bérard, adjudant.
— Bigeard, sergent-fourrier.

143° rég. de ligne. Davésan, sergent-major.
— Perry, adjudant.
— Porte, sergent-major.

17° corps d'armée.

7° rég. de ligne. Frachebois, adjudant.
— Soulet, adjudant.

9° rég. de ligne. Parès, sergent-fourrier.

11° rég. de ligne. Amiel, sergent-major.
— Giafferi, adjudant.

59° rég. de ligne. Bounoure, sergent-fourrier.
— Magne, sergent-major.
— Passicos-Darricau, adjudant.
— Philiparie, sergent-major.
— Sarda, adjudant.

83° rég. de ligne. Costemalle, sergent-major.
— Pain, adjudant.
— Gaussail, sergent-major.
— Montalier, adjudant.
— Roques, adjudant.
— Roquillet, sergent-major.

88° rég. de ligne. Dehlinger, adjudant.
— Maillaos, adjudant.
— Meliac, sergent-fourrier.
— Richard, adjudant.
— Robert, adjudant.

126° rég. de ligne. Feuille, adjudant.
— Mottet, adjudant.
— Rigal, sergent-fourrier.
— Surre, adjudant.

18° corps d'armée.

28° bataillon de chasseurs. Domerch, adjudant.
— Leverd, sergent-major.
— Naud, adjudant.

6° rég. de ligne. Mauvillain, sergent-major.
— Poirier, sergent-major.

18e rég. de ligne. Arguey, adjudant.
— Bayssac, adjudant.
— Coste, adjudant.
— Gelé, adjudant.
— Larue, adjudant.

24e rég. de ligne. Arnauton, adjudant.
— Beauchet-Pilleau, adjudant.
— Cassaigne, adjudant.
— Canon, sergent.
— Dupin, adjudant.
— Lasseigne, adjudant.
— Oury, adjudant.
— Platon, adjudant.
— Sans, adjudant.

49e rég. de ligne. Abadie, adjudant.
— Amat, sergent-major.
— Dulac, adjudant.
— Santa, sergent-major.
— Schnell, sergent-major.

53e rég. de ligne. Forgues, sergent-major.
— Galan, adjudant.

57e rég. de ligne. Bidegarray, adjudant.
— Bouyer, adjudant.
— Castaignet, sergent-major.
— Charbonnet, adjudant.
— Du Pin de la Guerivière, adjudant.
— Vinciguerra, sergent-major.

123e rég. de ligne. Benoit, sergent-major.
— Blanchet, adjudant.
— Deniel, sergent-major.
— Ormancey, adjudant.
— Teulade, adjudant.
— Truttmann, adjudant.

144e rég. de ligne. Duffau, adjudant.
— Massienne, sergent-major.
— Rivard, adjudant.

Deux candidats qui, d'après l'ensemble de leurs compositions, auraient été déclarés admissibles ont été exclus du concours pour avoir communiqué entre eux pendant l'épreuve de la composition française.

2e GROUPE DE L'ALGÉRIE

1er rég. de zouaves. Jeanjan, adjudant.
— Limbour, sergent-major.
— Pagès, sergent-major.
— Séguin de Borin, sergent-major.
— Verrier, sergent-major.

3e rég. de zouaves. Comperat, sergent-major.
— Jouannel, sergent-major.
— de Roig-Bourdeville, sergent-major.

1er rég. de tirailleurs. Charpentier, sergent-fourrier.
— Condamine, sergent-major.
— Guédé, sergent-major.
— Navailles, adjudant.
— Richard, adjudant.
— Soyer, adjudant.

2e rég. de tirailleurs. Valière, adjudant.

Légion étrangère. Holstein, sergent-major.
— Lindeperg, adjudant.
— Lardy, sergent.
— Silbrecht d'Albecca, sergent-major.
— Salmson, sergent-major.

2e rég. d'infanterie. Chauché, adjudant.

49e rég. d'infanterie. Graulin, adjudant.

63e rég. d'infanterie. Deville, sergent-major.
— Vuathier, adjudant.

107e rég. d'infanterie. Dutilleul, sergent.

108e rég. d'infanterie. Lévêque, sergent-major.

117e rég. d'infanterie. Aubin, sergent-major.

144e rég. d'infanterie. Fourneaux, sergent-major.

126e rég. d'infanterie. Pelleport, sergent.

3e bataillon d'infanterie légère. Bec, sergent.

2e compagnie de pionniers. Campana, sergent.

3e. GROUPE DE TUNISIE

Conformément aux dispositions de l'article 26 de l'instruction du 3 décembre 1882, les candidats qui ont concouru au titre de la Tunisie (candidats stationnés en Tunisie, ou faisant partie des postes de Négrine et d'Aïn-Sefra en Algérie) n'ont pas à subir d'examen oral; et il n'y a pas lieu d'établir pour eux une liste d'admissibilité. Les noms des sous-officiers de ce groupe admis à Saint-Maixent seront publiés ultérieurement, en même temps que la liste générale d'admission définitive pour les deux autres groupes.

DÉPOT DE LA GUERRE

Carte de la Tunisie.

Le dépôt de la guerre met en vente les six premières feuilles (Nord) de la carte nouvelle de la Tunisie. La carte entière aura vingt et une feuilles.

Levée sur le terrain à l'échelle de 1/100,000e, elle est publiée à l'échelle moitié moindre de 1/200,000e.

Ce n'est qu'une édition provisoire: la carte sera ultérieurement gravée sur zinc; mais on a cherché à la reproduire le plus tôt possible par les procédés de la photozincographie à deux couleurs (noir et bleu), afin de donner une satisfaction rapide aux besoins des services publics.

Les six feuilles suivantes paraîtront vers le mois d'août; la publication complète, jusqu'aux frontières de la Tripolitaine, sera effectuée dans les premiers mois de l'année 1885.

Le prix de chaque feuille est de 0 fr. 50.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

ARRÉRAGES DES RENTES 4 1/2 P. 100 (Nouveau fonds)

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE DU 16 FÉVRIER 1884

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur seront reçus du 1er au 5 février, de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C).

Les dépôts de plus de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur y seront reçus du 13 au 15 février.

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 25 janvier ; 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris ou les percepteurs de la banlieue.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur s'effectue au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'Etat dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

AVIS

Les examens pour l'admission à l'emploi d'adjoint à l'inspection générale des finances auront lieu dans le courant du mois de mars 1884.

Les candidats sont invités à se faire inscrire au bureau de l'inspection, corridor du Nord, entresol, n° 43, avant le 25 février.

Ministère du commerce.

Exposition de Budapest en 1885.

Une exposition générale des produits agricoles et industriels d'origine hongroise doit s'ouvrir à Budapest le 1er mai 1885, pour être close le 15 octobre suivant.

La commission nommée à cet effet a décidé d'organiser, dans le cadre de cette exposition, un concours spécial international, où l'on admettra des machines et mécaniques, des outils à l'usage de la petite industrie, ainsi que des inventions importantes brevetées dans les divers pays.

Les demandes d'admission à cette exposition spéciale devront être envoyées directement à la commission générale de Budapest avant la fin de février 1884, en deux exemplaires, à l'aide de deux formules fournies par le comité spécial chargé de correspondre avec les exposants étrangers.

Les exposants d'inventions joindront à leur demande d'admission une copie authentique du brevet obtenu pour l'objet dont il s'agira.

Les exposants qui désireront être admis dans plusieurs groupes devront faire deux demandes séparées pour chaque groupe.

En cas d'admission, les exposants recevront un certificat d'admission dans le délai de 30 jours à partir du jour de la demande.

L'exemption des droits de douane est assurée aux objets destinés à l'exposition.

La commission générale de l'exposition de Budapest a pour présidents M. Matlkovits et M. le comte Eugène Zichy, à Budapest (Hongrie).

Déjà un avis inséré au *Moniteur du Commerce* du 27 décembre dernier a fait connaître que le programme de cette exposition était à la disposition des intéressés, au ministère du commerce.

Ministère des postes et des télégraphes.

La distribution des correspondances apportées à Paris, le 2 février au matin, par le bureau ambulant de Calais à Paris 1°, a dû être remise à la 2° distribution du 2 février, par suite de l'arrivée tardive du train.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du samedi 2 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Barbey, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

La discussion continue sur l'article 5.

M. Allou et M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus.

L'article 5 est repoussé au scrutin par 136 voix contre 117, sur 253 votants.

Sur le premier paragraphe de l'article 6, M. Marcel Barthe a présenté un amendement.

M. Marcel Barthe et M. Tolain, rapporteur, sont entendus.

L'amendement de M. Marcel Barthe est adopté.

Sur le quatrième paragraphe du même article, M. de Gavardie et M. le rapporteur sont entendus.

Les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième paragraphes sont adoptés.

Sur le septième paragraphe, M. Marcel Barthe développe un amendement.

M. le rapporteur répond à M. Marcel Barthe.

Le Sénat, par 135 voix contre 110 sur 245 votants, repousse le renvoi à la commission de l'amendement de M. Barthe.

L'amendement est rejeté.

Les derniers paragraphes et l'ensemble de l'article 6 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Le Sénat adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Conformément aux conclusions de la commission, le Sénat prend en considération une proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie.

Sur la demande de M. Demôle, le projet de loi relatif à l'organisation municipale est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Sénat fixe sa prochaine séance au mardi 5 février.

Mardi, séance publique à deux heures.

La séance est levée à cinq heures quinze minutes.

Ordre du jour du mardi 5 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (N°s 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N°s 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N°s 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (N°s 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du mardi 5 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Barne, jusques et y compris M. Bozérian.

Tribunes. — Depuis M. Adam, jusques et y compris M. Buffet.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

MM. les sénateurs sont informés que les obsèques de M. Gauthier de Rumilly, sénateur, auront lieu le lundi 4 février, à midi précis, à l'église de l'Annonciation, à Passy.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Sablons, 66 *bis*, à Passy-Paris.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

Convocation du lundi 4 février.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à trois heures. — Local du 3° bureau.

Convocation du mercredi 6 février.

Commission relative au rétablissement du divorce, à une heure et demie. — Local du 6° bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du samedi 2 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier est lu par M. Bizarelli, l'un des secrétaires, et adopté.

M. Baïhaut, sous-secrétaire d'État aux travaux publics, dépose deux projets de loi.

M. de Choiseul est entendu sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois.

MM. Hugot, Germain, Freppel, Langlois, Clovis Hugues sont entendus.

Des ordres du jour motivés et des projets de résolutions sont présentés par MM. Rouvier et Roger, Pieyre, de Baudry d'Asson, Laroche-Joubert, de Mun, Clémenceau et Henry Maret.

Le renvoi des divers ordres du jour aux bureaux, demandé par M. Calla, est repoussé, au scrutin, par 400 voix contre 94 sur 494 votants.

L'urgence des projets de résolution de MM. Maret, Clémenceau et Lockroy est déclarée au scrutin, après une épreuve douteuse, par 485 voix contre 37, sur 522 votants.

La discussion immédiate est ordonnée. MM. Lockroy, Maret, Clémenceau, Jules Ferry, président du conseil, sont entendus.

Le projet de résolution de M. Clémenceau est adopté, au scrutin, par 254 voix contre 249, sur 503 votants (résultats proclamés après pointage).

La séance est levée à sept heures dix minutes.

Lundi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du lundi 4 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter 100,000 fr. à la caisse des écoles. (N°s 2554-2569. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter 1,000,000 de fr. et à s'imposer extraordinairement. (N°s 2516-2570. — M. Bavignier, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Moulins (Allier) à emprunter 320,000 fr. (N°s 2514-2571. — M. Fousset, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Voiron (Isère) à emprunter 590,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (N°s 2487-2572. — M. Fousset, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Niort (Deux-Sèvres) à emprunter 142,000 francs. (N°s 2547-2580. — M. Folliet, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne) à emprunter une somme de 1,368,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (N°s 2565-2589. — M. Esnault, rapporteur.)

7. — Discussion de l'interpellation de M. Hæntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

8. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

9. — Discussion de la proposition de loi de M. Laisant et un grand nombre de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine. (Urgence déclarée.) N°s 2556-2586. — M. Horace de Choiseul, rapporteur.)

10. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (N°s 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

11. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (N°s 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

12. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (N°s 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

14. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Baline, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669 753-786-1184-1554-1886. — M. Baline, rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Ballot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945. — M. Ley tet, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-833-825. — M. Marcou, rapporteur.)

24. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

27. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

28. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

30. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

32. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (N°s 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

33. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (N°s 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

34. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (N°s 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

35. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

36. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

La séance du lundi 4 février 1884 est la 18e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 20e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Dreux, jusques et y compris M. Franconie.

Tribunes. — Depuis M. de Durfort de Civrac, jusques et y compris M. Franconie.

COMMISSION chargée d'étudier les projets et propositions tendant au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer. (Voir la résolution de la Chambre n° 14.)

1er bureau : MM. Guillot, Buyat.
2e bureau : MM. Deniau, Lelièvre.
3e bureau : MM. Ménard-Dorian, Roys (marquis de).
4e bureau : MM. Sarrien, Achard.
5e bureau : MM. Lacôte, Maigne.
6e bureau : MM. Horteur, Perras.
7e bureau : MM. Lesguillier, de La Porte.
8e bureau : MM. Pénières, Hémon.
9e bureau : MM. Cazauvieilh, Mercier.
10e bureau : MM. Devès, Morel.
11e bureau : MM. Cavaignac, Mangon (Hervé).

COMMISSION de comptabilité pour l'année 1881.

1er bureau, M. Rathier. — 2e bureau, M. Marion. — 3e bureau, M. Graziani. — 4e bureau, M. Le Comte (Mayenne). — 5e bureau, M. Penicaud. — 6e bureau, M. Dreux. — 7e bureau, M. Loustalot. — 8e bureau, M. Roudier. — 9e bureau, M. Versigny. — 10e bureau, M. Fousset. — 11e bureau, M. Frébault.

Convocations du lundi 4 février.

Commission du budget, à une heure.

Commission de comptabilité (année 1884), à une heure et demie.

Commission relative à la modification des droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, à une heure. — Commission n° 3.

Commission tendant à assurer, par des dispositions additionnelles, l'exécution de la loi du 29 mai 1874 sur les haras, à une heure précise. — Commission n° 8.

Commission relative à la compétence des juges de paix, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Commission ayant pour objet d'accorder aux officiers et assimilés des armées de terre et de mer retraités, ainsi qu'aux veuves et orphelins, le bénéfice des tarifs de pensions établis par les lois des 22 juin 1878 et 5 août 1879, à une heure. — Commission n° 6.

Commission relative au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer pour l'année 1884, à une heure et demie. — Local du 11e bureau.

14e commission d'initiative, à une heure et demie. — Commission n° 11.

16e commission d'initiative, à une heure. — Commission n° 5.

Sous-commission du 3e bureau de novembre 1883 (Vérification de pouvoirs), à neuf heures. — Commission n° 12

Commission chargée de l'examen de cinq propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs, à une heure et demie. — Local du 2e bureau.

9e bureau d'octobre 1881, à une heure et demie. — Nomination d'un membre dans la commission relative à la modification des droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, en remplacement de M. Durand, nommé sous-secrétaire d'Etat.

17e bureau de février 1884, à une heure. — Nomination de commissaires.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE PRUSSE. — *Séance du 31 janvier.*

Au chapitre concernant les évêchés, M. Peenbach proteste contre l'allégation d'après laquelle le retour de l'archevêque de Cologne serait un danger pour l'Etat.

M. Reichensperger espère que le gouvernement, revenant à de meilleurs sentiments, rappellera l'archevêque. M. Schorlemer dit que c'est le ministère qui s'oppose à cette mesure.

M. de Gossler déclare que, dans la conviction du gouvernement, le rappel de MM. Melchers et Ledochowsky serait dangereux pour la paix religieuse.

Le ministre refuse d'entrer à ce sujet dans des détails ; il suffit que telle soit la conviction du gouvernement ; peu importe, d'ailleurs, ce qu'en pensera le centre.

M. Windthorst dit que le refus du ministre de *signer* la grâce de ces prélats constitue une restriction des droits de la couronne, et la chambre des députés est donc en droit d'en demander les motifs.

MM. Reichensperger et Rintelen demandent l'abolition de la loi sur les vieux-catholiques. M. de Gossler répond que ce serait là un acte impolitique, car les vieux-catholiques pourraient se considérer comme des martyrs.

M. Windthorst demande que les vieux-catholiques ne soient pas traités comme des membres de l'Eglise catholique et qu'on ne leur attribue pas des fonds et des églises qui appartiennent à celle ci. On peut subventionner cette nouvelle secte au moyen des fonds de l'Etat. Le traitement de l'évêque vieux-catholique est ensuite adopté, sauf par les [illegible] du centre. Les autres crédits ne donnent [illegible] lieu à des débats présentant de l'intérêt. [illegible] suite de la discussion est renvoyée à demain. *(Gazette nationale.)*

Berlin, 1er février.

L'empereur a accordé, cette après-midi, une audience au prince Prisdang, le nouveau ministre de Siam à Berlin, qui lui a remis ses lettres de créance. *(Agence Havas).*

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 1er février.

La chambre des députés a discuté la motion de M. Herbst, touchant l'ordonnance que le gouvernement a publié relativement aux langues pour la Bohême et la Moravie.

Elle a adopté, par 175 voix contre 161, l'ordre du jour proposé par la majorité de la commission. *(Agence Havas.)*

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 25 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT
PRÉSIDENT

La correspondance contient une lettre de M. **Edm. Le Blant**, directeur de l'école de Rome. Voici cette lettre :

« Rome, le 17 janvier 1884.

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

« Je commencerai cette lettre en transcrivant l'inscription d'un cippe, trouvé, il y a trois jours, dans les fouilles de l'*atrium* des Vestales. Elle est datée de l'an 214 et se recommande à l'attention par plusieurs points. Je citerai entre autres les noms des consuls que nous y trouvons pour la première fois, je crois, complets ; puis le mot *Rivulus* (sic) (1), pris dans un sens nouveau, celui d'*embranchement de route*.

MAGNO·ET·INVICTO
AC SVPER OMNES PRIN
CIPES·FORTISSIMO
FELICISSIMOQVE
IMP CAES·M AVRELIO
ANTONINO·PIO FEL·AVG
PARTH·MAX BRIT·MAX
GERMAN·MAX·PONT·MAX
TRIB·POTEST XVII IMP III
COS IIII·P·P
MANCIPES·ET·IVNCTORES
IVMENTARII·VIARVM
APPIAE TRAIANAE·ITEM
ANNIAE·CVM·RAMVLIS·DIVINA
PROVIDENTIA·EIVS·REFOTI AGENTES
SVB CVRA·CL SEVERI·ANI MAMILI·
SVPER·TITIS
MODI TERENTINI
PRAEFFF·VEHICVLORVM

« Sur le côté droit de la stèle, on lit :

(I) OC·ADSIGN·AB CAECILIO·ARIS...
C·V CVR·OPER PVBL ET·MAX...
PAVLINO·C·V·CVR·AED SAC..
DEDIC·V·NON·IVL
L·VALERIO·MESSALA·C·SVETO..
SABINO COS (1)

M. Le Blant parle ensuite d'une note de M. Gamurrini, commissaire des antiquités pour la Toscane et l'Ombrie. « Il s'agit, dit-il, d'une balance et de son poids, retrouvés dernièrement à Chiusi, qui n'a jamais été colonie romaine et qui avait conservé les poids et les mesures qui lui étaient propres. Nous voyons ainsi que la livre étrusque était de 212 gr. 20, tandis que la livre romaine était de 327 gr. Ceci est en rapport avec le système monétaire, puisque l'as étrusque équivalait aux deux tiers de l'as romain.

« M. Gamurrini a eu les honneurs de la séance d'ouverture à l'académie d'archéologie chrétienne. Il a découvert, à la bibliothèque d'Arezzo, un manuscrit renfermant plusieurs écrits inconnus de saint Hilaire de Poitiers : le traité *de Mysteriis*, que l'on croyait perdu, et une suite d'hymnes. Un document d'un prix particulier est joint aux œuvres du grand évêque. C'est un itinéraire en Palestine et dans plusieurs contrées de l'Orient. Il est dû à une femme, qui l'a dédié aux religieuses d'un monastère situé en Provence et dont elle semble avoir été la supérieure.

« Partie de Constantinople, elle visite Jérusalem, où elle arrive pendant la semaine sainte et assiste aux cérémonies dans l'église du Mont-des-Oliviers, dans celles du Mont-Calvaire et de la Résurrection. La dédicace de celle du Golgotha se célébrait, dit-elle, en mémoire du jour où fut retrouvée la vraie croix. Elle gagne ensuite l'Egypte, afin de voir les lieux nommés dans la Bible et ceux des étapes parcourues dans le désert par les Israélites ; elle reconnaît les ruines de Pitom, traverse la terre de Gessen, se rend à Tanis, à Pelusium, puis monte au Sinaï, au Nébo, va à Carnia, pour prier au tombeau de Job. Elle voit ensuite le village de Solima, l'ancienne Salem, où on lui montre les ruines du palais de Melchissédech. A Edesse, où elle se rend pour visiter le tombeau de saint Thomas, l'évêque lui parle d'une pièce précieusement conservée dans le trésor de l'église. C'est la lettre célèbre de N. S. Jésus-Christ au roi

(1) M. Le Blant écrit ici *Rivulus*, mais dans l'inscription telle qu'il la transmet, c'est *ramulus* que nous lisons.

(1) L'inscription, comme on voit, est un témoignage de reconnaissance des entrepreneurs de transports des voies Appienne, Trajane et Annia et de leurs embranchements (*ramuli*). Ils attestent que leur industrie a été relevée par la *divine providence* de l'empereur Caracalla (*Imperator Cæsar Marcus Aurelius Antoninus*), qu'ils décorent des titres suivants : « Le Grand, l'Invaincu, le plus vaillant et le plus heureux de tous les princes. » Ils lui donnent en outre les surnoms de *Parthicus Maximus. Britannicus Maximus, Germanicus Maximus.* Ils citent les chefs de l'administration dont ils relèvent, au nombre de trois, qualifiés *Préfets des Véhicules.* Le lieu de la dédicace a été désigné par un édile, inspecteur des travaux publics, et par un autre édile, inspecteur des *édifices sacrés* ; la dédicace a été faite, le 5 des nones de juillet, sous le consulat de Lucius Valerius Messala et de Caius Suetonius Sabinus, sous le troisième consulat de Caracalla.

Agbar, que mentionne Josèphe. Elle visite enfin Carra en Mésopotamie, pour revenir à Constantinople par Séleucie et Chalcédoine.

« L'itinéraire mentionne comme récente la cession, faite en 363, de la ville de Nisibe aux Perses. Ce document, conclut M. Gamurrini, n'est donc postérieur à cette date que de quelques années. Sa publication, qu'on annonce comme prochaine, sera d'un intérêt particulier pour l'archéologie, l'histoire ecclésiastique et la géographie. »

La séance presque entière a été consacrée à l'exposition des titres des candidats qui se présentent pour remplacer M. François Lenormant. Ce sont MM. **Gustave Schlumberger, Benoist** et **d'Arbois de Jubainville.**

Nous avons signalé les principaux ouvrages des deux premiers, à l'occasion de la précédente élection.

M. d'Arbois de Jubainville, professeur au Collège de France, où il occupe la chaire des langues celtiques, a été archiviste du département de l'Aube. Il a dressé l'inventaire des archives dont il avait la garde. Nous citerons parmi ses publications :

Une *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, qui a obtenu une fois le premier prix Gobert et deux fois le second prix Gobert à l'Académie des Inscriptions ;

Les *Institutions cisterciennes* ;

De nombreux travaux sur la philologie des langues celtiques, sur les anciennes institutions celtiques telles qu'elles se sont conservées en Irlande, d'après les manuscrits et les ouvrages irlandais dont M. d'Arbois de Jubainville a beaucoup contribué à élucider la langue ;

Des travaux sur la philologie comparée des langues celtiques et germaniques, en vue de déterminer le caractère de la langue gauloise;

Des travaux sur l'ancienne administration de la France, surtout d'après les documents tirés des archives de l'Aube ;

Un livre, qui a été très remarqué sur *les Premiers habitants de l'Europe ;*

Le Cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique.

M. d'Arbois de Jubainville est correspondant de l'Académie.

L'élection aura lieu dans la prochaine séance.

FERDINAND DELAUNAY.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 21 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ROLLAND

M. le ministre de l'instruction publique adresse l'ampliation du décret par lequel le Président de la République approuve l'élection faite par l'Académie de M. Maurice Lévy pour remplir la place laissée vacante dans la section de mécanique par le décès de M. Bresse. Sur l'invitation du président, M. Maurice Lévy prend place parmi ses confrères.

M. Angot écrit, à propos des crépuscules colorés, que l'on trouve dans la météorologie de Kaïnitz mention de phénomènes analogues, ainsi, notamment en 1831, les 24, 25 et 26 septembre. M. Angot conclut en faisant remarquer que, pour se rendre compte de ces crépuscules, Kaïnitz n'a pas été recourir à des causes exceptionnelles, volcans ou poussières cosmiques. Il est clair que pour expliquer le phénomène, parmi les hypothèses mises en avant on devra rejeter, selon M. Angot, celles qui, bonnes pour l'hiver 1883-1884, ne conviendraient plus à l'été de 1831. Cette observation de M. Angot est un peu absolue, car, en définitive, le même phénomène peut être produit par plusieurs causes, et si l'une a agi en 1831, ce n'est pas une raison péremptoire pour qu'elle ait agi aussi en 1883-1884.

M. Alluard, directeur de l'observatoire du Puy-de-Dôme, communique également par l'intermédiaire de M. Jamin, son opinion sur la cause des lueurs. On observe souvent au Puy-de-Dôme des réflexions de la lumière sur des couches d'air de densité différente ou sur des cirrus si déliés qu'ils sont invisibles ; ces effets lumineux se rapprochent de ceux qui ont été notés dans ces derniers temps. Ainsi pendant l'hiver 1879-1880 et surtout pendant celui de 1881-1882 caractérisés par une sécheresse excessive, les lueurs ont été brillantes. Or, il y avait interversion des températures, chaleur en haut, froid en bas. M. Alluard fait jouer un grand rôle à ces interversions de la densité de l'air dans la production du phénomène.

M. Ch. Moussette envoie à l'Académie une photographie représentant l'aspect du ciel observé au couchant le 18 décembre 1883, à 4 heures 45 du soir, quelques instants après la disparition du soleil derrière les collines de Sèvres.

Cette vue est prise d'Auteuil. Au premier plan, on aperçoit le sommet des arbres et des maisons de Billancourt ; au second plan, les hauteurs de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud. Une éclaircie des nuages, parallèle à l'horizon, présentait la teinte vert clair signalée par plusieurs observateurs. Le reste du ciel avait une teinte ardente, variant du rouge orangé au rouge vif, avec des zones horizontales et d'autres s'élançant vers le zénith.

M. Gosselin lit une note ayant pour titre : « Réflexions sur la dernière communication de M. P. Bert, relative à l'anesthésie chez l'homme. »

S'il ne s'agissait que d'examiner l'application dans la pratique générale du procédé nouveau de M. P. Bert (inhalations de 8 grammes de chloroforme mélangés avec 100 litres d'air, au moyen du gazomètre de M. Saint-Martin), la question serait bien vite jugée. L'appareil est encombrant, très lourd, sinon impossible à transporter. Il ne peut donc remplacer l'outillage si simple et si inoffensif pour ceux qui en comprennent bien l'emploi, dont nous nous servons presque tous, savoir une compresse ou un mouchoir sur lequel on verse peu à peu les doses nécessaires de l'agent anesthésique.

Sans doute l'installation et l'emploi du gazomètre dans la salle d'opérations d'un hôpital peuvent être d'une certaine commodité. Mais à l'hôpital même, nous sommes souvent obligés d'endormir dans leur lit, et sans les déplacer, bon nombre de sujets. D'un autre côté, nous en avons beaucoup à endormir chez eux, soit à la ville, soit à la campagne, et le gazomètre, même avec les modifications que se propose d'y faire M. Paul Bert, sera toujours trop volumineux et trop lourd pour que nous puissions l'emporter partout avec nous.

A mon avis, d'ailleurs, le mélange titré de M. P. Bert pourrait bien quelque jour devenir préjudiciable à certains malades. Ce qui fait le danger du chloroforme, ce sont les susceptibilités individuelles en vertu desquelles les uns sont endormis très vite et peuvent être sidérés par des doses qui, chez les autres, amènent le sommeil beaucoup plus lentement et d'une façon inoffensive. Pour éviter les accidents dépendant de ces idiosyncrasies exceptionnelles, il faut donner le chloroforme progressivement et avec des intermittences, de manière à habituer peu à peu l'organisme et surtout les parties délicates de l'axe encéphalo-rachidien au contact du médicament, et à amener le sujet à cet état que nous appelons la tolérance anesthésique. Nous arrivons à ce résultat en versant d'abord une petite quantité de chloroforme (1 gr. 5 à 2 gr.) sur le mouchoir, plaçant ce dernier à quelques centimètres du visage et, après quelques aspirations de chloroforme largement mêlé à l'air, laissant respirer de l'air pur.

Peu à peu nous augmentons la quantité que nous versons sur le mouchoir, nous rapprochons davantage ce dernier du visage, et tout en continuant les intermittences, nous les faisons de plus en plus rares, si nous constatons que la respiration et la circulation se font bien. Bref, sans pouvoir calculer exactement la proportion d'air que nous mélangeons avec l'agent anesthésique, nous donnons certainement pendant les premières minutes, celles que l'expérience a démontré être les plus dangereuses pour les sujets très susceptibles, un mélange dans lequel le médicament est, par rapport à l'air, en moindre quantité que dans le gazomètre ; nous n'arrivons que progressivement, au bout de trois ou quatre minutes peut-être, aux proportions indiquées par M. P. Bert, et quand nous arrivons, la tolérance est établie, et nous pouvons sans inconvénient atteindre et même dépasser la proportion indiquée par notre savant confrère.

Ainsi ce qui, à mes yeux, mettrait encore le procédé nouveau au-dessous du procédé usuel, c'est qu'il donne d'emblée une dose uniforme que je trouve trop forte pour le début des inhalations, et à laquelle on ne doit venir qu'après avoir obtenu, par des doses plus faibles et progressivement augmentées, cette tolérance qu'il faut chercher avant tout, et qui se trouve chez tous les sujets, très vite chez les impressionnables, plus lentement chez les réfractaires.

M. P. Bert, il est vrai, peut avoir rencontré des chirurgiens qui, dès le début, administrent une quantité trop grande de chloroforme, mais ils sont aujourd'hui très rares. Le plus grand nombre ont adopté les excellents préceptes de Sédillot, c'est-à-dire prennent soin de faire respirer, au commencement, beaucoup d'air avec le chloroforme, d'augmenter peu à peu les proportions de ce dernier et de faire des interruptions. J'ai, dans ces derniers temps (1), formulé avec plus de précision qu'on ne l'avait fait, les instructions de Sédillot. Il est possible que quelques imprudents aient le tort de ne pas les suivre ; mais certainement l'opinion dominante aujourd'hui est qu'il faut donner le chloroforme progressivement et avec des intermittences.

D'ailleurs, pour ceux qui continuent à donner trop de chloroforme à la fois et pour tous ceux qui, dans l'avenir, auront à se familiariser avec cette question, le procédé de M. P. Bert aura l'avantage de démontrer, beaucoup mieux que nous n'avons pu le faire jusqu'ici et d'une façon tout à fait scientifique, combien il faut peu de chloroforme pour amener l'anesthésie. Nous n'avions à cet égard que des approximations, et tout en prescrivant les doses progressives, nous pensions que, pour obtenir et entretenir le sommeil anesthésique, il fallait introduire dans la circulation plus ou moins de chloroforme suivant les sujets, mais qu'il en fallait, terme moyen, beaucoup plus que nous ne le fait savoir aujourd'hui M. P. Bert; et bien des malheurs ont été dus à l'habitude générale qui avait été prise de faire consommer plus d'agent anesthésique qu'il n'était nécessaire pour arriver à l'insensibilité voulue. J'ai bien combattu déjà cette erreur dans mes écrits, en m'appuyant sur un procédé de M. L. Labbé, qui consiste à ne verser jamais que de très petites doses de chloroforme sur le mouchoir. Mais je n'ai pu fixer exactement la quantité qui pénètre dans l'économie, soit lorsqu'on emploie ce procédé un peu lent, soit lorsqu'on emploie le procédé plus expéditif des doses un peu plus élevées, auquel je donne la préférence.

La communication de M. Paul Bert va sur ce point fixer les idées. Puisque son mélange à 8 grammes pour 100 litres endort très bien, quelquefois sans que le malade ait consommé les 100 litres, d'autres fois après une consommation supérieure à celle-là, il en résulte que, terme moyen, on peut évaluer à 7 ou 8 grammes la quantité de chloroforme absorbée, et l'on comprendra mieux dès lors qu'il est inutile, et qu'il peut être dangereux quand on se sert du mouchoir, de verser au hasard, comme je l'ai vu faire autrefois, des quantités qui pouvaient être évaluées à 6, 8 et 10 grammes.

L'innovation de M. Paul Bert, en donnant un argument nouveau à ceux qui conseillent les doses modérées en même temps que progressives, aura donc contribué à rendre de plus en plus sûr le procédé si simple auquel la majorité des chirurgiens seront toujours obligés de donner la préférence.

M. Paul Bert. Les observations de mon savant maître M. Gosselin portent à la fois sur la méthode d'anesthésie par les mélanges titrés, et sur l'appareil de M. le docteur Saint-Martin, qui m'a servi à l'hôpital Saint-Louis.

M. Gosselin reproche à cet appareil d'être volumineux, d'un maniement compliqué, d'un transport difficile. Ces critiques me semblent très exagérées, surtout pour une installation d'hôpital, mais il sera facile de les éviter ; je fais construire deux gazomètres parallélipipédiques, rentrant l'un dans l'autre, qui n'occuperont que le faible volume d'un hectolitre. D'autres appareils sont à l'étude qui seront bien moins encombrants encore, et qui fonctionneront d'une manière automatique. Il convient donc de réserver sur ce point le jugement définitif.

Je ne fais cependant nulle difficulté de reconnaître que les médecins de campagne n'auront que rarement un tel appareil à leur disposition. Aussi, je me préoccupe de chercher pour eux une autre méthode d'application du chloroforme qui ne vaudra pas, tant s'en faut, celle des mélanges titrés, mais qui sera toujours supérieure à la compresse.

Rien n'est plus simple que la compresse, je le reconnais. Mais rien n'est plus mauvais, car son emploi est l'inverse de toute précision scientifique ; c'est l'à-peu-près, le tâtonnement, l'empirisme, élevés à la hauteur d'un principe.

Je sais bien que notre savant confrère affirme avoir, depuis quelques années, donné de la précision à cette méthode informe, en procédant à la fois par doses progressives et par intermittences; mais son dire n'a pas été accepté par tous les chirurgiens, tant s'en faut, et une discussion récente a montré que chacun d'eux tenait à son propre procédé, affirmant sa supériorité sur celui du voisin et déclarant qu'il est, grâce à lui, à l'abri de tout danger. Cela prouve tout simplement qu'entre des mains habiles et expérimentées, avec une surveillance suffisante, le chloroforme donne rarement des accidents mortels; mais il faut précisément faire disparaître la nécessité de cette habileté et de ces précautions.

M. Gosselin commence, dit-il, par des doses faibles. Il verse d'abord 1 gr. 50 à 2 grammes, c'est-à-dire environ de *vingt à trente gouttes* de chloroforme sur la compresse, et le malade respire au milieu de ces vapeurs. Mais, quand je pense que, pour donner à chaque inspiration la tension anesthésique et non dangereuse de vapeurs, il suffit d'*une demi-goutte* de chloroforme, je ne puis considérer comme faible cette dose de début; elle est très certainement supérieure, au moins à certains moments, à celle que j'emploie. Et comme *une goutte* introduite à chaque inspiration amènerait à coup sûr et rapidement la mort, je ne m'étonne pas que des accidents aient été signalés, je m'étonne seulement qu'ils soient moins fréquents. M. le docteur Peyraud (de Libourne) endort ses malades avec trois gouttes de chloroforme versées sur la compresse à chaque inspiration.

On m'objecte les idiosyncrasies : je réponds que la dose de 8 gr. pour 100 litres d'air a réussi identiquement dans vingt-sept cas, où les patients étaient des plus variés par les conditions physiologiques et pathologiques. C'est peu de chose sans doute que vingt-sept cas, et l'on peut aventurer des prédictions limitées. Mais la dose de 8 gr. est un minimum, puisqu'à 7 gr. on n'a déjà qu'une anesthésie peu intense.

Ce minimum, les chirurgiens le dépassent toujours, et souvent de beaucoup, en employant la compresse. Le danger, s'il y en avait, serait donc toujours moindre avec ma méthode, et il serait tout aussi facile à conjurer en éloignant momentanément l'embouchure ; car, si la surveillance n'est pas nécessaire, elle n'est évidemment pas interdite. Le système des intermittences peut lui-même être facilement appliqué.

En résumé, les chirurgiens, en se servant de la compresse, mettent en usage des tensions de vapeurs ou inefficaces, ou utiles, ou dangereuses. C'est en louvoyant avec habileté entre les doses inefficaces et les doses dangereuses qu'ils obtiennent l'anesthésie et évitent les accidents. Or, s'il faut en croire les expériences faites sur les animaux, ces doses sont rapprochées d'une manière inquiétante. Ainsi, avec 6 gr. dans 100 lit. d'air, on ne peut pas endormir complètement un chien ; avec 10 gr., l'insensibilité arrive en quelques minutes, et l'animal dort sans danger pendant une heure et demie; avec 14 gr., la mort survient en quarante-cinq minutes. Chez l'homme, pour une inspiration d'un demi-litre, ces doses représenteraient 0 gr. 03, 0 gr. 05 et 0 gr. 07 de chloroforme. Un peu plus ou un peu moins de liquide sur la compresse, un écartement plus ou moins grand de la compresse, occasionnent des différences bien autrement considérables.

La méthode des mélanges titrés a l'immense avantage de mettre à l'abri de toutes ces inégalités et irrégularités. La dose limitée que j'emploie étant toujours au-dessous de celles que donne la compresse, risque infiniment moins que celles-ci d'amener des accidents. En un mot, cette méthode me paraît être la seule qui puisse dégager absolument la responsabilité des chirurgiens.

M. Gosselin maintient ses conclusions.

M. le président fait procéder à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Maillard de la Gournerie.

Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant 66, M. Haton de la Goupillière obtient 18 suffrages ; M. E. Tisserand, 13 ; M. de Jonquières, 12; M. Bischoffsheim, 10 ; M. Cailletet, 7 ; M. Trève, 6.

Aucun des candidats n'ayant réuni la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un second tour de scrutin. Le nombre des votants étant encore 66, M. Haton de la Goupillière, obtient 26 suffrages ; M. de Jonquières, 15 suffrages. M. E. Tisserand, 11 ; M. Bischoffsheim, 8; M. Cailletet, 4; M. Trève, 2.

Aucun des candidats n'ayant encore réuni la majorité absolue des suffrages, il

(1) Communication à l'Académie de médecine, mars et avril 1882, article ANESTHÉSIE *chirurgicale* de l'*Encyclopédie internationale de chirurgie*, Paris, 1883.

est procédé à un troisième tour de scrutin, qui doit être un scrutin de ballottage entre MM. Haton de la Goupillière et de Jonquières. Le nombre des votants étant encore 66, M. Haton de la Goupillière obtient, 37 suffrages; M. de Jonquières, 27; Il y a deux bulletins nuls.

M. Haton de la Goupillière, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé élu. Sa nomination sera soumise à l'approbation du Président de la République.

M. Debray communique une dépêche que lui transmet M. Wroblenski : « Hydrogène refroidi par oxygène bouillant s'est liquéfié par détente. »

M. Hervé Mangon présente, au nom de M. Renou, une note sur les oscillations barométriques produites par l'éruption du Krakatoa.

Le journal *la Nature* a publié, dans son numéro du 19 janvier, la traduction d'un article communiqué au *Moniteur de l'empire d'Allemagne* par M. Förster, directeur de l'observatoire de Berlin. Cet article signale des oscillations insolites de la pression atmosphérique, à la suite de l'éruption du volcan du Krakatoa.

Ces oscillations sont nettement indiquées sur les courbes de l'inscripteur Redier, obtenues à l'observatoire du parc de Saint-Maur ; elles sont d'autant plus faciles à remarquer qu'elles se sont produites pendant un beau temps, avec un baromètre élevé et au milieu de courbes très peu accidentées.

Le premier mouvement a eu lieu le 27 août 1883, à 1 heure du soir : c'est une ascension brusque de quelques dizièmes de millimètre, suivie, à 1 h. 45 m., d'un abaissement de plus de 0m001 et d'ondulations assez fortes jusqu'à 5 heures du soir. La courbe redevient tranquille jusqu'au 28, à 3 h. 45 m. du matin, où une baisse subite se produit, atteignant, à 4 h. 25 m., une chute de 0m002. Elle redevient régulière après 6 heures. Deux autres ondulations moindres, mais celles-là consistant, au contraire, en élévation de 0m0005, se remarquaient encore le 29 août, à 2 heures du matin et à 3 heures du soir.

L'île de Krakatoa est à 5 h. 54 m. à l'est de Paris; ainsi la catastrophe a eu lieu à fort peu près vers minuit de la nuit du 26 au 27 à Paris. L'onde atmosphérique a donc mis 13 heures à parcourir les 11,500 kilomètres, distance du volcan à Paris; c'est une vitesse de 246 mètres par seconde, bien moindre que celle du son dans l'air.

La seconde oscillation est due évidemment à l'onde atmosphérique qui nous est parvenue par le chemin exactement opposé, lequel est de 28,500 kilom. La vitesse de cette seconde onde serait donc de 1,000 kilom. à l'heure ou 278 m. par seconde, moindre encore que la vitesse du son, mais exactement concordante avec celle que M. Forster a déduite des oscillations de Berlin.

Les autres mouvements sont produits par des ondes ayant fait un tour entier du monde, après avoir touché l'Europe une première fois.

L'Académie se forme en comité secret à cinq heures pour discuter les titres des candidats à la chaire vacante de culture au Muséum d'histoire naturelle.

Henri de Parville.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

1er février.

L'Européen, arrivé ce matin à Singapore, en partira demain. Tout va bien à bord.

Le *Saint-Germain* est parti ce matin de Colombo. Tout allait bien à bord.

Le *Seignelay* est parti de Toulon pour le Pirée; le *Japon*, de Toulon pour les îles d'Hyères.

2 février.

Le *Bussard* est parti le 1er février de la Goulette pour Alger, avec le vicaire général, cardinal Lavigerie empêché.

Bureau central météorologique de France

Situation générale au 2 février 1884.

La situation s'est modifiée rapidement sur l'ouest de l'Europe. Le baromètre a monté depuis hier de 33mm à Valentia (769mm), et les vents tournent vers le nord sur l'Angleterre et la Manche, mais un retour prochain au sud-ouest semble probable. Une forte dépression, qui paraît être celle signalée hier en Irlande, a son centre dans le golfe de Livonie; elle occasionne une tempête de N.-N. O. à Wisby et menace la Russie centrale.

La température est en baisse générale, excepté sur la Baltique; elle variait ce matin depuis — 22° (Haparanda) jusqu'à + 12° (Alger).

En France, le temps est à éclaircies avec quelques averses par instants.

France.

Service maritime :

Dépression secondaire sur Pas-de-Calais; baromètre monte très rapidement Irlande; 33mm Valentia.

Probable :

Manche. — Vent variable fort à très fort.

Bretagne. — Vent d'entre ouest et nord assez fort à fort.

Océan. — Idem.

Méditerranée. — Baisse 3mm en moyenne Europe sud et Algérie.

Probable :

Provence. — Vent variable pouvant fraîchir en tournant vers nord.

Algérie. — Variable faible.

Service agricole :

Baromètre monte très rapidement en Irlande; a baissé de 3 en moyenne Europe sud et Algérie.

Probable :

Nord-ouest. — Vent d'entre ouest et nord. Quelques averses. Baisse de température.

Nord. — Vent variable. Quelques averses. Température un peu moins douce.

Nord-est. — Vent d'entre sud et ouest. Température assez douce.

Ouest. — Comme nord-ouest.

Centre. — Idem.

Est. — Comme nord-est.

Sud-ouest. — Comme nord-ouest.

Sud. — Vent variable. Beau. Température douce.

Observations de Paris, 1er février 1884.
(Parc Saint-Maur).

Heures.	Baromètre à zéro (Alt. 49m30)	Thermom. sec.	Thermom. mouillé.	Humidité relative.	Vent direction et force de 0 à 9.	
1 m.	753 07	8 9	7 5	81	S.	3
4	51.20	8.6	7.5	85	S S O.	3
7	50.70	7.7	7 6	99	S.S.O.	3
10	52.06	9.2	7 0	71	S O.	4
1 s.	52.31	9.4	6.6	64	S.S.O.	3
4	52.17	10.4	6 7	55	S O.	5
7	52.06	7.6	5 7	74	S O.	5
10	51 00	6.1	4.7	79	S S.O.	5

Heures.	État du ciel	Pluie.	Nébulosité de 0 à 10
1 m.	Couvert.	0	10
4	Id.	2.5	10
7	Pluie de 5 h. à 8 h.	0.5	10
10	Id. de 9 h. 1/2 à 10 h.	1.7	10
1 s.	Gr. 11 h. 21 à 11 h 24; pl. jusq 11 h 27	0	3
4	Gros cum. à grêle O.1/4 S.	0	5
7	Gouttes.	0	9
10	Eclaircies.	0	9

Minimum, 7°7; maximum, 10°6; moyenne, 8°2.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Ce, 8, place de la Bourse.

Supplément.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites

Jugements de déclaration de faillite.

Du 1er février.

Du sieur MONMIREL (Honoré-Alfred), ancien pharmacien, à Paris, avenue du Maine, 178, demeurant actuellement rue Daguerre, 7.
M. Sudrot, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14954 du gr.)

Du sieur DE PEYROLLE (Victor-Prudent), fabricant de coiffes de casquettes, demeurant à Paris, rue Lourmel, 11, faisant le commerce sous le nom de : PEYROLLE.
M. Girard, juge-commissaire.
M. Beaujeu, rue de Rivoli, n. 66, syndic provisoire. (N. 14955 du gr.)

Du sieur VERNET (Victor Antoine), ancien boulanger, à Paris, rue de la Réunion, 34, demeurant actuellement cité Beauharnais, 5.
M. Sudrot, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 14956 du gr.)

De la dame veuve RENARD (Émélie BARTHE, veuve de Nicolas-Lucien RENARD), marchande d'horlogerie et bijouterie, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 214.
M. Sudrot, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14957 du gr.)

De la dame veuve FONTAN (Annette MIQUELET, veuve de Jean-Bertrand FONTAN), fabricante de stores, demeurant à Paris, rue Jean-Beausire, 13.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire (N. 14958 du gr.)

Du sieur SCHALTENBRAND (Joseph), marchand d'horlogerie et bijouterie, demeurant à Paris, 96, rue Lafayette.
M. Fumouze, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14959 du gr.)

Du sieur MATHIEU, marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Apennins, 45.
(Ouverture, 12 janvier 1884.)
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14960 du gr.)

Du sieur GOUSSARD, commissionnaire en farines, demeurant à Paris, rue Biscornet, 17.
(Ouverture, 11 janvier 1884.)
M. Lévy, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14961 du gr.)

De la veuve BORDEL, tailleur, ayant demeuré à Saint-Denis, rue du Chevet-de-l'Église, 1, et actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 15 décembre 1883).
M. Sudrot, juge-commissaire.
M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic provisoire. (N. 14962 du gr.)

Du sieur FERRÉOL, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Henri-Chevreau, 3.
(Ouverture, 21 décembre 1883.)
M. Sudrot, juge-commissaire.
M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic provisoire. (N. 14963 du gr.)

Du sieur WALDACK, ancien marchand de vins, à Saint-Denis, rue Dezobry, 9, y demeurant.
(Ouverture, 11 janvier 1884).
M. Cavé, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14964 du gr.)

Du sieur MODÉ, marchand de chaussures, demeurant à Asnières, avenue d'Argenteuil, 115.
(Ouverture, 19 décembre 1883.)
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14965 du gr.)

Du sieur MONIN, représentant de fabriques, demeurant à Paris, rue Rochechouart, 69, ci-devant, et actuellement rue de Clignancourt, 46.
(Ouverture, 26 décembre 1883.)
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 14966 du gr.)

De la société anonyme dite : SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ORS ET BRONZES (en liquidation), dont le siège était à Levallois-Perret, rue Martinval, 11.
(Ouverture, 27 décembre 1883.)
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tâcherie, n. 4, syndic prov. (N. 14967 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur BOURY (Sylvain), entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris-Charonne, passage Josseaume, 5, le 8 courant, à 1 heure précise. (N. 14939 du gr.)

Du sieur MAZEL (Emile-Théodore), ayant tenu hôtel meublé et commerce de vins, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, 128, ci-devant, puis rue de la Roquette, 39, et actuellement rue Turbigo, 89, le 8 courant, à 12 heures précises. (N. 14943 du gr.)

De la société en nom collectif (en liquidation) FAYOL père et fils, à l'exclusion des dames Fayol, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de marchand de vins, à Paris, boulevard Saint-Martin, 13, ladite société composée de : 1° Adolphe FAYOL père; 2° et Alfred FAYOL fils, demeurant tous deux au siège social, le 8 courant, à 12 heures précises. (N. 14633 du gr.)

Du sieur PAUCHAUVIN (Isidore), entrepreneur de couverture et plomberie, à Ivry-sur-Seine, rue de Paris, 26, le 8 courant, à 12 heures précises. (N. 14566 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite Paul PIGNOLLET et Ce, ayant pour objet le commerce des papiers et cartons, dont le siège est à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 148, et composée de : 1° PIGNOLLET (Paul), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire, le 8 courant, à 12 heures précises. (N. 14938 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur PALUT (Jules-Henri), ébéniste en meubles d'art, demeurant à Paris, rue des Panoyaux, 55 ;
Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14844 du gr.)

Du sieur MASSEY-FROISSART (Lucien-Adolphe), régleur de papiers, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 163 ;
Entre les mains de M. Beaugé, 24, avenue Victoria, syndic de la faillite. (N. 14872 du gr.)

Du sieur DAMOTTE, marchand de bouchons et articles de caves, demeurant à Paris, rue de Dunkerque, 37, et rue Fontaine, 17 ;
Entre les mains de M. Beaugé, 24, avenue Victoria, syndic de la faillite. (N. 14858 du gr.)

De la dame HANNEQUIN (Constance DESFERMES, femme de Alexandre HANNEQUIN), crémière et marchande de comestibles, à Paris, rue Jouffroy, 2 ;
Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14181 du gr.)

De la société anonyme dite PANIFICATION GENERALE, dont le siège est à Saint-Denis, avenue de Paris, 279 ;
Entre les mains de M. Lissoty, rue Saint-André-des-Arts, 33, syndic de la faillite. (N. 13794 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur BOURDON (Charles-Arthur), pâtissier, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 167, le 8 courant, à 11 heures. (N° 14335 du gr.)

Du sieur GREMBERT, ayant fait le commerce de papeterie en gros, sous le nom de GREMBERT-DE-BRUYNE, à Paris, rue de Nesles, 10, avec établissements à Puteaux, place de l'Église, 1, et rue Godefroy, 24, le 8 courant, à 1 heure. (N. 14275 du gr.)

CLOTURE DES AFFIRMATIONS

De la société anonyme L'UNION GENERALE, ayant pour objet les opérations de banque et de crédit, dont le siège est à Paris, rue d'Antin, 9, avec succursales même ville, boulevard Saint-Germain, 207, et à Lyon, Saint-Etienne, Marseille et Rome, le 8 courant, à 10 heures. (N. 11445 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur MARQUER (Mathurin-Marie), pâtissier, demeurant à Paris, rue des Amandiers, 67, le 8 courant, à 12 heures précises. (N. 14192 du gr.)

Du sieur BOUGOUIN, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Château, 28, le 8 courant, à 1 heure précise. (N. 14489 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATION

(Art. 511.)

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur BRONDOIT (François), arquebusier, à Paris, boulevard de Strasbourg, 36, sont invités à se rendre le 8 courant, à 1 heure, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites,

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite et le failli en ses explications, et, conformément à l'art. 511 du code de commerce, décider si les créanciers se réserveront de délibérer sur un concordat jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute simple commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé, si le sursis n'est pas accordé, soit à la délibération immédiate sur le concordat, soit à la formation de l'union. (N. 14426 du gr.)

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la veuve LECOMTE (Justine-Catherine DUREZ, veuve de Pierre-Arsène LECOMTE), marchande d'estampes, demeurant à Paris, boulevard des Italiens, 5, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Sauvalle, syndic, 25, quai des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 7 fr. 33 p. 100, unique répartition. (N° 14090 du gr.)

Du sieur WILHEM (Jacques), ancien imprimeur à Paris, rue du Croissant, 12, demeurant à Bois-Colombes, rue des Bourguignons, 73, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Beaujeu, syndic, 66, rue de Rivoli, pour toucher un dividende de 8 fr. p. 100, première répartition. (N. 11996 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 1er février 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare résolu pour inexécution des conditions le concordat passé le *12 octobre 1881* entre le sieur JUNOT (Edouard), fabricant de galoches, demeurant à Paris, rue Beccaria, 20, et ses créanciers.

Nomme M. Lévy juge-commissaire, et M. Chevillot, rue Jean-Lantier, 7, syndic. (N. 10619 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 25 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du 31 décembre 1883, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite du sieur BOURDON (Charles-Arthur), pâtissier, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 167. (N. 14335 du gr.)

(Supplément.)

Assemblées de créanciers
du lundi 4 février 1884.

—

1re Chambre.

10 HEURES : veuve Prévot, clôture. — Hielard, id. — Cayla, id. — Coqualle, id — Humbert frères, id. — Société des Briqueteries de Garches, affirmation. — Veuve Coert, id. — Blanc, concordat.

12 HEURES : Knau, syndicat — Frison, id. — Girard, vérification. — Hugot, clôture. — Cerf, concordat.

2 HEURES : Léoullier, clôture. — Chauvière, id. — Vernay, affirmation. — Lemarchand, reddition de compte.

2me Chambre.

11 HEURES : Bover, vérification. — Ducroquet, clôture. — Renault, id. — Lasseux, id. — Raymond, id. — Rame, id. — Busigny, concordat. — Cie fermière Vernay les Bains, vérification

2 HEURES : Vallois, clôture. — Veuve Bourillon, affirmation. — Lhomme, affirmation.

Mme Dubuc, née Raynaud, et M. Dubuc, capitaine au 14e bataillon d'artillerie de forteresse, demeurant à Perpignan, sont dans l'intention d'adresser au ministre de la justice une demande afin d'obtenir pour Gustave-Louis-Jules Bousségui, fils mineur issu du premier mariage de la dame Raynaud avec Auguste-Camille Bousségui, l'autorisation de substituer à son nom paternel de Bousségui le nom de sa mère, qui est Barreau.

La présente publication est faite en exécution de l'article 9 du décret du 8 janvier 1859.

Ministère de la guerre.

POUDRES & SALPÊTRES

ADJUDICATION DE SOUFRE BRUT

Il sera procédé, le lundi 3 mars 1884, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de la mairie de Marseille, par M. le maire ou son délégué, en présence de M. le directeur de la raffinerie nationale de salpêtres et soufres et d'un délégué du conseil de l'établissement, à l'adjudication publique, au moins offrant et sur soumissions cachetées, de la fourniture de **1,800,000 kil. de soufre brut**, qualité belle 3e de Sicile, à livrer en 1884, à la raffinerie de Marseille, en neuf lots de 200,000 kil. chacun.

Le cahier des charges est déposé à la raffinerie nationale de Marseille, 6, boulevard de la Paix, où les personnes qui désirent soumissionner pourront en prendre connaissance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 14 septembre 1883, M. Louis-Hyacinthe Simon, maître de forges, domicilié à Paris, rue d'Ampère, 47, gérant de la société en commandite des hauts-fourneaux de Champigneulles, près Nancy, dont le siège est à Champigneulles, sollicite, au nom de cette société et en faisant élection de domicile dans les bureaux de la société, à Champigneulles, une concession de mines de fer sur le territoire des communes de Custines, Malleloy, Faulx, Bratte, Sivry, Belleau et Morey, arrondissement de Nancy.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au sud, par une ligne droite joignant le point K, angle rentrant de la limite séparative des communes de Malleloy et de Custines, — sommet nord ouest de la concession de Custines, instituée par décret du 16 août 1867, — au point J, confluent du ruisseau de la Haute Faulx et de la Mauche-e, en aval du moulin d'en bas, — sommet nord-ouest de la concession de Chavenois, instituée par décret du 19 avril 1883;

A l'est, par deux lignes droites : la première tirée du point J, ci-dessus, au point R, intersection du bord oriental du chemin vicinal ordinaire de Faulx à Bratte et de la limite séparative des communes de Faulx et de Bratte; la deuxième tirée du point R, ci-dessus, au point S, angle intérieur de la bifurcation des deux chemins se rendant de Sivry à Faulx et à Bratte, à 775 mètres environ du clocher de Sivry;

Au nord, par une ligne droite joignant le point S, ci-dessus, au point P, intersection du bord septentrional du chemin de grande communication n° 2 de Nancy et Marbache à Fauiquemont et de la limite séparative des communes de Belleau et de Morey;

A l'ouest, par trois lignes droites : la première joignant le point P, ci-dessus, au point C, où le côté occidental du chemin de Custines à Morey rencontre la limite séparative des communes de Custines et de Millery; la deuxième joignant le point C, ci-dessus, au point D, angle sud-ouest du bois particulier des Fous sur le chemin des Rayis; la troisième joignant le point D, ci-dessus, au point de départ K.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de dix kilomètres carrés quatre-vingts hectares (10 k. 2. 80 h.).

La société des hauts-fourneaux de Champigneulles possède la concession de mines de fer de Champigneulles, instituée par arrêté du 3 août 1848 du Président du conseil chargé du pouvoir exécutif, d'une contenance de 427 hectares et s'étendant sur les communes de Champigneulles et de Maxéville, arrondissement de Nancy.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Nancy, Custines, Malleloy, Faulx, Bratte, Sivry, Belleau, Morey, Champigneulles et Maxéville.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, dans l'arrondissement de Paris où est situé le domicile du pétitionnaire.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 24 décembre 1883.

Pour le préfet de Meurthe-et-Moselle :
Le secrétaire général délégué,
E. GAUCKLER.

TERRAINS A PARIS, à ADJon, s. une ench., en la ch. d. n. d. Paris, le 5 février 1884 : 1° boulev. MALESHERBES, 195 prés. Ce 168 m. 81 M. à pr. 46,000 f. — 2° boulev. BERTHIER et r. VERNIQUET. Ce 363 m. 88 M. à pr. 65,000 f. — S'adr. à Me d'Hardivilier, notaire à Paris, rue Thévenot, 14.

MAISON à PARIS, r. de l'**ARCADE**, n° 9. Rev. br. 13,300 fr. Mise à prix : 150,000 fr.
MAISON à PARIS, rue **PASQUIER**, n° 8 Rev. br. 13,350 f. M. à prix : 150,000 fr.
ADJon, en 2 lots, s. une ench., ch. d. not. d. Paris, le 12 fév. 1884, p. Me Demonts, not., pl. Concorde, 8.

MAISON, JARDIN **ASSAS**, 114, 114 *bis* et 114 *ter*, à Paris, rue d'ASSAS, ADJon, s. une ench., en la ch. d. not. de Paris, le 19 février 1884. — Ce 685 m. Rev. br. suscept. d'augon: 7,085 f. M. à p. 160,000 f.
Et 10 lots **TERRAIN** à PARIS, r. N.-D.-des-Champs, n° 99. C. tot : 3,557 m. Mises à pr. : lot d'angle: 180 f. le m ; les aut. : 120 f. S'adr. rue Bara, 9; et à Me Demonts, not., 8, pl. Concorde.

MAISON à PARIS, r. **LECLUSE**, 14 et 16. Ce 562 m. Rev. 19,647 f. M. à p. 180,000 f.
PROPRIÉTÉ à BILLANCOURT, r. de Versailles, 154 et 156. Ce 1,001 m. Rev. 3,639 f. Mise à prix 55,000 fr. A ADJon, sur une enchère, chambre des notaires de Paris, le 19 février 1884. S'adr. à Me Gatine, notaire, rue de l'Echelle, 8.

ADJon, sur une enchère, en la chamb. des not. de Paris, le mardi 4 mars 1884, d'une GRANDE
PROPRIÉTÉ A VERSAILLES
boulev. du Roi, 23 et 25, vaste habitat., dépend., jardin d'hiver. Cont., 3,320 m. — M. à p., 75,000 fr. S'adr. à Me Dufour, not., 15, boulev. Poissonnière.

ADJON, s. une ench., en la chambre des notaires de Paris, le mardi 4 mars 1884, d'UN **HOTEL** à PARIS, rue de *Boulogne*, n° 11 *ter*. Superf. 470 m. **Grand Salon galerie**, petit salon, salle à manger, 5 ch. de maître, ch. de domestiques, écurie, remise, calorifère. M. à p. 290,000 f. S'adr. à Me Dufour, not., 15, boulev. Poissonnière.

Spectacles du Dimanche 3 Février.

MATINÉES

Théâtre-Français. — Le Gendre de M. Poirier. — L'Étincelle.

Opéra-Comique. — Mignon. — L'Amour médecin.

Odéon. — Représentation populaire à prix réduits : Tartufe, Placet au roi, le Malade imaginaire avec la cérémonie.

Gaîté. — La Charbonnière.

Gymnase — Le Maître de forges. — Vendanges sont faites.

Variétés. — Chalet à vendre. — La Cosaque.

Palais-Royal. — Le Carnaval d'un merle blanc. — Le Petit voyage.

Porte-Saint-Martin. — La Dame aux camélias.

Ambigu. — Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques. — François les Bas bleus.

Bouffes-Parisiens. — La Dormeuse éveillée.

Nouveautés. — L'Oiseau bleu.

Cluny. — Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs. — Les Invisibles.

Théâtre-Déjazet. — Matinée enfantine.

Cirque d'Hiver. — Concert Pasdeloup : Chœurs d'Athalie (Mendelssohn), soli par Mmes Simonnet, Raimbaud et Cour. — Canzonnetta (Mendelssohn). — Le Départ, chœur sans accompagnement (Mendelssohn). — Requiem (Mozart). — Le Songe d'une nuit d'été (Mendelssohn), soli par Mmes Simonnet et Cour; MM. Lefebvre (flûte), et Chaussier (cor).

Châtelet. — Concert Colonne : Symphonie en ut majeur (Beethoven). — La Chevauchée du Cid, première audition (V. d'Indy), soli par M. Grivot. — Fantaisie hongroise pour piano et orchestre (F. Liszt), exécutée par M. Théodore Ritter. — Plaisir d'amour (Martini), orchestré par H. Berlioz, chanté par Mlle Ph. Lévy. — Les Deux Reines, première audition (Ch. Gounod), soli par MM. Grivot, Claverie et Mlle Ph. Lévy. — Romance (R. Schumann). — Scherzo du Songe d'une nuit d'été (Mendelssohn), exécuté par M. Th. Ritter. — Marche et chœur du Tannhauser (Richard Wagner).

Château-d'Eau. — Concert Lamoureux : Première audition de la Damnation de Faust, légende dramatique, musique d'Hector Berlioz : Marguerite, Mme Brunet-Lafleur; Faust, M. Van Dyck; Méphistophélès, M. Blauwaert; Brander, M. Jouhannet.

Alcazar d'hiver. — Concert-spectacle.

Concert Parisien. — Spectacle varié.

Scala. — Concert-spectacle.

Eden-Concert. — Concert spectacle.

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — L'Etourdi. — Le Malade imaginaire, avec la Cérémonie présidée par M. Got.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin ; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Barèty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Derange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Hérodiade, de Massenet : Maurel, de Reszké ; Mmes Fidès-Devriès, Tremelli.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 2 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

La direction du Théâtre-Italien vient d'engager pour six représentations de Lucrezia Borgia la célèbre cantatrice Caroline de Cepeda, de la Scala de Milan, qui aura pour partenaire le ténor Gayarre.

Il est également question de l'engagement de Mlle de Reszké, l'ancienne pensionnaire de M. Halanzier, qui créa jadis avec tant d'éclat le rôle de Myrrha du Roi de Lahore.

Depuis hier soir, le Crime de Faverne est joué au théâtre Beaumarchais, avec M. Taillade dans le rôle de Séraphin. En même temps, Fiche-Ton-Kin passe aux Bouffes-du-Nord.

L'éditeur Tresse vient de mettre en vente Maître et Valets, à-propos en un acte, en vers, de M. Bertol-Graivil, et Placet au roi, comédie en un acte, en vers, de M. François Fabié, joués le 15 janvier dernier à la Comédie Française et à l'Odéon à l'occasion de l'anniversaire de Molière.

Le même éditeur fait aussi paraître le livret de la Dormeuse éveillée, le nouvel opéra-comique de MM. Chivot, Duru et Audran.

La somme de 31,360 fr. encaissée au premier bal masqué de l'Opéra, samedi passé, malgré l'effroyable tempête que l'on sait, dit assez quel succès obtiennent toujours les fêtes carnavalesques de l'Académie nationale de musique.

Le second bal, annoncé pour le 9 février, promet d'être aussi brillant, sinon plus beau. Un grand nombre de personnes, que l'ouragan du 26 a empêché de venir, font retenir leur loge ; si bien qu'à l'heure présente, il n'en reste que fort peu.

Le gérant de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 2 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible				79 50
Huile de Colza disponible, dégalée				.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes				81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégalée				.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes				89 50
Huile de Lin, en fûts				53 50
Huile de Lin, en tonnes				55 50
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	45 50	à		45 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	52 25	à		52 ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à		102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à		103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à		40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à		.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à		12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. ..	à		44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à		47 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	à		.. ..
Suifs de France				92 ..
Suifs. — Beufs de la Plata				98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 ¼ .. — 1 h., 101 ¼
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 95. — Monnaie 80 35
Crédit Autrich. ...... 299 75 | Chem. de fer Autrich. 320 25
Change sur Londres.... Demande, 121 15 — Offre 121 40
Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre, 48 175
Lots..................... 126 75 | Napoléon.............. 9 615

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGE		PAPIER LONG			PAPIER COURT			
3½ %	Amsterdam	206 ...	à	206 ¼	206 ¼	à 206 ¼	et 4..	%
4.. %	Allemagne	122 ...	à	122 ¼	121 ¾	à 122 ¼	et 4..	%
4.. %	Vienne	205 ½	à	206 ...	205 ½	à 206	et 4..	%
5.. %	Barcelone	486 ...	à	487 ...	486	à 486 ½	et 4..	%
5.. %	Madrid	486 ...	à	487 ...	486	à 487	et 4..	%
6.. %	Lisbonne	545 ...	à	546 ...	545	à 546	et 4..	%
6.. %	St-Pétersb.	241 ...	à	242 ...	241	à 242 ..	et 4..	%
...	Stockholm	136 ...	à	137 ...	136	à 137 ..	et 4..	%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3.. %	Londres	25 15 .	à	25 20	25 13	à 25 18		3%
	d° Chèque	.. ....	à	... ...	25 14½	à 25 19½		...
4.. %	New-York.	514 ..	à	515 .	514	à 515		3%
3½ %	Belgique	⅛ p	à	¼ p.	⅛ p	à ¼ p		3½ %
5.. %	Italie (lire)	1/16	à	1/16 p	⅛ p	à ¼ pr.	—	5%
5.. %	Italie (or)	1/16	à	1/16 p.	⅛ p	à ¼ pr.	—	5%
3.. %	Suisse	pair	à	⅛ p	1/16 p	à 3/16 p.	—	3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...... 2 .%
BANQUE DE FRANCE. Escompte 3..% — Avances 4 %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1	à	.. ..		0/00 prime
Argent 1000 d° 218 89..	147	à	152		0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..		
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..		
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..		
Souverains anglais	25 11 .	à	25 16..		
Banknotes	25 13 .	à	25 18..		
Aigles des Etats-Unis	25 90..	à	25 90..		
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..		
Impériales (Russie)	20 66..	à	20 67½		
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..		

Enregistré à Paris, le *188 , folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouis-sance	Samedi 2 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Prem. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	77 30 25 20 10 20 25 30	en liq.						
			fin ct.	77 75	77 75	77 60	77 67 ½	77 65	77 67 ½
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		77 85 d 1f	78 15	78 .. d 50		
			Pr fin c.		d 25				
			Pr fin p.		d 1f		d 50		
			Pr fin p.		d 2f				
			Pr fin p.		d 25		d 1f		
janv. 84	3 % amortissable, annuité finissant en 1953	78 20 15 10 20 30 25 20	en liq.						
			fin ct.	78 50	78 50	78 25	78 30	78 20	78 31½
			Pr fin c.		d 1f		78 70 d 50		
			Pr fin c.		d 25				
			Pr fin p.		d 1f		d 50		
			Pr fin p.		d 25				
sept. 83	4 %	98 50	en liq.						
			fin ct.					98 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 106 90 107 107 05	en liq.						
			fin ct.					106 85	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106 60 50 55 50 60 50	en liq.						
			fin ct.	107 05	107 05	106 85	106 97 ½	106 62½	107 05
			Pr fin c.		d 2f				
			Pr fin c.		d 1f	107 50	107 35 d 50		
			Pr fin c.		107 75 d 25				
			Pr fin p.		d 1f				
			Pr fin p.		d 2f		d 50		
			Pr fin p.		d 25		d 2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 22						0 23	
	Répartit. Mexic., prem. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% et au	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1014	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	506 50 507 50	en liq. / fin ct.					507 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	50.	fin ct.					500 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	518 75	fin ct.					517 ..	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép¹ Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t. p.	247 50 249						246 ..	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	510	fin ct.					510 ..	130 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	518 520 520 50	fin ct.					518	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	404 405 403	fin ct.					404 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	392	en liq. / fin ct.					389 75	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 75						115 ..	
	d° d° séries sort. (unités)							800	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	511 510	fin ct.					508 ..	536 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	512 514 515	en liq. / fin ct.					509 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (em. pay. par E., ex-d'imp.)	524 523 523 50	Pr fin c. / fin ct.					523 ..	496 25
.. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	368 75 368	en liq. / fin ct.					368 50	333 75
			Pr fin c.		d 5f		d 10		
	VALEURS FRANÇAISES								
..77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq. / au 15					425 ..	400 ..
			Pr au 15		d 20		d 10		
			Pr au 29		d 5f		d 10		
... 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					372 10	720 ..
			Pr au 15		d 5f		d 10		
			Pr au 29		d 5f		d 10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					362 50	415 ..
			Pr au 15		d 10		d 10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5200 5175 5195 5197 50 5200	en liq. / fin ct.	5230			5250	5200 ..	5230 ..
			Pr fin c.		5300 d 50		d 20		
			Pr fin p.		d 50		d 100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	525 523 75 522 50 523 75	en liq.	520					
			au 15	525	525	522 50	525	522 50	521 25
			Pr au 15		d 10		d 10		
			Pr au 29		d 20		d 10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	865	en liq.	862 50	865	860	865		
			au 15	865			868 75	865 ..	867 50
			Pr au 15		d 20		882 50 d 20		
			Pr au 29		d 10		d 10		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	en liq. / au 15					443 75	441 25
			Pr au 15		d 5f		d 10		
			Pr au 29		d 5f		d 10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		en liq. / au 15					420 ..	550 ..
			Pr au 15		d 5f		d 10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435 431 25	en liq. / au 15					430 ..	440 ..
			Pr au 15		d 5f		d 10		
			Pr au 29		d 5f		d 10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	965 970	en liq. / au 15					967 50	981 ..
			Pr au 15		d 10		d 10		

VALEURS AU COMPTANT	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1879		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	110 ..	109 ..
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	104 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1000	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	107 ..	106 ..
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.	505 ..	
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	95 75	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 f.	45 50	45 25
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	178 75	175 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	445 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés.		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5 ...		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie gén. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	175	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	1350	
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	685	683
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	313 75	310 ..
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1200	
Orléans d° a. de jouiss.	875	870
Ouest d° a. de jouiss.	402 50	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	25 25	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lavaur à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Samedi 2 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derr. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
			au 15					442 50	400 ..
			Pr au 15				d10		
			Pr au 29		d5'		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	81	en liq.						
			au 15					5 50	50 ..
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 29		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 200 fr. payés	495 490	en liq.						
			au 15					203 75	205 ..
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 29				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490 495	en liq.						
			au 15					495 ..	490 ..
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 29		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					350 ..	335 ..
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1272 50 1270 1267 75 1265 1270	en liq.	1272	1270	1260	1265		
			fin ct.	1275	1275	1267 50	1270	1265 ..	1262 50
			Pr fin c.		d40	1305	1310 d10		
			Pr fin c.	1287 50	1295 d20		d20		
			Pr fin p.		d40		d10		
			Pr fin p.		d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	508 509 510 511 512						513	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	109 50						110 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	559 558 75						557 ..	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	118 117						118 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	508						507 ..	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	4[illegible]0						450 ..	397 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	101 25 100						1[illegible]3	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	[illegible]00	en et.					499 ..	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	348 347 50	en et.					348	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440 438	en et.					442 50	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440 439 75	en et.					438	458 75
sept. 82	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	439	en et.					438	
			en liq.						
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 25 335 50	en et.					335 25	
			en liq.						
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	335	en et.					336 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 280 f.	390 389 388 75 388	en et.					389 ..	
août 83	d° entièrement libérées	395 394	en et.					395	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	336 75 336	en et.					335 50	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq.						
	obl. remb. 150f (remise de représent. d'ann. conc. par l'État)	135 135 50	en et.					135 50	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	10	au 15					548 25	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	175	en liq.						
			au 15					175 ..	165 ..
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 29		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	680	en liq.						
			au 15					680 ..	727 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 15					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	570 565	en liq.	571 25			570		
			au 15	572 50			571 25	567 50	567 50
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 29		d5'		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	330 332 50 330	en liq.						
			au 15					330 ..	335 ..
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 29		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640 641 25 640	en liq.						
			au 15					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé		en liq.						
			au 15					160 ..	220 ..
			Pr au 15		d5'		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	375	en liq.						
			au 15					375 ..	390 ..
			Pr au 15		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485 487 50 490	en liq.	485					
			au 15					486 25	485 ..
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 29		d5'		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15					440 ..	440 ..
			Pr au 15		d5'		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	410	en liq.						
			au 15					415 ..	440 ..
			Pr au 15		d5'		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20)	580 575 578 75 577 50	en liq.	575					
			au 15	577 50	577 50	575	577 50	575 ..	572 50
[illegible]	d° grosses coupures		Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 29		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9)	295 296 25 297 50 298 75	en liq.						
			au 15					295 ..	292 50
			Pr au 15		d5'		d10		
[illegible] 82	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.						
			au 15					430 ..	437 50
			Pr au 15		d5'		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. [illegible])		en liq.						
			au 15					28 75	825 ..
			Pr au 15		d5'		d10		
			Pr au 29		d5'		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	405	en liq.						
			au 15					405 ..	410 ..
			Pr au 15		d20		d10		
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
			au 15					255 .	252 50
			Pr au 15		d5'		d10		
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 2)	436 25	en liq.						
			au 15					436 25	440 ..
			Pr au 15				d10		
			Pr au 29		d5'		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.						
			au 15					500 ..	510 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	340	en liq.	340					
			au 15	341 25			355 ..	340 ..	340 ..
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 29		d5'		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	495	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)		
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	220	
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Léroeville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	340	335 50
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2190	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	380	
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cssee fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	340	332 50
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 38)	262	261 25
Mottessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	127 50	
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.	16	
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1365	1360
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	497 50	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 29)		
Industrie linière (Ciele), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	1155	1150
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	835	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	360	
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1135	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Riot (Houillres de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	202 50	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouis-sance	Samedi 2 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédemment cotés Compt.	Termes
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	55f	en liq.					55 ..	300 ..
	Grosses coupures		au 15						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 50 50 50f	en liq.					50 ..	92 75
	coup. de 5		au 15						
	coup. de 25		P. au 15		d 5f		d 10		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	45f 45f25 46f 45f	en liq.					45 ..	71 25
	coup. de 5		au 15						
	coup. de 25		P. au 30		d 5f		d 10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	383 75 381 25	au 15					377 50	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	491 25 490 488 75	en liq.	487 50	487 50	486 25	487 50	490 ..	488 75
			au 15	487 50					
			P. au 15		d 10		d 20		
			P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 29		d 50		d 20		
			P. au 29		d 5f		d 10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / P. au 15					507 50	516 25
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. / au 15					495 ..	505 ..
			P. au 15				d 10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 15 / P. au 15					460 ..	455 ..
juil. 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	362 50	en liq.	363 75			365 ..		
			au 15	365 ..			370 ..	365 ..	367 50
			P. au 15		d 5		d 10		
			P. au 29		d 20		d 10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15						
janv. 84	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq.					500 ..	500 ..
			au 15						
			P. au 15		d 5f		d 10	558 75	557 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	663 75 665 662 50 661 25	en liq.	662 50			663 75		
			au 15	663 75			665 ..	663 75	665 ..
			P. au 15		d 5f		d 10		
	Grosses coupures		P. au 29	685 ..	d 5f		d 10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 15					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 29		d 5f		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	783 75 785	en liq. / au 15					781 25	785 ..
	Grosses coupures		P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 29		d 20		d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	545	en liq. / au 15	546 25			547 50	545 ..	545 ..
	Grosses coupures		P. au 15		d 5f		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	442 50	en liq. / au 15				d 10	442 50	415 ..
			P. au 15		d 5f		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	467 50	en liq. / au 15 / P. au 15					475 .	475 ..
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	377 373 75	en liq. / au 15					373 75	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	375 376	au 15					375 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	192 50 195	en liq.	192 50			190 ..		
			au 15	192 50				190 ..	190 ..
			P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 29		d 20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	510 507 50 505 507 50	en liq.		d 5f		d 10		
			au 15					507 50	505 ..
			P. au 15		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. / au 15 / P. au 15					500 75	665 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	665	en liq. / au 15					665 .	667 50
			P. au 15		d 20		d 10		
			P. au 15		d 5f				
	d° Grosses coupures		P. au 29		d 20		d 10		
			P. au 29		d 5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)	225	en liq. / au 15 / P. au 15					225 ..	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	318 75 320 318 75	en liq.	318 75	318 75	317 50	318 75		
			au 15	320 .	320	318 75	320	318 75	318 75
	d° Grosses coupures		P. au 15	325 ..	d 5f		d 10		
			P. au 29		d 5f		d 10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 15 / P. au 15					395 .	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	530 521 25 532 50 533 75 535	en liq.	532 50	535	531 25	535 .		
			au 15	535 .	536 25	532 50	536 25	530 ..	531 25
			P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 15		d 20				
			P. au 29		d 5f		d 10		
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act., 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	492 50 493 75 492 50 491 25 492 50	en liq. / au 15					492 50	492 50
			P. au 15		d 5f		d 10		
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé	140 141 25	en liq. / au 15					140 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	627 50	en liq. / au 15					627 50	620 ..
	d° Grosses coupures		P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 29		d 5f		d 10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	435 437 50	en liq.	440 .					
			au 15	440 .			441 25	435 ..	428 75
			P. au 15		d 5f		d 10		
			P. au 29		d 5f		d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15 / P. au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	478 75	en liq. / au 15					475 ..	495 ..
			P. au 15				d 10		
			P. au 29				d 10		
... 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 80000) (ex-coup. d'int. 4.)		en liq. / au 15 / P. au 15				d 15	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quirós, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 650 fr.	427 50	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 600 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 650f	450 .	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f	320	
Messageries marit., 68, 5%, r. 500 f.	570	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	510	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	4 50	
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	458 75	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	580	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	130	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 525 fr.	100 .	
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5		
Canaux Agricoles, 5%, remb. 80 f.	420 ..	417 50
Canal de Panama, 5%, r. 500f, t.p.	245	243
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	253 50	250
d° 100 fr. p.	66	
Suez, 5%, remb. 500 fr.	165	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	360	358
d° d° tout payé	86 .	85 75
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch.		
d° 6%, 71 fixe 25f20)	500 .	
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 500		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	317 .	316 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (négociat. change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	66 ¾	
d° 1000 fl. d°	66 ¾	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°	65 ¾	
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%	105 ½	
Espagne, Ext. 2% 76. B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.P.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 (d° 2.10)		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiés)	296	295 ..
d° Grosses coupures	295	
d° Coupures de 5	295	
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4½, 76. (d° 25.20)		
d° 4½, 78 d°		
d° 4%, 1880	500	
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f50		
d° d° coup. 12f50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empt. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.	52 5	
d° 1863. d°	62 50	
d° 1865. d°	55	
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
d° 1850, 5%		
d° Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5 %	95 ½	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f		
d° 1866, 5%	92 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	447 .	
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397	396 25
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	397	396 25
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	362 50	362 25
Empr. Suédois, 78, 4½ (n. ch. f. 25f10)		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. R. coup. arr. (87f50)	72 ..	
d° d° (195 f.)		

Seizième année. — N° 34. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Lundi 4 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 40, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 49 premiers fascicules sont expédiés immédiatement*. Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE DU 4 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République, par le ministre de la marine et des colonies, sur les opérations concernant les forts, le chemin de fer et les autres services du haut Sénégal pendant les exercices 1881 et 1882 (page 585).

Successions en déshérence (page 622).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 624).

Sénat. — Convocations de commissions (page 624).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 625).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 626).

Académies et corps savants. — Société de géographie. — *Guillaume Depping* (page 627).

Informations (page 628).

Bulletin agricole et commercial (page 628).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 3 Février 1884.

RAPPORT

ADRESSÉ

au Président de la République française

sur les opérations

concernant les forts, le chemin de fer et les autres services du haut Sénégal pendant les exercices 1881 et 1882.

Paris, le 31 décembre 1883.

Monsieur le Président,

L'article 4 de la loi du 4 août 1882, portant ouverture au ministère de la marine et des colonies, au titre du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1883, d'un crédit de 4,677,000 francs, première partie d'une somme de 7,977,000 francs, nécessaire pendant la campagne 1883-1884, pour la construction du chemin de fer et des forts du haut Sénégal, est ainsi conçu :

« Le ministre de la marine et des colonies rendra compte, avant le 31 décembre 1883, en ce qui concerne les exercices 1881 et 1882, et avant le 31 décembre 1884, en ce qui concerne l'exercice courant, des opérations auxquelles donnera lieu le service des travaux du haut Sénégal, au moyen d'un rapport qui sera adressé au Président de la République et publié au *Journal officiel*.

« Les opérations concernant les forts, celles relatives à l'établissement de la voie ferrée, et enfin celles qui se rapportent à d'autres services seront présentées sous trois titres distincts. »

Avant d'entreprendre le compte rendu de l'emploi des fonds mis à la disposition du département pour l'œuvre du haut Sénégal, il me paraît utile de rappeler succinctement quel est le but que nous poursuivons dans le Soudan et quelles sont les conditions dans lesquelles s'accomplissent les opérations. Cet exposé préliminaire aura l'avantage de faciliter l'intelligence du compte rendu et d'éviter la répétition trop fréquente de considérations qu'il importe de ne pas perdre de vue, si on veut juger en connaissance de cause ce qui a été fait par le département dans le haut Sénégal.

La France s'est donné pour mission, dans le Soudan, d'atteindre le Niger, c'est-à-dire la voie naturelle qui conduit à Nyamina, Segou et Tombouctou.

C'est ainsi que, dans son rapport sur les crédits de 1881, l'honorable M. Blandin exposait cette entreprise (1) :

« La prépondérance dans le Soudan, dans l'intérieur de l'Afrique appartiendra à ceux qui, les premiers, seront maîtres de ce fleuve (le Niger), qui deviendra un puissant véhicule pour le transport des produits du pays qu'il traverse, un puissant auxiliaire de commerce et de civilisation.

« Si nous parvenons à toucher les premiers au Niger, par un chemin de fer parti de notre colonie du Sénégal, on peut dire que ce résultat pourrait avoir pour notre pays les conséquences les plus heureuses au point de vue économique, industriel et commercial ; ce serait un grand honneur pour le Gouvernement de la République, et la France trouverait là un vaste champ d'expansion pour son intelligente activité commerciale. »

Notre établissement dans le Soudan n'a pu, malgré nos efforts, être obtenu par des moyens exclusivement pacifiques.

En retour de notre protection, nous venions demander à des chefs indépendants de laisser passer librement tous les marchands, quelle que fût leur nationalité, en abandonnant les impôts écrasants qu'ils avaient l'habitude de prélever ; nous exigions, en outre, la fin de ces guerres continuelles entre les diverses peuplades qui ont pour résultat la ruine générale du pays, mais qui sont pour les guerriers le moyen de faire des captifs dont ils trafiquent.

Certes, moyennant quelques cadeaux, presque tous les chefs auraient consenti sans difficulté à signer avec nous des traités conformes à ces conditions ; mais ils ne l'auraient fait qu'avec l'arrière-pensée de les méconnaître bientôt et de ne se laisser guider, pour régler leur conduite, que par ce qu'ils croyaient être leurs intérêts personnels. Il fallait être en mesure

(1) Rapport de M. Blandin, député, n° 3216. (Annexe au procès-verbal de la séance du 21 décembre 1880.)

de leur montrer que notre protection était effective, mais que nous tenions la main à la stricte observation des traités.

Quelques chefs indigènes ont d'ailleurs refusé d'entrer en pourparlers avec nous. La prise de Goubanko (1881) et celle de Daba (1883) ont répondu à cette opposition. En réalité, notre action militaire a été très circonscrite ; la meilleure preuve en est que pendant les trois campagnes qui viennent de s'écouler et qui ont suffi pour mettre sous notre autorité un territoire dont la superficie est égale au tiers environ de la France, l'effectif de nos troupes dans le Haut-Sénégal n'a jamais dépassé 800 hommes, dont moins de la moitié était constitué par des Européens.

Les exemples de Goubanko et de Daba ont arrêté net toute extension de résistance armée. Notre action bienveillante et toujours équitable, notre respect des mœurs, des religions, des propriétés et des personnes, la discipline rigoureuse de nos soldats ont dissipé les derniers vestiges d'opposition. Aussi, de Bafoulabé à Bammako, la sécurité est-elle complète; un Français isolé peut aller d'une extrémité à l'autre de cette longue ligne (450 kilomètres) sans être le moins du monde inquiété. Toutefois, sur la rive droite du Backhoy et sur les bords du Niger, nous nous trouvons en face, non plus de peuplades fétichistes d'une assimilation relativement facile, mais de musulmans qui voient avec inquiétude nos progrès. Au mois d'octobre 1883, un parti musulman est même venu se heurter aux débris de la colonne expéditionnaire, à Bammako. Mais, grâce à une énergique résistance et malgré l'épuisement des hommes et la chaleur, écrasante à cette époque, cette audacieuse attaque a été repoussée.

Il faut donc, après avoir occupé tout le pays de Bafoulabé à Bammako, y créer des postes solidement établis à des distances de 100 kilomètres environ les uns des autres. Ces forts sont à la fois la marque de notre puissance, le signe toujours debout de notre volonté ferme et persévérante de rester dans le pays, la preuve de notre protectorat et les points d'appui indispensables pour notre action militaire.

Ce n'est qu'après avoir traversé deux phases nécessaires, l'établissement de notre influence et, comme sanction, la création des forts, que l'œuvre peut entrer dans la période de création des voies de communication.

Fallait-il marcher de proche en proche, d'une manière progressive et parallèle, dans le développement à donner successivement à notre protectorat, à l'édification des forts et à l'exécution du chemin de fer? Suffisait-il de limiter notre influence morale et notre autorité effective à un certain rayon autour des travaux, d'en assurer seulement la sécurité immédiate et de ne chercher à l'étendre qu'au fur et à mesure de la pénétration des voies de communication ?

Dans ces conditions, les dépenses eussent été peut-être moindres, mais ce système avait l'inconvénient de risquer de compromettre le succès final.

Le grand empire fondé dans le Soudan par Oumar-El-Hadj donne des signes évidents de faiblesse et la dislocation de cet immense royaume est déjà commencée. Le successeur d'Oumar-El-Hadj, son fils, le cheik Ahmadou, est un homme intelligent, tenace et rusé. Devant la moindre hésitation de notre part, hésitation que les peuples barbares prennent toujours pour de la faiblesse, usant de son prestige militaire et religieux encore incontestable, il nous aurait suscité des embarras très graves de Bafoulabé à Bammako. En marchant rapidement sur le Niger, en faisant alliance avec les vaincus, ces rudes Bambaras du grand et du petit Bélédougou, qui ont déjà su en partie reconquérir leur indépendance, nous augmentions, d'une part, les causes de faiblesse de l'empire d'Ahmadou, et, d'autre part, nous élevions entre les Toucouleurs de la rive droite du Bakhoy et ceux qui sont sur les bords du Niger un obstacle presque infranchissable. Nous avions du même coup rendu très difficile, sinon impossible, toute entente entre le sultan de Segou et les chefs Toucouleurs de Kouiskary, Diala, Nioro et Farabougou, qui reconnaissent plus ou moins directement son autorité.

De plus, si contrairement à nos prévisions, une attaque des Toucouleurs venait à se produire, nous pourrions provoquer un soulèvement général des Bambaras contre leurs oppresseurs, soulèvement qui serait de nature à mettre en grand péril l'existence même de la puissance d'Ahmadou.

En agissant comme nous l'avons fait avec énergie, rapidité et prudence, nous avons réalisé, j'en ai la conviction, aussi pacifiquement et aussi sûrement qu'il était possible, la mission civilisatrice confiée au dévouement et à la valeur de nos officiers et de nos soldats.

Une autre considération, d'une importance capitale, nous plaçait aussi dans la nécessité d'agir vite : c'est que la France n'est pas seule à entreprendre de s'établir sur le Niger. Que lui aurait-il servi d'arriver la première avec un chemin de fer à Bammako si elle devait y trouver une puissance rivale installée avant elle et maîtresse déjà du commerce de tout le pays?

En confondant, au début de l'entreprise, dans la spécialité d'un même chapitre budgétaire les dépenses des travaux et celles qui devaient nous permettre d'établir notre prépondérance morale et matérielle, les Chambres ont voulu permettre au Gouvernement de se mouvoir plus librement dans l'emploi des crédits, et le devoir du département était d'en faire l'usage le plus profitable à l'intérêt général de l'œuvre. L'explication de ce fait qu'on a dépensé beaucoup relativement au nombre de kilomètres actuellement parcourus par le chemin de fer est tout entière dans la nécessité où l'on s'est trouvé d'arriver d'abord à Bammako sans chemin de fer, sous peine de faire les mêmes dépenses et peut-être d'autres plus considérables, sans pouvoir y arriver. Les événements ont pleinement confirmé les vues politiques du colonel Desbordes; ils ont aussi justifié sa conduite ferme et audacieuse. Si nous n'étions pas aujourd'hui établis sur le Niger, ce n'est qu'au prix de sacrifices en hommes et en argent autrement importants que ceux déjà faits que la France serait en mesure de conquérir la situation absolument prépondérante qui lui est désormais assurée, sans crainte de complications diplomatiques avec une puissance quelconque de l'Europe.

Les opérations militaires à de grandes distances dans un pays dépourvu de voies de communications, où les transports ne peuvent s'effectuer qu'à dos d'âne et de mulet, ont occasionné des frais considérables. On pourra se faire une idée de l'importance desdites dépenses, en partant de ce résultat régulièrement constaté qu'une tonne de matériel ou de vivres, dans les conditions exceptionnellement défavorables des premières campagnes, a coûté 6,000 francs de transport de Kayes à Bammako.

Indépendamment des circonstances relatées ci-dessus, qui, dans l'intérêt général de l'entreprise, ont amené une augmentation des dépenses prévues dans les développements accompagnant les demandes de crédits en ce qui concerne la construction du chemin de fer, il reste à expliquer pourquoi l'établissement de la voie ferrée a éprouvé lui-même des retards, qui ont été une nouvelle source d'accroissement de dépenses.

Sans avoir à exposer ici les motifs qui ont déterminé le Parlement à prendre pour origine du chemin de fer un point situé à l'extrême limite de la navigation possible sur le fleuve « le Sénégal » (Kayes), il me semble utile de faire remarquer, en passant, que cette mesure se trouve suffisamment justifiée par l'expérience des transports effectués en 1883, où de grands steamers tels que le *Soudan* (1), le *Richelieu* (2), le *Tamesi* (3) ont pu remonter jusqu'à Kayes, décharger leur matériel et effectuer le retour à Saint-Louis en moins de 20 jours. Il est certain, toutefois, qu'en éloignant le point de départ des travaux de près de 1,000 kilomètres (en suivant les sinuosités du fleuve) on a rendu l'expédition du matériel considérable qu'exige la construction d'une voie ferrée, une des opérations les plus difficiles qui puissent se présenter, étant donné qu'il faut expédier en même temps les matières, les munitions et les vivres destinés à la colonne militaire et aux postes.

La grande navigation, celle des bâtiments de mer, n'est possible que pendant trois mois, et encore le commerce a-t-il hésité longtemps avant de l'entreprendre. Il a donc fallu créer des moyens spéciaux d'exécution pour prolonger en dehors de cette période (août, septembre et octobre) le temps pendant lequel les communications sont encore possibles, mais ne le sont que pour des quantités de matériel relativement restreintes à transporter.

En 1881, les crédits ont été votés alors que la campagne était déjà commencée; il n'a donc été fait et il ne pouvait être fait pendant cette année aucun travail concernant le chemin de fer.

Pendant la campagne 1881-82, l'épidémie de fièvre jaune qui régnait dans la colonie, la maladie de l'ingénieur des travaux, survenue avant l'organisation des chantiers, ont fait perdre tous les fruits d'une première campagne qui n'a été en définitive, comme importance des moyens mis en action et comme résultats, qu'une campagne d'études. Enfin, l'année suivante on a fait 17 kilomètres de voie ferrée, mais les travaux ont été exécutés dans un terrain très mouvementé, où il a été nécessaire de construire deux ponts importants, l'un de 50 mètres, l'autre de 20 mètres.

Est-ce à dire qu'en trois ans on a dépensé 19 millions pour faire 17 kilomètres de chemin de fer? Non.

Les frais accessoires de l'expédition militaire, comprenant principalement la construction des forts et les transports, ont absorbé environ 9 millions. Les achats de matériel roulant, de 130 kilomètres de rails, les installations préparatoires, les transports, l'outillage, etc... ont occasionné une dépense de plus de 8,500,000 francs, mais cette dépense doit se répartir sur le développement total de la ligne. Une somme de 1,500,000 francs seulement est directement applicable aux travaux des 17 kilomètres construits dans des conditions particulièrement difficiles si on les compare à celles qu'on peut généralement rencontrer ultérieurement.

Il n'y a eu là qu'un retard de fait auquel correspond, comme je compte l'établir dans le présent rapport, un retard équivalent dans l'emploi des crédits, en ce qui concerne la main-d'œuvre à appliquer sur place au chemin de fer.

Avant de terminer cet exposé préliminaire, je crois devoir rappeler que les conditions climatériques dans lesquelles on opère au Sénégal imposent, pendant quatre mois de l'année, une interruption des travaux. Pendant l'hivernage, c'est-à-dire du 1er juillet au 31 octobre, la fréquence des ouragans, accompagnés de pluies torrentielles, rend tout travail impossible loin d'un abri; c'est un temps de repos

(1) Le *Soudan*, de la maison Devès et Chaumet, de Bordeaux, mesure à la flottaison 72 mètres de longueur et 11 mètres 50 de largeur. Son tirant d'eau, chargé de 1,800 tonnes, est de 4 mètres 50.

(2) Le *Richelieu*, de la maison Maurel et Prom de Bordeaux, mesure 75 mètres de longueur avec une charge de 1,000 tonnes. Son tirant d'eau est de 5 mètres.

(3) Le *Tamesi*, de la maison Maurel et Prom, de Bordeaux, mesure 55 mètres de longueur. Son tirant d'eau en charge (900 tonnes) est de 5 mètres.

forcé, observé par les indigènes eux-mêmes. On travaille donc par *campagnes* commençant au 1er novembre pour finir en juin.

Les frais de passage du personnel métropolitain (aller et retour), les journées de salaires du personnel recruté à Saint-Louis pendant les voyages entre Saint-Louis et Kayes (aller et retour) les pertes de temps qui accompagnent chaque nouvelle organisation, sont autant de causes d'une surélévation anormale des frais généraux, qui atteignent, par suite, une proportion inusitée.

Pour être en mesure d'apprécier si le département a fait un emploi judicieux des crédits mis à sa disposition, il me paraît essentiel d'avoir constamment présentes à l'esprit les considérations qui précèdent, car cette œuvre grandiose ne peut s'accomplir dans des conditions ordinaires. S'il s'est présenté dans l'exécution des difficultés plus grandes que celles que l'on prévoyait, on n'en a rencontré du moins aucune dont on ne puisse triompher avec de la persévérance et de l'esprit de suite, sans demander au pays plus de sacrifices qu'il ne peut en faire pour mener à bien une entreprise essentiellement profitable à ses intérêts les plus directs.

EXERCICE 1881

Les crédits mis à la disposition du département en 1881 se sont élevés à 6,021,451 fr., savoir :

Loi du 26 février 1881.........	8.552.751
dont il convient de déduire...... reportés sur l'exercice 1882 par la loi du 22 mars 1882.	1.250.000
Reste.................	7.302.751
sur lesquels ont encore été prélevés.......... .... reportés sur l'exercice 1883 par la loi du 9 mars 1883.	1.281.300
Reste.................	6.021.451

L'ensemble des dépenses imputées sur ces crédits, déduction faite des réintégrations de fonds par d'autres services à raison d'avances ou de cessions consenties à leur profit, s'élève à la somme de 6,020,369 fr. 09.

Les dépenses payées à Paris ont atteint la somme de...................	3.134.776 00
Les dépenses mandatées par les ordonnateurs secondaires en France, en Algérie et dans d'autres colonies que le Sénégal....................	617.566 19
Les dépenses liquidées et payées au Sénégal...........	2.268.026 90
Total égal......	6.020.369 09

La décomposition de ces dépenses suivant les articles et paragraphes dont la nomenclature avait été arrêtée par le ministre, le 25 mars 1881 (V. *Bulletin officiel de la marine*, 1er semestre 1881, page 410), est donnée par les tableaux (3 et 6) joints au présent rapport, telle qu'elle résulte de la classification suivie par les ordonnateurs des dépenses. Mais la loi du 4 août 1883 impose au département l'obligation de présenter le compte de l'emploi des crédits suivant une autre subdivision, en présentant séparément les dépenses relatives à la construction des forts, celles afférentes à l'établissement de la voie ferrée et enfin celles appliquées à des dépenses étrangères aux chemins de fer et aux forts.

Il paraît nécessaire, avant d'exposer comment on est parvenu à établir cette distinction avec exactitude, de définir d'une manière précise quelles sont les dépenses qui, d'après leur nature, doivent appartenir à l'une ou à l'autre des trois catégories spécifiées ci-dessus. C'est dans les documents parlementaires que sera puisée cette définition ; elle n'aura donc rien d'arbitraire et sera à l'abri de toute contestation.

Lorsque le département a demandé le crédit de 8,552,751 fr., voté le 26 février 1881, il a été bien spécifié que cette somme comprenait 7,161,900 fr. pour les travaux du chemin de fer, à raison de 88 250 fr. par kilomètre terminé, dont 34 400 fr. pour la main-d'œuvre sur place et 53 850 fr. pour les achats de matériel et les transports jusqu'à l'origine de la voie ferrée.

Le chiffre de 7,161,900 francs s'établissait ainsi qu'il suit :

Achat en France et transport à Kayes de tout le matériel et éléments divers pour 110 kilomètres de voie ferrée à 53,850 francs....	5.9 3.500
Etablissement de la plate-forme, etc., pour 36 kilomètres, à raison de 34,400 fr..............	1.238.400
Total.........	7.161.900

On doit donc comprendre dans les dépenses de construction du chemin de fer toutes les dépenses d'achat de matériel spécial, celles de transport de matériel jusqu'à Kayes, celles de main-d'œuvre appliquée sur place, ainsi qu'une part proportionnelle dans les dépenses communes, lorsque celles-ci ont été faites de manière à fournir des moyens d'exécution soit pour les transports, soit pour les travaux. Les autres dépenses sont absolument étrangères à la construction du chemin de fer et ont été prévues dans des crédits spéciaux indépendants de l'évaluation kilométrique indiquée de 88,250 fr. Ce sont les suivantes :

Compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie (Salaires pour les forts)..........	42.131 63
Troupes indigènes (Indemnité dans le haut fleuve, 1 fr. par jour).........................	98.527 38
Spahis (Indemnité dans le haut fleuve, 1 fr. par jour)......	7.800 46
Mission topographique.....	105.484 »
Corps entretenus.— Services civils (Administration, Trésor, service de santé, etc.)........	91.617 86
Travaux de dragage.........	351.350 »
Ouvriers indigènes (Salaires pour les forts et vivres)......	182.500 »
Lignes télégraphiques......	30.000 »
Gratifications de fin de campagne.....................	10.000 »
Transports retour en basses eaux......................	50.000 »
Frais de passage...........	35.000 »
Cadeaux...................	60.000 »
Frais imprévus et dépenses diverses..................	60.000 »
Personnel de l'administration centrale.....	34.939 94
Total.........	1.390.851 25

Cette somme, ajoutée aux 7,161,900 francs pour le chemin de fer, donne le montant des crédits demandés et accordés en 1881 : 8 millions 552,751 francs; elle devait suffire pour la construction des forts et pour les autres services, mais le service proprement dit de la construction des forts ne peut comprendre, comme celui de la voie ferrée, que l'achat du matériel, le transport de ce matériel, non plus seulement jusqu'à Kayes, mais jusqu'à pied-d'œuvre, et les salaires des ouvriers employés à la construction, ainsi qu'une part dans les dépenses communes intéressant la construction ; il ne doit entrer dans le compte de l'édification des forts aucun autre frais, si l'on veut arriver à établir le prix de revient de cette construction.

Quant aux dépenses autres que celles applicables au chemin de fer et aux forts, ce sont les suivantes :

1° Les suppléments de solde au personnel militaire de la colonne du haut-fleuve (transportés ultérieurement au budget ordinaire);

2° La solde et les suppléments des services accessoires de la colonne (personnel administratif, trésor, médecins, vétérinaires, télégraphes et agents divers) non prévus au budget ordinaire en 1881;

3° Les dépenses relatives aux travaux d'amélioration du cours du fleuve (dragues);

4° Toutes les dépenses relatives aux missions topographiques, scientifiques et politiques (cadeaux, dépenses diverses);

5° Les dépenses d'établissement du réseau télégraphique.

6° Les dépenses d'administration centrale (transportées ultérieurement au budget ordinaire).

C'est en se conformant à ces principes qu'a été établi le tableau n° 2 qui donne simultanément la décomposition des dépenses par nature, suivant les articles et paragraphes de la nomenclature du 25 mars 1881 des dépenses, et leur répartition par services (forts, chemins de fer et services spéciaux).

Afin qu'on puisse se rendre compte des moyens employés pour effectuer cette répartition, on a joint au tableau n° 2 un autre tableau n° 1 présentant le détail de cette opération pour les dépenses effectuées à Paris.

Il paraît utile de fournir quelques explications relativement à ce tableau, car elles permettront d'apprécier le degré d'exactitude avec lequel il a été possible d'effectuer la répartition demandée par la loi du 4 août 1883.

ARTICLE 1er

§ 1er. — *Personnel de direction et d'études (ingénieurs, conducteurs, officiers et gardes attachés aux travaux).*

On a classé au chemin de fer les traitements du personnel civil, et aux forts celui des officiers et employés militaires. Le nom du titulaire de chaque mandat a paru une indication suffisante pour qu'il n'ait pu y avoir aucune hésitation sur la catégorie dans laquelle devait rentrer chaque dépense.

§ 2. — *Mission topographique et missions diverses.*

Par leur nature, toutes les dépenses comprises dans ce paragraphe appartiennent aux services spéciaux.

§ 3.— *Officiers du commissariat, du service de santé, des télégraphes, vétérinaires, etc.*

La même observation s'applique intégralement aux dépenses mandatées au titre du paragraphe 3.

§ 4.— *Personnel des remorqueurs et des dragues.*

Les allocations du personnel affecté au service des remorqueurs doivent être réparties entre les trois services proportionnellement au nombre de tonnes transportées pour chacun d'eux de Saint-Louis à Kayes. Cette proportion est donnée par le tableau n° 17, colonne 19. Les indications qui y figurent sont tirées d'une classification faite directement sur un état général du matériel transporté à Kayes en 1881, produit par la colonie le 23 juillet 1882. On a par suite imputé à la construction des forts 10/43 de la dépense, au chemin de fer 26/43 et aux services spéciaux 7/43. Aucun équipage n'a été placé sur les dragues en 1881. Pour expliquer la fraction relativement assez élevée afférente aux forts et aux services spéciaux, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que la flottille affectée aux transports dans le haut fleuve a dû assurer l'expédition à Kayes non-seulement du matériel appartenant au service du Haut-Sénégal, mais aussi des vivres, des armes, des munitions envoyées par le *service marine* et le *service colonial* pour les besoins de la colonie militaire.

§ 5. — *Personnel militaire. (Indemnités spéciales. Frais de séjour.)*

Toutes les dépenses imputées sur ce paragraphe sont étrangères à la construction des forts et de la voie ferrée ; elles ont donc été inscrites en bloc au compte des services spéciaux.

6. — *Personnel de l'administration centrale.*

Toutes les allocations de solde du personnel de l'administration centrale ont reçu la même affectation, conformément aux principes rappelés ci-dessus.

ARTICLE 2

Paragraphe unique. — Matériel général. — Ateliers. — Remorqueurs chalands. — Dragues. — Télégraphes.

Les dépenses de cet article, tout en ne comprenant que des dépenses relatives à des acquisitions de matériel, sont très variées. Le détail des opérations de classification pour chaque dépense prise individuellement est donné par le tableau n° 1.

Toutes les dépenses qui par leur nature appartenaient uniquement à l'un des services ont été portées au compte de ce service. Telles sont celles qui concernent les achats de rails, de traverses, de wagons, etc., les objets pour cadeaux, les dragues, etc. L'outillage était dans la plupart des cas, acheté dans l'intérêt commun des travaux des forts et de ceux du chemin de fer. Il a donc fallu adopter une règle pour effectuer la répartition des frais d'achat entre les divers services : forts et chemin de fer. On a pris comme proportion afférente à chaque service le rapport du nombre de tonnes transportées de Saint-Louis à Kayes pour chacun au nombre total de tonnes transportées pour les deux. (Voir tableau n° 17, colonne 19.) Ce rapport est très sensiblement égal à 5/18 et 13/18.)

En ce qui concerne les appareils de levage, les engins de transport et de manutention du matériel, la part afférente aux trois services est celle indiquée pour l'article 1^{er}, paragraphe 4 (Personnel des remorqueurs).

Toute autre explication à l'égard de cette opération paraît inutile.

ARTICLE 3

§ 1^{er}. — *Main-d'œuvre. Salaires.*

Les dépenses de ce paragraphe, le plus important après le précédent, étaient les plus difficiles à répartir exactement. En effet, d'une part la dépense ne concorde pas avec celle qu'aurait occasionnée le nombre réel des journées employées sur les travaux, parce que les salaires sont payés également pendant les voyages pour se rendre sur les travaux et pour en revenir; d'autre part, beaucoup d'ouvriers n'ont réellement touché ce qui leur revenait qu'à leur retour à Saint-Louis par convois arrivant en même temps et sans distinction entre les services qui les avaient employés. On est parvenu cependant à une répartition aussi rapprochée que possible de la vérité par le moyen suivant : à l'aide des états de situation du personnel, adressés régulièrement au commencement de chaque mois, on a pu dresser le tableau n° 15, qui donne dans la colonne n° 15 un nombre de journées théorique directement applicables à chacun des services des travaux « forts » et « chemins de fer ».

Le troisième groupe de travailleurs (ateliers de Saint-Louis) a dû être réparti entre les trois services; on s'est basé sur les considérations ci-après pour arriver à un partage rationnel.

Les ateliers maritimes sont presque exclusivement chargés de l'entretien du matériel naval; ils prêtent donc leur concours à chaque service dans la proportion de l'effet utile obtenu avec la flottille, soit du nombre de tonnes transportées à Kayes; la dépense en salaires doit être appliquée à chacun d'eux suivant le même rapport.

Les ateliers du chemin de fer ont contribué à l'édification et à l'aménagement des magasins d'approvisionnements ainsi qu'à l'entretien et à la réparation du matériel en cours de transport. Les dépenses de ces ateliers doivent donc se répartir également, entre les divers services au prorata du nombre de tonnes transportées.

Quant aux services des mouvements exécutés par les journaliers et manœuvres, il en est absolument de même. Par suite, dans la récapitulation, on a partagé la dépense des ateliers de Saint-Louis suivant les rapports 10/43 aux forts, 26/43 aux chemins de fer, et 71/43 aux services spéciaux, ainsi qu'il a été indiqué précédemment pour le personnel des remorqueurs, et on a ajouté aux sommes obtenues celles correspondantes à la main-d'œuvre directement appliquée aux travaux.

On est arrivé de cette manière à des évaluations qui représentent la répartition théorique d'une somme totale de 655,656 fr. 80 de salaires entre les trois services ; mais, comme la dépense réelle, par suite d'absence, de maladies, de retenues, etc., a été effectivement inférieure et n'a atteint que 433,120 fr. 89, c'est sur cette dernière qu'a été effectuée une répartition proportionnelle à celle qui vient d'être indiquée, soit aux fractions à peu près équivalentes 20/41 pour les forts, 17/41 pour le chemin de fer et 4/41 pour les missions et services spéciaux.

Les salaires payés à Paris se rapportent à des avances faites aux ouvriers partant pour le haut Sénégal, à des délégations payées à leurs familles, ou à des rappels d'allocations acquises dans la colonie que les intéressés n'ont touchées qu'à leur arrivée en France.

§ 2. — *Matériaux divers; vivres, guinées.*

Les dépenses comprises dans ce paragraphe forment trois catégories distinctes qu'il nous a semblé nécessaire de séparer :

1° Les achats de matériaux communs à tous les services ;

2° Les achats de guinées;

3° Les achats de vivres et de médicaments.

En ce qui concerne la première catégorie, il a suffi d'ajouter à ce qui a été dit précédemment relativement aux dépenses de l'article 2 cette observation : c'est que quelques dépenses ont été réparties proportionnellement aux effectifs ; ce sont celles qui intéressent le personnel : nourriture, soins médicaux, logement, couchage, etc.

Les guinées sont des tissus teints à l'indigo qui sont employés comme valeur d'échange pour les achats dans le haut fleuve, où le numéraire ne peut se faire accepter. Les besoins auxquels il faut pourvoir dans ces conditions sont :

1° Les achats d'ânes et de chevaux du pays pour les transports, ainsi que de graines fourragères destinées à la nourriture de ces animaux.

2° Les achats de bœufs et de moutons, afin de fournir de la viande fraîche aux rationnaires.

Dans le premier cas, ce sont les effectifs des animaux employés qui donnent la mesure de l'importance des dépenses incombant à chaque service ; dans le second cas, ce sont les effectifs des rationnaires qui fournissent les bases d'après lesquelles doit se faire la répartition de la dépense. Dans le but de tenir compte de cette double condition et d'arriver à une attribution aussi exacte que possible de la charge qui doit incomber à chaque service à raison de l'emploi, fait dans son intérêt, des guinées, on a adopté des coefficients qui dérivent d'une part des effectifs des animaux, d'autre part des effectifs des hommes indiqués plus loin, soit :

1° Pour les forts $\dfrac{\dfrac{20}{41}+\dfrac{8}{100}}{2}=\dfrac{1164}{4100}$

2° Pour le chemin de fer. $\dfrac{\dfrac{17}{41}+\dfrac{2}{100}}{2}=\dfrac{891}{4100}$

3° Pour les services spéciaux $\dfrac{\dfrac{4}{41}+\dfrac{90}{100}}{2}=\dfrac{2045}{4100}$

Total = 1.

Les dépenses de vivres et de médicaments doivent incontestablement se diviser suivant les nombres de journées dans l'année du personnel affecté à chaque service. Le tableau n° 17 (colonne 17) donne les éléments nécessaires à cette répartition. La part à attribuer au service des forts est de 96/203 de la dépense totale ; celle des chemins de fer est le 58/203, et enfin celle des services spéciaux et missions les 49/203.

ARTICLE 4

§ 1^{er}. — *Mouvements sur les travaux. — Anes. Mulets.*

Tout le service des transports au-delà de Kayes a dû se faire à dos d'ânes et de mulets. Il n'a été employé que quelques animaux au transport de l'eau et des vivres sur les chantiers du chemin de fer : 2 p. 100 environ de l'effectif total (70 chevaux, 119 mulets, 366 ânes).

La construction des forts n'a également exigé qu'un nombre très restreint d'animaux, car les transports au delà de Kayes pour ce service n'ont compris que des outils et quelques matériaux. Les 9/10 environ des transports effectués s'appliquaient soit aux vivres ou aux munitions de la colonne, c'est-à-dire qu'ils n'intéressaient ni les forts ni le chemin de fer.

§ 2. — *Transports et frets.*

Les divers payements effectués pour transports par voie de terre et de mer ne pouvaient être directement classés à l'un ou l'autre des services. Un même navire emportait à la fois des objets ou des matériaux pour les forts, pour le chemin de fer ou pour les autres services, et le fret commun était payé en un seul mandat. Il a donc fallu dresser un état de tout le matériel expédié de France au Sénégal et opérer sur cet état la classification entre les services; les résultats de cette opération sont consignés au tableau n° 17, colonne 18. C'est proportionnellement au nombre de tonnes appartenant à chaque service qu'on a réparti l'ensemble de la dépense. Aucun payement à ce titre n'a d'ailleurs été effectué à Paris.

§ 3. — *Frais de passage et de rapatriement.*

Il a été possible, dans bien des cas, d'appliquer directement la dépense au service qu'elle concernait ; lorsque les payements effectués, au Sénégal principalement, concernaient un groupe de personnes non dénommées individuellement, il a fallu se contenter de décomposer la dépense en prenant pour base de la part à attribuer à chaque service l'effectif du personnel européen de ce service, indiqué au tableau 17, colonnes 5 et 13.

§ 4. — *Cadeaux. — Achats pour les missions.*

Toutes les dépenses de ce paragraphe devaient être portées au compte des services spéciaux et missions. On a reconnu toutefois que quelques dépenses avaient cependant été faites dans l'intérêt des autres services, et auraient dû être régulièrement classées à l'article 3. La répartition en a été faite, par suite, conformément aux bases adoptées relativement à l'article 2.

§ 5.

Ce paragraphe ne comprend guère à Paris que des dépenses de matériel de l'administration centrale classées au même titre que celles du personnel (art. 1er, § 6) aux services spéciaux ; on y rencontre aussi des dépenses d'impression et d'emballage qui sont communes aux trois services. Ces dernières ont été classées conformément aux principes observés pour la répartition des dépenses de matériel (art. 2.)

Les dépenses réglées par les ordonnateurs secondaires ailleurs qu'au Sénégal ont atteint 617,566 fr. 19. Le tableau n° 3 en donne la nomenclature répartie par résidence des ordonnateurs. La plupart ne concernent que le personnel et correspondent à des avances de solde ou de salaires, à des délégations sur les mêmes allocations, ou enfin à des rappels au retour de campagnes.

Les plus importantes ont eu lieu à Bordeaux et à Marseille ; elles s'appliquent spécialement à des achats de matières consommables, briques, chaux, charbon, matières grasses, etc., et à des transports. Un travail de répartition de ces dépenses entre les trois services, effectué dans les mêmes conditions que celui dont le détail a été donné pour Paris, mais qu'il serait trop long de reproduire ici, a permis d'établir le tableau n° 4, qui en résume les résultats.

Sur les crédits délégués au Sénégal, il a été dépensé une somme de 2,268,026 fr. 90. Le tableau n° 5 en donne la décomposition par article et paragraphe de la nomenclature, ainsi que la répartition par service, suivant les règles qui ont été adoptées en ce qui concerne les dépenses de Paris.

Enfin, les résultats généraux obtenus dans le classement des dépenses ordonnancées tant à Paris que par les ordonnateurs secondaires en France, en Algérie, dans les colonies et spécialement au Sénégal, ont été l'objet d'une récapitulation consignée au tableau n° 7, lequel présente à la fois une subdivision par nature des dépenses (articles et paragraphes) et une décomposition par services de ces dépenses.

La situation financière complète y est exposée, toutes les dépenses de même nature sont indiquées sur la même ligne ; toutes celles d'un même service dans une colonne.

Ainsi donc, en définitive, on a dépensé en 1881 une somme totale de 6,020,369 fr. 09, sur un crédit de 6,021,451 fr., soit presque exactement la totalité du crédit.

1,006,722 fr. 03 ont été appliqués à la construction du fort de Kita, à son aménagement et aux diverses installations nécessaires pour loger convenablement la garnison de 116 hommes (officiers, sous-officiers et soldats) qui a passé l'hivernage dans le Haut-Fleuve ; ils ont été employés, en outre, pendant l'hivernage et les premiers mois de la campagne 1881-82, à préparer les travaux achevés pendant cette dernière campagne, c'est-à-dire à transporter le personnel et le matériel sur les lieux.

Le fort de Kita se compose de deux enceintes : l'une extérieure formant un grand carré bastionné et faite exclusivement en argile, d'une épaisseur suffisante pour arrêter à bout portant la balle du fusil modèle 74 ; l'autre intérieure en moellons de pierres de granit ou de grès prises aux environs du fort.

L'enceinte extérieure ou tata a un développement de 780 mètres de crête et 476 créneaux, elle est protégée par un fossé de 1 m. 50 c. de profondeur et contient des cases pour loger les familles des tirailleurs indigènes. Entre cette enceinte et le fort central se trouve un espace considérable formant camp retranché, où la colonne peut camper dans d'excellentes conditions.

Là se trouvent les jardins, les parcs à bœufs, les salles de discipline, les latrines, la boulangerie, le grenier à mil, la boucherie, les cuisines, etc., enfin toutes les dépendances qui auraient encombré les bâtiments d'habitation proprement dits en nuisant à leur salubrité. Le fort central est un bâtiment ayant la forme d'un rectangle, de 80 mètres sur 48, avec cour intérieure entourée de vérandahs, flanqué aux extrémités d'une même diagonale de deux bastions carrés en saillie de 10 mètres sur les faces. Indépendamment de cet important ouvrage on a établi des magasins provisoires à Solinta, Badumbé, Toukolo et Goniokory.

Les dépenses applicables à la voie ferrée se sont élevées à 3 421,385 fr. 36. Pendant la campagne 1880-81, il n'a pu être fait aucun travail sur place, puisque les crédits n'ont été votés qu'après le commencement de la campagne et qu'il n'y avait, pendant cette campagne, ni ingénieur, ni travailleurs dans le personnel du Haut-Sénégal. La main-d'œuvre appliquée s'est élevée à 191,500 francs, mais il convient d'observer qu'elle comprend des installations de magasins à Saint-Louis, des frais de chargement à Saint-Louis, de déchargement à Kayes de 2,465 tonnes de matériel, et même des frais de remorquage des chalands à la cordelle, c'est-à-dire des dépenses qui sont communes à toute la ligne de chemin de fer.

Le montant de la main-d'œuvre, appliquée sur place, n'est que de 39,493 francs, ainsi qu'il résulte des indications du tableau (15), c'est à peine un peu plus que ce qui était prévu pour la construction de 1 kilomètre (34,400). (Voir ci-dessus la décomposition des prévisions du budget.)

Il n'est pas surprenant que ce kilomètre n'ait pu être fait au milieu de la désorganisation qui a été la conséquence de la terrible épidémie de fièvre jaune de 1881 au Sénégal et de la maladie de l'ingénieur directeur des travaux. Toutes les autres dépenses ont été faites dans l'intérêt commun de toute la ligne ; elles doivent donc se répartir sur l'ensemble du travail et affecter également le prix de revient de chacun des 133 kilomètres pour lesquelles les crédits ont été ouverts. On avait dépensé à la fin de l'année 1881

$$\frac{13.421\ 385\ \text{fr.}\ 36\ -\ 39.493\ \text{fr.}}{133} = 25,428\ \text{fr.}$$

par kilomètre, soit moins de la moitié de l'évaluation produite à l'appui de la demande de crédits pour le devis des achats de matériel et des transports jusqu'à destination (53,850 francs). La main-d'œuvre afférente à la construction de un kilomètre de voie avait été appliquée à des installations indispensables, et prévues à raison de 1,750 fr. par kilomètre, qui devaient précéder nécessairement les travaux de la voie proprement dite.

Les services spéciaux et les missions diverses ont absorbé une somme de 1,592,261 francs 70. L'importance de cette dépense s'explique par l'obligation où l'on était de pourvoir avec les ressources du budget extraordinaire aux besoins de tous les services accessoires d'une troupe en campagne : transports de vivres et de munitions, des malades et quelquefois des combattants dans un pays sans route, coupé de nombreux cours d'eau (service administratif, trésorerie, interprètes, boulangers, bouchers; service de santé et service vétérinaire).

D'autre part, on a construit, pendant la campagne 1881 82, 121 kilomètres de ligne télégraphique et exploité 434 kilomètres depuis Bakel jusqu'à Toukolo.

Les recettes de l'exploitation ont été de 1,391 francs.

L'organisation de plusieurs missions importantes a causé des frais considérables. Ces missions étaient les suivantes : mission du capitaine Galliéni à Ségou, mission du docteur Bayol dans le Fouta-Djalon, mission topographique, composée de dix officiers et dessinateurs qui n'ont terminé leurs travaux qu'à la fin de l'année en France.

La dépense totale indiquée ci-dessus pour tous ces services, exécutés dans des conditions exceptionnellement difficiles, peut être répartie approximativement ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION	SOLDE et accessoires.	MATÉRIEL	VIVRES et guinées.	TRANSPORTS	TOTAUX
Services militaires accessoires	316.756 11	»	»	400.840 54	717.596 65
Service télégraphique	57.582 31	44.007 80	26.300 20	64.700 »	192.590 31
Mission Bayol	52.000 »	56.000 »	45.300 »	16.500 »	169.800 »
Mission Galliéni	40.086 62	15.000 »	79.624 »	12.300 »	147.010 62
Mission topographique	166.523 95	45.000 »	34.400 »	20.500 »	266.423 95
Dragues	»	54.000 »	»	»	54.000 »
Administration centrale	25.840 17	15.000 »	»	»	44.840 17
Totaux	662.789 16	229.007 80	185.624 20	514.840 54	1.592.261 70

Après avoir indiqué quelle était la dépense pour chaque service accompli, il ne reste qu'un point à examiner, c'est de savoir si le programme soumis au Parlement a été rempli.

FORTS

Le fort de Kita, à la date du 8 mai, lorsque la colonne l'a quitté, était assez avancé pour abriter la garnison pendant l'hivernage et offrir une position absolument inexpugnable contre des adversaires dépourvus d'artillerie. Il a été réparé et complété dans la campagne suivante, en partie sur les fonds dépensés avant le 31 décembre.

CHEMINS DE FER

On devait exécuter 36 kilomètres de voie ferrée avant le 31 décembre 1881. Nous avons vu que rien ne ce rapport rien n'était fait. On devait acheter et transporter jusqu'à Kayes le matériel nécessaire pour 110 kilomètres : le matériel a été acheté et la plus grande partie est arrivée à Saint-Louis. L'obligation d'éviter les communications avec Saint-Louis, où régnait la fatale épidémie de fièvre jaune, a empêché de transporter beaucoup de matériel. Mais si le programme relatif au chemin de fer n'a été que très incomplètement rempli, il importe de remarquer que tous les crédits alloués à cet effet n'ont pas été employés, puisqu'on a pu reporter successivement un disponible de 1,250,000 fr. sur 1882, et un autre de 1,281,300 francs sur 1883, soit en tout 2,531,300 fr. non employés. Le montant de ces disponibles en fin d'exercice correspond à la totalité de la main-d'œuvre prévue : 1,238,400 francs, plus 10 472 francs seulement par kilomètre pour achever les expéditions du matériel. Mais comme on avait dépensé, en 1881, 25,428 fr. par kilomètre et que l'évaluation du prix de revient, défalcation faite de la main-d'œuvre, était de 53,850 francs, il aurait fallu être en mesure de reporter 28,432 francs par kilomètre, soit en tout (1,238,400 + 133 × 28,432) 4,019 856 francs.

La différence entre cette somme et celle effectivement reportée, qui est de 1,488,556 fr., représente un prélèvement au détriment des moyens d'exécution du chemin de fer, que les circonstances ont imposé afin d'assurer d'une manière satisfaisante les services étrangers à la voie ferrée. Ce n'est donc pas sur le chemin de fer qu'il s'est produit en 1881 des mécomptes relativement aux prévisions, mais c'est en ce qui concerne les autres dépenses qu'il y y avait insuffisance des ressources comparativement aux besoins.

SERVICES SPÉCIAUX

Le programme des opérations à effectuer en dehors des travaux des forts et du chemin de fer consistait :

1° Dans les études du pays de Bafoulabé à Kita ;

La carte en 6 feuilles à l'échelle de 1/100,000 de la mission Derrien, celle au 1/1,000,000e de la mission Galieni, représentent le résultat de ces études ;

2° Dans une mission au Fouta-Djalon :

L'exploration du Fouta-Djalon, vers Tombo, confiée au docteur Bayol, répond à cette partie du programme. Le traité passé entre la France et ce pays, ainsi que le rapport de la mission, constituent des résultats importants qui démontrent qu'on a atteint le but proposé (campagne de 1881 82);

3° Dans l'établissement des lignes télégraphiques.

Du 28 janvier au 20 avril, on a construit 121 kilomètres (de Bafoulabé au gué de Toukoto) de ligne télégraphique, résultat remarquable, vu les difficultés de transport qui ont souvent arrêté les travaux. Pendant l'hivernage on a, en outre, préparé des poteaux pour la campagne suivante. On a aussi exploité la ligne construite de Bakel à Toukolo ;

4° Achat de dragues pour l'amélioration du cours du fleuve. Une somme de 54 000 fr., à titre d'acompte, a été affectée à cet usage, mais aucune drague n'a été encore livrée ;

5° Administration centrale (personnel). Les prévisions s'élevaient à 34,939 fr. 34; la dépense a été de 29,840 fr. 17 pour les traitements attribués à un chef de bureau, 1 sous-chef, 2 commis, 4 expéditionnaires et 1 garçon de bureau, y compris 2,000 fr. de gratification en fin d'année.

Une somme de 324,000 fr. a été consacrée à des achats de remorqueurs ; bien que cette dépense ait figuré dans les développements du budget en dehors des prévisions relatives aux forts et aux chemins de fer, comme elle a été réellement faite dans le but de se procurer à tous les services des moyens de transport dans le fleuve, on a pensé qu'il convenait d'en répartir le montant entre tous les services au prorata du nombre de tonnes transportées à Kayes, et, par suite, de ne pas la comprendre dans les dépenses des services spéciaux.

En résumé, on n'a fait, en 1881, que préparer la construction du chemin de fer ; mais on n'a pu ni construire 36 kilomètres de voie comme on l'espérait, ni transporter jusqu'à Kayes tout le matériel acheté ; une partie des crédits alloués pour cet objet a été reportée sur les exercices suivants, l'autre a été employée à couvrir les insuffisances de crédits accordés pour les autres services. Cette opération était régulière au point de vue de l'application des règles de la comptabilité publique, puisque la spécialité du chapitre a été respectée ; elle s'imposait d'ailleurs dans la circonstance, attendu qu'on se trouvait dans cette alternative d'opérer ainsi ou d'abandonner l'entreprise. Il n'est entré dans l'esprit de personne de se résoudre à cette dernière solution avant d'avoir fait une tentative sérieuse et concluante.

EXERCICE 1882

Le département a obtenu des Chambres, au titre du chapitre 6 du budget extraordinaire de 1882, les crédits suivants :

Report de 1881 sur 1882 (Loi du 22 mars 1882)	1.250.000
Ouverture directe de crédits (Loi du 4 avril 1882)	7.458.785
Total	8.708.785
dont il convient de déduire le montant d'un report autorisé par la loi du 9 mars 1883	770.000
Reste	7.938.785

L'ensemble des dépenses imputées sur ce dernier crédit, déduction faite des réintégrations de fonds par d'autres services à raison d'avances ou de cessions consenties à leur profit, s'est élevé à 7,413,416 fr. 46, répartie ainsi qu'il suit :

Dépenses ordonnancées à Paris	1.953.174 68
Dépenses mandatées par les ordonnances secondaires en France, en Algérie et dans les colonies autres que le Sénégal	1.364.057 13
Dépenses mandatées au Sénégal	4.096.184 65
Total	7.413.416 46

D'après les développements produits à l'appui de la demande de crédits de 7,458,785 fr., une somme de 4,575,350 fr. devait être employée aux travaux de la voie ferrée, savoir :

1° 2,545,600 francs à raison de 34,400 francs par kilomètre pour 74 kilomètres (110-36) afin de permettre l'exécution des travaux sur place de la partie des 110 kilomètres pour lesquels cette allocation n'avait pas été prévue en 1881. (On n'avait indiqué que 36 kilomètres à terminer en 1881, pour le surplus le devis ne comprenait que les frais d'acquisition du matériel et de transport jusqu'à Kayes).

2° 690 000 francs pour la construction d'un fort définitif à Bafoulabé, l'achèvement du poste de Kita, la construction d'un fort en avant de Kita et d'un poste à ou près de Bammako ; enfin pour l'établissement de gîtes d'étape.

3° 2,193,435 francs pour les dépenses en dehors des travaux, réparties de la manière suivante :

Ateliers et chantiers de Saint-Louis (personnel et matériel)	1.343.794 66
Lignes télégraphiques	168.823 36
Études topographiques	300.000 »
Missions diverses	91.576 13
Frais de passage	65 000 »
Personnel du 5e bureau	64.241 26
Imprévu et divers	100.000 »
Total	2.193.435 41

Cette nouvelle répartition des crédits doit être l'objet de deux observations importantes :

1° Les allocations de solde ou d'accessoires de solde du personnel militaire de la colonne ont disparu, en principe, des prévisions du budget extraordinaire. L'exposé des motifs est très catégorique sur ce point dans le passage suivant :

« Il n'est demandé au titre du chapitre 6 du budget sur ressources extraordinaires que les sommes nécessaires pour les travaux, études et missions.

« Au titre du budget ordinaire, crédit supplémentaire pour 1882, le département de la marine demandera, en temps utile, *les sommes nécessaires pour le personnel militaire et assimilé*, destiné à assurer la sécurité des opérations et à former les garnisons des postes nouvellement créés, et pour *le personnel et le matériel qu'entraînent le ravitaillement des postes et le service des colonnes.* »

Toutefois, le crédit de 613,184 francs demandé au budget ordinaire n'a compris que des prévisions relatives à la solde du commandant supérieur, des officiers de l'état-major, d'un détachement de conducteurs et d'un peloton de spahis. Les services si importants et si onéreux des transports nécessaires au ravitaillement sont restés en fait au compte du budget extraordinaire, ce qui lui a imposé une charge extrêmement lourde.

En second lieu, on a pu voir précédemment que le rôle essentiel des ateliers de Saint-Louis était de fournir des moyens d'exécution pour l'emmagasinement, la réparation, la manutention et l'expédition jusqu'à Kayes du matériel. En allouant un crédit spécial, en dehors de ceux relatifs aux travaux, pour le fonctionnement desdits ateliers, on serait tenté d'admettre que les dépenses qui s'y rattachent doivent figurer au compte des services spéciaux et des missions. Mais cette manière de procéder serait tellement contraire à la logique, il y aurait une telle anomalie à ne pas comprendre, dans le compte de revient des travaux accomplis, soit pour les forts, soit pour le chemin de fer, les dépenses des ateliers de Saint-Louis, qui contribuent à assurer le service le plus difficile et le plus important, celui des mouvements de matériel dans le fleuve, qu'on a jugé convenable, dans l'intérêt de la sincérité des résultats, de passer outre à cette classification et de considérer le crédit de 1,343,794 fr. comme une allocation additionnelle applicable aux frais généraux, afin, ainsi que le disait ailleurs l'exposé des motifs, « de rectifier les prévisions, conformément aux indications fournies par la campagne 1881-82. »

Sous bénéfice de ces observations, il ne paraît pas utile d'entrer, comme on l'a fait, à titre d'exemple, dans le détail des opérations qui ont conduit à la classification des dépenses, les mêmes tableaux et états ont été établis ; ils permettent de suivre la répartition qui a été opérée. Bien entendu les éléments qui ont servi de bases à la décomposition des dépenses communes ont été puisés aux mêmes sources, mais en prenant les indications fournies par les résultats de 1882. On est ainsi parvenu à dresser le tableau n° 14, qui résume la situation budgétaire sous forme de comptes séparés par service.

La dépense pour les forts, d'après cet état, s'est élevée à 1,933,392 fr. 46. Dans la campagne 1881-82, on a exécuté les travaux suivants :

1° A Toukoto, on a construit un bâtiment pour le télégraphe et complété le magasin provisoire établi l'année précédente. On a élevé, en outre, au milieu du Bakhoy une pile en maçonnerie, dans laquelle a été fixé un poteau de 10 mètres de hauteur destiné à porter l'isolateur du fil télégraphique traversant le fleuve, large en cet endroit de près de 600 mètres.

2° A Badumbé, on a établi un petit fort composé d'un réduit central à étage en maçonnerie, entouré d'un tata en argile, garni de 60 créneaux. Les chiffres suivants peuvent donner une idée de l'importance du travail :

Mètres cubes de pisé	264 m. c.
Maçonnerie	304 m. c.
Surface couverte en terrasse	65 m. c.

3° A Kita, les travaux interrompus à la fin de la campagne 1880-81 ont été repris et poussés avec vigueur. Le résumé suivant permet de se rendre compte de leur importance. Mètres cubes de pisé pour donner à l'enceinte extérieure en argile plus de stabilité et de résistance aux intempéries de l'hivernage.. 800 m. c.

Maçonnerie.............. 2588 m. c. 053

Travaux de charpente et de menuiserie.

1,622 solives,
45 poutres,
22 poutres maîtresses,
41 linteaux de piliers,
55 encadrements de portes,
2 — de panneaux,
27 — de lucarnes,
3 poutrelles,
14 piliers,
3 poteaux,
12 encadrements de fenêtres,
6 petites portes,
1 grande porte à deux battants,
3 poutres,
6 arbalétriers,
72 gargouilles,
45 encadrements de créneaux.

Terrassements.

Déblais, 2,360 mètres cubes.
Remblais, 1,761 mètres cubes.
Transport à plus de 300 mètres, 1,830 mètres cubes.

4° A Bafoulabé, pour l'édification d'un fort définitif en remplacement du fort provisoire construit en 1880, on a exécuté d'importants travaux également, que les indications qui suivent permettent d'apprécier.

Maçonnerie	1,435^{m3}3
Poutres	181
Solives	162
Surface couverte	500^{m2}

Il importe de remarquer que ces résultats étaient obtenus à la fin de la campagne, avant le retour de la colonne, soit au *mois de mai*, et que pendant l'hivernage, surtout pendant les derniers mois de l'année, on a fait des dépenses qui ont préparé les résultats de la campagne suivante, de même qu'en 1881 on a préparé ceux constatés à la fin de la campagne 1881-82, signalés ci-dessus.

Parmi les travaux accomplis pendant l'hivernage, il convient de citer la route de Toukolo à Kita (74 kilomètres).

CHEMIN DE FER

Les dépenses faites en 1882 pour les travaux du chemin de fer ont atteint 3,583,449 fr. 10.

Le personnel était très restreint pendant la campagne 81-82, parce que les moyens de transport du matériel dans le fleuve jusqu'à Kayes ayant fait défaut, on ne comptait pas pouvoir effectuer d'importants travaux dans cette campagne.

Il comprenait :

1 ingénieur,
6 conducteurs,
4 agents auxiliaires civils,
30 ouvriers charpentiers et menuisiers,
18 maçons,
7 aides-maçons,
97 manœuvres et surveillants recrutés à Saint-Louis,
16 ouvriers terrassiers marocains,
plus un nombre variable de manœuvres du pays.

Les opérations du débarquement du matériel, la création de logement et de magasins, avaient occupé tout ce personnel jusqu'à la fin de l'exercice 1881. La maladie du directeur des travaux est venue alors compliquer une situation déjà très compromise par les retards dans les expéditions de Saint-Louis où régnait la fièvre jaune, par la situation critique dans laquelle se trouvait à Kita le colonel Desbordes. Cette situation était le résultat de la coïncidence d'une hostilité sourde des Toucouleurs fermant les marchés du pays à la colonne au moment où la désorganisation des services de Saint-Louis, conséquence de l'épidémie, arrêtait les expéditions du matériel et des denrées envoyés de France.

A la fin de la campagne 1881-82, on avait fait à Kayes les travaux dont le détail suit :

1° Travaux provisoires :

10 gourbis de 16 mètres sur 4 recouverts de toile sulfatisée pour servir d'abri au personnel.

2 écuries de 30 mètres sur 5 m. 10 pour les chevaux.

2 gourbis, l'un de 10 mètres sur 4, l'autre de 5 m. 80 sur 35 m. 60 pour les conducteurs.

8 gourbis pour loger les Marocains et les ouvriers indigènes.

1 magasin provisoire de 10 mètres sur 29 en planches et rails, recouvert de toile sulfatisée pour recevoir les vivres. Une salle de distribution de 5 m. 20 sur 6 accolée au magasin.

12 écuries pour les ânes, offrant un développement de près de 800 mètres et capables de loger 2,000 ânes.

Travaux définitifs.

Boulangerie, 33 mètres cubes de maçonnerie.

Abattoir, 3 mètres cubes de maçonnerie.

Magasin, 33^{m}/8^{m}, 45 mètres cubes de maçonnerie.

Magasin, 50^{m}/6^{m}, 406 mètres cubes de maçonnerie.

Voie ferrée.

Déblais, 768 mètres cubes.
Remblais, 7,082 mètres cubes.
Longueur exécutée et terminée, 700 mètres.
Longueur en cours d'exécution, 500 mètres.

Pont de Paparaha.

Déblais, 4,435 mètres cubes.
Remblais, 2,062 m. c.
Maçonnerie, 205 m. c.
Etudes terminées sur 12 kilomètres.

Le colonel Desbordes, qui a vu les travaux au retour de la colonne, s'exprime ainsi au sujet du résultat obtenu : « Loin de s'étonner du peu qui a été fait pour le chemin de fer pendant cette campagne, on arrivera à cette conviction, qu'étant donné les conditions fâcheuses dans lesquelles on s'est trouvé, il a été fait tout ce qui était possible. » (Chap. 10 du rapport officiel sur la campagne 1881 82).

Pendant l'hivernage, le colonel Bourdiaux, de l'artillerie de marine, fut envoyé à Kayes afin de hâter la construction des établissements indispensables pour loger le personnel et abriter le matériel. Il put disposer, à cet effet, du personnel indiqué ci-dessous :

10 officiers et assimilés.
58 ouvriers européens.
87 ouvriers indigènes ou chinois.
154 manœuvres.
34 tirailleurs.
27 agents divers.

Un bâtiment de 115 mètres de longueur, disposé pour servir de magasin au rez-de-chaussée et de logement à l'étage et deux pavillons pour officiers et ingénieurs furent en grande partie édifiés pendant cette période. Le personnel fut employé en outre au débarquement et au classement du matériel arrivant par le fleuve.

Pendant ce temps, on organisait en France le personnel des travaux pour la campagne 1882-83.

Il s'est trouvé ainsi composé :

1 ingénieur, directeur.
1 ingénieur, sous-directeur.
2 chefs de section.
2 conducteurs principaux.
9 conducteurs ordinaires.
2 agents auxiliaires.
52 ouvriers européens.
457 terrassiers marocains.
35 maçons chinois.

Et un nombre variable de manœuvres indigènes (250 environ).

La situation des travaux à la fin de l'année se trouve résumée dans l'extrait ci-après d'un télégramme adressé, le 29 décembre, au gouverneur par le directeur du chemin de fer :

« Plateforme terminée sur 4,000 mètres, — 3,204 de voie posée, — remblai de Paparaha presque achevé. On commence travaux pont. Train d'essai le 19 décembre. Premier train de matériaux le 23.

Il n'y avait donc que 4 kilomètres de voie qu'on pouvait considérer comme terminés, mais les travaux du pont de 60 mètres, situé à Paparaha, étaient très avancés.

Ces quelques kilomètres représentent-ils donc les résultats correspondant à la dépense indiquée plus haut comme étant celle faite pour les travaux du chemin de fer? C'est en faisant sciemment une étrange confusion entre les frais généraux communs à toute la ligne et ceux occasionnés par l'application de la main-d'œuvre sur place qu'il est seulement possible de présenter sous cette forme un parallèle entre la dépense et le service fait.

D'après les indications du tableau n° 15 *bis*, colonne 15, on peut voir qu'on n'a pu appliquer aux travaux sur place qu'un maximum de 178,850 journées, avec un salaire moyen de 2 fr. 48, dont une partie a même dû être consacrée à des déchargements ou autres frais généraux.

La dépense réelle n'a pas dépassé 441,423 francs 70, somme équivalente aux frais de main-d'œuvre prévus pour 13 kilomètres (13 × 34,000). Il semble qu'on est fondé à estimer que les constructions faites à Kayes, qui constitueront ultérieurement la gare, les travaux du pont de Pararapha et les études représentent une compensation suffisante au retard éprouvé dans la pose de la voie. Il est à peine besoin de faire observer, en outre, que les frais inhérents à toute organisation nouvelle des chantiers amènent nécessairement une plus-value sur les premiers travaux effectués.

Quoi qu'il en soit, si on défalque la somme de 441,423 fr 70 de l'ensemble de la dépense, on arrive à reconnaître que les frais d'achat et de transport de matériel et autres frais généraux communs se sont élevés à 23,623 fr. par kilomètre.

Ces frais, joints à ceux constatés pendant l'exercice précédent, donnent un total de 49,051 fr. par kilomètre, et comme l'évaluation était de 53,850 fr., on aurait dû être en mesure de trouver comme résultat de la situation budgétaire un disponible de 3,273,798 fr. 95, si, comme en 1881, les autres dépenses n'avaient absorbé des sommes notablement

supérieures aux prévisions, sur lesquelles étaient basées les demandes de crédits. Le disponible a été de 1,295,368 fr. 54, dont 770,000 fr. ont déjà été reportés sur 1883. Quant à la cause principale, sinon unique, de ce développement hors de proportion avec les prévisions des dépenses étrangères au chemin de fer, elle se trouve, il paraît utile de le rappeler ici, dans ce fait qu'on avait supposé que les crédits supplémentaires au titre du budget ordinaire pourvoiraient aux moyens d'effectuer le ravitaillement de la colonne et que ces crédits n'ont pas été demandés, en sorte que le chapitre 6 du budget extraordinaire a continué, comme en 1881, à supporter cette charge qui est extrêmement lourde, étant donné que le transport d'une tonne de matériel ou de vivres à dos d'ânes ou de mulets revient à 13 fr. 70 par kilomètre entre Kayes et Bammako.

SERVICES SPÉCIAUX

Une somme de 1,896,574 fr. a été consacrée aux services spéciaux. Elle peut être répartie d'une manière approximative conformément aux indications du tableau suivant :

DÉSIGNATION	SOLDE et passage.	VIVRES et guinées.	MATÉRIEL	TRANSPORTS	TOTAUX
Services généraux d'administration	295.987 22	69.459 56	»	574.422 40	939.869 [illegible]
Service télégraphique	69.985 »	71.500 »	46.000 »	41.800 »	225.236 [illegible]
Mission topographique	78.407 70	30.915 »	51.700 »	71.805 60	229.976 »
Missions	60.085 »	185.423 86	160.834 53	30.000 »	442.244 79
Administration centrale	43.248 03	»	15.000 »	»	58.248 03
Totaux	547.712 95	357.298 42	273.535 53	718.028 »	1.896.574 90

Les services généraux d'administration (commissariat, trésor, vétérinaires, magasiniers, distributeurs, interprètes) ont exigé la présence d'un personnel nombreux de 70 agents dont la solde moyenne annuelle est élevée à 4,228 fr.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

La construction des lignes télégraphiques a été faite par une brigade composée de 3 employés, 5 surveillants et 16 ouvriers. Un cheval et 40 ânes ont été affectés aux transports spéciaux de ce service.

On a réparé et perfectionné les communications précédemment établies ; on les a prolongées, en outre, jusqu'à Kita (81 kilomètres). La ligne aboutissant à Kita mesurait depuis Bakel, point de départ, 535 kilomètres d'étendue sans interruption.

L'exploitation de la ligne a été assurée par un personnel de 5 employés et de 16 surveillants. Les recettes réalisées en 1883 ont atteint 2,158 fr.

MISSION TOPOGRAPHIQUE

Les travaux de la mission topographique se résument en :

1° Plan de la plaine de Kayes ;
2° Voie ferrée de Bakel à Kayes ;
3° Étude de la voie ferrée de Kayes à Bafoulabé ;
4° Étude du passage de Kalé et de la direction générale à suivre pour aller à Kita ;
5° Étude du Bakhoy ;
6° Étude des pays compris entre le Bakhoy et le Baoulé.

MISSIONS

La mission du docteur Bayol au Fouta-Djalon s'est terminée en 1882. Une nouvelle mission lui a été confiée lorsqu'on a organisé la campagne 1883-84.

ADMINISTRATION CENTRALE

Les allocations du personnel de l'administration centrale se sont élevées à 43,248 fr. 03 sans atteindre le montant du crédit, de 64,241 fr. 26 prévu aux développements du projet de budget. A-t-on rempli dans les conditions relatées ci-dessus le programme qui avait été soumis aux Chambres? C'est ce qui reste à examiner.

PROGRAMME	RÉSULTATS OBTENUS
Construction de 97 kilomètres de voie ferrée	Au 31 décembre il n'y avait que 4 kilomètres terminés ; mais les prévisions s'appliquent aux résultats de la campagne 1882-1883, et l'on doit par suite indiquer que 17 kilomètres ont été faits sur les crédits disponibles en fin d'année et reportés sur l'année suivante.
Achat de matériel pour 23 kilomètres de voie ferrée	Les marchés ont été passés, mais, par suite de retards de livraison imputables aux fournisseurs, la plus grande partie des payements a affecté l'exercice 1883.
Poste définitif à Bafoulabé	Ce poste a été construit en 1882 ; le compte rendu sommaire des travaux donné ci-dessus permet d''en apprécier la valeur et l'importance.
Agrandissement de Kita	Ce travail a été accompli dans des conditions remarquables de rapidité, au milieu des plus grandes difficultés, avant l'époque fixée.
Deux postes en avant de Kita	Le fort de Bammako a été élevé pendant la campagne 1882-83, ainsi qu'il était prévu ; quant au poste intermédiaire, l'importance des travaux effectués à Bammako en a fait ajourner la construction. De plus, la réduction de l'effectif de la colonne n'aurait pas permis de laisser une garnison dans ce nouveau poste.
Réparation des gîtes d'étapes	Les magasins bâtis, les établissements créés à Toukolo répondent à cette partie du programme.

Achèvement de la ligne télégraphique de Bakel à Kita et au delà...	On a vu qu'au mois de mai 1882 la ligne avait atteint Kita. A la fin de la campagne 1882-83, elle est arrivée à Bammako, et elle a fonctionné sur un développement de 730 kilomètres.
Etudes topographiques au delà de Kita..............................	Ces études, entreprises au début de la campagne 1882-83, ont abouti à la confection d'une carte en 10 feuilles, à l'échelle de 1/100,000, actuellement à la gravure. Indépendamment de ce travail, les officiers ont exécuté plusieurs levés des pays de Daba, Mourgoula, du Birgo et de l'Etat de Bammako. Sous ce rapport, des résultats complets ont été obtenus.
Missions du docteur Bayol..	La mission du docteur Bayol au Fouta-Djalon s'est terminée en 1882. Les résultats en ont été déjà indiqués succinctement. Une nouvelle mission lui a été confiée pendant la campagne suivante ; elle a consisté dans une exploration vers Mourdia (Bélédougou); des traités ont été passés avec les chefs indépendants de ce pays, un tracé de l'itinéraire suivi a complété les études de la mission topographique.
Etude du terrain entre Kayes et Bakel..................................	Ce travail a été accompli dans la campagne 1881-82 ; il fait partie des études de la mission topographique.

Si l'on néglige le retard dans la construction du poste intermédiaire entre Kita et Bammako, retard très largement compensé par une avance considérable sur la plus grande partie des autres travaux des forts, on reconnaîtra qu'il n'y a que sur les travaux du chemin de fer qu'il s'est produit de sérieux mécomptes quant à la réalisation du programme. Mais il importe de bien préciser la nature de ces mécomptes ; il ne s'agit pas de millions engloutis dans des travaux relatifs à quelques kilomètres de chemins de fer ; il s'agit d'obstacles, dont le principal a été l'épidémie de fièvre jaune de 1881-82, qui n'ont pas permis de faire en temps utile les travaux, et si les autres dépenses n'avaient pas absorbé les crédits affectés à la construction de la voie ferrée, il serait resté des fonds à peu près suffisants pour l'achever. Toutefois, il faut reconnaître que ces obstacles ont occasionné un surcroît de dépenses et que chaque organisation nouvelle de chantiers amène de nouveaux frais imprévus qui ne permettent pas de se maintenir strictement dans les évaluations des devis établis à l'origine de l'entreprise.

Ici se termine la tâche imposée, quant à présent, au département par la loi du 4 août 1883.

L'anné 1883 est expirée, mais les opérations relatives à l'exercice ne seront closes qu'au mois de septembre prochain. Quelques mois plus tard, le département, avec la même sincérité, avec la même précision, avec tous les développements que peut comporter le cadre d'un rapport, présentera le compte rendu de ce qui a été fait en 1883.

L'exposé qui précède serait cependant bien incomplet, je crois, si on n'y ajoutait dans la forme la plus succincte, quelques indications générales relativement aux résultats déjà connus ou qu'on peut espérer obtenir prochainement, au moins en ce qui touche le chemin de fer.

Les dépenses constatées en 1881 pour le chemin de fer s'élèvent à 3,421,385 fr. 36, dont 39,493 fr. pour main-d'œuvre appliquée sur place. Celles de 1882 ont atteint 3,583,449 francs 10, dont 441,423 fr. environ sont afférents à la main-d'œuvre. En admettant que les prévisions de dépenses pour 1883 et 1884 correspondent aux évaluations budgétaires, on peut établir ainsi qu'il suit quel sera la dépense définitive probable à la fin de la campagne 1884, en ce qui concerne la voie ferrée :

1881. Relevé d'après le compte présenté........................	3.421.385 36
1882. Idem....................	3.583.449 10
1882-83. Montant de diverses fournitures livrées en retard, à imputer sur un crédit disponible de 520,000 fr.............	520.000 »
1883. Prévisions budgétaires.	4.374.682 »
1884. Prévisions budgétaires.	2.371.520 »
Total........	14.271.036 46

D'après les devis produits à l'appui de la première demande de crédits relatifs au chemin de fer, la dépense était estimée à 11,727,250 francs (133 × 88,250 fr.). Mais il importe de remarquer qu'on a compris dans les dépenses la part afférente au chemin de fer dans les dépenses des ateliers de Saint-Louis, pour lesquels une allocation supplémentaire de 1 million 343,794 fr. 66 a été accordée par les Chambres en 1882. D'après la répartition faite des dépenses des ateliers de Saint-Louis, la part du chemin de fer devait être de 848,700 francs.

On doit donc admettre que les crédits accordés pour le chemin de fer se sont élevés à 11,737,250 fr. + 848,700 = 12,585,950 fr., soit 94,631 francs par kilomètre. La différence en plus par rapport au devis serait donc de 12,669 francs par kilomètre, soit près de 12 p. 100.

Cette augmentation du prix de revient ne paraît pas exagérée si l'on tient compte de ces deux circonstances : 1° que les évaluations ne comprenaient pas une majoration nécessaire résultant de l'application de la retenue de 3 p. 100, au minimum, au profit de la caisse des invalides, sur toutes les dépenses (la solde des fonctionnaires ayant rang d'officier a même subi une retenue de 5 p. 100) ; 2° qu'on n'a trouvé de concessionnaire pour la ligne de Dakar-Saint-Louis dont, les devis avaient été établis sur les mêmes bases, qu'après avoir ajouté une plus-value de 10 p. 100 environ aux évaluations du budget.

Ces deux majorations ont été admises pour ce dernier chemin de fer par les Chambres, bien qu'elles constituent un accroissement de dépenses de plus de 13 p. 100 par rapport aux devis.

Il serait injuste de ne pas se montrer aussi tolérant à l'égard du chemin de fer du Haut-Sénégal, dont les travaux s'exécutent dans des conditions bien autrement difficiles que celles qui se présentent sur la ligne de Dakar à Saint-Louis.

Dans ce dernier cas, en effet, il est possible d'entreprendre les travaux par les deux extrémités de la ligne, d'éviter toutes les complications des transports sur le fleuve sur un parcours de 1,000 kilomètres, d'opérer dans un climat moins pénible et dans un terrain tout aussi favorable.

Enfin, pour s'en tenir plus spécialement à des résultats acquis et répondre aux exagérations qui se sont fait jour à l'occasion du prix de revient des 17 premiers kilomètres terminés à la fin de la campagne 1882-83, il n'est pas hors de propos de rappeler ici que le montant des frais de main d'œuvre sur place a été :

En 1881, de..................	39.493 »
En 1882, de..................	441.423 70
Soit..........	480.916 70

Si on y ajoute une somme de 1,047,023 fr., qui représente le maximum de ce qui a été dépensé jusqu'à la fin de la campagne 1882-83, attendu qu'elle est calculée en supposant tout le personnel présent, sans tenir compte des absences par suite de maladies ou de décès, on arrive à un chiffre de 1,527,939 fr. 70 pour les frais de main d'œuvre appliquée aux travaux, soit 90,000 *francs par kilomètre* à très peu près.

Or, d'après les effectifs constitués pour la campagne 1883-84, le montant des salaires ne doit pas dépasser 3,900,360 *francs* ou 33,623 fr. par kilomètre. La dépense totale pour le chemin de fer étant de 14,271,036 fr. 46, celle d'achats, de transports et autres frais généraux à répartir sur 133 kilomètres sera de 14,271,036 fr. 46 — (3,900.360 + 1,527.939 70) = 8,842,736 fr. 76, soit 66,500 par kilomètre.

Ajoutant cette donnée à celle précédemment obtenue pour la main-d'œuvre, on reconnaîtra que le prix de revient kilométrique des dix-sept *premiers kilomètres* doit être de (90,000 + 66,500) = 156,500, et celui des 116 autres, de (33,624 + 66,500) = 100,124 fr., donnant une moyenne de 107,300 fr. pour les 133 kilomètres qui doivent, conformément aux projets, constituer la ligne de Kayes à Bafoulabé.

J'espère que vous estimerez, monsieur le Président, que l'exposé ci-dessus répond suffisamment au désir des Chambres, manifesté dans la loi du 4 août 1883, d'obtenir des explications sur l'emploi fait jusqu'ici des fonds mis à la disposition du département pour l'entreprise du Haut-Sénégal. Il ne m'a pas paru possible, sans donner à ce rapport des proportions exagérées, d'entrer dans de plus amples détails. Si, toutefois, sur quelques points des éclaircissements complémentaires étaient jugés utiles, je ne doute pas qu'il soit possible avec les documents que nous possédons maintenant, et qui ont nécessité de laborieuses recherches, de répondre très nettement et très catégoriquement à toute question qui pourrait nous être adressée.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

TABLEAUX ANNEXÉS

ANNEXE N° 1

Relevé détaillé des dépenses faites à Paris pendant l'exercice 1881 au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
§ 1er. — Personnel de direction et d'étude (ingénieurs conducteurs), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	7.845 54	17.843 97	»	25.689 51	
2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	63.241 »	63.241 »	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	14.566 34	14.566 34	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	3.964 93	10.308 83	2.378 97	16.652 73	10/43 forts 26/43 ch. f. 7/43 s. sp.
§ 5. — Personnel militaire (Indemnités spéciales, de séjour, gratifications, etc.)	»	»	10.384 »	10.384 »	
§ 6. — Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	»	»	29.840 17	29.840 17	
Totaux	11.810 47	28.152 80	120.410 48	160.373 75	

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 2. — *Paragraphe unique.*					
Gailloux	Toile sulfatisée	5.696 67	14.811 33	»	20.508 »	5/18 F. 13/18 ch. de f.
Bouchey	Marteau-pilon	1.234 11	3.215 89	»	4.450 »	Idem.
Dopfeld	Pioches	»	987 50	»	987 50	
Léon Dru	Appareils de sondage	4.968 61	12.918 14	»	17.886 75	5/18 F. 13/18 ch. de f.
Le Blanc	Machines outils	2.882 »	7.373 »	»	10.255 »	Idem.
Chenon	Courroies et agrafes	987 68	2.567 94	»	3.555 62	Idem.
Boulet	Locomobiles	9.603 77	24.970 23	»	34.574 »	Idem.
Enfer	Forge de campagne	1.141 38	2.967 62	»	4.109 »	Idem.
Guilloux	Couvertures et montures en fer pour baraques	1.654 09	4.300 66	»	5.954 75	Idem.
Arbey	Machines outils	3.730 22	9.698 58	»	13.428 80	Idem.
Decauville	Matériel de voie ferrée	»	15.874 »	»	15.874 »	
Donnay	Machines outils	5.513 »	14.334 »	»	19.847 »	5/18 F. 13/18 ch. de f.
Geneste et Herscher	Fours locomobiles	1.241 67	3.228 33	»	4.470 »	Idem.
Idem	Transport pour fours locomobiles	46 48	120 84	»	167 32	Idem.
Moisant	Baraques	18.971 52	49.325 95	»	68.297 47	Idem.
Joret	Appointements	20.582 58	67.922 54	»	88.505 12	10/43 F. 26/43 ch. d. f. 7/43 M. S.
Arbey	Machines à travailler le bois	1.960 55	5.097 45	»	7.058 »	5/18 F. 13/18 ch. de f.
Société de Passy	Locomotives	»	83.117 83	»	83.117 83	

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 2. — *Paragragraphe unique.* (Suite.)					
Le Blanc	Machines outils	3.269 44	8.500 56	»	11.770 »	5/18 F. 13/18 ch. de f.
Idem	Réservoirs	»	24.694 94	»	24.694 94	
Idem	Forge de campagne	1.808 38	4.701 62	»	6.510 »	5/18 F. 13/18 ch. de f.
Lebandy	Pétrisseuse mécanique	»	4.155 »	»	4.155 »	
Compagnie française	Matériel de voie ferrée	»	75.226 »	»	75.226 »	
Bon et Lustremant	Grues à vapeur et à bras	25.579 07	66.505 58	17.905 35	109.990 »	10/43 F. 26/43 ch. de f. 7/43 MS.
Claparède et Cᵉ	Locomobiles	5.111 11	13.288 89	»	18.400 »	5/18 F. 13/18 ch. de f.
Société des Batignolles	Machines à cintrer les rails	»	670 »	»	670 »	
Compagnie de Lavoulte et Bessège	Rails, éclisses, etc	»	1.192.637 90	»	1.192.637 90	
Joret	Appontements	10.291 29	26.757 37	7.203 90	44.252 56	10/43 F. 26/43 ch. de f. 7/43 MS.
Moisant	Baraquements	7.941 57	20.648 08	5.559 10	34.148 75	Idem.
Lefebvre et Cᵉ	Harnachements	»	»	72.903 95	72.903 95	
Raynaud et Béchade	Voitures à bras	1.871 18	4.865 05	1.309 82	8.046 05	10/43 F. 26/43 ch. de f. 7/43 MS.
Sturm	Machines à briques	1.132 08	2.943 42	»	4.075 50	5/18 F. 13/18 ch. d. f.
Guyard et Canay	Instruments de précision	»	3.928 60	»	3.928 60	Id.
Compagnie française	Wagonnets	»	4.610 »	»	4.610 »	
Société de Passy	Pièces de rechange	»	1.298 »	»	1.298 »	
Claparède et Cᵉ	Dragues	»	»	54.000 »	54.000 »	
Bon et Lustremant	Pièces de rechange pour grues	320 53	833 35	224 37	1.378 25	
Société des chantiers de la Seine	Remorqueurs	75.348 85	195.906 97	52.744 18	324.000 »	
Mathieu Ludovic	Traverses en bois de pin	»	117.523 48	»	117.523 48	
Chauvin et Marin	Trique-balles	1.538 89	4.001 11	»	5.540 »	5/18 F. 13/18 ch. d. f.
Donnay	Machines outils	2.127 78	5.532 22	»	7.660 »	Id.
Idem	Transmissions	3.483 33	9.056 67	»	12.540 »	Id.
Idem	Machine à tailler les fraises	891 67	2.318 33	»	3.210 »	Id.
Idem	Tarauds	36 11	93 89	»	130 »	Id.
Idem	Transmissions	1.404 93	3.652 82	»	5.057 75	
Joret	Changements et croisements de voie	»	14.879 90	»	14.879 90	
Moisant	Sabots en fonte	425 59	1.106 37	297 80	1.829 76	10/43 F. 26/43 ch. d. f. 7/43 MS.
Total de l'article 2, § unique		222.796 07	2.133.167 95	212.148 53	2.568.112 55	
	ARTICLE 3. — *Paragraphe 1ᵉʳ.*					
Manœuvres et ouvriers civils	Salaires	38.962 47	30.491 27	69.454 19	138.907 93	20/41 F. 17/41 ch. f. 4/41 S. sp.
	ARTICLE 3. — *Paragraphe 2.*					
afebvre et Cᵉ	Bâts et harnais	5.270 47	»	3.689 33	8.959 80	10/17 F. 7/17 MS.
ailleux	Tentes et pliants	»	»	1.262 50	1.262 50	
arent	Acier	346 25	»	900 25	1.246 50	5/18 F. 13/18 ch. d. f.
lem	Cantines	»	»	3.781 50	3.781 50	
urton	Acier	159 72	415 28	»	575 »	5/18 F. 13/18 ch. d. f.
e Testu	Pompes et accessoires	»	3.889 40	»	3.889 40	
[illegible]	Bascules	176 27	458 33	123 40	758 »	10/43 F. 26/43 ch. d. f. 7/43 MS.

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 3. — *Paragraphe* 2. (Suite.)					
Guyard et Canay	Instruments de précision	»	2.085 30	»	2.085 30	
Hurlimann	Réparation d'un théodolite	»	90 »	»	90 »	
Ravessière	Plomb en couronne	»	893 41	»	893 41	
Bry	Lithographie de plans	»	640 »	»	640 »	
Sécrétan	Instruments de précision	»	4.769 70	»	4.769 70	
Burings	Filtre à charbon	83 72	217 68	58 60	360 »	10/43 F. 26/43 ch. d. f. 7/43 M. S.
Flem	Parasols	»	»	211 20	211 20	
Lasnier	Quincaillerie	189 58	492 92	»	682 50	5/18 F. 13/18 ch. d. f.
Parent	Instruments de précision	»	2.388 75	»	2.388 75	
Ieoli	Idem	»	1.000 »	»	1.000 »	
Tavernier	Idem	»	985 »	»	985 »	
Flem	Chaises-pliants	»	»	87 10	87 10	M. S.
Boucart	Verres, loupes, etc	»	»	33 »	33 »	M. S.
Tonnolot	Thermomètres	»	»	74 »	74 »	M. S.
Mathieu	Instruments de chirurgie	»	»	209 50	209 50	M. S.
Perthuis	Instruments de précision	»	272 »	»	272 »	
Leconte	Microscopes et thermomètres	»	»	208 »	208 »	M. S.
Puech	Réparations d'instruments de photographie	»	»	467 70	467 70	M. S.
Saillefest	Fer-blanc	81 61	212 19	»	293 80	5/18 F. 13/18 ch. d. f.
Oeschger et Cᵉ	Métaux divers	364 59	947 94	»	1.312 53	5/18 F. 13/18 ch. d. f.
Duvivier	Graines potagères	»	»	105 80	105 80	
Rizzoli	Réparation d'un chronomètre	»	»	200 »	200 »	
Verdier	Cornes d'appel	»	100 »	»	100 »	
Dietz-Monin	Pompes	»	347 90	»	347 90	
Broquin	Robinets	»	309 75	»	309 75	
Société de Passy	Objets de rechange	»	1.438 60	»	1.438 60	
Idem	Verres de cheminées	103 »	»		103 »	
Anatole Lion	Brouettes à terrassement	»	1.650 »	»	1.650 »	
Puech	Objets de photographie		»	184 30	184 30	
Dourlet	Tiges et boulons	»	145 50	»	145 50	
Chouanard	Quincaillerie	14.287 09	37.146 43	»	51.433 52	5/18 F. 13/18 ch. d. f.
Chantard	Médicaments	753 28	141 24	988 68	1.883 20	16/40 F. 3/40 ch. d. f. 21/40 M. S. (proportion de journées de personnel employé.)
Coutela	Idem	417 01	78 19	547 33	1.042 53	Idem.
Alophe	Photographies	»	»	1.948 44	1.948 44	
Parent	Instruments de précision	»	36 »	»	36 »	
Langstaff et Cᵉ	Charbon de terre	3.900 12	10.140 54	2.730 17	16.770 83	10/43 F. 26/43 Ch. d. f. 7/43 M. S.
Ministère de la guerre	Brodequins	»	»	7.231 90	7.231 90	
Idem	Poudre, etc	542 82	1.411 32	»	1.954 14	5/18 F. 13/18 Ch. d. f.
Idem	Ustensiles d'ambulance	273 82	51 34	359 40	684 56	16/40 F. 5/40 Ch. d. f. 21/40 M. S.
Société Grand'Combe	Charbon de terre	1.312 19	3.411 68	918 53	5.642 40	10/43 F. 26/43 Ch. d. f. 7/43 M. S.
Société d'éclairage au gaz	Idem	1.312 33	3.412 05	918 62	5.643 »	
Total du § 2, art. 3		29.573 87	79.578 44	27.239 25	136.391 56	

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 4. — *Paragraphe 1er.*					
Ministère de la guerre	Harnachements, couvertures et ustensiles de pansage.	413 80	103 46	4.655 26	5.172 52	8/100 F. 2/100 chem. de fer 90/100 service spécial.
»	402 ânes	3.125 36	781 34	35.160 31	39.067 01	
Total du § 1er, art. 4		3.539 16	884 80	39.815 57	44.239 58	
	ARTICLE 4. — *Paragraphe 2.*					
»	Transports et frets	»	»	»	»	
	ARTICLE 4. — *Paragraphe 3.*					
»	Frais de passage et de rapatriement.	1.988 24	»	»	1.988 24	
	ARTICLE 4. — *Paragraphe 4.*					
Aubry	Coutellerie et objets de cuisine	»	»	1.795 75	1.795 75	M. S.
Gaiffé	Appareils magnéto	»	»	100 »	100 »	Idem.
Thibouville-Lamy	Oiseau chanteur et orgue	»	»	257 »	257 »	Idem.
Lefebvre et Ce	Harnachements arabes	»	»	8.640 »	8.640 »	Idem.
Dupont-Hervé	Damas et étoffes perse	»	»	3.464 15	3 464 15	Idem.
Bacri	Objets arabes	»	»	5 643 »	5 643 »	Idem.
Hautecœur	Album à photographies	»	»	127 »	127 »	Idem.
Perreau et Ce	Divers objets chimiques	»	»	116 80	116 80	Idem.
Leroy	Montres	»	»	680 »	680 »	Idem.
Piéfort	Instruments de musique	»	»	322 »	322 »	Idem.
Pigault	Coutellerie	»	»	982 50	982 50	Idem.
Alvergniat	Boîte de minéralogiste, etc.	»	»	140 »	140 »	Idem.
Tavernier	Instruments d'astronomie	»	»	529 50	529 50	Idem.
Lefebvre et Ce	Bâts et harnachements d'officiers.	»	»	1.466 »	1.466 »	Idem.
Herbet et Huret	Objets en corail	»	»	1.356.20	1.356 20	Idem.
Balmain et Ce	Parfumerie	»	»	1.092.10	1.092 10	Idem.
Molteni	Instruments de précision	»	»	50 »	50 »	Idem.
Meurgey et Ce	Parasols	»	»	120 »	120 »	Idem.
Collin et Ce	Seringues Pravaz	»	»	40.32	40 32	Idem.
Vernay-Carron	Sabres, fusils et cartouches	»	»	3.042.45	3.042 45	Idem.
Challamel	Corans reliés	»	»	792 »	792 »	Idem.
Mathieu	Instruments de chirurgie et sacs d'ambulances	»	»	188.50	188 50	Idem.
Thibouville-Lamy	2 musiques	»	»	76 »	76 »	Idem.
Voit et Ce	Verroterie, ambre et corail	»	»	8.483.25	8.483 25	Idem.
Flem	Cantines de cuisine	»	»	360.10	360 10	Idem.
Delettrez	Parfumerie	»	»	765.60	765 60	Idem.
Gunet	Ceintures de couleur	»	»	600 »	600 »	Idem.
Idem	Mousseline	»	»	981.71	981 71	Idem.
Idem	Couvertures, foulards, etc.	»	»	1.187.71	1.187 71	Idem.
Jeanne	12 glaces	»	»	358 »	358 »	Idem.

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	PORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 4. — *Paragraphe* 4. (Suite.)					
Derrien	Avances faites à la mission Gallieni	»	»	309 28	309 28	M. S.
Bry	Lithographie de cartes	»	»	90 »	90 »	Idem.
Dufrenoy	Lithographie des tracés Pol	502 33	1.306 05	351 62	2.160 »	Idem.
Avizard	Lunettes	»	»	45 »	45 »	Idem.
Jailly	Lithographie	»	»	1.446 »	1.446 »	Idem.
Thorelle	Cartonnage de 50 atlas	29 07	75 58	20 35	125 »	10/43 F. 26/43 ch. d. f. 1/43 M. S.
Saussine	Exécution de la carte Gallieni	»	»	356 »	356 »	M. S.
Challamel	Brochures sur la langue Poul	»	»	334 »	334 »	Idem.
Barbier	Fusils à silex	»	»	14.744 »	14.744 »	Idem.
Dépôt des cartes et plans	Instruments	»	»	5.250 »	5.250 »	Idem.
Rodanet	Montres	»	»	370 »	370 »	Idem.
André	Malles et étuis	»	»	182 »	182 »	Idem.
Hurlimann	Instruments d'astronomie	»	»	460 »	460 »	Idem.
Arwin	Instruments de photographie	»	»	739 25	739 25	Idem.
Cornier et C^e^	Couleurs, etc	»	»	288 »	288 »	Idem.
Total du § 4, article 4		531 40	1.381 63	68.743 44	70.656 47	
	ARTICLE 4. — *Paragraphe* 5.					
Follet	Frais de voitures et timbres	»	»	852 43	852 43	
Lapérouse	Transport de 4 caisses de Saint-Etienne à Paris	»	»	34 85	34 85	Service central à Paris.
Thiercelin	Emballages	1.057 16	2.748 62	740 01	4.545 79	
Marion	Chassis et papier *ferro*	»	»	160 50	160 50	
Ministère de l'intérieur	Abonnement (*Journal officiel*)	»	»	45 41	45 44	
Ouvré	Bois de chauffage	»	»	938 65	938 65	
Fortin	Fournitures de bureau	1.283 64	3.337 47	898 55	5.519 66	10/43 F 26/43 ch. d. f. 7/43 M S.
Collin	Habillement du garçon de bureau	»	»	74 »	74 »	Service central à Paris.
Gauthier-Villars	Cours de topographie	»	»	48 50	48 50	
Challamel	Librairie	»	»	156 »	156 »	
Imprimerie nationale	Frais d'impression	»	»	158 73	158 73	
Lacroix	Abonnement du *Bulletin officiel*	»	»	9 37	9 37	Service central à Paris.
Gerbeau	Casquette de gagiste	»	»	5 »	5 »	Idem.
Dufrenoy	Exécution du travail Pol	139 53	302 80	97 67	600 »	10/43 F. 26/43 ch. d. f. 7/43 M S.
Imprimerie nationale	Impression et reliure	147 58	383 70	103 30	634 58	Idem.
Thorel	Reliure de l'atlas Pol	5 82	15 11	4 07	25 »	Idem.
Challamel	*Annuaire Bottin*	»	»	28 »	28 »	Service central à Paris.
Giraud	Pâte pour polycopie	»	»	129 »	129 »	Idem.
Desalde	Timbre et cachet	»	»	30 »	30 »	Idem.
Bouquet et Josse	Abonnement du *Moniteur*	»	»	28 »	28 »	Idem.
Consul de Lisbonne	Remboursement d'avances	»	»	82 47	82 47	Idem.
Total du § 5, article 4		2.633 73	6 847 70	4.624 54	14.105 97	

Annexe n° 2.

Développement des dépenses faites à Paris pendant l'Exercice 1881, au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
1er. — Personnel de direction et d'études (ingénieurs, conducteurs, etc.); personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	7.845 54	17.843 97	»	25.689 51	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	63.241 »	63.241 »	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	14.566 31	14.366 34	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	3.964 93	10.308 83	2.378 97	16.652 73	
§ 5. — Personnel militaire (indemnités spéciales de séjour, gratifications, etc.)	»	»	10.384 »	10.384 »	
§ 6. — Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	»	»	29.840 17	29.840 17	
ARTICLE 2. — Matériel.					
unique. — Matériel général, ateliers, remorqueurs, chalands, dragues, télégraphes, etc.	222.796 07	2.133.167 95	212.148 53	2.568.112 55	
ARTICLE 3. — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires des manœuvres, ouvriers civils, etc.	38.962 47	30.491 27	69.454 19	138.907 93	Les dépenses de guinées ont été imputées à tort au § 1er; elles auraient dû être imputées au § 2.
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées, etc. :					
Guinées	»	»	»	»	
Matériel	29.573 87	79.578 44	27.239 25	136.391 56	
Vivres	»	»	»	»	
ARTICLE 4. — Transports et divers.					
1er. — Mouvements sur les travaux (ânes, mulets, etc.)	3.530 16	884 80	39.815 57	44.239 53	
§ 2. — Transports et frêts	»	»	»	»	
§ 3. — Frais de passage et rapatriement	1.988 24	»	»	1.988 24	
§ 4. — Cadeaux, achats pour les missions	531 40	1.381 63	68.743 44	70.656 47	
§ 5. — Dépenses imprévues	2.633 73	6.847 70	4.624 54	14.105 97	
Totaux	311.835 41	2.280.504 59	542.436 »		
Totaux égaux		3.134.776 »		3.134.776 »	

ANNEXE N° 3

État de classification par articles et paragraphes des dépenses faites dans chaque port au compte du budget extraordinaire, chapitre VI. — Exercice 1881.

DÉSIGNATION des ports.	ARTICLE 1er. — PERSONNEL					ART. 2 MATÉRIEL	ART. 3. — TRAVAUX.		ARTICLE 4. — TRANSPORTS ET DIVERS				TOTAUX
	§ 1er. Des études.	§ 2. Missions diverses.	§ 3. Administratif.	§ 4. Remorqueurs	§ 5. Militaire. Indemnités. Gratifications.	§ unique. Matériel général.	§ 1er. Main-d'œuvre, salaires, etc.	§ 2. Matériaux, vivres, etc.	§ 2. Transports et frets.	§ 3. Frais de passage.	§ 4. Achats pour les missions.	§ 5. Dépenses imprévues	par port.
Guyane française	»	»	1.360 80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.360 80
Cochinchine	»	»	»	»	»	»	40.016 49	»	»	»	»	»	40.016 49
Alger	»	»	»	»	»	»	4.861 72	»	»	»	»	»	4.861 72
Le Havre	»	»	»	369 90	»	»	»	6 525 »	8.400 »	»	»	»	15 294 90
Cherbourg	3.473 68	300 »	855 67	207 37	»	»	631 25	»		»	»	»	5.468 97
Brest	2.371 61	»	2.273 03	2.746 51	»	»	160 76	»		»	»	»	7.551 91
Lorient	174 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	174 »
Nantes	»	»	»	3.865 74	»	»	»	»	»	»	»	»	3.865 74
Rochefort	»	»	330 50	3.295 24	»	»	698 24	»	»	»	»	»	4.323 98
Bordeaux	2.109 89	4.264 37	5.895 52	1.486 67	1.751 50	16.978 50	»	(1) 37.501 99	(4) 53.981 28	23.454 08	»	2.606 96	150.030 76
Marseille	1.781 76	»	599 79	»	524 21	7.706.64	2.567 60	(2) 50.974 03	(5) 153.829 56	126.168 77	(7) 19.076 29	»	372 228 65
Toulon	»	»	516 88	1.140 »	425 »	»	5.979 38	»	»	108 74	»	»	8.269 50
Ruelle	»	»	»	»	»	2.852 40	»	(3) 1.267 27	»	»	»	»	4.119 67
Totaux par paragraphe.	9.910 94	4.564 37	11.932 19	13.111 43	2.700 71	27.537 54	54.915 54	105.268 29	216.210 84 (6)	149 731 09	19.076 29	2.606 96	
Totaux par article.	42.219 64					27.537 54	100.183 83		387.625 18				617.566 19

OBSERVATIONS

Guyane française : Délégation souscrite par M. Zulma, sous-commissaire.

Cochinchine : Mission Boilève (recrutement de Chinois).

Alger : Mission Boilève (recrutement de Marocains.)

(1) Traverses et portes pour les ateliers, voitures, tombereaux et matières diverses.

(2) Chaux, coke, ciment et briques.

(3) Quincaillerie.

(4) Sur cette somme il y a lieu de déduire celle de.... 15.429 77 pour frais de transport par chemin de fer, gabares, frais divers d'embarquement ou d'emmagasinage.

(5) M. O.

A déduire...... 9.763 22

(6) De cette somme il convient de déduire les deux sommes ci-dessus relatées.

Soit............ 25.192 99

Ce qui réduit le chiffre réel des transports à 191.017 85

Total égal au § 2.. 216.210 84

(7) Avances faites à la mission Bayol dans le Fouta-Djalon par les comptoirs de la maison Verminck.

NOTA.

Le § 6 de l'article 1er et le § 1er de l'article 4 ne comportent pas de dépenses dans les ports.

ANNEXE N° 4

Développement des dépenses faites dans les ports pendant l'exercice 1881, au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL.	OBSERVATIONS
ARTICLE Iᵉʳ. — Personnel.					
§ 1ᵉʳ. — Personnel de direction et d'études (ingénieurs, conducteurs, etc.), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	7.051 55	2.859 39	»	9.910 94	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	4.564 37	4.564 37	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	11.932 19	11.932 19	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	3.121 77	8.116 60	1.873 06	13.111 43	
§ 5. — Personnel militaire (indemnités spéciales de séjour), gratifications, etc.	»	»	2.700 71	2.700 71	
§ 6. — Personnel du 6ᵉ bureau des colonies à Paris	»	»	»	»	
ARTICLE II. — Matériel.					
§ *unique*. — Matériel général, ateliers, remorqueurs, chalands, dragues, télégraphes, etc.	2.414 80	6.927 40	18.195 34	27.537 54	
ARTICLE III. — Travaux.					
§ 1ᵉʳ. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires des manœuvres, ouvriers civils, etc.	11.561 17	34.683 50	8.670 87	54.915 54	
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées, etc. :					
Guinées	»	»	»	»	
Matériel	29.241 19	76.027 10	»	105.268 29	
Vivres	»	»	»	»	
ARTICLE IV. — Transports et divers.					
§ 1ᵉʳ. — Mouvements sur les travaux (ânes, mulets, etc.)	»	»	»	»	
§ 2. — Transports et frets	32.527 32	168.376 56	15.306 96	216.210 84	
§ 3. — Frais de passage et rapatriement	49.535 29	75.591 86	24.603 94	149.731 09	
§ 4. — Cadeaux, achats pour les missions	»	»	19.076 29	19 076 29	
§ 5. — Dépenses imprévues	724 16	1.882 80	»	2.606 96	
Totaux	136.177 25	374.465 21	106.923 73		
Totaux égaux	617.566 19			617.566 19	

ANNEXE N° 5

Développement des dépenses faites au Sénégal pendant l'exercice 1881 au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
1er. — Personnel de direction et d'études (ingénieurs, conducteurs, etc.), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	24 522 46	16.164 60	»	40.687 06	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	160.281 25	160.281 25	
§ 3 — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	*231 083 78	231.083 78	
§ 4 — Personnel des remorqueurs et dragues	30 908 74	80 362 73	18 545 21	129 816 7[illegible]	
§ 5 — Personnel militaire (indemnités spéciales de séjour), gratifications, etc	»	»	103 671 40	103 671 40	
§ 6 — Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	»	»	»	»	
ARTICLE II — Matériel.					
§ *unique.* — Matériel général, ateliers, remorqueurs, chalands, dragues, télégraphes, etc	4 460 46	19.235 73	2 230 23	25 926 42	
ARTICLE III — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires des manœuvres, ouvriers civils, etc	184 490 42	156.816 85	36.898 08	378.205 35	
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées, etc :					
Guinées	31.187 59	21.586 14	55 773 74	111.547 47	
Matériel	114.277 30	207.121 01	79 994 08	491 392 37	
Vivres	118.327 48	71 489 44	60 396 27	250.213 19	
ARTICLE IV. — Transports et divers.					
1er. — Mouvements des travaux (ânes, mulets, etc.)	13 095 85	3.271 46	147.215 77	163.573 08	
§ 2. — Transports et frets	19 269 85	50.101 62	11.561 92	80.933 39	
§ 3. — Frais de passage et rapatriement	»	»	5 920 01	5.920 01	
§ 4. — Cadeaux, achats pour les missions	»	»	16.604 77	16.604 77	
§ 5. — Dépenses imprévues	18.179 22	47.265 98	12.725 45	78.170 65	
Totaux	553.709 37	766.415 56	947 901 97		
Totaux égaux	2 268 026 90			2 268 026 90	

ANNEXE N° 6

Relevé, par articles et paragraphes, des dépenses faites au compte du chapitre VI (Budget extraordinaire), pendant l'exercice 1881.

SUBDIVISIO PAR PARAGRAPHES	PAIEMENTS sur ordonnancements directs à Paris.	PAIEMENTS sur mandats émis par les ordonnateurs secondaires dans les ports.	PAIEMENTS sur mandats émis au Sénégal.	TOTAUX par paragraphes.	TOTAUX par articles.
ARTICLE 1er. — Personnel.					
1er. — Personnel de direction	25.689 51	9.910 94	40 687 06	76.287 51	868.133 59
§ 2. — Personnel de missions	63.241 »	4.564 37	160.281 25	228.086 62	
§ 3. — Personnel administratif	14.566 34	11.932 19	231 083 78	257.582 31	
§ 4. — Personnel de remorqueurs	16 652 73	13.111 43	129.816 71	159 580 87	
§ 5. — Personnel militaire	10.384 »	2.700 71	103.671 40	116.756 11	
6. — Personnel du bureau central	29.840 17	»	»	29 840 17	
ARTICLE 2. — Matériel.					
unique. — Matériel général	2.568.112 55	27.537 54	25.926 42	2 621 576 51	2.621.576 51
ARTICLE 3. — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires d'ouvriers, etc.	»	54.915 54	378.205 35	433.120 89	1.666.841 70
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées :					
Guinées	138.907 93	»	111.547 47	250.455 40	
Matériel	136 391 56	105.268 29	491.392 37	733 052 22	
Vivres	»	»	250.213 19	250.213 19	
ARTICLE 4. — Transports et divers.					
§ 1er. — Mouvements sur les travaux	44.239 53		163 573 08	207.812 61	863.817 29
§ 2. — Transports et frets	»	216.210 84	80.933 39	297.144 23	
§ 3. — Frais de passage	1 988 24	149.731 09	5.920 01	157.639 34	
§ 4. — Cadeaux et achats pour les missions	70 656 47	19.076 29	16.604 77	106.337 53	
§ 5. — Dépenses imprévues	14.105 97	2.606 96	78.170 65	94 883 58	
Totaux	3 134.776 »	617.566 19	2 268 026 90	6 020 369 09	6.020.369 09

ANNEXE N° 7

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE 1881

Développement des dépenses faites en France et au Sénégal pendant l'exercice 1881, au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
§ 1er. — Personnel de direction et d'études (ingénieurs, conducteurs), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	39.419 55	36.867 96	»	76.287 51	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	228.086 62	228.086 62	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. — Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	257.582 31	257.582 31	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	37.995 44	98.788 16	22.797 27	159.580 87	
§ 5. — Personnel militaire (indemnités spéciales de séjour, gratifications, etc.)	»	»	116.756 11	116.756 11	
§ 6. — Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	»	»	29 840 17	29 840 17	
ARTICLE 2. — Matériel.					
§ *unique*. — Matériel général, ateliers, remorqueurs, chalands, dragues, télégraphes, etc	229.671 33	2.159.331 08	232.574 10	2.621.576 51	
ARTICLE 3. — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires de manœuvres, ouvriers civils, etc	196.051 59	191.500 35	45.568 95	433.120 89	
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées, etc. :					
Guinées	70.150 06	55 077 41	125.227 93	250.455 40	
Matériel	173.092 36	452.726 55	107.233 31	733.052 22	
Vivres	118.327 48	71.489 44	60.396 27	250.213 19	
ARTICLE 4. — Transports et divers.					
§ 1er. — Mouvements sur les travaux (ânes, mulets, etc.)	16.625 01	4.156 26	187.031 34	207.812 61	
§ 2. — Transports et frets	51.797 17	218.478 18	26.868 88	297.144 23	
3. — Frais de passage et rapatriement	51.523 53	75 591 86	30.523 95	157.639 34	
§ 4. — Cadeaux, achats pour les missions	531 40	1 381 63	104.424 50	106.337 53	
§ 5. — Dépenses imprévues	21.537 11	55 996 48	17.349 99	94.883 58	
Totaux	1.006.722 03	3.421.385 36	1.592.261 70		
Totaux égaux		6.020.369 09		6.020 369 09	

ANNEXE N° 8

Relevé détaillé des dépenses faites à Paris pendant l'exercice 1882 au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
1er. — Personnel de direction et d'étude (ingénieurs, conducteurs), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	4.786 65	83.705 36	2.474 23	90.966 24	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	43.349 03	43.349 03	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	19.156 74	19.156 74	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	779 12	2.337 35	584 34	3.700 81	4/19 forts, 12/19 ch. de fer 3/19 serv. spéc. et missions
§ 5. — Personnel militaire (indemnités spéciales, de séjour, gratifications, etc.)	»	»	7.348 43	7.348 43	
§ 6. — Personnel du 6e bureau des colonies, à Paris	»	»	43.248 03	43.248 03	
Totaux	5.565 77	86.042 71	116.160 80	207.769 28	

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 2. — *Paragraphe unique.*					
Donnay	Ventilateurs et accessoires	829 28	2.487 83	»	3.317 11	4 F. 3/4 ch. d. f.
Compagnie française	Wagonnets	»	12.495 31	»	12.495 31	
Mathieu Ludovic	Traverses en bois de pin	»	197.408 85	»	197.408 85	
Société de Passy	Caisses à eau et roues de rechange	»	22.500 »	»	22.500 »	
Bon et Lustremant	Pièces pour grues	5.577 89	16.733 68	4.183 43	26.495 »	4/19 F. 12/19 ch.d.f. 3/19 M.S.
Société des Batignolles	Matériel de voie ferrée	»	2.666 40	»	2.666 40	
Guilloux	Tentes-baraques et d'ambulance	9.418 50	4.709 25	4.709 25	18.837 »	1/2 F. 1/4 ch. d. f. 1/4 M. S.
Boulet	Accessoires pour locomobiles	606 50	»	1.819 50	2.426 »	1/4 F. 3/4 M. S.
Lefebvre et Ce	Harnachements	10.676 04	2.669 01	53.380 20	66.725 25	16/100 F. 4/100 ch. d. f. 80/100 M. S.
Idem	Voitures métalliques	4.782 24	1.195 56	23.911 20	29.889 »	Idem.
Idem	Objets de rechange et harnachements	7.241 70	1.810 42	36.208 48	45.260 60	Idem.
Compagnie française	Wagons	»	18.200 »	»	18.200 »	
Retterer et Bellot	Tuiles en tôle zinguée	2.850 56	8.551 67	2.137 92	13.540 15	1/19 F. 12/19 ch.d.f. 3/19 M.S.
Idem	Fil de fer galvanisé	240 »	»	»	240 »	
Idem	Câbles, chapes et boulons		999 58	»	999 58	
Schneider	Ponts et ponceaux	»	227.892 89	»	227.892 89	
Société de Passy	Locomotives	»	14.966 67	»	14.966 67	
Moisant	Charpentes et toitures métalliques	43 840 24	131 520 97	32.880 24	208.241 55	4/19 F. 12/19 ch.d.f. 3/19 M.S.

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 2. — *Paragraphe unique.* (Suite.)					
Ministère des postes et des télégraphes	Matériel télégraphique	»	»	23.999 66	23.999 66	
Joret	Changements et croisements de voie	»	16.783 50	»	16.783 50	
Arbey	Table pour scie	231 25	693 75	»	925 »	1/4 F. 3/4 ch. d. f.
Béchade	Ferrures pour voitures	16 80	4 20	84 »	105 »	16/100 F. 4/100 ch. d. f. 80/100 M. S.
Schneider	Fers et tôles	1.772 28	5.316 84	1.329 22	8.418 34	4/19 F. 12/19 ch.d.f. 3/19 M.S.
Société des chantiers de la Seine.	Canots à vapeur	8.989 47	26.915 79	6.794 74	42.700 »	Idem.
Tourneur	Clameaux	»	176 80		176 80	
Donnay	Transmissions	1.390 50	4.198 50	»	5.598 »	
Decauville	Matériel de voie ferrée	»	15.567 50	»	15.567 50	
Joret	Plaques tournantes	»	26.667 »	»	26.667 »	
Le Blanc	Réservoirs en tôle	»	22.552 »	»	22.552 »	
Service local du Sénégal	Droits de douane	27.768 65	83.305 95	20.826 49	131.901 09	4/19 F. 12/19 ch.d.f. 3/19 M.S
	Total de l'article 2, § unique	126.241 »	868.989 92	212.264 33	1.207.495 25	
	ARTICLE 3. — *Paragraphe* 1er.					
Manœuvres et ouvriers civils	Salaires	»	»	»	»	
	ARTICLE 3. — *Paragraphe* 2.					
Matériaux, etc	Guinées	15.313 45	12.289 78	21.165 73	48.768 96	
Société de la Grand-Combe	Charbon de terre	4.504 02	13.512 06	3.378 02	21.394 10	4/19 F. 12/19 ch.d.f. 3/19 M.S.
Société de Porte et Sénéchas	Idem	3.910 50	11.731 50	2.932 88	18.574 88	Idem.
Tourneur	Quincaillerie	11.422 60	34.267 81	»	45.690 41	1/4 F. 3/4 ch. d. f.
Langstaff et Ce	Charbon de terre	7.559 01	22.677 05	5.669 27	35.905 33	4/19 F. 12/19 ch.d.f. 3/19 M.S.
Idem	Aussières	449 36	1.348 07	337 01	2.134 44	Idem.
Coutela	Médicaments et ustensiles divers.	615 64	307.82	307 83	1.231 29	2/4 F. 1/4 ch. d. f. 1/4 M.S.
Hoppenstedt	Acier anglais	50 79	152 34		203 13	1/4 F. 3/4 ch. d. f.
Davez et Ce	Mèches pour mines	»	260 »	»	260 »	
Coutela	Cantines	320 »	160 »	160 »	640 »	2/4 F. 1/4 ch. d. f. 1/4 M.S
Société générale de la dynamite	Dynamites, capsules, etc	»	535 »	»	535 »	
Piat	Fours portatifs	233 »	699 »	»	932 »	1/4 F. 3/4 ch. d. f.
Hartmann et Itzenhæuzer	Acier de Ternitz	226 09	678 26	»	904 35	Idem.
Choquet	Sacoches pour maréchaux-ferrant.	»	»	97 50	97 50	
Delahayes	Graines potagères	126 47	63 24	63 24	252 95	2/4 F. 1/4 ch. d. f. 1/4 M.S.
Coutela	Caisses d'approvisionnements pour vétérinaires	128 »	32 »	640 »	800 »	16/100 F. 4/100 ch. d. f. 80/100 M. S.
laparède et Ce	Charbon de terre	12.919 67	38.759 02	9 689 76	61.368 45	4/19 F. 12/19 ch.d.f. 3/19 M.S.
Ministère de la guerre	Frais de traitement à l'hôpital de Marseille	»	1.522 70	»	1.522 70	Idem.
	Total du § 2, art. 3	42.465 15	126.705 87	23.275 51	192.446 53	
	ARTICLE 4. — *Paragraphe* 1er.					
Ministère de la guerre	250 mulets	24.061 86	6.015 46	120.309 28	150.386 60	16/100 F. 4/100 ch. d. f. 80/100 M. S.
Idem	10 chevaux	955 88	238 97	4.779 38	5.974 23	Idem.

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 4. — *Paragraphe* 1er. (Suite.)					
Ministère de la guerre	260 couvertures	413 55	103 38	2.067 70	2.584 63	16/100 F. 4/100 ch. d. f. 80/100 M. S.
Idem	Harnachements, effets de pansage et entretien desdits animaux.	1.710 43	427 61	8.552 18	10.690 22	Idem.
Total du paragraphe 1er, article 4		27.141 72	6.785 42	135.708 54	169.635 68	
	ARTICLE 4. — *Paragraphe* 2.					
»	Transports et frais	»	141 19	1.992 37	2.133 56	
	ARTICLE 4. — *Paragraphe* 3.					
»	Frais de passage et de rapatriement.	685 42	»	»	685 42	
	ARTICLE 4. — *Paragraphe* 4.					
Bayol	Entretien des envoyés du Fonta	»	»	6.000 »	6.000 »	
Guyard et Canary	Instruments de précision	»	2 084 54	»	2.084 54	
Ehrard	Impression de cartes	»	»	5.431 46	5.431 46	
Dufrénoy	Idem	»	»	1.589 28	1.589 28	
Bakes	Tissus de coton	»	»	1.332 14	1.332 14	
Brunner	Réparations d'instruments	»		280 »	280 »	
Hurlimann	Idem	»	»	115 »	115 »	
Rodanet	Idem	»		200 »	200 »	
Dutrou	Idem	»	»	20 »	20 »	
Delepine	Idem	»	»	120 »	120 »	
Bon-Marché	Parfumerie	»	»	274 20	274 20	
Delettrez	Idem	»	»	382 80	382 80	
Ruggière	Artifices	»	»	481 »	481 »	
Bontemps	Oiseaux chanteurs	»	»	420 »	420 »	
Herbet et Huret	Corail	»	»	999 50	999 50	
Faucheur	Colliers d'ambre	»	»	484 »	484 »	
Aubry	Coutellerie	»	»	357 97	357 97	
Dupont	Mousseline	»	»	945 86	945 86	
Paraf	Cotonnades	»	»	315 04	315 04	
Vial	Siamoiserie	»	»	999 86	999 86	
Challamel	Librairie	»	»	465 41	465 41	
Haas et Collin	Horlogerie	»	»	371 »	371 »	
Balmain et Ce	Parfumerie	»	»	1.000 »	1.000 »	
Schwister	Corail	»	»	1.113 50	1.113 50	
Picfort	Boîtes à musique, etc	»	»	130 »	130 »	
Allez	Cafetières	»	»	341 65	341 65	
Gaiffe	Appareils magnéto	»	»	90 »	90 »	
Pinel	Chéchias	»	»	345 »	345 »	
Gunet	Toile, couvertures, etc	»	»	33.659 40	33.659 40	

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
	ARTICLE 4. — *Paragraphe* 4. (Suite.)					
Bacri	Objets arabes	»	»	2.959 »	2.959 »	
Bakes	Sabres arabes		»	840 »	840 »	
Magniadas	Tissus de coton	»	»	728 41	728 41	
Picault	Coutellerie	»	»	766 »	766 »	
Cotance et C^e^	Parfumerie	»	»	197 10	197 10	
Fauré-Lepage	Fusils divers	»	»	606 »	606 »	
Weit et C^e^	Verroterie	»	»	2.515 40	2.515 40	
Vial	Objets arabes	»	»	2.887 »	2.887 »	
Lefeburo et C^e^	Harnachements	»	»	3.971 50	3.971 50	
Alophe	Photographies	»	»	1.265 »	1.265 »	
Mignon et Rouart	Appareils à glace	»	»	1.560 »	1.560 »	
Rigal	Impression d'autographies	»	»	913 »	913 »	
Burings	Filtres à charbon	700 »	350 »	350 »	1.400 »	2/4 F. 1/4 ch. d. f. 1/4 M.S.
Pertuis et Hulot	Réparation de baromètres	»	»	60 »	60 »	
Rizzoli	Réparation d'un chronomètre	»	»	25 »	25 »	
Breguet	Objets d'artifice	»	»	530 »	530 »	
Tavernier	Réparation d'instruments	»	»	35 50	35 50	
Exupère	Balances	51 54	154 61	38 65	244 80	4/19 F. 12/19 ch. d. f. 3/19 M.S.
Challamel	Librairie	»	»	55 88	55 88	
Hurlimann	Glaces parallèles	»	»	15 »	15 »	
Flem	Parasols	»	»	475 86	475 86	
Idem	Cantines	»	»	909 45	909 45	
Idem	Tentes d'abri	»	»	103 »	103 »	
Dufrénoy	Lithographie de l'atlas Pol	651 92	1.955 78	488 95	3.096 65	4/19 F. 12/19 ch. d. f. 3/19 M.S.
Bernard	Dessins de la mission Bayol	»	»	1.250 »	1.250 »	
Bry	Cartes du Soudan	»	»	210 »	210 »	
Vial	Parfumerie	»	»	758 »	758 »	
Piron	Photographies	»	»	1.000 »	1.000 »	
Morhange	Instruments de musique	»	»	459 »	459 »	
Ehrard	Impression de cartes	»	»	985 »	985 »	
Dufrénoy	Autographie de cartes	»	»	444 50	444 50	
Iseli	Instruments optiques	»	»	148 50	148 50	
Morgan	Produits photographiques	»	»	957 80	957 80	
Parent	Instruments de précision	»	»	279 10	279.10	
Flem	Articles de voyage	»	»	310 64	310 64	
Lavoisier	Jouets d'enfants	»	»	318 80	318 80	
Coirier	Carabines, capsules, etc.	»	»	120 »	120 »	
Barre	Médailles et écrins	»	»	168 25	168 25	
Schwister	Cornalines	»	»	407 07	407 07	
Quételle	Jalons en fer	»	220 »	»	220 »	
Puech	Réparation d'instruments de photographie	»	»	399 65	399 65	
Ruggieri	Feux d'artifice	»	»	128 »	128 »	

ARTICLE 4. — *Paragraphe* 4. (Suite.)

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
Flobert	Armurerie	»	»	152 »	152 »	
Lemoine	Croix avec écrin	»	»	43 »	43 »	
Walker	Cantines de cuisine	»	»	173 »	173 »	
Gaiffé	Réparation d'instruments	»	»	30 »	30 »	
Maisonneuve	Dictionnaire	»	»	108 25	108 25	
Thuillard	Clous et fers à cheval	»	»	99 20	99 20	
Challamel	Librairie	»	»	135 »	135 »	
Avizard	Longue vue	»	»	45 »	45 »	
Gauthier-Villars	Librairie	»	»	54 50	54 50	
Ehrard	Impression de cartes	»	»	1.775 »	1.775 »	
Leroy	Réparations de chronomètres et de compteurs	»	»	120 »	120 »	
Total du § 4, art. 4		1.403 46	4.764 93	91.639 03	97.807 42	

ARTICLE 4. — *Paragraphe* 5.

NOMS DES FOURNISSEURS	INDICATION DES DÉPENSES	FORTS	CHEMIN de fer.	MISSIONS et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
Ehrard	Gravure de cartes	»	»	332 50	332 50	Service central.
Service intérieure	Insertion dans les journaux d'avis d'adjudication.	»	»	39 90	39 90	Idem.
Joussot	Imprimées pour les travaux	»	»	119 50	119 50	Idem.
Faure	Gratifications	»	»	100 »	100 »	Idem.
Schwartz	Idem	»	»	75 »	75 »	Idem.
Hachette	Fournitures de bureau	»	»	266 43	266 43	Idem.
Maurel	Paletot en caoutchouc	»	»	37 »	37 »	Idem.
Desside	Timbre et cachet	»	»	15 »	15 »	Idem.
L'agent spécial de Médine	Remboursements d'avances faites.	»	2.049 37	»	2.049 37	Idem.
Pagnez	Effets d'habillement	»	»	12 55	12 55	Service central.
Chapitre 2 (budget ordinaire)	Réimputation	»	»	47 55	47 55	Idem.
Fortin	Fournitures de bureau	809 76	1.619 53	809 77	3.239 06	1/4 F. 2/4 ch. de f. 1/4 MS.
Follet	Frais de voiture et de timbre	»	»	1.482 12	1 482 12	
Collin	Vêtements de garçon de bureau	»	»	84 »	84 »	Service central.
Thiercelin	Emballage	918 27	2.754 81	688 70	4.361 78	4/19 F. 12/19 ch. de f. 3/19 MS.
Mariol et Collier	Vêtements et indemnité de chaussure aux garçons de bureau	»	»	131 »	131 »	Service central.
Revellat	Pâte chromographique	»	»	48 »	48 »	Idem.
Maurel et Prom	Fournitures diverses	232 14	696 40	174 10	1.102 64	4/19 F. 12/19 ch. de f. 2/19 MS.
Buhan	Guinées	489 60	1.468 80	367 20	2.325 60	Idem.
Madembe-Drop	Location de chalands	252 95	758 84	189 71	1.201 50	Ces dépenses ont été liquidées au Sénégal et payées à Paris, après la clôture de l'exercice dans la colonie.
Scheriff	Guinées	696 95	2.090 84	522 71	3.310 50	
Baye	Idem	1.274 01	3.822 05	955 52	6.051 58	
Total du § 5 art 4		4.673 68	15.260 64	6.498 26	26.432 58	

ANNEXE N° 9

Développement des dépenses faites à Paris pendant l'exercice 1882, au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
§ 1er. — Personnel de direction et d'études (ingénieurs, conducteurs, etc.), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	4.786 65	83.705 36	2.474 23	90.966 24	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	43.349 03	43.349 03	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	19.156 74	19.156 74	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	779 12	2.337 35	584 34	3.700 81	
§ 5. — Personnel militaire (indemnités spéciales de séjour, gratifications, etc.)	»	»	7.348 43	7.348 43	
§ 6. — Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	»		43.248 03	43.248 03	
ARTICLE 2. — Matériel.					
§ *unique*. — Matériel général, ateliers, remorqueurs, chalands, dragues, télégraphes, etc	126.241 »	868.989 92	212.264 33	1.207.495 25	
ARTICLE 3. — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires des manœuvres, ouvriers civils, etc	»	»	»	»	
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées, etc. :					
Guinées	15.313 45	12.289 78	21.165 73	48.768 96	
Matériel	42.465 15	126.705 87	23.275 51	192.446 53	
Vivres	»	»	»	»	
ARTICLE 4. — Transports et divers.					
§ 1er. — Mouvements sur les travaux (ânes, mulets, etc.)	27.141 72	6.785 42	135.708 54	169.635 68	
§ 2. — Transports et frets	»	141 12	1.992 37	2 133 56	
§ 3. — Frais de passage et rapatriement	685 42	»	»	685 42	
§ 4. — Cadeaux, achats pour les missions	1.403 46	4.764 93	91.639 03	97.807 42	
§ 5. — Dépenses imprévues	4.673 68	15.260 64	6 498 26	26.432 58	
Totaux	223 489 65	1.120.980 46	608.704 57		
Totaux égaux		1.953.174 68		1.953.174 68	

ANNEXE N° 10

État de classification par articles et paragraphes des dépenses faites dans chaque port au compte du budget extraordinaire, chapitre VI. — Exercice 1882.

DÉSIGNATION des ports.	ARTICLE 1er. — PERSONNEL § 1er. Des études.	§ 2. Missions diverses.	§ 3. Administratif.	§ 4. Remorqueurs	§ 5. Militaire. Indemnités. Gratifications, etc.	ART. 2 MATÉRIEL — § unique Matériel général.	ARTICLE 3. — TRAVAUX § 1er. Main-d'œuvre et salaires.	§ 2. Matériaux, vivres, etc. Matériaux.	§ 2. Vivres.	ARTICLE 4 TRANSPORTS ET DIVERS § 2. Transports.	§ 3. Frais de passage.	TAUX par port.
Lorient	»	»	6.113 65	2.030 91	»	»	4.339 47	»	»	»	»	12.484 06
Le Havre	268 92	»	»	»	»	»	»	»		»		268 92
Cherbourg	938 80	926 32	3 691 71	600 »	1.725 05	»	1.085 20	»	»	»	»	8 967 08
Saint-Servan	»	»	»	255 01	»	»	»	»	»	»	»	255 01
Rochefort	»	»	810 38	1.410 79	»	»	422 19	»	»	»	»	2.643 36
Brest	2.020 06	»	4.209 53	2.771 56	»	»	1.842 15	»	»	»	»	10.843 30
Nantes	»	»	»	5.350 78	»	»	»	»	59.473 74	»	»	64.824 52
Bordeaux	4.069 29	6.350 »	1.366 21	5.118 73	2.477 30	(1) 238.949 10	4.513 51	(2) 185.904 81	268.527 03	(4) 131.729 06	43.518 63	892.577 67
Marseille	»	»	»	»	»	»	»	(3) 56.796 01	30.262 01	(5) 157.533 42	95.516 »	340 107 44
Toulon	1.756 86	»	1.679 36	670 67	1.190 53	»	2.253 75	»	»	231 14	2.516 73	10.299 04
Alger	»		»	»	»	»	20.786 73	»	»	»	»	(7) 20.786 73
Totaux par paragraphe	9.053 93	7.276 32	17.870 84	18.238 48	5.392 88	238.949 10	35.273 »	242.700 82	358.262 78	(6) 289.487 62	141.551 36	
Totaux par article	57.832 45					238.949 10	636.236 60			431.038 98		1.364.657 13

OBSERVATIONS

(1) Couscousserie de Saint-Louis......... 185.000 »
Traverses en bois de pin (Beaumartin).... [illegible]20 84
Divers achats......... 10.728 26

(2) Montants, traverses et portes pour les ateliers.... 48.870 76
Étoupes, torons, chanvre, fil à voile, sacs en toile............ 70 034 33
Bois longrines......... 11 061 52
Canots, matériel d'embarcation, toile d'emballage, etc.

(3) Chaux, coke, ciment et briques.

(4) De cette somme il convient de déduire, pour frais d'emmagasinage, droits de statistique, transport par chemin de fer, celle de................ 24.654 10

(5) M. O................ 20 935 27

(6) De ce chiffre de.... 289.487 62
il convient de déduire les deux sommes ci-dessus, soit......... 45 589 37
Ce qui réduit à........ 243.898 25
le chiffre des transports proprement dits.

(7) Mission Cerisier (recrutement de Marocains).

NOTA. — Le § 6 de l'article 1er et les §§ 1, 4 et 5 de l'article 4 ne comportent pas de dépenses dans les ports.

Annexe n° 11.

Développement des dépenses faites dans les ports pendant l'exercice 1882, au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
§ 1er. — Personnel de direction et d'études (ingénieurs, conducteurs, etc.), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	2.625 51	6.428 42	»	9.053 93	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	7.276 32	7.276 32	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	17.870 84	17.870 84	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	3.839 68	11.519 04	2.879 76	18.238 48	
§ 5. — Personnel militaire (indemnités spéciales de séjour), gratifications, etc	»	»	5.392 88	5.392 88	
§ 6. — Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	»	»	»	»	
ARTICLE 2. — Matériel.					
§ *unique*. — Matériel général, ateliers, remorqueurs, chalands, dragues, télégraphes, etc	40.382 40	183.751 86	14.814 84	238.949 10	
ARTICLE 3. — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires des manœuvres, ouvriers civils, etc	17.636 50	16.949 17	687 33	35.273 »	
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées, etc. :					
Guinées	»	»	»	»	
Matériel	41.058 57	186.562 32	15.079 93	242.700 82	
Vivres	167.471 93	166.412 »	24.378 85	358.262 78	
ARTICLE 4. — Transports et divers.					
§ 1er. — Mouvements sur les travaux (ânes, mulets, etc)	»	»	»		
§ 2. — Transports et frets	34.738 51	243.169 60	11.579 51	327.087 62	
§ 3. — Frais de passage et rapatriement	25.233 12	21.384 60	94.933 64	103.951 36	
§ 4. — Cadeaux, achats pour les missions	»	»	»	»	
§ 5. — Dépenses imprévues	»	»	»	»	
Totaux	332.986 22	836.177 01	194.893 90		
Totaux égaux		1.364.057 13		1.364.057 13	

Annexe n° 12

Développement des dépenses faites au Sénégal pendant l'exercice 1882, au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
§ 1er. — Personnel de direction et d'études (ingénieurs, conducteurs, etc.), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	42.216 92	67.260 91	»	109.477 83	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	6.750 35	6.750 35	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	185.608 43	185.608 43	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	52.201 33	156.603 99	39.150 99	247.956 31	
§ 5. — Personnel militaire. (Indemnités spéciales de séjour, gratifications, etc.)	»	»	105.072 41	105 072 41	
§ 6. — Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	»	»	»	»	
ARTICLE 3. — Matériel.					
§ *unique*. — Matériel général, ateliers, remorqueurs, chalands, dragues, télégraphes, etc	10.990 35	32.971 10	8.242 75	52.204 20	
ARTICLE 2. — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires des manœuvres, ouvriers civils, etc	651.421 56	626.366 88	25.054 68	1.302.843 12	
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées, etc. :					
Guinées	187.032 68	140.102 66	268.510 13	595.645 47	
Matériel	25 900 84	77.702 52	19.425 64	123.029 »	
Vivres	297.066 45	295.186 29	43.243 71	635.496 45	
ARTICLE 4. — Transports et divers.					
§ 1er. — Mouvements sur les travaux (ânes, mulets, etc.)	43.175 26	10.793 82	215.876 30	269.845 38	
§ 2. — Transports et frets	60.516 44	210.350 78	45.387 33	316.254 55	
§ 3. — Frais de passage et rapatriement	6.394 76	8.952 68	10.231 62	25.579 06	
§ 4. — Cadeaux, achats pour les missions	»	»	29.345 »	29 345 »	
§ 5. — Dépenses imprévues	»	»	91 077 09	91.077 09	
Totaux	1.376.916 59	1 623.291 63	1.092.976 43		
Totaux égaux		4.096.184 65		4.096.184 65	

ANNEXE N° 13

Relevé, par articles et paragraphes, des dépenses faites au compte du chapitre VI (Budget extraordinaire), pendant l'exercice 1882.

SUBDIVISION PAR PARAGRAPHES	PAIEMENTS sur ordonnancements directs à Paris.	PAIEMENTS sur mandats émis par les ordonnateurs secondaires dans les ports.	PAIEMENTS sur mandats émis au Sénégal.	TOTAUX par paragraphes.	TOTAUX par articles.
ARTICLE 1er. — Personnel.					
§ 1er. — Personnel de direction	90.966 24	9.053 93	109.477 [illegible]	209.498 »	920.467 06
§ 2. — Personnel de missions	43 349 03	7.276 32	6.750 35	57.375 70	
§ 3. — Personnel administratif	19.156 74	17.870 84	185.608 43	222.636 01	
§ 4. — Personnel de remorqueurs	3 700 81	18.238 48	247.956 31	269.895 60	
§ 5. — Personnel militaire	7.348 43	5.392 88	105.072 41	117.813 72	
§ 6 — Personnel du bureau central	43.248 03	»	»	43.248 03	
ARTICLE 2. — Matériel.					
§ *unique*. — Matériel général	1.207.495 25	238.949 10	52.204 20	1.498.648 55	1.498.648 55
ARTICLE 3. — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires d'ouvriers	»	35.273 »	1.302.843 12	1.338.116 12	3.534.466 [illegible]
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées :					
Guinées	48 768 96	»	595 645 47	644.414 43	
Matériaux	192.446 53	242 700 82	123.029 »	558.176 35	
Vivres	»	358.262 78	[illegible]635.496 45	993.759 23	
ARTICLE 4. — Transports et divers.					
§ 1er. — Mouvements sur les travaux	169.635 68	»	269.845 38	439.481 06	1.459.834 72
§ 2. — Transports et frets	2.133 56	9.487 62	316 254 55	607.875 73	
§ 3. — Frais de passage	685 42	141.551 36	25 579 06	167.815 84	
§ 4. — Cadeaux et achats pour les missions	97 807 42	»	29.345 »	127.152 42	
§ 5. — Dépenses imprévues	26 432 58	»	91.077 09	117.509 67	
Totaux	1 953 174 68	1 364 057 13	4 096.184 65	7.413.416 46	7.413.416 46

Annexe n° 14

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE 1882

Développement des dépenses faites en France et au Sénégal pendant l'exercice 1882 au compte du budget extraordinaire, chapitre VI.

INDICATION DES DÉPENSES	SERVICE de la construction des forts.	SERVICE du chemin de fer.	SERVICE Missions et services spéciaux.	TOTAL	OBSERVATIONS
ARTICLE 1er. — Personnel.					
§ 1er. — Personnel de direction et d'études (ingénieurs conducteurs), personnel spécial des officiers attachés aux chantiers et ateliers	49.629 08	157.394 69	2.474 23	209 498 »	
§ 2. — Mission topographique et missions diverses	»	»	57.375 70	57 375 70	
§ 3. — Officiers du commissariat, du service de santé. Personnel des télégraphes, vétérinaires, officiers ou employés divers non désignés aux autres paragraphes	»	»	222.636 01	222 636 01	
§ 4. — Personnel des remorqueurs et dragues	56.820 13	170.460 38	42.615 09	269 895 60	
§ 5. — Personnel militaire (indemnités spéciales de séjour, gratifications, etc.)	»	»	117.813 72	117.813 72	
§ 6. — Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	»	»	43.248 03	43.248 03	
ARTICLE 2. — Matériel.					
§ unique. — Matériel général, ateliers, remorqueurs, chalands, dragues, télégraphes, etc	177.613 75	1.085.712 88	235.321 92	1.498.648 55	
ARTICLE 3. — Travaux.					
§ 1er. — Main-d'œuvre, solde de travail, salaires de manœuvres, ouvriers civils, etc	669.058 06	643 316 05	25 742 01	1.338.116 12	
§ 2. — Matériaux divers, vivres, médicaments, guinées, etc. :					
Guinées	202 346 13	152.392 44	289.675 86	644.414 43	
Matériel	109.424 56	390.970 71	57.781 08	558.176 35	
Vivres	464.538 38	461.598 29	67.622 56	993.759 23	
ARTICLE 4. — Transports et divers.					
§ 1er. — Mouvements sur les travaux (ânes, mulets, etc.)	70.316 98	17.579 24	351.584 [illegible]	439.481 06	
§ 2. — Transports et frets	95 254 95	453.661 57	58.959 21	607.875 73	
§ 3. — Frais de passage et rapatriement	32.313 30	30.337 28	105.165 26	167.815 [illegible]	
§ 4. — Cadeaux, achats pour les missions	1.403 46	4.764 93	120.984 03	127.152 42	
§ 5. — Dépenses imprévues	4 673 68	15.260 64	97.575 35	117.509 67	
Totaux	1.933 392 46	3 583.419 10	1.896 574 90		
Totaux égaux	7 413.416 46			7.413.416 46	

ANNEXE N° 15.

Tableau du personnel ouvrier affecté aux travaux

NATURE DES TRAVAUX	DÉSIGNATION DU PERSONNEL 1	EFFECTIFS					
		JANVIER 2	FÉVRIER 3	MARS 4	AVRIL 5	MAI 6	JUIN 7
Travaux des forts proprement dits et des constructions dans le haut fleuve, indépendantes de la voie ferrée	Compagnie auxiliaire d'ouvriers (Européens)	100	94	80	73	69	69
	Ouvriers indigènes de profession	53	60	77	77	77	77
	Chinois	»	»	»	»	»	»
	Marocains	»	»	»	»	»	»
	Manœuvres indigènes, muletiers, âniers	300	300	300	300	300	300
Travaux de la voie ferrée	Ouvriers européens	»	»	»	»	»	»
	Ouvriers indigènes	»	»	»	»	»	»
	Ouvriers chinois	»	»	»	»	»	»
	Ouvriers marocains	»	»	»	»	»	»
	Manœuvres indigènes	»	»	»	»	»	»
Travaux des ateliers de Saint-Louis	Ateliers de la marine	120	124	135	139	139	139
	Ateliers du chemin de fer	15	19	106	100	152	155
	Ouvriers marocains	»	»	»	»	»	257
	Journaliers et manœuvres	10	10	10	10	10	10
	Chinois	»	»	»	»	»	»

RÉCAPI

DÉSIGNATION
Ouvriers directement employés
Part afférente des salaires des ateliers de Saint-Louis
Totaux

du haut Sénégal pendant l'année 1881. ANNEXE N° 15.

MENSUELS

JUILLET 8	AOUT 9	SEPTEMBRE 10	OCTOBRE 11	NOVEMBRE 12	DÉCEMBRE 13	EFFECTIFS moyens journaliers. 14	NOMBRE de journées dans l'année. 15	PRIX du salaire journalier. 16	MONTANT de la dépense annuelle. 17	OBSERVATIONS 18
8	8	8	8	32	37	49	17.885	2.77	49.541 45	
52	21	21	4	4	4	44	16.060	3.34	53.640 40	231.260 35
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Salaire moyen : 1 54
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
300	345	345	345	345	345	319	116.435	1.10	128.078 50	
							150.375			
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	129	145	23	7.395	3.34	28.039 30	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39.493 »
»	»	»	»	»	77	6	2.190	3.58	7.840 20	Salaire moyen : 3 07
»	»	»	»	»	113	9	3.285	1.10	3.613 50	
							12.870			
161	144	144	131	115	86	131	47.815	2.17	103.758 55	
135	216	216	151	82	53	117	42.705	2.50	106.762 50	
257	230	230	211	209	131	127	46.355	3.58	165.950 90	384.903 45
12	11	11	14	14	12	11	4.015	2.10	8.431 50	Salaire moyen : 2 73
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
							140.890			
						Total			655.656 80	655.656 80
										Salaire moyen : 2 15

TULATION

FORTS	CHEMIN DE FER	SERVICES SPÉCIAUX
231.260 35	39.493	»
89.303 10	233.088 18	62.512 17
320.563 45	272.581 18	62.512 17

ANNEXE N° 15 *bis*.

Tableau du personnel ouvrier affectés aux travaux

NATURE DES TRAVAUX	DÉSIGNATION DU PERSONNEL	EFFECTIFS					
		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
	1	2	3	4	5	6	7
Travaux des forts proprement dits, et des constructions dans le haut fleuve	Compagnie auxiliaire	37	37	37	37	37	37
	Ouvriers indigènes de profession	122	122	127	135	142	145
	Chinois	153	153	153	153	152	151
	Marocains	59	59	59	59	59	59
	Manœuvres indigènes (muletiers, âniers)	401	401	400	400	400	400
	Krowmen	»	»	42	42	42	42
Travaux de la voie ferrée	Ouvriers européens	»	»	»	»	»	»
	Ouvriers indigènes	45	45	45	40	45	47
	Chinois	25	24	24	24	24	33
	Marocains	14	14	14	14	14	13
	Manœuvres	513	456	515	648	485	222
Travaux des ateliers à Saint-Louis	Ateliers de la marine	96	125	130	124	138	99
	Ateliers du chemin de fer	57	94	94	96	103	147
	Chinois	»	»	»	»	»	»
	Marocains	34	33	28	28	(*) 2	1
	Manœuvres indigènes	126	144	144	144	144	145
	Krowmen	147	220	106	106	151	141

(*) 26 ouvriers marocains rapatriés le 3 mai par le *Turenne*.

RÉCAPI

DÉSIGNATION
Ouvriers directement employés
Part afférente des salaires des ateliers de Saint-Louis
Totaux

du Haut Sénégal, pendant l'année 1882. ANNEXE N° 15 *bis*

MENSUELS						EFFECTIFS moyens journaliers.	NOMBRE de journées dans l'année.	PRIX du salaire journalier.	MONTANT de la dépense annuelle.	OBSERVATIONS
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE					
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
24	37	37	37	73	75	42	15.330	2 77	42.484 10	
147	35	48	133	217	217	133	48.545	5 12	248.550 40	
151	165	141	131	96	94	141	51.465	4 57	235.195 05	814. 24 50
59	74	69	97	158	158	81	29.565	3 33	98.451 45	(Salaire moy., 2 fr. 86.)
400	188	188	188	600	600	381	139.065	1 30	180.784 50	
42	41	40	36	36	»	30	10.950	» 82	8.979 »	
							284.880			
»	»	»	47	47	47	12	4.380	16 56	72.532 80	
47	»	»	»	37	37	26	9.490	5 12	48.588 80	
26	»	»	»	35	35	21	7.665	4.57	35.029 05	441.423 70
12	»	»	305	457	453	109	39.785	3 33	132.484 05	(Salaire moy., 2 fr. 48)
110	5	173	223	250	260	322	117.530	1 30	152 789 »	
							178.850			
125	164	164	234	229	229	153	55.845	2 88	160.833 60	
103	145	145	175	132	132	119	43.435	3 33	144.638 55	
1	»	»	»	»	»	31	31	4 57	141 67	429.144 42
2	5	6	»	»	»	12	4.380	3 33	14.585 40	(Salaire moy., 2 fr. 59.)
145	22	22	25	27	27	93	33.945	2 46	83.504 70	
141	1	»	»	»	»	85	31.025	» 82	25.440 50	
							165.681			
Total									1.684.992 62	1.684.992 62
										(Salaire moy., 2 fr. 68.)

TULATION

PORTS	CHEMIN DE FER	SERVICES SPÉCIAUX
814.424 50	441.423 70	»
95.000 »	271.240 »	62.904 42
909.424 50	712.663 70	62.904 42

ANNEXE N° 16.

Tableau des effectifs du personnel employé dans le haut Sénégal, et du chapitre VI. —

NATURE DES SERVICES	DÉSIGNATION DU PERSONNEL	CAMPAGNE 1880 - 1881 (1)			
		EFFECTIF MOYEN			DÉPENSE annuelle.
		Officiers.	Sous-officiers.	Soldats et ouvriers.	
Personnel de direction et d'études.	Ingénieurs et conducteurs. — Agents auxiliaires	»	»	»	»
	Officiers et gardes dans le haut fleuve (chantiers)	9	»	»	60.713 04
	Officiers et gardes à Saint-Louis (ateliers)	2	»	»	32.470 79
		11	»	»	93.183 83
Missions diverses	Missions topographique	10	»	»	(a) 140.431 29
	Missions diverses	4	7	23	82.851 » Mission Gallieni
		14	7	23	223.282 29
Officiers, employés et agents divers	Officiers et agents du commissariat	8	2	»	55 052 10
	Agents du Trésor	4	1	»	22.340 »
	Officiers et agents du service de santé	2	»	»	15.881 20
	Personnel des télégraphes	7	7	»	60.430 »
	Vétérinaires	1	»	»	9.365 98
	Officiers et employés divers. (Magasiniers, distributeurs, interprètes, boulangers, portiers, etc.	»	20	»	(b) 36 256 25
		22	30	»	199.323 53
Personnel des remorqueurs et dragues	Capitaines, seconds et mécaniciens	»	»	»	»
	Équipages	»	»	»	»
		»	»	»	»
Personnel militaire. (Indemnités spéciales de séjour, gratifications)	Officiers et médecins des corps de troupes	17	»	»	92.764 75
	Artillerie	»	1	47	17.702 50
	Infanterie et disciplinaires	»	»	»	»
	Train	»	»	7	2.555 »
	Tirailleurs	»	7	44	6 077 25
	Armuriers	»	1	»	2.244 70
	Spahis	»	»	»	»
		17	9	98	121.344 40
Personnel du 6e bureau des colonies à Paris	Chef et chef adjoint	1	»	»	9.116 81
	Sous-chef	1	»	»	5.000 »
	Commis principaux et ordinaires	2	»	»	8 656 89
	Expéditionnaires	»	4	»	5 921 25
	Garçons de bureau	»	»	1	1.204 50
	Gratifications	»	»	»	2.000 »
		4	4	1	31.899 45

1° Les effectifs sont ceux qui figurent sur la situation du personnel au 1er juillet 1881; ils ne comprennent pas les pertes subies pendant le 1er semestre.
2° Les effectifs sont ceux qui figurent sur la situation à la date du 31 décembre 1881, transmise par la colonie.
3° Les effectifs sont ceux qui figurent sur la situation à la date du 31 décembre 1882, transmise par la colonie.
(a) Allocation fixée par décision ministérielle du 3 septembre 1880.
(b) Allocation fixée par décision du gouverneur.

payé de la solde, des suppléments, indemnités, etc., au compte Budget extraordinaire.

CAMPAGNE 1881-1882 (2)				CAMPAGNE 1882-1883 (3)				OBSERVATIONS
EFFECTIF MOYEN			DÉPENSE annuelle.	EFFECTIF MOYEN			DÉPENSE annuelle.	
Officiers.	Sous-officiers.	Soldats et ouvriers.		Officiers.	Sous-officiers.	Soldats et ouvriers.		
6	6	»	(c) 104.808 14	14	1	»	(d) 173.651 58	Chemin de fer.
1	1	»	27.483 27	6	»	»	49.226 07	Dépense applicable aux forts.
8	»	»	40 914 09	»	»	»	43 011 86	Dépense autre que les forts et le chemin de fer.
15	7	»	173.205 50	20	1	»	265 889 51	
4	»	»	51.486 92	2 (e)	»	20	17.432 03	Service général.
3	2	12	40 000 »	2	2	14	38.000 »	Idem.
»	»	»	Mission Bayol au Fouta-Djalon				Mission Bayol dans le Beledougou.	
8	»	»	35.539 01	7	8	»	56.818 68	Service général.
2	2	»	16.600 »	4	»	»	18.300 »	Idem.
8	2	»	77.891 51		Budget ordinaire.		»	Idem.
6	16	»	50.132 98	5	26	»	68.806 16	Idem.
2	»	»	20.707 78	4		»	38.919 48	Idem.
»	23	»	38.080 »	»	32	»	47.230 »	Idem.
24	43	»	238.951 28	20	66	»	230.134 32	
21	»	»	101.360 »	35	»	»	162 575 46	Dépenses communes aux trois services, à répartir proportionnellement, aux quantités de matériel transporté pour le compte de chacun d'eux.
»	»	140	114.000 »	»	»	208	153.600 »	
21	»	140	215 360 »	35	»	208	316.175 46	
26	»	»	117.401 96	»	»	»		
»	2	30	15.325 »	»	»	»		
»	»	45	46.425 »	»	»	»	Budget ordinaire en 1882.	Service général.
»	»	4	1.460 »	»	»	»		
»	15	11	12.237 50	»	»	»		
»	1	»	2.244 70	»	»	»		
»	25	»	9.125 »	»	»	»		
26	43	89	174.219 46	»	»	»	»	
1	»	»	9.116 81	2	»	»	14.768 42	Service général.
1	»	»	5.000 »	2	»	»	10.000 »	Idem.
2	»	»	8.656 89	2	»	»	9.374 83	Idem.
»	4	»	5.921 25	»	5	»	8.295 »	Idem.
»	»	1	1.204 50	»	»	2	2.577 50	Idem.
»	»	»	2.000 »	»	»	»	2 050 »	Idem.
4	4	1	31.899 45	6	5	2	47.065 75	

(c) Allocation fixée par décision ministérielle du 28 mai 1881.
(d) Allocation fixée par le décret du 22 décembre 1882.
(e) La solde des officiers de la mission topographique est au compte du budget ordinaire; l'effectif indiqué ne comprend qu'un officier auxiliaire et 1 dessinateur.

N. B. — Les allocations de solde, d'indemnités, de frais de séjour, sont fixées par le décret du 6 septembre 1880, ou par des décisions ministérielles spéciales, rappelées en note, en ce qui concerne le personnel non compris au décret.

ANNEXE N° 17.

Relevés statistiques concernant le personnel et le matériel

EFFECTIF DU

DÉSIGNATION DES SERVICES	1° Recevant une solde mensuelle au compte du chapitre VI du budget extraordinaire.							
	EFFECTIF MOYEN				EFFECTIF MOYEN			NOMBRE de journées dans l'année.
	Officiers ou assimilés.	Sous-officiers ou assimilés.	Soldats ou assimilés.	Total.	Européens.	Indigènes asiatiques et africains.	Total.	
	1	2	3	4	5	6	7	8
ANNÉE								
Construction des forts..................	9	1	16	26	10	16	26	9.490
Construction du chemin de fer..........	6	2	43	51	9	42	51	18.615
Missions et services spéciaux...........	68	60	133	261	89	172	261	75.265
Totaux..............	83	63	192	338	108	230	338	103.370
ANNÉE								
Construction des forts..................	9	1	»	10	10	»	10	3.650
Construction du chemin de fer..........	25	4	»	29	29	»	29	10.685
Missions et services spéciaux...........	42	52	1	95	48	47	95	34.675
Totaux..............	76	57	1	134	87	47	134	49.010
Report des totaux de 1881..........	83	63	192	338	108	230	338	103.370
Totaux des deux années............	159	120	193	472	195	277	472	152.380
Moyenne............	78	60	96	236	97	138	236	76,190

Ministère de la justice et des cultes.

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Par jugement en date du 16 novembre 1883, le tribunal de première instance de Fontenay-le-Comte (Vendée) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Labbé (Périclès), domicilié à Luçon, décédé à Paris, le 27 janvier 1871 ;

Mocquillon (Marie), veuve Seguinot, décédée à Saint-Michel-en-Lherm, le 28 février 1871 ;

Mathieu (Léon), domestique, fils de père et mère inconnus, décédé à Lairoux, le 24 janvier 1875 ;

Poquin (Louise), veuve Bouilland, décédée à Pissotte, le 28 novembre 1875.

Par jugement en date du 28 novembre 1883, le tribunal de première instance d'Avallon (Yonne) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Giroud (Arthur-Eugène), enfant naturel, décédé à Lons-le-Saunier, le 7 mai 1882 ;

Duthel (Marguerite), veuve Vasbenter, décédée à Savigny en-Terre-Pleine, le 25 septembre 1882.

Par jugement en date du 27 novembre 1883 le tribunal de première instance de Nantes (Loire-Inférieure) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions des personnes ci-après :

Couvreur (Louis-Honoré), décédé à La Bélinière, commune de Nantes, le 3 mars 1881 ;

Ollivier (Marie-Perrine), décédée à l'hospice Saint-Jacques, à Nantes, le 6 février 1881 ;

Duverger (Clémence), décédée à Nantes, le 28 septembre 1881 ;

Pasquet (Louis-Emile), décédé à Nantes, le 5 novembre 1881 ;

Viom ou Viau (Bonne-Reine), décédée à Nantes, le 13 novembre 1881 ;

du haut Sénégal pendant les années 1881-1882. ANNEXE N° 17.

PERSONNEL | MATÉRIEL

2° Recevant des salaires journaliers au compte du chapitre VI du budget extraordinaire. — EFFECTIF MOYEN — Officiers ou assimilés.	Sous-officiers ou assimilés.	Soldats ou assimilés.	Total.	EFFECTIF MOYEN — Européens.	Indigènes asiatiques ou africains.	Total.	NOMBRE de journées dans l'année.	NOMBRE total de journées d'après les effectifs moyens (solde et salaire réunis.)	NOMBRE DE TONNES DE MATÉRIEL transporté dans le courant de l'année. — 1° de France à Saint-Louis.	2° de Saint-Louis à Kayes.
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19

1881

»	5	228	233	58	175	233	193.135	192.625	791	495
»	5	120	125	5	120	125	98.068	116.683	3.465	1.291
»	2	49	51	13	38	51	22.932	98.197	390	347
»	12	397	409	76	333	409	304.135	407.505	4.646	2.133

1882

»	4	854	858	40	818	858	312.920	316.570	947	1.222
»	47	781	828	47	781	828	303.850	314.535	6.614	3.658
»	2	33	36	4	32	36	11.950	46.625	346	834
»	54	1.668	1.722	91	1.631	1.722	628.720	677.730	7.907	5.714
»	12	397	409	76	333	409	304.135	407.505	4.646	2.133
»	66	2.065	2.131	167	1.964	2.131	932.855	1.085.235	12.553	7.847
»	33	1.032	1.065	83	982	1.065	466.427	542.617	6.276	3.923

Hutin (Louis), décédé à Nantes, le 13 juin 1881;
Vinet (Marie-Emilie), décédée à Nantes, le 13 août 1864;

Macheteau (Virginie), décédée à Nantes, le 15 février 1876;

Rondel (Michelle), décédée à Nantes, le 3 janvier 1865;

Aino (Félix-Désiré), domicilié à Nantes, décédé à Saint-Germain-en-Laye, le 4 novembre 1870;

Gillet (Jeanne), décédée à l'hospice Saint-Jacques, à Nantes, le 2 avril 1864;

Symphorien William ou Williams, domicilié à Nantes, décédé à bord d'un navire, le 20 septembre 1856;

Aubnais, enfant trouvé, décédé à l'hospice Saint-Jacques, à Nantes, le 21 septembre 1880;

Dupont (Marie), veuve Guy, décédée à l'hospice Saint-Jacques, à Nantes, le 6 septembre 1872;

Boutot (Gustave), décédé à l'hospice Saint-Jacques, à Nantes, le 5 février 1881;

Thibault (Zélie-Augustine), décédée à l'hospice Saint-Jacques, à Nantes, le 29 juillet 1877;

Baillevert (Jean-Henri), décédé à l'hospice Saint-Jacques, à Nantes, le 20 décembre 1882;

Bené ou Beni (Geneviève), veuve de Louis Aignan de Beaumez, décédée à l'hospice Saint-Jacques, à Nantes, le 21 août 1875;

Rousseau (Faustin-Boniface), enfant naturel, décédé célibataire à Nantes, le 16 août 1883.

Par jugement en date du 11 décembre 1883, le tribunal de première instance de Castres (Tarn) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Ange (Adolphe), célibataire, fils de père et mère inconnus, né à Montpellier, le 7 mars 1815, décédé à Castres, le 12 juin 1883.

Par jugement en date du 11 décembre 1883, le tribunal de première instance de Privas (Ardèche) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle Lacrotte (Marie), dite Bernarde, fille naturelle, décédée à Vals, le 11 octobre 1883.

Par jugement en date du 14 décembre 1883, le tribunal de première instance de Laval (Mayenne) a, sur la requête de l'administration des do-

maines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle Dugué (Marie-Perrine), fille naturelle, domiciliée à Laval, décédée à l'hospice civil de Laval, le 5 août 1883.

Par jugement en date du 19 décembre 1883, le tribunal de première instance de Lure (Haute-Saône) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Girard (Alexandre), né à Meloey, canton de Villersexel, le 18 ventôse an XIII, meunier, décédé audit lieu, le 3 novembre 1853.

Par jugement en date du 15 septembre 1883, le tribunal de première instance d'Orléans (Loiret) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de la demoiselle Sabor (Pauline), enfant naturelle, décédée à l'hospice d'Orléans, le 16 novembre 1845.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 3 Février 1884.

Le Président de la République et M^me^ Jules Grévy recevront, au palais de l'Elysée, le jeudi 7 février.

Le président de la Chambre des députés et M^me^ Henri Brisson recevront, à l'hôtel de la présidence, le mercredi 6 février prochain.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies et M^me^ Peyron recevront, à l'hôtel du ministère, place de la Concorde, le mardi 5 février.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

AVIS

Les examens pour l'admission à l'emploi d'adjoint à l'inspection générale des finances auront lieu dans le courant du mois de mars 1884.

Les candidats sont invités à se faire inscrire au bureau de l'inspection, corridor du Nord, entresol, n° 43, avant le 23 février.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

DIRECTION DES BEAUX-ARTS

Par suite du décès de M. Dumont, statuaire, membre de l'Institut, un emploi de professeur de sculpture, chef d'atelier, est vacant à l'école nationale et spéciale des beaux-arts.

Les artistes qui désireraient poser leur candidature à cet emploi sont priés d'adresser une demande au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts (direction des beaux-arts), avant le 20 février courant.

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère de l'agriculture.

En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880, un concours sera ouvert à Auch, le 5 mai 1884 prochain, pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture.

Le programme de ce concours sera envoyé aux personnes qui en adresseront la demande au ministre de l'agriculture.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins. Ils adresseront leur demande au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire du préfet de leur département, au moins un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Ils y joindront :

1° Leur acte de naissance, un certificat de bonnes vie et mœurs, et un certificat établissant qu'ils possèdent la qualité de Français ;

2° Une note faisant connaître leurs antécédents, ainsi que les travaux auxquels ils se sont particulièrement livrés ;

3° Leurs titres, diplômes et deux exemplaires au moins des livres, mémoires, etc., qu'ils auront publiés.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

MM. les sénateurs sont informés que les obsèques de M. Gaulthier de Rumilly, sénateur, auront lieu le lundi 4 février, à midi précis, à l'église de l'Annonciation, à Passy.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Sablons, 60 *bis*, à Passy-Paris.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

RECTIFICATION

au scrutin de la séance du 2 février (article 5 du projet sur les syndicats professionnels).

M. Adam, porté comme s'étant abstenu dans le vote de l'article 5 du projet sur les syndicats, déclare avoir voté « pour ».

Ordre du jour du mardi 5 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1^re^ délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (N^os^ 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N^os^ 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N^os^ 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1^re^ délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N^os^ 432, session ordinaire 1881, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1^re^ délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (N^os^ 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du mardi 5 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Barne, jusques et y compris M. Bozérian.

Tribunes. — Depuis M. Adam, jusques et y compris M. Buffet.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocation du lundi 4 février.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à trois heures. — Local du 3ᵉ bureau.

Convocation du mercredi 6 février.

Commission relative au rétablissement du divorce, à une heure et demie. — Local du 6ᵉ bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Letellier, porté comme ayant voté «contre» dans le scrutin sur la proposition de résolution de M. Clémenceau, déclare avoir voté « pour ».

Ordre du jour du lundi 4 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter 100,000 fr. à la caisse des écoles. (Nᵒˢ 2554-2569. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter 1,000 000 de fr. et à s'imposer extraordinairement. (Nᵒˢ 2516-2570.— M. Buvignier, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Moulins (Allier) à emprunter 320 000 fr. (Nᵒˢ 2514-2571. — M. Fousset, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Voiron (Isère) à emprunter 590,000 francs et à s'imposer extraordinairement. (Nᵒˢ 2487-2572. — M. Fousset, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Niort (Deux-Sèvres) à emprunter 142,000 francs. (Nᵒˢ 2547-2580. — M. Folliet, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne) à emprunter une somme de 1,368,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (Nᵒˢ 2565-2589. — M. Esnault, rapporteur.)

7. — Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer.

8. — Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux.

9. — Discussion de la proposition de loi de M. Laisant et un grand nombre de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine. (Urgence déclarée.) Nᵒˢ 2556 2586. — M. Horace de Choiseul, rapporteur.)

10. — 2ᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour : 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nᵒˢ 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

11. — 2ᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (Nᵒˢ 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

12. — 2ᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nᵒˢ 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

13. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nᵒˢ 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

14. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nᵒˢ 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

15. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nᵒˢ 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

16. — 1ʳᵉ délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nᵒˢ 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

17. — 1ʳᵉ délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nᵒˢ 663 1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

18. — 1ʳᵉ délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nᵒˢ 124-151-463-552 659 669 753-786 1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nᵒˢ 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

20. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nᵒˢ 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nᵒˢ 1774-1945.— M. Leydet, rapporteur.)

22. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nᵒˢ 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

23. — 1ʳᵉ délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nᵒˢ 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

24. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nᵒˢ 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

25. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nᵒˢ 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

26. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nᵒˢ 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

27. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation du serment devant les cours et tribunaux. (Nᵒˢ 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

28. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16ᵉ commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Varcher, rapporteur.)

29. — 1ʳᵉ délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nᵒˢ 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

30. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nᵒˢ 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

31. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nᵒˢ 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

32. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaulin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nᵒˢ 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

33. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nᵒˢ 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

34. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nᵒˢ 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

35. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nᵒˢ 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

36. — 1ʳᵉ délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nᵒˢ 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

La séance du lundi 4 février 1884 est la 18ᵉ séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 20ᵉ séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Dreux, jusques et y compris M. Franconie.

Tribunes. — Depuis M. de Durfort de Civrac, jusques et y compris M. Franconie.

Convocations du lundi 4 février.

Commission du budget, à une heure.

Commission de comptabilité (année 1884), à une heure et demie.

Commission relative à la modification des droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à la compétence des juges de paix, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Commission ayant pour objet d'accorder aux officiers et assimilés des armées de terre et de mer retraités, ainsi qu'aux veuves et orphelins, le bénéfice des tarifs de pensions établis par les lois des 22 juin 1878 et 5 août 1879, à une heure. — Commission n° 6.

Commission relative au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer pour l'année 1884, à une heure et demie. — Local du 11° bureau.

11° commission d'initiative, à une heure et demie. — Commission n° 11.

16° commission d'initiative, à une heure. — Commission n° 5.

Sous-commission du 3° bureau de novembre 1883 (Vérification de pouvoirs), à neuf heures. — Commission n° 12.

Commission chargée de l'examen de cinq propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs, à une heure et demie. — Local du 2° bureau.

9° bureau d'octobre 1881, à une heure et demie. — Nomination d'un membre dans la commission relative à la modification des droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, en remplacement de M. Durand, nommé sous-secrétaire d'Etat.

7° bureau de février 1884, à une heure. — Nomination de commissaires.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 2 février, soir.

Ce soir, sous la présidence de M. Waddington, ambassadeur de la République française, a eu lieu, à Willis Room, le 16° banquet anniversaire de l'hôpital français de Londres.

Le lord-maire the Right Hon. R. N. Fowler M. P. a honoré le banquet de sa présence. Il était accompagné par les shériffs, MM. Clarence Smith, Fineas Cowan, les sous-shériffs, MM. Archibald Honbury et F. K. Metcalfe, les aldemen, MM. P. de Keiser et sir Whitaker Ellis. Parmi les personnes de distinction nous avons remarqué :

S. E. le prince Jon Ghica, ministre de Roumanie, S. E. don Manuel Martinez, ministre du Chili, le personnel de l'ambassade de France, savoir : MM. le comte d'Aubigny, conseiller ; le vicomte de Petiteville, premier secrétaire ; le comte de Florian, deuxième secrétaire ; Philippe Croizier, troisième secrétaire ; Edmond Toutain, attaché ; le colonel Descharmes, attaché militaire ; le commandant Le Clerc, attaché naval.

Les consulats étaient représentés par don Albert de Guerrico, consul général de la République Argentine ; MM. A. E. Delcomyn, consul général de Danemark ; A.-F. Pinto Basto, consul général de Portugal ; don Urbin Montejo, consul général d'Espagne ; M. F. Lenders, consul général de Belgique. Le consul de France était représenté par MM. A. Laurent Cochelet, consul supplémentaire, J. Peretti, chancelier et Fontaine Besson, attaché.

Le corps médical de l'hôpital était au grand complet avec son médecin en chef, le docteur Vintras. Le nombre des convives peut être évalué à 250 personnes. Au dessert, les toasts suivants ont été portés : par l'ambassadeur de France, à la reine d'Angleterre (en anglais), à M. Jules Grévy (en français), au prince et à la princesse de Galles et aux membres de la famille royale (en anglais), aux fondateurs et bienfaiteurs de l'hôpital (en anglais).

M. Rimmel, le sympathique secrétaire de l'hôpital donne alors lecture de son rapport pour l'année qui vient de s'écouler. Il est heureux de constater que les recettes en 1883 ont excédé celles de l'année précédente de 152 livres sterling.

Le nombre des malades soulagés à l'hôpital français s'élève en 1883 à 346 internes et 6,966 externes, répartis entre vingt nationalités différentes, l'hôpital français donnant ses secours sans s'occuper de la patrie à laquelle le malade appartient. M. Rimmel termine son rapport par un appel chaleureux à la charité des personnes présentes.

La série des toasts est continuée par l'ambassadeur qui porte le suivant :

Au lord-maire, aux sheriffs et à la corporation de la cité de Londres.

Le lord-maire remercie et porte la santé de l'ambassadeur de France.

Les toasts suivants sont encore portés :

Au corps diplomatique et aux visiteurs, porté par M. l'alderman de Keyset ; au corps médical par M. Crawford ; au comité et aux commissaires, par M. le sheriff Cowan.

M. Rimmel répond à ce dernier toast et donne lecture des principales souscriptions recueillies dans la soirée.

Il fait remarquer que parmi les nouvelles souscriptions, il est heureux de constater les suivantes :

La ville de Paris, 800 fr.; la ville de Rouen, 250 fr.; Dieppe, Boulogne, Dunkerque, Calais, Amiens et Grenoble ont également souscrit. C'est là une heureuse initiative prise par les deux grandes villes sus-mentionnées, et il est à espérer que les principaux centres de la France suivront ce bel exemple de charité.

Les princes d'Orléans ont envoyé leurs souscriptions habituelles. Notons encore, entre autres :

M. Waddington, 20 livres ; le consul général d'Italie, 100 livres ; le Comptoir d'escompte, 50 livres ; M. de Rothschild, 52 livres 10 ; sir Richard Wallace, 40 livres.

Pour terminer la série des discours M. A. Thierry porte un toast à la presse. Entre les discours, et sous la direction de M. Jouffroy, les artistes dont les noms suivent se sont fait entendre et ont été fort applaudis :

M^{mes} Sandius et Jouffroy ; M^{lle} V. de Bono, la charmante violoniste. MM. Ria et M. Rona.

En somme, excellente soirée, surtout pour les pauvres malades de Londres.

(*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Berlin, 2 février.

Le conseil économique a donné son approbation, en troisième lecture, à diverses résolutions. Il a notamment rejeté une proposition ayant pour but la décentralisation des associations s'étendant dans tout l'empire et la demande faite par le gouvernement en vue de la formation de conseils ouvriers composés exclusivement d'ouvriers. Par contre, il s'est prononcé par 25 voix contre 23 pour la proposition demandant que les frais annuels de l'assurance contre les accidents fussent couverts par une cotisation annuelle et qu'il ne fût formé ni capital de garantie ni réserves.

(*Post.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 1er février.

Chambre des députés. — M. Janson interpelle le gouvernement au sujet de l'extradition de Cyvoct, l'anarchiste français.

Le ministre de la justice combat, au point de vue purement juridique, la thèse de M. Janson et déclare qu'il n'est pas d'avis que Cyvoct doive être réclamé à la France.

L'ordre du jour proposé par M. Janson et contenant ces mots : « Cyvoct, condamné en France comme coupable de faits pour lesquels il n'a pas été extradé... » est repoussé par 111 voix contre 4 et 2 abstentions.

(*Indépendance belge.*)

ITALIE

Rome, 2 février.

Chambre des députés. — M. Mancini répond à la question posée par M. Bernini, relative à la pêche le long des côtes de l'Adriatique, au meurtre du pêcheur italien Padoan, à Spalato, et à la conduite de l'agent consulaire de l'Italie à Spalato.

Au sujet de la pêche sur les côtes de l'Adriatique, le ministre a reçu de M. Kalnoky les meilleures assurances d'un prochain accord.

M. Mancini espère que M. Bernini saura par cette réponse apprécier l'amitié loyale de l'Autriche. Quand même les dispositions de Vienne ne seraient pas aussi empressées, ce serait une erreur de voir dans cette divergence l'indice du peu d'amitié entre l'Italie et l'Autriche, comme ce serait également une erreur de juger les liens existant entre l'Autriche et l'Allemagne, d'après l'opposition et les difficultés que soulèvent les négociations commerciales et économiques entre l'Autriche et l'Allemagne.

Le ministre croit interpréter les sentiments de la grande majorité de la nation italienne en appréciant ainsi au point de vue des intérêts italiens la sincère amitié et les rapports politiques qui unissent l'Italie aux deux empires en vue de la conservation de la paix et de la défense commune.

M. Mancini déclare ensuite qu'on se tromperait si on le croyait disposé à sacrifier à ces rapports amicaux les droits de l'Italie, ou quoi que ce soit de la dignité nationale. Il considère les liens spéciaux qui rattachent l'Italie aux autres nations comme un titre de plus pour obtenir plus facilement justice d'un gouvernement ami.

Quant au meurtre de Padoan, il semble,

d'après les nouvelles reçues du consul général envoyé sur les lieux, qu'il y a eu malentendu et que l'autorité municipale a agi correctement. Jusqu'ici, les accusations graves formulées contre M. Zink, qui a servi gratuitement l'Italie avec zèle pendant dix-huit ans, de l'aveu du chef de la colonie italienne à Spalato, sont donc sans fondement. Au reste, les résultats de l'enquête seront bientôt connus. En attendant, l'émotion locale se calme. Le gouvernement nommera à la place de M. Zink un autre agent consulaire pris dans les cadres.

M. Bernini dit qu'il ne se déclarera satisfait que quand les faits suivront les promesses. *(Agence Havas.)*

ROUMANIE

Bucharest, 3 février.

Le *Journal officiel* publie un communiqué adressé aux journaux, relativement à l'incident qui s'est produit au congrès économique de Jassy et auquel on a donné des proportions très exagérées.

Le communiqué officiel porte que l'incident n'a donné lieu à aucune réclamation diplomatique.

EGYPTE

Le Caire, 1er février.

Riaz-pacha a consenti, sur la demande des notables, à coopérer avec Nubar-pacha au règlement des difficultés financières actuelles.

Il a accepté la présidence d'une commission composée des principaux notables de chaque province, qui s'est constituée dans le but de donner en fermage les terrains de l'administration des domaines.

Ces terrains seront loués par petits lots et les redevances seront calculées de façon à couvrir exactement le coupon de l'emprunt des domaines et l'impôt foncier.

La première réunion de cette nouvelle commission aura lieu demain; les commissaires français et anglais des domaines y assisteront.

Nubar-pacha s'occupe de rédiger un projet semblable pour l'administration de la Daïra. *(Agence Havas.)*

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

Séance du 17 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. BOUQUET DE LA GRYE

Le président commence par proclamer le résultat du scrutin pour la composition du bureau en 1884 : cette liste ayant été donnée dans tous les journaux, nous ne la reproduirons pas. Il annonce ensuite que la Société a résolu d'organiser une série de conférences, qui commenceront dès le mois de février et qui seront faites sur des sujets scientifiques par des membres de l'Institut, des professeurs au Muséum, des ingénieurs, etc. La première sera faite par M. Faye (de l'Institut). Ces conférences seront payantes et auront lieu dans le local ordinaire des séances, 184, boulevard Saint-Germain. Un comité de patronage a été nommé, comité qui renferme les noms de personnes éminentes dans les sciences, et c'est sous les auspices de ce groupe choisi que les conférences auront lieu.

M. Bouquet de la Grye termine son allocution en signalant la présence à la séance de M. Mizon, enseigne de vaisseau, l'un des compagnons de M. de Brazza, et qui est tout récemment revenu du Congo.

Le ministère de la guerre adresse le catalogue général des cartes publiées par le Dépôt, qui forme aujourd'hui ce qu'on appelle « le service géographique de l'armée ».

M. Harmand, commissaire civil au Tonkin, envoie un atlas comme spécimen curieux de la science géographique des Annamites.

Parmi d'autres ouvrages offerts à la Société et qui sont étalés sur les tables devant le bureau, nous remarquons une importante collection, l'*Imperial Gazetteer of India*, en 9 volumes in-octavo. Cet ouvrage, rare et cher, a pu être acquis, grâce au don d'une somme d'argent fait récemment par une dame sociétaire, Mme Juglar. Nous sommes heureux de voir les dons se multiplier en faveur d'une association si utile et si désintéressée, dont les dépenses sont considérables, tandis que ses ressources sont limitées à ce point qu'elle n'a pu encore reconstituer le fonds actuellement à peu près épuisé pour les explorations et les voyages.

M. Romanet du Caillaud adresse une note relative aux droits territoriaux que la France possède sur certains points du bassin de la mer Rouge, tels que Edd, Ouda, Dessi, Atulis en Abyssinie, ainsi que Cheik-Saïd (Arabie). Le gouvernement français commençant à se préoccuper de l'importance que prend la petite colonie d'Obock, le correspondant a pensé que le moment était opportun pour appeler l'attention sur ces différentes positions tout à fait oubliées.

M. Ferdinand de Lesseps croit devoir réfuter plusieurs des assertions contenues dans la note précédente; il ne pense pas que ces revendications soient à tenter. Il fait l'éloge du peuple de l'Abyssinie, dont l'histoire est intéressante; cette histoire, M. de Lesseps vient de l'écrire pour une Revue, et ce travail paraîtra dans le mois de février. Au cours de ses recherches, l'auteur a vu que les Abyssins possédaient autrefois accès sur la mer, mais ils furent dans la suite refoulés à l'intérieur. Or, en raison des évènements nuisibles à l'Egypte qui se passent actuellement dans le Soudan, il serait à désirer que les Abyssins pussent, comme naguère le Montenegro, obtenir quelque port, ce qui servirait les intérêts du commerce général.

Depuis longtemps, on n'avait pas eu de nouvelles de l'expédition de M. Rogozinski, parti à la découverte de lacs hypothétiques, qui existeraient, dit-on, dans l'Afrique occidentale, les lacs Liba. La Société a reçu les numéros d'un journal polonais, le *Courrier de Varsovie*, contenant des lettres du voyageur et de ses compagnons, pour la période de mai à octobre 1883. L'explorateur avait commencé à élever un établissement sur l'île Mandaleh ou Mandoleh, dans la baie de Cameroon, à l'embouchure du fleuve de ce nom. La *Lucie-Marguerite*, son navire de transport, avait malheureusement été détruite dans un ouragan. La traduction de ces articles va être faite pour être mise à la disposition des membres de la Société.

L'idée d'une biographie des géographes et des explorateurs français, publication dont le besoin se fait sentir, a été mise en avant tout récemment au sein de la Société. Abordant ce sujet, **M. de Lesseps** demande s'il n'y aurait pas lieu de faire une démarche auprès de la municipalité pour que les noms de géographes et d'explorateurs français nés à Paris fussent donnés à de nouvelles rues dans la capitale, ou simplement pour que des plaques commémoratives fussent posées, en honneur de ces hommes méritants, sur les maisons où ils ont vu le jour.

On dit, on répète, et l'on trouve imprimé partout, que le point le plus septentrional de l'Europe est le *Nordkap* ou cap Nord.

C'est là une erreur géographique contre laquelle proteste **M. Hansen-Blangsted** : le point le plus septentrional de l'Europe est le *Knivskjœrodde*; mais ce nom est si difficile à prononcer qu'il est à craindre que le cap Nord ne reste longtemps encore en possession d'un droit usurpé.

Le lieutenant **Schwatka**, de l'armée des Etats-Unis, lauréat de la Société, adresse la première partie d'une carte concernant le voyage qu'il vient de faire dans l'Alaska. Un itinéraire et un journal de voyage accompagnent cet envoi. L'auteur promet, en outre, des dessins et des photographies.

Outre l'atlas dont il est question plus haut, M. Harmand transmet une lettre du **docteur Paul Néis**, en mission dans le Haut-Laos, région qui dépend du royaume de Siam. Cette lettre, datée de Luang-Prabang, 15 juin 1883, était adressée à M. Harmand, par l'auteur, lequel croyait ce dernier encore à Bangkok (Siam), où il remplissait, en effet, les fonctions de consul général de France. La missive n'est parvenue que beaucoup plus tard au destinataire, et quand celui-ci avait déjà quitté Bangkok pour le poste de commissaire civil au Tonkin. C'est d'Hanoï que la lettre ou plutôt que le rapport en question a été expédié à la Société. Le docteur Néis était arrivé à Luang-Prabang, le 8 juin, après six mois de voyage; il s'était arrêté trois semaines à Bassac pour se reposer, et en avait passé cinq à parcourir le pays des Pouenns.

Le président de l'Association internationale africaine à Bruxelles, **M. Strauch**, envoie un croquis de la vallée du Congo,

avec l'emplacement des stations fondées par cette Association. Ce croquis, plus complet que la plupart des cartes de cette partie de l'Afrique, sera désormais tenu au courant, grâce aux renseignements que les voyageurs de l'Association feront parvenir.

M. Ch. Ledoulx, consul de France à Zanzibar, envoie, 16 novembre 1883, une lettre relative aux explorateurs et aux missionnaires dans l'est de l'Afrique. Il y est donné des nouvelles de M. Revoil, arrivé dans le Haut-Djoub, mais qui n'avait pas encore écrit de Gananeh; de M. Bloyet, de retour à Condoa. Mais de M. Giraud, aucune nouvelle encore.

Le ministère des affaires étrangères, qui communique cette lettre, en transmet également une autre de **M. Pesoli**, consul de France à Melbourne, annonçant que l'expédition Morrison dans la Nouvelle Guinée n'avait pas plus réussi que l'expédition Armit.

Sur l'expédition de **M. A. Thouar** dans le Chaco boréal (Amérique du Sud), plusieurs documents sont communiqués à la Société et lecture en est donnée par le secrétaire général. Mais le jeune voyageur, devant faire lui-même dans une des séances de la Société le récit de son intéressant voyage, nous attendrons pour parler de son exploration qu'il ait pris d'abord la parole.

La séance se termine par une conférence de **M. le docteur Gustave Le Bon** sur l'ancien empire des Arabes.

Avant d'aborder son sujet, M. Le Bon présente un important ouvrage qui vient de paraître et dont il est l'auteur : c'est la *Civilisation des Arabes* (Paris, librairie Firmin Didot, 1884, in-4°), volume de plus de 700 pages, sur papier de luxe et superbement illustré, avec 10 chromolithographies, 4 cartes et 366 gravures, dont 70 grandes planches. Les gravures ont été faites, tantôt d'après des photographies prises par l'auteur, tantôt d'après des documents sérieux et authentiques. Nous reviendrons plus longuement sur cet ouvrage, que nous n'avons pu encore que parcourir; il mérite d'être traité plus en détail, tant pour son exécution matérielle, qui fait grand honneur à la maison Didot, que pour sa valeur intrinsèque et pour les tendances qui s'y révèlent. Le docteur Le Bon avait déjà donné, il y a quelques années, un ouvrage intitulé : *L'homme et les sociétés ; leurs origines et leur histoire* (2 vol. in-8°). Après avoir, dans cette publication, étudié l'homme isolé, et l'évolution des sociétés, il a voulu poursuivre cette étude et s'occuper des grandes civilisations. Cette vaste entreprise, hérissée de difficultés, ne demandera pas moins de huit à dix volumes pour être menée à bonne fin; et comme une aussi vaste collection ne se fait point en un jour, l'auteur a désiré que chacun des volumes qui composeront cette collection fût complet et indépendant. C'est par l'histoire de la civilisation des Arabes qu'il a commencé son œuvre, œuvre grandiose, comme on le voit.

L'auteur était donc des mieux préparés pour parler des Arabes devant la Société de géographie. Il a parcouru leur ancien empire dans deux voyages qu'il a entrepris et pendant lesquels il a recueilli tous les documents nécessaires pour tracer l'histoire de leur civilisation. Il ne faut pas juger les anciens Arabes sur leurs descendants actuels; la véritable race arabe est, suivant lui, en voie de disparaître, par suite de croisements avec d'autre peuples, même en Arabie, où l'influence du sang nègre est de plus en plus dominante.

Le conférencier passe en revue les institutions des anciens Arabes ; il montre combien la religion de Mahomet, la polygamie, etc., sont encore peu connues en Europe. Les monuments laissés par les Arabes depuis le Maroc jusqu'à l'Inde l'occupent ensuite : les photographies caractéristiques qu'il présente aux assistants (éclairées à la lumière oxhydrique), photographies recueillies par lui-même sur les lieux, et qu'on trouvera reproduites avec quantité d'autres dans son ouvrage ont été un commentaire excellent de sa démonstration. Cette savante étude sur l'ancien empire des Arabes s'est terminée par les preuves historiques de l'extension de l'islamisme dans le monde, notamment dans l'Inde, en Afrique et en Chine.

GUILLAUME DEPPING.

INFORMATIONS

Voici le programme du concours (1885-86) de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen :

I. Prix Dan de la Vauterie. — « De la conservation des sujets et pièces anatomiques. » Le prix est de mille francs. Les mémoires devront être envoyés au plus tard le 31 décembre 1884.

II. Prix Le Sauvage. — « Anatomie, histologie et homologies des différentes parties du système nerveux des poissons ». Le prix est de deux mille francs. Les mémoires devront être envoyés au plus tard le 31 décembre 1885.

III. Prix Lair. — « La poésie française en Normandie au quinzième et au seizième siècles ». L'académie de Caen proroge cette question à l'année 1885. Le prix est porté à quinze cents francs.

Les mémoires devront être envoyés au plus tard le 31 décembre 1884.

N. B. — Les manuscrits envoyés à ces différents concours devront parvenir *franco de port* à M. Armand Gasté, secrétaire de l'académie, rue Elie-de-Beaumont, 5, avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.

Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur.

L'académie ne rend aucun des manuscrits qui ont été soumis à son examen; mais les auteurs ont la liberté d'en faire prendre des copies.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

On continue à constater de la faiblesse dans les apports et de la rareté dans les offres sur les marchés de l'intérieur. Les achats de la meunerie, dit l'*Echo agricole*, sont toujours fort restreints, mais les prix du blé restent soutenus dans toutes les directions. Les cours pratiqués à la halle de mercredi, à Paris, n'ont dénoté aucun changement sur ceux du marché précédent ; les affaires ont été d'ailleurs peu nombreuses. On a coté les blés blancs indigènes de 24 fr. 50 à 25 fr. 50 ; les blés roux, de 23 à 25 fr. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée. En blés étrangers, les transactions ont été nulles, et les cours sont restés nominalement sans variation.

Sur le marché des blés indigènes à livrer, les prix ont une tendance faible comme suit : disponible, 23 fr.; février, de 23 à 22 fr. 75; mars, de 23 fr. 23 à 25; mars-avril, de 23 fr. 50 à 23 fr. 25; quatre mois de mars, 23 fr. 75; mai juin, de 24 fr. 25 à 24 fr.; quatre mois de mai, 24 fr. 50.

On cote, par continuation, les farines de consommation : marque de Corbeil, 56 fr.; marques de choix, de 56 à 58 fr.; premières marques, de 54 à 56 fr.; bonnes marques, de 53 à 54 fr.; diverses, de 50 à 52 francs.

En baisse de 1 fr. sur la semaine dernière, la cote des farines neuf marques est de 47 fr. 75.

La demande reste calme pour les seigles mais les prix se soutiennent. Les belles qualités se cotent de 15 fr. 25 à 15 fr. 50; les sortes ordinaires, de 14 fr. 75 à 15 fr. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

En orges, les provenances de la Beauce et du Gâtinais n'ont rien perdu de leur faveur. Il y a beaucoup d'offres de la Champagne, entre 18 fr. 75 et 19 fr. 25. Les autres sortes se payent : orges de l'Ouest, de 19 fr. 25 à 19 fr. 75; du Gâtinais, 20 fr.; de Beauce, de 19 fr. 50 à 20 fr. 50; d'Auvergne, de 20 fr. 50 à 24 fr.; de Bourgogne, de 18 fr. 50 à 18 fr. 75.

Avec des offres fort restreintes, les escourgeons de Beauce et du Centre sont bien tenus. Ils valent de 19 fr. 75 à 20 fr. en première qualité, et de 19 fr. à 19 fr. 50, pour les sortes ordinaires.

En avoines, les belles qualités noires sont toujours peu offertes et la vente en demeure assez courante à des prix bien soutenus. Les sortes ordinaires et grises restent peu recherchées. On cote par 100 kilog., en gare d'arrivée : noires de choix, de 19 à 19 fr. 50; dito, de 1re qualité, de 18 fr. 25 à 18 fr. 50; ordinaires, de 17 fr. 50 à 18 fr.; du Centre, de 17 fr. 50 à 17 fr. 75; avoines grises de Beauce, de 17 à 17 fr. 25; de Champagne et du Centre, de 17 à 17 fr. 25.

Il ne se traite presque rien en avoines exotiques. Les avoines de Suède se cotent nominalement de 16 fr. 75 à 16 fr. 50; les Libau noires, de 15 à 15 fr. 50; les Saint-Pétersbourg, à venir au printemps, de 15 fr. 25 à 16 fr.; les Riga, à 15 fr.

En sarrasins, il y a très peu de demandes, au prix de 16 fr. pour les provenances de Bretagne et de Sologne.

Par suite de la rareté des offres de la meunerie, les issues de blé ne faiblissent pas bien que la demande en soit sans grande activité. Les cours s'établissent ainsi ; gros sons seuls,

de 15 fr. 50 à 16 fr.; sous trois cases, de 14 à 14 fr. 75; sous fine, de 13 à 13 fr. 75; recoupettes, de 13 à 14 fr.; remoulages blancs, de 17 à 19 fr ; remoulages bis, de 15 à 16 fr.

Les maïs disponibles sont sans affaires au taux de 15 à 15 fr. 25 les 100 kilogr. sur wagon au Havre ou à Rouen. Le livrable est calme par continuation. On offre des Odessa à 14 fr. 50; des Danube, faisant route, à 14 fr. 75.

Sur le marché de la Chapelle, les fourrages ont une vente suivie, et les cours en sont bien tenus, comme suit : foin 1883, de 50 à 59 fr.; luzerne 1883, de 48 à 59 fr.; paille de blé, de 29 à 35 fr.; paille de seigle, de 30 à 36 fr.; paille d'avoine, de 22 à 27 fr. Le tout suivant qualité et par 500 kilogr. rendus *franco* au domicile de l'acheteur.

Pour les colzas de Normandie, les affaires sont nulles et les prix nominaux entre 38 et 39 fr. les 100 kilogr. en gare d'arrivée.

En millets, les cours sont de 26 à 27 fr. pour les blancs, et de 24 à 25 fr. pour les mi-blancs. Les chènevis sont bien tenus de 36 à 39 fr., suivant grosseur.

La vente n'est pas active pour les légumes secs, et les cours en sont faibles. On cote : flageolets Chevrier, de 160 à 185 fr. l'hectolitre et demi; dito, ordinaires, de 75 à 85 fr.; Soissons, de 80 à 82 fr.; Liancourt, de 65 à 67 fr.; Suisses blancs, de 54 à 56 fr.; Suisses rouges, de 36 à 42 fr.; nains, de 36 à 40 fr.; gros pieds, de 41 à 42 fr.; Chartres, de 50 à 52 fr.; cocos roses, de 42 à 44 fr.; cocos blancs, de 45 à 48 fr.; plats du Midi, les 100 kilogr., de 35 à 54 fr.; lentilles, de 50 à 60 fr.; pois ronds, de 25 à 27 fr.

Avec des transactions calmes, les graines fourragères se soutiennent aux cours suivants par balle de 100 kilogr. : trèfle violet de choix, de 140 à 150 fr.; dito, de bonne qualité, de 130 à 135 fr.; trèfle blanc de 200 à 250 fr.; trèfle hybride, de 200 à 225 fr ; luzerne de Provence, de 150 à 160 fr.; de Poitou, de 120 à 135 fr.; d'Italie, de 130 à 140 fr.; minette, de 45 à 50 fr ; ray grass anglais, de 45 à 55 fr.; dito, d'Italie, de 48 à 50 fr.; vesces de printemps, de 24 à 27 fr.; pois jarras, de 17 à 18 fr ; pois gris, de 24 à 25 fr.; sainfoin à une coupe, de 30 à 32 fr.; sainfoin à deux coupes, de 36 à 40 fr.

Sur le marché des fécules, la marchandise devient chaque jour plus abondante, par suite de l'activité de la fabrication et du calme de la demande. On cote par 100 kilogr., dans les gares respectives des vendeurs : à Paris, de 30 à 31 fr.; dans l'Oise, 32 fr.; dans les Vosges, 32 fr. 50.

En disponible comme en livrable, la fécule verte vaut de 18 fr. à 17 fr. 50 à Paris, et 18 fr. dans l'Oise et dans les Vosges.

Les affaires sont calmes pour l'huile de colza et les prix soutenus sans variation notable. On cote par 100 kilogr. nets, fût compris, en entrepôt ; disponible et courant du mois, de 79 à 79 fr. 75; mars, de 78 fr. 50 à 79 fr.; avril, de 78 fr. à 78 fr. 75 ; quatre mois de mars, 78 fr.; quatre mois de mai, de 77 à 77 fr. 75 fr.

On paye l'huile de lin : disponible et février, 53 fr. 50; mars, de 54 à 54 fr. 25 ; avril, de 54 fr. 25 à 55 fr.; quatre mois de mars, 55 fr. 50; quatre mois de mai, de 55 fr. 50 à 55 fr. 75

A Rouen, on cote par 100 kilogr. : huile de colza disponible et courant du mois, 81 fr. ; huile de lin, 58 fr. 75; de ravison, 72 fr. ; d'arachides à fabrique, 75 fr.; tourteaux de colza indigène, 18 fr. 50; de sésame, 15 fr. de ravison, 10 fr. 50; de lin, 21 fr. 50.

La dernière cote de Lille est celle-ci : huile de colza disponible, 79 fr. l'hectolitre; la même, épurée, 85 fr.; huile de lin de pays, 56 fr. ; huile de lin étranger, 50 fr. 50.

En huiles et essences de pétrole, les prix sont ainsi établis à Paris : pétrole disponible, de 52 à 53 fr. les 100 kilogr.; essences, de 54 à 55 fr.

Au détail, on paye le pétrole 40 fr. l'hectolitre, en disponible comme en livrable.

Le marché des alcools reste calme, avec des prix faiblement tenus La cote accuse, par hectolitre 90 degrés, en entrepôt : liquidation, 44 fr.; février, 44 fr. 25 ; mars, 44 fr. 75 ; mars-avril, 45 fr. 25; quatre mois de mai, 46 fr. 50.

Dans le Nord, à Lille, l'alcool de betterave se vend 42 fr. 50 et l'alcool de mélasse 43 fr. Le trois-six fin est coté 52 fr.

Pour les sucres, la tendance reste lourde à la Bourse de Paris, et les prix sont encore en légère baisse. La liquidation pour les sucres blancs s'est effectuée entre 53 fr. et 52 fr. 75. Les sucres bruts sont actuellement à 45 fr. 50.

On cote les sucres blancs n° 3 : février, 52 fr. 75; mars, 53 fr.; mars-avril, 53 fr. 25; quatre mois de mars, de 53 fr. 75 à 53 fr. 50; quatre mois de mai, 54 fr. 50.

Quant aux sucres raffinés, ils restent cotés de 102 à 103 fr. les 100 kilog.

La cote officielle est celle-ci : sucre brut, 88 degrés, 45 fr. 50; blanc, type n° 3, de 52 fr. 50 à 52 fr. 25; raffinés, bonne sorte, 102 fr. 50; belle sorte, 103 fr. 50; certificat de sortie, 40 fr.; mélasse de raffinerie, 12 fr.

La fabrication se poursuit sans incidents à signaler, dit le *Journal des Fabricants de sucre*. A la date du 15 de ce mois, d'après le tableau que la direction générale des contributions directes vient de publier, 359 fabriques contre 336 en 1883 avaient terminé leurs travaux. Il ne restait plus que 121 fabriques ayant encore des betteraves à travailler contre 160 en 1882.

Le nombre des usines en activité a dû se réduire beaucoup dans cette dernière quinzaine et celles qui marcheront encore en février seront l'exception. Jus déféqué au 15 janvier, 80,892,000 hectolitres à 3.6 de densité, contre 76,396,794 hectolitres à 3.5 en 1883.

Total de la production en sucre raffiné, 319,747,438 kilogr. contre 318,178 345 kilogr. en 1883, soit sur cette dernière année une différence en plus de 35,569,083 kilogr.

En Allemagne, continuation de la température douce et humide signalée précédemment; ouragan violent, temps défavorable au travail des fabriques qui ont encore des betteraves à travailler ; quelques-unes, ainsi qu'il arrive tous les ans d'ailleurs, iront jusqu'en mars. En somme résultat satisfaisant si l'on en juge par le rendement et l'importance considérable de la production. En Autriche, température plutôt printannière qu'hivernale ; le travail se poursuit rapidement et aux dernières dates, il ne restait guère que la moitié des fabriques en activité. Rien de saillant en Belgique où la fabrication s'avance également ; la production de ce pays sera assez considérable si l'on en juge par le chiffre atteint au 31 décembre, qui est de 94 580 tonnes, contre 77,140 tonnes en 1882. Rien de changé dans l'estimation générale de la production en Europe, de 2 240,000 tonnes contre 2,146,534 tonnes en 1882-83.

Le nombre des animaux de boucherie qui figuraient au marché de la Villette, jeudi dernier, était de 23 958; il se décomposait ainsi : 2,101 bœufs; 552 vaches; 95 taureaux; 1,161 veaux; 15,872 moutons et 4,177 porcs.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués par kilogr. de viande nette : bœufs, de 1 fr. 24 à 1 fr. 80; vaches, de 1 fr. 06 à 1 fr. 66; taureaux, de 1 fr. 14 à 1 fr. 58; veaux, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50; moutons, de 1 fr. 50 à 2 fr. 06; porcs, de 1 fr. 24 à 1 fr. 44.

On a payé au poids vif : bœufs, de 0 fr. 62 à 1 fr. 08; vaches, de 0 fr. 53 à 1 fr. 03; taureaux, de 0 fr. 57 à 0 fr. 95; veaux, de 0 fr. 80 à 1 fr. 50; moutons, de 0 fr. 70 à 1 fr. 25; porcs, de 0 fr. 86 à 0 fr. 98.

A la vente à la criée des viandes, aux Halles centrales, les cours ci-après ont été relevés : bœuf ou vache, quartiers de derrière, de 1 fr. 20 à 1 fr. 90 le kilogr.; quartiers de devant, de 0 fr. 80 à 1 fr. 26; aloyaux, de 1 fr. 10 à 2 fr. 40.

Veau, extra, de 2 fr. 26 à 2 fr. 30; 1re qualité, de 2 fr. 10 à 2 fr. 24 ; 2e qualité, de 1 fr. 76 à 2 fr.; 3e qualité, de 1 fr. 50 à 1 fr. 70; pans, cuissots, de 1 fr. 70 à 2 fr. 54.

Mouton, 1re qualité, de 1 fr. 70 à 1 fr. 80; 2e qualité, de 1 fr. 40 à 1 fr. 66 ; 3e qualité, de 0 fr. 70 à 1 fr. 24 ; gigots, carrés, de 1 fr. 60 à 2 fr. 70; agneaux, de 1 fr. 20 à 2 fr. 10.

Porc, 1re qualité, de 1 fr. 24 à 1 fr. 28; 2e qualité, de 1 fr. 16 à 1 fr. 22; 3e qualité, de 1 fr. à 1 fr. 14.

Au marché de jeudi, la cote officielle du suif frais de la boucherie de Paris a été fixée à 92 fr., en baisse de 1 fr. sur la cote précédente. On a coté par 100 kilogr. les produits fabriqués : stéarine de saponification, 150 fr.; stéarine de distillation, de 150 à 145 fr.; oléine de saponification, de 74 à 75 fr.; oléine de distillation, de 68 à 70 fr.; huile d'arachide à fabrique, de 75 à 80 fr.; de palmistes, de 90 à 92 fr.

Pour les cuirs et peaux, voici les cours de l'abat de Paris par 50 kilogr. : taureaux, 46 fr. 56; gros bœufs, 56 fr. 32; moyens bœufs, 50 fr. 53; petits bœufs, 45 fr. 32; vaches laitières, 49 fr. 10; vaches de bandes, 50 fr. 02; gros veaux, 70 fr. 41; petits veaux, 85 fr. 30.

En fait de denrées de consommation ménagère, on paye aux Halles centrales de Paris les prix ci-après : beurre de Gournay, de 2 fr. 50 à 5 fr. 20 le kilogr., suivant qualité; laitiers, de 3 fr. 20 à 4 fr.; marchands, de 2 fr. 50 à 3 fr.; Bourgogne en livres, de 1 fr. 80 à 2 fr. 20; Gâtinais, de 2 fr. 70 à 3 fr.; Vendôme et Beaugency, de 2 fr. 50 à 2 fr. 80; Touraine, de 2 fr. 90 à 3 fr. 10; Sarthe, de 2 fr. 40 à 2 fr. 60.

Fromages : de Brie, grand moule, de 50 fr. à 60 fr. la dizaine; Coulommiers, le cent, de 40 à 45 fr.; Neufchâtel, de 10 à 14 fr.; Livarot, de 75 à 85 fr.; Mont-Dore, de 30 à 36 fr.; Camembert, de 45 à 55 fr.; Gruyère, les 100 kilogr., de 120 à 190 fr.

Œufs de choix, le mille, de 98 à 110 fr.; ordinaires, de 92 à 96 fr.; petits œufs, de 86 à 90 fr.

Pommes de terre : Hollande, de 10 à 11 fr. les 100 kilogr.; hâtives, de 8 à 9 fr.; saucisses, 9 fr.; chardonnes, de 5 à 6 fr.

Sur le marché de Bercy Entrepôt, les affaires en vins sont calmes. On cote :

Vins rouges. — Blois, de 90 à 120 fr. la pièce; Bordeaux, de 130 à 180 fr.; Cher, de 120 à 155 fr.; Chinon, de 145 à 160 fr.; Côtes

châlonnaises, de 125 à 140 fr.; Gaillac, de 110 à 120 fr.; Orléans, de 115 à 140 fr.

Vins blancs. — Anjou, la pièce, de 120 à 155 fr.; Bergerac, de 145 à 200 fr.; Pouilly-Fuissé, de 215 à 280 fr.; Sancerre, de 80 à 90 francs; Sologne, de 70 à 75 fr.; Vouvray, de 170 à 175 fr.; Chablis, le muid, de 195 à 300 francs. Le tout en entrepôt, droits d'octroi en sus pour Paris. — C. F.

Opérations de la caisse d'épargne de Paris, du dimanche 27 janvier au samedi 2 février 1884 :

Versements reçus de 10,783 déposants, dont 1,235 nouveaux, 1,066,503 fr.

Remboursements à 3,200 déposants, dont 555 pour solde, 674,768 fr. 72.

Rentes achetées à la demande des déposants, pour un capital de 79,776 fr. 25.

La direction du Bureau Veritas vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de décembre 1883, concernant tous les pavillons :

Navires à voiles signalés perdus. — 19 allemands, 7 américains, 69 anglais, 4 autrichiens, 4 danois, 1 espagnol, 7 français, 2 grec, 9 hollandais, 11 italiens, 10 norvégiens, 1 portugais, 3 russes, 14 suédois; total : 161. Dans ce nombre sont compris 13 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus. — 2 allemands, 13 anglais, 1 belge, 1 espagnol, 2 français, 1 norvégien, 1 suédois; total : 21. Dans ce nombre est compris 1 vapeur supposé perdu par suite de défaut de nouvelles.

Le paquebot *Sénégal*, des messageries maritimes, venant de la Plata, a quitté Rio-Janeiro le 1er février pour Dakar.

Le *Yang-Tsé*, des messageries maritimes, apportant les malles de l'Inde, de la Chine et du Japon, est arrivé à Marseille ce matin à neuf heures.

Le paquebot *Orénoque*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Plata, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Lisbonne le 1er février, à dix heures du soir.

L'Économiste français, rédacteur en chef : M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut; bureaux : 2, cité Bergère, publie, dans son numéro du 2 février, les articles suivants :

Sommaire. — Partie économique :
De la création d'ateliers nationaux à Paris.
Lettres d'Autriche : Le traité de commerce austro-français; l'ingérance de l'État dans le mouvement social; le commerce extérieur de la Cisleithanie.
La Syrie contemporaine : ses populations, ses villes et sa situation.
Le Mal présent et les remèdes proposés : la grande consultation parlementaire.
Lettres de Belgique : La situation financière de la Belgique.
L'Institut des banquiers d'Angleterre.
Les Abus de l'administration hospitalière à Paris.
Correspondance : l'industrie sucrière et les importations et exportations de sucre.
Revue économique.
Nouvelles d'outre-mer : Australie.
Tableau des importations et exportations de marchandises et de métaux précieux, de la navigation et du rendement des droits de douanes.
Revue immobilière. — Partie commerciale. — Partie financière.

Bibliothèque des musées. *Le Musée de Cologne*, par Em. Michel (1 vol. in-4° écu avec 20 gravures dans le texte. Prix : 3 fr. Paris, librairie de l'Art, 33, avenue de l'Opéra. J. Rouam, éditeur).

Cologne n'est pas seulement une ville curieuse par ses merveilleux monuments et sa pittoresque situation sur les bords du Rhin; elle intéresse encore et surtout l'artiste, le voyageur, par l'admirable collection de son musée de peintures. Cologne a été, en effet, le berceau d'une importante école, peu connue peut-être, mais dont on ne saurait nier la large influence. La description de cette riche collection forme le premier volume de la Bibliothèque des musées, que la librairie de l'Art commence à éditer. On sait que le but de cette bibliothèque est de mettre à la portée des artistes, des érudits et des amateurs, dans une édition à la fois luxueuse et bon marché, une sorte de catalogue critique et raisonné, orné de belles planches, des différents musées d'Europe. Le *Musée de Cologne*, qui sera prochainement suivi du *Musée de Munich*, du *Musée de Cassel*, etc., est dû à la plume de M. Em. Michel. Les bois sont signés Toussaint, Rivoalen, Danse, Eug. Broesé, etc. (Prix, élégamment broché, 3 fr.)

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE

CARNAVAL DE NICE

BILLETS ALLER ET RETOUR de Paris à Nice et Menton, valables pendant vingt jours à compter de la date du départ de Paris. — 1re classe, prix : **170 fr.** — Itinéraire facultatif par la Bourgogne ou par le Bourbonnais.

Ces billets seront délivrés du 17 au 23 février 1884 et donneront droit d'arrêt facultatif à Lyon ou à Clermont (suivant l'itinéraire choisi) et dans toutes les gares situées entre Lyon ou Clermont et Menton, tant à l'aller qu'au retour. Ils seront valables pour tous les trains desservant les points ci dessus désignés, à l'exception des trains rapides nos 5 et 7 partant de Paris à 7 h. et 7 h. 15 du soir, et des trains rapides nos 8 et 10, partant le premier de Marseille à 4 h. 47 du soir, et le second de Menton à 11 h. 20 du matin, et de Nice à midi 40.

On peut se procurer des billets à Paris : dans les bureaux succursales de la compagnie, à la gare, à l'agence Lubin, boulevard Haussmann, 36, à l'agence Cook et fils, rue Scribe, 9, place du Havre, 15, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines, à l'agence des wagons lits, rue Scribe, 2, à l'agence H. Gaze et fils, rue Scribe, 7, et rue Duphot, 8, à l'agence Caygill, avenue de l'Opéra, 15, et à l'agence G. Bordèse, rue de la Chaussée-d'Antin, 22.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 17 février 1884, à une heure du soir, il sera procédé par M. le préfet d'Indre-et-Loire, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer de Port-Boulet à Port-de-Piles.

Construction des tabliers métalliques, sur une longueur de 14,479 mètres, entre la limite des communes de Crouzilles et de Trogues et la station de Port-de-Piles, sur la ligne de Paris à Bordeaux.

1 Tablier pour passage supérieur de 4 mètres	2.539 71
7 Tabliers pour passages inférieurs de 3 mètres	17.303 94
5 Tabliers pour trois passages inférieurs de 4 mètres (dont un à triple voie)	15.762 30
Total	35.605 95

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Tours;

2° Dans ceux de M. Caillard, ingénieur auxiliaire, à Tours, 10, rue de l'Oratoire;

3° Au ministère des travaux publics, 1re division du personnel et du secrétariat, 3e bureau (246, boulevard Saint-Germain), de dix heures et demie à cinq heures.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 20 février 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet du Nord, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en trois lots, des travaux ci-après désignés :

Service spécial des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.

1er lot. — *Canal de la Colme.*

Reconstruction des ponts d'Hoymille et de Pauwkenswerf. — Travaux à l'entreprise : 66,002 fr. 17.

2e lot. — *Rivière de la Lys.*

Reconstruction de la décharge du Bac Saint-Maur. — Travaux à l'entreprise : 26,398 fr. 68.

3e lot. — *Rivière de la Lys.*

Construction d'un siphon au Widdebrouck. — Travaux à l'entreprise : 8,711 fr. 60.

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Lille;

2° Dans ceux de M. Cosserat, ingénieur des ponts et chaussées, à Dunkerque, pour le 1er lot; de M. Stoclet, ingénieur ordinaire, à Lille, pour le 2e lot; et dans ceux de M. Macaigne, faisant fonctions d'ingénieur à Béthune, pour le 3e lot.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 1er mars 1884, à une heure du soir, il sera procédé par M. le préfet du Finistère, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Port de Morgat, en Crozon.

Construction d'un quai reliant le vieux quai au Môle.

La dépense est estimée à 48,492 fr. 40, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Quimper;

2° Dans ceux de M. Gérard, ingénieur des ponts et chaussées, à Châteaulin.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 20 février 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet du Nord en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Scarpe Moyenne.

Allongement des écluses.

(4° lot.)

La dépense est estimée à 90,414 fr. 15, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Lille;

2° Dans ceux de M. Barbet, ingénieur des ponts et chaussées, à Douai, quai d'Alsace.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 20 février 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet du Nord, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Canal de la Deûle.

Reconstruction du pont fixe de l'abbaye de Marquette.

(5° lot.)

La dépense est estimée à 34,753 fr. 27, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Lille;

2° Dans ceux de M. Stoclet, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Alignement partiel de la rue des Poissonniers
(18° arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 18° arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du lundi 4 février 1884, sur le projet d'alignement de la partie de la rue des Poissonniers comprise entre la rue Marcadet et le boulevard Barbès.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 19, 20 et 21 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Alignement de la rue du Tunnel
(19° arrondissement).

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 19° arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du lundi 4 février 1884, sur le projet d'alignement de la rue du Tunnel.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 19, 20 et 21 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Classement et alignement de la rue Le Bua
(20° arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 20° arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du lundi 4 février 1884, sur le projet de classement et d'alignement de la rue Le Bua.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 19, 20 et 21 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AIN

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition enregistrée le 24 décembre 1883, à la préfecture de l'Ain, M. Manigler (Jean-Jacques), ingénieur civil, domicilié à Paris, boulevard Magenta, 135, sollicite une concession de mines de schistes, grès et calcaires bitumineux, goudrons, huiles minérales, lignites et combustibles fossiles de toute nature, sur le territoire des communes de Challex, Pougny, Farges et Péron, arrondissement de Gex.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

A l'ouest, par une ligne droite allant du point A, commun aux trois communes de Challex, Péron (France) et Dardagny (Suisse), au point B, centre du pont de Ferruaz; au sud-ouest, par la ligne milieu du ruisseau de Groise jusqu'au point C, où cette ligne rencontre l'axe de la voie ferrée de Mâcon à Genève; au sud, par une ligne droite partant du point C, ci-dessus défini, dirigée est-ouest, et arrêtée au point D, où elle coupe la limite séparative de la France et de la Suisse; à l'est et au nord, par cette dernière limite séparative, depuis le point D jusqu'au point A, ci-dessus défini.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 17 kilomètres carrés, 18 hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition, et sur une échelle de dix millimètres pour cent mètres, de la concession sollicitée.

Le préfet du département de l'Ain,
Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,
Arrête :
Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Challex, Pougny, Farges, Péron, Gex et Bourg.
Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.
Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Paris, dans l'arrondissement où est situé le domicile du pétitionnaire.
Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.
La pétition et les plans seront déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.
Bourg, le 25 janvier 1884.

Le préfet de l'Ain,
LÉON STEHELIN.

CHEMIN DE FER DU NORD

22° tirage des obligations

DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER ET DES DOCKS DE SAINT-OUEN

Émises par la société civile des prêts industriels, qui a eu lieu en séance publique le 29 janvier 1884 :

20	1.436	2 570	4.003	4.748	5.837	7.204
44	1.467	2.578	4.028	4.754	5.866	7.251
479	1.666	2.778	4.036	4 809	5.898	7.279
633	1 699	2.805	4.057	4 877	5.970	7.322
708	1.714	2.921	4 069	4 890	6.008	7 417
729	1.840	2.990	4.095	4 928	6.048	7 451
741	1.844	3 081	4 116	4 961	6 056	7.453
762	1 901	3.157	4.166	4 964	6 102	7.613
771	1.918	3.174	4.354	5.153	6 148	7.892
805	2.119	3.212	4.385	5.197	6 251	7.979
851	2.153	3.224	4.422	5.247	6 408	8.059
882	2.189	3.247	4.460	5.275	6 463	8 143
919	2.193	3 283	4.461	5.372	6 558	8.281
956	2.275	3 312	4 519	5.383	6 545	8 290
1.042	2 323	3 409	4 521	5.391	6 590	8 310
1.055	2.359	3.460	4.524	5 622	6.760	
1 113	2.373	3 526	4.552	5 673	6.846	
1.129	2 511	3.846	4 575	5.683	6.903	
1.308	2.537	3 886	4 692	5 727	6 921	
1.427	2 567	3 968	4.734	5.831	7.178	

Les 135 obligations ci-dessus sont remboursables à 300 fr. (coupon n° 35 attaché), à partir du 1er mars 1884, à la caisse de la compagnie du chemin de fer du Nord, 18, r de Dunkerque, à Paris.

Obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser :

163	293	1.929	4.168	5 402	6 689	7 528
270	300	2.351	4 207	5.456	6 714	7.564
275	584	2 676	4.401	5 462	6.775	7 921
277	619	2.916	4 617	5.526	6 844	7.943
282	932	3.187	4 739	6 009	6 910	7 968
284	960	3.397	5 007	6.136	6 917	8.235
287	1.379	3 438	5 098	6 624	7.073	
288	1.398	3.945	5.236	6.661	7 168	
289	1 718	4.093	5.400	6 663	7.490	

Spectacles du Lundi 4 Février.

Opéra (2,200 places). — 8 h. »/». — Don Juan : Lassalle, Gailhard, Dereims ; Mmes Krauss, Isaac, Dufrane.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher ; Mlle Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/» — Représentation populaire à prix réduits : Le Domino noir : Herbert, Barré ; Mlle Mézeray. — L'Amour médecin.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — L'Etourdi. — Le Voyage à Dieppe.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Veis, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Pot-Bouille, drame de M. Busnach, d'après le roman de M. Zola : Delannoy, Bertal, Blaisot, Courtès ; Mmes A. Duval, Kolb, Leriche.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Spectacles de la semaine à l'Opéra :
Mercredi 6 : la Farandole et la Favorite.
Vendredi 8 : Don Juan.
Samedi 9 : 2° bal masqué.

Spectacles de la semaine à l'Opéra-Comique :
Mardi 5 : Manon.
Mercredi 6 : Carmen.
Jeudi 7 : Manon.
Vendredi 8 : la Flûte enchantée.
Samedi 9 : Manon.

La Jeunesse du roi Henri, qui sera jouée à l'Ambigu mardi 5 février, comprend non seulement une importante mise en scène, mais servira de rentrée à MM. Paul Deshayes et Montal, de débuts à M. Grairer dans Henri de Navarre, et à Mlle Antonia Laurent dans le rôle de Paola.

On annonce que M. de Lagrené a prié M. Coppée de lui donner un ballet. La musique serait faite par M. Louis Ganne.

En même temps qu'on monte Roman d'un jour on répète Lucie de Lammermoor, qui sera chantée par Mme Devriès-Dereims, MM. Bosquin, Couturier et Anthelme Guillot.

M. Couturier, mari de Mme Vaillant-Couturier, fera, dans le rôle d'Asthon, sa première apparition à l'Opéra-Populaire.

M. Louis Gautier, ancien directeur des Folies-Dramatiques, s'est rendu de nouveau acquéreur de ce théâtre, pour la somme de 150,100 fr.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

Seizième année. — N° 35. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Mardi 5 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs.* — *Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés.* — *Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE DU 5 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant fixation des alignements de la rue et de la place Dancourt dans le 18e arrondissement de Paris (page 633).
— portant modification à l'article 21 du décret du 4 février 1879 sur le conseil général du Sénégal et dépendances (page 633).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant nomination dans le service de la justice militaire (page 634).

PARTIE NON OFFICIELLE

Élections de conseillers généraux (page 634).

Télégramme adressé de Cochinchine au ministre de la marine (page 634).

Avis et communications (page 634).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 634).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 4 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 634).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 636).

Informations (page 638).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 639).

Bourses et marchés (page 644).

CHAMBRES

Sénat. — Documents parlementaires (page 17 à 24).

Chambre. — Débats parlementaires (page 295 à 318).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 4 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 28 juillet 1883 ;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête ;

L'avis du préfet de la Seine et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 16 septembre 1807 ;

L'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 ;

Le décret du 26 mars 1852 ;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue et de la place Dancourt, dans le 18e arrondissement de Paris, sont fixés suivant les lisérés bleus du plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette rue et de cette place sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Vu l'article 15 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Vu le décret du 4 février 1879, instituant un conseil général au Sénégal et dépendances ;

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies,

Décrète :

Art. 1er. — Le premier paragraphe de l'article 21, titre II, du décret du 4 février 1879, est modifié ainsi qu'il suit :

Le conseil général se réunit, chaque année, au mois de mai, en session ordinaire, sur la convocation du gouverneur.

Art. 2. — Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel de la marine.*

Fait à Paris, le 26 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,
A. PEYRON.

Dans le travail de médailles d'honneur pour faits de sauvetage, qui a été inséré au *Journal officiel* du 19 janvier dernier, page 301, 2e colonne, au lieu de :

Bord *père*, pêcheur à Limeuil (Dordogne),

Lire :

Bord (Jean), *fils*, pêcheur à Limeuil (Dordogne).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Justice militaire. — Par décision du 2 février courant, M. Brisset (Camille), chef de bat. en retr., a été nommé à l'emploi de commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre de la 11e rég. de corps d'armée, séant à Nantes, en rempl. de M. Moreau, qui doit être relevé de ses fonctions, le 1er mars prochain, comme ayant atteint la limite d'âge fixée par la circulaire du 2 juillet 1853.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 4 Février 1884.

On été élus, le 3 février 1884 :

M. Jozansi, membre du conseil général de la Charente-Inférieure, pour le canton de Saujon.

M. Rioust de Largentaye, membre du conseil général des Côtes-du-Nord, pour le canton de Plancoët.

M. Dubois, membre du conseil général du Nord, pour le canton de Marchiennes.

M. Dugué de la Fauconnerie, membre du conseil général de l'Orne, pour le canton de Mortagne.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, au palais de l'Elysée, le jeudi 7 février.

Le président de la Chambre des députés et Mme Henri Brisson recevront, à l'hôtel de la présidence, le mercredi 6 février prochain.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi soir 9 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies et Mme Peyron recevront, à l'hôtel du ministère, place de la Concorde, ce soir 5 février.

Le ministre de la marine a reçu du gouverneur de la Cochinchine le télégramme suivant :

Les relations avec Hué sont excellentes en ce moment, et tout fait espérer que, dans les conseils du gouvernement, le nouvel état de choses est accepté sans arrière-pensée.

Le *Comorin* est passé le 3 février devant le cap Saint-Jacques (Cochinchine), allant au Tonkin.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

CONCOURS D'ADMISSION EN 1884

AVIS

Les candidats à l'école spéciale militaire sont prévenus que, par décision du 30 janvier dernier, le ministre de la guerre a fixé à 400 le nombre des élèves à admettre à cette école à la suite du concours de ladite année.

Sur ces 400 élèves, 40 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de l'école, en 1886.

Aucune liste supplémentaire ne sera établie pour remplacer les démissionnaires.

Dans la liste des candidats admis à subir les examens oraux pour l'admission à l'école militaire d'infanterie, rectifier ainsi qu'il suit :

1e GROUPE DE L'INTÉRIEUR

Au lieu de :	Lire :
43e de ligne. Dulonde, sergent-major.	43e de ligne. Dolondel, sergent-major.
136e de ligne. Uselmam, adjudant.	136e de ligne. Uselmann, adjudant.
100e de ligne. Izanre, adjudant.	100e de ligne. Izaure, adjudant.
53e de ligne. Sante, sergent-major.	53e de ligne. Lanta, sergent-major.

2e GROUPE DE L'ALGÉRIE

Au lieu de :	Lire :
49e de ligne. Graulin, adjudant.	49e de ligne. Granlin, adjudant.
Légion étrangère. Silbrecht d'Albecca, sergent-major.	Légion étrangère. Lilbrecht d'Albeca, sergent-major.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

AVIS

Les examens pour l'admission à l'emploi d'adjoint à l'inspection générale des finances auront lieu dans le courant du mois de mars 1884.

Les candidats sont invités à se faire inscrire au bureau de l'inspection, corridor du Nord, entresol, n° 43, avant le 23 février.

Ministère du commerce.

Exposition de Budapest en 1885.

Une exposition générale des produits agricoles et industriels d'origine hongroise doit s'ouvrir à Budapest le 1er mai 1885, pour être close le 15 octobre suivant.

La commission nommée à cet effet a décidé d'organiser, dans le cadre de cette exposition, un concours spécial international, où l'on admettra des machines et mécaniques, des outils à l'usage de la petite industrie, ainsi que des inventions importantes brevetées dans les divers pays.

Les demandes d'admission à cette exposition spéciale devront être envoyées directement à la commission générale de Budapest avant la fin de février 1884, en deux exemplaires, à l'aide de deux formules fournies par le comité spécial chargé de correspondre avec les exposants étrangers.

Les exposants d'inventions joindront à leur demande d'admission une copie authentique du brevet obtenu pour l'objet dont il s'agira.

Les exposants qui désireront être admis dans plusieurs groupes devront faire deux demandes séparées pour chaque groupe.

En cas d'admission, les exposants recevront un certificat d'admission dans le délai de 30 jours à partir du jour de la demande.

L'exemption des droits de douane est assurée aux objets destinés à l'exposition.

La commission générale de l'exposition de Budapest a pour présidents M. Matlkovits et M. le comte Eugène Zichy, à Budapest (Hongrie).

Déjà un avis inséré au *Moniteur du Commerce* du 27 décembre dernier a fait connaître que le programme de cette exposition était à la disposition des intéressés, au ministère du commerce.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du mardi 5 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordi-

naire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (N°s 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du mardi 5 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Barne, jusques et y compris M. Bozérian.

Tribunes. — Depuis M. Adam, jusques et y compris M. Buffet.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocations du mardi 5 février.

Commission relative à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations, à une heure. — Local du 1er bureau.

Commission relative au projet de loi sur les récidivistes, à une heure et demie. — Local du 5e bureau.

Convocation du mercredi 6 février.

Commission relative au rétablissement du divorce, à une heure et demie. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du lundi 4 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. SPULLER, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 2 février est lu par M. Jullien, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Constans, le baron de Janzé, Bergerot, Mathé, Letellier et Thomson, est adopté.

La Chambre adopte, sans discussion, des projets de loi d'intérêt local concernant les villes de Limoges, Rouen, Moulins, Voiron, Niort et Bergerac.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur les conventions conclues avec les compagnies de chemins de fer.

MM. Haëntjens, Raynal, ministre des travaux publics, Raspail, Papon, Wilson et Ballue sont entendus.

Des ordres du jour motivés sont présentés par MM. Ballue, Papon et Raspail. L'ordre du jour de M. Papon, auquel les auteurs des deux autres se sont ralliés, est adopté, au scrutin, par 398 voix contre 19, sur 417 votants.

M. La Vieille demande le renvoi à une commission spéciale du projet de loi concernant les chemins de fer du Sénégal.

MM. Sadi Carnot et Georges Perin ayant été entendus, la proposition de M. La Vieille est adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. le comte de Colbert-Laplace, sur la situation de la caisse des chemins vicinaux.

L'ajournement à demain est demandé, mis aux voix et, après deux épreuves douteuses, repoussé au scrutin, par 246 voix contre 226 sur 472 votants.

MM. le comte de Colbert-Laplace, Margue, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, sont entendus.

M. le comte de Colbert-Laplace présente un ordre du jour motivé.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par le Gouvernement, est adopté.

MM. Andrieux, Haëntjens, Rouvier, Laroche-Joubert, Clémenceau sont entendus sur la fixation de l'ordre du jour.

La Chambre décide au scrutin, par 274 voix contre 243 sur 517 votants, que la commission de 44 membres, chargée de l'enquête ouvrière, sera nommée dans les bureaux jeudi.

Les bureaux se réuniront à l'heure habituelle.

La séance est levée à six heures trente-cinq minutes.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mardi 5 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Perpignan (Pyrénées-Orientales) à emprunter une somme de 500,000 francs. (N°s 2555-2582. — M. Galtier, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi de M. Laisant et un grand nombre de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine. (Urgence déclarée. — N°s 2556 2586. — M. Horace de Choiseul, rapporteur.)

3. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (N°s 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

4. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (N°s 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

5. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (N°s 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (N°s 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

7. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552 659-669 753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (N°s 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (N°s 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

17. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1425-2117. — M. Mannoury, rapporteur.)

20. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

21. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Varcher, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur : 1° le projet de

loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2512. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (N°s 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (N°s 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

27. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (N°s 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

28. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2378. — M. Lacôte, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

La séance du mardi 5 février 1884 est la 19e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 21e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Frébault, jusques et y compris M. de Guilloutet.

Tribunes. — Depuis M. Frébault, jusques et y compris M. Goblet.

COMMISSION chargée de l'examen : 1° de la proposition de loi de M. Emile Brousse et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire (N°s 884-1013) ;—2° de la proposition de loi de M. Louis Million et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'organiser l'assistance judiciaire devant les justices de paix (N°s 902-1259).

1er bureau, M. Million. — 2e bureau, M. Forest. — 3e bureau, M. Brousse. — 4e bureau, M. Alicot. — 5e bureau, M. Belon. — 6e bureau, M. Laroze. — 7e bureau, M. Mayet. — 8e bureau, M. Gomot. — 9e bureau, M. Duclaud. — 10e bureau, M. Bernier. — 11e bureau, M. Esnault.

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi portant : 1° modification du paragraphe 2 de l'article 19 des lois des 11 et 18 avril 1831 sur les pensions des armées de terre et de mer; 2° application au département de la marine et des colonies des dispositions de l'article 6 de la loi du 17 avril 1883 concernant l'armée de terre et relatives au délai pendant lequel une pension peut être réclamée.

1er bureau, M. Cassou. — 2e bureau, M. La Vieille. — 3e bureau, M. Gasconi. — 4e bureau, M. Plessier. — 5e bureau, M. Royer. — 6e bureau, M. Gaillard (Puy-de-Dôme). — 7e bureau, M. Bouteille. — 8e bureau, M. Carret (Jules). — 9e bureau, M. Giroud. — 10e bureau, M. Dureau de Vaulcomte. — 11e bureau, M. Cavaignac.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La commission chargée d'étudier les projets ou propositions tendant au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer, a nommé :

Président : M. Hervé Mangon.
Secrétaire : M. Morel (Manche).

La commission de comptabilité pour l'année 1884 a nommé :

Président : M. Versigny.
Secrétaire : M. Pénicaud.

Le 9e bureau (formation d'octobre 1881) a nommé M. Laurençon membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet de modifier les droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, en remplacement de M. Durand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Convocations du mardi 5 février.

Commission relative aux cadres des corps d'officiers de la marine et des colonies, à dix heures. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Commission chargée de l'examen du projet de loi portant modification aux lois sur les pensions des armées de terre et de mer, et au délai pendant lequel une pension peut être réclamée, à une heure et demie. — Commission n° 3.

Commission relative : 1° à la modification de la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire ; 2° à l'organisation de l'assistance judiciaire devant les justices de paix, à une heure et demie. — Commission n° 8.

Commission relative au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer pour l'année 1883, à une heure et demie. — Local du 11e bureau.

Sous-commission du 4e bureau de janvier 1884, à une heure un quart. — Vérification de pouvoirs. — Commission n° 4.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES
Morales et politiques

Séance du samedi 26 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. MARTHA

M. Ch. Lucas présente un *nouveau projet de code pénal*, soumis à la Chambre des députés du royaume d'Italie, par M. Savelli, ministre de la justice. Ce projet est le troisième que le Parlement italien ait eu à examiner depuis 1874. M. Lucas insiste sur ce fait que l'unification du code pénal italien, à la suite des annexions nécessaires par lesquelles le royaume a été constitué, a rencontré surtout un obstacle dans la question de savoir s'il convenait d'étendre à toute l'Italie l'abolition de la peine de mort, précédemment adoptée en Toscane, ou au contraire de rétablir uniformément cette peine. Il rappelle les discussions qui ont eu lieu à ce sujet au sein du Parlement italien sous les différents ministères où MM. Vigliani, Mancini et Zanardelli ont tenu successivement le portefeuille de la justice. Le nouveau projet soumis à la Chambre italienne le 26 novembre dernier est celui de M. Zanardelli, avec le rapport de M. Savelli et l'annexe du premier livre présenté en 1876 par M. Mancini. On y remarque une tendance accentuée vers le système que M. Lucas avait recommandé dès 1827, et qui consiste à substituer aux peines afflictives et infamantes un système pénitentiaire basé à la fois sur l'intimidation et sur l'amendement, et qui a déjà été introduit dans le nouveau code pénal des Pays-Bas ; seulement, le projet italien évite de donner au régime cellulaire la place exagérée que lui accorde le code pénal hollandais. M. Savelli propose d'ailleurs d'étendre à tout le royaume la suppression de la peine de mort.

M. Aucoc présente, au nom du comité de législation étrangère institué près le ministère de la justice, le *Code pénal des Pays-Bas*, traduit et annoté par M. Willem-Jean Wintgens, avocat à La Haye. Cette traduction a été revisée avec le plus grand soin par M. Rod. Dareste, membre de l'Académie. Le code pénal hollandais prétend appliquer les principes reconnus et proclamés par les plus illustres criminalistes, et donner en quelque sorte le dernier mot de la science du droit criminel. Non-seulement il maintient l'abolition de la peine de mort, qui n'existe déjà plus en Hollande depuis 1870, mais il abolit aussi toutes les peines infamantes, ainsi que la distinction des crimes et des délits et les circonstances atténuantes. Les seules pénalités qu'il laisse subsister sont l'emprisonnement, subi dans l'isolement pendant cinq ans, la détention, qui n'est cellulaire que sur la demande des condamnés, et l'amende. Ce code, bien

qu'il ait été voté en 1881, ne pourra, du reste, entrer en vigueur que lorsqu'on aura construit des prisons cellulaires en nombre suffisant.

M. Maurice Block fait hommage d'un livre qu'il vient de publier, avec la collaboration de M. Henri de Pontich, licencié en droit, sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine, et qui a pour titre: *Administration de la ville de Paris et du département de la Seine* (1 vol. in-8° de 1,000 pages. Paris, librairie Guillaumin, 1884). Cet ouvrage embrasse tout l'ensemble de l'administration municipale et départementale: cultes, instruction publique, hygiène, assistance hospitalière, finances, voirie, eau, gaz, égouts, vidange, théâtres, promenades, etc., etc. « Rien de beau ni rien de laid de notre cher Paris, dit M. Block, n'a été oublié. » Il va sans dire que les 76 chapitres que contient le livre de MM. Maurice Block et H. de Pontich ont été rédigés exclusivement d'après les sources originales.

M. Glasson offre, de la part de M. Caillemer, doyen de la faculté de droit de Lyon, un livre intitulé: *Le Droit civil dans les provinces anglo-normandes au douzième siècle*. L'auteur s'est efforcé de réunir dans ce savant travail tout ce qui a été écrit, surtout en Allemagne, sur les jurisconsultes anglo-normands du douzième siècle, et il y a joint un grand nombre d'observations personnelles fort intéressantes. On n'a jamais cessé d'étudier ni d'appliquer les lois romaines en Gaule, même après la chute de l'empire d'Occident et jusqu'à la fondation de l'école de Bologne. Le *Bréviaire* d'Alaric était la base de ces études. Il paraît même que le code théodosien a exercé une influence sur certaines institutions, au moins dans le Midi de la Gaule. Quoi qu'il en soit, le droit romain, selon M. Caillemer, était surtout connu en Normandie par le Bréviaire d'Alaric. En Angleterre, les Saxons avaient détruit tout ce qui venait des anciens conquérants. La conquête normande y fit revivre l'étude du droit romain; mais, sauf en ce qui concerne l'œuvre de Vacarius, bien des points restent obscurs, et M. Caillemer lui-même avoue qu'il lui est impossible de savoir si les jurisconsultes dont il cite les travaux écrivaient en Angleterre ou en Normandie. Il consacre néanmoins à ces œuvres la plus grande partie de son ouvrage. Il place en première ligne un *Ordo judiciorum*, plus souvent désigné sous le titre de *Ulpianus de edendo*, dont l'auteur est resté inconnu, et dont on ne peut même dire avec certitude où il a été écrit, bien que M. Caillemer le réclame pour la Normandie. L'auteur comprend plus sûrement parmi les travaux écrits dans les provinces normandes un traité *De Actionum varietate* et une *Summa decreti lipsiensis*, dont on ignore du reste les auteurs, et il s'occupe particulièrement de Guillaume de Longchamp, dont il reproduit même, sous forme d'appendice, la *Practica legum et decretorum*.

M. Georges Picot présente l'introduction et la table analytique de l'*Inventaire sommaire des affaires étrangères*, complétant le volume qu'il a offert l'année dernière à l'Académie, et qui contient l'analyse de plus de 1,800 registres de mémoires et autres documents. L'Introduction expose l'origine de ce fonds, qu'il ne faut pas confondre avec la grande Correspondance diplomatique qui forme la principale richesse du dépôt des Archives.

M. Arthur Desjardins offre, de la part de M. Auguste Laurin, un *Cours élémentaire de Droit commercial*. Il rappelle que le droit commercial proprement dit, abstraction faite des lois martimes, est de date récente: les Romains ne l'avaient pas détaché du droit civil. Il y eut sans doute, même après la ruine de Carthage, de grandes cités commerçantes sur le littoral méditerranéen; mais Rome dédaignait le négoce. Il n'y a sur le négoce, dans le *Corpus juris*, qu'un petit nombre de dispositions éparses, et aucun jurisconsulte romain n'a envisagé le droit commercial comme une science particulière dans la science générale des lois. C'est surtout la juridiction spéciale établie au seizième siècle par le chancelier de L'Hospital, qui a fait surgir une législation propre au commerce de terre. Colbert chargea ensuite une commission de magistrats, auxquels il adjoignit Savary, de rédiger l'ordonnance qui fut promulguée en 1673. Cependant, jusqu'au dix-neuvième siècle, l'étude des lois applicables au commerce terrestre fut toujours négligée, sinon même dédaignée. Mais, de nos jours, la législation commerciale s'est développée avec le commerce et l'industrie, avec les moyens de communication et les affaires de toute sorte, et l'on a publié déjà plusieurs traités et manuels de cette branche désormais si importante du droit moderne. M. Desjardins recommande comme un des plus complets, des plus clairs et des plus substantiels celui que vient de publier M. Laurin.

M. V. Duruy, à propos de cette communication, dit que, si le commerce a été méprisé au temps de la République romaine, il s'est relevé sous les empereurs, et que, pendant deux siècles de paix, le monde romain a offert le spectacle d'une navigation commerciale très active et de grands comptoirs établis sur tous les points de l'empire. Le travail n'était plus alors un objet de mépris, puisque sur plusieurs tombeaux sont représentés les outils dont se servait le défunt. Certaines corporations de métiers, comme celles des Nautes de la Seine, de la Saône et du Rhône, étaient fortement organisées et jouissaient de privilèges considérables. Il est vrai que le droit commercial n'était pas codifié, mais il consistait dans des usages et des coutumes qui équivalaient, en fait, à des lois.

M. Geffroy rappelle que le musée du Louvre possède un monument dédié par une ville d'Afrique « au Génie de Pouzzole »; or Pouzzole était, à une certaine époque, le grand entrepôt du commerce de la Méditerranée.

M. Glasson pense que les Romains n'ont point méconnu les besoins du commerce. Leurs jurisconsultes s'en sont occupés, et s'ils n'ont pas distingué le droit commercial du droit civil, c'est que cette distinction est, au demeurant, purement conventionnelle. Mais la loi romaine contenait des dispositions particulières sur les sociétés, et d'autres qui garantissaient aux citoyens la sincérité de leurs transactions avec les marchands, ceux-ci étant des esclaves qui seuls pouvaient faire le commerce, mais qui le faisaient bel et bien pour le compte de leurs maîtres. Ceux-ci même répondaient pour eux, et lorsqu'ils voulaient dégager leur responsabilité, l'esclave portait un écriteau qui avertissait le public *ne cum eo contrahatur*. On peut même dire, ajoute M. Glasson, que les règles du commerce maritime sont moins romaines que celles du commerce terrestre, car elles remontent aux Phéniciens.

M. Courcelle-Seneuil croit que lorsqu'on parle du commerce chez les Romains, il faut distinguer les époques. Sous la République, le commerce intérieur se réduisait sans doute à fort peu de chose. Le commerce extérieur et maritime était assez important pour qu'on leur eût assigné un préteur spécial, le *prætor peregrinus*, chargé de juger les différends de cet ordre, d'après les lois qui rentraient dans le *Jus gentium*. Plus tard, lorsque tout le bassin de la Méditerranée fit partie de l'empire romain, tout ce grand commerce, d'extérieur qu'il était, devint intérieur et subit alors, comme l'industrie, le régime des *officia*: il devint une fonction, et si humble qu'elle fût, ceux qui en étaient revêtus pouvaient s'en montrer fiers au point de faire représenter sur leurs tombeaux les outils qui en étaient les attributs. Il n'est pas étonnant qu'alors le droit commercial ne fût pas distinct du droit civil. M. Courcelle-Seneuil ajoute que, ni à cette époque, ni plus tard, le commerce n'a tenu dans la société la place qu'il y occupe désormais, de même que ni dans l'empire romain, ni au moyen âge, ni sous l'ancien régime le plus rapproché de nous, la sécurité personnelle n'a été comparable à celle dont nous jouissons. Mais, même aujourd'hui, le commerce n'obtient pas la considération des classes qui gouvernent ou qui prétendent au gouvernement: il est demeuré un étranger, un affranchi.

M. Baudrillart continue la lecture de son rapport sur les *Populations agricoles de la Bretagne*. Il décrit l'état vraiment misérable des paludiers du bas de la Loire, que tout récemment encore une série d'années mauvaises a réduits aux plus cruelles privations. Ceux qui n'ont que cette profession pour vivre, et c'est le cas du plus grand nombre, sont condamnés presque fatalement à la misère: le propriétaire de marais n'est pas, sous ce rapport, plus heureux que le simple ouvrier. Pour que la condition du paludier soit supportable, il lui faut un coin de terre à cultiver; mais ces terres sont rares et relativement chères dans le pays de Guérande et l'on n'y peut guère cultiver que l'oignon et la pomme de terre. Quelques paludiers du Bourg-de-Batz sont colporteurs ou pratiquent quelque petit commerce; mais c'est là une maigre ressource. Dans ces conditions, l'émigration vers les villes est inévitable, et elle offre seule aux mal-

heureux la chance d'améliorer leur sort, à moins qu'ils ne se fassent marins : c'est le parti que prennent un certain nombre de jeunes gens. Le costume même, très pittoresque et très original, se ressent des difficultés d'existence de cette population : il a résisté à la contagion des modes de la ville. Ce sont toujours les mêmes vieux costumes qui servent depuis de longues années, sans être trop défraîchis, on se les prête pour les jours de fête, et l'aisance d'autrefois pare la misère d'aujourd'hui ; le costume de tous les jours est d'ailleurs parfaitement approprié aux nécessités et aux vicissitudes du climat et du métier, et l'on a compris qu'il n'y aurait nul avantage à le changer.

La population des paludiers et des briérons semble devoir être, au bout d'un temps plus ou moins long, entraînée et comme absorbée dans le grand mouvement industriel et agricole de notre époque, et elle traverse en ce moment une époque de transition qui ne peut être que douloureuse. Ce qui distingue cette population, c'est l'esprit d'isolement : elle forme comme une tribu fermée par une vive répugnance à contracter des unions avec les gens du dehors. Cette habitude a eu pour effet de rendre extrêmement communs certains noms de famille. Ainsi, on comptait naguère 232 Lehuédé au Bourg-de-Batz ; 80 sur 212 habitants à Trégate, et dans la commune entière, 490 Lehuédé sur 2.733 habitants. Le même esprit d'isolement a créé autrefois des hostilités de bourgade à bourgade.

M. Baudrillart revient sur les traits les plus généraux de la propriété agricole dans la Loire-Inférieure. Si l'on y considère les faits dans leur ensemble, il y a progrès, bien que progrès incomplet, pour les raisons qu'il a indiquées. Les races chevaline et bovine ont été notablement améliorées, et nulle part l'art de l'élevage n'a donné de meilleurs résultats. Le pays est, en somme, plus agricole qu'industriel ou commerçant. Sur les 60,000 propriétaires environ qui possèdent le sol, 35,000 habitent le pays, et l'on estime que 20,000 cultivent leurs propres terres, et 15,000 travaillent chez eux et chez autrui.

L'autre département de la Haute-Bretagne, l'Ille-et-Vilaine, est en quelque sorte plus constamment breton. Rennes ne ressemble point à Nantes ; ville d'études savantes et d'ancienne magistrature, formée et agrandie sous l'ancien régime, elle est une de celles qui ont le plus perdu à la Révolution, par l'amoindrissement ou la disparition des grandes institutions provinciales dont elle était jadis le siège. Quant à la population rurale, elle présente, dans l'Ille-et-Vilaine, une supériorité numérique très marquée, bien qu'elle ait diminué depuis 1851. Elle était à cette époque de 498,000 individus sur 563,000 ; elle n'était plus, dix ans après, que de 489,000, et elle s'est encore réduite dans les dernières années. Pour ce qui est de la propriété rurale, elle se distingue ici en ce qu'on n'observe plus, comme dans le reste de la Bretagne, une différence essentielle entre l'intérieur des terres et le littoral, plus fertile. Les habitants sont plus sédentaires et la propriété plus stable. L'attachement pour la culture des céréales est traditionnel parmi les propriétaires ainsi que parmi les fermiers, et elle occupe plus de 400,000 hectares de terres labourables, et presque tout l'arrondissement de Rennes est cultivé en froment. Les prairies viennent après les céréales dans l'ordre des richesses agricoles. Le lin et le chanvre sont cultivés sur d'assez vastes étendues ; enfin les forêts de l'Ille-et-Vilaine comptent parmi les plus belles de France. Les landes occupent encore dans ce département près de 106,000 hectares. Une particularité remarquable dans ce pays est la culture croissante des arbres à cidre : la production de cette boisson s'est élevée, de 1872 à 1881, à une moyenne de 922,000 hectolitres.

M. le secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Himly prie l'Académie de le comprendre parmi les candidats à la place vacante dans la section d'histoire par suite du décès de M. Henri Martin.

L'Académie se forme en comité secret.

ARTHUR MANGIN.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

2 février.

De la Garoupe : L'escadre appareille. A mouillé aux îles d'Hyères à cinq heures.

De Toulon : L'*Utile* partira dans l'après-midi pour Valence, sous commandement provisoire du lieutenant de vaisseau Vincent. Il embarque vivres et charbon. Ce bâtiment est parti à cinq heures du soir.

L'Aden : Arrivée du *La Galissonnière*, qui compte partir demain. Tout bien à bord.

De Marseille : Frégate américaine *Trenton* partie à trois heures et demie.

4 février.

La *Caravane* est partie de Cherbourg pour Brest le 3 février, au matin.

Le *Vinhlong*, arrivé à Singapour, a transbordé son chargement de matériel sur le *Mytho*.

Le paquebot de la Chine le *Yang-Tsé* est arrivé à Marseille, ayant à bord M. Harmand, commissaire civil du Tonkin. En quarantaine jusqu'à mardi.

Le *Comorin* est arrivé le 3 au cap Saint-Jacques, allant directement au Tonkin.

Le *Poitou* a quitté Colombo (Ceylan) le 4 février, pour le Tonkin.

Les troupes passagères du *Vinhlong* ont transbordé sur le *Mytho*, à Singapour. Le *Mytho* partira demain 5 février pour le Tonkin, et le *Vinhlong* pour Saïgon.

Le gouverneur du Sénégal adresse les dépêches suivantes :

Saint-Louis, 26 janvier.

Santé générale bonne. Par télégramme 23 janvier, ingénieur directeur des travaux à Kayes annonce que la voie du chemin de fer du haut Sénégal sera au kilomètre 32 au 1er février, au 53 le 1er mars. Compte avancer de 480 mètres par jour, puis de 720, et arriver à passer 980 mètres par jour.

28 janvier.

Plate-forme sera prête à recevoir la voie jusqu'au kilomètre 43. Colonne de ravitaillement avance sans incident. Reçu un télé de Boilève, 23 janvier, de Badumbé.

Il a été versé, à titre de restitutions anonymes à l'État :

1° 260 fr. à la trésorerie générale de la Côte-d'Or ;

2° 200 fr. à la trésorerie générale d'Indre-et-Loire ;

sommes dont il a été fait recette par le caissier-payeur central du Trésor, le 4 février 1884.

Le directeur de l'assistance publique a reçu de M. X. Y. la somme de 2,000 francs pour les pauvres des vingt arrondissements de Paris.

Le directeur de l'assistance publique a reçu de MM. Prot père et fils la somme de 2,000 francs pour les pauvres de Paris, et celle de 500 francs pour les enfants moralement abandonnés.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Lafayette*, venant de Saint-Nazaire, est arrivé à Colon le 28 janvier, et en a relevé, le 1er février, pour Saint-Nazaire et escales.

Le paquebot *Canada*, de la compagnie générale transatlantique, est parti du Havre le 2 février, à 1 heure 15 du soir, pour New York.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *France*, venant de New York, est arrivé au Havre le 3 février, à 1 heure soir.

Le paquebot *Ava*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, a quitté Aden le 3 février, à 2 heures soir.

Sommaire de la *République industrielle* :

France. — La crise économique à la Chambre des députés. — La question des salaires. — Les grands travaux de Paris. — Les chambres de commerce françaises à l'étranger. — L'État et la compagnie d'Alais au Rhône.

Étranger. — Les banques provinciales anglaises. — Le traité de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne. — Le budget de la Russie. — Les conventions en Italie. — Opérations du nouveau tarif douanier aux États-Unis.

Variétés. — La récolte des vins en 1883. — Les marchés à terme. — Colonies. — Nouvelles économiques des Deux-Mondes. — Adjudication de 150,000 tonnes de rails en acier dans la Nouvelle-Galles du Sud. — Revue financière.

Ministère des travaux publics.

ADJUDICATION

Le jeudi 21 février 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Marne, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en deux lots, des travaux ci-après désignés :

Routes nationales.

Entretien des chaussées empierrées pendant les années 1884, 1885, 1886 et 1887.

NUMÉROS des lots.	INDICATION DES ROUTES	DÉSIGNATION des parties de routes.	ESTIMATION des dépenses annuelles.	NATURE des matériaux demandés.
4	Route n° 3, de Paris à Metz....	Entre la borne kilométrique n° 41 et la route nationale n° 33 ..		
	Route n° 33, de Paris à Châlons.	Entre la borne kilométrique n° 51 et la route nationale n° 3.....	8.000	Arkoses de Haybes-s'-Meuse (Ardennes).
30	Route n° 77, de Nevers à Sedan.	Entre le département de l'Aube et la borne kilométrique 10.5.	4.400	Pierres ciliceuses.

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Châlons-sur-Marne ;

2° Dans ceux de M. Limasset, ingénieur des ponts et chaussées à Châlons, 9, rue Saint-Eloi, pour le 1er lot ;

3° Dans ceux de M. André, ingénieur ordinaire à Vitry, rue de Vaux.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 2 février.

Du sieur FERRALLI (Joseph), tenant bazar, demeurant à Paris, rue du Pont-Neuf, 17.
M. Girard, juge-commissaire.
M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, syndic provisoire. (N. 14968 du gr.)

Du sieur CHENU (François), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 26.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tâcherie, n. 4, syndic provisoire. (N. 14969 du gr.)

Du sieur DUMONT (Henri), marchand de couleurs, demeurant à Paris, avenue Victor-Hugo, 74.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 14970 du gr.)

Du sieur GATIN (Narcisse), mercier, demeurant à Paris, boulevard Arago, 7 et 9.
M. Poulain, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, syndic provisoire. (N. 14971 du gr.)

De la Société en nom collectif E. FURSTER et FREY aîné, ayant pour objet le sciage de bois à la mécanique et la fabrication de caisses d'emballage, dont le siège est à Paris, rue Planchat, 50, et composée de : 1° FURSTER (Émile); 2° et JONAS dit Henri FREY, demeurant tous deux au siège social.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic provisoire. (N. 14972 du gr.)

Du sieur BONGERS (Aristide-Pierre), dit Gustave BONGERS, ayant tenu l'office général de charbonnage, provenance directe des mines, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 180.
(Ouverture, 5 décembre 1883.)
M. Francastel, juge-commissaire.
M. Maillard, boulevard Saint-Michel, n. 4, syndic provisoire. (N. 14973 du gr.)

Du sieur CORDIER (Jules), marchand de draperies, demeurant à Paris, rue du Mail, 27, ci-devant, et actuellement rue Radziwil, 23.
(Ouverture, 17 novembre 1883.)
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14974 du gr.)

Du sieur ALEXANDRE père (Baptiste), peintre en bâtiments, demeurant à Alfortville, commune de Maisons-Alfort, rue Alexis, 4.
(Ouverture, 20 décembre 1883.)
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14975 du gr.)

De la dame veuve DUPUIS, ancienne loueuse de voitures, ayant demeuré à Levallois-Perret, rue de Cormeilles, 48, et actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 18 décembre 1883.)
M. Poulain, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 14976 du gr.)

Du sieur J. BENOIT, entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue Jouye-Rouve, 16, ci-devant, et actuellement impasse Tourtille, 48
(Ouverture, 16 janvier 1884.)
M. Girard, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14977 du gr.)

Du sieur BENOIT, boulanger, demeurant à Paris, boulevard de Charonne, 109, ci-devant, et actuellement avenue Philippe-Auguste, 66.
(Ouverture, 29 décembre 1883.)
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 14978 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur BRION (Ernest), marchand de vins, tenant hôtel meublé, demeurant à Paris, rue Guttin, 12, le 9 courant, à 2 heures précises. (N. 14093 du gr.)

Du sieur ROMET (Émile), imprimeur, demeurant à Paris, passage Dubail, 29, le 9 courant, à 2 heures précises. (N. 14857 du gr.)

De la société en nom collectif GANOT et CUGNIÈRES, ayant pour objet la fabrication des rotins filés, dont le siège est à Paris, rue des Immeubles-Industrielles, 15, composée de : 1° dame GANOT (Pauline-Clotilde SATTÈS, femme judiciairement séparée de Alexis GANOT); et 2° CUGNIÈRES (Isidore-Louis), demeurant tous deux au siège social, le 9 courant, à 10 heures précises. (N. 14878 du gr.)

De la demoiselle HURÉ (Clémentine), ancienne marchande de vins, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 9, demeurant actuellement boulevard Arago, 54, le 9 courant, à 1 heure précise. (N. 12624 du gr.)

Du sieur GEX (Charles-Émile), tapissier, demeurant à Paris, rue de Londres, 7, le 9 courant, à 2 heures précises. (N. 14871 du gr.)

Du sieur WIEST (Jules), marchand de nouveautés, demeurant à Paris, rue Clignancourt, 12, le 9 courant, à 2 heures précises. (N. 14946 du gr.)

Du sieur MIRVAUX (Alfred), fabricant de bijouterie, demeurant à Paris, rue Sainte-Elisabeth, 2, le 9 courant, à 12 heures précises. (N. 14937 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES
(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur BOULET (Émile), limonadier, demeurant à Paris, rue Montmartre, 109;
Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14907 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur LECŒUR, facteur à la halle aux viandes, ayant demeuré à Paris, rue Sauval, 16, puis rue de Rivoli, 154, le 9 courant, à 1 heure. (N. 14330 du gr.)

Du sieur A. DE KUBLY, ayant tenu hôtel meublé à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, 15, demeurant actuellement rue de Maubeuge, 37, le 9 courant, à 12 heures. (N° 14386 du gr.)

Du sieur RAMOLINI (Jean-Pierre), imprimeur, boulevard Saint-Marcel, 22, le 9 courant, à 12 heures. (N. 14304 du gr.)

De la dame KAHN (Emilia LÉVY), femme judiciairement séparée de biens de Marx KAHN), fabricante de modes en gros, demeurant à Paris, rue de Cléry, 10, le 9 courant, à 12 heures. (N. 14806 du gr.)

Du sieur CAPET (Maximilien-Louis-Eugène), marchand de bois à Paris, quai de la Rapée, 32, demeurant actuellement à Vincennes, rue de Paris, 130, le 9 courant, à 12 heures. (N. 14381 du gr.)

De la demoiselle PERNÉ (Eléonore Emma), tenant brasserie, demeurant à Paris, rue des Ecoles, 41, le 9 courant, à 2 heures. (N. 14089 du gr.)

Du sieur MONCOURIER, ancien marchand de vins, demeurant à Clamart, rue de Paris, 161, ci-devant, et actuellement à Paris, rue Bois-le-Vent, 7, le 9 courant, à 2 heures. (N. 14187 du gr.)

Du sieur GARNIER (Jean), teinturier, demeurant à Paris, rue des Vinaigriers, 44, le 9 courant, à 2 heures. (N. 6147 du gr.)

Du sieur GASTEAU (Gustave), en son vivant marchand de dentelles, à Paris, boulevard Sébastopol, 55, le 9 courant, à 10 heures. (N. 14281 du gr.)

Du sieur CHARPENTIER fils aîné (Henri-Arthur), commissionnaire en bois, demeurant à Paris, boulevard

Magenta, 123, le 9 courant, à 2 heures. (N. 14511 du gr.)

Du sieur VARNEY (Joseph), marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 68, le 9 courant, à 2 heures. (N. 14652 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur DURKÉS (Georges), négociant en diamants, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 7, le 9 courant, à 1 heure précise. (N. 14054 du gr.)

Du sieur RANVOIZÉ (Jean-Louis, dit Léon), charcutier, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, 307, le 9 courant, à 1 heure précise. (N. 13975 du gr.)

Du sieur GAULUPEAU (Jean-Louis), ancien boulanger, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 247, ci-devant, et actuellement rue de Clignancourt, 111, le 9 courant, à 1 heure précise. (N. 14410 du gr.)

Du sieur POYÉ (Eugène), fabricant de broderies sur tulle, 52, rue Saint-Sauveur, le 9 courant, à 10 heures précises. (N. 14469 du gr.)

Du sieur GALLET (Jacques-Louis), ancien boulanger, à Paris, rue de la Roquette, 73, demeurant actuellement avenue de la Roquette, 8, le 9 courant, à 2 heures précises. (N. 14582 du gr.)

Du sieur CHAUVEAU (Auguste-Louis Emile), marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Batignolles, 10, le 9 courant, à 12 heures précises. (N. 14497 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur GAULUPEAU (Joseph-Frédéric), ancien boulanger à Asnières, route d'Argenteuil, 4, actuellement boulanger à Saint-Ouen, route de la Révolte, 154, le 9 courant, à 10 heures précises. (N. 14244 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur PÉPUJOL (Eugène), ancien marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Clichy, 59, ci-devant, et actuellement à Saint-Ouen, rue de Paris, 67, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 9 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14264 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur JOUAN, ancien sellier-harnacheur à Vincennes, rue des Laitières, 34, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 9 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14523 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur ARNAUD (Gaspard), entrepreneur de terrassements et de transports, demeurant à Paris, rue de Maistre, 25, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 9 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14547 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

De la veuve LEBAS (Virginie GIRARD, veuve de Pierre LEBAS), marchande de vins, à Paris, rue Mazagran, 1, le 9 courant, à 1 heure précise. (N. 13772 du gr.)

Du sieur STELLY (Frédéric), marchand de vins et liqueurs, à Paris, rue Corbeau, 5, le 9 courant, à 10 heures précises. (N. 14178 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 28 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du 31 décembre 1883, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la demoiselle HURÉ (Clémentine), ancienne marchande de vins, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 9, demeurant actuellement boulevard Arago, 54. (N. 14624 du gr.)

Ministère de la guerre.

8e DIRECTION. — POUDRES ET SALPÊTRES

POUDRERIE NATIONALE DE SAINT-MÉDARD

Construction d'un Bâtiment

POUR FORCE MOTRICE

ADJUDICATION

Le samedi 23 février 1884, à deux heures de relevée, il sera procédé, à la mairie de Bordeaux, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés, en un seul lot, savoir :

1° Terrasse et empierrement	1.896 44
2° Maçonnerie	37.795 21
3° Menuiserie	9.771 33
4° Serrurerie, ferronnerie et plomberie	2.525 23
5° Peinture et vitrerie	2.664 21
Total du lot	54.652 42

Les devis, dessins et cahier des charges sont déposés à la poudrerie.

Ministère de la guerre.

DIRECTION DES POUDRES ET SALPÊTRES

AU PONT-DE-BUIS

POUDRERIE NATIONALE DU MOULIN-BLANC

Le 1er mars 1884, à une heure et demie de relevée, il sera procédé, dans la salle de la mairie de Brest (Finistère), à l'adjudication publique de la fourniture de :

1.000.000 de kil. de Charbon de terre pour chaudières à vapeur (en un seul lot).

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur des poudres et salpêtres au Pont-de-Buis, et à la poudrerie du Moulin-Blanc, près Brest (Finistère).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU TARN

SERVICE DES MINES

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition, en date du 28 septembre 1883, M. F. Raoul Duval, président de la société minière du Tarn, dont le siège est à Paris, rue François Ier, n° 53, agissant au nom de ladite société, sollicite une concession de mines de houille sur le territoire des communes de Garrio, Lescure, Taix, Saint-Sernin-lès-Mailhoc, Mailhoc, Castelnau-de-Lévis, Marssac, Terssac, Maussans, Albi, Sequestre, Carlus et Saliès, arrondissement d'Albi.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne droite partant du point M, sommet du clocher de Saint-Jean-le-Froid et aboutissant au point N, angle sud-ouest du château de la Guimerie, ladite ligne M N formant la limite sud de la concession des mines de houille de Carmaux.

A l'est, par une première ligne droite partant du point N, ci-dessus défini, et aboutissant au point O, sommet du clocher de Notre-Dame-de-la-Drèche ; par une autre ligne droite menée du point O au point P, sommet du clocher de la cathédrale d'Albi, et par une troisième ligne droite partant du point P, pour aboutir au point Q, sommet du clocher de Saliès.

Au sud, par une ligne droite menée du point Q au point R, sommet du clocher de Carlus, et par une autre ligne droite menée de ce dernier point R, au point S, intersection de l'axe du chemin de fer d'Albi à Tessonnières avec l'axe de la route nationale n° 88, d'Albi à Marssac et à Toulouse, sur le pont ou passage supérieur.

A l'ouest, par une ligne droite partant dudit point S et aboutissant au point M, point de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de soixante-douze kilomètres carrés vingt hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de cinq centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le préfet du département du Tarn, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Albi, et dans les communes de Garrio, Lescure, Taix, Saint-Sernin-les-Mailhoc, Mailhoc, Castelnau-de-Lévis, Marssac, Terssac, Maussans, Sequestre, Carlus et Saliès.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Paris, VIIIe arrondissement, où est situé le siège de la société au nom de laquelle est faite la présente demande.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans seront déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Albi, le 14 janvier 1884.

Le préfet du Tarn,

V. SÉNÉCAL.

Etudes de **Me Jules Bourse**, avoué à Paris, rue des Vosges, n° 18 ; et de **Me Jumel**, notaire à Paris, rue des Pyrénées, n° 393.

VENTE en l'étude de Me Jumel, notaire, le *lundi 11 février 1884*, à 2 heures de relevée, d'UN **FONDS** de commerce de fabricant de Creusets et Produits réfractaires, exploité à Paris, passage Vaucouleurs, n° 20, comprenant :

1° La clientèle et l'achalandage ;

2° Le matériel et l'agencement servant à l'exploitation;

3° Le bail pour 9 ans, au prix de 3,000 francs par an, des lieux nécessaires à l'exploitation du fonds.

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 20,000 francs.

Marchandises à prendre à dire d'experts.

Il devra être payé six mois de loyer d'avance sur le bail.

Consignation pour enchérir : 5,000 francs.

S'adresser : à Mes Bourse et Jumel, et à M. Gautron, administrateur judiciaire, rue des Lions-Saint-Paul, n° 5.

Etude de **Me Petit-Bergonz**, avoué à Paris, *rue Saint-Honoré, n° 346.*

VENTE, par suite de licitation, au Palais de Justice, à Paris, *le 16 février 1884*, à 2 heures de relev.,

D'UN HOTEL

AVENUE du BOIS de BOULOGNE, 53,

ET RUE PICOT, 17, à PARIS

Ecuries, Remise et Jardin.

Le tout d'une contenance de **753 mètres.**

Mise a Prix : **380,000** francs.

S'adresser :

1° A Me Petit-Bergonz, avoué, dépositaire du cahier des charges; 2° à Me Chagnot, avoué à Paris, rue des Petits-Champs, n° 42; 3° et à l'*Hôtel*, pour visiter, de 9 heures à 3 heures.

USINE au PETIT-IVRY (Seine), r. du Milieu, 11, constr. s. terr. de 9,284 m., *avec matériel industriel*, à ADJer, s. une ench. en la ch. d. not. de Paris, le 19 février 1884, s. mise à prix de 150,000 f. S'adr. à Me Cherrier, not., r. J.-J.-Rousseau, 49.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLOITATION

DU FUMIVORE ORVIS

103, rue Montmartre, à Paris.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 13 mars, à deux heures de l'après-midi, au siège social, 103, rue Montmartre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT

DE

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1876

(Loi du 27 juin 1876 — Décret du 13 juillet 1876)

29e TIRAGE TRIMESTRIEL (11 FÉVRIER 1884)

AVIS

Le lundi 11 février prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 29e tirage trimestriel des obligations de l'emprunt municipal de 1876.

Conformément au tableau d'amortissement et aux dispositions des articles 6 et 7 du cahier des charges de cet emprunt, il sera extrait de la roue 373 numéros, dont les 13 premiers auront droit, d'après leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le premier numéro sortant...	100.000 fr.
Le deuxième numéro sortant.	10.000
Le troisième numéro sortant..	5.000
Les dix numéros suivants, chacun 1.000 fr., ci....	10.000
Ensemble.........	125.000 fr.

(L'entrée du public aura lieu par la porte n° 5).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT

des

EMPRUNTS MUNICIPAUX

DE 1855 ET 1860

(Lois des 2 mai 1855 et 1er août 1860.)

58e TIRAGE

(1er février 1884.)

Le 58e tirage des Obligations à rembourser pour l'amortissement des emprunts municipaux de 1855 et 1860 a eu lieu vendredi 1er février 1884, à dix heures du matin, en séance publique, au Palais de l'Industrie, conformément à l'avis publié par voie d'affiches dans Paris et inséré au *Journal officiel*.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 2,129 numéros représentant 6,387 obligations; les 15 premiers numéros ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Tableau des primes.

ORDRE de sortie.	Nos sortis.	PRIMES — Pour l'Empt de 1855 1re série. (Couleur jaune.)	PRIMES — Pour l'Emprunt de 1860 — 2e série. (Couleur bleue.)	PRIMES — Pour l'Emprunt de 1860 — 3e série. (Couleur rose.)	Totaux.
1er....	44,017	100,000	100,000	100,000	300,000
2e.....	146,506	10,000	10,000	10,000	30,000
3e.....	91,221	10,000	10,000	10,000	30,000
4e.....	69,842	10,000	10,000	10,000	30,000
5e.....	8,549	10,000	10,000	10,000	30,000
6e.....	31,119	1,000	1,000	1,000	3,000
7e.....	111,206	1,000	1,000	1,000	3,000
8e.....	116,229	1,000	1,000	1,000	3,000
9e.....	110,784	1,000	1,000	1,000	3,000
10e.....	28,240	1,000	1,000	1,000	3,000
11e.....	14,239	1,000	1,000	1,000	3,000
12e.....	140,779	1,000	1,000	1,000	3,000
13e.....	127,309	1,000	1,000	1,000	3,000
14e.....	127,505	1,000	1,000	1,000	3,000
15e.....	13,074	1,000	1,000	1,000	3,000
Ensemble...		150,000	150,000	150,000	450,000

Liste par ordre numérique des 2,129 obligations sorties :

186	2.237	3 778	5.593	6.858
190	2.258	3.856	5.607	6 890
250	2.293	3 865	5.755	6 896
294	2.311	3 949	5.822	6.922
305	2.357	3.986	5.883	6 942
369	2.362	4.083	5.902	6 958
412	2 485	4.092	5.926	7.032
470	2.496	4.251	6.115	7 079
531	2.728	4.418	6.118	7 096
730	2.771	4.427	6.180	7.275
974	2 782	4.501	6.215	7 314
993	2.790	4.739	6 308	7.391
1.107	2 809	4 806	6 315	7 447
1.147	2 896	4 834	6.363	7.704
1.216	2.971	4.971	6 438	7.735
1.277	2 975	5 075	6.491	7.791
1.319	3.045	5.166	6 492	7 894
1.577	3.166	5.198	6 563	7.970
1.753	3.178	5.297	6 588	8.025
1.835	3.350	5.342	6 590	8.082
1 995	3.358	5 471	6.630	8 090
2.112	3.532	5.472	6 676	8.126
2 128	3.659	5.543	6.717	8.259

Les numéros marqués d'un astérisque (*) sont sortis avec prime. (Voir le tableau des primes).

8.300	15.183	22.298	29.112	36.848
	15.281	22.441	29.459	36.855
*8.549	15 361	22 520	29.476	36 894
	15.419	22.523	29.478	37.045
8 581	15.420	22.641	29 635	37.166
8 686	15 441	22.659	29 671	37.409
8 709	15.490	22.667	29 680	37.441
8.789	15.492	22 741	29 833	37.487
8 933	15.516	22 748	29.847	37.786
9.056	15 557	22.754	29.943	37.840
9.061	15.815	22.763	30 020	37.865
9 113	15.855	22.782	30 039	37.964
9.124	15.878	23.018	30.091	38 033
9.146	15.879	23 046	30 150	38.043
9.185	15 936	23.075	30.499	38.094
9.186	16.097	23 090	30 519	38.141
9.188	16.160	23.116	30 573	38 142
9 192	16.264	23.237	30.597	38 149
9.352	16.315	23.393	30.617	38 471
9.432	16.374	23.410	30 696	38 493
9.495	16 464	23.417	30.772	38.547
9.532	16 499	23.561	30.838	38.548
9.615	16.543	23.680	30.856	38.606
9.747	16.598	23.728	30 939	38 610
9.847	16.722	23.907	31.034	38.656
9 864	16.893	23.912		38.662
9.993	16 958	24.028	*31.119	38.697
10.029	16 959	24.039		38 937
10.045	16.978	24.101	31.228	39.015
10 203	17.046	24.114	31.249	39.034
10.422	17.090	24.123	31.473	39.183
10 470	17 158	24.179	31 484	39.250
10 573	17.194	24.187	31.525	39.435
10.668	17 197	24.203	31.590	39 603
10.752	17.243	24.241	31.648	39 624
10.773	17.248	24.350	31.701	39 745
10.985	17.394	24.552	31.708	39.830
11.062	17.414	24.556	31 713	39 856
11 079	17.455	24.691	31.798	39.868
11.123	17 466	24.740	31.923	39.918
11.124	17 557	24.763	32.008	39.998
11.172	17 560	24.764	32.054	40.095
11.188	17.709	24.772	32.104	40.193
11.195	17.725	24 775	32.242	40 202
11.205	17.850	24.795	32 518	40 214
11.315	17.873	24.913	32.720	40 290
11.409	18.118	24 970	32.758	40.306
11.419	18.138	24 995	32.853	40.351
11.662	18 261	25.251	32.854	40 398
11 825	18.317	25 327	32.863	40 432
11.831	18.423	25 329	32.912	40.500
12.007	18.426	25 353	33.008	40 570
12.025	18 526	25.362	33.124	40.577
12 082	18.529	25.466	33.194	40 650
12.124	18.600	25 471	33.282	40 718
12 249	18 706	25 630	33.301	40 823
12.312	18.713	25 685	33.564	40.849
12 390	18.720	25.712	33.680	40.976
12.425	18 856	25.769	33 698	41 106
12 515	18 961	25.873	33.818	41.116
12.910	19.069	26.131	33.876	41.148
12.943	19 169	26 193	33.935	41.200
13.022	19 255	26.347	34.003	41.231
	19 380	26.355	34.071	41.238
*13.074	19.475	26.579	34.092	41.285
	19.485	26.635	34.107	41.382
13.091	19.563	26 639	34.290	41.434
13.118	19.650	26.648	34.489	41.471
13.156	19 848	26 890	34 625	41.575
13.183	20 006	27.046	34.682	41.666
13.218	20 025	27.094	34.754	41.703
13.259	20.035	27.134	34.818	41.878
13.359	20.076	27.187	34.948	41.913
13.423	20.182	27.255	34 974	41.937
13 452	20.209	27.436	35.021	42.212
13 509	20 251	27.437	35.067	42.244
13.619	20.474	27.494	35 230	42.317
13 655	20.545	27.512	35.253	42.339
13.721	20 701	27.609	35 333	42.365
13.750	20.722	27.719	35.349	42 379
13 938	20.781	27.757	35.389	42 425
13.942	20.878	27.841	35.422	42.501
13 984	20.895	28.143	35 439	42 510
14.077	20.916	28.157	35.525	42 570
14.099	20.968		35.533	42 616
14.115	20.992	*28.240	35.672	42.779
14.120	21 070		35.746	42.814
	21.074	28.246	35.768	42.990
*14.239	21.147	28.321	35.904	43.120
	21.196	28.326	35.925	43.135
14.281	21.302	28.379	35.937	43 140
14.410	21.495	28.388	36.000	43.203
14.417	21 501	28.485	36.326	43.252
14.526	21.623	28.618	36.383	43.287
14.660	21.659	28.683	36 524	43.491
14 797	21 902	28.806	36 528	43.711
14 808	22 018	28 905	36.592	43.722
14.980	22.040	28.950	36.729	43 743
15.106	22.164	29.024	36.828	43.784
15.110	22 261	29.076	36.830	43.814

43.935
43.942
43.957
43.983
*44.017
44.092
44.154
44.229
44.263
44.318
44.329
44.445
44.460
44.556
44.725
44.744
44.780
44.948
44.996
45.002
45.072
45.084
45.201
45.384
45.505
45.785
45.889
45.891
45.949
46.150
46.402
46.416
46.498
46.527
46.605
46.612
46.639
46.656
46.932
46.984
46.997
47.089
47.095
47.144
47.160
47.193
47.227
47.247
47.294
47.313
47.314
47.395
47.572
47.577
47.592
48.001
48.079
48.100
48.112
48.155
48.211
48.305
48.386
48.460
48.524
48.525
48.590
48.663
48.697
48.757
48.800
48.808
48.889
48.897
48.925
48.948
49.001
49.055
49.057
49.107
49.113
49.164
49.246
49.334
49.344
49.414
49.440
49.456
49.482
49.619
49.643
49.739
49.769
49.773
49.780
49.894
49.903
49.905

50.203
50.257
50.455
50.462
50.554
50.657
50.682
50.810
50.858
51.001
51.120
51.186
51.228
51.311
51.417
51.521
51.581
51.615
51.648
51.667
51.695
51.761
51.905
51.959
51.990
51.995
51.998
52.095
52.153
52.172
52.182
52.359
52.431
52.463
52.473
52.486
52.497
52.524
52.780
52.900
52.919
52.934
52.961
52.978
53.110
53.167
53.202
53.211
53.298
53.355
53.503
53.529
53.589
53.623
53.625
54.031
54.116
54.145
54.185
54.601
54.618
54.681
54.813
54.816
54.840
54.859
54.959
54.973
55.013
55.076
55.081
55.107
55.212
55.263
55.287
55.398
55.428
55.523
55.583
55.605
55.701
55.705
55.807
55.825
55.828
55.889
55.993
56.049
56.092
56.107
56.110
56.149
56.186
56.191
56.228
56.300
56.341
56.398
56.509
56.596

56.733
56.753
56.873
56.901
56.923
57.061
57.166
57.233
57.311
57.440
57.557
57.623
57.750
57.756
57.913
57.933
57.939
58.019
58.138
58.170
58.222
58.256
58.296
58.334
58.349
58.403
58.423
58.465
58.490
58.649
58.672
58.749
58.793
58.866
59.028
59.056
59.171
59.172
59.209
59.352
59.468
59.491
59.612
59.703
59.828
60.103
60.109
60.267
60.483
60.524
60.539
60.615
60.752
61.175
61.190
61.205
61.211
61.224
61.229
61.318
61.445
61.497
61.517
61.579
61.634
61.676
61.679
61.948
61.957
62.007
62.034
62.094
62.205
62.310
62.402
62.452
62.498
62.539
62.688
62.695
62.714
62.786
62.853
62.887
62.930
62.957
63.074
63.362
63.416
63.438
63.447
63.583
63.609
63.623
63.723
63.806
63.956
64.058
64.072
64.157

64.186
64.307
64.309
64.378
64.461
64.478
64.481
64.641
64.661
64.675
64.682
64.733
64.790
64.813
64.821
64.831
64.871
64.891
64.954
64.967
65.027
65.037
65.071
65.097
65.135
65.155
65.185
65.211
65.224
65.335
65.379
65.558
65.652
65.728
65.806
65.819
65.892
65.960
65.964
66.058
66.129
66.145
66.167
66.292
66.303
66.327
66.425
66.487
66.562
66.586
66.639
66.640
66.693
66.720
66.772
66.794
66.927
66.941
67.050
67.122
67.164
67.179
67.231
67.272
67.292
67.297
67.371
67.446
67.516
67.583
67.642
67.778
67.786
67.883
67.946
67.998
68.183
68.203
68.204
68.332
68.356
68.428
68.455
68.541
68.548
68.711
68.736
68.830
68.899
68.946
69.070
69.157
69.385
69.555
69.586
*69.842
69.864
69.892

69.904
69.994
70.099
70.102
70.163
70.166
70.212
70.261
70.390
70.441
70.632
70.634
70.721
70.800
70.846
70.960
71.033
71.103
71.117
71.263
71.312
71.362
71.421
71.452
71.575
71.626
71.661
71.974
71.979
72.244
72.372
72.463
72.745
72.769
72.791
73.088
73.113
73.127
73.138
73.366
73.673
73.743
73.885
73.930
74.124
74.148
74.186
74.222
74.282
74.465
74.472
74.502
74.529
74.542
74.710
74.852
74.931
74.992
75.142
75.169
75.225
75.362
75.379
75.385
75.403
75.566
75.729
75.746
75.787
75.960
75.989
76.101
76.153
76.377
76.438
76.439
76.460
76.472
76.520
76.539
76.628
76.660
76.683
76.712
76.716
76.756
76.831
76.834
77.036
77.073
77.113
77.165
77.183
77.187
77.211
77.225
77.380
77.402
77.423
77.501

77.548
77.687
77.732
78.002
78.065
78.127
78.240
78.277
78.305
78.422
78.429
78.498
78.515
78.568
78.579
78.715
78.960
79.039
79.042
79.044
79.081
79.117
79.198
79.209
79.250
79.255
79.367
79.385
79.398
79.520
79.533
79.604
79.638
79.640
79.678
79.780
79.781
79.881
79.888
79.912
79.929
79.993
80.154
80.325
80.525
80.614
80.717
80.754
80.800
80.975
81.046
81.071
81.072
81.093
81.375
81.522
81.685
81.822
81.937
81.959
82.088
82.137
82.167
82.213
82.224
82.246
82.269
82.347
82.437
82.501
82.509
82.557
82.639
82.671
82.765
82.816
82.882
82.947
83.003
83.059
83.133
83.167
83.190
83.262
83.271
83.278
83.279
83.377
83.520
83.546
83.785
83.794
83.818
83.869
83.983
84.074
84.097
84.118
84.394
84.651

84.684
84.695
84.739
84.746
84.748
84.960
84.986
85.023
85.099
85.144
85.158
85.164
85.282
85.434
85.453
85.639
85.713
85.773
85.818
86.196
86.470
86.503
86.557
86.666
86.700
86.733
86.902
86.955
87.049
87.117
87.168
87.274
87.380
87.382
87.422
87.440
87.468
87.587
87.872
87.984
88.102
88.139
88.154
88.227
88.244
88.249
88.327
88.357
88.470
88.485
88.529
88.580
89.084
89.310
89.313
89.323
89.329
89.412
89.499
89.593
89.669
89.751
89.873
89.904
90.146
90.215
90.314
90.540
90.595
90.613
90.646
90.738
90.819
90.843
90.895
91.038
91.154
*91.221
91.229
91.284
91.295
91.315
91.405
91.444
91.612
91.678
91.699
91.758
91.773
91.841
91.960
92.020
92.052
92.105
92.131
92.189
92.213
92.273

92. 71
92.496
92.588
92.648
93.041
93.111
93.161
93.179
93.244
93.267
93.274
93.295
93.314
93.370
93.723
93.750
93.820
93.867
93.935
93.994
94.037
94.083
94.141
94.147
94.162
94.168
94.187
94.243
94.348
94.391
94.432
94.572
94.608
94.704
94.759
94.915
95.023
95.051
95.087
95.135
95.137
95.187
95.188
95.218
95.266
95.322
95.391
95.404
95.465
95.472
95.604
95.651
95.690
95.751
95.776
96.012
96.045
96.133
96.219
96.250
96.388
96.592
96.604
96.650
96.651
96.722
96.766
96.781
96.785
96.824
96.835
96.979
97.001
97.041
97.051
97.161
97.211
97.253
97.282
97.340
97.457
97.467
97.515
97.543
97.625
97.677
97.687
97.767
97.789
97.805
97.870
97.877
97.881
97.920
98.012
98.133
98.192
98.283
98.287
98.483

98.530
98.550
98.598
98.660
98.757
98.803
98.830
99.060
99.100
99.179
99.234
99.325
99.343
99.391
99.415
99.422
99.468
99.473
99.595
99.600
99.688
99.734
99.761
99.819
99.830
99.854
100.015
100.021
100.042
100.160
100.228
100.239
100.301
100.310
100.430
100.511
100.548
100.577
100.653
100.677
100.962
100.969
100.973
100.976
101.048
101.078
101.079
101.190
101.251
101.284
101.384
101.453
101.531
101.622
101.693
101.716
101.825
101.836
101.886
101.890
102.146
102.259
102.260
102.345
102.357
102.405
102.564
102.813
103.040
103.158
103.161
103.438
103.443
103.615
103.699
103.708
103.787
103.992
104.066
104.362
104.393
104.445
104.465
104.555
104.585
104.614
104.750
104.871
105.037
105.048
105.088
105.158
105.169
105.184
105.210
105.429
105.433
105.451
105.496
105.608

105.610
105.639
105.713
105.718
105.752
105.873
105.902
105.909
106.055
106.069
106.071
106.080
106.105
106.202
106.366
106.423
106.482
106.487
106.538
106.564
106.572
106.589
106.635
106.713
106.743
106.833
106.855
106.888
106.918
107.021
107.082
107.437
107.449
107.538
107.543
107.574
107.596
107.645
107.785
107.810
107.811
107.815
107.816
107.839
107.860
107.953
107.983
107.995
108.385
108.529
108.663
108.692
108.744
108.792
109.035
109.097
109.174
109.176
109.208
109.394
109.533
109.557
109.581
109.586
109.654
109.716
109.853
109.921
109.961
110.011
110.071
110.228
110.340
110.342
110.426
110.427
110.432
110.495
110.569
110.572
110.606
110.616
110.628
110.638
110.651
110.663
110.751
*110.784
110.836
110.948
111.194
*111.206
111.238
111.252
111.291
111.336

111.412
111.708
111.925
111.928
111.949
112.084
112.104
112.119
112.156
112.179
112.238
112.268
112.315
112.427
112.613
112.654
112.731
112.865
112.910
113.017
113.032
113.119
113.149
113.156
113.223
113.279
113.421
113.558
113.626
113.651
113.663
113.697
113.700
113.760
113.846
113.966
113.975
114.024
114.144
114.167
114.324
114.426
114.642
114.929
115.033
115.193
115.360
115.371
115.520
115.523
115.562
115.625
115.797
115.944
115.964
116.046
116.071
116.151
116.164
116.208
*116.229
116.444
116.450
116.548
116.550
116.724
116.780
116.782
116.896
116.932
116.965
117.019
117.123
117.157
117.244
117.355
117.420
117.553
117.590
117.770
117.851
117.878
118.039
118.063
118.100
118.101
118.140
118.146
118.163
118.168
118.214
118.275
118.406
118.633
118.643
118.749
118.792
118.812

118.827
118.847
118.920
118.933
118.961
119.422
119.502
119.598
119.605
119.677
119.852
119.982
120.035
120.074
120.083
120.190
120.209
120.327
120.356
120.453
120.548
120.573
120.667
120.736
120.825
120.838
120.902
120.912
121.040
121.048
121.313
121.334
121.355
121.359
121.360
121.413
121.423
121.445
121.521
121.546
121.679
121.688
121.721
121.846
121.869
122.050
122.098
122.281
122.362
122.376
122.463
122.467
122.533
122.572
122.759
122.837
122.898
123.022
123.041
123.051
123.059
123.213
123.235
123.352
123.390
123.516
123.587
123.652
123.659
123.695
123.833
123.899
123.952
124.156
124.206
124.396
124.558
124.564
124.565
124.583
124.608
124.650
124.683
124.748
124.762
124.767
124.853
124.972
125.053
125.096
125.255
125.297
125.365
125.444
125.452
125.478
125.577
125.624
125.638
125.770

125.985
126.085
126.145
126.178
126.216
126.219
126.327
126.385
126.494
126.499
126.605
126.656
126.726
126.735
126.747
126.749
126.778
126.968
127.017
127.067
127.136
127.186
127.211
127.213
*127.309
127.399
*127.505
127.622
127.629
127.652
127.753
127.754
127.770
127.826
127.855
127.875
127.982
128.031
128.032
128.082
128.243
128.251
128.274
128.337
128.353
128.549
128.593
128.652
128.720
128.858
128.863
128.938
128.951
129.028
129.182
129.271
129.282
129.389
129.548
129.573
129.624
129.680
129.839
130.003
130.047
130.095
130.103
130.104
130.236
130.283
130.333
130.469
130.476
130.538
130.556
130.677
130.939
130.950
130.981
131.132
131.151
131.196
131.351
131.381
131.443
131.459
131.628
131.659
131.851
131.951
132.040
132.396
132.429
132.479
132.544
132.742

132.909
132.972
133.065
133.107
133.164
133.245
133.527
133.545
133.548
133.567
133.612
133.657
133.688
133.784
133.841
133.869
133.907
133.960
133.968
134.078
134.124
134.363
134.504
134.576
134.678
134.693
134.794
134.892
135.008
135.068
135.089
135.159
135.162
135.199
135.224
135.425
135.457
135.610
135.639
135.694
135.807
135.833
135.855
135.932
136.018
136.155
136.205
136.221
136.281
136.284
136.340
136.424
136.429
136.490
136.708
136.749
136.805
136.826
136.913
137.051
137.083
137.089
137.102
137.142
137.190
137.396
137.407
137.430
137.442
137.492
137.567
137.610
137.635
137.658
137.677
137.684
137.786
137.836
137.877
137.884
137.886
138.169
138.210
138.470
138.515
138.592
138.652
138.728
138.735
138.746
138.784
138.800
138.864
138.922
138.961
138.972
139.081
139.217
139.463
139.472

139.908
139.966
140.046
140.417
140.510
140.518
140.570
*140.729
140.749
140.781
140.789
140.987
141.031
141.064
141.108
141.307
141.408
141.484
141.522
141.535
141.805
141.954
142.042
142.087
142.119
142.278
142.351
142.544
142.558
142.631
142.665
142.710
142.826
142.890
142.974
143.210
143.292
143.311
143.334
143.355
143.366
143.373
143.446
143.591
143.598
143.709
143.9[illegible]
143.933
143.935
143.954
144.039
144.076
144.121
144.175
144.301
144.341
144.539
144.675
144.732
144.740
144.844
145.036
145.170
145.184
145.255
145.371
145.500
145.503
145.586
145.675
145.718
145.723
145.782
145.826
146.085
146.106
146.172
146.209
146.261
146.289
146.352
146.358
146.434
146.492
*146.506
146.507
146.565
146.568
146.615
146.641
146.751
146.780
146.841
147.007
147.063
147.094

147.263	147.588	148.461	148 983	149.415
147.272	147.591	148.464	149 019	149.700
147.305	147.661	148.495	149 048	149.703
147.309	147.681	148.617	149 099	149 721
147.438	147.948	148 626	149.125	149.791
147.488	148.138	148.716	149.139	149.905
147.493	148.286	148.742	149.201	149.917
147.512	148.391	148.759	149.228	149.950
147.545	148.432	148.940	149.397	

Le remboursement des obligations sorties et le payement des lots auront lieu à la caisse municipale, à l'Hôtel de Ville, à partir du 1er mars prochain.

Spectacles du Mardi 5 Février.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher ; Mmes Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot ; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumas, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Hérodiade, de Massenet : Maurel, de Reszké ; Mmes Fidès-Devriès, Tremelli.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — Première représentation (reprise) : la Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle : Paul Deshayes, Montal, Garnier ; Mlle A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Bousigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 2 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 15, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

La semaine prochaine aura lieu au Théâtre-Français la reprise du Mariage de Figaro, pour le second début de Mlle Marsy, dans le rôle de Suzanne.

Viendront ensuite les reprises de la Coupe enchantée, pour la continuation des débuts de M. Samary, et du Légataire universel, de Regnard, avec M. Coquelin aîné dans le rôle de Crispin, qu'il jouera pour la première fois, et Mme Jeanne Samary-Lagarde dans celui de Lisette, également pour la première fois.

Et, enfin, le Barbier de Séville, avec Coquelin cadet, pour la première fois dans le rôle de Figaro. M. Baillet dans celui du comte Almaviva, M. Villain, dans celui de Bazile, suivra de près pour la continuation des débuts, par le rôle de Rosine, de Mlle Rosa Bruck. Annonçons, pour terminer, la lecture au comité, pour l'un des premiers jours de la semaine prochaine, d'une comédie en trois actes, de M. Alexandre Bisson, l'auteur du Voyage d'agrément, du Lycée de jeunes filles et de Ninetta.

Mlle Emma Nevada a rompu hier, à l'amiable le traité qui la liait, pour plus d'un an encore, à l'Opéra-Comique.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 4 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			79 75
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 75
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 75
Huile de Lin, en fûts			53 75
Huile de Lin, en tonnes			55 75
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	45 25	à	45 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	52 ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	.. ..	à	44 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	47 75
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			.. ..
Suifs. — Boeufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 5/16 — 1 h., 101 5/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 95. — Monnaie 80 40
Crédit Autrich. .... 318 30 | Chem. de fer Autrich. 317 75
Change sur Londres.... Demande. 121 10 — Offre 121 30
Change sur Paris....... Demande, 48 125 — Offre. 48 175
Lots.................. 126 10 | Napoléon............ 9 615

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ... à 206 ¼ ..	205 ¾ .. à 205 ¾ et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ... à 122 ½ ..	121 ¾ .. à 122 ½ et 4..%
5..%	Vienne....	205 ¾ .. à 206 ...	205 ». .. à 206 et 4..%
5..%	Barcelone..	486 .. à 487 ...	486. .. à 486 ¼ et 4..%
5..%	Madrid....	486.... à 487. ..	486 ... à 487.. et 4..%
6..%	Lisbonne..	545 .... à 546....	545.... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242....	241 ... à 242.. et 4..%
.....	Stockholm.	136.... à 137....	176.... à 137.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 14 . à 25 19..	25 12 à 25 17..m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 13¾ à 25 18¾ ...
4..%	New-York.	514 .. à 515 ...	514 . à 515 . m. 3%
3½ %	Belgique. .	¼ p à ¼ p.	½ p à ¼ p m. 3½ %
5..%	Italie (lire).	1/16 à 1/16 p.	¼ p à ¼ p. — 5%
5..%	Italie (or). .	1/16 à 1/16 p.	½ p à ¼ p. — 5%
3..%	Suisse. ...	pair à ¼ p	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE, Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à . ..	0/00 pe	
Argent 1000, d° 218f 89...	147 à 152	0/00 pe	
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains....	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..
Souverains anglais	25 11 .	à	25 16..
Banknotes	25 13..	à	25 18..
Aigles des États-Unis	25 90..	à	25 98..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67¾
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 4 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Fonds d'États français								
janv. 84	3 %	77 05 77f 76 95 77f 7.05 10 15 25	en liq.						
			fin ct.	77 40	77 50	77 2[illegible]	77 25	77 30	77 67½
			1re fin c		d2f				
			fin c		d1f	77 75	77 80 d50		
			fin c		78 10 d25				
			fin p		d1f		d50		
			fin p		d2f				
			fin p		d25		d1f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78 10 20 30 30 10 30 35 ... 50 35 25	en liq.						
			fin ct.	78 25	78 55	78 40	78 45	78 20	78 30
			fin c		d1f	78 65	78 90 d50		
			fin c		79 .. d25				
			fin p		d1f		d50		
			fin p		d25				
sept. 83	4 %		en liq. / fin ct.					98 50	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 05 10 20	en liq. / fin ct.					107 05	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106 30 35 30 25 20 30 ... 35 37½ 30	en liq.						
			fin ct.	106 80	106 85	106 60	106 60	106 50	106 92½
			fin c		d2f				
			fin c		d1f	107 15	107 10 d50		
			fin c	107 40	107 35 d25				
			fin p		d1f				
			fin p		d2f		d50		
			fin p		d25		d2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23 0 21						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% [illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1014	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	506 50 507 50 505 50	en liq. / fin ct.					507 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	500	fin ct.					500	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	517 518 75	fin ct.					518 75	480 ..
	Emprunts (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4 %, 57, r. 225 f., t. p.	249 249 75 250 250 50						249 .	
sept. 82	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3 %, r. 500 f., t. p.	510 509 508 510 512	fin ct.					510 .	330 ..
août 83	Ville de Paris, d° 1865, 4 %, r. 500 f., t. p.	520 50 520 519 50	fin ct.					520 50	447 50
juill. 83	Ville de Paris, d° 1869, 3 %, r. 400 f., t. p.	405 406 406 50 408 407 408	fin ct.					403 .	
janv. 84	Ville de Paris, d° 1871, 3 %, r. 400 f., t. p.	392 390 392	en liq. / fin ct.					392	398 75
	Ville de Paris, d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50 115						114 75	
	Ville de Paris, d° d° séries sort. (unités)							800	
	Ville de Paris, d° d° séries entières							10000	
oct. 83	Ville de Paris, d° 1875, 4 %, r. 500 f., t. p.	509 75 511	en liq. / fin ct.					510 .	526 75
oct. 83	Ville de Paris, d° 1876, 4 %, r. 500 f., t. p.	512 510 512	en liq. / fin ct.					515 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t. p. (gar. pay. par Ét., ex-d'imp.)	524 523 75	fin c / fin ct.					523 50	496 25
[illegible] 83	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	367 366 25	en liq. / fin ct.					368 ..	383 75
			fin c		d5f		d10		
	Valeurs françaises								
[illegible] 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq. / au 15					425 ..	4[illegible] ..
			Pe au 15		d20		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
[illegible] 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					772 50	720 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					262 50	6[illegible] ..
			Pe au 15		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5200 5190 5200	en liq. / fin ct.	5220	5235	5200	5235	5200 .	5250 ..
			Pe fin c		5270 d50		d20		
			Pe fin p		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	525 520 525	en liq. / au 15	525				523 75	525 ..
			Pe au 15		d10		522 50 d10		
			Pe au 29		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	870 875 880 875 870 ... 867 50	en liq. / au 15	870	881 25	860	870	865 ..	868 75
			Pe au 15		d20		d20		
			Pe au 29		d10		d10		
[illegible] 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	435 437 50	en liq. / au 15					440 ..	441 25
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	420	en liq. / au 15					420 ..	5[illegible]0 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	431 25 430	en liq. / au 15					431 25	440 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d[illegible]		d[illegible]		
[illegible] 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	970 972 50 975	en liq. / au 15					970 ..	9[illegible] ..
			Pe au 15		[illegible]		d[illegible]		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5 %, 1883	995 50	
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	109 .	
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, remb. 100 f.	100	
d° 4 %, 1881, remb. 500 f.	49[illegible]	
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	108 ..	107 ..
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.	105 .	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3 %, r. 100 fr., t. p.	95 75	95 50
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 25	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5 %, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	179 50	177 50
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	445 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5e s[illegible]		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5 %, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	702 50	697 50
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310 ..	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	875 .	
Ouest d° a. de jouiss.	410 ..	
Alais-Rhône-Médiîer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	29 75	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Brioude à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Chemins français (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 4 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme.
janv. 81	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	442 50	en liq.						
			au 15					442 50	400 ..
			Pes au 15				d10		
			Pes au 29		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	51 50 41	en liq.						
			au 15					8 ..	50 ..
			Pes au 15		d20		d10		
			Pes au 29		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.						
			au 15					203 75	145 ..
			Pes au 15		d10		d10		
			Pes au 29				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490	en liq.						
			au 15					490 .	490 ..
			Pes au 15		d5		d10		
			Pes au 29		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 200f p. (nominatives.)		au 31					250 ..	198 ..
			en liq.						
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1265 1260 1255	fin ct.	1272 50	1276 25	1266 25	1266 25	1270 ..	1265 ..
			Pes fin c.		d40	1310 .	1300 . d10		
			Pes fin c.	1295 ..	1287 50 d20		d20		
			Pes fin p.		d40		d10		
			Pes fin p.		d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1075 ..	
do	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	505 507 509						513	
do	10mes 4%, remb. 100 fr.	111 109 50						109 50	
do	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	556 25 558 75						559 75	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	117 50 118						117	
do	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	507						508	465 ..
do	commun., 3%, remb. 500 fr.	[illegible]						450 ..	397 50
mai 83	do 5mes 3%, remb. 100 fr.	102 103 75						103	
janv. 84	do 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	[illegible]	fin ct.					509	463 75
août 83	foncières 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	319	fin ct.					347 50	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	444 445	fin ct.					448	
nov. 83	foncières 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	426 429 50	fin ct.					429 75	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440 440 50	fin ct.					439 ..	
			en liq.						
janv. 84	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 25 335 335 50 25	fin ct.					335 50	
			en liq.						
janv. 84	do do 240 fr. payés	336 335	fin ct.					335 .	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	387 50 387	fin ct.					388 ..	
août 83	do entièrement libérées	395 396	fin ct.					[illegible]	
sept. 83	do 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	386 25	fin ct.					386	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)		en liq.						
		135	fin ct.					135 50	142 50
déc. 83	do 5%, r. 500f	[illegible]	au 15					518 25	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000		en liq.						
		175	au 15					175 ..	165 .
			Pes au 15		d5		d10		
			Pes au 29		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.						
		680	au 15					680 .	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 15					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)		en liq.						
		570 572 50	au 15	571 25	571 25	568 75	571 25	565 ..	571 25
			Pes au 15		d10		d10		
			Pes au 29		d5		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)		en liq.						
		330	au 15	335 ..				330	335 ..
			Pes au 15		d5		d10		
			Pes au 29		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)		en liq.						
		640	au 15					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé		en liq.						
		155	au 15					160 ..	235 ..
			Pes au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)		en liq.						
		380	au 15					375 ..	380 ..
			Pes au 15		d10		d10		
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)		en liq.						
		487 50 490	au 15	487 50				490 ..	485 ..
			Pes au 15		d5		d10		
			Pes au 29		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15					440 ..	440 ..
			Pes au 15		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 150 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)		en liq.						
		415	au 15					410 ..	440 ..
			Pes au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20)		en liq.						
		580 578 75 580	au 15	577 50	578 75	576 25	576 25	577 50	577 50
[illegible]	do grosses coupures		Pes au 15		d10		d10		
			Pes au 29		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9)		en liq.						
		297 50 292 50 295	au 15					298 75	292 50
			Pes au 15		d5		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.						
		410 415 420	au 15					420 ..	417 50
			Pes au 15		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq.						
		30 25	au 15					28 75	225 ..
			Pes au 15		d5		d10		
			Pes au 29		d5		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)		en liq.						
		403 75 405	au 15					405 ..	410 .
			Pes au 15		d20		d10		
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.						
		255 253 75	au 15					255 .	252 50
			Pes au 15		d5		d10		
mai 82	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)		en liq.						
		435 436 25	au 15					436 25	440 ..
			Pes au 15				d10		
			Pes au 29		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq.						
			au 15					500 ..	520 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)		en liq.						
		337 50 335	au 15	337 50	338 75	335 ..	335	340 ..	341 25
			Pes au 15		d5		335 .. d10		
			Pes au 29		d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
do actions de dividende	120	
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	497 50	495
do act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)		
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
do act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Léronville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510	
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	336 25	336
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	300	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et ind., 500f, 375 p.	350	340
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 33)	270	265
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	24	20
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
do do tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
do tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
do Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
do Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1190	
do act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	496 25	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
do act. de jouis. (ex-c. 2)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 30)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 600 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	1155	
do act. de jouissance (ex-c. 6)	610	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	853 75	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	375	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	365	360
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)	795	
do act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1137 50	1132 50
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)	1110	1110
do 2e série, act. 500 fr., t.p.	1076 25	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	302	300
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Lundi 4 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Préc. cours Compt.	Préc. cours Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420 417 50 416 25	en liq. au 15 P° au 15		d5		d10	420	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	422 50	en liq. au 15 P° au 15		d5		d10	422 50	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	590 595	en liq. fin ct.					590	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.	7	en liq. fin ct.					7	11
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t. p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	570	en liq. fin ct. P° fin c.		d5		d10	565	560
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730	en liq. fin ct. P° fin c.					732 50	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1260 1257 50 1255 1252 50 1250 1247 50	en liq. fin ct. P° fin c. P° fin p.	1260	d10 d20	1275	1252 50 1280 d10 d10	1257 50	1260
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1125	en liq. fin ct. P° fin c. P° fin p.	1132 50	1133 75 d20 d20	1130	1130 d10 d10	1125	1132 50
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1740 1737 50 1735 1730	en liq. fin ct. P° fin c. P° fin c. P° fin c.	1747 50	d20 d20 d50		1737 50 d10 d10	1737 50	1747 50
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1240 1282 50 1285 1290	en liq. fin ct. P° fin c.	1285	1288 75 d20	1285	1285 d10	1280	1285
avril 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cⁱᵉ)	540	en liq. au 15		d20		d10 d5	540	485
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	en liq. fin ct. P° fin c.		d20		d10	800	802 50
[illegible]	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 28)	530	en liq. au 15 P° au 15		d10		d10	525	530
[illegible]	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000ᵉ, t.p. (ex-c. 17)	580 585 587 50	en liq. au 15					580	575
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)		en liq. au 15					410	395
avril 75	Allumettes chimiques (Cⁱᵉ génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	515	en liq. au 15 P° au 29	518 75	d5		516 25 d10	520	517 50
avril 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15					410	400
nov. 83	Cⁱᵉ générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. au 15					395	405
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1440	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29	1440	d20 d20		1435 d20 d5	1440	1442 50
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	482 50 483 75 485 490	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29		d5 d5		d10	490	490
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700	au 15					700	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cⁱᵉ gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 50)	1180 1175	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29	1175	d20 d10		d20 d50	1175	1190
janv. 84	Voitures à Paris (Cⁱᵉ génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	610 602 50 600 505	en liq. au 15 P° au 15		d5		d10	602 50	602 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					200	210
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cⁱᵉ internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	440	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29		d10		d5 d10	442 50	440
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6)	498 75	en liq. au 15 P° au 15 P° au 15 P° au 29	497 50	d20 d5 d20		d10 d10	498 75	497 50
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2070 2067 50 2060 2055 2057 50 2060 2065 2070 2067 50 2065 2060	en liq. au 15 P° au 15 P° au 15 P° au 15 P° au 29 P° au 29 P° au 29	2060 2092 50 2115	2075 d100 2082 50 d50 d40 d100 2120 d50 d40	2060 2105 2140 2150	2065 d20 2120 d10 2155 d10 2170 d20 d10	2070	2080
janv. 84	dᵒ Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1170 1175 1180 1170 1180 1175 1186	en liq. au 15 P° au 15	1185	d20		1182 50 d10	1180	1182 50
janv. 84	dᵒ Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	702 50 703 75 705 702 50 707 50 710 707 50 710	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29	707 50	710 d20 d5 d20	705	707 50 d10 d10 d10	705	705
sept. 83	dᵒ Bons trent., 8%, r. 125 f.	139	au 15					138	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvᵗ des 15% attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1270 1280 1275 1270 1275 1280 1270	en liq. au 15 P° au 15 P° au 25	1265 1300	1277 50 1305 d50 d20	1265	1272 50 d10 d20	1277 50	1280
janv. 84	dᵒ cinquièmes (ex-coup. 3)	245	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29		d5 d5		d10 d10	242 50	250
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cⁱᵉ française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	201 25 202 50	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29		d10 d10		d5	201 25	200
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 81	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	102	en liq. au 15					101 15/16	99
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2 f 50. Obl. 100 fl. (pap.)	66 ½	en liq.					66 ½	
	dᵒ dᵒ 1000 fl.	66 ½	au 15					66 ½	66 ½
	dᵒ dᵒ 10000 fl.		P° au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	285	
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000ᵉ		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.		
dᵒ dᵒ act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500 f, 400 p.		
dᵒ dᵒ a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	850	
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	320	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500 f, 250 p.		
Vignanes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nᵒˢ 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 28		
Loire (At. et Chant.), a. 500 f, 375 f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	200	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500 f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500 f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500 f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	550	50
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cⁱᵉ), a. 500 f., t.p.		
Cⁱᵉ Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nᵒˢ 7181 à 20000		
Cⁱᵉ Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cⁱᵉ Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cⁱᵉ Cyp. Fabre et Cⁱᵉ, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500 f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	670	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cⁱᵉ paris.), a. 500 fr., t.p.	80	75
Voitures à Paris, act. de jouissance	160	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
dᵒ à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
dᵒ act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 7)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	355	350
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
dᵒ de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chamaroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f, t.p.	270	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500 f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
dᵒ act. de jouissance		
Digeon et Cⁱᵉ (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1880	1875
dᵒ Malétra (pr. chim.), a. 500 f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200ᵉ, t.p. (ex-c. 26)	1000	995
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500 f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500 f, t.p.	250	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cⁱᵉ, a. 500 f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	197 50	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	275	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	276 25	270
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cⁱᵉ fr.), a. 500 f., t.p.		
dᵒ de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
dᵒ 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cⁱᵉ), act. 500 fr., t.p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500 f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500 f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500 f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
dᵒ dᵒ 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500 f, 250 p.	260 25	260
Vidanges, etc. (Cⁱᵉ dép.), a. 500 f, t.p.		
dᵒ (Cⁱᵉ Parisienne, a. 500 f, 400 f p.	220	217 50
Zincs français (Soc. ex.), a. 500 f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	14[illegible] 25	1[illegible]
Bondy-Aulnay-[illegible], 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	32[illegible]	3[illegible] 50
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

JOUISSANCE	Lundi 4 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS coté précédemment. Compt.	Terme.
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	85f 50	au 15..					85 50	83 25
......	d° 1000 fl. d°	84f 50 95 80 50	Pes au 15		d50		d50	84 65	83 25
......	d° 10000 fl. d°		Pes au 29		d5f		d10	85 50	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%	106	au 31..					105 60	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh	331 25	au 15..					337 50	300 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80)		Pes au 15		d5f		d10		
			Pes au 29		d5f		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	337 50 336 25 337	au 15..	338 75	338 75	335	336 25	341 ..	341 25
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	336 25 333 75 336 25	Pes au 15		d5f		d10		
......	Grosses coupures		Pes au 29		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	458 457 50 457 456 25	au 15..					459 50	451 25
......	Grosses coupures	452 75 452 50 453 75	Pes au 15		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé	450	au 15..					447 50	417 50
......	Grosses coupures	450	Pes au 15		d5f		d10		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	60f 10 20 30	au 15..					60 50	60 30
......	Grosses coupures	60f 10 20 30	Pes au 15		d50		d25		
			en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).		au 15..					60 25	
......	Grosses coupures		Pes au 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	495 496	au 15..					496 25	463 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	515 510	au 15..					520 .	
déc. 83	Etats-Unis. Cons. 4 1/2% (n. ch. f. 5f).	118 3/4						118 3/4	
......	Petites coupures	118 3/4						118 .	
janv. 84	d° 4%	128 3/4						127 3/4	
......	Petites coupures	128 3/4						127 3/4	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	412 50 415	au 15..					415 .	442 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1884, 5%	340 341 25 342 50	au 15..					340 ..	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pes au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.		au 15..					101 75	
......	d° 500 fl., t.p.	102 101 75	Pes au 15		d1f		d50	101 50	98 ..
......	d° 1000 fl., t.p.	102	Pes au 29		d25		d50	101 55	
......	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50) :								
	Obl. 100 fl., t.p.	77f	en liq..					77 ..	
......	d° 500 fl., t.p.	74f 90 95 75f	au 31..					74 90	76 90
......	d° 1000 fl., t.p.	74f 90 95 75f 75f10 75f.						74 80	
......	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4 1/2% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	92 30	92 50	92 25	92 35	92 65	92 70
......	coup. 500 fr.		Pes au 15		d1f				
......	c. 100 à 500 fr. exclusᵗ.	92f 25 92f 91f90 92f	Pes au 15	92 67 1/2	93 .. d25	92 64	92 80 d50		
......	coup. 50 fr.	92f 10	Pes au 29		d1f				
......	c. au-dessous de 50 fr.	92 91 75	Pes au 29		d25	92 95	93 0 d50	92 50	
oct. 83	d° 3%		au 15..					56 30	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	294 293 292	au 15..					294 .	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15..					14 3/4	15 87 1/2
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25).	51	au 31..					52	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31..					[illegible] 50	[illegible] 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 31..					103 1/2	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		Pes au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	86	au 31..					86	
......	d° de 100 liv. st.	85 1/2						85 1/2	86 ..
......	d° de 500 liv. st.	85 1/2 3/4 1/2						85 1/2	
......	d° de 1000 liv. st.	85 1/2 3/4 1/2						85 1/2	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 1/2 1/4	au 31..					89 1/4	[illegible]
......	d° de 100 liv. st.	88 1/2 1/4	Pes au 31		d1f			88 1/2	89 ..
......	d° de 500 liv. st.	85 3/4 3/4 1/4						88 1/2	
......	d° de 1000 liv. st.	88 1/2						88 1/2	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					84 1/2	
......	d° de 100 liv. st.	85	Pes au 31		d1f		d10	84 1/2	92 1/2
......	d° de 500 liv. st.							84 1/2	
......	d° de 1000 liv. st.							84 1/2	
oct. 83	d° 1875, 4 1/2% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	80 79 3/4	au 31..					80 .	
......	d° de 100 liv. st.	79						[illegible] 1/2	80 ..
......	d° de 500 liv. st.							77 1/2	
......	d° de 1000 liv. st.	78 1/4						77 3/4	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	92 25 35	au 15..					92 25	93 25
......	d° de 2500 fr.	92 25 35	Pes au 15		d1f		450	92 40	93 25
......	d° de 12500 fr.	92 25	Pes au 29		d1f		450	92 25	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					56 ..	61 40
......	d° de 1000 r.		Pes au 15		d1f		450	57 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	56 1/2
......	d° de 1000 r.		Pes au 15		d1f		d50	55 1/2	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations inté-		en liq..						
	rieures amortissables		au 15..					235 ..	242 50
......	Grosses coupures		Pes au 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	382 50	au 15..					382 50	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	490 488 75	au 15..		d10			487 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 15..	9 30					
......	coup. de 62 fr. 50.	9f15 25 20 25 27 1/2 25	Pes au 15		d25		d50	9 30	9 35
......	coup. de 12 fr. 50.	20 15 10	Pes au 29		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f	au 31..					51 25	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	63	au 31..					62 50	70 .
......	Grosses coupures	60							

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	30 ..	
d° Bons, 6%, r. 500 fr. (ex-c. 9).	—	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Epernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	322 ..	
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	368 75	366 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	356	355 50
d° nouveau d°	355 50	355 ..
Ardennes, 3%, r. 500f d°	354 50	352 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	361	360
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	91 25	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361 ..	360 ..
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	361 .	360 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	356 ..	355 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	357 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	363 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	359	358 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 25	356 51
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	359 50	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	362 50	361 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	345 ..	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 ..	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	360	357 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.		
2e émiss., de 63,001 à 103,312.	133	130
3e et 4e ém., de 103,313 à 190,312.	133 75	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	190 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	358 50	
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.		
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.	425 ..	
Havre, 1846-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	333 75	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	150	145 ..
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	3[illegible]5 .	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sauère, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.	390 ..	
Tramw. du départ du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	156 50	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 3%, remb. 500 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 100 f.	72 ..	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	250 ..	248
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.	490 ..	
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 500 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	517 .	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	518 50	510
d° 1867, 225 f. payés (nomin.).	507 .	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	302 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	492 .	
Gaz (Cie française), 5%, r. 500 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	425	
Gaz général de Paris, remb. 500 fr.	292 50	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Lundi 4 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15					55 ..	360 ..
	Grosses coupures	51f ..							
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	51f 52f 53f 50f75 50f50 / 50f25 50f	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f				d1f	50 ..	52 75
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f50 44f75 45f	en liq. / au 15 / Pr au 30 d5f				d10	45 ..	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%.	382 50 381 25 380 ..	au 15	381 25				381 25	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	485 483 75 487 50 480 / 487 50 485	en liq. / au 15 / Pr au 15 d10 / Pr au 15 d5f / Pr au 29 d50 / Pr au 29 d5f	488 75 / 495 ..			485 .. / d20 / d10 / d20 / d10	488 75	487 50
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	513 75	en liq. / au 15 / Pr au 15					507 50	510 25
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11).		en liq. / au 15 / Pr au 15				d10	445 ..	565 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq. / au 15 / Pr au 15					460 ..	455 ..
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	365 367 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5 / Pr au 29 d20	368 75			d10 / d10	362 50	370 ..
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11).		au 15					508 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pr (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f	568 ..			d10	558 75	557 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	657 50 660 656 25	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f / Pr au 29 d5f	660 .. / 670 ..	661 25	660 ..	660 .. / d10 / d10	661 25	665 ..
	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f / Pr au 29 d5f				d10 / d10	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).	788 75 785 782 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f / Pr au 29 d20				d10 / d10	785 ..	785 ..
	Grosses coupures								
nov. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	545	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f	542 50			d10	545 ..	547 50
	Grosses coupures						d10		
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f				d10	442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq. / au 15 / Pr au 15	472 50				467 50	475 ..
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	377 50	en liq. / au 15					378 75	385 ..
août 83	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	376 377 50	au 15					376 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	187 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f / Pr au 29 d20	192 50	192 50	190 ..	191 25 / d10	195 ..	192 50
janv. 84	Andaloux (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	546 25	en liq. d5f / au 15 / Pr au 15 d10				d10	507 50	505 ..
oct. 83.	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7).		en liq. / au 15 / Pr au 15					503 75	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	662 50 665	en liq. / au 15 / Pr au 15 d20 / Pr au 15 d5f	662 50			d10	665 ..	667 50
	do Grosses coupures	[illegible]	Pr au 29 d20 / Pr au 29 d5f				d10		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 15 / Pr au 15					225 ..	225 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48).	320 318 75 317 50 316 25	en liq. / au 15	318 75			315 ..	318 75	320 ..
	do Grosses coupures	315	Pr au 15 d5f / Pr au 29 d5f	320 ..			d10 / d10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 15 / Pr au 15					395 ..	400 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 46)	536 25 538 75 540	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f / Pr au 15 d20 / Pr au 29 d5f	540 / 543 75	540 ..		538 75 / d10 / d10	535 ..	536 25
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44).	490 491 25 492 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f				d10	492 50	497 50
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé	138 75	en liq. / au 15					141 25	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 51).	627 50 626 25	en liq. / au 15					627 50	630 ..
	do Grosses coupures.		Pr au 15 d5f / Pr au 29 d5f				d10 / d10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	437 50 440 437 50 440 / 437 50	en liq. / au 15 / Pr au 15 d5f / Pr au 29 d5f	440 ..			436 25 / d10 / d10	437 50	441 25
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15 / Pr au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	485 487 50 485	en liq. / au 15 / Pr au 15 / Pr au 29				d10 / d10	478 75	495 ..
» 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 4.)		en liq. / au 15 / Pr au 15				d10	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
do do 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Lavoissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1876, 6%, r. 500f.	320	
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	512 50	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	565	
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460	450 50
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Maitre, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	500	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	98	95
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 3	25	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 10 f.	412	410
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	248 75	246
do remb. à 500 fr., 3%, t. p.	254	250
do 100 fr. p.	570	568
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	352 50	350
do do tout payé.	86	85 50
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chee).		
do 6%, 71 (fixe 25f20).		
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 f., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	318	316 50
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	67 ⅛	
do 1000 fl. do	67 ..	66 ⅞
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
do Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
do do non gar., r. 1904-1908.		
do du Gouvt du Cap, 4½%, 1878.		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%.	103 ½	
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2½%, C.P.		
do C.H.		
do 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
do 4%, 1878 (do 2.10).		
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 75	8
do Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	296	295
do Grosses coupures		
do Coupures de 5		
do Indien, 4%, 78 (nég. ch.).		
do Norvégien, 4½%, 76. (do 25.20).		
do 4½, 78. do		
do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f 50.		
do do coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 101 et		
do Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
do 1863. do	62 50	
do 1865. do		
do 1869. do		
do 1873. do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%		
do Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%	95 ½	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
do 1866, 5%	92 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
do 1877-78, 3%		
do 1879, 5%, r. 505 f.	448	447
do 1880, 3%, t. p.	281 25	
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.	560	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	398	397
do 1869, 4%, r. 500 fr.	398	396 50
do 1880, 4%, r. 500 fr.	362 50	362 25
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch.f. 25f10).	506	
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).		
do do (105 f.).		

Seizième année. — N° 36. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Mercredi 6 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

SOMMAIRE DU 6 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret relatif à la composition du bureau de la commission des archives diplomatiques instituée au ministère des affaires étrangères (page 649).

— nommant un vice-président de la commission des archives diplomatiques (page 649).

— portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de la justice et des cultes) (page 650).

— convoquant les électeurs des cantons de Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche), de Tréguier (Côtes-du-Nord), de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) et de Lacaune (Tarn), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 650).

— convoquant les électeurs des cantons de Bugeat (Corrèze), de Blamont (Doubs) et de Billom (Puy-de-Dôme), à l'effet de nommer chacun un conseiller d'arrondissement (page 650).

— portant fixation des alignements de la rue des Fontis dans le 16e arrondissement de Paris et déclarant d'utilité publique l'élargissement de cette rue (page 650).

— portant fixation des alignements de la rue des Sablons dans le 16e arrondissement de Paris (page 651).

— portant modification des alignements de la rue Riblette dans le 20e arrondissement de Paris (page 651).

— nommant un enseigne de vaisseau de réserve (page 651).

— nommant le professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants à la faculté de médecine de Paris (page 651).

— nommant le professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble (page 651).

— nommant le professeur de philosophie à la faculté des lettres d'Aix (page 651).

— nommant le professeur de géologie et minéralogie à la faculté des sciences de Nancy (page 651).

— nommant le professeur de physique à l'école supérieure de pharmacie de Montpellier (page 651).

— portant fixation des taxes à percevoir en France, en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination des îles Canaries (page 651).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 655).

Documents du ministère de la guerre :

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et l'arme de la cavalerie (page 652).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégrammes adressés du Tonkin et de la Cochinchine au ministre de la marine et des colonies (page 652).

Instruction du 26 janvier 1884 pour l'admission à l'école spéciale militaire en 1884 (page 652).

Avis et communications. — Avis relatif à l'emprunt national de 350 millions. — Liste des sous-officiers de l'infanterie de marine admis à subir les épreuves orales pour l'admission à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent (page 656).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 5 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 657).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 5 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 658).

Académies et corps savants. — Société nationale d'horticulture. — *Ernest Menault* (page 659).

Informations. — L'esprit de discipline dans l'éducation. Mémoire présenté au conseil académique dans la séance du 26 juin 1883, par M. Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris (suite et fin) (page 661).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 665).

Bourses et marchés (page 668).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 255 à 274).

Chambre. — Débats parlementaires (page 319 à 342).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 5 Février 1884.

Le Président de la République française,

Vu les décrets du 7 février 1880 et du 10 février 1882 ;

Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. — La commission des archives diplomatiques est présidée par le ministre des affaires étrangères.

Elle a trois vice-présidents.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le président du conseil,
ministre des affaires étrangères,
JULES FERRY.

Par un décret en date du même jour, M. le comte de Saint-Vallier, sénateur, ancien ambassadeur, membre de la commission des archives diplomatiques, a été nommé vice-président de la même commission.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 4 février 1884, portant que les nominations ou promotions comprises dans ce présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Deshayes, président du tribunal de commerce de la Seine. Chevalier du 13 juillet 1871. Services exceptionnels.

Au grade de chevalier.

MM. Camille Sée, conseiller d'Etat en service ordinaire. Services exceptionnels.

Gomel, maître des requêtes au conseil d'Etat, commissaire du Gouvernement près le tribunal des conflits ; 15 ans de services. Services exceptionnels.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre l'intérieur,

Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;

Attendu l'annulation prononcée par arrêt du conseil d'Etat, en date du 21 décembre 1883, de l'élection de M. Palhon, comme membre du conseil général du département de l'Ardèche, pour le canton de Saint-Etienne-de-Lugdarès,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche) sont convoqués pour le dimanche 24 février courant, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;

Attendu l'annulation prononcée par arrêt du conseil d'Etat, en date du 18 janvier 1884, de l'élection de M. Le Gac, comme membre du conseil général du département des Côtes-du-Nord, pour le canton de Tréguier,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Tréguier (Côtes-du-Nord) sont convoqués pour le dimanche 24 février courant, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;

Vu la démission de M. Vezin, membre du conseil général du département de la Loire-Inférieure, pour le canton de Saint-Nazaire,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) sont convoqués pour le dimanche 24 février courant, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;

Attendu l'annulation prononcée par arrêt du conseil d'Etat, en date du 18 janvier 1884, de l'élection de M. de Neuron, comme membre du conseil général du département du Tarn, pour le canton de Lacaune.

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Lacaune (Tarn) sont convoqués pour le dimanche 24 février courant, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Par décrets du Président de la République, en date du 5 février courant, et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués, pour le dimanche 24 du même mois :

Les électeurs du canton de Bugeat (Corrèze), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Prévot, dont l'élection a été annulée.

Les électeurs du canton de Blamont (Doubs), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Menetrey, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Billom (Puy-de-Dôme), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Chaumont, démissionnaire.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les délibérations du conseil municipal de Paris, en date des 7 août 1882 et 31 juillet 1883 ;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête ;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 16 septembre 1807 ;

L'ordonnance du 23 août 1835 ;

Le décret du 26 mars 1852 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue des Fontis, dans le 16e arrondissement de Paris, sont fixés suivant le liséré bleu du plan parcellaire ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette rue sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — Est déclaré d'utilité publique, selon les alignements ci-dessus fixés, l'élargissement de la rue des Fontis, au moyen de l'occupation de parcelles comprises dans ces alignements et indiquées par des teintes jaunes ou rouges au plan parcellaire ci-annexé, sous les numéros 11 à 23 des immeubles dont elles dépendent.

En conséquence, le préfet de la Seine, agissant au nom de la ville de Paris, est autorisé

à acquérir lesdites parcelles, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, conformément aux dispositions de la loi du 3 mai 1841.

Les frais d'acquisition et d'appropriation seront couverts à l'aide des ressources communales disponibles.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret

Fait à Paris, le 31 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 29 juin 1883 ;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête ;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 16 septembre 1807 ;

Le décret du 26 mars 1852 ;

L'ordonnance du 23 août 1835 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue des Sablons, dans le 16e arrondissement de Paris, entre la rue de La Tour et la place Possoz, sont fixés suivant les lisérés bleus du plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette section de rue sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance royale du 27 août 1844, fixant les alignements de plusieurs rues, dans la commune de Charonne, et notamment de la rue Riblette, comprise aujourd'hui dans le 20e arrondissement de Paris ;

La délibération du conseil municipal de Paris, en date du 26 octobre 1883 ;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête ;

L'avis du préfet de la Seine et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 16 septembre 1807 ; l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 et le décret du 26 mars 1852 ;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue Riblette (côté des numéros pairs), dans le 20e arrondissement de Paris, sont modifiés suivant les lisérés bleus du plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette rue sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — L'ordonnance susvisée du 27 août 1844 est rapportée en ce qu'elle a de contraire aux dispositions qui précèdent.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décret en date du 5 février 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. l'enseigne de vaisseau démissionnaire Reynaud (Albert-Alphonse) a été nommé à l'emploi d'enseigne de vaisseau de réserve.

Par décret en date du 5 février 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par la faculté de médecine de Paris et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 31 janvier 1884, M. Tarnier, agrégé des facultés de médecine, est nommé professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants à la faculté de médecine de Paris.

Par décret en date du 5 février 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par la faculté des lettres de Grenoble et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 31 janvier 1884, M. de Crozals, docteur ès lettres, est nommé professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble.

Par décret en date du 5 février 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par la faculté des lettres d'Aix et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 31 janvier 1884, M. Colsenet, docteur ès lettres, est nommé professeur de philosophie à la faculté des lettres d'Aix.

Par décret en date du 5 février 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par la faculté des sciences de Nancy et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 31 janvier 1884, M. Thoulet, docteur ès sciences, est nommé professeur de géologie et minéralogie à la faculté des sciences de Nancy.

Par décret en date du 5 février 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu les présentations faites par l'école supérieure de pharmacie de Montpellier et par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique dans sa séance du 31 janvier 1884, M. Imbert, docteur ès sciences, pharmacien de 1re classe, agrégé des facultés de médecine, est nommé professeur de physique à l'école supérieure de pharmacie de Montpellier.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes,

Vu la loi du 26 février 1880, portant approbation des tableaux des taxes télégraphiques arrêtées par la conférence de Londres, le 28 juillet 1879 ;

Vu la loi du 26 février 1880, portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la convention conclue, les 15/20 novembre 1879, entre la France et l'Espagne ;

Vu le décret du 22 mars 1880, fixant les taxes télégraphiques internationales ;

Vu le décret du 22 mars 1880, fixant les taxes à percevoir en Algérie et en Tunisie pour les correspondances télégraphiques internationales ;

Vu le décret du 28 juin 1882, portant réduction de taxe pour les télégrammes à destination de l'Espagne, en exécution de la loi précitée du 26 février 1880 ;

Vu la loi du 9 novembre 1880, portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la convention conclue, le 4 novembre 1880, entre la France et l'Espagne, pour les correspondances échangées par le câble de Marseille à Barcelone ;

Vu le décret du 24 décembre 1880, portant exécution de la convention conclue entre la France et l'Espagne, le 4 novembre 1880, pour les correspondances échangées par le câble de Marseille et Barcelone,

Décrète :

Art. 1er. — Est fixée à un franc (1 fr.) par mot, sans taxe additionnelle ni minimum de nombre de mots, la taxe à percevoir, en France, pour les télégrammes à destination des bureaux des îles Canaries, acheminés par la voie normale, et à un franc vingt centimes (1 fr. 20) la taxe à percevoir pour les télégrammes acheminés par la voie du câble Marseille-Barcelone.

Art. 2. — La taxe à percevoir en Algérie et Tunisie pour les télégrammes à destination des bureaux des îles Canaries est fixée par mot, sans taxe additionnelle ni minimum de nombre de mots, à un franc dix centimes (1 fr. 10) par la voie normale et un franc trente centimes (1 fr. 30) par la voie du câble Marseille-Barcelone.

Art. 3. — Le ministre des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 2 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,

Le ministre des postes et des télégraphes,

AD. COCHERY.

Par décision présidentielle en date du 5 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colo-

nies, M. le capitaine de frégate de Courthille (Charles-Félix Edgard) a été nommé au commandement de l'éclaireur le *Segond*, dans la division navale de l'Atlantique-Sud.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 1er fév. 1884, M. Deligny, lieut. breveté au 119e rég. d'inf., a été désigné pour servir, en qualité d'off. d'ord., auprès de M. le général Japy, command. la 6e div. d'inf. (3e corps d'ar.)

Par décis. minist. du 2 fév. 1884 :

M. Schmitz, capit. d'inf. hors cad., employé à titre tempor. à l'ét.-maj. de la div. d'occup. de Tunisie, a été nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de la 5e div. de caval.

M. Maillot, lieut. au 43e de ligne, a été désigné pour servir, en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général Comte, command. la 1re div. d'inf. (1er corps d'armée).

Par décis. minist. du 4 fév. 1884, M. Bon, capit. breveté au 10e rég. d'art., détaché comme stagiaire à l'ét.-maj. de la 19e div. d'inf. (10e corps d'ar.), a été mis en activ. hors cad. pour être affecté au service d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de ladite division.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 3 fév. 1884, M. Rohr, lieut. au 15e rég. de drag., est passé au 2e rég. de huss., par permut. pour convenances personnelles avec M. de Vandière de Vitrac.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 5 Février 1884.

Le Président de la République et Mme Jules Grévy recevront, au palais de l'Elysée, le jeudi 7 février.

Le président de la Chambre des députés et Mme Henri Brisson recevront, à l'hôtel de la présidence, aujourd'hui 6 février prochain.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi soir 9 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le lundi 11 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

En exécution de la loi du 31 janvier 1833, article 12, et du décret du 31 mai 1862, article 185, le ministre des finances a communiqué au Sénat et à la Chambre des députés un état sommaire des marchés de 50,000 fr. et au-dessus, passés pendant l'année 1882, pour les services des finances.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu les dépêches suivantes :

Hong-Kong, 5 février 1884, 1 h. 19 m. soir.

Amiral Courbet à Marine.

Hanoï, 25 janvier. — Etat officiers blessés :

Capitaines Blanchard, cuisse gauche traversée sans fracture, très bien ; Dupont, fracture grave coude gauche, assez bien ; Noirot, jambe droite lésion péroné ; Comte, jambe droite traversée, guérison prochaine.

Officiers évacués en guérison :

Commandant Jouneau, cuisse droite traversée, sans fracture, très bien.

Lieutenants Salaben, Feracatchi, deux plaies contuses, hanche, bien. Belkassen Zid, balle extraite calcanéum, bien. Mami Turkoman, plaie cuisse, bien ; Ladgar, seton cuisse, fièvres intermittentes.

Jehanne, blessure ventre guérie, fracture bras droit très bon état.

Tous autres officiers guéris.

Saïgon, 5 février 1884, 3 h. 30 m. soir.

Gouverneur Cochinchine à Marine, Paris.

Les trois généraux et chef état-major arrivés cap Saint-Jacques matinée; seront 6 h. soir Saïgon; partiront demain Haïphong par paquebot *Tonkin*.

Vinhlong arrivé avant-hier Singapore, transborde sur *Mythe* personnel et matériel.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

INSTRUCTION

Du 26 janvier 1884

Pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire en 1884.

INSTITUTION DE L'ÉCOLE

L'école spéciale militaire, établie à Saint-Cyr, est destinée à former des officiers pour :

L'infanterie,
La cavalerie,
L'infanterie de marine.

La durée du cours d'instruction est de deux ans.

L'école spéciale militaire est soumise au régime militaire.

Le prix de la pension est de 1,500 fr., et celui du trousseau de 600 à 700 fr.

Des bourses et des demi-bourses sont instituées en faveur des élèves dont les parents sont hors d'état de payer la pension, et qui remplissent les conditions indiquées ci-après, au titre « Concession de places gratuites ».

De plus, il peut être alloué à chaque boursier ou demi-boursier un trousseau ou demi-trousseau, à son entrée à l'école.

CONCOURS

Nul n'est admis à l'école que par la voie du concours.

Les épreuves consistent en compositions écrites et en examens oraux.

Nul ne peut être admis aux compositions s'il ne justifie de la possession du diplôme de bachelier ès sciences ou de bachelier ès lettres (ancien), ou du certificat de première épreuve du baccalauréat ès lettres nouveau.

Un avantage de 50 points sera accordé aux candidats pourvus à la fois au moment des examens écrits des deux diplômes de bachelier ès lettres complet et de bachelier ès sciences, et on accordera un avantage de 20 points aux candidats pourvus soit du diplôme de bachelier ès lettres complet, soit du diplôme de bachelier ès sciences, accompagné du certificat de première épreuve du baccalauréat ès lettres. Il est tenu compte de ces avantages dans l'épreuve d'admissibilité.

Les candidats qui possèdent seulement le baccalauréat ès sciences ou la première partie du baccalauréat ès lettres, présentent leurs titres au président de la commission de surveillance des compositions au moment de l'appel des candidats.

Quant à ceux qui possèdent les diplômes ou certificat donnant droit aux avantages ci-dessus mentionnés, ils remettent ces documents au président de ladite commission chargé de les faire parvenir au ministre de la guerre.

Les examens oraux roulent sur toutes les matières du programme.

Les compositions écrites se feront, en 1884, les 12, 13 et 14 juin, dans les villes ci-après désignées, savoir :

Alger. — Besançon. — Bordeaux. — Brest. — Caen. — Clermont-Ferrand. — Dijon. — Douai. Grenoble. — La Flèche. — Lorient. — Lyon. — Marseille. — Montpellier. — Nancy. — Nîmes. — Paris. — Poitiers. — Rennes. — Rouen. — Toulouse. — Tours. — Versailles (1).

Aucun candidat, pour quelque motif que ce soit, ne sera autorisé à composer à une autre époque que celle fixée.

Indépendamment des épreuves mentionnées ci-dessus, les candidats en subissent une autre pour la constatation de leur aptitude physique et de leur habileté dans l'exercice de l'équitation, de l'escrime, de la gymnastique, qui, tous les trois, sont obligatoires.

Un avis, inséré en temps utile au *Journal officiel*, fera connaître la date à laquelle commenceront les examens oraux à Paris.

Les examens oraux continueront ensuite dans les départements ; ils auront lieu successivement dans les villes ci-après désignées, savoir (2) :

1° La Flèche ;
2° Rennes ;
3° Nancy ;
4° Besançon ;
5° Lyon ;
6° Nîmes ;
7° Toulouse ;
8° Bordeaux.

Un avis, inséré au *Journal officiel* et publié dans chaque préfecture, fera connaître la date à laquelle commenceront les examens oraux dans chacune de ces villes.

Nul ne peut être admis au concours s'il n'a préalablement justifié :

1° Qu'il est Français ou naturalisé ;

2° Qu'il a eu dix-sept ans au moins et qu'il en compte moins de vingt et un au 1er janvier de l'année du concours.

Néanmoins les sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats des corps de l'armée âgés de plus de vingt et un ans, et qui auront accompli, au 31 décembre de l'année du concours, deux années de service réel et effectif, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans au 1er juillet de cette

(1) Le centre de compositions établi à Moulins a été supprimé et il a été créé un nouveau centre à Nîmes.

(2) On attire d'une façon toute particulière l'attention des candidats sur les modifications apportées dans l'itinéraire suivi par MM. les examinateurs pour les épreuves orales, et on leur fait remarquer, d'autre part, que le centre d'examen oral de Poitiers a été supprimé et remplacé par un nouveau centre créé à Bordeaux.

même année, et qu'ils soient encore sous les drapeaux au moment du commencement des compositions. Aucune dispense d'âge ou de temps de service ne sera accordée ; il est donc indispensable que les familles ou les directeurs d'établissements d'instruction se mettent en mesure de rassembler les pièces des dossiers assez à temps pour que tout retard dans l'inscription des candidats soit évité.

Les candidats qui remplissent les conditions ci-dessus indiquées devront se faire inscrire avant le 30 avril au soir, s'ils sont civils, à la préfecture du département où ils étudient, et s'ils sont militaires, à la préfecture du département dans lequel ils sont en garnison. Nulle inscription ne sera admise après cette époque, aucune liste supplémentaire ne devant être établie.

Les élèves du Prytanée militaire sont seuls dispensés de l'inscription, mais ils doivent déposer à la préfecture, comme les autres candidats une demande de bourse avec ou sans trousseau, s'ils désirent obtenir une place gratuite à Saint-Cyr.

Les pièces à produire pour l'inscription sont :

1° L'acte de naissance du candidat et l'acte de naissance du père du candidat, revêtus des formalités prescrites par la loi ;

2° Une déclaration d'un docteur en médecine ou en chirurgie attaché à un hospice civil ou à un hôpital militaire, dûment légalisée, et constatant que le candidat a eu la petite vérole ou qu'il a été vacciné ou inoculé ;

3° Un certificat du commandant de recrutement du département, constatant, dans les mêmes conditions que pour l'engagement volontaire, l'aptitude réelle au service militaire ;

4° Une déclaration écrite des centres de compositions et d'examen choisis par le candidat ou par sa famille (1);

5° Une déclaration sur papier libre, du père, de la mère ou du tuteur, reconnaissant qu'il est en mesure de payer la pension, ou, à défaut de cette déclaration, la remise d'une concession de bourse, sur papier timbré. — La demande de bourse doit préciser si la famille sollicite une bourse avec trousseau ou demi-trousseau, ou une demi-bourse avec trousseau ou demi-trousseau, ou seulement la demi-bourse.

Les candidats militaires doivent ajouter aux pièces indiquées ci-dessus :

1° Un état signalétique et des services renfermant, en sus des renseignements réglementaires, l'indication des périodes de mise en subsistance dans d'autres corps ;

2° Une déclaration du chef de corps indiquant que, déduction faite de tous les congés, permissions ou dispenses de service de toute nature qu'il a obtenus, et du temps passé en subsistance dans d'autres corps, le candidat comptera, au 31 décembre de l'année du concours, deux ans de service réel ou effectif sous les drapeaux ; il est entendu que la condition de deux ans de service n'est exigée que des canditats militaires qui ont dépassé la limite d'âge imposée aux candidats civils ;

3° Un certificat de bonne conduite ;

4° Un relevé des punitions.

Les candidats non militaires ont la faculté de choisir les villes dans lesquelles ils veulent subir leurs examens, comme il est dit plus haut, mais, ces choix une fois faits, aucun candidat ne sera autorisé à changer de centres d'examen que pour des motifs graves, avec pièces à l'appui, et par décision du ministre.

Les candidats militaires, lors même qu'ils n'auraient pas dépassé la limite d'âge imposée aux candidats civils, ne peuvent choisir comme centres de compositions et d'examen oral que les villes les plus rapprochées du lieu où ils sont en garnison ; MM. les chefs de corps auxquels appartiennent ces militaires contresignent leurs déclarations après s'être assurés qu'elles sont établies conformément à la prescription qui précède.

Les généraux commandant les corps d'armée devront délivrer à ces militaires, s'il y a lieu, des permissions dont la durée ne pourra excéder le temps nécessaire au voyage et à l'examen. Si, après s'être fait inscrire à la préfecture, ces candidats changent de garnison, leurs chefs de corps en informent directement le ministre en indiquant en même temps les centres d'examen correspondant à la garnison nouvelle.

(1) Les candidats ne devront choisir, comme centre de compositions et d'examen qu'une des villes désignées, et ils se rendront dans ces villes aux dates fixées, sans attendre aucun avertissement particulier.

Les candidats admis à subir les examens oraux devront être rendus, la veille du jour fixé pour ces examens, dans la ville qu'ils auront choisie comme centre.

L'offre de démission des candidats admis à l'école devra être accompagnée du consentement de leur père ou de leur tuteur.

Les pièces fournies par les candidats qui ne seraient point admis à l'école leur seront ultérieurement restituées par la préfecture où l'inscription aura été effectuée.

PROGRAMME
DES CONNAISSANCES EXIGÉES

Les épreuves imposées aux candidats sont de deux sortes :

1° Pour l'admissibilité ;
2° Pour l'admission.

1° ADMISSIBILITÉ.

1° Une composition française de la force de la classe de mathématiques élémentaires (2° année).

Cette composition sera appréciée au double point de vue du style et de l'orthographe. (Voir Coefficients) ;

2° Un thème allemand. — Les caractères allemands seront employés pour l'écriture de ce thème, qui sera fait à l'aide d'un simple lexique ;

3° Une composition mathématique comprenant une ou plusieurs questions et un calcul logarithmique (on se servira des tables à sept décimales). Les candidats ne pourront se présenter qu'avec une table de logarithmes, tout autre secours leur étant formellement interdit ;

4° Le tracé d'une épure de géométrie descriptive d'après les données numériques, et dont le sujet sera pris tantôt dans la géométrie descriptive, tantôt dans la théorie des plans cotés ;

5° Une épreuve de dessin d'imitation comprenant : 1° la réduction au trait d'une académie dans une proportion donnée ; 2° la copie ombrée d'un paysage (genre Calame) ;

6° Un lavis à teintes plates et à teintes fondues, exécuté à l'encre de Chine.

Nota. — Dans toutes les compositions, l'écriture devra être couramment lisible et l'orthographe correcte. Toute composition qui ne réunirait pas ces conditions sera écartée et son auteur mis hors de concours.

2° ADMISSION

Les épreuves pour l'admission se composent ;

1° Des compositions ayant servi à l'établissement de la liste d'admissibilité ;

2° D'examens oraux portant sur les matières suivantes :

Arithmétique.

Numération décimale. — Les quatre opérations sur les nombres entiers. — Propositions sur les produits de plusieurs nombres. — Puissances. — Calcul des exposants entiers. — Caractères de divisibilité par les nombres les plus simples. — Théorie du plus grand commun diviseur et du plus petit multiple commun de deux ou de plusieurs nombres. — Théorie élémentaire des nombres premiers. (Les théorèmes de Fermat et de Wilson ne sont pas exigés.)

Fractions. — Propriétés fondamentales. — Opérations sur les fractions.

Rapport de deux grandeurs. — Proportions, leurs transformations.

Nombre décimaux. — Opérations. — Evaluation d'un produit ou d'un quotient à une unité près d'un ordre décimal donné. — Réduction des fractions ordinaires en fractions décimales — Théorie élémentaire des fractions périodiques.

Système métrique.

Problèmes sur les grandeurs directement et inversement proportionnelles. — Règles de trois, d'intérêt, etc.

Racines. — Racine carrée d'un nombre entier à moins d'une unité. — Racine carrée d'un nombre entier fractionnaire ou décimal avec une approximation donnée quelconque.

Algèbre.

Calcul algébrique. — Exposé très sommaire de la division des polynomes. — Reste de la division d'un polynome par $x - a$. — Applications.

Fractions algébriques. — Exposant zéro. — Exposants négatifs. — Calcul des radicaux. — Exposants fractionnaires.

Equations du 1er degré. — Principes généraux relatifs aux équations. — Résolutions de deux ou de plusieurs équations du premier degré. — Discussion complète des formules auxquelles conduit la résolution de deux équations à deux inconnues. — Problèmes du premier degré. — Exemples de discussion. — Cas d'impossibilité et d'indétermination. — Interprétation des quantités négatives. — Principes fondamentaux sur les inégalités.

Equations du second degré. — Résolution de l'équation du second degré. — Relation entre les coefficients et les racines. — Décomposition du trinome du second degré. — Equation bi-carrée. — Etude de la variation du trinome du second degré et du trinome bi carré. — Notions élémentaires sur la représentation des fonctions explicites par des courbes. — Problèmes conduisant à des équations du second degré. — Exemples de discussion dans des cas simples. — Questions sur les maxima et les minima qui peuvent être résolus au moyen des équations du second degré. (La méthode des coefficients indéterminés n'est pas exigée.)

Progressions arithmétiques et géométriques.

Logarithmes. — Disposition et usage des tables à sept décimales. — Calculs logarithmiques.

Applications aux questions relatives aux intérêts composés, aux annuités, à l'extraction des racines cubiques, etc.

Géométrie.

Ligne droite et plan. — Angles, triangles. — Droites parallèles. — Diverses espèces de quadrilatères.

Circonférences ; propriétés principales de la circonférence ; mesure des angles. — Usage de la règle, de l'équerre et du compas.

Lignes proportionnelles. — Similitude de figures planes.

Polygones réguliers. — Rapport de la circonférence au diamètre.

Aire des figures planes. — Mesures des surfaces (triangles, polygones, cercles, etc.).

Problèmes de géométrie et construction graphique des formules.

Plan — Droite perpendiculaire à un plan. — Parallélisme des droites et des plans. — Angle dièdre. — Plans perpendiculaires entre eux. — Inclinaison d'une droite sur un plan. — Ligne de plus grande pente d'un plan. — Angles trièdres.

Des polièdres ; similitude des polièdres, surface et volume.

Cônes et cylindres ; surface et volume.

Sphère ; section plane ; plan tangent ; rayon d'une sphère impénétrable, aire et volume de la sphère.

Notions élémentaires sur quelques courbes usuelles : ellipse, parabole, hyperbole, hélice.

Sections planes du cône droit à la base circulaire ; cas où la section est une ellipse, une parabole, une hyperbole. — Position des foyers ou directrices de la section.

Géométrie descriptive.

Représentation du point, de la droite, du plan.

Trouver les traces d'une droite donnée.

Méthode générale des rabattements.

Par un point donné dans l'espace, mener une parallèle à une droite donnée.

Par un point donné, mener un plan parallèle à un plan donné.

Construire le plan qui passe par trois points donnés, et trouver dans ce plan une horizontale de hauteur donnée.

Intersection de deux plans.

Intersection d'une droite et d'un plan.

Par un point donné, mener une perpendiculaire à un plan donné ; pied et vraie longueur. — Par un point donné, mener une perpendiculaire à une droite donnée ; pied et vraie longueur.

Un plan étant donné, trouver les angles qu'il forme avec les plans de projection.

Angle de deux plans.

Deux droites qui se coupent étant données, construire l'angle qu'elles forment entre elles, ainsi que la projection de la bissectrice.

Construire l'angle formé par une droite et un plan.

Des lignes courbes et de leurs tangentes.

Des surfaces. — Génératrices ; directrices ; plans directeurs ; surfaces directrices.

Plan tangent. — Normale.

Définition générale des surfaces cylindriques ou coniques. — Propriété de leurs plans tangents.

Mener un plan tangent à une surface cylindrique ou conique : 1° par un point pris sur la surface ; 2° par un point extérieur ; 3° parallèlement à une droite donnée.

Surface de révolution. — Parallèles. — Méridiens. — Propriété de leurs plans tangents.

Connaissant la courbe méridienne d'une surface de révolution, mener à cette surface, par un de ses points, un plan tangent.

Intersection d'un plan et d'un cylindre de révolution. — Tangente à la courbe d'intersection. — Vraie grandeur de cette courbe. — Développement du cylindre et de la courbe d'intersection. — Y rapporter la tangente.

Intersection d'un plan et d'un cône de révolution. — Tangente. — Vraie grandeur.

Placer le plan sécant de manière à obtenir l'ellipse, la parabole ou l'hyperbole. — Problèmes simples pouvant se résoudre à l'aide des connaissances contenues dans le programme ci-dessus.

Géométrie cotée.

Projections cotées. — Représentation de la droite. — Pente d'une droite. — Représentation du plan. — Pente d'un plan. — Echelle de pente. — Problèmes élémentaires : 1° Graduer une droite passant par deux points, et placer sur cette droite un point de cote donnée ; 2° Graduer une droite dont on donne la projection, la pente et un point ; 3° Distance de deux points ; 4° Mener par un point une parallèle à une droite ; 5° Reconnaître si deux droites se coupent, et déterminer la cote de leur point de rencontre ; 6° Trouver la cote d'un point dont la projection est donnée et qui est sur un plan donné ; 7° Faire passer un plan par trois points ; 8° Faire passer par deux points un plan de pente donné ; 9° Trouver l'intersection de deux plans ; 10° Trouver l'intersection d'une droite et d'un plan ; 11° Abaisser d'un point une perpendiculaire sur un plan. — Exercices sur la représentation des polyèdres simples. — Plates-formes avec rampes. — Tas de sable, etc.

Notions élémentaires sur les surfaces topographiques. — Courbes de niveau. — Lignes de plus grande pente. — Lignes d'égale pente.

Trigonométrie rectiligne.

Arcs positifs, arcs négatifs. — Lignes trigonométriques d'un arc et leurs variations. — Arcs correspondant à une ligne trigonométrique donnée.

Relations entre les lignes trigonométriques d'un même arc. — Addition, multiplication, division des arcs (non compris les formules relatives à la trisection.)

Rendre calculable par logarithmes une somme de deux lignes trigonométriques.

Usage des tables trigonométriques à sept décimales.

Résolution des triangles.

Applications.

Mécanique.

Notions préliminaires sur les forces. — Comparaison des forces aux poids, au moyen de dynamomètres.

Composition de deux forces appliquées à un point. — Parallélogrammes des forces. — Théorème des moments par rapport à un point pris dans le plan des forces.

Composition d'un nombre quelconque de forces appliquées à un point. — Polygone des forces.

Décomposition d'une force en trois autres. — Projection de la résultante sur un axe. — Expression analytique de la condition d'équilibre d'un nombre quelconque de forces appliquées à un point.

Composition des forces parallèles. — Définition du couple ; un couple n'a pas de résultante. (La théorie des couples n'est pas exigée.) — Théorème des moments par rapport à un plan. — Centre des forces parallèles. — Centre de gravité. — Sa détermination dans les cas simples.

Composition d'un nombre quelconque de forces appliquées à un corps solide. — Leur réduction à deux forces ou bien à une force et à un couple. — Conditions de l'existence d'une résultante unique. — Condition générale de l'équilibre d'un corps solide. — Théorème des moments par rapport à un axe. — Expression de la condition générale d'équilibre d'un solide par six équations. — Applications à quelques cas particuliers très simples.

Machines simples. — Notions sur les machines à l'état de repos. — Leviers de divers genres. — Balance ordinaire. — Romaine. — Bascule du commerce.

Poulie fixe. — Poulie mobile. — Moufles. — Treuil et ses variétés usuelles.

Plan incliné. Notions élémentaires sur le frottement.

Cinématique. — Mouvement rectiligne. — Vitesse. — Equation du mouvement.

Mouvement rectiligne varié. — Vitesse moyenne pendant un intervalle de temps donné. — Vitesse à un instant quelconque. — Tracé géométrique représentant la loi du mouvement.

Mouvement rectiligne uniformément varié. — Accélération. — Chute des corps dans le vide.

Idée de l'accélération dans le mouvement rectiligne varié quelconque.

Composition de deux mouvements simultanés rectilignes et uniformes. — Projection du mouvement sur trois axes fixes. — Composition de deux mouvements rectilignes et uniformément variés. — Composition de deux mouvements rectilignes, l'un uniforme, l'autre uniformément varié. — Mouvement de rotation uniforme autour d'un axe fixe. — Vitesse angulaire.

Dynamique. — Loi de l'inertie. — Loi du mouvement relatif. — Extension de la notion d'équilibre. — Loi de l'indépendance entre les vitesses acquises et les vitesses imprimées par des forces à un point en mouvement.

Mouvement produit par une force constante. — Proportionnalité des forces constantes aux accélérations. — Masse ; sa mesure au moyen du poids. Unité de masse.

Expression des forces constantes en ayant égard aux masses. — Quantité de mouvement.

Expressions des forces variables au moyen des masses et des accélérations.

Du travail en mécanique. — Unités du travail. — Kilogrammètre. — Cheval-vapeur. — Travail de la résultante de plusieurs forces. — Travail de la pesanteur dans le mouvement d'un corps pesant. — Représentation géométrique du travail d'une force variable.

Machines à l'état de mouvement. — Forces mouvantes et forces résistantes. — Egalité du travail moteur et du travail résistant lorsqu'on ne tient pas compte des résistances passive.

Notions sur les résistances passives ; exemples. — Relation générale entre le travail moteur, le travail utile et le travail résistant passif.

Principe des forces vives pour un point matériel libre animé d'un mouvement rectiligne.

Enoncé du théorème général des forces vives.

Mouvement d'un projectile dans le vide. — Trajectoire. — Symétrie des deux parties de la courbe, égalité des angles de projection et de chute. — Maximum d'amplitude, flèche, etc.

Physique.

Division de la physique.

Pesanteur.

Direction de la pesanteur. — Centre de gravité. — Poids. — Balance. — Justesse. — Sensibilité. — Double pesée.

Lois de la chute des corps. — Machine d'Atwood.

Pendule : ses applications.

Notions sur les divers états des corps.

Principe d'égalité de pression dans les fluides. — Surface libre des liquides pesants en équilibre. — Pression sur le fond des vases. — Presse hydraulique.

Principes des vases communiquants ; applications.

Principe d'Archimède. — Poids spécifiques. — Notions sur les aéromètres à poids constant.

Pesanteur de l'air. — Baromètre.

Loi de Mariotte.

Machine pneumatique. — Pompes. — Siphons.

Aérostats.

Chaleur. — Dilatation des corps par la chaleur.

Thermomètre. — Coefficients de dilatation. — Corps bons et corps mauvais conducteurs. — Définition de la chaleur spécifique et de la chaleur latente. — Calorique.

Production de chaleur par dépense de travail. — Production de travail par dépense de chaleur. Notion de l'équivalence du travail mécanique et de la chaleur. — Calorie.

Fusion, solidification. — Dissolution. — Définition de la chaleur de fusion. — Mélanges réfrigérants.

Vaporisation dans le vide ; vapeurs saturantes et non saturantes. — Maximum de tension. — Vaporisation dans les gaz.

Définition de l'état hygrométrique. — Pluies. — Neiges. — Evaporation. — Ébullition. — Distillation.

Définition de la chaleur de vaporisation.

Principe de la machine à vapeur. — Locomotives.

Electricité et magnétisme.

Production de l'électricité par le frottement. — Electricité par influences ; électroscopes ; électrophore ; machine électrique.

Condensateur ; bouteille de Leyde ; batterie.

Foudre. — Paratonnerre.

Pile voltaïque. — Courant électrique : effets physiologiques, mécaniques, physiques et chimiques.

Galvanoplastie, dorure et argenture.

Aimants. — Pôles. — Définition de la déclinaison et de l'inclinaison. — Boussoles.

Aimantation. — Galvanomètre à une aiguille. — Electro-aimant. — Induction. — Courants induits. — Appareils de Clarke et de Ruhmkorff. — Principales applications industrielles.

Principaux systèmes de télégraphie.

Téléphones.

Acoustique.

Production et propagation du son. — Ses qualités. — Intervalles musicaux. — Accord parfait.

Optique.

Propagation de la lumière. — Emission et ondulation.

Ombre et pénombre.

Lois de la réflexion. — Miroirs sphériques, concaves et convexes.

Réfraction. — Prismes. — Lentilles. — Loupe. — Lunette astronomique. — Microscope composé. — Télescope de Newton.

Principe de la photographie.

Dispersion de la lumière. — Spectres de diverses sources lumineuses. — Spectre solaire.

Chaleur rayonnante et radiations diverses.

Refroidissement nocturne. — Rosée.

Chimie.

Corps composés et corps simples. — Analyse. — Synthèse. — Oxygène. — Combustion. — Oxydes.

Hydrogène. — Eau ; analyse et synthèse.

Azote. — Air atmosphérique ; analyse.

Acides, bases ; corps neutres ; sels. — Proportions chimiques. — Principes de la nomenclature et de la notation chimique.

Carbone. — Acide carbonique. — Oxyde de carbone. — Combustibles usuels. — Gaz de la houille.

Flamme. — Lampe de sûreté. — Formation de l'acide carbonique dans la respiration des animaux. — Sa décomposition dans la respiration des plantes.

Composés oxygénés de l'azote. — Acide azotique. — Ammoniaque.

Soufre. — Acide sulfureux. — Acide sulfurique. — Acide sulfhydrique.

Eléments de la poudre (salpêtre, charbon, soufre). — Sa fabrication.

Phosphore. — Acide phosphorique. — Hydrogène phosphoré.

Chlore. — Acide chlorhydrique. — Eau régale.

Matières fulminantes (fulminates, picrates, poudre-coton, nitro-glycérine, etc.).

Métaux. — Métaux usuels. — Alliages usuels.

Notions très élémentaires sur la métallurgie du fer.

Matières organiques. — Notions sommaires sur les matières organiques et sur leur constitution.

Géographie.

La terre, ses différents mouvements. — Pôles. — Grands cercles. — Longitude. — Latitude. — Mesures itinéraires.

Projections stéréographiques. — Projection de Mercator.

Division de la terre en deux masses. — L'océan et le continent.

Océan. — Sa division en cinq parties. — Marées. — Courants.

Continent. — Sa division en cinq parties — Populations. — Races. — Religions.

Europe. — Les six grands Etats Européens. — Les Etats secondaires.

Etude des mers de l'Europe. — Côtes. — Iles. Détroits, etc.

Division de l'Europe en massifs montagneux. — Altitude et caractères de ces massifs (on insistera sur les Alpes et le système hercynien).

Principales lignes de chemins de fer.

France. — Situation géographique. — Longitude et latitude extrêmes. — Limites.

Géographie physique. — Mers; leur description. — Côtes et îles.

Orographie. — Pyrénées. — Alpes. — Jura. — Vosges. — Plateau central. — Cévennes et massifs secondaires. — Cols principaux.

Hydrographie. — Description détaillée des régions traversées par le Rhin, la Meuse, l'Escaut, la Somme, la Seine, l'Orne, la Vilaine, la Loire, la Charente, la Garonne, l'Adour, le Rhône et leurs principaux affluents.

Description des bassins côtiers de la mer du Nord, de la Manche, du golfe de Gascogne et de la Méditerranée.

Geographie politique.— Frontières; leur tracé. — Anciennes provinces; départements qui en ont été formés.

Divisions administratives.

Chemins de fer.—Grandes lignes; leurs liaisons entre elles et avec les principaux réseaux étrangers.

Navigation intérieure.—Rivières navigables et canalisées.

Canaux; leurs liaisons avec les plus grandes voies navigables étrangères.

Colonies d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie.

Algérie. — Description physique et politique. — Etendue et limites.

Côtes. — Orographie et hydrographie. — Tell. — Hauts plateaux.

Sahara. — Divisions politiques. — Principaux chemins de fer.

Etude approfondie des régions traversées par l'Escaut, la Meuse, le Rhin, le Weser, l'Elbe, l'Oder, la Vistule et le Niemen. — Etude succincte des autres cours d'eau du versant nord de l'Europe.

Etude approfondie des régions traversées par l'Ebre, le Pô et le Danube. — Etude succincte des autres fleuves de la région du versant de la Méditerranée.

Limites. — Population. — Races. — Religions. — Gouvernement. — Divisions politiques. — Richesses commerciales et industrielles des différents Etats d'Europe.

Asie. — Description des mers. — Côtes. — Iles. — Caps, etc.

Orographie. — Hydrographie. — Divisions politiques.

Colonies européennes. — Empire des Indes. — Cochinchine.

Afrique. — Description des mers. — Côtes. — Iles. — Caps, etc.

Orographie et hydrographie. — Divisions politiques. — Colonies européennes. — Etude détaillée de l'Algérie.

Amérique. — Description des mers. — Côtes. — Iles. — Caps, etc.

Orographie et hydrographie. — Divisions politiques. — Colonies européennes. — Etude détaillée des Etats-Unis.

Océanie. — Archipels et îles. — Colonies européennes.

Nota. — Les examinateurs insisteront sur la France et l'Europe centrale. En supposant que trois questions soient posées à chaque candidat, il y en aurait une sur la France, une sur l'Europe centrale et la troisième sur le reste du programme.

Pour tout ce qui concerne la France et les Etats limitrophes, les candidats devront être en état de tracer des croquis au tableau.

A partir de 1885, les candidats seront interrogés sommairement sur la géographie de la Tunisie.

Histoire.

L'Europe et la France à la fin du moyen âge. — Divisions politiques. — Affaiblissement de la féodalité et progrès du pouvoir royal.

Louis XI et Charles le Téméraire — Agrandissement du pouvoir royal. — Gouvernement de Louis XI. — Guerre des Deux-Roses en Angleterre. — Avènement des Tudors.

Formation du royaume d'Espagne. — Ferdinand et Isabelle. — Prise de Grenade,

Découvertes maritimes des Portugais et des Espagnols. — Christophe Colomb. — Empire portugais aux Indes. — Empire espagnol au nouveau monde.

Charles VIII et Anne de Beaujeu. — Etat de l'Italie vers la fin du quinzième siècle. — Expédition d'Italie. — Bataille de Fornoue.

Louis XII. — Conquête du Milanais. — Expédition de Naples. — Jules II. — La ligue de Cambrai. — La Sainte Ligue. — Bataille de Ravenne.

François Ier. — Bataille de Marignan. — Charles-Quint. — Rivalité de la France et de la maison d'Autriche.— Bataille de Pavie.— Traités de Madrid et de Cambrai. — Soliman. — Henri VIII. — Traité de Crespy et d'Ardres.

Henri II. — Conquête des Trois-Evêchés. — Abdication de Charles-Quint.

Philippe II. — Bataille de Saint-Quentin. — Prise de Calais. — Paix de Cateau-Cambrésis. — Découverte et influence de l'imprimerie. — La Renaissance en Italie et en France.

La Réforme en Suisse et en Allemagne; Zwingle et Luther. — Bataille de Muhlberg. — Paix d'Augsbourg.

La Réforme en Angleterre et en Ecosse. — Henri VIII. — Edouard VI. — Marie Tudor. — Elisabeth et Marie Stuart.

La Réforme dans les Pays-Bas. — Affranchissement des Provinces-Unies. — Philippe II. — Conquête du Portugal.

La Réforme en France. — Calvin. — Guerres de religion.

François II et Charles IX. — Henri III et la Ligue. — Henri IV. — Fin des guerres de religion. — Sully. — Administration et politique de Henri IV.

Louis XIII. — Le maréchal d'Ancre et le duc de Luynes. — Richelieu. — Abaissement des protestants et de la noblesse. — La guerre de Trente ans. — Paix de Westphalie.

Les Stuarts en Angleterre. — Jacques Ier et Charles Ier. — Révolution de 1640. — Olivier Cromwell.

Louis XIV.— La Fronde.— Mazarin. —Traité des Pyrénées.— Colbert et Louvois.

Paix d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue.—Révocation de l'édit de Nantes.

Révolution de 1688 en Angleterre. —Traités de Ryswyk, d'Utrecht et de Rastadt.

Tableau des lettres, des sciences et des arts en France pendant le règne de Louis XIV.

Louis XV.— Guerre de la succession d'Autriche.—Guerre de Sept ans.

Frédéric II.— Traité de Paris.

Lutte de la Suède et de la Russie. — Charles XII. — Pierre le Grand et Catherine II. — Partage de la Pologne.

Puissance maritime de l'Angleterre. — Conquête des Anglais dans les Indes orientales. — Soulèvement des colonies d'Amérique. — Traité de Versailles.

Savants et littérateurs au dix-huitième siècle. — Philosophes et économistes.

Louis XVI. — Turgot et Malesherbes. — Necker. — Assemblée des notables. — Convocation des Etats généraux.

L'Assemblée constituante: ses principales réformes.

L'Assemblée législative et la Convention.

L'émigration. — Déclaration de Pilnitz: manifeste de Brunswick: soulèvements intérieurs. — La Terreur.

Victoires et conquêtes. — Traité de Bâle. — Journée du 13 vendémiaire.

Le Directoire. — Campagne du général Bonaparte en Italie. — Traité de Campo-Formio. — Expédition d'Egypte. — Masséna en Suisse.— Le 18 brumaire.

Le Consulat.

Constitution de l'an VIII. — Réorganisation administrative. — 1801. — Le Concordat. — 1800. — Marengo et Hohenlinden. — Paix de Lunéville et d'Amiens.

L'Empire.

Le camp de Boulogne et la Légion d'honneur, Ulm, Trafalgar et Austerlitz. — Traité de Presbourg. — Confédération du Rhin.

Campagne de Prusse et de Pologne. — Iéna et Auerstædt. — Le blocus continental. — Eylau et Friedland. — Paix de Tilsitt.

Le code civil et l'Université. — Grands travaux publics. — Etat des sciences, des lettres et des arts.

Guerre d'Espagne. — Campagne de 1809. — Essling et Wagram. — Traité de Vienne. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — Le roi de Rome.

Campagne de Russie et de Saxe. — Campagne de France. — Abdication de Napoléon Ier.

La première Restauration et les Cent-Jours.— Waterloo. — Traités de 1815.

Tableau comparé des puissances européennes et de leurs colonies en 1789 et en 1815.

Napoléon à Sainte-Hélène.

La Sainte-Alliance.

Le roi Louis XVIII. — Occupation militaire du territoire français.

Révolution en Espagne, à Lisbonne, à Naples et à Turin; mouvements en Allemagne et en Pologne; insurrection des Grecs; émancipation des colonies espagnoles.

Congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone. — Intervention de l'Autriche en Italie, de la France en Espagne. — Politique de la Hollande en Belgique.

Le roi Charles X. — Ministère Villèle. — Indemnités aux émigrés. — En Angleterre, ministère Wellington. — Révolution en Portugal: don Miguel à Lisbonne.

Progrès des idées libérales: émancipation des catholiques en Irlande; réformes économiques de Huskisson; union douanière en Allemagne; ministère Martignac en France.

Intervention en faveur des Grecs; Navarin; invasion des Russes en Turquie; traité d'Andrinople; fondation d'un royaume grec.

Ministère Polignac. — Prise d'Alger. — Les ordonnances; révolution de Juillet. — Etat des sciences, des lettres et des arts. — Nouvelles applications des sciences à l'industrie.

Le roi Louis-Philippe. — Charte de 1830.

Suite de la révolution de 1830 en Europe: création du royaume de Belgique; soulèvement de la Pologne; mouvements en Suisse, en Allemagne et en Italie. — Intervention de l'Autriche. — Occupation d'Ancône par la France.

En Angleterre, bill de réforme.

En Espagne et en Portugal, établissement d'un gouvernement constitutionnel.

En Turquie, réforme du sultan Mahmoud, de Méhémet-Ali en Egypte.

Intervention des Russes (1833).

Rivalité de la Russie et de l'Angleterre en Orient. — Progrès des Anglais aux Indes, des Russes au sud du Caucase et à l'est de la mer Caspienne. — La Perse. — Siège de Hérat (1838). — Expédition des Anglais dans l'Afghanistan et des Russes contre Khiva.

Les Anglais et la Chine. — Guerre de l'opium.

Sympathies de la France pour le pacha d'Egypte. — Rapprochement entre l'Angleterre et la Russie. — Première phrase de la question d'Orient. — Traité de Londres (1840); convention des détroits.

Conquête de la plus grande partie de l'Algérie.

Révolution de Février (1848).

Langue allemande.

1° Faire quelques lignes de thème au tableau;

2° Lire l'écriture usuelle allemande (1);

3° Expliquer un texte allemand à livre ouvert;

4° Converser en allemand;

5° Les candidats seront tenus de savoir par cœur le texte allemand de la *Campagne de France* de Gœthe, depuis le commencement, 23 août 1792, jusqu'au 11 septembre de la même année exclusivement.

L'examinateur leur fournira de vive voix la traduction française, qu'ils rendront par le texte original.

TABLEAU DES COEFFICIENTS

Les coefficients sont fixés ainsi qu'il suit, tant pour les compositions que pour les examens oraux et l'aptitude physique.

1° COMPOSITIONS

1° Composition française.	Style	8	
	Orthographe	8	
2° Composition mathématique et calcul logarithmique		10	
3° Epure		5	
4° Dessin d'imitation		3	
5° Lavis à l'encre de Chine		1	
6° Thème allemand		5	
Total		40	40

2° EXAMENS ORAUX

Sciences mathématiques.	Arithmétique	10
	Algèbre et trigonométrie rectiligne	10
	Géométrie	10
	Géométrie descriptive	10
	Mécanique	10

(1) Il sera tenu un compte sérieux de la lecture des autographes.

Sciences physiques	Physique	8	
	Chimie	5	
Lettres.	Histoire	14	
	Géographie	14	
	Allemand	8	
	Total	99	99

3° APTITUDE PHYSIQUE

Aptitude physique...	Equitation	2	
	Escrime	2	
	Gymnastique	2	
	Total	6	6
	Total général		145

Nota. — Toute note inférieure à 10 pour l'orthographe de la composition française entraîne l'exclusion du concours.

Concession de places gratuites.

Les bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux, sont accordés par le ministre de la guerre, sur la présentation des conseils d'instruction et d'administration de l'école, conformément à la loi du 5 juin 1850.

Les demandes adressées au ministre de la guerre, établies sur papier timbré, doivent être remises au moment de l'inscription, c'est-à-dire avant le 30 avril, au préfet chargé de les instruire et de les transmettre (1).

Le 1er mai, le préfet en enverra la liste au ministre, liste qui sera ainsi arrêtée et close définitivement.

Toutefois, dans quelques cas de circonstances exceptionnelles, dont les familles auraient à justifier, ce délai du 30 avril sera prorogé par tolérance jusqu'au 1er juillet; mais toute demande produite après le 1er juillet, de quelque manière qu'elle se présente et quelles que soient les causes du retard, sera irrévocablement écartée.

Dans le courant de mai, le préfet soumettra au conseil municipal chaque demande, appuyée de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents, ainsi que d'un relevé du rôle des contributions; il provoquera une délibération du conseil à ce sujet; il y joindra ses observations et son avis, lorsque l'avis du conseil sera favorable. Lorsque l'avis sera défavorable, il renverra au pétitionnaire la demande et les pièces produites à l'appui, en donnant les raisons de ce renvoi.

Le travail du préfet, avec chaque dossier ainsi complété, devra être renvoyé au ministre de la guerre avant le 1er août, dernier délai.

CONDITIONS

EXIGÉES POUR L'ENTRÉE A L'ÉCOLE.

Tout candidat nommé élève, qui ne se sera pas présenté au commandant de l'école dans le délai fixé par sa lettre de nomination, sera considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut être admis s'il n'a au moins la taille de 1 mètre 540 millimètres, exigée par la loi sur le recrutement de l'armée, ou s'il se trouve dans un des cas de réforme prévus par les ordonnances et règlements sur le recrutement de l'armée. En conséquence, les élèves, à leur arrivée à l'école, sont soumis à une contre-visite des officiers de santé.

Les élèves non militaires devront contracter un engagement volontaire de cinq ans avant leur entrée à l'école. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas atteint l'âge de dix-huit ans au moment de leur entrée à l'école devront contracter le même engagement dès qu'ils auront atteint cet âge.

Nul ne peut d'ailleurs être reçu à l'école s'il ne produit un récépissé, soit du receveur général de Seine-et-Oise, soit d'un receveur général ou particulier d'un autre département, constatant qu'il a payé le prix du trousseau ou demi-trousseau, et s'il ne remet au général commandant l'école une promesse sous seing privé, dans la forme indiquée par l'article 1326 du code civil, par laquelle son père, sa mère ou son tuteur s'engage à verser dans la caisse du receveur général du département de Seine-et-Oise ou de tout autre receveur général ou particulier, par trimestre et d'avance, le montant de la pension, si l'élève est pensionnaire, ou de la demi pension, s'il a obtenu une demi-place gratuite. Cette promesse, qui doit être légalisée par le maire ou par le sous-préfet, sera faite par l'élève lui-même, s'il est majeur ou s'il jouit de ses biens.

Il est donc essentiel que, dans la prévision de leur admission à l'école, les candidats se procurent à l'avance les trois pièces exigées ci-dessus, et qu'ils se mettent en état de payer la valeur de leur trousseau dès qu'ils auront reçu leur lettre de nomination.

Les élèves dont le père, la mère ou le tuteur ne réside pas à proximité de Saint-Cyr doivent, en outre, avoir un correspondant dûment accrédité auprès du général commandant l'école.

Paris, le 26 janvier 1884.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

(1) Ainsi qu'il est dit plus haut, à propos du dépôt des pièces d'inscription, les familles devront bien préciser si elles demandent une bourse avec trousseau ou demi-trousseau, ou une demi-bourse avec trousseau et demi-trousseau, ou seulement une demi-bourse.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT NATIONAL

DE 350 MILLIONS

ÉMISSION DE 1884

(Décret et arrêté ministériel du 2 février 1884.)

Une souscription publique sera ouverte le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, pour la réalisation d'une somme de 350 millions de francs en rentes 3 p. 100 amortissables.

Les rentes seront émises avec jouissance du 16 avril 1884, au prix de 383 francs, par coupure de 15 francs de rente remboursable à 500 francs (76 fr. 60 cent. par 3 francs de rente).

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 fr. de rente; au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour tout multiple de 15 fr. de rente, et au-dessus de 3,000 fr. de rente, pour tout multiple de 150 fr. de rente; aucune liste de souscripteurs ne sera acceptée.

Les versements devront être faits en numéraire ou billets de la Banque de France.

Les souscriptions seront constatées au moyen de récépissés au porteur, visés au contrôle conformément à la loi du 24 avril 1883.

Les Bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus seront remboursés le 12 février 1884 sous déduction d'un escompte de 2 1/2 p. 100 l'an aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Les souscripteurs pourront demander à leur choix :

1° Des rentes entièrement libérées en versant immédiatement l'intégralité du prix, soit 383 fr. par 15 fr. de rente;

2° Ou des rentes non libérées moyennant un versement de garantie de 40 fr. par 15 fr. de rente.

1° Souscriptions libérées.

Les rentes demandées par les souscripteurs qui en auront intégralement versé le prix le 12 février 1884, leur seront attribuées par préférence.

Si le total des souscriptions entièrement libérées dépassait le montant de l'emprunt, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle; toutefois le ministre des finances se réserve de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 15 francs de rente qui résulteraient de cette réduction proportionnelle.

Les rentes attribuées aux porteurs de récépissés de souscription entièrement libérée seront délivrées aux ayants droit, à partir du 2 avril 1884, en titres nominatifs ou au porteur, à leur choix, portant jouissance du 16 avril suivant.

2° Souscriptions non libérées.

Le prix des rentes non libérées au moment de la souscription sera acquitté ainsi qu'il suit :

En souscrivant	40	par coupure de 15 fr. de rente.
Le 16 avril 1884	40	
Le 16 juillet 1884	80	
Le 16 octobre 1884	80	
Le 16 janvier 1885	143	
Total	383	

Mais le montant des intérêts trimestriels courus à partir du 16 avril 1884, proportionnellement aux versements effectués avant la libération complète des titres, sera déduit des versements successivement exigibles à raison de 0 fr. 75 au 16 juillet 1884, 1 fr. 50 au 16 octobre 1884 et 2 fr. 25 au 16 janvier 1885, par coupure de 15 fr. de rente.

Le versement desdits termes devra être effectué au plus tard les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre 1884 et 26 janvier 1885, à peine d'intérêts de retard à 5 p. 100 à courir des 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1884 et 16 janvier 1885.

En cas de retard, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente des rentes pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seront dues.

Le ministre des finances se réserve le droit d'autoriser, s'il y a lieu et suivant les convenances du Trésor, la libération anticipée des termes de payement non échus.

Les souscriptions non libérées ne seront admises à la répartition que pour le montant des rentes à inscrire après attribution des rentes intégralement libérées.

Si le total des souscriptions non libérées dépasse le montant des rentes à leur attribuer, les souscriptions seront soumises, sans exception, à une réduction proportionnelle; toutefois il ne sera rien attribué aux fractions donnant droit à moins de 7 fr. 50 de rente, et les fractions donnant droit à 7 fr. 50 de rente et à moins de 15 francs recevront 15 francs de rente.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscriptions non libérées pourront être échangés contre des certificats d'emprunt au porteur et munis de talons de versement.

Après libération intégrale, ces certificats seront échangés contre les titres de rente nominatifs et au porteur, au choix des parties, et portant jouissance courante.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le résultat et, s'il y a lieu, le taux de réduction des souscriptions.

En cas de réduction, les sommes versées en trop seront remboursées dans le plus bref délai possible et au plus tard le 1er mars 1884, pour toutes les souscriptions supérieures à 1,500 fr. de rente.

Conformément aux dispositions du décret

du 16 juillet 1878, les rentes 3 p. 100 amortissables à créer sont divisées en 169 séries remboursables annuellement par la voie du sort en 69 ans à partir du 16 avril 1881. — Les tirages ont lieu le 1er mars de chaque année, et le remboursement du capital est exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage. — Les arrérages sont payables les 16 juillet, 16 octobre, 16 janvier et 16 avril de chaque année.

Les souscriptions seront reçues le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir :

1° A Paris et dans le département de la Seine :

A la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli ;

A la caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3 ;

A la recette centrale de la Seine, place Vendôme, n° 16 ;

A la caisse de tous les receveurs-percepteurs de Paris;

A la caisse des percepteurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux désignés par le ministre des finances;

A la recette municipale de la ville de Paris (à l'Hôtel-de-Ville);

Aux mairies des vingt arrondissements de Paris.

2° Dans les autres départements, à l'exception de la Corse et de l'Algérie :

A la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances ;

A la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances.

3° En Corse et en Algérie :

A la caisse du trésorier-payeur général et des trésoriers payeurs ;

A la caisse des receveurs des finances et des payeurs particuliers désignés par le ministre des finances.

AVIS

Les examens pour l'admission à l'emploi d'adjoint à l'inspection générale des finances auront lieu dans le courant du mois de mars 1884.

Les candidats sont invités à se faire inscrire au bureau de l'inspection, corridor du Nord, entresol, n° 43, avant le 23 février.

Ministère de la marine et des colonies.

LISTE

par ordre de mérite des sous-officiers d'infanterie de marine, candidats au grade de sous-lieutenants, admis à subir en 1884 les épreuves orales pour l'admission à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent.

1 Triomphe (E.-A.-H.), au 2e rég.
2 Lamay (G.-H.-A.), au 2e rég.
3 Landeroin (M.-P.-A.), au 2e rég.
4 Hugo (F.), au 3e rég.
5 Rousseau (L.-F.-L.), au 2e rég.
6 Malafayde (L) au 3e rég.
7 Armentier (G.-L.-F.), au 4e rég.
8 Picard (A.-A.-R.), au 2e rég.
9 Danic (Y.-U.), au 4e rég.
10 Dehove (J.-R.), au 1er rég.
11 Eon (J.-L.-M.), au 2e rég.
12 Sylvestre (C.), au 4e rég.
13 Le Vaillant (J.-V.) au 1er rég.
14 de Thuisy (H.), au 2e rég.
15 Perron (C.-E.), au 2e rég.
16 Lallotte (A.-L.), au 2e rég.
17 Jullien (P.-A.-G.), au 4e rég.
18 Rivasseau (J.-E.), au 3e rég.
19 de Guilhermy (J.-M.-G.), au 2e rég.
20 Lhermitte (P.-O.), au 4e rég.
21 Karren (F.-P.-L.), au 2e rég.
22 Jean-Bon (M.-P.-S.-V.-R.), au 2e rég.
23 Chartrain (M.-G.-A.-H.), au 2e rég.
24 Cazeaux (P.-E.-J.), au 1er rég.
25 Durand (B.), au 3e rég.
26 Maubert (G.-V.-D.), au 2e rég.
27 Delort (A.), au 3e rég.
28 Clavel (L.), au 3e rég.
29 Péré (M.-G.-L.), au 2e rég.
30 Toulouse (L.-J.-F.), au 4e rég.
31 Liénel (G.-N.-A.), au 4e rég.
32 Franchon (R.), au 4e rég.
33 Bocquet (A.-J.-H.), au 1er rég.
34 Lisle (J.), au 3e rég.
35 Lexpert (H.), au 2e rég.
36 Delmas (J.), au 3e rég.
37 Verpillot (L.-C.), au 3e rég.
38 Mortreuil (N.-L.-M.), au 3e rég.
39 Colombet (A.-A.), au 3e rég.
40 Poitevin-la-Fregonnière (G.-A.), au 1er rég.
41 Mulot (G.-E.), au 1er rég.
42 Debay (R.-V.), au 2e rég.
43 Delézebeuc (A.-M.-L.-E.), au 2e rég.
44 Fourrey (H.-E.), au 4e rég.
45 Garcin (F.-A.-L.), au 1er rég.
46 Lallement (C.-M.-A.), au 2e rég.
47 Galtier (P.-V.), au 4e rég.
48 Tandart (Ch.-L.), au 2e rég.
49 Tédesco (R.-H.), au 4e rég.
50 Kauffer (C.-J.-A.), au 3e rég.
51 Lagaspie (A.-M.), au 4e rég.
52 Margotteau (J.-B.-F.), au 3e rég.
53 Capuccino (E.-A.-B.-P.), au 4e rég.
54 Boulé (L.), au 3e rég.
55 de Vachon (P.), au 2e rég.
56 Seurin (P.), au 4e rég.
57 Guidicelli (F.-A.-M.), au 4e rég.
58 Aucher (C.), au 2e rég.
59 Brin (J.-B.), au 3e rég.
60 Hitar (J.-H.-P.), au 4e rég.
61 Michelangeli (L.-F.), au 4e rég.
62 Szymanski (A.-M.), au 4e rég.
63 Cautenet (J.-H.), au 3e rég.
64 Cibaud (J.), au 4e rég.
65 Urvoy de Portzamparc (E.), au 2e rég.
66 Bertran (H.), au 3e rég.
67 Reboul (G.-M.-L.), au 4e rég.
68 Noton (A.), au 4e rég.
69 Jeannin (J.-B.), au 3e rég.
70 Marbot (M.-R.-J.), au 3e rég.
71 de Bovis (E.-B.-L.-E.-M.), au 4e rég.
72 Barban (A.), au 3e rég.
73 Vermot (M.), au 1er rég.
74 Boüry (A.-A.-M.), au 4e rég.
75 Marimbert (O.), au 4e rég.
76 de Lorzo de Montorso de Reichembert (D.-A.-N.), au 4e rég.
77 Dufour (E.-G.), au 2e rég.
78 Le Texier (J.-N.), au 2e rég.
79 Battesti (Ch.-P.), au 3e rég.
80 Lasserre (F.), au 3e rég.
81 Lamy (L.-P.-E.), au 3e rég.
82 Serres (P.-L.), au 3e rég.
83 Jumillard (A.-J.-B.-J.), au 4e rég.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du mardi 5 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté, avec une rectification demandée par M. Adam.

M. le président donne lecture au Sénat d'un décret qui désigne M. Le Guay, conseiller d'État, directeur des affaires communales, comme commissaire du Gouvernement chargé d'assister le ministre de l'intérieur dans la discussion de la proposition de loi relative à l'organisation municipale.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

Personne ne demande la parole dans la discussion générale.

Le Sénat passe à la discussion des articles.

L'article 1er est adopté

Après avoir entendu M. Le Guay, commissaire du Gouvernement, et M. Demôle, rapporteur, le Sénat adopte l'article 2 (texte de la commission du Sénat).

Sur l'article 3, M. Léon Clément, M. le rapporteur et M. Chaumontel sont entendus.

L'article 3, mis aux voix par paragraphes successivement adoptés, est adopté dans son ensemble.

Sur l'article 4, M. Léon Clément a présenté un amendement.

M. le rapporteur et M. Léon Clément sont entendus.

Le premier paragraphe de l'article 4 est adopté.

L'amendement de M. Léon Clément sur le second paragraphe est rejeté et le second paragraphe est adopté, ainsi que les paragraphes suivants et l'ensemble de l'article 4.

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Sur l'article 7, M. le rapporteur, M. Léon Clément et M. Batbie sont entendus.

Les articles 7 et 8 sont adoptés, ainsi que les articles 9 et suivants jusqu'à l'article 11.

Sur l'article 11, un amendement de M. de Carayon Latour, lequel est absent au moment de la discussion, est réservé par M. Chesnelong pour la seconde délibération de la proposition de loi.

M. Baragnon, M. le rapporteur et M. Munier sont entendus. M. Munier se réserve de développer un amendement dans la seconde délibération.

L'article 11 est adopté.

Le Sénat, après avoir entendu MM. Baragnon et le rapporteur, adopte l'article 12.

Les articles 13 et suivants jusqu'à l'article 34 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 35, M. Poriquet et M. le rapporteur sont entendus.

Le premier paragraphe de l'article 35 est adopté.

Un amendement de M. Poriquet sur le second paragraphe est repoussé. Le second paragraphe est adopté, ainsi que la suite et l'ensemble de l'article 35.

Les articles 36 et suivants, jusqu'à l'article 41 exclusivement, sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Le Sénat fixe sa prochaine séance à jeudi prochain.

MM. Calmon, Poriquet, de Gavardie et M. le président sont entendus dans la fixation et le règlement de l'ordre du jour.

Après deux épreuves déclarées douteuses, le Sénat décide au scrutin, par 122 voix contre 99, sur 221 votants, que sa réunion dans les bureaux aura lieu jeudi prochain.

Jeudi prochain, 7 février, à trois heures, réunion dans les bureaux.

Séance publique à quatre heures.

La séance est levée à six heures moins vingt minutes.

Ordre du jour du jeudi 7 février.

A trois heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination de la commission des finances pour l'année 1884 (18 membres).

A quatre heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret (Seine) à emprunter 1,070,000 francs. (Nos 162, session extraordinaire 1883, et 27, session 1884. — M. Massé, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 7 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. le général marquis de Brémond d'Ars, jusques et y compris M. Chalamet.

Tribunes. — Depuis M. Callen, jusques et y compris M. Delsol.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

La commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les récidivistes, a nommé rapporteur M. de Verninac.

Convocations du mercredi 6 février.

Commission relative au rétablissement du divorce, à une heure et demie. — Local du 6e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les sociétés, à une heure et demie. — Local du 7e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à deux heures. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à deux heures. — Local du 3e bureau.

1re commission d'intérêt local (formation du 15 janvier 1884), à une heure et demie. — Local du 4e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du mardi 5 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 4 février est lu par M. de la Biliais, l'un des secrétaires, et, après des observations de M. Pierre Legrand, est adopté.

M. d'Aillères adresse une question à M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances, qui répond.

La Chambre adopte sans discussion un projet de loi d'intérêt local concernant la ville de Perpignan.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Laisant et un grand nombre de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine (Urgence déclarée. — M. Horace de Choiseul, rapporteur.)

La Chambre passe à la discussion des articles du contre-projet de M. Andrieux, auquel se rallient les auteurs de la proposition.

MM. Andrieux, de Choiseul, rapporteur, et Laisant sont entendus sur l'article 1er.

L'article 1er est repoussé, au scrutin, par 323 voix contre 177, sur 500 votants.

L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien.

L'article 1er et l'article 2 sont adoptés.

MM. Villiers, auteur d'un paragraphe additionel ; Sarrien, rapporteur ; des Rotours, Peulevey, Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat ; Raynal, ministre des travaux publics ; Germain, Lebaudy et Mézières sont entendus.

Le paragraphe additionnel est repoussé, au scrutin, par 346 voix contre 159, sur 505 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La Chambre décide que la séance publique s'ouvrira à trois heures.

M. Marius Poulet dépose une proposition de loi pour laquelle il demande la déclaration d'urgence.

La Chambre décide, au scrutin, par 380 voix contre 66, qu'elle ne délibérera pas immédiatement sur l'urgence.

MM. Peulevey et Rodat sont entendus sur la fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée à sept heures moins un quart.

Jeudi, à trois heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 7 février.

A une heure.—RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de 44 membres, chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France. (Voir la résolution de la Chambre n° 784.)

A trois heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nos 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

2. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thisy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne. (Nos 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

3. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nos 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Léon Peulevey et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet de modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, en ce qui concerne les droits d'octroi de mer et d'abroger la loi du 17 juillet 1867 sur le régime douanier de l'Algérie. (Nos 2473-2523. — M. Gilbert Gaillard (Puy-de-Dôme), rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

7. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1845. — M. Reydet, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des per-

Digitized by Google

cepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-883-825. — M. Marcou, rapporteur.)

17. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 983-1162. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Mannoury, rapporteur.)

20. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-530-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

21. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (N°s 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (N°s 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

28. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

La séance du jeudi 7 février 1884 est la 20e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 22e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Guyot (Paul), jusques et y compris M. Laroche-Joubert.

Tribunes. — Depuis M. Gomot, jusques et y compris M. de Juigné.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La commission chargée de l'examen : 1° de la proposition de loi de M. Emile Brousse et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire ; — 2° de la proposition de loi de M. Louis Million et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'organiser l'assistance judiciaire devant les justices de paix, a nommé :

Président : M. Bernier.
Secrétaire : M. Brousse.

La commission chargée de l'examen du projet de loi portant : 1° modification du paragraphe 2 de l'article 19 des lois des 11 et 18 avril 1831 sur les pensions des armées de terre et de mer; 2° application au département de la marine et des colonies des dispositions de l'article 6 de la loi du 17 avril 1883 concernant l'armée de terre et relatives au délai pendant lequel une pension peut être réclamée, a nommé :

Président : M. Giroul.
Secrétaire : M. Cavaignac.

Convocations du mercredi 6 février.

Commission du budget, à deux heures.

Commission tendant à assurer, par deux dispositions additionnelles, l'exécution de la loi du 29 mai 1874 sur les haras, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à deux heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à la loi municipale, à neuf heures et demie. — Local du 3e bureau.

Commission chargée de l'examen de cinq propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs, à trois heures. — Local du 2e bureau.

Commission relative au règlement définitif des comptes de 1871 à 1878, à une heure. — Local du 10e bureau.

Commission relative à la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, à deux heures. — Commission n° 10.

Commission relative au code rural, à deux heures. — Commission n° 12.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'administration légale du père pendant le mariage, à une heure. — Commission n° 11.

20e commission d'initiative, à deux heures. — Commission n° 5.

Sous-commission du 4e bureau, de janvier 1884. — Vérification de pouvoirs, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative à l'organisation de l'enseignement primaire, à une heure. — Commission n° 8.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE

Promotion de M. A. Lavallée, président de la Société, au grade d'officier de l'ordre de Léopold. — Apports divers. — Le compte rendu de l'exposition automnale de la Société, par M. Duchartre. — Prix Laisné pour les pupilles de la Seine. Notes et rapports divers.

M. Hardy, premier vice-président de la Société, a ouvert la séance, en annonçant qu'il se félicitait de pouvoir donner une nouvelle qui devra être certainement accueillie avec une vive satisfaction par tous ses collègues. M. Alphonse Lavallée, l'honorable président de la Société nationale et centrale d'horticulture, a été promu par le gouvernement belge au grade d'officier de l'ordre de Léopold. Cette distinction honorifique est une juste récompense des services que M. Alphonse Lavallée a rendus jusqu'à ce jour à l'horticulture et de la part importante qu'il a prise aux travaux du jury de l'Exposition internationale de Gand, dont il avait été élu président.

La Société a applaudi chaleureusement aux paroles de M. le président.

Parmi les apports de plantes, signalons une nombreuse série de fleurs coupées de chrysanthèmes d'automne (Pyrethrum sinense et indicum) ainsi qu'un pied d'une belle Broméliacée, le Caraguata sanguinea, de M. Ed. André. Cette dernière plante a été découverte en Amérique et introduite en France par M. Ed. André, qui donne à son sujet les renseignements suivants.

C'est en 1876 qu'il a découvert cette belle plante, dans la Cordillère occidentale de la Nouvelle-Grenade, à 1,000 mètres environ d'altitude. Malgré cette origine, qui pourrait faire croire qu'elle a besoin d'une assez forte chaleur, elle se contente d'une serre tempérée. Elle se distingue par une particularité qui ajoute beaucoup à son mérite : avant de fleurir, elle colore ses feuilles en rouge vif uniforme semblable à la couleur du sang artériel, ce qui lui a valu son nom spécifique. Elle diffère des autres Caraguata parce que, tandis que la hampe de ceux-ci est assez allongée pour se bien dégager de la touffe des feuilles, la sienne reste courte comme celle des Nidularium ; cependant ses fleurs ont toutes les caractères de celles des Caraguata. L'édition de cette Broméliacée a été cédée par M. Ed. André à M. Bruant, qui la met maintenant au commerce.

M. André a présenté : 1° des rameaux fleuris de Monnina obtusifolia, jolie Polygalée à fleurs bleues avec une portion jaune, qui a été introduite par lui des hauts plateaux de l'Ecuador. Cet arbuste supporte la pleine terre sur les côtes de Provence ; il est de serre froide sous le climat de Paris. Il est mis au commerce en ce moment par M. Bruant ; 2° la sommité d'un pied et des rameaux fleuris du Phyllanthus salviæfolius H. B. K., Euphorbiacée rustique sur les côtes de Provence, de serre froide à Paris, qui avait été décrite depuis longtemps par Kunth, mais qui n'a été introduite qu'en 1876, par M. Ed. André. La végétation en est si vigoureuse dans notre Midi qu'elle pousse de deux ou trois mètres en un an. Elle est monoïque, et produit une très grande quantité de fleurs fort peu brillantes, il est vrai ; 3° des fruits du Psidium Cattleyanum, Myrtacée bien connue, mais qui est remarquable par la grande quantité de fruits qu'elle donne chaque année. Ces fruits, qui ont le volume d'une petite prune, peuvent être mangés, mais ils sont surtout bons à préparer en confitures. — En faisant cette intéressante présentation, M. Ed. André a déclaré se mettre hors concours.

M. Hamelin, chef de culture au Muséum d'histoire naturelle a présenté des tubercules de cinq variétés de patates, dont trois viennent d'être introduites par lui du Mexique, province de Morelia.

M. Hamelin assure que ces patates mexicaines ont fort bien réussi, cultivées simplement comme le sont habituellement les pommes de terre et que, dès lors, il ne serait pas nécessaire de les mettre sur couche, comme on le fait pour les patates qui se trouvent déjà dans les jardins. Il conseille donc aux amateurs d'adopter ces variétés, de préférence à celles qu'ils ont cultivées jusqu'à ce jour. M. le président du comité de culture potagère dit que, pour savoir par eux-mêmes quel sera le résultat d'une culture pratiquée dans ces conditions, des membres de ce comité se proposent de faire à ce sujet des expériences dont ils feront connaître les résultats à la Société.

M. Duchartre a lu son remarquable compte rendu de l'exposition tenue par la Société nationale et centrale d'horticulture du 25 au 30 septembre 1883. Quoique ce compte rendu ne présente actuellement aucun intérêt retrospectif, quoique nous ayons nous-mêmes fait connaître ici l'ensemble de cette exposition, il y a dans le rapport de M. Duchartre des considérations générales utiles à reproduire.

L'automne, a dit M. Duchartre, est l'époque de l'année où abondent dans les jardins les produits essentiellement utiles, mais où en même temps une regrettable compensation en fait disparaître de jour en jour tout ce qui jusqu'alors en avait le charme. Cette sorte de balancement naturel qui supprime les fleurs à mesure qu'arrivent les fruits rend fort difficile la détermination du moment le plus favorable pour une exposition automnale. Y réserve-t-on une place aussi large que possible aux produits des cultures fruitières et potagères, on est forcé d'en reporter l'ouverture bien avant dans la saison, et par cela même on se résigne à ne pouvoir orner cette fête horticole que d'un petit nombre de fleurs attardées, heureux encore si quelque gelée hâtive, comme il n'en survient que trop souvent sous notre climat, ne vient pas détruire, avant l'heure, tous les éléments de cette modeste parure florale. Désire-t-on, au contraire, y réunir des plantes fleuries en assez grand nombre, on est amené forcément à en avancer la date, et on se condamne en même temps à n'y voir figurer les fruits d'hiver, but principal de l'arboriculture fruitière, qu'incomplètement développés, ou du moins ne possédant pas encore toutes les qualités par lesquelles ils se seraient recommandés un peu plus tard.

Devant cette alternative embarrassante, il était bon de demander à l'expérience quel est le meilleur des deux partis qu'on met en présence. Dans ce but, la Société nationale d'horticulture, après avoir réservé jusqu'au milieu du mois d'octobre son exposition automnale de 1882, a choisi une époque moins tardive pour celle de 1883 et elle l'a tenue du 25 au 31 septembre.

Il était à craindre que ce changement de date ne fît perdre du côté des fruits ce qu'on gagnerait sous le rapport des fleurs, et qu'en devenant ainsi plus brillante l'exposition ne restât fort au-dessous de ce qu'elle aurait été un peu plus tard, au point de vue des produits de l'horticulture alimentaire. Une circonstance fâcheuse et tout en dehors de la prévision humaine est venue accroître encore ces craintes que nous avions entendu exprimer au sein de la Société. Un ouragan des plus violents est survenu le 2 septembre et ses rafales, se succédant sans interruption pendant plus de vingt-quatre heures, ont détruit le tiers au moins d'une récolte en fruits qui n'était déjà que médiocrement abondante. Bien des arboriculteurs se sont demandé alors s'il leur serait possible de prendre part aux concours qui leur étaient proposés et plusieurs d'entre eux ont reconnu, par un examen attentif de leurs jardins dévastés, qu'il ne leur restait plus les éléments d'une exposition digne d'eux.

Néanmoins, je me hâte de le dire, les ressources de notre horticulture sont telles que ces circonstances défavorables n'ont entraîné finalement aucune conséquence appréciable ; en somme, l'exposition automnale de 1883, sur les résultats de laquelle on avait pu un moment n'être pas entièrement rassuré, n'a justifié aucune des craintes qu'on avait conçues à son égard et a clos brillamment la série des succès de cette année. Si elle a été légèrement inférieure à son analogue de 1882 sous le rapport des fruits, elle lui a été supérieure au point de vue des légumes, surtout à celui des plantes fleuries. Sa supériorité sous ces deux rapports ressort avec netteté du relevé des récompenses qui ont été accordées, dans les deux circonstances, par deux jurys également compétents, également impartiaux. Le nombre en a été : en 1882, de 78, dont 46 pour la partie fruitière, 12 pour les produits potagers, 20 pour les plantes fleuries ; en 1883, de 102, dont 44 se rapportent à la partie fruitière, 16 aux produits potagers et 42 aux plantes fleuries. L'infériorité n'a donc été que de deux récompenses attribuées à des exposants de fruits et d'arbres fruitiers, tandis que la supériorité pour les produits des deux autres branches de la culture s'exprime par un tiers en sus (4) relativement aux légumes, par plus du double (22) pour les plantes fleuries.

Toutefois il est juste de dire que l'exposition fruitière de 1882 l'a emporté sur celle de 1883 par le mérite des produits qu'elle a réunis plutôt que par le nombre des apports qu'elle comprenait ; la preuve en est dans le degré plus élevé, en moyenne, des médailles dont elle a déterminé l'attribution. Il est, je crois, logique de classer comme récompenses de premier ordre les médailles d'or et de vermeil ; or celles de cet ordre qui ont été décernées pour l'arboriculture fruitière, en 1882, se sont élevées à 20 sur le total de 46, tandis que, en 1883, elles n'ont pas dépassé 15 sur le total de 44. Les médailles en argent des deux catégories ont été à peu près en même nombre dans les deux circonstances. Enfin les récompenses de l'ordre le moins élevé, médailles de bronze et mentions honorables, se sont réduites à 4 pour l'exposition automnale de l'année dernière ; elles se sont élevées à 10 pour celle de cette année.

Ainsi la partie pomologique dans l'exposition qui fait l'objet de ce compte rendu, est restée un peu au-dessous de ce que nous l'avions vue au mois d'octobre 1882 ; mais il y a lieu encore de se féliciter vivement de l'avoir vue aussi riche qu'elle l'était en réalité, après le désastre que les circonstances atmosphériques avaient infligé à toutes les cultures fruitières presque à la veille du jour où les portes du pavillon de la ville de Paris devaient s'ouvrir pour leurs produits. Sa richesse, sous ce rapport, dans de pareilles conditions, témoigne hautement de l'extension considérable qu'a prise dans notre pays la production des fruits, ainsi que de l'habileté et du soin avec lesquels on sait en provoquer la venue et en protéger le développement.

Il est à peine besoin de dire que les plantes fleuries s'y trouvant en grand nombre, l'exposition du mois de septembre dernier offrait un coup d'œil des plus gracieux ; elle montrait ainsi avec quel goût et quelle compétence la commission organisatrice et spécialement son vice-président, M. Ch. Joly, en avaient tracé le plan et dirigé l'organisation.

M. Michelin a donné lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la commission chargée d'examiner les élèves de l'école des pupilles de la Seine à Villepreux, présentés par le directeur de cet établissement comme candidats au prix Laisné.

M. Michelin raconte comment il a connu les pupilles de la Seine, comment M. Laisné, d'accord avec la Société nationale et centrale d'horticulture de France, appréciant la haute portée moralisatrice de l'école d'horticulture des pupilles de la Seine fondée récemment à Villepreux (Seine-et-Oise) par le conseil

général de la Seine, sous le patronage de l'administration de l'assistance publique, était heureux de pouvoir offrir à cette école un prix annuel pour stimuler ces jeunes élèves et récompenser leur application à l'étude, leur bonne conduite et leur aptitude aux travaux horticoles; que ce prix prendrait le nom de Laisné, son fondateur, qu'il s'obligeait à le fournir sa vie durant; qu'il consistait en un livret à la caisse d'épargne de cent francs; enfin qu'il serait décerné par le président de la Société dans la séance générale de distribution des récompenses et serait attribué sur le rapport d'un jury spécial pris au sein de la Société.

MM. Hardy, Curé, Bonnel et Michelin ont été désignés pour procéder à l'examen des candidats au prix de l'année 1883.

M. Michelin dit dans son rapport qu'un jardinier, pour exercer aujourd'hui sa profession avec quelque distinction, doit être capable de raisonner ses travaux, et que certaines notions théoriques doivent l'éclairer dans la pratique de son métier. Et, comme conséquence, l'école qui entreprend de produire des jardiniers doit leur donner une instruction théorique sommaire en même temps qu'elle leur apprend à exécuter les travaux professionnels : notre époque le veut ainsi. Puis M. Michelin a fait la description de l'établissement de Villepreux; il a dit tout ce qui a été compris dans la culture de cette école, et qui est devenu une matière pour l'étude des jeunes jardiniers : semis de pépins, greffage de rosiers, d'arbres fruitiers; culture de toutes les cucurbitacées, courges, melons et tomates, des légumes herbacés, les tuberculeux à racines; cultures sous cloches, sous châssis, en primeurs; artichauts, asperges, pommes de terre en grand : tout a été prévu, tout a été expérimenté. Une plantation de trois cents poiriers environ, faite en l'hiver de l'année 1883, va donner des moyens d'élever les arbres en les façonnant aux diverses formes usitées, et aussi de connaître les fruits.

M. Michelin a fait observer avec raison que la culture des primeurs était, dans la région parisienne, la base de toute exploitation maraîchère avantageuse; il est à propos que dans l'école de Villepreux celle sous châssis prenne un plus grand développement. Sa part dans les produits de l'exploitation doit être plus large, et pour cela il faut que le nombre des châssis soit sensiblement augmenté.

L'école botanique des plantes et arbustes d'ornement demande à être agrandie. M. Michelin aime à penser que nos grands établissements horticoles se feront un plaisir de l'enrichir par des dons généreux; il y a là, dit-il, une question d'intérêt public que la commission, au nom de la science commune, signale aux chefs de ces établissements.

Former de bons jardiniers, c'est répandre le goût des jardins, c'est embellir la France, c'est l'enrichir!

Trois élèves se sont distingués par leur bonne conduite, leurs progrès et leurs bonnes réponses à l'examen; ce sont : Humbert (Edmond), Lindimer (Lucien), Roussin (Eugène). Tous trois sont orphelins et enfants de Paris.

Le prix Laisné a été décerné à l'élève Humbert, mais en raison du mérite qu'elle a apprécié chez les deux autres candidats, la commission a décidé qu'elle proposerait au conseil d'administration de la Société nationale d'horticulture de France d'accorder comme prix à chacun des autres candidats un ouvrage d'horticulture. Ces jeunes pupilles verront dans cette faveur une récompense de leur travail et de leur bonne conduite et un encouragement à continuer de se rendre dignes de la protection du conseil général de la Seine, à laquelle ils devront leur éducation horticole et une bonne et intéressante carrière.

Parmi les autres notes et mémoires présentés à la Société, citons une visite au domaine de Gouville, par M. Charles Joly, un rapport sur les cultures de Pelargonium zonale et inquinans de M. Poirier; un rapport sur l'établissement de M. Foucard, à Chatou, par M. Delaville; le compte-rendu de l'exposition d'Amiens par M. Cottin; de l'exposition d'Orléans, par MM. Margottin père et fils; de l'exposition de roses de Rouen, par M. Verdier.

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

L'ESPRIT DE DISCIPLINE DANS L'ÉDUCATION

MÉMOIRE

présenté au conseil académique dans la séance du 26 juin 1883, par M. Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Suite et fin. (1)

V

Mais quelles que soient les améliorations apportées dans le régime de l'éducation publique, si puissants que deviennent les moyens dont nous disposions, ils ne peuvent avoir d'efficacité assurée qu'autant que la famille et toutes les forces vives de la société joindront à nos efforts leur concours ferme et suivi. Qu'on nous permette d'insister un moment sur ce point.

Il n'est point de mauvais système d'éducation qui ne s'améliore par l'intervention de la famille, point de bon qui n'ait à y gagner. L'un des ressorts du gouvernement intérieur des collèges, tel que Rollin le décrit, c'est la participation des parents à tout ce qui intéresse le développement moral de l'enfant. J.-J. Rousseau, qui, à défaut de l'exemple, sait au moins fournir le précepte, ne se montre pas moins exigeant. Il n'admet pas que le père invoque l'empêchement ou le souci des affaires, des fonctions, des devoirs. « Son premier devoir n'est-il pas d'être père? (2) » Ç'a été de tout temps le caractère de notre éducation nationale de travailler à seconder l'action de la famille, de ne jamais chercher à s'y substituer; et ce caractère n'a été en aucun temps plus marqué qu'aujourd'hui. Autrefois, les sorties des écoliers étaient rares, les vacances courtes; les distances et la difficulté des communications rendaient malaisés les rapprochements. Pour la plupart, l'année scolaire se passait loin du foyer; si l'on s'en fût remis à l'abbé de Saint-Pierre, une fois sortis de la famille pour leur éducation, les enfants, surtout les filles, n'y seraient plus rentrés que pour se marier; la correspondance même, au témoignage de Rollin, qui n'exagère rien, était peu suivie (1). Ce n'est pas certes de l'insuffisance des congés qu'on a actuellement à se plaindre. Dans l'internat, avec quelques bonnes notes, un élève peut conquérir chaque semaine la liberté du dimanche. Régulièrement éclairée sur son travail et ses progrès par les bulletins trimestriels, la famille a en outre le moyen, en le visitant elle-même ou en le faisant visiter par des intermédiaires autorisés, de suivre ses dispositions presque jour par jour (2).

Elle intervient dans quelques-uns des actes les plus graves de la discipline du pensionnat. En vertu des règlements nouveaux, elle demeure maîtresse souveraine de la conscience de l'enfant : elle a le droit de décider s'il suivra et dans quelle mesure il suivra les exercices religieux de l'Eglise dans laquelle il est né; à partir de dix-sept ans, elle peut obtenir qu'il sorte et rentre seul et s'appartienne entièrement hors du seuil du lycée. C'est un partage absolu de l'autorité.

Qu'un grand nombre de familles en usent comme il convient, nous sommes heureux de le déclarer bien haut. Mais n'arrive-t-il pas trop souvent qu'on jette ses enfants à l'éducation publique comme un fardeau dont on se décharge? On pourvoit à leur bien-être et à leurs plaisirs; on s'en remet pour le reste aux maîtres, dont c'est l'affaire, aux années qui doivent accomplir leur œuvre; et l'on attend que l'établissement à qui l'on a confié un enfant vous rende un homme. Encore si l'on acceptait les résultats de cet étrange désintéressement! Mais viennent les mauvais jours, les échecs, les égarements, on s'étonne, on s'irrite, on se range parmi les pères de famille mécontents, et l'on ne songe même pas à se demander si l'on a le droit d'être bien content de soi (3). Ils se plaignent de l'amertume des eaux qu'ils boivent, disait Locke à ses contemporains, et ils oublient que ce sont eux qui ont empoisonné la source (4).

Ce n'est pas à ce prix que s'achète le bien d'un enfant. L'éducation publique ne peut porter ses fruits qu'à la condition que la famille la prépare, la soutienne et la complète. Locke, comme Rollin, demande que l'œuvre commence dès le berceau. De l'avis de tous les psychologues, ce n'est pas trop tôt ni pour

(1) Voir le *Journal officiel* du 18, 20, 23, 31 décembre 1883 et 14 janvier 1884.
(2) *Emile*, liv. I, p. 20-21.

(1) *Du Gouvernement intérieur*, etc., chap. II 1re part., art. 1er. — Cf. chap. III et IV.
(2) « Il faut, dit la circulaire interprétative du règlement du 7 avril 1854 expliquant l'importance des bulletins trimestriels, — il faut que l'enfant sache bien que, même au collège, il vit constamment sous l'œil de ses parents. » Ajoutons que la diminution du nombre des élèves dans chaque établissement permettrait de développer davantage ces notes si précieuses pour les familles qui veulent se rendre compte.
(3) Voir Prévost-Paradol, *Du rôle de la Famille dans l'Education*. (Paris, 1857.)
(4) *Quelques pensées*, etc., sect. II, nos 31 à 37. — Cf. Rollin, *Du Gouvernement intérieur*, etc. chap. Ier, 1re partie, art. 2.

connaître l'enfant ni pour le régler. L'intelligence tarde quelquefois à s'ouvrir. Le caractère se révèle vite ; on le surprend dans un regard, un geste, une convoitise. Ce sont ces premiers mouvements de la nature qu'il est bon de mettre à profit pour imprimer à la volonté naissante une direction. L'enfant ne naît, en général, ni absolument bon ni absolument mauvais ; il devient le plus souvent ce qu'en font ceux qui l'élèvent (1) ! Faut-il pour cela s'en remettre à la tendresse ou s'armer d'autorité, se faire craindre ou se faire aimer? L'éducation complaisante et l'éducation austère ont, l'une comme l'autre, leurs partisans.

Au fond, qu'au vase emmiellé de Montaigne et aux dragées de Bernardin de Saint-Pierre on préfère les raisonnements de Locke interdisant à l'enfant tout caprice (2) ou les prescriptions de Kant préconisant les refus irrévocables (3), en réalité il importe peu. La nature, dans sa souplesse infinie, échappe à ces vues de système et en brise les cadres trop étroits. Il existe toujours des moyens de retour dans les refus les plus irrévocables, comme le remarque maternellement M^{me} Guizot (4), et Montaigne lui-même reconnaît que l'institution d'un enfant « se doibt conduire par une sévère douceur (5) » : c'est cette mesure de concilation et de sagesse qu'indiquait ingénieusement Dupont de Nemours, lorsque des commandements militaires, qui s'imposent, il distinguait les commandements paternels, qui se raisonnent. Mais la plus funeste des conduites à l'égard de l'enfant est de n'en avoir pas, de s'en remettre à l'humeur du moment, de ne rien prendre au sérieux, défauts ou qualités, d'exalter les unes, de fermer les yeux sur les autres ou de s'en amuser, et de dire : le lycée corrigera tout cela. Comme si le lycée n'avait pas assez à faire avec ce que la meilleure éducation de la famille risque toujours de laisser ! L'insouciance à cet égard est d'autant plus coupable, que le plus souvent l'enfant va au-devant de cette tutelle ferme et aimable, bien loin de s'y dérober.

Il n'a d'abord qu'une conscience tout extérieure, pour ainsi dire : le regard de sa mère, qui, suivant qu'il l'enveloppe d'une caresse ou semble le frapper d'un avertissement, lui donne la première et pénétrante notion du devoir; mais il y a déjà bien du raisonnement dans la logique de ces émotions naïves. Viennent les impressions d'une sensibilité plus forte, les lueurs d'une raison plus vive, et avec un peu de prévoyance et de suite la direction s'affermira. Il ne s'agit point ici, d'ailleurs, de viser à la perfection. Trop élever à cet âge équivaudrait presque à mal élever. Il suffit qu'arrivé au moment de se soumettre aux conditions de l'éducation publique, l'enfant y apporte les dispositions d'une volonté déjà orientée et exercée, dans la mesure qu'elle comporte, à se discipliner. Le plus grand miracle accompli par Fénelon dans l'éducation du duc de Bourgogne, c'est moins peut-être l'amélioration qu'il avait opérée que le goût qu'il avait donné à son élève de s'améliorer lui-même.

Féconde en soi, cette préparation a, en outre, pour effet d'attacher la famille à la continuation de l'œuvre commencée. Lorsque l'enfant entre au lycée, il se produit dans sa vie une sorte de phénomène moral qui le rend singulièrement intéressant à suivre. Le grand air de l'éducation publique l'excite. Externe, il faut qu'il raconte par le menu, à la table de famille, tous les détails de la classe à laquelle il vient d'assister. Interne, il n'a pas trop de son dimanche pour faire connaître les incidents de la semaine : ses impressions et celles de ses camarades, anciens et nouveaux ; ce qu'on dit du professeur et du maître d'étude, les habitudes de celui-ci, les succès de celui-là ; les récompenses accordées, les peines infligées, l'intervention de tel ou tel chef supérieur ; et sur chaque chose il a son appréciation, son mot, mot qu'il emprunte plus ou moins, qu'on se passe d'ordinaire tout fait, mais que les plus intelligents s'approprient parfois avec un sentiment très personnel.

Pour des parents clairvoyants, quelle prise dans ces confidences exubérantes ! Quelle occasion de saisir les transformations qui se préparent dans le caractère de l'enfant, de connaître le milieu où il se développe, de lui en signaler les écueils, de le garantir contre les entraînements des impressions communes, de lui donner les raisons des sévérités ou des indulgences qu'il n'a pas comprises, de fortifier dans son cœur le sentiment de la confiance et du respect, de le faire rentrer en lui-même surtout, de façon qu'il tire de ses propres discours la leçon qu'elle contient ! Tout cela sans moraliser, d'ailleurs, et comme l'enfant le fait lui-même, naturellement et simplement. Quelle faute au contraire si, au lieu de provoquer ses ouvertures, on les repousse, ou si, ce qui est plus grave, on ne les accueille que pour s'associer par le rire ou par un silence coupable à un mauvais sentiment dont il ne se rend peut-être lui-même qu'imparfaitement compte, si on laisse s'éteindre en lui ce foyer de générosité qui est le trésor de la jeunesse, si on l'aide à dépouiller le maître, quel qu'il soit, du prestige moral inséparable de l'autorité (1) !

L'autorité paternelle est devenue plus familière, disons mieux, plus familiale; et qui pourrait s'en plaindre? On ne rapprochera jamais trop près de soi les enfants, pourvu que cette intimité ne serve qu'à les mieux diriger et n'ait pas pour résultat de créer entre le père et le fils je ne sais quelle complicité de camaraderie mortelle à l'éducation (2). La vie de l'écolier a ses vertus propres : petites vertus, mais qui disposent aux grandes. Il faut les lui faire pratiquer, les lui faire aimer dans le détail du travail de chaque jour. En affaiblir à ses yeux le caractère et la portée, c'est risquer de détruire dans sa conscience le germe même de la vertu. Tandis que nous nous efforçons de susciter et d'entretenir les énergies franches et fermes qui peuvent contribuer à former son caractère, à le mettre virilement, loyalement en possession de son libre arbitre par l'accomplissement régulier du devoir, nous avons besoin d'être assurés que les connivences de la famille, les petits manèges d'indulgence, d'excuses, de sollicitation de faveurs auxquelles elle se prête — manèges inoffensifs en apparence, toujours fâcheux, parce qu'ils font échec à un principe d'ordre et de sincérité, — ne viendront pas contrebattre, détruire, désorganiser pièce à pièce ce travail si lent et si pénible d'édification morale.

« L'éducation actuelle, dit J.-P. Richter, avec profondeur et bonne grâce, ressemble à l'arlequin de la comédie italienne, qui arrive sur la scène avec un paquet de papiers sous chaque bras. « Que portez-vous sous le bras droit ? — Des ordres, répond-il. — Et sous le bras gauche ? — Des contre-ordres ! » Rien de plus énervant que cette sorte d'anarchie. Il est difficile de s'imaginer à quel degré les familles poussent parfois le goût de l'égalité dans le privilège. Par un singulier renversement des principes, ce n'est pas la règle sur laquelle on s'appuie pour tâcher avec nous de la faire prévaloir ; on réclame l'exception. Et cependant, si la règle pèche aujourd'hui par quelque excès, ce n'est pas, à coup sûr, par excès de sévérité. Dans tel lycée d'externes, sous le prétexte d'assurer le succès des examens du baccalauréat, et au risque de compromettre le résultat sérieux des études, on abandonne les classes deux mois ou six semaines avant la fin de l'année : un départ pour la campagne en décide; et l'exemple à peine donné, chacun de le suivre. Ailleurs, dans l'internat, une mesure est-elle reconnue utile pour quelques-uns, tout le monde d'en demander aussitôt le bénéfice. Le lendemain du jour où il a paru nécessaire d'accorder, sur le vœu des parents, aux élèves âgés de dix-sept ans l'autorisation de sortir et de rentrer seuls, plus des deux tiers des familles revendiquaient cette licence (1), sans considérer si elle était justifiée par un éloignement réel, par un empêchement invincible, par le caractère même de l'enfant, — sauf à regretter, le mal fait, d'avoir cédé à l'entraînement commun. On détruit ainsi parfois, en un jour de faiblesse, le bienfait de plusieurs années de prévoyance et de sagesse.

Dans le gouvernement de la famille comme dans le gouvernement des peuples, a-t-il été dit avec autant d'esprit que de raison, il est d'usage de mettre toutes les vertus du côté des gouvernants, tous les vices du côté des gouvernés (2). La vérité, en matière d'éducation, est que les parents ont presque toujours une part dans les défauts ou dans les fautes de leurs enfants. On s'abandonne, on compose, on abdique croyant se mieux faire aimer, et l'on oublie que jamais on ne gagne, en affec-

(1) « Je trouve que nos plus grands vices prennent leur ply dez nostre plus tendre enfance et que notre principal gouvernement est entre les mains des nourrices. » (Montaigne, *Essais*, I. XXII.) — *Homo non nascitur*, disait Erasme, *sed fingitur*.

(2) *Quelques pensées*, etc., sect. II, n^{os} 38 à 42 ; sect. XII, n° 107.

(3) « Tout refus doit être irrévocable. — C'est un moyen infaillible de n'avoir pas besoin de refuser souvent. » — Cf. Rollin, *Du Gouvernement intérieur*, etc., chap. I, 1^{re} part., art. 3.

(4) *Lettres sur l'éducation*, VII, VIII, et IX, *passim*.

(5) *Essais*, I, XXV. — « Sit rigor, sed non exasperans ; sit amor, sed non emolliens, » disait le pape Grégoire.

(1) « Un éclat de rire indiscret, dit J.-J. Rousseau, peut gâter le travail de six mois et faire un tort irréparable pour toute la vie. » (*Emile*, liv. II, p. 80.)

(2) C'est le principe contraire sur lequel s'appuie Rousseau, il n'est pas sans intérêt de le remarquer. Jusqu'à douze ans, il use de camaraderie avec Emile. Vers quinze ans, « le temps approche, dit-il, où nos rapports vont changer, et où la sévérité du maître doit succéder à la complaisance du camarade. » (Liv. III, p. 182.)

(1) 608 sur 897, ou 67,78 p. 100.

(2) « D'ordinaire, ceux qui gouvernent les enfants ne leur pardonnent rien et se pardonnent tout à eux-mêmes. Cela excite dans les enfants un esprit de critique et de malignité, de façon que, quand ils ont vu faire quelque faute à la personne qui les gouverne, ils en sont ravis et ne cherchent qu'à la mépriser. » (Fénelon, *De l'éducation des filles*, chap. V.). — Je voudrais bien, dit Locke, dans le même sens, mais plus crûment et non sans exagération, je voudrais bien que l'on me citât un défaut que les parents et ceux qui entourent les enfants ne leur enseignent pas. (*Quelques pensées*, etc, sect. II, n° 37.)

tion et en confiance, ce qu'on sacrifie en respect. « Lorsque l'intérieur des familles est en proie à une insolente égalité », disait Platon, à une société assise comme la nôtre sur les bases de la démocratie, « tout, jusqu'aux animaux, semble respirer le désordre. Le père craint et respecte son fils, et le fils traite bientôt son père comme son égal. Il veut pouvoir dire en tout : je suis libre. Dans un tel pays... les jeunes gens marchent de pair avec les vieillards; les vieillards, de leur côté, descendent aux manières des jeunes gens et affectent le ton léger, l'esprit badin, et, pour éviter d'avoir l'air fâcheux et despotique, ils ne savent qu'imiter la frivolité de la jeunesse (1).

Triste et saisissant tableau du relâchement des mœurs et du renoncement aux règles de la saine et nécessaire autorité. Non, le respect bien placé n'affaiblit pas l'affection : il l'ennoblit; loin de détruire la confiance, il la fortifie; et il se produit toujours dans la vie quelque circonstance où l'on est heureux de trouver auprès de soi une volonté sur laquelle on s'appuie (2).

Ce n'est pas assez, d'ailleurs, que la famille ne fasse pas dévier les efforts de l'éducation publique. Elle a elle-même, elle doit avoir ses enseignements. Dans une des pages les plus gracieuses de l'*Économique*, Xénophon représente la femme d'Ischomaque, — à la tombée du jour, lorsque le bruit des travaux commence à s'éteindre dans la plaine, — passant en revue les ustensiles du ménage pour s'assurer qu'ils sont en bel ordre, et se recueillant pour mettre ses pensées à l'unisson de celle de son mari qui va rentrer; c'est qu'elle attend aussi les esclaves, et elle veut qu'ils n'aient sous les yeux que le spectacle bienfaisant de l'harmonie intérieure, du repos. On aurait peine à concevoir sous une image plus simple une leçon plus forte. L'existence la mieux réglée a ses misères, ses moments de trouble, de lassitude, de découragement, où l'on ne peut faire que l'humanité ne se révèle sous un triste jour. Ce sont ces arrière-plans de la vie dont parle Lucrèce, et sur lesquels tôt ou tard l'expérience projette pour chacun sa lumière, mais dont il est salutaire d'épargner à la jeunesse la vue prématurée.

Il ne suffit pas d'éviter aux enfants les conversations, les lectures, les distractions qui ne sont pas de leur âge, tous ces exemples qui faisaient dire jadis à Quintilien, plaidant la cause de l'éducation publique, « qu'ils ne prennent pas l'idée du vice et du désordre dans les écoles, mais qu'ils l'y apportent (3) »; c'est de soi-même et de ses beaux côtés, suivant l'expression de Molière, qu'il faut s'attacher à laisser une impression heureuse. On leur doit ce qu'on se sent de plus élevé, de plus pur. Même en faisant ce salutaire effort, qui peut répondre de n'être pas surpris? C'est Fénelon qui nous en avertit : « Quoique vous veilliez sur vous-même pour n'y laisser rien voir que de bon, n'attendez pas que l'enfant ne trouve jamais aucun défaut en vous : souvent il apercevra jusqu'à vos fautes les plus légères (4) ». Nous ne demandons, d'ailleurs, en cela rien de forcé, de factice, rien qui s'éloigne des réalités de l'existence ordinaire. C'est le spectacle simple et naturel du travail,

(1) *De la République*, liv. VIII.
(2) Sur ce sentiment de respect uni à l'affection, voir MONTAIGNE, *Essais*, II. VIII; LOCKE, *Quelques Pensées*, etc., sect. X, n°s 95 à 99; LEGOUVÉ, *Les Pères et les Enfants au dix-neuvième siècle.*
(3) Liv. I. chap. I.
(4) *De l'Éducation des filles*, chap. V.

de la modération dans les idées et dans les désirs, de la prévoyance, de l'inflexible probité, qui profite le mieux au cœur de l'enfant, lorsqu'il l'a sous les yeux tous les jours et qu'il y voit en quelque sorte le fonctionnement régulier de la vie. D'où vient que dans le caractère d'un homme qui a marqué se retrouve toujours, dit-on, l'empreinte de la mère? C'est que le père n'est pas toujours là et qu'il se laisse absorber par d'autres soins, tandis que la mère, qui ne quitte pas le foyer de la famille, se donne en toutes choses, dans les petites comme dans les grandes, avec tout son cœur; et l'enfant qui a senti de plus près sa sollicitude pénétrante, sa raison affectueuse, son abnégation, rattache, dans sa pensée, ce qu'il a de meilleur à ce cher idéal.

La famille doit à l'enfant d'autres leçons plus directes, plus personnelles. On conteste à l'éducation publique le pouvoir de développer dans la masse des élèves qui lui sont confiés le tact, la délicatesse, la distinction, toute cette fleur de sentiment qui constitue proprement le charme du caractère (1). C'est ne point faire assez, semble-t-il, la part de ces vaillantes et aimables camaraderies de jeunesse, qui, elles aussi, assouplissent et affinent l'esprit. Nul doute toutefois que la vie de famille, avec les relations qu'elle crée, les nuances diverses d'égards qu'elle comporte, les vues qu'elle donne de tous les côtés sur le monde, ne soit plus propre qu'aucune autre à imprimer au caractère ce vernis de politesse et d'agrément; mais c'est le fond que nous considérons avant tout et la solidité qui nous importe. Or l'observation porte ici dans toute sa force. On est en droit d'attendre beaucoup du concours effectif des parents, pour peu qu'ils le veuillent. Nous n'ignorons pas ce que leur perspicacité peut rencontrer de difficultés et d'obstacles, nous faisons la part des illusions et des faiblesses : en raison même de leur affection, ils sont exposés à porter trop haut leurs espérances ou à désespérer trop vite. L'avis désintéressé et froid d'un maître habile est souvent nécessaire pour rétablir la mesure. Et cependant qu'on s'interroge soi-même. N'est-il pas vrai que ceux-là seuls se trompent, en définitive, qui veulent obstinément être trompés? Qui est plus près que le père et la mère du cœur de l'enfant?

Qui peut mieux se rendre compte de ses propensions instinctives et de ses passions naissantes, démêler ses qualités de ses défauts, distinguer dans ses écarts la défaillance ou la révolte passagère de la faiblesse radicale et de la résistance opiniâtre, exciter, suivant le besoin, ou amortir sa sensibilité, l'assujettir, selon les circonstances, aux nécessités qui s'imposent et le faire triompher des difficultés qui ne tiennent qu'à lui, suivre avec sagesse les crises qui arrêtent ou précipitent son développement, surveiller ces délicatesses de l'honneur juvénile, ce premier éveil de la dignité personnelle, si facile à exalter par la pratique des sentiments honnêtes, si prompte à céder sous l'indifférence ou les mauvaises habitudes, le traiter en un mot, dans toutes ses transformations, d'après son tempérament et lui donner le régime moral qui lui convient? Qui pourrait mieux surtout saisir ou faire naître les occasions, — qui, fussent-elles multipliées au lycée, seront toujours rares, — d'éprouver sa volonté, de l'exercer à délibérer,

(1) E. Renan, *la Réforme intellectuelle et morale, la Part de la famille et de l'État dans l'éducation.*

à prendre un parti, à faire acte d'autorité sur lui-même, à se commander et à s'obéir? A qui appartiendrait-il davantage de lui remettre peu à peu l'administration de son libre arbitre; de le familiariser avec le bien, de le mettre en garde contre le mal, en n'hésitant pas, lorsqu'il le faut, à le lui faire connaître (1); de ne pas craindre, suivant l'ingénieuse expression de Mme Guizot, de le laisser toucher à la lame de l'épée et au tranchant du couteau, mais de lui apprendre à toucher et à manier par le bon bout (2); de se rappeler toujours, en un mot, qu'il ne s'agit pas de subordonner sa volonté, mais de lui en créer une, et de l'acheminer pas à pas vers cette indépendance raisonnée, patiemment mais délibérément poursuivie, qui constitue la personnalité humaine (3)? Il est, dit M. de Laprade (4), deux sortes de consciences : les consciences soumises et les consciences pures ou fortes; celles qui s'abandonnent, celles qui se conduisent.

Et M. de Laprade se place résolument du côté des consciences fortes, comptant sur la sollicitude des parents pour les régler. La part si largement réservée aujourd'hui à l'autorité de la famille par le sentiment public comme par la loi dans la direction morale de l'enfant impose plus que jamais aux parents le devoir de travailler à le pourvoir du lest nécessaire pour assurer sa marche à travers les courants de la vie. Tâche grave assurément et délicate : car celui-là seul peut être maître de l'enfant qui est maître de soi-même; pour assurer à sa volonté en travail une direction sûre et éclairée, ce n'est pas assez du bon vouloir et des intentions droites : il y faut l'observation persévérante, la sagacité active, l'esprit de décision, un mélange de fermeté et de tendresse, tout cet ensemble d'efforts réfléchis et soutenus, de qualités fines et graves que nous trouvons si naturel d'exiger des autres; mais tâche généreuse aussi et féconde entre toutes : car c'est l'effet d'une éducation bien suivie d'améliorer à la fois ceux auxquels elle s'applique et ceux qui la font.

Cette collaboration de la famille produira des effets d'autant plus heureux qu'elle trouvera l'appui de l'esprit public.

On a répété bien des fois, depuis vingt ans, le mot mis par Plutarque dans la bouche d'Agésilas (il est un de ceux qui serviront un jour à caractériser l'esprit des réformes introduites dans notre éducation nationale) : Que faut-il apprendre à l'enfant? Ce qu'il doit faire étant homme. — C'est pour répondre à cette pensée qu'il a été fait place dans l'enseignement de l'histoire à l'histoire contemporaine; dans l'enseignement de la morale, aux principes de la morale civique; dans l'enseignement de la philosophie, aux éléments de l'économie politique dont les lois nous régissent. Ces modifications témoignent d'une sage prévoyance. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on pourrait reprocher à nos études de draper la jeunesse à l'antique. L'esprit moderne les pénètre de toutes

(1) « Je veux, » dit admirablement Montaigne, « qu'il ne laisse à faire le mal ny à faulte de force ni de science, mais à faulte de volonté...; qu'il puisse faire toutes choses et n'aime à faire que les bonnes » *Essais*, liv. I, chap. XXII. — Cf. LOCKE, *Quelques pensées*, etc., sect. IX, n° 94.
(2) *Lettres sur l'éducation*, Lettre VI. — Cf. Lettre XLIII.
(3) Ici encore nous aimons à nous appuyer sur un texte de Montaigne : « En tout et partout, dit-il (*Essais*, I, XXII), il y a assez de mes yeulx à me tenir en office : il n'y en a point qui me veillent de si près, ny que je respecte plus. »
(4) *L'Éducation libérale*, 2e part., chap. III.

parts. L'Université n'a pas de plus vif souci que de faire des hommes de leur pays et de leur temps. Mais autre chose est de préparer les jeunes gens à la vie, autre chose de les y faire participer avant l'heure. On oublie trop parfois, — l'observation est de Rousseau (1) — que la nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes, et qu'à intervertir cet ordre, on risque de produire des fruits précoces, qui n'auront ni maturité ni saveur et ne tarderont pas à se corrompre. A quoi aboutirait-on en les encourageant, en les excitant à devancer les années, sinon, comme l'ajoute le maître d'*Emile*, à faire de jeunes docteurs et de vieux enfants? Heureux ceux qui arrivent frais d'esprit, frais de cœur, aux divers âges de la vie! Il n'est pas de jour, pour ainsi dire, où le Parlement, où la presse ne traite avec la plus vaillante ardeur les questions qui se rattachent à l'éducation nationale. L'intérêt commun, l'intérêt des enfants surtout est qu'on s'occupe d'eux en dehors d'eux, au-dessus d'eux. Si nous demandons que les internats soient placés hors des villes, c'est, entre autres raisons, dans une pensée d'hygiène morale. Nous voudrions que le seuil des lycées fût protégé, d'accord avec nous, contre les émotions du dehors par la famille et par la sollicitude publique. L'esprit ne se partage pas impunément, à l'âge où il se forme, entre les spéculations désintéressées de l'étude et les troublantes préoccupations des problèmes du moment. Il faut s'habituer à dormir au bruit de la rue, a dit un fin et judicieux moraliste de notre temps; ce sommeil vigilant est l'honneur d'un peuple libre; à chaque génération d'assurer à son tour sa sécurité et sa dignité. Mais laissons la jeunesse, en attendant que son jour soit venu, dormir de son plein sommeil, de ce fortifiant et pur sommeil que traversent seulement les rêves de l'idéal, si nous voulons que, lorsqu'aura sonné pour elle l'heure de l'action, elle se présente le cœur ferme et haut (2).

Il a été versé à la caisse centrale du Trésor public, à titre de restitution anonyme à l'Etat, une somme de 454 fr. 58, dont il a été fait recette par le caissier-payeur central, le 5 février 1884.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

4 février.

De Brest : Arrivée de la *Caravane*.

De Marseille : Paquebot *Sindh* parti hier pour l'Indo-Chine.

De Colombo : *Poitou* parti. Tout bien à bord.

De Singapore : *Comorin* (supposé) passé Singapore 31 janvier.

Du commandant *Vinhlong*. Etat général machine même que Colombo. Quittera Singapore après visite machine. Espère arriver Saïgon en diminuant vitesse si mer grosse.

Mytho partira mercredi.

De Rochefort : Départ de la *Moselle*.

De Paimpol : Trois-mâts-barque grec (abandonné) *Franz Govacevich*, de Syra, chargé blé, mouillé rade par pilote Paimpol. Est sans avaries graves apparentes.

La caisse de retraites pour la vieillesse a reçu, du 16 au 31 janvier 1884 :

5,438 versements, s'élevant à 1,052,527 fr. 75.

Elle a ouvert 518 comptes nouveaux.

Il a été acheté pendant la même période 105,000 fr. de rentes, ayant coûté 2,503,305 francs 65.

Il a été inscrit au Grand-Livre de la dette publique 258,644 francs de rentes viagères aux noms de 1,736 parties.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ferdinand-de-Lesseps*, venant de Colon et escales, est arrivé à Pointe-à-Pitre le 3 février, et en a relevé le même jour pour le Havre et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Brest*, venant de Saint-Nazaire et Santander, est arrivé à Saint-Thomas le 4 février, et en a relevé le même jour pour la Vera-Cruz et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Saint-Simon*, venant du Havre, est arrivé à New-York le 4 février, à 10 heures matin.

Le paquebot *Orénoque*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Plata, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Bordeaux ce matin, à onze heures.

M. Georges Lafaye, ancien membre de l'Ecole française de Rome, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le jeudi 14 février, à dix heures du matin.

Thèse latine. — De poetarum et oratorum certaminibus apud veteres.

Thèse française. — Histoire du culte des divinités d'Alexandrie, hors de l'Egypte, jusqu'à la naissance de l'école néo-platonicienne.

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest, désireuse de faciliter aux voyageurs les repas que l'arrêt souvent restreint des trains les empêche de prendre confortablement aux buffets, a organisé, dans les principaux buffets de son réseau, un système de paniers à provisions. Ces paniers, faciles à emporter dans les wagons, contiennent, avec tout le matériel nécessaire, un repas complet froid et composé d'une portion de jambon, de langue fourrée ou de saucisson, d'une portion de viande froide (bœuf, veau ou gigot), d'un dessert et d'une demi-bouteille de vin. — Le prix est de 3 fr., et de 3 fr. 50, si on prend un quart de volaille au lieu d'une portion de viande froide. Les voyageurs, leur repas terminé, n'ont qu'à remettre les paniers aux conducteurs du train.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

VILLE DU HAVRE

AVIS

Le maire de la ville du Havre, officier de la Légion d'honneur, président de la commission administrative de l'hospice de ladite ville,

Et le trésorier de la fabrique de l'église Saint-François du Havre,

Agissant en leurs qualités respectives;

Vu l'ordonnance du 14 janvier 1831;

L'avis du conseil d'Etat, du 12 décembre 1860;

Les circulaires ministérielles des 5 mai 1852 et 10 avril 1862;

Le testament de M. Pierre-Marie-François FOUCAULT, décédé à Paris, rue de Miroménil, n° 59, le 19 décembre 1883, ledit testament en date du 12 dudit mois de décembre, enregistré à Paris, 8e bureau, le 21 du même mois, portant legs à l'hospice du Havre d'une somme de *vingt-cinq mille francs* et à la paroisse Saint-François du Havre d'une somme de *dix mille francs*;

Considérant que les héritiers de M. Foucault n'étant pas connus, il y a lieu de faire les publications et insertions exigées par les instructions et ordonnances susvisées;

Donnent avis aux héritiers de M. Pierre-Marie-François Foucault du legs fait par celui-ci à l'hospice et à la paroisse Saint-François du Havre, les invitent à prendre connaissance du testament de M. Foucault, déposé au rang des minutes de Me Octave-François Tousselle, notaire à Paris, et à adresser leurs observations à M. le préfet du département de la Seine-Inférieure avant le 28 février prochain, s'ils le jugent utile à leurs intérêts.

Et afin qu'ils n'en ignorent, extrait du testament de M. Foucault a été transcrit ci-dessous.

....

« Je lègue à l'Hopital du Havre (Havre) la somme de 25 mille francs.

« Je lègue à la paroisse de St Fois du Havre (François du Havre) dix mille francs.

« Tous droits de mutation et frais de toutes « mes dispositions testamentaire seront seront « prélevées sur ma succession.

« 12 Décembre mil huit cent 83.

« (Signé) Fois FOUCAULT »

Au Havre, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le maire de la ville du Havre,
JULES SIEGFRIED.

Le trésorier de la fabrique de l'église Saint-François,
RAVOT.

---

(1) *Emile*, liv. II, p. 82. — « Laissez mûrir l'enfance dans les enfants », dit ailleurs Rousseau. Ibid., p. 77. — Cf. liv. IV, p. 252, sur « l'art de protéger l'enfance. »

(2) Le manque d'espace ne nous permet pas de reproduire quatre tableaux qui sont annexés au Mémoire de M. Gréard. — (Note de la rédaction.)

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 4 février.

Du sieur JANISSON (Baptiste), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue de la Glacière, 62.
M. Guillotin, juge-commissaire
M. Lamoureux, rue Chanoinesse, n. 14, syndic provisoire. (N. 14979 du gr.)

Du sieur PERROT (Paul), peintre en bâtiments et marchand de vins, demeurant à Paris, rue Müller, 32.
M. Guillotin, juge commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 14980 du gr.)

Du sieur SALZEDO (Arthur), négociant, représentant de commerce, demeurant à Paris, avenue Parmentier, 8.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Boussard, rue de la Tâcherie, n. 4, syndic provisoire. (N. 14981 du gr.)

Du sieur ROSCOP (François), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, boulevard Barbès, 46.
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic provisoire. (N. 14982 du gr.)

Du sieur COUSIN (Eugène-Hilaire), entrepreneur de serrurerie et charpentes en fer, demeurant aux Lilas, rue de Romainville, 20
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Lamoureux, 14, rue Chanoinesse, syndic provisoire. (N. 14983 du gr.)

De la Société anonyme dite : LE CRÉDIT DE FRANCE (en liquidation) dont le siège était à Paris, rue de Londres, 17.
(Ouverture, 29 décembre 1883.)
M. Poussielgue, juge commissaire.
M. Pinet, boulevard Saint-Germain, 82, syndic provisoire. (N. 14984 du gr.)

De la Société anonyme dite : LE CRÉDIT DE PARIS, au capital de 30 millions de francs (en liquidation), ayant eu pour objet des opérations financières, commerciales et industrielles, dont le siège était à Paris, rue Taitbout, 30, puis rue Chauchat, 6.
M. Naud, juge-commissaire.
M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic provisoire. (N. 14985 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur DELÉAGE (Paul), personnellement, directeur gérant de la société DELÉAGE et Cᵉ, ayant eu pour objet l'exploitation du journal *le Passant*, demeurant à Paris, rue de Lisbonne, 66, le 11 courant, à 11 heures précises. (N. 14950 du gr.)

Du sieur GOULFIER (Adolphe-Louis), fabricant de cartonnages, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 253, le 11 courant, à 12 heures précises. (N. 14783 du gr.)

Du sieur GATIN (Narcisse), mercier, demeurant à Paris, boulevard Arago, 7-9, le 11 courant, à 2 heures précises. (N. 14971 du gr.)

Du sieur LEVOLLE (Henry-Louis), tenant un bal, demeurant à Paris, boulevard de Clichy, 88, le 11 courant, à 11 heures précises. (N. 14948 du gr.)

Du sieur NIVET (Almasy-Théodore), mercier, demeurant à Paris, rue Saint-Séverin, 17, le 11 courant, à 11 heures. (N. 14947 du gr.)

Du sieur FOSTER (Pierre-Joseph), distillateur, demeurant à Billancourt, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, 151, le 11 courant, à 10 heures précises. (N. 14659 du gr.)

Du sieur VINOT (Eugène), marchand de bijouterie et de curiosités, demeurant à Paris, quai Malaquais, 7, le 11 courant, à 11 heures. (N. 14953 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

De la compagnie d'assurances l'ACCIDENT (société anonyme), dont le siège est à Paris, rue de Grammont, 26;
Entre les mains de M. Lamoureux, rue Chanoinesse, 14, syndic de la faillite. (N. 14391 du gr.)

De la Société anonyme dite LA PROTECTION ACCIDENT, compagnie d'assurances à primes fixes, au capital de 1 million de francs, dont le siège est à Paris, rue de Grammont, 26;
Entre les mains de M. Lamoureux, rue Chanoinesse, 14, syndic de la faillite. (N. 14536 du gr.)

Du sieur FAURÉ (Philippe), fabricant de poupées, demeurant à Paris, rue du Temple, 152;
Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic de la faillite. (N. 14816 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

De la société en nom collectif VIRLOUVET et GUÉBARD, ayant pour objet le commerce de limonadier, dont le siège est à Paris, boulevard de Strasbourg, 2, composée de : 1° Arsène-Léon VIRLOUVET ; 2° et Emile-Louis GUÉBARD, demeurant tous deux au siège social, le 11 courant, à 10 heures. (N. 14509 du gr.)

Du sieur GUILLAUME fils (Emile-Gustave), commissionnaire en vins, demeurant à Paris-Bercy, cour Saint-Emilion, 170, et quai de Bercy, 58, le 11 courant, à 10 heures. (N° 14433 du gr.)

Du sieur ZEDDE (Emile-Auguste) entrepreneur de peinture, demeurant à Paris, rue François-Iᵉʳ, 61, le 11 courant, à 11 heures. (N. 14572 du gr.)

Du sieur ROBILLARD (Georges), loueur de voitures, demeurant à Paris, rue Angélique-Compoint, 4, le 11 courant, à 2 heures. (N. 14641 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur HÉLIOT (Paul-Alphonse), entrepositaire de bières, demeurant à Paris, avenue d'Ivry, 61, le 11 courant, à 11 heures précises. (N. 14648 du gr.)

Du sieur BUSIGNY (Eugène-François), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue Lepic, 96, le 11 courant, à 11 heures précises. (N. 13582 du gr.)

Du sieur BOURDEAUX (Jules), marchand tailleur, demeurant à Paris, rue Richelieu, 52 (passage Beaujolais), le 11 courant, à 10 heures précises. (N. 14569 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATION

(Art. 510.)

Du sieur CHATTON (Edouard), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 34, le 11 courant, à 10 heures précises. (N. 14580.)

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et le failli en ses explications, et, conformément à l'article 510 du code de commerce, décider s'ils se réserveront de délibérer sur un concordat en cas d'acquittement, et si en conséquence ils surseoiront à statuer jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute frauduleuse commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé à la formation de l'union, si le sursis n'est pas accordé.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

DÉLIBÉRATION

(Art. 511.)

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur HUGOT (Louis-Gustave), ancien marchand de beurre et œufs en gros, à Paris, rue Jeanne, 31, sont invités à se rendre, le lundi 11 courant, à 12 heures, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites,

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite et le failli en ses explications, et, conformément à l'art. 511 du code de commerce, décider si les créanciers se réserveront de délibérer sur un concordat jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute simple commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé, si le sursis n'est pas accordé, soit à la délibération immédiate sur le concordat, soit à la formation de l'union. (N. 14299 du gr.)

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur BLANC (Dominique), marchand de vins, liquoriste, demeurant à Paris, Faubourg-Saint-Antoine, 59, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 11 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bonneau, 6, rue de Savoie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14273 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur MORRIÈRES, ancien limonadier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 6, le 11 courant, à 2 heures précises. (N. 11018 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

La liquidation de l'actif abandonné étant terminée, sont invités à se rendre aux jours et heures ci-après, au Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions, MM. les créanciers :

Du sieur SUSSEL (Samuel), marchand forain, demeurant à Paris, boulevard Beaumarchais, 42, le 12 courant, à 2 heures précises. (N. 12807 du gr.)

(Supplément.)

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des comptes et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur JEUNET (Charles), négociant en grains, farines et fromages, à Paris, boulevard Morland, 7, ayant son domicile rue de Rivoli, 146, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Heurtey, syndic, 40, rue du Luxembourg, pour toucher un dividende de 6 fr. p. 100, 2e répartition. (N. 10018 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 29 décembre 1883.

De la demoiselle MIDON, épicière, rue Geoffroy-Lasnier, 15. (N. 14594 du gr.)

Du sieur A. SIMON, blanchisseur, demeurant à Gennevilliers, rue de la Procession, 11. (N. 14624 du gr.)

Du sieur MAUGER (Louis), restaurateur, rue Félix-Hurez, 7. (N. 14308 du gr.)

Des sieurs : 1° KRONNER; 2° DÉAL, fondeurs en cuivre, aux Lilas, rue des Bruyères, 27. (N. 12992 du gr.)

Du sieur COMAITA (Alphonse-Alexandre), entrepreneur de fumisterie à Charenton, rue des Quatre-Vents, 6. (N. 9666 du gr.)

Du sieur ALLÈGRE (Augustin), marchand de vins, rue Dunois, 78. (N. 14608 du gr.)

Du sieur FILLASTRE (Louis-Désiré), marchand de couleurs et vernis, quai Saint-Michel, 11. (N. 14287 du gr.)

Du sieur CHABANNE (Casimir-François), ancien marchand de vins, ayant demeuré rue Etienne-Dolet, 5, et demeurant actuellement rue d'Avron, 47. (N. 14400 du gr.)

Du sieur KAHN (Simon), ancien épicier, rue du Four-Saint-Germain, 49, demeurant actuellement boulevard Pereire, 40. (N. 14279 du gr.)

Du sieur JACOB (Pierre-Léon), dit DUMOY, directeur des journaux *la Revanche* et *le Vengeur*, demeurant à Paris, rue Montmartre, 123, ci-devant, et actuellement rue Gérando, 13. (N. 14540 du gr.)

Du sieur BRUYEL (Guillaume), marchand de vins traiteur, demeurant rue Philippe-de-Girard, 69, et rue du Département, 22. (N. 14262 du gr.)

Du sieur MERLIN, boucher au marché des Ternes, 221 et 222, et demeurant rue d'Armaillé. (N. 13597 du gr.)

De la veuve RAVINET, marbrière, rue Commines, 8, impasse Froissart, 7. (N. 14008 du gr.)

Du sieur MARCILHACY (François-Alexandre), commissionnaire en marchandises, rue des Petites-Ecuries, 34. (N. 13720 du gr.)

Du sieur BOULDOIRE, ancien marchand de charbons, à Bagnolet, demeurant actuellement à Rueil. (N. 13800 du gr.)

Du sieur BROUHOT (François), restaurateur, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 235. (14265 du gr.)

Du sieur E. GUYOT, libraire, rue Saint-André-des-Arts, 40. (N. 14292 du gr.)

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

Ministère de l'intérieur.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ADJUDICATION de l'entreprise générale des services des prisons.

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur donne avis que, le 22 février 1884, il sera procédé, à la préfecture du Loiret, à l'adjudication de l'entreprise générale des services des prisons des départements du Loiret, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher (25e circonscription pénitentiaire), pendant trois, six ou neuf années, qui commenceront le 1er mars 1884.

Le dépôt provisoire exigé des concurrents est fixé à 1,500 fr., le cautionnement définitif à 10,000 francs.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur, rue Cambacérès, 11 (direction de l'administration pénitentiaire, 2e bureau), aux préfectures du Loiret, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et à la direction de la 25e circonscription pénitentiaire, à Orléans.

Ministère de la guerre

DIRECTION DES POUDRES ET SALPÊTRES

AU PONT-DE-BUIS

POUDRERIE NATIONALE DU MOULIN-BLANC

Le 1er mars 1884, à une heure et demie de relevée, il sera procédé, dans la salle de la mairie de Brest (Finistère), à l'adjudication publique de la fourniture de :

1,000,000 de kil. de Charbon de terre pour chaudières à vapeur (en un seul lot).

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur des poudres et salpêtres au Pont-de-Buis, et à la poudrerie du Moulin-Blanc, près Brest (Finistère).

N° 19

Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 21 février 1884 :
Feutre animal en bandes.

Adjudication à Toulon, le 14 février 1884 :
Chaises en merisier, foncées en rotin.
Feutre animal en bandes.
Cheminées en cristal pour lampes modérateur.
Manches en toile pour pompes.
Etamines à pavillons.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine est supprimée, à partir du 1er janvier 1884.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Alignement de la rue Ganneron
(18e arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 18e arrondissement pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 6 février 1884, sur le projet d'alignement de la rue Ganneron.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 21, 22 et 23 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Classement et alignement d'une Voie nouvelle entre les rues Blomet et Lecourbe
(15e arrondissement).

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 15e arrondissement pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 6 février 1884, sur le projet de classement et d'alignement d'une voie nouvelle entre les rues Blomet et Lecourbe.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 21, 22 et 23 février 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 11 janvier 1884.

LE PRÉFET DE LA SEINE,
Pour le préfet et par délégation :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
Pour le secrétaire général :
Le conseiller de préfecture délégué,
FALRET DE TUITE.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 5 Février 1884

27e TIRAGE des OBLIGATIONS COMMUNALES de 500 fr. 3 0/0
EMPRUNT 1879

Le n° 56,855 est appelé au rembourst à 100,000 fr.
Le n° 875,150 à 25,000 francs.
Les nos 230,366, 388,513, 464,590, 580,312, 695,332, 770,776, sont appelés au rembt chacun à 5,000 fr.
Les 45 numéros ci-après, chacun à 1,000 fr.

404	189,641	424,398	600,518	671,114	825,446
32,828	202,350	434,681	628,890	674,2[illegible]	851,[illegible]
38,470	230,471	447,249	[illegible]	713,4[illegible]	[illegible]
62,307	2[illegible],543	452,312	[illegible],437	743,326	[illegible]
86,022	232,[illegible]	460,433	639,984	[illegible]	911,[illegible]
111,346	[illegible],098	479,776	644,653	756,373	
120,967	347,403	532,027	645,204	770,191	
136,216	381,797	536,677	666,765	[illegible]	

24e TIRAGE des OBLIGATIONS COMMUNALES de 500 fr. 3 0/0
EMPRUNT 1880

Le n° 756,915 est appelé au rembt à 100,000 fr.
Le n° 140,06[illegible] à 25,000 fr.
Les nos 51,[illegible]0, 183,097, 437,070, 457,650, 672,482, 896,479 sont appelés au rembt chacun à 5,000 fr.
Les 45 numéros ci-après chacun à 1,000 fr.

67,592	235,180	403,652	541,191	710,386	[illegible]
71,881	242,549	410,654	5[illegible],081	724,161	[illegible]
88,314	243,974	429,200	586,[illegible]	[illegible]	[illegible]
118,855	[illegible],994	476,697	593,247	769,189	[illegible]
173,253	328,493	485,553	611,082	784,[illegible]	[illegible],456
175,066	381,350	489,133	668,592	813,[illegible]	
217,638	384,259	500,719	694,256	844,365	
234,337	401,570	519,360	697,190	871,430	

5e TIRAGE
Des OBLIGATIONS COMMUNALES de 500 fr. et de 100 fr. 4 0/0
EMISSION 1881

440 Obligations de 500 fr. ont été appelées au remboursement au pair.
110 Obligations de 100 fr. ont été appelées au remboursement au pair.

Digitized by Google

Spectacles du Mercredi 6 Février.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Favorite : Dereims, Melchissédech, Dubulle; Mmes Figuet (2e début), Ploux. — La Farandole.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Smilis, drame en 4 actes, en vers, de M. Jean Aicard : Got, Febvre, Laroche, Worms; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fremaux.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Cédant à de nombreuses sollicitations, l'Odéon donnera Severo Torelli en matinée, dimanche prochain. Mais, comme le jeune artiste chargé du rôle de Severo ne pourrait jouer la pièce deux fois le même jour, on jouera, le soir, le Mariage de Figaro en représentation populaire.

Le bal masqué de samedi prochain, à l'Opéra, offrira un divertissement particulier : à deux heures du matin, une Farandole se déroulera dans la salle sur l'air du ballet de Théodore Dubois.

La Dormeuse éveillée n'aura plus que deux représentations aux Bouffes Parisiens.

Jeudi, reprise de la Mascotte, qui ne sera jouée qu'une dizaine de fois, en attendant Madame Favart, que M. Cantin monte avec un soin tout particulier.

M. Charpentier, directeur du Théâtre-Déjazet, s'associe avec Mme Olga Léaut, pour les représentations de deux pièces, Frétillon et la Cour d'amour, que la directrice de l'Alcazar de Bruxelles apporte toutes montées, avec la troupe et le matériel.

Les représentations de ces deux ouvrages commenceront au mois de mars.

Un véritable événement musical : dimanche prochain, au concert du Châtelet, M. Colonne donnera en entier le second tableau du premier acte de Parsifal, avec chœurs et orchestre, pour lequel il s'est assuré la première traduction française qui ait été faite de cette partition. On sait que ce fragment du dernier ouvrage de Wagner a été le grand succès des auditions de Bayreuth.

Le chef de service : Vandel.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 5 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			79 75
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 75
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 75
Huile de Lin, en fûts			54 25
Huile de Lin, en tonnes			56 25
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	45 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	52 ..
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	.. ..	à	44 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	48 25	à	48 50
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			92 ..
Suifs. — Beufs de la Plata			96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 7/16 — 1 h., 101 ½
VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 90. — Monnaie 80 40
Crédit Autrich. .... 296 60 | Chem. de fer Autrich. 317 ..
Change sur Londres.... Demande, 121 20 — Offre, 121 25
Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre, 48 175
Lots.............. 115 75 | Napoléon............ 9 62

VALEURS EN NÉGOCIANT À TROIS MOIS

Change		Papier long			Papier court			
3½ %	Amsterdam	206 ...	à	206 ¼ ..	205 ⅞ ..	à	206 ⅞	et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ...	à	122 ¼ ..	121 ⅞ ..	à	122 ⅛	et 4..%
5..%	Vienne....	205 ¾ ..	à	206 ...	205 ¾ ..	à	206	et 4..%
5..%	Barcelone..	486 ..	à	487 ...	486 ...	à	486 ½	et 4..%
5..%	Madrid....	486	à	487 ..	486 ...	à	487 ..	et 4..%
6..%	Lisbonne..	545	à	546 ...	545 ...	à	546 ..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241	à	242	241 ...	à	242 ..	et 4..%
.....	Stockholm	136	à	137	136	à	137 ..	et 6..%

VALEURS EN NÉGOCIANT À VUE

3..%	Londres...	25 16	à	25 19.	25 12	à	25 17.	m. 3%
	de Chèque	.. ....	à	.. ....	25 13½	à	25 18½	...
4..%	New-York.	514 ..	à	515 ..	514	à	515	m. 3%
3½ %	Belgique.	⅛ p	à	⅛ p.	⅛ p	à	⅛ p	m. 3½ %
5..%	Italie (lire).	1/16	à	1/16 p.	⅛ p	à	⅛ p.	— 5%
5..%	Italie (or).	1/16	à	1/16 p.	⅛ p	à	⅛ p.	— 5%
3..%	Suisse.....	pair	à	⅛ p	1/16 p	à	3/16 p	— 3%

BONS DU TRÉSOR | De trois mois à un an .... 2 .%
BANQUE DE FRANCE, Escompte, 3..% — Avances 4 %

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	..	à	.. 0/00 prime
Argent 1000, le 218f 89...	147	à	152 0/00 perte
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 [illegible]..
Souverains anglais	25 11 ..	à	25 16..
Banknotes	25 13..	à	25 18..
Aigles des États-Unis	25 90..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouiss.	Mardi 5 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédents Compt.	Cours précédents Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76/90 95 77(76/90 80 7(	en liq.						
		95 75	fin ct.	77 30	77 35	77 15	77 35	77 25	77 25
			Pr fin c.		d 2'				
			Pr fin c.		d 1'	77 65	77 55 d 50		
			Pr fin c.	78 ..	77 80 d 25				
			Pr fin p.		d 1'		d 50		
			Pr fin p.		d 2'				
			Pr fin p.		d 25		d 1'		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78/20 25 15 25	en liq.						
			fin ct.	78 45	78 55	78 30	78 55	78 25	78 45
			Pr fin c.		d 1'	78 75	78 65 d 50		
			Pr fin c.		d 25				
			Pr fin p.		d 1'		d 50		
			Pr fin p.		d 25				
sept. 83	4 %		en liq.						
			fin ct.					98 50	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 107 10 20	en liq.						
			fin ct.					107 20	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106/10 20 30 25 20 106	en liq.						
		106/20 30	fin ct.	106 67½	106 70	106 50	106 65	106 30	106 60
			Pr fin c.		d 2'				
			Pr fin c.		d 1'	106 95	106 85 d 50		
			Pr fin c.	107 25	107 07½ d 25				
			Pr fin p.		d 1'				
			Pr fin p.		d 2'		d 50		
			Pr fin p.		d 25		d 2'		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23 0 24						0 21	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %								
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f. ... Coup. de 5000 f.							507 50	
	d° c. de 1000 f. ... Coup. de 10000 f.	1014						1014	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f. ... Coup. de 5000 f.							500	
	d° c. de 1000 f. ... Coup. de 10000 f.							1013 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f. ... Coup. de 5000 f.							503	
	d° c. de 1000 f. ... Coup. de 10000 f.							1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	506	en liq. / fin ct.					505 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1902, t.p.	501 500 25 501	fin ct.					500	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	518 517 516	fin ct.					517	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4 %, 57, r. 225 f., t.p.	249 75 250						250 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 f., t.p.	511 510	fin ct.					512	130 ..
août 83	d° 1865, 4 %, r. 500 f., t.p.	520 520 50 521	fin ct.					519 50	447 50
juill. 83	d° 1869, 3 %, r. 400 f., t.p.	407 50 407 406 50	fin ct.					408	
janv. 84	d° 1871, 3 %, r. 400 f., t.p.	390 389 392 391 392	en liq. / fin ct.					392	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50 114 25						115	
	d° d° séries sort. (unités)							406	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4 %, r. 500 f., t.p.	511 50 512 50 514 511 50	fin ct.					511 .	528 25
oct. 83	d° 1876, 4 %, r. 500 f., t.p.	510 50 512 50 515 510 50	en liq. / fin ct.					512 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t.p. (ex. pay. par Et., exe d'imp.)	524 523 75 522 50 523	Pr fin c. / fin ct.					523 75	496 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	367 367 75	en liq. / fin ct.					466 25	483 75
			Pr fin c.		d 5'		d 10		
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq. / au 15					425 ..	400 ..
			Pr au 15		d 20		d 10		
			Pr au 29		d 5'		d 10		
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					872 50	728 ..
			Pr au 15		d 5'		d 10		
			Pr au 29		d 5'		d 10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					262 50	425 ..
			Pr au 15		d 10		d 10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5175	en liq. / fin ct.	5225			5205	5200 ..	5235 ..
			Pr fin c.		d 50		d 20		
			Pr fin p.		d 50		d 100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	525 522 50 523 75	en liq. / au 15	525 ..	525 ..	522 50	525 ..	525 ..	532 50
			Pr au 15		d 10		d 10		
			Pr au 29		d 20		d 10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	868 75 865 860 862 50	en liq. / au 15	867 50	867 50	860 .	861 25	867 50	870 ..
			Pr au 15		d 20		d 20		
			Pr au 29		882 50 d 10		d 10		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	en liq. / au 15					437 50	441 25
			Pr au 15		d 5'		d 10		
			Pr au 29		d 5'		d 10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	415	en liq. / au 15					420 ..	550 ..
			Pr au 15		d 5'		d 10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	431 25 435	en liq. / au 15					430 ..	440 .
			Pr au 15		d 5'		d 10		
			Pr au 29		d 5'		d 10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	975	en liq. / au 15					975 ..	960 ..
			Pr au 15		d 10		d 10		

Négociés au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départ. de Constantine, 5 %, 1879		
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	119 ..	
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, remb. 100 f.	101 ..	100 50
d° 4 %, 1881, remb. 500 f.	498 ..	
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	119 50	
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.	105 ..	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3 %, r. 100 fr., t.p.	95 75	95 50
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 25	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5 %, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	163 ..	162 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	445 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.) t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 500f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Caisse gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 300f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie) (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie) 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5e éq.		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5 %, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	1350 ..	
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	720	710
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	315 .	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	570 .	
Ouest d° a. de jouiss.	405 ..	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Cie de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouiss. banque	Mardi 5 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	442 50	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d5'		 d10 d20	442 50	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	51 50	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d20 d20		 d10 d10		50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	203 75 203 25	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d10		 d10 d5	202 75	205 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	492 50	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d5' d10		 d10 d10	490 ..	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					350 ..	333 ..
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1250 1255 1250	en liq. fin ct. P.ces fin c. P.ces fin c. P.ces fin p. P.ces fin p.	 1266 25 1275 ..	 1261 50 d40 1282 50 d20 d40 d20	 1260 .. 1290 .	 1262 75 1297 50 d10 d20 d10 d5'	1255 ..	1266 25
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	1180						1075 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	504 510 511						[illegible]9 .	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	111 110						109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	558 555						[illegible]8 75	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	11[illegible] 75						118 .	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	507 516 505						[illegible]67	485 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	4[illegible]0						450	297 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	101 50						[illegible]3 75	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	[illegible]	fin ct.					340	453 75
août 83	fonc.res 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	349 348	fin ct.					349 .	350 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	44[illegible] 50 443 443 50 444	fin ct.					445	
nov. 83	fonc.res 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	4[illegible]9 439 50 439 75 440	fin ct.					439 50	458 75
sept. 83	communles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440 50	fin ct. en liq.					440 50	
janv. 84	fonc.res 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 50 335 25	fin ct. en liq.					335 25	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	335	fin ct.					335 .	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	389 390 391	fin ct.					387 ..	
août 83	d° entièrement libérées	39[illegible]	fin ct.					3[illegible]4 .	
sept. 82	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337	fin ct.					336 75	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (toutes se représent.)	135	en liq. fin ct.					135 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f (l'ann. comp. par l'État)	[illegible]9 508 50 508 25 508	au 15					549 .	652 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	175	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d5' d10		 d10 d10	175 ..	165 ..
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	685	en liq. au 15					680 ..	727 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. au 15					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	570 567 50	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d10 d5'		 d10 d10	572 50	571 25
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	330	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d5' d10		 d10 d20	330 .	335 ..
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. au 15					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq. au 15 P.ces au 15		 d5'		 d10	155 ..	220 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).	375	en liq. au 15 P.ces au 15		 d10		 d10	380 ..	380 ..
oct. 83	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	487 50	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d5' d5'		 d10 d10	490 ..	487 50
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).	440	en liq. au 15 P.ces au 15		 d5'		 d10	440 ..	440 .
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	420	en liq. au 15 P.ces au 15		 d5'		 d10	415 ..	440 ..
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	580	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29	 575 ..	 d10 d10		 576 25 d10 d10	580 ..	576 25
[illegible]	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9).		en liq. au 15 P.ces au 15		 d5'		 d10	295 ..	292 50
juill. 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	420	en liq. au 15 P.ces au 15		 d5'		 d10	420 ..	417 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d5' d5'		 d10 d10	25 ..	[illegible] ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	405 403 75 405	en liq. au 15 P.ces au 15		 d20		 d10	405 ..	410 ..
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	253 75	en liq. au 15 P.ces au 15		 d5'		 d10	253 75	252 50
mai 82	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	425 430 435	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29		 d5'		 d10 d10	436 25	440 ..
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. au 15					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	330 332 50 327 50	en liq. au 15 P.ces au 15 P.ces au 29	 337 50	 d5 d5'		 330 .. d10 d10	335 ..	335 .

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	120 .	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	497 50	496 25
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	20 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Vendée (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	20 ..	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510	
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	336 25	336 ..
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2220	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Courtage, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 112 50 p.		
Compes maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	290 .	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 33)		
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. jouv. 100 f., t.p.	127 50	
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	20 .	10
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65 ..	
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1350 .	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	496 25	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 2)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	1155 .	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)	615 ..	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie contr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	852 50	850 ..
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	350 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	360 .	
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1125 .	1110 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	149750	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Craigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	260 .	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mardi 5 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours préc. Compt.	Dern. cours préc. Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420	au 15 / P au 15		45f		41	416 25	417 50
juill. 83	Société des immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	420	au 15 / P au 15		45f		410	422 50	422 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t.p.	595 590 587 50						595 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.							7 ..	8 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880)		P fin c.		45f		410	570 ..	568 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730						730 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1252 50 1250 1245	au ct. / P fin c. / P fin p.	1252 50	1253 .. / 410 / 420	1247 50	1250 / 1270 .. 410 / 410	1247 50	1252 50
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1127 50 1125 1120	au ct. / P fin c. / P fin p.	1135	420 / 420		1131 25 / 410 / 410	1125 ..	1130 ..
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1730 1725 1720	au ct. / P fin c.	1740	1740 / 420 / 420 / 450	1727 50	1720 / 410 / 410	1730 .	1737 50
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1285 1287 50 1282 50	au ct. / P fin c.	1287 50	420 / 420		1285 / 410 / 410	1290 ..	1285 ..
oct. 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'Etat, t.p. (imp. charge Cie)	560	au 15				45f	560 ..	585 ..
	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	au ct. / P fin c.		420		410	800 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 26)	525 530	au 15 / P au 15		410		410	530 ..	530 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	588 75	au 15					587 50	575 ..
	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	410	au 15					410 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	515	au 15 / P au 20	517 50	45f		410	515 .	516 25
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		au 15				517 50	410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t. p.		au 15					395 ..	395 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1435 1430 1425 1422 50 1420 1415 1400 1410 1405 1410	au 15 / P au 15 / P au 29	1435	1435 / 420 / 420	1395	1405 / 420 / 45	1440 ..	1425 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 485 490	au 15 / P au 15 / P au 29		45f / 45f		410	480 ..	490 ..
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695 698 75 695	au 15					700 ..	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	1175 1177 50 1175 1170	au 15 / P au 15 / P au 29	1175	420 / 410		1170 / 420 / 450	1175 ..	1175 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	593	au 15 / P au 15		45f		410	595 50	592 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					200 ..	210 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	445 440 445	au 15 / P au 15 / P au 29		410		45f / 410	440 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	498 75 500	au 15 / P au 15 / P au 15 / P au 29	498 75	420 / 45f / 420		500 / 410 / 410	497 75	497 50
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2075 2080 2085 2080 2075 2080 2085 2087 50 2090	au 15 / P au 15 / P au 15 / P au 15 / P au 29 / P au 29 / P au 29	2085 / 2095 / 2125	2095 / 2115 / 2140 / 4100 / 450 / 440 / 4100 / 450 / 440	2080 / 2120 / 2165	2095 / 2145 / 2180 / 420 / 410 / 410 / 420 / 410	2080 ..	2065 ..
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 79)	1180 1185 1190 1180 1185 1190 1185	au 15 / P au 15	1190	1195 / 1200 / 420 / 420	1182 50	1187 50 / 410 / 410	1180 ..	1182 50
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	712 50 710 712 50 715 717 50 715 720 722 50	au 15 / P au 15 / P au 29	710	45f / 420		722 50 / 410 / 410	710 ..	707 50
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	139	au 15					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien) (ex-coup. 4.)	1280 1285 1280 1277 50 1282 50 1285 1287 50 1288 75 1290 1285 1287 50 1290	au 15 / P au 15 / P au 25	1287 50	1300 / 1300 / 450 / 420	1280	1300 / 410 / 420	1270 ..	1272 50
janv. 84	d° Délégations (ex-coup. 3)		au 15 / P au 15 / P au 29		45f / 45f		410 / 410	245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	201 25	au 15 / P au 15 / P au 29		410 / 410		45f	202 50	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 15/16	au 15					102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 %	.. ..
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 %	65 %
	d° d° 10000 fl.		P au 15					65 »	.. ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	285 ..	
Dios-Mara (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand-Combe, act. 1/26000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	130 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	900 .	
d° d° act. de jouiss.	495 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1160 ..	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignanes (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Acieries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 33		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	290 ..	
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490 ..	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	125 ..	122 50
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	670 ..	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	75 ..	
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	360 ..	347 50
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	450 .	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	270 ..	267 50
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1880 .	1875 ..
d° Maître (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)		
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	245 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	230 .	220 25
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographe Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390 .	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et côte occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourguignonne, a. 500f, 250 p.	260 25	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° Cie Parisienne, a. 500f, 100f p.	230	215 ..
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	150 ..	140 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	326 ..	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.	35 ..	
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mardi 5 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f50	85 f 50	au 15..					85 50	83 25
	d° 1000 fl. d°	84f60 10 80	Pr au 15		450			84 50	83 25
	d° 10000 fl. d°		Pr au 29		45f		d2	85 50	
			en liq.						
nov. 83	Belgique, 4%	106	au 31..					106	106 80
			en liq.						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31..					103 90	
			en liq.						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					83 40	82 85
oct. 83	Egypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daira Sanieh	332 50 335	au 15..					331 2.	326
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pr au 15		45f		d1		
			Pr au 29		45f		d1		
nov. 83	Egypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	333 75 334 50 336 25	au 15..	336 25	337 50	335	337 50	336 25	336 25
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	334 333 75 336 25 337 5	Pr au 15		45f		d2		
	Grosses coupures	336	Pr au 29		45f		d.		
oct. 83	Egypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	452 50 453 452 75 454 50	au 15..					453 75	451 25
	Grosses coupures	453 75 453 452 50 453	Pr au 15		45f		d1		
déc. 83	Egypte. Obl. Domaniales hypoth.,	454 50 454 75 45.	en liq.						
	5%, 1878, tout payé		au 15..					450 ..	447 50
	Grosses coupures		Pr au 15		45f		d1		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	60f 20 10	au 15..					60 30	60 30
	Grosses coupures	60f 20 10	Pr au 15		450		d25		
			en liq.						
janv. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1f)		au 15..					60 25	
	Grosses coupures		Pr au 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.		au 15..					496 .	463 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	512 50	au 15..					510 .	
déc. 83	Etats-Unis. Cons. 4 ½ % (n. ch. f. 5f)							118 ½	
	Petites coupures							118 ½	
janv. 84	d° 4%							127 ¾	
	Petites coupures							127 ¾	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	412 50	au 15..					415 .	442 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%	341 25 340	au 15..					342 50	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 75 50	au 15..					101 75	
	d° 500 fl., t.p.	102	Pr au 15		41f		d1	101 75	98 .
	d° 1000 fl., t.p.	102	Pr au 29		425		d.	102	
	d° 10000 fl., t.p.							102 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	77f 76f75	en liq.					77 ..	
	d° 500 fl., t.p.	7 f 74f95	au 31..					75	76 50
	d° 1000 fl., t.p.	75f 74f95						75	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	92 3	92 35	92 15	92 20	92 10	92 35
	coup. 500 fr.		Pr au 15		41f				
	c. 100 à 500 fr. exclus.	92f30 20 92f 92f25 92f	Pr au 1.		92 40 d25		92 30 d5		
	coup. 50 fr.		Pr au 29		41f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 50	Pr au 29		d25		d.	91 75	
oct. 83	d° 3%		au 15..					54 30	47 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm. 63, r. 500f	295 291 292	au 15..					292 .	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15..					14 ½	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15..					11 ..	15 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25)		au 31..					51	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31..					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'Etat 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		au 31..					103 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		Pr au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ¾ ½	au 31..					86	
	d° de 100 liv. st.	85 ½ 86 86 ¼						85 ¾	90 ..
	d° de 500 liv. st.	85 ½ ¾						85 ¾	
	d° de 1000 liv. st.	85 ¾						85 ¾	
août 82	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	89 ¾	au 31					89 ¾	
	d° de 100 liv. st.	88 ½ ¾	Pr au 31		41f			88 ½	89 ..
	d° de 500 liv. st.							88 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							88 ¾	
déc. 82	d° 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					85	
	d° de 100 liv. st.		Pr au 31		41f		d1	85 ..	92 ½
	d° de 500 liv. st.							85 .	
	d° de 1000 liv. st.							85 ..	
oct. 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	79	au 31..					79 ½	
	d° de 100 liv. st.	79						79	80 ..
	d° de 500 liv. st.							77 ½	
	d° de 1000 liv. st.							77 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.		au 15..					92 35	93 25
	d° de 2500 fr.	92 25 50	Pr au 15		d1f		d5	92 25	93 25
	d° de 12500 fr.		Pr au 29		41f		d.	92 25	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					56 ..	62 40
	d° de 1000 r.		Pr au 15		41f		450	57 .	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	55 ½
	d° de 1000 r.		Pr au 15		41f		d1	55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		au 15..					132 ..	142 50
	Grosses coupures								
janv. 84	Oblig. hypot. de l'Etat Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	382 50	au 15..					382 50	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	490	au 1..		410			488 75	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 1..	9 20					
	coup. de 62 fr. 50	9f16 15 9f 9f10 20	Pr au 15		d25			9 15	9 30
	coup. de 12 fr. 50		Pr au 29		d25				
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f50 50f50 51f 51f50	au 31..					50 ..	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	6 f 61f 61f25 60f	au 31..					60 ..	70 ..
	Grosses coupures	59							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Ardennes 3%, remb. 500 fr.		
Brioude-Ferté-Macé 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	30 ..	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Epernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat).	322 ..	
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	568 75	
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	356 75	352 50
d° nouveau d°	356 ..	355 25
Ardennes, 3%, r. 500f d°	355 .	353 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'Etat).		
Dombes, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	359 .	358 ..
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	92 50	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361 .	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	360	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	356 25	355 50
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	585	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	362 10	
Paris-Lyon-Médit., 3%, (fus.), r. 500f.	359	357 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'Etat).		
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	357 50	356 25
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	265 .	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 .	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	361 25	361 ..
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	345	343 ..
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358 50	357 50
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	170	165 ..
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	137 50	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	132 50	130 ..
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gisors-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'Etat : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 50	
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 3%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	334	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 500 f.	155 .	150 ..
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	315 .	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	332	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Vendée, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465 ..	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départ. du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	132 50	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 3%, remb. 500 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	75	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	70	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	250 .	249 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.	500	
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	517	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	512	511 50
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	307 ..	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	302	
d° d° 5%, r. 500 fr.	493 75	492 50
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 500 fr.	294 75	293 75
Gaz de Maizeaux, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mardi 5 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours préc. Compt.	Dern. cours préc. Terme
	Emprunt Ottoman								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 50f 5f	en liq.					55 ..	300 ..
	Grosses coupures		au 15						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 49f	en liq.					50 ..	99 75
	coup. de 5	48	au 15						
	coup. de 25	48	P au 15		45f		41		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	45f 44f 75	en liq.					45 ..	71 25
	coup. de 5		au 15						
	coup. de 25		P au 29		45f		41		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	382 10 381 25 380	au 15					380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	485 486 25 487 50	en liq. / au 15	486 25	487 50	485	487 50	485 ..	485 ..
			P au 15		410		42		
			P au 15		45f		41		
			P au 29		450		42		
			P au 29	495 ..	45f		41		
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / P au 15	516 25				513 75	516 25
nov. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)	497 50	en liq. / au 15 / P au 15				41	495 ..	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 15 / P au 15					490 ..	466 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	366 25	en liq. / au 15	368 75				367 50	368 75
			P au 15		45		41		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		P au 29 / au 15		420		41	500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pr (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq. / au 15	555 ..			550	558 75	560 ..
			P au 15		45f		41		
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	657 50 660 661 25	en liq. / au 15	660 ..	660 ..	657 50	660	656 25	660 ..
			P au 15		45f		41		
	Grosses coupures		P au 29		45f		41		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 15					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P au 15		45f		41		
			P au 29		45f		41		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	782 50 780 782 50	en liq. / au 15					782 50	785 ..
	Grosses coupures		P au 15		45f		41		
			P au 29		420		41		
févr. 84	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	540	en liq. / au 15	540				545 ..	542 50
	Grosses coupures		P au 15		45f		41		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq. / au 15				41	442 50	445 ..
			P au 15		45f		41		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / P au 15					467 50	472 50
janv. 84	Banque centr. de Cr. Fonc. de Russie, ob. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	372 50 375	en liq. / au 15					377 50	385 ..
sept. 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	.75	au 15					377 50	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	187 50 190 195	en liq. / au 15	190 ..				187 50	191 25
			P au 15		45f		41		
			P au 29		420				
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	506 25	en liq. / au 15		45f		41	506 25	505 ..
			P au 15		410				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. / au 15 / P au 15					503 75	505 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	663 661 25	en liq. / au 15					665 ..	662 50
			P au 15		420		41		
			P au 15		45f				
	d° Grosses coupures		P au 29		420		41		
			P au 29		45f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 15 / P au 15					225 ..	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315 316 25 317 50 315	en liq. / au 15	315 ..	316 25	315 ..	315	315 ..	315 ..
	d° Grosses coupures		P au 15		45f		41		
			P au 29		45f		41		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 15 / P au 15					395 ..	400 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 4)	535 537 50 538 75 536 25	en liq. / au 15	538 75			537 50	540 ..	538 75
			P au 15		45f		41		
			P au 15		420				
			P au 29		45f		41		
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	492 50	en liq. / au 15					492 50	492 50
			P au 15		45f		41		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	138	en liq. / au 15					138 75	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	625 627 50	en liq. / au 15					626 25	620 ..
	d° Grosses coupures	622 50 625	P au 15		45f		41		
			P au 29		45f		41		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 68)	440 438 75 436 25	en liq. / au 15	437 50	438 75	436 25	436 25	437 50	435 25
			P au 15		45f		41		
			P au 29		45f		41		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme Marsala. Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15 / P au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	483 75 485 483 75	en liq. / au 15					485 ..	495 ..
			P au 15				41		
			P au 29				41		
... 83	Tabacs des Philippines (Cie gén. des), act. 500 p. (ex-coup. 4)		en liq. / au 15 / P au 15				41	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Blot (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	430	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	450	
Ateliers (Levallois-Perret), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie insulaire de Navigat. à vapeur F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f	320	
Messageries marit., 66, 5%, r. 500f	515	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	412	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Établiss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	488	
Lits militaires, 6%, remb. 300 fr.	130	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	95	
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 f.	25	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 500 f.	420	419
Canal de Panama, 5%, r. 500f, t.p.	447 ..	444
d° remb. à 500 fr., 3%, t.p.	255	252 50
d° 100 fr. p.	567 50	566 50
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	355	350
d° d° tout payé	85 75	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. change fixe 25f20)		
d° 6%, 71 fixe 25f20		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	316 75	316 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	66 13 1/6	66 ½
d° 1000 fl. d°	67 ..	66 ½
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
d° Brésil, 5%, 75 (n.c.f. 25.20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouvt du Cap, 4½%, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%		
Espagne, Ext., 2%, 76, B. de c. arr.	63 ½	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½%, C.P.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 (f° 2.10)		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8	8
d° Hongrois, obl. 300 fr. (estamp.)	296	295 ..
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4½%, 76 (f° 25.20)		
d° 4½%, 78 d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f50		
d° d° coup. 12f50		
Turc 5%, Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863 d°	63	
d° 1865 d°		
d° 1868 d°		
d° 1873 d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5%	95 ½	
Empr. Pontif 1860-64, 5%, ob. 100f		
d° 1866, 5%	92 18 16	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	440	
d° 1877-78, 5%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	447	
d° 1880, 3%, t.p.		
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½% (nég. ch. f. 25f50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	397	396
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	397	
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	363 50	362 50
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10)	507	506
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien, 9. coup. arr. (87f50)		
d° d° (105f)		

Seizième année. — N° 37. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Jeudi 7 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 31 JANVIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 31 janvier*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à *la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 7 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décrets portant modifications aux alignements du carrefour de l'Odéon, du boulevard Saint-Germain et de la rue de l'Ancienne-Comédie, dans le 6e arrondissement de Paris (page 673).

— portant fixation des alignements des quais de la Marne et de l'Oise, dans le 19e arrondissement de Paris (page 674).

— portant fixation des alignements de la rue de la Plaine, dans le 20e arrondissement de Paris (page 674).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotion dans le corps de l'intendance militaire (page 674).

Décision portant désignation de l'inspecteur général de la télégraphie militaire pour l'année 1884 (page 674).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 674).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine et des colonies (page 674.)

Avis et communications. — Tableaux des intérêts et amortissement de la rente 3 p. 100 amortissable (page 674).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 681).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 681).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 682).

Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 684).

Académie de médecine. — *A.-J. Martin* (page 686).

Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 687).

Informations (page 688).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 689).

Bourses et marchés (page 692).

CHAMBRES

Sénat. — Documents parlementaires (page 25 à 40).

Chambre. — Documents parlementaires (page 2173 à 2180).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 6 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance royale du 21 juillet 1843, fixant, dans la ville de Paris, les alignements du carrefour de l'Odéon et d'autres voies publiques ;

Le décret du 28 juillet 1866, concernant notamment le prolongement du boulevard Saint-Germain, dans la même ville;

La délibération du conseil municipal de Paris, en date du 22 octobre 1883;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 16 septembre 1807;

L'ordonnance du 23 août 1835;

Le décret du 26 mars 1852;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont modifiés, dans le 6e arrondissement de Paris, suivant les lisérés bleus du plan ci-annexé, les alignements :

1° Du carrefour de l'Odéon, côté des numéros pairs, entre le n° 109 du boulevard Saint-Germain et la rue des Quatre-Vents;

2° Du boulevard Saint-Germain, entre le n° 89 et le carrefour de l'Odéon;

3° De la rue de l'Ancienne-Comédie au droit des immeubles portant les nos 16 et 18.

Les cotes de nivellement desdites voies sont arrêtés conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — L'ordonnance du 21 juillet 1843 et le décret du 28 juillet 1866, susvisés, sont rapportés en ce qu'ils ont de contraire aux dispositions qui précèdent.

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE

RENTE 3 % AMORTISSABLE EN 75 ANS

RENTES INSCRITES EN 1883 (LOI DU 30 DÉCEMBRE 1882 ET DÉCRET DU 14 MARS 1883) — (a).

Capital effectif : 1,085,992,641 fr. 69. — Capital nominal : 1,348,780,000 francs.
Rente inscrite : 40,463,400 francs.

Intérêts et amortissement de 1883 *à* 1953.

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL A AMORTIR	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	MONTANT de la DÉPENSE ANNUELLE
1883	1.348.780.000	»	(b) 19.487.737 50	19.487.737 50
1884	1.348.780.000	7.934.000	(c) 40.344.390 »	48.278.390 »
1885	1.340.846.000	7.934.000	40.106.370 »	48.040.370 »
1886	1.332.912.000	7.934.000	39.868.350 »	47.802.350 »
1887	1.324.978.000	7.934.000	39.630 330 »	47.564.330 »
1888	1.317.044.000	7.934.000	39.392.310 »	47.326 310 »
1889	1.309.110.000	7.934.000	39.154.290 »	47.088.290 »
1890	1.301.176.000	7.934.000	38.916.270 »	46.850.270 »
1891	1.293.242.000	7.934.000	38.678.250 »	46.612.250 »
1892	1.285.308.000	7.934.000	38.440.230 »	46.374.230 »
1893	1.277.374.000	7.934.000	38.202.210 »	46.136.210 »
1894	1.269.440.000	7.934.000	37.964.190 »	45.898.190 »
1895	1.261.506.000	7.934.000	37.726.170 »	45.660.170 »
1896	1.253.572.000	7.934 000	37.488.150 »	45.422.150 »
1897	1.245.638.000	7.934 000	37.250.130 »	45.184.130 »
1898	1.237.704.000	7.934.000	37.012.110 »	44.946.110 »
1899	1.229.770.000	7.934.000	36.774.090 »	44.708.090 »
1900	1.221.836.000	7.934.000	36.536.070 »	44.470.070 »
A reporter	....	134.878.000	672.971.647 50	807.849.647 50

(a) Voir, pour les sommes inscrites précédemment, le *Journal officiel* des 5 novembre 1878 (page 10176) et 3 mars 1882 (page 1179).

(b) Le montant des arrérages annuels est de........ 40.463.400 »

Mais, pour l'année 1883, l'inscription des rentes a été effectuée à diverses jouissances, savoir :

1° Rentes inscrites avec jouissance du 16 avril 1883.....	37.487.550	soit, pour 2 trimestres........	18.743.775 »
2° Rentes inscrites avec jouissance du 16 juillet 1883....	2.975.850	soit, pour 1 trimestre........	743 962 50
Total des rentes inscrites........	40.463.400	Total des arrérages........	19.487.737 50

(c) Le montant des sommes inscrites est de........ 40.463.400 »

Mais de cette somme, il y a lieu de déduire le montant de deux trimestres d'arrérages se rappportant à la série remboursable le 16 avril, soit........ 119.010 »

Somme égale........ 40.344.390 »

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL A AMORTIR	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	MONTANT de la DÉPENSE ANNUELLE
Report	....	134.878.000	672.971.647 50	807.849.647 50
1901	1.213.902.000	7.934.000	36.298.050 »	44.232.050 »
1902	1.205.968.000	7.934.000	36.060.030 »	43.994.030 »
1903	1.198.034.000	7.934.000	35.822.010 »	43.756.010 »
1904	1.190.100.000	7.934.000	35.583.990 »	43.517.990 »
1905	1.182.166.000	7.934.000	35.345.970 »	43.279.970 »
1906	1.174.232.000	7.934.000	35.107.950 »	43.041.950 »
1907	1.166.298.000	7.934.000	34.869.930 »	42.803.930 »
1908	1.158.364.000	15.868.000	34.512.900 »	50.380.900 »
1909	1.142.496.000	15.868.000	34.036.860 »	49.904.860 »
1910	1.126.628.000	15.868.000	33.560.820 »	49.428.820 »
1911	1.110.760.000	15.868.000	33.084.780 »	48.952.780 »
1912	1.094.892.000	15.868.000	32.608.740 »	48.476.740 »
1913	1.079.024.000	15.868.000	32.132.700 »	48.000.700 »
1914	1.063.156.000	15.868.000	31.656.660 »	47.524.660 »
1915	1.047.288.000	15.868.000	31.180.620 »	47.048.620 »
1916	1.031.420.000	15.808.000	30.704.580 »	46.572.580 »
1917	1.015.552.000	15.868.000	30.228.540 »	46.096.540 »
1918	999.684.000	15.868.000	29.752.500 »	45.620.500 »
1919	983.816.000	15.868.000	29.276.460 »	45.144.460 »
1920	967.948.000	15.868.000	28.800.420 »	44.668.420 »
1921	952.080.000	15.868.000	28.324.380 »	44.192.380 »
1922	936.212.000	15.868.000	27.848.340 »	43.716.340 »
1923	920.344.000	15.868.000	27.372.300 »	43.240.300 »
1924	904.476.000	15.868.000	26.896.260 »	42.764.260 »
1925	888.608.000	15.868.000	26.420.220 »	42.288.220 »
1926	872.740.000	23.802.000	25.825.170 »	49.627.170 »
1927	848.938.000	23.802.000	25.111.110 »	48.913.110 »
1928	825.136.000	23.802.000	24.397.050 »	48.199.050 »
1929	801.334.000	23.802.000	23.682.990 »	47.484.990 »
1930	777.532.000	23.802.000	22.968.930 »	46.770.930 »
1931	753.730.000	23.802.000	22.254.870 »	46.056.870 »
1932	729.928.000	23.802.000	21.540.810 »	45.342.810 »
1933	706.126.000	23.802.000	20.826.750 »	44.628.750 »
1934	682.324.000	23.802.000	20.112.690 »	43.914.690 »
1935	658.522.000	23.802.000	19.398.630 »	43.200.630 »
1936	634.720.000	23.802.000	18.684.570 »	42.486.570 »
1937	610.918.000	23.802.000	17.970.510 »	41.772.510 »
1938	587.116.000	23.802.000	17.256.450 »	41.058.450 »
1939	563.314.000	31.738.000	16.423.380 »	48.159.380 »
1940	531.578.000	31.736.000	15.471.300 »	47.207.300 »
1941	499.842.000	31.736.000	14.519.220 »	46.255.220 »
A reporter	....	880.674.000	1.796.902.087 50	2.677.576.087 50

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE

RENTE 3 % AMORTISSABLE EN 75 ANS

RENTES INSCRITES EN 1883 (LOI DU 30 DÉCEMBRE 1882 ET DÉCRET DU 14 MARS 1883) — (a)

Capital effectif : 1,085,992,641 fr. 69. — Capital nominal : 1,348,780,000 francs.
Rente inscrite : 40,463,400 francs.

Intérêts et amortissement de 1883 *à* 1953.

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL A AMORTIR	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	MONTANT de la DÉPENSE ANNUELLE
1883	1.348.780.000	»	(b) 19.487.737 50	19.487.737 50
1884	1.348.780.000	7.934.000	(c) 40.344.390 »	48.278.390 »
1885	1.340.846.000	7.934.000	40.106.370 »	48.040.370 »
1886	1.332.912.000	7.934.000	39.868.350 »	47.802.350 »
1887	1.324.978.000	7.934.000	39.630.330 »	47.564.330 »
1888	1.317.044.000	7.934.000	39.392.310 »	47.326.310 »
1889	1.309.110.000	7.934.000	39.154.290 »	47.088.290 »
1890	1.301.176.000	7.934.000	38.916.270 »	46.850.270 »
1891	1.293.242.000	7.934.000	38.678.250 »	46.612.250 »
1892	1.285.308.000	7.934.000	38.440.230 »	46.374.230 »
1893	1.277.374.000	7.934.000	38.202.210 »	46.136.210 »
1894	1.269.440.000	7.934.000	37.964.190 »	45.898.190 »
1895	1.261.506.000	7.934.000	37.726.170 »	45.660.170 »
1896	1.253.572.000	7.934.000	37.488.150 »	45.422.150 »
1897	1.245.638.000	7.934.000	37.250.130 »	45.184.130 »
1898	1.237.704.000	7.934.000	37.012.110 »	44.946.110 »
1899	1.229.770.000	7.934.000	36.774.090 »	44.708.090 »
1900	1.221.836.000	7.934.000	36.536.070 »	44.470.070 »
A reporter	....	134.878.000	672.971.647 50	807.849.647 50

(a) Voir, pour les sommes inscrites précédemment, le *Journal officiel* des 5 novembre 1878 (page 10176) et 3 mars 1882 (page 1179).

(b) Le montant des arrérages annuels est de .... 40.463.400 »

Mais, pour l'année 1883, l'inscription des rentes a été effectuée à diverses jouissances, savoir :

1° Rentes inscrites avec jouissance du 16 avril 1883.....	37.487.550	soit, pour 2 trimestres........	18.743.775 »
2° Rentes inscrites avec jouissance du 16 juillet 1883....	2.975.850	soit, pour 1 trimestre........	743.962 50
Total des rentes inscrites........	40.463.400	Total des arrérages........	19.487.737 50

(c) Le montant des sommes inscrites est de 40.463.400

Mais de cette somme, il y a lieu de déduire le montant de deux trimestres d'arrérages se rappportant à la série remboursable le 16 avril, soit........ 119.010

Somme égale........ 40.344.390

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL A AMORTIR	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	MONTANT de la DÉPENSE ANNUELLE
Report	....	134.878.000	672.971.647 50	807.849.647 50
1901	1.213.902.000	7.934.000	36.298.050 »	44.232.050 »
1902	1.205.968.000	7.934.000	36.060.030 »	43.994.030 »
1903	1.198.034.000	7.934.000	35.822.010 »	43.756.010 »
1904	1.190.100.000	7.934.000	35.583.990 »	43.517.990 »
1905	1.182.166.000	7.934.000	35.345.970 »	43.279.970 »
1906	1.174.232.000	7.934.000	35.107.950 »	43.041.950 »
1907	1.166.298.000	7.934.000	34.869.930 »	42.803.930 »
1908	1.158.364.000	15.868.000	34.512.900 »	50.380.900 »
1909	1.142.496.000	15.868.000	34.036.860 »	49.904.860 »
1910	1.126.628.000	15.868.000	33.560.820 »	49.428.820 »
1911	1.110.760.000	15.868.000	33.084.780 »	48.952.780 »
1912	1.094.892.000	15.868.000	32.608.740 »	48.476.740 »
1913	1.079.024.000	15.868.000	32.132.700 »	48.000.700 »
1914	1.063.156.000	15.868.000	31.656.660 »	47.524.660 »
1915	1.047.288.000	15.868.000	31.180.620 »	47.048.620 »
1916	1.031.420.000	15.868.000	30.704.580 »	46.572.580 »
1917	1.015.552.000	15.868.000	30.228.540 »	46.096.540 »
1918	999.684.000	15.868.000	29.752.500 »	45.620.500 »
1919	983.816.000	15.868.000	29.276.460 »	45.144.460 »
1920	967.948.000	15.868.000	28.800.420 »	44.668.420 »
1921	952.080.000	15.868.000	28.324.380 »	44.192.380 »
1922	936.212.000	15.868.000	27.848.340 »	43.716.340 »
1923	920.344.000	15.868.000	27.372.300 »	43.240.300 »
1924	904.476.000	15.868.000	26.896.260 »	42.764.260 »
1925	888.608.000	15.868.000	26.420.220 »	42.288.220 »
1926	872.740.000	23.802.000	25.825.170 »	49.627.170 »
1927	848.938.000	23.802.000	25.111.110 »	48.913.110 »
1928	825.136.000	23.802.000	24.397.050 »	48.199.050 »
1929	801.334.000	23.802.000	23.682.990 »	47.484.990 »
1930	777.532.000	23.802.000	22.968.930 »	46.770.930 »
1931	753.730.000	23.802.000	22.254.870 »	46.056.870 »
1932	729.928.000	23.802.000	21.540.810 »	45.342.810 »
1933	706.126.000	23.802.000	20.826.750 »	44.628.750 »
1934	682.324.000	23.802.000	20.112.690 »	43.914.690 »
1935	658.522.000	23.802.000	19.398.630 »	43.200.630 »
1936	634.720.000	23.802.000	18.684.570 »	42.486.570 »
1937	610.918.000	23.802.000	17.970.510 »	41.772.510 »
1938	587.116.000	23.802.000	17.256.450 »	41.058.450 »
1939	563.314.000	31.736.000	16.423.380 »	48.159.380 »
1940	531.578.000	31.736.000	15.471.300 »	47.207.300 »
1941	499.842.000	31.736.000	14.519.220 »	46.255.220 »
A reporter	....	880.674.000	1.796.902.087 50	2.677.576.087 50

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL A AMORTIR	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	MONTANT de la DÉPENSE ANNUELLE
Report	....	880.674.000	1.796.902.087 50	2.677.576.087 50
1942	468.106.000	31.736.000	13.567.140 »	45.303.140 »
1943	436.370.000	31.736.000	12.615.060 »	44.351.060 »
1944	404.634.000	31.736.000	11.662.980 »	43.398.980 »
1945	372.898.000	31.736.000	10.710.900 »	42.446.900 »
1946	341.162.000	39.670.000	9.639.810 »	49.309.810 »
1947	301.492.000	39.670.000	8.449.710 »	48.119.710 »
1948	261.822.000	39.670.000	7.259.610 »	46.929.610 »
1949	222.152.000	39.670.000	6.069.510 »	45.739.510 »
1950	182.482.000	39.670.000	4.879.410 »	44.549.410 »
1951	142.812.000	47.604.000	3.570.300 »	51.174.300 »
1952	95.208.000	47.604.000	2.142.180 »	49.746.180 »
1953	47.604.000	47.604.000	714.060 »	48.318.060 »
Totaux	....	1.348.780.000	1.888.182.757 50	3.236.962.757 50

RENTE 3 % AMORTISSABLE EN 75 ANS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RENTES INSCRITES EN 1878, 1881 ET 1883

Capital effectif : 2,525,838,551 fr. 69. — Capital nominal : 3,099,792,000 francs.
Rente inscrite, 92,993,760 francs.

Intérêts et amortissement de 1879 à 1953.

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL A AMORTIR	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	MONTANT de la DÉPENSE ANNUELLE
1879	549.850.000	3.142.000	(a) 16.448.370 »	19.590.370 »
1880	546.708.000	3.142.000	16.354.110 »	19.496.110 »
1881	543.566.000	3.142.000	16.259.850 »	19.401.850 »
A reporter	....	9.426.000	49.062.330 »	58.488.330 »

(a) Le montant des rentes inscrites était de 16.495.500
Mais de cette somme il y a lieu de déduire le montant de deux trimestres d'arrérages se rapportant à la série remboursable le 16 avril, soit 47.130
16.448.370

Digitized by Google

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL A AMORTIR	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	MONTANT de la DÉPENSE ANNUELLE
Report	....	9.426.000	49.062.330 »	58.488.330 »
1882	(b) 1 741.586 000	10.125.500	(c) 50.480.392 50	60.605.892 50
1883	(d) 3.080.240.500	10.125.500	(e) 71.279.670 »	81.405.170 »
1884	3.070.115.000	18.059.500	91.832.557 50	109.892.057 50
1885	3.052.055.500	18.059.500	91.290.772 50	109.350.272 50
1886	3.033.996.000	18.059.500	90.748.987 50	108.808.487 50
1887	3.015.936.500	18.059.500	90.207.202 50	108 266 702 50
1888	2.997 877 000	18.059.500	89.665.417 50	107 724.917 50
1889	2.979.817.500	18.059.500	89.123.632 50	107.183.132 50
1890	2.961.758.000	18.059.500	88.581.847 50	106.641.347 50
1891	2.943.698.500	18.059.500	88 040.062 50	106 099.562 50
1892	2.925.639.000	18.059.500	87.498 277 50	105.557.777 50
1893	2.907.579.500	18.059 500	86.956.492 50	105.015.992 50
1894	2.889 520.000	18.059.500	86.414.707 50	104.474.207 50
1895	2.871 460.500	18.059 500	85 872.922 50	103.932.422 50
1896	2.853.401.000	18.059.500	85.331.137 50	103 390 637 50
1897	2.835 341.500	18.059.500	84.789.352 50	102.848.852 50
1898	2.817.282.000	18 059 500	84 247.567 50	102.307.067 50
1899	2.799.222.500	18.059.500	83.705 782 50	101 765.282 50
1900	2.781.163.000	18.059.500	83.163 997 50	101.223.497 50
1901	2.763.103.500	18.059.500	82.622.212 50	100.681.712 50
1902	2.745.044.000	18.059.500	82 080.427 50	100.139.927 50
1903	2.726.974.500	18.059.500	81.538 642 50	99.598 142 50
1904	2.708.925.000	18.059.500	80.996.857 50	99.056 357 50
1905	2.690.865.500	18.059.500	80.455.072 50	98.514.572 50
1906	2 672.806.000	18.059.500	79.913.287 50	97 972 787 50
1907	2.654.746.500	18.059.500	79.371.502 50	97.431 002 50
1908	2.636.687.000	36.119.000	78 558.825 »	114 677.825 »
A reporter	....	499.224.000	2.303.829.937 50	2.803.053.937 50

(b) Montant du capital à amortir au 1er janvier 1882, se rapportant aux rentes inscrites en 1878 .... 540.424 000
Montant du capital à amortir, afférent aux rentes inscrites en 1882 .... 1.201.162.000
Total 1.741 586 000

(c) Cette somme se compose comme il suit :
1° Arrérages de l'émission de 1878 .... 16.165.590 »
2° Arrérages de l'émission de 1881 :
Rentes inscrites avec jouissance du 16 octobre 1881 .... 3.728 745 soit, pour 4 trimestres .... 3.728.745 »
Rentes inscrites avec jouissance du 16 janvier 1882 .... 32.306 115 soit, pour 3 trimestres 24.229 586 25
Total des rentes inscrites .... 36.034 860 Total des arrérages 27.958.331 25
Du total des arrérages, il faut déduire le montant de deux trimestres d'intérêt se rapportant à la série remboursable le 16 avril, soit 104.752 50
27 853.578 75
A cette somme, il convient d'ajouter pour les arrérages se rapportant aux certificats de l'emprunt 6.461.223 75
Total 34.314.802 50 34.314.802 50
Total 50 480 392 50

(d) Montant du capital restant à amortir le 1er janvier 1883 .... 1.731 460 500 »
Montant du capital nominal afférent aux rentes inscrites en 1883 .... 1.348 780 000 »
Total .... 3 080 240 500 »

(e) Intérêts des rentes inscrites précédemment. (Voir le *Journal officiel* du 3 mars 1883, page 1190) .... [illegible] 50
Intérêts des rentes inscrites en 1883. (Voir le tableau précédent.) .... [illegible]
Total .... 71.279.670 »

ANNÉES	CAPITAL NOMINAL A AMORTIR	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	MONTANT de la DÉPENSE ANNUELLE
Report.........................	....	499.224.000	2.303.829.937 50	2.803.053.937 50
1909	2.600.568.000	36.119.000	77.475.255 »	113.594.255 »
1910	2.564.449.000	36.119.000	76.391.685 »	112.510.685 »
1911	2.528.330.000	36.119.000	75.308.115 »	111.427.115 »
1912	2.492.211.000	36.119.000	74.224.545 »	110.343.545 »
1913	2.456.092.000	36.119.000	73.140.975 »	109.259.975 »
1914	2.419.973.000	36.119.000	72.057.405 »	108.176.405 »
1915	2.383.854.000	36.119.000	70.973.835 »	107.092.835 »
1916	2.347.735.000	36.119.000	69.890.265 »	106.009.265 »
1917	2.311.616.000	36.119.000	68.806.695 »	104.925.695 »
1918	2.275.497.000	36.119.000	67.723.125 »	103.842.125 »
1919	2.239.378.000	36.119.000	66.639.555 »	102.758.555 »
1920	2.203.259.000	36.119.000	65.555.985 »	101.674.985 »
1921	2.167.140.000	36.119.000	64.472.415 »	100.591.415 »
1922	2.131.021.000	36.119.000	63.388.845 »	99.507.845 »
1923	2.094.902.000	36.119.000	62.305.275 »	98.424.275 »
1924	2.058.783.000	36.119.000	61.221.705 »	97.340.705 »
1925	2.022.664.000	36.119.000	60.138.135 »	96.257.135 »
1926	1.986.545.000	54.178.500	58.783.672 50	112.962.172 50
1927	1.932.366.500	54.178.500	57.158.317 50	111.336.817 50
1928	1.878.188.000	54.178.500	55.532.962 50	109.711.462 50
1929	1.824.009.500	54.178.500	53.907.607 50	108.086.107 50
1930	1.769.831.000	54.178.500	52.282.252 50	106.460.752 50
1931	1.715.652.500	54.178.500	50.656.897 50	104.835.397 50
1932	1.661.474.000	54.178.500	49.031.542 50	103.210.042 50
1933	1.607.295.500	54.178.500	47.406.187 50	101.584.687 50
1934	1.553.117.000	54.178.500	45.780.832 50	99.959.332 50
1935	1.498.938.500	54.178.500	44.155.477 50	98.333.977 50
1936	1.444.760.000	54.178.500	42.530.122 50	96.708.622 50
1937	1.390.581.500	54.178.500	40.904.767 50	95.083.267 50
1938	1.336.403.000	54.178.500	39.279.412 50	93.457.912 50
1939	1.282.224.500	72.238.000	37.383.165 »	109.621.165 »
1940	1.209.986.500	72.238.000	35.216.025 »	107.454.025 »
1941	1.137.748.500	72.238.000	33.048.885 »	105.286.885 »
1942	1.065.510.500	72.238.000	30.881.745 »	103.119.745 »
1943	993.272.500	72.238.000	28.714.605 »	100.952.605 »
1944	921.034.500	72.238.000	26.547.465 »	98.785.465 »
1945	848.796.500	72.238.000	24.380.325 »	96.618.325 »
1946	776.558.500	90.297.500	21.942.292 50	112.239.792 50
1947	686.261.000	90.297.500	19.233.367 50	109.530.867 50
1948	595.963.500	90.297.500	16.524.442 50	106.821.942 50
1949	505.666.000	90.297.500	13.815.517 50	104.113.017 50
1950	415.368.500	90.297.500	11.106.592 50	101.404.092 50
1951	325.071.000	108.357.000	8.126.775 »	116.483.775 »
1952	216.714.000	108.357.000	4.876.065 »	113.233.065 »
1953	108.357.000	108.357.000	1.625.355 »	109.982.355 »
Total.........................	....	3.099.792.000	4.424.376.427 50	7.524.168.427 50

Ministère de l'agriculture.

Un congrès international ornithologique aura lieu, à Vienne (Autriche), du 16 au 23 avril 1884.

Les questions suivantes seront étudiées :

1° Plan d'une loi internationale pour la protection des oiseaux ;

2° De l'origine de la poule domestique et des mesures à prendre, en général, pour le perfectionnement de l'élevage de la volaille ;

3° Mention d'un réseau de stations-observatoires ornithologiques s'étendant sur tout le globe terrestre.

S'adresser, pour les renseignements, à M. le chef du comité de la société ornithologique, à Vienne (Autriche).

Une exposition générale des produits agricoles et industriels d'origine hongroise sera ouverte, le 1er mai 1885, à Buda-Pest.

Il y sera annexé un concours spécial international comprenant des machines dynamiques et mécaniques, des outils pour la petite industrie, des machines de nouvelle construction pour l'agriculture et des inventions brevetées importantes, enfin des animaux et des grains.

Le programme de la section internationale de mécanique de cette exposition et les formules de demandes d'admission se trouvent, quant à présent, au consulat d'Autriche-Hongrie à Paris.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du jeudi 7 février.

A trois heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination de la commission des finances pour l'année 1884 (18 membres).

A quatre heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille Saligny, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret (Seine) à emprunter 1,070,000 francs. (Nos 162, session extraordinaire 1883, et 27, session 1884. — M. Massé, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 7 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. le général marquis de Brémond d'Ars, jusques et y compris M. Chalamet.

Tribunes. — Depuis M. Callen, jusques et y compris M. Delsol.

Un nouveau livret d'adresses devant être imprimé sous peu de jours, MM. les sénateurs sont priés de vouloir bien faire connaître au secrétariat général de la questure les changements survenus dans leurs adresses depuis l'impression du dernier livret.

Convocations du jeudi 7 février.

Commission relative au rachat du canal de Givors, à une heure. — Local du 5e bureau.

Commission relative au rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot, à une heure. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure et demie. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Alfred Girard, porté comme ayant voté « contre », dans le scrutin de la séance du 5 février sur l'amendement de MM. des Rotours et Villiers, déclare avoir voté « pour ».

Ordre du jour du jeudi 7 février.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de 44 membres, chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France. (Voir la résolution de la Chambre n° 784.)

A trois heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Béni-Mançour; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. (Nos 2075-2169. — M. Sarrien, rapporteur.)

2. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco algérienne. (Nos 2216-2232. — M. Lesguillier, rapporteur.)

3. — 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. (Nos 1975-2225. — M. Papon, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Léon Peulevey et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet de modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, en ce qui concerne les droits d'octroi de mer et d'abroger la loi du 17 juillet 1867 sur le régime douanier de l'Algérie. (Nos 2173-2523. — M. Gilbert Gaillard (Puy-de-Dôme), rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567. — M. Rodat, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

7. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Baïhaut, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

12. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

14. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Loydet, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger

des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

17. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

20. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

21. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

25. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (N°s 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

26. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (N°s 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

28. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de [illegible] ouvrages militaires. (N°s [illegible]. — M. Fréry, rapporteur.)

29. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

La séance du jeudi 7 février 1884 est la 20e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 22e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Guyot (Paul), jusques et y compris M. Laroche-Joubert.

Tribunes. — Depuis M. Gomot, jusques et y compris M. de Juigné.

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'administration légale du père pendant le mariage a nommé rapporteur M. Bisseuil.

Convocations du jeudi 7 février.

Commission relative à un arrangement passé avec la Grande-Bretagne pour déterminer les limites des possessions des deux puissances sur la côte occidentale d'Afrique, située au nord de la Sierra-Leone, à une heure et demie. — Commission n° 3.

2e sous-commission des comptes de 1879, à dix heures. — Commission n° 7.

Sous-commission du 3e bureau de novembre 1883. — Vérification de pouvoirs, à neuf heures précises. — Commission n° 1.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

A l'ouverture du parlement anglais, la reine a prononcé le discours suivant :

Mylords et messieurs,

Je vous ai convoqués pour la cinquième session du présent parlement, pour que vous remplissiez de nouveau vos devoirs ardus et de jour en jour plus compliqués.

Je continue d'avoir les relations les plus amicales et les plus cordiales avec toutes les puissances étrangères.

Mes pourparlers avec le Président de la République française, à propos de différents incidents spéciaux touchant Madagascar, se sont terminés, ainsi que je l'avais espéré, d'une manière qui tend à confirmer l'entente cordiale entre les deux puissances. J'ai de même, de concert avec le Président de la République française, nommé une commission, qui siège actuellement à Paris, pour discuter les bases d'un arrangement que j'avais proposé, relatif au règlement futur de la question des pêcheries de Terre-Neuve, et ayant pour but de prévenir de nouveaux conflits. Nous sommes parvenus à conclure un arrangement avec le Portugal, relatif à la rivière du Congo et aux territoires adjacents, arrangement qui vous sera soumis.

[illegible] la reprise des relations diplomatiques avec le Mexique, et des plénipotentiaires spéciaux ont été envoyés par les deux gouvernements pour atteindre ce but.

Nous avons commencé des négociations avec la Turquie pour la conclusion d'un traité de commerce.

On a signé avec l'Espagne un accord, à propos d'arrangements commerciaux, lequel attend l'approbation des cortès.

Une révision du traité de commerce avec le Japon, dont les bases ont été en général acceptées par les deux puissances contractantes, va prochainement être achevée.

Un traité de commerce d'amitié a également été signé avec la Corée.

Ayant tout sujet d'être satisfaite de la tranquillité qui régnait en Egypte et des progrès que faisait l'établissement d'institutions régulières, j'ai donné, pendant l'automne dernier, des instructions pour l'évacuation du Caire, une nouvelle réduction des forces militaires anglaises et leur concentration à Alexandrie. Mais, au mois de novembre, l'armée égyptienne, chargée de maintenir l'autorité du khédive au Soudan, a été défaite et anéantie avec de grandes pertes.

Par suite de cet événement, j'ai jugé à propos de revenir sur les instructions que j'avais données pour prévenir les effets possibles des échecs militaires en Egypte et pour faire disparaître tout doute sur le maintien de l'ordre dans ce pays. Tandis qu'une nécessité imprévue et malheureuse m'a contrainte à suspendre la mesure que j'avais adoptée, le but de l'occupation de l'Egypte, tel qu'il a été expliqué l'année passée, demeure le même, sans changement. J'ai offert au gouvernement égyptien les conseils qui me semblaient indiqués par ses ressources et par la condition sociale du pays. J'ai également envoyé en mission le général Gordon pour faire un rapport sur le meilleur moyen de mettre à exécution la résolution du khédive de retirer les troupes égyptiennes de l'intérieur du Soudan, et je lui ai permis d'aider à effectuer cette mesure.

Les documents relatifs à cette affaire et à d'autres négociations vous seront soumis. J'ai ordonné que l'on se mit en rapport avec les délégués que le gouvernement Transwaal a envoyés dans ce pays dans le but de demander que l'on revienne sur la convention de Prétorid.

Dans cet échange de vues, l'on s'est particulièrement appliqué à résoudre la question, toujours en suspens, dans l'Afrique australe, de savoir de quelle façon on peut le mieux maintenir l'ordre et empêcher toute oppression à la frontière.

Rien ne s'est produit qui soit de nature à décourager l'espoir que l'on a d'arriver à une solution favorable.

Des documents vous seront présentés, en temps opportun, sur ce sujet ainsi que sur la situation des affaires dans le Zuberland, situation qui continue à être incertaine; de même qu'en ce qui concerne la reprise de l'exercice direct de l'autorité impériale dans le Basutoland, reprise qui aura lieu immédiatement.

Messieurs de la chambre des communes,

Le budget des dépenses pour les services publics pour l'année 1884 85 a été préparé, et vous sera prochainement soumis. J'espère que les revenus de l'année courante ne seront pas inférieurs aux prévisions sur lesquelles vous avez basé vos arrangements financiers.

Mylords et messieurs,

La condition de l'Irlande continue à fourni

les signes d'une notable amélioration que je vous ai signalée dans les deux derniers discours que j'ai eu l'honneur de prononcer devant vous. Il vous sera immédiatement proposé une mesure dont l'objet principal est une extension du droit électoral pour les élections parlementaires.

L'expérience que l'on a faite pendant un demi-siècle, en augmentant progressivement le nombre de ceux qui prennent part à la représentation du pays, permet heureusement de croire que, maintenant comme toujours, une augmentation judicieuse des franchises aura pour résultat d'attacher encore plus étroitement la nation au trône, aux lois et aux institutions du pays. J'attends un résultat semblable de l'extension et de la réorganisation du gouvernement local. Ce vaste sujet embrasse tout ce qui tend, au point de vue local, à améliorer l'administration, à diminuer les charges par des mesures perfectionnées, à augmenter les pouvoirs des contribuables par le système représentatif, et à réglementer le trafic des boissons alcooliques.

Il vous sera soumis un projet relatif à l'extension de l'organisation municipale à l'ensemble de la métropole. Ce projet, préparé sous ma direction, ne sera pas limité toutefois à la seule ville de Londres. Mais la présentation des autres bills de cette espèce dépendra nécessairement de la rapidité avec laquelle vous pourrez venir à bout des nombreux travaux dont l'énumération vient de vous être faite.

Les autres questions d'intérêt public n'ont pas été négligées ; ainsi, vous serez invités à délibérer sur des bills relatifs à la sécurité des personnes et de la propriété sur mer, et à la commission des chemins de fer et à ses attributions, et à la répression de la fraude dans les élections municipales. Des mesures vous seront également proposées en vue d'améliorer l'administration de l'Ecosse, de perfectionner l'enseignement et de faire fermer, le dimanche, les lieux publics en Irlande. On vous proposera aussi d'améliorer l'enseignement secondaire dans le pays de Galles. Je recommande humblement à Dieu tout-puissant de bénir tous les efforts que vous ferez pour accomplir les travaux que je vous ai signalés et tous les autres travaux dont vous aurez à vous acquitter. (*Agence Havas.*)

Londres, 5 février.

Chambre des lords. — Lord Twedale propose l'adresse en réponse au discours de la reine, et lord Vernon l'appuie.

Le marquis de Salisbury déclare qu'il n'a pas l'intention de proposer un amendement à l'adresse, mais qu'il n'approuve pas le langage optimiste du discours du trône, surtout en présence des nouvelles sinistres qui viennent d'être reçues à Londres dans ces dernières heures.

L'orateur dit que le discours du trône a fait seulement allusion à la question Shaw, mais qu'il s'est tu sur les souffrances et les pertes subies par les autres sujets anglais à Madagascar.

Les observations concernant l'Egypte sont peu intelligibles ; mais on a certainement voulu dire que ce n'est pas le gouvernement anglais, mais un autre, qui est responsable des désastres et de la confusion actuelle de l'Egypte.

Le marquis de Salisbury dit que le gouvernement anglais a d'abord attribué à la France les troubles d'Egypte et qu'il les attribue maintenant au gouvernement égyptien.

L'orateur critique vivement le passage du discours du trône relatif au Soudan et à la mission du général Gordon. Il est absurde, dit-il, de parler des conseils donnés au gouvernement égyptien et de soutenir que ce gouvernement est responsable de la situation actuelle, puisque c'est le gouvernement anglais qui est maître de l'Egypte. L'abandon du Soudan est impossible sans le consentement du sultan et sans le consentement des puissances qui ont garanti l'intégrité de l'empire ottoman.

La confiance ne pourra renaître tant que le gouvernement tiendra un langage aussi ambigu. Il faut espérer que les explications de lord Granville mettront fin à cette ambiguïté.

Le marquis de Salisbury se plaint, en terminant, qu'aucune mesure n'ait été prise pour empêcher l'invasion des épizooties qui règnent à l'étranger sur l'espèce bovine.

Lord Granville répond :

« Je suis heureux d'apprendre que les membres de l'opposition vont présenter un bill tendant à protéger le bétail contre l'importation des maladies contagieuses ; le gouvernement l'examinera avec le plus grand soin. »

Lord Granville repousse ensuite les accusations portées pendant les vacances par lord Churchill contre le khédive et les déclare dénuées de tout fondement.

L'état de choses en Egypte est grandement amélioré ; dans ce pays, où pendant longtemps ont régné l'anarchie et la confusion, règne aujourd'hui une sécurité parfaite pour les personnes et les propriétés.

Lord Salisbury semble oublier que le Soudan est un territoire distinct de l'Egypte proprement dite.

Le général Gordon est d'avis que l'on commettrait une iniquité en conquérant le Soudan pour le compte de l'Egypte, à moins que l'Angleterre ne puisse y assurer une bonne administration ; or, cette bonne administration ne pourrait être assurée que moyennant une dépense énorme en hommes et en argent.

On doit admettre que le Soudan est placé sous la suzeraineté du sultan, mais il n'existe aucune preuve que le sultan ait le désir de reconquérir le Soudan et ait préparé des troupes pour cela.

Maintenir dans le Soudan une force insuffisante serait, dit l'orateur, une mesure injustifiable. Le gouvernement anglais désire retirer les troupes anglaises de l'Egypte proprement dite, aussitôt que l'organisation du pays et les mesures prises pour le maintien de l'autorité du khédive le permettront. Mais, en attendant, la position dans laquelle le gouvernement anglais est placé lui impose le devoir de donner des conseils, afin que l'ordre de choses à établir soit satisfaisant et possède des éléments de stabilité.

J'ai déclaré, l'année dernière, que les troupes anglaises ne resteront en Egypte que tant que cela sera nécessaire pour assurer la tranquillité et la prospérité du pays. Mais notre devoir est d'insister auprès du Khédive afin qu'il suive nos conseils.

Récemment, j'ai donné au gouvernement égyptien l'assurance de notre résolution de le soutenir dans ses efforts en vue d'assurer la stabilité des institutions du pays. Nous nous croyons obligés de défendre l'Egypte proprement dite et de l'aider à se défendre jusqu'à la mer Rouge.

Relativement à Madagascar, lord Granville déclare que toutes les plaintes sur les torts qui auraient été occasionnés aux sujets anglais seront examinées, et je suis sûr, dit-il, que s'il y a des raisons pour demander réparation au gouvernement français, celui-ci accueillera nos demandes avec le même esprit que lors de l'affaire Shaw.

L'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée.

Lord Richemond a présenté un bill tendant à modifier la loi sur l'importation du bétail. Ce bill a été adopté en première lecture. (*Agence Havas.*)

Londres, 5 février.

Chambre des communes. — M. Chaplin annonce qu'il proposera un amendement à l'adresse, exprimant le regret que l'importation du bétail ne soit pas prohibée.

M. Bourke propose un amendement à l'adresse blâmant la conduite du gouvernement anglais en Egypte, disant que sa politique n'a pas encore établi les affaires d'Egypte sur une base solide et exprimant l'avis qu'aucune mesure efficace ne pourra être prise si elle n'est basée sur la reconnaissance précise par le gouvernement anglais des obligations qu'il a contractées par suite de son intervention dans l'administration des affaires égyptiennes.

Le baron H. de Worms appuie l'amendement.

Par suite d'un malentendu, aucun ministre ne répond et la discussion est ainsi brusquement close.

L'amendement Bourke est ensuite repoussé par 77 voix contre 20.

M. Balfour demande l'ajournement de la discussion parce que la chambre, dit-il, se trouve dans une situation anormale qui est la conséquence de la conduite du gouvernement.

M. Gladstone déclare que la discussion pourra être reprise quand on discutera le rapport sur l'adresse.

Sir Stafford Northcote ne partage pas l'opinion de M. Gladstone.

Avec le consentement du gouvernement, la chambre ajourne la discussion de l'adresse. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 5 février.

Dans la séance de la chambre des députés d'Autriche, le président du conseil expose les motifs des mesures exceptionnelles qui ont été prises par le gouvernement. Il rappelle les manœuvres du parti anarchiste, l'assassinat d'un fonctionnaire de la police, la distribution dans les classes ouvrières d'un grand nombre d'écrits séditieux dans lesquels on prêche le renversement violent de l'ordre public.

Le ministre déclare que la tâche des autorités chargées d'assurer la tranquillité est devenue très difficile. Il dit qu'il ne s'agit pas de faits isolés, vu que le sol est profondément miné.

Le président du conseil ajoute que la cour suprême a adhéré sans réserve aux mesures qui ont été occasionnées, il est vrai, par une petite partie de la population, mais qu'on a été cependant obligé de prendre, en vue de protéger tout le pays.

Le ministre déclare que le gouvernement

appliquera très rigoureusement les mesures, mais n'ira pas au-delà du but à atteindre.

Il termine en rappelant que, bien que des motifs d'inquiétude se soient aussi produits dans d'autres parties de la monarchie, le gouvernement s'est borné à prescrire les mesures pour les circonscriptions indiquées dans l'ordonnance où les actes criminels accomplis dernièrement indiquaient l'existence d'un danger tout particulier.

La chambre a adopté, à l'unanimité moins trois voix, une motion tendant à nommer une commission de 22 membres, chargée d'examiner les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement.

La chambre a repoussé, au contraire, une proposition de la gauche, tendant à ajourner le dépôt du rapport à huit jours.

(*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 5 février.

La chambre des représentants a rejeté, par 68 voix contre 41, les amendements au budget du ministère de la justice relatifs à des réductions à faire sur le traitement du haut clergé catholique. (*Indépendance belge.*)

ROUMANIE

Bucharest, 5 février.

La chambre des députés a commencé la discussion générale du budget de 1884-1885, qui se solde en équilibre par le chiffre de 128 millions 237,433 fr.

La prise en considération a été adoptée par 69 voix contre 8. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 4 février.

Le bill sur les tarifs de douanes, présenté aujourd'hui par M. Morrison à la chambre des représentants, spécifie une réduction de 20 p. 100 sur les droits d'importation de nombreux articles. Dans quelques cas seulement la réduction est ou supérieure ou inférieure à 20 p. 100.

Les dispositions du bill seront mises en vigueur à partir du 1er juillet.

La réduction de 20 p. 100 porte sur les cotons, les tissus de cotons, les produits manufacturés en jute, chanvre et lin, la laine, les lainages, les métaux non à l'état de minerai, les livres et papiers, etc.; les sucres, les tabacs, le bois et les articles en bois, sauf ceux qui font l'objet de dispositions spéciales; les faïences, la verrerie, les produits alimentaires, sauf ceux qui font l'objet de dispositions spéciales; les divers petits articles de luxe, à l'exception des pierres précieuses; le sel, le charbon, les soies de brosserie, la chaux, les produits chimiques, sauf les articles qui font l'objet de dispositions spéciales.

Les droits à percevoir ne sauraient être supérieurs à 40 p. 100, *ad valorem*, sur les cotons et articles de cotons; à 50 p. 100 sur les métaux; à 60 p. 100 sur les laines et lainages, sur les verres à vitres fins et communs, mais non polis, ou sur les verres à miroir polis, mais sans tain et ne dépassant pas les dimensions de 24 pouces sur 60, sur le sel en couffin, sac, tonneau ou tout autre mode d'emballage, ou en masse.

Différents articles jouissent de la franchise complète, tels que les minerais de fer et de cuivre, les charbons schisteux ou asphaltiques, les articles employés comme équivalents du café, les écorces pour tannerie, les éponges, les extraits de gomme anglais et l'indigo.

Le bill a été renvoyé à la commission des voies et moyens. (*Agence Havas.*)

Washington, 5 février.

Un bill garantissant les droits d'auteur aux écrivains étrangers, sous la condition de la réciprocité de la part de leur gouvernement, a été déposé à la chambre des représentants par la commission judiciaire. (*Agence Havas.*)

New-York, 6 février.

Les exportations de la semaine dernière se sont élevées à 7,291,000 dollars.

(*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 28 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ROLLAND

M. F. Perrier présente à l'Académie, au nom de M. le ministre de la guerre, les 12 premières feuilles de la carte topographique régulière de l'Algérie à l'échelle de 1/50,000e. 50 feuilles de cette carte sont levées sur le terrain, et les minutes des travaux exécutés par les officiers sont déjà entre les mains des dessinateurs et graveurs du dépôt de la guerre, pour être bientôt reproduites et livrées au public. La carte entière comprendra pour la région du Tell seulement environ 200 feuilles. Elle paraîtra par livraisons de 6 feuilles chacune et sera terminée en dix ans. M. Perrier place sous les yeux de l'Académie les deux premières livraisons. C'est là une œuvre considérable accomplie sous la direction du savant géodésiste.

L'idée de faire une carte de l'Algérie est contemporaine de la conquête même. A peine installés à Alger, en 1830, les ingénieurs géographes du corps expéditionnaire mesurent, vers l'embouchure de l'Harrach, une base de 5,016 mètres qui sert de côté de départ à la première triangulation du territoire d'Alger; en même temps, ils déterminent la latitude, la longitude et l'azimut d'une direction, d'abord à l'observatoire du bureau topographique de la rue de la Fonderie, ensuite au phare même. Les années suivantes, attachés comme géodésiens topographes aux colonnes expéditionnaires et renforcés par des officiers d'état-major, ils recoupent tous les points remarquables de la plaine de la Métidja, les crêtes du Sahel, celles du petit Atlas, et même quelques points des territoires de Milianah et de Médéah, levant à la boussole les territoires parcourus et ceux qu'on occupait d'une manière définitive, à mesure que les colonnes pénétraient ou prenaient racine dans l'intérieur des terres. La triangulation s'étendait ainsi de proche en proche, et, avec elle, les levés topographiques, à toute la province d'Alger.

Des opérations analogues de triangulation et de levés sont exécutées, à partir de 1838, dans la province de Constantine et, à partir de 1844, dans la province d'Oran; et ce n'est qu'en 1854 que les travaux exécutés dans les trois provinces se rejoignent entre eux.

La triangulation s'étend alors d'une manière à peu près continue des frontières du Maroc à celles de la Tunisie; quoique bien imparfaite, elle permet cependant d'obtenir, avec une exactitude suffisante, les positions géographiques des principaux points de l'Algérie et de raccorder entre eux les levés ou itinéraires exécutés dans les trois provinces.

A l'aide de cet ensemble de travaux accomplis dans des circonstances difficiles, et qui ne pouvaient, par cela même, remplir les conditions de haute précision requises dans des opérations régulières, le dépôt de la guerre a pu confectionner un certain nombre de cartes qui ont été fort utiles aux officiers, aux voyageurs et aux ingénieurs et constituent encore à l'heure actuelle les seuls documents originaux sérieux que nous possédions sur la topographie du sol algérien.

Les cartes, toutefois, à peine terminées, étaient reconnues insuffisantes. L'occupation, en effet, était désormais devenue définitive, la colonisation s'implantait rapidement dans le Tell et jusque dans la région des Hauts-Plateaux; les travaux publics, routes, chemins de fer, ports, barrages, etc., prenaient une extension considérable et il devenait urgent, pour satisfaire aux légitimes exigences des divers services, de construire une carte topographique à grande échelle de la colonie.

C'est en 1851 seulement que le dépôt de la guerre put songer à doter l'Algérie d'une carte semblable à la carte de France formée par des levés réguliers et assise sur une triangulation de haute précision.

M. le colonel Perrier a déjà fait connaître à l'Académie l'ensemble des travaux géodésiques du premier ordre exécutés dans le Tell algérien : trois bases mesurées à Blidah (1854), à Bône (1866), à Oran (1867); une grande chaîne de cent triangles courant de l'ouest à l'est, entre la Tunisie et le Maroc, de 1859 à 1868; des positions géographiques fondamentales déterminées directement : à Alger (1874), à Bône et à Nemours en 1876, tous les éléments de la chaîne, longueurs des côtés, altitudes des sommets, sont unis en longitude et latitude, calculées en partant d'Alger et vérifiées par des observations directes aux deux extrémités.

Sur cette chaîne, considérée comme formant l'ossature géodésique du Tell algérien, est venue se greffer la triangulation secondaire, entreprise à partir de 1864, poussée activement jusqu'en 1870, puis interrompue et reprise après la guerre, qui s'exécute encore en ce moment même aux deux confins de l'Algérie, couvrant déjà d'un réseau continu de triangles les 4/5es de la surface totale du Tell, et au cours de laquelle ont été

recoupés les points topographiques remarquables du sol, koubas, églises, fermes, pics, etc. Les premiers levés topographiques réguliers exécutés en Algérie remontent à l'année 1867. Continués pendant les années suivantes, ils furent brusquement interrompus en 1870, et ce n'est qu'en 1879 qu'ils ont pu être entrepris à nouveau, et cette fois, d'après un plan systématique bien étudié, avec des moyens d'action, personnel et matériel, proportionnés à l'importance de l'œuvre à accomplir.

Tous les ans, vers les premiers jours de novembre, soixante officiers, capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants de toutes armes, sont convoqués à Paris, au dépôt de la guerre, pour y recevoir des instructions spéciales. Ils sont aussitôt répartis en douze brigades, à raison de cinq officiers par brigade et trois brigades par province. Chaque brigade est dirigée par un officier du grade de chef de bataillon ou capitaine. Un lieutenant-colonel est chargé de contrôler les opérations et de leur imprimer l'homogénéité qui est indispensable.

Chaque officier reçoit une feuille de projection, sur laquelle sont tracés, point par point, de décigrade en décigrade, les méridiens et les parallèles de la région qu'il doit lever, et c'est sur cette feuille qu'il place, à l'aide du compas de proportion, les points qui lui sont donnés par leurs coordonnées en latitude et longitude.

La projection adoptée est la même que celle de la carte de France, projection à développement conique du colonel Bonne (improprement appelée de Flamsteed modifiée). C'est la projection véritablement française que nous avons tenu à conserver et qui convient remarquablement à l'Algérie.

La carte est gravée sur zinc. Ce métal permet d'obtenir, comme la pierre, et à un degré au moins égal, sinon supérieur, une gravure artistique rapide. Mais il possède, en outre, des avantages si considérables au point de vue de la dépense, des frais et des difficultés de conservation, de logement et de manutention, que nous avons, depuis plusieurs années, au dépôt de la guerre, abandonné la pierre pour le zinc dans tous les travaux nouveaux de gravure ou de dessin au crayon et à la plume, aussi bien que pour tous les tirages en noir et en couleurs, à bras et à la machine.

Le tableau suivant, dont nous avons pu vérifier l'exactitude, fait ressortir ces avantages de la manière la plus frappante; il résume la comparaison, comme valeur, poids et volume, de 7,500 zincs de trois formats (grand monde, colombier et jésus), avec pareil nombre de pierres de mêmes formats :

	Valeur.	Poids.	Volume.
	fr.	kil.	m. c
Zinc	85.000	13.300	2
Pierre..........	500.000	645.000	250

Ces chiffres ont une éloquence irréfutable.

Chaque feuille ne comportait, à l'origine, que six planches, savoir :

La planche de rouge, affectée aux lieux habités et aux chemins régulièrement entretenus et carrossables en tous temps; celle de noir, aux écritures, aux chemins dont la viabilité n'est pas toujours assurée et aux sentiers; de bleu, aux eaux; de vert, aux bois; de violet, aux vignes; de bistre, aux courbes de niveau.

Dès les premiers tirages, on s'aperçut que le figuré du relief par les courbes laissait beaucoup à désirer. Si, en effet, dans les pentes très accusées, le simple rapprochement des courbes suffit à donner un certain relief aux formes du terrain, il n'en est pas de même dans les parties ondulées ou dans les pentes faibles. Là, l'œil a quelque peine à les suivre, elles deviennent peu saisissables. En un mot, l'expression plastique du sol, si bien rendue par les machines, fait complètement défaut. C'est pourquoi nous avons cherché à obtenir le modelé du terrain au moyen d'un estompage au crayon lithographique, basé sur la lumière zénithale et rehaussé par un léger sentiment de lumière oblique : de là résulte, pour chaque feuille de la carte, une septième planche tirée en gris bleuté.

De nombreux essais ont montré que le *gris bleuté* appliqué sur des courbes *bistre* fines convient le mieux, par sa douceur, à l'estompage de la montagne; il ne tire pas l'œil, s'harmonise bien avec les autres couleurs et donne, avec une grande transparence, beaucoup de modelé aux formes du terrain, sans nuire en rien aux détails de la planimétrie qui ressortent avec la plus parfaite clarté et sans produire aucun effet désagréable de miroitement.

Les planches de lettres ont été jusqu'ici gravées. Elles ne le seront plus désormais. Afin de gagner du temps, sans rien sacrifier du côté artistique et pour être assuré que les écritures seront identiques dans toute l'étendue de la carte, la lettre sera obtenue par impression typographique exécutée sur papier autographique et reportée ensuite sur zinc. Dans les caractères adoptés, nous avons renforcé les déliés, afin d'obtenir une plus grande netteté de la lettre et une facilité incomparablement supérieure dans la lecture.

Grâce à l'emploi du zinc, tous les levés exécutés sur le terrain, dans le courant d'une campagne, pourront être gravés et les feuilles livrées au public dans les premiers mois de la campagne suivante. Des retards inévitables de mise en train se sont produits au début, mais les travaux de dessin et de gravure sont actuellement poussés avec activité, et je suis heureux d'annoncer à l'Académie que les cinquante feuilles levées déjà sur le terrain seront toutes publiées vers la fin de l'année qui commence. La carte du Tell algérien sera terminée en 1894, et l'Algérie sera ainsi dotée d'une excellente carte, assurément bien supérieure à notre carte actuelle de la France.

M. le président fait procéder à la formation d'une liste de deux candidats pour la chaire de culture du Muséum. Sur 57 votants, M. Cornu obtient 50 suffrages, M. Baillon 6, M. Vesque 1.

Au second tour, M. Vesque obtient 47 suffrages, M. Baillon 8. Il y a 2 bulletins blancs. En conséquence, la liste adressée à M. le ministre de l'instruction publique comprendra : en 1^{re} ligne, M. Maxime Cornu ; en 2^e ligne, M. Vesque.

M. Richet lit une note sur l'emploi des mélanges titrés de vapeurs anesthésiques et d'air dans la chloroformisation.

M. Richet partage sans réserve les opinions de M. Gosselin.

L'application des mélanges titrés essayés et recommandés par M. Paul Bert serait d'une application difficile dans la pratique et ne présente pas d'avantages sur les procédés actuels.

M. Richet a voulu essayer sur lui-même à l'hôpital Saint-Louis le procédé par mélanges titrés, et il fut pris d'un accès de toux suffocante qu'il n'éprouva pas par la méthode ordinaire.

D'autres essais sur des malades ne lui ont pas paru non plus très satisfaisants. Ils ne sont pas tels qu'ils autorisent M. Bert à dire que la nouvelle méthode seule dégage la responsabilité du chirurgien, ce qui revient à mettre sur le compte de ceux qui n'ont pas recours au gazomètre tout accident survenu sous l'influence du chloroforme. Cette accusation aurait beaucoup de gravité; heureusement qu'elle ne supporte pas l'examen. C'est sur une immense série d'observations qu'est fondée la certitude que l'on a de la très faible proportion d'accidents plus ou moins imputables au procédé ordinaire. Pour se substituer à celui-ci, il faudrait que le procédé nouveau eût fourni des preuves équivalentes; or on a fait vingt-deux opérations !

M. Richet montre jusqu'à quel point on exagère les dangers de mort par les anesthésiques; sur plusieurs milliers d'individus qui y ont été soumis, on a relevé à grand'peine 290 à 300 cas de mort attribués à ces inhalations. Or, M. Richet montre par des exemples saisissants que souvent le malade est mort uniquement des suites de la peur de l'opération, de la douleur, d'une sorte de sidération du système nerveux. Pour rester dans la vérité, il faudrait réduire notablement le chiffre total de la mortalité attribuée aux anesthésiques. Or, ce chiffre est déjà très faible.

D'un relevé très soigneusement établi par M. Richet, il ressort qu'en évaluant à 1 sur 10 ou 12,000 la proportion des morts, on reste au-dessus de la réalité. L'ancienne méthode est donc à peu près sans danger. Il faudra, pour conclure de même en faveur de la nouvelle, que l'expérience ait parlé un aussi grand nombre de fois.

Or, il se trouve qu'elle a parlé déjà plus que ne le croit M. P. Bert. Il y a plus de vingt-quatre ans que le comité du chloroforme de la *Royal medical and chirurgical Society* de Londres recommandait les mélanges titrés. L'Anglais Clover imaginait, il y a vingt-deux ans bientôt, un appareil utilisant un mélange titré de vapeurs de chloroforme et d'air. C'est le même mélange que celui que préconise M. Bert, et c'est à peu près le même appareil. Voici, du reste, ce que dit à ce propos M. Richet :

Je donne toutes les indications bibliographiques pour les personnes qui vou-

draient recourir au texte, afin de se bien pénétrer des détails de la préparation et du manuel opératoire de Clover.

En 1869, après trois années d'expériences, voici ce qu'écrivait M. Clover à M. Sanson, de Londres :

« J'ai trouvé que mon inhalateur produisait l'anesthésie plus régulièrement que par tout autre procédé ; rarement les malades ont de la toux, la grande majorité est anesthésiée en moins de dix minutes, et ils sortent du sommeil anesthésique *certainement* avec plus de facilité, moins de malaise et moins de prostration que je ne l'observais lorsque je ne me servais pas de mon inhalateur. »

Ne croirait-on pas entendre M. P. Bert ? Quelques années se passent, les applications de l'appareil de Clover se succèdent sans incident fâcheux non seulement en Angleterre, mais en France, où je me souviens l'avoir vu employer à la Charité, par un médecin anglais, dans le service de Velpeau, et suivant le témoignage si autorisé du professeur Erichsen (*System of Survey*, dernière édition), on était arrivé à 3,000 chloroformisations environ sans accident. En 1867, un homme chez lequel on voulait réduire une luxation du pouce fut soumis aux inhalations de chloroforme par l'appareil de Clover : à peine avait-il respiré trois minutes qu'il succombait brusquement : on n'avait employé cependant que 1 gr. 7 de chloroforme, soit environ 37 gouttes (1).

En 1870, à *University College hospital*, de Londres, un nouveau fait de mort se produit avec le même appareil. On avait amputé la cuisse, le chloroforme était enlevé depuis deux minutes et le pansement commencé, lorsque tout à coup le malade pâlit, est pris de syncope et meurt (2).

Toujours en 1870, un troisième fait de mort se produit. Le Dr Marschall, voulant sonder un malade, lui administra le chloroforme par la méthode de Clover ; on est obligé, après cinq minutes, d'interrompre l'administration du chloroforme à cause du stirtor, le pouls s'arrête et le malade meurt (3).

En 1873, quatrième cas de mort sept minutes après le début des inhalations, au moment où l'on introduit la sonde dans la vessie (4).

Enfin en 1874, cinquième cas de mort. Celui-là entre les mains de Clover lui-même, quinze minutes après le début des inhalations (5).

Ce qu'il y a d'instructif dans ce dernier fait, c'est que, pour exonérer sans doute son procédé de tout reproche, Clover estime qu'il doit y avoir eu une méprise et qu'on a mélangé un peu plus de chloroforme à l'air que de coutume.

Ces cinq cas de mort, qui se sont ainsi succédé à peu d'intervalle, avec un appareil contenant un mélange titré de vapeur anesthésique et de chloroforme, qu'il avait aussi la prétention d'obtenir avec une sécurité relative, paraissent avoir singulièrement refroidi l'enthousiasme de nos voisins pour la méthode de Clover, car on n'en entend plus parler.

La nouvelle tentative de notre savant confrère aura-t-elle une meilleure fortune ? Je le désire, sans trop l'espérer.

M. P. Bert revient en quelques mots sur la pensée qui a dicté ses recherches. Il ne cessera de croire qu'il vaut mieux guider l'opération par un titrage préalable ; il fait méthodiquement ce que les chirurgiens font empiriquement. Quant au reste, c'est identiquement la même chose. En ce qui concerne la question d'antériorité ou de priorité, c'est un fait spécial qui demandera à être examiné, mais qui n'offre pas, d'ailleurs, d'intérêt aujourd'hui pour l'Académie.

M. Jamin présente une note de M. Monnier sur la petite pile de poche de M. Skrivanow au chlorure d'argent. Quatre petits éléments du poids de 100 grammes tout chargés, peuvent éclairer une lampe de deux bougies pendant deux heures.

M. Wolf communique une note sur les ondulations atmosphériques attribuées à l'éruption du Krakatoa et sur la tempête du 26 janvier. Comme à l'observatoire de Berlin, on a noté les mêmes variations barométriques. Seulement, M. Wolf a opéré en sens inverse de M. Fœrster, de Berlin, pour avoir la vitesse de l'onde. Il suppose l'heure de l'éruption inconnue et la déduit des mouvements de l'onde. La vitesse de l'onde serait celle de la vitesse du son. Les observations recueillies un peu partout vont permettre de contrôler cette assertion.

En ce qui concerne la tempête, le vent a atteint une vitesse de 40 mètres à la seconde, considérée encore comme faible par M. Hervé Mangon qui pense qu'elle a dû atteindre 45 mètres.

M. Faye présente une note de M. Marié-Davy sur les ondes atmosphériques engendrées par l'éruption du Krakatoa. Les conclusions sont à peu près celles que l'on connaît déjà.

M. Faye entre dans quelques détails sur la période météorologique actuelle qui est assez anormale et que l'on attribue à des influences cosmiques, telles que l'action de Jupiter, de Mars et de certaines étoiles filantes.

Il dépose aussi une note de M. Wolf, de Zurich, sur le maximum des taches solaires. M. Wolf serait disposé à penser que le maximum ne surviendra qu'en 1884.

M. Faye pense qu'il a été atteint en avril 1882 (97 taches). Maintenant, nous sommes dans la période descendante. Au maximum, il n'y a jamais de journées sans taches ; il en a été ainsi en 1882, tandis que maintenant on relève beaucoup de journées sans taches. L'avenir répondra à cet égard.

HENRI DE PARVILLE.

---

(1) Voyez *British Medical Journal*, 2 mars 1867.
(2) *The Lancet*, 23 avril 1870.
(3) *British Medical Journal*, 14 mai 1870.
(4) *The Lancet*, 24 mai 1873.
(5) *British Medical Journal*, 20 juin 1874.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 29 janvier 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE GUÉRIN

Correspondance. — M. le docteur Sanné, candidat à la place déclarée vacante dans la section de physiologie médicale, envoie l'exposé de ses titres et travaux scientifiques.

M. le docteur Feltz, professeur à la faculté de médecine de Nancy, se porte candidat au titre de correspondant national dans la 1re division et adresse une notice sur ses travaux et titres scientifiques.

M. Crié, professeur à la faculté des sciences de Rennes, demande à être porté sur la liste des candidats au titre de correspondant national dans la 4e division et envoie une notice sur ses titres et travaux scientifiques.

MM. les docteurs Diday et Doyon prient l'Académie d'accepter le dépôt d'un pli cacheté. — (Accepté.)

M. Gautrelet, pharmacien à La Flèche, envoie un mémoire manuscrit, ayant pour titre : Caractérisation des matières fécales dans les eaux potables contaminées par infiltration des fosses d'aisances. — (Renvoi à l'examen de MM. Chatin et A. Gautier.)

Microbe du béribéri. — M. le docteur **de Lacerda** (de Rio de Janeiro) vient de publier un mémoire sur l'étiologie de la genèse du béribéri ; ce mémoire a été renvoyé à l'examen de **M. Rochard**, qui s'empresse de faire connaître à l'Académie « la découverte qui s'y trouve consignée. Il ne s'agirait de rien moins que du microbe du béribéri, que l'auteur a rencontré dans le sang de malades atteints de cette affection, isolé, décrit, cultivé et inoculé, suivant les méthodes pastoriennes ». M. Rochard figure même au tableau les planches publiées par M. de Lacerda dans son travail ; le bacille béribérique est représenté par des filaments à peu près analogues à la bactéridie du charbon. Enfin, l'auteur dit l'avoir retrouvé dans les grains de riz et il attribue, par suite, la production de la maladie à l'usage de cet aliment dans certaines conditions où le parasite peut plus aisément se développer.

Toutefois, M. Rochard croit devoir faire remarquer qu'un certain nombre de travaux du même auteur, communiqués depuis quelques années à diverses sociétés savantes et qui faisaient connaître des découvertes tout aussi surprenantes, n'ont pu résister à un examen et à un contrôle approfondis ; il l'engage donc à adresser à M. Pasteur des tubes renfermant du sang des malades et des animaux sur lesquels il a fait ses expériences, afin que celles-ci puissent être vérifiées ; jusque-là il convient de n'accepter son mémoire qu'avec les réserves nécessaires.

L'ordre du jour étant trop chargé, **M. Le Roy de Méricourt** a dû remettre à la prochaine séance les observations qu'il se proposait de présenter à la suite de ce rapport.

Empoisonnement des poules par le jequirity. — M. le professeur **Cornil**, en son nom et au nom de **M. Berlioz**, fait connaître les résultats des expériences suivantes : avec une injection de 10 à 20 gouttes dans le tissu cellulaire sous-cutané en avant du grand pectoral, sans toucher au muscle, on produit un empoisonnement terminé par la mort avec une diarrhée très abondante. Le liquide diarrhéique contient une quantité de bacilles du jequirity; la peau est œdématiée, infiltrée par un liquide clair contenant des bacilles sur toute la paroi antérieure de la poitrine; le muscle grand pectoral est devenu volumineux, tuméfié comme à la suite de l'injection du microbe du choléra des poules. L'examen microscopique y démontre des cassures transversales, des mortifications de faisceaux, l'infiltration du tissu conjonctif par de la fibrine et des cellules lymphatiques, comme dans le choléra des poules.

Avec une dose moindre de 2 à 5 gouttes, les poules survivent, ne sont pas malades et présentent un séquestre musculaire, un œdème cutané, comme dans le choléra; le muscle se momifie, se dessèche; quelquefois, la peau est perforée dans la partie œdématiée et il sort du liquide contenant des bacilles; si la peau est intacte, l'épiderme est ramolli et laisse couler un liquide qui contient également des bacilles. L'immunité paraît acquise lorsqu'on fait une nouvelle injection à dose considérable dans le péritoine aux poules qui présentent une altération de la peau; elles éliminent facilement par là une partie des bacilles qu'on leur a injectés.

M. Cornil rapproche ces faits de l'élimination par la peau dans l'empoisonnement des cobayes par le jequirity; quelques jours après l'injection, les bacilles ont été complètement éliminés, et cependant les lésions anatomiques déterminées par eux dans les tissus (induration, inflammation, abcès caséeux et mortification) n'en durent pas moins très longtemps. Ces données doivent être appliquées à la pathologie humaine et notamment à la tuberculose, dont les lésions ulcéreuses ne contiennent pas toujours des microbes. Le mémoire de MM. Cornil et Berlioz est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. **Charcot**, **Hérard** et **Bouley**.

Importation en France de la viande trichineuse, diagnostic différentiel de la trichinose et de la fièvre typhoïde. — Au nom de la commission chargée de préparer une réponse à la demande de M. le ministre du commerce concernant l'importation en France des viandes trichinées, **M. Proust** donne lecture d'un rapport considérable, dont la discussion a dû être remise à mardi prochain.

Laissant de côté l'examen du programme d'expériences que la commission se propose d'entreprendre sur l'étude de l'histoire naturelle de la trichine, il se borne à répondre aux questions posées par M. le ministre, d'abord, sur les analogies symptomatiques qui peuvent exister entre la trichinose et la fièvre typhoïde, et que si, dans une de ses phases, la trichinose peut présenter des accidents d'apparence typhoïde, il n'y a aucune identité entre les deux affections, et l'évolution de la maladie trichineuse permettra toujours d'en établir le diagnostic.

Quant à la question d'hygiène et au danger ou à l'innocuité de l'importation des viandes étrangères de porc salées en France, il n'est pas douteux que la trichinose n'existe pas dans notre pays, pas plus qu'en Angleterre et en Belgique, où les viandes, et surtout celles qui proviennent d'Amérique, arrivent aussi en quantités considérables depuis un certain nombre d'années; cependant, elles sont manifestement trichinées; en Allemagne, on n'a pas pu prouver non plus qu'elles aient été pour quelque chose dans les nombreuses épidémies qui y ont été observées. On peut, en outre, avoir de sérieuses craintes que beaucoup de nos porcs soient également trichinés, et surtout les rats; on sait aussi que les porcs et les viandes salées sont importés directement d'Allemagne en France dans une grande proportion, bien que la trichinose existe à l'état permanent, pour ainsi dire, chez nos voisins. D'où vient donc notre immunité? M. Proust examine successivement l'influence que la salaison, le bon état de nos porcheries et surtout la cuisson, telle qu'elle résulte de nos habitudes culinaires, exercent à cet égard et, tout en indiquant avec soin les *desiderata* scientifiques de ces diverses causes, il recherche les moyens les plus pratiques pour nous en assurer les bénéfices.

C'est à ces divers titres qu'il propose de joindre à la conclusion relative à l'absence d'analogies symptomatiques entre la trichinose et la fièvre typhoïde les propositions suivantes :

1° Une épidémie de trichinose ne peut être confondue avec une épidémie de fièvre typhoïde. Si, dans une de ses phases, la trichinose peut présenter des accidents d'apparence typhoïde, il n'y a aucune identité entre les deux maladies, et l'évolution de l'affection trichineuse permettra toujours d'en établir le diagnostic.

La symptomatologie, la marche, la durée, l'anatomie pathologique et la nature des deux maladies sont absolument différentes, soit dans une épidémie, soit dans des cas isolés;

2° Aucun cas de trichinose n'ayant encore été constaté en France, en Angleterre, en Belgique, l'importation des viandes porcines salées d'Amérique peut être autorisée en France;

3° Il y aurait avantage à créer une entente commune avec les pays d'importation des viandes trichinées, relativement à des mesures spéciales de garantie au port de départ;

4° Il serait nécessaire de publier une instruction largement distribuée, prescrivant la cuisson des viandes de porc. Tout marchand ou débitant de viande de porc sera tenu d'afficher cette instruction;

5° Il sera également nécessaire que des expériences soient entreprises, avec toutes les garanties désirables, pour compléter l'histoire naturelle de la trichine et nous donner les raisons scientifiques de l'immunité de notre pays vis-à-vis des viandes trichinées.

La discussion de ces conclusions a été remise à huitaine; toutefois, **M. Lunier** a pu faire connaître les résultats de ses recherches statistiques sur la consommation de la viande de porc en France. La consommation générale de viande y étant en moyenne par tête de 40 kilogrammes (68 kilogrammes environ dans les chefs-lieux et les villes au-dessus de 10,000 habitants, et de 24 kilogrammes dans le reste de la population), elle représente 13 à 14 millions de kilogrammes de viande, dont 9,63 pour 100 seulement de viandes importées; le reste est fourni par la production française. Pour la viande de porc prise séparément, la proportion de l'importation n'est que de 8,45 pour 100. Sur les 40 kilogrammes de consommation moyenne par tête, la viande de porc entre pour 39 pour 100, c'est-à-dire près des deux cinquièmes.

En 1877, l'importation des viandes de porc s'est élevée à 43,468,000 kilogrammes, dont 21,446,000 de viandes sur pied et 16,700 de viandes salées; mais ce dernier chiffre s'est élevé progressivement jusqu'en 1880, où il a atteint 38,700; en 1882, il n'était plus que de 3,244,000; il s'est cependant relevé en 1883, par suite de l'introduction des viandes d'Amérique pendant les quelques jours du mois de décembre où l'interdiction prononcée en 1881 a été levée. Les viandes sur pied, qui, en 1877, venaient surtout d'Italie, viennent principalement aujourd'hui de Belgique (68 p. 100) et d'Allemagne (16 p. 100).

Dr A.-J. Martin.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 1er février 1884

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT, PRÉSIDENT

Après la lecture de la plus grande partie du procès verbal en comité secret, la séance redevient publique et l'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. François Lenormant.

Nous avons fait connaître les noms des trois candidats.

Au dépouillement du scrutin, on trouve 33 bulletins de vote.

M. d'Arbois de Jubainville obtient 16 voix, M. Gustave Schlumberger, 9, M. Benoist, 8.

La majorité étant de 17 et aucun candidat ne l'ayant obtenue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

M. d'Arbois de Jubainville est élu par 32 voix. M. Schlumberger obtient 1 voix.

M. G. Perrot, *président*. « La commission des inscriptions sémitiques demande que **M. Jules Oppert** lui soit adjoint. Il n'y a pas d'opposition à cette demande?... M. Oppert fera désormais partie de la commission. »

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite de la société en nom collectif OGIER et Cᵉ, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de café-restaurant, à Paris, boulevard de Strasbourg, 15, composée de : 1° Louis-Joseph THÉVENET, demeurant actuellement rue de Strasbourg, 8 ; 2° et François OGIER, demeurant boulevard Bonne-Nouvelle, 28, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 12 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gauche, 7, avenue Victoria, et à se trouver à cette assemblée. (N. 11681 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la société en nom collectif LEBOULLANGER frères, ayant pour objet la fabrication d'aciers polis, dont le siège est à Paris, rue Michel-le-Comte, 31, avec usine à Chaussy (Seine-et-Oise), composée de : 1° LEBOULLANGER (Alfred); 2° LEBOULLANGER (Jules), demeurant tous deux au siège social, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 12 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lamoureux, 14, rue Chanoinesse, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13650 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

Du sieur CAPIOMONT (Paul-Joseph), personnellement, libraire-éditeur à Paris, rue Git-le-Cœur, 10, demeurant à Fontenay, le 12 courant, à 12 heures précises. (N. 12955 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur SOMMER, fabricant de tonneaux en fer, demeurant à Paris, cours de Vincennes, 52 ci-devant, et actuellement rue Michel-Bizot, 195, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gauche, syndic, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 1 fr. 23 p. 100, unique répartition. (N. 9817 du gr.)

Du sieur DENAPLE (Joseph), restaurateur, demeurant à Paris, place de Clichy, 8, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Bernard, syndic, 47, rue Saint-André-des-Arts, pour toucher un dividende de 15 fr. 51 p. 100, unique répartition. (N. 13368 du gr.)

Du sieur BOURIÈRES (Bernard-Edouard), pharmacien, demeurant à Paris, rue Meslay, 4, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Meys, syndic, 59, boulevard Magenta, pour toucher un dividende de 10 fr. p. 100, 1ʳᵉ répartition. (N. 4563 du gr.)

Du sieur CORBEAUX, limonadier, ayant demeuré à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 4, et demeurant actuellement passage Bosquet, 30, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Meys, syndic, 59, boulevard Magenta, pour toucher un dividende de 5 fr. 50 p. 100, unique répartition. (N. 5538 du gr.)

Du sieur PIPREL (Prudent-Henri), ancien épicier à Boulogne-sur-Seine, rue de Billy, 78, demeurant actuellement à Nanterre, route de Paris, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Hécaen, syndic, 9, rue de Lancry, pour toucher un dividende de 2 fr. 71 en espèces et 17 fr. 21 en billets p. 100, unique répartition. (N. 13384 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 5 février 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare résolu pour inexécution des conditions le concordat passé le *24 août 1882* entre le sieur OCHS (Louis), entrepreneur de plomberie, demeurant à Vitry-sur-Seine, rue Audigeois, 13, ci-devant, et actuellement même commune, avenue du Chemin-de-Fer, et ses créanciers.

Nomme M. Nay, juge-commissaire, et M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic. (N. 11581 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 21 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal dit que le jugement du 21 décembre dernier, déclaratif de la faillite du sieur CANU, marchand de vins, rue du Faubourg-Saint-Denis, 216, actuellement sans domicile connu,

S'applique au sieur CANU (Jean), ancien marchand de chaussures, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 216, demeurant actuellement rue de la Chapelle, 4,

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (N. 14755 du gr.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

ÉCLAIRAGE — VÉRIFICATION DU GAZ

Pouvoir éclairant du gaz fourni par la Compagnie Parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz.

4ᵉ Trimestre 1883.

La Compagnie Parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz est tenue, aux termes de son contrat avec la Ville de Paris, de fournir un gaz dont le pouvoir éclairant soit tel que la consommation de 25 à 27 litres 50 au maximum, sous une pression de 2 à 3 millimètres d'eau, donne la même quantité de lumière que 10 grammes d'huile de colza épurée, brûlés pendant le même temps dans une lampe Carcel, réglée de manière à consommer 42 grammes d'huile par heure.

Du 1ᵉʳ octobre au 31 décembre 1883, les essais journaliers du pouvoir éclairant ont donné pour résultat une consommation moyenne de 24 litres 84 pour 10 grammes d'huile, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

NOMS des USINES auxquelles correspondent les essais.	MOYENNES des quantités de gaz consommé par mois équivalentes à 10 grammes d'huile brûlée. Octobre.	Novembre	Décembre	MOYENNES pour le trimestre.	COEFFICIENT pour chaque usine.	PRODUIT du gaz consommé pour chaque usine par le coefficient.	MOYENNE DES ESSAIS du trimestre.	OBSERVATIONS
	l. d.	l. d.	l. d.	l. d.		l. d.	l. d.	
La Villette	24.39	24.54	24.65	24.527	0.24	5.8865		
Les Ternes	24.29	24.14	24.27	24.233	0.11	2.6656		
Vaugirard	24.11	24.48	24.60	24.397	0.17	4.1475		
St-Mandé	25.51	24.83	25.51	25.283	0.17	4.2981	24.84	
Passy	24.53	24.70	24.67	24.6[illegible]	0.08	1.9706		
Ivry	25.08	26.05	25.84	25.6[illegible]	0.11	2.8223		
Belleville	25.41	25.61	24.82	25.280	0.04	1.0112		
Clichy	25.29	25.29	25.81	25.463	0.08	2.0370		

Paris, le 17 janvier 1884.

Dressé par le vérificateur du gaz soussigné,

F. LE BLANC.

Vérifié : l'ingénieur en chef de la voie publique (1ʳᵉ division),

BARTET.

Vu : Le directeur des travaux de Paris,

ALPHAND.

Approuvé :

LE PRÉFET DE LA SEINE.

Pour le préfet et par délégation :

Le secrétaire général de la préfecture,

LÉON BOURGEOIS.

MAISON à PARIS, r. GODOT-DE-MAUROY, 21, à ADJᵉʳ, s. une ench., en la ch. d. not. de Paris, le 12 février 1884. — Rev., 18,662 f. M. à p., 180,000 f. S'adr. à M. Grandjean, administʳ, 8, r. St-Simon; à Mᵉ Malatiré, notaire à Songeons (Oise); et à Mᵉ Sorbet, notaire à Paris, rue St-Florentin, 11.

AVIS.

MM. les actionnaires de la Société nouvelle anonyme des **HOUILLÈRES ET FONDERIES DE L'AVEYRON** sont convoqués le vendredi 29 février 1884, à dix heures du matin, au siège social, 19, rue de Grammont, à Paris :

1° En assemblée générale ordinaire pour entendre les rapports du conseil d'administration et des commissaires sur l'exercice 1882-83, délibérer sur les comptes de cet exercice et procéder au remplacement ou à la réélection des administrateurs sortants et des commissaires ;

2° En assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur une modification à l'article 3 des statuts concernant le siège social.

Aux termes de l'art. 42 des statuts, les propriétaires de vingt actions au moins peuvent seuls assister à l'assemblée générale.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent présenter leurs actions au siège social au moins cinq jours avant le jour de la réunion.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est actionnaire lui-même.

Spectacles du Jeudi 7 Février.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher ; Mᵐᵉˢ Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivet ; Mmes Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Hérodiade, de Massenet : Maurel, de Reszké ; Mmes Fidès-Devriès, Tremelli.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Panfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Bousigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

La représentation que devait donner Mlle Rousseil, aujourd'hui jeudi, au Vaudeville, est ajournée à samedi, même heure.

M. Alexandre Bisson, l'auteur d'Un Lycée de jeunes filles et de 115, rue Pigalle, passe du théâtre Cluny au Théâtre-Français.

Il a lu hier au comité une comédie en trois actes qui a été reçue à l'unanimité.

Le titre de l'ouvrage et la distribution des rôles ne sont point encore définitifs.

Ce qui paraît certain, c'est que M. Coquelin créera le principal rôle.

Les débuts du célèbre ténor Gayarré au Théâtre-Italien auront lieu la semaine prochaine dans Lucrezia Borgia, en compagnie de Mme de Cepeda, qui a acquis une grande réputation sur les scènes étrangères.

Demain vendredi, Mlle Merguillier chantera pour la première fois la Reine de la Nuit et M. Mouliérat le rôle de Tamino dans la Flûte enchantée, remise au répertoire de l'Opéra-Comique.

L'Eden-Théâtre songerait, dit-on, à modifier totalement son genre de spectacle.

On substituerait aux coûteux et monotones ballets genre Siéba la désopilante farce anglaise genre Hanlon-Lees. De plus, de petits ballabiles remplaceraient les grandes machines actuelle et des gymnasiarques compléteraient le spectacle.

L'Association amicale des postes et des télégraphes prépare, pour le dimanche 9 mars, au théâtre de la Gaîté, une splendide matinée, avec le concours des meilleurs artistes de Paris.

Pour les demandes de places et tous autres renseignements, s'adresser à M. Diot, au ministère des postes et des télégraphes, 99, rue de Grenelle.

Mardi prochain, 12 février, une représentation extraordinaire sera donnée au théâtre de l'Opéra Populaire du Château-d'Eau, au bénéfice des victimes de la cité Joly et de la rue Saint-Bernard.

Les principaux artistes de nos théâtres ont promis leur concours à cette bonne œuvre.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 6 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			79 50
Huile de Colza disponible, dégalée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes ; dégalée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 50
Huile de Lin, en fûts			54 ..
Huile de Lin, en tonnes			56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	45 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 ..	à	[illegible] 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	60 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	44 50	à	45 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	66 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			91 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 7/16 — 1 h., 101 ½

VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 90. — Monnaie 80 40

Crédit Autrich. ...... 306 60 | Chem. de fer Autrich. 317 ..

Change sur Londres.... Demande, 121 20 — Offre, 121 25

Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre, 48 175

Lots............... 185 75 | Napoléon............ 9 62

VALEURS EN NÉGOCIATION A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG			PAPIER COURT				
3½ %	Amsterdam	206 ...	à	206 ¼ ..	205 ¾ ..	à	20[illegible] ½	et	4..%
4..%	Allemagne.	122 ...	à	122 ¼ ..	121 ¾ ..	à	122 ¼	et	4..%
5..%	Vienne....	205 ¾ ..	à	206 ...	205 ¾ ..	à	206	et	4..%
5..%	Barcelone..	486 ...	à	487 ...	486 ...	à	486 ½	et	4..%
5..%	Madrid....	486 ...	à	487 ...	486 ...	à	487 ..	et	4..%
6..%	Lisbonne..	545 ...	à	546 ...	545 ...	à	546 ..	et	4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ...	à	242 ...	241 ...	à	242 ..	et	4..%
....	Stockholm	136 ...	à	137 ...	136 ...	à	137 ..	et	4..%

VALEURS EN NÉGOCIATION A VUE.

3..%	Londres..	25 14 .	à	25 19..	25 14½	à 25 19½	m. 3%	
	d° Chèque	.. ....	à	.. ....	25 16..	à 25 21	...	
6..%	New-York.	514 ..	à	515 ...	514	à 515	m. 3%	
3½%	Belgique.	¼ p	à	¼ p.	¼ p.	à ¼ p	m. 3½%	
5..%	Italie (lire).	1/16	à	1/16 p.	¼ p	à ¼ p	— 5%	
5..%	Italie (or).	1/16	à	1/16 p.	¼ p	à ¼ p.	— 5%	
3..%	Suisse....	pair	à	¼ p.	1/16 p	à 3/16 p.	— 3%	

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2 .%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 .% — Avances, 4 .%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 ..	à	.. ..	0/00 prime
Argent 1000/1000, d° 218 89 ..	147	à	153	0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..	
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..	
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..	
Souverains anglais	25 12½	à	25 17½	
Banknotes	25 15..	à	25 20..	
Aigles des États-Unis	25 90..	à	25 95..	
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..	
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½	
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 82..	

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 6 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	77f10 76f90 95 77f 76f90 77f 10	en liq..						
			du ct..	77 20	77 35	77 17½	77 30	77 ..	77 35
			Pr fin c.		d2f				
			Pr fin c.		d1f	77 55	77 65 d50		
			Pr fin c.	78 ..	77 80 d25				
			Pr fin p.		d1f		d50		
			Pr fin p.		d2f				
			Pr fin p.		d25		d2f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f20 25 20	en liq..						
			du ct..	78 30	78 45	78 25	78 35	78 25	78 55
			Pr fin c.		d1f	78 60	78 70 d50		
			Pr fin c.		d25				
			Pr fin p.		d1f		d50		
			Pr fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq.. / du ct..					98 50	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 25 05	en liq.. / du ct..					107 20	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106f10 05 15 20 25 30 35 30	en liq..						
			du ct..	106 42½	106 60	106 40	106 60	106 30	106 65
			Pr fin c.		d2f				
			Pr fin c.		d1f	106 75	106 85 d50		
			Pr fin c.	107 ..	107 05 d25				
			Pr fin p.		d1f				
			Pr fin p.		d2f		107 35 d50		
			Pr fin p.		d25		d2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 24	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% lt m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	1016 50 Coup. de 10000 f.						1014 .	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1018 75	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	505 506	en liq.. / du ct..					506 ..	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	501 502 50	du ct..					501 .	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	517 518 516 518	du ct..					516 .	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4 %, 57, r. 225 f., t. p.	250 249						250	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 f., t. p.	508 507 510 508 510	du ct..					510 .	330 ..
août 83	d° 1865 4 %, r. 500 f., t. p.	512 510	du ct..					521	447 50
juill. 83	d° 1869, 3 %, r. 400 f., t. p.	398	du ct..					446 50	
janv. 84	d° 1871, 3 %, r. 400 f., t. p.	390	en liq.. / du ct..					392	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 50 114 75						114 25	
	d° d° séries sort. (unités)							100	
	d° d° séries entières		en liq..					10000	
oct. 83	d° 1875, 4 %, r. 500 f., t. p.	510 50 511 510	du ct..					511 50	525 25
oct. 83	d° 1876, 4 %, r. 500 f., t. p.	509 510 508 510 511 50	en liq.. / du ct..					510 50	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t. p. (gar. pay. par Et., ex. d'imp.)	523 522 50	Pr fin c. / du ct..					523 ..	496 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	360 75 360 50	en liq.. / du ct..					367 75	383 75
			Pr fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
août 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq.. / au 15..					425 ..	480 ..
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
juin 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.. / au 15..					372 10	720 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq.. / au 15..					262 50	675 ..
			Pr au 15		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5180 5175 5190	en liq.. / du ct..	5210	5220	5200	5200	5175 .	5205 ..
			Pr fin c.		d50		d20		
			Pr fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	520 521 25 522 50 523 75	en liq.. / au 15..				525 ..	523 75	525 ..
			Pr au 15		d10		525 .. d10		
			Pr au 29		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	862 50 860	en liq.. / au 15..					862 50	861 25
			Pr au 15		d20		872 50 d10		
			Pr au 29		d10		d20		
juil 82	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440 437 50 435	en liq.. / au 15..					440 .	441 25
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	415	en liq.. / au 15..					415 ..	550 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435 433 75	en liq.. / au 15..					435 .	440 .
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	925 930	en liq.. / au 15..					975 ..	960 ..
			Pr au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5 %, 1879		
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	109 25	
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, remb. 100 f.	102 ..	100 ..
d° 4 %, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.	1000	
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	108 ..	107 ..
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.	105	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3 %, r. 100 fr., t. p.	95 75	95 50
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 25	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5 %, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	163 ..	
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	465	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)	29500	
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	[illegible]	
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	845	
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.	90	
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie) 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5 %, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500 ..	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	720 ..	717 50
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	312 50	
Midi d° a. de jouiss.	550	
Nord d° a. de jouiss.	1250	
Orléans d° a. de jouiss.		
Ouest d° a. de jouiss.	400 ..	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Coupons détachés	Mercredi 6 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
anv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	442 50	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29		d5		d10 / d20	442 50	400 ..
... 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	5 f ... f	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29		d20 / d20		d10 / d10	5 50	50 ..
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29		d10		d10 / d 5	203 75	245 ..
anv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	495 492 50 490	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29		d5 / d10		d10 / d10	492 50	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 200f p. (nominatives.)		au 31					350 ..	333 ..
anv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1245 1250	en liq. / fin ct. / 1er fin c. / 1er fin c. / 1er fin p. / 1er fin p.	1255 ..	1270 .. / d40 / d20 / d40 / d20	1277 25	1285 / 1281 25 d10 / d20 / d10 / d5	1250 ..	1263 75
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	511 511 75						511 ..	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	111 110						110 ..	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	559 75 555 552						555 25	
nov. 83	10es 3%, remb. 120 fr.	117 50 118 50						117 75	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	506 50						505 ..	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	450						450 ..	397 50
mai 83.	d° 5es 3%, remb. 100 fr.	103 50						101 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	510	en ct.					510 ..	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	340 338 340 341 341 50	en ct.					348 ..	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	442 50 442 75 444	en ct.					444 ..	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440 440 50 441 442 50	en ct.					440 ..	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	440 50 441 75 .. 440 441	en ct. / en liq.					440 50	
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	335 25 335 50 335 25	en ct. / en liq.					335 25	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	336 335	en ct.					335 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	390 388	en ct.					387 ..	
août 83	d° entièrement libérées	394 50	en ct.					394 ..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	335 50 336 335 50	en ct.					336 75	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)		en liq. / en ct.					135 ..	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 500f	508 510	au 15					509 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29	5..	d5 / d10		d10 / d10	175 ..	165 ..
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	685	en liq. / au 15					685 ..	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 15					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	570 567 50 565	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29	567 50	d10 / d5		561 25 / d10 / d10	567 50	571 25
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé. (ex-coup. 10.)	330 332 50 335 332 50	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29	335 .	d5 / d10		d10 / d20	330 .	335 ..
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	640	en liq. / au 15					640 ..	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155 150	en liq. / au 15 / 1er au 15		d5		d10	155 ..	230 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq. / au 15 / 1er au 15		d10		d10	375 ..	380 ..
oct. 83.	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	487 50	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29	487 50	d5 / d5		d10 / d10	487 50	487 50
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq. / au 15 / 1er au 15		d5		d10	440 ..	440 ..
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).		en liq. / au 15 / 1er au 15		d5		d10	420 ..	440 ..
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	5..	en liq. / au 15	5				580 ..	576 25
......	d° grosses coupures		1er au 15 / 1er au 29		d10 / d10		d10 / d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9).	295	en liq. / au 15 / 1er au 15		d5		d10	295 ..	298 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	420	en liq. / au 15 / 1er au 15		d5		d10	420 ..	487 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	27 50	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29		d5 / d5		d10 / d10	25 ..	125 ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	405 403 75	en liq. / au 15 / 1er au 15		d20		d10	405 ..	410 .
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	252 50	en liq. / au 15 / 1er au 15		d5		d10	253 75	282 50
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	435	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29		d5		d10 / d10	435 ..	440 ..
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq. / au 15					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	330 337 50 325 322 50 320	en liq. / au 15 / 1er au 15 / 1er au 29	325 ..	d5 / d5		320 .. / d10 / d10	327 50	330 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	497 50	496 25
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	16 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. de ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Saudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	215	
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	15 ..	
Versailles (r. gauche), en liquid.	325	
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Léronville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510	
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.	336 25	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Frco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	391 25	390 ..
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 33).	266 25	265 ..
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	18 50	18 ..
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1360 .	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 2).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 38).		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	431 25	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14).	1155 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 5).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	650 ..	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.	340 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1110 .	1090 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/6000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.	550 ..	5[illegible]50
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/8000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	201 25	200
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mercredi 6 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours précédents Compt.	Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	417 50 415	à liq. / à 15 / f. au 15		45 f			420 ..	417 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	422 50 425	en liq. / à 15 / f. au 15		45 f			420 ..	422 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	593 75 590						587 50	587 50
avr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.							7 ..	11 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	567 50	à liq. / en ct. / fin c.		45 f			560 ..	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	732 50 730	à liq. / en ct. / fin c.					730 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1245 1240 1250 ..	à liq. / en ct. / fin c. / fin p.	1260	410 / 420		1250 / 1260	1245 ..	1250 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1122 50 1125 1127 50 / 1125	à liq. / en ct. / fin c. / fin p.	1127 50	420 / 420		1125	1120 ..	1131 25
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1730 1725 1730 1735 ..	à liq. / en ct. / fin c. / fin c. / fin c.	1730	420 / 420 / 450			1720 ..	1730 ..
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1275 1270 1275 .. / 1280 1277 50 1275	à liq. / en ct. / fin c.	1280	420 / 420		1285	1282 50	1285 ..
juill. 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	521 25 520 25	en liq. / à 15					540 ..	465 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	en liq. / en ct. / fin c.		420			800 ..	802 50
janv. 84	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	530 532 50	en liq. / à 15 / f. au 15		410			530 ..	520 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	590	en liq. / à 15					588 75	575 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	415	en liq. / à 15					410 ..	395 ..
... 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	515 517 50 512 50	en liq. / à 15 / f. au 20	513 75	45 f		518 75 / 525	515 ..	512 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / à 15					410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / à 15					395 ..	695 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1460 1395 1400 1445	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 29	1395	1405 / 420 / 1400 / 420	1395	1400	400 ..	1405 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 487 50 488 75	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 29		45 f / 45 f			490 ..	490 ..
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695 697 50 700	à 15					695 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1180 1175 1170 1160 / 1170	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 29		420 / 410			1170 ..	1170 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	610 595	en liq. / à 15 / f. au 15		45 f			595 ..	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		à 15					200 ..	312 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	440	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 29		410			445 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6)	498 75 500	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 15 / f. au 29	498 75	420 / 45 f / 420		501 25	500 ..	560 ..
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2090 2080 2085 2090 / 2095 2097 50 2100 2105 / 2100 2102 50 2105 2110 / 2112 50 2115	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 15 / f. au 15 / f. au 29 / f. au 29 / f. au 29	2090 / 2110 / 2140	2120 / 4100 / 2135 / 450 / 440 / 4100 / 2160 / 450 / 440	2082 50 / 2125 / 2170	2117 50 / 2160 / 2200	2090 ..	2095 ..
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 99)	1185 1187 50 1190 / 1187 50 1190 1192 50 / 1195 1192 50	en liq. / à 15 / f. au 15	1190	1215 / 420		1195	1185	1187 50
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	725 727 50 730 727 50 / 725 730	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 29	725	420 / 45 f / 420		730	722 50	722 50
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125 f.	139	à 15					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1295 1297 50 1300 1305 / 1310 1315 1312 50 1310	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 25	1285	1330 / 1320 / 450 / 420	1285	1317 50	1290 ..	1300 ..
janv. 84	d° Dixièmes (ex-coup. 8)	248 75 250	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 29		45 f / 45 f			245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	201 25 201	en liq. / à 15 / f. au 15 / f. au 29		410 / 410			201 25	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20		en liq. / à 15					101 15/16	99 ..
nov. 83	Autriche (Detto 5% conv.), nég. ch. fixe 2 f 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ¾	
	d° d° 1000 fl.		à 15					66 ¾	65 ¾
	d° d° 10000 fl.		f. au 15					65 ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Cassagnac, ac. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	285 ..	
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.		
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500 f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500 f, 250 p.		
Vignaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 6)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500 f, 375 f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	207 50	2[illegible]
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500 f 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500 f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500 f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500 f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	675 ..	671 25
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	75 ..	
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	355 ..	360 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.	665 ..	
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f, t.p.		
Desséchem. des Marais, a. 500 f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Maletra (pr. chim.), a. 500 f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1000 ..	995 ..
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500 f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500 f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500 f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	225 .	222 50
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	210 ..	
Marbres d'Arudy (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	190 .	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500 f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500 f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500 f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500 f, 250 p.	256 25	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500 f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500 f, 400 f p.	278 75	
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	140 ..	135 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	327 ..	326 ..
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 6 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50	85f 60 86f	au 15..					85 10	83 75
	d° 1000 fl. d°	85f 80 90 85f 85 25 ..	P au 15		d50		d50	84 60	83 25
	d° 10000 fl. d°		P au 29		d5f		d10	85 50	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%	106	au 31..					106 ..	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh	331 25 335	au 15..					335 .	[illegible]
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P au 15		d5f		d10		
			P au 29		d5f		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	333 75 335 335 50 336 25	au 15..	332 75			341 25	338 ..	337 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	336 75 337 337 50 338	P au 15		d5f		d10		
	Grosses coupures	335 337 50 ... 340	P au 29		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	450 451 452 50 453 75 455	au 15..					455 ..	451 25
	Grosses coupures	452 50 453 75 455 .. 451	P au 15		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 15..					450 ..	417 50
	Grosses coupures		P au 15		d5f		d50		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	59f 90 60f 55 60 60f 25	au 15..					60 10	60 30
	Grosses coupures	59f 90 60f 50 60 60f 25	P au 15		d50		d25		
		60 ½	en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).	60 ⅝	au 15..					60 25	
	Grosses coupures		P au 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	495	au 15..					496 .	463 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	318	au 15..					512 50	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ⅛	
	Petites coupures.							118 ¾	
janv. 84	d° 4%							128 ⅝	
	Petites coupures.							128 ⅝	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.		au 15..					414 50	412 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1881, 5%	331 50 338 75 340 ..	au 15..					340 .	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 60 50 75	au 15..					101 50	
	d° 500 fl., t.p.	101 60 50 75	P au 15		d1f		d50	102 .	[illegible] ..
	d° 1000 fl., t.p.	101 60 50 75	P au 29		d25		d50	102 .	
	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50) :								
	Obl. 100 fl., t.p.	76f 50 25	en liq..					76 75	
	d° 500 fl., t.p.	75f 74f90 75f	au 31..					74 95	75 90
	d° 1000 fl., t.p.	75f 74f90 75f						74 95	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	92 15			92 35	92	92 20
	coup. 500 fr.		P au 15		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclus.	91f 85 92f 92f05	P au 15	92 35	92 55 d25		d50		
	coup. 50 fr.		P au 29		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 50	P au 29		d25		d50	92 50	
oct. 83	d° 3%		au 15..					54 30	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	295 296 297	au 15..					293	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé	16	au 15..					14 ½	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f25).		au 31..					51	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 31..					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.	103 ½	au 31..					103 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		P au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ¾ ¾ 86	au 31..					85 ¾	
	d° de 100 liv. st.	85 ¾						86 ¼	90
	d° de 500 liv. st.	85 ¾						85 ⅝	
	d° de 1000 liv. st.							85 ⅜	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ¼	au 31..					89 ¾	
	d° de 100 liv. st.	86 ¼ 86	P au 31		d1f			88 ¾	89
	d° de 500 liv. st.							88 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							88 ⅜	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					85	
	d° de 100 liv. st.		P au 31		d1f		d10	85 ..	82 ½
	d° de 500 liv. st.							85 .	
	d° de 1000 liv. st.							85 ..	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	79 ⅝	au 31..					79 ..	
	d° de 100 liv. st.	79 ⅝						79	80
	d° de 500 liv. st.							77 ⅝	
	d° de 1000 liv. st.							78 ⅛	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	92 50 65 90	au 15..					92 25	93 25
	d° de 2500 fr.	92 50	P au 15		d1f		d50	92 50	93 25
	d° de 12500 fr.		P au 29		d1f		d50	92 25	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Or),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	61 40
	d° de 1000 r.		P au 15		d1f		d50	57 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Or),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					56 ..	56 ½
	d° de 1000 r.		P au 15		d1f		d50	55 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq..						
			au 15					[illegible]	[illegible] 50
	Grosses coupures		P au 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	382 50	au 15..					382 50	406 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	490 488 75	au 15..		d10			488 ..	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 15..						
	coup. de 62 fr. 50.	9f 9f15 10f15	P au 15		d25		d50	9 20	9 25
	coup. de 12 fr. 50.		P au 29		d25		d5f		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f50 50f	au 31..					51 50	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60f	au 31..					60 ..	70 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Grésillons, 5%, remb. 500 fr.		
Brionne-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	[illegible]	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	321	319
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	565	
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	356	353 50
d° nouveau d°	357	355 75
Ardennes, 3%, r. 500f d°	356	353 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	95	92 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1215	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	359	358
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	355	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	360	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	583 75	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	363 75	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	358	357
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	570	
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	359 50	358
Médoc, 3%, remb. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	361	
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	362 50	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	355 75	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	356	355 50
Orsay, 55, 4%, a. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000	170	
2e émiss., de 63,001 à 106,312		
3e et 4e ém., de 106,313 à 190,312.	132 50	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	190	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gros-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	210	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 50	356
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	356 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.	1075	
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	334	333 75
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155	150
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	140	127 50
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	78	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	219	218 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	517	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	512	510
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	507	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	302	
d° d° 5%, r. 500 fr.	495	490
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	293 25	292 75
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mercredi 6 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	54f 53f 52f50 5?f 55f56	en liq..						
	Grosses coupures	55f 75 56f	au 15..					55 ..	300 ..
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f 49f50	en liq..						
	coup. de 5	49	au 15..					49 ..	52 75
	coup. de 25	49	P° au 15		d5'		d1'		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f 25	en liq..						
	coup. de 5		au 15..					44 75	71 25
	coup. de 25		P° au 29		d5'		d10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	382 10 380	au 15..					380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 74	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)		en liq.						
		485 486 25	au 15..	486 25			487 50	487 50	487 50
			P° au 15		d10		d2'		
			P° au 15		d5'		d1'		
			P° au 29		d50		d21		
			P° au 29		d5'		d1'		
nov. 82	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq..						
			au 15..					513 75	516 25
			P° au 15						
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq..						
			au 15..					497 50	505 ..
			P° au 15				d10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 5)		en liq..						
			au 15..					400 ..	455 ..
			P° au 15						
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)		en liq..						
		366 25	au 15..	368 75				366 25	368 75
			P° au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		P° au 29		d20		d10		
			au 15..						
janv. 74	Banque Nation^le du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p^s (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq..					500 ..	500 ..
			au 15..	551 50			550		
			P° au 15		d5'		d10	558 75	560 ..
juil. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)		en liq..						
		662 50 657 50	au 15..	660				661 25	660 ..
			P° au 15		d5'		d10		
	Grosses coupures		P° au 29		d5'		d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq..						
			au 15..					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		P° au 15		d5'		d10		
			P° au 29		d5'		d10		
juil. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq..						
		782 50	au 15..					782 50	785 ..
	Grosses coupures		P° au 15		d5'		d10		
			P° au 29		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq..						
		545 540	au 15..	540				540 ..	540 ..
	Grosses coupures		P° au 15		d5'		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)		en liq..				d10		
		442 50	au 15..					442 50	415 ..
			P° au 15		d5'		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq..						
		467 50 468 75 470	au 15..					467 50	472 50
			P° au 15						
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.		en liq..						
		370 371 25 372 50	au 15..					375 ..	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	362 50 363 365	au 15..					375 ..	407 50
juil. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)		en liq..						
		193 75 190 188 75	au 15..	190	190	188 75	190	195 .	190 .
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 29		d20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)		en liq..		d5'		d10		
		506 25 503 75	au 15..					506 25	505 ..
			P° au 15		d10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq..						
			au 15					503 75	505 ..
			P° au 15						
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.		en liq..						
		661 25 665 663 75	au 15..	665				661 25	662 50
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 15		d5'				
	d° Grosses coupures		P° au 29		d20		d10		
			P° au 29		d5'				
juil. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq..						
			au 15..					225 ..	225 ..
			P° au 15						
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)		en liq..						
		315 312 50 315	au 15..	316 25			315	315 ..	315 .
	d° Grosses coupures	312 50 313 75	P° au 15		d5'		d10		
			P° au 29		d5'		d10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq..						
			au 15					395 ..	400 ..
			P° au 15						
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq..						
		535 533 75 532 50 530	au 15..	535	536 25	532 50	532 50	536 25	537 50
		527 50 530	P° au 15		d5'		d10		
			P° au 15		d20				
			P° au 29		d5'		d10		
janv. 84	Portugais (Comp^ie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq..						
		492 50	au 15..					492 50	492 50
			P° au 15		d5'		d10		
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé	137 50	en liq..						
			au 15..					138 ..	165 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)		en liq..						
		622 50 623 75	au 15..					627 50	628 ..
	d° Grosses coupures		P° au 15		d5'		d10		
			P° au 29		d5'		d10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)		en liq..						
		437 50 436 25 435	au 15..	436 25			435	436 25	436 25
			P° au 15		d5'		d10		
			P° au 29		d5'		d10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palermo, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq..						
			au 15					445 ..	450 ..
			P° au 15						
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)		en liq..						
		481 25	au 15..					483 75	485 .
			P° au 15				d10		
			P° au 29				d10		
. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (n^os 1 à 800000) (ex-coup. d'int. 4.)		en liq..						
			au 15				d1'	510 ..	500 ..
			P° au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	425 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	450 ..	
Métaux (Lavoissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur. F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.	320	
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 75	504 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	[illegible]	
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	505 ..	[illegible]
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	575	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	97 50	[illegible]
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5??	26 ..	[illegible]
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30? f.	470 ..	[illegible]
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	245	[illegible]
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	251 ..	[illegible]
d° 100 fr. p.	560 ..	[illegible]
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 284 fr. p.	3?5	[illegible]
d° d° tout payé	86 ..	[illegible]
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)	91 ½	
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 fixe 25f20		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p	496	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	318	[illegible]
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent).	67 ¾	67 ¼
d° 1000 fl. d°	67	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouv^t du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C. F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878... (f° 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 25	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiés).	296 ¼	
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78... (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½, 76. (f° 25.20).		
d° 4%, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50		
d° d° coup. 12f 50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. coup.		
Empr. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863, d°		
d° 1865, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%.	[illegible]	
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	95 ¼	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	445 ..	[illegible]
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 f.	448	447
d° 1880, 3%, t. p.	261 25	
Empr. Québec, 80, 4%, r. 500 f., t.p.	500	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. à 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).	[illegible]	[illegible]
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	500	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50)		
d° d° (105 f.)		[illegible]

Seizième année. — N° 38. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Vendredi 8 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 8 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret désignant des conseillers de préfecture pour remplir, en 1884, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de leur département (page 697).

— ouvrant le bureau de douanes de Bachy (Nord) à la sortie des boissons expédiées à l'étranger en franchise des taxes intérieures (page 697).

— portant promotions dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies (page 698).

Arrêté instituant un concours près la manufacture nationale de Beauvais. — Programme y annexé (page 698).

— conférant le diplôme d'élève breveté à des élèves de l'école spéciale des langues orientales vivantes (page 698).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans l'arme de la gendarmerie (page 698).

Décision portant mutations dans l'arme de l'infanterie (page 698).

— portant permutation de deux brigades de gendarmerie en Algérie (page 699).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 699.)

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 7 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 700).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 7 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 700).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 702).

Informations (page 702).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 703).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 705).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 705).

Bourses et marchés (page 706).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 271 à 282).
— Documents (page 41 à 48).

Chambre. — Débats parlementaires (page 343 à 354).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 7 Février 1884.

Par décret du Président de la République, en date du 6 février 1884, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, les conseillers de préfecture dont les noms suivent ont été désignés pour remplir, pendant l'année 1884, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de leur département :

M. Duval........... *Finistère.*
M. Goujon.......... *Gironde.*
M. Gittard.......... *Haute-Vienne.*

Le Président de la République française,

Vu les articles 5, 8 et 87 de la loi du 28 avril 1816 sur les boissons, et les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 11 juin de la même année ;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — Le bureau de douanes établi à la gare-frontière de Bachy, arrondissement de Lille (Nord), est ouvert à la sortie des boissons expédiées à l'étranger en franchise des taxes intérieures.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois.*

Fait à Paris, le 5 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre des finances,
P. TIRARD.

Par décret en date du 7 février 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies, au grade de lieutenant (pour occuper des emplois de lieutenant en second), comme ayant accompli deux années dans le grade de sous-lieutenant, savoir :

Pour prendre rang du 1er février 1884 :

MM. Pitault (Léon-Jean-Louis).
Guiberteau (Hampden).

Pour prendre rang du 3 février 1884 :

MM. Delestre (Hippolyte).
Duhamel (Louis-Marie).
Vaché (James-Samuel).

Pour prendre rang du 5 février 1884 :

MM. Septier (Jean).
Prado (Victor-Léopold).
Lhomme (François-Marie-Gaston).
Simon (Jean-Félix-Marie).
Guidou (Pierre-Marie).
Pointel (Paul-Jules-Laurent).
Sardou (Emile-Marie-Dominique).

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le vœu émis par la commission de la manufacture nationale de Beauvais en sa séance du 17 novembre 1883,

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué un concours près la manufacture nationale de Beauvais.

Le prix auquel le concours donne lieu prend le nom de *Prix de Beauvais*.

Art. 2. — Le sujet du concours est la composition d'un modèle de tapisserie, d'après un programme donné.

La première épreuve consiste en un projet esquissé peinte, dont les dimensions sont indiquées dans le programme.

Un jugement sera rendu sur cette première épreuve; à la suite de ce jugement, quatre projets pourront être admis à la seconde épreuve.

Art. 3. — Pour concourir, il faut être Français.

Art. 4. — Le concours est à deux degrés; il comporte deux épreuves successives.

Chacun des concurrents admis à la seconde épreuve recevra une somme de deux cent cinquante francs.

La seconde épreuve consiste en un grandissement de la première esquisse à une échelle déterminée et en l'exécution peinte, à la grandeur définitive, d'un fragment de la composition; ce fragment sera au choix de la commission.

Le jugement définitif sera rendu sur la seconde épreuve.

Il ne sera accordé par la direction des beaux-arts qu'un prix; à ce prix est attachée une somme de deux mille francs.

Art. 5. — L'œuvre à laquelle sera accordé le prix restera la propriété de l'Etat.

Elle portera le nom de son auteur, à qui demeurera la charge, sans indemnité nouvelle, d'y faire les changements demandés par la commission.

Art. 6. — Les œuvres présentées au concours restent, à l'exception de celle qui aura obtenu le prix, la propriété de leurs auteurs.

Art. 7. — Le programme du concours sera donné par la commission de Beauvais, qui jugera les épreuves.

Pour les jugements, l'administrateur de la manufacture sera adjoint à la commission avec voix délibérative.

La présence de la moitié plus un des membres du jury ainsi composé est nécessaire pour la validité des jugements, qui seront rendus à la majorité absolue des votants.

Art. 8. — Il y aura une exposition publique avant et après chaque jugement.

Les expositions et les jugements auront lieu à Paris, à l'école nationale et spéciale des beaux-arts.

Paris, le 1er février 1884.

A. FALLIÈRES.

CONCOURS DE 1884

PROGRAMME

Art. 1er. — Le sujet du concours est le modèle d'une bordure en tapisserie destinée aux quatre panneaux : le *Printemps*, l'*Été*, l'*Automne*, l'*Hiver*, qui seront exécutés à la manufacture nationale de Beauvais d'après les compositions de M. F.-L. Français (1).

La bordure devra être composée de manière à pouvoir se prêter aux modifications de détail et de ton nécessaires pour la mettre en harmonie avec chacun des quatre panneaux.

Art. 2. — La première épreuve consistera en une esquisse peinte au quart de l'exécution.

Art. 3. — Les esquisses devront être remises le 20 mai 1884 au plus tard, avant quatre heures du soir, au secrétariat de l'école nationale et spéciale des beaux-arts, rue Bonaparte, n° 14.

Art. 4. — Chaque esquisse devra porter une devise et être accompagnée d'un pli cacheté portant la même devise et renfermant le nom et l'adresse du concurrent.

Les plis accompagnant les ouvrages admis à la seconde épreuve seront seuls ouverts, à l'issue du premier jugement.

AVIS

Le programme du concours est à la disposition des artistes au bureau des manufactures nationales, 3, rue de Valois, et à la manufacture de Beauvais. Sur demande, ces documents seront envoyés à domicile.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 4 février 1884, le diplôme d'élève breveté a été conféré aux élèves de l'école spéciale des langues orientales vivantes ci-après désignés :

Pour les langues arabe, persane, turque et russe, à M. Preux (Jules-Albert-Augustin).

Pour les langues arabe, persane, turque, à MM. Guiot (Gaston-Marie-Joseph), Spire (Jean-Henri), Jousselin (Gaston-Félix-Jules), Dumont-Desgoffe (Aimé-Camille), Broussais (Camille-Ivan).

Pour les langues arabe et persane, à M. Broussais (Emile-Octave).

Pour la langue arabe, à M. Cillière (Alphonse-Marie-Fulcrand).

Pour les langues arabe et grecque moderne, à M. Serres (Jean-Victor).

Pour la langue turque, à M. Ravaisse (Auguste-Paul).

Pour la langue grecque moderne, à M. Rechkano (Aurèle).

Pour la langue malaise, à M. de Pina de Saint-Didier (Marie-François-Joseph).

Pour la langue chinoise, à M. Caubet (Léon-Théodore-Auguste).

Pour la langue japonaise, à M. Adam (Jean-Jules).

Pour la langue annamite, à M. Bidet (Raoul-Joseph).

Pour la langue russe, à MM. Gronostayski (Arthur-Gérard-Henri-Casimir), Giron (Auguste-Silvain), Haumant (Juste-Emile).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Gendarmerie. — Par décret du Présid. de la République, en date du 1er fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, les sous-lieutenants de gendarmerie dont les noms suivent ont été promus au grade de lieutenant, pour prendre rang du 7 fév. 1884 :

MM. Roger (Frantz-Camille), employé dans la garde républ. (caval.).
Bertrand (Félix-Edmond), employé à Baugé (Maine-et-Loire).
Teisseire (Isidore-Henri), employé à Mauriac (Cantal).
Peyret (Silvain-Ernest), employé à Bastia (19e lég., 3e comp.).
Andrieu (Charles-Pierre), employé à Sainte-Marie-Siché (15e lég. *ter*, 2e comp.).
Huguenot (Nicolas-Auguste), trésorier de la comp. de l'Isère.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 4 fév. 1884 :

M. Grieumard, capit. au 58e rég. d'inf., est nommé à un emploi de capit. adjud.-maj. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Bassompierre-Sewrin, qui permute avec lui.

M. Brun, capit. au 76e rég. d'inf., passe au 58e rég. de même arme, en rempl. de M. Bassompierre-Sewrin, qui permute avec lui.

M. Segonne, major du 91e rég. d'inf., passe au 10e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de chef de bat., en rempl. de M. Burcia, qui permute avec lui.

(1) Les panneaux de M. F.-L. Français mesurent 2m60 de hauteur sur 1m60 de largeur.

Le panneau *le Printemps* et les maquettes des autres compositions seront exposés à la manufacture nationale des Gobelins, où les artistes pourront les consulter tous les jours non fériés, de neuf heures à midi et de une heure à quatre heures.

M. Legerot, s.-lieut. au 60° rég. d'inf., passe au 27° bat. de chass. à pied, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. O'Reilly, promu lieut.

Par décis. minist. du 5 févr. 1884, M. Allemand, lieut. surnuméraire au 89° rég. d'inf., employé au bureau de recrut. de Mayenne, est réintégré dans les cadres de l'arme dont il fait partie et affecté au 125° rég. d'inf., en rempl. de M. de Cornulier, dont la démission est acceptée.

M. Deshayes de Bouneval, lieut. au 64° rég. d'inf., passe au 117° rég. de même arme, pour y occuper l'emploi laissé vacant par M. Lesassier-Boisauné, promu lieut.

Par décis. présid. du 2 fév. 1884, M. Rivière, chef de bat. breveté hors cad., employé dans le service d'ét.-maj., est réintégré dans les cad., en rempl de M. Uhrich, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Affecté au 28° rég. d'inf.

Par décis. minist. du 7 fév. 1884, M. Chaudruc de Crazannes, capit. adjud.-maj. au 1er rég. de zouaves, passe au command. d'une comp. dans le 11° rég. d'inf., en rempl. de M. Lubet-Barbon, changé de corps.

Gendarmerie. — Par décis. du ministre de la guerre, en date du 2 fév. 1884, la brig. de gendarmerie à cheval de Djelfa (2° comp. d'Afrique) permute avec la 3° brig. à pied de Blida (même comp.).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 7 Février 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi soir 9 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le lundi 11 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT NATIONAL

DE 350 MILLIONS

ÉMISSION DE 1884

(Décret et arrêté ministériel du 2 février 1884.)

Une souscription publique sera ouverte le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, pour la réalisation d'une somme de 350 millions de francs en rentes 3 p. 100 amortissables.

Les rentes seront émises avec jouissance du 16 avril 1884, au prix de 383 francs, par coupure de 15 francs de rente remboursable à 500 francs (76 fr. 60 cent. par 3 francs de rente).

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 fr. de rente; au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour tout multiple de 15 fr. de rente, et au-dessus de 3,000 fr. de rente, pour tout multiple de 150 fr. de rente; aucune liste de souscripteurs ne sera acceptée.

Les versements devront être faits en numéraire ou billets de la Banque de France.

Les souscriptions seront constatées au moyen de récépissés au porteur, visés au contrôle conformément à la loi du 24 avril 1833.

Les Bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus seront remboursés le 12 février 1884 sous déduction d'un escompte de 2 1/2 p. 100 l'an aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Les souscripteurs pourront demander à leur choix :

1° Des rentes entièrement libérées en versant immédiatement l'intégralité du prix, soit 383 fr. par 15 fr. de rente;

2° Ou des rentes non libérées moyennant un versement de garantie de 40 fr. par 15 fr. de rente.

1° Souscriptions libérées.

Les rentes demandées par les souscripteurs qui en auront intégralement versé le prix le 12 février 1884, leur seront attribuées par préférence.

Si le total des souscriptions entièrement libérées dépassait le montant de l'emprunt, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle; toutefois le ministre des finances se réserve de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 15 francs de rente qui résulteraient de cette réduction proportionnelle.

Les rentes attribuées aux porteurs de récépissés de souscription entièrement libérée seront délivrées aux ayants droit, à partir du 2 avril 1884, en titres nominatifs ou au porteur, à leur choix, portant jouissance du 16 avril suivant.

2° Souscriptions non libérées.

Le prix des rentes non libérées au moment de la souscription sera acquitté ainsi qu'il suit :

En souscrivant.......	40	par coupure de 15 fr. de rente.
Le 16 avril 1884.......	40	
Le 16 juillet 1884....	80	
Le 16 octobre 1884...	80	
Le 16 janvier 1885 ...	143	
Total............	383	

Mais le montant des intérêts trimestriels courus à partir du 16 avril 1884, proportionnellement aux versements effectués avant la libération complète des titres, sera déduit des versements successivement exigibles à raison de 0 fr. 75 au 16 juillet 1884, 1 fr. 50 au 16 octobre 1884 et 2 fr. 25 au 16 janvier 1885, par coupure de 15 fr. de rente.

Le versement desdits termes devra être effectué au plus tard les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre 1884 et 26 janvier 1885, à peine d'intérêts de retard à 5 p. 100 à courir des 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1884 et 16 janvier 1885.

En cas de retard, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente des rentes pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seront dues.

Le ministre des finances se réserve le droit d'autoriser, s'il y a lieu et suivant les convenances du Trésor, la libération anticipée des termes de payement non échus.

Les souscriptions non libérées ne seront admises à la répartition que pour le montant des rentes à inscrire après attribution des rentes intégralement libérées.

Si le total des souscriptions non libérées dépasse le montant des rentes à leur attribuer, les souscriptions seront soumises, sans exception, à une réduction proportionnelle; toutefois il ne sera rien attribué aux fractions donnant droit à moins de 7 fr. 50 de rente, et les fractions donnant droit à 7 fr. 50 de rente et à moins de 15 francs recevront 15 francs de rente.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscriptions non libérées pourront être échangés contre des certificats d'emprunt au porteur et munis de talons de versement.

Après libération intégrale, ces certificats seront échangés contre les titres de rente nominatifs et au porteur, au choix des parties, et portant jouissance courante.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le résultat et, s'il y a lieu, le taux de réduction des souscriptions.

En cas de réduction, les sommes versées en trop seront remboursées dans le plus bref délai possible et au plus tard le 1er mars 1884, pour toutes les souscriptions supérieures à 1,500 fr. de rente.

Conformément aux dispositions du décret du 16 juillet 1878, les rentes 3 p. 100 amortissables à créer sont divisées en 169 séries remboursables annuellement par la voie du sort en 69 ans à partir du 16 avril 1884. — Les tirages ont lieu le 1er mars de chaque année, et le remboursement du capital est exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage. — Les arrérages sont payables les 16 juillet, 16 octobre, 16 janvier et 16 avril de chaque année.

Les souscriptions seront reçues le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir :

1° A Paris et dans le département de la Seine :

A la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli;

A la caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3;

A la recette centrale de la Seine, place Vendôme, n° 16;

A la caisse de tous les receveurs-percepteurs de Paris;

A la caisse des percepteurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux désignés par le ministre des finances;

A la recette municipale de la ville de Paris (à l'Hôtel-de-Ville);

Aux mairies des vingt arrondissements de Paris.

2° Dans les autres départements, à l'exception de la Corse et de l'Algérie :

A la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances;

A la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances.

3° En Corse et en Algérie :

A la caisse du trésorier-payeur général et des trésoriers-payeurs;

A la caisse des receveurs des finances et des payeurs particuliers désignés par le ministre des finances.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que l'émission des obligations du Trésor à court terme, à l'échéance des 1er septembre 1886 et 1er mars 1887, autorisée par décision du ministre des finances du 8 janvier 1884, est terminée.

Les examens pour l'admission à l'emploi d'adjoint à l'inspection générale des finances auront lieu dans le courant du mois de mars 1884.

Les candidats sont invités à se faire inscrire au bureau de l'inspection, corridor du Nord, entresol, n° 43, avant le 23 février.

Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Par arrêté du conseiller d'Etat, directeur général de la caisse des dépôts et consignations, pris sur l'avis de la commission de surveillance et approuvé par le ministre des finances, l'intérêt des sommes déposées soit par les particuliers, soit par les sociétés industrielles ou commerciales, est abaissé de 2 à 1 p. 100 par an, et le délai de remboursement de ces sommes est élevé de cinq à dix jours. Ces dispositions sont exécutoires à partir du 15 février 1884.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 7 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à quatre heures dix minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Vivenot, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

M. Demôle, rapporteur, est entendu sur les articles 7 et 8 renvoyés à la commission et sur la rédaction nouvelle de ces deux articles.

M. Batbie est entendu.

Les articles 7 et 8 (nouvelle rédaction) sont adoptés.

La discussion reprend sur l'article 41.

M. Bardoux développe un amendement.

M. le rapporteur combat l'amendement de M. Bardoux.

L'amendement de M. Bardoux n'est pas adopté.

Un amendement de M. Poriquet, lequel est absent, est réservé pour la seconde délibération.

L'article 41 est adopté ainsi que l'article 42.

Sur l'article 43, M. de Gavardie et M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus.

L'article 43 est adopté.

Les articles 44 et suivants jusqu'à l'article 48 exclusivement sont adoptés.

Sur l'article 48, M. Léon Clément est entendu.

L'article 48 est adopté.

Les articles 49 et 50 sont adoptés.

Sur l'article 51, M. de Gavardie est entendu.

L'article 51 est adopté.

Les articles 52 et 53 sont adoptés.

Sur l'article 54, M. le baron Lafond de Saint-Mür, M. Barbey, M. le comte de Saint-Vallier et M. Milhet-Fontarabie sont entendus.

L'article 54 est repoussé au scrutin par 165 voix contre 78 sur 243 votants.

L'article 54, de la proposition adoptée par la Chambre des députés, est mis en discussion.

M. Emile Labiche est entendu.

L'article 54 (rédaction de la Chambre des députés) est repoussé au scrutin par 147 voix contre 97 sur 244 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 8 février.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Ordre du jour du vendredi 8 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Tirage au sort des bureaux.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret (Seine) à emprunter 1,070,000 francs. (N°s 162, session extraordinaire 1883, et 27, session 1884. — M. Massé, rapporteur.)

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (N°s 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N°s 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N°s 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (N°s 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (N°s 458, session ordinaire 1882, et 32, session ordinaire 1883. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du vendredi 8 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Challemel-Lacour, jusques et y compris M. le comte de Cornulier-Lucinière.

Tribunes. — Depuis M. Demiautte, jusques et y compris M. Fresneau.

COMMISSION des finances (année 1884).

1er bureau : MM. Barbey, de Rémusat.
2e bureau : MM. Calmon, comte de Saint-Vallier.
3e bureau : MM. le général Billot, Ed. Millaud.
4e bureau : MM. Lambert de Sainte-Croix, Brunet.
5e bureau : MM. Denormandie, Cuvinot.
6e bureau : MM. Dauphin, Merlin.
7e bureau : MM. Faye, Barne.
8e bureau : MM. Cordier, Jacques.
9e bureau : MM. Casimir Fournier, Gouin.

Convocations du vendredi 8 février.

Commission relative aux pensions à accorder aux veuves des citoyens qui meurent en se dévouant pour la cause publique ou pour leurs semblables, à une heure. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à midi et demi. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 2e bureau.

Commission des finances (année 1884), à une heure précise.

Commission relative à la création des syndicats professionnels, à une heure. — Local du 8e bureau.

6e commission d'initiative parlementaire (formation de juin 1883), à une heure et demie. — Local du 5e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 7 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 5 février est lu par M. Rodat, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Colbert-Laplace, Michou et de Baudry-d'Asson, est adopté.

M. Esnault dépose un rapport.

L'ordre du jour apelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Bougie à Beni-Mançour; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien.

La discussion reprend à l'amendement de M. Mézières.

MM. Mézières et Raynal, ministre des travaux publics, sont entendus.

L'amendement est retiré.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

MM. des Rotours et Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, ayant été entendus, l'ensemble du projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn-Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne.

Les cinq articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien.

Sur l'article 1er, MM. Raspail, Papon, rapporteur, le comte de Douville-Maillefeu et Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat, sont entendus.

Le renvoi de l'article à la commission est repoussé, au scrutin, par 295 voix contre 170, sur 465 votants.

L'article 1er est adopté.

Les articles 2, 3, 4, 5 sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet de loi.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Léon Peulevey et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet de modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, en ce qui concerne les droits d'octroi de mer et d'abroger la loi du 17 juillet 1867 sur le régime douanier de l'Algérie.

MM. Treille, Rouvier et Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, ayant été entendus, les conclusions de la commission d'initiative, tendant à la prise en considération, sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque.

Les conclusions de la commission d'initiative, tendant à la prise en considération, sont adoptées.

La Chambre renvoie à samedi la discussion du projet de loi concernant les manifestations sur la voie publique.

La séance est levée à cinq heures cinq minute.

Samedi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 9 février.

A une heure.—RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884, d'un crédit de 3,300,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal). (N° 2594.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Tirage au sort des bureaux.

2. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Baline, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1551-1886. — M. Baline, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Ballot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2151. — M. Lagrange, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

17. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2512. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

22. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

La séance du samedi 9 février 1884 est la 21e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 23e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. de La Rochette, jusques et y compris M. le comte de Maillé.

Tribunes. — Depuis M. Jullien, jusques et y compris M. Lavergne (Bernard).

COMMISSION chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France (voir la résolution de la Chambre n° 784) :

1er bureau : M. Deluns-Montaud. — M. Lionville. — M. Passy (Frédéric). — M. Jametel.

2e bureau : M. Steeg. — M. Lockroy. — M. Lepère. — M. Silhol.

3e bureau : M. Ranc. — M. Audiffred. — M. Mézières. — M. Duval.

4e bureau : M. Brialou. — M. Legrand (Pierre). — M. Alicot. — M. Sarrien.

5° bureau : M. Spuller.—M. Germain Casse. — M. Récipon. — M. Pénicaud.

6° bureau : M. Ribot. — M. Dubost (Antonin). — M. Hugot. — M. Thomson.

7° bureau : M. de Heredia. — M. Allain-Targé. — M. Margaine. — M. Floquet.

8° bureau : M. de Lanessan. — M. Clémenceau. — M. Andrieux. — M. Riotteau.

9° bureau : M. Revmond. — M. Langlois.— M. Mercier. — M. Waddington.

10° bureau : M. Devès. — M. Renault (Léon). — M. Lalande. — M. Bernier.

11° bureau ; M. Develle (Eure). — M. Brugnot. — M. Le Cherbonnier. — M. Thiessé.

Convocations du vendredi 8 février.

Commission du budget, à deux heures.

Commission relative : 1° à la modification de la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire ; 2° à l'organisation de l'assistance judiciaire devant les justices de paix, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à l'attribution aux fonctionnaires créoles du bénéfice des lois des 18 avril 1851 et 7 août 1878, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative à la composition de la commission chargée de reviser les affectations d'immeubles aux divers services publics, à une heure et demie. — Commission n° 8.

Commission relative à la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, à une heure. — Commission n° 10.

Commission chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à deux heures. — Local du 9° bureau.

16° commission d'initiative, à une heure très-précise. — Commission n° 5.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 6 février.

Chambre des communes. — M. Dodson, ministre de l'agriculture, répondant à une question, annonce que lord Carlingford, président du conseil privé, présentera à la chambre des pairs un bill donnant au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour réglementer l'importation du bétail venant des pays étrangers.

M. Labouchère annonce qu'il proposera un amendement à l'occasion du rapport sur l'adresse en faveur d'une prompte évacuation de l'Egypte.

M. Gladstone, répondant à plusieurs questions, lit un télégramme annonçant que les forces égyptiennes ont été battues à Tokar. Baker et le reste des troupes sont retournés à Trinkitat.

Aucune nouvelle n'a été reçue de Gordon ; mais il n'est guère possible d'en avoir pour le moment.

M. Gladstone ajoute : « Rien, dans les derniers événements malheureux, ne justifierait un changement dans les instructions données à Gordon, lequel a des pouvoirs très considérables, dont l'usage est laissé à sa discrétion. Ces instructions sont contenues dans les documents distribués. Gordon a été nommé par le khédive gouverneur général du Soudan, avec de pleins pouvoirs relativement à toutes les mesures civiles et militaires à prendre. »

Lord Churchill annonce un amendement à l'adresse demandant la démission du cabinet et son remplacement par des conseillers jouissant de la plus grande confiance du pays.

Le speaker déclare que cet amendement est irrégulier.

Lord Churchill demande l'ajournement de la Chambre, afin d'appeler l'attention sur la conduite du gouvernement, qui a laissé hier la discussion de l'amendement Bourke se terminer d'une façon aussi brusque.

M. Chaplin appuie l'amendement.

M. Gladstone défend le gouvernement contre l'attaque de lord Churchill, qu'il qualifie d'inouïe : « Le gouvernement, dit-il, doit regretter la brusque terminaison du débat, mais la chambre aura maintenant l'avantage de baser son appréciation sur des informations authentiques puisées dans le *blue book*.

M. Fitz-Maurice, répondant à plusieurs questions, dit que le ministère des affaires étrangères n'a aucune information, dans un sens ou dans l'autre, sur une prétendue défaite de Tewfik à une sortie de Sinkat.

La motion Churchill est rejetée sans scrutin.

La discussion de l'adresse continue et porte maintenant sur la politique anglaise dans l'Afrique méridionale.

La discussion de l'Adresse est ajournée, pour permettre aux députés de présenter les bills dont le dépôt a été annoncé hier.

M. Gladstone annonce que, depuis la déclation faite par le gouvernement au commencement de la séance, le gouvernement a reçu une communication du contre-amiral sir Hewett, déclarant qu'il serait prudent, pour la sécurité de Souakim, de prendre des précautions en vue d'une attaque possible des Arabes contre cette ville. Le contre-amiral sir Hewett exprime donc le désir de recevoir des renforts.

M. Gladstone ajoute que le gouvernement anglais a, en conséquence, pris des mesures pour augmenter les forces du contre-amiral Hewett et lui permettre d'assurer la sécurité de Souakim. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Pesth, 6 février.

La chambre des députés a adopté, par 171 voix contre 131, la proposition de résolution de M. Tisza, président du conseil des ministres, tendant à retirer de l'ordre du jour le projet relatif aux mariages mixtes et à inviter le gouvernement à présenter en temps opportun un projet qui puisse amener la solution de la question. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 6 février.

La commission royale de 21 membres chargée d'étudier la question du renouvellement de la convention monétaire s'est réunie ce matin.

Les ministres Magliani et Berti assistaient à cette séance.

M. Minghetti a été élu président.

La prochaine réunion aura lieu samedi.

(*Agence Havas.*)

PORTUGAL

Lisbonne, 6 février.

La chambre des députés, à l'occasion de la mort de la princesse George de Saxe, née infante de Portugal, a levé la séance en signe de deuil. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 7 février.

Voici le résultat complet des élections législatives : 108 ministériels, 14 radicaux, 6 partisans de M. Ristitch.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

6 février.

Des Salins d'Hyères : le *Richelieu* appareille.

Le commandant d'escadre d'évolutions met son pavillon sur le *Marengo*.

Vendredi matin, le *Redoutable* se rendra à Toulon pour compléter son combustible et ses vivres.

De Suez : la *Nièvre* quitte Suez et fait route pour la France.

Du Pirée : le *Seignelay* arrivé. Je télégraphie à l'*Hirondelle* de partir immédiatement pour rejoindre l'escadre.

De Cardiff : navire *Maria* abandonné par son capitaine ; vente de la cargaison.

De Saint-Nazaire : paquebot transatlantique *Ville-de-Bordeaux* fait route pour les Antilles.

7 février.

De Cayeux : grâce à l'assistance de la *Mouette*, barque *Duponchelle*, échouée depuis quelques jours, est renflouée.

De Tarifa : transport de guerre *la Nive* passe le détroit de Gibraltar.

De Vannes : tourelle Borénis, près Pénerf, détruite récemment, est provisoirement remplacée par une bouée peinte en rouge et en forme de poire, placée près de l'écueil.

Bouée lumineuse mouillée sur haut de Quarante, en rade du Havre, rallumée.

L'*Amazone*, des messageries maritimes, parti de Bordeaux le 20 janvier, est arrivé à Pernambuco le 3 février et a suivi le même jour pour Bahia.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Caldera*, venant de la Vera-Cruz et escales, est arrivé à Saint-Thomas le 6 février, et en a relevé le même jour pour le Havre et escales.

Moniteur officiel du commerce. — Sommaire du n° 32, du jeudi 7 février 1884. — Législation commerciale française : Classement des marchandises omises au tarif. — Pesage des marchandises pour la consommation. — Facilités de douanes. — Législation commerciale étrangère : Pays-Bas, Italie, Etats-Unis. — Situation économique de la France : Ardèche, Eure, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Oise, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Vendée. — Chambres de commerce étrangères : Allemagne. — Extraits des rapports et dépêches des consuls français : Angleterre, Belgique, Allemagne, possessions anglaises d'Asie, possessions hollandaises d'Asie, possessions anglaises d'Afrique, possessions anglaises d'Amérique, République Argentine, possessions espagnoles d'Océanie. — Extraits et analyses des rapports des consuls étrangers : Angleterre, Espagne, Portugal, Bulgarie. — Informations et renseignements commerciaux : Angleterre, Russie, Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse, Roumanie, Portugal, Etats-Unis. — Expositions : Autriche-Hongrie, Egypte. — Société de géographie : Bordeaux. — Marine marchande : Angleterre. — Avis aux navigateurs. — Postes et télégraphes. — Adjudications. — Revue bibliographique. — Commission des chambres de commerce françaises à l'étranger : Fin du rapport.

S'adresser, pour les abonnements et l'achat de numéros séparés, à l'imprimerie administrative Paul Dupont, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Prix des abonnements : Paris, 25 fr.; départements, 28 fr., et port en sus pour l'étranger.

Prix de vente du numéro : 50 centimes.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

CARNAVAL DE NICE

TRAIN DE PLAISIR

DE PARIS A MARSEILLE & A NICE

1 jour à Marseille — 5 jours à Nice.

Prix (aller et retour) : 2e classe, 80 francs ; 3e classe, 60 francs.

A l'occasion du carnaval de Nice, la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée organisera un train de plaisir dans les conditions suivantes :

Aller.

Départ de Paris : le 19 février à midi 10.

Arrivée à Marseille : le 20 février à 1 heure 15 du soir.

Séjour à Marseille.

Départ de Marseille : le 21 février à 11 heures 20 du soir.

Arrivée à Nice : le 22 février à 6 heures 15 du matin.

Retour.

Départ de Nice : le 27 février à 1 heure 25 du soir.

Arrivée à Paris : le 28 février à 6 heures 55 du soir.

On peut se procurer des billets pour ce train de plaisir, depuis le 4 février : à la gare de Paris; dans les bureaux succursales de la compagnie; à l'agence Lubin, 36, boulevard Haussmann; à l'agence Kook et fils, 9, rue Scribe, 15, place du Havre, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; à l'agence des wagons-lits, 2, rue Scribe; à l'agence H. Gaze, 7, rue Scribe et 8, rue Duphot; à l'agence Caygill, 15, avenue de l'Opéra et à l'agence Bordèse, 22, rue de la Chaussée-d'Antin.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

	7 FÉVRIER 1884 MATIN	31 JANV. 1884 MATIN
ACTIF		
Encaisse de la Banque (*)	1.964.706 683 83	1.945.945.128 29
Effets échus hier à recevoir ce jour	346.427 73	269.071 93
Portefeuille de Paris. Effets sur Paris	421.151.955 63	650.490.246 13
Portefeuille de Paris. Obligations du Trésor à court terme	158.000 000 »	
Portefeuille des succursales	671.614.008 »	691.273.956 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris	11.232.300 »	10.907.000 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1 833.100 »	1.698.500 »
Avances sur titres à Paris	160.773.055 97	158.889.358 55
Avances sur titres dans les succursales	148.889.057 »	147.874.183 »
Avances à l'Etat (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)	140.000.000 »	140.000.009 »
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Rentes disponibles	99.634.290 63	99.634.290 63
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c) 100.000.000 »	(c) 100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Immeubles des succursales	7.570.533 »	7.518.933 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	529.817 10	477.798 20
Emploi de la réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11.997.444 16
Divers	58.092.352 92	47.368.674 80
	3.973.351.776 11	4.040.325.334 83
PASSIF		
Capital de la Banque	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	8.002.313 54	8.002.313 54
Réserves mobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a) 10.000.000 »	(a) 10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b) 2.980.750 14	(b) 2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c) 9.125.000 »	(c) 9.125.000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d) 4.000.000 »	(d) 4.000.000 »
Réserve spéciale	(e) 11.997.444 16	(e) 11.997.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	3.057.569.505 »	3.162.505.405 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	10.427.032 59	9.523.733 48
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	32.000.966 65	33.388.560 91
Compte courant du Trésor, créditeur	159.566.291 67	188.069 173 05
Comptes courants de Paris	399.532.056 72	323.794.681 12
Comptes courants dans les succursales	51.207.151 »	59.640.031 »
Dividendes à payer	4.786.274 »	5.510.701 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	5.528.900 40	4.555.734 86
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	2.478.934 »	2.478.934 »
Divers	21.649.156 24	22.252.872 57
	3.973.351.776 11	4.040.325.334 83

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 7 FÉVRIER 1884	AU 31 JANVIER 1884
OR	966.529.489 52	952.341.918 13
ARGENT	998.177.194 31	993.603 210 16
	1.964.706.683 83	1.945 945 128 29

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 15 au 21 janvier 1884. — (3e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1884 kilom. exploités	1884 recettes brutes	1884 par kilom.	1883 kilom. exploités	1883 recettes brutes	1883 par kilom.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1884 sur recettes brutes	1884 par kil.	1883 sur recettes brutes	1883 par kil.	RECETTES À PARTIR DU 1er JANVIER 1884	1883	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1884 sur recettes brutes	1884 par kil.	1883 sur recettes brutes	1883 par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Paris-Lyon-Méditerranée	7,084	5,773,941 55	815 07	6,343	5,830,429 27	919 19	»	»	56,487 72	11.33	16,620,986 52	16,652,754 60	»	»	31,768 08	10 63
— Rhône au Mont-Cenis	133	102,967 28	774 19	133	108,300 83	814 29	»	»	5,333 55	4.92	304,428 52	310,185 90	»	»	5,757 38	1.86
— Chemins Algériens	513	135,831 90	264 78	513	115,066 05	224 30	20,765 85	18.07	»	»	373,609 65	385,479 05	»	»	11,869 40	3 07
Nord	3,250	2,944,963 »	906 13	3,018	2,969,244 »	981 50	»	»	24,181 »	7.96	8,738,757 »	8,858,196 »	»	»	119,439 »	8.45
Ouest	3,870	2,064,901 60	533 57	3,665	2,128,803 30	580 85	»	»	63,901 70	8.13	6,268,872 »	6,581,331 70	»	»	312,459 70	10.80
Orléans (a)	4,786	2,984,433 63	623 57	4,554	3,017,848 76	662 68	»	»	33,415 13	5.91	8,642,796 63	8,774,280 82	»	»	131,484 19	5.16
Est	3,859	2,225,309 84	578 12	3,626	2,149,005 33	594 61	76,304 51	»	»	2.77	6,606,567 13	6,403,396 60	203,170 53	»	»	3 16
Midi	2,463	1,729,038 55	702 01	2,333	1,858,621 18	796 66	»	»	129,582 63	11.88	5,105,279 04	5,305,781 80	»	»	200,502 76	8 86
CH. DE FER DE L'ÉTAT	2,409	392,502 35	162 93	2,674	406,314 30	151 95	»	7.23	13,811 95	»	1,214,848 65	1,200,117 70	14,730 95	9.30	»	»
COMPAGNIES DIVERSES																
Médoc	101	18,698 69	185 12	101	18,527 22	183 44	171 47	1.69	»	»	58,841 56	56,425 34	2,416 22	4.28	»	»
Est-Algérien	372	42,471 40	114 17	372	26,124 11	70 22	16,347 26	43.95	»	»	125,696 26	102,947 01	22,749 82	61.15	»	»
Bône-Guelma et prolong. (Algérie)	256	23,031 35	89 96	256	22,814 74	89 11	216 61	0 85	»	»	106,509 32	115,339 57	»	»	8,830 25	7 69
— — (Tunisie)	207	20,635 10	99 68	207	13,780 63	66 57	6,854 47	49.73	»	»	81,485 81	65,332 35	16,153 46	24.72	»	»
Hérault (b)	98	12,871 05	131 33	98	14,079 16	143 66	»	»	1,208 11	9.49	51,745 69	57,272 97	»	»	5,527 28	10 [illegible]
Caen à la mer	28	5,724 57	204 45	28	3,655 87	130 56	2,068 70	56.59	»	»	20,079 73	17,639 63	2,440 10	13.83	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2,272	1,675,495 »	737 45	2,145	1,788,350 »	833 72	»	»	112,855 »	6.31	6,610,695 »	6,654,660 »	»	»	43,965 »	0.66
Sud de l'Autriche	2,190	1,673,521 83	764 16	2,190	1,736,736 25	793 03	»	»	63,211 42	3 60	6,462,251 10	6,583,136 25	»	»	120,885 15	1.80
Mad.-Sar.-Alic.-Badajoz (a. r.) (c)	2,139	859,162 01	401 66	2,139	913,395 25	427 01	»	»	54,233 24	5.67	2,483,303 90	2,625,526 59	»	»	142,222 69	5 41
— Merida (sect. du Pedrozo)	34	3,889 98	114 41	34	3,670 26	107 94	219 72	6.27	»	»	12,180 34	11,071 31	1,109 03	10 01	»	»
— Séville-Huelva	110	23,526 31	213 87	110	23,548 57	214 07	»	»	22 26	0.09	65,637 23	62,071 68	3,565 55	5.74	»	»
Nord de l'Espagne (d)	1,734	1,038,993 46	633 79	1,734	999,883 80	576 63	90,109 66	9.91	»	»	4,137,687 19	3,751,240 62	386,446 57	10 31	»	»
Andalous	742	193,337 78	261 »	742	210,978 40	284 »	»	»	17,640 62	8.36	564,218 15	615,332 16	»	»	51,114 01	8 30
Asturies, Galice et Léon	699	129,650 08	185 47	541	79,303 92	146 58	50,346 16	26 53	»	»	501,952 43	304,189 09	197,763 34	27 71	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	76,363 60	178 01	429	63,670 84	147 77	12,697 76	17.24	»	»	275,713 17	236,414 08	39,299 09	17.92	»	»
Portugais (ancien réseau)	506	217,777 78	430 39	506	216,111 12	427 09	1,666 66	1.05	»	»	890,000 »	837,777 78	52,222 22	6.52	»	»
— (nouveau réseau)	72	8,111 11	112 65	72	9,666 67	134 25	»	»	1,555 56	15.86	35,833 33	31,777 78	4,055 55	13.67	»	»

Observations. — En divisant les recettes brutes réalisées à partir du 1er janvier par le numéro d'ordre de la dernière semaine et multipliant par [illegible] les quotients ainsi obtenus, on déduit les recettes probables de l'année entière. L'unité kilométrique résulte de la division des recettes par les longueurs correspondantes.

En déduisant du revenu kilométrique brut les frais d'exploitation (en moyenne 50 0/0 pour les grandes Compagnies et 60 0/0 pour les Compagnies secondaires), sans descendre au-dessous d'un minimum qui varie de 6 à 7,000 fr. par kilomètre, on obtient le revenu kilométrique est destiné à rémunérer les capitaux employés à l'établissement des lignes.

(a) Par suite de l'échange de lignes résultant de la dernière convention, la compagnie d'Orléans aura à recevoir de l'État une soulte correspondant, pour l'exercice 1884, à une recette supplémentaire d'environ 3 0/0.

(b) Ligne exploitée partiellement, non compris le parcours situé sur le réseau du Midi.

(c) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1883 ont été, comme ceux de 1884, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

(d) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1883 ont été, comme ceux de 1884, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'affiches* dit *Petites-affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le JOURNAL OFFICIEL,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 6 février.

Du sieur NIVET (Henri), entrepreneur de charpentes, demeurant à Paris, rue du Moulin-de-la-Vierge, 17 bis.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14994 du gr.)

Du sieur PINON (Jules-Laurent), marchand de vins, demeurant à Paris, rue d'Arcole, 17.
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 14995 du gr.)

Du sieur COUNORD (Philippe) entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue de la Sourdière, 36.
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, n. 24, syndic provisoire. (N. 14996 du gr.)

De la demoiselle DAVID, marchande de modes, demeurant à Paris, rue des Petites-Ecuries, 40, ci-devant, et actuellement rue Hauteville, 64.
(Ouverture, 19 janvier 1884.)
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14997 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la Société en nom collectif E. FURSTER et FREY aîné, ayant pour objet le sciage de bois à la mécanique et la fabrication de caisses d'emballage, dont le siège est à Paris, rue Planchat, 50, composée de : 1° FURSTER (Emile); 2° et JONAS dit Henri FREY, demeurant tous deux au siège social, le 13 courant, à 12 heures précises. (N. 14972 du gr.)

Du sieur DUMONT (Henri), marchand de couleurs, demeurant à Paris, avenue Victor-Hugo, 74, le 13 courant, à 2 heures précises. (N. 14970 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES
(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur RAPP (Jean-Philippe), boulanger, demeurant à Paris, rue de Belleville, 158;
Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite. (N. 14893 du gr.)

Du sieur LÉVY (Ernest), confectionneur, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 20;
Entre les mains de M. Normand, rue des Grands-Augustins, 19, syndic de la faillite. (N. 14892 du gr.)

Du sieur LE BLOND (Alphonse), marbrier-graveur, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 179;
Entre les mains de M. Mercier, boul. Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14864 du gr.)

Du sieur THIBAULT (Louis), boulanger, demeurant à Paris, avenue de Clichy, 66;
Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14826 du gr.)

Du sieur DESLANDES (Achille-Isidore), fabricant de bijoux à Paris, rue Grenier-Saint-Lazare, 35;
Entre les mains de M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic de la faillite. (N. 14601 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur BILLIÈRE, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Bellay, 6, ci-devant, et actuellement rue du Marché-Saint-Honoré, 15, le 13 courant, à 12 heures. (N. 14607 du gr.)

Du sieur KIEHL, ancien marchand de liqueurs, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, 27, ci-devant à Montrouge, avenue de la République, 51, le 13 courant, à 11 heures. (N. 14745 du gr.)

Du sieur THOMAS, ancien limonadier, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, 26, le 13 courant, à 2 heures. (N. 11720 du gr.)

Du sieur ROY, marchand boucher, demeurant à Paris, rue d'Enghien, 22, le 13 courant, à 12 heures. (N. 14365 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur BLANCONNIER (Arnould), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, avenue des Gobelins, 48, le 13 courant, à 12 heures précises. (N. 8328 du gr.)

De la société en nom collectif ED. CRESSWELL et HERSENT, ayant pour objet le commerce des éponges, dont le siège est à Paris, boulevard Beaumarchais, 105, et composée de : 1° CRESSWELL (Edouard), demeurant boulevard du Temple, 11; et 2° HERSENT (Louis-Guillaume), boulevard Voltaire, le 13 courant, à 1 heure précise. (N. 14521 du gr.)

Du sieur GIRARD-BON (Jean-Marie-Albert), marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, boulevard de la Chapelle, 24, le 13 courant, à 12 heures précises. (N. 14309 du gr.)

Du sieur ALÉON (Jean), entrepreneur de fumisterie, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 73, le 13 courant, à 2 heures précises. (N. 14610 du gr.)

Du sieur AUBRY (Paulin-Eugène), éditeur-imprimeur, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, 54, le 13 courant, à 1 heure précise. (N. 14677 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur LELAIRE, ancien marchand de vins et épicerie, à Paris, rue des Abbesses, 22, demeurant même ville, rue Ravignan, 4, le 13 courant, à 11 heures précises. (N. 13022 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

DÉLIBÉRATION
(Art. 511.)

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société en nom collectif et en commandite BOUCHÉ-MONATON et Cᵉ, ayant pour objet le commerce de soieries, dont le siège est à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 38, avec succursale à Lyon, quai Saint-Clair, 8, et composée de: 1° BOUCHÉ (Jean), demeurant au siège social; 2° MONATON (Ernest), demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, 8; 3° et un commanditaire, sont invités à se rendre, le 13 courant, à une heure, au tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites,

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite et le failli en ses explications, et, conformément à l'art. 511 du code de commerce, décider si les créanciers se réserveront de délibérer sur un concordat jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute simple commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé, si le sursis n'est pas accordé, soit à la délibération immédiate sur le concordat, soit à la formation de l'union. (N. 13816 du gr.)

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite PROTOY jeune (Gustave), négociant en grains, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 44, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 13 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gauche, 7, avenue Victoria, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10735 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite MAZE, ancien boulanger, demeurant à Puteaux, rue Saint-Denis ci-devant, et actuellement rue des Ecoles, 13, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 13 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13857 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite RAYEZ (Edouard), marchand d'articles de Paris et gainier, demeurant à Paris, 2, passage de la

Cour-des-Fontaines (Palais-Royal), et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 13 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14223 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

REDDITION DE COMPTE

Du sieur MILLERET, fabricant de briques, demeurant à Paris, avenue de Villiers, 109, le 13 courant, à 10 heures précises. (N. 10253 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore, l'arrêter, et leur donner décharge de leurs fonctions.

REDDITION DE COMPTE

De la dame RÉGNIER, marchande de vins, limonadière, demeurant à Saint-Maur-les-Fossés, rue du Four, 3, faisant le commerce sous le nom de FÉLICIE HAMON, le 13 courant, à 12 heures précises. (N. 14360 du gr.)

Du sieur 1° HABERMANN (Antoine); 2° HABERMANN (Joseph), associés de fait (en liquidation), pour le commerce de maroquinerie, à Paris, avenue de l'Opéra, 5, y demeurant tous deux, le 13 courant, à 11 heures précises. (N. 13661 du gr.).

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Des sieurs : 1° BOUET (Joseph); 2° COTTET (Frédéric), demeurant tous deux à Paris, rue du Rocher, 45, ayant été associés de fait pour l'exploitation d'un fonds de carrosserie à Paris, rue des Mathurins, 37, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Hécaen, syndic, 9, rue de Lancry, pour toucher un dividende de 12 fr. 20 p. 100, 2° et dernière répartition. (N. 11300 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 18 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du 6 novembre 1880, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite du sieur BLANCONNIER (Armand), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, avenue des Gobelins, 48. (N. 3328 du gr.)

Ministère de la justice.

MM. Lefeuvre (Léon-Marie-Constant), né le 15 août 1856, à Rennes (Ille-et-Vilaine), y demeurant, et Lefeuvre (Hyacinthe-Aristide), né le 2 septembre 1863, à Rennes, y demeurant, ce dernier assisté et autorisé par son père, se pourvoient près de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique celui de *Méaulle*, nom de leur aïeul maternel, et de se nommer à l'avenir : *Lefeuvre-Méaulle*.

H. DE BERLY,
Référendaire au sceau de France.

N° 20.

Marine et Colonies.

Adjudication à Lorient, le 13 février 1884 : Zinc à doublage.

Adjudication à Rochefort, le 21 février 1884 : Chaudières en tôle étamée pour cuisines.

Adjudication à Toulon, le 28 février 1884 : Huile de lin, en deux lots égaux.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée, à partir du 1er janvier 1884.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Lorient, à Rechefort et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

GOUVERNEMENT TUNISIEN

ADMINISTRATION DES REVENUS CONCÉDÉS

	Piastres.
Encaissements nets du mois de janvier 1884, applicables au coupon n° 27, échéant le 1er juillet 1884...	1,381,988 85
Effets sur place en portefeuille.....	17,000 »
	1,398,988 85
Encaissements nets produits par le droit supplémentaire de douane 5 0/0, du 1er octobre 1883 au 31 janvier 1884, applicables au 23e tirage..........	639,135 42
Reçu du gouvernement de S. A. le bey sur les encaissements de la Medjba pour parfaire le payement du solde de 3 fr. dû sur le coupon n° 17..........	456,827 »

Tunis, le 2 février 1884.

Le président du conseil d'administration,
ROUSSEAU.

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

RECETTES	Nombre de dépêches transmises.	Francs.
Du 1er au 31 janvier 1883.....	84,259	459,757
Du 1er au 31 janvier 1884.....	72,721	484,000
En plus au 31 janvier 1884..	»	24,243

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT

DE

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1875

(Loi du 24 décembre 1874)

36e TIRAGE TRIMESTRIEL (5 FÉVRIER 1884)

Le 36e tirage trimestriel des Obligations de l'Emprunt municipal de 1875 a eu lieu aujourd'hui mardi 5 février 1884, à dix heures du matin, en séance publique, au Palais de l'Industrie, conformément aux annonces affichées dans la ville de Paris et à l'avis inséré au *Journal officiel*.

A ce tirage il a été extrait de la roue 34 numéros ayant droit, suivant leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

TABLEAU DES PRIMES

ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT des PRIMES	ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT des PRIMES
				Report..	208,000 fr.
1er.	3.351	100,000 fr.	18e.	453.463	1,000
2e.	114.861	50,000	19e.	189.355	1,000
3e.	267.896	10,000	20e.	279.348	1,000
4e.	194.791	10,000	21e.	290.842	1,000
5e.	275.695	10,000	22e.	108.839	1,000
6e.	264.018	5,000	23e.	2.652	1,000
7e.	233.402	5,009	24e.	173.884	1,000
8e.	490.966	5,000	25e.	139.269	1,000
9e.	333.074	5,000	26e.	47.402	1,000
10e.	79 754	1,000	27e.	242.191	1,000
11e.	435.453	1,000	28e.	281.670	1,000
12e.	407.564	1,000	29e.	244.892	1,000
13e.	16.639	1,000	30e.	156.222	1,000
14e.	59 228	1,000	31e.	29.459	1,000
15e.	119.815	1,000	32e.	453.942	1,000
16e.	475.283	1,000	33e.	407.480	1,000
17e	60.921	1,000	34e.	95.921	1,000
A reporter.		208.000 fr.		Total...	225.000 fr.

Le payement des lots attribués à chacune des obligations dont les numéros sont désignés au tableau ci-dessus aura lieu à la caisse municipale, à l'Hôtel de Ville, à partir du 25 février 1884.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

PRÉFECTURE DE CONSTANTINE

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 17 septembre 1883, MM. Cassar (Michel-Ange), entrepreneur, demeurant à Constantine; Medevielle, ingénieur civil, demeurant au Taya; Xiberras (Joseph), propriétaire, demeurant à Bône, sollicitent, en faveur de la société en nom collectif dont la raison sociale est Cassar, Medevielle et Xiberras, et le siège social est à Bône, une concession de mines d'antimoine, mercure et autres métaux connexes, au lieudit Djebel Taya, sur le territoire de la commune mixte de Guelma, arrondissement de Guelma, département de Constantine (Algérie).

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne brisée joignant les points trigonométriques, 73, 76, 77 et 75 du service topographique ;

A l'est, par une ligne brisée joignant les points 75, 32 et 35;

Au sud, par la ligne droite joignant les points trigonométriques 35 et 3;

A l'ouest, par une ligne brisée réunissant les points 3, 72 et 73.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 6 kilomètres carrés 67 hectares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée la redevance tréfoncière annuelle de 5 centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres par 100 mètres, de la concession sollicitée.

Le préfet du département de Constantine,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880 et le décret du 21 août 1882,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois, en langue française et en langue arabe, à Constantine, à Guelma et à Bône.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte des maisons communes et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches. Il sera également publié en langue arabe dans les communes de Constantine, Guelma et Bône devant la porte des mosquées, à la diligence des maires, un jour de vendredi, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et le plan sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Fait à Constantine, le 6 décembre 1883.

Le préfet du département,
DU CHAYLARD.

Spectacles du Vendredi 8 Février.

Opéra (2,200 places). — 8 h. »/». — Don Juan : Lassalle, Gailhard, Dereims; Mmes Krauss, Isaac, Dufrane.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Smilis, drame en 4 actes, en vers, de M. Jean Aicard : Got, Febvre, Laroche, Worms; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fremaux.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 1/2. — La Flûte enchantée, de Mozart : Mouliérat, Fugère; Mme Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barety.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/».— Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici la liste des matinées annoncées pour dimanche prochain :

Opéra-Comique : Carmen.

Odéon (représentation populaire à prix réduit).

Gaîté : la Charbonnière.

Porte-Saint-Martin : la Dame aux camélias.

Gymnase : le Maître de forges.

Palais-Royal : le Carnaval d'un merle blanc et le Petit voyage.

Nouveautés : l'Oiseau bleu.

Ambigu : Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.

Bouffes-Parisiens : la Dormeuse éveillée.

Cluny : Trois femmes pour un mari, le Téléphone.

Menus-Plaisirs : M. Frizzo.

61, rue du Château-d'Eau : Excursions Hamilton.

Alcazar d'Hiver, spectacle-concert (Mme Thérésa).

Cirque d'Hiver (concert Pasdeloup) : Ouverture héroïque (Bruneau). — Chœurs d'Athalie (Mendelssohn), soli par Mmes Simonnet, Raimbaud et Cour. — Entr'acte (Taubert). — Rêverie (Schumann). — Venezia e Napoli (Liszt). — Nocturne en fa mineur (Chopin). — Pièce en la majeur (Scarlati) pour piano, par Mlle Mary Gemma. — Symphonie avec chœurs (Beethoven), soli par Mmes Simonnet et Cour, MM. Thual et Fournez.

Châtelet (concert Colonne) : Les Deux Reines, deuxièmes audition (Ch. Gounod), soli par MM. Grivot, Claverie et Mlle Ph. Lévy. — Trio des Jeunes Ismaélites (H. Berlioz). — La Chevauchée du Cid, deuxième audition (V. d'Indy), M. Claverie et les chœurs. — Danse macabre (C. Saint-Saëns). — Première audition, à Paris, de Parsifal (R. Wagner).

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : 2e audition de la Damnation de Faust, légende dramatique en quatre parties, musique d'Hector Berlioz : Marguerite, Mme Brunet-Lafleur; Faust, M. Van Dyck; Méphistophélès, M. Blauwaert; Brander, M. Jouhannet.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 7 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			79 50
Huile de Colza disponible, épurée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 50
Huile de Lin, en fûts			54 ..
Huile de Lin, en tonnes			56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	45 75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	45 50	à	45 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	48 50
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			91 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata			96 ..

COURS ÉTRANGERS

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 3/16 — 1 h., 101 1/16

VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 85. — Monnaie, 80 40

Crédit Autrich. 308 50 | Chem. de fer Autrich 318 ..

Change sur Londres.... Demande, 121 15. — Offre, 121 30

Change sur Paris...... Demande, 48 075 — Offre, 48 175

Lots 125 75 | Napoléon 9 615

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGE		PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½%	Amsterdam	206 ... à 206 ¼		205 ¾ ... à 205 ¾	et 4..%
4..%	Allemagne	122 ... à 122 ¼		121 ¾ ... à 122 ¼	et 4..%
5..%	Vienne	205 ½ ... à 206		205 ¾ ... à 206	et 4..%
5..%	Barcelone	486 ... à 487		486 ... à 486 ½	et 4..%
5..%	Madrid	486 ... à 487		486 ... à 487	et 4..%
6..%	Lisbonne	545 ... à 546		545 ... à 546	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 ... à 242		241 ... à 242	et 4..%
.....	Stockholm	136 ... à 137		136 ... à 137	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE :

3..%	Londres	25 18 .. à 25 23 ..	25 19½ à 25 24½ m. 3%
	d° Chèque	.. .. à	25 21 .. à 25 26 .. ..
4..%	New-York	514 .. à 515 ..	514 .. à 515 m. 3%
3½%	Belgique	¼ p à ½ p.	¼ p à ½ p m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 1/16 p.	⅜ p à ⅜ p. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 1/16 p.	⅜ p à ⅜ p. — 5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p	1/16 à 3/16 p — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...... 2..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr	1 .. à	..	0/00 pr
Argent [illegible]	107 à 151		0/00 pr
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60.
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75.
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51.
Souverains anglais	25 15..	à	25 20..
Banknotes	25 17..	à	25 22.
Aigles des États-Unis	25 90..	à	25 90.
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75.
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 57½
Couronnes de Suède	[illegible]	à	[illegible]

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 7 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f80 90 95 85 90 75 8 9	en liq.						
			fin ct.	77 17½	77 20	76 95	77 02½	77 10	77 20
			P° fin c.		d2f				
			P° fin c.		d1f	77 50	77 30 d50		
			P° fin c.	77 67½	77 50 d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d2f				
			P° fin p.		d25		d1f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f 77f90 80 90 78f	en liq.						
			fin ct.	78 30	78 30	78 10	78 17½	78 20	78 35
			P° fin c.		d1f	78 62½	78 52½ d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d1f		d50		
			P° fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq.						
			fin ct.					98 50	98 ..
sept. 83	4 ½ %	106 [illegible] 70 60 50 65 80 65	en liq.						
			fin ct.					107 05	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106f20 15 10 15 20 10 05	en liq.						
			fin ct.	106 47½	106 50	106 22½	106 37½	106 30	106 60
			P° fin c.		d2f				
			P° fin c.		d1f	106 75	106 60 d50		
			P° fin c.	107 ..	106 80 d25				
			P° fin p.		d1f				
			P° fin p.		d2f	107 35	107 20 d50		
			P° fin p.		d25		d2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23 0 24						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% ..	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f. — Coup. de 5000 f.							507 50	
	d° c. de 1000 f. — Coup. de 10000 f.	1015						1014	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f. — Coup. de 5000 f.							500	
	d° c. de 1000 f. — Coup. de 10000 f.							1016 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f. — Coup. de 5000 f.							503	
	d° c. de 1000 f. — Coup. de 10000 f.							1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	502 500	en liq.						
			fin ct.					508	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	500 50 501 50 500 50	fin ct.					502 50	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 71-75, r. 500f.	518 517	fin ct.					518 .	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép Seine, ob. 4%, 57, r. 225f., t. p.	249 50						249 .	
sept. 83	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t. p.	508	fin ct.					510 ..	338 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t. p.	510 509 511	fin ct.					510	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t. p.	399 50 398 50 398	fin ct.					398 ..	
			en liq.						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t. p.	392 391 75 391 50 390	fin ct.					390	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 25						114 75	
	d° d° séries sort. (unités)							800 ..	
	d° d° séries entières		en liq.					10000 ..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	510 509	fin ct.					510 ..	526 25
			en liq.						
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t. p.	510 509 508	fin ct.					511 50	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (rav. pay. par Et., ex-d'imp.)	522 50 524	P° fin c.						
			fin ct.					522 50	496 25
juill. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	301 50 302	en liq.						
			fin ct.					300 50	303 75
			P° fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
août 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq.						
			au 15					425 ..	400 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 29		d5f		d10		
déc. 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 15					772 50	720 ..
			P° au 15		d5f		d10		
			P° au 29		d5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 15					262 50	625 ..
			P° au 15		d10		d10		
			en liq.						
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5200	fin ct.	5200 ..				5190 .	5200 ..
			P° fin c.		d50		d20		
			P° fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	520 521 25 522 50 523 75	en liq.						
			au 15	520 ..	521 25	520 ..	520	523 75	525 ..
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 29		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	855 850 847 50 845 850	en liq.						
			au 15	857 50	857 50	845 ..	850 ..	860 ..	867 50
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 29		d12		d20		
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	en liq.						
			au 15					435 ..	441 25
			P° au 15		d5f		d10		
			P° au 29		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	415	en liq.						
			au 15					415 ..	550 ..
			P° au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	432 50 435	en liq.						
			au 15					433 75	460 ..
			P° au 15		d5f		d10		
			P° au 29		d5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	925 930 935	en liq.						
			au 15					929 ..	961 ..
			P° au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départ de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	109 50	109
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100 50	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	1000 ..	
Lille (ville de), 1880, 3%, r. 100 fr.	108 ..	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.		
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.	506 ..	
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t. p.	95 75	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	183 ..	
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	845 ..	
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5 [illegible]		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin.		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1580	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	285	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	720 ..	715 ..
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	313 75	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1262 50	1260
Orléans d° a. de jouiss.	470 ..	
Ouest d° a. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7).	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Jeudi 7 Févr. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	442 50	en liq. / au 15					442 50	480 ..
			P° au 15				d10		
			P° au 29		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t. p.	21 [illegible]	en liq. / au 15					5 ..	50 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 29		d20		d10		
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 200 fr. payés		en liq. / au 15					203 25	245 ..
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 29				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490	en liq. / au 15					490 ..	490 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					350 ..	333 ..
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1245 1240 1235 1245	en liq. / fin ct.	1255 ..	1258 ..	1247 50	1251 25	1250 ..	1265 ..
			P° fin c.		d40	1277 50	1285 .. d10		
			P° fin c.	1267 50	1260 .. d20		d20		
			P° fin p.		d40		d10		
			P° fin p.		1285 .. d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	529						511 75	
d°	100 fr., 4%, remb. 100 fr.	111 110						110	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	552						552	
nov. 83	100 fr., 3%, remb. 120 fr.	118						118 50	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	505 504 503						566 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	450 454 75						450 ..	397 50
mai 83.	d° 5e 3%, remb. 100 fr.	101 50 103 50						103 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t. p.	500	fin ct.					500 ..	493 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t. p.	341 342 340	fin ct.					341 50	356 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	444 441 50	fin ct.					444 ..	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	440	fin ct.					441 ..	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t. p.	441 75	fin ct.					441 75	
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t. p.	335 50 335 75 335 50 336	en liq. / fin ct.					335 25	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	335	en liq. / fin ct.					335 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 280 f.	338	fin ct.					338 ..	
août 83	d° entièrement libérées	394 50 391	fin ct.					394 50	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t. p.	336 335 334 332 50 334 25	fin ct.					335 50	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)	132	en liq. / fin ct.					135 ..	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 500f	509 108 50	au 15					510 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175	en liq. / au 15					175 ..	165 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq. / au 15					683 ..	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 15					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	562 50 560	en liq. / au 15	561 25	562 50	560 ..	561 25	565 ..	561 25
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 29		d5		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	332 50 335	en liq. / au 15	335 ..			332 50	332 50	335 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. / au 15					640 ..	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq. / au 15					150 ..	220 ..
			P° au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq. / au 15					375 ..	390 ..
			P° au 15		d10		d10		
oct. 83.	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	487 50 486 25 485	en liq. / au 15	485 ..	487 50	485 ..	485	487 50	487 50
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq. / au 15					440 ..	440 ..
			P° au 15		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).		en liq. / au 15					420 ..	440 ..
			P° au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	575 572 50 570 567 50	en liq. / au 15	572 50	572 50	565 ..	570 ..	580 ..	575
	d° grosses coupures		P° au 15		d10		d10		
			P° au 29		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 9).		en liq. / au 15					295 ..	292 50
			P° au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 15					420 ..	407 50
			P° au 15		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	25	en liq. / au 15					27 50	325 ..
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d5		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	403 75 405	en liq. / au 15					403 75	410 ..
			P° au 15		d20		d10		
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255 253 25 252 50 [illegible]	en liq. / au 15					252 50	252 50
			P° au 15		d5		d10		
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	435 436 25 [illegible]	en liq. / au 15					425 ..	440 ..
			P° au 15				d10		
			P° au 29		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.).	[illegible]	en liq. / au 15					500 ..	530 ..
avril 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	305 306 310 307 50 305	en liq. / au 15	322 50	322 50	310 ..	302 50	320 ..	320 ..
			P° au 15		325 .. d5		d10		
			P° au 29	[illegible]	320 .. d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t. p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t. p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t. p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t. p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t. p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t. p., r. 600f.	497 50	496 25
d° act. 500 fr., t. p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t. p. (ex-c. 8).	16 ..	15 ..
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t. p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t. p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t. p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t. p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t. p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t. p.	19 ..	
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
d° act. 500 fr., t. p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t. p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t. p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t. p.	510 ..	
Nord (Soc. civ. pr rest), r. 500 f., t. p.	340	
Banque Algérie, a. 500f, t. p. (ex-c. 64).	2220	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t. p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t. p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t. p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.	492 50	
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fr.-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t. p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	330	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t. p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr (ex-c. 33).	265 ..	261 25
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t. p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t. p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t. p.	20 ..	16 ..
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t. p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65 ..	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t. p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t. p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t. p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t. p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t. p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t. p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t. p.	1350	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t. p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t. p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t. p. (ex-c. 29).		
Industrie linière (Cenle), a. 500 f., t. p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t. p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t. p. (ex-c. 14).		
d° act. de jouissance (ex-c. 6).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t. p.	852 50	850 ..
Gaz (Cie fr. écl. et chauff.), a. 500f, t. p.	840	
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t. p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t. p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1117 50	1110 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t. p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t. p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t. p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t. p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t. p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t. p.	560	
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t. p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t. p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t. p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t. p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t. p.	200 ..	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t. p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t. p.		

Jouissance	Jeudi 7 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	418 75 420	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 5f/d. 1f					415 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	423 75 425	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 5f/d. 10					425 ..	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	587 50 585	en liq. / fin ct.					590 ..	587 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	562 50 567 50	en liq. / fin ct. / P° fin c. d. 5f/d. 10					567 50	560 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	732 50 730	en liq. / fin ct. / P° fin c.					730 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1246 25 1245	en liq. / fin ct. / P° fin c. d. 10/d. 10 / P° fin p. d. 20/d. 10	1245 ..	1245	1240	1245	1250 ..	1250 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1125 1120 1125	en liq. / fin ct. / P° fin c. d. 20/d. 10 / P° fin p. d. 20/d. 10	1125 ..	1125	1120	1125	1125 ..	1125 ..
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1730 1735 1740	en liq. / fin ct. / P° fin c. d. 20/d. 10 / P° fin c. d. 20/d. 10 / P° fin c. d. 50	1725 ..	1730	1722 50	1725	1735 .	1730 ..
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1290 1285 1282 50	en liq. / fin ct. / P° fin c. d. 20/d. 10	1290 ..			1277 50	1275 ..	1285 ..
juill. 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge C^ie).	520 50	en liq. d. 20/d. 10 / au 15 d. 5f					520 25	495 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	797 50	en liq. / fin ct. / P° fin c. d. 20/d. 10					800 ..	802 50
janv. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	530 531 25 528 75 530	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 10/d. 10	528 ..				532 50	520 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/21000°, t.p. (ex-c. 17)	590	en liq. / au 15					590 ..	675 ..
déc. 82.	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	415	en liq. / au 15					415 .	395 ..
avril 76	Allumettes chimiques (C^ie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés		en liq. / au 15 / P° au 20 d. 5f/d. 10	516 25			515	512 50	518 75
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					410 ..	400 ..
nov. 83	C^ie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.	390	en liq. / au 15					395 ..	495 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1395 1405 1400 1395 1400 1410 1405	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 20/d. 20 / P° au 29 d. 20/d. 5	1395 ..			1402 50	1405 ..	1400 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 488 75 490	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 5f/d. 10 / P° au 29 d. 5f					488 75	490 ..
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695	au 15					700 ..	702 50
janv. 84	Omnibus de Paris (C^ie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1170	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 20/d. 20 / P° au 29 d. 10/d. 50					1170 ..	1170 ..
janv. 84	Voitures à Paris (C^ie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	595 590 585	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 5f/d. 10					595 ..	602 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					200 ..	210 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (C^ie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	445	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 10/d. 5f / P° au 29 d. 10					440 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	500 498 75	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 20/d. 10 / P° au 15 d. 5f / P° au 29 d. 20/d. 10	501 25			510 / 510	500 ..	501 25
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 47)	2100 2090 2085 2090 2085 2090 2085 2080 2075 2070 2065 2070 2072 50 2075 2080 2082 50 2070	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 100/d. 20 / P° au 15 d. 50/d. 10 / P° au 15 d. 40/d. 10 / P° au 29 d. 100/d. 20 / P° au 29 d. 50/d. 10 / P° au 29 d. 40	2105 .. / 2120 / 2145	2107 50 / 2092 50 / 2105 / 2110	2082 50 / 2100 / 2130 / 2190	2065 / 2150 / 2127 50 / 2150	2115	2117 50
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 22)	1190 1192 50 1187 50 1185 1182 50 1180 1175	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 20/d. 10	1195			1185	1182 50	1195
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	730 725 722 50 721 25 720 717 50 712 50 715	en liq. d. 20/d. 10 / au 15 / P° au 15 d. 5f/d. 10 / P° au 29 d. 20/d. 10	725 ..	725	715	717 50	730 ..	730 ..
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	139 50	au 15					139 ..	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouv^t des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1300 1290 1295 1300 1295 1290 1285 1280 1272 50 1275 1280 1272 50	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 50/d. 10 / P° au 25 d. 20/d. 20	1305 ..	1307 50 / 1316 25	1275	1280	1310 ..	1317 50
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)	245 250	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 5f/d. 10 / P° au 29 d. 5f/d. 10					250 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (C^ie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	200	en liq. / au 15 / P° au 15 d. 10/d. 5f / P° au 29 d. 10					201 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 15/16	en liq. / au 15					101 15/16	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50 Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ½	
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ½	65 ½
	d° d° 10000 fl.		P° au 15					65 ½	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000°		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne	935 ..	
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	490 .	
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	832 50	
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 6)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. n°° 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	210 ..	206
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490 ..	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (C^ie), a. 500 f., t.p.		
C^ie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., n°° 7181 à 20000		
C^ie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
C^ie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
C^ie Cyp. Fabre et C^ie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	675 ..	672 50
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (C^ie paris.), a. 500 fr., t.p.	80 ..	
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 8)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	355 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	460 ..	
Ardoisières Ganterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	270 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Desséchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et C^ie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1870 ..	
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200°, t.p. (ex-c. 26)	1060 .	990
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	245 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et C^ie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	200 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	335	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	271 25	
Marbres d'Arzl (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (C^ie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (C^ie), act. 500 fr., t.p.	300	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.		
Vidanges, etc. (C^ie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (C^ie Parisienne, a. 500f, 400f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	140 ..	138
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	328 ..	326
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 7 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Préc. cours Compt.	Préc. cours Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 100 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	86 50	au 15.					86 ..	83 25
	d° 1000 fl. d°	85f75 93 60 45	Pe au 15		450		450	85 25	83 25
	d° 10000 fl. d°		Pe au 29		45f		410	85 50	
			en liq.						
nov. 83	Belgique, 4%	106 10 05	au 31.					106	106 50
			en liq.						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31.					103 90	
			en liq.						
nov. 83	d° 3%, 1872		au 31.					83 40	83 65
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh		au 15.					335 ..	330 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pe au 15		45f		410		
			Pe au 29		45f		410		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	337 336 75 336 335 334	au 15.	337 50				346 ..	341 25
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	333	Pe au 15		45f		410		
	Grosses coupures		Pe au 29		45f		415		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 454 453 75 452 50 455	au 15.					456 ..	451 25
	Grosses coupures	455 454 453 75 452 50 455	Pe au 15		45f		410		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé		au 15.					450 ..	447 50
	Grosses coupures		Pe au 15		45f		410		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	60f 59f87½ 75 60	au 15.					60 25	60 20
	Grosses coupures	60f 59f87½ 75 60	Pe au 15		450		425		
			en liq.						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).		au 15.					[illegible] ½	
	Grosses coupures		Pe au 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	496 25 493 75	au 15.					495 ..	493 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	513	au 15.					515 ..	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ½	
	Petites coupures							118 ½	
janv. 84	d° 6%	127						128 ½	
	Petites coupures	127						128 ½	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	406 75	au 15.					412 50	412 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%	337 50 338 75 340 337 50	au 15.					340 ..	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or	340	Pe au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	101 87½	au 15.					101 75	
	d° 500 fl., t.p.	101 87½ 75	Pe au 15		41f		450	101 75	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	101 87½ 75	Pe au 29		425		450	101 75	
	d° 10000 fl., t.p.							102 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50) :								
	Obl. 100 fl., t.p.	76f25 75f50	en liq.					76 25	
	d° 500 fl., t.p.	75f 75f10 20 30	au 31.					75 ..	75 90
	d° 1000 fl., t.p.	75f 75f10 20						75 ..	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 31.					95 ..	
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15.	92 15	92 25	92 ..	92 10	92 65	92 35
	coup. 500 fr.		Pe au 15		41f				
	c. 100 à 500 fr. exclus.	92f 92f05 10 05 92f	Pe au 15		425		450		
	coup. 50 fr.	91f95 92 92f 92f10	Pe au 29		41f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 50	Pe au 29		425		450	92 50	
oct. 83	d° 3%	57	au 15.					54 20	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	296 294	au 15.					297 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15.					10 ..	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15.					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. f. 25f25).		au 31.					51	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 31.					91 50	91 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.	103 ½	au 31.					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f20), t.p.		Pe au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 85 ½	au 31.					86	
	d° de 100 liv. st.	85 ½						85 ½	86 ..
	d° de 500 liv. st.							85 ½	
	d° de 1000 liv. st.							85 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ½	au 31.					86 ½	
	d° de 100 liv. st.	86 ½ ½ 86	Pe au 31		d1f			86 ..	86 ..
	d° de 500 liv. st.							86 ½	
	d° de 1000 liv. st.	85 ½ 86						86 ½	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31.					85	
	d° de 100 liv. st.		Pe au 31		d1f		410	85 ..	85 ½
	d° de 500 liv. st.							85 .	
	d° de 1000 liv. st.							85 ..	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31.					79 ½	
	d° de 100 liv. st.	80						79 ½	80 ..
	d° de 500 liv. st.	78 ½						77 ..	
	d° de 1000 liv. st.							78 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	92f90	au 15.					93	93 25
	d° de 2500 fr.		Pe au 15		d1f		450	92 50	93 ..
	d° de 12500 fr.		Pe au 29		d1f		450	92 25	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. a. l. d°. Obl. de 100 r.		au 15.					56 ..	61 40
	d° de 1000 r.		Pe au 15		d1f		450	57 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. a. l. d°. Obl. de 100 r.		au 15.					58 ..	58 ½
	d° de 1000 r.		Pe au 15		d1f		450	58 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations inté-		en liq.						
	rieures amortissables		au 15.					236 ..	242 50
	Grosses coupures		Pe au 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	382 382 50 381 25 382 50	au 15.					382 50	385 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	490 488 75	au 15.		d10			488 75	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 15.	8 80			8 70		
	coup. de 62 fr. 50.	8f75 70 65 75 65 80 65	Pe au 15		d25		450	9 15	9 20
	coup. de 12 fr. 50.	70	Pe au 29		9 .. d25		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f50	au 31.					50 ..	130
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	61f 59f 58f	au 31.					60 .	70
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Bréditeux, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	321	320 50
d° nouv., 207f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	563	
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	358 25	353
d° nouveau d°	356	355 50
Ardennes, 3%, r. 500f d°	355	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	361	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	94	93 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1212 50	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	360	358 50
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	358 50	358
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	358	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	359	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	358	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	363	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	358 50	357 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	570	
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	360	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	366 25	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 75	354 50
Teste, remboursé. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, remboursé. 500 fr.	361 75	361
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	345	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, remboursé. 500 fr.	355 75	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	360	358 50
Orsay, 55, 4%, a. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	160	
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	130	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	128	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	195	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.	125	
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357	356 50
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	333 75	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 500 f.	155	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	270	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	145	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Voingne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	72	70 50
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	249 75	244
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	352 50	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	512	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	511	510
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	507	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	
d° d° 5%, r. 500 fr.	492 50	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	290	
Gaz de Mulhouse, 6%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 7 Févr. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	56f 55f	en liq.					56 ..	380 ..
	Grosses coupures		au 15						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq.					49 50	93 75
	coup. de 5		au 15						
	coup. de 25		Pe au 15		d5f		41f		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f 43 75 44f	en liq.					44 25	71 25
	coup. de 5	43	au 15						
	coup. de 25	43	Pe au 29		d5f		d10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%.	381 25 382 380	au 15					380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	485 487 50	en liq. / au 15				487 50	485 25	487 50
			Pe au 15		d10		d20		
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d20		d20		
			Pe au 29		d5f		d10		
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / Pe au 15					510 ..	516 25
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11).		en liq. / au 15 / Pe au 15				d10	497 50	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq. / au 15 / Pe au 15					480 ..	455 ..
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	366 25	en liq. / au 15	368 75				366 25	368 75
			Pe au 15		d5		d10		
			Pe au 29		d20		d10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11).		au 15						
janv 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pe (200f) p. (ex-coup. 2)	550	en liq. / au 15	547 50			550	500 .. / 548 75	500 .. / 550 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	658 75 652 50 650 647 50 650	en liq. / au 15	655 ..			650	657 50	660 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
	Grosses coupures		Pe au 29		d5f		d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 15					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).	785 787 50	en liq. / au 15	786 25				782 50	785 ..
	Grosses coupures	781 25 785 782 50 787 50	Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d20		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. / au 15	540				540 .	540 ..
	Grosses coupures		Pe au 15		d5f		d10		
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	442 50	en liq. / au 15				d10	442 50	415 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).	467 50 468 75 470 ..	en liq. / au 15 / Pe au 15					470 ..	472 50
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375	en liq. / au 15					372 50	385 ..
août 83	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	365 362 75	au 15					365 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	187 50	en liq. / au 15	188 75	190 .	188 75	188 75	188 75	190 .
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	505 500 502 50	en liq. / au 15		d5f		d10	503 75	505 ..
			Pe au 15		d10				
oct. 83.	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7).		en liq. / au 15 / Pe au 15					503 75	665 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	665 665 50 660	en liq. / au 15					663 75	665 ..
			Pe au 15		d20		d10		
			Pe au 15		d5f				
	do Grosses coupures		Pe au 29		d20		d10		
			Pe au 29		d5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 15 / Pe au 15					225 ..	225 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48).	313 75 312 50 315	en liq. / au 15	315 .	315 .	313 75	315 ..	315 ..	315 .
	do Grosses coupures	312 50 315	Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
janv 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. / au 15 / Pe au 15					395 .	400 .
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	530 527 50 525 527 50	en liq. / au 15	533 75	533 75	525 .	528 75	530 ..	532 50
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 15		d20				
			Pe au 29		d5f		d10		
janv 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44).	490 491 25 490	en liq. / au 15	492 50				492 50	492 50
			Pe au 15		d5f		d10		
oct. 83.	Romains, act. 500 fr., tout payé.	137 50	en liq. / au 15					137 50	145 ..
janv 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53).	620 622 50 623 75	en liq. / au 15	622 50				623 75	620 ..
	do Grosses coupures.		Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	435 432 50 430	en liq. / au 15	435 ..			432 50	435 ..	435 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15 / Pe au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7)	480 485	en liq. / au 15					481 25	495 ..
			Pe au 15				d10		
			Pe au 29				d10		
[illegible] 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (ex-coup. d'int. 4)		en liq. / au 15				d10	510 ..	590 ..
			Pe au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série.		
do do 2e série.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	475	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	515	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 75	504 50
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 .	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	512 .	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	[illegible]	
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	505	
Etablissements Maléra. 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	577 50	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	97 50	95 5
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5[illegible]		
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30[illegible] f.	420	[illegible]
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	246 75	[illegible]
do remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	255	[illegible]
do 100 fr. p.	567 50	566 [illegible]
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	355	350 ..
do do tout payé.		
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1[illegible] (négociations change fixe 25f [illegible]	[illegible]	
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch.		
do 6%, 71 fixe 25f20).		
do 5%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	319 .	[illegible]
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	67	66 ¾
do 1000 fl. do	66 ¾	
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
do Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
do do non gar., r. 1904-1908.		
do du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2½ %, C.F.	66 ¾	
do C.H.		
do 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
do 4%, 1878 (fe 2.10).		
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 .	[illegible]
do Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	297 .	[illegible]
do Grosses coupures.	295 50	
do Coupures de 5	295	
do Indien, 4 %, 78 (nég. ch.).		
do Norvégien, 4½, 76. (fe 25.20).		
do 4½, 78. do		
do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f 50.		
do do coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l.st.		
do Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
do 1863, do		
do 1865, do		
do 1868, do		
do 1873, do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%		
do Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %	95	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
do 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	440	
do 1877-78, 3%		
do 1879, 5%, r. 505 f.	446 75	
do 1880, 3%, t.p.	261 25	[illegible]
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. c.f. 25f50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	298 .	[illegible]
do 1869, 4%, r. 500 fr.	397 50	[illegible]
do 1880, 4%, r. 500 fr.	363 .	
Empr. Suédois, 78, 4½ (n. ch. f. 25f10).		
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	507	
Empr. Tunisien. R. coup. arr. (87f50).		
do do (105 f.)		

Seizième année. — N° 39. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Samedi 9 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 40, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de *l'Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement*. Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 9 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République, par le ministre de la marine et des colonies, relatif à des modifications apportées aux commissions spéciales chargées du classement des officiers des divers corps de la marine, proposés pour l'inscription au tableau d'avancement. — Décret et arrêté conformes (page 713).

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de l'intérieur) (page 715).

— portant fixation des alignements de la rue Letort, dans le 18e arrondissement, de la rue Van-Loo, dans le 16e arrondissement, d'une partie de la rue des Martyrs, et de la rue Chappe, dans le 18e arrondissement de Paris (page 715).

Décision autorisant des marins à exercer des commandements au cabotage (page 715).

— autorisant la création de recettes simples des postes (page 715).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (page 716).

PARTIE NON OFFICIELLE

Compte rendu de la séance du conseil supérieur de l'agriculture, du mercredi 6 février (page 716).

Télégrammes adressés de Cochinchine au ministre de la marine (page 716).

Avis et communications (page 717).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 8 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 718).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commission (page 719).

Nouvelles et correspondances étrangères page 719).

Informations. (page 720).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 721).

Bourses et marchés (page 724).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 283 à 302).

Chambre. — Documents parlementaires (page 2181 à 2192).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 8 Février 1884.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 6 février 1884.

Monsieur le Président,

Aux termes des articles 16 et 18 du décret du 23 octobre 1871, portant réorganisation du conseil d'amirauté, des commissions spéciales sont chargées, pour certains corps de la marine, du classement provisoire des officiers proposés pour l'inscription au tableau d'avancement; les membres de ces commissions prennent part ensuite à l'établissement d'un travail définitif, concurremment avec les officiers généraux de la marine, membres titulaires du conseil et le directeur du personnel.

Ces dispositions m'ont paru devoir être modifiées en ce qui concerne les corps de troupes de la marine, afin de donner aux officiers généraux de ces corps une action plus efficace sur l'avenir des officiers de leur arme.

Désormais, tous les officiers généraux de l'artillerie et de l'infanterie de la marine, qui se trouveront présents à Paris à l'époque de la formation des tableaux d'avancement des corps de troupes, seraient appelés à prendre part, avec voix délibérative, au classement provisoire, à la délibération et au classement définitif, savoir :

Les officiers généraux d'artillerie de la marine, pour les officiers de cette arme ;

Les officiers généraux d'infanterie de la marine, pour les officiers de leur arme et ceux de la gendarmerie maritime.

J'ai pensé aussi qu'il serait plus rationnel de faire remplir par l'inspecteur général du génie

maritime ou le directeur des constructions navales, membre du conseil d'amirauté, et par le général d'artillerie de la marine, membre du conseil d'amirauté, le rôle qui a été attribué jusqu'ici aux officiers du commissariat de la marine dans la formation du tableau d'avancement du personnel administratif des directions de travaux.

En effet, les agents et sous-agents administratifs des directions de travaux sont notés par les directeurs des constructions navales, ou les directeurs d'artillerie, ou les directeurs des mouvements du port, sans que les officiers du commissariat aient à intervenir dans ces notes.

Si vous approuvez ces vues, je vous prierai, monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint, qui modifie, dans un sens conforme, le décret précité du 23 octobre 1871.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,
A. PEYRON.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 23 octobre 1871, portant réorganisation du conseil d'amirauté;

Sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies,

Décrète :

Art. 1er. — Les articles 15, 16, 17 et 18 du décret du 23 octobre 1871 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 15. — Le tableau d'avancement des divers corps de la marine sera préparé et arrêté de la manière suivante :

Lorsqu'il s'agira des officiers de marine et des officiers mécaniciens, les officiers généraux et supérieurs de la marine, membres titulaires et adjoints du conseil d'amirauté, conjointement avec le directeur du personnel, prendront seuls part au classement provisoire, à la délibération et au classement définitif.

Lorsqu'il s'agira des officiers des corps de troupe de la marine, les officiers généraux de ces corps, présents à Paris, seront adjoints aux officiers généraux de la marine, membres titulaires du conseil, pour procéder, conjointement avec le directeur du personnel, au classement provisoire, à la délibération et au classement définitif, savoir :

Les officiers généraux de l'artillerie de marine, pour les officiers de cette arme;

Les officiers généraux de l'infanterie de marine, pour les officiers de leur arme et ceux de la gendarmerie maritime.

Art. 16. — Pour les autres corps de la marine, il sera procédé comme il suit :

Les commissions chargées du classement provisoire seront ainsi composées, savoir :

1° Pour le génie maritime.

Un officier général de la marine, membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission.

L'inspecteur général du génie maritime ou le directeur des constructions navales, membre du conseil d'amirauté.

Un inspecteur général du génie maritime ou un directeur des constructions navales, pris en dehors du conseil d'amirauté et désigné par le ministre.

2° Pour le commissariat de la marine.

Un officier général de la marine, membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission.

Le commissaire général, membre du conseil d'amirauté.

Le secrétaire dudit conseil, s'il appartient au commissariat, ou, dans le cas contraire, un officier supérieur de ce corps, pris en dehors du conseil et désigné par le ministre.

3° Pour le personnel administratif des directions de travaux.

Un officier général de la marine, membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission.

L'inspecteur général du génie maritime ou le directeur des constructions navales, membre du conseil d'amirauté.

Le général d'artillerie de marine membre du conseil d'amirauté, ou, à son défaut, un général ou colonel d'artillerie de marine, pris en dehors du conseil d'amirauté et désigné par le ministre.

4° Pour le service de santé.

Un officier général membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission.

L'inspecteur général du service de santé.

Un directeur de ce même service, ou le médecin inspecteur, ou un médecin en chef, désigné par le ministre.

Art. 17. — Le classement provisoire des candidats à inscrire au tableau d'avancement établi par les diverses commissions, ainsi qu'il est dit à l'article précédent, sera remis au vice-président du conseil d'amirauté par le président de la commission.

Art. 18. — Seront appelés à prendre part à l'établissement du classement définitif :

Les officiers généraux de la marine membres titulaires du conseil, le directeur du personnel, et, pour chaque corps, les membres de chacune des commissions désignées à l'article 16.

Y seront appelés en outre, avec voix délibérative : — pour le génie maritime et le personnel administratif des directions de travaux, le directeur du matériel; — pour le commissariat de la marine, le directeur des services administratifs; — enfin, pour tout ce qui est relatif au personnel colonial, un directeur ou sous-directeur délégué par le sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies.

Fait à Paris, le 6 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,
A. PEYRON.

Le ministre de la marine et des colonies,

Vu le décret du 6 février 1884, modificatif du décret du 23 octobre 1871, portant réorganisation du conseil d'amirauté;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 1871,

Arrête :

Les articles 21, 22 et 23 de l'arrêté ministériel susvisé, du 23 octobre 1871, sont modifiés comme suit :

Art. 21. — En ce qui concerne les officiers de marine et les officiers mécaniciens, le dépouillement des propositions, ainsi que le classement des candidats, a lieu exclusivement par les soins des officiers généraux ou supérieurs de la marine, membres titulaires ou adjoints du conseil d'amirauté, et du directeur du personnel, sans qu'il soit procédé à un classement provisoire par une sous-commission spéciale.

En ce qui concerne les officiers des corps de troupes de la marine et de la gendarmerie maritime, le dépouillement des propositions, ainsi que le classement des candidats, a lieu exclusivement par les soins des officiers généraux de la marine, membres titulaires du conseil d'amirauté, du directeur du personnel et de tous les officiers généraux de l'arme présents à Paris, comme il est indiqué à l'article 15 du décret modificatif du 6 février 1884, sans qu'il soit procédé à un classement provisoire par une sous-commission spéciale.

Art. 22. — Pour les autres corps, il est procédé à un classement provisoire, et ce classement est confié à des commissions composées chacune de trois membres, savoir :

Pour le génie maritime.

Un officier général de la marine, membre du conseil d'amirauté et désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission.

L'inspecteur général du génie maritime ou le directeur des constructions navales, membre du conseil d'amirauté.

Un inspecteur général du génie maritime ou un directeur des constructions navales, pris en dehors du conseil d'amirauté et désigné par le ministre.

Pour le commissariat de la marine.

Un officier général de la marine, membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission.

Le commissaire général, membre du conseil d'amirauté.

Le secrétaire dudit conseil, s'il appartient au commissariat, ou, dans le cas contraire, un officier supérieur de ce corps pris en dehors du conseil et désigné par le ministre.

Pour le personnel administratif des directions de travaux.

Un officier général de la marine, membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission.

L'inspecteur général du génie maritime ou le directeur des constructions navales, membre du conseil d'amirauté.

Le général d'artillerie, membre du conseil d'amirauté, ou, à son défaut, un général ou co-

lonel d'artillerie de la marine pris en dehors du conseil et désigné par le ministre.

Pour le service de santé.

Un officier général, membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission.

L'inspecteur général du service de santé.

Un directeur de ce même service, ou le médecin inspecteur ou un médecin en chef désigné par le ministre.

Art. 23. — Pour tous les corps de la marine, le ministre notifie au vice-président du conseil d'amirauté le nombre présumé des avancements à donner au choix dans l'année.

Paragraphes 2, 3, 4, 5 sans modifications.

Fait à Paris, le 6 février 1884.

Signé : A. PEYRON.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 8 février 1884, portant que les nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés chevaliers de l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Fauve (Louis-Auguste), géomètre en chef de la ville de Paris; 33 ans de services. A été chargé de la réfection de la triangulation de Paris;

le docteur Vidal (Emile-Léon), médecin en chef de l'hospice d'Hyères (Var), ancien chirurgien de la marine : 4 ans à la Guyane et 8 campagnes, dont celle de Crimée, médecin en chef de l'hospice d'Hyères depuis 1865, médecin inspecteur des écoles et des enfants du premier âge, membre de la délégation cantonale; 27 ans de services militaires et civils. Dévouement exceptionnel pendant l'épidémie cholérique de 1884. Soins gratuits constamment donnés aux indigents.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le grand chancelier de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 26 octobre 1883;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 16 septembre 1807;

L'ordonnance du 23 août 1835;

Le décret du 26 mars 1852;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont fixés, dans le 18e arrondissement de Paris, les alignements de la rue Letort suivant les lisérés bleus du plan parcellaire ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette rue sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 26 octobre 1883;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet de la Seine et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 16 septembre 1807;

L'ordonnance du 23 août 1835;

Le décret du 26 mars 1852;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue Van-Loo, dans le 16e arrondissement de Paris, sont fixés suivant les lisérés bleus du plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette rue sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 26 octobre 1883;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 16 septembre 1807;

L'ordonnance du 23 août 1835;

Le décret du 26 mars 1852;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue des Martyrs, entre les boulevards de Clichy et Rochechouart, d'une part, et de la rue Lavieuville, de l'autre, dans le 18e arrondissement de Paris, sont fixés suivant les lisérés bleus du plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette section de rue sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 26 octobre 1883;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet de la Seine et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 16 septembre 1807;

L'ordonnance du 23 août 1835;

Le décret du 26 mars 1852;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements et les cotes de nivellement de la rue Chappe, partie située entre la rue Tardieu et la rue Gabrielle, dans le 18e arrondissement de Paris, sont fixés conformément aux lisérés bleus et aux chiffres inscrits en rouge sur le plan ci-annexé.

Toutefois, les nouveaux alignements de la rue Chappe, entre les rues Berthe et Gabrielle, ne seront pas exécutés par application de la servitude de reculement. La ville de Paris ne pourra occuper les parcelles des immeubles riverains comprises dans ces alignements qu'après avoir été autorisée à les acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation, en vertu de la loi du 3 mai 1841.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décision du ministre de la marine et des colonies, les marins dont les noms suivent ont été autorisés à exercer le commandement des navires expédiés au cabotage, par suite des examens qu'ils ont subis à Paimpol :

MM. Floury (Léonard-Jean-Marie).
Cartier (Joseph-Marie).
Le Guyader (Yves-Marie).
Hamon (Yves-Marie).
Le Trocquer (Mathurin-Marie-François).
Pouarin (Emmanuel).
Le Moulec (Jean-Baptiste).
Aufray (Eugène-Emile-François-Marie).

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 6 février 1884, a été autorisée la création d'une recette simple de

4e classe des postes dans les communes de : Saint-Lupicin (Jura), Célazat (Puy-de-Dôme), Portel (Aude), Remilly-Aillicourt (Ardennes).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

Légion d'honneur. — Par décret en date du 7 février 1884, le Présid. de la République française, sur la prop. du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 4 du même mois, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a nommé dans la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

CAVALERIE

1er rég. de dragons. Boiteux (Zéphir-Eloi), capitaine; 25 ans de services, 2 campagnes.

GENDARMERIE

9e légion *bis*. Urtin (Paul-Hector), lieutenant-colonel, chef de légion; 32 ans de services, 2 campagnes.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 8 Février 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, ce soir 9 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le lundi 11 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le conseil supérieur de l'agriculture s'est réuni, le mercredi 6 février, sous la présidence de M. Méline, ministre de l'agriculture.

L'ordre du jour appelait l'examen des propositions faites par la commission betteravière et sucrière pour venir en aide à ces deux industries.

En ouvrant la séance, M. le ministre fait ressortir l'urgence de la résolution à prendre. Il rend compte sommairement des travaux de la commission, et il ajoute que la question soumise au conseil ne peut être examinée par lui qu'au point de vue de l'agriculture. La solution définitive n'appartient pas, dit M. Méline, à mon administration, et le conseil supérieur de l'agriculture ne peut, quant à lui, qu'émettre un vœu qui sera transmis à M. le ministre des finances.

M. Fouquet, rapporteur de la commission, donne ensuite lecture du rapport qu'il a préparé et qui tend à démontrer la nécessité d'adopter, à l'égard de l'industrie sucrière, une législation plus favorable que celle qui la régit actuellement.

Le rapport de M. Fouquet constate tout d'abord que le système d'impôt, qui est appliqué en France et qui, frappant le produit fabriqué, ne laisse, par suite, aucun boni aux fabricants, aurait pour conséquence inévitable, s'il était maintenu plus longtemps, d'amener à bref délai la ruine d'une industrie placée dans des conditions absolument défavorables pour pouvoir lutter avec les sucres étrangers dont l'écoulement se trouve assuré par la restitution, à la sortie, sous forme de drawback, de sommes toujours supérieures à celles que le fabricant a payées en acquittant les droits sur la matière première.

La commission a reconnu que le meilleur moyen de faciliter la lutte contre la production étrangère est de pousser les cultivateurs à ne livrer que des betteraves riches à la fabrication. Pour atteindre ce but, deux systèmes étaient en présence : l'impôt sur la betterave, ainsi qu'il est établi de l'autre côté du Rhin; l'impôt sur le jus qui est pratiqué en Belgique et qui a été appliqué en France d'une façon facultative de 1860 à 1864.

A cet égard, et tout en reconnaissant les avantages incontestables qu'aurait le premier de ces impôts, la commission a été amenée à reconnaître qu'il ne pourrait pas, sans apporter une perturbation très grande dans la fabrication, être établi immédiatement. On ne peut espérer, en effet, produire du jour au lendemain des betteraves également riches, autour de toutes les fabriques qui existent. Cette considération a engagé la commission à ne pas se prononcer en faveur de cet impôt, bien qu'elle lui ait reconnu des avantages indiscutables et qu'il puisse être considéré comme l'impôt de l'avenir.

Quant à l'impôt sur le jus, il présentait des avantages qui ont déterminé la commission à s'y rallier. Il répond au *desideratum* formulé par le ministre de l'agriculture, qui réclame, avant tout, de la bonne betterave. En effet, plus cette racine contient de sucre, plus généralement le jus est pur, se travaille bien et donne satisfaction au fabricant, lorsqu'il établit la comparaison entre la prise en charge et les quantités de sucre qui sont sorties du magasin. Il est juste, car il ne fait payer les droits au fabricant que proportionnellement à la qualité des betteraves qu'il emploie, lui laissant le temps de les améliorer, ce que son intérêt le forcera à faire le plus vite possible. De plus, il est familier à l'administration, qui l'a déjà expérimenté, et ne présente pas de difficultés insurmontables, malgré la différence des liquides qui seront soumis à l'épreuve du densimètre.

La commission, ajoute M. Fouquet dans son rapport, après avoir passé en revue les inconvénients et les avantages des deux systèmes qui précèdent, a adopté à l'unanimité le principe de l'impôt sur le jus.

Après avoir pris cette résolution, la commission a tenu à se mettre en rapport avec les représentants de nos colonies, afin de connaître leurs *desiderata* sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter à l'égard de nos possessions d'outre-mer. Ils ont été entendus, et il est surtout résulté de leurs déclarations qu'ils ne pouvaient formuler de propositions fermes que lorsqu'ils sauraient ce qu'on veut faire pour la métropole. Mais ils ont réclamé pour les colonies le droit d'être traitées sur le pied de l'égalité avec la France, de façon à bénéficier, dans la même proportion, des avantages qui lui seraient faits.

Le rapport de M. Fouquet termine en demandant, au nom de la commission, que le conseil supérieur veuille bien formuler la déclaration suivante :

« Le conseil supérieur de l'agriculture, frappé de la connexité d'intérêts qui lie la culture betteravière à la fabrication du sucre, désireux de contribuer à sauver de la ruine une industrie qui, créée à l'époque du blocus continental, quand le sucre valait 16 francs la livre, peut en fournir aujourd'hui au prix de 0 fr. 45 à toutes nos populations agricoles, sous forme de poudres blanches qui n'ont besoin d'aucun intermédiaire pour être livrées à la consommation; considérant qu'il est du plus grand intérêt pour l'agriculture, au point de vue de la production du blé et de la viande, de protéger la fabrication, émet le vœu que la législation actuelle soit modifiée et remplacée par l'impôt sur le jus. »

La discussion s'est ensuite ouverte sur les conclusions du rapport de M. Fouquet.

Quelques observations ont été présentées en faveur de l'impôt sur la betterave.

M. le ministre et le rapporteur se sont attachés à démontrer que cet impôt qui, au point de vue purement théorique, était certainement préférable, ne pourrait pas recevoir une application immédiate alors qu'il est urgent de remédier sans retard à la situation faite aux industries betteravière et sucrière.

L'impôt sur le jus, aussitôt établi, apporterait à ces industries un soulagement presque immédiat. M. le ministre s'est appliqué à faire ressortir l'avantage que cet impôt offrirait, au point de vue agricole et dans l'intérêt de la fabrication, qui pourrait bénéficier de la vente des bas produits exempts de droits ; d'un autre côté, le Trésor serait garanti par un système d'abonnement analogue à celui qui existe en Belgique.

Il ne faut pas perdre de vue, ajoute le ministre, que la solution définitive de la question appartient au ministre des finances. Une fois étudiée par le conseil supérieur au point de vue agricole, il transmettra ses résolutions et son avis à son collègue, qui aura à les étudier au point de vue fiscal.

A la suite de ces observations, M. le ministre invite le conseil à se prononcer sur les conclusions du rapport de M. Fouquet.

A l'unanimité, ces conclusions sont adoptées.

Avant de lever la séance, M. le ministre a remercié le conseil de sa collaboration et l'a informé qu'il allait transmettre sans retard à M. le ministre des finances le vœu qu'il venait d'émettre.

M. le ministre a fait part ensuite au conseil de son intention de le saisir prochainement de la question relative à l'assistance dans les campagnes.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet des dépêches donnant des nouvelles jusqu'au 2 février.

L'expédition faite dans la province de Nam-Dinh est terminée. Les rebelles, commandés par le De-Doc, ont été entièrement dispersés en éprouvant des pertes considérables.

Leur chef, blessé, s'est réfugié à Bac-Ninh. Les colonnes mobiles qui ont parcouru la province de Son-Tay ont également dispersé les bandes ennemies en leur tuant quatre ou cinq cents hommes.

Sur les côtes du Tonkin, le *Parseval* a détruit l'établissement des pirates chinois aux îles Gow-Tow et à Fou Tai-Moon, en leur tuant et blessant beaucoup de monde.

A Hué, les dispositions paraissent excellentes. Le roi a désigné deux plénipotentiaires pour assister le commandant en chef dans la

pacification du pays. Notre résident en Annam est satisfait du choix de ces personnages. Ils se rendent par terre au Tonkin, afin de faire cesser les troubles qui agitent encore les provinces de Than-Hoa et de Ngé-Han.

A Bac-Ninh, il y a mésintelligence entre les troupes chinoises et annamites.

Le gouverneur de la Cochinchine télégraphie de Saïgon, à la date du 8 février :

L'enquête faite au Cambodge à la suite de l'assassinat de M. Brual a établi la culpabilité des pirates commandés par Sivotha.

Deux villages frontière, dont la participation au crime a été rendue évidente, ont été rasés par ordre des autorités cambodgiennes.

Les deux ministres plénipotentiaires envoyés à l'amiral Courbet pour aider à la pacification du pays sont le ministre des travaux publics de l'Annam et le secrétaire du conseil. Les deux ambassadeurs envoyés autrefois par l'Annam auprès du gouvernement chinois sont revenus très désillusionnés.

Le général Millot arrivera le 10 février au Tonkin.

Le *Mytho* est parti le 7 de Singapore pour le Tonkin.

Le *Saint-Germain* part aujourd'hui de Singapore pour la même destination.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT NATIONAL

DE 350 MILLIONS

ÉMISSION DE 1884

(Décret et arrêté ministériel du 2 février 1884.)

Une souscription publique sera ouverte le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, pour la réalisation d'une somme de 350 millions de francs en rentes 3 p. 100 amortissables.

Les rentes seront émises avec jouissance du 16 avril 1884, au prix de 383 francs, par coupure de 15 francs de rente remboursable à 500 francs (76 fr. 60 cent. par 3 francs de rente).

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 fr. de rente; au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour tout multiple de 15 fr. de rente, et au-dessus de 3,000 fr. de rente, pour tout multiple de 150 fr. de rente; aucune liste de souscripteurs ne sera acceptée.

Les versements devront être faits en numéraire ou billets de la Banque de France.

Les souscriptions seront constatées au moyen de récépissés au porteur, visés au contrôle conformément à la loi du 24 avril 1833.

Les Bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus seront remboursés le 12 février 1884 sous déduction d'un escompte de 2 1/2 p. 100 l'an aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Les souscripteurs pourront demander à leur choix :

1° Des rentes entièrement libérées en versant immédiatement l'intégralité du prix, soit 383 fr. par 15 fr. de rente;

2° Ou des rentes non libérées moyennant un versement de garantie de 40 fr. par 15 fr. de rente.

1° Souscriptions libérées.

Les rentes demandées par les souscripteurs qui en auront intégralement versé le prix le 12 février 1884, leur seront attribuées par préférence.

Si le total des souscriptions entièrement libérées dépassait le montant de l'emprunt, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle; toutefois le ministre des finances se réserve de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 15 francs de rente qui résulteraient de cette réduction proportionnelle.

Les rentes attribuées aux porteurs de récépissés de souscription entièrement libérée seront délivrées aux ayants droit, à partir du 2 avril 1884, en titres nominatifs ou au porteur, à leur choix, portant jouissance du 16 avril suivant.

2° Souscriptions non libérées.

Le prix des rentes non libérées au moment de la souscription sera acquitté ainsi qu'il suit :

En souscrivant.......	40	par coupure de 15 fr. de rente.
Le 16 avril 1884......	40	
Le 16 juillet 1884....	80	
Le 16 octobre 1884...	80	
Le 16 janvier 1885...	143	
Total...........	383	

Mais le montant des intérêts trimestriels courus à partir du 16 avril 1884, proportionnellement aux versements effectués avant la libération complète des titres, sera déduit des versements successivement exigibles à raison de 0 fr. 75 au 16 juillet 1884, 1 fr. 50 au 16 octobre 1884 et 2 fr. 25 au 16 janvier 1885, par coupure de 15 fr. de rente.

Le versement desdits termes devra être effectué au plus tard les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre 1884 et 26 janvier 1885, à peine d'intérêts de retard à 5 p. 100 à courir des 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1884 et 16 janvier 1885.

En cas de retard, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente des rentes pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seront dues.

Le ministre des finances se réserve le droit d'autoriser, s'il y a lieu et suivant les convenances du Trésor, la libération anticipée des termes de payement non échus.

Les souscriptions non libérées ne seront admises à la répartition que pour le montant des rentes à inscrire après attribution des rentes intégralement libérées.

Si le total des souscriptions non libérées dépasse le montant des rentes à leur attribuer, les souscriptions seront soumises, sans exception, à une réduction proportionnelle; toutefois il ne sera rien attribué aux fractions donnant droit à moins de 7 fr. 50 de rente, et les fractions donnant droit à 7 fr. 50 de rente et à moins de 15 francs recevront 15 francs de rente.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscriptions non libérées pourront être échangés contre des certificats d'emprunt au porteur et munis de talons de versement.

Après libération intégrale, ces certificats seront échangés contre les titres de rente nominatifs et au porteur, au choix des parties, et portant jouissance courante.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le résultat et, s'il y a lieu, le taux de réduction des souscriptions.

En cas de réduction, les sommes versées en trop seront remboursées dans le plus bref délai possible et au plus tard le 1er mars 1884, pour toutes les souscriptions supérieures à 1,500 fr. de rente.

Conformément aux dispositions du décret du 16 juillet 1878, les rentes 3 p. 100 amortissables à créer sont divisées en 169 séries remboursables annuellement par la voie du sort en 69 ans à partir du 16 avril 1884. — Les tirages ont lieu le 1er mars de chaque année, et le remboursement du capital est exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage. — Les arrérages sont payables les 16 juillet, 16 octobre, 16 janvier et 16 avril de chaque année.

Les souscriptions seront reçues le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir :

1° A Paris et dans le département de la Seine :

A la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli;

A la caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3;

A la recette centrale de la Seine, place Vendôme, n° 16;

A la caisse de tous les receveurs-percepteurs de Paris;

A la caisse des percepteurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux désignés par le ministre des finances;

A la recette municipale de la ville de Paris (à l'Hôtel-de-Ville);

Aux mairies des vingt arrondissements de Paris.

2° Dans les autres départements, à l'exception de la Corse et de l'Algérie :

A la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances;

A la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances.

3° En Corse et en Algérie :

A la caisse du trésorier-payeur général et des trésoriers payeurs;

A la caisse des receveurs des finances et des payeurs particuliers désignés par le ministre des finances.

Les examens pour l'admission à l'emploi d'adjoint à l'inspection générale des finances auront lieu dans le courant du mois de mars 1884.

Les candidats sont invités à se faire inscrire au bureau de l'inspection, corridor du Nord, entresol, n° 43, avant le 23 février.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 8 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Gayot, l'un des secrétaires, et adopté après une modification de M. Luro.

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé au tirage au sort des bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret à emprunter 1,070,000 francs.

M. de Gavardie et M. Massé, rapporteur, sont entendus.

Le renvoi, demandé par M. de Gavardie et mis aux voix, n'est pas prononcé.

L'article unique du projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

M. Demôle, rapporteur, est entendu sur l'article 48, renvoyé à la commission, qui demande un délai pour une rédaction nouvelle de l'article 48.

M. Faye dépose le texte nouveau d'un article 54 destiné à remplacer le texte qui a été repoussé dans la séance d'hier.

Ce texte, mis aux voix, est adopté.

Les articles 55 et 56 sont adoptés.

Sur l'article 57, M. de Gavardie et M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont entendus. Un amendement de M. de Gavardie est repoussé.

Les articles 57, 58 et suivants, jusqu'à 61 exclusivement, sont adoptés.

Sur l'article 61, M. Lizot est entendu.

L'article 61 est adopté, ainsi que l'article 62.

Sur l'article 63, M. Léon Clément et M. le ministre de l'intérieur sont entendus.

M. Léon Clément demande le renvoi à la commission des articles 63, 64 et 65.

M. le rapporteur et M. Batbie sont entendus.

M. Batbie appuie le renvoi à la commission des articles 63, 64 et 65.

La commission accepte le renvoi, qui est prononcé.

Sur l'article 66, M. Léon Clément est entendu. Il demande le renvoi à la commission des articles 66 et 67.

Le renvoi, accepté par M. le rapporteur, au nom de la commission, est prononcé.

Après avoir entendu M. le rapporteur, M. Le Guay, commissaire du Gouvernement, et M. Poriquet, le Sénat renvoie l'article 68 à la commission.

Sur l'article 69, M. Naquet développe un amendement.

M. le rapporteur répond à M. Naquet.

M. Batbie demande le renvoi de l'article à la commission.

Les trois paragraphes de l'article 69 sont adoptés.

L'amendement de M. Naquet, mis aux voix, est repoussé au scrutin par 200 voix contre 7, sur 207 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à demain samedi 9 février.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à cinq heures vingt-cinq minutes.

Ordre du jour du samedi 9 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 458, session ordinaire 1882, et 32, session ordinaire 1883. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du samedi 9 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Cuvinot, jusques et y compris M. Duclerc.

Tribunes. — Depuis M. de Freycinet, jusques et y compris M. Kolb-Bernard.

La commission des finances (année 1884) a nommé :

Président : M. Calmon ;
Vice-présidents : MM. Cordier, Dauphin ;
Secrétaires : MM. de Rémusat, Edouard Millaud, Cuvinot, Lambert de Sainte-Croix.

La commission s'est ensuite divisée en six sous-commissions :

1re sous-commission.

(Finances, postes et télégraphes.)

MM. Faye, Cordier, Gouin, Dauphin.

2e sous-commission.

(Travaux publics.)

MM. Casimir Fournier, Cuvinot, Merlin.

3e sous-commission.

(Intérieur, Algérie.)

MM. Casimir Fournier, Jacques, Denormandie.

4e sous-commission.

(Guerre, marine et colonies.)

MM. le général Billot, Barbey, Gouin.

5e sous-commission.

(Instruction publique et beaux-arts, agriculture, commerce.)

MM. Barne, Edouard Millaud, Lambert de Sainte-Croix.

6e sous-commission.

(Affaires étrangères, justice et cultes, Légion d'honneur et Imprimerie nationale.)

MM. Paul de Rémusat, Joseph Brunet, le comte de Saint-Vallier.

9e bureau.

Formation du 25 octobre 1883, convoqué à l'effet de nommer un membre de la commission relative à la proposition de loi sur la chasse, en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, décédé.

MM. Brun (Charles), Var.
le maréchal Canrobert, Charente.
Claude, Vosges.
Dupré, Hautes-Pyrénées.
Fournier (Casimir), Nord.
Galloni d'Istria, Corse.
Goguet, Deux-Sèvres.
Guiffrey (Georges), Hautes-Alpes.
Guinot, Indre-et-Loire.
l'amiral Haina du Fretay, Finistère.
Honnoré, Meuse.
Kolb-Bernard.
Labordère, Seine.
le général comte de La Jaille, Guadeloupe.
Magniez, Somme.
Magnin.
l'amiral marquis de Montaignac.
Naquet, Vaucluse.
Piétri, Corse.
le baron de Ravignan, Landes.
Ribière, Yonne.
Rigal, Tarn.
le général Robert, Seine-Inférieure.
Robert de Massy, Loiret.
le comte de Saint-Vallier, Aisne.
de Saisy (Hervé).
Salneuve, Puy-de-Dôme.
Tenaille-Saligny, Nièvre.
de Vallée (Oscar).
Vigarosy, Ariège.
Vissaguet, Haute-Loire.

Convocations du samedi 9 février.

9e bureau (formation du 25 octobre 1883), à une heure et demie. — (Nomination d'un membre de la commission relative à la loi sur la chasse, en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, sénateur, décédé.)

Commission relative aux droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis, à une heure trois quarts. — Local du 2e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Outters, porté comme ayant voté « pour » dans le scrutin du 4 février, sur la remise au jeudi 6 de la nomination de la commission de 44 membres, déclare avoir voté « contre » cette remise.

Ordre du jour du samedi 9 février.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884, d'un crédit de 8,300,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal). (N° 2594.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Tirage au sort des bureaux.

2. — 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 893-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-833-825. — M. Marcou, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1482. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

17. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

22. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

La séance du samedi 9 février 1884 est la 21e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 23e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. de La Rochette, jusques et y compris M. le comte de Maillé.

Tribunes. — Depuis M. Jullien, jusques et y compris M. Lavergne (Bernard).

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La commission chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France a nommé :

Président : M. Spuller.

Vice-présidents : MM. Floquet, Legrand (Pierre).

Secrétaires : MM. Thomson, Riotteau, Brialou, Alicot.

La commission chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France a nommé une sous-commission composée de :

MM. Spuller, Floquet, Legrand (Pierre), Thomson, Brialou, Riotteau, Alicot, Clémenceau, Jametel, Ranc, Frédéric Passy, Ribot, Langlois, Devès, de Heredia.

Convocations du samedi 9 février.

Commission du budget, à deux heures.

Commission chargée d'examiner les projets ou propositions concernant les voies navigables et les ports maritimes, à une heure. — Commission n° 11.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à la surveillance des étalons, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative aux cadres des corps d'officiers de la marine et des colonies, à dix heures. — Local du 3e bureau.

Sous-commission chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à neuf heures et demie. — Commission n° 15.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 7 février.

Chambre des lords. — Le marquis de Salisbury annonce qu'il proposera un vote de blâ-

me contre le gouvernement au sujet des affaires du Soudan.

Le marquis de Salisbury annonce qu'il demandera, dans la séance du 22 courant, que l'on nomme une commission chargée de faire une enquête sur le logement des ouvriers.

(*Agence Havas.*)

Londres, 7 février.

Chambre des communes. — Le marquis de Hartington déclare que le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle de la capture du général Gordon. Il ajoute qu'une dépêche de M. Baring, datée d'aujourd'hui midi, ne fait nulle mention de ce bruit.

Sir Stafford Northcote annonce qu'il proposera, mardi, un vote de blâme au sujet des événements déplorables du Soudan, événements dus, dit-il, à la politique indécise du gouvernement.

M. Gladstone, répondant à M. Bartlett, dit qu'il espère avoir prochainement l'occasion d'exposer les vues du gouvernement au sujet des événements du Soudan. Sir Baring télégraphie qu'il n'est pas exact que Sinkat ait été pris ; mais la garnison se trouve dans une position très critique. On n'a aucune nouvelle confirmant le massacre de Tewfik et de quelques centaines d'hommes.

M. Dodson, répondant à M. Duckham, dit que les mesures adoptées contre l'importation des animaux malades sont aussi sévères que possible. D'après la loi de 1818, l'importation du bétail de France est entièrement prohibée.

Le gouvernement a appelé l'attention des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Hollande sur les cas de maladie que présentait le bétail importé de ces pays en Angleterre. Ces gouvernements ont été en même temps tous informés que leur exportation de bestiaux serait prohibée si l'on constatait à l'arrivée en Angleterre des animaux malades. Depuis le mois de mai, aucun fait de ce genre n'a été signalé, et, depuis le 11 novembre, on n'a débarqué aucun animal malade, de quelque provenance que ce soit. Le gouvernement anglais ne peut prohiber l'importation des pays qui n'ont pas envoyé d'animaux malades depuis trois mois.

Sir W. Lawson annonce qu'il proposera de substituer au vote de blâme annoncé par sir Stafford Northcote la résolution suivante :

« La chambre, tout en refusant d'exprimer son opinion sur la politique égyptienne poursuivie pendant ces deux dernières années avec le consentement du parlement, espère qu'à l'avenir l'Angleterre n'interviendra pas, au moyen de ses soldats, dans le choix des souverains que les Egyptiens auront à faire. »

La discussion de l'adresse est reprise.

M. Chaplain propose un amendement tendant à faire connaître à la reine la satisfaction que la chambre éprouve en apprenant l'intention du gouvernement de présenter un bill au sujet de l'importation du bétail.

Cet amendement exprime en outre l'espoir que des mesures seront prises sans délai pour empêcher l'importation des animaux atteints de maladie.

M. Gladstone répond qu'il lui est impossible de préciser le contenu du bill que présentera le gouvernement, mais que ce bill augmentera considérablement les pouvoirs actuels du gouvernement.

Le gouvernement ne peut prendre toutefois, ajoute M. Gladstone, l'engagement de donner la priorité à ce bill sur tous les autres bills mentionnés dans le discours du trône, et s'oppose, en conséquence, à l'adoption de l'amendement de M. Chaplain.

L'amendement présenté par M. Chaplain a été repoussé par 251 voix contre 200.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Pesth, 7 février.

La chambre des députés a décidé, à une grande majorité, de passer à la discussion des articles de la loi de finances.

Au cours des débats qui ont précédé ce vote, le ministre des finances et M. Tisza avaient repoussé avec succès les attaques de l'opposition. (*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 7 février.

Le *Messager du Gouvernement* publie l'avis du conseil de l'empire, sanctionné par l'empereur le 29 janvier, relatif à l'augmentation de l'impôt foncier.

ITALIE

Rome, 7 février.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Pie IX, une grand'messe de *Requiem* a été célébrée aujourd'hui au Vatican, dans la chapelle Sixtine, en présence du pape, de toute la cour pontificale et du corps diplomatique.

Une autre messe a été célébrée à Saint-Laurent-hors-les-murs, où Pie IX a été enseveli. (*Agence Havas.*)

Rome, 7 février.

La direction générale des gabelles a publié hier le tableau du mouvement commercial en 1883.

Les importations se sont élevées à 1 milliard 380,860,653.

Il y a eu une augmentation de 35,348,015 fr. sur l'année précédente.

Les exportations se sont élevées à 1 milliard 198,661,294. Ce chiffre constitue une augmentation de 42,828,255 francs sur la valeur des exportations de 1882. (*L'Italie.*)

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

7 février.

Le *Kanguroo*, arrivé à Doson le 30 janvier, a posé le câble de côte et le câble de rivière le 1er février. Le *Kanguroo* peut approcher seulement à quatre milles de Doson, à cause du peu de profondeur d'eau ; il espère arriver à Saïgon vers le 12 février.

8 février.

L'*Infernet* a quitté Aden hier, pour se rendre à Obock.

Le *Saint-Germain* partira demain de Singapore.

Un bateau de pêche, échoué à Cayeux, a été renfloué aujourd'hui par la *Mouette*.

Le *Du Chaffaut* est arrivé à Alger et devra y séjourner quatre à cinq jours pour réparer des avaries occasionnées par le mauvais temps.

L'aviso l'*Utile*, remorquant le *Laprade*, est parti ce matin, à 9 heures, de Valence (Espagne) pour Marseille.

Le croiseur le *d'Estaing* a quitté Suez ce soir.

Le *Vinhlong* est parti de Singapore.

Le paquebot *Ava*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé à Suez le 8 courant, à deux heures du matin, avec 1,941 colis soie, 7,749 divers.

Le paquebot *Saint-Simon*, de la Compagnie générale transatlantique, est parti de New-York le 7 février à deux heures du soir pour le Havre.

Sommaire du numéro 6 (9 février 1884) de la *Revue scientifique* :

Physique ; M. Marcel Deprez : Le transport électrique de la force. — Ethnographie : médecins et médecine en Asie centrale, par M. G. Capus. — Variétés : Le poids de l'homme au dix-huitième siècle et de nos jours, d'après M. Francis Galton. — Revue de géographie. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique : Monro et la médecine militaire en 1870 ; les droits de la France dans la mer Rouge ; l'action de l'huile sur les vagues.

Sommaire du numéro 6 (9 février 1884) de la *Revue politique et littéraire* :

La déposition de Joël Claus Jerkins, nouvelle, par M. Ernest d'Hervilly. — Les « Compensations » ; (II), d'après les philosophes, par M. Francisque Bouillier (de l'Institut). — Philippe II et ses filles, d'après sa correspondance récemment publiée, par Arvède Barine. — Charles Thurot, par M. Gaston Boissier (de l'Académie française). — Origine des Indiens du Nouveau-Monde, d'après M. Dabry de Thiersant, par Léo Quesnel. — Mme de Sévigné éducatrice, par Mlle Chateauminois de la Forge. — Causerie littéraire. — Bulletin.

On s'abonne au bureau des revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

M. de Pontich, sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine, vient de publier à la librairie Guillaumin, sous la direction de M. Maurice Block, membre de l'Institut, un ouvrage très complet sur l'*Administration de la ville de Paris et du département de la Seine.*

Cet ouvrage ne comprend pas moins de 1064 pages. Après un court historique de l'organisation municipale depuis la conquête de Jules César, l'auteur passe successivement en revue tous les services qui relèvent de la ville ou du département (finances, voirie, navigation, éclairage, eaux, égouts, approvisionnement, douane, beaux-arts, enseignement, hygiène, police, mairie, assistance, mont-de-piété, etc.); les lois, décrets, ordonnances et arrêtés concernant ces différents services sont analysés, commentés et souvent reproduits *in extenso*.

Ce livre, en somme, fait connaître les innombrables détails de l'organisation toute spéciale, applicable à la ville de Paris.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le lundi 3 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Yonne, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 5.

Rechargement aux abords de Germigny, entre les points 157 k. 270 et 159 k. 550.

TRAVAUX A L'ENTREPRISE

1re section. — Rechargement de la chaussée à l'entrée de la traverse de Germigny. — Fourniture de matériaux	4.508 »
2e section. — Rechargement de la chaussée dans la traverse de Germigny. — Fourniture de matériaux	5 614 40
Total	10.122 40

Route nationale n° 77.

Rechargement entre Auxerre et Gy-l'Evêque.

TRAVAUX A L'ENTREPRISE

Section unique. — Fourniture de matériaux, 32,062 fr. 40.

Routes nationales n°s 5 et 77.

Assainissement de la traverse de Saint-Florentin.

1re section. — Aqueducs sous la route n° 5, avec bouches d'égouts et branchements. — Bouches sous trottoirs, route n° 77	3.294 [illegible]
2e section. — Egout principal dans le chemin de la Maladrerie	832 77
3e section. — Bouches d'égouts avec branchements sur le chemin de grande communication n° 30	668 71
Total	4.795 80

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Auxerre;

2° Dans ceux de M. Jozan, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre, porte de Paris.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le jeudi 28 février 1884, à 2 heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Dordogne, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après :

Chemin de fer de Marmande à Angoulême.

Construction des maisons de garde-barrières, de la partie comprise entre la limite sud du département de la Dordogne et la limite sud de la commune de Saint-Nexans, sur une longueur de 50 kil. 746 m. 80 c.

La dépense est estimée à 222,736 fr. 68, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture à Périgueux ;

2° Dans ceux de M. Bernadeau, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Marmande.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 1er mars 1884, à une heure du soir, il sera procédé par M. le préfet d'Indre-et-Loire, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer de Port-Boulet à Port-de-Piles.

Etablissement et entretien des clôtures sèches et haies vives, sur une longueur de 49 kilom., entre la rivière de la Vienne à l'Ile-Bouchard et la station de Port-de-Piles, sur la ligne de Paris à Bordeaux.

Clôtures sèches	24.000
Haies vives	12.000
Contre-fossés	300
Total	36.300

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Tours;

2° Dans ceux de M. Caillard, ingénieur auxiliaire, à Tours, 10, rue de l'Oratoire.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

SITUATION DE LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

au 31 Janvier 1884.

ACTIF

Encaisse de la banque		31 906.453 19
Portefeuille :		
A Alger	28 158.062 25	84 336.338 48
Aux succursales	56.178 276 23	
Effets à la caisse		4.060 776 17
Warrants		255.170 »
Hôtels de la Banque		2 298 391 69
Dépenses d'administration		140.326 02
Comptes extérieurs		4 862.868 47
Rentes sur l'Etat		9.395.852 70
Bons du Trésor		647.000 »
Avances à l'Etat (chambres de commerce)		2.822.483 34
Divers		587.229 »
		144 314.889 [illegible]

PASSIF

Capital		20.000.000 »
Billets en circulation		56.255.115 »
Comptes-courants :		
A Alger	2.303.165 80	4.723.572 12
Aux succursales	2.420.406 32	
Trésor public		36 133.218 10
Trésoriers-payeurs, leurs comptes-courants		4.080.000 »
Récépissés payables à vue		1.108 670 05
Agios et intérêts divers		1.162.980 [illegible]
Dividende à payer		124 405 »
Profits et pertes		59.164 98
Réserve immobilière		2.298.391 69
Fonds de prévoyance		» »
Réserve extraordinaire		4.933.492 80
Réserve statutaire		6.666.666 66
Divers		6.769.212 34
		144.314.889 01

Alger, le 1er février 1884.

Le directeur de la Banque de l'Algérie,

Signé : E. CHEVALLIER.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu l'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 7 février.

Du sieur CHAPEAU (Auguste), ancien marchand de vins, à Paris, avenue Philippe-Auguste, 42, y demeurant.

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 14998 du gr.)

Du sieur : 1° PARRATTE (Pierre-François-Xavier-Victor); 2° demoiselle MAUBERT (Marie), associés de fait pour le commerce de lingerie, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 85, demeurant tous deux rue de Norvins, 22.

M. May, juge-commissaire.

M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 14999 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

AJOURNEMENT DE CONVOCATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur AUBRY (Paulain-Eugène), éditeur imprimeur, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, 54, sont prévenus que l'assemblée indiquée pour le mercredi 13 courant, à 1 heure, est ajournée. (N. 14677 du gr.)

SYNDICAT

Du sieur BÉRARD (Pierre-Théophile), marchand de vins et liqueurs, demeurant à Paris, rue Affre, 7, ci-devant, et actuellement rue Piat, 61, le 14 courant, à 1 heure précise. (N. 14934 du gr.)

Du sieur PHILIPPART (Simon), banquier, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, 5, le 14 courant, à 11 heures précises. (N° 14987 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur BOUSSARD (Jean-Henri-François-Joseph), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Philippe-de-Girard, 27;

Entre les mains de M. Lissoty, rue Saint-André-des-Arts, 33, syndic de la faillite. (N. 14914 du gr.)

Du sieur : 1° PICTON (Jean-Marie), demeurant à Levallois-Perret, rue du Bois, 147; 2° MONIGLIER (Sigismond), associés de fait sous la raison PICTON et C°, pour l'entreprise de la charpente, à Levallois-Perret, rue du Bois, 130;

Entre les mains de M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N. 14880 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite BELLICARD et C^ie^, ayant pour objet la fabrication de boutons, dont le siège est à Paris, rue des Gravilliers, 65, et composée de : 1° BELLICARD (Henri-Jean-Baptiste), demeurant boulevard St-Michel, 121 ; 2° et un commanditaire;

Entre les mains de M. Beaujeu, 66, rue de Rivoli, syndic de la faillite. (N. 14926 du gr.)

Du sieur AUBIN (Henri), fabricant de bronze, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 115, cité Industrielle, 36;

Entre les mains de M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N. 13692 du gr.)

Du sieur DEFAY (Julien-Joseph), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Pastourelle, 9;

Entre les mains de M. Beaujeu, rue de Rivoli, 66, syndic de la faillite. (N. 14191 du gr.)

Du sieur KNAU (Pierre), fabricant de maroquinerie, demeurant à Paris, rue Beaubourg, 78;

Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14911 du gr.)

Du sieur LACHAISE (Maurice), négociant en cuirs, demeurant à Paris, rue de l'Entrepôt, 28;

Entre les mains de M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, syndic de la faillite. (N° 14913 du gr.)

De demoiselle LEBRUN (Blanche, dite dame LOUITQUE), ayant exercé le commerce de café-épicerie et vins, à Paris, boulevard Malesherbes, 59, demeurant actuellement rue Ordener, 181;

Entre les mains de M. Cousin, 76, boulevard Saint-Michel, syndic de la faillite. (N. 13806.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

De la Société en nom collectif Raoul BONNET et C°, ayant pour objet l'exploitation d'une imprimerie typographique, dont le siège est à Paris, rue de Châteaudun, 38, avec succursale rue Saint-Lazare, 14, et composée de : 1° BONNET (Georges-Raoul), demeurant à Paris, rue Vivienne, 40 ci-devant, puis rue de Douai, 49, et actuellement passage Nollet, 14 ; 2° DUBOIS (Georges), demeurant à Paris, rue Antoinette, 4, ci-devant, et actuellement passage de la Défense, 11 ; 3° et MORELLET (Alexandre), demeurant à Paris, rue de Douai, 49, le 13 courant, à 1 heure. (N. 13150 du gr.)

De la dame LANGLOIS (Léopoldine HALLEY), ancienne marchande de vins, à Paris, place Voltaire, 4, demeurant actuellement même ville, rue de Ponthieu, 37, le 14 courant, à 11 heures. (N. 14251.)

De la veuve VIGNIER, entrepreneur de transports, demeurant à Paris, rue Corvisart, 20, le 14 courant, à 1 heure. (N. 14251 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur GOUMAS, aîné, limonadier, demeurant à Paris, avenue Marigny, 27, le 14 courant, à 10 heures précises. (N. 14638 du gr.)

Du sieur DREUX (Alfred-Gustave-Eugène), confiseur, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, 3, le 14 courant, à 10 heures précises. (N. 13790 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur CUDEY (Lambert), marchand de lingerie, demeurant à Paris, boulevard Saint-Denis, 15 *bis*, le 14 courant, à 11 heures précises. (N. 14352 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite JOUANNEAU (Henri), négociant en nouveautés, demeurant à Paris, rue Lafayette, 132, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 14 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14029 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite VALLET (Edouard), chapelier, demeurant à Paris, rue Simon-Lefranc, 21, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 14 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13840 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite LINARD (Louis-Jules), en son vivant fabricant de sucres à Paris, rue de Berri, 28, ayant établissement à Nogent-sur-Seine (Aube) et à Auffay (Seine-Inférieure), et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 14 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 11714 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur WILMOT-GUÉTRELLE, entrepreneur de messageries, demeurant à Paris, rue Saint-Paul, 38, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Châle, syndic, 7, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 12 fr. 88 p. 100, unique répartition. (N. 12256 du gr.)

De la société en nom collectif Victor et Amédée COURRAS, ayant pour objet la commission, dont le siège est à Paris, rue Grange-Batelière, 12, et composée de : 1° Vital-Victor COURRAS, demeurant à Paris, rue des Marronniers, 18 ; et 2° Jean-Baptiste-Amédée COURRAS, demeurant à Paris, avenue d'Eylau, 145, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Barbot, syndic, 22, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 2 fr. 26 p. 100, 3° et dernière répartition. (N. 671 du gr.)

Du sieur DÉROSIER (Alfred Théodule), menuisier en voitures, demeurant à Paris, rue Saint-Maur, 50, cité Dupont, 24, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Hecaen, syndic, 9, rue de Lancry, pour toucher un dividende de 59 fr. 50 p. 100, unique répartition. (N. 11750 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *9 septembre 1880*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal reporte et fixe définitivement au *29 novembre 1879* la date de la cessation des payements du sieur DROLLON (Victor), ancien blanchisseur à Suresnes, rue de Neuilly, 57, demeurant actuellement à Rueil, rue du Gué, 27. (N. 8185 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *18 septembre 1883*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal dit que le jugement du *6 février 1883*, déclaratif de la faillite de la dame HALLEY, marchande de vins, place Voltaire, 4.

S'applique à la dame LANGLOIS (Léopoldine HALLEY), ancienne marchande de vins, à Paris, place Voltaire, 4, demeurant actuellement même ville, rue de Ponthieu, 37,

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (N. 13150 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 1^er^ décembre 1883,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal dit que le jugement du 26 octobre dernier, déclaratif de la faillite de la société en nom collectif Raoul BONNET et MORELLET (en liquidation) ayant eu pour objet l'exploitation d'une imprimerie typographique, dont le siège était à Paris, rue de Châteaudun, 38, avec atelier rue Saint-Lazare, 14, composée de : 1° Georges-Raoul BONNET; 2° Alexandre MORELLET, demeurant tous deux à Paris, 49, rue de Douai,

S'applique à la société en nom collectif RAOUL BONNET et C°, ayant pour objet l'exploitation d'une imprimerie typographique dont le siège est à Paris, rue de Châteaudun, 38, avec succursale rue Saint-Lazare, 14, et composée de : 1° BONNET (Georges-Raoul), demeurant à Paris, rue Vivienne, 40, ci-devant, puis rue de Douai, 49, et actuellement passage Nollet, 14 ; 2° DUBOIS (Georges), demeurant à Paris, rue Antoinette, 4, ci-devant, et actuellement impasse de la Défense, 10 ; 3° MORELLET (Alexandre), demeurant à Paris, rue Bréa, 13, ci-devant, et actuellement rue de Douai, 49, ayant exploité la même imprimerie, au même lieu, sous la raison RAOUL BONNET et C°, sous celle de MORELLET et DUBOIS et sous celle de RAOUL BONNET et MORELLET.

Déclare le jugement commun à Dubois (Georges), et statuant en tant que de besoin d'office, déclare en état de faillite ouverte le sieur Dubois (Georges), ci-dessus qualifié et domicilié, fixe provisoirement à la date du 26 octobre dernier l'époque de la cessation des payements dudit sieur Dubois.

Continue et en tant que de besoin nomme à nouveau M. Vallet juge-commissaire, et pour syndic M. Planque, demeurant à Paris, rue Bertin-Poirée, 9.

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement déclaratif de faillite susvisé que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir les opérations de la faillite seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée.

Dit que l'actif des diverses sociétés sera réparti sans distinction de masse entre le passif commun de ces diverses sociétés. (N° 14452 du gr.)

MAISON à Paris, r. de la **VERRERIE**, 65. C° 347 m. 66 c. Rev. br. 17,485 fr. M. à pr. 150,000 fr. A ADJ°°, s. une ench., ch. d. not., le 4 mars 1884. S'adr. aux not. M° Massion, 58, boul. Haussmann, et Mégret, 48, r. Richelieu, dép. d. l'enc.

Adj°°, sur une enchère, en la chamb. des not. de Paris, le mardi 4 mars 1884, d'une GRANDE

PROPRIÉTÉ A VERSAILLES

boulev. du Roi, 23 et 25, vaste habitat., dépend., jardin d'hiver. Cont., 3,320 m. — M. à p., 75,000 fr. S'adr. à M° Dufour, not., 15, boulev. Poissonnière.

Spectacles du Samedi 9 Février.

Opéra (2,200 places). — A minuit, bal masqué.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher ; M^mes Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot ; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Hérodiade, de Massenet : Maurel, de Reszké ; Mmes Fidès-Devriès, Tremelli.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Moriet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 8 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Aujourd'hui samedi, 9 février, deuxième bal de l'Opéra.

Dans la salle, 120 musiciens sous la direction de O. Métra.

A l'avant-foyer, concert-promenade Orchestre des Tziganes, sous la direction de Darasz-Miska.

Les portes seront ouvertes à minuit.

A l'Opéra, vendredi prochain, M. Sellier jouera Faust pour la première fois.

Le deuxième début de Mlle Marsy aura lieu, à la Comédie-Française, lundi ou mercredi, dans le Mariage de Figaro.

La direction de l'Eden-Théâtre organise un bal d'enfants pour le jour du mardi gras ; la troupe comique de M. Agouste y donnera en intermède sa désopilante pantomime, un Duel de Pierrots. Les petites filles du corps de ballet, costumées, feront l'ouverture du bal ; grande tombola et orchestre de 40 musiciens.

Le huitième bal de l'Eden aura lieu le 16 février.

Le théâtre des Folies-Bergère vient d'engager le célèbre dompteur Seeth et ses six lions. Ils doivent débuter la semaine prochaine.

Le chef de service. VANDEL

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 8 Février 1884.

COMMISSIONNAIRES

Huile de Colza disponible		79 25
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		81 25
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		89 25
Huile de Lin, en fûts		53 75
Huile de Lin, en tonnes		55 75
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	45 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	52 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	.. .. à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1^re qualité, 90°.	44 50 à	44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	65 25 à	65 50
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		91 ..
Suifs. — Suifs de la Plata		98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 15/16 — 1 h., 101 13/16
VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 85. — Monnaie, 80 40
Crédit Autrich. .... 368 50 | Chem. de fer Autrich. 316 50
Change sur Londres.... Demande, 121 15. — Offre, 121 40
Change sur Paris...... Demande, 48 05 — Offre, 48 10
Lots............... 125 50 | Napoléon............ 9 615

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ... à 206 ½ ..	205 ¾ .. à 205 ¾ et 4..%
4..%	Allemagne	122 ... à 122 ½ ..	121 ¾ .. à 122 ½ et 4..%
5..%	Vienne	205 ¾ .. à 206 ...	205 ¾ .. à 206. et 4..%
5..%	Barcelone	486. .. à 487 ...	486.... à 486 ½ et 4..%
5..%	Madrid	486.... à 487. ..	486 .... à 487.. et 4..%
5..%	Lisbonne	546 .... à 546	545 .... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 .... à 242.. et 4..%
....	Stockholm	176.... à 177....	176.... à 177.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 20 . à 25 25..	25 18¾ à 25 23¾ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 20 . à 25 25 . ..
4..%	New-York	514 .. à 515 ..	514 .. à 515 .. m. 3%
3½ %	Belgique	¼ p à ¼ p.	¼ p à ¼ p m. 3½ %
5..%	Italie (lire)	1/16 à 1/16 p.	¼ p à ¼ p. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 1/16 p.	¼ p à ¼ p. — 5%
3..%	Suisse	pair à ¼ p.	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à . ..	0/00 prime
Argent 1000 d° 218'89 ..	147 à 152	.. 0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à 80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à 4 52..
Souverains anglais	25 15..	à 25 20..
Bankntes	25 17..	à 25 22..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à 27 80..

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Vendredi 8 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERNIER COURS précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76 90 75 80 85 90 80 85	en liq. / fin et.	76 95	77 15	76 92½	76 95	76 90	77 02½
			P° fin c.			77 35	77 15 d50		
			P° fin c.	77 60	77 50 d25				
janv. 84	3 % amortissable, extinction finissant en 1953	77 90 78 78 05 10	en liq. / fin et.	78 10	78 27½	77 95	77 97½	78 ..	78 17½
			P° fin c.				78 50 d50		
sept. 83	4 %	99 ..	en liq. / fin et.					98 50	98 ..
sept. 83	4 ½ %	106 75 80 85 90 95 90 85	en liq. / fin et.					106 65	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106 10 05 10 65 15 17½ 05 17½ 20 25 2 ... 1	en liq. / fin et.	106 35	106 55	106 32½	106 40	106 65	106 37½
			P° fin c.		106 55 d1	106 90	106 55 d50		
			P° fin c.	106 9[illegible]	106 85 d25				
			P° fin p.		d2	107 30	107 20 d50		
sept 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 21	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 14 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1015 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1016 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889. t.p.	500 501	en liq. / fin et.					500	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907. t.p.	502 50 503 503 50 505	fin et.					500 50	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	518 517 ... 507 50 511	fin et.					517 .	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép. Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	240						249 50	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	510	fin et.					508 .	530 ..
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	511 512 511 510 75 512	fin et.					511	547 50
juil. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	399 399 50 399 398	fin et.					398 .	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	390 390 50 390	en liq. / fin et.					399	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50						114 25	
	d° d° séries sort. (unités)							400	
	d° d° séries entières								
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	509 510 510 25	en liq. / fin et.					509 .	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	509 511	en liq. / fin et.					508 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex d'imp.)	524 523	P° fin c. / fin et.					524 .	498 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	382	en liq. / fin et. / P° fin c.		d50		d10	382 ..	383 75
	VALEURS FRANÇAISES								
juil. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d20 / d50		d10 / d10	425 ..	400 ..
juin 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d50 / d50		d10 / d10	272 50	270 ..
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 f., 250 fr. p. (nominatives)	262 50	en liq. / au 15 / P° au 15		d10		d10	262 50	[illegible]
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5175 5150	en liq. / fin et. / P° fin c. / P° fin p.		d50 / d50		d20 / d100	5200	5200
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	520 521 25 522 50	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29	520 ..	d10 / d20		d10 / d10	523 75	520 ..
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	845 847 50	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29	850	d20 / d10	847 50	d10 / d20	850 ..	850 .
juil 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	438 75	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d50 / d50		d10 / d10	440 .	441 25
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)		en liq. / au 15 / P° au 15		d5		d10	415 .	[illegible]
janv. 84	[illegible] Foncière de France [illegible]	111 25 112 [illegible]						[illegible]	44[illegible]
avril 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	950 945	en liq. / au 15 / P° au 15		d10		[illegible]	935 ..	950 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départ. de Constantine, 5%, 1879		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	109	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	108	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105 ..	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	95 50	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 f.	45 25	45
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500 f, 125 f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr. 125 f. p.		
Assur. financière, r. [illegible] f., t.p.	15	15
Le Centre-Incendie, a. 500 f, 125 f. p.		
La C[illegible], act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500 f, 125 f. p.	415	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 500 f. p.		
La Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500 f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500 f, 100 f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500 f, 125 f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000 f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
C[illegible] gén. des Familles, a. 500 f, [illegible]		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. [illegible], [illegible] p.		
Le Crédit viager, act. [illegible] f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000 f, 250 f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500 f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500 f, 125 f.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000 f, [illegible]		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. [illegible]		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'Alles à Rone		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500 f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Canal des Canaux agr., a. 500 f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500 .	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	290 .	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	690 ..	
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	312 75	
Midi d° a. de jouiss.	[illegible]	
Nord d° a. de jouiss.	1275 ..	
Orléans d° a. de jouiss.	[illegible]	
Ouest d° a. de jouiss.	4052	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f, t.p. (ex-c. 7)	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f, t.p. [illegible]		
Bourges à [illegible], act. 500 f, t.p. [illegible]		
[illegible] (Ch. de fer), a. 500 f, t.p.		
[illegible] à la Porte-Maud. a. [illegible]		
Colonies françaises (C[illegible])		
[illegible]		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500 f, t.p.		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible] à Ornbes, a. [illegible], t.p.		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouiss.	Vendredi 8 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Der. cours coté précédemment Compt.	Terme
anv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	450	en liq.						
			au 15					447 50	446 ..
			P. au 15				d10		
			P. au 29		d5f		d20		
anv. 84	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	21 .. 1	en liq.						
			au 15					2 ..	50 ..
			P. au 15		d20		d10		
			P. au 29		d20		d10		
mai 83.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.						
			au 15					203 25	265 ..
			P. au 15		d10		d10		
			P. au 29				d 5		
anv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490	en liq.						
			au 15					490 ..	490 ..
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 19		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f. 300f p. (nominatives.)		au 31					360 ..	353 ..
			en liq.						
anv. 84	Crédit Foncier de France, actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1250 1247 50 1245	fin ct.	1250	1255	1247 50	1248 75	1245 ..	1251 25
			P. fin c.		d10	1260 ..	1267 50 d10		
			P. fin c.	1260 ..	1256 .. d20		d20		
			P. fin p.		d40		d10		
			P. fin p.	1280	1275 .. d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	Crédit Foncier de France — fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.	1080						1080 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	507						509	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	110 100 50						110	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	550						552	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	118 117 50						118	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	506 507 507						503	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	454 75						454 75	397 50
mai 83.	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	103						103 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	560 561 50 560	fin ct.					560 ..	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	342 343 341	fin ct.					340	368 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	444 441 50 442 50	fin ct.					441 50	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	440 449 50 441 25 442	fin ct.					440	458 75
sept. 83	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	441 50 440	fin ct.					441 75	
			en liq.						
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	336 337 337 50 338	fin ct.					336 ..	
			en liq.						
janv. 84	d° d° 240 fr. payés.	335	fin ct.					335	
anv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	388 390	fin ct.					388 ..	
août 83	d° entièrement libérées	295	fin ct.					294	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	335 334 25	fin ct.					334 25	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f } émises en représent.	132	en liq.						
			fin ct.					132	142 50
déc. 83.	d° 3%, r. 500f } d'ann. dues par l'État	510	au 15.					518 50	452 25
anv. 84	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175	en liq.						
			au 15					175 ..	165 ..
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 29		d10		d10		
nov. 83	Crédit Indust. et Commerc. (soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	680	en liq.						
			au 15					683 ..	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 15					685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	565 560 557 50	en liq.						
			au 15.	555 ..	560	555 ..	557 50	560 ..	561 25
			P. au 15		d10		d10		
			P. au 29		d5f		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé... (ex-coup. 10.)	332 75 335 332 50	en liq.						
			au 15	332 50	335	332 50	333 75	335 ..	332 50
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 29		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	640	en liq.						
			au 15					640	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155 154 25 155	en liq.						
			au 15					155	290 ..
			P. au 15		d5f		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq.						
			au 15					375 ..	380 ..
			P. au 15		d10		d10		
oct. 83.	Société gén. p' développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	486 25 485 486 25	en liq.						
			au 15	485 ..				485 ..	485 ..
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 29		d5f		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15					440	440 .
			P. au 15		d5f		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie).		en liq.						
			au 15					430 ..	440 ..
			P. au 15		d5f		d10		
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	570	en liq.						
			au 15	565			570	575 ..	570
Bon......	d° grosses coupures		P. au 15		d10		d10		
			P. au 29		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9).	292 50	en liq.						
			au 15					295 ..	292 50
			P. au 15		d5f		d10		
juill. 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq.						
			au 15					420 ..	437 50
			P. au 15		d5f		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	25	en liq.						
			au 15					25 ..	225 ..
			P. au 15		d5f		d10		
			P. au 29		d5f		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	405	en liq.						
			au 15					406 ..	410 ..
			P. au 15		d20		d10		
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	253 75 .. 50	en liq.						
			au 15					752 50	752 50
			P. au 15		d5f		d10		
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	435	en liq.						
			au 15					436 25	440 ..
			P. au 15				d10		
			P. au 29		d5f		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (S. au Travail et de l'Ép.), a. 500 f., 125 p. (nom.).	510	en liq.						
			au 15					500 .	530 .
mai 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 16)	308 75 308 75 310 312 50 ... 310 20	en liq.						
			au 15	306 25	308 75	306 25	307 50	305 ..	302 50
			P. au 15		d5		d10		
			P. au 29		d5f		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	180	
d° actions de dividende.		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	497 50	496 25
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	16 ..	15 ..
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Saudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dép. du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. p' rec'), r. 500 f., t.p.	340	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	380	370
B. de Consignations, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cies fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 222 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	310	
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr. (ex-c. 33).	263 75	261 25
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.	500	
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	18	18
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1340	1335
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	495	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 30).		
Industrie linière (Cie ...), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14).		
d° act. de jouissance (ex-c. 6).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	860	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	345	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	305	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1115	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Hérault Mertayr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	202 50	200
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Vendredi 8 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	420	en liq. / au 15 / Pes au 15		d5f		d10	420	437 50
juill. 83	Société des immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / Pes au 15		d5f		d10	425	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	587 50 585	en liq. / fin ct.					585	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.	7	en liq. / fin ct.					7	13
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	565 570	en liq. / fin ct. / Pes fin c.		d5f		d10	567 50	569
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730 731 15	en liq. / fin ct. / Pes fin c.					730	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1245 1240 1242 50	en liq. / fin ct. / Pes fin c. / Pes fin p.	1245	d10 d20		1240 d10 d10	1245	1245
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1125 1127 50 1120 1125	en liq. / fin ct. / Pes fin c. / Pes fin p.	1121 25	d20 d20		1120 d10 d10	1125	1125
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1740 1738 75 1735 1730 1727 50 1725 1720	en liq. / fin ct. / Pes fin c. / Pes fin c. / Pes fin c.	1730	1735 d20 d20 d50	1725	1727 50 d10 d10	1740	1725
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1275	en liq. / fin ct. / Pes fin c.	1280	d20		1275 d10	1282 50	1277 50
août 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	521 25 522 50	en liq. / au 15		d20		d10 d5f	520 50	465
[illegible]	Ouest, act. 500 fr., tout payé	800	en liq. / fin ct. / Pes fin c.		d20		d10	797 50	802 50
[illegible]	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	520 525 530	en liq. / au 15 / Pes au 15		d10		d10	520	525
[illegible]	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	590	en liq. / au 15					590	675
févr. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	417 50	en liq. / au 15					415	395
févr. 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	515 512 75	en liq. / au 15 / Pes au 20		d5f		d10	512 50	515
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					410	400
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 15					390	495
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1407 50 1405	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 29	1410	d20 d20		1405 d20 d5	1405	1402 50
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	485 486 25	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 29		d5f d5f		d10	490	490
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700 695 692 50 690	au 15					695	712 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	1175 1180	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 29		d20 d10		d20 d50	1170	1170
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	595 590 585	en liq. / au 15 / Pes au 15		d5f		d10	585	582 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.	200	au 15					200	210
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	445	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 29		d10		d5f d10	445	440
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	500 498 75 500	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 15 / Pes au 29		d20 d5f d20		d10 d10	498 75	500
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	2070 2065 2060 2065 2070 2075 2065 2060 2065 2060 2055 2047 50 2055 2047 50 2055 2050 2052 50 2055 2057 50 2060 2057 50	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 15 / Pes au 15 / Pes au 29 / Pes au 29 / Pes au 29	2075 2120	2082 50 d100 2072 50 d50 d40 d100 2080 d50 d60	2050 2100 2107 50 2160	2060 2074 2105 2120 d20 d10 d10 d20 d10	2070	2065
janv. 84	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29).	1170 1175 1180 1175 1170 1167 50 1165 1170	en liq. / au 15 / Pes au 15	1175	d20		d10	1175	1185
janv. 84	do Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	707 50 705 702 50 710 707 50 705 706 25 700	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 29	705	710 d20 d5f d20	702 50	702 50 d10 d10 d10	715	717 50
sept. 83	do Bons trent., 8%, r. 125f.	139 139 50	au 15					139 50	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15% attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1278 1275 1282 1285 1275 1270 1275 1277 50	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 25	1280	1285 d50 1320 d20	1267 50	1270 d10 d20	1272 50	1280
janv. 84	do Cinquièmes (ex-coup. 3).	241 25 245 250 245	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 29		d5f d5f		d10 d10	240	250
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	200 195	en liq. / au 15 / Pes au 15 / Pes au 29		d10 d10		d5f	260	200
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20		en liq. / au 15					101 15/16	98
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 100 fl. (pap.)	65 ¾	en liq.					65 ¾	
	do do 1000 fl.	66 ¾	au 15					65 ¾	65 ¾
	do do 10000 fl.		Pes au 15					65 ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.		
do do act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	1070	
do do a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignacs (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 28.		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	210	[illegible]
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Userie et Batailn (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	555	[illegible]
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7101 à 20000.		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	125	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	677 50	67[illegible]
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	80	75
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
do à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
do act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3).		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	350	3[illegible]
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Guatoria, a. 500 fr., t.p.		
do de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 400 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	170	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
do act. de jouissance.		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1870	18[illegible]
do Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26).	1060	[illegible]
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	260	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	227 50	225
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	271 25	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
do 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
do do 375 f. payés.		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	260	
Vidanges, etc. (Cie dep.), a. 500f, t.p.		
do (Cie Parisienne, a. 500 f, 400f p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	140	13[illegible]
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	328	327
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 8 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	87 f	an 15..					86 50	83 25
	d° 1000 fl. d°	85 75 80 85 75	Pe an 15		450		450	85 45	83 25
	d° 10000 fl. d°		Pe an 29		45f		410	85 50	
			en liq.						
nov. 83	Belgique, 4%	105	an 31..					106 05	106 80
			en liq.						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		an 31..					103 90	
			en liq.						
nov. 83	d° 3%, 1873		an 31..					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh	333 75 332 50	an 15..					335 ..	300 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pe an 15		45f		410		
			Pe an 29		45f		410		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	335 337 338 25 335	an 15..	336 25			335	333 ..	337 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	334 50 334	Pe an 15		45f		410		
	Grosses coupures		Pe an 29		45f		45f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 456	an 15..					455 ..	451 25
	Grosses coupures	455	Pe an 15		45f		410		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé	450	an 15..					450 ..	447 50
	Grosses coupures	445	Pe an 15		45f		410		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	59 15 30 10 59f 59 15	an 15..	59 25	59 30	59 25	59 25	60 60	60 30
	Grosses coupures	59 15 30 10 59f 59 15	Pe an 15		450		425		
			en liq.						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).		an 15..					60 ½	
	Grosses coupures		Pe an 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	fonds Cuba, r. 500f en 15 ans.	499 75	an 15..					499 75	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	515	an 15..					515 ..	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4 ½ % (n. ch. f. 5f).							118 ½	
	Petites coupures							118 ½	
janv. 84	d° 4%							127 .	
	Petites coupures							127 ..	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	410	an 15..					408 75	402 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%	336 25 338 50 337	an 15..					340 .	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pe an 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	102	an 15..					101 87 ½	
	d° 500 fl., t.p.	102	Pe an 15		41f		450	101 75	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	102	Pe an 29		425		450	101 75	
	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50) :								
	Obl. 100 fl., t.p.	76 25 37 ½	en liq.					75 50	
	d° 500 fl., t.p.	75 f 7 105 10	an 31..					75 25	75 90
	d° 1000 fl., t.p.	75 f 7 105 10						75 20	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4 ½ % (nég. change fixe 2 fr. 50)		an 31..					96 ..	
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		an 15..	92 20	92 25	92 ..	92 05	92 05	92 10
	coup. 500 fr.		Pe an 15		41f				
	c. 100 à 500 fr. exclusivt.	92 25 10 05 92f 91 95	Pe an 15		92 35 425		450		
	coup. 50 fr.		Pe an 29		41f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 50 92	Pe an 29		425	92 55	92 60 450	92 50	
oct. 83	d° 3%		an 15..					57 .	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	296 79 50 296 50 297	an 15..					294 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé	296	an 15..					10 ..	15 87 ½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		an 15..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		an 31..					51	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		an 31..					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		an 31..					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		Pe an 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ½ ½ ½	an 31..					85 ½	
	d° de 100 liv. st.	85 ½ ½						85 ½	90 ..
	d° de 500 liv. st.	85 ½ ½						85 ½	
	d° de 1000 liv. st.	85 ½						85 ½	
mai 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ½	an 31..					86 ½	
	d° de 100 liv. st.	86 85 ½	Pe an 31		41f			86 ..	89 ..
	d° de 500 liv. st.							88 ½	
	d° de 1000 liv. st.							86 ½	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		an 31..					85 ..	
	d° de 100 liv. st.		Pe an 31		41f		410	85 .	88 ½
	d° de 500 liv. st.							85 .	
	d° de 1000 liv. st.							85 ..	
oct. 83	d° 1875, 4 ½ (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	79 ½	an 31..					79 ½	
	d° de 100 liv. st.	79 ½						80 .	80 ..
	d° de 500 liv. st.							78 ½	
	d° de 1000 liv. st.							78 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	92 50 25	an 15..					92 90	93 25
	d° de 2500 fr.	92 50 25	Pe an 15		41f		450	92 90	93 25
	d° de 12500 fr.	92 05	Pe an 29		41f		450	92 25	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. à L. 4f. Obl. de 100 r.		an 15..					58 ..	61 60
	d° de 1000 r.		Pe an 15		41f		450	57 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. à L. 4f. Obl. de 100 r.	57 ½	an 15..					58 ..	56 ½
	d° de 1000 r.	57 ½	Pe an 15		41f		450	58 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.						
			an 15..					235 ..	242 50
	Grosses coupures		Pe an 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	382 50 381 25 382 50	an 15..					382 50	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	490 485 487 50	an 15..		410			488 75	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		an 15..						
	coup. de 62 fr. 50	8 85 75	Pe an 15		425		450	8 70	8 78
	coup. de 12 fr. 50		Pe an 29		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 50 50	an 31..					48 50	120 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	58f 59f	an 31..					58 ..	70 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.	430 ..	
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 21).	30 .	29 75
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).	37 25	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	321	
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	565 ..	562 50
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	356 ..	354 ..
d° nouveau d°	356 ..	355 50
Ardennes, 3%, r. 500f d°	354	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Creuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	95	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	351 25	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210 .	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361 .	360 50
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	359 50	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	355 ..	354 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	585 .	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	363	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	358 50	358 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357 25
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	570 ..	
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).	355 .	
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	360 .	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	366	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 75
Testo, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.	308	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	362 25	361 75
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	365 .	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	355 75	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358	356 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	160 .	
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	125 .	122 50
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	132 50	130 ..
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.	195 ..	
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
(Intérêts gar. par l'État) Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 50	356 ..
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.	425 .	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	333 75	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	351 25	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	325 25	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Soudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	73	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	245	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.	340	
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	355	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510 25	510
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	507	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	
d° d° 5%, r. 500 fr.	452	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.	435	
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 8 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	53f	en liq. au 15					55 ..	100 ..
......	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 48f 49f 50f	en liq. au 15 P au 15		d5f		d1f	49 50	92 75
......	coup. de 5								
......	coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f	en liq. au 15 P au 30		d5f		d10	44 ..	71 25
......	coup. de 5								
......	coup. de 25								
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%.	380	au 15					380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	485	en liq. au 15 P au 15 P au 15 P au 29 P au 29	481 50	d10 d5f d50 d5f		481 50 d20 d10 d20 d10	487 50	481 50
janv. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 P au 15					510 ..	516 25
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11).		en liq. au 15 P au 15				d10	497 50	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq. au 15 P au 15					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	367 50 368 75	en liq. au 15 P au 15 P au 29	370 ..	370 .. d5 d20	368 75	370 .. d10 d10	366 25	368 75
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11).		au 15						
janv. 84	Banque Nation[le] du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p[s] (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq. au 15 P au 15	545	d5f		542 50 d10	500 .. 550 ..	500 .. 550 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 647 50 645	en liq. au 15 P au 15 P au 29	651 25	d5f d5f		650 .. d10 d10	650 ..	650 ..
......	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 15 P au 15 P au 29		d5f d5f		d10 d10	700 ..	700 ..
......	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).	785 786 25 787 50	en liq. au 15 P au 15 P au 29	788 75	d5f d20		d10 d10	787 50	788 25
......	Grosses coupures	785 786 25 787 50							
janv. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	540 535	en liq. au 15 P au 15	537 50	d5f		d10	540 ..	540 ..
......	Grosses coupures								
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).	442 50	en liq. au 15 P au 15		d5f		d10 d10	442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq. au 15 P au 15					470 ..	472 50
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	375 372	en liq. au 15					375 ..	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	365 363	au 15					363 75	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie» (ex-coup. 11.)	185	en liq. au 15 P au 15 P au 29	187 50 192 50	190 .. d5f d20	185 ..	185 .. d10	187 50	188 75
janv 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	506 25 500	en liq. au 15 P au 15		d5f d10		d10	502 50	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7).		en liq. au 15 P au 15					503 75	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	662 50 660	en liq. au 15 P au 15 P au 15	660 ..	d20 d5f		d10	660 ..	665 ..
......	d° Grosses coupures	660 658 75	P au 29 P au 29		d20 d5f		d10		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 15 P au 15					225 ..	225 ..
mai 83.	Lombard (Sud-Autrichien). act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48).	313 75 315 312 50	en liq. au 15 P au 15 P au 29	313 75	d5f d5f		312 50 d10 d10	315 ..	315 ..
......	d° Grosses coupures								
janv 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 15 P au 15					295 ..	400 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	520 522 50 523 75 525 516 25 527 50 525	en liq. au 15 P au 15 P au 15 P au 29	525 .. 500	527 50 d5f d20 d5f	525 ..	526 .. d10 d10	527 50	528 75
janv 84	Portugais (Comp[ie] Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44).	492 50 490 488 75	en liq. au 15 P au 15	492 50	d5f		490 .. d10	490 ..	492 50
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé.	137 135 133 25	en liq. au 15					137 50	145 ..
janv 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53).	625	en liq. au 15 P au 15 P au 29		d5f d5f		d10 d10	623 75	622 50
	d° Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	435 430	en liq. au 15 P au 15 P au 29	430 ..	d5f d5f		432 50 d10 d10	430 ..	432 50
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. au 15 P au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	485 487 50	en liq. au 15 P au 15 P au 29				d10 d10	485 ..	495 ..
.. 82	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (n[os] 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 4.)		en liq. au 15 P au 15				d10	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	455 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, V. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f	325 ..	330
Messageries marit., 66, 5%, r. 500f		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 50	504
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	417 ..	415
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	460 ..	
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.		
Dognon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.	[illegible] 25	
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Maletra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	380 ..	377 50
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5..	[illegible]	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 100 f.	56	
Canal de Panama, 5%, r. 500f, t.p.	47[illegible]	4[illegible]
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	246	[illegible]
d° 100 fr. p.	[illegible] 50	
Suez, 5%, remb. 500 fr.	567 ..	[illegible]
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 284 fr. p.		
d° d° tout payé	355 ..	[illegible]
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	86 ..	[illegible]
Tunnel Confians à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch.)		
d° 6%, 71 fixe 25f 20		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	502 50	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	318 ..	[illegible]
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	63 ½	63 [illegible]
d° 1000 fl. d°	63 ½	63 [illegible]
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1908		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouv[t] du Cap, 4½ %, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76, B. de 6, arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878 ... (f° 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	83	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiée).	296 50	
d° Grosses coupures	295	
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78 ... (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4%, 76 (f° 25.20)		
d° 4%, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50.		
d° d° coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l.st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1862, d°		
d° 1865, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873, d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%	92 1316	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	442 50	
d° 1877-78, 3%	260 ..	
d° 1879, 5%, r. 505 f.	447 ..	446
d° 1880, 3%, t. p.	261 ..	[illegible]
Empr. Québec, 80, 4%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f 50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	398	
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	397 50	396
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	374	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f 10).	99 ½	[illegible]
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	506 50	505
Empr. Tunisien, 5. coup. arr. (87f 56)		
d° d° (105f)		

Seizième année. — N° 40. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Dimanche 10 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du* Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à *la Caisse le montant de leur abonnement.

SOMMAIRE DU 10 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement (page 729).

Décret contenant des nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance (page 730).

— portant nominations à la cour des comptes (page 730).

— portant promotions dans le personnel administratif des directions de travaux de la marine (page 731).

— portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère du commerce) (page 731).

Arrêtés réglant les conditions de tirage au sort des séries du fonds 3 p. 100 amortissable à rembourser à partir de 1879, et instituant une commission à l'effet de procéder aux opérations dudit tirage (page 731).

— nommant, pour l'année 1884, les membres de la commission chargée d'établir les listes des candidatures des débits de tabac de 1re classe (page 731).

Décision autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 731).

Documents du ministère de la guerre :

Décret conférant la médaille militaire (page 731).

Arrêté portant modifications à la constitution des comités consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie (page 731).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 732).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 9 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 733).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 9 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 734).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 735).

Informations (page 737).

Tribunal de commerce de la Seine : — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 735).

Bourses et marchés (page 740).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 303 à 318).
— Documents (page 49 à 56).

Chambre. — Débats parlementaires (page 355 à 378).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 9 Février 1884.

LOI *tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La ville d'Annecy (Haute-Savoie) est autorisée à emprunter de la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de soixante-dix mille francs (70,000 fr.) remboursable en trente ans, et destinée à l'achèvement du chemin vicinal ordinaire n° 9.

La réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur les fonds créés par les lois des 10 avril 1879 et 2 avril 1883, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1884, trois centimes soixante centièmes (3 c. 60) additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

Le produit de cette imposition, prévu en totalité pour quatre-vingt-sept mille six cent trente francs (87,630 fr.) environ, servira à rembourser l'emprunt en capital et intérêts.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Boucher-Cadart, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Sénart, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé président de chambre honoraire.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Béra, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, en remplacement de M. Boucher-Cadart, qui est nommé président de chambre.

Conseiller à la cour d'appel de Bordeaux, M. Andrieu, conseiller à la cour d'appel de Rennes, en remplacement de M. Béra, qui est nommé conseiller à Paris.

Conseiller à la cour d'appel de Rennes, M. Saiget, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Andrieu, qui est nommé conseiller à Bordeaux.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Rennes, M. Pringué, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la même ville, en remplacement de M. Saiget, qui est nommé conseiller.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Casenave, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Deroste, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé conseiller honoraire.

Vice-président du tribunal de première instance de la Seine, M. Poultier, juge chargé du règlement des ordres au même siège, en remplacement de M. Casenave, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Guignard, substitut du procureur de la République près le même siège, en remplacement de M. Poultier, qui est nommé vice-président.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, M. Allard, procureur de la République près le siège de Châteauroux, en remplacement de M. Guignard, qui est nommé juge.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Châteauroux (Indre), M. Daniel, procureur de la République près le siège de Tulle, en remplacement de M. Allard, qui est nommé substitut du procureur de la République à Paris.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Tulle (Corrèze), M. Fleuriot, procureur de la République près le siège de Lannion, en remplacement de M. Daniel, qui est nommé procureur de la République à Châteauroux.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lannion (Côtes-du-Nord), M. Lelong, procureur de la République près le siège de Rodez, en remplacement de M. Fleuriot, qui est nommé procureur de la République à Tulle.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Rodez (Aveyron), M. Delacour, substitut du procureur de la République près le siège de Narbonne, en remplacement de M. Lelong, qui est nommé procureur de la République à Lannion.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Narbonne (Aude), M. Comte, substitut du procureur de la République près le siège de Prades, en remplacement de M. Delacour, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Prades (Pyrénées-Orientales), M. Vincent (Jean-Ernest-Alfred), avocat, en remplacement de M. Comte, qui est nommé substitut du procureur de la République à Narbonne.

Conseiller à la cour d'appel d'Aix, M. Poilroux, ancien magistrat, en remplacement de M. Bareste, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1er mars 1852, art. 1er, et loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé conseiller honoraire.

Juge au tribunal de première instance de Cahors (Lot), M. Galup, juge au siège d'Auch, en remplacement de M. Gleizes, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1er mars 1852, art. 1er, et loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé juge honoraire.

Juge au tribunal de première instance d'Auch (Gers), M. Calcat, juge de paix de Damazan, licencié en droit, en remplacement de M. Galup, qui est nommé juge à Cahors.

Juge au tribunal de première instance de Charleville (Ardennes), M. Garnier (Nicolas-Edmond), avocat, en remplacement de M. Créquy, démissionnaire.

Juge au tribunal de première instance de Gourdon (Lot), M. Donbernard, juge au siège de Lombez, en remplacement de M. Baylin, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Lombez (Gers), M. Arquey, juge suppléant au siège de Mont-de-Marsan, en remplacement de M. Donbernard, qui est nommé juge à Gourdon.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Lyon (Rhône), M. Gouriet (Jules-Aristide Joseph), avocat, en remplacement de M. Vermorel, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Montauban (Tarn-et-Garonne), M. Barberet (Léon-Henri-Eugène), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Montet-Noganets, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Versailles (Seine-et-Oise), M. Bollaert, juge suppléant chargé de l'instruction au siège de Compiègne, en remplacement de M. Frémont, qui a été nommé juge suppléant à Paris.

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Ajaccio (Corse), M. Olivieri (Michel-Ange-Pierre-Louis-Georges), avocat, en remplacement de M. Castellani, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Charleville (Ardennes), M. Lévy (Paul), avocat, en remplacement de M. Gaide, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Château-Thierry (Aisne), M. Chaloin (Louis-Edouard), avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Martinet, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Corbeil (Seine-et-Oise), M. Fournel (Albert), avocat, en remplacement de M. de Biragne d'Apremont, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Guéret (Creuse), M. Gaston (Justin-Ernest), avoué, en remplacement de M. Bouchardon, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Lesparre (Gironde), M. Boyé (François-Marie-Joseph), avocat, en remplacement de M. Marcou, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Lisieux (Calvados), M. Granval, ancien magistrat, en remplacement de M. Bigard, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Loudun (Vienne), M. Marsault (Charles-Narcisse), avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Courbe, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Montfort (Ille-et-Vilaine), M. Martin (Octave-Marie-Christine-Alexandre), avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Dreuslin, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Girons (Ariège), M. Bernère (Henri-Célestin), avocat, en remplacement de M. de Saint-Martin, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Julien (Haute-Savoie), M. Garein (Julien-Antoine), avocat, en remplacement de M. Replat, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Vesoul (Haute-Saône), M. Druart (Léon), avocat.

Art. 2. — M. Arnault, juge chargé du règlement des ordres au tribunal de première instance de Cahors (Lot), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Gleizes, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 3. — La démission de M. Darnis, juge suppléant au tribunal de première instance de Gourdon (Lot), est acceptée.

La démission de M. Barrière, juge suppléant au tribunal de première instance de Pamiers (Ariège), est acceptée.

La démission de M. Delsol, juge suppléant au tribunal de première instance de Villeneuve-Sur-Lot (Lot-et-Garonne), est acceptée.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. — M. Ducrey (Luc-Pierre-Eugène), conseiller référendaire de 1re classe à la cour

des comptes, est nommé conseiller-maître, en remplacement de M. de Mopy-Colchen, décédé.

Art. 2. — M. de Bonnechose (Louis-Charles-Jean), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, est nommé conseiller référendaire de 1re classe, en remplacement de M. Ducrey, qui est nommé conseiller-maître.

M. Gentil (Félix-Prosper), ancien capitaine de frégate, est nommé conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en remplacement de M. de Bonnechose, qui est nommé conseiller référendaire de 1re classe.

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Par décret du Président de la République, en date du 9 février 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le personnel administratif des directions de travaux de la marine :

Au grade d'agent administratif.

1er tour (ancienneté). M. Desmazure (Ernest-François), sous-agent administratif.

Au grade de sous-agent administratif.

(Concours). M. Faucheux (Alfred-Joseph-Marie), commis de 2e classe.

Par décret en date du 8 février 1884, rendu sur la proposition du ministre du commerce, ont été nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Porgès (Charles), industriel à Ivry (Seine); a fondé un important établissement industriel destiné à la fabrication des appareils et instruments servant à la production de la lumière électrique (système Edison). Industrie nouvelle.

Morin (Théodore), ancien chef du cabinet du commissaire général de l'exposition internationale universelle de 1878; liquidation de l'exposition. Services exceptionnels.

Le ministre des finances,

Vu la loi du 11 juin 1878, portant création de la dette amortissable par annuités ;

Vu l'article 2 du décret du 16 juillet suivant, qui fixe au 1er mars de chaque année, à partir de 1879, le tirage au sort des séries remboursables,

Arrête :

Art. 1er. — Le samedi 1er mars 1884, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, dans une des salles du ministère des finances (palais du Louvre, 3e étage, corridor du Midi, n° 31), au tirage, par la voie du sort, de celle des 170 séries du nouveau 3 p. 100 qui, aux termes du décret précité, doit être remboursée le 16 avril prochain.

Art. 2.—Cette opération aura lieu au moyen de boules numérotées de 1 à 175, déduction faite des numéros correspondant aux séries 116e, 8e, 174e, 163e et 156e, sorties aux tirages précédents, et une seule des 170 boules représentatives des séries restant à amortir sera extraite du récipient où elles auront été renfermées en présence du public.

Art. 3. — Il sera dressé, séance tenante, un procès-verbal qui, après avoir été signé par les fonctionnaires présents, sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Art. 4. — Le résultat du tirage sera inséré au *Journal officiel.*

Fait à Paris, le 9 février 1884.

P. TIRARD.

Le ministre des finances,

Vu l'arrêté de ce jour, réglant les conditions de tirage au sort des séries du fonds 3 p. 100 amortissable à rembourser à partir de 1879,

Arrête :

Art. 1er. — Une commission est instituée à l'effet de procéder aux opérations prescrites par l'arrêté susvisé.

Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission :

MM. Labuze, sous-secrétaire d'Etat, président.

Gay, directeur du mouvement général des fonds.

Grimprel, directeur de la dette inscrite.

Chazal, caissier-payeur central du Trésor.

de Boisdeffre, contrôleur central du Trésor.

Lamblin, sous-directeur du matériel.

Blandin, chef du bureau central de la dette inscrite, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 9 février 1884.

P. TIRARD.

Le ministre des finances,

Vu le décret du 28 novembre 1873 ;

Vu le décret du 30 janvier 1884 ;

Sur le rapport du chef du cabinet,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés, pour l'année 1884, membres de la commission centrale chargée d'établir les listes des candidatures des débits de tabac de 1re classe :

MM. Gilbert Boucher, sénateur, président.

Edmond de Lafayette, sénateur.

Levêque, député.

Viette, député.

MM. Paul Dupré, conseiller d'Etat.

Du Mesnil, conseiller d'Etat.

Dufrayer, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Renaud, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général des contributions indirectes.

Boutin, directeur général des contributions directes.

Valabrègue, maître des requêtes au conseil d'Etat, secrétaire.

Art. 2. — M. Garnier, sous-chef au cabinet du ministre des finances, est nommé secrétaire adjoint de ladite commission.

Art. 3. — MM. Auburtin, Mourier, auditeurs de 1re classe au conseil d'Etat; Ménégat, A. Dubief, auditeurs de 2e classe au conseil d'Etat; Hastier, auditeur de 1re classe à la cour des comptes; de Coussemaker, auditeur de 2e classe à la cour des comptes, sont, pour l'année 1884, adjoints à ladite commission, et auront voix délibérative dans les affaires dont ils seront rapporteurs.

Art. 4. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du service du contreseing, pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 30 janvier 1884.

P. TIRARD.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 6 février 1884, a été autorisée la création d'une recette simple de 4e classe des postes dans les communes de Bucy-les-Pierrepont (Aisne), Gerzat (Puy-de-Dôme).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

Médaille militaire. — Par décret en date du 9 février 1884, le Présid. de la République française, sur la prop. du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 8 du même mois, portant que la nomination du présent décret a été faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a conféré la médaille militaire à Guirand (Jean), gendarme à la compagnie de la Haute-Garonne; 20 ans de services, 1 campagne, blessé grièvement en procédant à l'arrestation d'un malfaiteur.

Le Président de la République française,

Vu l'arrêté du Président de la République, en date du 30 novembre 1879, constituant des comités consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie,

Considérant qu'il y a intérêt à ce que le ministre de la guerre puisse confier la présidence de ces comités à des généraux de division ayant fait preuve d'une compétence spéciale, et notamment à ceux qui ont exercé le commandement d'un corps d'armée ;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté présidentiel du 30 novembre 1879 est modifié ainsi qu'il suit :

« Chacun de ces comités est présidé par un

général de division ayant appartenu à l'arme. Il comprend, en outre, six membres choisis parmi les officiers pourvus d'un commandement, savoir :

« Deux généraux de division,
« Deux généraux de brigade,
« Et deux colonels.

« Un officier supérieur de l'arme est attaché à chaque comité, en qualité de secrétaire; il n'a ni voix délibérative, ni voix consultative.

« Le président, les membres et le secrétaire de chacun des comités sont nommés par décision ministérielle et seulement pour une année. Ils peuvent être renommés. »

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,
Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 9 Février 1884.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le lundi 11 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

M. le ministre des travaux publics vient d'autoriser la compagnie des chemins de fer de l'Est à ouvrir à l'exploitation, à partir du 11 février 1884, la ligne de Merrey à Neufchâteau.

Cette ligne a une longueur de 39 kilomètres 375 mètres.

Indépendamment des deux gares extrêmes, la nouvelle voie ferrée comprend six stations et une halte, savoir :

Station de Breuvannes.
Station de Levécourt.
Halte de Hacourt-Graffigny.
Station de Bourmont.
Station de Goncourt.
Station de Haréville-les-Chanteurs.
Station de Bazoilles-sur-Meuse.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT NATIONAL

DE 350 MILLIONS

ÉMISSION DE 1884

(Décret et arrêté ministériel du 2 février 1884.)

Une souscription publique sera ouverte le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, pour la réalisation d'une somme de 350 millions de francs en rentes 3 p. 100 amortissables.

Les rentes seront émises avec jouissance du 16 avril 1884, au prix de 383 francs, par coupure de 15 francs de rente remboursable à 500 francs (76 fr. 60 cent. par 3 francs de rente).

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 fr. de rente; au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour tout multiple de 15 fr. de rente, et au-dessus de 3,000 fr. de rente, pour tout multiple de 150 fr. de rente; aucune liste de souscripteurs ne sera acceptée.

Les versements devront être faits en numéraire ou billets de la Banque de France.

Les souscriptions seront constatées au moyen de récépissés au porteur, visés au contrôle conformément à la loi du 24 avril 1833.

Les Bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus seront remboursés le 12 février 1884 sous déduction d'un escompte de 2 1/2 p. 100 l'an aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Les souscripteurs pourront demander à leur choix :

1° Des rentes entièrement libérées en versant immédiatement l'intégralité du prix, soit 383 fr. par 15 fr. de rente;

2° Ou des rentes non libérées moyennant un versement de garantie de 40 fr. par 15 fr. de rente.

1° Souscriptions libérées.

Les rentes demandées par les souscripteurs qui en auront intégralement versé le prix le 12 février 1884, leur seront attribuées par préférence.

Si le total des souscriptions entièrement libérées dépassait le montant de l'emprunt, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle; toutefois le ministre des finances se réserve de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 15 francs de rente qui résulteraient de cette réduction proportionnelle.

Les rentes attribuées aux porteurs de récépissés de souscription entièrement libérée seront délivrées aux ayants droit, à partir du 2 avril 1884, en titres nominatifs ou au porteur, à leur choix, portant jouissance du 16 avril suivant.

2° Souscriptions non libérées.

Le prix des rentes non libérées au moment de la souscription sera acquitté ainsi qu'il suit :

En souscrivant.......	40	par coupure de 15 fr. de rente.
Le 16 avril 1884.......	40	
Le 16 juillet 1884....	80	
Le 16 octobre 1884...	80	
Le 16 janvier 1885...	143	
Total..........	383	

Mais le montant des intérêts trimestriels courus à partir du 16 avril 1884, proportionnellement aux versements effectués avant la libération complète des titres, sera déduit des versements successivement exigibles à raison de 0 fr. 75 au 16 juillet 1884, 1 fr. 50 au 16 octobre 1884 et 2 fr. 25 au 16 janvier 1885, par coupure de 15 fr. de rente.

Le versement desdits termes devra être effectué au plus tard les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre 1884 et 26 janvier 1885, à peine d'intérêts de retard à 5 p. 100 à courir des 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1884 et 16 janvier 1885.

En cas de retard, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente des rentes pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seront dues.

Le ministre des finances se réserve le droit d'autoriser, s'il y a lieu et suivant les convenances du Trésor, la libération anticipée des termes de payement non échus.

Les souscriptions non libérées ne seront admises à la répartition que pour le montant des rentes à inscrire après attribution des rentes intégralement libérées.

Si le total des souscriptions non libérées dépasse le montant des rentes à leur attribuer, les souscriptions seront soumises, sans exception, à une réduction proportionnelle; toutefois il ne sera rien attribué aux fractions donnant droit à moins de 7 fr. 50 de rente, et les fractions donnant droit à 7 fr. 50 de rente et à moins de 15 francs recevront 15 francs de rente.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscriptions non libérées pourront être échangés contre des certificats d'emprunt au porteur et munis de talons de versement.

Après libération intégrale, ces certificats seront échangés contre les titres de rente nominatifs et au porteur, au choix des parties, et portant jouissance courante.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le résultat et, s'il y a lieu, le taux de réduction des souscriptions.

En cas de réduction, les sommes versées en trop seront remboursées dans le plus bref délai possible et au plus tard le 1er mars 1884, pour toutes les souscriptions supérieures à 1,500 fr. de rente.

Conformément aux dispositions du décret du 16 juillet 1878, les rentes 3 p. 100 amortissables à créer sont divisées en 169 séries remboursables annuellement par la voie du sort en 69 ans à partir du 16 avril 1884. — Les tirages ont lieu le 1er mars de chaque année, et le remboursement du capital est exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage. — Les arrérages sont payables les 16 juillet, 16 octobre, 16 janvier et 16 avril de chaque année.

Les souscriptions seront reçues le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir :

1° A Paris et dans le département de la Seine :

A la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli;

A la caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3;

A la recette centrale de la Seine, place Vendôme, n° 16;

A la caisse de tous les receveurs-percepteurs de Paris;

A la caisse des percepteurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux désignés par le ministre des finances;

A la recette municipale de la ville de Paris (à l'Hôtel-de-Ville);

Aux mairies des vingt arrondissements de Paris.

2° Dans les autres départements, à l'exception de la Corse et de l'Algérie :

A la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances;

A la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances.

3° En Corse et en Algérie :

A la caisse du trésorier-payeur général et des trésoriers payeurs ;

A la caisse des receveurs des finances et des payeurs particuliers désignés par le ministre des finances.

Ministère de la marine et des colonies.

Le ministre de la marine et des colonies vient d'être informé qu'il a été recueilli sur la grève de Tréhabert, à l'est de Trévignon (quartier de Concarneau), une barre de gouvernail ayant deux mètres de longueur et marquée, à l'une des extrémités, A. B. ; au milieu, G. M.

Ministère des postes et des télégraphes.

La distribution des correspondances apportées à Paris, le 9 février au matin, par le bureau ambulant d'Angers à Paris, a dû être remise à la 2e distribution du 9 février, au lieu de la 1re, par suite de l'arrivée tardive du train.

AVIS AU PUBLIC

Les itinéraires des lignes des Antilles et du Mexique desservies par les paquebots-poste de la compagnie générale transatlantique seront modifiés comme suit à dater du départ de Saint-Nazaire pour la Vera-Cruz, du 21 février courant :

La ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (départ du 21) cessera de toucher à Saint-Jean de Porto-Rico, escale reportée sur la ligne annexe de Saint-Thomas à la Jamaïque.

La ligne annexe de Fort-de-France à Cayenne fera suite au parcours de Saint-Thomas à Fort-de-France et correspondra, à Saint-Thomas, avec la ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (départ de Saint-Nazaire du 21) ;

L'escale de la Trinidad sera supprimée de la ligne annexe de Cayenne et reportée sur la ligne principale du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall ;

La ligne annexe de Saint-Thomas à la Jamaïque comprendra trois escales nouvelles : Saint-Jean de Porto-Rico (retiré de la ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz), Saint-Domingue et Jacmel (départ de Saint-Nazaire du 21) ; mais elle ne touchera plus au Cap-Haïtien, reporté sur un autre parcours ;

La ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall (départ de Bordeaux du 25) reçoit, comme escales nouvelles, celle de la Trinidad (retirée de la ligne annexe de Cayenne) et celle de Carupano.

Comme complément de ces parcours réglementaires, la compagnie générale transatlantique exécutera, à titre libre, une ligne mensuelle du Havre-Bordeaux à la Vera-Cruz (départ de Bordeaux le 6), qui comprendra, en sus de certaines escales déjà desservies par ces parcours réglementaires, les escales de la Corogne, Ténériffe, Ponce, Puerto-Plata et le Cap-Haïtien.

Le réseau du Mexique et des Antilles sera donc organisé de la manière suivante :

I. — Ligne principale de St-Nazaire à Colon-Aspinwall.	touchant à	la Guadeloupe, la Martinique, la Guayra, Porto-Cabello, Savanilla.

Départ de Saint-Nazaire le 6 de chaque mois.

Retour à Saint-Nazaire le 21 de chaque mois.

II. — Ligne principale de St-Nazaire à la Vera-Cruz.	touchant à	Santander, Saint-Thomas, la Havane,

correspondant, à Saint-Thomas, avec les lignes annexes ci-après :

II *bis*. — Ligne annexe de St-Thomas à Cayenne.	touchant à	la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Demerari, Surinam.
II *ter*. — Ligne annexe de St-Thomas à Kingston (Jamaïque).	touchant à	Saint-Jean-de-Porto-Rico, Mayaguez, St-Domingue, Jacmel, Port-au-Prince, Santiago-de-Cuba.

Départ de Saint-Nazaire le 21 de chaque mois.

Retour à Saint-Nazaire le 12 de chaque mois.

III. — Ligne principale du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall.	touchant à	Santander, la Guadeloupe, la Martinique, la Trinidad, Carupano, la Guayra, Porto-Cabello, Savanilla.

Départ de Bordeaux, le 25 de chaque mois.
Arrivée à Bordeaux, le 21 de chaque mois.

IV. — Ligne libre du Havre-Bordeaux à Vera-Cruz.	touchant à	la Corogne, Ténériffe, Saint-Thomas, Ponce, Mayaguez, Puerto-Plata, Cap-Haïtien, Port-au-Prince, la Havane.

Départ de Bordeaux, le 6 de chaque mois.
Arrivée à Bordeaux, le 13 de chaque mois.

Les correspondances à acheminer au moyen des paquebots-poste de ces diverses lignes seront expédiées de Paris par les trains partant la veille, au soir, du jour fixé pour le départ du paquebot, soit de Saint-Nazaire, soit de Bordeaux.

Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Par arrêté du conseiller d'État, directeur général de la caisse des dépôts et consignations, pris sur l'avis de la commission de surveillance et approuvé par le ministre des finances, l'intérêt des sommes déposées soit par les particuliers, soit par les sociétés industrielles ou commerciales, est abaissé de 2 à 1 p. 100 par an, et le délai de remboursement de ces sommes est élevé de cinq à dix jours. Ces dispositions sont exécutoires à partir du 15 février 1884.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du samedi 9 février 1884

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Barbey, l'un des secrétaires, est adopté avec une rectification demandée par M. Le Lièvre.

M. le président lit une lettre par laquelle M. Boucher-Cadart donne sa démission de sénateur du Pas-de-Calais.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

La discussion s'ouvre sur les articles 48, 63, 64, 65, 66 et 67, renvoyés à la commission.

M. Ribière, membre de la commission, est entendu.

Le premier paragraphe de l'article 48 est adopté sans modification.

Le second paragraphe modifié et l'ensemble de l'article 48 sont adoptés.

Les articles 63 et 64, sur lesquels la commission maintient sa rédaction primitive, sont adoptés.

Sur l'article 65, M. Batbie est entendu.

L'article 65 est adopté avec une rédaction nouvelle.

Sur l'article 66, M. Ribière est entendu.

L'article 66, modifié dans son texte par la commission, est adopté.

L'article 67 est adopté.

Après avoir entendu M. le président de la commission, qui demande un délai pour l'examen d'une disposition additionnelle à l'article 68, cet article est réservé.

La discussion revient à l'article 70, qui est adopté, ainsi que les articles 71 et 72.

Sur l'article 73, M. Munier, auteur d'un amendement, est entendu.

M. le rapporteur répond à M. Munier. L'amendement est renvoyé à la commission.

L'article 73 est réservé.

L'article 74 est adopté.

Les articles 75 et 76 sont adoptés.

Sur le premier paragraphe de l'article 77, M. Poriquet développe un amendement.

M. le rapporteur et M. Munier sont entendus.

L'amendement de M. Poriquet est repoussé. Les paragraphes de l'article 77 sont adoptés.

Sur l'ensemble de l'article 77, M. Audren de Kerdrel, le président et le rapporteur sont entendus.

L'article 77 est adopté, ainsi que l'article 78.

Sur l'article 79, MM. de Gavardie, Le Guay, commissaire du Gouvernement, et Oscar de Vallée sont entendus.

Les paragraphes de l'article 79 et l'ensemble sont adoptés, ainsi que les articles 80 et 81.

Sur l'article 82, M. de Gavardie, M. le rapporteur, M. le Bastard sont entendus.

Les articles 82 et 83 sont adoptés.

Sur l'article 84, MM. Lenoël, Baragnon et Munier sont entendus. Le premier paragraphe est adopté; le second paragraphe est repoussé.

Les articles 85, 86 et 87 sont adoptés.

Sur l'article 88, M. Poriquet est entendu.

Les articles 89 et 90 sont adoptés. Après avoir entendu M. de Gavardie, le Sénat adopte l'article 91.

Sur le chapitre 3 (Attributions exercées par le maire comme agent du pouvoir central), M. Lenoël et M. Le Guay, commissaire du Gouvernement, sont entendus.

Un amendement de M. Lenoël est repoussé au scrutin par 128 voix contre 121 sur 249 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi 11 février.

Lundi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Ordre du jour du lundi 11 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 458, session ordinaire 1882, et 32, session ordinaire 1883. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 11 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Dufay, jusques et y compris M. l'amiral Fourichon.

Tribunes. — Depuis M. Krantz, jusques et y compris M. Martel.

Le 9e bureau (formation du 25 octobre 1883) a nommé membre de la commission relative à la loi sur la chasse M. Tenaille-Saligny, en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, sénateur, décédé.

Convocations du lundi 11 février.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à midi et demi. — Local du 3e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission relative à la création des syndicats professionnels, à une heure. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du samedi 9 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu par M. Bénazet, l'un des secrétaires, et adopté.

M. Clovis Hugues adresse une question à M. le ministre de l'intérieur, qui répond.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique.

M. Alcide Dusolier, rapporteur, est entendu.

M. de Baudry-d'Asson, qui interrompt, est rappelé à l'ordre, puis rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

MM. Jullien, Bovier-Lapierre, Goblet, Léon Renault et Pelletan sont entendus.

La suite de la discussion est remise à lundi.

M. de Baudry d'Asson est entendu sur les deux rappels à l'ordre dont il a été l'objet.

Les deux rappels à l'ordre sont maintenus.

La séance est levée à six heures et demie.

Lundi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du lundi 11 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1759-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-338-825. — M. Marcou, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 568-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

16. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1595-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2512. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

La séance du lundi 11 février 1884 est la 22e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 24e séance et comprendront :

Galeries. — **Depuis M. Malartre, jusques et y compris M. Pagès.**

Tribunes. — **Depuis M. La Vieille, jusques et y compris M. Loustalot.**

Commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884, d'un crédit de 3,300,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal). (N° 2594.)

1er bureau, M. Roche (Jules). — 2e bureau, M. La Vieille. — 3e bureau, M. Gasconi. — 4e bureau, M. Frogier de Ponlevoy. — 5e bureau, M. Bousquet. — 6e bureau, M. Leroy. — 7e bureau, M. Ferry (Charles). — 8e bureau, M. Riotteau. — 9e bureau, M. Constans. — 10e bureau, M. Dareau de Vaulcomte. — 11e bureau, M. Cavaignac.

Convocations du lundi 11 février.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à l'attribution aux fonctionnaires créoles du bénéfice des lois des 18 avril 1831 et 7 août 1878, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à un crédit de 3,300,000 francs, pour le chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal), à une heure. — Commission n° 5.

Sous-commission du 5e bureau de janvier 1884. — Vérification de pouvoirs, à une heure et demie. — Commission n° 8.

Sous-commission du 6e bureau de janvier 1884. — Vérification de pouvoirs, à une heure. — Commission n° 4.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique, à une heure. — Commission n° 10.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 8 février.

Chambre des communes. — Lord Fitz Maurice, répondant à M. Magniac, dit que la correspondance échangée au sujet du canal de Suez, ainsi que la communication adressée au conseil d'administration du canal, concernant la convention conclue avec les armateurs, sera communiquée au parlement. Il ajoute que ce n'est pas l'intention du gouvernement de faire examiner le canal pour savoir si les conditions de la concession sont remplies.

M. Magniac annonce qu'il demandera prochainement que cet examen soit fait.

Lord Fitz-Maurice, répondant à M. Anderson, dit que le gouvernement portugais refuse définitivement de soumettre à un arbitrage l'affaire du vaisseau *City-of-Mecca*. Il ne peut pas encore faire connaître la conduite que le gouvernement anglais tiendra à ce sujet.

L'orateur, en réponse à une question de M. Bright, dit qu'il espère soumettre au parlement, la semaine prochaine, un arrangement au sujet du Congo.

Lord Fitz-Maurice, répondant ensuite à M. Storer, dit que, d'après les derniers avis, on a des raisons d'espérer que l'équipage du *Nisero* est assez bien traité par le rajah d'Affa.

D'ailleurs, le gouvernement, qui s'occupe sérieusement de cette affaire, a l'intention de donner l'ordre au gouverneur du détroit de Malacca d'envoyer un agent au rajah, afin d'obtenir la libération de l'équipage. L'agent se rendra sur la côte, à bord du vaisseau de guerre *Pegasus*.

M. Gladstone, répondant à une question posée par sir W. Dyke, s'exprime ainsi :

Il s'agit de savoir si le gouvernement a eu connaissance du prêt fait au khédive par MM. de Rothschild et s'il en a été satisfait.

La meilleure réponse que je puisse faire, c'est de lire les deux lettres écrites par lord Granville avec l'assentiment du cabinet.

Lord Granville écrivait, le 22 janvier, à MM. de Rothschild :

« J'ai informé M. Gladstone et mes collègues que vous m'aviez fait savoir que M. Vincent vous avait demandé, au nom du gouvernement égyptien, de faire à ce dernier un prêt d'un million de livres sterling remboursable dans six mois. Vous ajoutiez que vous ne teniez pas à faire ce prêt, mais que vous le feriez si nous exprimions un avis favorable. Je suis informé que sir Baring s'est exprimé en termes favorables sur cette proposition. Le cabinet l'a également approuvée, et il serait heureux si vous consentiez à cette demande et si vous pouviez arriver à un arrangement avec le gouvernement du khédive. »

Plus tard, lord Granville adressait une nouvelle lettre à MM. de Rothschild pour les remercier de leurs informations au sujet de la marche des négociations avec le gouvernement égyptien. Il exprimait l'opinion que le différend survenu au sujet de la date du remboursement n'était qu'une question de détail qui serait facilement arrangée. Lord Granville ajoutait qu'il savait que MM. de Rothschild agissaient avec le désir d'être utiles au gouvernement égyptien dans la crise actuelle.

M. Gladstone, répondant ensuite à sir Balfour, déclare que l'emprunt d'un million de livres sterling ne dépasse pas la limite établie par la loi de liquidation.

Dans la discussion de l'adresse, M. Parnell développe un amendement blâmant l'administration du gouvernement de l'Irlande.

M. Trevelyan défend la politique du gouvernement. Il déclare que l'état de l'Irlande s'est amélioré considérablement. Les crimes agraires et politiques ont beaucoup diminué. Les fermages sont payés plus régulièrement que dans le centre et l'est de l'Angleterre. Le dernier hiver aurait été calme si les événements du Nord ne s'étaient pas produits. Ces événements ont eu pour conséquences des décisions immédiates et importantes de la part du gouvernement, qui a cherché à agir avec équité et fermeté. Il croit avoir réussi malgré la difficulté des circonstances.

(*Agence Havas.*)

Londres, 9 février.

Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre constate les résultats suivants :

Proportion de la réserve au passif, 40 1/2 p. 100.

Augmentation :

Circulation..................	282.080 liv. st.
Portefeuille..................	283.326 —
Comptes du Trésor.....	417.705 —

Diminution :

Numéraire..............	405.042 liv. st.
Comptes particuliers.....	1.601.343 —
Billets.....................	408.795 —

Lettres de change passées cette semaine par le bankers clearing house. 119,000,000 de liv. st., en augmentation de 10,000,000 de liv. st. sur la période correspondante de 1883.

(*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Dresde, 8 février.

Ce soir, à sept heures, ont eu lieu les funérailles de la princesse George, pendant que toutes les cloches de la ville sonnaient le glas. On a transporté le corps du palais Taschenberg à l'église catholique de la cour, où il a été aussitôt descendu dans le caveau royal. Le roi, le prince George, le prince Frédéric Auguste, plusieurs personnalités princières venues de l'étranger pour assister à la cérémonie, et de nombreux représentants des cours étrangères ont accompagné le corps à l'église. Seuls, le roi, le prince George, le prince Frédéric-Auguste et les hauts fonctionnaires de la cour l'ont conduit jusqu'au caveau royal.

Après l'inhumation, un court service a été célébré dans l'église, où étaient restés les princes et les envoyés des cours étrangères, et où les ministres d'Etat, le corps diplomatique, les députés du landtag et les conseillers municipaux de Dresde s'étaient réunis.

Le *Salve Regina* a été chanté et une prière a été dite.

Demain, seront célébrées les obsèques publiques. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Pesth, 8 février.

La chambre des députés a adopté à une grande majorité le budget de 1884.

Les dépenses totales sont fixées à 329,057,839 florins, les recettes totales à 311,881,180. Le déficit sera donc de 17,176,659 florins.

Le ministre des finances est autorisé à couvrir ce déficit au moyen d'un emprunt. (*Agence Havas.*)

Pesth, 8 février.

Les recettes brutes du budget de Hongrie, pour le dernier trimestre de 1883, sont de 80,685,860 florins ; les dépenses, de 72,532,420 florins. Il y a un excédent de recettes de 2,438 271 florins sur la période correspondante de 1882. (*Agence Havas.*)

ROUMANIE

Bucharest, 7 février.

La nuit dernière, la maison habitée par M. Rosetti a été incendiée. Rien n'a pu être sauvé, ni le mobilier, ni un grand nombre de documents précieux pour l'histoire de la Roumanie qui se trouvaient dans la maison.

A cette occasion, la chambre a voté presque à l'unanimité un crédit nécessaire pour construire une maison à M. Rosetti, comme don national. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance de samedi 16 février, entendra la lecture des lettres des candidats à la place vacante dans la section d'architecture par suite du décès de M. Lesueur.

Opérations de la caisse d'épargne de Paris, du dimanche 3 au samedi 9 février 1884 :

Versements reçus de 13,614 déposants, dont 1,529 nouveaux, 1,301,717 fr.

Remboursements à 3,696 déposants, dont 517 pour solde, 1,121,774 fr. 35.

Rentes achetées à la demande des déposants, pour un capital de 77,703 fr. 45.

La société générale des prisons délivrera, dans sa séance générale du 10 juin 1884, une médaille de vermeil et un prix de 2,000 fr. à l'auteur du meilleur projet (*mémoire, plans, métrés et devis très détaillés*) de construction d'une prison cellulaire, d'après les indications du programme par elle publié et qui sera adressé à toutes les personnes qui en feront la demande.

Les mémoires descriptifs accompagnés des plans, métrés, devis, devront être déposés, à l'adresse du secrétaire général, au siège de la société, place du Marché-Saint-Honoré, n° 26, le 15 mai 1884, dernier délai.

La société de secours aux blessés militaires poursuit avec activité ses envois aux blessés et aux malades des corps d'expédition de Madagascar et du Tonkin.

Plusieurs des comités d'hommes et de dames qui la représentent, secondant les efforts du conseil de Paris, la société a pu, sans interrompre le développement de ses services ordinaires, envoyer déjà, en réconfortants de toutes sortes et en objets de distraction, pour plus de 60 000 francs d'offrandes, dont la distribution s'effectue avec le soin le plus éclairé.

La société de secours espère qu'il lui sera permis de faire beaucoup plus, grâce au généreux appui qu'elle trouve dans le public, les souscriptions (qui seront publiées intégralement) ayant en peu de jours dépassé, pour le seul comité de Paris, la somme de 40,000 fr.

Les transports prêts à partir le 20 de ce mois emporteront, à destination de Tamatave et de la baie d'Along, plus de trois cents caisses et colis, que la société de secours adresse, pour le service des ambulances, au commandant en chef de la division navale de la mer des Indes et à M. le commandant en chef du corps expéditionnaire au Tonkin.

Le *Calédonien*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie, de Maurice et de la Réunion, a quitté Aden le 8 février à cinq heures du soir, avec 108 passagers, 4,701 colis laine, 4,533 divers.

Le paquebot *Amérique*, de la compagnie générale transatlantique, est parti du Havre le 9 février, à huit heures quinze du matin pour New-York.

Le paquebot *Le Châtelier*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de Pauillac le 8 février, à trois heures du soir, pour Vera-Cruz et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Saint-Laurent*, venant du Havre, est arrivé à New-York le 7 février, à neuf heures du soir.

L'Economiste français, rédacteur en chef : M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut ; bureaux : 2, cité Bergère, publie, dans son numéro du 9 février, les articles suivants :

La politique coloniale de la France : nécessité de la persévérance ; le Sénégal, Madagascar.
Les syndicats ouvriers et les prétendus intérêts communs des gens de même profession.
Le programme radical en Angleterre.
Le mouvement économique aux Etats-Unis et au Canada : l'évaluation de la fortune publique aux Etats-Unis ; les effets du dernier tarif douanier ; le système protecteur du Canada ; le Nord-Ouest canadien et ses progrès.
Affaires municipales et départementales : le rattachement de la préfecture de police au budget de l'Etat ; les politiciens et les mouilleurs ; le protectionnisme au conseil général ; le budget de l'assistance publique ; les particuliers, l'Etat et l'administration des eaux.
Lettres d'Algérie : La colonisation et la population ; progrès relatifs des éléments français et étrangers dans la population algérienne.
L'infériorité du commerce français.
Le rapport des bénéfices et des salaires dans les houillères du Nord.
La société d'économie populaire.
Le nouvel emprunt en 3 p. 100 amortissable.
Revue économique.
Nouvelles d'outre-mer : République argentine, république orientale, Brésil.
Revue immobilière. — Partie commerciale. — Partie financière.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 558, du 9 février 1884. — Explorations sous-marines. Voyage du *Talisman* (suite), par H. Filhol. — La France centrale sous les nuages, par Plumandon. — Exposition internationale de Nice, par le docteur Guiraud. — Les animaux savants exhibés à Paris, par le docteur Z. — Sur un moyen d'empêcher l'état sphéroïdal de l'eau dans les vases métalliques surchauffés, par M. Melsens. — Les moteurs électriques de MM. Ayrton et Perry, par E. H. — Le telphérage (fin), par E. Hospitalier. — Nécrologie : Richard Cortambert. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 4 février 1884, par S. Meunier. — Veilleuse-horloge pour la projection d'une montre. — *Supplément de La Nature* : Boîte aux lettres. — Sociétés savantes. — Recettes utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 8 février.

Du sieur SIMON (Léon), faisant le commerce de vente par abonnement, demeurant à Paris, rue Boule, 7.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 15000 du gr.)

Du sieur BOUCART (Louis-Hippolyte), serrurier, demeurant à Paris, rue Jean-Lantier, 10.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15001 du gr.)

Du sieur JANSSENS, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Cadet, 5, ci-devant, et actuellement rue Guttin, 7.
(Ouverture, 21 janvier 1884.)
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15002 du gr.)

Du sieur JURQUET, marchand de vins, demeurant à Paris, passage Raoul, 1.
(Ouverture, 8 janvier 1884.)
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15003 du gr.)

Du sieur H. LAVOISY, négociant, représentant de fabriques françaises et étrangères, demeurant à Paris, rue du Château-d'Eau, 40.
(Ouverture, 19 janvier 1884.)
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15004 du gr.)

Du sieur CLERGET, agent d'affaires, ayant demeuré à Paris, rue d'Anjou, 31, aujourd'hui sans domicile connu.
(Ouverture, 28 décembre 1883.)
M. Guillotin, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15005 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur COUNORD (Philippe), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue de la Sourdière, 36, le 15 courant, à 12 heures précises. (N. 14996 du gr.)

Du sieur : 1° PARRATTE (Pierre-François-Xavier-Victor); 2° demoiselle MAUBERT (Marie), associés de fait pour le commerce de lingerie, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, demeurant tous deux rue de Norvins, 22, le 15 courant, à 11 heures précises. (N° 14999 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

Du sieur FIORA (Jean-Antoine-Joseph-Pierre), entrepreneur de peinture et vitrerie, demeurant à Paris, galerie de Cherbourg, 9, le 15 courant, à 12 heures. (N. 14310 du gr.)

De la Société en nom collectif JOBARD et BERNARD (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de mécanicien et la fabrication de machines en tous genres, dont le siège était à Paris, rue de la Goutte-d'Or, 49, puis à Saint Denis (Seine), plaine Saint-Denis, 138, composée de : 1° Auguste JOBARD, demeurant à Paris, rue de la Goutte-d'Or, 49; 2° Laurent BERNARD, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 64, le 15 courant, à 11 heures. (N 14334 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite Nicolas OBEJERO et Cᵉ, ayant pour objet l'exploitation d'un hôtel meublé, dont le siège est à Paris, rue Lafayette, 56, composée de : 1° OBEJERO (Nicolas), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire, le 15 courant, à 11 heures. (N. 14841.)

Du sieur FÉRY (Darius-Théophile), fabricant de cartonnages, demeurant à Champigny, avenue de la Fourchette, 21, le 15 courant, à 12 heures. (N. 14359 du gr.)

Du sieur BARTHELLEMY (Émile), pharmacien, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 273, le 15 courant, à 11 heures. (N. 14591 du gr.)

Du sieur HUGHES, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, cour Bony, 4, le 14 courant, à 1 heure. (N. 12970 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

De la dame GAMORY, négociante en robes et confections, demeurant à Paris, rue de Choiseul, 4, le 15 courant, à 1 heure précise. (N. 13587 du gr.)

De la dame CASPAR (Angèle BESNARD, femme de François-Xavier CASPAR), modiste, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 19, faisant le commerce sous le nom de : Angèle BESNARD, le 15 courant, à 12 heures précises. (N. 13103 du gr.)

De la Société en commandite par actions LUCAS et Cᵉ, au capital de 525,000 fr. (en liquidation), ayant eu pour objet : 1° l'exploitation d'un fonds de commerce de quincaillerie; 2° la représentation de sous-intérêts industriels, commerciaux et agricoles, tant en France qu'à l'étranger; 3° la consignation, les avances sur dépôt et tout ce qui constitue la commission, avec siège social, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 58, et dont était seul gérant responsable le sieur FLEURY LUCAS, demeurant à Paris, rue Chalgrin, 28, le 15 courant, à 1 heure précise. (N. 10729 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite CROSNIER (Paul-Arthur), photographe, demeurant à Paris, boulevard de Strasbourg, 41, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 15 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14136 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite MARQUER (Mathurin-Marie), pâtissier, rue des Amandiers, 67, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 15 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14192 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite BOUGOUIN, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Château, 28, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 15 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bonneau, 6, rue de Savoie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14489 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur MORICOT, épicier, rue de Rivoli, 23, le 15 courant, à 1 heure précise. (N. 12472 du gr.)

Du sieur LEVESQUE (Georges), relieur, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, 120, le 15 courant, à 1 heure précise. (N. 13129 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 29 décembre 1883.

Du sieur DUVALLET (Noël), loueur de voitures, rue Laquintinie, 16. (N. 14645 du gr.)

Du sieur DOMENGE-CHENAL (Marie-Joseph), entrepositaire de bière à Asnières, boulev. de Seine, 67. (N. 14627 du gr.)

Du sieur FERMONT, marchand de chaussures, rue Letort, 9. (N. 14623 du gr.)

Du sieur VINTZ dit CHARLES (Antoine), marchand de chiffons en gros, à Malakoff, rue Augustin-Dumont, 35. (N. 14617 du gr.)

Du sieur LEPÊQUET (Louis-Joseph), commerçant en vins et entrepreneur de parquets, à Neuilly-sur-Seine, avenue du Roule, 49. (N. 14615 du gr.)

Du sieur ACHARD (Laurent), marchand de vins à Paris, cours de Vincennes, 122. (N. 14609 du gr.)

Du sieur VERON, menuisier-ébéniste, rue Saint-Nicolas, 20. (N. 14709 du gr.)

Du sieur PICART (Jean-Pierre), serrurier, rue Montparnasse, 53. (N. 14722 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite COURSON et Cᵉ, ayant pour objet la fabrication de chaussures, à Malakoff, route de Montrouge, 101, composée de : 1° COURSON (Alfred); 2° et un commanditaire. (N. 14603 du gr.)

De la veuve LANGLOIS (Adèle GIGOY), marchande de vins, tenant hôtel meublé, demeurant à Paris, rue Ducouédic, 42. (N. 14628 du gr.)

De la Cᵉ INDUSTRIELLE DE SAINT-MALO-SAINT-SERVAN, dont le siège est à Paris, rue Milton, 8. (N. 14014 du gr.)

Du sieur POIDEVIN et Cᵉ, ayant pour objet la fabrication de chaussures, rue de Tourtille, 20, composée de : 1° POIDEVIN Prosper-Paul-Albéric; 2° GIRAUD (Admire-Maria-Jules). (N. 14375 du gr.)

Du 31 décembre 1883.

Du sieur DUJARDIN (Marie-Édouard), plumassier, rue du Marché Saint Honoré, 2. (N. 14315 du gr.)

Du sieur ANDRÉ (Étienne), fabricant de chaussures, demeurant quai Valmy, 93, ci-devant, et actuellement rue de Clignancourt, 118. (N. 11726 du gr.)

Du sieur POMMAYRAC (Alcibiade), commerçant exportateur, rue d'Hauteville, 17. (N. 13140 du gr.)

Du sieur DAROSS (Joseph), tailleur pour dames, rue Saint-Roch, 8. (N. 14651 du gr.)

Du sieur ROBLIN (Alexis), ancien coiffeur, boulevard Sébastopol, 72, demeurant actuellement passage de l'Ancre. (N. 14388 du gr.)

Du sieur LECLERC, ancien boulanger, à Stains, demeurant actuellement à Souppes (Seine-et-Marne). (N. 13269 du gr.)

Du sieur JUIF (Claude-Charles), négociant en tulles, rue Beauregard, 14. (N. 13773 du gr.)

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS ET DES PALAIS NATIONAUX

ADJUDICATION

Le jeudi 20 mars 1884, à deux heures après midi, il sera procédé, au Palais-Royal, rue de Valois, n° 1, par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ou son délégué, à l'adjudication, en un seul lot, de la fourniture des fontes nécessaires au service des eaux de Versailles, Marly, Meudon et Saint-Cloud, pendant les années 1884, 1885 et 1886.

L'entreprise est évaluée à 30,000 fr. par année, soit, pour les trois années, 90,000 fr.

Les cahiers des charges générales et particulières, ainsi que la série des prix sont déposés au Palais-Royal, rue de Valois, 1, dans la salle du conseil général des bâtiments civils, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et mardis exceptés), de onze heures à quatre heures.

Nul n'est admis à concourir s'il n'a été inscrit, en vue de la fourniture à soumissionner, sur la liste d'admissibilité dressée par la commission spéciale, instituée par arrêté ministériel du 9 avril 1878, pour les adjudications restreintes du service des bâtiments civils et des palais nationaux.

Dans le cas où un entrepreneur non inscrit sur cette liste désirerait prendre part au concours, il devra adresser au ministre de l'instruction publique et des beaux arts, vingt jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication, une demande d'inscription, sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, le lieu et la date de sa naissance, ainsi que son domicile.

Cette demande sera accompagnée de deux certificats de capacité, délivrés par des architectes en chef de l'État ou de la ville de Paris, ou par des ingénieurs en chef. Ces certificats ne devront pas avoir plus d'une année de date; ils indiqueront la nature et l'importance des travaux exécutés; lesquels travaux doivent avoir été faits dans les dix dernières années.

La demande sera rendue à l'entrepreneur deux jours avant celui de l'adjudication, revêtue, s'il y a lieu, du visa de l'administration constatant l'admissibilité, et, dans ce dernier cas, devra être produite à l'appui de sa soumission, sous peine d'élimination.

Ministère de la guerre.

6e DIRECTION. — POUDRES ET SALPÊTRES

POUDRERIE NATIONALE DE SAINT-MÉDARD

ADJUDICATION

DE FOURNITURES DIVERSES

Le 28 février 1884, à deux heures de relevée, il sera procédé, à la mairie de Bordeaux, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des fournitures ci-après désignées, à livrer, en 1884, à la poudrerie nationale de Saint-Médard, savoir :

1° 1,200,000 kil. de charbon de terre pour chaudières à vapeur, en un seul lot;

2° 200,000 kil. de bois blanc non écorcé, en quatre lots de 50,000 kil. chacun;

3° 350,000 kil. de bois de bourdaine écorcé, en sept lots de 50,000 kil. chacun;

4° 10,000 cercles en bois pour chapes de 80 kil.; — 20,000 cercles en bois pour barils de 50 kil., en un seul lot;

5° 514 m. c. 60 de bois débités en planches; — 165 m. c. de bois débités en voliges, en un seul lot.»

L'adjudication sera précédée d'un concours préparatoire pour la fourniture du charbon de terre pour chaudières à vapeur; les concurrents devront se faire inscrire à la poudrerie avant le 16 février 1884

Le cahier des charges est déposé à la poudrerie de Saint-Médard.

CAISSE DES DÉPOTS & CONSIGNATIONS

AVIS

Emprunt Haïtien 1825

Le jendi 14 février 1884, il sera procédé, en séance publique, au 22e tirage des obligations à amortir sur l'emprunt contracté en 1825 par le gouvernement d'Haïti. L'opération, qui comprendra cent quatre vingt-huit titres, aura lieu à une heure et demie précise, au Palais de l'Industrie, dans le local réservé aux tirages des emprunts municipaux.

Le remboursement des obligations sorties et le payement du 57e coupon seront effectués, à partir du 18 du même mois, à la Caisse des Dépôts et Consignations, rue de Lille, 56, à Paris, de 10 heures à 3 heures, à raison de 1,000 fr. pour chacune de ces obligations et de 15 fr. par coupon.

Les titres présentés à la Caisse des Dépôts et Consignations devront être munis de leurs coupons; ils pourront être déposés dès le 15 février, contre reçu indiquant le jour du payement.

Des bordereaux seront mis à la disposition du public.

Paris, le 9 février 1884.

Le conseiller d'État, directeur général,
AD. DUFRAYER.

Études de Me **Dubost**, avoué à Paris, rue d'Alger, 12; de Me **Maucomble**, avoué à Paris, rue Laffitte, 11; Me **Dusart**, avoué à Paris, rue de Rivoli, 150; Me **Pollet**, avoué à Paris, boulevard de Sébastopol, 7.

VENTE sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, le samedi 23 février 1884, à deux heures, en **quatre lots** :

1° D'UNE MAISON A PARIS
rue Transversale, 11, et rue Cardinet, 20.
Contenance : 229 mètr. — Revenu brut : 3,150 fr.
Mise à prix........... 185.000 fr.

2° D'UNE MAISON A PARIS
rue Biaise, 12.
Contenance : 260 m. 69 c. — Revenu brut : 1,625 fr.
Mise à prix......... 150.000 fr.

3° D'UNE MAISON A PARIS
rue Cardinet, 18.
Contenance : 266 m. 72 c. — Revenu brut : 1,785 fr.
Mise à prix......... 190.000 fr.

4° D'UNE MAISON A PARIS
rue Biaise, 14, et rue Cardinet, 16.
Contenance : 204 m. — Revenu brut : 4,690 fr.
Mise à prix.......... 165.000 fr.

Lesdits immeubles situés dans le 17e arrondissement,
Quartier de la Plaine Monceau.

S'adresser, pour les renseignements, à : 1° Me Dubost; 2° Me Maucomble; 3° Me Dusart; 4° Me Pollet, avoués susnommés; 5° à Me Benoist, avoué à Paris, avenue de l'Opéra, 4; 6° Me Lamy, avoué, boulevard Sébastopol, 137.

Étude de **Me J. Bourse**, avoué à Paris, rue des Vosges, 18.

VENTE au Palais de Justice, à Paris, le samedi 1er mars 1884, à deux heures, de :

MAISON A PARIS r. Sedaine, 7, et r. Saint-Sabin, 19, angle d. 2 rues. Revenu : 18,160 fr. 55 — Mise à prix : 275,000 fr.

MAISON A PARIS av. Daumesnil, 14, et av. Ledru-Rollin, 58, à l'angle des 2 avenues – Rev. : 16,550 fr. — M. à pr. : 275,000 fr.

PROPRIÉTÉ à **Eaubonne**, canton de Montmorency (Seine-et-Oise), chemin de Margency. — Mise à prix : 2.000 francs.

S'adresser : à Paris, à Mes Bourse et Trodoux, avoués; et Mes Augouard et Ch. Morel d'Arleux, notaires.

CANAL DE SUEZ

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 12 mars prochain, à deux heures précises, 12, boulevard des Capucines (Grand-Hôtel).

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires, propriétaires de vingt-cinq actions, doivent justifier, rue Charras, 9, à Paris, du dépôt de leurs titres dans la caisse centrale, ou chez un des correspondants de la compagnie

Cette justification doit être faite au moins cinq jours avant la réunion.

Paris, le 7 février 1884.

Par ordre du conseil :
Le secrétaire général de la compagnie,
MARIUS FONTANE.

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE DES

CHARBONNAGES D'HERNE BOCHUM

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir les porteurs d'obligations de la Société civile des Charbonnages d'Herne Bochum, que celles de ces obligations qui sont sorties au **tirage d'avril 1878** seront remboursées, à raison de 515 fr. 15, le 1er mars prochain :

A Paris, dans les bureaux de la société, **rue Lafayette, n° 36.**

SOCIETE GENERALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Bilan au 31 janvier 1884.

Actif.

Caisse et banque..................		24,859,384 72
Portefeuille.........125,664,508 90	}	134,511,625 13
Effets à l'encaissemt 8,847,116 23	}	
Reports........................		32,331,681 27
Coupons à encaisser.............		2,161,593 [illegible]
Rentes et actions, bons et obligations....................		60,276,702 [illegible]
Avances sur garanties............		28,086,978 [illegible]
Participations industrielles et commerciales....................		2,419,134 62
Participations financières.........		56,673,212 15
Immeubles......................		3,838,450 75
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers........		67,719,890 [illegible]
Appels différés sur actions.......		60,000,000 »
Intérêts sur actions (coupon au 1er octobre 1883).................		1,500,000 »
		474,378,652 98

Passif.

Capital..........................		120,000,000 »
Réserve statutaire.. 11,612,120 16	}	15,112,120 16
Réserve extraordin. 3,500,000 »	}	
Comptes de chèques.............		150,896,713 43
Dépôts à échéances fixes........		105,725,700 »
Comptes à disponibilité..........		6,291,051 18
Effets à payer...................		18,653,308 36
Comptes de banque à l'étranger et comptes courants divers........		53,823,689 04
Intérêts et dividendes...........		139,376 25
Solde du dernier exercice........		20,607 [illegible]
Profits et pertes (frais généraux déduits) :		
Exercice 1883................		3,435,94[illegible]
Exercice 1884................		280,10[illegible]
		474,378,6[illegible]

Effets en circulation avec l'endos de la Société :	
Administration centrale.....	23,251,67[illegible] »
Agences de province.......	3,933,9[illegible]
	27,185,628 [illegible]

Certifié conforme aux écritures :
Le directeur,
O. HOMBERG.

Spectacles du Dimanche 10 Février.

MATINÉES

Opéra-Comique. — Carmen.

Gaîté. — La Charbonnière.

Porte-Saint-Martin. — La Dame aux camélias.

Gymnase. — Le Maître de forges. — Vendanges sont faites.

Palais-Royal. — Le Carnaval d'un merle blanc. — Le Petit voyage.

Nouveautés. — L'Oiseau bleu.

Ambigu. — Pot-Bouille.

Folies-Dramatiques.—François les Bas bleus.

Bouffes-Parisiens. — La Dormeuse éveillée.

Cluny. — Trois femmes pour un mari.

Menus-Plaisirs. — M. Prizzo.

Excursions Hamilton, 3, rue du Château-d'Eau.

Alcazar d'hiver — Concert-spectacle.

Concert Parisien. — Spectacle varié.

Scala. — Concert-spectacle.

Eden-Concert. — Concert-spectacle.

Cirque d'Hiver. — Concert Pasdeloup : Ouverture héroïque (Bruneau). — Chœurs d'Athalie (Mendelssohn), soli par Mmes Simonnet, Raimbaud et Cour. — Entr'acte (Taubert). — Rêverie (Schumann).— Venezia e Napoli (Liszt). — Nocturne en fa mineur (Chopin). — Pièce en la majeur (Scarlati) pour piano, par Mlle Mary Gemma. — Symphonie avec chœurs (Beethoven), soli par Mmes Simonnet et Cour, MM. Thual et Fournez.

Châtelet. — Concert Colonne : Les Deux Reines, deuxième audition (Ch. Gounod), soli par MM. Grivot, Claverie et Mlle Ph. Lévy. — Trio des Jeunes Ismaélites (H. Berlioz). — La Chevauchée du Cid, deuxième audition (V. d'Indy), M. Claverie et les chœurs. — Danse macabre (C. Saint-Saëns). — Première audition, à Paris, de Parsifal (R. Wagner).

Château-d'Eau.—Concert Lamoureux : 2e audition de la Damnation de Faust, légende dramatique en quatre parties, musique d'Hector Berlioz : Marguerite, Mme Brunet-Lafleur ; Faust, M. Van Dyck ; Méphistophélès, M. Blauwaert ; Brander, M. Jouhannet.

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/».— Le Demi-Monde, pièce de M. Alex. Dumas : Delaunay, Febvre, Thiron ; Mmes Tholer, Kalb, Durand.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Le Pardon de Ploërmel : Bertin, Carroul, Belhomme ; Mmes Merguillier.— Les Rendez-vous bourgeois.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).—8 h. »/».— Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Bousseigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

La reprise du Mariage de Figaro, à la Comédie-Française, est renvoyée au samedi 16, par suite d'un changement dans la distribution.

Mlle Rosa Bruck fera son second début dans le rôle de Chérubin, avec Mlle Marsy pour partenaire, dans le personnage de Suzanne.

On avait annoncé que M. Hecquard devait renoncer à la direction de la Renaissance à partir du 15 de ce mois ; il n'en est rien, assure-t-on. M. Hecquard abandonne simplement le genre de l'opérette, qui est trop dispendieux, pour prendre celui du vaudeville avec musique nouvelle.

Mam'selle Gavroche, pièce qui ressemble à celles que joue Judic aux Variétés, entrera en répétition dès que Mlle Jeanne Granier sera rétablie. On croit qu'elle pourra reprendre son service dans une huitaine de jours.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 9 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible				79 50
Huile de Colza disponible, épurée				.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes				81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée				.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes				87 50
Huile de Lin, en fûts				54 ..
Huile de Lin, en tonnes				56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	45 25	à		45 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	52 50	à		52 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à		102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à		103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à		40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à		.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à		12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	.. ..	à		44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à		68 ..
Farines supérieures disponibles	.. ..	à		.. ..
Suifs de France				91 ..
Suifs. — Beufs de la Plata				96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 1/16 — 1 h., 101 ... ..
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 85. — Monnaie, 90 60
Crédit Autrich. .... 309 .. | Chem. de fer Autrich. 315 50
Change sur Londres.... Demande, 121 30 — Offre, 121 45
Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre, 48 15
Lots.................. 135 75 | Napoléon.............. 9 61

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

Change		Papier long	Papier court
3½ %	Amsterdam	206 ½ .. à 206 ¾ .	205 ¾ .. à 205 ¾ et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ¼ . à 122 ½ .	121 ¾ .. à 122 ¼ et 4..%
5..%	Vienne....	205 ¾ .. à 206 ...	205 ¾ .. à 206 et 4..%
5..%	Barcelone..	486 .. à 487 ...	485 ½ .. à 486 ¼ et 4..%
5..%	Madrid....	486 .... à 487. ..	486 ... à 487 . et 4..%
5..%	Lisbonne..	545 ... à 546	545 ... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242....	241 ... à 242.. et 4..%
.....	Stockholm.	136.... à 137....	136..... à 137.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 20 . à 25 25	25 19 . à 25 24 . m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 20½ à 25 25½ ...
4..%	New-York.	514 .. à 515 ...	514 à 515 m. 3%
3½%	Belgique.	pair à ¼ p.	1/16 p à 3/16 p m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 1/16 p.	¼ p à ¼ p. — 5%
5..%	Italie (or).	1/16 à 1/16 p.	¼ p à ¼ p. — 5%
3..%	Suisse....	pair à ¼ p.	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE, Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1	à	.. 0/00 p.
Argent 1000 d° 218 f 89 ..	147	à 152	..0/00 p.
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 50..	à	4 51..
Souverains anglais	25 15..	à	25 20..
Banknotes	25 17..	à	25 22..
Aigles des États-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	à	24 75..
Impériales (Russie)	0 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*
Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 9 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	77f25 22½ 20 25 20 25 30 25 20 15 12½ 10 77f15 20 15 20	en liq.						
			fin ct.	77 35	77 42½	77 15	77 15	76 85	76 95
			P° fin c.		d 2f				
			P° fin c.		d 1f		77 55 d50		
			P° fin c.		77 75 d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d 2f				
			P° fin p.		d25		d 1f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f25 27½ 30 25 22½ 20 25 30 27½ 25 78f22½ 25 20 17½ 15 17½ 20 22½	en liq.						
			fin ct.	78 42½	78 45	78 25	78 30	78 10	77 97½
			P° fin c.		d 1f		78 70 d50		
			P° fin c.		d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq.						
			fin ct.					91 ..	93 ..
sept. 83	4½ %	106 107 20 25	en liq.						
			fin ct.					116 85	118 ..
nov. 83	4½ % 1883	106f40 45 40 35 40 45 47½ 50 40 47½ 50 106f55 50 55 60 55 50 52½ 55 60 57½ 60	ex liq.						
			fin ct.	106 70	106 77½	106 60	106 60	106 15	106 40
			P° fin c.		d 2f				
			P° fin c.		d 1f	106 90	106 95 d50		
			P° fin c.	107 ..	107 10 d25				
			P° fin p.		d 1f				
			P° fin p.		d 2f	107 40	107 35 d50		
			P° fin p.		d25		d 2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4½ % 1883	0 23 0 24						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 44 aa	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1015 .	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1016 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	505 507 50	en liq. / fin ct.					501 .	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	502 50	fin ct.					505 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	517 75 518	fin ct.					517 .	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép. Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	251 249						249 .	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	510 509 508	fin ct.					510 .	330 ..
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	513 75 512	fin ct.					512 .	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	400 398 399	fin ct.					398 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	390 393 25 392	en liq. / fin ct.					395	390 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50						114 50	
	d° d° séries sort. (unités)							500 ..	
	d° d° séries antières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	510 512	fin ct.					510 25	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	511 510	en liq. / fin ct.					511 .	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex° d'imp.)	523	P° fin c. / fin ct.					523 .	490 25
juil. 83	Ville de Marseille. 1877, 3%, r. 500 fr., tout payé	361 360 362	en liq. / fin ct.					362 ..	383 75
			P° fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
juil. 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)		en liq.						
			au 15					425 ..	650 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 29		d 5f		d10		
juil. 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 15					372 50	728 ..
			P° au 15		d 5f		d10		
			P° au 29		d 5f		d10		
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 15					262 50	625 ..
			P° au 15		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5150 5175 5180 5190	en liq.						
			fin ct.					5150 ..	5260 ..
			P° fin c.		d50				
			P° fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	520 521 25	en liq.						
			au 15	520 ..				522 50	520 ..
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 29		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	860	en liq.						
			au 15	855 ..	862 50	855 .	860 ..	847 50	847 50
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 29		d10		d10		
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	436 25	en liq.						
			au 15					438 75	461 25
			P° au 15		d 5f		d10		
			P° au 29		d 5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	415	en liq.						
			au 15					415 ..	550 ..
			P° au 15		d 5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	430 431 25	en liq.						
			au 15					433 75	440 ..
			P° au 15		d 5f		d10		
			P° au 29		d 5f		d10		
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945 942 50 935	en liq.						
			au 15					945 ..	960 ..
			P° au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départt de Constantine, 5%, 1879	998	
Amiens (ville d'), 5%, remb. 100 fr.	103 50	103 ..
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	830 ..	
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	100 .	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	110 .	108 ..
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105 ..	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	95 75	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	
Tourcoing (ville), 4%. 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	172 50	
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 250 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cies gén. des Familles, a. 500f, 125f p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'[illegible]		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	100 ..	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	765 ..	
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	385 ..	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1270 ..	[illegible]
Orléans d° a. de jouiss.	[illegible]	870
Ouest d° a. de jouiss.	402 50	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	25 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B. a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Bréstlinas (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Brioure à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 9 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Prime	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	450	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29		 d5			 d10 d20	450	460
sept. 83	Crédit de France (anc. Soc. gén. franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	21 5	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29		 d20 d20			 d10 d10	2	50
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	205	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29		 d10			 d10 d 5	203 25	205
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	490	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29		 d5 d10			 d10 d10	490	495
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31						350	338
janv. 84	Crédit Foncier de France : Actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1247 50 1250 1245 1240	en liq. fin ct. Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	 1260 1260 1275	 d40 1265 d20 d40 1285 d20	 1275	 1250 1265	 d10 d20 d10 d5	1245	1243 75
	Obligations :									
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.								1080	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	510 509 508							507	
d°	100 fr. 4%, remb. 100 fr.	111 110 75							109 50	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	550							550	
nov. 83	100 fr. 3%, remb. 120 fr.	118							117 50	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	507 506							507	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	455 454							454 75	497 50
mai 83	d° 5e 3%, remb. 100 fr.	101							103 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	510 512 50	fin ct.						540	651 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	342 341	fin ct.						341	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	441 442 442	fin ct.						442 50	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	441 442 444 75 444 445	fin ct.						442	456 75
sept. 83	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	441 75 443 … 444	fin ct. en liq.						440	
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	320 318 75	fin ct. en liq.						338	
janv. 84	d° d° 200 fr. payés	336 326	fin ct.						335	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 300 f.	390 388 75 387 50	fin ct.						390	
août 83	d° entièrement libérées	397 397 50	fin ct.						395	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	335 335 50	fin ct.						334 25	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)	132	en liq. fin ct.						132	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	510	au 15						510	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000	175	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29		 d5 d10			 d10 d10	175	166
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. au 15						680	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500f, 125f p.		en liq. au 15						685	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	565 560	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29	 561 25	 d10 d5		 562 50	 d10 d10	557 50	557 50
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	330 331 25 332 50 … 333 75 335	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29	 335	 d5 d10		 332 10	 d10 d20	332 50	333 75
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. au 15						640	700
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq. au 15 Pe au 15		 d5			 d10	155	230
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)		en liq. au 15 Pe au 15		 d10			 d10	375	[illegible]
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	486 25	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29	 485	 d5 d5			 d10 d10	486 55	485
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 Pe au 15		 d5			 d10	440	440
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)		en liq. au 15 Pe au 15		 d5			 d10	420	440
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20)	570 573 75	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29	 570	 d10 d10		 572 50	 d10 d10	570	570
[illegible]	d° grosses coupures									
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9)		en liq. au 15 Pe au 15		 d5			 d10	292 50	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq. au 15 Pe au 15		 d5			 d10	425	437 50
juill. 83	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29		 d5 d5			 d10 d10	25	225
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	405 406 25	en liq. au 15 Pe au 15		 d20			 d10	405	410
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	253 75 255	en liq. au 15 Pe au 15		 d5			 d10	253 25	252 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 2)	435 … 12	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29		 d5			 d10 d10	435	440
sept. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)	510	en liq. au 15						500	530
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 80000) (ex-coup. 14.)	315 312 50	en liq. au 15 Pe au 15 Pe au 29	 315	 d5 d5		 310	 d10 d10	315	307 50

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f	497 50	496 25
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	16	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Séudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.	215	
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.	510	
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	338 75	
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	2250	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Franco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Centr fin. ind. Paris, a. 500f, 312 50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 120001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 33)	288 50	280
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1335	1300
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	496 25	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 2)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 29)		
Industrie linière (Cie centr.), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	1160	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)	[illegible]	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	365	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 66)	810	
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1125	1115
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.	1078 25	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Éloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	203 75	203
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Champagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Samedi 9 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)		en liq.					420	437 50
			au 15						
			P° au 15		d 5f		d 10		
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.					425	432 50
			au 15						
			P° au 15		d 5f		d 10		
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t.p.	590 585	en liq.					585	592 50
			fin et.						
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.	7	en liq.					7	8
			fin et.						
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880).	570	en liq.					570	568
			fin et.						
			P° fin c.		d 5f		d 10		
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	730 731 25	en liq.					731 25	728 75
			fin et.						
			P° fin c.						
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1245 1241 25 1245	en liq.					1242 50	1240
			fin et.	1241 25	1245	1241 25	1243 75		
			P° fin c.		d 10		d 10		
			P° fin p.		d 20		d 10		
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1125 1127 50	en liq.					1125	1120
			fin et.	1125					
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin p.		d 50		d 10		
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1730 1735 1730 1735	en liq.					1730	1727 50
			fin et.	1732 50			1735		
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin c.		d 50				
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1280	en liq.					1275	1275
			fin et.	1280					
			P° fin c.		d 20		d 10		
sept. 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'Etat, t.p. (imp. charge Cie).	126 75	en liq.		d 20		d 10	522 50	665
			au 15				d 5f		
oct. 83.	Ouest, act. 500 fr., tout payé	860 805	en liq.					860	802 50
			fin et.						
			P° fin c.		d 20		d 10		
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 29).	528 75	en liq.					530	525
			au 15						
			P° au 15		d 10		d 10		
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17).	590	en liq.					590	675
			au 15						
déc. 82.	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.).	415 410	en liq.					417 50	395
			au 15						
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés.	510	en liq.					513 75	515
			au 15	515			512 50		
			P° au 20		d 5f		d 10		
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2).		en liq.					410	400
			au 15						
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.		en liq.					390	495
			au 15						
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1410 1415 1420 1415 1410 1412 50	en liq.					1405	1405
			au 15	1415			1412 50		
			P° au 15		d 20		d 20		
			P° au 29		d 20		d 5		
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 487 50 490	en liq.					486 25	490
			au 15						
			P° au 15		d 5f		d 10		
			P° au 29		d 5f				
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	625	au 15					690	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	1180	en liq.					1180	1170
			au 15						
			P° au 15		d 20		d 20		
			P° au 29		d 10		d 50		
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	595	en liq.					585	652 50
			au 15						
			P° au 15		d 5f		d 10		
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					200	910
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	440 442 50 445 440	en liq.					445	440
			au 15						
			P° au 15		d 10		d 5f		
			P° au 29				d 10		
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	500 498 75 500	en liq.					500	500
			au 15	500			498 75		
			P° au 15		d 20		d 10		
			P° au 15		d 5f				
			P° au 29		d 20		d 10		
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	2075 2070 2065 2075 2070 2065 2060 2055 2052 50	en liq.					2057 50	2060
			au 15	2080			2080		
			P° au 15		d 100		d 20		
			P° au 15		2085 d 50	2100	2075 d 10		
			P° au 15		d 40		d 10		
			P° au 29		d 100	2150	2120 d 20		
			P° au 29		2160 d 50		d 10		
			P° au 29		d 40				
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 22).	1175 1172 50 1170 1165 1170	en liq.					1170	1175
			au 15						
			P° au 15		d 20		d 10		
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	720 715 710 706 25 705	en liq.		d 20		d 10	700	702 50
			au 15	715	720	712 50	712 50		
			P° au 15		d 5f		d 10		
			P° au 29		d 20		d 10		
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	139 25 139 50	au 15					139 50	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1280 1275 1272 50 1280 1285 1281 25 1277 50 1278 75 1277 20 1275 1272 50	en liq.					1277 50	1270
			au 15	1290			1275		
			P° au 15		d 50		d 10		
			P° au 25		1320 d 20		d 20		
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3).	245 247 50 248 75	en liq.					245	250
			au 15						
			P° au 15		d 5f		d 10		
			P° au 29		d 5f		d 10		
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	200 195 190	en liq.					155	200
			au 15						
			P° au 15		d 10		d 5f		
			P° au 29		d 10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20.	101 %	en liq.					101 15/16	99
			au 15						
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. en. fin Nat. Obl. 100 fl. (pap.).		en liq.					66 %	
[illegible]	d° d° 1000 fl.		au 15					66 %	66 %
[illegible]	d° d° 10000 fl.		P° au 15					65 %	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	245	
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	340	
d° d° act. de jouiss.	490	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	832 50	
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Viganes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 32.		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	202 50	200
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	127 50	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.		
Voitures à Paris, act. de jouissance.	170	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3).		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)		
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	460	455
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	270	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessechem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Dignon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1870	1860
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26).	1060	1055
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	245	240
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	225	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	271 25	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographe Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés.		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	208	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	225	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	140	135
[illegible]-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	327	326
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Samedi 9 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Préc. cours Compt.	Préc. cours Terme
	Autriche, 75-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	87f 88 40	au 15					87 ..	83 25
	d° 1000 fl. d°	8?f75 70	P° au 15		450		320	85 75	83 25
	d° 10000 fl. d°		P° au 29		45f		310	85 50	
nov. 83	Belgique, 4%	106	en liq. / au 31					106 .	106 80
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		en liq. / au 31					103 90	
nov. 83	d° 5%, 1873		en liq. / au 31					83 40	83 85
oct. 83	Égypte Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh (Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)	335 333 75	en liq. / au 15					332 50	30?
			P° au 15		45f		310		
			P° au 29		45f		310		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr. (Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	337 336 25 336 50 ... 337	en liq. / au 15	338 75			337 50	334 ..	335 ..
			P° au 15		45f		310		
	Grosses coupures		P° au 29		45f		3??		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 456 25 457 455	en liq. / au 15					456 ..	451 25
	Grosses coupures	455 457 456	P° au 15		45f		310		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé	440	en liq. / au 15					450 ..	447 50
	Grosses coupures		P° au 15		45f		310		
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	59f20 60	en liq. / au 15	59 25	59 30	59 25	59 25	59 15	59 25
	Grosses coupures	59f20 60	P° au 15		450		d25		
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)		en liq. / au 15					60 ⅛	
	Grosses coupures		P° au 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	499 25 498 75	en liq. / au 15					499 75	498 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.		au 15					515 ..	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)							118 ¼	
	Petites coupures							118 ¼	
janv. 84	d° 4%							127 .	
	Petites coupures							127	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	413 75	au 15					410 .	41? 50
janv. 84	d° 1881, 5%	326 25	en liq. / au 15					237 .	2?? 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		P° au 15 / en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	102	au 15					102 ..	
	d° 500 fl., t.p.	102	P° au 15		41f		d50	102 .	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	102	P° au 29		d25		d50	102 .	
	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50) :								
	Obl. 100 fl., t.p.	76f40	en liq.					75 37½	
	d° 500 fl., t.p.		au 31					75 ??	76 30
	d° 1000 fl., t.p.	75f 10 15 20 25						75 10	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31					96 ..	
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. / au 15	92 25	92 ..		92 05	91 95	92 05
	coup. 500 fr.		P° au 15		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclus.	92f 92f05 10 15	P° au 15		92 45 d25		d50		
	coup. 50 fr.		P° au 29		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 50 92	P° au 29		d25	92 65	92 55 d50	92 ..	
oct. 83	d° 3%		au 15					57 ..	67 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	298	au 15					298 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15					10 ..	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-58-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25)		au 31					51	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	91 50	au 31					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880, rembours. à 500 fr.		en liq. / au 31					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P° au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ½ ¼ 85 86 ¼	au 31					85 ½	
	d° de 100 liv. st.	85 ⅞ 86 86 ⅛						85 ⅞	90 ..
	d° de 500 liv. st.	86 85 ½						85 ⅞	
	d° de 1000 liv. st.	85 ⅛						85 ⅛	
sept. 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ¼ 85 ½ ¼	au 31					85 ⅝	
	d° de 100 liv. st.	86 85 ½	P° au 31		d1f			85 ⅝	89 ..
	d° de 500 liv. st.							88 ½	
	d° de 1000 liv. st.	85 ⅛						86 .	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					85 ..	
	d° de 100 liv. st.		P° au 31		d1f		d10	85 ..	92 ½
	d° de 500 liv. st.							85 .	
	d° de 1000 liv. st.							85 ..	
oct. 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	79 ⅛ ¾	au 31					79 ⅝	
	d° de 100 liv. st.	79 ⅜ ½						79 ⅞	80 ..
	d° de 500 liv. st.							78 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							78 ¾	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	92f50	au 15					92 25	93 25
	d° de 2500 fr.	92 45	P° au 15		d1f		d50	92 25	88 25
	d° de 12500 fr.		P° au 29		d1f			92 05	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort), nég. c. f. 4f Obl. de 100 r.		en liq. / au 15					56 ..	61 60
	d° de 1000 r.		P° au 15		d1f		d50	57 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Ort), nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		en liq. / au 15					57 ½	55 ¼
	d° de 1000 r.		P° au 15		d1f		d50	57 ¾	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq. / au 15					235 ..	242 50
	Grosses coupures		P° au 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	382 50	en liq. / au 15					382 50	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, oblig. 500 fr., tout payé	490 488 75 485 25	en liq. / au 15					487 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, coup. de 125 fr.		en liq. / au 15	8 80			8 55		
	coup. de 62 fr. 50	8f85 80 70 65 60	P° au 15					8 75	8 70
	coup. de 12 fr. 50		P° au 29		495				
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f	au 31					50 50	13?
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60f	au 31					59 ..	70
	Grosses coupures	59							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésilienne, 5%, remb. 500 fr.	430 ..	
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	29 75	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)	37 25	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3%, nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	321 ..	
d° nouv., 30f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	567 ..	565 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	355	353 50
d° nouveau d°	355 50	
Ardennes, 3%, r. 500f d°	354 .	
Est (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État)		
Grand, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	360	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	95 .	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	362 50	366 ..
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1260 ..	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361 ..	360 ..
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	359 .	358 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	356 50	355 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	355 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	363	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	360 50	358 75
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 1250 fr.	570 ..	
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	360	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	367 50	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mezidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	354 75	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	362 25	362 ..
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.)	465 ..	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.	1195 ..	
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1130 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.	355 75	355 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	359 .	358 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	160 .	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	130 ..	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312	130 ..	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.	200 ..	
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	193 ..	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 75	356 ..
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 3%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.	425 ..	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)	333 75	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	160	155 ..
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	332	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Soudre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	470 ..	
d° 5%, remb. 500 fr.	390 ..	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	150 .	140 ..
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 500 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575 .	570 ..
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	75	72 50
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	249 75	246 ..
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	355 .	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 600 fr.		
Industrie linière, 5%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	513 ..	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	512 ..	510 ..
d° 1882, 285 f. payés (nomin.)	507 75	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	302 .	
d° d° 5%, r. 500 fr.	492 50	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 500 fr.		
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

JOUISSANCE	Samedi 9 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS COTÉS PRÉCÉDEMMENT Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	54f 55f50	en liq.					53 ..	300 ..
	Grosses coupures		au 15						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f	en liq.					56 .	93 75
	coup. de 5		au 15						
	coup. de 25		P au 15		d 5f		d 1f		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	45f 43f50	en liq.					44 ..	71 25
	coup. de 5		au 15						
	coup. de 25		P au 30		d 5f		d 10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%.	380	au 15					380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 4.)	485 486 25 487 50 488 75	en liq.						
			au 15	490	492 50	490	491 25	485 ..	487 50
		.... 49.	P au 15		d 10		d 20		
			P au 15		d 5f		d 10		
			P au 29		450		d 20		
			P au 29	495 ..	d 5f		d 10		
nov. 83.	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.					510 .	516 25
			au 15						
			P au 15						
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11).		en liq.					497 50	505 ..
			au 15						
			P au 15				d 10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq.					460 ..	455 ..
			au 15						
			P au 15						
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	368 75 370 368 75	en liq.					368 75	370 ..
			au 15	370 ..					
			P au 15		d 5		d 10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11).		P au 29		d 20		d 10		
			au 15						
janv. 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pr (200f) p. (ex-coup. 2)	550	en liq.					500 ..	500 ..
			au 15	550 .					
			P au 15		d 5f		d 10	520 ..	542 50
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 653 75 650 648 75	en liq.						
		647 50 646 25 647 50	au 15	652 50	653 75	648 75	646 75	645 ..	650 ..
			P au 15		d 5f		d 10		
	Grosses coupures		P au 29		d 5f		d 10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq.					700 ..	700 ..
			au 15						
	Grosses coupures		P au 15		d 5f		d 10		
			P au 29		d 5f		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).	798 75 797 50 798 75 800	en liq.						
			au 15	810 ..	805 ..	800 ..	800 ..	787 50	788 75
	Grosses coupures	793 75 796 25 800 ..	P au 15		d 5f		d 10		
			P au 29		d 20		d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	535	en liq.						
			au 15	537 50			525 .	535 ..	537 50
	Grosses coupures		P au 15		d 5f		d 10		
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq.				d 10		
			au 15					442 50	415 ..
			P au 15		d 5f		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq.						
			au 15	472 50				470 ..	472 50
			P au 15						
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	377 50 375	en liq.						
			au 15					373 ..	385 ..
août 83	de ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	362 50	au 15					363 ..	607 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	185 187 50 185	en liq.						
			au 15	187 50	190 ..	187 50	187 50	185 ..	185 ..
			P au 15		190 .. d 5f		d 10		
			P au 29		d 20				
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	506 25 500	en liq.		d 5f		d 10		
			au 15					500 ..	505 ..
			P au 15		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7).	425	en liq.						
			au 15					503 75	505 ..
			P au 15						
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	660	en liq.						
			au 15	661 25			660 ..	660 ..	663 ..
			P au 15		d 20		d 10		
			P au 15		d 5f				
	de Grosses coupures		P au 29		d 20		d 10		
			P au 29		d 5f				
oct. 83	Caceres-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq.						
			au 15					225 ..	225 ..
			P au 15						
nov. 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 46).	312 50 313 75 312 50	en liq.						
			au 15	313 75			315 ..	312 50	312 50
	de Grosses coupures		P au 15		d 5f		d 10		
			P au 29		d 5f		d 10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé	370	en liq.						
			au 15					395 ..	400 ..
			P au 15						
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	531 75 530 528 75 533 75	en liq.						
		.... 531 25	au 15	535 ..	535 ..	532 50	533 75	525 ..	525 ..
			P au 15		d 5f		d 10		
			P au 15		d 20				
			P au 29		d 5f		d 10		
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44).	483 75 490	en liq.						
			au 15					488 75	490 ..
			P au 15		d 5f		d 10		
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé.	120	en liq.						
			au 15					133 25	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53).	627 50	en liq.						
			au 15					625 ..	622 50
	de Grosses coupures.		P au 15		d 5f		d 10		
			P au 29		d 5f		d 10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	430 428 75	en liq.						
			au 15	432 50			431 25	430 ..	430 ..
			P au 15		d 5f		d 10		
			P au 29		d 5f		d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.						
			au 15					445 ..	450 ..
			P au 15						
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	485 486 25 483 75	en liq.						
			au 15					487 50	495 ..
			P au 15				d 10		
			P au 29				d 10		
... 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 4)		en liq.						
			au 15				d 10	510 ..	500 ..
			P au 15						

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série.		
de de 2e série.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	427 50	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
de de r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 8%, 1re et 2e ém., r. 450f	455	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur. F. Morelli et Cie. 1878, 6%, r. 500f	325 ..	
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	515 ..	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	544 50	544 ..
de 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	4 ..	
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	458 ..
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra. 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	500 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 511	93 75	93 75
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 f.		
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	420	
de remb. à 500 fr., 3 %, t. p	246 25	244 5
de 100 fr. p.	254 25	251 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.	568 .	565
de 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
de de tout payé.	353 75	350 ..
de Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	86 ..	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch.		
de 6%, 71 fixe 25f 20).		
de 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	217 ..	216 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	66 ½	
de 1000 fl. de	67 ..	
de 100 fl. de		
de 1000 fl. de		
Oblig. 100 fl. (papier).		
de 1000 fl. de		
de 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
de Brésil., 5%, 75 (a.c.fl. 25.20).		
de Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
de de non gar., r. 1904-1908.		
de du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
de Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.	64 .	
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
de Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
de Hollandais, 2½ %. C.F.	66 ½	
de C.H.		
de 3%, 44. C.H. (nég. ch.).		
de 4%, 1878... (fe 2.10).		
de Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8 .	
de Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	297 ..	299
de Grosses coupures		
de Coupures de 5.		
de Indien, 4%, 78... (nég. ch.)		
de Norvégien, 4½, 76. (fe 25.20).		
de 4½, 78. de		
de 4%. 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74. coup. 125f		
de de coup. 62f 50.		
de de coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l.st.		
de Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
de 1862, de		
de 1865, de		
de 1869, de		
de 1873, de		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
de 1850, 4%		
de Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %		
Empr. Pontif. 1860-64. 5%, ch. 100f.	95 ..	
de 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	442 50	
de 1877-78. 3%		
de 1879. 5%, r. 505 f.	446 ..	445
de 1880, 3%, t. p		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f 50).		
de 1867. 4%, r. 500 fr.	400	398
de 1869. 4%, r. 500 fr.	400	
de 1880. 4%, r. 500 fr.	365 .	364
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f 10).		
de 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f 50).		
de de (105 f.)		

Seizième année. — N° 41. Le numéro : 20 centimes. Lundi 11 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration ; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE DU 11 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Egypte par la voie d'Italie (page 745).

— nommant le directeur départemental des postes et télégraphes au Mans (page 745).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans la gendarmerie (page 746).

Décisions portant mutations dans l'arme de la cavalerie, le service des hôpitaux militaires, le service du recrutement et la gendarmerie (page 746).

— portant nomination d'un chef de musique à la 1re classe de son emploi (page 746).

— portant mutations de brigades de gendarmerie (page 746).

PARTIE NON OFFICIELLE

Juridiction militaire. — Décisions du conseil de revision de Paris (page 746).

Avis et communications (page 747).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 748).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocation de commissions (page 748).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 749).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 750).

Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 751).

Sociétés de géographie. — *Guillaume Depping* (page 753).

Revue archéologique. — *Léon de Rosny* (page 754).

Informations — Les pêcheries maritimes en Europe et aux Etats-Unis (page 756).

Bulletin agricole et commercial (page 757).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 10 Février 1884.

Le Président de la République française,

Vu les lois des 3 mars et 24 juillet 1881, concernant le service des colis postaux ;

Vu les décrets des 19 et 21 avril 1881, 24 et 30 juillet 1881, 17, 24 et 26 septembre 1881, et 19 janvier 1884 ;

Sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes et du ministre de la marine et des colonies,

Décrète :

Art. 1er. — La taxe à payer par l'expéditeur d'un colis postal adressé des colonies du Sénégal, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane française, à Alexandrie d'Egypte par la voie d'Italie, sera perçue conformément aux indications du tableau ci-après :

LIEU DE DÉPOT	VOIE	TAXE (non compris le droit de timbre de 10 centim.)
Au Sénégal.....	Voie d'Italie et de Messine ou Brindisi........	3 25
A la Guadeloupe. A la Martinique. A la Guyane française.....	Voie d'Italie et de Messine ou Brindisi..............	4 25

Cette mesure sera appliquée, dans les colonies ou établissements précités, à partir du jour où le présent décret y aura été promulgué.

Art. 2. — Sont abrogées celles des dispositions des décrets susvisés qui sont contraires au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des postes et des télégraphes et le ministre de la marine et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 19 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des postes et des télégraphes,
AD. COCHERY.

Le ministre de la marine et des colonies,
A. PEYRON.

Par décret du Président de la République, en date du 26 janvier 1884, rendu sur la proposition du ministre des postes et des télégraphes, M. Dilhac, inspecteur des postes et des télégraphes au Mans, est nommé directeur départemental des postes et des télégraphes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Gendarmerie. — Par décret du 8 fév. 1884, ont été nommés ou promus dans la gendarmerie et ont reçu les désignations ci-après, les officiers dont les noms suivent :

1° Au grade de chef d'escadron.

1er tour (ancienneté). M. Vidal (Michel-Alphonse), capit. à Brive (Corrèze), en rempl. de M. Vauchaussade de Chaumont, retr. — Est placé à Carcassonne (Aude).

2e tour (choix). M. Coutin (Joseph-Louis), capit. à Auch (Gers), en rempl. de M. Jordy, retr. — Est placé à Arras (Pas-de-Calais).

2° Au grade de capitaine (partie active).

3e tour (ancienneté). M. Bordelais (Ernest-Louis), lieut. à Coulommiers (Seine-et-Marne), en rempl. de M. Decharbogne, retr. — Est placé à Châtellerault (Vienne).

4e tour (armée). M. Mayer (Hippolyte), capit. au 60e rég. d'inf., en rempl. de M. Maury, mis en non-activité. — Est placé à Digne (Basses-Alpes).

1er tour (ancienneté). M. Lollivier (Louis-Anatole), lieut. à Vire (Calvados), en rempl. de M. Vidal, promu. — Est placé à Tulle (Corrèze).

2e tour (choix). M. Darrieu (Pierre), lieut. à Lectoure (Gers), en rempl. de M. Coutin, promu. — Est placé à Mirande (Gers).

3° Au grade de capitaine-trésorier.

4e tour (armée) (à défaut de candidats de l'armée). — 1er tour (lieutenants de l'arme). M. Villers (Joseph-Louis), lieut.-trés. de la 2e comp. de la 19e lég., en rempl. de M. Paul, retr. — Est placé à Périgueux (Dordogne).

4° Au grade de lieutenant ou de sous-lieutenant (partie active).

1er tour (sous-officiers). M. Arlabosse (Pierre-Amans-Casimir), maréch. des log. à cheval à Uzès (Gard), en rempl. de M. Nardelli, mis en non-activ. — Est placé à Sabres (Landes).

2e tour (armée). M. Anstett (Dieudonné-François), s.-lieut. au 3e rég. de cuirass., en rempl. de M. Bordelais, promu. — Est placé à Coulommiers (Seine-et-Marne).

1er tour (sous-officiers). M. Le Tohic (Joseph-Marie), maréch. des log. à cheval à Légé (Loire-Inférieure), en rempl. de M. Lollivier, promu. — Est placé à Yssingeaux (Haute-Loire).

2e tour (armée). M. Géli (Barthélemy-Marie-Victor-Alexis), lieut. au 130e rég. d'inf., en rempl. de M. Durrieu, promu. — Est placé à Vire (Calvados).

5° Au grade de sous-lieutenant trésorier.

2e tour (armée), à défaut de candidats de l'armée, 1er tour (sous-officiers). M. Carbonel (Pierre), maréch. des log. adj. au trés. de la comp. du Gard, en rempl. de M. Chambon, décédé. — Est placé à Montauban (Tarn-et-Garonne).

2e tour (armée), à défaut de candidats de l'armée, 1er tour (sous-officiers). M. Madouas (François-Marie), maréch. des log. adj. au trés. de la comp. du Morbihan, en rempl. de M. Villers, promu. — Est placé à Caen (Calvados).

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 6 fév. 1884, M. Millereau, s.-lieut. à la 6e comp. de caval. de remonte, est passé au 8e rég. de cuirass., par permut. pour conv. person. avec M. Chavane.

Service des hôpitaux militaires. — Par décis. du 4 fév. 1884, M. Bobier, off. d'administ. adj. de 2e cl., affecté au gouver. de Lyon, a été désigné pour être employé dans les bureaux de M. le direct. du service de santé du 9e corps d'ar., en rempl. de M. Cornut, off. d'administ. adj. de 1re cl., précédemment désigné pour cet emploi et qui est maintenu au gouvernement de Lyon.

Recrutement. — Par décis. minist. du 7 fév. 1884, M. Valfort, lieut. au 1er rég. de zouaves, a été nommé à un emploi de son grade au bureau de recrut. de Mayenne, en rempl. de M. Allemand, réintégré, sur sa demande, dans un corps de troupe.

Musiques militaires. — Par décis. présid. du 5 fév. courant, M. Wettge (Gustave), chef de musique au 1er rég. du génie à Versailles, a été nommé à la 1re cl. de son emploi.

Gendarmerie. — Par décis. minist. du 8 fév. 1884 :

M. Betting, chef d'escad. dans l'inf. de la garde républ., passe dans la caval. de ce corps.

M. Probst, chef d'escad. à Arras (Pas-de-Calais), passe dans l'inf. de la garde républ.

M. Rascol, capit. à Châtellerault (Vienne), passe dans la caval. de la garde républ.

M. Lutz, capit. à Tulle (Corrèze), passe à Brive (Corrèze).

M. Baldenuech, capit. à Mirande (Gers), passe à Auch (Gers).

M. Biagne, lieut. à Tizi-Ouzou (19e légion, 1re comp.), passe à Lectoure (Gers).

M. Payart de Fitz James de Tillard, lieut. à Sabres (Landes), passe à Tizi-Ouzou (19e légion, 1re comp.).

M. Alexandre, lieut. trés. à Caen (Calvados), passe à Blidah (19e légion, 2e comp.).

M. le lieut. Geli, désigné pour Vire (Calvados), passe dans l'inf. de la garde répub., par permut. avec M. le lieut. Herbet.

Par décis. minist. du 9 fév. 1884, M. Mouly, capit. de gendar. à Corbeil (Seine-et-Oise), a été désigné pour passer à Blois (Loir-et-Cher), par permut. d'of. et dans l'intérêt du service, avec M. le capit. Chevalier.

Par décis. du ministre de la guerre, en date du 30 janv. 1884, les brig. de gendar. à pied de la Ferté-Fresnel et de Sainte-Gauburge (Orne) sont détachées de l'arrond. d'Argentan pour être affectées à la sect. de Laigle.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 10 Février 1884.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, ce soir 11 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

JURIDICTION MILITAIRE

CONSEIL DE REVISION DE PARIS

SÉANCE DU 24 JANVIER 1884

Présidence de M. le général Cholleton.

Conseil de guerre. — Recours en revision. Délai.

Le délai de 24 heures prescrit par l'article 143 du code de justice militaire est de rigueur et exclusif de toute extension. En conséquence, un jugement de condamnation ayant été prononcé et lu au condamné le 16 janvier 1884, le recours formé le 18 est tardif et doit être déclaré non-recevable.

Ainsi jugé, par la non-recevabilité du recours en revision formé par le nommé Vaissière (Jean-Louis), dit Barthélemy, soldat au 63e régiment d'infanterie, contre le jugement rendu le 16 janvier 1884, par lequel le conseil de guerre de la 12e région de corps d'armée, séant à Limoges, l'a condamné à la peine de 5 ans de réclusion, à la dégradation militaire, à 5 ans de surveillance de la haute police et aux frais du procès,

Comme coupable :

De vol au préjudice d'un militaire.

Le conseil,

Ouï M. Loigerot, chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie, en son rapport, et M. le commandant Romain, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions conformes ;

Statuant sur la recevabilité du cours en revision formé par le condamné Vaissière ;

Vu l'article 143 du code de justice militaire ;

Attendu qu'aux termes dudit article, le délai de vingt-quatre heures accordé au condamné pour se pourvoir en revision, court à partir de l'expiration du jour où le jugement lui a été lu ;

Attendu que le nommé Vaissière a été condamné, le 16 janvier 1884, par le conseil de guerre de la 12e région de corps d'armée, séant à Limoges, à la peine de cinq ans de réclusion et à cinq ans de surveillance ;

Attendu qu'il est constaté par le procès-verbal des débats que, le 16 janvier 1884, le greffier dudit conseil a donné au condamné lecture du jugement, en présence de la garde rassemblée sous les armes ; le procès-verbal mentionne, en outre, qu'il a été averti par le commissaire du Gouvernement que les articles 141 et 143 du code de justice militaire lui accordent vingt-quatre heures pour se pourvoir en revision, lesquelles commencent à courir de l'expiration du présent jour ; que ce procès-verbal est revêtu des formes prescrites par l'article 141 susvisé ;

Attendu que le nommé Vaissière a formé un recours en revision le 18 janvier 1884, suivant acte annexé au dossier ;

Attendu que, dans ces conditions, le recours est tardif ;

Que le délai de 24 heures fixé par l'article 143 du code de justice militaire est de rigueur, et que le texte de la loi militaire est exclusif de toute extension ;

Attendu, dès lors, que le recours du demandeur ayant été formé après l'expiration du temps strictement fixé par la loi doit être repoussé par une fin de non-recevoir ;

Par ces motifs,

Le conseil de revision déclare, à l'unanimité, le nommé Vaissière non recevable en son recours, contre le jugement rendu contre lui le 16 janvier 1884, par le conseil de guerre de la 12e région de corps d'armée, séant à Limoges.

Conseil de guerre. — Culpabilité prononcée à la majorité. — Nullité.

Aux termes de l'article 133 du code de justice militaire, les questions posées ne peuvent être résolues contre l'accusé qu'à la majorité de cinq voix contre deux. Dans l'espèce, la réponse à une question posée étant ainsi conçue : à la ma-

jorité, oui, l'accusé est coupable, constitue une violation formelle des dispositions de l'article 133. Cette énonciation, irrégulière en la forme, n'a pu servir de base légale à une condamnation.

Annulation, en ce sens, d'un jugement rendu le 10 janvier 1884, par lequel le conseil de guerre de la 9ᵉ région de corps d'armée, séant à Tours, a condamné le nommé Bossard (Auguste-Joseph), canonnier au 33ᵉ régiment d'artillerie, à la peine de cinq ans de travaux publics et aux frais du procès,

Comme coupable :

D'avoir, en dehors du service, exercé des voies de fait envers son supérieur, le capitaine Pierrot, du même régiment.

Le conseil,

Ouï M. le chef de bataillon Loigerot, du 4ᵉ régiment d'infanterie, en son rapport, et M. le commandant Romain, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions conformes ;

Vu le recours du condamné ;

Statuant sur le moyen relevé, d'office, par M. le commissaire du Gouvernement, et pris d'une violation des articles 133 et 140 du code de justice militaire, en ce que la question posée a été résolue « à la majorité » ;

Vu l'article 133 du code précité, ainsi conçu : « Les questions indiquées par l'article précédent ne peuvent être résolues contre l'accusé qu'à la majorité de cinq voix contre deux » ;

Vu l'article 140, n° 6, du même code, qui prescrit que le jugement doit énoncer, à peine de nullité : « les questions posées, les décisions et le nombre des voix » ;

Attendu que le législateur a voulu que toute question se rapportant à l'accusé ne puisse être résolue contre lui qu'à la majorité spéciale de cinq voix contre deux, à la différence de celles relatives à l'incompétence et aux incidents d'audience qui sont rendues à la majorité absolue des voix ;

Attendu que les prescriptions de l'article 133 sont d'ordre public ; qu'elles ont pour but d'assurer à l'accusé toutes les garanties auxquelles il a droit ;

Attendu que, dans l'espèce, la question de savoir si le nommé Bossard (Auguste-Joseph), soldat au 33ᵉ régiment d'artillerie, était coupable : d'avoir, le 9 décembre 1883, à Poitiers, en dehors du service, exercé des voies de fait envers son supérieur, le capitaine Pierrot, du même régiment, a été répondue : « A la majorité, oui, l'accusé est coupable » ;

Attendu que cette énonciation constitue une violation formelle des dispositions des articles 133 et 140 du code de justice militaire ; que, dès lors, la déclaration de culpabilité, irrégulière en la forme, n'a pu servir de base légale à la condamnation à la peine de cinq ans de travaux publics prononcée contre le demandeur ;

Par ces motifs,

Le conseil de révision annule, à l'unanimité, le jugement de condamnation, ensemble la question posée et la réponse faite par le conseil ; et, pour être procédé à de nouveaux débats sur l'accusation portée contre ledit Bossard dans l'ordre de mise en jugement, renvoie l'accusé, ensemble les pièces de la procédure, devant le conseil de guerre de la 5ᵉ région de corps d'armée, séant à Orléans, conformément au paragraphe 1ᵉʳ de l'article 170 du code de justice militaire.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT NATIONAL

DE 350 MILLIONS

ÉMISSION DE 1884

(Décret et arrêté ministériel du 2 février 1884.)

Une souscription publique sera ouverte le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, pour la réalisation d'une somme de 350 millions de francs en rentes 3 p. 100 amortissables.

Les rentes seront émises avec jouissance du 16 avril 1884, au prix de 383 francs, par coupure de 15 francs de rente remboursable à 500 francs (76 fr. 60 cent. par 3 francs de rente).

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 fr. de rente ; au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour tout multiple de 15 fr. de rente, et au-dessus de 3,000 fr. de rente, pour tout multiple de 150 fr. de rente ; aucune liste de souscripteurs ne sera acceptée.

Les versements devront être faits en numéraire ou billets de la Banque de France.

Les souscriptions seront constatées au moyen de récépissés au porteur, visés au contrôle conformément à la loi du 24 avril 1833.

Les Bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus seront remboursés le 12 février 1884 sous déduction d'un escompte de 2 1/2 p. 100 l'an aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Les souscripteurs pourront demander à leur choix :

1° Des rentes entièrement libérées en versant immédiatement l'intégralité du prix, soit 383 fr. par 15 fr. de rente ;

2° Ou des rentes non libérées moyennant un versement de garantie de 40 fr. par 15 fr. de rente.

1° Souscriptions libérées.

Les rentes demandées par les souscripteurs qui en auront intégralement versé le prix le 12 février 1884, leur seront attribuées par préférence.

Si le total des souscriptions entièrement libérées dépassait le montant de l'emprunt, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle ; toutefois le ministre des finances se réserve de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 15 francs de rente qui résulteraient de cette réduction proportionnelle.

Les rentes attribuées aux porteurs de récépissés de souscription entièrement libérée seront délivrées aux ayants droit, à partir du 2 avril 1884, en titres nominatifs ou au porteur, à leur choix, portant jouissance du 16 avril suivant.

2° Souscriptions non libérées.

Le prix des rentes non libérées au moment de la souscription sera acquitté ainsi qu'il suit :

En souscrivant.......	40	par coupure de 15 fr. de rente.
Le 16 avril 1884......	40	
Le 16 juillet 1884....	80	
Le 16 octobre 1884...	80	
Le 16 janvier 1885...	143	
Total..........	383	

Mais le montant des intérêts trimestriels courus à partir du 16 avril 1884, proportionnellement aux versements effectués avant la libération complète des titres, sera déduit des versements successivement exigibles à raison de 0 fr. 75 au 16 juillet 1884, 1 fr. 50 au 16 octobre 1884 et 2 fr. 25 au 16 janvier 1885, par coupure de 15 fr. de rente.

Le versement desdits termes devra être effectué au plus tard les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre 1884 et 26 janvier 1885, à peine d'intérêts de retard à 5 p. 100 à courir des 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1884 et 16 janvier 1885.

En cas de retard, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente des rentes pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seront dues.

Le ministre des finances se réserve le droit d'autoriser, s'il y a lieu et suivant les convenances du Trésor, la libération anticipée des termes de payement non échus.

Les souscriptions non libérées ne seront admises à la répartition que pour le montant des rentes à inscrire après attribution des rentes intégralement libérées.

Si le total des souscriptions non libérées dépasse le montant des rentes à leur attribuer, les souscriptions seront soumises, sans exception, à une réduction proportionnelle ; toutefois il ne sera rien attribué aux fractions donnant droit à moins de 7 fr. 50 de rente, et les fractions donnant droit à 7 fr. 50 de rente et à moins de 15 francs recevront 15 francs de rente.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscriptions non libérées pourront être échangés contre des certificats d'emprunt au porteur et munis de talons de versement.

Après libération intégrale, ces certificats seront échangés contre les titres de rente nominatifs et au porteur, au choix des parties, et portant jouissance courante.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le résultat et, s'il y a lieu, le taux de réduction des souscriptions.

En cas de réduction, les sommes versées en trop seront remboursées dans le plus bref délai possible et au plus tard le 1ᵉʳ mars 1884, pour toutes les souscriptions supérieures à 1,500 fr. de rente.

Conformément aux dispositions du décret du 16 juillet 1878, les rentes 3 p. 100 amortissables à créer sont divisées en 169 séries remboursables annuellement par la voie du sort en 59 ans à partir du 16 avril 1884. — Les tirages ont lieu le 1ᵉʳ mars de chaque année, et le remboursement du capital est exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage. — Les arrérages sont payables les 16 juillet, 16 octobre, 16 janvier et 16 avril de chaque année.

Les souscriptions seront reçues le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir :

1° A Paris et dans le département de la Seine :

A la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli ;

A la caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3 ;

A la recette centrale de la Seine, place Vendôme, n° 16 ;

A la caisse de tous les receveurs-percepteurs de Paris ;

A la caisse des percepteurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux désignés par le ministre des finances ;

A la recette municipale de la ville de Paris (à l'Hôtel-de-Ville) ;

Aux mairies des vingt arrondissements de Paris.

2° Dans les autres départements, à l'exception de la Corse et de l'Algérie :

A la caisse des trésoriers-payeurs géné-

raux et des receveurs particuliers des finances;

A la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances.

3° En Corse et en Algérie :

A la caisse du trésorier-payeur général et des trésoriers payeurs;

A la caisse des receveurs des finances et des payeurs particuliers désignés par le ministre des finances.

Ministère du commerce.

Exposition de Budapest en 1885.

Une exposition générale des produits agricoles et industriels d'origine hongroise doit s'ouvrir à Budapest le 1er mai 1885, pour être close le 15 octobre suivant.

La commission nommée à cet effet a décidé d'organiser, dans le cadre de cette exposition, un concours spécial international, où l'on admettra des machines et mécaniques, des outils à l'usage de la petite industrie, ainsi que des inventions importantes brevetées dans les divers pays.

Les demandes d'admission à cette exposition spéciale devront être envoyées directement à la commission générale de Budapest avant la fin de février 1884, en deux exemplaires, à l'aide de deux formules fournies par le comité spécial chargé de correspondre avec les exposants étrangers.

Les exposants d'inventions joindront à leur demande d'admission une copie authentique du brevet obtenu pour l'objet dont il s'agira.

Les exposants qui désireront être admis dans plusieurs groupes devront faire deux demandes séparées pour chaque groupe.

En cas d'admission, les exposants recevront un certificat d'admission dans le délai de 30 jours à partir du jour de la demande.

L'exemption des droits de douane est assurée aux objets destinés à l'exposition.

La commission générale de l'exposition de Budapest a pour présidents M. Matlkovits et M. le comte Eugène Zichy, à Budapest (Hongrie).

Déjà un avis inséré au *Moniteur du Commerce* du 27 décembre dernier a fait connaître que le programme de cette exposition était à la disposition des intéressés, au ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère de l'agriculture.

En exécution de la loi du 16 juin 1879 et du décret du 9 juin 1880, un concours sera ouvert à Auch, le 5 mai 1884 prochain, pour l'emploi de professeur départemental d'agriculture.

Le programme de ce concours sera envoyé aux personnes qui en adresseront la demande au ministre de l'agriculture.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins. Ils adresseront leur demande au ministre de l'agriculture, par l'intermédiaire du préfet de leur département, au moins un mois avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Ils y joindront :

1° Leur acte de naissance, un certificat de bonnes vie et mœurs, et un certificat établissant qu'ils possèdent la qualité de Français;

2° Une note faisant connaître leurs antécédents, ainsi que les travaux auxquels ils se sont particulièrement livrés;

3° Leurs titres, diplômes et deux exemplaires au moins des livres, mémoires, etc., qu'ils auront publiés.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 9 février 1884* (Journal officiel *du 10 février 1884*).

Page 306, colonne 2, lignes 23 et 24,

Au lieu de :

Ce que je viens de dire est, à la ligne, exact.

Lire :

Ce que je viens de dire est exact.

Ordre du jour du lundi 11 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 468, session ordinaire 1882, et 32, session ordinaire 1883. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 11 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Dufay, jusques et y compris M. l'amiral Fourichon.

Tribunes. — Depuis M. Krantz, jusques et y compris M. Martel.

Convocations du lundi 11 février.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à midi et demi. — Local du 3e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission relative à la création des syndicats professionnels, à une heure. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du lundi 11 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Suite de la 1re délibération sur le

projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2391. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1187. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

16. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1598-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

La séance du lundi 11 février 1884 est la 22e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 24e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Malartre, jusques et y compris M. Pagès.

Tribunes. — Depuis M. La Vieille, jusques et y compris M. Loustalot.

Convocations du lundi 11 février.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à l'attribution aux fonctionnaires créoles du bénéfice des lois des 18 avril 1831 et 7 août 1878, à une heure. — Commission n° 3

Commission relative à un crédit de 3 300 000 francs, pour le chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal), à une heure. — Commission n° 5.

Sous-commission du 5e bureau de janvier 1884. — Vérification de pouvoirs, à une heure et demie. — Commission n° 8.

Sous-commission du 6e bureau de janvier 1884. — Vérification de pouvoirs, à une heure. — Commission n° 4.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique, à une heure. — Commission n° 10.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Pesth, 9 février.

Le comte Jean Cziraki, vice-président de la chambre des magnats, qui était, comme on sait, à la tête de l'opposition dans la question des mariages entre chrétiens et israélites, est mort ce matin d'une rupture d'anévrisme dans une propriété de sa famille.

La chambre des magnats a ajourné sa séance en signe de deuil. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 9 février.

Chambre des députés. — Demandes de poursuite contre MM. Nicotera et Lovito.

M. Depretis déclare que, par égard pour les usages parlementaires et comme il s'agit d'une des prérogatives les plus essentielles de la chambre, sur laquelle elle a une compétence exclusive, le ministère s'abstiendra de prendre part à la discussion et au vote.

On approuve par assis et levé la proposition suivante de M. Crispi :

« La chambre, approuvant la conduite de son président dans l'affaire Nicotera et Lovito, trouve qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur les demandes de poursuites contre MM. Nicotera et Lovito, présentées par le procureur du roi. »

La première partie, qui approuve la conduite du président, est adoptée à l'unanimité, et le reste de la proposition à quelques voix de majorité.

Le gouvernement s'est associé au vote de la première partie de la proposition Crispi.

(*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 9 février.

Résultat définitif des élections. — Sur les 128 élections connues jusqu'à ce moment, 111 sont favorables au gouvernement ; les radicaux possèdent 14 sièges, et les partisans de M. Ristitch en ont 3. Les autres élections ont été ajournées, ou bien elles ont donné lieu à des ballottages. (*Agence Havas.*)

BULGARIE

Sofia, 9 février.

Le prince Cantacuzène, général russe et

ministre de la guerre en Bulgarie, est arrivé à Sofia. (*Agence Havas*).

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES
Morales et politiques

Séance du samedi 2 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. MARTHA

M. Georges Picot présente le premier volume du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française.* Ce premier volume est consacré aux rapports de la France avec la maison d'Autriche. Il a été publié par les soins de M. Albert Sorel, avec une introduction et des notes. Dès sa réorganisation en 1880, la commission des archives diplomatiques a entrepris de restituer à l'histoire, par de grandes publications, quelques-unes de ces vues secrètes que la diplomatie s'efforce de dérober aux contemporains. Eclairer les historiens et donner aux diplomates les moyens de se former, voilà le double but qu'elle a poursuivi. Elle a déjà publié un *Inventaire sommaire des fonds France*, qui a été présenté à l'Académie par le très regretté Henri Martin, qui présidait la commission. Elle donne aujourd'hui la série complète des instructions remises aux ambassadeurs lorsqu'ils partaient pour représenter la France auprès de l'empereur. Vingt-sept instructions, de 1660 à 1783, font connaître la suite des négociations de la France avec l'empire à travers les guerres de la succession d'Espagne et de Sept-Ans, les alliances résolues et rompues avec la maison d'Autriche. Dans une excellente introduction, M. Albert Sorel résume les traits précis de la rivalité des maisons de France et d'Autriche, marque l'esprit de notre diplomatie après le traité de Westphalie, et fait ressortir tout ce qui a trait au dix-huitième siècle. On voit, dans les Instructions, la politique de la France dépouillée de tout artifice, et l'on y rencontre parfois des leçons d'une valeur incomparable. C'est ainsi qu'au lendemain de la guerre de la succession d'Autriche, en 1757, lorsque la paix conclue avec Marie-Thérèse va bientôt se changer en une alliance, le comte de Stainville (plus tard duc de Choiseul) reçoit une instruction où on lit ce qui suit : « ...Pour opérer de si grandes choses, Sa Majesté se servit en 1733 du roi de Sardaigne, et en 1741 de celui de Prusse, comme le cardinal de Richelieu s'était servi autrefois de la couronne de Suède et de plusieurs princes de l'empire; avec cette différence, cependant, que, les Suédois, payés assez faiblement par la France, lui sont demeurés fidèles, tandis qu'en rendant trop puissants les rois de Sardaigne et de Prusse, nous n'avons fait de ces deux princes que des ingrats et des rivaux : grande et importante leçon, qui doit nous avertir pour toujours de gouverner l'un et l'autre monarque plutôt par la crainte et l'espérance que par des augmentations de territoire. »

M. le secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. André de Bellecombe pose sa candidature à la place vacante dans la section d'histoire, par suite du décès de M. Henri Martin; 2° deux lettres par lesquelles M. Rodolphe Dareste et M. Jacques Flach posent leur candidature à la chaire de législation comparée, vacante au Collège de France par suite du décès de M. Edouard Laboulaye; 3° la liste des travaux de M. Paul Viollet, autre candidat à la même chaire.

M. Francisque Bouillier reprend et achève la lecture de son mémoire sur *les Compensations dans la vie humaine.* Il examine les doctrines de Robinet, de La Salle et d'Azaïs. Robinet, dans son livre de la Nature, publié à Amsterdam en 1761 sans nom d'auteur, a développé une théorie très hardie, d'après laquelle tous les êtres de la nature, y compris même les minéraux, sont sortis d'une même origine, reçoivent la vie d'une manière uniforme, d'après les lois de la génération, et tous sont aussi dans les mêmes conditions de bien et de mal. Il entreprend de démontrer, pour ainsi dire mathématiquement, l'impossibilité absolue qu'il y ait dans la nature moins de bien que de mal ou moins de mal que de bien, et il applique ensuite ce principe à la nature tout entière, à l'animal, à l'homme, à la société. Il voit partout l'équilibre du bien et du mal, du plaisir et de la douleur. De la loi même de la lutte pour la vie, il se fait un argument en faveur de son système; la conservation des animaux étant liée à leur destruction, conservation et destruction se font nécessairement équilibre. Dans la société, l'égalité des biens et des maux résulte de l'inégalité même des conditions, et cela à tous les degrés de l'échelle. L'homme né au dernier rang, ayant à peine le nécessaire, ne songe pas au superflu; ce qu'il ne désire pas ne lui manque point. La guerre même, en compensation des maux qu'elle cause, purge les villes d'une multitude de mauvais sujets, en améliore quelques-uns, fait des héros et prévient l'excès de la population. L'intérêt, ce grand moteur des actions humaines, met dans le monde tout juste autant d'harmonie que de désordre. De là suit que nous ne sommes ni meilleurs ni pires que les générations qui nous ont précédés : il y a toujours dans l'humanité un égal fonds de méchanceté et de bonté. De même, il n'y a pas d'espèce d'êtres vivants qui soit réellement et absolument meilleure qu'une autre, et ce monde est, en somme, le meilleur qui puisse exister.

La Salle n'est guère connu que comme le traducteur peu exact des œuvres complètes de Bacon. Issu du sang des Montmorency et mort à l'Hôtel-Dieu de Paris dans la dernière misère, sa vie est un roman que son ami Gence, auteur de savants travaux sur l'*Imitation*, a raconté en détail. En dépit de ses malheurs, qui auraient dû faire de lui un pessimiste, La Salle a conservé jusque sur son grabat d'hôpital sa foi en la prépondérance du bien. Ses trois principaux ouvrages sont : le *Désordre régulier*, la *Balance naturelle* et la *Mécanique morale*. Comme Robinet, il rattache ses vues sur la vie humaine à un système de l'univers. Selon lui, deux grandes forces d'expansion et de contraction sont en lutte dans la nature, et Dieu maintient constamment l'équilibre entre l'une et l'autre. Le soleil joue un grand rôle dans ce système : c'est le dieu de notre tourbillon, « notre Dieu après Dieu. » La terre est un champ de bataille où tous les êtres organisés s'entre-détruisent. Le cœur humain luimême se partage en deux moitiés : l'une bonne, l'autre mauvaise, qui sont sans cesse aux prises l'une avec l'autre. Toutes ces guerres ne sont que trop réelles, mais aucun de nous n'est obligé de les soutenir toutes à la fois; la victoire d'ailleurs est douce, et parfois amène la défaite. En toutes choses les opposés sortent l'un de l'autre, et les contraires sont les remèdes des contraires.

Un autre principe remarquable dans le système de La Salle, c'est que tout est en mouvement dans l'univers, mais que rien ne change si ce n'est par degré; rien ne se fait ou ne se défait dans la nature que par des variations bien ménagées. Les gradations font la force de l'homme, pourvu qu'il sache faire toute chose avec réflexion et lenteur; elles font aussi la force et le progrès des sociétés humaines, dont elles modifient peu à peu les coutumes, les institutions et les lois. Déjà dans son premier ouvrage, le *Désordre régulier*, La Salle avait consacré quelques pages à la démonstration de cette proposition que dans la vie humaine la somme des biens surpasse celle des maux. Il soutient et développe cette même thèse dans la *Balance naturelle* et dans ses autres ouvrages. Quoique l'homme soit « le plus composé, le plus vaillant et le plus malheureux des animaux, on trouve en lui cette prépondérance du bien; s'il a une part plus grande de douleurs, il a aussi une plus grande part de plaisir. » La Salle reconnaît que cette opinion n'est pas conforme au sentiment commun; mais le sentiment commun est à ses yeux de nulle valeur, car bien peu de personnes sont en état de comprendre la question et de la juger. Le problème ne peut être résolu que par une analyse exacte de la constitution de l'homme. Il ne s'agit pas de savoir si pour tout homme indifféremment, mais si pour un homme modéré et sage la somme des biens l'emporte sur celle des maux. Les compensations telles que les entend La Salle sont au regard de la collection et non de chaque individu, et elles souffrent des exceptions selon qu'il s'agit d'un méchant ou d'un homme de bien, d'un fou ou d'un sage. Au surplus, il faut bien, dit-il, accepter la douleur comme nécessaire à notre conservation; lorsque quelque trouble se produit dans notre organisme, il est indispensable que nous en soyons avertis. C'est par la douleur que la nature nous avertit. Puis la douleur est la condition du plaisir ; sans le mal il n'y a pas de bien senti. A tous les maux La Salle sait trouver des compensations

et des adoucissements dans les différentes conditions de l'existence. Il n'y a en réalité que le méchant et l'oisif à qui ces compensations fassent parfois défaut. L'attention à un travail quelconque distrait des plus grandes douleurs. « Dans les maux, dit La Salle, ayez toujours la tête ailleurs. Voilà un des grands secrets du bonheur. » Mais au-dessus de ce secret et de tous les autres, il place toujours la modération en toutes choses, l'équilibre et le balancement de nos facultés et de nos désirs. Il fait consister le bonheur dans la vertu et dans les bons sentiments, le malheur dans le vice et dans les mauvais sentiments. Son témoignage, remarque M. Bouillier, mérite d'autant plus d'être pris en considération, qu'il ne parle pas seulement d'après son système, mais d'après sa propre expérience des biens et des maux qu'il a comparés et pesés comme un sage.

Azaïs a été en quelque sorte le successeur de La Salle, et il est plus connu que lui, quoique son système n'ait ni la même valeur ni la même originalité. Comme La Salle, mais seulement pendant sa jeunesse, il connut le malheur. Obligé de se cacher dans une cellule de l'hôpital de Tarbes pendant la Terreur, il eut tout le loisir de méditer, comme il le raconte, sur la succession équitable des biens et des maux. Il est probable qu'il eut connaissance des livres de Robinet et de La Salle, bien qu'il s'abstienne de les citer; ce qui l'a fait accuser de plagiat par Gence, l'ami et le biographe de La Salle. Quoi qu'il en soit, Azaïs, comme ses deux devanciers, fonde les compensations chez l'homme sur les compensations dans le système de l'univers. Il voit dans la force d'expansion le principe, la clef de l'univers : tout être est expansif, mais l'expansion de l'un contient l'expansion de l'autre. Partout il y a action et réaction, par où s'établit la loi des compensations. Ce balancement embrasse toutes les destinées, sans nulle exception. Destruction et réparation, voilà en quoi consistent le mal et le bien, et il faut bien que les deux se compensent, sans quoi l'univers ne se soutiendrait pas. Les hommes sont tous égaux au point de vue du plaisir et de la douleur. Chacun, arrivé au terme, se trouve avoir juste autant joui que souffert, ou autant descendu qu'il avait monté. Azaïs, s'écartant en cela du système de La Salle, établit les compensations non pas seulement dans l'ensemble, mais dans chaque individu quel qu'il soit, pauvre ou riche, jeune ou vieux bon ou méchant. Il n'excepte pas même le brigand qui périt sur l'échafaud. Les jouissances que lui ont procurées ses crimes sont la compensation de cette mort cruelle; et cela est juste, car la destruction étant nécessaire, il faut bien qu'il y ait des destructeurs et que ces destructeurs soient heureux de détruire. Tout en s'inspirant de La Salle, Azaïs a donc exagéré et faussé sa doctrine et les paradoxes qu'il a soutenus ont jeté le ridicule sur la théorie même des compensations, malgré la part de mérite moral qu'elle contient.

Résumant les idées qu'il vient d'exposer, M. Fr. Bouillier fait connaître en terminant les siennes propres. Lui aussi, sans pousser l'optimisme à l'excès, pense qu'après tout, si l'on met dans une balance d'une part les maux, d'autre part les biens de l'humanité, ce sont plutôt les biens qui l'emportent. Il admet, avec les optimistes, que « le bonheur est l'état sensible, naturel, selon l'ordre; le malheur est l'accident sensible : il ne fait que limiter le bonheur, comme le mal ne fait que limiter le bien. » Mais cette maxime, formulée par Jouffroy, lui paraissant être un argument trop général, trop abstrait pour faire impression sur la plupart des esprits, il s'attache à le compléter par d'autres plus sensibles. Il remarque notamment que dans le compte des biens et des maux les pessimistes ne négligent aucun des maux qui affligent l'humanité, tandis qu'ils oublient une multitude de biens qui sont de tous les jours et de tous les instants, et qui sont inhérents à la vie elle-même, dont le « doux sentiment », selon l'expression de Rousseau, est à lui seul un très grand bien, le plus grand de tous pour la plupart des êtres humains. Il rappelle, en outre, les causes les plus générales qui adoucissent et atténuent les maux, même les plus cruels, et qu'il ramène à trois principales : la relativité des maux et des plaisirs, l'habitude, et le temps avec le souvenir. Il voit enfin de vraies et sérieuses compensations dans la vie humaine. Sans ces compensations, dit-il en terminant, la vie ne serait pas supportable pour l'immense majorité des hommes. A défaut même de la prépondérance du bien, il suffirait du balancement et de l'équilibre pour que le pessimisme n'eût pas gain de cause.

L'Académie se forme en comité secret.

ARTHUR MANGIN.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 4 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ROLLAND

M. G.-A. Hirn transmet le résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1883, en quatre stations du Haut-Rhin et des Vosges. Si l'on compare les trois années qui viennent de s'écouler, on voit qu'en 1883 le vent du N.N.E. est notablement plus fréquent. Les différences de pluie tombées sont considérables. 1882 a été beaucoup plus pluvieux que 1881 et 1883. Les illuminations rouges du ciel ont attiré l'attention de M. Hirn. Il fait remarquer qu'il a vu des lueurs à 60° au-dessus de l'horizon, ce qui implique une élévation de 500 kilomètres. Or les cirrus et les nuages ne sauraient dépasser la hauteur de 5 à 6 kilomètres. On ne peut donc pas expliquer les lueurs par une décomposition de la lumière à travers la vapeur d'eau des nuages élevés. Les matières en vapeur ou en poussière illuminées par les rayons solaires ne pouvaient se trouver, du moins en grande partie, qu'en dehors de l'atmosphère terrestre. On peut se demander à bon droit, ajoute M. Hirn, dans quelle mesure ces faits s'accordent avec les hypothèses mises en avant pour expliquer les lueurs rouges de ces derniers temps.

M. Tissandier écrit aussi à propos des lueurs de 1883.

L'intensité, dit-il, et la persistance des lueurs crépusculaires observées en un grand nombre de localités dans les derniers mois de l'année 1883 ont dû faire chercher une cause exceptionnelle à ce phénomène anormal, et plusieurs observateurs ont trouvé, dans les poussières volcaniques qui ont dû être disséminées dans les hautes régions de l'air à la suite de la grande éruption du détroit de la Sonde, une explication de ces remarquables colorations.

Un grand nombre de faits ont confirmé cette appréciation. Cependant, dans la séance de l'Académie du 21 janvier 1884, M. Angot a rappelé que de semblables lueurs crépusculaires avaient été observées en 1831 sur une étendue considérable, pendant un espace de temps prolongé, et l'auteur ajoute, en faisant allusion aux hypothèses dont nous venons de parler : « On doit rejeter dorénavant celles qui, bonnes pour l'hiver 1883-1884, ne conviendraient pas à l'été de 1831. »

Nous allons montrer que, bien au contraire, les circonstances atmosphériques en 1831 ont été en tous points semblables à celles de 1883. Dans les premiers jours de juillet 1831, une éruption volcanique très considérable a eu lieu dans la mer de Sicile, entre les côtes calcaires de Sciacca et l'île volcanique de Pantellaria. Une île nouvelle, l'île Julia, qui devait disparaître plus tard, surgit tout à coup du sein de la mer, au milieu d'une éruption de feu et de torrents de cendres. Arago, dans son *Astronomie populaire*, t. III, p. 124 et suivantes, rappelle l'histoire de ce grand événement géologique.

M. Constant Prévost fut envoyé par l'Académie des sciences pour étudier la formation de l'île nouvelle. Le prince Pignatelli lui assura que dès les premiers jours de l'apparition, le 10 et le 11 juillet, la colonne qui s'élevait du centre de l'île brillait la nuit d'une manière continue et très vive, « comme un bouquet de feu d'artifice ».

Au commencement d'août, une immense colonne de poussière s'élevait dans l'atmosphère et répandait une vive lumière. Le 5 du même mois, l'observateur dit textuellement : « Une poussière impalpable entraînée par les vents tombait en abondance. »

Cette éruption dura plusieurs mois. Or les crépuscules colorés de 1831 eurent lieu dès les premiers jours d'août, peu de temps après le début du phénomène volcanique, et comme on peut le lire dans le *Cours de météorologie* de Kaemtz, l'état du crépuscule fut remarqué à Odessa, en Allemagne, à Rome, à Gênes, à Madrid, c'est-à-dire dans une zone immense, dont le cratère de la mer de Sicile était le centre.

On voit que les crépuscules colorés de 1831, comme ceux de 1883, ont été précédés par des phénomènes volcaniques qui ont lancé dans l'atmosphère des torrents de produits gazeux et de fines poussières.

De son côté, M. Perrotin dit : Dans

une note concernant les crépuscules colorés de ces derniers temps, M. Angot combat, en définitive, la théorie volcanique, en partant de ce fait que déjà, en 1831, des phénomènes semblables avaient été observés et que M. Kaemtz, qui les signale, a pu les expliquer sans faire intervenir des causes extraordinaires, cosmiques ou autres, et en admettant tout simplement un état particulier de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rapprocher de ces crépuscules de septembre 1831 le passage suivant du t. XII (Mélanges) des *Œuvres d'Arago*. On lit (p. 239 de ce volume) :

« 1831, 10 et 11 août, la Barbade. — Il y eut, pendant un ouragan extrêmement violent, plusieurs secousses accompagnées d'effets électriques. Il se produisit en même temps une éruption volcanique. On évalue à 3,000 le nombre des individus qui ont péri sous les décombres. »

Les crépuscules observés en Europe les 24, 25 et 26 septembre 1831 pourraient bien avoir été causés par les poussières de l'éruption de la Barbade apportées en Europe par les courants atmosphériques.

Dans tous les cas, les crépuscules de 1831 ne prouvent rien contre la théorie volcanique ; ils viennent plutôt l'appuyer.

M. l'amiral Mouchez. J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un mémoire que je viens d'adresser au conseil de l'Observatoire sur l'urgence de transférer dans une succursale hors de la ville les principaux services actifs de l'Observatoire de Paris. Lorsqu'en 1664 Louis XIV fit construire l'Observatoire par Perrault, à 2 kilomètres au sud du Luxembourg, la ville ne s'étendait guère au-delà de ce palais, et les astronomes de l'époque ne pouvaient désirer une situation plus favorable. Mais depuis lors, et surtout pendant les cinquante dernières années, la ville s'étendant dans toutes les directions a complètement enveloppé l'Observatoire de hautes et nombreuses constructions dont l'éclairage au gaz, les fumées, les poussières, les émanations de toutes sortes troublent profondément l'atmosphère autour de nos instruments ; et ces conditions sont aujourd'hui d'autant plus fâcheuses que, par suite des progrès incessants de l'astronomie et des procédés d'observation, les astronomes sont obligés d'accroître continuellement la puissance et la précision des instruments et de les placer dans les conditions les plus favorables de pureté et de calme de l'atmosphère. En outre, par suite de la présence des catacombes sous nos terrains et du voisinage des rues, le sol n'a pas la stabilité et la tranquillité qui nous sont indispensables.

Pendant que les grands observatoires de l'étranger sans exception reconnaissaient et subissaient la nécessité d'émigrer hors des villes, l'Observatoire de Paris s'est trouvé au contraire englobé dans un quartier de plus en plus populeux. Déjà en 1854, puis en 1868, sur les plaintes unanimes des astronomes, cette mauvaise situation a été signalée au Gouvernement et discutée devant l'Académie ; après une étude approfondie qui a duré près d'une année, la commission académique nommée pour examiner cette question émettait, en 1868, un vote unanime pour demander la construction d'une succursale hors de Paris, et l'Académie, appelée à donner son avis, sanctionnait par 53 voix contre un bulletin blanc le vote de sa commission ; mais, pour divers motifs inutiles à rappeler, ce projet ne fut pas exécuté.

Depuis lors, la situation n'a fait que s'aggraver et toutes les améliorations qu'on a essayé d'introduire n'ont pu la modifier sensiblement : il devient donc indispensable d'effectuer ce transfert le plus tôt possible, si l'on ne veut voir décroître l'importance des travaux de l'Observatoire et sa situation relativement aux observatoires étrangers.

Les trois obstacles les plus sérieux que j'ai rencontrés, pour donner à nos travaux tout le développement qu'ils comportent, consistent : dans le trouble de l'atmosphère au milieu d'une grande ville et les trépidations du sol ; dans l'impossibilité de loger les astronomes à l'Observatoire, comme cela a lieu dans tous les grands observatoires de l'étranger, d'où résulte un obstacle insurmontable à la bonne organisation du service de nuit ; enfin dans l'impossibilité d'améliorer suffisamment l'ancienne installation de nos instruments et d'acquérir ceux qui nous manquent, et pour lesquels d'ailleurs nous n'aurions pas d'emplacement convenable.

Pour construire seulement la tour et la coupole de la grande lunette dont l'Observatoire s'occupe depuis trente ans, il faudrait obtenir de l'Etat une somme de 500 à 600,000 fr. Il faudrait, en outre, une somme au moins égale pour empêcher la construction de hautes maisons devant nos nouveaux terrains et acheter les instruments qui nous manquent : et, en supposant même que nous obtenions ces crédits des Chambres, ce qui nous semble impossible aujourd'hui, nous n'en subirions pas moins toujours le double inconvénient de l'atmosphère parisienne et du logement des astronomes hors de l'Observatoire et d'un sol miné par les anciennes carrières. En présence de telles difficultés et ne pouvant pas admettre qu'on laisse plus longtemps l'Observatoire de Paris dans ces conditions défavorables, j'ai eu l'honneur de proposer au conseil, dans sa dernière séance, une solution qui, sans imposer à l'Etat aucune charge nouvelle, nous permettrait, tout en conservant le vieil édifice historique de Louis XIV, de construire dans un des domaines de l'Etat près Paris un magnifique observatoire de premier ordre, pourvu de tous les progrès réalisés par la science moderne et nous replaçant immédiatement au premier rang des grands observatoires. Il suffirait pour cela d'aliéner pour des constructions particulières environ 22,000 mètres de jardins et terrains vagues qui entourent actuellement l'Observatoire sans autre utilité que de l'isoler des maisons voisines et qui forment par le fait un capital mort ; en les vendant à raison de 100 à 150 fr. le mètre, ce qui est une évaluation modérée de leur valeur, on obtiendrait une somme de près de 3 millions, plus que suffisante pour créer notre succursale.

En défalquant la superficie du terrain nécessaire pour percer deux rues nouvelles prolongeant l'avenue du Luxembourg et isolant l'Observatoire de tous les côtés, il lui resterait encore la cour du nord et un jardin au sud de 70 à 80 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur, qui conserveraient exactement à l'édifice l'aspect qu'il avait quand il fut construit par Perrault. On y laisserait les archives, le bureau des calculs, le musée et trois ou quatre instruments qui pourraient rendre encore quelques services et être mis à la disposition de la faculté des sciences pour l'instruction des élèves.

Les plans et devis, très détaillés, de cette succursale, ont été faits avec le plus grand soin par un habile architecte de la compagnie du chemin de fer du Midi, M. Dehairin ; ils comprennent les logements de trente astronomes et employés avec leur famille, toutes les salles des instruments et de service, les salles et une galerie souterraine de 100 mètres de long, un pylone de 100 mètres de haut pour l'étude de l'atmosphère, une usine à gaz, une galerie couverte reliant tous les instruments au logement des astronomes, et enfin la grande coupole pour la lunette de 16 mètres ; le devis total, d'après la série de prix de la Ville, est de 2,459,000 francs. En ajoutant le prix des instruments nouveaux, du mobilier des bureaux et du mur de clôture, on arriverait au chiffre de 2,700,000 francs qu'on obtiendrait à très peu près de la vente de nos terrains. Je ne vois donc aucune objection sérieuse à l'adoption de ce projet qui peut seul faire cesser les mauvaises conditions dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui et doter la France du plus bel observatoire moderne.

Nous avons à l'Observatoire un personnel nombreux et exercé, nous avons un budget ordinaire très suffisant, mais ces forces sont en partie perdues par les défauts que j'ai signalés ; après cinq années d'exercice comme directeur, je n'ai pu que constater l'impuissance de mes efforts pour les faire disparaître. Nous avons pu sans doute faire des travaux d'une réelle valeur, tels que la revision du catalogue des 45,000 étoiles de Lalande, qui est à peu près terminé, et dont nous avons commencé cette année l'impression. Cet important travail fera certainement grand honneur à l'Observatoire de Paris.

Nous avons beaucoup avancé la construction de l'Atlas écliptique commencé par Chacornac et continué par MM. Henry ; enfin nous avons, depuis ces dernières années, outre notre service méridien à trois instruments, organisé un service régulier à trois équatoriaux ; on travaille donc activement à l'Observatoire de Paris ; mais il est cependant certain que nous n'en sommes pas moins très entravés dans nos travaux et que nous n'avons pas pu prendre une part suffisante dans les découvertes modernes de l'astronomie d'observation, par suite des mauvaises conditions matérielles où nous nous trou-

vons. Elles nous placent dans une infériorité relative sensible vis-à-vis des grands observatoires étrangers, tous reconstruits aujourd'hui dans de bonnes conditions en dehors des villes, et qui, donnant asile à leurs astronomes, peuvent en obtenir un travail plus régulier et plus productif que nous ne pouvons le faire à Paris.

C'est pour faire cesser cet état d'infériorité relative et mieux utiliser les excellents éléments dont nous disposons que j'ai proposé, dans la dernière séance du conseil, le projet contenu dans ce mémoire. Le conseil l'a adopté à l'unanimité, en demandant son renvoi à l'Académie et au Bureau des longitudes, qui ont d'ailleurs déjà émis un avis favorable en 1854 et 1868.

J'ose donc espérer que l'Académie, qui a toujours montré un si vif intérêt pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité de notre Observatoire national et qui, en 1868, a voté ce projet à l'unanimité, voudra bien l'appuyer encore par un vote semblable, s'il est une seconde fois soumis à son examen.

Les sections de géométrie, astronomie, géographie et navigation sont chargées d'examiner le projet présenté par M. Mouchez.

M. Debray présente, au nom de M. Wroblewski, une note sur la liquéfaction de l'hydrogène.

M. Cailletet entre dans quelques détails sur la méthode de liquéfaction qui lui est personnelle et qu'a employée M. Wroblewski.

M. Alph. Milne-Edwards présente, au nom de M. Marion, le premier volume les *Annales du Musée d'histoire naturelle de Marseille*, publiées aux frais de la ville. C'est d'un bon exemple que cette très belle publication, et il est à souhaiter que les autres grandes villes entrent dans la même voie.

M. Mouchez place sous les yeux de l'Académie un nouveau niveau à mercure pour obtenir la hauteur des astres à la mer, quand l'horizon n'est pas visible, imaginé par M. Renouf, capitaine au long cours. On obtient facilement la hauteur d'un astre à moins de 4' ou 5' près; c'est un résultat très remarquable. En principe, l'instrument ressemble à l'astrolabe des navigateurs arabes : un cercle et, au lieu de l'alidade, une lunette. On vise l'astre et on a la hauteur. Quant à l'horizon, il est déterminé très ingénieusement. Un tube circulaire en verre entoure le cercle divisé ; il renferme un peu de mercure qui prend son niveau naturellement, selon la position de l'observateur. Puis, au moment même du pointage, on fixe le mercure dans sa position en bouchant simplement le tube jusqu'alors ouvert. Le liquide est fixé par l'air comme dans un tube ordinaire et l'on a l'horizon et l'angle. C'est très simple et très joli.

HENRI DE PARVILLE.

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Séance du 1er février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. BOUQUET DE LA GRYE

Le président ouvre la séance par une triste nouvelle. Il annonce la mort d'un des membres les plus zélés de la société, **M. Richard Cortambert**, fils de l'excellent géographe de ce nom et qui marchait dignement sur les traces paternelles. Richard Cortambert était passionné pour l'étude de la géographie ; il avait pu satisfaire ses goûts au département géographique de la Bibliothèque nationale, où il était entré, mais qu'il dut quitter, à son grand regret, à cause de l'affaiblissement de sa santé. Renonçant à toute carrière administrative, il se livra à ses études de prédilection ; dans les derniers temps de sa vie prématurément brisée (il n'avait que 48 ans), il avait entrepris une *Nouvelle Histoire des voyages et des grandes découvertes géographiques* (Paris, librairie Decaux, in-8°) qui devait se composer de 4 volumes. Il corrigeait les épreuves des dernières feuilles du tome Ier, consacré à l'Amérique et au pôle Nord, quand la mort l'a frappé.

On lui doit : les *Aventures d'un artiste dans le Liban ;* les *Impressions d'un Japonais en France ;* un ouvrage sur les *Illustres voyageuses ;* un tableau des *Mœurs et caractère des différents peuples ;* un roman géographique, genre Jules Verne, intitulé : *Un drame au fond de la mer*, d'où il a été tiré, il y a quelques années, une pièce représentée au Théâtre-Historique, pièce contenant des effets curieux, notamment pour les vues du fond de la mer.

Mentionnons encore un grand nombre d'ouvrages et de traités géographiques à l'usage de la jeunesse, sans compter la revision des ouvrages de même genre dus à M. Eugène Cortambert et dont le fils s'était chargé depuis la mort de son père. Richard Cortambert avait également voulu continuer les cours pour les jeunes filles que son digne père avait fondés ; la manière dont il s'est acquitté de cette tâche délicate, où le tact, la mesure et les convenances sont si nécessaires, a été parfaitement appréciée par M. Ernest Hamel, qui a prononcé sur la tombe du défunt un discours plein de cœur et de vérité. M. Hamel a été, dans cette triste circonstance, l'interprète de tous les pères de famille dont les enfants ont reçu l'instruction et l'éducation aux cours d'Eugène et de Richard Cortambert.

Le jour même où la Société assistait, par une députation, aux obsèques de Richard Cortambert, une autre députation allait recevoir, à la gare d'Orléans, **M. Arth. Thouar**, arrivant de l'Amérique du Sud, où il était allé rechercher les restes de la mission Crevaux.

M. Dutreuil de Rhins vient réfuter les bruits répandus sur M. de Brazza, et que divers journaux avaient reproduits le soir même. Ces bruits avaient été propagés par deux membres de la mission Stanley de passage à Madère. On ne disait pas tout à fait que M. de Brazza eût été tué; on prétendait qu'il avait été seulement assailli par des indigènes et séparé de ses compagnons. Or, le soir même, M. de Rhins, agent à Paris de la mission de l'Ouest africain, avait reçu une dépêche dans laquelle on l'engageait à se mettre en garde et à prémunir le public contre les faux bruits qui pourraient être mis en circulation relativement au sort de la mission Brazza, en faveur de laquelle un crédit nouveau et nécessaire est demandé aux Chambres pour l'année 1884.

L'Afrique est l'objet de deux autres communications : l'une sur l'Ogadine ou l'Ogadên, région de l'Afrique orientale, pays des Somalis. C'est un rapport de **M. A. Rimbaud**, agent d'une maison française de commerce établie à Harar ; ce rapport est communiqué par M. Bardey. L'aspect général de l'Ogadine est une steppe de hautes herbes, avec des espaces pierreux ; cependant, il y aux approches de la rivière Wabi quelque agriculture. L'autre communication est relative à la mort d'un voyageur italien, M. Sacconi, qui explorait l'Abyssinie ou plutôt ce pays des Somalis dont il vient d'être question. M. Sacconi n'était qu'accidentellement voyageur ; il ne paraît pas avoir pris toutes les précautions qu'il est nécessaire d'observer vis-à-vis de peuples fanatiques et défiants. Mais sa mort, dont nous avons déjà parlé, n'en a pas moins été tragique : assailli au milieu de son sommeil, il s'élançait pour saisir ses armes quand un vigoureux coup de sabre vient lui fendre le poignet.

Détournons la vue de ces tristes scènes, trop communes dans l'histoire des voyages. **M. Magnin** entretient la Société du mouvement géographique en Hollande ; il insiste principalement sur deux points : d'abord sur la série d'expéditions du navire hollandais *le Willem Barents*, qui n'a pas entrepris moins de sept explorations successives dans les mers arctiques. On pourrait presque dire que cet infatigable pionnier a fait le siège du pôle Nord. Puis M. Magnin parle de la grande expédition hollandaise au centre de Sumatra ; les résultats n'en sont pas encore connus, mais ils ne peuvent manquer d'être considérables.

M. V.-A. Maltebrun, à propos de l'idée qui a été émise récemment de la publication par la Société d'une biographie des géographes et explorateurs français, annonce que lui-même a recueilli depuis longtemps des notes pour dresser une biographie de nos principaux cartographes, de ceux qui ont fait école. Il énumère les plus remarquables d'entre eux, depuis Jean Fernel, médecin de Henri II, Nic. de Nicolaï, géographe de Henri III, Jolivet, qui publia la première carte de France, etc., etc., jusqu'à Barbié du Bocage et Brué. Là commence la série des cartographes plus rapprochés de nous.

M. Oukawa, premier secrétaire de la légation japonaise à Paris, qui, l'été dernier, avait promis de venir parler du Japon devant la Société, s'excuse de n'avoir

pu encore le faire, ayant été obligé de se rendre en Espagne et en Portugal, d'où il est de retour depuis peu de temps. Il énumère les différents sujets qu'il a préparés; le premier dont il parlera roule sur le « Territoire du Japon, ses divisions naturelles et administratives; histoire de la noblesse japonaise. » Pour aujourd'hui, M. Oukawa se borne à donner un aperçu de la *Société de langue française* à Tokio (Yédo), société dont il a été l'un des fondateurs.

Le président signale la présence à la séance de **M. Raffray**, ancien consul de France en Abyssinie, aujourd'hui consul à Tamatave (Madagascar); M. Bouquet de la Grye espère que M. Raffray pourra, si rien ne s'y oppose, parler devant la Société du pays où se sont portées dernièrement les armes françaises.

La dernière communication de la séance est faite par **M. L. Simonin**, qui vient, avec la compétence et la parole facile qu'on lui connaît, entretenir la Société des derniers progrès de l'Australie, d'après les statistiques anglaises; il constate combien le courant de l'émigration britannique se porte actuellement vers le continent australien. Nous reviendrons sur cette conférence. M. Simonin a cité beaucoup de chiffres : nous craindrions, en les donnant trop précipitamment, de ne pas les reproduire avec exactitude.

M. E. Rey, membre de la commission centrale de la Société, a publié récemment sur les colonies franques de Syrie un ouvrage important dont **M. de Bizemont** a fait le compte rendu. M. Rey avait été chargé de trois missions scientifiques en Syrie, d'où il a rapporté de nombreux et nouveaux documents sur l'histoire et la géographie des croisades.

D'après l'auteur, les principautés latines de Syrie furent de véritables colonies politiques et commerciales, libéralement organisées, à ce point que les Européens y vivaient en parfaite harmonie avec les Asiatiques, même musulmans. La plupart de ces colonies étaient françaises.

De ces relations amicales entre Orientaux et Occidentaux résultèrent de grands avantages. « Dans l'ordre intellectuel, c'est en Syrie, aux écoles renommées des Nestoriens et des Jacobites, que les croisés recueillirent les éléments des sciences philosophiques dont le magnifique épanouissement devait, quelques années plus tard, jeter un si vif éclat sur l'Université de Paris. La géographie bénéficia plus largement encore; pour faire apprécier les progrès réalisés dans cet ordre d'idées, il suffit de rappeler que, dès l'année 833 de notre ère, le khalife El-Mamoun, fondateur de deux observatoires, faisait mesurer un degré terrestre dans la plaine qui s'étend de Palmyre à Rakka, et que les Arabes connaissaient alors non seulement la Méditerranée, mais encore les côtes de l'océan Indien, les îles de Java, Bornéo, Sumatra, etc. C'est de leurs travaux que s'inspirèrent les premiers cartographes européens, à commencer par Marino Sanuto. N'oublions pas enfin que l'usage de l'aiguille aimantée, emprunté aux Sarrasins, facilita, dans les siècles suivants, les merveilleuses découvertes des Normands, des Portugais et des Espagnols. »

Suivant une règle constante qui démontre l'utilité pratique des sciences géographiques, en même temps que celles-ci, se développaient les transactions commerciales. « Tandis que les navigateurs arabes visitaient les îles des épices, les navires chinois pénétraient dans le golfe Persique, et les villes de l'Euphrate devenaient les entrepôts où s'échangeaient activement les produits de l'Europe et ceux de l'extrême Orient. Il en était de même de diverses industries, et spécialement de la céramique et de la verrerie : Venise dut ses florissantes manufactures de Murano et du Rialto aux importations de Syrie. Au point de vue agricole, les colonies franques ne furent pas moins prospères. D'immenses forêts, détruites aujourd'hui, se prêtaient à une fructueuse exploitation; favorisées par une administration libérale, des cultures très riches se développaient, notamment la soie, le coton, la canne à sucre, la vigne, les baumes. Les routes étaient entretenues avec soin au moyen de corvées. Quel contraste entre ce tableau et la désolante aridité qui s'étale aujourd'hui sous les yeux du voyageur, et comment s'étonner que les populations du Liban aient gardé du passé un souvenir attendri ? »

Dans la seconde partie du livre est traitée la géographie proprement dite. L'auteur y prend successivement chaque principauté; il décrit en détail ses limites, ses fiefs, ses forteresses, ses villes épiscopales, ses monastères latins et indigènes; il donne enfin, par ordre alphabétique, une liste aussi complète que possible des bourgs et villages. S'appuyant sur les cartulaires de la Terre-Sainte et sur les textes des écrivains contemporains, M. Rey s'attache principalement aux identifications de noms de lieux. « Pour montrer l'utilité de ce grand travail d'érudition, il suffit de considérer les graves erreurs géographiques commises par les historiens les plus autorisés. C'est ainsi que, dans sa description de la bataille de Membedj, M. Michaud, confondant Hiérapolis de Syrie avec Hiérapolis d'Isaurie, fait exécuter par la cavalerie du comte d'Edesse une marche de cent cinquante lieues dans une journée; dans le même ouvrage, après la bataille de Tell-Danit, on voit l'armée victorieuse poursuivre avec acharnement des fuyards qui se trouvaient derrière elle. » De telles confusions seront désormais impossibles après le savant travail de M. Rey.

En dernières nouvelles, disons que c'est le 11 février prochain que commencent les conférences organisées par la Société. La première conférence sera faite par M. Faye, membre de l'Institut, et roulera sur l'histoire des relations entre la géographie et l'astronomie.

Parmi les publications nouvelles de la Société, signalons un historique de la secte musulmane des Senousi et son domaine géographique, monographie établie avec le plus grand soin par M. Henri Duveyrier.

Dans l'une de ses prochaines séances, la Société de géographie entendra la relation du voyage fait en Mandchourie et dans le Turkestan par deux jeunes Français, MM. Benoit-Méchin et Mailly-Châlon, voyage dont les journaux ont parlé lors du retour des explorateurs et qui n'a pas duré moins de cinq années.

Enfin, M. Thouar, dont il est déjà question plus haut, M. Thouar, l'explorateur français parti à la recherche des restes du docteur Crevaux sur les bords du rio Pilcomayo, exposera, mardi 12 février, les résultats de son voyage devant la Société de géographie, dont les membres seront convoqués extraordinairement dans la grande salle de la Sorbonne. — M. Thouar a rapporté de cette exploration des notes très complètes et d'un réel intérêt scientifique.

GUILLAUME DEPPING.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE DE FRANCE ET LES RÉCENTS TRAVAUX SUR L'ARCHÉOLOGIE DU NOUVEAU-MONDE

La Société américaine de France, reconnue en 1878 par arrêté ministériel, est jusqu'à présent la seule Association scientifique qui soit, en Europe, exclusivement consacrée à l'étude du Nouveau Monde dans les temps antérieurs à la découverte de Christophe Colomb. C'est elle qu'on doit, outre divers écrits remarquables à divers titres, la publication pour la première fois des célèbres mémoires de M. Aubin *sur la peinture didactique et l'écriture figurative des anciens Mexicains*. C'est également sous les auspices de cette Société qu'a paru, dans ces derniers temps, l'*Essai sur le déchiffrement de l'écriture hiératique de l'Amérique centrale*, par M. de Rosny.

Présidée, durant l'année qui vient de se terminer, par un des plus éminents membres de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Emile Levasseur, elle a entendu, dans ses dernières séances, d'importantes communications dont on nous permmettra de dire ici quelques mots.

Dans sa réunion du 19 février 1883, M. Juan de la Rada y Delgado a présenté la reproduction héliographique d'un *document mexicain inédit*, dessiné sur papier d'agavé, et conservé au musée d'artillerie de Madrid, et M. Lesouëf a lu la traduction d'un grand travail sur les *Indiens Cris de l'Amérique du Nord* qui avait été envoyé à la Société par le révérend J. Fortescue. Ce savant a consigné dans ce beau travail le résultat de ses études sur une intéressante nation indienne qui tend à disparaître de jour en jour, et au milieu de laquelle il a vécu une vingtaine d'années consécutives. La traduction de M. Lesouëf paraîtra avec des photographies d'Indiens Cris, dans la prochaine livraison des archives de la Société.

M. de Rosny a ensuite demandé à communiquer, pour prendre date, ses nouveaux *Essais de déchiffrement* et de lecture des textes en caractères hiératiques de

l'antiquité yucatique. Le feuillet du travail de M. de Rosny a été paraphé *ne varietur*, par le président, à la suite de la communication.

Dans une autre séance, un savant auquel on doit déjà la publication de la célèbre grammaire mexicaine d'Olmoz, et qui fera paraître prochainement un grand Dictionnaire mexicain-français, dont l'impression est sur le point d'être terminée à l'Imprimerie nationale de Paris, M. Rémi Siméon, a fait une lecture très intéressante sur *les Annales de Chimalpaïn*.

Ces annales, d'une importance considérable pour l'histoire ancienne du Mexique, font partie de la riche collection de M. Aubin. M. Siméon a pu se procurer la copie de quelques-uns d'entre eux et se propose de publier la 6e et la 7e relation, avec traduction et annotations.

L'intérêt de ces annales ressort tout d'abord de l'exactitude avec laquelle a été établie la chronologie. Il est évident qu'en présence des divergences que l'on rencontre à ce sujet dans les auteurs, les tables de Chimalpahin sont éminemment utiles et doivent aider à fixer les époques antérieures à la conquête espagnole.

M. Siméon signale ensuite le soin avec lequel les faits sont groupés et exposés simplement. Parmi les évènements mis en évidence, il cite le départ des Aztèques, vers le milieu du onzième siècle, d'un lieu appelé *Aztlan Chicomoztoc*, leur arrivée dans l'*Anahuac*, la fondation de *Tenochtitlan* ou Mexico en 1325, sous leur chef *Tenochtzin*, et enfin l'établissement de la monarchie par *Acamapichtli* (1367). Cet exposé est accompagné de divers extraits du texte *nahuatl*, avec traduction.

M. Siméon termine son travail par deux citations. La première se rapporte à la manière employée par les anciens Mexicains pour supputer les années et principalement à la période de 52 ans, qui servait de base à leur chronologie. Seulement, on ignore l'origine de ce cycle et comment on distinguait les cycles entre eux. Il y aurait là des recherches curieuses à faire.

La seconde citation est relative à la mort de *Moteuhçoma II* (Montezuma II), dont on ne connaît pas bien les causes. Chimalpahin affirme que le malheureux monarque fut étranglé par les Espagnols. Bernal Diaz del Castillo a prétendu que Moteuhçoma fut tué par ses propres sujets; et Sahaguen, après s'être tû, dans un premier récit, sur le genre de mort de ce prince, a déclaré, dans un autre écrit, que les Espagnols avaient fait périr Moteuhçoma par le garrot.

Toutes ces différences prouvent combien il est important de remonter aux sources originales de l'histoire. Les Annales de Chimalpahin sont évidemment au nombre des documents indispensables pour écrire l'histoire des anciens Mexicains.

M. E. Boban a appelé l'attention de la Société sur les fausses antiquités mexicaines qui s'introduisent de jour en jour, dans une déplorable proportion, au milieu des plus belles collections américaines, et il a cité plusieurs publications récentes dans lesquelles des savants distingués s'étaient appuyés sur des pièces qui sont incontestablement l'œuvre de faussaires européens. Il est fort à craindre que les peintres mexicains soient bientôt à leur tour l'objet de nouvelles contrefaçons. La simplicité de leur dessin d'une part, et le prix fort élevé auquel viennent d'être adjugées plusieurs d'entre elles dans une vente publique qui a eu lieu ces jours derniers, sont des raisons pour éveiller l'attention des savants. Une de ces peintures d'une page, en lambeaux et presque complètement effacée, a été payé 640 fr., le 1er février courant, à l'hôtel des ventes de la rue des Bons-Enfants; le lendemain, un titre mexicain de quinze feuillets sur papier de maguery a été adjugé à un libraire anglais pour 2,700 fr., et si trois peaux mexicaines, le même jour, ont été acquises pour 150 fr., c'est très probablement parce qu'un de nos américanistes présent à la vente n'a pas jugé devoir les pousser comme les deux autres documents, pour des raisons qui ont été devinées par les amateurs.

Il est bon d'ajouter que, depuis un très grand nombre d'années, aucun document original n'avait été mis en vente par le commerce de la librairie, ni par les commissaires-priseurs.

On peut donc considérer comme établi encore une fois que les manuscrits américains, non-seulement ceux qui remontent au delà de la conquête par Hernand Cortez, mais même ceux qui sont plus modernes d'un siècle environ, sont au nombre des documents étrangers les plus rares dont on possède des spécimens dans les bibliothèques publiques ou particulières.

La commission scientifique du Mexique, malgré les efforts du gouvernement, n'est pas parvenue à se procurer au Mexique ni ailleurs un seul de ces documents, et les copies relativement récentes de quelques-uns d'entre eux, dont les originaux ont été perdus ou égarés, ont elles-mêmes acquis un prix énorme.

Il n'en est pas précisément de même des monuments sculptés qui, peu à peu, viennent enrichir les musées de l'Amérique et de l'Europe. Sans être aussi rares que les manuscrits, ces œuvres de l'art indien sont souvent d'une grande valeur pour l'étude; et, dans ces derniers temps, on en a découvert quelques-unes avec des inscriptions sur lesquelles s'exerce en ce moment la sagacité de plusieurs paléographes des deux mondes.

Un de ces monuments sculptés sur bois avec un incontestable talent d'exécution a été découvert au Yucatan par le regrettable docteur Bernoulli, transporté après sa mort au musée public de Bâle, où il a été photographié par M. de Rosny, qui en a publié récemment une reproduction héliographique complète.

A Leyde, une tablette avec inscription hiéroglyphique yucatique a été déposée par M. Baud et publiée successivement dans la *Revue orientale et américaine* et dans le Mémoire de la section luxembourgeoise du Congrès international des Américains.

Enfin, un des membres distingués de la Société américaine de France, M. Strebel, a eu la bonne fortune d'acquérir un vase ancien sur lequel est gravée une inscription en caractères hiératiques mayas.

M. Castaing, qui a fait du Pérou antique l'objet spécial de ses études, a communiqué successivement à la Société plusieurs mémoires dans lesquels il fait connaître, jusque dans ses moindres détails, cette étonnante civilisation incasique qui s'est traduite par d'étonnantes constructions, par des œuvres d'art grandioses, mais qui n'a point fait usage de cet art sans lequel les peuples n'auraient pu sortir de la barbarie, l'art de l'écriture. On croit généralement que les anciens Péruviens n'avaient d'autres moyens de noter leur pensée qu'en formant avec des nœuds de fils aux couleurs variées ces singuliers cordelets connus sous le nom *qquipos*. Les progrès des études péruviennes font cependant entrevoir à ce sujet un fait qui, s'il était définitivement établi, mériterait toute l'attention des américanistes, à savoir que l'écriture avait existé au Pérou dans les temps antérieurs à la dernière dynastie des Incas, mais que ceux-ci en avaient prohibé l'usage sous les peines les plus sévères et étaient parvenus à en faire oublier jusqu'au souvenir.

Dans la dernière séance, la Société américaine de France avait à discuter la question des *plus anciennes dates de l'histoire* anté-colombienne de l'Amérique.

Suivant M. Siméon, trois centres principaux, au Mexique, appellent surtout l'attention : *Tullan*, *Tetzcuco* et *Tenochtitlan* ou Mexico.

Les peuplades qui ont fondé ces villes paraissent être parties du même point et avoir eu une commune origine. Ce qui le prouve, c'est qu'on retrouve presque partout le nom de *Culhuacan*, terre des aïeux, donné à des localités et que les dénominations appartiennent à la langue *nahuatl*.

Chimalpahin affirme que l'an 50 de notre ère les Téochichimèques abordèrent en Californie à *Aztlan-Teoculhuacan*. C'est de là que seraient parties à diverses époques les tribus qui se dirigèrent au sud-est et peuplèrent particulièrement les terres de l'Anahuac.

Au sixième siècle, les Toltèques quittèrent *Ueue-Tlapallan*, ou terre antique des nobles, et s'établirent au septième siècle à *Tullantzinco* et à *Tullan*. Ils eurent huit rois, dont le dernier fut *Topiltzin*. Une grande peste ayant décimé les populations toltèques, leur royaume tomba en 1052.

Peu après arrivèrent les Chichimèques qui s'installèrent dans le pays, au douzième siècle, sous leur chef *Xolotl*. Ils contractèrent des alliances avec les Toltèques et, après avoir été grossis des Acolhuas, venus de Teoculhuacan, fondèrent *Acolhuacan* ou *Tetzcuco*. On ignore la date précise de cette fondation; mais on sait que les Chichimèques, obligés de compter encore avec les Toltèques déchus, leur accordèrent de nombreuses seigneuries et constituèrent ainsi une sorte de féodalité.

Quant aux Aztèques, ils partirent au onzième siècle d'*Aztlan-Chicomoztoc* ou les 7-Cavernes. Leurs pérégrinations ne durèrent pas moins de deux siècles et demi. Ils arrivèrent dans l'Anahuac à la fin du treizième siècle, sous la conduite de 7 chefs. L'un d'eux, *Tenochtzin*, fonda, sur la rive occidentale de la lagune, une ville à laquelle il donna son nom : Tenochtitlan (1325).

Après quelques observations de M. Le;

vasseur sur la date des principales migrations chichimèques, M. de Rosny a discuté le diverses théories en présence, au sujet des dates les plus anciennes de la civilisation yucatique. Pour certaines parties de l'Amérique, nous possédons des dates chronologiques d'une extrême précision. On sait, par exemple, que le littoral montagneux du Groënland fut reconnu, bien avant Christophe Colomb, par le navigateur islandais Gumbiorn, en l'an 877; qu'un siècle plus tard, un autre Islandais, Ari Marsson, fut jeté sur les rives américaines dans un pays qu'il appela *Irland it mikla* « la grande Irlande », et que trois ans plus tard, Eric le Roux visita ce même pays et y établit une première colonie; qu'en l'an 1000, le fils de ce dernier, Lief l'Heureux, aborda à Terre-Neuve, et qu'un evêché, celui de Garda, fut établi sur le continent, où il subsista plus de trois siècles.

Malheureusement, nous sommes beaucoup moins avancés en ce qui concerne les régions de l'Amérique centrale où s'est développée la plus grande somme de civilisation dans le Nouveau-Monde, antérieurement à l'arrivée des Espagnols. Faute d'avoir pu comprendre les manuscrits et les inscriptions de la région isthmique, nous demeurons en présence des opinions les plus contradictoires au sujet de l'antiquité de la civilisation du Mexique, du Yucatan et des contrées voisines.

Quelques américanistes, l'auteur du *Registo Yucateco*, Waldeck, Lenoir, Brasseur de Bombay et d'autres font remonter la civilisation de Palenqué à des milliers d'années avant notre ère, tandis qu'Alexandre de Humboldt et d'autres ne veulent point la faire reculer beaucoup au delà du treizième ou du quatorzième siècle de l'ère chrétienne.

M. de Rosny développe ensuite les raisons qui l'engagent, en présence de ces théories si radicalement différentes, à penser que la civilisation de l'Amérique centrale remonte au onzième siècle de notre ère; mais il croit que, dans la région de l'Anahuac, elle s'était manifestée au moins deux ou trois cents ans plus tôt.

Le précieux manuscrit maya, dit *Codex Cortesianus*, qu'il vient de publier, et dans lequel se trouve l'exposition complète du grand cycle Yucatique, est probablement appelé à apporter diverses lumières sur le problème dont s'occupe la Société; et M. de Rosny démontre qu'il ne reste plus qu'un petit nombre de signes douteux à expliquer d'une manière définitive, pour que l'on puisse profiter des données chronologiques renfermées dans ce manuscrit.

M. Castaing regrette de ne pas posséder pour l'étude des plus anciennes dates de l'histoire du Pérou des ressources analogues à celles qu'ont à leur disposition les américanistes pour l'étude des dates anciennes de l'histoire du Mexique et du Yucatan. Il croit cependant pouvoir dissiper quelques-unes des obscurités qui environnent le problème; mais il demande que la discussion soit remise au mois prochain, séance dans laquelle il se propose de traiter la question contradictoirement avec son collègue, M. Daivaux.

M. Rémi Siméon parle d'un manuscrit de l'histoire du Mexique, de La Haye, dont on avait découvert l'existence en Espagne, mais qui demeure encore à l'état énigmatique pour les américanistes.

M. Lesouëf a vu à Madrid ce document d'une valeur inestimable, et dans lequel figurent de nombreuses représentations en couleur d'images didactiques mexicaines. Les américanistes ne tarderont d'ailleurs point à pouvoir en prendre connaissance, car un des membres distingués de la Société, Don Juan de Rios de la Rada y Delgado, vient d'informer un membre du bureau qu'il s'occupait d'en donner une reproduction fac-simile, accompagnée d'une transcription du texte et d'un grand commentaire.

LÉON DE ROSNY.

INFORMATIONS

Les pêcheries maritimes en Europe et aux États-Unis (1)

Angleterre. — Le Royaume-Uni compte 120,000 pêcheurs, et le poisson qu'ils capturent représente une valeur de 11 millions de livres sterling (275 millions de francs). Ce nombre de 120,000 est à peu près l'effectif de l'armée anglaise et près de trois fois le nombre de marins de la flotte britannique. Il ne comprend d'ailleurs que les hommes embarqués et directement employés à la pêche; avec leurs familles, ils forment une population de 400,000 âmes. Si l'on veut avoir une juste estimation de l'industrie de la pêche dans les trois royaumes, il faut ajouter à ce chiffre celui des individus employés à la construction des bateaux et à leur équipement, à leur approvisionnement en sel, barils, etc., au transport et à la distribution du poisson: ce qui doit doubler environ le nombre déjà donné. En outre, comme le combustible, le vêtement et la nourriture sont aussi nécessaires aux pêcheurs que leurs bateaux et leurs filets et que les fournisseurs de ces objets dépendent aussi bien de la pêche pour leur existence que les pêcheurs eux-mêmes, on arrive, pour former le total des personnes qui vivent des pêcheries anglaises, à 1 million d'âmes, c'est-à-dire à 3 p. 100 de la population du Royaume-Uni.

Parmi les produits des pêcheries anglaises, le hareng, « le poisson du pauvre, » tient le premier rang. Les Ecossais en exportent pour l'ordinaire 1 million de barils, soit 700 millions de têtes par an. Il faut ajouter à ce chiffre la quantité réservée en Ecosse pour la consommation du pays, et de plus le hareng des pêcheries anglaises, qui se consomme principalement en Angleterre. Quant au second rang, il appartient, non à la morue ou maquereau, mais à la sole, dont la saison dure toute l'année et qui joue un grand rôle dans l'alimentation de l'Angleterre. Les deux poissons les plus chers (le saumon et le turbot) ne viennent, comme quantité, qu'après la morue.

Aux espèces déjà nommées, il faut en ajouter plusieurs autres, dont Yarell a décrit 22, et dont les principales sont: le merlan, l'éperlan, l'anguille, le flétan, la sardine, la dorade, la raie, le rouget, l'églefin, la perche, le mulet rouge et le mulet gris, sans parler de la truite et autres poissons d'eau douce.

France. — En 1882, la France employait à la pêche 83,845 personnes et 22,891 embarcations jaugeant ensemble 156,287 tonnes. Le produit total des pêcheries françaises pendant la même année a été de 93 millions.

Hollande. — Les Hollandais prennent actuellement chaque année dans la mer du Nord 200 millions de harengs, qu'ils salent et qu'ils mettent en barils suivant l'antique recette de Beukelszoon. Ils en prennent aussi dans le Zuyderzée environ 50 millions, qui sont pour la plupart vendus frais. Dans cette même mer, ils ont une vaste pêcherie d'anchois qui occupe 1,200 bateaux et donne, dans les bonnes années, 50,000 barils de 3,500 têtes chacun, ou 245 millions d'anchois.

Norvège. — La population actuelle des pêcheries de Norvège comprend, d'après le dernier recensement, 80,000 personnes, soit 11 p. 100 de la population totale. Si l'on tient compte des 50,000 hommes employé à la construction des bateaux, cette proportion s'élève à 18 p. 100, et atteint même 50 p. 100 avec toutes les dépendances de cette industrie. Sur les 80,000 pêcheurs, 26,300 sont employés dans la grande pêcherie de morue de Lofoden qui occupe 6,800 bateaux découverts.

Les pêcheries de morue situées au nord, entre l'île de Lofoden et le cap Nord, emploient 14,000 hommes et 4,000 embarcations. Dans celles du Sud, entre le cap Stat et Trondjem, les nombres respectifs sont juste la moitié des précédents. A ces trois grandes branches de la pêche de la morue en Norvège, il faut encore ajouter quelques autres moins importantes de pleine mer, qui exportent annuellement 75 millions de poissons séchés et salés. En réunissant le produit de ces diverses pêches et en évaluant à 60 millions le nombre des familles de l'Europe, on a calculé que la Norvège pourrait fournir à chacune d'elles 30 livres de poisson par an.

Suède. — En Suède, le produit de la pêche n'atteint pas 500,000 liv. sterl., soit 12,500,000 francs.

Italie. — Les pêcheries d'Italie se distinguent par la variété des poissons qu'elles fournissent, les espèces de la Méditerranée surpassant en nombre celles des côtes de l'Océan. Malgré cette richesse de ses eaux maritimes, l'Italie ne retire de ses pêcheries que 40 millions, ce qui est un faible revenu pour un personnel de 60,000 pêcheurs. Le produit le plus important des mers d'Italie est le corail, après quoi viennent l'anchois, le thon et la sardine.

Espagne. — Les pêcheries d'Espagne ne font pas exception à l'état général d'atonie qui pèse sur l'industrie de cette contrée. Les Espagnols ont renoncé à la grande pêche et ont si peu de besoins à cet égard que, sur la faible quantité de poissons qu'ils prennent le long de leurs côtes, ils en exportent pour 2 millions de francs.

États-Unis. — Par l'excellence et la perfec-

---

(1) Cette note a été rédigée d'après le Catalogue de l'exposition internationale anglaise des produits et du matériel de la pêche, qui vient de se tenir à Londres dans les jardins de la société royale d'horticulture, à South-Kensington, non loin de l'exposition de 1851, et d'après un article publié par M. Barham dans le *Macmillan's Magazine.*

tion de leurs appareils, par les dimensions et l'aménagement de leurs navires, comme par l'étendue de leurs côtes, de leurs lacs, de leurs fleuves et par la richesse de leurs eaux, qui ne comptent pas moins de 1,500 espèces de poissons, les Etats-Unis se sont placés à la tête de l'industrie de la pêche.

Pour donner une idée de l'importance de ces pêcheries, il suffira de dire qu'en 1881 elles ont réalisé la somme énorme de 20 millions de livres, soit d'un demi-milliard en monnaie française.

(*Bulletin du ministère des travaux publics.*)

Sommaire de la *République industrielle*, du jeudi 7 février 1884, 35, rue de l'Arbre-Sec, Paris :

France.— L'enquête parlementaire. — L'emprunt du 12 février. — La responsabilité des compagnies de chemins de fer. — L'industrie des fleurs. — L'exposition ouvrière.

Etranger. — Importations et exportations de la Grande-Bretagne en 1882-1883. — Tableaux mensuels comparatifs 1882-1883.— Les docks de Sainte-Catherine de Londres. — Le nouveau canal de Manchester. — Les finances de la Hongrie. — Conférence des métallurgistes allemands à Hambourg. — La richesse publique des Etats-Unis. — Les finances égyptiennes.

Variétés.— La décoration de l'hôtel de ville. — L'industrie des chiffons en France. — Chemins de fer de l'Orne. — Colonies : la circulaire de M. Félix Faure. — M. Tirman et la colonisation en Algérie. — Nouvelles économiques des Deux-Mondes. — Statistiques du Bureau Veritas. — Adjudications et soumissions. — Bulletin agricole et commercial. — Tirages de la ville de Paris. — Revue financière.

Revue de géographie, dirigée par M. Ludovic Drapeyron, docteur ès lettres ; Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot. Paris, 25 fr. par an; départements, 28 francs.

Sommaire de la livraison de février 1884. M. Jametel : Fleuve Bleu et fleuve Jaune : Souvenirs de l'Empire du Milieu. — P. Moureolle : L'emplacement de la Rome antique. — L. Delavaud : Le mouvement géographique. — J. Girard : Topographie comparée des côtes de l'Océan et de la Manche. — R. Alain : Réponse au questionnaire soumis par M. L. Drapeyron au septième groupe (méthodologie) du congrès géographique international de Venise. — A. Cherbonneau : Légende territoriale de l'Algérie en arabe, en berbère et en français (suite). — L'alliance française. — Correspondances et comptes rendus critiques des sociétés de géographie et des publications récentes. — Nouvelles géographiques.

Cartes. — Le Pas-de-Calais à l'époque préhistorique (dans le texte).

La *Revue de géographie*, fondée en 1877, forme aujourd'hui treize volumes, avec cartes et gravures ; prix de la collection : 162 fr. 50. La table détaillée des matières vient de paraître ; prix : 2 fr. 50; 1 franc pour les abonnés anciens ou nouveaux.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Les avis des marchés de l'intérieur s'accordent à constater que les prix du blé sont généralement bien tenus. Si l'on en excepte quelques places de l'Ouest et du Nord, on ne signale plus qu'exceptionnellement de la baisse. Les offres, d'après l'*Echo agricole*, restent partout fort restreintes, mais la demande conserve le plus grand calme.

La vente à la halle de mercredi, à Paris, a été peu active et sans changement dans les prix. On a coté les blés blancs indigènes de 24 fr. 50 à 25 fr. 50; les blés roux, de 23 à 25 fr. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée. Les blés étrangers sont restés sans affaires.

Comme il y a huit jours, les farines de consommation se cotent : marque de Corbeil, 58 fr.; marques de choix, de 56 à 58 fr.; premières marques, de 54 à 56 fr.; bonnes marques, de 53 à 54 fr.; diverses, de 50 à 52 francs.

En hausse légère, sur la semaine dernière, la cote officielle des farines neuf marques est de 48 fr. 50 à 48 fr. 25 le sac de 159 kilogr.

La vente est lente pour les seigles, qui sont plus demandés pour l'intérieur que pour l'exportation. Les bonnes qualités se cotent de 15 fr. 25 à 15 fr. 50; les sortes ordinaires, de 14 fr. 50 à 15 fr. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

En orges, les cours sont fermement tenus ainsi qu'il suit : orges de Champagne, de 18 fr. 75 à 19 fr. 25; de l'Ouest, de 19 fr. 50 à 19 fr. 75; du Gâtinais, 20 fr.; de Beauce, de 19 fr. 75 à 20 fr. 50; d'Auvergne, de 20 fr. 50 à 24 fr. ; de Bourgogne, de 18 fr. 75 à 19 fr.

Avec des offres sans grande importance, les escourgeons restent soutenus au taux de 19 fr. 75 à 20 fr. pour les belles qualités de Beauce et du Centre, et de 19 à 19 fr. 50 pour les sortes ordinaires.

Il ne se traite toujours que très peu de chose en sarrasins. Les provenances de Bretagne et de Sologne valent de 16 à 16 fr. 25 les 100 kilogrammes.

Les transactions sur les avoines portent principalement sur les belles sortes noires qui maintiennent bien leurs cours. On cote par 100 kilogr., en gare d'arrivée : noires de choix, de 19 à 19 fr. 50; noires, 1re qualité, de 18 fr. 25 à 18 fr. 50; dito, ordinaires, de 17 fr. 50 à 18 fr. ; du Centre, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75; de Beauce, de 17 fr. 50 à 17 fr. 75; avoines grises de Beauce, de 17 à 17 fr. 25; du Centre, de 17 à 17 fr. 25; de Champagne, même prix.

Les cours sont nominaux, faute d'affaires, pour les avoines exotiques. On cote les Suède 16 fr. 50 à Rouen ; les Libans noires, de 15 à 15 fr. 50; des Saint-Pétersbourg, à expédier au printemps, de 15 fr. 25 à 15 fr. 75; des Riga, 15 fr.

Pour les issues de blé, la demande n'est pas plus active que précédemment, mais les offres sont modérées et les cours ne faiblissent pas. Ils s'établissent ainsi : gros sons seuls, de 15 fr. 50 à 16 fr.; sons trois cases, de 14 à 14 fr. 75; sons fins, de 13 à 13 fr. 75 ; recoupettes, de 13 à 14 fr. ; remoulages blancs, de 17 à 19 fr. ; remoulages bis, de 15 à 16 fr.

Le marché des fourrages, à la Chapelle, est toujours abondamment approvisionné et la vente y suit un cours régulier. On cote : foin, de 50 à 61 fr.; luzerne, de 48 à 59 fr.; paille de blé, de 29 à 37 fr.; paille de seigle, de 30 à 36 fr.; paille d'avoine, de 22 à 27 fr. Le tout suivant qualité et par 500 kilogr. rendus *franco* au domicile de l'acheteur.

On continue à coter les maïs disponibles de 15 à 15 fr. 25 les 100 kilogr. sur wagon au Havre ou à Rouen. Les malts d'orge de Champagne se payent 30 fr.; ceux de Beauce, de 30 à 31 fr.; les malts d'Auvergne, de 33 34 fr.

En ce qui concerne les graines fourragères, les transactions sont extrêmement restreintes. Les cours, très faibles sur toutes les sortes, sont en baisse pour les trèfles. On cote, par balle de 100 kilogrammes : trèfle violet de choix, de 135 fr. à 145 fr.; dito, de bonne qualité, de 125 fr. à 130 fr.; trèfle blanc, de 200 à 250 fr.; trèfle hybride, de 200 à 225 fr.; luzerne de Provence, de 150 à 160 fr.; de Poitou, de 120 à 135 fr.; d'Italie, de 130 à 140 fr.; minette, de 45 à 55 fr.; raygrass anglais, de 45 à 52 fr.; dito, d'Italie, de 48 à 50 fr.; vesces de printemps, de 24 à 26 fr.; pois jarras, de 17 à 18 fr.; pois gris, de 24 à 25 fr.; sainfoin à une coupe, de 30 à 32 fr.; sainfoin à deux coupes, de 38 à 40 fr.

La vente est peu active sur les légumes secs, dont voici les cours : flageolets Chevrier, de 160 à 180 fr. l'hectolitre et demi ; dito, ordinaires, de 70 à 85 fr.; Soissons, de 81 à 82 fr.; Liancourt, de 68 à 70 fr.; Suisses blancs, de 56 à 58 fr.; Suisses rouges, de 38 à 40 fr.; nains, de 35 à 38 fr.; gros pieds, de 42 à 44 fr.; Chartres, de 49 à 50 fr.; cocos blancs, de 44 à 46 fr.; cocos roses, de 40 à 42 fr.; plats du Midi, les 100 kilogr., de 35 à 42 fr., suivant grosseur ; lentilles, de 50 à 58 fr.; pois ronds, de 25 à 26 fr.

Il n'y a pas de changements à signaler dans la situation des fécules dont les prix restent faibles. On a coté le disponible par 100 kilogr., dans les gares respectives des vendeurs : à Paris, de 30 à 31 fr.; dans l'Oise, de 32 à 31 fr.; dans les Vosges, de 32 fr. 50 à 32 fr.

En disponible et en livrable, la fécule verte vaut de 18 fr. à 17 fr. 50 à Paris, et 18 fr. dans l'Oise et dans les Vosges.

L'huile de colza a peu varié cette semaine. Elle se cote actuellement par 100 kilogr. nets, fût compris, en entrepôt : disponible, de 79 fr. à 79 fr. 50; février, de 78 fr. 75 à 79 fr.; mars, de 78 fr. à 78 fr. 25; mars-avril, de 77 fr. 75 à 78 fr.; quatre mois de mars, de 77 fr. 75 à 78 fr.; quatre mois de mai, de 77 à 77 fr. 50.

Pour l'huile de lin, la tendance est calme aux cours ci-contre : disponible et février, de 53 fr. 50 à 54 fr.; mars, de 54 à 54 fr. 50; mars-avril, de 54 fr. 25 à 54 fr. 75; quatre mois de mars, 55 fr.; quatre mois de mai, de 56 fr. à 56 fr. 50.

En huiles et essences de pétrole, on cote : pétrole disponible, de 52 à 53 fr. les 100 kilog.; essences, de 54 à 55 fr.

Au détail, on paye le pétrole disponible et livrable 40 fr. l'hectolitre.

La dernière cote de Lille est celle-ci : huile de colza disponible, 79 fr. l'hectolitre; la même, épurée, 85 fr.; huile de lin de pays, 56 fr. ; huile de lin étranger, 50 fr. 50.

A Rouen, on cote par 100 kilogr. : huile de colza disponible et courant du mois, 81 fr. ; huile de lin, 56 fr. 75; de ravison, 72 fr.; d'arachides à coque, 75 fr.; tourteaux de colza indigène, 18 fr. 50; de sésame, 15 fr.; de lin, 21 fr. 50 ; de ravison, 10 fr. 50.

Les cours des alcools n'ont éprouvé cette semaine que des fluctuations peu importantes à la Bourse de Paris. Aujourd'hui la tendance est faible et les prix sont les suivants, par hectolitre, 90 degrés, en entrepôt : février, de 44 fr. 50 à 44 fr. 25 ; mars, 44 fr. 75; mars-avril, 45 fr. 50; quatre mois de mai, de 47 à 46 fr. 75.

Dans le Nord, à Lille, l'alcool de betterave

vaut 43 fr. 50. On cote nominalement l'alcool de grains 51 fr. 50; celui de mélasse 43 fr.; le trois-six, 52 fr.

Il n'y a pas encore d'amélioration à constater dans les cours des sucres à la Bourse de Paris. Les sucres bruts font de 45 fr. 50 à 45 fr. 75. On cote le n° 3 : février, de 53 fr. 25 à 53 fr.; mars, de 53 fr. 50 à 53 fr. 25; mars-avril, de 53 fr. 75 à 53 fr. 50; quatre mois de mars, de 54 fr. 25 à 54 fr.; quatre mois de mai, de 55 fr. 25 à 55 fr.

Quant aux sucres raffinés, ils continuent de se coter de 102 à 103 fr. les 100 kilog.

La cote officielle accuse : sucre brut, 88 degrés, 45 fr. 50; blanc, type n° 3, 52 fr. 75; raffinés, bonne sorte, 102 fr.; belle sorte, 103 fr.; certificat de sortie, 40 fr.; mélasse de raffinerie, 12 fr.

La température de la huitaine a été très variable, dit le *Journal des fabricants de sucre*; le thermomètre a atteint jusqu'à 14.5 degrés, avec 10,5 la nuit, pour descendre ces jours derniers jusqu'au point de congélation. Il a plu assez fréquemment, mais la quantité d'eau tombée a été peu considérable. Temps favorable aux travaux des champs, qui se poursuivent avec activité, mais contraire à la conservation de la betterave qui s'altère de plus en plus. La fabrication heureusement s'avance et il ne reste qu'un bien petit nombre de fabriques en activité.

En Allemagne, température encore plus anormale que précédemment et beaucoup plus élevée que ne le comporte la saison. Nouvel ouragan très violent ayant occasionné de grands dégâts. On se plaint de la pousse de la betterave en silos, mais il ne reste que bien peu d'usines en activité, et toutes ou presque toutes auront terminées vers le 15 de ce mois. En Autriche, les cinq dixièmes des usines ont terminé le travail de la betterave. Le rendement est devenu peu satisfaisant, par suite de la pousse de la racine sous l'influence d'une température exceptionnellement douce.

Il y avait au marché de la Villette, jeudi dernier, 29,864 animaux de boucherie qui se répartissaient comme suit : 2,368 bœufs; 746 vaches; 177 taureaux; 1,537 veaux; 18,877 moutons et 6,159 porcs.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués par kilogr. de viande nette : bœufs, de 1 fr. 24 à 1 fr. 80; vaches, de 1 fr. 06 à 1 fr. 70; taureaux, de 1 fr. 12 à 1 fr. 56; veaux, de 1 fr. 56 à 2 fr. 46; moutons, de 1 fr. 54 à 2 fr. 10; porcs, de 1 fr. 10 à 1 fr. 30.

On a payé au poids vif : bœufs, de 0 fr. 62 à 1 fr. 08; vaches, de 0 fr. 53 à 1 fr. 03; taureaux, de 0 fr. 56 à 0 fr. 94; veaux, de 0 fr. 78 à 1 fr. 48; moutons, de 0 fr. 72 à 1 fr. 27; porcs, de 0 fr. 76 à 0 fr. 90.

A la vente à la criée des viandes, aux Halles centrales, les prix se sont établis ainsi : bœuf ou vache, quartiers de derrière, de 1 fr. 26 à 1 fr. 90 le kilogr.; quartiers de devant, de 0 fr. 80 à 1 fr. 26; aloyaux, de 1 fr. 40 à 2 fr. 70.

Veau, extra, de 2 fr. 24 à 2 fr. 30; 1re qualité, de 2 fr. 06 à 2 fr. 20; 2e qualité, de 1 fr. 76 à 2 fr.; 3e qualité, de 1 fr. 50 à 1 fr. 70; pans, cuissots, de 1 fr. 70 à 2 fr. 54.

Mouton, 1re qualité, de 1 fr. 74 à 1 fr. 85; 2e qualité, de 1 fr. 40 à 1 fr. 70; 3e qualité, de 0 fr. 70 à 1 fr. 24; gigots, carrés, de 1 fr. 70 à 2 fr. 30; agneaux, de 1 fr. 40 à 2 fr. 10.

Porc, 1re qualité, de 1 fr. 30 à 1 fr. 36; 2e qualité, de 1 fr. 20 à 1 fr. 28; 3e qualité, de 1 fr. à 1 fr. 16.

Au marché de jeudi, la cote officielle du suif frais de la boucherie de Paris a été fixée à 91 fr. Le suif de bœuf de la Plata a été traité en commerce à 98 fr. Quant aux produits fabriqués, ils se cotent par 100 kilogrammes : stéarine de saponification, 150 fr.; stéarine de distillation, de 150 à 145 francs; oléine de saponification, de 74 à 75 francs; oléine de distillation, de 68 à 70 fr.; huile de palmistes, de 92 à 93 fr.

On paye par 50 kilogrammes les cuirs et peaux de l'abat de Paris : taureaux, 44 francs 89; gros bœufs, 50 fr. 31; moyens bœufs, 50 fr. 23; petits bœufs, 44 fr. 86; vaches laitières, 46 fr. 08; vaches de bandes, 47 fr. 81; gros veaux, 68 fr. 11; petits veaux, 81 fr. 74.

En fait de denrées de consommation ménagère, on relève les prix suivants aux Halles centrales de Paris : beurre de Gournay, de 2 fr. 80 à 5 fr. 60 le kilogr., suivant qualité; laitiers, de 3 fr. 40 à 4 fr. 20; marchands, de 2 fr. à 3 fr. 20; Bourgogne en livres, de 1 fr. 80 à 2 fr.; Gâtinais, de 2 fr. 50 à 3 fr.; Vendôme et Beaugency, de 2 fr. 20 à 2 fr. 50; Touraine, de 2 fr. 60 à 3 fr.; Sarthe, de 2 fr. à 2 fr. 50.

Fromages : de Brie, grand moule, de 45 fr. à 55 fr. la dizaine; Coulommiers, le cent, de 40 à 45 fr.; Neufchâtel, de 10 à 14 fr.; Livarot, de 75 à 85 fr.; Mont-Dore, de 30 à 36 fr.; Camembert, de 45 à 55 fr.; Gruyère, les 100 kilogr., de 120 à 190 fr.

Œufs de choix, le mille, de 96 à 104 fr.; ordinaires, de 88 à 94 fr.; petits œufs, de 80 à 88 fr.

Pommes de terre : Hollande, de 78 à 88 fr.; rondes, de 48 à 60 fr.; chardonnes, de 40 à 50 fr. Le tout par 1,000 kilogr., en gare d'arrivée.

Les affaires en vins sont toujours des plus calmes sur le marché de Bercy-entrepôt, mais les prix restent fermement tenus. Voici les cours de classement :

Vins rouges de 1re classe. — Auvergne, la pièce, de 130 à 135 fr.; Blois, de 105 à 120 fr.; Cher, de 140 à 155 fr.; Fitou, l'hectolitre, de 55 à 60 fr.; Montagne, de 43 à 48 fr.; Narbonne, de 50 à 55 fr.; Roussillon, de 60 à 65 fr.; Espagne, de 48 à 54 fr.; Portugal, de 50 à 55 fr.; Italie, de 53 à 56 fr.

Vins rouges de 2e classe. — Montagne, de 38 à 42 fr. l'hectolitre; Narbonne, de 46 à 48 fr.; Roussillon, de 48 à 55 fr.; Espagne, de 44 à 47 fr.; Algérie, de 45 à 48 fr.; Portugal, de 45 à 48 fr; Sicile, de 45 à 48 fr.; Italie, de 48 à 52 fr.; Dalmatie, de 48 à 52 fr.

Vins blancs de 1re classe. — Anjou, la pièce, de 145 à 155 fr.; Bergerac, de 160 à 170 fr.; Basse-Bourgogne, le muid, de 150 à 170 fr.; Chablis, de 230 à 250 fr. Le tout en entrepôt, droits d'octroi en sus pour Paris.

Les houblons sont partout très fermes. La tendance à la hausse continue, et elle s'explique facilement par la diminution rapide des existences sur les marchés producteurs. A Alost, on paye maintenant 130 fr. les 50 kil. et à Poperinghe, 140 fr. En Bourgogne, on ne peut plus coter que nominalement les houblons. Tout est écoulé en culture; en commerce, on demande 200 fr. des 50 kil. En Alsace comme en Lorraine, la reprise s'accentue. — O. F.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

CARNAVAL DE NICE

TRAIN DE PLAISIR

DE PARIS A MARSEILLE & A NICE

1 jour à Marseille — 5 jours à Nice.

Prix (aller et retour) : 2e classe, 80 francs; 3e classe, 60 francs.

A l'occasion du carnaval de Nice, la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée organisera un train de plaisir dans les conditions suivantes :

Aller.

Départ de Paris : le 19 février à midi 10.

Arrivée à Marseille : le 20 février à 1 heure 15 du soir.

Séjour à Marseille.

Départ de Marseille : le 21 février à 11 heures 20 du soir.

Arrivée à Nice : le 22 février à 6 heures 15 du matin.

Retour.

Départ de Nice : le 27 février à 1 heure 25 du soir.

Arrivée à Paris : le 28 février à 6 heures 55 du soir.

On peut se procurer des billets pour ce train de plaisir, depuis le 4 février : à la gare de Paris; dans les bureaux succursales de la compagnie; à l'agence Lubin, 36, boulevard Haussmann; à l'agence Kook et fils, 1, rue Scribe, 15, place du Havre, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; à l'agence des wagons-lits, 2, rue Scribe; à l'agence H. Gaze, 7, rue Scribe et 8, rue Daphot; à l'agence Caygill, 15, avenue de l'Opéra et à l'agence Bordèse, 22, rue de la Chaussée-d'Antin.

BILLETS ALLER ET RETOUR de Paris à Nice et Menton, valables pendant vingt jours à compter de la date du départ de Paris. 1re classe, prix : **170 fr.** — Itinéraire facultatif par la Bourgogne ou par le Bourbonnais.

Ces billets seront délivrés du 17 au 21 février 1884 et donneront droit d'arrêt facultatif à Lyon ou à Clermont (suivant l'itinéraire choisi) et dans toutes les gares situées entre Lyon ou Clermont et Menton, tant à l'aller qu'au retour. Ils seront valables pour tous les trains desservant les points ci-dessus désignés, à l'exception des trains rapides nos 5 et 7 partant de Paris à 7 h. et 7 h. 15 du soir, et des trains rapides nos 8 et 10, partant le premier de Marseille à 4 h. 47 du soir, et le second de Menton à 11 h. 20 du matin, et de Nice à midi 40.

Chemins de fer de l'Ouest.

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2e et 3e classe, de et pour toutes les gares de son réseau.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 23 février 1884, à deux heures du soir, il sera procédé, par M. le préfet du Cher, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemins de fer de Bourges à Gien et d'Argent à Beaune-la-Rolande.

Partie comprise entre la limite du Loiret, sur les deux lignes et le raccordement avec la ligne de Vierzon à Saincaize, sur une longueur de 69,850 mètres.

FOURNITURE ET POSE DES CLÔTURES SÈCHES

La dépense est estimée à 117,075 fr., non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Bourges ;

2° Dans ceux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, à Gien.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 23 février 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet de Maine-et-Loire, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées et en trois lots, des travaux ci-après désignés :

Routes nationales.

1° *Route nationale n° 23. — Rechargement de la chaussée sur une longueur de 2,300 mètres, aux abords d'Angers :*

Travaux à l'entreprise, 19,189 fr. 75.

2° *Route nationale n° 152. — Traverse d'Angers : réfection du pavage du quai Ligny.*

Travaux à l'entreprise, 18,296 fr.

3° *Route nationale n° 161 bis. — Ponts suspendus de Chalonnes : bail d'entretien pendant six années, de 1884 à 1889 inclusivement.*

Estimation de la dépense annuelle, 6,000 fr.

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Angers ;

2° Dans ceux de M. Bauchal, ingénieur des ponts et chaussées, à Angers, 18, rue de la Roë.

Ministère des travaux publics.

ADJUDICATION

Le 23 février 1884, à trois heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Pas-de-Calais, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés :

Routes nationales.

Route n° 37.

Rechargement de la chaussée empierrée entre les bornes 1 k. 6 et 5 k. 6, aux territoires du Transloy et de Beaulencourt : 44,800 fr. 70.

Reconstruction de la chaussée pavée dans les rues Ernestale et Saint-Aubert, à Arras : 26,425 fr. 30.

Route n° 43.

Restauration de la chaussée pavée entre le hameau du Rieux et Lillers, sur une longueur de 840 mètres : 38,979 fr. 95.

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Arras ;

2° Dans ceux de MM. les ingénieurs d'arrondissement.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 27 février 1884, à deux heures et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet des Alpes-Maritimes, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 7 (Branche de la Corniche.)

Rechargement de la chaussée entre le pied des rampes de Mont-Gros et l'extrémité est du village de la Turbie, sur une longueur de 15,900 mètres.

TRAVAUX À L'ENTREPRISE (FOURNITURE DE MATÉRIAUX) :

1re partie	47.661 24
2e partie	17.476 80
3e partie	9.512 46
Total	74.650 50

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Nice ;

2° Dans ceux de M. Bosio, ingénieur des ponts et chaussées, à Nice, 8, rue Notre-Dame.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le 1er mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Var, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 97, de Toulon à Antibes.

Rechargement de la chaussée, sur divers points, entre les bornes 52 k. 4 et 66 k. 7, sur une longueur de 7,250 mètres.

La dépense est estimée à 56,603 fr. 04, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Draguignan.

2° Dans ceux de M. Malau, ingénieur des ponts et chaussées, à Draguignan, boulevard de l'Esplanade.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le jeudi 6 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Seine-Inférieure, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en 4 lots, des travaux ci-après désignés :

Navigation de la Seine (4e section).

1° *Grosses réparations des digues de la Seine, entre Caudebec et La Vacquerie.*

Dépenses à l'entreprise, 1,168,800 fr.

2° *Fourniture de 5,000 tonnes de ciment de Portland.*

Dépenses à l'entreprise, 315,000 fr.

3° *Confection de revêtements en béton à la digue sud de la passe des Meules.*

Dépenses à l'entreprise, 55,453 fr.

4° *Fourniture de 340 tonnes de ciment de Portland.*

Dépenses à l'entreprise, 21,420 fr.

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Rouen ;

2° Dans ceux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, à Rouen, 28, rue de Fontenelle.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

1° M. Brosset (Emmanuel-Jules), négociant en soiries, chevalier de la Légion d'honneur, né à Lyon (Rhône), le 5 juillet 1828, y demeurant, sans profession ;

2° M. Brosset (Marc-Jules), lieutenant au 139e de ligne, en garnison à Lyon, né en cette ville le 17 février 1856 ;

3° M. Brosset (Joseph-Albert-Maurice), employé de commerce, né à Lyon le 3 février 1857, y demeurant,

Se pourvoient près de M. le garde des sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter au nom de *Brosset* celui de *Heckel*.

A. ANDRÉ,
Référendaire au sceau de France.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'HABILLEMENT

ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE DE

BOURGERONS EN TOILE DE LIN

Le lundi 10 mars 1884, à deux heures, il sera procédé, à Paris, dans une des salles de l'hôtel de l'intendance militaire, 18, rue Saint-Dominique, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture de :

277,000 bourgerons en toile de lin.

Cette fourniture sera divisée en 23 lots, dont la composition est indiquée au cahier des charges.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et du modèle-type, dans tous les magasins administratifs de l'habillement de l'intérieur et dans ceux des places d'Alger, d'Oran et de Philippeville.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces exigées par l'article 4 du cahier des charges, devront être remises au sous-intendant militaire chargé du service des magasins centraux, 18, rue Saint-Dominique, à Paris, le 29 février 1884, au plus tard.

Paris, le 6 février 1884.

Le sous-intendant militaire,
LAFOSSE.

SOCIÉTÉ DE

DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS

Situation au 31 janvier 1884.

Débit.

Caisse et compte courant à la Banque	8.670.821 37
Effets en recette	751 107 93
Portefeuille français	98.062 514 06
— étranger	254 201 23
Frais généraux	67.394 23
Comptes courants { par acceptations	6.071.185 88
Comptes courants { par divers	8.792.540 95
Avances sur garanties statutaires	765.765 30
Frais d'installation (extension des bureaux et caisses pour les titres en dépôt)	335.789 35
Compte immeuble	6.975.668 72
Actions (375 fr. non versés)	60.000.000 »
	190 746.989 02

Crédit.

Capital	80.000.000 »
Fonds de réserve	10.000.000 »
Comptes de dépôt { Chèques à vue	36.622.929 14
Comptes de dépôt { Comptes courants à 7 jours d'avis	21.823.139 39
Comptes de dépôt { Comptes courants	28.171.350 15
Acceptations	8.095.342 89
Effets à l'encaissement	825.937 33
Agents de change (ordres de Bourse exécutés pour comptes de tiers)	275.267 25
Coupons encaissés par divers	2.968 81
Réescompte du dernier semestre	155.739 90
Dividendes à payer { Soldes des semestres antérieurs	15.799 50
Dividendes à payer { 1er sem. 1883 (8 f. 2474 impôt compris)	26. 296 »
Profits et pertes { Compte ancien	1.598.273 15
Profits et pertes { Compte nouveau	133.945 51
	190.746.989 02

Effets en circulation endossés par la Société	33.282.138 11

Certifié conforme aux écritures:

Le président,
ARM. DONON.

Spectacles du Lundi 11 Février.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — Guillaume Tell : Lassalle, Escalaïs, Giraudet, Dubulle; Mmes Lureau, Janvier, Barbot.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Monde où l'on s'ennuie, pièce en 3 actes, de M. Edouard Pailleron : Delaunay, Garraud, Prudhon, Paul Reney; Mmes Brohan, Riquier, Reichemberg, Broisat, Samary, Lloyd.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Le Postillon de Lonjumeau. — La Fille du Régiment : Roll, Dulin, Nathan; Mmes Vial, Pierron et Perret.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Soirée populaire à prix réduits : la Fille de l'orfèvre (1re représentation) : Duflos, Cornaglia, Rebel; Mme Léa Caristie. — L'Avocat pathelin. — L'École des maris.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Moriet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/4. — La Dormeuse éveillée, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Gélabert.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Spectacles de la semaine à l'Opéra :

Mercredi 13 : Don Juan.
Vendredi 14 : la Farandole, la Favorite.
Samedi 16 : Don Juan.

Spectacles de la semaine à l'Opéra-Comique :

Mardi 12 : Manon.
Mercredi 13 : Carmen.
Jeudi 14 : Manon.
Vendredi 15 : le Pardon de Ploërmel.
Samedi 16 : Manon.

Voici le programme de la représentation qui aura lieu mardi, à l'Opéra-Populaire, au bénéfice des victimes des incendies de la cité Joly et de la rue Saint-Bernard :

C'était Gertrude, par M. Georges et Mlle Mary Gillet; le Bonhomme Jadis, par MM. Talbot, Volny et Mlle Gallayx; intermèdes par MM. Lorrain, Bosquin, Paulus, Dailly, Couturier, Volny, Dubulle, Maugé, Scipion, Vois, A. Lévy, Bourgeois, L. de Wenzel, Mmes Duvivier, Vaillant-Couturier, Dereims-Devriès, Thérésa, Duparc; le duo d'Hamlet, par M. Couturier et Mme Vaillant-Couturier; Allocution par M. Edouard Lockroy; le Supplice d'une femme, par MM. Silvain, Ph. Garnier, Mmes Dudlay, Amel et la petite Aumont; le trio de Faust, par MM. Bosquin, Lorrain et Mme Dereims-Devriès; le trio de Guillaume Tell, par MM. Dailly, Maugé et Scipion; Après le bal, pantomime de M. Agoust, par des artistes de l'Eden-Théâtre.

Salle des Conférences, 39, boulevard des Capucines :

Lundi 11 février, M. Du Vivier : Merveilles et désastres de la confiance publique dans l'histoire contemporaine. — Mardi 12, M. Tony Révillon, député : Les poètes du peuple (au bénéfice d'une œuvre artistique). — Mercredi 13, M. Achille Poincelot : La prochaine révolution. Où va la République. Les anarchistes. Les collectivistes. Le parti de la dynamite et les bourgeois menacés de mort. Résultats de la politique antiréformatrice. Danger d'une guerre sociale. — Jeudi 14, M. Francisque Sarcey : M. Pasteur, histoire d'un savant par un ignorant, de M. Vallery Radot. — Vendredi 15, M. Coquelin aîné, de la Comédie-Française : Contes et monologues. Réponse à quelques critiques. (Prix des places pour cette soirée : Location : Premières, 3 fr. 50; secondes, 2 fr.; Bureaux : Premières, 3 fr.; secondes, 2 fr.) — Samedi 16, M. Camille Flammarion, astronome : Les Étoiles, soleils de l'infini. Projections par M. Molteni. — Mardi 12 et vendredi 15, à 2 heures 1/2, M. Joseph-Ferdinand Bernard : La gymnastique pulmonaire.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

Seizième année. — N° 42. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Mardi 12 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande. — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 12 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Réception par le Président de la République de S. Exc. M. le maréchal Serrano, duc de la Torre, qui lui a remis les lettres par lesquelles S. M. le roi d'Espagne met fin à la mission qu'il remplissait, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, auprès du gouvernement de la République française (page 761).

— par le Président de la République de la lettre par laquelle S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême et roi apostolique de Hongrie, notifie la naissance d'une archiduchesse (page 761).

— par le Président de la République de la lettre de notification de S. Exc. M. Luis Bogran, annonçant son élection à la Présidence de la République de Honduras, et de celle de S. Exc. M. Jose-Maria-Placido Caamano, faisant part de sa nomination en qualité de Président provisoire de la République de l'Equateur (page 761).

Décret nommant un aide-commissaire du cadre colonial au grade de sous-commissaire de la marine (page 762).

Arrêtés portant nominations de percepteurs (page 761).

— autorisant un particulier, demeurant à Marseille, à entreprendre les opérations d'engagement et le transport des émigrants (page 763).

Décision accordant des récompenses pour faits de sauvetage (page 763).

Documents du ministère de la guerre : *Décisions* portant mutations dans l'arme de l'infanterie, l'arme de l'artillerie et l'arme du génie (page 763).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 764).

Sénat. — Bulletin de la séance du lundi 11 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 765).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 11 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 765).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 766).

Académies et corps savants. — Société d'acclimatation. — *Ernest Menault* (page 767).

Informations (page 769).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 770).

Bourses et marchés (page 772).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 319 à 331).
— Documents (page 57 à 64).

Chambre. — Débats parlementaires (page 379 à 398).
— Documents parlementaires (page 2193 à 2196).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 11 Février 1884.

Le Président de la République a reçu, samedi matin 9 février, en audience privée, S. Exc. M. le maréchal Serrano, duc de la Torre, qui lui a remis les lettres par lesquelles S. M. le roi d'Espagne met fin à la mission qu'il remplissait en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du gouvernement de la République française.

Le Président vient de recevoir la lettre par laquelle S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême et roi apostolique de Hongrie, notifie la naissance de l'archiduchesse Natalie-Marie-Thérèse, fille de S. A. I. et R. l'archiduc Frédéric et de S. A. I. et R. Mme l'archiduchesse Isabelle.

Il a reçu également la lettre de notification de S. Exc. M. Luis Bogran, annonçant son élection à la présidence de la République de Honduras, et celle de S. Exc. M. Jose-Maria-Placido Caamano, faisant part de sa nomination en qualité de Président provisoire de la République de l'Équateur.

Par décret rendu, le 9 février 1884, sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. de Lacoste (François-Louis-Alexandre), aide-commissaire de la marine (service des colonies), a été promu au grade de sous-commissaire (1er tour, ancienneté).

Par arrêté du ministre des finances, en date du 24 décembre 1883, ont été nommés :

M. Clause, percepteur de Jeauménil (Vosges), 2e classe, à la perception de Xaffévillers (même département), 2e classe.

M. Beurnel, percepteur de 2e classe à Docelles (Vosges), à la perception de Jeauménil (même département), 2e classe.

M. Pierre, percepteur de 5e classe à Sainte-Marguerite (Vosges), percepteur de 4e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Docelles (même département).

M. Husson, percepteur surnuméraire, perteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Sainte-Marguerite (Vosges).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 26 décembre 1883, ont été nommés :

M. Levesque des Varannes, percepteur de Laigné-en-Belin (Sarthe), 4e classe, à la perception de Montfort (même département), 3e classe.

M. Gathier, percepteur de Coulans (Sarthe), à la perception de Laigné-en-Belin (même département), 4e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 29 décembre 1883, ont été nommés :

M. Burdin de Saint-Martin, percepteur de Rieux (Haute-Garonne), 3e classe, à la perception de Muret (même département), 2e classe.

M. de Séré, percepteur de Martres (Haute-Garonne), 4e classe, à la perception de Rieux (même département), 3e classe.

M. Mayniel, percepteur de 5e classe à Cierp (Haute-Garonne), à la perception de Martres (même département), 4e classe.

M. Maury, adjudant sous-officier au 16e régiment d'artillerie, à la perception de Cierp (Haute-Garonne), 4e classe. (Exécution des lois des 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Dange, percepteur de Saint-Jean-des-Ollières (Puy-de-Dôme), 3e classe, à la perception de Villemur (Haute-Garonne), 3e classe.

M. Latapie, capitaine en retraite, à la perception de Saint-Symphorien (Gironde), 3e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 31 décembre 1883, M. Dupré, percepteur surnuméraire, a été nommé à la perception de Ferrières (Allier), 5e classe.

Par arrêtés du ministre des finanses, en date du 7 janvier 1884, ont été nommés :

M. Bertrand, percepteur de Castelnau (Hérault), 2e classe, à la perception de Pézenas (même département), 2e classe.

M. Laborde, commis principal à l'administration centrale des finances, à la perception de Castelnau (Hérault), 2e classe.

M. Jarty, percepteur de 3e classe à Castelnau (Lot), à la perception de Puy-l'Evêque (même département), 2e classe.

M. Sambat, commis principal des contributions indirectes, à la perception de Castelnau (Lot), 4e classe.

M. Petit, percepteur de Sompuits (Marne), 4e classe, à la perception de Sommepy (même département), 3e classe.

M. Albert, adjudant sous officier au 1er régiment de cuirassiers, à la perception de Sompuits (Marne), 4e classe. (Exécution des lois des 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêté du ministre des finances, en date du 8 janvier 1884, M. Marié, commis spécial à l'administration centrale, a été nommé à la perception de Saint-Germain (Loiret), 3e classe, par permutation avec le titulaire.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 10 janvier 1884, ont été nommés :

M. Descateaux, percepteur de Chevincourt (Oise), 3e classe, à la perception d'Ansauvillers (même département), 2e classe.

M. Loilier, percepteur de Guiscard (Oise), 3e classe, à la perception de Chevincourt (même département), 3e classe.

M. Bazin, percepteur de 3e classe à Carlepont (Oise), à la perception de Guiscard (même département), 3e classe.

M. Dafaux, percepteur de 5e classe à Fréniches (Oise), en la même qualité à la perception de Carlepont (même département).

M. Chrétien, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Fréniches (Oise).

M. Legentil, percepteur de 3e classe à Saint-Josse (Pas-de-Calais), a été nommé à la perception de Norrent-Fontes (même département), 3e classe.

M. Bauduin, percepteur de 5e classe à Agnès-les-Duisans (Pas-de-Calais), percepteur de 4e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Saint-Josse (même département).

M. Baudel, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception d'Agnez-les-Duisans (Pas-de-Calais).

M. Noirot, percepteur de Sussey (Côte-d'Or), 4e classe, à la perception de Grancey-le-Château (même département), 3e classe.

M. Gabrielli, fondé de pouvoirs de recette, à la perception de Sussey (Côte-d'Or), 4e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 12 janvier 1884, ont été nommés :

M. Bouterre, percepteur de Saint-Victor-l'Abbaye (Seine-Inférieure), 3e classe, à la perception de Bois-Guillaume (même département), 2e classe.

M. de Flandre, percepteur de 4e classe à Monchy-sur-Eu (Seine-Inférieure), à la perception de Saint-Victor-l'Abbaye (même département), 3e classe.

M. Thillais, percepteur de 4e classe à Anglesqueville (Seine-Inférieure), à la perception de Monchy-sur-Eu (même département), 3e classe.

M. Bertin, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception d'Anglesqueville (Seine-Inférieure).

M. Vidry, percepteur de Verteuil (Lot-et-Garonne, 4e classe, à la perception de Vic-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 4e classe.

M. Teyssier, percepteur de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne), 4e classe, à la perception de Verteuil (même département), 4e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 14 janvier 1884, ont été nommés :

M. Chevrier, percepteur de Loury (Loiret), 3e classe, à la perception de Courtenay (même département, 2e classe.

M. d'Ambert, percepteur de 3e classe à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), à la perception de Loury (même département), 3e classe.

M. Grandry, percepteur de 5e classe à Tigy (Loiret), percepteur de 4e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Nogent-sur-Vernisson (même département).

M. Martin, percepteur d'Ardes (Puy-de-Dôme), 4e classe, à la perception de Châteldon (même département), 3e classe.

M. Jusseraud, percepteur d'Herment (Puy-de-Dôme), 5e classe, à la perception d'Ardes (même département), 4e classe.

M. Bertrand, percepteur de 5e classe à Vergezac (Haute-Loire), à la perception de Boujan (Hérault), 3e classe, par application des dispositions du décret du 15 novembre 1879.

M. Goëkel, maréchal des logis trompette au 25e régiment de dragons, à la perception de Vergezac (Haute-Loire), 4e classe. (Exécution des lois des 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Delarche, adjudant sous officier au 5e bataillon de chasseurs à pied, à la perception de Gemeaux (Côte-d'Or), 4e classe. (Exécution des lois des 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêté du ministre des finances, en date du 16 janvier 1884 :

M. Bagarry, percepteur surnuméraire, a été nommé à la perception d'Allos (Basses-Alpes), 5e classe.

M. Verdet, percepteur de 3e classe à Tournon (Ardèche), en la même qualité à la perception de Calvisson (Gard).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 17 janvier 1884, ont été nommés :

M. Thiria, percepteur de Saint-Germain

Lespinasse (Loire), 3e classe, à la perception de Vitry-aux-Loges (Loiret), 3e classe.

M. de Carbonat de Sedière, percepteur de 4e classe à La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne), à la perception de Saint-Germain-Lespinasse (Loire), 3e classe.

M. Guesdon, percepteur de 3e classe à Vitry-aux-Loges (Loiret, en la même qualité à la perception de La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne).

M. Blanchetête, adjudant sous officier au 1er régiment d'artillerie, à la perception de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne), 5e classe. (Exécution des lois des 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Leroy, percepteur surnuméraire, à la perception de Saint-Martin-d'Apres (Orne), 5e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 18 janvier 1884, M. Hès, percepteur de 4e classe à Appoigny (Yonne), a été nommé en la même qualité à la perception de Saint-Cyr-les-Colons (même département).

Par arrêté du ministre des finances, en date du 19 janvier 1884, ont été nommés :

M. Maraval, percepteur de 5e classe à Castelmoron (Gironde), à la perception de Cars (même département), 4e classe.

M. Perréal, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Castelmoron (Gironde).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 28 janvier 1884 ;

M. Vigier, nommé à la perception de Saint-Jean-des-Ollières et non installé, a été maintenu à la perception de Giat (Puy-de-Dôme) 4e classe.

M. Védry, appelé de la perception de Saint-Priest-des-Champs (Puy-de-Dôme) à celle de Giat et non installé, a été nommé à la perception de Saint-Jean-des-Ollières (même département), 4e classe.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 30 janvier 1884, ont été nommés :

M. Tranchier, percepteur de 2e classe à Bonnieux (Vaucluse), à la perception de Valréas (même département), 2e classe.

M. Sère, percepteur de 4e classe à Mondragon (Vaucluse, à la perception de Bonnieux (même département), 3e classe.

M. Escoffier, percepteur de 5e classe à Caderousse (Vaucluse), en la même qualité à la perception de Mondragon (même département).

M. Gory, percepteur surnuméraire, percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Caderousse (Vaucluse).

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 31 janvier 1884, ont été nommés :

M. Andurand, percepteur de 4e classe à Vendranges (Loire), à la perception de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône), 3e classe.

M. Peyrachon, percepteur de 5e classe à Duerne (Rhône), en la même qualité à la perception de Vendranges (Loire).

M. Fajeardie, percepteur de 5e classe à Bagnac (Lot), à la perception de Duerne (Rhône), 4e classe.

M. Roques, commis principal des contributions indirectes, à la perception de Bagnac (Lot), 4e classe.

M. Delafaix, percepteur de Sampigny (Meuse), 3e classe, à la perception de Clermont (même département), 2e classe.

M. Gérard, percepteur de 4e classe à Ancerville (Meuse), à la perception de Sampigny (même département), 3e classe.

M. Lorentz, percepteur de Nixéville (Meuse), 4e classe, à la perception d'Ancerville (même département), 3e classe.

M. Damien, adjudant sous officier au 5e régiment de dragons, à la perception de Nixéville (Meuse), 4e classe. (Exécution des lois des 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

M. Nouhalliat, percepteur de Nantua (Ain), 2e classe, à la perception de l'Isle (Vaucluse), 2e classe.

M. Billion du Plan, percepteur de 3e classe à Montanay (Ain), à la perception de Nantua (même département), 2e classe.

M. Bottini, appelé de la perception de Saint-Symphorien (Gironde) à celle de Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure) et non installé, a été nommé à la perception de Montanay (Ain), 2e classe.

M. Rey, employé des contributions indirectes, a été nommé à la perception de Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure), 3e classe.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 1er février 1884, ont été nommés :

M. Trumel, percepteur de Sept-Fonds (Tarn-et-Garonne), 4e classe, à la perception de Saint-Antonin (même département), 3e classe.

M. Barrière, percepteur de Puylaroque (Tarn-et-Garonne), 5e classe, à la perception de Sept-Fonds (même département), 4e classe.

M. Bonneau, appelé de la perception de Saint-André-de-Valborgne (Gard) à celle de Caudebronde (Aude) et non installé, a été maintenu percepteur de 5e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Puylaroque (Tarn-et-Garonne).

M. Pajot, maréchal des logis au 20e régiment de dragons, a été nommé à la perception de Caudebronde (Aude), 5e classe. (Exécution des lois des 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881, relatives aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.)

Par arrêté du ministre des finances, en date du 5 février 1884, ont été nommés :

M. Etienne, percepteur de 2e classe à Blesmes (Marne), en la même qualité à la perception de Loisy-sur-Marne (même département).

M. Trouillet, percepteur de Loisy-sur-Marne (Marne), 3e classe, à la perception de Blesmes (même département), 2e classe.

Par arrêté du ministre du commerce, en date du 12 janvier 1884, M. Sémériva (Jérôme), demeurant à Marseille, 69, rue de la Joliette, est autorisé à entreprendre les opérations d'engagement et le transport des émigrants, sous les conditions déterminées par la loi du 18 juillet 1860, et par les décrets et règlements concernant l'émigration.

Par décision du 7 février 1884, le vice-amiral, ministre de la marine et des colonies, a accordé :

1° Une médaille de 2e classe en argent au sieur Salaun (Ollivier), 1er maître vétéran ;

Un témoignage officiel de satisfaction à MM. Galeron (Jean), quartier-maître vétéran; Mével (Allain), matelot vétéran; Canevet (Laurent), matelot vétéran; Kerdoncuff (Joseph-Guillaume), matelot vétéran, pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve, à Brest, le 26 janvier 1884, en allant porter secours, malgré la tempête qui sévissait, à des naufragés;

2° Un témoignage officiel de satisfaction au matelot Pierre (Joseph), en récompense du sangfroid et du dévouement dont il a fait preuve dans l'échouage de l'*Unité*, à Cancale, le 26 janvier 1884.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 5 fév. 1884 :

M. Bertrand, chef de bat. breveté hors cad., employé dans le service d'ét.-maj., est réintégré dans les cadres, en rempl. de M. Gauché, admis à la retr. — Affecté au 105e rég. d'inf.

M. de Peretti, major d'inf. breveté hors cad., employé dans le service d'ét.-maj., est réintégré dans les cadres, en rempl. de M. le major Masson, mis hors cadres. — Affecté au 45e rég. d'inf.

Par décis. présid. du 7 fév. 1884, M. Bordel, capit. d'inf. hors cad., employé dans le service administratif de l'armée territ., est réintégré dans les cadres, en rempl. de M. Teissier, mis hors cadres. — Affecté au 38e rég. d'inf.

Par décis. minist. du 8 févr. 1884 :

M. La Rivière, capit. au 118e rég. d'inf., est nommé à un emploi de capit. adjud.-maj. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Dielsch, promu chef de bat.

M. Hist, lieut. adj. au trés. du 17e rég. d'inf., passe dans une comp. du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Follasoi, décédé.

M. Payrolle, lieut. au 17e rég. d'inf., est nommé à l'emploi de lieut. adj. au trés. du corps dont il fait partie. en rempl. de Hist, passé dans une comp.

Par décis. minist. du 9 fév. 1884, M. Poncet, capit. au 1er rég. de zouaves, est nommé à un emploi de capit. adjud.-maj. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Chaudruc de Crazannes, passé dans un autre corps.

Par décis. minist. du 11 fév. 1884, M. Magnan, capit. d'habill. du 1er rég. d'inf., passe au 16e rég. de même arme, où il occupera le même emploi laissé vacant par M. Guyot, admis à la retr.

Artillerie. — Par décis. minist. du 2 fév. 1884 :

M. Bailloud, capit. en 1er hors cadres, attaché à l'ét.-maj. du 9e corps d'ar., a été classé à la 2e batt. du 33e rég. d'art., pour y faire le service.

M. Bon, capit. en 2e à la 11e batt. du 10e rég. d'art., stag. à l'ét.-maj. de la 19e div. d'inf. (10e corps d'ar.), a été placé hors cadres pour être affecté au service d'ét.-maj.

Par déc. minist. du 6 fév. 1884 :

M. Louis, capit. en 2e à la 9e batt. du 20e rég. d'art., adj. à l'école centr. de pyrotechnie milit. à Bourges, a été désigné pour occuper l'emploi d'adj. à la poudrerie du Bouchet. — Continuera à compter à la 9e batt. du 20e rég.

M. Erckmann, capit. en 2e à la 5e batt. du 31e rég. d'art., a été désigné pour occuper l'emploi d'adj. à la manuf. d'armes de Châtellerault. — Continuera à compter à la 5e batt. du 31e rég.

Génie. — Par décis. minist. du 11 fév. 1884, M. Laurent (François-Félix), adjoint de 1re cl. du génie à Nancy, a été désigné pour être employé au ministère de la guerre (4e direct. — Bureau du matériel).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 11 Février 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi soir 16 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT NATIONAL

DE 350 MILLIONS

ÉMISSION DE 1884

(Décret et arrêté ministériel du 2 février 1884.)

Une souscription publique sera ouverte le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, pour la réalisation d'une somme de 350 millions de francs en rentes 3 p. 100 amortissables.

Les rentes seront émises avec jouissance du 16 avril 1884, au prix de 383 francs, par coupure de 15 francs de rente remboursable à 500 francs (76 fr. 60 cent. par 3 francs de rente).

Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 15 fr. de rente; au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour tout multiple de 15 fr. de rente, et au-dessus de 3,000 fr. de rente, pour tout multiple de 150 fr. de rente; aucune liste de souscripteurs ne sera acceptée.

Les versements devront être faits en numéraire ou billets de la Banque de France.

Les souscriptions seront constatées au moyen de récépissés au porteur, visés au contrôle conformément à la loi du 24 avril 1883.

Les Bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus seront remboursés le 12 février 1884 sous déduction d'un escompte de 2 1/2 p. 100 l'an aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Les souscripteurs pourront demander à leur choix :

1° Des rentes entièrement libérées en versant immédiatement l'intégralité du prix, soit 383 fr. par 15 fr. de rente;

2° Ou des rentes non libérées moyennant un versement de garantie de 40 fr. par 15 fr. de rente.

1° Souscriptions libérées.

Les rentes demandées par les souscripteurs qui en auront intégralement versé le prix le 12 février 1884, leur seront attribuées par préférence.

Si le total des souscriptions entièrement libérées dépassait le montant de l'emprunt, elles seraient soumises à une réduction proportionnelle; toutefois le ministre des finances se réserve de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 15 francs de rente qui résulteraient de cette réduction proportionnelle.

Les rentes attribuées aux porteurs de récépissés de souscription entièrement libérée seront délivrées aux ayants droit, à partir du 2 avril 1884, en titres nominatifs ou au porteur, à leur choix, portant jouissance du 16 avril suivant.

2° Souscriptions non libérées.

Le prix des rentes non libérées au moment de la souscription sera acquitté ainsi qu'il suit :

En souscrivant.......	40	par coupure de 15 fr. de rente.
Le 16 avril 1884......	40	
Le 16 juillet 1884......	80	
Le 16 octobre 1884....	80	
Le 16 janvier 1885	143	
Total...........	383	

Mais le montant des intérêts trimestriels courus à partir du 16 avril 1884, proportionnellement aux versements effectués avant la libération complète des titres, sera déduit des versements successivement exigibles à raison de 0 fr. 75 au 16 juillet 1884, 1 fr. 50 au 16 octobre 1884 et 2 fr. 25 au 16 janvier 1885, par coupure de 15 fr. de rente.

Le versement desdits termes devra être effectué au plus tard les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre 1884 et 26 janvier 1885, à peine d'intérêts de retard à 5 p. 100 à courir des 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1884 et 16 janvier 1885.

En cas de retard, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente des rentes pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seront dues.

Le ministre des finances se réserve le droit d'autoriser, s'il y a lieu et suivant les convenances du Trésor, la libération anticipée des termes de payement non échus.

Les souscriptions non libérées ne seront admises à la répartition que pour le montant des rentes à inscrire après attribution des rentes intégralement libérées.

Si le total des souscriptions non libérées dépasse le montant des rentes à leur attribuer, les souscriptions seront soumises, sans exception, à une réduction proportionnelle; toutefois il ne sera rien attribué aux fractions donnant droit à moins de 7 fr. 50 de rente, et les fractions donnant droit à 7 fr. 50 de rente et à moins de 15 francs recevront 15 francs de rente.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscriptions non libérées pourront être échangés contre des certificats d'emprunt au porteur et munis de talons de versement.

Après libération intégrale, ces certificats seront échangés contre les titres de rente nominatifs et au porteur, au choix des parties, et portant jouissance courante.

Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le résultat et, s'il y a lieu, le taux de réduction des souscriptions.

En cas de réduction, les sommes versées en trop seront remboursées dans le plus bref délai possible et au plus tard le 1er mars 1884, pour toutes les souscriptions supérieures à 1,500 fr. de rente.

Conformément aux dispositions du décret du 16 juillet 1878, les rentes 3 p. 100 amortissables à créer sont divisées en 169 séries remboursables annuellement par la voie du sort en 69 ans à partir du 16 avril 1884. — Les tirages ont lieu le 1er mars de chaque année, et le remboursement du capital est exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage. — Les arrérages sont payables les 16 juillet, 16 octobre, 16 janvier et 16 avril de chaque année.

Les souscriptions seront reçues le mardi 12 février 1884, de neuf heures du matin à quatre heures du soir :

1° A Paris et dans le département de la Seine :

A la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli;

A la caisse des dépôts et consignations, quai d'Orsay, n° 3;

A la recette centrale de la Seine, place Vendôme, n° 16;

A la caisse de tous les receveurs-percepteurs de Paris;

A la caisse des percepteurs des arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux désignés par le ministre des finances;

A la recette municipale de la ville de Paris (à l'Hôtel-de-Ville);

Aux mairies des vingt arrondissements de Paris.

2° Dans les autres départements, à l'exception de la Corse et de l'Algérie :

A la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances;

A la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances.

3° En Corse et en Algérie :

A la caisse du trésorier-payeur général et des trésoriers-payeurs;

A la caisse des receveurs des finances et des payeurs particuliers désignés par le ministre des finances.

Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Par arrêté du conseiller d'Etat, directeur général de la caisse des dépôts et consignations, pris sur l'avis de la commission de surveillance et approuvé par le ministre des finances, l'intérêt des sommes déposées soit par les particuliers, soit par les sociétés industrielles ou commerciales, est abaissé de 2 à 1 p. 100 par an, et le délai de remboursement de ces sommes est élevé de cinq à dix jours. Ces dispositions sont exécutoires à partir du 15 février 1884.

Les candidats au concours ouvert pour la construction d'une école normale primaire de filles à Constantine sont informés que le terrain devant servir à l'emplacement de l'école est celui désigné par la lettre B au plan joint au programme, et dont la contenance peut être portée à 5,000 mètres carrés.

Aucun projet de nivellement du Coudiat-Aty n'ayant été approuvé, les candidats seront libres d'adopter telles dispositions qu'ils jugeront convenables pour l'installation de l'école dans le lot B.

En présence de la difficulté qui a été signalée de se procurer des bordereaux des prix de Constantine, les candidats pourront se baser sur la série de prix de Paris, année 1883.

Par suite de ces rectifications, le délai du concours sera prorogé jusqu'au 15 avril prochain, date à laquelle les projets devront être remis à la préfecture.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du lundi 11 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Honnoré, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

La discussion s'ouvre sur l'article 73, renvoyé à la commission et sur un amendement de M. Munier.

M. Demôle, rapporteur, est entendu au nom de la commission et propose une rédaction nouvelle de l'article 73.

M. Munier répond à M. le rapporteur.

L'article 73, modifié, est adopté.

La discussion revient à l'article 92.

MM. de Gavardie, le rapporteur et Oudet sont entendus.

L'article 92 est adopté.

Sur l'article 93, M. le baron de Ravignan, le rapporteur et M. Emile Labiche sont entendus.

L'article 93 est adopté.

Sur l'article 94, M. Oudet, M. le rapporteur et M. Batbie sont entendus.

L'article 94 est réservé.

Les articles 95 et 96 sont adoptés.

Sur l'article 97, MM. Batbie et Chesnelong sont entendus.

L'article 97 est voté sous des réserves faites par M. Batbie et par M. Chesnelong.

Sur l'article 98, MM. Léon Clément et le rapporteur sont entendus.

Les articles 98 et 99 sont renvoyés à la commission.

Sur l'article 100, M. Chesnelong développe un amendement.

M. le rapporteur est entendu.

Les deux premiers paragraphes de l'article 100 sont adoptés.

L'amendement de M. Chesnelong est repoussé au scrutin par 166 voix contre 98 sur 264 votants.

Le troisième paragraphe de l'article 100 est adopté.

M. de Gavardie est entendu sur l'ensemble.

L'ensemble de l'article 100 est adopté.

Sur l'article 101, M. le comte de Saint-Vallier dépose un amendement.

L'amendement de M. le comte de Saint-Vallier est combattu par M. le rapporteur.

L'amendement de M. de Saint-Vallier est repoussé par 149 voix contre 117 sur 266 votants.

L'article 101 est mis aux voix. M. le comte de Saint-Vallier en demande le rejet.

L'article 101 est adopté.

Sur l'article 102, M. Oudet et M. Porriquet sont entendus.

L'article 102 est renvoyé à la commission.

Les articles 103 et 104 sont adoptés.

Après avoir entendu M. Munier, auteur d'un amendement, le Sénat adopte l'article 105.

Sur l'article 106, M. Batbie et M. le rapporteur sont entendus.

L'article 106, ainsi que les articles 107, 108 et 109 sont réservés, et la discussion en est renvoyée à demain.

Les articles 110 et suivants, jusqu'à l'article 115, sont adoptés.

Sur l'article 115, M. le rapporteur est entendu.

L'article 115, modifié par la commission, est adopté.

Sur l'article 116, M. Poriquet est entendu. Il présente des amendements aux articles 116, 117 et 118.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain mardi, séance publique à deux heures.

La séance est levée à cinq heures vingt-cinq minutes.

Ordre du jour du mardi 12 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (N°s 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (N°s 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (N°s 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (N°s 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (N°s 468, session ordinaire 1882, et 32, session ordinaire 1883. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du mardi 12 février, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Casimir Fournier, jusques et y compris M. Gouin.

Tribunes. — Depuis M. Martenot, jusques et y compris M. de Reignié.

Convocations du mardi 12 février.

Commission relative aux droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis, à une heure. — Local du 2e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à midi et demi très précis. — Local du 6e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du lundi 11 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu par M. Riotteau, l'un des secrétaires, et adopté.

M. Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, dépose un projet de loi adopté par la Chambre et modifié par le Sénat.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi concernant les manifestations sur la voie publique.

MM. Waldeck Rousseau, ministre de l'intérieur, Georges Graux, sont entendus dans la discussion générale.

Le renvoi du projet de loi à la commission est repoussé, au scrutin, par 317 voix contre 211 sur 528 votants.

MM. Pelletan et Gaillard (Vaucluse) sont entendus dans la suite de la discussion générale, qui ensuite est close.

La Chambre décide, au scrutin, par 337 voix

contre 207, sur 544 votants, de passer à la discussion des articles.

M. Goblet, auteur d'un contre-projet, est entendu sur l'article 1er.

MM. Rivière et Goblet sont entendus sur l'ordre de la discussion.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mardi 12 février.

A une heure.— RÉUNION DANS LES BUREAUX,

1. — Organisation des bureaux.

2. — Nomination des commissions mensuelles, savoir :

Commission des pétitions, 11 membres;
Commission des congés, 11 membres;
Commission d'intérêt local, 11 membres;
Commission d'initiative parlementaire, 22 membres.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1.— Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993. — M. Paul Bert, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102.— M. le baron Reille, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945.— M. Leydet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Legrange, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger les candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825 — M. Marcou, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

16. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du 17 janvier 1884, page 10, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

La séance du mardi 12 février 1884 est la 23e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 25e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Pain, jusques et y compris M. Rey.

Tribunes. — Depuis M. Mackau (baron de), jusques et y compris M. Mézières.

La commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884, d'un crédit de 3,300,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal), a nommé :

Président : M. Frogier de Ponlevoy.
Secrétaire : M. Cavaignac.

Convocations du mardi 12 février.

Commission du budget, à deux heures.

Commission relative à la surveillance des étalons, à dix heures.— Commission n° 3.

Commission chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à une heure et demie. — Commission n° 15.

Commission relative à un crédit de 3,300,000 francs pour le chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal), à une heure. — Commission n° 8.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative aux cadres des corps d'officiers de la marine et des colonies, à dix heures. — Local du 3e bureau.

Commmission relative au classement et au déclassement de divers ouvrages militaires, à une heure et demie. — Commission n° 3.

16e commission d'initiative, à une heure précise. — Commission n° 5.

Sous-commission de la commission chargée de faire un rapport sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à neuf heures et demie. — Commission n° 15.

Sous-commission du 4e bureau de janvier 1884. — Vérification de pouvoirs, à une heure un quart. — Commission n° 4.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 11 février.

La majorité de la commission chargée d'examiner les mesures exceptionnelles prises par

le gouvernement dans la ville de Vienne a décidé qu'elle approuverait l'ordonnance ministérielle, en prenant acte des déclarations du président du conseil que le gouvernement ferait usage des lois d'exception seulement pour combattre les anarchistes. (*Agence Havas.*)

SUÈDE ET NORVÈGE

Le roi de Suède et de Norvège a ouvert la session du storthing de Norvège par le discours suivant :

« Messieurs,

« Depuis la dernière session du storthing, les relations extérieures des royaumes-unis n'ont pas subi de modification : elles continuent à être les meilleures avec toutes les puissances étrangères.

« L'année qui vient de s'écouler nous a donné, en moyenne, une bonne récolte. Il est regrettable que la pêche de la morue ait été peu productive, mais, en revanche, celle du hareng a été plus abondante que les années précédentes. Notre industrie a pu poursuivre ses travaux dans des conditions assez satisfaisantes; une exposition générale, qui a eu lieu dans la capitale, témoigne du haut degré de développement auquel elle est arrivée. L'exportation des bois a été considérable, quoiqu'elle ait souffert de la baisse des prix. La navigation a donné de bons résultats, et notre marine à vapeur s'est accrue dans une forte proportion.

« Les revenus de l'Etat, surtout ceux des douanes, ont sensiblement augmenté, et le budget que je soumets au storhing a pu être dressé sans que j'aie à vous proposer de nouveaux impôts ou l'augmentation de ceux qui existent déjà. Depuis que le chemin de fer de Bergen à Voss est entré en exploitation régulière, nos lignes ferrées atteignent une longueur de 1,565 kilomètres.

« Le storhing sera saisi d'une proposition tendant à modifier certaines parties de la législation relative au service militaire obligatoire. Cette proposition se rattache à un plan d'une nouvelle organisation de l'armée.

« Il vous sera également soumis divers autres projets de loi, dont quelques-uns ont été antérieurement présentés au storhing, sans qu'une décision ait été prise à leur égard.

« Daigne la Providence étendre toujours sa main tutélaire sur le peuple norvégien! Tel est le vœu que je forme, en déclarant ouverte la session du storthing. Appelant sur vos travaux les bénédictions du Tout-Puissant, je vous assure, messieurs, de toute ma bienveillance royale. » (*Agence Havas*).

ROUMANIE

A la séance du 9 février, M. Rosetti a prononcé quelques paroles émues pour remercier la chambre de la récompense nationale qui lui a été votée, mais qu'il a déclaré refuser.

Le premier ministre a prié la chambre de maintenir son vote et a ajouté :

« La maison sera construite. Si M. Rosetti refuse de l'habiter, elle restera comme un témoignage perpétuel du souvenir reconnaissant de la Roumanie pour un de ses plus illustres citoyens. » (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCLIMATATION

Educations des bombyciens séricigènes, par M. Alfred Wailly. — Les chénopodées d'Australie, par M. Naudin, de l'Institut.— Eucalyptus et cytisus. — Colombes voyageuses.

Parmi les travaux des membres de la Société nous citerons les éducations des bombyciens séricigènes, faites à Londres en 1882 par M. Alfred Wailly.

Pendant l'hiver 1881-1882, M. Wailly a reçu une grande quantité de cocons d'attacus mylitta et atlas de l'île de Ceylan. Presque tous les cocons de mylitta périrent, mais il lui resta une cinquantaine de cocons d'atlas. Outre ces deux espèces, il reçut en janvier 1882, d'un correspondant de l'Inde, un grand nombre de magnifiques cocons d'actias selene et d'antheroca roylei de l'Himalaya dont il obtint un résultat assez satisfaisant.

Il résulte des faits observés par M. Wailly que les cocons de l'Himalaya et du nord de l'Inde courent moins de risques d'éclore en voyage que ceux de l'île de Ceylan et du midi de l'Inde, quoique le trajet soit plus long. Il a également remarqué que les cocons roylei et selene de l'Himalaya éclosent l'été qui suit leur arrivée; ils n'ont jamais hiverné une seconde fois, mais il n'en a pas été de même des cocons d'atlas.

Par suite de l'extrême douceur de la température de l'hiver 1881-1882, M. Wailly eut des éclosions de papillons atlas-mylitta, selene et roylei, pendant toute la durée des mois de janvier et de février; il eut même l'éclosion de deux papillons cecropia de l'Amérique du Nord au mois de mars.

La température douce d'abord, chaude ensuite, ayant ainsi continué sans interruption jusqu'au mois de juin, il en résulta que l'éclosion des papillons fut hâtée de deux ou trois semaines.

Ces éclosions précoces sont favorables aux espèces univoltines dans les pays du Nord ou à celles dont les larves vivent longtemps avant de se transformer; au contraire, les éclosions précoces sont funestes à d'autres, telles que le pernyi et l'hybride de M. Wailly (le roylei-pernyi), en produisant deux générations au lieu d'une.

M. Wailly n'a pas eu, à Londres, à souffrir de ces éclosions prématurées, parce que les larves de son hybride et autres ont été élevées en plein air et dans les circonstances les plus défavorables à leur croissance et à leur bonne venue.

L'actias selene. — Les éclosions de papillons de cette magnifique espèce, dont M. Wailly avait une grande quantité de cocons de la race de l'Himalaya, commencèrent le 30 mai et se terminèrent le 29 août. Il obtint six ou sept accouplements et par suite un nombre assez considérable d'œufs fécondés. Une femelle de forte taille peut pondre de 350 à près de 400 œufs.

Les chenilles de selene furent, comme l'année précédente, élevées à l'air libre. M. Wailly en mit un nombre considérable sur un noisetier de forte taille et deux douzaines à peu près sur un groupe de petits arbres croissant l'un près de l'autre et dont les branches se touchaient : deux cerisiers, deux pommiers, un poirier et un petit chêne.

Les selenes mangèrent indifféremment le feuillage de ces petits arbres, même le chêne, allant d'un arbre à l'autre.

M. Wailly rend compte ensuite de ses éducations du circula trifenestra, du telea polyphemus, de l'actias luna, de son hybride roylei-pernyi.

Du 21 mai au 6 juin 1882, M. Wailly a obtenu l'accouplement de six femelles roylei (ver à soie du chêne de l'Himalaya) avec six mâles pernyi (ver à soie du chêne du nord de la Chine). De là date la création de son nouveau ver à soie du chêne. La grande question alors était de savoir si les papillons provenant des cocons obtenus seraient bien conformés et susceptibles de reproduire cette nouvelle espèce en 1882. La reproduction eut lieu, comme je l'avais prévu, en voyant la grosseur et la beauté des cocons. Les larves avaient été élevées en 1881 avec le plus grand succès en Europe et en Amérique.

Ce succès, qui a de beaucoup dépassé mes plus belles espérances, est dû à l'étroite parenté des types reproducteurs.

Avec un petit nombre de ces magnifiques cocons d'hybride, vingt-sept ou vingt-huit, il obtint un nombre considérable d'œufs fécondés. Les papillons ne manquèrent jamais de s'accoupler, les mâles pouvant s'accoupler trois fois. Quand il n'avait pas de femelles de l'hybride, les mâles s'accouplaient avec d'autres espèces. Les larves obtenues en 1882, comme celles de l'année précédente, furent des plus robustes et des plus faciles à élever à l'air libre. Si les éducations avaient toutes été faites à l'air libre, le nombre de cocons obtenus pour la reproduction de cette année aurait été assez considérable, et il aurait permis les éducations sur une plus grande échelle. Elevé en chambre, l'hybride de M. Wailly, comme les types reproducteurs, a une tendance à devenir bivoltin, et la majeure partie des cocons est perdue pendant l'automne par l'éclosion des papillons. A l'air libre, l'hybride, comme le Pernyi, deviendra univoltin dans les pays du Nord.

Par suite des pertes de cocons qui lui ont été envoyés des pays tropicaux, M. Wailly a conseillé à ses correspondants d'adopter un nouveau plan d'envoi qui, du reste, est bien connu de la Société d'acclimatation.

Au lieu d'entasser les cocons, comme cela a toujours été fait, c'est de les mettre en chapelets de six ou douze, selon la grosseur, et les attacher à une corde solidement assujettie au milieu d'une caisse d'un pied au plus de hauteur, perforée d'un certain nombre de trous aux quatre côtés verticaux, afin de donner de l'air. De cette manière, les papillons qui éclosent pendant le voyage peuvent se développer, s'accoupler et pondre soit sur les cocons, soit sur les parois de la caisse.

En adoptant ce nouveau système, les

cocons pourraient être envoyés des tropiques, même à une époque avancée de l'année, sans courir aucun risque pendant le voyage.

M. Raveret-Wattel a terminé son très instructif rapport sur la situation de la pisciculture à l'étranger d'après les documents recueillis à l'exposition internationale des produits et engins de pêche de Berlin.

M. Ch. Naudin, de l'Institut, a communiqué une note au sujet des Chénopodées d'Australie.

Les Chénopodées, que M. Moquin-Tandon, leur monographe, appelait facétieusement les *crapauds du règne végétal*, ne brillent assurément pas par la beauté, et jamais l'horticulture d'agrément n'en fera grande consommation; en revanche, il en est quelques-unes qui jouent un rôle considérable dans la culture d'utilité; il suffit de rappeler la betterave, la poirée et l'épinard, pour montrer que cette vaste famille de plantes, si modestement douée sous d'autres rapports, mérite bien qu'on lui témoigne quelque intérêt.

A ces espèces classiques il faudra peut-être ajouter un jour une demi-douzaine de Chénopodées de l'Australie, qui rendent, dans ce pays de chaleurs torrides et de sécheresse, de signalés services aux éleveurs de bestiaux, dont elles sont la providence quand le soleil a roussi et détruit toute autre végétation herbacée. Toutes sont des plantes de marais salants, qui ont cet inappréciable avantage de ne rien coûter et d'être une excellente pâture pour les bœufs et les moutons, quand il n'y a plus rien autre chose à leur donner. Si elles venaient à disparaître, la principale industrie de ce pays en serait profondément atteinte.

Par plus d'un côté la région saharienne de l'Algérie ressemble à ces déserts australiens: c'est la même chaleur et la même sécheresse pendant des mois et des mois, le même sirocco brûlant et aussi les mêmes terrains imprégnés d'eau saumâtre partout où il y a quelque dépression du sol. C'est, suivant l'expression arabe, le *pays de la soif*, qui se couvre d'herbe après les pluies de l'automne et de l'hiver, mais reste absolument improductif et inhabitable dans les autres saisons, exception faite des oasis, qui ne vivent que par les sources jaillissantes que l'industrie des hommes a fait sortir du sol de temps immémorial.

Ce vaste pays est parcouru en hiver par de maigres troupeaux; mais, quand toute l'herbe en a été broutée et que les chaleurs arrivent, il faut, sous peine de voir périr les bêtes, les conduire sur les points élevés où il y a encore de la verdure. Or c'est là le grand obstacle au reboisement de ces hauts plateaux qu'il y aurait tant d'intérêt pour la colonie entière à voir se couvrir de forêts.

Y aurait il moyen de retenir les troupeaux dans les plaines du Sud et de les y faire vivre, même en été, sans recourir à cette fâcheuse transhumance? Peut-être, et, dans tous les cas, il serait bon de tenter l'aventure en y introduisant ces utiles Chénopodées australiennes. Puisqu'elles rendent tant de services là bas, pourquoi n'en rendraient-elles pas chez nous? Si l'expérience réussissait, les avantages en seraient considérables. Ce serait d'abord une meilleure utilisation de la plaine saharienne, puis, chose plus importante, une abondante production de bois dans une région à peu près stérile aujourd'hui; ce serait, surtout, une notable amélioration du climat algérien; des pluies plus fréquentes, plus abondantes et bien mieux emmagasinées dans le sol montagneux, d'où elles ressortiraient en sources également bienfaisantes pour les plaines du Nord et pour celles du Sud. Au surplus, d'où viennent les eaux qui font vivre les oasis, si ce n'est de la pluie tombée sur les hauteurs et qui circule en nappes souterraines? Il est de toute évidence que plus ces eaux seront abondantes, plus florissantes et plus larges seront les cultures de cette région du Sud, si peu favorable actuellement à la colonisation européenne. S'il est possible de faire reculer le désert, ce ne sera qu'en rétablissant les forêts sur tous les points élevés du pays.

M. Naudin rapporte que, le 2 mai 1882, il a reçu de M. Prilleux, professeur à l'institut agronomique, une bonne portion de graines de trois Chénopodées australiennes, le Kochia villosa, nommé dans le pays Blue salt bush et Cotton bush; l'Atriplex vesicaria ou Small salt bush; et le Chenopodium nitrariaceum ou Swamp salt bush. Ces noms vulgaires indiquent que ces trois plantes croissent dans les lieux bas plus ou moins marécageux et imprégnés de sel.

M. Naudin a partagé ces graines avec divers horticulteurs et il a semé le reste. Le Chenopodium nitrariaceum a eu tout le succès qu'on pouvait en attendre; le Kochia villosa n'a levé qu'en partie, mais les sujets obtenus sont florissants; quant aux graines de l'Atriplex vesicaria, elles avaient été probablement récoltées avant maturité, car, sur plusieurs centaines qui ont été semées, il n'a obtenu que trois ou quatre plantes débiles qui ont péri malgré tous les soins.

En ce moment, le Chenopodium nitrariaceum et le Kochia villosa sont en pleine floraison à Hyères et à la villa Thuret.

Ces deux plantes sont de petits buissons de 50 à 60 centimètres de hauteur, ramifiés et à feuilles menues. Le Kochia, dont le port est éricoïde et qui est tout enveloppé de poils blancs, ne déparerait pas les planches d'un parterre. Son nom de Cotton brish lui vient, suivant M. F. Muller, de petites excroissances couvertes de duvet blanc, dues probablement à la piqûre de quelques insectes (Cymps?) particulier à l'Australie. Rien de semblable ne se présente sur nos plantes.

Les trois Chénopodées citées plus haut ne sont pas les seules, ni même les meilleures des déserts australiens. Au-dessus d'elles il faut, selon M. Wailly, placer les Atriplex halimoïdes et nummularia, véritables sous-arbrisseaux très ramifiés, très feuillus et avidement recherchés pour le bétail, le dernier surtout, dont on commence à craindre la disparition dans les lieux les plus fréquentés par les troupeaux et qu'il faudra peut-être cultiver pour ne pas perdre cette ressource.

M. Wailly dit qu'il y a à la villa Thuret un grand Atriplex presque arborescent, qui est probablement l'une ou l'autre de ces deux espèces. Dans tous les cas, elle est de celles qu'il faudrait essayer de propager dans le Sahara algérien.

Dans une lettre adressée par M. Naudin à M. le secrétaire général de la Société d'acclimatation, le savant membre de l'Institut rappelle que dans le *Bulletin de la Société* il a été parlé du Cytisus proliferus, grand arbrisseau des Canaries introduit en France par M. le docteur Sagot qui a fait connaître sa valeur fourragère. Plus d'une fois encore les journaux agricoles anglais en ont parlé avec éloge. M. Naudin a cultivé cet arbre longtemps et avec assez de succès dans son jardin d'expériences à Collioure pour pouvoir témoigner en sa faveur. C'est un excellent fourrage pour les bêtes bovines et pour les moutons; il est rustique en Roussillon et en Provence, et, par sa nature arborescente, il résiste à la sécheresse infiniment mieux que tous les fourrages herbacés. Taillé en têtard, à quelques centimètres du sol, il repousse énergiquement une multitude de branches qu'on peut faire brouter directement par les animaux, ou couper à la faucille pour leur être distribuées. Abandonné à lui-même, ce Cytise forme un arbre de 4 à 5 mètres, dont les longues branches inclinées se couvrent d'une incroyable quantité de fleurs blanches, dès la fin et même avant la fin de l'hiver. Il y aurait là encore une importante ressource pour les abeilles. Son bois est excessivement dur et il peut fournir d'excellents manches d'outils. Pour ces diverses raisons, le Cytisus proliferus devrait être propagé en Algérie, surtout comme plante fourragère.

Débarqué à Port-Vendres, M. Naudin a été à Collioure, et a été revoir son ancien jardin, où il a retrouvé, notablement grandies, quantité de plantes intéressantes. Il cite cinq ou six Cytisus proliferus adultes qui subsistent encore et qui étaient couverts de fleurs à son passage; il y aura une grande quantité de graines à la disposition des amateurs.

M. Naudin fait remarquer que dans le *Bulletin de la Société* on a dit que l'Eucalyptus rostrata empoisonne les abeilles. Dans son jardin, toutes les abeilles, d'une lieue à la ronde, ont activement butiné l'été dernier sur les Eucalyptus rostrata et autres espèces qui fleurissent aux alentours sans que personne ait remarqué rien de semblable.

Les abeilles ont pu être empoisonnées autrement.

Une autre lettre a été adressée à M. Geoffroy Saint-Hilaire par M. Armand, directeur de l'administration pénitentiaire à Cayenne. Il y a dans cette lettre des renseignements très intéressants sur la naturalisation des végétaux en Nouvelle-Calédonie.

Après avoir remercié M. Geoffroy Saint Hilaire de l'envoi qu'il lui a fait à Nouméa de figuiers qui ne tarderont pas à être acclimatés comme l'est aujourd'hui le pêcher, M. Armand désire que le Jardin d'acclimatation d'Hyères lui fasse aussi un envoi qui pourrait comprendre des figuiers et quelques plants d'une vigne que l'on désigne dans le département des Alpes-Maritimes sous le nom de *raisin-*

framboise. Le grain est noir, recouvert d'un duvet blanchâtre comme la prune de Monsieur; la feuille est très large et presque ronde, elle est d'un vert très foncé d'un côté et blanchâtre de l'autre; ce dernier côté est recouvert d'un duvet assez long.

M. Armand en a emporté d'Antibes quelques plants en Calédonie, et il en a obtenu des résultats tellement surprenants, qu'il serait bien aise de faire un essai à la Guyane. Il avait à Nouméa deux récoltes par an, et une treille de six pieds de vigne lui a donné, après trois ans de mise en terre, plus de sept cents raisins qui sont devenus très gros et ont mûri en même temps. La vigueur de cette vigne était telle qu'une bouture mise en terre en août lui a donné huit grappes qui étaient arrivées à maturité le mois de décembre suivant. Le même fait s'est reproduit pour plusieurs milliers de boutures, mais avec un rapport moindre.

Il y a certainement à Hyères l'espèce de raisin dont il s'agit, le tout est de savoir si elle porte le nom de raisin-framboise.

M. Armand raconte qu'il avait également réussi à avoir en Nouvelle-Calédonie d'excellentes fraises, en multipliant une espèce connue sous le nom de Victoria Trolloppes; il demande à la Société de vouloir bien lui adresser quelques graines de maïs, melons, pastèques et des graines fourragères, en un mot tout ce qui peut s'acclimater dans un pays chaud et humide; en échange, il offre tout le concours de l'administration pénitentiaire pour lui faire parvenir tout ce qui dans le pays pourra faire plaisir à la Société d'acclimatation de Paris.

Colombes voyageuses. — On a écrit d'Amérique : Les colombes voyageuses (*Ectopistes migratorius*) ont choisi cette année comme lieu de migration l'Ozark County à Missouri.

Des millions de ces oiseaux ont été tués et envoyés à Saint-Louis, Chicago, Kanzas city et autres villes. En outre, une grande quantité ont été pris et mis dans des cages grossièrement construites, pour y être engraissés et vendus plus avantageusement.

Beaucoup de familles des environs ont quitté leurs fermes, négligeant leurs propriétés, pour venir s'installer sur les lieux et s'y livrer à la chasse et à l'élève de ces colombes; quelques-unes ont gagné jusqu'à 30 dollars par jour.

Précédemment ces oiseaux avaient niché à Origon County, et les fermiers de ces endroits en avaient vendu pour environ 150,000 dollars.

ERNEST MENAULT.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

10 février.

De Marseille : La compagnie nationale informe que le *Cholon* a dû quitter Colombo cette nuit.

Le *Laprade*, remorqué par l'*Utile*, vient d'arriver à Marseille.

De Bordeaux : Steamer *Suez*, destiné au Gabon, à la Nouvelle-Calédonie et à Taïti, vient d'arriver à Bordeaux. Toutes mesures sont prises pour activer son départ.

De Saint-Nazaire : *Isère* fait route pour Toulon avec canonnière du Tonkin.

De Toulon : Arrivée de l'*Utile*.

L'avarie de l'hélice du *Richelieu* est jugée peu importante.

M. Tricou est parti, hier soir, de Port-Saïd pour France, sur l'*Ava*.

Le *Cholon* est parti, hier, de Colombo, après avoir été réparé.

La Société de géographie recevra en séance extraordinaire, le mardi 12 février 1884, à huit heures du soir, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. Arth Thouar, qui vient d'accomplir un important voyage d'exploration au Grand-Chaco, à la recherche des restes de la mission du docteur Crevaux. La communication de M. Thouar sera accompagnée de projections.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Saint-Nazaire*, venant de la Vera-Cruz et escales, est arrivé à Saint-Nazaire le 11 février, à deux heures du soir.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et C^e^, 8, place de la Bourse.

Ministère de la justice.

M. Justinien Bretonneau se pourvoit devant M. le garde des sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom celui de son beau-père M. le vicomte Clary, et s'appeler M. Bretonneau-Clary.

Ministère des finances.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT

ADJUDICATION DE TRANSPORTS MARITIMES

Transports de Tabacs en feuilles, d'Alger à Bordeaux, à Nantes, à Dieppe, à Dunkerque et au Havre.

Le lundi 10 mars 1884, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, au ministère des finances, corridor du Nord, rez-de-chaussée n° 75; entrée : porte H, place du Carrousel, devant le conseil d'administration des manufactures de l'Etat, à l'adjudication en deux lots, sur soumissions cachetées, du transport d'Alger à Bordeaux, à Nantes, à Dieppe, à Dunkerque et au Havre, de tabacs en feuilles provenant des achats de 1883 et 1884.

Le premier lot comprendra les quantités à expédier d'Alger à destination de Bordeaux et de Nantes.

Le second lot comprendra les quantités à expédier d'Alger à destination de Dieppe, de Dunkerque et du Havre.

Chaque lot sera l'objet d'une soumission distincte.

La répartition des quantités à expédier sera faite de la manière suivante :

MAGASINS EXPÉDITEURS	ÉTABLISSEMENTS DESTINATAIRES — 1^er^ LOT	
	Bordeaux.	Nantes.
	kilog.	kilog.
Alger (magasins d'Hussein-Dey et de Blidah).......	310.000	350.000
	660.000	

MAGASINS EXPÉDITEURS	ÉTABLISSEMENTS DESTINATAIRES — 2^e^ LOT		
	Dieppe.	Dunkerque	Le Havre.
	kilog.	kilog.	kilog.
Alger (magasins d'Hussein-Dey et de Blidah)................	320.000	1.400.000	160.000
	1.880.000		

Total des deux lots........ 2.540.000 kilog.

Le cahier des charges et conditions relatives à cette adjudication est déposé au ministère des finances, dans les bureaux de l'administration des manufactures de l'Etat (2^e^ division), à la direction des tabacs d'Alger, aux magasins des feuilles d'Hussein-Dey, aux magasins de transit de Bordeaux, du Havre et de Dunkerque, et aux manufactures de Dieppe et de Nantes.

Le public sera admis à en prendre connaissance, à partir du 16 février 1884, tous les jours, sauf les jours fériés, de dix heures à quatre heures.

Paris, le 5 février 1884.

Le directeur général,
REGNAULT.

MAISON à PARIS, r LECLUSE, 14 et 16. C^e^ 562 m. Rev. 19,647 f. M. à p. 180,000 f.

PROPRIÉTÉ à BILLANCOURT, r^te^ de Versailles, 154 et 156. C^e^ 1,001 m. Rev. 3,639 f. Mise à prix, 35,000 fr. A ADJ^on^, sur une enchère, chambre des notaires de Paris, le 19 février 1884. S'adr. à M^e^ Gatine, notaire, rue de l'Echelle, 8.

MAISON à PARIS, r de la VERRERIE, 65. C^e^ 347 m 66 c Rev. br. 17.485 fr M à pr. 150 000 fr. [illegible] ch d not. le 4 mars 1884. S'adr. aux not. M^es^ Masson, 58, boul. Haussmann, et Mégret, 48, r. Richelieu, dép. d. l'enc

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 9 février.

Du sieur JEANNET (Gustave-Alphonse), horloger, demeurant à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 15.
M. Droin, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15006 du gr.)

Du sieur MANTEL (Albert), limonadier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 31 *bis*.
M. Droin, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15007 du gr.)

Du sieur BERNAUD (Achille), restaurateur, demeurant à Paris, rue de la Grange-Batelière, 3.
M. Magimel, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15008 du gr.)

De la dame MAUGER (Françoise FRÉMOND, femme de Émile MAUGER), limonadière, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 49.
M. Vallet, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 15009 du gr.)

Du sieur DELATTRE (François-Joseph), ancien marchand de vins, à Boulogne-sur-Seine, rue du Dôme, demeurant actuellement à Paris, rue Chapon, 5.
(Ouverture, 23 janvier 1884.)
M. Droin, juge commissaire.
M. Beaujeu, rue de Rivoli, n. 66, syndic provisoire. (N. 15010 du gr.)

Du sieur MAHÉ (François), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de l'Orillon, 23, ci-devant, et actuellement rue Truffaut, 40.
(Ouverture, 19 janvier 1884.)
M. Naud, juge-commissaire.
M. Barboux, boulevard Sébastopol, 9, syndic provisoire. (N. 15011 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

PRODUCTIONS DE TITRES
(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur LESNE, limonadier à Paris, boulevard des Italiens, 29;
Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite (N. 14933 du gr.)

Du sieur BERTRANET (Charles), marchand de toiles et tissus, demeurant à Paris, rue de la Chine, 11;
Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite. (N. 14935 du gr.)

Du sieur BAILLY (François-Victor), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue d'Allemagne, 124, et passage Delessert, 3;
Entre les mains de M. Pinet, boul. Saint-Germain, 82, syndic de la faillite. (N. 14921 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur MOUCHEL (Charles), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue Pauquet, 19, le 16 courant, à 12 heures. (N. 14468 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur LÉVY (Moïse), fabricant de costumes pour dames, demeurant à Paris, rue des Jeûneurs, 39, le 16 courant, à 2 heures précises. (N. 14102 du gr.)

Du sieur RAPICAULT (Adolphe), carrossier, demeurant à Paris, rue Laugier, 18, le 16 courant, à 2 heures précises. (N. 14148 du gr.)

Du sieur FORGELOT (Emile-Charles), bijoutier, demeurant à Paris, rue du Temple, 165, le 16 courant, à 2 heures précises. (N. 4493 du gr.)

Du sieur FABRE, ancien marchand de vins à Paris, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 10, le 16 courant, à 2 heures précises. (N. 14584 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur GAULUPEAU (Jean-Louis), ancien boulanger, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 247, ci-devant, et actuellement rue de Clignancourt, 111, le 16 courant, à 1 heure précise. (N 14410 du gr.)

Du sieur GALLET (Jacques-Louis), ancien boulanger, à Paris, rue de la Roquette, 73, demeurant actuellement avenue de la Roquette, 8, le 16 courant, à 2 heures précises. (N. 14582 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite CHAUVEAU (Auguste-Louis-Emile), marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Batignolles, 10, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 16 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14497 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite POYÉ (Eugène), fabricant de broderies sur tulle, rue Saint-Sauveur, 52, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 16 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14469 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite DURKÈS (Georges), négociant en diamants, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 7, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 16 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, et à se trouver à cette assemblée.

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la Société anonyme dite : LE CRÉDIT PARISIEN, au capital de 12 millions de francs, ayant pour objet les opérations de banque, dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, 30, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Maillard, syndic, 4, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 100 fr., première répartition. (N. 10420 du gr.)

Du sieur DAVID (Auguste-Victor) négociant en vins, demeurant à Paris, rue de Bercy, 91, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Boussard, syndic, 4, rue de la Tâcherie, pour toucher un dividende de 25 fr. p. 100, unique répartition. (N. 13640 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 31 décembre 1883.

Du sieur ROUSSIN (François), marchand de vins traiteur, rue des Renaudes, 4, ci-devant, et actuellement avenue d'Eylau, 76. (N. 13792 du gr.)

Du sieur CAVALLO, entrepreneur de camionnage, passage du Charolais, 8. (N. 14532 du gr.)

Du sieur LAFFON (Jean), entrepreneur de travaux publics, rue Tiquetonne, 20, et rue Etienne-Marcel, 22. (N. 13768 du gr.)

Du sieur DELANNOY (Louis-Amédée), entrepreneur de maçonnerie à Saint-Ouen, passage de l'Avenir, 43. (N. 13245 du gr.)

Du sieur LACOMBE, mercier, rue Monge, 33. (N. 14421 du gr.)

Du sieur MIGNARD (Pierre), ancien maître d'hôtel, avenue des Champs-Elysées, 71 et 73, puis apprêteur de blanchisserie à neuf, rue Château-Landon, 22, demeurant actuellement rue Fabert, 50. (N. 14181 du gr.)

Du sieur SCHMIT (Jean), marchand de vins, rue de Courcelles 87. (N. 14548 du gr.)

Du sieur GÉRARD fils (Eugène), entrepreneur de menuiserie et chapelier, avenue des Gobelins, 33. (N. 14422 du gr.)

Du sieur LOGEARD, entrepreneur de serrurerie, boulevard de Courcelles, 4. (N. 14530 du gr.)

Du sieur BLUM, marchand ambulant de lingerie, boulevard Beaumarchais, 53. (N. 14531 du gr.)

Du sieur ZURLINI (Anacleto), marchand de vins traiteur, rue de Maubeuge, 16. (N. 14597 du gr.)

Du sieur VAN BOSTERHAUT (Adolphe), marchand de vins, demeurant rue Rebeval, 92, ci-devant, et actuellement rue de Belleville, 105. (N. 13964 du gr.)

De la société en nom collectif LE BIGOT et C^e^, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de couverture et plomberie, rue Rouvet, 8. (N. 11760 du gr.)

Du sieur GROSBETET, marchand de vins, rue des Entrepreneurs, 88. (N. 14526 du gr.)

Du sieur MERCIER (Adolphe), fabricant de peaux, rue Mandar, 12. (N. 14505 du gr.)

Du sieur OLIVIER, ancien fruitier, demeurant à Paris, 34, rue de Lourcine. (N. 14714 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite E. BESNARD et C^e^, ayant pour objet la fabrication d'horlogerie, dont le siège est à Paris, rue de Saintonge, 43. (N. 14436 du gr.)

De la veuve MATALÈNE (Irma AUBOUIN, veuve du sieur MATALÈNE), ayant tenu brasserie à Paris, rue de la Lune, 5, demeurant actuellement à Baignes-Sainte-Radegonde (Charente). (N. 14525 du gr.)

Du sieur FRANCHETOT (Arsène), dit BOUCHU, marchand de chevaux, demeurant à Maisons-Alfort, Grande-Rue, 18. (N. 14379 du gr.)

Du sieur LECLERC (Gustave), limonadier, demeurant à Paris, rue d'Angoulême, 80. (N. 14647 du gr.)

Du sieur CALAIS (Antoine), marchand de chaussures, demeurant à Paris, rue Latour-d'Auvergne, 7. (N. 14644 du gr.)

De la dame COLOMBEAU (Marie FARTHOUAT), ayant tenu restaurant, rue Saint-Denis, 34. (N. 12196 du gr.)

Du sieur VAN BAARLE (Henri-Michel, marchand de couleurs, à Vincennes, rue Diderot, 22. (N. 12056 du gr.)

De la société anonyme du CRÉDIT TERRITORIAL DE FRANCE (en liquidation), dont le siège était à Paris, place de la Bourse, 4. (N. 14494 du gr.)

Du sieur AUCLAIR, ancien marchand de vins, rue de l'Arbalète, 14. (N. 14719 du gr.)

Du sieur SABATIÉ (François), charron-forgeron, à Saint-Ouen, avenue des Batignolles, 33. (N. 14662 du gr.)

Du sieur GIRARDON (Paul), négociant en vins et spiritueux, boulevard de l'Hôpital, 86 *bis*. (N. 14663 du gr.)

Du sieur LEFRANT (Léon-Prosper), tapissier, demeurant à Paris rue La Condamine, 50. (N. 14661 du gr.)

Du sieur MAGNIER, fabricant de vin de raisin sec, rue Michal, 5. (N. 14606 du gr.)

CAISSE INDUSTRIELLE DU NORD

Société en commandite par actions.
Capital : 10 millions de francs.
L. DUPONT ET Cie

Les cent plus forts actionnaires de la Caisse ndustrielle du Nord sont convoqués en assemblée ;énérale, le *dimanche 2 mars 1884*, onze heures ;t demie du matin, au siège social, rue du Quesıoy, 70, à Valenciennes, à l'effet d'entendre le apport annuel et d'arrêter les comptes de 1883.

CHEMINS DE FER DE

L'EST ALGÉRIEN

Actions. — Coupon n° 16.

Payable le 1er mars 1884, à la caisse du Crédit ıdustriel et commercial, rue de la Victoire, 72.

Actions nominatives.......... 14 fr. 55
— au porteur............ 13 97
Impôts déduits.

Spectacles du Mardi 12 Février.

'péra (2,200 places). — Relâche.

'héâtre-Français (1,400 places). — 8 h »/». — Il ne faut jurer de rien. — Mlle du Vigean.

'péra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

déon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufios, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barèty.

ariétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

audeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

ymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

ıâtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Serenay, Berthier, Guyon.

ıéâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8. h. 1/4. — Ernani, opéra de Verdi : Engoggi, de Reszké, Nouvelli; Mlle Valda.

lais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

ıuveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

naissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de G. Serpette : Morlet, Jolly, Bujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

uffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Mangé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Bénéfice au profit des incendiés de la cité Jolly.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Les répétitions de Sapho se poursuivent avec une grande activité. L'œuvre de Gounod ne pourra pas pourtant être prête avant la fin de mars ou le commencement d'avril.

M. Hector Salomon, qui avait été chargé des études, ne peut, pour cause de maladie, les diriger pour le moment. C'est M. Delahaye qui continue l'important travail commencé par son collègue.

M. Delahaye fait également répéter à Escalais Robert le Diable, qu'il doit chanter très prochainement.

M. Jules Claretie travaille à une comédie en cinq actes, qui aura pour titre : l'Américaine.

L'idée principale de l'auteur est de montrer l'influence de l'américanisme sur les mœurs et les habitudes françaises.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 11 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		79 50
Huile de Colza disponible, dépuée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dépurée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		89 50
Huile de Lin, en fûts		54 ..
Huile de Lin, en tonnes		56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	45 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	52 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	44 .. à	44 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	48 .. à	48 25
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		91 ..
Suifs. — Beufs de la Plata		96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 100 15/16 — 1 h., 100 15/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 85. — Monnaie, 80 65
Crédit Autrich........ 308 75 | Chem. de fer Autrich. 314 ..
Change sur Londres.... Demande. 121 40 — Offre. 121 60
Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre. 48 15
Lots.................. 135 50 | Napoléon............ 9 61

VALEURS DE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ⅛ .. à 206 ⅜	205 ⅞ .. à 205 ⅞ et 4..%
4..%	Allemagne.	122 ⅛ .. à 122 ¼	121 ⅞ .. à 122 ⅛ et 4..%
5..%	Vienne....	205 ⅛ .. à [illegible]	205 ½ .. à 206 et 4..%
5..%	Barcelone..	486 .. à 487	485 ½ .. à 486 ½ et 4..%
5..%	Madrid....	486 ... à 487.	486 ... à 487 et 4..%
5..%	Lisbonne..	54[illegible] ... à 546	545 ... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 ... à 242.. et 4..%
.....	Stockholm..	136.... à 137	136.... à 137.. et 4..%

VALEURS DE NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres...	25 20 ½ à 25 25 ½	25 19 ½ à 25 24 ½ m. ¾%
	do Chèque	.. .... à	25 21 . à 25 26.. ..
6..%	New-York.	514 .. à 515 ..	514 . à 515 m. ¾%
3½%	Belgique. .	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p. —%
5..%	Italie (or)..	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p. —%
3..%	Suisse....	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. —%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an ...., 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à . ..	0/00 pr
Argent [illegible] do [illegible]	145 à 155	0/00 pr
Quadruples espagnols	80 50.. à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à	80 75..
Piastres mexicaines	4 55.. à	4 57..
Souverains anglais	25 18.. à	25 21..
Banknotes	25 18.. à	25 23..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Lundi 11 Févr. 1884	Au comptant	Termes	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Fonds d'État français								
janv. 84	3 %	76f70 75 65 72½ 77¼ 80 75 70 65 60 50	en liq.. fin ct..	77 90	77 62½	76 76	76 72½	77 20	77 15
			Pe fin c.		d2f				
			Pe fin c.		d1f	77 11	77 23 d50		
			Pe fin c.	77 40	77 20 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d2f				
			Pe fin p.		d25		d1f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77f80 90 78f 77f80 70 60 70 75 60 50 40 30 77f60	en liq.. fin ct..	78 02½	78 62½	77 60	77 62½	78 12½	78 30
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq.. fin ct..					99 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 107 15 107	en liq.. fin ct..					107 25	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106f20 15 20 25 30 25 20 15 10 15	en liq.. fin ct..	106 50	106 57½	106 25	106 25 ..	106 60	106 60
			Pe fin c.		d2f				
			Pe fin c.		d1f	106 80	106 62½ d50		
			Pe fin c.	107 ..	106 80 d25				
			Pe fin p.		d1f				
			Pe fin p.		d2f	107 25	107 20 d50		
			Pe fin p.		d25		d2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4½ % 1883	0 23 0 24						0 24	
	Répartit. Maxie., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3¾	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	.. Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	1016 .. Coup. de 10000 f.						1015 .	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1016 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1888, t.p.	504 50	en liq.. fin ct..					507 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	503 75 502 50 505	fin ct..					502 50	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	517 516	fin ct..					518 .	480 ..
	Emprunts (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	251 247 50						249 .	
sept. 83	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	510	fin ct..					508 ..	530 ..
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	513 75 512 50	fin ct..					512	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	400 402	fin ct..					399 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	390 391 391 75 391 50	en liq.. fin ct..					392	398 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 75 115 114 50						114 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800	
	d° d° séries entières		en liq..					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	510 25 511 75 512 50	fin ct..					512 ..	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	510 511	en liq.. fin ct..					510 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Ét., exe d'imp.)	521 522 523 521 50	Pe fin c. fin ct..					523 ..	496 25
juil. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	362 365	en liq.. fin ct.. Pe fin c.		d5f		d10f	362 ..	383 75
	Valeurs françaises								
juil. 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425 423 75	en liq.. au 15..					425 ..	450 ..
			Pe au 15		d20		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
juil. 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.. au 15..					372 50	720 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	262 50	en liq.. au 15..					262 50	625 ..
			Pe au 15		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5165	en liq.. fin ct..	5				5190 .	5210 .
			Pe fin c.		d50		d20		
			Pe fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	520 522 50	en liq.. au 15..	520 ..				521 25	520 ..
			Pe au 15		d10		d10		
			Pe au 29		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	850 855 850 845	en liq.. au 15..	858 75			845 ..	860 ..	860 ..
			Pe au 15		d20		d10		
			Pe au 29		d10		d20		
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.. au 15..					436 25	441 25
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 19)	415 410 410	en liq.. au 15..					415 ..	550 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435	en liq.. au 15..					431 25	440 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
			Pe au 29						
	[illegible] tout payé	945 942 50 945	au 15..					935 ..	960 .
			Pe au 15		d10	2..	d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1879		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	109 25	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	101 50	101 [illegible]
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	490	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	112	111
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.	513	
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	95 50	95 [illegible]
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	45 [illegible]
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	170 ..	167 ..
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125 p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat1 (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cies gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5mes		
Annuités d'Arles à Bone		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	295	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Déléq., act. de jouis. (ex-c. 12)	700 ..	
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310 ..	
Midi d° a. de jouiss.	550 ..	
Nord d° a. de jouiss.	1270 ..	
Orléans d° a. de jouiss.	6[illegible]5 .	
Ouest d° a. de jouiss.	410 .	
Alais-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	24 ..	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. [illegible]		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500f, t.p.		
[illegible] à Orbec, a. 500 f., t.p. [illegible]		
Lorraine (Chem. de fer), act. [illegible]		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Lundi 11 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précéd. Compt.	Dern. cours cotés précéd. Terme
janv. 81	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq.					450	460
			au 15						
			P au 15				d10		
			P au 29		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	41 50 41	en liq.					5	50
			au 15						
			P au 15		d20		d10		
			P au 29		d20		d10		
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 200 fr. payés		en liq.					205	245
			au 15						
			P au 15		d10		d10		
			P au 29				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	490 492 50 490	en liq.					490	498
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31					358	338
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1245 1240	en liq.					1260	1250
			fin ct.	1250			1260		
			P fin c.		d40	1240	1255 d10		
			P fin c.	1250	1252 50 d20	1267 50	d20		
			P fin p.		d40		d10		
			P fin p.		1257 50 d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	507 507 50						508	
d°	100, 4%, remb. 100 fr.	110						110 75	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	555 551 50						550	
nov. 83	100, 3%, remb. 120 fr.	116 25 114 25						118	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	507 505 25						505	485
d°	communa., 3%, remb. 500 fr.	459 460						460	397 50
mai 83	d° 5e 3%, remb. 100 fr.	103 50						101	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	[illegible]	fin ct.					502 50	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	342 343	fin ct.					341	359 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	443 444	fin ct.					443	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	443 441 440 25 440 440	fin ct.					444	458 75
sept. 83	commun. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	444 ... 50	fin ct.					443	
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 339 50 339 75	en liq. / fin ct.					338 75	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	338	en liq. / fin ct.					338	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 250 f.	388	fin ct.					390	
août 83	d° entièrement libérées	393 75 395	fin ct.					395	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	335 50 336 336 50 337.	fin ct.					334 25	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f {estimées en représent. d'ann. dues par l'État}	132	en liq. / fin ct.					132	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	508 50 510	au 15					510	452 25
nov. 83	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175 175 50 175	en liq.					175	165
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	675	en liq. / au 15					680	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 15					685	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	560	en liq.					560	562 50
			au 15	558 75			555		
			P au 15		d10		d10		
			P au 29		d5		d10		
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	330	en liq.					335	332 50
			au 15	332 50	332 50	330	331 25		
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. / au 15					640	700
... 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq.					155	230
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq.					375	380
			au 15						
			P au 15		d10		d10		
... 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	485 486 25 485	en liq.					486 25	485
			au 15	486					
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq.					440	440
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
...v. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)		en liq.					420	440
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	572 50	en liq.					573 75	572 50
			au 15	571 25	572 50	571 25	571 25		
			P au 15		d10		d10		
	d° grosses coupures		P au 29		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-coup. 9).		en liq.					292 50	292 50
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
juill. 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425	en liq.					425	427 50
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	20	en liq.					25	25
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d5		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	403 75 405	en liq.					406 25	410
			au 15						
			P au 15		d20		d10		
... 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255 253 75	en liq.					255	272 50
			au 15						
			P au 15		d5		d10		
... 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 2).	435	en liq.					435	440
			au 15						
			P au 15				d10		
			P au 29		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (S. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.).	540	en liq. / au 15					500	530
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	310 308 75 307 50	en liq.					312 50	310
			au 15	310			307 50		
			P au 15		d5		d10		
			P au 29		d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer.), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	497 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 5).	10	15
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.	20	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	338	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).		
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commce, a. 500f, 250f p.	370	
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Frco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cies fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compes maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 1 2001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 21).	267 50	265
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	16	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1310	
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39).		
Industrie linière (Ciele), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 16).	1160	
d° act. de jouissance (ex-c. 6).	610	
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	850	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	365	360
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1150	
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1125	1110
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).	1130	
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	208 75	205
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

JOUISSANCE	Lundi 11 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	418 75 416 25 415						420 ..	427 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	425						425 ..	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	585						585 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.							7 ..	12 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	570						570 ..	566 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	731 25 733 75 731 25						731 25	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1245 1242 50	fin ct.	1240 ..	1242 50	1240 ..	1241 25	1245 ..	1243 75
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1127 50	fin ct.	1127 50				1127 50	1125 ..
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 400 fr.	1740 1735 1732 50 1731 25 1730 1727 50	fin ct.	1727 50	1730 ..	1725 ..	1725 ..	1735 ..	1735 ..
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1282 50 1283 75 1285 1282 50	fin ct.	1280			1275 ..	1280 ..	1280 ..
août 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	527 50						524 75	485 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	805 800						805 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	520 517 50 515 520	au 15	515 ..				528 75	525 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	590						590 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	410 412 50						410 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 225 fr. payés	515	au 15	512 75	515	512 50	512 50	510 ..	512 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)							410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.							390 ..	395 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1405	au 15	1412 50			1405 ..	1412 50	1412 50
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	488 75 490						490 ..	490 ..
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	685						695 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5)	1180 1175						1180 ..	1170 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	595						595 ..	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.							260 ..	910 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)							440 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6)	500 498 75	au 15	497 50				500 ..	498 75
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2050 2045 2050 2045 2042 50 2040 2035 2030 2035 2030	au 15	2045 ..	2055 ..	2035 ..	2036 25	2052 50	2064 ..
			Pr au 15		2063 75	2050 ..	2070		
			Pr au 29	2090 ..	2055 ..	2115 ..	2085 ..		
nov. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 25)	1170 1180 1175 1170						1170 ..	1175
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	705 702 50 700 701 25	au 15	710 ..			702 50	705	712 50
sept. 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f.	139						139 50	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Egyptien). (ex-coup. 4.)	1270 1265 1260 1257 50 1255	au 15	1265 ..	1265 ..	1250 ..	1257 50	1272 50	1275 ..
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)	245						248 75	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	190						190 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ½ ..						101 ¼	99 ..
.. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50 Obl. 100 fl. (pap.)							66 ½	..
	d° d° 1000 fl.							66 ½	65 ½
	d° d° 10000 fl.							65 ½	..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.	
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	285 ..
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.	
Épinac (Houillères et Chem. de fer)	
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.	
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530 ..
Mines de la Loire	
Mines de Montrambert	
Mines de Rive-de-Gier	
Mines de Saint-Étienne	
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	940 ..
d° d° act. de jouiss.	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	
d° d° a. 500 fr., t.p.	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.	
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	120 ..
Santander et Quiros (ex-coup. 21)	
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.	
Vignaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000	
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38	
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.	
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	202 50
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.	
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.	
Châtillon et Commentry (Forges de)	
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 9)	
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.	
Hauts-Fourneaux de Maubeuge	
Méditerranée (Forges et Chantiers)	
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000	
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.	
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.	
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.	
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	145 ..
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.	
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.	
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.	
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	90 ..
Voitures à Paris, act. de jouissance	170 ..
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.	
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.	
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.	
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.	
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)	
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.	
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.	
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.	
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.	
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	270 ..
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.	
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.	
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.	
d° act. de jouissance	
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.	
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1670 ..
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40 ..
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1040
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	250
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.	
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.	
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.	
Jardin Zoologique	
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	225
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	272 50
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.	
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.	
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.	
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.	
d° 375 fr.	
Pantographe Voltaïque, a. 500 f., t.p.	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.	
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.	
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)	
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.	
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.	
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.	
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	
d° d° 375 f. payés	
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	257 50
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.	
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	225 ..
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.	

Valeurs françaises (Oblig.)

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	139 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	327 50
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.	
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.	

Digitized by Google

JOUISSANCE	Lundi 11 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS côtés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	87f 86f 44	au 15..					86 40	83 25
b......	d° 1000 fl. d°	86f 20 86f	Pr au 15		450		450	85 70	83 25
b......	d° 10000 fl. d°		Pr au 29		45f		410	85 25	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%		au 31..					106 ..	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh	332 50 335 338 25	au 15..					333 75	[illegible]
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pr au 15		45f		410		
			Pr au 29		45f		410		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	337 337 50 338 338 50	au 15..	337 50			341 25	337 ..	337 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	338 75 339 339 50 340	Pr au 15		45f		410		
b......	Grosses coupures	337 337 50 340	Pr au 29	345 ..	346 25 45f		45f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 456 25 457 10 458 75	au 15..	455 ..				455 ..	451 25
8......	Grosses coupures		Pr au 15		45f		410		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé	440	au 15..					440 ..	417 50
	Grosses coupures	440	Pr au 15		45f		410		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	58f 85 90 95 85 80 75 85	au 15..	59 ..				59 60	59 25
	Grosses coupures	58f 87 90 95 85 80 75 85	Pr au 15		450		425		
			en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).		au 15..					60 ½	
	Grosses coupures		Pr au 15						
janv. 84	d° 6%, 79, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	496 495 50	au 15..					498 75	[illegible] 75
janv. 84	Pagarès, oblig. remb. 500 fr.	515	au 15..					515 ..	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ¾	
	Petites coupures							118 ¾	
janv. 84	d° 4%	128						127	
	Petites coupures	128 ½						127	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.		au 15..					443 75	442 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1881, 5%	337 50	au 15..					336 25	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	102 101 75	au 15..					102 ..	
	d° 500 fl., t.p.	102 101 75 102	Pr au 15		41f		450	102 ..	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	102 101 75	Pr au 29		425		450	102 ..	
	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	76f 50 77f	en liq..					76 40	
	d° 500 fl., t.p.		au 31..					75 10	76 90
	d° 1000 fl., t.p.	75f 25						75 25	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	92 ..	92 10	91 90	91 90	92 10	92 05
	coup. 500 fr.		Pr au 15		41f				
	c. 100 à 500 fr. exclusivt.	92f 92f 05 91f 95	Pr au 15		425		450		
	coup. 50 fr.		Pr au 29		41f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92	Pr au 29		425		450	92	
oct. 83	d° 3%		au 15..					57	[illegible] 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	296 298	au 15..					298 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15..					14 ..	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).	50 ½	au 31..					51	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 31..					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 31..					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		Pr au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					86 ½	
	d° de 100 liv. st.	86 86 ¼ ½						86 ¼	90 ..
	d° de 500 liv. st.	86						85 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							85 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	85 ¾ 86	au 31..					85 ½	
	d° de 100 liv. st.	85 ¾ 86	Pr au 31		41f			85 ¾	89 ..
	d° de 500 liv. st.	85 ¾ 86						[illegible]	
	d° de 1000 liv. st.	85 ¾ 86						86 ½	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					85 ..	
	d° de 100 liv. st.	85 ½	Pr au 31		41f		410	85	92 ½
	d° de 500 liv. st.							85 .	
	d° de 1000 liv. st.							85 ..	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	80	au 31..					79 ¾	
	d° de 100 liv. st.	79 ⅝ ½ ¾						79 ¾	80 ..
	d° de 500 liv. st.							78 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							78 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	93	au 15..					92 50	93 25
	d° de 2500 fr.	92f 50	Pr au 15		41f		450	92 45	93 25
	d° de 12500 fr.		Pr au 29		41f		450	92 05	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	61 40
	d° de 1000 r.		Pr au 15		41f		450	57 .	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					57 ½	55 ½
	d° de 1000 r.		Pr au 15		41f		450	57 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.. / au 15..					[illegible]	242 50
	Grosses coupures		Pr au 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	382 50	au 15..					382 50	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	486 485 482 50 486	au 15..		410			486 25	486 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74.	486 75	en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 15..	8 50					
	coup. de 62 fr. 50.	8f 65 60 65 70 80	Pr au 15		425		450	8 60	8 55
	coup. de 12 fr. 50.		Pr au 29		425		450		
	Emprunt Ottoman:								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 51f	au 31..					50 ..	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	58f 50	au 31..					60 ..	70 ..
	Grosses coupures								

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Sicaliens, 5%, remb. 500 fr.		
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 75	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	322 ..	
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	568 .	565 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	356 .	355 ..
d° nouveau d°	356	
Ardennes, 3%, r. 500f d°	354 ..	353 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	95	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	355 .	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1210 ..	1200 ..
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	361 ..	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	359 75	358 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	355 75	354 75
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	351 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	585	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	365	363
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	359 50	359
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	570 .	
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	362	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	368 75	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	362 50	362 25
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	346	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 ..	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	359	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.	160 .	
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	130 .	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	130	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.	200 ..	
Orl.-Gien-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	195	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État: Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 50	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.	1250 .	
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	333 75	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	332 ..	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Vendée, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	470 ..	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	141	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	570	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	73 75	70 ..
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.	285 25	
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	245 ..	244 75
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	357 50	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	513	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	511 [illegible]	510 ..
d° 1882, 285 f. payés (nomin.).	507	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	.. 50	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	290	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Lundi 11 Févr. 1884	Cours au comptant	Terme	Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Deux cours précédents Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman.								
sept. 83	1865, 5%, remb. 500 fr., t. p.		en liq.					55 50	360 ..
	Grosses coupures		au 15						
sept. 83	1869, 5%, remb. 500 fr., t. p.	50f 491 50 491	en liq. / au 15					50 ..	93 75
	coup. de 5								
	coup. de 25		P au 15		d 5f		41f		
sept. 83	1873, 5%, remb. 500 fr., t. p.	43f 43 50 441 43 50 25	en liq. / au 15					43 50	71 25
	coup. de 5								
	coup. de 25		P au 30		d 5f		410		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	377 50 380	au 15					380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 41)	488 75 490	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 15 / P au 29 / P au 29	490 .. / 495 ..	d 10 / d 5f / d 50 / d 5f		420 / 410 / 420 / 410	490 ..	491 25
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / P au 15	515 ..				510 ..	516 25
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)	495	en liq. / au 15 / P au 15				410	497 50	565 ..
	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. / au 15 / P au 15					460 ..	455 ..
	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	365 368 75 370	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 29	370 ..	d 5 / d 20		410 / 410	368 75	370 ..
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15						
janv. 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 ps (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq. / au 15 / P au 15	550 .	d 5f		410	506 .. / 550 ..	506 .. / 550 .
	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	645 646 256 48 75	en liq. / au 15 / P au 15	647 50	650 .. / d 5f	646 25	650 .. / 410	647 50	648 75
	Grosses coupures	642 50 646 75	P au 29		d 5f		410		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 15					706 ..	700 ..
	Grosses coupures		P au 15 / P au 29		d 5f / d 5f		410 / 410		
	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	796 25 798 75 800	en liq. / au 15					800 ..	800 ..
	Grosses coupures		P au 15 / P au 29		d 5f / d 20		410 / 310		
	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	532 50	en liq. / au 15	530 .			535	535 ..	535 ..
	Grosses coupures		P au 15		d 5f		410		
	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (comm.)	440	en liq. / au 15 / P au 15		d 5f		410 / 410	442 50	415 ..
	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	472 50	en liq. / au 15 / P au 15	472 50				470 ..	472 50
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t. p.	377 50 375	en liq. / au 15					375	375 ..
août 83	de ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t. p.	367 365	au 15					362 50	367 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	187 50	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 29	185	187 50 / d 5f / d 20	185	185 . / 410	185 .	187 50
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	560	en liq. / au 15 / P au 15		d 5f / d 10		410	500 ..	505
	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t. p. (ex-c. 7)	475 475	en liq. / au 15 / P au 15					425 ..	865 .
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t. p.	660 658 75 655 25 655	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 15	660	660 .. / d 20 / d 5f	655 .	656 25 / 410	660 ..	66) .
	do Grosses coupures	655	P au 29 / P au 29		d 20 / d 5f		410		
	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem de fer de Madrid à), a. 500f. t. p. (ex-coup. 2.)		en liq. / au 15 / P au 15					225 ..	225 ..
	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	315 313 75	en liq. / au 15	313 75	315 ..	313 75	313 75	312 50	315 ..
	do Grosses coupures		P au 15 / P au 29		d 5f / d 5f		410 / 410		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. 500 fr., tout payé		en liq. / au 15 / P au 15					770 .	469 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	530 528 75 527 50	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 15 / P au 29	528 75	530 .. / d 5f / d 20 / d 5f	527 50	527 50 / 410 / 540 ..	531 25	533 75
janv. 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup 44)	490	en liq. / au 15 / P au 15		d 5f		410	490 .	490 ..
	Romains, act. 500 fr., tout payé	130 129 128 125 120 115	en liq. / au 15					120 .	145 .
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 53)	620 622 50	en liq. / au 15					627 50	622 50
	do Grosses coupures	620 622 50	P au 15 / P au 29		d 5f / d 5f		410 / 410		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	431 25 430	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 29	430 ..	d 5f / d 5f		410 / 410	428 75	431 75
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t. p.		en liq. / au 15 / P au 15					465 .	459 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. a. 500 f., t. p. (ex-coup. 7.)	485	en liq. / au 15 / P au 15 / P au 29				410 / 410	483 75	495
	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (nos 1 à ...) (ex-coup. d'int. 4)		en liq. / au 15 / P au 15				d 10	510 ..	550 ..

MARCHÉ AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Houillères d'Ahun, remb. 322 f. 50.	160 ..	
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
do do 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	430 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	455 ..	
Métaux (Lavoissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.	325 ..	
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	517 50	515 ..
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 50	
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	457 75
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	505 ..	
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacière de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	580 ..	
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5 ...	97 50	95 ..
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30 f.	35 ..	
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t. p.	430	
do remb. à 500 fr., 3%, t. p.	261 .	265
do 100 fr. p.	255	
Suez, 5%, remb. 500 fr.	579	
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	353	
do do tout payé.	36 75	35 75
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	120 ..	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 5%, 68 (nég. chge)		
do 6%, 71 fixe 25f 20).		
do 6%, 81, r. 500 f., t. p.	497 50	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	318 .	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig 100 fl. (argent).	67	
do 1000 fl. do	67 .	
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
Oblig 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do ...%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge 2½%		
do Brésil, 5%, 75 (n. c. f. 25.20).		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
do do non gar., r. 1904-1908.		
do Gouvt du Cap, 4½%, 1878		
do Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76, B. de c. arr.	43 ⅝	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2½%, C. F.		
do C. H.		
do 3%, 44, C. H. (nég. ch.).		
do 4%, 1878 (fo 2.10).		
do Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
do Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	296 75	295 ..
do Grosses coupures		
do Coupures de 5		
do Indien, 4%, 78 (nég. ch.)		
do Norvégien, 4½, 76, fo 25.20).		
do 4½, 78. do		
do 3%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do do coup. 62f 50.		
do do coup. 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
do Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t. p.		
do 1863, do		
do 1865, do		
do 1869, do		
do 1873, do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%		
do Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%	95 ..	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
do 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	445	
do 1877-78, 3%	259 50	
do 1879, 5%, r. 505 f.	447 ..	
do 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t. p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f 50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	399 25	398 75
do 1869, 4%, r. 500 fr.	399	
do 1880, 4%, r. 500 fr.	364 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (c. ch. f. 25f 10).	99 .	
do 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f 50).		
do do (105 f.).		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 43. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Mercredi 13 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la* Caisse du Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports* et *Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de *l'Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du* Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à la Caisse *le montant de leur abonnement.

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 13 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret convoquant les électeurs du canton nord de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) et du canton d'Elven (Morbihan) à l'effet de nommer leur conseiller d'arrondissement (page 777).
— portant nominations dans la magistrature coloniale (page 777).
— nommant un courtier-interprète et conducteur de navires à Saint-Nazaire (page 778).
— approuvant les modifications aux statuts de la compagnie d'assurances *l'Aigle* (page 778).
— rapportant le décret du 22 juin 1882, qui a ajourné dans le département de la Drôme les articles 12 et 39 de la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux (page 778).

Arrêté modifiant les conditions auxquelles doivent satisfaire les navires du commerce, pour être admis à recevoir la surprime de navigation (page 779).

Documents du ministère de la guerre :

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la guerre, relatif à la reconstitution du comité consultatif de l'intendance militaire. — Décret conforme y annexé (page 780).

Décret portant nominations dans le corps du contrôle de l'administration de l'armée (page 780).
— portant promotions dans l'arme de l'artillerie (page 780).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et les archivistes des bureaux d'état-major (page 781).
— portant mutations dans l'artillerie et la gendarmerie (page 781).

PARTIE NON OFFICIELLE

Elections de conseillers généraux (page 781).

Avis et communications. — Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le 1er septembre 1883 jusqu'à la fin du mois de janvier 1884 (page 781).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 12 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 788).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 12 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 789).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 790).

Informations. — Statistique de la population de l'Autriche (page 790).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 793).

Bourses et marchés (page 796).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 335 à 350).

Chambre. — Débats parlementaires (page 399 à 412).
— Documents (page 2197 à 2204).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 12 Février 1884.

Par décrets du Président de la République en date du 12 février courant, et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 2 mars prochain :

Les électeurs du canton nord de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Ruellan, démissionnaire.

Les électeurs du canton d'Elven (Morbihan), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Nicolas, décédé.

Par décret en date du 11 février 1884, rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, ont été nommés :

Conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, M. Diavet, conseiller à la cour d'appel de la Martinique, en remplacement de M. Perthuzé, décédé.

Conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, M. Léger, président du tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre, en remplacement de M. Champestève, admis à

Digitized by Google

faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

Conseiller à la cour d'appel de la Martinique, M. Delord, avocat général près la cour d'appel de Saïgon, en remplacement de M. Diavet, nommé conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe.

Conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, M. Sourd, président du tribunal de première instance de la Basse-Terre, en remplacement de M. Cabre, appelé à d'autres fonctions.

Conseiller à la cour d'appel de la Guyane, M. Cabre, conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, en remplacement de M. Anceau, appelé à d'autres fonctions.

Président du tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Anceau, conseiller à la cour d'appel de la Guyane, en remplacement de M. Sourd, nommé conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe.

Président du tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Magne, procureur de la République près le même tribunal, en remplacement de M. Léger, nommé conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Sergent, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Basse-Terre, en remplacement de M. Magne, nommé président du tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Liontel, 2e substitut du procureur général de la Guadeloupe, en remplacement de M. Sergent, nommé procureur de la République à la Pointe-à-Pitre.

Second substitut du procureur général de la Guadeloupe, M. Bernière, 1er substitut du procureur de la République à Saint-Pierre (Martinique), en remplacement de M. Liontel, nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de la Basse-Terre.

Premier substitut du procureur de la République à Saint-Pierre (Martinique), M. Assand, substitut du procureur de la République à Fort-de-France, en remplacement de M. Bernière, nommé deuxième substitut du procureur général de la Guadeloupe.

Substitut du procureur de la République à Fort-de-France (Martinique), M. Tourné, deuxième substitut du procureur de la République à Saint-Pierre, en remplacement de M. Assand, nommé premier substitut du procureur de la République à Saint-Pierre (Martinique).

Second substitut du procureur de la République à Saint-Pierre (Martinique), M. Vaissié, avocat, en remplacement de M. Tourné, nommé substitut du procureur de la République à Fort-de-France.

Avocat général près la cour d'appel de Saïgon (Cochinchine), M. Maisonneufve-Lacoste, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Delord, nommé conseiller à la cour d'appel de la Martinique.

Conseiller à la cour d'appel de Saïgon (Cochinchine), M. Mondot, procureur de la République à Pondichéry, en remplacement de M. Maisonneufve-Lacoste, nommé avocat général à la même cour.

Procureur de la République à Pondichéry (Inde), M. Lhermitte, juge président du tribunal de première instance de Chandernagor, en remplacement de M. Mondot, nommé conseiller à la cour d'appel de Saïgon.

Juge président du tribunal de première instance de Chandernagor (Inde), M. Bruelle, juge président du tribunal de Gorée, en remplacement de M. Lhermitte, nommé procureur de la République à Pondichéry.

Juge président du tribunal de première instance de Gorée (Sénégal), M. Chambaud, procureur de la République près le même tribunal en remplacement de M. Bruelle, nommé juge président du tribunal de première instance de Chandernagor.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Gorée (Sénégal), M. Raffray, conseiller auditeur près la cour d'appel de Saint-Louis, en remplacement de M. Chambaud, nommé juge-président du tribunal de Gorée.

Conseiller auditeur à la cour d'appel de Saint-Louis (Sénégal), M. Vivien, licencié en droit, en remplacement de M. Raffray, nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Gorée.

Lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Mytho (Cochinchine), M. Papon, lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Vinh-Long, en remplacement de M. Bougeault, décédé.

Lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Vinh-Long (Cochinchine), M. Fuynel, juge président du tribunal de première instance de Karikal, en remplacement de M. Papon, nommé lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Mytho.

Juge président du tribunal de première instance de Karikal (Inde), M. Glodinou, deuxième substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), en remplacement de M. Fuynel, nommé lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Vinh-Long (Cochinchine).

Second substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Fleury, juge suppléant près le même tribunal, en remplacement de M. Garlinan, nommé juge président du tribunal de première instance de Karikal.

Lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Binh-Hoa (Cochinchine), M. Portret, lieutenant de juge près le tribunal de Chaudoc, en remplacement de M. Cabanne, décédé.

Lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Chaudoc (Cochinchine), M. Lipman, juge suppléant près le tribunal de première instance de Saïgon, en remplacement de M. Portret, nommé lieutenant de juge près le tribunal de Binh Hoa.

Juge suppléant près le tribunal de première instance de Saïgon (Cochinchine), M. Terrier, attaché au parquet de M. le procureur général de la même colonie.

Juge suppléant près le tribunal de première instance de Mytho (Cochinchine), emploi vacant, M. Vennemanyait Cannoussamy, licencié en droit, juge de paix à Chandernagor (Inde).

Par décret en date du 5 février 1884, M. Bourdonnay du Clésio (Pierre-Marie-Alphonse) est nommé courtier interprète et conducteur de navires à Saint-Nazaire, en remplacement de M. Hubeau, démissionnaire en sa faveur.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce,

Vu le décret du 16 juin 1873, qui a autorisé la société anonyme établie à Paris, sous la dénomination de l'*Atlas*, compagnie d'assurances sur la vie à primes fixes, et approuvé ses statuts;

Vu le décret du 9 septembre 1880, qui a approuvé les nouveaux statuts de ladite société et autorisé notamment la substitution de la dénomination de l'*Aigle* à celle de l'*Atlas*;

Vu la délibération prise par l'assemblée générale extraordinaire de ladite société, à la date du 30 avril 1883, en vue d'apporter plusieurs modifications aux statuts et notamment d'élever de 500 à 2,000 fr. la valeur nominale des actions;

Vu la loi du 24 juillet 1867, sur les sociétés;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les modifications aux articles 17, 18, 29, 32, 43, 48 et 54 des statuts de la société anonyme l'*Aigle*, compagnie d'assurances sur la vie à primes fixes, sont approuvées telles qu'elles sont contenues dans l'acte passé, le 8 janvier, devant Me Péan de Saint-Gilles et son collègue, notaires à Paris, lequel acte restera annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*, publié au *Journal officiel* de la République française et dans un journal d'annonces judiciaires du département de la Seine et enregistré avec l'acte modificatif au greffe du tribunal de commerce de la Seine et de la justice de paix du siège social.

Fait à Paris, le 2 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce,

CH. HÉRISSON.

Le Président de la République française,

Vu l'article 12 de la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux, lequel est ainsi conçu :

« L'exercice de la médecine vétérinaire dans les maladies contagieuses des animaux est interdit à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire.

« Le Gouvernement, sur la demande des conseils généraux, pourra ajourner par décret dans les départements, l'exécution de cette mesure pendant une période de six années, à partir de la promulgation de la présente loi » ;

Vu le décret du 22 juin 1882, ajournant l'application dudit article dans un certain nombre de départements et notamment dans celui de la Drôme;

Vu la délibération prise par le conseil général de ce département, dans sa session d'avril 1883;

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 22 juin 1882 ci-dessus visé est et demeure rapporté en ce qui concerne le département de la Drôme.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 30 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture,

J. MÉLINE.

Le Président de la République française,

Vu l'article 39 de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, lequel est ainsi conçu :

« Les communes où il existe des foires et marchés aux chevaux ou aux bestiaux seront tenues de préposer à leurs frais, et sauf à se rembourser par l'établissement d'une taxe sur les animaux amenés, un vétérinaire pour l'inspection sanitaire des animaux conduits à ces foires et marchés;

« Cette dépense sera obligatoire pour la commune;

« Le Gouvernement pourra, sur l'avis des conseils généraux, ajourner par décret, dans les départements, l'exécution de cette mesure pendant une période de six années, à partir du jour de la promulgation de cette loi »;

Vu le décret du 22 juin 1882, ajournant l'application dudit article dans un certain nombre de départements, et notamment dans celui de la Drôme;

Vu la délibération prise par le conseil général de ce département dans sa session d'avril 1883;

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 22 juin 1882, ci-dessus visé, est et demeure rapporté en ce qui concerne le département de la Drôme.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 30 janvier 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture,

J. MÉLINE.

Le ministre de la marine et des colonies,

Vu la loi du 29 janvier 1881 sur la marine marchande;

Vu le décret du 17 août 1881, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi;

Vu l'arrêté du 31 août 1881, fixant les conditions générales auxquelles doivent satisfaire les navires du commerce pour être admis à recevoir la surprime de 15 p. 100;

Vu la décision ministérielle du 7 octobre 1881, modifiant l'article 1er de l'arrêté susvisé du 31 août même année;

Considérant qu'il y a lieu de réduire les sujétions imposées aux navires présentés pour la surprime, sans cependant abaisser la valeur de ces navires au point de vue des services qu'ils pourront être appelés à rendre comme croiseurs auxiliaires;

Le conseil d'amirauté entendu,

Arrête :

L'arrêté du 31 août 1881 et la décision ministérielle du 7 octobre même année, réglant les conditions auxquelles doivent satisfaire les navires du commerce pour être admis à recevoir la surprime de navigation de 15 p. 100 allouée par la loi du 29 janvier 1881 sur la marine marchande, sont remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 1er. — La surprime de navigation de 15 p. 100 n'est accordée qu'aux bâtiments construits en France, à la condition que des ingénieurs de la marine, spécialement désignés par le ministre, auront certifié, à la suite d'un examen approfondi, que ces navires offrent toutes les garanties nécessaires à une bonne et sûre navigation, au point de vue de leur construction, de leur appareil moteur et de leurs installations, et notamment que les chaudières peuvent supporter à froid, sans déformations sensibles, la charge d'épreuve en usage dans la marine militaire.

Ces certificats sont valables pour une période indiquée par le ministre. Ils doivent être renouvelés à la fin de cette période, et, en outre, toutes les fois que les bâtiments auront subi des réparations ou des modifications importantes dans leurs coques, leurs machines, leurs chaudières ou leurs installations.

Art. 2. — Les proportions du navire, ses dispositions et les hauteurs des centres de gravité de la coque et de ses appareils moteurs et évaporatoires (hauteurs que l'armateur doit faire connaître et justifier) doivent être telles que le navire, ayant à bord tout ou partie de la quantité de charbon définie à l'article 6 et l'ensemble des autres éléments nécessaires pour constituer son état d'armement, se trouve dans des conditions convenables de navigabilité.

Art. 3. — Les navires doivent être pourvus d'un système de cloisons étanches tel que, l'un quelconque des compartiments formés par ces cloisons étant envahi par l'eau, le navire flotte encore avec sécurité; les cloisons doivent être prolongées jusqu'à leur jonction avec un pont situé au-dessus de la flottaison. Lorsque ce pont est établi à une hauteur telle que le remplissage d'un compartiment l'amène à être voisin de la flottaison, il doit être étanche et tous les panneaux dont il est percé doivent être munis de surbaux étanches assez élevés pour que l'eau, remplissant un compartiment, ne puisse pas se déverser dans les autres.

Des dispositions doivent être prises pour assurer convenablement l'épuisement de l'eau dans les différents compartiments. Lorsque les cloisons étanches sont percées d'ouvertures, les appareils servant à la manœuvre des portes ou vannes doivent être tels que la fermeture puisse être opérée rapidement, et lors même que le compartiment qu'il s'agit d'isoler serait envahi par l'eau.

Art. 4. — Les représentants du département de la marine doivent toujours être convoqués quand on procède à l'essai des cloisons étanches : pour cet essai, on remplit d'eau, jusqu'à la hauteur de la flottaison en charge, un ou plusieurs ou tous les compartiments du navire, au choix du représentant de la marine.

Art. 5. — Les navires doivent être capables de réaliser, à des essais faits dans les conditions de pleine charge correspondant à l'armement militaire défini dans les articles suivants, une vitesse de 13 nœuds et demi. Le ministre de la marine doit toujours être informé de l'époque de ces essais et peut s'y faire représenter. Les appareils moteurs et évaporatoires doivent offrir, par leurs proportions et leur bonne exécution, toutes les garanties désirables au point de vue de la durée de leur bon fonctionnement.

Art. 6. — L'exposant de charge des navires et leurs dispositions intérieures doivent être tels qu'ils puissent recevoir un approvisionnement de charbon suffisant pour parcourir une distance de 6,000 milles à la vitesse de 10 nœuds.

Art. 7. — Lorsque les parties supérieures des appareils moteurs ou évaporatoires se trouvent au-dessus de la flottaison ou lorsque, restant au-dessous de la flottaison, elles en sont très rapprochées, les dispositions des soutes et des cales ou des localités en général doivent permettre de constituer, avec du charbon de réserve, un rempart d'épaisseur et de hauteur convenables, protégeant les parties exposées des appareils moteurs et évaporatoires. Le propulseur doit être sous-marin.

Art. 8. — L'artillerie se composera de canons de 14 centimètres dont le nombre sera déterminé par le ministre, d'après la grandeur du navire, lors de l'examen des plans et devis.

Les sabords en pavois des gaillards, aux emplacements déterminés, devront être installés d'avance de manière à assurer le libre pointage des pièces, et les ponts, s'il y a lieu, seront consolidés d'une façon convenable. Les douilles pour chevilles ouvrières ainsi que les ferrements indispensables pour l'amarrage ou la manœuvre des pièces devront être placées à demeure, dans tous les cas où il n'en résultera aucune gêne pour le service habituel du bord. Les chevilles ouvrières et les circulaires seront préparées par la marine militaire, et conservées à terre, dans un local spécial lui appartenant, avec les canons et leurs affûts.

Des ouvertures ou trous d'hommes seront convenablement disposés dans les ponts pour assurer le service du passage des poudres et projectiles, depuis les locaux désignés d'avance par le ministre de la marine pour contenir les poudres et les caissons à projectiles, jusqu'aux pièces en batterie.

L'approvisionnement d'eau devra être calculé au minimum pour un personnel de cent hommes pendant un mois.

Art. 9. — Les plans que les armateurs doivent adresser au ministre, conformément à l'article 23 du décret susvisé, sont à l'échelle de 15/1000e; ils doivent être produits dans un délai maximum de six mois à compter de la date du contrat passé pour la construction du navire.

Fait à Paris, le 8 février 1884.

A. PEYRON.

Dans le *Journal officiel* du 9 février 1884, décret relatif à des modifications apportées aux commissions spéciales chargées du classement des officiers des divers corps de la marine proposés pour l'inscription au tableau d'avancement :

Page 174 — 2ᵉ colonne, 30ᵉ ligne,

Au lieu de : 4° Pour le service de santé. Un officier général membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission,

Lire : 4° Pour le service de santé. Un officier général *de la marine*, membre du conseil d'amirauté, désigné, etc...

Page 175 — 1ʳᵉ colonne, 3ᵉ ligne,

Au lieu de : Pour le service de santé. Un officier général, membre du conseil d'amirauté, désigné par le vice-président dudit conseil, président de la commission,

Lire : 4° Pour le service de santé. Un officier général *de la marine*, membre du conseil d'amirauté, désigné, etc ..

MINISTÈRE DE LA GUERRE

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 7 février 1884.

Monsieur le Président,

Le décret du 24 mars 1883, abrogeant celui du 27 janvier de la même année, a reconstitué le comité consultatif de l'intendance militaire, en le composant de six intendants généraux et de l'intendant militaire du gouvernement de Paris.

A la même date, on avait cru devoir confier aux intendants généraux « non pas la direction des services des corps d'armée, mais bien la direction supérieure des personnels d'administration et l'inspection technique des services ».

Le Parlement, à l'occasion de la discussion du budget de 1884, s'étant nettement prononcé contre le fonctionnement de cette inspection administrative supérieure que la loi du 16 mars 1882 n'a point prévue, les intendants généraux doivent être appelés à la direction des services administratifs des corps d'armée les plus importants, et il y a lieu de modifier, en conséquence, la composition du comité consultatif de l'intendance.

Il me paraît utile, à cette occasion, de s'inspirer des principes déjà appliqués dans les comités consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie, en faisant entrer deux sous-intendants militaires de 1ʳᵉ classe dans la composition du comité consultatif de l'intendance.

Une commission spéciale, composée des intendants généraux et d'intendants militaires désignés par le ministre, établirait chaque année les tableaux d'avancement des personnels de l'intendance militaire et des officiers d'administration du service de l'intendance.

Si vous approuvez ces dispositions, je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée;

Vu le décret du 24 mars 1883 reconstituant le comité consultatif de l'intendance militaire;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décrète :

Art. 1ᵉʳ. — Le décret du 24 mars 1883 est abrogé.

Art. 2. — Le comité consultatif de l'intendance est présidé par un intendant général.

Il comprend, en outre, six membres choisis parmi les fonctionnaires de l'intendance pourvus d'une direction de service, savoir :

Deux intendants généraux,
Deux intendants militaires,
Deux sous-intendants militaire de 1ʳᵉ classe.

Un sous-intendant est attaché au comité en qualité de secrétaire. Il n'a ni voix délibérative, ni voix consultative.

Le président, les membres et le secrétaire du comité sont nommés par décision ministérielle et seulement pour une année. Ils peuvent être renommés.

Art. 3. — Le comité étudie et discute les questions relatives au service de l'intendance qui lui sont renvoyées par le ministre de la guerre, ou que son président a été autorisé à faire mettre à l'étude.

Il ne peut faire entreprendre aucun essai, aucune épreuve pouvant entraîner à des dépenses, qu'après en avoir reçu l'autorisation du ministre.

A la majorité des voix, celle du président étant, en cas de partage, prépondérante, il émet un avis motivé sur chacune des questions déférées à son examen. Chaque avis, après avoir été transcrit sur un registre *ad hoc*, est adressé, avec les pièces à l'appui, par le président au ministre de la guerre.

Art. 4. — Chaque année, une commission spéciale de classement, composée des intendants généraux et d'intendants militaires désignés par le ministre, se réunit pour établir les tableaux relatifs :

1° A l'avancement au choix pour les divers grades des personnels de l'intendance militaire et des officiers d'administration du service de l'intendance;

2° A l'avancement et à l'admission dans l'ordre de la Légion d'honneur, des mêmes personnels et de celui des sections d'infirmiers militaires et de commis et ouvriers militaires d'administration;

3° A la médaille militaire.

Art. 5. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 7 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Le Président de la République française,

Vu les lois des 24 juillet 1873, 13 mars 1875 et 16 mars 1882;

Vu la loi de finances du 29 décembre 1883, qui a modifié et déterminé la composition des cadres du corps de contrôle de l'administration de l'armée;

Vu le décret du 28 octobre 1882, portant organisation dudit corps;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décrète :

Art. 1ᵉʳ. — Sont nommés dans le corps du contrôle, aux grades ci-après, l'officier supérieur et les fonctionnaires dont les noms suivent, savoir :

1° Au grade de contrôleur de 1ʳᵉ classe.

M. Mieulet (Jean-Joseph), lieut.-colonel d'inf. hors cad., du service d'ét.-maj. — Emploi vacant par organ.

2° Au grade de contrôleur de 2ᵉ classe.

M. Bugnard (Joseph-Marie-François), s.-intendant milit. de 2ᵉ cl. — Emploi vacant par organ.

M. Vintéjoux (Etienne), s.-intendant milit. de 2ᵉ cl. — Emploi vacant par organ.

Art. 2. — Par suite des nominations ci-dessus, la formation du corps du contrôle est et demeure complétée.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Le Président de la République française,

Vu les lois des 24 juillet 1873, 13 mars 1875 et 16 mars 1882;

Vu la loi de finances du 29 décembre 1883, qui a modifié et déterminé la composition des cadres du corps du contrôle de l'administration de l'armée;

Vu le décret du 28 octobre 1882, portant organisation dudit corps;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décrète :

Art. 1ᵉʳ. — MM. les s.-intendants milit. de 3ᵉ cl. Magron (Hippolyte-Emile) et Ventre (Félix-Napoléon), sont nommés au grade de contrôl. adj. dans le corps du contrôle de l'adminis. de l'armée.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 7 fév. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, sont promus dans l'artillerie, au grade de lieutenant, pour occuper des emplois de lieutenant en second, les sous-lieutenants de l'arme ci-après désignés qui ont accompli deux années d'exercice dans ce dernier grade, savoir :

Pour prendre rang du 27 janvier 1884.

M. Monard (Jean-Joseph), off. d'habill. au 4ᵉ bat. d'art. de fort.

M. Lasalle (Louis-Isaac), adjoint au trés. du 25ᵉ rég.

M. Laurent (Charles-Théophile), adj. au trés. du 12ᵉ rég.

Pour prendre rang du 8 février 1884.

M. Verambant (Pierre-Victor-Alfred-Désiré), du 31ᵉ rég.

M. Tachon (Pierre-Eugène), adj. au trés. du 14ᵉ rég.

M. Rebais (Arthur), du 16ᵉ rég.

M. Postel (Léon-Marin-Auguste), de la 2ᵉ comp. d'artificiers.

M. Chastanet (Emmanuel), du 1ᵉʳ rég. d'art.-pont.

M. Malacamp (Paul-Auguste-François), du 16ᵉ rég.

M. Poinsenet (Abel-Aristide), adj. au trés. du 3ᵉ rég.

M. George (Emile), du 4ᵉ bat. d'art. de fort.

M. Fénélon (Daniel-Gaston), du 34ᵉ rég.

M. Coullant (Albert-Henri), du 13ᵉ bat. d'art. de fort.

M. Roux (Michel-Antoine), du 1ᵉʳ rég. d'art.-pont.

M. Grandjean (Jules-Victor), du 1er rég. d'art.-pont.

M. Paris (Charles-Henri), adj. au trés. du 5e rég.

M. Raillard (Gustave-Nicolas), du 4e rég.

M. Jésuspret (Cyprien-Alexandre-Olympiade), du 4e rég.

M. Sastourné (Charles-Guillaume), du 20e rég.

M. Vigeant (Lucien-Charles-Alexis), du 14e bat. d'art. de fort.

M. Jacquemet (François-Sébastien), trés. du 13e bat. d'art. de fort.

M. Martron (Jean), de la 6e comp. d'ouvriers d'art.

M. Triquéra (Jean-Jules), du 14e rég.

M. Baud (Paul-Alexandre), du 36e rég.

M. Montigny (Ernest-Charles), du 16e bat. d'art. de fort.

M. Bertrand (Jules-Claude), adj. au trés. du 2e rég.

M. Nouette-Delorme (Marie-Louis-Paul), du 17e rég., détaché pour suivre les cours de l'école d'application de l'art. et du génie.

M. Antoine (Jules-Alfred), du 9e rég.

M. Braise (Marius-François-Michel), adj. au trés. du 37e rég.

M. Lavigne (Ernest), du 16e rég.

M. Frixon (Félix-Raoul-Marie), du 30e rég.

M. Crochet (Eugène-Louis), du 9e rég.

M. Repelin (Marius), du 15e rég.

M. Bleuset (Adolphe-Louis), adj. au trés. du 27e rég.

M. Villette (Léopold-Arsène), du 6e bat. d'art. de fort.

M. Vincent de Vanier (Georges), adj. au trés. du 11e rég.

M. Ohrel (Joseph), du 16e rég., détaché pour suivre les cours de l'école d'appl. de l'art. et du génie.

M. Redier (Marie-Eugène-Antonin), du 27e rég.

M. Vial (Fernand-Paul-Aimé), du 36e rég.

M. Pätzinger (Jacques), de la 1re comp. d'artificiers.

M. Palmade (Eugène-Louis-Jean-Joseph), du 35e rég.

M. Guénon (Joseph-Gaston-Clodomir), du 2e bat. d'art. de fort., détaché pour suivre les cours de l'école d'appl. de l'art. et du génie.

M. Pruche (Pierre-Jean-Baptiste-Joseph-Adolphe), du 28e rég., détaché pour suivre les cours de l'école d'appl. de l'art. et du génie.

M. Jaillard (Joseph-Marie-Emmanuel), du 6e rég.

M. Kreutzberger (Charles-Auguste), du 5e rég., détaché pour suivre les cours de l'école d'appl. de l'art. et du génie.

M. de Guibert (Edouard-Isidore-Marie), du 31e rég.

M. Guyot (Alexandre), de la 1re comp. d'ouvriers d'art.

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 5 fév. 1884 :

M. Turcas, capit. breveté au 83e rég. d'inf., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général de Brême, command. la 67e brig. d'inf. (34e div., 17e corps d'ar.) et les subdiv. de région de Toulouse et de Saint-Gaudens.

M. Mouillesaux de Bernières, lieut. au 7e rég. d'inf., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général de Gislain, command. la subdiv. de Constantine (div. de Constantine, 19e corps d'ar.).

Archivistes des bureaux d'état-major. — Par décis. minist. du 9 fév. 1884 :

M. Parmentelot, archiviste de 3e cl. des bureaux d'ét.-maj., employé à l'ét.-maj.-général du ministre de la guerre (4e bur.), a été désigné pour être employé à l'ét.-maj. du command. des subdiv. de région de Parthenay et de Poitiers (9e corps d'ar.).

M. Infortuné, archiviste de 3e cl. des bureaux d'ét.-maj., employé à l'ét.-maj. du command. des subdiv. de rég. de Parthenay et de Poitiers (9e corps d'ar.), a été désigné pour être employé à l'ét.-maj. général du ministre de la guerre (4e bur.).

Artillerie. — Par décis. minist. du 11 fév. 1884 :

M. Arveuf, lieut.-col. à l'ét.-maj. particulier de l'art., chef du 1er bureau de la 3e direct. (artillerie et équipages milit.), au ministère de la guerre, a été désigné pour occuper l'emploi de direct. de l'école d'art. du 3e corps d'ar., à Versailles.

M. Noël, lieut.-col. à l'ét.-maj. particulier de l'art., command. l'art. de l'arrond. d'Epinal, a été désigné pour occuper l'emploi de chef du 1er bur. de la 3e direct. (artillerie et équipages milit.), au ministère de la guerre.

M. Michon, chef d'escad. au 21e rég., a été classé à l'ét.-maj. particulier de l'art., pour occuper l'emploi de command. de l'art. de l'arrond. d'Epinal.

M. Collot-Meygret, lieut.-colonel à l'ét.-maj. particulier de l'art., direct. de l'école d'art. du 3e corps d'ar., à Versailles, a été nommé direct. de l'école des s.-off. de l'art. et du génie, à Versailles. — Continuera à compter à l'ét.-maj. particulier de l'art.

M. de Teyssière, capit. en 1er à la 2e batt. du 9e bat. d'art. de fort., a été désigné pour occuper l'emploi de capit. instruct. à l'école des s.-off. de l'art. et du génie, à Versailles. — Continuera à compter à la 2e batt. du 9e bat. d'art. de fort.

M. Domench de Cellès, capit. en 1er à la 5e batt. du 2e bat. d'art. de fort., a été désigné pour occuper l'emploi de profess. à l'école des s.-off. de l'art. et du génie, à Versailles. — Continuera à compter à la 5e batt. du 2e bat. d'art. de fort.

M. Girardon, capit. en 2e à la 4e batt. du 2e rég., adj. à la manuf. d'armes de Saint-Etienne, a été désigné pour occuper l'emploi de profess. à l'école des s.-off. de l'art. et du génie, à Versailles. — Continuera à compter à la 4e batt. du 2e rég.

M. Boyer, lieut. en 1er à la 5e batt. du 12e bat. d'art. de fort., a été désigné pour occuper l'emploi de profess. à l'école des s.-off. de l'art. et du génie, à Versailles. — Continuera à compter à la 5e batt. du 12e bat. d'art. de fort.

M. Girette, lieut. en 1er à la 6e batt. du 12e rég., a été désigné pour occuper l'emploi d'instruct. d'équit. à l'école des s.-off. de l'art. et du génie, à Versailles. — Continuera à compter à la 6e batt. du 12e rég.

M. Lefèvre, lieut. en 1er à la 9e batt. du 9e rég., a été désigné pour occuper l'emploi de profess. à l'école des s.-off. de l'art. et du génie, à Versailles. — Continuera à compter à la 9e batt. du 9e rég.

M. Saussié, lieut. en 1er à la 10e batt. du 3e rég., détachée à Bruyère, a été désigné pour occuper l'emploi de profess. à l'école des s.-off. de l'art. et du génie, à Versailles. — Continuera à compter à la 10e batt. du 3e rég.

M. Streissel, lieut. en 1er à la 9e batt. du 13e rég., a été désigné pour occuper l'emploi de trésor. à l'école des s.-off. de l'art. et du génie à Versailles. — Continuera à compter à la 9e batt. du 13e rég.

Gendarmerie. — Par décis. minist. du 3 fév. 1884, M. Posez, capit. de gendarm. à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), a été désigné pour être employé à Lorient (Morbihan), par permut. d'office avec M. le capit. Laroche.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 12 Février 1884.

Ont été élus, le 10 février courant :

M. Le Berre, membre du conseil général des Côtes-du-Nord, pour le canton de Lézardrieux.

M. le général Fauchon, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, pour le canton de Cancale.

M. Cousin, membre du conseil général de Vaucluse, pour le canton de Beaumes.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi soir 16 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de la marine et des colonies.

Il résulte de renseignements adressés au ministre de la marine et des colonies, qu'il a été rencontré, le 14 janvier dernier, à 30 ou 35 milles au large d'Ouessant (département du Finistère), une bouée en dérive, d'une très grande dimension, portant un mât de 4 à 5 mètres, surmonté d'un ballon noir.

Cette épave est signalée aux marins, à cause des dangers qu'elle peut faire courir à la navigation.

Ministère du commerce

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

DIRECTION GÉNÉRALE DES

CAMPAGNE 1883-1884 — DU

I. — TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT DES SUCRES INDIGÈNES

1er CADRE. — SITUATION DU COMPTE

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de fabriques			Quantités de jus déféqués.	Degré moyen.	CHARGES EXPRIMÉES EN SUCRE RAFFINÉ									
	qui n'ont pas travaillé ou qui n'ont travaillé que des sucres provenant de reprises ou d'entrées.	dans lesquelles les travaux de défécation				REPRISES			ENTRÉES			CHARGES résultant des défécations		Excédents constatés aux 2e et 3e inventaires	TOTAUX
		sont en cours d'activité.	sont terminés.			imposables y compris les excédents constatés au 1er inventaire	placées sous le régime de l'admission temporaire	non imposables.	imposables.	placées sous le régime de l'admission temporaire	non imposables.	Quantités placées sous le régime ordinaire.	Quantités placées sous le régime de l'admission temporaire		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
				hect.		kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	»	6	85	18,845,109	3.7	3,050,037	»	»	11,198	»	9,653	85,082,658	»	1,557,578	89,711,124
Ardennes	»	1	10	1,933,356	3.8	68,952	»	»	»	»	»	8,813,493	»	960,385	9,842,830
Nord	»	»	140	19,350,618	3.5	4,464,841	»	74,932	1,025,641	»	146,169	81,907,159	»	1,156,812	88,775,554
Oise	»	5	32	7,204,390	3.6	870,076	»	»	»	»	»	31,199,641	»	»	32,069,717
Pas-de-Calais	3	»	85	11,242,571	3.3	2,786,434	»	»	570	»	»	44,048,408	»	218,117	47,053,529
Seine-et-Marne	»	»	13	4,091,782	3.7	873,192	»	»	»	»	»	18,273,813	»	221,723	19,368,728
Seine-et-Oise	»	»	9	1,402,724	3.5	78,366	»	»	60	»	»	5,988,549	»	195,252	6,262,227
Somme	1	3	85	12,706,981	3.6	2,802,816	»	»	157,998	»	»	54,364,155	»	»	57,324,969
Autres départements	2	2	27	5,447,585	3.7	576,655	»	»	280,680	»	»	24,030,784	»	738,105	25,626,224
Totaux	6	17	466	82,225,117	3.6	15,571,369	»	74,932	1,476,147	»	155,822	353,708,660	»	5,047,972	376,034,902
Résultats de l'époque corresp^te de 1883	2	43	453	78,818,260	3.5	13,307,833	»	»	1,629,925	200,957	238,583	326,954,575	»	2,879,938	345,211,811
Augmentation	4	»	13	3,406,857	0.1	2,263,536	»	74,932	»	»	»	26,754,085	»	2,168,034	30,823,091
Diminution	»	26	»	»	»	»	»	»	153,778	200,957	82,761	»	»	»	»

2e CADRE. — DÉVELOPPEMENT

DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE SUCRES BRUTS							
	65° et 66°	67° et 68°	69° et 70°	71° et 72°	73° et 74°	75° et 76°	77° et 78°	79° et 80°
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	»	»	»	»	»	»	40,460	93,000
Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	10,000	62,600	92,100	100,800	779,685	312,600	182,500	134,800
Oise	»	»	»	»	»	»	»	20,000
Pas-de-Calais	»	»	»	7,832	10,000	48,000	80,000	80,000
Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	49,456
Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	64,900
Somme	»	»	10,000	»	»	11,500	»	32,700
Autres départements	»	»	10,000	50,000	90,000	30,000	30,000	120,000
Totaux	10,000	62,600	112,100	218,632	879,685	402,100	332,960	594,856
Résultats de l'époque correspondante de 1883	15,960	14,500	76,700	307,500	380,000	389,600	601,200	803,542
Augmentation	»	48,100	35,400	»	499,685	12,500	»	»
Diminution	5,960	»	»	88,868	»	»	268,240	208,686

Digitized by Google

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

1er SEPTEMBRE AU 31 AOUT

DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE 1883 JUSQU'A LA FIN DU MOIS DE JANVIER 1884

GÉNÉRAL DE FABRICATION

DÉCHARGES EXPRIMÉES EN SUCRE RAFFINÉ AFFÉRENTES AUX CHARGES											RESTES EN FABRIQUE	
IMPOSABLES								Placées sous le régime de l'admission temporaire.	non imposables.	TOTAUX	Sucres achevés.	Produits en cours de fabrication.
Quantités soumises aux droits.		Quantités expédiées en suspension du payement des droits			Sucre des mélasses expédiées en franchise.	Pertes matérielles et autres décharges.	Manquants constatés aux inventaires généraux.					
Sucres achevés.	Sucres contenus dans les mélasses livrées à la consommat^on	sur les fabriques.	sur les entrepôts.	pour l'exportation								
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
182,719	5	»	59,451,797	9,280,072	810,591	»	»	»	9,653	69,734,837	12,729,172	7,247,115
80,452	»	»	8,186,386	»	67,198	»	»	»	»	8,334,036	948,145	560,649
1,757,734	92	564,869	56,420,530	3,314,182	618,168	»	»	»	145,781	62,821,356	20,691,867	5,262,331
55,772	»	»	26,174,258	1,727,984	277,124	»	»	»	»	28,235,138	2,570,435	1,264,144
34,792	156	»	23,280,586	8,990,508	281,622	»	»	»	»	32,587,664	10,270,103	4,195,762
1,464,139	40	214,783	14,971,475	9,751	185,490	»	»	»	»	16,845,678	1,969,690	553,360
222,906	»	9,653	5,473,306	»	38,538	»	»	»	»	5,744,403	416,046	101,778
389,400	»	42,476	38,339,839	5,761,235	771,573	»	»	»	»	45,304,523	7,585,310	4,435,136
2,106,909	»	233,406	16,945,461	635,379	144,668	»	»	»	»	20,065,823	4,819,239	741,162
6,294,823	293	1,065,187	249,243,638	29,719,111	3,194,972	»	»	»	155,434	289,673,458	62,000,007	24,361,437
6,704,834	115	586,438	207,510,580	28,938,691	2,790,823	»	»	193,905	28,986	246,704,372	62,725,094	35,782,345
»	178	528,749	41,733,058	780,420	404,149	»	»	»	126,448	42,969,086	»	»
410,011	»	»	»	»	»	»	»	193,905	»	»	725,087	11,420,908

PAR ESPÈCE, DES DÉCHARGES

AUX RENDEMENTS DE

81° et 82°	83° et 84°	85° et 86°	87° et 88°	89° et 90°	91° et 92°	93° et 94°	95° et 96°	97°	98°	TOTAL
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
303,729	553,168	1,263,055	2,409,992	4,313,000	3,019,142	3,540,400	710,000	309,100	55,344,193	72,799,219
»	27,500	170,000	480.000	860,000	395,200	170,000	190,000	»	6,463,245	8,755,945
267,500	310,100	1,464,700	4,941,000	13,908,400	16,478,340	8,594,000	3,274,200	777,600	15,753,865	67,504,790
93,800	438,300	656,600	1,370,700	1,543,900	1,126,300	630,000	470,000	24,700	23,153,959	29,528,259
173,000	460,385	1,616,900	2,244,774	6,676,174	4,756,480	2,934,900	1,195,400	137,900	13,800,676	35,222,421
30,000	299,600	720,000	746,382	1,060,800	465,391	140,000	»	»	14,107,140	17,618,769
110,000	91,000	278,200	274,900	306,600	140,000	10,000	20,000	39,000	4,724,267	6,058,867
79,300	340,050	671,340	1,677,500	3,495,850	3,017,700	1,270,000	980,000	»	35,477,923	47,063,863
349,550	274,200	490,500	700,196	1,423,800	255,100	160,000	20,000	»	16,996,261	20,999,607
1,406,879	2,794,303	7,331,295	15,845,444	33,588,524	30,553,653	17,449,300	6,859,600	1,288,300	185,821,529	305,551,760
1,519,835	2,435,950	7,015,227	16,644,379	29,170,893	24,471,516	9,521,700	4,125,700	1,892,400	160,342,587	259,729,189
»	358,353	316,068	»	4,417,631	6,082,137	7,927,600	2,733,900	»	25,478,942	45,822,571
112,956	»	»	798,935	»	»	»	»	604,100	»	»

2ᵉ CADRE. — DÉVELOPPEMENT,

DÉPARTEMENTS	SUCRES BRUTS — PRODUIT de la multiplication des quantités par le titrage net divisé par 100. (21)	SUCRES BRUTS — QUANTITÉS représentant la déduction de 1 1/2 p. 100 du titrage net. (22)	SUCRES BRUTS — QUANTITÉS exprimées en sucre raffiné. (23)	RAFFINÉS (24)
	kil.	kil.	kil.	kil.
Aisne	69,972,869	1,048,628	68,924,241	»
Ardennes	8,392,537	125,699	8,266,838	»
Nord	62,233,066	932,104	61,300,962	570,136
Oise	28,383,393	425,379	27,958,014	»
Pas-de-Calais	32,797,197	491,311	32,305,886	»
Seine-et-Marne	16,913,454	253,306	16,660,148	»
Seine-et-Oise	5,792,644	86,779	5,705,865	»
Somme	45,210,609	677,659	44,532,950	»
Autres départements	20,126,663	300,433	19,826,230	94,925
Totaux	289,822,432	4,341,298	285,481,134	665,061
Résultats de l'époque correspondante de 1883	246,130,055	3,686,569	242,443,486	1,062,579
Augmentation	43,692,377	654,729	43,037,648	»
Diminution	»	»	»	397,518

3ᵉ CADRE. — RENDEMENT

DÉPARTEMENTS	QUANTITÉ DE SUCRE prise en charge d'après les défécations, y compris les excédents constatés aux 2ᵉ et 3ᵉ inventaires.	1ᵉʳ JET — MASSE CUITE, EN HECTOLITRES — obtenue — Volume total.	1ᵉʳ JET — MASSE CUITE — obtenue — Rendement par hectol. et degré du jus.	1ᵉʳ JET — MASSE CUITE — lochée ou turbinée.	1ᵉʳ JET — SUCRE EXTRAIT en kilogr. — Poids total.	1ᵉʳ JET — SUCRE EXTRAIT — Rendement par hectol. de masse cuite.	2ᵉ JET — MASSE CUITE, EN HECTOLITRES — obtenue — Volume total.	2ᵉ JET — MASSE CUITE — obtenue — Rendement par hectol. de 1ᵉʳ jet.	2ᵉ JET — MASSE CUITE — lochée ou turbinée	2ᵉ JET — SUCRE EXTRAIT en kilogr. — Poids total.	2ᵉ JET — SUCRE EXTRAIT — Rendement par hectol. de masse cuite
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	kil.	hectol.	litres.	hectol.	kil.	kil.	hectol.	litres.	hectol.	kil.	kil.
Aisne	86,640,236	1,000,364	1.4	999,930	70,309,677	70	379,954	38	325,690	14,335,787	44
Ardennes	9,773,878	103,641	1.4	103,641	7,791,631	75	56,762	55	46,003	1,934,255	42
Nord	83,063,971	1,029,554	1.5	1,025,203	75,558,330	74	528,016	52	267,566	11,023,736	41
Oise	31,199,641	373,174	1.4	372,803	26,455,157	71	210,870	56	134,082	5,421,068	40
Pas-de-Calais	44,266,525	568,555	1.5	565,934	38,155,611	67	317,232	56	156,112	5,869,533	35
Seine-et-Marne	18,495,536	213,839	1.4	213,839	15,492,915	72	121,118	56	88,503	3,420,258	[illegible]
Seine-et-Oise	6,183,801	72,206	1.4	71,938	5,152,657	71	40,758	56	32,182	1,295,559	40
Somme	54,364,155	656,549	1.4	656,549	45,096,463	69	385,855	59	191,697	8,211,454	43
Autres départements	24,768,889	291,009	1.4	290,971	20,714,449	71	165,805	57	115,929	4,924,946	42
Totaux	358,756,632	4,308,891	1.4	4,300,808	304,723,890	71	2,406,370	56	1,357,764	56,486,596	42
Résultats de l'époque correspondante de 1883	329,834,513	3,953,752	1.4	3,941,389	272,506,994	69	2,290,698	58	1,211,475	46,434,435	[illegible]
Augmentation	28,922,119	355,139	»	359,419	32,216,896	2	115,672	»	146,289	10,052,161	4
Diminution	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»

PAR ESPÈCE, DES DÉCHARGES (SUITE)

CANDIS		TOTAL GÉNÉRAL DES QUANTITÉS DE SUCRE		MÉLASSES ÉPUISÉES		PERTES MATÉRIELLES et autres décharges.	MANQUANTS CONSTATÉS aux 2e et 3e inventaires.	TOTAL GÉNÉRAL des décharges exprimées en sucre raffiné.
Quantités effectives.	Quantités évaluées en raffiné.	Quantités effectives.	Quantités exprimées en sucre raffiné.	Quantités effectives.	Quantités évaluées en sucre raffiné.			
25	26	27	28	29	30	31	32	33
kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
»	»	72,799,239	68,924,241	16,211,920	810,596	»	»	69,734,837
»	»	8,755,945	8,266,838	1,315,960	67,198	»	»	8,334,036
310,275	331,998	68,385,201	62,203,096	12,365,200	618,260	»	»	62,821,356
»	»	29,528,250	27,958,014	5,542,480	277,124	»	»	28,235,138
»	»	35,222,421	32,305,886	5,635,560	281,778	»	»	32,587,664
»	»	17,618,769	16,660,148	3,710,600	185,530	»	»	16,845,678
»	»	6,058,867	5,705,865	770,760	38,538	»	»	5,744,403
»	»	47,063,863	44,532,950	15,431,460	771,573	»	»	45,304,523
»	»	21,094,532	19,921,155	2,898,360	144,668	»	»	20,065,8 3
310,275	331,998	306,527,096	286,478,193	63,905,300	3,195,265	»	»	289,673,458
380,719	407,369	261,172,487	243,913,434	55,818,760	2,790,938	»	»	246,704,372
»	»	45,354,609	42,564,759	8,086,540	404,327	»	»	42,969,086
70,444	75,371	»	»	»	»	»	»	»

DES JUS ET DES SIROPS

3e JET					4e JET					MÉLASSE ÉPUISÉE en kilogrammes.
MASSE CUITE, EN HECTOLITRES			SUCRE EXTRAIT, EN KILOG.		MASSE CUITE, EN HECTOLITRES			SUCRE EXTRAIT, EN KILOG.		
obtenue					obtenue					
Volume total.	Rendement par hectolitre de 3e jet.	lochée ou turbinée.	Poids total.	Rendement par hectolitre de masse cuite.	Volume total.	Rendement par hectolitre de 4e jet.	lochée ou turbinée.	Poids total.	Rendement par hectolitre de masse cuite.	Poids total.
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
hectol.	litres.	hectol.	kil.	kil.	hectol.	litres.	hectol.	kil.	kil.	kil.
190,856	58	4,845	124,475	25	1,147	23	»	»	»	1,223,202
29,906	65	»	»	»	»	»	»	»	»	»
116,808	44	4,157	126,756	30	728	18	»	»	»	7,821,582
61,908	61	727	3,032	4	»	»	»	»	»	556,8[illegible]
71,614	46	308	4,048	13	»	»	»	»	»	4,345,253
54,257	62	1,490	50,739	33	303	13	»	»	»	»
15,190	47	396	9,390	23	»	»	»	»	»	1,041,423
113,047	50	6,992	170,073	24	»	»	»	»	»	942,760
60,387	52	»	»	»	»	»	»	»	»	1,441,398
733,973	54	18,924	488,513	26	2,078	11	»	»	»	17,372,413
562,742	46	5,377	114,493	21	13,298	3	664	19,566	29	12,154,241
171,231	8	13,547	374,020	5	»	8	»	»	»	5,218,172
»	»	»	»	»	11,220	»	664	19,566	29	»

II. —

NOMS DES ENTREPÔTS	CHARGES				DÉCHARGES						RESTES EN ENTREPOT exprimés en sucre raffiné.
	Reprises.	Quantités reconnues à l'arrivée.	Boni de magasin.	Totaux.	Pour la consommation.	Pour d'autres entrepôts.	Pour l'étranger.	Pour l'admission temporaire.	Déchets et avaries.	Totaux.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Paris	22,725,207	147,992,334	»	170,717,541	32,451,947	329,562	4,164,666	22,001,109	»	58,947,284	111,770,257
Lille	287,737	1,325,583	»	1,613,320	357,335	53,488	5,793	»	»	416,616	1,196,704
Valenciennes	584,874	4,239,320	3	4,824,197	22,875	213,515	380,961	»	11	617,362	4,206,835
Douai	389,341	3,885,251	»	4,274,592	»	97,190	183,407	»	»	280,597	3,993,995
Dunkerque	760,971	6,502,028	»	7,262,999	42,091	1,095,440	2,763,084	»	»	3,900,615	3,362,384
Amiens	245,576	994,259	»	1,239,835	48,478	222,019	19,306	»	»	289,803	950,032
Le Havre	»	225,763	»	225,763	9,653	»	»	9,653	»	19,306	206,457
Marseille	30,218	373,120	»	403,338	178,692	1,931	18,741	»	146	199,510	203,828
Bordeaux	»	2,084,134	»	2,084,134	1,591,831	»	»	164,101	»	1,755,932	328,202
Saint-Quentin	»	756,976	»	756,976	»	»	9,653	»	»	9,653	747,323
A reporter	25,023,924	168,378,768	3	193,402,695	34,702,902	2,013,145	7,545,611	22,174,863	157	66,436,678	126,966,017

III. — RELEVÉ DES OBLIGATIONS

PÉRIODE		SUCRES AUX						
		65°	66°	67°	68°	69°	70°	71°
1		2	3	4	5	6	7	8
		kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Un premier mois de 1884. — Sucres	indigènes	»	»	»	»	»	»	»
	coloniaux	»	»	»	»	»	12	1,410
	étrangers	6,671	»	»	»	»	»	»
Totaux		6,671	»	»	»	»	12	1,410
Un premier mois de 1883. — Sucres	indigènes	»	»	»	»	»	»	»
	coloniaux	5,265	»	»	»	»	»	2,276
	étrangers	2,876	»	»	»	»	»	»
Totaux		8,141	»	»	»	»	»	2,276
Augmentation		»	»	»	»	»	12	»
Diminution		1,470	»	»	»	»	»	866

PÉRIODE		SUCRES AUX						
		83°	84°	85°	86°	87°	88°	89°
		20	21	22	23	24	25	26
		kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Un premier mois de 1884. — Sucres	indigènes	145,700	120,000	330,000	500,000	663,000	1,180,000	1,586,500
	coloniaux	1,265	»	»	»	»	2,529	48,219
	étrangers	»	»	32,821	»	»	3,384	»
Totaux		146,965	120,000	362,821	500,000	663,000	1,185,913	1,634,719
Un premier mois de 1883. — Sucres	indigènes	78,800	174,000	230,000	477,500	649,200	620,000	1,045,800
	coloniaux	6,499	35,019	41,571	3,499	9,455	»	1,395
	étrangers	»	3,358	97,702	32,415	»	»	110,743
Totaux		85,299	212,977	369,273	513,414	658,655	620,000	1,157,938
Augmentation		61,666	»	»	»	4,345	565,913	476,781
Diminution		»	92,977	6,452	13,414	»	»	»

ENTREPOTS

NOMS DES ENTREPÔTS	CHARGES				DÉCHARGES						RESTES EN ENTREPOT exprimés en sucre raffiné.
	Reprises.	Quantités reconnues à l'arrivée.	Boni de magasin.	Totaux.	Pour la consommation.	Pour d'autres entrepôts.	Pour l'étranger.	Pour l'admission temporaire.	Déchets et avaries.	Totaux.	
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Report............	25,023,924	168,378,768	3	193,402,695	34,702,902	2,013,145	7,545,611	22,174,863	157	66,436,678	126,966,017
Nantes....................	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rouen.....................	966	11,586	»	12,552	10,138	»	»	»	»	10,138	2,414
Tergnier..................	2,531,484	7,577,513	»	10,108,997	9,654	1,012,777	926,688	»	1,545	1,950,664	8,158,333
Saint-Ouen................	824,338	19,037,480	»	19,861,818	12,064,047	»	»	7,318,949	»	19,382,996	478,822
Raffineries et villes d'entrep.	»	53,095,219	»	53,095,219	18,965,897	»	»	34,129,322	»	53,095,219	»
Totaux..............	28,380,712	248,100,566	3	276,481,281	65,752,638	3,025,922	8,472,299	63,623,134	1,702	140,875,695	135,605,586
Résultats de l'époque correspondante de 1883.....	33,637,332	201,831,795	5	235,469,132	69,962,060	4,720,299	8,904,194	54,785,826	88	138,372,467	97,096,665
Augmentation......	»	46,268,771	»	41,012,149	»	»	»	8,837,308	1,614	2,503,228	38,508,921
Diminution........	5,256,620	»	2	»	4,209,422	1,694,377	431,895	»	»	»	»

D'ADMISSION TEMPORAIRE

RENDEMENTS DE

72°	73°	74°	75°	76°	77°	78°	79°	80°	81°	82°
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
»	»	»	10,000	»	10,000	»	40,000	120,000	180,000	150,000
2,331	»	»	»	»	4,973	»	7,640	»	2,903	»
»	»	»	»	»	»	3,923	»	»	»	158,745
2,331	»	»	10,000	»	14,973	3,923	47,640	120,000	182,903	308,745
»	10,000	»	»	10,000	20,000	20,000	20,000	30,000	30,000	98,100
»	»	»	»	»	»	65,902	»	49,864	38,141	»
»	»	»	»	»	»	»	»	151,630	200,159	168,063
»	10,000	»	»	10,000	20,000	85,902	20,000	231,494	268,300	266,163
2,331	»	»	10,000	10,000	»	»	27,640	»	»	42,582
»	10,000	»	»	»	5,027	81,979	»	111,494	85,397	»

RENDEMENTS DE									TOTAL	TOTAL exprimé en sucre raffiné
90°	91°	92°	93°	94°	95°	96°	97°	98°		
27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
1,718,500	1,590,200	1,054,700	624,600	365,000	340,000	90,000	5,900	2,903,800	13,727,900	12,332,400
33,235	115,833	13,093	239,139	112,465	37,052	59,027	96,838	157,833	935,797	863,891
»	»	»	»	4,388	»	»	»	»	209,932	169,979
1,751,735	1,706,033	1,067,793	863,739	481,853	377,052	149,027	102,738	3,061,633	14,873,629	13,366,270
768,600	700,000	393,000	205,500	90,000	61,500	50,000	139,500	4,500,400	10,422,500	9,523,227
27,244	3,985	»	43,343	360	21,972	58,129	141,941	13,395	569,255	498,535
»	»	44,401	»	»	109,943	90,678	»	»	1,011,968	854,748
795,844	703,985	437,401	248,843	90,360	193,415	198,807	281,441	4,513,795	12,003,723	10,876,510
955,891	1,002,048	630,392	614,896	391,493	183,637	»	»	»	2,869,906	2,489,760
»	»	»	»	»	»	49,780	178,703	1,452,162	»	»

Ministère des postes et des télégraphes.

Les itinéraires des lignes des Antilles et du Mexique desservies par les paquebots-poste de la compagnie générale transatlantique seront modifiés comme suit à dater du départ de Saint-Nazaire pour la Vera-Cruz, du 21 février courant :

La ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (départ du 21) cessera de toucher à Saint-Jean de Porto-Rico, escale reportée sur la ligne annexe de Saint-Thomas à la Jamaïque.

La ligne annexe de Fort-de-France à Cayenne fera suite au parcours de Saint-Thomas à Fort-de-France et correspondra, à Saint-Thomas, avec la ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (départ de Saint-Nazaire du 21) ;

L'escale de la Trinidad sera supprimée de la ligne annexe de Cayenne et reportée sur la ligne principale du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall ;

La ligne annexe de Saint-Thomas à la Jamaïque comprendra trois escales nouvelles : Saint-Jean de Porto-Rico (retiré de la ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz), Saint-Domingue et Jacmel (départ de Saint-Nazaire du 21) ; mais elle ne touchera plus au Cap-Haïtien, reporté sur un autre parcours ;

La ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall (départ de Bordeaux du 25) reçoit, comme escales nouvelles, celle de la Trinidad (retirée de la ligne annexe de Cayenne) et celle de Carupano.

Comme complément de ces parcours réglementaires, la compagnie générale transatlantique exécutera, à titre libre, une ligne mensuelle du Havre-Bordeaux à la Vera-Cruz (départ de Bordeaux le 6), qui comprendra, en sus de certaines escales déjà desservies par les parcours réglementaires, les escales de la Corogne, Ténériffe, Ponce, Puerto-Plata et le Cap-Haïtien.

Le réseau du Mexique et des Antilles sera donc organisé de la manière suivante :

I. — Ligne principale de St-Nazaire à Colon-Aspinwall.	touchant à	la Guadeloupe, la Martinique, la Guayra, Porto-Cabello, Savanilla.

Départ de Saint-Nazaire le 6 de chaque mois.

Retour à Saint-Nazaire le 24 de chaque mois.

II. — Ligne principale de St-Nazaire à la Vera-Cruz.	touchant à	Santander, Saint-Thomas, la Havane,

correspondant, à Saint-Thomas, avec les lignes annexes ci-après :

II *bis*. — Ligne annexe de St-Thomas à Cayenne.	touchant à	la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Demerari, Surinam.
II *ter*. — Ligne annexe de St-Thomas à Kingston (Jamaïque).	touchant à	Saint-Jean-de-Porto-Rico, Mayaguez, St-Domingue, Jacmel, Port-au-Prince Santiago-de-Cuba.

Départ de Saint-Nazaire le 21 de chaque mois.

Retour à Saint-Nazaire le 12 de chaque mois.

III. — Ligne principale du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall.	touchant à	Santander, la Guadeloupe, la Martinique, la Trinidad, Carupano, la Guayra, Porto-Cabello, Savanilla.

Départ de Bordeaux, le 25 de chaque mois.
Arrivée à Bordeaux, le 21 de chaque mois.

IV. — Ligne libre du Havre-Bordeaux à Vera-Cruz.	touchant à	la Corogne, Ténériffe, Saint-Thomas, Ponce, Mayaguez, Puerto-Plata, Cap-Haïtien, Port-au-Prince la Havane.

Départ de Bordeaux, le 6 de chaque mois.
Arrivée à Bordeaux, le 13 de chaque mois.

Les correspondances à acheminer au moyen des paquebots-poste de ces diverses lignes seront expédiées de Paris par les trains partant la veille, au soir, du jour fixé pour le départ du paquebot, soit de Saint-Nazaire, soit de Bordeaux.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du mardi 12 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté avec une rectification demandée par M. Munier.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

M. Ribière, membre de la commission, est entendu sur les articles 94 et 99 renvoyés à la commission, qui maintient le texte de l'article 94.

L'article 94 est adopté.

Après avoir entendu M. Demôle, rapporteur, et M. Léon Clément, le Sénat adopte l'article 98 modifié par la commission.

Sur l'article 99, M. Ribière, M. Oudet, M. Le Guay, commissaire du Gouvernement, et M. Emile Labiche, sont entendus.

Une nouvelle rédaction de l'article 99 est repoussée par 137 voix contre 121 sur 258 votants.

La rédaction de l'article 99, telle qu'elle a été adoptée par la Chambre des députés, est mise aux voix et n'est pas adoptée.

Sur l'article 102, M. Oudet développe un amendement.

M. le rapporteur combat l'amendement de M. Oudet.

La première partie du premier paragraphe de l'article 102 est adoptée.

MM. Baragnon et de Gavardie sont entendus.

L'amendement de M. Oudet est repoussé par 163 voix contre 87 sur 250 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à demain mercredi, 13 février.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures et quart.

Ordre du jour du mercredi 13 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 3, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 27, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 132, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 458, session ordinaire 1882, 31, session extraordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du mercredi 13 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Goutay, jusques et y compris M. Jacques.

Tribunes. — Depuis M. de Rémusat, jusques et y compris M. Viellard-Migeon.

Convocations du mercredi 13 février.

Commission relative au projet de loi sur les sociétés, à une heure et quart. — Local du 7e bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à une heure et demie. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

Digitized by Google

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du mardi 12 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 11 février est lu par M. Bénazet, l'un des secrétaires, et, après des observations d'un très grand nombre de membres signalant la disparition des bulletins de vote déposés par eux, est adopté.

MM. Esnault, Hippolyte Faure, Mayet et Rivière, déposent des rapports.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique.

MM. Rivière, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur; Antonin Dubost, auteur d'un amendement; Constans et Dusolier, rapporteur, sont entendus sur l'article 1er.

L'amendement de M. Dubost ayant été renvoyé à la commission, la séance est suspendue.

Elle est reprise à cinq heures.

MM. Dusolier, rapporteur, Granet, le ministre de l'intérieur, Goblet, Gatineau, Sigismond Lacroix, sont entendus sur l'amendement de M. Dubost, devenu l'article 1er de la commission.

Le nouvel article 1er est adopté, au scrutin, par 300 voix contre 183 sur 483 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

MM. Horteur, Deproges, Chevandier, sont entendus sur l'ordre du jour.

L'urgence est déclarée sur la proposition de loi de M. de Choiseul, relative aux monts-de-piété.

La séance est levée à six heures moins vingt minutes.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 14 février.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX.

1. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Léon Peulevey et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet de modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, en ce qui concerne les droits d'octroi de mer, et d'abroger la loi du 17 juillet 1867 sur le régime douanier de l'Algérie. (Nos 2173-2523.)

2. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Ganlin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993-2609. — M. Paul Bert, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1789-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Beliot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Loydet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825 — M. Marcou, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2391. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1428-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation du serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

16. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (Nos 26-598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

La séance du jeudi 14 février 1884 est la 24e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 26e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Reymond (Francisque), jusques et y compris M. Tallon.

Tribunes. — Depuis M. Michon, jusques et y compris M. Petitbien.

Organisation des bureaux du 12 février 1884.

1er bureau. — Président, M. Durieu ; secrétaire, M. Duval.

2e bureau. — Président, M. Le Comte (Mayenne) ; secrétaire, M. Vernière.

3e bureau. — Président, M. Casson; secrétaire, M. Outters.

4e bureau. — Président, M. Giroud; secrétaire, M. Salis.

5e bureau. — Président, M. Guichard; secrétaire, M. Sarlat.

6e bureau. — Président, M. Rameau; secrétaire, M. Pelisse.

7e bureau. — Président, M. Couturier; secrétaire, M. Hémon.

8e bureau. — Président, M. Truelle; secrétaire, M. Pénicaud.

9e bureau. — Président, M. Giraud (Henri); secrétaire, M. Cornudet.

10e bureau. — Président, M. Hovius; secrétaire, M. Poulet (Marius).

11e bureau. — Président, M. Greppo; secrétaire, M. Mazeron.

21e COMMISSION des pétitions.

1er bureau, M. Defoyer. — 2e bureau, M. Le Comte (Mayenne). — 3e bureau, M. Noblot. — 4e bureau, M. Treille.— 5e bureau, M. Sarlat. — 6e bureau, M. Danelle-Bernardin. — 7e bureau, M. Million. — 8e bureau, M. Bernard (Nord).— 9e bureau, M. Armez. — 10e bureau, M. Poulet (Marius). — 11e bureau, M. Pradal.

21e COMMISSION des congés.

1er bureau, M. Even. — 2e bureau, M. Lalande. — 3e bureau, M. Papon. — 4e bureau, M. Ansart. — 5e bureau, M. Peraldi. — 6e bureau, M. Datas. — 7e bureau, M. Graziani. — 8e bureau, M. de La Porte. — 9e bureau, M. Léon Renault. — 10e bureau, M. Laville. — 11e bureau, M. Desprez.

21e COMMISSION d'intérêt local.

1er bureau, M. Escanyé. — 2e bureau, M. des Rotours. — 3e bureau, M. Outters. — 4e bureau, M. d'Aillières. — 5e bureau, M. Esnault. — 6e bureau, M. Kergorlay (comte de). — 7e bureau, M. Leconte (Indre). — 8e bureau, M. Dreux. — 9e bureau, M. Gaillard (Puy-de-Dôme). — 10e bureau, M. Pradet-Balade. — 11e bureau, M. Chantemille.

21e COMMISSION d'initiative parlementaire.

1er bureau : MM. Ganne, Tallon.
2e bureau : MM. Horteur, Levet.
3e bureau : MM. Pellet (Marcellin), Lefebvre du Prey.
4e bureau : MM. Dubois, Baltet.
5e bureau : MM. Joubert, Noël-Parfait.
6e bureau : MM. Périgois, Ollivier.
7e bureau : MM. Faure (Hippolyte), Giard.
8e bureau : MM. Ferry (Albert), Maunoury.
9e bureau : MM. Duclaud, Vieilfaure.
10e bureau : MM. Cirier, Fanien.
11e bureau : MM. Brugère, Gomot.

Convocations du mercredi 13 février.

Commission du budget, à deux heures.

Commission relative à la réforme de la loi sur les faillites, à une heure et demie. — Commission n° 3.

Commission relative au recrutement et à l'avancement dans l'armée, ainsi qu'à l'état des sous-officiers, à une heure et demie. — Local du 9e bureau.

Commission relative à une caisse nationale des retraites pour la vieillesse et aux secours mutuels, à trois heures. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la réforme de l'impôt sur les boissons, à deux heures. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure très précise. — Commission n° 2.

Commission chargée de l'examen de la proposition de loi relative aux dommages causés à la propriété privée par les travaux publics, à deux heures et demie précises. — Commission n° 14.

16e commission d'initiative, à dix heures. — Commission n° 5.

20e commission d'initiative, à deux heures. — Commission n° 5.

21e commission d'initiative, à deux heures. — Commission n° 11.

21e commission des congés, à deux heures. — Commission n° 4.

21e commission d'intérêt local, à deux heures. — Commission n° 8.

21e commission des pétitions, à deux heures.— Commission n° 12.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 11 février.

Chambre des communes. — Lord Fitz-Maurice, répondant à M. Arnold, dit que des négociations se poursuivent avec la Porte, en vue de résoudre définitivement la question de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate.

M. Gladstone, répondant au baron H. de Worms, dit qu'aucune négociation n'a eu lieu avec la France au sujet d'une intervention en Egypte.

M. Gladstone, répondant à plusieurs questions, déclare qu'il partage les sentiments de commisération qu'inspirent à tous les garnisons du Soudan, mais il croit qu'il est préférable de ne faire connaître les intentions du gouvernement que lorsqu'il lui sera possible d'entrer dans des détails à ce sujet.

Dans le cours de la discussion, M. Gladstone, en réponse à une question de M. Forster, confirme l'arrivée du général Gordon à Berber. Il ajoute que le général Gordon a télégraphié qu'il avait reçu des adresses de félicitations au sujet de sa nomination. Ces adresses ont sans doute été reçues du Soudan.

Un incident se produit lorsque M. Bradlaugh vient et prononce lui-même le serment.

Le speaker demande alors que M. Bradlaugh se retire. De son côté, sir Stafford Northcote demande qu'il ne soit pas permis à M. Bradlaugh de prêter un serment *pro formâ*. Cette proposition, combattue par le gouvernement est repoussée par 280 voix contre 167. M. Bradlaugh a voté avec la minorité. Sir Stafford Northcote demande que M. Bradlaugh soit exclu de la chambre jusqu'à ce qu'il se soit engagé à ne pas troubler les débats parlementaires. Cette motion est adoptée par 228 voix contre 120.

M. Chaplin propose l'ajournement de la question en discussion pour pouvoir demander de nouveau au gouvernement s'il a l'intention de venir au secours des garnisons de Sinkat et de Tokar.

M. Gladstone se plaint de la façon d'agir de M. Chaplin et refuse de faire aucune déclaration. Il faut que cette question soit mûre pour qu'elle puisse être discutée. M. Gladstone renouvelle la promesse de faire le plus tôt possible un exposé de la situation, mais il croit qu'il serait contraire à l'intérêt public de faire actuellement une déclaration.

Plusieurs membres du parti conservateur prennent ensuite part à la discussion, et la motion Chaplin est rejetée sans scrutin.

M. Sexton reprend la discussion sur l'amendement Parnell à l'adresse. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 11 février.

Chambre des députés. — M. Mancini a présenté le projet de convention internationale pour la protection de la propriété industrielle signée à Paris le 20 mars 1883. L'urgence a été accordée.

Sur la proposition de M. Depretis, la chambre fixe au 1er mars la discussion de l'interpellation de MM. Aventi et Parenzo sur la politique intérieure. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Statistique de la population de l'Autriche (1).

La commission centrale de statistique donne les renseignements suivants sur le mouvement de la population, d'après les registres de l'état civil en 1881. Le nombre total des mariages s'est élevé à 177,323, parmi lesquels 1,531 unions mixtes, 138,837 exclusivement catholiques, 26,047 dans lesquelles les époux appartenaient au rite grec, 3,190 au culte protestant et 3,763 au culte israélite. Dans 120 mariages, les époux ont déclaré n'appartenir à aucune confession (*confessionlos*). Les mariages les plus nombreux se sont célébrés dans les mois de février et de novembre; c'est la Galicie qui compte le chiffre le plus élevé d'unions en 1881 (51,000); viennent ensuite : la Bohême (44,000), la Basse-Autriche (2) (18,000), la Moravie (17,000).

Le nombre des naissances s'est élevé à 856,818, sur lesquelles on compte 22,479 enfants mort-nés. Le chiffre des naissances légitimes entre dans ce total pour 714,749 et celui des naissances illégitimes pour 119,590. Sur ces nombres on compte 18,675 naissances doubles, 301 naissances triples et 4 quadruples.

Le chiffre total de la mortalité a été de 678,604 décès, parmi lesquels ceux de 37 personnes qui ont succombé dans l'incendie du Ring-Theater et dont il a été impossible de constater l'âge ni le sexe. Les décès se répartissent, par sexe, entre 351,946 hommes et 326,558 femmes. La proportion par province est la même que celle des mariages et des naissances. La plus grande mortalité relevée est celle des trois mois d'hiver, la moindre celle des trois mois d'été : plus de la moitié des décès (352,000) ont eu lieu avant l'âge de dix ans.

(1) Cette statistique ne s'applique qu'à la partie cisleithane de la monarchie.
(2) La Basse-Autriche a pour chef-lieu Vienne.

La population totale de l'Autriche seule (Cisleithanie) s'élevait, à la fin de 1881, à 22,181,951 individus, ainsi répartis par provinces :

Basse-Autriche	2.332.006
Haute-Autriche	756.916
Salzbourg	163.101
Styrie	1.209.665
Carinthie	346.883
Carniole	799.287
Vorarlberg	107.605
Bohême	5.556.218
Tyrol	799.287
Moravie	2.143.745
Trieste	143.729
Goritz	210.845
Istrie	288.011
Silésie	566.072
Galicie	5.972.709
Bukovine	577.184
Dalmatie	479.119

(*Revue générale d'administration.* — Ministère de l'intérieur.)

Le directeur de l'assistance publique a reçu la somme de 100 francs à titre de don fait par les héritiers de M. Benoît Lévy, pour les enfants moralement abandonnés.

La deuxième compagnie d'archers, de Compiègne, a versé à la caisse des dépôts et consignations, à titre de don à la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer, la somme de 56 fr. 90, montant d'une quête faite au profit des militaires blessés de l'expédition du Tonkin.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

11 février.

Le commissaire de la marine à Saint-Jean-de-Luz télégraphie que le trois-mâts italien *Valiò* a sombré à 10 h. 30, ce matin, sur la digue d'Artha, en entrant en rade, rupture de remorque par grosse mer. Sur les 11 hommes composant l'équipage, 5 se sont noyés, dont le capitaine et le second; les 5 autres et le pilote ont été sauvés par le remorqueur *l'Union*. Le navire a disparu.

12 février.

L'*Oise*, partie ce matin de Cherbourg pour Saint-Nazaire, a dû rentrer à Cherbourg pour cause de mauvais temps.

Le vapeur *le Poitou*, arrivé ce matin à Singapore, repart demain pour la baie d'Alon. Tout allait bien à bord.

Le *Redoutable* a mouillé aujourd'hui aux îles d'Hyères.

Le paquebot transatlantique *la Ville-de-Saint-Nazaire* est arrivé aujourd'hui à Saint-Nazaire, venant des Antilles.

Le paquebot *Iraouaddy*, des messageries maritimes, allant en Chine, est arrivé à Colombo le 10 février.

Le paquebot *Djemnah*, des messageries maritimes, venant de Chine et du Japon, est arrivé à Colombo le 11 février, avec 72 passagers, 2,260 colis soie, 8,565 divers.

L'*Ava*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est parti de Port-Saïd le 9 février, à 11 h. soir.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Labrador*, venant de New York, est arrivé au Havre le 10 février, à six heures du matin.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Lafayette*, venant de Colon et escales, est arrivé à Pointe-à-Pitre le 11 février, et en a relevé le même jour pour Saint-Nazaire.

D'après les nouvelles reçues des stations météorologiques, il est probable que la Seine va éprouver une petite crue.

COTE DU JOUR

Paris, pont d'Austerlitz 1 m. 20; pont de la Tournelle, 1 m. 08 ; pont Royal, 2 m. 30.

Le *Manuel d'hydrologie* du bassin de la Seine est en vente, au prix de 6 fr. 75 l'exemplaire, chez M. Dunod, libraire-éditeur, 49, quai des Augustins, et chez M. Challamel aîné, libraire, 5, rue Jacob.

Le 1er fascicule des *Annales du commerce extérieur* pour l'année 1884 contient la première moitié d'une publication intitulée : *Tarifs collectifs*, et qui est destinée à renseigner les négociants importateurs et exportateurs sur les droits de douane auxquels les principaux articles de notre commerce sont actuellement soumis dans les pays d'Europe. Cette publication, que l'on a cherché à rendre aussi pratique que possible, est divisée en cahiers dans lesquels on a groupé, en suivant un ordre méthodique, les droits afférents aux matières premières et aux produits d'une même industrie. En consultant le cahier du *coton*, par exemple, un négociant ou un industriel trouve, réunis en quelques pages, tous les droits de douane applicables aux articles de cette spécialité, depuis ceux de la matière brute jusqu'à ceux des articles les plus ouvragés de l'espèce, dans les pays suivants : France, Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Danemark, Grèce, Italie, Norwége, Pays-Bas, Portugal, Russie, Serbie, Suède, Suisse et Turquie.

Le 1er fascicule des *Annales du commerce extérieur* renferme 23 cahiers de *Tarifs collectifs*, concernant les marchandises suivantes :

Animaux vivants; — armes et munitions de chasse; — beurre et fromages; — bimbeloterie, brosserie, liège ouvré, tabletterie et vannerie; — bois, ouvrages en bois, meubles; — boissons, vins, vinaigres, spiritueux, liqueurs, bières, cidre, eaux minérales; — bougies et chandelles; — chapeaux et tresse de paille; — confections; — coton; — couleurs et matières colorantes; — crins et poils; — drilles et chiffons; — feutres; — fleurs artificielles; — fruits de table ; — graines à ensemencer ; — grains et farines ; — horlogerie, bijouterie, orfèvrerie; — huile d'olives, de graines grasses et produits oléagineux; — huiles et essences de pétrole et de schiste ; — instruments de musique ; — instruments de précision.

La publication complète des *Tarifs collectifs* se compose de quarante-sept cahiers et sera terminée dans le 2e fascicule des *Annales* qui paraîtra en février 1884.

On peut se procurer cette publication à l'Imprimerie nationale, 87, rue Vieille-du-Temple, à Paris, soit en s'abonnant aux *Annales du commerce extérieur* (15 fr. par an), soit en achetant les deux premiers fascicules de 1884, qui se vendent séparément à raison de 0 fr. 25 la feuille de 16 pages ou de la fraction de feuille.

Bulletin de la Société de législation comparée. — Sommaire du numéro de février 1884 : Membres nouveaux. — Note du secrétariat. — Etude par M. Beauchet, sur les principes d'organisation judiciaire et de compétence, dans la législation dano-norvégienne. — Communication de M. le comte Hugo, sur la loi anglaise relative aux trains à bon marché. — Conseil de direction. — Réunion des sections. — Section de la langue anglaise. — Section de la langue française. — Chronique législative. — Chambres belges. — Comptes rendus d'ouvrages.

Chemin de fer du Nord.

Par suite de l'organisation d'un nouveau train rapide de 1re et 2e classe entre Paris et Bruxelles et retour, les relations entre les deux capitales sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens.

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. 50 du matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir, et les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 h. 27, 11 h. 52 du soir et 5 h. 16 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7 h. 30, 9 heures du matin, 1 h. 20 du soir et minuit, et les arrivées à Paris à midi 30, 4 h. 58, 6 h. 45 du soir et 6 h. 10 du matin.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

CARNAVAL DE NICE

TRAIN DE PLAISIR

DE PARIS A MARSEILLE & A NICE

1 jour à Marseille — 5 jours à Nice.

Prix (aller et retour) : 2e classe, 80 francs ; 3e classe, 60 francs.

A l'occasion du carnaval de Nice, la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée organisera un train de plaisir dans les conditions suivantes :

Aller.

Départ de Paris : le 19 février à midi 10.

Arrivée à Marseille : le 20 février à 1 heure 15 du soir.

Séjour à Marseille.

Départ de Marseille : le 21 février à 11 heures 20 du soir.

Arrivée à Nice : le 22 février à 6 heures 15 du matin.

Retour.

Départ de Nice : le 27 février à 1 heure 25 du soir.

Arrivée à Paris : le 28 février à 6 heures 55 du soir.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,

La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

VILLE DU HAVRE

AVIS

Le maire de la ville du Havre, officier de la Légion d'honneur, président de la commission administrative de l'hospice de ladite ville,

Et le trésorier de la fabrique de l'église Saint-François du Havre,

Agissant en leurs qualités respectives;

Vu l'ordonnance du 14 janvier 1831;

L'avis du conseil d'Etat, du 12 décembre 1860;

Les circulaires ministérielles des 5 mai 1852 et 10 avril 1862;

Le testament de M. Pierre-Marie-François FOUCAULT, décédé à Paris, rue de Miroménil, n° 59, le 19 décembre 1883, ledit testament en date du 12 dudit mois de décembre, enregistré à Paris, 8ᵉ bureau, le 21 du même mois, portant legs à l'hospice du Havre d'une somme de *vingt-cinq mille francs* et à la paroisse Saint-François du Havre d'une somme de *dix mille francs*;

Considérant que les héritiers de M. Foucault n'étant pas connus, il y a lieu de faire les publications et insertions exigées par les instructions et ordonnances susvisées;

Donnent avis aux héritiers de M. Pierre-Marie-François Foucault du legs fait par celui-ci à l'hospice et à la paroisse Saint-François du Havre, les invitent à prendre connaissance du testament de M. Foucault, déposé au rang des minutes de Mᵉ Octave-François Tousselle, notaire à Paris, et à adresser leurs observations à M. le préfet du département de la Seine-Inférieure avant le 28 février prochain, s'ils le jugent utile à leurs intérêts.

Et afin qu'ils n'en ignorent, extrait du testament de M. Foucault a été transcrit ci-dessous.

....

« Je lègue à l'Hopital du Havre (Havre) la somme de 25 mille francs.

« Je lègue à la paroisse de Sᵗ F^ois du Havre (François du Havre) dix mille francs.

« Tous droits de mutation et frais de toutes « mes dispositions testamentaire seront seront « prélevées sur ma succession.

« 12 Décembre mil huit cent 83.

« (Signé) F^ois FOUCAULT »

Au Havre, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le maire de la ville du Havre,
JULES SIEGFRIED.

Le trésorier de la fabrique de l'église Saint-François,
RAVOT.

N° 21.

Marine et Colonies.

Adjudication à Brest, le 26 février 1884 :

Sel gris de l'Océan, 50,000 kil.
Sucre-cassonade, 50,000 kil.
Café, 40,000 kil.

Voir le cahier des charges au bureau des subsistances, à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS

AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1876

(Loi du 27 juin 1876 — Décret du 13 juillet 1876)

29ᵉ TIRAGE TRIMESTRIEL (11 FÉVRIER 1884)

Le 29ᵉ tirage trimestriel des obligations de l'emprunt municipal de 1876 a eu lieu lundi 11 février 1884, à dix heures du matin, en séance publique, au Palais de l'Industrie, conformément aux annonces affichées dans la ville de Paris et à l'avis inséré au *Journal officiel*.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 375 numéros, dont les 13 premiers ont droit, suivant leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

TABLEAU DES PRIMES

ORDRE DE SORTIE	NUMÉROS SORTIS	MONTANT DES PRIMES
1ᵉʳ............	87.220	100.000 fr.
2ᵉ............	85.569	10.000
3ᵉ............	180.560	5.000
4ᵉ............	28.525	1.000
5ᵉ............	100.098	1.000
6ᵉ............	223.434	1.000
7ᵉ............	58.390	1.000
8ᵉ............	89.064	1.000
9ᵉ............	224.689	1.000
10ᵉ............	150.284	1.000
11ᵉ............	33.762	1.000
12ᵉ............	99.922	1.000
13ᵉ............	54.400	1.000
	Total............	125.000 fr.

Liste par ordre numérique des 375 obligations sorties :

56	20.257	35.809	54.534	77.204
783	21.017	36.665	54.788	79.085
836	21.066	37.442	55.034	79.723
1.495	21.408	37.877	55.324	79.946
2.571	21.776	37.885	55.627	79.990
3.915	22.290	39.455	56.686	80.099
4.516	22.714	39.972		80.355
4.623	25.324	40.476	*58.390	80.528
5.686	26.308	41.956		80.722
7.332	26.537	42.135	58.393	81.452
7.608	26.666	42.186	58.573	83.107
7.625	26.996	42.556	61.190	83.492
8.256	27.366	43.000	62.250	83.833
9.236	27.469	43.101	62.759	
9.424	27.698	43.706	65.067	*85.569
9.443	28.281	43.871	65.544	
9.912		44.052	65.858	86.340
10.245	*28.525	44.934	66.225	86.572
10.856		45.532	66.442	
11.521	29.745	47.923	67.361	*87.220
13.147	30.948	48.658	67.474	
13.310	31.245	49.338	67.738	87.336
14.393	31.376	50.722	69.110	88.174
15.188	31.902	50.929	69.389	
15.383	32.090	50.990	71.709	*89.064
15.482	33.149	51.062	71.865	
16.582	33.236	51.409	72.435	89.426
16.614	33.352	52.373	73.538	89.788
18.500	33.758	52.448	74.700	90.245
18.939		53.982	75.695	90.301
19.544	*33.762		76.198	90.724
19.596		*54.400	76.871	91.366

91.730	124.717	162.552	196.042	225.145
94.247	125.119	164.563	197.058	225.785
94.474	125.518	165.462	197.419	226.462
94.999	128.183	167.412	197.492	226.600
95.668	128.994	167.959	200.591	230.802
96.750	130.403	168.445	201.065	231.382
97.373	130.479	168.588	201.661	231.822
97.660	131.621	168.852	202.094	232.359
99.317	134.480	169.081	204.133	232.365
99.584	135.747	169.114	204.280	233.663
	136.455	169.847	204.762	234.030
*99.922	137.672	169.888	206.332	235.804
	138.387	170.506	206.552	235.850
99.960	138.663	171.132	206.804	236.155
	140.766	172.923	206.898	236.462
*100.098	142.602	173.241	207.457	237.588
	143.202	174.400	208.743	238.039
100.870	143.211	175.382	209.175	238.373
101.028	145.545	175.495	209.807	242.649
101.441	145.710	179.464	211.148	243.092
102.686	146.239	179.921	212.196	243.448
102.841	147.103		212.673	246.271
103.006	147.547	*180.560	213.083	246.430
103.310	147.634		215.419	247.093
104.928	149.870	181.484	215.710	247.768
105.219	149.975	182.450	217.006	247.842
106.109		183.148	218.138	248.047
107.715	*150.284	183.427	219.486	248.190
108.664		183.713	219.754	248.388
109.161	150.526	184.819	220.342	248.540
110.298	150.844	184.880	220.563	248.637
111.302	152.280	185.288	220.581	248.772
111.752	152.720	185.504	220.806	248.954
112.758	153.103	189.345	221.353	249.392
113.520	153.342	189.432	222.315	249.630
114.200	153.712	189.581		249.974
115.181	154.977	190.188	*223.434	252.360
115.834	155.108	191.055		252.414
116.123	155.143	191.492	223.638	253.830
116.487	155.447	193.153	223.724	254.182
116.543	156.907	193.684	224.029	254.490
116.787	157.039	193.801	224.610	255.404
116.818	158.578	194.703	224.613	255.450
117.420	158.728	194.985	224.673	256.431
121.000	161.394	195.317		256.725
121.341	161.491	195.337	*224.689	257.123
122.250	161.577	195.507		
123.440	161.922	195.651	224.702	

(*) Est sorti le..ᵉ, avec une prime de.... (*Voir le tableau des primes.*)

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans prime auront lieu à la caisse municipale, à l'Hôtel de Ville, à partir du 25 février 1884.

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

Par une pétition en date du 14 décembre 1883, MM. Soumain (Azédarac), et Bergue (Michel), propriétaires industriels, domiciliés à Corneilla-du-Conflent (Pyrénées-Orientales), sollicitent une concession de mines de manganèse, au lieu dit les Ambolles, sur le territoire des communes de Corneilla-du-Conflent, Villefranche et Ria, arrondissement de Prades.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

A l'ouest : par la ligne droite tirée du clocher de l'église de Corneilla-du-Conflent, point 1 du plan, à celui de l'église de Villefranche, point 2;

Au nord-ouest : par la ligne brisée allant du point 2 précédent, au milieu de l'entrée du pont d'En-Gornet, sur la Tet, point 3, et de là au milieu de l'entrée du pont de la Bernhade, sur le ravin de Sirach, point 4;

A l'est : par la ligne droite tirée du point 4 précédent, au sommet de la montagne de la Cougoulère, point 5;

Au sud : par la ligne tirée du point 5 précédent, au clocher de l'église de Corneilla-du-Conflent, point 1 de départ.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 9 kilomètres carrés, 44 hectares 13 ares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de 10 centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition, et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le préfet du département des Pyrénées-Orientales,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché, pendant deux mois à Corneilla-du-Conflent, Villefranche, Ria, Prades et Perpignan.

Supplément.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et celle de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et le plan sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourait donner lieu.

Perpignan, le 25 janvier 1884

Le préfet,
DEFFÈS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Alignement de la rue d'Héliopolis
(17e arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 17e arrondissement pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 13 février 1884, sur le projet d'alignement de la rue d'Héliopolis.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 28 et 29 février et 1er mars 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités, pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 19 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Classement et alignement d'une Voie nouvelle entre le boulevard et la rue de Picpus
(12e arrondissement).

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 12e arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 13 février 1884, sur le projet de classement et d'alignement de la voie nouvelle entre le boulevard et la rue de Picpus.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 28, et 29 février et 1er mars 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 19 janvier 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

AVIS AU PUBLIC

Le bureau de l'enregistrement et du timbre est transféré de la rue du Pont-aux-Choux, 16, à la rue de Bretagne, 8, à partir du mercredi 13 février 1884.

Le receveur,
ORBAN.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites

Jugements de déclaration de faillite.

Du 11 février.

Du sieur HEIRBRAENDT (Louis), marchand de toile et lingerie, demeurant à Paris, rue de Montreuil, 100.

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire.(N. 15012 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la veuve CAPLAIN, tenant maison meublée, demeurant à Paris, rue Truffaut, 25, le 18 courant, à 11 heures précises. (N. 14875 du gr.)

Du sieur A. MERCIER fils, fabricant de voitures, à Paris, rue de Reuilly, 41, le 18 courant, à 2 heures précises. (N° 14779 du gr.)

De la veuve FONTAN (Annette MIQUELET, veuve de Jean-Bertrand FONTAN), fabricant de stores, demeurant à Paris, rue Jean-Beausaire, 13, le 18 courant, à 12 heures précises. (N° 14958 du gr.)

Du sieur JEANNET (Gustave-Alphonse), horloger, demeurant à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 15, le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 15006 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite V. CLAVERIE et Ce, ayant pour objet l'exploitation d'une clouterie et la fabrication des rasoirs, à Paris, rue Villehardouin, 12, avec usine à Vaugien, commune de Saint-Rémy-les-Chevreuse (Seine-et-Oise), et composée de : 1° CLAVERIE (Victor), demeurant audit Saint-Rémy; 2° et un commanditaire, le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 14740 du gr.)

De la dame BOUCHET (Rose BARTINET, épouse du sieur Pierre BOUCHET), ayant tenu hôtel meublé à Villejuif, avenue de Paris, 25, demeurant à Paris, rue Réaumur, 23, le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 13306 du gr.

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics. Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES
(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur ANTOINE (Théodore-Hippolyte), mécanicien à Paris, rue Jean-Robert, 25, et rue Ordener, 13.

Entre les mains de M. Beaugé, 24, avenue Victoria, syndic de la faillite. (N. 14752 du gr.)

De la veuve L'AIR (Florence VRAIN, veuve de Pierre-Jacques-Honoré L'AIR), nourrisseuse, demeurant à Asnières, chemin des Cabœufs, près le Jardin-Modèle;

Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14900 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur D'HAUSSY, fabricant d'orgues et pianos à Montreuil-sous-Bois, rue des Ecoles, 29, et, à Paris, passage Ménilmontant, 19, demeurant à Paris, place Voltaire, 7, le 18 courant, à 10 heures. (N. 14081 du gr.)

De la Société en nom collectif E. MALIANO et Ce (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'une maison de commission à Paris, rue de la Victoire, 64, et composée de : 1° Eugène-Vincent MALIANO; 2° Eugène-Saturnin-Victor MALIANO; 3° Bernardo MALIANO, demeurant tous trois rue de Madrid, 24; 4° et Nicolas DE TERESA MIRANDA, demeurant rue de la Terrasse, 8, le 18 courant, à 2 heures. (N. 14179 du gr.)

De la Société en nom collectif E. MALIANO et Ce (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'une maison de commission à Paris, rue de la Victoire, 64, et composée de : 1° Eugène-Vincent MALIANO; 2° Eugène-Saturnin-Victor MALIANO; et 3° Bernardo MALIANO, le 18 courant, à 2 heures. (N. 14179 du gr.)

Masse personnelle MALIANO (Eugène-Vincent).

De la Société en nom collectif E. MALIANO et Ce (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'une maison de commission à Paris, rue de la Victoire, 64, et composée de : 1° Eugène-Vincent MALIANO; 2° Eugène-Saturnin-Victor MALIANO; et 3° Bernardo MALIANO, le 18 courant, à 2 heures. (N. 14179 du gr.)

Du sieur DEFRÉVAL (Auguste), loueur de voitures, demeurant à Paris, rue Seguin, 1, le 18 courant, à 10 heures. (N. 14711 du gr.)

Du sieur NOLIN (Philibert), entrepreneur de charpente et menuiserie, demeurant à Paris, rue de Crimée, 95 et 144, le 18 courant, à 10 heures. (N. 14808 du gr.)

Du sieur DUPONT (Jean-Baptiste), photographe, demeurant à Paris, rue de Buci, 11, le 18 courant, à 11 heures. (N. 14814 du gr.)

De la veuve LENEVEU, restaurateur, demeurant à Paris, avenue d'Italie, 145, le 18 courant, à 12 heures. (N. 13852 du gr.)

Du sieur DELORME (Honoré), charron, demeurant à Paris, rue de Javel, 100, le 18 courant, à 10 heures. (N. 14324 du gr.)

De la veuve FREMIN, marchande bouchère, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, 328, le 18 courant, à 10 heures. (N. 14077 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

DÉLIBÉRATION
(Art. 510.)

Masse MOREAU.

Des sieurs : 1° MOREAU (Pierre), demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 119; 2° DOUBLART (Claude-Lucien), demeurant à Paris, rue de la Cour-des-Noues, 4, ayant exercé en commun le commerce de fondeurs en fer, à Paris, rue de la Cour-des-Noues, 4, le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 14439 du gr.)

Masse DOUBLART.

Des sieurs : 1° MOREAU (Pierre), demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 119; 2° DOUBLART (Claude-Lucien), demeurant à Paris, rue de la Cour-des-Noues, 4, ayant exercé en commun comme associés de fait le commerce de fondeurs en fer, à Paris, rue de la Cour-des-Noues, 4, sous la raison MOREAU et DOUBLART, le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 14439 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et le failli en ses explications, et, conformément à l'article 510 du code de commerce, décider s'ils se réserveront de délibérer sur un concordat en cas d'acquittement, et si en conséquence ils surseoiront à statuer jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute frauduleuse commencées contre le failli.

Supplément.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé à la formation de l'union, si le sursis n'est pas accordé.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

CONCORDATS

Du sieur HUMBERT fils (Ferdinand), fabricant de formes à chapeaux, demeurant à Paris, rue des Blancs-Manteaux, 22, le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 14501 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite G. VATARD et C°, ayant pour objet la fabrication de la bijouterie, dont le siège est à Paris, 1, rue Payenne, composée de : 1° Georges VATARD, demeurant au siège social; 2° et un commanditaire, le 18 courant, à 2 heures précises. (N. 14593 du gr.)

Du sieur LASSAUX, chapelier, demeurant à Paris, rue du Bac, 68, le 18 courant, à 11 heures précises. (N. 14687 du gr.)

De la veuve PRÉVOT (Marie LECHEVALLIER, veuve de Charles PRÉVOT), loueuse de voitures à Paris, cité Marcadet, 5, le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 14598 du gr.)

De la Société en nom collectif J. LEVY fils, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de lingerie, avec siège social à Paris, rue du Sentier, 20, et composée de : 1° Ernest LEVY; et 2° Lucien LEVY, demeurant tous deux à Saint-Mandé, rue Eugénie, 1, le 18 courant, à 11 heures précises. (N. 14463 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur BOURDEAUX (Jules), marchand tailleur, demeurant à Paris, rue Richelieu, 52 (passage Beaujolais), le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 14569 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

REDDITION DE COMPTE

De la veuve FONCLÈRE (Jeanne MARÉCHAL, veuve de Léonce FONCLÈRE), modiste, demeurant à Paris, rue du Quatre-Septembre, 26, faisant le commerce sous le nom de J. MARÉCHAL, le 18 courant, à 10 heures précises. (N. 13882 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur COURTIN (René), bijoutier, rue Saint-Anastase, 2, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Beaugé, syndic, 24, avenue Victoria, pour toucher un dividende de 16 fr. p. 100, unique répartition. (N. 14206 du gr.)

Du sieur LÉVY (Alphonse), confectionneur en gros, rue Montmartre, 62, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Normand, syndic, 19, rue des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 23 fr. 09 p. 100, unique répartition. (N. 13031 du gr.)

Du sieur HELOUIS (Edouard-Emmanuel), entrepreneur de peintures, demeurant à Paris, rue Poussin, 32, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 1 fr. p. 100, unique répartition. (N. 10300 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 28 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du 30 avril 1883, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite de la dame BOUCHET (Rose BARTINET, épouse du sieur Pierre BOUCHET), ayant tenu hôtel meublé à Villejuif, avenue de Paris, 25, demeurant actuellement à Paris, rue Réaumur, 23. (N. 13306 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 31 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal reporte et fixe définitivement au 25 *avril 1883* la date de la cessation des payements du sieur CORON (Narcisse), ancien limonadier, à Paris, place de la République, 10, demeurant actuellement rue Amelot, 138. (N. 13669 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 11 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal rapporte le jugement du 26 décembre dernier, qui a prononcé la faillite du sieur ANTOINE, fabricant de balances, rue Ordener, 13.

Dit que le jugement rendu par le tribunal, le 21 décembre dernier, et qui a déclaré en état de faillite ouverte ledit sieur Antoine subsiste seul et sortira son plein et entier effet.

Toutefois dit, que ce jugement s'applique au sieur *ANTOINE (Théodore-Hippolyte), mécanicien à Paris, rue Jean-Robert, 25, et rue Ordener, 13.*

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement précité que des actes qui en ont été la suite, et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (N. 14752 du gr.)

USINE au PETIT-IVRY (Seine), r. du Milieu, 11, constr. s. terr. de 9,264 m., *avec matériel industriel*, à ADJ^on, s. une ench. en la ch. d. not. de Paris, le 19 février 1884. s. mise à prix de 150,000 f. S'adr. à M° Cherrier, not, r. J.-J.-Rousseau, 49.

Etudes de **M° Charles Hureaux**, avoué à Reims, rue de l'Echauderie, n° 14; et de **M° Mahot Delaquerantonnais**, notaire à Paris, rue des Pyramides, 14.

VENTE SUR LICITATION

entre majeure et mineurs,

D'UNE MAISON SISE A PARIS

rue Marie-et-Louise, 12 (10° arrondissement), le mardi 4 mars 1884, heure de midi, en la chambre des notaires de Paris, pl. du Châtelet.

Sur la mise à prix de : 140,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

A Reims : à M° Hureaux, avoué, et Leserre, notaire, et à M. Cospin-Gillot, rue Libergier, n° 20; et à Paris : à M° Mahot-Delaquerantonnais, notaire, et à M° Bouchez, rue Marie-et-Louise, n° 12.

Le revenu brut annuel de la maison est de 13,534 fr. et les charges sont évaluées à 1,650 fr.

SOCIÉTÉ DES

ACIÉRIES DE LONGWY

Anonyme, au capital de quinze millions de fr.

AVIS

Le conseil d'administration de la Société anonyme des Aciéries de Longwy a l'honneur de convoquer au siège social, le 6 mars 1884, à trois heures de l'après-midi, MM. les actionnaires de ladite société à une assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer et de statuer : 1° sur la proposition de l'augmentation du capital social; 2° sur la proposition de l'augmentation du nombre des administrateurs.

Conformément à l'article 38 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de vingt actions au moins.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, *déposer leurs titres dix jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion*, soit au siège social, soit dans les caisses des établissements désignés ci après :

1° MM. E. Thomas et C°, banquiers à Longwy;

2° Société Nancéienne, 78, place Saint-Georges, à Nancy;

3° Société générale de Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris;

4° Société de Dépôts et Comptes courants, 2, place de l'Opéra, à Paris;

5° Villiers aîné et C°, banquiers à Charleville.

Le président du conseil d'administration,
J. LABBÉ.

MM. les actionnaires de la société anonyme **Saladero Santa Isabel**, dont le siège social est à Buenos-Ayres, sont convoqués, au Havre, 41, rue de l'Orangerie, le lundi 28 avril 1884, à une heure précise de relevée, en assemblée générale extraordinaire, pour délibérer sur la dissolution de la société et la nomination de liquidateurs. Ils devront auparavant déposer leurs titres au lieu sus-indiqué.

Les liquidateurs de la société Quesnel frères et C°,
LETELLIER et SAVARY.

Le syndic de la faillite A. Blacque et C°,
BARBOT.

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES D'ENGHIEN

MM. les actionnaires de la **Société des Eaux minérales d'Enghien** sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mardi 11 mars 1884, à trois heures, au siège social, 22, rue des Capucines.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AGENCE CENTRALE DES BANQUES COLONIALES

La répartition du dividende du 2° semestre 1883 des Banques de la Martinique et de la Guadeloupe aura lieu à l'agence centrale des Banques coloniales, rue Blanche, 54, à compter de mardi prochain 12 février courant.

Il s'élève (impôt 3 0/0 déduit) :

Pour la Banque de la Martinique à fr. [illegible] 50
— — Guadeloupe... 58 20

Les porteurs de plus de *cinq* titres devront en effectuer le dépôt à l'agence et se présenter le lendemain pour toucher.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

Bilan au 31 janvier 1884.

Actif.

Caisse { Espèces en caisse	7.813.135 [illegible]
Caisse { Espèces à la Banque	7.171.961 86
Portefeuille { Effets sur Paris	41 182.581 26
Portefeuille { — sur la prov.	39.349.338 83
Portefeuille { — sur l'étrang.	10.870.763 55
Agences en Europe et hors d'Europe	31.124.589 [illegible]
Avances sur effets publics et reports	25.951.900 52
Comptes courants débiteurs :	
Comptes nantissements	34.535.410 [illegible]
Comptes de province	13.142.924 94
Comptes de l'étranger	12.524.985 94
Comptes spéciaux	109.724.017 70
Effets et créances en souffrance	70.013 [illegible]
Immeubles	5.688.638 78
Frais généraux	768 429 05
	339 418.727 71

Passif.

Capital	80.000.000 »
Réserve statutaire	20.000 000 »
Comptes d'espèces	98.949.781 42
Effets remis à l'encaissement :	
Par divers	3.845.298 67
Par syndics de faillites	575.191 43
Comptes courants créditeurs :	
Comptes de Paris	18.674.602 18
Comptes de province	13.510.707 32
Comptes de l'étranger	5 521 696 07
Comptes spéciaux	52.743.988 44
Acceptations et effets à payer	33.189.253 [illegible]
Coupons divers à payer	7 354.083 [illegible]
Dividendes du Comptoir restant à payer	4 579.934 48
Profits et pertes	474.180 24
	339.418.727 71

Spectacles du Mercredi 13 Février.

Opéra (2,200 places). — 8 h. »/». — Don Juan : Lassalle, Gailhard, Dereims; Mmes Krauss, Isaac, Dufrane.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher; Mmes Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, férie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mme Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2 — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14 — Les Invisibles, voyage en treize parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

A l'Odéon, une autre matinée de Severo Torelli aura lieu dimanche prochain 17 février.

Les soirées populaires de dimanche et de lundi prochains seront composées comme celles qui ont eu lieu hier et avant-hier : l'une du Mariage de Figaro, l'autre de l'Ecole des maris, de l'Avocat Patelin et de la seconde représentation de la Fille de l'Orfèvre.

Bien que le Maître de forges réalise toujours de belles recettes au Gymnase, M. Koning songe à la pièce qui doit succéder à la comédie de M. Ohnet.

Ce sera vraisemblablement le Sphinx, qu'il emprunterait au répertoire de la Comédie-Française.

Le drame de M. Octave Feuillet aurait pour principaux interprètes féminins Mlles Jeanne Hading et Lina Munte.

En échange, le Gymnase céderait au Théâtre-Français la Poudre aux yeux, l'amusante comédie de MM. Eugène Labiche et Edouard Martin.

La pose d'un rideau de fer au Théâtre-Français va nécessiter, dit-on, un mois de fermeture pendant cet été.

Les représentations auront lieu dans la salle de l'Opéra-Comique, dont les représentations doivent cesser au mois de juillet.

On remonterait, à cette occasion, Ulysse, de Ponsard, avec la musique de Gounod. Les chœurs et l'orchestre de l'Opéra-Comique seraient engagés pour ces représentations.

Le concert Colonne annonce pour dimanche prochain une véritable solennité musicale.

Faure, qui ne s'est pas encore fait entendre cet hiver dans nos concerts symphoniques, chantera dans un programme composé d'importants fragments des opéras français joués à l'étranger : Sigurd et Richard III.

Spectacles de la semaine à l'Opéra-Populaire :

Jeudi, le Trouvère.
Vendredi, la Traviata.
Samedi, Roland à Roncevaux.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 12 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			79 50
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 50
Huile de Lin, en fûts			54 ..
Huile de Lin, en tonnes			56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	45 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	52 50	à	52 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	.. ..	à	44 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	48 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			91 ..
Suifs. — Beufs de la Plata			90 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 3/16 — 1 h., 101 5/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 90. — Monnaie, 80 40
Crédit Autrich. .... 308 40 | Chem. de fer Autrich. 313 ..
Change sur Londres.... Demande, 121 45. — Offre, 121 55
Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre, 48 175
Lots .... 126 .. | Napoléon 9 61

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ¼ .. à 206 ½ ..	205 ⅞ .. à 205 ⅞ et 4..%
4..%	Allemagne	122 ⅛ .. à 122 ¼ ..	121 ⅞ .. à 122 ⅛ et 4..%
5..%	Vienne	205 ¾ .. à 206 ..	205 ¾ .. à 206 .. et 4..%
5..%	Barcelone	486 .. à 487 ..	485 ½ .. à 486 ½ et 4..%
5..%	Madrid	486 .. à 487 ..	486 .. à 487 .. et 4..%
6..%	Lisbonne	545 .. à 546 ..	545 .. à 546 .. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .. à 242 ..	241 .. à 242 .. et 4..%
.....	Stockholm	136 .. à 137 ..	136 .. à 137 .. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 21¼ à 25 26¼	25 20¼ à 25 25¼ m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 22 . à 25 27.. ..
4..%	New-York	514 .. à 515 ..	513 .. à 515 . m. 3%
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p. — 5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à . ..	0/00	prime
Argent 1000/1000, d° 218f 89...	145 à 150	..0/00	perte
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 55..	à	4 57..
Souverains anglais	25 17..	à	25 22..
Banknotes	25 18..	à	25 23..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 12 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours précédents Compt.	Dern. cours précédents Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f95 77 76f90 95	en liq. / fin ct.	77 ..	77 05	76 90	77 02½	76 50	76 72½
			P^s fin c.		d 2f				
			P^s fin c.		d 1f	77 25	77 15 d 50		
			P^s fin c.	77 45	77 30 d 25				
			P^s fin p.		d 1f		d 50		
			P^s fin p.		d 2f				
			P^s fin p.		d 25		d 1f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f 78f05 10 20 25 15 / 10 15 20 25	en liq. / fin ct.	78 05	78 15	78 ..	78 15	77 40	77 62½
			P^s fin c.		d 1f		d 50		
			P^s fin c.		78 40 d 25				
			P^s fin p.		d 1f		d 50		
			P^s fin p.		d 25				
sept. 83	4 %		en liq. / fin ct.					99 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107	en liq. / fin ct.					107 ..	110 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106f40 35 45 40 35 30 25 40	en liq. / fin ct.	106 55	106 55	106 35	106 55	106 15	106 25
			P^s fin c.		d 2f				
			P^s fin c.		d 1f	106 75	106 55 d 50		
			P^s fin c.	107 ..	106 75 d 25				
			P^s fin p.		d 1f				
			P^s fin p.		d 2f		107 20 d 50		
			P^s fin p.		d 25		d 2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 24	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% à l'an	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1016 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	1017 50 Coup. de 10000 f.						1016 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., 500 f., annuit. finis. 1889 t. p.	504 50 505	en liq. / fin ct.					504 50	175
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	502 50 505	fin ct.					505	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	518 517	fin ct.					516	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép^t Seine, ob. 4 %, 57, r. 225 f., t. p.	243 50						247 50	
sept. 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3 %, r. 500 f., t. p.	510 25 510 510 25 511	fin ct.					510 ..	520 ..
août 83	d° 1865, 4 %, r. 500 f., t. p.	514 515	fin ct.					512 50	447 50
juill. 83	d° 1869, 3 %, r. 400 f., t. p.	402 403 402	fin ct.					402	
janv. 84	d° 1871, 3 %, r. 400 f., t. p.	392 391 75 392	en liq. / fin ct.					391 50	393 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	115 114 50						114 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4 %, r. 500 f., t. p.	511 512 512 50	fin ct.					512 50	526 25
oct. 83	d° 1876, 4 %, r. 500 f., t. p.	511 512 512 50 513 514 514 50 515	en liq. / fin ct.					511	677 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t. p. (gar. pay. par Et., ex. d'imp.)	521 521 50 522	P^s fin c. / fin ct.					521 50	496 25
avril 83	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. 400 fr., tout payé	365 ..	en liq. / fin ct. / P^s fin c.		d 5f		d 2f	365 ..	593 75
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77	La Foncière (C^ie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)		en liq. / au 15					423 75	683 ..
			P^s au 15		420		410		
			P^s au 29		45f		410		
juil. 82	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					372 50	720 ..
			P^s au 15		45f		410		
			P^s au 29		45f		410		
	La Métropole (C^ie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq. / au 15					262 50	525 ..
			P^s au 15		410		410		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5165 5175	en liq. / fin ct.	5175 ..				5165	5260 ..
			P^s fin c.				d 100		
			P^s fin p.				d 100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	520 521 25	en liq. / au 15	520 ..				522 50	570 ..
			P^s au 15		410				
			P^s au 29		420				
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	858 855	en liq. / au 15	850 ..				845	845 ..
			P^s au 15		420				
			P^s au 29		410				
mai 83	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440 437 50	en liq. / au 15	440 ..				436 25	441 25
			P^s au 15		45f				
			P^s au 29		45f				
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 19)	460	en liq. / au 15					460 ..	
			P^s au 15		45f		410		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	432 50	en liq. / au 15					435 ..	440 ..
			P^s au 15		45f		410		
			P^s au 29						
août 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945 942 50	en liq. / au 15					945 ..	960 ..
			P^s au 15						

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départ^t de Constantine, 5 %, 1878		
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	108 ..	
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3 %, remb. 100 f.	101 25	100 75
d° 4 %, 1881, remb. 500 f.		
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000 f.		
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	108	
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.	105	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3 %, r. 100 fr., t. p.	95 75	95 [illegible]
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 500 fr.	45 25	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5 %, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t. p.	175 ..	170 ..
Le Cercle-incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	465 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat^l (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 500f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
C^ie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5 %, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
C^ie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	210	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	695	
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	317 50	305 ..
Midi d° a. de jouiss.	555	
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	573 75	570
Ouest d° a. de jouiss.	485 5	472 50
Alais-Rhône-Méditer. (C^ie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	25	
Arras à Étaples-Bl., a. 500 f., t. p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Bréssanne (Ch. de fer), a. 500 f., t. p.		
Brionne à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Chemins français (C^ie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Mardi 12 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	450	en liq.						
			au 15					450	460
			P° au 15				d10		
			P° au 29		d5		d20		
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	41 50 41	en liq.						
			au 15					4	50
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 29		d20		d10		
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.						
			au 15					205	245
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 29				d5		
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	492 50 490	en liq.						
			au 15					490	490
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 200f p. (nominatives.)		au 31					350	322
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1242 50 1240 1245 1250	en liq.						
			fin ct.	1247 50	1252 50	1245	1252 50	1240	1240
			P° fin c.		d40	1260	1262 50 d10		
			P° fin c.		1255 d20		d20		
			P° fin p.		d40		d10		
			P° fin p.		1270 d20		d5		
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	510						507 50	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	110 50 111						110	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	550						551 50	
nov. 83	10es 3%, remb. 120 fr.	118 75 115 75 115						114 25	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	506 505 25						505 25	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	460						460	397 50
mai 83.	d° 5es 3%, remb. 100 fr.	103 50 101 50						103 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	502	fin ct.					501 50	453 75
août 83	fonc. 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	343 344 342	fin ct.					343	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	444 444 50 444 75	fin ct.					444	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	441 441 75 444 444 75	fin ct.					440 50	458 75
sept. 83	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	444 444 50 444	fin ct.					443	
			en liq.						
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 75 339 50 339 50 340	fin ct.					339 75	
			en liq.						
janv. 84	d° d° 210 fr. payés	339 340	fin ct.					338	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 280 f.	388 389 390	fin ct.					388	
août 83	d° entièrement libérées	393 75 392 50 397 50	fin ct.					395	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337 337 50	fin ct.					337	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.,		en liq.						
	obl. remb. 150f	132	fin ct.					132	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 500f	510	au 15					510	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175 175 25	en liq.						
			au 15					175	165
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d10		d10		
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.).	680	en liq.						
			au 15					675	787 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.		en liq.						
			au 15					685	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	560	en liq.						
			au 15	556 75	558 75	556 25	557 50	560	555
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 29		d5		d10		
juill. 83	Société du Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	330 327 50 325 327 50 331	en liq.						
			au 15	330				330	331 25
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d10		d20		
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.).	640	en liq.						
			au 15					640	700
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq.						
			au 15					155	230
			P° au 15		d5		d10		
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4).		en liq.						
			au 15					375	380
			P° au 15		d10		d10		
oct. 83.	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	486 25	en liq.						
			au 15	480			485	485	485
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d5		d10		
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2).		en liq.						
			au 15					440	400
			P° au 15		d5		d10		
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.).	415	en liq.						
			au 15					420	400
			P° au 15		d5		d10		
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20).	571 25 570 567 50	en liq.						
			au 15	570	570	567 50	570	572 50	571 25
	d° grosses coupures	568 75 572 50	P° au 15		d10		d10		
			P° au 29		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 9).	290	en liq.						
			au 15					292 50	292 50
			P° au 15		d5		d10		
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	425 417 50	en liq.						
			au 15					425	417 50
			P° au 15		d5		d10		
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq.						
			au 15					20	[illegible]
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d5		d10		
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 405	en liq.						
			au 15					405	410
			P° au 15		d20		d10		
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	253 75	en liq.						
			au 15					253 75	252 50
			P° au 15		d5		d10		
mai 83.	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3).	435 430 435	en liq.						
			au 15					435	440
			P° au 15				d10		
			P° au 29		d5		d10		
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.).		en liq.						
			au 15					500	500
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	310 307 50 312 50 315 310 307 50	en liq.						
			au 15	315			310	307 50	307 50
			P° au 15		d5		d10		
			P° au 29		d5		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	497 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.).		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8).	16	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64).	2200	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.	370	365
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2).		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Frco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.).		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 233 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 33).	267 50	265
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	127 50	126 25
Soc. Française financière (ex-c. 12).		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	16	10
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.	65	
d° tout payé (nominatives).		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1305	1300
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	480	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 2).		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2).		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 29).		
Industrie linière (Cie lr), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	430	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 16).	1100	
d° act. de jouissance (ex-c. 6).		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	855	850
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	360	
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46).		
d° act. de jouissance (ex-c. 9).	266 25	
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1150	
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1120	1115
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18).		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e.		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.).		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Bessèges (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18300e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	201	200
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mardi 12 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	415	en liq. au 15 P° au 15 d5 / d10					415 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	425	en liq. au 15 P° au 15 d5 / d10					425 ..	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	587 50 590 585	en liq. fin et.					585 ..	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.	7	en liq. fin et.					7 ..	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880).	565	en liq. fin et. P° fin c. d5 / d10					570 3.	500 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	735 733 75 735	en liq. fin et. P° fin c.					731 25	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1245 1242 50 1245	en liq. fin et. P° fin c. d10 / d10 P° fin p. d20 / d10	1243 75	1245 ..	1242 50	1245 ..	1242 50	1241 25
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1130 1125 1120 1125	en liq. fin et. P° fin c. d20 / d10 P° fin p. d20 / d10	1121 25				1127 50	1127 50
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1730 1732 50 1725 1727 50 1732 50	en liq. fin et. P° fin c. d20 / d10 P° fin c. d20 / d10 P° fin c. d50	1730	1730	1727 50	1733	1727 50	1725 ..
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1277 50 1280 1282 50	en liq. fin et. P° fin c. d20 / d10	1280 ..	1280 ..	1277 50	1280 ..	1282 50	1275 ..
sept. 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie).	527 50	en liq. d20 / d10 au 15 d5					527 50	495 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	865	en liq. fin et. P° fin c. d20 / d10					860 ..	862 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20).	520 522 50 525	en liq. au 15 P° au 15 d10 / d10					520 ..	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17).	590 592 50	en liq. au 15					590 ..	575 ..
déc. 82.	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.).		en liq. au 15					412 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 225 fr. payés.	510	en liq. au 15 P° au 20 d5 / d10	511 25				515 ..	512 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2).		en liq. au 15					410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. au 15					390 ..	395 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1410 1407 50 1410 1408 75 1410	en liq. au 15 P° au 15 d20 / d20 P° au 29 d20 / d5	1410 ..				1405 ..	1405 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	485	en liq. au 15 P° au 15 d5 / d10 P° au 29 d5	488 75				490 ..	490 ..
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	685 690	au 15					685 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5a)	1180	en liq. au 15 P° au 15 d20 / d20 P° au 29 d10 / d50					1175 ..	1170 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	585 580 575 570	en liq. au 15 P° au 15 d5 / d10					595 ..	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					290 ..	310 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	445 443 75	en liq. au 15 P° au 15 d10 / d5 P° au 29 d10					440 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	498 75 500 497 50 495 493 75 495	en liq. au 15 P° au 15 d20 / d10 P° au 15 d5 P° au 29 d20 / d10	498 75	498 75	491 25	495 ..	498 75	497 50
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	2055 2050 2045 2050 2052 50 2047 2047 50 2045 2040 2045 2050 2057 50	en liq. au 15 P° au 15 d100 / d20 P° au 15 d50 / d10 P° au 15 d40 / d10 P° au 29 d100 / d20 P° au 29 d50 / d10 P° au 29 d40	2048 75 2065 ..	2060 .. 2072 50	2045 .. 2055 2065 2100 ..	2058 75 2065 2075 2098 ..	2130 ..	2036 25
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29).	1175 1172 50	en liq. au 15 P° au 15 d20 / d10					1170 ..	1170 ..
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	702 50 710 712 50 710	en liq. d20 / d10 au 15 P° au 15 d5 / d10 P° au 29 d20 / d10	707 50				701 25	702 50
sept. 83	d° Bons trent., 3%, r. 125f.	129	au 15					129 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1270 1275 1265 1280 1265 1270 1275 1287	en liq. au 15 P° au 15 d50 / d10 P° au 25 d20 / d20	1270 ..	1275 ..	1267 50	1275 ..	1255 ..	1257 50
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3).		en liq. au 15 P° au 15 d5 / d10 P° au 29 d5 / d10					245 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	190 187 50 185	en liq. au 15 P° au 15 d10 / d5 P° au 29 d10					190 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	100 ¾	en liq. au 15					101 ½	99 ..
[illegible]	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 ¾	
[illegible]	d° d° 1000 fl.		au 15					66 ¾	65 ¾
[illegible]	d° d° 10000 fl.		P° au 15					65 ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e.		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	520 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	940	
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	832 50	
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignaces (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		[illegible] 50
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 28		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	202 50	200
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé.	555	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	490	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	135	125
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	670	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.	80	
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	360	345
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	425	
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	440	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.	270	267 50
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1570	
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26).	1060	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	210	198
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	225	220
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	210	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29).		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés.		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.		
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.	225	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	136 ..	135
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	328	327 50
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien. 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mardi 12 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50.	861	au 15..					86 40	83 25
....	d° 1000 fl. d°	861 85f 95	Pr au 15		d 50		d 50	86 ..	83 25
....	d° 10000 fl. d°		Pr au 29		d 5f		d 10	85 25	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%	106 20	au 31..					106 .	106 80
			en liq..						
août [illegible]	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31..					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daira Sanieh	336	au 15..					336 25	[illegible]
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		Pr au 15		d 5f		d 10		
			Pr au 29		d 5f		d 10		
nov. 82	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	342 341 50 342 75 342 50	au 15..	342 50	342 50	341 25	342 50	340 .	341 25
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	342 75 343	Pr au 15		d 5f		d 10		
......	Grosses coupures		Pr au 29		d 5f		d 5f		
oct. [illegible]	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	460 458 75	au 15..					458 75	455 .
......	Grosses coupures		Pr au 15		d 5f		d 10		
déc. 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 15..					440 ..	417 50
......	Grosses coupures		Pr au 15		d 5f		d 10		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f).	59f 59f 10 20 59f	au 15..					58 85	59 .5
......	Grosses coupures		Pr au 15		d 50		d 25		
			en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f).		au 15..					60 ¼	
......	Grosses coupures		Pr au 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	495	au 15..					495 50	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	[illegible]20	au 15..					515 ..	
déc. 83.	Etats-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).	118						118 ¾	
......	Petites coupures.							118 ¾	
janv. 84	d° 4%							128	
......	Petites coupures.							128 ¾	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	418 75	au 15..					413 75	442 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1881, 5%		au 15..					337 50	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	102 101 95	au 15..					101 75	
......	d° 500 fl., t.p.	102 101 95	Pr au 15		d 1f		d 50	102	98 ..
......	d° 1000 fl., t.p.	102 101 95	Pr au 29		d 25		d 50	101 75	
......	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	76f 35	en liq..					77 .	
......	d° 500 fl., t.p.	75f 10	au 31..					75 10	76 90
......	d° 1000 fl., t.p.	75f 20 25						75 25	
......	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	92 10	92 10	91 90	92 10	91 95	91 90
......	coup. 500 fr.		Pr au 15		d 1f				
......	c. 100 à 500 fr. exclust.	91f 80 92f	Pr au 15		d 25		d 50		
......	coup. 50 fr.		Pr au 29		d 1f				
......	c. au-dessous de 50 fr.	92 92 10	Pr au 29		d 25		92 45 d 50	92 ..	
oct. 83	d° 3%		au 15..					57 ..	67 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	296 297 276.	au 15..					298 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15..					10 ..	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 31..					50 ¾	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	92 50	au 31..					91 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'Etat 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 31..					101 ¾	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		Pr au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	87	au 31..					86 ¾	
......	d° de 100 liv. st.	86 ¾ ¾						86 ¾	90 ..
......	d° de 500 liv. st.	86 ¾ 5/16						86	
......	d° de 1000 liv. st.							85 ¾	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ¾	au 31..					86 ..	
......	d° de 100 liv. st.	86 ¾ ¾	Pr au 31		d 1f			86 ..	89 ..
......	d° de 500 liv. st.							86 ..	
......	d° de 1000 liv. st.	86 ¾						86	
déc. 83.	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					85 ¾	
......	d° de 100 liv. st.		Pr au 31		d 1f		d 10	85 ¾	92 ¾
......	d° de 500 liv. st.							85 ¾	
......	d° de 1000 liv. st.							85 ¾	
oct. 83	d° 1875, 4½ (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	80 ¾	au 31..					80	
......	d° de 100 liv. st.							79 ¾	80 ..
......	d° de 500 liv. st.							78 ¾	
......	d° de 1000 liv. st.							78 ¾	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	92 75	au 15.					93 .	93 25
......	d° de 2500 fr.	92f 50	Pr au 15		d 1f		d 50	92 50	88 25
......	d° de 12500 fr.	92 50	Pr au 29		d 1f		d 50	92 05	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Ort),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					56 ..	61 60
......	d° de 1000 r.		Pr au 15		d 1f		d 50	57 .	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Ort),		en liq..						
	nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15..					57 ¾	55 ¾
......	d° de 1000 r.		Pr au 15		d 1f		d 50	57 ¾	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq..						
			au 15..					235 ..	242 50
......	Grosses coupures		Pr au 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'Etat Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	381 25	au 15..					382 50	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	487 50 487 75 488 488 75	au 1..		d 10			486 75	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,	490 487 50 488 75 487 50	en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 1..	8 75					
......	coup. de 62 fr. 50.	8f 70 75	Pr au 15		d 25		d 50	8 80	8 50
......	coup. de 12 fr. 50.		Pr au 29		d 25		d 50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	51f 50f	au 31..					51	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	59	au 31..					58 50	70 ..
......	Grosses coupures	58							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.	428 75	
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	30 ..	29 75
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat).	322 ..	
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	567 ..	565 .
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	356 ..	355 50
d° nouveau d°	356 .	
Ardennes, 3%, r. 500f d°	355 ..	354 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	352	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	95 ..	92 ..
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	355 .	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1215 .	1210 ..
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	362 ..	361 ..
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	360 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	357 .	355 75
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	365 10	365 ..
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	359 75	358 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 10	357 ..
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	570 .	
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'Etat).		
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	361	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	357 50	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.	175 .	
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	362 50	362 25
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	346 .	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1130 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.	3[illegible] ..	356 50
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	357	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.		
2e émiss., de 63,001 à 108.312	135 .	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190.312.		
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gloe-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'Etat — Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357 ..	356 ..
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	333 75	330 ..
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	153	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	351 75	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	332 50	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Vendée, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.	390 ..	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	140 .	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	570 ..	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	75 ..	70 ..
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	245 ..	
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	510 ..	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	[illegible]	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	[illegible]	510 ..
d° 1882, 125 f. payés (nomin.)	[illegible]	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 500 fr.	[illegible]	
d° d° 5%, r. 500 fr.	[illegible]	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	292 50	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mardi 12 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours précédemment Compt.	Terme
	Emprunt ottoman								
sept. 83	1865, 6%, remb. [illegible], t. p.	55f [illegible]	liq.					55 50	380 ..
	Grosses coupures	55f	au 15						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t. p.	49f25 49f50	liq.					49 ..	30 75
	coup. de 5	49 ..	15						
	coup. de 25	49	au 15		25f				
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t. p.	43f50 43f75	liq.					43 25	79 25
	coup. de 5	43f50	15						
	coup. de 25	43f50	au 15		45f				
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	380 381 378 75	au 15					380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 41)	188 75 487 50 490 ..	15	490				490 .	493 .
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		liq. 15 au 15					510 .	515
	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)	495	15 au 15					495 ..	500 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 360 fr. p. (ex-c. 5)		liq. 15 au 15					458 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 11)	357 50 370 372 50	15	370				370 ..	370 ..
janv 84	Banque de Crédit italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		15					508 ..	508 ..
janv 84	Banque Nationle du Mexique, act. 500 piast. (500f), 40 pe (200f) p. (ex-coup. 2)	500	15 au 15					510 ..	510 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 46)	650 652 50	15	648 75			655 ..	648 75	650 ..
	Grosses coupures	651 25	au 29	650					
janv 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 24)		liq. 15					700 ..	750 ..
	Grosses coupures		au 15						
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 46)	798 75 [illegible]	15	795				810 ..	800 ..
	Grosses coupures		au 15						
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	46 537 50	15	535			537 50	532 50	535 ..
	Grosses coupures								
	Crédit Foncier Franco-Canadien, act 500 fr., 125 fr. p. (coupon)		15					440 ..	415 ..
	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act 500 f., 250 f. payés (ex-c. [illegible])		15	472 50				472 50	472 50
janv 84	Banque centr. de Cr. Fonc. de Russie, obl. [illegible] t. p.	377 50 37625 375 373 75	15					375 .	375 ..
[illegible] 83	de ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t. p.	367 366 364 363 50 363.	15					365 .	407 50
[illegible] 83	Crédit Mob. Espagnol, s. de [illegible] anonyme, Act. de cap. [illegible] (ex-coup. 21.)	185 182 50 185 187 50	15	185			190 .	187 50	185 .
janv 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	500	15					500 ..	505
[illegible] 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t. p. (ex-c. 7)	500	15					475 ..	665
janv 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat. act. 500 fr. t. p.	655 653 75 655 653 75	15	651 25	655 ..	651 25	653 50	655 ..	656 25
	d° Grosses coupures	650							
[illegible]	Cáceres-Portugal [illegible] de fer de Madrid [illegible]		15					225 ..	225 ..
[illegible] 83	Lombards (Sud-Autrichiens), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 40)	313 75 312 50	15	312 50	312 50	311 25	312 50	313 75	313 75
	d° Grosses coupures	312 50	au 15						
janv 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		15					470 .	468 ..
janv 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	527 50 530 527 50 526 25	15	533 75			530 ..	527 50	527 50
janv 74	Portugais (Comp. Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 64)	490	15					490 .	490 ..
[illegible] 83	Romains, act. 500 fr., tout payé	117 50 116 25 118 75	15					115 .	145 .
janv 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 5?)	117 50 116 25 115 116 25	liq.					452 50	522 50
	d° Grosses coupures	527 50	au 15						
janv 84	Saragosse [illegible] 500 fr. [illegible]	421 50 430 427 50	15	431 25				434 .	430 .
[illegible] 83	[illegible]		15					445 .	438 ..
[illegible] 84	[illegible]		15					485 ..	435 ..
[illegible]	[illegible] 1,550 [illegible] (ex-coup. 201.)		15				61	518 .	550 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Anzin, remb. 512 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 500 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. [illegible]		
Mines de la Loire, remb. [illegible] fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	439 .	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 6%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 5%, 4e et 5e ém., r. 450f.	410 ..	
Moisant (Laurent-Savoye), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Continentale de Navigation à vapeur, F. Morel et Cie, 1878, 5%, r. 500f.		
Messageries marit., 66. 5%, r. 500f.		
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	505	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	415 .
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	459 ..
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	510 ..	505 ..
Etablissements Maléfra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	500 ..	
Lits militaires, 6%, remb. 500 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500	160 ..	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 f.		
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t. p.	470	
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p.	246 50	246 ..
d° d° 100 fr. p.	255 ..	254 ..
Suez, 5%, remb. 500 fr.	570 .	566 ..
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 364 fr. p.	352 50	350 ..
d° d° tout payé	87 ..	86 ..
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge)		
d° 6%, 71 fixe 25f20		
d° 6%, 81, r. [illegible] f., t. p.	500 ..	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	318 .	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Volg 100 fl. (argent).		
d° 1000 fl. d°	67 .	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Métallique 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 1870 (Emprunt d'emp.)		
Emprunt Belge, 2½%		
d° Brésil, 5%, 75 (n. c. f. 25. 20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Bon-Espoir (Cap), 4½%, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext. 2%, 76, 1, 4e s. a.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 50)		
d° Égyptien, unifié, 2½%, C. F.		
d° C. R.		
d° 5%, ch. C. G. (ex-cp.)		
d° 6%, 1873, fixe 2. 10		
d° Honduras (Obl. emp.), r. 300 fr.	8 .	7 ..
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	295 ..	
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch.)		
d° Norvégien, 4½%, 76, fixe 25. 20		
d° 4½%, 78 d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f50.		
d° d° coup. 12f50.		
Turc 5% récép. prov. Coup. 101 et.		
d° Récépissés prov. lot. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r 500f, t. p.		
d° 1863, d°		
d° 1865, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873, d°		
Empr. Piémontais, 1849 5%		
d° 1850, 5%		
d° [illegible] anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5%	95 ..	
Empr. Pontif 1860-64 5%, ch 100f.	95 .	
d° 1866, 5%	94	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	447 50	
d° 1877-78, [illegible]	261 25	
d° [illegible] r. 395 f.	449 75	447 50
d° [illegible] t. p.	261 25	
Empr. [illegible] 80, 4%, r. 500 f. t. p.		
Empr. Russe, [illegible]		
d° [illegible] 5%, r. 500 fr.	399 .	398 50
d° 1873, 5%, r. 500 fr.	397	396 25
d° 1880, 4½, r. 500 fr.	364 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).		
d° 30 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 505 f.		
Empr. Tunisien, 5% (pour obl. 875f50)	72	
d° d° 105f.)		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 44. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Jeudi 14 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de *l'Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 49 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

SOMMAIRE DU 14 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère des finances) (page 801).
— portant promotions dans la gendarmerie maritime (page 801).
— portant promotions dans le corps de santé de la marine (page 802).
— autorisant l'expédition, avec réponse payée, des cartes postales à destination de la Bulgarie (page 802).
Arrêté nommant un professeur à l'école nationale des beaux-arts (page 802).
— nommant des archivistes-paléographes (page 802).
Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 802).
— autorisant la conversion en recette municipale des postes d'un établissement de facteur-boîtier municipal (page 802).
Documents du ministère de la guerre :
Décret portant promotions dans le corps du génie (page 802).
— portant nominations dans l'infanterie et le personnel administratif de l'armée territoriale (page 802).
Décision portant mutation dans l'arme de la cavalerie (page 802).
— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 803).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégrammes adressés du Tonkin au ministre de la marine (page 803).
Notes concernant l'emprunt de 350 millions en rentes 3 p. 100 amortissables (page 803).
Circulaire du ministre de la guerre au sujet de l'appel, en 1884, des hommes à la disposition et des hommes classés dans les services auxiliaires (page 803).
Tableau d'avancement pour l'année 1884 : service d'état-major, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, équipages militaires, service des poudres et salpêtres, corps de l'intendance militaire, corps de santé militaire, officiers d'administration (bureaux de l'intendance, subsistances militaires, hôpitaux militaires, habillement et campement), interprètes militaires, vétérinaires militaires, officiers d'administration du service de la justice militaire, gendarmerie (page 804).
Avis et communications. — Etats des contributions directes et taxes assimilées aux contributions directes et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (page 823).
Impôts et revenus indirects en France. — Etats comparatifs des recettes de l'exercice 1883 avec les évaluations budgétaires du même exercice et avec les recettes de l'exercice 1882 (page 824).
Impôts et revenus indirects en Algérie. — Etats comparatifs des recettes de l'exercice 1883 avec les évaluations budgétaires du même exercice et avec les recettes de l'exercice 1882 (page 826).
Commerce de la France pendant le premier mois de l'année 1884 (page 826).
Sénat. — Bulletin de la séance du mercredi 13 février 1884. — Ordre du jour — Convocation de commission (page 821).
Chambre des députés. — Rectifications au scrutin du lundi 11 février sur le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 821).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 826).
Académies et corps savants. — Académie de médecine. — *A.-J. Martin* (page 828).
Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 830).
Informations (page 832).
Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 833).
Bourses et marchés (page 836).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 351 à 366)
Chambre. — Documents (page 2205 à 2212).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 13 Février 1884.

Par décret du Président de la République en date du 8 février 1884, rendu sur la proposition du ministre des finances, et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, du 4 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, M. Delmotte (Armand-Alfred), chef de bureau à la Banque de France, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur; 15 ans de services. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 12 février 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus dans le corps de la gendarmerie maritime :

Au grade de chef d'escadron.

2e tour (choix). M. Senchet (Jacques-Bernard), capitaine commandant la 2e compagnie.

1er tour (ancienneté). M. Schmitt (Jacques-Philippe), capitaine commandant la 1re compagnie.

Par décret du Président de la République, en date du 12 février 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, a été promu dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin en chef.

M. Thomas (Edouard-Félix), médecin professeur.

Par décret du Président de la République en date du 12 février 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, a été promu dans le corps de santé de la marine :

Au grade de médecin principal.

1er tour (ancienneté). M. Pougny (Louis-Edouard), médecin de 1re classe.

Le Président de la République française,

Vu la loi du 19 décembre 1878 portant approbation de la convention de l'union postale universelle signée à Paris le 1er juin 1878 ;

Vu le décret du 27 mars 1879 rendu en exécution de cette loi;

Sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes,

Décrète :

Art. 1er. — Des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, pourront être expédiées, à partir du 1er mars 1884, de France et d'Algérie, à destination de la Bulgarie.

Art. 2. — Les cartes postales avec réponse payée, à destination de la Bulgarie, et la partie *réponse* des cartes similaires provenant du même pays pourront être soumises à la formalité de la recommandation, moyennant payement d'un droit fixe de 25 centimes, auquel cas elles pourront, en outre, donner lieu à l'émission d'un avis de réception du prix de 10 centimes.

Art. 3. — Le ministre des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 13 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des postes et des télégraphes,

AD. COCHERY.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 9 février courant, M. Edmond Guillaume, architecte du Louvre, a été nommé professeur de théorie de l'architecture à l'école nationale des beaux-arts, en remplacement de M. Lesueur, décédé.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 11 février 1884, ont été nommés archivistes paléographes, dans l'ordre de mérite suivant, les élèves de l'Ecole nationale des chartes désignés ci-après, savoir :

MM. Prou (Jean-Maurice).
Brutails (Elie-Jean-Auguste).
Bougenot (Etienne-Symphorien).
Aubert (Joseph-Félix).
Roussel (Ernest-Victor-Henri).
Lempereur (Paul-Louis-Napoléon).
Guigue (Marie-Georges-Eugène).
Marais (Louis-Paul).
Laurent (Jean-Paul).
Rebière de Cessac (Jean-Marie-Paul).

Hors concours.

MM. Bisson de Sainte-Marie (René-Marie-Antoine).
Deloncle (Antoine-Benoit-Henri).
Farges (Pierre-Marie-Louis).

Par décision présidentielle en date du 12 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de vaisseau Hardy (François-Edouard) a été nommé au commandement du vaisseau *l'Austerlitz*, bâtiment-école des mousses, à Brest.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes en date du 13 février 1884, a été autorisée la conversion en recette municipale des postes de l'établissement de facteur-boîtier municipal existant actuellement à La Londe, section de la commune d'Hyères (Var).

Dans le *Journal officiel* du 13 février 1884, décret du 11 février 1884, portant nominations dans la magistrature coloniale :

Page 777, 3e colonne, lire : M. Pertuzé, au lieu de : M. Perthuzé.

Page 778, 1re colonne, 9e alinéa, 2e ligne, lire : M. Assaud, au lieu de : M. Assand.

1re colonne, 10e alinéa, 5e ligne, lire : M. Assaud, au lieu de : M. Assand.

2e colonne, 8e alinéa, 2e ligne, lire : M. Glodinon, au lieu de : M. Glodinou.

2e colonne, 9e alinéa, 5e ligne, lire : M. Glodinon, au lieu de : M. Garlinan.

2e colonne, 43e alinéa, 3e ligne, lire : M. Vennemany, dit Cannoussamy, au lieu de : M. Vennemanyâit Cannoussamy.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Génie. — Par décret en date du 12 fév. courant, ont été promus dans le corps du génie, savoir :

Au grade de chef de bataillon.

2e tour (choix). M. Renard (Pierre-Georges), capit. de 1re cl., chef du génie à Fontainebleau, en rempl. de M. Foucault, retr.

1er tour (ancienneté). M. Fauro (Jean-Gabriel-Jules), capit. de 1re cl., chef du génie à Vesoul, en rempl. de M. Lourier, décédé.

MUTATIONS

Cavalerie. — Par décis. minist. du 12 fév. 1884, M. Girod, chef d'escad. au 8e rég. de chass., passe au 7e de huss. pour y occuper l'emploi de major, par permut. avec M. Potiron de Boisfleury.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du Présid. de la République, en date du 9 fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés ou promus dans l'infanterie de l'armée territoriale les officiers dont les noms suivent, savoir :

1° Au grade de lieutenant-colonel.

4e régiment.

M. Martin (Jean-Barthélemy-Auguste-Toussaint), chef de bat. en retr., en rempl. de M. Candier, qui est mis à la suite.

10e régiment.

M. Vignier (Alexandre-Prosper-Joseph), chef de bat. au 9e rég., en rempl. de M. Debrotonne, démiss.

25e régiment.

M. Bureau (Edmond-Aimé-Gérard), chef de bat. en retr., en rempl. de M. Delobel, affecté au 3e rég.

66e régiment.

M. Jubier (Hippolyte-Jean-Marie-Mathurin), chef de bat. en retr., en rempl. de M. Liaud, qui a accompli la durée légale du service.

126e régiment.

M. Moziman (Paul), lieut.-colonel d'inf. territ. à la suite, en rempl. de M. Canat, démiss.

131e régiment.

M. Blanc (Adrien-Alexandre-Auguste), chef de bat. en retr., en rempl. de M. Huguet, qui a accompli la durée légale du service.

2° Au grade de chef de bataillon.

9e régiment.

M. Dallot (Auguste), capit. au 15e rég., en rempl. de M. Vignier, promu.

37e régiment.

M. Burtin (Jean-Pierre), chef de bat. en retr., en rempl. de M. Gérard, qui est mis à la suite.

39e régiment.

M. Viot (Paul-Louis-Esprit), capit. adjud.-maj. au 35e rég., en rempl. de M. Beaumont, qui a accompli la durée légale du service.

60e régiment.

M. de Cotton (Jean-Louis), capit. au même rég., en rempl. de M. Labelme, qui a accompli la durée légale du service.

66e régiment.

MM. Riant (Magloire-Louis-Léopold-Jean-Edouard), capit. au 69e rég., en rempl. de M. Robin, qui a accompli la durée légale du service.

Benazet (Paul-Antoine-Théodore), chef de bat. d'inf. territ. à la suite, en rempl. de M. Guilhemin, qui a accompli la durée légale du service.

81e régiment.

M. Montavon (Jules-Victor), capit. au 82e rég., en rempl. de M. Lestrehan, rayé des cadres pour raisons de santé.

94e régiment.

M. Ménonville (François), capit. au 93e rég., en rempl. de M. Guichard, promu.

101e régiment.

M. Erhard (Louis), capit. au même rég., en rempl. de M. Royer, rayé des cad. pour raisons de santé.

Service des étapes.

MM. Huber (Marie-Alphonse-Gustave), major en retr., en rempl. de M. Chave, qui est mis à la suite.

Bloch (Alphonse), major en retr. (organisation), affecté audit service.

Monjardet (Auguste-Gérard) (organisation), affecté audit service.

Trahy (Jules Louis-Joseph), capit. d'int. territ. (organisation), affecté audit service.

5° Au grade de capitaine.

29e régiment.

MM. Carral (Célestin-Barthélemy), capit. en retr.

Buisson (Michel), lieut. en retr.

31e régiment.

MM. Doré (Frédéric-Gustave), lieut. au même rég.

Sonhalder (Denis-Alfred), lieut. au même rég.

Negroni (Numa), lieut. au même rég.

38e régiment.

M. Despagne (Auguste-Victor), capit. en retr.

47e régiment.

MM. Prot (Marie-Laurent-Raoul), lieut. au même rég.

Béra (Louis-Sébastien), lieut. au même rég.

Jannesson (Hippolyte-Léon), lieut. au 42e rég.

50e régiment.

M. Delaquerrière (Benjamin-Albert), capit. en retr.

63e régiment.

M. Fondet (Gaston-Honoré), lieut. au 58e rég.

68e régiment.

M. Dugourgeot (François), capit. en retr.

75e régiment.

M. Touja (Jean), capit. en retr.

93e régiment.

M. Bisson (Julien-Eugène), capit. en retr.

95e régiment.

M. Lagorsse (Jean-François-Dominique), capit. en retr.

108e régiment.

M. Constantin de Magny (Charles-Edouard-Marie), lieut. au 107e rég.

109e régiment.

M. Rocher (Eugène), capit. en retr.

122e régiment.

M. Verrière (Marie-Félix), lieut. au même rég.

Service des étapes.

MM. Schlinquer (Nicolas-Auguste), capit. en retr.

Riancoux (Bertrand-Adolphe), capit. en retr.

Boulin (Hippolyte-François), capit. en retr.

Lefebvre (Félix-Nicolas), lieut. d'inf. territ., affecté audit service.

Levirotte (Philibert), lieut. d'inf. territ., affecté audit service.

4° Au grade de lieutenant.

10e régiment.

M. Baurrier (François-Adrien), lieut. en retr.

114e régiment.

MM. Plancheur (Honoré-Joseph), s.-lieut. au même rég.

Venel (Raymond-Marie), s.-lieut. au même rég.

142e régiment.

M. de Nosillan (Paul-Joseph-Marie), lieut. démiss.

Personnel administratif. — Par décret du Présid. de la République, en date du 11 fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, M. Lacroix (Emile), capit. d'inf. en retr. affecté au 27e rég. territ. d'inf., a été nommé à l'emploi de capit.-maj. au 69e rég. territ. de même arme, à Châtellerault.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 9 fév. 1884 :

M. Delobel, lieut.-colonel command. le 25e rég. territ. d'inf., a été appelé au commandement du 3e rég. de même arme, en rempl. de M. Paquin, démiss.

M. Winter, capit. au 47e rég. territ. d'inf., a été désigné pour occuper un emploi d'adjud.-maj. audit rég.

M. Carnoy, capit. au 50e rég. territ. d'inf., est passé au 28e rég. de même arme.

Par décis. minist. du 11 fév. 1884, M. Lesquier, capit. au 18e rég. territ. d'inf., est passé au 20e rég. de même arme, par permut. avec M. Duthoit.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 13 Février 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi soir 16 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra le samedi 23 février, le mercredi 5 mars et le mercredi 19 mars, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de l'agriculture et Mme Méline recevront, le mercredi 20 février, à l'occasion du concours général agricole de Paris, à l'hôtel du ministère, rue de Varenne, 78.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet une dépêche, datée du 8 février, ainsi conçue :

Les mandarins qui ont laissé commettre des massacres dans les provinces annamites du Than-Hoa et du Nge Han ont été jugés et condamnés par les ordres de la cour de Hué.

Le câble télégraphique a été posé avec succès au Tonkin et à Thuan-An. On s'occupe, en ce moment, de l'atterrissement en Cochinchine.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

Le montant des rentes souscrites s'est élevé à 44,175,000 fr. de rente, et il a été versé au Trésor public, dans la journée du 12 février, la somme totale de 624,200,000 fr., à savoir :

	Francs de rente.	Capital versé.
	—	—
1° Souscriptions entièrement libérées........	22.143.000	565.380.000
2° Souscriptions non libérées..	22.032.000	58.820.000
Total......	44.175,000	624.200,000

soit plus de trois fois (3 1/4) le montant de l'emprunt mis en souscription publique.

Remboursement intégral des souscriptions non libérées, et remboursement partiel des souscriptions libérées.

Les souscripteurs à l'emprunt de 350 millions sont informés qu'à partir du vendredi 15 février 1884 au matin :

1° Les porteurs de récépissés de souscriptions non libérées seront intégralement remboursés.

2° Les porteurs de récépissés de souscriptions libérées, de 1,500 fr. de rente et au-dessus, recevront un à-compte de 33 p. 100 à titre de remboursement partiel et sauf liquidation ultérieure.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;

les généraux commandant les corps d'armée ;

les préfets des départements et les sous-préfets.

Paris, le 7 février 1884.

Appel, en 1884, des hommes à la disposition et des hommes classés dans les services auxiliaires.

Messieurs,

J'ai décidé qu'il serait procédé, en 1884, à une revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire des classes de 1879 et 1881 et des hommes du service auxiliaire des classes de 1875, 1877, 1879 et 1881.

La revue s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de revision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1883, et à l'heure qui sera arrêtée par le général commandant le corps d'armée, de concert avec le préfet du département.

Indépendamment de l'insertion au *Bulletin des actes administratifs* et de la publication, dans les communes, de l'ordre fixant le jour et l'heure de l'appel dans chaque canton, cet ordre sera

porté à la connaissance des intéressés au moyen d'affiches spéciales qui seront directement adressées par mes soins aux commandants des bureaux de recrutement, chargés de les faire parvenir aux maires après avoir complété les indications laissées en blanc.

Je rappelle que les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton seront tenus de se rendre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, *sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.*

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel et les engagés conditionnels en sursis sont dispensés d'assister à cet appel.

Je vous invite à vous reporter, pour toutes les mesures d'exécution, à l'instruction du 5 mars 1880.

Les généraux commandant les corps d'armée me transmettront, le 15 août au plus tard, avec leurs propres observations, les rapports établis pour les subdivisions de leur région.

Le ministre de la guerre,

E. CAMPENON.

TABLEAU D'AVANCEMENT

POUR

L'ANNÉE 1884

(NOTA. — Le millésime placé en vedette indique la date de la première inscription au tableau d'avancement.)

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Archivistes principaux de 2e classe proposés et classés pour le grade d'archiviste de 1re classe.

1883

M. Vachier. | M. Astruc.

Archivistes de 1re classe proposés et classés pour le grade d'archiviste principal de 2e classe.

1883

MM. Farran.
Bruley.
Rougier.

MM. Valadeau.
Dupin.

Archivistes de 2e classe proposés et classés pour le grade d'archiviste de 1re classe.

(Néant.)

Archivistes de 3e classe proposés et classés pour le grade d'archiviste de 2e classe.

1881

MM. de Massoy.
Barbé.
Tourot.
Valot.
Pignon.

MM. Castéran.
Girardet.
Rambaux.
Espiasse.
Lassalle.

1883

MM. Bouilloud.
Robert.
Couture.
Bas.
Lenoir.

MM. Marty.
Racine.
Roussel.
Pascal.
Arnould.

INFANTERIE

Lieutenants-colonels proposés et classés pour le grade de colonel.

1882

MM. Reynaud, lieut.-colonel du 71e rég. d'inf.
Picard, lieut.-colonel du 21e rég. d'inf.
Hecquet, lieut.-colonel du 66e rég. d'inf.
Berge, lieut.-colonel du 22e rég. d'inf.
Garcin, lieut.-colonel du 77e rég. d'inf.
Jollivet, lieut.-colonel du 101e rég. d'inf.
Cyvoct, lieut.-colonel du 69e rég. d'inf.
Fauconneau-Dufresne, lieut.-colonel du 107e rég. d'inf.
Boscals de Réals, lieut.-colonel du 65e rég. d'inf.
Mieulet, lieut.-colonel hors cadre (service d'ét.-maj.).
Obry, lieut.-colonel du 93e rég. d'inf.
Muzac, lieut.-colonel du 4e rég. d'inf. (direct. de l'inf. au ministère de la guerre).
Borrelli de Serres, lieut.-colonel hors cadre (attaché milit.).
Derrécagaix, lieut.-colonel hors cadre (école supér. de guerre).

1883

MM. Quinemant, lieut.-colonel du 131e rég. d'inf.
Caillot, lieut.-colonel du 99e rég. d'inf.
Caillard, lieut.-colonel du 76e rég. d'inf.
Segaud, lieut.-colonel du 25e rég. d'inf.
Bouquet de Jolinière, lieut.-colonel du 137e rég. d'inf.
Falieu, lieut.-colonel du 52e rég. d'inf.
Voutey, lieut.-colonel du 46e rég. d'inf.
Régnier, lieut.-colonel du 49e rég. d'inf.
Blano, lieut.-colonel du 126e rég. d'inf.
Bréchin, lieut.-colonel du 128e rég. d'inf.
Dantin, lieut.-colonel du 1er rég. d'inf.
Ollivier, lieut.-colonel du 115e rég. d'inf.
Chambert, lieut.-colonel du 72e rég. d'inf.
Besson, lieut.-colonel du 41e rég. d'inf.
Mille, lieut.-colonel du rég. de sapeurs-pomp. de Paris.
Gentil, lieut.-colonel du 58e rég. d'inf.
Couret de Saint Georges, lieut.-colonel hors cadre (service d'ét.-maj.).
Populaire, lieut.-colonel hors cadre (service d'ét.-maj.).
Boisgard, lieut.-colonel du 7e rég. d'inf.
Mourlan, lieut.-colonel du 84e rég. d'inf., chef du cabinet du ministre de la guerre.
Gossart, lieut.-colonel hors cadre (service d'ét.-maj.).
Duchesne, lieut.-colonel de la lég. étrang.
Belin, lieut.-colonel du 1er rég. de tirail. alg.
Harel, lieut.-colonel du 11e rég. d'inf.
Guerrier, lieut.-colonel hors cadre (service d'ét.-maj.).
De Saint-Julien, lieut.-colonel du 114e rég. d'inf.

Chefs de bataillon proposés et classés pour le grade de lieutenant colonel.

1882

MM. Larue, chef de bat. au 3e rég. de zouaves.
Caze, chef de bat. au 24e bat. de chass. à pied.
Chevroton, chef de bat. au 121e rég. d'inf.
Perrossier, chef de bat. au 126e rég. d'inf.
Martinet, chef de bat. au 103e rég. d'inf.
Coste, chef de bat. au 29e rég. d'inf.
Mairot, chef de bat. au 9e bat. de chass. à pied.
Ruyssen, chef de bat. au 3e bat. de chass. à pied.
Tanchot, chef de bat. au 20e bat. de chass. à pied.
d'Azémar, chef de bat. au 125e rég. d'inf.
Morlot de Wengi, chef de bat. au 128e rég. d'inf.
de Cornulier-Lucinière, chef de bat. au 77e rég. d'inf.
Grenier, chef de bat. au 3e rég. de tirail. alg.
Marmet, chef de bat. au 2e rég. de zouaves.
Finot, chef de bat. au 34e rég. d'inf.
Bourelly, chef de bat. au 72e rég. d'inf.
Cotton, chef de bat., hors cadre (ét. maj).
Herbinger, chef de bat. au 26e bat. de chas. à pied.
MM. Marchand, chef de bat. au 2e bat. de chass. à pied.
Berringer, chef de bat., hors cadre (ét.-maj.).
Kessler, chef de bat., hors cadre (ét.-maj.).
Frayssineau, chef de bat. au 53e rég. d'inf. (command. l'école des enfants de troupe).
Renouard, chef de bat., hors cadre (ét.-maj.).
Burlin, chef de bat. au 28e rég. d'inf. (div. de l'inf. au ministère de la guerre).
Miox, chef de bat., hors cadre (école sup. de guerre).
Patry, chef de bat., hors cadre (ét.-maj.).

1883

MM. Jaffé, chef de bat. au 103e rég. d'inf.
Poirot, chef de bat. au 139e rég. d'inf.
Bac, chef de bat. au 132e rég. d'inf.
Puyon de Pouvourville, chef de bat. au 26e rég. d'inf.
Royet, chef de bat. au 74e rég. d'inf.
Celle-Duby, chef de bat. au 38e rég. d'inf.
Roques, chef de bat. au 60e rég. d'inf.
Goëpp, chef de bat. au 98e rég. d'inf.
Jubault, chef de bat. au 110e rég. d'inf.
Spezino, chef de bat. au 25e rég. d'inf.
de Seré, chef de bat. au 71e rég. d'inf.
Bertrand, chef de bat. au 16e rég. d'inf.
Verny, chef de bat. au 95e rég. d'inf.
Sorlin, chef de bat. au 113e rég. d'inf.
Tadieu, chef de bat. au 2e rég. de tirail. alg.
Uffler, chef de bat. au 30e rég. d'inf.
Jean d'Aiguillon, chef de bat. au 7e rég. d'inf.
Coudert de la Villatte, chef de bat. au 85e rég. d'inf.
Sauret, chef de bat. au 51e rég. d'inf.
Mercier, chef de bat. au 1er rég. de zouaves.
Pitois, chef de bat. au 21e bat. de chass. à pied.
Ravez, chef de bat. au 11e rég. d'inf.
Blanchot, chef de bat. au 88e rég. d'inf.
Caillemer, chef de bat. au 15e rég. d'inf.
Cord, chef de bat. au 81e rég. d'inf.
Poli-Marchetti, chef de bat. hors cadre (ét.-maj.).
Mignot, chef de bat. au 2e rég. de zouaves.
Caris, chef de bat. au 64e rég. d'inf.
Guillomet, chef de bat. au 63e rég. d'inf.
Denis, chef de bat. au 107e rég. d'inf.
Villot, chef de bat. au 125e rég. d'inf.
Guérin-Précourt, chef de bat., hors cadre (ét.-maj.).
Vallat, chef de bat. au 132e rég. d'inf.
Cabuche, chef de bat. hors cadre (aff. indigènes).
Gerboin, chef de bat. au 29e bat. de chass. à pied.
Vuillemenot, chef de bat., hors cadre (ét.-maj.).
Paquié, chef de bat. au 7e bat. de chass. à pied.
Léger, chef de bat. au 30e bat. de chas. à pied.
Langlois, chef de bat. au 117e rég. d'inf.
de Launay, chef de bat. au 32e rég. d'inf.
Godfroy, chef de bat. au 47e rég. d'inf.
Varloud, chef de bat. au 4e rég. de zouaves.
Courbassier, chef de bat. au 5e bat. de chass. à pied.
Hurstel, chef de bat. au 144e rég. d'inf.
Pedoya, chef de bat. au 48e rég. d'inf.
Canonge, chef de bat. au 52e rég. d'inf.
Fleur, chef de bat. au 28e bat. de chass. à pied.
Thiroux, chef de bat. hors cadre (école spéc. milit.)
Hartschmidt, chef de bat. au 15e bat. de chass. à pied.
Brunet, chef de bat. hors cadre (ét.-maj.)
de Santeuil, chef de bat. au 128e rég. d'inf.
Arvers, chef de bat. au 12e bat. de chass. à pied.
Robin, chef de bat. hors cadre (affaires indig.)
Metzinger, chef de bat. au 66e rég. d'inf.

SERVICE DU RECRUTEMENT

1883

M. Dominique, hors cadre (recrut.)

Capitaines proposés et classés pour le grade de chef de bataillon.

1881

MM. Dubos, capit. adj.-maj. au 2e rég. de zouaves.
Guillaume, capit. adj.-maj. au 96e rég. d'inf.
de l'Estoile, capit. adj.-maj. au 16e bat. de chass. à pied.
Béranger, capit. adj.-maj. au 23e bat. de chass. à pied.
Parmentier, capit. au 76e rég. d'inf.
Jacquinot, capit. au 6e rég. d'inf.
Pouratlly, capit. adj.-maj. au 116e rég. d'inf.
Gannat, capit. adj.-maj. au 33e rég. d'inf.
Gasquet, capit. au 23e rég. d'inf.
Hoffmann, capit. adj.-maj. au 104e rég. d'inf.
Heimburger, capit. au 52e rég. d'inf.
Bonnal, capit. breveté au 48e rég. d'inf. (command. de l'école normale de gymnast.).
Fabre, capit. au 141e rég. d'inf. (profess. à l'école milit. d'inf.).
Koch, capit. hors cadre (instruct. de tir à l'école spéc. milit.).
Georgé, capit. adj-maj. au 2e bat. de chass. à pied.

1882

MM. Michel, capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.).
Picquet, capit. adj.-maj. au 119e rég. d'inf.
Samary, capit. hors cadre (aff. indig.)
Proust, capit. adj.-maj. au 42e rég. d'inf.
Dépruneaux, capit. au rég. de sap.-pomp. de Paris.
Marsaa, capit. breveté hors cadre (ét.-maj.).
Tronchet, capit. breveté au 105e rég. d'inf.
Penaud, capit. breveté au 51e rég. d'inf.
de Bouzignac, capit. breveté au 117e rég. d'inf.
Marmet, capit. breveté au 53e rég. d'inf.
Peuch, capit. adj-maj. au 123e rég. d'inf.
Pellefigue, capit. adj.-maj. au 75e rég. d'inf.
Zaccone, capit. breveté au 70e rég. d'inf.
Trollat, capit. adj.-maj. au 23e bat. de chass. à pied.
Porquet, capit. au 131e rég. d'inf. (command. en second de l'école des enfants de troupe).
Dufour, capit. d'habill. au 4e rég. de zouaves.
Bruneaud, capit. adj.-maj. breveté au 40e rég. d'inf.
Pillière, capit. adj.-maj. au 117e rég. d'inf.
Toureng, capit. adj.-maj. au 16e rég. d'inf.
Clamorgam, capit. adj.-maj. au 102e rég. d'inf.
Groth, capit. breveté au 8e bat. de chass. à pied.
Dufieux, capit. hors cadre (aff. indig.).
Lapotaire, capit. adj.-maj. au 80e rég. d'inf.
Lefort, capit. adj.-maj. au 110e rég. d'inf.
Martin, capit. adj.-maj. breveté au 125e rég. d'inf.
Briot, capit. au 4e rég. d'inf.
Arnaud, capit. au 143e rég. d'inf.
Belmer, capit. adj.-maj. au 23e rég. d'inf.
de Contencin, cap. adj.-maj. au 82e rég. d'inf.
Laffon, capit. adj.-maj. au 5e bat. de chass. à pied.
Bourdeau (A.-H.-F.), capit. adj.-maj. au 9e rég. d'inf.
Renaudin, capit. breveté au 137e rég. d'inf.
Biswang, capit. hors cadre (école d'appl. de l'art. et du génie).
de Lagaye de Lanteuil, capit. adj.-maj. au 51e rég. d'inf.
Magnier, capit. adj.-maj. au 47e rég. d'inf.
Fornier de Lachaux, capit. adj.-maj. au 100e rég. d'inf.
Baumgaertner, capit. adj.-maj. au 98e rég. d'inf.
Toucas, capit. au 12e rég. d'inf.
Méric de Bellefon, capit. hors cadre (ét.-maj.).
de Ramel, capit. adj.-maj. au 22e rég. d'inf.
MM. Beaumont, capit. adj.-maj. au 2e rég. d'inf.
de Swarte-Vandamme, capit. au 4e rég. de zouaves.
d'Aboville, capit. breveté hors cadre (ét.-maj.)
Bonneau du Martray, capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.)
Jacquin, capit. breveté, hors cadre (profess. à l'école spéc. milit.)
Peltier, capit. adj.-maj. au 28e rég. d'inf.
Bercand, capit. adj.-maj. au 3e bat. d'inf. lég. d'Afr.
Durand (L. C. E.), capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.)
Sandherr, capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.)
Bourdeau (E. H.), capit. adj.-maj. au 9e rég. d'inf.
Durupt, capit. au 114e rég. d'inf.
Brunet, capit., hors cadre (ét.-maj.)
de Lacroix, capit., hors cadre (ét.-maj.)
Dubreuil, capit., hors cadre (aff. indig.).
Julien-Laferrière, capit. adj.-maj. au 17e rég. d'inf.

1883

MM. Chavand, capit. au 52e rég. d'inf.
Millet, capit. adj.-maj. au 119e rég. d'inf.
du Pouget de Nadaillac, capit. adj.-maj. au 101e rég. d'inf.
Picard, capit. breveté au 27e bat. de chass. à pied.
Bertrand, capit. adj.-maj. au 1er rég. de tirail. alg.
Castex, capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.)
de la Brousse de Veyrazet, capit. breveté au 135e rég. d'inf.
Henry, capit. adj.-maj. au 24e bat de chass. à pied.
Bouhart, capit. adj.-maj. au 50e rég. d'inf.
Lajus, capit. adj.-maj. au 21e rég. d'inf.
de Courson de la Villeneuve, capit. au 111e rég. d'inf.
Cavaignac, capit. au 26e bat. de chass. à pied.
Gambert, capit. adj.-adj.-maj. breveté, au 61e rég. d'inf.
Destribats, capit. adj.-maj. au 20e rég. d'inf.
Menestrel, capit. au 130e rég. d'inf.
Pelecier, capit. breveté, hors cadre (état-maj.)
Cremer, capit. breveté au 39e rég. d'inf.
Ducouret, capit. au 22e rég. d'inf. (command. la 5e comp. mixte).
Meignan, capit. adj.-maj. au 46e rég. d'inf.
Paris, capit. adj.-maj. au 63e rég. d'inf.
Niol, capit. adj. au 13e rég. (bat. de chass. à pied).
Mouraux, capit. adjud. maj. au 18e d'inf.
Fauconneau-Dufresne, capit. adj.-maj. au 24e rég. d'inf.
Antoinat, capit. adj.-maj. au 10e rég. d'inf.
Robiquet, capit. adj.-maj. au 90e rég. d'inf.
Hourné, capit. breveté au 4e rég. d'inf.
Bourand, capit. breveté au 137e rég. d'inf.
Lhermitte, capit. adj.-maj. au 6e bat. de chass. à pied.
Muller, capit. adj.-maj au rég. de sap.-pomp. de Paris.
Falcou, capit. breveté au 2e rég. d'inf.
Berthaut, capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.).
Didio, capit. adj.-maj. au 67e rég. d'inf.
de Berthier, capit. adj.-maj. au 101e rég. d'inf.
Mouline, capit. hors cadre (aff. indig.).
Daudignac, capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.).
Braive, capit. (prytanée milit.) hors cadre.
Babin, capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.).
Vialle, capit. adj.-maj. au 47e rég. d'inf.
Schewaëbel, capit. breveté au 144e rég. d'inf.
de Caqueray, capit. adj.-maj. au 17e rég. d'inf.
Clauteaux, capit. adj.-maj. au 2e rég. de tiraill. alg.
Soyer, capit. adj.-maj. breveté au 18e bat. de chass. à pied.
Chomer, capit. hors cadre (ét.-maj.).
Guérin, capit. adj.-maj. au 57e rég. d'inf.
Coupilliaud, capit. adj.-maj. au 84e rég. d'inf.
Baudic, capit. adj.-maj. au 87e rég. d'inf.
Bariol, capit. breveté, hors cadre (ét.-maj.).
Le Monnier de Sagazan, capit. adj.-maj. breveté au 36e rég. d'inf.
de Langle de Cary, capit. breveté hors cadre (ét.-maj.).
Bruneau, capit. adj.-maj. breveté au 2e rég. de zouaves.
MM. Terrion, capit. adj.-maj. au 1er rég. de zouaves.
Majesté, capit. (école de tir du camp de la Valbonne) au 90e rég. d'inf.
d'Hugues, capit. au 105e rég. d'inf.
Guelle, capit. (école spéc. milit.) hors cadre.
de la Cornillère, capit. breveté au 84e rég. d'inf.
Kessler, capit. (école supér. de guerre) hors cadre.
Deporter, capit. hors cadre (aff. indig.).
Celas, capit. breveté (direct. de l'inf. au minist. de la guerre) au 55e rég. d'inf.

SERVICE DU RECRUTEMENT

1882

M. Peyret, capit. hors cadre.

1883

MM. Dincher, capit. hors cadre.
Beck, capit. hors cadre.

Lieutenants proposés et classés pour le grade de capitaine.

1881

MM. Boyet, lieut. au 98e rég. d'inf.
Faivre, lieut. adj. au trés. du 4e rég. de zouaves.
Bernier, lieut. au 2e rég. de zouaves.

1882

MM. Walther, lieut. au 19e rég. d'inf.
Walet, lieut. au 119e rég. d'inf.
Gauthier, lieut. au 120e rég. d'inf.
Nitzer, lieut. au 144e rég. d'inf.
Poncet, lieut. au 30e rég. d'inf.
Lecomte, lieut. off. d'habill. du 17e bat. de chass. à pied.
Le Saux, lieut. au 18e bat. de chass. à pied.
Marze, lieut. au 128e rég. d'inf.
Cueille, lieut. au 36e rég. d'inf.
Conil, lieut. au 19e rég. d'inf.
Fraisse, lieut. au 129e rég. d'inf.
Mortemart de Boisse, lieut. au 13e bat. de chass. à pied.
Willox, lieut. au 108e rég. d'inf.
Rousset de Pomaret, lieut. au 84e rég. d'inf.
Lardière, lieut. surnuméraire au 14e rég. d'inf. (recrut.)
Dezélus, lieut. au 107e rég. d'inf.
Wable, lieut. adj. au trés. du 2e rég. d'inf.
Clavel, lieut. adj. au trés. du 89e rég. d'inf.
Guérard, lieut. trés. du 29e bat. de chass. à pied.
Samson, lieut. au 62e rég. d'inf.
Gherlone, lieut. au 12e rég. d'inf.
Tarret, lieut. au 85e rég. d'inf.
Baudot, lieut. au 102e rég. d'inf.
Sartor, lieut. au 122e rég. d'inf.
Jean, lieut. au 70e rég. d'inf.
Giraud, lieut. adj. au trés. du 69e rég. d'inf.
Hubretch, lieut. au 2e rég. d'inf.
De Sartre de Salis, lieut. au 135e rég. d'inf.
Teuber, lieut. au 54e rég. d'inf.
Champonnois, lieut. au 142e rég. d'inf.
Joly, lieut. au 43e rég. d'inf.
Walerosky, lieut. au 76e rég. d'inf.
Bourjade, lieut. au 128e rég. d'inf. (aff. indig.).
Wagner, lieut. au 65e rég. d'inf. (école militaire d'inf.).
De Brochard, lieut. au 9e rég. d'inf.
Pérot, lieut. au 81e rég. d'inf. (école militaire d'inf.).
Mayran de Chamisso, lieut. au 13e rég. d'inf.
Dautheville, lieut. au 54e rég. d'inf.
Burguet, lieut. au 71e rég. d'inf.
Betboy, lieut. au 80e rég. d'inf.
Richard d'Abnour, lieut. au 15e rég. d'inf.
Schuster, lieut. au 56e rég. d'inf.
Hortet, lieut. au 35e rég. d'inf.
Nicolas, lieut. au 62e rég. d'inf.
Lucinet, lieut. au 20e rég. d'inf.
Dufour, lieut. au 130e rég. d'inf.
Lafargue, lieut. au 34e rég. d'inf.
Bernard, lieut. au 32e rég. d'inf.
Roudière, lieut. au 118e rég. d'inf.
Silly, lieut. au 1er rég. d'inf.

MM. Lalanne, lieut. au 121e rég. d'inf.
Schwindenhammer, lieut. adj. au trés. du 14e rég. d'inf.
Bonnet, lieut. au 88e rég. d'inf.
Danner, lieut. au 115e rég. d'inf.
Pretet, lieut. au 10e rég. d'inf.
de Lauthier d'Aubenas, lieut. au 93e rég. d'inf.
Souville, lieut. au 143e rég. d'inf.
Latapie, lieut. au 111e rég. d'inf.
Le bris, lieut. au 1er bat. d'inf. lég. d'Afr.
Beaux, lieut. au 95e rég. d'inf.
Pons, lieut. au 58e rég. d'inf.
Gaudemard, lieut. au 46e rég. d'inf.
Drude, lieut. au 135e rég. d'inf.
de Cabanel de Sermet, lieut. au 6e bat. de chass. à pied.
Peignot, lieut. au 93e rég. d'inf.
Daydé, lieut. au 68e rég. d'inf.
Jameron, lieut. au 104e rég. d'inf.
Lafont, lieut. au 20e bat. de chass. à pied.
Duguet, lieut. au 49e rég. d'inf.
Coudry, lieut. au 86e rég. d'inf.
Beauchet, lieut. adj. au trés. du 44e rég. d'inf.
Hérenger, lieut. au 126e rég. d'inf.
Boulé, lieut. au 124e rég. d'inf.
Henry, lieut. au 44e rég. d'inf.
Falcon, lieut. au 1er rég. de zouaves.
Ducuing, lieut. adj. au trés. du 123e rég. d'inf.
Germain, lieut. au 110e rég. d'inf.
Jauni, lieut. au 21e rég. d'inf.
Giorgi, lieut. au 116e rég. d'inf.
de Cadoudal, lieut. au 116e rég. d'inf.
Vuilquin, lieut. au 18e rég. d'inf.
Poline, lieut. au 11e rég. d'inf.
de Préval, lieut. au 126e rég. d'inf.
Deschamps, lieut. au 7e rég. d'inf.
Lhôteillier, lieut. au 100e rég. d'inf.
Lefebvre de Ladonchamps, lieut. au 26e rég. d'inf.
Demangeot, lieut. au 6e rég. d'inf.
Huin, lieut. au 3e rég. de tirail. alg.
Chapelain, lieut. au 8e bat. de chass. à pied.
Notté, lieut. au 42e rég. d'inf.
Brute de Rémur, lieut. au 19e bat. de chass. à pied.
Chaplain, lieut. au 51e rég. d'inf.
Borbat-Combret, lieut. au 24e bat. de chass. à pied.
Forest, lieut. au 41e rég. d'inf.
Beauzon, lieut. au 21e rég. d'inf.
Lapasset, lieut. surnum. au 74e rég. d'inf. (école spéc. milit.)
Sémon, lieut. au 75e rég. d'inf.
Seignier, lieut. au 40e rég. d'inf.
Canel, lieut. au 112e rég. d'inf.
Badani, lieut. au 4e rég. de zouaves.
Moret, lieut. au 3e bat d'inf. lég. d'Afr.
Monnot, lieut. au 76e rég. d'inf.
Frohlich, lieut. au 130e rég. d'inf. (aff. indig.)
Sabattier, lieut. au 5e bat. de chass. à pied.
Forquignon, lieut. au 26e rég. d'inf.
Boulo, lieut. au 9e bat. de chass. à pied.
Belin, lieut. au 30e rég. d'inf.
Euvrard, lieut. au 30e bat. de chass. à pied.
Dolot, lieut. au 84e rég. d'inf.
Mugnier, lieut. au 106e rég. d'inf.
Cousin, lieut. au 121e rég. d'inf.
Frédault, lieut. au 70e rég. d'inf.
Psalmon, lieut. au 43e rég. d'inf.
Ruellan du Créhu, lieut. au 71e rég. d'inf.
Vandenbrock, lieut. au 3e rég. de tiraill. algér.
Janin, lieut. au 1er rég. de zouaves (aff. indig.).
Le Gros, lieut. au 50e rég. d'inf.
Royer, lieut. au 63e rég. d'inf.
Allégret, lieut. au 92e rég. d'inf.
Munier, lieut. au 82e rég. d'inf.
L'Huillier, lieut. au 88e rég. d'inf.
Mailllot, lieut. au 43e rég. d'inf.
Delarue, lieut. au 47e rég. d'inf.
Le Tourneux de la Perraudière, lieut. au 102e rég. d'inf.
Vigneau, lieut. au 9e rég. d'inf.
Savin, lieut. au 14e bat. de chass. à pied.
Soulié, lieut. surnum. au 113e rég. d'inf. (école spéc. milit.).
Desjardins, lieut. au 34e rég. d'inf.
Vignac, lieut. au 34e rég. d'inf.
de Villaret, lieut. au 17e bat. de chass. à pied.
Prat, lieut. adj. au trés. du 144e rég. d'inf.
Laget, lieut. au 14e rég. d'inf.
Marque, lieut. au 125e rég. d'inf.
Mazier, lieut. au 77e rég. d'inf.
Pellegrin, lieut. au 115e rég. d'inf.

MM. Keller, lieut. au 101e rég. d'inf.
Le Dosseur, lieut. au 19e rég. d'inf.
Panard, lieut. au 29e rég. d'inf. (aff. indig.).
de Seey Montbéliard, lieut. au 2e rég. de tirail. alg.
Mauroy, lieut. au 46e rég. d'inf.
Pambet, lieut. au 3e rég. d'inf.
Bélinguier, lieut. au 24e rég. d'inf.
Itier, lieut. au 57e rég. d'inf.
Savoye, lieut. au 100e rég. d'inf.
Biglo, lieut. au 32e rég. d'inf.
Gille, lieut. au 25e bat. de chass. à pied.
Renard, lieut. au 96e rég. d'inf.
Morisseau, lieut. au 32e rég. d'inf.
Massoutier, lieut. au 2e rég. de zouaves (aff. indig.).
Moncoq, lieut. au 44e rég. d'inf.
Bailly, lieut. au 104e rég. d'inf.
Fourié, lieut. au 14e rég. d'inf.
Deffieux, lieut. au 123e rég. d'inf.
Huguet, lieut. au 142e rég. d'inf.
Capin, lieut. au 78e rég. d'inf.
Sandral-Lasbordes, lieut. au 64e rég. d'inf.
Brugière, lieut. au 4e rég. de zouaves.
Brochin, lieut. au 10e rég. d'inf.
Collas, lieut. au 2e rég. de tirail. alg.
Gasquy, lieut. au 7e bat. de chass. à pied.
Mayran, lieut. au 43e rég. d'inf.
Léautier, lieut. au 2e rég. de tirail. alg.
Roustan, lieut. au 15e bat. de chass. à pied.
Moissenet, lieut. au 8e rég. d'inf.
Souchier, lieut. au 27e bat. de chass. à pied.

1883

MM. de Chevigné, lieut. au 28e rég. d'inf.
Moinier, lieut. au 28e rég. d'inf.
Coulombon, lieut. au 100e rég. d'inf. (aff. indig.)
Farges, lieut. au 83e rég. d'inf.
Martin, lieut. au 128e rég. d'inf.
Kuntz, lieut. au 52e rég. d'inf.
Michelet, lieut. au 131e rég. d'inf.
d'Anglejan, lieut. au 39e rég. d'inf.
Paschal, lieut. adj. au trés. du 33e rég. d'inf.
Savanne, lieut. au 40e rég. d'inf.
d'Hennezel, lieut. au 65e rég. d'inf.
Folliot, lieut. au rég. de sap.-pomp. de Paris.
Dubois, lieut. au 83e rég. d'inf.
Petinay, lieut. au 87e rég. d'inf.
Teste, lieut. au 1er rég. d'inf.
Travail, lieut. au 141e rég. d'inf.
Troupel, lieut. au 122e rég. d'inf.
Mauger, lieut. au 25e rég. d'inf.
Baumann, lieut. au 87e rég. d'inf.
de Vernon, lieut. au 67e rég. d'inf.
Martinod, lieut. au 122e rég. d'inf.
Muxart, lieut. au 2e rég. d'inf.
Bonini, lieut. au 48e rég. d'inf.
Mangin, lieut. adj. au trés. du 96e rég. d'inf. (école de gymn.).
Robin, lieut. au 89e rég. d'inf.
Beuvelot, lieut. au 4e rég. de zouaves.
de Hoym de Marien, lieut. au 127e rég. d'inf. (aff. indig.).
Rollin, lieut. au 132e rég. d'inf.
Goupil, lieut. au 72e rég. d'inf.
Palloc, lieut.-trés. du 5e bat. de chass. à pied.
Vedel, lieut. au 141e rég. d'inf.
de Guernon, lieut. au 135e rég. d'inf.
Sempé, lieut. au 5e rég. d'inf.
Daniel, lieut. au 11e bat. de chass. à pied.
Planté, lieut. au 106e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Mengniès, lieut. au 85e rég. d'inf.
Constant, lieut. au 3e rég. de zouaves.
Serraire, lieut. au 80e rég. d'inf.
Richard, lieut. au 129e rég. d'inf.
Manné, lieut. adj. au trés. du 18e rég. d'inf.
Tardieu, lieut. au 128e rég. d'inf.
Couturier, lieut. au 5e bat. de chass. à pied.
Molard, lieut. au 63e rég. d'inf.
Chapon, lieut. au 29e rég. d'inf.
Colombain, lieut. au 48e rég. d'inf.
Thomas, lieut. au 96e rég. d'inf.
Dubois, lieut. au 29e bat. de chass. à pied.
de Saint-Victor Jacquemont, lieut. surnum. au 116e rég. d'inf. (école spéc. milit.).
Caillot, lieut. au 60e rég. d'inf.
Lecomte, lieut. au 69e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Delassus, lieut. au 44e rég. d'inf.
Pelletier, lieut. au 103e rég. d'inf.
Benoit, lieut. au 108e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
de Brauer, lieut. au 72e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).

MM. Cheray, lieut. au 114e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Lucas, lieut. au 1er rég. de tirail. alg.
Bigot, lieut. au 15e rég. d'inf.
Nedellec, lieut. au 101e rég. d'inf.
de Latouche de Grandmaison, lieut. au 41e rég. d'inf.
Dagognet, lieut. au 9e rég. d'inf.
Pémartin, lieut. au 35e rég. d'inf. (aff. indig.).
Ernst, lieut. surnum. au 64e rég. d'inf. (école spéc. milit.).
Laithier, lieut. au 12e bat. de chass. à pied.
Jacob, lieut. au 132e rég. d'inf.
Sorin, lieut. au 36e rég. d'inf.
Roy, lieut. surnum. au 117e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Petit, lieut. surnum. au 33e rég. d'inf. (école spéc. milit.).
Cherrier, lieut. au 3e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Henry, lieut. au 118e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Garcin, lieut. au 91e rég. d'inf.
Froment, lieut. au 105e rég. d'inf.
Brunetière, lieut. au 137e rég. d'inf.
Barbé, lieut. au 38e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
Flin Peyras, lieut. au 116e rég. d'inf.
Cuny, lieut. au 62e rég. d'inf.
Delhomme, lieut. au 78e rég. d'inf.
Allongue, lieut. adj. au trés. du 118e rég. d'inf.
Guilguet, lieut. au 125e rég. d'inf.
Azéma, lieut. au 142e rég. d'inf.
Mandonnet, lieut. au 98e rég. d'inf.
Janod, lieut. trés. du 27e bat. de chass. à pied.
Charollois, lieut. au 117e rég. d'inf.
Arnaud, lieut. au 77e rég. d'inf.
Duclos, lieut. au 119e rég. d'inf.
Daires, lieut. au 113e rég. d'inf.
de Labriffe, lieut. au 85e rég. d'inf.
Guillot, lieut. au 7e rég. d'inf.
Monet, lieut. surnum. au 13e rég. d'inf. (armée territ.)
de Chargère, lieut. au 99e rég. d'inf.
Courtebatte, lieut. au 136e rég. d'inf.
de Casteignier, lieut. au 123e rég. d'inf.
Balizeaux, lieut. adj. au trés. du 73e rég. d'inf.
Guy, lieut. au 23e rég. d'inf.
Schmacker, lieut. au 142e rég. d'inf. (école milit. d'inf.)
Battréau, lieut. au 15e rég. d'inf.
Grandemange, lieut. au 23e rég. d'inf.
Armynot du Châtelet, lieut. au 7e bat. de chass. à pied.
Marquet, lieut. au 82e rég. d'inf.
Sarrade, lieut. au 102e rég. d'inf. (service d'état-maj.)
de Lavalette, lieut. au 34e rég. d'inf.
Wachet, lieut. au 6e rég. d'inf.
Barault, lieut. au 42e rég. d'inf.
Roques, lieut. au 140e rég. d'inf. (recrut.).
Averadère, lieut. adj. au trés. du 10e rég. d'inf.
Lobstein, lieut. au 98e rég. d'inf.
Nouvel, lieut. adj. au trés. du 52e rég. d'inf.
Geoffrion, lieut. au 126e rég. d'inf.
Richert, lieut. surnum. au 121e rég. d'inf. (école d'appl. de l'art. et du génie).
Loubet, lieut. au 23e rég. d'inf.
Vezolles, lieut. au 113e rég. d'inf.
Roblot, lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.
Boutet, lieut. adj. au trés. du 133e rég. d'inf.
Lacave-Laplagne Barris, lieut. au 49e rég. d'inf.
Chartier, lieut. au 3e rég. de zouaves.
Martin, lieut. au 60e rég. d'inf.
Larroque, lieut. surnum. au 52e rég. d'inf. (école spéc. milit.)
Magalon, lieut. adj. au trés. du 92e rég. d'inf.
Demange, lieut. au 80e rég. d'inf.
Arrivet, lieut. au 6e bat. de chass. à pied.
Imbault, lieut. adj. au trés. du 124e rég. d'inf.
Jund, lieut. surnum. au 80e rég. d'inf. (prytanée milit.)
Bidard, lieut. au 28e rég. d'inf.
De Robien, lieut. au 21e bat. de chass. à pied.
Künstler, lieut. au 62e rég. d'inf.
Bonnefond de Varinay, lieut. au 13e rég. d'inf. (école milit. d'inf.)
Flick, lieut. au 4e rég. d'inf.
Brun, lieut. au 139e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
Bois, lieut. au 10e bat. de chass. à pied.
Exelmans, lieut. au 68e rég. d'inf.

MM. Gouilloud, lieut. au 57e rég. d'inf.
Watrin, lieut. au 44e rég. d'inf. (école milit. d'inf.)
De Reviers de Mauny, lieut. au 124e rég. d'inf.
Penchenat, lieut.-adj. au trés. du 20e rég. d'inf.
Allard, lieut. au 115e rég. d'inf. (école de tir du Ruchard.)
Daguenet, lieut. au 7e rég. d'inf.
Roquebert, lieut. au 125e rég. d'inf.
Darbefeuille, lieut. surnum. au 99e rég. d'inf. (prytanée milit.)
Pinot, lieut. au 2e bat. de chass. à pied.
Clément, lieut. au 97e rég. d'inf.
Jouannic, lieut. au 10e bat. de chass. à pied. (école sup. de guerre).
Espinasse, lieut. au 85e rég. d'inf.
Diou, lieut. au 110e rég. d'inf.
Famechon, lieut. au 37e rég. d'inf. (aff. indig.)
de Mac-Mahon, lieut. au 8e bat. de chass. à pied.
Ravenez, lieut. au 74e rég. d'inf.
Kaufmant, lieut. au 90e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
Bartel, lieut. au 6e rég. d'inf.
Magnette, lieut. au 142e rég. d'inf.
Delebecque, lieut. au 2e rég. de tirail. alg.
Kléber, lieut. au 4e rég. de zouaves (service d'ét.-maj.)
Verlynde, lieut. au 19e bat. de chass. à pied.
Drude, lieut. au 58e rég. d'inf.
Puech, lieut. au 79e rég. d'inf.
Thubert, lieut. au 137e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
de Pontual, lieut. au 119e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
Caussin de Perceval, lieut. au 12e rég. d'inf.
Desoille, lieut. au 26e rég. d'inf.
Quais, lieut. au 16e rég. d'inf.
Dumont, lieut. au 97e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
Gross, lieut. au 2e rég. de zouaves.
Schaeffer, lieut. au 4e bat. de chass. à pied.
Entz, lieut. au 65e rég. d'inf.
Agat, lieut. au 3e rég. d'inf.
Lanquetot, lieut. au 132e rég. d'inf. (école sup. de guerre.)
Valet, lieut. au 3e rég. de tiraill. alg. (service d'ét.-maj.).
Lapeyre, lieut. au 89e rég. d'inf. (aff. indig.).
Burdin d'Entremont, lieut. au 104e rég. d'inf.
de Sonis, lieut. au 136e rég. d'inf.
Hamonneau, lieut. au 78e rég. d'inf.
Moreau, lieut. au 5e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Jannet, lieut. à la lég. étrang.
Billès, lieut. au 81e rég. d'inf.
Bride, lieut. au 69e rég. d'inf. (justice milit.).
de Martimprey, lieut. au 21e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Magnier, lieut. au 11e rég. d'inf.
Goetschy, lieut. surnum. au 57e rég. d'inf. (recrut.).
Deligny, lieut. au 119e rég. d'inf. (école sup. de guerre).
Gravereau, lieut. à la lég. étrang.
Nivière, lieut. au 112e rég. d'inf.
Franchet d'Espérey, lieut. au 1er rég. de tiraill. alg. (école sup. de guerre).
Giacomelli, lieut. au 18e bat. de chass. à pied.
Sibille, lieut. au 49e rég. d'inf.
Galle, lieut. au 16e bat. de chass. à pied.
Conquet, lieut. au 23e bat. de chass. à pied.
Rabier, lieut. au 1er rég. de zouaves.
Saint-Étienne, lieut. au 1er bat. de chass. à pied.
Alix, lieut. au 8e bat. de chass. à pied.
Jardin, lieut. au 19e rég. d'inf. (école supérieure de guerre.)
Caulaud, lieut. au 14e rég. d'inf.
Chandezon, lieut. au 8e rég. d'inf.
De Laborde, lieut. au 119e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Mortier, lieut. au 90e rég. d'inf.
Kerzerho, lieut. au 1er rég. de zouaves.
Glouahec, lieut. au 46e rég. d'inf.
Magnenot, lieut. au 135e rég. d'inf.
d'Amade, lieut. au 143e rég. d'inf.
Le Chatelier, lieut. au 115e rég. d'inf.
Arnold, lieut. au 106e rég. d'inf. (école sup. de guerre).
Delcroix, lieut. au 4e rég. de zouaves (service d'ét.-maj.).

Sous-lieutenants proposés et classés pour le grade de lieutenant

1882

MM. de Noailles, s.-lieut. au 41e rég. d'inf.
Triboulez, s.-lieut. au 23e rég. d'inf.
Desloge, s.-lieut. au 93e rég. d'inf.
Ropper, s.-lieut. au 128e rég. d'inf.
Ga, dit Gentil, s.-lieut. au 133e rég. d'inf.
Clop, s.-lieut. au 96e rég. d'inf.
Rouchon, s.-lieut. au 19e bat. de chass.
Rigal, s.-lieut. au 111e rég. d'inf. (aff. indig.).
de Gouyon de Beaufort, s.-lieut. au 118e rég. d'inf.
Turot, s.-lieut. au 122e rég. d'inf.
Camus de la Guibourgère, s.-lieut. au 84e rég. d'inf.
Esmangard de Bournonville, s.-lieut. au 125e rég. d'inf.
Laparre de Saint-Sernin, s.-lieut. au 20e rég. d'inf.
Hennequin de Villermont, s.-lieut. au 108e rég. d'inf.
de Lacger-Camplong, s.-lieut. au 14e rég. d'inf.
Polin, s.-lieut. au 83e rég. d'inf.
Fery, s.-lieut. au 63e rég. d'inf.
Montéléon de Saint-Forin, s.-lieut. au 93e rég. d'inf.
Monchanin, s.-lieut. au 47e rég. d'inf. (aff. indig.).
Delaplane, s.-lieut. au 136e rég. d'inf.
Cousin, s.-lieut. au 120e rég. d'inf. (service des renseignements de Tunisie.)
Rutilij, s.-lieut. à la comp. de pionniers de discip.
Mirat, s.-lieut. au 144e rég. d'inf.
Cathala, s.-lieut. au 55e rég. d'inf.
Giroud, s.-lieut. au 47e rég. d'inf.
Yenveux, s.-lieut. au 36e rég. d'inf.
Mathis, s.-lieut. au rég. de sap.-pomp. de Paris.
Bourières, s.-lieut. au 77e rég. d'inf.
de Morangiès, s.-lieut. au 20e rég. d'inf.
Collot, s.-lieut. porte-drapeau au 115e rég. d'inf.
Dardart, s.-lieut. au 129e rég. d'inf.
Le Corre, s.-lieut. au 88e rég. d'inf. (détaché à la 1re comp. mixte).
Thuret, s.-lieut. au 2e bat. de chass. à pied.
Saillard, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.
Seyler, s.-lieut. porte-drapeau au 52e rég. d'inf.
Pascal, s.-lieut. surnum. au 20e rég. d'inf. (armée territ.).
Durrieu, s.-lieut. au 79e rég. d'inf.
Massaroli, s.-lieut. au 18e bat. de chass. à pied.
Fruchier, s.-lieut. au 83e rég. d'inf.
Guionic, s.-lieut. au 74e rég. d'inf.
Marillier, s.-lieut. au 5e bat. de chass. à pied.
Perreau, s.-lieut. au 14e bat. de chass. à pied.
Bourgeois, s.-lieut. au 26e rég. d'inf.
Lenient, s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. alg.
Vaimbois, s.-lieut. au 37e rég. d'inf.
de Chéron, s.-lieut. au 31e rég. d'inf.
Lombard, s.-lieut. au 66e rég. d'inf.
Fernal, s.-lieut. au 59e rég. d'inf.
Bourillet, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.
Cupet, s.-lieut. au 2e rég. de zouaves.
de Sachs, s.-lieut. au 106e rég. d'inf.
Bouyssou, s.-lieut. au 28e bat. de chass. à pied.
Bézier-Lafosse, s.-lieut. au 41e rég. d'inf.
Bougourd, s.-lieut. au 24e rég. d'inf.
Chabrol, s.-lieut. à la lég. étrang.
Gerthoffer, s.-lieut. au 21e rég. d'inf.
Villegoureix, s.-lieut. au 78e rég. d'inf.
Godchot, s.-lieut. au 1er rég. de zouaves.
Lamy, s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. alg. (service des renseignements de Tunisie).
Gillet d'Aubin, s.-lieut. au 18e bat. de chass. à pied.
Vérillon, s.-lieut. au 116e rég. d'inf. (attaché à la 5e comp. mixte).
Chéré, s.-lieut. au 28e rég. d'inf.
Porion, s.-lieut. au 4e bat. de chass. à pied.
Lebègue, s.-lieut. au 46e rég. d'inf.
de Poumayrac, s.-lieut. au 59e rég. d'inf.
Padieu, s.-lieut. au 110e rég. d'inf.
Lancelin, s.-lieut. au 57e rég. d'inf.
Kremer, s.-lieut. au 17e bat. de chass. à pied.

MM. du Laurens d'Oiselay, s.-lieut. au 61e rég. d'inf. (détaché à la 6e comp. mixte).
Bouvier, s.-lieut. au 22e rég. d'inf. (détaché à la 2e comp. mixte).
Durey de Noinville, s.-lieut. au 25e rég. d'inf.
de Clermont-Tonnerre, s.-lieut. au 2e rég. de tiraill. alg.
de Castelnau d'Essenault, s.-lieut. au 49e rég. d'inf.
Lacotte, s.-lieut. au 108 rég. d'inf.
Stiebel, s.-lieut. au 102e rég. d'inf.
de Poulpiquet du Halgouët, s.-lieut. au 70e rég. d'inf.
d'Uston de Villeregian, s.-lieut. au 142e rég. d'inf.
Motas d'Hestreux, s.-lieut. au 9e rég. d'inf.
Desnous, s.-lieut. au 11e rég. d'inf.
de Kermel, s.-lieut. au 47e rég. d'inf.
de Beaudrap, s.-lieut. au 48e rég. d'inf.
Conqueré de Montbrison, s.-lieut. au 125e rég. d'inf.
Gondinet, s.-lieut. au 88e rég. d'inf.
Gillier, s.-lieut. au 3e bat. d'inf. lég. d'Af.
Koszarsky, s.-lieut. au 70e rég. d'inf.
Sevrain, s.-lieut. au 14e rég. d'inf.
Desguerrois, s.-lieut. à la 4e comp. de fusil. de discip.
Gérard, s.-lieut. au 142e rég. d'inf.
Bouyn, s.-lieut. au 71e rég. d'inf.
Guillouzic, s.-lieut. porte-drapeau au 137e rég. d'inf.
Durand, s.-lieut. au 6e rég. d'inf.
Bouchez, s.-lieut. au 118e rég. d'inf.
Chaput, s.-lieut. au 63e rég. d'inf.
Landré, s.-lieut. au 39e rég. d'inf.
Espérandieu, s.-lieut. au 77e rég. d'inf.
Deffontaines, s.-lieut. au 28e rég. d'inf.
Vrenière, s.-lieut. au 62e rég. d'inf. (détaché à la 5e comp. mixte).
Laborie, s.-lieut. au 107e rég. d'inf.
Noblanc, s.-lieut. au 32e rég. d'inf.
de Mac-Mahon de Magenta, s.-lieut. au 36e rég. d'inf.
Corbière, s.-lieut. au 27e bat. de chass. à pied.
Lalouette, s.-lieut. au 48e rég. d'inf.
de Ponton d'Amécourt, s.-lieut. au 137e rég. d'inf.

1883

MM. Coguiard, s.-lieut. au 68e rég. d'inf.
Pouchet, s.-lieut. au 122e rég. d'inf.
Delahaye, s.-lieut. au 65e rég. d'inf.
Dauphin, s.-lieut. au 137e rég. d'inf.
Giacobbi, s.-lieut. au 55e rég. d'inf.
Vaufrey, s.-lieut. au 119e rég. d'inf.
Bouton, s.-lieut. porte-drapeau du 124e rég. d'inf.
Ratier, s.-lieut. au 144e rég. d'inf.
Chevaut, s.-lieut. porte-drapeau du 144e rég. d'inf.
Longuet, s.-lieut. au 22e rég. d'inf.
Briquet, s.-lieut. au 22e bat. de chass. à pied.
Rocca-Serra, s.-lieut. au 2e rég. de tiraill. alg.
Hy, s.-lieut. porte-drapeau du 93e rég. d'inf.
Dollé, s.-lieut. au 118e rég. d'inf.
Bourdot, s.-lieut. porte-drapeau du 4e rég. d'inf.
Wilmin, s.-lieut. au 44e rég. d'inf.
Charière, s.-lieut. au 33e rég. d'inf.
Francez, s.-lieut. au 2e rég. de tiraill. alg.
de Dianous de la Perrotine, s.-lieut. au 89e rég. d'inf.
Streicher, s.-lieut. au 54e rég. d'inf.
de Bray, s.-lieut. au 19e rég. d'inf.
Fourest, s.-lieut. au 143e rég. d'inf.
Bride, s.-lieut. au 26e rég. d'inf.
de Hauteclocque, s.-lieut. au 16e bat. de chass. à pied.
Lagé, s.-lieut. au 103e rég. d'inf.
Bourcin, s.-lieut. au 4e rég. de zouaves.
Clédat de Lavigerie, s.-lieut. au 1er bat. de chass. à pied.
Roux, s.-lieut. au 97e rég. d'inf.
Rabier, s.-lieut. au 27e rég. d'inf.
Chapés, s.-lieut. au 144e rég. d'inf.
Lambert, s.-lieut. au 57e rég. d'inf.
Caltiès, s.-lieut. au 30e rég. d'inf.
Drogue, s.-lieut. au 75e rég. d'inf.
Martin, s.-lieut. au 42e rég. d'inf.
Muzat, s.-lieut. au 3e rég. d'inf.
Proal, s.-lieut. au 115e rég. d'inf.
Rondot, s.-lieut. au 131e rég. d'inf.
Duvaux, s.-lieut. au 21e rég. d'inf.
Nitard, s.-lieut. au 122e rég. d'inf.

MM. Tisset, s.-lieut. au 17e rég. d'inf.
Carré, s.-lieut. au 63e rég. d'inf.
Allier, s.-lieut. au 97e rég. d'inf.
Mallet, s.-lieut. au 13e rég. d'inf.
Gibrien, s.-lieut. au 37e rég. d'inf.
Morel, s.-lieut. au 109e rég. d'inf.
Mayral Martin de Bourgon, s.-lieut. au 138e rég. d'inf.
Bombardier, s.-lieut. au 2e rég. de zouaves.
Balleidier, s.-lieut. au 86e rég. d'inf.
Gayral, s.-lieut. au 119e rég. d'inf.
Bredemestre, s.-lieut. au 20e bat. de chass. à pied.
Rose, s.-lieut. au 82e rég. d'inf.
Simonin, s.-lieut. au 89e rég. d'inf.
Mantion, s.-lieut. au 60e rég. d'inf.
Vincenti, s.-lieut. au 3e rég. d'inf. (aff. indig.).
Bussy, s.-lieut. au 40e rég. d'inf.
Bertrand, s.-lieut. au 79e rég. d'inf.
Cordonnier, s.-lieut. au 2e rég. d'inf.
Gary, s.-lieut. au rég. de sap.-pomp. de Paris.
Pillot, s.-lieut. au 91e rég. d'inf.
Moreau, s.-lieut. au 44e rég. d'inf.
Chenot, s.-lieut. au 11e bat. de chass. à pied.
Demaret, s.-lieut. au 6e bat. de chass. à pied.
De la Chevardière de la Grandville, s.-lieut. au 108e rég. d'inf.
Dobelin, s.-lieut. au 129e rég. d'inf.
Castanet, s.-lieut. au 77e rég. d'inf.
Clarion de Beauval, s.-lieut. au 39e rég. d'inf.
Couzy, s.-lieut. au 139e rég. d'inf.
de Lacger-Camplong, s.-lieut. au 111e rég. d'inf.
Fradin de Linière, s.-lieut. au 73e rég. d'inf.
de Sèze, s.-lieut. au 95e rég. d'inf.
Lorrain, s.-lieut. au 4e rég. de zouaves.
Chambrun d'Uxeloup de Rosemond, s.-lieut. au 95e rég. d'inf.
Battesti, s.-lieut. au 8e rég. d'inf.
Eydoux, s.-lieut. au 58e rég. d'inf.
Lefebvre-Laboulaye, s.-lieut. au 13e rég. d'inf.
Coüespel, s.-lieut. au 64e rég. d'inf.
Dubus, s.-lieut. au 43e rég. d'inf.
Housset, s.-lieut. au 123e rég. d'inf.
de Hedouville, s.-lieut. au 67e rég. d'inf.
Arminaud du Chatelet, s.-lieut. au 10e rég. d'inf.
Guiraudenc, s.-lieut. au 58e rég. d'inf.
Paquy, s.-lieut. au 109e rég. d'inf.
Tessier, s.-lieut. au 51e rég. d'inf.
Mac-Nab, s.-lieut. au 39e rég. d'inf.
Bonfait, s.-lieut. au 5e rég. d'inf.
Dussumier de Fonbrune, s.-lieut. au 67e rég. d'inf.
Juvigny, s.-lieut. au 4e rég. d'inf.
Laguens, s.-lieut. au 143e rég. d'inf.
d'Aubert de Peyrelongue, s.-lieut. au 1er bat. d'inf. lég. d'Afr.
d'Orlhac, s.-lieut. au 38e rég. d'inf.
Quinet, s.-lieut. au 99e rég. d'inf.
d'Hespel, s.-lieut. au 33e rég. d'inf.
Guilhamat, s.-lieut. au 139e rég. d'inf.
Guillot, s.-lieut. au 23e rég. d'inf.
Moinier, s.-lieut. au 30e bat. de chass. à pied.
Faque, s.-lieut. au 112e rég. d'inf.
Guironet de Massas, s.-lieut. au 52e rég. d'inf.
Labat, s.-lieut. au 77e rég. d'inf.
Genevey, s.-lieut. au 12e rég. d'inf.
du Bos, s.-lieut. au 45e rég. d'inf.
de Rosière, s.-lieut. au 80e rég. d'inf.
Dor de Lastours, s.-lieut. au 35e rég. d'inf.
de Laveau, s.-lieut. au 84e rég. d'inf.
Velly, s.-lieut. au 128e rég. d'inf.
Bourgeot, s.-lieut. porte-drapeau du 88e rég. d'inf.
Pandellé, s.-lieut. au 9e rég. d'inf.
Meurget, s.-lieut. au 105e rég. d'inf.
Haegelen, s.-lieut. au 104e rég. d'inf.
Tondeur, s.-lieut. au 74e rég. d'inf.
Menetrier, s.-lieut. au 118e rég. d'inf.
Tandenet, s.-lieut. porte-drapeau du 3e rég. de tiraill. alg.
Malval, s.-lieut. au 56e rég. d'inf.
Palanque, s.-lieut. au 34e rég. d'inf.
de Bechevel, s.-lieut. au 30e bat. de chass. à pied.
Vignaux, s.-lieut au 47e rég. d'inf.
Jeannot, s.-lieut. porte-drapeau du 112e rég. d'inf.
Aurousseau, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg. (1re comp. mixte *bis*).
Bilhard, s.-lieut. au 122e rég. d'inf. (3e comp. mixte).
Taffin de Givenchy, s.-lieut. au 73e rég. d'inf.
Gaillard, s.-lieut. au 10e rég. d'inf.

MM. Gaday, s.-lieut. au 98e rég. d'inf.
Gallemand, s.-lieut. au 48e rég. d'inf.
Beuvelot, s.-lieut. au 73e rég. d'inf. (3e comp. mixte *bis*).
Allaire, s.-lieut. au 126e rég. d'inf.
Laurent, sous-lieut. au 71e rég. d'inf.
de Franciosi, s.-lieut. au 87e rég. d'inf.
Mas, s. lieut. au 9e rég. d'inf.
Guilleminot, s.-lieut. au 2e rég. de zouaves.
Brice, s.-lieut. au 135e rég. d'inf.
Graziani, s.-lieut. au 32e rég. d'inf.
Marjoulet, s.-lieut au 3e rég. de zouaves.
Guignabaudet, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.
Duplessis, s.-lieut. au 130e rég. d'inf.
Patin, s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. alg.
Pesseyre des Horts, s.-lieut. au 139e rég. d'inf.
Thomas de Colligny, s.-lieut. au 78e rég. d'inf.
Thiry, s.-lieut. au 132e rég. d'inf.
Dardier, s.-lieut. au 59e rég. d'inf.
Vignolet, s.-lieut. au 89e rég. d'inf.
d'Hailly, s.-lieut. au 92e rég. d'inf.
Bartet, s.-lieut. au 26e rég. d'inf.
Dayet, s.-lieut. au 27e rég. d'inf.
Pinet, s.-lieut. au 50e rég. d'inf.
Codet, s.-lieut. au 2e rég. de zouaves.
Cherrier, s.-lieut. au 141e rég. d'inf.
Dubois, s.-lieut. au 83e rég. d'inf.
Guénin, s.-lieut. au 1er rég. de zouaves.
Schmitz, s.-lieut. au 76e rég. d'inf.
Bouchet, s.-lieut. au 46e rég. d'inf.
Bétirac, s.-lieut. au 20e rég. d'inf.
Guénin, s.-lieut. au 99e rég. d'inf.
Lepetitpas, s.-lieut. au 24e rég. d'inf.
Odier, s.-lieut. au 18e rég. d'inf.
Brasier de Thuy, s.-lieut. au 103e rég. d'inf.
Olivié, s.-lieut. au 20e rég. d'inf.
Galley, s.-lieut. au 17e bat. de chass. à pied.
de Cadoudal, s.-lieut. au 41e rég. d'inf.
Lartail, s.-lieut. au 40e rég. d'inf.
Le Guen, s.-lieut. au 19e rég. d'inf.
Mathieu, s.-lieut. au 12e bat. de chass. à pied.
Bourdot de Lajudie, s.-lieut. au 50e rég. d'inf.
Brindel, s.-lieut. au 63e rég. d'inf.
Hérau, s.-lieut. au 17e rég. d'inf.
Dupuy d'Ubi, s.-lieut. au 34e rég. d'inf.
Cataix, s.-lieut. au 11e rég. d'inf.
Müller, s.-lieut. au 14e bat. de chass. à pied.
Dapoigny, s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. alg.
de Laigneau, s.-lieut. au 9e rég. d'inf. (aff. indig.).
Schaeffer, s.-lieut. au 14e rég. d'inf.
Mader, s.-lieut. au 127e rég. d'inf.
Lefebvre, s.-lieut. au 51e rég. d'inf.
Bise, s.-lieut. au 70e rég. d'inf.
Senguinède, s.-lieut. au 12e rég. d'inf.
Lejeune, s.-lieut. au 29e bat. de chass. à pied.
Sellier, s.-lieut. au 136e rég. d'inf.
Renou, s.-lieut. au 115e rég. (8e comp. mixte *bis*).
Léon, s.-lieut. au 51e rég. d'inf.
Rolland, s.-lieut. au 104e rég. d'inf.
Locré, s.-lieut. au 90e rég. d'inf.
Armangaud, s.-lieut. à la lég. étrang.
Imbert, s.-lieut. au 2e rég. de zouaves (2e comp. mixte *bis*).
La Rivière, s.-lieut. au 77e rég. d'inf. (aff. indig.).
Barry, s.-lieut. au 137e rég. d'inf. (service des renseign. de Tunisie).
Babut, s.-lieut. au 12e rég. d'inf.
de Mazade, s.-lieut. au 70e rég. d'inf.
Duboys, s.-lieut. au 108e rég. d'inf. (école des enfants de troupe).
Portier, s.-lieut. au 2e rég. d'inf.
Delavau, s.-lieut. au 18e bat. de chass. à pied.
Berge, s. lieut. au 4e bat. de chass. à pied.
Mézière, s.-lieut. au 106e rég. d'inf.
Nouguier, s.-lieut. au 141e rég. d'inf.
Knoll, s.-lieut. au 107e rég. d'inf.
Arthenac, s.-lieut. au 125e rég. d'inf.
Lalande, s.-lieut. au 62e rég. d'inf.
Frontil, s.-lieut. au 128e rég. d'inf.

Sous-lieutenants indigènes.

1882

Mohamed ben Mehamed, s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. alg.
Mohammed el Seghir, s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. alg.

1883

El Arbi ben Saïd, s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. alg.

Moussa ben Mohamed ou Moussa ou Khisou, s.-lieut. au 1er rég. de tiraill. alg.

Kli ben Ali, s.-lieut. au 2e rég. de tiraill. alg.

Mohamed ben Aouidet, s.-lieut. au 2e rég. de tiraill. alg.

Daoud, s.-lieut. au 2e rég. de tiraill. alg.

1882

Belkassem ben Ahmet, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.

Taïeb ben Mohamed, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.

Mansour ben Brahim, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.

Mohamed ben Messaoud, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.

1883

Mohamed ben Saïd, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.

Mohamed ben Ahmed, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.

Messaoud ben el Aïd, s.-lieut. au 3e rég. de tiraill. alg.

CADRE INDIGÈNE

Sous-officiers indigènes proposés pour le grade de sous-lieutenant.

1882

Brahim ben Menad, serg. au 1er rég. de tiraill. alg.

Mohamed bel Gassem, serg. au 1er rég. de tiraill. algér.

Ahmed ben Achour, serg. au 1er rég. de tiraill. alg.

M'hammed ben Messaoud, serg. au 1er rég. de tiraill. alg.

1883

Mohammed ben Ali, serg. au 1er rég. de tiraill. alg.

Mohammed ben Jessaad, serg. au 1er rég. de tiraill. alg.

Mohamed ben Taïeb, serg. au 2e rég. de tiraill. alg.

Moktar ben Aïcha, serg. au 2e rég. de tiraill. alg.

Mohamed ben Senoussi, serg. au 2e rég. de tiraill. alg.

Miloud ould Chali, serg. au 2e rég. de tiraill. alg.

El Arbi ben Aïdouni, serg. au 2e rég. de tiraill. alg.

1882

Ahmed ou Kassi, serg. au 3e rég. de tiraill. alg.

1883

Mohamed ben Kassi, serg. au 3e rég. de tiraill. alg.

Saïd ben Brahim ben Lazerck, serg. au 3e rég. de tiraill. alg.

Ameur ben Mohamed, serg. au 3e rég. de tiraill. alg.

Abdallah ben Belkassem, serg. au 3e rég. de tiraill. alg.

Amar ben Belkassem, serg. au 3e rég. de tiraill. alg.

CAVALERIE

Lieutenants-colonels proposés et classés pour le grade de colonel.

1882

MM. Plessis, lieut.-colonel du 25e rég. de drag.
Haubt, command. en second l'école d'appl. de caval.

1883

MM. Gaillard, lieut.-colonel du 2e rég. de spahis.
Gatian de Clérambault, lieut.-colonel du 15e rég. de chass.
Guérin d'Agon, lieut.-colonel du 3e rég. de chass.
Bousson, lieut.-colonel du 3e rég. de cuirass.
Poulard, lieut.-colonel du 1er rég. de chass. d'Afr.
Blandin, lieut.-colonel du 24e rég. de drag.
Crotel, lieut.-colonel du 16e rég. de drag.
de Boysson, lieut.-colonel du 17e rég. de drag.
Aragonnès d'Orcet, lieut.-colonel du 4e rég. de chass. d'Afr.
Massiet, lieut.-colonel du 10e rég. de huss.
Descharmes, lieut.-colonel hors cad., attaché milit. à l'ambass. à Londres.
Mercier, lieut.-colonel hors cad. ét.-maj.
Lagrange, lieut.-colonel du 1er rég. de huss.
de Benoist, lieut.-colonel du 19e rég. de drag.
Tiret, lieut.-colonel du 2e rég. de huss.
du Hamel de Canchy, lieut.-colonel du 5e rég. de drag.
Pennet, lieut.-colonel du 1er rég. de chass.
Chauveau de Bourdon, lieut.-colonel du 10e rég. de cuirass.
de Guizelin, lieut.-colonel du 5e rég. de drag.
Vienne, profess. de tactique appliq. de caval. à l'école supér. de guerre.
Marin, lieut.-colonel du 13e rég. de drag.
Thibault de la Rochethulon, lieut.-colonel du 6e rég. de cuirass.

Chefs d'escadrons proposés et classés pour le grade de lieutenant-colonel.

1882

MM. de Benoist, chef d'escad. au 1er rég. de cuirass.
Perrodon, écuyer en chef à l'école supér. de guerre.
de Ganay, chef d'escad. au 1er rég. de cuirass.
Pouilleau, chef d'escad. commandant la sect. de caval. de l'école spéc. milit.

1883

MM. d'Adhémar de Lostanges Saint-Alvère, chef d'escad. au 7e rég. de huss.
Prunier, chef d'escad., hors cadre (remontes).
Ozenne, chef d'escad. au 22e rég. de drag.
Poulot, chef d'escad. au 10e rég. de drag.
Marguier d'Aubonne, chef d'escad. au 1er rég. de huss.
Olivier, chef d'escad. au 17e rég. de chass.
Delarue-Beaumarchais, chef d'escad. au 3e rég. de drag.
Lenormant de Kergré, chef d'escad. au 2e rég. de chass.
Simon, chef d'escad. au 5e rég. de huss.
Casadavant, chef d'escad. au 1er rég. de spahis.
Roche..., chef d'escad. au 11e rég. de chass.
Hulin, chef d'escad. hors cad., service d'ét.-maj.
Cabrié, chef d'escad. au 14e rég. de chass.

MM. Souchon, chef d'escad. hors cad., service d'ét.-maj.
Massing, chef d'escad. au 1er rég. de chass.
de Roquefeuil, chef d'escad. au 4e rég. de cuirass.
d'Heranguier de Quincerot, chef d'escad. au 16e rég. de drag.
Leynia de La Jarrige, chef d'escad. au 22e rég. de drag.
de Valentin de Latour, chef d'escad. au 3e rég. de cuirass.
Danès, chef d'escad. au 23e rég. de drag.
de Bellegarde, chef d'escad. au 18e rég. de drag.
de La Moussaye, chef d'escad. au 13e rég. de drag.
Delafont, chef d'escad. au 11e rég. de chass.
Révérony, chef d'escad., instruct. en chef milit. à l'école d'appl. de caval.
Servat de Laisle, chef d'escad., profess. adj. à l'école supér. de guerre.
Bouissier de Bernouis, chef d'escad. au 4e rég. de huss.

SERVICE DES REMONTES

1881

MM. Boué, chef d'escad. hors cad. commandant le dépôt de Blidah.
Thomas, chef d'escad. hors cad. commandant le dépôt d'Angers.

Capitaines proposés et classés pour le grade de chef d'escadrons.

1881

MM. de Colonjon, capit. au 3e rég. de chass. d'Afr.
de la Celle, capit. au 2e rég. de chass.
d'Arcy, capit. au 1er rég. de chass. d'Afr.

1882

MM. Beauvarlet de Moismont, capit. au 18e rég. de drag.
Le Moine de Margon, capit. au 10e rég. de huss.
Delplanque, capit. au 1er rég. de drag.
de Vassoigne, capit. au 16e rég. de drag.
Collignon, capit. au 23e rég. de drag.
Serve, capit. au 18e rég. de chass.
Davy de Chavigné, capit. au 3e rég. de chass.
Lebrun, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
de Mas-Latrie, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
Lagroy de Croutte de Saint-Martin, capit. au 1er rég. de spahis.
Ledochowsky, capit. au 10e rég. de chass.
Hurault de Vibraye, capit. au 3e rég. de huss.
de La Rue du Can, capit. au 25e rég. de drag.
de Lamolère, capit. au 26e rég. de drag.
Marion, capit. au 2e rég. de chass. d'Afr.
Robert du Gardier, capit. instruct. à l'école d'appl. de caval.
Durand de Villers, capit. instruct. à l'école spéc. milit.

1883

MM. de la Baume-Pluvinel, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
Ferré, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
de Moulins-Rochefort, capit. au 2e rég. de cuirass.
de Quinemont, capit. au 8e rég. de cuirass.
de la Lance, capit. au 9e rég. de huss.
L'Huillier, capit. au 18e rég. de chass.

MM. de Carné-Trécesson, capit. au 19e rég. de drag.
Chabert, capit. au 21e rég. de drag.
Thomann, maître d'allemand à l'école supér. de guerre.
Barbier, capit. au 4e rég. de huss.
de la Chère, capit. hors cad., attaché milit. d'ambass. à Washington.
Lardier, capit. au 11e rég. de cuirass.
de Villars, capit. au 16e rég. de drag.
Odent, capit. au 15e rég. de drag.
Pellé de Quéral, capit. au 11e rég. de drag.
de Rochefort, capit. au 3e rég. de drag.
Meneust, capit. au 4e rég. de chass. d'Afr.
Gaudin de Villaine, capit. au 6e rég. de cuirass.
Geay de Montenon, capit. au 9e rég. de cuirass.
de Noue, capit. au 9e rég. de cuirass.

SERVICE DES REMONTES

1883

MM. Baille, capit. au 24e rég. de drag., off. acheteur au dépôt de Caen.
Champ, capit. au 5e rég. de chass., off. acheteur au dépôt d'Aurillac.
de Sartre, capit. au 18e rég. de chass., off. acheteur au dépôt de Fontenay.

Lieutenants proposés et classés pour le grade de capitaine.

1882

MM. Lhuilier, lieut. au 10e rég. de huss.
Javet, lieut. au 11e rég. de cuirass.
Carles de Carbonnières, lieut. au 17e rég. de drag.
Gaillard-Bournazel, lieut. au 4e rég. de drag.
Grellet, lieut. au 13e rég. de drag.
Jochaux du Plessix, lieut. s.-instruct. d'équit. à l'école d'applic. de caval.
Gillet, lieut. au 1er rég. de spahis.
Hache, lieut. s.-instruct. d'équit. à l'école d'applic. de caval.
Vidal de Lausun, lieut. au 3e rég. de drag.
Tampé, lieut. s.-instruct. d'équit. à l'école d'applic. de caval.
Delmas, lieut. au 18e rég. de chass.
Chavano, lieut. au 1er rég. de cuirass.
Hibert, lieut. au 4e rég. de chass.
Aressy, lieut. au 13e rég. de drag., détaché à la 6e comp. mixte *bis*.
Périssé, lieut. au 13e rég. de drag.
Chollat-Traquet, lieut. au 5e rég. de huss., (service des renseignements en Tunisie).
Le Meuff de K'dudal, lieut. au 8e rég. de drag.
de Partz de Pressy, lieut. au 2e rég. de cuirass.
Marcotte, lieut. au 10e rég. de cuirass.
Saski, lieut. au 7e rég. de drag., élève à l'école supér. de guerre.
Cousté, lieut. au 2e rég. de huss.
Deslandes, lieut. au 8e rég. de huss.
d'Ast, lieut. au 7e rég. de huss.
Ricard, lieut. au 10e rég. de chass.
Marion, lieut. au 7e rég. de chass.
Michaux, lieut. au 20e rég. de drag.
Le Bault de la Morinière, lieut. au 24e rég. de drag.
Jullien Le Piquier, lieut. au 7e rég. de cuirass.
Péter, lieut. s.-instruct. d'équit. à l'école d'appl. de caval.
Mure de Pétanne, lieut. au 10e rég. de chass.
de Courthial de Lassuchette, lieut. au 13e rég. de drag.
Forjonnel, lieut. au 12e rég. de drag.
Rossignol, lieut. au 11e rég. de drag.
Michel, lieut. au 6e rég. de huss.
de Martimprey, lieut. au 18e rég. de drag.
Merlin, lieut. au 19e rég. de drag.
Gudin de Vallerin, lieut. au 26e rég. de drag.
de Pinteville de Cernon, lieut. au 11e rég. de huss.
Bourgeois, lieut. au 15e rég. de chass.

MM. de Touchet, lieut. au 21e rég. de drag.
Rousseau, lieut. au 21e rég. de drag.
Claret, lieut. au 5e rég. de chass.

1883

MM. Huguet, lieut. instruct. à l'école spéc. milit.
Léorat, lieut. au 23e rég. de drag.
Thierry d'Argenlieu, lieut. au 12e rég. de drag.
du Garreau de la Méchenie, lieut. au 3e rég. de cuirass., élève à l'école supér. de guerre.
Domenech de Cellès, lieut. instruct. à l'école spéc. milit.
Blanché de Pauniat, lieut. au 5e rég. de drag.
Breuillac, lieut. au 11e rég. de drag.
Le Bon de Lapointe, lieut. au 11e rég. de chass.
Libault de la Chevasnerie, lieut. au 12e rég. de cuirass.
Gallet, lieut. au 19e rég. de drag.
Déan de Luigné, lieut. au 24e rég. de drag.
Moreau de Bellaing, lieut. au 9e rég. de huss.
Severot, lieut. au 20e rég. de chass.
de Vanssay, lieut. au 21e rég. de drag.
de Fleurans, lieut. au 25e rég. de drag.
Duboys des Termes, lieut. instruct. à l'école spéc. milit.
Dezaunay, lieut. au 5e rég. de cuirass.
Caruel, lieut. au 10e rég. de drag.
Winckler, lieut. au 1er rég. de drag.
Le Chevrel, lieut.-instruct. à l'école spéc. milit.
Hébert de Beauvoir du Boscol, lieut. au 23e rég. de drag.
de La Ruelle, lieut. au 8e rég. de drag.
de Lapoix de Fréminville, lieut. au 21e rég. de drag.
Neyrand, lieut. au 19e rég. de drag.
de Bouillé, lieut. au 7e rég. de drag.
de Dampierre, lieut. au 1er rég. de cuirass.
de Peyronny, lieut. au 5e rég. de chass.
Delaveau, lieut. au 11e rég. de cuirass.
de Caumels, lieut. au 16e rég. de drag.
de Gressot, lieut. au 2e rég. de chass.
Doublet de Persan, lieut. au 1er rég. de huss.
Rochebillard, lieut. au 11e rég. de huss., détaché à la 4e comp. mixte.
Gillain, lieut. au 17e rég. de drag.
Arnaud de Saint-Sauveur, lieut. au 2e rég. de drag.
Lambrecht, lieut. au 11e rég. de chass.
Crozet, lieut. au 1er rég. de chass. d'Afr.
Willemin, lieut. au 7e rég. de drag.
Alberge-Sermet, lieut. au 4e rég. de chass.

Officiers indigènes.

1er RÉGIMENT DE SPAHIS
(Néant.)

2e RÉGIMENT DE SPAHIS
(Néant.)

1883

3e RÉGIMENT DE SPAHIS

Mohamed ben Amar, lieut. au rég.

Lieutenants proposés et classés pour le grade de capitaine-trésorier et de capitaine d'habillement

1882

MM. Rusch, lieut., adj. au trés. du 12e rég. de cuirass., proposé pour capit. trés.
Laval, lieut., adj. au trés. du 16e rég. de chass., proposé pour capit. trés.
Coutant, lieut. au 7e rég. de chass., proposé pour capit. trés.
Lunel, lieut., adj. au trés. du 15e rég. de chass., proposé pour capit. trés.
Denis, lieut. au 12e rég. de drag., proposé pour capit. trés. et capit. d'habill.
Delacressonnière, lieut. au 13e rég. de drag., proposé pour capit. trés. et capit. d'habill.

MM. Heisel, lieut., adj. au trés. du 10e rég. de drag., proposé pour capit. trés.
Jacquot, lieut. au 4e rég. de huss., proposé pour capit. d'habill.
Gilbert, lieut. au 8e rég. de drag., proposé pour capit. trés. et capit. d'habill.
Duperray, lieut. au 10e rég. de chass., proposé pour capit. d'habill.
Saint-Poulof, lieut. au 11e rég. de chass., proposé pour capit. trés.
Pierrot, lieut. au 4e rég. de chass., proposé pour capit. d'habill.
Paincout, lieut., adj. au trés. du 11e rég. de huss., proposé pour capit. trés.
Rémiot, lieut. au 6e rég. de chass., proposé pour capit. d'habill.
Petitjean, lieut. au 1er rég. de chass., proposé pour capit. d'habill.
Martin, lieut. au 26e rég. de drag., proposé pour capit. trés.
Vallet, lieut.-adj., au trés. du 2e rég. de spahis, proposé pour capit. trés. et capit. d'habill.
Beauchamps, lieut. au 12e rég. de huss., proposé pour capit. d'habill.
de Brunet de la Renoudière, lieut. au 6e rég. de huss., proposé pour capit. trés.

1883

M. Costolier, lieut. au 11e rég. de drag., proposé pour capit. d'habill.

Sous-lieutenants proposés et classés pour le grade de lieutenant.

1882

MM. Petetin, s.-lieut. au 3e rég. de chass.
Lamy de La Chapelle, s.-lieut. au 14e rég. de chass.
de Boisgelin, s. lieut. au 9e rég. de cuirass.
Arnoux de Maison-Rouge, s.-lieut. au 3e rég. de chass. d'Afr.
de Tarragon, s.-lieut. au 20e rég. de chass.
Aymé de la Chevrelière, s.-lieut. au 20e rég. de drag.
d'Arcangues, s.-lieut. au 12e rég. de huss.
Luce de Trémont, s.-lieut. au 3e rég. de chass. d'Afr.
Malen, s.-lieut. au 18e rég. de chass.
Collin, s.-lieut. au 13e rég. de drag.
de Cugnac, s.-lieut. au 7e rég. de cuirass.
de Perthuis de Laillevault, s.-lieut. au 22e rég. de drag.
Boucon, s.-lieut. au 2e rég. de chass. d'Afr.
Colas des Francs, s.-lieut. porte-étendard du 2e rég. de chass.
Guérou, s. lieut. au 5e rég. de drag.
Letourneur, s. lieut. au 21e rég. de drag.
de Salard, s.-lieut. au 8e rég. de drag.
Hébert, s.-lieut. au 11e rég. de cuirass.
d'Hautpoul, s.-lieut. au 7e rég. de cuirass.
Dupuch de Feletz, s.-lieut. au 11e rég. de huss.
d'Alton, s.-lieut. au 13e rég. de chass.
de Curel, s.-lieut. au 5e rég. de huss.
Van-Assche, s.-lieut. au 16e rég. de cuirass.
Rouy, s.-lieut. au 1er rég. de spahis (Sénégal).
de Miribel, s.-lieut. au 7e rég. de chass.
Esné de Marcieu, s.-lieut. au 9e rég. de drag.
Perrot, s.-lieut. au 13e rég. de drag.
de Salmon de Loiray, s.-lieut. au 3e rég. de huss.
Martinet, s.-lieut. au 11e rég. de huss.

1883

MM. Vincenot, s.-lieut., adj. au trés. de l'école d'applic. de caval.
Masse, s.-lieut. à la 5e comp. de caval. de remonte.
Vauthier, s.-lieut. au 4e rég. de chass. d'Afr.
Descaves, s.-lieut. au 1er rég. de drag.
Petot, s.-lieut. au 1er rég. de drag.
Dinaux des Arcis, s.-lieut. au 20e rég. de chass.
Benoist, s.-lieut. au 17e rég. de chass.
de Coma, s.-lieut. au 6e rég. de huss.
de Peytes de Montcabrié, s.-lieut. au 2e rég. de chass. d'Afr.

MM. de la Bourdonnaye, s.-lieut. au 8e rég. de huss.
Chapelle de Jumilhac, s.-lieut. au 13e rég. de drag.
de la Rochefoucauld, s.-lieut. au 11e rég. de chass.
de Lanusse-Boulémont, s.-lieut. au 19e rég. de chass.
des Rieux de la Villoubert, s.-lieut. au 7e rég. de huss.
Echard, s.-lieut. au 5e rég. de chass.
Le Harivel de Gonneville, s.-lieut. au 1er rég. de cuirass.
de Gélis, s.-lieut. au 8e rég. de huss.
Lemut, s.-lieut. au 16e rég. de drag.
de Rarécourt de la Vallée de Pimodan, s.-lieut. au 1er rég. de drag.
Vial, s.-lieut. au 10e rég. de drag.
Balay, s.-lieut. au 6e rég. de chass.
Gruel de Bacquencourt, s.-lieut. au 3e rég. de drag.
Stoffel, s.-lieut. au 2e rég. de cuirass.
de Séganville, s.-lieut. au 4e rég. de huss.
Macé de Gastines, s.-lieut. au 12e rég. de cuirass.
Trompeau, s.-lieut. au 5e rég. de cuirass.
Millot, s.-lieut. au 1er rég. de chass. d'Afr.
de Wanbert de Genlis, s.-lieut. au 23e rég. de drag.
Kunholtz-Lordat, s.-lieut. au 5e rég. de huss.
de Ponton d'Amécourt, s.-lieut. au 9e rég. de cuirass.
Rossert, s.-lieut. au 1er rég. de chass. d'Afr.
de Kesling, s.-lieut. au 26e rég. de drag.
Durand, s.-lieut. au 8e rég. de huss.
de Maud'huy, s.-lieut. au 11e rég. de huss.
Dupont-Dusaussoy s.-lieut. au 1er rég. de spahis.
Laurent, s.-lieut. au 13e rég. de drag.
Laparre de Saint-Sernin, s.-lieut. s.-instruct. d'équit. à l'école d'applic. de caval.
Kœnig Belliard de Vaubicourt, s.-lieut. au 23e rég. de drag.
Delermoy, s.-lieut. au 1er rég. de huss.
Grabias-Baguéris s.-lieut. au 25e rég. de drag.
Chauvin, s.-lieut. au 4e rég. de chass. d'Afr.
Royer, s.-lieut. au 1er rég. de spahis (Sénégal).
de Metz, s.-lieut. au 2e rég. de cuirass.
Denevault, s.-lieut. au 5e rég. de drag.
Murat, s.-lieut. au 4e rég. de cuirass.
Renault, s.-lieut. au 2e rég. de huss.
de Rascas, s.-lieut. au 1er rég. de chass.
de Contades-Gizeux, s.-lieut. au 2e rég. de chass.

Officiers indigènes.

1882

Mohamed ben Khouty ben ez Eddin, s.-lieut. au 2e rég. de spahis.

1883

Mohamed ben Moussa, s.-lieut. au 3e rég. de spahis.
Tayeb ben Lakhal, s.-lieut. au 3e rég. de spahis.

Sous-officiers proposés et classés pour le grade de sous-lieutenant.

1883

MM. Lefébure, s.-off. au 3e rég. de chass.
de Calouin de Tréville, s.-off. au 14e rég. de chass.
Maillet, s.-off. au 1er rég. de chass. d'Afr.
de Ganay, s.-off. au 1er rég. de cuirass.
Gounin, s.-off. au 17e rég. de drag.
de Lenfant, s.-off. au 2e rég. de chass. d'Afr.
Lenormand, s.-off. au 8e rég. de chass.
Froidure, s.-off. au 12e rég. de drag.
Jonte, s.-off. au 18e rég. de drag.
du Cheyron de Beaumont, s.-off. au 10e rég. de cuirass.
Rioult de Neuville, s.-off. au 12e rég. de chass.
Dugard (Henri-Joseph), s.-off. au 8e rég. de drag.
de Gratet du Bouchage, s.-off. au 9e rég. de drag.
Grandjean, s.-off. au 1er rég. de chass. d'Afr.
Stocklen, s.-off. au 1er rég. de spahis.

MM. Gavignet, s.-off. au 1er rég. de drag.
Riu, s.-off. au 8e rég. de drag.
Seingeot, s.-off. au 7e rég. de drag
Lacrotte, s.-off. au 8e rég. de chass.
de Lestrange, s.-off. au 18e rég. de drag.
de Tournebu, s.-off. au 24e rég. de drag.
Mangin, s.-off. au 1er rég. de chass. d'Afr.
Camusat de Riancey, s.-off. au 21e rég. de drag.
de Kergorlay, s.-off. au 2e rég. de chass.
Ritter, s.-off. au 20e rég. de drag.
Rolloy, s.-off. au 3e rég. de cuirass.
Finot-Prévost, s.-off. au 6e rég. de cuirass.
de la Roche-Fontenilles, s.-off. au 21e rég. de drag.
Putin, s.-off. au 9e rég. de chass.
Vaquette, s.-off. au 23e rég. de drag.
Parise, s.-off. au 19e rég. de drag.
Labbé, s.-off. au 10e rég. de huss.
de Fayet, s.-off. au 12e rég. de chass.
de Sainte-Marie d'Agneaux, s.-off. au 3e rég. de drag.
Mathieu, s.-off. au 1er rég. de chass. d'Afr.
de Sauvan d'Aramon, s.-off. au 11e rég. de chass.
Bazin de Jessey, s.-off. au 24e rég. de drag.
Préaud, s.-off. au 19e rég. de drag.
Roux, s.-off. au 8e rég. de huss.
Dommanget, s.-off. au 5e rég. de huss.
de la Grandière, s.-off. au 25e rég. de drag.
Coutte, s.-off. au 23e rég. de drag.
Faillière, s.-off. au 7e rég. de cuirass.
Warnet, s.-off. au 2e rég. de dragons.
Lecomte, s.-off. au 2e rég. de chass.
Picandet, s.-off. au 14e rég. de chass.
Amat, s.-off. au 15e rég. de chass.
de Lalande-Calan, s.-off. au 5e rég. de chass.
Leroy, s.-off. au 16e rég. de chass.
Bourgeois, s.-off. au 14e rég. de drag.
Brody, s.-off. au 9e rég. de cuirass.
Fournier, s.-off. au 22e rég. de drag.
Protêt, s.-off. au 1er rég. de drag.
Husson, s.-off. au 16e rég. de drag.
Lebègue, s.-off. au 13e rég. de chass.
Cressier, s.-off. au 2e rég. de huss.
Tardieu de Maleyssie, s.-off. au 2e rég. de drag.
Hervé, s.-off. au 13e rég. de drag.
Carrière, s.-off. au 11e rég. de drag.
Ledoux, s.-off. au 3e rég. de chass.
Frelin, s.-off. au 4e rég. de huss.
Van Cauwenbergue, s.-off. au 19e rég. de chass.
Gourmel, s.-off. au 18e rég. de chass.
Legros, s.-off. au 6e rég. de chass.
de Raucourt, s.-off. au 21e rég. de drag.
Camus, s.-off. au 10e rég. de chass.
Tinel, s.-off. au 23e rég. de drag.
Pounineau, s.-off. au 1er rég. de spahis.
Abrard, s.-off. au 9e rég. de drag.
Pellerin, s.-off. au 2e rég. de chass. d'Afr.
Bertrand, s.-off. au 1er rég de chass.
Thierry, s.-off. au 26e rég. de drag.
Magnin, s.-off. au 5e rég. de chass.
Lubet, s.-off. au 15e rég. de drag.
Chauvey, s.-off. au 11e rég. de cuirass.
Surirey, s.-off. au 15e rég. de drag.
Roche, s.-off. au 17e rég. de chass.
Nozeran, s.-off. au 15e rég. de drag.
Taloppe, s.-off. au 11e rég. de chass.
Dulon, s.-off. au 7e rég. de drag.
Goutelle, s.-off. au 2e rég. de huss.
Renson d'Allois d'Herculais, s.-off. au 13e rég. de drag.
Vidal, s.-off. au 18e rég. de drag.
Ardoin, s.-off. au 9e rég. de chass.
Geoffroy, s.-off. au 9e rég. de drag.
Jubié, s.-off. au 11e rég. de cuirass.
de Ricard, s.-off. au 7e rég. de huss.
Thouvenin, s.-off. au 2e rég. de huss.
Cazaux, s.-off. au 15e de drag.
de Guéhéneuc, s.-off. au 12e rég. de huss.
Blanc, s.-off. au 6e rég. de drag.
Lacombe-Cazal, s.-off. au 3e rég. de cuirass.
Pellegry, s.-off. au 14e rég. de chass.
Caveanne, s.-off. au 11e rég. de huss.
Audebert, s.-off. au 14e rég. de chass.
Garnier, s.-off. au 4e rég. de huss.
Rolle, s.-off. au 5e rég. de chass.
Picart, s.-off. au 3e rég. de chass. d'Afr.
Batail, s.-off. au 20e rég. de chass.
Blondet-Desbordes, s.-off. au 11e rég. de chass.
Maillot, s.-off. au 10e rég. de chass.
Boissot, s.-off. au 15e rég. de chass.
Dusaulc de Nesme, s.-off. au 4e rég. de chas.
Galand, s.-off. au 26e rég. de drag.
de Corday, s.-off. au 23e rég. de drag.
Burlureaux, s.-off. au 2e rég. de cuirass.

MM. Gervaise, s.-off. au 25e rég. de drag.
Gerlat, s.-off. au 1er rég. de drag.
Rollée de Baudreville, s.-off. au 9e rég. de huss.
Abric, s.-off. au 2e rég. de spahis.
Lepeltier, s.-off. au 1er rég. de spahis.
Bureau, s.-off. au 13e rég. de chass.
Marchal, s.-off. au 2e rég. de chass. d'Afr.
Bessières, s.-off. au 4e chass. d'Afr.
Levère, s.-off. au 1er rég. de huss.
Canard, s.-off. au 5e rég. de drag.
Regad, s.-off. au 7e rég. de chas.

Sous-officiers indigènes.

1er SPAHIS

1882

Si Mohamed ben bel Kassem, maréch. des log. au rég.
Abdallah ben Mohammed, maréch. des log. au rég.

2e SPAHIS

1882

Abdel Kader ben M'Cabih, maréch. des logis au rég.

1883

Mohamed ben Taïeb, maréch. des log. au rég.

3e SPAHIS

1882

El Khédiri ben Brahim, maréch. des log. au rég.

1883

Larby ben Ahmed, maréch. des log. au rég.
Hassein Sammar, maréch. des log. au rég.

ARTILLERIE

Lieutenants-colonels proposés et classés pour le grade de colonel.

1882

MM. de Franchessin, lieut.-colonel du 36e rég. d'art., direct. de l'école d'art. du 13e corps d'ar.
Oster, lieut.-colonel du 35e rég. d'art., direct. de l'école d'art. du 9e corps d'ar.
de Lanet, lieut.-colonel du 8e rég. d'art.
Pépin, lieut.-colonel du 27e rég. d'art.
Delabrousse, lieut.-colonel, vice-présid. de la commiss. d'expériences de Bourges.
Florentin, lieut.-colonel, direct. de l'atelier de construct. de Tarbes.

1883

MM. David, lieut.-colonel, direct. à Perpignan.
Mondon, lieut.-colonel, direct. à Bourges.
Schuhler, lieut.-colonel du 21e rég. d'art.
Claudel, lieut.-colonel, direct. à Toulon.
Pothier, lieut.-colonel du 24e rég. d'art., direct. de l'école d'art. du 18e corps d'ar.
Malcor, lieut.-colonel, direct. de l'école d'art. du 7e corps d'ar.
Morvan, lieut.-colonel du 7e rég. d'art.
Vionnois, lieut.-colonnel, sous-direct. des études à l'école supér. de guerre.
Leclerc, lieut.-colonel du 28e rég. d'art.
Collet-Meygret, lieut.-colonel, direct. de l'école d'art. du 5e corps d'ar.
d'Aumale, lieut.-colonel, direct. de l'école d'art. du 2e corps d'ar.

Chefs d'escadron proposés et classés pour le grade de lieutenant-colonel.

1882

MM. de Cambolas, chef d'escad. au 23e rég. d'art.
Salvain, chef d'escad. au 17e rég. d'art.
Benoit, chef d'escad. au 32e rég. d'art.
Gastine, chef d'escad. au 19e rég. d'art.
Biffe, chef d'escad. au 36e rég. d'art.
Blandin de Chalain, chef d'escad. au 33e rég. d'art.
Morio, chef d'escad., s.-direct. du matériel au dépôt central.
Gillet, chef d'escad. au 29 rég. d'art.
Caro, chef d'escad. au 22e rég. d'art., chef d'ét.-maj. de l'art. du 3e corps d'ar.
Michon, chef d'escad. au 21e rég. d'art., command. l'art. de la 4e div. de caval.
Deloye, chef d'escad., adj. au 2e bureau de la 3e direct. au ministère de la guerre.
Jouart, chef d'escad. à l'ét.-maj. général du ministre.

1883

MM. Lestaudin, chef d'escad. au 2e rég. d'art. chef d'ét.-maj. de l'art. du 14e corps d'ar.
Ruyneau de Saint-Georges, chef d'escad. au 20e rég. d'art.
Jorna de Lacale, chef d'escad., chef d'ét.-maj. du général command. l'art. de la place et des forts de Lyon.
Doreau, chef d'escad. au 32e rég. d'art.
Bombard, chef d'escad. au 27e rég. d'art., chef d'ét.-maj. de l'art. du 1er corps d'ar.
Bajau, chef d'escad., s.-direct. de l'atelier de construct. de Tarbes.
Murjas, chef d'escad. au 36e rég. d'art.
Wolff, chef d'escad. au 31e rég. d'art., chef d'ét.-maj. de l'art. du 4e corps d'ar.
Deminuid Treuille de Beaulieu, chef d'escad. à la disposit. du général command. l'art. de la place et des forts de Paris.
André, chef d'escad., direct. de la commiss. des principes du tir.
Guespereau, chef d'escad. au 19e rég. d'art., chef du service du personnel au dépôt central.
Caillo, chef d'escad. au 6e rég. d'art.
Langlois, chef d'escad. adj. au 2e bureau de de la 3e direct. au ministère de la guerre.
Muzeau, chef d'escad., profess. du cours d'art. à l'école d'applic.
Rau, chef d'escad. hors cad., à l'ét.-maj. général du ministre, 3e bureau.

Capitaines proposés et classés pour le grade de chef d'escadron.

1882

MM. de Miol-Flavart, capit. au 38e rég. d'art.
Mannessier, capit. au 7e rég. d'art.
de Carsalade du Pont, capit. au 11e bat. d'art. de fort.
Lourdel-Hénaut, capit. au 26e rég. d'art.
Guény, capit. au 3e bat. d'art. de fort.
Delay, capit., command. l'art. de l'arrond. de Philippeville.
Leclère, capit. au 11e rég. d'art.
de Pontich, capit. au 27e rég. d'art.
Manceron, capit., direct. de l'atel. de précis. au dépôt central.
Halphen, capit., répétit. adj. du cours d'analyse à l'école polytech.
Foache, capit. au 11e rég. d'art.
Oehmichen, capit. command. le parc d'art. en Tunisie.
Laude, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
Gourgaud, capit. au 12e rég. d'art.
Lebeau, capit. au 2e bat. d'art. de fort.
Petit de Coupray, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
Montigny, capit., aide de camp de M. le général de div. Thoumas.
Poulle, capit. au 31e rég. d'art.
Orbion, capit. à l'ét.-maj. général du ministre (cabinet du chef d'ét.-maj. général).
d'Astier de la Vigerie, capit. à l'ét.-maj. général du ministre (1er bur.).
Smet-Jamar, capit. adj. au 2e bur. de la 3e direct., au ministère de la guerre.
Gallon, capit.-maj. au 15e bat. d'art. de fort.
Charles, capit.-maj. au 7e bat. d'art. de fort.

MM. Bailloud, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
Maggiolo, capit., aide-de-camp de M. le général de div. Tricoche.

1883

MM. Villien, capit. au 23ᵉ rég. d'art.
Verchère, capit. au 13ᵉ rég. d'art.
Gaillard-Bournazel, capit. au 18ᵉ rég. d'art.
Talayrach, capit. au 34ᵉ rég. d'art.
Bocquillon, capit. au 1ᵉʳ bat. d'art. de fort.
Baillot Ducup de Saint-Paul, capit. au 36ᵉ rég. d'art.
Feuillet, capit. au 14ᵉ rég. d'art.
Lefilliatre, capit. au 6ᵉ rég. d'art.
Feldmann, capit., aide de camp de M. le général de div. Gresset.
Altmayer, capit. au 12ᵉ rég. d'art.
Palle, capit. au 12ᵉ rég. d'art.
Delsol, capit. au 17ᵉ rég. d'art.
Cossins de Belvalle, capit. au 26ᵉ rég. d'art.
Berquin, capit. à la direct. d'Oran.
Méert, capit. au 9ᵉ rég. d'art.
Orcel, capit., aide de camp de M. le général Ladvocat.
Lèques, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
Valuy, capit. hors cad., service d'ét.-maj.
Colard, capit., 2ᵉ attaché milit. à l'ambass. de la République française, en Allemagne.

Lieutenants proposés et classés pour le grade de capitaine.

1883

MM. Harbulot, lieut. au 7ᵉ rég. d'art., faisant fonctions d'off. d'habill.
Gabolde, lieut. au 27ᵉ rég. d'art., faisant fonctions d'off. d'habill.
Baron, lieut. au 2ᵉ bat. d'art. de fort.
Lanfray, lieut. au 19ᵉ rég. d'art., faisant fonctions d'off. d'habill.
Jeannest, lieut. au 15ᵉ bat. d'art. de fort.
Naudé, lieut. au 17ᵉ rég. d'art.
Badouard, lieut. à la 9ᵉ comp. d'ouvriers d'art. (détachement d'Alger).
Porcherot, lieut. au 13ᵉ bat. d'art. de fort.
Renaut, lieut. au 12ᵉ rég. d'art.
Robert de Beauchamp, lieut. au 12ᵉ rég. d'art.
Benazet, lieut. au 18ᵉ rég. d'art.
Chabert, lieut. au 11ᵉ rég. d'art. (école supér. de guerre).
Pauffin de Saint-Morel, lieut. au 2ᵉ bat. d'art. de fort. (école supér. de guerre).
Ducruy, lieut. au 2ᵉ rég. d'art.
Bramas, lieut. au 4ᵉ rég. d'art.
Florentin, lieut. au 4ᵉ rég. d'art.
Maumet, lieut. au 20ᵉ rég. d'art.
Mengin, lieut. au 4ᵉ bat. d'art. de fort.
Marchand, lieut. au 34ᵉ rég. d'art. (école supér. de guerre).
Ollivier, lieut. au 31ᵉ rég. d'art.
Souriau, lieut. au 33ᵉ rég. d'art.
Berthaut, lieut. au 37ᵉ rég. d'art.
Spilleux, lieut. au 29ᵉ rég. d'art. (école supér. de guerre).
Ruel, lieut. au 24ᵉ rég. d'art.
Déprez, lieut. au 25ᵉ rég. d'art.
Burckhardt, lieut. au 16ᵉ bat. d'art. de fort.
de Montéty, lieut. au 19ᵉ rég. d'art.
Favret, lieut. au 6ᵉ bat. d'art. de fort (à la disposit. du présid. du comité de l'art.)
Baric, lieut. au 9ᵉ rég. d'art.
Hauvette, lieut. au 30ᵉ rég. d'art.
Wack, lieut. au 8ᵉ bat. d'art. de fort.
Bernard, lieut. au 2ᵉ rég. d'art.
Bétourné, lieut. au 21ᵉ rég. d'art. (profess. adj. du cours pratiq. de géographie à Saint-Cyr).
Massie, lieut. au 14ᵉ rég. d'art.
Matton, lieut. au 36ᵉ rég. d'art.
Barbançon, lieut. au 33ᵉ rég. d'art.
de Reviers de Mauny, lieut. au 22ᵉ rég. d'art.
Toutée, lieut. au 6ᵉ bat. d'art. de fort. (école supér. de guerre).
Favereau, lieut. au 6ᵉ bat. d'art. de fort.

Sous-officiers proposés et classés pour le grade de sous-lieutenant.

1883

MM. Ferrez, maréch. des log. au 26ᵉ rég. d'art.
Engelmann, adjud. au 5ᵉ bat. d'art. de fort.
Girard, adjud. au 1ᵉʳ rég. d'art.
Mars, adjud. à l'école milit. d'inf.
Décaudin, adjud. au 15ᵉ rég. d'art.
Mony, adjud. au 1ᵉʳ rég. d'art. pont.
Carron, adjud. au 29ᵉ rég. d'art.
Pernet, adjud. au 10ᵉ rég. d'art.
Guilbert, adjud. au 8ᵉ rég. d'art.
Donnat, adjud. au 36ᵉ rég. d'art.
Hurlin, adjud. à l'école polytech.
Réthoré, adjud. au 14ᵉ rég. d'art.
Strasser, adjud. au 11ᵉ rég. d'art.
Damars, adjud. à l'école spéc. milit.
Souréliat, adjud. au 13ᵉ bat. d'art. de fort.
Bach, adjud. au 2ᵉ rég. d'art. pont.
Leblan, adjud. au 30ᵉ rég. d'art.
Desnos, adjud. au 26ᵉ rég. d'art.
Maury, adjud. au 20ᵉ rég. d'art.
de Heimann, adjud. au 11ᵉ bat. d'art. de fort.
Lavenne, adjud. au 35ᵉ rég. d'art.
Fénal, maréch. des log. au 7ᵉ rég. d'art.
Rousseaux, maréch. des log. chef au 4ᵉ rég. d'art.
Jacquier, adjud. au 21ᵉ rég. d'art.
Sonntag, adjud. au 31ᵉ rég. d'art.
Misset, maréch. des log. chef au 1ᵉʳ rég. d'art.
Joyeux, adjud. au 26ᵉ rég. d'art.
Alix, maréch. des log. chef au 25ᵉ rég. d'art.
Gonnon, adjud. au 2ᵉ rég. d'art. pont.
Lotte, maréch. des log. au 35ᵉ rég. d'art.
Vernet, adjud. au 24ᵉ rég. d'art.
Barny de Romanet, maréch. des log. au 16ᵉ rég. d'art.
Clerc, maréch. des log. au 10ᵉ rég. d'art.
Bèque, adjud. au 31ᵉ rég. d'art.
Najean, maréch. des log. chef au 2ᵉ rég. d'art.
de Boutray, adjud. au 28ᵉ rég. d'art.
Grand, maréch. des log. chef au 6ᵉ rég. d'art.
Offret, adjud. au 15ᵉ rég. d'art.
de Chabannes, maréch. des log. chef au 1ᵉʳ rég. d'art.
Henry de Villeneuve, adjud. au 7ᵉ rég. d'art.
Robert, maréch. des log. chef au 22ᵉ rég. d'art.
Maréchal, maréch. des log. chef au 30ᵉ rég. d'art.
Meneboode, maréch. des log. chef au 19ᵉ rég. d'art.
Dilhan, maréch. des log. au 18ᵉ rég. d'art.
Vigla, maréch. des log. au 17ᵉ rég. d'art.
Monjaud, maréch. des log. au 5ᵉ rég. d'art.
Fossat, maréch. des log. chef au 24ᵉ rég. d'art.
Vincent-Lefebvre de Champorin, maréch. des log. au 12ᵉ rég. d'art.
Castelnau, maréch. des log. chef au 22ᵉ rég. d'art.
Guillaume dit Gaiffe, maréch. des log. au 5ᵉ rég. d'art.

EMPLOYÉS DE L'ARTILLERIE

Gardes principaux de 2ᵉ classe proposés et classés pour le grade de garde principal de 1ʳᵉ classe.

1883

MM. Pollart, garde princip. de 2ᵉ cl. à l'école centr. de pyrotech.
Bouvard, garde princip. de 2ᵉ cl. à la direct. de Versailles.
Clor, garde princip. de 2ᵉ cl. à la direct. de Toulon.
Barbaux, garde princip. de 2ᵉ cl. à la manufact. d'armes de Saint-Étienne.
Meric, garde princip. de 2ᵉ cl. à l'école de Toulouse.
Desséré, garde princip. de 2ᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 2ᵉ bur.
Camescasse, garde princip. de 2ᵉ cl. à l'école du Mans.

Gardes de 1ʳᵉ classe proposés et classés pour le grade de garde principal de 2ᵉ classe.

1883

MM. Clément, garde de 1ʳᵉ cl. à la direct. de Lyon.
Barril, garde de 1ʳᵉ cl. à la direct. de Brest.
Parviller dit Nourret, garde de 1ʳᵉ cl. à la direct. de Versailles.
Desclaux, garde de 1ʳᵉ cl. à la direct. de Vincennes.
Delcroix, garde de 1ʳᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 2ᵉ bur.
Maige, garde de 1ʳᵉ cl. à la direct. de Toul.
Bourzac, garde de 1ʳᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 2ᵉ bur.
Tanvet, garde de 1ʳᵉ cl. à l'école de Vannes.
Letartre, garde de 1ʳᵉ cl. à l'école de Bourges.
Cadilhac, garde de 1ʳᵉ cl. à la direct. de Grenoble.
Detrait, garde de 1ʳᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 2ᵉ bur.
Petitjean, garde de 1ʳᵉ cl. au dépôt central.
Perrin, garde de 1ʳᵉ cl. au dépôt central.
Colson, garde de 1ʳᵉ cl. à l'école de Vincennes.
Vedère, garde de 1ʳᵉ cl. à l'école de Tarbes.
Giuseppi, garde de 1ʳᵉ cl. à la direct. d'Oran.
Martin, garde de 1ʳᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 2ᵉ bur.

Gardes de 2ᵉ classe proposés et classés pour le grade de garde de 1ʳᵉ classe.

1883

MM. Provost, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Reims.
Marchal, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Toul.
Robert, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Toulon.
Gauthier, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de La Fère.
Moyroud, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Grenoble.
Keller, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Toulouse.
Delaneau, garde de 2ᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 1ᵉʳ bur.
Thuret, garde de 2ᵉ cl. à l'école de Bourges.
Zipp, garde de 2ᵉ cl. à la manuf. d'armes de St-Étienne.
Gehin, garde de 2ᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 2ᵉ bur.
Pollène, garde de 2ᵉ cl. au dépôt central.
Perrin, garde de 2ᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 2ᵉ bur.
Prost, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Toulon.
Huet, garde de 2ᵉ cl. à l'école de La Fère.
Reubel, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Versailles.
Capelier, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Douai.
Tailhades, garde de 2ᵉ cl. à l'école d'Orléans.
Forel, garde de 2ᵉ cl. à la fond. de Bourges.
Bonnel, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Vincennes.
Bombillon, garde de 2ᵉ cl. au ministère de la guerre, 3ᵉ direct., 2ᵉ bur.
Lang, garde de 2ᵉ cl. à l'école de Castres.
Semaire, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de La Fère.
Sabourean, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Perpignan.
Cartan, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Verdun.
Rodier, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Lyon.
Merle, garde de 2ᵉ cl. à la direct. de Belfort.

Gardes de 3e classe proposés et classés pour le grade de garde de 2e classe.

1883

MM. Walch, garde de 3e cl. à l'école centr. de pyrotech.
Hamand, garde de 3e cl. à la fond. de Bourges.
Lambolé, garde de 3e cl. à la direct. de Vincennes.
Kleiber, garde de 3e cl. à la manuf. d'armes de Saint-Etienne.
Bergé, garde de 3e cl. à l'école du Mans.
Bellier, garde de 3e cl. à la direct. de La Fère.
Grohando, garde de 3e cl. à la direct. de Versailles.
Tisserand, garde de 3e cl. à l'atelier de construct. de Vernon.
Barand, garde de 3e cl. à l'école de Castres.
Bailly-Maître, garde de 3e cl. à la manuf. d'armes de Châtellerault.
Borrel, garde de 3e cl. à l'école de Rennes.
Gouvernel, garde de 3e cl. à la direct. de Verdun.
Vial, garde de 3e cl. à la direct. de Lyon.
Chatry, garde de 3e cl. à l'atelier de construct. de Puteaux.
Aviez, garde de 3e cl. à la direct. de Saint-Omer.
Declercq, garde de 3e cl. à la direct. de Toulouse.
Prengé, garde de 3e cl. à la direct. de Châteauroux.
Guillemin, garde de 3e cl. à la direct. d'Oran.
Soulaire, garde de 3e cl. au dépôt central.
Fourcade, garde de 3e cl. à la direct. d'Alger.
Pinsembert, garde de 3e cl. à l'école de Bourges.

Ouvriers d'Etat, gardiens de batterie et sous-officiers proposés et classés pour le grade de garde de 3e classe comptable.

1883

MM. Guillaume, gardien de batt. à la direct. de Toulon.
Membrey, adj. au 1er rég. d'art.
Cazeneuve, adjud. au 22e rég. d'art.
Denniel, gardien de batt. à la direct. de Verdun.
Canton, adjud. au 4e rég. d'art.
Schneyder, adjud. au 21e rég. d'art.
Coussot, adjud. au 26e rég. d'art.
Strolal, ouvrier d'Etat au parc de Tunisie.
Mondon, adjud. au 29e rég. d'art.
Tripier, adjud. au 3e bat. d'art. de fort.
Lobstein, gardien de batt. à la direct. de Vincennes.
Rouvier, adjud. au 6e rég. d'art.
Valogne, maréch. des log. au 8e rég. d'art.
Payen, adjud. au 25e rég. d'art.
Bernard, ouvrier d'Etat à la direct. de Bayonne.
Marson, adjud. au 32e rég. d'art.
Fricker, adjud. au 9e rég. d'art.
Duchristel, gardien de batt. à la direct. de Constantine.
Serniclay, adjud. au 4e rég. d'art.
Grillot, maréch. des log. chef à la 9e comp. d'ouvriers d'art.
Dorianne, adjud. au 18e rég. d'art.
Kleinhans, gardien de batt. à la direct. de Bastia.
Philbert, adjud. au 3e rég. d'art.
Pascal, maréch. des log. chef à la 10e comp. d'ouvriers d'art.
Serres, ouvrier d'Etat à la direct. de Bourges.
MM. Esparre, adjud. au 12e rég. d'art.
Mestre, maréch. des log. chef à la 7e comp. d'ouvriers d'art.
Hutinet, maréch. des log. chef à la 8e comp. d'ouvriers d'art.
Boullier, ouvrier d'Etat à la direct. de Besançon.
Fallouey, adjud. au 27e rég. d'art.
Jaudeau, adjud. au 2e rég. d'art. pont.
Astier, ouvrier d'Etat au dépôt central.
Delaplace, maréch. des logis chef à la 1re comp. d'artif.
Polin, maréch. des logis chef à la 2e comp. d'ouvriers d'art.
Vogel, adjud. au 15e rég. d'art.

Sous-officiers proposés et classés pour le grade de garde de 3e classe, chef artificier.

1883

MM. Caquelin, chef artif. au 26e rég. d'art.
Renaudin, chef artif. au 28e rég. d'art.
Pilot, chef artif. au 38e rég. d'art.
Mirgon, chef artif. au 37e rég. d'art.

Ouvriers d'Etat de 1re classe proposés et classés pour le grade de garde de 3e classe, chef ouvrier en fer.

1883

MM. Teubhans, ouvrier d'Etat à la direct. de Rennes.
Obrecht, ouvrier d'Etat aux forges du Midi.
Bérard, ouvrier d'Etat à la direct. de Vincennes.
Alliot, ouvrier d'Etat à l'école de Châlons.
Ney, ouvrier d'Etat au dépôt central.

Ouvriers d'Etat de 1re classe proposés et classés pour le grade de garde de 3e classe, chef ouvrier en bois.

1883

MM. Clavié, ouvrier d'Etat à la direct. de Toulouse.
Chalbert, ouvrier d'Etat à la direct. de Besançon.
Lorin, ouvrier d'Etat à la manuf. d'armes de Tulle.
Cazeneuve, ouvrier d'Etat à la direct. de Grenoble.

Contrôleurs d'armes principaux de 2e classe proposés et classés pour le grade de contrôleur d'armes principal de 1re classe.

1880

M. Steck, contrôl. princip. de 2e cl. à la manuf. de Châtellerault.

1881

M. Favarcq, contrôl. princip. de 2e cl. à la manuf. de Sainte-Etienne.

1883

M. Hardy, contrôl. princip. de 2e cl. à la manuf. de Tulle.

Contrôleurs d'armes de 1re classe proposés et classés pour le grade de contrôleur d'armes principal de 2e classe.

1881

MM. Schmitt, contrôl. de 1re cl. à la manuf. de Châtellerault.
Hardy, contrôl. de 1re cl. à la manuf. de Tulle.

1883

MM. Murgue, contrôl. de 1re cl. à la manuf. de Saint-Etienne.
Delmotte, contrôl. de 1re cl. à la manuf. de Saint-Etienne.

Contrôleurs d'armes de 2e classe proposés et classés pour le grade de contrôleur d'armes de 1re classe.

1882

M. Nannan, contrôl. de 2e cl. à la manuf. de Tulle.

1883

MM. Lacroix, contrôl. de 2e cl. à la manuf. de Saint-Etienne.
Orioux, contrôl. de 2e cl. à la manuf. de Saint-Etienne.
Dutranoy (A.-A.), contrôl. de 2e cl. à la manuf. de Saint-Etienne.
Dutranoy (A.), contrôl. de 2e cl. à la manuf. de Châtellerault.

Contrôleurs d'armes de 3e classe proposés et classés pour le grade de contrôleur d'armes de 2e classe.

1883

MM. Poulet, contrôl. de 3e cl. à la direct. de Cherbourg.
Riche, contrôl. de 3e cl. à la direct. de Toulouse.
Schmitt, contrôl. de 3e cl. à la manuf. de Châtellerault.
Schmutz, contrôl. de 3e cl. à la manuf. de Saint-Etienne.
Lafontaine, contrôl. de 3e cl. à la manuf. de Tulle.
Requilé, contrôl. de 3e cl. à la direct. de Bayonne.

Ouvriers des manufactures proposés et classés pour le grade de contrôleur d'armes de 3e classe des manufactures.

1882

M. Richard, compagnon à la manuf. de Saint-Etienne.

1883

MM. Fayet, compagnon à la manuf. de Tulle.
Coudreau, maître à la manuf. de Saint-Etienne.
Odin, maître à la manuf. de Saint-Etienne.
Close, maître à la manuf. de Châtellerault.
Moulin, compagnon à la manuf. de Saint-Etienne (dépôt central).
Crotaille, compagnon à la manuf. de Tulle (dépôt central).

Chefs armuriers de 1re classe des corps de troupe proposés et classés pour le grade de contrôleur d'armes de 3e classe de direction d'artillerie.

1883

MM. Bergeon, chef armurier au 93e rég. d'inf.
Nésius, chef armurier au 51e rég. d'inf.
Goi, chef armurier au 68e rég. d'inf.
Orabé, chef armurier au 101e rég. d'inf.
Froger, chef armurier au 21e rég. d'inf.
Kreiser, chef armurier au 104e rég. d'inf.
Fège, chef armurier au 3e rég. de cuirass.
Goguelat, chef armurier au 2e rég. d'inf.
Villeret, chef armurier au 43e rég. d'inf.
Charlin, chef armurier au 30e rég. d'inf.
Haurat, chef armurier au 54e rég. d'inf.
Vialle, chef armurier au 66e rég. d'inf.

GÉNIE

Lieutenants-colonels proposés et classés pour le grade de colonel.

1882

MM. Revel de Bretteville, lieut.-colonel, direct. du génie à Rouen.
Sourian, lieut.-colonel, direct. du génie à Limoges.
Lasvignes, lieut.-colonel, minist. de la guerre (4e direct.).
Lemoyne, lieut.-colonel, chef du 2e bureau de l'ét.-maj. général.

1883

MM. Dewulf, lieut.-colonel du 2e rég.
Garnier, lieut.-colonel, direct. du génie à Arras.
Borius, lieut.-colonel, command. en second l'école d'applic. de Fontainebleau.
Caffarel, lieut.-colonel, attaché milit. à l'ambassade de la Républ. franç. en Turquie.
Cord, lieut.-colonel, chef du génie à Paris (rive droite).
Glises, lieut.-colonel, chef du génie à Bayonne.

Chefs de bataillon proposés et classés pour le grade de lieutenant colonel.

1882

M. Tessandier, chef de bat., chef du génie à Cherbourg.

1883

MM. Allard, chef de bat., chef du génie à Orléans.
Brossé, chef de bat., chef du génie à Nantes.
Bacharach, chef de bat., chef du génie à Dijon.
Klein, chef de bat., chef du génie à Perpignan.
Lebagre, chef de bat., chef du génie à Brest.
Poncet, chef de bat. au dépôt des fortific.
Tartrat, profess. adj. de fortific. à l'école supér. de guerre.
Capperon, chef de bat., chef du génie à Belfort.

Capitaines proposés et classés pour le grade de chef de bataillon.

1881

MM. Renard, capit., chef du génie à Fontainebleau.
Brulot, capit., aide de camp de M. le général Bressonnet.

1882

MM. Arvenges, capit., chef du génie à Niort.
Thomas, capit., à Nancy.
Nicolas, capit., chef du génie à Péronne.
Bourgeois, capit., chef du génie à Lorient.
Joly, capit. à Calais.
Vieillard, capit., aide de camp de M. le général Béziat.
Marga, capit., profess. adj. du cours d'art. milit. à l'école d'appl. de Fontainebleau.
de Regnauld de Lannoy de Bissy, capit. d'ét.-maj. général (dépôt de la guerre).
Aubry de La Noe, capit. au ministère de la guerre (4e direct.).
Lefort, capit. à Verdun.
Tétard, capit., chef du génie à Sousse.
Guinot, capit. au ministère de la guerre (4e direct.).
Dalstein, capit. à Ajaccio.
MM. Fribourg, capit., ét.-maj. général (dépôt de la guerre).
Courtin, capit. à Paris (rive gauche).

1883

MM. Fauconnet, capit. adj. au command. de de l'école régim. de Montpellier.
Mortagne, capit. profess. adj. de fortific. à l'école d'applic. de Fontainebleau.
Derougemont, capit., aide de camp de M. le général Richard.
Allotte de la Fuye, capit. en Algérie.
Tock, capit. à Epinal.
L'Huillier, capit., aide de camp de M. le général Masselin.
Rogez, capit. au 1er rég.
Corbin, capit. à Paris (direct.).
Clinchard, cap. inspect. des études à l'école polytech.
Peret, capit., chef du génie à Sidi-bel-Abbès.

Lieutenants proposés et classés pour le grade de capitaine.

1883

MM. Masselin, lieut. au 1er rég.
Linder, lieut. au 1er rég.
Borgoltz, lieut. au 1er rég.
Dattin, lieut. au 4e rég.
Floret, lieut. au 4e rég.
Pitois, lieut. au 4e rég.
Du Bois Saint-Sévrin, lieut. au 1er rég.
Bonnefon, lieut. au 1er rég.
Cauboue, lieut. au 2e rég. (Tunisie).
Mayer, lieut. au 1er rég.
Duhamel, lieut. au 3e rég.
Gérard, lieut. au 2e rég. (Tunisie).
Bonel, lieut. au 3e rég.
Rodallec, lieut. au 4e rég.
Lelièvre, lieut. au 2e rég. (Tunisie).

Sous-officiers proposés et et classés pour le grade de sous-lieutenant.

MM. Barisien, adjud. s-off. au 2e rég.
Hattner, adjud. s.-off. au 3e rég.
Gignan, adjud. s.-off. au 4e rég.
Jacquinot, adjud. s.-off. à l'école polytech.
Bouvier, adjud. s.-off. au 1er rég.
Perris, adjud. s.-off. au 2e rég.
Lemarchand, adjud. s.-off. au 3e rég.
Rey, adjud. sous-off. au 4e rég.
Menu, serg.-maj. au 1er rég.
Rabut, adjud. s.-off. au 2e rég.
Mézin, adjud. s.-off au 4e rég.
Deloye, adjud. s.-off. au 2e rég.

EMPLOYÉS DU GÉNIE

Adjoints principaux de 2e classe proposés et classés pour le grade d'adjoint principal de 1re classe.

1883

MM. Aubin, adj. princip. de 2e cl. à Bayonne. (direct.)
Point, adj. princip. de 2e cl. à Chambéry.
Optgez, adj. princip. de 2e cl. à l'école régim. de Versailles.
Berlemont, adj. princip. de 2e cl. à Dunkerque.
Fouquet, adj. princip. de 2e cl. à Tunis.

Adjoints de 1re classe proposés et classés pour le grade d'adjoint principal de 2e classe.

1883

MM. Bessat, adj. de 1re cl., Mont'ouis.
Terlé, adj. de 1re cl., Saintes.
Schoeffler, adj. de 1re cl., Vincennes.
Clergue, adj. d 1re cl., Mostaganem.
Delacroix, adjud. de 1re cl., Sedan.
Léonard, adjud. de 1re cl., Nevers.
MM. Pascal, adjud. de 1re cl., Port-Vendres.
Reynaud, adjud. de 1re cl., Romans.
Hector, adjud. de 1re cl., Paris (rive droite).
Darchicourt, adjud. de 1re cl., ministère de la guerre (4e div.)
Richard, adjud. de 1re cl., Aix.
Lhéritier, adjud. de 1re cl., Alger.
Laurent, adjud. de 1re cl., Nancy.

1883

MM. Durbec, adjud. de 1re cl., Marseille.
Schlouppe, adjud. de 1re cl., Lille.
Mignaton, adjud. de 1re cl., Morlaix.
Maria, adjud. de 1re cl., Cochinchine.
Hargant, adjud. de 1re cl., Verdun.
Bour, adjud. de 1re cl., Amiens (direct.).
Coulle, adjud. de 1re cl., Vincennes.
Seret, adjud. de 1re cl., école d'applic. de Fontainebleau.
Roncier, adjud. de 1re cl., Versailles.
Dalix, adjud. de 1re cl., Grenoble.

Adjoints de 2e classe proposés et classés pour le grade d'adjoint de 1re classe.

1882

MM. Bazoche, adj. de 2e cl., Versailles (direct.).
Charles, adj. de 2e cl., Epinal.
Bouley, adj. de 2e cl., Dinan.
Soriot, adj. de 2e cl., ministère de la guerre (4e direct.).

1883

MM. Cornac, adj. de 2e cl., Versailles.
Boucker, adj. de 2e cl., Toul.
Christophe, adj. de 2e cl., Romorantin.
Roig, adj. de 2e cl., Cherbourg.
Grosjean, adj. de 2e cl., Paris (rive droite).
Marchand, adj. de 2e cl., brigade topograph. à Besançon.
Valluet, adj. de 2e cl., Clermont (direct.).
Goussot, adj. de 2e cl., Bordeaux.
Poisot, adj. de 2e cl., Lyon.
Rouïre, adj. de 2e cl., Saint Lô.
Pierrot, adj. de 2e cl., Orléans.
Bernard, adj. de 2e cl., Nancy.
Long, adj. de 2e cl., Toulon.
Uiry, adj. de 2e cl., ministère de la guerre (4e direct.).

Adjoints de 3e classe proposés et classés pour le grade d'adjoint de 2e classe.

1882

MM. Lamur, adj. de 3e cl., Sousse.
Cussac, adj. de 3e cl., Cherbourg.
Longchamp, adj. de 3e cl., Philippeville.

1883

MM. Hautrive, adj. de 3e cl., Mâcon.
Viard, adj. de 3e cl., Oran.
Lenoir, adj. de 3e cl., île d'Oléron.
Humbert, adj. de 3e cl., Alger (direct.).
Fouillet, adj. de 3e cl., Montbéliard.
Lambotin, adj. de 3e cl., Toulon.
Keller, adj. de 3e cl., Maubeuge.
Folie, adj. de 3e cl., Senlis.
Monplonne, adj. de 3e cl., Châteaudun.
Boulangé, adj. de 3e cl., Gabès.
Delporte, adj. de 3e cl., Besançon.
Verniette, adj. de 3e cl., Sousse.

Stagiaires proposés et classés pour le grade d'adjoint de 3e classe.

1882

MM. Bru, stagiaire, Perpignan.
Wilain, stagiaire, Mézières.
Masson, stagiaire, Saint-Malo.
Guériot, stagiaire, Oran.
Guérin, stagiaire, Marseille.
Collet, stagiaire, Carcassonne.
Bilbault, stagiaire, Mécheria.
Grenier, stagiaire, Belfort.
Fortin, stagiaire, Poitiers.
Boudieux, stagiaire, Troyes.

1883

MM. Marcelis, stagiaire, Auray.
Briard, stagiaire, Miliana.
Rozaire, stagiaire, Tours.
Merveille, stagiaire, Cambrai.
Brisset, stagiaire, Joigny.
Tailhan, stagiaire, Constantine.
Contier, stagiaire, Grenoble.
Lamboley, stagiaire, Maubeuge.
Le Dall, stagiaire, école régim. de Grenelle.
Berche, stagiaire, Brest.
Guyard, stagiaire, Valenciennes.
Greisch, stagiaire, Quimper.
Guillaume, stagiaire, brigade topograph. à Lyon.
Richard, stagiaire, Blidah.
Aubert, stagiaire, Douai.
Delhalt, stagiaire, brigade topograph. au Thillot.
Degrandy, stagiaire, Oran.
Boutière, stagiaire, Chartres.
Fillière, stagiaire, Dieppe.
Bordy, stagiaire, Aïn-Draham.
Lefève, stagiaire, brigade topograph. à Langres.
Adam, stagiaire, Montauban.

Stagiaires et sous-officiers proposés et classés pour le grade d'adjoint de 3e classe.

1er RÉGIMENT DU GÉNIE

MM. Berthoux, stagiaire, Bastia.
Mariani, stagiaire, Boulogne.
Baudet, stagiaire, Philippeville.
Husson, stagiaire, école régim. de Versailles.
Holt, stagiaire, Epinal.
Lubin, stagiaire, Sétif.
Petit, stagiaire, Vincennes.
Berton, stagiaire, école régim. de Versailles.
Copien, stagiaire, Tunis.
Petelot, stagiaire, école régim. de Versailles.
Lambert, stagiaire, Nantes.
Tual, stagiaire, Cherbourg.
Créton, stagiaire, Dijon.
Aubry, stagiaire, La Fère.
Raison, adjud. s.-off., Versailles.
Carton, adjud. s.-off., Versailles.
Sens, adjud. s.-off., Versailles.
Barbier, serg., Versailles.
Perchat, adjud. s.-off., Versailles.
Lesaos, adjud. s.-off., brigade topograph. à Lyon.

2e RÉGIMENT DU GÉNIE.

MM. Alif, stagiaire, Perpignan.
Catinot, stagiaire, Saint-Etienne.
Quénet, stagiaire, Bône.
Lhomme, stagiaire, Toulon.
Foucher, stagiaire, le Kef.
Gallon, stagiaire, Aïn-Draham.
Lepage, stagiaire, Langres.
Jacquot, stagiaire, Saumur.
Bachet, stagiaire, Angers.
Burtschell, stagiaire, Gardaïa.
Rodon, stagiaire, Rochefort.
Giron, stagiaire, Brest.
Monteil, stagiaire, Gabès.
Mathieu, stagiaire, Montpellier.
Hugues, stagiaire, Belfort.
Vignié, stagiaire, brigade topograph., La Fère.
Joucla, serg.-maj., Constantine.
Arnaud, adjud. s.-off., Montpellier.
Tessier, serg.-maj., Montpellier.
Moriès, serg.-maj., Montpellier.
Balas, serg.-maj., Montpellier.
Durand, serg.-maj., Tunisie.

3e RÉGIMENT DU GÉNIE

MM. Villette, stagiaire, Alençon.
Bec, stagiaire, Dunkerque.
Lemoine, stagiaire, Calais.
Collot, stagiaire, Epinal.
Ternaux, stagiaire, Le Quesnoy.
Fourré, stagiaire, Lille.
Guillaume, stagiaire, Cambrai.
Lecomte, stagiaire, Granville.
Cassin, stagiaire, Dunkerque.
Veyry, stagiaire, Belfort.
Fortel, stagiaire, Givet.
Gros-Coissy, stagiaire, Versailles.
MM. Colmez, adjud. s.-off., Arras.
Fousse, adjud. s.-off., Arras.
Givert, adjud. s.-off., Arras.
Masson, serg.-maj., Arras.
Lefebvre, adjud. s.-off., Arras.
Millot, serg.-maj., Arras.

4e RÉGIMENT DU GÉNIE

MM. Bazot, stagiaire, le Kef.
Burret, stagiaire, Avignon.
Lamiable, stagiaire, Rouen.
Schmaltz, stagiaire, brigade topograph. à La Fère.
Perrier, stagiaire, Chambéry.
Fondville, stagiaire, Bourges.
Lambotin, stagiaire, Salins.
Sauny, stagiaire, les Rousses.
Tanny, stagiaire, Briançon.
Thomas, stagiaire, Verdun.
Rottée, stagiaire, brigade topograph. à Besançon.
Stouff, stagiaire, Soissons.
Guyon, stagiaire, Lyon.
Mathion, stagiaire, brigade topograph. à Besançon.
Joly, adjud. s.-off., Grenoble.
Toussaint, adjud. s.-off., Grenoble.
Porsain, adjud. s.-off., Grenoble.
Magnien, adjud. s.-off., Grenoble.
Grisez, adjud. s.-off., Grenoble.
Fourcault, adjud. s.-off., Grenoble.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Chefs d'escadron proposés et classés pour le grade de lieutenant-colonel.

1882

M. Chaussade, chef d'escad. command. le 20e escad.

1883

M. Moineville, chef d'escad. command. le 17e escad.

Capitaines proposés pour le grade de chef d'escadron.

1882

MM. Massip, capit.-maj. du 12e escad.
Durand, capit. hors cad. employé au service des renseignements en Tunisie.

1883

MM. Souvay, capit. au 9e escad.
Le Breton, capit.-maj. au 19e escad.

Lieutenants proposés et classés pour le grade de capitaine.

1883

MM. Thouvenin, lieut. au 16e escad., off. d'habill.
Guilhamet, lieut. au 18e escad., off. d'habill.
Crinquet, lieut. au 10e escad.
Laurenceau, lieut. au 11e escad., trés.
Houber, lieut. au 16e escad.
Bresselle, lieut. au 20e escad.
Moreau, lieut. au 7e escad.
Brillat, lieut. au 12e escad.
Delorme, lieut. au 15e escad., trés.
Jacquinot, lieut. au 5e escad., trés.
Contant, lieut. au 18e escad.

Sous-lieutenants proposés et classés pour le grade de lieutenant.

1883

MM. Sordet, s.-lieut. au 10e escad.
Meyzonnade, s.-lieut. au 13e escad.
Rapin, s.-lieut. au 9e escad.
MM. Wagner, s.-lieut. au 13e escad.
Costa, s.-lieut. au 14e escad., off. d'habill.
Delbrel, s.-lieut. au 16e escad.
Morel, s.-lieut. au 12e escad., trés.
Sallebert, s.-lieut. au 9e escad., adj. au colonel command. l'art. et le train des équip. milit., en Tunisie.
Narat, s.-lieut. au 8e escad.
Maillebay-Vacqueur, s.-lieut. au 5e escad., off. d'habill.

Sous-officiers proposés et classés pour le grade de sous-lieutenant.

1882

MM. Chassard, maréch. des log. chef au 7e escad.
Hubert, adjud. au 2e escad.
Durand, adjud. au 17e escad., 5e comp.
Drapier, adjud. au 3e escad.

1883

MM. Baudier, adjud. au 5e rég. d'art.
Widt, adjud. au 37e rég. d'art.
Molin de Tessieu, adjud. au 5e escad.
Guélon, maréch. des log. au 15e escad., 5e comp. *bis*.
Hognon, adjud. au 3e escad.
Iraçabal, adjud. au 10e rég. d'art.
Faur, adjud. au 34e rég. d'art.
Campech, adjud. au 2e rég. du génie.
Le Gaillard, adjud. au 8e escad.
Descharrières, adjud. au 31e rég. d'art.
Cavel, adjud. au 5e escad., 7e comp.
Colin, adjud. au 6e escad.
Bourquin, maréch. des log. au 16e escad.
Colas, maréch. des log. chef au 16e escad., 7e comp.
Planchon, adjud. au 18e escad.
Margier, adjud. au 14e escad.
Richert, maréch. des log. au 18e rég. d'art., 2e batt. *bis*. (Détaché à la mission milit. du Maroc.)

SERVICE des POUDRES ET SALPÊTRES

CORPS DES INGÉNIEURS

Ingénieurs en chef de 2e classe proposés et classés pour le grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

1881

MM. Joulin, direct. de la poudrerie de Toulouse.
Lambert, direct. de la poudrerie de Sévran-Livry.

Ingénieurs de 1re classe proposés et classés pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

1881

M. Morin, direct. de la poudrerie du Ripault.

1882

M. Hagron, direct. de la raffinerie de Marseille.

Ingénieurs de 2e classe proposés et classés pour le grade d'ingénieur de 1re classe.

1882

MM. Maissin, poudrerie de Sévran-Livry.
Hérisson-Laparre, poudrerie de Toulouse.

1883

MM. Bou, poudrerie du Ripault.
Coutagne, poudrerie de Saint-Chamas.

Sous-ingénieurs proposés et classés pour le grade d'ingénieur de 2e classe.

1882

MM. Mialaret, poudrerie de Saint-Ponce.
Loiseau, poudrerie de Vonges.
Louppe, poudrerie du Moulin-Blanc.

1883

MM. Bonafous, poudrerie de Saint-Médard.
Biju-Duval, poudrerie de Sévran-Livry.

CORPS de L'INTENDANCE MILITAIRE

Sous-intendants de 2e classe proposés et classés pour le grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

1882

M. Bineau.
M. Boué.

1883

MM. Haillot.
Le Merle.
Durand-Autier.
Peyrot.
Gairaud.

MM. Stanislas.
Cardin.
Mallarmé.
de Pérussis.
de La Grandière.

Sous-intendants de 3e classe proposés et classés pour le grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

1883

MM. Pelleport.
Walter.
de Lajudie.
Gardien.
Mouret.
Daudin-Clavaud.
Thibaudier.

MM. Rouquerol (J.-P.).
Caumers.
Aymard.
Libersart.
Deleuze.
Burguet.
Valet.

Adjoints à l'intendance militaire proposés et classés pour le grade de sous-intendant militaire de 3e classe.

1883

MM. Duruy.
Weil.
Renaux.
Couderc.
Pérot.
de Bougrenet de la Tocnaye.
Le Grand.

MM. Perruche.
Dubreuil.
Chaumont (N.-J.).
Caillol.
Lesueur.
Villate.
Domenech-Celliès.

OFFICIERS du CORPS DE SANTÉ MILITAIRE

Médecins principaux de 2e classe proposés et classés pour le grade de médecin principal de 1re classe.

1883

MM. Balley, médecin princip. de 2e cl. à l'hôp. milit. du Gros-Caillou.

Massaloup, médecin princip. de 2e cl. à l'hôp. milit. Saint-Martin.

Guillemin (Isidore-Frédéric), médecin princip. de 2e cl. à l'hôp. milit de Nancy.

Sala, médecin princip. de 2e cl. à l'hôp. milit. de Toulouse.

Farine, médecin princip. de 2e cl. à l'hôp. milit. de Vincennes.

MM. Guérin, médecin princip. de 2e cl. à l'hôp. milit. de Versailles.

Arnaud (Bernard), médecin princip. de 2e cl. à l'hosp. mixte de Tarbes.

Badour, médecin princip. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. de Constantine.

Kelsch, médecin princip. de 2e cl., profess. à l'École de médecine et de phar. milit.

Jacob, médecin princip. de 2e cl. à l'hôp. milit. du Gros-Caillou.

Médecins-majors de 1re classe proposés et classés pour le grade de médecin principal de 2e classe.

1882

M. Duchemin, médecin maj. de 1re cl. à l'hosp. civil de Grenoble.

1883

MM. Teinturier, médecin-maj. de 1re cl. au 26e rég. d'inf.

Chambé (d'office), médecin-maj. de 1re cl. attaché au cabinet du direct. de la 7e direct. au ministère de la guerre.

Schaumont, médecin-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'Oran.

Réech, médecin-maj. de 1re cl. au 56e rég. d'inf.

Talon, médecin-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger.

Morisson, médecin-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Lille.

Breton, médecin-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Valenciennes.

Flament, médecin-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Toulouse.

Richon, médecin-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Belfort.

Kiéner, médecin-maj. de 1re cl., profess. agrégé à l'école de médecine et de phar. milit.

Gavoy, médecin-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Versailles.

Barthélemy, médecin-maj. de 1re cl. au recrut. de la Seine et à la prison milit. du Cherche-Midi.

Laveran, médecin maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. du Gros-Caillou,

Vanmerris, médecin-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Dunkerque.

Czernicki, médecin-maj. de 1re cl, secrét.-adj. du comité consult. de santé.

Médecins-majors de 2e classe proposés et classés pour le grade de médecin-major de 1re classe.

1882

MM. Annesley, médecin-maj. de 2e cl. à l'école supér. de guerre.

Péborde, médecin-maj. de 2e cl. au 1er rég. de chass. d'Afr.

Emmerique, médecin-maj. de 2e cl. à la gendar. mob.

Doubre, médecin-maj. de 2e cl. au 4e rég. de cuirass.

Lobanski, médecin-maj. de 2e cl. à l'école de Saumur..

Renaud, médecin-maj. de 2e cl. au 6e rég. d'inf.

Plaisant, médecin-maj. de 2e cl. au 135e rég. d'inf.

Cluzan, médecin-maj. de 2e cl. au 143e rég. d'inf.

Darricarrère, médecin-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. d'Oran.

Duprey, médecin-maj. de 2e cl. aux hôpit. milit. de la div. d'Alger.

Castaing, médecin-maj. de 2e cl. au 92e rég. d'inf.

Margantin, médecin-maj. de 2e cl. au 1er rég. de chass. à cheval.

MM. Baudouin (Charles-Jules-Numa), médecin-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger.

Lallemand, médecin-maj. de 2e cl. au 9e bat. de chass. à pied.

Charvot, médecin-maj. de 2e cl. au 10e rég. de huss.

Delorme (Edmond), médecin-maj. de 2e cl. à l'hôp. milit. Saint-Martin.

Juloux, médecin-maj. de 2e cl. au 25e rég. de drag.

Michaux, médecin-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. d'Oran.

Laurent (Henri), médecin-maj. de 2e cl. à l'école d'inf. de Saint-Maixent.

Moty, médecin-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. de Constantine.

Boucher (Léon-Jean-Baptiste), médecin-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

1883

MM. Pons, médecin-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger.

Pagès, médecin-maj. de 2e cl. au 15e rég. d'inf.

Granjux, médecin-maj. de 2e cl. au 5e bat. de chass. à pied.

Coustan, médecin-maj. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de Bordeaux.

Rigal, médecin-maj. de 2e cl. à l'hosp. civil de Grenoble.

Bélime médecin-mj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. de Constantine.

Moine, médecin-maj. de 2e cl. à l'hôp. milit. de Maubeuge.

Cazalas, médecin-maj. de 2e cl. au 4e rég. de chass. d'Afr.

Fournié, médecin-maj. de 2e cl. à l'école d'art. à Fontainebleau.

Médecins aides majors de 1re classe proposés et classés pour le grade de médecin major de 2e classe.

1882

MM. Février, médecin aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

Lecomte, médecin aide-maj. de 1re cl. au 13e rég. d'inf.

Schneider, médecin aide-maj. de 1re cl. au 101e rég. d'inf.

Arnold, médecin aide-maj. de 1re cl. au 69e rég. d'inf., attaché à la direct. du service de santé du 7e corps d'ar.

Paquy, médecin aide-maj. de 1re cl. à la lég. de la garde républ.

Merz, médecin aide-maj. de 1re cl. à la place d'Alger.

Baur (Jean-Baptiste-François-Auguste), médecin aide-maj. de 1re cl. au 72e rég. d'inf., attaché à la direct. du service de santé du 9e corps d'ar.

Roux (Pierre), médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 119e rég. d'inf. détaché en Tunisie.

de Balthazar de Gachéo, médecin aide-maj. de 1re cl. au 67e rég. d'inf.

Comte (Henri-Marie-Pierre-François), médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place de Paris (bat. du 118e rég. d'inf.).

Gaillard (Jean-Baptiste-René-Octave), médecin aide-maj. de 1re cl. au 1er rég. d'art.

Delamare, médecin aide-maj. de 1re cl. au 11e rég. de chass. à cheval.

Sourris, médecin aide-maj. de 1re cl. au 9e rég. de chass. à cheval.

Salle, médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place de Paris (bat. du 65e rég. d'inf.).

Joly (Albert), médecin aide-maj. de 1re cl. à l'hôpit. milit. de Toulouse, attaché à la direct. du service de santé du 17e corps d'ar.

Manquat, médecin aide-maj. de 1re cl. au [illegible] rég. de huss.

(1er Supplément.)

MM. Langue, médecin aide-maj. de 1re cl. à la lég. étrang., au Tonkin.

Durget, médecin aide-maj. de 1re cl. au 3e rég. de chass. d'Afr.

Warnecke, médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 130e rég. d'inf. détaché en Algérie.

Hussenet, médecin aide-maj. de 1re cl. au bat. du 115e rég. d'inf. détaché en Tunisie.

1883

MM. Masson (Henri-Julien), médecin aide-maj. de 1re cl. au 132e rég. d'inf.

Dreyfus, médecin aide-maj. de 1re cl. au 119e rég. d'inf.

Laurent (Marie-Joseph-Aubin), médecin aide-maj. de 1re cl. au 94e rég. d'inf.

Mathelin, médecin aide-maj. de 1re cl. au 8e bat. de chass. à pied, attaché à la direct. du service de santé du 2e corps d'ar.

Poigné, médecin aide-maj. de 1re cl. au 12e rég. d'art.

Salètes, médecin aide-maj. de 1re cl. au 17e rég. de chass. à cheval, attaché à la direct. du service de santé du 12e corps d'ar.

Darde (Flavien-Edouard), médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place de Paris (bat. du 64e rég. d'inf.).

Baïlls, médecin aide-maj. de 1re cl. au rég. de sap.-pomp. de Paris.

Riff, médecin aide-maj. de 1re cl. au 42e rég. d'inf.

Larroque, médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place de Paris (bat. du 47e rég. d'inf.).

Lasserre, médecin aide-maj. de 1re cl. au 24e rég. d'art.

Liron, médecin aide-maj. de 1re cl. au 19e rég. d'art.

Girard (Edouard-Victor-Auguste), médecin aide-maj. de 1re cl. au 3e rég. du génie.

Mackiewicz, médecin aide-maj. de 1re cl. au 23e rég. de drag.

Atgier, médecin aide-maj. de 1re cl. au 11e rég. de cuirass.

Achard, médecin aide-maj. de 1re cl. au 43e rég. d'inf.

Fromentin, médecin aide-maj. de 1re cl. au 2e rég. de spahis.

Mourey, aide-maj. de 1re cl. au 137e rég. d'inf.

Ravan, médecin aide-maj. de 1re cl. au 1er rég. de huss.

Francou, médecin aide-maj. de 1re cl. au 6e rég. d'art.

Dziewonski, médecin aide-maj. de 1re cl., surveillant à l'école de médecine et de phar. milit.

Vignol, médecin aide-maj. de 1re cl., surveillant à l'école de médecine et de phar. milit.

Brousses, médecin aide-maj. de 1re cl. au 14e rég. de drag.

Pauzat, médecin aide-maj. de 1re cl. au 77e rég. d'inf.

Godet, médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place de Paris (bat. du 62e rég. d'inf.).

Debierre, médecin aide-maj. de 1re cl. au 139e rég. d'inf.

Martin (Jean-Charles-Etienne), médecin aide-maj. de 1re cl. au 92e rég. d'inf.

Torthe, médecin aide-maj. de 1re cl. des hôpit. milit. de la divis. d'occup. de Tunisie, attaché à la direct. du service de santé de ladite div.

Vack, médecin aide-maj. de 1re cl. au 1er bat. d'inf. lég. d'Afr.

Moror (Eugène), médecin aide-maj. de 1re cl. au 26e rég. de drag.

Collignon, médecin aide-maj. de 1re cl. aux hôpit. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

Rodet, médecin aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'Oran.

Roblot, médecin aide-maj. de 1re cl. au 9e rég. de cuirass.

MM. Schmit (Charles-Jean-Pierre), médecin aide-maj. de 1re cl. au 22e rég. d'art.

Follenfant, médecin aide-maj. de 1re cl. du service de la place de Paris (bat. du 41e rég. d'inf.).

Gaye, médecin aide-maj. de 1re cl. au 3e rég. de zouaves.

Larue, médecin aide-maj. de 1re cl. de l'hôp. milit. de Bourges, attaché à la direct. du service de santé du 8e corps d'ar.

Lebastard, médecin aide-maj. de 1re cl. au 16e rég. de drag.

Mary (Paul-Léon), médecin aide-maj. de 1re cl., surveillant à l'école de médecine et de phar. milit.

Roboud, médecin aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit de la div. de Constantine.

Pharmacien principal de 2e classe proposé et classé pour le grade de pharmacien principal de 1re classe.

1883

M. Bouillard, pharm. princip. de 2e cl. à l'hôp. milit. de Versailles.

Pharmaciens-majors de 1re classe proposés et classés pour le grade de pharmacien principal de 2e classe.

1882

MM. Parant, pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Nancy.

Thomas (François-Joseph), pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Vincennes.

1883

M. Péhess, pharm.-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Bayonne.

Pharmaciens-majors de 2e classe proposés et classés pour le grade de pharmacien-major de 1re classe.

1882

MM. Delahousse (Paul-René), pharm.-maj. de 2e cl. à la lég. de la garde républ.

Garnier, pharmac.-maj. de 2e cl. à l'hôp. milit. Saint-Martin.

Camus (Félix-Victor), pharm.-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la direct. d'Alger.

Morel, pharm.-maj. de 2e cl. à la réserve des médicaments, à Marseille.

Mather, pharm.-maj. de 2e cl. à l'hôp. milit. de Nancy.

1883

M. Roman, pharm.-maj. de 2e cl. aux hôp. milit. de la div. de Constantine.

Pharmaciens aides-majors de 1re classe proposés et classés pour le grade de pharmaciens-major de 2e classe.

1882

MM. Puig, pharm. aide-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. d'Amélie-les-Bains.

Georges (Louis-Auguste), pharm., aide-maj. de 1re cl., surveillant à l'école de médecine et de pharm. milit.

Durand (Jean-Fortuné-Casimir), pharm. aide-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de Nice.

Jégou, pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'occup. de Tunisie.

Boutté, pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. de Constantine.

Grellety, pharm. aide-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. de la Rochelle.

Corne, pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. de Constantine.

MM. Bernou, pharm. aide-maj. de 1re cl. à hôp. milit. de Bordeaux.

Colin (Ernest-Auguste), pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger.

1883

MM. Darricarrère, pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger.

Masse, pharm. aide-maj. de 1re cl. à la pharm. centr., à Paris.

Domergue, pharm. aide-maj. de 1re cl. aux hôpt. milit. de la div. d'Alger.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

du service de

L'INTENDANCE MILITAIRE

Officiers d'administration de 1re classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration principal.

1882

MM. Dussaussay. Oliver. | M. Lemaire.

1883

MM. Audouard. Langlois. | MM. Gavaudan. Lefebvre.

Officiers d'administration de 2e classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration de 1re classe.

1882

M. Défendini. | M. Brial.

1883

MM. Maurette. Ambrosini. Bonniol. Menuel. | MM. Gibert. Aubanel. Rennesson.

Officiers d'administration adjoints de 1re classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration de 2e classe.

1882

MM. Roland. Landour (G.-A.). Petit-Jean. Hénard. Dumétier. Lafon. Landour (J.-B.-T.). de Champs. | MM. Manem-Laplanzonnie. Racine. Debarnot. Rigall. Faggianelli. Bourguignon. Couthrut. Sicard.

1883

MM. Le Cherbonnier. Savoye. | MM. Oustric. Carrère.

Officiers d'administration adjoints de 2e classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 1re classe.

1882

MM. Thiriet. Laroche. Armand. Schmacker. Gendarme. Duplan. Lucas. | MM. Doyen. Monnin. Moulet. Drouard. Faidy. Karleskind. Aubry.

1883

MM. Guesdon. Perrot. Contancin. | MM. Chatelet. Larthe. Yéche.

Adjudants élèves d'administration proposés et classés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe

MM. Jullien.
Amrein.
Vécho.
Auguste.
Perrard.
Marseille.
Touchet.
Paris.
Jollvet.
Maumus.
Garric.
Lacoste.
Haybrard.

MM. Ferrand.
Coffiney.
Porte.
Sizout.
Fromont.
Durand.
Ducasse.
Simon.
Dendieux.
Petit
Moulin.
Dequen.
Guimont.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

de service des

SUBSISTANCES MILITAIRES

Officiers d'administration de 1re classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration principal.

1883

M. Truelle. | M. Mourlan.

Officiers d'administration de 2e classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration de 1re classe.

1882

M. Pagès.

1883

MM. Mougin.
Ramond.
Volmar.

MM. Laugier.
Fayon.

Officiers d'administration adjoints de 1re classe proposés et classés pour le grade d'officiers d'administration de 2e classe.

1882

MM. Soulié.
Georgin.
Martin
Evrard.

MM. Fourneaux.
Canneaux.
Mimard.
Bruchon.

1883

MM. Sohet.
Viala.
Vignottes.
Fiquet.
Pigot.
Dejean.
Baron.
Hierthès.

MM. Gardère.
Caffarel.
Rocchesani.
Rollier.
Orcel.
Péralda.
Fiet.

Officiers d'administration adjoints de 2e classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 1re classe.

1882

MM. Adam.
Montaù.
Hoën.
Dubois.
Biau.
Monin.
Moreau.
Pibouleau.
Grimaldi.
Gallay.
Lusinchi.
Decosne.

MM. Seguin.
Godet.
Louis.
Bilon.
Marais.
Vergé.
Rufflé.
Barbier.
Pic.
Favret.
Gontard.

1883

M. Glaudin. | M. Jamet.

Adjudants élèves d'administration proposés et classés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

1882

MM. Felce.
Oudin.
Cozic.

MM. Simon.
Eliot.
Brisse.

1883

MM. Fraigne.
Berthet.
Pebeyre
Pointe.
Grillot.
Séveno
Mas.
Bouthiaux.
Hoën.
Greffier.
Deney.
Maurice.
Gailliot.
Frizon.
Richard.
d'Aguin.
Girard.
Victor.

MM. Pélisson.
Renard.
Aquillard.
Dumay.
Fougeray.
Jousset.
Barbaro.
Giuli.
Allaert.
Pruvot.
Goachet.
Jablonski.
Castéran.
Cottrez.
Dopff.
Burési.
Chapelier.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

du service

DES HOPITAUX MILITAIRES

Officiers d'administration de 1re classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration principal.

1883

MM. Dromard.
Pagel.

MM. Desportes.
Casanova.

Officiers d'administration de 2e classe proposés pour le grade d'officier d'administration de 1re classe.

1883

MM. Couret.
Etienne.
Buffière.

MM. Buard.
Padovani.

Officiers d'administration adjoints de 1re classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration de 2e classe.

1881

MM. Vautier.
Poussard.

M. Guerrand.

1882

MM. Moyzen.
Porquet.
Biary.
Sézary.
Bonette.
Hauvoy.
Lavigne.
Savary.
Gitton.
Lelièvre.

MM. Cazamayou.
Deprez.
Arth.
Jouin.
Masson.
Brossard.
Frécus.
Claude.
Denain (E.-L.).

1883

MM. de L'Hôpital.
André.
Breton.
Bouvier.

MM. Pioche.
Méasson.
Abélanet.

Officiers d'administration adjoints de 2e classe proposés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 1re classe.

1881

M. Terrieu. | M. Desvignes.

1882

MM. Hertlein.
Germanaud.
Susini.
Odile.
Mouret.

MM. Mony.
Capelle.
Poulard.
Darbon.

1883

MM. Nicoud.
Orsini.
Chamard.
Touze.
Séveroni.
Loiseau.
Salgas.
Laurent.

MM. Carette.
Despot.
Robini.
Rémy.
Baixas.
Gabriel.
Desconst.

Adjudants élèves d'administration proposés et classés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

1883

MM. Anberlinder.
Mercadier.
Picard.
Juilhot.
Provent.
Pascal.
Coulon (Insc. d'office. — Décis. du 1er fév. 1884).
Lortal.
Guyon.
Jean.
Samson.
Latil.
Robert.

MM. Bucau.
Glorion.
Lescot.
Desseille
Valéry.
Bertaux.
Salasca.
Corby.
Loiseau.
Le Bourhis.
Blanchong.
Chambon.
Pierre.
Vacher.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

du service de l'habillement

ET DU CAMPEMENT

Officiers d'administration de 1re classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration principal.

(Néant).

Officiers d'administration de 2e classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration de 1re classe.

1883

M. Magny.

Officiers d'administration adjoints de 1re classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration de 2e classe.

1882

M. Baudin.

1883

MM. Parès.
Pinson.
Damay.

MM. Charreyron.
Pencioleili.

Officiers d'administration adjoints de 2e classe proposés et classés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 1re classe.

1882

M. Vigneron.

1883

MM. Chaivet.
Clément.

M. Lieutaud.

Adjudants élèves d'administration proposés et classés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

1882

MM. Rocca.
Castellan.

MM. Franceschini.
Lout.

1883

MM. Pansard.
Leroy.
Derambure.

MM. Blanc.
Halleuin.
Michel.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Vétérinaires principaux de 2e classe proposés et classés pour le grade de vétérinaire principal de 1re classe.

1882

M. Souvigny, vétér. princip. de 2e cl. au 8e ressort.

1883

MM. Bonnet, vétér. princip. de 2e cl. au 6e ressort.
Barthes, vétér. princip. de 2e cl. au 5e ressort.

Vétérinaires en 1er proposés et classés pour le grade de vétérinaire principal de 2e classe.

1881

MM. Rassat, vétér. en 1er à l'école supér. de guerre.
Maffre, vétér. en 1er au dépôt de remonte de Tarbes.
Barrier, vétér. en 1er à la lég. de la garde républ.

1882

M. Ratelade, vétér. en 1er au dépôt de rem. de Guéret.

1883

MM. Mégnin, vétér. en 1er au 12e rég. d'art.
Servoles, vétér. en 1er, secrét. de la commiss. d'hygiène hipp. (hors cad.)

Vétérinaires en 2e proposés et classés pour le grade de vétérinaire en 1er.

1881

MM. Roy, vétér. en 2e au 3e escad. du train des équip.
Bourdat, vétér. en 2e au 3e rég. de spahis.
Chardin, vétér. en 2e à l'école supér. de guerre.
Choisi, vétér. en 2e au 1er rég. du génie.
Lebois, vétér. en 2e au 24e rég. de drag.
Jacoulet, vétér. en 2e à l'école d'applic. de caval.

1882

MM. Renaux, vétér. en 2e au 3e rég. de chass. d'Afr.
Ferris, vétér. en 2e au 9e rég. de chass.
Ollier, vétér. en 2e au 1er rég. de cuirass.
Chauvenin, vétér. en 2e au 36e rég. d'art.
Bournier, vétér. en 1e au 17e escad. du train des équip.
Humbert, vétér. en 2e au 26e rég. d'art.
Méric, vétér. en 2e au 24e rég. d'art.
Décamps, vétér. en 2e au 27e rég. d'art.
Wæhrling, vétér. en 2e au dépôt de rem. de Faverney.

1883

MM. Quétin, vétér. en 2e à la lég. de la garde républicaine.
Ingrand, vétér. en 2e au 15e rég. de chass.
Laporte, vétér. en 2e aux établissements hippiques de Suippes.
Hurpez, vétér. en 2e à la lég. de la garde républicaine.
Wira, vétér. en 2e au 30e rég. d'art.
Sambelle, vétér. en 2e au 11e rég. d'art.

Aides-vétérinaires proposés et classés pour le grade de vétérinaire en 2e.

1881

MM. Waldteufel, aide-vétér. au 14e rég. de chass.
Bocquet, aide-vétér. au 9e rég. de chass.
Galzin, aide-vétér. au 4e rég. d'art.

1882

MM. Mariand, aide-vétér. au 1er rég. de spahis.
Dériot, aide-vétér. au 9e rég. de huss.
Dupuy, aide-vétér. hors cad. (Sénégal).
Nain, aide-vétér. au 6e rég. de huss.
Clerc, aide-vétér. au 14e rég. de dragons.
Joyeux, aide-vétér. au 4e rég. de cuirass.
Caussé, aide-vétér. au 11e rég. d'art.
Mansis, aide-vétér. au 19e rég. de chass.
Bringard, aide-vétér. au 31e rég. d'art.
Halma, aide-vétér. au 6e rég. d'art.
Cazimir, aide-vétér. au 3e rég. de chass. d'Afr.
Chenot, aide-vétér. au 13e rég. d'art.
Wachmar, aide-vétér. au 12e rég. de huss.

1883

MM. Girard, aide-vétér. au 25e rég. d'art.
Rousselot, aide-vétér. au 2e rég. de drag.
Brocheriou, aide-vétér. au 8e rég. de cuirass.
Beugnot, aide-vétér. au 10e rég. d'art.
Périé, aide-vétér. au 38e rég. d'art.
Legendre, aide-vétér. au 10e rég. de cuirass.
Bonnefoy, aide-vétér. au 1er rég. de huss.
Le Morvan, aide-vétér. au 3e rég. de huss.
Mouquet, aide-vétér. au 11e rég. de cuirass.
Jobelot, aide-vétér. au 22e rég. d'art.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Interprètes titulaires de 1re classe, proposés et classés pour le grade d'interprète principal.

1879

M. Arnaud, interprète titul. de 1re cl., employé au service cent. des aff. indig. à Alger.

1880

M. Leboc, interprète titul. de 1re cl., employé près M. le général command. la subdiv. de Médéah.

1883

M. Tauchon, interprète titul. de 1re cl., employé près M. le général Logerot, command. la div. d'occup.

Interprètes titulaires de 2e classe proposés et classés pour le grade d'interprète titulaire de 1re classe.

1880

M. Vallet, interprète titul. de 2e cl., employé près M. le gouverneur général civil de l'Algérie.

1882

M. Alata, interprète titul. de 2e cl., employé près M. le général command. la subdivis. de Tunis.

1883

MM. Robert, interprète titul. de 2e cl., employé près M. le général command. la subdiv. de Mascara.
Lespinasse, interprète titul. de 2e cl., employé à l'île Sainte-Marguerite.

Interprètes titulaires de 3e classe proposés et classés pour le grade d'interprète titulaire de 2e classe.

1882

MM. Bournier, interprète titul. de 3e cl., employé au bur. arabe de Tlemcen.
Bossoutrot, interprète titul. de 3e cl., employé au service des renseignements à Tunis.
Mahmoud Chéab, interprète titul. de 3e cl., employé près M. le command. supér. du cercle de Saïda.

1883

M. Pellat, interprète titul. de 3e cl., employé près M. le général cammand. la subdiv. d'Aumale.

Interprètes auxiliaires de 1re classe proposés et classés pour le grade d'interprète titulaire de 3e classe.

1882

MM. Œlschlager, interprète auxil. de 1re cl., employé près le command. du cercle du Kef.
Ismael ben Ahmed, interprète auxil. de 1re cl., employé au bur. arabe de Géryville.
Amar ben Hassen, interprète auxil. de 1re cl., employé au service des renseignements à Gabès.
de Zonnac de Villeneuve, interprète auxil. de 1re cl., employé au bur. arabe de Médéah.

1883

MM. Levasseur, interprète auxil. de 1re cl., employé au bur. arabe de Bou-Sâada.

Interprètes auxiliaires de 2e classe proposés et classés pour le grade d'interprète auxiliaire de 1re classe.

1882

M. Marpillat, interprète auxil. de 2e cl., employé au bur. arabe de Sebdou.

1883

MM. Theiler, interprète auxil. de 2e cl. employé près le command. supér. du cercle d'Aïn-Draham.
Lanaspèze, interprète auxil. de 2e cl., employé au bur. arabe de Daya.
Chéneval, interprète auxil. de 2e cl., employé au bur. arabe de Géryville.

M. Antonin Proust, porté comme ayant voté « pour » dans le scrutin du mardi 12 février, sur le nouvel article 1er du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique, déclare « s'être abstenu ».

Ordre du jour du jeudi 14 février.

A une heure.— RÉUNION DANS LES BUREAUX.

1. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Léon Poulevey et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet de modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, en ce qui concerne les droits d'octroi de mer, et d'abroger la loi du 17 juillet 1867 sur le régime douanier de l'Algérie. (Nos 2173-2523.)

2. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-23-4 993-2609. — M. Paul Bert, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

9. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945.— M. Leydet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1422-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

16. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

19. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

26. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (Nos 26-598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

La séance du jeudi 14 février 1884 est la 21e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 26e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Reymond (Francisque), jusques et y compris M. Tallon.

Tribunes. — Depuis M. Michou, jusques et y compris M. Petitbien.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La 21e commission des pétitions a nommé :

Président : M. Le Comte (Mayenne).
Secrétaire : M. Marius Poulet.

La 21e commission d'intérêt local a nommé :

Président : M. Esnault.
Secrétaire : M. Outters.

La 21e commission d'initiative parlementaire a nommé :

Président : M. Noël-Parfait.
Secrétaire : M. Marcellin Pellet.

La 21e commission des congés a nommé :

Président : M. Graziani.
Secrétaire : M. Papon.

Convocations du jeudi 14 février.

Commission du budget, à une heure et demie très précise.

Sous-commission du 3e bureau de novembre, à midi et demi. — Commission n° 4.

Commission relative au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer, à neuf heures et demie. — Local du 11e bureau.

Commission relative aux manifestations sur la voie publique, à une heure. — Commission n° 8.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

MINISTÈRE DES FINANCES

SITUATION DÉFINITIVE DE L'EXERCICE 1883

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

	CONTRIBUTIONS directes.	TAXES assimilées.	TOTAL
Le montant des contributions directes et des taxes y assimilées de l'exercice 1883 a été évalué, dans la loi du 11 août 1882, à	705.189.451	25.788.680	730.978.131
Les rôles émis pendant l'exercice 1883, y compris les centimes additionnels que les départements et les communes sont autorisés à voter, présentent un total de	730.589.700	27.394.500	757.984.200
Excédant des rôles émis sur les prévisions budgétaires	25.400.249	1.605.820	27.006.069
Ainsi qu'il vient d'être dit, les rôles émis pour l'ensemble des contributions directes et des taxes y assimilées s'élèvent, pour l'exercice 1883, à	730.589.700	27.394.500	757.984.200
Les recouvrements effectués au 31 janvier 1884, époque à laquelle les 12 douzièmes de l'exercice 1883 sont échus, sont de	717.165.700	26.265.200	743.430.900
Il reste à recouvrer, à la même époque du 31 janvier 1884 sur l'exercice 1883	13.424.000	1.129.300	14.553.300
Evaluation en douzièmes — des recouvrements	11*78	11*51	11*77
Evaluation en douzièmes — des restes à recouvrer	0*22	0*49	0*23
Pour l'exercice 1882, les rôles étaient de	716.087.500	26.459.400	742.546.900
et les recouvrements de	702.211.000	25.272.900	727.483.900
Restes à recouvrer au 31 janvier 1883 sur l'exercice 1882	13.876.500	1.186.500	15 063.000
Evaluation en douzièmes — des recouvrements	11*76	11*46	11*76
Evaluation en douzièmes — des restes à recouvrer	0*24	0*54	0*24

Les frais de poursuites qui, pour 1883, se sont élevés à 1,311,627 fr., sont dans la proportion de 1 fr. 73 pour 1,000 fr. avec les recouvrements effectués sur les rôles de toute nature et sur tous les exercices (756,351,000 fr.)

Les frais de poursuites, qui, en 1882, s'élevaient à 1,271,653 fr., étaient dans la proportion de 1 fr. 71 pour 1,000 fr. avec les recouvrements effectués (743,228,000 fr.), sur tous les exercices, soit une augmentation de frais de 0 fr. 02 pour 1,000 fr. de recouvrements pendant l'exercice 1883.

IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES

1° *Comparaison des recouvrements de l'exercice* 1883 *avec les évaluations budgétaires correspondantes.*

	FRANCE	ALGÉRIE	TOTAL
L'impôt de 3 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières est évalué pour l'année 1883 à	47.118.000	121.200	47.239.200
Les recouvrements effectués pendant la même période étant de	47.980.000	235.000	48.215.000
Il en résulte pour 1883 une augmentation de	862.000	113.800	975.800

2° *Comparaison des recouvrements de l'exercice* 1883 *avec ceux de l'exercice* 1882.

	FRANCE	ALGÉRIE	TOTAL
Recouvrements de 1883 (Voir le tableau ci-dessus)	47.980.000	235.000	48.215.000
Recouvrements de 1882 — (*France*)	47.858.000	»	48.037.000
Recouvrements de 1882 — (*Algérie*)	»	179.000	
Augmentation pour 1883	122.000	56.000	178.000

IMPÔTS ET REVENUS

ÉTATS COMPARATIFS des recettes de l'exercice 1883 avec les évaluations budgétaires

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE 1883 AVEC LES ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES CORRESPONDANTES

	DÉSIGNATION DES IMPÔTS	PRODUITS des impôts indirects de l'année 1883. Recouvrements effectués. (a)	PRODUITS des impôts indirects de l'année 1883. Évaluations budgétaires.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. En plus.	DIFFÉRENCES aux recouvrements. En moins.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	544.278.000	593.327.000	»	49.049.000
	Droits de timbre	155.283.000	159.407.000	»	4.124.000
		699.561.000	752.734.000	»	53.173.000
	Diminution			53.173.000	
Douanes.	Droits de douanes à l'importation (marchandises diverses)	274.210.000	284.151.000	»	9.941.000
	Droit de statistique	6.793.000	6.701.000	92.000	»
	Droit de navigation	7.782.000	8.320.000	»	538.000
	Droits et produits divers de douanes	3.692.000	3.746.000	»	54.000
	Taxe de consommation des sels de douanes	21.948.000	19.392.000	2.556.000	»
		314.425.000	322.310.000	2.648.000	10.533.000
	Diminution			7.885.000	
Contributions indirectes.	Taxe de consommation des sels de contributions indirectes	12.092.000	13.788.000	»	1.696.000
	Droits sur les alcools	243.069.000	249.108.000	»	6.039.000
	Droits sur les bières	24.400.000	25.108.000	»	708.000
	Droit de 40 centimes	4.645.000	4.093.000	552.000	»
	Droit sur les allumettes	16.058.000	16.139.000	»	81.000
	Droit sur le papier	15.966.000	12.841.000	3.125.000	»
	Droit sur l'huile minérale	13.000	98.000	»	85.000
	Droit d'entrée sur les huiles	3.069.000	3.304.000	»	235.000
	Droit sur la stéarine et les bougies	8.834.000	8.622.000	212.000	»
	Droit de consommation sur les vinaigres et sur l'acide acétique	2.713.000	2.857.000	»	144.000
	Droit de fabrication sur la dynamite	1.536.000	2.112.000	»	576.000
	Produit des 2/10[es] du prix de transport des voyageurs et des marchandises :				
	Par chemins de fer en grande vitesse	90.279.000	88.496.000	1.783.000	»
	Par voitures publiques	4.722.000	4.437.000	285.000	»
	Droits divers et recettes à différents titres sur les contributions indirectes	44.384.000	41.082.000	3.302.000	»
	Produit de la vente des tabacs	371.218.000	360.437.000	10.781.000	»
	Produit de la vente des poudres	14.253.000	15.236.000	»	983.000
		857.251.000	847.758.000	20.040.000	10.547.000
	Augmentation			9.493.000	
	PRODUITS DES SUCRES				
Douanes	Sucres coloniaux	15.201.000	21.085.400	»	5.884.400
	Sucres étrangers	39.814.000	50.832.100	»	11.018.100
Contributions indirectes.	Sucres indigènes	88.858.000	92.058.000	»	3.200.000
		143.873.000	163.975.500	»	20.102.500
	Diminution			20.102.500	
	PRODUITS DES VINS				
Contributions indirectes.	Droits sur les vins, cidres, poirés et hydromels.	149.340.000	150.000.000	»	660.000
Postes et télégraphes.	Produit de la taxe des lettres, du droit de transport des valeurs déclarées et cotées et solde des comptes avec les offices étrangers	126.348.000	123.198.000	3.150.000	»
	Droits perçus sur les envois d'argent	5.555.000	5.087.000	468.000	»
	Bons de poste	152.000	»	152.000	»
	Recettes diverses des postes	69.000	40.000	29.000	»
	Recettes des bureaux télégraphiques en France	25.744.000	27.756.000	»	2.012.000
	Recettes encaissées pour le compte de la France par divers offices étrangers	1.068.000	1.320.000	»	252.000
	Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, des frais de surveillance de leur service télégraphique.	740.000	651.000	89.000	»
	Recettes diverses de la télégraphie	1.374.000	902.000	472.000	»
		161.050.000	158.954.000	4.360.000	2.264.000
	Augmentation			2.096.000	
	Totaux pour l'exercice 1883	2.325.500.000	2.395.731.500	27.048.000	97.279.500
	Résultat général en diminution			70.231.500	

(a) Y compris les droits constatés au 31 décembre 1883 à recouvrer en 1884.

DE L'EXERCICE 1883

INDIRECTS EN FRANCE

du même exercice, et avec les recettes de l'exercice 1882.

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE 1883 AVEC CEUX DE 1882.

	DÉSIGNATION DES IMPÔTS	PRODUITS de l'exercice 1883.	PRODUITS de l'exercice 1882. (b)	DIFFÉRENCES pour l'exercice 1883. En plus.	DIFFÉRENCES pour l'exercice 1883. En moins.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	544.278.000	555.483.000	»	11.205.000
	Droits de timbre	155.283.000	155.631.000	»	348.000
		699.561.000	711.114.000	»	11.553.000
	Diminution			11.553.000	
Douanes.	Droits de douanes à l'importation (marchandises diverses)	274.210.000	263.344.000	10.866.000	»
	Droit de statistique	6.793.000	6.674.000	119.000	»
	Droits de navigation	7.782.000	7.398.000	384.000	»
	Droits et produits divers de douanes	3.692.000	3.681.000	11.000	»
	Taxe de consommation des sels de douanes	21.948.000	21.400.000	548.000	»
		314.425.000	302.497.000	11.928.000	»
	Augmentation			11.928.000	
Contributions indirectes.	Taxe de consommation des sels de contributions indirectes	12.092.000	11.796.000	296.000	»
	Droits sur les alcools	243.069.000	229.753.000	13.316.000	»
	Droits sur les bières	24.400.000	25.146.000	»	746.000
	Droit de 40 centimes	4.645.000	4.331.000	314.000	»
	Droit sur les allumettes	16.058.000	16.065.000	»	7.000
	Droit sur le papier	15.966.000	15.206.000	760.000	»
	Droit sur l'huile minérale	13.000	12.000	1.000	»
	Droit d'entrée sur les huiles	3.069.000	3.218.000	»	149.000
	Droit sur la stéarine et les bougies	8.834.000	8.667.000	167.000	»
	Droit de consommation sur les vinaigres et sur l'acide acétique	2.713.000	2.686.000	27.000	»
	Droit de fabrication sur la dynamite	1.536.000	1.772.000	»	236.000
	Produit des 2/10[es] du prix de transport des voyageurs et des marchandises :				
	Par chemins de fer en grande vitesse	90.270.000	88.903.000	1.367.000	»
	Par voitures publiques	4.722.000	4.732.000	»	10.000
	Droits divers et recettes à différents titres sur les contributions indirectes	44.384.000	42.029.000	2.355.000	»
	Produit de la vente des tabacs	371.218.000	362.834.000	8.384.000	»
	Produit de la vente des poudres	14.253.000	14.519.000	»	266.000
		857.251.000	831.678.000	26.987.000	1.414.000
	Augmentation			25.573.000	
	PRODUITS DES SUCRES				
Douanes.	Sucres coloniaux	15.201.000	23.605.000	»	8.404.000
	Sucres étrangers	39.814.000	40.427.000	»	613.000
Contributions indirectes.	— Sucres indigènes	88.858.000	84.097.000	4.761.000	»
		143.873.000	148.129.000	4.761.000	9.017.000
	Diminution			4.256.000	
	PRODUITS DES VINS				
Contributions indirectes.	— Droits sur les vins, cidres, poirés et hydromels.	149.340.000	148.141.000	1.199.000	»
Postes et télégraphes.	Produit de la taxe des lettres, valeurs déclarées et cotées, solde des comptes avec les offices étrangers	126.348.000	120.870.000	5.478.000	»
	Droits perçus sur les envois d'argent	5.555.000	5.283.000	272.000	»
	Bons de poste	152.000	»	152.000	»
	Recettes diverses des postes	89.000	43.000	46.000	»
	Recettes des bureaux télégraphiques en France	25.744.000	25.375.000	369.000	»
	Recettes encaissées pour le compte de la France par divers offices étrangers	1.068.000	961.000	107.000	»
	Remboursement, par les compagnies de chemins de fer, des frais de surveillance de leur service télégraphique	740.000	647.000	93.000	»
	Recettes diverses de la télégraphie	1.374.000	1.126.000	248.000	»
		161.050.000	154.305.000	6.745.000	»
	Augmentation			6.745.000	
	Totaux pour les exercices 1882 et 1883	2.325.500.000	2.295.864.000	51.620.000	21.984.000
	Résultat général en augmentation pour 1883			29.636.000	

(b) Voir le *Journal officiel* du 11 février 1883.

SITUATION DÉFINITIVE

IMPOTS ET REVENUS

ÉTATS COMPARATIFS des recettes de l'exercice 1883 avec les évaluations

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE 1883 AVEC LES ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES CORRESPONDANTES

	DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS des impôts indirects de l'exercice 1883.		DIFFÉRENCES aux recouvrements.	
		Recouvrements effectués. (a)	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc...	3.936.000	3.964.000	»	28.000
	Droits de timbre	3.670.000	3.185.000	485.000	»
Douanes.	Droits de douanes	7.156.000	6.792.000	364.000	»
	Droits de navigation	139.000	117.000	22.000	»
	Droits et produits divers de douanes	413.000	414.000	»	1.000
	Droits sanitaires et de port	93.000	85.000	8.000	»
Contributions diverses.	Licences (boissons et tabacs)	1.261.000	1.066.600	194.400	»
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France	563.000	372.500	190.500	»
	Produit de la vente des poudres à feu	1.164.000	964.000	200.000	»
	Droits de garantie des matières d'or et d'argent	110.000	107.000	3.000	»
	Produits divers	47.000	47.200	»	200
		18.552.000	17.114.300	1.466.900	29.200
	Augmentation			1.437,700	
Postes et télégraphes.	Produit de la taxe des lettres, etc., et du droit de transport des valeurs déclarées et cotées	1.744.000	1.450.000	294.000	»
	Droits sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	232.000	159.000	73.000	»
	Recettes diverses et accidentelles	2.000	»	2.000	»
	Recettes des bureaux télégraphiques en Algérie	1.153.000	1.152.000	1.000	»
	Recettes diverses de la télégraphie	2.000	4.000	»	2.000
		3.133.000	2.765.000	370.000	2.000
	Augmentation			368.000	
	Totaux pour l'exercice 1883	21.685.000	19.879.300	1.836.900	31.200
	Résultat général en augmentation			1.805,700	

(a) Y compris les droits constatés au 31 décembre 1883, à recouvrer en 1884.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

L'Imprimerie nationale (87, rue Vieille-du-Temple) vient de mettre sous presse le volume des Documents statistiques sur le commerce de la France pendant le premier mois de l'année 1884.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 janvier 1884, à 274,629,000 fr., et les exportations à 160,224,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	1884	1883
Objets d'alimentation.	100,268,000	128,234,000
Matières nécessaires à l'industrie	125,156,000	180,336,000
Objets fabriqués	40,589,000	50,401,000
Autres marchandises.	8,616,000	9,491,000
Total	274,629,000	368,462,000

Exportations		
Objets d'alimentation.	47,841,000	60,026,000
Matières nécessaires à l'industrie	28,494,000	41,403,000
Objets fabriqués	76,967,000	87,821,000
Autres marchandises.	6,922,000	8,417,000
Total	160,224,000	197,667,000

Paris, le 13 février 1884.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 12 février.*

Le marquis de Salisbury développe sa proposition d'un vote de blâme au sujet de l'Egypte. Son discours est fréquemment interrompu par les applaudissements.

L'orateur déclare que les événements récents du Soudan, y compris la prise de Sinkat, sont de graves événements qui ont dis-

DE L'EXERCICE 1883

INDIRECTS EN ALGÉRIE

budgétaires du même exercice et avec les recettes de l'exercice 1882.

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE 1883 AVEC CEUX DE 1882

	DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS de l'exercice 1883.	PRODUITS de l'exercice 1882. (b)	DIFFÉRENCES pour l'exercice 1883. En plus.	En moins.
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	3.936.000	3.648.000	288.000	»
	Droits de timbre	3.670.000	3.550.000	120.000	»
Douanes	Droits de douanes	7.156.000	7.041.000	115.000	»
	Droits de navigation	139.000	141.000	»	2.000
	Droits et produits divers de douanes	413.000	453.000	»	40.000
	Droits sanitaires et de port	93.000	94.000	»	1.000
Contributions diverses.	Licences (boissons et tabacs)	1.261.000	1.148.000	113.000	»
	Produit de la vente des tabacs des manufactures de France	563.000	569.000	»	6.000
	Produit de la vente des poudres à feu	1.164.000	942.000	222.000	»
	Droits de garantie des matières d'or et d'argent	110.000	102.000	8.000	»
	Produits divers	47.000	74.000	»	27.000
		18.552.000	17.762.000	866.000	76.000
	Augmentation			790.000	
Postes et télégraphes.	Produits de la taxe des lettres, etc., et du droit de transport des valeurs déclarées et cotées	1.744.000	1.568.000	176.000	»
	Droits sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	232.000	200.000	32.000	»
	Recettes diverses et accidentelles	2.000	»	2.000	»
	Recettes des bureaux télégraphiques en Algérie	1.153.000	1.169.000	»	16.000
	Recettes diverses de la télégraphie	2.000	»	2.000	»
		3.133.000	2.937.000	212.000	16.000
	Augmentation			196.000	
	Totaux pour les exercices 1883 et 1882	21.685.000	20.699.000	1.078.000	92.000
	Résultat général en augmentation			986.000	

(b) Voir le *Journal officiel* du 11 février 1883.

édité partout le nom de l'Angleterre. Le ouvernement anglais en est responsable, car a abandonné la politique forte de lord Dufrin pour suivre une politique faible.

Voici un résumé de la réponse de lord Granlle au marquis de Salisbury :

Lord Granville dit que le Soudan n'est d'aun intérêt pour l'Angleterre et les Indes, pas us qu'il n'est d'un intérêt permanent pour Egypte. Les garnisons de Sinkat et de Tokar représentent que la cinquantième partie des oupes égyptiennes distribuées dans le Soun. Le gouvernement, ajoute-t-il, a eu soin ne pas contrarier les vues du général Goron. Il est heureux de dire que les informaons reçues démontrent que l'objectif du général Gordon n'est pas l'envoi d'une force pour agir dans les environs de Souakim.

Le gouvernement a donné des ordres pour qu'on secourût Tokar si cette place peut encore tenir. L'Angleterre n'a pas l'intention d'annexer l'Egypte, mais seulement d'y rester le temps suffisant pour y établir un gouvernement stable. Il est impossible, dit lord Granville, de gouverner l'Egypte de Londres ; tout ce que nous pouvons faire, c'est de nommer des hommes de mérite pour nous représenter en Egypte et de recommander des hommes compétents pour les postes civils et militaires. La force des circonstances nous oblige d'aller plus loin ; mais nous devons limiter nos rapports avec l'Egypte au but déclaré par le gouvernement.

Lord Granville passe en revue les événements qui se sont produits dans l'Egypte proprement dite, afin de démontrer l'amélioration de l'état de ce pays. Il annonce qu'une taxe sera appliquée à toutes les maisons des Européens. La politique du gouvernement anglais n'est pas guidée par la critique des journaux du dehors. Le gouvernement n'a reçu aucune représentation des gouvernements étrangers au sujet de l'Egypte, et la Porte a donné l'assurance qu'elle désire agir d'accord avec l'Angleterre. Dans son discours, lord Granville rappelle que Khartoum est la clef de l'Egypte.

La motion du marquis de Salisbury a été adoptée par 181 voix contre 81. (*Agence Havas.*)

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 12 février.*

M. Bradlaugh donne sa démission de député.

M. Labouchère demande qu'une nouvelle élection ait lieu à Northampton.

Lord Churchill propose l'ajournement de la discussion.

Cette motion, après un vif débat, est rejetée par 203 voix contre 145.

Les parnellistes ont voté avec la majorité.

La motion en faveur d'une nouvelle élection à Northampton est adoptée sans scrutin.

Dans la discussion du vote de blâme proposé par sir Stafford Northcote, M. Gladstone repousse l'accusation de sir Stafford que sa politique du gouvernement a été vacillante et contradictoire. Il fait ensuite des déclarations presque analogues à celles que lord Granville a faites à la chambre des pairs.

L'orateur ajoute que les projets du général Gordon ont été arrêtés au Caire. Le général n'est pas allé reconquérir le Soudan ou conseiller aux tribus de faire leur soumission au gouvernement égyptien; mais il est allé au Soudan dans le double but de délivrer les garnisons égyptiennes et de reconstituer le pays en rétablissant les chefs de ces tribus dans leurs pouvoirs héréditaires, sans avoir recours aux moyens violents.

Le contre-amiral Hewett a cherché par des négociations à délivrer la garnison de Sinkat et ce n'est que, hier soir, à dix heures, que le gouvernement a été informé de son insuccès.

En terminant, M. Gladstone déclare que les renforts qui ont reçu l'ordre de se rendre à Souakim s'élèvent à 4,000 hommes.

La discussion sur la motion Northcote est ajournée. (*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE PRUSSE. — *Séance du 11 février.*

A l'occasion du crédit extraordinaire de 2 millions pour l'augmentation des collections des musées de Berlin, le ministre des cultes, répondant à MM. Reichensperger et Bachem, dit que Berlin ne touche rien des nombreux millions dépensés pour la conservation des antiquités, tandis que la Prusse rhénane en obtient la majeure partie; en ce qui concerne les secours aux artistes vivants, Berlin a le droit de se plaindre vivement, tandis que Düsseldorf, Breslau et Kœnigsberg se trouvent dans d'excellentes conditions.

Dans nul Etat il n'existe, sous le rapport des arts, une décentralisation aussi large qu'en Prusse. M. Windthorst ne veut pas entendre parler de dépenses de luxe tant que le peuple a faim. MM. Minnigerode, Eynern et Hænel appuient la demande de crédit. Au scrutin nominal, le crédit est adopté par 192 voix contre 128. Les voix opposantes sont celles du centre, des Polonais, d'une partie de la droite et de quelques membres des autres groupes. La suite de la discussion est renvoyée à la séance du soir. (*Gazette nationale.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 12 février.

Le gouvernement a présenté à la chambre des députés un projet de loi tendant à obtenir un crédit supplémentaire pour augmenter la police de sûreté à Vienne, et un projet de loi ayant pour but de restreindre ou d'abroger la juridiction consulaire en Tunisie.

Le président a fixé à jeudi la discussion des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 12 février.

Un bill a été introduit aujourd'hui à la chambre des représentants, pour proposer la conversion de la dette en 2 1/2 0/0. Ce bill remplacerait le projet des obligations 2 0/0 antérieurement présenté. (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 5 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE GUÉRIN

Correspondance. — La « très honorable compagnie des épiciers de Londres » (*The Worshipful Company of Grocers, London*) informe l'Académie que son premier prix quadriennal de « découvertes dans la science de l'hygiène », dont le montant est de 2,500 francs, sera décerné à l'auteur de la découverte dont le libellé est ainsi conçu : « Découvrir une méthode au moyen de laquelle le virus vaccinal puisse être cultivé dans un milieu indifférent. La méthode doit permettre de multiplier le virus indéfiniment par générations successives et le produit de chaque génération doit accuser les qualités de la lymphe vaccinale naturelle autant que le délai accordé en permettra l'épreuve. » — Le concours est universel; les mémoires doivent être envoyés avant le 31 décembre 1886; le prix sera décerné au plus tard au mois de mai 1887.

Décès de M. Decaisne. — M. le docteur Desguin (d'Anvers) informe l'Académie de la mort de l'un de ses correspondants étrangers, M. le docteur Pierre Decaisne, inspecteur général retraité du corps de santé de l'armée belge.

Guérison de l'empyème par la méthode d'Estlander. — M. Féréol présente un malade qui vient d'être opéré par M. Berger d'un empyème pulsatile par la méthode d'Estlander. Le malade est complètement guéri, et M. Féréol se réserve de faire dans la prochaine séance une communication à ce sujet.

Trichines et trichinose. — L'Académie a procédé au vote des conclusions de la commission, qu'elle a adoptées, moins la dernière, ainsi que nous allons l'indiquer.

M. Colin (d'Alfort) se demande d'abord si la trichinose est, comme on le prétend, une maladie d'importation qui pourrait être évitée, ou à peu près, si on ne consommait pas en France de viande de porc de provenance étrangère? La trichine est-elle un parasite exotique? C'est là une double erreur, car le rat et la souris, d'une part, présentent quelquefois des trichines musculaires enkystées tout à fait semblables à celles des porcs; d'autre part, ces animaux contractent avec la plus grande facilité une trichinose grave presque toujours mortelle, à raison de la pullulation excessive des parasites dans leur intestin. Or, comme ils se mangent entre eux, il y a nécessairement des échanges fréquents entre les sujets porteurs de trichine et ceux qui en sont dépourvus, et ces échanges peuvent, dans certaines conditions, se faire entre des animaux d'origine ou de provenance diverses.

Assurément, la contamination trichineuse des rats et des souris deviendrait plus fréquente et plus grave qu'elle ne l'est aujourd'hui si l'on importait des viandes chargées de trichines vivantes ou des porcs affectés de trichinose; mais, même à défaut de toute importation, ils restent des animaux dangereux; car, s'ils ne peuvent donner directement la trichine à l'espèce humaine, ils la lui donnent par l'intermédiaire d'autres espèces, le porc, le chat, le chien. C'est ainsi qu'en 186.. M. Colin, après avoir développé la trichinose sur des rats, put la communiquer à des porcs en leur faisant manger de la viande hachée des premiers. En somme, un seul rat trichineux suffit pour donner la trichinose à quatre porcs, lesquels pourraient, s'ils étaient consommés comme l'a été celui d'Emersleben, faire naître quatre épidémies, chacune sur plusieurs centaines d'individus. Toutes les prohibitions et inspections des viandes étrangères ne nous garantiraient pas contre de pareils accidents. Le porc peut aussi prendre la trichine ailleurs, tant les migrations du parasite sont variées : il peut la recevoir de l'homme, dont il ingérerait des matières trichinées rejetées par les vomissements ou les déjections. Les carnassiers peuvent, de même que beaucoup d'autres animaux, des oiseaux, des reptiles, concourir à la dissémination et à l'échange des trichines, quelque réfractaires qu'ils pourraient être à la trichinose; M. Colin en fournit de nombreuses preuves.

Ainsi la trichine peut se multiplier et s'échanger autour de nous de mille manières dans les conditions ordinaires, et, par conséquent, le développement de la trichinose n'est pas uniquement subordonné, comme on paraît le croire, à l'importation des viandes étrangères. D'ailleurs, l'histoire des épidémies observées en Allemagne à compter du moment où la nature de la maladie a été mise en évidence par Zenker, prouve que presque toutes les épidémies y sont dues à des porcs indigènes. Aussi peut-on dire que le nombre des porcs trichinés en Europe est considérable; mais les dangers auxquels expose la consommation du porc indigène doivent demeurer à peu près fictifs partout, sauf dans les pays où la viande de cet omnivore est consommée crue ou à peine cuite. Il est donc facile d'éviter un tel danger.

Ce qu'il y a de plus intéressant en ce moment, c'est de savoir si l'importation des porcs étrangers, notamment celle des salaisons, nous crée des dangers nouveaux ou aggrave ceux qui nous menacent en dehors de toute importation. Dès 1866, M. Colin se proposa de déterminer exactement le temps que les trichines mettent à périr dans les viandes salées et le degré de salaison qui conduit à ce résultat; il rappelle les expériences, communiquées à cette époque à l'Institut, le 1er juin 1868, et elles montrèrent que la salaison tue assez promptement les trichines dans le jambon, les saucisses, le lard; quinze jours suffisent pour celles des parties superficielles; un mois, six semaines, pour celles des parties profondes. Ces résultats ont été confirmés depuis de divers côtés par Corradi, Rebourgeon, Pennetier, Delle, à Bâle, à Utrecht, et l'on n'a pu réussir jusqu'ici à trichiniser les animaux nourris de viandes salées américaines pendant un temps plus ou moins long. Sans doute ces viandes ou d'autres peuvent conserver, au centre des plus grosses pièces et dans des points peu perméables, dans certaines conditions, des trichines vivantes, et elles ont pu alors produire des trichinoses chez les animaux inoculés; mais il est permis de penser que ces viandes sont exceptionnelles, tant il y va de l'intérêt des négociants de n'exporter que des viandes bien salées. La règle est que, dans les bonnes salaisons datant d'un certain temps, les trichines sont mortes et par suite inoffensives. Il reste à voir dans quelle mesure ces exceptions peuvent être inquiétantes ou dangereuses, et il est fâcheux qu'on ne sache pas dans quelle proportion, relativement aux trichines mortes, les salaisons retiennent les trichines vivantes. En résumé, le sel tue les trichines, et, dans les épidémies, la maladie est beaucoup moins grave chez les individus qui mangent une préparation salée.

Le débat qui a suivi cette communication de M. Colin s'est surtout élevé entre M. Chatin et l'Académie tout entière, par la voix du rapporteur de la commission, M. Proust. M. Chatin aurait voulu que l'Académie ajoutât aux conclusions les propositions suivantes : « 1° Les viandes salées d'Amérique peuvent contenir des trichines; 2° ces trichines se développeraient dans le corps de l'homme si les viandes n'étaient soumises à une cuisson complète, cuisson qui les tue et supprime tout danger; 3° cette cuisson ne se pratiquant en France ni partout, ni toujours, il y a lieu de soumettre les salaisons d'Amérique à un examen suffisant, soit aux lieux de départ, soit aux points d'arrivée. » Mais M. Proust a fait observer à M. Chatin que la dernière de ces propositions était identique à la troisième conclusion du rapport, et quant aux deux premières elles constituent des hypothèses ou des affirmations qu'il est difficile d'introduire dans un rapport de cette nature.

Divers fragments d'une lettre de M. le docteur Gibert (du Havre), lus par M. Proust, ont surtout frappé l'Académie; il résulte en effet des faits qui s'y trouvent relatés que la salaison des viandes de porc d'Amérique est suffisante pour tuer la trichine, car les ouvriers du Havre mangent depuis *quinze ans* ces viandes, souvent à l'état cru, sans en avoir jamais été incommodés; la trichinose est inconnue dans cette ville. C'est aussi ce que confirme une lettre de M. l'inspecteur du service de la boucherie de Paris, lettre communiquée par M. Leblanc : les employés et charretiers des marchands de viandes salées mangent sans aucun inconvénient les salaisons trichinées saisies par les inspecteurs.

Incidemment, M. Chatin a donné la liste des principaux observateurs qui ont, selon lui, constaté la vitalité des trichines dans les viandes salées : MM. Zeuker (Dresde, 1861), Virchow, Lenckart (Berlin, 1861), Paul Bert (Paris, 1862), Testelin (Lille, 1866), Schmidt (Cassel, 1874), Benecke (Strasbourg, 1879), Ch. Girard et Pabst (Paris, 1881), Duchâteau (Le Havre, 1881), Levou (Marseille, 1881), Fourment (Paris, 1882), Bouley et Gibier (Paris, 1882), de Borger (Belgique, 1883). Il a ajouté que cette vitalité avait été constatée, après six mois environ, par M. J. Chatin; après quinze mois, par M. Benecke; après quinze mois, par M. Fourment, et, au bout de deux ans, sur des viandes congelées, par M. de Borger.

M. Colin (d'Alfort) ne croit pas que les trichines puissent être vivantes, dans des viandes bien salées, pendant plus de deux mois au maximum; il craint que la plupart des observateurs se bornent à examiner les trichines au microscope et ne se donnent pas la peine de les inoculer à des animaux; cette dernière manière de procéder est la seule sérieuse, la moindre pression sur les kystes, la plus petite élévation de température pouvant produire l'apparence de mouvements, par suite du déroulement des spires, sur la platine du microscope. Il regrette, d'autre part, que l'on ignore dans quelle proportion, relativement aux trichines mortes, les trichines vivantes ont pu être rencontrées dans les salaisons et récuse enfin tout procédé de coloration pour l'examen de ces helminthes.

M. Bouley objecte que M. Gibier a nettement démontré que les trichines mortes s'imprègnent facilement de certaines matières colorantes, tandis qu'il n'en est pas de même pendant leur vie.

Les propositions additionnelles de M. Chatin ont été repoussées à l'unanimité moins deux voix et les conclusions du rapport de la commission ont enfin été adoptées, excepté la dernière, relative à la nécessité d'entreprendre des expériences pour compléter l'histoire naturelle de la trichine et donner les raisons scientifiques de l'immunité de notre pays vis-à-vis des viandes trichinées. Conformément à la remarque de M. Léon Le Fort, l'Académie a craint de laisser croire que les conclusions pratiques de sa commission ne s'appuyaient pas sur des raisons scientifiques suffisantes et elle a reconnu qu'elle était interrogée sur un fait spécial, déterminé, dont elle ne devait pas s'écarter.

En conséquence, l'avis adopté par l'Académie est le suivant :

« *Une épidémie de trichinose ne peut être confondue avec une épidémie de fièvre typhoïde. Si, dans une de ses phases, la trichinose peut présenter des accidents d'apparence typhoïde, il n'y a aucune identité entre les deux maladies, et l'évolution de l'affection trichineuse permettra toujours d'en établir le diagnostic. La symptomatologie, la marche, la durée, l'anatomie pathologique et la nature des deux maladies sont absolument différentes, soit dans une épidémie, soit dans des cas isolés.*

« *Aucun cas de trichinose n'ayant encore été constaté en France et en Angleterre, à la suite de la consommation des viandes porcines salées d'Amérique, l'importation de ces viandes peut être autorisée en France.*

« *Il y aurait avantage à créer une entente commune avec les pays d'importation des viandes trichinées, relativement à des mesures spéciales de garantie au point de départ.*

« *Il serait nécessaire de publier une instruction largement distribuée, prescrivant la cuisson des viandes de porc. Tout marchand ou débitant de viande de porc sera tenu d'afficher cette instruction.* »

Cet avis sera transmis, avec le rapport de la commission et la discussion, à M. le ministre du commerce (1).

Traitement du genu valgum par l'ostéoclasie. — M. le docteur Mollière, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, présente quinze malades opérés dans son service à l'aide d'un procédé d'ostéoclasie dû à M. le docteur Victor Robin, son ancien interne.

Ce procédé est applicable à tous les âges; mais il a surtout pour but de guérir le genu valgum chez les adultes et les adolescents, en prenant un point d'application sur les condyles fémoraux, et en n'agissant pas sur l'articulation du genou, par suite sans avoir de tiraillements articulaires. La fracture thérapeutique doit être pratiquée un peu au-dessus de l'articulation du genou, au point de la bifurcation inférieure de la ligne âpre. Quand la fracture siège plus bas, la surface fracturée est très large; il faut un temps beaucoup plus considérable pour obtenir la consolidation. Cependant la fracture intra-condylienne est préférable chez les sujets dont les cuisses sont extrêmement courtes; il est alors plus facile de dissimuler l'angle de correction.

M. Mollière donne ensuite quelques détails sur le manuel opératoire. Il insiste sur la nécessité de construire, avant d'opérer, une gouttière plâtrée, dans laquelle on immobilise le malade dès que le fémur a été rompu. Lorsque l'on applique l'appareil, la gouttière fixatrice de la cuisse doit être excessivement serrée, autrement on a des fractures obliques. Le redressement ne doit être opéré que le sixième ou huitième jour, alors qu'il y a déjà un commencement de consolidation; jamais, en agissant de la sorte, on n'a vu survenir le gonflement du genou que l'on rencontre toujours dans la fracture accidentelle du fémur.

Les quinze malades présentés ont de seize à trente ans; il est d'ailleurs préfé-

(1) L'avis exprimé précédemment par l'Académie sur cette question est reproduit au compte rendu de la séance du 28 février 1882, page 175 du tome XI de la 2e série.

rable de pratiquer l'ostéoclasie chez les sujets dont la croissance est terminée. M. Mollière fait remarquer la parfaite souplesse de leurs jointures et l'absence de cal. Deux des malades ont été opérés dans le courant de décembre 1883; l'un d'eux a pu marcher au vingt et unième jour. Le plus remarquable est un Polonais qui, il y a neuf ans, eut le fémur fracturé dans les condyles, à Odessa; la consolidation fut vicieuse, la jambe resta fortement déviée en dehors. Après avoir vainement erré à travers toute l'Europe, traversant Berlin, la Bavière, Vienne, la Suisse, la haute Italie, l'Espagne, partout repoussé comme incurable ou menacé de subir l'ostéotomie, il vint à Lyon, où M. Mollière a appliqué sur lui l'ostéoclaste de M. le docteur Robin. Il s'agissait d'un fémur éburné avec cal énorme; aussi la force déployée fut-elle considérable (1,200 à 1,500 kilogr.); néanmoins le malade n'eut pas le moindre gonflement et la guérison est aujourd'hui complète.

M. Larrey pense qu'il y aurait intérêt à se servir dans l'ostéoclasie d'un dynamomètre, d'après les principes exposés jadis par Sédillot pour les luxations anciennes, afin de se rendre compte du degré de force développé dans chaque opération.

D[r] A.-J. Martin.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

Séance du 8 février 1884

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT, PRÉSIDENT

M. Edm. Le Blant écrit de Rome, à la date du 4 février, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Les chrétiens et les juifs des premiers siècles, les païens et les hommes du moyen âge sont représentés en même temps dans les dernières découvertes de Rome.

« L'*atrium* des Vestales, toujours inépuisable, vient de nous rendre un cippe hexagonal, portant une inscription consacrée, comme la plupart des autres, à la grande Vestale Flavia Publicia (vers l'an 257 de notre ère). Elle est due à l'un de ces ministres des sacrifices dont parle Varron (*L. l.* VII, 3), et que l'on appelait *Fictores*. C'est un chevalier romain, dont le nom s'était déjà rencontré sur un marbre sorti des fouilles de la *Basilica Julia*. Je transcris l'inscription nouvelle :

FL·PVBLICIAE·V·V·MAX (*Virgini Vestali Maximæ*)
SANCTISSIMAE·ET·PIISSI
MAE·AC·SVPER OMNES
RETRO·RELIGIOSSIMAE
PVRISSIMAE·CASTISSIMAEQVE
CVIVS·RELIGIOSAM
CVRAM SACRORVM·ET
MORVM·PRAEDICABILEM
DISCIPLINAM·NVMEN·QVOQVE
VESTAE·COMPROBAVIT
Q VETVRIVS·V·E (*Vir Egregius*)
FICTOR·V·V·DIG NATIONES (*Virginum Vestalium*)
ERGA·SE·HONORISQVE·CAVSA
PLVRIMIS·IN·SE·CONLATIS
BENEFICIIS

« Une communication de notre savant confrère, M. Henzen, à l'Institut archéologique, a fait connaître l'inscription d'un *tabularius sacrarum pecuniarum provinciæ Cretæ*, « comptable du fisc impérial pour la province de Crète. »

« A l'Académie pontificale d'archéologie, M. Marucchi a annoncé la découverte faite par lui d'un cimetière juif, situé hors de la Porte-Majeure et remontant au deuxième et au troisième siècle de notre ère. Les sondages opérés en ce lieu montrent que l'hypogée avait une certaine étendue; plusieurs *ambulacra* (promenoirs) et chambres sépulcrales restent encore à déblayer. Dans la partie mise au jour, on a relevé des inscriptions juives tracées en lettres rouges sur l'enduit des tombeaux. Elles sont caractérisées par leurs symboles, au nombre desquels figure le chandelier à sept branches, et par la formule *Schalom*, écrite en hébreu. On y lit souvent les mots bien connus :

IN·PACE·DORMITIO·EIVS

« M. Stevenson a présenté à l'Académie d'archéologie chrétienne une bulle en plomb portant l'inscription :

. . . . . ANNES·EPI

Et au revers :

ECCL·SCR

« D'après cette légende et la forme antique des lettres, M. Stevenson attribue avec toute probabilité ce petit monument à « Jean, évêque de l'église de Syracuse », qui vivait au septième siècle et auquel saint Grégoire le Grand a adressé plusieurs lettres.

« Des renseignements plus étendus ont été donnés par M. de Rossi sur une importante découverte numismatique, dont j'ai déjà entretenu l'Académie. Dans le sol d'une maison construite au moyen âge près de l'*atrium* des Vestales et fondée sur des cippes à inscriptions consacrées à ces prêtresses, une grosse pierre recouvrait un vase grossier de terre cuite, renfermant 835 monnaies et une fibule de cuivre à niellures d'argent. Sur cette agrafe on lit :

+ DOMNO MA
+ RINO PAPA

« Deux papes ont porté le nom de Marinus; l'un a régné de 882 à 884, l'autre de 942 à 946. Les dates des monnaies ne laissent aucun doute sur celui que désigne l'inscription. Une seule, qui est en or, appartient à l'empereur byzantin Théophile (820-840). Sauf quatre, dont deux sont de Pavie, les autres de Limoges et de Ratisbonne, tout le reste de ces monnaies sont anglo-saxonnes. Elles portent les noms de quatre rois d'Angleterre (Alfred le Grand, 871-900, Edouard I[er], 900-924, Athelstan, 924-940, Edmond I[er], 940-946). Viennent ensuit deux rois de Northumbrie (Sitric, 914 926, Anlaf I[er] ou II[e], 927-944 ou 944-947, et enfin Plegmond, archevêque de Cantorbéry (889-923). Les deux deniers d Pavie appartiennent à Berengarius (915-924) et à Hugues et Lothaire (931-946) celui de Limoges porte le nom d'Eude (888-898); celui de Ratisbonne offre le type des deniers du duc Arnaulph (912-937). Le trésor représente, conclut M. de Rossi, un versement du *denarius Sancti Petri*, payé, comme on le sait, à partir du huitième siècle, par les Anglo-Saxons, empressés à venir en pèlerinage à Rome, où ils se groupaient dans des quartiers nommés *Burgus Anglorum* et *Vicus Saxonum*.

« C'est encore à M. de Rossi que nous devons la communication d'un marbre récemment découvert au cimetière de Domitilla et portant l'inscription :

ΠΑCIΦΙΛΟC ΘΑΛΙΧΡΟΝΙΟC ΜΗΝΩ

« Au dessous de cette légende est gravée une représentation absolument nouvelle. L'enfant, figuré debout, en prière, entre deux colombes, est ailé, comme le sont si souvent les génies purement ornementaux sculptés sur les sarcophages chrétiens. Entièrement nu, il porte sur la poitrine deux bandes croisées servant à attacher les ailes. Dans un travail que j'ai l'honneur d'adresser à l'Académie, avec cette lettre, j'ai essayé de montrer comment, à l'époque chrétienne, les artistes introduisaient dans leurs compositions des sujets empruntés à l'art païen, qu'ils conservaient dans leurs ateliers. Le marbre du cimetière de Domitilla me paraît apporter une nouvelle preuve en faveur de ma thèse. Le graveur a pris pour modèle le type d'Icare, représenté de même par les anciens entièrement nu, avec deux ailes qu'attache une double bande croisant sur la poitrine... »

M. Albert Dumont met sous les yeux de l'Académie deux photographies qui reproduisent un vaste pavement en mosaïque, récemment découvert à Nîmes où il a pu le voir le mois dernier. La photographie ne peut rendre l'éclat et l'harmonie des couleurs. C'est une œuvre remarquable, qui méritera une étude à part, mais qu'il est intéressant de signaler dès aujourd'hui. Un tableau central est entouré de caissons rectangulaires au nombre de seize. On y voit Pélias, roi d'Iolcos, assis sur un trône. Sa fille Alceste est debout près de lui. Admète amène au roi un tigre et un sanglier enchaînés : il a accompli la tâche qui lui a été imposée et il a maintenant le droit d'épouser Alceste. C'est une scène connue par un certain nombre de monuments et qui ne se distingue ici ni par le goût de la composition ni par la valeur de l'exécution. Beaucoup de tableaux de mosaïques sont très supérieurs à celui-ci. Ce qui fait le mérite tout particulier de ce pavement, ce sont les motifs de pure décoration. Les seize caissons rectangulaires qui entourent le tableau central sont tous différents, tous très simples, tous élégants. Les motifs géométriques y dominent; ce sont des croix gammées, des cubes, des losan-

ges, etc., dont l'artiste a su tirer les effets les plus heureux. Il y a aussi des ornements végétaux, tels que rosaces, pétales, feuilles, etc. On y remarque des tresses simples, des grecques, deux bandes de quatre caissons à la partie supérieure ; à la partie inférieure, une bande de caissons est remplacée par des rinceaux, au milieu desquels on voit des oiseaux et divers quadrupèdes.

M. L. Hervieux est admis à communiquer un mémoire sur le fabuliste Phèdre et ses anciens imitateurs. L'auteur a entrepris de publier toutes les collections de fables latines que les manuscrits du moyen âge nous ont conservées. Après avoir passé de nombreuses années à exhumer des grandes bibliothèques de la France et de l'étranger et à réunir les matériaux qu'il a pu y rencontrer, il les a classés méthodiquement, et, rattachant à chaque œuvre originale toutes les collections qui en étaient dérivées, il a formé du tout plusieurs groupes distincts, dans chacun desquels il est aisé de suivre la filiation des textes.

Le mémoire de M. Hervieux concerne le premier et le plus important de ces groupes. Résumant dans cette notice les deux premiers volumes de son ouvrage déjà parus, il a donné une intéressante analyse de vingt-six collections de fables latines pour la plupart inconnues, dont la publication est destinée à combler de graves lacunes et à jeter un jour tout nouveau sur une branche importante de la littérature de l'ancienne Rome et surtout du moyen âge.

M. Philippe Berger commence la lecture d'un travail consacré à l'étude de quelques stèles phéniciennes rapportées d'Hadrumète (aujourd'hui Sousa) par M. l'abbé Trihidez. Elles sont sans inscriptions, mais portent des ornements caractéristiques. Le chapiteau figure une femme qui paraît sortir du fût de la colonne ; cette femme a les traits de la déesse égyptienne Hathor. Elle tient dans ses mains un poisson en forme de barque surmonté d'un disque. La frise est très ornée et contient le globe ailé. C'est certainement dans l'art égyptien qu'il faut chercher quelque chose d'analogue au style de ces monuments. On les découvrit, au nombre d'une soixantaine, en 1867, lors des fouilles qui furent faites à Sousa pour la construction d'une église. Deux ans plus tard, M. Daux, chargé d'une mission en Tunisie, choisit les plus belles de ces stèles et les rapporta en France. On ignore ce qu'elles sont devenues.

Plusieurs membres demandent à cette occasion s'il n'y aurait pas lieu de s'enquérir du sort de ces objets ; l'administration de l'instruction publique n'aurait-elle pas qualité pour faire cette recherche ?

M. Ernest Renan fait hommage, de la part de l'auteur-éditeur, M. Salvatore Cusa, professeur d'arabe à Palerme, de la [...]n d'une publication très importante, contenant les documents arabes et grecs de la Sicile.

Le même membre présente aussi, de la part de l'auteur, M. B. Aubé, une étude sur le *Carmen apologeticum* de Commodien. M. Aubé re porte ce poème de la persécution de Dèce à celle de Valérien (vers 260).

M. Alex. Bertrand présente un opuscule de M. Robert Mowat intitulé : *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris, avec des considérations nouvelles sur la mythologie gauloise.*

C'est la première fois qu'on a formé un recueil complet de tous les monuments épigraphiques de la période romaine qui ont été découverts à Paris. Ce recueil a paru par portions successives dans le Bulletin épigraphique de la Gaule que M. Florian Vallentin avait fondé et que M. R. Mowat dirige avec le plus louable dévouement depuis la mort de ce jeune savant. Le petit *Corpus* mis à la disposition des érudits comprend 50 monuments lapidaires, 119 inscriptions céramiques et un texte sur bronze malheureusement perdu, en tout 171. Les transcriptions ont été soigneusement vérifiées ; elles sont accompagnées d'un commentaire aussi complet que le permettait l'état de conservation des monuments.

M. Mowat, dans ce travail, ne s'en est pas tenu à l'étude des inscriptions et aux considérations philologiques qu'elles comportent ; il a étudié les monuments, a pris des termes de comparaison dans les médailles, et s'est montré habile mythologiste. Il a collationné sur les manuscrits de Lucain les variantes du nom d'un dieu gaulois dont on s'est beaucoup occupé ; il a proposé d'abandonner l'orthographe *Taranis*, pour adopter *Taranus*, choix que justifie la dérivation de certaines formes onomastiques.

Selon M. Mowat, les blocs à reliefs découverts en 1871 dans les démolitions de l'Hôtel-Dieu, et représentant des génies aux attributs de Mars, avec un Dieu à plusieurs visages comme *Janus quadrifrons*, appartenaient à une base de statue équestre, peut-être de Tibère ou de Germanicus. Cette restitution paraît bien fondée.

Quant aux fameux autels gallo-romains exhumés du chevet de Notre-Dame en 1710, il les a soumis à un examen minutieux, et il y a rétabli quelques lettres qui n'avaient pas pris jusqu'ici place dans les lectures ; enfin, il a proposé de reconnaître un prêtre de Rome et d'Auguste dans un personnage mentionné dans un texte malheureusement mutilé.

M. Mowat a cru devoir donner place aux monuments trouvés rue Vivienne, tout en rappelant qu'ils n'étaient pas de provenance parisienne.

M. Bertrand présente encore, au nom de M. R. de Lasteyrie, une note sur une phalère d'or trouvée à Anvers. C'est un échantillon remarquable de cette série de bijoux d'or découverts depuis une dizaine d'années en Wurtemberg, en Bavière et dans les Noriques, et qui appartiennent à l'orfèvrerie des tribus celtiques établies de bonne heure dans la vallée du haut Danube. On savait que des motifs d'ornementation analogues, presque identiques même, avaient été signalés à plusieurs reprises sur des vases recueillis dans des sépultures gauloises de la rive gauche du Rhin ; mais ces vases, ces appliques étaient de bronze. Avoir retrouvé dans une contrée de la Gaule plus éloignée des rives du Rhin un de ces bijoux, d'or cette fois, de même fabrication, de même style que les bijoux d'outre-Rhin, était une bonne fortune. M. R. de Lasteyrie a su en profiter habilement. Il faut le remercier d'avoir donné, sous une forme claire et élégante, la grande publicité de la *Gazette archéologique* à cette intéressante découverte.

Il existe, à l'extrémité de la salle de lecture de la bibliothèque de l'Institut, deux belles sphères en cuivre, l'une terrestre, l'autre céleste, d'un beau travail et dont la monture en bois est ornée de figures en bronze. D'après les inscriptions qu'elles portent, elles furent gravées en 1606 et en 1618 pour le duc de Lorraine Henri II, à qui elles sont dédiées par un certain Jean Lhoste, qui s'intitule « mathématicien et ingénieur de Son Altesse ». Don Calmet, qui ne les avait pas vues, les a mentionnées dans sa Bibliothèque lorraine, et l'on ignorait comment elles étaient arrivées du palais ducal de Nancy à l'Institut. C'est ce que vient de nous apprendre le savant archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, M. H. Lepage, dans une intéressante brochure, déposée sur le bureau par M. Bertrand, et intitulée : *Les Globes du Lorrain Jean Lhoste*. Il a établi, d'après les documents retrouvés dans les archives départementales, que ces globes furent enlevés de Nancy en 1636, et qu'au milieu du dernier siècle ils étaient dans une des maisons de campagne de la famille du cardinal de Richelieu. Ils furent probablement confisqués à la Révolution comme bien d'émigré, et c'est ainsi qu'ils purent venir orner la bibliothèque de l'Institut, lorsqu'elle fut établie dans les bâtiments du collège des Quatre-Nations.

M. Léopold Delisle offre à l'Académie :

1° *Les lettres de Chapelain*, de l'Académie française, publiées par M. R. Tamizey de Larroque. C'est un recueil très important pour l'histoire littéraire du dix-septième siècle.

2° *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, par M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique (tome III, 1er fascicule). On y trouvera l'analyse des comptes de l'Hôtel-Dieu depuis 1364 jusqu'en 1535, et les renseignements les plus variés et les plus curieux sur l'administration de l'Hôtel-Dieu, la topographie parisienne, et sur les mœurs de la capitale.

M. Schefer fait hommage, au nom de M. Louis Léger, professeur à l'école des langues orientales vivantes, de la *Chronique de Nestor*, attribuée sans raison à un moine de ce nom. C'est une nouvelle traduction de cette chronique, faite sur les éditions les plus récentes du texte slavon-russe. Pour ce qui concerne la question des origines normandes de la Russie kiévienne, M. Léger a eu recours aux travaux des scandinavistes les plus distingués, principalement à ceux de MM. Smith et Thomsen. Un index critique renfermant de nombreuses dissertations sur des questions d'histoire et

d'ethnographie a été joint à cette traduction.

M. le comte Riant fait hommage d'un texte français du quinzième siècle, publié par M. Tamizey de Larroque, et intitulé : « Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut ».

Les pèlerinages en Terre-Sainte furent fréquents dans la seconde moitié du quinzième siècle. Les Vénitiens avaient organisé une sorte de service régulier, qui rendait ces voyages relativement faciles et peu coûteux. Le pèlerinage du seigneur de Montaut le cède à peine en intérêt au texte publié par M. Schefer. Philippe de Voisins voyageait avec un autre gentilhomme, deux frères prêcheurs et son écuyer, Jean de Bolesta, à qui nous devons le récit de l'expédition. Le livre débute par une curieuse description de Venise, de ses mœurs et de ses fêtes. Nous avons ensuite des détails lamentables sur les exactions et les outrages infligés aux pèlerins en Terre-Sainte. Au retour, ils traversent l'Italie, où ils se plaignent d'être presque aussi rançonnés qu'en Orient, mais où ils rencontre, en Capitanate, d'une colonie parlant provençal, les consolé de leurs mésaventures. En appendice, M. Tamizey donne une pièce bien extraordinaire trouvée dans le même manuscrit d'Auch ; c'est une déclaration, en date du 13 mars 1550, par laquelle un frère mineur, Dominique Dauterlin, affirme avoir été conduit, le 15 août 1547, à Jérusalem, en compagnie d'un évêque et d'autres pèlerins, dans un souterrain de la maison de Pilate, et y avoir vu et interrogé Malchus, « qui est là enterré vivant et à mi-corps, et y restera jusqu'au jugement dernier ».

M. G. Perrot fait hommage de la deuxième édition d'un ouvrage, que nous avons signalé en son temps, le Manuel de philologie classique de M. Sal. Reinach. Le succès de ce livre prouve qu'il répondait à un besoin réel et que l'auteur possédait des qualités sérieuses de méthode et d'érudition. L'auteur réserve certains développements devenus nécessaires pour un appendice qui sera donné prochainement sous forme de second volume.

FERDINAND DELAUNAY.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

13 février.

De Toulon : Le *Souverain* et le *Saint-Louis*, dont les réparations sont terminées, appareillent : le premier, pour les îles d'Hyères ; le second, pour exécuter le tir des canonniers de la division et de la réserve ; il rejoindra demain le *Souverain*.

Nive sera disponible le 25 février et le *Tonquin* le 1er mars. Le *Tarn* pourra être disponible en cinq jours.

De Cherbourg : L'*Oise* repart pour Saint-Nazaire.

De Singapore : *Poitou* parti.

Des salins d'Hyères : *Hirondelle* arrive à l'instant du Levant et repart de suite pour Toulon, où complètera approvisionnements et congédiera classe 1878. (*Hirondelle* arrivée à 3 h. s. à Toulon.)

D'Alger : Le *Du Chaffaut* fait route pour sa destination à 5 h. soir.

De Vannes : Bouée mouillée en remplacement tourelle Borémis disparue. Une autre va être mouillée à sa place.

De Sydney : Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie télégraphie : Routes carrossables Païta, Bouloupari, inaugurées 1er février ; travail gigantesque et parfait. Municipalités reconnaissantes envoient adresses. Municipalité, population Nouméa saluent gouverneur au retour.

Saïgon, 13 février.

Comorin arrivé 7 février soir.
Européen arrivé aujourd'hui.
Aveyron part.

L'assemblée générale de la société de géographie commerciale de Paris aura lieu le mardi 19 février, à huit heures et demie, boulevard Saint-Germain, 184, sous la présidence de M. Meurand, directeur honoraire des consulats et des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères.

Ordre du jour : 1° D'Elmina au Niger. Le golfe de Biafra. Notes de voyage, par M. Lanchier ; 2° De quelques industries et de l'outillage commercial aux Etats-Unis, par M. Lourdelet.

Le paquebot *Calédonien*, des Messageries maritimes, apportant les malles de Nouméa, d'Australie, de Maurice et de la Réunion est arrivé à Suez le 13 février, à cinq heures du matin, et a continué à dix heures.

Moniteur officiel du commerce. — Sommaire du n° 33, du jeudi 14 février 1884. — Documents officiels : Nomination dans la Légion d'honneur. — Engagement et transport des émigrants. — Législation commerciale étrangère : Pays-Bas, Allemagne et Turquie, Allemagne et Venezuela, Suisse, Italie, Etats-Unis, Pérou, Colombie. — Situation économique de la France : Hautes-Alpes, Ardennes, Belfort, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Loire, Loire Inférieure, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Vienne. — Extraits des rapports et dépêches des consuls français : Angleterre, Russie, Italie, Turquie, Turquie d'Asie, Etats-Unis, Mexique, Brésil, République Argentine, possessions anglaises d'Océanie. — Extraits et analyses des rapports des consuls étrangers : Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie, Turquie d'Asie, Chine, Afrique, Mexique, possessions anglaises d'Océanie. — Informations et renseignements commerciaux : Angleterre, Russie, Suède et Norvège, Pays-Bas, Allemagne, Autriche-Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Italie, Espagne, Japon, Inde anglaise, Tunisie, Transvaal, Madagascar, Etats-Unis, Mexique, Brésil, Australie. — Avis aux navigateurs. — Postes et télégraphes. — Adjudications.

S'adresser, pour les abonnements et l'achat de numéros séparés, à l'imprimerie administrative Paul Dupont, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Prix des abonnements : Paris, 25 fr. ; départements, 28 fr., et port en sus pour l'étranger.

Prix de vente du numéro : 50 centimes.

Revue générale d'administration. — Berger-Levrault et Cie, rue des Beaux-Arts, 5. — Sommaire de la livraison de janvier 1884 :

Les origines de l'administration des contributions indirectes, par M. Charles Mehl. — De la responsabilité des fonctionnaires publics envers les simples particuliers, par M. Pierre Lacanal, docteur en droit. — Jurisprudence. — Documents officiels. — Chronique d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, d'Italie, de l'administration française. — Bibliographie administrative.

On s'abonne chez Berger-Levrault et Cie, rue des Beaux-Arts. Un an : Paris, 30 fr. ; départements et union postale, 33 fr.

Sommaire du numéro 6 (9 février 1884) de la *Revue scientifique* :

Physique ; M. Marcel Deprez : Le transport électrique de la force. — Ethnographie : médecins et médecine en Asie centrale, par M. G. Capus. — Variétés : Le poids de l'homme au dix-huitième siècle et de nos jours, d'après M. Francis Galton. — Revue de géographie. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique : Monro et la médecine militaire en 1870 ; les droits de la France dans la mer Rouge ; l'action de l'huile sur les vagues.

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1206e livraison (16 février 1884). — Voyage aux Philippines, par M. le docteur Montano. — 1879-1880. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Dosso, Tofani et E. Ronjat.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

(2e Supplément.)

Digitized by Google

N° 22.

Marine et Colonies.

Adjudication à Brest, le 21 février 1884 :

Fonte de fer noire.

Idem. le 6 mars 1884 :

Toiles à voiles, en pur chanvre, en quatre lots.
Toiles à voiles, en pur lin, en quatre lots.
Toiles à hamacs, en quatre lots.
Toiles à prélarts, en trois lots.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée, à partir du 1er janvier 1884.

Voir les cahiers des charges au bureau des approvisionnements, à Brest, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 29 décembre 1883, M. Victor de Lespinats, administrateur délégué de la société métallurgique de la Haute-Moselle, dont le siège social est à Neuves-Maisons, arrondissement de Nancy, sollicite, au nom de cette société, une concession de mines de fer, sur le territoire des communes de Moineville, Hatrize, Valleroy, Génaville, Ozerailles, Lubey, Lantefontaine et Briey, arrondissement de Briey.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au sud, par deux lignes droites : la première tirée du point A, angle sud de la pile occidentale du pont de la route de Moineville à Beaumont, sur le ruisseau de la Brévaux, au point B, clocher d'Hatrize ; la deuxième tirée de ce point B au point C, intersection du fossé est de la route d'Hatrize à Conflans et du fossé sud de la route de Briey à Conflans ;

A l'ouest, par une ligne droite tirée du point C, ci-dessus défini, au clocher de Lubey, point D ;

Au nord, par deux lignes droites : la première tirée du clocher de Lubey, point D, au clocher de Lantefontaine, point E ; la deuxième tirée de ce point E au clocher de Briey, point F ;

A l'est, par deux lignes droites : la première tirée du point F, ci-dessus défini, au point G, intersection de la ligne droite AB, avec une droite tirée du clocher de Briey au clocher des Baroches ; la deuxième tirée de ce point G au point de départ A.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de vingt-trois kilomètres carrés sept hectares.

Cette demande fait concurrence partielle à la demande en concession, du 3 octobre 1883, de la société des aciéries de Longwy, dont l'affichage a été prescrit par arrêté préfectoral du 31 octobre 1883.

La société de la Haute-Moselle est déjà propriétaire des concessions de mines de fer suivantes, situées dans l'arrondissement de Nancy et dont elle a demandé la réunion par une pétition en date du 1er mai 1883 :

1° Val-de-Fer, instituée par décret du 23 avril 1874 et renfermant une étendue superficielle de trois kilomètres carrés quatre-vingt-seize hectares, sur le territoire des communes de Villers-lès-Nancy, Chavigny, Chaligny et Neuves-Maisons ;

2° Val-Fleurion, instituée par décret du 23 avril 1874 et renfermant une étendue superficielle de quatre kilomètres carrés vingt-six hectares, sur le territoire des communes de Chaligny, Maron, Chavigny, Neuves-Maisons et Pont-Saint-Vincent ;

3° Maron-nord, instituée par décret du 2 septembre 1874 et renfermant une étendue superficielle de deux kilomètres carrés quarante-six hectares, sur le territoire de la commune de Maron ;

4° Fond-de-Monvaux, instituée par décret du 10 février 1869 et renfermant une étendue superficielle de deux kilomètres carrés quatre-vingt-six hectares, sur le territoire de la commune de Maron.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession sollicitée.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Nancy, Briey, Moineville, Hatrize, Valleroy, Génaville, Ozerailles, Lubey, Lantefontaine, Neuves-Maisons, Villers-lès-Nancy, Chavigny, Chaligny, Maron et Pont-Saint-Vincent.

Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 31 janvier 1884.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
G. SIHOURD.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DES

ASTURIES, GALICE & LEON

EXPLOITATION

La compagnie a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elle recevra des propositions pour l'achat des vieilles matières existantes dans ses magasins.

Le cahier des conditions générales régissant cette vente est à la disposition des intéressés :

A Paris, bureaux de la compagnie, avenue de l'Opéra, 23 ;

A Madrid, bureaux de la compagnie, calle San Sebastian, 2 ;

A Palencia, bureaux des magasins généraux de la compagnie ;

A Léon, bureaux des magasins généraux de la compagnie ;

A Gijon, bureaux des magasins généraux de la compagnie ;

A la Corogne, bureaux des magasins généraux de la compagnie.

Les propositions devront être adressées à M. le directeur de la compagnie à Madrid, sous plis fermés et cachetés. Ils devront porter : *Propositions pour l'achat des vieilles matières*, et être reçus à Madrid, avant le 26 *mars prochain, à 2 heures de l'après-midi*, date à laquelle ils seront ouverts par le directeur de la compagnie et autres délégués, qui dresseront procès-verbal.

La compagnie donnera dans un délai de quinze jours son avis sur la proposition qu'elle considérera comme la plus avantageuse et admissible.

Les soumissions seront établies comme suit :

Je ....., demeurant à ....., province de....., après avoir pris connaissance du cahier des charges régissant la vente des vieilles matières disponibles dans les magasins de compagnie des chemins de fer des Asturies, Galice et Léon, m'engage à acquérir (écrire en lettres le nombre de kilogrammes, la classe du matériel), au prix de (en lettres) le kilogramme, étant entendu que cette proposition est relative aux matières existant dans le magasin de (ville où est situé le magasin).

(Date et signature du soumissionnaire.)

Paris, le 12 février 1884.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites

Jugements de déclaration de faillite.

Du 12 février.

Du sieur BOURGEOIS (François), dit HENRY, grainetier, demeurant à Paris, rue de Flandre, 51.

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Châle, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15013 du gr.)

Du sieur SIMON (Jules), ayant eu un hôtel meublé, à Paris, rue Saint-Honoré, 107, demeurant actuellement rue Montaigne, 20.

(Ouverture, 9 janvier 1884.)

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15014 du gr.)

De la société G. THEISEN et Ce, ayant pour objet la commission en articles céramiques, dont le siège est à Paris, rue Lafayette, 73, avec maison à Rio-Janeiro (Brésil).

(Ouverture, 12 janvier 1884.)

M. Rodanet, juge-commissaire.

M. Beaugé, avenue Victoria, 24, syndic provisoire. (N. 15015 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur BERNAUD (Achille), restaurateur, demeurant à Paris, rue de la Grange-Batelière, 3, le 19 courant, à 12 heures précises. (N. 15008 du gr.)

Du sieur FERRALLI (Joseph), tenant bazar, demeurant à Paris, rue du Pont-Neuf, 17, le 19 courant, à 10 heures précises. (N. 14948 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES
(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

De la société en nom collectif G. BOIZE et E. RÉTIF, ayant pour objet la commission, l'exportation et les soldes, dont le siège est à Paris, boulevard Voltaire, 26 ; 2° RÉTIF (Emile-Adolphe), demeurant tous deux boulevard Richard-Lenoir, 125 ;

Entre les mains de M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, syndic de la faillite. (N, 14869 du gr.)

Du sieur LARTIGUE (Antoine), tôlier-fumiste, demeurant à Paris, cour du Dragon, 10, ci-devant, et actuellement rue Daguerre, 62 ;

Entre les mains de M. Gauche, 7, avenue Victoria, syndic de la faillite. (N. 9773 du gr.)

Du sieur DURBAU (Désiré), coiffeur, marchand de cheveux et parfumerie, demeurant à Paris, 41, rue Saint-Paul ;

Entre les mains de M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, syndic de la faillite. (N° 14898 du gr.)

Du sieur GILLARD (Ernest), fabricant d'horlogerie, demeurant à Paris, rue Béranger, 8 ;

Entre les mains de M. Normand, rue des Grands-Augustins, 19, syndic de la faillite. (N. 14923 du gr.)

Du sieur LANEYRIE (Joseph), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Claude-Bernard, 45 ;

Entre les mains de M. Mercier, boul. Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14922 du gr.)

Du sieur COURTOIS fils (Albert), marchand de peaux, demeurant à Paris, rue Bourg-l'Abbé, 5 ;

Digitized by Google

Entre les mains de M. Boussard, 3, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14783 du gr.)

Du sieur RAUX (Jean-Charles), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue Rateau, 2, ci-devant, et actuellement rue Berthollet, 4;

Entre les mains de M. Heurtey, 40, rue du Luxembourg, syndic de la faillite. (N. 2657 du gr.)

Du sieur MAZEL (Emile-Théodore), ayant tenu hôtel meublé et commerce de vins, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, 121, ci-devant, puis rue de la Roquette, 39, et actuellement rue Turbigo, 89;

Entre les mains de M. Chevillet, 7, rue Jean-Lantier, syndic de la faillite. (N. 14943 du gr.)

Du sieur HULEUX (Eugène), étameur de glaces, demeurant à Paris, cité de la Chapelle, 5;

Entre les mains de M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic de la faillite. (N. 14924 du gr.)

Du sieur MESLAND (Ernest-Denis), épicier, demeurant à Paris, rue Galande, 19;

Entre les mains de M. Cousin, 76, boulevard Saint-Michel, syndic de la faillite. (N. 14851 du gr.)

Du sieur PAUCHAUVIN (Isidore), entrepreneur de couvertures et plomberies, à Ivry-sur-Seine, rue de Paris, 36;

Entre les mains de M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic de la faillite. (N. 14566 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur PERRET, ancien boulanger, à Clichy-la-Garenne, boulevard de la Révolte, demeurant actuellement à Paris, rue Boulay, 11, le 19 courant, à 2 heures. (N. 14732 du gr.)

Du sieur COSTET (Nicolas), ancien marchand de vins en gros, à Saint-Denis, rue Desobry, 13, actuellement marchand de vins en détail, demeurant à Paris, rue Simart, 26, le 19 courant, à 11 heures. (N. 14674 du gr.)

Du sieur COLSON (Émile-Hippolyte), gainier, demeurant à Paris, rue de Saintonge, 41, le 19 courant, à 2 heures. (N. 14693 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

De la Société anonyme dite COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER SUR ROUTES, dont le siège est à Paris, rue Laffitte, 49, le 19 courant, à 11 heures précises. (N. 13940 du gr.)

Du sieur DESCHAMPS aîné (Alfred-Théodore), ancien entrepreneur de menuiserie à Paris, rue de Flandres, 99, y demeurant, le 19 courant, à 2 heures précises. (N. 14100 du gr.)

Du sieur CAUTARD (Jean), marchand de vins, demeurant à Paris, rue d'Argout, 58, le 19 courant, à 2 heures précises. (N. 14618 du gr.)

Du sieur COLLANGE (Léonce), limonadier, demeurant à Asnières, Grand'-Rue, 1, le 19 courant, à 2 heures précises. (N. 14692 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite RÉMY, entrepreneur de peinture, demeurant à Paris, rue Championnet, 82, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 19 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14414 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTES

Du sieur COLLARD (Henri-Onésime), épicier, demeurant à Paris, rue de Lyon, 30, le 19 courant, à 11 heures précises. (N. 14151 du gr.)

Du sieur LEROY (Louis), ancien boulanger, à Paris, avenue Montaigne, 54, demeurant actuellement rue Gaston de Saint-Paul, 2, le 19 courant, à 1 heure précise. (N. 14051 du gr.)

Du sieur DELHOMME, commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 55, le 19 courant, à 10 heures précises. (N. 9322 du gr.)

Du sieur BRUNIER, limonadier, demeurant à Saint-Mandé (Seine), rue de Brulle, 14, le 19 courant, à 10 heures précises (N. 12916 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 31 décembre 1883.

Du sieur CARTIER, ancien limonadier, à Paris, rue de Vaugirard, 16, demeurant actuellement rue de Rivoli, 57. (N. 14712 du gr.)

De la société A. CLÉMENT et C^e^ (en liquidation), ayant eu pour objet la fabrication de produits à base de caoutchouc, avec siège à Paris, rue Taylor, 14. (N. 14654 du gr.)

De la veuve LINIRAL, marchande de vins et charbons à Paris, rue de Provence, 90. (N. 14658 du gr.)

Du sieur DEBARLE, plombier, demeurant au parc Saint-Maur (Seine), avenue Blanche, 2, ci-devant, et actuellement square des Marronniers. (N. 14718 du gr.)

De la dame BUSSIÈRE (née Henriette LENOIR), couturière, demeurant à Paris, rue de Laval, 34. (N. 14715 du gr.)

Du sieur LEFEBVRE, banquier, rue Taitbout, 2. (N. 14717 du gr.)

Du sieur VATTAN (Pierre-Constant), tapissier ébéniste, demeurant à Paris, avenue La Bourdonnais, 19. (N. 14681 du gr.)

Du sieur HUMBERT (Camille), fabricant de lunettes, demeurant à Paris, rue de l'Aqueduc, 46. (N. 14640 du gr.)

Du sieur DEVISSI (Joseph-Philippe-Emmanuel), marchand forain, rue de la Chapelle, 50 bis. (N. 14621 du gr.)

Du sieur PICARD (Louis), marchand de vins et épicerie, rue des Haies, 95. (N. 14738 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 30 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal dit que le jugement du 20 novembre dernier, déclaratif de la faillite du sieur VATARD (Georges), bijoutier, demeurant à Paris, rue Payenne, 1, faisant le commerce sous la raison : VATARD et C^e^,

S'applique à la société en nom collectif et en commandite G. VATARD et C^e^, ayant pour objet la fabrication et le commerce de bijouterie, et dont le siège est à Paris, rue Payenne, 1, ladite société composée de : 1° Georges VATARD, demeurant au siège social ; 2° et un commanditaire, déclare ladite société en état de faillite ouverte, fixe au 20 novembre dernier l'époque de la cessation des payements.

Continue et, en tant que de besoin, nomme à nouveau M. Droin, juge-commissaire, et M. Sauvalle, syndic.

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement précité que des actes qui en ont été la suite, et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (N. 14593 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 25 janvier 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal dit que le jugement du 18 décembre 1883, déclaratif de la faillite des sieurs CLAVERIE et C^e^, tréfileurs et fabricants de pointes, demeurant à Paris, rue Villehardouin, 12,

S'applique à la société en nom collectif et en commandite V. CLAVERIE et C^e^, ayant pour objet l'exploitation d'une clouterie et la fabrication des rasoirs, à Paris, rue Villehardouin, 12, avec usine à Vaugien, commune de Saint-Remy-lès-Chevreuse (Seine-et-Oise), et composée de : 1° CLAVERIE (Victor), demeurant audit Saint-Remy ; 2° d'un commanditaire ;

En conséquence, déclare ladite société en état de faillite ouverte, fixe provisoirement au 25 octobre dernier l'époque de la cessation de ses payements.

Continue et en tant que de besoin nomme à nouveau M. Droin, juge-commissaire, et pour syndic le sieur Maillard, demeurant à Paris, boulevard Saint-Michel, 4,

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (N. [illegible] du gr.)

DEMANDE EN RÉHABILITATION

Par requête adressée à la cour d'appel de Paris,

Le sieur Achille VEIL, négociant, demeurant à Paris, rue du Temple, 60,

Déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 13 juin 1865, a formé demande en réhabilitation.

AVIS

Le bureau de l'enregistrement, 59, rue de l'Ourcq, est transféré, 1, avenue Laumière.

GOUVERNEMENT PORTUGAIS

Emprunt 5 0/0 1876

MM. les porteurs d'obligations de cet emprunt sont informés que les obligations n^os^ 2,611 — 3,236 — 3,978 — 8,006 — 11,228 — 12,205 — 13,301 et 14,360, sorties au tirage du 1^er^ février 1884, seront remboursées à dater du 1^er^ avril prochain, savoir :

A Paris, à la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra, par fr. 500;

A Lisbonne, à la Trésorerie du ministère des finances, par r. 90,000;

A Londres, à l'agence du gouvernement portugais, par £ 20;

A Amsterdam, chez MM. Lippmann Rosenthal et C^e^, par fl. des Pays-Bas 240.

L'agent financier du gouvernement portugais à Londres,

Baron DA COSTA RICCI.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

Mines et Fonderies de Zinc de la VIEILLE-MONTAGNE

MM. les porteurs des obligations de la société de la Vieille-Montagne (émission de 1871) sont prévenus que le deuxième tirage aura lieu le lundi 3 mars 1884, à dix heures du matin, en séance publique, au siège administratif de la société, à Angleur (station de Chênée), Belgique.

Il sera extrait de la roue 835 numéros, dont les obligations seront remboursées au pair de 500 fr., à partir du 1^er^ avril 1884.

A dater de ce jour, les intérêts afférents aux obligations sorties au tirage cesseront de courir.

Au nom du conseil d'administration :

L'administrateur directeur général,

SAINT-PAUL DE SINÇAY.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS-FOURNEAUX ET FONDERIES DU VAL D'OSNE

Les actionnaires de la société anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies du Val d'Osne sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le jeudi 6 mars 1884, à deux heures précises, au siège social, boulevard Voltaire, 58

Spectacles du Jeudi 14 Février.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Bougeoir. — Il ne faut jurer de rien : Got, Delaunay, Thiron ; Mmes M. Brohan, Muller. — Mlle du Vigean : Laroche, Martel, Garnier, Davrigny ; Mmes Bartet, Amel.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot ; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dulios, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Milland : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 20 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Reprise de Lucrezia Borgia : débuts de M. Gayarre et de Mme de Copeta.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Moriet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy ; Mlles Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Gouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Bouseigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 2 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Les représentations de Fanfreluche vont cesser à partir de samedi, à la Renaissance.

Mlle Jeanne Granier, toujours très souffrante, ne peut pas étudier son rôle de Mam'selle Gavroche.

En attendant son rétablissement, M. Hocquard s'est entendu avec M. Koning, qui a mis à sa disposition les artistes et le répertoire disponibles du Gymnase.

Donc, voici le spectacle qui sera donné à la Renaissance dimanche prochain et les jours suivants :

La Corde sensible, avec MM. Noblet, Guillemot, Mmes Descorval et Netty ;

La Petite Marquise, jouée par Mmes Marie Magnier, Netty, Descorval, Marie Dumont et M. Noblet. Pour la première fois, M. Jolly jouera le rôle du baron de Kergazon.

On commencera par un acte du répertoire.

La pièce que devait jouer Mme Sarah Bernhard à la Porte-Saint-Martin, Gatienne, de MM. Georges de Peyrebrune et Busnach, passera, parait il, à l'Ambigu.

C'est le 6 mars que sera repris le Tour du Monde au théâtre du Châtelet.

Sur la demande de M. d'Ennery, MM. Alexandre et Vannoy reprendront les rôles de Passe-Partout et de Fix, qu'ils ont créés à la Porte-Saint-Martin.

Samedi 23 février, troisième et avant-dernier bal de l'Opéra. Dans la salle, 120 musiciens sous la direction d'Olivier Métra. A l'avant-foyer, concert-promenade des Tziganes, sous la direction de Daray-Miska. A trois heures du matin, grande farandole exécutée par plus de 600 masques. Les portes seront ouvertes à minuit.

Le chef de service : Vannier.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 13 Février 1884.

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			79 75
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 75
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 75
Huile de Lin, en fûts			54 ..
Huile de Lin, en tonnes			56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	45 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	44 10	à	45 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	48 25
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			91 ..
Suifs. — Beurfs de la Plata			90 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 ¼ — 1 h., 101 ¼
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 80. — Monnaie, 80 40
Crédit Autrich. .... 306 30 | Chem. de fer Autrich. 311 75
Change sur Londres.... Demande, 121 45 — Offre, 121 55
Change sur Paris...... Demande, 48 10 — Offre, 48 15
Lots .... 126 .. | Napoléon 9 605

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206 ½ .. à 206 ¾ ..	205 ¾ .. à 205 ¾ et ..%
4.. %	Allemagne.	122 ¼ .. à 122 ¾ ..	121 ¾ .. à 122 ¼ et ..%
5.. %	Vienne....	205 ¾ .. à 206 ...	205 ½ .. à 206 et ..%
5.. %	Barcelone..	486 .. à 487 ...	485 ½ .. à 486 ½ et ..%
5.. %	Madrid....	486 .... à 487 ...	486 .... à 487 . et ..%
6.. %	Lisbonne.	545 .... à 546	545 .... à 546 .. et ..%
6.. %	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 .... à 242 .. et ..%
....	Stockholm.	126 .... à 127	126 .... à 127 .. et ..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3.. %	Londres...	25 22 à 25 27	25 21 . à 25 26 m. 3½
	d° Chèque	.. .... à	25 22½ à 25 27½ ..
4.. %	New-York.	514 .. à 515 ..	513 à 515 m. 3½
4½ %	Belgique. .	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p m. 3½
5.. %	Italie (lire).	1/16 à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p — ..%
5.. %	Italie (or)..	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p. — ..%
3.. %	Suisse.	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte. 3..% — Avances. 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à	. ..	0/00 p..
Argent 1000, d° 218'89...	145	à 150	.000 p %
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 55..	à	4 57..
Souverains anglais	25 17 ..	à	25 22..
Banknotes	25 18..	à	25 23..
Aigles des Etats-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 75..	à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*
Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouis-sance	Mercredi 13 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq..						
janv. 84	3 %	76f50 60 35 80 40	fin ct..	76 77½	76 77½	76 32½	76 42½	76 95	77 02½
			P° fin c.		d 2f				
			P° fin c.		d 1f	76 85	76 65 d50		
			P° fin c.	77 10	76 75 d25				
			P° fin p.		d 1f		77 40 d50		
			P° fin p.		d 2f				
			P° fin p.		d25		d 1f		
			en liq..						
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	78f 77 95 90 85 80 75 70 65 70 65 60 55 60 77 76.	fin ct..	77 90	77 90	77 45	77 50	78 25	78 15
			P° fin c.		d 1f		d50		
			P° fin c.		78 20 d25				
			P° fin p.		d 1f		d50		
			P° fin p.		d25				
			en liq..						
avril 84	d° amortissable 1884	76f60 55 50 45	fin ct..	76 57½	76 60	76 25	76 25		
			en liq..						
sept. 83	4 %		fin ct..					99 ..	99 ..
			en liq..						
sept. 83	4 ½ %	107 90 20 15 107..	fin ct..					107 ..	110 ..
			en liq..						
nov. 83	4 ½ % 1883	106f30 25 20 15 10 07½ 05 10 15 10 05 106 105 97½ 95 97½ 106 105 95	fin ct..	106 07½			105 97½	106 40	106 55
			P° fin c.		d 2f				
			P° fin c.		d 1f	106 55	106 30 d50		
			P° fin c.	106 05	106 40 d25				
			P° fin p.		d 1f				
			P° fin p.		d 2f		d50		
			P° fin p.		d25		d 2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor, 4 %							3% 14 m	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 90	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1016	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1017 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	504 50	en liq.. / fin ct..					505 ..	476 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	502 50 505 502 50 502	fin ct..					505 ..	477 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500f.	516 500 50	fin ct..					517 ..	400 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép^t Seine, ob. 4%, 57, r. 225f., t.p.	249 50 250						249 50	
sept. 83	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	511 75 512 512 50 513	fin ct..					511 ..	530 ..
août 83	d° 1865, 4%, r. 500 f., t.p.	515 516 514	fin ct..					515 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	402 401 402	fin ct..					402 ..	
			en liq..						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	390 391 391 75	fin ct..					392	390 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50						114 50	
	d° d° séries non sort. (unités)							800	
	d° d° séries entières		en liq..					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	511 511 50 512 512 50 512 75	fin ct.. / en liq..					512 50	528 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	511 25 512	fin ct..					515	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (int. pay. par ût., ex. d'imp.).	521 50 522	P° fin c. / fin ct..					522 ..	490 25
avril 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	365	en liq.. / fin ct..					365 ..	363 75
			P° fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
janv. 77.	La Foncière (C° d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	425	en liq.. / au 15..					428 75	400 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 29		d 5f		d10		
juin 83.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.. / au 15..					772 50	780 ..
			P° au 15		d 5f		d10		
			P° au 29		d 5f		d10		
	La Métropole (C° d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq.. / au 15..					582 50	615 ..
			P° au 15		d10		d10		
			en liq..						
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5200 5170 5165	fin ct..					5175	5175 ..
			P° fin c.		d50		d20		
			P° fin p.		d50		d100		
			en liq..						
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	520	au 15..	517 50	520	517 50	518 75	521 25	520 ..
			P° au 15		d10		d10		
			P° au 29		d20		d10		
			en liq.						
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	850 855	au 15	847 50				855 ..	850 ..
			P° au 15		d20		d10		
			P° au 29		d1		d20		
			en liq..						
juil. 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440	au 15..					437 50	440 ..
			P° au 15		d 5f		d10		
			P° au 29		d 5f		d10		
			en liq..						
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 19)	410	au 15..					460 ..	460 ..
			P° au 15		d 5f		d10		
			en liq..						
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	435 432 50 430	au 15..					432 50	440 ..
			P° au 15		d 5f		d10		
			P° au 29		d 5f		d10		
			en liq..						
juil. 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945	au 15..					942 50	960 ..
			P° au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départ^t de Constantine, 5%, 1879		
Amiens (ville d'), 4% remb. 100 fr.	108 50	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	103	100 75
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	480	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	900	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	117	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105	
d° 1868, 4½ %, remb. 500 fr.	540	
d° 1877, 4½ %, remb. 500 fr.		
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	97	96
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	65 50	65
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	168 75	165
La Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat^l (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
C^{ie} gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 100 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° [illegible]		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-S^t-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
C^{ie} nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	285	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	690	687 50
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	315	
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.		
Orléans d° a. de jouiss.	771 25	
Ouest d° a. de jouiss.	666 25	
Alais-Rhône-Méditer. (C^{ie} Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (C^{ie} des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouiss. bancaire	Mercredi 13 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédemment cotés Compt.	Cours précédemment cotés Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29				d10 / d20	410 ..	400 ..
janv. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d5 / d20 / d20		d10 / d10	4 50	80 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés	201 25	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d10		d10 / d5	205 ..	205 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	492 50	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d5 / d10		d10 / d10	490 ..	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 200f p. (nominatives.)		au 31					300 ..	300 ..
janv. 84	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1265 1250 1240 1235 .. 1230 1240 1237 50	en liq. / fin ct. / P° fin c. / P° fin c. / P° fin p. / P° fin p.	1241 25 / 1242 50	1241 25 / 1237 50 / d10 / d20 / 440 / d20	1231 25 / 1216 ..	1237 50 / 1247 50 d10 / d20 / 1265 .. d10 / d5	1250 ..	1252 50
	Crédit Foncier de France. Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1000 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	510 512						510	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	111						111	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	552 552 50 554 50 550						504	
nov. 83	10mes 3%, remb. 120 fr.	117						115	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	506 507						505 25	505 ..
d°	communa., 3%, remb. 500 fr.	454 75						460	397 50
mai 83	d° 5mes 3%, remb. 100 fr.	102 50						101 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	502	fin ct.					502 ..	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	344 342	fin ct.					342	356 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	fin ct.					444 75	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	fin ct.					444 75	456 75
sept. 83	communles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	445	fin ct.					444 ..	
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 75 340	en liq. / fin ct.					340 ..	
janv. 84	d° d° 240 fr. payés	338 339	en liq. / fin ct.					340 ..	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 380 f.	389 390	fin ct.					390 ..	
août 83	d° entièrement libérées	394 392 50	fin ct.					3·7 50	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337 50	fin ct.					237 50	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq.		en liq.						
	obl. remb. 150f (Ces titres se représentent)	132	fin ct.					132 .	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f (l'em. donne par l'État)	[illegible] 508 50 510	au 15					510 ..	452 25
nov. 81	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 88000.	175	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d5 / d10		d10 / d10	175 25	165 ..
nov. 83	Crédit Industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 15					680 .	737 50
sept. 83	Crédit Industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.		en liq. / au 15			510 ..		685 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	556 25 557 50 560	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29	558 75	558 75 / d10 / d5	565 .	556 25 / d10 / d10	560 .	554 50
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	330 327 50 325 327 50 .. 325 327 50 330	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29	327 50	d5 / d10		d10 / d20	330 .	330 .
nov. 83	Dépôts et Comptes courr. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	600	en liq. / au 15					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	165 163 75	en liq. / au 15 / P° au 15		d5		d10	155 ..	230 ..
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)		en liq. / au 15 / P° au 15		d10		d10	375 ..	380 ..
oct. 83	Société gén. pr développt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	482 50 480 482 50	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d5 / d5		d10 / d10	488 25	485 ..
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	440	en liq. / au 15 / P° au 15		d5		d10	440 ..	440 .
nov. 83	Banque Commerciale et Industrlle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)	420	en liq. / au 15 / P° au 15		d5		d10	415 ..	440 ..
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 28)	567 50 566 25 567 50	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29	562 50	d10 / d10		567 50 / d10 / d10	572 50	570 ..
	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup. 6)		en liq. / au 15 / P° au 15		d5		d10	290 ..	282 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	430	en liq. / au 15 / P° au 15		d5		d10	427 50	487 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	30	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d5 / d5		d10 / d10	25 ..	225 ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)		en liq. / au 15 / P° au 15		d20		d10	405 ..	410 .
..t. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	252 75	en liq. / au 15 / P° au 15		d5		d10	253 75	262 50
..il 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	425	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29		d5		d10 / d10	425 ..	440 ..
..v. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 15					300 ..	330 ..
..il. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	307 50 306 25 305	en liq. / au 15 / P° au 15 / P° au 29	308 75	d5 / d5		302 50 / d10 / d10	307 50	310 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normande (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	497 50	
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 5)	15 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.	16 ..	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	238	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2460	
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 000 p.		
B. Union Fco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cties fin. ind. Paris, a. 500f, 212 50 p.		
Compie maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 34 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	290	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.	340	
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 250 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepres (ex-c. 31)	207 50	
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.	126 25	
Soc. Française financière (ex-c. 17)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1810	1800
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	486 25	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8600e, t.p. (ex-c. 30)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	436	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	1160 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	850	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	365	360
Gaz d'huile (Soc. intere), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)	798 75	
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1120	
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)	107625	
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arboréen, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Singhum (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	301	300
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Mercredi 13 Févr. 1884	Comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dernier cours précédent Compt.	Terme
oct. 83.	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)		en liq. / au 15					415	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15					425	422 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'Etat), t.p.	586 25 587 50 590	en liq. / fin ct.					585	582 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.	7	en liq. / fin ct.					7	13
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'Etat, convent. du 30 juin 1880)	570	en liq. / fin ct.					565	560
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	735 737 50 735	en liq. / fin ct.					735	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1245 1243 75 1246 25 1245	fin ct.	1241 25	1245	1240	1245	1245	1245
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1125 1121 25	fin ct.	1122 50				1125	1121 25
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1730 1735 1730 1725 1730	fin ct.	1730	1732 50	1725	1732 50	1732 50	1730
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1285 1280 1278 75 1280	fin ct.	1280	1283 75	1275	1283 75	1282 50	1280
oct. 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'Etat, t.p. (imp. charge Cie).		en liq. / au 15				1320	427 50	465
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	805 810 815 805 810	fin ct.					805	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20).	523 75	en liq. / au 15					525	515
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/3100e, t.p. (ex-c. 17).	590	en liq. / au 15					592 50	675
déc. 83	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.).	410	en liq. / au 15					412 50	395
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 225 fr. payés.	515	au 15	512 50				510	511 25
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2).		en liq. / au 15					410	407
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 15					390	[illegible]
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1400 1397 50 1402 50 1405 1406 25 1407 50 1405 1400 1405	au 15	1400	1405	1400	1402 50	1410	1410
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	485 487 50 488 75	au 15	485				485	488 75
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.		au 15					690	[illegible]
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1180	au 15					1180	1170
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	595	au 15					570	552 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					200	390
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	442 50 440 437 50 435	au 15					443 75	440
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	496 25 495 493 75 492 50 493 75 49[illegible]	au 15	493 75	495	492 50	495	495	495
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49).	2045 2047 50 2040 2030 2035 2040 2035 2030 2027 50 2026 25 20[illegible] 2032 50 2035 2040 2045	au 15	2040	2045	2032 50	2040	2037 50	2038 75
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29).	1170 1160 1170	au 15					1172 50	1170
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	710 705	au 15	705	705	702 50	705	710	707 50
sept 83	d° Bons trent., 8%, r. 125f	139 139 75 139	au 15					139	142
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvr. des 15 % attrib. au gouv. Egyptien) (ex-coup. 4.)	1275 1270 1260 1255 1265 1252 75 1257 50 1260	au 15	1260	1260	1255	1257 50	1260	1275
janv. 84	d° Bicentièmes (ex-coup. 3).	240	au 15					245	250
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 4.)	185 186 25 185	au 15					185	200
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ½	au 15					100 ¾	99
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f50 florin 100 fl. (pap.).		en liq.					56 ⅝	
	d° d° 1000 fl.		au 15					56 ⅝	65 ⅝
	d° d° 10000 fl.		au 15					65 ⅝	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Espiasse (Houillères et Chem. de fer)	250	
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.		
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.	1160	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21).		
Vallouar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignones (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. n° 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	205	206
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	555	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 1)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., n° 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	125	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.		
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	355	347 50
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	448 75	445
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1565	
d° Mesureur (pr. chauf.), a. 500f, t.p.	60	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)		
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	248 75	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	190	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	225	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Photographie Nationale, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Tr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	165	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 400f p.	275	
Vins Français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Canal Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	136	130
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	328	327
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Mercredi 13 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. s. fl. 2f 50	...f	au 15					86	83 25
	d° 1000 fl. d°	851 90 95 90	P. au 15		450		450	85 90	83 25
	d° 10000 fl. d°		P. au 29		d5f		d10	85 25	
			en liq.						
nov. 83	Belgique, 4%		au 31					106 20	106 80
			en liq.						
août 83	d° 4%, 1880, 2e série		au 31					103 90	
			en liq.						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh	335 336 25 337 50 336 25	au 15					336 ..	[illegible] ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P. au 15		d5f		d10		
			P. au 29		d5f		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	337 337 50 338 336 25	au 15	338 75			337 50	343 ..	342 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	335 334 338 25	P. au 15		d5f		d10		
	Grosses coupures	335	P. au 29		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	456 25 455 457 50 4 8 75	au 15					458 75	455 ..
	Grosses coupures	455 456 25	P. au 15		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé		au 15					440 ..	437 50
	Grosses coupures		P. au 15		d5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	59 f ... 5..	au 15					59 ¼	59 ..
	Grosses coupures	56	P. au 15		450		625		
			en liq.						
janv. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1f)		au 15					60 ⅜	
	Grosses coupures		P. au 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	495 494	au 15					495	493 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	520	au 15					520	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4 ½ % (n. ch. f. 5f)							118	
	Petites coupures							118 ¼	
janv. 84	d° 4%	127						128	
	Petites coupures	127						128 ¼	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	418 75	au 15					418 75	[illegible] 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%	340	au 15					337 50	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P. au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	162	au 15					101 95	
	d° 500 fl., t.p.		P. au 15		d1f		450	101 95	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	101 75 80	P. au 29		425		450	101 95	
	d° 10000 fl., t.p.							102 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50) :								
	Obl. 100 fl., t.p.	77 f 76 f 60	en liq.					76 35	
	d° 500 fl., t.p.	75 f 20 25 30 50	au 31					75 [illegible]	76 90
	d° 1000 fl., t.p.	75 f 20 25 30 50						75 25	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4 ½ % (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31					96 ..	
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15	91 95	91 65	91 80	91 95	92 ..	92 10
	coup. 500 fr.		P. au 15		d1f				
	c. 100 à 500 fr. exclusivt.	92 f 91 80 75 80 90	P. au 15		425		450		
	coup. 50 fr.		P. au 29		d1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	91 80	P. au 29		425		92 25 450	92 10	
oct. 83	d° 3%		au 15					57	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	296	au 15					296	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé	10	au 15					10	15 87 ½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15					11 ..	10 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25)		au 31					50	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	92 50	au 31					92 50	88 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		au 31					101 ¾	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P. au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	87 86 ½	au 31					87	
	d° de 100 liv. st.	86 ½ ¾						86 ⅜	86 ..
	d° de 500 liv. st.	5/16						85 5/16	
	d° de 1000 liv. st.	85 ¾ 86						86 ⅜	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ⅛	au 31					86 ⅛	
	d° de 100 liv. st.	86 ½ ⅜	P. au 31		d1f			86 ⅜	86 ..
	d° de 500 liv. st.	86 ⅛						86	
	d° de 1000 liv. st.	86 ⅛						86 ⅜	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					85 ⅜	
	d° de 100 liv. st.	85 ⅜	P. au 31		d1f		410	85 ⅜	85 ⅜
	d° de 500 liv. st.							85 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							85 ⅜	
oct. 83	d° 1875, 4 ½ (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	80 ⅜	au 31					80 ⅜	
	d° de 100 liv. st.							79 ⅜	80 ..
	d° de 500 liv. st.							78 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							78 ⅜	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	93	au 15					92 75	92 25
	d° de 2500 fr.	92 f 87 ½	P. au 15		d1f		450	92 50	92 25
	d° de 12500 fr.		P. au 29		d1f		450	92 60	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. s. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15					58 ..	61 40
	d° de 1000 r.		P. au 15		d1f		450	57 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. s. f. 4f. Obl. de 100 r.		au 15					57 ⅜	65 ⅜
	d° de 1000 r.		P. au 15		d1f		450	57 ⅜	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations intérieures amortissables		en liq.						
			au 15					235 ..	242 50
	Grosses coupures		P. au 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	au 15					381 25	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	430	au 15		d10			407 50	405 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 1	8 65					
	coup. de 62 fr. 50.	8 f 65 60 65	P. au 15		425		450	8 75	8 75
	coup. de 12 fr. 50.		P. au 29		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	59 f	au 31					58 ..	180 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	59 60	au 31					58 ..	78 ..
	Grosses coupures	58 50							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.	427 50	
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	29 75	29 50
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	322 ..	321 75
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	568	568
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	355 75	355 50
d° nouveau d°	356	
Ardennes, 3%, r. 500f d°	356 ..	354
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État)		
Creuse, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	92	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	361	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	363 ..	361
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	360	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	357	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	357	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	364	363
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	360	359
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	357 50	357 25
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.)		
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	266 75	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.	360	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	362 50	
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.)	346	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1160	
d° 3%, rembours. 500 fr.	3[illegible]	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	360	358
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000		
2e émiss., de 63,001 à 106,312	130	
3e et 4e ém., de 106,313 à 120,312	126	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Gisors-Monfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	196	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
(Intérêts gar. par l'État) Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357	356
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.)	333	330
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 100 f.	155	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	332 50	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Vendée, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465	
d° 5%, remb. 500 fr.	400	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	100	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	572 50	570
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	75 ..	70
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	248 75	245
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	513	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	510	
d° 1882, 235 f. payés (nomin.)	507	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	282 50	280
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

JOUIS-SANCE	Mercredi 13 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DEUX COURS cotés précédemment Compt.	Termes.
	Emprunt Ottoman :								
sept. 80	1865, 5%, remb. 500 fr., t.p. Grosses coupures	54f ..f.. .f	en liq. au 15					56 ..	300 ..
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p. coup. de 5 coup. de 25	49f 49f 50	en liq. au 15 P° au 15		d 5		d 1	49 50	83 75
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p. coup. de 5 coup. de 25	43f 75	en liq. au 15 P° au 30		d 5		d 10	43 75	71 25
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	380 378 75 380	au 15					378 75	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	487 50 488 75 490	en liq. au 15 P° au 15 P° au 15 P° au 29 P° au 29	490	d 10 d 5 d 50 d 5		487 50 d 20 d 10 d 20 d 10	490 ..	490 ..
nov. 83	Banque Générale d'Egypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 P° au 15					510 ..	515 ..
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq. au 15 P° au 15				d 10	475 ..	505 ..
août 80	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq. au 15 P° au 15					480 ..	655 ..
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	372 50 ... 2..	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29	370	d 5 d 20		375 d 10 d 10	372 50	370 ..
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15					500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pr (200f) p. (ex-coup. 2)	550	en liq. au 15 P° au 15	550	d 5		d 10	550 ..	550 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16) Grosses coupures	650 648 75	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29	650	651 25 d 5 d 5	650	650 d 10 d 10	652 50	655 ..
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24) Grosses coupures		en liq. au 15 P° au 15 P° au 29		d 5 d 5		d 10 d 10	700 ..	700 ..
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26) Grosses coupures	797 50	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29		d 5 d 20		d 10 d 10	800 ..	795 ..
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés Grosses coupures		en liq. au 15 P° au 15	540	d 5		538 75 d 10	537 50	537 50
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	442 50	en liq. au 15 P° au 15		d 5		d 10 d 10	440 ..	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. au 15 P° au 15					472 50	472 50
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r. 500, t.p.	377 50 376 25 375	en liq. au 15					373 75	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500, t.p.	361 365	au 15					363 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie. » (ex-coup. 11.)	187 185 182 50 180 185	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29	185	d 5 d 20		182 50 d 10	187 50	190 .
janv. 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	580	en liq. au 15 P° au 15		d 5 d 10		d 10	500 ..	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)	580 525	en liq. au 15 P° au 15					560 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p. d° Grosses coupures	653 75 652 50	en liq. au 15 P° au 15 P° au 15 P° au 29 P° au 29	652 50	652 50 d 20 d 5 d 20 d 5	648 75	650 d 10 d 10	653 75	652 50
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 15 P° au 15					225 ..	225 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 40) d° Grosses coupures	312 50 313 75 312 50 312 50 ... 311 25	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29	310	d 5 d 5		311 25 d 10 d 10	312 50	312 50
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 15 P° au 15					470 .	480 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 40)	530 50 525 25	en liq. au 15 P° au 15 P° au 15 P° au 29	528 75	d 5 d 20 d 5		526 25 d 10 d 10	526 25	530 ..
avril 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq. au 15 P° au 15		d 5		d 10	490 ..	490 ..
oct. 83.	Romains, act. 500 fr., tout payé	117 50	en liq. au 15					116 25	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 58) d° Grosses coupures	627 50 622 50	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29		d 5 d 5		d 10 d 10	623 50	622 50
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	430	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29	430	d 5 d 5		d 10 d 10	427 50	431 25
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq. au 15 P° au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	475	en liq. au 15 P° au 15 P° au 29				d 10 d 10	485 ..	495 ..
a. 5 3	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p., (ex-coup. d'int. 4.)		en liq. au 15 P° au 15				d 10	510 ..	520 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	450	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	650	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	504 50	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	416	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	511	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	460	
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.		
Dignon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	500	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5..	98	9.
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30. f.	77	76
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	420	
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p	447	445
d° 100 fr. p.	254 50	[illegible]
Suez, 5%, remb. 500 fr.	570	568
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	353 75	35.
d° d° tout payé	89	88
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2½%, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 fixe 25f 20		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 f., r. 600		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	319	31.
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent)	66 ½	
d° 1000 fl. d°	66 ½	
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°	67 ½	
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½%		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25 20)		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouvt du Cap, 4½%, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%		
Espagne, Ext., 2%, 76, B. de c. arr.		
Etats-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½%, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 ... (f° 2.10)		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.	8	
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités)	297	29.
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5	297	
d° Indien, 4%, 78 ... (nég. ch.)	103	
d° Norvégien, 4½%, 76. (f° 25.20)		
d° 4½%, 78 d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50		
d° d° coup. 12f 50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1862, d°		
d° 1865, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873, d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
d° 1850, 5%		
d° Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5%	95	
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ch. 100f		
d° 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	447 50	
d° 1877-78, 3%	261 25	260
d° 1879, 5%, r. 505 f.		
d° 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec, 80, 4½%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½% (nég. ch. f. 25f 50)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	399 75	39.
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	398	39.
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	364 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch. f. 25f 10)	80 ½	
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f 50)		
d° d° (105 f.)		

Seizième année. — N° 45. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Vendredi 15 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du Journal officiel, au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant *20 francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à *la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 15 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret à emprunter une somme de 1,070,000 fr. (page 841).

Décret portant nominations dans le personnel des professeurs d'hydrographie (page 841).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 842).

— autorisant la conversion en recettes simples de 4e classe des postes de recettes municipales et d'un établissement de facteur-boîtier municipal (page 842).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant promotion dans l'arme de l'artillerie (page 842).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre au sujet des nouveaux modèles d'état dont la production est exigée par le décret du 28 décembre 1883 (page 842).

Télégramme adressé de Cochinchine au ministre de la marine (page 842).

Avis et communications (page 842).

Sénat. — Bulletin de la séance du 14 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 843).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du 14 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 844).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles lettres. — Recueil des instructions données aux ambassadeurs et aux ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, par M. Albert Sorel (page 845).

Informations (page 846).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 846).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 847).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 849).

Bourses et marchés (page 852).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 367 à 386).

Chambre — Débats parlementaires (page 419 à 432).

— Documents (page 2213 à 2220).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 14 Février 1884.

LOI tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret à emprunter 1,070,000 fr.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La commune de Levallois-Perret (Seine) est autorisée à emprunter de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, aux conditions de cet établissement, la somme de un million soixante-dix mille francs (1,070,000 fr.), remboursable en trente ans, sur ses revenus ordinaires, et destinée, avec d'autres ressources, au payement des frais de construction de deux groupes scolaires.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 14 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Par décret du Président de la République, en date du 13 février 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été nommés, après concours, dans le personnel des professeurs d'hydrographie :

Au grade de professeur de 3e classe.

MM. les enseignes de vaisseau :

Massenet (Georges-Henri-Marie).
Dutard (Henri).
Peironet (Joseph-Eugène).

Par décision présidentielle en date du 13 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de frégate Bienaimé (Amédée-Pierre-Léonard), a été nommé au commandement du garde-côtes cuirassé *le Vengeur*, à Toulon.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 14 février 1884, a été autorisée la conversion en recettes simples de 4e classe des postes des recettes municipales existant actuellement à Saint-Illide (Cantal), à Beauvois (Nord), à Dargnies (Somme), et de l'établissement de facteur-boitier municipal fonctionnant dans la commune de Chélan (Gers).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret en date du 13 fév. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, a été promu dans l'arme de l'artillerie, savoir :

Au grade de colonel.

M. Mondon (Jean-Louis), lieut. colonel à l'ét.-maj. particulier de l'art., direct. à Bourges, en rempl. de M. Merlin, retr. — Conserve son emploi actuel.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 14 Février 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, le samedi soir 16 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le samedi 23 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de l'agriculture et Mme Méline recevront, le mercredi 20 février, à l'occasion du concours général agricole de Paris, à l'hôtel du ministère, rue de Varenne, 78.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du gouverneur de la Cochinchine le télégramme suivant :

Cap Saint-Jacques, 14 février 1884.

Pose câble sous-marin, malgré état de la mer et grandes difficultés à Thuanan et Doson, a complètement réussi. Communications sont définitivement établies entre Haïphong, Thuanan et Saïgon.

Vous adresse, au nom de la Cochinchine, assurance de son dévouement absolu à mère-patrie et de ses sentiments d'attachement et de profonde reconnaissance au Gouvernement de la République.

Le ministre a adressé au gouverneur la réponse ci-après :

Suis heureux d'apprendre succès pose du câble du Tonkin. Vous exprime, au nom du Gouvernement, toute satisfaction de ce résultat, dû à de patriotiques efforts et au généreux concours de la colonie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée ;
le général commandant la division d'occupation de Tunisie.

Paris, le 9 janvier 1884.

Au sujet des nouveaux modèles d'état dont la production est exigée par le décret du 28 décembre 1883.

Mon cher général,

Je suis informé qu'un certain nombre d'officiers comptables des corps de troupe sont encore pourvus d'une assez grande quantité d'imprimés conformes aux modèles prescrits par l'ancien règlement sur le service intérieur des corps de troupe (2 novembre 1833).

Afin de ne pas imposer à ces officiers un surcroît de dépense, j'ai décidé que l'emploi des anciens imprimés sera toléré jusqu'à la clôture des travaux préparatoires de l'inspection générale de 1884. A dater de cette époque, on devra se servir exclusivement des modèles d'état prévus par le nouveau règlement du 28 décembre 1883.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter cette décision à la connaissance des conseils d'administration des corps placés sous vos ordres.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

AVIS

Les candidats à l'école polytechnique en 1884 sont prévenus que le ministre de la guerre a fixé à 240 le nombre des élèves à admettre à ladite école, à la suite du concours de cette année.

Les élèves démissionnaires, avant leur entrée à l'école, seront remplacés, en suivant l'ordre de classement, de manière à compléter l'effectif présent à 240 élèves, au moment de l'ouverture des cours.

Un emploi de professeur de chimie et un emploi de répétiteur de chimie sont en ce moment vacants à l'école polytechnique.

Les candidats à ces emplois sont priés de faire parvenir leur demande et le relevé de leurs titres scientifiques à M. le général commandant l'école, pour le 3 mars prochain au plus tard.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

Remboursement intégral des souscriptions non libérées, et remboursement partiel des souscriptions libérées.

Les souscripteurs à l'emprunt de 350 millions sont informés qu'à partir du vendredi 15 février 1884 au matin :

1° Les porteurs de récépissés de souscriptions non libérées seront intégralement remboursés.

2° Les porteurs de récépissés de souscriptions libérées, de 1,500 fr. de rente et au-dessus, recevront un à-compte de 33 p. 100 à titre de remboursement partiel et sauf liquidation ultérieure.

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

A partir du 1er mars 1884, des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, pourront être adressées de France et d'Algérie à destination de la Bulgarie.

Ces cartes pourront être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

Ministère de l'agriculture.

L'exposition des machines au concours général agricole a été ouverte hier au public. Cette remarquable collection occupe toute la surface des Champs-Elysées comprise entre le palais de l'Industrie, l'avenue d'Antin et le cours la Reine. Les tourniquets ont accusé 2,513 visiteurs payants.

Aujourd'hui on a procédé au pesage et à l'installation du bétail, qui comprend 418 bêtes bovines, 157 bêtes ovines, 250 bêtes porcines et 1,550 volailles vivantes. Le centre de la nef dans laquelle ces animaux sont installés a été orné d'une belle verdure provenant des jardins de la ville de Paris.

Les jurys chargés de juger les produits installés dans les 27 salles situées au premier étage dans le palais de l'Industrie ont commencé ce matin leurs travaux, sous la présidence de M. Récipon, député; ces produits sont forts nombreux et très remarquables.

Des fleurs fort belles ajoutent beaucoup par leur éclat et leur senteur au charmant coup d'œil que présentent de magnifiques collections de raisins, d'orangers, de fraises et de légumes.

L'ouverture de l'exposition du bétail et des produits aura lieu samedi, à une heure.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 14 février 1884

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Emile Gayot, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

Après avoir entendu M. Demôle, rapporteur, M. Wallon et M. Faye, le Sénat adopte l'article 136, paragraphe par paragraphe et dans son ensemble.

Sur l'article 137, M. de Gavardie et M. le rapporteur sont entendus.

L'article 137, modifié, est adopté.

L'article 138 est adopté.

Sur l'article 139, M. Garrisson développe son amendement, qui est combattu par M. le rapporteur.

Les trois premiers paragraphes de l'article 139 sont adoptés.

L'amendement de M. Garrisson sur le quatrième paragraphe est mis aux voix et adopté.

Le cinquième paragraphe est adopté.

Sur le sixième paragraphe, MM. Boffinton, e rapporteur et Poriquet sont entendus.

La première partie du paragraphe 6 est doptée.

Une modification demandée par M. Boffinon à la seconde partie du même paragraphe 'est pas adoptée.

La dernière partie et l'ensemble du paragraphe 6 sont adoptés.

Les paragraphes 7, 8, 9 et 10 sont adoptés.

Sur le 11e paragraphe, M. de Pressensé déloppe un amendement au paragraphe additionnel.

M. le rapporteur et M. Bardoux sont entendus.

L'amendement de M. de Pressensé est repoussé par 134 voix contre 129, sur 263 votants.

Le paragraphe 11 est repoussé.

Le paragraphe 12 est adopté.

Sur le paragraphe 13, M. de Gavardie, M. le pporteur et M. le baron de Lareinty sont tendus.

Le paragraphe 13 est adopté.

Sur le paragraphe 14, M. Labuze, souscrétaire d'Etat au ministère des finances, entendu.

Au nom de la commission, M. le rapporteur cepte le renvoi à la commission du paraphe 14.

Les paragraphes suivants, de 15 à 21 exclument, sont adoptés.

Après avoir entendu M. le général Robert, Sénat adopte le paragraphe 21 et dernier de ticle 139.

Sur l'article 140, M. le rapporteur, M. le s-secrétaire d'Etat au ministère des finances, le baron de Ravignan sont entendus.

Paragraphe par paragraphe, puis dans son ensemble, l'article 140, modifié par la commission, est adopté, ainsi que l'article 141.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 15 février.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures cinq minutes.

Ordre du jour du vendredi 15 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 468, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du vendredi 15 février, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Lalanne, jusques et y compris M. le comte Henri de Lur-Saluces.

Tribunes. — Depuis M. le duc de Broglie, jusques et y compris M. Cuvinot.

Organisation des bureaux du 14 février 1884.

1er bureau. — Président, M. Goutay; secrétaire, M. Vissaguet.

2e bureau. — Président, M. Carnot; secrétaire, M. Paul de Rémusat.

3e bureau. — Président, M. le général Grévy; secrétaire, M. Marquis.

4e bureau. — Président, M. Corbon; secrétaire, M. Georges Guiffrey.

5e bureau. — Président, M. Dumesnil; secrétaire, M. Guyot-Lavaline.

6e bureau. — Président, M. le général Frébault; secrétaire, M. Jobard.

7e bureau. — Président, M. l'amiral Fonrichon; secrétaire, M. Frézoul.

8e bureau. — Président, M. Dupouy; secrétaire, M. Forcioli.

9e bureau. — Président, M. Barthélemy-Saint-Hilaire; secrétaire, M. le vicomte Henri de Champagny.

2e COMMISSION des congés (formation du 14 février 1884).

1er bureau, M. le général Deffis. — 2e bureau, M. Denormandie. — 3e bureau, M. de Chantemerle. — 4e bureau, M. le baron Vast-Vimeux. — 5e bureau, M. Roger-Marvaise. — 6e bureau, M. Parent. — 7e bureau, M. Péronne. — 8e bureau, M. Pouyer-Quertier. — 9e bureau, M. Testelin.

2e COMMISSION des pétitions (formation du 14 février 1884).

1er bureau, M. Demiautte. — 2e bureau, M. Merlin. — 3e bureau, M. Tolain. — 4e bureau, M. Lamorte. — 5e bureau, M. Garrisson. — 6e bureau, M. Teisserenc de Bort. — 7e bureau, M. le vicomte de Lorgeril. — 8e bureau, M. le duc de Rivière. — 9e bureau, M. Massiet du Biest.

2e COMMISSION d'intérêt local (formation du 14 février 1884).

1er bureau, M. Milhet-Fontarabie. — 2e bureau, M. Jules Labiche. — 3e bureau, M. Delacroix. — 4e bureau, M. Delbreil. — 5e bureau, M. George. — 6e bureau, M. le comte de Tréville. — 7e bureau, M. Le Guen. — 8e bureau, M. Schérer. — 9e bureau, M. Cuvinot.

2e COMMISSION d'initiative parlementaire (formation du 14 février 1884).

1er bureau : MM. Gustave Denis et Guinot.
2e bureau : MM. Griffe et Malens.
3e bureau : MM. Dietz-Monnin et Claude.
4e bureau : MM. Dufay et Goguet.
5e bureau : MM. Clamageran et Chalamet.
6e bureau : MM. Béral et Rigal.
7e bureau : MM. de Raismes et Paulmier.
8e bureau : MM. Magnin et Millaud (Edouard).
9e bureau : MM. le colonel Meinadier et Lenoël (Emile).

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie.

1er bureau, M. Berlet. — 2e bureau, M. Paul de Rémusat. — 3e bureau, M. Schœlcher. — 4e bureau, M. Chardon. — 5e bureau, M. le comte d'Haussonville. — 6e bureau, M. Jacques. — 7e bureau, M. le général Arnaudeau. — 8e bureau, M. Forcioli. — 9e bureau, M. Didier (Henry).

Convocations du vendredi 15 février.

Commission relative à la proposition de loi de M. Labitte, sur la chasse, à une heure. — Local du 9e bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à neuf heures et demie. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la proposition de loi

sur l'organisation municipale, à midi très précis. — Local du 6e bureau.

Commission relative au rachat du canal de Givors, à une heure. — Local du 4e bureau.

2e commission des congés (formation du 14 février 1884), à une heure. — Local de la 2e commission.

2e commission des pétitions (formation du 14 février 1884), à une heure. — Local du 1er bureau.

2e commission d'intérêt local (formation du 14 février 1884), à une heure. — Local du 2e bureau.

2e commission d'initiative parlementaire (formation du 14 février 1884), à une heure. — Local du 8e bureau.

Commission relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie, à une heure. — Local du 7e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 14 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 12 février est lu par M. Cavaignac, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Gatineau et Girault (Cher), est adopté.

M. le président expose les résultats de l'enquête faite par le bureau, sur la disparition d'un certain nombre de bulletins, à la suite du deuxième scrutin du 11 février.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique.

La discussion reprend à l'article 2.

MM. Gatineau, Dusolier, rapporteur, et Goblet sont entendus sur le premier paragraphe.

Le premier paragraphe est adopté, au scrutin, par 303 voix contre 189, sur 492 votants.

MM. Andrieux et Gatineau sont entendus sur le paragraphe 2.

La première partie de ce paragraphe est adoptée au scrutin, par 290 voix contre 215, sur 505 votants.

Sur la deuxième partie, MM. Goblet et le ministre de l'intérieur sont entendus.

La deuxième partie est adoptée au scrutin, par 312 voix contre 165, sur 477 votants.

MM. Andrieux et Floquet ayant été entendus, la dernière partie du paragraphe est adoptée au scrutin, par 298 voix contre 196, sur 494 votants.

M. Maigne, auteur d'un amendement additionnel, est entendu.

L'amendement, accepté par la commission, est adopté.

Sur le 3e paragraphe de l'article 2, MM. Goblet et le ministre de l'intérieur sont entendus.

Le paragraphe est adopté, au scrutin, par 259 voix contre 240, sur 499 votants. (Résultat proclamé après pointage.)

M. Lorois ayant été entendu, l'ensemble de l'article 2 est adopté, au scrutin, par 287 voix contre 208, sur 495 votants.

Un amendement de M. Gatineau, repoussé par la commission, appuyé par M. Léon Renault et combattu par M. Plessier, est adopté, au scrutin, par 277 voix contre 163, sur 440 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

M. Jules Roche dépose un rapport.

La séance est levée à six heures un quart.

Samedi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 16 février.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX.

1. — Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre l'État et la compagnie générale des allumettes chimiques. (N° 2615.)

2. — Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi ayant pour objet d'accorder une pension de 80,000 francs à la famille de l'émir Abd-el-Kader. (N° 2298.)

3. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Horace de Choiseul et plusieurs de ses collègues, portant modification à l'organisation des monts-de-piété. (Urgence déclarée. — N° 2603.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de la Gironde à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. (Nos 2551-2620. — M. Mayet, rapporteur.)

2. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 893-23-4-993-2609. — M. Paul Bert, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Ménières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-233-825. — M. Marcou, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1123-2117. — M. Mannoury, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

17. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1361. — M. Vacher, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

22. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (Nos 26-598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

La séance du samedi 16 février 1884 est la 25e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 27e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Tarbouriech, jusques et y compris M. Becquias.

Tribunes. — Depuis M. Peulevey, jusques et y compris M. Reyneau.

Convocations du vendredi 15 février.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à deux heures. — Commission n° 15.

Commission relative à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans l'exercice de leur travail, à deux heures. — Commission n° 4.

Commission relative à la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, à une heure. — Commission n° 10.

Commission relative : 1° à la modification de la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire ; 2° à l'organisation de l'assistance judiciaire devant les justices de paix, à une heure un quart. — Commission n° 8.

Commission relative à l'ouverture d'un crédit à divers ministères pour l'organisation de divers services en Tunisie, à deux heures. — Commission n° 5.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à la réforme de la loi sur les faillites, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à un crédit pour le chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal), à deux heures. — Commission n° 11.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Dans la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 14 décembre dernier (voir le *Journal officiel* du 22 décembre 1883), M. de Rozière a présenté le premier volume du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et aux ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*; ce tome Ier, consacré à l'Autriche, est dû, ainsi que l'introduction et les notes qui l'accompagnent, à M. Albert Sorel. Voici le texte même des paroles prononcées par M. de Rozière en offrant cet ouvrage à l'Académie :

L'an dernier, à peu près à cette même époque, j'avais l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la commission des archives diplomatiques, le premier volume de l'Inventaire sommaire du dépôt des affaires étrangères.

Je me souviens encore de la bienveillance particulière avec laquelle cet hommage fut accueilli.

Ce volume d'inventaire était, en effet, la première manifestation publique et comme la consécration des facilités qu'une suite de ministres intelligents venait d'accorder aux travailleurs.

Grâce à ces facilités, le nombre des ouvrages dont les auteurs ont utilisé le dépôt des affaires étrangères a considérablement augmenté.

La commission des archives diplomatiques, fidèle à la pensée qui avait présidé à sa création, a secondé ce mouvement en autorisant les communications avec une libéralité jusqu'alors inconnue. Mais elle a pensé qu'en dehors de ces autorisations son rôle n'était pas strictement limité à la direction des classements et des inventaires et qu'il était de son devoir de ne pas laisser à d'autres le soin de tirer des archives confiées à sa surveillance quelques-unes de ces grandes publications qui, par leur importance et le but élevé qu'elles se proposent, semblent appartenir à l'initiative du Gouvernement.

Elle a donc soumis à M. le ministre des affaires étrangères le plan d'un recueil destiné à contenir les instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Le projet a reçu l'approbation ministérielle; la commission a désigné des éditeurs, et celui dans le lot duquel avaient été placées les relations de la France avec la cour de Vienne, M. Albert Sorel, s'est immédiatement mis à l'œuvre. Il vient d'achever sa tâche, et c'est le volume publié par ses soins que la commission des archives diplomatiques a bien voulu me charger d'offrir à l'Académie.

L'éloge de M. Sorel n'est plus à faire. Dans ses publications sur l'action diplomatique de la France pendant la période révolutionnaire et pendant la guerre de 1870, il avait montré ce qu'on pouvait attendre de lui. Ceux d'entre vous qui parcourront son nouveau travail y reconnaîtront ces qualités maîtresses d'exactitude, de clarté, de sobriété dont il avait déjà fait preuve et qui constituent le fonds de son talent.

Mais, si je ne craignais d'abuser des moments de l'Académie, je lui demanderais la permission d'exposer en quelques mots le but que la commission des archives diplomatiques s'est proposé, les raisons qui ont déterminé son choix et les règles qu'elle a imposées à ses éditeurs.

La commission n'a pas eu la prétention de faire une œuvre d'érudition. Elle a voulu mettre à la disposition des historiens et des publicistes une sorte de manuel des traditions politiques de la France, et en même temps offrir aux jeunes gens qui se consacrent à la défense des intérêts extérieurs du pays les modèles les plus intéressants, les plus autorisés, les mieux faits pour servir à l'étude des questions diplomatiques.

Aucune série de documents ne pouvait répondre d'une manière plus complète à ce double programme que la série des instructions données aux ambassadeurs. Il était en effet d'usage, sous l'ancienne monarchie, de remettre à chaque ambassadeur, au moment de son départ, une instruction étendue qui contenait l'exposé des relations antérieures de la France avec la cour auprès de laquelle il était accrédité, l'état des questions pendantes entre les deux cabinets, et enfin le tracé de la ligne de conduite jugée la plus avantageuse. Ces instructions n'étaient le plus souvent que le résumé des mémoires composés sur les documents originaux par les commis des affaires étrangères, c'est-à-dire par des hommes très éclairés, très informés, très pénétrés de la tradition. Elles sont reliées l'une à l'autre par l'enchaînement des idées qui ont formé le système politique de la France, et constituent le commentaire le plus lumineux et le plus sûr de la conduite qui nous avait assuré une si grande place dans la politique européenne.

Peut-être la commission aurait-elle pu faire remonter sa publication plus haut et la faire descendre jusqu'à une époque plus rapprochée de notre temps. Mais il faut reconnaître que, si la constitution du dépôt des affaires étrangères date du ministère de Richelieu, ce n'est cependant qu'à partir de la paix de Westphalie que les relations diplomatiques ont pris un caractère suivi et régulier, et que, d'un autre côté, la période de 1790 à 1814 a été une période de guerre, pendant laquelle ces relations ont été fréquemment interrompues.

Ces considérations ont déterminé la commission dans la fixation des périodes extrêmes auxquelles elle a cru devoir s'arrêter. En même temps, la nature des documents destinés à prendre place dans son recueil lui imposait en quelque sorte le mode de publication qu'elle a adopté. Elle a prescrit à ses éditeurs de n'abréger, corriger ou modifier en quoi que ce soit les documents qu'ils publient; ce sont des documents historiques et qui doivent être livrés au public dans leur intégrité originale.

Elle leur a permis de placer en tête de chaque volume un morceau historique résumant l'ensemble des relations de la France avec le pays auquel le volume est consacré. Enfin, elle les a autorisés à relier chaque instruction à celle qui précède par une notice, dans laquelle sont résumées les données nécessaires à l'intelligence du document. Ces notices, qui dans tous les cas devront être très courtes, ne seront même pas toujours indispensables. En effet, les instructions, commençant en général par un précis rétrospectif des relations entre les deux Etats, se suffisent en quelque sorte à elles-mêmes et contiennent pour ainsi dire leur propre introduction. Les notices ne deviennent nécessaires que lorsqu'entre deux ambassades il s'est produit des faits diplomatiques ou des faits de guerre auxquels le lecteur a besoin d'être initié.

Je suis convaincu que la publication des instructions éditées par M. Sorel, dans lesquelles apparaissent à chaque ligne la connaissance des grandes affaires, le respect de la tradition nationale et le dévouement aux intérêts de l'Etat, fera le plus grand honneur à notre ancienne diplomatie. Je regrette de ne pouvoir pas mettre sous les yeux de l'Académie quelques-unes de ces instructions. Mais je ne puis résister au désir d'en citer deux courts fragments, qui m'ont vivement impressionné :

Je lis dans les instructions données en 1725 au duc de Richelieu : « Lors de la conclusion des traités de Westphalie, ceux qui y eurent la principale part regardèrent comme un point essentiel à l'équilibre et à la balance en Europe les privilèges et les droits que l'on procura aux princes et Etats de l'empire et qui, fixant les droits de la cour de Vienne (impériale alors), empêcheraient à jamais que le corps germanique et cette cour ne formassent un seul et même corps, qui serait en effet formidable à toutes les puissances de l'Europe. »

Quelques années auparavant, en 1715, je rencontre dans les instructions remises au comte du Luc cette phrase : « C'est ainsi qu'ont grandi les maisons de Prusse, de Savoie, de Hanovre et de Bavière ; il est temps peut-être de les redouter après s'en être servi. »

Enfin, en 1756, le département des affaires étrangères, revenant sur la question des rois de Prusse et de Sardaigne, écrivait au comte de Stainville : « Sa Majesté se servit en 1733 du roi de Sardaigne et en 1741 du roi de Prusse, comme le cardinal de Richelieu s'était servi autrefois de la couronne de Suède et de plusieurs princes de l'empire, avec cette différence cependant que les Suédois, payés assez faiblement par la France, lui sont demeurés fidèles, et qu'en rendant trop puissants les rois de Sardaigne et de Prusse, nous n'avons fait de ces deux princes que des ingrats et des rivaux, grande et importante leçon qui doit nous avertir pour toujours de gouverner l'un et l'autre monarque plutôt par la crainte et l'espérance que par les augmentations de territoires... En général, il faudrait que les uns et les autres dépendissent de nous par leurs besoins ; mais il sera toujours bien dangereux de faire dépendre notre système de leur reconnaissance. »

Vous voyez, messieurs, dit en terminant M. de Rozière, que la diplomatie française avait pressenti, plus d'un siècle et demi d'avance, les événements auxquels notre génération a eu la douleur d'assister, et que dans ses patriotiques prévisions elle cherchait le moyen de les conjurer !

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

13 février.

La *Gironde* a été mise à l'eau à Bordeaux avec un plein succès.

Le *Kangurou* et la *Calabria* sont arrivés au cap Saint-Jacques, ayant effectué avec succès la pose du câble télégraphique.

Le *Vinh Long* et la *Ville-de-Metz* sont arrivés à Saïgon.

L'*Annamite* et le *Poitou* sont partis le 9 et le 12 de Singapour pour le Tonkin.

La *Moselle* est arrivée à Lorient.

L'aviso *l'Actif* est sorti de Dunkerque.

La *Caravane* est partie de Brest pour Saint-Nazaire ; elle relâchera à Lorient.

Le paquebot *Yarra*, parti de Marseille pour l'Australie le 13, à midi.

M. Quentin, directeur de l'assistance publique, a reçu des mains de M. Victor Hugo la somme de 5,000 fr. que M. Victor Hugo donne aux pauvres de Paris.

Conformément au désir du donateur, cette somme sera distribuée par le directeur de l'assistance publique au secours de loyers.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 558, du 9 février 1884. — Explorations sous-marines. Voyage du *Talisman* (suite), par H. Filhol. — La France centrale sous les nuages, par Plumandon. — Exposition internationale de Nice, par le docteur Goiraud. — Les animaux savants exhibés à Paris, par le docteur Z... — Sur un moyen d'empêcher l'état sphéroïdal de l'eau dans les vases métalliques surchauffés, par M. Melsens. — Les moteurs électriques de MM. Ayrton et Perry, par E. H. — Le telphérage (fin), par E. Hospitalier. — Nécrologie : Richard Cortambert. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 4 février 1884, par S. Meunier. — Veilleuse-horloge pour la projection d'une montre. — *Supplément de La Nature* : Boîte aux lettres. — Sociétés savantes. — Recettes utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

Chemins de fer de l'Ouest.

ABONNEMENTS SUR TOUT LE RÉSEAU

La compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout son réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles, en 1re, 2e et 3e classes.

Ces cartes donnent droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

La durée de ces abonnements est de trois mois, six mois ou d'une année.

Ces abonnements partent du 1er de chaque mois.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF

		14 FÉVR. 1884 MATIN		7 FÉVRIER 1884 MATIN
Encaisse de la Banque (*)		1.970.503.668 85		1.964.706.683 8[illegible]
Effets échus hier à recevoir ce jour		124.021 13		346.47[illegible]
Portefeuille de Paris. Effets sur Paris		500.709.695 96		421.151.95[illegible]
Portefeuille de Paris. Obligations du Trésor, à court terme.		158.000.000 »		158.000.000 »
Portefeuille des succursales		678.104.539 »		671.614.00[illegible]
Avances sur lingots et monnaies à Paris		10.448.100 »		11.232.3[illegible]
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales		1.906.900 »		1.833.100 »
Avances sur titres à Paris		180.813.379 43		160.773.055 [illegible]
Avances sur titres dans les succursales		146.307.695 »		148.889.057 »
Avances à l'Etat (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)		140.000.000 »		140.000.000 »
Rentes de la réserve :				
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 »	(a)	10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99.634.290 63		99.634.290 [illegible]
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c)	100.000.000 »	(c)	100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 »	(d)	4.000.000 »
Immeubles des succursales		7.589.352 »		7.570.533
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.		545.084 70		529.817 [illegible]
Emploi de la réserve spéciale	(e)	11.997.444 16	(e)	11.997.444 [illegible]
Divers		63.242.892 63		58.092.3[illegible]
		4.086.908.413 63		3.973.351.7[illegible]

PASSIF

		14 FÉVR. 1884 MATIN		7 FÉVRIER 1884 MATIN
Capital de la Banque		182.500.000 »		182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857).		8.002.313 54		8.002.313 [illegible]
Réserves mobilières :				
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 »	(a)	10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14	(b)	2.980.750 [illegible]
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 »	(c)	9.125.000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d)	4.000.000 »	(d)	4.000.000 »
Réserve spéciale	(e)	11.997.444 16	(e)	11.997.44[illegible]
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)		3.017.674.060 »		3.057.569.5[illegible]
Arrérages de valeurs transférées ou déposées		9.250 198 97		10.427.0[illegible]
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales		30 966.478 93		32.000.9[illegible]
Compte courant du Trésor, créditeur		318.500.920 50		159.566.[illegible]
Comptes courants de Paris		395.647.117 60		399.532.[illegible]
Comptes courants dans les succursales		51.461.278 »		51.207.[illegible]
Dividendes à payer		4.177.366 »		4.786.[illegible]
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales.		6 487.308 15		5.528.[illegible]
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales		2 478.934 »		2.478.934
Divers		21.659.243 64		21.649.156
		4.086.908.413 63		3.973.351.7[illegible]

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 14 FÉVRIER 1884	AU 7 FÉVRIER 1884
OR	971 858.420 05	966.529.489 52
ARGENT	998.645 248 80	998.177.194 31
	1.970.503.668 85	1.964.706.683 83

…ATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 22 au 28 janvier 1884. — (4e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1884 kilom. exploités	1884 recettes brutes fr. c.	1884 par kilom. fr. c.	1883 kilom. exploités	1883 recettes brutes fr. c.	1883 par kilom. fr. c.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1884 sur recettes brutes fr. c.	1884 par kil. 0/0	1883 sur recettes brutes fr. c.	1883 par kil. 0/0	RECETTES À PARTIR DU 1er JANVIER 1884 fr. c.	1883 fr. c.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1884 sur recettes brutes fr. c.	1884 par kil. 0/0	1883 sur recettes brutes fr. c.	1883 par kil. 0/0
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Paris-Lyon-Méditerranée	7,084	5,655,679 30	798 37	6,313	5,800,150 98	914 42	»	»	144,471 68	12.60	22,276,665 82	22,452,905 58	»	»	176,239 76	11.16
— Rhône au Mont-Cenis	133	99,286 30	746 51	133	108,404 17	815 07	»	»	9,117 87	8.41	403,714 82	418,590 07	»	»	14,875 25	3.55
— Chemins Algériens	513	127,330 10	248 24	513	124,997 95	243 66	2,352 15	1.88	»	»	500,959 75	510,477 »	»	»	9,517 25	1.86
Nord	3,278	2,842,127 »	867 03	3,016	2,831,071 »	938 68	11,056 »	»	»	7.56	11,580,884 »	11,689,267 »	»	»	108,383 »	8.25
Ouest	3,919	2,071,572 85	528 60	3,693	2,204,589 10	596 [illegible]	»	»	133,016 25	11.46	8,340,444 85	8,785,920 80	»	»	445,475 95	10.96
Orléans (a).	4,786	2,912,804 [illegible]	613 74	4,554	3,042,647 18	668 12	»	»	129,842 35	8.13	11,555,601 46	11,816,928 »	»	»	261,326 54	5.92
Est	3,858	2,151,932 31	558 23	3,626	2,146,785 56	592 05	5,146 75	»	»	5.71	8,758,499 44	8,550,182 16	208,317 28	»	»	3.72
Midi	2,463	1,726,709 22	701 06	2,333	1,844,324 98	790 54	»	»	117,615 76	11.32	6,831,968 26	7,150,106 78	»	»	318,118 52	9.49
CH. DE FER DE L'ÉTAT	2,409	»	»	2,674	»	»	»	»	»	»	1,214,848 65	1,200,117 70	14,730 95	9.30	»	»
COMPAGNIES DIVERSES																
Médoc	101	18,726 94	185 41	101	19,479 33	192 86	»	»	752 39	7.44	77,568 50	75,904 67	1,663 83	16.47	»	»
Est-Algérien	372	43,018 38	115 72	372	26,058 68	70 05	16,989 70	45.67	»	»	168,744 64	129,005 72	39,738 92	106.8	»	»
Bône-Guelma et prolong. (Algérie).	256	»	»	256	»	»	»	»	»	»	106,509 32	115,389 57	»	»	8,880 25	7.69
— — (Tunisie).	207	»	»	207	»	»	»	»	»	»	81,485 84	65,332 38	16,153 46	24.72	»	»
Hérault (b).	98	13,002 92	138 [illegible]	98	16,677 65	171 20	»	»	3,074 73	23.06	65,348 61	74,050 82	»	»	8,702 01	13.58
Caen à la mer	[illegible]	4,078 89	145 67	[illegible]	4,177 [illegible]	149 [illegible]	»	»	98 79	2.42	24,158 62	21,817 31	2,341 31	10.73	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2,272	1,594,152 50	701 65	2,145	1,718,345 »	801 09	»	»	124,192 50	7.22	8,204,847 50	8,373,005 »	»	»	168,157 50	2. »
Sud de l'Autriche	2,190	1,566,814 [illegible]	715 44	2,190	1,730,052 77	789 98	»	»	163,238 42	9.40	8,029,065 45	8,313,189 02	»	»	284,123 57	3.40
Mad.-Sar.-Alic.-Badajoz (a.r.) (c).	2,139	808,790 33	378 11	2,139	898,108 55	419 86	»	»	89,318 22	9 69	3,292,094 23	3,523,635 14	»	»	231,540 91	6.57
— Merida (sect. du Pedrozo)	34	4,131 75	121 52	34	3,901 60	114 75	230 15	6 18	»	»	16,312 09	14,972 91	1,339 18	8.94	»	»
— Séville-Huelva	110	27,386 21	248 96	110	22,523 41	204 75	4,862 80	21.92	»	»	93,023 44	84,595 09	8,428 35	9.96	»	»
Nord de l'Espagne (d).	1,734	1,029,074 25	594 62	1,734	995,207 79	573 93	33,866 46	3.60	»	»	5,166,761 44	4,746,448 41	420,313 03	8.85	»	»
Andalous	742	195,022 56	263 »	742	216,522 10	292 »	»	»	21,499 54	9.93	759,240 71	831,854 26	»	»	72,613 55	8.73
Asturies, Galice et Léon	699	113,878 94	162 91	541	74,461 42	137 [illegible]	39,417 52	18.36	»	»	615,831 37	378,650 51	237,180 86	25.87	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	55,297 25	128 89	429	53,994 67	125 27	1,302 58	3.07	»	»	331,010 42	290,408 75	40,601 67	15.40	»	»
Portugais (ancien réseau)	506	200,000 »	395 25	506	230,000 »	454 54	»	»	30,000 »	12. »	1,090,000 »	1,067,777 78	22,222 22	2.36	»	»
— (nouveau réseau)	72	8,338 89	116 51	72	10,000 »	138 88	»	»	1,611 11	15.88	44,222 22	41,777 78	2,444 44	0.14	»	»

Observations. — En divisant les recettes brutes réalisées à partir du 1er janvier par le numéro d'ordre de la dernière semaine et multipliant par [illegible] les quotients ainsi obtenus, on déduit les recettes probables de l'année entière. L'unité kilométrique résulte de la division des recettes par les longueurs correspondantes.

En déduisant du revenu kilométrique brut les frais d'exploitation (en moyenne 50 0/0 pour les grandes Compagnies et 60 0/0 pour les Compagnies secondaires), sans descendre au-dessous d'un minimum qui varie de 6 à 7,000 fr. par kilomètre, on obtient le revenu kilométrique net destiné à rémunérer les capitaux employés à l'établissement des lignes.

(a) Par suite de l'échange de lignes résultant de la dernière convention, la compagnie d'Orléans aura à recevoir de l'État une soulte correspondant, pour l'exercice 1884, à une recette supplémentaire d'environ 3 0/0.

(b) Ligne exploitée partiellement, non compris le parcours situé sur le réseau du Midi.

(c) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1883 ont été, comme ceux de 1884, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

(d) Pour faciliter la comparaison des recettes, les produits de 1883 ont été, comme ceux de 1884, convertis à raison de 1 peseta (4 réaux) par franc.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le 6 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de Loir-et-Cher, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en cinq lots, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer de Tours à Sargé.

Construction des 9e, 10e, 11e 13e et 14e lots.

9e LOT

Partie comprise entre les piquets 10 kil. 500 et 21 kil. 390, sur 11 kil. 064 m. 73 de longueur.

Travaux à l'entreprise :

Terrassements et travaux accessoires	981.323 67
Rectifications des routes, chemins et cours d'eau	52.863 88
Ouvrages d'art	296.439 62
Total	1.330.627 17

10e LOT

Partie comprise entre les piquets 21 kil. 390 et 30 kil. 600, sur 8 kil. 610 mètres de longueur.

Travaux à l'entreprise :

Terrassements et travaux accessoires	382.474 81
Rectifications des routes, chemins et cours d'eau	64.170 50
Ouvrages d'art	131.542 11
Total	578.187 42

11e LOT

Partie comprise entre les piquets 30 kil. 600 et 34 kil. 170, sur 3 kil. 578 mètres de longueur.

Travaux à l'entreprise :

Terrassements et travaux accessoires	194.912 02
Rectifications des routes, chemins et cours d'eau	16.726 90
Ouvrages d'art	69.375 02
Total	281.013 94

13e LOT

Partie comprise entre les piquets 36 kil. 650 et 39 kil. 800, sur 3 kil. 150 mètres de longueur.

Travaux à l'entreprise :

Terrassements et travaux accessoires	188.980 10
Rectifications des routes, chemins et cours d'eau	36.162 80
Ouvrages d'art	248.984 12
Total	475.127 92

14e LOT

Partie comprise entre les piquets 39 kil. 800 et 43 kil. 592 mètres 50, sur 3 kil. 792 mètres 50 de longueur.

Travaux à l'entreprise :

Terrassements et travaux accessoires	180.869 86
Rectifications des routes, chemins et cours d'eau	18.381 55
Ouvrages d'art	236.055 18
Total	435.306 59

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Blois ;

2° Dans ceux de M. Mazoyer, ingénieur des ponts et chaussées, à Châteaudun, 5, rue du Cloître-Saint-Roch.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites-Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT D'HAITI

Procès-verbal du 22e tirage des obligations de l'emprunt d'Haïti, à amortir en 1884.

Aujourd'hui quatorze février mil huit cent quatre-vingt-quatre, en présence de M. Jac, sous-directeur de l'administration des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, président délégué par M. le ministre des affaires étrangères comme représentant son département ; et de M. J.-N. Léger, secrétaire de légation, chargé d'affaires *ad interim* ;

Il a été procédé, dans la salle des tirages, au palais de l'Industrie, au 22e tirage des obligations ou annuités, de mille francs chacune, de l'emprunt contracté en 1825 par ce gouvernement et dont l'amortissement doit être opéré en 1884, aux termes des articles 7 et 8 de la convention conclue entre la France et Haïti, le 1er octobre 1854, promulguée à Paris le 20 décembre de la même année.

M. le délégué du ministre des affaires étrangères a rappelé qu'il résultait du procès-verbal dressé le 22 janvier 1883, au moment du 21e tirage des obligations à amortir :

1° Que le nombre des obligations alors existantes était de onze mille six cent vingt-trois, ci 11.623

2° Que le nombre des obligations échangées n'était à la même époque que de onze mille cinq cent trente-six, ci 11.536

D'où il suit que le nombre des obligations restant à échanger était de quatre-vingt-sept, ci 87

Que, sur le montant des obligations échangées s'élevant à 11.536
le nombre des obligations sorties aux divers tirages s'élève, suivant le détail ci-après, à :

Au 1er tirage	du 16 juillet	1856.	278	
Au 2e —	du 25 juin	1857.	283	
Au 3e —	du 2 —	1858.	290	
Au 4e —	du 29 —	1859.	298	
Au 5e —	du 16 —	1860.	306	
Au 6e —	du 24 —	1861.	311	
Au 7e —	du 21 —	1862.	329	
Au 8e —	du 17 —	1863.	335	
Au 9e —	du 22 —	1864.	344	
Au 10e —	du 19 —	1865.	355	
Au 11e —	du 25 —	1866.	522	9.822
Au 12e —	du 23 janvier	1873.	461	
Au 13e —	du 28 —	1874.	498	
Au 14e —	du 27 —	1875.	519	
Au 15e —	du 29 —	1876.	878	
Au 16e —	du 29 —	1878.	380	
Au 17e —	du 24 —	1879.	693	
Au 18e —	du 13 avril	1880.	463	
Au 19e —	du 5 février	1881.	872	
Au 20e —	du 23 —	1882.	690	
Au 21e —	du 22 janvier	1883.	717	

D'où il suit que le nombre des numéros restés dans la roue était de dix-sept cent quatorze, ci 1.714

M. le délégué a ensuite annoncé que, d'après les renseignements transmis par le gouvernement d'Haïti, il n'a été échangé depuis 1866 aucune obligation. Il a enfin fait connaître qu'il résultait du compte établi par la caisse des dépôts et consignations que le solde disponible sur les fonds versés à cette caisse par le gouvernement d'Haïti, dont le montant devrai être appliqué à l'amortissement de son emprunt, s'élève ce jour à 188,414 fr. 50, que le nombre des obligations de mille francs à rembourser en 1884 sera de 188, et que le remboursement de ces obligations sera effectué par la caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, 56, à Paris, à partir du 18 février 1884.

Après cet exposé, MM. les délégués ont constaté que les cachets du ministère des affaires étrangères, de la légation d'Haïti et de la caisse des dépôts et consignations, apposés par eux sur la roue qui a servi aux précédents tirages, étaient intacts.

Il a été retiré cent quatre-vingt-huit numéros correspondant aux numéros des obligations à rembourser.

La roue renfermant, comme il vient d'être énoncé :

Obligations	1.[illegible]
Les obligations extraites s'élevant à	[illegible]
Il est donc resté	1.[illegible]

obligations dans la roue, qui a été immédiatement fermée et revêtue du cachet du ministère des affaires étrangères, de celui de la légation d'Haïti et de celui de la caisse des dépôts et consignations.

Les numéros sortis sont les suivants :

42	2.472	4.711	6.408	7.915	9.666
53	2.480	4.720	6.442	7.919	9.737
66	2.548	4.738	6.520	7.991	9.750
96	2.642	4.830	6.525	8.040	9.9[illegible]
142	2.663	4.872	6.548	8.163	9.9[illegible]
148	2.764	4.925	6.607	8.175	9.9[illegible]
449	2.788	4.946	6.635	8.297	10.0[illegible]
672	2.861	4.976	6.669	8.318	10.0[illegible]
689	2.883	5.019	6.800	8.319	10.1[illegible]
744	2.985	5.051	6.806	8.361	10.1[illegible]
805	3.012	5.072	6.818	8.456	10.2[illegible]
924	3.160	5.378	6.844	8.512	10.2[illegible]
1.015	3.188	5.412	6.979	8.526	10.[illegible]
1.044	3.199	5.531	7.019	8.580	10.[illegible]
1.075	3.229	5.565	7.020	8.584	10.[illegible]
1.105	3.364	5.627	7.103	8.613	10.[illegible]
1.187	3.367	5.651	7.117	8.652	10.[illegible]
1.209	3.404	5.665	7.156	8.703	10.[illegible]
1.296	3.670	5.695	7.192	8.834	10.[illegible]
1.320	3.714	5.699	7.325	8.862	10.[illegible]
1.425	3.881	5.753	7.342	8.892	11.[illegible]
1.541	3.884	5.875	7.396	8.929	11.[illegible]
1.604	3.973	5.877	7.431	8.937	11.[illegible]
1.689	4.114	5.990	7.473	8.967	11.[illegible]
1.701	4.172	6.025	7.589	9.007	11.[illegible]
1.847	4.274	6.072	7.643	9.067	11.[illegible]
2.190	4.360	6.092	7.656	9.117	11.[illegible]
2.220	4.382	6.158	7.665	9.171	11.[illegible]
2.271	4.450	6.161	7.701	9.188	
2.298	4.599	6.231	7.851	9.367	
2.324	4.659	6.240	7.863	9.572	
2.416	4.660	6.282	7.883	9.667	

Conformément à l'article 8 de la convention précitée du 1er octobre 1854, le présent procès-verbal sera publié dans le *Journal officiel* et un tableau indiquant, par ordre numérique, les numéros des obligations sorties sera inséré dans trois autres journaux de Paris.

Fait et clos dans la salle des tirages, au palais de l'Industrie, les jour, mois et an que dessus, en triple expédition, dont une pour le ministère des affaires étrangères, une pour la caisse des dépôts et consignations, et la troisième pour M. Léger, secrétaire de la légation d'Haïti.

Le secrétaire de la légation d'Haïti,
J.-N. LÉGER.

Le sous-directeur de l'administration des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, délégué par M. le ministre des affaires étrangères,
JAC.

Etude de Me **Rose**, avoué à Reims, rue Libergier, n° 5.

D'UN JUGEMENT

sur requête, rendu par le tribunal civil séant à Reims, le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre,

Il appert :

Que madame Rosalie-Darie Jacquier, propr[illegible]

taire, demeurant à la ferme de Pierre Monnale, commune de Verzy, arrondissement de Reims, veuve de M. Victor-Amédée Cossez, a, conformément aux dispositions des articles 769 et 770 du code civil, demandé son envoi en possession de la succession dudit M. Victor-Amédée Cossez, son mari, décédé en son domicile à Verzy, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, sans laisser aucun parent au degré successible, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété dressé, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, par Me Tanazacq, notaire à Verzy.

Pour extrait conforme :

Signé : Roze.

Etude de Me Victor Lacroix, avoué à Blaye, rue des Maçons, n° 9.

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ART. 770 DU CODE CIVIL

LE TRIBUNAL de première instance de Blaye, par jugement en date du sept mars mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, rendu sur la requête de la dame Marguerite Bergeon, veuve du sieur Jean Bernard, dit Colombier, demeurant ladite dame au Passage, commune de Braud, a donné acte à ladite veuve Bernard de sa demande d'envoi en possession de la succession de feu Jean Bernard, dit Colombier, décédé au même lieu du Passage, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme :

Blaye, ce douze février mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Signé : V. Lacroix.

Ministère de la guerre.

POUDRES & SALPÊTRES

ADJUDICATION DE SOUFRE BRUT

Il sera procédé, le lundi 3 mars 1884, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de la mairie de Marseille, par M. le maire ou son délégué, en présence de M. le directeur de la raffinerie nationale de salpêtres et soufres et d'un délégué du conseil de l'établissement, à l'adjudication publique, au moins offrant et sur soumissions cachetées, de la fourniture de **1,800,000 kil. de soufre brut**, qualité belle 3e de Sicile, à livrer en 1884, à la raffinerie de Marseille, en neuf lots de 200.000 kil. chacun.

Le cahier des charges est déposé à la raffinerie nationale de Marseille, 6, boulevard de la Paix, où les personnes qui désirent soumissionner pourront en prendre connaissance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL

DEMANDE EN CONCESSION

de

MINES DE HOUILLE

sur le territoire des communes de Laveissière, Murat et Bredon,

arrondissement de Murat.

AVIS

Par une pétition enregistrée à la préfecture du Cantal le 10 novembre 1883, sous le numéro 93,

M. Teillard-Chambon (Cirice), ingénieur civil, domicilié à Laveissière, canton de Murat, département du Cantal;

M. Pougnet (François), propriétaire, domicilié au même lieu;

M. Coudert (Pierre), propriétaire, domicilié au même lieu;

M. de Posson (Philippe), propriétaire à Jumet (Hainaut-Belgique), faisant élection de domicile en l'étude de M. Teillard, notaire à Murat;

M. de Posson (Léopold), propriétaire et industriel à Jumet (Hainaut-Belgique), faisant élection de domicile au même lieu;

M. Dufranne (Augustin), ancien directeur de charbonnages à Fontaine-Lévêque (Hainaut-Belgique), faisant élection de domicile au même lieu;

M. Dufranne (Louis), directeur de la mine de Jumeaux, à Jumeaux, département du Puy-de-Dôme, faisant élection de domicile au même lieu;

Sollicitent une concession de mines de houille sur le territoire des communes de Laveissière, Murat et Bredon, arrondissement de Murat.

Cette concession serait limitée comme suit :

A l'ouest, une ligne droite tirée de la maison la plus au nord du village de la Bourgeade, commune de Laveissière, point A, au bâtiment le plus au sud du village d'Albepierre, commune de Bredon, point B;

Au sud, une ligne droite tirée du point B au moulin de Pignou, bâtiment le plus au sud du village de Pignou, commune de Bredon, point C;

A l'est, une ligne droite tirée du point C au sommet du clocher de Murat, point D;

Au nord, une ligne droite tirée du point D à la maison la plus au nord du village des Cheyrouses, commune de Laveissière, point E;

Au nord-ouest, une ligne droite tirée du point E au point A de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de vingt et un kilomètres carrés quarante et un hectares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition, et sur une échelle de dix millimètres par cent mètres, de la concession sollicitée.

Le préfet du département du Cantal,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Aurillac, à Murat, à Laveissière et à Bredon.

Il sera inséré deux fois et à un mois d'intervalle dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Aurillac, le 17 décembre 1883.

Le préfet du Cantal,

A. DÉRON.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 13 février.

Du sieur BARTOUT (Charles), fabricant d'outils pour tanneurs et corroyeurs, demeurant à Paris, rue Jean-de-Beauvais, 11.

M. May, juge-commissaire.

M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 15016 du gr.)

Du sieur TERRAIN (Alfred), charron, demeurant à Neuilly (Seine), rue Perronnet, 6.

M. Droin, juge-commissaire.

M. Maillard, boulevard Saint-Michel, n. 4, syndic provisoire. (N. 15017 du gr.)

Du sieur LEFEBVRE (Jules), fabricant d'allume-feux, demeurant à Paris, rue Saint-Sabin, 27.

M. Chevalier, juge-commissaire.

M. Barboux, boulevard Sébastopol, 9, syndic provisoire. (N. 15018 du gr.)

Du sieur ECARNOT, ancien marchand boucher à Paris, avenue d'Orléans, 12, demeurant actuellement rue Thibaud, 7.

(Ouverture, 26 janvier 1884.)

M. Raffard, juge-commissaire.

M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15019 du gr.)

Du sieur DESQUAIRES fils (François), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue de Chaillot, n° 29.

(Ouverture, 18 décembre 1883.)

M. Raffard, juge-commissaire.

M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15020 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

AJOURNEMENT DE CONVOCATION

MM. les créanciers de la faillite POYÉ (Eugène), fabricant de broderies sur tulle, rue Saint-Sauveur, 52, sont prévenus que l'assemblée indiquée pour le 16 courant, à 2 heures, est ajournée. (N. 14469 du gr.)

SYNDICAT

De la société anonyme dite SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ORS ET BRONZES (en liquidation), dont le siège social était à Levallois-Perret, rue Martinval, 11, le 20 courant, à 2 heures précises. (N. 14967 du gr.)

Du sieur PERRICHON, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, passage Debille, 4, le 20 courant, à 11 heures précises. (N. 14930 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur BRION (Ernest), marchand de vins, tenant hôtel meublé, demeurant à Paris, rue Guttin, 12;

Entre les mains de M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic de la faillite. (N. 14093 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite Paul PIGNOLLET et Ce, ayant pour objet le commerce de papiers et cartons, dont le siège est à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 146, et composée de : 1° PIGNOLLET (Paul), demeurant au siège social; 2° et un commanditaire;

Entre les mains de M. Pinet, boul. Saint-Germain, 82, syndic de la faillite. (N. 14928 du gr.)

De la société en nom collectif (en liquidation), FAYOL père et fils, à l'exclusion des dames FAYOL, ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de marchand de vins, à Paris, boulevard Saint-Martin, 13, ladite société composée de : 1° Adolphe FAYOL père; 2° Alfred FAYOL fils, demeurant tous deux au siège social;

Entre les mains de M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic de la faillite. (N. 14633 du gr.)

Masse personnelle BOSREDON

1° Des sieurs BOSREDON (Henri); 2° COLLART (Emile), associés de fait pour la fabrication de savons, sous la raison H. BOSREDON et Ce, à Clichy (Seine), rue de la Fabrique, 18, y demeurant tous deux (société en liquidation);

Entre les mains de M. Beaujeu, rue de Rivoli, 66, syndic de la faillite. (N. 12911 du gr.)

Masse personnelle COLLART

1° Des sieurs BOSREDON (Henri); 2° COLLART (Emile), associés de fait pour la fabrication des savons, sous la raison H. BOSREDON et Ce, à Clichy (Seine), rue de la Fabrique, 18, y demeurant tous deux (société en liquidation);

Entre les mains de M. Beaujeu, 66, rue de Rivoli, syndic de la faillite. (N. 12911 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur MAUGUIN (Edouard), marchand de confections, demeurant à Paris, rue de Lévis, 75, le 20 courant, à 12 heures. (N. 14821 du gr.)

Du sieur MALMY (Jean-Isaïe), ancien marchand de vins à Paris, rue de Clisson, 2, demeurant actuellement à Saint-Hilaire-le-Petit, arrondissement de Reims (Marne), le 20 courant, à 12 heures. (N. 14845 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société anonyme dite : COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER SUR ROUTES, dont le siège est à Paris, rue Laffitte, 49, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 19 courant, à 11 heures,

Pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

(Cession du tramway de Villiers le-Bel) (N. 13940 du gr.)

CONCORDATS

De la dame LACQUET (Léontine-Héloïse LEVESQUE, femme judiciairement séparée de biens de Charles LACQUET, de lui autorisée), marchande de confections en gros pour dames, demeurant à Paris, rue Turbigo, 41, ci-devant, et actuellement rue du Sentier, 24, le 20 courant, à 12 heures précises. (N. 14636 du gr.)

Du sieur BLANCONNIER (Arnould), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, avenue des Gobelins, 48, le 20 courant, à 12 heures précises. (N. 8328 du gr.)

Du sieur POIGNOT (Joseph), ancien limonadier, à Paris, boulevard Voltaire, 13, demeurant actuellement boulevard Voltaire, 31, le 20 courant, à 12 heures précises. (N. 13735 du gr.)

Du sieur MARÉCHAL (Louis-Charles-Octave), marchand de vins restaurateur, demeurant à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 122, le 20 courant, à 12 heures précises. (N. 14634 du gr.)

Du sieur OLÉON (Jean), entrepreneur de fumisterie, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 73, le 20 courant, à 2 heures précises. (N. 14610 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur GIRARD-BON (Jean-Marie-Albert), marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, boulevard de la Chapelle, 124, le 20 courant, à 12 heures précises. (N. 14309 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite de la société en nom collectif Ed. CRESWELL et HERSENT, ayant pour objet le commerce des éponges, dont le siège est à Paris, boulevard Beaumarchais, 105, et composée de : 1° CRESWELL (Edouard), demeurant boulevard du Temple, 11; 2° HERSENT (Louis-Guillaume), demeurant boulevard Voltaire, 4, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 20 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14521 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la société anonyme dite : LE CRÉDIT FONCIER COMMERCIAL SUISSE, dont le siège est à Paris, place Vendôme, 10, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 26 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Barbot, 22, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 18418 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Des sieurs : 1° AUBERT, demeurant à Paris, rue Colbert, 10; 2° LOGRE, demeurant à Paris, rue Colbert, 10, ayant exploité en commun une maison de banque, sise à Paris, rue Colbert, 10, le 20 courant, à 2 heures précises. (N. 11966 du gr.)

Du sieur KULLMANN (Ernest), marchand de vins, rue Mazagran, 11, le 20 courant, à 12 heures précises. (N. 14361 du gr.)

Du sieur DAUNIS (Alexandre), marchand de vins et charbons à Paris, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 63, le 20 courant, à 11 heures précises (N. 12534 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur L'HOTELAIN (Louis), marchand de vins, demeurant à Paris, boulevard de la Chapelle, 6, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gaudin, syndic, 10, rue Thérèse, pour toucher un dividende de 24 fr. 39 p. 100, unique répartition. (N. 11509 du gr.)

Du sieur BOIRE-BRÉCHEUX, ancien emballeur, demeurant à Paris, rue de l'Echiquier, 47, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Hécaen, syndic, 9, rue de Lancry, pour toucher un dividende de 8 fr. 52 p. 100, unique répartition. (N. 9715 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *19 janvier 1884*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal déclare nul et de nul effet le jugement du *21 décembre 1883*, déclaratif de la faillite du sieur BROSSARD (Gustave), marchand de vins restaurateur, demeurant à Paris, rue de Fleurus, 18, ci-devant, et actuellement rue Pierre-Charron, 58;

Rapporte ledit jugement et remet les parties au même et semblable état qu'avant icelui. (N. 14756 du gr.)

Le vendredi 7 mars 1884, à une heure, il sera procédé publiquement au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, quai de Gesvres, 4, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des fournitures ci-après énoncées, nécessaires au service des hôpitaux et hospices civils de Paris, *pendant le 2° trimestre de 1884*, savoir :

Sucre raffiné en pains	53.000 kilog.
Spiritueux :	
1er lot. — Alcool du Nord à 90°.	20.000 litres.
2e lot. — Eau-de-vie à 58°	2.000 —
3e lot. — Rhum à 54°	8.000 —

S'adresser, pour prendre connaissance des cahiers des charges, au secrétariat de l'Assistance publique, quai de Gesvres, 4, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

SOCIÉTÉ

DE DÉPOTS & DE COMPTES COURANTS

2, place de l'Opéra.

Le conseil d'administration a décidé qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires de fixer le dividende à distribuer le 1er mai prochain, à 8 fr. 24, lesquels, joints aux 8 fr. 24 distribués le 2 novembre dernier, porteraient le revenu de l'exercice 1883 à 16 fr. 48 par action libérée de 125 fr.

Le président,
ARM. DONON.

Spectacles du Vendredi 15 Février.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Favorite : Dereims, Melchissédech, Dubulle; Mmes Figuet (2e début), Ploux. — La Farandole.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher; Mmes Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Le Pardon de Ploërmel : Bertin, Carroul, Belhomme; Mmes Merguillier.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tautfenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy; Mme Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand

spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Mental, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Beuvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 2 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée : 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Samedi seulement aura lieu la première représentation de Lucrezia Borgia, dont voici la distribution : MM. Gayarre, Gennaro; Salmasi, don Alfonso, duc de Ferrare; Manfred, Gubetta; Paroli, Rustighello; Mignoni, Gazella; Saporetti, Petrucci; Michelone, Liverotto; Mmes de Cepeda, Lucrezia Borgia; Tremelli, Orsini Maffio.

Dimanche, l'Odéon donnera Severo Torelli en matinée, et le soir le Mariage de Figaro, en représentation à prix réduits.

Lundi, à ce théâtre, soirée populaire à prix réduits; on jouera : la Fille de l'Orfèvre, l'Avocat Patelin et l'École des maris.

La représentation organisée au profit des victimes de l'incendie de la cité Joly a eu lieu mardi soir à l'Opéra-Populaire.

La recette s'est élevée, en y comprenant le produit de la quête, à 8,076 fr. 87.

Voici un aperçu du programme de la fête donnée en matinée dimanche prochain au Théâtre-Italien, au profit de la société générale pour le patronage des libérés :

Ouverture, par la musique de la garde républicaine, dirigée par M. Sellenick.

Causerie sur le but de l'œuvre, par Mlle Thénard, de la Comédie-Française.

Jésus de Nazareth, de Gounod, par M. Belhomme, de l'Opéra-Comique.

Air du Pré aux Clercs, par Mlle Janvier, de l'Opéra, avec accompagnement de violon et de piano, par Mlle Godard et M. Rivière.

Air du Prophète, cinquième acte, par Mlle Figuet.

Scène comique, par M. Fusier.

La Marche indienne, par la musique de la garde républicaine, Sellenick.

Les Projets de ma tante, comédie de Nicolle, jouée par Mlles Thénard, Henriot (de l'Odéon), et M. Mayer (du Vaudeville).

Duo de Carmen, par Mme Bilbaut-Vauchelet et M. Nicot (de l'Opéra-Comique).

Duo de la Muette, par MM. Sellier et Boudouresque.

Chanson comique, par M. Fusier, etc.

Voici la liste des matinées annoncées pour dimanche prochain :

Théâtre-Français : Smilis et Mlle du Vigean.

Opéra-Comique : Philémon et Baucis et le Pré aux Clercs.

Odéon : Severo Torelli.

Gymnase : le Maître de forges et Vendanges sont faites.

Variétés : la Cosaque et Chalet à vendre.

Palais-Royal : la Mariée du mardi gras et le Serment d'Horace.

Porte-Saint-Martin : la Dame aux camélias.

Gaîté : la Charbonnière.

Ambigu : la Jeunesse du roi Henri.

Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.

Bouffes-Parisiens : la Mascotte.

Nouveautés : l'Oiseau bleu.

Cluny : Trois femmes pour un mari, le Téléphone.

Déjazet : matinée enfantine.

Alcazar d'Hiver, spectacle-concert (Mme Thérésa).

Concert-Parisien, spectacle-concert.

Scala, spectacle-concert.

Eden-Concert : spectacle-concert.

Conservatoire national de musique. — 10e concert. — Struensée, fragments (Meyerbeer). — Fragments des Ruines d'Athènes (Beethoven). — Ouverture de la Grotte de Fingal (Mendelssohn). — La Mort d'Ophélie, chœur (H. Berlioz). — Symphonie en ut (Haydn). — Le concert sera dirigé par M. Deldevez.

Châtelet (concert Colonne) : Symphonie en ut majeur (Beethoven). — Fragments d'Hérodiade (Massenet). — Premier tableau du deuxième acte de Sigurd (Ernest Reyer). — Rapsodie norvégienne (Ed. Lalo). — Élégie (Massenet), chantée par M. Faure. — Marche et chœur de Tannhauser (Richard Wagner).

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : 3e audition de la Damnation de Faust, légende dramatique en quatre parties, paroles et musique d'Hector Berlioz : Marguerite, Mme Brunet-Lafleur; Faust, M. Van Dyck; Méphistophélès, M. Blauwaert; Brander, M. Jouhannet.

Cirque d'Hiver (concert Pasdeloup) : Première partie, musique russe : Suite d'orchestre (Tschaïkowsky). — Concerto pour violon (Rubinstein), exécuté par Mlle Marie Tayau. — Danse russe (Napravnik). — Deuxième partie, musique française : Air du Concert à la cour (Auber), chanté par Mlle Simonnet. — La Danse macabre (Saint-Saëns). — Andante nuptial (Ch. Lecocq). — Mouvement perpétuel (Paganini), exécuté sur le violon par Mlle Marie Tayau. — Fragments du Roi de Lahore (J. Massenet). — Fragments de l'Arlésienne (G. Bizet).

La société de musique de chambre pour instruments à vent (6e année), composée de MM. Taffanel, G. Gillet, Ch. Turban, Bremond, Espaignet, A. Bourdeau, Grisez, Garigue, Boullard, a donné sa première séance hier jeudi, dans les salons Pleyel-Wolff, rue Rochechouart.

Les cinq autres séances auront lieu les jeudis 28 février, 13 et 27 mars, 10 et 24 avril, à quatre heures précises.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 14 Février 1884.

[illegible] COMMERCIALE

Huile de Colza disponible		79 75
Huile de Colza disponible, dégeléee		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		81 75
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		89 75
Huile de Lin, en fûts		54 ..
Huile de Lin, en tonnes		56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	45 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	53 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine	à	40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. .. à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	.. .. à	45 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp	.. .. à	48 50
Farines supérieures disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		91 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata		90 ..

COURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 ⅛ — 2 h., 101 ⅛

VIENNE, Métal., ... — Papier, 79 825 — Monnaie, 80 40

Crédit Autrich....... 306 75 | Chem. de fer Autrich. 312 60

Change sur Londres.... Demande, 121 45. — Offre, 121 55

Change sur Paris....... Demande, 48 125 — Offre, 48 175

Lots.................. 125 60 | Napoléon.................. 9 61

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½%	Amsterdam	206 ⅛ .. à 206 ⅜ ..	205 ⅞ .. à 205 ⅞ et 4..%
4..%	Allemagne	122 ⅛ .. à 122 ⅜ ..	121 ⅞ .. à 122 ⅛ et 4..%
5..%	Vienne	205 ⅜ .. à 206 ...	205 ⅛ .. à 206 . et 4..%
5..%	Barcelone	486 .. à 487 ...	485 ⅜ .. à 485 ⅞ et 4..%
5..%	Madrid	486 ... à 487 ..	486 ... à 487 . et 4..%
6..%	Lisbonne	54. ... à 546 ...	545 ... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242 ...	241 ... à 242.. et 4..%
.....	Stockholm	126.... à 137.....	126.... à 137.. et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 23 à 25 28	25 22 . à 25 27 m. 3%
	do Chèque	.. .... à	25 23½ à 25 28½ ..
4..%	New-York	514 .. à 515 ...	513 .. à 515 . m. 3%
3½%	Belgique	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p. — 5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p	1/16 à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : de trois mois à un an .... 2..%

BANQUE DE FRANCE, Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.		1 .. à .. .. 0/00 prime
Argent	1000, do 218'89..	165 à 150 .0/00 perte
Quadruples espagnols		80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains		80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines		4 55.. à 4 57..
Souverains anglais		25 18.. à 25 22..
Banknotes		25 20.. à 25 23..
Aigles des États-Unis		25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)		24 65.. 24 75..
Impériales (Russie)		20 60.. à 20 67½
Couronnes de Suède		27 72.. à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 14 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f40 30 35 37½ 40 ...	en liq.						
			fin ct.	76 45	76 60	76 40	76 47½	76 40	76 47½
			Pr fin c		d2f				
			Pr fin c		d1f		76 75 d50		
			Pr fin c	75 9.	77 .. d25				
			Pr fin p		d1f		d50		
			Pr fin p		d2f				
			Pr fin p		d25		d2f		
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953	77f60 70 80 70 65 ...	en liq.						
			fin ct.	77 45	77 70	77 45	77 51¼	77 65	77 50
			Pr fin c		d1f		d50		
			Pr fin c		78 05 d25				
			Pr fin p		d1f		d50		
			Pr fin p		d25				
avril 84	d° amortissable 1884	76f50 55 45 55 60 50	en liq.						
			fin ct.	76 45	76 60	76 37½	76 52½	76 45	76 35
sept. 83	4 %		en liq.						
			fin ct.					99 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 107 25 107 107 15 25	en liq.						
			fin ct.					107 ..	114 ..
nov. 83	4 ½ % 1883	106 105 95 106 106 05 107½ 10 20 10 20 10 106 ... 106 05	en liq.						
			fin ct.	106 05	106 25	106 05	106 07½	105 95	105 97½
			Pr fin c		d2f				
			Pr fin c		d1f	106 40	106 25 d50		
			Pr fin c	105 50	106 65 d25				
			Pr fin p		d1f				
			Pr fin p		d2f		106 80 d50		
			Pr fin p		107 20 d25		d25		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répartit. Mexic., prom. de rentes							8 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor, 4%							[illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1016	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						500	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1017 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000 f.						503	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000 f.						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	505 501	en liq. / fin ct.					504 50	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1887, t.p.	505	fin ct.					500 50	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	518 516	fin ct.					16	[illegible]
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	250						250 ..	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	51. 513 511 512 511	fin ct.					513 .	530 ..
août 83	d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	515 516	fin ct.					514 ..	447 50
juill. 83	d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	404 402 75 403	fin ct.					402 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	391 75 391 25	en liq. / fin ct.					391 75	393 75
d°	d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50 114 75						114 50	
	d° d° séries sort. (unités)							800	
	d° d° séries entières		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	512 512 50 513 512	fin ct.					512 75	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	512	en liq. / fin ct.					512 .	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., ex-d'imp.)	523	Pr fin c. / fin ct.					522 ..	496 25
31. 83	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé	362 364 364 50	en liq. / fin ct.					365 ..	363 75
			Pr fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
avril 83	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	421 25	en liq.						
			au 15					495 ..	480 ..
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
déc. 83	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 15					372 50	720 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob.), act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)		en liq.						
			au 15					362 50	525 ..
			Pr au 15		d10				
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5190 5200	en liq.						
			fin ct.	5180	5..			5165 ..	5175 ..
			Pr fin c.		d50		d20		
			Pr fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.)	517 50 518 75	en liq.						
			au 15	517 50			518 75	520 ..	518 75
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 29		d10		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 22)	845 850	en liq.						
			au 15	842 50			847 50	855 ..	847 50
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 29		d10		d20		
mai 83	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440 442 50	en liq.						
			au 15					440 ..	440 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10)	402 50	en liq.						
			au 15					400 ..	[illegible]
			Pr au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p.	432 50	en liq.						
			au 15					433 ..	440 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
.. 82	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945 950	en liq.						
			au 15					945 ..	960 ..
			Pr au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises.		
Départ de Constantine, 5%, 1879	995 ..	99.
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	109 25	1.5 5
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	105	
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	480	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	990	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	147 50	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	102	
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.	510	
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	96 95	96
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 25	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.		
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 2500 f., t.p.	165	160
Le Cercle-incendie, a. 500f, 125f p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.		
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)		
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nomin.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 fr., 125 f. p.		
La Nationale (incendie), (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 fr. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 fr. payés		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.)		
L'Union (vie) (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5e		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1470	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	280	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	695	69.
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	310	31.
Midi d° a. de jouiss.		
Nord d° a. de jouiss.	1270	
Orléans d° a. de jouiss.	1.1 2.	
Ouest d° a. de jouiss.	410	
Alais Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	25	
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500 f., t.p.		
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 500 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Lorraine (Chem. de fer), act. 500 fr.		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Jeudi 13 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
anv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés	450	au 15..					450 ..	460 ..
			Pr au 15				d10		
			Pr au 29		d5f		d20		
anv. 84	Crédit de France (anc. Soc. gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	24 2[illegible] 25	au 15..					4 50	50 ..
			Pr au 15		d20		d10		
			Pr au 29		d20		d10		
mai 84	Crédit de Paris, actions 500 fr., 200 fr. payés	430	au 15..					201 25	245 ..
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 29				d5		
anv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives.)	492 50	au 15..					492 50	490 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d10		d10		
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)		au 31..					350 ..	3[illegible] ..
anv. 84	Actions de 500 fr., tout payé. (nominatives.)	1235 1244 1230 1235	au ct..	1240	1245	1237 50	1242 50	1237 50	1237 50
			Pr fin c.		d40	1230	1255 d10		
			Pr fin c.		1250 d20		d20		
			Pr fin p.		d40		1275 d10		
			Pr fin p.	1255	1267 50 d20		d5f		
	Crédit Foncier de France. Obligations :								
83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	510 510 75						512 ..	
d°	100me 4%, remb. 100 fr.	110						111 ..	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	55[illegible] 550						550 ..	
83	100me 3%, remb. 120 fr.	11[illegible] 75						117 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	507						507 ..	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	4[illegible]5						459 75	397 50
83	d° 5me 3%, remb. 100 fr.	101 50						102 50	
84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	[illegible]	au ct..					502 ..	453 75
83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	342 343 344	au ct..					342 .	358 75
83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	au ct..					445 ..	
83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	au ct..					445 .	458 75
83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	445 446 444	au ct..					445 ..	
84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	340 339 75 339 50	au ct..					340 ..	
84	d° d° 250 fr. payés	340 338	au ct..					339 .	
84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 350 f.	390	au ct..					390	
83	d° entièrement libérées	392 10 395 392 50 392	au ct..					392 50	
83	d° 3% 1881, remb. 500 f., t.p.	337 50 3[illegible]8	au ct..					337 50	
83	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent. d'ann. dues par l'État)	132	au ct..					132 ..	142 50
82	d° 5%, r. 500f	510	au 15..					510 ..	452 25
84	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 38000	175 50 175	au 15.	175				175 ..	165 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d10		d10		
84	Crédit industr. et Commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		au 15..					680 .	737 50
83	Crédit industr. et Commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500f, 125f p.	675	au 15..					685 ..	700 ..
83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	555	au 15..	555			552 50	560 .	556 25
			Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10.)	330 327 50 325 327 50	au 15..					330 .	327 50
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d10		d20		
83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	au 15..					640 ..	700 ..
84	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	au 15..					153 75	2[illegible] ..
			Pr au 15		d5f		d10		
83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	370	au 15..					375 ..	3[illegible] ..
			Pr au 15		d10		d10		
82	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	480 485	au 15..					482 50	485 ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		au 15..					440 ..	440 .
			Pr au 15		d5f		d10		
83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)		au 15..					420 ..	440
			Pr au 15		d5f		d10		
83	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20)	565 566 25 567 50	au 15..	565			567 50	567 50	567 50
	d° grosses coupures		Pr au 15		d10		d10		
			Pr au 29		d10		d10		
80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 225 fr. p. (ex-coup. 9)		au 15..					290 ..	292 50
			Pr au 15		d5f		d10		
83	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	427 50	au 15..					430 ..	4[illegible]7 50
			Pr au 15		d5f		d10		
82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 5)	30	au 15..					30 ..	3[illegible] ..
			Pr au 15		d5f		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	402 50	au 15..					405 ..	410 .
			Pr au 15		d20		d10		
	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés		au 15..					253 75	2[illegible]2 50
			Pr au 15		d5f		d10		
	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	436 25	au 15..					435 ..	440 ..
			Pr au 15				d10		
			Pr au 29		d5f		d10		
	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		au 15..					500 ..	530 ..
	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 24)	305 302 50 301 25 302 50	au 15..	302 50			301 25	305 ..	302 50
			Pr au 15		d5		d10		
			Pr au 29		d5f		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	115 ..	
d° actions de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 600f.	497 50	496 25
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.) a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	16 ..	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f.		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510 ..	
Nord (Soc. civ. pr rect.), r. 500 f., t.p.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2260 ..	2190 ..
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commerce, a. 500f, 250f p.		
B. de Consignation, a. 500f, 250f p. (e. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Fco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mat. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cptoir fin. ind. Paris, a. 500f, 312.50 p.		
Compies maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 333 f. 33 restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	393 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepts (ex-c. 33)		
Mottessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	60 ..	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.-L.-M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 250 p.	488 75	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie de), a. 500 f., t.p.	425	
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	430	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 16)	1165 ..	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	350	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'Italie (Soc. internle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 500f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1120 ..	1110 ..
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)	1130 ..	
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Aubu (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500f, t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Craigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
St-Eloi (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	300	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 1000 fr., t.p.		

Jouissance	Jeudi 14 Févr. 1884	Comptant	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Compt. (cours cotés précédemment)	Terme (cours cotés précédemment)
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	417 50 415					415 ..	437 50
juill. 83	Société des Immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)						425 ..	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t.p.	587 50					590 ..	587 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t.p.	7					7 ..	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t.p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)	570					570 .	564 ..
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	735 737 50 740					735 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1250 1245 1243 75 1242 50	1243 75	1245	1242 50	1243 75	1245 ..	1245 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1121 25 1122 50 1125 1130	1122 50				1121 25	1122 50
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1725 1730 1735	1730			1727 50	1730 ..	1732 50
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1282 50 1285	1283 75			1285 ..	1280 ..	1283 75
août 83	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	527 50 530					527 50	465 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	810 813 75 815 820					810 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	525					523 75	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)						590 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	410 415					410 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés		512 50	512 50	510 ..	512 50	515 ..	512 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)						410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.						390 ..	395 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1400 1405	1405	1410	1415	1405	1405 ..	1402 50
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 15.)	485 487 50 488 75 485					488 75	485 .
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	685					690 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5)	1180					1180 ..	1170 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	585 587 50 590					595 ..	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.						200 ..	918 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	435					435 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	495 496 25 497 50 498 75 497 50 500	495				495 ..	495 ..
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 49)	2030 2035 2037 50 2040 2042 50 2045 2047 50 2042 50 2045 2040 2042 50 2043 75 2045	2035	2050	2035 2070	2048 75 2050 2084 2110	2045 ..	2040 ..
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1160 1165	1165				1170 ..	1170 ..
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	710 705 701 25	705				705 ..	705 ..
sept. 83	d° Bons trent. 8%, r. 125f.	139					189 ..	148 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1250 1255 1260 1261 25 1262 50	1255	1265	1245	1260	1260 ..	1257 50
janv. 84	d° [illegible] (ex-coup. 3)	245					240 ..	250 ..
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 6.)	181 25 180 [illegible]					185 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTAT ÉTRANGERS							
janv. 84	Anglais (consolidés 3 %). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ¼ ⅛ 102					101 ¼	99 ..
v. 83	Autriche (Dette 5 % conv.), négoc. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)						66 ⅞	
	d° d° 1000 fl.						66 ⅞	65 ⅞
	d° d° 10000 fl.						65 ⅞	

VALEURS AU COMPTANT	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		
Dios-Mines (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)	250 ..	
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	945 .	940 ..
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° d° a. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t.p.	320 .	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 38		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	210 .	205 ..
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	325 .	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t.p. (ex-c. 4)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7481 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	130 ..	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t.p.		
Voitures à Paris, act. de jouissance	170	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t.p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 2)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	347 50	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	435 ..	
Ardoisières Santerre, a. 500 fr., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	445 .	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t.p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1865 .	
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40 ..	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1040 .	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	195 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t.p.	226	
Lits militaires, actions 500 fr., t.p.	270	
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.	160 ..	
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 fr., t.p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 29)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t.p.		
Télégr. s-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	262 ..	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 400f p.	277 50	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	130 ..	
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	330 ..	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 14 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme.
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% :		en liq..						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50	86 f 25 40 15	au 15..					86	83 25
	d° 1000 fl. d°	86 f 86 10	P au 15		450		450	85 90	83 25
	d° 10000 fl. d°		P au 29		d5'		d10	85 25	
			en liq..						
nov. 83	Belgique, 4%		au 31..					106 20	106 80
			en liq..						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31..					103 90	
			en liq..						
nov. 81	d° 3%, 1873		au 31..					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daira Sanieh	332 50 335	au 15..					336 25	336 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80)		P au 15		d5'		d10		
			P au 29		d5'		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq..						
	7%, remb. 500 fr.	336 25 337 50 338 338	au 15..	336 25			338 75	338 25	337 50
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	339 339 25	P au 15		d5'		d10		
	Grosses coupures		P au 29		d5'		d5'		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50 4 6 25	au 15..					456 25	455 ..
	Grosses coupures		P au 15		d5'		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 15..					440 ..	437 50
	Grosses coupures		P au 15		d5'		d10		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f),	59 f 59 10 25	au 15..					59 ..	59 ..
	Grosses coupures	59 59 10 25	P au 15		450		d25		
			en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixé 1f).		au 15..					60 ¼	
	Grosses coupures		P au 15						
janv. 84	d° 6%, 76, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	494 493	au 15..					494 ..	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. remb. 500 fr.	520	au 15..					520 ..	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ..	
	Petites coupures							118 ¼	
janv. 84	d° 6%							127 ..	
	Petites coupures							127 ..	
nov. 83	Emp. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	410	au 15..					448 75	442 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1881, 5%	341 340 50 340	au 15..					340 ..	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		P au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50) :		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.		au 15..					102 ..	
	d° 500 fl., t.p.	101 75	P au 15		d1'		450	101 95	99 ..
	d° 1000 fl., t.p.	102	P au 29		d25		450	101 90	
	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50) :								
	Obl. 100 fl., t.p.	76 f 60	en liq..					76 60	
	d° 500 fl., t.p.	75 f 50	au 31..					75 50	76 90
	d° 1000 fl., t.p.	75 f 80 35						75 50	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (nég.								
	change fixe 2 fr. 50)		au 31..					96 ..	
			en liq..						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15..	92 ..	92 05	91 95	92 95	91 90	91 95
	coup. 500 fr.		P au 15		d1'				
	c. 100 à 500 fr. exclus.	92 f 10 15 20	P au 15		d25		450		
	coup. 50 fr.		P au 29		d1'				
	c. au-dessous de 50 fr.	92 20 10	P au 29		d25	92 25	92 30 450	91 80	
oct. 83	d° 3%		au 15..					57 ..	67 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	298 296	au 15..					295 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15..					10 ..	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15..					11 ..	16 50
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 31..					90 ..	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	92 50 93 93 75 93 50	au 31..					92 50	93 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. à 500 fr.		au 31..					101 ¼	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ¼	au 31..					86 ¼	
	d° de 100 liv. st.	86 86 ¼						86 ¼	90 ..
	d° de 500 liv. st.	85 ¾ 85 85 ¼						85 5/16	
	d° de 1000 liv. st.	86 ¼ 86 86 ¼						86 ..	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 ¼ ¼	au 31..					86 ¼	
	d° de 100 liv. st.	86 ½ ¼	P au 31		d1'			86 ¼	89 ..
	d° de 500 liv. st.	86 ¼						86 ¼	
	d° de 1000 liv. st.							86 ¼	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31..					85 ¼	
	d° de 100 liv. st.	85 ¼	P au 31		d1'		410	85 ¼	92 ¼
	d° de 500 liv. st.							85 ¼	
	d° de 1000 liv. st.							85 ¼	
[illegible] 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t.p.		en liq..						
	Oblig. de 50 liv. st.	80 ¼	au 31..					80 ¼	
	d° de 100 liv. st.	80 ¼						79 ¼	80 ..
	d° de 500 liv. st.	78 ¼						78 ¼	
	d° de 1000 liv. st.							78 ¼	
nov. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq..						
	Oblig. de 500 fr.	92 75 87½ 93 93 12 ½	au 15..					93	93 25
	d° de 2500 fr.	92 f 85	P au 15		d1'		450	92 87½	93 25
	d° de 12500 fr.	92 40	P au 29		d1'		450	92 50	
nov. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orr),		en liq..						
	nég. c.f. d°. Obl. de 100 r.		au 15..					58 ..	91 60
	d° de 1000 r.		P au 15		d1'		450	57 ..	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orr),		en liq..						
	nég. c.f. d°. Obl. de 100 r.		au 15..					57 ¼	55 ¼
	d° de 1000 r.		P au 15		d1'		450	57 ¼	
[illegible] 83	d° 1881, 5%, obligations inté-		en liq..						
	rieures amortissables		au 15..					235 ..	242 50
	Grosses coupures		P au 15						
nov. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq..						
	obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	au 15..					381 25	405 ..
nov. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	oblig. 500 fr., tout payé	487 50	au 15..		410			493 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74.		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 15..	8 50					
	coup. de 62 fr. 50.	8 f 65 60 65 67 ½	P au 15		d25		450	8 65	8 65
	coup. de 12 fr. 50.		P au 29		d25		450		
	Emprunt Ottoman								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50 f 49	au 31..					50 ..	130 ..
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60	au 31..					60 ..	70 ..
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.	430 ..	
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat).	322 ..	321 75
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	567 ..	566
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	356	355 50
d° nouveau d°	356	355 ..
Ardennes, 3%, r. 500f d°	354 25	354 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	360 ..	359 ..
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	92 ..	
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1200 .	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	364 ..	363 ..
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.	342 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	359 ..	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	360 .	357 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	353 ..	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	590 .	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	366 .	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	362	360 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	358 ..	358 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'Etat).		
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	358	
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	357 50	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	354 75
Tosto, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	365 ..	364 50
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	365 .	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	356 .	355 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	360 .	
Orsay, 55, 4%, a. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63,000.		
2e émiss., de 63,001 à 108,312.	132 .	
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	130 ..	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	185 ..	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	356 50	356 ..
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.		
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	332 ..	330 ..
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155 ..	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	230 ..	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465 ..	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	140 ..	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 5%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	570	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	70	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.	286 25	
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	245 ..	242 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 200 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	513	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	513 6.	510 ..
d° 1882, 235 f. payés (nomin.).	547	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300	
d° d° 5%, r. 500 fr.	493 25	492 50
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	290 ..	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Jeudi 14 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours		Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :									
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	51f 53f	en liq.						54 ..	300 ..
	Grosses coupures	.f	au 15							
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq.						49 50	52 75
	coup. de 5	49	au 15							
	coup. de 25	49	Pr au 15		d 5			d 1		
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f25 43f50 43f45	en liq.						43 75	71 25
	coup. de 5	43f25 43f50	au 15							
	coup. de 25	43f25 43f50	Pr au 30		d 5			d 10		
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%	378 75 377 50	au 15						380 ..	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.									
janv 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	485 490 488 75	en liq.							
			au 15	487 50					490 ..	487 50
			Pr au 15		d 10			d 20		
			Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 29		d 50			d 20		
			Pr au 29		d 5			d 10		
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)	510 512 50 515	en liq.							
			au 15						510 ..	515 ..
			Pr au 15							
janv. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11)		en liq.							
			au 15						495 ..	505 ..
			Pr au 15					d 10		
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5)		en liq.							
			au 15						460 ..	455 ..
			Pr au 15							
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1)	370 368 75	en liq.							
			au 15						372 50	366 ..
			Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 29		d 20			d 10		
janv 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 15						500 ..	500 ..
janv 84	Banque Nationle du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 pr (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq.							
			au 15						520 ..	520 ..
			Pr au 15		d 5			d 10		
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	647 50 648 75	en liq.							
			au 15	647 50	648 75	645 ..	647 50		648 75	650 ..
			Pr au 15		d 5			d 10		
	Grosses coupures		Pr au 29		d 5			d 10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq.							
			au 15						700 ..	700 ..
	Grosses coupures		Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 29		d 5			d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	800 797 50	en liq.							
			au 15	797 50					797 50	795 ..
	Grosses coupures	196 25	Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 29		d 20			d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés	535	en liq.	52						
			au 15	533 75					537 50	538 75
	Grosses coupures		Pr au 15		d 5			d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.)	443 75 442 50	en liq.					d 10		
			au 15						442 50	415 ..
			Pr au 15		d 5			d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq.							
			au 15						472 50	472 50
			Pr au 15							
janv. 84	Banque centr. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r.500, t.p.	376 25 375 375 50 377 50	en liq. / au 15						375 ..	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r.500, t.p.	363 363 75 365	au 15						365 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	180 187 50	en liq.							
			au 15	182 50					185 ..	187 50
			Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 29		d 20					
janv 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	500 502 50 501 25 502 50	en liq.		d 5			d 10		
			au 15						500 ..	505 ..
			Pr au 15		d 10					
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)	525	en liq.							
			au 15						525 ..	605 ..
			Pr au 15							
janv 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	651 25 652 50	en liq.							
			au 15						652 50	650 ..
			Pr au 15		d 20			d 10		
			Pr au 15		d 5					
	d° Grosses coupures		Pr au 29		d 20			d 10		
			Pr au 29		d 5					
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p. (ex-coup. 2.)	227 50	en liq.							
			au 15						225 ..	225 ..
			Pr au 15							
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	310 312 50 3150	en liq.							
			au 15	311 25					311 25	311 25
	d° Grosses coupures		Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 29		d 5			d 10		
janv 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq.							
			au 15						370 ..	360 ..
			Pr au 15							
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	525 526 25 527 50 528 75	en liq.							
			au 15	526 25			528 75		526 25	528 25
		530	Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 15		d 20					
			Pr au 29		d 5			d 10		
janv 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	487 50 490	en liq.							
			au 15						490 ..	490 ..
			Pr au 15		d 5			d 10		
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé	190	en liq.							
			au 15						117 [illegible]	165 ..
janv 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	627 50	en liq.							
			au 15						627 50	622 50
	d° Grosses coupures		Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 29		d 5			d 10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)		en liq.							
			au 15	427 50					430 ..	430 ..
			Pr au 15		d 5			d 10		
			Pr au 29		d 5			d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer) Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p.		en liq.							
			au 15						445 ..	450 ..
			Pr au 15							
janv 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p. (ex-coup. 7.)	475	en liq.							
			au 15						475 ..	495 ..
			Pr au 15					d 10		
			Pr au 29					d 10		
	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p., (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. 4.)		en liq.							
			au 15					d 10	510 ..	500 ..
			Pr au 15							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.	450 ..	
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	455 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	504	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	418	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.		
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	458 75
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.		
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 510	95	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30. f.	96	
Canal de Panama, 5%, r. 500f., t.p.	411	410 25
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	216 50	215 ..
d° 100 fr. p.	254	
Suez, 5%, remb. 500 fr.	570	560
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	353 50	350
d° d° tout payé.		
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	86 25	87
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2¾ %, 1853 (négociations change fixe 25f20)	[illegible]	
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge).		
d° 6%, 71 (fixe 25f20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	497 50	
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	318	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	67 ..	
d° 1000 fl. d°		
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878.		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.F.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878 (fe 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	297 ..	296 [illegible]
d° Grosses coupures.		
d° Coupures de 5.		
d° Indien, 4 %, 78 (nég. ch.).		
d° Norvégien, 4½, 76. (fe 25.20).		
d° 4%, 78. d°		
d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74. coup. 125f		
d° d° coup. 62f50.		
d° d° coup. 12f50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 20 l. st. cap.		
Empr. Ottoman, 1860, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1863, d°		
d° 1865, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873, d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%		
d° 1850, 5%		
d° Cert. anglais, 5%		
Empr. Romain, 5 %		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.		
d° 1866, 5%	98 ¾	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	447 50	
d° 1877-78, 3%	260 ..	
d° 1879, 6%, r. 505 f.	442	443 [illegible]
d° 1880, 3%, t. p.	261 25	
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25.50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	390 50	
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	399	398
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	364 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n.ch. f. 25.10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	506	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87f50).		
d° d° (105 f.).		

Seizième année. — N° 46. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Samedi 16 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 10 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 16 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret rendant obligatoire pour les pharmaciens le nouveau *Codex medicamentarius* (page 857).

Médailles d'honneur et mentions honorables décernées pour actes de courage et de dévouement (page 857).

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'infanterie et dans le service des hôpitaux militaires (page 860).

— portant nominations dans l'infanterie et le personnel administratif de l'armée territoriale (page 861).

Décision portant nomination dans le service du recrutement (page 860).

— portant mutation dans le service d'état-major (page 860).

— portant permutation dans le service des hôpitaux militaires (page 860).

— déterminant la composition du comité consultatif de l'infanterie (page 862).

PARTIE NON OFFICIELLE

Compte rendu de la dernière séance de la commission supérieure du phylloxera (page 862).

Avis et communications. — Statistique des primes de navigation liquidées au 1er janvier 1884 (page 862).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 15 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 876).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 876).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 877).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 879).

Informations. — Les bibliothèques municipales de Paris (page 880).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 882).

Bourses et marchés (page 884).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 387 à 406).

Chambre. — Documents (page 2221 à 2232).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 15 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et du ministre du commerce;

Vu les articles 32 et 38 de la loi du 21 germinal an XI;

Vu la décision du 5 février 1880, rendue sur le rapport des ministres de l'agriculture et du commerce, et de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu le nouveau *Codex medicamentarius* rédigé, en exécution de cette décision, par une commission spéciale,

Décrète :

Art. 1er. — Le nouveau *Codex medicamentarius, Pharmacopée française*, édition de 1884, sera et demeurera obligatoire pour les pharmaciens à partir du 15 mars 1884.

Art. 2. — Le ministre du commerce et le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:
Le ministre du commerce,
CH. HÉRISSON.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
A. FALLIÈRES.

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé, le 12 février 1884, par le Président de la République, des médailles d'honneur ou des mentions hon

norables ont été décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de janvier dernier :

AIN

Mention honorable. — **Despeyroux (Edouard)**, receveur des contributions indirectes à Saint-Rambert; 2 novembre 1883 : a fait preuve de dévouement en abattant un chien atteint d'hydrophobie.

ARIÈGE

M. A. 2e classe. — **Gailluad (Edouard)**, courtier de commerce à Marseille (Bouches-du-Rhône); 8 août 1883 : s'est particulièrement distingué lors d'un incendie survenu à l'usine à gaz du parc d'Aulus. Avait déjà obtenu une mention honorable.

AUDE

M. O. 2e classe. — **Parrasse (Guillaume)**, limonadier à Puichéric; 23 janvier 1884 : a opéré, dans des conditions très périlleuses, le sauvetage d'une femme accidentellement tombée dans l'Aude. Déjà titulaire des deux médailles d'argent.

BOUCHES-DU-RHONE

M. A. 2e classe. — **Décome (Barthélemy)**, chapelier à Aix; 5 juillet 1883 : a fait preuve de dévouement dans plusieurs circonstances, notamment en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture.

Mention honorable. — **Delpomdedieu (Victor)**, gardien de nuit du chantier de la nouvelle cathédrale de Marseille; Marseille, décembre 1881-31 décembre 1883 : s'est signalé, à deux reprises, en coopérant à l'arrestation de dangereux malfaiteurs.

CALVADOS

Mention honorable. — **Péseril (Louis)**, garçon meunier à Prêtreville; 27 septembre 1883 : a fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant, au moment où il allait se jeter dans la Touques, un cheval attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient trois personnes.

CORSE

M. A. 2e classe. — **Susini (Pierre-François)**, instituteur communal à Santo-Pietro-di-Tenda; 26 juillet 1883 : s'est particulièrement distingué dans plusieurs circonstances, notamment en portant secours à un enfant enseveli sous les décombres d'un mur.

CÔTE-D'OR

M. A. 2e classe. — **Gauthron (Emile)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers de Pagny-le-Château; 1853-1884, 31 ans de services : belle conduite dans un grand nombre d'incendies; un sauvetage.

Mention honorable. — **Durupt (Hippolyte)**, sergent de ville à Dijon; 15 janvier 1884 : s'est signalé en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture.

CÔTES-DU-NORD

Mention honorable. — **Gauthier (Henry)**, facteur enregistrant à la gare de Loudéac; 16 décembre 1883 : s'est résolûment jeté à la tête d'un cheval emporté, qu'il est parvenu à maîtriser.

DORDOGNE

M. A. 2e classe. — **Bonnebouche (Edmond)**, maçon à Issac; 27 novembre 1883 : a failli être victime de son dévouement en portant secours à un ouvrier mineur tombé asphyxié au fond d'un puits.

Mention honorable. — **Delol (Victor)**, domicilié à Domme; 16 septembre 1883 : s'est distingué en travaillant à l'extinction d'un incendie.

DOUBS

M. A. 2e classe. **Calame (Pierre)**, cultivateur à Fesches-le-Châtel; 17 octobre 1883 : a exposé sa vie pour sauver trois enfants en danger de périr dans un incendie. Avait déjà accompli plusieurs actes de dévouement.

EURE

M. A. 2e classe. **Barou (Xavier)**, sapeur-pompier à la compagnie de Beuzeville; Saint-Pierre-du-Val, 6 décembre 1883 : belle conduite dans un violent incendie. S'était précédemment distingué lors des inondations survenues à Lisieux (Calvados) en 1875.

M. A. 2e classe. **Lecomte (Charles)**, cantonnier, domicilié à la Haye-Malherbe; Surtauville, 11 juin 1883 : s'est dévoué pour sauver un ouvrier tombé asphyxié au fond d'une marnière souterraine.

EURE-ET-LOIR

M. A. 2e classe. — **Belle (Béat-Germain)**, ancien lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Nogent-le-Roi; 1840-1873 : 33 ans de services.

M. A. 2e classe. — **Mauduit (François-Honoré)**, sergent-fourrier au même corps; 1854-1884 : 30 ans de services.

Se sont particulièrement distingués dans un grand nombre d'incendies.

FINISTÈRE

M. A. 2e classe. — **Nief (Edouard)**, facteur des télégraphes à Quimper; 14 octobre 1883 : a fait preuve de dévouement dans plusieurs circonstances, notamment en arrêtant un cheval qui venait de renverser la voiture à laquelle il était attelé et sous laquelle se trouvait le conducteur.

GARONNE (HAUTE-)

M. A. 1re classe. — **Luscours (Pierre)**, sergent à la compagnie de sapeurs-pompiers de Toulouse; 1875-1883 : déjà titulaire de la médaille de 2e classe en argent. S'est distingué de nouveau par plusieurs actes de dévouement accomplis dans des conditions périlleuses.

GERS

M. A. 2e classe. — **Cazaubon (Antoine-Jean)**, instituteur à Saint-Mézard; 29 décembre 1883 : a fait preuve d'un courageux dévouement en abattant un chien atteint d'hydrophobie qui s'était introduit dans l'école. S'était précédemment signalé par sa belle conduite dans un incendie.

Mention honorable. — **Dassieu (Omer-Antoine-François)**, peintre en bâtiment à l'Ile-Jourdain; 1er janvier 1884 : a arrêté deux chevaux emportés attelés à une voiture.

GIRONDE

M. A. 2e classe. — **Bonyonnet (Aignan)**, mécanicien à la compagnie du chemin de fer d'Orléans, domicilié à Bordeaux; 1847-1880 : a plusieurs fois exposé sa vie pour sauver des personnes qui se noyaient. S'est également distingué lors des inondations de la Garonne, en février 1879.

ILLE-ET-VILAINE

M. A. 2e classe. **Miriel (Louis)**, capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Malo; 1868-1884 : belle conduite dans un grand nombre d'incendies; un sauvetage.

JURA

M. A. 2e classe. **Gaudry (Charles-Constant)**, aubergiste à Grozon; 1877-1883 : s'est distingué en travaillant à l'extinction de plusieurs incendies et en coopérant à l'arrestation d'un meurtrier.

LOT

Mentions honorables.

Durand (Auguste), facteur rural à Figeac; 20 septembre 1883 : s'est signalé en travaillant à l'extinction d'un incendie.

Bert (Claude), domicilié à Bouziès; 5 août 1883 : belle conduite dans une circonstance analogue.

Le jeune **de Pradelle (Henri)**, âgé de 8 ans, domicilié à Bretenoux; 18 septembre 1883 : a sauvé un de ses camarades sur le point de se noyer dans la Cère.

MAINE-ET-LOIRE

M. A. 2e classe. — **Cordier (René)**, sergent-major de la compagnie de sapeurs-pompiers de Segré; 1859-1884 : a fait preuve de dévouement dans de nombreux incendies et a opéré plusieurs sauvetages.

MANCHE

M. A. 2e classe. — **Prévost (Emile-Alexandre)**, sapeur-pompier à la compagnie de Sourdeval-la-Barre; 14 avril 1883 : s'est particulièrement distingué en travaillant à l'extinction d'un incendie. Avait déjà fait preuve de courage dans d'autres sinistres.

MARNE

M. A. 2e classe. — **Masson (Désiré-Alfred)**, fumiste à Reims; 1869-1882 : s'est dévoué pour combattre des incendies et sauver des personnes sur le point de se noyer.

MAYENNE

M. A. 2e classe. — **Jupin (Henri)**, négociant à Soulgé-le-Bruant; Montsurs, 20 novembre 1883 : a arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté qui, attelé à une voiture, avait déjà renversé plusieurs personnes.

MEUSE

M. A. 2e classe. — **Rouhard (François)**, [illegible]rier à Laheycourt; 6 novembre 1883 : a montré autant de courage que d'intelligence pour retirer d'une carrière souterraine de phosphate de chaux deux ouvriers qui y étaient tombés asphyxiés.

M. A. 2e classe. — **Nicole (Emile)**, bûcheron à Sommeille; 3 décembre 1883 : a opéré, dans des conditions très périlleuses, le sauvetage d'un ouvrier qui, gravement blessé en travaillant à la cime d'un arbre, se trouvait sur le point d'être précipité sur le sol.

M. A. 2e classe. — **Noël (Pierre)**, domicilié à Void; 25 décembre 1883 : n'a pas hésité, malgré son âge avancé, à se jeter tout habillé dans le Vidus, pour sauver une jeune fille entraînée par le courant vers les vannes d'un moulin.

NORD

M. O. 2e classe. — **Demadrille (Jules)**, [illegible] chargeur de bateaux, domicilié à Lille; 6 janvier 1884, déjà titulaire des deux médailles [illegible] argent : s'est distingué de nouveau en sauvant une femme tombée dans le canal de la Deûle avec la voiture qu'elle conduisait.

M. A. 1re classe. — **Daise (Auguste-Victor)**, brigadier de police à Valenciennes; 157[illegible] : a fait preuve de dévouement dans diverses circonstances, notamment en arrêtant deux chevaux emportés. Déjà titulaire d'une médaille d'honneur.

M. A. 2e classe. — **Buzy (Nicolas)**, sergent de ville à Lille; 1882-1884 : a abattu, à deux reprises différentes, des chiens atteints d'hydrophobie et est parvenu à arrêter, après une lutte opiniâtre, deux faux monnayeurs très dangereux.

M. A. 2e classe. — **Teerlinck (Jean-Baptiste)**, employé du chemin de fer, à Fourmies; [illegible] 1883 : s'est dévoué deux fois pour sauver des personnes sur le point de se noyer dans l'étang des Moines.

Mentions honorables.

Dumont (Pierre-Joseph), sergent-fourrier à la compagnie des sapeurs-pompiers d[illegible]gny-au-Bac.

Leteneur (Constantin), sergent à la [illegible] compagnie ;

1872-1883 : belle conduite dans plusieurs incendies.

OISE

Mention honorable. — **Jourdain (Emile)**, cantonnier, domicilié à Rhuis ; 28 octobre 1883 : s'est signalé en portant secours à un ouvrier surpris par un éboulement dans un puits en construction.

RHIN (HAUT-)

(Territoire de Belfort.)

M. A. 2e classe. — **Ackermann (Cyrille)**, médecin-vétérinaire à Delle ; 23 novembre 1884 : n'a pas hésité à sauter d'une voiture, dans laquelle il se trouvait avec deux personnes, pour maîtriser le cheval, qui s'était emporté et menaçait de causer de graves accidents.

SAÔNE (HAUTE-)

M. A. 2e classe. — **Rémond (Alexandre)**, lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Vauvillers ; 1848-1884, 35 ans de services ; belle conduite dans plusieurs circonstances ; a notamment sauvé, en 1858, deux enfants sur le point de périr dans un incendie.

M. A. 2e classe. — **Thomas (Pierre)**, sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de Jussey ; 1860-1884 : a fait preuve de courage en combattant des incendies.

SAONE-ET-LOIRE

M. A. 2e classe. — **Touillon (Jean)**, receveur buraliste à Ciry-le-Noble ; Perrecy-les-Forges et Ciry-le-Noble, 1855-1882 : s'est dévoué, à plusieurs reprises, pour sauver des personnes sur le point de se noyer. A notamment couru de très grands dangers en retirant du canal du Centre un homme qui y était tombé accidentellement.

Mention honorable

Prest (Ferdinand), cantonnier à Montpont ; 8 décembre 1883 : s'est distingué en accomplissant un fait de sauvetage.

SAVOIE

M. A. 2e classe. — **Boisson (Antoine)**, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Albertville ; 1881-1883 : a donné, dans divers incendies, l'exemple du plus courageux dévouement.

SEINE

M. O. 2e classe. — **Veil (Prosper)**, ancien sous-brigadier des gardiens de la paix, à Paris ; 1882-1883, déjà titulaire des deux médailles d'argent : s'est de nouveau signalé en portant secours aux victimes de la catastrophe de la rue François-Miron et en travaillant à l'extinction d'un incendie ; a été contusionné dans cette dernière circonstance.

M. A. 2e classe. — **Clément (Maurice-Charles)**, inspecteur au commissariat de police du quartier Sainte-Marguerite, à Paris ; 1881-1883 : belle conduite dans diverses circonstances ; a notamment exposé ses jours pour sauver un homme tombé dans un puits.

M. A. 1re classe. — **Tissandier (Jean)**, gardien de la paix, à Paris ; 1883 ;

M. A. 1re classe. — **Coursimault (Moïse)**, gardien de la paix, à Paris ; 1883 ;

M. A. 2e classe. — **Sonrier (François)**, gardien de la paix à Paris ; 1880-1883 ;

M. A. 2e classe. — **Badet (Pierre)**, gardien de la paix à Paris ; 1879-1883 ;

M. A. 2e classe. — **Haas (Michel)**, gardien de la paix à Paris ; 1882-1883 ;

Se sont particulièrement distingués dans plusieurs circonstances, notamment en arrêtant des chevaux emportés attelés à des voitures. Le sieur Coursimault a été blessé grièvement. Il est, ainsi que le sieur Tissandier, déjà titulaire de la médaille d'argent de 2e classe.

M. A. 2e classe. — **Collin (Pierre-Joseph)**, gardien de la paix à Paris ; 1879-1883 : a accompli plusieurs actes de dévouement.

M. A. 2e classe. — **Duby (Joseph-Athanas)**, employé de café, à Paris ; 21 octobre 1883 : a été grièvement blessé en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture sans conducteur.

M. A. 2e classe. — **Lafage (Paul-Louis-Ernest)**, négociant à Paris ; Paris, 23 avril 1883 : a couru les plus sérieux dangers en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

Mentions honorables.

Dirson (Joseph-Baptiste), sous-brigadier des gardiens de la paix, à Paris ; 1873-1883 : s'est signalé à diverses reprises, a notamment porté secours à une jeune fille sur le point d'être écrasée par une voiture.

Hébert (Henri-Jules), sous-brigadier de gardiens de la paix à Paris ; 1868-1883 ;

Sion (Louis), entrepreneur de maçonnerie, à Nogent-sur-Marne ; 1881-1883 ;

Ont arrêté plusieurs fois des chevaux emportés attelés à des voitures.

Roussel (Victor-Julien), concierge à Paris ; 20 novembre 1883 : belle conduite dans un incendie.

SEINE-INFÉRIEURE

M. A. 2e classe. — **Leconte**, capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers du Houlme ; 1868-1884 : s'est particulièrement distingué dans plusieurs sinistres, notamment lors de l'incendie du Houlme en 1868.

Mention honorable. — **Rouget**, lieutenant à la même compagnie ; Le Houlme, 1868 : belle conduite dans le même incendie.

SEINE-ET-MARNE

M. A. 2e classe. **Marchand (Emile)**, jardinier à Servon ; 15 juin et 14 décembre 1883 : a arrêté, au péril de sa vie, des chevaux emportés attelés à des voitures dans lesquelles se trouvaient plusieurs personnes.

SEINE-ET-OISE

M. A. 2e classe. — Dame veuve **Gandron**, née **Marguerite Champenois**, domiciliée à Tigery : a fait preuve, en maintes circonstances, du plus courageux dévouement en soignant des malheureux atteints de maladies contagieuses.

M. A. 2e classe. — **Sotton (Aimé)**, sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers de Villeneuve-Saint-Georges ; 29 juillet 1875-16 janvier 1881 : s'est particulièrement distingué en accomplissant deux sauvetages.

M. A. 2e classe. — **Conin (Victor-Auguste)**, sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Louvres ; 1844-1884, 40 ans de services : s'est signalé en combattant de nombreux incendies et, le 6 mars 1875, en opérant dans des conditions périlleuses le sauvetage d'une femme qui s'était précipitée dans un puits.

M. A. 2e classe. — **Chandelier (Etienne-François)**, sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Germain-en-Laye ; 1857-1884, 27 ans de services : belle conduite dans plusieurs incendies.

Mentions honorables.

Lépicier (François-Eugène), sergent instructeur de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Germain-en-Laye. 1863-1884 : 21 ans de bons services.

Guicheux (Louis-Auguste), sapeur-pompier à la même compagnie ; Saint-Germain-en-Laye, 11 décembre 1883 : a arrêté un cheval emporté attelé à une tapissière.

Mouillet (Roch), sapeur-pompier à la subdivision de Marly-le-Roi ; 12 octobre 1883 : s'est dévoué pour porter secours dans un incendie.

TARN

M. A. 2e classe. — **Gides (Jean-Joseph Marius)**, commissaire de police à Rabastens ; 1882-1883 : a accompli, dans les conditions les plus périlleuses, divers actes de courage et de dévouement.

VIENNE

M. A. 2e classe. — **Martin**, ancien commissaire de police à Montmorillon, commissaire spécial de police des chemins de fer à Nevers ; Montmorillon, 12 juin 1880 : a bravé tous les dangers pour porter secours aux victimes d'une inondation.

YONNE

Mention honorable. — **Boussard (Alexis)**, éclusier au barrage de Bassou ; 25 novembre 1883 : n'a pas hésité à se jeter à l'eau pour sauver une femme tombée dans l'écluse.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

M. A. 2e classe. — **Chapuy (Jean-Pierre)**, inspecteur de la maison centrale d'Embrun (Hautes-Alpes) ; 14 novembre 1883 : a exposé sa vie en se rendant maître d'un détenu en état de rébellion et armé d'un tranchet dont il menaçait les gardiens qui cherchaient à s'emparer de lui.

Mention honorable. — **Vitali (Ange-Pierre)**, gardien à la maison centrale de Lambèze (Algérie) ; 23 juillet 1883 : s'est particulièrement distingué en s'interposant dans une rixe survenue entre deux détenus et dont l'un était sur le point de frapper son adversaire d'un coup de hache.

MILITAIRES

ARDENNES

M. A. 2e classe. — **Degez (Léon-Auguste)**, capitaine au 128e régiment d'infanterie ; Sedan, 11 décembre 1883 : a tué, au péril de sa vie, un bœuf échappé et devenu furieux.

AUDE

Mention honorable. — **Vincent (Joseph)**, soldat au 15e régiment d'infanterie ; Carcassonne, 31 décembre 1883 : a arraché à une mort certaine trois enfants sur le point d'être écrasés par une voiture dont les chevaux s'étaient emportés.

GARD

M. A. 2e classe. — **Maguin (Edouard-Nicolas)**, adjudant au 3e régiment d'infanterie ; Pont-Saint-Esprit, 30 novembre 1883 : a fait preuve de courage et de dévouement en arrêtant un soldat qui, subitement atteint d'aliénation mentale, était sorti de la caserne muni d'un fusil chargé.

GARONNE (HAUTE-)

M. A. 2e classe. **Dambrun (Guillaume-Laurent)**, gendarme à la compagnie de la Haute-Garonne ;

M. A. 2e classe. **Dousset (Antoine)**, gendarme à la compagnie de la Haute-Garonne ;

Granade, 7 novembre 1883 : ont fait preuve d'une rare énergie en arrêtant un contrebandier des plus dangereux qui avait tiré sur eux.

Mention honorable. — **Dufort (Jean-Marie-Cécilien)**, brigadier à la même compagnie ; Aurignac, 1882-1883 : belle conduite dans deux incendies.

JURA

Mention honorable. — **Poncet (Victor)**, maréchal des logis au 7e escadron du train des équipages militaires ; Dôle, 2 janvier 1884 : a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

LOIR-ET-CHER

Mention honorable. — **Ramel (Jean-Hyacinthe)**, gendarme à cheval à la compagnie de Loir-et-Cher ; Selles-sur-Cher, 1er janvier 1884 : s'est rendu maître d'un cheval emporté.

LOIRET

M. A. 2e classe. — **Bandini (Paul-André)**, maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie du Loiret; Saint-Pryvé, 29 novembre 1883 : a fait preuve de courage en arrêtant deux malfaiteurs armés de revolvers.

Mention honorable. — **Delorme (Anatole-Pierre)**, gendarme à la même compagnie; Thilleurs, 5 décembre 1883 : a maîtrisé un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur.

SEINE

M. A. 2e classe. — **Gommet (Charles Jean)**, sergent au régiment de sapeurs-pompiers de Paris; 5 décembre 1883 : sauvetage de trois femmes sur le point de périr asphyxiées dans un incendie.

Mention honorable. — **Siteau (Louis-Pierre-Charles)**, caporal au même régiment; 13 janvier 1884 : a arrêté un cheval emporté.

TUNISIE

M. A. 2e classe. — **Abdallah ben Massoub el Marani**, lieutenant du port de Gabès; 28 novembre 1883 : s'est particulièrement distingué en portant secours à un soldat français et à quatre indigènes montés sur un radeau qu'un violent coup de vent avait poussé vers la pleine mer.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 12 fév. 1884, M. Taverna, capit. breveté au 18e bat. de chass. à pied, détaché comme stag. à l'ét.-maj. du 2e corps d'ar., a été mis en activité hors cad. pour être affecté au service d'ét.-maj. et nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. général du ministre de la guerre (4e bur.).

Service des hôpitaux militaires. — Par décis. du 9 fév. 1884, M. Arnaud, off. d'administ. adj. de 1re cl., affecté au gouv. de Paris, a été désigné pour être employé au 16e corps d'ar., par permut. avec M. Lefèvre, off. d'administ. du même grade, à Perpignan.

Recrutement. — Par décis. minist. du 13 février courant, M. Allard, chef d'escad. au 2e rég. de spahis, a été nommé au command. du bureau de recrut. de Mirande, en rempl. de M. Delettre, rendu à la vie civile par limite d'âge.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du Présid. de la République, en date du 13 février 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés :

1° *A soixante-seize emplois de sous-lieutenant de réserve, pour être attachés à des corps d'infanterie, les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent, savoir :*

1er régiment.

MM. Loth (Jean-Baptiste-Marie-Emile).
Dugimont (Auguste-Henri-Benoît).
Berger (Georges-Pierre).
Robaut (Auguste-Henri).
Delwardre (François).
Fiévet (Pierre-Joseph).

8e régiment.

MM. Dussaussoy (Paul-Constant-Jean-Charles).
Musset (Jules-Philippe).
Mine (Charles-Léon).
Venant (Ernest-Désiré).
Ramet (Charles-Adolphe-Alexis).
Gest (Ernest-Pierre).

33e régiment.

MM. Bourguin (Marie-Victor-Maurice).
Pécheux (Charles-Alfred).
Moreau (Joseph-Gustave).
Planterose (Léon-Jules).
Caron (Alexandre-Jean-Baptiste).
Demiautte (Pierre-François).
Lafebvre (Emile-Alfred-Joseph).
Thièble (Paul-Léon).

43e régiment.

MM. Lionville (Louis-Georges-Lucien).
Chérigié (Alphonse-Edouard).
Delporte (Julien-Pierre-Alexandre).
Delommes (Henri-Joseph).
Pennequin (Louis-Pierre-Joseph).

73e régiment.

MM. Neuville (Paul).
Neuville (Jules-Louis-Jean-Baptiste).
Outrebon (Auguste-Charles-Aimé).
Billiet (Charles-Edmond-Xavier).
Glorian (Edouard-Louis).
Corbu (Léon-François).

84e régiment.

MM. Lombois (Paul-Anselme-Eugène).
Carton (Charles-Ernest).
Eliet (Ovide-Louis).

110e régiment.

MM. Fétel (Elie-Paul-Anicet).
Loorius (Désiré-Achille).
Duchateau (Maurice-Léon).
Beck (Paul-Daniel).
Mouraux (Jean-Baptiste-François-Antoine).
Honoré (Paul-Amand).

127e régiment.

MM. Cordier (Désiré).
Froment (Jules-Léopold-François-Joseph).
Cauchy (Paul-Antoine-Joseph).
Lauridant (Pierre-Joseph).
Dewavrin (Charles-Auguste-Marie).
Nent (Emile-Hippolyte).
Courmont (Adrien-Antoine-Benoît).
Monbailly (Adolphe-Hippolyte-Aristide).
Decalonne (Alfred-Désiré).

45e régiment.

MM. Fricoteaux (Eugène-Edmond).
Quennouelle (Jules-Paul-Edmond).
Baudrez (Aristide-Edouard).
Potier (Louis-Jules).
Bouchardeau (Marc-Henri-Clément).

54e régiment.

MM. Lepère (Jean-Baptiste-Léopold).
de Beaussier (Louis-Gaston).

67e régiment.

MM. Marsaux (Jean-Ernest-Henri).
Huet (Pierre-Gérôme).
Sampité (Paul-Cénério-Désiré).

72e régiment.

MM. Nautier (Adrien-Louis).
Tornisien (Eusèbe-Zacharie).

87e régiment.

MM. Larue (Marie-Louis-Edouard-Furcy).
Dollé (Jules-Alphonse).
Hénouille (Léon-Jules).

120e régiment.

MM. M. Cauchetier (Adrien-Louis-Joseph).
Dautrevaux (Pierre-Louis-Martin).
Muet (Léon-Charles-Eugène).
Goguet (Albert-Marie-Théophile).

128e régiment.

MM. Proutaux (Edgard-Michel-Emile).
Charlier (Jules-Octave-Désiré).
Delamotte (Marie-Louis-Gabriel).
Payen (Georges-Marie-Jules).
Bertin (Alphonse-Jules-Octave-Léopold).
Caron (Eugène).
Bataille (Charles-Eugène).
Locaveillé (Léon-Oscar).

2° *A quatre vingt-sept emplois de sous-lieutenant de réserve, pour être mis à la suite des corps d'infanterie, les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent, savoir :*

MM. Poncelet (Jules-Adolphe-Louis-Gérard).
Dron (François-Louis-Cyrille-Jean-Baptiste).
Béal (Ernest-Pierre).
Couvreur (Constantin-François-Albert).
Lopez (Joseph).
Lecouffe (Joseph-Léon).
Boussard (Charles-Constantin).
Ricquier (François-Jules).
Thierry (Jean-Paul).
Barbaux (Paul-Emile-Vast).
Cardon (Alexis-Alexandre-Joseph).
de Vaticourt (Charles-Marie-Stanislas).
Dhelin (Carlos-Achille).
Facq (Paul-Louis-Justin).
Dubart (Jules).
Cambier (Philippe-Louis).
Codron (César-Henri-Joseph).
Delabarre (Paul-Auguste-Joseph).
Cordier (Henri-Félix).
Vaille (Louis).
Guillain (Adolphe-Désiré).
Trouillet (Gustave-Joseph).
Fontaine (Germain-François).
Dangleterre (Paul-Jules).
Denizart (Ernest-Alphonse).
D'Haussy (Jean-Baptiste-Edmond).
Douay (René-François-Emile).
Hallette (Léon-Joseph).
Cérisier (Adolphe-Olivier-Renald).
Tribouillet (Ernest-Louis).
Tochon (Georges).
Barrois (Léon-Joseph).
Lemoine (Charles).
Lemaire (Alfred-Jules).
Morelle (Jean-Baptiste).
Danson (Charles-Henri).
Verron (Jules-Marius-Léonard).
François (Florent-Jean-Baptiste-Germain-Joseph).
Ghillet (Octave-Constant).
Petit (Jules-Ernest).
Valissart (Albert-Alexandre).
Pézier (Jules-Emile-Léonce).
Levasseur (Jules-Léopold).
Bizet (Désiré).
Cheutin (Ernest-Edmond).
Rabot (Alexandre-Placide-Hubert).
Soualle (Louis-Benoni).
Lemer (René-Lucien).
Franquet (Louis-Eugène-Henri).
Bourson (Estève-Flavien).
Roitée (Adrien).
Duflot (Henri).
Truchy (Casimir-Désiré-Ferdinand).
Verneuil (Léon-Ernest).
Carlier (Emile-Adolphe).
Masson (Henri).
Masson (Jean-Baptiste-Isidore-Marie).
Debeaupuis (Gaston-Hubert).
Maret (Paul-Joseph).
Navarre (Louis-Jules-Maxime).
Leroy (Désiré-Delphin).
Pérez (Charles-Ferdinand-Victor-Ap...).
Robert (Louis-Joseph).
Banchart (Maurice-Quentin).
Beuzart (Alfred-Eugène).
Thiéry (Eugène-Arthur).
Moussu (Emile-Joseph).
Allard (Louis-Eugène).
Lecourt (Paul-Emile).
Mille (Paul-Alexandre-Désiré).
Dizengremel (Paul-Marie-Adrien).
Delahoche (Georges-Joseph-Aldric).
Damay (Emile-Georges).
Dubois (Marie-Firmin-Furcy-Aimé).
Page (Léon-Jules).
Cornaille (Adolphe-Fernand).
Casier (Jules-Léon).
Lévêque (Eugène-Alexandre).
Hutin (Paul-Louis-Quentin-Auguste).
Courtaloy (Jacques-Aimé).
Wable (Joseph-Benjamin).
Thierry (Henri-Louis).

. Geffroy (Frédéric-Etienne-Alfred).
Druon (Eugène-Hermine).
Gourdin (Paul-Jules-Jean-Baptiste).
Bienze (Gustave-Aimé).
Tétrel (Etienne-Frédéric-Henri).

---

ar décret du 14 fév. 1884, rendu par le Pré- de la République sur la prop. du ministre a guerre, ont été nommés, savoir :

uarante-huit emplois de sous-lieutenant de serve, pour être attachés à des corps d'infan- rie, les anciens engagés conditionnels dont noms suivent :

101° régiment.

Lorillu (Georges-Frédéric).
Chéron (Désiré-Anatole).
Robert (Henri-Jean-Martial).
Guyon (Léon-Charles-Albert).

102° régiment.

Monceaux (Charles-Edgard).
Renou (Marie-Maurice-Auguste).

103° régiment.

Leveillé (Marcel-Marie).
Guimond (Arthur-Noël).
Laporte (Jules-Edouard).

104° régiment.

Brard (Eugène-Constant).
Cabrol (Jean-Jules).
Quéru (Louis-Joseph-Narcisse).
Lejeune (Jean-Baptiste-Raymond).
Chesnel (Alexandre-Alfred).
Delaplanche (Charles-Auguste-Constant-Marie).

115° régiment.

Garnier (François-Louis).
Haugazeau (Marie-Adolphe-Pierre).
Filoleau (Edmond-Jules).
Jupin (François-Louis-Marie-Pierre-Constantin).
Ragaigne (Charles-Joseph-Marie).

117° régiment.

Gendrot (Auguste-Louis-Jean).
Beaussant (Julien-Aristide).
Pillet (Hippolyte-Jacques).
Péan (Gustave-Alexandre).
Provost (Paul-Louis).
Denis (Ernest-Joseph).

124° régiment.

Gontier (Emile-René-Jacques).
Guichard (Joseph-Sébastien).
Paumard (Jules-Marie).
Messager (Adolphe-Marie).
Beucher (Louis-Jean).
Toqué (Henri-Jules).
Ferré (Daniel-Isidore-Marie).

130° régiment.

Havault (Henri-Louis).
Bagot (Marie-Joseph-Victor).
Védier (Auguste-Marie).

4° régiment.

...eau (Marie-Emile-Isidore).
...eroy (Louis-Auguste-Paul).

76° régiment.

...dert (Alexis-Pierre).

82° régiment.

...ry (Marie-Jacques-Emile).

89° régiment.

...udin (Jules).

113° régiment.

...ujol (Charles-Paul-Albert).
...adaire (Henri).
...rachmann (Jacques-Joseph-Napoléon).
...uentin de Mimont (Charles).

131° régiment.

...rodard (Anatole-Jules-Raoul).
...aymond-Legrand (Ernest).
...ucheane (Gaston-Jules).

A cinquante-cinq emplois de sous-lieutenant de réserve, pour être mis à la suite de corps d'infanterie, les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent :

MM. Chaumier (Albert-Marie).
Caplat (Jules-Armand-François-Victor).
Verdet (Félix-François).
Lalande (Paul-François).
Moitet (Eugène-Hippolyte).
Chaussumier (Pierre-Alexandre).
Crison (Eugène-Clovis-Louis-Etienne).
Housset (Michel-François).
Saillant (Louis-Alfred).
Rezé (Augustin-Victor).
Brûlé (Ernest-Louis).
Billette (Edgard-Augustin).
Legros (Edouard-Olivier).
Aubineau (Armand-Eugène).
Johannet (Henri-Arsène).
Mercier (Edouard-Félix).
Jolly (Henri-Marie).
Dumas (Pierre-Paul-Julien).
Billardon (Eugène Octave).
Aubigny (Ernest-Emile).
Meneau (Maurice-Baptiste).
Berthier (Léon-Patrice).
Leblanc (Edmond-Henry).
Cribier (Constant-Eugène-Charles-Henri).
Petit (Louis-François).
Chabin (Jules-Anatole).
Pol (Edmond-Léonce-Emile).
Moutier (Albert-Adrien).
Siroux (Paul-Edmond).
Goupy (Joseph-Etienne-Marie).
Martin (François-Léon-Evariste).
Amelot (Maxime-Louis-Léon).
Perrault (André-Jules-Henri).
Rousseau (Louis-Auguste-Paul).
Bordier (Alfred).
Ruhlmann (Paul-Eugène-Georges).
Fouet (Ulysse-Désiré).
Roudault (Louis-Marie-Juste).
Pellerin (Bruno-Xavier).
Grosbois (Flavier-Georges-Emile).
Mathieu (Marie-Eugène-Fernand).
Aubert (Emile-Louis).
Perrin (Louis-Marie-Irman).
Martin (Henri).
Venot (Georges-Emile-Ludovic).
Berthier (Albert-Eugène).
Ducerf (Charles-César-Auguste).
Coutelet (Léon).
Jessus (Albert-Paul).
Badaire (Paul-Justin-Albert).
Garnier (Paul-Auguste).
Labarre (Henri-Charles).
Egloff (Louis-Nicolas).
Lecocq (Charles-René).
Bordérieux (Léon-Alfred).

Service des hôpitaux militaires. — Par décret du 7 fév. 1884, ont été nommés au grade d'officier d'administration adjoint de 2° classe de réserve :

M. Guéquière (Eugène-Jules-Auguste), ex-serg. four. à la 13° sect. de commis et ouvriers milit. d'administ.

M. Magnin (Léon-Ernest), ex-serg. à la 24° sect. de commis et ouvriers milit. d'administ.

M. Jeantheau (Henri-Gustave), ex-serg.-maj. à la 5° sect. d'infirm. milit.

M. André (François-Dominique), ex-serg. à la 19° sect. d'infir. milit.

M. Lesueur (Désiré-Arthur), ex-serg.-maj. à la 25° sect. d'infir. milit.

M. Pellissier (Antoine), ex-serg. à la 12° sect. de commis et ouvriers milit. d'administ.

M. Chaput (Guillaume-Ferdinand), ex-serg. à la 15° sect. d'infir. milit.

M. Legal (Prosper-Amédée), ex-serg.-maj. à la 15° sect. d'infir. milit.

M. Charassier (Jean-Baptiste), ex-serg. à la 17° sect. de secrét. d'ét.-maj. et du recrut.

M. Lacaze (Jean-Baptiste), ex-serg. à la 19° sect. de secrét. d'ét.-maj. et du recrut.

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du 12 février 1884, les sous-officiers de réserve ou de l'armée territoriale dont les noms suivent ont été nommés au grade de sous-lieutenant dans l'infanterie de l'armée territoriale, savoir :

12° régiment.

M. Fleury, sergent-major au corps.

14° régiment.

M. Prud'homme, adjud. au corps.

15° régiment.

M. Mercier, adjud. au corps.

17° régiment.

MM. Dubillon, serg. au corps.
Mayer, serg. au corps.

22° régiment.

M. Nibourel, serg. au 21° rég.

24° régiment.

M. Joly, serg. au 21° rég.

25° régiment.

MM. Vandon, s.-off. de rés.
Briotet, s.-off. de rés.

26° régiment.

M. Bertels, serg. au corps.

28° régiment.

MM. Thiébaut, serg. au corps.
Pastureau, s.-off. de rés.

30° régiment.

M. Pestre, serg.-maj. au corps.

32° régiment.

M. Jardin, s.-off. de rés.

35° régiment.

M. Brunet, serg. au corps.

36° régiment.

M. de Moustier, serg. au corps.

38° régiment.

M. Lamiot, s.-off. de rés.

41° régiment.

M. Cahez, serg.-four. au 42° rég.

47° régiment.

M. Courtois, serg. au 47° rég.

48° régiment.

M. Blaque, serg. au 47° rég.

49° régiment.

M. Blanck, adjud. au corps.

50° régiment.

M. Mougeot, serg.-maj. au 49° rég.

60° régiment.

M. Viornery, serg.-maj. au corps.

77° régiment.

M. Théron, serg.-four. au corps.

92° régiment.

MM. Monteil, serg.-four. au corps.
Brugeille, s.-off. de rés.

97° régiment.

M. Durif, serg.-maj. au corps.

114° régiment.

MM. Raynaud, serg.-maj. au corps.
Roux, serg. au corps.

124° régiment.

M. Méjean, serg.-maj. au 123° rég.

125° régiment.

M. Goutelle, serg. au 125° rég.

128° régiment.

M. Pons, serg.-maj. au corps.

130° régiment.

M. de Lafaurie, serg.-maj. au 132° rég.

5° bataillon territorial de zouaves.

M. Tischner, serg.-maj. au corps.

Personnel administratif. — Par décret du 13 fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, M. Flahaut (Eugène-Ernest), capit. au 1er rég. de chass., en instance de retr., a été nommé à l'emploi de capit.-maj. au service régional du 4° corps d'ar., au Mans.

Comités et commissions. — Par décision ministérielle du 8 février 1884, le comité consultatif de l'infanterie a été constitué ainsi qu'il suit, pour une année :

Président.

M. le général de division Zentz d'Alnois, disponible.

Membres.

MM. les généraux de division :

Bonnet, command. la 8° div. d'inf.
baron de Launay, command. la 5° div. d'inf.

MM. Les généraux de brigade :

Coiffé, command. la 20° brig. d'inf.
de Hay-Durand, command. la 16° brig. d'inf.

MM. Les colonels :

Giovanninelli, command. le 128° rég. d'inf.
Boune, command. le 82° rég. d'inf.

Secrétaire.

M. le lieutenant-colonel de Chauvenet, du 40° rég. de ligne.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 15 Février 1884.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et Mme Jules Ferry recevront, ce soir 16 février, à l'hôtel du quai d'Orsay.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le samedi 23 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de l'agriculture et Mme Méline recevront, le mercredi 20 février, à l'occasion du concours général agricole de Paris, à l'hôtel du ministère, rue de Varenne, 78.

Le vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, et Mme J. Magnin, recevront le lundi soir, 18 février, et les lundis suivants, à l'hôtel de la Banque, 3, rue de la Vrillière.

La commission supérieure du phylloxera vient de tenir, du 11 au 13 février, sa 6° session annuelle, sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux membres venus de la province et a exprimé tous ses regrets de ne pas voir à ses côtés le président de la commission supérieure, l'illustre M. Dumas, si dévoué aux intérêts de la viticulture, et que des raisons de santé retiennent loin de Paris en ce moment.

Dans un rapport détaillé, M. le directeur de l'agriculture a fait connaître la situation actuelle de la viticulture en France et en Algérie, les travaux accomplis depuis la dernière session et les résultats obtenus dans la lutte contre le phylloxera.

Ce rapport a donné lieu à un échange d'observations intéressantes de la part des membres de la commission, qui ont tour à tour fourni des détails précis sur l'état des vignobles dans leurs départements et sur les tendances manifestées par les viticulteurs de leurs régions.

La commission supérieure a procédé ensuite à la nomination de deux sous-commissions : l'une, chargée de l'examen des procédés présentés pour la guérison du phylloxera et d'indiquer les moyens à recommander pour le traitement des vignes ; la seconde, ayant pour mission de modifier la carte annuelle des arrondissements phylloxérés et d'examiner les vœux relatifs à la viticulture.

Dans une dernière séance, la commission supérieure, après avoir écouté les rapports présentés par les sous-commissions, a constaté qu'aucun des procédés présentés pendant le cours de l'année écoulée n'offrait des garanties de succès.

En conséquence, elle a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix de 300,000 francs promis par la loi du 22 juillet 1874 à l'auteur d'un procédé efficace et pratique pour la guérison des vignes malades et qu'il convenait de recommander comme précédemment, pour le traitement des vignobles, la submersion, le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium. Elle a constaté, avec la plus grande satisfaction, que la défense et la reconstitution des vignes se développaient chaque année davantage, dans des proportions qui donnaient le plus grand espoir pour l'avenir.

La commission a ensuite approuvé les modifications proposées à la carte du phylloxera et accueilli les vœux proposés.

A la suite de discussions approfondies sur toutes ces questions, M. le ministre a clos la session en remerciant les membres du concours éclairé qu'ils avaient bien voulu prêter à l'administration.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 25 février 1884, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Toulouse, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (service vicinal), 11, rue des Saussaies, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES.

Remboursement intégral des souscriptions non libérées, et remboursement partiel des souscriptions libérées.

Les souscripteurs à l'emprunt de 350 millions sont informés qu'à partir du vendredi 15 février 1884 au matin :

1° Les porteurs de récépissés de souscriptions non libérées seront intégralement remboursés.

2° Les porteurs de récépissés de souscriptions libérées, de 1,500 fr. de rente et au-dessus, recevront un à-compte de 33 p. 100 à titre de remboursement partiel et sauf liquidation ultérieure.

Ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, avant le *15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère de la marine.

Statistique des primes de navigation liquidées au 1er janvier 1884.

On trouvera dans les deux états statistiques qui suivent le relevé total et la décomposition des liquidations effectuées par le ministère de la marine, jusqu'au 1er janvier janvier 1884, en exécution de la loi du 9 janvier 1881, qui a alloué à la marine marchande des primes de navigation pour les voyages de long cours.

Ces états indiquent, outre le détail des sommes acquises, le nombre, l'âge, le tonnage, la nature de la construction et l'origine (chantiers français ou chantiers étrangers) des bâtiments qui ont participé au bénéfice de la loi précitée, ainsi que le nombre de milles parcourus et ayant donné droit à la prime.

Il résulte de ce travail que les liquidations se sont élevées à la somme de 16,696,067 fr. 82, se décomposant comme suit :

Bâtiments à vapeur en fer.	11.581.002 33
Bâtiments à voiles en fer..	1.311.021 67
Bâtiments à voiles en bois.	3.804.043 82
Total égal..........	16.696.067 82

En ce qui concerne le nombre et la provenance (construction française ou construction étrangère) des bâtiments primés, les tableaux peuvent se résumer ainsi :

DÉSIGNATION	CONSTRUCTIONS française.	CONSTRUCTIONS étrangère.	TOTAL
Bâtiments à vapeur, en fer............	49	92	141
Bâtiments à voiles, en fer............	27	32	59
Bâtiments à voiles, en bois...........	453	110	563
	480	142	622
Total général...	529	234	763

Le cadre des tableaux ne permettant pas de présenter le tonnage exact des bâtiments, on a dû se borner à établir des catégories par division de 100 tonneaux.

Mais il ressort des relevés effectués que la jauge nette d'après laquelle la prime a été calculée s'élève aux chiffres suivants :

DÉSIGNATION	CONSTRUCTIONS française. tonnage.	CONSTRUCTIONS étrangère. tonnage.	TOTAL tonnage.
Bâtiments à vapeur, en fer............	88.165	130.449	218.614
Bâtiments à voiles, en fer............	15.544	22.497	38.041
Bâtiments à voiles, en bois...........	150.105	46.278	196.383
	165.649	68.775	234.424
Total général...	253.814	199.224	453.038

Les 234 navires de construction étrangère, jaugeant ensemble 199,224 tonneaux, se répartissent comme suit, par chantiers de provenance, savoir :

PROVENANCE	BATIMENTS A VAPEUR EN FER — Nombre.	BATIMENTS A VAPEUR EN FER — Tonnage.	BATIMENTS A VOILES EN FER — Nombre.	BATIMENTS A VOILES EN FER — Tonnage.	BATIMENTS A VOILES EN BOIS — Nombre.	BATIMENTS A VOILES EN BOIS — Tonnage.	TOTAUX — Nombre.	TOTAUX — Tonnage.
Angleterre..........	92	130.449	32	22.497	36	13.246	160	166.192
Italie..........	»	»	»	»	27	13.122	27	13.122
Canada..........	»	»	»	»	22	10.175	22	10.175
Allemagne..........	»	»	»	»	12	4.577	12	4.577
Autriche..........	»	»	»	»	3	1.067	3	1.067
Espagne..........	»	»	»	»	3	663	3	663
Suède..........	»	»	»	»	3	1.519	3	1.519
Etats-Unis..........	»	»	»	»	2	1.102	2	1.102
Russie..........	»	»	»	»	1	411	1	411
Norvège..........	»	»	»	»	1	396	1	396
Totaux..........	92	130.449	32	22.497	110	46.278	234	199.224

Parmi ces 234 navires, 41 ne reçoivent que la moitié de la prime allouée par l'article 9 de la loi du 29 janvier 1881, les formalités exigées pour la francisation n'ayant été accomplies qu'après la promulgation de cet acte, Savoir :

DÉSIGNATION	NOMBRE	TONNAGE
Bâtiments à vapeur, en fer....	35	64.062
Bâtiments à voiles, en fer.....	1	2.123
Bâtiments à voiles, en bois....	5	1.306
Totaux.........	41	67.474

Le nombre de milles parcourus est de :

Bâtiments à vapeur, en fer....	6.648.960
Bâtiments à voiles, en fer....	2.233.083
— en bois...	15.002.568
Ensemble.........	23.884.611

Quant à l'âge, les bâtiments à voiles datent, en majeure partie, de la période de 1863 à 1876 ; à partir de cette dernière année, la construction des bâtiments de cette nature n'a cessé de décroître. Parmi les bâtiments voiliers qui ont reçu la prime, 14 seulement avaient été mis à l'eau en 1877, 15 en 1878, 7 en 1879, 2 en 1880, 2 en 1881 et 8 en 1882.

Par contre, sur les 141 navires à vapeur, 70, et des plus forts tonnages, ont été mis à l'eau de 1879 à 1882, et, dans ce nombre, 23 ont été lancés en 1881 et 29 en 1882.

Les chiffres relevés pour les mouvements de la construction en 1883 ne peuvent servir de base à aucune appréciation, la plupart des bâtiments mis à l'eau cette année n'ayant pu faire un voyage complet avec retour en France avant le 1er janvier 1884, date à laquelle le travail statistique a été arrêté.

PRIMES DE NAVIGATION

TONNAGE des BATIMENTS	NOMBRE DES BATIMENTS	DATES DE										
		1854	1855	1862	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871
		MONTANT DES PRIMES										
VAPEURS EN FER												
moins de 100 t.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
100 t. à 200 t.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
200 à 300	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»
300 à 400	2	»	»	»	»	»	2.509 75	»	»	»	»	23.162 86
400 à 500	2	»	737 45	»	»	»	»	»	»	»	3.876 34	»
500 à 600	1	»	»	»	»	»	»	1.521 54	»	»	»	»
600 à 700	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
700 à 800	10	»	»	»	»	3.120 50	»	»	»	10.487 88	12.661 58	50.861 17
800 à 900	9	»	»	5.097 05	»	»	»	»	»	»	6.928 49	»
900 à 1.000	7	»	»	»	9.517 96	»	»	»	22.047 66	»	»	72.853 12
1.000 à 1.100	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.100 à 1.200	7	1.761 16	»	»	»	»	»	»	18.452 91	»	»	100.483 »
1.200 à 1.300	8	»	»	3.751 83	32.658.11	»	»	»	»	»	»	»
1.300 à 1.400	5	»	»	»	»	»	»	»	105.672 87	»	»	»
1.400 à 1.500	9	»	»	»	»	88.907 37	»	»	»	»	»	»
1.500 à 1.600	8	»	»	»	»	»	»	149.590 39	»	»	»	»
1.600 à 1.700	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.700 à 1.800	8	»	»	»	»	11.083 41	24.051 09	»	»	»	»	»
1.800 à 1.900	2	»	»	»	»	»	»	184.525 11	»	»	»	»
1.900 à 2.000	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.000 à 2.100	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.100 à 2.200	3	»	»	»	»	»	49.728 56	»	»	»	»	»
2.200 à 2.300	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.300 à 2.400	5	»	»	»	»	50.066 16	»	»	»	»	»	»
2.400 à 2.500	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.500 à 2.600	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	337.460 56
2.600 à 2.700	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.700 à 2.800	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.800 à 2.900	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.900 à 3.000	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3.000 à 3.100	4	»	»	»	11.392 47	64.557 35	»	»	»	»	»	»
Totaux....	141	1.761 16	737 45	8 818 88	53.568 54	217.731 79	76.290 30	335.637 04	146.173 44	10.487 88	23.466 41	584.420 77

BATIMENTS A VAPEUR

LA CONSTRUCTION

1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	TOTAUX
MONTANT DES PRIMES												
»	»	»	»	»	»	»	578 49	»	»	»	»	578 49
»	»	»	»	»	1.287 32	»	»	»	»	»	»	[illegible].287 32
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25.672 61
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.813 79
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.521 54
»	»	»	»	10.464 06	»	»	»	»	»	»	»	10.464 06
»	10.917 57	43.554 77	4.828 30	»	»	23.097 96	»	»	3.767 19	»	»	163.196 92
4.992 56	»	60.303 64	62.531 15	»	»	»	41.592 26	49.462 26	»	11.154 36	»	242.061 77
»	»	183.560 14	»	»	»	»	»	57.459 58	»	»	»	345.438 46
101.499 17	293.586 23	»	»	»	129.652 08	39.491 55	224.408 39	124.062 99	48.280 96	10.216 33	»	971.197 65
»	»	»	»	»	112.346 73	110.627 76	»	130.508 21	»	21.199 57	»	495.479 40
»	23.339 52	»	»	»	»	»	216.357 63	150.478 12	39.095 81	41.128 23	»	515.809 26
»	»	»	»	»	»	»	21.071 57	62.550 12	175.488 19	»	»	364.782 75
»	»	»	205.807 61	»	»	»	173.297 38	341.887 32	103.379 61	19.011 54	11.742 69	944.033 52
»	»	»	»	»	»	»	»	193.175 06	397.568 04	399.769 54	»	1.140.103 0
173.422 92	»	»	»	»	»	34.194 87	»	»	84.203 10	109.416 65	»	401.237 54
»	198.033 29	»	»	»	»	»	»	»	152.411 67	»	77.304 20	462.884 56
»	»	»	»	»	»	»	»	»	86.889 08	»	»	265.414 19
»	»	251.349 72	144.282 66	»	»	629.108 01	»	»	67.939 0[illegible]	»	»	1.092.669 48
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	112.671 91	»	162.400 47
»	»	81.917 32	»	»	»	»	»	134.199 32	282.787 45	179.278 88	»	678.182 97
»	»	»	»	»	»	»	»	»	148.530 96	183.700 18	»	382.207 30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19.644 95	»	19.634 95
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	234.234 78	47.4[illegible] 28	6[illegible].143 62
»	»	»	»	»	»	»	»	»	77.293 61	931.658 50	»	1.008.952 11
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	618.859 61	114.120 54	732.980 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	290.222 39	»		290.222 39
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	162.892 22	»	238.842 04
279.914 65	525.876 61	[illegible].685 59	417.449 72	10.464 06	243.286 08	836.520 15	677.305 72	1.252.782 [illegible]	1.951.747 15	3.051.827 25	250.615 71	11 33

TONNAGE des BATIMENTS	NOMBRE DES BATIMENTS	DATES DE										
		1854	1855	1862	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871
NOMBRE DE MILLES PARCOURUS												
VAPEURS EN FER												
moins de 100 t.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
100 t. à 200 t.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
200 à 300	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
300 à 400	2	»	»	»	»	»	8.242	»	»	»	»	60.689
400 à 500	2	»	10.298	»	»	»	»	»	»	»	8.397	»
500 à 600	1	»	»	»	»	»	»	3.517	»	»	»	»
600 à 700	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
700 à 800	10	»	»	»	»	7.163	»	»	»	15.613	18.732	71.307
800 à 900	9	»	»	[illegible].931	»	»	»	»	»	»	10.995	»
900 à 1.000	7	»	»	»	19.394	»	»	»	27.522	»	»	76.744
1.000 à 1.100	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.100 à 1.200	7	10.360	»	»	»	»	»	»	10.441	»	»	85.461
1.200 à 1.300	8	»	»	5.800	41.028	»	»	»	»	»	»	»
1.300 à 1.400	5	»	»	»	»	»	»	»	93.137	»	»	»
1.400 à 1.500	9	»	»	»	»	94.411	»	»	»	»	»	»
1.500 à 1.600	8	»	»	»	»	»	»	122.852	»	»	»	»
1.600 à 1.700	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.700 à 1.800	8	»	»	»	»	8.418	20.772	»	»	»	»	»
1.800 à 1.900	2	»	»	»	»	»	»	129.962	»	»	»	»
1.900 à 2.000	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.000 à 2.100	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.100 à 2.200	3	»	»	»	»	»	31.300	»	»	»	»	»
2.200 à 2.300	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.300 à 2.400	5	»	»	»	»	31.300	»	»	»	»	»	»
2.400 à 2.500	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.500 à 2.600	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	130.296
2.600 à 2.700	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.700 à 2.800	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.800 à 2.900	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.900 à 3.000	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3.000 à 3.100	4	»	»	»	6.260	31.300	»	»	»	»	»	»
Totaux....	141	10.360	10.298	27.731	66.682	172.592	60.314	256.311	131.100	15.613	44.124	450.507

LA CONSTRUCTION

NOMBRE DE MILLES PARCOURUS

1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	TOTAUX
»	»	»	»	»	»	»	6.907	»	»	»	»	6.907
»	»	»	»	»	7.584	»	»	»	»	»	»	7.584
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	68.901
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18.005
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.517
»	»	»	»	13.322	»	»	»	»	»	»	»	13.322
»	13.322	53.709	5.883	»	»	22.852	»	»	8.610	»	»	217.201
5.620	»	59.166	61.881	»	»	»	36.190	41.396	»	9.127	»	212.380
»	»	168.300	»	»	»	»	»	45.192	»	»	»	213.492
95.644	273.045	»	»	»	95.202	56.229	146.421	84.200	30.771	13.047	»	794.559
»	»	»	»	»	74.612	71.342	»	75.806	»	25.218	»	248.240
»	18.010	»	»	»	»	»	127.494	88.887	41.261	43.290	»	365.720
»	»	»	»	»	»	»	10.784	34.302	115.147	»	»	253.370
»	»	»	116.537	»	»	»	86.550	165.709	95.603	18.010	11.088	587.908
»	»	»	»	»	»	»	»	86.268	186.728	172.218	»	598.040
111.616	»	»	»	»	»	33.601	»	»	67.754	86.756	»	299.727
»	102.712	»	»	»	»	»	»	»	114.666	»	20.585	236.153
»	»	»	»	»	»	»	»	»	59.771	»	»	189.712
»	»	116.655	65.476	»	»	236.772	»	»	46.780	»	»	465.683
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	70.308	»	102.109
»	»	31.300	»	»	»	»	»	88.240	105.724	106.423	»	331.767
»	»	»	»	»	»	»	»	»	87.837	117.071	»	236.208
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10.841	»	10.841
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	62.167	12.498	210.961
»	»	»	»	»	»	»	»	»	40.050	240.708	»	280.758
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	151.188	27.870	179.058
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	133.164	»	»	133.164
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	35.708	»	73.268
212.880	407.089	429.130	249.777	13.322	177.398	420.796	414.346	711.100	133.869	1.162.580	91.041	6.618.960

TONNAGE des BATIMENTS	NOMBRE DES BATIMENTS	ÉPOQUES DE CONSTRUCTION																							
		1854		1855		1862		1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871		1872	
		France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.
VAPEURS EN FER																									
moins de 100 t.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
100 t. à 200 t.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
200 à 300	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
300 à 400	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
400 à 500	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
500 à 600	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
600 à 700	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
700 à 800	10	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	»
800 à 900	9	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»
900 à 1.000	7	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
1.000 à 1.100	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
1.100 à 1.200	7	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»
1.200 à 1.300	8	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.300 à 1.400	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
1.400 à 1.500	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.500 à 1.600	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.600 à 1.700	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
1.700 à 1.800	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.800 à 1.900	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.900 à 2.000	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.000 à 2.100	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.100 à 2.200	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.200 à 2.300	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.300 à 2.400	5	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.400 à 2.500	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.500 à 2.600	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
2.600 à 2.700	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.700 à 2.800	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.800 à 2.900	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.900 à 3.000	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3.000 à 3.100	4	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux....	111	»	»	»	»	2	»	1	»	4	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	4	»	3	»
	»	»	1	»	1	»	»	»	2	»	2	»	2	»	2	»	2	»	1	»	3	»	1	»	»

ET ORIGINES

1873		1874		1875		1876		1877		1878		1879		1880		1881		1882		1883		TOTAUX	OBSERVATIONS
France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	1	»	2	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»		
»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	1	»	»	»		
»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»		
3	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2	»	1	»	1	»	1	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»		
»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	1	»	1	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»		
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	2	»	1	»	1		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1	3	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»		
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	3	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»		
»	»	»	2	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»		
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	»	3	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	6	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»		
4	»	1	»	1	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	»	2	»	15	»	5	»	49	Construction française.
»	2	»	7	»	3	»	2	»	3	»	4	»	7	»	11	»	21	»	14	»	1	92	Construction étrangère
																						141	Tota

PRIMES DE NAVIGATION

TONNAGE des BATIMENTS	NOMBRE DES BATIMENTS	DATES DE											
		1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871
MONTANT DES PRIMES													
A VOILES													
EN FER													
de 100t à 200t	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
200 à 300	4	»	»	»	»	»	»	»	»	6.871 62	3.729 37	8.151 76	»
300 à 400	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22.745 36	»	»
400 à 500	13	»	»	18.362 66	»	»	»	»	28.786 42	72.448 »	23.272 40	23.493 10	»
500 à 600	4	»	»	»	12 287 16	»	»	»	»	21.777 04	22.371 48	»	»
600 à 700	14	»	»	»	5.969 35	»	»	»	»	26.121 78	56.581 54	164.020 55	»
700 à 800	11	»	»	17.990 50	»	»	»	30.551 93	3.656 47	30.648 19	53.515 41	99.495 93	»
800 à 900	3	12.089 73	»	»	»	»	»	»	26.569 97	»	»	»	»
900 à 1.000	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.000 à 1.100	2	»	»	»	»	»	»	»	46.771 96	»	»	»	»
1.100 à 1.200	1	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.200 à 1.300	1	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»
2.100 à 2.200	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux......	50	12.089 73	»	36.353 16	18.256 51	»	»	30.551 93	105 784 81	157.866 63	182.214 76	295 101 34	»
EN BOIS													
Au-dessous de 100 tonnes..	28	»	»	»	»	849 23	172 81	900 69	483 33	425 23	»	»	431 71
de 100t à 200t	80	»	»	»	»	2.123 42	4.881 83	2 829 »	5.571 53	6.991 14	10.163 88	3.473 51	»
200 à 300	153	»	460 68	364 46	3.819 21	11.216 79	16.398 36	19 817 58	19 052 60	48.057 79	44.863 60	39.068 40	44.224 66
300 à 400	116	»	»	865 35	7 161 30	9.108 69	36.454 26	38.961 98	44.829 90	37.440 62	94.133 68	48.763 60	28.089 78
400 à 500	84	»	»	3.602 06	19.540 51	19.902 76	19.247 15	30.916 46	30.177 38	64.670 80	58.858 57	92.990 68	19.8[illegible] 94
500 à 600	44	»	»	579 55	1.474 15	9.084 26	25.370 69	23.638 58	31.377 08	56.857 »	56.215 19	35.837 29	36.0[illegible] 90
600 à 700	33	»	»	959 89	6.449 91	10.874 04	15.481 25	40.461 57	6.217 17	15.571 31	8.615 72	4.927 65	39.258 4[illegible]
700 à 800	11	»	»	»	»	»	1.645 93	13.491 52	11.225 16	»	»	»	»
800 à 900	6	»	»	»	»	»	»	9.321 95	»	17.425 61	15.926 22	27.967 23	»
900 à 1.000	2	»	»	1.063 54	»	6.645 98	»	»	»	»	»	»	»
1.000 à 1.100	2	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»
1.100 à 1.200	1	»	»	»	»	8.286 [illegible]	»	»	»	»	»	»	»
1.200 à 1.300	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38.305 37	»
Totaux......	563	»	460 68	7.438 85	38 445 08	78.091 98	119 652 28	180.352 33	148 887 15	247.439 50	278.776 90	291.333 73	159.437 46
Total général.	622	12.089 73	460 68	43.792 01	56 701 59	78.091 98	119 652 28	210.904 26	254.671 96	405 306 13	460 991 66	586.495 07	159.437 46

BATIMENTS A VOILES

LA CONSTRUCTION

1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	TOTAUX
MONTANT DES PRIMES												
»	»	»	»	»	»	3.699 03	»	»	»	»	»	3.699 03
»	7.094 47	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25 847 22
»	13.433 93	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	36.179 29
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	166 362 28
»	»	»	6.595 20	»	»	»	»	»	»	»	»	63.030 56
»	»	28.279 61	»	28.537 41	»	»	»	20.940 84	»	»	»	330.500 88
40.461 21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible].319 64
42.130 06	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80 789 75
»	»	»	»	»	56.602 76	»	»	»	»	»	»	56.602 76
»	»	»	»	57.973 59	»	»	»	»	»	»	»	104.745 54
»	»	»	»	»	»	»	71.954 55	»	»	»	»	71.954 55
»	»	64.710 56	»	»	»	»	»	»	»	»	»	64.710 56
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30.279 60	»	30 279 60
82.591 26	20 528 40	92 990 16	6 595 20	86 561 »	56 602 76	3 699 03	71 954 55	20.940 84	»	30.279 60	»	1.311.021 67
2.101 05	2.886 61	2.227 43	295 37	4.105 44	»	822 34	1.855 44	»	»	995 99	»	18.502 67
9 543 79	9 864 43	6 040 80	25.554 78	33 628 38	18 059 96	12.691 95	8.802 95	1.727 22	»	2 619 82	»	161.601 39
87.859 32	46.356 31	85.626 28	89.930 01	48 223 53	45 856 20	8.932 22	2 080 25	»	8.992 56	1.441 87	»	672.640 84
77.166 28	32.542 74	101.148 71	34.346 30	58.850 »	»	26.658 15	»	»	»	15.726 20	»	719.248 54
15.210 22	37.188 16	56.570 1[illegible]	56.732 99	108.371 38	»	24.536 84	»	»	»	8.501 23	»	716.801 31
25.489 46	23.990 05	25.817 25	62.420 09	»	31.172 97	»	»	»	4.528 93	»	»	430.463 44
71.668 62	»	48.100 80	102.785 24	108.683 31	76.863 58	»	»	»	»	»	»	547.721 53
»	48.094 68	127.608 94	30.832 06	24.695 20	»	»	»	»	»	»	»	257.523 48
»	24.502 42	»	»	47.353 59	»	»	»	»	»	»	»	142.497 02
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7.709 52
»	44.670 92	»	35.000 98	»	»	»	»	»	»	»	»	79.671 90
»	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8.286 81
»	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38.305 37
289.035 74	270.046 32	453.140 39	527.897 84	410.910 83	171.752 80	73.611 50	12 738 64	1.727 22	13 521 49	29.315 11	»	3.804.043 82
371 627 »	290.571 72	546.130 55	534.493 04	497.471 83	228.355 56	77.310 53	81.693 19	22 668 06	13.521 49	59.594 71	»	5.115 065 49

NOMBRE DE MILLES PARCOURUS

TONNAGE des BATIMENTS	NOMBRE DES BATIMENTS	DATES DE 1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871
A VOILES													
EN FER													
de 100t à 200t	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
200 à 300	4	»	»	»	»	»	»	»	»	32.325	14.993	33.616	»
300 à 400	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	83.412	»	»
400 à 500	13	»	»	71.749	»	»	»	»	87.53[illegible]	206.918	45.091	51.806	»
500 à 600	4	»	»	»	39.804	»	»	»	»	46.598	48.014	»	»
600 à 700	14	»	»	»	14.348	»	»	»	»	48.894	99.396	260.310	»
700 à 800	11	»	»	56.748	»	»	»	53.292	8.675	50.895	82.961	153.499	»
800 à 900	3	36.480	»	»	»	»	»	»	41.788	»	»	»	»
900 à 1.000	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.000 à 1.100	2	»	»	»	»	»	»	»	56.766	»	»	»	»
1.100 à 1.200	1	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»
1.200 à 1.300	1	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»
2.100 à 2.200	1	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»
Totaux.....	59	36.459	»	127.497	54.152	»	»	53.292	194.762	385 630	373.807	511.231	»
EN BOIS													
Au-dessous de 100 tonnes..	28	»	»	»		44.891	8.807	27.836	13.368	9.907	»	»	6.405
de 100t à 200t	82	»	»	»	»	59.432	113.886	37.133	79.144	82.883	114.245	34.982	»
200 à 300	153	»	23.899	16.964	92.562	322.442	227.909	229.617	177.367	373.235	274.178	220.104	220.43[illegible]
300 à 400	116	»	»	34.003	129.277	123.834	332.780	302.975	286.292	225.449	419.179	219.097	112.409
400 à 500	84	»	»	79.750	283.342	208.735	153.489	184.859	163.210	250 758	245.116	313.674	60.135
500 à 600	44	»	»	7.259	26.782	71.495	170.619	95.366	124.826	203[illegible].93	115.645	93.356	86.596
600 à 700	38	»	»	21.214	82.778	85.649	88.293	179.253	23.586	54[illegible]8	26.117	11.842	75.310
700 à 800	11	»	»	»	»	»	5.599	48.615	31.143	»	»	»	»
800 à 900	6	»	»	»	»	»	»	36.915	»	39.860	28.892	48.904	»
900 à 1.000	2	»	»	12.052	»	38.476	»	»	»		»	»	»
1.000 à 1.100	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.100 à 1.200	1	»	»	»	»	29.714	»	»	»	»	»	»	»
1.200 à 1.300	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48.720	»
Totaux.....	563	»	23.899	171.242	614.741	984 668	1.101.382	1.1[illegible].569	898.936	1.247.083	1.223.372	990.679	561.288
Total général.	622	36.459	23.899	298.739	668.893	984.668	1.101.382	1.195 861	1.093.698	1.632.713	1.597.239	1.501.910	561.288

Supplément,

LA CONSTRUCTION

1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	TOTAUX
NOMBRE DE MILLES PARCOURUS												
»	»	»	»	»	»	16.065	»	»	»	»	»	16.065
»	82.444	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	113.378
»	40 889	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	124.301
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	466.097
»	»	»	8.890	»	»	»	»	»	»	»	»	143.306
»	»	35.237	»	38.473	»	»	»	21.654	»	»	»	527.312
50.351	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	455.421
45.676	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	123.923
»	»	»	»	»	45.992	»	»	»	»	»	»	45.992
»	»	»	»	48.084	»	»	»	»	»	»	»	104.850
»	»	»	»	»	»	»	43.092	»	»	»	»	43.092
»	»	50.148	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50.148
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19.198	»	19.198
96 027	73.333	85.385	8.890	86.557	45.992	16.065	43 092	21 654	»	19.198	»	2.233.083
36.276	39 975	27.763	4.563	30.963	»	9.152	23.375	»	»	8.361	»	300.642
56.362	88.831	41.176	150.984	184.198	112.419	79.052	54.855	3.030	»	15.244	»	1.315.847
385 018	217.345	349.854	341.508	165.755	168 225	36.125	18.037	»	24.999	4.508	»	3.690.174
261.383	107.444	319.365	244.804	95.697	»	72.868	»	»	»	37.485	»	3.324.211
37.908	100.550	134.311	211.443	214.974	»	27.537	»	»	»	15.806	»	2.691.799
52.036	65.923	57.082	109.076	»	47.627	»	»	»	5.991	»	»	1.323.272
140.375	»	70.854	156.201	155.642	93.445	»	»	»	»	»	»	1.265.557
»	71.594	194.355	44.224	28.816	»	»	»	»	»	»	»	424.346
»	44 018	»	»	51.525	»	»	»	»	»	»	»	250.114
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50.528
»	50.260	»	36.351	»	»	»	»	»	»	»	»	86.614
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	29.714
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48.720
968.358	775.940	1.195.460	1.308.157	936.570	421.707	224.734	96.267	3.030	30.990	81.496	»	15.002.568
1.064.385	849.273	1.280.845	1.317.047	1.023.127	467.699	240.799	139.359	24.684	30.990	100.694	»	17.235.651

Supplément

TONNAGE des BATIMENTS	NOMBRE DES BATIMENTS	ÉPOQUES DE CONSTRUCTION																									
		1860		1861		1862		1863		1864		1865		1866		1867		1868		1869		1870		1871		1872	
		France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.	France.	Etranger.
A VOILES																											
EN FER																											
de 100t à 200t	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
200 à 300	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»
300 à 400	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
400 à 500	13	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	3	3	1	1	1	»	»	»	»	»
500 à 600	4	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»
600 à 700	14	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2	2	5	»	»	»	»
700 à 800	11	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	2	»	4	»	»	1	»
800 à 900	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
900 à 1.000	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.000 à 1.100	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.100 à 1.200	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.200 à 1.300	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2.100 à 2.200	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux....	59	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	5	»	5	»	3	»	4	»	»	»	2	»
	»	»	1	»	»	»	3	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	7	»	9	»	»	»	»
EN BOIS																											
Au-dessous de 100 tonnes..	28	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	2	»	2	»	»	»	2	»	»	»	»	1	6	»
de 100 à 200	82	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	7	»	3	1	4	»	6	»	5	2	3	1	»	»	3	»
200 à 300	153	»	»	2	»	2	»	4	»	6	3	6	3	7	1	5	2	11	4	9	6	6	2	8	1	11	»
300 à 400	116	»	»	»	»	2	1	5	1	6	1	10	4	9	1	7	3	4	3	12	»	7	»	3	»	7	2
400 à 500	84	»	»	»	»	2	1	9	1	6	1	4	1	2	6	4	3	5	1	2	6	7	3	2	»	»	1
500 à 600	44	»	»	»	»	1	»	1	»	3	»	5	»	4	»	3	1	3	3	4	1	1	1	1	2	2	»
600 à 700	33	»	»	»	»	»	1	2	»	1	1	»	2	3	2	1	»	»	1	»	1	1	»	1	1	3	»
700 à 800	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
800 à 900	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	1	»	1	»	»	»	»
900 à 1.000	2	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.000 à 1.100	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.100 à 1.200	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1.200 à 1.300	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Totaux......	563	»	»	2	»	7	»	21	»	28	»	33	»	30	»	26	»	30	»	31	»	25	»	15	»	32	»
	»	»	»	»	»	»	4	»	2	»	7	»	11	»	13	»	10	»	12	»	17	»	9	»	5	»	3
Total général.	622	»	»	2	»	7	»	21	»	28	»	33	»	31	»	31	»	35	»	37	»	29	»	15	»	34	»
	»	»	1	»	»	»	7	»	4	»	7	»	11	»	13	»	10	»	17	»	24	»	18	»	5	»	3

Digitized by Google

ET ORIGINES

1873		1874		1875		1876		1877		1878		1879		1880		1881		1882		1883		TOTAUX	OBSERVATIONS
France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.	France.	Étranger.		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»		
2	»	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	27	Construction française.
»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	32	Construction étrangère.
																						59	Total.
2	»	1	1	1	»	3	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»		
7	1	3	»	6	1	8	»	4	»	6	»	4	»	1	»	»	»	1	»	»	»		
6	2	12	»	11	1	6	»	6	»	2	1	»	1	»	»	1	»	1	»	»	»		
3	»	9	1	7	»	3	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»		
2	1	3	»	4	2	5	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»		
1	»	1	2	2	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»		
»		2	»	4	»	4	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
2	»	3	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
25	»	34	»	40	»	31	»	13	»	12	»	5	»	1	»	2	»	7	»	»	»	453	Construction française.
»	4	»	5	»	5	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	110	Construction étrangère.
																						563	Total.
27	»	35	»	41	»	33	»	13	»	12	»	5	»	2	»	2	»	7	»	»	»	480	
»	4	»	6	»	5	»	»	»	1	»	3	»	2	»	»	»	»	»	1	»	»	142	
																						622	Total général.

Digitized by Google

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 15 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Barbey, l'un des secrétaires, est adopté avec une rectification demandée par M. le baron de Lareinty.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

La discussion s'est arrêtée à l'article 142.

M. Demôle, rapporteur, est entendu sur les articles 116 à 121, ajournés, ou qui ont été l'objet d'amendements.

M. Pouquet, satisfait de la rédaction nouvelle de la commission, retire ses amendements.

Les articles 116, 117 et 118 sont adoptés avec la rédaction proposée par la commission.

Les articles 119, 120 et 121 sont supprimés.

Sur les paragraphes réservés de l'article 139, M. le rapporteur est entendu.

Le paragraphe 11 de l'article 139 est supprimé.

Le paragraphe 14 est adopté, ainsi que l'article 139 modifié.

Le Sénat revient aux articles 122 et 123 qui avaient été réservés et qui sont adoptés.

La discussion reprend sur l'article 142, qui est adopté, ainsi que les articles suivants jusqu'à l'article 145 inclusivement.

Sur l'article 146, M. le baron de Ravignan développe un amendement.

M. Lenoël combat l'amendement.

Le premier paragraphe de l'article 142 est adopté.

L'amendement de M. le baron de Ravignan est repoussé par 162 voix contre 105 sur 267 votants.

Le second paragraphe et l'ensemble de l'article 146 sont adoptés.

Les articles 147 et suivants jusqu'à l'article 156 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 157, M. Faye est entendu, et l'article 157, modifié, est adopté.

L'article 158 est adopté.

Après une observation et une rectification de M. Faye, l'article 159, modifié, est adopté ainsi que l'article 160 et l'article 161.

Sur l'article 162, M. Faye présente un amendement.

Les deux premiers paragraphes de l'article 162 sont adoptés.

L'amendement de M. Faye et l'ensemble de l'article 162 sont adoptés.

L'article 163 est adopté.

Le Sénat revient aux paragraphes réservés et ajournés de l'article 68, et, après avoir entendu M. le rapporteur, il adopte ces paragraphes et l'ensemble de l'article 68.

M. Goguet est entendu sur l'article 68.

Les propositions de M. Goguet sont réservées pour la seconde délibération.

Sur l'article 164, M. de Gavardie, M. Forcioli, M. le comte d'Haussonville, M. Casimir Fournier et M. Jacques sont entendus.

La première partie du premier paragraphe de l'article 164 est adoptée, la seconde partie de ce même paragraphe est repoussée.

L'ensemble de l'article 164 est adopté.

M. de Gavardie et M. le président sont entendus.

Sur l'article 165, M. Batbie et M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, garde des sceaux, sont entendus.

L'article 165 est renvoyé à la commission.

L'article 166 est mis aux voix ; il est adopté dans ses quatorze premiers paragraphes.

Sur le quinzième paragraphe, M. Jacques est entendu.

Le quinzième paragraphe est supprimé.

La suite de la discussion est renvoyée à demain samedi.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Ordre du jour du samedi 16 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 438, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du samedi 16 février, comprendront :

Galeries. — Depuis M. Jean Macé, jusques et y compris M. Michel.

Tribunes. — Depuis M. Dauphin, jusques et y compris M. Casimir Fournier.

Nomination des présidents, secrétaires et rapporteurs des commissions.

La 2e commission des pétitions (formation du 14 février 1884) a nommé :

Président : M. le vicomte de Lorgeril.
Secrétaire : M. Merlin.

La 2e commission d'intérêt local (formation du 14 février 1884) a nommé :

Président : M. Delacroix.
Secrétaire : M. Jules Labiche.

La 2e commission d'initiative parlementaire (formation du 14 février 1884) a nommé :

Président : M. Malens.
Secrétaire : M. Béral.

La commission relative au projet de loi, adopté par la Chambre des députés, pour l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société du canal de Givors pour le rachat de ce canal, a nommé rapporteur M. Krantz.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie, a nommé :

Président : M. Schœlcher.
Secrétaire : M. Forcioli.

Convocations du samedi 16 février.

Commission relative à la création des syndicats professionnels, à une heure. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Maillé (d'Angers), porté comme « n'ayant pas pris part au vote » dans le scrutin du 14 février sur l'ensemble de l'article 2 du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique, déclare avoir voté « pour ».

Ordre du jour du samedi 16 février.

A une heure.—RÉUNION DANS LES BUREAUX

1. — Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre l'Etat et la compagnie générale des allumettes chimiques. (N° 2615.)

2. — Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi ayant pour objet d'accorder une pension de 80,000 francs à la famille de l'émir Abd-el-Kader. (N° 2293.)

3. — Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Horace de Choiseul et plusieurs de ses collègues portant modification à l'organisation des monts-de-piété. (Urgence déclarée.— N° 2603.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de la Gironde à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. (Nos 2551-2620. — M. Mayet, rapporteur.)

2. — Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. (Nos 1830-2327. — M. Alcide Dusolier, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393 23-4 993-2609. — M. Paul Bert, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (Nos 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (Nos 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786 1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1879-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (Nos 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

13. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871 1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullion, rapporteur.)

17. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

20. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

21. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

22. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2315. — M. Brossard, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles (Nos 26-598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

La séance du samedi 16 février 1884 est la 25e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 27e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Tarbouriech, jusques et y compris M. Dacquias.

Tribunes. — Depuis M. Poulevey, jusques et y compris M. Reyneau.

Convocations du samedi 16 février.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à une heure et demie. — Commission n° 15.

Commission relative au projet de loi portant modification des articles 105 et 108 du code de commerce, à une heure et demie. — Commission n° 3.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à l'organisation de l'enseignement primaire, à une heure. — Commission n° 11.

Commission relative aux cadres des corps d'officiers de la marine et des colonies, à dix heures. — Local du 3e bureau.

Sous-commission du 6e bureau de janvier 1884, à dix heures et demie précises. — Commission n° 4.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 14 février.*

Lord Carlingford introduit un bill tendant à modifier la loi d'importation des animaux.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 14 février.*

Lord Fitz Maurice dit que l'attention du gouvernement n'a pas été appelée d'une façon officielle sur les circonstances des suicides qui se sont produits à Monte-Carlo. Le gouvernement anglais n'a pas l'intention de faire des représentations aux gouvernements de France et d'Italie pour la suppression des jeux.

M. Gladstone, répondant à sir E. Lechmère, dit que la Porte a exprimé le désir d'un échange de vues sur la question égyptienne. C'est la Porte qui doit soumettre les bases de cet échange. Musurus Pacha a eu une entrevue à ce sujet avec lord Granville ; mais il est encore sans instructions définitives.

Répondant à une question de sir G. Balfour, le premier ministre dit que les engagements de l'Angleterre de protéger le littoral de la mer Rouge se rapportent à tous les ports en danger.

M. Gladstone, répondant à M. Bourke, dit : « Nous n'avons reçu aucun mandat du sultan au sujet de notre action dans le Soudan ; mais notre ligne de conduite a été combinée avec soin, de façon à n'affecter en rien les droits que le sultan pourrait avoir sur ce pays. »

M. Childers, répondant à sir Stafford Northcote, dit qu'un crédit sera certainement nécessaire pour les dépenses de l'expédition du Soudan, et sera demandé le plus tôt possible.

La discussion sur le vote de blâme proposé par sir Stafford Northcote est ensuite reprise.

Sir W. Lawson développe un amendement dans lequel il exprime l'espoir que les forces

anglaises ne seront pas employées pour agir sur le peuple égyptien dans le choix de son gouvernement.

M. Labouchère soutient l'amendement de sir W. Lawson. M. Gladstone le combat. Si, dit-il, les mots suivants du discours de sir W. Lawson : « L'action de l'Angleterre dans le Soudan a pour but la délivrance du pays et la retraite des troupes » comprennent le but politique que nous avons en vue en Egypte, ces mots pourraient exprimer nos vues sur notre politique égyptienne.

M. Cartwright, libéral, croit que le gouvernement ne peut pas tout à fait échapper à la responsabilité des évènements du Soudan, mais après les déclarations aussi nettes de M. Gladstone, il votera probablement contre la motion Northcote.

M. Forster, ancien ministre pour l'Irlande, attaque la politique passée du gouvernement ; mais le vote de blâme, s'il était adopté, dit-il, amènerait la chute du gouvernement ou la dissolution de la chambre, et, dans l'un ou l'autre cas, un retard et une confusion. Il votera donc en faveur du gouvernement.

Sir Charles Dilke défend le gouvernement. Il loue Nubar-pacha comme homme d'État et dit qu'il est parfaitement d'accord avec la politique du gouvernement anglais. Il ne doute aucunement que la mission du général Gordon n'ait un plein succès.

Sir Charles Dilke donne lecture ensuite du télégramme de sir E. Baring, déjà mentionné. Cette dépêche est accueillie par des applaudissements prolongés.

Nous aurons, dit sir Charles Dilke, de grandes forces à Souakim le 19 courant, et il y a toute raison de croire que ces forces réussiront dans leurs opérations.

Nous avons augmenté nos responsabilités, car jusqu'à présent nous avons été seulement responsables du maintien de l'ordre dans l'Egypte proprement dite; maintenant nous devenons responsables du maintien de l'ordre sur la côte. Le général Gordon a eu tout l'appui qu'il a demandé et il aura tout l'appui qu'il demandera.

Sir Charles Dilke conclut ainsi : « Notre principe et notre politique, c'est de faire disparaître le régime égyptien là où il a été un fléau, et de le maintenir et de l'améliorer là où il est un gouvernement national et bienfaisant, et de former sur la côte de la mer Rouge une ligne qui puisse servir à l'Angleterre et aux autres nations pour la suppression de la traite des esclaves. »

Sir A. Cross, ancien ministre de l'intérieur, attaque le gouvernement.

La discussion est ensuite ajournée.

(*Agence Havas.*)

Londres, 14 février.

Le mémoire adressé par le général Gordon au gouvernement, en date du 22 janvier, et exposant son plan pour le règlement des affaires du Soudan, a été publié ce soir.

Le général Gordon propose que le pays soit rendu aux descendants des différents petits sultans qui gouvernaient lors de la conquête du Soudan par Mehemet-Ali et dont les familles existent toujours. Ces sultans opteraient entre l'indépendance ou la vassalité à l'égard du Mahdi. Le général Gordon croit qu'ils préféreront l'indépendance. Les arsenaux égyptiens de ces régions seraient cédés aux sultans respectifs.

Une question plus difficile est celle de savoir comment et à qui livrer les arsenaux de Khartoum, Dongola et Kassala, ces villes n'ayant jamais possédé de familles régnantes. L'opinion du général Gordon est qu'on fera mieux de différer une décision sur ce point, jusqu'à ce que les habitants puissent exprimer leurs vœux.

Le général Gordon émet l'opinion que la plus grande partie des forces du Mahdi actuellement à Obeid refusera de passer le Nil et que ceux qui franchiront ce fleuve ne formeront pas un total de plus de trois ou quatre mille hommes se composant probablement de déserteurs nègres. Ces derniers se rallieraient à l'Egypte si des conditions équitables leur étaient offertes. Toutefois, si les troupes du Mahdi attaquaient les troupes égyptiennes pendant l'évacuation, les troupes égyptiennes devraient résister.

Le général Gordon termine en déclarant que le Soudan a été et sera toujours une possession inutile ; il croit donc que le gouvernement est pleinement justifié en en recommandant l'évacuation, par cette raison surtout que les sacrifices qu'exigerait la bonne administration d'un pays si stérile et si vaste seraient trop onéreux pour permettre à l'Egypte de s'en charger.

Le gouvernement de la reine laissera les habitants comme Dieu les a placés. Ils ne sont pas obligés de se battre les uns contre les autres. Ils ne seront plus opprimés par des forces étrangères.

Les instructions données au général Gordon par sir E. Baring se rapportent principalement à l'évacuation du pays sans effusion de sang, par la population civile et les garnisons et laissent au général Gordon pleins pouvoirs en ce qui concerne les moyens d'exécution.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 14 février.

La chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion des lois d'exception.

Le comte de Taaffe a fait ressortir les inconvénients que présente la demande, formulée par la minorité, de limiter la suspension de certaines libertés aux anarchistes déclarés.

« Suspendre les lois fondamentales pour les ouvriers seuls aurait produit, a-t-il dit, une mauvaise impression, car il y a un grand nombre de bons ouvriers. »

Le président du conseil a réitéré sa déclaration que la nouvelle ordonnance sera appliquée seulement contre les menées anarchistes. Il a affirmé ensuite qu'il n'avait obéi à aucune tendance réactionnaire et qu'il n'avait voulu que protéger les citoyens contre les assassins et les incendiaires. « Le socialisme, a-t-il ajouté, doit être guéri par d'autres moyens dont le gouvernement s'occupe activement. »

En terminant, le comte de Taaffe a invité la chambre à discuter, le plus promptement possible, le projet relatif aux assurances contre les accidents.

La suite de la discussion a été renvoyée à demain.

La majorité de la commission, chargée de statuer sur les lois exceptionnelles, a voté la résolution suivante :

« Considérant que, dernièrement, il s'est produit, dans quelques districts de la Basse-Autriche, des agissements impliquant le crime de haute trahison et compromettant, de la manière la plus grave, la sécurité personnelle; de sorte que les conditions, pour l'application de la loi du 5 mai 1869, sont ainsi remplies ;

« Considérant que l'ordonnance du 30 janvier 1884, rendue sur la base de cette loi, et par laquelle des mesures exceptionnelles ont été prises pour les districts de Vienne, de Kornenburg, de Wiener-Neustadt, reste dans les limites de la susdite loi :

« Prenant acte de la déclaration très précise du gouvernement de ne vouloir faire usage de cette ordonnance que pour la répression des menées anarchistes et de la révoquer aussitôt son but atteint, l'ordonnance du 30 janvier 1884 est déclarée justifiée dans le sens de la loi du 5 mai 1869. »

Les membres de la commission appartenant à la gauche ont voté contre cette décision.

La minorité avait présenté, par le docteur Kopp, la contre-proposition suivante :

« La chambre des députés déclare non justifiée l'ordonnance du 30 janvier 1884, en tant que celle-ci suspend les articles 12 et 13 de la loi fondamentale de l'Etat (droit d'association et liberté de la presse) sur les droits généraux des citoyens du 21 décembre 1867, ainsi que la suspension des articles 8, 9 et 10 de la même loi fondamentale de l'Etat (liberté personnelle, inviolabilité du domicile et secret des lettres), sans que ces mesures soient restreintes aux agissements impliquant le crime de haute trahison ou compromettant la sécurité personnelle. »

Cette proposition a été rejetée par 14 voix contre 8. Le docteur Kopp a annoncé qu'il la défendrait à la chambre comme vote de la minorité. Les membres de la gauche ont seuls voté pour.

Relativement à la seconde ordonnance (suspension des jurys) la proposition du comte Hohenwart de prendre acte de cette proposition a été adoptée par 12 voix contre 7. La contre-proposition du docteur Kopp d'inviter le gouvernement à révoquer immédiatement cette ordonnance a été rejetée par 12 voix contre 7; sur quoi le docteur Kopp annonce aussi qu'il posera cette proposition à la chambre.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 14 février.

Le *Messager du gouvernement* publie une dépêche, adressée le 11 février d'Askabad à l'empereur, par le chef du territoire transcaspien, et annonçant que les Khans des quatre tribus turcomanes de Merv et 24 plénipotentiaires, élus chacun par 2,000 tentes, ont déclaré, le même jour, qu'ils faisaient leur soumission absolue à l'empereur de Russie.

Les Khans et les plénipotentiaires ont prêté serment d'une manière solennelle, en leur propre nom et au nom de toute la population de Merv.

Ils ont déclaré que les Turcomans avaient pris cette résolution, parce qu'ils avaient reconnu qu'ils ne pouvaient pas se gouverner eux-mêmes et que le gouvernement puissant de l'empereur de Russie était seul capable d'établir et de consolider l'ordre et la prospérité à Merv.

ESPAGNE

Madrid, 14 février.

L'Espagne et les Etats Unis d'Amérique se sont mis d'accord au sujet de la convention commerciale.

A partir du 1er mars, on appliquera toutes les mesures économiques que le gouvernement est autorisé à mettre en pratique, suivant la loi du budget pour les colonies et l'Espagne.

Les réformes qui n'ont pas encore été admises seront ajournées jusqu'à ce que les cortès reprennent leurs séances.

(*Agence Havas.*)

GRÈCE

Athènes, 14 février.

La chambre s'est réunie aujourd'hui. M. Tricoupi a présenté des projets de loi relatifs au monopole sur le pétrole, les cartes à jouer et les allumettes.

La commission du budget a déposé son rapport. Les chefs de l'opposition assistaient à la séance. (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 15 février.

Le premier train du chemin de fer de l'Etat serbe est arrivé hier à Nisch, aux acclamations de la population.

Le ministre des travaux publics, M. Protitch a répondu, au nom du roi, à l'adresse du bourgmestre.

Le conseil municipal a envoyé au roi un télégramme de félicitations. (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES
Morales et politiques

Séance du samedi 9 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. MARTHA

M. Charles Lucas fait hommage, de la part de M. Manuel Torres Campos, ex-bibliothécaire de l'Académie de jurisprudence et de législation de Madrid, de deux ouvrages en langue espagnole, savoir : une *Bibliographie espagnole contemporaine du droit et de la politique* (1800-1880), à laquelle l'auteur a ajouté des appendices relatifs aux bibliographies hispano-américaine et brésilienne-portugaise, et des notions de bibliographie et de littérature juridiques d'Espagne.

M. Geffroy offre, de la part de M. Raymond Céleste, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux, une brochure intitulé : *Louis Machon, apologiste de Machiavel, et la politique du cardinal de Richelieu* (Bordeaux, 1883). M. R. Céleste est le premier qui fasse connaître amplement Louis Machon et son œuvre. On savait seulement de Machon que, chanoine de Tours, puis curé dans le Bordelais, il avait été bibliophile instruit, et appelé à diriger, comme tel, plusieurs grandes bibliothèques. M. R. Céleste a su restituer, outre cela, sa carrière d'écrivain politique. L. Machon, dans sa jeunesse, mit sa plume au service de deux causes chères à Richelieu : la réunion de la Lorraine à la France et la soumission du clergé à une certaine égalité de l'impôt. S'il faut en croire son propre témoignage, le cardinal lui-même, vers la fin de sa vie, lui suggéra l'idée d'écrire une apologie de sa politique. C'est cet ouvrage qui est conservé aujourd'hui en deux manuscrits, l'un de la Bibliothèque nationale, l'autre de la Bibliothèque de Bordeaux. M. Geffroy se demande s'il faut y voir réellement une sorte de manifeste suggéré et peut-être payé par Richelieu. Or, il est vrai que Machon écrit : « Le plus grand homme du monde, le cardinal de Richelieu, a tiré de ma plume cette défense pour en connaître le fond. » Mais, après la mort de Richelieu, on voit l'auteur briguer la faveur de Fouquet, puis celle de Mazarin, et enfin d'un protecteur beaucoup moins haut placé, Arnaud de Pontal, à qui il dédia finalement le manuscrit conservé à Bordeaux. Quoi qu'il en soit, on saisit incontestablement dans l'*Apologie de Machiavel* par Machon des pensées qui ont pu être communes à l'auteur du *Prince* et à Richelieu. M. Geffroy cite comme preuves plusieurs passages où Machon expose des doctrines empruntées à Machiavel, et que certes Richelieu n'eût pas désavouées. Ces passages révèlent un écrivain qui manie avec une certaine aisance la belle et forte langue de la première moitié du dix-septième siècle, mais M. Geffroy se refuse à comparer pour cela Louis Machon à Pascal, comme on n'a pas craint de le faire. Pour ce qui est du fond de l'*Apologie de Machiavel*, il y voit l'expression de la pensée d'un certain nombre de politiques auxquels l'auteur a voulu plaire, et il estime que M. Céleste a été bien inspiré de raviver ce souvenir dans un moment où, à propos de l'accueil fait au livre du *Prince* par la France du seizième et du dix-septième siècle, quelques écrivains italiens, notamment MM. Pasquale Villari et Oreste Tommasini, non contents de vouloir que l'on reconnaisse en Machiavel un des maîtres de la science politique, prétendent séparer de la gloire légitime qui appartient au célèbre secrétaire florentin le fâcheux héritage du machiavélisme, et accusent la France, en particulier, d'avoir fait retomber sur Machiavel, en haine de l'Italie, tout l'odieux d'un système qui avait été pratiqué bien avant lui, et qui le fut de son temps et plus tard par des gouvernements qui n'avaient point cherché dans le *Prince* leur règle de conduite. M. Geffroy fait remarquer que la France des Valois et des premiers Bourbons, loin d'être ennemie de l'Italie, se laissait au contraire séduire jusqu'à devenir demi-italienne par la politique et les alliances, par les mariages et les cours, par les arts et les lettres. Ce qui est vrai, c'est que, même dans ces temps de passions violentes et de politique peu scrupuleuse, le système de Machiavel inspira de vives répugnances, dont on trouve la trace en France, et plus encore peut-être en Angleterre. Machiavel a étudié avec une incontestable profondeur de vues la science politique, et il faut reconnaître en lui un ardent patriotisme ; mais il s'est complu au spectacle du crime heureux, il a creusé dans le mal jusqu'à faire croire qu'il y prenait un secret plaisir ; les règles imprescriptibles de la morale et de l'honneur ont été pour lui comme si elles n'existaient pas ; la conscience des peuples ne s'y est pas trompée, et c'est cette conscience impartiale qui a lié ensemble son nom et celui d'une doctrine détestable.

M. Geffroy présente aussi, au nom de l'auteur, M. Gustave Hubbard, secrétaire général de la questure à la Chambre des députés, les cinquième et sixième volumes de l'*Histoire contemporaine d'Espagne*. Ces deux volumes, qui viennent de paraître à la librairie Charpentier, forment la troisième et dernière série de ce grand et utile ouvrage. La première série, publiée en 1869, comprenait en deux volumes le règne de Ferdinand VII (1814-1833); la seconde, publiée en 1879, embrassait, aussi en deux volumes, les régences de Christine et d'Espartero (1833-1843). Les deux nouveaux donnent un tableau complet du règne d'Isabelle II (1843-1868). M. Levasseur et le regretté Henri Martin ont exprimé à l'Académie leur grande estime pour cette œuvre de longue haleine. M. Geffroy ne peut, dit-il, que répéter leurs éloges. L'auteur a été bien préparé à cette tâche laborieuse par un long séjour en Espagne. Il a pour la nation espagnole des sympathies méritées, qui ne font pas tort à sa judicieuse critique. On doit lui savoir gré d'avoir constamment réservé, à côté du récit des événements politiques, d'amples chapitres sur les mœurs, les lettres, les arts et les sciences, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les finances, les travaux publics de l'Espagne contemporaine. On trouvera dans ses deux derniers volumes de très intéressantes informations sur un homme politique et un littérateur tel que M. Castelar; sur des historiens tels que M. Modesto Lafuente et Amador de Los Rios, le marquis de Miraflores et Evaristo San Michel, Ferrer del Rio et Antonio Perala, sur les remarquables travaux de l'Académie de l'histoire à Madrid, sur des publications de statistique, d'économie politique comme celles de M. Pascual Nadoz et comme le beau livre de M. Fermin Caballero sur les *Progrès de la population rurale*. M. G. Hubbard n'a garde d'oublier les progrès des arts, dont ont retrouvera dans son livre les diverses étapes, depuis Goya jusqu'à Fortuny. Chacun a pu remarquer, dit en terminant M. Geffroy, combien rapidement, entre l'étude d'un passé plus ou moins lointain et les impressions des événements quotidiens, les souvenirs de l'histoire récente tendent à se mêler, à se confondre, ou même à s'effacer. Les hommes qui se vouent à écrire ce qu'on appelle l'histoire contemporaine nous rendent donc un service personnel en fixant nos propres souvenirs.

M. Paul Janet fait hommage, de la

part de M. J. Denis, professeur à la faculté des lettres de Caen, d'un ouvrage intitulé : *Philosophie d'Origène*.

M. le secrétaire perpétuel a reçu, pour être offerts à l'Académie, neuf volumes des ouvrages et correspondances de feu M. de Rémusat, membre de l'Académie, et de sa mère, Mme de Rémusat, publiés par son fils, M. Paul de Rémusat. Ces volumes comprennent : *Abélard*, drame inédit de M. de Rémusat, publié deux ans après sa mort par son fils, avec une préface, une introduction sur la philosophie d'Abélard et des notes historiques ; *la Saint-Barthélemy*, autre drame posthume de M. de Rémusat, publié par son fils, avec une introduction et des notes ; les *Mémoires de Mme de Rémusat*, écrits de 1818 à 1821 et publiés par M. Paul de Rémusat avec une biographie de l'auteur (sa grand'mère) et des notes historiques ; les lettres de Mme de Rémusat, écrites à son mari, de 1800 à 1814, publiées par son petit-fils avec une préface et des notes historiques ; enfin, les deux premiers volumes de la correspondance de M. Charles de Rémusat avec sa mère pendant la Restauration, et faisant suite aux deux volumes qui précèdent (*Lettres de Mme de Rémusat à son mari*). Ce dernier ouvrage n'est point achevé, et M. Paul de Rémusat compte donner encore deux ou trois volumes pour raconter les années de la jeunesse de son père jusqu'en 1821, date de la mort de Mme de Rémusat.

M. le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, notifiant à l'Académie la vacance de la chaire d'histoire des législations comparées au Collège de France, par suite de la mort de M. Edouard Laboulaye, et l'invitant à présenter une liste de candidats. Cette liste sera proposée à l'Académie par sa section de législation, droit public et jurisprudence.

L'Académie procède, par la voie du scrutin, à l'élection d'un correspondant de sa section de législation, en remplacement de M. Sumner Maine.

La section présente : en première ligne, M. Phillimore, à Londres ; en deuxième ligne, *ex æquo*, M. Bogisic, à Odessa ; M. Archeloug, à Christiania ; M. Brumner, à Berlin. M. Phillimore est élu par 32 suffrages, sur 35 votants.

M. V. Duruy commence la lecture du résumé général (inédit) de son *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*. Ce résumé termine dignement le septième et dernier volume de l'œuvre magistrale de M. Duruy. On comprendra qu'il nous soit difficile d'analyser, de résumer à notre tour ces quelques pages où l'auteur a condensé le vaste ensemble de faits et de pensées qu'embrasse et que suggère l'histoire du peuple et du monde romains. Nous n'en dirons donc que quelques mots. M. Duruy marque tout d'abord nettement le rôle de l'historien tel que l'a tracé et tel que l'impose la science moderne. L'ancienne école disait : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*. L'école historique moderne a de sa mission une idée plus haute. Sans doute elle ne doit pas, elle ne veut pas faire une œuvre de parti ni même une œuvre de doctrine et elle se propose avant tout de chercher, de découvrir la vérité et de la dire. Mais des vérités qu'elle a découvertes, des faits qu'elle expose elle tire des enseignements qui constituent ce qu'on nomme la philosophie de l'histoire ; l'histoire, qui n'était autrefois qu'une littérature plus ou moins érudite, est devenue ainsi une science proprement dite ; des faits qu'elle observe et compare elle dégage des *lois* permanentes, au premier rang desquelles M. Duruy place la loi de responsabilité et celle de solidarité. Ce n'est pas que la doctrine de la responsabilité soit d'invention nouvelle : Polybe la connaissait et, bien avant Montesquieu, il avait montré que les peuples comme les individus sont, en fin de compte, les artisans de leur fortune, bonne ou mauvaise.

Nulle part, dit l'éminent académicien, cette loi de responsabilité et de solidarité, cet enchaînement des causes et des effets n'apparaît mieux que dans l'histoire de la domination romaine, qui commence au pied du Palatin et finit par couvrir un monde. Ce n'est pas à dire que la destinée des peuples ne dépende pas aussi de conditions extrinsèques ou intrinsèques inhérentes soit à la nature des choses, soit à la nature humaine, qu'ils subissent fatalement et contre lesquelles il leur est difficile, parfois impossible de réagir. Telles sont les conditions de milieu et les conditions de races. « L'action que les peuples subissent d'abord, dit M. Duruy, est celle du milieu où ils se trouvent, et la géographie, c'est-à-dire l'ensemble des influences physiques qui dérivent du sol et du climat, explique la moitié de leur histoire. La situation de Rome au milieu de l'Italie, et celle de l'Italie au milieu du monde ancien étaient donc déjà pour la petite peuplade établie sur les sept collines, au bord du Tibre et à quelques kilomètres de la mer, le gage de hautes destinées. Mais à cette situation privilégiée sont venus s'ajouter le génie et le tempérament d'une race merveilleusement douée et dont le caractère se distingue par deux qualités essentielles : l'esprit d'ordre et l'esprit de discipline, qui, dès le début, ont marqué de leur empreinte ineffaçable ses mœurs, sa constitution et ses lois. Les Romains du temps des rois et des premiers temps de la République sont à la fois des cultivateurs et des guerriers, des « soldats laboureurs » qui forment entre eux une association de pères de famille, fortement organisés, où la liberté n'est autre chose que la part d'autorité dévolue à chacun dans un cité où tout le monde obéi, sans excepter ceux qui commandent ou gouvernent. Cette société est dominée par une religion en quelque sorte laïque, où le sacerdoce est une magistrature, mais qui ne laisse accomplir aucun acte de la vie publique ou de la vie privée sans que les dieux aient été consultés. On sait quelles modifications successives subit la constitution romaine, par suite de la lutte qui s'engagea presque dès l'origine entre les plébéiens et les patriciens, et qui aboutit finalement à la fusion à peu près complète des deux ordres, d'abord profondément distincts. Mais une particularité bien digne de remarque, et sur laquelle M. Duruy insiste avec raison, c'est l'organisation puissante de l'armée romaine, bien différente de ce qu'on a vu et que l'on voit encore dans les Etats modernes, où le service militaire incombe principalement, sinon exclusivement, aux pauvres et s'adoucit toujours pour les riches, alors même qu'il est obligatoire pour tous les citoyens. L'organisation militaire de Rome était fondée sur un principe inverse. « Composée de l'élite de la population, dit M. Duruy, la légion n'admettait ni l'étranger, ni l'affranchi, *ni le prolétaire*... Le même esprit qui avait constitué l'Etat organisa le service militaire : la légion fut la cité en armes. Deux choses firent sa force : elle ne recevait que des hommes vigoureux, habiles à tous les exercices, propres à tous les travaux, et le plus noble des Romains ne pouvait être élevé à une magistrature qu'après avoir fait dix campagnes. »

ARTHUR MANGIN.

INFORMATIONS

Les bibliothèques municipales de Paris.

Les bibliothèques municipales de Paris ont donné, en 1883, des résultats encore plus satisfaisants qu'en 1882. Ainsi, pendant la période écoulée du 1er octobre 1882 au 30 septembre 1883, le nombre des livres lus sur place a été

de	106.461
celui des livres prêtés à domicile de.	407.819
Soit, au total, de	514.280

Pendant la période précédente, du 1er octobre 1881 au 30 septembre 1882, le nombre des livres lus sur

place avait été de	79.879
celui des livres prêtés à domicile, de.	283.443
Soit, au total, de	363.322

L'augmentation, d'une année à l'autre, a donc été de :

1° Pour la lecture sur place	26.582
2° Pour le prêt à domicile, de	124.376
Soit, au total, de	150.958

Voici comment se décomposent les ouvrages lus :

Sciences, arts, enseignement	53.070
Histoire	42.994
Géographie et voyages	47.270
Littérature, poésie, théâtre	68.444
Romans	283.422
Langues étrangères	2.505
Musique	16.582
Total égal	514.287

Le chiffre des romans est toujours très considérable, mais il faut observer que les romans qui entrent dans les bibliothèques municipales sont choisis avec beaucoup de soin par des commissions spéciales, et que le nom seul des auteurs les plus lus, Walter Scott, Victor Hugo, Georges Sand, Jules Verne, Alphonse Daudet, Edmond About, Octave Feuillet,

Erckmann-Chatrian, suffit à prouver qu'il s'agit bien de productions littéraires, généralement d'une moralité irréprochable, dont la plupart sont devenues classiques.

Le nombre des livres possédés par toutes les bibliothèques municipales réunies s'élève actuellement à 98,843, en augmentation de 11 712 sur le chiffre de l'année dernière.

Relativement à un aussi grand nombre de volumes, toujours en circulation dans le public, le chiffre des livres perdus, pour n'avoir pas été rendus par les lecteurs, est minime (334 seulement).

L'administration, d'accord avec le conseil municipal, poursuit son œuvre de développement des bibliothèques municipales, qu'elle considère, avec raison, comme d'utiles auxiliaires de l'enseignement primaire donné dans les écoles communales. Le nombre des bibliothèques de ce genre est actuellement de 26 ; il sera très prochainement de 38, grâce à de nouvelles créations votées par le conseil municipal dans sa dernière session. Le but qu'on se propose, et qui est à demi réalisé, est d'établir une bibliothèque municipale par quartier, de manière à rapprocher le plus possible le livre du lecteur, et à rendre l'usage plus commode.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

15 février.

De Toulon : départ du *Chacal* qui était en partance depuis trois jours.

D'Aden : Tout allait bien à bord d'*Estaing*, *Infernet*, *Obock*.

De Brest : *Caravane*, relâchée hier soir à Douarnenez pour cause de mauvais temps, partie de Douarnenez pour Lorient ce matin 10 heures. Arrivée à Lorient à 4 heures soir.

De Colombo : *Shamrock* passé à Pointe-de-Galles hier, sans relâcher.

De Toulon : L'arbre du *Richelieu* est retiré ; on enlèvera, cette nuit, le manchon avarié.

Le directeur de l'assistance publique a reçu pour les pauvres :

1° De M. E. Pichot, vice-président de la chambre des imprimeurs-lithographes de Paris, la somme de 914 fr. 10, formant l'excédent des sommes recueillies à la section française de l'exposition d'Amsterdam, pour offrir un objet d'art au président.

2° De la société de l'Union des gens de maison, la somme de 35 fr. 80, produit d'une quête faite au bal donné par la société.

Les internes de l'hôpital Saint-Louis ont remis à l'assistance publique la somme de 3,000 francs, provenant de la fête de bienfaisance (opéra polymorphe) donnée par eux le 12 janvier 1884, pour les femmes syphilitiques indigentes sortant de l'établissement.

Le directeur de l'assistance publique a reçu de Mme Agnès Warkiewietz la somme de 100 francs pour les enfants moralement abandonnés.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Canada*, venant du Havre, est arrivé à New-York le 14 février, à midi.

L'*Ava*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé à Marseille le 15 février, à 4 heures du soir.

Le *Calédonien*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie, de Maurice et de la Réunion, est parti de Port-Saïd le 14 février, à 11 heures du soir.

M. Ch. Normand, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Lyon, soutiendra les deux thèses suivantes pour le doctorat, devant la faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 22 février, à dix heures du matin :

Thèse latine. — De Benjamini Prioli vita et scriptis.

Thèse française. — Etude sur les relations de l'Etat et des communautés aux dix-septième et dix huitième siècles.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 559, du 16 février 1884. — Wagon aérien glissant sur des câbles métalliques, par G. T. — Les défauts de l'œil et de la vue, par Félix Hément. — Les lueurs crépusculaires de 1883-1884, par G. T. — Explorations sous-marines. Voyage du *Talisman* (suite), par H. Filhol. — L'art préhistorique en Amérique, par le marquis de Nadaillac. — Nécrologie : Richard Cortambert. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 11 février 1884, par S. Meunier. — Récréations scientifiques. L'électricité et la prestidigitation. — Ce numéro renferme 10 gravures et le Bulletin météorologique de la semaine.

Sommaire du numéro 7 (16 février 1884) de la *Revue scientifique* :

C.-J. Davaine, par M. A. Laboulbène. — Société de géographie de Paris : A la recherche de la mission Crevaux, par M. A. Thouar. — La faune arctique, par M. P. de Sède. — Revue militaire. — Causerie bibliographique. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

Sommaire du numéro 7 (16 février 1884) de la *Revue politique et littéraire* :

Gordon, par M. Joseph Reinach. — Fièvre bleue, par Daniel Darc. — La « Cité fraternelle », par M. Eugène Mouton. — Walt Whitman, par Léo Quesnel. — P. Lanfrey, d'après ses « Chroniques » récemment publiées, par M. E. de Pressensé, sénateur. — Bulletin.

On s'abonne au bureau des revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chemins de fer de l'Ouest.

Voyages à prix réduits entre la France et l'Angleterre.

1° Service quotidien (dimanches compris) à heures fixes entre Paris et Londres et *vice versa*.

Départ de Paris, gare Saint-Lazare, tous les soirs, à 8 h. 50.

Départ de Londres, gare Victoria, tous les soirs, à 7 h. 50.

Départ de Londres, gare London Bridge, tous les soirs, à 8 h.

Billets simples, valables pendant sept jours :

1re classe, 41 fr. 25 ; 2e classe, 30 fr. ; 3e classe, 21 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois :

1re classe, 68 fr. 75 ; 2e classe, 48 fr. 75 ; 3e classe, 37 fr. 50.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

2° Paris et l'ouest de la France en communication directe avec Bristol, Liverpool, Manchester, Birmingham et l'ouest de l'Angleterre, par un service quotidien (dimanches exceptés), entre Cherbourg et Weymouth.

Billets simples, valables pour sept jours.
Billets d'aller et retour, valables pour un mois.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites-Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,

Les Annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse.

1° Brosset (Emmanuel-Jules), négociant en soieries, chevalier de la Légion d'honneur, né à Lyon (Rhône), le 5 juillet 1828, y demeurant, agissant au nom de son fils mineur, Marie-Octave-Edouard Brosset, né à Lyon, le 17 juin 1865, y demeurant, sans profession ;

2° M. Brosset (Marc-Jules), lieutenant au 139e de ligne, en garnison à Lyon, né en cette ville, le 17 février 1856 ;

3° M. Brosset (Joseph-Albert-Maurice), employé de commerce, né à Lyon, le 3 février 1857, y demeurant,

Se pourvoient près de M. le garde de sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter au nom de *Brosset* celui de *Heckel*.

A. André,
Référendaire au sceau de France.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites

---

Jugements de déclaration de faillite.

Du 14 février.

Du sieur CARRIÈRE (Jean-Henry), fabricant de voitures, demeurant à Aubervilliers, rue de la Haie-Coq, 39.
M. Schaeffer, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15021 du gr.)

Du sieur DUPONT (Pierre-Étienne), entrepositaire de bières, à Paris, rue Mathis, 9, demeurant rue de la Paix, 3.
M. Dervillé, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15022 du gr.)

Du sieur LARGE (Pierre), tapissier, demeurant à Paris, rue de Moscou, 9 *bis*.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15023 du gr.)

Du sieur LE ROY (Louis-Marie-Joseph), agent d'affaires, demeurant à Paris, rue Albouy, 8.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15024 du gr.)

Du sieur LÉVY (Joseph), négociant en jouets, demeurant à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 19.
M. Vallet, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15025 du gr.)

Du sieur LAMBIN (Victor-Maximilien), marchand de vins, tenant hôtel meublé, demeurant à Paris, rue Simart, 6.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15026 du gr.)

Du sieur DELACROIX (Aristide-Alfred), en son vivant fruitier, à Paris, avenue de Saint-Ouen, 30.
(Ouverture au jour du décès).
M. Richemond, juge-commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, 24, syndic provisoire. (N. 15027 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

PRODUCTIONS DE TITRES
(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur MIRVAUX (Alfred), fabricant de bijouterie, demeurant à Paris, rue Sainte-Elisabeth, 2;
Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14937 du gr.)

Du sieur BOURY (Sylvain), entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris-Charonne, passage Josseaume, 5;
Entre les mains de M. Mercier, boul. Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14939 du gr.)

Du sieur GEX (Charles-Emile), tapissier, demeurant à Paris, rue de Londres, 7;
Entre les mains de M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic de la faillite. (N. 14871 du gr.)

Du sieur ROMET (Emile), imprimeur, demeurant à Paris, passage Dubail, 29;
Entre les mains de M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N. 14857 du gr.)

20 jours supplémentaires

Du sieur A. FRANÇOIS, métallurgiste, constructeur, demeurant à Paris, rue de l'Ourcq, 58, ci-devant, et actuellement rue Orilla, 64;
Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite. (N. 14831 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur GAUTIER, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Rocher, 86, le 21 courant, à 1 heure. (N. 14758 du gr.)

De la Société en nom collectif et en commandite L. CAMPI et C^e^, ayant pour objet le commerce de jambons, dont le siège est actuellement rue Bleue, 17, composée de : 1° Laurent CAMPI, demeurant à Paris, rue Vincent, 2; 2° et un commanditaire, le 21 courant, à 2 heures. (N. 11333 du gr.)

Du sieur PATIN (Georges), fabricant de boutons de nacre, demeurant à Paris, rue Michel-le-Comte, 24, le 21 courant, à 10 heures. (N. 10937 du gr.)

Du sieur VILLENEUVE (François-Ferdinand), en son vivant négociant en soieries teintes et écrues, à Paris, rue Saint-Sauveur, 50, le 21 courant, à 2 heures. (N. 9582 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

De la société anonyme du journal LE PATRIOTE, dont le siège est à Paris, rue des Capucines, 22, le 21 courant, à 11 heures précises. (N. 12753 du gr.)

De la société en nom collectif veuve PAIRAULT et fils, ayant pour objet le commerce de la librairie, dont le siège est à Paris, rue Mansart, 11, composée de : 1° veuve PAIRAULT (Clara BORDEAUX, veuve de Charles PAIRAULT); 2° PAIRAULT (Aristide-Charles); 3° et PAIRAULT (Amédée-Arnaud), demeurant tous trois au siège social, le 21 courant, à 1 heure précise. N. 14611 du gr.)

Du sieur RAMEAU (Auguste), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Flandre, 102, le 21 courant, à 2 heures précises. (N. 14042 du gr.)

Du sieur DREUX (Alfred-Gustave-Eugène), confiseur, demeurant à Paris, avenue de l'Opéra, 3, le 21 courant, à 10 heures précises. (N. 13790 du gr.)

Du sieur PREVOST (Paul), raffineur, demeurant à Paris, rue de Tanger, 39, le 21 courant, à 10 heures précises. (N. 13917 du gr.)

De la COMPAGNIE SUCRIÈRE DE MÉRU (Oise), société anonyme au capital de 1,527,000 fr. (en liquidation), dont le siège était à Paris, place de la Bourse, 9, ayant pour objet l'exploitation d'une sucrerie à Méru (Oise), avec râperie à Vallangoujard et bascules à Fresnes-l'Eguillon, Saint-Crépin, Houvilliers, Henonville, Epiais et Honville, le 21 courant, à 2 heures précises. (N. 13586 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite IZARN (Philippe), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, boulevard de Clichy, 104, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 21 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gauche, 7, avenue Victoria, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10778 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la société anonyme dite : LE CRÉDIT PARISIEN, au capital de 12 millions de francs, ayant pour objet les opérations de banque, dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, 30, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 21 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Maillard, boulevard Saint-Michel, 4, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10420 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite LOUVET (Jules), entrepreneur de charpentes, demeurant à Charenton, Grande-Rue, 93, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 21 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 11140 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la dame POIDEVIN (Louise-Anne DEBONNET, femme séparée de biens du sieur Paul-Albéric POIDEVIN), ancienne marchande de chaussures à Paris, rue Lafayette, 19, demeurant actuellement rue Legendre, 29, et, avant toute répartition de l'actif, *il sera* procédé, le 21 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, et à se trouver à cette assemblée. (N. 1296 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la Société anonyme dite C^ie^ DE CHAUFFAGE DES WAGONS ET VOITURES, au capital de 500,000 fr., dont le siège est à Paris, rue de Châteaudun, 5, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 21 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Beaugé, 24, avenue Victoria, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13095 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur PETIT, distillateur, demeurant à Levallois-Perret, rue Rivay, 36, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Lissoty, syndic, 33, rue Saint-André-des-Arts, pour toucher un dividende de 11 fr. 93 p. 100, unique répartition. (N. 12836 du gr.)

Du sieur GENTY (Edmond), marchand de vins traiteur, demeurant à Paris, rue Popincourt, 28, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cousin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 4 fr. 91 p. 100, unique répartition. N. 13535 du gr.)

COMPAGNIE DE RIO-TINTO
Obligations hypothécaires 5 0/0, 1880.

Le huitième tirage semestriel, comprenant 905 obligations à amortir, aura lieu le samedi 1^er^ mars prochain, à deux heures de l'après-midi, au siège de la compagnie, 30, St-Swithin's Lane, à Londres.

Les obligations sorties seront remboursées au pair, à partir du 1^er^ avril prochain, soit dans les bureaux de la compagnie de Rio-Tinto, à Londres, soit au siège de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, à Paris, et dans toutes les agences de province de cette société.

GRANDE COMPAGNIE DES
TÉLÉGRAPHES DU NORD
Emprunt 5 0/0 1883.

L'intérêt semestriel sur les obligations de 100 Lg, création de 1883, à l'échéance du 1^er^ mars 1884, sera payé à partir de cette date, à raison de **62 fr. 50**, contre remise du coupon n° 2,

A la caisse de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin.

MAISON à PARIS, r. de **BUCI, 33.** Rev. br., 8,390 f. M. à pr., 80,000 f. A ADJ^on^, s. une ench., ch. des not. de Paris, le 4 mars 1884. S'adr. aux not. M^es^ Bertrand, 24, rue St-Marc, et Biesta, 11, r. Louis-le-Grand, déposit. de l'ench.

Spectacles du Samedi 16 Février.

Opéra (2,200 places). — 8 h. »/». — Don Juan : Lassalle, Gailhard, Dereims ; Mmes Krauss, Isaac, Dufrane.

Théâtre-Français (1,400 places). — 7 h. 1/2. — Smilis, drame en 4 actes, en vers, de M. Jean Aicard : Got, Febvre, Laroche, Worms ; Mmes Riquer, Reichemberg, Fayolle, Fremaux. — Mlle du Vigean : Laroche, Martel, Garnier, Davrigny ; Mmes Bartet, Amel.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot ; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Théâtre-Italien (1,860 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Lucrezia Borgia : Gayarre, Salmazi ; Mmes de Cepeda, Tremelli.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tautfenberger, Denizot, Bert ; Mmes Derange, Savenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Morlet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluaga, Lamy ; M^lles Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Brasseur de Preston.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Autre temps, la comédie de M. Henri Meilhac, qui vient d'être reçue au Théâtre-Français, sera représentée dans le courant du mois de mars.

Mlle Tessandier, qu'une indisposition avait éloignée du théâtre depuis trois jours, reprend ce soir son beau rôle de doña Pia dans Severo Torelli.

Le théâtre du Palais-Royal annonce pour dimanche prochain une matinée carnavalesque.

La reprise de la Mariée du mardi gras, folie-vaudeville en trois actes, de M. Grangé et L. Thiboust. Cette pièce sera précédée par le Serment d'Horace, comédie en un acte, de Murger.

Mlle Marcelle Jullien a résilié son engagement avec la direction de la Gaîté.

Voici la distribution du Roman d'un Jour l'opéra comique de MM. Michel Masson fils et Armand Lafrique, musique de M. Anthiaume, en répétition à l'Opéra-Populaire :

Olivier de Chabannes	MM.	Sujol
Le prince de Modène		Anthelme Guyot
Gervais		André David
Thomas		Gruyer
Un sergent		Davier
Charlotte de Valois	M^lles	Vuillaume
Louison		Pasquier
Suzette		Louise Roy
M^me Claude		Guffroy

On espère passer à la fin de ce mois.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 15 Février 1884.

[illegible] COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			80	..
Huile de Colza disponible, dépalée			..	..
Huile de Colza disponible, en tonnes			82	..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dépalée			..	..
Huile de Colza épurée, en tonnes			90	..
Huile de Lin, en fûts			54	..
Huile de Lin, en tonnes			56	..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	45	75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53	25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... ..	à	102	..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... ..	à	103	..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	40	..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	..	..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12	..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°,	45 ..	à	44	50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	48 50	à	48	75
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	..	..
Suifs de France			91	[illegible]
Suifs. — Beurfs de la Plata			96	[illegible]

BOURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 9/16 — 1 h., 101 9/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 50 — Monnaie, 80 35
Crédit Autrich. .... 366 70 | Chem. de fer Autrich. 310 50
Change sur Londres.... Demande, 121 45 — Offre, 121 60
Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre, 48 175
Lots................. 125 50 | Napoléon.............. 9 615

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS

CHANGE		PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½ %	Amsterdam	206 ½ .. à 206 ½ ..		205 ½ .. à 206 ½	et 4..%
4..%	Allemagne	122 ½ .. à 122 ½ ..		121 ½ .. à 122 ½	et 4..%
5..%	Vienne	205 ½ .. à 206 ...		205 ½ .. à 206	et 4..%
5..%	Barcelone	486 .. à 487 ...		485 ½ .. à 486 ½	et 4..%
5..%	Madrid	486 .... à 487 ..		486 ... à 487	et 4..%
6..%	Lisbonne	545 ... à 546		545 .... à 546 ..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .... à 242		241 ... à 242 ..	et 4..%
.....	Stockholm	176 .... à 177		176 .... à 177 ..	et 4..%

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3..%	Londres	25 22 à 25 27	25 21 . à 25 26	m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 22½ à 25 27½	...
4..%	New-York	514 .. à 515 ...	513 .. à 515	m. 3%
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p	m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p.	— 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 1/16 p.	⅛ p à ⅛ p.	— 5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p.	— 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à .. .. 0/00 p^m		
Argent 2220. d° 218'89 ..	145 à 150 .. 0/00 p^m		
Quadruples espagnols	80 50..	à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à	80 75..
Piastres mexicaines	4 55..	à	4 57..
Souverains anglais	25 18 .	à	25 22..
Banknotes	25 20 .	à	25 23..
Aigles des États-Unis	25 80..	à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..		24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à	20 67½
Couronnes de Suède	27 77..	à	27 80..

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Vendredi 15 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq.						
janv. 84	3 %	76f50 40 30 25 20 15 10 05 76f 76f02½ 05 76f ... 15 10	fin ct.	76 02½	76 32 ½	76 ..	76 10 ..	76 40	76 47½
			1re fin c.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. ..		
			1re fin c.	.. ..	.. .. d 1f	76 50	76 30 d 50		
			1re fin c.	76 65	76 50 d 25	.. ..	.. ..		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 1f	.. ..	.. .. d 50		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 2f	.. ..	.. ..		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. .. d 25		
			en liq.						
janv. 84	3 % amortissable, annuités finissant en 1953....	77f50 40 30	fin ct.	77 40	77 40	77 15	77 20	77 85	77 52½
			1re fin c.	.. ..	.. .. d 1f	.. ..	.. .. d 50		
			1re fin c.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. ..		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 1f	.. ..	.. .. d 50		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. ..		
			en liq.						
avril 81	d° amortissable 1884........	76f10 40 35 30 25 35 30	fin ct.	76 45	76 45	76 20	76 25	76 10	76 52½
			en liq.						
sept. 83	4 %	....	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	99 ..	98 ..
			en liq.						
sept. 83	4 ½ %	107 25	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	107 25	110 ..
			en liq.						
nov. 83	4 ½ % 1883	105 95 90 85 80 75 70 65 60 50 60 75 65 60 ...... 105 55 50	fin ct.	10592½	105 92 ½	105 50	105 52 ½	106 05	10607½
			1re fin c.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. ..		
			1re fin c.	.. ..	.. .. d 1f	106 ..	105 85 d 50		
			1re fin c.	106 30	106 05 d 25	.. ..	.. ..		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 1f	.. ..	.. ..		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 2f	106 35	106 25 d 50		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 25	.. ..	.. .. d 25		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	.. ..
......	Répartit. Mexic., prom. de rentes.	....						0 20	.. ..
......	d° bulletins négociables.	....						18 ..	.. ..
......	Bons du Trésor, 4 %..........	....						[illegible]	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	... .. Coup. de 5000 f.						507 50	.. ..
......	d° c. de 1000 f.	... .. Coup. de 10000 f.						1016 ..	.. ..
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	... .. Coup. de 5000 f.						506 ..	.. ..
......	d° c. de 1000 f.	... .. Coup. de 10000 f.						1017 50	.. ..
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	... .. Coup. de 5000 f.						503 ..	.. ..
......	d° c. de 1000 f.	... .. Coup. de 10000 f.						1013 75	.. ..
			en liq.						
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	501 500	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	501 ..	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	503	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	505 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq., 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	518 517	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	16 ..	450 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, ob. 4%, 57, r. 225 f., t.p.	249 250		.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	250 ..	.. ..
sept. 83	Ville de Paris: Obl. 55-60, 3%, r. 500 f., t.p.	511 513	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	511 ..	530 ..
août 83	Ville de Paris: d° 1865 4%, r. 500 f., t.p.	516 514 512	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	516 ..	447 50
avril 83	Ville de Paris: d° 1869, 3%, r. 400 f., t.p.	403	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	403 ..	.. ..
			en liq.						
janv. 84	Ville de Paris: d° 1871, 3%, r. 400 f., t.p.	391 75 391 390 25 391 25	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	391 25	398 75
d°	Ville de Paris: d° d° quarts, remb. 100 f.	114 50 .... 391 50		.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	114 75	.. ..
......	Ville de Paris: d° d° séries sort. (unités)	....		.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	396 ..	.. ..
......	Ville de Paris: d° d° séries entières....	....		.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	[illegible]	.. ..
			en liq.						
oct. 83	Ville de Paris: d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	512 50 511 75 512	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	512 ..	526 25
			en liq.						
oct. 83	Ville de Paris: d° 1876, 4%, r. 500 f., t.p.	513 512 50 512	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	512 ..	477 50
oct. 83	Ville de Paris: Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar. pay. par Et., exe d'imp.).	523 522	1re fin c. / fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	523 ..	496 25
			en liq.						
[illegible] 83	Ville de Marseille. 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé............	362 351 50 362	fin ct.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	364 50	383 75
			1re fin c.	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq.						
[illegible] 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), act. 500 f., 125 f. p. (nominatives)	421 25	au 15	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	421 25	486 ..
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 20	.. ..	.. .. d 10		
			Pr au 29	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
			en liq.						
[illegible] 82.	La Grande Compagnie d'Assurances, act. 500 fr., 125 fr. p. (nominatives)	....	au 15	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	772 50	720 ..
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
			Pr au 29	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
			en liq.						
......	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immob., act. 500 fr., 250 fr. p. (nominatives)	....	au 15	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	62 50	725 ..
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 10	.. ..	.. .. d 10		
			en liq.						
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5175 5165 5150	fin ct.	5155	.. ..	.. ..	5150 ..	5200 ..	5180 ..
			1re fin c.	.. ..	.. .. d 50	.. ..	.. .. d [illegible]		
			1re fin p.	.. ..	.. .. d 50	.. ..	.. .. d 100		
			en liq.						
janv. 84	Banque d'escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nomin.).	518 75 520	au 15	518 75	.. ..	.. ..	517 50	518 75	518 75
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 10	.. ..	.. .. d 10		
			Pr au 29	.. ..	.. .. d 20	.. ..	.. .. d 10		
			en liq.						
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, actions 500 fr., tout payé..... (ex-coup. 22)	850 847 50 845 840	au 15	845 ..	.. ..	.. ..	840 ..	850 ..	847 50
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 20	.. ..	.. .. d 10		
			Pr au 29	.. ..	.. .. d 10	.. ..	.. .. d 20		
			en liq.						
mai 83.	Banque Transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés......... (nominatives)	440 442 50	au 15	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	442 50	440 ..
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
			Pr au 29	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
			en liq.						
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 f., tout payé (ex-coup. 10).	402 50	au 15	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	402 50	556 ..
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
			en liq.						
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. p........	432 50	au 15	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	432 50	440 ..
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
			Pr au 29	.. ..	.. .. d 5f	.. ..	.. .. d 10		
			en liq.						
[illegible] 83	Comptoir d'Escompte, act. 500 fr., tout payé	945 943 75	au 15	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	950 ..	961 ..
			Pr au 15	.. ..	.. .. d 10	.. ..	.. .. d 10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départt de Constantine, 5%, 1878	995 ..	.. ..
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	109 ..	.. ..
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	.. ..	.. ..
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %..........	.. ..	.. ..
Bordeaux (ville de), 3%, remb. 100 f.	101 25	101 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 f.	.. ..	.. ..
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000 f.	.. ..	.. ..
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	110 ..	108 ..
d° 1863, 3%, remb. 100 fr..	103 50	.. ..
d° 1868, 4 ½ %, remb. 500 fr.	5[illegible]8 ..	.. ..
d° 1877, 4 ½ %, remb. 500 fr.	.. ..	.. ..
Lyon (ville), 1880, 3%, r. 100 fr., t.p.	97 25	96 25
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 50	.. ..
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 f.	.. ..	.. ..
Versailles (ville), 5%, 78, r. 500 fr.	.. ..	.. ..
Valeurs françaises (Actions).		
Assur. agric. et inc., a. 500f, 125f p.	.. ..	.. ..
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.	.. ..	.. ..
Assur. financière, r. 2500 f., t.p....	165 ..	162 50
Le Cercle-Incendie, a. 500f, 125f p.	.. ..	.. ..
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.	.. ..	.. ..
La Foncière (transp.), a. 500f, 125f p.	445 ..	.. ..
Le Monde (accid.), a. 500 f., 125 f. p.	.. ..	.. ..
d° (incendie), a. 500 f., 250 f. p.	.. ..	.. ..
Le Phénix (incendie), tout payé...	.. ..	.. ..
Progrès Natl (inc.), a. 500 f., 125 f. p.	.. ..	.. ..
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.	400 ..	.. ..
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.	.. ..	.. ..
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.	.. ..	.. ..
L'Aigle (inc.), a. 500f, 100f p. (nom.)	.. ..	.. ..
d° (vie), a. 500f, 125f p. (nom.)	.. ..	.. ..
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)	.. ..	.. ..
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)	.. ..	.. ..
d° (vie), tout payé (nomin.)...	.. ..	.. ..
Cie gén. des Familles, a. 500f, 125f p.	.. ..	.. ..
Caisse Patern. (vie), a. 500 f., 125 p.	.. ..	.. ..
Le Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	[illegible]	.. ..
La Confiance (inc.), a. 500f, 200f p.	.. ..	.. ..
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.	.. ..	.. ..
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	.. ..	.. ..
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.).	.. ..	.. ..
d° (vie), a. 1000f, 250f p. (nom.).	.. ..	.. ..
Le Monde (vie), act 500 fr., 125 f. p.	.. ..	.. ..
La Nationale (incendie), (nominat.).	.. ..	.. ..
La Nationale (vie) (nominatives)..	.. ..	.. ..
Le Nord (inc.), act. 1000 f., 250 f. p.	.. ..	.. ..
Le Nord (vie), act. 1000 f., 250 f. p.	.. ..	.. ..
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)	.. ..	.. ..
Le Phénix (vie), 100 fr. p. (nom.).	.. ..	.. ..
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.	.. ..	.. ..
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.	.. ..	.. ..
La Providence (inc.), 250 fr. payés.	.. ..	.. ..
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.	.. ..	.. ..
Réassur. et co-Assur. (inc.), 500 f. p.	.. ..	.. ..
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.	.. ..	.. ..
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t.p....	.. ..	.. ..
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.).	.. ..	.. ..
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.	.. ..	.. ..
L'Union (inc.), 1250 fr. payés (nom.).	.. ..	.. ..
L'Union (vie) (nominatives).......	.. ..	.. ..
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.	.. ..	.. ..
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.	.. ..	.. ..
d° d° tout payé.	.. ..	.. ..
Annuités d'Aire à la Bassée.......	.. ..	.. ..
d° d° 5 coup..........	.. ..	.. ..
Annuités d'Arles à Bouc..........	.. ..	.. ..
Annuités Canal des Ardennes.....	.. ..	.. ..
Annuités Canal de la Somme......	.. ..	.. ..
Annuités Navigation de l'Oise.....	.. ..	.. ..
Annuités Canal de Roanne à Digoin.	.. ..	.. ..
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.	.. ..	.. ..
Bons de Liquid. du Canal St-Martin.	.. ..	.. ..
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.	.. ..	.. ..
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.	.. ..	.. ..
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500 ..	1450 ..
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	275 ..	.. ..
Sambre à l'Oise (Canal de jonction).	.. ..	.. ..
[illegible], act. de jouiss. (ex-coup. 12)	.. ..	.. ..
d° Dénig., act. de jouiss. (ex-c. 12)	690 ..	.. ..
Annuités des Trois Ponts..........	.. ..	.. ..
Pont, port et gare de Grenelle....	.. ..	.. ..
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	365 ..	.. ..
Midi d° a. de jouiss.	.. ..	.. ..
Nord d° a. de jouiss.	1270 ..	1266 [illegible]
Orléans d° a. de jouiss.	[illegible]	.. ..
Ouest d° a. de jouiss.	410 ..	405 ..
Aix-Rhône-Méditer. (Cie Ch. de fer et Navig.), a. 500 f., t.p. (ex-c. 7).	25 ..	.. ..
Bondy à Aulnay-lès-B., a. 500f, t.p.	.. ..	.. ..
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)	.. ..	.. ..
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.).	.. ..	.. ..
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.	.. ..	.. ..
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.	.. ..	.. ..
Colonies françaises (Cie des Ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. [illegible]	.. ..	.. ..
Croix-Rousse (Lyon à la), a. [illegible]	.. ..	.. ..
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. [illegible]	.. ..	.. ..
Epernay à Romilly, a. 500 f., [illegible]	.. ..	.. ..
Hérault (Ch. de fer de), a. 500 f. [illegible]	.. ..	.. ..
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p.	.. ..	.. ..
Lorraine (Chem. de fer), act. [illegible]	.. ..	.. ..
Médoc, act. 500 fr., tout payé	.. ..	.. ..

Digitized by Google

Jouissance	Vendredi 15 Févr. 1884	Au comptant	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. compt.	Cours préc. terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés						460	460
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. gén. franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	21 50					2 25	50
juil. 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés						201 25	265
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	490					490	496
juill. 83	Crédit Foncier Col., a. 500f, 300f p. (nominatives.)						258	139
janv. 84	Crédit Foncier de France. Actions de 500 fr., tout payé (nominatives.)	1230 1235 1235 1225	1235	1237 50 / 1248 75	1247 50	1225 / 1237 50 / 1267 50	1235	1242 50
	Obligations :							
nov. 83	comm. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.						1280	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	512 513					510 75	
d°	100es 4%, remb. 100 fr.	110					110	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	521					520	
nov. 83	10es 3%, remb. 120 fr.	117 114 50					115 75	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	517 50 518 50					517	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	455 455 450					455	397 50
mai 83.	d° 10es 3%, remb. 100 fr.	103 50					101 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500 f., t.p.	5?5 5?3					5?2	453 75
août 83	foncres 1877, 3%, r. 400 f., t.p.	343 50 342 50					344	358 75
sept. 83	comm. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445					445	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445 441 50					445	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	445 441 443 442					444	
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 75 339 50					339 50	
janv. 84	d° d° 250 fr. payés	339 338					338	
janv. 84	Banque hypoth. de France, oblig. rapportant 15 f., r. 1000 f., titres prov. libérés de 250f.	390 389 388					390	
août 83	d° entièrement libérées	391 391 387 50					382	
sept. 83	d° 3%, 1881, remb. 500 f., t.p.	338					338	
août 83	Algérienne (Société gén.), en liq. obl. remb. 150f (valeurs et représentant	133 135					132	142 50
déc. 83.	d° 5%, r. 506f (l'anc. tenue par l'État)	510					510	452 75
janv. 84	Crédit général français, act. de 500 fr. t. payé, nos 1 à 53000	175 175					175	155
nov. 83	Crédit industr. et Commerce (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (ex-c.)	6?5					?80	127 50
sept. 83	Crédit industr. et Commerc. etc. (Soc. Marseillse), a. 500f, 125f p.						675	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 27)	545 550	550			552 10	555	552 50
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles, 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	325 327 50	327 50				327 50	327 50
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	64?					640	700
oct. 71.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155					155	2?0
juill. 83	Société Foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 4)	3?8 3?8 75					370	380
oct. 83.	Société gén. pr dévelopt du Comm. et de l'Indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)		482 50				485	485
juill. 83	Banque centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	440					440	440
nov. 83	Banque Commerciale et Industrielle, act. 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie.)						?20	440
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 20)		567 50				567 50	557 50
	d° grosses coupures							
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-coup.)	290					290	292 50
	Banque Maritime, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	427 50					427 50	427 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	25 20					30	2??
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 16)	402 50 401 25 402 50					402 50	410
	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	2?3 75					2?3 75	2?2 50
	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 3)	436 25 437 50					436 25	4?
nov. 73	Caisse centr. pop. (B. de travail et de l'Ep.), a. 500 f., 125 p. (nomin.)	500					500	
	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 200000) (ex-coup. 18)	3?0 29? ?0 29?	340			295	302 50	3?1 ?5

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Nantais (Ch. de fer), act. 500 f., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° actions de dividende		
Normandes (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p., r. 500f	497 50	496 25
d° act. 500 fr., t.p. (liquid.)		
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	16	
Picardie et Flandres, a. 500 fr., t.p.		
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Soudre (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f	25	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (r. gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200f, t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500f, t.p.	510	
Nord (Soc. civ. pr rec.), r. 500 f., t.p.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2180	2180
Banque Guadeloupe, act. 500 f., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125f p.		
B. franç. du Commce, a. 500f, 250f p.	375	370
B. de Consignons, a. 500f, 250f p. (c. 2)		
B. Centrale de Crédit, a. 500f, 250f p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 p.		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 p.		
B. Union Frco-Belge, a. 500 f., 250 p.		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Cie fon. ind. Paris, a. 500f, 312 50 p.		
Compr maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit général français, act. 500 f., 325 f. restant à verser (nos 12001 à 240000), nominatives	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Comp. Com. et Ind., 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500 f., 350 f. p.		
Sous-Comp. des Entrepr (ex-c. 33)	265	
Mollet-... ... et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100 f., t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
Soc. fr. Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. Nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	15	
Union Génér. (Soc.), a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouv.-Union, a. 500 fr., p.		
d° tout payé (nominatives)		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500f, 300f p.		
Entrepôts libres P.L.M., a. 500f, t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 250 p.	492 50	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° act. de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
... a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.	430	
Lin Maberly, act. 500 fr., t.p.		
Pont-Remy (ex-coup. 22)		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 4)	1165	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie centr. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	550	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1150	
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1125	1112 50
Gaz (Union des), a. 500 fr., priorité : 1re série, t.p. (ex-c. 18)		
d° 2e série, act. 500 fr., t.p.		
Anzin (Houillères d'), act. de 1/28800e		
Anjou St-Nazaire (mines), 500 f., t.p.		
L'Arborèse, act. 500 f., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Solmes (houill. et métal.), a. 500f, t.p.	5?0	
Mines de Bilbao, a. 1/12000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Graissessac Marthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
... (Houillères de), a. 1/6000e, t.p.		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.		
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, act. 500 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Vendredi 15 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
oct. 83	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 10)	418 75	en liq.						
			au 15					415 ..	437 50
			P° au 15		d 5		d 10		
juill. 83	Société des immeubles de France, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)	422 50	en liq.						
			au 15					425 ..	432 50
			P° au 15		d 5		d 10		
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., a. 500 f. r. 600 f. (6% gar. par l'État), t. p.	587 50 590 .. 592	en liq.						
			fin ct.					587 50	592 50
févr. 77	Charentes, a. 500 fr., t. p.		en liq. / fin ct.					7 ..	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 f., t. p. (Gar. de l'État, convent. du 30 juin 1880)		en liq.						
			fin ct.					570 ..	560 ..
			P° fin c.		d 5		d 10		
nov. 83	Est, act. 500 fr., tout payé	735	en liq.						
			fin ct.					740 ..	728 75
			P° fin c.						
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), act. 500 fr., tout payé	1247 50 1245 1243 75	en liq.						
			fin ct.	1237 50	1240 ..	1230 ..	1232 50	1242 50	1243 75
		1242 50 1241 25 1240	P° fin c.		d 10		d 10		
		1235 1230 1235 1228 75	P° fin p.		d 20		d 10		
janv. 84	Midi, act. 500 fr., tout payé	1121 25 1120	en liq.						
			fin ct.	1120 ..				1120 ..	1122 50
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin p.		d 20		d 10		
janv. 84	Nord, act. 500 fr., libérées, remb. 600 fr.	1725 1722 50 1720 1715	en liq.						
			fin ct.	1727 50	1727 50	1716 25	1720 ..	1735 ..	1727 50
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin c.		d 20		d 10		
			P° fin c.		d 50				
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1285 1283 75 1282 50	en liq.						
		1281 25 1280 1277 50	fin ct.	1280 ..	1280 ..	1275 ..	1277 50	1285 ..	1285 ..
		1218 75	P° fin c.		d 20		d 10		
août 83	Orléans à Châlons, Annuités dues par l'État, t. p. (imp. charge Cie)	522 50	en liq.		d 20		d 10		
			au 15				d 5	530 ..	495 ..
oct. 83	Ouest, act. 500 fr., tout payé	818 75 815 817 50	en liq.						
			fin ct.					820 ..	802 50
			P° fin c.		d 20		d 10		
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 20)	525 530	en liq.						
			au 15					525 ..	515 ..
			P° au 15		d 10		d 10		
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t. p. (ex-c. 17)	590	en liq.						
			au 15					590 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. France et Algérie, a. 500 fr., 250 fr. p. (nominat.)	410 412 50	en liq.						
			au 15					415 ..	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	515	en liq.						
			au 15	515 ..	517 50	512 50	512 50	515 ..	512 50
			P° au 20		d 5		d 10		
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 29)		en liq.						
			au 15					410 ..	400 ..
nov. 83	Cie générale du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq.						
			au 15					390 ..	395 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions 250 fr., tout payé	1400 1405	en liq.						
			au 15	1400 ..				1405 ..	1405 ..
			P° au 15		d 20		d 20		
			P° au 29		d 20		d 5		
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	488 75 485 482 50	en liq.						
			au 15	482 50				485 ..	485 ..
			P° au 15		d 5		d 10		
			P° au 29		d 5				
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t. p.	695	au 15					685 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 5a)	1180 1175	en liq.						
			au 15					1180 ..	1170 ..
			P° au 15		d 20		d 20		
			P° au 29		d 10		d 50		
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	587 50	en liq.						
			au 15					590 ..	652 50
			P° au 15		d 5		d 10		
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.		au 15					200 ..	910 ..
janv. 84	Canal marit. de Corinthe (Cie internat.), a. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	430 431 25	en liq.						
			au 15					430 ..	440 ..
			P° au 15		d 10		d 5		
			P° au 29				d 10		
janv. 84	Canal interocéanique (Compagnie univ. du), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 6.)	497 50 496 25 498 75	en liq.						
			au 15	495 ..				500 ..	495 ..
			P° au 15		d 20		d 10		
			P° au 15		d 5				
			P° au 29		d 20		d 10		
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 49)	2030 2032 50 2035 2040	en liq.						
		2035 2032 50 2030	au 15	2037 50	2028 75	2022 50	2030 ..	2045 ..	2048 75
			P° au 15		2047 50 d 100	2030 ..	2057 50 d 20		
			P° au 15		2047 50 d 50	2105 ..	2130 .. d 10		
			P° au 15		d 40		d 10		
			P° au 29		d 100		2110 .. d 20		
			P° au 29		d 50		d 10		
			P° au 29		d 60				
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1165 1160 1155	en liq.						
			au 15	1165 ..				1165 ..	1165 ..
			P° au 15		d 20		d 10		
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	700 695 75 697 50	en liq.		d 20		d 10		
			au 15	700 ..	700 ..	697 50	700 ..	701 25	705 ..
			P° au 15		d 5		d 10		
			P° au 29		d 20		d 10		
sept. 83	d° Bons trent., 5%, r. 125f.	130	au 15					130 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (ex-coup. 4.)	1250 1247 50 1255	en liq.						
		1248 75 1252 50 1247 50	au 15	1250 ..	1250 ..	1240 ..	1245 ..	1262 50	1260 ..
			P° au 15		d 50		d 10		
			P° au 25		d 20		d 20		
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 2)		en liq.						
			au 15					245 ..	250 ..
			P° au 15		d 5		d 10		
			P° au 29		d 5		d 5		
juill. 83	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 4.)	150 160 165 170 165	en liq.						
		170	au 15					175 ..	200 ..
			P° au 15		d 10		d 5		
			P° au 29		d 10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négoc., change fixe 25 fr. 20	101 ½	en liq.						
			au 15					102 ..	99 ..
...v. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 %	
	d° d° 1000 fl.		au 15					66 %	66 %
	d° d° 10000 fl.		P° au 15					65 %	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines Carmaux, act. 500 fr., t. p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t. p.		
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t. p.		
Épinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t. p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t. p.	530 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t. p.		
d° d° act. de jouiss.		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	1070 ..	
d° d° a. 500 fr., t. p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 f., t. p.	320 ..	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (Min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 4)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t. p. nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-c. 33		
Loire (At. et Chant.), a. 500f, 375f p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t. p.	205 ..	200 ..
Anc. étab. Cail (Soc. des), a. 500f, 375 p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t. p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t. p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act 500 fr., t. p. (ex-c. 1)		
Hauts-Four. de la Mar., a. 500 f., t. p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t. p.	485	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t. p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t. p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t. p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t. p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t. p.		
Cie Cyp. Fabre et Cie, a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t. p.	130 ..	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t. p.		
Soc. postale fr. de l'Atl., a. 500 f., t. p.		
Steamers de l'Ouest, a. 500 fr., t. p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 fr., t. p.	80 ..	77 50
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f, t. p.		
Touage de Conflans, act. 500 fr., t. p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t. p.		
d° à vapeur français, a. 500 fr., t. p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t. p. (ex-c. 8)		
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t. p.	455 ..	
Ardoisières Gautorie, a. 500 fr., t. p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t. p.	630 ..	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t. p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t. p.		
Café Anglais, a. 500 f., t. p. (ex-c. 7)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t. p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500f, t. p.	267 50	265 ..
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t. p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 250 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., t. p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 f., t. p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t. p.	1840 ..	
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t. p.		
Le Figaro, a. 1/19200e, t. p. (ex-c. 26)	1000 ..	993 75
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t. p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t. p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t. p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t. p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t. p.	200 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t. p.		
Imprim. et Libr. Chaix, a. 500 f., t. p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 fr., t. p.	215 ..	
Lits militaires, actions 500 fr., t. p.		
Marbres d'Arni (Soc.), a. 500 fr., t. p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t. p.	475 ..	
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t. p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t. p.		
d° 375 fr.		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t. p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t. p.	390 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t. p.		
Raffineries Nantaises, a. 500 f., t. p.		
Salins du Midi, a. 500f, t. p. (ex-c. 2)		
Sénégal et c. occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 fr., t. p.		
Télégr. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500f, t. p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t. p.		
d° d° 375 f. payés	430 ..	425 ..
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	257 50	255 ..
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t. p.		
d° (Cie Parisienne, a. 500f, 400f p.)	225 ..	
Zincs français (Soc. an.), a. 500f, t. p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	125 ..	120 ..
Bondy-Aulnay-lès-B., 3%, r. 500 fr.		
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	330 ..	329 ..
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 15 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derr. cours cotés précédemment Compt.	Derr. cours cotés précédemment Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 6% :		en liq.						
oct. 83	Obl. 200 fl. (or), nég. c. fl. 2f 50	86f 25 86f 3	au 15					86 15	83 25
	d° 1000 fl. d°	86f 10 05 10 12½ 10	P au 15		450		450	86 10	83 25
	d° 10000 fl. d°		P au 29		45f		410	85 25	
			en liq.						
nov. 83	Belgique, 4%		au 31					106 20	106 80
			en liq.						
août 83	d° 4%, 1880, 2e Série		au 31					103 90	
			en liq.						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 31					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh		au 15					335	[illegible]
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80)		P au 15		45f		410		
			P au 29		45f		410		
nov. 83	Égypte. Dette unifiée, nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	336 50 337 50 338 75	au 15	337 50	338 75	337 50	337 50	339 25	338 75
	(Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juill. 80)	339 25	P au 15		45f		410		
	Grosses coupures		P au 29		45f		45f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	456 25 457 50 458 75	au 15					456 25	455
	Grosses coupures	455 ... 460	P au 15		45f		410		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé	441	au 15					440	437 50
	Grosses coupures		P au 15		45f		410		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	59f 45 25 05 20	au 15					59 2.	59
	Grosses coupures	59f 05 45 10 20	P au 15		450		425		
			en liq.						
janv. 84	d° 4%, Int., (nég. ch. fixe 1f)		au 15					60 ⅛	
	Grosses coupures		P au 15						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	492 50 493	au 15					493	493 75
janv. 84	Pagarès, oblig., remb. 500 fr.	520	au 15					520	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)	118 ½						118	
	Petites coupures							118 ½	
janv. 84	d° 4%							127	
	Petites coupures	127						127	
nov. 83	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	418	au 15					415	412 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%		au 15					340	337 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6% or		P au 15						
	(nég. ch. fixe 2 fr. 50):		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	102	au 15					102	
	d° 500 fl., t.p.	102	P au 15		41f		450	101 75	99
	d° 1000 fl., t.p.	102	P au 29		425		450	102	
	d° 10000 fl., t.p.							102 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50):								
	Obl. 100 fl., t.p.	76f 60	en liq.					76 60	
	d° 500 fl., t.p.		au 31					75 50	75 90
	d° 1000 fl., t.p.	75f 35 40 45						75 35	
	d° 10000 fl., t.p.							75 25	
sept. 83	Emprunt indien 1880, 4½% (nég. change fixe 2 fr. 50)		au 31					98	
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 15	91 85	91 85	91 75	91 85	92 20	92
	coup. 500 fr.		P au 15		41f				
	c. 100 à 500 fr. exclust.	92f 91f 90 80 90	P au 15		92 40 425		92 25 450		
	coup. 50 fr.		P au 29		d 1f				
	c. au-dessous de 50 fr.	92	P au 29		425		92 50 450	92 10	
oct. 83	d° 3%		au 15					57	57 50
oct. 83	d° Obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	298	au 15					296	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 15					10	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 15					11	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fl. 25f 25).		au 31					60 ½	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	93 50	au 31					93 50	93 75
janv. 84	d° obligations d'État 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. à 500 fr.		au 31					101 ¼	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. 25f 20), t.p.		P au 31						
	Oblig. de 50 liv. st.	86 88 ½ ½	au 31					86 ½	
	d° de 100 liv. st.	86 86 ½ ½						86 ½	90
	d° de 500 liv. st.							86 ½	
	d° de 1000 liv. st.							86 ½	
août 83	d° 1870, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					86 ½	
	d° de 100 liv. st.	86 ½	P au 31		41f			86 ½	88
	d° de 500 liv. st.	86 ½ ½						86 ½	
	d° de 1000 liv. st.							86 ½	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.		au 31					85 ½	
	d° de 100 liv. st.		P au 31		41f		410	85 ½	85 ½
	d° de 500 liv. st.							85 ½	
	d° de 1000 liv. st.							85 ½	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. 25f 20), t.p.		en liq.						
	Oblig. de 50 liv. st.	80 ½	au 31					80 ½	
	d° de 100 liv. st.							80 ½	80
	d° de 500 liv. st.	78 ½						78 ½	
	d° de 1000 liv. st.	78 ½						78 ½	
janv. 84	d° 1877, 5%, r. au pair en 37 ans.		en liq.						
	Oblig. de 500 fr.	93 93 26 37½ 50	au 15					93 12½	93 25
	d° de 2500 fr.		P au 15		41f		450	92 85	93 25
	d° de 12500 fr.		P au 29		41f		450	92 40	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. à L. 4f. Obl. de 100 r.		au 15					58	58 40
	d° de 1000 r.		P au 15		41f		450	57	
nov. 83	d° 1879, 5%, (3e empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. à L. 4f. Obl. de 100 r.		au 15					57 ½	58 ½
	d° de 1000 r.		P au 15		41f		450	57 ½	
oct. 83	d° 1881, 5%, obligations inté-		en liq.						
	rieures amortissables		au 15					236	242 50
	Grosses coupures		P au 15						
janv. 84	Oblig. hypot. de l'État Serbe, 5%,		en liq.						
	obl. 500 fr., tout payé	381 25	au 15					381 25	385
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	oblig. 500 fr., tout payé	486 25 486 485 486 25	au 15		410			487 50	485
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 15						
	coup. de 62 fr. 50.	8f 70	P au 15		425		450	8 71	8 58
	coup. de 12 fr. 50.		P au 29		425		450		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f	au 31					49	130
sept. 83	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	59 60	au 31					60	70
	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Brésiliens, 5%, remb. 500 fr.	427 50	
Brienne-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)		
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.	359	
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	322	321
d° nouv., 307f 50 p. d°		
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	568	567
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	356	355 50
d° nouveau d°	357	356 25
Ardennes, 3%, r. 500f d°	355	354 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. gar. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande Ceinture de Paris, r. 500 fr.	362	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	365	
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lorraine, 3%, remb. 500 fr.		
Lyon, 5%, remb. 1250 fr.	1260	
Lyon, 1855, 3%, remb. 500 fr.	364	363
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	360	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	357 50	357
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	357	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	351	
Méditerranée (int. 25f gar.), r. 625 fr.	590	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	366	365
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	364	362 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 f.	359	358 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État)		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm. 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	361	360
Médoc, 3%, remb. 500 fr.	367 50	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr.	355 25	355
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	365	364 50
Nord-Est fran., 3%, r. 500f int. gar.).	361 25	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 fr.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.	1240	
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	357 25	357
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	360	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, r. 500 fr. :		
1re émiss., de 1 à 63.000.	165	160
2e émiss., de 63.001 à 108,312.		
3e et 4e ém., de 108,313 à 190,312.	130	
Orl.-Evreux-Rib., etc., 3%, r. 500 f.	190	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	190	
L'Orne, 3%, remb. 500 fr.		
Intérêts gar. par l'État : Ouest, 3%, remb. 500 fr.	357	356
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1855, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 4%, remb. 500 fr.	425	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.	1130	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algér., 3%, r. 500f (int. gar.).	334 50	333
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155	153 25
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	354 75	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	334 75	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.	277 50	
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
La Sendre, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465	
d° 5%, remb. 500 fr.	390	
Tramw. du départt du Nord, r. 500 f.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	142 50	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, séries A et B, r. 500 fr.		
d° séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	570	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	67 50	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	245	243
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.	339	
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	360	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	517	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 fr.	517 50	512 50
d° 1882, 235 f. payés (nomin.)	506 25	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	302	300
d° d° 5%, r. 500 fr.	493 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		

Jouissance	Vendredi 15 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Derniers cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	55 f .. f	en liq. au 15					53 ..	300 ..
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49 f	en liq. au 15 P au 15		45f		41f	49 50	93 75
	coup. de 5								
	coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f50 44f .. f	en liq. au 15 P au 30		45f		410	43 75	71 25
	coup. de 5	43f50 .. f							
	coup. de 25	43f50 .. f							
sept. 83	Obl. ottomanes de priorité, 5%.	377 50	au 15					377 50	381 25
	VALEURS ÉTRANGÈRES.								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 f. payés. (ex-coup. 4.)	487 50 486 25	en liq. au 15 P au 15 P au 15 P au 29 P au 29	486 25	486 25 410 45f 450 45f	485 ..	486 25 420 410 420 410	488 75	487 50
nov. 83	Banque Générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 P au 15					515 .	515 ..
nov. 84	Banque hypothéc. d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 11).		en liq. au 15 P au 15				410	495 ..	505 ..
août 83	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 5).		en liq. au 15 P au 15					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., 250 fr. payés (coup. 1).	365 367 50 370	en liq. au 15 P au 15 P au 29		45 420		410 410	368 75	375 ..
janv 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11).		au 15						
janv 84	Banque Nationale du Mexique, act. 100 piast. (500f), 40 p° (200f) p. (ex-coup. 2)	545	en liq. au 15 P au 15		45f		410	500 .. 550 ..	500 .. 510 ..
juill. 83	Banque Ottomane, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	648 75 646 25 645 642 50 646 25	en liq. au 15 P au 15 P au 29	647 50	647 50 45f 45f	642 50	643 75 410 410	648 75	647 50
	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 15 P au 15 P au 29		45f 45f		410 410	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26).		en liq. au 15 P au 15 P au 29		45f 420		410 410	707 50	707 50
	Grosses coupures								
déc. 83	Crédit Foncier Égyptien, a. 500 f., 125 fr. payés		en liq. au 15 P au 15		45f		410	535 ..	533 75
	Grosses coupures								
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. p. (nomin.).		en liq. au 15 P au 15		45f		410 410	442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2).		en liq. au 15 P au 15					472 50	472 50
janv. 84	Banque centr. de Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér., 5%, r.500, t.p.	377 375	en liq. au 15					377 50	385 ..
août 83	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r.500, t.p.	367 365	au 15					365 .	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. «Act. de cap. amortie.» (ex-coup. 11.)	180 185	en liq. au 15 P au 15 P au 29	182 50	45f 420		410	187 50	182 50
janv 84	Andalous (Chemins de Fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)		en liq. au 15 P au 15		45f 410		410	502 50	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)	525 535	en liq. au 15 P au 15					525 ..	685 ..
janv 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	653 75 652 50 650	en liq. au 15 P au 15 P au 15 P au 29 P au 29	648 75	650 420 45f 420 45f	648 75	648 75 410 410	652 50	650 ..
	d° Grosses coupures								
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500f, t.p (ex-coup. 2.)	230	en liq. au 15 P au 15					227 50	225 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48).	315 312 50 311 25	en liq. au 15 P au 15 P au 29	311 25	45f 45f		410 410	310 .	311 25
	d° Grosses coupures								
janv 84	Nord-Ouest d'Autriche, remb. à 500 fr., tout payé		en liq. au 15 P au 15					170 ..	400 ..
janv 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	530 528 75	en liq. au 15 P au 15 P au 15 P au 29	528 75	528 75 45f 420 45f	527 50	528 75 410 410	530 ..	528 75
janv 84	Portugais (Compie Royale) act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44).	490 488 75 487 50 490	en liq. au 15 P au 15	490 ..	45f		410	490 ..	490 ..
oct. 83.	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq. au 15					120 ..	145 ..
janv 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53).	627 50	en liq. au 15 P au 15 P au 29		45f 45f		410 410	627 50	622 50
	d° Grosses coupures								
janv 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	426 427 50 426 25 425	en liq. au 15 P au 15 P au 29	427 50	45f 45f		410 410	430 .	427 50
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palermo, Marsala, Trapani, a. 500 fr., t.p		en liq. au 15 P au 15					645 ..	650 ..
janv 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), act. r. 500 f., t.p (ex-coup. 7.)		en liq. au 15 P au 15 P au 29				410 410	475 ..	495 ..
.. 83	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a 500 p., 250 p.p., (nos 1 à 50000) (ex-coup. d'int. 6.)		en liq. au 15 P au 15				412	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Houillères d'Ahun, remb. 312 f. 50.		
Comp. d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Saint-Eloi (Houill. de), 1re série		
d° d° 2e série		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	420 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.	450 ..	
Métaux (Lavoissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, r. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 f.	525	
Omnibus, 5%, remb. 500 fr.	504 50	504 ..
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	510 ..	507 50
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 1880, 5%, r. 500 f.	460 ..	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etabliss. Duval, 5%, 1880, r. 500 f.	505	
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	502 50	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 fr.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 5	95	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 30. f.	26	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	422	420 ..
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p	245 50	245
d° 100 fr. p.	254	253 50
Suez, 5%, remb. 500 fr.	570	569
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.	352 75	350
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85 f.	88 ..	86 25
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Emprunt Anglais 2¾ %, 1853 (négociations change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch. fixe 25f20).		
d° 6%, 71		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, ob. 500 fl., r. 600.		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	318 50	315
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 fr. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent).		
d° 1000 fl. d°	67 ..	66 25
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2½ %		
d° Brésil., 5%, 75 (n.c.f. 25.20).		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouvt du Cap, 4½ %, 1878		
d° Danubien (Princ.-Unies), 8%.		
Espagne, Ext., 2%, 76. B. de c. arr.	44	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. 12 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2½ %, C.P.		
d° C.H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 (f° 2.10).		
d° Honduras (Obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiée).	297 75	295 75
d° Grosses coupures		
d° Coupures de 5	295	
d° Indien, 4%, 78 (nég. ch. f° 25.20).		
d° Norvégien, 4½, 76.		
d° 4½, 78. d°		
d° 4%, 1880	500	
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° d° coup. 62f 50		
d° d° coup. 12f 50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récépissés prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman, 1858, 6%, r. 500f, t.p.		
d° 1862, d°		
d° 1865, d°		
d° 1869, d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 5%	1150	
d° 1850, 4%		
d° Cert. anglais, 5%.		
Empr. Romain, 5 %		
Empr. Pontif. 1860-64, 5%, ob. 100f.	95	94
d° 1866, 5%	93 ½	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	447 50	
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 500 f.	452	450
d° 1880, 3%, t. p.	261 25	
Empr. Québec, 80, 4½, r. 500 f., t.p.	500	
Empr. Russe, 50, 4½ (nég. ch. f. 25f50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	460	
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	460	
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	367 50	
Empr. Suédois, 78, 4% (n. ch. f. 25f10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e s.), r. 504 f.	506	
Empr. Tunisien. 5. coup. arr. (57f50)		
d° d° (195 f.)		

Seizième année. — N° 47. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Dimanche 17 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 17 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Réception par le Président de la République de S. Exc. M. Manuel Silvela de le Vielleuze, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. le roi d'Espagne (page 889).

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (page 890).
— fixant la composition de la commission de vérification des frais de service et négociation du Trésor public pour l'exercice 1883 (page 890).
— autorisant un particulier à établir un dépôt de dynamite (page 890).

Documents du ministère de la guerre :
Décision portant mutations dans l'infanterie, l'intendance et le service des subsistances (page 891).
— portant mutation dans les musiques militaires (page 891).
— portant mutation d'une brigade de gendarmerie (page 891).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaires du ministre de la guerre : 1° relative aux opérations de l'appel des volontaires d'un an en 1884; 2° décidant que les réservistes et les hommes de l'armée territoriale ne seront pas convoqués pendant les périodes électorales; 3° au sujet de la convocation de l'armée territoriale en 1884 (page 893).

Liste des officiers et soldats morts de leurs blessures à la suite des combats de Phu-Sa et de Son-Tay. — Renseignements sur l'état des blessés (ministère de la marine) (page 892).

Avis et communications. — Impôt sur le revenu des valeurs mobilières. — Comparaison des recouvrements du mois de janvier 1884 avec les évaluations budgétaires correspondantes et des recouvrements du mois de janvier 1884 avec ceux de janvier 1883 (page 895).
Impôts et revenus indirects. — Etats comparatifs des recettes du mois de janvier 1884 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes du mois de janvier 1883 (page 896).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 16 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 902).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 16 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 902).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 904).

Informations. — Le budget de la ville de Rome (page 904).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 905).

Bourses et marchés (page 903).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 403 à 426).

Chambre. — Débats parlementaires (page 433 à 452).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 16 Février 1884.

Le Président de la République a reçu, aujourd'hui, en audience publique, S. Exc. M. Manuel Silvela de le Vielleuze, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Gouvernement de la République française.

L'ambassadeur et le personnel de son ambassade ont été conduits au palais de l'Elysée, par l'introducteur des ambassadeurs, dans les voitures de la Présidence, escortées par un peloton de cuirassiers.

Un bataillon du 104e régiment d'infanterie, commandé par le colonel, rangé dans la cour d'honneur du palais, a rendu les honneurs militaires à l'ambassadeur, à son arrivée.

Le Président de la République avait auprès de lui M. Jules Ferry, président du conseil, ministre des affaires étrangères, et les officiers de sa maison militaire.

S. Exc. M. Silvela a prononcé l'allocution suivante, en remettant ses lettres de créance :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence les lettres par lesquelles Sa Majesté le roi Don Alphonse XII m'accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipoten-

tiaire auprès du Président de la République française.

« C'est avec empressement que je saisis cette occasion solennelle pour exprimer au nom de mon auguste souverain les vœux très sincères qu'il forme pour la prospérité de la France et pour le bonheur de l'homme d'État élevé par ses concitoyens à la première magistrature du pays.

« Quant à moi, porté vers la France par toutes mes sympathies, par mes études et même par des liens de famille, j'ai accepté avec joie l'honorable mission de maintenir, de développer et de rendre encore plus intimes les bons rapports déjà existants entre les deux nations, sœurs par la race et l'origine, par le voisinage et la communauté d'intérêts.

« J'apporterai tout mon zèle dans l'accomplissement d'un devoir si conforme à mes sentiments et j'espère pouvoir compter, pour y réussir, sur la haute bienveillance de M. le Président de la République, comme sur le puissant et amical concours de son Gouvernement. »

Le Président lui a répondu :

Monsieur l'ambassadeur,

Je remercie Sa Majesté le roi d'Espagne des vœux que vous m'apportez en son nom pour la France et pour le Président de la République. J'ai eu récemment l'honneur de dire à votre illustre prédécesseur, et je saisis avec empressement cette nouvelle occasion de répéter combien je désire ardemment le bonheur de la noble nation espagnole et de son auguste souverain.

Pour vous, monsieur l'ambassadeur, qui connaissez la France, qui l'aimez et qui en parlez si affectueusement, soyez persuadé qu'elle vous accueillera avec une vive sympathie, et que vous trouverez auprès de son Gouvernement, dans l'accomplissement de votre mission, tout le concours et toute la cordialité que vous pouvez souhaiter.

L'ambassadeur a présenté MM. les secrétaires et attachés de l'ambassade qui l'accompagnaient, et s'est retiré après quelques instants d'entretien avec le Président de la République et le président du conseil.

Il a été reconduit, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 16 février 1884, portant que la nomination faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — M. Guerrand (Jérôme), membre du conseil général et de la commission départementale de la Seine-Inférieure, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur ; membre du conseil municipal du Havre depuis 1865, membre de l'administration municipale provisoire de cette ville pendant la guerre de 1870-1871, ancien conseiller d'arrondissement, membre du conseil général depuis 1880 et de la commission départementale depuis 1882; 19 ans de services. Bâtonnier de l'ordre des avocats du Havre; auteur d'un recueil de jurisprudence des plus estimés. Titres exceptionnels.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le grand chancelier de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre des finances,

Vu le décret du 31 décembre 1881, portant règlement d'administration publique sur la vérification des frais de service et de négociation du Trésor public;

Vu la lettre, en date du 17 janvier 1884, par laquelle le vice-président du conseil d'État a notifié au ministre des finances les élections faites par le conseil en exécution de l'article 2 dudit décret ;

Vu la lettre, en date du 23 janvier 1884, par laquelle le premier président de la cour des comptes a notifié au ministre des finances les élections faites par la cour, conformément au même article,

Décrète :

Art. 1er. — La commission de vérification des frais de service et négociation du Trésor public, pour l'exercice 1883, est composée de:

MM. Blondeau, président de la section des finances au conseil d'État, président.

Hély d'Oissel, conseiller d'État.

le vice-amiral Bourgois, conseiller d'État.

Dumez, conseiller-maître à la cour des comptes.

Villet, conseiller-maître à la cour des comptes.

Grimprel, conseiller-maître à la cour des comptes.

Jacquême, inspecteur général des finances.

Auxquels sont adjoints, avec voix consultatives :

MM. de Richemont, maître des requêtes au conseil d'État.

Marques di Braga, maître des requêtes au conseil d'État.

Silvestre de Sacy, conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes.

Faguiez, conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 15 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Le Président de la République française,

Sur le rapport des ministres du commerce, de l'intérieur, des finances et de la guerre ;

Vu la loi du 8 mars 1875 et les décrets des 24 août 1875 et 28 octobre 1882, sur la poudre dynamite ;

Vu la demande formée par M. Louis Saminn, ingénieur-gérant des mines du Genest (Mayenne) ;

Vu les plans annexés à ladite demande et les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé ;

Vu l'avis du préfet de la Mayenne ;

Vu l'avis du comité consultatif des arts et manufactures,

Décrète :

Art. 1er. — M. Louis Saminn, ingénieur-gérant des mines du Genest, est autorisé à établir un dépôt de dynamite de 1re catégorie, sur le territoire de la commune du Genest (Mayenne), sous les conditions énoncées aux articles suivants.

Art. 2. — Le dépôt sera établi dans l'emplacement marqué D sur le plan d'ensemble produit par le pétitionnaire, lequel plan restera annexé au présent décret.

Art. 3. — Le bâtiment sera, dans toutes ses parties, de construction légère; il comportera un plafond et un faux grenier. Des évents, formés par une toile métallique, seront ménagés tant dans le faux grenier que dans le magasin, pour déterminer une large ventilation.

La toiture, non métallique, devra être aussi légère que possible et présenter une saillie suffisante pour protéger les évents du magasin contre les rayons directs du soleil.

Le sol sera dallé et cimenté avec soin, et les murs seront recouverts d'un enduit propre à préserver la dynamite contre l'humidité.

Le dépôt sera fermé par une porte double en menuiserie pleine.

Art. 4. — Le dépôt sera entouré d'une levée en terre, débarrassée de pierrres, dont le talus intérieur, établi avec une pente aussi raide que le permettra la nature du remblai, aura son pied à 1m 50 au moins et 2 mètres au plus de distance du soubassement du bâtiment et son sommet au niveau du faîte de ce bâtiment. A cette hauteur, la levée conservera, à toute époque, une largeur minimum de 1 mètre.

Cette levée sera prolongée et contournée de façon à couvrir l'entrée du couloir donnant accès au dépôt.

Art. 5. — La levée en terre sera elle-même entourée d'une clôture de 2 mètres de hauteur au moins, placée au pied du talus extérieur du remblai.

Art. 6. — Avant que le dépôt puisse être mis en service, les travaux devront être vérifiés, sur l'ordre du préfet du département, par les ingénieurs des mines, qui s'assureront que toutes les conditions ci-dessus ont été remplies, et, sur le compte qui lui sera rendu par les ingénieurs, le préfet autorisera, s'il y a lieu, la mise en service du dépôt.

Art. 7. — La quantité maximum de dynamite que le dépôt pourra recevoir est fixée à cent kilogrammes.

Art. 8. — La manutention du dépôt sera confiée à des hommes de choix.

Les caisses contenant les cartouches de dynamite ne devront être ouvertes qu'en dehors de l'enceinte du dépôt.

Les matières inflammables, autres que la dynamite, et spécialement les amorces fulmi-

nantes, la poudre, les matières en ignition, les pierres siliceuses, les outils en fer, seront formellement exclus du dépôt et de ses abords.

La clôture extérieure ne sera ouverte que pour le service du dépôt, et ce dernier sera constamment fermé pendant la nuit.

Art. 9. — Le permissionnaire sera tenu d'emmagasiner les caisses de cartouches de dynamite, de manière à éviter l'encombrement et à faciliter aux employés des contributions indirectes leurs vérifications; il devra fournir à ces employés la main-d'œuvre, les poids, balances et autres ustensiles nécessaires à leurs opérations.

Art. 10. — Le permissionnaire devra tenir à proximité du dépôt des approvisionnements d'eau et de sable ou tout autre moyen de secours propre à éteindre tout commencement d'incendie.

Art. 11. — En cas de guerre et à la première réquisition de l'autorité militaire, le permissionnaire devra évacuer, sur le point qui lui sera indiqué, la dynamite renfermée dans le dépôt, à moins que cette dynamite ne soit requise par ladite autorité.

Si l'évacuation n'est pas opérée dans le délai prescrit, la destruction de la dynamite pourra être ordonnée, sans qu'il en résulte pour le permissionnaire aucun droit à indemnité.

Art. 12. — Aucun changement ne pourra être apporté aux dispositions du dépôt autorisé par le présent décret qu'en vertu d'une décision spéciale du ministre du commerce.

Art. 13. — A toute époque, l'administration supérieure pourra prescrire telles autres mesures qui seraient jugées nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique ou de la défense nationale.

Art. 14. — Le permissionnaire devra, d'ailleurs, se conformer à toutes les dispositions de la loi du 8 mars 1875 et des décrets des 24 août 1875 et 28 octobre 1882 sur la dynamite, ainsi qu'aux lois et règlements qui régissent les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Art. 15. — Les ministres du commerce, de l'intérieur, des finances et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 7 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le ministre du commerce,
CH. HÉRISSON.

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le ministre des finances,
P. TIRARD.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 10 fév. 1884, M. Chalfaut, chef de bat. au 144e rég. d'inf., passe au rég. de sapeurs-pompiers de Paris, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Guillo du Boden, admis à la retr.

Par décis. minist. du 12 fév. 1884 :

M. Goirot, capit. au 137e rég. d'inf., passe au 40e rég. de même arme, où il occupera l'emploi laissé vacant par M. Ferret, nommé capit. trés.

M. Thouvenin, capit. au 108e rég. d'inf., est nommé à un emploi de capit. adjud.-maj. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Périé, retr.

M. Boucher, s.-lieut. porte-drapeau du 23e rég. d'inf., passe d'office dans une compagnie du corps dont il fait partie, en rempl. de M. Kiekes, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 13 fév. 1884 :

M. Allemand, lieut. surnuméraire au 89e rég. d'inf., employé dans le recrut., est réintégré dans un corps de troupe et affecté au 32e rég. de même arme, en rempl. de M. Sauvion, changé de corps. (Cette décis. annule celle du 5 fév. affectant cet officier au 125e rég. d'inf.).

M. Perruche de Velna, lieut. au 23e rég. d'inf., passe au 1er rég. de zouaves, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Vaffort admis dans le service du recrut.

Par décis. minist. du 15 fév. 1884 :

M. Py, capit. au 57e rég. d'inf., passe au 4e rég. de zouaves, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Lévecque, qui permute avec lui.

M. de Chanaleilles de la Saumès, lieut. au 101e rég. d'inf., passe au 24e rég. de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en rempl. de M. Poitou, qui permute avec lui.

Par décis. minist. du 15 fév. 1884 :

M. Bastien, capit. au 16e rég. d'inf., est nommé à un emploi de capit. adj.-maj. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Thirion, mis en non-activ.

M. Carré, capit.-trés. du 70e rég. d'inf., passe au command. d'une comp. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Naas, qui permute avec lui.

M. Soler, capit.-maj. du 23e bat. de chass. à pied, passe à un emploi de capit. dans le corps dont il fait partie, en rempl. de M. Félix, qui permute avec lui.

Intendance militaire. — Par décis. minist. du 14 fév. 1884 :

M. l'intendant général Largillier, présid. du comité consult. de l'intend., a été nommé direct. du service de l'intend. du gouvern. milit. de Paris.

M. l'intendant général Sanson, direct. du service de l'intend. du 19e corps d'ar., a été nommé au même emploi au 1er corps d'ar. à Lille.

M. l'intendant général de La Chevardière de La Grandville, membre du comité consult. de l'intend., a été nommé direct. du service de l'intend. du 6e corps d'ar. à Châlons-sur-Marne.

M. l'intendant général Demons, membre du comité consult. de l'intend., a été nommé direct. du service de l'intend. du 7e corps d'ar., à Besançon.

M. l'intendant général Perrier, membre du comité consult. de l'intend., a été nommé direct. du service de l'intend. du gouver. milit. de Lyon et du 14e corps d'ar. à Lyon.

M. l'intendant milit. Jobs, direct. du service de l'intend. du 6e corps d'ar., a été nommé au même emploi au 11e corps d'ar. à Nantes.

M. l'intendant milit. Delaperrierre, direct. du service de l'intend. de la 7e rég., a été nommé au même emploi à la div. d'Alger, à Alger.

M. l'intendant milit. Plannaz, attaché à la div. d'Oran, a été nommé direct. du service de l'intend. de cette div., à Oran.

M. l'intendant milit. Greil, attaché à la div. de Constantine, a été nommé direct. du service de l'intend. de cette div., à Constantine.

M. l'intendant milit. Roux, direct. du service de l'intend. du 11e corps d'ar., a été désigné pour être attaché à la direct. du service de l'intend. du gouver. milit. de Paris.

M. l'intendant milit. Guillemin, direct. du service de l'intend. du 1er corps d'ar., a été désigné pour être attaché à la direct. de ce service, à Lille.

M. l'intendant milit. Gachet, direct. du service de l'intend. de la 6e rég., a été désigné pour être attaché à la direct. du service de l'intend. du 6e corps d'ar., à Châlons-sur-Marne.

M. l'intendant milit. Bonnaventure, direct. du service de l'intend. du 7e corps d'ar., a été désigné pour être attaché à la direct. de ce service à Besançon.

M. l'intendant milit. Laurent, direct. du service de l'intend. du 14e corps d'ar. à Grenoble, a été désigné pour être attaché à la direct. du service de l'intend. du gouvern. milit. de Lyon et du 14e corps d'ar. à Lyon.

M. l'intendant milit. Segonne, direct. du service de l'intend. du gouvern. milit. de Paris, a été placé en mission.

Service des subsistances militaires. — Par décis. minist. du 12 fév. 1884 :

M. Trémeau, off. d'administ. de 1re cl., comptable du service des vivres à Saint-Mihiel, a été désigné pour être employé en sous-ordre à Châlons-sur-Marne.

M. Peyrot-Desgachon, off. d'administ. de 2e cl. en sous-ordre à Versailles, a été désigné pour gérer le service des vivres à Saint-Mihiel.

M. Avêque, off. d'administ. de 1re cl., comptable du service des vivres à Chartres, a été désigné pour être employé en sous-ordre à Versailles.

M. Richet, off. d'administ. de 2e cl., employé à Paris (forts de l'Est), a été désigné pour gérer le service des vivres à Chartres.

M. Rouveyrol, off. d'administ. adj. de 1re cl. à Nîmes, été désigné pour être employé dans le gouver. de Paris.

Musiques militaires. — Par décis. minist. du 15 fév. 1884, M. Peltier (Louis-Théophile), chef de musique du 131e rég. d'inf., a été désigné pour occuper le même emploi à l'école d'art. du 10e corps d'ar., à Rennes.

Gendarmerie. — Sous la date du 7 février 1884, le ministre de la guerre a décidé que la brigade de gendarmerie à pied de Saint-Maurice (Aveyron) sera transférée à Fondamente (même département).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 16 Février 1884.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le samedi 23 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de l'agriculture et Mme Méline recevront, le mercredi 20 février, à l'occasion

du concours général agricole de Paris, à l'hôtel du ministère, rue de Varenne, 78.

Le vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, et Mme J. Magnin, recevront le lundi soir, 18 février, et les lundis suivants, à l'hôtel de la Banque, 3, rue de la Vrillière.

Derniers renseignements parvenus au ministère de la marine sur l'état des blessés aux combats de Phu-Sa et de Son-Tay.

RÉGIMENT DE MARCHE DU 19e CORPS D'ARMÉE

1er bataillon.

Mammen ben Tarkman, lieutenant. — Etat satisfaisant.
Mohamed ben Ahmed, soldat. — Evacué sur Haï-Phong. Etat satisfaisant à son départ.
Cazaubon (Louis-Emile), soldat. — Evacué sur Haï-Phong. Etat satisfaisant à son départ.
Mohamed ben Sliman, soldat. — Evacué sur Haï-Phong. Etat satisfaisant à son départ.
Salem ben Klifi, soldat. — Evacué sur Haï-Phong. Etat satisfaisant à son départ.
Mohamed ben Achem, sergent. — Etat très satisfaisant.

2e bataillon.

Jonneau (Alfred-Joseph), chef de bataillon. — Etat satisfaisant. Evacué sur Saïgon.
Noirot, capitaine. — Etat satisfaisant.
Rathelot (François), lieutenant. — Guéri.
Salah ben Fercadadgi, lieutenant. — Etat satisfaisant. Evacué sur Saïgon.
Belkassen Zid ben Mohamed, lieutenant. — Etat satisfaisant. Evacué sur Saïgon.
Thierry-Maire (Charles-Justin), sous-lieutenant. — Etat très satisfaisant.
Lagdar ben el Achi, lieutenant. — Etat satisfaisant.
Clément, adjudant. — Etat satisfaisant.
Ameur ben Ahmed, sergent. — Evacué sur Haï-Phong.
Lhaoussin ben Mohamed, sergent. — Etat satisfaisant.
Monnier (Albert), caporal. — Etat satisfaisant.
Ducloux (Claude), caporal. — Etat satisfaisant. — Evacué sur Haï-Phong.
Delort (Jean-Pierre), caporal. — Evacué sur Haï-Phong.
El Aiech ben Djeffali, caporal. — Etat satisfaisant.
Naddour ben Ahmed, soldat. — Etat satisfaisant.
Ahmed ben Messaoud, soldat. — Evacué.
Mohamed ben Mohamed, soldat. — Etat assez satisfaisant.
Seddik ben El Hadj Ahmed, soldat. — Etat satisfaisant.
Saad ben Mohamed ben Dahmm, soldat. — Evacué.
Iya ben Mohamed, soldat. — Evacué.
Henri (Emile-Aimé), soldat. — Evacué.
Renaud (Joseph), soldat. — Evacué.
Langelier (Emile-Adolphe), soldat. — Evacué.
Chollet (Jean-Marie), soldat. — Etat satisfaisant.
Veillard (Eugène), soldat. — Etat satisfaisant.
Decaux (Jean-Baptiste), soldat. — Evacué.
Ahmed ben Mohamed, soldat. — Evacué.
Amar ben Djdi, soldat. — Etat satisfaisant.
M'Ahmed ben Belkassem. — Evacué.
Ahmed ben Messaoud, soldat. — Etat assez satisfaisant.
Bouzid ben Ali, soldat. — Etat assez satisfaisant.
Mohamed ben Ali, soldat. — Evacué.
Mustapha ben Aoumar, soldat. — Etat grave.
Rizi ben El Hadj, soldat. — Evacué.
Mecki ben Mohamed, soldat. — Evacué.
Mouloud ben Belkassem, soldat. — Evacué.
Belkassem ben Mohamed, soldat. — Evacué.
Ali ben Salah, soldat. — Evacué.
Fauvelet (Laurent-Jean), soldat. — Guéri.
Hamsi ben Boucherfa, soldat. — Guéri.
Mohamed Saïd ben Mohamed, caporal. — Etat satisfaisant.
Saad ben Mobareck, caporal. — Etat satisfaisant.
Legrand, caporal. — Etat grave.
Kacy ou Fraach, soldat. — Etat grave.
Yasse ben Ahmed, soldat. — Evacué.
Amar ben Ali, soldat. — Evacué.
Belkassem ben Mohamed, soldat. — Evacué.
Hubert, soldat. — Etat satisfaisant.
Saad ben Messaoud, soldat. — Evacué.
Miloud ben Ali, soldat. — Evacué.
Aoussin ben Aoff, soldat. — Evacué.
Rebehi ben Ahmed, soldat. — Evacué.
Kodja ben Labiat, soldat. — Evacué.
Mohamed ben Belkassem, soldat. — Evacué.
Yaya ben Mohamed, soldat. — Evacué.
Aïssa ben Moussa, soldat. — Evacué.
Aïssa ben Athman, soldat. — Etat assez grave.
Salah ben Saïd, soldat. — Etat satisfaisant.
Amar ben M'Hmed, soldat. — Etat satisfaisant.
Ahmed ben Larbi, soldat. — Amputé de la main droite ; état satisfaisant.
Mohamed ben Djebelli, caporal. — Evacué.
Tahar ben Bachir, caporal. — Etat assez grave.
Mohamed ben M'Ahmoth, caporal. — Evacué.
Tahar ben Ahmed, soldat. — Evacué.
Sabla (Alexandre), soldat. — Etat assez satisfaisant.
Ali ben Sliman, soldat. — Evacué.
Mohamed ben Belkassen, soldat. — Etat satisfaisant.
Ahmed ben Saïd, soldat. — Evacué.
Chérif ben Bouzid, soldat. — Evacué.
Ahmed ben Ebd El Daïm, soldat. — Etat satisfaisant.
Boiron (Jacques), soldat. — Evacué.
Garlin (Pierre), soldat. — Evacué.
Mohamed ben Soultan, soldat. — Etat satisfaisant.
Belkassen ben Salah, soldat. — Evacué.
Rodrigue (Simon), soldat. — Evacué.
Ladgar ben Ali, soldat. — Evacué.
Mohamed ben Ali, soldat. — Evacué.
Belkassen ben Khélifat, soldat. — Evacué.
Mohamed Saïd ou Ali, soldat. — Evacué.
Bougnoux, sergent-fourrier. — Evacué.
Ahmed ben Belkassen, soldat. — Evacué.
Devadji ben Ali, soldat. — Evacué.
Martin, soldat. — Evacué.
Fghir ben Mohamed, soldat. — Evacué.
Djemaï ben Bédia, soldat. — Evacué.
Sliman ben Saad, soldat. — Evacué.
Derradji ben Mohamed, soldat. — Evacué.
Mazen ben Nasseur, soldat. — Evacué.
Rabah ben Derradji, soldat. — Evacué.
Saïd ben Messaoud, soldat. — Evacué.
Ahmed ben Sliman, soldat. — Evacué.
Tahar ben Ali, soldat. — Evacué.
El Haoussin ben Salah, soldat. — Etat satisfaisant.
Abénati (Julien) caporal-fourrier. — Evacué.

3e bataillon (légion étrangère).

Conte (Paul), capitaine. — Etat satisfaisant.
Bergounioux, capitaine. — Etat très satisfaisant.
Verdale, sergent. — Guéri.
Létang, sergent-fourrier. — Etat satisfaisant.
Fraschina, sergent. — Etat satisfaisant.
Rumer, caporal. — Evacué sur Haï-Phong.
Buhler, caporal. — Etat assez grave.
Ledermann, caporal. — Evacué sur Haï-Phong.
Génot, caporal. — Etat satisfaisant.
Niedergang, tambour. — Etat satisfaisant.
Sigwart, clairon. — Etat satisfaisant.
Schumier, soldat. — Etat satisfaisant.
Muller, soldat. — Etat assez satisfaisant.
Collignon (Eugène), soldat. — Etat assez satisfaisant.
Studer, soldat. — Etat grave.
Bentz, soldat. — Etat assez satisfaisant.
Eber, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Kandel, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Pillat, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Aertz, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Buhner, soldat. — Etat satisfaisant.
Keller, soldat. — Etat satisfaisant.
Gassmann, soldat. — Etat satisfaisant.
Barbier, soldat. — Etat satisfaisant.
Debaecker, soldat. — Etat satisfaisant.
Klorer, soldat. — Etat satisfaisant.
Schmitt, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Van der Veghe, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Zielemann, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Rumpler, soldat. — Etat très satisfaisant.
Van der Haeghen, soldat. — Etat très satisfaisant.
Armbruster, soldat. — Etat assez satisfaisant.
Schneider, soldat. — Etat satisfaisant.
Anzemberger, soldat. — Etat satisfaisant.
Furrer, soldat. — Etat très satisfaisant.
Dietrich, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Stourm, soldat. — Amputé (jambe droite), état assez grave.
Ramsteiner, soldat. — Etat satisfaisant.
Devriès, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Bolle, soldat. — Guéri.
Horowich, soldat. — Guéri.
Bihler, soldat. — Etat satisfaisant.
Bessch, soldat. — Etat assez grave.
Cousrement, soldat. — Etat assez grave.
Nobel, soldat. — Etat satisfaisant.
Herbrecht, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Reicht, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Bissinger, soldat. — Guéri.
Van Zanten, soldat. — Guéri.
Nieukemper, soldat. — Evacué sur Haï-Phong.

Bataillon de marins.

Madec-Thomein (Pierre), matelot. — Amputé de la jambe. — Etat grave.
Castel (Jean), matelot. — Etat satisfaisant.
Guével (Henri), matelot. — Etat très satisfaisant.
Carion, matelot. — Etat satisfaisant.
Gilard (Charles), matelot. — Etat assez satisfaisant.
Gélébart, matelot. — Evacué sur Haï-Phong.
Lepape, matelot. — Evacué sur Haï-Phong.
Recco, matelot. — Evacué sur Haï-Phong.
Thomas, matelot. — Evacué sur Haï-Phong.
Bouttin, matelot. — Etat satisfaisant.
Bonders, matelot. — Etat satisfaisant.

Artillerie de marine.

Dupont (Eugène), capitaine. — Etat satisfaisant.
Sonthonax (Joseph), adjudant. — Etat satisfaisant.
Baudier (Emile), maréchal des logis. — Etat assez satisfaisant.
Beaufort (Alfred), maréchal des logis. — Guéri.
Velut (Louis), brigadier. — Guéri.
Hippolyte (Guillaume), soldat. — Etat assez grave.
Veuillet (Jean-Marie), soldat. — Etat très satisfaisant.
Baratte (Léon), soldat. — Evacué sur Saïgon.
Guillaume (Louis), soldat. — Evacué sur Haï-Phong.
Girold (Eugène), soldat. — Etat très satisfaisant.

RÉGIMENT DE MARCHE D'INFANTERIE DE MARINE

Infanterie de marine.

Blanchard, capitaine adjudant-major. — Etat très satisfaisant.
Pouligo, lieutenant. — Guéri.
Jéhenne, lieutenant. — Etat très satisfaisant.
Serres de Bazaucourt, capitaine. — Etat très satisfaisant.
Berne (Georges), sergent-major. — Guéri.
Audoux (Félix), sergent-major. — Etat très satisfaisant.
Trudelle (Georges), sergent. — Etat très satisfaisant.
Foulley (Jules), sergent. — Guéri.
Coulon (Emile), soldat. — Etat satisfaisant.
Vincent (Paul), soldat. — Etat satisfaisant.
Andries (Maurice), soldat. — Etat assez grave.
Vieilly (François), soldat. — Etat satisfaisant.
Just (Etienne), soldat. — Etat satisfaisant.
Toubin (Bernard), caporal-fourrier. — Etat satisfaisant.
Augis (Prosper), soldat. — Etat satisfaisant.
Petron (Victor), soldat. — Etat assez grave.
Raulin (Hippolyte), soldat. — Etat satisfaisant.
Contable (Auguste), soldat. — Etat satisfaisant.
Serre (Jules), soldat. — Etat assez satisfaisant.
Bonay (Antoine), soldat. — Etat très satisfaisant.
Le Long (Jean-Baptiste), soldat. — Etat satisfaisant.
Guilmart (Paul), soldat. — Etat satisfaisant.
Chatelain (Alphonse), soldat. — Etat satisfaisant.
Bonnefoy (Jacques), soldat. — Etat satisfaisant.
Rincheval (Xavier), soldat. — Etat satisfaisant.
Jolly (Louis), caporal. — Etat satisfaisant.
Balloche (Léopold), soldat. — Etat assez grave.

RÉGIMENT DE TIRAILLEURS ANNAMITES

1 sergent et 1 soldat morts des suites de blessures.
8 blessés. — Guéris.
15 blessés. — Etat satisfaisant.
2 blessés. — Etat assez grave.

Liste des officiers et soldats morts de leurs blessures.

RÉGIMENT DE MARCHE DU 19e CORPS D'ARMÉE

1er bataillon.

Ahmed ben Ahmed, soldat. — Mort le 24 décembre 1883.

2e bataillon.

Omar ben Mjhi, soldat. — Mort le 15 décembre 1883.
Laoussim ben Sala, soldat. — Mort le 24 décembre 1883.
Petit (Jean), soldat. — Mort le 27 décembre 1883.
El Abid ben Mohamed, caporal. — Mort le 30 décembre 1883.
Zarroch Mark Mohamed, soldat. — Mort le 4 janvier 1884.
Ali ben Sur, soldat. — Mort.
Zeroug el Adj ben Mohamed, soldat. — Mort.

3e bataillon (légion étrangère).

Meyling, soldat. — Mort le 5 janvier 1884.
Cheret, soldat. — Mort le 17 décembre 1883.
Spinden, soldat. — Mort le 25 décembre 1883.
Oswald (Frédéric), soldat. — Mort le 29 décembre 1883.

RÉGIMENT DE MARCHE D'INFANTERIE DE MARINE

Cuny, capitaine. — Mort le 25 janvier 1884.
Mathieu, caporal à la 25e compagnie. — Mort le 16 décembre 1883.
Le Gossiou, sergent-major à la 23e compagnie. — Mort le 23 décembre 1883.
Mimeur, soldat à la 22e compagnie. — Mort le 25 décembre 1883.

Bataillon de marins.

Dupuis (Jules), matelot. — Mort le 25 décembre 1883.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée;
les préfets des départements et les sous-préfets.

Paris, le 11 février 1884.

Opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1884.

Messieurs,

Afin de vous mettre à même d'éclairer dès à présent les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1884, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat.

Du 1er juillet au 25 août, tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager.

Cette obligation est la même :

Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872;

Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi;

Et pour ceux qui, après avoir été refusés l'année dernière pour cause d'inaptitude physique, ont été, en 1884, reconnus propres au service par les conseils de revision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

Passé le 25 août, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1884, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les commissions d'officiers de troupes à cheval chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 1er juillet au 25 août inclus.

La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 mai 1880, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 27 août, à huit heures précises du matin.

La date à laquelle commenceront les examens oraux, ainsi que celle des engagements et de la mise en route, seront fixées ultérieurement.

Je prie les préfets de donner à la présente circulaire toute la publicité dont ils disposent.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Le ministre de la guerre,

à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon;
les généraux commandant les corps d'armée.

Paris, le 14 février 1884.

Convocation de l'armée territoriale en 1884.

Mon cher général,

Les hommes de l'armée territoriale, appartenant aux classes de 1872, 1873 et faisant partie des diverses unités qui doivent être appelées les années de millésime pair, conformément au tableau inséré dans l'instruction du 15 avril 1880, seront convoqués en 1884 pour accomplir leur période d'instruction.

Les cadres seront convoqués dans les mêmes conditions qu'en 1883 (circulaire n° 1 du 7 février 1883) ; toutefois, en raison de l'intervalle trop prolongé qui séparera les deux séries, les lieutenants-colonels et les officiers payeurs des régiments territoriaux d'infanterie ne seront pas maintenus pendant cet intervalle. Les officiers payeurs seront rappelés pour la 2e série.

Pour les hommes non gradés de l'armée territoriale, la période d'instruction aura une durée de treize jours, y compris le jour de l'arrivée et le jour du départ.

Les hommes appartenant aux escadrons territoriaux du train des équipages, aux sections territoriales de commis et ouvriers militaires d'administration et aux sections territoriales d'infirmiers militaires seront, comme il est prescrit par la lettre collective du 20 novembre 1883, convoqués par ordres d'appel individuels, suivant les besoins du service et en tenant compte des circonstances locales; ils devront être prévenus, autant que possible, deux mois à l'avance de la date de leur convocation.

La convocation des hommes non gradés appartenant aux autres armes sera, pour 1884, réglée comme il est indiqué ci-après :

I. — PÉRIODE DU PRINTEMPS

1re série.

Du lundi 24 mars au samedi 5 avril (pour les hommes non gradés) :

Infanterie. — 1re série.
Artillerie. — Série unique.

2e série.

Du lundi 19 mai au samedi 31 mai (pour les hommes non gradés) :

Infanterie. — 2e série ou série unique.
Génie. — Série unique.
Gendarmerie. — Série unique.

II. — PÉRIODE D'AUTOMNE

Vers la fin de novembre, à une date qui sera fixée ultérieurement :

Cavalerie.

Les dates fixées pour la convocation du printemps ont été déterminées en raison de la nécessité de laisser les hommes dans leurs foyers pendant la période électorale et de manière à ne pas entraver les travaux de la fenaison qui se font au mois de juin dans le Midi.

Mais, d'autre part, comme l'instruction sera assurée dans des conditions plus favorables au mois de mai qu'au mois de mars, par suite de l'amélioration de la température et de la plus longue durée des jours, il y aura lieu, toutes les fois qu'on le pourra, de convoquer à la 2e série (mois de mai) la totalité de l'infanterie; la convocation de cette arme ne devra donc être faite en deux séries que quand il sera impossible de procéder autrement.

Je rappelle que la circulaire n° 1 du 7 février 1883 a prescrit que dorénavant les hommes de l'armée territoriale auxquels des sursis ou devancements d'appel sont accordés, feront leur période d'instruction à l'époque de la convocation normale des territoriaux de leur arme, ou exceptionnellement à une autre époque qui a été déterminée une fois pour toutes par ladite circulaire.

Il serait à désirer que le bénéfice de cette exception ne fût demandé qu'en cas d'absolue nécessité par les cadres, dont la présence est indispensable pour la constitution et l'instruction des unités convoquées et qui, d'ailleurs, doivent, aussi bien que les officiers, donner aux soldats l'exemple du dévouement au devoir militaire.

Dans le but de répartir plus également, entre les unités à convoquer, les gradés qui parfois sont en nombre insuffisant dans certaines classes et certaines unités, les commandants de corps d'armée auront toute latitude pour accorder, à ceux de ces gradés qui en feraient la demande, des sursis ou des devancements d'appel, applicables même à un laps de temps de plus d'une année. Il me sera rendu compte, dans le rapport d'ensemble sur la convocation annuelle, des résultats obtenus.

Il est bien entendu que les dispositions générales antérieurement prévues pour les convocations du train territorial d'artillerie seront applicables aux sections de parc, et qu'en conséquence les hommes des classes 1872-1873 appartenant aux sections de parc de numéros pairs seront convoqués cette année en même temps que les autres hommes de l'artillerie, c'est-à-dire à la première série du printemps.

Les affiches de convocation rappelleront que les hommes ayant quitté le service actif postérieurement au 1er janvier 1883 sont dispensés de la convocation de 1884.

Ces affiches mentionneront en outre :

« Qu'en cas d'appel pour une période d'instruction tout homme de l'armée territoriale qui se rend à pied de sa résidence à la localité indiquée sur la feuille spéciale de son livret individuel, ou sur le récépissé de ce livret, ou sur son ordre d'appel, a droit au logement chez l'habitant, même dans les communes qui ne sont pas gîtes d'étapes (Loi du 3 juillet 1877, art. 9), lorsque la distance comprise entre le point de départ et la destination dépasse 24 kilomètres. »

Vous voudrez bien m'adresser, dans le plus bref délai possible, la liste des bataillons territoriaux d'infanterie de votre corps d'armée qui devront, cette année, être convoqués soit en première, soit en deuxième série.

Aussitôt que les affiches de convocation auront été établies pour votre région, vous aurez à m'en envoyer un exemplaire, ainsi qu'il est prescrit par l'instruction du 15 avril 1880.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

Le ministre de la guerre

à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon;
les généraux commandant les corps d'armée.

Paris, le 12 février 1884.

Les réservistes et les hommes de l'armée territoriale ne seront pas convoqués pendant les périodes électorales.

Mon cher général,

Des dispositions particulières ont dû être prises en diverses circonstances, pour que les hommes de la réserve et de l'armée territoriale ne soient pas empêchés, par les convocations aux exercices annuels, d'exercer leur droit électoral.

Il m'a paru utile d'arrêter à ce sujet une règle générale, à laquelle il conviendra de se conformer le cas échéant.

J'ai pris, en conséquence, la décision suivante :

Dans le cas d'*élections générales*, les dates des convocations des hommes de la réserve et de l'armée territoriale seront fixées de manière que les hommes soient présents dans leurs foyers pendant la période électorale.

Dans le cas d'*élections partielles* n'intéressant que certaines portions du territoire, des sursis d'appel seront accordés aux réservistes et aux hommes de l'armée territoriale de ces régions qui se trouveraient compris dans une convocation générale ayant lieu en même temps que ces élections partielles.

Quant à ceux qui, devant également prendre part au vote, seraient compris dans des convocations successives ou individuelles, ils seront appelés avant ou après la période électorale.

Je vous prie de vouloir bien veiller, en ce qui vous concerne, à l'exécution de ces dispositions.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS
EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

Remboursement intégral des souscriptions non libérées, et remboursement partiel des souscriptions libérées.

Les souscripteurs à l'emprunt de 350 millions sont informés qu'à partir du vendredi 15 février 1884 au matin :

1° Les porteurs de récépissés de souscriptions non libérées seront intégralement remboursés.

2° Les porteurs de récépissés de souscriptions libérées, de 1,500 fr. de rente et au-dessus, recevront un à-compte de 33 p. 100 à titre de remboursement partiel et sauf liquidation ultérieure.

Ministère des postes et des télégraphes.

Les itinéraires des lignes des Antilles et du Mexique desservies par les paquebots-poste de la compagnie générale transatlantique seront modifiés comme suit à dater du départ de Saint-Nazaire pour la Vera-Cruz, du 21 février courant :

La ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (départ du 21) cessera de toucher à Saint-Jean de Porto-Rico, escale reportée sur la ligne annexe de Saint-Thomas à la Jamaïque.

La ligne annexe de Fort-de-France à Cayenne fera suite au parcours de Saint-Thomas à Fort-de-France et correspondra, à Saint-Thomas, avec la ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz (départ de Saint-Nazaire du 21);

L'escale de la Trinidad sera supprimée de la ligne annexe de Cayenne et reportée sur la ligne principale du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall;

La ligne annexe de Saint-Thomas à la Jamaïque comprendra trois escales nouvelles : Saint-Jean de Porto-Rico (retiré de la ligne principale de Saint-Nazaire à la Vera-Cruz), Saint Domingue et Jacmel (départ de Saint-Nazaire du 21) ; mais elle ne touchera plus au Cap-Haïtien, reporté sur un autre parcours;

La ligne du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall (départ de Bordeaux du 25) reçoit, comme escales nouvelles, celle de la Trinidad (retirée de la ligne annexe de Cayenne) et celle de Carupano.

Comme complément de ces parcours réglementaires, la compagnie générale transatlantique exécutera, à titre libre, une ligne mensuelle du Havre-Bordeaux à la Vera-Cruz (départ de Bordeaux le 6), qui comprendra, en sus de certaines escales déjà desservies par les parcours réglementaires, les escales de la Corogne, Ténériffe, Ponce, Puerto-Plata et le Cap-Haïtien.

Le réseau du Mexique et des Antilles sera donc organisé de la manière suivante :

I. — Ligne principale de St-Nazaire à Colon-Aspinwall.	touchant à	la Guadeloupe, la Martinique, la Guayra, Porto-Cabello, Savanilla.

Départ de Saint-Nazaire le 6 de chaque mois.

Retour à Saint-Nazaire le 24 de chaque mois.

II. — Ligne principale de St-Nazaire à la Vera-Cruz.	touchant à	Santander, Saint-Thomas, la Havane,

correspondant, à Saint-Thomas, avec les lignes annexes ci-après :

II *bis*. — Ligne annexe de St-Thomas à Cayenne.	touchant à	la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Demerari, Surinam.
II *ter*. — Ligne annexe de St-Thomas à Kingston (Jamaïque).	touchant à	Saint-Jean-de-Porto-Rico, Mayaguez, St-Domingue, Jacmel, Port-au-Prince Santiago-de-Cuba.

Départ de Saint-Nazaire le 21 de chaque mois.

Retour à Saint-Nazaire le 12 de chaque mois.

III. — Ligne principale du Havre-Bordeaux à Colon-Aspinwall.	touchant à	Santander, la Guadeloupe, la Martinique, la Trinidad, Carupano, la Guayra, Porto-Cabello, Savanilla.

Départ de Bordeaux, le 25 de chaque mois.
Arrivée à Bordeaux, le 21 de chaque mois.

IV. — Ligne libre du Havre-Bordeaux à Vera-Cruz.	touchant à	la Corogne, Ténériffe, Saint-Thomas, Ponce, Mayaguez, Puerto-Plata, Cap-Haïtien, Port-au-Prince la Havane.

Départ de Bordeaux, le 6 de chaque mois.
Arrivée à Bordeaux, le 13 de chaque mois.

Les correspondances à acheminer au moyen des paquebots-poste de ces diverses lignes seront expédiées de Paris par les trains partant la veille, au soir, du jour fixé pour le départ du paquebot, soit de Saint-Nazaire, soit de Bordeaux.

MINISTÈRE DES FINANCES

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES ASSIMILÉES AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

A l'époque du 31 janvier 1884, les rôles relatifs aux contributions directes et aux taxes y assimilées pour l'exercice 1884 n'étaient pas émis dans tous les départements.

D'un autre côté le premier douzième de ces rôles n'est exigible que le 1[er] février 1884, et les recouvrements qui peuvent avoir été faits par anticipation pendant le mois de janvier sont d'une importance minime.

La comparaison des recouvrements, par rapport au premier douzième exigible, ne pourra être donnée qu'avec le tableau du mois de février.

IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES

1° Comparaison des recouvrements du mois de janvier 1884 avec les évaluations budgétaires correspondantes

	FRANCE	ALGÉRIE	TOTAL
L'impôt de 3 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières est évalué pour l'année 1884 à.....	49.945.000	179.000	50.124.000
L'évaluation budgétaire s'élève :			
Pour le mois de janvier 1884 (*France*) à........	11.412.000	»	11.412.000
Pour le mois de janvier 1884 (*Algérie*) à........	»	(A)	
Les recouvrements effectués pendant la même période étant de........	10.339.500	(A)	10.339.500
Il en résulte pour 1884 une diminution de........	1.072.500	(A)	1.072.500

2° Comparaison des recouvrements du mois de janvier 1884 avec ceux de janvier 1883

	FRANCE	ALGÉRIE	TOTAL
Recouvrements de 1884 (Voir le tableau ci-dessus)........	10.339.500	(A)	10.339.500
Recouvrements de 1883........ (*France.* — janvier.)........	10.921.000	»	10.921.000
Recouvrements de 1883........ (*Algérie.* — janvier.)........	»	(A)	
Diminution pour 1884........	581.500	(A)	581.500

(A) Les opérations de l'Algérie pour le mois de janvier ne pourront être publiées que dans le tableau du mois de février.

IMPOTS ET REVENUS

États comparatifs des recettes du mois de janvier 1884 avec les évaluations

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE JANVIER 1884 AVEC LES ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES CORRESPONDANTES

DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS DES IMPOTS INDIRECTS de janvier 1884.		DIFFÉRENCES AUX RECOUVREMENTS	
	Recouvrements effectués.	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.
PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT				
Transmissions entre vifs de meubles à titre onéreux	1.453.000	1.389.600	63.400	»
Transmissions entre vifs d'immeubles à titre onéreux	10.736.500	12.155.000	»	1.418.500
Transmissions entre vifs à titre gratuit, antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850	»	»	»	»
Transmissions entre vifs, à titre gratuit, en ligne directe	1.264.000	1.521.500	»	257.500
Transmissions entre vifs, à titre gratuit, entre époux	15.500	7.900	7.600	»
Transmissions entre vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale	168.000	216.600	»	48.600
Transmissions entre vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes	106.000	111.000	»	5.000
Mutations par décès antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850	»	»	»	»
Mutations par décès en ligne directe	2.431.000	2.259.900	171.100	»
Mutations par décès entre époux	1.119.000	1.247.100	»	128.100
Mutations par décès en ligne collatérale	4.440.000	4.461.600	»	21.600
Mutations par décès entre personnes non parentes	1.394.000	1.247.700	146.300	»
Baux et antichrèses	618.000	799.500	»	181.500
Adjudications et marchés	424.000	408.400	15.600	»
Obligations	1.754.000	2.074.700	»	320.700
Cautionnements	91.000	94.700	»	3.700
Libérations	632.000	647.000	»	15.000
Condamnations, collocations et liquidations	214.000	99.500	114.500	»
Droits fixes proprement dits. (Tarifs actuels). — Actes civils administratifs	665.000	671.300	»	6.300
Droits fixes proprement dits. (Tarifs actuels). — Actes judiciaires	650.000	656.500	»	6.500
Droits fixes proprement dits. (Tarifs actuels). — Actes extrajudiciaires. (Loi du 9 février 1874)	1.159.000	1.106.600	52.400	»
Droits fixes proprement dits. (Tarifs actuels). — Actes de l'état civil	3.000	2.500	500	»
Droits fixes proprement dits. (Anciens tarifs.) Actes de toute nature	»	»	»	»
Droits fixes proprement dits. (Suppléments de droits.)	1.500	1.200	300	»
Droits fixes gradués	789.000	934.000	»	145.000
Droits et demi-droits en sus	204.500	187.000	17.500	»
Transmission de titres des sociétés françaises et étrangères (antérieures à la loi du 29 juin 1872)	»	»	»	»
Total des droits d'enregistrement sujets aux décimes	30.332.000	32.300.800	589.200	2.558.000
Droits de greffe (en principal)	489.000	484.200	4.800	»
Droits d'hypothèques (en principal)	408.000	485.500	»	77.500
Amendes de toute nature (en principal)	80.500	82.400	»	1.900
Décimes et demi-décimes	7.821.500	8.369.400	»	547.900
Assurances maritimes (décimes compris)	72.500	88.300	»	15.800
Transmissions de titres de sociétés françaises et étrangères	8.784.500	10.852.100	»	2.067.600
Perceptions diverses	29.000	30.700	»	1.700
Totaux	48.017.000	52.693.400	594.000	5.270.400
En moins aux recouvrements			4.676.400	

DÉSIGNATION DES IMPOTS	Recouvrements effectués.	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.
PRODUITS DU TIMBRE				
Timbre débité... de dimension... ordinaire	3.054.000	2.998.800	55.200	»
Timbre débité... de dimension... mobile	1.003.500	945.300	58.200	»
Timbre débité... spécial... Timbre mobile des connaissements	84.000	81.500	2.500	»
Timbre débité... spécial... Timbre mobile des affiches	61.000	57.600	3.400	»
Timbre extraordinaire et visa pour timbre... proportionnel, de dimension, spécial... Actions et obligations	3.725.000	3.679.400	45.600	»
Timbre extraordinaire et visa pour timbre... Titres de rente des gouvernements étrangers	»	»	»	»
Timbre extraordinaire et visa pour timbre... Polices d'assurance, affiches, bordereaux, lettres de voiture, etc.	943.000	1.363.100	»	420.100
Timbre extraordinaire et visa pour timbre... Connaissements	51.000	53.800	»	2.800
Droits d'affichage	2.500	1.800	700	»
Passeports	2.500	4.100	»	1.600
Permis de chasse	65.500	56.000	9.500	»
Total des droits sujets aux décimes	8.992.000	9.241.400	175.100	424.500
Double décime	1.798.500	1.842.000	»	43.500
Perceptions complémentaires et forcements de décimes	»	»	»	»
Timbre débité, non sujet aux décimes... proportionnel... ordinaire	332.000	345.000	»	13.000
Timbre débité, non sujet aux décimes... proportionnel... mobile	760.500	733.900	26.600	»
Timbre débité, non sujet aux décimes... spécial... à 10 centimes et au-dessus	1.429.000	1.466.800	»	37.800
Timbre débité, non sujet aux décimes... spécial... à 25 centimes (quittances des comptables)	94.000	89.800	4.200	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre proportionnel... Titres de rente des gouvernements étrangers	30.000	162.800	»	132.800
Timbre extraordinaire et visa. Timbre proportionnel... Lettres de gage ou obligations du Crédit foncier	49.500	48.100	1.400	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre proportionnel... Autres que ceux ci-dessus	1.348.000	1.208.000	140.000	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre spécial	2.715.000	1.969.900	745.100	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre aux anciens tarifs non sujet aux décimes	»	»	»	»
Timbre extraordinaire et visa. Timbre des marques de fabrique	6.000	1.500	4.500	»
Totaux	17.551.500	17.102.200	1.096.900	651.600
En plus aux recouvrements			445.300	

Digitized by Google

INDIRECTS EN FRANCE

budgétaires de la même période, et avec les recettes du mois de janvier 1883.

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE JANVIER 1884 AVEC CEUX DE JANVIER 1883

DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS du mois de janvier 1884.	PRODUITS du mois de janvier 1883.	DIFFÉRENCES pour 1884. En plus.	DIFFÉRENCES pour 1884. En moins.
PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT				
Transmissions entre vifs de meubles à titre onéreux	1.453.000	1.312.500	140.500	»
Transmissions entre vifs d'immeubles à titre onéreux	10.736.500	11.352.500	»	616.000
Transmissions entre vifs à titre gratuit, antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850	»	»	»	»
Transmissions entre vifs, à titre gratuit, en ligne directe	1.264.000	1.542.000	»	278.000
Transmissions entre vifs, à titre gratuit, entre époux	15.500	9.000	6.500	»
Transmissions entre vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale	168.000	207.500	»	39.500
Transmissions entre vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes	106.000	99.000	7.000	»
Mutations par décès antérieures aux lois des 21 avril 1832 et 18 mai 1850	»	»	»	»
Mutations par décès en ligne directe	2.431.000	2.383.000	48.000	»
Mutations par décès entre époux	1.119.000	1.274.000	»	155.000
Mutations par décès en ligne collatérale	4.440.000	4.582.500	»	142.500
Mutations par décès entre personnes non parentes	1.394.000	1.511.000	»	117.000
Baux et antichrèses	618.000	799.500	»	181.500
Adjudications et marchés	424.000	424.000	»	»
Obligations	1.754.000	1.996.000	»	242.000
Cautionnements	91.000	96.000	»	5.000
Libérations	632.000	609.000	23.000	»
Condamnations, collocations et liquidations	214.000	154.500	59.500	»
Droits fixes proprement dits. (Tarifs actuels) — Actes civils administratifs	665.000	680.500	»	15.500
Droits fixes proprement dits. (Tarifs actuels) — Actes judiciaires	650.000	653.000	»	3.000
Droits fixes proprement dits. (Tarifs actuels) — Actes extrajudiciaires (Loi du 9 février 1874)	1.159.000	1.122.000	37.000	»
Droits fixes proprement dits. (Tarifs actuels) — Actes de l'état civil	3.000	3.000	»	»
Droits fixes proprement dits. (Anciens tarifs.) Actes de toute nature	»	»	»	»
Droits fixes proprement dits. (Suppléments de droits.)	1.500	1.500	»	»
Droits fixes gradués	789.000	858.000	»	69.000
Droits et demi-droits en sus	204.500	212.500	»	8.000
Transmission de titres des sociétés françaises et étrangères (antérieures à la loi du 29 juin 1872)	»	»	»	»
Total des droits d'enregistrement sujets aux décimes	30.332.000	31.882.500	321.500	1.872.000
Droits de greffe (en principal)	489.000	498.000	»	9.000
Droits d'hypothèques (idem)	408.000	395.500	12.500	»
Amendes de toute nature (idem)	80.500	90.500	»	10.000
Décimes et demi-décimes	7.821.500	8.252.000	»	430.500
Assurances maritimes (décimes compris)	72.500	85.000	»	12.500
Transmissions de titres des sociétés françaises et étrangères	8.784.500	9.821.000	»	1.036.500
Perceptions diverses	29.000	33.500	»	4.500
Totaux	48.017.000	51.058.000	334.000	3.375.000
En moins à 1884			3.041.000	
PRODUITS DU TIMBRE				
Timbre débité... — de dimension.... — ordinaire	3.054.000	3.035.500	18.500	»
Timbre débité... — de dimension.... — mobile	1.003.500	977.000	26.500	»
Timbre débité... — spécial — Timbre mobile des connaissements	84.000	85.500	»	1.500
Timbre débité... — spécial — Timbre mobile des affiches	61.000	62.000	»	1.000
Timbre extraordinaire et visa pour timbre... — proportionnel, de dimension, spécial — Actions et obligations	3.725.000	3.663.500	61.500	»
Timbre extraordinaire et visa pour timbre... — proportionnel, de dimension, spécial — Titres de rente des gouvernements étrangers	»	»	»	»
Timbre extraordinaire et visa pour timbre... — proportionnel, de dimension, spécial — Polices d'assurance, affiches, bordereaux, lettres de voiture, etc.	943.000	1.321.000	»	378.000
Timbre extraordinaire et visa pour timbre... — proportionnel, de dimension, spécial — Connaissements	51.000	52.500	»	1.500
Droit d'affichage	2.500	2.000	500	»
Passeports	2.500	4.000	»	1.500
Permis de chasse	65.500	56.000	9.500	»
Total des droits sujets aux décimes	8.932.000	9.259.000	116.500	383.500
Double décime	1.798.500	1.852.000	»	53.500
Perceptions complémentaires et forcements de décimes	»	»	»	»
Timbre débité, non sujet aux décimes — proportionnel.... — ordinaire	332.000	331.500	500	»
Timbre débité, non sujet aux décimes — proportionnel.... — mobile	760.500	786.500	24.000	»
Timbre débité, non sujet aux décimes — spécial — à 10 centimes et au-dessus	1.429.000	1.483.000	»	54.000
Timbre débité, non sujet aux décimes — spécial — à 25 centimes (quittances des comptables)	94.000	91.500	2.500	»
Timbre extraordinaire et visa. — Timbre proportionnel — Titres de rente des gouvernements étrangers	30.000	36.000	»	6.000
Timbre extraordinaire et visa. — Timbre proportionnel — Lettres de gage ou obligations du Crédit foncier	49.500	48.000	1.500	»
Timbre extraordinaire et visa. — Timbre proportionnel — Autres que ceux ci-dessus	1.348.000	1.232.500	115.500	»
Timbre extraordinaire et visa. — Timbre spécial	2.715.000	1.965.500	749.500	»
Timbre extraordinaire et visa. — Timbre aux anciens tarifs non sujet aux décimes	»	»	»	»
Timbre extraordinaire et visa. — Timbre des marques de fabrique	6.000	1.500	4.500	»
Totaux	17.554.500	17.037.000	1.014.500	497.000
En plus à 1884			517.500	

SUITE DES IMPOTS ET REVENUS

Suite des états comparatifs des recettes du mois de janvier 1884 avec les évaluations

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE JANVIER 1884 AVEC LES ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES CORRESPONDANTES

DÉSIGNATION DES IMPOTS		PRODUITS DES IMPOTS INDIRECTS de janvier 1884.		DIFFÉRENCES AUX RECOUVREMENTS	
		Recouvrements effectués.	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.
PRODUITS DES DOUANES					
Droits de douanes à l'importation (marchandises diverses)		20.385.000	20.998.300	»	613.300
Droit de statistique		421.000	402.300	18.700	»
Droits de navigation	Francisation des navires	1.000	1.000	»	»
	Droit de quai	576.000	568.600	8.000	»
	Congés des bâtiments français	1.000	1 400	»	400
	Passeports des bâtiments étrangers	2.000	2.500	»	500
	Permis et certificats relatifs aux cargaisons de navires	19.000	19.600	»	600
Droits divers et recettes accessoires	Droits de timbre de toute nature	29.000	25.500	3.500	»
	Prix des brevets de francisation des navires	»	100	»	100
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts	2.000	5.000	»	3.000
	Indemnités payées pour frais d'exercice par les fabricants de soude	4.000	1.900	2.100	»
	Droits de magasinage et de garde	»	1.000	»	1.000
	Intérêts pour crédits de droits	68.000	»	68.000	»
	Recettes accidentelles	2 000	234.000	»	232.000
Produit des amendes et confiscations		50.000	44.500	5.500	»
Taxes de plombage et estampillage		20.000	21.700	»	1.700
Taxe de consommation des sels de douanes		1.146.000	1.268.400	»	122.400
Totaux		22.726.000	23.595.200	105.800	975.000
En moins aux recouvrements				869.200	
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES					
Produit de l'impôt sur les alcools, eaux-de-vie, absinthes et liqueurs (droit de détail, droit de consommation et droit d'entrée)		21.115.000	20.028.000	1.087.000	»
Droit de fabrication sur les bières		1.581.000	1.752.300	»	171.300
Droit de 40 centimes par expédition (boissons et alcools, sels, sucres, allumettes, papier, huiles, bougies et vinaigre)		494 000	403.700	90.300	»
Taxe de consommation des sels perçue en dehors du rayon de douanes		1.170.000	1.246.200	»	76.200
Droit de fabrication des allumettes chimiques		38.000	»	38.000	»
Droit de fabrication du papier		826.000	779.800	46.200	»
Droit de fabrication des huiles minérales		1.000	1.000	»	»
Droit d'entrée des huiles végétales et animales		236.000	309.000	»	73.000
Droit de fabrication des stéarines et bougies		811.000	682.900	128.100	»
Droit de consommation des vinaigres et acides acétiques		176.000	170.600	5.400	»
Droit de fabrication de la dynamite		28.000	»	28.000	»
Droit de 2/10^me sur le prix des places et des transports par chemins de fer à grande vitesse		5.000	5.000	»	»
— par autres voitures publiques		240.000	229.000	11.000	»
Droits divers et recettes à différents titres	Licences aux débitants de boissons, distillateurs, brasseurs, etc.	2.328.000	2.140.500	187.500	»
	Licences aux entrepreneurs de voitures publiques	10.000	32.000	»	22.000
	Bacs, passages d'eau, pêche, chasse, francs-bords, droit de touage et recettes accessoires à la navigation	237.000	141.000	96.000	»
	Garantie des matières d'or et d'argent	398.000	475 000	»	77·000
	Droit de dénaturation des alcools	131.000	86 000	45.000	»
	Timbres de toute espèce	798.000	699.300	98.700	»
	Cartes à jouer	57.000	38.500	18.500	»
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	»	»	»	»
	Amendes, droits sur acquits non rentrés et portion du Trésor dans le prix des tabacs et poudres saisis	310.000	66.000	244.000	»
	Indemnités pour exercice dans l'intérieur des villes (service des octrois)	»	»	»	»
	Recouvrements d'avances :				
	sur les communes pour abonnement au traitement des employés des octrois	29.000	20.400	8.600	»
	sur les communes pour frais d'impression, de transport, etc	1.000	8.000	»	7.000
	sur les fabricants de cartes pour papiers filigranés et moulages de cartes	10.000	10.000	»	»
	sur les employés pour prix d'instruments et autres objets consignés	300	300	»	»
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	21.000	17.000	4.000	»
	Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucre et des fabriques de soude	7.000	2.500	4.500	»
	Intérêts pour crédits de droits	50.000	58.500	»	8.500
	Recettes diverses non dénommées ci-dessus et appartenant à la catégorie des droits divers	202.700	237.200	»	34.500
Produit de la vente des tabacs		30.572.000	30.119.000	453.000	»
Produit de la vente des poudres à feu		1.004.000	975 000	29.000	»
Totaux		62 887.000	60.733.700	2 622.800	469.500
En plus aux recouvrements				2.153.300	

INDIRECTS EN FRANCE

budgétaires de la même période, et avec les recettes du mois de janvier 1883.

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE JANVIER 1884 AVEC CEUX DE JANVIER 1883

	DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS du mois de janvier 1884.	PRODUITS du mois de janvier 1883.	DIFFÉRENCES pour 1884. En plus.	DIFFÉRENCES pour 1884. En moins.
	PRODUITS DES DOUANES				
	Droits de douanes à l'importation (marchandises diverses)	20.385.000	20.965.000	»	580.000
	Droit de statistique	421.000	404.000	17.000	»
Droits de navigation.	Francisation des navires	1.000	1.000	»	»
	Droit de quai	576.000	568.000	8 000	»
	Congés des bâtiments français	1.000	1.000	»	»
	Passeports des bâtiments étrangers	2.000	2.000	»	»
	Permis et certificats relatifs aux cargaisons de navires	19 000	20.000	»	1.000
Droits divers et recettes accessoires.	Droits de timbre de toute nature	29.000	26.000	3.000	»
	Prix des brevets de francisation des navires	»	100	»	100
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts	2.000	5.000	»	3.000
	Indemnités payées pour frais d'exercice par les fabricants de soude	4 000	1.900	2.100	»
	Droits de magasinage et de garde	»	»	»	»
	Intérêts pour crédits de droits	68.000	»	68.000	»
	Recettes accidentelles	2.000	238.000	»	236.000
	Produits des amendes et confiscations	50.000	44.000	6.000	»
	Taxes de plombage et estampillage	20.000	20.000	»	»
	Taxe de consommation des sels de douanes	1.146.000	1.326.000	»	180.000
	Totaux	22.726.000	23.622.000	104.100	1.000.100
	En moins à 1884			896.000	
	PRODUITS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES				
	Produit de l'impôt sur les alcools, eaux-de-vie, absinthes et liqueurs (droit de détail, droit de consommation et droit d'entrée)	21.115.000	20.187.000	928.000	»
	Droit de fabrication sur les bières	1.581.000	1.583.000	»	2.000
	Droit de 40 centimes par expédition (boissons et alcools, sels, sucres, allumettes, papiers, huiles, bougies et vinaigre)	494.000	415.000	79.000	»
	Taxe de consommation des sels perçue en dehors du rayon des douanes	1.170.000	1.243.000	»	73.000
	Droit de fabrication des allumettes chimiques	38.000	»	38 000	»
	Droit de fabrication du papier	826.000	800.000	26 000	»
	Droit de fabrication des huiles minérales	1.000	1.000	»	»
	Droit d'entrée des huiles végétales et animales	236.000	307.000	»	71.000
	Droit de fabrication des stéarines et bougies	811.000	671.000	140.000	»
	Droit de consommation des vinaigres et acides acétiques	176.000	160.000	16.000	»
	Droit de fabrication de la dynamite	28 000	»	28.000	»
	Droit de 2/10 sur le prix des places et des transports par chemins de fer à grande vitesse	5.000	5.000	»	»
	— par autres voitures publiques	240.000	243.000	»	3.000
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences aux débitants de boissons, distillateurs, brasseurs	2.328.000	2.230.000	98.000	»
	Licences aux entrepreneurs de voitures publiques	10.000	34.000	»	24.000
	Bacs, passages d'eau, pêche, chasse, francs-bords, droit de touage et recettes accessoires à la navigation	237.000	174.000	63.000	»
	Garantie des matières d'or et d'argent	398.000	430.000	»	32.000
	Droit de dénaturation des alcools	131.000	100.000	31.000	»
	Timbres de toute espèce	798.000	732.000	66.000	»
	Cartes à jouer	57.000	55.000	2.000	»
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	»	»	»	»
	Amendes, droits sur acquits non rentrés et portion du Trésor dans le prix des tabacs et poudres saisis	310.000	142.000	168.000	»
	Indemnités pour exercice dans l'intérieur des villes (service des octrois)	»	»	»	»
	Recouvrements d'avances :				
	Sur les communes pour abonnement au traitement des employés des octrois	29.000	24.000	5.000	»
	Sur les communes pour frais d'impressions, de transport, etc	1.000	8.000	»	7.000
	Sur les fabricants de cartes pour papiers filigranés et moulages de cartes	10.000	10.000	»	»
	Sur les employés pour prix d'instruments et autres objets consignés	300	200	100	»
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	21.000	20.000	1.000	»
	Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucre et des fabriques de soude	7.000	3.000	4.000	»
	Intérêts pour crédits de droits	50.000	58.000	»	8.000
	Recettes diverses non dénommées ci-dessus et appartenant à la catégorie des droits divers	202.700	254.800	»	52.100
	Produit de la vente des tabacs	30.572.000	30.005.000	567.000	»
	Produit de la vente des poudres à feu	1.004.000	923.000	81.000	»
	Totaux	62.887.000	60.818.000	2.341.100	272.100
	En plus à 1884			2.069.000	

SUITE DES IMPOTS ET REVENUS

Suite des états comparatifs des recettes du mois de janvier 1884 avec les évaluations

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE JANVIER 1884 AVEC LES ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES CORRESPONDANTES

DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS DES IMPOTS INDIRECTS de janvier 1884.		DIFFÉRENCES AUX RECOUVREMENTS	
	Recouvrements effectués.	Évaluations budgétaires.	En plus.	En moins.
SUCRES				
Douanes.......... Sucres coloniaux..........	304.000	1.148.000	»	844.000
Douanes.......... Sucres étrangers..........	2.400.000	6.217.000	»	3.817.000
Contributions indirectes. — Sucres indigènes..........	2.924.000	3.484.000	»	560.000
Totaux..........	5.628.000	10.849.000	»	5.221.000
En moins aux recouvrements..........			5.221.000	
VINS				
Produit de l'impôt sur les vins, cidres, poirés et hydromels (droit de circulation, droit de détail, droit d'entrée et taxe unique)..........	11.449.000	10.879.000	570.000	»
PRODUITS DES POSTES				
Produit de la taxe des lettres, etc., du droit de transport des valeurs déclarées et cotées et du solde des comptes avec les offices étrangers...	7.836.700	8.360.000	»	523.300
Droits sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)..........	556.000	554.500	1.500	»
Droits perçus sur les bons de poste..........	4.600	27.000	»	22.400
Recettes diverses et accidentelles..........	3.700	2.000	1.700	»
Totaux..........	8.401.000	8.943.500	3.200	547.700
En moins aux recouvrements..........			542.500	
PRODUITS DES TÉLÉGRAPHES				
Recettes des bureaux télégraphiques en France..........	2.017.800	2.264.000	»	246.200
Recettes encaissées pour le compte de la France par divers offices étrangers.	»	»	»	»
Remboursement par diverses compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique..........	»	»	»	»
Remboursement par divers établissements des traitements de divers agents du service postal et télégraphique..........	47.000	3.500	43.500	»
Recettes diverses de la télégraphie..........	»	9.000	»	9.000
Totaux..........	2.094.800	2.276.500	43.500	225.200
En moins aux recouvrements..........			181.700	
RÉCAPITULATION				
Produits de l'enregistrement..........	48.017.000	52.693.400	»	4.676.400
Produits du timbre..........	17.554.500	17.109.200	445.300	»
Produits des douanes..........	22.726.000	23.595.200	»	869.200
Produits des contributions indirectes..........	62.887.000	60.733.700	2.153.300	»
Produits des sucres..........	5.628.000	10.849.000	»	5.221.000
Produits des vins..........	11.449.000	10.879.000	570.000	»
Produits des postes..........	8.401.000	8.943.500	»	542.500
Produits des télégraphes..........	2.094.800	2.276.500	»	181.700
Total des recettes du mois de janvier 1884..........	178.757.300	187.079.500	3.168.600	11.490.800
En moins aux recouvrements..........			8.322.200	

INDIRECTS EN FRANCE

budgétaires de la même période, et avec les recettes du mois de janvier 1883.

COMPARAISON DES RECOUVREMENTS DE JANVIER 1884 AVEC CEUX DE JANVIER 1883

DÉSIGNATION DES IMPOTS	PRODUITS du mois de janvier 1884.	PRODUITS du mois de janvier 1883.	DIFFÉRENCES pour 1884. En plus.	DIFFÉRENCES pour 1884. En moins.
SUCRES				
Douanes......... Sucres coloniaux	304.000	702.000	»	398.000
Douanes......... Sucres étrangers	2 400.000	5.342.000	»	2 942.000
Contributions indirectes. — Sucres indigènes	2.924.000	3.417 000	»	493.000
Totaux	5.628.000	9.461.000	»	3.833.000
En moins à 1884			3.833.000	
VINS				
Produit de l'impôt sur les vins, cidres, poirés et hydromels (droit de circulation, droit de détail, droit d'entrée et taxe unique)	11.449.000	10.583.000	866 000	»
PRODUITS DES POSTES				
Produit de la taxe des lettres, etc, du droit de transport des valeurs déclarées et cotées et du solde des comptes avec les offices étrangers	7.836.700	8.122.000	»	285.300
Droits sur les envois d'argent (mandats français et internationaux)	556.000	522 000	34 000	»
Droits perçus sur les bons de poste	4.600	26.000	»	21 400
Recettes diverses et accidentelles	3.700	4 000	»	300
Totaux	8 401.000	8.674.000	34.000	307.000
En moins à 1884			273.000	
PRODUITS DES TÉLÉGRAPHES				
Recettes des bureaux télégraphiques en France	2.047.800	2.101.000	»	53.200
Recettes encaissées pour le compte de la France par divers offices étrangers	»	»	»	»
Remboursement par diverses compagnies de chemins de fer des frais de surveillance de leur service télégraphique	»	4.000	»	4 000
Remboursement par divers établissements des traitements de divers agents du service postal et télégraphique	47.000	»	47.000	»
Recettes diverses de la télégraphie	»	5.000	»	5.000
Totaux	2.094.800	2.110.000	47.000	62.200
En moins à 1884			15.200	
RÉCAPITULATION				
Produits de l'enregistrement	48.017.000	51.058.000	»	3.011.000
Produits du timbre	17.554.500	17.037.000	517.500	»
Produits des douanes	22.726.000	23.622.000	»	896.000
Produits des contributions indirectes	62.887.000	60.818.000	2.069.000	»
Produits des sucres	5.628.000	9.461.000	»	3.833.000
Produits des vins	11.449.000	10.583.000	866.000	»
Produits des postes	8.401 000	8.674.000	»	273.000
Produits des télégraphes	2.094.800	2.110.000	»	15 200
Totaux des recettes des mois de janvier 1883 et 1884	178.757.300	183.363.000	3.452.500	8.058.200
En moins à 1884			4.605.700	

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du samedi 16 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Vivenot, l'un des secrétaires, est adopté avec une rectification demandée par M. Bardoux.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

La discussion s'ouvre sur le 16e paragraphe de l'article 166.

M. de Gavardie et M. Demôle, rapporteur, sont entendus.

La première partie du paragraphe 16 est adoptée.

La seconde partie du paragraphe 16 et le paragraphe 17 sont adoptés.

Sur le 18e paragraphe, M. de Gavardie a présenté et il développe un amendement.

L'amendement de M. de Gavardie est repoussé.

MM. de Gavardie et Buffet sont entendus.

Paragraphe par paragraphe, et dans son ensemble, l'article 166 est adopté.

La discussion revient à l'article 165, renvoyé à la commission.

M. Lenoël, M. Batbie, M. Noirot, sous-secrétaire d'État au ministère de la justice; M. Jouin et M. Clamageran sont successivement entendus.

L'article 165 est mis aux voix.

Il y a trois demandes de scrutin.

L'article 165 est adopté par 164 voix, contre 122, sur 286 votants.

M. Barne développe un article additionnel.

M. Baragnon demande le renvoi de la discussion à lundi.

Le Sénat, consulté, décide que la discussion continuera.

M. Baragnon développe un autre article additionnel.

M. le rapporteur est entendu.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi 18 février.

Lundi, à une heure, réunion dans les bureaux; à deux heures, séance publique.

La séance est levée à six heures vingt minutes.

Ordre du jour du lundi 18 février.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les prud'hommes mineurs. (N° 10, session 1884.)

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les sociétés de secours mutuels. (N° 11, session 1884.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 448, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 18 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Milhet-Fontarabie, jusques et y compris M. Pons.

Tribunes. — Depuis M. Henri Fournier, jusques et y compris M. l'amiral Jauréguiberry.

Convocation du lundi 18 février.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du samedi 16 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 14 février est lu par M. de la Biliais, l'un des secrétaires, et, après une observation de M. Lasserre, est adopté.

MM. Girard et Laroze déposent des rapports.

M. Hérisson, ministre du commerce, dépose un projet de loi.

La Chambre adopte un projet de loi d'intérêt local concernant le département de la Gironde.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération du projet de loi concernant les manifestations sur la voie publique.

La discussion reprend à l'article 4 (ancien article 3), qui est adopté.

Sur l'article 5, le Gouvernement et la commission acceptent un amendement de M. Lelièvre.

MM. Martin-Feuillée, garde des sceaux, et Goblet, auteur d'un amendement, sont entendus.

L'amendement de M. Goblet est adopté, au scrutin, par 268 voix contre 230, sur 498 votants.

L'article 6 est adopté.

MM. le comte de Lanjuinais et Plessier sont entendus sur l'ensemble du projet de loi.

Par 323 voix contre 202, sur 525 votants, la Chambre décide qu'il y a lieu de passer à une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée.)

La remise de la discussion à lundi est demandée et, après deux épreuves douteuses, repoussée, au scrutin, par 359 voix contre 167, sur 526 votants.

M. le comte de Colbert-Laplace dépose une proposition de loi pour laquelle il demande la déclaration d'urgence.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, et le baron de Mackau sont entendus sur l'urgence.

L'urgence est repoussée, au scrutin, par 316 voix contre 165, sur 481 votants.

M. Paul Bert donne lecture d'un rapport supplémentaire sur les propositions relatives à l'organisation de l'enseignement primaire.

MM. de Mackau, Paul Bert, Jules Roche, Fallières, ministre de l'instruction publique, sont entendus sur la date de la discussion.

Le renvoi de la discussion à jeudi est repoussé, au scrutin, par 261 voix contre 224, sur 485 votants.

La discussion est renvoyée à mardi.

MM. Achard et Lagrange sont entendus sur l'ordre du jour.

La séance est levée à cinq heures dix minutes.

Lundi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du lundi 18 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de l'Aveyron à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. (Nos 2605-2618. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à ériger en municipalité distincte la section d'Ambeyrac, dépendant actuellement de la commune de Montsalès (canton de Villeneuve, arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron) (Nos 2498-2619. — M. Hippolyte Faure, rapporteur.)

3. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à

l'exercice de la médecine. (N°s 2336-2548. — M. Chevandier, rapporteur.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (N°s 2300-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (N°s 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi portant : 1° annulation au budget ordinaire du ministère de l'intérieur, exercice 1884, d'un crédit de 41,356 francs; 2° ouverture au budget ordinaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1re section, exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de 41,356 francs (service général des bibliothèques). (N°s 2596-2614. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-468-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-338-825. — M. Marcou, rapporteur.)

16. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

19. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

20. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (N°s 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (N°s 26-598-914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

28. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte ; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse ; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-203-1112-1765. — M. Delons-Montaud, rapporteur.)

La séance du lundi 18 février 1884 est la 26e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 28e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Baïhaut, jusques et y compris M. Bouthier de Rochefort.

Tribunes. — Depuis M. Ribot, jusques et y compris M. Silhol.

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre l'État et la compagnie générale des allumettes chimiques.

1er bureau, M. Duval. — 2e bureau, M. Rey. — 3e bureau, M. Saint-Romme. — 4e bureau, M. Leydet. — 5e bureau, M. Bacquias. — 6e bureau, M. Demarçay (baron). — 7e bureau, M. Hémon. — 8e bureau, M. Maunoury. — 9e bureau, M. de Janzé. — 10e bureau, M. Wilson. — 11e bureau, M. Fousset.

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet d'accorder une pension de 80,000 francs à la famille de l'émir Abd-el-Kader.

1er bureau, M. Achard. — 2e bureau, M. Pieyre (Gard). — 3e bureau, M. Forné. — 4e bureau, M. Treille. — 5e bureau, M. Beauquier. — 6e bureau, M. Pelisse. — 7e bureau, M. Graziani. — 8e bureau, M. Truelle. — 9e bureau, M. Gasconi. — 10e bureau, M. Hovius. — 11e bureau, M. Bizot de Fonteny.

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Horace de Choiseul et plusieurs de ses collègues, portant modification à l'organisation des monts-de-piété. (Urgence déclarée. — N° 2603.)

1er bureau, M. Logerotte. — 2e bureau, M. Fourcand. — 3e bureau, M. Lagrange. — 4e bureau, M. Legrand (Pierre). — 5e bureau, M. Trystram. — 6e bureau, M. de Choiseul (Horace). — 7e bureau, M. Giard. — 8e bureau, M. Desmons. — 9e bureau, M. Léon Renault. — 10e bureau, M. Marius Poulet. — 11e bureau, M. Davivier.

Convocations du lundi 18 février.

Commission du budget, à deux heures.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à une heure et demie. — Commission n° 15.

Sous-commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à neuf heures et demie. — Commission n° 15.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à une convention passée avec la compagnie générale des allumettes chimiques, à une heure un quart. — Commission n° 3.

Commission relative à une pension à accorder à la famille de l'émir Abd-el-Kader, à une heure un quart. — Commission n° 4.

Commission relative à l'organisation des monts-de-piété, à une heure un quart. — Commission n° 5.

Commission relative aux droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, à une heure. — Commission n° 8.

19e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 12.

3e bureau de novembre 1883 (vérification de pouvoirs), à une heure.

9e bureau de janvier 1884, à une heure et demie.

Commission relative à l'exécution de la loi sur les haras, à neuf heures et demie. — Commission n° 16.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 15 février.

Chambre des communes. — Lord Fitz-Maurice, répondant à M. Guest, dit que les réclamations des Anglais en Tunisie impliquant des demandes pécuniaires et dont le règlement amical n'est pas possible seront soumises à un arbitrage. Lord Granville a déjà fait des démarches en vue de nommer un arbitre pour l'Angleterre. D'après les derniers rapports du consul anglais à Tunis, il y a 70 à 80 cas plus ou moins importants qui n'ont pas encore reçu une solution.

Répondant à M. Magniac, lord Fitz-Maurice dit que certaines communications confidentielles ont été échangées entre le gouvernement de la reine et les directeurs anglais de la société du canal de Suez au sujet de l'arrangement conclu avec les armateurs. Mais, ajoute-t-il, il n'est pas désirable de publier es dépêches envoyées à M. de Lesseps lui-même, ni celles que M. de Lesseps nous a adressées.

M. Gladstone, répondant à sir D. Wolff, dit que l'opinion du gouvernement est que les dépenses des troupes et des officiers envoyés dans le Soudan doivent être supportées par l'Angleterre.

M. Morley reprend la discussion sur le vote de blâme et appuie la politique du gouvernement.

La discussion a continué toute la soirée sans incident important et a été ensuite ajournée à lundi. *(Agence Havas.)*

Londres, 16 février.

Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre constate les résultats suivants :

Broportion de la réserve au passif, 40 13/16 p. 100.

Augmentation :

Numéraire	410.122 liv. st.
Portefeuille	1.729. 998 —
Comptes particuliers	310,910 —
Billets	583.925 —
Comptes du Trésor	1.091.548 —

Diminution :

Circulation	267.070 liv. st.

Diminution de 34,020,000 de liv. st. sur les lettres de change passées cette semaine par le bankers clearing house, comparativement sur la période correspondante de 1883.

(Agence Havas.)

Paisley, 15 février.

Des élections viennent d'avoir lieu ici pour la chambre des communes, par suite de la démission de M. Holms, libéral.

M. Clark, candidat libéral, a été élu par 3,049 voix contre M. Hamilton, candidat conservateur, qui a obtenu 1,806 voix.

(Agence Havas.)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 15 février.

Après un long débat, la chambre des députés d'Autriche a adopté, par 177 voix contre 137, la motion de la majorité concernant les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour combattre le socialisme.

La Chambre a ensuite adopté le projet tendant à la suppression momentanée du jury. Le vote a été précédé d'un discours de M. Prazak. Le ministre de la justice a déclaré que le gouvernement avait parfaitement conscience de la responsabilité qu'il assumait.

Le décret, a-t-il dit, concerne les délits qui pourraient être commis par le parti anarchiste. Les détails qu'on a produits devant la commission étaient ou bien arrangés à plaisir, ou reproduits plus ou moins exactement. Les adversaires du cabinet reconnaissent eux-mêmes l'agitation croissante des ouvriers, notamment à la suite des tendances du parti révolutionnaire manifestées à Vienne. Depuis le vote de la loi contre les socialistes en Allemagne, le point central du mouvement du parti révolutionnaire s'est déplacé, et Vienne est devenu un des centres les plus actifs de ce parti. Le gouvernement a hésité longtemps avant de prendre des mesures exceptionnelles, espérant réussir au moyen de la persuasion et de l'enseignement. Il n'est venu à l'idée de personne de faire brèche à l'institution du jury, qui est en vigueur partout ailleurs dans l'empire. C'est précisément pour sauvegarder cette institution que le gouvernement a dû prendre les mesures en question. *(Agence Havas.)*

ESPAGNE

Madrid, 15 février.

La *Gazette officielle de Madrid* publie un décret ordonnant la mise en vigueur, à partir du 1er mars, de la convention commerciale entre l'Espagne et les Etats-Unis.

En vertu de cette convention, les droits sur les produits de Cuba et de Porto-Rico importés aux Etats-Unis sont réduits de 10 p. 100; les droits différentiels sur provenances des Etats-Unis importées à Cuba et Porto-Rico sont supprimés.

GRÈCE

Athènes, 15 février.

L'abolition de la juridiction consulaire en Tunisie a été adoptée, hier, par la chambre, sans discussion. *(Agence Havas.)*

SERBIE

Belgrade, 15 février.

Une crise ministérielle a éclaté. M. Garachanin, qui vient d'arriver, a été appelé auprès du roi. *(Agence Havas.)*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 15 février.

La chambre des représentants et le sénat ont voté un crédit supplémentaire de 200,000 dollars pour subvenir aux besoins les plus urgents des populations atteintes par les inondations. *(Agence Havas.)*

INFORMATIONS

Budget de la ville de Rome.

La création d'une capitale moderne et le transfèrement de Florence à Rome du gouvernement italien ont créé à cette dernière ville une situation financière difficile. Il a fallu organiser de nouveaux services, adapter à de nouveaux usages d'anciens édifices, assainir autant que possible une ville renommée pour son insalubrité et entourée d'une vaste campagne désolée par la *mal'aria*. Telles sont quelques-unes des difficultés contre lesquelles a eu à lutter pendant ces dernières années l'édilité romaine.

On ne s'étonnera donc pas que le budget municipal ait été en déficit. Le budget de 1879 présentait un écart de 4,251,476 fr. entre les dépenses et les recettes; le découvert fut réduit à 1,103,034 fr. en 1880, à 890,650 fr. en 1881, à 586,447 fr. en 1882. Il n'a été que de 441,582 fr. en 1883, et le budget de prévision pour 1884 permet d'espérer que tout déficit sera écarté dans l'exercice prochain.

Les prévisions sont établies ainsi qu'il suit :

Recettes ordinaires	19.887.894 79
Recettes extraordinaires	2.941.000 »
Reliquats actifs	60.683 03
Total	22.889.477 82
Dépenses ordinaires obligatoires	19.181.422 66
Dépenses ordinaires facultatives	1.913.895 62
Dépenses extraordinaires obligatoires	924.359 54
Dépenses extraordinaires facultatives	869.800 »
Total	22.889.477 82

(Revue générale d'administration. — Ministère de l'intérieur.)

Dépêches adressées au ministère de la marine :

15 février.

L'amiral Lespès est arrivé à Colombo.

La *Caravane* est arrivée à Saint-Nazaire.

L'escadre d'évolutions est arrivée à Toulon à 2 heures 30 soir.

Le steamer l'*Ava*, venant de Shanghaï, arrivé ce matin, a été envoyé au Frioul pour y faire quarantaine de 3 jours. M. Tricou, ministre de France en Cochinchine, est parmi les passagers.

16 février.

L'*Oise* est arrivée, le 15 au soir, à Saint-Nazaire.

Segnelayi parti le 16 du Pirée.

Le lancement de la *Comète* vient d'avoir lieu à Cherbourg.

Opérations de la caisse d'épargne de Paris du dimanche 10 au samedi 16 février 1884 :

Versements reçus de 11,944 déposants, dont 1,590 nouveaux, 1,086,006 fr.

Remboursements à 3,840 déposants, dont 606 pour solde, 1,119,883 fr. 66.

Supplément.

Rentes achetées à la demande des déposants, pour un capital de 95,165 fr. 55.

Le paquebot *France*, de la compagnie générale transatlantique, est parti du Havre le 16 février, à une heure du soir, pour New York.

Le paquebot *Saint-Laurent*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de New York le 14 février, à dix heures du soir, pour le Havre, retardé par le brouillard.

L'Économiste français, rédacteur en chef : M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut ; bureaux : 2, cité Bergère, publie, dans son numéro du 16 février, les articles suivants :

Les finances de la ville de Paris : le budget de 1884 et l'octroi. — Le commerce extérieur de la France pendant le premier mois de 1884. — Les chemins de fer de l'État prussien pendant l'exercice 1882-1883. — Le nouvel emprunt de 350 millions. — Les discussions de la société d'économie politique : Y a-t-il une crise industrielle en France à l'heure actuelle? — De l'organisation du crédit agricole mobilier en France. — Un nouveau projet d'organisation administrative de la ville de Paris. — La République Argentine : son état économique et sa situation générale en 1883. — La destruction du parc de Saint-Cloud : le gaspillage de l'épargne populaire. — Correspondance : l'élément français en Algérie. — Revue économique. — Nouvelles d'outre-mer : Australie, Japon, Corée, Chine, Philippines, Java.

Revue immobilière. — Partie commerciale. — Partie financière.

Ministère des travaux publics.

AVIS

GROSSES RÉPARATIONS DES DIGUES DE LA SEINE

Adjudication du 6 mars 1884.

Dans l'avis inséré au *Journal officiel* du 11 février 1884, page 759, colonne 2, et annonçant l'adjudication des travaux et fournitures à faire pour les grosses réparations des digues de la Seine, on a omis d'indiquer que, pour le 2e lot (*Fourniture de 5,000 tonnes de ciment de Portland*), il serait procédé à une adjudication restreinte de 1re catégorie.

En conséquence, ne seront admis à concourir pour ce lot que les fabricants de ciment compris sur une liste préalablement arrêtée par le ministre des travaux publics.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

Ministère de la guerre.

SERVICE DE L'HABILLEMENT & DU CAMPEMENT

ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE DE

157,500 PAIRES D'ÉPAULETTES

Le samedi 15 mars 1884, à deux heures, il sera procédé, à Paris, dans une des salles de l'hôtel de l'intendance militaire, rue Saint-Dominique, 18, à l'adjudication publique de la fourniture de :

157,500 paires d'épaulettes.

Cette fourniture sera divisée en 10 lots, dont la composition est indiquée au cahier des charges.

Le public est admis à prendre connaissance des modèles-types et du cahier des charges, dans tous les magasins administratifs de l'habillement de l'intérieur et dans deux des places d'Alger, d'Oran et de Philippeville.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces exigées par l'article 3 du cahier des charges, devront être remises au sous-intendant militaire chargé du service de l'habillement, à Paris, 18, rue Saint-Dominique, le 7 mars 1884, au plus tard.

Paris, le 13 février 1884.

Le sous-intendant militaire,
LAFOSSE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 15 février.

Du sieur CARREAU fils (Alphonse), carrossier et peintre en voitures, demeurant à Montreuil-sous-Bois, rue du Centre, 127.
M. Fumouze, juge-commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, 24, syndic provisoire. (N. 15028 du gr.)

Du sieur PETIT (Eugène), boucher, demeurant à Paris, rue des Vinaigriers, 55.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15029 du gr.)

Du sieur WEILER (Charles), marchand de chapeaux de paille, demeurant à Paris, rue Richelieu, 40.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic provisoire. (N. 15030 du gr.)

Du sieur SIMON (Pierre), cordonnier, demeurant à Paris, rue Boursault, 22, faisant le commerce sous le nom de SIMON JARTON.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 15031 du gr.)

Du sieur FILLOT (Hippolyte), négociant en vins, demeurant à Vincennes (Seine), rue de Paris, 44.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Maillard, 4, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15032 du gr.)

De la société anonyme des BAINS DE MER DE CASTEL-BIARRITZ, dont le siège est à Paris, rue de Châteaudun, 22.
(Ouverture, 28 janvier 1884.)
M. Vallet, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15033 du gr.)

Du sieur VASSEUR, restaurateur, demeurant à Paris, rue Marcadet, 45, puis à Saint-Ouen, quai de la Seine, 1, et actuellement chemin des Perricheux, 14 (Paris-Plaisance).
(Ouverture, 26 décembre 1883.)
M. Sudrot, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic provisoire (N. 15034 du gr.)

Du sieur BAZIRE, ancien marchand de maroquinerie et vannerie, demeurant à Paris, rue d'Angoulême, 35, ci-devant, puis rue de Belzunce, 11, et actuellement rue Duguerry, 8.
(Ouverture, 16 janvier 1884.)
M. Cavé, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15035 du gr.)

Du sieur BARNIER (Fortuné), marchand de charbons, demeurant à Saint-Ouen, rue de la Chapelle, 2.
(Ouverture, 28 janvier 1884.)
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15036 du gr.)

Du sieur DIOR, négociant en vins, demeurant à Paris, quai Saint-Bernard, 23 (Grand-Préau, Halle aux vins).
(Ouverture, 25 janvier 1884.)
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 15037 du gr.)

Du sieur COURDIER, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Ménilmontant, 4, ci-devant, puis rue Darreau, 105, actuellement rue des Artistes, 25.
(Ouverture, 14 janvier 1884.)
M. Cavé, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15038 du gr.)

De la Société anonyme dite : COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE DE VIDANGES ET ENGRAIS (en liquidation), dont le siège était à Paris, rue Taitbout, 41.
(Ouverture, 26 janvier 1884.)
M. Vallet, juge commissaire.
M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 15039 du gr.)

De la société anonyme dite SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE PARISIENNE (en liquidation), au capital de 1,200,000 fr., dont le siège était à Paris, cité d'Antin, 6, puis rue Taitbout, 45, avec usine à Aubervilliers (Seine), rue de la Gare, 15.
(Ouverture, 29 janvier 1884.)
M. Fumouze, juge-commissaire.
M. Maillard, boulevard Saint-Michel, n. 4, syndic provisoire. (N. 15040 du gr.)

Du sieur CARRÉ, négociant en papeterie, demeurant à Paris, rue d'Hauteville, 18.
(Ouverture, 23 janvier 1884.)
M. Cavé, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 15041 du gr.)

Des sieurs MONNIER et GRUMBACH, marchands de salaisons, demeurant à Paris, rue du Pont-Neuf, 20, associés de fait.
(Ouverture, 26 janvier 1884.)
M. Fumouze, juge-commissaire.
M. Gautier, rue Thérèse, n. 13, syndic provisoire. (N. 15042 du gr.)

Du sieur QUETTIER (Jules-Ferdinand), négociant en toiles, demeurant à Paris, rue des Jeûneurs, 16.
M. Cavé, juge commissaire.
M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, syndic provisoire. (N. 15043 du gr.)

(Supplément.)

Convocations de créanciers

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés du sieur BARAUET boulanger demeurant à Paris, quai de la Gare, 127, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le 22 courant, à 11 heures. (N. 13885 du gr)

Pour, sous la présidence de M. le juge commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

SYNDICAT

Du sieur GOLAY, menuisier, demeurant à Paris, boulevard de Belleville, 52, le 22 courant, à 1 heure précise. (N. 14940 du gr.)

De la Société en nom collectif HAUSSERMANN et SAINT-DENIS, ayant pour objet le commerce de tailleurs, avec siège social à Paris, boulevard Sébastopol, 139, composée de : 1° Albert HAUSSERMANN ; 2° et Henri-Sylvain SAINT-DENIS, demeurant tous deux au siège social, le 22 courant, à 11 heures précises. (N. 11724 du gr.)

De la Société G. THEISEN et Cᵉ, ayant pour objet la commission en articles céramiques, dont le siège est à Paris, rue Lafayette, 73, avec maison à Rio-Janeiro (Brésil), le 22 courant, à 12 heures. (N. 13015 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

De la Société en nom collectif et en commandite E. KOKOSINSKI et Cᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'une brasserie, dont le siège était à Paris, rue du Banquier, 55, et composée de : 1° KOKOSINSKI (Edward), demeurant à Paris, rue Lepic, 31 ; 2° et un commanditaire, le 22 courant, à 2 heures. (N. 14574 du gr.)

Du sieur MASQUERAY, limonadier, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 11, le 22 courant, à 2 heures. (N. 14713 du gr.)

Du sieur BARATON (Abel), marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, rue de Provence, 54, ci-devant, et actuellement rue Mondétour, 14, le 22 courant, à 2 heures. (N. 10713 du gr.)

Du sieur BOITEUX (Daniel), tailleur, demeurant à Paris, rue Lafayette, 103, le 22 courant, à 12 heures. (N. 14086 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

De la veuve VAL, tenant une pension bourgeoise et hôtel meublé, demeurant à Paris, Faubourg-Saint-Antoine, 210, le 22 courant, à 12 heures précises. (N. 14049 du gr.)

Du sieur FOURNIER (Albert-Germain), fabricant de jouets, demeurant à Paris, rue des Envierges, 9, villa Faucheur, 17, le 22 courant, à 2 heures précises. (N. 14213 du gr.)

Du sieur MAIRESSE (Charles-Ernest), banquier, directeur du Comptoir des coupons, demeurant à Paris, place de la Bourse, 10, le 22 courant, à 10 heures précises. (N. 11217 du gr.)

Du sieur ACKERMANN (Jules), tailleur, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 109, le 22 courant, à 12 heures précises. (N. 14637 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DU CONCORDAT

De la dame CASPAR (Angèle BESNARD, femme de François-Xavier CASPAR), modiste, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 19, faisant le commerce sous le nom de Angèle BESNARD, le 22 courant, à 12 heures précises. (N. 13103 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur CUHOT (Félix), ancien libraire à Paris, rue Saint-Sulpice, 22, y demeurant, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 22 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lamoureux, 14, rue Chanoinesse, et à se trouver à cette assemblée. (N. 7226 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur BOUGOUIN, marchand de vins, demeurant à Paris, rue du Château, 28, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 22 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bonneau, 6, rue de Savoie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14189 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur BRONDOIT (François), arquebusier, à Paris, boulevard de Strasbourg, 36, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 22 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Châle, 7, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14126 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la Société en commandite par actions LUCAS et Cᵉ, au capital de 575,000 fr. (en liquidation), ayant pour objet : 1° l'exploitation d'un fonds de commerce de quincaillerie ; 2° la représentation de tous intérêts industriels, commerciaux et agricoles, tant en France qu'à l'étranger ; 3° la consignation des avances sur dépôts et tout ce qui constitue la commission, avec siège social à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 58, et dont était seul gérant responsable le sieur Fleury LUCAS, demeurant à Paris, rue Chalgrin, 23, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 22 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Gauche, 7, avenue Victoria, et à se trouver à cette assemblée. (N. 10729 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur DANY (Pierre-François), marchand de vins et d'épicerie, demeurant à Saint-Denis, rue Brise-Echalas, 8, le 22 courant, à 12 heures précises. (N. 13379 du gr.)

De la société en nom collectif MAYER frères, ayant pour objet la fabrication de casquettes, dont le siège est à Paris, rue du Chaume, 2, et composée de : 1° MAYER (David), 2° MAYER (Léon), demeurant tous deux au siège social, le 22 courant, à 12 heures précises. (N. 14221 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite BERLIOZ et Cᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant brasserie, à Paris, rue Royale, 27, et place de la Madeleine, 3, composée de : 1° Jules BERLIOZ, demeurant à Paris, rue Royale, 27 ; 2° un commanditaire, le 22 courant, à 11 heures précises. (N. 13643 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 31 décembre 1883.

Du sieur POUPLIER (Arsène), ancien constructeur d'instruments de pesage à Paris, rue de Metz, 14, demeurant actuellement à Charenton, rue Gabrielle, 41. (N. 14586 du gr.)

Du sieur BEZAIRIE, charbonnier, demeurant à Asnières, boulevard Voltaire, 191. (N. 14579 du gr.)

Du sieur MARTIN fruitier, demeurant à Arcueil, Grande-Rue, 3. (N. 14578 du gr.)

Du sieur BARRIQUANT (Philibert), tourneur sur bois, demeurant à Paris, rue de Montreuil, 11. (N. 14590 du gr.)

Du sieur COURBET, marchand de bois et charbons, rue Secrétan, 25. (N. 14667 du gr.)

De la veuve BOUVRY, lingère rue du Quatre-Septembre, 17. (N. 14583 du gr.)

COMPAGNIE MADRILÈNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Le conseil d'administration de la compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées dans les délais fixés par les statuts, l'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 26 février 1884, est remise au samedi 15 mars prochain, à trois heures de relevée.

Aux termes des statuts, les membres présents à la deuxième assemblée délibèrent valablement, quel que soient leur nombre et celui des actions qu'ils représentent, mais ils ne peuvent délibérer que sur les objets énoncés dans le premier avis de convocation. L'assemblée aura lieu au siège social, à Madrid, 9, paseo de Recoletos.

Les actionnaires, porteurs de vingt actions au moins, qui désireraient en faire partie, devront déposer leurs titres cinq jours avant la date fixée pour la réunion, soit jusqu'au 8 mars inclus :

A MADRID, à la Société générale de Crédit mobilier espagnol, 9, paseo de Recoletos.

A PARIS, à la succursale du Crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire.

Spectacles du Dimanche 17 Février.

MATINÉES

Théâtre-Français. — Émilie et Mlle du Vigean.

Opéra-Comique. — Philémon et Baucis. — Le Pré aux Clercs.

Odéon. — Severo Torelli.

Gymnase. — Le Maître de forges. — Vendanges sont faites.

Variétés. — Chalet à vendre. — La Cosaque.

Palais-Royal. — La Mariée du mardi gras. — Le Serment d'Horace.

Porte-Saint-Martin. — La Dame aux camélias.

Gaîté. — La Charbonnière.

Ambigu. — La Jeunesse du roi Henri.

Folies-Dramatiques — François les Bas bleus.

Bouffes-Parisiens. — La Mascotte.

Nouveautés. — L'Oiseau bleu.

Cluny. — Trois femmes pour un mari. — Le Téléphone.

Théâtre-Déjazet. — Matinée enfantine.

Alcazar d'hiver. — Concert-spectacle.

Concert Parisien. — Spectacle varié.

Scala. — Concert-spectacle.

Eden-Concert. — Concert-spectacle.

Conservatoire national de musique. — Struensée, fragments (Meyerbeer). — Fragments des Ruines d'Athènes (Beethoven). — Ouverture de la Grotte de Fingal (Mendelssohn). — *La Mort d'Ophélie*, chœur (H. Berlioz). — Symphonie en ut (Haydn). — Le concert sera dirigé par M. Deldevez.

Châtelet. — Concert Colonne : Symphonie en ut majeur (Beethoven). — Fragments d'Hérodiade (Massenet). — Premier tableau du deuxième acte de Sigurd (Ernest Reyer). — Rapsodie norvégienne (Ed. Lalo). — Élégie (Massenet), chantée par M. Faure. — Marche et chœur de Tannhauser (Richard Wagner).

Château-d'Eau. — Concert Lamoureux : 3e audition de la Damnation de Faust, légende dramatique en quatre parties, paroles et musique d'Hector Berlioz : Marguerite, Mme Brunet-Lafleur ; Faust, M. Van Dyck ; Méphistophélès, M. Blauwaert ; Brander, M. Jouhannet.

Cirque d'Hiver. — Concert Pasdeloup : Première partie, musique russe : Suite d'orchestre (Tschaïkowsky). — Concerto pour violon (Rubinstein), exécuté par Mlle Marie Tayau. — Danse russe (Napravnik). — Deuxième partie, musique française : Air du Concert à la cour (Auber), chanté par Mlle Simonnet. — La Danse macabre (Saint-Saëns). — Andante nuptial (Ch. Lecocq). — Mouvement perpétuel (Paganini), exécuté sur le violon par Mlle Marie Tayau. — Fragments du Roi de Lahore (J. Massenet). — Fragments de l'Arlésienne (G. Bizet).

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Monde où l'on s'ennuie, pièce en 3 actes, de M. Édouard Pailleron : Delaunay, Garraud, Prudhon, Paul Reney ; Mmes Brohan, Riquier, Reichemberg, Broisat, Samary, Lloyd.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Haydée : Herbert, Carroul ; Mme Cécile Mézeray. — Les Rendez-vous bourgeois.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumas, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin ; Mmes Brandès, Lesage, Garfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munie, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Derange, Saronay, Berthier, Guyon.

[illegible] ([illegible] places). — [illegible] 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Meriet, Jolly, Sujol, Germain ; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mme Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (1,800 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée : 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 3, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — [illegible] jour de la [illegible].

Jardin d'acclimatation. — [illegible] toute l'année.

Géorama universel. — [illegible] jardin géographique de Montsouris, [illegible] tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 16 Février 1884.

COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			79 ..
Huile de Colza disponible, dégluée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			81 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégluée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			89 50
Huile de Lin, en fûts			54 ..
Huile de Lin, en tonnes			56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	45 75	à	45 50
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	49 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	44 50	à	45 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	48 75	à	49 ..
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			91 ..
Suifs. — Boeufs de la Plata			90 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 5/8 — 1 h., 101 11/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 80 — Monnaie, 80 40
Crédit Autrich. .... 317 20 | Chem. de fer Autrich. 311 50
Change sur Londres.... Demande, 121 45 — Offre, 121 80
Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre, 48 175
Lots.................. 125 50 | Napoléon.............. 9 61

VALEURS EN NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

ESCOMPTE	CHANGES	PAPIER LONG			PAPIER COURT		
3½ %	Amsterdam	206 ½ ..	à	206 ½ ..	205 ½ ..	à 205 ½	et 4.. %
4.. %	Allemagne.	122 ½ ..	à	122 ½ ..	121 ¾ ..	à 122 ½	et 4.. %
4.. %	Vienne....	205 ½ ..	à	206	205 ½ ..	à 206.	et 4.. %
5.. %	Barcelone..	486	à	487	485 ½ ..	à 486 ½	et 4.. %
5.. %	Madrid....	486	à	487. ..	486	à 487 .	et 4.. %
5.. %	Lisbonne..	545	à	546	545	à 546..	et 4.. %
6.. %	St-Pétersb.	241	à	242	241	à 242..	et 4.. %
.....	Stockholm.	126	à	127	126	à 127..	et 4.. %

VALEURS EN NÉGOCIANT A VUE.

3.. %	Londres...	25 21 à 25 26	25 21 . à 25 26 m. 3%
	do Chèque	.. .... à	25 22 ½ à 25 27 ½ ..
4.. %	New-York.	514 .. à 515 ...	513 .. à 515 . m. 3%
3½ %	Belgique. .	pair à ¼ p.	1/16 p à 3/16 p m. 3½ %
5.. %	Italie (lire).	1/16 à 1/16 p.	¼ p à ¼ p. — 5%
5.. %	Italie (or)..	1/16 à 1/16 p.	¼ p à ¼ p. — 5%
3.. %	Suisse.	pair à ¼ p.	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à . ..		0/00 pr
Argent [illegible] do [illegible] ..	145	à 150	..0/00 pe
Quadruples espagnols	80 50..	à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à 80 75..
Piastres mexicaines	4 55..	à 4 57..
Souverains anglais	25 18..	à 25 23 .
Banknotes	25 20..	à 25 25..
Aigles des États-Unis	25 80..	à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à 20 65 ½
Couronnes de Suède	27 75..	à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Samedi 16 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f 10 05 10 15 20 05 76f 75f95 90 85 75	en liq. fin ct.	76 05	76 10	75 57½	75 60	76 10	76 10
			1re fin c.		d2f				
			1re fin c.		d1f		d50		
			1re fin c.	76 60	76 50 d25				
			1re fin p.		d1f		d50		
			1re fin p.		d2f				
			1re fin p.		d25		d3?		
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500 f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953)	77f 50 25 30 25 20 15	en liq. fin ct.	77 25	77 30	76 90	76 90	77 30	77 20
			1re fin c.		d1f		d50		
			1re fin c.		77 80 d25				
			1re fin p.		d1f		d50		
			1re fin p.		d25				
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f 40 35 30 25 20 15 10	en liq. fin ct.	76 30	76 30	75 90	75 95	76 30	76 25
			1re fin c.		d1f		d50		
			1re fin c.		d25				
			1re fin p.		d1f		d50		
			1re fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq. fin ct.					99 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 25 107	en liq. fin ct.					107 25	110 ..
févr. 84	4 ½ % 1883	105 75 70 65 60 57½ 55 62½ 57½ 55 50 105 47½ 45 40 35 30 40 30 25 20 15	en liq. fin ct.	105 55	105 62	105 17½	105 20	105 50	105 52½
			1re fin c.		d2f				
			1re fin c.		d1f	105 85	105 55 d50		
			1re fin c.	106 05	105 90 d25				
			1re fin p.		d1f				
			1re fin p.		d2f		d50		
			1re fin p.		106 60 d25				
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répart. Mexicaine, prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor							3% 1 1/4	
sept. 83	d° 4%, éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						507 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1016 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1017 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	501 500 50	en liq. fin ct.					504 ..	475 ..
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	501 500 50 504	fin ct.					503 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5%, ém. 74-75, r. 500f.	516 75 516	fin ct.					517 ..	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép. Seine, obl. 4%, 57, r. 225f, t. p.	250 ..						250 ..	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t. p.	514 512	fin ct.					513 ..	330 ..
févr. 84	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t. p.	515 511	fin ct.					512 ..	447 50
janv. 84	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t. p.	403 50 403	fin ct.					403 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t. p.	391 75 392	en liq. fin ct.					391 50	398 75
d°	d° d° quarts r. 100 f.	111 50 111 25						111 50	
	d° séries sorties (unités)							800 ..	
	d° d° (séries ent.)							10000 ..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t. p.	511 512 511	en liq. fin ct.					512 ..	536 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t. p.	512 510 511	en liq. fin ct.					512 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar., pay. par Ét., exe d'imp.)	522 50	fin ct.					522 ..	496 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. à 400 fr., tout payé	362	en liq. fin ct. 1re fin c.		d5f		d10	362 ..	383 75
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)		en liq. fin ct. 1re au 29 1re au 15		d20 d5f		d10 d10	421 25	480 ..
juin 82	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives)		en liq. fin ct. 1re au 29 1re au 15		d5f d5f		d10 d10	372 50	720 ..
....	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)		en liq. fin ct. 1re au 15		d10		d10	262 50	625 ..
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5150 5160	en liq. fin ct.	5150	d?0 d50		d50 d100	5150 ..	5150 ..
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	522 50 523 75 525 522 50 520 522	en liq. fin ct. 1re au 29 1re au 15	520 520	d10 d20		d10 d10	520 ..	517 50
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	840 837 50 835 830	en liq. fin ct.	837 50 840	d20 d10	835 .. 837 50	d10 d20	840 ..	840 ..
mai 83	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75 442 50 441 25	en liq. fin ct.					442 50	410 ..
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11)	400	en liq. fin ct.					402 50	550 ..
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	430 432 50	en liq. fin ct.					432 50	540 ..
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	946 25 945 943 75 942 50 940	en liq. fin 29 1re au 15		d10		d10	943 75	960 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départem. de Constantine, 5%, 1879		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	100 ..	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	102 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	485 ..	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	110 ..	109 50
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	103 50	
d° 1868, 4½ %, r. 500 fr.		
d° 1877, 4½ %, r. 500 fr.		
Lyon (ville de), 80, 3%, r. 100 f., t. p.	96 ..	
Montpellier (ville de), 1882, 4½ %, remb. 500 fr., tout payé		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 25	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 fr.		
Versailles (ville de) 5%, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 fr. p.		
Assur. financière, r. 2500 fr., t. p.	165 ..	
Le Cercle-Incendie, a. 500 f., 125 f. p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 fr. p.		
La Foncière (transp.), a. 500 f., 125 p.	445 ..	
Le Monde (accid.), a. 500 fr., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 fr., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 187f50 p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		
d° (vie), a. 500 f., 125 p. (nom.)		
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nominat.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Paternelle (vie), a. 500f, 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 400 fr. p. (nom.)		
La France (vie), 1000f, 250 p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 f., 125 f. p.		
La Nationale (incendie) (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 fr., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 fr., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 f. p. (nomin.)		
La Protectrice (assur.), a. 500f, 165 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 f. p. (nom.)		
La Providence (vie), a. 1000 f., 250 p.		
Réassur. et co-assur. (nom.), 700 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. p. (nomin.)		
L'Union (vie), (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1100 ..	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	375 ..	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	888 75	
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	312 50	[illegible]
Midi d° act. de jouiss.		
Nord d° act. de jouiss.	1360 ..	1355 ..
Orléans d° act. de jouiss.	8.1 50	
Ouest d° act. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer., Cie Ch. de fer et Navig., act. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	27 50	25 ..
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Bourg à Glen, act. 500 f., t. p. (liq.)		
Bresle (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.		
Colonies françaises (Cie des ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. ... fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.		
Dombes et Cie de f. S.-E., a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault, Ch. de fer de l', a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 16 Févr. 1884	Au comptant	Terme 1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 2)						450	460
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	4130 ?					2 50	50
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés						201 25	205
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives)	492 50					490	490
juill. 83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)						350	338
janv. 84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1230 1225 1230 1225	1225 / 1240	1230 / 1235 / 1235	1215 / 1230	1215 / 1242 50	1225	1225
	Obligations :							
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.						1080	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	511 50					513	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	111 110 109 50					110	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	552 50					551	
d°	10es 3%, remb. 120 fr.	117 116 50					116 50	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	508					508 50	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	460					450	397 50
mai 83	d° 5es 3%, r. 100 fr.	103					103 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	504					503	453 75
févr. 84	foncres 1877, 3%, r. 400f, t.p.	344					342 50	358 75
sept. 83	commles 79, 3%, r. 500f, t.p.	445 446 446 50 447 445					445	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	444 75 445					444 50	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	442 444					442	
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	330 50 339 75 330 75					339 50	
janv. 84	d° d° 240 f. payés	338					338	
janv. 84	Banque hypothéc. de France, obl. rappt 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 300 fr.	390					388	
févr. 84	d° libérées	388 390 392 50					387 50	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 fr., t.p.	338 337 338 50 339 50					338	
févr. 84	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représentation)	134 75 135					136 50	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f (d'ann. dues par l'Etat)						510	452 25
nov. 81	Crédit général Français, a. 500 f., tout payé, nos 1 à 88000	175	175				176	175
nov. 83	Crédit industel et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	675					675	737 50
sept. 83	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.						675	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	550 545	547 50 / 548 75			545 / 545	550	550
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	330 332 50 333 75 335 330	327 50				327 50	325
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640					640	700
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155 152 50 155					155	220
janv. 84	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	305					368 75	380
oct. 83	Société gén. pr développt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	480				485	482 50
juill. 83	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)						440	400
nov. 83	Banque commerciale et Industrle, actions 500 fr., 250 fr. payés. (Anc. Maison Bourgeois et Cie)	420					420	440
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)	566 25 562 50 561 25	563 75 / 565	565	560	562 50	567 50	567 50
	d° grosses coupures	560						
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)	290 292 50 295					290	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés	427 50					427 50	487 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	30					20	325
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., nos 1 à 70,000 (ex-coup. 16) t. p.	402 50 401 25 400 402 50 400 401 25					402 50	410
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255 253 75 252 50					253 75	282 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	437 50 435					437 50	440
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500f, 125f p. (nom.)						500	330
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14)	300 297 50 295 290	292 50 / 290			287 50	295	295

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Méridionaux fr., a. 500f, t.p. (ex-c. 4)		
Mézidon à Dives, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 1%, r. 500f t.p.	115	
d° act. de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t.p.		
Ouest Algérien, a. 500 f., t.p., r. 600 f.	497 50	
Parisiens (Tr.-N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	15	
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-Grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., tout payé		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Ch. de fer de la), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. Dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (rive gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
d° d° act. 500 fr., t. p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200 f., t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civ. pr recel), r. 500 f., t.p.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2200	
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
B. franç. du Commerce, a. 500 f., 250 p.		
B. de Consign., a. 500 f., 250 p. (c. 5)		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., a. 500 fr. 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. nos 1 à 60000 (au porteur)		
d° nos 60001 à 140000 (nom.)		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312 f. 50 p. (ex-c. 8)		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 p.		
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f34 à v.	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Cie Com. et Ind., a. 500f, 375f p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.		
Sous-Compt. des Entrepres (ex-c. 33)	265	262 50
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t.p.	126 25	
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t.p.		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 300 p.		
Entrep. libres P. L. M., a. 500 f., t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1310	
d° actions de jouissance	750	
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 375 p.	490	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 5)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, actions 500 fr., t. p.		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	430	
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)		
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie cent. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	850	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	362 50	
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t. p.		
d° act. de jouis., 250 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1120	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, t.p. (ex-coup. 18)		
d° act. 500 fr., 2e série, t. p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), a. 500f, t.p.		
L'Arborèse, act. 500 fr., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houil. et métal.), a. 500 f., t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t. p.	200	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, a. 1,000 fr., t.p.		
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		

Jouissance	Samedi 16 Févr. 1884	Au comptant	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Termé.
janv. 84	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	130					418 75	437 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 3)	425 422 50					422 50	432 50
oct. 88	Bône-Guelma et prolong., 6% gar. par l'Etat, a. 500 f., r. 600 f., t. p.	587 50					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé						7 ..	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t. p. (gar. de l'Etat, conv. du 30 juin 1880)						570 60	560 ..
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	735 740					735 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1238 75 1235 1233 75 .... 1232 50 1230 1225	1235 ..			1231 25	1238 75	1232 50
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t. p. (ex-c. 57)	1120 1117 50 1116 25 1115 1110 1107 50	1120 ..			1110 ..	1120 ..	1120 ..
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 55)	1720 1715 1710 1720 1715 1710 1705 1700	1715 ..	1717 50	1705 ..	1707 50	1715 ..	1720 ..
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1282 50 1280 1277 50 1275 1270	1270 ..			1270 ..	1278 75	1277 50
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'Etat, t. p. (Imp. charge Cie)	528 75					522 50	465 ..
oct. 83	Ouest, actions 500 fr., tout payé	810 815 810 807 50 805					817 50	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 20)	530					520 ..	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t. p. (ex-c. 17)	522 50					590 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)						512 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	515					515 ..	512 50
juil. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)						410 ..	400 ..
nov. 83	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t. p.						390 ..	405 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1410 1405 1400	1405 .. 1402 50			1398 75 1400 ..	1405 ..	1400 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 45)	488 75 490 486 25 485	485 .. 486 25				482 50	482 50
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t. p.	705					605 ..	772 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 55)	1170 1175					1175 ..	1170 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30)	587 50					587 50	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t. p.						900 ..	910 ..
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	430 435 440 442 50					431 25	440 ..
janv. 84	Canal Interocéanique (Cie universelle), act. 500 fr., 250 fr. payés. (ex-coup. 6.)	498 75 497 50 496 25					498 75	495 ..
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 50)	2035 2040 2045 2035 2040 2032 50 2030 2025 2030 2035 2027 50 2025 2020 2027 50 2020 2015 2012 50 2010	2030 .. 2035 ..	2030 .. 2005 .. 2025 ..	2000 .. 2005 .. 2005 .. 2075 ..	2040 .. 2005 .. 2020 .. 2020 .. 2100 ..	2030 ..	2030 ..
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1165 1160 1155	1160 .. 1162 50			1155 ..	1155 ..	1165 ..
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	700 698 75 695	695 .. 695 ..			697 50 693 75	697 50	700 ..
sept. 83	d° Bons trent. 8%, r. 125f.	133					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvr. des 15% attrib. au gouv. Egyptien) (coup. 5 estamp.)	1260 1250 1247 50 1245 1252 50 1245 1240 1235 1230	1245 .. 1260 ..			1255 .. 1250 ..	1247 50	1245 ..
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)	241 25					245 ..	250 ..
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 5.)	160 165 167 50 160					170 ..	200 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS							
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négociations change fixe 25 fr. 20.	102 ⅜					101 ½	99 ..
nov. 83	Autriche Dette 5% conv. (nég. ch. fixe 2f. 50) Obl. 100 fl. pap.						65 ⅞	
	d° 1000 fl.						66 ½	65 ⅜
	d° 10000 fl.						65 ..	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Bien-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t. p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t. p.		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t. p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t. p.		
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t. p.	960 ..	
d° act. de jouissance		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
d° act. 500 fr., t. p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Peñarroya (Soc.), act. 500 f., t. p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 fr., t. p.	320 ..	
Santander et Quiros (ex-coup. 24)		
Vallenar (min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vignsnes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t. p., nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-coup. 39		
Loire (At. et Chant.), a. 500 fr., t. p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500f, t. p.	200 ..	
Cail et Cie (Soc. des anc. établiss.), act. 500 fr., t. p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t. p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t. p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	540 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t. p. (ex-c. 2)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500f, t. p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t. p.	485 ..	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t. p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t. p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t. p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t. p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t. p.		
Cyp. Fabre et Cie (Cie), a. 500f, 375 p.	130 ..	
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t. p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t. p.		
Steamers de l'Ouest, act. 500 fr., t. p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 f., t. p.	150 ..	
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f., t. p.		
Touage de Conflans, a. 500 fr., t. p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t. p.		
d° à vapeur français, a. 500 f., t. p.		
d° act. 500 f., 375 f. p., (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t. p. (ex-c. 8)		
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t. p.	450 ..	
Ardoisières Gauterie, act. 500 f., t. p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t. p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t. p.	125 ..	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t. p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t. p.		
Café Anglais, a. 500 f., t. p. (ex-c. 8)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t. p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f., t. p.	265 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t. p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 375 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., tout p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 fr., t. p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t. p.	1840 ..	
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t. p.	995 ..	990 ..
Le Figaro, a. 1/19200e, t. p. (ex-c. 26)		
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t. p.	241 25	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t. p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t. p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t. p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t. p.	190 ..	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t. p.		
Impr. et Libr. Chaix, act. 500 f., t. p.		
Jardin Zoologique	245 ..	245 ..
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t. p.		
Lits militaires, act. 500 fr., t. p.		
Marbres d'Arni (Cie), a. 500 fr., t. p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t. p.	175 ..	
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t. p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500f, t. p.		
d° 375 fr. payés		
Pantographie Voltaïque, a. 500f, t. p.	390 ..	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t. p.		
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t. p.		
Salins du Midi, a. 500f, t. p. (ex-c. 30)		
d° act. de jouissance		
Sénégal, côte occ. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 f., t. p.		
Télé. sous-mar. Fr.-Angl., a. 500 f., t. p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t. p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, t. p.	200 ..	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t. p.	225 ..	
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 100 p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t. p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	132 50	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	300 ..	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		
Brésiliens, 5%, rembours. 500 fr.		

Digitized by Google

JOUISSANCE	Samedi 16 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Terme.
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% (or),		en liq..						
oct. 83.	nég. ch. fixe 2f50. Obl. 200 fl.	86f 40 25	au 29..					86 ..	83 25
	d° 1000 fl.	85f 95 90 80 86f	1er au 29		d50		d50	86 10	83 25
	d° 10000 fl.		1er au 15		d5f		d10	85 25	
			en liq..						
nov. 83.	Belgique, 4½%		au 29..					106 20	106 80
			en liq..						
févr. 84	d° 4½%, 1880, 2e Série		au 29..					103 90	
			en liq..						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 29..					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq..						
	de la Daïra Sanieh		au 29..					335 —	300 ..
	Contrat 12 juil. 77 et loi 17 juil. 80.		1er au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unif., nouv. oblig.		en liq..	337 50			335 ..		
	7%, remb. 500 fr.	339 50 336 25	au 29..	338 75			336 25	339 25	337 50
	(Décr. 1er nov. 76, et loi 1er juil. 80).		1er au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq..						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50 457 456 50	au 29..					460 ..	455 ..
	Grosses coupures		1er au 29		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq..						
	5%, 1878, tout payé		au 29..					441 ..	417 50
	Grosses coupures		1er au 29		d5f		d10		
			en liq..						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f).	59f 50 75 50	au 29..	59 45	59 55	59 45	59 45	59 20	59 ..
	Grosses coupures		1er au 29		d50		d50		
			en liq..						
janv. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1 f.).		au 29..					60 ⅜	
	Grosses coupures		1er au 29						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq..						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	492 50 490	au 29..					493 ..	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. rembours. 500 fr.	515 520	au 29..					520 ..	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n.ch.f.5f).	118						118 ⅝	
	d° Petites coupures.							118 ⅝	
janv. 84	d° Consolidés 4%							127 ..	
	d° Petites coupures.							127 ..	
févr. 84	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	410	au 29..					412 ..	412 50
			en liq..						
janv. 84	d° 1881, 5%	340 75 341 341 25	au 29..					340 ..	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		1er au 29						
	(nég. ch. fixe 2 f. 50).		en liq..						
	Obl. 100 fl., t.p.	102	au 29..					102 ..	
	d° 500 fl., t.p.	102	1er au 29		d1f		d50	102 ..	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	102	1er au 15		d25		d50	102 ..	
	d° 10000 fl., t.p.							103 50	— ..
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50).								
	Obl. 100 fl., t.p.	77 76 95	en liq..					76 60	
	d° 500 fl.	75 40 50 35	au 29..					75 50	76 90
	d° 1000 fl.	75 40 50 45 40 35						75 45	—
	d° 10000 fl.							75 25	— —
sept. 83	Emprunt Indien 1880. 4½% (né-								
	gociations change fixe 2 fr. 50).		au 29..					96 ..	—
			en liq..	92 05	92 12½	92 ..	92 ..		
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 29..	92 15	92 25	92 07½	92 10	91 90	91 85
	d° coup. 500 fr.		1er au 29		d1f			— ..	— ..
	d° coup. 100 à 500f excl.	92f 05 15 10 05 15 10	1er au 29	92 40	92 50 d25		92 35 d50	— ..	— ..
	d° coup. 50 fr.	15 05 92f	1er au 15		d1f				
	d° c. au-dessous de 50 fr.		1er au 15		d25	92 75	92 55 d50	92 ..	
oct. 83	d° 3%	57	au 29..					57 ..	47 50
oct. 83	d° obl. Vor-Emm., 63, r. 500f		au 29..					298 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 29..					10 ..	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 29..					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fixe 25f25).		au 29..					50 ¾	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875. 5%	93 50	au 29..					93 50	88 75
janv. 84	d° oblig. d'État 6%, 1880,		en liq..						
	rembours. 500 fr.		au 29..					101 ¾	—
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. c. fl. 25f20).		1er au 29						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.	88	au 29..					86 ½	
	d° de 100 liv. st.	86 ¾ ⅝ ⅞						86 ¾	90 ..
	d° de 500 liv. st.	86 ¾ ⅝						86 ¾	
	d° de 1000 liv. st.	86 ¾ ⅝						86 ¾	
févr. 84	d° 1870, 5% (nég. c. fl. 25f20).		en liq..						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.	87 ½	au 29..					86 ⅝	
	d° de 100 liv. st.	86 ⅝ ⅝	1er au 29		d1f			86 ⅝	89 ..
	d° de 500 liv. st.	86 ⅝ ⅝						86 ⅝	
	d° de 1000 liv. st.	86 ⅝						86 ⅝	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. c. fl. 25f20).		en liq..						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.		au 29..					85 ¾	
	d° de 100 liv. st.		1er au 29		d1f			85 ¾	92 ⅞
	d° de 500 liv. st.							85 ¾	
	d° de 1000 liv. st.						d10	85 ¾	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. c. f. 25f20).		en liq..						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.	80 ½ —	au 29..					80 ⅜	
	d° de 100 liv. st.	80 ½						80 ⅜	80 ..
	d° de 500 liv. st.							78 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							78 ⅜	
janv. 84	d° 1877, 5% remb. au pair en		en liq..						
	37 ans. Obl. de 500 fr.	93 50	au 29..					93 50	93 25
	d° de 2500 fr.	93 50	1er au 29		d1f		d50	92 85	88 25
	d° de 12500 fr.	92 50 75 87½ 90 95	1er au 15		d1f		d50	92 40	
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Or.),		en liq..						
	nég. c. fl. 4f. Obl. de 100 r.	57 ⅝	au 29..					56 ..	61 40
	d° de 1000 r.	57 ⅝	1er au 29		d1f		d50	57 ..	
nov. 83	d° 1879, 5% (2e empr. d'Or.),		en liq..						
	nég. c. fl. 4f. Obl. de 100 r.	56 ½	au 29..					57 ⅜	55 ¾
	d° de 1000 r.	56 ½	1er au 29		d1f		d50	57 ⅜	
oct. 83	d° 1881, 5%, obl. intérieures		en liq..						
	amortissables		au 29..					235 ..	242 50
	Grosses coupures		1er au 29						
janv. 84	Obligations hypot. de l'État Serbe,		en liq..						
	5%, obl. 500 fr., tout payé	381 25 380 381 25	au 29..					381 25	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq..						
	obligations 500 fr., tout payé	485	au 29..		d10			486 25	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq..						
	coup. de 125 fr.		au 29..						
	coup. de 62 fr. 50.	8f 70 65	1er au 29		d25		d50	8 70	8 50
	coup. de 12 fr. 50.		1er au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	48f 50f	au 29..					49 ..	130 ..
d°	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 50 61f	au 29..					60 ..	70 ..
	Grosses coupures								

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Brionne-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 75	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 10).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	321 50	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	572 ..	568 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	356 ..	354 ..
d° nouveau, d°	357 ..	356 75
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	357 ..	355 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. g. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande ceinture de Paris, r. 500 fr.	363	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.		
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	361	
Bessèges à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	362 ..	361 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	356 50	355 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée, (int. 25f gar.), r. 625 f.	590	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	365	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	363 ..	362 ..
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 fr.	358 75	358 25
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	362	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	270	
Méridionaux français 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	355	
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	364 75	364 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	350	
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.).	341 25	341 ..
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 f.	6 ..	
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1140 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.	357 25	357 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	359	
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.,		
1re émiss., de 1 à 63,000	160	
2e émiss., de 63,001 à 108,312		
3e et 4e émis., de 108,313 à 190,312.	130 ..	125 ..
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.	165	
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, rembours. 500 fr.		
Intérêt gar. par l'État : Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	356 50	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 f.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 f.		
Ouest, 4%, rembours. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algérien, 3%, r. 500f (int. gar.)	337	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	156	155
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.		
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du Dépt du Nord, r. 500 fr.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	141	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, Séries A et B, r. 500 fr.		
d° Séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	70	
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	244	240
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.	360	
d° d° 5%, r. 500 fr.	512 50	
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	515	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 f.	515	511
d° 1882, 235 fr. payés (nom.).	506	505
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		301
d° d° 5%, r. 500 fr.	493 75	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	200	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		
Houillères d'Ahun, remb. 312f 50.		
Compie d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.	450	
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		

JOUISSANCE	Samedi 16 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	56f 25 55f	en liq.. au 15..					55 ..	360 ..
....	Grosses coupures		en liq..						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f .. ..f	au 15..					49 ..	93 75
....	Coup. de 5		Pe au 15		d5f		d1f		
....	Coup. de 25		en liq..						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43f 50 ..f ..f ..f	au 15..					44 ..	71 25
....	Coup. de 5		Pe au 15		d5f		d50		
....	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	487 50 486 25 487 50	en liq. au 29.. Pe au 29 Pe au 29 Pe au 15 Pe au 15	487 50 488 75	d10 d5f d50 d5f		488 75 d20 d10 d20 d10	486 25	486 25
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)	511 25 515	en liq.. au 29.. Pe au 15					515 ..	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11.)	492 50	en liq.. au 29.. Pe au 15				d10	495 ..	505 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)		en liq.. au 29.. Pe au 15					400 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	370 371 25 372 50 373 75 375	en liq.. au 29.. Pe au 29	370 370	d5		375 375 d10	370 ..	375 ..
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 300 lires, tout payé (ex-c. 11)		Pe au 15 au 29..				d10		
janv. 84	Banque Natle du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2.)	545	en liq.. au 29.. Pe au 15		d5f		d10	500 ..	500 ..
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	615 616 25	en liq.. au 29.. Pe au 29	615 .. 616 25	616 25 d5f	615 ..	615 .. 615 .. d10	545 ..	550 ..
....	Grosses coupures		Pe au 15		d5f		d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 300 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq.. au 29..					646 25	613 75
....	Grosses coupures		Pe au 15 Pe au 29		d5f d5f		d10 d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	797 50	en liq.. au 29..					700 ..	700 ..
....	Grosses coupures		Pe au 29 Pe au 15		d5f d20		d10 d10		
févr. 84	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés	535	en liq.. au 29..					797 50	797 50
	Grosses coupures		Pe au 15		d5f		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	442 50	en liq.. au 29.. Pe au 15		d5f		d10 d10	535 ..	533 75
avril 84	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq.. au 29.. Pe au 15					442 50	415 ..
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f, t.p.	377 375 377	en liq.. au 29..					375 ..	385 ..
févr. 84	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500f, t.p.	367 365	au 15..					365 ..	407 50
juill. 8.	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. estamp. « Act. de cap. amortie », (ex-coup. 11.)	180	en liq.. au 29.. Pe au 29 Pe au 15	180	d5f d20		d10	185 ..	182 50
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	495	en liq.. au 29.. Pe au 15		d5f d10		d10	502 50	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)	530	en liq.. au 29.. Pe au 15					535 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	632 50	en liq.. au 29.. Pe au 29	647 50 650 ..	d20		648 75 d10	650 ..	648 75
....	Grosses coupures		Pe au 29 Pe au 15 Pe au 15		d5f d20 d5f		d10		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p. (ex-coup. no 2.)	230	en liq.. au 29.. Pe au 15					230 ..	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	311 25 312 50 315 312 50	en liq.. au 29..	311 25 312 50	312 50	311 25	312 50 312 50	311 25	311 25
....	Grosses coupures	310 307 50 310	Pe au 29 Pe au 15		d5f d5f		d10 d10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé		en liq.. au 29.. Pe au 15					370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé ex-coup. 44)	530	en liq.. au 29.. Pe au 29 Pe au 15 Pe au 15	527 50 528 75	530 .. d5f d20 d5f	528 75	528 75 528 75 d10 d10	528 75	528 75
janv. 84	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490	en liq.. au 29.. Pe au 15		d5f		d10	490 ..	490 ..
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq.. au 29..					120 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 58)	627 50	en liq.. au 29..					627 50	622 50
....	do Grosses coupures		Pe au 29 Pe au 15		d5f d5f		d10 d10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	426 25	en liq.. au 29.. Pe au 29 Pe au 15	425 427 50	d5f d5f		426 25 428 75 d10 d10	425 ..	427 ..
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 f., t.p.		en liq.. au 29.. Pe au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coup. 7.)	475	en liq.. au 29.. Pe au 29 Pe au 15				d10	475 ..	495 ..
janv. 84	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p. (nos 1 à 80000), (ex-coup. d'int. no 4.		en liq.. au 29.. Pe au 15				d10 d10	510 ..	500 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	430 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e em., r. 450f	455 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 fr.	525 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	504 ..	
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 80-82, 5%, r. 500 f.	460 ..	459 5
Digeon et Cie, obl. hyp. 6%, r. 500 f.		
Etablisse Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	505 ..	
Etablissements Maletra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	585 ..	
Matériel Agricole, 5%, remb. 300 f.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr.	98 50	98 ..
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 fr.		
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	420 ..	419 3
Suez, 5%, remb. 500 fr.	505 ..	
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé.	354 ..	350 ..
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85f.	87 ..	86 ..
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 26f 20).		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge		
do 6%, 71 fixe 25f 20).		
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.	497 50	
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600.		
do 5mes		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	319 50	319 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 f. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	67 ..	66 5
do 1000 fl. do	67 ..	
do 10000 fl. do	66 5	
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
do 10000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier).		
do 1000 fl. do		
do 10000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %.		
do Brésil., 5%, 75 (ch. fixe 25.20)		
Buenos-Ayres (Banque hypoth. del, ob. hyp. 6% (sér. E), nég. ch. fl. 5f10		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
do do non gar., r. 1904-1908.		
do du Gouv. du Cap. 4 ½ %, 1878.		
do Danubien (Princip.-Unies), 8%.		
Espagne Ext., 2%, 76. B. de coup. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. le 19 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2 ½ %, C. P.		
do do C. H.		
do 2%, 44, C.H. (nég. ch.).		
do 4%, 1878... (fl. 2f10.)		
do Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.	7 25	
do Hongrois, obl. 200 fr. (unités).	297 ..	296 5
do do Grosses coupures.		
do do Coupures de 5.		
do Indien, 4%, 78 (n. ch. fl. 25.20)		
do Norvégien, 4%, 76 (nég. ch.).		
do do 4%, 78 (fl. 25.20).		
do do 4%, 1880.		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do coup. de 62f 50.		
do coup. de 12f 50.		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
do Récép. prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman 1860. Titres sortis.		
do 1863. do		
do 1865. do		
do 1869. do		
do 1873. do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%.		
do 1850, 4%.		
do Certif. anglais, 5%.		
Emprunt Romain, 5%.		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 100 f.		
do 1866, 5%.	93 ..	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	467 50	
do 1877-78, 3%.		
do 1879, 5%, r. 505 fr.	450 ..	
do 1880, 3%, t.p.		
Empr. Québec 80, 4%, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 1850, 4½ (n. c. f. 25f50).		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	
do 1869, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	
do 1880, 4%, r. 500 fr.	367 ..	
Empr. Suédois 78, 4% (n. ch. f. 25f10).		
do 80, 4% (1re, 2e et 3e sér.), r. 504f.	507 50	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. (87.50).	72 ..	
do do (105 f.).	85 ..	
Empr. Naples, 5%, 1875, r. 500 fr.		
do do estampillées.		

Seizième année. — N° 48. Le numéro : 20 centimes. Lundi 18 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
— *On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir*

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande—Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 49 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est l'*envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 18 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décisions portant nominations à des commandements à la mer (page 913).

Documents du ministère de la guerre : *Décision* portant mutations dans le service des vétérinaires militaires (page 913).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine et des colonies (page 914).

Rapport présenté au ministre de l'intérieur sur les travaux du congrès de Bruxelles pour l'amélioration du sort des sourds-muets et sur les institutions de sourds-muets de la Belgique et de la Hollande (page 914).

Instruction pour l'admission à l'école polytechnique en 1884 et programme des connaissances exigées pour l'admission à cette école (page 918).

Avis et communications (page 924).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 924).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 924).

Informations (page 925).

Bulletin agricole et commercial (page 925).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 17 Février 1884.

Par décision présidentielle en date du 17 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de vaisseau Bigrel (Théophile-Hyacinthe-Louis) a été nommé au commandement de la frégate la *Clorinde* et de la station navale de Terre-Neuve.

Par décision présidentielle en date du 17 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Concelle-Senenil (Jean-Léopold) a été nommé au commandement du transport-aviso l'*Indre*, à Lorient.

Par décision présidentielle en date du 17 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Lacourné (Isaac-Tariof) a été nommé au commandement de la canonnière démontable la *Tirailleuse*.

Par décision présidentielle en date du 17 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Muller (Adolphe), a été nommé au commandement de la canonnière démontable la *Redoute*.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Vétérinaires militaires. — Par décis. minist. du 16 fév. 1884 :

M. Beaudier, aide-vétér. à la suite du 21e d'art., est mis en pied au 6e rég. de cuirass.

M. Milon, aide-vétér. à la suite du 25e d'art., est mis en pied au 16e rég. de huss.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 17 Février 1884.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le samedi 23 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de l'agriculture et Mme Méline recevront, le mercredi 20 février, à l'occasion du concours général agricole de Paris, à l'hôtel du ministère, rue de Varenne, 78.

Le vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France, et Mme J. Magnin recevront, le lundi soir 18 février, et les lundis suivants, à l'hôtel de la Banque, 3, rue de la Vrillière.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante :

Along, 17 février 1884.

Mytho et *Saint-Germain* arrivés le 13; *Annamite*, le 15. Le débarquement du personnel sera terminé demain ; le déchargement du matériel sera terminé probablement le 22.

Comorin arrivé le 7 février soir, parti le 12. *Européen* arrivé le 9 février.

COURBET.

RAPPORT

SUR LES

Travaux du congrès de Bruxelles pour l'amélioration du sort des sourds-muets et sur les institutions de sourds-muets de la Belgique et de la Hollande,

PRÉSENTÉ A

M. WALDECK-ROUSSEAU

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

G. LE GUAY, Conseiller d'État, directeur de l'administration départementale et communale.

H. ROUSSEAU, Directeur du secrétariat et de la comptabilité.

O. CLAVEAU, Inspecteur général des établissements de bienfaisance.

Monsieur le ministre,

Vous nous avez chargés de suivre en Belgique les travaux du récent congrès international pour l'amélioration du sort des sourds-muets et de visiter, à cette occasion, les institutions de sourds-muets de la Belgique et de la Hollande. Nous avons l'honneur de vous présenter, à ce double point de vue, les observations de la mission.

Le congrès de Bruxelles est loin d'avoir entièrement répondu, nous sommes obligés de le dire, aux espérances qu'avait pu faire naître cette réunion internationale. L'assemblée, qui s'est constituée le 11 août dernier et qui devait continuer l'œuvre du congrès de Milan, avait à se prévaloir pourtant de la présence d'un grand nombre de maîtres savants et expérimentés qui, n'ayant pu se rendre en Italie, il y a trois ans, venaient se rencontrer avec un nombre considérable aussi d'anciens membres du congrès de 1880. Nous ne saurions oublier de mentionner que le Gouvernement français n'avait pas été le seul à envoyer des délégués spéciaux. L'Italie, en particulier, se trouvait représentée par l'un des hommes qui ont montré, dans la sphère des pouvoirs politiques, le plus sérieux intérêt pour la cause des sourds-muets, M. le commandeur Jules Bianchi, député au parlement italien.

Ce concours de personnes appartenant à des nationalités très diverses aurait assuré au congrès de Bruxelles un plus vif éclat si le programme des questions à traiter avait été plus heureusement choisi. Des lacunes dans l'organisation matérielle, jointes à quelques autres omissions regrettables, ont exercé sans doute une influence fâcheuse, influence dont il serait, à coup sûr, déplacé de faire mention s'il ne s'agissait que d'une simple critique rétrospective, mais dont le souvenir devra servir, tout au moins, d'enseignement pour l'organisation des congrès futurs.

La première séance, ouverte par un discours de Mgr de Haerne, président du comité local et l'un des plus anciens membres de la chambre des représentants de Belgique, s'est continuée par une lecture faite à titre d'introduction aux travaux du congrès par M. Oudart, inspecteur général des établissements de bienfaisance du royaume. Ce mémoire, destiné à résumer la situation des institutions belges de sourds-muets, contient des développements d'un haut intérêt au sujet de la disposition de la loi communale du 30 mai 1836, qui consacre le principe de l'assistance obligatoire en faveur des enfants sourds-muets ou aveugles.

Aux termes de l'article 131 de cette loi, « le « conseil communal est tenu de porter annuelle- « ment au budget des dépenses toutes celles que « les lois mettent à la charge des communes et « spécialement les suivantes :

« ..... N° 17. Les frais d'entretien et d'in- « struction des aveugles et des sourds-muets « indigents, sans préjudice des subsides à four- « nir par les provinces ou par l'Etat, lorsqu'il « sera reconnu que la commune n'a pas les « moyens d'y pourvoir sur ses ressources ordi- « naires. »

« Cette dernière disposition, dit M. Oudart était rigoureusement appliquée dans le principe. Les provinces et l'Etat ne prenaient part aux frais que très exceptionnellement et seulement quand il était établi que les communes se trouvaient dans l'impossibilité de payer.

« Plus tard, et dans le but d'encourager les communes à placer les sourds-muets et les aveugles dans les instituts spéciaux, les caisses provinciales et la caisse du Trésor prirent chacune à sa charge un tiers de la dépense.

« Cet état de choses dura jusqu'en 1876. A cette époque, est intervenue la loi du 14 mars sur le domicile de secours qui a institué dans chaque province *un fonds commun*, à l'effet d'établir entre les différentes communes une répartition de certaines obligations de la bienfaisance publique. Elle met, entre autres, à la charge de ce fonds les trois quarts des frais d'entretien des sourds-muets et des aveugles indigents.

« En présence des dispositions de cette loi, quelques administrations provinciales ont pensé que les caisses publiques ne devaient plus accorder de subsides aux communes qui étaient à même de payer le dernier quart ; qu'ainsi, il n'y avait plus lieu, pour elles, de continuer à contribuer, comme précédemment, à concurrence d'un tiers, dans les frais dont il s'agit.

« Une circulaire ministérielle du 2 juillet 1879 a décidé que la situation antérieure n'a pas été modifiée; que la loi du 14 mars 1876 laisse subsister l'intervention des provinces et de l'Etat relativement aux subsides, tout en reconnaissant cependant le droit de chaque province à apprécier, dans la limite de la loi, la nécessité des subsides et à en déterminer le montant. C'est à elles qu'il appartient de maintenir ou de réduire la part d'intervention fixée antérieurement. L'Etat accorde son concours dans la même proportion que les provinces, si celles-ci se conforment aux prescriptions de la circulaire. »

Il convient d'ailleurs de remarquer qu'il n'existe point en Belgique d'institutions de sourds-muets régies directement par l'Etat. Toutes sont des établissements privés, à l'exception de l'institution dont la province de Brabant a décidé récemment la fondation à Berchem-Sainte-Agathe, mais qui ne fonctionne pas encore.

Nous ne parlerions pas, monsieur le ministre, d'un incident survenu à l'occasion de la constitution du bureau, si l'on ne devait précisément y trouver un de ces enseignements dont il y aura lieu de tirer parti pour l'avenir. A la suite du congrès de Milan, l'organisation du 3e congrès international, celui-là même qui vient de se tenir à Bruxelles, avait été confiée à un comité central siégeant à Paris, lequel avait à se concerter avec le comité local formé plus tard au lieu de réunion du congrès. Quelques-uns des membres de ce comité central ont cru pouvoir, comme en son nom, désigner successivement à l'assemblée, en vue d'obtenir un vote d'acclamation, les personnes à élever aux fonctions de président général, de secrétaire général du congrès, de vice-présidents et de secrétaires particuliers pour chacune des nations représentées au congrès.

Assurément, aucune objection ne devait être faite à ce qu'un vote d'acclamation mit à la tête du bureau le président et le secrétaire du comité local belge, et la mission française, désireuse d'exagérer plutôt que de méconnaître la courtoisie internationale, s'était bien gardée de réclamer contre l'application du même procédé à l'élection du vice-président et du secrétaire pour la Belgique. On pouvait croire du reste que la suite des élections s'opérerait dans les conditions du règlement arrêté au congrès de Milan et que le comité central avait, tout le premier, charge d'observer, de rappeler et de défendre au besoin, c'est-à-dire au scrutin secret. Ce mode de procéder s'impose, pour ainsi dire, à la raison : il n'est que trop évident que la proposition d'un vote d'acclamation supprime absolument la liberté d'un congrès, ou bien place les membres de cette assemblée dans la nécessité de discuter les noms proposés, au risque d'engager des questions personnelles qu'il convient toujours d'éviter. Aussi nous sommes-nous trouvés obligés, contre toute attente et non sans quelque hésitation facile à comprendre, de réclamer l'application du règlement admis au congrès de Milan, c'est-à-dire de remplir, avec l'appui de l'honorable vice-président du comité central, le rôle qui eût dû être celui de ce comité tout entier.

La première question figurant à l'ordre du jour se formulait comme suit :

« De la nécessité d'organiser des cours normaux, ou une école normale avec école annexe, comme champ d'expérience pour former des instituteurs de sourds-muets. »

Cette question se prête beaucoup moins qu'un examen superficiel ne porterait à le croire à des solutions applicables d'une manière générale. Pour peu qu'on descende dans le détail, on touche à des questions d'ordre administratif qui dépendent de la législation scolaire particulière à chaque Etat. De là des difficultés sérieuses pour donner quelque ampleur aux débats et pour formuler, à un point de vue d'ensemble, en présence de la diversité de ces législations, des vues véritablement fécondes.

La discussion s'est d'ailleurs mal engagée ; M. Braun, inspecteur général des écoles normales primaires, avait cherché à soutenir cette thèse, bien souvent réfutée déjà, que l'emploi de la parole, adopté désormais comme mode de communication vis-à-vis des jeunes sourds-muets, doit permettre d'associer l'enseignement donné à cette catégorie d'élèves à l'enseignement des écoles primaires. Il est vraiment superflu de faire remarquer que la parole ne devient un moyen d'établir des communications suivies avec l'élève sourd-muet qu'autant que celui-ci a acquis non seulement le mécanisme de l'articulation et de la lecture sur les livres, mais aussi l'intelligence d'un nombre suffisamment étendu de mots et de formes, que l'enseigne-

ment de ces mots et de ces formes se donne concurremment avec l'enseignement spécial du mécanisme, lequel doit faire jusqu'au dernier jour de la période scolaire, l'objet des préoccupations constantes de l'instituteur; — que, dans le cours de la période scolaire, le maître n'a pas seulement à inculquer au sourd-muet les principales notions données dans l'école à l'enfant entendant; qu'il faut encore y faire trouver place à une foule de notions élémentaires, de mots, de tournures de phrases que l'entendant a recueillies inconsciemment depuis que son intelligence s'est éveillée et dont il voit le nombre s'accroître chaque jour, en dehors des classes, par suite des rapports continuels et faciles avec le monde des parlants; que, par suite, il importe de choisir avec des soins exceptionnels et de faire entrer méthodiquement dans la mémoire et dans l'intelligence du sourd-muet toute la matière d'un enseignement beaucoup plus considérable, par rapport au temps dont on dispose, que l'enseignement destiné aux entendants; qu'ainsi la nécessité de maîtres spéciaux et de méthodes spéciales s'impose d'une façon absolue.

La sollicitude de M. Braun pour l'amélioration du sort des sourds-muets l'a entraîné dans quelques exagérations concernant le nombre et la triste situation des sourds-muets voués, suivant l'expression de l'orateur, *à croupir dans l'ignorance*. Le secrétaire général adjoint du congrès, M. Verstraete, a cru devoir relever cette assertion, et il nous a paru que nous ne devions pas laisser ignorer non plus l'étendue des efforts faits en France pour venir en aide aux enfants atteints de surdi-mutité. Les constatations attentives dues à l'un des membres de la mission française établissent, en effet, que dans notre pays, il ne reste en dehors des institutions qu'un nombre très peu considérable de sourds-muets dans les limites d'âge de la scolarité et capables de recevoir un certain degré d'instruction. Ce n'est pas ici le lieu de donner avec toutes les justifications à l'appui, les éléments de cette évaluation, et nous devons même ajouter qu'il a fallu une espèce de nécessité pour appeler de notre part la déclaration dont il s'agit. Nous estimons qu'on ne vient pas à un congrès international pour s'absorber dans une sorte de contemplation stérile de ce que l'on croit avoir de bien chez soi, mais, tout au contraire, pour rechercher quels éléments de progrès l'on peut avoir à conquérir, pour s'inspirer des exemples et des indications à recueillir dans les institutions étrangères ou auprès des maîtres de ces institutions.

Un orateur qui a succédé à M. Braun, M. Snyckers, de l'institution de Liège, s'est jeté délibérément hors de la question et, sous prétexte d'exposer les conditions nécessaires pour le bon recrutement des professeurs, il a formulé un programme de « revendications » parmi lesquelles figurait le rattachement des écoles de sourds-muets au service général de l'instruction publique. La ténacité qu'a déployée M. Snyckers dans le développement de son programme n'a cédé que devant des réclamations énergiques que la majorité s'est vue forcée d'accentuer très à regret, au cours d'une séance honorée de la présence de S. M. le roi des Belges. Eu égard à ces préliminaires fâcheux et la question même des écoles normales menaçant de passer presque fatalement à l'état de question irritante, il a paru opportun de l'écarter de l'ordre du jour.

La proposition faite en ce sens par un membre français a été adoptée malgré une certaine opposition des collègues allemands et anglais, qui n'étaient peut-être pas suffisamment renseignés sur les motifs tendant à faire rentrer de préférence l'examen de la question dans le programme de congrès purement nationaux. On s'explique aisément du reste que des hommes d'étude appelés par le comité central à exposer le résultat de leurs méditations sur un point important n'aient pas vu sans déplaisir ce travail de préparation rejeté dans l'ombre. Par une complication regrettable, un malentendu survenu dans le sein du comité central avait empêché la lecture, en temps utile, d'un rapport capital préparé par M. Houdin, vice-président de ce comité, et contenant l'analyse des mémoires envoyés avant l'ouverture du congrès : cette lecture eût formé le préambule naturel d'un échange d'idées instructif, lors même qu'il ne s'en serait pas suivi de solution.

L'un des délégués de l'administration française a eu soin, pour bien préciser la situation, de déclarer, avec une autorité de parole hautement appréciée, que ses compatriotes n'entendaient nullement étouffer la discussion, que l'administration supérieure était, chez nous, toute disposée à examiner notamment le programme des avantages à assurer aux professeurs de sourds-muets en vue du meilleur recrutement possible du personnel; mais qu'à l'heure présente, il convenait avant tout de se borner aux questions susceptibles de recevoir une solution générale pratique. Or le congrès serait assurément resté dans la sphère des théories vagues s'il avait essayé simplement de définir, comme l'auraient voulu certains de ses membres, le degré d'utilité que présente une méthode uniforme d'enseignement. La résolution du congrès a été formulée dans les termes suivants : « Le congrès, considérant qu'il est incontestable que l'enseignement des sourds-muets exige de la part du professeur une préparation spéciale qui doit résulter surtout de la participation pratique aux travaux de l'enseignement dans une institution des sourds-muets ; — mais que les détails d'organisation ne sauraient être réglés d'une manière uniforme pour tous les pays représentés au congrès, à raison de la diversité que présentent les lois sur l'enseignement, de l'état de cohésion plus ou moins grande de l'opinion publique au sujet de la meilleure méthode à adopter, de l'état d'avancement de la transformation des procédés — est d'avis que la question n° 1 échappe à la compétence du congrès international et qu'il y a lieu de la retirer de l'ordre du jour. »

Le peu qui a été dit sur le fond même de la question des écoles normales ne sort guère du cercle des généralités qui viennent spontanément à l'esprit des personnes même étrangères à l'enseignement spécial des sourds-muets. Nous ne croyons pas nécessaire d'en donner ici le compte rendu, notre rapport ayant surtout pour but de dégager soit les aperçus nouveaux, soit les idées dont la valeur aurait été affirmée par des votes.

Nous n'ajouterons qu'une réflexion : ce n'est pas, selon nous, attacher trop d'importance à de minces détails que d'attribuer, pour une certaine part, la confusion dont la discussion a souffert à un vice d'organisation matérielle. L'un des premiers résultats que l'on doive se proposer d'atteindre dans un congrès est de rapprocher les congressistes les uns des autres, de créer en dehors des séances un centre de réunion qui permette d'établir des relations personnelles d'échanger des observations, de prévoir et de faire cesser les malentendus possibles auxquels donnent trop souvent lieu, surtout entre membres de nationalités différentes, les questions en préparation. A Milan, en 1880, comme à Bordeaux, l'année suivante, l'on n'avait eu garde de négliger cette précaution élémentaire, et, à l'avance, les personnes venues au congrès avaient été prévenues qu'un lieu de réunion, préparé par les soins du comité local, leur serait ouvert tous les soirs. Ce moyen de rapprochement a fait défaut à Bruxelles et des difficultés locales ont fait trop longtemps surseoir à l'ouverture d'un registre sur lequel les congressistes avaient dû être invités à inscrire leur adresse dès leur arrivée. On ne doit pas moins regretter qu'il n'ait pas été délivré de cartes d'admission permettant d'assigner aux congressistes des places spéciales et de ne point laisser prendre part aux votes, ainsi qu'il est arrivé, à des personnes tout à fait étrangères à l'assemblée régulièrement constituée.

La deuxième question soumise aux délibérations du congrès n'était pas de nature à passionner beaucoup les esprits et pouvait passer pour résolue depuis longtemps. Il s'agissait de savoir quel est le maximum du nombre d'élèves qui puisse être confié à un professeur pour l'enseignement par la méthode orale, — ce à quoi le congrès de Milan avait expressément répondu par celui de ses votes qui porte le n° 7, — et de savoir encore si les procédés d'enseignement mutuel peuvent être appliqués dans cet enseignement spécial de façon à alléger la charge du maître.

Plusieurs professeurs distingués sont intervenus dans la discussion, qui a eu pour résultat l'adoption à l'unanimité de la résolution suivante : « Le nombre des élèves ne doit être que de 5 à 10 pour la première année du cours d'enseignement. Dans les classes supérieures, il peut être porté à 12 au maximum. L'enseignement mutuel doit être absolument banni des institutions de sourds-muets. »

Il a d'ailleurs été entendu, au cours des explications données, que l'on ne devait pas confondre avec le système d'enseignement mutuel la répétition exécutée par un élève de ce que le professeur a enseigné. Il est tout naturel pouvions-nous ajouter, que, dans un exercice de dictée orale, par exemple, le professeur fasse passer tel ou tel mot de cette dictée par la bouche d'un élève qui l'aura bien saisi et bien reproduit, et cela, soit en vue de faire saisir les éléments des mots par les élèves moins habiles, soit en vue d'exercer les jeunes sourds-muets à lire sur les lèvres les uns des autres. Il y a tout à la fois dans cet exercice des avantages très appréciables pour les élèves et un moyen pour le professeur de s'épargner à lui-même une déperdition inutile de forces.

L'éminent directeur de l'institut pour les sourds-muets pauvres de la campagne, établi à Milan, M. l'abbé Tarra, est l'un de ceux qui ont demandé la parole sur la 2ᵉ question. Il en a judicieusement pris occasion pour répondre aux critiques qui ont été quelquefois formulées contre l'enseignement oral sous prétexte du nombre trop restreint d'élèves qui peut être confié au même professeur. M. l'abbé Tarra a rappelé qu'il a successivement pratiqué l'enseignement des sourds-muets par tous les systèmes : par les signes, par l'écriture et par la dactylologie, avant d'arriver à la parole pure; il déclare que la prétendue possibilité d'instruire par les anciennes méthodes beaucoup d'enfants à la fois a toujours été un leurre, la différence d'aptitude entre les élèves condamnant le maître à laisser, pour ainsi dire, beaucoup d'entre eux en route, pour peu que la classe à conduire soit nombreuse.

Le directeur de Milan évalue à cinq heures de leçons le maximum de service que puisse fournir un professeur sans compromettre sa

santé. Nous devons dire que, dans plus d'une institution française, le personnel s'astreint à consacrer aux élèves un nombre d'heures bien supérieur à la limite que nous venons d'indiquer et qui, pour n'être pas toujours un temps de leçons proprement dit, n'en tient pas moins une place considérable dans l'œuvre de l'enseignement.

Le congrès a entendu avec beaucoup d'intérêt dans la même discussion M. le docteur Alinga, directeur très distingué de l'importante institution de Groningue. M. Alinga ayant à pourvoir à l'instruction de 200 élèves est naturellement l'un de ceux qui ont le plus à compter avec la double nécessité d'éviter les classes trop nombreuses et de recruter pour ce service si étendu un nombre suffisant de professeurs expérimentés. Il déclare s'être bien trouvé d'une organisation consistant à diviser une classe de 30 élèves, par exemple, en 3 sections dont l'une est placée sous la direction d'un des principaux professeurs, les deux autres sous la direction de maîtres adjoints relevant du professeur principal ; celui-ci peut, quand il le juge convenable, prendre la place d'un des maîtres-adjoints auquel il confie en échange sa propre classe. Nous devons dire que l'application de ce système n'a pas produit partout des résultats absolument satisfaisants.

La troisième question posée au congrès est peut-être celle d'entre toutes dont la solution dépend le plus de conditions non seulement particulières à chaque établissement, mais ayant la plupart du temps un caractère tout personnel. On demandait au congrès de décider si l'élève sourd-muet doit être, pendant la durée du cours d'enseignement, confié aux soins du même professeur, ou s'il y a plus d'avantages à faire changer de professeur en même temps que de classe.

Les motifs qui peuvent être allégués pour ou contre l'un ou l'autre système se présentent d'eux-mêmes à l'esprit, et le seul point de vue qui soit particulier à l'enseignement des sourds-muets est la considération de l'importance capitale que présente l'enseignement élémentaire, de l'influence de cet enseignement bien ou mal commencé sur tout l'avenir des études, comme aussi de la nécessité d'habituer l'élève à communiquer couramment avec toutes personnes, et de la fatigue qu'impose au maître le premier enseignement de l'articulation. Si l'on doit tirer argument des deux premières réflexions en faveur du mode d'enseignement par un même maître principal, les deux autres remarques viennent à l'appui du système opposé, dit de « *transmission* ».

Le congrès ne pouvait évidemment émettre de vœu ayant un caractère général. Il a fallu, en somme, se contenter de cette déclaration bien vague qu'il y avait lieu de laisser sur ce point liberté d'organisation à chaque institution, en ayant égard aux diversités d'aptitude des maîtres et que, d'autre part, il convient de tenir grand compte des avantages de l'unité dans l'enseignement sans méconnaître la nécessité où sont les élèves d'apprendre à lire sur les lèvres de toutes personnes.

La question de savoir où et par quels moyens il est le plus avantageux de donner aux sourds-muets l'enseignement professionnel (4e question du programme) détermine deux courants d'opinion : quelques maîtres, comme M. Magnat, de Paris, Weisweiler de Cologne, Van Praagh de Londres, estiment qu'une période de huit années d'instruction suffit à peine pour donner l'enseignement intellectuel nécessaire. Tout au plus peut-on appliquer le sourd-muet à certains travaux manuels qui forment soit une sorte de complément de la gymnastique, soit, comme les travaux d'aiguille pour les filles, une sorte d'intermède à intercaler entre les heures de labeur intellectuel. Il convient de remarquer que l'institut dirigé par M. Weisweiler est un externat. Il faut noter aussi que l'institut fondé par M. Van Praagh dispose de bourses à l'aide desquelles les sourds-muets ayant terminé leur cours d'instruction sont placés comme apprentis pensionnaires chez des maîtres ouvriers. Les partisans de l'opinion contraire, évidemment plus nombreux au congrès, objectent que les jeunes sourds-muets doivent, de bonne heure et dès que leurs forces physiques sont suffisamment développées, prendre l'habitude du travail manuel, d'autant plus que la majeure partie d'entre eux n'ont à attendre de moyens d'existence que de l'exercice d'un métier.

Sans doute, l'enseignement professionnel donné à l'institution pendant les trois ou quatre dernières années du cours d'instruction n'est pas toujours suffisant pour former complètement un ouvrier. Le nombre d'heures restreint qu'on peut y consacrer constitue d'ailleurs un régime trop différent de celui de l'atelier libre pour que l'élève sourd-muet sortant de l'école soit, dans le plus grand nombre de cas, entièrement préparé à la lutte pour l'existence. Mais cette observation appellerait tout au plus un complément de mesures à prendre en vue de la meilleure organisation à adopter.

Il faut reconnaître que la création d'ateliers, désirable en principe, est difficile à réaliser dans les petits établissements. Aussi, pour tout concilier et sur la proposition de quelques membres appartenant, pour la plupart, à la mission française, le congrès a-t-il formulé le vœu suivant :

« Le congrès émet le vœu que, dans les institutions comprenant une population nombreuse d'élèves indigents pour la plupart et possédant les moyens d'installer un outillage suffisant, l'enseignement professionnel soit donné à l'intérieur de l'établissement durant les dernières années de la période scolaire.

« En ce qui concerne les institutions dont la population est peu nombreuse ou dont les ressources sont limitées, et aussi en ce qui concerne les externats, le congrès émet le vœu que l'enseignement professionnel soit donné aux élèves, ou bien après leur sortie de l'institution, ou bien pendant le cours de la période scolaire et que, dans ce dernier cas, les élèves soient envoyés quotidiennement dans un atelier de la ville. »

Parmi les orateurs qui se sont fait entendre dans le cours de la discussion, l'on a beaucoup remarqué un jeune homme sourd-muet, M. Nollet de Brauwere, élève du célèbre instituteur Hirsch, de Rotterdam, et qui a lu d'une manière fort distincte, bien qu'avec une voix médiocre, un discours en hollandais. Il comprend aussi et parle le français et lit parfaitement sur les lèvres. M. Hirsch possède des attestations médicales aux termes desquelles cet élève était, pour ainsi dire, dépourvu de toute faculté d'audition au moment où l'éducation a commencé. A l'heure présente, M. Nollet peut entendre les paroles prononcées d'une voix forte à son oreille, mais il faut bien remarquer que ce fait n'est de nature à diminuer ni le mérite de l'instituteur, ni la signification du résultat acquis, car, très certainement, le reste d'audition dont jouit M. Nollet de Brauwere n'aurait pu suffire pour lui permettre de recevoir l'instruction à la manière des entendants. Son talent de lecture sur les lèvres montre assez qu'on a dû faire usage, vis-à-vis de lui, des procédés d'enseignement destinés aux élèves complètement sourds.

Les deux dernières questions soumises au congrès se formulaient comme suit :

« De l'utilité qu'il peut y avoir à créer des asiles et des colonies agricoles pour les sourds-muets. — Des comités de patronage pour chacune des institutions de sourds-muets. »

M. le docteur Ladreit de La Charrière a exposé que, très préoccupé de voir un grand nombre de sourds-muets demander des ressources à la mendicité, il voudrait que l'on créât, parallèlement aux institutions existantes, des asiles agricoles pour les sourds-muets d'intelligence débile et qui, par ce motif, ne pourraient suivre les cours ordinaires d'instruction. Ces asiles agricoles serviraient d'écoles professionnelles pour les jeunes sourds-muets, d'écoles de perfectionnement pour les sourds-muets plus avancés en âge. L'organisation serait complétée par l'ouverture d'ateliers destinés aux sourds-muets adultes sans travail et par la création de sociétés de secours mutuels.

L'idée de la formation de caisses de secours mutuels ne pouvait guère, en théorie, rencontrer de contradicteurs. Il en est autrement, même au point de vue simplement spéculatif, de l'idée de création d'asiles agricoles pour les sourds-muets.

Plusieurs membres du congrès, M. Hirsch, de Rotterdam, M. le docteur Peyron, de Paris, M. Charbonnier, de Bruxelles, ont fait remarquer à bon droit que le développement de l'enseignement oral avait et devait avoir pour conséquence de faire sortir le sourd-muet de ce monde à part où les anciens procédés d'enseignement le condamnaient à vivre, d'élargir par conséquent le cercle de ses ressources ; que la constitution de centres de population sourde-muette serait en opposition directe avec les aspirations vers le progrès.

M. Charbonnier a été jusqu'à se prononcer contre l'établissement de comités de patronage et à réclamer pour les sourds-muets le régime social commun. La théorie excessive de cet orateur a été ramenée à sa juste valeur par M. Rode, d'Erfurt et par M. le chanoine Bourse, de Soissons. Ces derniers ont fait remarquer avec un sens pratique très élevé que le sourd-muet, si bien instruit qu'il soit, a, dans bien des cas, besoin d'un appui et surtout d'un appui moral, lorsqu'il se trouve rendu à la société.

A notre sens, un examen critique approfondi et sortant de la sphère des théories eût demandé beaucoup plus de temps que ne le permettait la clôture imminente du congrès ; car, sur la demande d'un certain nombre de membres, il avait été convenu que le terme des travaux de l'assemblée serait fixé au samedi soir 18 août, tandis que, dans le programme primitif, les séances devaient se prolonger jusqu'au lundi soir 20 août.

Cette résolution qu'une organisation meilleure des premières séances eût pu rendre sans inconvénients a, en fait, amené une précipitation qui n'a guère contribué à lever les doutes sur la possibilité de réaliser efficacement plusieurs des vœux suivants émis par le congrès.

Le congrès a émis le vœu :

« 1° Qu'on empêche les sourds-muets de mendier et que, pour obvier à la mendicité, on crée des asiles pour les sourds-muets infirmes ;

« 2° Qu'il soit fondé dans les diverses régions des asiles agricoles où les sourds-muets peu intelligents, incapables de recevoir l'instruction au degré ordinaire, recevraient au moins l'éducation professionnelle, et dans lesquels pourraient se perfectionner les sourds-muets qui, ayant terminé leurs cours d'instruction, voudraient se consacrer à l'agriculture ;

« 3° Qu'il soit établi dans les diverses villes des ateliers et des sociétés de secours mutuels pour les sourds-muets sans travail;

« 4° Que l'on encourage la formation de sociétés ouvrières et que, dans les diverses branches d'industrie, on multiplie le plus possible les ateliers de sourds-muets.

« Le congrès émet encore le vœu que, dans les villes où il se trouve des institutions de sourds-muets, il soit organisé des comités de patronage;

« Qu'il soit formé entre les diverses associations un lien qui permette d'étendre leur action et de la rendre plus efficace. »

Pendant que l'on discutait ces questions, une commission, dont les membres avaient été désignés par la voie du scrutin par l'assemblée tout entière, était appelée à délibérer sur les conditions d'organisation du futur congrès. Cette commission comprenait deux Belges, deux Français, deux Anglais ou Américains, deux Hollandais, deux Allemands, un Italien et un Espagnol. Elle a pensé, d'un commun accord, qu'il y avait lieu de constituer un comité central siégeant à Paris auquel chacune des nations représentées au congrès de Bruxelles fournirait un contingent de trois membres nommés par leurs nationaux, la France, désignée comme centre d'action, fournissant de plus quatre membres qui seraient la représentation directe de l'assemblée réunie à Bruxelles et nommés en conséquence par le congrès.

En ce qui concerne la détermination du programme pour les travaux du futur congrès, la commission a été également unanime à proposer qu'une liste de questions fût arrêtée par chaque comité national, puis transmise au secrétaire du comité français et, par les soins de ce comité, à chacun des autres comités nationaux; qu'enfin un vote général désignât les questions à choisir dans l'ensemble des propositions, une question au moins étant prise dans chacune des listes nationales.

On avait cru devoir, à la suite des précédents congrès, établir une prévision de réunions triennales pour les congrès internationaux et c'est en vertu de cette résolution que la date du congrès de Bruxelles avait été fixée à 1883.

L'expérience n'a pas tardé à faire reconnaître qu'une période de trois années constituait un intervalle trop court. Les procédés de l'enseignement des sourds-muets, une fois déterminés dans leurs lignes principales, ne sont pas, comme les applications de l'électricité, par exemple, susceptibles de progrès presque quotidiens qui appellent constamment l'attention du monde savant sur des faits récemment découverts, sur des vues théoriques nouvelles, sur des inventions ou sur des perfectionnements notables apportés aux appareils connus. On a bien vu à Bruxelles comme les questions secondaires d'organisation tendent à prendre forcément un caractère local, en telle sorte que des solutions générales n'auraient ni précision ni valeur. Il faut ajouter que beaucoup d'instituteurs doivent compter avec la dépense qu'entraîne un voyage lointain, le séjour dans une grande ville, et pourtant les abstentions sont fâcheuses, car il convient de réunir non pas seulement des congressistes en grand nombre, mais aussi des congressistes appartenant au plus grand nombre possible de nationalités, apportant ainsi à l'étude générale le tribut d'une expérience fondée sur une plus grande variété de conditions, de pratiques et de faits. Ces considérations ont dû nécessairement trouver un écho dans la commission et la proposition de mettre un intervalle de cinq ans entre les congrès a été soutenue par un nombre de voix exactement égal à celui des voix qui se sont prononcées pour le maintien de la période de trois années. La majorité a voulu trancher le différend en proposant d'ajourner à quatre années le futur congrès.

Quant au lieu à choisir pour la réunion de ce congrès, la majorité de la commission avait indiqué l'ancienne ville libre de Francfort-sur-le-Mein, prenant sans doute en considération que cette ville possède une école justement renommée qui offre un type remarquable des perfectionnements les plus récents introduits dans l'art d'instruire les sourds-muets. Après un vote à mains levées, le président du congrès a déclaré cette proposition acceptée.

La précipitation inusitée apportée à ce vote, alors que beaucoup de congressistes se trouvaient occupés du dépouillement d'un scrutin antérieur, a introduit à cette période des séances des éléments de trouble et de malentendus qu'un mode correct de procéder eût certainement écartés. La clôture immédiate du congrès prononcée au même moment, malgré de nombreuses et vives réclamations, n'a pas même laissé le temps de voter sur le choix de l'année dans laquelle le congrès devra se réunir. Nous estimons que la solution suggérée sur la question de date par la commission spéciale, émanation directe du congrès de Bruxelles, doit avoir une autorité plus haute que les vues exprimées à la suite du congrès de Milan, et qu'on pourra s'arrêter, pour tout concilier, à cette formule : Le congrès à Francfort-sur-le-Mein en 1887.

Les deux premières propositions de la commission, relatives à la constitution du comité d'organisation et au mode de détermination d'un programme, avaient d'ailleurs été accueillies par un assentiment unanime. Leur adoption a été suivie d'un scrutin désignant comme membres internationaux du comité à former à Paris MM. Bourse, Claveau, Pereire, Peyron, et comme membres du comité nommé par les Français seuls, MM. Houdin, Bélanger, Goislot.

Le comité local belge avait eu l'heureuse idée d'organiser dans l'une des salles du palais des Beaux-Arts une exposition d'ouvrages et d'objets relatifs à l'enseignement des sourds-muets et de travaux d'élèves. Un espace plus vaste eût été nécessaire, car nous avons vainement cherché à cette exposition bon nombre de documents importants envoyés par des institutions étrangères à la Belgique.

Conformément à vos instructions, monsieur le ministre, nous avons visité toutes les écoles de sourds-muets de Belgique et de Hollande ouvertes au moment de notre passage et dans lesquelles l'enseignement oral est considéré comme devant prendre une place exclusive ou tout au moins prépondérante dans les procédés d'instruction, à savoir : en Belgique, les institutions considérables des sourdes-muettes de Bruxelles (142 élèves), de Woluwe-Saint-Lambert, près Bruxelles (125 élèves garçons), de Gand (83 élèves du sexe féminin), de Rooigem, faubourg de Gand (91 élèves garçons), de Bruges (190 élèves dont 102 garçons et 88 filles) et enfin la remarquable institution d'Anvers qui compte 63 élèves du sexe masculin; en Hollande, les deux établissements de Rotterdam et de Groningue d'autant plus intéressants qu'ils se trouvent constitués sur deux types différents : celui de Rotterdam, externat recevant 160 élèves garçons et filles, celui de Groningue internat à population considérable (195 élèves dont 112 garçons 83 filles).

Nous avons donné place dans les documents annexés à ce rapport aux observations dont l'étude de chaque établissement en particulier nous a permis de tirer avantage tant au point de vue de l'installation matérielle des services qu'au point de vue du régime administratif, de l'organisation scolaire et du détail des procédés techniques d'instruction. Nous nous bornerons à présenter ici les traits saillants de la situation des institutions pour chacun des Etats que nous avons visités, et ce que nous avons hâte de constater avant tout, car nous y trouvons la confirmation précise de nos convictions antérieures, c'est que les résultats d'éducation intellectuelle sont d'autant plus satisfaisants que l'on s'est plus rapproché des procédés dont la coordination est désignée sous le nom de « méthode orale pure. »

Il n'est peut-être pas sans utilité de rappeler que cette dénomination s'applique au système dans lequel la langue parlée, la lecture sur les lèvres sont mis, et de beaucoup, au premier rang des moyens de communication constants entre le maître et l'élève sourd-muet, l'emploi des signes étant d'ailleurs absolument exclu à tous les degrés de l'enseignement et dans toutes les circonstances; que l'expression de *méthode orale* a été choisie en vertu de ce principe logique qui indique comme la meilleure des terminologies celle dans laquelle les mots se définissent eux-mêmes, les dénominations purement historiques ne permettant pas, au surplus, de condenser dans un seul terme les titres que diverses nations, que diverses personnalités marquantes ont, les unes et les autres, à la reconnaissance du monde civilisé.

Nous avons, à l'occasion du mémoire de M. Oudart, lu au congrès de Bruxelles, indiqué les bases principales de l'organisation administrative des « instituts » belges, établissements privés où les élèves sont entretenus aux frais des communes, des provinces et de l'Etat.

Nous ajouterons ce détail, que le prix de pension, variant de 480 à 550 francs, est réparti de la manière suivante :

Pour les provinces de Flandre occidentale, de Limbourg, de Luxembourg et de Liège, 1/3 à la charge de la province, 1/3 à la charge de l'Etat, le dernier tiers à la charge du fonds commun et de la commune où se trouve le domicile du sourd-muet indigent.

Les provinces d'Anvers et du Hainaut interviennent dans la dépense pour une proportion beaucoup moindre, la première pour 1/4, la seconde pour 1/8. L'Etat fournit une subvention égale à celle de la province.

Dans les provinces de Brabant et de Namur, le quart de la dépense est imputé sur le budget provincial et tout le surplus reste à la charge du fonds commun.

Dans la Flandre orientale, la province et l'Etat ne contribuent en rien à la dépense.

Après avoir rendu hommage à la supériorité que la Belgique a su acquérir en assurant depuis plus d'un demi-siècle l'assistance et l'instruction à tout enfant aveugle ou sourd-muet, indigent, nous avons plus encore peut-être à envier — parce que nous sommes plus encore éloignés du résultat — les dispositions libérales qui, dans la généralité des institutions de Belgique et de Hollande, assignent au cours d'instruction une durée de huit années au moins. A Groningue, cette durée se trouve portée à dix ans, et nous saisissons ici l'occasion de signaler, à l'honneur de la Hollande, la part considérable pour laquelle la bienfaisance privée concourt à former soit la dotation, soit les ressources annuelles des institutions de sourds-muets, à donner ainsi les moyens de pourvoir

avec une extrême libéralité à l'instruction des indigents.

Si l'on consulte, par exemple, en ce qui touche l'institution de Rotterdam, le compte financier de l'exercice 1881 publié l'an dernier, on voit que la dépense ordinaire s'élevant à 40,000 florins environ (84,000 francs), n'a appelé de la part de l'Etat, des provinces et des communes, qu'une contribution de 11,162 florins (23,440 fr.). Les revenus de fondations propres à l'établissement s'élevaient, en 1881, à 8,900 fr. et, dans le cours de cette même année, on avait encaissé pour 80,394 fr. de legs.

A Groningue, d'après le compte de l'année 1881, les recettes servant à couvrir un total de dépenses ordinaires de 67,000 florins environ (140,700 francs) ne comprennent comme subsides de l'Etat, des provinces et des communes, qu'une somme de 16,796 francs. Le montant brut des rentes et fermages appartenant à l'établissement atteignait le chiffre de 75,613 francs. Le montant des dons s'est élevé à 18,529 francs, celui des souscriptions à 25,584 francs et celui des legs à 69,431 francs.

Il ne dépend pas sans doute des pouvoirs publics de déterminer immédiatement dans notre pays un pareil courant de libéralités ; mais, au moins, quand il aura été pourvu à l'admission de tous les sourds-muets indigents dans nos écoles françaises, l'administration supérieure devra-t-elle appliquer sa sollicitude la plus vive à obtenir la fixation d'une durée de huit ans pour le cours d'instruction des enfants atteints de surdi-mutité. Déjà le congrès de Bordeaux avait émis à cet égard, en 1881, un vœu qu'il est à propos de rappeler, car l'accord spontané de tous les instituteurs français et étrangers montre bien qu'il s'agit ici d'un besoin réel, universellement reconnu.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de notre respectueux dévouement.

G. LE GUAY, Conseiller d'Etat, directeur de l'administration départementale et communale.	E. ROUSSEAU, Directeur du secrétariat et de la comptabilité.

D. CLAVEAU, Inspecteur général des établissements de bienfaisance.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

INSTRUCTION

POUR

l'admission à l'école polytechnique en 1884.

§ 1er. — INSTITUTION DE L'ÉCOLE

L'école polytechnique établie à Paris est destinée spécialement à recruter des sujets pour les services ci-après, savoir :

L'artillerie de terre, l'artillerie de mer ;
Le génie militaire, le génie maritime ;
La marine nationale, le corps des ingénieurs hydrographes ;
Le commissariat de la marine ;
Les ponts et chaussées, les mines ;
Les manufactures de l'Etat ;
Le corps des ingénieurs des poudres et salpêtres ;
Les lignes télégraphiques.

Elle prépare, en outre, à toutes les carrières qui exigent des connaissances étendues dans les sciences mathématiques, physiques et chimiques.

La durée des cours d'études est de deux ans. Les élèves ne peuvent être admis dans les services publics ci-dessus désignés qu'après avoir satisfait aux examens de sortie, à la fin des deux années d'études.

L'admission dans les services publics des élèves qui ont satisfait à ces examens est, d'ailleurs, subordonnée au nombre des places disponibles au moment de la sortie de l'école.

L'école est soumise au régime militaire.

Aux termes de l'article 19 de la loi sur le recrutement, les élèves de l'école polytechnique sont considérés comme présents sous les drapeaux dans l'armée active, pendant leur séjour à l'école ; s'ils satisfont aux examens de sortie et qu'ils ne soient pas classés dans l'armée de terre ou de mer, ils reçoivent un brevet de sous-lieutenant de réserve ou une commission équivalente, et passent, comme officiers, ce temps légal dans la disponibilité et dans la réserve de l'armée active, puis dans l'armée territoriale.

S'ils sont classés dans un service public, leur assimilation de grade varie avec la position plus ou moins élevée qu'ils occupent dans ce service ; elle a été déterminée par le décret du 20 mars 1876, portant règlement d'administration publique.

Les élèves qui ne satisfont pas aux examens de sortie suivent les conditions de la classe de recrutement à laquelle ils appartiennent par leur âge. Le temps passé par eux à l'école est déduit des années de service imposées par la loi.

L'instruction militaire est donnée pendant les deux années d'école, de manière à justifier l'application de ces dispositions.

Le prix de la pension est de 1,000 francs par an, et celui du trousseau de 700 francs environ ; une somme de 100 francs doit, en outre, être versée pour former le fonds de masse de chaque élève.

Le bordereau du trousseau, qui en fixe le prix exact pour l'année courante, ainsi que le détail des autres objets que les élèves devront apporter avec eux, sera envoyé aux familles avec les lettres de nomination.

Des bourses et demi-bourses sont instituées en faveur des élèves dont les parents sont hors d'état de payer la pension et qui remplissent les conditions indiquées ci-après au titre : « Concession de places gratuites ».

De plus, il peut être alloué à chaque boursier ou demi-boursier un trousseau ou demi-trousseau à son entrée à l'école.

§ 2. — CONCOURS

Nul n'est admis à l'école que par voie de concours.

Le concours est public ; il a lieu chaque année à Paris et dans certains centres de province spécialement désignés.

Les épreuves portent uniquement sur les matières du programme des connaissances exigées, arrêté tous les ans par le ministre ; mais toutes ces matières, y compris la langue allemande, sont également obligatoires. Par suite, les candidats dont l'instruction en l'une quelconque des parties du programme serait reconnue insuffisante sont déclarés inadmissibles.

Aucun candidat ne peut se présenter au concours s'il n'est muni du diplôme de bachelier ès sciences, ou du diplôme de bachelier ès lettres, ou du certificat de la première épreuve de ce baccalauréat (1).

Un avantage de quinze points est accordé aux candidats qui sont en possession du diplôme de bachelier ès lettres ou pourvus du certificat de la première épreuve de ce baccalauréat.

Le concours est divisé en trois épreuves successives : les compositions, dont le détail est donné ci-après, un examen préliminaire ou du premier degré, les examens du second degré.

Compositions. — Les compositions comprennent :

1° Un exercice sur le cours de mathématiques spéciales ;
2° Une épure de géométrie descriptive ayant principalement pour objet de constater l'aptitude des candidats au dessin graphique ;

3° Une composition française ;
4° Un calcul trigonométrique ;
5° Un lavis ;
6° Une académie en partie ombrée au crayon, exécutée à une échelle donnée, d'après un dessin modèle.

La composition de dessin au concours d'admission de 1885 sera faite d'après la bosse.

Examen du premier degré. — L'examen oral du premier degré, qui porte sur l'ensemble des connaissances spécifiées dans le programme d'admission, sert à exclure des examens oraux du second degré les candidats insuffisamment préparés.

Les candidats qui, dans un concours précédent, ont été reconnus aptes à se présenter aux examens du second degré sont dispensés de celui du premier degré.

Examens du second degré. — Les examens oraux du second degré servent, concurremment avec les compositions, à déterminer le classement par ordre de mérite des candidats.

Chaque candidat admis aux examens oraux du second degré remet au président du jury, au moment même de l'examen, les feuilles d'épures, lavis et dessins exécutés par lui pendant l'année scolaire courante, d'après les spécifications portées au programme détaillé des connaissances exigées (1).

Lorsqu'un candidat est en possession du diplôme de bachelier ès lettres ou du certificat de la première épreuve de ce baccalauréat, il en informe les examinateurs d'admission au moment où il se présente devant chacun d'eux ; ceux-ci, après vérification, signalent le candidat comme ayant droit à l'avantage de 15 points dont il a été question plus haut.

Les compositions se feront simultanément à Paris et en province, les 18, 19 et 20 juin.

Un avis inséré au *Journal officiel*, au commencement de juin, et publié par les préfets dans leurs départements respectifs, fixe, d'après les demandes faites par les candidats au moment de leur inscription, les différents centres de composition, ainsi que les circonscriptions de ces centres.

Sur la seule publication de cet avis et sans qu'ils aient reçu aucun avertissement particulier, les candidats doivent se rendre en temps utile dans le centre de compositions qu'ils ont choisi ou qui leur a été assigné.

A Paris, les examens oraux du premier et du second degré commenceront simultanément le 1er juillet.

Un avis inséré au *Journal officiel* dans le mois d'août et qui sera publié par les préfets fera connaître les autres villes désignées comme centres et les dates précises de l'ouverture des examens.

La répartition entre les examinateurs du premier degré des candidats non déclarés admissibles dans un concours précédent, et leur ordre de passage devant ces examinateurs et devant ceux du second degré, seront déterminés par la voie du sort.

L'ordre de passage des candidats antérieurement déclarés admissibles devant les examinateurs du second degré sera également fixé par le sort.

A Paris, le tirage se fera successivement et publiquement par les examinateurs du premier degré, de semaine en semaine, le samedi matin, pendant toute la durée de la session ; le premier tirage aura lieu le samedi matin 21 juin. Les listes partielles des candidats ainsi désignés seront affichées immédiatement à la porte des salles d'examens.

En province, l'un des examinateurs procédera publiquement au tirage au sort, le premier jour de son arrivée dans chaque ville désignée comme centre d'examens. Les listes des candidats ainsi désignés seront immédiatement affichées à la porte des salles d'examens.

Le programme des connaissances exigées pour l'année 1884 est publié à la suite de la présente instruction.

Les coefficients d'influence, tant pour les examens oraux du second degré que pour les compositions, sont ainsi qu'il suit :

---

(1) Cette condition est constatée par les examinateurs d'admission, qui se font produire les diplômes.

(1) Les candidats qui ont déjà concouru peuvent représenter les épures de l'année précédente, en y ajoutant seulement cinq épures nouvelles relatives aux intersections de surfaces, et différant par les données, des épures de l'année précédente.

zed by G

1° *Examens oraux.*

Mathématiques, comprenant l'arithmétique, la géométrie, la géométrie descriptive, l'algèbre, la trigonométrie et la géométrie analytique	Premier examinateur	29
	Deuxième examinateur	29
Physique et chimie		15

2° *Compositions.*

Composition mathématique	4
Epure de géométrie descriptive	4
Calcul trigonométrique	1
Dessin d'imitation	5
Lavis	1
Composition française	7
Allemand (examen et composition)	5

Les notes d'appréciation des épreuves varient de 0 à 20.

Tout élève qui obtient, pour l'une des épreuves, une note inférieure à 5, est de droit déféré au jury et peut être exclu pour insuffisance d'instruction.

§ 3. — CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

Nul ne pourra être admis au concours s'il n'a préalablement justifié :

1° Qu'il est Français ou naturalisé Français;

2° Qu'il a seize ans au moins et vingt ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Néanmoins, les sous-officiers, les caporaux et brigadiers, et les soldats de l'armée, âgés de plus de vingt ans et qui auront accompli, au 31 décembre de l'année du concours, deux ans de service réel et effectif, seront admis à concourir pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans au 1er juillet de la même année.

Aucune dispense d'âge ou de temps de service, autre que celles qui viennent d'être indiquées, ne sera accordée.

Les jeunes gens admis à l'école avec le bénéfice de deux ans de service militaire ne pourront être classés à leur sortie que dans les services militaires.

Les candidats devront se faire inscrire, s'ils sont civils, à la préfecture du département où ils étudient, et, s'ils sont militaires, à la préfecture du département dans lequel ils sont en garnison, le 1er mai au plus tard. Nulle inscription ne sera admise après cette époque.

Les élèves du prytanée militaire sont seuls dispensés de l'inscription; ils sont examinés dans le centre d'examen assigné au département de la Sarthe.

Les candidats qui ne se présentent pas devant les examinateurs à leur tour d'inscription sont considérés comme renonçant à prendre part aux épreuves et rayés de la liste.

Les pièces à produire pour l'inscription sont :

1° L'acte de naissance du candidat et celui de son père, revêtus des formalités prescrites par la loi;

2° Une pièce attestant la possession du diplôme de bachelier ès sciences ou du diplôme de bachelier ès lettres, ou du certificat relatif à la première épreuve de ce baccalauréat;

3° Une déclaration d'un docteur en médecine, attaché à un hospice civil ou à un hôpital militaire, dûment légalisée, et constatant que le candidat a eu la petite vérole ou qu'il a été vacciné;

4° Un certificat du commandant du bureau de recrutement de la subdivision de région, constatant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité ou vice de conformation qui le rendrait impropre au service militaire, et que sa constitution permet d'estimer qu'à sa sortie de l'école il aura l'aptitude requise pour le service en temps de guerre.

A défaut de ce certificat, une demande de dispense spéciale faite par le candidat lui-même et visée par le commandant du recrutement qui devra indiquer le motif du refus d'un certificat d'aptitude au service militaire.

L'admission du candidat qui sollicite ainsi une dispense spéciale ne sera validée que par exception, sur la proposition du jury d'examen, justifiée par un rang élevé sur la liste de classement et par une valeur incontestable;

5° Une désignation par écrit des centres d'examens et de compositions choisis par le candidat ou par sa famille, conformément aux dispositions ci-après énoncées;

6° Une déclaration du père, de la mère ou du tuteur, reconnaissant qu'il est en mesure de payer la pension, ou, à défaut de cette déclaration, la remise d'une demande de concession de bourse.

Tout candidat militaire doit ajouter à ces pièces :

1° Un état signalétique et des services renfermant, en sus des renseignements réglementaires, l'indication des périodes de mise en subsistance dans d'autres corps;

2° Un certificat du conseil d'administration du corps, indiquant que, déduction faite de tous les congés, permissions ou dispenses de service de toute nature et du temps passé en subsistance dans d'autres corps, le candidat comptera, au 31 décembre 1884, deux ans de service réel et effectif sous les drapeaux;

3° Un certificat de bonne conduite.

Le candidat non militaire a la faculté de faire ses compositions et de subir ses examens dans les centres assignés aux départements où se trouve soit le domicile de sa famille, soit l'établissement où il a achevé son instruction. Il fait connaître le département qu'il choisit.

Tout candidat non déclaré admissible antérieurement, qui, pour un motif valable, serait autorisé à changer de centre d'examens, passera avec l'examinateur du premier degré désigné par le sort pour le premier centre qu'il avait choisi et en tête de la liste.

Le candidat militaire subit les épreuves dans les centres de compositions et d'examens assignés au département où le corps dont il fait partie se trouve en garnison.

L'autorité militaire doit lui délivrer, à cet effet, s'il y a lieu, des permissions dont la durée ne pourra excéder le temps nécessaire au voyage et à l'examen.

Si, après s'être fait inscrire à la préfecture, le candidat militaire change de garnison, il doit en informer le ministre de la guerre.

Les pièces fournies par les candidats qui ne seraient point admis à l'école polytechnique leur seront ultérieurement restituées par la préfecture où l'inscription aura été effectuée.

Le préfet doit envoyer au ministre, le 2 mai, la liste des inscriptions, qui sera ainsi arrêtée et close définitivement.

§ 4. — CONCESSION DE PLACES GRATUITES

Les bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux sont accordées par le ministre de la guerre sur la proposition des conseils d'instruction et d'administration de l'école, conformément à la loi du 5 juin 1850.

Les demandes adressées au ministre de la guerre devront être remises, au moment de l'inscription, c'est-à-dire le 1er mai au plus tard, au préfet chargé de l'inscription et être accompagnées d'un engagement pris par les parents ou tuteurs des candidats et libellé ainsi qu'il suit :

« Je soussigné (1) étant en instance pour obtenir une place gratuite à l'école polytechnique en faveur de mon (2) m'engage à rembourser au Trésor le montant des frais de pension et de trousseau qui me seront accordés, dans le cas où il ne servirait pas au moins pendant dix ans dans celui des services publics, civils ou militaires, auquel il aura droit d'être admis d'après son numéro de classement sur la liste de sortie.

« A , le 188 . »

Le préfet enverra, le 2 mai, au ministre la liste des demandes; toutefois, dans quelques cas exceptionnels, ce délai du 1er mai sera prorogé jusqu'au 1er août, les familles ayant, du reste, à justifier des circonstances qui ont motivé le retard.

Toute demande produite après cette date, de quelque manière qu'elle se présente et quelles que soient les causes du retard, sera irrévocablement écartée.

Dans le courant de mai, le préfet soumettra au conseil municipal chaque demande appuyée de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents, ainsi que d'un relevé du rôle des contributions; il provoquera une délibération du conseil à ce sujet; il y joindra ses observations et son avis.

Le travail du préfet, avec chaque dossier ainsi complété, devra être envoyé au ministre de la guerre avant le 25 juin.

(1) Nom, prénoms et qualité.

(2) Fils, beau-fils, neveu, pupille, etc.

NOTA. — Cette pièce devra être établie sur papier timbré et la signature du pétitionnaire sera légalisée par le maire.

§ 5. — CONDITIONS EXIGÉES POUR L'ADMISSION A L'ÉCOLE

Tout candidat admis qui renonce au bénéfice de son admission doit adresser au ministre, dans le plus bref délai, sa démission, accompagnée du consentement de son père ou de son tuteur.

Tout candidat nommé élève qui ne se sera pas présenté au commandant de l'école dans le délai fixé par sa lettre de nomination sera considéré comme démissionnaire.

Avant d'être admis définitivement à l'école, chaque élève sera soumis à une visite de médecins de l'établissement, puis, s'il y a lieu, à une contre-visite, afin de constater qu'il n'a aucun vice de conformation ni aucune infirmité qui le mettrait hors d'état de suivre les cours ou qui le rendrait impropre au service militaire.

L'élève admis par exception, sans certificat d'aptitude au service, est également soumis, à son entrée à l'école, à la visite du médecin de l'établissement; il est de nouveau visité à sa sortie. Cette dernière visite a pour objet de constater si le vice de conformation ou l'infirmité qui le rendait impropre au service militaire a persisté ou disparu.

Nul ne peut d'ailleurs être reçu à l'école s'il ne produit un récépissé soit du receveur central de la Seine, soit d'un trésorier payeur général ou d'un receveur particulier, constatant qu'il a payé le prix du trousseau ou du demi-trousseau, suivant le cas. Il doit, en outre, remettre au général commandant l'école une promesse sous seing privé, dans la forme indiquée par l'article 1326 du code civil, par laquelle son père, sa mère ou son tuteur s'engage à verser dans la caisse du receveur central de la Seine, d'un trésorier-payeur général ou d'un receveur particulier, par trimestre et d'avance, le montant de la pension si l'élève est pensionnaire, ou de la demi-pension s'il a obtenu une demi-place gratuite. Cette promesse, qui doit être légalisée par le maire ou par le sous-préfet, sera faite par l'élève lui-même s'il est majeur ou s'il jouit de ses biens.

Il est donc essentiel que, dans la prévision de leur admission à l'école, les candidats se mettent en mesure de payer la valeur du trousseau dès qu'ils auront reçu leur lettre de nomination et qu'ils se munissent du récépissé constatant ce versement.

Quant à la somme de 100 francs formant le fonds de masse individuelle, elle doit être versée directement à la caisse de l'école le jour même de l'entrée de l'élève.

Les élèves dont les père, mère ou tuteur ne résident pas à proximité de Paris doivent, en outre, avoir un correspondant dûment accrédité auprès du général commandant l'école.

Paris, le 15 février 1884.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

PROGRAMME

DES

connaissances exigées pour l'admission à l'école polytechnique.

I. — ARITHMÉTIQUE

Propositions sur le produit de plusieurs nombres entiers.

Division par un produit de plusieurs facteurs.

Théorie du plus grand commun diviseur.

Tout nombre qui divise un produit de deux facteurs et qui est premier avec l'un d'eux divise l'autre. — Théorie du plus petit commun multiple.

Nombres premiers. — Décomposition d'un nombre en facteurs premiers; la décomposition est unique. — Si deux nombres sont premiers entre eux, leurs puissances sont premières entre elles.

— Tout nombre divisible séparément par plusieurs autres premiers entre eux deux à deux est divisible par leur produit. — Application de la décomposition en facteurs premiers à la recherche des diviseurs d'un nombre, du plus grand commun diviseur et du plus petit commun multiple de plusieurs nombres. — Quand une fraction a ses termes premiers entre eux, les termes de toute fraction équivalente sont des équimultiples de ceux de la première.

Mesure des grandeurs. — Mesure d'une grandeur incommensurable avec l'unité. — Définition des opérations sur les nombres incommensurables. — Conditions de proportionnalité de deux grandeurs variables. — Quand une grandeur varie proportionnellement à plusieurs autres, elle varie proportionnellement à leur produit.

Extractions de la racine carrée et de la racine cubique d'un nombre entier ou fractionnaire : 1° à moins d'une unité; 2° à moins de $1/n$. — Définition de la racine $m^{ième}$ d'un nombre qui n'est pas une puissance $m^{ième}$ exacte.

Progressions arithmétiques et géométriques. — Recherche de la fraction ordinaire équivalente à une fraction décimale périodique. — Conditions pour qu'une fraction irréductible puisse être exactement convertie en décimales ou donne lieu à une fraction périodique simple ou mixte.

II. — GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE

Géométrie plane.

Lignes proportionnelles. — Rapport des segments que la bissectrice d'un angle d'un triangle ou de son supplément intercepte sur le côté opposé. — Lieu du point dont les distances à deux points fixes ont un rapport donné. — Droites antiparallèles par rapport à un angle; invariabilité du produit des segments interceptés par un cercle sur une sécante qui tourne autour d'un point fixe.

Figures homothétiques. — Cas de similitude des triangles. — Décomposition de deux polygones semblables en triangles semblables; rapport des droites homologues. — Proportionnalité des segments interceptés sur deux droites parallèles par des droites concourantes. — Centres et axes d'homothétie de trois figures homothétiques deux à deux et en particulier de trois cercles.

Relations métriques entre les divers éléments d'un triangle rectangle ou quelconque. — Lieu du point dont la somme ou la différence des carrés des distances à deux points fixes est constante. — Cercle passant par deux points et tangent à une droite ou à un cercle.

Définition des divisions et des faisceaux harmoniques. — Pour qu'un faisceau soit harmonique, il faut et il suffit qu'une parallèle à l'un des côtés soit divisée en deux parties égales par les trois autres.

Construction d'expressions algébriques. — Division d'une droite en moyenne et extrême raison. — Inscription des polygones réguliers : carré, hexagone et triangle équilatéral, décagone et pentagone, pentédécagone.

Calcul du rapport de la circonférence au diamètre par la méthode des isopérimètres.

Mesure des aires. — Rapport des aires de deux figures semblables.

Géométrie dans l'espace.

Propriétés des angles polyèdres convexes et en particulier des trièdres.

Trièdres supplémentaires. — Cas d'égalité des trièdres. — Trièdres symétriques.

Conditions pour qu'on puisse former un trièdre avec trois faces données ou trois dièdres donnés.

Volume du parallélipipède, du prisme, de la pyramide, du tronc de pyramide à bases parallèles, du tronc de prisme triangulaire.

Polyèdres symétriques. — Symétrie par rapport à un centre ou à un plan; comment on les ramène l'une à l'autre. — Equivalence des polyèdres symétriques.

Figures homothétiques dans l'espace. — Décomposition des polyèdres semblables. Rapport des volumes. Centres et axes d'homothétie de trois figures homothétiques; plans d'homothétie de quatre figures homothétiques; application aux systèmes de sphères.

Sphère déterminée par quatre points. — Sphères tangentes à quatre plans. — Figures tracées sur la sphère. — Pôles d'un cercle. — Angle de deux arcs de grand cercle. — Triangles sphériques polaires. — Cas d'égalité des triangles sphériques. — Triangles sphériques symétriques. — Plus court chemin entre deux points sur la sphère. — Tracé des cercles sur la sphère : construction des triangles sphériques; grand cercle passant par un point donné et tangent à un petit cercle; grand cercle tangent à deux petits cercles.

Aires du cylindre, du cône, du tronc de cône, de la zone, de la sphère, du triangle sphérique. — Volume du cylindre, du cône, du tronc de cône, du secteur sphérique, de la sphère, du segment sphérique.

Définition de l'ellipse, de l'hyperbole et de la parabole par leur propriété focale. — Sections planes du cône de révolution. — Section antiparallèle du cône oblique à base circulaire.

III. — ALGÈBRE

Division des polynômes entiers.

Déterminants. — Théorème sur l'échange de deux lignes parallèles; développement suivant éléments d'une même ligne; décomposition d'un déterminant dans lequel les éléments d'une même ligne sont des polynômes. — Résolution des équations du premier degré à plusieurs inconnues. — Condition pour qu'il y ait une relation linéaire et homogène entre n fonctions linéaires et homogènes de n variables.

Calcul des radicaux. — Exposants fractionnaires. — Exposants négatifs. — Expressions imaginaires. — Résolution de l'équation du second degré et de l'équation bicarrée. — Trinômes du second degré. — Questions de maximum et de minimum.

Arrangements; permutations; combinaisons. — Binôme de Newton. — Puissances et racines d'un polynôme. — Somme des carrés et des cubes des n premiers nombres; piles de boulets.

Fractions continues. — Loi de formation et propriétés des réduites. — Réduction d'un nombre en fraction continue. — Résolution en nombres entiers de l'équation $ax + by = c$.

Etude de la fonction a^x, a étant un nombre positif. — Limite de $\left(1 + \frac{1}{m}\right)^m$, lorsque m croît indéfiniment. — Théorie des logarithmes considérés comme exposants.

Dérivées. — Développement de l'accroissement d'un polynôme entier suivant les puisances des accroissements des variables. — Dérivée d'une fonction de fonction, d'une somme, d'un produit, d'un quotient, d'une puissance quelconque. — Dérivée de la fonction logarithmique, de la fonction exponentielle, des fonctions circulaires. — Dérivée d'une fonction implicite algébrique. — Fonction croissante ou décroissante : 1° dans un intervalle donné; 2° pour une valeur donnée de la variable.

Un polynôme homogène et du second degré à n variables est, en général, la somme des carrés de n fonctions linéaires et homogènes de ces variables; conditions pour que le nombre des carrés soit inférieur à n — Conditions pour qu'un polynôme homogène et du second degré à trois variables soit un carré parfait.

Propriétés générales des équations algébriques. — Nombre des racines d'une équation; relations entre les coefficients et les racines : toute fonction rationnelle et symétrique des racines s'exprime rationnellement en fonction des coefficients.

Propriétés spéciales des équations à coefficients réels. — Racines imaginaires conjuguées; indications que fournissent les signes des résultats de la substitution de deux nombres réels.

Condition pour que deux polynômes homogènes à deux variables aient au moins un facteur linéaire commun. — Condition pour que deux équations de degré m et n aient au moins une solution commune; le résultat est homogène et du degré n par rapport aux coefficients de la première équation, homogène et du degré m par rapport aux coefficients de la seconde.

Plus grand commun diviseur de deux polynômes. — Condition pour qu'une équation ait des racines égales. — Réduction d'une équation qui a des racines égales. — Exprimer qu'une équation a une racine double.

Transformation des équations, lorsque chaque racine de l'équation cherchée est une fonction rationnelle d'une ou de deux racines de l'équation cherchée est une fonction rationnelle d'une ou de deux racines de l'équation proposée. — Equation aux carrés des différences. — Equations réciproques.

Résolution des équations numériques. — Limites des racines. — Recherche des racines commensurables. — La dérivée logarithmique d'une fonction entière passe du négatif au positif lorsqu'elle devient infinie. — Théorèmes de Rolle, de Descartes, de Sturm. — Lorsque toutes les racines sont réelles, on peut substituer aux fonctions de Sturm les dérivées successives du premier membre de l'équation. — Méthode d'approximation de Newton et méthode des parties proportionnelles déduites de considérations géométriques.

Décomposition d'une fraction rationnelle en éléments simples.

Résolution algébrique de l'équation du troisième degré.

IV. — TRIGONOMÉTRIE

Fonctions circulaires. — Arcs correspondants à une fonction circulaire donnée.

Théorie des projections.

Relations entre les fonctions circulaires d'un même arc. — Formules relatives à l'addition, à la soustraction, à la multiplication et à la division des arcs. — Manière de rendre les formules calculables par logarithmes.

Usage des tables.

Limite du rapport de l'arc au sinus ou à la tangente lorsque l'arc tend vers zéro. — La différence entre un arc compris entre 0 et $\frac{\pi}{2}$ et son sinus est moindre que le sixième du cube de l'arc.

Formules relatives aux triangles rectangles et quelconques.

Résolution trigonométrique de l'équation du troisième degré et de l'équation binôme.

Relation entre les trois côtés et un angle d'un triangle sphérique.

V. — GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE

Géométrie plane.

Coordonnées rectilignes; leur transformation. — Coordonnées du point qui divise un segment de droite dans un rapport donné; équation de la ligne droite. — Distance de deux points; équation du cercle.

Théorie analytique de la ligne droite.

Condition pour que l'équation générale du second degré représente un cercle ou représente un système de deux droites.

Théories générales relatives aux courbes planes. — Equation de la tangente en un point donné d'une courbe; tangente menée par un point quelconque du plan ou parallèlement à une droite donnée; exprimer que deux courbes sont tangentes; normale, sous-tangente, sous-normale. — Recherche des asymptotes; application aux courbes algébriques; disposition relative de la branche de courbe et de l'asymptote; exprimer qu'une droite est asymptote d'une courbe algébrique. — Centres. — Diamètres rectilignes et axes. — Equation d'une courbe semblable à une courbe donnée. Deux courbes générales, l'une d'ordre m, l'autre d'ordre n, ont mn points communs. — Construction des courbes; concavité et convexité; condition pour que l'origine soit un point multiple d'une courbe algébrique et détermination des tangentes en ce point.

Application des propriétés des polynômes homogènes à la classification des courbes du second ordre et à la réduction de l'équation générale du second degré.

Application des diverses théories générales aux courbes du second degré. — Intersection de la courbe et d'une droite; conditions de contact. — Polaire d'un point; équation des tangentes menées par un point donné; condition pour qu'un point soit intérieur ou extérieur à la courbe. — Equation des asymptotes; condition pour qu'une hyperbole soit équilatère. — Discussion des équations du centre. — Equation générale du diamètre; relation entre les coefficients angulaires de deux diamètres conjugués, équation des axes; équation aux carrés des longueurs des demi-axes. — Similitude de deux courbes du second ordre.

Hexagones de Pascal et de Brianchon.

Théorie des foyers et des directrices.

Etude sommaire des courbes du second degré sur les équations réduites. — Questions communes aux trois courbes; propriétés focales et tracés qui en résultent pour les tangentes et pour l'intersection de la courbe et d'une droite; équa-

tions de la tangente et de la normale en fonction du coefficient angulaire; normales menées par un point du plan. — Questions relatives à l'ellipse et à l'hyperbole: diamètres: cordes supplémentaires; diamètres conjugués; théorèmes d'Apollonius; construire les axes connaissant un système de diamètres conjugués. — Tracés spéciaux pour l'ellipse considérée comme projection du cercle.

Propriétés spéciales de l'hyperbole relativement aux asymptotes; hyperboles conjuguées; hyperbole rapportée à ses asymptotes; construire une hyperbole connaissant les asymptotes et un point de la courbe. Propriétés spéciales de la parabole relativement aux diamètres, à la sous-tangente et à la sous-normale; parabole rapportée à un diamètre et à la tangente à l'extrémité de ce diamètre; parabole considérée comme la limite d'une ellipse ou d'une hyperbole.

Equation trinôme commune aux trois courbes du second degré.

Intersection de deux coniques. — Construction des racines des équations du troisième et du quatrième degré par l'intersection d'une parabole et d'un cercle.

Coordonnées polaires. Leur transformation en coordonnées rectilignes. — Equation de la ligne droite. — Distance de deux points; équation du cercle. — Equation des coniques lorsqu'on prend pour axe polaire l'axe focal et pour pôle un foyer ou le centre. — Construction des courbes en coordonnées polaires; tangentes; asymptotes; concavité ou convexité par rapport aux pôles.

Géométrie dans l'espace.

Coordonnées rectilignes. — Leur transformation. — Formules qui servent à rapporter une figure plane à deux axes situés dans son plan. — Distance de deux points; équation de la sphère.

Théories analytiques du plan et de la ligne droite, en supposant les coordonnées rectangulaires pour toutes les questions relatives aux angles et aux distances.

Tangente à une courbe. — Plan tangent à une surface; normale. — Equations des surfaces coniques ou cylindriques et des surfaces de révolution.

Surfaces du second ordre. — Plan polaire d'un point. — Plan tangent et normal; cône circonscrit. — Centre; cône asymptote. — Plans diamétraux et diamètres; plans principaux et axes. — Application des propriétés des polynômes homogènes à la classification des surfaces du second ordre et à la réduction de l'équation générale du second degré. — Sections planes; sections circulaires. — Génératrices rectilignes; plans directeurs du paraboloïde hyperbolique. — Conditions pour qu'une surface du second degré soit de révolution. — Cas où l'intersection de deux surfaces du second ordre se compose de deux courbes planes.

VI. — GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE

Représentation du point, de la ligne droite et du plan. — Emploi d'un plan de projection auxiliaire perpendiculaire à l'un des plans de projection primitifs. — Rotation autour d'un axe perpendiculaire ou parallèle à l'un des plans de projection; rabattements.

Intersection de deux droites, de deux plans, d'une droite et d'un plan. Angle de deux droites, angle de deux plans et questions inverses. — Distance de deux points, d'un point à une droite ou à un plan; plus courte distance de deux droites.

Sphère, section plane. Intersection d'une sphère et d'une droite. — Plan tangent à la sphère par une droite. — Sphère inscrite ou circonscrite au tétraèdre. — Cône circonscrit à la sphère. — Génératrices communes et plans tangents communs à deux cônes de révolution de même sommet. — Résolution des trièdres.

Plan tangent au cône et au cylindre par un point pris sur la surface; par un point extérieur; parallèlement à une droite donnée. — Plan tangent et normale en un point d'une surface de révolution; plan tangent parallèle à un plan donné; application à la surface gauche de révolution. — Représentation des cônes, des cylindres et des surfaces de révolution.

Section plane d'un cône, d'un cylindre, d'une surface de révolution et en particulier de la surface gauche de révolution. — Intersection de ces surfaces et d'une droite.

Intersection de deux surfaces coniques ou cylindriques, d'un cône ou d'un cylindre et d'une surface de révolution, de deux surfaces de révolution dont les axes se rencontrent.

Développement d'une surface conique ou cylindrique; transformée d'une ligne tracée sur la surface.

VII. — PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

Ainsi que l'indiquent le titre et le texte même du programme, les questions ne porteront que sur la physique expérimentale. L'examinateur ne laissera, sous aucun prétexte, les candidats s'égarer dans les développements mathématiques. Il s'agit simplement pour lui de constater que les lois fondamentales et les faits essentiels de la physique expérimentale sont bien compris et permettent à ceux qui seront admis de profiter de l'enseignement supérieur donné à l'intérieur de l'école.

Pesanteur. — Chute des corps dans le vide et dans l'air. Lois de la chute des corps par expériences. Poids et centre de gravité d'un corps. Pendule pesant; expériences de Galilée. Formule du pendule simple (sans démonstration). Description de la balance. Vérification. Pesée.

Notions sur les différents états des corps.

Hydrostatique. — Principe de Pascal considéré comme une propriété caractéristique de l'état fluide et démontrée *à posteriori* par ses conséquences expérimentales. Pression dans les liquides pesants. Vases communiquants. Presse hydraulique. Niveau d'eau. Principe d'Archimède démontré par le raisonnement et vérifié par l'expérience. Liquides superposés. Niveau à bulle d'air.

Statique des gaz. — Pesanteur de l'air. Baromètre. Principe d'Archimède dans les gaz. Aérostats. Elasticité et compressibilité des gaz. Loi de Mariotte. Lois du mélange des gaz. Machine pneumatique. Machine de compression. Pompes. Siphon. Vase de Mariotte. Fontaine de Héron. Fontaine intermittente.

Chaleur. — Effets généraux produits par la chaleur. Température. Mesure conventionnelle des températures; degré de température. Thermomètre. Dilatation absolue du mercure par Dulong et Petit. Dilatation du verre. Dilatation cubique de quelques solides. Dilatation des liquides; maximum de densité de l'eau.

Dilatation des gaz; expériences de Gay-Lussac. Lois de Gay-Lussac; formules qui s'en déduisent.

Changement d'état des corps. — Fusion; solidification; circonstances caractéristiques. Surfusion. Mélanges réfrigérants. Vaporisation. Influence de la température sur la tension et la densité des vapeurs. Principe du condenseur de Watt. Distillation. Tension des vapeurs dans les gaz. Evaporation. Ebullition. Expériences de caléfaction. Liquéfaction des gaz.

Hygrométrie. — Etat hygrométrique de l'air. Principaux hygromètres. Psychromètre.

Calorimétrie. — Quantités de chaleur. Chaleur spécifique. Indication succincte des procédés employés pour mesurer les chaleurs spécifiques des solides, des liquides et des gaz. Relation entre les chaleurs spécifiques et les poids atomiques. Distinction entre la chaleur spécifique à pression constante et la chaleur spécifique à volume constant. Chaleur latente. Indication succincte des procédés employés pour mesurer les chaleurs latentes de fusion, de solidification et de vaporisation.

Chaleur rayonnante. — Propagation rectiligne de la chaleur. Transmission de la chaleur à travers divers milieux. Analogie de la chaleur et de la lumière.

Lois du rayonnement. Vitesse du refroidissement dans le vide, dans les gaz.

Emission; pouvoirs émissifs. Réflexion; pouvoirs réflecteurs. Diffusion; pouvoirs diffusifs. Absorption; pouvoirs absorbants. Proportionnalité des pouvoirs émissifs et absorbants démontrée au moyen de l'appareil de Ritchie. Théorie de la rosée.

Conductibilité. — Notions très sommaires sur la conductibilité. Expériences d'Ingenhouz et de Sénarmont. Propagation de la chaleur dans les liquides et dans les gaz. Conservation de la chaleur.

Electricité statique. — Développement de l'électricité par frottement. Corps bons et mauvais conducteurs. Hypothèse des deux fluides. Enoncé de la loi des attractions et des répulsions électriques. Pouvoir des pointes. Electricité par influence. Electroscopes. Machine de Ramsden. Electrophore. Machine de Holtz. Condensateur. Bouteille de Leyde; batterie. Effets divers produits par l'électricité. Electricité atmosphérique; éclair; foudre; tonnerre. Paratonnerre; décharge latérale; choc en retour.

Magnétisme. — Aimants naturels. Induction magnétique sur le fer doux, sur l'acier. Hypothèse des deux fluides. Force coercitive. Action magnétique du globe; nature de cette action. Déclinaison et inclinaison de l'aiguille aimantée; méridien magnétique. Boussole de déclinaison.

Electricité dynamique. — Expériences de Galvani et de Volta. Pile de Volta; principales modifications de la pile à un seul liquide. Influence de l'action chimique sur le développement de l'électricité dans la pile. Expériences. Effets chimiques des courants. Electrolyse. Voltamètre. Polarisation des électrodes. Piles secondaires. Piles à gaz. Zinc amalgamé. Pile de Daniell. Pile de Bunsen. Dorure; argenture; galvanoplastie. Effets physiques des courants. Etincelle; lumière électrique. Action d'un courant sur l'aiguille aimantée; règle d'Ampère. Galvanomètre. Courants thermo-électriques. Expériences de Seebeck. Thermomètre thermo-électrique; graduation.

Electro-dynamique. — Expériences diverses (les plus simples) démontrant l'action des courants sur les courants et des courants sur les aimants. Action de la terre sur les courants. Conducteurs astatiques. Solénoïdes. Action des solénoïdes sur les solénoïdes et des solénoïdes sur les aimants. Assimilation des aimants aux solénoïdes. Aimantation par les courants. Electro-aimants. Principe du télégraphe électrique; télégraphe de Morse.

Induction électro-dynamique. — Expériences diverses de Faraday. Induction d'un aimant sur un disque en mouvement. Induction terrestre. Machine de Clarke.

Acoustique. — Son. Etat vibratoire du corps sonore. Mesure du nombre de vibrations par les appareils enregistreurs. Hauteur du son; intensité. Propagation d'un ébranlement vibratoire dans un cylindre indéfini. Propagation du son dans l'air. Détermination expérimentale de la vitesse du son: formule. Réflexion du son dans les tuyaux. Interférence de l'onde directe et de l'onde réfléchie. Conditions de résonnance des tuyaux à vent. Gamme et intervalles musicaux. Téléphone. Phonographe.

Optique. — Propagation rectiligne de la lumière; ombre; pénombre. Mesure des intensités relatives de deux lumières; photomètres de Rumford et de Bunsen. Réflexion de la lumière. Lois. Miroirs plans. Miroirs sphériques; foyers conjugués; images. Réfraction de la lumière; lois. Indice de réfraction. Réflexion totale; mirage. Lentilles sphériques; relation entre les distances focales conjuguées des lentilles sans épaisseur. Images; vérifications expérimentales. Chambre noire. Loupe. Microscope. Lunette astronomique. Lunette de Galilée. Dispersion de la lumière. Spectre solaire. Acromatisme des prismes et des lentilles établi par expérience. Raies de Frauenhofer; indice des raies du spectre. Spectres des solides et des liquides incandescents. Spectres des gaz incandescents. Analyse spectrale. Explication des raies du spectre solaire. Hypothèse sur la constitution du soleil.

Spectre des rayons calorifiques. Spectre des rayons chimiques. Principe de la photographie. Vision. Description de l'organe visuel. Formation des images sur la rétine. Stéréoscope.

VIII. — CHIMIE

Idée générale des phénomènes dont la chimie s'occupe.

Règles de la nomenclature chimique.

Loi des proportions multiples. Loi de Gay-Lussac. Equivalents.

Oxygène.

Divers modes de préparation. Propriétés physiques et chimiques du gaz oxygène.

Hydrogène.

Divers modes de préparation. Propriétés physiques et chimiques de ce gaz.

Combinaison de l'hydrogène avec l'oxygène. Protoxyde d'hydrogène ou eau.

Propriétés physiques de l'eau. Composition de l'eau. Synthèse de l'eau par la méthode eudiométrique. Première remarque sur la simplicité des rapports entre les volumes les gaz simples qui se combinent. Synthèse de l'eau au moyen de l'oxyde de cuivre. Analyse de l'eau par la pile. Manières diverses d'exprimer la composition de l'eau. Propriétés chimiques de l'eau.

Bioxyde d'hydrogène ou eau oxigénée. Mode de préparation. Propriétés physiques et chimiques.

Azote.

Mode de préparation. Propriétés physiques et chimiques de ce gaz.

Air atmosphérique. Généralités sur la constitution de l'atmosphère. Détermination des quantités de vapeur d'eau et d'acide carbonique contenues dans l'atmosphère. Détermination de l'oxygène par les réactifs absorbants et par la combustion dans l'eudiomètre. L'air est un mélange et non une combinaison des gaz azote et oxygène; preuve fondée sur la loi de solubilité des gaz dans l'eau.

Combinaison de l'azote avec l'oxygène. Acide azotique ou nitrique. Acide azotique anhydre; acides hydratés à proportions définies. Propriétés chimiques de l'acide azotique à divers états de concentration. Combinaison directe de l'azote et de l'oxygène sous l'influence de l'étincelle électrique. Préparation de l'acide azotique dans les arts. Purification de l'acide azotique du commerce.

Protoxyde d'azote. Préparation. Propriétés physiques et chimiques de ce gaz. Son analyse par le potassium et dans l'eudiomètre.

Bioxyde d'azote. Préparations. Propriétés chimiques.

Analyse du deutoxyde d'azote. Caractères ordinaires.

Acide azoteux. Circonstances dans lesquelles il se produit.

Acide hypoazotique. Préparations. Propriétés.

Remarques sur les rapports en volume et en poids suivant lesquels l'azote et l'oxygène se combinent pour former les composés précédents.

Combinaisons de l'azote avec l'hydrogène, ou ammoniaque. Circonstances dans lesquelles l'azote et l'hydrogène paraissent se combiner directement. Origine des composés ammoniacaux. Préparation du gaz ammoniac et de sa dissolution aqueuse. Préparation dans les arts. Propriétés physiques et chimiques du gaz ammoniac. Son analyse. Combinaison directe du gaz ammoniac avec le gaz acide chlorydrique; remarque sur le rapport des volumes de ces deux gaz lorsqu'ils se combinent; équivalent de l'ammoniaque.

Soufre.

État sous lequel on le trouve dans la nature. Extraction et purification du soufre naturel. Propriétés physiques du soufre; dimorphisme; phénomènes curieux qu'il présente à diverses températures. Propriétés chimiques du soufre.

Combinaisons du soufre avec l'oxygène. Acide sulfureux. Divers modes de production de ce gaz. Propriétés physiques et chimiques.

Acide sulfurique. Divers hydrates définis de l'acide sulfurique. Acide sulfurique fumant de Nordhausen. Acide sulfurique anhydre; sa formation par la combinaison directe de l'acide sulfureux et de l'oxygène, sous l'influence de la mousse de platine. Son extraction de l'acide fumant de Nordhausen.

Préparation de l'acide sulfurique hydraté. Propriétés de l'acide monohydraté.

Acide hyposulfurique et acide hyposulfureux. Propriétés. Préparations.

Combinaisons du soufre avec l'hydrogène. Acide sulfhydrique. Sa préparation. Propriétés physiques et chimiques de ce gaz. Analyse du gaz acide sulfhydrique.

Bisulfure d'hydrogène. Circonstances dans lesquelles il se produit.

Chlore.

Préparations de ce gaz dans les laboratoires et dans les arts.

Propriétés physiques. Propriétés chimiques.

Combinaisons du chlore avec l'oxygène.

Acides perchlorique, chlorique, hypochlorique, chloreux et hypochloreux, propriétés et préparations de ces acides.

Acide chlorhydrique. Combinaison directe du chlore avec l'hydrogène, sous l'influence de la lumière solaire. Préparation de l'acide chlorhydrique dans les laboratoires et dans les arts. Analyse du gaz chlorhydrique.

Chlorure de soufre. Leur préparation.

Chlorure d'azote.

Brome et Iode. Faire ressortir simplement leur analogie avec le chlore

Fluor. Son existence hypothétique. Acide fluorhydrique.

Phosphore.

Propriétés physiques et chimiques. Divers états isomériques. Combinaisons du phosphore avec l'oxygène. Acide phosphorique. Ses différents hydrates. Acide phosphoreux. Acide hypophosphoreux et oxyde de phosphore.

Combinaisons du phosphore avec l'hydrogène. Chlorure de phosphore.

Arsenic.

Combinaisons de l'arsenic avec l'oxygène. Acide arsénieux. Acide arsénique.

Combinaisons de l'arsenic avec l'hydrogène et avec le chlore. Appareil de Marsh.

Bore.

Ses combinaisons avec l'oxygène et avec le fluor.

Silicium.

Ses combinaisons avec l'oxygène, l'hydrogène, le chlore et le fluor.

Carbone.

États divers sous lesquels le carbone se trouve dans la nature.

Combinaisons du carbone avec l'oxygène. Acide carbonique. Divers modes de formation, préparation. Propriétés physiques et chimiques du gaz acide carbonique. Liquéfaction de l'acide carbonique. Appareil de Thilorier pour préparer l'acide carbonique liquide. Circonstances dans lesquelles l'acide carbonique se produit dans la nature. Analyse de l'acide carbonique.

Oxyde de carbone. Préparation par la réaction du charbon sur l'acide carbonique. Préparation dans les laboratoires par l'action de l'acide sulfurique concentré sur l'acide oxalique. Propriétés physiques et chimiques du gaz oxyde de carbone. Analyse du gaz oxyde de carbone.

Hydrogène protocarboné. Hydrogène bicarboné. Préparation de ces deux gaz.

Application des méthodes eudiométriques à l'analyse des carbures d'hydrogène gazeux.

Sulfure de carbone ou acide sulfocarbonique.

Combinaison du carbone avec l'azote. Cyanogène. Préparations. Propriétés physiques et chimiques. Analyse du cyanogène. Acide cyanhydrique ou prussique.

IX. — LANGUE FRANÇAISE

Les candidats feront une composition française du genre de celles qui sont le sujet des exercices prescrits par les programmes de la classe de philosophie.

X. — LANGUE ALLEMANDE

Les candidats devront connaître les règles principales de la grammaire, savoir expliquer à livre ouvert un texte facile, et répondre en allemand à quelques questions simples adressées aussi en allemand par l'examinateur.

Indépendamment de l'examen oral, ils feront une version, et un thème qui devra être écrit en caractères allemands.

XI. — DESSIN GÉOMÉTRIQUE, LAVIS, DESSIN D'IMITATION

Les candidats devront être exercés au dessin géométrique, au lavis et au dessin d'imitation.

Entre autres compositions qu'ils auront à faire sous les yeux des commissaires délégués par le ministre de la guerre, ils auront à exécuter :

1° Une épure de géométrie descriptive;

2° Un lavis à l'encre de Chine d'après un modèle donné.

3° Un dessin au crayon qui sera, selon la désignation qui en sera faite aux candidats au moment de l'épreuve, soit une tête ombrée, ou une académie en partie ombrée à reproduire, à échelle réduite, d'après un dessin modèle, soit une tête ombrée, ou un torse, ou une académie au trait, à représenter d'après la bosse.

XII. — ÉPURES, FEUILLES DE LAVIS ET DE DESSIN A REMETTRE AUX EXAMINATEURS

Les candidats présenteront aux examinateurs :

1° Toutes les épures relatives aux questions spécifiées dans le programme de géométrie descriptive;

2° Deux exercices de lavis;

3° Trois des dessins d'imitation exécutés par le candidat durant l'année scolaire qui a précédé l'examen.

Les épures, les lavis et les dessins présentés aux examinateurs devront tous avoir été exécutés par le candidat pendant la durée de l'année scolaire courante, et porter l'attestation du professeur du candidat, avec la date de l'attestation. Toutefois, les candidats qui ont déjà subi un examen pourront représenter les mêmes épures en y joignant seulement cinq épures nouvelles relatives aux intersections de surfaces et différant, par les données, des épures de l'année précédente.

XIII. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les candidats seront astreints à présenter le diplôme de l'un des deux baccalauréats ou le certificat de la première épreuve du baccalauréat ès lettres. Un avantage de 15 points est accordé à ceux qui sont en possession du diplôme de bachelier ès lettres ou pourvus du certificat de la première épreuve de ce baccalauréat.

Toutes les matières comprises dans les programmes ci-dessus sont également obligatoires. Les candidats dont les connaissances en l'une quelconque des parties seraient reconnues insuffisantes seront déclarés inadmissibles.

Les candidats ne seront examinés que sur les connaissances exigées par les programmes.

Les examinateurs pourront s'assurer, au moyen des résultats des épreuves déjà subies, ou par des épreuves nouvelles auxquelles ils soumettront le candidat, que les épures, dessins, lavis remis par lui sont bien son œuvre personnelle. En cas de fraude reconnue, le candidat sera exclu du concours.

Si la fraude n'était reconnue qu'après la nomination, le candidat nommé élève ne serait pas reçu à l'école.

Les jeunes gens qui, à leur arrivée à l'école, seront reconnus être affectés d'un vice de conformation ou d'une infirmité quelconque qui les mettrait hors d'état de suivre les cours, ou les rendrait impropres aux services publics, ne pourront être reçus. Cette clause expresse sera rappelée aux candidats par les examinateurs.

Un emploi de professeur de chimie et un emploi de répétiteur de chimie sont en ce moment vacants à l'école polytechnique.

Les candidats à ces emplois sont priés de faire parvenir leur demande et le relevé de leurs titres scientifiques à M. le général commandant l'école, pour le 3 mars prochain au plus tard.

Dans le tableau d'avancement, publié au *Journal officiel* du jeudi 14 février 1884, il y a lieu de faire les rectifications suivantes :

SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

Page 804, 1re colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
1883	1882
MM. Bouilloud.	M. Bouilloud.
Robert.	1883
	M. Robert.

INFANTERIE

Page 804, 3e colonne.

Au lieu de :

MM. Berringer, chef de bat.
Miox, chef de bat.
de Santeuil, chef de bat.

Lire :

MM. Berruyer, chef de bat.
Niox, chef de bat.
de Santeul, chef de bat.

Page 805, 1re colonne.

Au lieu de :

MM. Debos.
Béranger, cap. adj.-maj. au 23e bat. de chass. à pied.

Lire :

MM. Devos.
Béranger, cap. adj.-maj. au 23e rég. d'inf.

2e colonne.

Au lieu de :

M. Niol, cap. adj.-maj. au 13e rég. (bat. de chass. à pied).

Lire :

M. Niol, cap. adj.-maj. au 13e bat. de chass. à pied.

3e colonne.

Au lieu de :

MM. Ferrion.
Walersky.
Betboy, lieut. au 80e rég. d'inf.

Lire :

MM. Ferrillon.
Walewski.
Betboy, lieut. au 80e rég. d'inf., détaché à la 3e comp. mixte.

Page 806, 1re colonne.

Au lieu de :

MM. Janni.
Giorgi, lieut. au 116e rég. d'inf.
Chapelain, lieut. au 8e bat.
Borbat-Combret.
Laget, lieut. au 14e rég. d'inf.

Lire :

MM. Jauny.
Giorgi, lieut. au 116e rég. d'inf., détaché à la 4e comp. mixte.
Chaplain, lieut. au 8e bat.
Borbal-Combret.
Laget, lieut. au 14e rég. d'inf., détaché à la 4e comp. mixte *bis*.

2e colonne.

Au lieu de :

MM. Monocq, lieut. au 44e rég. d'inf.
Paschal, lieut. adj. au trés. du 33e rég.
Bonini, lieut. au 48e rég. d'inf.
Mangin, lieut. adj. au trés. du 98e rég. d'inf. (école de gymn.).
Molard, lieut. au 63e rég. d'inf.
Caillot, lieut. au 60e rég. d'inf.
Lecomte, lieut. au 69e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
Benoit, lieut. au 108e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
de Brauer, lieut. au 72e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)

Lire :

MM. Moncoq, lieut. au 44e rég. d'inf. (aff. indig.)
Paschal, lieut. adj. au trés. du 43e rég.
Bonini, lieut. au 48e rég. d'inf. (école de gymn.)
Mangin, lieut. adj. au trés. du 98e rég. d'inf.
Molard, lieut. au 63e rég d'inf. (service d'ét.-maj.)
Caillot, lieut. au 60e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
Lecomte, lieut. au 69e rég. d'inf.
Benoit, lieut. au 108e rég. d'inf.
de Brauer, lieut. au 72e rég. d'inf.

3e colonne.

Au lieu de :

M. Cheray, lieut. au 114e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.)
Roy, lieut. surnum. au 117e rég. d'inf. (service d'ét.-maj.).
Courtebatte.
de Chasteignier, lieut. au 123e rég. d'inf.
MM. Guy, lieut. au 23e rég. d'inf.
Battréau, lieut. au 15e rég. d'inf.
Roques, lieut. au 140e rég. d'inf.

Lire :

MM. Cheray, lieut. au 114e rég. d'inf.
Roy, lieut. surnum. au 117e rég. d'inf. (école spéciale milit.).
Tourtebatte.
de Chasteignier, lieut. au 123e rég. d'inf. (détaché à la 5e comp. mixte *bis*).
Guy, lieut. au 22e rég. d'inf.
Battréau, lieut. au 15e rég. d'inf. (détaché à la 1re comp. mixte).
Roques, lieut. surnum. au 140e. rég. d'inf.

Page 807, 1re colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Magnier.	MM. Mugnier.
Giacomelli.	Giacomelli.
Magnenot, lieut. au 135e rég. d'inf.	Magnenot, lieut. au 135e rég. d'inf., détaché à la 6e cie mixte.

2e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Mirat.	MM. Mirot.
Vérillon (attaché).	Vérillon (détaché).

3e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Koszarsky.	Kosrarski.
Guillouzic.	Guillouzic.
Chevaut.	Chevant.
Rocca-Serra.	Roccaserra.

Page 808, 1re colonne.

Au lieu de	*Lire :*
MM. Arminand.	MM. Armynot.
Quinet.	Cuinet.
Tandenet.	Tandonnet.
Vignaux.	Vignot.
Taffin de Givanchy	Taffin de Givenchy.

2e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Pesseyre.	MM. Besseyre.
Hérau.	Héran.

3e colonne.

Au lieu de :

Moussa ben Mohamed ou Moussa ou Khisou.
Mohamed ben Senoussi.

Lire :

Moussa ben Mohamed ou Moussa ou Khitou.
Mohamed ben Sonoussi.

CAVALERIE

Page 809, 2e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
M. Ledochewsky.	M. Ledochowski.

3e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Jullien le Piquier.	MM. Jullien le Picquier.
Mure de Pétanne.	Mure de Pélanne.

Page 810, 1re colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
M. Le Chevrel.	M. Lechevrel.

2e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
M. Emé de Marcieu.	M. Emé de Marcieu.

Entre Masse et Vauthier, intercaler Guichard, s.-lieut. au 8e rég. de drag.

3e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
M. Balay.	M. Balaÿ.

Entre Laurent et Laparre de Saint-Sernin, intercaler Parrin de Semainville, s.-lieut. au 11e rég. de huss.

Entre Chauvin et Royer, intercaler Carvalho, s.-lieut. au 12e rég. de chass.

Page 811, 1re colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Pounineau.	MM. Poussineau.
Dusaulo de Nesme.	Dusaule de Nesme.

2e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
M. Gerlat.	M. Perlat.

EMPLOYÉS DU GÉNIE

Page 814, 2e et 3e colonnes.

Au lieu de :	*Lire :*
Adjud.	Adjoint.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'INTENDANCE MILITAIRE

Page 817, 3e colonne,

Au lieu de :

Officiers d'administration de service de l'intendance militaire.

M. Petit-Jean.

Lire :

Officiers d'administration du service de l'intendance militaire.
Officier d'administration du service des bureaux de l'intendance militaire.

M. Petitjean.

Page 818, 1re colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Ferrand.	MM. Féraud.
Sixout.	Sixcout.
Mimard.	Minnard.

2e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Aquillard.	MM. Aguillard.
Conret.	Couret.

3e colonne.

Au lieu de :	*Lire*
MM. Desconst.	MM. Descoust.
Auberlinder.	Auberlinder.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Page 819, 2e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Chauvenin.	MM. Thouvenin.
Waehrling.	Wœhrling.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Page 820, 1re colonne.

Au lieu de :

MM. Piou.
Hugonnet, 1er conseil de guerre de Montpellier.
Carteaux, 2e conseil de guerre de Rennes.
Marinon.
Caillot, conseil de guerre de Constantine.
Papillon, 1er conseil de guerre de Brest.
Luciani, conseil de guerre de Chalon.

Lire :

MM. Pion.
Hugonnet, conseil de guerre de Montpellier.
Carteaux, conseil de guerre de Rennes.
Morinon.

MM. Caillot, 1er conseil de guerre de Constantine.
Papillon, conseil de guerre de Nantes.
Loctani, conseil de guerre de Châlons-sur-Marne.

2e colonne.

Au lieu de :

MM. Jean, pénitencier à Avignon.
Delfini, atelier n° 4, à Bougie.
Barthélemy, atelier n° 2, à Fenès.

Lire :

MM. Jean, pénitencier d'Avignon.
Delfini, atelier des travaux publics, n° 4, à Bougie.
Barthélemy, atelier des travaux publics, n° 2, à Fenès.

GENDARMERIE

Page 820, 2e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
M. Euller, chef d'escad. à la 9e lég.	M. Euller, chef d'escad. à la 9e lég. *bis.*

3e colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
MM. Amad. Legrave.	MM. Amade. Légavre.

Page 821, 1re colonne.

Au lieu de :	*Lire :*
M. Burq.	M. Burg.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

Valeurs déclarées pour le Tonkin.

Des lettres avec valeur déclarée pourront être expédiées, à partir du 1er mars prochain, à destination du Tonkin. Elles seront exclusivement acheminées au moyen des paquebots français partant de Marseille le dimanche, de deux en deux semaines (à compter du 2 mars) et par la voie de Saïgon.

Les valeurs déclarées pour le Tonkin acquitteront la taxe progressive de 25 centimes par 15 grammes, le droit fixe de 25 centimes et un droit proportionnel de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Le maximum de déclaration est fixé à 10,000 francs par lettre.

Ministère de l'agriculture.

Une exposition de laiterie aura lieu à Munich, du 2 au 12 octobre prochain, sous la direction du comité général de la société agricole bavaroise auquel s'est associée la société de laiterie de Brême.

Les exposants étrangers seront admis seulement dans les 2e et 3e catégories, qui comprennent le matériel de laiterie, les reproductions d'objets et les travaux statistiques relatifs à l'exploitation laitière.

Ils doivent s'adresser pour tous renseignements au président du comité de l'exposition à Munich (Bavière).

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du lundi 18 février.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les prud'hommes mineurs. (N° 10, session 1884.)

Nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les sociétés de secours mutuels. (N° 11, session 1884.)

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement. (Nos 16, session extraordinaire 1883, et 5, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie, sur le vote annuel du budget. (Nos 37, session extraordinaire 1883, et 4, session 1884. — M. Cordelet, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 29, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 458, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du lundi 18 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Milhet-Fontarabie, jusques et y compris M. Pons.

Tribunes. — Depuis M. Henri Fournier, jusques et y compris M. l'amiral Jauréguiberry.

Convocations du lundi 18 février.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à midi. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la loi sur les aliénés, à midi et demi. — Commission n° 3.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Dans le scrutin du 16 février, sur la demande de remise à jeudi de la suite de la discussion de la proposition de loi concernant les instituteurs primaires, M. Gustave Rivet est porté comme ayant voté « pour ». L'honorable membre déclare avoir voté « contre ».

M. Paul Féau, porté comme ayant voté « contre », dans le scrutin du 16 février sur l'amendement de M. Goblet au projet de loi concernant les manifestations sur la voie publique, déclare qu'étant absent de la salle des séances au moment de ce vote, « il n'y a pas pris part ».

M. Bernard (Doubs), porté « comme n'ayant pas pris part au vote », dans le scrutin du 16 février sur l'amendement de M. Goblet au projet de loi concernant les manifestations sur la voie publique, déclare avoir voté « pour » cet amendement.

Ordre du jour du lundi 18 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département de l'Aveyron à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires. (Nos 2605-2613. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à ériger en municipalité distincte la section d'Ambeyrac, dépendant actuellement de la commune de Montsalès (canton de Villeneuve, arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron) (Nos 2498-2619. — M. Hippolyte Faure, rapporteur.)

3. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal. (Nos 1824-1885. — M. Vachal, rapporteur.)

4. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bozérian et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention. (Nos 1774-1945. — M. Leydet, rapporteur.)

5. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine. (Nos 2336-2545. — M. Chevandier, rapporteur.)

6. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage. (Nos 2390-2475. — M. Gomot, rapporteur.)

7. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage. (Nos 2092-2202. — M. Escanyé, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi portant : 1° annulation au budget ordinaire du ministère de l'intérieur, exercice 1884, d'un crédit de 41,356 francs; 2° ouverture au budget ordinaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1re section, exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de 41,356 francs

Digitized by Google

(service général des bibliothèques). (N°s 2596-2614. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. (N°s 1897-2109-2218. — M. Ballue, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance. (N°s 2019-2154. — M. Lagrange, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale. (N°s 2012-2017-2035-2037-2037 annexe, 2102. — M. le baron Reille, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 121-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

16. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5.140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 562-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

19. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

20. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

25. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

26. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (N°s 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

27. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (N°s 26-598-914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

28. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte ; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse ; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-203-1112-1765. — M. Delune-Montaud, rapporteur.)

La séance du lundi 18 février 1884 est la 26e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 28e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Baïhaut, jusques et y compris M. Bouthier de Rochefort.

Tribunes. — Depuis M. Ribot, jusques et y compris M. Silhol.

Convocations du lundi 18 février.

Commission du budget, à deux heures.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à une heure et demie. — Commission n° 15.

Sous-commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à neuf heures et demie. — Commission n° 15.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à une convention passée avec la compagnie générale des allumettes chimiques, à une heure un quart. — Commission n° 3.

Commission relative à une pension à accorder à la famille de l'émir Abd-el-Kader, à une heure un quart. — Commission n° 4.

Commission relative à l'organisation des monts-de-piété, à une heure un quart. — Commission n° 5.

Commission relative aux droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé, à une heure. — Commission n° 8.

19e commission des pétitions, à une heure. — Commission n° 12.

3e bureau de novembre 1883 (vérification de pouvoirs), à une heure.

9e bureau de janvier 1884, à une heure et demie.

Commission relative à l'exécution de la loi sur les haras, à neuf heures et demie. — Commission n° 10.

INFORMATIONS

Opérations de la caisse d'épargne de Paris, du dimanche 10 au samedi 16 février 1884 :

Versements reçus de 11,944 déposants, dont 1,590 nouveaux, 1,086,006 fr.

Remboursements à 3,840 déposants, dont 606 pour solde, 1,119,883 fr. 66.

Rentes achetées à la demande des déposants, pour un capital de 95,165 fr. 55.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

On constate un peu plus d'activité dans la demande sur les marchés de l'intérieur et les prix du blé restent fermement tenus. Les offres, du reste, sont toujours des plus restreintes.

A la halle de mercredi, à Paris, les transactions ont été calmes et les cours pratiqués n'ont pas différé de ceux du marché précédent. On a coté les blés blancs indigènes de 25 à 26 fr.; les blés roux, de 23 fr. 50 à 25 fr. 50. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée. Les blés étrangers, fermement tenus, n'ont donné lieu qu'à très peu d'affaires.

On continue de coter les farines de consommation : marque de Corbeil, 56 fr. le sac de 159 kilog.; marques de choix, de 56 à 58 francs; premières marques, de 54 à 56 fr.; bonnes marques, de 53 à 54 fr.; diverses, de 50 à 52 francs.

La cote officielle des farines neuf marques est de 48 fr. 50 à 48 fr. 75.

Avec des offres moins importantes, les prix des seigles sont mieux tenus. Ils oscillent de 15 fr. 50 à 15 fr. 75 pour les belles qualités, et de 14 fr. 50 à 15 fr. pour les sortes ordinaires. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

En orges, on constate encore une légère amélioration pour les belles qualités de Beauce et la demande se montre plus active pour toutes les provenances. On cote : orges de Champagne, de 19 fr. à 19 fr. 50; de l'Ouest, de 19 fr. 50 à 20 fr.; du Gâtinais, de 20 à 20 francs 25 ; de Beauce, de 20 à 20 fr. 75 ; de Bourgogne, 19 fr.; d'Auvergne, de 23 francs 50 à 24 fr.

Les escourgeons sont par continuation peu offerts et les prix en restent fermes entre 19 francs 75 à 20 fr. pour les belles provenances de Beauce et du Centre. On paye de 19 francs 25 à 19 fr. 50 les sortes ordinaires.

Sur le marché des avoines, celles de semences ont des demandes suivies dans les prix de 21 à fr. le quintal. On cote d'autre part : avoines noires de choix, de 19 à 19 fr. 50; dito, 1re qualité, de 18 fr. 25 à 18 fr. 50; ordi-

naires, de 17 fr. 50 à 18 fr. ; du Centre, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75 ; de Beauce, de 17 fr 50 à 17 fr. 75 ; avoines grises de Beauce, de Champagne et du Centre, 17 fr. 25. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

La vente devient plus active pour les issues de blé dont les offres sont toujours fort limitées. On paye : gros sons seuls, de 15 fr. 75 à 16 fr. 25 ; sons trois cases, de 14 à 14 fr. 25 ; sons fins, de 13 à 13 fr. 75 ; recoupettes, de 13 à 14 fr. ; remoulages blancs, de 17 à 19 fr. ; remoulages bis, de 15 à 16 fr.

La vente est toujours active pour les fourrages et la tendance très ferme pour toutes les marchandises. On cote : foin, de 46 à 61 fr. ; luzerne, de 44 à 60 fr. ; regain de luzerne, de 40 à 50 fr. ; paille de blé, de 31 à 39 fr. ; paille d'avoine, de 25 à 29 fr. Le tout suivant qualité et par 50 kilogr. rendus *franco* au domicile de l'acheteur.

Il règne peu d'animation sur le marché des graines fourragères ; néanmoins, les trèfles se maintiennent aux cours précédents. La cote s'établit ainsi : trèfle violet de choix, de 135 fr. à 145 fr. ; dito, de bonne qualité, de 125 fr. à 130 fr. ; trèfle blanc, de 200 à 250 fr. ; trèfle hybride, de 200 à 225 fr. ; luzerne de Provence, de 150 à 160 fr. ; de Poitou, de 120 à 135 fr. ; d'Italie, de 130 à 140 fr. ; minette, de 45 à 55 fr. ; ray-grass anglais, de 45 à 52 fr. ; dito, d'Italie, de 48 à 50 fr. ; vesces de printemps, de 24 à 26 fr. ; pois jarras, de 17 à 18 fr. ; pois gris, de 24 à 25 fr. ; sainfoin à une coupe, de 30 à 32 fr. ; sainfoin à deux coupes, de 38 à 40 fr. Le tout par balle de 100 kilogr.

Assez peu abondants sur la place, les légumes secs ont un marché peu actif aux conditions suivantes : flageolets Chevrier, de 160 à 175 fr. l'hectolitre et demi ; dito, ordinaires, de 70 à 90 fr. ; Soissons, de 83 à 85 fr. ; Liancourt, de 70 à 72 fr. ; Suisses blancs, de 58 à 60 fr. ; Suisses rouges, de 36 à 40 fr. ; nains, de 35 à 40 fr. ; gros pieds, de 35 à 45 fr. ; Chartres, de 48 à 50 fr. ; cocos blancs, de 43 à 45 fr. ; cocos roses, de 40 à 42 fr. ; plats du Midi, les 100 kilogr., de 35 à 52 fr. ; suivant grosseur ; lentilles, de 45 à 55 fr. ; pois ronds, de 25 à 26 fr.

Il se traite toujours peu de chose en fécules et les cours se soutiennent difficilement, en présence de l'augmentation progressive des stocks. On cote pour 100 kilogr., dans les gares respectives des vendeurs : à Paris, 30 fr. 50 ; dans l'Oise, 31 fr. 50 ; dans les Vosges, de 32 à 32 fr. 50.

En disponible et en livrable, la fécule verte vaut de 17 fr. 50 à 18 fr. ; à Paris et dans l'Oise, et 18 fr. dans les Vosges.

Peu différents de ceux d'il y a huit jours, les cours de l'huile de colza restent faibles avec des affaires des plus calmes. On cote par 100 kilogr. nets, fût compris, en entrepôt : disponible, de 79 fr. 50 à 80 fr. ; février, 78 fr. 75 ; mars, 79 fr. ; mars-avril, de 78 à 78 fr. 50 ; quatre mois de mars, de 77 fr. 75 à 78 fr. 25 ; quatre mois de mai, 77 fr. 50.

L'huile de lin est sans changement appréciable aux prix suivants : disponible et février, de 53 fr. 75 à 54 fr. 25 ; mars, 54 fr. 25 ; mars-avril, de 54 fr. 25 à 54 fr. 50 ; quatre mois de mars, 55 fr. 50 ; quatre mois de mai, de 55 à 56 fr. 50.

En huiles et essences de pétrole, les prix sont ainsi établis à Paris : pétrole disponible, de 52 à 53 fr. les 100 kilog. ; essence, de 54 à 55 fr.

Au détail, on paye le pétrole disponible et livrable 40 fr. l'hectolitre.

La dernière cote de Lille est celle-ci : huile de colza disponible, 79 fr. l'hectolitre ; la même, épurée, 85 fr. ; huile de lin de pays, 56 fr. ; huile de lin étranger, 50 fr. 50.

A Rouen, on cote par 100 kilogr. : huile de colza, disponible et courant du mois, 80 fr. 50 ; huile de lin, 56 fr. 75 ; de ravison, 72 fr. ; d'arachide à fabrique, 75 fr. ; tourteaux de colza indigène, 16 fr. 80 ; de sésame, 15 fr. ; de lin, 21 fr. 50 ; de ravison, 10 fr. 50.

Il n'y a pas eu cette semaine des fluctuations importantes dans les cours des alcools à la Bourse de Paris. En somme, les prix sont faibles et les affaires sont calmes. La dernière cote s'établit ainsi par hectolitre, 90 degrés, en entrepôt : février, de 44 fr. 75 à 44 fr. 50 ; mars, de 45 fr. 50 à 45 fr. ; mars-avril, de 45 fr. 75 à 45 fr. 50 ; quatre mois de mai, de 47 fr. 25 à 47 fr.

A la hausse de ces derniers jours a succédé pour les sucres un mouvement de recul à peu près équivalent. Aujourd'hui les prix sont de nouveau en baisse. Les sucres bruts font de 45 fr. 75 à 45 fr. 50. On cote le n° 3 : février, 53 fr. 50 ; mars, 53 fr. 75 ; mars-avril, 54 fr. ; quatre mois de mars, de 54 fr. 50 à 54 fr. 25 ; quatre mois de mai, 55 fr. 25.

Quant aux sucres raffinés, ils ont une bonne demande et sont fermes de 102 à 103 fr. les 100 kilogr.

Voici la cote officielle : sucre brut, 88 degrés, 45 fr. 75 ; blanc, type n° 3, 53 fr. 25 ; raffinés, bonne sorte, 102 fr. ; belle sorte, 103 fr. ; certificat de sortie, 40 fr. ; mélasse de raffinerie, 12 fr.

On comptait au marché de la Villette, jeudi dernier, 26,687 animaux de boucherie qui se répartissaient comme suit : 2,083 bœufs ; 596 vaches ; 169 taureaux ; 1,293 veaux ; 18,299 moutons et 4,247 porcs.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués par kilogr. de viande nette : bœufs, de 1 fr. 18 à 1 fr. 74 ; vaches, de 1 fr. 02 à 1 fr. 66 ; taureaux, de 1 fr. 08 à 1 fr. 52 ; veaux, de 1 fr. 56 à 2 fr. 46 ; moutons, de 1 fr. 50 à 2 fr. 06 ; porcs, de 1 fr. 24 à 1 fr. 44.

On a payé au poids vif : bœufs, de 0 fr. 59 à 1 fr. 05 ; vaches, de 0 fr. 51 à 1 fr. 01 ; taureaux, de 0 fr. 54 à 0 fr. 92 ; veaux, de 0 fr. 78 à 1 fr. 48 ; moutons, de 0 fr. 70 à 1 fr. 25 ; porcs, de 0 fr. 80 à 1 fr.

A la vente à la criée des viandes, aux Halles centrales, on a payé : bœuf ou vache, quartiers de derrière, de 1 fr. 26 à 1 fr. 90 le kilogr. ; quartiers de devant, de 0 fr. 80 à 1 fr. 26 ; aloyaux de 1 fr. 30 à 2 fr. 50.

Veau, extra, de 2 fr. 20 à 2 fr. 26 ; 1re qualité, de 2 fr. à 2 fr. 16 ; 2e qualité, de 1 fr. 72 à 1 fr. 96 ; 3e qualité, de 1 fr. 50 à 1 fr. 70 ; pans, cuissots, de 1 fr. 70 à 2 fr. 54.

Mouton, 1re qualité, de 1 fr. 72 à 1 fr. 84 ; 2e qualité, de 1 fr. 40 à 1 fr. 70 ; 3e qualité, de 0 fr. 86 à 1 fr. 36 ; gigots, carrés, de 1 fr. 70 à 2 fr. 30 ; agneaux, de 1 fr. 40 à 2 fr.

Porc, 1re qualité, de 1 fr. 30 à 1 fr. 36 ; 2e qualité, de 1 fr. 20 à 1 fr. 28 ; 3e qualité, de 1 fr. à 1 fr. 16.

En fait de denrées de consommation ménagère, on payeaux Halles centrales de Paris : beurre d'Isigny de choix, de 6 fr. à 5 fr. 80 le kilogr. ; Gournay, de 3 fr. à 5 fr. 20, suivant qualité ; Bourgogne en livres, de 2 fr. 20 à 2 fr. 50 ; Gâtinais, de 2 fr. 70 à 2 fr. 90 ; Vendôme et Beaugency, de 2 fr. 50 à 2 fr. 70 ; Touraine, de 3 fr. à 3 fr. 20 ; Sarthe, de 2 fr. 50 à 2 fr. 80.

Fromages : de Brie, grand moule, de 45 fr. à 55 fr. la dizaine ; Coulommiers, le cent, de 45 à 52 fr. ; Neufchâtel, de 12 à 17 fr. ; Livarot, de 75 à 90 fr. ; Mont-Dore, de 25 à 55 fr. ; Camembert, de 50 à 60 fr. ; Gruyère, les 100 kilogr., de 130 à 190 fr.

Œufs de choix, le mille, de 90 à 101 fr. ; ordinaires, de 80 à 88 fr. ; petits œufs, de 70 à 78 fr.

En ce qui concerne les produits forestiers, la vente des bois de feu se trouve naturellement arrêtée dans les chantiers par la douceur de la température, qui n'a cessé de régner cet hiver. Les prix, suivant la *Revue des eaux et forêts*, se maintiennent difficilement à 40 fr. les 1,000 kilogr. pour les charbonniers. Les bois d'œuvre de toutes sortes sont également en baisse. Les charbons de bois sont un peu plus favorisés et en hausse légère.

Dans la Nièvre, à Clamecy, la charpente commence à arriver sur les ports, et l'on se prépare à l'expédier sur Paris. Les prix ont légèrement fléchi. Déjà quelques marchés ont été conclus en baisse, mais les plus beaux lots ne sont pas encore vendus. Les *bois* de tente se sont bien maintenus pendant le mois de janvier. Les expéditions d'échalas sont suivies et se font dans de bonnes conditions.

Voici la mercuriale des produits forestiers sur la place de Paris :

Bois de feu (octroi non compris). — Bois à flot, 120 fr. ; traverses, 125 fr. ; bois pelard, 120 fr. le décastère ; bois neufs durs, gros, 125 fr. ; bois blancs, bouleau et tremble, 110 fr. ; pin, 140 à 150 fr. ; falourdes de pin, le cent, de 75 à 80 fr.

Bois d'œuvre (octroi non compris). — Bois en grume (prix au mètre cube au 1/4) :

Chêne. — Grumes de 2 mètres de circonférence et au-dessus, déculées et découpées aux nœuds, de 120 à 140 fr. Grumes de 1 à 2 mètres de circonférence, découpe loyale et marchande, de 70 à 80 fr.

Hêtre. — Grumes de 1 mètre 20 et au-dessus, découpes sans nœuds, de 50 à 65 fr.

Frêne. — De 0m80 à 1 mètre 20 de circonférence, 60 fr. Au-dessus, de 80 à 90 fr.

Charme. — De 55 à 55 fr.

Orme. — De 50 à 60 fr.

Noyer. — Ordinaires, de 80 à 100 fr. ; beaux, de 100 à 130 fr.

Grisard. — Belles grosseurs, de 50 à 55 fr.

Peuplier. — Toutes dimensions, de 30 à 35 fr.

Sycomore. — 65 à 80 fr., suivant grosseurs.

Aune. — 40 à 45 fr.

Poirier. — 65 à 75 fr.

Marronniers et tilleuls. — 60 à 75 fr.

Bois de charpente (prix au mètre cube au quart) :

Chêne. — Gros bois, de 70 à 90 fr. ; bois moyens, 55 fr. ; brindilles, 40 fr.

Sapin du Jura. — Gros bois, 60 fr. ; moyens, 50 fr. ; petits, 45 fr.

Sciages (usage de Paris) :

Chêne. — Ces sciages se vendent soit au mètre courant, soit au mètre superficiel. Les coupes se font de 25 en 25 centimètres. Les seules longueurs admises pour les planches, échantillons et les membrures, sont de 1 à [illegible] mètres ; pour les doublettes, de 2 à 4 mètres ; pour les petits battants, de 3 à 5 mètres ; pour les gros battants, de 4 à 6 mètres.

Planches entrevous. — Epaisseur, 0 m. [illegible] (1 pouce), largeur, 0 m. 22 à 0 m. 25 (9 pouces), bon ordinaire (huit mois de [illegible]

145 à 165 fr. les 220 mètres courants. Choix, 180 fr. les 208 mètres.

Échantillon. — Épaisseur, 0 m. 034 à 0 m. 41; largeur, 0 m. 21 à 0 m. 24 (8 à 9 pouces), bon ordinaire, 225 à 235 fr. les 220 mètres courants.

Doublettes. — Épaisseur, 0 m. 054 (2 pouces), largeur, 0 m. 32 (1 pied). La doublette compte pour deux échantillons.

Membrures. — La membrure compte pour un échantillon.

Chevrons. — Épaisseur, 0 m. 08; largeur, 0 m. 08 (3 pouces d'équarrissage). Le chevron cube un entrevoux, mais vaut toujours un peu moins comme prix.

Petit battant. — Épaisseur, 0 m. 08 (3 pouces); largeur, 0 m. 22 à 0 m. 25 (8 à 9 pouces). Le petit battant vaut 3 entrevoux ou 2 échantillons.

Gros battant. — Épaisseur, 0 m. 11 (4 pouces); largeur, 0 m. 32 (1 pied). Le gros battant vaut 4 échantillons.

Frises pour parquets. — 0 m. 027 d'épaisseur; 0 m. 10 à 0 m. 12 de largeur, 30 à 35 fr. les 110 mètres courants.

Sapin du Jura. — Gros bois, 60 fr.; moyen, 50 fr.; petits, 40 fr.; mesurés au quart à la ficelle.

Sapin de Lorraine. — Planches, bon bois, 1er et 2e choix, 12/12, 170 fr. sur wagons à la Villette, six mois de terme; bois inférieur, 90 fr. les 100 planches. — Madriers, 0 m. 08 × 0 m. 22, 0 fr. 60. — Travures, 0 m. 08 × 0 m. 16, 0 fr. 40 le mètre courant. — Chons, 0 fr. 20 à 0 fr. 25 le mètre courant.

Sapin du Nord. — Madriers, 0 m. 08 × 0 m. 22 (3 × 9 pouces) suivant qualité et assortiment, de 0 fr. 75 à 0 fr. 95 le mètre courant. Les bastens, 0 fr. 50 à 0 fr. 60. Ces bastens mesurent 0 m. 06 d'épaisseur sur 0 m. 17 à 0 m. 18 de largeur. Planches, 0 m. 034 sur 0 m. 022, 0 fr. 40 à 0 fr. 45 le mètre courant.

Hêtre. — En plateaux et sciages divers, de 55 à 65 fr. le mètre cube.

Frêne. — En plateaux de toutes dimensions, de 90 à 140 fr., suivant qualités. Ces derniers prix s'obtiennent au mètre cube pour les grandes largeurs.

Noyer. — En plateaux, de 100 à 150 fr. le mètre cube.

Peuplier et grisard. — Voliges de Champagne, 0m 18 (9 lignes), épaisseur, largeur, 0m 16 à 25 (6, 7, 8, 9 pouces), longueur de 2 à 3 mètres, de 35 à 40 fr. les 208 mètres, selon qu'elles sont de choix, ordinaires ou rebuts. — Voliges de Bourgogne, épaisseur, 0m 022, largeur 0m 25, longueur, de 2 à 3 mètres, 45 à 50 fr. — Quartelot, épaisseur, 0m 06 (13 lignes), largeur, 0m 22 (8 à 9 pouces), 150 à 160 fr. les 208 mètres. On donne 4 p. 100 en plus sur les mesures.

Orme. — En plateaux, de 70 à 80 francs le mètre cube.

Pitchpin. — En madriers, 75 fr. le mètre cube.

On paye les charbons de bois, sur les marchés flottants des quais de Paris : charbon de la Loire ou de la Nièvre, de 7 fr. 50 à 8 francs 25; de la Marne et des canaux, de 7 fr. 25 à 7 fr. 75; grenaille, 0 fr. 50 de moins que le charbon. Le tout par double hectolitre. — C. F.

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1206e livraison (16 février 1884). — Voyage aux Philippines, par M. le docteur Montano. — 1879 1880 — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de Dosso, Tofani et E. Ronjat.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le jeudi 6 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Marne, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en cinq lots, des travaux ci-après désignés :

Navigation de la Marne (2e section).

Entretien pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888.

	Estimation de la dépense annuelle.
1er lot. — Canal de l'Aisne à la Marne, entre Berry-au-Bac et Sillery	20.000 »
2e lot. — Canal de l'Aisne à la Marne entre Sillery et Condé-sur-Marne	12.000 »
3e lot. — Canal latéral à la Marne entre Couvrot et la borne kilométrique 33, partie de rivière correspondante, et canal d'amenée du canal de l'Aisne à la Marne, de l'origine à Saint-Martin	18.000 »
4e lot. — Canal latéral à la Marne, de la borne kilométrique 33, à Dizy, partie de rivière correspondante, ouvrages d'alimentation du canal de l'Aisne à la Marne	20.000 »
5e lot. — Rivière de Marne entre Dizy et la limite inférieure du département	15.000 »

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Châlons-sur-Marne;

2° Dans ceux de M. Bresse, ingénieur des ponts et chaussées, à Châlons, 16, rue Saint-Nicaise.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le 6 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Corse, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en trois lots, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 193, d'Ajaccio à Bastia.

1° Rechargement de chaussées empierrées entre les bornes 146 k. 151 k.

Travaux à l'entreprise :	
Fourniture et emploi de pierre cassée	33.243 »

2° Rechargement de chaussées empierrées entre les bornes 151 k. 165 k.

Travaux à l'entreprise :	
Fourniture et emploi de pierre cassée	24.990 »

3° Construction de parapets et banquettes de sûreté entre les bornes 107 k. 132 k.

Travaux à l'entreprise :	
Terrassements	285 »
Ouvrages d'art	22 355 70
Total	22.640 70

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Ajaccio;

2° Dans ceux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, chargé du service de l'arrondissement de Bastia.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le lundi 3 mars 1884, à une heure, au palais du tribunal de commerce, il sera procédé par M. le préfet de la Seine, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Navigation de la Seine.

Relèvement des ports entre Paris et Suresnes.

Travaux à l'entreprise :	
Relèvement du port de Sèvres	18.464 83
— — de Saint-Cloud	39.846 45
— — de Boulogne	24.002 31
— du quai en amont du pont de Saint-Cloud	5.752 76
Total	88.066 35

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Paris (direction des travaux);

2° Dans ceux de M. Luneau (Constant), ingénieur des ponts et chaussées, à Paris, 23, rue Biot.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 5 mars 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet du Nord, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 41.

Remaniement de la traverse d'Hellemmes-lez-Lille, sur une longueur de 460 mètres.

La dépense est estimée à 39.666 fr. 99, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Lille;

2° Dans ceux de M. Étienne, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,

Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,

La *Gazette des Tribunaux*,

Le *Droit*,

La *Loi*,

Les *Affiches parisiennes*,

La *Ville de Paris*,

La *Gazette du Palais et du Notariat*,

Le *Télégraphe*,

Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,

Le *Courrier*,

Le *Moniteur des Ventes*,

L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

M. Marchand (Philippe-Auguste), né à Bordeaux, y demeurant, se pourvoit devant M. le ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de *Duvigneau*.

COLLAS,
Référendaire au sceau.

Ministère de la guerre.

DIRECTION DES POUDRES ET SALPÊTRES

POUDRERIE NATIONALE D'ANGOULÊME

Le lundi 10 mars 1884, à une heure de relevée, à la mairie d'Angoulême, adjudication de fournitures diverses, en 19 lots, savoir :

1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ lots. — Articles divers de quincaillerie.
4ᵉ lot. — Droguerie.
5ᵉ lot. — Etain et soudure de cuivre.
6ᵉ lot. — Zinc.
7ᵉ lot. — Bronze phosphoreux.
8ᵉ lot. — Acier.
9ᵉ lot. — Boissellerie.
10ᵉ lot. — Filés et tissus.
11ᵉ lot. — Déchets de coton.
12ᵉ lot. — Huile à graisser.
13ᵉ lot. — Huile à brûler.
14ᵉ lot. — Cordages, étoupes.
15ᵉ lot. — Courroies et cuirs divers.
16ᵉ lot. — Caoutchouc, amiante, etc.
17ᵉ lot. — Sabots.
18ᵉ et 19ᵉ lots. — Papeterie, fournitures de bureau et impressions.

Le cahier des charges est déposé à la poudrerie nationale d'Angoulême.

Ministère des postes et des télégraphes

AVIS D'ADJUDICATION

Le 21 février 1884, à dix heures et demie, il sera procédé, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à l'adjudication publique d'une fourniture :

1° De **12,000 mètres de tuyaux en fer** (3 lots);
2° De **4 pompes à air** (1 lot);
3° De **8,000 supports en fer forgé** (1 lot).

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, rue de Grenelle-Saint-Germain, 103 (direction du matériel et de la construction), tous les jours non fériés, de onze heures à quatre heures, ainsi que dans les bureaux télégraphiques des chefs-lieux de département.

MM. les actionnaires de la compagnie d'assurances maritimes **L'ETOILE DE LA MER** sont invités à se réunir en assemblée générale annuelle, le jeudi 28 février courant, à deux heures très précises, au siège de la compagnie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.

Spectacles du Lundi 18 Février.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — Les Huguenots : Sellier, Melchissédech, Boudouresque, Gailhard; Mmes Isaac, Dufrane, Janvier.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Mariage de Figaro.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — La Fille de l'orfèvre : Duflos, Cornaglia, Rebel; Mme Léa Caristie. — L'Avocat pathelin. — L'Ecole des maris.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Milland : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'Ane, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Savenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — Fanfreluche, opéra comique en 3 actes, de MM. Burani, Hirsch, Saint-Arroman, musique de M. Serpette : Moriet, Jolly, Sujol, Germain; Mmes Granier, Silly.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mᵐᵉˢ Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. »/». — Le Trouvère.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sièba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Spectacles de la semaine :

A l'Opéra : mercredi, la Farandole et le Freischütz; vendredi, Don Juan; samedi, bal masqué; dimanche, les Huguenots.

A l'Opéra-Comique : mardi, jeudi et samedi, Manon; mercredi, Philémon et Baucis et Fra Diavolo; vendredi, Carmen.

Mlle Isaac jouera pour la première fois, ce soir, le rôle de la reine Marguerite dans les Huguenots.

Mlle Figuet étudie en ce moment le rôle de la reine d'Hamlet, dans lequel elle fera son troisième début.

La 100ᵉ représentation d'Aïda aura lieu prochainement. On parle, à cette occasion, d'une petite solennité : Verdi viendrait à Paris et conduirait l'orchestre.

Le Vaudeville annonce les dernières représentations de Diane de Lys, et donnera vendredi la première de la Flamboyante.

La reprise de la Petite Marquise doit avoir lieu jeudi à la Renaissance. Baron reprendra le rôle qu'il a créé aux Variétés.

Quelques jours encore et le carnaval aura pris fin. Aussi l'Opéra annonce-t-il son avant-dernière fête masquée. Elle aura lieu, comme nous l'avons dit, le 23 février, c'est-à-dire samedi gras. Dans la salle, Métra, et dans l'avant-foyer, Desrasz-Miska feront entendre les plus beaux morceaux de danse. Enfin une grande farandole de 600 masques se développera sur les motifs du ballet de M. Dubois.

Les deux premiers bals masqués ont produit près de 70,000 fr.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDÉL,
Le Maire du 7ᵉ Arrondissement,

Seizième année. — N° 49. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Mardi 19 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande. — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 19 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés dont *l'abonnement expirait le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est l'*envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 19 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nominations de juges de paix et de suppléants (page 929).

Arrêté portant répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février courant (page 932).

Décision fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année (page 932).

— autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 932).

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant promotion et nominations dans l'état-major général de l'armée (page 932).

Décisions portant mutation dans l'état-major général et dans le service d'état-major (page 932).

— portant mutation dans le service des subsistances militaires (page 932).

PARTIE NON OFFICIELLE

Visite du Président de la République au concours général agricole (page 932).

Télégramme adressé de Cochinchine au ministre de la marine (page 933).

Audience solennelle de la cour des comptes (page 933).

Avis et communications (page 933).

Sénat. — Bulletin de la séance du lundi 18 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 934).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 18 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 934).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 936).

Informations. — Les sociétés de secours mutuels en Italie (page 936).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 937).

Bourses et marchés (page 940).

CHAMBRES

Sénat. — **Débats parlementaires** (page 427 à 438).

Chambre. — **Débats parlementaires** (page 453 à 472).

— **Documents** (page 2233 à 2240).

Id. (page 1 à 8).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 18 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Juge de paix du canton d'Oyonnax (Ain), M. Duchêne, suppléant actuel, en remplacement de M. Remontet, qui a été nommé juge de paix à Chalamont.

Juge de paix du canton de Vermand (Aisne), M. Dejoie, suppléant du juge de paix de Moy, en remplacement de M. Dollé, démissionnaire.

Juge de paix du canton de Contes (Alpes-Maritimes), M. Sassi, suppléant du juge de paix de Breil, en remplacement de M. Binet, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (Loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er).

Juge de paix du canton de Signy-le-Petit (Ardennes), M. Blond (Théophile), en remplacement de M. Grimblot, décédé.

Juge de paix du canton ouest de Carcassonne (Aude), M. Gairaud (Charles-Antoine-Albert-Imbert-Ambroise), avocat, en remplacement de M. Albarel, qui a été nommé juge au tribunal de 1re instance de Carcassonne.

Juge de paix du canton de Salles-Curan (Aveyron), M. Davet (Jean-Antoine-Philibert), licencié en droit, ancien avoué, en remplacement de M. Carrière, démissionnaire.

Juge de paix du canton ouest d'Arles (Bouches-du-Rhône), M. Rol, juge de paix de Beaucaire, en remplacement de M. Daumas, décédé.

Juge de paix du canton de Beaucaire (Gard),

M. Martin, juge de paix de Lédignan, en remplacement de M. Rol, qui est nommé juge de paix du canton ouest d'Arles.

Juge de paix du canton de Lédignan (Gard), M. Clausel, suppléant actuel, en remplacement de M. Martin, qui est nommé juge de paix à Beaucaire.

Juge de paix du canton de Barbezieux (Charente), M. Bernardeau (Louis-Henri), en remplacement de M. Hillairet, décédé.

Juge de paix du canton de Châteaumeillant (Cher), M. Morin, juge de paix de Lury, en remplacement de M. Barreyre.

Juge de paix du canton de Lury (Cher), M. Fleury, juge de paix de Sancergues, en remplacement de M. Morin, qui est nommé juge de paix à Châteaumeillant.

Juge de paix du canton de Sancergues (Cher), M. Darles (Pierre-Ferdinand), en remplacement de M. Fleury, qui est nommé juge de paix à Lury.

Juge de paix du canton d'Ajaccio (Corse), M. Balisoni, juge suppléant au tribunal de première instance de Sartène, en remplacement de M. Agostini, qui a été nommé juge de paix du 2e canton de Bastia.

Juge de paix du canton de Santo-Pietro (Corse), M. Cristofini, ancien juge de paix de Campitello, en remplacement de M. Nicolaï, décédé.

Juge de paix du canton de Sumène (Gard), M. Carrière (Louis-Charles-Gaston), en remplacement de M. Bruneton, démissionnaire.

Juge de paix du canton du Fousseret (Haute-Garonne), M. Suères (Pierre), en remplacement de M. Clouzet, décédé.

Juge de paix du canton de Muret (Haute-Garonne), M. Vidal, juge de paix de Mirepoix, en remplacement de M. Combes, démissionnaire.

Juge de paix du canton de Mirepoix (Ariège), M. Jalabert, juge de paix des Cabanes, en remplacement de M. Vidal, qui est nommé juge de paix à Muret.

Juge de paix du canton des Cabanes (Ariège), M. Merlane (Jules-Jean-Auguste), maire de Lagarde, en remplacement de M. Jalabert, qui est nommé juge de paix à Mirepoix.

Juge de paix du canton de Sellières (Jura), M. Paget, juge de paix de Saint-Laurent, en remplacement de M. Bourdon, qui a été nommé juge de paix à Lons-le-Saulnier.

Juge de paix du canton d'Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher), M. Mandon (Gabriel), ancien greffier, en remplacement de M. Lemercier, non acceptant.

Juge de paix du deuxième canton de Nantes (Loire-Inférieure), M. Francheteau (Gustave-Pierre-Joseph), ancien président du tribunal de commerce de Nantes, en remplacement de M. Gagnoux, admis à faire valoir ses droits à la retraite (Loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er).

Juge de paix du canton de Pont-Château (Loire-Inférieure), M. Le Gal, ancien juge de paix de Rohan, en remplacement de M. Aubrée, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Châteaulin.

Juge de paix du canton de Damazan (Lot-et-Garonne), M. de Sansac, suppléant actuel, en remplacement de M. Calcat, qui a été nommé juge au tribunal de première instance d'Auch.

Juge de paix du canton de Puymirol (Lot-et-Garonne), M. Trémoulet (Antoine-Henri-Edouard), notaire, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Dessus, décédé.

Juge de paix du canton de Saint-Clair (Manche), M. Vigot, juge de paix du canton de Mesle-sur-Sarthe, en remplacement de M. Le Dain, qui est nommé juge de paix à Pontscorff.

Juge de paix du canton de Mesle-sur-Sarthe (Orne), M. Buffard (Charles-Léon), licencié en droit, en remplacement de M. Vigot, qui est nommé juge de paix à Saint-Clair.

Juge de paix du canton de Spincourt (Meuse), M. Saingery (Jean-Baptiste-Emile), en remplacement de M. Mathieu, démissionnaire.

Juge de paix du canton de Clermont (Meuse), M. Humbert (Joseph Jules), greffier de la justice de paix de Conflans, en remplacement de M. Franquin, admis sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (Loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er).

Juge de paix du canton est de Cambrai (Nord), M. Doyen (Gustave-Auguste), avoué, conseiller municipal, en remplacement de M. Camboise, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (Loi du 9 juin 1853, art. 11, § 3).

Juge de paix du canton ouest de Cambrai (Nord), M. Charlier, juge de paix de Saint-Pol, en remplacement de M. Berly, démissionnaire.

Juge de paix du canton de Saint-Pol (Pas-de-Calais), M. Véber, juge de paix du canton ouest du Quesnoy, en remplacement de M. Charlier, qui est nommé juge de paix du canton ouest de Cambrai.

Juge de paix du canton ouest du Quesnoy (Nord), M. Lustremant, suppléant actuel, en remplacement de M. Véber, qui est nommé juge de paix à Saint-Pol.

Juge de paix du canton sud d'Hazebrouck (Nord), M. Bigot, juge de paix de Saint-Amand (rive droite), en remplacement de M. Duvet, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (Loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er).

Juge de paix du canton de Saint-Amand (rive droite, Nord), M. Fourment, juge de paix de Vitry, en remplacement de M. Bigot, qui est nommé juge de paix du canton sud d'Hazebrouck.

Juge de paix du canton de Vitry (Pas-de-Calais), M. Creton (Narcisse-Fiorimond-Joseph), en remplacement de M. Fourment, qui est nommé juge de paix à Saint-Amand (rive droite).

Juge de paix du canton de Laventie (Pas-de-Calais), M. Faucque... (André-Louis), bachelier en droit, ancien maire, en remplacement de M. Lelou, qui a été nommé juge de paix à Houdain.

Juge de paix du canton de Fauquembergues (Pas-de-Calais), M. Delaporte, suppléant du juge de paix d'Etaples, en remplacement de Massaroli, non acceptant.

Juge de paix du canton de Thônes (Haute-Savoie), M. Baud, juge de paix de Ruffieux, en remplacement de M. Thèvenet, décédé.

Juge de paix du canton de Ruffieux (Savoie), M. Challut, greffier de la justice de paix de Cruseilles, en remplacement de M. Baud, qui est nommé juge de paix à Thônes.

Juge de paix du canton de Montmorency (Seine-et-Oise), M. Dary, juge de paix d'Ecouen, en remplacement de M. Rousseau, démissionnaire.

Juge de paix du canton d'Ecouen (Seine-et-Oise), M. Vielle, juge de paix de Luzarches, en remplacement de M. Dary, qui est nommé juge de paix à Montmorency.

Juge de paix du canton de Luzarches (Seine-et-Oise), M. Moulier, juge de paix de Saint-Hilaire-des-Loges, en remplacement de M. Vielle, qui est nommé juge de paix à Ecouen.

Juge de paix du canton de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée), M. de Cours, juge de paix nommé à Laplume, en remplacement de M. Moulier, qui est nommé juge de paix à Luzarches.

Juge de paix du canton de Laplume (Lot-et-Garonne), M. Dieuxède, suppléant actuel, en remplacement de M. de Cours, qui est nommé juge de paix à Saint-Hilaire-des-Loges.

Juge de paix du canton de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), M. Carles (Jean-Jacques), conseiller municipal, en remplacement de M. Marty, démissionnaire.

Juge de paix du canton du Luc (Var), M. Thiers, juge de paix de Saint-Etienne-les-Orgues, en remplacement de M. Favier, qui est nommé juge de paix de ce dernier canton.

Juge de paix du canton de Saint-Etienne-les-Orgues (Basses-Alpes), M. Favier, juge de paix du Luc, en remplacement de M. Thiers, qui est nommé juge de paix de ce dernier canton.

Juge de paix du canton ouest de Toulon (Var), M. Bérenger, juge de paix de Digne, en en remplacement de M. Laurens, démissionnaire.

Juge de paix du canton de Digne (Basses-Alpes), M. Poulle, juge de paix de Draguignan, en remplacement de M. Bérenger, qui est nommé juge de paix du canton ouest de Toulon.

Juge de paix du canton de Draguignan (Var), M. Michel, juge de paix de Puget-Théniers, en remplacement de M. Poulle, qui est nommé juge de paix à Digne.

Juge de paix du canton de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), M. Etienne, juge de paix de Saint-Tropez, en remplacement de M. Michel, qui est nommé juge de paix à Draguignan.

Juge de paix du canton de Saint-Tropez (Var), M. Sube, juge de paix de Trets, en remplacement de M. Etienne, qui est nommé juge de paix à Puget-Théniers.

Juge de paix du canton de Trets (Bouches-du-Rhône), M. Boyer, suppléant actuel, en remplacement de M. Sube, qui est nommé juge de paix à Saint-Tropez.

Juge de paix du canton d'Availles (Vienne), M. Moreau (Alfred), ancien notaire, en remplacement de M. Levavasseur, admis à faire valoir ses droits à la retraite (Loi du 9 juin 1853, art. 11, § 3).

Juge de paix du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne), M. Dessoubs-Gaston (Denis), en remplacement de M. Hanse, qui a été nommé juge de paix à l'Ile-Bouchard.

Juge de paix du canton de Monthureux-sur-Saône (Vosges), M. Boband, suppléant actuel, en remplacement de M. Weyl, non acceptant.

Juge de paix à Dra-el-Mizan (Algérie), M. David, juge de paix de Frenda, en remplacement de M. Sans, qui a été nommé juge.

Juge de paix à Frenda (Algérie), M. Etienne, suppléant rétribué du juge de paix de Relizane, en remplacement de M. David, qui est nommé juge de paix à Dra-el-Mizan.

Juge de paix à El-Arrouch (Algérie), M. Durand (Joseph-Etienne-Denis), docteur en droit, en remplacement de M. Tholin, qui a été nommé juge.

Juge de paix à Bordj-bou-Arréridj (Algérie), M. Lachaze, juge de paix de Tiaret, en remplacement de M. Orsini, qui est nommé à Tiaret.

Juge de paix à Tiaret (Algérie), M. Orsini, juge de paix de Bordj-bou-Arréridj, en remplacement de M. Lachaze, qui est nommé à Bordj-bou-Arréridj.

Juge de paix à l'Oued-Atménia (Algérie), M. Combes, suppléant rétribué du juge de paix de Médéa, en remplacement de M. Etienne, qui a été nommé juge de paix à Mila.

Juge de paix à Remchi (Algérie), M. Antoine (Arthur-Charles-Sigismond), avocat, en remplacement de M. Massioni, qui a été nommé juge de paix à Djidjelly.

Suppléant rétribué du juge de paix de Nemours (Algérie) (place créée), M. Jacquemin (Frédéric-Henri), licencié en droit.

Suppléant rétribué du juge de paix de Dra-el-Mizan (Algérie), M. Gerentet (Jean-Louis-Lucien), licencié en droit, en remplacement de M. Griset, qui a été nommé juge de paix.

Suppléant du juge de paix du canton d'Aspres-les-Veynes (Hautes-Alpes), M. Bleinc (Pierre Marcellin), en remplacement de M. Bégou, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Sauveur (Alpes-Maritimes), M. Scoffier (Etienne-Edouard), notaire, en remplacement de M. Claudo, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

Suppléant du juge de paix du canton de Saverdun (Ariège), M. Monlis (Barthélemy-Marguerite), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Laval, qui a été nommé juge de paix à Puylaurens.

Suppléant du juge de paix du canton de Castillon (Ariège), M. Subra (Joseph), en remplacement de M. Larrey de Torrebren.

Suppléant du juge de paix du canton de Marcilly-le-Hayer (Aube), M. Guirot (Jules-Alexandre), ancien juge de paix, en remplacement de M. Marcilly.

Suppléants du juge de paix du canton d'Orgon (Bouches-du-Rhône), M. Déjour, conseiller municipal, en remplacement de M. Bégeot, et M. Granier (Claude), conseiller municipal, ancien maire, en remplacement de M. Trinquier, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton nord de Saintes (Charente-Inférieure), M. Guimaron (Bernard-François-Amable), licencié en droit, avoué, conseiller municipal, en remplacement de M. Brunaud, qui a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de cette ville.

Suppléant du juge de paix du canton d'Olmi et Capella (Corse), M. Luigi (Jean), en remplacement de M. Poletti, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Felletin (Creuse), M. Lerousseau (Mathieu-Gervais), adjoint au maire de Moutiers-Rozeille, en remplacement de M. Lassaigne, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Montélimar (Drôme), M. Berruyer (François), avoué, en remplacement de M. Messié, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Gilles (Gard), M. Coste (Frédéric-Auguste), ancien maire, en remplacement de M. Aurillon, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Valleraugue (Gard), M. Sévérac (Alphonse), adjoint au maire de Valleraugue, en remplacement de M. Chabal, qui a été nommé juge de paix à Mouthoumet.

Suppléant du juge de paix du canton de Rieux (Haute-Garonne), M. Robert (Jean-Louis Carloman), notaire, en remplacement de M. Bénac, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du 1er canton de Béziers (Hérault), M. Combescure (Armand-Jean-Jacques-Clément), licencié en droit, avoué, en remplacement de M. Sallèles, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Gaultier (Indre), M. Lochelongue (André-Joseph Aimé), notaire, en remplacement de M. Gaucher, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

Suppléant du juge de paix du canton d'Amboise (Indre-et-Loire), M. Chauvin (Georges), licencié en droit, ancien notaire, en remplacement de M. Cartier, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Marcellin (Isère), M. Villard (Jean Louis-Fleuris), conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Béret, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Rives (Isère), M. Marchand-Grosjean (Etienne Joseph), notaire, en remplacement de M. Damieux, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Roquefort (Landes), M. Descamps (Jean-Joseph Benjamin), notaire, maire de Roquefort, en remplacement de M. Duclerc.

Suppléant du juge de paix du canton de Dax (Landes), M. Massie (Jean-Pierre-Edouard), licencié en droit, avoué, en remplacement de M. Sintas, qui a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de cette ville.

Suppléant du juge de paix du canton nord de Cahors (Lot), M. Mazières (Etienne-Auguste), avoué, adjoint au maire de Cahors, en remplacement de M. Lagarrigue, qui a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de cette ville.

Suppléant du juge de paix du canton de Seyches (Lot-et-Garonne), M. Sarrazin (Antoine-Hilaire), maire de Lagupie, en remplacement de M. Buisson, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton sud de Saumur (Maine-et-Loire), M. Labiche (Georges), en remplacement de M. Méhouas, qui a été nommé suppléant du juge de paix du quatrième canton de Nantes.

Suppléant du juge de paix du canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), M. Guillot (Adrien-Emile), en remplacement de M. Chauvin, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Candé (Maine-et-Loire), M. Leprêtre (Louis-René), en remplacement de M. Noury, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton nord de Toul (Meurthe-et-Moselle), M. Cahen, dit Pesmann (Edouard) ancien greffier, en remplacement de M. Rampon.

Suppléant du juge de paix du canton de Pluvigner (Morbihan), M. Cheminant (Edmond-Marie), bachelier en droit, en remplacement de M. Morel, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton sud-est de Lille (Nord), M. de Renty (Paul-Emile), licencié en droit, avoué, en remplacement de M. Coquelle, décédé.

Suppléants du juge de paix du canton ouest de Dunkerque (Nord), MM. Delval (Alexandre Louis), ancien notaire, et Ladureau (Fernand-Alexandre), licencié en droit, avoué, en remplacement de MM. de Giebsattel et Willems, démissionnaires.

Suppléant du juge de paix du canton sud d'Hazebrouck (Nord), M. Mantel (Auguste-Joseph), avoué, en remplacement de M. Taverne de Teraud, qui a été nommé juge de paix du canton nord de cette ville.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), M. Souflant (Alexandre-Auguste Généreux), en remplacement de M. Chaillier, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Noailles (Oise), M. Coroze, en remplacement de M. Isoré.

Suppléant du juge de paix du canton de Juvigny (Orne), M. Gouault (Jean-Désiré), en remplacement de M. Clopied.

Suppléant du juge de paix du canton d'Aire (Pas-de-Calais), M. Lenarts (Charles-Henri-Louis-Désiré), en remplacement de M. Saguier, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton d'Audruick (Pas-de-Calais), M. Bouret (Eusèbe-Octave), maire de Zutkerque, conseiller général, en remplacement de M. Piatau, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais), M. Leplant (Hector-Louis), notaire, ancien maire, ancien conseiller général, en remplacement de M. Vaast, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton ouest de Pau (Basses-Pyrénées), M. Roussille (François), licencié en droit, avoué, en remplacement de M. Herrana, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton d'Orthez (Basses-Pyrénées), M. E[illegible]audé (Jean), avoué, en remplacement de M. [illegible]achal, qui a été nommé juge suppléant au tribunal de première instance de cette ville.

Suppléants du juge de paix du canton de Sournia (Pyrénées-Orientales), MM. Lamole (Jean-Baptiste), maire de Sournia, et Pezilla (François-Urbin), ancien maire, en remplacement de MM. Régnier, décédé, et Barrot, qui a été nommé suppléant du juge de paix de Prades.

Suppléant du juge de paix du canton de Charolles (Saône-et-Loire), M. Letiévant (Audré), adjoint au maire de Charolles, en remplacement de M. N[illegible]igay, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de la Ferté-Bernard (Sarthe), M. Martineau (Jules-Alphonse-Hippolyte), adjoint au maire de la

Ferté-Bernard, en remplacement de M. Guerrier, décédé.

Suppléant du juge de paix du troisième arrondissement de Paris (Seine), M. Hervieux, suppléant du juge de paix du dixième arrondissement de cette ville, en remplacement de M. Rousseau, qui est nommé suppléant du juge de paix de cet arrondissement.

Suppléant du juge de paix du dixième arrondissement de Paris (Seine), M. Rousseau, suppléant du juge de paix du troisième arrondissement de cette ville, en remplacement de M. Hervieux, qui est nommé suppléant du juge de paix de cet arrondissement.

Suppléant du juge de paix du canton de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), M. Gosset (Antoine Désiré), ancien greffier, conseiller municipal, en remplacement de M. Yard, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Tôtes (Seine-Inférieure), M. Delamare (Charles-Onésime), maire d'Auffay, en remplacement de M. Godin, décédé.

Suppléant du juge de paix de Houdan (Seine-et-Oise), M. Dauvillier (Jean-Charles), conseiller municipal, en remplacement de M. Marquet, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Fontenay (Vendée), M. Ayraud (Benjamin-Alphonse), ancien greffier, en remplacement de M. Valette.

Suppléant du juge de paix du canton de l'Hermenault (Vendée), M. Audonnet (Henri), ancien maire, en remplacement de M. Godet.

Suppléant du juge de paix du canton de Noirmoutier (Vendée), M. Lafontaine (Constant-Alexandre), conseiller municipal, en remplacement de M. Herbelin, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Loudun (Vienne), M. Martin (Pierre), notaire, en remplacement de M. Beguin-Desvaux, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Junien (Haute-Vienne), M. Monsacré, ancien suppléant de cette justice de paix, en remplacement de M. Thomassin, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Nexon (Haute-Vienne), M. Bonnet (Jean-Baptiste), maire de Nexon, conseiller général, en remplacement de M. Léobon-L'Etang, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Bains (Vosges), M. Poirot (Nicolas), en remplacement de M. Ziegler, décédé.

Suppléant du juge de paix de Tlemcen (Algérie), M. Gallereux, notaire, en remplacement de M. Daget, démissionnaire.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLÉE.

Par arrêté du ministre des finances en date du 18 février 1884, et conformément à l'article 10 de l'arrêté du 2 du même mois, la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février courant a été opérée ainsi qu'il suit :

Tout souscripteur de rente libérée a droit à 15 fr. de rente pour la fraction de 15 fr de rente que le calcul de réduction proportionnelle lui fait échoir.

En tenant compte de cette attribution, toutes les souscriptions de rente libérée sont réduites proportionnellement à 58,6177356...... p. 100 des demandes.

Les souscriptions de rentes libérées ayant dépassé le montant des rentes à inscrire, les versements effectués par les souscripteurs de rentes non libérées leur sont intégralement remboursés.

Par décision du ministre des finances, en date du 18 février 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 19 février inclusivement :

1/2 p. 100 pour les bons de trois à six mois.

1 p. 100 pour les bons de six à onze mois.

1 1/2 p. 100 pour les bons à un an.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 17 février 1884, a été autorisée la création d'une recette simple de 4e classe des postes dans les communes de Codognan (Gard), Monéteau (Yonne).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

Par décret du 18 fév. 1884, M. le général de brig. Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie), direct. de la 1re direct au ministère de la guerre, est promu au grade de général de division dans la 1re sect. du cadre de l'ét.-maj. général de l'armée, en rempl. de M. le général Gresley, admis dans la sect. de réserve.

Par décret du 18 fév. 1884, sont nommés au grade de général de brigade, dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée :

MM. les colonels :

Valessie (Alfred-Gabriel), command. le 17e rég. d'inf., en rempl. de M. le général Minot, retr.

Donnio (Toussaint-Marie), command. le 108e rég. d'inf., en rempl. de M. le général Bluem, décédé.

Prudhomme (Léon), command. le 123e rég. d'inf., en rempl. de M. le général Cosseron de Villenoisy, admis dans la sect. de réserve.

Vanson (Joseph-Emile), chef. d'ét.-maj. du 11e corps d'ar., en rempl. de M. le général Melon, admis dans la sect. de réserve.

Bossan (Claude-Hippolyte-William), command. le 6e rég. de cuirass., en rempl. de M. le général d'Ornant, admis dans la sect. de réserve.

Répécaud (Alban-François-Arthur), chef de la 4e lég. de gendarmerie, en rempl. de M. le général Guilhamin, décédé.

Logerot (Hubert-Adolphe), command. le 5e rég. d'art., en rempl. de M. le général Lechesne, admis dans la sect. de réserve.

Guichard (Michel Remy), command. le 1er rég. du génie, en rempl. de M. le général Oudinot de Reggio, admis dans la sect. de réserve.

MUTATIONS

État-major général de l'armée — Par décis. minist. du 18 fév. 1884, M. le général de brig. Droz, vice-présid. de la commiss. d'hygiène hippique, a été nommé sous-inspect. permanent des remontes.

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 14 fév. 1884, M. Chauvin, lieut. au 47e rég. d'inf., a été désigné pour servir en qualité d'off. d'ord. auprès de M. le général de Poilloüe de Saint-Mars, comman t. la 40e brig. d'inf. (20e div., 10e corps d'ar.) et les subdiv. de rég. de Granville et de Saint-Malo.

Par décis. minist. du 15 fév. 1884, M. Dejobert, capit d'inf. hors cad., employé à l'ét.-maj. de la 25e div. d'inf. (13e corps d'ar.), a été nommé à un emploi de son grade à l'ét.-maj. de la 17e div. d'inf. (9e corps d'ar.).

Service des subsistances militaires. — Par décis. du 14 fév. 1884, M. Lambert, off. d'administ. princip., employé à Alger, a été désigné pour commander et administrer la 19e sect. de commis et ouvriers milit. d'administ.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 18 Février 1884.

Samedi, à trois heures, M. le Président de la République, accompagné de M. le ministre de l'agriculture, de M. le général Pittié et du commandant Canco, s'est rendu au palais de l'Industrie pour visiter le concours général agricole qui y est organisé.

Il a été reçu à l'entrée du palais par MM. Gaston Bazille, Teisserenc de Bort, sénateurs, et Récipon, député, présidents des trois sections du jury, Tisserand, directeur de l'agriculture, G. Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, commissaire général du concours et les membres du jury.

M. le président a parcouru toutes les parties de l'exposition en s'entretenant avec les principaux exposants et les membres du jury sur les divers intérêts de l'agriculture et en recueillant de la foule qui se pressait sur ses pas les marques de la plus respectueuse déférence.

Il a quitté l'exposition à cinq heures, en exprimant à M. le ministre, aux membres du jury et au commissaire général, sa vive satisfaction pour les excellentes dispositions du concours et pour les progrès qu'il était heureux d'avoir pu constater.

Une convention de commerce entre la France et l'Autriche-Hongrie a été signée aujourd'hui, au ministère des affaires étrangères, pour la France, par M. le président du conseil,

ministre des affaires étrangères, et M. le ministre du commerce; pour l'Autriche-Hongrie, par S. E. M. le comte Hoyos, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique à Paris, et M. le comte de Kuefstein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le samedi 23 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de l'agriculture et Mme Méline recevront, le mercredi 20 février, à l'occasion du concours général agricole de Paris, à l'hôtel du ministère, rue de Varenne, 78.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante :

Saïgon, 18 février 1884, 7 h. 10.

Gouverneur à Marine, Paris.

Ayant été reçu avec grande cordialité, 14 février, cap Saint Jacques sur Calabria, par directeur et ingénieurs anglais câble sous-marin, les ai invités à venir à Saïgon; dans banquet gouvernement hier, ai bu heureuse réussite opération et pour toast : à la reine et à la libre Angleterre. — Ingénieur en chef Riddle a remercié, porté toast à la France et Président de la République, et bu au succès de notre mission civilisatrice en Indo-Chine. — Suis informé vapeur supposé *Cholon* serait passé aujourd'hui devant Singapore.

COUR DES COMPTES

Audience solennelle du 16 février 1884.

La cour des comptes, réunie dans sa grand'chambre, au Palais-Royal, sous la présidence de M. Roy, doyen des présidents de chambre, a procédé, le samedi 16 février 1884, à la réception et à l'installation :

1° De M. Ducrey (Luc-Pierre-Eugène), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, nommé conseiller-maître, en remplacement de M. de Mony-Colchen, décédé;

2° De M. de Bonnechose (Louis-Charles-Jean), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, nommé conseiller référendaire de 1re classe, en remplacement de M. Ducrey, qui est nommé conseiller-maître;

3° De M. Gentil (Félix-Prosper), ancien capitaine de frégate, nommé conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en remplacement de M. de Bonnechose, qui est nommé conseiller référendaire de 1re classe.

Après la réception des magistrats ci-dessus désignés, M. le président Roy s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Le collègue dont la mort vient de nous séparer avant l'âge fixé pour le repos, nous appartenait depuis de longues années. Par l'ancienneté de ses services, il occupait à la cour la seconde place. Cependant, ce n'est pas dans notre compagnie que M. le comte de Mony-Colchen a commencé la carrière qu'il devait si dignement parcourir. Il aimait à se souvenir et à rappeler que l'administration des finances, dès 1833, puis le conseil d'État, en 1836, avaient été les témoins de ses premiers travaux. C'est dans cette assemblée que vint le chercher, en 1840, la confiance du ministre des finances, dont il devint le secrétaire particulier. La même année, il entrait à la cour en qualité de conseiller référendaire. Promu à la 1re classe le 20 avril 1861, il était nommé conseiller-maître le 5 juillet 1873. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1856 et, le 25 décembre 1880, il recevait la croix d'officier. Lorsque la mort est venu le frapper, M. de Mony-Colchen comptait plus d'un demi-siècle d'honorables services, dont près de quarante-quatre années consacrées à la cour. Pendant cette longue période, il a pris part à nos travaux, à nos débats, auxquels il aimait à se mêler; son urbanité, sa parfaite courtoisie, la droiture de son caractère lui avaient acquis, au sein de notre magistrature, l'estime et l'affection.

Je suis assurément, messieurs, l'interprète de vos sentiments en adressant nos remerciements au Gouvernement et au ministre qui ont choisi parmi les magistrats de cette cour le successeur de notre regretté collègue. M. Ducrey réunit à l'ancienneté des services le mérite des travaux accomplis; il peut donc prendre possession de son siège avec une légitime satisfaction, mais non sans émotion. Il me permettra de rappeler qu'il y a vingt-quatre ans descendait de ce siège un magistrat auquel le rattachaient les liens les plus étroits de la famille et qui fut, dans une autre compagnie, mon chef bienveillant et mon maître aimé. Je sais donc que tenir parmi nous la place qu'y occupait M. le conseiller-maître Lafaurie est pour son neveu un lourd héritage; mais j'ai la confiance qu'il sera vaillamment supporté.

La promotion de M. de Bonnechose à la 1re classe ne pouvait rencontrer ici que des sympathies. C'est avec le même empressement que la cour accueille le nouveau magistrat sur lequel s'est arrêté le choix du Gouvernement. Dans la carrière déjà longue qu'il a parcourue, dans sa famille, dans ses alliances, M. Gentil n'a trouvé et n'a donné que de dignes exemples; il en continuera la tradition au milieu de cette cour, à laquelle il apporte un esprit éclairé, l'amour du travail et le dévouement au devoir.

La séance a été ensuite levée.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté du ministre des finances en date du 18 février 1884, et conformément à l'article 10 de l'arrêté du 2 du même mois, la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février courant a été opérée ainsi qu'il suit :

1° Souscriptions libérées.

Tout souscripteur a droit à 15 francs de rente pour la fraction de 15 francs de rente que le calcul de réduction proportionnelle lui fait échoir.

En tenant compte de cette attribution, toutes les souscriptions libérées sont réduites proportionnellement à 58,6177355..... p. 100 des demandes.

2° Souscriptions non libérées.

Les souscriptions de rentes libérées ayant dépassé le montant des rentes à inscrire, les versements effectués par les souscripteurs de rentes non libérées leur sont intégralement remboursés depuis le 15 février courant, conformément à l'avis inséré au *Journal officiel* du même jour.

DÉLIVRANCE

des

BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 18 février 1884, l'intérêt des bons du Trésor dont l'échéance n'excède pas une année a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 19 février 1884 inclusivement :

A 1/2 p. 100 pour les bons de trois à six mois;

A 1 p. 100 pour les bons de six à onze mois;

A 1 1/2 p. 100 pour les bons à un an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

CONCOURS D'ADMISSION

A L'ÉCOLE NORMALE DE SÈVRES EN 1884

Liste des ouvrages sur lesquels porteront les interrogations de langues vivantes. (Modification à l'arrêté du 5 janvier 1884.)

1° Langue anglaise.

Macaulay. — Histoire d'Angleterre, vol. Ier (édition Tauchnitz).
Walter-Scott. — Récits d'un grand-père.
Washington Irving. — Christophe Colomb.

2° Langue allemande.

Grimm. — Contes populaires.
Lessing. — Fables.
Schiller. — Guillaume Tell.

Ministère du commerce

Des examens pour l'emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, avant le *15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du lundi 18 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Emile Gayot, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale.

M. Barbie et M. Baragnon sont entendus successivement sur les articles additionnels qu'ils ont développés dans la dernière séance.

L'article additionnel de M. Baragnon est repoussé par 164 voix contre 93 sur 257 votants.

L'article additionnel de M. Barne, accepté par la commission, est adopté.

Un nouvel article additionnel de M. Baragnon est réservé pour la seconde délibération.

Sur l'ensemble de la proposition de loi, M. de Gavardie est entendu.

Le Sénat, consulté, décide qu'il passera à une seconde délibération.

Sur la proposition de M. Léon Say, le Sénat fixe au jeudi 28 février le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, décédé.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement.

M. Naquet est entendu.

Contrairement aux conclusions de la commission, la proposition de loi n'est pas prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie sur le vote annuel du budget.

M. de Gavardie et M. Cordelet, rapporteur, sont entendus.

Conformément aux conclusions de la commission, le projet de résolution n'est pas pris en considération.

Après avoir entendu M. Marcel Barthe, rapporteur, le Sénat ajourne la première délibération sur le projet de loi sur les ventes judiciaires d'immeubles.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal.

M. de Gavardie et M. Tenaille-Saligny, rapporteur, sont entendus.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le Sénat, consulté, déclare qu'il passera à une seconde délibération.

Le Sénat ajourne la discussion du projet de loi concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot, et, sur la demande de M. Tolain, rapporteur, du projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels.

La prochaine séance est fixée au jeudi 21 février, à deux heures.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

Ordre du jour du jeudi 21 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne), à emprunter une somme de 1,368,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (N°s 37 et 42, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2° délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (N°s 438, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 21 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Poriquet, jusques et y compris M. de Rozière.

Tribunes. — Depuis M. l'amiral Jaurès, jusques et y compris M. Jean Macé.

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les prud'hommes mineurs. (Nommée le 18 février 1884.)

1er bureau, M. Noblot. — 2e bureau, M. Le Bastard. — 3e bureau, M. Marquis. — 4e bureau, M. Corbon. — 5e bureau, M. Guyot-Lavaline. — 6e bureau, M. Béral. — 7e bureau, M. de Lareinty. — 8e bureau, M. Millaud (Edouard). — 9e bureau, M. le marquis de Maleville.

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les sociétés de secours mutuels. (Nommée le 18 février 1884.)

1er bureau, M. Vivenot. — 2e bureau, M. Denormandie. — 3e bureau, M. Gavot. — 4e bureau, M. Pons. — 5e bureau, M. Garrisson. — 6e bureau, M. Parent. — 7e bureau, M. Le Guen. — 8e bureau, M. Salneuve. — 9e bureau, M. Léon Say.

Convocations du mardi 19 février.

Commission relative au projet de loi sur les associations, à midi et demi. — Local du 5e bureau.

Commission relative à la proposition de loi de M. Labitte, sur la chasse, à midi et demi. — Local du 9e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les sociétés, à une heure et demie. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à deux heures. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du lundi 18 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 16 février est lu par M. Riotteau, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Bernard (Doubs) et Plessier, est adopté.

MM. Hipp. Faure et Ensault déposent des rapports.

La Chambre adopte, sans discussion, le projet de loi tendant à autoriser le département de l'Aveyron à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires et le projet de loi tendant à ériger en municipalité distincte la section d'Ambeyrac, dépendant actuellement de la commune de Montsalès (canton de Villeneuve, arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron).

M. Pieyre adresse une question à M. le ministre de l'agriculture, qui répond.

Conformément aux conclusions des commissions d'initiative, la Chambre adopte :

La prise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal ;

La prise en considération de la proposition de loi de M. Bellot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de porter de 15 années à 20 la durée des brevets d'invention;

La prise en considération de la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine;

La prise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage.

Et la prise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien, relative au drainage.

Ces deux dernières propositions sont renvoyées à une même commission.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant : 1° annulation au budget ordinaire du ministère de l'intérieur, exercice 1884, d'un crédit de 41,356 fr.; 2° ouverture au budget ordinaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1re section, exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de 41,356 fr. (service général des bibliothèques).

Les deux articles du projet de loi sont adoptés. L'ensemble du projet est adopté au scrutin par 358 voix contre 1 sur 359 votants.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires.

Sur la proposition de M. Ballue, rapporteur, l'urgence est déclarée.

L'article 1er, modifié par un amendement de M. le comte de Lanjuinais, accepté par le Gouvernement et la commission, est adopté.

Les articles 2 à 7 sont adoptés.

Sur l'article 8, MM. Freppel, auteur d'un amendement, Ballue, rapporteur, le général Campenon, ministre de la guerre, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, Margaine, président de la commission, Paul de Cassagnac, le prince de Léon, sont entendus.

L'amendement est repoussé, au scrutin, par 368 voix contre 97, sur 465 votants.

L'article 9, puis l'ensemble du projet de loi, sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance.

Sur la proposition de M. Lagrange, rapporteur, l'urgence est déclarée.

Les cinq articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

MM. le baron Reille et Margaine ayant été entendus, la Chambre ajourne la 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale et la 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du mardi 19 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 193 423-93 2609-2629-2638 2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

2. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663 1405-1899-2285. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669 753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-332-825. — M. Marcou, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394-2590. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-613-630-871 1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

10. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 et 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lecôte, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles (Nos 26 598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (Nos 6-111-734-203 1112-1765. — M. Deluns-Montaud, rapporteur.)

La séance du mardi 19 février 1884 est la 27e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 29e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Bovier-Lapierre, jusques et y compris M. Chevreau (Léon).

Tribunes. — Depuis M. Simon (Fidèle) jusques et y compris M. Vermond.

Le 9e bureau (formation de janvier 1883), a nommé M. Bavoux membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Hippolyte Faure, sur l'exercice de la pharmacie, en remplacement de M. Naquet, élu sénateur.

La commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre l'État et la compagnie générale des allumettes chimiques, a nommé :

Président : M. le baron de Janzé.
Secrétaire : M. Rey.

La commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet d'accorder une pension de 80,000 francs à la famille de l'émir Abd-el-Kader, a nommé :

Président : M. Achard.
Secrétaire : M. Pelisse.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Horace de Choiseul et plusieurs de ses collègues, portant modification à l'organisation des monts-de-piété, a nommé :

Président : M. Pierre Legrand.
Secrétaire : M. Giard.

Convocations du mardi 19 février.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

Commission relative à la sécurité publique dans les chemins de fer, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative aux cadres des corps

d'officiers de la marine et des colonies, à dix heures. — Local du 3e bureau.

21e commission d'intérêt local, à une heure et demie. — Commission n° 4.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à une heure et demie. — Commission n° 15.

3e bureau de novembre 1883 (vérification de pouvoirs), à une heure.

5e bureau de février 1884 (nomination de commissaires), à une heure.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

AUTRICHE-HONGRIE

Pesth, 17 février.

Le ministre des cultes, M. Tréfort, a présidé aujourd'hui la cérémonie d'ouverture de l'exposition historique d'orfèvrerie.

Étaient présents, les membres du gouvernement et des chambres, les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques.

Dans la salle se pressait une foule considérable au milieu de laquelle on remarquait de nombreux représentants de l'aristocratie.

L'exposition renferme plus de 7.000 objets d'art ancien, de provenance hongroise : couronnes, armes, vaisselles d'argent, vases d'église, ornements de toutes sortes. Leur valeur totale est estimée à plus de 30 millions.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 15 février.

Le ministre du commerce a adressé le 7, aux bureaux des douanes, une circulaire dans laquelle il leur communique une ordonnance du ministre des finances, approuvée par l'empereur, en vertu de laquelle les navires étrangers qui sont munis de certificats de jaugeage dressés dans leurs pays respectifs d'après le système russe, n'auront pas besoin d'être jaugés de nouveau, cette année, dans les ports de la Russie.

(*Agence Havas.*)

PAYS-BAS

La Haye, 16 février.

Les funérailles du comte Stolypine, ministre de Russie, ont eu lieu en grande pompe. Le représentant du roi, le prince d'Orange, la princesse Henri, les ministres et les membres du corps diplomatique ont assisté à la messe dite à la chapelle russe.

La dépouille du comte sera conduite ultérieurement en Russie. (*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 17 février.

Les importations de la semaine s'élèvent à 8,630,000 dollars. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Les sociétés de secours mutuels en Italie.

Le Parlement français est en ce moment saisi d'un projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.

Les questions de prévoyance et de mutualité sont, en effet, d'un intérêt capital dans les sociétés modernes, et les pouvoirs publics ne sauraient trop s'en préoccuper. L'Italie n'a pas failli à ce devoir, qui rentre d'ailleurs dans ses traditions nationales.

Dans un récent travail, M. Léon Say, qui vient d'étudier sur les lieux les questions de banque, d'association et de prévoyance, disait que l'Italie évitera la question sociale grâce à ses institutions de prévoyance et aux sages dispositions de ses lois. Ce jugement a été accueilli avec faveur de l'autre côté des Alpes, et, comme pour lui donner une confirmation officielle, l'honorable M. Berti, ministre du commerce, vient de déposer un projet de loi accordant la personnalité juridique aux sociétés de secours mutuels sous certaines conditions que nous allons exposer.

Il faut que ces sociétés se proposent exclusivement l'un des buts suivants ou tous deux réunis :

1° Assurer à leurs associés un secours en cas de maladie, d'incapacité de travail ou de vieillesse ;

2° Venir en aide aux familles des sociétaires décédés.

Ces associations pourront en outre coopérer à l'éducation de leurs sociétaires et des familles de ceux-ci. Mais, dans ce cas, elles devront prévoir spécialement cette dépense et les moyens d'y satisfaire dans leur budget annuel. Aucune autre dépense ne pourra être autorisée sur les fonds sociaux.

La constitution d'une société de secours mutuels doit avoir lieu par un acte notarié qui indiquera :

Le siège et le but de l'association ;

Le temps pour lequel elle est formée ;

Les conditions et les modes d'admission et d'exclusion des associés, leurs droits et leurs devoirs, les règles et les précautions adoptées pour l'emploi et la conservation du patrimoine social ;

Les règles fixées pour la convocation de l'assemblée générale des sociétaires, le nombre des membres présents nécessaire à la validité des délibérations et la manière dont ces sociétaires exercent leur droit de suffrage ;

La formation du bureau et d'un comité de syndics avec l'indication de leurs attributions ;

La représentation de la société pour l'exercice des actions ;

Les formalités à suivre pour la dissolution et la liquidation de la société et les modifications aux statuts.

La demande de reconnaissance sera présentée au greffe du tribunal civil avec une copie authentique de l'acte de constitution et des statuts. Le tribunal, après avoir vérifié l'accomplissement des conditions légales, ordonnera la transcription et l'affichage des statuts dans les formes établies par le code de commerce pour les actes de société.

Après l'accomplissement de ces formalités, la société de secours mutuels constituera, à l'égard des tiers, un être collectif distinct de la personne des associés. Les mêmes formalités devront être remplies pour tout changement à l'acte constitutif ou aux statuts.

Les administrateurs de la société sont des mandataires à temps et révocables, dispensés de donner caution, sauf le cas d'une disposition contraire des statuts. Ils sont personnellement et solidairement responsables : 1° de l'accomplissement des devoirs inhérents à leur mandat; 2° de la vérité des faits exposés dans les comptes rendus sociaux, et 3° de l'entière observation des statuts.

Pour échapper à cette responsabilité, les administrateurs doivent faire inscrire sans retard leur opposition aux mesures qui pourraient y donner lieu sur les registres des délibérations.

Si une société de secours mutuels contrevient aux dispositions de la loi, ou détourne les fonds destinés à un but déterminé, le tribunal civil, sur l'action de l'un des sociétaires, du ministère public ou même des tiers intéressés, peut, par un jugement rendu dans la chambre du conseil et notifié au siège de la société, inviter l'association à se conformer, dans un délai donné, aux prescriptions que le tribunal croira convenables. En cas de refus, la justice pourra ordonner la radiation de la société du registre des sociétés légalement constituées.

Appel peut être intenté de cette décision dans les formes ordinaires de procédure.

Quand le jugement qui enlève à une société la personnalité civile sera devenu définitif, la société sera mise en liquidation, selon les formes prescrites pour les liquidations de sociétés commerciales.

Il sera pourvu, conformément aux lois sur les œuvres de bienfaisance (*opere pie*), à l'administration des fonctions spéciales par suite de legs ou donations ayant un caractère perpétuel.

Si les statuts n'en disposent autrement, les fonds libres seront répartis entre les associés proportionnellement à la durée de leur participation et au montant de leurs cotisations, comme aux droits qui leur sont assurés sur la caisse nationale des pensions pour les ouvriers et à toutes les autres circonstances de fait qui pourront se présenter.

Les sociétés de secours mutuels enregistrées légalement jouissent : 1° de l'exemption des taxes de timbre et d'enregistrement accordée aux sociétés coopératives par le code de commerce ; 2° de l'exemption de la taxe sur les assurances et de l'impôt sur le revenu mobilier; 3° de l'assimilation aux œuvres de bienfaisance pour l'exemption des impôts du timbre et de l'enregistrement dans les actes de leur gestion intérieure; 4° de l'exemption de la mise sous séquestre ou en gage des sommes dues aux associés par la société.

Les sociétés enregistrées devront adresser au ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce une copie de leurs statuts, de leurs comptes annuels et les renseignements statistiques qui leur seront demandés. Les associations actuellement existantes, lors même qu'elles seraient reconnues comme être moraux, devront, pour jouir des avantages accordés par la loi, se conformer à ses prescriptions et demander leur enregistrement au tribunal de leur circonscription.

Il sera institué auprès du ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce un bureau spécial chargé de fournir aux sociétés qui en feront la demande tous les renseignements qui leur seront nécessaires. On orga

sera également des concours avec primes qui seront accordées aux sociétés de secours mutuels enregistrées les mieux organisées.

(*Revue générale d'administration.* — Ministère de l'intérieur.)

Dépêches adressées au ministère de la marine :

16 février 1884.

De Pauillac : Vapeur *Nantes*, appareillé à six heures du matin, pour Nouméa.

De Haïphong : Après avoir remis, le 12 février, le commandement en chef au général Millot, l'amiral Courbet rentre à bord de son bâtiment aujourd'hui.

17 février 1884.

Le vapeur la *Ville-de-Lisbonne*, du Havre, compagnie Grosos, a coulé près la Pointe-de-la-Hague. Equipage sauvé.

Un vapeur, supposé le *Cholon*, a passé devant Singapore.

La caisse de retraites pour la vieillesse a reçu, du 1er au 15 février 1884 :

5,530 versements, s'élevant à 697,621 fr. 05.

Elle a ouvert 329 comptes nouveaux.

Il a été inscrit au Grand-Livre de la dette publique 107,187 francs de rentes viagères aux noms de 1,072 parties.

La compagnie du Midi informe le public que, dans la nuit du 17 au 18 courant, le train de voyageurs n° 120, à son arrivée à Agen, a, par suite d'une fausse manœuvre, été dirigé sur une voie autre que sa voie normale : cinq voyageurs ont été légèrement contusionnés.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 5 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Charente-Inférieure, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Rivière la Boutonne.

AMÉLIORATION ENTRE LES ÉCLUSES DE BERNOUET ET DE LHOUMÉE.

Achèvement du 1er lot d'adjudication.

Maçonneries et terrassements des ouvrages d'art.

La dépense est estimée à 120,862 fr. 26, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à la Rochelle;

2° Dans ceux de M. Capuron, faisant fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées, à Rochefort.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 27 février 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet des Ardennes, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Canal de l'Est (1re section).

CANALISATION DE LA MEUSE ARDENNAISE

Amélioration de l'aval de la dérivation de Mézières.

Terrassements	40.901 33
Chaussées, perrés, enrochements	7.800 10
Total	48.701 43

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Mézières;

2° Dans ceux de M. Bourguin, ingénieur des ponts et chaussées, à Mézières.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

Ministère de la guerre.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

FOURNITURE D'AVOINE

pour les magasins de concentration.

Le mardi 11 mars 1884, il sera procédé, dans les places ci-après, à l'adjudication des quantités d'avoine dont le détail suit, savoir :

A Reims :	
Pour le magasin de Reims	3.530 qtx.
Pour le magasin du camp de Châlons	6.120 —
Pour le magasin de Vitry-le-François	7.520 —
Pour le magasin de Verdun	1.000 —
A Troyes :	
Pour le magasin de Troyes	3.340 —
A Epinal :	
Pour le magasin d'Epinal	7.460 —
Pour le magasin de Toul	5 600 —
Pour le magasin de Neufchâteau	7 040 —

Il ne pourra être soumissionné moins de mille quintaux en un seul lot.

Les fournitures seront affranchies des droits d'octroi.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux des intendants militaires directeurs du service de l'intendance du gouvernement de Paris et des 1er, 2e, 3e et 5e corps d'armée et des sous-intendances militaires des places susindiquées.

Châlons, le 17 février 1884.

L'intendant militaire directeur du service de l'intendance de la 6e région,
Signé : GACHET.

N° 23.
Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 28 février 1884 :
Cuirs tannés et corroyés.

Adjudication à Brest, le 28 février 1884 :
Goudron minéral.

Adjudication à Toulon, le 28 février 1884 :
Bougies stéariques.
Fournitures de bureau.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée, à partir du 1er janvier 1884.

Voir les cahiers des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, à Brest et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

N° 24
Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 28 février 1884 :
Bois à brûler, 150,000 kilog.

Voir le cahier des charges au bureau des hôpitaux, à Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 15 février.

Du sieur DEBRIEU (Pierre-Charles), marchand de vins traiteur, demeurant à Paris, rue de Clignancourt, 111.
M. Poulain, juge commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel 76, syndic provisoire. (N. 15044 du gr.)

De la dame UGINET (Odile-Amélie SÉGAUD, femme de Joseph-Henry UGINET), fabricante de confections, demeurant à Paris, rue de Cléry, 9.
M. Poulain, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 15045 du gr.)

Du sieur VALLOBRA (Maurice), marchand de corderies, à Paris, rue d'Enghien, 12, demeurant avenue des Gobelins, 65.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 15046 du gr.)

De la dame LAMY (Joséphine), marchande de chaussures, à Aubervilliers, rue de Pantin, 93.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15047 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers du sieur SIMON (Jules), ayant tenu un hôtel meublé, à Paris, rue Saint-Honoré, 107, demeurant actuellement rue Montaigne, 20, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, le samedi 23 courant, à 2 heures. (N. 15014 du gr.)

Pour, sous la présidence de M le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

SYNDICAT

Du sieur SIMON (Jules), ayant tenu un hôtel meublé, à Paris, rue Saint-Honoré, 107, demeurant actuellement rue Montaigne, 20, le 23 courant, à 2 heures précises. (N. 15014 du gr.)

Du sieur EGARNOT, ancien marchand boucher, à Paris, 12, avenue d'Orléans, demeurant actuellement rue Thibaud, 7, le 23 courant, à 2 heures précises (N. 15019 du gr.)

Du sieur CHAPEAU (Auguste), ancien marchand de vins, à Paris, avenue Philippe-Auguste, 43, y demeurant, le 23 courant, à 2 heures. (N. 14998 du gr.)

Du sieur FRAZIER (Auguste), entrepreneur de charpentes, demeurant à Bois-Colombes, 40, rue de la Côte-Saint-Thibault, le 23 courant, à 2 heures précises. (N. 13982 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur DE PEYROLLE (Victor-Prudent), fabricant de coiffes de casquettes, demeurant à Paris, rue Lourmel, 11, faisant le commerce sous le nom de PEYROLLE ;

Entre les mains de M. Beaujeu, rue de Rivoli, 66, syndic de la faillite. (N. 14955 du gr.)

Du sieur GATIN (Narcisse), mercier, demeurant à Paris, boulevard Arago, 7 et 9 ;

Entre les mains de M. Mauger, boulevard de Sébastopol, 99, syndic de la faillite. (N. 14971 du gr.)

Du sieur VINOT (Eugène), marchand de bijouterie et de curiosités, demeurant à Paris, quai Malaquais, 7 ;

Entre les mains de M. Mercier, boul. Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14953 du gr.)

Du sieur NIVET (Almasy-Théodore), mercier, demeurant à Paris, rue Saint-Séverin, 17 ;

Entre les mains de M. Mercier, boulevard Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14947 du gr.)

Du sieur FOSTER (Pierre-Joseph), distillateur, demeurant à Billancourt, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, 151 ;

Entre les mains de M. Mercier, boulevard Saint Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14659 du gr.)

Du sieur LEVOLLE (Henry-Louis), tenant un bal, demeurant à Paris, boulevard de Clichy, 88 ;

Entre les mains de M. Mercier, boulevard Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14948 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite MARC et HERTH, ayant pour objet l'importation et la vente des articles viennois, dont le siège est à Paris, rue de la Paix, 16, et composée de : 1° MARC (Paul), demeurant rue Notre-Dame-de-Lorette, 48 ; 2° HERTH (Joseph), demeurant boulevard Barbès, 19 ; 3° et un commanditaire ;

Entre les mains de M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic de la faillite. (N. 14902 du gr.)

De la demoiselle HURÉ (Clémentine), ancienne marchande de vins à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 9, demeurant actuellement boulevard Arago, 54 ;

Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite. (N. 14674 du gr.)

Du sieur DUMONT (Henri), marchand de couleurs, demeurant à Paris, avenue Victor-Hugo, 74 ;

Entre les mains de M. Cotty, rue de la Sainte-Chapelle, 5, syndic de la faillite. (N. 14970 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur GREIFFENSTEIN (Frédéric-Auguste William), représentant de commerce, demeurant à Paris, rue de Maubeuge, 96, ci-devant, et actuellement quai de l'Hôtel-de-Ville, 14, le 23 courant, à 12 heures. (N. 14657 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur VALLIN (Joseph-François), maître d'hôtel, restaurateur, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, 4, le 23 courant, à 2 heures précises. (N. 13389 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur POYÉ (Eugène), fabricant de broderies sur tulle, rue Saint Sauveur, 52, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 23 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14469 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur RAPICAULT (Adolphe), carrossier, demeurant à Paris, rue Laugier, 18, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 23 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14148 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur MICHEL, marchand de vins, demeurant à Paris, ci-devant rue Saint-Martin, 165, et actuellement rue des Fontaines-du-Temple, 19, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 23 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains de syndic, M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13170 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur FABRE, ancien marchand de vins, à Paris, 10, rue Saint-Louis-en-l'Ile, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 23 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14584 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur RAUVOIZÉ (Jean-Louis), dit LÉON, charcutier, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, 307, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 23 courant, à 1 heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13975 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

SOCIÉTÉ DE

CRÉDIT MOBILIER ROUMAIN

pour le

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE EN ROUMANIE

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, conformément à l'article 35 des statuts, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le *dimanche 11/23 mars 1884*, à deux heures de relevée, au siège social, 8, strada Domnei, à Bucarest.

Ordre du jour :

1° Rapports du conseil d'administration et des censeurs sur le bilan du deuxième exercice clos le 31 décembre 1883 ;

2° Approbation du bilan et décharge à donner au conseil d'administration et à la direction pour leur gestion ;

3° Fixation du dividende ;

4° Nomination des censeurs pour 1884 ;

Pour être admis à l'assemblée générale, tout actionnaire devra déposer ses actions avant le 25/8 mars 1884 :

Au siège social, à Bucarest;

A la Société de Crédit mobilier, à Paris, 15, place Vendôme ;

A la Deutsche Bank, à Berlin ;

Chez M. J.-F. Goldberger, à Berlin ;

Au Wiener Bankverein, à Vienne.

Bucarest, le 28/9 février 1884.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Extrait des statuts :

Art. 23. — Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'assemblée peut se faire représenter, mais seulement par un actionnaire qui est en droit d'en faire partie.

Art. 41. — Dix actions donnent droit à un vote. Nul ne peut, pour soi ou comme mandataire, réunir plus de trente votes.

COMPAGNIE DE

TRAVAUX ET TRANSPORTS

Société anonyme au capital de 4 millions de fr.

Assemblée générale ordinaire.

MM. les actionnaires de la compagnie de **Travaux et Transports** sont informés que l'assemblée générale annuelle prescrite par l'art. 29 des statuts se réunira le *jeudi 13 mars, à trois heures de l'après-midi*, au siège social, à Paris, 38, avenue Gabriel.

Tout propriétaire de dix actions est de droit membre de l'assemblée générale. (Art. 30 des statuts.)

Les titres doivent être déposés, cinq jours au moins avant celui fixé pour la réunion, dans les bureaux de la Société de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme.

La représentation des titres peut être suppléée par la présentation d'un récépissé de dépôt fait en temps utile dans les caisses d'un établissement financier agréé par le conseil d'administration.

MM. les actionnaires de la compagnie **Sécurité**, au capital de 1,500,000 francs, sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le mercredi 5 mars 1884, à une heure précise, au siège de la compagnie, place de la Bourse, 6, à Paris.

ANNUITÉS LÉROUVILLE-SEDAN

Les titres dont les numéros suivent sont sortis au tirage du 25 janvier et seront remboursables à 499 fr. 70 net d'impôt, à partir du 1er mars prochain, à la Société de Dépôts et de Comptes courants :

1.086	6.840	10.729
4 412	7.232	12 623
5 793	8 369	12 762

Le coupon du 1er mars sera payable à raison de 11 fr. 45, net d'impôt, à partir de cette date, à la Société de Dépôts et de Comptes courants.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

CRÉDIT MOBILIER ITALIEN

Florence, Gênes, Rome, Turin

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital nominal L. 50,000,000; versé L. 40,000,000.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'en exécution des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 15 courant, le dividende de **14** lires italiennes par action, pour l'exercice **1883**, sera **payé**, contre remise du coupon **n° 40**, à partir du 25 février courant :

A Florence, A Turin, A Rome, au siège de la Société générale de Crédit mobilier italien;

A Gênes, au siège de la Société générale de Crédit mobilier italien; à la Caisse générale; à la Caisse d'escompte;

A Milan, à la Banque de Crédit italien;

A Paris, *à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin,*

A raison de **14** francs.

Le dividende du même exercice, alloué aux *coupons de fondation*, sera payé à partir du 25 courant :

A Florence, au siège de la Société;

A Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Florence, le 16 février 1884.

Spectacles du Mardi 19 Février.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. 1/2. — Le Mariage de Figaro.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. 1/2. — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumény, A. Lambert, Brémont; Mmes Tessandier, Malvau, Barety. — Le Roman d'une heure.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Lucrezia Borgia, de Donizetti : Gayarre, Salmazi; Mmes de Cepeda, Tremelli.

Variétés (1,250 places). — 8 h. 1/2. — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. 1/2. — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Corbin; Mmes Brandès, Lesage, Gerfaut.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. 1/2. — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munie, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. 1/2. — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Savenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — Relâche.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. 1/2. — La Mascotte, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. 1/2. — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. 1/2. — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en treize parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. 1/2. — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. 1/2. — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. 1/2. — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs arabes, [illegible].

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. 1/2. — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue du Château-d'Eau, ouvert le jour et le soir. — Le dernier jour de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Spectacles de la semaine :

A l'Opéra : mercredi, la Farandole et le Freischütz; vendredi, Don Juan; samedi, bal masqué; dimanche, les Huguenots.

A l'Opéra-Comique : jeudi et samedi, Manon; mercredi, Philémon et Baucis et Fra Diavolo; vendredi, Carmen.

La direction du théâtre des Bouffes-Parisiens avait projeté de donner demain mercredi la première représentation de Madame Favart; mais, en raison des excellentes recettes de la Mascotte, M. Cantin vient de décider de ne donner l'opéra comique de MM. Duru, Chivot et Jacques Offenbach, qu'à la fin de la semaine, c'est-à-dire samedi 23 février.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 18 Février 1884.

[illegible] COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			78 50
Huile de Colza disponible, épurée			..
Huile de Colza disponible, en tonnes			80 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, épurée			..
Huile de Colza épurée, en tonnes			88 50
Huile de Lin, en fûts			63 75
Huile de Lin, en tonnes			65 75
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. ..	à	45 75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat d'origine		à	60 ..
Mélasse de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasse de raffinerie	.. ..	à	12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	45 ..	à	44 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp	49 ..	à	49 20
Farines supérieures disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			91 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata			96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 5/8 — 1 h., 101 5/8

VIENNE. Métal. ... — Papier, 79 75 — Monnaie 80 50

Crédit Autrich. ...... 307 50 | Chem. de fer Autrich. 310 ..

Change sur Londres.... Demande, 121 55 — Offre. 121 65

Change sur Paris...... Demande, 48 125 — Offre. 48 175

Lots.............. 125 75 | Napoléon............ 9 61

VALEURS DE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

Change		Papier long	Papier court
3½ %	Amsterdam	206 ¼ .. à 206 ½ ..	205 ¾ .. à 205 ¾ et 4..%
4..%	Allemagne	122 ¼ .. à 122 ½ ..	121 ¾ .. à 122 ¼ et 4..%
5..%	Vienne	205 ½ .. à 206 ..	205 ½ .. à 206 et 4..%
5..%	Barcelone	486 .. à 487 ..	485 ½ .. à 486 ½ et 4..%
5..%	Madrid	486 .. à 487 ..	486 .. à 487 .. et 4..%
6..%	Lisbonne	545 .. à 546 ..	545 .. à 546 .. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241 .. à 242 ..	241 .. à 242 .. et 4..%
.....	Stockholm	136 .. à 137 ..	136 .. à 137 .. et 6..%

VALEURS DE NÉGOCIANT A VUE.

Change		Papier long	Papier court
3..%	Londres	25 21 à 25 26	25 20 à 25 25 m. 3%
	d° Chèque	.. .... à	25 21½ à 25 26½ ..
4..%	New-York	514 .. à 515 ..	513 à 515 m. 3%
3½ %	Belgique	pair à ¼ p.	1/16 p à 3/16 p m. 3½ %
5..%	Italie (lire)	1/16 à 1/16 p.	½ p à ¼ p. — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 à 1/16 p.	½ p à ¼ p. — 5%
3..%	Suisse	pair à ¼ p	1/16 p à 3/16 p — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à un an .... 2..%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3..% — Avances, 4..%

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à	0/00 p%
Argent 1000 d° 218 89	145 à 150	0/00 p%
Quadruples espagnols	80 50 .. à 80 60 ..	
Quadruples colombiens et mexicains	80 65 .. à 80 75 ..	
Piastres mexicaines	4 56 .. à 4 57 ..	
Souverains anglais	25 18 .. à 25 23 ..	
Banknotes	25 20 .. à 25 25 ..	
Aigles des États-Unis	25 80 .. à 25 90 ..	
Guillaume (20 marks)	24 65 ..	24 75 ..
Impériales (Russie)	20 60 .. à 20 67½	
Couronnes de Suède	27 [illegible]	à 27 80 ..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

JOUISSANCE	Lundi 18 Févr. 1884	AU COMPTANT	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	420 415 417 50					420 ..	437 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 3)						422 50	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., 6% gar. par l'État, a. 500 f., r. 600 f., t.p.	587 50 590					587 50	592 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé	6 50					7 ..	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t.p. (gar. de l'État, conv. du 30 juin 1880)	570					570 ..	560 ..
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	735 731 25 732 50 735					740 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1220 1222 50 1225 1230 1232 50	1222 50	1232 50	1222 50	1230 ..	1225 ..	1221 25
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 32)	1125 1130	1115 ..			1120 ..	1107 50	1110 ..
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 34)	1710 1715 1720 1725 1726 25 1727 50 1728 75 1730	1710 ..	1717 50	1707 50	1717 50	1700 ..	1707 50
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1275 1280	1270 ..			1275 ..	1270 ..	1270 ..
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	522 50 525					528 75	465 ..
oct. 83	Ouest, actions 500 fr., tout payé	810 805					805 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	530					530 ..	315 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1 à 31000, t.p. (ex-c. 17)	590					592 50	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)	415 417 50					442 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	512 50 511 25 510	515 ..	515 ..	513 75	515 ..	515 ..	512 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)						410 ..	400 ..
nov. 83	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.						390 ..	495 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1510 1512 50 1515	1510 ..				1500 ..	1500 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 45)	485 490	485 ..			487 50	485 ..	486 25
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695					695 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 35)	1170 1175					1175 ..	1170 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30)	590 587 50	590 ..				587 50	652 50
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.						200 ..	910 ..
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	440 435 440					442 50	440 ..
nov. 84	Canal interocéanique (Cie universelle), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 6)	498 75 500					496 25	495 ..
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 50)	2015 2012 50 2010 2020 2025 2027 50 2030 2032 50 2025 2030 2032 50 2035 2037 50	2010 ..	2040 ..	2007 50	2025 ..	2020 ..	2005 ..
janv. 84	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1155 1160 1165 1170					1155 ..	1155 ..
janv. 84	do Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	695 697 50 698 75 700 705	697 50			705 ..	695 ..	693 75
sept. 83	do Bons trent. 8%, r. 125 f.	138 25 138 50					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au gouv. Égyptien) (coup. 5 estamp.)	1230 1235 1240 1245 1250 1255 1260 1265	1227 50	1260 ..	1227 50	1255 ..	1230 ..	1230 ..
janv. 84	do cinquièmes (ex-coup. 3)						241 25	236 ..
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5)	165 167 50 170 168 75 170 172 50 175 171 25	172 50				169 ..	169 ..
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS							
janv. 84	Anglais consolidés 3%. Négociations change fixe 25 fr. 20	102					102 [illegible]	[illegible]
déc. 83	Autriche Dette 5%, change fixe 2 f. 50. Obl. 1000 fl. pap.						66 ..	
	do 10000 fl.						66 ..	
	do 100000 fl.						65 ..	65 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Graigola Merthyr (Cie) a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	942 50	
do act. de jouissance	490 ..	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.		
do act. 500 fr., t.p.	1100 ..	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Pontresina (Soc.), act. 500 f., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 fr., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-coup. 39		
Loire (At. et Chant.), a. 500 fr., t.p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500f, t.p.	200 ..	
Cail et Cie (Soc. des anc. établiss.), act. 500 fr., t.p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	550 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 2)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500f, t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	485 ..	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins, etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cyp. Fabre et Cie (Cie), a. 500f, 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	130 ..	125 ..
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	665	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, act. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 f., t.p.	75	
Voitures à Paris, act. de jouissance	170 ..	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f., t.p.		
Touage de Conflans, a. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
do à vapeur français, a. 500 f., t.p.		
do act. 500 f., 125 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	350 ..	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	460 ..	
Ardoisières Gauterie, act. 500 f., t.p.		
do de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 375 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., tout p.		
do act. de jouissance		
Dugenne et Cie (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
do Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	40 ..	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1000 ..	990
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	240 ..	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.	400 ..	
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	190 ..	185 ..
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Impr. et Libr. Chaix, act. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. des), a. 500 f., t.p.	223 75	
Lits militaires, act. 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arm. (Cie), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.	475 ..	
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500f, t.p.		
do 375 fr. payés		
Pantographie Voltaïque, a. 500f, t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390 ..	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 30)		
do act. de jouissance		
Sénégal, côte O. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 f., t.p.		
Télé. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500 f., t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	425 ..	
do do 325 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, t.p.		
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
do (Cie Parisienne), a. 500f, 400 p.	227 50	225 ..
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	121 25	120 50
Bône-Guelma et prolong., r. 500 fr.	365	365
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		
Brésiliens, 5%, rembours. 500 fr.	420	

Digitized by Google

JOUISSANCE	Lundi 18 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% (or),		en liq.						
oct. 83	nég. ch. fixe 2f50. Obl. 200 fl.	86f 10 20	au 29					86 25	83 25
	d° 1000 fl.	85f 95 86f	f. pr. au 29		d50		d50	86 ..	83 25
	d° 10000 fl.		f. pr. au 15		d1f		d1f	85 25	
			en liq.						
nov. 83	Belgique, 4%	106 15	au 29					106 20	106 80
			en liq.						
févr. 84	d° 4%, 1880, 2e Série		au 29					103 90	
			en liq.						
nov. 83	d° 3%, 1873		au 29					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh		au 29					335 ..	300 ..
	Contrat 12 juil. 77 et loi 17 juil. 80.		f. pr. au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		f. pr. au 15		d5f		d10		
avr. 83	Égypte. Dette unif., nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	336 50 336 334 50 337	au 29	337 50			340 ..	336 25	336 25
	Décr. 1er nov. 76, et loi 1er juil. 80.	338 75 339 339 25	f. pr. au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures	336 25	f. pr. au 15		d5f		d5f		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 458 457 50 458 75	au 29					456 50	455 ..
	Grosses coupures	459 50 460	f. pr. au 29		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé	445	au 29					441 ..	447 50
	Grosses coupures		f. pr. au 29		d5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f).	59f 75 60f 60f 25	au 29		60 33 d25		60 20	59 50	59 45
	Grosses coupures	59f 75 60f 60f 25	f. pr. au 29				d50		
			en liq.						
janv. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1f.).		au 29					60 ¾	
	Grosses coupures		f. pr. au 29						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	491 25 490	au 29					490 ..	468 75
janv. 84	Pagarés, oblig. rembours. 500 fr		au 29					520 ..	
déc. 83	Etats-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118	
	d° Petites coupures							118 ¾	
janv. 84	d° Consolidés 4%	128 ..						127 ..	
	d° Petites coupures	128 ..						127 ..	
févr. 84	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f		au 29					410 ..	442 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%	341 340 50 340 25 340	au 29					341 25	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		f. pr. au 29						
	(nég. ch. fixe 2 f. 50).		en liq.						
	Obl. 100 fl., t. p.	102	au 29					102 ..	
	d° 200 fl., t. p.	102	f. pr. au 29		d1f		d50	102 ..	98 ..
	d° 1000 fl., t. p.	102	f. pr. au 15		d25		d50	102 ..	
	d° 10000 fl., t. p.							103 30	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég. ch. 2f50)								
	Obl. 100 fl., t. p.	76 80	en liq.					76 25	
	d° 500 fl.	76 50 75 40	au 29					75 35	76 90
	d° 1000 fl.	75 50 75 65 50 45 40						75 35	
	d° 10000 fl.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½%, (né-								
	gociations change fixe 2 fr 50)		au 29					96 ..	
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr		au 29	92 25	92 35	92 05	92 32½	92 ..	92 10
	d° coup. 500 fr		f. pr. au 29		d1f				
	d° coup. 100 à 500f excl.	92f 92 10 15 20 25 30	f. pr. au 29	92 50	92 55 d50	92 35	92 40 d50		
	d° coup. 50 fr		f. pr. au 15		d1f				
	d° c. au-dessous de 50 fr.	92 25	f. pr. au 15		d25	92 60	92 75 d50	92 ..	
oct. 83	d° 3%		au 29					57 ..	47 50
oct. 83	d° obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	298	au 29					298 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 29					10 ..	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 29					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fixe 25f25).		au 29					50 ⅝	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	93 50	au 29					93 50	88 75
janv. 84	d° oblig. d'Etat 6%, 1880,		en liq.						
	rembours. 500 fr		au 29					101 ¾	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. c. fl. 25f20).		f. pr. au 29						
	t. p. Obl. de 50 liv. st.	87 ½	au 29					88 ..	
	d° de 100 liv. st.	87 87 ¼ ⅜						86 ¾	90 ..
	d° de 500 liv. st.	86 ¾						86 ⅞	
	d° de 1000 liv. st.							86 ¾	
févr. 84	d° 1870, 5% (nég. c. fl. 25f20).		en liq.						
	t. p. Obl. de 50 liv. st.	87 ..	au 29					87 ½	
	d° de 100 liv. st.	86 ¾ 87 86 ¾	f. pr. au 29		d1f			86 ¾	89 ..
	d° de 500 liv. st.	86 ⅜ 87						86 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							86 ¾	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. c. fl. 25f20),		en liq.						
	t. p. Obl. de 50 liv. st.		au 29					85 ¼	
	d° de 100 liv. st.		f. pr. au 29		d1f			85 ½	92 ½
	d° de 500 liv. st.							85 ¾	
	d° de 1000 liv. st.						d10	85 ¼	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. c. f. 25f20),		en liq.						
	t. p. Obl. de 50 liv. st.	80 ¾	au 29					80 ⅜	
	d° de 100 liv. st.	80 ⅝						80 ⅝	80 ..
	d° de 500 liv. st.	78 ⅝						78 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.							78 ⅝	
janv. 84	d° 1877, 5% remb. au pair en		en liq.						
	37 ans. Obl. de 500 fr.	93 50 93 93 25 50 93	au 29					92 50	93 25
	d° de 2500 fr.	93 10 50	f. pr. au 29		d1f		d50	93 50	88 25
	d° de 12500 fr.	93 10 92 75	f. pr. au 15		d1f		d50	92 95	
janv. 84	d° 1878, 5% (2me empr. d'Or.),		en liq.						
	nég. c. fl. 4f. Obl. de 100 r.		au 29					57 625	61 40
	d° de 1000 r.		f. pr. au 29		d1f		d50	57 625	
nov. 83	d° 1879, 5% (3me empr. d'Or.),		en liq.						
	nég. c. fl. 4f. Obl. de 100 r.		au 29					56 25	55 ⅜
	d° de 1000 r.		f. pr. au 29		d1f		d50	56 25	
oct. 83	d° 1881, 5%, obl. intérieures		en liq.						
[illegible]	amortissables		au 29					225 ..	242 50
	Grosses coupures		f. pr. au 29						
janv. 84	Obligations hypot. de l'Etat Serbe,		en liq.						
	5%, obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	au 29					381 25	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne. 5%,		en liq.						
	obligations 500 fr., tout payé.	488 75 487 50	au 29		d10			485 ..	485 ..
sept. 83	Dette Turque. 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 29	8 70					
	coup. de 62 fr. 50.	8f 70 72 ½ 75 80 85	f. pr. au 29		d25		d50	8 65	8 50
	coup. de 12 fr. 50.		f. pr. au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.	50f	au 29					50 ..	130 ..
d°	1863, 6%, remb. 500 fr., t. p.	60f 59f 50	au 29					61 ..	70 ..
	Grosses coupures								

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 20).	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).	38 ..	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. Etat).	352	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	572	570
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'Etat).	356	355
d° nouveau, d°	357	
Ardennes, 3%, r. 500f d°	357	356 50
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. g. par l'Etat).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1215	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	363	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	362	
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	358	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr		
Méditerranée, (int. 25f gar.), r. 625 f.	590	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	365	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	362	360
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 fr.	358 75	358 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'Etat).		
Saint-Etienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	362	361
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	370	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	356 25	355
Teste, rembours. 1250 fr		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.	300	
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	365	364 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	360	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.		
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.).	341 25	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 f.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 5%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	357	356 25
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	358	
Orsay, 55, 4%, r. 500 (gar. par l'Et.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.,		
1re émiss., de 1 à 63,000		
2e émiss., de 63,001 à 108,312		
3e et 4e émis., de 108,313 à 190,312.	130	
Orl.-Evreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, rembours. 500 fr.		
Intérêt gar. par l'Etat. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	357	356
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1190	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 f.	1190	
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 f.		
Ouest, 4%, rembours. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.	1100	
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algérien, 3%, r. 500f (int. gar.)	337 50	335
Paris en Tramw Nord, 6%, r. 400 f.	153 75	153
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).		
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	165	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du Dépt du Nord, r. 500 fr.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	131	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, Séries A et B, r. 500 fr.		
d° Séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
d° de la Marine, 5%, r. 150 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 8%, r. 500 f.	240	238 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 500 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 f.	512 50	
d° 1882, 235 fr. payés (nom.).	505	504
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.	493	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	290	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		
Houillères d'Ahun, remb. 312f 50.		
Campo d'Aguilas, 6%, remb. 300 fr.		
Mines de la Basse Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		

Digitized by Google

Jouissance	Lundi 18 Févr. 1884	Au comptant	1er cours	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :					
sept. 83	1865, 6 %, remb. 500 fr., t.p.	51f 53f			55 ..	360 ..
....	Grosses coupures					
sept. 83	1869, 6 %, remb. 500 fr., t.p.	59f			49 ..	93 75
....	Coup. de 5	59				
....	Coup. de 25	59				
sept. 83	1873, 6 %, remb. 500 fr., t. p.	53f 50 54f			43 50	71 25
....	Coup. de 5					
....	Coup. de 25					
	VALEURS ÉTRANGÈRES					
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	487 50	487 50	488 75	487 50	488 75
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)				515 ..	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 14)				492 50	505 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)				460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	375 377 50	375	377 50	375 ..	375 ..
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)				500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Natle du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200 fr.) p. (ex-coup. 2.)				545 ..	550 ..
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	648 75 650 651 25 646 25 648 75 646 25 651 25	645	651 25	646 25	645 ..
....	Grosses coupures	651 25 646 25 652 50				
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 21)				700 ..	700 ..
....	Grosses coupures					
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	797 50			797 50	797 50
....	Grosses coupures					
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés	535			535 ..	533 75
....	Grosses coupures					
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	442 50			442 50	445 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)				472 50	472 50
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5 %, r. 500f, t.p.	377 50 380 377 50			377 ..	385 ..
févr. 84	do obl. 4e et 5e sér., 5 %, r. 500f, t.p.	370 367 366			365 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. (estamp. « Act. de cap. amortie ») (ex-coup. 11)	182	182 50		180 ..	180 ..
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	500			495 ..	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (250), t.p. (ex-c. 7)				560 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	650 651 25 648 75	650		652 50	650 ..
....	Grosses coupures	647 50				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p. (ex-coup. no 2)	132 50			230 ..	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	313 75 312 50	312 50	313 75	312 50	312 50
....	Grosses coupures	310 311 25 313 75				
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé				370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout pay. (ex-coup. 41)	528 75 530	528 75	530	530 ..	528 75
janv. 84	Portugais (Compe Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490			490 ..	490 ..
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé				150 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., [illegible] (ex-c. [illegible])	627 50 628 75 626 25			627 50	622 50
....	do Grosses coupures					
janv. 84	Saragosse-Madrid a., act. 500 fr., tout payé (ex-coup. [illegible])	[illegible]			426 25	428 75
oct. 83	Siciliennes (Ch. de fer Palerme-Marsala-Trapani), a. 500 f., t.p.				445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclairage et de chauff. par le) a. r. 500 fr., t.p. (ex-coup. 7)	585			475 ..	495 ..
janv. 84	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (ex-coup. d'intérêt)				510 ..	590 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6 %, remb. 500 fr.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Gail et Cie, remb. 450 fr.	425	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Ilyle et Bacalan, 5 %, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6 %, 1re et 2e ém., r. 150f		
Métaux (Laveissière), 5 %, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5 %, remb. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6 %, r. 500f		
Messageries marit., 66, 5 %, r. 500 fr.	500	
Omnibus, 5 %, rembours. 500 fr.	505	504
do 4 %, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5 %, remb. 500 fr.		
Cie Immob. de Paris, 3 %, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 80-82, 5 %, r. 500 f.	459 50	458 [illegible]
Digeon et Cie, obl. hyp. 4 %, r. 500 f.		
Établisst Duval, 5 %, 1880, r. 500 fr.		
Établissements Moteira, 5 %, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5 %, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6 %, remb. 600 fr.	585	
Matériel Agricole, 5 %, remb. 300 f.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr.	99 50	98 [illegible]
Canaux Agricoles, 5 %, remb. 300 fr.	27	
Canal de Panama, 5 %, r. 500 f., t.p.	47[illegible]	
Suez, 5 %, remb. 500 fr.	5[illegible] 75	
do 3 %, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé	382	[illegible]
do Bons de coup. arr., 5 %, r. 85f	87	[illegible]
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 26f20)		
Empr. Argentin, 6 %, 68 (nég. change fixe 25f20)		
do 6 %, 71		
do 6 %, 81, r. 500 f., t.p.		
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600.	1440	
do 5 %	295	
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	320	319
Dette Autrich. 5 %, convertie (nég. change fixe 2 f. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	67 ⅝	
do 1000 fl. do	67 ⅝	
do 10000 fl. do		
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
do 10000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier)		
do 1000 fl. do		
do 10000 fl. do		
do 5 %, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %		
do Brésil., 5 %, 75 (ch. fixe 25f20)		
Buenos-Ayres (Banque hypoth. de), ob. hyp. 6 % (sér. E), nég. ch. fl. 5f10		
do Canada, 4 %, gar., r. 1904-1913		
do do non gar., r. 1904-1908		
do du Gouv. du Cap, 4½ %, 1878		
do Danubien (Princip.-Unies), 8 %		
Espagne Ext., 2 %, 76. B. de coup. arr.	43 ⅝	
États-Unis, 5 % consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. le 19 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. [illegible])		
do Hollandais, 2 ½ %, C. F.		
do do C. H.		
do 3 %, 44, C. H. (nég. ch. fl. 2f10)		
do 4 %, 1878	103 ⅝	
do Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.	7	
do Hongrois, obl. 300 fr. [illegible]	296 25	
do do Grosses coupures		
do do Coupures de 5		
do Indien, 4 %, 78 (n. ch. fl. 25 20)		
do Norwégien, 4 %, 76 (nég. ch. fl. 25 20)		
do do 4 %, 78		
do do 4 %, 1880		
Dette Turque 5 %, 65-73-74, coup. 125f		
do coup. de 62f50		
do coup. de 12f50		
Turc 5 %. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
do Récép. prov. int. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman 1860. Titres sortis		
do 1863 do		
do 1865 do		
do 1869 do		
do 1873 do		
Empr. Piémontais, 1849, 4 %		
do 1850, 4 %		
do Certif. anglais, 5 %		
Emprunt Romain, 5 %	95	
Empr. Pontif. 60-64, 5 %, obl. 100 f.		
do 1866, 5 %	93	
Empr. Portugais 1876, 3 %, r. 500 fr.	[illegible]	
do 1877-79, 3 %		
do 1880, 3 %	[illegible]	[illegible]
do 1880, 3 % t. p.	[illegible]	
Empr. Québec 80, 4 ½ %, r. 500 f., t. p.	[illegible]	
Empr. Russe, 1850, 4 ½ % (n. ch. f. 25 20)		
do 1867, [illegible] r. 500 fr.	101	[illegible]
do 1869, [illegible] r. 500 fr.	[illegible]	
do 1880, [illegible] r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Empr. Suédois [illegible]		
do 80, [illegible] (1re et 2e sér.), r. [illegible]	[illegible]	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. 87,50		
do do 105		
Empr. Naples, 5 %, 1875, r. 500 fr.		
do do estampillées		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 50. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Mercredi 20 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration ; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal Officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal Officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 24 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 15 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expirait le 15 février*, sont priés de vouloir bien adresser dès maintenant leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* **directement à la Caisse** *le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 20 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Retiers (Ille-et-Vilaine), de Marcoing (Nord), de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme) et de Saulx (Haute-Saône), à l'effet d'élire chacun leur représentant au conseil général (page 945).
— convoquant les électeurs des cantons de Villebois-Lavalette (Charente) et de Lussac (Gironde), à l'effet de nommer chacun un conseiller d'arrondissement (page 946).
— portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de la marine et des colonies) (page 946).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant nomination du directeur de l'infanterie au ministère de la guerre (page 946).
— portant promotions dans l'arme de l'infanterie (page 946).
— portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'infanterie (page 947).
Décisions portant mutations dans l'état-major général de l'armée (page 946).
— portant nomination d'un membre du comité consultatif de l'infanterie (page 947).
— portant mutations dans l'arme de l'infanterie et l'arme de la cavalerie (page 947).

PARTIE NON OFFICIELLE

Elections de conseillers généraux (page 948).
Visite du président du conseil et du ministre de l'agriculture à l'exposition générale agricole (page 948).
Avis et communications (page 948).
Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 949).
Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 19 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 949).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 950).
Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 951).
Informations (page 952).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 953).
Bourses et marchés (page 956).

CHAMBRES

Chambre — Débats parlementaires (page 473 à 496).
— Documents (page 9 à 16).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 19 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Attendu le décès de M. Beuscher, membre du conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, pour le canton de Retiers,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Retiers (Ille-et-Vilaine) sont convoqués pour le dimanche 9 mars prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;
Attendu le décès de M. Crépin, membre du conseil général du département du Nord, pour le canton de Marcoing,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de

Marcoing (Nord) sont convoqués pour le dimanche 9 mars prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;

Attendu le décès de M. Chaleil, membre du conseil général du département du Puy-de-Dôme, pour le canton de Saint-Rémy-sur-Durolle,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme) sont convoqués pour le dimanche 9 mars prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 12 de la loi du 10 août 1871 ;

Attendu le décès de M. Noirot, membre du conseil général du département de la Haute-Saône, pour le canton de Saulx,

Décrète :

Art. 1er. — Les électeurs du canton de Saulx (Haute-Saône), sont convoqués pour le dimanche 9 mars prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Art. 2. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décrets du Président de la République, en date du 19 février 1884, et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués pour le dimanche 9 mars prochain :

Les électeurs du canton Villebois-Lavalette (Charente), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Debect, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Lussac (Gironde), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Jeansonnet, décédé.

Par décret du Président de la République en date du 18 février 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, du 16 du même mois, portant que les nominations dudit décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans cet ordre :

Au grade de chevalier.

MM.

Camenen (Jean-Marie), syndic des gens de mer à Groix ; 26 ans de services à l'État et 11 ans de navigation au commerce. Titulaire de deux médailles d'or pour faits de sauvetage, courage et dévouement à toute épreuve.

Berthier (Philibert), chef du service des ponts et chaussées et des travaux civils à la Nouvelle-Calédonie ; 23 ans de services. Dirige avec distinction et succès les grands travaux de route qu'effectue à la Nouvelle-Calédonie le service de la transportation. Services exceptionnels.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

Administration centrale de la guerre. — Par décret du 18 fév. 1884, M. le général de brig. Coiffé (Alphonse-Félix-Apollinaire), com. la 20e brig. d'inf. (10e div., 5e corps d'ar.) et les subdiv. de rég. de Blois et d'Orléans, membre du comité consult. de l'inf., est nommé direct. de la 1re direct. (inf.) au ministère de la guerre, en rempl. de M. le général Boulanger, promu au grade de général de div. et mis en disponib.

État-major général de l'armée. — Par décis. minist. du 18 fév. 1884, M. le général de brig. Vansòn, promu par décret du même jour, a été maintenu dans ses fonct. de chef d'ét. maj. du 11e corps d'armée, à Nantes.

Par décis. minist. du 19 fév. 1884 :

M. le général de brig. Thoma, disponible, a été nommé au command. de la 48e brig. d'inf. (24e div., 12e corps d'ar.) et des subdiv. de rég. de Brives et de Tulle, à Tulle, en rempl. de M. le général Gay.

M. le général de brig. Gay a été nommé au command. de la 19e brig. d'inf. (10e div., 5e corps d'ar.) et des subdiv. de rég. d'Auxerre et de Montargis, à Auxerre, vacant par suite de l'admission de M. le général Lechesne dans la sect. de rés.

M. le général de brig. Tramond a été nommé au command. de la 20e brig. d'inf. (10e div., 5e corps d'ar.) et des subdiv de rég. de Blois et d'Orléans, à Orléans, en rempl. de M. le gén. Coiffé, nommé direct. de la 1re direct. au ministère de la guerre : M. le général Tramond est maintenu provisoirement à la 1re direct. du ministère de la guerre.

M. le général de brig. Parlier, disponible, a été nommé au command. de la 42e brig. d'inf. (21e div., 11e corps d'ar.) et des subdiv. de rég. de La Roche-sur-Yon et de Fontenay, à La Roche-sur-Yon, en rempl. de M. le général Bellegarrigue.

M. le général de brig. Bellegarrigue a été nommé au command. de la 68e brig. d'inf. (34e div., 17e corps d'ar.) et des subdiv. de rég. de Mirande et de Foix, à Auch, vacant par suite du décès de M. le général Bluem.

M. le général de brig. Sermensan, disponible, a été nommé au command. de la 71e brig. d'inf. (36e div., 18e corps d'ar.) et des subdiv. de rég. de Mont-de-Marsan et de Bayonne, à Bayonne, vacant par suite du décès de M. le général Guilhamin.

M. le général de brig. O'Neill, disponible, a été nommé au command. de la subdiv. de Batna (division de Constantine), en rempl. de M. le gén. Cajard.

M. le général de brig. Cajard a été nommé au command. du départ. du Rhône et de la place de Lyon, en rempl. de M. le général Arnoux, admis dans la sect. de rés.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 19 fév. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'infanterie et ont reçu par décis. du même jour les affectations ci-après indiquées les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade de colonel :

M. Reynaud (Jean-Louis-Alexandre), lieut.-colonel du 71e rég. d'inf., en rempl. de M. Cagnet, décédé. — Affecté au 88e rég. d'inf.

M. Picard (François-Louis), lieut.-colonel du [illegible] rég. d'inf., en rempl. de M. Prudhomme, promu général de brig. — Affecté au 123e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. de l'Eglise de Ferrier de [illegible] (Louis-Jean-Marie), colonel d'inf. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. [illegible], promu général de brig. — Affecté au 11[illegible] rég. d'inf.

M. Hecquet (Emile-Jules), lieut.-colonel du [illegible] rég. d'inf., en rempl. de M. Trinité, décédé. — Affecté au 27e rég. d'inf.

M. Mourlan (Jean-Clarisse-Alfred), lieut.-colonel breveté du 84e rég. d'inf., chef du cabinet du ministre de la guerre, en rempl. de M. Colonna d'Istria, admis à la retr. — Affecté au 1er rég. de tirail. algér.

M. Belin (Eugène), lieut.-colonel du 1er rég. de tirail. alg., command. le 1er rég. de marche au Tonkin, en rempl. de M. Valessie, promu général de brig. — Affecté au 17e rég. d'inf.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Larue (Jean-Baptiste-Alfred), chef de bat. au 3e rég. de zouaves, en rempl. de M. Bastide, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Affecté au 50e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Cœuret de Saint-Georges (Charles-Eugène), lieut.-colonel d'inf. hors cad. (ser-

vice d'ét.-maj., en rempl. de M. Hecquet, promu colonel. — Affecté au 66° rég. d'inf.

M. Caze (Marie-Joseph-Louis-Albert), chef de bat. command. le 24° bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Picard, promu colonel. — Affecté au 21° rég. d'inf.

M. Chevroton (Emile-Albert), chef de bat. d'inf. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. Levesque-Durostu, admis à la retr. — Affecté au 9° rég. d'inf.

M. Perrossier (Joseph-Ernest), chef de bat. au 126° rég. d'inf., en rempl. de M. Chevroton, mis hors cad. (service d'ét.-maj.). — Affecté au 9° rég. d'inf.

(Non-activité). M. Berguet (Marie-Joseph-Alfred), lieut.-colonel d'inf. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. Mourien, promu colonel. — Affecté au 84° rég. d'inf.

M. Martinet (Camille), chef de bat. au 103° rég. d'inf., en rempl. de M. Belin, promu colonel. — Affecté au 74° rég. d'inf.

M. Costes (Bernard-Emile), chef de bat. au 29° rég. d'inf., en rempl. de M. Reynaud, promu colonel. — Affecté au 71° rég. d'inf.

Au grade de chef de bataillon.

(Ancienneté). M. Martin (Jean-Louis-Adolphe-Raphaël), capit. adjud.-maj. au 110° rég. d'inf., en rempl. de M. Chandonné, mis hors cad. (service d'ét.-maj.). — Affecté au 42° rég. d'inf.

(Choix). M. Devos (Charles-Alphonse), capit. adjud-maj. au 2° rég. de zouaves, en rempl. de M. Jochem, admis à la retr. — Affecté au 40° rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Pont (Alexis-Justin), chef de bat. d'inf. hors cadre (service des renseignements en Tunisie), en rempl. de M. Larue, promu lieut.-colonel. — Affecté au 3° rég. de zouaves.

(Ancienneté.) M. Foujols (Alexandre-Jean-Joseph), capit. au 113° rég. d'inf., en rempl. de M. Chevroton, mis hors cad. (service d'ét.-maj.). — Affecté au 121° rég. d'inf.

(Choix.) M. Guillaume (Edmond-Charles), capit. adjud.-maj. au 96° rég. d'inf., en rempl. de M. Guelfucci, admis à la retr. — Affecté au 73° rég. d'inf.

(Ancienneté.) M. Champion (Auguste), capit. adjud maj. au 76° rég. d'inf., en rempl. de M. Bounion, admis à la ret. — Affecté au 66° rég. d'inf.

(Non activité). M. Pendezec (Jean-Marie-Toussaint), chef de bat. d'inf. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl, de M. Moreau, admis à la retr. — Affecté au 109° rég. d'inf.

(Choix.) M. de l'Estoile (Jean-Cyprien-Charles), capit. adjud.-maj. au 16° bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Arnous-Rivière, démiss. — Affecté au 125° rég. d'inf.

(Ancienneté.) M. Chamonard (Bernardin), capit. au 49° rég. d'inf., en rempl. de M. Jubier, admis à la retr. — Affecté au 107° rég. d'inf.

(Tonkin, choix.) M. Béranger (Edouard-François-Charles), capit. adjud.-maj. au 23° rég. d'inf. (3° rég. de marche d'inf. au Tonkin), en rempl. de M. Jouneau, promu lieut.-colonel. — Affecté au 3° rég. de tiraill. algér. (au Tonkin).

(Non-activité.) M. Brunet (Louis-Arthur), chef de bat. d'inf. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. Perrossier, promu lieut.-colonel. — Affecté au 19° rég. d'inf.

(Choix). M. Parmentier (Jules-Victor), capit. au 76° rég. d'inf., en rempl. de M. Costes, promu lieut.-colonel. — Affecté au 29° rég. d'inf.

(Ancienneté). M. Bosler (Lucien), capit. au 102° rég. d'inf., en rempl. de M. Caze, promu lieut.-colonel. — Affecté au 37° rég. d'inf.

(Choix). M. Jacquinot (François-Eugène-Emile), capit. au 6° rég. d'inf., détaché au 2° bur. de la 1re direct. au ministère de la guerre, en rempl. de M. Jeanjean, admis à la retr. — Affecté au 1er rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Berruyer (Ulysse-Louis-Désiré-Marie-Anatole), chef de bat. d'inf. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. Dutheil de la Rochère, mis hors cad. (service d'ét. maj.). — Affecté au 17° rég. d'inf.

(Ancienneté.) M. Cortis (Charles-Adolphe), capit. au 59° rég. d'inf., en rempl. de M. Guillo du Bodan, admis à la retr. — Affecté au 144° rég. d'inf.

(Choix.) M. Pourailly (Jean-Ferdinand), capit. adjud.-maj. au 116° rég. d'inf., en rempl. de M. Bourdin, admis à la retr. — Affecté au 17° rég. d'inf.

(Ancienneté.) M. Tiollier (Hyacinthe), capit. au 35° rég. d'inf., en rempl. de M Lizambert, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Affecté au 77° rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Tisseyre (Bernard-François-Justin) chef de bat. d'inf. hors cad. (service d'état-maj.), en rempl. de M. Béraud d'Arimont, admis à la retr. — Affecté au 35° rég. d'inf.

(Choix.) M. Gannat (Jean-Alban), capit. adjud.-maj. au 33° rég. d'inf., en rempl. de M. Martinet, promu lieut-colonel. — Affecté au 139° rég. d'inf.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 19 fév. 1884 :

M. Letellier, lieut. colonel du 43° rég. d'inf., est nommé au command. du 1er rég. de marche d'inf. au Tonkin, en rempl. de M. Belin, promu colonel.

M. Baudouin, lieut.-colonel du 74° rég. d'inf., passe au 1er rég. de tiraill. algér. en rempl. de M. Belin, promu colonel.

M. Lebrun, colonel du 118° rég. d'inf., commandant l'école milit. d'inf., passe au 108° rég. de même arme, en rempl. de M Donnio, promu général de brig.

M. Jacquinot, chef de bat. au 1er rég. d'inf., permute d'office avec M. Fleury maj. du 19° rég. de même arme.

M. Pourailly, chef de bat. au 17° rég. d'inf., est nommé maj. du 55° rég. de même arme, en rempl. de M. Oudri, changé de corps.

M. Gannat, chef de bat. au 139° rég. d'inf., permute d'office avec M. Beaugier, maj. du même rég.

M. Grenier, major breveté du 3° rég. de tiraill. algér., est nommé à un emploi de chef de bat. au 61° rég. d'inf., en rempl. de M. de Battisti, appelé au command. d'un bat. de chass. à pied.

M. Oudri, maj. du 55° rég. d'inf., passe au 3° rég. de tiraill. algér., en rempl. de M. le major Grenier, changé de corps.

M. Poirot, chef de bat. au 139° rég. d'inf., passe au 103° rég. de même arme, en rempl. de M. Martinet, promu lieut.-colonel.

M. Blanchot, chef de bat. breveté au 88° rég. d'inf., passe au 126° rég. de même arme, en rempl. de M. Perrossier, promu lieut.-colonel.

M. Mugnier, chef de bat. au 19° rég. d'inf., passe au 88° rég. de même arme, en rempl. de M. Blanchot, changé de corps.

M. Hackspill, chef. de bat. au 124° rég. d'inf., passe au 18° rég. de même arme, en rempl. de M. Bourdin, admis à la retr.

M. Cherbonnier, chef de bat. au 1er rég. d'inf., passe au 124° rég. de même arme, en rempl. de M. Hackspill, changé de corps.

M. Metzinger, chef de bat. au 66° rég. d'inf., command. en second l'école milit. d'inf., passe au 3° rég. de zouaves, en rempl. de M. Bounin, admis à la retr.

Cavalerie. — Par décis. minist. du 17 fév. 1884, M. Lefebvre de Saint-Germain, lieut. porte-étendard au 12° rég. de drag., est passé dans un escad. du corps dont il fait partie, par échange d'emploi avec M. Louvel.

Par décis. minist. du 19 fév. 1884, M. Lesbre, lieut. au 6° rég. de chass., est passé au 2° rég. de huss. par permut. pour convenances person. avec M. Boucherot.

Par décis. minist. du 19 fév. 1884, M. de Guaita s.-lieut. au 10° rég. de huss., est passé au 2° rég. de spahis, par permut. pour convenances person. avec M. Jochem.

Comités et commissions. — Par décis. minist. du 19 fév. 1884, M. le général de brig. Lebelin de Dionne, command. la 11° brig. d'inf. (6° div., 3° corps d'ar.), a été nommé membre du comité consult. de l'inf. pour une année, en rempl. de M. le général Coiffé, nommé direct. de la 1re direct. au ministère de la guerre.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du 15 fév. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés, savoir :

A un emploi de lieutenant de réserve.

(Pour être affecté au 125° rég. d'inf.)

M. de Cornulier (Charles-Marie), lieut. d'inf. démiss.

A cent vingt-huit emplois de sous-lieutenant de réserve.

(Pour être affectés à des corps d'infanterie.)

les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent, savoir :

21° régiment.

MM. Péchiney (Charles-Narcisse-Isidore).
Gérard (Louis-Alexandre).
Delhommeau (Henri-Joseph).
Baudot (Abel-Jean)
Carmantrand (Eugène-Jules).
Jeanrion (Antoine-Abel).

23° régiment.

MM. Henry (Jean-Marie-Louis-Joseph).
Bal (Jean-Marie-Fernand).
Albertin (Joseph-Emile).
Boilley (Charles-Joseph).
Verne (Claude-Marie-Frédéric).
Truchy (Benoît-Napoléon-Georges).
Ronger (Dominique).
Broyer (Jean-Baptiste-Edouard).
Rouchard (Jean-Marie-Henri).
Crépel (Ernest-Hippolyte).

35° régiment.

MM. Bouquet (Marius-Charles-Emmanuel).
Schaeffer (Frédéric-Nicolas-Henri).
Romond (Paul Charles-Henry).
Mouhot (Emile-Frédéric).
Carpentier (Victor-Jean-Baptiste).

42° régiment.

MM. Reboud (Louis-Julien Gustave).
Walser (Ferdinand-Alexandre).

44° régiment.

MM. Guyon (Victor-Elie).
Grosgurin (Louis-Honoré).
Pignier (Louis Alphonse-Arthur).
Vuillet (Charles-Séraphin).
Lenger (Charles Marie-Edouard).

60° régiment.

MM. Valot (Paul-Claude-Eugène).
Bretegnier (Georges-Adolphe).
Bertin (Marie-François-Paul).
Musselier (Joseph-Théodore).

133° régiment.

MM. Levrier (Louis-Grégoire).
Barbier (Joseph).
Martin-Jacquemet (Frank-Marie-Désiré).
Lallement (Louis-Théodule)
Ertzbischoff (Georges).
Crevat (Jules-Félix).

21e bataillon de chasseurs à pied.

M. Bassignot (René).

10e régiment.

MM. Boillaud (Henri).
Malhet (François-Honoré).
Margot (Jean-Baptiste).
Rousseau (Jean-Jacques-Ernest).
Baroin (Jean-Baptiste Edmond).
Galland (Paul-Jean-Baptiste).

13e régiment.

MM. Demetz (Eugène-Blaise).
Mathonière (Pierre-Eugène).

27e régiment.

MM. Bourgeon (Philibert).
Egeley (Césaire-Cyrille).

29e régiment.

MM. Routy (Marie-Eugène-Auguste).
Lachazée (Sabbas-Alexandre-Jean-Marie-François-Victor-Alfred).
Demonmerot (Emiland-Pierre-Jean-Baptiste).
Guyonnet (Alexandre-André-Marcel).
Morlé (Georges-Marie Louis-Alban).
Durand (Louis-Armand).
Prieur (Jean-Paul).

56e régiment.

MM. Menand (Jean-Marie-Georges).
Langeron (Eugène-Louis).
Rieufol (Pierre-Marie-Jules).
Thévenot (Etienne-Auguste).
Guépet (Charles-Jean).
Daloz (Emile-Marius).

95e régiment.

MM. Henriet (Henri-Marie-André).
Duranton (Jean-Baptiste-Camille-Anatole).
Pruvot (Marie-Léon-Henry).
Frontier (Louis Alfred).
Gaulmier (Eugène-Gabriel-Antoine).

134e régiment.

MM. Franville (Léon-Paul-Marie).
Blanc (Jean-Pierre).
Tête (Antoine).
Longepierre (Philippe).
Poizat (Jean-Claude).
Sapin (Jean-Philibert).
Chavanon (Jacques-Marie-Amédée).
Charriol (Claude).
Aligne (Jean-Marie).

32e régiment.

MM. Dessert (Etienne-Armand Auguste).
Desneux (Fernand-Louis).
Delauzon (Marie-Maurice).
Boutin (Justin-Aristide-Aimé).
Devergne (Pierre-Auguste-Firmin).
Roy (Hippolyte-Louis).
Cailler (Louis).
Papillault (René).

66e régiment.

MM. Esnault (Adrien).
Marot (Alexandre-Gustave).
Gresteau (Henri-Victor).
Alluome (Valentin-Emile).

68e régiment.

MM. Lavaud (Joseph-Firmin).
Ricard (Jules-Henri-Félix-Trinité).
Berland (Marie-Clément-Henri).
Daubin (Arthur-Frédéric-Albert).
Caillon (Léon-Delphin-Lucien).
Rossignol (Louis).

77e régiment.

MM. Thézé (Paul-René-Etienne-Marie).
Bonnet (Joseph-François).
Guionis (Augustin-Eugène-Camille).
Chavatte (Irénée).
Fourault (Louis-Joseph-Jules).
Supiot (Elie Victor)
Citolleux (René-Maurice).
Richou (Auguste).

90e régiment.

MM. Wallet (Pierre).
Bonnin (Charles-Maurice-Auguste).
Alaphilippe (Lucien-Etienne).
Renault (Maurice).
Verdot (Auguste-Placide-Marie).

114e régiment.

MM. Desré (Charles-Victor-Emmanuel).
Beauchamp (Roger-Lucien-Henri).
Fradin (Paul).
Nau (Marie-Louis-Auguste).
Joly (François-Frédéric-Fridolin).
Girault (Jean-René).

125e régiment.

MM. Prévot-Leygonie (Jean-Paul-Georges).
Daniel-Lacombe (Joseph-Henri).
Gout (Marie-Joseph-Louis-Emmanuel.)
Rebaillau (Marie Marcel).
Voyer (Honoré-Léon)
Boisseau (Marie-André-Victor).
Mercier (Pierre Edmond-Alphonse),
Lallemand (Paul-Jules).

135e régiment.

MM. Fairé (Pierre-François-Marie).
Priouzeau (Léon-Louis).
Provost (Louis).
Cormeray (Emile-Louis Hervé).
Lemarchand (Paul-Auguste).
Huau (André-Marie Joseph).
Vignot (Charles-René-François).

A soixante-quatorze emplois de sous-lieutenant de réserve, pour être placés à la suite de corps d'infanterie, les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent, savoir :

MM. Varnay (Jean-Victor).
Gulphe (Antoine-Stanislas).
Henry (Jean-François-Etienne).
Mouillet (Marie-François-Auguste).
Béroud (Louis-Nicolas).
Baboud (Antoine).
Bourcet (Claude-Joseph).
Jolidon (Jules-Ferdinand).
Le Blan (Louis-Charles).
Séguer (Charles-Léon).
Cuenin (Alcide-Benjamin).
Viard (Jules-Joannès-Adolphe).
Duxin (Jean-Emile).
Grandclément (Amable-Gustave).
Payen (Charles).
Lemuhot (Jean-Baptiste).
Wetzel (Joseph-Emile-Laurent).
Michel (Pierre-Edmond).
Frèche (Henry-Marie-Théodore).
Labbé (Louis-Arthur).
Guillemin (Paulin-Auguste).
Collot (Marie-Alcide-Paul).
Courtier (Claude-Louis).
Sender (Louis-Xavier).
Bloch (Abraham).
Gillier (François-Xavier).
Verdier (Théophile-Jules-Paul).
Granger (Charles-Louis-Etienne).
Henimann (Frédéric-Emile).
Bérard (Pierre).
Marchevet (Edmond).
Housse (Joseph-Georges).
Brulé (Stéphane-Ernest).
Gaulard (Jean-Baptiste).
Garnier (Pierre).
Vannier (Jean).
Garnier (Jean Marie).
Demoisy (François-Claude-Alphonse).
Saclier (Louis).
Poyet (Jacques-Marie-Michel).
Drouot (Léon Auguste).
Prellier (Marie-Joseph-Camille).
Salmon (Eugène-Frédéric).
Ferrier (Paul-Auguste).
Garsonnin (Pierre-François).
Picardeau (François-Gabriel-Gustave).
Burdel (Edouard-Marie-Auguste).
Augras (Jean-Lucien).
Champenier (Gustave-Albert).
Moreau (Joanny).
Michaud (Claude).
Charrin (Hippolyte).
Melinon (Jean).
Loreton-Dumontet (Louis).
Nolotte (Pierre).
Sullerot (Charles-Alexis).
Baulot (Jacques-Charles).
Jallais (Alphonse-Denis-Antonin).
Amirault (Marie-Victor-Honoré).
Granger (Louis-Charles-Antoine).
Queneau (Jean-Auguste).
Guignard (Louis-Fernand-Alphonse).
Bouhet (Alexis-Augustin).
Bernin (Philibert-Louis).
Leguay (Charles-Antoine).
Chevreau (Albert-Henry).

MM. Salmon (Edgard-Henri-Emile).
Péan (Adolphe-Georges).
Martineau (Alcide-Romain).
Bossy (Victor-Julien).
Guénault (Alfred-Joseph).
Morrancé (Louis-Victor-Marie).
André (Louis-Urbain).
Mahoudeau (Léon-François).

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 19 Février 1884.

Ont été élus, le 17 février courant :

M. Edgard Laroche-Joubert, membre du conseil général de la Charente pour le 1er canton d'Angoulême,

M. Arnous, membre du conseil général de la Charente pour le canton de Brossac.

M. Guillot, membre du conseil général du Cher pour le canton de Saulzais-le-Potier.

M. Dupic, membre du conseil général de la Creuse pour le canton de Gentioux.

M. Paul Lebaudy, membre du conseil général de Seine et-Oise pour le canton de Bonnières.

M. Bachelier, membre du conseil général de Seine et-Oise pour le canton de Magny-en-Vexin.

Hier à trois heures, M. le président du conseil des ministres et M. le ministre de l'agriculture sont venus visiter au palais de l'Industrie l'exposition générale agricole. Ils ont été reçus par le directeur de l'agriculture et le commissaire général du concours.

MM. Ferry et Méline ont parcouru les galeries occupées par les produits et la nef du palais où se trouvent groupés les animaux gras et les reproducteurs de nos principales races. A différentes reprises, ils ont témoigné de leur satisfaction pour les progrès notables réalisés par le concours de 1884, et se sont retirés à cinq heures et demie, en adressant des félicitations au commissaire général sur les excellents résultats obtenus.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le samedi 23 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de l'agriculture et Mme Méline recevront, ce soir 20 février, à l'occasion du concours général agricole de Paris, à l'hôtel du ministère, rue de Varenne, 78.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté du ministre des finances en date du 18 février 1884, et conformément à l'ar-

Digitized by Google

ticle 10 de l'arrêté du 2 du même mois, la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février courant a été opérée ainsi qu'il suit :

1° Souscriptions libérées.

Tout souscripteur a droit à 15 francs de rente pour la fraction de 15 francs de rente que le calcul de réduction proportionnelle lui fait échoir.

En tenant compte de cette attribution toutes les souscriptions libérées sont réduites proportionnellement à 58,6177355..... p. 100 des demandes.

2° Souscriptions non libérées.

Les souscriptions de rentes libérées ayant dépassé le montant des rentes à inscrire, les versements effectués par les souscripteurs de rentes non libérées leur sont intégralement remboursés depuis le 15 février courant, conformément à l'avis inséré au *Journal officiel* du même jour.

DÉLIVRANCE

des

BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 18 février 1884, l'intérêt des bons du Trésor dont l'échéance n'excède pas une année a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 19 février 1884 inclusivement :

A 1/2 p. 100 pour les bons de trois à six mois;

A 1 p. 100 pour les bons de sept à onze mois;

A 1 1/2 p. 100 pour les bons à un an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Ministère du commerce

BOSNIE HERZÉGOVINE

Vente de chênes. — Une vente de deux lots de chênes en futaies aura lieu, le 1er mars prochain, à Sérajévo, par les soins de l'administration, aux conditions stipulées dans le cahier des charges. Un « inventaire spécial » joint au cahier des charges, fournit sur l'importance respective des deux lots en question les indications suivantes.

Le lot n° 1 (forêt Golubinsko hrasce, située dans la sous-préfecture de Zenica, sur la rive gauche de la Bosna, près d'une station du chemin de fer) se compose de 5,007 troncs d'arbres promettant un rendement brut de 14,272 mètres cubes, dont 9,753 mètres cubes de bois ouvrable et 4,519 mètres cubes de bois de chauffage; la mise à prix de cette coupe est de 30,163 florins autrichiens, dont 29,259 florins pour le bois ouvrable et 904 florins pour le bois à brûler.

Le lot n° 2 (forêt Weals Cerkovaca, située dans la sous-préfecture de Kroupa, à 25 kilomètres du chemin de fer) se compose de 3,500 arbres, promettant un rendement brut de 10,377 mètres cubes, dont 6,284 mètres cubes de bois ouvrable et 4,093 mètres cubes de bois à brûler; la mise à prix de cette coupe est de 17,448 florins autrichiens, dont 17,039 florins pour le bois ouvrable et 409 florins pour le bois à brûler.

Le cahier des charges contient 24 articles, formulant des conditions qui ne diffèrent pas essentiellement de celles que les codes et règlements forestiers de tous les pays policés imposent aux adjudicataires des coupes; il paraît donc superflu d'en reproduire les clauses.

L'adjudication en question devant avoir lieu à Sérajévo, le consul sera en mesure d'aider de ses conseils et de ses relations les agents sérieux du commerce de bois français qui viendraient ici, en vue de la vente du 1er mars prochain.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Errata

Dans le scrutin du samedi 16 février sur l'article 165 de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'organisation municipale, M. Lizot a été porté comme « n'ayant pas pris part au vote ». M. Lizot déclare avoir voté « contre ».

C'est par erreur que M. de Pressensé est inscrit comme « s'étant abstenu » dans le vote sur l'article additionnel proposé par M. Baragnon. Il a voté « contre ».

Ordre du jour du jeudi 21 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne), à emprunter une somme de 1,368,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (N°s 37 et 42, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (N°s 458, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 21 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Poriquet, jusques et y compris M. de Rozière.

Tribunes. — Depuis M. l'amiral Jaurès, jusques et y compris M. Jean Macé.

Convocations du mercredi 20 février.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à deux heures. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés, à une heure. — Local du 3e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les sociétés, à deux heures. — Local du 7e bureau.

Commission relative à l'organisation municipale, à deux heures. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du mardi 19 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 18 février est lu par M. Etienne, l'un des secrétaires, et adopté.

M. Esnault dépose un rapport.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires (Urgence déclarée.)

La discussion reprend à l'article 7, qui est adopté.

Sur l'article 8, MM. Bourgeois, Fallières, ministre de l'instruction publique, et Lorois sont entendus. L'article 8 est adopté.

Les articles 9 et 10 sont adoptés.

M. Lorois ayant été entendu, l'article 11 est retiré.

Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Sur l'article 14, MM. Jules Roche, Paul Bert, rapporteur, Drumel, Bernard (Doubs) et Durand, sous-secrétaire d'État, sont entendus.

L'article 14 est renvoyé à la commission.

MM. Lorois, le rapporteur, Guichard et le comte de Lanjuinais ayant été entendus, l'article 15 est adopté au scrutin, par 461 voix contre 34, sur 495 votants.

L'article 16 est retiré.

M. Compayré et M. le rapporteur ayant été entendus, l'article 17 est adopté.

Sur l'article 18, MM. Freppel, le rapporteur, Ferdinand Boyer sont entendus.

L'article 18 est adopté, au scrutin, par 377 voix, contre 137, sur 514 votants.

M. Jules Ferry, président du conseil, dépose un projet de loi portant approbation d'une convention de commerce conclue avec l'Autriche-Hongrie.

MM. le président du conseil, Peytral et Lebaudy ayant été entendus, l'urgence est déclarée et le projet de loi renvoyé à la commission des traités de commerce.

M. Reyneau dépose un rapport sur l'élection de M. Galtier, à Lodève. La discussion est fixée à jeudi.

MM. Haëntjens et Daynaud demandent à interpeller M. le ministre des finances sur l'emprunt du 12 février; le renvoi à un mois

est demandé et adopté, au scrutin, par 256 voix contre 196, sur 452 votants.

La demande d'interpellation est retirée.

MM. Félix Faure, sous-secrétaire d'État, et Haëntjens, sont entendus sur l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 21 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

2. — Discussion des conclusions du rapport, fait au nom du 3e bureau, sur l'élection de M Galtier dans l'arrondissement de Lodève (Hérault) — (Voir *Journal officiel* du 20 février 1884 : Débats parlementaires. — Chambre. page 491, 1re col.— M. Reyneau, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (Nos 2209-2394 2590. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993-2609-2629-2638-2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663 1405-1899 2285-2626 — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée (Nos 124 151 463-552-659-669 753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871 1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

12 — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1083-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles (Nos 26-598-914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (Nos 6-111-734-203-1112-1765. — M. Deluns-Montaud, rapporteur.)

La séance du jeudi 21 février 1884 est la 28e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 30e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Choiseul (de), jusques et y compris M. Drumel.

Tribunes. — Depuis M. Vernhes, jusques et y compris M. Bavoux.

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque. (Nos 2472-2567.)

1er bureau, M. Rodat. — 2e bureau, M. Lalande. — 3e bureau, M. Escande. — 4e bureau, M. Peytral. — 5e bureau, M. Ganault. — 6e bureau, M. de Lanessan. — 7e bureau. M. Vacher. — 8e bureau. M. Bernard (Nord). — 9e bureau, M. Bert (Paul). — 10e bureau, M. Rathier. — 11e bureau, M. Deniau.

Convocations du mercredi 20 février.

Commission du budget, à deux heures.

Commission de comptabilité (année 1884), à deux heures.

Commission relative aux livrets d'ouvriers, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, à deux heures. — Commission n° 10.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'administration légale du père pendant le mariage, à une heure et demie. — Commission n° 2.

Commission chargée de l'examen de cinq propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs, à deux heures. — Local du 2e bureau.

Commission relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, à deux heures. — Commission n° 4.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à une heure et demie. — Commission n° 15.

Commission relative à la loi municipale, à trois heures et demie. — Local du 9e bureau.

Commission relative au code rural, à deux heures. — Commission n° 5.

Commission relative aux droits d'octroi en mer et au régime douanier de l'Algérie, à deux heures. — Commission n° 8.

Commission relative à l'approbation de divers traités de commerce, à deux heures. — Local du 9e bureau.

20e commission d'intérêt local, à deux heures. — Commission n° 12.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 18 février.*

Lord Lamington annonce qu'il appellera, vendredi prochain, l'attention de la Chambre sur le transfert de la juridiction consulaire anglaise en Tunisie aux tribunaux français. Il demandera, en outre, au gouvernement s'il a l'intention de faire des démarches pour l'abrogation de la juridiction consulaire en Egypte et pour la modification des capitulations.

Le marquis de Salisbury dit qu'il désire avoir des informations sur la proclamation faite par le général Gordon à Kartoum, dans laquelle il annonce le rétablissement de la traite des esclaves.

Lord Grandville répond que le gouvernement est informé que cette proclamation existe, mais qu'elle a été inexactement rapportée par les journaux. Bien qu'il soit question dans cette circulaire de la traite des esclaves, lord Grandville croit que le général Gordon n'a rien fait qui soit opposé aux vues qu'il a toujours eues sur ce sujet.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 18 février.*

Lord Fitz Maurice, répondant à sir H. Tyler, dit que le traité de paix conclu entre le Chili

Digitized by Google

et le Pérou n'a pas encore été ratifié par le congrès péruvien. Le gouvernement anglais a consenti à se joindre au gouvernement français et aux autres gouvernements pour faire des représentations aux gouvernements du Chili et du Pérou pour la protection des droits des créanciers publics du Pérou.

M. Gladstone, répondant à M. Moore, dit qu'il n'a aucune raison de croire que le gouvernement italien ait en vue, au sujet des biens de la congrégation de la Propagande, une action de nature à obliger l'Angleterre à agir; mais sir Lumley emploiera ses bons offices, si l'occasion se présente.

M. Gladstone, répondant à M. Onslow, dit que le gouvernement a reçu deux télégrammes de l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, annonçant que les représentants des tribus de Merv avaient demandé à être gouvernés par la Russie et que l'empereur avait accepté leur demande et se proposait d'envoyer un officier dans ce pays pour l'administrer. L'officier sera peut-être accompagné par une escorte de Turcomans.

M. Gladstone ajoute : « S'il est prouvé que les Turcomans de Merv ont fait leur soumission à la Russie et si des communications diplomatiques sont échangées à ce sujet, le parlement en sera dûment informé. »

M. Stanhope annonce que lors de la discussion du rapport sur l'adresse, il appellera l'attention de la Chambre sur ce sujet.

M. Gladstone, répondant à M. Barttelott, dit que le bruit d'après lequel l'armée égyptienne serait sur le point d'être licenciée est sans aucun fondement.

Répondant à plusieurs questions, M. Gladstone dit qu'aucun arrangement n'est intervenu entre le gouvernement anglais et le général Gordon qui soit de nature à autoriser ce dernier à faire une proclamation sanctionnant la traite des esclaves. M. Gladstone n'admet pas que le général Gordon ait fait une proclamation de ce genre.

M. Lubbock reprend la discussion sur le vote de blâme qui ne sera terminée que demain.

M. Lubbock appuie la politique du gouvernement. M. Mariott, libéral, la condamne; il croit que le gouvernement a perdu la confiance du pays et du parti libéral.

L'orateur continue ainsi : « Je m'assurerai si mon opinion est fondée, car aussitôt après avoir voté en faveur de la motion Northcote, je donnerai ma démission de membre de la chambre des communes pour me représenter devant mes électeurs, à Brighton, qui auront à décider si j'ai perdu leur confiance. »

Dans le courant de la discussion, M. Ritchie ayant appelé l'attention de la chambre sur le bruit de la prise de Tokar, lord Fitz-Maurice l'a interrompu en disant que le gouvernement n'a reçu aucune information à ce sujet.

M. Childers, défendant la politique du gouvernement, conclut en déclarant que le gouvernement continuera à travailler à l'évacuation du Soudan, et, si c'est possible, par des moyens pacifiques. Après avoir secouru Tokar, le gouvernement continuera, fermement et honorablement, son occupation de l'Egypte, jusqu'à ce que le but pour lequel l'Angleterre est allée dans ce pays soit atteint.

Le gouvernement songera à retirer ses troupes de l'Egypte lorsque le gouvernement du khédive sera en état d'administrer les affaires de l'Egypte sans l'aide de l'Angleterre. Enfin, le but de l'Angleterre est également d'arriver à replacer les finances de l'Egypte dans une situation normale.

La discussion a été ensuite ajournée.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

L'incident qui s'est produit, dans la nuit du 16 au 17, entre Montalto et Corneto, au moment du passage du train royal, a été l'objet, lundi, d'une question adressée par un député italien au gouvernement, représenté par M. Genala, ministre des travaux publics, en l'absence de M. Depretis, malade. M. Genala a répondu :

A deux heures et demie du matin, quelques instants avant le passage du train royal, quatre individus armés de fusils attaquèrent un gendarme en faction sur la ligne. Celui-ci leur tira plusieurs coups de revolver et blessa probablement un de ces hommes, car on trouva un mouchoir ensanglanté.

Ce gendarme enleva de la ligne une bouteille jetée en fuyant par les malfaiteurs. Cette bouteille contenait une matière explosive et avait une mèche allumée.

Le gouvernement n'a pas d'autres nouvelles. Il cherche avec un très grand empressement à s'assurer s'il s'agit d'un attentat comme on le suppose.

M. Mordini, qui avait posé la question, s'est déclaré satisfait de cette réponse.

M. Minghetti, orateur de la droite, a demandé au gouvernement de communiquer sans délai à la chambre les nouvelles qui seront recueillies ultérieurement sur le caractère et la portée de cet événement. M. Genala promet de le faire.

Au sénat également, M. Genala, répondant à une question sur le même incident, a reproduit le récit fait déjà à la chambre des députés. Il a ajouté :

Le caractère de l'événement n'est pas encore constaté; il s'agit peut être d'une simple agression contre un gendarme.

(*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 11 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. ROLLAND

M. Dehérain, professeur au Muséum, adresse une note sur la fabrication du fumier de ferme. C'est le commencement d'un travail de longue haleine. Dans cette première partie, M. Dehérain recherche à quelles causes il faut attribuer l'élévation de température des fumiers bien faits, qui monte à 68°. L'oxydation directe de la matière organique et la fermentation due à un bacille sont les deux générateurs principaux du calorique. Le rôle du bacille ne vient qu'après l'oxydation, car le fumier traité par le chloroforme qui tue le bacille ne s'échauffe pas moins, bien qu'à une température inférieure.

En examinant les gaz confinés dans la partie inférieure du fumier, là où il est tellement tassé que l'air n'y pénètre plus, l'auteur constate la présence du *gaz des marais* ou formène mêlé à de l'acide carbonique. La production du formène doit être attribuée à l'action du ferment, car elle est complètement arrêtée par une température de 85° ou l'influence du chloroforme ; mais elle reparait dans les flacons stérilisés quand ils sont ensemencés avec quelques gouttes du liquide provenant du fumier.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'on constate nettement l'existence d'un ferment dont l'activité se traduit par le dégagement de l'hydrogène protocarboné.

M. E. Yung, de Genève, transmet une note relative aux poussières de la neige.

Les observations relatives aux poussières contenues dans la neige tombée dans les environs de Stockholm, à la fin du mois de décembre dernier, qui viennent d'être communiquées à l'Académie des sciences, au nom de M. Nordenskiœld, se trouvent partiellement confirmées par celles que M. Yung poursuit sur la neige des montagnes des environs de Genève.

Dans une première note, M. Yung a signalé la présence du fer dans la neige tombée à Genève et sur le mont Salève. Durant un séjour fait fin décembre au sommet du col du Grand Saint-Bernard (2490m), il a constaté à la surface des immenses champs de neige qui couvrent cette haute région, la présence d'une très fine poussière noirâtre, irrégulièrement dispersée et se montrant çà et là sous l'aspect de petits sphérules isolés. Nulle part, cette poussière ne s'est rencontrée en quantité suffisante pour donner à la neige une teinte noire continue.

L'examen microscopique de cette poussière y a fait découvrir des particules minérales (silice), des fragments irréguliers attirables à l'aiguille aimantée et de caractéristiques globules de fer. D'autre part, il a évaporé sur les lieux environ 15 litres d'eau de neige, dans le résidu de laquelle il a rencontré, outre les particules sus-mentionnées, des poussières de nature organique. Les cendres ont donné la réaction très forte du fer. Depuis lors, le R. P. Caruzzo, prieur de l'hospice du Saint-Bernard, a eu l'obligeance de recueillir et de m'expédier, dans des flacons spécialement destinés à cet usage, de la neige tombée dans la dernière semaine de janvier et ramassée immédiatement après sa chute. Malgré l'altitude du lieu et les précautions prises pour éviter l'introduction de corps étrangers de la part de l'opérateur, cette neige est souillée d'une assez grande quantité de poussières, parmi lesquelles on recueille des globules microscopiques de fer.

Signalons des notes de MM. Perrotin et Rayet sur la comète Pons-Brooks, remarquable par les changements rapides de son aspect. Cette comète, en approchant du soleil, a montré des aigrettes et des panaches aux formes bizarres.

Voici brièvement un résumé des changements d'état, d'après M. Rayet de l'observatoire de Bordeaux :

Le 20 décembre 1883, le noyau brille

comme une 7°, et sa couleur est redevenue blanche. La nébulosité, dont le diamètre est d'environ 8', présente en avant une condensation de lumière très marquée. La comète est visible à l'œil nu.

Le 22 décembre, la teinte du noyau est très légèrement orangée et l'existence des aigrettes est certaine.

Le 24 décembre, les premiers panaches se montrent avec leur forme; la coloration légèrement jaunâtre du noyau est bien visible par contraste avec la teinte blanche de la chevelure. Le 2 janvier 1884, l'équatorial de 14 pouces montre deux panaches dissymétriques très marqués; celui du premier bord (bord ouest) naît dans une direction presque perpendiculaire à l'axe de la queue et présente une courbure très marquée; celui du second bord, plus faible, est presque dans la direction de l'axe de la queue. Le 11 janvier 1884, un éventail de lumière, à éclat presque uniforme, remplit l'intervalle des deux panaches, ainsi reliés entre eux d'une manière continue.

Le 12 janvier 1884, un éventail de lumière très net se montre en avant de la comète; la branche de l'éventail, la première en ascension droite, se recourbe en arc de cercle vers la chevelure et est la plus lumineuse; le deuxième bord de l'éventail est presque dans la direction de la queue. L'ouverture totale de l'éventail est d'environ 90°. Le noyau, orangé, paraît très net vers la chevelure et estompé vers la tête. Le diamètre de la nébulosité est d'environ 9'.

Le 13 janvier 1884, la forme de la comète a complètement changé et est devenue très singulière. Autour du noyau d'un éclat très vif, comparable à celui d'une 5°, il existe une zone circulaire continue d'environ 30" de diamètre et d'une lumière très vive; cette zone est enveloppée dans une seconde zone moins lumineuse comprise elle-même dans l'ensemble de la nébulosité. La zone lumineuse centrale est traversée par deux rayons très brillants dirigés vers la queue. L'éclat du noyau central est tel qu'il paraît s'élever au-dessus de la masse cométaire comme certains pics lunaires font saillie au-dessus des plaines de quelques cratères.

Cette même apparence se montre dans les deux équatoriaux de 8 et 14 pouces; elle paraît donc réelle.

D'après MM. Perrotin et Thollon, le spectre de la comète a présenté nettement la raie du carbone.

M. K. Olszewski envoie une note relative à la liquéfaction de l'hydrogène. Il poursuit le même problème que M. Wroblewski, mais il n'a pu encore obtenir de résultat; comme M. Cailletet, il obtient la liquéfaction par détente à l'état dynamique, momentané, mais c'est tout; il s'explique difficilement la réussite de M. Vroblewski : à 190 atmosphères de pression, avec la réfrigération par l'oxygène bouillant, il obtient des gouttelettes d'hydrogène, mais il ne voit pas qu'il soit possible avec l'oxygène bouillant, quelle que soit la pression, d'arriver à la liquéfaction à l'état statique.

M. Chapel adresse une note dans laquelle il rappelle que le soleil bleu, observé au Venezuela le 2 septembre 1883, avait été observé le 18 août 1821 par le météorologiste anglais Forster et par M. Hovard, dans des conditions météorologiques exceptionnelles et à la suite de perturbations analogues à celles que M. Faye a rappelées dans une communication récente.

M. Daubrée communique quelques renseignements sur une météorite tombée à Grossliebenthal, près Odessa, en novembre 1881.

En offrant au Muséum un échantillon d'une météorite tombée le 7/19 novembre 1881, non loin d'Odessa, M. Romulus Prendel a bien voulu communiquer à M. Daubrée quelques détails sur cette chute qui, sans sa vigilance, eût sans doute été complètement perdue.

Entre six heures et sept heures du matin, les habitants d'Odessa virent passer au-dessus de la ville un serpent de feu extrêmement lumineux. Supposant que cette apparition coïncidait avec une chute de météorites, M. Prendel annonça par la voie du journal qu'il donnerait une forte récompense à la personne qui la lui apporterait.

Il est inutile de dire qu'il y eut affluence de personnes et de matériaux terrestres de toutes sortes; mais, trois jours après, l'instituteur de Grossliebenthal répondit réellement à son appel. Un cultivateur de la commune que le phénomène avait effrayé au point de lui faire perdre connaissance, avait, en effet, trouvé en hersant son champ, un trou de 35 cent. au fond duquel il aperçut une pierre noire dont ses connaissances lui firent soupçonner la nature et dont il ne voulait pas parler aux voisins, de crainte de susciter leurs moqueries. Cette pierre qui pesait plus de 8 kilogrammes avait une forme grossièrement polyédrique.

En outre, au même moment, à 42 kilomètres au nord-est d'Odessa, près de la station de poste Sitschawska, une météorite qui tomba sur le sol en blessant un postillon fut bientôt brisée et dispersée chez les paysans, qui s'en disputaient les fragments, comme autant de talismans.

D'autre part, à la même heure, à Elisabethgrad, qui est à 265 kilomètres au nord-nord-est d'Odessa, on vit une trajectoire lumineuse peu inclinée à l'horizon qui paraissait se diriger vers le sud-sud-ouest.

Le rapprochement de cette dernière direction avec les deux chutes qui ont eu lieu sur le même alignement montre, approximativement, quelle était la direction du bolide.

La météorite de Grossliebenthal est une sporadosidère oligosidère. Par ses caractères extérieurs, comme par sa structure microscopique, elle offre tous les caractères du type de la météorite tombée à Lucé (Sarthe), le 13 septembre 1768, type qui est déjà représenté dans la collection du Muséum d'histoire naturelle par cinquante-quatre chutes distinctes dont les produits sont identiques entre eux.

M. Becquerel présente au nom de M. Clamond un nouveau bec à gaz donnant de la lumière par incandescence de la magnésie. Le bec est disposé de façon à échauffer vers 1,000° de l'air appelé par une simple cheminée en verre. Le gaz brûle à bleu et chauffe l'air dans un brûleur en terre réfractaire. Air et gaz chauds lèchent un panier de fils de magnésie qui se trouve ainsi porté à l'incandescence. Pour quatre carcels d'intensité, on ne dépenserait que 180 litres de gaz par heure. Les paniers de magnésie ont une durée de 12 à 15 heures.

La séance est levée à quatre heures et demie.

HENRI DE PARVILLE.

Erratum. — Dans l'analyse de la Note de l'amiral Mouchez relative au transfert de l'observatoire, on a imprimé que l'auteur du projet du nouvel observatoire était « M. Dehairin »; il faut *lire* : « M. Deharme ».

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

18 février 1884.

De Marseille : paquebot *Natal* parti hier pour l'Indo-Chine.

De Sydney : *Dordogne* arrivé 10 février. Santé bonne.

Le paquebot *Ville-de-Marseille*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de Bordeaux-Pauillac, le 16 février, à 7 heures du soir, pour Colon et escales.

Le *Sénégal*, des messageries maritimes, apportant les malles du Sénégal, du Brésil et de la Plata, est arrivé à Lisbonne le 19 courant, à 2 heures du matin.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Fournel*, venant du Havre et escales, est arrivé à la Vera-Cruz, le 11 février et en a relevé le 16 février pour le Havre et escales.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Brest*, venant de Saint-Nazaire et escales, est arrivé à la Vera-Cruz, le 14 février, et en a relevé le 18 février pour Saint-Nazaire et escales.

Le *Djemnah*, des messageries maritimes, apportant les malles du Japon, de la Chine et de l'Inde, a quitté Aden le 18 février, à 6 heures soir.

Le *Yarra*, des messageries maritimes, allant en Australie, est entré dans le Canal de Suez le 19 février, à 6 heures matin.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 5 mars 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet du Nord, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en trois lots, des travaux ci-après désignés :

Service spécial des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.

	Travaux à l'entreprise.
Canal de Seclin.	—
3° lot. — Empierrements et pavages.	24.668 81
Canal de la Deûle.	
4° lot. — Reconstruction du pont-tournant d'Haubourdin............	36.833 85
5° lot. — Curage de la Basse-Deûle..	97.966 87

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Lille;

2° Dans ceux de M. Stoclet, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cᵉ, 8, place de la Bourse.

VILLE DU HAVRE

AVIS

Le maire de la ville du Havre, officier de la Légion d'honneur, président de la commission administrative de l'hospice de ladite ville,

Et le trésorier de la fabrique de l'église Saint-François du Havre,

Agissant en leurs qualités respectives;

Vu l'ordonnance du 14 janvier 1831;

L'avis du conseil d'État, du 12 décembre 1880;

Les circulaires ministérielles des 5 mai 1852 et 10 avril 1862;

Le testament de M. Pierre-Marie François FOUCAULT, décédé à Paris, rue de Miromesnil, n° 69, le 19 décembre 1883, ledit testament en date du 12 dudit mois de décembre, enregistré à Paris, 6° bureau, le 21 du même mois, portant legs à l'hospice du Havre d'une somme de *vingt-cinq mille francs* et à la paroisse Saint-François du Havre d'une somme de *dix mille francs*;

Considérant que les héritiers de M. Foucault n'étant pas connus, il y a lieu de faire les publications et insertions exigées par les instructions et ordonnances susvisées;

Donnent avis aux héritiers de M. Pierre Marie-François Foucault du legs fait par celui-ci à l'hospice et à la paroisse Saint-François du Havre, les invitent à prendre connaissance du testament de M. Foucault, déposé au rang des minutes de Mᵉ Octave-François Tousselle, notaire à Paris, et à adresser leurs observations à M. le préfet du département de la Seine-Inférieure avant le 28 février prochain, s'ils le jugent utile à leurs intérêts.

Et afin qu'ils n'en ignorent, extrait du testament de M. Foucault a été transcrit ci-dessous.

« Je lègue à l'Hôpital du Havre (Havre) la somme de 25 mille francs.

« Je lègue à la paroisse de Sᵗ Fᵒⁱˢ du Havre (François du Havre) dix mille francs.

« Tous droits de mutation et frais de toutes « mes dispositions testamentaire seront seront « prélevées sur ma succession.

« 11 Décembre mil huit cent 83.

« (Signé) Fᵒⁱˢ FOUCAULT »

Au Havre, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le maire de la ville du Havre,
JULES SIEGFRIED.

Le trésorier de la fabrique de l'église Saint-François,
SAVOY.

Ministère de l'intérieur.

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

MAISON CENTRALE D'ANIANE

Entreprise générale des services.

Le jeudi 6 mars 1884, à deux heures après midi, adjudication à la préfecture, à Montpellier, de l'entreprise générale des services et des travaux industriels de la maison centrale d'Aniane, pour six ou neuf années, qui commenceront le 1ᵉʳ juin 1884.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur, direction de l'administration pénitentiaire, bureau des maisons centrales (rue Cambacérès, 11), à la préfecture de l'Hérault et à la maison centrale d'Aniane.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE DE MIRECOURT

Adjudication de travaux le lundi 1ᵉʳ mars 1884.

VILLE DE CHARMES. — Construction d'une salle d'asile et d'une école de filles. M. Mougenot, architecte à Épinal. 73,340 fr. 76. Somme à valoir pour dépenses imprévues : 7,334 fr. 07. Cautionnement : 3,667 fr. 95. Entrepreneurs de première classe.

Renseignements à la sous-préfecture.

MAISON à PARIS (18ᵉ arr.), cité du TALUS, 2, angle pass. *Champ-Marie*, à ADJᵒⁿ, sur une ench., en la ch. d. not., le 4 mars 1884. M. à pr. : 25,000 f. Rev. éval. : 2,560 f. Charg. act. env. : 140 f. S'adr. à Mᵉ Surrault, notaire, r. Cléry, 5.

Études de Mᵉ **Charles Hureaux**, avoué à Reims, rue de l'Echauderie, n° 14; et de Mᵉ **Mahot Delaquerantonnais**, notaire à Paris, rue des Pyramides, 14.

VENTE SUR LICITATION
entre majeurs et mineurs,
D'UNE MAISON SISE A PARIS
rue Marie-et-Louise, 12 (10ᵉ arrondissement), le mardi 4 mars 1884, heure de midi, en la chambre des notaires de Paris, pl. du Châtelet.

Sur la mise à prix de : 140,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

A Reims : à Mᵉˢ Hureaux, avoué, et Lesserre, notaire, et à M. Cospin-Gillot, rue Libergier, n° 20; et à Paris : à Mᵉ Mahot-Delaquerantonnais, notaire, et à Mᵉ Bouchez, rue Marie-et-Louise, n° 12.

Le revenu brut annuel de la maison est de 13,534 fr. et les charges sont évaluées à 1,650 fr.

ADJᵒⁿ, s. une ench., en la chambre des notaires de Paris, le mardi 4 mars 1884, d'UN **HOTEL** à PARIS, rue de *Boulogne*, n° 11 *ter*. Superf. 470 m. Grand Salon galerie, petit salon, salle à manger, 5 ch. de maître, ch. de domestiques, écurie, remise, calorifᵉʳᵉ. M. à p. 290,000 f. S'adr. à Mᵉ Dufour, not., 15, boulev. Poissonnière.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 18 février.

Du sieur TAYMONT (Eugène), fabricant de chapeaux, demeurant à Paris, rue Simon-le-Franc, 14.

M. Guillotin, juge-commissaire.

M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15048 du gr.)

Du sieur BONNEVILLE (Xavier), fabricant de colle et gélatine, demeurant au Petit-Ivry, rue du Milieu, 11.

M. Guillotin, juge-commissaire.

M. Barbeux, 9, boulevard Sébastopol, syndic provisoire. (N. 15049 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur TERRAIN (Alfred), charron, demeurant à Neuilly, rue Perronnet, 6, le 25 courant, à 10 heures précises. (N 15017 du gr.)

Du sieur PILLOT (Hippolyte), négociant en vins, demeurant à Vincennes (Seine), rue de Paris, 44, le 25 courant, à 12 heures précises. (N. 15032 du gr.)

De la dame UGINET (Odile-Amélie SÉGAUD, femme de Joseph-Henry UGINET), fabricante de confections, demeurant à Paris, rue de Cléry, 9, le 25 courant, à 2 heures précises. (N. 15045 du gr.)

Du sieur LEHERICY (Arsène), confiseur, demeurant à Paris, rue Simon-le-Franc, 14, le 25 courant, à 10 heures précises. (N. 14865 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes

à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur JANISSON (Baptiste), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue de la Glacière, 62;
Entre les mains de M. Lamoureux, rue Chanoinesse, 14, syndic de la faillite. (N. 14979 du gr.)

Du sieur COUTIN (Eugène-Hilaire), entrepreneur de serrurerie et charpentes en fer, demeurant aux Lilas, rue de Romainville, 20;
Entre les mains de M. Lamoureux, rue Chanoinesse, 14, syndic de la faillite. (N. 14983 du gr.)

Du sieur REVAL (Hippolyte), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Beaubourg, 40, ci-devant, et actuellement rue de Rivoli, 1;
Entre les mains de M. Beaugé, 24, avenue Victoria, syndic de la faillite. (N. 14897 du gr.)

De la veuve RENARD (Émilie BARTHE, veuve de Nicolas-Lucien RENARD), marchande d'horlogerie et bijouterie, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 214;
Entre les mains de M. Mercier, boulevard Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14957 du gr.)

Du sieur MONMIREL (Honoré-Alfred), ancien pharmacien, à Paris, avenue du Maine, 178, demeurant actuellement rue Daguerre, 7;
Entre les mains de M. Mercier, boul. Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14954 du gr.)

Du sieur H. SERGENT, négociant en vins et spiritueux, demeurant à Paris, avenue d'Italie, 182;
Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite (N. 14888 du gr.)

Du sieur GOULFIER (Adolphe-Louis), fabricant de cartonnages, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 253;
Entre les mains de M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic de la faillite. (N. 14783 du gr.)

20 jours supplémentaires.

Du sieur CHARPENTIER fils aîné (Henri-Arthur), commissionnaire en bois, demeurant à Paris, boulevard Magenta, 123;
Entre les mains de M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic de la faillite. (N. 14511 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

CONCORDATS

Du sieur FOURNIER, peintre, demeurant à Paris, passage Tocanier, n. 29, le 25 courant, à 10 heures précises. (N. 13981 du gr.)

Du sieur MAINGUER (Jules), marchand de sacs, demeurant à Paris, ci-devant rue des Juges-Consuls, 3, et actuellement rue Saint-Martin, 95, le 25 courant, à 10 heures précises. (N. 2091 du gr.)

Du sieur COQUELLE (Philippe-Joseph), nourrisseur, demeurant à Saint-Ouen, rue Casse, le 25 courant, à 10 heures précises. (N. 14642 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATION

(Art. 510.)

Masse personnelle MOREAU.

Des sieurs : 1° MOREAU (Pierre), demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 119; 2° DOUBLART (Claude-Lucien), demeurant à Paris, rue de la Cour-des-Noues, 4, ayant exercé en commun comme associés de fait le commerce de fondeurs en fer, à Paris, rue de la Cour-des-Noues, 4, sous la raison MOREAU et DOUBLART, le 25 courant, à 10 heures précises. (N. 14439 du gr.)

Masse personnelle DOUBLART.

Des sieurs : 1° MOREAU (Pierre), demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 119; 2° DOUBLART (Claude-Lucien), demeurant à Paris, rue de la Cour-des-Noues, 4, ayant exercé en commun comme associés de fait le commerce de fondeurs en fer, à Paris, rue de la Cour-des-Noues, 4, sous la raison MOREAU et DOUBLART, le 25 courant, à 10 heures précises. (N. 14439 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et le failli en ses explications, et, conformément à l'article 510 du code de commerce, décider s'ils se réserveront de délibérer sur un concordat en cas d'acquittement, et si en conséquence ils surseoiront à statuer jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute frauduleuse commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé à la formation de l'union, si le sursis n'est pas accordé.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur CHATTON (Edouard), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 34, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 25 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Châle, 7, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14580 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la société en nom collectif et en commandite G. VATARD et Cᵉ, ayant pour objet la fabrication et le commerce de la bijouterie, et dont le siège est à Paris, rue Payenne, ladite société composée de : 1° Georges VATARD, demeurant au siège social; 2° et un commanditaire, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 25 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14593 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur GIBERT, ancien marchand de vins, ayant demeuré aux Lilas, route de Romainville, 43, et à Paris, rue de l'Ermitage, 20, le 25 courant, à 2 heures précises (N. 13293 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat BARDELLE.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 16 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 20 décembre 1883, entre le sieur BARDELLE (Lucien-Magloire), camionneur, demeurant à Paris, rue des Petits-Hôtels, 15, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 50 p. 100 en 5 ans, savoir : 10 p. 100 comptant et 40 p. 100 en 5 ans, par 5ᵐᵉˢ, d'année en année, de l'homologation. (N. 14182 du gr.)

Concordat SCHWEHR.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 5 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 12 décembre 1883, entre le sieur SCHWEHR, marchand de vins, demeurant à Paris, rue d'Enghien, 23, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Le sieur Schwehr abandonne son actif réalisé et s'oblige à parfaire 30 p. 100 en cinq ans, par cinquièmes, à partir de la reddition de compte du syndic, M. Lamoureux, rue Saint-André-des-Arts, 33, maintenu syndic. (N. 13686 du gr.)

Concordat veuve CAULIEZ.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 10 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 27 décembre 1883, entre la veuve CAULIER (Marie BALLÉE, veuve de Achille CAULIEZ), marchande de nouveautés, demeurant à Paris, rue de Vanves, 80, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 40 p. 100 en 5 ans, par dixièmes, de 6 mois en 6 mois, à partir de l'homologation. (N. 14209 du gr.)

Concordat VAURS.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 10 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 20 décembre 1883, entre le sieur VAURS (Guillaume), nourrisseur, demeurant à Paris, rue des Cinq-Diamants, 20, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 20 p. 100, en 5 ans, par cinquième, d'année en année, pour le premier payement avoir lieu un an après l'homologation. (N. 13902 du gr.)

Concordat demoiselle GUIRAUD.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 2 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 19 novembre 1883, entre la demoiselle GUIRAUD (Marie-Rosa), comme ayant été associée de fait avec la dame BELLANDO, pour le commerce de couturière, à Paris, rue Rochechouart, 56, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 12 fr. 50 p. 100, savoir : 2 1/2 p. 100 le mois après le concordat et 10 p. 100 en quatre ans, par quart, de l'homologation. (N. 13185 du gr.)

Concordat dame BELLANDO.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 2 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 19 novembre 1883, entre la dame BELLANDO (Armandine BERNARD), ayant été associée de fait avec la demoiselle GUIRAUD, pour le commerce de couturière, à Paris, rue Rochechouart, 56, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 12 fr. 50 p. 100, savoir : 2 1/2 p. 100 six mois après le concordat, et 10 p. 100 en quatre ans, par quart, à partir de l'homologation. (N. 13185 du gr.)

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 26 janvier 1884.

Du sieur PUPIN, teinturier dégraisseur, ayant demeuré à Paris, rue de Cotte, 16, puis rue de Richelieu, 35, et actuellement sans domicile connu. (N. 14544 du gr.)

Du sieur DEGOUY, dit LÉPINOIS, marchand de chaussures, demeurant à Paris, rue de la Folie-Méricourt, 49, ci-devant, et actuellement boulevard de Belleville, 98. (N. 14701 du gr.)

De la Société anonyme LA BANQUE DU NORD, dont le siège était à Paris, rue de Dunkerque, 23, et est actuellement rue de Chabrol, 50. (N. 14631 du gr.)

Du sieur REGNIER (Pierre) entrepreneur de plomberie, demeurant à Paris, rue des Vinaigriers, 49, ci-devant, et actuellement rue du Canal-Saint-Martin, 15. (N. 14680 du gr.)

Du sieur LEPAGE, marchand de vins, rue Saint-Denis, 244. (N. [illegible] du gr.)

Du sieur HUBERT, fabricant de registres, rue de Bagnolet, [illegible] (N. 14650 du gr.)

Des sieurs LIGIER et Cᵉ, graveurs, rue de la Michodière, 20. (N. [illegible] du gr.)

Du sieur MICHAULT (Eugène), fabricant de bourses, demeurant à Paris, rue de la Chine, 20. (N. [illegible] du gr.)

Du sieur LEBRETON (Guillaume), tailleur, demeurant à Paris, rue [illegible]daine, 93. (N. 14696 du gr.)

Du sieur MIGNOT (Jean-Baptiste), marchand de vins à Colombes, rue Saint-Denis, 65 et 69. (N. 14553 du gr.)

Du sieur PERSON, marchand de vins, demeurant à Montreuil-sous-Bois, rue des Deux-Communes, 9. (N. 13177 du gr.)

Du sieur CAPOULADE (Clovis-Victor), fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue des Écouffes, 23. (N. 12878 du gr.)

Digitized by Google

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Bilan au 31 octobre 1883.

Actif.

Versements non appelés	6.000.000 »
Caisse (Paris et succ^les^)	3.392 358 25
Portefeuille (Paris et succ^les^)	6.494 777 16
Avances sur nantissements	1.321.046 85
Corresp^ts^ divers (Paris et succ^les^)	1.812 934 35
Mobiliers	28.219 20
Immeubles	30.822 05
Frais généraux (Paris et succ^les^)	79 871 05
	19 160 028 91

Passif.

Capital social	8.000.000 »
Fonds de réserve	140.000 »
Fonds de prévoyance	50 993 14
Billets au porteur en circulation	8.083 020 »
Comptes de dépôts d'espèces	1.130 602 90
Effets à payer	291 173 60
Corresp^ts^ divers (Paris et succ^les^)	1.205 865 25
Dividendes à payer	2.677 50
Intérêts et comm^ons^ du semestre	115.344 61
Profits et pertes :	
Solde du 2^e^ semestre 1882	2.196 41
— 1^er^ semestre 1883	138.155 50
	19 160 028 91

Le président du conseil d'administration,
ED. HENTSCH.

Spectacles du Mercredi 20 Février.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — La Farandole, ballet en trois actes : MM. Mérante, Pluque, Cornet, Ribert; Mmes Rosita Mauri, Piron, Monchanin, Invernizzi, Sanlaville, Ottolini. — Le Freyschütz : Salomon, Gailhard; Mme Krauss.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher; M^mes^ Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Fra Diavolo : Bertin, Chenevière, Bernard, Bernoit, Troy; Mlle Dupuis. — Philémon et Baucis.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, Lambert, Brémont : Mmes Tessandier, Malvau, Barety. — Le Roman d'une heure.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — Diane de Lys, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Berton, Dieudonné, Vois, Cerbin; Mmes Legandès, Lesage, Gerfaut,

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Brunte, Grivet.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Sanay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — Relâche.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; M^me^ Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — Français les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andréa, Dharville, Pansera.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

M. Talazac a renouvelé son engagement pour deux ans à l'Opéra-Comique.

Hier a eu lieu, au foyer de la Renaissance, l'audition faite aux artistes de la musique de Gavroche, par M. Hervé.

C'est M. Dailly qui créera le rôle du baron de Saint-Averse.

Le chef de service : VARNIER.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 19 Février 1884

COURS COMMERCIAUX.

Huile de Colza disponible			78 50
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			80 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			88 50
Huile de Lin, en fûts			54 ..
Huile de Lin, en tonnes			56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	45 75
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53 25
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat de sortie			60 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie			12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1^re^ qualité, 90°.	44 50	à	45 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	49 50
Farines supérieures, disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			91 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3 % consol. Midi, 101 5/8. — 1 h., 101 11/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 65 — Monnaie, 80 60
Chem. de fer Autrich. 309 .. | Crédit Autrich....... 310 75
Change sur Londres.... Demande, 121 65. — Offre, 121 75
Lots............... 135 80 | Napoléon........... 9 625

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206½.. à 206¾..	205¾.. à 206¼ et 4..%
4..%	Allemagne	122½.. à 122¾..	121¾.. à 122¼ et 4..%
5..%	Vienne	205½.. à 206....	205¾.. à 206.. et 4..%
5..%	Barcelone	486.... à 487....	485¾.. à 486¾ et 4..%
5..%	Madrid	486.... à 487....	486.... à 487.. et 4..%
6..%	Lisbonne	545.... à 546....	545.... à 546.. et 4..%
6..%	S^t^-Pétersb.	241.... à 242....	241.... à 242.. et 4..%
4..%	New-York	514.... à 515....	513.... à 515 moins 3%
.....	Stockholm	137.... à 132....	136.... à 137.. et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3½ %	Londres...	25 16.. à 25 21..	25 21¼ à 25 26¼ 3½ %
	d° Chèque	.. .... à	25 13.. à 25 28..........
3½ %	Belgique..	pair à ⅛ p	1/16 p à 3/16 p. m. 3½ %
5..%	Italie (lire).	1/16 b à 1/16 p	⅛ p à ¼ p —5%
5..%	Italie (or)..	1/16 b à ⅛ p	⅛ p à ¼ p —5%
3..%	Suisse....	pair à ⅛ p.	1/16 p à 1/16 p. —3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à onze mois.... ½ %
De six mois à onze mois... 1 %. — A un an.... 1 ½ %.
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 %.. — Avances, 4 %..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1.. à ...	0/00 p^me^
Argent d° à 1000/1000, d° 218 fr. 89.	145.. à 150..	0/00 p^me^
Quadruples espagnols	80 56..	à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à 80 75..
Piastres mexicains	4 55..	à 4 57..
Souverains anglais	25 18..	à 25 23..
Banknotes	25 20..	à 25 25..
Aigles des États-Unis	25 80..	à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65..	à 24 75..
Impériales (Russie)	20 60..	à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72..	à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu franc centimes, décimes compris,

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7^e^ Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOUR

JOUISSANCE	Mardi 19 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f 80 85 80 80 85 76f 75 95 90 85 90 90 95 76f	en liq. / fin ct. / 1er fin c. / 1er fin c. / 1er fin c. / 1er fin p. / 1er fin p. / 1er fin p.	76 85 / ... / ... / 76 70	76 35 / d2f / d1f / 76 35 d25 / d1f / d2f / d25	75 80	75 85 / 76 40 d50 / ... d50 / ... d1f	76 30	76 17½
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500 f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953)	77f 70 60 45 40 35	en liq. / fin ct. / 1er fin c. / 1er fin c. / 1er fin p. / 1er fin p.	77 50	77 50 / d1f / d25 / d1f / d25	77 05	77 20 d50 / 78 ... d50	77 40	77 80
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f 35 50 40 25 30	en liq. / fin ct. / 1er fin c. / 1er fin c. / 1er fin p. / 1er fin p.	76 45	76 45 / d1f / d25 / d1f / d25	76 15	76 25 d50 / ... d50	76 50	78 45
sept. 83	4 %		en liq. / fin ct.					99 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 20	en liq. / fin ct.					107 25	110 ..
févr. 84	4 ½ % 1883	105 80 75 70 80 55 50 45 40 35 20 30 35	en liq. / fin ct. / 1er fin c. / 1er fin c. / 1er fin c. / 1er fin p. / 1er fin p. / 1er fin p.	106 15 / ... / 106 20	105 75 / d2f / d1f / 105 75 d25 / d1f / d2f / 106 70 d25	105 20 / 106 .. / 106 30	105 35 / 105 75 d50 / 106 25 d50 / d2f	105 80	105 65
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 20						0 20	
	Répart. de titres, prom. de rentes	0 20						0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor							3...	
sept. 83	d° 4%, éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						1016 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						500 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						1017 50	
	d° c. de 1000 f.	1017 50 Coup. de 10000f						503 ..	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						1013 75	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f							
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	505 507 50	en liq. / fin ct.					501 .. / 501 ..	475 .. / 497 50
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	505 504 501	fin ct.					516 ..	480 ..
janv. 84	Bons de liq. 5%, ém. 74-75, r. 500f.	516 515 50	fin ct.						
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, obl. 4%, 57, r. 225f, t.p.	247 75 249 75						249 ..	
sept. 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	514 515	fin ct.					516 ..	500 ..
févr. 84	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	517 516	fin ct.					519 ..	417 50
janv. 84	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	403 402	fin ct.					402 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	392	en liq. / fin ct.					392 ..	398 75
d°	d° d° quarts r. 100 f.	115 114 50						114 50	
	d° séries sorties (unités)							800 ..	
	d° d° (séries ent.)							10000 ..	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	511 511 50 512	en liq. / fin ct.					511 ..	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	511 512 75	en liq. / fin ct.					513 ..	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (chr., pay. par Ét., ex-d'imp.)	523 522 50	1er fin c. / fin ct.					522 ..	406 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. 400 fr., tout payé		en liq. / fin ct. / 1er fin c.		d5f		d10	388 50	383 75
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)		en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d20 / d5f		d10 / d10	421 25	480 ..
juin 62	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f / d5f		d10 / d10	372 50	720 ..
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)		en liq. / au 29 / 1er au 15		d10		d10	262 50	625 ..
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5160 5150 5145 5140 5135 5130 5140	en liq. / fin ct. / 1er fin c. / 1er fin p.	5150 ..	d50 / d50		d50 / d100	5190 ..	5150 ..
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	518 75	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15	520 ..	520 .. / d10 / d20	518 75	520 .. / d10 / d10	520 ..	520 ..
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	845 840 837 50 836 25 835 833 75	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15	841 25	842 50 / d20 / d10	830 ..	835 .. / d10 / d20	826 25	835 ..
mai 83	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	440 442 50	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f / d5f		d10 / d10	440 ..	440 ..
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11)		en liq. / au 29 / 1er au 15		d5f		d10	400 ..	550 ..
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	430	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f / d5f		d10 / d10	431 25	440 ..
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	940	en liq. / au 29 / 1er au 15		d10		d10	940 ..	980 ..

VALEURS AU COM[PTANT]

Emprunts de Dépa[rtements] et de Villes fran[çaises]

Départem. de Constantin[e]
Amiens (ville d'), 4 %
Béziers (ville de), 1881,
Blois (ville de), 1879.
Bordeaux (ville de), 3%
d° 4 %, 1881,
Constantine (ville), 78,
Lille (ville de), 1860, 3
d° 1863, 3%,
d° 1868, 4%
d° 1877, 4%
Lyon (ville de), 80, 3%
Montpellier (ville de), remb. 500 fr., tout p[ayé]
Roubaix-Tourcoing (v
Tourcoing (ville), 4%,
Versailles (ville de) 5

Valeurs française[s]

Assur. agric. et inc., a.
Assur. coloniale, a. 50
Assur. financière, r.
Le Cercle-Incendie, a.
La Clémentine, act. 5
La Foncière (transp.),
La Monde (accid.), a.
d° (incendie), a.
Le Phénix (incendie).
Progrès Nat. (inc.), a.
La Réassurance, act.
Réassurances gén., a.
Urbaine-Seine (accid.
L'Aigle (inc.), a. 500 f
d° (vie), a. 500 f
Assurances génér. (in
d° (maritimes),
d° (vie), tout pa[yé]
Cie gén. des Famille[s]
Caisse Paternelle (vie
La Centrale (vie), a.
La Confiance (inc.), a
Le Crédit viager, act.
La Foncière (vie), a.
La France (inc.), 100
La France (vie), 1000
Le Monde (vie), act.
La Nationale (incend
La Nationale (vie),
Le Nord (inc.), act.
Le Nord (vie), act.
La Paternelle (inc.),
Le Phénix (vie), 100
La Protection (assur
La Providence (accid
La Providence (inc.
La Providence (vie),
Réassur. et co-assur
Le Soleil (grêle), a.
Le Soleil (inc.), act.
Le Soleil (vie), 250
Le Temps (vie), act.
L'Union (inc.), 1250
L'Union (vie), (nom
L'Urbaine (inc.), a.
L'Urbaine (vie), a.
d° d°
Annuités d'Aire à
d° d°
Annuités d'Arles à
Annuités Canal de
Annuités Canal de
Annuités Navigatio[n]
Annuités Canal de
Bons Ourcq-St-Den[is]
Bons de Liquid. du
Cie nat. des Canaux
Canal de la Bourne
Canal de Corinthe,
Canal de Pierrelatt[e]
Sambre à l'Oise (C
Suez, act. de jouis
d° Délég., act. d
Annuités des Trois
Pont, Port et Gare
Est (Chem. de fer d
Midi d°
Nord d°
Orléans d°
Ouest d°
Alais-Rhône-Médi[terranée] et Navig., act. 50
Bordeaux-Sauve, a
Bourges à Gien, o
Brésiliens (Ch. de
Briouze à la Ferté-
Colonies française[s] (fer), act. 500 fr.,
Croix Rousse (Ly
Dombes et Cie. de f.
Epernay à Romilly
Hérault (Ch. de fer
Lisieux à Orbec, a
Médoc, act. 500 (fr

Digitized by Google

JOUISSANCE	Mardi 19 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 5)	445	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15		 d5		 d10 d20	448 75	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	2 25	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15		 d20 d20		 d10 d10	3 ..	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15		 d10 		 d10 d5	201 25	245 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives)	490 491 25 492 50	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15		 d5 d10		 d10 d10	[illegible] 50	[illegible] ..
juill. 83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		au 29					[illegible] ..	330 ..
janv. 84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1240 1237 50 1225 1230 1240	en liq. fin ct. Pe fin c. Pe fin c. Pe fin p. Pe fin p.	 1242 50 1260 ..	 1242 50 d40 1272 50 d20 d40 1255 .. d20	 1220 .. 1255 .. 1275 .. 	 1227 50 1232 50 d10 d20 1272 50 d10 d5	1240 ..	1232 50
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	506						507 ..	
d°	10es 4%, remb. 100 fr.	110 75						111 ..	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	531 532 50						534 50	
d°	10es 3%, remb. 120 fr.	115 75						116 ..	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	510 508 50						642 ..	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	458 75 455 452 50						453 ..	397 50
mai 83	d° 5es 3%, r. 100 fr.	101 50 102 50						102 ..	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	505 503 502	fin ct.					502 ..	453 75
févr. 84	fonc.res 1877, 3%, r. 400f, t.p.	344	fin ct.					344 ..	358 25
sept. 83	comm.les 79, 3%, r. 500f, t.p.	448 447 447 50 447	fin ct.					448 ..	
nov. 83	fonc.res 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	444 50	fin ct.					445 ..	4[illegible] 75
sept. 83	comm.les 80, 3%, r. 500 f., t.p.	446 445 50 445 444 50	fin ct.					445 ..	
janv. 84	fonc.res 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 50 339	en liq. fin ct.					339 50	
janv. 84	d° d° 240 f. payés	338	en liq. fin ct.					338 ..	
janv. 84	Banque hypothéc. de France, obl. rappt 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 380 fr.	388	fin ct.					388 ..	
févr. 84	d° libérées	390 391 25	fin ct.					390 ..	
sept. 83	d° 3%, 1881, remb. 500 fr., t.p.	339	fin ct.					339 ..	
févr. 84	Algérienne (Société gén.), en liq.		en liq.						
	obl. remb. 150f (coupons en représentation d'ann. dues par l'Etat)		fin ct.					133 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	510 512 50	au 15					515 ..	452 25
nov. 81	Crédit général Français, a. 500 f., tout payé, nos 1 à 88000	175	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15		 d5 d10		 d10 d10	175 25	175 ..
nov. 83	Crédit industl et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. au 15					670 ..	737 50
sept. 80	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 29					675 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	552 50	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15	 553 75	 553 75 d5 d10	 548 75	 550 .. d10 d10	550 ..	548 75
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	325	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15	 325 ..	 d5 d10		 d10 d20	32[illegible] ..	326 25
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. au 15					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé		en liq. au 29 Pe au 15		 d5		 d10	155 ..	230 ..
janv. 84	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	355 350	en liq. au 29 Pe au 29		 d10		 d10	365 ..	380 ..
sept. 83	Société gén. pr dévelopt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485 ..	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15	 480	 d5 d5		 d10 d10	480 ..	480 ..
juill. 83	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 Pe au 15		 d5		 d10	440 ..	440 ..
nov. 83	Banque commerciale et industrielle, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)		en liq. au 15 Pe au 15		 d5		 d10	415 ..	440 ..
[illegible] 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)	565	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15	 566 25	 566 25 d10 d10	 566 ..	 566 25 d10 d20	566 25	565 ..
	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 125 fr. p. (ex-c. 9)		en liq. au 29 Pe au 29		 d5		 d10	295 ..	290 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés	430 432 50	en liq. au 15 Pe au 15		 d5		 d10	425 ..	437 50
[illegible] 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. [illegible])	25 75	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15		 d5 d5		 d10 d10	23 75	2[illegible]5 ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., nos 1 à 70,000 (ex-coup. 16) t. p.	401 25 400 401 25	en liq. au 15 Pe au 15		 d20		 d10	402 50	410 ..
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. au 15 Pe au 15		 d5		 d20	252 50	282 50
mai 80	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	437 50 435	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15		 d5		 d10 d10	437 50	440 ..
nov. 82	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500f, 125f p. (nom.)		en liq. au 15					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14)	300 296 25 295 293 75 292 50 291 25 290	en liq. au 29 Pe au 29 Pe au 15	 297 50	 d5 320 .. d5		 290 .. d10 d10	295 ..	297 50

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Méridionaux fr., a. 500f, t.p. (ex-c. 4)		
Mézidon à Dives, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f t.p.		
d° act. de dividende		
Normande (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t.p.		
Ouest Algérien, a. 500 f., t.p., r. 600 f.	497 50	495 ..
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	15 ..	
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-Grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., tout payé		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t. p.		
Seudre (Ch. de fer de la), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. Dép. du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	19 ..	
Versailles (rive gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
d° d° act. 500 fr., t. p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200 f., t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rect), r. 500 f., t.p.	337 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)		
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
B. franç. du Commerce, a. 500 f., 250 p.		
B. de Consign., a. 500 f., 250 p. (c. 3)		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque France-Holland., a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. nos 1 à 60000 (au porteur)		
d° nos 60001 à 140000 (nom.)		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312 f. 50 p. (ex-c. 10)		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 p.		
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f 34 à v.	300 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Cptr Com. et Ind., a. 500f, 375f p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.		
Sous-Compt. des Entrepts (ex-c. 33)	265 ..	261 25
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	12 ..	
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t.p.		
Docks et Entr. Havre, a. 1/25000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 300 p.		
Entrep. libres P. L. M., a. 500 f., t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1340 ..	1320 ..
d° actions de jouissance.	760	
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 375 p.	492 50	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 29)		
Industrie linière (Cie le), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, actions 500 fr., t. p.		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)		
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie cont. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	850 ..	
Gaz (Cie fr. écl. et chauff.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé.		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 4[illegible])		
d° act. de jouissance (ex-c. [illegible])		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t. p.		
d° act. de jouiss., 250 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1125 ..	1115 ..
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, t.p. (ex-coup. 18)		
d° act. 500 fr., 2e série, t. p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/6000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), a. 500f, t.p.		
L'Arborèse, act. 500 fr., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houil. et métal.), a. 500 f., t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t. p.	304 25	300 50
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, a. 1,800 fr., t.p.		
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		

Jouissance	Mardi 19 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
janv. 84	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	417 50	en liq. au 15 P* au 15		d5		d10	417 50	437 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 3)	428	en liq. au 15 P* au 15		d5		d10	422 50	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., 6% gar. par l'État, a. 500 f., r. 600 f., t.p.	590	en liq. fin ct.					500 ..	502 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé		en liq. fin ct.					6 50	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t.p. (gar. de l'État, conv. du 30 juin 1880)	570	en liq. fin ct. P* fin c.		d5		d10	570 ..	560 ..
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	735 732 75 732 50 735	en liq. fin ct. P* fin c.					735 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1232 50 1230 75 1240 1220 1217 50 1213 75	en liq. fin c. P* fin c. P* fin p.	1230 ..	1232 50 d10 d20	1212 50	1215 .. d10 d10	1232 50	1230 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	1127 50 1122 50 1120 1112 50 1110	en liq. fin ct. P* fin c. P* fin p.	1120 ..	1120 .. d20 d20	1105 ..	1112 50 d10 1135 .. d10	1130 ..	1120 ..
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 55)	1725 1730 1717 50 1715 1710 1707 50 1705 1700 1695	en liq. fin ct. P* fin c. P. fin c. P* fin c.	1720 ..	d20 d20 d50		1695 .. d10 d10	1730 ..	1717 50
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1280 1277 50 1275 1270 1267 50 1265	en liq. fin ct. P* fin c. P* fin p.	1278 75	1280 .. d20 d20	1260 ..	1262 50 d10 d10	1280 ..	1275 ..
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (Imp. charge Cie)	528 75	au 15				d5	525 ..	465 ..
oct. 83	Ouest, actions 500 fr., tout payé	810 807 50 812 50	en liq. fin ct. P* fin c.		d20		d10	805 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	530 525	en liq. au 29 P* au 15		d10		d10	530 ..	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	590	en liq. au 15					590 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)	417 50 422 50	en liq. au 29					417 50	895 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	516 25 515	en liq. au 29 P* au 15	512 50	d5		d10	510 ..	515 ..
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. au 29		410			410 ..	400 ..
nov. 83	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. au 15					390 ..	495 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1410 1405 1402 50 1400 1395 1400	en liq. au 29 P* au 29 P* au 15	1410 ..	1410 .. d30 d20	1392 50	1397 50 d20 d ..	1415 ..	1410 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 486 25 485 483 75	en liq. au 29 P* au 29 P* au 15	487 50	d5 d5		d10	490 ..	487 50
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	696	au 29					695 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 55)	1178 75 1175	en liq. au 29 P* au 29 P* au 15	1175	d20 d10		d20 d50	1175 ..	1170 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30)	590 587 50	en liq. au 29 P* au 15		d5		d10	587 50	500 ..
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 29					200 ..	910 ..
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	435 440	en liq. au 29 P* au 29 P* au 15		d10		d5 d10	440 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Cie universelle, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 6.)	500 498 75	en liq. au 29 P* au 29 P* au 15 P* au 15	498 75	d20 d5 d20		497 50 d10 d10	500 ..	495 ..
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 50)	2040 2035 2030 2025 2022 50 2020 2017 50 2022	en liq. au 29 P* au 29 P* au 29 P* au 29 P* au 15 P* au 15 P* au 15	2040 ..	2040 .. d100 2045 .. d50 d40 d100 2050 .. d50 d40	2015 2062 50 2065 .. 2090 ..	2022 50 2045 .. d20 2055 .. d10 d10 2070 .. d20 d10	2037 50	2035 ..
janv. 84	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1175 1170 1165 1167 50 1165	en liq. au 29 P* au 15		d20		d10	1170 ..	1155 ..
janv. 84	do Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	705 710 705 700	en liq. au 29 P* au 29 P* au 15	702 50	d20 d5 d20		700 d10 d10 d10	705 ..	705 ..
sept. 83	do Bons trent. 8%, r. 125f.	138	au 29					138 50	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au gouv. Égyptien) (coup. 5 estamp.)	1260 1250 1247 50 1245 1240 1230 1227 50 1225 1222 50 1230 1235	en liq. au 29 P* au 29 P* au 15	1245 ..	1250 .. d50 d20	1225 ..	1232 50 d10 d20	1265 ..	1255 ..
janv. 84	do cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. au 29 P* au 15 P* au 29		d5 d5		d10 d10	241 25	250 ..
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	175 178 75 180 185 175	en liq. au 29 P* au 15 P* au 29	181 25	d10 d10		d5	171 25	172 50
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négociations change fixe 25 fr. 20	101 ¼	en liq. au 15					102 ¼	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv., nég. ch. fixe 2 f. 50. Obl. 100 fl. (pap.). do 1000 fl. do 10000 fl.		en liq. au 15 P* au 15					66 ¾ 66 ¾ 66 ¾	.. 65 ¾ ..

VALEURS AU …

Dieu-Merci (gis. d'o…
Epinac (Houillères d…
Escombrera (Mines …
Graigola Merthyr (C…
Mines Grand'-Comb…
Mines du Laurium, …
Mines de la Loire …
Mines de Montramb…
Mines de Rive-de-G…
Mines de Saint-Étie…
Mines de Malfidano…
d° act…
Mines Mokta-el-Had…
d° act…
Le Nickel, act. 500…
Penarroya (Soc.), ac…
St-Élie (gisem. d'or)…
Santander et Quiro…
Vallenar (min. d'arg…
Vignoles (Mines et …
act. 500 fr., 250 fr…
Aciéries de France, …
nos 1 à 16000…
Alais (Forges et For…
Loire (At. et Chant.…
Ateliers de Saint-De…
Cail et Cie (Soc. des…
act. 500 fr., t. p.…
Chantiers de la Giro…
Châtillon et Comme…
Commentry-Fourcha…
Dyle et Bacalan (So…
Fives-Lille, act. 50…
Forges et Aciéries …
l'Est, act. 500 fr. …
Hauts-Fourn. de la …
Hauts-Fourneaux d…
Méditerranée (Forg…
Métaux (Soc. indus…
Bateaux-Omnibus, …
Chargeurs réunis (C…
Cie Havraise Pénin…
t. p., nos 7181 à 2…
Cie Insulaire de Nav…
Cie Nation. de Navig…
Cyp. Fabre et Cie (C…
Navig. Havre-Paris-…
Omnibus de Paris, …
Omnibus de Marsei…
Steamers de l'Oues…
L'Urbaine (Cie paris…
Voitures à Paris, ac…
Touage B.-Seine et C…
Touage de Conflans…
Transports maritime…
d° à vapeur (franc…
d° act. 500 f., …
Agence Havas, a. 50…
Annuaire Didot-Bot…
Ardoisières Gauteri…
d° de l'Ouest (So…
Bénédictine Féc. (So…
Brasseries et Malter…
Briqueteries Vaugir…
Café Anglais, a. 500…
Société Chameroy, …
Ciments fr. Portl., e…
Compteurs et Mat. …
Dessèchem. des Mara…
Deux-Cirques, act. …
d° ac…
Digeon et Cie (Soc.) …
Établissements Duv…
d° Malétra (pr. ch…
Le Figaro, a. 1/1920…
Soc. fonc.-agric. B.-…
Fournitures milit. (S…
Glacières de Paris, …
Gr. Dist. Cusenier c…
Gr. Moulins de Corb…
Imp. et Libr. admini…
Impr. et Libr. Chai…
Jardin Zoologique…
Laiterie (Soc. gén. …
Lits militaires, act …
Marbres d'Arni (Cie…
Matériel agric. (Cie …
d° de Chem. de fe…
Prod. chim. de St-De…
d° …
Pantographie Voltaï…
Le Printemps (Cie …
Procédés Raoul Pict…
Salins du Midi, a. 50…
d° act. …
Sénégal, côte O. d'A…
Soufres (Soc. gén. d…
Télé. s.-mar. Fr.-Am…
Téléphones (Soc. gé…
d° d°
Gr. Tuilerie Bourgog…
Vidanges, etc. (Cie d…
d° (Cie Parisienn…
Zincs français (Soc. a…

Valeurs françai…

Alais-Rhône et Méd…
Bône-Guelma et pro…
Bordeaux à la Sauv…
Bourges à Gien, 3%…
Brésiliens, 5%, rem…

Digitized by Google

Jouissance	Mardi 19 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% (or),		en liq.						
oct. 83.	nég. ch. fixe 2f50. Obl. 200 fl.	86f 30	au 29					86 20	83 25
	d° 1000 fl.	85f 60 50 40	Pr au 29		d50		d50	86 ..	83 25
	d° 10000 fl.		Pr au 15		d5f		d10	85 25	.. ..
			en liq.						
nov. 83.	Belgique, 4%		au 29					106 15	106 80
			en liq.						
févr. 84	d° 4%, 1880, 2e Série		au 29					103 90	.. ..
			en liq.						
nov. 83.	d° 3%, 1873		au 29					83 40	88 85
oct. 83.	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daira Sanieh	335	au 29					335 ..	300 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juill. 80.)		Pr au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d10		
nov. 83.	Égypte. Dette unif., nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	338 75 337 50 338 338 75	au 29	336 75			337 50	339 25	340 ..
	(Décr. 1er nov. 76, et loi 1er juill. 80).	337 50 336 25	Pr au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d5f		
oct. 83.	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	400 401 25 402 50 400	au 29					460 ..	455 ..
	Grosses coupures		Pr au 29		d5f		d10		
déc. 83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé		au 29					445 ..	417 50
	Grosses coupures		Pr au 29		d5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f).	60f 05 20 15	au 29	60 25			60 20	60 25	59 45
	Grosses coupures	60f 05 20 15	Pr au 29		d25		d50		
			en liq.						
janv. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1 f.).	60 ¼	au 29					60 ¼	..
	Grosses coupures		Pr au 29						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	490 491 25	au 29					490 ..	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. rembours. 500 fr.	520	au 29					520 ..	
déc. 83.	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ..	
	d° Petites coupures.							118 ¼	
janv. 84	d° Consolidés 4%							128 ..	
	d° Petites coupures.							128 ..	
févr. 84	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	410	au 29					410 ..	442 50
			en liq.						
janv. 84	d° 1881, 5%	340	au 29					340 ..	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		Pr au 29						
	(nég. ch. fixe 2 f. 50).		en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	102	au 29					102 ..	
	d° 500 fl., t.p.		Pr au 29		d1f		d50	102 ..	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.		Pr au 15		d25		d50	102 ..	
	d° 10000 fl., t.p.							103 20	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f50).							76 80	
	Obl. 100 fl., t.p.	77	en liq.					75 40	76 90
	d° 500 fl.		au 29					75 40	
	d° 1000 fl.	75 60 55 50						75 25	
	d° 10000 fl.								
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (né-							96 ..	
	gociations change fixe 2 fr. 50).		au 29						
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 29	92 50	92 50	92 30	92 35	92 30	92 32½
	d° coup. 500 fr.		Pr au 29		d1f				
	d° coup. 100 à 500f excl.	92f 25 30 25 35 40 50	Pr au 29	92 55	92 75 d25		92 60 d50		
	d° coup. 50 fr.	38 30 25 20	Pr au 15		d1f				
	d° c. au-dessous de 50 fr.	92 25 40	Pr au 15	93 ..	93 10 d25	92 80	93 .. d50	92 25	
oct. 83.	d° 3%		au 29					57 ..	47 50
oct. 83	d° obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	298	au 29					298 ..	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé	11 ½	au 29					10 ..	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé	11	au 29					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-								
	62-63-67-69 (nég. ch. fixe 25f25).	50 ½	au 29					50 ½	
oct. 83.	Emprunt Roumain 1875, 5%	93 50 93	au 29					93 50	88 75
janv. 84	d° oblig. d'État 6%, 1880.		en liq.						
	rembours. 500 fr.		au 29					101 ½	
			Pr au 29						
nov. 83.	Russe 1862, 5% (nég. c. fl. 25f20),		au 29					87 ½	
	t.p. Obl. de 50 liv. st.	87 ½						87 ½	90 ..
	d° de 100 liv. st.	87 ½ ½						86 ½	
	d° de 500 liv. st.							86 ½	
	d° de 1000 liv. st.								
févr. 84	d° 1870, 5% (nég. c. fl. 25f20),		en liq.						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.	87	au 29					87 ..	
	d° de 100 liv. st.	87	Pr au 29		d1f			86 ½	89 ..
	d° de 500 liv. st.							87 ..	
	d° de 1000 liv. st.							86 ½	
déc. 83.	d° 1873, 5% (nég. c. fl. 25f20),		en liq.						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.		au 29					85 ½	
	d° de 100 liv. st.		Pr au 29		d1f			85 ½	92 ½
	d° de 500 liv. st.							85 ½	
	d° de 1000 liv. st.						d10	85 ½	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. c. f. 25f20),		en liq.						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.		au 29					80 ½	
	d° de 100 liv. st.	80 ½						80 ½	80 ..
	d° de 500 liv. st.							78 ½	
	d° de 1000 liv. st.							78 ½	
janv. 84	d° 1877, 5% remb. au pair en		en liq.						
	37 ans. Obl. de 500 fr.	93 50	au 29					93 ..	93 25
	d° de 2500 fr.	93 50 40	Pr au 29		d1f		d50	93 50	88 25
	d° de 12500 fr.		Pr au 15		d1f		d50	92 75	
janv. 84	d° 1878, 5% (2me empr. d'Or.),		en liq.						
	nég. c. fl. 4f. Obl. de 100 r.		au 29					57 625	61 40
	d° de 1000 r.		Pr au 29		d1f		d50	57 625	
nov. 83	d° 1879, 5% (3me empr. d'Or.),		en liq.						
	nég. c. fl. 4f. Obl. de 100 r.		au 29					56 25	55 50
	d° de 1000 r.		Pr au 29		d1f		d50	56 25	
oct. 83.	d° 1881, 5%, obl. intérieures		en liq.					235 ..	242 50
	amortissables		au 29						
	Grosses coupures		Pr au 29						
janv. 84	Obligations hypot. de l'État Serbe,		en liq.						
	5%, obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	au 29					381 25	485 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	obligations 500 fr., tout payé	485 486 25	au 29		d10			487 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 29						
	coup. de 62 fr. 50.	8f 80 77 ½ 75	Pr au 29		d25		d50	8 85	8 70
	coup. de 12 fr. 50.		Pr au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f 25 49f	au 29					50 ..	130 ..
d°	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	61f 60f 50/50	au 29					59 50	70 ..
	Grosses coupures	60							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 21).	29 75	29 50
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).	37 25	37 ..
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	323 ..	322 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	567 ..	565 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	358 ..	356 ..
d° nouveau, d°	358 ..	357 ..
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	357 ..	355 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. g. par l'État).	558 75	
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1210 ..	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	363 ..	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.	350 ..	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	360 ..	358 ..
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	356 ..	355 ..
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).	355 ..	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	355 ..	
Méditerranée, (int. 25f gar.), r. 625 f.		
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	365 ..	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	361 50	360 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 fr.	359 ..	358 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	362 ..	361 ..
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	270 ..	
Méridionaux français 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	355 ..	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	365 ..	364 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	355 ..	
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.).	343 ..	341 50
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 f.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.	1200 ..	
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1130 ..	
d° 3%, rembours. 500 fr.	357 25	357 ..
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	359 75	358 ..
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.,		
1re émiss., de 1 à 63,000		
2e émiss., de 63,001 à 108,312	132 ..	
3e et 4e émis., de 108,313 à 190,312.	130 ..	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, rembours. 500 fr.		
Intérêt gar. par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	357 ..	356 ..
Intérêt gar. par l'État. Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.		
Intérêt gar. par l'État. Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Intérêt gar. par l'État. Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 f.		
Intérêt gar. par l'État. Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 f.		
Intérêt gar. par l'État. Ouest, 4%, rembours. 500 fr.		
Intérêt gar. par l'État. Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Intérêt gar. par l'État. Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Intérêt gar. par l'État. Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Intérêt gar. par l'État. Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
Intérêt gar. par l'État. St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Intérêt gar. par l'État. Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algérien, 3%, r. 500f (int. gar.)	340 ..	337 50
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 400 f.	155 ..	153 ..
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	334 75	334 50
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465 ..	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du Dépt du Nord, r. 500 fr.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, Séries A et B, r. 500 fr.		
d° Séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.		
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	239 50	232 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	528 ..	520 ..
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 f.		
d° 1882, 225 fr. payés (nom.).	505 ..	504 ..
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	300 ..	
d° d° 5%, r. 500 fr.	495 ..	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	275 ..	
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	290 ..	
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		
Houillères d'Ahun, remb. 312f 50.		
Compie d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		

JOUISSANCE	Mardi 19 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	Emprunt Ottoman :		en liq.						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	..f ..f	au 15					53 ..	360 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f .. ..f	au 15					49 ..	93 75
	Coup. de 5		Pr au 15 d5' d1f						
	Coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f 43 50 44f 44f 75	au 15					41 ..	71 25
	Coup. de 5		Pr au 15 d5' d50						
	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	487 50 488 75	en liq. au 29 Pr au 29 d10 d20 Pr au 29 d5' d10 Pr au 15 d50 d20 Pr au 15 d5' d10	488 75				487 50	488 75
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)	514 25	en liq. au 29 Pr au 15					545 ..	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11)		en liq. au 29 Pr au 15 d10					492 50	565 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)		en liq. au 20 Pr au 15					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	379 50 375 377 50	en liq. au 29 Pr au 29 d 5 d10 Pr au 15 d10					377 50	377 50
nov. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 29					500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Natle du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2.)		en liq. au 29 Pr au 15 d5' d10					545 ..	550 ..
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 50 651 25 650	en liq. au 29 Pr au 29 d5' d10	652 75			648 75	652 50	651 25
	Grosses coupures		Pr au 15 d5' d10						
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 29					700 ..	700 ..
	Grosses coupures		Pr au 15 d5' d10 Pr au 29 d5' d10						
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	797 50	en liq. au 29					797 50	797 50
	Grosses coupures		Pr au 29 d5' d10 Pr au 15 d20 d10						
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés		en liq. au 29	535 ..			536 25	535 ..	533 75
	Grosses coupures		Pr au 15 d5' d10						
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	442 50	en liq. d10 au 29 Pr au 15 d5f d10					442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. au 29 Pr au 15	473 75	475 ..	473 75	473 75	472 50	472 50
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f, t.p.	380 ..	en liq. au 29					377 50	385 ..
févr. 84	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500f, t.p.	365 366 50 367	au 15					366 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. estamp. « Act. de cap. amortie » (ex-coup. 11.)	181 25 182 50 180 177 50	en liq. au 29 Pr au 29 d5' d10 Pr au 15 d20	180 ..				182 50	183 75
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	500 497 50 495	en liq. d5' d10 au 29 Pr au 15 d10					500 ..	506 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. au 29 Pr au 15					550 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'Etat, act. 500 fr., t.p.	650 645 646 25 648 75	en liq. au 29 Pr au 29 d20 d10 Pr au 29 d5'					648 75	650 ..
	Grosses coupures		Pr au 15 d20 d10 Pr au 15 d5'						
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p. (ex-coup. no 2.)	232 50	en liq. au 29 Pr au 15					232 50	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	313 75 312 50 313 75 315	en liq. au 29	315			313 75	312 50	313 75
	Grosses coupures		Pr au 29 d5' d10 Pr au 15 d5' d10						
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé		en liq. au 29 Pr au 15					370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout pay ex-coup. 40	530	en liq. au 29 Pr au 29 d5' d10 Pr au 15 d20 Pr au 15 d5' d10	530 ..	530 ..	528 75	530 ..	530 ..	390 ..
janv. 84	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 40)	490	en liq. au 29 Pr au 15 d5' d10					490 ..	490 ..
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	117	en liq. au 29					120 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	625 626 25	en liq. au 29					626 25	622 50
	do Grosses coupures		Pr au 29 d5' d10 Pr au 15 d5' d10						
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	428 75 427 50	en liq. au 29 Pr au 29 d5' d10 Pr au 15 d5' d10	428 75				428 75	428 75
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 f., t.p.		en liq. au 29 Pr au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coup. 7.)	485	en liq. au 29 Pr au 29 Pr au 15 d10					485 ..	495 ..
janv. 84	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a 500 p., 250 p.p. (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. no 4.		en liq. d10 au 29 Pr au 15 d10					510 ..	500 ..

VALEURS AU CO[MPTANT]

Mines de la Loire, rem[b.]
Le Nickel, 6%, remb.
Santander et Quiros, r[emb.]
Cail et Cie, remb. 450
Commentry-Fourchamb[ault]
do do
Dyle et Bacalan, 5%,
Fives-Lille, 6%, 1re et 2[e]
Métaux (Laveissière), 5
Chargeurs réunis, 5%,
Cie Insulaire de Navig[ation]
F. Morelli et Cie, 187[…]
Messageries marit., 66,
Omnibus, 5%, rembou[r.]
do 4%, 1881, r[…]
Voitures à Paris, 5%,
Cie Immob. de Paris, 3
Cie Transatlant., 80-82,
Digeon et Cie, obl. hyp.
Etablisse Duval, 5%, 1[…]
Etablissements Malétra[…]
Glacières de Paris, 5%
Impr.-Libr. des ch. de [fer]
Lits militaires, 6%, re[mb.]
Matériel Agricole, 5%
Salines de l'Est, remb.
Gr. Tuilerie de Bourgo[gne]
Canaux Agricoles, 5%
Canal de Panama, 5%,
Suez, 5%, remb. 500
do 3%, 1880, r. 500
do do
do Bons de coup. ar[…]
Touage Conflans à la […]

Fonds d'États et de [Villes étrangères]

Empr. Anglais 2 ½ %, change fixe 26f 20).
Empr. Argentin, 6%, 6[…]
do 6%, 7[…]
do 6%, 8[…]
Empr. Autrich., 60, obl[…]
do 5%[…]
Obl. Dom. Autrich., 1[…]
Dette Autrich. 5%, co[…] change
Oblig. 10[…]
do 100[…]
do 1000[…]
do 10[…]
do 100[…]
do 1000[…]
Oblig. 10[…]
do 100[…]
do 1000[…]
do 5%, 81 (pap.), c[…]
Emprunt Belge, 2 ½ %
do Brésil., 5%, 75 (c[…]
Buenos-Ayres (Banque […] ob. hyp. 6% (sér. B), n[…]
do Canada, 4%, gar.
do do non gar.
do du Gouv. du Cap,
do Danubien (Princip[…]
Espagne Ext., 2%, 76. E[…]
États-Unis, 5% consol. […] le 21 mai 188[…]
do Bonds remb. le […]
Emprunt d'Haïti (ex-c[…]
do Hollandais, 2 ½ %
do do
do 3%, 44. C[…]
do 4%, 1878
do Honduras (obl. hy[…]
do Hongrois, obl. 30[…]
do do Grosse[s]
do do Coupur[es]
do Indien, 4%, 78 (n[…]
do Norvégien, 4%,
do do 4%,
do do 4%,
Dette Turque 5%, 65-73
do co[…]
do co[…]
Turc 5%. Récép. prov.
do Récép. prov. (n[…]
Empr. Ottoman 1860.
do 1863.
do 1865.
do 1869.
do 1873.
Empr. Piémontais, 184[…]
do 185[…]
do Certif.
Emprunt Romain, 5%
Empr. Pontif. 60-64, 5[%]
do 1866, 5%
Empr. Portugais 1876, […]
do 1877-7[…]
do 1879, […]
do 1880, […]
Empr. Québec 80, 4%,
Empr. Russe, 1870, 4%
do 1867, 4%,
do 1869, 4%,
do 1880, 4%
Empr. Suédois 78, 4%, […]
do 80, 4% (1re, 2e et 3e […]
Empr. Tunisien. B. con[…]
do do
Empr. Naples, 5%, 18[…]
do do

Seizième année. — N° 51. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Jeudi 21 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs.* — *Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés.* — *Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 24 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 29 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 29 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à la *Caisse le montant de leur abonnement.*

Le meilleur mode d'abonnement est l'*envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le Chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande.*

SOMMAIRE DU 21 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant déclaration d'utilité publique pour la suppression partielle d'une rue, l'ouverture d'une nouvelle voie et l'établissement d'un carrefour dans divers arrondissements de Paris (page 961).

Arrêté conférant la décoration du Mérite agricole (page 962).

Décision portant inscription d'office au tableau d'avancement d'officiers de marine et d'aspirants (page 962).
— autorisant la création d'une recette simple de 4e classe des postes (page 962).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le corps des archivistes des bureaux d'état-major (page 962).
— portant nominations d'officiers de réserve dans l'infanterie (page 963).
— portant promotions dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 963).
— portant nomination dans le personnel administratif de l'armée territoriale (page 964).

Décision portant mutations dans le service d'état-major et dans le corps de santé (page 963).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1883 au 31 janvier 1884. — Tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt local pendant les trois premiers trimestres des années 1883 et 1882. — Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois de janvier 1884 (page 965).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 972).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 972).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 972).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — *A.-J. Martin* (page 974).

Informations (page 975).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclarations de faillite, etc. (page 978).

Bourses et marchés (page 980).

CHAMBRES

Sénat. — Documents parlementaires (page 65 à 80).

Chambre — Documents parlementaires (page 17 à 24).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 20 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 21 juin 1826, qui a fixé les alignements de la rue Saint-Spire et de l'impasse de la Grosse-Tête, dans la ville de Paris ;

Les délibérations du conseil municipal de Paris, en date des 20 avril, 27 juin et 28 décembre 1883 ;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête ;

L'avis de la commission des logements insalubres, du 4 décembre 1882 ;

Le rapport du préfet de la Seine et les autres pièces de l'affaire ;

Les lois des 3 mai 1841 et 13 avril 1850 ;

Les décrets des 26 mars 1852 et 14 juin 1876 ;

L'ordonnance du 23 août 1835 ;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique, dans le 2e arrondissement de Paris :

1° La suppression partielle de la rue des Filles-Dieu et l'assainissement du quartier situé entre cette rue et le passage du Caire (galerie Saint-Denis) ;

2° L'ouverture d'une nouvelle voie de 12 mètres de largeur sur un emplacement comprenant l'impasse de la Grosse-Tête ;

3° La création d'un carrefour entre la voie à

ouvrir, la section conservée de la rue des Filles Dieu et la rue Sainte-Foy, avec raccordement à cette dernière rue ;

Le tout suivant les indications du plan ci-annexé, et notamment les alignements y figurés par des lisérés bleus.

En conséquence, le préfet de la Seine, agissant au nom de la ville de Paris, est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par expropriation, non-seulement en vertu de la loi du 3 mai 1841, les terrains compris dans lesdits alignements et désignés sur le même plan par des teintes jaunes et rouges, mais encore par application du décret du 26 mars 1852 (art. 3) et de la loi du 13 avril 1850 (art. 13) les immeubles et parcelles situés en dehors des alignements sus-mentionnés et figurés par des teintes jaunes et rouges sur le plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement de la nouvelle rue et du nouveau carrefour sont arrêtées selon les chiffres rouges de ce plan.

Il sera pourvu au payement de l'ensemble de la dépense au moyen des ressources communales disponibles.

Art. 2. — L'ordonnance ci-dessus visée du 21 juin 1826 est rapportée en ce qu'elle a de contraire aux dispositions qui précèdent.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 20 février 1884, la décoration du Mérite agricole a été conférée à :

M. Jobard, sénateur, membre du jury des concours généraux agricoles de Paris depuis plusieurs années, président du comice agricole de Gray ; introduction et propagation des races précoces de boucherie dans la Haute-Saône.

M. Baillet, vétérinaire, inspecteur de la boucherie de Bordeaux, membre du jury. Services exceptionnels.

M. Laverrière, publiciste agronome, membre du jury des concours généraux de Paris depuis plusieurs années. Nombreuses missions agricoles à l'étranger ; plus de 30 ans de services agricoles.

M. Jolivet, agriculteur, commissaire de la section des beurres et fromages du concours général agricole, lauréat de la prime d'honneur de l'Indre ; plus de 30 ans de services agricoles.

M. Petiot, agriculteur à Touches (Saône-et-Loire), prix d'honneur de l'espèce bovine (femelles) au concours général agricole de 1884, lauréat de la prime d'honneur du département de Saône-et-Loire.

M. Naland (Louis-Cyprien), agriculteur à Chazelles (Charente), lauréat du prix d'honneur des bandes de bœufs gras, trois premiers prix au concours général agricole de Paris; nombreuses récompenses dans les précédents concours généraux d'animaux de boucherie.

M. Colas, agriculteur à Sermoise (Nièvre), prix d'honneur pour sa bande de moutons, 3 premiers prix et 1 second prix au concours général agricole de 1884.

M. Dumoutier, agriculteur à Claville (Eure), prix d'honneur pour sa bande de porcs gras au concours général agricole; nombreuses récompenses dans les précédents concours agricoles.

M. Lemoine, éleveur, à Crosne (Seine-et-Oise), 51 prix et mentions honorables pour ses volailles au concours général agricole, en 1884, très nombreuses récompenses dans les précédents concours ; création d'un important établissement d'élevage de volailles de choix.

M. Cordier, directeur de l'école pratique d'agriculture de Saint-Rémy (Haute-Saône), lauréat du prix d'honneur des produits à l'exposition générale de 1884, très nombreuses récompenses dans les expositions précédentes ; 30 ans de services dans l'enseignement agricole.

M. Mies (Martin-Joseph), à Paris, associé de la maison Vilmorin-Andrieux, qui a remporté de nombreuses récompenses dans les expositions françaises et étrangères ; 38 ans de services.

M. Hédiard, négociant à Paris ; exposition remarquable de produits coloniaux ; a contribué à ouvrir des débouchés à nos colonies.

M. Salomon (Etienne), à Thomery (Seine-et-Marne), 1re médaille d'or pour sa remarquable exposition de fruits et de raisins frais conservés ; nombreuses récompenses de premier ordre dans les expositions antérieures.

M. de Sauvage, maître de conférences à l'institut national agronomique ; travaux importants sur la comptabilité agricole ; exposition remarquable de tableaux propres à l'enseignement.

M. Noël, constructeur à Paris, inventeur de pompes récompensées dans les expositions françaises et étrangères ; exposition remarquable au concours général de Paris.

M. Suc, constructeur de machines à Paris ; exposition remarquable ; nombreuses récompenses dans les concours agricoles.

M. Louet (Casimir), constructeur de machines agricoles à Issoudun (Indre) ; exposition remarquable ; nombreuses récompenses dans les concours régionaux et internationaux.

M. Delamare, agriculteur à Eprunes (Seine-et-Marne), lauréat du prix d'honneur des moutons au concours général agricole de Paris de 1883.

M. Rossignol, vétérinaire à Melun (Seine-et-Marne), secrétaire perpétuel de la société d'agriculture de Melun ; a contribué par ses efforts aux expériences faites par M. Pasteur, à la ferme de Pouilly-le-Fort, sur le virus vaccin de la fièvre charbonneuse. Services exceptionnels.

Par décision ministérielle en date du 20 février 1884, le vice-amiral ministre de la marine et des colonies a ordonné l'inscription d'office au tableau d'avancement des officiers de marine et aspirants dont les noms suivent, qui se sont particulièrement distingués à la prise de Sontay, savoir :

Pour le grade de capitaine de frégate.

M. le lieutenant de vaisseau Linard (Alphonse-Louis).

Pour le grade de lieutenant de vaisseau.

M. l'enseigne de vaisseau Ferrière (André-Gaston-Marie-Stanislas).

Pour le grade d'enseigne de vaisseau.

MM. les aspirants de 1re classe :

Barbier (Etienne-Gabriel-Henri).
Frot (Albert).

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 19 février 1884, a été autorisée la création d'une recette simple de 4e classe des postes dans la commune de Vallabrègues (Gard).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Archivistes des bureaux d'état-major. — Par décret du Présid. de la République, en date du 18 fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus dans le corps des archivistes des bureaux d'ét.-maj., savoir :

1° A l'emploi d'archiviste principal de 1re classe.

Les archivistes princip. de 2e cl. dont les noms suivent :

(Choix). M. Vachier (Joseph-Henri), employé à l'ét.-maj. du 15e corps d'ar. (Emploi vacant par organ.).

(Choix.) M. Astruc (Achille-Napoléon-Désiré), employé à l'ét.-maj. au 14e corps d'ar. (Emploi vacant par organ.)

2° A l'emploi d'archiviste principal de 2e classe.

Les archivistes de 1re cl. dont les noms suivent :

(Choix.) M. Farran (Henri-François-Pierre-Théodore), employé à l'ét.-maj. général du ministre de la guerre (3e bur.), en rempl. de M. Lagnes, décédé.

(Choix.) M. Bruley (Léon-Eugène), employé à l'ét.-maj. du command. des subdiv. de rég. de Blois et d'Orléans (5e corps d'ar.), en rempl. de M. Cantier, retr.

(Choix.) M. Rougier (Louis-Marius), employé à l'ét.-maj. du command. des subdiv. de rég. de Mézières et de Reims (6e corps d'ar.), en rempl. de M. Brezet, promu archiviste princip. de 1re cl.

(Choix.) M. Valadeau (Jacques), employé à l'ét.-maj. du command. de la subdiv. de rég. de Baina (19e corps d'ar.), en rempl. de M. Baud, promu archiviste princip. de 1re cl.

(Choix.) M. Dupin (Jean-Léon), employé à l'ét.-maj. du command. de la subdiv. de rég. d'Aumale (19e corps d'ar.), en rempl. de M. Loss, promu archiviste princip. de 1re cl.

3° A l'emploi d'archiviste de 2e classe.

(Choix.) M. Tourot (Charles-Frédéric), archiviste de 3e cl., employé à l'ét.-maj. général du ministre de la guerre (3e bur.), en rempl. de M. Ducerbier, démiss.

Digitized by Google

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décis. minist. du 16 fév. 1884, M. de Magnin, capit. breveté au 126e rég. d'inf., a été désigné pour être détaché à l'ét.-maj. général du ministre de la guerre (s.-direct. du service géographique).

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. en date du 19 fév. 1884, M. Claudot (Maurice), médecin princip. de 2e cl. à l'hôpit. milit. de la Charité, à Lyon, a été désigné pour remplir les fonct. de médecin-chef à l'école polytechnique.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du Présid. de la République, en date du 16 fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, ont été nommés :

1° A soixante et un emplois de sous-lieutenant de réserve pour être attachés à des corps d'infanterie, les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent, savoir :

12e régiment.

MM. Fouxonet (Etienne-François-Eugène).
Conte de Bonnet (Charles-Jean-Sélidoine-Marie).
Drogard (Georges-Félix-Joseph).
Milhaud (Mardochée-Salomon-Léopold).
Milhaud (Salomon-Mardochée-Samuel).
Jacomet (Philippe-Pierre-Nicolas).
Mercader (Léon-François-Joseph).

15e régiment.

MM. Soucaille (Joseph-Paul).
Mouton (Henri-Jean).
Vidal (Louis-Blaise-Alphonse).

17e régiment.

MM. Andrieu (Marie-Joseph-Denis).
Duiss (Victor-Luc).
Porcon (Emmanuel-Henri).
Calmès (Marie-Louis-Grégoire).
Guy (Jean-François-Eugène).

81e régiment.

MM. Malet (Guillaume-Dosithée).
Plainecassagne (Cyprien).
Tarayre (Antoine-Jules).
Bosc (Pierre-Augustin).
Blanc (Jean-Marie-Joseph-Jules).
Roussy (Alphonse-Paul).
Fournols (Guillaume-Paul).

100e régiment.

MM. Ferlns (Louis-Victor).
Astruc (Germain-Jules-Joseph).

122e régiment.

MM. Siau (Louis-Jules).
Desfarges (Jacques-Emile).
Fornier (Gustave-Joseph).

142e régiment.

MM. Lafare (Jean-Pierre-Baptiste).
Julian (Pierre-Louis-Ernest).
Rossignol (Alexandre-Louis-Emilien).
Gavaudo (Pierre-Antoine-Emile).
Scheydt (Louis-Auguste-Charles).
Vidal (Antoine).

142e régiment.

MM. Jalabert (Léonce).
Coudeyre (Joseph-Albin).
Lapeyre (Ferdinand-Antoine-Marius-Elie).
Tranchard (Jules-Victor).

143e régiment.

MM. Castelnau (Charles-Marie-Casimir).
Frézouls (Louis-Jean-Baptiste).
Garric (Auguste-François-Lucien).
Cayla (François-Emerent-Victor-Urain).

6e régiment.

M. Lucazeau (Gabriel-Anatole).

18e régiment.

MM. Guibourd (René-Jules-Félix-Marie).
Amilhac (Pierre).

34e régiment.

M. Fronsacq (Mathieu).

49e régiment.

M. Sonis (François-Numa-Florent-Louis-Théodore).

56e régiment.

MM. Lavigne (Albert-Pierre-Marie).
Abadie (Jean).

57e régiment.

MM. Didier (Jean-Louis).
Souet (Jean).
Castaing (Raymond-Philippe-Beauséjour).
Abadie-Ferran (Arnaud).
Cailheton (Jean-Romain-Alfred).
Lafaye (Adrien-Auguste).
Bouvet (Augustin).

144e régiment.

MM. Girard (Onésime-Octave-Omer).
Cassagne (Pierre).
Arduin (François-Xavier).
Pardiac (Bernard-Guillaume).

28e bataillon de chasseurs à pied.

MM. Eymond (Jean-Pierre-Antoine-Marie-Edouard).
Debibié (Louis-Emile).

2° A soixante-dix-sept emplois de sous-lieutenant de réserve, pour être mis à la suite des corps d'infanterie, les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent, savoir :

MM. Mèche (Jean-Pierre-Eugène).
Razous (Jean-Alexandre-Hippolyte-Serge).
Villebrun (Lucien-Casimir).
Coste (Auguste-Théodore-Ernest).
Bessière (Thomas-Jean-Louis).
Brun (Joseph-Charles-Emilien).
Maux (Omer-Jean-Clément).
Guiraud (Martin).
Bernou (Henri-Jean-Victor).
Raynal (Albert-Jean-Alban).
Sarda (Jules-Charles-Antoine).
Coffinières (Alexandre-Georges-Raymond).
Faussié (François-Elie).
Faravel (Jean-Louis).
Conrié (Antoine).
Lignon (Louis-Alban).
Bardou (Jules).
Bertrand (Philippe).
Espinadel (Henri-Marie-Louis).
Zacharewicz (Edgard-Alphonse-Gaëtan-Frédéric).
Rastoul (Joseph-André-Marie).
Etienne (Joseph-Antoine-Elie).
Vernette (Pierre-Germain).
Franc (François).
Boyer (Emile-Joseph-Marie).
Fournier (Achille).
Trilles (Noël-Joseph).
Robert (Gustave).
Coste (Pierre-Victor-Emile).
Combes (Eugène).
Daudé (Pierre).
Canet (Henri-Clément-Xavier).
Lauret (Gabriel-Marie-Louis).
Espitallier (Simon-Adolphe-Félix).
Bouzanquet (Louis-Emile-Joseph).
Blanc (Henry-Prosper).
Soulas (Marie-Claude-André).
Tardy (François-Emile).
Sauvat (Paul-Emile).
Caille (Armand).
Labadie (Léon-Pierre-Christophe).
MM. Casalis (Onésime).
Mire (Pierre-Paul-Marie-Julien).
Guithon (Jean-Maurice).
Bricault de Verneuil (Louis-Charles-François-Alban).
Dérivaud (Jean-Henri).
Mestressat (Jean).
Meunier (Jean-Edmond).
Sudre (Jean).
Carrel (Denis-Philippe-Hector).
Ducasse (Romain).
Leps (Léon-Eugène-Ernest).
Audebert (Jean-Baptiste-Modeste).
Mestayer (Gustave-Pierre-Prosper).
Audouin-Dubreuil (Jean-Alexandre-Paul).
Dognon (Jules-Arthur).
Lacaze (Pierre-Justin).
Renouil (Jean).
Gardes (Pierre-Raymond-Jean-Baptiste-Bertin).
Ollé (Jean-Baptiste-Marcel).
Cornier (Jules-Henri).
Soulens (Charles-Louis-Vincent).
Nicaudie (Pierre).
Piquepé (Jean-Edmond).
Deboeuf (Léonard).
Raffin (Pierre-Barthélemy).
Vieuille (Louis-Adolphe).
Roux (Pierre-Arthur-Henri-Achille).
Beau (Eugène-Alexandre).
Ortigé (Marie-Ernest).
Bachelar (Pierre-Justin-Edmond).
Rideau (Jean-Marie-Edouard).
Larralde (Joseph).
Berteau (Marie-Alexandre-Edouard).
Pallu (Jean-Edouard).
Larralde (Joseph-Clément).
Tachoires (Bernard-Nicolas).

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du Présid. de la République, en date du 18 fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus au grade de lieutenant dans l'infanterie de l'armée territ. les quatre-vingt-quinze sous-lieutenants dont les noms suivent, savoir :

1er régiment.

MM. Dessauvages (Paul), s.-lieut. au corps.
Delemar (Louis-Auguste), s.-lieut. au corps.

3e régiment.

M. Brienne (Victor-Joseph), s.-lieut. au corps.

6e régiment.

M. Trochon (Jean-Paul), s.-lieut. au corps.

7e régiment.

MM. Goret (Auguste-Maximin), s.-lieut. au corps.
Lossignol (Charles-Léonidas), s.-lieut. au corps.

8e régiment.

M. Delerue (Charles), s.-lieut. au corps.

16e régiment.

M. Collin (Paul-Eugène), s.-lieut au corps.

18e régiment.

M. Walmann (Alfred-Gaston), s.-lieut. au corps.

19e régiment.

M. Guillouet (Philippe), s.-lieut. au corps.

20e régiment.

MM. Héribel (Paul-Aimable), s.-lieut. au corps.
Roger (Léon), s.-lieut. au 23e rég.

21e régiment.

M. Riberprey (Prosper-Edouard), s.-lieut. au 17e rég.

22e régiment.

M. Deglatigny (Louis-Paul-Isidore), s.-lieut. au corps.

25e régiment.

M. Guichard (Jean-Charles-Eugène), s.-lieut. au corps.

28e régiment.

M. Védy (Denis-Adolphe), s.-lieut. au corps.

30e régiment.

M. Laigneau (Jules-Francisque-Gustave), s.-lieut. au 28e rég.

33e régiment.

M. Paillard (Ernest-Edmond-Delphin), s.-lieut. au corps.

35e régiment.

M. Mochel (Charles-Laurent), s.-lieut. au corps.

38e régiment.

M. Bourillon (Jean-Baptiste), s.-lieut. au corps.

41e régiment.

M. Muller (Léon), s.-lieut. au corps.

47e régiment.

M. Carteron (Edme-Achille-Isaïe), s.-lieut. au corps.

48e régiment.

M. Vincent (Saint-Ange-Marie-François), s.-lieut. au corps.

51e régiment.

M. Raby (Emile-Joseph), s.-lieut. au corps.

52e régiment.

M. Guinot (Auguste-Antoine), s.-lieut au corps.

53e régiment.

MM. Turquois (Justin), s.-lieut. au corps.
Meyer (Jules), s.-lieut. au corps.

55e régiment.

M. Falconet (Claude), s.-lieut. au corps.

56e régiment.

M. Juilland (Théodore-Jean-Marie), s.-lieut., au corps.

57e régiment.

M. Bouhey (Jean-Baptiste), s.-lieut. au corps.

58e régiment.

M. Gardey (Jean-Louis), s.-lieut. au corps.

60e régiment.

MM. Lagoutte (François), s.-lieut. au corps.
Rebourd (Etienne), s.-lieut. au corps.
Gardenat (Claude), s.-lieut. au corps.

61e régiment.

MM. Bonhomme (Jules-Charles), s.-lieut. au corps.
Ebel (Charles), s.-lieut. au corps.
Jaget (Paul-François-Marie), s.-lieut. au corps.

62e régiment.

M. Guillien (Jean-Louis), s.-lieut. au corps.

64e régiment.

M. Savouré (Saint-Ange), s.-lieut. au corps.

65e régiment.

M. Chevrier (Jean-Baptiste-Edmond), s.-lieut. au corps.

66e régiment.

M. Diet (Marie-Octave-Placide), s.-lieut. au corps.

68e régiment.

M. Draprou (Marie-Nicolas-Auguste-Léon), s.-lieut. au corps.

69e régiment.

M. Gonju (Armand-Faustin-Alexis), s.-lieut. au corps.

70e régiment.

MM. du Bois (Sylvius-Paul), s.-lieut. au corps.
Ledoux (Louis), s.-lieut. au corps.

75e régiment.

M. Devers (Toussaint), s.-lieut. au corps.

76e régiment.

MM. Picard (Jules-Ferdinand), s.-lieut. au corps.
Piot (Frédéric-Louis), s.-lieut. au corps.
Potel (Adolphe-Eugène-Edmond), s.-lieut. au corps.

78e régiment.

M. Bouard (Nicolas-Alphonse), s.-lieut. au corps.

81e régiment.

M. Ricordel (Eugène-François), s.-lieut. au corps.

82e régiment.

MM. Ponssot (Emile-Hippolyte), s.-lieut. au corps.
Lemaître (Georges-Paul-Augustin), s.-lieut. au corps.
Grünfelder (Eugène-Albert), s.-lieut. au corps.

83e régiment.

M. Pérault (Georges-Lucien), s.-lieut. au corps.

84e régiment.

M. Choque (Eugène), s.-lieut. au corps.

86e régiment.

MM. Bolender (François-Joseph), s.-lieut. au corps.
Charuel (Félix-Marie), s.-lieut. au corps.
Le Forestier (Edouard-Antoine-Joseph-Marie), s.-lieut. au corps.

89e régiment.

MM. Georgenthum (Adolphe), s.-lieut. au corps.
Puel (Pierre-Joseph-Alphonse), s.-lieut. au corps.

95e régiment.

M. Laponge (Pierre), s.-lieut. au corps.

97e régiment.

M. Nourrisson (Pierre), s.-lieut. au corps.

98e régiment.

M. Riffard (Louis-Antoine), s.-lieut. au corps.

100e régiment.

MM. Picard (Pierre), s.-lieut. au corps.
Rouchy (Jean-Antoine-Albert), s.-lieut. au corps.

103e régiment.

M. Martoud (Vincent), s.-lieut. au corps.

104e régiment.

MM. Cladière (Jean-Baptiste), s.-lieut. au corps.
Feignier (Jean-Marie), s.-lieut. au corps.

105e régiment.

M. Allier (Marie-Marcellin-François-Joseph), s.-lieut. au corps.

106e régiment.

M. Bied (Jean-Alfred), s.-lieut. au corps.

109e régiment.

M. Pessot (Hyacinthe), s.-lieut. au corps.

110e régiment.

M. Delforge (Paul-Charles-Edouard), s.-lieut. au corps.

114e régiment.

M. Marmet (François-Joseph), s.-lieut. au corps.

117e régiment.

MM. Brossard (Pierre-Louis), s.-lieut. au corps.
Bedos (Emile-Pierre), s.-lieut. au corps.

123e régiment.

MM. Delcroix (Alexandre-Louis-Joseph), s.-lieut. au corps.
Castany (Louis-Augustin), s.-lieut. au corps.

124e régiment.

M. Fouillade (François, dit Bernard), s.-lieut. au corps.

125e régiment.

M. Alaux (Gabriel-Achille Joseph), s.-lieut. au corps.

127e régiment.

M. Déoux (Léon-François), s.-lieut. au corps.

130e régiment.

M. Lagrange de Besse (Antoine, dit Guillaume), s.-lieut. au corps.

133e régiment.

MM. Dasles (Jean-Alexis-Germain-Elisabeth-Alfred), s.-lieut. au corps.
Chamayou (Jean), s.-lieut. au corps.
Mouton (Henri), s.-lieut. au corps.

134e régiment.

M. de Robert de Latrégeyre (Henri), s.-lieut. au corps.

137e régiment.

M. Etève (Auguste-Théodore), s.-lieut. au corps.

138e régiment.

M. Glénaud (Lucien-Achille), s.-lieut. au corps.

139e régiment.

MM. Garteau (Jean), s.-lieut. au corps.
Dessort (Pierre-Marcel), s.-lieut. au corps.

140e régiment.

MM. Martinet (Louis-Gabriel), s.-lieut. au corps.
Bugeaud (François-Gustave), s.-lieut. au corps.

142e régiment.

M. Borckerich (Charles-Félix), s.-lieut. au corps.

143e régiment.

M. Demartène (Marie-Félix-Auguste-Jules), s.-lieut. au corps.

7e bataillon territorial de zouaves.

M. Jacob (Claude-Emile-Ferdinand), s.-lieut. au corps.

Personnel administratif. — Par décret du 16 fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, M. Daniel (Etienne), capit. de cavalerie en retr., a été nommé à l'emploi de capit.-major au 103e rég. territ. d'inf., à Montbrison.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 20 Février 1884.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le samedi 23 février, à l'hôtel du ministère, 104, rue de Grenelle.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Un emploi de professeur de chimie et un emploi de répétiteur de chimie sont en ce moment vacants à l'école polytechnique.

Les candidats à ces emplois sont priés de faire parvenir leur demande et le relevé de leurs titres scientifiques à M. le général commandant l'école, pour le 3 mars prochain au plus tard.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS
EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté du ministre des finances en date du 18 février 1884, et conformément à l'article 10 de l'arrêté du 2 du même mois, la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février courant a été opérée ainsi qu'il suit :

1° Souscriptions libérées.

Tout souscripteur a droit à 15 francs de rente pour la fraction de 15 francs de rente que le calcul de réduction proportionnelle lui fait échoir.

En tenant compte de cette attribution toutes les souscriptions libérées sont réduites proportionnellement à 58,6177355..... p. 100 les demandes.

2° Souscriptions non libérées.

Les souscriptions de rentes libérées ayant lépassé le montant des rentes à inscrire, les 'ersements effectués par les souscripteurs de entes non libérées leur sont intégralement emboursés depuis le 15 février courant, conormément à l'avis inséré au *Journal officiel* du nême jour.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures : matin, il sera procédé publiquement au rage du numéro indiquant celle des 170 séries : la rente 3 p. 100 amortissable dont le mboursement devra être effectué au pair, : conformité du décret du 16 juillet 1878 rt. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des iances, palais du Louvre, 2e étage, corridor . Midi, n° 31.

DÉLIVRANCE
des
BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 18 février 1884, .térêt des bons du Trésor dont l'échéance xcède pas une année a été fixé ainsi qu'il , à partir du 19 février 1884 inclusivent :

. 1/2 p. 100 pour les bons de trois à six is ;

. 1 p. 100 pour les bons de sept à onze s ;

. 1 1/2 p. 100 pour les bons à un an.

es bons sont émis à toute échéance men-le comprise entre trois mois et un an et : délivrés :

Paris, à la caisse centrale du Trésor, au istère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Ministère du commerce.

Exposition de Budapest en 1885.

Une exposition générale des produits agricoles et industriels d'origine hongroise doit s'ouvrir à Budapest le 1er mai 1885, pour être close le 15 octobre suivant.

La commission nommée à cet effet a décidé d'organiser, dans le cadre de cette exposition, un concours spécial international, où l'on admettra des machines et mécaniques, des outils à l'usage de la petite industrie, ainsi que des inventions importantes brevetées dans les divers pays.

Les demandes d'admission à cette exposition spéciale devront être envoyées directement à la commission générale de Budapest avant la fin de février 1884, en deux exemplaires, à l'aide de deux formules fournies par le comité spécial chargé de correspondre avec les exposants étrangers.

Les exposants d'inventions joindront à leur demande d'admission une copie authentique du brevet obtenu pour l'objet dont il s'agira.

Les exposants qui désireront être admis dans plusieurs groupes devront faire deux demandes séparées pour chaque groupe.

En cas d'admission, les exposants recevront un certificat d'admission dans le délai de 30 jours à partir du jour de la demande.

L'exemption des droits de douane est assurée aux objets destinés à l'exposition.

La commission générale de l'exposition de Budapest a pour présidents M. Matlekovits et M. le comte Eugène Zichy, à Budapest (Hongrie).

Déjà un avis inséré au *Moniteur du Commerce* du 27 décembre dernier a fait connaître que le programme de cette exposition était à la disposition des intéressés, au ministère du commerce.

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, avant le 15 mars, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Ministère des postes et des télégraphes.

AVIS AU PUBLIC

Valeurs déclarées pour le Tonkin.

Des lettres avec valeur déclarée pourront être expédiées, à partir du 1er mars prochain, à destination du Tonkin. Elles seront exclusivement acheminées au moyen des paquebots français partant de Marseille le dimanche, de deux en deux semaines (à compter du 2 mars) et par la voie de Saigon.

Les valeurs déclarées pour le Tonkin acquitteront la taxe progressive de 25 centimes par 15 grammes, le droit fixe de 25 centimes et un droit proportionnel de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Le maximum de déclaration est fixé à 10,000 francs par lettre.

Ministère de l'agriculture.

Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1883 au 31 janvier 1884.

(COMMERCE SPÉCIAL)

	IMPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 31 décembre 1883	4.540.991	259.538
1re quinzaine de janvier 1884	173.734	723
2e quinzaine de janvier 1884	433.522	29.096
Total du 1er août 1883 au 31 janvier 1884	5.148.247	289.357

	EXPORTATIONS	
	Grains.	Farines.
	Quint. métr.	Quint. métr.
Du 1er août au 31 décembre 1883	35.679	44.312
1re quinzaine de janvier 1884	265	335
2e quinzaine de janvier 1884	1.931	3.670
Total du 1er août 1883 au 31 janvier 1884	37.875	48.317

MINISTÈRE DES

DIRECTION DES CHEMINS DE FER. — DIVISION DU CONTRÔLE

RÉSULTATS COMPARATIFS de l'exploitation des chemins de fer

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES OU DES LIGNES	DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS	1883 — LONGUEUR exploitée au 30 sept.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant les 3 1ers trimestres	DÉPENSES d'établissement au 30 sept.	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 30 septembre. — TOTAUX — Recettes.	TOTAUX — Dépenses.	TOTAUX — Produit net.	PAR KILOMÈTRE — Recettes.	PAR KILOMÈTRE — Dépenses.	PAR KILOMÈTRE — Produit net.	Recettes par jour [illegible]
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	[illegible]
1	Nord (Compagnie du) : *St-Omer-en-Chaussée à Abancourt, Beauvais à Saint-Just, Breteuil (ville) à Breteuil (station), Gisors à Beauvais, La Rue Saint-Pierre à Clermont, Clermont à Roye, Estrées-St-Denis à Verberie, Rivecourt à Ormoy-Villers et raccordements*........	Aisne, Oise, Somme...........	195	195	»	1.532.202	»	»	7.858	»	»	[illegible]
	Doullens à Arras, Frévent à Bouquemaison et Bully-Grenay à Brias (*)...........	Pas-de-Calais....	65	65	»	207.892	»	»	3.198	»	»	[illegible]
	Doullens à Bouquemaison, Canaples à Amiens (*).......	Somme..........	40	40	»	225.463	»	»	5.637	»	»	21
	Ermont à Valmondois......	Seine-et-Oise....	15	15	»	218.141	»	»	14.543	»	»	[illegible]
2	Picardie et Flandres : *Saint-Just à Cambrai et Marcoing à Masnières* (*)......	Nord, Oise, Somme...........	115	115	28.714.828	1.026.706	603.630	423.076	8.928	5.249	3.679	[illegible]
3	Lille à Valenciennes et extensions : *Don à Hénin-Liétard et Valenciennes à Dousies* (a)...	Nord, Pas-de-Calais...........	(b) 54	(b) 54	10.509.072	600.871	»	»	11.127	»	»	41
4	Le Tréport : *Le Tréport à Abancourt* (a)................	Oise, Seine-Inférieure, Somme.	57	57	11.394.061	543.967	»	»	9.543	»	»	[illegible]
5	Frévent à Gamaches : *Doullens à Gamaches* (a).............	Seine-Inférieure, Somme........	74	74	10.457.000	309.124	»	»	4.177	»	»	[illegible]
6	Anvin à Calais : *Anvin à Fruges et Guines à St-Pierre les-Calais* (c)	Pas-de-Calais....	94	94	7.308.619	179.945	201.769	—21.824	1.914	2.146	— 232	[illegible]
7	Boisieux à Marquion (*).........	Pas-de-Calais....	26	26	3.467.941	89.334	78.865	10.469	3.436	3.033	403	[illegible]
8	Achiet à Bapaume : *Achiet à Bapaume et à Marcoing*......	Nord, Pas-de-Calais...........	(d) 32	(d) 32	3.199.363	189.527	128.732	60.795	5.923	4.023	1.900	[illegible]
9	Velu-Bertincourt à Saint-Quentin (*).....................	Aisne, Pas-de-Calais, Somme.	51	51	7.454.639	209.379	191.847	17.532	4.105	3.762	343	[illegible]
10	Saint-Quentin à Guise (*)......	Aisne...........	40	40	5.962.025	472.895	285.486	187.409	11.822	7.137	4.685	[illegible]
11	Crécy-Mortiers à La Fère......	Aisne...........	21	21	2.441.042	83.315	50.867	32.448	3.967	2.422	1.545	[illegible]
12	Beaumont-Persan à Hermes* (c)	Oise, Seine-et-Oise..........	31	31	2.414.978	115.750	79.450	36.300	3.734	2.563	1.171	[illegible]
13	Est (Compagnie de l') : *Pont-Maugis à Raucourt*.....	Ardennes........	(e) 9	(e) 9	681.512	35.725	»	»	3.969	»	»	[illegible]
	Moselotte (Chemin de la) : Remiremont à Cornimont.....	Vosges..........	21	21	3.376.987	139.101	»	»	6.624	»	»	[illegible]
14	Ardennes (Chemins des) : *Carignan à Messempré, Monthermé (station) à Monthermé (ville), Vrigne-Meuse à Vrigne-aux-Bois* (f).......	Ardennes........	15	15	972.651	107.128	»	»	7.142	»	»	[illegible]
15	Avricourt à Blamont et Cirey (f).	Meurthe-et-Moselle..........	18	18	1.613.789	105.501	26.631	78.870	5.861	1.480	4.381	[illegible]
16	Rambervillers à Charmes (f)..	Vosges..........	28	28	»	133.125	»	»	4.754	»	»	[illegible]
17	Naix-Menaucourt à Gué Ancerville et embranchements : *Dammarie-sur-Saulx à Gué-Ancerville et embranchement.*	Haute-Marne et Meuse..........	24	24	4.485.304	132.688	93.674	39.014	5.529	3.903	1.626	[illegible]
18	Meuse (Chemin de la) : *Haironville à Triaucourt* (c)..	Meuse..........	61	61	3.448.203	121.657	132.420	—10.763	1.994	2.171	— 177	[illegible]

Digitized by Google

TRAVAUX PUBLICS

DES COMPTES DES COMPAGNIES ET DE LA STATISTIQUE

français d'intérêt local (3 premiers trimestres des années 1883 et 1882).

1882												
LONGUEUR		DÉPENSES d'établissement au 30 sept.	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 30 septembre.								NUMÉROS D'ORDRE	OBSERVATIONS
			TOTAUX			PAR KILOMÈTRE						
exploitée au 30 sept.	moyenne exploitée pendant les 3 1ers trimestres.		Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes.	Dépenses.	Produit net.	Recettes par jour. kilom.			
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23		24	25
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.			
195	167	»	769.723	»	»	4.609	»	»	17		1	*Nota.* — Les Compagnies marquées d'un astérisque sont tenues, aux termes de leur acte de concession, de fournir aux préfets les résultats trimestriels de leur exploitation. L'administration a fait inviter les autres Compagnies à produire des renseignements analogues. Les chiffres des colonnes 6 et 16 représentent la totalité des dépenses faites tant à l'aide des fonds des Compagnies que sur les subventions allouées par l'État, les départements et divers. A moins d'une observation contraire, ces chiffres comprennent le matériel roulant, les intérêts pendant la construction, etc. Enfin les chiffres des colonnes 7 et 17 sont donnés, déduction faite des déiaxes et des impôts sur les transports.
65	65	»	170.819	»	»	2.628	»	»	10		1	
40	40	»	188.935	»	»	4.723	»	»	17		1	
15	15	»	195.105	»	»	13.007	»	»	48		1	
115	115	27.859.086	891.693	614.083	277.610	7.754	5.340	2.414	28		2	(a) Ligne exploitée par la Compagnie du Nord.
b) 54	(b) 54	9.491.755	542.708	»	»	10.050	»	»	37		3	
57	57	11.394.061	581.743	»	»	10.206	»	»	37		4	
74	74	10.457.000	321.215	»	»	4.341	»	»	16		5	(b) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec la Compagnie du Nord à Valenciennes et 2 kilomètres pour la traversée de Bavai (ligne de Cambrai à Dour).
94	»	»	»	»	»	»	»	»	»		6	
26	26	3.446.941	77.882	71.605	6.277	2.995	2.754	241	11		7	
) 32	(d) 32	3.200.967	174.041	116.687	57.354	5.439	3.646	1.793	20		8	(c) Chemin à voie étroite.
51	51	7.446.121	190.079	182.231	7.848	3.727	3.573	154	14		9	
40	40	5.822.156	487.947	270.204	217.743	12.199	6.755	5.444	45		10	
21	21	2.397.235	65.550	53.765	11.785	3.121	2.560	561	11		11	
31	31	2.414.978	98.365	71.751	26.614	3.173	2.315	858	12		12	(d) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec la Compagnie du Nord, à Marcoing.
9	(e) 9	673.531	35.391	»	»	3.932	»	»	14		13	
21	21	3.359.226	136.908	»	»	6 519	»	»	24		13	
15	15	972.651	113.684	»	»	7.579	»	»	28		14	(e) Y compris 2 kilomètres empruntés à la ligne d'intérêt général de Lérouville à Sedan, de Pont-Maugis à Raucourt.
18	18	1.613.789	117.091	»	»	6.505	»	»	24		15	
28	28	»	129.248	»	»	4.616	»	»	17		16	
16	15	3.490.272	50.686	66.103	—15.417	3.379	4.407	— 1.028	12		17	(f) Lignes exploitées par la Compagnie de l'Est.
61	61	3.350.000	110.119	54.000	56.119	1.806	885	920	7		18	

RÉSULTATS COMPARATIFS de l'exploitation des chemins de fer français

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES OU DES LIGNES	DÉSIGNATION des DÉPARTEMENTS	1883 — LONGUEUR exploitée au 30 sept.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant les 3 1ers trimestres	DÉPENSES d'établissement au 30 sept.	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 30 septembre — TOTAUX — Recettes.	TOTAUX — Dépenses.	TOTAUX — Produit net.	PAR KILOMÈTRE — Recettes.	PAR KILOMÈTRE — Dépenses.	PAR KILOMÈTRE — Produit net.	Recettes par jour et par kilom.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
19	Gray à Gy et ses prolongements : *Gray à Gy et à Bucey-lès-Gy* (*) (c)	Haute-Saône	22	22	3.735.730	54.886	64.865	— 9.979	2.495	2.948	— 453	9
20	Falaise à Berjou-Pont-d'Ouilly (g)	Calvados, Orne	28	28	6.407.600	53.198	»	»	1.900	»	»	7
21	Orléans à Châlons : *Lignes du département de l'Eure*	Euro, Oise, Seine-et-Oise	(h) 237	(h) 237	57.520.945	1.429.712	1.881.130	248.582	6.033	4.984	1.049	42
22	Magny à Chars	Oise, Seine-et-Oise	(i) 12	(i) 12	1.599.208	84.511	50.625	33.886	7.043	4.219	2.8[illegible]	[illegible]
23	Rouen au Petit-Quevilly (j)	Seine-Inférieure	3	3	284.790	41.564	31.129	10.435	13.855	10.376	3.4[illegible]	[illegible]
24	Caen à la mer : *Caen à Courseulles*	Calvados	28	28	4.246.175	363.736	205.106	158.630	12.991	7.325	5.[illegible]	[illegible]
25	Orne (Chemin de l') : *Alençon à Condé-sur-Huisne*	Orne	66	66	10.292.209	231.808	252.216	—20.408	3.512	3.821	—309	13
26	Mamers à Saint-Calais	Sarthe	77	77	7.741.114	221.278	269.127	—47.851	2.874	3.495	—621	11
27	Le Mans au Grand-Lucé (c)	Sarthe	31	31	910.592	67.570	58.415	9.155	2.180	1.884	296	8
28	Ballon à la Forge d'Antoigné : *Montbizot à Antoigné* (c)	Sarthe	3	3	186.766	23.894	14.974	8.920	7.964	4.991	2.973	[illegible]
29	Briouze à la Ferté-Macé	Orne	14	14	2.812.500	97.747	66.919	30.828	6.982	4.780	2.202	[illegible]
30	Montsecret à Chérencé-le-Roussel : *Monsecret à Chaulieu-Sourdeval*	Calvados, Manche, Orne	19	»	»	»	»	»	»	»	»	»
31	Paris à Orléans : *La Flèche à Sablé et à La Suze, Saint-Calais à Château-du-Loir*	Sarthe, L.-et-Cher	(k) 98	(k) 98	17.037.687	280.243	»	»	2.860	»	»	11
32	Barbezieux à Châteauneuf	Charente	(l) 19	»	»	»	»	»	»	»	»	»
33	Dombes et Sud-Est : *Ambérieu à Montalieu-Vercieu.* *Chalon à Lons-le-Saunier et Chalon à Bourg.* *Paray-le-Monial à Mâcon*	Ain, Isère. Ain, Jura, Saône-et-Loire. Saône-et-Loire	222	222	21.382.185	1.473.376	1.000.000	473.376	6.637	4.505	2.132	[illegible]
34	Lyon à Fourvières et Saint-Just	Rhône	1	1	3.655.450	188.489	80.361	108.128	188.489	80.361	108.128	[illegible]
35	Rhône (Cie du) : *Sathonay à Trévoux*	Ain, Rhône	19	19	4.353.753	137.308	113.586	23.722	7.227	5.978	1.249	5
36	Est de Lyon (Cie des ch. de l') : *Lyon à Saint-Genix d'Aoste et Sablonnières à Montalieu-Vercieu*	Isère, Rhône	90	90	10.954.140	565.229	362.760	202.469	6.280	4.031	2.249	[illegible]
37	Marlieux à Châtillon-sur-Chalaronne (c)	Ain	11	11	681.695	23.932	17.114	6.818	2.176	1.556	620	[illegible]
38	Cours à Saint-Victor	Loire, Rhône	13	13	1.750.000	96.711	60.437	36.274	7.439	4.649	2.790	[illegible]
39	Billom (Chemin de) : *Vertaizon à Billom*	Puy-de-Dôme	9	9	1.311.680	48.294	43.965	4.329	5.366	4.885	481	[illegible]
40	Bouches-du-Rhône : *Arles à Fontvieille, Le Pas-des-Lanciers à Martigues, Tarascon à Saint-Remy*	Bouch.-du-Rhône	44	44	»	203.445	140.903	62.542	4.624	3.202	1.422	[illegible]
41	Miramas à Port-de-Bouc (*)	Bouch.-du-Rhône	25	25	3.289.850	100.910	79.815	21.095	4.036	3.193	843	[illegible]
42	Hérault (Chemins de l') : *Saint-Chinian à Montbazin, Montpellier à Palavas et abords de Montpellier*	Hérault	(m) 116	(m) 116	18.408.783	602.255	585.000	17.255	5.192	5.043	149	[illegible]
43	Teste (la) à l'Etang-de-Cazaux (*)	Gironde	13	13	1.403.185	10.624	22.298	—11.674	817	1.175	— 898	[illegible]
44	Nizan à St-Symphorien : *Nizan à St-Symphorien et à Sore* (*)	Gironde, Landes	31	31	2.688.937	125.669	58.218	67.451	4.054	1.878	2.176	[illegible]
45	Bayonne à Biarritz	Basses-Pyrénées	8	8	1.875.427	276.177	100.607	175.570	34.522	12.576	21.946	[illegible]
	Totaux et moyennes		(n) 2.345 (**)	2.307 (**)	(o) 292.432.365	13.582.000	(p) 6.732.941	(p) 2.462.879	5.887	(p) 4.187	(p) 1.532	[illegible]

d'intérêt local (3 premiers trimestres des années 1883-1882) — (Suite).

1882

LONGUEUR exploitée au 30 sept.	LONGUEUR moyenne exploitée pendant les 3 1ers trimestres	DÉPENSES d'établissement au 30 sept.	Résultats de l'exploitation du 1er janvier au 30 septembre. TOTAUX Recettes.	TOTAUX Dépenses.	TOTAUX Produit net.	PAR KILOMÈTRE Recettes.	PAR KILOMÈTRE Dépenses.	PAR KILOMÈTRE Produit net.	Recettes par jour kilom.	NUMÉROS D'ORDRE
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
kil.	kil.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
22	22	3.735.730	50.889	63.958	—13.069	2.313	2.907	594	8	19
28	28	6.407.600	44.960	»	»	1.606	»	»	6	20
(h) 237	(h) 237	57.520.945	1.317.999	1.345.078	202.921	5.688	4.832	856	21	21
(i) 12	(i) 12	1.599.208	80.599	61.172	19.427	6.717	5 098	1.619	25	22
3	3	281.360	42.971	41.072	1.899	14.324	13.691	633	53	23
28	28	4.246.175	364.253	210.436	153.817	13.009	7.516	5.493	48	24
66	66	10.292.209	245.666	226.763	18.903	3.722	3.436	286	14	25
77	77	7.724.228	225.987	214.223	11.764	2.935	2.782	153	11	26
31	15	910.592	29.354	22.892	6.462	1.957	1.526	431	7	27
3	2	186.766	18.168	10.445	7.723	9.084	5.222	3.862	33	28
14	14	2.812.500	68.588	35.623	32.965	4.899	2.544	2.355	18	29
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30
(k) 98	(k) 98	17.037.637	272.169	»	»	2.777	»		10	31
(l) 19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32
222	222	21.382.185	1.447.148	»	»	6.519	»	»	21	13
1	1	3.695.450	185.477	88.191	97.286	185.477	88.191	97.286	679	14
19	8	4.023.500	55.625	39.020	16.605	6.953	4.878	2.075	25	15
90	79	10.954.140	413.736	480.021	—66.285	5.237	6.076	— 839	19	16
11	11	682.140	23.816	15.693	8.123	2.165	1.427	738	8	17
13	5	1.750.000	53.605	46.448	7.157	10.721	9.290	1.431	39	18
9	9	1.310.886	45.943	36.943	9.000	5.105	4.105	1.000	19	39
44	44	»	200.518	155.599	44.919	4.557	3.536	1.021	17	40
25	25	3.279.900	90.520	80.949	9.571	3.621	3.238	383	13	41
(m) 116	(m) 116	18.498.783	722.930	583.756	139.174	6.232	5.032	1.200	23	42
13	13	1.403.185	9.551	»	»	735	»	»	3	43
31	31	2.669.300	110.294	64.993	45.301	3.558	2.097	1.461	13	44
8	8	1.864.338	253.204	94.411	158.793	31.651	11.801	19.850	116	45
2.318 (**)	2.129 (**)	(o) 281.523 526	11.852.902	(p) 5.218.115	(p) 1.558.389	5.567	(p) 4.330	(p) 1.293	20	

OBSERVATIONS

25

Nota. — Les Compagnies marquées d'un astérisque sont tenues, aux termes de leur acte de concession, de fournir aux préfets les résultats trimestriels de leur exploitation. L'administration a fait inviter les autres compagnies à produire des renseignements analogues.

Les chiffres des colonnes 6 et 16 représentent la totalité des dépenses faites tant à l'aide des fonds des Compagnies que sur les subventions allouées par l'Etat, les départements et divers. A moins d'une observation contraire, ces chiffres comprennent le matériel roulant, les intérêts pendant la construction, etc.

Enfin, les chiffres des colonnes 7 et 17 sont donnés, déduction faite des détaxes et des impôts sur les transports.

(g) Ligne exploitée par la Compagnie de l'Ouest.

(h) Dont 227 kilomètres appartenant au réseau de l'Eure et 10 kilomètres empruntés au réseau de l'Etat.

(i) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec la Compagnie de l'Ouest, à Chars.

(j) Cette ligne n'est en réalité qu'un chemin industriel desservant l'établissement Maletra.

(k) Y compris 2 kilomètres de parcours commun avec le réseau de l'Ouest, à Sablé et à la Suze.

(l) Y compris 1 kilomètre de parcours commun avec le réseau de l'Etat, à Châteauneuf.

(m) Y compris 15 kilomètres empruntés à la Compagnie du Midi.

(n) Les sections ouvertes à l'exploitation, du 1er octobre 1882 au 30 septembre 1883, ont une étendue de 27 kilomètres, savoir :

	Kilom.
Naix-Menaucourt à Gué-Ancerville : Dammarie-sur-Saulx à Savonnières (Meuse), le 10 décembre 1882.	8
Montsecret à Chérencé-le-Roussel : Montsecret à Chaulieu-Sourdeval (Manche, Calvados et Orne), le 18 février 1883	19
Total	27
Longueur exploitée au 30 septembre 1882..	2.318
Longueur exploitée au 30 septembre 1883..	2.345

(o) Pour une longueur totale de 1,920 kilomètres en 1883 et de 1,818 kilomètres en 1882.

(p) Pour une longueur moyenne de 1,608 kilomètres en 1883 et de 1,305 kilomètres en 1882.

(**) Y compris les parcours communs avec les chemins de fer d'intérêt général. (Voir notes (b), (d), (e), (h), (i), (k), (l) et (m).

Les impôts sur les transports de la grande vitesse se sont élevés aux chiffres suivants :

Pour les 3 premiers trimestres de 1883... 1.073 003
Pour les 3 premiers trimestres de 1882... 974.832

Nota. — Les comptes du 3e trimestre de 1883 ne sont pas encore définitivement arrêtés.

DIRECTION GÉNÉRALE DES

TABLEAU DE LA PRODUCTION ET DU MOUVEMENT

I. — Résultats afférents aux quatre

RESSOURCES

CAMPAGNE 1883-84 — (Du 1er octobre au 30 septembre.)	STOCK à la fin de la campagne précédente			BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — Quantités d'alcool provenant de la distillation des						IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane).	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles. — (Col. 1, 2, 3, 9 et 10.)
	dans les magasins généraux de vente. 1	dans les entrepôts réels. 2	chez les bouilleurs et les distillateurs. 3	vins. 4	substances farineuses. 5	betteraves. 6	mélasses. 7	autres substances. 8	TOTAL 9	10	11
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er octobre 1883 au 31 janvier 1884	62.003	51.681	92.784	10.000	187.232	541.523	216.002	7.123	962.630	59.528	1.228.626
Du 1er octobre 1882 au 31 janvier 1883	85.783	59.256	87.393	7.069	161.096	486.474	176.353	5.084	836.076	49.954	1.118.462
Augmentation	»	»	5.391	2.931	26.136	55.049	40.339	2.039	126.554	9.574	110.164
Diminution	23.780	7.575	»	»	»	»	»	»	»	»	»

II. — Résultats afférents au

RESSOURCES

ANNÉE 1884	STOCK à la fin de l'année précédente			BOUILLEURS ET DISTILLATEURS DE PROFESSION — Quantités d'alcool provenant de la distillation des						IMPORTATIONS (d'après les écritures de la douane).	TOTAL des ressources d'après les constatations officielles. — (Col. 1, 2, 3, 9 et 10.)
	dans les magasins généraux de vente. 1	dans les entrepôts réels. 2	chez les bouilleurs et les distillateurs. 3	vins. 4	substances farineuses. 5	betteraves. 6	mélasses. 7	autres substances. 8	TOTAL 9	10	11
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Du 1er janvier 1884 au 31 janvier 1884	86.304	60.175	202.036	4.474	46.881	101.133	51.458	2.840	206.486	13.707	568.7[illegible]
Du 1er janvier 1883 au 31 janvier 1883	82.759	66.274	181.186	3.083	44.328	96.224	38.038	1.932	183.605	11.716	525.5[illegible]
Augmentation	3.545	»	20.850	1.391	2.553	4.909	13.420	908	22.881	1.991	43.16[illegible]
Diminution	»	6.099	»	»	»	»	»	»	»	»	»

NOTA. — Les quantités existant dans les entrepôts réels des douanes ne sont comprises ni dans les importations (col. 10), ni

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

DES ALCOOLS A LA FIN DU MOIS DE JANVIER 1884

premiers mois de la campagne 1883-1884.

Bouilleurs de cru — Quantités d'alcool (évaluées par approximation). Stock à la fin de la précédente campagne. 12	Bouilleurs de cru — Distillation. Vins. 13	Bouilleurs de cru — Distillation. Marcs. 14	Total général des ressources. — (Colonnes 11, 12, 13 et 14.) 15	Stock, exportations et livraisons au commerce intérieur — Stock effectif à la fin du mois de janvier 1884. Dans les magasins généraux de vente. 16	Stock effectif — Dans les entrepôts réels. 17	Stock effectif — Chez les bouilleurs et les distillateurs de profession. 18	Stock effectif — Total. 19	Stock chez les bouilleurs de cru. — (Évalué par approximation.) 20	Exportations (d'après les écritures de la douane). 21	Total du stock et de l'exportation. — (Colonnes 19 à 21.) 22	Livraisons au commerce intérieur. — (Différence entre les colonnes 15 et 22.) 23
hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
77.651	5.660	26.892	1.338.829	98.690	65.868	217.121	381.679	77.402	92.914	551.995	786.834
92.438	4.622	16.810	1.232.332	89.925	60.095	163.247	313.267	94.127	79.286	486.680	745.652
»	1.038	10.082	106.497	8.765	5.773	53 874	68.412	»	13.628	65.315	41.182
14.787	»	»	»	»	»	»	»	16.725	»	»	»

premier mois de l'année 1884.

Bouilleurs de cru — Quantités d'alcool (évaluées par approximation). Stock à la fin de l'année précédente. 12	Bouilleurs de cru — Distillation. Vins. 13	Bouilleurs de cru — Distillation. Marcs. 14	Total général des ressources. — (Colonnes 11, 12, 13 et 14.) 15	Stock, exportations et livraisons au commerce intérieur — Stock à la fin du mois de janvier 1884 — Report des quantités inscrites colonne 16 du 1er cadre. 16	Colonne 17 du 1er cadre. 17	Colonne 18 du 1er cadre. 18	Colonne 19 du 1er cadre. 19	Colonne 20 du 1er cadre. 20	Exportations (d'après les écritures de la douane). 21	Total du stock et de l'exportation. — (Colonnes 19 à 21.) 22	Livraisons au commerce intérieur. — (Différence entre les colonnes 15 et 22.) 23
[illegible]litres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
.358	1.555	6.920	656.541	98.690	65.868	217.121	381.679	77.402	16.727	475.808	177.733
.279	1.392	4.288	624.499	89.925	60 095	163.247	313.267	94.127	14.354	421.748	202.751
»	163	2.632	29.042	8.765	5.773	53.874	68.412	»	2.373	54.060	»
.921	»	»	»	»	»	»	»	16.725	»	»	25 018

…ns le stock (col. 19). A la fin du mois de janvier, elles s'élevaient à 3,429,900 kilogrammes.

BANQUE DE FRANCE

AVIS AU PUBLIC

La Banque de France admet dès aujourd'hui à l'escompte les effets de commerce sur Lisieux, pour toutes les échéances à partir de celle du 17 mars.

Paris, le 20 février 1884.

Le secrétaire général,
J. CARRÉ.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du jeudi 21 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne), à emprunter une somme de 1,368 000 fr. et à s'imposer extraordinairement. (N°s 37 et 42, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (N°s 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (N°s 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (N°s 438, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 21 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Poriquet, jusques et y compris M. de Rozière.

Tribunes. — Depuis M. l'amiral Jaurès, jusques et y compris M. Jean Macé.

Convocations du jeudi 21 février.

Commission relative à la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive (régime des prisons, libération conditionnelle, patronage, réhabilitation), à midi. — Local du 1er bureau.

Commission des finances, à une heure.

Commission relative à la proposition de loi concernant les prud'hommes mineurs, à une heure. — Local du 2e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les sociétés de secours mutuels, à une heure. — Local du 4e bureau.

Commission relative au projet de loi portant modification du tarif général des douanes, à une heure un quart. — Local du 5e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les ventes judiciaires d'immeubles, à une heure. — Local du 7e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

C'est par suite d'une erreur d'impression que M. Jules Roche (Var) a été porté à la fois comme ayant voté « pour » et « contre » dans le scrutin relatif à l'article 16 de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire; M. Jules Roche (Var) a, en réalité, voté « pour » et c'est M Roche (Georges) (Charente-Inférieure), dont le nom ne figure pas au scrutin, qui doit être porté comme ayant voté « contre ».

M. Arthur Picard déclare avoir voté, dans le scrutin du 16 février : 1° « pour » l'urgence en faveur de la proposition de loi de M. de Colbert-Laplace, concernant la caisse des chemins vicinaux ; 2° « contre » la remise à jeudi de la suite de la discussion de la proposition de loi concernant les instituteurs primaires.

Ordre du jour du jeudi 21 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

2. — Discussion des conclusions du rapport, fait au nom du 3e bureau, sur l'élection de M. Galtier dans l'arrondissement de Lodève (Hérault). — (Voir *Journal officiel* du 20 février 1884 : Débats parlementaires. — Chambre, page 491, 1re col.— M. Reyneau, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. (N°s 2209-2394 2590. — M. Arthur Leroy, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires (Urgence déclarée. — N°s 393 423-993-2609-2629-2638 2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285-2626 — M le marquis de Roys, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151 463-552 659-669 753 786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-333-625. — M. Marcou, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1162. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2147. — M. Maunoury, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871 1751 2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

12. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

13. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Frery, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 2[illegible]-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (N°s 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles (N°s 26-598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-203 1112-1765. — M. Delans-Montaud, rapporteur.)

La séance du jeudi 21 février 1884 est la 28e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 30e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Choiseul (de), jusques et y compris M. Drumel.

Tribunes. — Depuis M. Vernhes, jusques et y compris M. Bavoux.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque, a nommé :

Président : M. Lalande.
Secrétaire : M. Escande.

Convocations du jeudi 21 février.

Commission du budget, à une heure.

Commission relative à l'exercice de la pharmacie, à une heure. — Commission n° 4.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à une heure. — Commission n° 2.

Commission relative à un crédit de 3,300,000 francs pour le chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal), à neuf heures et demie. — Commission n° 5.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'administration légale du père pendant le mariage, à une heure et demie. — Commission n° 8.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à deux heures. — Commission n° 15

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 19 février.*

Le bill sur l'importation des animaux a été adopté en deuxième lecture sans scrutin.

Lord Richmond proposera plusieurs amendements afin de rendre la loi plus efficace contre l'introduction des maladies.

Lord Granville, répondant au marquis de Salisbury, dit que la seule instruction donnée au général Gordon a été de s'opposer à l'impulsion qui pourrait être donnée à la traite des esclaves après le retrait des troupes égyptiennes de l'intérieur et en conséquence du mouvement révolutionnaire actuel.

Lord Granville ajoute qu'il a la plus grande confiance dans le général Gordon. Il est parfaitement certain qu'il prendra toutes les mesures pour empêcher le renouvellement de la traite des esclaves.

M. le marquis de Salisbury espère que, dans le cas où l'opposition aurait à formuler des critiques sur la question du Soudan, lord Granville ne se mettra pas à l'abri derrière l'autorité du général Gordon.

Lord Granville répond à cette insinuation et dit qu'il est naturel d'avoir confiance dans le général Gordon, qui a des pouvoirs discrétionnaires très étendus. Le gouvernement sera responsable de tout ce que le général fera conformément aux vues du gouvernement.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du du 19 février.*

Lord Fitz-Maurice, répondant à M. Cowen, dit que la prohibition de la construction du chemin de fer en Tunisie a été causée par un différend qui s'est élevé entre la société franco-anglaise et les autorités françaises en Tunisie, relativement aux stipulations de la concession accordée à cette société pour la construction d'un chemin de fer.

Le ministre français à Tunis a offert de lever toute opposition, à condition que les réclamations d'indemnités fussent retirées ; mais cette offre n'a pas été acceptée. Le gouvernement anglais est en pourparlers avec le gouvernement français à ce sujet.

Répondant à M. Mac-Clan, lord Fitz Maurice dit que la dette flottante égyptienne, non compris le récent emprunt fait à MM. de Rothschild, s'élève à 1,050,000 liv. st. Le gouvernement n'est pas d'avis que les lettres de lord Granville imposent au gouvernement anglais une responsabilité financière au sujet de l'emprunt Rothschild.

Lord Fitz Maurice, en réponse à M. Onslow, dit que sir E. Baring a reçu l'ordre d'envoyer le texte de la proclamation du général Gordon aussitôt qu'il l'aura reçu.

M. Gladstone, interpellé par sir Stafford Northcote au sujet de la proclamation du général Gordon, fait une réponse analogue à celle de lord Granville à la chambre des lords et ajoute qu'il n'a pas le moindre doute que la solution de cette question ne se trouve dans la distinction à établir entre l'esclavage au Soudan et la traite des esclaves.

M. Ashmead Bartlett reprend la discussion du vote de blâme.

M. Goschen soutient la politique actuelle du gouvernement, qui lui a été imposée, dit-il, par les événements et qu'il a franchement acceptée.

L'orateur croit que la chambre doit prendre en considération les immenses difficultés que le gouvernement a rencontrées sur sa voie dans le passé et aussi celles que l'avenir lui réserve. Il n'approuve pas tout ce qui a été fait, mais il pense que le gouvernement a reconnu la responsabilité qui lui incombe et qu'il ne quittera l'Égypte que lorsque sa tâche sera accomplie. M. Goschen votera donc en faveur du gouvernement.

Ce discours a été fréquemment interrompu par de nombreux applaudissements.

M. Lawson retire son amendement.

La motion Northcote est ensuite rejetée par 311 voix contre 262. (*Agence Havas.*)

Northampton, 19 février.

Voici le résultat définitif de l'élection qui a eu lieu ici pour la chambre des communes :

M. Bradlaugh a obtenu 4,031 voix et M. Richard 3,665. La majorité obtenue par M. Bradlaugh est donc de 366 voix. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 19 février.

Dans la séance de la chambre des députés, M. Schœnerer développe une motion tendant à accorder des secours aux familles des individus expulsés.

Le président l'invite, à plusieurs reprises, à ne pas sortir de la question et lui retire ensuite la parole.

M. le comte Taaffe donne des éclaircissements touchant les mesures prises jusqu'à présent par la police. Il constate que, jusqu'à ce jour, l'autorité a expulsé 23 étrangers et interné ou expulsé 215 sujets autrichiens.

Au sujet des secours demandés pour les familles des individus expulsés, M. le comte Taaffe exprime l'opinion que les lois actuelles concernant les indigents sont suffisantes. Le ministre donne lecture d'un article du journal *la Zukunft (l'Avenir)*, paraissant à Pesth, dans lequel on exhorte les familles des expulsés à repousser le secours du monstre gouvernemental.

La motion de M. Schœnerer est rejetée par 155 voix contre 25.

Le ministre du commerce a déposé sur le bureau de la chambre des députés la convention commerciale conclue le 18 février, à Paris, avec le gouvernement français, et a prié la chambre de la discuter le plus rapidement possible. (*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 19 février.

Chambre des députés. — M. Genala, au nom de M. Depretis, indisposé, déclare que la bouteille qui a été trouvée sur la voie ferrée entre Montalto et Corneto, ne contenait pas une assez grande quantité de poudre pour causer des dégâts au train royal. Elle contenait seulement 175 grammes de poudre mêlée à 70 grammes de fragments de verre.

Il a été constaté que les rails et la voie étaient intacts, ce qui confirme la supposition faite hier au sénat qu'il s'agit simplement d'une attaque contre le gendarme de faction.

L'autorité judiciaire poursuit son enquête en vue de découvrir les auteurs de la tentative criminelle dirigée contre le gendarme Varicchio.

Personne n'a vu les quatre agresseurs dans les environs les jours suivants. Aucun blessé n'est entré chez les habitants du voisinage pour demander du secours.

Varicchio est un soldat exemplaire, mais d'un esprit borné.

RUSSIE

Le gouvernement russe a reçu la dépêche suivante du général Komarof, datée d'Askabab 1er février.

« J'ai le plaisir d'informer humblement votre majesté impériale qu'aujourd'hui, à Askabad, les khans de 4 tribus des Turcomans de Merv et 24 délégués (1 par 2,000 tentes) ont accepté sans condition votre suzeraineté et ont appuyé cet acte par un serment solennel pour eux-mêmes et le peuple de Merv.

« D'après les khans et les délégués, les Turcomans de Merv ont pris cette décision par la conviction qu'ils ont qu'ils ne peuvent se gouverner eux-mêmes et que seul le gouvernement de votre majesté peut leur donner et leur assurer l'ordre et la prospérité. » (*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 19 février.

Le nouveau cabinet est définitivement constitué ; il est composé comme on l'a déjà annoncé. Toutefois, M. Gutovich, ministre des travaux publics, est chargé par intérim du portefeuille de l'agriculture et du commerce,

et M. Marinkovich, ministre de la justice, remplira aussi par intérim les fonctions de ministre de l'instruction publique.

M. Kujundgich, ministre de Serbie à Rome, a été mandé à Belgrade pour prendre le portefeuille de l'instruction publique.

Une lettre autographe du roi exprime à M. Christich les remerciements du souverain pour les services que le ministre lui a rendus, ainsi qu'à la patrie, à une époque pleine de dangers.

(Agence Havas.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 19 février.

Les exportations de la semaine se sont élevées à 6,394,000 dollars. *(Agence Havas.)*

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Séance du 12 février 1884

PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE GUÉRIN

Thermométrie médicale. — **M. Constantin Paul** présente trois modèles de thermomètres qu'il a fait construire afin d'obtenir la constatation des températures locales superficielles. La modification la plus importante de ces instruments consiste en ce que la cuvette se trouve au centre d'une masse de caoutchouc, disposée en forme de ventouse et pouvant adhérer à la peau.

Guérison d'une fistule pleurale par l'opération d'Estlander. — **M. Féréol** reprend et termine la communication qu'il a commencée à la dernière séance, au sujet d'un malade de son service qui a été guéri d'une pleurésie purulente au moyen de plusieurs opérations, dont la dernière a été la résection de plusieurs côtes, opération connue sous le nom d'Estlander. Chez ce malade, la pleurésie, qui siégeait à gauche, avait présenté à un certain moment les caractères de l'empyème pulsatile total ; et c'est sur ce point particulier, encore à l'étude et peu connu, que M. Féréol attire l'attention de l'Académie.

Les pleurésies pulsatiles ont été, dans ces derniers temps, étudiées par M. le docteur Comby, d'abord dans une thèse inaugurale (1882), puis dans une série d'articles parus en décembre dernier dans les *Archives de médecine*. M. Comby, qui a observé à l'hôpital Lariboisière, dans les services de MM. Proust, Siredey et Duguet, plusieurs de ces cas assez rares, a collecté toutes les observations analogues qu'il a pu recueillir et est arrivé aux conclusions suivantes : « Toutes les pleurésies qui ont présenté des pulsations isochrones au pouls, perceptibles à l'œil et à la main dans une grande étendue de la poitrine, siégeaient à gauche ; l'épanchement était purulent ; le cœur était refoulé sous le mamelon droit ; ses battements étaient souvent plus faibles que les pulsations thoraciques ; la présence de l'air, constatée quelquefois avant l'évacuation du pus, l'a toujours été après cette évacuation ; mais ce pneumothorax est souvent latent. Pour le constater, il ne suffit pas d'ausculter le malade au repos, il faut le faire tousser, parler, le secouer, pour obtenir les signes de la présence de l'air dans la plèvre. Pour que le phénomène des pulsations thoraciques se produise, il faut que le poumon soit refoulé latéralement et maintenu par des adhérences contre le péricarde, et qu'il soit affaissé, sclérosé, en quelque sorte anéanti d'une manière irrémédiable. La présence de l'air n'empêche pas le phénomène de se produire. — La maladie ne guérit jamais ; le mieux qu'on puisse obtenir c'est une prolongation d'existence. Peut-être pourrait-on tenter la résection des côtes ; mais il est permis de douter que ce moyen fût suffisant. »

M. Féréol pense que ces conclusions sont attaquables sur plusieurs points ; le pronostic d'abord est un peu trop sombre. Le malade opéré par M. Berger en est une preuve vivante ; et c'est un succès à l'actif de l'opération d'Estlander. On peut voir en outre chez ce jeune homme que le poumon gauche a repris l'intégrité de ses fonctions ; il n'est donc pas nécessaire, pour que les pulsations thoraciques se montrent, que le poumon gauche soit rétracté, sclérosé d'une manière irrémédiable. Enfin, dans l'analyse des conditions du phénomène, la part n'aurait pas été faite assez grande au pneumothorax. Suivant M. Féréol, la présence de l'air dans la plèvre est indispensable. Il est bien remarquable, en effet, que le pneumothorax a été constaté dans tous les cas d'empyème pulsatile, soit avant, soit après l'évacuation du pus. N'est-il pas bien probable que lorsqu'il n'a pas été constaté avant, cela tient à la difficulté des recherches ou à leur insuffisance ? Cela est d'autant plus à croire, que, comme le dit M. Comby, ce pneumothorax est latent. Il semble même probable que, dans l'empyème pulsatile, le pneumothorax doit être clos et fermé, selon l'expression de Weil (d'Heidelberg), c'est-à-dire sans communication avec l'air des bronches. Alors la plèvre réalise en quelque sorte les conditions du ballon enregistreur usité dans les expériences de physiologie. Autrement le phénomène des pulsations ne se comprend pas bien et il devrait d'ailleurs se présenter bien plus souvent.

M. Féréol appuie ces déductions sur l'observation de son malade qui a présenté, avant l'évacuation du pus, un pneumothorax à allures très singulières. La sonorité tympanique ne se trouvait pas toujours à la même place ; elle disparaissait parfois, ainsi que le bruit de la succussion ; et le pneumothorax, en quelque sorte intermittent, semblait ne pas communiquer avec l'air des bronches. C'est dans ce sens que devront se diriger les observateurs à l'avenir.

Action physiologique du chloroforme. — M. le professeur Bouchard, candidat à la place déclarée vacante dans la section de pathologie médicale, lit un mémoire relatif à ses études expérimentales sur la mort qui succède à l'injection sous-cutanée du chloroforme sur les animaux e sur l'albuminurie chronique.

Dès 1876, il avait reconnu que l'injec tion d'un centimètre cube de chloroform dans le tissu cellulaire d'un lapin, déter minait la série des accidents suivants dans les premiers moments qui suiven l'injection, l'animal est somnolent, s température s'abaisse, mais cet état dur peu, et au bout d'une heure enviro l'animal est éveillé, et sa santé paraît ré tablie ; toutefois, l'examen de ses urine permet d'y constater une assez gran quantité d'albumine et de sang ; au bo de vingt-quatre à trente-six heures, l'an mal s'affaise presque subitement et meur sans complication périphérique : gan grène, phlegmon ou autres. L'injection faite avec un quart de centimètre cube détermine l'albumine dans la moitié de cas, et les animaux albuminuriques meu rent alors que les autres survivent. Il est vrai qu'une nouvelle injection à la même dose fait aussi mourir ces derniers. A une dose moindre, la mort ne s'est jamais produite.

Depuis 1876, il a répété ces expérien ces, et elles lui ont toujours donné le même résultat. Ainsi, il a expériment également sur le chien et il a pu consta ter que l'injection d'un centimètre cu par kilogramme d'animal, donne lieu une albuminurie légère, sans tuer l'an mal, mais que l'injection de deux cent mètres cubes dans les mêmes conditio ne se borne pas à provoquer l'albumin rie ; elle tue l'animal dans les condition indiquées ci-dessus.

Voulant rechercher quelle pouvait êt la cause directe de la mort, il a soug tout d'abord à une néphrite compliqu d'urémie ; mais cette explication ne paraît pas admissible : les lésions rénal observées à l'autopsie consistent, en effe en une congestion simple, sans lésions l'épithélium ; en outre, la quantité d'ur contenue dans l'urine des animaux e expérience restait sensiblement norma

Ne s'agissait-il pas là d'une albumin rie d'origine réflexe, conséquence de l'i ritation des nerfs de la partie du corps l'on avait fait l'injection ? Ce phénom aurait été l'analogue des albumin passagères que provoque la simple ap cation, sur la surface de la peau, d'u compresse imbibée de chloroforme. Po vérifier cette hypothèse, M. Bouchard sectionné le sciatique et le crural d' lapin, et a fait l'injection de chlorofor dans le membre ainsi énervé. L'anim est également devenu albuminurique il est mort, ce qui montre que l'on saurait invoquer l'intervention d'un nomène réflexe. Ne s'agirait-il pas d'u trouble dans la nutrition générale am nant ensuite une septicémie par le fai l'intervention de germes fournis par tube digestif ? La chose est peu probab puisqu'on ne trouve pas de micro dans les tissus ou dans le sang des a maux en expérience, et que ce mê sang injecté à d'autres animaux n'a terminé aucun accident. S'agirait-il d' empoisonnement par le chloroforme poison agissant, soit directement sur aliments du rein, au moment de son mination, soit indirectement sur les

ties qui président à la nutrition et à la circulation du rein ?

Quoi qu'il en soit du mécanisme de la mort dans ces circonstances, ces faits physiologiques ont une grande importance pratique, puisqu'ils démontrent qu'il faut être très circonspect lorsque l'on fait des injections de chloroforme à l'homme. Jusqu'à présent, on n'a jamais constaté que ces injections, faites à la dose de 5 centimètres cubes, aient provoqué de l'albuminurie; mais le développement de cette albuminurie, à la suite de simples inhalations chloroformiques, doit faire admettre que les phénomènes observés sur les animaux peuvent se manifester également sur l'homme, et que, par suite, on ne devra jamais faire à la légère de semblables injections.

Le mémoire de M. Bouchard est renvoyé à l'examen de la section de pathologie médicale.

Appareil à chloroformisation. — M. le docteur de Saint-Martin présente un appareil destiné à préparer de l'air titré en chloroforme pour l'anesthésie; c'est l'appareil, servant à l'hôpital Saint-Louis en ce moment, pour les recherches inspirées par M. Paul Bert.

Législation relative aux aliénés. — La discussion est ouverte sur le rapport, lu par M. Blanche, à la séance du 22 janvier, concernant les réformes de la législation relative aux aliénés.

M. Billod, correspondant national de l'Académie, rappelle à la suite de quelles circonstances les pouvoirs publics ont cru devoir étudier les critiques dont la loi du 30 juin 1838 était l'objet et présenter un nouveau projet de loi. Mais il conviendrait de se demander tout d'abord si la loi dont on propose la revision est dans le cas d'être revisée, jusqu'à quel point elle l'est, quelles sont celles de ses dispositions qui réclament cette revision, et d'établir enfin le bien ou le malfondé des accusations qui ont été dirigées contre elle.

Or, suivant l'orateur, les services que cette loi a rendus depuis quarante-cinq ans à la société et à la cause des aliénés sont incalculables; irréprochable en elle-même, on peut dire qu'elle n'a été rendue responsable que des torts qu'elle n'avait pas, car ses torts, si tant qu'elle en ait eus, ne devaient être qu'inhérents aux applications qui pouvaient en être faites. Le procès qu'on lui a fait n'a pu être qu'un procès de tendance, puisqu'il repose sur une objection principale, à savoir que, laissant sur le certificat d'un médecin l'admission des aliénés dans les établissements publics ou privés, elle fait de ce médecin, faillible lui-même, une sorte d'arbitre de la raison humaine et le constitue juge souverain d'une question de liberté individuelle. M. Billod, reconnaît qu'au début la loi réclamait en effet une réforme qui aurait dû être corrélative de la promulgation, et qui s'est cependant fait attendre plus de trente ans, c'est celle de l'enseignement de la médecine dans ses rapports avec l'étude des maladies mentales. Aujourd'hui, cette objection n'est plus fondée; cette réforme peut être aujourd'hui considérée comme faite, et elle rend même inutile l'obligation inscrite dans l'article 14 du nouveau projet de loi, d'une double signature pour le certificat médical d'admission ou la production d'un double certificat.

En résumé, M. Billod ne serait pas éloigné de demander le maintien de la loi du 30 juin 1838; en y ajoutant toutefois un certain nombre de mesures complémentaires d'ordre purement administratif, telles que la création d'une commission mixte chargée de statuer sur la sortie ou le maintien provisoire de l'établissement spécial des aliénés dits criminels et même des aliénés réputés dangereux, l'organisation d'une surveillance plus continue et plus étroite des aliénés sortis guéris, après leur guérison, etc.

M. Luys présente, dans un mémoire considérable, des observations sur les trois points suivants : 1° sur l'esprit général qui doit animer un rapport fait par des médecins sur la question du régime des aliénés; 2° sur la nécessité nouvelle qu'impose le projet de loi d'avoir, pour effectuer l'admission d'un malade dans un asile, soit deux certificats médicaux, soit un seul certificat muni de deux signatures; 3° sur la création demandée par l'article 15 du projet, de bâtiments provisoires destinés à garder en observation pendant un mois les malades entrants.

Si la loi nouvelle, dit-il, présente d'excellentes innovations, donées d'un caractère pratique et véritablement humanitaire, donnant satisfaction à des besoins nouveaux, que la loi ancienne n'avait pas prévus, tels que la surveillance administrative imposée aux aliénés traités et quelquefois séquestrés par leur entourage, la création d'asiles d'État, analogues à ceux qui fonctionnent en Angleterre, pour les aliénés dits criminels, tels que l'organisation administrative du service médical des asiles, dont le personnel devra être recruté par la voie du concours, néanmoins, il y a lieu de faire quelques restrictions à propos de certains articles qui ne paraissent pas en accord avec le rôle et la dignité du médecin d'asile.

M. Luys s'efforce, en effet, de rappeler les conditions psychologiques des esprits qui ont présidé à sa genèse, les mouvements de l'opinion publique déviée qui l'ont sollicitée, et la part prépondérante qu'a prise dans sa confection l'élément judiciaire et administratif, aux dépens de l'élément médical.

Ayant surtout en vue le rôle du médecin, il voudrait lui voir donner une plus grande autorité dans l'application des questions techniques de sa compétence, surtout celles qui touchent à l'admission et au maintien des malades dans les asiles. Il pense qu'en ces matières et en présence des responsabilités qui incombent ici au corps médical, il n'y a pas à transiger avec ce que lui imposent le devoir professionnel, ses convictions pratiques et sa conscience. « On nous a consultés en tant que médecins, ajoute-t-il, et c'est en tant que médecins que nous devons répondre et donner notre avis. »

En conséquence, il soumet à l'appréciation de l'Académie les conclusions suivantes :

1° Accentuer d'une façon plus nette le rôle du médecin dans les mesures à prendre pour l'admission et le placement des malades dans les asiles;

2° Supprimer la demande exigée par la nouvelle loi de deux certificats pour justifier l'entrée d'un malade, ou d'un seul certificat revêtu de deux signatures médicales;

3° Ne pas donner suite aux propositions de l'article 15 de la nouvelle loi, relative à la création d'asiles provisoires inclus dans les grands asiles, et destinés à maintenir en observation, pendant un mois, les malades entrants, cette mesure étant illusoire, impraticable et onéreuse pour le budget des asiles.

D[r] A.-J. MARTIN.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

19 février 1884.

La *Caravane* a fait route de Saint-Nazaire pour Rochefort, à huit heures du matin.

La *Sarthe* est partie de Colombo.

La *Nièvre* est arrivée à Alger à midi; quarantaine d'observation, vingt-quatre heures.

20 février 1884.

Le *Chacal* est arrivé à Messine le 19, à onze heures du matin.

La *Dordogne* est arrivée à Sydney le 19 février. Santé bonne.

Le *Calédonien*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie, de Maurice et de la Réunion, est arrivé à Marseille le 19 courant, à minuit.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ferdinand de Lesseps*, venant de la Vera-Cruz, est arrivé à Bordeaux-Pauillac, le 20 février, à une heure du soir.

Moniteur officiel du commerce. — Sommaire du n° 34, du jeudi 21 février 1884. — Législation commerciale étrangère : Russie, Suède, Allemagne, Suisse. — Situation économique de la France : Seine-Inférieure, Ariège, Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Pyrénées-Orientales, Seine-et-Marne, Tarn, Paris. — Chambres de commerce françaises à l'étranger : Adhésions des chambres de commerce françaises (Angoulême, Cette, Grenoble, Montpellier, Perpignan, Chambre française de Londres). — Chambres de commerce étrangères : Allemagne — Extraits des des rapports et dépêches des consuls français : Angleterre, Russie, Belgique, Italie, Bosnie-Herzégovine, Turquie, Turquie d'Asie, Chine, possessions hollandaises d'Asie, États-Unis. — Extraits et analyses des rapports des consuls étrangers : France, États-Unis, Venezuela, possessions anglaises d'Océanie. — Informations et renseignements commerciaux : Angleterre, Russie, Allemagne, Autriche-

Digitized by Google

Hongrie, Roumanie, Serbie, possessions anglaises d'Afrique, États-Unis, possessions espagnoles d'Amérique, République Argentine. — Marine marchande : Angleterre. — Avis aux navigateurs. — Postes et télégraphes. — Adjudications. — Tarifs collectifs : Animaux vivants, armes, munitions de chasse.

S'adresser, pour les abonnements et l'achat de numéros séparés, à l'imprimerie administrative Paul Dupont, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Prix des abonnements : Paris, 25 fr.; départements, 28 fr., et port en sus pour l'étranger.

Prix de vente du numéro : 50 centimes.

La 117e série de LA FRANCE ILLUSTRÉE vient de paraître. Elle est consacrée à la *Basse-Alsace*.

On y trouve les renseignements suivants : limites, superficie, relief du sol, hydrographie, voies ferrées, climat, productions naturelles, industrie agricole, manufacturière et commerciale, division et organisation administratives, histoire, notices sur les localités les plus remarquables, documents statistiques.

Outre une carte de la *Basse-Alsace*, quatre gravures ornent cette série : une vue de Strasbourg hors texte et dans le texte des vues de la cathédrale de Strasbourg, de la place du marché à Soultz, des ruines du château de Saint Uhrich à Ribeauvillé.

Dictionnaire de la langue française, contenant : 1° pour la nomenclature : tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, et tous les termes usuels des sciences, des arts, des métiers et de la vie pratique ; — 2° pour la grammaire : la prononciation de chaque mot figurée, et, quand il y a lieu, discutée ; l'examen des locutions, des idiotismes, des exceptions, et, en certains cas, de l'orthographe actuelle, avec des remarques critiques sur les difficultés et les irrégularités de la langue ; — 3° pour la signification des mots : les définitions ; les diverses acceptions rangées dans leur ordre logique, avec de nombreux exemples tirés des auteurs classiques et autres ; les synonymes, principalement considérés dans leurs relations avec les définitions ; — 4° pour la partie historique : une collection de phrases appartenant aux anciens écrivains depuis les premiers temps de la langue française jusqu'au seizième siècle, et disposées dans l'ordre chronologique à la suite des mots auxquels elles se rapportent ; — 5° pour l'étymologie : la détermination ou au moins la discussion de l'origine de chaque mot, établie par la comparaison des mêmes formes dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc : par E. Littré, de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), 4 vol. grand in-4° à trois colonnes, brochés, 100 fr.

La reliure dos chagrin, plats toile, tr. jaspées, se paye en sus 20 fr.

Supplément au dictionnaire de la langue française, de M. E. Littré, publié par l'auteur, 1 vol. grand in-8° à 3 colonnes, broché, 12 fr.

La reliure, dos en chagrin, plats en toile, tranches jaspées, se paye en sus 4 fr.

Ce supplément renferme un grand nombre de termes d'art, de sciences, d'agriculture, etc., et de néologismes de tous genres appuyés d'exemples : il contient de plus la rectification de certaines définitions du Dictionnaire, l'addition de nouveaux sens, enfin la correction de quelques étymologies et de l'indication de l'origine de certains mots précédemment inconnus ; il est suivi d'un *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, par Marcel Devic.

En vente à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Chemins de fer de l'Ouest.

Voyages à prix réduits entre la France et l'Angleterre.

1° Service quotidien (dimanches compris) à heures fixes entre Paris et Londres et *vice versa*.

Départ de Paris, gare Saint-Lazare, tous les soirs, à 8 h. 50.

Départ de Londres, gare Victoria, tous les soirs, à 7 h. 50.

Départ de Londres, gare London Bridge, tous les soirs, à 8 h.

Billets simples, valables pendant sept jours : 1re classe, 41 fr. 25; 2e classe, 30 fr.; 3e classe, 21 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 1re classe, 68 fr. 75; 2e classe, 48 fr. 75; 3e classe, 37 fr. 50.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

2° Paris et l'ouest de la France en communication directe avec Bristol, Liverpool, Manchester, Birmingham et l'ouest de l'Angleterre, par un service quotidien (dimanches exceptés), entre Cherbourg et Weymouth.

Billets simples, valables pour sept jours.

Billets d'aller et retour, valables pour un mois.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites-Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

PAR JUGEMENT du vingt-trois novemb[re] mil huit cent quatre-ving[t-]trois, rendu sur requête, le tribunal de premi[ère] instance de Montélimar (Drôme) a donné ac[te] aux mariés Marguerite Gros et Jean Rebe[t], cultivateurs, domiciliés ensemble à Visan (Vau[cluse]), le mari assistant et autorisant sa femme, de leur demande à fin de faire déclarer l'absen[ce] du sieur Henri Gros, père de la femme Rebe[t], né et domicilié à Grignan (Drôme), âgé d'envir[on] cinquante-cinq ans ; et ordonné que, préalable[ment] à leur envoi en possession des biens de [ce] dernier, il sera procédé à enquête contradictoi[re] avec M. le procureur de la République sur [la] disparition, dudit Henri Gros, disparu dep[uis] treize ans.

Le greffier intérimaire,
BOUSSON.

Ministère de la guerre.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

FOURNITURE D'AVOINE

pour les magasins de concentration.

Le mardi 11 mars 1884, il sera procédé dans les places ci-après, à l'adjudication des quantités d'avoine dont le détail suit, savoir :

A Reims :

Pour le magasin de Reims	3.530 q
Pour le magasin du camp de Châlons	6.120 –
Pour le magasin de Vitry-le-François	7.520 –
Pour le magasin de Verdun	1.000 –

A Troyes :

Pour le magasin de Troyes	3.340 –

A Épinal :

Pour le magasin d'Épinal	7.460 –
Pour le magasin de Toul	5 600 –
Pour le magasin de Neufchâteau	7 040 –

Il ne pourra être soumissionné moins [de] mille quintaux en un seul lot.

Les fournitures seront affranchies des dr[oits] d'octroi.

Le public sera admis à prendre connaissa[nce] du cahier des charges dans les bureaux des [in]tendants militaires directeurs du service de [l'in]tendance du gouvernement de Paris et des [...] 2e, 3e et 5e corps d'armée et des sous-int[en]dances militaires des places susindiquées.

Châlons, le 17 février 1884.

L'intendant militaire directeur du ser[vice] de l'intendance de la 6e région,
Signé : GACHET.

Ministère de la guerre.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

FOURNITURE DE FARINES

de la sorte dite neuf-marques ou de qua[lité] équivalente,

pour les magasins de concentration.

Le jeudi 13 mars 1884, à heure, il sera pr[o]cédé dans les places ci-après à l'adjudication des quantités de farine dont le détail suit, savoir :

TOUL (à livrer au magasin de Toul)	3.42[illegible] q
EPINAL (à livrer au magasin d'Épinal)	3.5[illegible] –
NANCY (à livrer au magasin de Neufchâteau)	3.8[illegible] –
CHALONS (à livrer au magasin du camp de Châlons)	3.600 –
VERDUN (à livrer au magasin de Verdun)	385 –
TROYES (à livrer au magasin de Troyes)	537 –
REIMS — à livrer au magasin de Reims pour	3.300 –
REIMS — à livrer au magasin de Vitry-le-François pour	1.800 –

Il ne pourra être soumissionné moins de [...] quintaux en un seul lot.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux des [...]

Supplément.

recteurs du service de l'intendance du gouvernement de Paris, des 1er, 2e, 3e, 5e et 7e corps d'armée et des sous-intendances militaires des places susindiquées.

Châlons, le 19 février 1884.

L'intendant militaire directeur du service de l'intendance de la 6e région,

GACHET.

Ministère de la guerre.

5e DIRECTION. — POUDRES ET SALPÊTRES

POUDRERIE NATIONALE DE VONGES

COTE-D'OR

Le jeudi 13 mars 1884, à une heure et demie après-midi, à la mairie de Vonges, adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture de :

200,000 kil. de bois de bourdaine pour charbon à poudre, divisée en 4 lots de 50,000 kil. chacun, à livrer à la poudrerie de Vonges, pendant l'année 1884.

Le cahier des charges est déposé à la poudrerie de Vonges.

N° 25

Marine et Colonies.

Adjudication à Rochefort, le 6 mars 1884 :

Couvertures en laine gris beige et couvre-pieds.

Adjudication à Toulon, le 6 mars 1884 :

Brosses pour marins.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, sur les dépenses du matériel du ministère de la marine et des colonies, est supprimée à partir du 1er janvier 1884. (Article 23 de la loi de finances du 29 décembre 1882.)

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Rochefort et à Toulon, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies (bureau de la solde, etc.).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 8 juin 1883, MM. baron J. de Reinach, banquier à Paris, 20, rue de Murillo; baron J. de Soubeyran, député, demeurant à Paris, 49, rue de Montceau; J. Manigler, ingénieur, demeurant à Paris, 135, boulevard Magenta, et A. Piala, ingénieur, demeurant à Paris, 50, rue de Maubeuge, sollicitent une concession de mines de houille sur le territoire des communes de Vergongheon, Bournoncle, Azérat, Auzon et Saint-Ferréol-de-Cohade, arrondissement de Brioude.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord : la partie d'une ligne allant du clocher de Vergongheon à la tour de l'ancien château de Lubières, partie comprise entre les intersections de cette ligne avec l'axe du chemin de Chape-aux-Granges et à Azérat, point A, et l'axe du chemin de Brioude à Sainte-Florine, point B;

L'axe du chemin de Brioude à Sainte-Florine, depuis le point B jusqu'à sa rencontre avec le chemin de Brioude à Vergongheon, point C.

Le chemin de Brioude à Vergongheon, depuis le point C jusqu'au clocher de Vergongheon, point D.

A l'ouest : une ligne allant du point D au clocher de Bournoncle, point E.

Au sud : une ligne allant du point E à l'angle nord-ouest de la maison Admiral, dans le village d'Allevrier, point F.

A l'est : une ligne allant du point F au point A de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 18 kilomètres carrés 67 hectares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Cette demande est à la fois principale et partiellement concurrente aux demandes suivantes :

Demande d'extension de la concession des Barthes, des Airs et du Feu, formée à la date du 17 février 1883 par la Société anonyme des mines de houille de Brassac et affichée en vertu d'un arrêté préfectoral du 2 avril 1883 ;

Demande d'extension de la concession des mines de houilles de la Penide Mégecoste, formée à la date du 24 mai 1883 par la Société anonyme fermière de l'établissement thermal de Vichy;

Demande d'extension de la concession des mines de houille de Grigues et de la Taupe, formée à la date du 30 mai 1883 par la Société anonyme des houillères de la Haute-Loire;

Demande en concession de mines de houille, formée à la date du 31 mai 1883 par la Société anonyme des recherches houillères de Lubières et Rilhac.

Le préfet du département de la Haute-Loire,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois au Puy, à Brioude et dans les communes de Vergongheon, Bournoncle, Azérat, Auzon et St-Ferréol-de-Cohade.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera adressé au préfet de la Seine, pour qu'il le fasse afficher, pendant le même délai, dans les huitième et dixième arrondissements de Paris, où sont situés les domiciles des pétitionnaires.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Fait au Puy, le 2 janvier 1884.

Le préfet de la Haute Loire,

P. REIBELL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 24 mai 1883, M. Denière (Guillaume), agissant au nom et comme président du conseil d'administration de la compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy, société anonyme dont le siège est à Paris, rue Drouot, n° 4, sollicite, sur le territoire des communes de Vergongheon et de Lempdes, arrondissement de Brioude, une extension de sa concession de mines de houille de la Penide, Mégecoste et Lorme, instituée sur le territoire de la commune de Sainte-Florine, sur une étendue de 54 hectares, par une ordonnance royale du 13 juin 1827.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord : le chemin de Combe-Renard, à partir de sa rencontre avec le ruisseau de la Leuge, point A, jusqu'à sa rencontre avec le chemin d'Ardes à Champagnat, point B;

Le chemin d'Ardes à Champagnat, depuis le point B jusqu'au point où ce chemin cesse de délimiter les communes de Frugères et de Vergongheon, point C;

La continuation de la limite de ces deux communes depuis le point C jusqu'à sa rencontre avec le chemin de Charbonnier à Vergongheon, point D;

La limite A B forme l'une des limites sud-ouest de la concession de la Penide, Mégecoste et Lorme; les limites B C et C D forment la limite sud-est de la concession de Frugères.

A l'ouest : une ligne tirée du point D à l'intersection du chemin de Lempdes à Peyssanges avec la route nationale n° 102, de Clermont à Viviers, point E.

Au sud : la route nationale n° 102, de Clermont à Viviers, depuis le point E jusqu'à sa rencontre avec le ruisseau de la Leuge, point F.

A l'ouest : le ruisseau de la Leuge depuis le point F jusqu'au point A de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 1 kilomètre carré 68 hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée la redevance tréfoncière annuelle de un franc cinquante centimes (1 fr. 50) par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres par 100 mètres, de l'extension sollicitée.

Cette demande est à la fois principale et partiellement concurrente aux demandes suivantes :

Demande d'extension de la concession des Barthes, des Airs et du Feu, formée à la date du 17 février 1883 par la Société anonyme des mines de houille de Brassac et affichée en vertu d'un arrêté préfectoral du 2 avril 1883 ;

Demande d'extension de la concession de Grigues et de la Taupe, formée à la date du 30 mai 1883, par la Société anonyme des houillères de la Haute-Loire;

Demande en concession de mines de houille, formée à la date du 31 mai 1883, par la Société anonyme des recherches houillères de Lubières et de Rilhac;

Demande en concession de mines de houille formée à la date du 8 juin 1883, par MM. baron J. de Reinach, banquier à Paris, 20, rue de Murillo; baron G. de Soubeyran, député, demeurant à Paris, 49, rue de Monceau ; J. Manigler, ingénieur, demeurant à Paris, 135, boulevard de Magenta, et A. Piala, ingénieur, demeurant à Paris, 50, rue de Maubeuge.

Le préfet du département de Haute-Loire,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois au Puy, à Brioud et dans les communes de Vergongheon, Lempdes et Sainte-Florine.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera adressé au préfet de la Seine, pour qu'il le fasse afficher pendant le même délai dans le 9e arrondissement de Paris, où est situé le siège de la société demanderesse.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, et au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Fait au Puy, le 2 janvier 1884.

Le préfet de la Haute-Loire,

P. REIBELL.

Adjon, s' une ench., en la ch. des not. de Paris, le 11 mars 1884, d'un **HOTEL** *libre de location*, avec JARDIN et TERRAIN, à Paris (17e ar.), r. Legendre, 155, et r. Truzel, 38 et 40 Gaz, eau, sonnerie électrique Cont., 620 m env. M. à pr., 125,000 fr. S'adr. à Me SABOT, notaire, rue Biot, 3.

Etude de Me Ducrocq, avoué à Versailles, place Hoche, 8.

VENTE en l'audience des criées du tribunal civil de Versailles, le jeudi 6 mars 1884, à midi, en 3 lots, des **immeubles** ci-après, sis aux Metz, commune de Jouy-en-Josas :

1° **MAISON** sur la route des Metz à VERSAILLES. Mise à prix : 7 000 fr.

2° **PIÈCE DE TERRE** de 1 hect. 23 ares 64 centiares. Mise à prix... 3 000 fr.

3° **UNE GRANDE PROPRIÉTÉ** route du Cordon, belle vue sur la vallée de la Bièvre. Mise à prix.......... 25.000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

A Versailles : à Mes Ducrocq, Vatée et Nanset, avoués ; à Jouy-en-Josas, à Me Guétonny, notaire.

(Supplément)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 19 février.

Du sieur COUTOR (Eugène-François), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue de Bagnolet, 30.
M. Lévy, juge-commissaire.
M. Héosen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15050 du gr.)

Du sieur MILLET (Ernest-Auguste), marchand de vins, demeurant à Paris, boulevard Saint-Michel, 36.
M. Raffard, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 15051 du gr.)

Du sieur VUISCHARD (Alexandre Joseph), guillocheur, demeurant à Paris, rue du Temple, 76.
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15052 du gr.)

De la société en nom collectif E. LÉVY et L. DIEDISHEIM, connue sous la dénomination de SOCIÉTÉ DES ARTS DÉCORATIFS, ayant pour objet le commerce de bronzes et objets d'art, dont le siège est à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 13, composée de : 1° LÉVY (Élie), demeurant rue Taylor, 7, ci-devant, et actuellement boulevard Haussmann, 21; 2° et Lazare DIEDISHEIM, demeurant impasse Mazagran, 3.
M. Savoy, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15053 du gr.)

Du sieur LABITTE (Edmond-Albert), marchand de cuirs, demeurant à Paris, rue du Vertbois, 41.
M. Raffard, juge-commissaire.
M. Gantier, rue Thérèse, n. 13, syndic provisoire. (N. 15054 du gr.)

Du sieur CHAMPENOY, marchand de vins et charbons, demeurant à Paris, rue du Maine, 7, ci-devant, et actuellement rue des Entrepreneurs, 20.
(Ouverture, 29 janvier 1884.)
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15055 du gr.)

Du sieur DELATTRE, épicier, tenant spécialité de cafés, demeurant à La-Garenne-de-Colombes (Seine), commune de Colombes, rue du Centre, 77.
(Ouverture, 21 janvier 1884.)
M. Raffard, juge-commissaire.
M. Châle, 7, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15056 du gr.)

De la dame SAUTEUR (Hortense LAUZEL, épouse du sieur SAUTEUR), ayant tenu café-restaurant, demeurant à Paris, rue de Bruxelles, 26.
(Ouverture, 2 février 1884.)
M. Nay, juge-commissaire.
M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15057 du gr.)

Du sieur LAUNAY, fruitier-rôtisseur, demeurant à Paris, rue Félix-Hurez, 14.
(Ouverture, 29 janvier 1884.)
M. Ney, juge-commissaire.
M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15058 du gr.)

Du sieur H. GIANNINI, encadreur, demeurant à Paris, rue Vignon, 20, ci-devant, et actuellement Faubourg-Saint Honoré, 181.
(Ouverture, 29 janvier 1884.)
M. Raffard, juge-commissaire.
M. Châle, 7, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15050 du gr.)

De la société en nom collectif TINDEMANS et BAILLY, ayant pour objet l'achat et la vente en demi-gros et détail de tous vins et spiritueux, français et étrangers, ainsi que l'exploitation des fonds de commerce lui appartenant, avec siège à Paris, rue Albouy, 15, ladite société composée de : 1° Guillaume-François TINDEMANS, demeurant à Paris, rue Servan, 47; 2° Jules BAILLY, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 51, ci-devant, et actuellement rue Primatrice, 1.
(Ouverture, 30 juin 1884.)
M. Lévy, juge-commissaire.
M. Cousin, 76, boulevard Saint-Michel, syndic provisoire. (N. 15060 du gr.)

Convocations de créanciers

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur FRISON (Gustave), commissionnaire-expéditeur, demeurant à Paris, rue Montholon, 4 *bis*.
Entre les mains de M. Boussard, 4, rue de la Tâcherie, syndic de la faillite. (N. 14883 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 492 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur BERLIN, fabricant d'encres, demeurant à Montreuil-sous-Bois, ci-devant, rue de l'Ermitage, 1, et actuellement rue de l'Orme, 5, le 26 courant, à 10 heures. (N. 1891 du gr.)

À l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur MARMOUGET (Pierre), tailleur, demeurant à Paris, avenue du Maine, 10, le 26 courant, à 10 heures précises. (N. 14603 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat

REDDITION DE COMPTE

Du sieur ORDONNEAU (Alphonse-Marie), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, faubourg Saint-Martin, 249, le 26 courant, à 10 heures précises. (N. 13905 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

REDDITION DE COMPTE APRÈS CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

Du sieur : 1° RENZI (Antoine); 2° dame veuve BOTTERO (Angélina CASANOVA, veuve du sieur BOTTERO), ayant été associés de fait, pour le commerce des vins, à Paris, rue Chénier, 3, puis, rue de Maubeuge, 38, et enfin rue du Roule, 20, demeurant tous deux actuellement rue du Roule, 13, le 26 courant, à 10 heures précises. (N. 9127 du gr.)

Pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat PICARD.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 16 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 21 décembre 1883, entre le sieur Picard (Emmanuel), marchand à la toilette, demeurant à Paris, faubourg Saint-Martin, 75, et ses créanciers

Conditions sommaires.

Payement de 30 p. 100 en 5 ans, par 5mes, à partir de l'homologation. (N. 14397 du gr.)

Concordat COLINEAU.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 23 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 19 décembre 1883, entre le sieur COLINEAU (Laurent-Gabriel), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue de Verneuil, 23, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 15 p. 100 en 7 ans, à partir de l'homologation, savoir : 2 p. 100 les 6 premières années, et 3 p. 100 la 7e année. (N. 14226 du gr.)

Concordat SECOND.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 24 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 22 décembre 1883, entre le sieur SECOND (Pierre), marchand de chaussures, demeurant à Paris, avenue de la Grande-Armée, 49, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 30 p. 100 en 5 ans, par cinquièmes, d'année en année, à partir de l'homologation. (N. 13877 du gr.)

Concordat CHAVARD.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 28 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 17 décembre 1883, entre le sieur CHAVARD (Charles-Auguste), tenant bazar à Paris, rue de Clichy, 80, demeurant même ville, rue de Bruxelles, 30, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 25 p. 100 en 5 ans, par cinquième, à partir de l'homologation. (N. 12521 du gr.)

Concordat BOUVIER.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 21 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 13 décembre 1883, entre le sieur BOUVIER (André-Aristide), ayant fait le commerce de verrier, sous le nom de BOUVIER et de BOUVIER BRUNON, à Paris, rue Péclet, 3, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 40 fr. p. 100, savoir 10 p. 100 3 mois après la reddition de compte du syndic, 10 p. 100 un an après le premier payement, 10 p. 100 un an après le deuxième payement, 10 p. 100 un an après le troisième payement, à partir de l'homologation. (N. 13195 du gr.)

Concordat DOUARD

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 17 février 1884, lequel homologue le concordat passé le 20 décembre 1883, entre le sieur DOUARD (Lucien-Hilaire), entrepreneur de transports, demeurant à Paris, rue Riquet, 25, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Payement de 25 p. 100 en cinq ans, par un cinquième, de l'homologation. (N. 14177 du gr.)

Concordat PICHARD

(Art. 531.)

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 9 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 19 novembre 1883, entre le sieur PICHARD, membre de la société en nom collectif et en commandite M. GUYNET et Cie (en liquidation), ayant eu pour objet le commerce des toiles et des batistes, l'exploitation d'une fabrique de ces articles à Cambrai et la représentation d'une maison du même genre fondée à Belfort (Irlande), dont le siège était à Paris, rue du Sentier, [illegible] et qui était composée de : 1° Marie-Maurice GUYNET, demeurant rue Lafayette, 89; 2° Hippolyte-Antoine PICHARD, demeurant à Asnières; 3° et un commanditaire et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Le sieur Pichard abandonne ses droits personnels dans l'actif de la société M. Guynet et compagnie. (N. 12382 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *9 février 1884*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal reporte et fixe définitivement au *deux novembre 1881*, la date de la cessation des payements de la Société anonyme dite COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE MARSEILLE, au capital de 4,000,000 fr (en liquidation) ayant eu pour objet l'établissement et l'exploitation de lignes d'omnibus et de tramways dont le siège était à Paris, rue de Provence, [illegible], avec sièges d'exploitation à : 1° Marseille, [illegible] Prado; 2° Nîmes, route d'Arles; [illegible] Nice, chemin Saint-Barthélemy; [illegible] Montpellier, route de Nîmes; [illegible] Toulon. (N. 12466 du gr.)

D'un arrêt rendu par la [illegible] chambre de la Cour d'appel de Paris, statuant sur l'appel interjeté d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, déclaratif de la faillite du sieur BRIANNE, [illegible] marchand de nouveautés, à Paris, rue de Rivoli, 154,

Il a été extrait ce qui suit :

La cour, met l'appellation et [illegible] dont est appel à néant,

Émendant, décharge l'appelant des condamnations contre lui prononcées,

[illegible]

Dit qu'il n'y a lieu de prononcer la résolution du concordat obtenu par BRIANNE, le 2 juin 1869, de [illegible] déclarer à nouveau en état de faillite.

Ordonne que le syndic nommé à la faillite du sieur Brianne cessera ses fonctions et rendra son compte s'il y a lieu. (N° 9132 du gr.)

AVIS

Le conseil d'administration de la compagnie anonyme des **SALINES DE DAX** a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi 29 mars prochain, à trois heures, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Spectacles du Jeudi 21 Février.

péra (2,200 places). — Relâche.

héâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/» — Le Mariage de Figaro : Laroche, Coquelin cadet, Thiron, Barré, Garraud, Roger, Villain, de Féraudy, Joliet ; Mmes Jouassain, Tholer, Rosa Bruck, Muller, Marsy.

péra Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4 — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot ; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevallier.

léon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Duflos, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Baréty. — Le Roman d'une heure.

héâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Lucrezia Borgia, de Donizetti : Gayarre, Maurel ; Mmes de Cepeda, Tremelli.

riétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

udeville. — Relâche.

mnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

âtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Samnay, Berthier, Guyon.

ais-Royal (550 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

uveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

naissance (1,200 places). — 8 h. »/». — La Petite Marquise (1re représentation), de Meilhac et Halévy : Baron, Noblet ; Mme Magnier. — Nichette.

ffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Becker.

te-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

bigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

té (3,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,500 places). — 8 h. 1/2 — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4 — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Maret, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Aujourd'hui jeudi, réouverture de la Renaissance avec la Petite Marquise et le Passé de Nichette.

Voici la distribution :

De Kergazon	MM.	Baron
De Boisgommeux		Noblet
Le chevalier		Chamsroy
Joseph		Revel
Le père Turquet		Dupuis
Mouche		Alexis
Urbain		Georges
La marquise de Kergazon	Mmes	Marie Magnier
Martine		Marie Dumont
Georgette		Descorval
Juliette		Netty
Une femme de chambre		Ketty.

Demain vendredi, au Vaudeville, première représentation de la Flamboyante, comédie en trois actes, de MM. Paul Ferrier, Albin Valabrègue et Félix Cohen.

Samedi, aux Bouffes-Parisiens, reprise de Madame Favart.

MM. Gaston Briet et Cerfberr ont lu hier, au théâtre Déjazet, une pièce en un acte : le Coup du lapin.

M. Gaston Briet est fils du directeur du Palais-Royal, ce sont ses débuts dans la carrière dramatique.

Le chef de service : VANDAL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 20 Février 1884

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		78 50
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		80 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		88 50
Huile de Lin, en fûts		54 ..
Huile de Lin, en tonnes		56 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. .. à	46 ..
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. .. à	53 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... .. à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat de sortie		40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie		12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	45 .. à	44 50
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	40 ..
Farines supérieures, disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		90 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata		98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 13/16 — 1 h., 101 13/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 55 — Monnaie, 80 55
Chem. de fer Autrich. 308 50 | Crédit Autrich. 312 50
Change sur Londres.... Demande, 121 70. — Offre, 121 80
Lots 135 75 | Napoléon 9 63

VALEURS DE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½%	Amsterdam	206⅛.. à 206⅝..	205⅞.. à 206⅛ et 4..%
4..%	Allemagne	122⅛.. à 122⅜..	121⅞.. à 122⅛ et 4..%
5..%	Vienne	205⅜.. à 206....	205¾.. à 206.. et 4..%
5..%	Barcelone	485.... à 486....	485.... à 486.. et 4..%
5..%	Madrid	485.... à 486....	485.... à 486.. et 4..%
6..%	Lisbonne	545.... à 546....	545.... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241.... à 242....	241.... à 242.. et 4..%
4..%	New-York	514.... à 515....	513.... à 515 moins 3%
.....	Stockholm	136.... à 137....	136.... à 137.. et 4..%

VALEURS DE NÉGOCIANT A VUE.

3½%	Londres	25 21.. à 25 26..	25 21.. à 25 26.. 3½%
	d° Chèque	.. .... à	25 22½ à 25 27½ .....
3½%	Belgique	pair à ⅛ p	1/16 p à 3/16 p. m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 b à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p —5%
5..%	Italie (or)	1/16 b à ⅛ p	⅛ p à ⅛ p —5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. —3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à onze mois.... ½ %
De six mois à onze mois... 1 % — A un an.... 1 ½ %
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 %.. — Avances, 4%..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1.. à ... 0/00 prime
Argent d° à 1000/1000, d° 218 fr. 89.	142 50 à 147 50 0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicains	4 55.. à 4 57..
Souverains anglais	25 18.. à 25 23..
Banknotes	25 20.. à 25 25..
Aigles des États-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. à 24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

Digitized by Google

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Mercredi 20 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %..................	76f95 90 85 80 75 80 75 80 95 76f 76f10 20 76f30	en liq. / fin ct.	75 80	76 07½	75 70	76 05	76 ..	75 95
			1re liq. c			76 25	76 20 d50		
			1re fin c	76 40	76 30 d25				
			1re fin p				76 65 d50		
			1re fin p		76 80 d25		.. d37		
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500 f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953).	77f35 30 25 20 10 05 77f 77f20 30 35	en liq. / fin ct.	77 ..	77 27½	76 97½	77 20	77 35	77 20
			1re fin c		77 25 d25		78 .. d50		
avril 84	3 % amortissable, 1884......	76f30 25 20 10 76f 76f10 30	en liq. / fin ct.	76 ..	76 30	76 ..	76 20	76 30	76 25
sept. 83	4 %..................	98 55..................	en liq. / fin ct.					99 ..	98 ..
sept. 83	4 ½ %..................	107 106 90..................	en liq. / fin ct.					107 20	110 ..
févr. 84	4 ½ % 1883..................	105 30 25 22½ 20 25 30 35 40 50 60 50	en liq. / fin ct.	105 25	105 50	105 15	105 45	105 35	105 35
			1re fin c			105 50	105 55 d50		
			1re fin c	105 85	105 55 d25				
			1re fin p			106 25	105 97½		
			1re fin p		106 45 d25				
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23..................						0 25	
....	Report. Mexicain (prom. de rentes).							0 20	
....	d° (bulletins négociables).							13	
	Bons du Trésor								
sept. 83	d° 4 %, éch. 1er sept. 84 (c. de 500 f.)	[illegible] .. Coup. de 5000f						507 50	
....	d° (c. de 1000 f.)	1018 .. Coup. de 10000f						1016	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, (c. de 500 f.)	.... Coup. de 5000f						500	
....	d° (c. de 1000 f.)	.... Coup. de 10000f						507 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, (c. de 500 f.)	.... Coup. de 5000f						503	
....	d° (c. de 1000 f.)	.... Coup. de 10000f						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr. r. 500 f., amort. fins. 1889, t. p.	506 25	en liq. / fin ct.					507 50	475 ..
déc. 83	d° amort. fins. 1907, t. p.	501 50 501	fin ct.					501	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5 %, ém. 74-75, r. 500f	517 50 516 75 516 50..	fin ct.					515 50	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dept Seine, obl. 4 %, 57, r. 225f, t. p.	249 75						249 75	
sept. 83	Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t. p.	514 512	fin ct.					515	330 ..
févr. 84	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t. p.	515 511 516	fin ct.					516 ..	447 50
janv. 84	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t. p.	403 402 400 25 403 ...	fin ct.					402 ..	
janv. 84	Ville de Paris d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t. p.	391 50 392	en liq. / fin ct.					392 ..	398 75
d°	d° d° quarts r. 100 f.	114 50 114 75 115 114 50						115 50	
....	d° séries sorties (unités)							500	
....	d° d° (séries ent.)		en liq.					(000)	
oct. 83	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t. p.	511	fin ct.					512 ..	526 25
oct. 83	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t. p.	512 511	en liq. / fin ct.					512 75	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t. p. (gar., pay. par Et., ex-d'imp.)	523 522 75..................	1re fin c / fin ct.					522 50	496 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. à 400 fr., tout payé..........	362 361 50 362 362 50 362 75 363	en liq. / fin ct. / 1re fin c		.. d5f		.. d10	363 50	383 75
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)	....	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		.. d20 / d25		.. d10 / d10	424 25	480 ..
juin 82	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives)	....	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10	372 50	720 ..
....	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)	....	en liq. / au 29 / 1re au 15		d10		d10	262 50	625 ..
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5150 5160	en liq. / au ct. / 1re fin c / 1re fin p	5145	d20 / d20	5140	d20 / d10	5140 ..	5150 ..
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés........ (nominatives)	517 50 518 75 520..	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	517 50	d10 / d20		d10 / d10	518 75	520 ..
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé........ (ex-coup. 23)	830 835 827 50 825 830 825 830 835 840 832 50 835	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	825	d20 / d10	835	d10 / d20	833 75	835 ..
mai 83	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés........ (nominatives)	443 75	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10	442 50	440 ..
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11).	400..................	en liq. / au 29 / 1re au 15		d5f		d10	400 ..	550 ..
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés.....	432 50	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10	430 ..	440 ..
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57).......	935	en liq. / au 29 / 1re au 15		d10		d20	940 ..	960 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départem. de Constantine, 5 %, 1879.	....	
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.	109 ..	
Beziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.	...	
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %..........		
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr..	103 ..	
d° 4 %, 1881, remb. 500 fr..	481	
Constantine (ville), 78, 5 %, r. [illegible]	..	
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.	109 50	
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.	105 ..	
d° 1868, 4 ½ %, r. 500 fr.	504 ..	
d° 1877, 4 ½ %, r. 500 fr..	...	
Lyon (ville de), 80, 3 %, r. 100 f., t. p.	96 .	
Montpellier (ville de), 1882, 4 ½ %, remb. 500 fr., tout payé........	..	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	66	
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 fr.	....	
Versailles (ville de) 5 %, r. 500 fr..	...	
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 fr. p.		
Assur. financière, r. 2500 fr., t. p.	168	
Le Cercle-Incendie, a. 500 f., 125 f. p.	...	
La Clémentine, act. 500 fr., 125 fr. p.	...	
La Foncière (transp.), a. 500 f., 125 p.	...	
Le Monde (marit.), a. 500 fr., 125 f. p.	...	
d° (incendie), a. 500 fr., 200 f. p.	...	
Le Phénix (incendie), tout payé...	...	
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 187 50 p.	...	
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.	...	
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.	...	
Urbaine Seine (incend.), a. 500 f., 125 p.	...	
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.).	...	
d° (vie), a. 500 f., 125 p. (nom.).	160	
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.).	...	
d° (maritimes), 5000f p. (nom.).	...	
d° (vie), tout payé (nominat.)	...	
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.	...	
Caisse Paternelle (vie), a. 500f, 125 p.	...	
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	...	
La Confiance (inc.), a. 500 f., 200 f. p.	...	
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.	...	
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	...	
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)...	...	
La France (vie), 1000f, 250 p. (nom.).	...	
Le Monde (vie), act. 500 f., 125 f. p.	...	
La Nationale (incendie) (nominat.).	...	
La Nationale (vie), (nominatives)..	...	
Le Nord (inc.), act. 1000 fr., 250 f. p.	...	
Le Nord (vie), act. 1000 fr., 250 f. p.	...	
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)	...	
Le Phénix (vie), 1000 f. p. (nom.).	...	
La Protectrice (assur.), a. 500 f., 125 p.	...	
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.	...	
La Providence (inc.), 250 f. p. (nom.)	...	
La Providence (vie), a. 1000 f., 250 p.	...	
Réassur. [illegible] (inc.), 700 f. p.	...	
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.	...	
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p...	...	
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)	...	
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.	...	
L'Union (inc.), 1250 fr. p. (nomin.).	...	
L'Union (vie), (nominatives)........	...	
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.	...	
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.	...	
d° d° tout payé.	...	
Annuités d'Aire à la Bassée........	...	
d° d° 5me..........	...	
Annuités d'Arles à Bouc........	..	
Annuités Canal des Ardennes.....	..	
Annuités Canal de la Somme......	..	
Annuités Navigation de l'Oise..	..	
Annuités Canal de Roanne à Digoin	..	
Bons [illegible]-St-Denis 5 %, r. 500f, t. p.	..	
Bons de Liquid. du Canal St-Martin	...	
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.	..	
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1400	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	[illegible]	
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	[illegible]	
Annuités des Trois Ponts........		
Pont, Port et Gare de Grenelle..		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	31[illegible]	
Midi d° act. de jouiss.	[illegible]	
Nord d° act. de jouiss.	[illegible]	
Orléans d° act. de jouiss.	[illegible]	
Ouest d° act. de jouiss.	415	
Alais-Rhône-Méditer., Cie Ch. de fer et Navig., act. 500 f., t. p. (ex-c. 7)	28 75	
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.)	....	
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.)	....	
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.	....	
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.	....	
Colonies françaises (Cie des ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr...	....	
Croix-Rousse[illegible], a. 500f, t. p.	....	
Dombes et [illegible], a. 500f, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)		
Médoc, act. 500 fr., tout payé.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 20 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours préc. Compt.	Cours préc. Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 2)	443 75	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f		d10 / d20	445 ..	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.		en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d20 / d20		d10 / d10	2 25	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d10		d10 / d5f	201 25	245 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	492 50 491 25 490 ...	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d10		d10 / d10	492 50	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		au 29					350 ..	330 ..
janv. 84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1230 1227 50 1225 1230 1235 1230 1226 25 ..	en liq. / fin ct. / 1re fin c. / 1re fin c. / 1re fin p. / 1re fin p.	1217 50	1230 / d10 / 1222 50 d20 / d40 / 1245 d20	1215 / 1230	1227 50 / 1235 d10 / d20 / 1200 d10 / d5f	1227 50	1227 50
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	508						508 ..	
d°	10mes 4%, remb. 100 fr.	110 50 110						110 75	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	552 50						552 50	
d°	10mes 3%, remb. 120 fr.	118 ..						115 75	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	509 50						508 50	465 ..
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	455 452 50						452 50	397 50
mai 83	d° 5es 3%, r. 100 fr.	103						102 50	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	502 50 503 75 505	fin ct.					502 ..	453 75
févr. 84	foncières 1877, 3%, r. 400f, t.p.	343 344	fin ct.					344 ..	358 75
sept. 83	communales 79, 3%, r. 500f, t.p.	448 447 446	fin ct.					447 ..	
nov. 83	foncières 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	444 50 444 443 442 50	fin ct.					444 50	458 75
sept. 83	communales 80, 3%, r. 500 f., t.p.	446 444 50	fin ct.					444 50	
janv. 84	foncières 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 339 25 339 50 339..	en liq. / fin ct. / en liq.					339 ..	
janv. 84	d° d° 240 f. payés	338 337 50	fin ct.					338 ..	
janv. 84	Banque hypothéc. de France, obl. rappt 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 380 fr.	388 390	fin ct.					388 ..	
févr. 84	d° libérées	390	fin ct.					391 25	
sept. 83	d° 3%, 1881, remb. 500 fr., t.p.	339 339 25	fin ct.					339 ..	
févr. 84	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représentation des avances faites par l'État)	133	en liq. / fin ct.					133 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	510	au 15					512 50	452 25
nov. 81	Crédit général Français, a. 500 f., tout payé, nos 1 à 88000	175	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d10		d10 / d10	175 ..	175 ..
nov. 83	Crédit industel et commerc. (Soc. gén. dép., a. 500 f., 125 p. (nom.)	675	en liq. / au 15					670 ..	737 50
sept. 83	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq. / au 29					675 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	550 547 50	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	548 75	d10 / d5f		550 .. / d10 / d10	552 50	550 ..
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	325 322 50 320 317 50 320	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	325 ..	d5f / d10		d10 / d20	325 ..	325 ..
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. des), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. / au 15					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155 152 50 150	en liq. / au 29 / 1re au 15		d5f		d10	155 ..	230 ..
janv. 84	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)		en liq. / au 29 / 1re au 29		d10		d10	350 ..	380 ..
oct. 83	Société gén. pr développt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	480 ..	d5f / d5f		d10 / d10	485 ..	480 ..
juill. 83	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / 1re au 15		d5f		d10	440 ..	440 ..
nov. 83	Banque commerciale et Industrle, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)		en liq. / au 15 / 1re au 15		d5f		d10	415 ..	400 ..
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)		en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	563 75	565 .. / d10 / d10	562 50	565 .. / d10 / d10	565 ..	566 25
1.......	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)		en liq. / au 29 / 1re au 29		d5f		d10	295 ..	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / au 15 / 1re au 15		d5f		d10	432 50	487 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10	28 75	325 ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., nos 1 à 70,000 (ex-coup. 16) t. p.	400 401 25	en liq. / au 15 / 1re au 15		d20		d10	401 25	410 ..
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255 253 75	en liq. / au 15 / 1re au 15		d5f		d20	262 50	292 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	435	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f		d10 / d10	435 ..	440 ..
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500f, 125f p. (nom.)		en liq. / au 15					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	290 288 75 287 50 286 25 289 282 50	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	287 50	290 .. / d5f / d5f	280 ..	285 .. / d10 / d10	290 ..	290 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Méridionaux fr., a. 500f, t.p. (ex-c. 4)		
Mézidon à Dives, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4f ..r. 500f t.p.		
d° act. de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t.p.		
Ouest Algérien, a. 500 f., t.p., r. 600 f.	497 50	
Parisiens (Tr.-N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	15 ..	
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-Grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., tout payé		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sendre (Ch. de fer de la), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. Dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	20 ..	19 ..
Versailles (rive gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
d° d° act. 500 fr., t. p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200 f., t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rest), r. 500 f., t.p.	340 ..	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)	2160 ..	2150 ..
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
B. franç. du Commerce, a. 500 f., 250 p.		
B. de Consign., a. 500 f., 250 p. (c. 3)		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., a. 500 fr. 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. nos 1 à 60000 (au porteur)		
d° nos 60001 à 140000 (nom.)		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312 f. 50 p. (ex-c. 8)		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 p.		
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f34 à v.	390 ..	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Cptr Com. et Ind., a. 500f, 375f p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.		
Sous-Compt. des Entrepts (ex-c. 33)	265 ..	262 50
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t.p.	127 50	
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	12 ..	
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t.p.	60 ..	55 ..
Docks et Entr. Havre, a. 100 fr., t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 200 p.		
Entrep. libres P.-L.-M., a. 500 f., t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 375 p.	490	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, actions 500 fr., t.p.		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 16)		
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie cent. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	295 ..	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	365 ..	
Gaz d'huile (Soc. intérle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 25/3 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1125 ..	1115 ..
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, t.p. (ex-coup. 18)		
d° act. 500 fr., 2e série, t.p.		
Abuo (Houillères et f.), act. de 1/5000e		
Aujon-St-Nazaire (mines), a. 500f, t.p.		
L'Arborèse, act. 500 fr., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houil. et métal.), a. 500 f., t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	280 ..	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, a. 1,000 fr., t.p.		
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 20 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Reims Fonrière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	415	en liq. / au 15 / P^ au 15		d5'		d10	417 50	437 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 8)	420	en liq. / au 15 / P^ au 15		d5'		d10	430 ..	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., 6 % gar. par l'État, a. 500 f., r. 600 f., t.p.	500	en liq. / fin ct.					500 ..	502 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé		en liq. / fin ct.					6 50	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t.p. (gar. de l'État, conv. du 30 juin 1880)	570	en liq. / fin ct. / P^ fin c.		d5'		d10	570 ..	560 ..
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	735 736 25 737 50 740	en liq. / fin ct. / P^ fin c.					735 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1212 50 1210 1215 1217 1218 75 1208 75 1207 50 1217 50 1222 50 1220	en liq. / fin c.	1210 ..	1222 50	1207 50	1222 50	1213 25	1215 ..
			P^ fin c.		d10	1227 50	1232 50 d10		
			P^ fin p.		d20		d10		
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	1110 1107 50 1105 1110 1112 50	en liq. / fin ct.	1105 ..	1112 50	1105 ..	1110 ..	1110 ..	1112 50
			P^ fin c.		d20		d10		
			P^ fin p.		d20		d10		
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 55)	1700 1697 50 1696 25 1695 1690 1695 1697 50 1698 75 1705 1700	en liq. / fin ct.	1685 ..	1705 ..	1687 50	1705 ..	1695 ..	1695 ..
			P^ fin c.		d20		d10		
			P^ fin c.		d20		d10		
			P^ fin c.		d50				
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1267 50 1265 1263 75 1270 1272 50 1275	en liq. / fin ct.	1262 50	1267 50	1255 ..	1265 ..	1265 ..	1262 50
			P^ fin c.		d20		d10		
			P^ fin p.		d20		d10		
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)	528 75	au 15				d5'	528 75	465 ..
oct. 83	Ouest, actions 500 fr., tout payé	815 830 50 817 50	en liq. / fin ct. / P^ fin c.		d20		d10	812 50	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	525	en liq. / au 29 / P^ au 15		d10		d10	525 ..	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	590 592 50 587 50	en liq. / au 15					590 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)	417 50 415 422 50	en liq. / au 29					422 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	512 50	en liq. / au 29 / P^ au 15		d5'		d10	515 ..	542 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 29		d10			410 ..	400 ..
nov. 83	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.		en liq. / au 15					390 ..	405 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1400 1395 1390 1385 1390 1395 1400	en liq. / au 29	1390 ..			1397 50	1400 ..	1397 50
			P^ au 29		d20		d20		
			P^ au 15		d20		d5		
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	485 483 75 482 50 485	en liq. / au 29	487 50				482 25	487 50
			P^ au 29		d5'		d10		
			P^ au 15		d5'				
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695	au 29					695 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1178 75 1170	en liq. / au 29					1175 ..	1175 ..
			P^ au 29		d20		d20		
			P^ au 15		d10		d50		
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	590	en liq. / au 29 / P^ au 15		d5'		d10	587 50	500 ..
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 29					900 ..	910 ..
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	440 441 25 442 50	en liq. / au 29					440 ..	440 ..
			P^ au 29		d10		d5		
			P^ au 15				d10		
janv. 84	Canal interocéanique (Cie universelle), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 5.)	498 75 500	en liq. / au 29	498 75			497 50	498 75	497 50
			P^ au 29		d20		d10		
			P^ au 15		d5'				
			P^ au 15		d20		d10		
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 50)	2025 2020 2025 2030 2035	en liq. / au 29	2025 ..	2032 50	2015 ..	2028 75	2025 ..	2022 50
			P^ au 29		d100	2045 ..	2037 50 d20		
			P^ au 29		2045 .. d50	2060 ..	2055 .. d10		
			P^ au 29		d40		d10		
			P^ au 15		d100	2070 ..	2085 .. d20		
			P^ au 15		2050 .. d50		d10		
			P^ au 15		d40				
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1157 50 1160	en liq. / au 29					1165 ..	1155 ..
			P^ au 15		d20		d10		
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	700 705 710 700	en liq. / au 29	700	d20		705 d10	700 ..	700 ..
			P^ au 29		d5'		d10		
			P^ au 15		d20		d10		
sept. 83	d° Bons trent. 3 %, r. 125 f.	139 138 50	au 29					138 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvrt des 15 % attrib. au gouv. Égyptien). (coup. 2 estamp.)	1240 1242 50 1245 1247 50	en liq. / au 29	1235			1245 ..	1235 ..	1232 50
			P^ au 29		d50		d10		
			P^ au 15		d20		d20		
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. / au 29					241 25	250 ..
			P^ au 15		d5'		d10		
			P^ au 29		d5'		d10		
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	180 185	en liq. / au 29					175 ..	181 25
			P^ au 15		d10		d5'		
			P^ au 29		d10				
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3 %). Négociations change fixe 25 fr. 20	102	en liq. / au 15					100 %	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5 % conv.), nég. ch. fixe 2 f. 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					66 %	.. ..
	d° 1000 fl.		au 15					66 %	65 %
	d° 10000 fl.		P^ au 15					65 %	.. ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Graigola Merthyr (Cie), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouissance	490	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500 f., 400 p.		
d° act. 500 fr., t.p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	832 50	830 ..
Penarroya (Soc.), act. 500 f., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 fr., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (min. d'arg.), a. 500 f., 250 p.		
Vignaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-coup. 39		
Loire (At. et Chant.), a. 500 fr., t.p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500 f., t.p.	190	
Cail et Cie (Soc. des anc. établiss.), act. 500 fr., t.p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500 f., t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500 f., t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	515	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 2)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500 f., t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	485	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 30000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cyp. Fabre et Cie (Cie), a. 500 f., 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500 f., t.p.	125	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	670	665
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, act. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 f., t.p.	77	
Voitures à Paris, act. de jouissance	170	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f., t.p.		
Touage de Conflans, a. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 f., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	345	
Annuaire D.-Bot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, act. 500 f., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500 f., t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500 f., 375 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., tout p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.		
d° Malétra (pr. chim.), a. 500 f., t.p.	60	
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 26)	1000 ..	997 50
Soc. fonc.-agric. B.-Pampas, 500 f., t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500 f., t.p.	240	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500 f., t.p.	400	
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Impr. et Libr. Chaix, act. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.		
Lits militaires, act. 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Cie), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500 f., t.p.		
d° 375 fr. payés		
Pantographie Voltaïque, a. 500 f., t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	390	
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500 f., t.p. (ex-c. 30)		
d° act. de jouissance		
Sénégal, côte O. d'Afr., a. 500 f., 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 f., t.p.		
Télé. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500 f., t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés	436 25	
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500 f., 250 p.	256	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500 f., t.p.		
d° (Cie Parisienne), a. 500 f., 400 p.	230	227 ..
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	139 75	137 ..
Bône-Guelma et prol., 3 %, r. 500 fr.	335 ..	330 ..
Bordeaux à la Sauve, 3 %, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3 %, remb. 500 fr.		
Bressans, 5 %, rembours. 500 fr.		

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 20 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% (or),		en liq.						
oct. 83	nég. ch. fixe 2f50. Obl. 200 fl.	86f50	au 29	85 92½				88 30	83 25
....	dº 1000 fl.	85f 60 80 95	1er au 29		d50		d50	85 40	83 25
....	dº 10000 fl.		1er au 15		d5f		d10	85 25	....
			en liq.						
nov. 83	Belgique, 4%		au 29					106 15	106 80
			en liq.						
févr. 84	dº 4%, 1880, 2e Série		au 29					103 90	....
			en liq.						
nov. 83	dº 3%, 1873		au 29					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.						
	de la Daïra Sanieh		au 29					335 ..	300 ..
	Contrat 12 juil. 77 et loi 17 juil. 80.		1er au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d10		
nov. 83	Égypte. Dette unif., nouv. oblig.		en liq.						
	7%, remb. 500 fr.	335 50 336 335 25 336	au 29	335 ..			336 25	336 25	337 50
	(Décr. 1er nov. 76, et loi 1er juil. 80)	336 50	1er au 29		d5f		d10		
....	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d5		
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.						
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	461 25	au 29					460 ..	455 ..
.....	Grosses coupures		1er au 29		d5f		d10		
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.						
	5%, 1878, tout payé		au 29					445 ..	447 50
.....	Grosses coupures		1er au 29		d5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f).	60f 59 75 60f	au 29	60 25			60 20	60 15	60 20
....	Grosses coupures		1er au 29		d25		d50		
			en liq.						
janv. 84	dº 4%, Int. (nég. ch. fixe 1 f.).		au 29					60 ⅛	....
....	Grosses coupures		1er au 29						
janv. 84	dº 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.						
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	489 75 488 487 50	au 29					491 25	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. rembours. 500 fr.	520	au 29					520	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. 5f)							118	....
....	dº Petites coupures							118 ½	....
janv. 84	dº Consolidés 4%							128	....
	dº Petites coupures							128 ..	....
févr. 84	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f		au 29					410 ..	442 50
			en liq.						
janv. 84	dº 1881, 5%	337 50 340 337 50	au 29					340 ..	357 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		1er au 29						
	(nég. ch. fixe 2 f. 50).		en liq.						
....	Obl. 100 fl., t. p.	102 102 50 75 50	au 29					102 ..	
....	dº 500 fl., t. p.	102 102 50 75 50	1er au 29		d1f		d50	102 ..	98 ..
....	dº 1000 fl., t. p.	102 102 50 75 50	1er au 15		d25		d50	102 ..	
....	dº 10000 fl., t. p.							103 30	
janv. 84	dº 4%, 81, or nég. ch. 2f50.								
....	Obl. 100 fl., t. p.	76 90 50 40 25	en liq.					77	
....	dº 500 fl.	75	au 29					75 40	76 90
....	dº 1000 fl.	75 40						75 50	
....	dº 10000 fl.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4½% (négociations change fixe 2 fr. 50).		au 29					96 ..	
			en liq.						
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 29	92 40	92 50	92 35	92 50	92 20	92 35
....	dº coup. 500 fr.		1er au 29		d1f				
....	dº coup. 100 à 500f excl.	92f 30 40 30 25 40 45	1er au 29	92 60	92 65 d25		d50		
....	dº coup. 50 fr.	50	1er au 15		d1f				
....	dº c. au-dessous de 50 fr.	92 25 20	1er au 15	93 ..	93 05 d25	92 90	92 60 d50	92 40	
oct. 83	dº 3%		au 29					57 ..	47 50
oct. 83	dº obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f	297 296 50	au 29					298	
juil. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 29					11 ⅝	15 87½
juil. 75	dº dº 5%, tout payé		au 29					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-58-60-62-63-67-69 (nég. ch. fixe 5f625)		au 29					50 ⅛	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	93	au 29					93 ..	88 75
janv. 84	dº oblig. d'État 6%, 1890,		en liq.						
	rembours. 500 fr.		au 29					101 ⅛	
nov. 83	Russe 1822, 5% (nég. c. fixe 25f20),		1er au 29						
	t. p. Obl. de 50 liv. st.	87 ⅛	au 29					87 ⅛	
....	dº de 100 liv. st.	87 87 ⅛ ⅛						87 ⅛	90 ..
....	dº de 500 liv. st.	87 87 ⅛						86 ⅞	
....	dº de 1000 liv. st.	87 87 ⅛						86 ⅞	
févr. 84	dº 1870, 5% (nég. c. fixe 25f20),		en liq.						
	t. p. Obl. de 50 liv. st.	87	au 29					87	
....	dº de 100 liv. st.	87	1er au 29		d1f			87	89 ..
....	dº de 500 liv. st.							87	
....	dº de 1000 liv. st.							86 ⅞	
... 83	dº 1873, 5% (nég. c. fixe 25f20),		en liq.						
	t. p. Obl. de 50 liv. st.		au 29					85 ⅛	
....	dº de 100 liv. st.		1er au 29		d1f			85 ⅛	92 ⅛
....	dº de 500 liv. st.							85 ⅛	
....	dº de 1000 liv. st.						d10	85 ⅛	
... 83	dº 1875, 4½% (nég. c. f. 25f20),		en liq.						
	t. p. Obl. de 50 liv. st.		au 29					80 ⅛	
....	dº de 100 liv. st.	80 ⅛						80 ⅛	80 ..
....	dº de 500 liv. st.	78 ⅛ ⅛						78 ⅛	
....	dº de 1000 liv. st.							78 ⅞	
... 84	dº 1877, 5%, remb. au pair en		en liq.						
	37 ans. Obl. de 500 fr.	93 50	au 29					93 50	93 25
....	dº de 2500 fr.	93 40 93	1er au 29		d1f		d50	93 40	88 25
....	dº de 12500 fr.	93 40 10	1er au 15		d1f		d50	93 75	
... 84	dº 1878, 5% (2me empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. c. fixe 4f. Obl. de 100 r.		au 29					57 625	61 40
....	dº de 1000 r.		1er au 29		d1f		d50	57 625	
... 83	dº 1879, 5% (3me empr. d'Orient),		en liq.						
	nég. c. fixe 4f. Obl. de 100 r.		au 29					56 25	55 50
....	dº de 1000 r.		1er au 29		d1f		d50	56 25	
... 83	dº 1881, 5%, obl. intérieures		en liq.						
	amortissables		au 29					235 ..	242 50
	Grosses coupures		1er au 29						
... 84	Obligations hypot. de l'État Serbe,		en liq.						
	5%, obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	au 29					381 25	405 ..
... 84	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.						
	obligations 500 fr., tout payé	485 482 50 480 485	au 29		d10			486 25	485 ..
... 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
...	coup. de 125 fr.		au 29						
...	coup. de 62 fr. 50	8f 70	1er au 29		d25		d50	8 75	8 70
...	coup. de 12 fr. 50		1er au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
... 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t. p.	50f 49f	au 29					[illegible]	[illegible]
...	[illegible], remb. 500 fr., t. p.	60	au 29					59 50	70 ..
...	Grosses coupures								

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr	...	...
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24)	29 50	...
dº Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9)	37 25	...
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f	...	...
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.	...	...
dº 3% nouveau, remb. 500 fr.	...	...
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr	...	...
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	325 ..	323 ..
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr	575 ..	570 ..
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	357	356
dº nouveau, dº	358 50	358
Ardennes, 3%, r. 500 f. dº	357 ..	355 ..
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	...	...
dº r. 625 fr. (int. g. par l'État).	...	...
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.	...	...
Grande ceinture de Paris, r. 500 fr.	360	...
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Lisieux-Orbec 3%, r. 500f (ex-c. 11)	...	...
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	...	...
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	361	...
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr	...	...
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	361	359
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. dº	359	358
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	358	...
dº 1857, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Méditerranée, (int. 25f gar.), r. 625 f.	...	...
dº 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	366	365
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f	362	360 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 fr	358 75	358 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.	...	...
dº 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).	...	...
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr	...	...
Vict.-Emm., 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	362	...
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	...	...
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.	...	...
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	355	354 75
Teste, rembours. 1250 fr.	...	...
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.	...	...
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	364 75	364 50
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	...	...
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	255	...
Nord-Est-fran., 3%, r. 500f (int. gar.)	344 50	...
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 f	...	...
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.	...	...
dº 1848, 4%, remb. 1250 fr.	...	...
dº 3%, rembours. 500 fr.	357	356 75
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr	358	356
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)	450	...
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.		
1re émiss., de 1 à 63,000	135	...
2e émiss., de 63,001 à 108,312	132	...
3e et 4e émiss., de 108,313 à 199,312	130	...
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f	...	...
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.	...	...
Orl.-Gias-Montfort, 3%, r. 500 fr.	...	...
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.	...	...
L'Orne, 3%, rembours. 500 fr.	...	...
Intérêt gar. par l'État : Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	357 75	357
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	358 50	...
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr	...	...
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 f.	...	...
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 f.	...	...
Ouest, 4%, rembours. 500 fr.	...	...
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr	...	...
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.	...	...
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.	...	...
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.	...	...
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.	...	...
Versailles (r. g.), 1843, r. 1250 f.	...	...
Ouest Algérien, 3%, r. 500f (int. gar.)	340	...
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 500 f.	153	...
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	...	...
[illegible], 3%, r. 500f, t. p.	275	...
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr	...	...
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr	...	...
dº 5%, remb. 500 fr.	...	...
Tramw. du Dépt du Nord, r. 500 fr	...	...
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	...	...
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr	...	...
La Vologne, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Vosges, 3%, Séries A et B, r. 500 fr.	...	...
dº Séries C et D, r. 500 fr	...	...
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.	...	...
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	570	...
dº de la Marine, 5%, r. 150 f	68	...
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f	...	...
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f	233 50	228
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.	337 50	...
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr	...	...
Docks de Rouen, 6%, remb. 500 fr	496	...
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	...	...
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.	...	...
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr	365	...
dº dº 5%, r. 500 fr	...	...
dº dº 4%, r. 500 fr.	...	...
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.	...	...
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.	...	...
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	520	517 50
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 f.	512 50	512
dº 1881, 23 fr. payés (nom.)	506	502
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	303	[illegible]
dº dº 5%, r. 500 fr.	...	...
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	277 50	275
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr	435	...
Gaz général de Paris, remb. 300 fr	...	...
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Houillères d'Ahun, remb. 312f50	180	...
[illegible], 6%, remb. 500 fr.	...	...
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr	...	...
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f	...	...

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 20 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Ders. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6 %, remb. 500 fr., t. p.	55f 56f						53 ..	360 ..
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6 %, remb. 500 fr., t. p.	49f 50f			d 5f		d 1f	49 ..	93 75
	Coup. de 5								
	Coup. de 25								
sept. 83	1873, 6 %, remb. 500 fr., t. p.	44f 50 44f 25 44f 50			d 5f		d 50	44 25	71 25
	Coup. de 5								
	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	485 483 75 485		486 25	486 25	485	485 25	488 75	488 75
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)							511 25	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11)							492 50	565 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)							460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	380		377 50	d 5			377 50	377 50
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)							500 ..	500
janv. 84	Banque Natle du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2)	550 548 75 547 50 546 25			d 5f			545 ..	550 ..
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 18)	645 650		647 50	d 5f		648 75	650 ..	648 75
	Grosses coupures	650			d 5f				
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 2)				d 5f			700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)				d 5f			797 50	797 50
	Grosses coupures				d 20				
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés			532 50	d 5f			535 ..	536 25
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	442 50			d 5f			442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	475						472 50	473 75
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie obl. 1re sér. 5 %, r. 500f, t. p.	377 50 379 380						380 ..	385 ..
févr. 84	do ob. 4e et 5e sér., 5 %, r. 500f, t. p.	367 367 50						367 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. estamp. « Act. de cap. amortie » (ex-coup. 11)	175		180	d 5f			177 50	180 ..
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	500			d 5f			496 ..	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t. p. (ex-c. 7)							550 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t. p.	650		652 50	653 75	651 25	652 50	648 75	650 ..
	Grosses coupures				d 20		d 10		
juill. 83	Cordoue-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid), a. 500 f., t. p. (ex-coup. no 2)	232 50 230						232 50	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	312 50 313 75		313 75	d 5f		d 10	315 ..	313 75
	Grosses coupures								
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour 500 fr., tout payé							370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	526 25 525		527 50	530	528 75		530 ..	530 ..
janv. 84	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490			d 5f		d 10	490 ..	490 ..
oct. 83	Romains, act. 500 fr., tout payé							117 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 33)	628 75 630 631 25			d 5f			626 25	632 50
	do Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 49)	427 50 426 25		427 50	428 75	426 25	426 25	427 50	428 75
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500f, t. p.							445	450
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t. p. (ex-coup. 7)	485 482 50						485	496 ..
janv. 84	Tabacs des Philippines, Cie gén., a. 500 p., 250 p. (ex-coup. ...)							540 ..	590 ..

Valeurs au comptant	Plus haut
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.	...
Le Nickel, 6 %, remb. 500 fr.	...
Santander et Quiros, remb. 550 fr.	...
Gail et Cie, remb. 450 fr.	...
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	...
do do r. 250 fr.	...
Dyle et Bacalan, 5 %, remb. 500 fr.	...
Fives-Lille, 6 %, 1re et 2e em., r. 650f	455
Métaux (Laveissière), 5 %, r. 500 fr.	...
Chargeurs réunis, 5 %, remb. 500 fr.	...
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6 %, r. 500f	325
Messageries marit., 6 %, 5 %, r. 500 fr.	
Omnibus, 5 %, rembours. 500 fr.	418
do 4 %, 1881, remb. 500 fr.	
Voitures à Paris, 5 %, remb. 500 fr.	...
Cie Immob. de Paris, 3 %, r. 500 fr.	
Cie Transatlant., 80-82, 5 %, r. 500 f.	459
Dugeon et Cie, obl. hyp. 4 %, r. 500 f.	...
Établissts Duval, 5 %, 1880, r. 500 fr.	...
Établissements Maletra, 5 %, r. 500 f.	...
Glacières de Paris, 5 %, r. 300 fr.	...
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	
Lits militaires, 6 %, remb. 600 fr.	
Matériel Agricole, 5 %, remb. 300 f.	
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr.	
Canaux Agricoles, 5 %, remb. 300 fr.	
Canal de Panama, 5 %, r. 500 f., t. p.	
do remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	
do 100 fr., p.	
Suez, 5 %, remb. 500 fr.	
do 3 %, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.	
do do tout payé	
do Bons de coup. arr., 5 %, r. 85f	98
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.	...
Fonds d'États et de Villes étr.	
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 25f 20)	...
Empr. Argentin, 6 %, 68 (nég. ch. fixe 25f 20)	...
do 6 %, 71	
do 6 %, 81, r. 500 f., t. p.	497
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600.	...
do 5 %	
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	319
Dette Autrich. 5 %, convertie (nég. change fixe 2f 50)	
Oblig. 100 fl. (argent)	67
do 1000 fl. do	67
do 10000 fl. do	
do 100 fl. do	68
do 1000 fl. do	
do 10000 fl. do	
Oblig. 100 fl. (papier)	
do 1000 fl. do	65
do 10000 fl. do	
do 5 %, 81 (pap.), exempt d'imp.	...
Emprunt Belge, 2 ½ %	...
do Brésil, 5 %, 75 (ch. fixe 25 20)	...
Buenos-Ayres (Banque hypoth. de), ob. hyp. 6 % (sér. 8), nég. ch. à 5f 10	...
do Canada, 4 %, gar., r. 1903-1913	...
do do non gar., r. 1904-1908	...
do du Gouv. du Cap, 4 ½ %, 1878	...
do Danubien, Princip.-Unies, 8 %	...
Espagne Ext., 2 %, 76, B. de coup. arr.	...
États-Unis, 5 %, consol. Bonds remb. le 31 mai 1881	...
do Bonds remb. le 19 août 1882	...
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)	...
do Hollandais, 2 ½ %, C. P.	...
do do C. H.	...
do 3 %, 44, C. H. (nég. ch.)	...
do 4 %, 1878 (fl. 2f 10)	...
do Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.	7
do Hongrois, obl. 300 fr. (unités)	297
do do Grosses coupures	
do do Coupures de 5	297
do Indien, 4 %, 78 (n. ch. fixe 25 20)	
do Norvégien, 4 ½, 76 (nég. ch.)	
do do 4 ½, 78 fixe 25 20	...
do do 4 %, 1880	...
Dette Turque 5 %, 65-73-74, coup. 125f	...
do coup. de 62f 50	...
do coup. de 12f 50	...
Turc 5 % Récép. prov. (coup. 10 l. st.)	...
do Récép. prov. inf. à 250 f. cap.	...
Empr. Ottoman 1860 Titres sortis	
do 1863. do	62
do 1865. do	
do 1869. do	...
do 1873. do	...
Empr. Piémontais, 1849, 4 %	...
do 1850, 4 %	...
do Certif. anglais, 5 %	...
Emprunt Romain, 5 %	...
Empr. Pontif. 60-64, 5 %, obl. 100 f	
do 1866, 5 %	
Empr. Portugais 1876, 5 %, r. 500 fr.	
do 1877-78, 3 %	
do 1879, 5 %, r. 505 fr.	
do 1880, 3 %, t. p.	
Empr. Québec 80, 4 ½, r. 500 f., t. p.	
Empr. Russe, 1880, 4 % (n. ch. f. 25f 40)	
do 1867, 4 %, r. 500 fr.	
do 1869, 4 %, r. 500 fr.	
do 1880, 4 %, r. 500 fr.	
Empr. Suédois 80, 4 %, (n. ch. f. 25f 40)	
do 80, 4 % (1re, 2e et 3e série), r. 500f	
Empr. Tunisien B. coup. arr., 5f	
do do 1000 f.	

Seizième année. — N° 52. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Vendredi 22 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de réimpression.*

ÉCHÉANCE DU 29 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 29 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

SOMMAIRE DU 22 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre des finances, conformément à l'article 8 de la loi du 30 décembre 1882, sur la consolidation en rente 3 p. 100 amortissable des fonds versés au Trésor en compte courant par la caisse des dépôts et consignations (page 985).
— adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, approuvant la nomination d'une commission chargée de la revision de la comptabilité du matériel de la marine (page 986).
— adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, suivi d'un décret, relatif à l'interdiction de la récolte de nuit des goémons-épaves (page 986).

Décret nommant deux premiers-maîtres au grade d'enseigne de vaisseau (page 987).
— portant promotion dans le personnel des professeurs d'hydrographie (page 987).
— nommant le professeur d'histologie à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille (page 987).

Arrêté conférant la décoration du Mérite agricole (page 987).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant désignation de commandants de corps d'armée (page 988).
Décision portant mutation dans l'état-major général de l'armée (page 988).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 988).
Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 21 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 989).
Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 21 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 989).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 990).
Informations (page 991).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 991).
Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 992).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 994).
Bourses et marchés (page 996).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 439 à 454).
— Documents (page 81 à 86).
Chambre. — Débats parlementaires (page 497 à 516).
— Documents (page 25 à 28).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 21 Février 1884.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, 21 février 1884.

Monsieur le Président,

La loi du 30 décembre 1882, portant fixation du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1883, a autorisé, jusqu'à concurrence de la somme de douze cents millions (1,200,000,000 fr.), la consolidation des fonds versés au Trésor, en compte courant, par la caisse des dépôts et consignations, tant pour son propre compte que pour celui des différentes caisses dont elle a la gestion (art. 7), et a disposé qu'il vous serait rendu compte chaque année de l'emploi des rentes 3 p. 100 amortissables créées pour cette consolidation (art. 8).

Par un décret du 14 mars 1883, inséré au *Journal officiel* du 15 du même mois, vous m'avez chargé de fixer l'époque, les conditions et le taux de l'opération de consolidation ainsi autorisée. J'ai prescrit, en conséquence, les mesures d'exécution nécessaires par un arrêté ministériel du même jour, disposant que les rentes à délivrer, jouissance courante, seraient remises à la caisse des dépôts et consignations au prix déterminé par le cours moyen net des négociations faites à la Bourse pendant le trimestre précédent, ce prix devant être accru des intérêts courus au jour de l'emploi des fonds à consolider.

Les capitaux disponibles des caisses d'épargne constituaient la majeure partie des fonds sur lesquels pouvait porter la consolidation; ils s'élevaient, dans les écritures du Trésor, au 31 décembre 1882, à 878,954,000 fr. Cette somme s'était accrue, au 1er mars 1883, des intérêts et arrérages acquis aux caisses d'épargne pour 1882, des excédents de versements du 1er trimestre de l'année et du remboursement de 120 millions d'obligations du Trésor à court terme figurant dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations.

La consolidation d'une somme de 1 milliard environ laissait encore disponibles en compte courant plus de 100 millions; sur ma demande, la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations autorisa l'opération jusqu'à concurrence de 1 milliard, sous la réserve toutefois que le prix des rentes 3 p. 100 amortissables à créer donnerait pour le capital à employer un intérêt au moins égal à 4 p. 100, taux qui doit être servi par le Trésor au fonds des caisses d'épargne, conformément à la loi du 7 mai 1853. Or, le cours moyen net de la rente 3 p. 100 amortissable ressortissait, pour le 1er trimestre 1883, à 80 fr. 50381, et ce prix assurait, en tenant compte du remboursement à 100 fr. en 70 ans, un revenu supérieur à 4 p. 100.

Une inscription de rente 3 p. 100 amortissable de 37,265,700 francs, portant jouissance du 16 avril 1883, fut, en conséquence, remise à la caisse des dépôts et consignations, et le capital correspondant au cours de 80 fr. 50381, soit 1,000,010,277 fr. 44, fut prélevé à la même

date sur le compte non employé des fonds des caisses d'épargne.

La liquidation de la caisse de la dotation de l'armée, qui se poursuit en exécution du décret rendu par le gouvernement de la Défense nationale à la date du 3 janvier 1871, présentait, à la même époque, un solde disponible en compte courant qui excédait de beaucoup les charges auxquelles cette liquidation doit, quant à présent, pourvoir. Ce solde, compris dans les fonds dont la caisse des dépôts et consignations a la gestion, pouvait dès lors être en grande partie consolidé sans inconvénient.

Il a été émis, à cet effet, dans le courant du 2e trimestre 1883, aux mêmes conditions que ci-dessus, une deuxième somme de 221,850 fr. de rente 3 p. 100 amortissable, représentant, au cours de 80 fr. 50381, un capital de 5,953,256 fr. 75, dont le montant a été prélevé sur le compte ouvert dans les écritures du Trésor à la caisse de la dotation de l'armée.

Enfin, en août 1883, les fonds non employés des caisses d'épargne, en y ajoutant le montant du remboursement anticipé des obligations du Trésor à court terme qui figuraient encore dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations, s'élevaient à plus de 200 millions; le cours moyen des rentes 3 p. 100 amortissables pendant le trimestre précédent, bien que supérieur aux cours auxquels avaient été faites les consolidations dont je viens de rendre compte (80 fr. 67857, au lieu de 80 fr. 50381), assurait encore un revenu supérieur à 4 p. 100.

Dans cette situation, j'ai cru devoir demander à la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations de consolider une nouvelle somme de 80,029,107 fr. 50, dont le montant a été prélevé sur le compte des fonds non employés des caisses d'épargne, et de recevoir en échange une rente 3 p. 100 amortissable de 2,975,850 fr.

En résumé, la consolidation autorisée par la loi du 30 décembre 1882 a porté pendant l'année 1883 sur un capital de 1,085,992,641 fr. 69, en contrevaleur duquel il a été remis à la caisse des dépôts et consignations 40,463,400 francs de rente 3 p. 100 amortissable, au prix moyen de 80 fr. 51664, à savoir :

	CAPITAL	RENTES
Consolidation des fonds disponibles des caisses d'épargne	1.080.039.384 94	40.241.550
Consolidation des fonds de la caisse de la dotation de l'armée	5.953.256 75	221.850
Somme égale...	1.085.992.641 69	40.463.400

En conséquence, au 31 décembre 1883, il restait à faire emploi en rente 3 p. 100 amortissable d'une somme de 114,007,358 fr. 31 pour atteindre le chiffre de 1,200,000,000 de francs prévu par l'article 6 de la loi du 30 décembre 1882.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 20 février 1884.

Monsieur le Président,

Les commissions du budget de la Chambre des députés ont, dans ces dernières années, plusieurs fois émis l'avis que la comptabilité du matériel de la marine ne fournissait pas, dans certaines de ses parties, toutes les indications et toutes les garanties que pouvait désirer le contrôle parlementaire.

Le département a, sur plusieurs des points qui lui étaient signalés, donné satisfaction aux vœux de la Chambre ; mais sur d'autres, qui ont été soumis aux études de la commission mixte de la marine constituée en 1878 et n'ont pas été résolus par elle, aucune décision n'est intervenue.

Le dernier rapport présenté à la Chambre sur le budget de la marine demande que ces questions et toutes celles qui s'y rattachent soient examinées à nouveau par une commission spéciale nommée pour ce seul objet.

Je crois qu'il convient de faire droit à cette demande, afin de clore par une solution définitive les longues controverses auxquelles la comptabilité de la marine a donné lieu, et j'ai en conséquence l'honneur de vous proposer de confier le travail d'étude dont il est question à une commission qui serait composée de :

MM. Arbel, sénateur, président.
Barbey, sénateur.
De La Porte, député.
Riotteau, député.
Bouchard, président de chambre à la cour des comptes.
Fournier, conseiller d'État, directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine et des colonies.
Peschard d'Ambly, directeur du matériel.
de Liron d'Airolles, inspecteur des finances.
Bideau, inspecteur des services administratifs de la marine.
Duchaussoy, conseiller référendaire à la cour des comptes, secrétaire, avec voix consultative.

M. Forget, commis au bureau de la comptabilité des matières, serait attaché à la commission en qualité de secrétaire-adjoint.

MM. Duchaussoy, conseiller référendaire ; Fabre, sous-directeur au ministère de la marine, et Clément, ingénieur de première classe des constructions navales, suppléeraient, avec voix délibérative, en cas d'empêchement, MM. Bouchard, Fournier et Peschard d'Ambly.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

Approuvé :

Le Président de la République,

JULES GRÉVY.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 19 février 1884.

Monsieur le Président,

La récolte des goémons de toute sorte n'était permise que de jour par les décrets du 4 juillet 1853 sur la police de la pêche côtière dans les quatre premiers arrondissements maritimes.

Lorsque ces actes ont été revisés, on a pensé que les goémons-épaves pouvaient être recueillis en tout temps, c'est-à-dire de jour comme de nuit, la coupe des goémons dits de rive et de ceux poussant en mer continuant à être défendue la nuit.

Le décret du 8 février 1868 a statué en conséquence (art. 4, § 3; art. 6, § 1er, et art. 7).

Mais l'expérience a donné lieu de reconnaître que sur certains points la faculté de récolter en tout temps les goémons-épaves présentait des inconvénients de plus d'un genre, résultant de l'agglomération, souvent considérable, de personnes que l'exercice ou le prétexte de l'exercice de la faculté dont il s'agit attire la nuit sur le rivage.

Les conseils municipaux de diverses communes du littoral ont même demandé le retour aux défenses précédemment édictées, en ce qui concerne la récolte de nuit.

A la suite de l'examen qui a été fait des vœux exprimés à cet égard, j'ai reconnu, de concert avec mon collègue au département de l'intérieur, qu'il était nécessaire non pas d'abroger les prescriptions actuelles, lesquelles constituent des facilités qu'il convient de maintenir d'une manière générale, mais d'autoriser les maires des communes riveraines à interdire la récolte de nuit des goémons-épaves, quand cette interdiction sera réclamée par les conseils municipaux, sauf approbation de la mesure par les préfets de département et par les préfets maritimes.

L'application d'une disposition en ce sens ne pourra que faciliter la police que la marine exerce sur les rivages au point de vue de la navigation, de la pêche, des naufrages, etc.

Quant aux localités dans lesquelles la récolte de nuit peut être opérée sans inconvénient, elle continuera d'y avoir lieu selon le vœu de l'article 7 du décret du 8 février 1868.

M'inspirant des considérations qui précèdent, j'ai fait préparer le projet de décret ci-joint. Il a reçu l'assentiment du conseil d'amirauté, et je vous prie de vouloir bien le revêtir de votre signature. Son application donnera satisfaction à diverses réclamations, sans porter atteinte à la liberté de récolter en tout temps les goémons-épaves dans les localités où cette récolte ne présente pas d'inconvénients pour le bon ordre.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies,

Vu la loi du 9 janvier 1852 sur la pêche côtière;

Vu le décret du 8 février 1868 sur la récolte des herbes marines dans la Manche et dans l'Océan, et spécialement l'article 7, dont le premier paragraphe permet à toute personne de recueillir en tout temps, c'est-à-dire de jour comme de nuit, les goëmons venant épaves à la côte;

Considérant que la faculté de ramasser ces goëmons pendant la nuit peut présenter des inconvénients sur certains points du littoral;

Vu l'avis de M. le ministre de l'intérieur;

Le conseil d'amirauté entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les maires des communes riveraines sont autorisés à interdire la récolte de nuit des goëmons-épaves, quand cette interdiction sera réclamée par les conseils municipaux, sauf approbation de la mesure par les préfets de départements et par les préfets maritimes.

Art. 2. — Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel de la marine*.

Fait à Paris, le 19 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le vice-amiral
ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

Par décret en date du 21 février 1884 rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été promus au grade d'enseigne de vaisseau les premiers maîtres de timonerie dont les noms suivent :

MM. Dourver (Victor-Marie).
Jousselin (François-Alexandre).

Par décret du Président de la République, en date du 21 février 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, a été promu dans le personnel des professeurs d'hydrographie :

Au grade de professeur de 1re classe.

M. Huon (Auguste-Marie), professeur de 2e classe d'hydrographie.

Par décret en date du 21 février 1884, rendu sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu le décret du 27 janvier 1880, portant création à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille d'une chaire d'histologie, M. Tourneux, docteur en médecine, est nommé professeur d'histologie à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille (chaire nouvelle).

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 20 février 1884, la décoration du Mérite agricole a été conférée à :

M. Cazalès (Frédéric), directeur du journal le *Messager agricole*, à Montpellier; a rendu depuis trente ans des services à l'agriculture méridionale. Bibliothécaire de la société d'agriculture de l'Hérault.

M. Castelnau (Paul), agriculteur, lauréat de la prime d'honneur du Gard, trésorier de la société d'agriculture de l'Hérault; a, l'un des premiers, combattu les ravages du phylloxera par la submersion des vignes.

M. Crozier (François-Philippe), propriétaire viticulteur à Pralong (Loire), président du comité anti-phylloxérique et fondateur de la société de viticulture de la Loire, créateur d'un vignoble modèle, lauréat dans divers concours; a obtenu la grande médaille d'or au concours régional de Montbrison, en 1881.

M. Charles (Constant-Hippolyte), médecin-vétérinaire à Abbeville (Somme), auteur d'ouvrages concernant la science vétérinaire et l'économie rurale; 15 ans de services.

M. Daguillon (Claude-Siméon), docteur-médecin à Joze (Puy-de-Dôme); nombreuses publications agricoles et viticoles; 28 ans de services.

M. Dauriac (Abel-Jean-Baptiste Augustin), propriétaire à Saint-Astier (Dordogne), trésorier du comice agricole; nombreux services rendus à l'agriculture du département.

M. Dior (Lucien-Léon), fabricant d'engrais, à Granville (Manche); a contribué aux progrès dans la fabrication des engrais chimiques; 21 ans de services.

M. Dubos (Félix Eugène), vétérinaire à Beauvais (Oise), professeur de zootechnie à l'institut agricole de Beauvais, chargé du service des épizooties dans le département; services exceptionnels rendus au moment de l'invasion du typhus en 1870-1871; 37 ans de services.

M. Dubreuilh (Jean-Paul), professeur d'agriculture à Montauban (Tarn-et-Garonne); a rendu de grands services comme propriétaire agriculteur et comme professeur départemental; 31 ans de services.

M. Dufort (Aimé), à Montpellier (Hérault), l'un des rédacteurs du Bulletin de la société nationale d'acclimatation de France; travaux importants d'histoire naturelle appliquée à la vulgarisation agricole; lauréat d'une grande médaille d'or du ministre de l'agriculture; 31 ans de services.

M. Faû (Ferdinand-Pierre-Auguste), directeur de la compagnie de l'Oued-Rirh dans le Sahara algérien; belles plantations de palmiers-dattiers près de Biskra.

M. Grégoire (Auguste) agriculteur-éleveur, à Almenêches (Orne); nombreuses récompenses dans les concours; plus de 200 médailles.

M. Lefebvre (Emile), propriétaire-agriculteur, à Saint-Florent (Loiret); a contribué à l'amélioration de l'élevage et de la culture dans l'arrondissement de Gien; a obtenu 84 récompenses, dont 60 premiers prix dans les concours et comices.

M. Lloubes (Joseph-Jules Eugène-Numa), agriculteur à Perpignan (Pyrénées-Orientales), agronome, auteur de publications estimées, membre fondateur de plusieurs sociétés agricoles, président de la commission du phylloxera; lauréat dans les concours.

M. Le Pellec (Louis), pépiniériste-horticulteur à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); a propagé la culture des plantes fourragères et maraîchères dans la région; plus de 40 médailles dans les concours; 50 ans de services.

M. Lesage (Eugène Désiré), fermier à Fresnes, commune de Marsainvilliers (Loiret); par son initiative et à ses frais, il a contribué à mettre en pratique, dans l'arrondissement de Pithiviers, la méthode de M. Pasteur sur la vaccination contre les maladies charbonneuses des bestiaux.

M. Loustalot (Antoine), avocat à Oloron (Basses-Pyrénées); se livre à l'élevage des espèces chevaline et bovine et a obtenu de nombreuses récompenses dans les concours; plus de 50 ans de services.

M. Louvrier (Cyr), vétérinaire à Lons-le-Saunier (Jura), chef du service sanitaire du Jura; s'est distingué dans plusieurs épizooties. Titulaire d'une médaille d'or pour ses travaux de viticulture et de plusieurs autres récompenses; 47 ans de services.

M. Macarez (Ernest), maire de Houlchin (Nord); a contribué à l'amélioration des races bovine et ovine et aux progrès de la culture de la betterave. Membre du jury dans les concours; 12 médailles d'or, 4 médailles d'argent.

M. Ménard (Alexandre-Théodore), propriétaire éleveur et maire de Meneval (Seine-Inférieure), fondateur du comice agricole de Neufchâtel, membre du jury dans tous les concours de la région; nombreuses récompenses; 36 ans de services.

M. Montagnan (Paul-Maurice), éleveur à Tarbes (Hautes-Pyrénées), propriétaire d'un haras des plus importants; primes et récompenses dans les concours.

M. Pêcheur (Jean-Baptiste), pépiniériste-horticulteur et dessinateur de jardins, à Epinal (Vosges); a pris la part la plus active à l'organisation de tous les concours d'horticulture du département et a été membre du jury des expositions horticoles de la région; a créé ou transformé un grand nombre de jardins dans les Vosges; nombreuses médailles, diplôme d'honneur en 1874 et grande médaille de vermeil en 1881; 40 ans de services.

M. Pradel (Guillaume-Oscar-Georges), agriculteur à Thegra (Lot); a fait faire de grands progrès à l'agriculture de son canton par l'exemple qu'il a donné dans son exploitation; 30 ans de services.

M. Radouan (Charles-Auguste), agriculteur à Remennecourt (Meuse), lauréat de la prime d'honneur en 1871; nombreuses récompenses dans les concours agricoles; 55 ans de services.

M. Rémy (Joseph-Hubert), agriculteur à La Bruardière, près Chemillé-sur-Indre (Indre-et-Loire); a fait faire de grands progrès à l'industrie de la région et obtenu de nombreuses récompenses dans les comices; 25 ans de services.

M. Rolland (Félix Benoît), maire de Châteauneuf-du-Faou (Finistère); a rendu des services à l'agriculture; nombreuses médailles dans les concours et expositions.

M. de Serres de Monteil (Jules), propriétaire-agriculteur à Jonquettes (Vaucluse), vice-président de la société d'agriculture de Vaucluse, membre du jury dans les concours; médaille d'or grand module en 1866; 40 ans de services.

M. Simon (Isaac-Joseph-Hector), cultiva-

teur et fabricant de tuyaux de drainage à Beuvry-les-Orchies (Nord); grands services rendus à l'agriculture en faisant gratuitement les nivellements et les plans de drainage pour plus de 600 hectares; plusieurs récompenses dans les concours; plus de 20 ans de services.

M. Sirdey (Auguste-Prudent), agriculteur et maire à Fontaines-en-Duesmois (Côte-d'Or); a fait faire des progrès sérieux aux agriculteurs de sa région, où il a développé partout les prairies artificielles et la culture des plantes fourragères; membre du jury dans les concours et à l'Exposition universelle de 1878; 25 ans de services.

M. Thiry (Hippolyte-Nicolas), directeur de l'école d'agriculture « Mathieu de Dombasle » à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle), vice-président de la société d'agriculture de Nancy pendant dix années; nombreux services rendus à l'agriculture; plus de 30 ans de services.

M. Verrier (Henri-Jérôme), vétérinaire à Provins (Seine-et-Marne), chef du service sanitaire du département et du service des épizooties, auteur de divers ouvrages et lauréat de plusieurs sociétés savantes; 38 ans de services.

M. Vigneau (Alfred), jardinier-horticulteur à Montmorency (Seine-et-Oise), membre de plusieurs sociétés d'horticulture et d'arboriculture; plus de 60 médailles dans les concours; 22 ans de services.

M. Wuirion (Edmond), inspecteur général des services actifs du Jardin zoologique d'acclimatation du bois de Boulogne : a concouru au progrès des connaissances zootechniques et rempli, à diverses reprises, les fonctions de membre du jury des concours généraux de Paris et des départements; 24 ans de services.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

État-major général. — Par décret du 21 fév. 1884 :

M. le général de div. baron Berge, command. la 12e div. d'inf. (6e corps d'ar.) et les subdiv. de rég. de Mézières, de Reims, de Verdun et de Châlons-sur-Marne, est nommé au command. du 16e corps d'ar., à Montpellier, en rempl. de M. le général Chagrin de Saint-Hilaire, arrivé au terme de son command.

M. le général de div. Logerot, command. la div. d'occup. de Tunisie, est nommé au command. du 8e corps d'ar., à Bourges, en rempl. de M. le général Schnegans, arrivé au terme de son command.

MUTATIONS

État-major général. — Par décis. du 21 fév. 1884, M. le général de div. Boulanger, dispon., a été nommé au command. de la div. d'occup. de Tunisie, à Tunis, en rempl. de M. le général Logerot, nommé au command. du 8e corps d'ar.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 21 Février 1884.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le samedi 23 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le vice-président du Sénat gouverneur de la Banque de France et Mme J. Magnin recevront, le lundi soir 25 février et les lundis suivants, à l'hôtel de la Banque, 3, rue de la Vrillière.

Le ministre des travaux publics a autorisé la compagnie du chemin de fer du Nord à ouvrir à l'exploitation la section du chemin de fer de Lens à Armentières, comprise entre Bauvin-Provin et Armentières.

Cette section a une longueur de 21,305 mètres, y compris 9,520 mètres empruntés à des lignes en exploitation.

Indépendamment des deux gares extrêmes de Bauvin-Provin et d'Armentières, ladite section comprend les stations suivantes :

Station de Don (commune aux lignes d'Hénin-Liétard à Don et de Béthune à Lille).

Station de Wavrin (commune à la ligne de Béthune à Lille).

Station de Beaucamps-Erquinghem.

Station d'Ennetières-en-Weppes.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES

Un arrêté du ministre des finances, porté à la connaissance du public par avis inséré au *Journal officiel* des 19 février courant et jours suivants, a déterminé la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février 1884.

Les porteurs de récépissés provisoires de souscriptions libérées soumises à réduction (souscriptions de 45 fr. de rente et au-dessus), sont informés que les excédents de versement, auxquels ils ont droit, leur seront remboursés, à savoir :

1° A Paris (pour toutes les souscriptions faites dans le département de la Seine), à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, et à partir du mercredi 27 février, au matin;

2° Dans les départements (la Corse et l'Algérie exceptées), aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du jeudi 28 février, au matin;

3° En Corse et en Algérie, aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du lundi 3 mars, au plus tard.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au tirage du numéro indiquant celle des 170 séries de la rente 3 p. 100 amortissable dont le remboursement devra être effectué au pair, en conformité du décret du 16 juillet 1878 (art. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des finances, palais du Louvre, 3e étage, corridor du Midi, n° 31.

DÉLIVRANCE

des

BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 15 février 1884, l'intérêt des bons du Trésor dont l'échéance n'excède pas une année a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 19 février 1884 inclusivement :

A 1/2 p. 100 pour les bons de trois à six mois;

A 1 p. 100 pour les bons de sept à onze mois;

A 1 1/2 p. 100 pour les bons à un an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Ministère de la marine et des colonies.

D'après des renseignements adressés au ministre de la marine et des colonies par la légation française à Haïti, le gouvernement haïtien a publié dans son *Moniteur officiel* du 12 janvier dernier deux arrêtés annonçant la réouverture au commerce étranger, à la date du 15 février 1883, des ports de Jérémie, de Jacmel et de Miragoâne, et la fermeture, à la même date, des ports de Saltron, de l'Anse d'Hainault et de Dame-Marie.

Ministère du commerce

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

Aux termes d'un arrêté du ministre du commerce, en date du 20 février courant, la chaire de géométrie descriptive à l'école centrale des arts et manufactures est déclarée vacante.

Les candidats à cette chaire devront faire parvenir, avant le 1er juin, au directeur de l'école, rue des Coutures-Saint-Gervais, n° 1, à Paris, leur demande, accompagnée d'un relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 21 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Honnoré, l'un des secrétaires, est adopté, avec une rectification de M. Delacroix.

Le Sénat adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville de Bergerac à emprunter une somme de 1,268,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

L'article 1er est mis en délibération.

M. Gustave Denis développe un amendement.

La discussion est interrompue par l'arrivée de M. le président et de MM. les membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, qui sont introduits avec le cérémonial accoutumé.

M. Guichard, président de la commission, dépose le rapport annuel.

M. le président du Sénat donne acte du dépôt du rapport, et M. le président et les membres du conseil de surveillance sont ramenés avec le cérémonial usité.

La discussion du projet de loi sur la création des syndicats professionnels est reprise.

M. Corbon, M. Marcel Barthe et M. Tolain, rapporteur, sont entendus.

Les deux premiers paragraphes de l'article 1er sont adoptés.

L'amendement de MM. Gustave Denis, Marcel Barthe et Dauphinot est repoussé au scrutin par 156 voix contre 117 sur 273 votants.

Le dernier paragraphe et l'ensemble de l'article 1er sont adoptés.

Sur l'article 2 (rédaction nouvelle de la commission), M. le rapporteur, M. de Gavardie, M. Oudet, M. le baron Le Guay son entendus.

Des amendements de MM. de Gavardie et Le Guay sont repoussés.

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3, M. Oudet et M. le rapporteur sont entendus.

L'article 3 est adopté avec une modification proposée par M. Oudet.

L'article 4 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain vendredi, 22 février.

Demain, séance publique à deux heures.

La séance est levée à cinq heures et quart.

Ordre du jour du vendredi 22 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Isère à s'imposer extraordinairement pour compléter le gage de deux emprunts. (Nos 29 et 43, session 1884. — M. Le Monnier, rapporteur.)

Suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 52, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur).

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 458, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce. (Nos 304, session 1882, et 31, session 1884. — M. Emile Labiche, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail. (Nos 305, session ordinaire 1882, et 40, session 1884. — M. Adrien Hébrard, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du vendredi 22 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Rubillard, jusques et y compris M. le comte de Tréville.

Tribunes. — Depuis M. Maguiez, jusques et y compris M. Poriquet.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les prud'hommes mineurs a nommé :

Président : M. Corbon.
Secrétaire : M. Marquis.

La commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les sociétés de secours mutuels a nommé :

Président : M. Léon Say.
Secrétaire : M. Vivenot.

Convocations du vendredi 22 février.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à quatre heures et demie. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à une heure. — Local du 3e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à midi et demi. — Local du 6e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 21 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu par M. Jullien, l'un des secrétaires, et, après des observations de MM. Brierre, Pierre Legrand, Even et Jules Roche, est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

MM. les membres de la commission sont introduits; M. Gomin, président de la commission, dépose le rapport ; puis MM. les membres de la commission se retirent.

M. Courmeaux adresse une question à M. le garde des sceaux ; M. Noirot, sous-secrétaire d'Etat à la justice, répond.

M. le marquis de Roys adresse une question à M. le ministre de la guerre; M. Jean Casimir-Perier, sous-secrétaire d'Etat, répond.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport fait au nom du 3e bureau sur l'élection de M. Galtier dans l'arrondissement de Lodève (Hérault).

MM. Frédéric Passy, Viette, Ribot sont entendus. Les conclusions du bureau, tendant à la validation de l'élection, sont adoptées, au scrutin, par 274 voix contre 144, sur 418 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 fr. pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

L'article unique du projet de loi est adopté, au scrutin, par 332 voix contre 73, sur 405 votants.

MM. Tirard, ministre des finances, et Baïhaut, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, déposent des projets de loi.

M. le président annonce que M. Georges Perin demande à interpeller M. le ministre de la guerre sur la répartition des fournitures militaires.

La discussion de l'interpellation est fixée à jeudi.

La séance est levée à six heures.

Samedi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du samedi 23 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion de deux projets de loi concernant : 1° la régularisation des décrets rendus en conseil d'Etat qui ont ouvert des crédits à divers ministères sur l'exercice 1883 ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires extraordinaires sur les exercices 1882, 1883 et sur exercices clos et périmés. (Nos 2038 2330-2635. — M. Maurice Rouvier, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393 423-993-2609-2629-2638 2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899 2285-2626. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée (Nos 124-151-463 562 659 669 753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-338-825. — M. Marcou, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 283-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

10. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 15e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (N°s 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles (N°s 26-598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-208-1112-1765. — M. Deluns-Montaud, rapporteur.)

La séance du samedi 23 février 1884 est la 29e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 31e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Du Bodan, jusques et y compris M. Fréry.

Tribunes. — Depuis M. Beauquier, jusques et y compris M. Bourneville.

La commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par le Sénat, ayant pour objet la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités a nommé rapporteur M. Gerville-Réache.

Convocations du vendredi 22 février.

Commission relative au projet de loi portant modification des articles 105 et 108 du code de commerce, à midi et demi. — Commission n° 4.

Commission relative aux droits d'octroi en mer et à l'abrogation de la loi du 17 juillet 1867, sur le régime douanier de l'Algérie, à une heure et demie. — Commission n° 8.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à deux heures. — Commission n° 15.

Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'administration légale du père pendant le mariage, à une heure et demie. — Commission n° 3.

Commission relative à l'approbation de divers traités de commerce, à deux heures. — Local du 9e bureau.

20e commission d'initiative, à une heure.— — Commission n° 5.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à deux heures. — Commission n° 2.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 20 février.

L'association des chambres de commerce a repris aujourd'hui ses séances, à Westminster.

M. Plummer, de Newcastle, a renouvelé sa proposition de placer le canal de Suez sous le contrôle d'une commission internationale. Cette proposition a été rejetée.

Les chambres de commerce ont adopté un amendement de M. Atkinson, déclarant que la représentation des intérêts anglais dans la direction du canal de Suez, telle qu'elle existe d'après les arrangements actuels, est insuffisante.

Voici le texte de l'amendement Atkinson :

« Tout en considérant l'arrangement récemment proposé par l'association des armateurs de Londres comme un progrès fait vers la solution de la question, les chambres sont d'avis que la proposition d'après laquelle l'administration du canal de Suez serait à l'avenir confiée à 22 directeurs français, alors que le nombre des directeurs anglais serait seulement de 10, n'est pas satisfaisante; et qu'il devrait y avoir un second canal sous une direction anglaise et avec la sanction du khédive. »

M. Atkinson a ensuite exprimé l'opinion qu'un deuxième canal devrait être créé et placé sous un contrôle exclusivement anglais.

Après quelques mots de remerciements pour l'accueil qui lui était fait, M. de Lesseps a abordé la question du canal. Depuis sa dernière visite en Angleterre, a-t-il dit, des difficultés, des malentendus se sont élevés qu'il désire voir écarter. Il pense que l'Angleterre, la première des nations sous le rapport du commerce maritime, ne souhaite pas d'augmenter ces difficultés. Quant à lui, tout en ne perdant pas de vue les intérêts des souscripteurs français, il désire étendre, autant que possible, les avantages que le canal peut offrir au commerce.

Il reconnaît volontiers l'importance, les privilèges et les droits de la totalité des armateurs anglais ; mais il ne faudrait rien exagérer.

Il salue avec plaisir la perspective de l'admission de nouveaux membres anglais dans le conseil d'administration de la compagnie du canal. Il a été dans ses concessions bien au delà de ce que ses droits l'autorisaient à faire, mais il espère que ce qu'il a fait satisfera les intéressés anglais.

Quand les agrandissements projetés auront été exécutés, le canal sera plus large que la Tyne ; ce sera quelque chose comme le Bosphore.

Il a eu de grandes difficultés à faire adopter en France ses propositions ; mais il a tout lieu d'espérer qu'aidé de la loyauté des armateurs anglais il obtiendra la ratification de l'accord intervenu.

Faisant allusion à la rapidité de son voyage de Paris à Londres, M. de Lesseps a saisi l'occasion d'exprimer l'espoir que le tunnel sous la Manche sera exécuté. L'idée d'une invasion est ridicule ; assurément, les Anglais ne voudront pas permettre que les Français soient plus pratiques qu'eux-mêmes.

M. de Lesseps a terminé en portant un toast à l'Angleterre et au gouvernement anglais.

(*Agence Havas.*)

Londres, 20 février.

Le banquet de l'association des chambres de commerce a eu lieu à Westminster, [illegible] Palace-Hôtel, sous la présidence de M. [illegible] député.

Parmi les convives, on remarquait M. [illegible] Lesseps, Waddington, Richard Waddington, Childers, Carlingford, lord Fitz-Maurice et nombreux membres du parlement.

M. Monk, en proposant un toast en l'honneur de l'ambassadeur français, son ami distingué et son parent, a exprimé sa satisfaction des cordiales relations qui existent entre la France et l'Angleterre.

M. Waddington constate l'accueil chaleureux qui lui est fait. Cet accueil est une preuve de la sympathie qu'on éprouve non seulement pour lui, mais encore pour la France. « Depuis mon retour à Londres, après une absence de trente cinq ans, dit M. Waddington, rien ne m'a paru aussi extraordinaire que le développement du commerce anglais. »

Il se réjouit de voir que des noms anglais [illegible] français sont associés dans beaucoup de grandes entreprises dont les journaux publient les annonces. C'est un présage des plus satisfaisants pour l'avenir, et cela contribuera beaucoup à maintenir la paix et la cordialité entre les deux grands pays occidentaux de l'Europe.

Lord Carlingford, répondant au toast porté au ministère, parle d'abord longuement des affaires intérieures, puis il termine en saluant M. de Lesseps, un des plus éclairés, des plus vigoureux, des plus habiles parmi ses contemporains.

Il exprime ensuite le plaisir qu'il a éprouvé en entendant M. Waddington parler de l'amitié et du bon vouloir de la France à l'égard de l'Angleterre. Il ne peut pas imaginer de plus grand bonheur que le maintien d'une amitié cordiale entre la France et l'Angleterre.

M. Norwood, député, propose la santé de M. de Lesseps.

« Si des différences d'opinion peuvent exister parmi les Anglais au sujet de la compagnie du canal de Suez, dit-il, il n'en existe aucune en ce qui concerne les sentiments de respect que tous les Anglais comme tous les Français éprouvent pour M. de Lesseps ! »

Ce toast est accueilli avec enthousiasme.

(*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Aujourd'hui, à une heure, l'Académie française a procédé à l'élection de deux membres en remplacement de MM. Henri Martin et Victor de Laprade, décédés.

Voici les résultats du scrutin :

Fauteuil de M. de Laprade.

M. François Coppée...... (élu).	24 voix.
Emile Montégut............	9 —

Fauteuil de M. Henri Martin.

M. de Lesseps........... (élu).	22 voix.
abbé Petit..................	1 —
Bulletins blancs...............	10 —

Etaient absents : MM. J.-B. Dumas, duc d'Aumale, Emile Ollivier et Victorien Sardou.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

20 février 1884.

De Rochefort : *Caravane* arrivée cette nuit.

D'Alger : Malades *Nièvre* partiront ce soir paquebot Marseille.

Transport partira samedi pour Lorient.

Hussard partira demain jeudi.

De Toulon : le *Bien-Hoa* fait route pour sa destination.

De Pauillac : transatlantique *Ferdinand-de-Lesseps*, venant du large, mouille sur rade à une heure soir.

Paquebot *Niger*, de la compagnie des messageries maritimes, quitte Pauillac pour le large, ce soir, huit heures.

De Gibraltar : vapeur anglais *Bédouin* a débarqué ici hier soir ; l'équipage complet du brick *Achille-Marie*, de Caen, perdu dans golfe de Gascogne.

Les marins ont été rapatriés sur Oran, la nuit dernière, par paquebot de la compagnie transatlantique.

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF

		21 FÉVR. 1884 MATIN		14 FÉVR. 1884 MATIN
Encaisse de la Banque (*)		1.985.510.149 80		1.970.503.668 85
Effets échus hier à recevoir ce jour		734.718 20		124.621 13
Portefeuille de Paris. Effets sur Paris		449.306.076 05		500 709 695 96
Portefeuille de Paris. Obligations du Trésor, à court terme		158 000 000 »		158.000.000 »
Portefeuille des succursales		682.194 375 »		678.104 539 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris		8.541.900 »		10.448.100 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales		1.974.000 »		1 906 900 »
Avances sur titres à Paris		166.391.900 63		180 813.379 43
Avances sur titres dans les succursales		151.403 322 »		146.307 695 »
Avances à l'Etat (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)		140.000.000 »		140.000.000 »
Rentes de la réserve :				
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 »	(a)	10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b)	2.980 750 14	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99.634.290 63		99.634.290 63
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c)	100.000.000 »	(c)	100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 »	(d)	4.000.000 »
Immeubles des succursales		7.589 562 »		7.589.352 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales		555.923 60		545.084 70
Emploi de la réserve spéciale	(e)	11.997.444 16	(e)	11.997.444 16
Divers		52 570.432 59		63.242.892 63
		4.033.384.844 80		4.086.908.413 63

PASSIF

		21 FÉVR. 1884 MATIN		14 FÉVR. 1884 MATIN
Capital de la Banque		182.500.000 »		182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)		8.002.313 54		8.002.313 54
Réserves mobilières :				
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 »	(a)	10.000.000 »
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 »	(c)	9.125.000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d)	4.000.000 »	(d)	4.000.000 »
Réserve spéciale	(e)	11.997.444 16	(e)	11.997.444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)		2,950.847.455 »		3.017.674.060 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées		10.630.074 24		9.259.198 97
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales		30.593.322 29		30.966.478 93
Compte courant du Trésor, créditeur		345.891.712 60		318.500.920 50
Comptes courants de Paris		382.529.279 63		395.647.117 68
Comptes courants dans les succursales		49.222.329 »		51.461.278 »
Dividendes à payer		3.801.481 »		4.177.366 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales		7.160.145 43		6.487.308 15
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales		2.478.934 »		2.478.934 »
Divers		21.633.603 77		21.650.243 64
		4.033.384.844 80		4.086.908.413 63

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 21 FÉVRIER 1884	AU 14 FÉVRIER 1884
OR	984 658.940 88	971 858 420 05
ARGENT	1.000 851.208 92	998.645 248 80
	1.985.510.149 80	1.970.503.668 85

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 29 janvier au 4 février 1884. — (5e semaine.)

LIGNES	Recettes de la semaine 1884: kilom. exploités	Recettes de la semaine 1884: recettes brutes	Recettes de la semaine 1884: par kilom.	Recettes de la semaine 1883: kilom. exploités	Recettes de la semaine 1883: recettes brutes	Recettes de la semaine 1883: par kilom.	Différence en faveur de 1884: sur recettes brutes	Différence en faveur de 1884: par kil.	Différence en faveur de 1883: sur recettes brutes	Différence en faveur de 1883: par kil.	Recettes à partir du 1er janvier: 1884	Recettes à partir du 1er janvier: 1883	Différence en faveur de 1884: sur recettes brutes	Différence en faveur de 1884: par kil.	Différence en faveur de 1883: sur recettes brutes	Différence en faveur de 1883: par kil.
		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0	fr. c.	fr. c.	fr. c.	0/0	fr. c.	0/0
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Paris-Lyon-Méditerranée	7,081	5,786,732 78	816 87	6,343	6,042,011 21	952 55	»	»	255,278 45	14.24	28,063,398 58	28,494,916 79	»	»	431,618 21	11.82
— Rhône au Mont-Cenis	133	102,073 53	767 47	133	109,722 09	824 98	»	»	7,648 56	6.97	505,788 35	528,312 16	»	»	22,523 81	4.26
— Chemins Algériens	513	137,266 93	267 58	513	117,068 15	228 20	20,198 78	17.25	»	»	635,226 68	627,545 15	»	»	10,681 53	1.70
Nord	3,299	2,778,585 »	842 25	3,016	2,956,985 »	980 45	»	»	178,400 »	14.00	14,330,469 »	14,618,252 »	»	»	288,783 »	9.43
Ouest	3,982	2,248,847 95	564 75	3,693	2,387,898 65	646 60	»	»	139,050 70	12.66	10,589,293 80	11,173,819 45	»	»	584,526 65	11.50
Orléans (a)	4,753	2,968,560 04	621 56	4,554	3,137,772 96	689 01	»	»	169,212 92	9.35	14,524,161 50	14,954,700 96	»	»	430,539 46	6.65
Est	3,858	2,271,172 05	588 69	3,626	2,342,952 76	646 15	»	»	71,780 71	8.80	11,029,671 49	10,893,134 92	136,536 57	»	»	4.84
Midi	2,463	1,754,002 52	712 14	2,333	1,901,619 38	815 10	»	»	147,616 86	12.63	8,585,990 78	9,051,726 16	»	»	465,735 38	10.15
CH. DE FER DE L'ÉTAT	2,434	404,551 05	166 07	2,674	429,087 70	160 47	»	3.49	24,536 65	»	2,005,665 30	2,042,436 55	»	6.63	36,771 25	»
COMPAGNIES DIVERSES																
Médoc	101	19,746 58	195 51	101	19,895 61	196 99	»	»	149 03	1.48	97,315 08	95,800 28	1,514 80	1.51	»	»
Est-Algérien	372	44,620 45	119 94	372	40,564 33	105 04	4,066 12	10.90	»	»	213,365 09	178,904 80	34,460 29	92.63	»	»
Bône-Guelma et prolong. (Algérie)	256	29,928 85	116 91	256	32,532 70	127 08	»	»	2,603 85	8. »	173,162 47	175,573 47	»	»	2,411 »	1.37
— — (Tunisie)	207	17,115 73	82 68	207	18,144 42	87 65	»	»	1,028 69	3.38	118,040 14	99,630 26	18,409 88	18.47	»	»
Hérault (b)	98	13,309 37	135 80	98	13,581 18	138 58	»	»	271 80	2.08	78,657 98	87,631 80	»	»	7,973 82	10.34
Caen à la mer	28	4,325 40	154 47	28	6,416 41	229 15	»	»	2,091 01	48.34	32,346 62	32,554 18	»	»	207 56	0.64
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2,272	1,597,872 50	703 28	2,145	1,752,722 50	817 12	»	»	151,850 »	8.83	9,802,720 »	10,125,727 50	»	»	323,007 50	3.18
Sud de l'Autriche	2,190	1,719,531 [illegible]	785 15	2,190	1,753,036 73	800 48	»	»	33,501 83	1.90	9,748,597 37	10,066,225 77	»	»	317,628 40	3.10
Mad.-Sar.-Alic.-Badajoz (a. r.) (c)	2,139	899,103 30	420 33	2,139	918,115 93	429 22	»	»	19,012 63	1.80	4,191,197 53	4,441,751 07	»	»	250,553 54	5.64
— Merida (sect. du Pedrozo)	34	4,022 80	118 31	34	3,433 91	100 94	588 89	17.49	»	»	20,334 69	18,406 [illegible]	1,928 07	10.48	»	»
— Séville-Huelva	110	50,146 08	455 87	110	23,061 09	209 65	27,083 99	118.0	»	»	143,169 52	107,657 18	35,512 34	32.98	»	»
Nord de l'Espagne (d)	1,734	1,102,650 58	624 24	1,734	983,891 68	567 40	118,758 90	12.07	»	»	6,269,412 02	5,730,340 09	539,071 93	9.40	»	»
Andalous	742	207,750 [illegible]	280 »	742	248,928 88	335 »	»	»	41,178 03	16.54	966,991 56	1,080,783 14	»	»	113,791 58	10.53
Asturies, Galice et Léon	699	»	»	541	»	»	»	»	»	»	615,831 37	378,650 51	237,180 86	28.87	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	59,854 97	139 72	429	61,571 33	142 85	»	»	1,716 23	16.70	390,865 37	351,980 08	38,885 29	10.61	»	»
Portugais (ancien réseau)	506	227,777 78	450 15	506	183,888 89	363 41	43,888 89	24.21	»	»	1,317,777 78	1,251,666 67	66,111 10	5.57	»	»
— (nouveau réseau)	72	5,888 89	81 79	72	6,666 67	92 59	»	»	777 78	11.42	50,111 11	48,449 45	1,666 66	3.71	»	»

Observations. — En divisant les recettes brutes réalisées à partir du 1er janvier par le numéro d'ordre [illegible] on déduit les recettes [illegible]

(a) Par suite de l'échange de lignes résultant de la dernière convention, la compagnie d'Orléans aura à recevoir de l'État une [illegible], à une recette supplémentaire d'environ 30 0/0. [illegible] sur le réseau du Midi. [illegible] de 1883 ont été, comme ceux de 1884, convertis [illegible]

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le mercredi 5 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet du Rhône, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en six lots, des travaux ci-après désignés :

Routes nationales.

Entretien des chaussées pavées pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889.

DÉSIGNATION DES ROUTES ET DES LOTS A ADJUGER	ESTIMATION DES DÉPENSES ANNUELLES			
	Fournitures de matériaux.	Emploi de matériaux.	Transports et travaux imprévus.	Totales.
Route nationale n° 6, de Paris à Chambéry.				
1er lot. — Partie comprise entre la limite du département de Saône-et-Loire et Montluzin, ayant une longueur totale de 34,586 mètres, dont 2,017 mètres en pavage	609 10	709 »	181 90	1.500 »
2e lot. — Partie comprise entre Montluzin et l'axe de la route nationale n° 83, ayant une longueur totale de 18,774 mètres, dont 5,223 mètres en pavage	10.956 50	4.894 »	149 50	16.000 »
3e lot. — Partie comprise entre l'origine de la route nationale n° 83 (place Leviste) et la limite du département de l'Isère, ayant une longueur totale de 8,807 mètres, dont 2,171 mètres en pavage	4.768 10	2.761 »	470 90	8.000 »
Route nationale n° 7, de Paris à Antibes.				
Lot unique. — Partie comprise entre les Trois-Renards (route départementale n° 13) et la limite du département de l'Isère, ayant une longueur totale de 11,214 mètres, dont 2,440 mètres en pavage	2.719 »	1.567 »	214 »	4.500 »
Route nationale n° 83, de Lyon à Strasbourg.				
Lot unique. — Partie comprise entre la route nationale n° 6 (place Bellecour) et la limite du département de l'Ain, ayant une longueur totale de 6,523 mètres, dont 4,965 mètres en pavage	3.856 20	1.990 »	153 80	6.000 »
Route nationale n° 86, de Lyon à Beaucaire.				
Lot unique. — Partie comprise entre le pont de la Guillotière et la limite du département de la Loire, sur une longueur totale de 44,974 mètres, dont 7,209 mètres en pavage	9.426 79	5.242 »	331 21	15.000 »

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet, à Lyon :

1° Dans les bureaux de la préfecture ;

2° Dans ceux de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées :

Tavernier (René), quai d'Occident, n° 8, pour les 1er et 2e lots de la route nationale n° 6;

Tavernier (Henri), 15, quai des Brotteaux, pour le 3e lot de la route n° 6 et les lots uniques des routes n°s 7 et 83;

Pinat, 12, rue de Jarente, pour le lot unique de la route n° 86.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le vendredi 7 mars 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Aisne, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Rivière de Marne.

Bail d'entretien pendant les années 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888, pour la partie comprise dans le département de l'Aisne.

La dépense annuelle est évaluée à 8,500 fr.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Laon;

2° Dans ceux de M. Carro, ingénieur des ponts et chaussées, à Meaux.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites-Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches,*
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 30 mai 1883, M. Forqueray (Jean-Baptiste-Henri-Alexandre), directeur de la société anonyme des houillères de la Haute-Loire, dont le siège est à Paris, rue Joubert, n° 43, agissant au nom et comme mandataire spécial de cette société, sollicite, sur le territoire de la commune de Vergongheon, arrondissement de Brioude, une extension de la concession des mines de houille de Grigues et La Taupe, instituée sur le territoire des communes de Vézézoux, Sainte-Florine, Vergongheon et Auzon (Haute-Loire, arrondissement de Brioude) et de Brassac (Puy-de-Dôme, arrondissement d'Issoire), par une ordonnance royale du 13 septembre 1820, puis, postérieurement, modifiée par un décret impérial du 12 mars 1870, et dont l'étendue actuelle est de 5 kilomètres carrés 18 hectares.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord : une ligne tirée de la Tour de Lubières, point A, à l'intersection du chemin de Brassac à Brioude avec le chemin de Vergongheon à Lugeac, point D.

Cette ligne A D forme la limite sud de la concession de Grigues et de La Taupe.

A l'ouest : le chemin de Brassac à Brioude, depuis le point D jusqu'à son intersection avec le chemin de Vergongheon à Brioude, point H.

Cette limite D H est en partie commune avec la limite est de la concession des Barthes, des Airs et du Feu.

Au sud : une ligne droite allant du point H au point d'intersection du chemin de Rilhac à La Rivière avec le chemin de grande communication n° 15, de Brioude à Auzon, point R.

A l'est : une ligne droite allant du point R au point A de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 1 kilomètre carré 17 hectares.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans l'extension de concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de vingt-cinq centimes (0 fr. 25) par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition, et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Cette demande est à la fois principale et partiellement concurrente aux demandes suivantes :

Demande d'extension de la concession des Barthes, des Airs et du Feu, formée à la date du 17 février 1883 par la Société anonyme des mines de houille de Brassac et affichée en vertu d'un arrêté préfectoral du 2 avril 1883 ;

Demande d'extension de la concession des mines de houille de la Penide Mégecoste, formée à la date du 24 mai 1883 par la société anonyme fermière de l'établissement thermal de Vichy;

Demande en concession de mines de houille, formée à la date du 31 mai 1883, par la Société anonyme des recherches houillères de Lubière et de Rilhac;

Demande en concession de mines de houille formée à la date du 8 juin 1883, par MM. baron J. de Reinach, banquier à Paris, 20, rue de Murillo; baron J. de Soubeyran, député, demeurant à Paris, 49, rue de Monceau ; J. Maniglier, ingénieur, demeurant à Paris, 135, boulevard de Magenta, et A. Piaïa, ingénieur, demeurant à Paris, 50, rue de Maubeuge.

Le préfet du département de Haute-Loire,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois au Puy, à Brioude et dans les communes de Vézézoux, Sainte-Florine, Vergongheon et Auzon.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel.*

Il sera adressé au préfet de la Seine, pour qu'il le fasse afficher pendant le même délai dans le 9e arrondissement de Paris, où est situé le siège de la société demanderesse.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, et au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Fait au Puy, le 2 janvier 1884.

Le préfet de la Haute-Loire,
P. REIBELL.

Digitized by Google

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu l'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 20 février.

Du sieur HEUZÉ (Joseph-Marie), vinaigrier, demeurant au Grand-Montrouge, Grande-Rue, 77.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15061 du gr.)

Du sieur LECOMTE (Victor), quincaillier, demeurant à Paris, rue St-Denis, 151, ci-devant, et actuellement rue Poussin, 4.
M. Maujan, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic provisoire. (N. 15062 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la demoiselle SÈRES (Marie-Hermance), marchande de lingerie pour enfants, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 12, le 27 courant, à 12 heures précises. (N. 14927 du gr.)

De la dame MAUGER (Françoise FRÉMOND, femme de Emile MAUGER, limonadière, demeurant à Paris, rue de la Harpe, 49, le 27 courant, à 1 heure précise. (N. 15009 du gr.)

De la Société anonyme dite Cie DÉPARTEMENTALE DE VIDANGES ET ENGRAIS (en liquidation), dont le siège était à Paris, rue Taitbout, 41, le 27 courant, à 1 heure précise. (N. 15039 du gr.)

Du sieur JANSSENS, marchand de vins, demeurant à Paris, rue Cadet, 5, ci-devant, et actuellement rue Gattin, 7, le 27 courant, à 12 heures précises. (N. 15002 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.
Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

Du sieur PLAGNARD (Paul), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, passage du Bureau, 52, le 27 courant, à 1 heure. (N. 14819 du gr.)

De la Société anonyme des USINES ÉLECTRO - MÉTALLURGIQUES D'AUTEUIL (en liquidation), dont le siège était à Paris, avenue de Versailles, 52, le 27 courant, à 1 heure. (N. 13495 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur AUBRY (Paulin-Eugène), éditeur-imprimeur, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, 54, le 27 courant, à 1 heure précise. (N. 14677 du gr.)

Du sieur PATHIER fils (Armand), charcutier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 1, ci-devant, et actuellement cité Bergère, n. 7, le 27 courant, à 1 heure précise. (N. 13549 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.
Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.
Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

De la dame LACQUET (Léontine-Héloïse LEVESQUE, femme judiciairement séparée de biens de Charles LACQUET, de lui autorisée), marchande de confections en gros pour dames, demeurant à Paris, rue Turbigo, 64, ci-devant, et actuellement rue du Sentier, 24, le 27 courant, à 12 heures précises. (N. 14636 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.
Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.
Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur MARÉCHAL (Louis-Charles-Octave), marchand de vins restaurateur, demeurant à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 122, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 27 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.
En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N 14631 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur POIGNOT (Joseph), ancien limonadier à Paris, boulevard Voltaire, 13, et demeurant actuellement boulevard Voltaire, 31, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 27 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.
En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Bonneau, 6, rue de Savoie, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13735 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

CLÔTURES D'OPÉRATIONS

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, qui prononce pour cause d'insuffisance d'actif, conformément à l'article 527 du Code de commerce, la clôture des opérations de la faillite :

Du 26 janvier 1884.

Du sieur SERAIN, boucher, aux Grésillons, près Gennevilliers. (N. 14716 du gr.)

Du sieur BELON fils (Émile), propriétaire du journal *le* [illegible], demeurant à Choisy-le-Roi, rue de la Raffinerie, 15. (N. 14760 du gr.)

Des sieurs KIEFFER frères, loueurs en voitures, 56, rue [illegible]gne. (N. 14764 du gr.)

Du sieur SIMON, colporteur, passage Bouchardy, 11. (N. [illegible] du gr.)

Du sieur MINÉ père, loueur de voitures, rue Petit, 64. (N. [illegible] du gr.)

Du sieur GOBERT, marchand de vins-traiteur, demeurant à Paris, cours de Vincennes, 52, ci-devant, et actuellement rue Alfre, 7. (N. [illegible] du gr.)

De la veuve PALAIS, marchande de vins, demeurant rue de [illegible], 19, ci-devant, et actuellement même rue, 18. (N. 14818 du gr.)

Du sieur PERROLET (Jean), marchand de vins, rue des Gra[illegible], 40. (N. 14766 du gr.)

D'un arrêt rendu par la [illegible] chambre de la Cour d'appel de Paris, jeudi 29 novembre 1883, [illegible] sur l'appel interjeté d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, le 10 septembre 1880, déclaratif de la faillite du sieur BRIANNE, ancien marchand de nouveautés, à Paris, rue de Rivoli, [illegible]
Il a été extrait ce qui suit
La cour met l'appellation et [illegible] dont est appel à néant,
Emendant, décharge l'appelant des condamnations contre lui prononcées,
Dit qu'il n'y a lieu de prononcer la résolution du concordat [illegible] par BRIANNE, le 2 juin 18[illegible] le déclarer à nouveau en état de faillite.

SOCIETE D'OURSCAMP
MERCIER et Cie

Les réunions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires auront lieu le 9 mars prochain, à Paris, hôtel de Bade, 32, boulevard des Italiens, à deux heures précises.

BANQUE DE CREDIT ITALIEN
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 5,000.000 entièrement versé.

MM. les actionnaires de la Banque de Crédit italien sont informés que les dépôts d'actions n'ayant pas atteint le chiffre exigé par les statuts, l'assemblée générale ordinaire, dont la réunion avait été convoquée pour le 3 mars, ne peut avoir lieu.

En conséquence, MM. les actionnaires sont de nouveau invités, aux termes des statuts, à se réunir le 20 mars prochain, à deux heures de relevée, à Milan, au siège social, rue Alexandre Manzoni, 4.

Ordre du Jour de la réunion :

1° Rapport du conseil d'administration et des syndics ;
2° Présentation des comptes de l'exercice 1883 et délibérations y relatives ;
3° Renouvellement partiel du conseil d'administration ;
4° Nomination des syndics et suppléants.

MM. les actionnaires qui désirent prendre part à ladite assemblée sont invités à déposer leurs titres jusqu'au 5 mars inclus :
A Milan, au siège social ;
A Florence, à la Société générale de Crédit mobilier italien, rue Bufalini, 24 ;
A Paris, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin.
Milan, le 20 février 1884.

Spectacles du Vendredi 22 Février.

Opéra (2,200 places). — 8 h. s/s. — Don Juan : Lassalle, Gailhard, Dereims ; Mmes Krauss, Isaac, Dufrane.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. s/s. — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher ; Mmes Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. [illegible] Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : [illegible] Taskin ; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet.

Odéon (1,467 places). — 8 h. s/s. — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, [illegible] A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, [illegible]vau, Barety. — Le Roman d'une heure.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Variétés (1,250 places). — 8 h. s/s. — La [illegible]que, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, [illegible]souche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. s/s. — Première représentation de la Flamboyante.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. s/s. — Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, [illegible]drel, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. s/s. — Peau d'[illegible] féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. [illegible]

Digitized by Google

derburg. Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Savenay, Berthier, Guyon.

alais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

ouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

enaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — La Petite Marquise, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Baron, Noblet; Mme Magnier. — Nichette.

ouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Becker.

rte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

mbigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

ité (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

lies-Dramatiques (1,200 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dureuil et Humbert, musique de Bernicat : Jouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Diarville, Panseron.

âteau-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — h. »/». — Le Trouvère.

ums-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

uny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. h. »/». — Trois femmes pour un mari.

jazet (1,050 places), boulevard du Temple. — h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

lies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

en-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

ppodrome (5,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

que d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

que Fernando, boulevard Rochechouart. — h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

usée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr., dimanches et fêtes : 1 fr.

nférences, boulevard des Capucines, 39. h. 1/2 du soir.

norama National (Bataille de Champigny), rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue de Bondy, 26, ouvert le jour et le soir. — Les derniers jours de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici la liste des matinées qui auront lieu pendant les jours gras :

Dimanche 24.

Théâtre-Français : l'Epreuve et l'Ami Fritz.

Opéra-Comique : Haydée et les Rendez-vous bourgeois.

Odéon : Andromaque et le Célibataire et l'Homme marié.

Gymnase, Variétés, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Ambigu, Folies, Bouffes, Nouveautés, Cluny, Déjazet, Menus-Plaisirs, mêmes spectacles que le soir.

Palais-Royal : le Serment d'Horace et la Mariée du mardi gras.

Cirque d'Hiver (concert Pasdeloup) : Symphonie en fa (Beethoven). — Chant du soir (Schumann). — Première audition de Symphonie orientale (B. Godard), sous la direction de l'auteur. — Scène et air d'Ophélie, d'Hamlet (A. Thomas), par Mme Vaillant-Couturier. — Ouverture du Jeune Henri (Méhul).

Châtelet (concert Colonne) : Symphonie romaine (Mendelssohn). — Air d'Hérode et fragments d'Hérodiade (Massenet), par M. Faure. — Premier tableau du deuxième acte de Sigurd (Reyer), par MM. Faure, Ibos, Claverie et Fournets. — L'Arlésienne (Bizet). — Elégie (L. Gallet et Massenet), et Chanson du Printemps (Gounod), par M. Faure. — Invitation à la valse (Weber-Berlioz).

Château-d'Eau (concerts Lamoureux) : dernière audition de la Damnation de Faust (Berlioz), avec soli par Mme Brunet-Lafleur (Marguerite), M. Van Dyck (Faust), M. Blauwaert (Méphistophélès), M. Jonbannet (Brander).

Lundi 25.

Théâtre-Français : le Monde où l'on s'ennuie.

Opéra-Comique : la Dame blanche et la Fille du régiment.

Odéon : Severo Torelli.

Châtelet : Peau d'âne.

Porte-Saint-Martin : L'Avare et le Malade imaginaire.

Ambigu : la Jeunesse du roi Henri.

Cirque d'Hiver : matinée enfantine.

Mardi 26.

Opéra-Comique : le Pré aux clercs et le Maçon.

Odéon : les Femmes savantes et le Malade imaginaire.

Châtelet : Peau d'âne.

Gymnase, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Ambigu, Folies, Cluny, Déjazet, Menus-Plaisirs, mêmes spectacles que le soir.

Palais-Royal : le Serment d'Horace et la Mariée du mardi gras.

Eden-Théâtre, grand bal d'enfants; danses exécutées en costumes par les enfants du corps de ballet de l'Eden-Théâtre; le Duel de Pierrots, pantomime anglaise; tombola, etc.

Cirque d'Hiver : matinée enfantine.

A la Comédie-Française, on prépare une reprise des Effrontés, d'Emile Augier, qui aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

Viendront ensuite les reprises du Légataire universel, de Regnard, et du Barbier de Séville.

En attendant, M. Coquelin cadet va succéder à M. Thiron dans le rôle de Brid'oison, du Mariage de Figaro.

Mlle Nevada est engagée au Théâtre-Italien; Elle chantera Lucia di Lammermoor avec le ténor Gayarre.

Le public ne sera bientôt plus admis à visiter le panorama de la rue de Bondy, 26, par suite de la vente de l'immeuble dans lequel il est exposé.

On sait que ce panorama représente : les Derniers jours de la Commune, ou la Prise d'assaut des buttes Montmartre et l'Incendie de Paris, le 23 mai 1871.

Le chef de service : VANDAL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 21 Février 1884

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			78 50
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			80 50
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			86 50
Huile de Lin, en fûts			54 25
Huile de Lin, en tonnes			56 25
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	46 ..	à	46 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	.. ..	à	53 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat de sortie			40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie			12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	44 50	à	44 ..
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	40 ..
Farines supérieures, disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			90 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 13/16. — 1 h., 101 7/8.

VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 55 — Monnaie, 80 60

Chem. de fer Autrich. 306 51 | Crédit Autrich. 311 50

Change sur Londres.... Demande, 121 70. — Offre, 121 80

Lots 135 75 | Napoléon 9 625

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206⅛... à 206⅜...	205⅞... à 206⅛ et 4..%
4..%	Allemagne	122⅛... à 122⅛...	121⅞... à 122⅛ et 4..%
5..%	Vienne	205⅛... à 206....	205⅞... à 206.. et 4..%
5..%	Barcelone	485.... à 486....	485.... à 486.. et 4..%
5..%	Madrid	485.... à 486....	485.... à 486.. et 4..%
6..%	Lisbonne	545.... à 546....	545.... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241.... à 242....	241.... à 242.. et 4..%
4..%	New-York	514.... à 515....	513.... à 515 moins 3%
.....	Stockholm	136.... à 137....	136.... à 137.. et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3½ %	Londres	25 21.. à 25 26..	25 22.. à 25 27.. 3½%
	d° Chèque	.. .... à	25 23⅛ à 25 28⅛......
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 b à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p — 5%
5..%	Italie (or)	1/16 b à ⅛ p	⅛ p à ⅛ p — 5%
3..%	Suisse	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à onze mois.... ½ %

De six mois à onze mois... 1 %. — A un an.... 1 ½%

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 %.. — Avances, 4%..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr. 1.. à ... 0/00 prime

Argent d° à 1000/1000, d° 218 fr. 89. 142 50 à 147 50 0/00 prime

Quadruples espagnols	80 50.. à	80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à	80 75..
Piastres mexicains	4 55.. à	4 57..
Souverains anglais	25 20.. à	25 25..
Banknotes	25 21.. à	25 26..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à	25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. à	24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à	20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à	27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Jeudi 21 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f25 15 10 05 76f 76f20	en liq..						
			fin ct..	76 12½	76 22 ½	75 95	76 12 ½	76 30	76 05
		25	Pe fin c.		d2f				
			Pe fin c.		d1f	76 25	76 30 d50		
			Pe fin c.	76 35	76 50 d25				
			Pe fin p.		d1f		76 75 d50		
			Pe fin p.		d2f				
			Pe fin p.		d25		d3f		
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500 f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953)	77f50 30 25 40	en liq						
			fin ct.	77 30	77 35	77 17½	77 22 ½	77 35	77 30
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		25 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f30 35 40 45 35 30	en liq..						
			fin ct.	76 30	76 35	76 20	76 27 ½	76 30	76 20
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
sept. 83	4 %	..	en liq.. / fin ct..					98 55	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 20 25	en liq.. / fin ct..					106 90	110 ..
févr. 84	4 ½ % 1883	105 50 45 52½ 55 60	en liq..						
			fin ct.	105 55	105 62 ½	105 37½	105 55	105 50	105 45
		62 ½	Pe fin c.		d2f				
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	105 70	105 95 d25				
			Pe fin p.		d1f				
			Pe fin p.		d2f	106 20	106 25 d50		
			Pe fin p.		d25		d2f		
août 83.	Promesses d'Inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répart. Mexicaine prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor							3% 1/4 an	
sept. 83	d° 4%, éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						509 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1017 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	503 75 Coup. de 5000f						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1888, t. p.	506	en liq.. / fin ct..					506 25	475 ..
déc. 83.	d° annuit. finis. 1907, t. p.	500 50 501	fin ct..					501 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5%, ém. 74-75, r. 500f.	517 516 25	fin ct..					516 50	450 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, obl. 4%, 57, r. 225f, t. p.	249 50 250						249 75	
sept. 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t. p.	514 515	fin ct..					512 ..	330 ..
févr. 84	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t. p.	517 50 516 515 50	fin ct..					516 ..	447 50
janv. 84	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t. p.	402 400	fin ct..					403 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t. p.	392	en liq. / fin ct..					392 ..	398 75
d°	d° d° quarts r. 100 f.	114 50 115						114 50	
	d° séries sorties (unités)							800 ..	
	d° d° (séries ent.)		en liq..					10000 ..	
oct. 83.	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t. p.	512 512 50 512 511 50	fin ct..					511 ..	526 25
oct. 83.	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t. p.	513 513 512	en liq.. / fin ct..					511 ..	477 50
oct. 83.	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar., pay. par Et., ex-d'imp.)	522 50	Pe fin c. / fin ct..					522 75	498 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. à 400 fr., tout payé	362 50 362	en liq.. / fin ct..					363 ..	363 75
			Pe fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)	421 25	en liq.. / au 29..					421 25	400 ..
			Pe au 29		d20		d10		
			Pe au 15		d5f		d10		
juin 82.	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives)		en liq.. / au 29..					372 50	720 ..
			Pe au 29		d5f		d10		
			Pe au 15		d5f		d10		
96.....	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)		en liq.. / au 29..					282 50	625 ..
			Pe au 15		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5105	en liq.. / fin ct..	5150				5160 ..	5140 ..
			Pe fin c.		d50		d20		
			Pe fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	517 50 518 75 520 522 50	en liq.. / au 29..	518 75			520 ..	520 ..	517 50
			Pe au 29		d10		d10		
			Pe au 15		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	835 830 832 50	en liq.. / au 29..	835 ..	835 ..	830 ..	835 ..	835 ..	835 ..
			Pe au 29		d20		d10		
			Pe au 15		d10		d20		
mai 83.	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75	en liq.. / au 29..					443 75	440 ..
			Pe au 29		d5f		d10		
			Pe au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11).	400	en liq.. / au 29..					400 ..	530 ..
			Pe au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	432 50 433 75	en liq.. / au 29..					432 50	440 ..
			Pe au 29		d5f		d10		
			Pe au 15		d5f		d10		
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	940 935 932 50	en liq.. / au 29..					935 ..	960 ..
			Pe au 15		d10		d10		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT
Emprunts de Départements et de Villes françaises	
Départem. de Constantine, 5%, 1879.	1000
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	100 50
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.	
Blois (ville de), 1879, 4½ %	
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	102
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	[illegible]
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000f	1000
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	109 50
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105
d° 1868, 4½ %, r. 500 fr.	500
d° 1877, 4½ %, r. 500 fr.	
Lyon (ville de), 80, 3%, r. 100 f., t. p.	8
Montpellier (ville de), 1882, 4½ %, remb. 500 fr., tout payé	
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 500 fr.	5 9
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 fr.	
Versailles (ville de) 5%, r. 500 fr.	
Valeurs françaises (Actions)	
Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.	
Assur coloniale, a. 500 fr., 125 fr. p.	
Assur. financière, r. 2500 fr., t. p.	108 75
Le Cercle-Incendie, a. 500 f., 125 f. p.	
La Clémentine, act. 500 fr., 125 fr. p.	
La Foncière (transp.), a. 500f., 125 p.	415
Le Monde (accid.), a. 500 fr., 125 f. p.	
d° (incendie), a. 500 fr., 200 f. p.	
Le Phénix (incendie), tout payé	
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 187f50 p.	
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.	
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.	
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 f.	
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.)	
d° (vie), a. 500 f., 125 p. (nom.)	
Assurances génér. (inc.), t. p. (nom.)	
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)	
d° (vie), tout payé (nominat.)	
Cies gén. des Familles, a. 500f, 100 p.	
Caisse Paternelle (vie), a. 500f, 125 p.	
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	
La Confiance (inc.), a. 500 f., 200 f. p.	
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.	
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.	
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)	
La France (vie), 1000f, 250 p. (nom.)	
Le Monde (vie), act. 500 f., 125 f. p.	
La Nationale (incendie) (nominat.)	
La Nationale (vie), (nominatives)	
Le Nord (inc.), act. 1000 fr., 250 f. p.	
Le Nord (vie), act. 1000 fr., 250 f. p.	
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)	
Le Phénix (vie), 1000 f. p. (nomin.)	
La Protection (assur.), a. 500f, 165 p.	
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.	
La Providence (inc.), 250 f. p. (nom.)	
La Providence (vie), a. 1000 f., 250 p.	
Réassur. et co-assur. (inc.), 700 f. p.	
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.	
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.	
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)	
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.	
L'Union (inc.), 1250 fr. p. (nomin.)	
L'Union (vie), (nominatives)	
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.	
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.	
d° d° tout payé	
Annuités d'Aire à la Bassée	
d° d° 5mes	
Annuités d'Arles à Bouc	
Annuités Canal des Ardennes	
Annuités Canal de la Somme	
Annuités Navigation de l'Oise	
Annuités Canal de Roanne à Digoin	
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.	
Bons de Liquid. du Canal St-Martin	
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.	
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.	
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1401
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	275
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)	
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	
d° Délég., act. de jouis. (exc. 12)	665
Annuités des Trois Ponts	
Pont, Port et Gare de Grenelle	
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	335
Midi d° act. de jouiss.	
Nord d° act. de jouiss.	
Orléans d° act. de jouiss.	570
Ouest d° act. de jouiss.	
Alais-Rhône-Méditer., Cie Ch. de fer et Navig., act. 500 f., t. p. (ex-c. 7).	25
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (liq.).	
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (liq.).	
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.	
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t. p.	
Colonies françaises (Cie des ch. de fer), act. 500 fr., t. p., r. 600 fr.	
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t. p.	
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t. p.	
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.	
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t. p.	
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.).	
Médoc, act. 500 fr., tout payé	

Dern. div.	Lundi 21 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
5	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup.)	443 75	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d5		 d10 d20	443 25	460 ..
51	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t. p.	3	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d30 d20		 d10 d10	2 25	50 ..
31.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d10		 d10 d5	291 25	245 ..
84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	490	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d5 d10		 d10 d10	490 ..	490 ..
83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		au 29					350 ..	338 ..
84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1235 1230 1235 1240	en liq. fin ct. P. fin c. P. fin c. P. fin p. P. fin p.	 1225 1245	 1230 d40 1230 d20 d40 1242 50 d20	 1222 1235 1260	 1227 50 1236 25 d10 d20 1250 d10 d5	1225 25	1227 50
	Obligations :								
3.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1060 ..	
	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	508 510						508 ..	
	10es 4%, remb. 100 fr.	110 75 110 50						110 ..	
	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	364 50 362						362 50	
	10es 3%, remb. 120 fr.	118 117						118 ..	
	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	509						509 50	465 ..
	commun., 3%, remb. 500 fr.	455						452 50	397 50
3.	d° 5es 3%, r. 100 fr.	102 103						103 ..	
	d° 1875, 4%, r. 500f, t. p.	506 506	fin ct.					505 ..	453 75
	fonc. 1877, 3%, r. 400f, t. p.	344 343 342	fin ct.					344 ..	358 75
13	comm. 79, 3%, r. 500f, t. p.	445 25 445 446 50	fin ct.					446 ..	
3.	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t. p.	444 50 444 444 50 445	fin ct.					444 50	458 75
	comm. 80, 3%, r. 500 f., t. p.	446 445	fin ct.					444 50	
14	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t. p.	339 50	en liq. fin ct.					339 ..	
4	d° d° 240 f. payés	337 50 338 338 50	en liq. fin ct.					337 50	
4	Banque hypothéc. de France, obl. rapp. 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 300 fr.	388	fin ct.					390 ..	
4	d° libérées	392 50 390	fin ct.					390 ..	
3	d° 3%, 1881, remb. 500 fr., t. p.	339 50 340	fin ct.					339 25	
4	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (valeur en représentation)	134	en liq. fin ct.					133 ..	142 50
	d° 5%, r. 500f (l'ann. due par l'État)	512	au 15					510 ..	432 25
	Crédit général Français, a. 500 f., tout payé, nos 1 à 88000	175	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d5 d10		 d10 d10	175 ..	175 ..
	Crédit industel et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. au 15					675 ..	737 50
1	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 29					675 ..	700 ..
1	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	546 25	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15	 546 25	 d10 d5		 548 75 d10 d10	547 50	550 ..
	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	320 317 50 320	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d5 d10		 d10 d20	320 ..	325 ..
	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. au 15					640 ..	700 ..
	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	153 75	en liq. au 29 P. au 15		 d5		 d10	150 ..	230 ..
	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	350	en liq. au 29 P. au 29		 d10		 d10	350 ..	380 ..
	Société gén. pr dévelopt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75 485 486 25	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d5 d5		 d10 d10	485 ..	480 ..
	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 P. au 15		 d5		 d10	440 ..	440 ..
	Banque commerciale et Industr.le, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)		en liq. au 15 P. au 15		 d5		 d10	415 ..	440 ..
	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)	565 562 50 561 25 560	en liq. au 29					565 ..	565 ..
	d° grosses coupures	562 50	P. au 29 P. au 15		d10 d10		d10 d10		
	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)	290	en liq. au 29 P. au 29		 d5		 d10	295 ..	292 50
	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés	427 50	en liq. au 15 P. au 15		 d5		 d10	432 50	487 50
	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	20	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d5 d5		 d10 d10	28 75	325 ..
	Banque Parisienne, act. 500 fr., nos 1 à 70,000 (ex-coup. 16) t. p.	400	en liq. au 15 P. au 15		 d20		 d10	401 25	410 ..
	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255	en liq. au 15 P. au 15		 d5		 d20	253 75	282 50
	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	465	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15		 d5		 d10 d10	435 ..	440 ..
	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500f, 125f p. (nom.)		en liq. au 15					500 ..	530 ..
	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	285 287 50 282 50 283 75 285 287 50 288 75	en liq. au 29 P. au 29 P. au 15	 285	 288 75 d5 305 d5	 280	 288 75 d10 d10	282 50	285 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Méridionaux fr., a. 500f, t. p. (ex-c. 4)		
Méridien à Dives, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t. p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t. p.		
d° act. de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t. p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t. p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t. p.		
Ouest Algérien, a. 500 f., t. p., r. 600 f	497 50	
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t. p. (ex-c. 8)	15 ..	
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-Grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., tout payé		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t. p.		
Senlis (Ch. de fer de la), a. 500 f., t. p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t. p.		
Tr Dépt du Nord, a. 500f, t. p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t. p.	20	
Versailles (rive gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
d° d° act. 500 fr., t. p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t. p.		
Annuités départ., titres r. 200 f., t. p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500 f., t. p.	510	
Nord (Soc. civ. pr rec.), r. 500 f., t. p.	330	
Banque Algérie, a. 500f, t. p. (ex-c. 6)		
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t. p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t. p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t. p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
B. franç. du Commce, a. 500 f., 250 p.		
B. de Consign., a. 500f, 250 p. (r. d.)		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. nos 1 à 60000 (au porteur)		
d° nos 60001 à 140000 (nom.)		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t. p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312 f. 50 p. (ex-c. 8)		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500f, 125 p.		
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f 25 à v.	390	
Crédit Mobilier, act. anc., 500 fr., t. p.		
Sous-Cie Com. et Ind., a. 500f, 375 p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.		
Sous-Compt. des Entrepr. (ex-c. 33)	265	262 50
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t. p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t. p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t. p.	12	11
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t. p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t. p.		
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t. p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 300 p.		
Entrep. libres P. L. M., a. 500 f., t. p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t. p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t. p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t. p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t. p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t. p.	1330	
d° actions de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500f, 375 p.	490	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t. p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 2)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t. p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t. p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie fr.), a. 500 f., t. p.		
Lin Maberly, actions 500 fr., t. p.		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t. p. (ex-c. 14)		
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie cent. d'écl.), a. 500 fr., t. p.	860	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t. p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	295	290
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t. p.		
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t. p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)	800	
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t. p.	1160	
d° act. de jouiss., 250 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1110	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, t. p.		
d° act. 500 fr. (ex-coup. 18) 2e série, t. p.	1120	
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e	1080	
Anjou-St-Nazaire (mines), a. 500f, t. p.		
L'Arborèse, act. 500 fr., t. p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t. p.		
Belmez (houil. et métal.), a. 500 f., t. p.		
Mines de Béthune, a. 1/1000e, t. p.		
Bingham (Mines-Bond.), a. 500f, t. p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t. p.		
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t. p.	200	
Mines Campagnac, a. 1,000 fr., t. p.		
Mines Carmaux, act. 500 fr., t. p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t. p.	285	282 50

JOUISSANCE	Jeudi 21 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
janv. 84	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	415	en liq. au 15 Pes au 15		d5		d10	415 ..	437 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 3)	422 50	en liq. au 15 Pes au 15		d5		d10	420 ..	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., 6% gar. par l'Etat, a. 500 f., r. 600 f., t.p.	590	en liq. fin ct.					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé		en liq. fin ct.					6 50	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t.p. (gar. de l'Etat, conv. du 30 juin 1880)	570	en liq. fin ct. Pes fin c.		d5		d10	570 ..	560 ..
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	735 740 735	en liq. fin ct. Pes fin c.					740 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1215 1217 50 1210 1217 50 1220	en liq. fin c. Pes fin c. Pes fin p.	1212 50	1215 d10 d20	1210 ..	1215 d10 1235 d10	1220 ..	1222 50
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	1110 1115 1120	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin p.	1112 50	1113 75 d20 d20	1112 50	1112 50 d10 d10	1112 50	1110 ..
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 55)	1700 1695 1700 1705	en liq. fin ct. Pes fin c. P. fin c. Pes fin c.	1696	d20 d20 d50		1700 d10 d10	1700 ..	1705 ..
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1275 1272 50 1270 1266 25 1270	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin p.	1265	d20 d20		1270 d10 d10	1275 ..	1265 ..
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'Etat, t.p. (Imp. charge Cie)	527 50 522 50 527 50	au 15				d5	538 75	465 ..
oct. 83	Ouest, actions 500 fr., tout payé	817 50	en liq. fin ct. Pes fin c.		d20		d10	817 50	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)		en liq. au 29 Pes au 15		d10		d10	525 ..	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)		en liq. au 15					587 50	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)	421 25	en liq. au 29					422 50	305 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	510	en liq. au 29 Pes au 15		d5		d10	512 50	512 50
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. au 29		d10			410 ..	400 ..
nov. 83	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. au 15					300 ..	495 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1400	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15	1390	d20 d20		d20 d 5	1400 ..	1397 50
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé. (ex-coup. 45.)	485 487 50 488 75 485	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15	486 25	d5 d5		d10	485 ..	487 50
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	605	au 29					605 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 55)	1175	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15		d20 d10		d20 d50	1170 ..	1175 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	590 591 25 595	en liq. au 29 Pes au 15		d5		d10	590 ..	590 ..
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 29					200 ..	910 ..
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	441 25 443 75 445	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15		d10		d5 d10	448 50	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Cie universelle, act. 500 fr., 250 fr. payés. (ex-coup. 6.)	500 498 75 500	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15 Pes au 15		d20 d5 d20		d10 d10	500 ..	498 75
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 50)	2030 2025 2020 2015 2010 2005 2010 2010 .. 2020 2025 2020	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 29 Pes au 29 Pes au 15 Pes au 15 Pes au 15	2025	2027 50 d100 d50 d40 d100 2030 d50 d40	2010 2025 2055	2010 2040 d20 2045 d10 d10 2065 d20 d10	2035 ..	2028 75
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1155 1157 50 1160	en liq. au 29 Pes au 15	1160	1160 d20	1155 ..	1160 d10	1160 ..	1155 ..
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	700 695 698 75 700 702 50 705	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15	695	d20 d5 d20		d10 700 d10 d10	700 ..	705 ..
sept. 83	d° Bons trent. 8%, r. 125f.	130	au 29					138 50	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au gouv. Egyptien). (coup. 5 estamp.)	1240 1235 1230 1225 .. 1230 1235 1240 1245	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15	1245	1245 d50 d20	1232 50	1240 d10 d20	1247 50	1245 ..
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. au 29 Pes au 15 Pes au 29		d5 d5		d10 d10	241 25	250 ..
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	185 190 192 50	en liq. au 29 Pes au 15 Pes au 29		d10 d10		d5	185 ..	181 25
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négociations change fixe 25 fr. 20	102 ½	en liq. au 15					102 ..	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.) nég. ch. fixe 2 f. 50. Obl. 100 fl. (pap.) d° 1000 fl. d° 10000 fl.		en liq. au 15 Pes au 15					67 .. 66 ¾ 65 ¾	 65 ¾ .. ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.	
Epinac (Houillères et Chem. de fer)	
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.	
Grangola Merthyr (Cie) a. 500 f., t.p.	
Mines Grand'-Combe, act. 1/26000e	
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530
Mines de la Loire	
Mines de Montrambert	
Mines de Rive-de-Gier	
Mines de Saint-Etienne	
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	
d° act. de jouissance	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	
d° act. 500 fr., t. p.	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	620
Penarroya (Soc.), act. 500 f., t. p.	
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 fr., t.p.	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)	
Vallenar (min. d'arg.), a. 500f, 250 p.	
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5)	
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 16000	
Alais (Forges et Fond.), ex-coup. 30	
Loire (At. et Chant.), a. 500 fr., t. p.	
Ateliers de Saint-Denis, a. 500f, t.p.	[illegible]
Cail et Cie (Soc. des anc. établiss.) act. 500 fr., t. p.	
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.	
Châtillon et Commentry (Forges de)	
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	565
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 2)	
Hauts-Fourn. de la Mar., a 500f, t.p.	
Hauts-Fourneaux de Maubeuge	
Méditerranée (Forges et Chantiers)	
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	
Cie Havraise Pénins. etc., a. 500 f., t. p., nos 7181 à 20000	
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.	
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.	
Cyp. Fabre et Cie (Cie), a. 500f, 375 p.	
Navig. Havre-Paris-Lyon, a 500f, t.p.	
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.	
Steamers de l'Ouest, act. 500 fr., t.p.	
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 f., t.p.	77
Voitures à Paris, act. de jouissance	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f., t.p.	
Touage de Conflans, a. 500 fr., t.p.	
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.	
d° à vapeur français, a. 500 f., t.p.	
d° act. 500 f., 375 f. p., (ex-c. 2)	
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	347 50
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	
Ardoisières Gauterie, act. 500 f., t.p.	
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.	
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.	
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.	
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f., t.p.	[illegible]
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.	
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 375 p.	
Deux-Cirques, act. 200 fr., tout p.	
d° act. de jouissance	
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 fr., t.p.	
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	[illegible]
d° Malétra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	[illegible]
Le Figaro, a. 1/19200e, t.p. (ex-c. 96)	
Soc. fonc.-agric. B.-Egypte, 500f, t.p.	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.	
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	[illegible]
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.	
Impr. et Libr. Chaix, act. 500 f., t.p.	
Jardin Zoologique	
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	25
Lits militaires, act. 500 fr., t.p.	
Marbres d'Arni (Cie), a. 500 fr., t.p.	
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.	
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.	425
Prod. chim. de St-Denis, a. 500f, t.p.	
d° 375 fr. payés	
Pantographie Voltaïque, a. 500f, t.p.	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	[illegible]
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.	
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 30)	
d° act. de jouissance	
Sénégal, côte O. d'Afr., a. 500f, 375 p.	
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 f., t.p.	
Télé. s-mar. Fr.-Angl., a. 500 f., t.p.	
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	
d° d° 375 f. payés	480
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	[illegible]
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.	
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 400 p.	230
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t.p.	
Valeurs françaises (Oblig.)	
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	137
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	331
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.	
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.	
Brésiliens, 5%, rembours. 500 fr.	430

Jouiss.	Jeudi 11 févr. 1884.	AU COMPTANT	TERME	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Deux. cours cotés précédemment Compt.	Terme.
	[illegible] 77-78-79-80, 1re (o…)		en liq.						
3. 83.	nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 100 fl.	86f 50 40	au 29					86 50	85 92½
	d° 1000 fl.	85f 95 70 75 70	Pr au 29		d50		d50	85 95	85 25
	d° 10000 fl.		Pr au 15		d5f		d10	85 25	
7. 83.	Belgique, 4%	106	en liq. / au 29					106 15	106 80
7. 84.	d° 4%, 1880, 2e série		en liq. / au 29					103 90	
7. 83.	d° 3%, 1873		en liq. / au 29					83 40	83 85
1. 83.	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh	335	en liq. / au 29					335 ..	300 ..
	(Contrat 12 juill. 77 et loi 17 juil. 80.)		Pr au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d10		
1. 83.	Égypte. Dette unif., nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr.	335 25 336 50	en liq. / au 29	336 25	336 25	335	336 25	336 50	336 25
	(Décr. 1er nov. 76, et loi 1er juil. 80).		Pr au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		Pr au 15		d5f		d5f		
83.	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	457 50	en liq. / au 29					461 25	455 ..
	Grosses coupures		Pr au 29		d5f		d10		
83.	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq. / au 29					445 ..	417 50
	Grosses coupures		Pr au 29		d5f		d10		
84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f).	60f 07½ 15 25	en liq. / au 29					60 ..	60 20
	Grosses coupures	67f 07½ 15 25	Pr au 29		d25		d50		
84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1 f.).		en liq. / au 29					60 ¼	
	Grosses coupures		Pr au 29						
84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	487	en liq. / au 29					487 50	463 75
84	Pagarès, oblig. rembours. 500 fr.	520	au 29					520 ..	
83.	États-Unis. Cons 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ..	
	d° Petites coupures							118 ¾	
84	d° Consolidés 4%							128 ..	
	d° Petites coupures							128 ..	
84	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	412 410	au 29					410 ..	442 50
84	d° 1881, 5%	337 50 333 75	en liq. / au 29					337 50	367 50
84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2 f. 50).		Pr au 29 / en liq.						
	Obl. 100 fl., t.p.	102 50	au 29					102 50	98 ..
	d° 500 fl., t.p.		Pr au 29		d1f		d50	102 50	
	d° 1000 fl., t.p.	102 50	Pr au 15		d25		d50	102 50	
	d° 10000 fl., t.p.							103 30	
84	d° 4%, 81, or (nég., etc. 2f 50). Obl. 100 fl., t.p.	77 76 70 25 77 76 25	en liq.					76 25	76 90
	d° 500 fl.	75f 75 75f 75f 20	au 29					75 ..	
	d° 1000 fl.	75f 60 65 70 55 50						75 40	
	d° 10000 fl.							75 25	
13	Emprunt Indien 1880, 4½%, (négociations change fixe 2 fr. 50).		au 29					96 ..	
	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. / au 29	92 50	92 65	92 42½	92 65	92 20	92 50
	d° coup. 500 fr.		Pr au 29		d1f				
	d° coup. 100 à 500f excl.	92f 50 45 40 50 55 60	Pr au 29	92 60	92 80 d25		92 70 d50		
	d° coup. 50 fr.	65	Pr au 15		d1f				
	d° c. au-dessous de 50 fr.	92 40 50 60 65	Pr au 15	93 25	93 30 d25	92 90	93 10 d50	92 90	47 50
	d° 3%		au 29					57 ..	
	d° obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	298 297	au 29					296 50	15 87½
	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 29					11 ¼	16 60
	d° d° 5%, tout payé		au 29					11 ..	
	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fixe 25f25).	50 ¼	au 29					50 ¼	68 75
	Emprunt Roumain 1875, 5%	92 50 93	au 29					93 ..	
	d° oblig. d'État 6%, 1880, rembours. 500 fr.		en liq. / au 29					101 ¼	
	Russe 1862, 5% (nég. c. fl. 25f 20),		Pr au 29						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.	88	au 29					87 ¾	
	d° de 100 liv. st.	87 ¾ ¾						87 ¾	90 ..
	d° de 500 liv. st.	87 ¾						87 ¾	
	d° de 1000 liv. st.	87 ¾						87 ¾	
	d° 1870, 5% (nég. c. fl. 25f 20),		en liq.						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.	87 87 ¾	au 29					87 ..	
	d° de 100 liv. st.	87 87 ¾	Pr au 29		d1f			87 ..	89 ..
	d° de 500 liv. st.	87						87 ..	
	d° de 1000 liv. st.	87						86 ¾	
	d° 1873, 5% (nég. c. fl. 25f 20),		en liq.						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.		au 29					85 ¾	
	d° de 100 liv. st.	86 ¾	Pr au 29		d1f			85 ¾	92 ¾
	d° de 500 liv. st.							85 ¾	
	d° de 1000 liv. st.						d10	85 ¾	
	d° 1875, 4½% (nég. c. f. 25f 20),		en liq.						
	t.p. Obl. de 50 liv. st.		au 29					80 ¾	
	d° de 100 liv. st.	80 ¾						80 ¾	80 ..
	d° de 500 liv. st.	78 ¾						78 ¾	
	d° de 1000 liv. st.							78 ¾	
	d° 1877, 5% remb. au pair en		en liq.						
	37 ans. Obl. de 500 fr.	93 40	au 29					93 50	93 25
	d° de 2500 fr.	93 40	Pr au 29		d1f		d50	93 ..	68 25
	d° de 12500 fr.	93 40	Pr au 15		d1f		d50	93 10	
	d° 1878, 5% (2me empr. d'Or.),		en liq.						
	nég. c. fl. 4f. Obl. de 100 r.		au 29					57 625	61 40
	d° de 1000 r.		Pr au 29		d1f		d50	57 625	
	d° 1879, 5% (3me empr. d'Or.),		en liq.						
	nég. c. fl. 4f. Obl. de 100 r.		au 29					56 25	55 50
	d° de 1000 r.		Pr au 29		d1f		d50	56 25	
	d° 1881, 5%, obl. intérieures amortissables		en liq. / au 29					235 ..	242 50
	Grosses coupures		Pr au 29						
	Obligations hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	380 381 25	en liq. / au 29					381 25	405 ..
	Dette générale Tunisienne, 5%, obligations 500 fr., tout payé	486 75 485	en liq. / au 29		d10			485 ..	485 ..
	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.						
	coup. de 125 fr.		au 29						
	coup. de 62 fr. 50.	8f 70 67½ 65 60	Pr au 29		d25		d50	8 70	8 70
	coup. de 12 fr. 50.		Pr au 15		d25		d50		
	Emprunt Ottoman :								
	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f 50 49f 50 50f	au 29					49 ..	130 ..
	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60	au 29					60 ..	70 ..
	Grosses coupures	57 60							

VALEURS AU COMPTANT	Plus haut	Plus bas
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 20).	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).	37 25	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500 f.		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3%, nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.	324	
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État).	368 75	
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	356	355 50
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).	358 25	357
d° nouveau, d°	357	355 50
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°		
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. g. par l'État).		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande ceinture de Paris, r. 500 fr.		
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1200	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	363	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.	348	
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	362	360 50
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	358	357
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.).		
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	354	
Méditerranée, (int. 25f gar.), r. 625 f.	580	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	365 50	365
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	360 50	359 50
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 fr.	358 25	358
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	358	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.		
Méridionaux français 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	365	
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.	365	364 75
Nord, 3%, rembours. 500 fr.		
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.		
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	344 50	
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.).		
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 f.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	357 25	356 75
d° 3%, rembours. 500 fr.	357	356
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.		
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.,	155	
1re émiss., de 1 à 63,000	132	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	130	
3e et 4e émis. de 108,313 à 190,312.	165	
Orl.-Évreux-Rib., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, rembours. 500 fr.	356 50	355 50
Intérêt gar. par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	358 50	
Ouest, 3% nouvelles, r. 500 fr.	1165	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.	1165	
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 f.	1165	
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 f.	1080	
Ouest, 4%, rembours. 500 fr.	425 50	
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.	1130	
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r. d.), 1843, r. 1250 f.	1165	
Ouest Algérien, 3%, r. 500f (int. gar.)	359 50	
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 600 f.	153	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.).	332	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr.	465	
d° 5%, remb. 500 fr.		
Tramw. du Dépt du Nord, r. 500 fr.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.	130	
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Vologne, 5%, remb. 600 fr.		
Vosges, 3%, Séries A et B, r. 500 fr.		
d° Séries C et D, r. 500 fr.		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f.	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.	70	68
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f.	285	
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f.	234	229 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.		
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.	490	
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr.		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.	521	
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 f.	511 50	510
d° 1882, 235 fr. payés (nom.).		
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	301	300
d° d° 5%, r. 500 fr.	495	
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.		
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.		
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		
Houillères d'Ahun, remb. 312f 50.		
Compie d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 300 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		

JOUISSANCE	Jeudi 21 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Comp.	Terme.
	Emprunt Ottoman :		en liq.						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	58 50 57 50 58 50	au 15					56 ..	360 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f 48 50 49 25	au 15					50 ..	93 75
......	Coup. de 5		1re au 15		d 5f		d 1f		
......	Coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 50 44f	au 15					44 50	71 25
......	Coup. de 5		1re au 15		d 5f		d 50		
......	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	485 483 75 482 50 481 25 480 485	en liq. / au 29	485 ..			483 75	485 ..	486 25
			1re au 29		d 10		d 5		
			1re au 29		d 5f		d 10		
			1re au 15		d 50		d 25		
			1re au 15		d 5f		d 10		
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 29 / 1re au 15					511 25	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 11)		en liq. / au 29					492 50	565 ..
			1re au 15				d 10		
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)		en liq. / au 29 / 1re au 15					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	375	en liq. / au 29	377 50				380 ..	377 50
			1re au 29		d 5		d 10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		1re au 15 / au 29				d 10	500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Natle du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2)	550 548 75	en liq. / au 29					546 25	550 ..
			1re au 15		d 5f		d 10		
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	650 647 50 646 25 645	en liq. / au 29	648 75			645 ..	650 ..	648 75
			1re au 29		d 5f		d 10		
......	Grosses coupures		1re au 15		d 5f		d 10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 29					700 ..	700 ..
......	Grosses coupures		1re au 15		d 5f		d 10		
			1re au 29		d 5f		d 10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq. / au 29					797 50	797 50
......	Grosses coupures		1re au 29		d 5f		d 10		
			1re au 15		d 20		d 10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés		en liq. / au 29	522 50				535 ..	522 50
......	Grosses coupures		1re au 15		d 5f		d 10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	442 50	en liq. / au 29				d 10	442 50	415 ..
			1re au 15		d 5f		d 10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	475 476 25	en liq. / au 29	475 ..				475 ..	473 75
			1re au 15						
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f, t.p.	380 382 50 380	en liq. / au 29					380 ..	385 ..
févr. 84	do obl. 4e et 5e sér. 5%, r. 500f, t.p.	367 370	au 15					367 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. estamp. « Act. de cap. amortie » (ex-coup. 11)	180 175	en liq. / au 29					175 ..	180 ..
			1re au 29		d 5f		d 10		
			1re au 15		d 20				
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	500	en liq. / au 29		d 5f		d 10	500 ..	505 ..
			1re au 15		d 10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. / au 29 / 1re au 15					550 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	653 75 651 25	en liq. / au 29	652 50			650 ..	650 ..	652 50
			1re au 29		d 25		d 10		
			1re au 29		d 5f				
......	Grosses coupures	653 75 651 25	1re au 15		d 20		d 10		
			1re au 15		d 5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p. (ex-coup. no 2)	232 50	en liq. / au 29 / 1re au 15					230 ..	285 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	313 75 315	en liq. / au 29					313 75	313 75
......	Grosses coupures		1re au 29		d 5f		d 10		
			1re au 15		d 5f		d 10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé		en liq. / au 29 / 1re au 15					370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout pay. ex-coup. 43	527 50	en liq. / au 29	528 75	530 ..	528 75	528 75	525 ..	527 50
			1re au 29		d 5f		d 10		
			1re au 15		d 20				
			1re au 15		d 5f		d 10		
janv. 84	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq. / au 29					490 ..	490 ..
			1re au 15		d 5f		d 10		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	120	en liq. / au 29					117 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 32)	630 631 25	en liq. / au 29					632 25	622 50
......	do Grosses coupures		1re au 29		d 5f		d 10		
			1re au 15		d 5f		d 10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	430 427 50	en liq. / au 29	427 50				426 25	426 25
			1re au 29		d 5f		d 10		
			1re au 15		d 5f		d 10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 f., t.p.		en liq. / au 29 / 1re au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coup. 7)		en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15				d 10	482 50	495 ..
janv. 84	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p.p. (nos 1 à 80000), ex-coup. d'int. no 4		en liq. / au 29 / 1re au 15				d 10	510 ..	590 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.	400 ..	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e em., r. 500f	450 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	430 ..	
Chargeurs réunis, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f	[illegible]	
Messageries marit., 5%, r. 500 fr.	[illegible]	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
do 6%, 1881, remb. 500 fr.	[illegible]	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	510 ..	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 80-82, 5%, r. 500 f.	[illegible]	
Dugron et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Établiss. Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	507	
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	[illegible]	
Matériel Agricole, 5%, remb. 300 f.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr.		
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 fr.		
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.		
do remb. à 500 fr., 3%, t.p.		
do 100 fr. t.p.		
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé		
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85f		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 26f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. change fixe 25f 20)		
do 6%, 71		
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.	497	
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600.		
do 5me		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	316	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2 f. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	[illegible]	
do 1000 fl. do	67	
do 10000 fl. do		
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
do 10000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier)		
do 1000 fl. do		
do 10000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %		
do Brésil., 5%, 75 (ch. fixe 25 20)		
Buenos-Ayres (Banque hypoth. de), ob. hyp. 6% (1re s. B), nég. ch. fixe 5f 10		
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
do do non gar., r. 1904-1908		
do du Gouv. du Cap, 4½ %, 1878		
do Danubien (Princip.-Unies), 8%	102	
Espagne Ext., 2%, 76, B. de coup. arr.	63	
États-Unis, 5%, consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. le 19 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 36)		
do Hollandais, 2 ½ %, C. F.		
do do C. H.		
do 3%, 44 C. H. (nég. ch. fixe 2f 10)		
do 4%, 1878		
do Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.	7	
do Hongrois, obl. 300 fr. (nominat.)	290	
do do Grosses coupures		
do do Coupures de 5	290	
do Indien, 4%, 78 (n. ch. fixe 25 20)		
do Norvégien, 4%, 76 (nég. ch. fixe 25 20)		
do do 4%, 78	101	
do do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
do coup. de 62f 50		
do coup. de 12f 50		
Turc 5%, Récép. prov. Coup. 10 t. st.		
do Récép. prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman 1860. Titres sortis		
do 1863. do		
do 1865. do		
do 1869. do		
do 1873. do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%		
do Certif. anglais, 5%		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 100 f.		
do 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 3%, r. 500 fr.		
do 1877-78, 3%		
do 1879, 3%, r. 500 fr.		
do 1880, 3%		
Empr. Québec 80, 4½ %, r. 500 f.		
Empr. Russe, 1822, 5% (n. ch. fixe)		
do 1862, 4½ %, r. 500 fr.		
do 1869, 4%, r. 500 fr.		
do 1880, 4%, r. 500 fr.		
Empr. Suédois 78, 4% (n. ch. fixe)		
do 80, 4% (1re, 2e et 3e sér.)		
Empr. Tunisien. B. coup. arr.		
do do		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 53. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Samedi 23 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du Journal officiel, au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de soixante centimes pour frais de réimpression.

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste dressé au nom de l'*Administration du Journal officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 24 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 29 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 29 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est l'*envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel sont priés de faire parvenir directement *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 23 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret modifiant les alignements de la rue des Boulangers dans le 5e arrondissement de Paris (page 1001).
— fixant les alignements d'une partie de la rue Nicolo dans le 16e arrondissement de Paris (page 1001).
— autorisant la compagnie des mines de Vicoigne à établir un dépôt de dynamite de 1re catégorie sur le territoire de la commune de Noeux-les-Mines (Pas-de-Calais) (page 1002).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 1002).
— portant témoignage officiel de satisfaction à un marin vétéran (page 1002).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant promotions dans la cavalerie (page 1002).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Sénégal au ministre de la marine (page 1004).

Circulaire du ministre de la guerre relative aux permissions à accorder à l'occasion des fêtes de Pâques (page 1004).

Avis et communications (page 1004).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 22 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1005).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1005).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1006).

Informations (page 1007).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1008).

Bourses et marchés (page 1012).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 455 à 470).

Chambre. — Documents (page 29 à 44).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 22 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance royale du 13 septembre 1846, portant fixation des alignements de la rue des Boulangers, à Paris ;

La délibération du conseil municipal de Paris, en date du 22 juin 1883 ;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 16 septembre 1807;

L'ordonnance du 23 août 1835;

Le décret du 26 mars 1852;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue des Boulangers, dans le 5e arrondissement de Paris, sont modifiés conformément aux liserés bleus du plan ci-annexé.

L'ordonnance royale susvisée du 13 septembre 1846 est rapportée en ce qu'elle a de contraire à la disposition qui précède.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 7 novembre 1883;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête;

L'avis du préfet de la Seine et les autres pièces de l'affaire ;

La loi du 16 septembre 1807;

L'ordonnance du 23 août 1835 ;
Le décret du 26 mars 1852 ;
Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue Nicolo, dans le 16e arrondissement de Paris, entre les rues Vital et de la Pompe, sont fixés suivant les liserés bleus du plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette section de rue sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en rouge sur le même plan.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Le Président de la République française,

Sur le rapport des ministres du commerce, de l'intérieur, des finances et de la guerre,

Vu la loi du 8 mars 1875 et les décrets des 24 août 1875 et 28 octobre 1882 sur la poudre dynamite ;

Vu la demande formée par l'agent général de la compagnie des mines de Vicoigne ;

Vu les plans annexés à ladite demande, et les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé ;

Vu l'avis du préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'avis du comité consultatif des arts et manufactures,

Décrète :

Art. 1er. — La compagnie des mines de Vicoigne est autorisée à établir un dépôt de dynamite de 1re catégorie sur le territoire de la commune de Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais), sous les conditions énoncées aux articles suivants :

Art. 2. — Le dépôt sera établi dans l'emplacement marqué sur le plan d'ensemble produit par le pétitionnaire, lequel plan restera annexé au présent décret.

Art. 3. — Le bâtiment sera, dans toutes ses parties, de construction légère ; il comportera un plafond et un faux grenier. Des évents, fermés par une toile métallique, seront ménagés, tant dans le faux grenier que dans le magasin, pour déterminer une large ventilation.

La toiture devra être aussi légère que possible et présenter une saillie suffisante pour protéger les évents du magasin contre les rayons directs du soleil.

L'emploi d'une toiture métallique aura pour conséquence l'installation d'un paratonnerre, avec le conducteur duquel les principales masses métalliques du bâtiment seront mises en communication.

Le sol sera dallé et cimenté avec soin et les murs seront recouverts d'un enduit propre à préserver la dynamite contre l'humidité.

Le dépôt sera fermé par une porte double en menuiserie pleine.

Art. 4. — Le dépôt sera entouré d'une levée en terre, débarrassée de pierres, dont le talus intérieur, établi avec une pente aussi raide que le permettra la nature du remblai, aura son pied à 1 m. 50 au moins et 2 m. au plus de distance du soubassement du bâtiment et son sommet au niveau du faîte de ce bâtiment. A cette hauteur, la levée conservera, à toute époque, une largeur minimum de 1 mètre.

Cette levée sera interrompue, en face de la porte d'entrée du dépôt, et la coupure sera couverte par un merlon extérieur.

Art. 5. — La levée en terre sera elle même entourée d'une clôture de deux mètres de hauteur au moins, placée au pied du talus extérieur du remblai.

Art. 6. — Avant que le dépôt puisse être mis en service, les travaux devront être vérifiés, sur l'ordre du préfet du département, par les ingénieurs des mines qui s'assureront que toutes les conditions ci-dessus ont été remplies, et, sur le compte qui lui en sera rendu par les ingénieurs, le préfet autorisera, s'il y a lieu, la mise en service du dépôt.

Art. 7. — La quantité maximum de dynamite que le dépôt pourra recevoir est fixée à 1,900 kilogrammes.

Art. 8. — Un gardien sera affecté à la surveillance du dépôt.

Art. 9. — La manutention du dépôt sera confiée à des hommes de choix.

Les caisses contenant les cartouches de dynamite ne devront être ouvertes qu'en dehors de l'enceinte du dépôt.

Les matières inflammables, autres que la dynamite, et spécialement les amorces fulminantes, la poudre, les matières en ignition, les pierres siliceuses, les outils en fer seront formellement exclus du dépôt et de ses abords.

La clôture extérieure ne sera ouverte que pour le service du dépôt, et ce dernier sera constamment fermé pendant la nuit.

Art. 10. — La compagnie permissionnaire sera tenue d'emmagasiner les caisses de cartouches de dynamite de manière à éviter l'encombrement et à faciliter aux employés des contributions indirectes leurs vérifications ; elle devra fournir à ces employés la main-d'œuvre, les poids, balances et autres ustensiles nécessaires à leurs opérations.

Art. 11. — La compagnie permissionnaire devra tenir à proximité du dépôt des approvisionnements d'eau et de sable ou tout autre moyen de secours propre à éteindre tout commencement d'incendie.

Art. 12. — En cas de guerre et à la première réquisition de l'autorité militaire, la compagnie permissionnaire devra évacuer, sur le point qui lui sera indiqué, la dynamite renfermée dans le dépôt, à moins que cette dynamite ne soit requise par ladite autorité.

Si l'évacuation n'est pas opérée dans le délai prescrit, la destruction de la dynamite pourra être ordonnée, sans qu'il en résulte pour la compagnie permissionnaire aucun droit à indemnité.

Art. 13. — Aucun changement ne pourra être apporté aux dispositions du dépôt autorisé par le présent décret qu'en vertu d'une décision spéciale du ministre du commerce.

Art. 14. — A toute époque, l'administration supérieure pourra prescrire telles autres mesures qui seraient jugées nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique et de la défense nationale.

Art. 15. — La compagnie permissionnaire devra, d'ailleurs, se conformer à toutes les dispositions de la loi du 8 mars 1875 et des décrets des 24 août 1875 et 28 octobre 1882, ainsi qu'aux lois et règlements qui régissent les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Art. 16. — Les ministres du commerce, de l'intérieur, des finances et de la guerre [illegible] chargés, chacun en ce qui le concerne, [de] l'exécution du présent décret, qui sera ins[éré] au *Bulletin des lois* et publié au *Journal offi[ciel]*.

Fait à Paris, le 22 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce,
CH. HÉRISSON.

Le ministre de l'intér[ieur],
WALDECK-ROUSSE[AU].

Le ministre des finances,
P. TIRARD.

Le ministre de la guer[re],
E. CAMPENO[N].

Par décision présidentielle en date [du] 15 février 1884, rendue sur la propositio[n du] vice-amiral ministre de la marine et des colon[ies], M. le capitaine de frégate Peyrouse-Laf[...] de Ladébat (Gaston-Alexandre-Félix-[...]) a été nommé au commandement de l'av[iso] de station le *Renard*, à Toulon.

Par décision en date du 22 février 188[4, le] vice-amiral ministre de la marine et des c[olonies] [...] a adressé un témoignage officiel de sa[tis]faction à Maury (Bertrand), second maît[re ...]téran, pour l'empressement avec lequel [il s'est] jeté à la mer, le 16 décembre 1883, [pour] porter secours à une jeune fille qui était [tom]bée à l'eau dans la vieille darse de Toul[on].

C'est par suite d'une erreur que, dan[s le] numéro du *Journal officiel* du 22 févrie[r, page] 987, colonne 2, dans l'arrêté conférant la [dé]coration du Mérite agricole, ne figure pa[s la] notice ci-dessous, qui doit être ainsi ré[tablie] :

M. Malric, viticulteur à Carcassonne (A[ude] : président du comité d'études et de sur[veillance] de l'arrondissement pour combattre le [phyl]loxera, exploite lui-même deux propriétés [qu'il] a su transformer par ses méthodes et qu[i peu]vent servir d'exemple aux cultivateurs ; [...] de services.

MINISTÈRE DE LA GUE[RRE]

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTI[ONS]

Cavalerie. — Par décret en date d[u ...] 1884, rendu par le Présid. de la Républ[ique, sur] la prop. du ministre de la guerre, ont [été] nommés dans l'arme de la cavalerie et ont r[eçu les] destinations ci-après indiquées, savoir :

A deux emplois de colonel.

M. Plessis, lieut.-colonel du 25e rég. de d[rag.], rempl. de M. de Gail, retr. — Est a[ffecté au] 9e rég. de huss.

M. Haubt, lieut.-colonel command. en [second] l'école de caval., en rempl. de M. Bosse[...] nommé général de brig. — Est affecté au [...] de cuirass.

A quatre emplois de lieutenant-colonel.

M. de Benoist, chef d'escad. au 1er rég. de cuirass., en rempl. de M. Fallet, retr. — Est affecté au 7e rég. de drag.

M. Perrodon, chef d'escad., écuyer en chef de l'école supér. de guerre, en rempl. de M. Plessis, nommé colonel. — Est affecté au 25e rég. de drag.

M. de Ganay, chef d'escad. au 1er rég. de cuirass., en rempl. de M. Haubt, nommé colonel. — Est affecté au 2e rég. de chass. d'Afr.

M. Boué, chef d'escad. de caval. hors cad., employé dans le service des remontes, en rempl. de M. Léaux, retr. — Est affecté au service des remontes.

A onze emplois de chef d'escadrons.

(Ancienneté.) M. de Colleville, capit. au 24e rég. de drag., en rempl. de M. de Benoist, nommé lieut.-colonel. — Est affecté au 1er rég. de cuirass.

(Choix.) M. de Colonjon, capit. au 3e rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Boué, nommé lieut.-colonel. — Est affecté au service des remontes.

(Ancienneté.) M. Braccini, capit. au 18e rég. de drag., en rempl. de M. Cuvillier, retr. — Est affecté au 7e rég. de drag.

(Choix.) M. de la Celle, capit. au 2e rég. de chass., en rempl. de M. Perrodon, nommé lieut.-colonel. — Est affecté au 12e rég. de cuirass., pour y occuper l'emploi de major.

(Ancienneté.) M. Lugan, capit. au 6e rég. de drag., en rempl. de M. de Werbier, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Est affecté au 11e rég. de drag.

(Choix.) M. d'Arcy, capit. au 1er rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Largemain, retr. — Est affecté au 1er rég. de chass., pour y occuper l'emploi de major.

(Ancienneté.) M. Cuny, capit. au 1er rég. de chass., en rempl. de M. Logerais, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Est affecté au 7e rég. de chass.

(Choix.) M. Beauvarlet de Moismont, capit. au 18e rég. de drag., en rempl. de M. de Ganay, nommé lieut.-colonel. — Est affecté au 2e rég. de spahis, pour y occuper l'emploi de major.

(Ancienneté.) M. Ignaës, capit. au 8e rég. de huss., en rempl. de M. Fleury, retr. — Est affecté au 8e rég. de cuirass.

(Choix.) M. Baille, capit. au 24e rég. de drag., en rempl. de M. Bois, retr. — Est affecté au service des remontes.

(Ancienneté.) M. de Batz, capit. au 8e rég. de chass., en rempl. de M. Allard, passé dans le service du recrut. et mis hors cad. — Est affecté au 2e rég. de spahis.

A trois emplois de capitaine-instructeur.

(Choix hors tours.) M. Lhuilier, lieut. au 10e rég. de huss., en rempl. de M. Gauthier, passé au command. d'un escad. — Est affecté au 1er rég. de chass. d'Afr.

2e tour (choix). M. Javet, lieut. au 11e rég. de cuirass., en rempl. de M. Stévenin, passé au command. d'un escad. — Est affecté au 6e rég. de cuirass.

2e tour (choix). M. Carles de Carbonnières, lieut. au 17e rég. de drag., en rempl. de M. de Lescure, démiss. — Est affecté au 11e rég. de huss.

A un emploi de capitaine-trésorier.

(Choix hors tours.) M. Rusch, lieut. adj. au trés. du 12e rég. de cuirass., en rempl. de M. Cheminot, retr. — Est affecté au 8e rég. de drag.

A quatre emplois de capitaine d'habillement.

(Choix hors tours.) M. Denis, lieut. au 12e rég. de drag., en rempl. de M. Imbert, retr. — Est affecté au 2e rég. de chass.

(Choix hors tours.) M. Delacressonnière, lieut. au 13e rég. de drag., en rempl. de M. Giraud, retr. — Est affecté au 1er rég. de huss.

(Choix hors tour.) M. Jacquot, lieut. au 4e rég. de huss., en rempl. de M. Lux, passé au command. d'un escad. — Est affecté au 8e rég. de chass.

(Non-activité.) M. Gaffet, capit. de caval. hors cad. employé dans le personnel administ. de l'armée territ., en rempl. de M. Barthélemy, décédé. — Est affecté au 17e rég. de drag.

A dix-sept emplois de capitaine.

1er tour (ancienneté). M. Bunel, lieut. au 14e rég. de drag., en rempl. de M. de Colonjon, nommé chef d'escad. — Est affecté au 3e rég. de chass. d'Afr.

(Non-activité.) M. Ferré, capit. de caval. hors cad. employé dans le service d'ét.-maj. (breveté), en rempl. de M. de Colleville, nommé chef d'escad. — Est affecté au 24e rég. de drag.

2e tour (choix). M. Gaillard-Bournazel, lieut. au 4e rég. de drag., en rempl. de M. Rancelant, décédé. — Est affecté au 4e rég. de drag.

(Non-activité.) M. de la Baume-Pluvinel, capit. de caval. hors cad. employé dans le service d'ét.-maj. (breveté), en rempl. de M. Cuny, nommé chef d'escad. — Est affecté au 1er rég. de chass.

3e tour (ancienneté). M. Amiel, lieut. au 9e rég. de cuirass., en rempl. de M. Baille, nommé chef d'escad. — Est affecté au 24e rég. de drag.

(Non-activité.) M. Roux, capit. de caval. en non-activ., en rempl. de M. Ingaës, nommé chef d'escad. — Est affecté au 8e rég. de huss.

1er tour (ancienneté). M. Grebel, lieut. porte-étendard du 7e rég. de cuirass., en rempl. de M. Mas, retr. — Est affecté au 3e rég. de cuirass.

(Non-activité.) M. Hanryé, capit. de caval. en non-activ., en rempl. de M. Rotche, décédé. — Est affecté au 10e rég. de huss.

2e tour (choix). M. Périssé, lieut. au 13e rég. de drag., en rempl. de M. Baylon, retr. — Est affecté au 26e rég. de drag.

3e tour (ancienneté). M. Bellettre, lieut. au 2e rég. de huss., en rempl. de M. Gatet-Duplat-Daverney, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Est affecté au 6e rég. de huss.

1er tour (ancienneté). M. Lévêque, lieut. au 16e rég. de drag., en rempl. de M. Beauvarlet de Moismont, nommé chef d'escad. — Est affecté au 18e rég. de drag.

3e tour (ancienneté). M. Martin, lieut. au 13e rég. de chass., en rempl. de M. Delacou, retr. — Est affecté au 17e rég. de chass.

1er tour (ancienneté). M. Bresson, lieut. au 19e rég. de drag., en rempl. de M. Braccini, nommé chef d'escad. — Est affecté au 18e rég. de drag.

3e tour (ancienneté). M. Grivel, lieut. porte-étend. du 11e rég. de cuirass., en rempl. de M. de Pontac, démiss. — Est affecté au 2e rég. de cuirass.

1er tour (ancienneté). M. Renard, lieut. au 14e rég. de drag., en rempl. de M. Flahaut, passé dans le personnel administ. de l'armée territ. et mis hors cad. — Est affecté au 1er rég. de chass.

2e tour (choix). M. Greillet, lieut. au 13e rég. de drag., en rempl. de M. de la Celle, nommé chef d'escad. — Est affecté au 2e rég. de chass.

3e tour (ancienneté). M. Vienney, lieut. au 3e rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Lugan, nommé chef d'escad. — Est affecté au 6e rég. de drag.

A vingt-cinq emplois de lieutenant.

3e tour (ancienneté). M. Réquichot, s.-lieut. au 19e rég. de drag., en rempl. de M. Bresson, nommé capit. — Est affecté au 19e rég. de drag.

1er tour (ancienneté.) M. Boitel de Dienval, s.-lieut. au 5e rég. de cuirass., en rempl. de M. Amiel, nommé capit. — Est affecté au 9e rég. de cuirass.

2e tour (choix). M. Petetin, s.-lieut au 5e rég. de chass., en rempl. de M. Bellettre, nommé capit. — Est affecté au 2e rég. de huss.

3e tour (ancienneté). M. Durand de Monestrol d'Esquilles, s.-lieut. au 7e rég. de huss., en rempl. de M. Guyon de Montlivault, démiss. — Est affecté au 7e rég. de huss.

1er tour (ancienneté). M. Prisse, s.-lieut. au 18e rég. de chass., en rempl. de M. Fercoq du Leslay, démiss. — Est affecté au 18e rég. de drag.

2e tour (choix). M. Lamy de la Chapelle, s.-lieut. au 14e rég. de chass., en rempl. de M. Lhuilier, nommé capit. — Est affecté au 10e rég. de huss.

3e tour (ancienneté). M. Maquaire, s.-lieut. au 12e rég. de drag., en rempl. de M. Hanryé, mis en non activ. pour infir. tempor. — Est affecté au 12e rég. de drag.

1er tour (ancienneté). M. Lacroix de Laval, s.-lieut. au 16e rég. de chass., en rempl. de M. Greillet, nommé capit. — Est affecté au 13e rég. de drag.

2e tour (choix). M. de Boisgelin, s.-lieut. au 9e rég. de cuirass., en rempl. de M. Lecardonnel, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Est affecté au 9e rég. de cuirass.

3e tour (ancienneté). M. de Fontaine, s.-lieut. au 12e rég. de huss., en rempl. de M. Chuffart, passé dans le service du recrut. et mis hors cad. — Est affecté au 24e rég. de drag.

1er tour (ancienneté). M. Lewden, s.-lieut. au 17e rég. de drag., en rempl. de M. Jacquemin, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Est affecté au 17e rég. de drag.

2e tour (choix). M. Arnoux de Maison-Rouge, s.-lieut. au 3e rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Vienney, nommé capit. — Est affecté au 3e rég. de chass. d'Afr.

3e tour (ancienneté). M. Duréault, s.-lieut. au 5e rég. de chass., en rempl. de M. Bunel, nommé capit. — Est affecté au 14e rég. de drag.

1er tour (ancienneté). M. Labat-de Lapeyrière, s.-lieut. au 9e rég. de huss., en rempl. de M. Gaillard-Bournazel, nommé capit. — Est affecté au 4e rég. de drag.

2e tour (choix). M. de Tarragon, s.-lieut. au 20e rég. de chass., en rempl. de M. Denis, nommé capit. d'habill. — Est affecté au 12e rég. de drag.

3e tour (ancienneté). M. Chevillotte, s.-lieut. au 6e rég. de chass., en rempl. de M. Martin, nommé capit. — Est affecté au 13e rég. de chass.

1er tour (ancienneté). M. Pochet, s.-lieut. au 22e rég. de drag., en rempl. de M. Sicre, réformé par mesure de discipline. — Est affecté au 22e rég. de drag.

2e tour (choix). M. Aymé de la Chevrelière, s.-lieut. au 20e rég. de drag., en rempl. de M. Lévêque, nommé capit. — Est affecté au 16e rég. de drag.

3e tour (ancienneté). M. de Pechpéroux-Comminges de Guitaut, s.-lieut. au 2e rég. de chass., en rempl. de M. Carles de Carbonnières, nommé capit. — Est affecté au 17e rég. de drag.

1er tour (ancienneté). M. Barreau, s.-lieut. au 11e rég. de drag., en rempl. de M. Javet, nommé capit. — Est affecté au 11e rég. de cuirass.

2e tour (choix). M. d'Arcangues, s.-lieut. au 12e rég. de huss., en rempl. de M. Renard, nommé capit. — Est affecté au 14e rég. de drag.

3e tour (ancienneté). M. Levylier, s.-lieut. au 5e rég. de huss., en rempl. de M. Jacquot, nommé capit. — Est affecté au 4e rég. de huss.

1er tour (ancienneté). M. Luce de Trémont, s.-lieut. au 3e rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. Merlin, démiss. — Est affecté au 2e rég. de chass. d'Afr.

2e tour (choix). M. Malen, s.-lieut. au 18e rég. de chass., en rempl. de M. Laymond, démiss. — Est affecté au 12e rég. de cuirass.

3e tour (ancienneté). M. de Terves, s.-lieut. au 1er rég. de chass. d'Afr., en rempl. de M. de Lizaranzu, passé dans le cadre constitutif de l'école de caval. — Est affecté au 12e rég. de chass.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 22 février 1884.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, ce soir 23 février, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le vice-président du Sénat gouverneur de la Banque de France et Mme J. Magnin recevront, le lundi soir 25 février et les lundis suivants, à l'hôtel de la Banque, 3, rue de la Vrillière.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu la dépêche suivante :

Saint-Louis, 12 février, 5 h.

Le gouverneur du Sénégal au ministre de la marine, Paris.

Poste de Dakar.

Je reçois du lieutenant gouverneur une dépêche apportée par le *Héron*. La présence de M. Bayol a produit très bon effet dans les rivières du Sud ; la situation est actuellement satisfaisante.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;

les généraux commandant les corps d'armée ;

le général commandant la division d'occupation de Tunisie.

Paris, le 22 février 1884.

Au sujet des permissions à délivrer à l'occasion des fêtes de Pâques.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il y a lieu, cette année comme les précédentes, d'accorder, pour se rendre dans leurs familles, des permissions, à l'occasion des fêtes de Pâques, aux sous-officiers, caporaux et soldats, engagés conditionnels compris, qui manifesteront le désir d'en obtenir et auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Ces permissions, qui seront, comme l'an dernier, de huit jours pleins, dateront du mardi soir 8 avril et finiront le jeudi 17 du même mois au matin ; elles seront délivrées dans une proportion que vous déterminerez suivant les besoins du service dans votre corps d'armée.

Pour les militaires du culte israélite, la concession des permissions dont il s'agit pourra être retardée jusqu'au 9, de manière qu'elles coïncident avec les fêtes de la Pâque juive qui ont lieu, cette année, du 9 au 18 avril inclusivement ; ceux de ces militaires qui servent en France et dont les familles résident en Algérie auront, en sus de la permission dont il s'agit, le temps nécessaire pour faire, à leurs frais, le voyage d'Algérie (aller et retour) ; ce temps sera calculé d'après les dates de départ des paquebots.

Les prescriptions de la circulaire du 16 mars 1875, relatives à l'exécution des dispositions de la loi du 27 juillet 1872 (article 70), doivent d'ailleurs toujours être observées.

Je vous prie de donner des ordres pour assurer l'exécution des diverses dispositions ci-dessus.

Le ministre de la guerre,
E. CAMPENON.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

ARRÉRAGES

des

RENTES 4 1/2 P. 100 ANCIENNES ET 3 P. 100

Échéant les 22 mars, 1er et 16 avril 1884

ET DES BONS DE LIQUIDATION

(VILLE DE PARIS)

Échéant le 20 du même mois

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur, seront reçus de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C), savoir :

Du 10 au 14 mars, pour les rentes 4 1/2 p. 100 et les rentes 3 p. 100 (consolidées);

Du 1er au 5 avril, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les dépôts de plus de 50 coupons y seront reçus :

Du 19 au 21 mars, pour les rentes 4 1/2 p. 100 ;

Du 25 au 31 mars, pour les rentes 3 p. 100 (consolidées);

Du 12 au 15 avril, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des semestres ou trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs semestres ou trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 26 février (rentes 4 1/2 p. 100), 5 mars (rentes 3 p. 100 consolidées) et 25 mars (rentes 3 p. 100 amortissables); 4° les inscriptions dont le dernier semestre ou trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris et les percepteurs de la banlieue.

Les dépôts de coupons de bons de liquidation (ville de Paris) échéant le 20 avril seront reçus du 17 au 19 avril.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur, ainsi que le payement des coupons de valeurs du Trésor, s'effectuent au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'État dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

Les coupons d'obligations et les coupons de bons de liquidation ne sont payables qu'au Trésor.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES

Un arrêté du ministre des finances, porté à la connaissance du public par avis inséré au *Journal officiel* des 19 février courant et jours suivants, a déterminé la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février 1884.

Les porteurs de récépissés provisoires de souscriptions libérées soumises à réduction (souscriptions de 45 fr. de rente et au-dessus), sont informés que les excédents de versements auxquels ils ont droit, leur seront remboursés à savoir :

1° A Paris (pour toutes les souscriptions faites dans le département de la Seine), à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, à partir du mercredi 27 février, au matin ;

2° Dans les départements (la Corse et l'Algérie exceptées), aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du jeudi 28 février, au matin ;

3° En Corse et en Algérie, aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, à partir du lundi 3 mars, au plus tard.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au tirage du numéro indiquant celle des 170 séries de la rente 3 p. 100 amortissable dont le remboursement devra être effectué au pair en conformité du décret du 16 juillet 1[illegible] (art. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des finances, palais du Louvre, 3e étage, corridor du Midi, n° 31.

DÉLIVRANCE des BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 18 février 1884, l'intérêt des bons du Trésor dont l'échéance n'excède pas une année a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 19 février 1884 inclusivement :

A 1/2 p. 100 pour les bons de trois à six mois ;

A 1 p. 100 pour les bons de sept à onze mois ;

A 1 1/2 p. 100 pour les bons à un an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du vendredi 22 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté.

M. Corbon fait une rectification au discours qu'il a prononcé hier dans la discussion du projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi tendant à autoriser le département de l'Isère à s'imposer extraordinairement pour compléter le gage de deux emprunts.

M. de Gavardie et M. Le Monnier, rapporteur, sont entendus.

Le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

La discussion s'ouvre sur l'article 6.

M. Tolain, rapporteur, M. Lenoël et M. Edouard Millaud sont entendus.

L'article 5 (nouvelle rédaction de la commission) est mis aux voix et adopté, au scrutin, par 134 voix contre 127 sur 261 votants.

M. Xavier Blanc et M. le rapporteur sont entendus.

Une nouvelle rédaction de l'article 6, proposée par M. Xavier Blanc, n'est pas prise en considération.

L'article 6 est adopté.

Sur l'article 7, M. Marcel Barthe retire un amendement qu'il avait présenté.

M. Bérenger reprend un amendement antérieur de M. Barthe.

Les deux premiers paragraphes de l'article 7 sont adoptés.

M. Xavier Blanc, pour sa proposition, s'en réfère aux déclarations de la commission.

M. Bérenger développe son amendement.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, répond à M. Bérenger.

Après avoir entendu de nouveau M. Bérenger, le Sénat renvoie les derniers paragraphes de l'article 7 à la commission, qui accepte le renvoi.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, 23 février.

Demain, séance publique à trois heures.

La séance est levée à six heures moins vingt minutes.

Ordre du jour du samedi 23 février.

A trois heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. (Nos 452, session ordinaire 1883, et 112, session extraordinaire 1883. — M. Tolain, rapporteur).

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 482, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 488, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce. (Nos 304, session 1882, et 31, session 1884. — M. Emile Labiche, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail. (Nos 305, session ordinaire 1882, et 40, session 1884. — M. Adrien Hébrard, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du samedi 23 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Tribert, jusques et y compris M. Arago.

Tribunes. — Depuis M. Pouyer-Quertier, jusques et y compris M. Tribert.

Convocations du samedi 23 février.

Commission relative à la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive (régime des prisons, libération, etc.), à une heure et demie. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la proposition de loi concernant les prud'hommes mineurs, à deux heures. — Local du 2e bureau.

Commission relative à la création des syndicats professionnels, à deux heures. — Local du 5e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, à deux heures et demie. — Local du 7e bureau.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à une heure. — Local du 3e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire de 1884.

M. Tarbouriech, porté comme « s'étant abstenu » dans le scrutin du 21 février sur les conclusions du rapport fait au nom du 3e bureau sur l'élection de M. Galtier, déclare avoir voté « pour ».

Ordre du jour du samedi 23 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion de deux projets de loi concernant : 1° la régularisation des décrets rendus en conseil d'Etat qui ont ouvert des crédits à divers ministères sur l'exercice 1883; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires extraordinaires sur les exercices 1882, 1883 et sur exercices clos et périmés. (Nos 2038 2330-2635. — M. Maurice Rouvier, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393 428-993-2608-2629-2638 2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

3. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 668-1405-1899-2285-2626. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

4. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-652 659-669 753-786-1184-1554-1586. — M. Ballue, rapporteur.)

5. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2296. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

10. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur : 1° le projet de

loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

13. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (N°s 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles (N°s 26 598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte ; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse ; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-203 1112-1765. — M. Delons-Montaud, rapporteur.)

La séance du samedi 23 février 1884 est la 29e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 31e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Du Bodan, jusques et y compris M. Fréry.

Tribunes. — Depuis M. Beauquier, jusques et y compris M. Bourneville.

La commission chargée de l'examen du projet de loi portant modification des articles 105 et 108 du code de commerce a nommé rapporteur M. Birseuil.

AVIS

Un nouveau concours aura lieu prochainement pour l'emploi de sténographe auxiliaire à la Chambre des députés. Les candidats qui voudront y prendre part devront adresser, dès à présent, leur demande au secrétariat général de la présidence et justifier qu'ils sont Français ou naturalisés, âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente-quatre ans.

Ils devront produire :

1° Leur acte de naissance ;

2° Un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de leur résidence ;

3° Un certificat constatant leur situation sous le rapport militaire ;

4° Leurs diplômes universitaires, s'ils en possèdent.

L'admission ne pourra avoir lieu que dans les conditions déterminées par l'article 6 du règlement intérieur délibéré par le bureau de la Chambre des députés, et qui est ainsi conçu :

« Les candidats aux emplois de secrétaire-rédacteur ou de sténographe devront être bacheliers ès lettres et subir les épreuves déterminées par des règlements spéciaux.

« Lorsque, dans un concours, aucun des candidats aux fonctions de sténographe, pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, n'aura montré une connaissance suffisante de la sténographie pour faire un bon travail, le bureau pourra, sur la proposition motivée du chef du service, et par dérogation aux prescriptions du premier paragraphe du présent article, choisir parmi les candidats non bacheliers qui auraient fait preuve d'une aptitude particulière pour l'art sténographique. »

La date du concours sera ultérieurement fixée, et les candidats qui se seront fait inscrire seront convoqués par lettres spéciales.

Convocations du samedi 23 février.

Commission du budget, à une heure.

Commission relative à une convention passée avec la compagnie générale des allumettes chimiques, à neuf heures et demie. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la réorganisation des monts-de-piété, à une heure et demie. — Commission n° 5.

Commission relative au chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal), à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative aux cadres des corps d'officiers de la marine et des colonies, à dix heures. — Local du 3e bureau.

Commission relative au régime douanier en Algérie, à quatre heures. — Commission n° 4.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à deux heures. — Commission n° 15.

Commission relative à l'approbation de divers traités de commerce, à une heure et demie. — Local du 9e bureau.

15e commission d'initiative, à une heure un quart. — Commission n° 11.

Commission relative à la réforme de l'assiette de l'impôt, à neuf heures et demie. — Commission n° 2.

4e bureau de janvier, à une heure et demie. — Vérification de pouvoirs.

6e bureau de février, à une heure. — Nomination d'un commissaire.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 21 février.

Chambre des lords. — Dans la discussion du bill sur l'importation des animaux, deux amendements proposés par le duc de Richmond ont été adoptés, malgré l'opposition du gouvernement.

Les amendements adoptés par la chambre des lords sur le bill relatif à l'importation des animaux rendent la prohibition de l'importation obligatoire, à moins que le gouvernement ne soit certain qu'aucune épizootie ne sévit dans les pays d'origine.

Ces amendements ont également pour but de donner aux lois sanitaires un caractère permanent, au lieu d'en limiter l'application à deux ans.

Chambre des communes. — Le speaker donne lecture d'une lettre de M. Bradlaugh, dans laquelle celui-ci s'engage à ne pas se présenter à la chambre pour prêter serment jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu leur décision sur la démarche récente qu'il a faite à la chambre en prêtant serment.

Sir Stafford Northcote demande que l'on adopte de nouveau les résolutions votées le 11 février. Ces résolutions n'autorisent pas M. Bradlaugh à prêter serment et lui interdisent l'entrée de la chambre jusqu'à ce qu'il se soit engagé à ne pas en troubler les débats.

M. Gladstone combat cette motion en disant que la chambre, avant d'adopter de nouvelles résolutions, ferait mieux d'attendre la décision des tribunaux.

M. Pease demande la question préalable.

La motion Northcote est adoptée par 2[illegible] voix contre 172.

Le speaker demande alors que M. Bradlaugh se retire.

M. Bradlaugh déclare qu'il obéira ; mais il proteste respectueusement contre une persécution qui a dégénéré en illégalité.

Lord Fitz Maurice, répondant à M. Arnold, dit que lord Dufferin n'a perdu aucune occasion de recommander à la Porte de résoudre amicalement la question du patriarcat grec.

Lord Dufferin a reçu l'ordre de faire ressortir que tout retard apporté au règlement de cette question ne pouvait que nuire à la Turquie au point de vue politique.

Sur une question posée par M. Pease, lord Fitz-Maurice déclare que, depuis le mois d'août, le gouvernement n'a reçu aucune communication de la Chine en réponse à la proposition faite au sujet de l'opium et que l'on ne peut guère espérer que la Chine étudie cette question avant que l'affaire du Tonkin ne soit réglée.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, interrogé ensuite par M. Campbell, répond que six artilleurs égyptiens ont présenté au khédive une pétition dans laquelle ils déclarent qu'ils ne désirent accompagner les Anglais ni au Soudan, ni ailleurs, à moins d'avoir à leur tête des officiers musulmans. L'incident, ajoute l'orateur, n'a eu aucune conséquence.

Avant la reprise de la discussion de l'amendement à l'adresse présentée par M. Parnell, M. Mac Iver interroge le gouvernement pour savoir s'il n'existe aucune négociation avec la France au sujet de la conclusion d'un traité de commerce.

Lord Fitz-Maurice répond négativement.

(*Agence Havas.*)

ALLEMAGNE

Berlin, 20 février.

Le reichstag se réunira le 6 mars.

(*Agence Havas.*)

Berlin, 20 février.

Le *Reichsanzeiger* publie une dépêche du chancelier, datée du 9 et adressée au ministre d'Allemagne à Washington, relative au renvoi

de la manifestation de condoléance votée par la chambre des représentants à l'occasion de la mort de M. Lasker.

Cette dépêche établit que toute manifestation en faveur d'un Allemand se trouvant à l'étranger touche profondément le sentiment national, notamment lorsqu'elle émane d'un corps aussi éminent que la chambre des représentants des États-Unis d'Amérique; mais cette résolution de la chambre américaine renferme sur les idées et les conséquences de l'action politique de M. Lasker des appréciations qui sont en contradiction avec les convictions du chancelier et avec les faits dont il a été témoin.

Après plus de trente ans de participation active aux événements, le chancelier a bien le droit d'attacher un certain poids à sa propre opinion à cet égard, et il ne se croit pas autorisé à demander à l'empereur de soumettre la proposition au Reichstag, parce qu'alors il semblerait prendre la responsabilité d'une approbation officielle, non justifiée, du document en question. (*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Pesth, 20 février.

La chambre des députés a rejeté, en troisième et dernière lecture, le projet tendant à augmenter le nombre des tribunaux de districts.

Le projet de convention commerciale avec la France a été renvoyé à la commission économique.

La chambre des magnats a procédé à la discussion générale et à la discussion des articles du budget de 1884, qu'elle a adopté à l'unanimité. (*Agence Havas.*)

Pesth, 21 février.

La commission économique de la chambre des députés a adopté le traité de commerce avec la France. (*Agence Havas.*)

BELGIQUE

Bruxelles, 20 février.

Chambre des représentants. — Le ministre de la guerre dépose un projet d'organisation d'une armée de réserve de 30,000 hommes.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 21 février.

L'empereur a adressé hier au Sénat un ukase par lequel il nomme M. Sabouroff sénateur, en le maintenant dans le ressort du ministère des affaires étrangères.

Par un autre ukase, l'empereur nomme le prince Orloff ambassadeur à Berlin, et M. de Mohrenheim ambassadeur à Paris. M. Schischkine, ministre plénipotentiaire à Athènes, est envoyé en la même qualité à Stockholm.

(*Agence Havas.*)

ITALIE

Rome, 21 février.

Chambre des députés. — Aujourd'hui a eu lieu la discussion de l'article 40 du projet Baccelli sur la réorganisation de l'enseignement supérieur. Cet article est relatif à la liberté des professeurs dans leur enseignement.

Plusieurs amendements ont été proposés. Après un long débat, l'ordre du jour pur et simple, proposé par M. Martini et accepté par le ministère, a été approuvé, à l'appel nominal, par 122 voix contre 86, sur 221 députés présents à la séance.

Le ministre de la justice, au nom de M. Depretis, indisposé, avait déclaré que le ministère était solidaire du ministre de l'instruction publique sur la motion Martini.

(*Agence Havas.*)

SERBIE

Belgrade, 11 février.

Par une lettre autographe, le roi remercie le ministre de la guerre Petrovich pour la part qu'il a prise à la réorganisation de l'armée, le rétablissement de la discipline et la répression de l'insurrection.

Le roi lui accorde, en reconnaissance de ces services, l'ordre de Takowa avec épées.

(*Agence Havas.*)

EGYPTE

Le Caire, 21 février.

Voici le texte de la proclamation du général Gordon relatif à l'esclavage :

« Je désire vous rendre le bonheur et la tranquillité. Je sais que vous êtes bien irrités de la prohibition du trafic des esclaves, trafic qui est interdit par une convention sous peine d'une forte répression.

« J'ai décidé de permettre ce trafic et j'ai ordonné aux crieurs de publier ma décision, afin que personne ne puisse vous en empêcher.

« Tous ceux qui possèdent des domestiques peuvent les regarder comme leur propriété et les vendre. » (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

21 février 1884.

La deuxième division de l'escadre d'évolutions, composée du *Trident*, du *Redoutable* et de l'*Océan*, a appareillé de Toulon à 7 heures du matin et a fait route pour Villefranche.

Le paquebot transatlantique la *Ville-de-Saint-Nazaire* a fait route de Saint-Nazaire pour les Antilles.

22 février 1884.

Le *Bouvet* est arrivé le 16, et le *Chasseur* le 17, à la Martinique. Tout va bien dans la division.

M. le maire du dixième arrondissement a reçu les dons ci-après pour les pauvres secourus par le bureau de bienfaisance :

1° De M. Duquen, demeurant, 6, rue du Chaudron, 1,200 paires de chaussures pour femmes, enfants et bébés;

2° De M. Gabriel Levy, demeurant, 9, rue de la Douane, 871 objets d'habillement et chaussures pour femmes et enfants.

L'académie d'hygiène contre la mortalité des nourrissons, dont le siège est à Paris, boulevard de Picpus, 3, a l'honneur de prévenir MM. les maires qu'elle tient gratuitement à leur disposition des brochures, rédigées par MM. les docteurs membres de ladite académie.

Le but de ces brochures est de combattre la mortalité infantile, si désastreuse en France. Les mères seront ainsi instruites dans la manière de nourrir et élever leurs enfants.

La troisième conférence de la Société de géographie aura lieu le lundi 25 février. Elle sera faite par M. Fuchs, ingénieur en chef des mines, et aura pour sujet la répartition des minéraux.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Saint Simon*, capitaine H. Durand, venant de New York, est arrivé au Havre le 20 février, à quatre heures soir.

Le paquebot *Ville-de-Saint-Nazaire*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de Saint-Nazaire le 21 février 1884, à midi, pour la Vera-Cruz et escales.

Le paquebot *Canada*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de New York le 20 février, à onze heures matin, pour le Havre.

Le *Sénégal*, des messageries maritimes, apportant les malles de la Plata, du Brésil et du Sénégal, est arrivé à Pauillac ce matin à 5 heures.

Le paquebot *Colombie*, de la compagnie générale transatlantique, est parti du Havre le 21 février, à 4 heures 15 soir, pour Colon et escales.

Sommaire du numéro 8 (23 février 1884) de la *Revue scientifique* :

L'astronomie et la géographie, par M. Faye (de l'Institut). — L'exposition du *Travailleur* et du *Talisman*. — Le pic d'Adam à Ceylan, par E. Hæckel. — Le rôle des agents infectieux dans les maladies, par M. Hallopeau. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

Sommaire du numéro 8 (23 février 1884) de la *Revue politique et littéraire :*

M. Paul Bourget, par M. Paul Deschanel. — La discussion du budget, scènes d'intérieur, par M. Gaston Bergeret. — Espagne et Portugal: Grenade, *les églises, les Gitanos, la Chartreuse, les promenades*, par M. Louis Ulbach. — *Le jeu*, par M. Léon-Bernard Derosne. — *Causerie littéraire.* — Bulletin.

On s'abonne au bureau des revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le vendredi 7 mars 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet de l'Aisne, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Canal de Saint-Quentin.

Curage des biefs de Pascal, de Moulin-Brûlé, de Saint-Quentin et de Fontaine-les-Clercs.

La dépense est estimée à 86,185 fr. 60, non compris la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Laon;

2° Dans ceux de M. Dubrenque, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Quentin, 122, boulevard Gambetta.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le 13 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Corse, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en deux lots, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 199, d'Ajaccio à Bastia.

Reconstruction du pont de l'Aliso.

1re partie. — Terrassements et maçonneries.

1° Terrassements	1 939 21
2° Ouvrages d'art	14.287 61
3° Chaussées et banquettes	1 616 21
	17.843 03

2e partie. — Travée métallique.

Métaux	57 208 »

Chaque partie fera l'objet d'une adjudication distincte.

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Ajaccio;

2° Dans ceux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, chargé de l'arrondissement de Bastia;

3° Au ministère des travaux publics, 1re division du personnel et du secrétariat, 3e bureau)boulevard Saint-Germain, 246), de dix heures et demie à cinq heures.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Ministère de la guerre.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

FOURNITURE DE FARINES

de la sorte dite neuf-marques ou de qualité équivalente,

pour les magasins de concentration.

Le jeudi 13 mars 1884, à heure, il sera procédé dans les places ci-après à l'adjudication des quantités de farine dont le détail suit, savoir :

TOUL (à livrer au magasin de Toul)	3.400 qtx.
EPINAL (à livrer au magasin d'Epinal)	3.850 —
NANCY (à livrer au magasin de Neufchâteau)	3.800 —
CHALONS (à livrer au magasin du camp de Châlons)	3 600 —
VERDUN (à livrer au magasin de Verdun)	388 —
TROYES (à livrer au magasin de Troyes)	837 —
REIMS { à livrer au magasin de Reims pour	3.300 —
REIMS { à livrer au magasin de Vitry-le-François pour	4.800 —

Il ne pourra être soumissionné moins de *cent quintaux* en un seul lot.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux des directeurs du service de l'intendance du gouvernement de Paris, des 1er, 2e, 3e, 5e et 7e corps d'armée et des sous-intendances militaires des places susindiquées.

Châlons, le 19 février 1884.

L'intendant militaire directeur du service de l'intendance de la 6e région,
GACHET.

N° 26.
Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 6 mars 1884 :
1,000 tonnes de houille en roches.

Dépôt de garantie exigé { provisoire, 1,150 ; définitif, 2,300

Voir le cahier des charges au bureau du commissaire aux approvisionnements, à Cherbourg, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies, au bureau des travaux hydrauliques.

DÉPARTEMENT DU RHONE

ADJUDICATION AU RABAIS

BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX

TRAVAUX D'ENTRETIEN
pendant les années 1884 et 188[illegible]

AVIS

Le mercredi 12 mars 1884, il sera procédé en l'une des salles de l'hôtel-de-ville de Lyon, en séance publique, par M. le préfet du Rhône, en conseil de préfecture, et en présence de l'architecte en chef du département, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés, exécutés pour le compte du département du Rhône :

Bâtiments situés dans l'arrondissement de Lyon.

	Montant des travaux.	Cautionnement.
1er lot. — Maçonneries	3.150 fr.	[illegible]
2e lot. — Menuiserie et charpente	2.050	[illegible]
3e lot. — Plâtrerie, peinture, vitrerie	4.450	[illegible]
4e lot. — Serrurerie	4.300	[illegible]
5e lot. — Ferblanterie et plomberie	1.950	[illegible]
6e lot. — Asphalte	500	[illegible]

Bâtiments situés dans l'arrondissement de Villefranche.

1er lot. — Maçonneries	750 fr.	[illegible]
2e lot. — Menuiserie et charpente	550	[illegible]
3e lot. — Plâtrerie, peinture, vitrerie	750	[illegible]
4e lot. — Serrurerie	550	[illegible]
5e lot. — Ferblanterie et plomberie	400	[illegible]

Pour être admis à soumissionner, les concurrents devront faire viser leurs certificats de capacité, huit jours avant l'adjudication, par M. Moncorger, architecte du département du Rhône, cours d'Herbouville.

SOUS-PRÉFECTURE DE MIRECOURT

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Construction d'une salle d'asile et d'une école de filles à Charmes.

RECTIFICATION

Lire samedi 1er mars au lieu de lundi 1er [illegible]

LA BOURSE

EDOUARD BLÉE ET Ce

Société en commandite divisée en vingt mille parts d'intérêts.

STATUTS

CHAPITRE Ier

NATURE, OBJET, RAISON ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Entre les soussignés :

M. Edouard BLÉE, banquier, demeurant à Paris, rue Le Peletier, n° 47;

Et M. Pierre NICOLAI, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Angers,

Il a été établi les statuts ci-après :

Art. 1er.

Il y aura société en commandite simple entre M. Edouard Blée, M. Nicolaï et les personnes qui posséderont une ou plusieurs parts dans la société actuellement créée.

M. Edouard Blée sera associé, principal gérant et responsable des engagements sociaux.

Au contraire, M. Nicolaï et tous les acquéreurs futurs des parts seront associés commanditaires seulement et tenus des engagements sociaux, mais jusqu'à concurrence du montant de leur part.

Art. 2.

La société a pour objet : l'exploitation de la maison de banque et du journal *la Bourse*, créés par M. Edouard Blée, sis, 10, place de la Madeleine, à Paris, et transférés depuis même ville, rue Le Peletier, n° 47.

Les opérations de la société consisteront :

A faire pour elle-même ou pour compte de tiers, en France et à l'étranger, toutes opérations de bourse financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières;

A continuer l'exploitation de la circulaire quotidienne de la Bourse et du journal *la Bourse*; à créer tous autres organes de publicité ou autres, s'y intéresser, les acquérir ou y intervenir à un titre quelconque.

La société pourra s'intéresser [illegible] toutes opérations financières, [illegible]merciales, industrielles ou [illegible]lières par voie d'ouvertures de [illegible] d'apport, d'achat, de prise d'[illegible] ou de toute autre manière.

En un mot, elle pourra se li[illegible] toutes les opérations ordinaires [illegible] maisons de banque.

Art. 3.

La raison et la signature soc[illegible] seront :

EDOUARD BLÉE ET Ce

La dénomination sociale sera [illegible] *La Bourse*, journal et banq[illegible]

La société aura une durée [illegible] ans, qui ont commencé le pr[illegible] novembre dernier pour finir [illegible] reille époque de l'année mil [illegible]

Digitized by Google

quatre-vingt-seize, mais avec faculté de prorogation s'il convient aux intéressés.

Le siège social est fixé à Paris, rue Le Peletier, n° 47.

Il pourra être changé au choix du gérant à charge de publication conformément à la loi.

CHAPITRE II

APPORTS — PARTS D'INTÉRÊT

Art. 4.

M. Edouard Blée et M. Nicolaï apportent à la Société :

La maison de banque exploitée à Paris, ci-devant place de la Madeleine, 10, et actuellement 47, rue Le Peletier, comprenant : la clientèle y attachée, le matériel des bureaux, le bail des lieux où s'exploite actuellement, ainsi qu'il résulte des actes intervenus le trente et un mai dernier, enregistrés le neuf août suivant.

Les loyers d'avance.

Les diverses affaires en cours.

La propriété de la circulaire quotidienne dite *la Bourse* et du journal *la Bourse*, fondés par M. Edouard Blée et paraissant chaque semaine, avec ses abonnés, au nombre de dix mille environ, à raison de six francs par an.

Les affaires à l'étude.

Le tout libre et franc de toutes dettes.

La société entrera en possession de cet apport à partir du jour de la constitution définitive.

Elle devra, par suite, continuer le service de la circulaire quotidienne, les abonnements du journal et tout ce qui s'y rattache, et supportera toutes les charges et frais généraux de toute nature, à partir du même jour.

Art. 5.

Le fonds social se compose exclusivement des apports ci-dessus.

Il n'en est fait aucune évaluation en argent ; il se divise en vingt mille fractions égales dites :

Parts d'intérêt, lesquelles seront numérotées de un à vingt mille, les dix-neuf mille neuf cents premières appartiendront à M. Edouard Blée et les cent autres à M. Nicolaï.

Art. 6.

A l'égard de la société, la propriété des parts ne sera constituée que par la signification du transfert et constatée par une inscription sur un livre spécial appelé : livre des mutations.

A l'égard des tiers, la propriété sera transmise par application des articles 1869 et suivants du code civil.

Chaque titre de part, dûment timbré, frappé du timbre sec de la société et signé du gérant, contiendra :

Le numéro de la part ;

Un numéro d'ordre ;

Un extrait des statuts ;

Un extrait du livre des mutations constatant l'attribution de ladite part au profit du porteur.

Le cessionnaire deviendra, par le fait de son acceptation de transport et de sa signification à la société, associé commanditaire.

Le gérant déclare décharger les porteurs de parts des obligations inscrites à l'article 1861 du code civil.

Art. 7.

Chaque part donnera droit à un vingt millième de l'actif et des bénéfices sociaux, lesquels bénéfices seront payables les seize février, seize mai, seize août et seize novembre de chaque année sur récépissés, signés des ayants droit et dont le gérant indiquera la teneur.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION

Art. 8.

M. Edouard Blée sera seul gérant responsable, il aura la faculté de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, mais pour un temps seulement et à ses risques.

Il aura la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des affaires de la société, mais il ne pourra user de cette signature que pour les affaires de la société.

Il pourra créer toutes succursales et faire tout ce qui est licite dans une société commerciale, notamment toucher toutes sommes dues, poursuivre tous recouvrements devant les tribunaux compétents, introduire toutes demandes ou y défendre, appeler, se désister ou acquiescer à tous jugements, consentir toutes mainlevées de privilèges ou hypothèques, d'opposition, saisies de toute nature, avec ou sans payement, consentir ou accepter tous transports de créances ou constitutions de gages, tous transferts de valeurs publiques ou autres, en donner bonnes et valables décharges et quittances ; traiter, transiger, compromettre sur tous les intérêts de la société.

Acheter, vendre, échanger, hypothéquer tous immeubles ou droits immobiliers, louer à long terme ou autrement, démolir et reconstruire ; en un mot, faire et disposer de l'actif social mobilier ou immobilier, en quoi qu'il puisse consister, comme de chose lui appartenant.

Art. 9.

M. Edouard Blée, gérant de la société, aura droit à un traitement annuel de vingt-cinq mille francs, payable par douzième, qui pourra être augmenté par le conseil des intéressés, à porter aux frais généraux.

Art. 10.

M. Edouard Blée devra déposer dans la caisse sociale mille parts d'intérêt lui appartenant, pour servir de cautionnement de sa gestion, lesquelles parts seront incessibles pendant toute la durée de sa gestion.

Art. 11.

M. Edouard Blée sera seul gérant pendant toute la durée de la société.

Art. 12.

Le décès ou la démission du gérant ou d'un associé commanditaire n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Le gérant décédé ou démissionnaire sera remplacé par décision du conseil des intéressés, qui devra se réunir dans la huitaine du décès ou de la démission.

CHAPITRE IV

CONSEIL DES INTÉRESSÉS

Art. 13.

Lorsqu'il existera cent cinquante propriétaires de parts d'intérêt, outre le gérant, il sera formé un conseil de surveillance des intéressés, composé de trois personnes choisies par les porteurs de cinquante parts au moins parmi les propriétaires de cent parts au moins.

Les porteurs seront convoqués en assemblée par les voies ordinaires, c'est-à-dire par une insertion faite huit jours à l'avance dans le *Journal officiel*.

Le gérant fera partie de droit de ce conseil, en outre des trois personnes choisies.

Si l'un des membres venait à décéder ou démissionner, le conseil pourvoira à son remplacement.

S'il était réduit à deux membres seulement ou à un nombre inférieur, il y serait pourvu par les porteurs de cinquante parts au moins et depuis au moins six mois réunis en assemblée générale.

Art. 14.

Le conseil des intéressés prononcera sur toutes les propositions du gérant.

Il examinera les livres, comptes, pièces comptables à l'appui du bilan annuel, vérifiera les inventaires, le matériel, toutes les valeurs actives, leur évaluation.

Il arrêtera, d'accord avec le gérant, les bénéfices à distribuer, après avoir entendu le rapport des censeurs.

Il pourra aussi, sur la proposition du gérant, apporter toutes modifications aux statuts et autoriser la subdivision des parts en demi-parts et dixièmes de parts.

Dans le conseil, les voix ne se compteront que par parts d'intérêt, chaque dizaine de parts donnant droit à une voix, sans que le même membre du conseil puisse en avoir plus de dix pour son compte personnel ou comme mandataire.

Nul ne pourra se faire représenter au conseil que par un membre de ce conseil.

Les décisions du conseil seront obligatoires pour tous les porteurs de parts.

Le conseil ne délibérera valablement qu'autant que la moitié, plus une, des parts représentées par le conseil entier seront présentes ou représentées.

Il sera dressé procès-verbal sur un registre *ad hoc* des délibérations du conseil.

Le procès-verbal sera signé du gérant et d'un membre du conseil et déposé au siège social.

Les membres du conseil auront droit à des jetons de présence dont la première assemblée déterminera la valeur.

Le conseil constituera son bureau.

Il se renouvelle chaque année.

Les présidents et les secrétaires sont rééligibles.

Il pourra choisir un secrétaire, soit dans son sein, soit pris en dehors même de la société et deux censeurs salariés ou gratuits, associés ou non.

Sur la proposition du gérant, le conseil pourra décider la prolongation ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion avec une autre société ou sa transformation dans une forme quelconque.

Au cas de dissolution anticipée de la société ou dans quelque condition qu'elle arrive, sa liquidation sera faite par le gérant, seul.

Art. 15.

Les bénéfices nets reconnus par le conseil après le rapport des censeurs seront partagés comme suit :

Sept pour cent au profit de la gérance.

Cinq pour cent au profit du conseil.

Dix pour cent pour la réserve, dont il sera fait emploi sur l'avis du conseil, s'il y a lieu.

Soixante-dix-huit pour cent seront répartis aux commanditaires dans la proportion de leurs droits.

Dès que la réserve aura atteint cinq cent mille francs, l'excédent sera réparti comme les bénéfices nets.

CHAPITRE V

ÉLECTION DE DOMICILE

Art. 16.

Pour l'exécution des présentes, M. Edouard Blée élit domicile à Paris, au siège social.

Tout propriétaire de parts devra faire élection de domicile à Paris pour l'exécution des statuts.

Cette élection de domicile sera mentionnée sur le livre des mutations.

Toutes notifications ou assignations seront valablement faites au domicile élu, qui sera attributif de juridiction.

A défaut de cette élection, les notifications ou assignations seront valablement faites au parquet de M. le procureur de la République près le tribunal civil de la Seine.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un double ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication dans les délais légaux.

Fait en quatre exemplaires, dont deux pour les formalités légales, à Paris, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Lu et approuvé,
Signé : E. BLÉE.

Lu et approuvé,
Signé : NICOLAÏ.

Conformément à la loi, des exemplaires dudit acte ont été déposés aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix du 9e arrondissement de Paris, le 20 février courant.

RAPHAEL CONSONNI,
102, rue Saint-Lazare, Paris.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 21 février.

Du sieur LEMERCIER (Jean-Baptiste-Augustin), ancien marchand de vins en gros, actuellement marchand de vins et eaux-de-vie en demi-gros, demeurant à Paris, rue Latour-d'Auvergne, 48.

M. Fumouze, juge-commissaire.

M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic provisoire. (N. 15063 du gr.)

Du sieur AUGER (Louis-Charles-Furcy), négociant en vins et liqueurs, demeurant à Paris, rue Oberkampf, 76.

M. May, juge-commissaire.

M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15064 du gr.)

Du sieur PRÉVOST (Louis-Émile), marchand de vins restaurateur, demeurant à Fontenay-aux-Roses, 115, Grande-Rue.

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15065 du gr.)

Du sieur VIDEAU (Louis), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Athouy, 32.

M. Fumouze, juge-commissaire.

M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 15066 du gr.)

De la dame GIRON (Marie-Alexandrine-Amélie LEMARIÉ, épouse du sieur Auguste-Alexandre GIRON), marchande de vins, demeurant à Paris, rue Eugène-Sue, 32, ci-devant, et actuellement rue du Mont-Cenis, 76.

(Ouverture, 18 janvier 1884.)

M. Germain Thomas, juge-commissaire.

M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15067 du gr.)

Convocations de créanciers

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICATS

Du sieur MARÉCHAL, ancien marchand de vins, à Paris, 9, rue Chauchat, le 28 courant, à 2 heures précises. (N. 9563 du gr.)

Du sieur MOULIN (Pierre), marchand de chevaux et marchand de vins, demeurant à Asnières (Seine), avenue Flachat, 53, et rue Parmentier, 25, le 28 courant, à 1 heure précise. (N. 14389 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

De la veuve FONTAN (Annette MIQUELET, veuve de Jean-Bertrand FONTAN), fabricante de stores, demeurant à Paris, rue Jean-Beausire, 13;

Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite. (N. 14958 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur DUFLOCQ, épicier, demeurant à Paris, rue de Babylone, 8, le 28 courant, à 1 heure. (N. 14829 du gr.)

Du sieur Ad. VALENTIN, commissionnaire en alcools, grains et farines, demeurant à Paris, place Vendôme, 11, le 28 courant, à 2 heures. (N. 6609 du gr.)

Du sieur LEBÈGUE (Camille), ancien marchand de vins et liqueurs, à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, 64, demeurant actuellement quai de la Râpée, 41, le 28 courant, à 2 heures. (N. 14852 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

De la société en nom collectif veuve PAIRAULT et fils, ayant pour objet le commerce de la librairie, dont le siège est à Paris, rue Mansart, 11, composée de : 1° veuve PAIRAULT (Clara BORDEAUX, veuve de Charles PAIRAULT); 2° PAIRAULT (Aristide-Charles); 3° et PAIRAULT (Amédée-Armand), demeurant tous deux au siège social, le 28 courant, à 1 heure précise. (N. 14611 du gr.)

De la dame DUPY (Hélène-Ernestine COSTE, femme de Jean-Baptiste DUPY), marchande de vins, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, 30, faisant le commerce sous le nom de H. COSTE-DUPY, le 28 courant, à 10 heures précises. (N. 11338 du gr.)

Du sieur BELONGH (Pierre), horloger-bijoutier, demeurant à Paris, boulevard Poissonnière, 9, le 28 courant, à 2 heures précises. (N. 14538 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

REMISE A HUITAINE DE CONCORDAT

Du sieur RAMEAU (Auguste), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de Flandre, 102, le 28 courant, à 2 heures précises. (N. 14012 du gr.)

Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur LINET, épicier, fruitier, marchand de comestibles, demeurant à Paris, rue Marcadet, 33, ci-devant, et actuellement rue Philippe-de-Girard, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 28 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M Maillard, 4, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N 12794 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la Cie SUCRIÈRE DE MÉRU (Oise), société anonyme au capital de 1,527,000 fr. (en liquidation), dont le siège était à Paris, place de la Bourse, 9, ayant pour objet l'exploitation d'une sucrerie à Méru (Oise), avec râperie à Vallangoujard, et bascules à Fresnes, l'Eguilion et Saint-Crépin, Henonville, Epiais et Houville, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 28 courant, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Chevillotte, 7, rue Jean-Lantier, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13586 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur PREVOST (Paul), raffineur, demeurant à Paris, rue de Tanger, 39, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 28 courant, à 10 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13917 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur DUBOST (Louis), directeur de café-concert, demeurant à Paris, rue Biot, 5, le 28 courant, à 1 heure précise. (N. 13557 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport du syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur KRÉSADLO (Charles), fourreur, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, 28, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cousin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 2 fr. 66 p. 100, unique répartition. (N. 13026 du gr.)

Du sieur KRAUSS (Jacques), constructeur de pompes, demeurant à Paris, boulevard de la Contrescarpe, 10, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Cousin, syndic, 76, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de [illegible] p. 100, 2e et dernière répartition. (N. 13528 du gr.)

Des sieurs : 1° THIROUX (Auguste); 2° BOUCHEZ (Gustave), serruriers (associés de fait), demeurant tous deux à Paris, rue du [illegible], peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Mauger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 4 fr. 12 p. 100, unique répartition. (N. 13648 du gr.)

De la veuve GRASSOT (Marie-Eléonore-Françoise CHAVILLE), veuve de Antoine GRASSOT), marchande de bois, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 70, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Châle, syndic, 7, boulevard Saint-Michel, pour toucher un dividende de 4 fr. 57 p. 100, deuxième et dernière répartition. (N. [illegible] du gr.)

Du sieur REULOS fils (Constant-Marie), tanneur, demeurant à Paris, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 22, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Meys, syndic, 59, boulevard Magenta, pour toucher un dividende de 6 fr. p. 100, deuxième répartition. (N. 11135 du gr.)

De la dame THIROUIN (Célestine-Eudoxie DOUAI, épouse de Eugène-Auguste THIROUIN), ladite dame loueuse de voitures, demeurant à Paris, avenue d'Italie, 77, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Manger, syndic, 99, boulevard Sébastopol, pour toucher un dividende de 20 fr. p. 100, première répartition. (N. 12886 du gr.)

BOIS DU BREUIL sis à VOINSLES (S.-et-M.). Cont. 44 hect. R. net env. 4,450 fr. *Vieille futaie.* M. à pr. 100,000 fr. A ADJer s. une ench., en la ch. d. not. de Paris, le 4 mars 1884. S'adr. à la Chapelle-Iger (S.-et-M.), à Dupeuille, garde et à Paris, aux not., Mes Maone, r. de Mailly, 8, et Hatin, r. St Honoré, 231, dép. de l'ench.

ADJON, en l'étude de Me Surrault, not. à Paris, r. de Cléry, 5, lundi 25 février 1884, midi, du Journal financier le Moniteur des **VALEURS A LOTS** dépt de la faillite du CRÉDIT DE FRANCE M. à p. pouv. être b. 100,000 f. S'adr. à M. Pinet, synd., b. St-Germain, 82, et au not.

MAISON à PARIS, r. de **BUCI, 33.** Rev. br., 8,390 f. M. à pr., 80,000 f. A ADJon, s. une ench., ch. des not. de Paris, le 4 mars 1884. S'adr. aux not. Mes Bertrand, 24, rue St-Marc, et Biesta, 11, r. Louis-le-Grand, déposit. de l'ench.

COMPAGNIE PARISIENNE
D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

MM. les actionnaires de la compagnie sont invités à se réunir en assemblée générale annuelle, le jeudi 27 mars prochain, à deux heures et demie, salle Herz, 48, rue de la Victoire.

Les actionnaires, propriétaires de quarante actions, qui voudront assister à cette assemblée, devront, conformément à l'art. 33 des statuts, déposer leurs titres au porteur (coupon d'avril 1884 détaché), au siège de la société, 6, rue Condorcet, du 25 courant au 17 mars inclusivement, de dix heures à deux heures.

Les actions sorties aux tirages annuels ne pourront être acceptées en dépôt. MM. les actionnaires voudront bien, au préalable, les échanger contre des titres de jouissance qui seront admis au lieu et place des actions de capital amorties.

Il sera délivré un récépissé des titres déposés en même temps qu'une carte d'admission à l'assemblée.

Spectacles du Samedi 23 Févri[er]

Opéra (2,200 places). — A minuit, bal ma[squé]

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h [illegible] Le Mariage de Figaro : Laroche, Coque[lin] [illegible] det, Thiron, Barré, Garraud, Roger, [illegible] Féraudy, Joliet; Mmes Jouassain, Thol[er], Bruck, Muller, Marsy.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. [illegible] Manon, opéra comique en 5 actes, de Meilhac et Gilles, musique de M. Mass[enet]. Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot; Mme[s] [illegible] bron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. ½. — Seve[ro] [Tor]relli, drame en 5 actes, en vers, de M. Fr[illegible]

[...] : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufios, [...] Lambert, Prémont ; Mmes Tessandier, Mal- [...] Barety. — La Roman d'une heure.

[...]âtre-Italien (1,900 places), place du Châ- [...]let. — 8 h. 1/4. — Lucrezia Borgia, de Doni- [...] : Gayarre, Maurel ; Mmes de Cepeda, Tre- [...]lli.

[...]riétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosa- [...], comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. [...]eilhac et Milliand : Dupuis, Christian, Las- [...]ucha, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

[...]ideville (1,200 places). — 8 h. »/». — La [...]amboyante, comédie en trois actes, de MM. [...]rrier, Cohen et Valabrègue : Parade, Dieu- [...]onné, Boisselot, Carré ; Mmes de Clény, Gras- [...]t.

[...]nnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le [...]aître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, [...] M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Lan- [...]ol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, [...]ante, Grivot.

[...]telet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, [...]rie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Van- [...]rburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauf- [...]nberger, Denizet, Bert ; Mmes Derange, Sa- [...]nay, Berthier, Guyon.

[...]ais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma [...]marade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac [...] Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; [...]mes Réjane, Lavigne.

[...]iveautés (1,000 places), boulevard des Ita- [...]ns. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra co- [...]que en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, mu- [...]que de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Al- [...]rt Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, [...]rcourt, Herman.

[...]aissance (1,200 places). — 8 h. »/». — La [...]tite Marquise, comédie en 3 actes, de MM. [...]ilhac et Halévy : Baron, Noblet ; Mme Ma- [...]ier. — Nichette.

[...]ffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, [...]éra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et [...]ru, musique de M. Audran : Maugé, Picca- [...]ga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Becker.

[...]te-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». [...] Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de [...] Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; [...]nes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

[...]bigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeu- [...]sse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand [...]ctacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, [...]ntal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Lau- [...]t.

[...]é (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Char- [...]nière, drame à spectacle, en 5 actes, de [...]. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Ro- [...]in, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, [...]ay.

[...]es-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. [...]François les bas bleus, opérette de MM. Du- [...]uil et Humbert, musique de Beraicat : [...]ivet, Montrouge ; Mmes J. Andréa, Dhar- [...]e, Panseron.

[...]eau-d'Eau (2,400 places), rue de Malte. — [...] »/». — Le Brasseur de Preston.

[...]us-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. Les Invisibles, voyage en trois parties au [...]nde des infiniment petits.

[...]y (1,100 places), boulevard Saint-Germain. [...] »/». — Trois femmes pour un mari.

[...]uzet (1,050 places), boulevard du Temple. — [...] »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 [...]es, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, mu- [...]ue d'Uckolowitz.

[...]es-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — [...]vertissements, pantomimes, gymnastes, acro- [...]tes, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Biéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichsoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue de Bondy, 26, ouvert le jour et le soir. — Les derniers jours de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Aujourd'hui samedi, troisième et avant-dernier bal de l'Opéra.

Dans la salle, 120 musiciens sous la direction d'Olivier Métra.

A l'avant-foyer, concert-promenade des Tziganes, sous la direction de Darasz-Miska.

A trois heures du matin, farandole monstre exécutée par plus de 600 masques.

Les portes seront ouvertes à minuit.

A l'occasion des jours gras, l'Opéra donnera la semaine prochaine deux représentations supplémentaires qui auront lieu dimanche et mardi. Voici en conséquence quels seront les spectacles de la semaine prochaine à l'Académie de musique :

Dimanche, les Huguenots ; lundi, Faust (M. Sellier pour la première fois dans le rôle de Faust) ; mardi, la Favorite et la Farandole ; mercredi, Don Juan ; vendredi, l'Africaine.

L'Opéra fera relâche les samedi 1er et dimanche 2 mars.

Mme Joséphine de Reszké chantera Hérodiade aux Italiens le 1er mars.

Les trois premières de Lucrezia Borgia ont produit 56,820 fr.

Voici la distribution des principaux rôles des Saisons, opéra comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé, dont la reprise est imminente à l'Opéra-Comique :

Simonne	Mmes Bilbaut-Vauchelet
Zénobie	Chevalier.
Pierre	MM. Mauras
Nicolas	Taskin
Jacques Balin	Carroul
Thibaut	Barnolt

Aux Variétés, on répète activement Un troupier qui suit les bonnes, qui serait la pièce de fond d'un spectacle préparé comme en-cas.

Une audience au Vatican. — Tel est le titre du nouveau tableau que le musée Grévin vient d'inaugurer.

On peut, au cœur même de Paris, admirer dans toute son exactitude et toute sa splendeur un coin de la salle du trône du Vatican. Léon XIII, tout à fait vivant de ressemblance et d'attitude, ainsi que tous les grands personnages de la cour pontificale, se trouvent réunis dans cette scène remarquable.

Un détail qui prouve jusqu'à quel point l'administration du musée Grévin a poussé la recherche de la vérité : tous les costumes ont été apportés de Rome par Luigi Giomini, le tailleur même du pape.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 22 Février 1884

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		77 ..
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		79 ..
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		87 ..
Huile de Lin, en fûts		55 ..
Huile de Lin, en tonnes		57 ..
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	46 .. à	46 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 75 à	53 50
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... .. à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat de sortie		40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie		12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	.. .. à	44 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	40 25
Farines supérieures, disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		90 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata		96 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 7/8. — 4 h., 101 13/16.
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 60 — Monnaie, 80 75
Chem. de fer Autrich. 306 75 | Crédit Autrich. 312 ..
Change sur Londres.... Demande, 121 60. — Offre, 121 70
Lots 135 75 | Napoléon 9 6150

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

	CHANGE	PAPIER LONG		PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206⅝ ..	à 206¾ ..	205⅞ .. à 206⅛ et 4..%
4..%	Allemagne	122⅛ ..	à 122⅜ ..	121⅞ .. à 122⅛ et 4..%
5..%	Vienne	205½ ..	à 206	205½ .. à 206.. et 4..%
5..%	Barcelone	485	à 486	485 .... à 486.. et 4..%
5..%	Madrid	485	à 486	485 .... à 486.. et 4..%
6..%	Lisbonne	545	à 546	545 .... à 546.. et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241	à 242	241 .... à 242.. et 4..%
4..%	New-York	514	à 515	513 .... à 515 moins 3%
.....	Stockholm	136	à 137	136 .... à 137.. et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3½ %	Londres	25 21¼	à 25 26¼	25 22½ à 25 27½ 3½%
	de Chèque	.. ....	à	25 24.. à 25 29........
3½ %	Belgique	pair	à ⅛ p	1/16 p à 3/16 p. m. 3½%
5..%	Italie (lire)	1/16 b	à 1/16 p	⅛ p à ⅜ p —5%
5..%	Italie (or)	1/16 b	à ⅛ p	⅛ p à ⅜ p —5%
3..%	Suisse	pair	à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. —3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à onze mois.... ½ %
De six mois à onze mois..... 1 %. — A un an.... 1 ½%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 %.. — Avances, 4%..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1.. à ... 0/00 prime
Argent de à 1000/1000, de 218 fr. 89.	142 50 à 147 50 0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 55.. à 4 57..
Souverains anglais	25 20.. à 25 25..
Banknotes	25 21.. à 25 26..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. à 24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 80..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Vendredi 22 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERMES	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f 76f05 10 15 20 76f..	en liq. / du ct.	76 ..	76 15	75 95	76 05	76 25	76 12½
			1re fin c.	.. ..	.. .. d2f		.. .. d50		
			1re fin c.	76 35	76 25 d25				
			1re fin p.		.. .. d1f		76 70 d50		
			1re fin p.		.. .. d2f				
			1re fin p.		.. .. d25		.. .. d37		
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500 f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953).	77f 60 40 25 20 30	en liq. / du ct.	77 25	77 30	77 10	77 15	77 40	77 22½
			1re fin c.		.. .. d1f		.. .. d50		
			1re fin c.		.. 25 d25				
			1re fin p.		.. .. d1f		.. .. d50		
			1re fin p.		.. .. d25				
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f 37½ 30 20 15 10 20	en liq. / du ct.	76 32½	76 35	76 15	76 22½	76 30	76 27½
			1re fin c.		.. .. d1f		.. .. d1f		
			1re fin c.		.. .. d25				
			1re fin p.		.. .. d1f		.. .. d50		
			1re fin p.		.. .. d25				
sept. 83	4 %		en liq. / du ct.					98 55	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 10 05 10	en liq. / du ct.					107 25	110 ..
févr. 84	4 ½ % 1883	105 60 50 60 65 70 60 .. 55 50 45 40 45 50 55	en liq. / du ct.	105 47½	105 60	105 40	105 35	105 62½	105 55
			1re fin c.		.. .. d50				
			1re fin c.		.. .. d1f		105 60 d50		
			1re fin c.		105 75 d25				
			1re fin p.		.. .. d1f				
			1re fin p.		.. .. d2f	106 25	106 10 d50		
			1re fin p.		.. .. d25		.. .. d2f		
août 83.	Promesses d'Inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répart. Mexicaine, prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor								
sept. 83.	d° 4 ‰ éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1018 ..	
sept. 83.	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1017 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						508 75	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., amort. finis. 1889, t. p.	502	en liq. / du ct.					506 ..	475
déc. 83.	d° amort. finis. 1907, t. p.	500 505	du ct.					501 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5 %, ém. 74-75, r. 500 f.	517 50 516 50	du ct.					516 25	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, obl. 1857-60, r. 225 f. t. p.	250						250 ..	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3 %, r. 500 fr., t. p.	515	du ct.					515	330 ..
févr. 84	d° 1865, 4 %, r. 500 fr., t. p.	516	du ct.					515 50	447 50
janv. 84	d° 1869, 3 %, r. 400 fr., t. p.	402 403 401 50	du ct.					400 ..	
janv. 84	d° 1871, 3 %, r. 400 fr., t. p.	392 391 392	en liq. / du ct.					392 ..	398 75
d°	d° quarts r. 100 f.	114 50 115						115 ..	
	d° séries (unités)							800 ..	
	d° d° (séries ent.).							10000	
oct. 83.	d° 1875, 4 %, r. 500 fr., t. p.	511 50 512 512 50	en liq. / du ct.					511 50	526 25
oct. 83.	d° 1876, 4 %, r. 500 fr., t. p.	513 510 512 513 513 50	en liq. / du ct.					512 ..	477 50
oct. 83.	Bons de liq. 5 %, r. 500 f., t. p. (gar., pay. par Et., exe d'imp.)	523 522 50 522	1re fin c. / du ct.					522 50	496 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3 %, r. à 400 fr., tout payé	362 50	en liq. / du ct.					362 ..	383 75
			1re fin c.		.. .. d5f		.. .. d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)		en liq. / au 29					421 25	480 ..
			1re au 29		.. .. d20		.. .. d10		
			1re au 15		.. .. d5f		.. .. d10		
juin 82.	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives)		en liq. / au 29					372 50	720 ..
			1re au 29		.. .. d5f		.. .. d10		
			1re au 15		.. .. d5f		.. .. d10		
6	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)		en liq. / au 29					262 50	625 ..
			1re au 15		.. .. d10		.. .. d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives).	5105 5110 5107 50	en liq. / du ct.	5130 ..	5140 ..	5125 ..	5125 ..	5105 ..	5150 ..
			1re fin c.		.. .. d50		.. .. d20		
			1re fin p.		.. .. d50		.. .. d100		
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	520 521 25 522 50	en liq. / au 29	520 ..			521 25	522 50	520 ..
			1re au 29		.. .. d10		.. .. d5		
			1re au 15		.. .. d20		.. .. d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	830 827 50 830 832 50	en liq. / au 29	830 ..	831 25	830 ..	830 ..	832 50	835 ..
			1re au 29		.. .. d20		.. .. d10		
			1re au 15		.. .. d10		.. .. d20		
mai 83.	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	442 50 443 75	en liq. / au 29					440 75	440 ..
			1re au 29		.. .. d5f		.. .. d10		
			1re au 15		.. .. d5f		.. .. d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11)		en liq. / au 29					400 ..	550 ..
			1re au 15		.. .. d5f		.. .. d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	433 75 432 50 431 25	en liq. / au 29					433 75	440 ..
			1re au 29		.. .. d5f		.. .. d10		
			1re au 15		.. .. d5f		.. .. d10		
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	930 935 930	en liq. / au 29					932 50	960 ..
			1re au 15		.. .. d10		.. .. d10		

VALEURS AU COMPTANT

Emprunts de Départements et de Villes françaises

Départem. de Constantine, 5 %, 1879
Amiens (ville d'), 4 %, remb. 100 fr.
Béziers (ville de), 1881, 4 %, r. 1000 f.
Blois (ville de), 1879, 4 ½ %
Bordeaux (ville de), 3 %, r. 100 fr.
d° 4 %, 1881, remb. 500 fr.
Constantine (ville), 78, 5 %, r. 1000f
Lille (ville de), 1860, 3 %, r. 100 fr.
d° 1863, 3 %, remb. 100 fr.
d° 1868, 4 ½ %, r. 500 fr.
d° 1877, 4 ½ %, r. 500 fr.
Lyon (ville de), 80, 3 %, r. 100 f., t. p.
Montpellier (ville de), 1882, 4 ½ %, remb. 500 fr., tout payé
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 500 fr.
Tourcoing (ville), 4 %, 1878, r. 500 fr.
Versailles (ville de) 5 %, r. 500 fr.

Valeurs françaises (Actions)

Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.
Assur. financière, r. 2000 fr.
Le Cercle-Incendie, a. 500 f., 125 f. p.
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.
La Foncière (transp.), a. 500 f., 125 p.
Le Monde (accid.), a. 500 fr., 125 f. p.
d° (incendie), a. 500 fr., 200 f. p.
Le Phénix (incendie), tout payé
Prévoyance Nat. (inc.), a. 500 f.
La Réassurance, act. 500 f.
Réassurances gén., a. 500 f.
Urbaine-Seine (accid.), a. 500 f.
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.)
d° (vie), a. 500 f., 125 p. (nom.)
Assurances génér. (inc.)
d° (maritimes), 5000 f.
d° (vie), tout payé
Cie gén. des Familles, a.
Caisse Paternelle (vie), a. 500 f.
La Centrale (vie), a. 1000 f.
La Confiance (inc.), a. 500 f.
Le Crédit viager, act. 500 f.
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.
La France (inc.), 1000 fr.
La Française (vie), 1000
Le Monde (vie), act. 500 f.
La Nationale (incendie)
La Nationale (vie)
Le Nord (inc.), act. 1000 fr.
Le Nord (vie), act. 1000 fr.
La Paternelle (inc.), 1000 f. p.
Le Phénix (vie), 1000 f. p.
La Protection (assur.), a. 500 f.
La Providence (accid.), a. 500 f., 125 p.
La Providence (inc.), 200 f. p.
La Providence (vie), a. 1000 f., 250 p.
Réassur. et co-assur. (inc.), 100 f. p.
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.
Le Soleil (vie), 250 fr. payés
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.
L'Union (inc.), 1250 fr. p.
L'Union (vie), (nominatives)
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.
d° d° tout payé
Annuités d'Aire à la Bassée
d° d° 5mes
Annuités d'Arles à Bouc
Annuités Canal des Ardennes
Annuités Canal de la Somme
Annuités Navigation de l'Oise
Annuités Canal de Roanne à Digoin
Bons Ourcq-St-Denis, 5 %, r. 500 f., t. p.
Bons de Liquid. du Canal St-Martin
Cie nat. des Canaux agr., a. 500 f., t. p.
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.
Canal de Corinthe, parts de fondat.
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)
Suez, act. de jouiss. (ex-coup.)
d° Délég., act. de jouis. (ex-coup.)
Annuités des Trois Ponts
Pont, Port et Gare de Grenelle
Est (Chem. de fer de l'), a.
Midi d° act.
Nord d° act.
Orléans d° act.
Ouest d° act.
Alais (Rhône-Méditer.) et Navig., act. 500 f., t. p.
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p.
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p.
Bresilions (Ch. de fer), a.
Brioude à la Ferté-Macé, a.
Colonies françaises (Ch. de fer), act. 500 fr., t. p.
Croix-Rousse-Lyon
Dombes et Ch. de f.
Epernay à Romilly, a.
Hérault (Ch. de fer de l')
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (liq.)
Médoc, act. 500 fr., tout payé

Digitized by Google

Dates ann.	[illegible] févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
[illegible]	[illegible], actions 500 fr., 125 p. ex-coup. 2	443 75 437 50	en liq.						
			au 29					443 75	460 ..
			1er au 29				d10		
			1er au 15		d5		d5		
81.	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t. p.	4	en liq.						
			au 29				d10	3 ..	50 ..
			1er au 29		d20		d10		
			1er au 15		d20				
81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq.						
			au 29				d10	201 25	245 ..
			1er au 29		d10		d5		
			1er au 15						
81	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	490 492 50	en liq.						
			au 29				d10	490 ..	490 ..
			1er au 29		d5		d10		
			1er au 15		d10				
83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		au 29					350 ..	338 ..
			en liq.						
84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1232 50 1225	fin ct.	1220 ..	1227 50	1217 50	1222 50	1240 ..	1227 50
			1er fin c.		d10	1227 50	1230 .. d10		
			1er fin c.		d20		d20		
			1er fin p.		d10	1250 ..	1255 .. d10		
			1er fin p.	1240 ..	1243 75 d20		d5		
	Obligations :								
83.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080 ..	
	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	512 50 513 75 515						510 ..	
	10mes 4%, remb. 100 fr.	111						110 50	
	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	551 50						552 ..	
	10mes 3%, remb. 120 fr.	116 115 75						117 ..	
	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	509 507						509 ..	465 ..
	commun., 3%, remb. 500 fr.	452 50						455 ..	397 50
83	d° 10mes 3%, r. 100 fr.	103 102						103 ..	
84	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	502 75 503 50	fin ct.					506 ..	453 75
84	fonc. 1877, 3%, r. 400f, t.p.	344 342 50	fin ct.					342 ..	358 75
83	comm. 79, 3%, r. 500f, t.p.	447 447 50	fin ct.					446 50	
83.	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445 444	fin ct.					445 ..	458 75
83	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	445 50 446	fin ct.					445 ..	
			en liq.						
84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 50 339 75 340	fin ct.					339 50	
			en liq.						
84	d° d° 250 f. payés	338 50	fin ct.					338 50	
84	Banque hypothéc. de France, obl. rapp. 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 380 fr.	390 389 388	fin ct.					389 ..	
84	d° libérées	392 390 388 50	fin ct.					390 ..	
83	d° 3%, 1881, remb. 500 fr., t.p.	339 25	fin ct.					340 ..	
84	Algérienne (Société gén.), en liq.		en liq.						
	obl. remb. [illegible] (émises en représentn d'ann. dues par l'État)	134	fin ct.					134 ..	142 50
83.	d° 5%, r. 500f	512 515 512	au 15					512 ..	452 25
81.	Crédit général Français, a. 500 f., tout payé, nos 1 à 88000	175	en liq.						
			au 29					175 ..	175 ..
			1er au 29		d5		d10		
			1er au 15		d10		d10		
83.	Crédit industl et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	675	en liq.						
			au 15					675 ..	737 50
83	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseille), a. 500 f., 250 p.		en liq.						
			au 29					675 ..	700 ..
83	Crédit Lyonnais, a 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	548 75	en liq.						
			au 29	548 75				546 25	548 75
			1er au 29		d10		d10		
			1er au 15		d5		d10		
83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	322 50 320 317 50 320	en liq.						
			au 29					320 ..	325 ..
			1er au 29		d5		d10		
			1er au 15		d10		d20		
3.	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq.						
			au 15					640 ..	700 ..
1.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155 153 75 150	en liq.						
			au 29					153 75	230 ..
			1er au 15		d5		d10		
84	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	350 355	en liq.						
			au 29					350 ..	380 ..
			1er au 29		d10		d10		
3.	Société gén. pr développt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	en liq.						
			au 29	480 ..				486 25	480 ..
			1er au 29		d5		d10		
			1er au 15		d5		d10		
3	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq.						
			au 15					440 ..	440 ..
			1er au 15		d5		d10		
	Banque commerciale et industrle, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)		en liq.						
			au 15					415 ..	440 ..
			1er au 15		d5		d10		
	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)	562 50 561 25 560	en liq.						
			au 29	560 ..			562 50	562 50	565 ..
	d° grosses coupures	562 50	1er au 29		d10		d10		
			1er au 15		d10		d10		
	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)	290 297 50	en liq.						
			au 29					290 ..	292 50
			1er au 29		d5		d10		
	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés	420 [illegible]	en liq.						
			au 15					427 50	487 50
			1er au 15		d5		d10		
	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	25 22 50 20	en liq.						
			au 29					20 ..	25 ..
			1er au 29		d5		d10		
			1er au 15		d5		d10		
	Banque Parisienne, act. 500 fr., nos 1 à 70.000 (ex-coup. 16) t.p.	400 [illegible]	en liq.						
			au 15					400 ..	410 ..
			1er au 15		d20		d10		
	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255 256 25 257 50 256 25	en liq.						
			au 15					255 ..	282 50
			1er au 15		d5		d20		
	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	436 25	en liq.						
			au 29					435 ..	440 ..
			1er au 29				d10		
			1er au 15		d5		d10		
	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Épargne), a. 500f, 125f p. (nom.)		en liq.						
			au 15					500 ..	530 ..
	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14)	288 75 290 292 50 290	en liq.						
			au 29	285 ..	295 ..	280 ..	290 ..	288 75	288 75
		285 282 50	1er au 29		d5		d10		
			1er au 15	305 ..	307 50 d5		d10		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Méridionaux fr., a. 500f, t. p. (ex-c. [illegible])		
Méridion. 3 titres, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t. p.		
Nord-Est fr., a. de cap. fr., r. 500f, t. p.	110	
act. de [illegible]		
d°		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t. p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t. p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t. p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t. p., r. 600f	496 25	495
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t. p. (ex-c. [illegible])	15	
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-Grande-do-Sul (Cie imp. chem. de fer), act. 500 fr., tout payé		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t. p.		
Sendre (Ch. de fer de la), a. 500 f., t. p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t. p.		
Tr. Départs Nord, a. 500f, t. p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t. p.		
Versailles (rive gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t. p.		
d° d° act. 500 fr., t. p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t. p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t. p.		
Annuités départ., titres r. 200 f., t. p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500 f., t. p.		
Nord (Soc. civ. p. rect.), r. 500 f., t. p.	337	
Banque Algérie, a. 500f, t. p. (ex-c. 61)	2150	
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t. p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t. p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t. p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t. p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
B. franç. du Commerce, a. 500 f., 250 p.		
B. de Consign., a. 500 f., 250 p. (r. 3[illegible])		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. nos 1 à 60000 (au porteur)		
d° nos 60001 à 140000 (nom.)		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t. p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312 f. 50 p. (ex-c. 8)		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 p.	390	
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f34 à v.		
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t. p.		
Sous-Cptr Com. et Ind., a. 500f, 375f p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.	261 25	260
Sous-Compt. des Entrepr. (ex-c. 33)		
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t. p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t. p.		
Soc. Française financière (ex-c. 125)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.	12	
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t. p.		
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t. p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t. p.	60	
Docks et Entr. Havre, a. 1/10000e, t. p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 300 p.		
Entrep. libres P. L. M., a. 500 f., t. p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t. p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t. p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t. p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t. p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t. p.		
d° actions de jouissance		
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 375 p.		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t. p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t. p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t. p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie ar.), a. 500 f., t. p.		
Lin Maberly, actions 500 fr., t. p.		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.	422 50	430
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t. p. (ex-c. 1[illegible])		
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie cent. d'écl.), a. 500 fr., t. p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t. p.	800	
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t. p.	295	
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t. p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 5)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t. p.		
d° act. de jouiss., 250 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1130	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série		
d° act. 500, t. p. (ex-coup. 18)		
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), a. 500f, t. p.	1065	
L'Arborèse, act. 500 fr., 2e série, t. p.		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t. p. (en liq.)		
Belmez (houill. et métal.), a. 500 f., t. p.		
Mines de Béthune, a. 1/18000e, t. p.		
Bingham Mines-Fond., a. 500f, t. p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Compe d'Aguilas, act. 500 fr., t. p.		
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t. p.	200 25	
Mines Campagnac, a 1.000 fr., t. p.		
Mines Carmaux, act. 500 fr., t. p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t. p.		

JOUISSANCE	Vendredi 22 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
janv. 84	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	415	en liq. / au 15 / 1re au 15		d5		d10	415 ..	437 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 3)		en liq. / au 15 / 1re au 15		d5		d10	422 50	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., 6% gar. par l'État, a. 500 f., r. 600 f., t.p.	590	en liq. / fin ct.					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé		en liq. / fin ct.					6 50	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t.p. (gar. de l'État, conv. du 30 juin 1880)	570	en liq. / fin ct. / 1re fin c.		d5		d10	570 ..	560 ..
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	735 740 735 736 25	en liq. / fin ct. / 1re fin c.					735 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1217 50 1215 1213 75	en liq. / fin ct. / 1re fin c. / 1re fin p.	1215 ..	d10 / d20		d10 / d10	1220 ..	1215 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	1117 50	en liq. / fin ct. / 1re fin c. / 1re fin p.	1113 75	d20 / d20		50 / d10 / d10	1120 ..	1112 50
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 55)	1700 1695 1692 50 1690 .... 1695 1697 50 1700	en liq. / fin ct. / 1re fin c. / 1re fin c. / 1re fin c.	1697 50	1700 .. / d20 / d20 / d20	1690 ..	1695 .. / d10 / d10	1705 ..	1700 ..
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1270 1265	en liq. / fin ct. / 1re fin c. / 1re fin p.	1270 ..	d20 / d20		1265 .. / d10 / d10	1270 ..	1270 ..
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (Imp. charge Cie)		au 15				d5	527 50	465 ..
oct. 83.	Ouest, actions 500 fr., tout payé	815	en liq. / fin ct. / 1re fin c.		d20		d10	817 50	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	530 527 50 530	en liq. / au 29 / 1re au 15		d10		d10	525 ..	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	590	en liq. / au 15					587 50	675 ..
déc. 82.	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)	422 50	en liq. / au 29					421 25	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie générale des), act. 500 fr., 325 fr. payés	512 50	en liq. / au 29 / 1re au 15	513 75	d5 / d10		512 50 / d10	510 ..	512 50
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise de), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. ?)		en liq. / au 29					410 ..	400 ..
nov. 83.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t. p.		en liq. / au 15					390 ..	495 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1400 1397 50 1400	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	1395 ..	d20 / d20		d20 / d	1400 ..	1390 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)		en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	486 25	d5 / d5		d5	485 ..	486 25
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695	au 29					695 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 53)	1175 1170 1175	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d20 / d10		d20 / d10	1175 ..	1175 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	593 75 595	en liq. / au 29 / 1re au 15		d5		d10	595 ..	590 ..
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 29					900 ..	910 ..
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	442 50 445	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d10		d10 / d10	445 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Cie universelle, act. 500 fr., 250 fr. payés. (ex-coup. 6.)	498 75 500	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15 / 1re au 15		d20 / d5 / d20		d10 / d10	500 ..	498 75
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 50)	2005 2002 50 2001 25 2000 2002 50 2000 2007 50 2005 2000 1995 2000 1997 50 1995	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 29 / 1re au 29 / 1re au 15 / 1re au 15 / 1re au 15	2010 .. / 2030 ..	2010 .. / d100 / d50 / d50 / d100 / 2025 .. d50 / d10	1990 .. / 2002 50 / 2015 .. / 2052 50	1991 25 / 2022 50 d25 / 2035 .. d10 / d10 / 2040 .. d25 / d10	2020 ..	2010 ..
janv. 84	do Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1158 75 1155 1152 50 1150 1145 1150	en liq. / au 29 / 1re au 15	1160 ..	d20		1157 50 / d10	1160 ..	1160 ..
janv. 84	do Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	695 690 685	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	692 50	d20 / d5 / d20		685 .. / d10 / d10 / d10	705 ..	700 ..
sept. 83	do Bons trent. 8%, r. 125f	139	au 29					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au gouv. Égyptien. (coup. 5 estamp.)	1230 1225 1227 50 1230 .... 1225 1220 1217 50 .. 1215 1210 1215	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	1227 50		50	1215 .. / d10 / d20	1245 ..	1240 ..
janv. 84	do cinquièmes (ex-coup. 3)	240	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5 / d5		d10 / d10	241 25	250 ..
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	185 187 50 190 188 75	en liq. / au 29 / 1re au 15 / 1re au 29		d10 / d10		d5	192 50	181 25
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais consolidés 3%. Négociations change fixe 25 fr. 20	101 ½	en liq. / au 15					102 ½	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette consolidée) nég. ch. fixe 2 f. 50. Obl. 1000 fl. (papier)		en liq.					67 ..	.. ..
	do 1000 fl.		au 15					66 ⅝	65 ⅝
	do 10000 fl.		1re au 15					65 ⅝	.. ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT
Dien-Merel (gis. d'or), a. 500 fr., t. p.	
Épinac (Houillères et Chem. de fer	
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.	
Gragnola Mesthyr (Cie), a. 500 f., t. p.	
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e	530
Mines du Laurium, act. 500 fr., t. p.	
Mines de la Loire	
Mines de Montrambert	
Mines de Rive-de-Gier	
Mines de Saint-Étienne	
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t. p.	985
do act. de jouissance	
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f. 400 p.	
do act. 500 fr., t. p.	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	430
Penarroya (Soc.), act. 500f., t. p.	330
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 fr., t. p.	
Santander et Quiros (ex-coup. 21)	
Vallenar (min. d'arg.), a. 500f. 250 p.	
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5)	
Aciéries de France, act. 500 fr., t. p. nos 1 à 10000	
Alais (Forges et Fond.), ex-coup. 29	
Loire (At. et Chant.), a. 500 fr., t. p.	
Ateliers de Saint-Denis, a. 500f., t. p.	
Cail et Cie (Soc. des anc. Établiss.), act. 500 fr., t. p.	
Chantiers de la Gironde, a. 500f., t. p.	
Châtillon et Commentry (Forges et	
Commentry-Fourchamb., a. 500f.	
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f.	
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. ?)	
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500f., t. p.	
Hauts-Fourneaux de Maubeuge	
Méditerranée (Forges et Chantiers	
Métaux (Soc. industr.), a. 500f., t. p.	
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t. p.	
Chargeurs réunis (Cie), a. 500f., t. p.	
Cie Havraise Pénins. etc., a. 500f., t. p., nos 7001 à 20000	
Cie Insulaire de Navig., a. 500f., t. p.	
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t. p.	
Exp. Fraissinet Cie (Cie), a. 500f., 375	
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f.	
Omnibus de Paris, act. de jouissance	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t. p.	
Steamers de l'Ouest, act. 500 fr., t. p.	
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 f., t. p.	
Voitures à Paris, act. de jouissance	
Touage B.-Seine et Oise, a. 500f., t. p.	
Touage de Conflans, a. 500 fr., t. p.	
Transports maritimes, a. 500 fr., t. p.	
do à vapeur français, a. 500 f., t. p.	
do act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. ?)	
Agence Havas, a. 500 f., t. p. (ex-c. ?)	
Annonces Bullet-Bottin, a. 500 f., t. p.	
Armements Gauthier, act. 500 f., t. p.	
do de Jouques (Soc.), a. 500 f., t. p.	
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t. p.	
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t. p.	
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t. p.	
Café Anglais, a. 500 f., t. p. (ex-c. ?)	
Société Clamecy, act. 500 fr., t. p.	
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f., t. p.	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f., t. p.	
Dessèchem. des Marais, a. 500f., 375 p.	
Deux-Cirques, act. 200 fr., tout p.	
do act. de jouissance	
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 fr., t. p.	
Établissements Duval, a. 500 f., t. p.	
do Maletra (pr. chim.), a. 500f., t. p.	
Le Figaro, a. 1/12000e, t. p. (ex-c. ?)	
Soc. fonc.-agric. B.-Égypte, 500f., t. p.	
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f., t. p.	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t. p.	
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f., t. p.	
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t. p.	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t. p.	
Impr. et Libr. Chaix, act. 500 f., t. p.	
Jardin Zoologique	
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t. p.	
Lits militaires, act. 500 fr., t. p.	
Marbres d'Arni (Cie), a. 500 fr., t. p.	
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t. p.	
do de Chem. de fer, a. 500 fr., t. p.	
Prod. chim. de St-Denis, a. 500f., t. p.	
do 325 fr. payés	
Pantographie Voltaïque, a. 500f., t. p.	
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t. p.	
Procédés Johnson Piste., a. 500 f., t. p.	
Salins du Midi, a. 500f., t.p. (ex-c. ?)	
do act. de jouissance	
Sénégal, côte O. d'Afr., a. 500f.	
Soufres (Soc. gén. des), a. 500f., t. p.	
Télég. sous-mar. Fr.-Angl., a. 500f., t. p.	
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t. p.	
do do 375 f. p.	
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f., t. p.	
Vidanges, etc. (Cie gén.), a. 500f., t. p.	
do (Cie Parisienne), a. 500f., t. p.	
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t. p.	

Valeurs françaises (Oblig.)

Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.	
Bourges à Gien, 3%, remb.	
Bressuire, 5%, rembours.	

Digitized by Google

Jouissance	Vendredi 23 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Deux cours cotés précédemment Compt.	Terme
oct. 83	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% (or), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 200 fl.	86f	en liq. / au 29					86 40	85 92½
	d° 1000 fl.	85 70	15 au 29		d1f			85 70	83 25
	d° 10000 fl.		15 au 15		d1f			85 25	
nov. 83	Belgique, 4%....	106	en liq. / au 29					106 ..	106 80
févr. 84	d° 4½%, 1880, 2e Série....		en liq. / au 29					103 90	
nov. 83	d° 3%, 1873....		en liq. / au 29					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. dette consolidée de la Daira Sanieh....		en liq. / au 29					335 ..	300 ..
	Contrat 12 juil. 77 et loi 17 juil. 80. Grosses coupures....		15 au 29 / 15 au 15		d5f / d5f				
nov. 83	Égypte. Dette unif., nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr....	335 335 75 334 50 334	en liq. / au 29	336 25			335	336 50	336 25
	Décr. 1er nov. 76, et loi 1er juil. 80. Grosses coupures....		15 au 29 / 15 au 15		d5f / d5f				
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	460 458 75 457 50	en liq. / au 29					457 50	455 ..
	Grosses coupures....		15 au 29		d5f				
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth. 5%, 1878, tout payé....	440	en liq. / au 29					445 ..	417 50
	Grosses coupures....		15 au 29		d5f				
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f).	60 60f 10 59 75	en liq. / au 29					60 25	60 20
	Grosses coupures....	60 60f 05 59 90 75	15 au 29		d25				
janv. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1 f).	60 ⅛	en liq. / au 29					60 ⅛	
	Grosses coupures....	60 ⅛	15 au 29						
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	487 486	en liq. / au 29					487 ..	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. rembours. 500 fr.	520	au 29					520 ..	
déc. 83	États-Unis Cons. 4½% (n. ch. f. 5f).							118 ..	
	d° Petites coupures.							118 ⅛	
janv. 84	d° Consolidés 4%....	128 ⅛						128 ..	
	d° Petites coupures.							128 ..	
févr. 84	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f.	410 412 75	au 29					410 ..	412 50
janv. 84	d° 1881, 5%....	337 75	en liq. / au 29					333 75	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6% or (nég. ch. fixe 2 f. 50) Obl. 100 fl., t.p.	102 50	15 au 29 / en liq. / au 29					102 50	
	d° 500 fl., t.p.		15 au 29		d1f			102 50	98 ..
	d° 1000 fl., t.p.	102 25 37 ½ 50	15 au 15		d25			102 50	
	d° 10000 fl., t.p.							103 [illegible]	
janv. 84	d° 4% 81 [illegible]								
	[illegible] 100 fl.	76 75	en liq. / au 29					76 ..	
	d° [illegible] fl.	[illegible]						75 [illegible]	76 90
	d° 1000 fl.	[illegible] 60 60 65 50						75 50	
	d° 10000 fl.							75 25	
sept. 83	Emprunt Indien 1880, 4% (négociable à change fixe 2 fr. 50)		au 29					96 ..	
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		en liq. / au 29	92 75	92 90		92 70	92 65	92 65
	d° coup. 500 fr....				d1f				
	d° coup. 100 à 500f exc.	92f 75 70 80 85 90 95	15 au 29	93 10	92 80	d25			
	d° coup. 50 fr.		15 au 15		d1f				
	d° c. au-dessous de 50 fr.	92 80 93	15 au 15	93 30	93 10	d25	93 20	92 65	
oct. 83	d° 3% [illegible]		au 29					57 ..	47 50
oct. 83	d° [illegible]	298 297	au 29					297 ..	
juill. 75	Péruvien, [illegible] tout payé		au 29					11 ½	16 87½
juill. 75	d° 5% tout payé		au 29					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63 nég. ch. fixe [illegible]		au 29					59 ⅜	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%		au 29					93 ..	88 75
janv. 84	d° oblig. d'État [illegible] 1880, rembours. 500 fr....		en liq. / au 29					101 ½	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. c. fl. 25f20), t.p. Obl. de 50 liv. st.	87 ⅛ ½ ⅝	15 au 29 / au 29					88 ..	
	d° de 100 liv. st.	87 ⅛ ⅝						87 [illegible]	90 ..
	d° de 500 liv. st.	87 ⅛ ⅝						87 [illegible]	
	d° de 1000 liv. st.	87 ⅛ ⅝							
févr. 84	d° 1870, 5% (nég. c. fl. 25f20), t.p. Obl. de 50 liv. st.	87 ½ 3 16	en liq. / au 29					87 ¼	
	d° de 100 liv. st.	87 ½ 3 16	15 au 29		d1f			87 [illegible]	89 ..
	d° de 500 liv. st.	87 ⅛						87 ..	
	d° de 1000 liv. st.	87 ⅛						87 ..	
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. c. fl. 25f20), t.p. Obl. de 50 liv. st.		en liq. / au 29					86 ¾	91 ⅛
	d° de 100 liv. st.		15 au 29		d1f			86 [illegible]	
	d° de 500 liv. st.							86 [illegible]	
	d° de 1000 liv. st.					d1f		86 [illegible]	
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. c. f. 25f20), t.p. Obl. de 50 liv. st.	80 ½ ⅝ ¾ ⅞	en liq. / au 29					80 [illegible]	80 ..
	d° de 100 liv. st.	81						80 [illegible]	
	d° de 500 liv. st.	79 79 ⅜ ½						79 [illegible]	
	d° de 1000 liv. st.							75 [illegible]	
nov. 81	d° 1877, 5% remb. au pair en 37 ans. Obl. de 500 fr.	93 85 94	en liq. / au 29					93 40	93 25
	d° de 2500 fr.	93 90 80	15 au 29		d1f	d50		93 40	88 25
	d° de 12500 fr.	93 90 80	15 au 15		d1f	d50		93 40	
nov. 81	d° 1878, 5%, (2me empr. d'Or.), nég. à fl. 4f. Obl. de 100 r.		en liq. / au 29					57 [illegible]	61 40
	d° de 1000 r.		15 au 29		d1f	d50		57 [illegible]	
nov. 83	d° 1879, 5% (3me empr. d'Or.), nég. à fl. 4f. Obl. de 100 r.		en liq. / au 29					56 [illegible]	55 50
	d° de 1000 r.		15 au 29		d1f	d50		56 [illegible]	
oct. 83	d° 1881, 5%, obl. intérieures amortissables....		en liq. / au 29					235 ..	242 50
	Grosses coupures....		15 au 29						
nov. 84	Obligations hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé....	381 25	en liq. / au 29					381 25	405 ..
nov. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, obligations 500 fr., tout payé....		en liq. / au 29		d1f			485 ..	485 ..
oct. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74. coup. de 125 fr....		au 29	8 60					
	coup. de 62 fr. 50.	8f 60 55	15 au 29			d50		8 60	8 70
	coup. de 12 fr. 50.		15 au 15			d50			
	Emprunt Ottoman :								
oct. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p....	49f 50 50f	au 29					50 ..	130 ..
d°	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p....	60 59	au 29					60 ..	70 ..
	Grosses coupures....	60							

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 24).	29 50	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 9).		
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr.		
d° 3%, nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est-Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)		332
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.		367
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État).		355 50
d° nouveau. d°	357	
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	355	
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.		
d° r. 625 fr. (int. g. par l'État)	599	
Creuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande ceinture de Paris, r. 500 fr.	362	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11).		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1100	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	362 25	361
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti).	361 50	360
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	359	
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f (gar.)	357	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.		
Méditerranée, (int. 25f gar.), r. 625 f.	590	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	365	
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500f.	359 50	
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 fr.	358 50	358 25
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. (int. g. par l'État).		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Victor-Emm., 62, 3%, r. 500f (int. gar.).	304	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.	271 25	
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.	170	
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.).	355	354 50
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	365	364 75
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	363	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr.	360	355
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.).	344 50	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 f.		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 3%, rembours. 500 fr.	357 25	
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	359	356
Vierzon, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.).		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.,		
1re émiss., de 1 à 63,093	160	
2e émiss., de 63,094 à 108,312	130	
3e et 4e émis., de 108,313 à 1[illegible]	130	
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Glos-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, rembours. 500 fr.		
Ouest, 3%, rembours. 500 fr. (Intérêt gar. par l'État)	357	
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 3%, r. 1250 fr.		
Ouest, 18[illegible], [illegible] remb. 1250 f.		
Ouest, [illegible] remb. [illegible]		
Ouest, 4%, rembours. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49, [illegible] r. 1250 f.		
[illegible]		
[illegible]	350 50	
Ouest Algérien, 3%, [illegible]	153	
Parisien Tramw. [illegible]		
La Réunion, 3%, [illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
Tramw. [illegible]		
d°		
Tramw. du [illegible] Nord, [illegible]	198	
Tramw. [illegible]		
Vitré à Fougères, [illegible]		
La Vologne, [illegible]		
Vosges, [illegible]		
d°		
[illegible] à Saint-[illegible]		
Crédit foncier [illegible]	254	250
d°		
Société Fon[illegible]		
Cie Franco-[illegible]	300	
Docks du Havre, [illegible]		
Docks de Marseille, [illegible]	358	
Docks de Rouen, [illegible]		
Ent. et Mag.-[illegible]		
Marchés aux chevaux, [illegible]		
Eaux (Cie générale) [illegible]		
d°		
d°		
d°		
Eaux Banlieue Paris, [illegible]		
Industries [illegible]		
Gaz et Eaux, [illegible]		
Gaz de Bordeaux, [illegible]		
Cie Parisienne [illegible]		
d° [illegible]		
Cie centrale du Gaz, [illegible]		
d°		
Gaz (Cie française), [illegible]		
Gaz de Gand, [illegible]		
Gaz général de Paris, [illegible]		
Gaz de Mulhouse, [illegible]		
Houillères d'Ahun, [illegible]		
Compe d'Agriculture, [illegible]		
Mines de la Haute-Loire, r. 500 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250f.		

Digitized by Google

JOUISSANCE	Vendredi 22 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t. p.	[illegible]						55 50	360 ..
....	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t. p.	48 75 48 50						49 25	53 75
....	Coup. de 5.								
....	Coup. de 25								
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t. p.	[illegible]						41 ..	71 25
....	Coup. de 5								
....	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	483 75 482 50		483 75			482 50	485 ..	483 75
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2).							511 25	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11.)	495						492 50	565 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6).							460 ..	455 ..
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	375 380						375 ..	377 50
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)							500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nat^le du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 50 p. (200f.) p (ex-coup. 2.)			545				548 75	550 ..
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	642 50 641 25 640 638 75 637 50		640 ..	641 25	638 75	638 75	645 ..	645 ..
....	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)							700 ..	700 ..
....	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 400 fr. payés (ex-c. 26)							707 50	797 50
....	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés							535 ..	522 50
....	Grosses coupures								
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	412 50						442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)							476 25	475 ..
janv. 81	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f., t. p.	382 50						380 ..	385 ..
févr. 81	d° obl. 4e et 5e sér., 5%, r. 500f., t. p.	370 372 50 375 370						370 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. estamp. « Act. de cap. amortie » (ex-coup. 11.)	178 75						175 ..	180 ..
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).							500 ..	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t. p. (ex-c. 7).	550						550 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t. p.	650 651 25 652 50		651 25				651 25	650 ..
....	Grosses coupures	650							
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t. p. (ex-coup. n° 2.)							232 50	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	313 75 312 50		312 50				315 ..	313 75
....	Grosses coupures								
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé							370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 41)	530		528 75			531 25	527 50	528 75
janv. 84	Portugais (Comp^ie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 41)	490						490 ..	490 ..
oct. 65.	Romains, act. 500 fr., tout payé.	120						120 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 53).	627 50 628 75 627 50						631 25	622 50
....	d° Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	428 75 426 25 427 50 426 25		[illegible]			427 50	427 50	427 50
oct. 83.	Sicile (Occid.) (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 f., t. p.							445	450 ..
janv. 84	Gaz (C^ie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le gaz), a. 500 fr., t. p.	482 50						482 50	495 ..
janv. 84	[illegible] a. 500 [illegible] (ex-coup. d'int. n° 4)							500 ..	500 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Santander et Quiros, remb. 500 fr.		
Cail et C^ie, remb. 450 fr.	430	
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. [illegible]		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, remb. 500 fr.		
C^ie insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et C^ie, 1878, 6%, r. 500	325	
Messageries marit. [illegible] 5%, r. 500 fr.		
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	505	[illegible]
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	[illegible]	
C^ie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
C^ie Transatlant., 80-82, 5%, r. 500 f.	450	[illegible]
Digeon et C^ie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Établiss^ts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.		
Établissements Maletra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel agricole, 5%, remb. 300 f.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	[illegible]	
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr.	[illegible]	
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 fr.	[illegible]	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t. p.	[illegible]	
d° remb. à 500 fr., 3%, t. p.	[illegible]	
d° 100 fr. p.	[illegible]	
Suez, 5%, remb. 500 fr.	[illegible]	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
d° d° tout payé.	[illegible]	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85f.	87	[illegible]
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch. [illegible])		
d° 6%, 71 (fixe 25f 20)		
d° 6%, 81, r. 500 f. t. p.	427	[illegible]
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600.		
d° 5^mes		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	318	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2 f. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	67	
d° 1000 fl. d°	67	
d° 10000 fl. d°		
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
d° 10000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°		
d° 10000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %		
d° Brésil, 5%, 75 (ch. fixe 25.20)		
Buenos-Ayres (Banque hypoth. de), ob. hyp. 6% (sér. E), nég. ch. fl. 5f 19	94	
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouv. du Cap, 4 ½ %, 1878.		
d° Danubien (Princip.-Unies), 8%		
Espagne Ext., 2%, 76. B. de coup. arr.		
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. le 19 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 5)		
d° Hollandais, 2 ½ %, C. P.		
d° d° C. H.		
d° 3%, 44, C. H. (nég. ch.).		
d° 4%, 1878 (fl. 2f 10.)		
d° Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	298	
d° d° Grosses coupures		
d° d° Coupures de 5		
d° Indien, 4%, 78 (n. ch. fl. 25.20)		
d° Norvégien, 4%, 76 (nég. ch.)		
d° d° 4%, 78 (fl. 25.20)		
d° d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° coup. de 62f 50		
d° coup. de 12f 50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récép. prov. inf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman 1860. Titres sortis.		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849. 4%		
d° 1850. 4%		
d° Certif. anglais, 5%		
Emprunt Romain, 5%		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 100 f.		
d° 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 3%, r. 500 fr.	44	
d° 1877-78, 3%		
d° 1879, 5%, r. 505 fr.		
d° 1880, 3%, t. p.	255	50
Empr. Québec [illegible] 4%, r. 500 f., t. p.		
Empr. Russe, 1850, 4 ½ (n. c. f. 25f 50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.		[illegible]
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	
d° 1880, 4%, r. 500 fr.		[illegible]
Empr. Suédois 78, [illegible] (n. ch. f. 25f 40)		
d° 80, [illegible] (1re, 2e et 3e sér.), r. [illegible]		
Empr. Tunisien. B. coup. arr. [illegible]		
d° d° [illegible]		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 54. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Dimanche 24 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande. — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service [d]u Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au [p]rix net *de 40, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de chan[ge]ment d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante** centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal officiel* [m]et en vente un volume in-4° à trois co[lon]nes, contenant les *Projets de loi, Docu[me]nts, Rapports et Discussions* au Sénat et [l]a Chambre des députés, et le *Décret de [pro]mulgation*, suivis d'une table alphabé[tiq]ue et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, [mo]yennant 20 *francs*, en un mandat-poste [adr]essé au nom de l'*Administration du [Jou]rnal officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

[L]e volume sera publié par fascicules [ou] séries de fascicules de 16 pages, qui [so]nt envoyés *franco* aux souscripteurs [au f]ur et à mesure des débats parlemen[tair]es. *Les 24 premiers fascicules sont expé[diés] immédiatement.* Le dernier fascicule [de l]'ouvrage comprendra la table et la [couv]erture du volume.

[É]CHÉANCE DU 29 FÉVRIER

[MM]. les abonnés, dont *l'abonnement [expire] le 29 février*, sont priés de vou[loir b]ien adresser *dès maintenant* leur re[nouve]llement, afin d'éviter tout retard [dans] la réception du journal.

[Le] meilleur mode d'abonnement est [celui] *d'un mandat-poste* adressé à M. le [Chef] de service du *Journal officiel*, 31, [quai] Voltaire. Pour les renouvellements, [ne pa]s oublier de joindre la *dernière bande*.

[Les] quittances ne pouvant plus être pré[sentées] à domicile, MM. les abonnés de Paris [qui dé]sirent n'éprouver aucun retard dans [la réce]ption du Journal officiel *sont priés [de fair]e parvenir* directement *à la Caisse [le mont]ant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 24 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance (page 1017).
— nommant des sous-préfets (1018).
— portant promotions dans le corps de l'artillerie de la marine (page 1019).
— portant nominations de sous-lieutenants de réserve dans l'infanterie de marine (page 1019).
— portant promotions dans le corps des officiers mécaniciens (page 1019).

État des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés (p. 1019).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant admission d'un général de brigade dans le cadre de réserve (page 1019).
— portant promotions dans l'arme de l'artillerie et dans la gendarmerie (page 1019).
— portant nominations dans les musiques militaires (page 1020).
— portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'infanterie (page 1021).
— portant nominations dans le service des bureaux de l'intendance de l'armée territoriale (page 1021)
Décisions portant mutations dans l'état-major général de l'armée, dans l'arme de l'infanterie, de la cavalerie, dans le corps du génie et dans les musiques militaires (page 1020).
— portant nominations dans le personnel des écoles militaires (page 1021).
— relative à des permutations entre les brigades de gendarmerie (page 1021).
— portant désignation des membres du comité consultatif de l'intendance militaire pour l'année 1884 (page 1021).
— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 1022).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre concernant l'instruction sur l'administration des gendarmes réservistes et territoriaux dans leurs foyers (page 2022).

Avis et communications (page 1027).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 23 février 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 1028).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 23 février. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 1028).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1030).

Informations (page 1030).

État présentant la quantité de sucre prise en charge depuis le commencement de la campagne 1883-1884, jusqu'à l'expiration de la première quinzaine du mois de février 1884 (page 1031).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1033).

Bourses et marchés (page 1036).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 471 à 482).
Chambre. — Débats parlementaires (page 517 à 540).
— Documents (page 45 à 48).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 23 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — Sont nommés :

Président de chambre à la cour d'appel de Caen, M. Hue, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Le Bourg, décédé.

Conseiller à la cour d'appel de Caen, M. Osmont de Courtisigny, président du tribunal de première instance de Falaise, en remplacement de M. Hue, qui est nommé président de chambre.

Président du tribunal de première instance de Falaise (Calvados), M. de Néel, procureur de la République près le même siège, en remplacement de M. Osmont de Courtisigny, qui est nommé conseiller.

Procureur de la République près le tribunal

de première instance de Falaise (Calvados), M. Moisy, substitut du procureur de la République près le siège de Caen, en remplacement de M. de Néel, qui est nommé président.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Caen (Calvados), M. Lemaitre, juge suppléant au même siège, en remplacement de M. Moisy, qui est nommé procureur de la République.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Caen (Calvados), M. David (Louis-Théodore-Adolphe), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Lemaitre, qui est nommé substitut du procureur de la République.

Président du tribunal de première instance de Bourges (Cher), M. Bona-Christave, substitut du procureur général près la cour d'appel de la même ville, en remplacement de M. Maugenest, décédé.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Bourges, M. Jeny, procureur de la République près le tribunal de première instance de Château-Chinon, en remplacement de M. Bona-Christave, qui est nommé président.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Château-Chinon (Nièvre), M. Delange, substitut du procureur de la République près le siège de Nevers, en remplacement de M. Jeny, qui est nommé substitut du procureur général.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nevers (Nièvre), M. Leturc, substitut du procureur de la République près le siège de Bourg, en remplacement de M. Delange, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bourg (Ain), M. Simonnet, juge suppléant au siège de Libourne, en remplacement de M. Leturc, qui est nommé substitut du procureur de la République à Nevers.

Président du tribunal de première instance de Cherbourg (Manche), M. Théry, procureur de la République près le siège de Saint-Lô, en remplacement de M. Brière de Mondétour, décédé.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Lô (Manche), M. Bernard, procureur de la République près le siège de Domfront, en remplacement de M. Théry, qui est nommé président.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Domfront (Orne), M. Bottet, substitut du procureur de la République près le siège de Cherbourg, en remplacement de M. Bernard, qui est nommé procureur de la République à Saint-Lô.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Cherbourg (Manche), M. Séa dit Soye, juge au siège de Coutances, en remplacement de M. Bottet, qui est nommé procureur de la République.

Juge au tribunal de première instance de Coutances (Manche), M. Renault, juge au siège de Mortain, en remplacement de M. Séa dit Soye, qui est nommé substitut du procureur de la République à Cherbourg.

Juge au tribunal de première instance de Mortain (Manche), M. Hommet, juge suppléant chargé de l'instruction au même siège, en remplacement de M. Renault, qui est nommé juge à Coutances.

Président du tribunal de première instance d'Espalion (Aveyron), M. Davic, avocat, juge suppléant au même siège, en remplacement de M. Affre (Décret du 1er mars 1852, art. 1er).

Président du tribunal de première instance de Lodève (Hérault), M. Bétirac (Paul), ancien avoué, licencié en droit, en remplacement de M. Martin, admis à faire valoir ses droits à la retraite (Décret du 1er mars 1852, art. 1er et loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er).

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Carpentras (Vaucluse), M. Galzin, procureur de la République près le siège de Florac, en remplacement de M. Muchet, décédé.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Florac (Lozère), M. Escalier de Ladevèze, substitut du procureur de la République près le siège de Carpentras, en remplacement de M. Galzin, qui est nommé procureur de la République à Carpentras.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Carpentras (Vaucluse), M. Vallet, juge suppléant au siège de Lyon, en remplacement de M. Escalier de Ladevèze, qui est nommé procureur de la République.

Juge au tribunal de première instance de Limoges (Haute-Vienne), M. Couronnet, juge au siège de Guéret, en remplacement de M. Sudraud-Desisles, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Guéret (Creuse), M. Frémonteil, juge suppléant au même siège, en remplacement de M. Couronnet, qui est nommé juge à Limoges.

Juge au tribunal de première instance de Rethel (Ardennes), M. Charlier, juge d'instruction au siège de Vouziers, en remplacement de M. Chonet de Bollemont, admis à faire valoir ses droits à la retraite (Décret du 1er mars 1852, art. 1er, et loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1er) et nommé juge honoraire.

Juge au tribunal de première instance de Vouziers (Ardennes), M. Marie, substitut du procureur de la République près le siège de Trévoux, en remplacement de M. Charlier, qui est nommé juge à Rethel.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Trévoux (Ain), M. Comte, juge nommé au siège de Saint-Julien, en remplacement de M. Marie, qui est nommé juge.

Juge au tribunal de première instance de Saint-Julien (Haute-Savoie), M. Nadau (Alexandre-Victor), avocat, en remplacement de M. Comte, qui est nommé substitut du procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Rennes (Ille-et-Vilaine), M. Le Lepvrier, juge d'instruction au siège de Quimperlé, en remplacement de M. Pringué, qui a été nommé substitut du procureur général.

Juge au tribunal de première instance de Quimperlé (Finistère), M. Grelier, juge au siège de Châteaubriant, en remplacement de M. Le Lepvrier, qui est nommé substitut du procureur de la République à Rennes.

Juge au tribunal de première instance de Châteaubriant (Loire-Inférieure), M. Binet, juge suppléant au siège de Brest, en remplacement de M. Grelier, qui est nommé juge à Quimperlé.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Largentière (Ardèche), M. Goussé, juge suppléant au siège de Foix, en remplacement de M. S... mésies, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Montmédy (Meuse), M. Spiral (Adolphe Emmanuel), avocat, en remplacement de M. Leclerc, qui a été nommé juge.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Sartène (Corse), M. Ortoli (Antoine Pierre-André-Raphaël), avocat, en remplacement de M. Balisoni, qui a été nommé juge de paix.

Art. 2. — M. Greller, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Quimperlé (Finistère), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Lepvrier, qui est nommé substitut du procureur de la République à Rennes.

M. Charlier, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Rethel (Ardennes), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction.

M. Marie, nommé par le présent décret juge au tribunal de première instance de Vouziers (Ardennes), remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Charlier, qui est nommé juge à Rethel.

Art. 3. — M. Boursy, juge au tribunal de première instance de la Seine, y sera spécialement chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1883-1884.

M. Millart, juge au tribunal de première instance de Philippeville (Algérie), y sera spécialement chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1883-1884.

Art. 4. — La démission de M. La... juge suppléant au tribunal de première instance de Mont-de-Marsan (Landes), est acceptée.

La démission de M. Fargeot, juge suppléant au tribunal de première instance de Ribérac (Dordogne), est acceptée.

Art. 5. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLÉE.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1er. — M. Coppel du Lude, ... de Châtillon-sur-Seine, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Y... (... Inférieure), en remplacement de M. ..., mis en disponibilité sur sa demande.

M. Coutand, sous-préfet, d'Espalion, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), en remplacement de M. Couppel du Lude, nommé sous préfet d'Yvetot.

M. Simon, vice-président du conseil de préfecture de l'Ain, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Espalion (Aveyron), en remplacement de M. Coutaud, nommé sous-préfet de Châtillon-sur-Seine.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:
Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

Par décret en date du 22 février 1884, rendu sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été nommés dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies au grade de lieutenant pour occuper des emplois de lieutenant en second) comme ayant accompli deux années le grade de sous-lieutenant, savoir :

Pour prendre rang du 20 février 1884.

MM. Poitevin (Jacques-Albert).
Rougery (Louis-Paul-Eugène).
Claude (Jules-Joseph).
Ponsignon (Marie-Joseph-Frédéric Gustave).

Pour prendre rang du 22 février 1884.

MM. Arragon (Jean-Pierre).
Vasset (Jean-Gaston).
Caré (Charles).
Jacquot (Félix-Edoire).
Ramade (Henri-Edmond-Joseph).
Bonnet (Denis-Léon).
Allion (Auguste-Adolphe).
Perroud (Pierre-Marie).

Pour prendre rang du 24 février 1884.

MM. Derappe (Jean-Baptiste-Victor).
Bergeret (Alfred-Jean-Marie).
Andrès (Charles-Auguste-Fortuné).
Pocard-Kerviler (Etienne-Marie-Vincent).

Par décret en date du 22 février 1884, rendu sur le rapport du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, ont été nommés sous-lieutenants de réserve dans l'arme de l'infanterie de marine, savoir :

MM. Legrand (Jean-Nicolas), sergent-fourrier au 1er régiment.

Aubry (Pierre), sergent-major au 1er régiment.

Dreyfus (Lucien), sergent-major au 1er régiment.

Goujon (Pierre-Joseph), sergent-major réserviste de l'armée de mer.

Henriet (Louis-Ernest), sergent major au 2e régiment.

MM. Mercier (Henri), sergent-major au 2e régiment.

Wegembor (Mario-Victor), sergent au 2e régiment.

Juge (Jean), sergent-major au 3e régiment.

Chartier (Jean), sergent-major au 3e régiment.

Par décret en date du 22 février 1884, rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, ont été promus ou nommés, dans le corps des officiers mécaniciens de la marine, savoir :

Au grade de mécanicien principal de 1re classe :

MM. les mécaniciens principaux de 2e classe :

1er tour (ancienneté). Bachelard (Dauphin-Hippolyte).
2e tour (choix). Gaudin (Louis).
1er tour (ancienneté). Harsaguet (Jules).

Au grade de mécanicien principal de 2e classe :

MM. les premiers maîtres mécaniciens :

Zévaco (Antoine).
Bernard (Jacques-Honoré).
Bouche (Ambroise-Albert).
Gimelli (Lazare-Marie).
Dugua (Edouard-Firmin).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES

90e *ÉTAT des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés, adressées à M. le ministre de la guerre, en exécution des lois des 13 janvier 1817 et 9 août 1871.*

NOMS ET PRÉNOMS DES MILITAIRES.	TRIBUNAUX auxquels les requêtes ont été adressées et départements.	GRADES ET CORPS DES MILITAIRES. — OBSERVATIONS.
… (François)........................	Rodez (Aveyron)...........	Soldat au 1er régiment d'infanterie ; tué à l'ennemi, à la bataille de Saint-Privat, le 18 août 1870.
…au (Maximilien-Julien)............	Laval (Mayenne)...........	Soldat au 11e bataillon de chasseurs à pied; blessé le 14 août 1870, jour de la bataille de Borny; il serait mort à l'ambulance de Metz, où il est entré ledit jour.

…TÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

…NATIONS ET PROMOTIONS

…-Bor général de l'armée. — Par … février 1884, M. le général de brigade …, commandant la 6e brigade de … a été, sur sa demande, placé par anticipation, pour raisons de santé, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Artillerie. — Par décret, en date du 21 fév. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'artillerie et ont reçu les affectations ci-après indiquées les officiers dont les noms suivent, savoir :

1° Au grade de colonel.

M. de Franchessin (Marie-René), lieut.-colonel au 36e rég. d'art., direct. de l'école d'art. du 13e corps d'ar., à Clermont-Ferrand, en rempl. de M. Legerot, promu général de brig. — Est nommé direct. à Nantes.

2° Au grade de lieutenant-colonel.

M. de Cambolas (Jean-François-Emmanuel-Armand), chef d'escad. au 23e rég. d'art., en rempl. de M. Nussbaum, retr. — Est classé au 14e rég.

M. Salvain (Auguste-Pierre), chef d'escad. au 17e rég. d'art., en rempl. de M. Réallon, retr. — Est classé au 17e rég.

M. Benoît (Georges), chef d'escad. au 32e rég. d'art., en rempl. de M. Mouidon, promu. — Est nommé s.-direct. à Lyon.

M. Gastine (Jacques-Jules-Auguste), chef d'escad. au 19e rég. d'art., en rempl. de M. de Fran-

chessin, promu. — Est classé au 1er rég. d'art.-pont.

3° Au grade de chef d'escadron.

2e tour (choix). M. Mannessier (Oscar), capit. en 1er au 7e rég. d'art., en rempl. de M. Truchy, placé hors cad. (service d'ét.-maj.) — Est classé au 29e rég., pour y occuper l'emploi de major.

1er tour (ancienneté). M. Chabert (Louis-Jean-Silvain-Alexis), capit. en 1er au 6e rég. d'art., en rempl. de M. Abrâm, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Est classé au 21e rég. et détaché à Toul.

2e tour (choix). M. de Carsalade du Pont (Paul-Marie-Anatole), capit. en 1er au 11e bat. d'art. de fort., en rempl. de M. Lablache, retr. — Est classé au 18e rég. d'art., pour y occuper l'emploi de major.

1er tour (ancienneté). M. Boussard (Cyprien-Amédée), capit. en 1er au 29e rég. d'art., en rempl. de M. Matheu, retr. — Est classé au 23e rég.

2e tour (choix). M. Lourdel-Hénaut (Charles-Alexandre), capit. en 1er au 26e rég. d'art., en rempl. de M. de Camboias, promu. — Est classé au 1er rég., pour y occuper l'emploi de major.

1er tour (ancienneté). M. de Metz (Edme-Louis), capit. en 1er à l'ét.-maj. particulier de l'art., adj. à la direct. d'Alger, en rempl. de M. Selvain, promu. — Est nommé s.-direct. à Oran.

2e tour (choix). M. Guény (Pierre), capit. en 1er au 3e bat. d'art. de fort., en rempl. de M. Benoit, promu. — Est classé au 36e rég. d'art.

1er tour (ancienneté). M. de Miol-Flavard (Bruno-Louis), capit. en 1er au 38e rég. d'art., en rempl. de M. Gastine, promu. — Est classé au 2e rég.

4° Au grade de capitaine.

(pour occuper des emplois de capit. en second).

3e tour (ancienneté). M. Belin (Pierre-Nicolas), lieut. en 1er au 15e rég. d'art., en rempl. de M. Cappati, démiss. — Est classé au 26e rég. et nommé adj. à la poudrerie du Bouchet.

1er tour (ancienneté). M. Prêtet (Marie-Abel), lieut. en 1er au 17e rég. d'art., en rempl. de M. Lemonnier, retr. — Est classé au 5e rég. et nommé adj. aux forges du Centre.

2e tour (choix). M. Harbulot (Aimé-Nicolas), lieut. en 1er, off. d'habill. du 7e rég. d'art., en rempl. de M. de Ronseray, décédé. — Conserve son emploi actuel.

3e tour (ancienneté). M. Peltier (Jean-Baptiste-Victor-Albert), lieut. en 1er au 7e rég. d'art., en rempl. de M. Lombard de Ginibral, démiss. — Est classé au 28e rég. et nommé adj. à la direct. de Brest.

1er tour (ancienneté). M. Mourcet (Léon-Arthur), lieut. en 1er au 1er rég. d'art.-pont., en rempl. de M. Gérardin, démiss. — Est classé au 21e rég. et nommé adj. à la manuf. d'armes de Tulle.

2e tour (choix). M. Gabelde (Jean-François-Marie), lieut. en 1er, off. d'habill. du 27e rég. d'art. en rempl. de M. Haller, disparu. — Est classé au 27e rég., pour continuer à occuper son emploi actuel.

3e tour (ancienneté). M. Huot (Claude-Pierre-Albert), lieut. en 1er au 21e rég. d'art., en rempl. de M. Dubois, retr. — Est classé au 33e rég. et nommé adj. à la manuf. d'armes de Châtellerault.

1er tour (ancienneté). M. Liesse (Albert), lieut. en 1er au 24e rég. d'art., en rempl. de M. Genreau, retr. — Est classé au 30e rég., pour y occuper l'emploi d'instruct. d'équit. et de conduite des voitures.

2e tour (choix). M. Baron (Alfred-François-Anatole), lieut. en 1er au 2e bat. d'art. de fort., en rempl. de M. Mannessier, promu. — Est classé au 16e rég. d'art., pour y occuper l'emploi d'off. d'habill.

3e tour (ancienneté). M. Olivier (Louis-Edouard), lieut. en 1er au 1er rég. d'art.-pont., en rempl. de M. Chabert, promu. — Est classé au 37e rég. d'art., et nommé adj. à l'école cent. de pyrotech. milit.

1er tour (ancienneté). M. Droz (Henri-Tell), lieut. en 1er au 2e rég. d'art., en rempl. de M. de Carsalade du Pont, promu. — Est classé au 10e bat. d'art. de fort., pour y remplir les fonct. d'adj.-maj.

2e tour (choix). M. Lanfray (François-Alphonse-Frédéric), lieut. en 1er, off. d'habill. du 19e rég. d'art., en rempl. de M. Boussard, promu. — Est classé au 19e rég., pour continuer à occuper son emploi actuel.

3e tour (ancienneté). M. Petetin (Marie Georges-Julien), lieut. en 1er au 23e rég. d'art., en rempl. de M. Lourdel-Hénaut, promu. — Est classé au 19e rég. et nommé adj. à la direct. de Perpignan.

1er tour (ancienneté). M. Echilley (Victor), lieut. en 1er au 6e rég. d'art., en rempl. de M. de Metz, promu. — Est classé au 2e rég. d'art.-pont.

2e tour (choix). M. Jeannest (Louis-Paul), lieut. en 1er au 15e bat. d'art. de fort., en rempl. de M. Guény, promu. — Est classé au 22e rég. d'art.

3e tour (ancienneté). M. Testart (Paul-Arthur), lieut. en 1er au 25e rég. d'art., faisant fonct. de trés., en rempl. de M. de Miol-Flavard, promu. — Est classé au 25e rég., pour y occuper l'emploi de trés.

Gendarmerie. — Par décret du 22 fév. 1884, ont été promus dans la gendarmerie et ont reçu les désignations ci-après les officiers supérieurs dont les noms suivent :

1° Au grade de colonel.

M. Massol (Jules-Ferdinand), lieut.-colonel, chef de la 11e lég., à Nantes. — Est maintenu au command. de ladite lég.

2° Au grade de lieutenant-colonel.

M. Wambergue (Emile), chef d'escad. dans la garde républ. (caval.). — Est désigné pour commander la 4e lég., au Mans.

Musiques militaires. — Par décret du 16 février 1884, M. Barthès, sous-chef de musique du 21e régiment d'infanterie, a été nommé à l'emploi de chef de musique du 130e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Orliac, retraité.

MUTATIONS

État-major général de l'armée. — Par décision ministérielle du 15 février 1884, MM. les généraux de division dont les noms suivent ont été désignés pour procéder, en 1884, à l'inspection générale des huit arrondissements d'artillerie, savoir :

MM. de La Jaille, président du comité consult. de l'art. — 1er arrondissement.

Thomas, membre du comité consult. de l'art. — 2e arrondissement.

Grévy, membre du comité consult. de l'art ; commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris. — 3e arrondissement.

de Miribel, membre du comité consult. de l'art. — 4e arrondissement.

de Brives, membre du comité consult. de l'art. — 5e arrondissement.

de Montluisant, membre du comité consult. de l'art. — 6e arrondissement.

Gresset, membre du comité consult. de l'art. — 7e arrondissement.

Tricoche, inspect. génér. permanent des bat. d'art. de fort. — 8e arrondissement.

Nota. — L'organisation des bataillons d'artillerie de forteresse étant aujourd'hui achevée, le ministre de la guerre a décidé, à la date du 15 février courant, que l'inspection générale de ces bataillons sera supprimée le 1er avril prochain.

Par décision ministérielle du 23 février 1884, M. le général de brigade Bossan, disponible, a été nommé au commandement de la 6e brigade de cuirassiers, à Niort, en remplacement de M. le général Humann, placé dans la section de réserve.

Par décis. du 21 fév. 1884, M. le général de brig. Jamont, command. la 29e brig. d'inf. (15e div., 8e corps d'ar.) et les subdiv. de rég. d'Auxonne et de Dijon, a été désigné pour procéder, en 1884, à l'inspect. génér. des carrosseries.

Infanterie. — Par décis. minist. du 19 fév. 1884, M. de Battisti, chef de bat. au 61e rég. d'inf., a été nommé au command. du 24e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Caze, promu lieut.-colonel.

Par décision ministérielle du 18 février 1884, M. Boisson, lieutenant au 23e régiment d'infanterie, est nommé à l'emploi de lieutenant adjoint au trésorier du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Geuble, qui permute avec lui.

Par décision ministérielle du 20 février 18[illegible]

M. Hugot, capitaine au 21e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Vergé, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

M. Lefebvre, capitaine au 32e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Garidel-Thoron, mis en non-activité pour infirmités temporaires.

M. Aurisse, capitaine au 59e régiment d'infanterie, passe au 111e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Savournin, admis à la r[illegible]

Par décision ministérielle du 22 févri[illegible]

M. Boinet, capitaine d'habillement du [illegible] régiment d'infanterie, passe au commandement d'une compagnie dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. La Rivière, nommé capitaine adjudant-major.

Par décision ministérielle du 23 fév[illegible]

M. Jamin, lieutenant adjoint au trésorier du 93e régiment d'infanterie, est mis en [illegible] d'un emploi de lieutenant dans le c[illegible] fait partie, en remplacement de M. [illegible] qui permute avec lui.

M. Bergounioux, capitaine à la lé[illegible] gère, est nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fa[illegible] remplacement de M. Mehl, tué à l'en[illegible]

Cavalerie. — Par décis. minist[illegible] 1884 :

M. Treymüller, lieut.-colonel du [illegible] chass., a été nommé à l'emploi de [illegible] second de l'école d'applic. de caval[illegible]

M. Roudaire, lieut.-colonel du 7e [illegible] (breveté), est passé au 10e rég. de [illegible] occuper un emploi de son grade.

M. Béchade, lieut.-colonel du 2e [illegible] d'Afr., a été nommé au command[illegible] de spahis.

M. d'Aviau de Piolant, major [illegible] cuirass., a été nommé à l'emploi de [illegible] écuyer en chef à l'école supér. de [illegible]

M. Ollagnue, major du 2e rég. [illegible] passé au 1er rég. de cuirass., pour [illegible] emploi de chef d'escad.

M. Bel, lieut. adj. au trés. du [illegible] est passé dans un escad. du corps [illegible] partie.

M. Roland d'Argy, lieut. porte-étend. du 13e rég. de drag., est passé dans un escad. du corps dont il fait partie.

M. Laurent, s.-lieut. au 13e rég. de drag., a été nommé adj. au trés. du corps dont il fait partie.

M. Monnier, s. lieut. au 15e rég. de drag., a été nommé porte-étend. du corps dont il fait partie.

M. Giannettini, s.-lieut. au 7e rég. de cuirass., a été nommé porte-étend. du corps dont il fait partie.

M. Taste, s.-lieut. au 11e rég. de cuirass., a été nommé porte-étend. du corps dont il fait partie.

M. de Lizarazu, lieut. au 12e rég. de chass., est passé dans le cadre constitutif de l'école de cavalerie, pour y occuper un emploi de lieut. s.-instruct. d'équit.

Génie. — Par décis. minist. en date du 21 fév. courant, M. le colonel Mercier, direct. du génie à Nancy, est désigné pour commander le ... rég. de l'arme, à Versailles.

Par décis. minist. du 22 fév. courant, M. le colonel du génie Sainte-Beuve, attaché à l'inspect. gén. d'art. de la marine et remis à la disposit. de son arme, a été nommé direct. du génie à Nancy.

Musiques militaires. — Par décision ministérielle du 22 février 1884, M. Schwartz, chef de musique du 44e régiment d'infanterie, passe au 131e régiment de même arme, pour y occuper l'emploi de son grade, laissé vacant par M. Pel..., passé dans une école d'artillerie.

Écoles militaires. — Par décis. minist. du ... fév. courant, M. Contaud, capit. adj.-maj. au ... rég. d'inf., a été désigné pour remplir les fonctions d'instruct. à l'école rég. de tir du camp ...uchard, en rempl. de M. Maury, promu major.

...r décision ministérielle du 22 février courant, M. Verdier, capitaine adjudant-major au ... régiment d'infanterie, a été désigné pour remplir les fonctions d'instructeur à l'école régionale de tir du camp de la Valbonne, en remplacement de M. Val, décédé.

... décision ministérielle du 23 février courant, les officiers et l'adjoint du génie ci-après désignés ont été désignés pour faire partie du personnel de l'école des sous-officiers de l'artillerie et du génie à Versailles, savoir :

...mandant en 2e, M. le chef de bataillon du ... Roux, aide de camp de M. le général de ... Ansous.

...taine instructeur, M. Mangin, capitaine ...ndant au 1er régiment du génie, à Versailles.

...tenant instructeur, M. Bedel, lieutenant ...u 3e régiment de l'arme, à Arras.

...aine professeur, M. Renard (M.-J.-E.), ... de 1re classe du génie, adjoint au commandant de l'école régimentaire de l'arme, à ...les.

...enant professeur-adjoint, M. Bois, lieutenant 1er au 4e régiment de l'arme, à Grenoble.

...nt du génie, M. Munier, adjoint de 1re ... Manonviller.

...armerie. — Sous la date du 9 février ... ministre de la guerre a décidé :

... la décision ministérielle du 13 mai ... rapportée en ce qui concerne les permutations des 3e et 4e brigades à cheval de ... avec celles à pied de Criquetot-l'Esneval et de Fauville; de la brigade à cheval de Grand-Couronne avec celle à pied de Bocsi;

2° Que la brigade à cheval de Grand-Couronne permutera avec celle à pied de Criquetot-l'Esneval.

Comités et commissions. — Par décision du 18 février 1884, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été désignés pour faire partie du comité consultatif de l'intendance militaire pour une période de douze mois, à partir du 15 mars prochain, savoir :

Président.

M. Largillier, intendant général, directeur du service de l'intendance militaire du gouvernement militaire de Paris.

Membres.

MM. de la Chevardière de la Grandville, intendant général, directeur du service de l'intendance militaire du 6e corps d'armée.

Sasson, intendant général, directeur du service de l'intendance militaire du 1er corps d'armée.

Roux, intendant militaire attaché au gouvernement militaire de Paris.

Segonne, intendant militaire en mission à Paris.

Latosse, sous-intendant militaire de 1re classe employé à Paris.

Garric, sous-intendant militaire de 1re classe à Paris.

Secrétaire.

M. Ducuing, sous-intendant militaire de 3e classe.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret du Président de la République, en date du 18 février 1884, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

1° A cinquante-cinq emplois de sous-lieutenant de réserve, pour être attachés aux corps d'infanterie ci-après désignés, les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent, savoir :

38e régiment.

MM. Duclos (Eugène-Jules-Marius).
Bousquet (Jean-Emile).
Granjon (Jean-Marie-Augustin).

16e régiment.

MM. Janicot (François-Xavier).
Péragut (Jean-Baptiste-Hippolyte).
Poncet (André).
Darnat (Pierre-Joseph-Fernand).
Montet (Auguste-Louis-Etienne).
Battu (Amable).
Ahon (Antoine).
Coulois (Léon-Antoine).
Noëllet (Francisque).

86e régiment.

MM. Boudarel (Jean-Antoine).
Bonnet (Marie-Honoré-Léon).
Blanc (Jean-Mathieu).
Chambon (Noël).
Fournier-Latouraille (Emile-Charles).
Bernard (Jean-Claude).
Galine (Pierre-Louis).
Gimel (Antoine).

92e régiment.

MM. Depoux (Jean-Félix-Adrien).
Mallet (Jean).
Rougier (Jean).
Chevalier (Pierre).

98e régiment.

MM. Labaye (Louis).
Souchier (Lucien-Maurice).
Gruet (Joseph-Louis).
Roubeau (Gilbert).
Reppsenser (Antoine-Marie).
Fournier (Henri).
Roubeau (Pierre-Hilaire).
Dousson (Antoine).

105e régiment.

MM. Doudol (Jean-Baptiste).
Bourlon (Jean).
Bayle (Vincent-Marie-Lucien-Henri).

121e régiment.

MM. Cantin (Gilbert).
Girand (Charles).
Meuret (Antoine).
Leclercq (Pierre).
Sublet (Jean-Pierre).
Déchelotte (Charles-Antoine-Stéphane-Raphaël).
Faugière (Jean-Baptiste-Léon).
Allias (François).

139e régiment.

MM. Peyrier (Gabriel-Célestin).
Viallefont (Marie-Claude-Aimé-Arthur).
Vergnes (Louis).
Soubrier (Jérôme).
Blanc (Vital-Gabriel-Léon).
Delmont (Raymond-Philippe).
Bouterige (Jean).
Daurigal (Philippe-Jules-Edouard).
Barge (Antoine).
Garrier (Jean-Eugène).
Bolin (Eugène-Antoine-Alfred).

30e bataillon de chasseurs à pied.

M. Gauthier (Victor-François).

2° A trente et un emplois de sous-lieutenant de réserve, pour être mis à la suite des corps d'infanterie ci-après désignés, les anciens engagés conditionnels dont les noms suivent, savoir :

MM. Balas (Victor-Jean-Marie).
Balas (Jean-Baptiste-Jules).
Chevallet (Joseph-Marie).
Dugnat (Louis).
Mormet (Joseph-Marie-Antoine).
Deville (Jean-François-Benoît).
Cotta (Jacques-Antoine Félix).
Durand (Antoine-Jean-Ennemond).
Aroud (Sauveur).
Jarsaillon (Antoine-Jean-Baptiste).
Bonnet (Régis-Henri).
Bonnet (Louis-André).
Ramey (Louis-Auguste).
Teyssenneyre (Joseph-Adolphe).
Dupuy (Jean-Guillaume).
Allirol (Ernest-Camille).
Solatier (Jean-Laurent).
Mordefroid (Antoine-Georges).
Bussière (Antoine-Félix).
Martin (Michel).
Monteilhet (Ambroise-Annet-Félix).
Pourrat (Marius).
Chambedut (Jean-Marie-Louis).
Forge (Paul-Octave-Eugène).
Montagne (Benoît-Stéphane).
Plane (Mathieu-Antoine).
Bonleux (Pierre).
Derouro (Adrien-Sébastien-Guillaume).
Bogros (Claude-Louis-Marie).
Payet (Louis).
Wolfowiecz (Charles-Moïse).

ARMÉE TERRITORIALE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Bureaux de l'intendance militaire. — Par décret en date du 13 fév. 1884, ont été nommés, savoir :

1° Au grade d'officier d'administration principal.

M. Bovier-Lapierre (Claude-Jean-Baptiste), off. d'administ. princip. en retr.

2° Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

M. Boileau (Gustave), off. d'administ. de 1re cl. en retr.

3° Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Luciani (Germain), off. d'administ. de 2e cl. en retr.

M. Progent (Jean-Baptiste-Eugène), off. d'administ. de 2e cl. en retr.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 21 fév. 1884, M. Forgeot, lieut au 28e rég. territ. d'inf., est passé au 20e rég. de même arme.

Par décis. minist. du 22 fév. 1884 :

M. Gratiot, capit. au 18e rég. territ. d'inf., est passé au 17e rég. de même arme.

M. Creton, capit au 18e rég. territ. d'inf., est passé au 20e rég. de même arme.

M. Bettremieux, lieut. au 74e rég. territ. d'inf., est passé au 1er rég. de même arme.

Dans le décret du 22 février 1884, portant promotion dans la cavalerie, page 1003 : 2e tour (choix), M. Gaillard-Bournazel, lieutenant au 4e régiment de dragons..........

Au lieu de :

Est affecté au 4e régiment de dragons.

Lire :

.... est affecté au 4e régiment *de cuirassiers.*

Au lieu de :

M. Hanryé, en remplacement de M. Roiche, décédé,

Lire :

En remplacement de M. *Protche.*

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 23 Février 1884.

Le vice-président du Sénat gouverneur de la Banque de France et Mme J. Magnin recevront, le lundi soir 25 février et les lundis suivants, à l'hôtel de la Banque, 3, rue de la Vrillière.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

À MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
les généraux commandant les corps d'armée ;
le général commandant la division d'occupation de Tunisie.

Paris, le 1er février 1884.

Instruction sur l'administration des gendarmes réservistes et territoriaux dans leurs foyers.

Mon cher général,

Jusqu'ici la gendarmerie a procédé, à l'égard de ses réservistes et territoriaux, d'après les principes généraux contenus dans l'instruction du 28 décembre 1879, qui a réglé l'administration des hommes de tout grade de la réserve et de l'armée territoriale dans leurs foyers.

Cependant, l'organisation spéciale de l'arme comportait des dispositions particulières dont la pratique de chaque jour s'est chargée de démontrer la nécessité et que j'ai cru utile de résumer sous les titres ci-après :

Hommes inscrits comme réservistes ou territoriaux de la gendarmerie.

Font partie des réservistes ou territoriaux de la gendarmerie, selon la classe à laquelle ils appartiennent :

1° Les militaires sortis de l'arme par démission, après y avoir accompli plus d'un an de service et qui ont reçu un certificat de bonne conduite n° 1 (Circulaire du 18 août 1875) ;

2° Les militaires retraités proportionnellement, quand ils ne sont pas dégagés de toute obligation de service militaire et qu'ils ont obtenu, d'ailleurs, un certificat de bonne conduite n° 1. (En Algérie, quand ils n'ont pas dépassé l'âge de 50 ans.)

Les commissions de ces hommes leur sont retirées et sont conservées au chef-lieu du corps d'armée où ils ont fixé leur domicile, par les soins du chef de légion du chef-lieu.

Ceux d'entre eux qui seraient gradés peuvent être employés dans leurs grades.

Hommes qui ne sont pas inscrits comme réservistes ou territoriaux de la gendarmerie.

Ne font pas partie des réservistes ou territoriaux de la gendarmerie :

1° Les militaires qui ont quitté l'arme avant d'y avoir accompli un an de service et n'ont obtenu, par suite, qu'un certificat de bonne conduite du modèle général ;

2° Les militaires qui n'ont servi dans la gendarmerie que comme élèves-gendarmes ou élèves-gardes ;

3° Les militaires démissionnaires avec certificat de bonne conduite n° 2 ;

4° Les militaires retraités proportionnellement avec certificat de bonne conduite n° 2 ;

5° Les militaires réformés pour infirmités, sur l'avis d'une commission départementale de réforme ;

6° Ceux réformés pour inaptitude ou inconduite.

Les commissions de ces hommes leur sont retirées et sont renvoyées au ministre pour être classées à leur dossier.

Tous les militaires compris dans ces dernières catégories sont affectés à un corps de troupe au titre de la réserve de l'armé active, de l'armée territoriale ou de sa réserve, selon la classe à laquelle ils appartiennent.

Toutefois, les hommes réformés du service de la gendarmerie, pouvant, dans certains cas, être utilisés pour le service de l'armée, ceux dont il est fait mention au paragraphe numéroté 5° seront traduits de nouveau devant une commission départementale de réforme, qui statuera définitivement sur leur aptitude au service militaire.

Pour l'affectation aux corps de troupe et par application du principe posé plus loin, les chefs de légion adressent non pas au commandant du recrutement d'origine (tirage au sort), comme cela a lieu pour l'armée en général, mais au commandant du recrutement de la subdivision dans laquelle l'homme se retire, avec un état d'affectation conforme au modèle n° 9 de l'instruction du 28 décembre 1879, les pièces dont le détail suit :

1° Le livret individuel et son cahier annexe, qui contient les ordres de route ;

2° Un extrait de la matricule, sur lequel il est fait mention du numéro du certificat de bonne conduite obtenu (le titre de ce certificat est remis immédiatement au titulaire) ;

3° Le relevé des punitions ;

4° La plaque d'identité.

Pour l'affectation des réservistes provenant de l'armée de mer, les commandants de recrutement se concertent avec les officiers du commissariat chargés, dans les cinq circonscriptions maritimes, de l'administration des réserves.

Rôle des réservistes et territoriaux de la gendarmerie.

Les réservistes et territoriaux de la gendarmerie ont une même fonction : ils remplacent dans les brigades les gendarmes, brigadiers et sous-officiers qui ont été détachés aux prévôtés des armées. Ils rejoignent directement leur poste d'affectation, où ils reçoivent les armes et les effets compris dans le lot individuel constitué pour eux. Aucun d'eux n'est monté.

En cas d'excédent, ils sont groupés au chef-lieu du corps d'armée et y forment des forces supplétives.

En Algérie, aucune vacance ne devant se produire dans les brigades, qui ne concourent pas à la formation des prévôtés (dépêche du 15 février 1876), la convocation a lieu au chef-lieu des divisions, où sont constitués les approvisionnements nécessaires.

Pour les manœuvres ou exercices, ils sont réunis, à l'intérieur, au chef-lieu des compagnies, où ils restent employés (lettre collective du 16 juin 1883).

Contrôles.

Il est tenu dans chaque brigade, arrondissement, compagnie un état conforme au modèle n° 1 de la présente instruction des réservistes et territoriaux de l'arme domiciliés dans ces différentes circonscriptions. Cet état, constamment mis à jour des mutations, est résumé par les chefs de légion (*bis* ou *ter*) dans un état d'ensemble qu'ils communiquent annuellement au chef de légion en résidence au chef-lieu du corps d'armée pour servir à l'établissement d'un contrôle central (du même modèle et remplaçant le contrôle actuel).

Dans le gouvernement de Paris, les états établis par compagnie, sont réunis par le chef de la légion de Paris, qui dresse un tableau particulier à chaque corps d'armée et le fait parvenir à son collègue de la région intéressée.

Les états d'ensemble doivent parvenir, chaque année, au chef de légion du chef-lieu du corps d'armée du 1er au 5 avril.

Ce contrôle est divisé en trois parties (réserve de l'armée active, — armée territoriale, — réserve de l'armée territoriale).

Il est fait mention audit contrôle, en regard du nom de chaque homme, de l'affectation que celui-ci doit recevoir en cas de mobilisation (Lettre collective du 16 juin 1883).

Pour les hommes qui sont domiciliés dans une ville d'une certaine importance, on ne doit pas se borner à porter dans la colonne réservée à cet effet le nom de la ville, mais l'adresse exacte de l'intéressé, avec l'indication de la rue et du numéro.

Chaque contrôle, adressé au ministre au moment de l'inspection générale annuelle, doit être accompagné d'un état numérique, par grade et par catégorie, des militaires qui figurent au contrôle.

Principe pour l'administration des réservistes et territoriaux de la gendarmerie.

En raison de la durée des services accomplis par la plupart des militaires de la gendarmerie au moment où ils quittent l'arme, la déclaration de domicile qu'ils font au départ peut être acceptée comme définitive et il ne paraît pas y avoir lieu, comme pour les jeunes soldats des corps de troupe, de créer pour eux la fiction du domicile au lieu d'origine pendant les premiers mois. Cette fiction entraîne, d'ailleurs, pour la gendarmerie, des complications et au moins des ajournements dans les opérations relatives aux commandes d'effets et à la constitution des approvisionnements, qu'il est utile de supprimer.

Les militaires classés comme réservistes ou territoriaux de la gendarmerie seront administrés, dès leur sortie de l'arme, par les bureaux de recrutement de la subdivision de région dans laquelle ils auront fixé leur domicile, que cette subdivision soit ou non leur subdivision d'origine (tirage au sort).

Passage dans la réserve et dans l'armée territoriale.

En conséquence du principe qui vient d'être posé, lorsqu'un militaire de la gendarmerie susceptible d'être classé, au titre de cette arme, dans la réserve de l'armée active, dans l'armée territoriale ou sa réserve, vient à être rayé des contrôles par démission ou retraite, le chef de légion adresse au commandant du bureau de recrutement de la subdivision dans laquelle l'homme a fait élection de domicile les pièces qui concernent cet homme (livret individuel, commission, extrait de la matricule

---

(1) La gendarmerie n'a pas de livrets ni pour la troupe, ni pour les officiers

de punitions, plaque d'identité) et un état d'affectation conforme au modèle n° 2 de la présente instruction. — Le bordereau qui accompagne les pièces lui est renvoyé par le commandant de recrutement après visa.

Après avoir porté sur son registre matricule ou sa liste matricule, selon le cas, les mentions nécessaires, le commandant du recrutement transmet, à son tour, l'état d'affectation qu'il a reçu au chef de légion placé au chef-lieu du corps d'armée.

Cet officier supérieur inscrit le réserviste ou territorial à la catégorie à laquelle il appartient, sur le contrôle qu'il tient pour la région, et retourne au commandant du recrutement l'état complété par l'indication de la compagnie et de la résidence à laquelle il a affecté l'homme.

Sur ces indications, le commandant du recrutement termine son immatriculation, inscrit dans le corps du livret l'affectation donnée à l'homme et remplit l'ordre de route et la feuille spéciale. — Si l'homme a fixé son domicile en dehors de la circonscription d'origine, il avise son collègue détenteur du registre matricule.

Il retourne ensuite les pièces au chef de légion, qui transmet à l'intéressé, dans le lieu où il a déclaré se retirer, le livret qui lui est destiné. Il conserve les autres pièces.

Procès-verbal de remise du livret.

Les livrets ne sont jamais remis aux titulaires ans que cette remise soit constatée par un procès-verbal conforme au modèle 8 de l'instruction du 28 décembre 1879. Il sera fait renvoi de e procès-verbal au commandant du recrutement aussitôt après la remise du livret.

Récépissé du livret.

Un récépissé est remis au militaire auquel on retire momentanément son livret. Ce récépissé, qui mentionne l'affectation donnée à l'homme et point sur lequel il doit se rendre en cas d'appel pour les manœuvres ou de mobilisation, lui tient lieu de livret.

Bordereaux de transmission des pièces.

Les pièces des hommes que se communiquent chefs de légion et les commandants de recrutement sont toujours accompagnées d'un bordereau, renvoyé après visa et tenant lieu d'accusé réception.

Changements de domicile.

Si un réserviste ou territorial change de domicile dans la région où il est fixé, il ne reçoit de nouvelle affectation, à moins qu'il ne change en même temps de département.

Il en est autrement s'il passe d'une région s une autre.

Dans ce cas, on opère ainsi qu'il est prescrit l'instruction du 28 décembre 1879 pour les changements de domicile.

Le commandant de recrutement du nouveau domicile, informé par la gendarmerie, donne à son collègue de l'ancien domicile. Ce dernier porte la mutation à la connaissance du de légion du chef-lieu, afin que l'homme rayé du contrôle. Il fait parvenir au commandant du recrutement de la subdivision du nouveau domicile toutes les pièces (extrait de la matricule, relevé de punitions et plaque d'identité).

Si le commandant de recrutement de l'ancien domicile ne reçoit pas, dans le délai d'un mois, individuel de son collègue du nouveau domicile, il le prie de prendre des renseignements s de la gendarmerie et fait opérer, de son des recherches par la brigade de l'ancien domicile.

L'homme ainsi recherché conserve son affectation et demeure disciplinairement et judiciairement responsable de son infraction aux obligations imposées par la loi. Les peines disciplinaires que le commandant de recrutement ou l'autorité militaire serait dans le cas d'ordonner aux termes du décret du 16 mars 1878, sont toujours notifiées au chef de légion intéressé

s établi non plus pour ses réservistes (la matricule suffit). Les punitions subies par le, comme réserviste, sont inscrites sur fourni par le chef de la légion dont il partie.

En cas de mobilisation, le commandant du bureau de recrutement de la subdivision du nouveau domicile affecterait d'office, à l'aide du livret individuel, tout homme inscrit à son registre spécial et dont il n'aurait pas encore reçu les pièces.

En principe, toutes les prescriptions du titre VIII de l'instruction du 28 décembre 1879, relatives aux changements de résidence ou de domicile, sont applicables aux anciens militaires de la gendarmerie classés, au titre de l'arme, dans la réserve ou l'armée territoriale.

Les commandants de recrutement subdivisionnaires sont informés de tous les changements accomplis par les réservistes et territoriaux de la gendarmerie domiciliés ou en résidence dans leur subdivision de région, au moyen des carnets n° 1 et 2, tenus par les brigades de gendarmerie. Ils portent, à leur tour, ces changements à la connaissance des chefs de légion chargés de la tenue du contrôle central au chef-lieu du corps d'armée. Ils informent le commandant du recrutement détenteur du registre matricule. Les chefs de légion avisent les commandants subdivisionnaires du recrutement du domicile des changements d'affectation qu'ils seraient dans le cas d'ordonner.

Changements de résidence.

Les hommes qui changent de résidence sans changer de domicile restent affectés à leur première destination.

Résidence prolongée.

Le fait d'une résidence prolongée au delà d'une année dans une localité autre que celle du domicile peut donner lieu à une affectation nouvelle, l'homme qui se trouve dans ce cas étant considéré, au point de vue de cette affectation, comme ayant changé de domicile.

Dispositions particulières au gouvernement de Paris.

Quand les hommes se retirent, en quittant la gendarmerie, dans les départements de la Seine ou de Seine-et-Oise, les chefs des légions d'où ils viennent adressent à M. le gouverneur de Paris, avec l'état nominatif d'affectation (modèle n° 2) mentionnant l'adresse probable, les pièces (livret individuel, commission, extrait de la matricule, relevé de punitions, plaque d'identité) qui les concernent.

Le gouverneur prononce immédiatement l'affectation de ceux qui semblent devoir se fixer d'une façon définitive et durable dans le gouvernement et leur fait remettre, dans les quinze jours qui suivent la déclaration à la gendarmerie, un bulletin de notification sur lequel est indiqué le point où ils auront à se rendre en cas de mobilisation, soit pour être formés en détachements, soit pour être mis en route isolément.

L'affectation a lieu de la manière suivante :

Après avoir donné à la légion de Paris le contingent qui lui revient, M. le gouverneur de Paris répartit sur les différentes légions (2°, 3°, 4° et 5°) faisant partie des corps d'armée qui ont des secteurs dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise les ressources qui lui restent, en attribuant les hommes domiciliés dans un secteur à la légion du corps d'armée auquel le secteur appartient. — A cet effet, il adresse aux commandants des bureaux de recrutement correspondant aux secteurs du domicile les pièces des intéressés, et ces officiers supérieurs procèdent, d'accord avec les chefs de légion, à l'affectation des hommes, au moyen de l'état nominatif n° 2, et de la manière indiquée plus haut. Le commandant du recrutement d'origine (tirage au sort) est informé de la mutation effectuée.

Toutefois, les anciens gendarmes originaires du recrutement de la Seine sont toujours repris et administrés par le bureau annexe auquel ils appartiennent par leur tirage au sort quand, en quittant le service, ils rentrent dans ce département, lors même qu'ils fixent leur domicile dans un secteur non compris dans la circonscription de leur bureau de recrutement d'origine.

Par suite, les pièces de ces gendarmes doivent toujours être envoyées aux bureaux annexes du tirage au sort.

Un état mensuel, établi par chacun des quatre commandants de recrutement de la Seine et par celui de Seine-et-Oise, fera connaître aux chefs de légion intéressés les mutations affectant la position de ceux de leurs réservistes ou territoriaux qui résident dans le gouvernement de Paris.

Changements de logement.

A Paris et dans les grands centres, les réservistes et territoriaux de la gendarmerie sont astreints à donner avis à la gendarmerie de leurs changements de logement.

Hommes fixés hors de France.

Les hommes inscrits au registre matricule sont tenus, aux termes des articles 35 de la loi du 27 juillet 1872 et 3 de la loi du 18 novembre 1875, de faire connaître, dans leur déclaration au maire de la commune où ils résident, le lieu où ils vont s'établir, et, dès qu'ils y sont arrivés, d'en prévenir l'agent consulaire de France. Copie de cette déclaration est envoyée au ministre, qui la fait parvenir à l'autorité compétente.

Ces hommes restent inscrits au registre matricule et au contrôle de la région où ils avaient leur domicile. Mention seulement est faite, sur ces deux registres, du lieu où ils se sont fixés.

En cas de mobilisation, ils doivent rejoindre la compagnie à laquelle ils ont été affectés.

Il conviendra, d'ailleurs, de ne pas perdre de vue les prescriptions qui font l'objet de la circulaire du 3 octobre 1883 sur la matière.

Hommes fixés aux colonies.

Des instructions ont été données, le 11 septembre 1877, par le ministre de la marine aux autorités coloniales pour que les hommes fixés aux colonies soient tenus d'effectuer, devant l'autorité militaire locale, une déclaration analogue à celle que font les hommes fixés à l'étranger.

Le recrutement d'origine est informé par un avis de mutation. Les pièces des hommes ne sont adressées que lorsque ceux-ci viennent à quitter les colonies pour rentrer en France. Elles sont envoyées, dans ce cas, au commandant de recrutement de la subdivision où le réserviste a fixé son domicile. Jusque-là, elles sont conservées par l'autorité militaire qui a reçu la déclaration.

Les hommes fixés aux colonies ne reçoivent pas d'affectation en France.

Gendarmes coloniaux rentrant en France en quittant le service.

Les gendarmes coloniaux rentrant en France en quittant le service sont traités comme les gendarmes de l'intérieur, sous le rapport de l'affectation. Leurs pièces sont adressées, dans tous les cas, au commandant de recrutement du lieu où ils ont déclaré vouloir fixer leur domicile.

Réservistes ou territoriaux réadmis dans l'armée.

Quand un homme classé, au titre de la gendarmerie, dans la réserve ou dans l'armée territoriale est réadmis dans l'arme, il se présente deux cas :

Ou il a fixé son domicile dans la région ;

Ou il y est seulement en résidence.

Dans le premier cas, le chef de légion qui reçoit l'avis de la nomination de cet homme le raye de son contrôle et prévient le commandant du recrutement de la subdivision du domicile, qui informe, à son tour, son collègue du registre matricule.

Dans le second cas, le chef de légion s'assure, en consultant le livret, du dernier domicile du réserviste ou territorial et donne avis de la mutation au commandant de recrutement intéressé, qui prévient le chef de la légion d'affectation et, s'il y a lieu, son collègue au registre matricule.

Non disponibles.

Tous les hommes de la réserve ou de l'armée territoriale faisant partie des catégories énumérées aux tableaux A et B de l'instruction du 28 décembre 1879 sont considérés comme non

disponibles. Ils sont rayés des contrôles tenus par les chefs de légion et restent seulement inscrits au registre matricule de recrutement du lieu d'origine où leur situation est annotée, et sur les contrôles de la non disponibilité. Leurs pièces sont adressées au bureau administrateur.

Tout homme qui perd ses droits à la position de non disponible doit remettre, dans les quatre jours, au commandant de la gendarmerie le certificat d'inscription au contrôle de la non disponibilité (modèle n° 28 de l'instruction du 28 décembre 1879); ce dernier le transmet immédiatement à l'officier de recrutement qui l'a délivré et inscrit toujours, au bas de cette pièce, le nouveau domicile de l'homme, qui est réaffecté dans les conditions indiquées.

Radiation pour inconduite. — Réforme. Cassation.

Les chefs de légion qui tiennent le contrôle des réservistes et territoriaux signalent au ministre, d'après les avis qui leur sont transmis, les hommes qui auraient encouru des condamnations ou qui ne seraient plus dignes, par leur conduite, de figurer parmi les réservistes ou territoriaux de la gendarmerie.

La radiation opérée, sur l'ordre du ministre, ces hommes sont remis à la disposition du commandant du bureau de recrutement du domicile, qui procède à leur affectation à un corps de troupe et en informe son collègue du registre matricule.

Recherches des hommes en position irrégulière.

Les gendarmes, devant profiter de toutes les occasions pour réclamer aux hommes âgés de 20 à 40 ans et originaires d'autres lieux le titre ou livret qu'aux termes de l'article 5 de la loi du 18 novembre 1876 ils sont tenus de présenter à l'autorité militaire, signaleront au commandant de recrutement subdivisionnaire les hommes appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale de la gendarmerie qui se trouveraient dans une position irrégulière.

Les chefs de brigade n'omettent pas de donner avis des décès, dont ils sont toujours informés par les maires.

Rappel pour une période d'instruction ou en cas de mobilisation.

La convocation a lieu au moyen d'affiches ou de publications sur la voie publique, conformément à la loi du 13 mars 1875.

En cas de mobilisation, l'appel des réservistes et territoriaux de la gendarmerie aura lieu, partout ailleurs que dans le gouvernement de Paris, au moyen d'ordres individuels. Dans ce gouvernement, les réservistes et territoriaux obéiront exceptionnellement à l'appel en vertu de l'ordre de route annexé à leur livret. Ils devront se trouver, le deuxième jour de la mobilisation, à la gare qui leur a été indiquée, dès sept heures du matin.

Insoumis.

Les dispositions comprises sous le titre XIII de l'instruction du 28 décembre 1879 sont applicables aux réservistes et territoriaux de la gendarmerie.

Frais de route.

Pour les hommes domiciliés en dehors du département où ils doivent être employés, le décompte des indemnités est réglé d'après les barèmes contenus dans l'instruction du 28 décembre 1879; les autres, qui rejoignent généralement une brigade de leur arrondissement, sont payés, à leur arrivée, par les soins du trésorier de la compagnie à laquelle ils sont affectés.

Officiers.

Le cadre des officiers territoriaux de gendarmerie de remplacement, dont l'organisation a été prévue par la lettre collective du 16 juin 1883, est constitué au moyen de nominations faites

D'office :

1° Parmi les officiers retraités depuis moins de 5 ans, par application de la loi du 22 juin 1878;

Sur leurs demandes :

2° Parmi les officiers démissionnaires encore astreints au service militaire, soit dans l'armée active, soit dans l'armée territoriale;

3° Parmi les officiers démissionnaires qui ne sont plus astreints au service militaire;

4° Parmi les officiers retraités antérieurement à la loi du 22 juin 1878;

5° Parmi les officiers retraités par application de la loi du 22 juin 1878 depuis plus de 5 ans.

Les officiers de ce cadre sont destinés à remplacer, dans leurs résidences respectives, les officiers de chaque région mobilisés pour le service des prévôtés.

Leur état est réglé par le décret du 31 août 1878.

Ils sont nommés au choix par décret du Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre. Ils reçoivent des lettres de service établies par le ministre et sont inscrits en tête du contrôle tenu par les soins du chef de légion en résidence au chef-lieu du corps d'armée. Ils prennent rang entre eux sur l'annuaire dans les conditions fixées par la circulaire du 31 janvier 1879. L'indication de la destination qu'ils doivent recevoir est portée seulement au moment de la mobilisation.

Les officiers sont employés dans le grade qu'ils occupaient au moment où ils ont quitté l'armée; en raison du nombre restreint de ceux retraités comme lieutenants ou sous-lieutenants, les officiers de ce grade affectés aux prévôtés peuvent être remplacés par des capitaines.

Inscription sur les contrôles.

Les officiers de gendarmerie retraités dans les conditions de la loi du 22 juin 1878 sont inscrits sur les contrôles tenus au ministère de la guerre (bureau de l'arme) et à l'état major général de la région où ils sont domiciliés et à celui du corps d'armée au chef-lieu duquel ils doivent se rendre pour recevoir une affectation définitive en cas de mobilisation.

S'ils sont reconnus aptes à rendre encore d'utiles services, ils peuvent être conservés au-delà de la période obligatoire de cinq années fixée par la loi, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la limite d'âge déterminée par l'article 56 de la loi du 13 mars 1875. Dans ce cas, ils continuent à figurer sur les contrôles et, en regard de leur nom, on met la mention « maintenu sur sa demande ». Il est bien entendu que les officiers qui servent dans ces conditions peuvent offrir leur démission dans la forme indiquée à l'article 141 de l'instruction du 28 décembre 1879.

Les autres officiers sont rayés des contrôles à l'expiration de leur cinquième année. Dans tous les cas, le ministre doit être très exactement informé de la radiation ou du maintien des officiers du cadre territorial.

Convocations pour les exercices.

Les officiers de gendarmerie territoriale affectés au service des étapes ou à celui des remontes sont convoqués pour les exercices dans les mêmes conditions que les autres officiers de l'armée. Quant à ceux qui font partie du cadre de remplacement, ils répondent, lors des appels, à des convocations spéciales du ministre.

Demandes.

Toutes les demandes qu'ils pourraient avoir à adresser au ministre sont transmises par l'intermédiaire de l'autorité militaire dont ils relèvent.

Changements de domicile et de résidence. Voyages à l'étranger.

Dans ces diverses circonstances, les officiers de gendarmerie se conforment aux prescriptions rappelées dans l'instruction du 28 décembre 1879 et dans des lettres spéciales.

Non disponibles.

Les officiers qui viendraient à être pourvus de fonctions civiles susceptibles de les faire classer dans la position de non disponibles doivent en informer, sans retard, l'autorité militaire dont ils dépendent.

Ces officiers sont placés hors cadres jusqu'au jour où ils cessent leurs fonctions.

Remonte, solde, tenue.

En cas d'appel, ils sont remontés gratuitement en chevaux de réquisition. Par modification aux dispositions contenues dans la lettre collective du 16 juin 1883 et par application d'une mesure générale, les effets de harnachement de cheval de selle (troupe) qui doivent leur être fournis ne leur seront délivrés qu'à charge de remboursement opéré par retenue sur l'indemnité d'entrée en campagne. Ce remboursement sera assuré par les soins du conseil d'administration de la compagnie, qui fera verser au trésor les sommes recouvrées, pour faire retour au budget de la remonte.

Les officiers de gendarmerie sont traités au point de vue de la solde, conformément aux dispositions de l'instruction du 12 février 187. sur l'administration des corps de troupe de l'armée territoriale (art. 93).

Ils ont la tenue de service des officiers de gendarmerie en activité (tunique ... sans épaulettes ni aiguillettes, képi) avec les signes distinctifs adoptés pour l'armée territoriale (boutonnière avec bouton au collet ... à l'article 252 de la description des effets d'habillement du 15 mars 1879).

Inspection.

Les officiers sont inspectés, au moment des opérations du conseil de revision, par l'officier général ou supérieur qui assiste aux opérations dudit conseil dans le canton où l'officier a son domicile habituel.

Ils sont tenus de se rendre en uniforme ... jour indiqué pour cette revue, au chef-lieu de canton (articles 42 et 43 de la loi du 27 juillet 1872).

S'ils sont absents au moment de cette revue, ils sont tenus de se présenter, à leur retour, devant le général commandant leur subdivision de région, pour être inspectés.

La même disposition est applicable à ceux qui voyagent à l'étranger ou qui ont obtenu ... dispense pour assister à la revue.

Notes.

Chaque année, le ministre adresse, pour ... remises aux officiers généraux ou supérieurs chargés de procéder à l'inspection, des feuilles de revue individuelles du modèle spécial ... gendarmerie.

Situations périodiques.

Afin de tenir le ministre au courant des mutations survenues dans le personnel des officiers de gendarmerie territoriale, les officiers d'état-major chargés du service territorial au corps d'armée ont soin, conformément aux prescriptions de l'instruction du 28 décembre 1879 (art. ...), de fournir trimestriellement, en temps ordinaire, mensuellement, en cas de mobilisation, un état nominatif de situation ou des mutations survenues parmi les officiers. Cet état est adressé au bureau de l'arme.

Au reçu de la présente lettre, je désire que les chefs de légion s'assurent, par une revue de leurs contrôles, de l'exactitude des inscriptions qu'ils contiennent; qu'ils portent particulièrement leur attention sur la situation des ... res en résidence prolongée dont ils seraient ... le cas de modifier l'affectation; qu'ils vé... avec soin si, sous le rapport de l'âge et de... ditions de service, tous les hommes inscr... contrôle y doivent bien figurer ou sont ... ment compris dans les catégories auxque... appartiennent; qu'ils signalent aux com... dants de recrutement ceux qui devraient ... ger d'affectation; qu'ils recherchent, de ... ceux dont la trace aurait été momen... perdue.

Je désire que tout ce travail de rev... terminé dans un délai de trois mois et ... soit rendu compte.

Je fais appel au zèle et au dévoue... MM. les chefs de légion et commandant... crutement pour assurer l'exécution des ... tions contenues dans la présente lettre, ... vous prie de vouloir bien m'accuser ré...

Le ministre de la ...

E. CAMPENO...

MODÈLES

Le contrôle central est établi en deux expéditions : l'une est conservée par le chef de légion du chef-lieu de la région, l'autre est adressée au ministre. Il est conforme au présent modèle et doit conserver les mêmes dimensions que celui dont l'établissement a été prescrit par la circulaire du 18 août 1875. Il est cartonné et est divisé en trois parties séparées par une feuille de titre et correspondant aux trois catégories de réservistes : réserve de l'armée active, — armée territoriale, — réserve de l'armée territoriale. Dans la 3e partie, les colonnes 11, 12, 13 et 14 ne sont pas remplies.

N° 1

ETAT des réservistes et territoriaux domiciliés dans le canton, l'arrondissement ou le département.

NUMÉRO d'inscription au contrôle spécial.	NOMS et PRÉNOMS	GRADES	RÉSERVISTES	TERRITORIAUX	DÉSIGNATION du DOMICILE et de la résidence de l'homme. — (Faire précéder chaque indication des lettres D ou R, suivant le cas.)	SUBDIVISION dans LAQUELLE l'homme a tiré au sort.	CLASSE DE RECRUTEMENT et de mobilisation.		NUMÉRO au REGISTRE matricule.	AFFECTATION		MUTATIONS	OBSERVATIONS
							Recrutement.	Mobilisation.		COMPAGNIE	RÉSIDENCE		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

18

16

A

La Chef de brigade,
ou : Le Commandant d'arrondissement,
ou : Le Chef d'escadron commandant la compagnie,

N° 2

***ETAT NOMINATIF** pour servir à l'affectation du dénommé ci-dessous inscrit au registre matricule du bureau de recrutement de et qui* (détail de la mutation).

PARTIE A REMPLIR													OBSERVATIONS
PAR LA LÉGION DANS LAQUELLE SERVAIT L'HOMME								Par le BUREAU DE RECRUTEMENT		PAR LA LÉGION D'AFFECTATION			
Subdivision dans laquelle l'homme a tiré au sort.	Classe de recrutement.	Numéro au registre matricule.	Noms et prénoms.	Grades.	Titre sous lequel sert l'homme.	LIEU où l'homme se retire.		Classe de mobilisation.	Numéro au registre matricule ou à la liste matricule.	Numéro au contrôle central.	INDICATION		
						Commune.	Canton.				de la compagnie.	de la résidence.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

A , le 18 .
Le Chef de la légion où servait l'homme,

A , le 18 .
Le Commandant du bureau de recrutement,

A , le 18 .
Le Chef de la Légion d'affectation,

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES

Un arrêté du ministre des finances, porté à la connaissance du public par avis inséré au *Journal officiel* des 19 février courant et jours suivants, a déterminé la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février 1884.

Les porteurs de récépissés provisoires de souscriptions libérées soumises à réduction (souscriptions de 45 fr. de rente et au-dessus), sont informés que les excédents de versement, auxquels ils ont droit, leur seront remboursés, à savoir :

1° A Paris (pour toutes les souscriptions faites dans le département de la Seine), à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, et à partir du mercredi 27 février, au matin ;

2° Dans les départements (la Corse et l'Algérie exceptées), aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du jeudi 28 février, au matin ;

3° En Corse et en Algérie, aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du lundi 3 mars, au plus tard.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au tirage du numéro indiquant celle des 170 séries de la rente 3 p. 100 amortissable dont le remboursement devra être effectué au pair, en conformité du décret du 16 juillet 1878 (art. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des finances, palais du Louvre, 3e étage, corridor du Midi, n° 31.

DÉLIVRANCE

des

BONS DU TRÉSOR A ÉCHÉANCE MAXIMUM D'UN AN

Par décision ministérielle du 11 février 1884, l'intérêt des bons du Trésor dont l'échéance n'excède pas une année a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du 19 février 1884 inclusivement :

A 1/2 p. 100 pour les bons de trois à six mois ;

A 1 p. 100 pour les bons de sept à onze mois ;

A 1 1/2 p. 100 pour les bons à un an.

Ces bons sont émis à toute échéance mensuelle comprise entre trois mois et un an et sont délivrés :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor, au ministère des finances ;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

Ministère du commerce.

EXPOSITION DE LA NOUVELLE-ORLÉANS (ÉTATS-UNIS) EN 1884.

Aux termes d'un acte du congrès des Etats-Unis, approuvé par le président, une exposition universelle internationale de l'industrie du coton sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le premier lundi de décembre 1884 et sera close, au plus tard, le 31 mai 1885.

L'exposition, placée sous le patronage du gouvernement des Etats-Unis, de l'association nationale des planteurs de coton américains et de la ville de la Nouvelle-Orléans, doit consister en coton, comme principal objet, dans toutes ses conditions de culture et de manufacture, et pourra aussi comprendre tous les produits des arts, de l'industrie, du sol et des mines.

Aux termes de l'acte du congrès autorisant ce concours international, tous les objets à exposer seront exempts des droits de douane, à l'exception de ceux qui seront destinés à la vente ou à la consommation.

L'eau, le gaz, la vapeur et tous les autres agents moteurs des machines seront fournis gratuitement.

Toutes les demandes d'admission doivent être conformes à une formule spéciale délivrée par le directeur général des commissions étrangères. Les exposants doivent indiquer, avec leur nom, ou celui de leur maison, les noms des personnes qui ont pris part à la production des produits exposés.

Toute communication relative à l'exposition devra être adressée à M. S.-A. Burke, directeur général, Nouvelle-Orléans, Lne, U. S. A.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du programme de l'exposition au ministère du commerce (4e bureau de la direction du commerce extérieur).

Ministère de l'agriculture.

Un concours pour une place de rédacteur sera ouvert au ministère de l'agriculture le jeudi 20 mars 1884.

Les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent adresser au ministère de l'agriculture, avant le 8 mars prochain, une demande accompagnée des pièces suivantes :

1° Une expédition authentique de l'acte de naissance, constatant que le candidat est âgé de 18 ans au moins et de 28 ans au plus ;

2° Un certificat de nationalité française et un certificat de moralité ;

3° Une note indiquant les antécédents du candidat et les études auxquelles il s'est livré ;

4° Un acte constatant que le candidat a satisfait à la loi sur le recrutement, si son âge le comporte ;

5° Les diplômes, brevets, etc., que possède le candidat.

Les anciens militaires pourront exceptionnellement obtenir leur inscription jusqu'à l'âge de 35 ans.

Les personnes étrangères à l'administration centrale devront produire, outre les pièces indiquées ci-dessus, soit le diplôme de bachelier ès sciences, de bachelier ès lettres ou de bachelier de l'enseignement secondaire spécial, soit le diplôme de l'enseignement supérieur de l'agriculture, délivré par l'institut agronomique, soit celui de l'école forestière, des écoles nationales d'agriculture, des écoles vétérinaires ou de l'école des haras, soit le titre de conducteur des ponts et chaussées.

Les épreuves du concours porteront sur les matières ci-après :

Ecriture.
Orthographe.
Rédaction.
Arithmétique et géométrie.
Géographie.
Droit.
Langues étrangères (spécialement la langue anglaise).

L'administration porte immédiatement à la connaissance des intéressés que le candidat déclaré admissible à la suite du concours sera soumis à un stage rémunéré, dont la durée est fixée à une année.

Université de France.

FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS

Baccalauréat ès sciences complet et restreint.

Une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira le 22 avril 1884.

Sont admis à s'inscrire pour cette session :

Les candidats aux écoles du Gouvernement pour le concours de 1884.

Les étudiants en droit aspirant à la licence régulièrement inscrits à une faculté.

Les étudiants en médecine, en cours régulier d'études avant le 1er novembre 1879 et qui justifient du diplôme de bachelier ès lettres.

Les candidats ajournés deux fois et qui en justifient.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 21 mars 1870, les aspirants au baccalauréat ès sciences complet, candidats aux écoles du Gouvernement, ne seront inscrits sur le registre des aspirants audit grade qu'autant que l'autorisation de leurs ascendants ou tuteurs portera, indépendamment des autres indications réglementaires, la formule suivante :

« Je déclare, en outre, que mon fils (ou pupille) se présentera cette année au concours d'admission à l'école... »

Les aspirants au baccalauréat ès sciences, complet ou restreint, étudiants en droit ou en médecine, produiront le relevé de leurs inscriptions.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de la faculté, à la Sorbonne. Ils pourront demander leur inscription par lettre affranchie, accompagnée des pièces exigées par les règlements des 13 mars 1865 et 19 juin 1880.

Ils devront indiquer sur leur demande :

1° La langue vivante sur laquelle ils désirent être interrogés ;

2° L'adresse exacte à laquelle devra leur être adressée la lettre de convocation.

Le secrétaire leur délivrera immédiatement, ou leur enverra par la poste, un bulletin de versement indiquant le montant de la somme à consigner, qui devra être versée, soit à la

caisse du receveur des droits universitaires, 55, rue Saint-Jacques, à Paris, soit à la caisse du trésorier général ou du receveur particulier de l'arrondissement où ils résident.

Le registre des inscriptions sera ouvert du 1er au 10 avril, de dix heures à midi.

BANQUE DE FRANCE

AVIS AU PUBLIC

La Banque de France admet dès aujourd'hui à l'escompte les effets de commerce sur Lisieux, pour toutes les échéances à partir de celle du 17 mars.

Paris, le 20 février 1884.

Le secrétaire général,
J. CARRÉ.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du samedi 23 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Vivenot, l'un des secrétaires, est adopté avec une rectification demandée par M. Bonnet, au nom de M. Robin.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels.

M. Tolain, rapporteur, au nom de la commission, d'accord avec le Gouvernement, propose une rédaction nouvelle pour les derniers paragraphes de l'article 7 renvoyés à la commission.

Un article 8 (nouveau) est adopté.

Sur l'article 9 (nouveau), M. de Gavardie et M. le rapporteur sont entendus.

Un amendement présenté par M. de Gavardie n'est pas pris en considération.

L'article 9 est adopté.

M. Marcel Barthe développe un article additionnel.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, répond à M. Marcel Barthe.

Après avoir entendu de nouveau M. Marcel Barthe et M. de Gavardie, le Sénat, par 142 voix contre 105 sur 247 votants, repousse l'article additionnel de M. Marcel Barthe.

M. Lalanne développe un article additionnel présenté au cours de la discussion.

M. le rapporteur est entendu.

La première partie de l'article additionnel n'est pas prise en considération.

Sur la seconde partie, M. Lalanne et M. le rapporteur sont entendus. La seconde partie de l'article additionnel n'est pas prise en considération.

Un article additionnel de M. Schœlcher est adopté, ainsi qu'un article additionnel présenté par MM. Jacques, Lelièvre et Forcioli.

Sur l'ensemble du projet de loi, M. de Gavardie est entendu.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 159 voix contre 93 sur 250 votants.

MM. Noblot, Claude, Feray, Gustave Denis, Kiener, Dauphinot, Gailly déposent une proposition de loi tendant à l'abrogation de l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836 sur les admissions temporaires.

Le Sénat fixe sa prochaine séance au jeudi 28 février.

Jeudi, séance publique à deux heures.

La séance est levée à six heures.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, décédé. (Le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures.)

2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 458, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce. (Nos 304, session ordinaire 1882, et 31, session 1884. — M. Emile Labiche, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la Couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail. (Nos 305, session ordinaire 1882, et 40, session 1884. — M. Adrien Hébrard, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure), à emprunter 1,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 33 et 44, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur).

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 28 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Arbel, jusques et y compris M. Bocher.

Tribunes. — Depuis M. Oscar de Vallée, jusques et y compris M. Boffinton.

La commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les incompatibilités parlementaires, a nommé rapporteur M. Chalamet.

Convocation du lundi 25 février.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à deux heures. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du samedi 23 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. SADI CARNOT
VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 21 février est lu par M. Bénazet, l'un des secrétaires, et adopté.

M. le président annonce le décès de M. de Durfort de Civrac, député de Maine-et-Loire, et exprime les regrets de l'Assemblée.

MM. Esnault, Godet, Albert Ferry, de La Porte et Carret déposent des rapports.

Sur le rapport de M. Leporché, présenté au nom du 4e bureau, la Chambre valide l'élection de M. Arnoux à Barbezieux.

L'ordre du jour appelle la discussion de deux projets de loi concernant : 1° la régularisation des décrets rendus en conseil d'État, qui ont ouvert des crédits à divers ministères sur l'exercice 1883; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1882, 1883 et sur exercices clos et périmés.

La Chambre passe à la discussion des articles.

L'article 1er, avec l'état A; l'article 2, avec l'état B, les articles 3, 4, 5 et la première partie de l'état C annexé à l'article 6, sont adoptés.

Sur le chapitre 8 de l'état C (ministère de la marine), MM. de Lanessan, Jules Ferry, président du conseil; Rouvier, rapporteur; Georges Perin, l'amiral Peyron, ministre de la marine, sont entendus.

M. de Lanessan ayant déposé une demande d'interpellation adressée à M. le président du conseil, touchant les affaires de Madagascar, la discussion de cette interpellation est fixée à quinzaine.

Le chapitre 8 (état C), est adopté, ainsi que les cinq chapitres suivants.

Sur le chapitre 8 (service colonial), MM. G. Perin, Félix Faure, sous-secrétaire d'État, sont entendus.

Le chapitre 8 est adopté, au scrutin, par 293 voix contre 113 sur 406 votants.

Les chapitres suivants de l'état C et l'article 6 sont adoptés.

Les articles 7, 8, 9, 10 (avec l'état D), 11 (avec l'état E), 12, 13, 14 et 15 sont adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adopté, au scrutin, à l'unanimité de 429 votants.

M. Lebaudy donne lecture d'un rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Autriche-Hongrie.

M. Guichard et M. le rapporteur sont entendus sur la fixation du jour de la discussion.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires (urgence déclarée).

Sur l'article 13 (ancien article 15 renvoyé à la commission), MM. le baron de Mackau, Paul Bert, rapporteur, sont entendus.

L'article 13 est adopté.

La Chambre revient à l'article 17 (ancien 19).

MM. Freppel, auteur d'un amendement, Paul Bert, rapporteur, Fallières, ministre de l'instruction publique, sont entendus.

La prise en considération de l'amendement

de M. Freppel est repoussée, au scrutin, par 373 voix contre 97 sur 470 votants.

L'article 17 est renvoyé à la commission.

La suite de la discussion est remise à jeudi.

MM. Paul Casimir Perier et Morel (Manche) sont entendus sur la fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures dix minutes.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi tendant à distraire de la commune de Montmirail (canton de Romans, arrondissement de Valence, département de la Drôme), la section de Saint-Michel, pour l'ériger en municipalité distincte. (N°s 2569-2689. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à distraire la commune d'Aubigny du canton de Vermand (arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne), pour la rattacher au canton de Saint-Simon (même arrondissement). (N°s 2429-2640. — M. Hippolyte Faure, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une somme de 500,000 francs. (N°s 2625-2642. — M. Esnault, rapporteur).

4. — Discussion du projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée à Paris, le 18 février 1884, entre la France et l'Autriche-Hongrie. (Urgence déclarée. — N°s 2643-2657. — M. Lebaudy, rapporteur).

5. — Discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

6. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-422-993-2609-2629-2638-2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285-2626 — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1866. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-383-825. — M. Marcou, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1429-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 388-615-630-871-1751-2896. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

14. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 127-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (N°s 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (N°s 26-598-914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-203-1112-1765. — M. Deluns-Montaud, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Paul Casimir Perier et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de donner à tous les citoyens ou à leurs familles la faculté du choix entre l'inhumation ou la crémation des corps, dans des conditions déterminées par la loi et par des règlements d'administration publique. (N°s 1295-1659. — M. Gomot, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Orne pour le rachat de la ligne d'Alençon à Condé (N°s 2240-2544. — M. Hippolyte Morel (Manche), rapporteur).

La séance du jeudi 28 février 1884 est la 30e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 32e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Gagneur, jusques et y compris M. Hamille.

Tribunes. — Depuis M. Bourillon, jusques et y compris M. Casson.

AVIS

Un nouveau concours aura lieu prochainement pour l'emploi de sténographe auxiliaire à la Chambre des députés. Les candidats qui voudront y prendre part devront adresser, dès à présent, leur demande au secrétariat général de la présidence et justifier qu'ils sont Français ou naturalisés, âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente quatre ans.

Ils devront produire :

1° Leur acte de naissance;

2° Un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de leur résidence;

3° Un certificat constatant leur situation pour le rapport militaire;

4° Leurs diplômes universitaires, s'ils en possèdent.

L'admission ne pourra avoir lieu que dans les conditions déterminées par l'article 6 du règlement intérieur délibéré par le bureau de la Chambre des députés, et qui est ainsi conçu :

« Les candidats aux emplois de secrétaire-rédacteur ou de sténographe devront être bacheliers ès lettres et subir les épreuves déterminées par des règlements spéciaux.

« Lorsque, dans un concours, aucun des candidats aux fonctions de sténographe, pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, n'aura montré une connaissance suffisante de la sténographie pour faire un bon travail, le bureau pourra, sur la proposition motivée du chef du service, et par dérogation aux prescriptions du premier paragraphe du présent article, choisir parmi les candidats non bacheliers qui auraient fait preuve d'une aptitude particulière pour l'art sténographique. »

La date du concours sera ultérieurement fixée, et les candidats qui se seront fait inscrire seront convoqués par lettres spéciales.

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Léon Peulevey et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet de modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, en ce qui concerne les droits d'octroi de mer et d'abroger la loi du 17 juillet 1867 sur le régime douanier de l'Algérie.

1er bureau, M. Ménières. — 2e bureau, M. Sarrien. — 3e bureau, M. Gerville-Réache. — 4e bureau, M. Giroud. — 5e bureau, M. Danelle-Bernardin. — 6e bureau, M. Dureau de Vaulcomte. — 7e bureau, M. Etienne. — 8e bureau, M. Letellier. — 9e bureau, M. Caze. — 10e bureau, M. Rouvier. — 11e bureau, M. Waddington.

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Léon Peulevey et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet de modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, en ce qui concerne les droits d'octroi de mer, et d'abroger la loi du 17 juillet 1881 sur le régime douanier de l'Algérie, a nommé :

Président : M. Rouvier.
Secrétaire : M. Gerville-Réache.

Convocation du lundi 25 février.

Commission relative à la modification des lois sur les pensions des armées de terre et de mer et au délai pendant lequel une pension peut être réclamée, à une heure. — Commission n° 3.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

CHAMBRE DES LORDS. — *Séance du 22 février.*

Lord Granville lit un télégramme de Baker-pacha, en date de Souakim aujourd'hui midi, disant que la nouvelle de la chute de Tokar a été apportée aujourd'hui à Souakim par des réfugiés et des espions. La moitié de la garnison aurait fait sa soumission à Osman-Digna.

Un autre télégramme, envoyé de Souakim aujourd'hui à 1 h. 30 du soir, par le général Graham, dit :

« Je viens de recevoir un rapport portant que le gouverneur civil et le commandant des troupes à Tokar sont allés mercredi au camp des insurgés et ont consenti à la reddition de la place pour jeudi. 5 hommes provenant de la garnison de Tokar ont apporté la même nouvelle. Le rapport de la reddition de Tokar n'est pas encore arrivé. En conséquence, tous les préparatifs pour le débarquement des troupes à Trinkitat ont été accélérés. »

Lord Salisbury demande la nomination d'une commission royale qui sera chargée de faire une enquête sur la situation des logements occupés par les ouvriers.

Il insiste sur l'importance de cette enquête.

Lord Carlingford reconnaît, au nom du gouvernement, le grand intérêt qui s'attache à cette question ; il croit toutefois qu'il ne faut pas limiter l'enquête aux logements ouvriers, mais l'étendre aux maisons occupées par les agriculteurs. Il annonce qu'il acceptera la motion ainsi modifiée.

Le prince de Galles prononce un discours en faveur de l'enquête et déclare avoir cette question à cœur.

« Je serais flatté, ajoute-t-il, d'être nommé membre de la commission. J'ai visité récemment plusieurs quartiers de la ville de Londres et j'ai reconnu que l'état des logements ouvriers laissait beaucoup à désirer ; ma visite m'a prouvé la nécessité d'une enquête très sérieuse. »

La motion Salisbury telle qu'elle a été demandée par le gouvernement est adoptée sans scrutin.

Lord Derby, répondant à lord Granard, déclare que le gouvernement fera tout son possible pour encourager le projet de fédération des colonies australiennes.

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du du 22 février.*

M. Gladstone, répondant à sir Stafford Northcote, dit :

« En ce qui concerne le général Gordon, le gouvernement regardera comme de son devoir d'examiner chaque jour, au point de vue de l'intérêt public, ce qu'il pourra publier au sujet des démarches et du langage de Gordon et ce qu'il faut réserver. »

La chambre reprend la discussion de l'adresse.

L'amendement à l'adresse proposé par M. Parnell est rejeté par 81 voix contre 30.

L'adresse est ensuite acceptée.

Lorsqu'il s'agit d'adopter le rapport sur l'adresse, M. Stanhope appelle l'attention de la chambre sur la cession de Merv à la Russie. Il n'a pas l'intention de critiquer le gouvernement à cet égard, car la chambre n'est pas encore en situation de formuler un jugement. Le discours du trône parle des relations amicales entretenues avec toutes les puissances, mais, dit l'orateur, la cession de Merv n'est pas de nature à améliorer les relations de l'Angleterre avec une de ces puissances.

Sir Charles Dilke répond qu'il craint de n'être pas en état de pouvoir fournir des explications sur le traité secret conclu entre la Russie et la Perse, dont M. Stanhope suppose l'existence.

En ce qui concerne la délimitation de frontières entre la Russie et la Perse, le gouvernement croit que le moment est venu de communiquer les informations qu'il possède. En conséquence, la correspondance échangée à ce sujet sera déposée. Le gouvernement a des raisons de croire que Ayoub-Khan ne quittera pas la Perse. Les documents qui seront soumis à la chambre établiront que des démarches ont été faites par le gouvernement au sujet d'Ayoub-Khan.

Quant à l'action récente de la Russie relativement à Merv, il est impossible de communiquer actuellement à la chambre les vues du gouvernement, car il est de son devoir d'insister sur ces vues à Saint-Pétersbourg. En agissant ainsi, le gouvernement sera aidé par ce fait qu'il n'y a aucune différence entre la manière de voir du gouvernement et celle de l'opposition sur le principe qui doit guider l'action de l'Angleterre.

Le gouvernement a approuvé les assurances données autrefois à l'émir de l'Afghanistan. Il les a même renouvelées récemment et les a rédigées en termes très formels.

Pour ce qui est des mesures à prendre dans le but de définir les frontières de l'Afghanistan, sir Charles Dilke fait ressortir le danger, qu'en déterminant ces frontières, le gouvernement pourrait lui attribuer ou s'attribuer des territoires dont il ne peut pas disposer. Cependant des démarches ont été faites en vue de connaître les frontières de l'Afghanistan sur le point où ces frontières n'ont jamais été bien déterminées. L'année dernière, prenant en considération les assurances données par l'émir de l'Afghanistan, des mesures ont été prises pour établir ces frontières.

L'Angleterre ne peut pas être indifférente à ce qui se passe en Afghanistan et la politique du gouvernement a toujours été de rendre ce pays fort et indépendant de toute influence extérieure, parce qu'il est regardé comme un avant-poste des possessions anglaises. Le gouvernement a réussi dans cette politique et l'émir actuel est sans doute plus fort qu'aucun de ses prédécesseurs ; ses relations avec l'Angleterre sont très amicales, et, avec une franchise peu commune parmi les orientaux, il a soumis toute sa politique étrangère au gouvernement anglais.

En terminant, sir Ch. Dilke, fait cette déclaration : C'est sur la demande des habitants du Béloutchistan que nous nous sommes emparés du gouvernement de Quetta ; nous nous trouvons ainsi dans une meilleure situation qu'auparavant sur la frontière nord-ouest des Indes.

L'adresse est définitivement adoptée.

Le speaker annonce ensuite qu'il doit remplir un devoir pénible en annonçant son intention de quitter la présidence de la Chambre.

M. Gladstone exprime ses grands regrets de cette démission et annonce qu'il demandera demain à la chambre de voter des remerciments au speaker et, en outre, de remettre une adresse à la reine pour prier sa majesté de conférer au speaker une marque éclatante de sa faveur.

M. Beach, en l'absence de sir Stafford Northcote, s'associe aux regrets exprimés par M. Gladstone. (*Agence Havas.*)

Londres, 24 février.

Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre constate les résultats suivants :

Proportion de la réserve au passif, 48 13/16 p. 100.

Augmentation :

Numéraire.............	342.226	liv. st.
Portefeuille.............	1.234.886	—
Comptes particuliers.....	528.823	—
Comptes du trésor.....	1.494.593	—
Billets.................	804.270	—

Diminution :

Circulation.............	474.120	liv. st.

Lettres de change passées cette semaine par le Bankers Clearing house, 135.000,000 de liv. st. en augmentation de 19,000,0000 de liv. st. sur la période correspondante de 1883.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 23 février.

La chambre des députés d'Autriche, après un court débat, a adopté la convention commerciale franco-autrichienne.

La même chambre a adopté, en deuxième et troisième lectures, le projet relatif au rachat des trois chemins de fer François-Joseph, Rudolph et Vorarlberg, ainsi que le projet supprimant la juridiction consulaire en Tunisie.

(*Agence Havas.*)

Pesth, 23 février.

La chambre des députés de Hongrie a adopté à l'unanimité la convention commerciale conclue, le 18 février, avec la France.

(*Agence Havas.*)

RUSSIE

M. de Butzof, ministre à Pékin est nommé à Athènes, et M. de Kapnist, conseiller d'ambassade à Paris, est nommé ministre à La Haye. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

La séance mensuelle de la Société de géographie commerciale de Paris a eu lieu mardi 19 février. Le secrétaire général a fait l'éloge funèbre du regretté Richard Cortambert.

On a applaudi chaudement la nouvelle qu'une récente dépêche, relative à M. de Brazza, rassure pleinement sur le sort de l'explorateur et que le ministre de la marine a autorisé la création d'un dépôt de charbons à Obock.

M. Lopez, de l'Institut géographique argentin, dépose un travail sur la République Argentine, dont il signale les rapports étendus avec la France et la prospérité croissante.

M. Céraiaz, chargé d'une mission au Cambodge par M. le ministre du commerce, rappelle que ce pays est le grenier d'abondance de la Cochinchine et la clef du Laos.

M. Thouar, présent à la séance, annonce qu'il parlera de son voyage au Grand-Chaco et au Pilcomayo dans la prochaine réunion de la Société, le 18 mars.

M. Dunan lit, au nom de M. Lanchier, une partie des notes rassemblées par celui-ci dans son voyage d'Elmina au Niger, lesquelles fournissent des renseignements très intéressants sur la rivière Cameroons, le golfe de Biafra et l'île de Fernando Po. M. Lanchier, signalant les bénéfices, dans ces régions, des commerçants anglais et allemands, demande qu'on leur fasse, aux bouches du Niger, une guerre pacifique et loyale, la guerre commerciale.

M. Romanet du Caillaud insiste sur les avantages commerciaux de Cheik-Saïd.

M. Lourdelet intéresse au plus haut point la Société en montrant comment les Etats-Unis ont développé leur outillage industriel et tiré un merveilleux parti des ressources qu'ils trouvaient sur leur sol. L'orateur attribue en partie à l'industrie américaine les changements apportés à la situation économique actuelle.

Dépêches adressées au ministère de la marine :

23 février 1884.

De Haïphong, le 22 février : Le *Poitou*, qui est arrivé le 18, partira le 26.

Aujourd'hui l'*Européen* part pour Saïgon; *Saint-Germain* pour Toulon.

De Pauillac : *Sénégal*, paquebot des messageries maritimes, arrivé en rade de Pauillac à 5 heures, ce matin, de Toulon. Arrivée de l'*Isère*.

De Villefranche : La 2e division de l'escadre d'évolutions, composée des cuirassés *Trident*, *Redoutable* et *Océan*, arrivée à Villefranche à 9 h. 30 du matin, venant du golfe Juan.

De Suez : Croiseur *Duchaffaut* partira ce soir pour Souakim.

De Vannes : Nouvelle bouée mouillée pour signaler écueil. Borénis placée un peu plus au sud que celle disparue est absolument semblable.

Marques sont : Clocher Saint-Gildas, par rocher le Toure'h de Provins et moulin. Larmor par pignon est chapelle Saint Guérin.

Le transport de l'Etat *Isère*, allant de Saint-Nazaire à Toulon, a rencontré en mer, près des côtes de Portugal, dans la journée du 17 février, le brick-goëlette hollandais : *Kleinkinderen* de Vlaardingen; ce bâtiment, qui paraissait sans avaries graves, était abandonné.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Ville-de-Brest*, venant de la Vera-Cruz, est arrivé à la Havane le 21 février, et en a relevé le même jour pour Saint-Nazaire et escales.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

SUCRE INDIGÈNE — CAMPAGNE 1883-1884

ETAT présentant la quantité de sucre prise en charge depuis le commencement de la campagne 1883-1884 jusqu'à l'expiration de la première quinzaine du mois de février 1884.

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de fabriques qui n'ont pas travaillé ou qui n'ont travaillé que des sucres provenant de reprises ou d'entrées.	NOMBRE DE FABRIQUES dans lesquelles les travaux de défécation sont en activité.	NOMBRE DE FABRIQUES dans lesquelles les travaux de défécation sont terminés.	QUANTITÉS de JUS DÉFÉQUÉS	DEGRÉ MOYEN	CHARGES RÉSULTANT des défécations. (Sucre raffiné.)	A AJOUTER — EXCÉDENTS constatés aux 2e et 3e inventaires.	A DÉDUIRE — MANQUANTS constatés aux 2e et 3e inventaires.	TOTAL de LA PRODUCTION
isne	»	2	89	18.932.636	3.7	85.437.042	3.347.380	»	88.784.422
rdennes	»	»	11	1.933.355	3.8	8.813.493	960.385	»	9.773.878
ord	»	»	140	19.350.618	3.5	81.907.159	1.990.588	»	83.897.747
se	»	2	35	7.283.940	3.6	31.494.122	30.326	»	31.524.448
s-de-Calais	3	»	85	11.242.571	3.8	44.048.408	1.115.336	»	45.163.744
ine-et-Marne	»	»	13	4.091.782	3.7	18.273.813	221.723	»	18.495.536
ine-et-Oise	»	»	9	1.402.724	3.5	5.988.549	195.252	»	6.183.801
mme	1	1	67	12.739.406	3.6	54.500.841	1.691.428	»	56.192.269
tres départements	2	»	29	5.467.746	3.7	24.119.415	1.030.355	»	25.149.770
Totaux	6	5	478	82.444.778	3.6	354.582.842	10.582.773	»	365.165.615
uation à l'époque correspondante de la campagne 1882-1883	2	16	480	79.346.399	3.5	328.872.241	6.416.339	»	335.288.580
Augmentation	4	»	»	3.098.379	0.1	25.710.601	4.166.434	»	29.877.035
Diminution	»	11	2	»	»	»	»	»	»

Le paquebot *Labrador*, de la compagnie générale transatlantique, est parti du Havre l 23 février, à 8 heures matin, pour New-York.

L'*Equateur*, des messageries maritimes, venant de La Plata, est arrivé à Pernambuco, le 20 courant.

Le n° 1 du *Bulletin du ministère de l'agriculture*, pour l'année 1884, vient de paraître. Il renferme, en dehors de documents administratifs et statistiques (rapport sur les nouvelles conditions des concours de la prime d'honneur, etc.; population agricole par mode d'exploitation, d'après le dernier dénombrement), un rapport sur le concours spécial de pressoirs tenu l'an dernier à Saint Lô, avec planches à l'appui.

Viennent ensuite, sous la rubrique « Etranger », divers rapports consulaires concernant la production agricole dans l'Illinois et dans le Dakotah, et le commerce des vins espagnols avec l'étranger et principalement avec la France.

S'adresser, pour la vente des numéros et pour l'abonnement, à la librairie Hachette et Ce, 79, boulevard Saint-Germain.

La librairie Quentin met en vente la deuxième édition d'un ouvrage approuvé par la commission des bibliothèques populaires et scolaires: le *Mécanisme du budget de l'Etat*, par M. Gaston Bergeret. Un autre volume du même auteur, les *Ressources fiscales de la France*, complète l'exposé des questions qui préoccupent actuellement l'opinon publique.

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*, Gaston Tissandier, rédacteur en chef (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 560, du 23 février 1884. — Turbine atmosphérique de M. A. Domont, par G. T. — Le nouveau camp retranché de Paris, par le lieutenant-colonel Hennebert. — Explorations sous-marines. Voyage du *Talisman* (suite), par H. Filhol. — L'expédition météorologique austro-hongroise, par Jules de Guerne. — La houille organisée, par S. Meunier. — Nécrologie: Oswald Heer. — Chronique. — Académie des sciences: séance du 18 février 1884, par S. Meunier. — La médaille de M. Charcot, par le docteur Z... — Ce numéro renferme 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Sommaire de la *République industrielle* du jeudi 21 février 1884, 35, rue de l'Arbre-Sec, Paris:

France. — L'enquête parlementaire. — Importations et exportations en janvier 1884. — Les revenus indirects en janvier 1884. — L'exposition agricole. — L'impôt sur le revenu. — L'emprunt du 12 février. — L'industrie de la soie. — Les tarifs des chemins de fer. — Les salaisons américaines. — Banquet de la chambre de commerce britannique de Paris.

Etranger. — Le commerce de l'Espagne en 1883. — Importations et exportations de l'Italie. — Les affaires en Autriche-Hongrie. — Mouvement des ports belges en 1882-1883. — La Jamaïque et les Antilles anglaises. — Les machines américaines pour la fabrication des chapeaux de feutre. — Le commerce français dans la République Argentine. — Mouvement maritime de Melbourne. — Les banques de Chine; les ports chinois. — Le commerce extérieur du Mexique.

Colonies. — Le conseil supérieur des colonies. — Cochinchine. — Nouvelle-Calédonie. — Congo. — Obock.

Variétés. — Prix du concours agricole. — Les tabacs de zone. — Le phylloxera. — Les constructions navales. — Nouvelles économiques. — Travaux publics, soumissions et adjudications. — Revue financière.

Le numéro de l'*Exploration* (370) qui vient de paraître contient, entre autres articles intéressants: Une étude sur les routes commerciales de l'Asie centrale. — Une visite d'un voyageur suisse à l'émir de Boukhara. — Le premier chapitre d'un voyage de M. Denis de Rivoyre dans l'Abyssinie égyptienne. — Les comptes rendus des dernières séances des sociétés de géographie de Paris, de Halle, de colonisation de Brest, de Saint-Pétersbourg, de Mexico. — Seize pages de nouvelles géographiques les plus actuelles de tous les points du globe. — Des articles nécrologiques.

Dans son prochain numéro, l'*Exploration* publiera le récit du voyage que M. Thouars a fait au Grand-Chaco à la recherche des restes de la mission Crevaux, avec une carte à l'appui. — Le numéro suivant contiendra une carte du théâtre de la guerre du Madhi au Soudan.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants:

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous:

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Ce, 8, place de la Bourse.

Etude de Me **Bonnecaze**, licencié en droit, avoué à Auch.

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu, sur requête, par le tribunal civil séant à Auch, département du Gers, le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, il a été extrait ce qui suit:

Le tribunal, avant dire droit sur la demande en déclaration d'absence formée par Marie Ferrant contre le sieur Pierre Saint-Martin, son mari, dont il est donné acte à la demanderesse, ordonne que devant M Destieux, juge, que le tribunal commet en cet effet, une enquête sera faite contradictoirement avec M. le procureur de la République; et qu'un extrait du présent jugement sera adressé au *Journal officiel* par les soins de la dame Marie Ferrant, pour ledit jugement être rendu public par l'insertion audit journal.

Réserve les dépens.

Compans, président, et Pellefigue, commis-greffier, signés.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué près le tribunal civil d'Auch, et de ladite dame Ferrant, épouse Saint-Martin.

Bonnecaze.

ADJUDICATION A PARIS

au palais du tribunal de commerce,
le **lundi 24 mars 1884**, à une heure.

Le lundi 24 mars 1884, à une heure, il sera procédé publiquement, par M. le préfet de la Seine, ou son délégué, dans la salle du conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après désignés.

Cette adjudication aura lieu en six lots composés ainsi qu'il suit:

NUMÉROS des lots.	COMPOSITION DES LOTS	ÉVALUATION de la DÉPENSE y compris les sommes à valoir.	MONTANT des DÉPÔTS de garantie
		fr.	fr.
1	*Route départementale n° 7.* — Construction d'un égout entre la route départementale n° 14 et la limite des communes d'Asnières et de Gennevilliers....................	40 000	1.2[illegible]
2	*Route départementale n° 23.* — Transformation de la chaussée entre les fortifications et l'entrée de Bagnolet.	52.000	1.600
3	*Route départementale n° 40.* — Construction entre Les Lilas et Pantin..........................	260.000	8.000
4	*Route départementale n° 42.* — Régularisation du profil en travers entre Joinville et Champigny....................	151.000	4.500
5	Construction d'un égout pour l'assainissement du vallon de Bourg-la-Reine..........................	120 000	3.7[illegible]
6	*Routes départementales n°s 66 et 67.* — Construction d'un égout, depuis l'entrée de l'Hay jusqu'à la Blèvre vive....	60 000	1.7[illegible]

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

A l'hôtel de ville, dans les bureaux de la préfecture, direction des travaux, 4e division, 2e bureau, de onze heures à trois heures.

Supplément à

Ministère de l'intérieur.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

ADJUDICATION de l'entreprise générale des services des prisons.

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur donne avis que, le 15 mars 1884, il sera procédé, à la préfecture de la Loire, à l'adjudication de l'entreprise générale des services des prisons du département de la Loire (28e *bis* circonscription pénitentiaire), pendant trois, six ou neuf années, qui commenceront le 1er avril 1884.

Le dépôt provisoire exigé des concurrents est fixé à 4,000 fr., le cautionnement définitif à 8,000 francs.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur, rue Cambacérès, 11 (direction de l'administration pénitentiaire, 2e bureau), à la préfecture de la Loire, et à la direction de la 28e *bis* circonscription pénitentiaire, à Saint-Etienne.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 31 mai 1883, M. Hermet (Jean), administrateur délégué de la société anonyme des recherches houillères de Lubières et de Rilhac, dont le siège est à Sainte-Florine (Haute-Loire), sollicite une concession de mines de houille sur le territoire des communes de Vergongheon, Bournoncle et Saint-Ferréol-de-Cohade, arrondissement de Brioude.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord : une ligne droite allant de la tour du château de Lubières, point A, à l'intersection du chemin de Brassac à Brioude avec le chemin de Vergongheon à Lugeac, point D; cette ligne A D formant la limite sud de la concession de Grigues et la Taupe;

A l'ouest : le chemin de Brassac à Brioude, depuis le point D jusqu'à son intersection avec la route nationale n° 102, de Viviers à Clermont, point B; cette limite D B formant une partie de la limite est de la concession des Barthes, des Airs et du Feu;

Au sud : le bord septentrional de la route nationale n° 102, de Clermont à Viviers, depuis le point B jusqu'à sa rencontre avec le ruisseau de la Vendage au pont Servier, point P;

A l'est : la rive gauche du ruisseau de la Vendage, depuis le point P jusqu'à son confluent avec la rivière d'Allier, point M, puis une ligne droite allant du point M au point A de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 8 kilomètres carrés 52 hectares.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de un franc cinquante centimes par hectare (1 fr. 50).

A la demande est annexé un plan, en triple expédition, et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession sollicitée.

Cette demande est à la fois principale et partiellement concurrente aux demandes suivantes :

Demande d'extension de la concession des Barthes, des Airs et du Feu, formée à la date du 17 février 1883 par la Société anonyme des mines de houille de Brassac et affichée en vertu d'un arrêté préfectoral du 2 avril 1883;

Demande d'extension de la concession des mines de houille de la Penide Mégecoste, formée à la date du 24 mai 1883 par la société anonyme fermière de l'établissement thermal de Vichy;

Demande d'extension de la concession des mines de houille de Grigues et la Taupe, formée à la date du 30 mai 1883 par la société anonyme des houillères de la Haute-Loire;

Demande en concession de mines de houil[le] formée à la date du 8 juin 1883, par MM. ba[ron] J. de Reinach, banquier à Paris, 20, rue de [Mu]rillo; baron J. de Soubeyran, député, de[meu]rant à Paris, 49, rue de Monceau; J. Ma[...] ingénieur, demeurant à Paris, 135, boule[vard] Magenta, et A. Piala, ingénieur, dem[eurant à] Paris, 50, rue de Maubeuge.

Le préfet du département de Haute-[Loire],

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée [par celle] du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendan[t ...] au Puy, à Brioude et dans les co[mmunes de] Sainte-Florine, Saint-Ferréol-de-Cohade, Vergongheon, Bou[rnoncle ...].

Il sera inséré deux fois, et à un m[ois d'inter]valle, dans les journaux du dépa[rtement et] dans le Journal officiel.

Il sera publié, dans les communes désignées, devant la porte de la mai[son com]mune et de l'église, à la diligence des [...] à l'issue de l'office, un jour de diman[che, au] moins une fois par mois, pendant la du[rée des] affiches.

La pétition et les plans sont déposés à l[a pré]fecture, où le public pourra en prendre con[nais]sance pendant la durée de l'enquête, en vu[e des] oppositions et des demandes en concurr[ence] auxquelles la demande actuelle pourrait do[nner] lieu.

Fait au Puy, le 2 janvier 1884.

Le préfet de la Haute-Loi[re],
P. REIBELL.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 22 février.

Du sieur BIDARD (Georges-Prosper), limonadier, demeurant à Paris, avenue d'Orléans, 25.
M. Girard, juge-commissaire.
M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, syndic provisoire. (N. 15068 du gr.)

Du sieur FOMMARTY (Arthur), marchand de nouveautés, demeurant à Paris, rue de la Chapelle, 50 bis.
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 15069 du gr.)

Du sieur PIGEON (Louis-Hippolyte-Athanase), tailleur, demeurant à Paris, rue d'Allemagne, 120 et 126.
M. Poulain, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint Michel, 5, syndic provisoire. (N. 15070 du gr.)

Du sieur LEVEILLÉ (Louis-Félix), négociant en grains-terie et fourrages, demeurant à Neuilly-sur-Seine, place de la Mairie, 3.
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15071 du gr.)

Du sieur DROUILLOT (Alexandre), marchand de vins, demeurant à Alfortville, rue Deterville, 9, ci-devant, puis à Vincennes, rue du Midi, 18, et actuellement à Montreuil (Seine), rue des Ecoles, 62.
(Ouverture, 4 février 1884.)
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 15072 du gr.)

Du sieur RAINCIA (Paul), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Lafayette, 91, ci-devant, et actuellement rue du Conservatoire, 7, ayant fait le commerce sous le nom de : RAINCIA et Cie.
(Ouverture, 4 janvier 1884.)
M. Girard, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 15073 du gr.)

Du sieur Jean-Baptiste CHANOZ, en son vivant teinturier, à Paris, rue du Terrage, 11.
(Ouverture au jour du décès.)
M. Bresson, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15074 du gr.)

Du sieur GALLOIS, voiturier, demeurant à Paris, rue Marcadet, 33, ci-devant, et actuellement sans domicile connu.
(Ouverture, 17 janvier 1884.)
M. Poulain, juge-commissaire.
M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire. (N. 15075 du gr.)

Du sieur G.-F. KORTE, négociant en produits chimiques, demeurant à Paris, rue des Tournelles, 43, ci-devant, et actuellement à Vincennes, rue des Carrières, 32 *bis*.
(Ouverture, 31 janvier 1884.)
M. Poulain, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 15076 du gr.)

Du sieur BASTY (Hubert), tenant office de ventes à tempérament, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 40, faisant le commerce sous le nom de : BASTY et Cie.
(Ouverture, 18 janvier 1884.)
M. Levylier, juge-commissaire.
M. Gantier, rue Thérèse, n. 13, syndic provisoire. (N. 15077 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

De la société anonyme dite : LE CRÉDIT DE FRANCE (en liquidation), dont le siège était à Paris, rue de Londres, 17, le 29 courant, à 2 heures précises. (N. 14984 du gr.)

De la société en nom collectif E. LÉVY et L. DIEDISHEIM, connue sous la dénomination de : Société des Arts décoratifs, ayant pour objet le commerce de bronzes et objets d'art, dont le siège est à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 13, composée de : 1° LÉVY (Élie), demeurant rue Taylor, 7, ci-devant, et actuellement boulevard Haussmann, 21; 2° et Lazare DIEDISHEIM, demeurant impasse Mazagran, 18, le 29 courant, à 2 heures précises. (N. 15053 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours à dater de ce jour.

De la société en nom collectif et en commandite V. CLAVERIE et Cie, ayant pour objet l'exploitation d'une clouterie, et la fabrication des [arro]soirs, à Paris, rue Villehardouin, [...] avec usine à Vaugien, commune de Saint-Remy les Chevreuse (Seine-et-Oise), et composée de : 1° CLAVERIE (Victor), demeurant audit Saint-Remy; 2° et un commanditaire;
Entre les mains de M. Maillard, boulevard Saint Michel, 4, syndic de la faillite. (N. 14740 du gr.)

De la dame BOUCHET (Rose BARTINET, épouse du sieur Pierre BOUCHET), ayant tenu un hôtel meublé à Villejuif, avenue de Paris, 25, demeurant actuellement à Paris, rue Réaumur, 23;
Entre les mains de M. Maillard, boulevard Saint-Michel, 4, syndic de la faillite. (N. 13306 du gr.)

De la veuve BOUET (Anna BAUDRAND, veuve de Ferdinand BOUET), imprimeur, demeurant à Paris, rue de l'Éperon, 12;
Entre les mains de M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic de la faillite. (N. 14668 du gr.)

Pour, en conformité de l'article [illegible] du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur RENAUD, marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Pyrénées, 83, le 29 courant, à 1 heure. (N. 14327 du gr.)

Du sieur DIRKS aîné (Victor), fabricant de meubles, demeurant à Paris, rue de Charonne, 27, le 29 courant, à 11 heures. (N. 14581 du gr.)

De la demoiselle FAURE (Pauline), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Ram[...]

(*Supplément.*)

Digitized by Google

buteau, 24, le 29 courant, à 11 heures. (N. 14809 du gr.)

Du sieur VILLATTE (Jean), entrepreneur de maçonnerie, demeurant au Grand-Montrouge (Seine), rue Périer, 16, le 29 courant, à 1 heure. (N. 14853 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

De la société en nom collectif et en commandite Henri MALARD et Cᵉ, ayant pour objet l'exploitation d'un bar, dont le siège est à Paris, rue Montmartre, 110, et composée de : 1° HEROUARD (Louis-Auguste); 2° MALARD (Henri), demeurant tous deux au siège social; 3° et un commanditaire, le 29 courant, à 11 heures précises. (N. 14133 du gr.)

Du sieur LAVAIL, fabricant de chaussures, à Paris, rue Michel-le-Comte, 31, le 29 courant, à 11 heures précises. (N. 14428 du gr.)

Du sieur PELLETIER (Frédéric-Hector), négociant en quincaillerie, demeurant à Paris, rue des Rosiers, 3 bis, le 29 courant, à 11 heures précises (N. 14130 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur MAIRESSE (Charles-Ernest), banquier, directeur du Comptoir des coupons, demeurant à Paris, place de la Bourse, 10, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 29 courant, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Maillard, 4, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N 11217 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la veuve VAL, tenant une pension bourgeoise et hôtel meublé, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 210, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 29 courant, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14049 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE APRÈS CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF

Du sieur BERTHET (Louis), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue de Paradis, 39, le 29 courant, à 11 heures précises. (N. 13118 du gr.)

Pour, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

REDDITION DE COMPTE

Du sieur ROBCIS, en son vivant entrepreneur de maçonnerie à Vanves, route de Montrouge, 75, le 29 courant, à 12 heures précises. (N. 11980 du gr.)

De la dame CHÉRET (Marie-Julie LÉPIN, femme séparée de biens de Louis CHÉRET), directeur du café-concert connu sous le nom de *Bijou-Concert*, sis à Paris, Faubourg Poissonnière, 11, et de celui connu sous le nom de *Grand Concert de la Porte-Maillot*, sis même ville, avenue de la Grande-Armée, 78, ladite dame demeurant rue Cail, 19, le 29 courant à 11 heures précises. (N. 13166 du gr.)

Du sieur MORIZOT (Pierre-Toussaint), fabricant de manches de parapluies et ombrelles, demeurant à Paris, rue Greneta, 34, le 29 courant, à 11 heures précises. (N. 12297 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur KRIER (Eugène), voiturier, demeurant à Paris, rue Petit, 64, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Boussard, syndic, 4, rue de la Tâcherie, pour toucher un dividende de 12 fr. 56 p. 100, unique répartition. (N. 9164 du gr.)

Du sieur PEINTURIER (Pierre), entrepreneur de maçonnerie, demeurant ci-devant à Vincennes, rue du Levant, 31, et actuellement à Paris, boulevard Picpus, 9, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Lissoty, syndic, 33, rue Saint-André-des-Arts, pour toucher un dividende de 10 fr. 76 p. 100, unique répartition. (N. 13475 du gr.)

Du sieur ALLIDIÈRE (Firmin), ancien marchand de vins, à Paris, rue Sainte-Marthe, 17, demeurant actuellement même ville, rue Godot-de-Mauroi, 16, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Beaujeu, syndic, 66, rue de Rivoli, pour toucher un dividende de 20 fr. p. 100, première répartition. (N. 11187 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 22 février 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare résolu pour inexécution des conditions le concordat passé le 25 novembre 1878 entre la dame BONNAU (Marie DUPLAYÉ, femme de Aristide BONNAU), couturière, demeurant à Paris, rue de la Victoire, 75, ci-devant, et actuellement rue Blanche, 54, et ses créanciers.

Nomme M. Guillotin, juge-commissaire, et M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic. (N. 5777 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 22 février 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare résolu pour inexécution des conditions le concordat passé, le 26 septembre 1882, entre le sieur A. LECLANCHÉ, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, avenue de Versailles, 160, et ses créanciers.

Nomme M. Girard juge-commissaire, et M. Cotty, rue de la Sainte-Chapelle, 5, syndic. (N. 11685 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le *12 février 1884*,

Il a été extrait ce qui suit :

Le tribunal reporte et fixe définitivement au *25 avril 1883* la date de la cessation des payements de la société en nom collectif MASTRAL et HELLION, ayant pour objet la fabrication de chapeaux, dont le siège est à Paris, rue des Francs-Bourgeois, 48, composée de : 1° dame MASTRAL (Emma GERMAIN, femme de Eugène MASTRAL; 2° Jean-Baptiste HELLION, demeurant tous deux au siège social. (N. 13674 du gr.)

COMPAGNIE DE

CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

20, avenue de l'Opéra, à Paris.

Le directeur de la compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le vendredi 4 avril prochain, à une heure 1/2 de relevée, au siège de la compagnie, 20, avenue de l'Opéra, à Paris.

Ordre du jour :

Approbation des comptes de l'exercice 1883.

Nomination d'administrateur.

Nomination du commissaire pour l'exercice 1884.

SOCIÉTÉ DE

CRÉDIT MOBILIER ROUMAIN

pour le

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE EN ROUMANIE

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, conformément à l'article 35 des statuts, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le *dimanche 11/23 mars 1884*, à deux heures de relevée, au siège social, 8, strada Domnei, à Bucarest.

Ordre du jour :

1° Rapports du conseil d'administration et des censeurs sur le bilan du deuxième exercice clos le 31 décembre 1883;

2° Approbation du bilan et décharge à donner au conseil d'administration et à la direction pour leur gestion;

3° Fixation du dividende;

4° Nomination des censeurs pour 1884;

Pour être admis à l'assemblée générale, tout actionnaire devra déposer ses actions avant le 25/8 mars 1884 :

Au siège social, à Bucarest;

A la Société de Crédit mobilier, à Paris, 15, place Vendôme;

A la Deutsche Bank, à Berlin;

Chez M. J.-F. Goldberger, à Berlin;

Au Wiener Bankverein, à Vienne.

Bucarest, le 28/9 février 1884.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Extrait des statuts :

Art. 33. — Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'assemblée peut se faire représenter, mais seulement par un actionnaire qui est en droit d'en faire partie.

Art. 41 — Dix actions donnent droit à un vote. Nul ne peut, pour soi ou comme mandataire, réunir plus de trente votes.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Payement d'intérêts et escompte de ce payement

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des obligations 3 0/0 de la compagnie (2ᵉ série, titres bleus), que l'intérêt semestriel desdites obligations, échéant le 1ᵉʳ avril 1884, sera payé, à partir de cette date :

1° A présentation, à la caisse de la compagnie, à Paris, rue Saint-Lazare, 110, bureau des titres, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés;

2° Sous un délai de quinze jours, à dater du dépôt des coupons ou des titres nominatifs ne donnant pas lieu à d'autres opérations que celles de la vérification :

Dans les gares du réseau de l'Ouest désignées pour ce service;

Dans toutes les gares de province du réseau français de la compagnie P.-L.-M., et à ses bureaux des titres de Lyon, de Marseille et d'Alger;

3° Sans frais ni commission, mais sous réserve de délais, à tous les guichets :

De la Société Générale;

De la Société Générale Alsacienne de banque;

Du Crédit Lyonnais;

4° A tous les guichets de la Banque de France dans les délais et conditions d'usage.

Par suite des impôts établis par les lois de finances, le montant dudit intérêt se trouve ainsi qu'il suit :

Pour les titres nominatifs........	7	275
— au porteur.......	6	915

Les dépôts de coupons ou de titres nominatifs seront reçus, à Paris, au siège de la compagnie, et dans les gares désignées, quinze jours avant leur échéance.

L'intérêt ci-dessus indiqué pourra être payé à Paris, au siège de la compagnie, à partir du 1ᵉʳ mars prochain, sous une retenue calculée au taux d'escompte de la Banque de France, sauf, bien entendu, aux titres grevés d'usufruit ou inscrits aux noms d'incapables.

Les titres qui auront usé de la faculté d'escompte ne pourront être présentés au transfert et à la conversion avant le 1ᵉʳ avril 1884.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GLACIÈRES DE PAR[IS]

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale pour le jeudi ... mars, à deux heures, au siège social, 23, rue Taitbout.

Pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire de cinq actions au moins et en avoir fait le dépôt dix jours avant l'assemblée, c'est-à-dire avant le 17 mars. Les actions sont reçues 23, rue Taitbout.

Digitized by Google

Spectacles du Dimanche 24 Février.

MATINÉES

Théâtre-Français. — L'Épreuve et l'Ami Fritz.

Opéra-Comique. — Haydée et les Rendez-vous bourgeois.

Odéon. — Andromaque et le Célibataire et l'Homme marié.

Gymnase — Le Maître de forges. — Vendanges sont faites.

Variétés. — Chalet à vendre. — La Cosaque.

Palais-Royal. — La Mariée du mardi gras. — Le Serment d'Horace.

Porte-Saint-Martin. — La Dame aux camélias.

Gaîté. — La Charbonnière.

Ambigu. — La Jeunesse du roi Henri.

Folies-Dramatiques. — François les Bas bleus.

Bouffes-Parisiens. — La Mascotte.

Nouveautés. — L'Oiseau bleu.

Cluny. — Trois femmes pour un mari. — Le Téléphone.

Théâtre-Déjazet. — Les Boussigneul.

Alcazar d'hiver — Concert-spectacle.

Concert Parisien. — Spectacle varié.

Scala. — Concert-spectacle.

Eden-Concert. — Concert-spectacle.

Cirque d'Hiver. — Concert Pasdeloup : Symphonie en fa (Beethoven). — Chant du soir (Schumann). — Première audition de Symphonie orientale (B. Godard), sous la direction de l'auteur. — Scène et air d'Ophélie, d'Hamlet (A. Thomas), par Mme Vaillant-Couturier. — Ouverture du Jeune Henri (Méhul).

Châtelet. — Concert Colonne : Symphonie romaine (Mendelssohn). — Air d'Hérode et fragments d'Hérodiade (Massenet), par M. Faure. — Premier tableau du deuxième acte de Sigurd (Reyer), par MM. Faure, Ibos, Claverie et Fournets. — L'Arlésienne (Bizet). — Élégie (L. Gallet et Massenet), et Chanson du Printemps (Gounod), par M. Faure. — Invitation à la valse (Weber-Berlioz).

Château-d'Eau. — Concert Lamoureux : Dernière audition de la Damnation de Faust (Berlioz), avec soli par Mme Brunet-Lafleur (Marguerite), M. Van Dyck (Faust), M. Blauwaert (Méphistophélès), M. Jouhannet (Brander).

SPECTACLES DU SOIR

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — Les Huguenots : Sellier, Melchissédech, Boudouresque, Gailhard; Mmes Isaac, Dufrane, Janvier.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. s/s. — Le Mariage de Figaro : Laroche, Coquelin cadet, Thiron, Barré, Garraud, Roger, Villain, de Féraudy, Joliet; Mmes Jouassain, Tholer, Rosa Bruck, Muller, Marsy.

Opéra-Comique (1,500 places). — 7 h. 1/2. — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin; Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet. — Le Portrait.

Odéon (1,467 places). — 8 h. s/s. — L'Étourdi. Le Malade imaginaire. — La Cérémonie.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Variétés (1,250 places). — 8 h. s/s. — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. s/s. — La Flamboyante, comédie en trois actes, de MM. Ferrier, Cohen et Valabrègue : Parade, Dieudonné, Boisselot, Carré; Mmes de Cléry, Grassot.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. s/s. — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Bache, Lagrange; Mmes Jane Hading, Monté, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. s/s. — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert; Mmes Derange, Savenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. s/s. — La Petite Marquise, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Baron, Noblet; Mme Magnier. — Nichette.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. s/s. — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy; Mmes Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. s/s. La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. s/s. — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2 — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. s/s. — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. s/s. — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,500 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. s/s. — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. s/s. — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue de Bondy, 20, ouvert le jour et le soir. — Les derniers jours de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Plan géographique de Montsouris visible tous les jours.

Institut polyglotte, 18, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, qu[illegible]

HALLES ET MAR[CHÉS]

Bulletin authentique du 23 F[évrier]

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		
Huile de Colza disponible, dépotée		
Huile de Colza disponible, en tonnes		
Huile de Colza disponible, en tonnes, dépotée		
Huile de Colza épurée, en tonnes		
Huile de Lin, en fûts		
Huile de Lin, en tonnes		
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	46 25	
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 75	
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. ..	
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. ..	
Sucres raffinés. — Certificat de sortie		
Mélasses de fabrique		
Mélasses de raffinerie	.. ..	
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. ..	
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	49 29	
Farines supérieures, disponibles	.. ..	
Suifs de France		
Suifs. — Bœufs de la Plata		

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 3/4. — 1 h., 10[illegible]
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 60 — Monnaie [illegible]
Chem. de fer Autrich. 307 40 | Crédit Autrich. [illegible]
Change sur Londres.... Demande, 121 55. — Offre, [illegible]
Change sur Paris...... Demande, 48 125. — Offre, [illegible]
Lots .... 136 .. | Napoléon [illegible]

VALEURS SE NÉGOCIANT À TROIS MOIS

Escompte	Change	Papier long		Papier court	
3 ½	Amsterdam	205 ¾	à 206 ¾	205 ⅞	à 206 ¾
4	Allemagne	122 ¼	à 122 ½	121 ⅞	à 122 ⅜
5	Vienne	205 ½	à 206	205 ½	à 206
5	Barcelone	485	à 488	485	à 486
5	Madrid	485	à 488	485	à 488
6	Lisbonne	545	à 548	545	à 546
6	Ste-Pétersb.	241	à 242	241	à 242
[illegible]	Stockholm	136	à 137	136	à 137

VALEURS SE NÉGOCIANT À VUE.

Escompte	Change				
3 %	Londres	25 20	à 25 25	25 21	à 25 [illegible]
[illegible]	d° Chèque	....		25 22 ½	à 25 27 ½
[illegible] %	New-York	5 14			
[illegible] %	Belgique		à 515	513	à 515
[illegible] %	Italie (lire)	pair	à ⅛ p.		
[illegible] %	Italie (or)	1/16 b	à 1/16 p	1/16 p	à 3/16 p
[illegible] %	Suisse	pair	à ⅛ p.	1/16 p	à 3/16 p

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à onze mois.... [illegible]
D° De six mois à onze mois... 1 %. — À un an.... [illegible]
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 %. — Avances, [illegible]

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 ..	à [illegible]
Argent d° à 1000/1000, d° 218 fr. 89.	140 ..	à 145
Quadruples espagnols	80 50	à [illegible]
Quadruples colombiens et mexicains	80 05	à [illegible]
Piastres mexicaines	4 35	à [illegible]
Souverains anglais	25 17 ½	à [illegible]
Banknotes	25 20	à [illegible]
Aigles des États-Unis	25 80	à [illegible]
Guillaume (20 marks)	24 65	à [illegible]
Impériales (Russie)	20 60	à [illegible]
Couronnes de Suède	27 72	à [illegible]

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Samedi 23 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f25 30 35 40 25	en liq. / fin ct.	76 07½			76 25	76 ..	76 05
			1er fin c.		d 2f				
			1er fin c.		d 1f		d50		
			1er fin c.	76 35	76 50 d25				
			1er fin p.		d 1f		76 75 d50		
			1er fin p.		d 2f				
			1er fin p.		d25		d 3f		
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500 f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953)	77f50 40 50 60 70 60	en liq. / fin ct.	77 25	77 35	77 22½	77 30	77 30	77 15
			1er fin c.		d 1f		d50		
			1er fin c.		25 d25				
			1er fin p.		d 1f		d50		
			1er fin p.		d25				
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f45 35 45 50 45 35	en liq. / fin ct.	76 32½			76 47½	76 20	76 22½
			1er fin c.		d 1f		d50		
			1er fin c.		d25				
			1er fin p.		d 1f		d50		
			1er fin p.		d25				
sept. 83	4 %		en liq. / fin ct.					98 55	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 20 25 30	en liq. / fin ct.					107 10	110 ..
févr. 84	4 ½ % 1883	105 55 60 65 70 75 70 65 55 60 65	en liq. / fin ct.	105 55	105 67½	105 55	105 65	105 55	105 45
			1er fin c.		d 2f				
			1er fin c.		d 1f		d 2f		
			1er fin c.	105 80	105 90 d25				
			1er fin p.		d 1f				
			1er fin p.		d 2f	106 10	106 25 d50		
			1er fin p.		d25		d 2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883.	0 23						0 23	
	Répart. Mexicaine, prom. de rentes.							0 20	
	d° bulletins négociables.							13 ..	
	Bons du Trésor							3% [illegible]	
sept. 83	d° 4%, éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						503 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1017 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						505 50	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., amort. fins 1889, t. p.	505	en liq. / fin ct.					502 ..	475 ..
déc. 83.	d° amort. fins 1907, t. p.	501 502 505	fin ct.					505 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5%, em. 74-75, r. 500 f.	517 50 518 518 50 519	fin ct.					516 50	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép. Seine, obl. 4%, 57, r. 225f, t. p.	247 50 250 252 50 255						250 ..	
sept. 83	Ville de Paris: Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t. p.	514	fin ct.					515 ..	390 ..
févr. 84	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t. p.	515 25	fin ct.					516 ..	447 50
janv. 84	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t. p.	402 400 402	fin ct.					401 50	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t. p.	391 390 50 391 391 75	en liq. / fin ct.					392 ..	398 75
d°	d° d° quarts r. 100 f.	114 75						115 ..	
	d° séries sorties (unités)							800 ..	
	d° d° (séries ent.)							10000	
oct. 83.	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t. p.	512 50 513	en liq. / fin ct.					512 50	526 25
oct. 83.	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t. p.	514 512 50 512 75	en liq. / fin ct.					513 50	477 50
oct. 83.	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar., pay par Ét., ex-d'imp.)	523 522 50	1er fin c. / fin ct.					522 ..	496 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. à 400 fr., tout payé	362 50 363 363 75 364 363 50	en liq. / fin ct.					362 50	383 75
			1er fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)		en liq. / au 29					421 25	480 ..
			1er au 29		d20		d10		
			1er au 15		d 5f		d10		
juin 82.	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 29					372 50	720 ..
			1er au 29		d 5f		d10		
			1er au 15		d 5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)		en liq. / au 29					262 50	625 ..
			1er au 15		d10		d10		
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5110 5130	en liq. / au ct.	5125				5107 50	5145 ..
			1er fin c.		d50		d[illegible]		
			1er fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	521 25 520 521 25 522 50 523 75 525	en liq. / au 29	521 25			523 75	522 50	521 25
			1er au 29		d10		d10		
			1er au 15		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	830 835 830 835 837 50	en liq. / au 29	830			837 50	835 ..	830 ..
			1er au 29		d10		d10		
			1er au 15		d10		d20		
mai 83.	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75	en liq. / au 29					443 75	440 ..
			1er au 29		d5f		d5f		
			1er au 15		d5f		d5f		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11)	400	en liq. / au 29					400 ..	550 ..
			1er au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	430	en liq. / au 29					431 25	440 ..
			1er au 29		d5f		d10		
			1er au 15		d5f		d10		
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	935 940	en liq. / au 29					930 ..	960 ..
			1er au 15		d10		d10		

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départem. de Constantine, 5%, 1879.		
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	112 ..	109 ..
Beziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½%		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	101 ..	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	[illegible]	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000f	1000 ..	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	110	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105 ..	
d° 1868, 4½%, r. 500 fr.		
d° 1877, 4½%, r. 500 fr.		
Lyon (ville de), 80, 3%, r. 100 f., t. p.	96	
Montpellier (ville de), 1882, 4½%, remb. 500 fr., tout payé		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 25	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 fr.		
Versailles (ville de) 5%, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 fr. p.		
Assur. [illegible], r. 2500 fr., t. p.	16[illegible]	
La [illegible], a. 500 f., 125 f. p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 fr. p.		
La Fontière (transp.), a. 500 f., 125 f. p.		
Le Monde (accid.), a. 500 fr., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 fr., 250 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
[illegible] Nat. (inc.), a. 500 f., 125 f. p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500 f., 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		
d° (vie), a. 500 f., 125 p. (nom.)	152 50	
Assurances génér. (inc.) t. p. (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nom.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 125 f. p.		
Caisse Paternelle (vie), a. 500f, 125 f. p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
La France (vie), 1000f, 250 p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 f., 125 f. p.		
La Nationale (incendie) (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 fr., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 fr., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400f p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 f. p. (nom.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250f p. (nom.)		
La Providence (vie), a. 1000 f., 250 p.		
Réassur. et co-assur. (inc.), 500 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.	1800	
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. p. (nomin.)		
L'Union (vie), (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5mes		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Carpentras, parts de fondat.	1400	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	285	
Sambre à l'Oise. Canal de jouissance		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	1200	
d° Délég., act. de jouiss. (ex-c. 12)	[illegible]	
Annuités des Trois Ponts		
Ponts, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.		
Midi d° act. de jouiss.	500	
Nord d° act. de jouiss.		
Orléans d° act. de jouiss.	675	
Ouest d° act. de jouiss.	410	
Ain-Rhône-Mediter. (Cie du ch. de fer) et tramw., act. 500 f., t. p.	25	
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p.		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p.		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr. t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500 f. t. p.		
Colonies françaises (Cie des ch. de fer), act. 500 fr., t. p., c. 600 fr.		
Croix Rousse (Lyon à la), a. 500 f. t. p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500 f. t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. [illegible]		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Samedi 23 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 2)	443 75 448 75 443 75	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15				d10 d20	437 50	460 ..
81	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	4 50	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5 d20 d20		d10 d10	4 ..	50 ..
81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. au 29 1er au 29				d10 d5	201 25	245 ..
84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	491 25 490 491 25	1er au 15 en liq. au 29 1er au 29		d10 d5 d10		d10 d10	492 50	490 ..
83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		1er au 15 au 29					350 ..	338 ..
84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1235 1230 1235 1237 50 1230	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin p. 1re fin p.	1217 50 1240	1230 d40 d20 d40 1245 d20	1217 50 1227 50 1250	1227 50 1232 50 d10 d20 1255 d10 d5	1225 ..	1222 50
	Obligations :								
83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1000 ..	
	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	512						515 ..	
	10mes 4%, remb. 100 fr.	111						111 ..	
	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	553 554 75						554 50	
	10mes 3%, remb. 120 fr.	117 115 50						115 75	
	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	508 75 507						507 ..	
	commun., 3%, remb. 500 fr.	455						452 50	465 ..
83	d° 5mes 3%, r. 100 fr.	102 50 103						102 ..	397 50
84	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	502 50 503 503 75	fin ct.					503 50	
84	fonc. 1877, 3%, r. 400f, t.p.	344 344 25	fin ct.					342 50	453 75
83	comm. 79, 3%, r. 500f, t.p.	445 446 446 50 447 50	fin ct.					447 50	358 75
83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	fin ct.					444 ..	
83	comm. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	446	fin ct.					446 ..	458 75
84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 50 340 339 25	en liq. fin ct.					340 ..	
84	d° d° 240 f. payés	338	en liq. fin ct.					338 50	
84	Banque hypothéc. de France, obl. rapp. 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 380 fr.	390	fin ct.					388 ..	
84	d° libérées	388 50	fin ct.					388 50	
83	d° 3%, 1881, remb. 500 fr., t.p.	339 50 339 75	fin ct.					339 25	
84	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (émises en représent.)	133 75	en liq. fin ct.					134 ..	
83	d° 5%, r. 500f (d'ann. dues par l'État)	512 50	au 15					512 ..	442 50 432 25
	Crédit général Français, a. 500 f., tout payé, nos 1 à 88000	175	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5 d10		d10 d10	175 ..	175 ..
83	Crédit indust. et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. au 15					675 ..	737 50
83	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseill.), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 29					675 ..	700 ..
83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	550 547 50 550	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	547 50	550 d10 d5	547 50	550 .. d10 d10	548 75	548 75
83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	320 317 50 318 75 320	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5 d10		d10 d20	320 ..	325 ..
	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. au 15					640 ..	700 ..
	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	150	en liq. au 29 1er au 15		d5		d10	150 ..	230 ..
84	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	351 25 355	en liq. au 29 1er au 29		d10		d10	355 ..	380 ..
	Société gén. pr dévelopt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	480	d5 d5		d10 d10	482 50	480 ..
	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 1er au 15		d5		d10	440 ..	440 ..
	Banque commerciale et Industrielle, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)		en liq. au 15 1er au 15		d5		d10	415 ..	440 ..
	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)	560 561 25 565	en liq. au 29	563 75	d10		d10	562 50	562 50
	d° grosses coupures		1er au 29 1er au 15		d10		d10		
	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)		en liq. au 29 1er au 29		d5		d10	287 50	292 50
	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés	425 427 50	en liq. au 15 1er au 15		d5		d10	420 50	487 50
	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5 d5		d10 d10	20 ..	325 ..
	Banque Parisienne, act. 500 fr., nos 1 à 70,000 (ex-coup. 16) t. p.	400	en liq. au 15 1er au 15		d20		d10	400 ..	410 ..
	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	252 50 255 257 50	en liq. au 15 1er au 15		d5		d20	256 25	282 50
	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	435	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5		d10 d10	436 25	440 ..
	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500f, 125f p. (nom.)	500	en liq. au 15					500 ..	530 ..
	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14)	280 277 50 276 25 275 273 75	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	278 75	280 d5 300 d5	272 50	280 .. d10 d10	282 50	280 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Méridionaux fr., a. 500f, t.p. (ex-c. 4)		
Médoc à Dives, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 500, a. 500f t.p.		
d° act. de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500f, t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t.p.		
Ouest Algérien, a. 500f, t.p.	495	
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p., r. 600 f.	15	
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)		
Rio-Grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., 250 p.		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., 100 payé		
Soudre (Ch. de fer de la), a. 500f, t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500f, t.p.		
Tr. Dép. du Nord, a. 500f, t.p.		
Tram. de Paris, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Versailles (rive gauche), a. 500f, t.p.		
Vitré à Fougères, act. en liquid.	20	
d° d°		
Vosges (Chem. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 500 f., t.p.		
Léroutville-Sedan, titres r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civ. pr rec.), titres r. 500 f., t.p.		
Banque Algérie, a. 500f, t.p.	390	
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 6)	2180	
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
B. franç. du Commerce, a. 500 f., 125 p.		
B. des Consign., a. 500 f., 250 p.		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p. (ex-c. 3)		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. nos 1 à 60000 au porteur		
d° nos 60001 à 140000 (nom.)		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500f, t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312f 50 p. (ex-c. 8)		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500f, 125 p.		
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f34 à v.		
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.	390	
Sous-Cptr Com. et Ind., a. 500f, 375f p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.		
Sous-Compt. des Entrepr. (ex-c. 33)		
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.	261 25	260
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t.p.		
Docks et Entr. Havre, a. 1,000f, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 300 p.		
Entrep. libres P. L. M., a. 500 f., t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouissance	1320	
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 375 p.		
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 3)		
Eaux Vichy, a. 1,000f, t.p. (ex-c. 9)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p. (ex-c. 20)		
Lin Maberly, actions 500 fr., t.p.		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, t.p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 250 p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)	430	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie cent. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.	865	
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé		
Gaz général de Paris, a. 500 f., t.p.	285	280
Gaz (Huile) (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., a. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.		
Gaz (Union des), act. 500f, priorité		
d° 1re série, t.p. (ex-coup. 18)	1120	
Ahun (Houillères d'), act. 500 fr., 2e série, t.p.		
Anjou-St-Nazaire (mines), a. 500f, t.p.		
L'Arborèse, act. de 1,000f	1085	
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500f, t.p. (en liq.)		
Belmez (houil. et métal.), a. 500 f., t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/10000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.		
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, a. 1,000 fr., t.p.	201 25	
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.		

JOUISSANCE	Samedi 23 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS coté précédemment Compt.	Terme.
janv. 84	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	415	en liq. au 15 Pes au 15		 d5		 d10	415 ..	487 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 3)	420	en liq. au 15 Pes au 15		 d5		 d10	422 50	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., 6% gar. par l'Etat, a. 500 f., r. 600 f., t.p.	592 50 590	en liq. fin ct.					590 ..	592 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé		en liq. fin ct.					6 50	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t.p. (gar. de l'Etat, conv. du 30 juin 1880)	570	en liq. fin ct. Pes fin c.		 d5		 d10	570 ..	560 ..
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	735	en liq. fin ct. Pes fin c.					736 25	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1215 1212 50 1216 25	en liq. fin c. Pes fin c. Pes fin p.	 1212 50	 1215 .. d10 d20	 1210 ..	 1213 75 d10 d10	1213 75	1215 ..
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	1115 1116 25 1117 50	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin p.	 1110 ..	 d20 d20		 1112 50 d10 d10	1117 50	1113 75
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 55)	1697 50 1696 25 1695 1692 50 1690 1693 75	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin c. Pes fin c.	 1691 25	 1692 50 d20 d20 d50	 1690 ..	 1692 50 d10 d10	1700 ..	1695 ..
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1270 1268 75 1267 50 1265 1270 1271 25	en liq. fin ct. Pes fin c. Pes fin p.	 1267 50	 1270 .. d20 d20	 1265 ..	 1270 .. d10 d10	1265 ..	1265 ..
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'Etat, t.p. (Imp. charge Cie)	526 25	au 15				d5	527 50	465 ..
oct. 83	Ouest, actions 500 fr., tout payé	810 815	en liq. fin ct. Pes fin c.		 d20		 d10	815 ..	802 50
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	530	en liq. au 29 Pes au 15		 d10		 d10	530 ..	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	585	en liq. au 15					590 ..	675 ..
déc. 82	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)	422 50 420 417 50	en liq. au 29					422 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	512 50	en liq. au 29 Pes au 15	 513 75	 d5	 523 75	 515 .. 525 .. d10	512 50	512 50
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)		en liq. au 29		d10			410 ..	400 ..
nov. 83	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.	390	en liq. au 15					390 ..	495 ..
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1400 1405 1408 75 1410 1407 50	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15	 1410 ..	 d20 d20		 d10 d5	1400 ..	1395 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 45.)	490 487 50	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15	 486 25	 d5 d5		 d10	485 ..	486 25
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	700 698 75 697 50 695	au 29					695 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1175 1170	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15		 d20 d10		 d20 d5	1175 ..	1175 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30)	590 592 50 587 50	en liq. au 29 Pes au 15		 d5		 d10	595 ..	590 ..
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 29					200 ..	910 ..
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	442 50 445	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15		 d10		 d5 d10	445 ..	450 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Cie universelle, act. 500 fr., 250 fr. payés. (ex-coup. 6.)	498 75 500	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15 Pes au 15	 498 75	 d20 d5 d20		 d10 d10	500 ..	498 75
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 50)	1985 1990 1987 50 1985 1980 1985 1982 50 1980 1977 50 1975 1970 1973 75 1975 1980 1975	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 29 Pes au 29 Pes au 15 Pes au 15 Pes au 15	 1980 ..	 1987 50 d100 d40 d40 d100 2000 .. d50 d40	 1972 50 1987 50 2005 .. 2020 ..	 1977 50 2005 .. d20 2025 .. d10 d10 2035 .. d20 d10	1995 ..	1991 25
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1150 1145	en liq. au 29 Pes au 15		 d20		 d10	1150 ..	1157 50
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	685 680 682 50 680 677 50 676 25 680 678 75 677 50 675	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15	 680 ..	d20 680 .. d5 d20	 675 ..	d10 676 25 d10 d10	685 ..	685 ..
sept. 83	d° Bons trent. 8%, r. 125f	139	au 29					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au gouv. Egyptien) (coup. 5 estamp.)	1215 1210 1205 1200 1205	en liq. au 29 Pes au 29 Pes au 15	 1210 ..	 1210 .. d50 d20	 1200 ..	 1202 50 d10 d20	1215 ..	1215 ..
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. au 29 Pes au 15 Pes au 29		 d5 d5		 d10 d10	240 ..	250 ..
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5.)	185 186 25 187 50 185	en liq. au 29 Pes au 15 Pes au 29		 d10 d10		 d5	188 75	181 25
	FONDS D'ETATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négociations change fixe 25 fr. 20	101 ¼ 102	en liq. au 15					101 [illegible]	99 ..
nov. 83	Autriche (Dette 5%, coup.), négoc. fixe 2 f. 50. Obl. 100 fl. (pap.)		en liq.					67 ..	
	d° 1000 fl.		au 15					66 [illegible]	65 [illegible]
	d° 10000 fl.		Pes au 15					65 [illegible]	

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.	...
Epinac (Houillères et Chem. de fer)	...
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.	...
Graigola Merthyr (Cie) a. 500 f., t.p.	...
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e	...
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	520
Mines de la Loire	...
Mines de Montrambert	...
Mines de Rive-de-Gier	...
Mines de Saint-Etienne	...
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	925
d° act. de jouissance	...
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	...
d° act. 500 fr., t.p.	...
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	...
Penarroya (Soc.), act. 500 f., t.p.	...
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 fr., t.p.	230
Santander et Quiros (ex-coup. 21)	...
Vallenar (min. d'arg.), a. 500f, 250 p.	...
Vignaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5)	...
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 16000	...
Alais (Forges et Fond.), ex-coup. 30	...
Loire (At. et Chant.), a. 500 fr., t.p.	...
Ateliers de Saint-Denis, a. 500f, t.p.	[illegible]
Cail et Cie (Soc. des anc. établiss.), act. 500 fr., t.p.	...
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.	...
Châtillon et Commentry (Forges et…)	...
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.	...
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.	...
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	[illegible]
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 2)	...
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500f, t.p.	...
Hauts-Fourneaux de Maubeuge	...
Méditerranée (Forges et Chantiers)	...
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.	...
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.	...
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.	...
Cie Havraise Pénins, etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000	...
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.	...
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.	...
Cyp. Fabre et Cie (Cie), a. 500f, 375 p.	...
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	[illegible]
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	[illegible]
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.	...
Steamers de l'Ouest, act. 500 fr., t.p.	...
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 f., t.p.	...
Voitures à Paris, act. de jouissance	170
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f., t.p.	...
Touage de Conflans, a. 500 fr., t.p.	...
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.	...
d° à vapeur français, a. 500 f., t.p.	...
d° act. 500 f., 375 f. p., (ex-c. 3)	...
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	240
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.	...
Ardoisières Gauterie, act. 500 f., t.p.	...
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.	...
Bénédictine Fec. (Soc.), a. 500 f., t.p.	425
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.	...
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.	...
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 6)	...
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.	250
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f., t.p.	...
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.	...
Desséchem. des Marais, a. 500f, 375 p.	...
Deux-Cirques, act. 200 fr., tout p.	...
d° act. de jouissance	...
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 fr., t.p.	...
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	...
d° Maletra (pr. chim.), a. 500f, t.p.	...
Le Figaro, a. 1/12000e, t.p. (ex-c. 26)	1000
Soc. fonc. agric. B.-Egypte, 500f, t.p.	[illegible]
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	...
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.	...
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.	[illegible]
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	...
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.	...
Impr. et Libr. Chaix, act. 500 f., t.p.	...
Jardin Zoologique	...
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	[illegible]
Lits militaires, act. 500 fr., t.p.	...
Marbres d'Arni (Cie), a. 500 fr., t.p.	...
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.	...
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.	...
Prod. chim. de St-Denis, a. 500f, t.p.	...
d° 375 fr. payés	...
Pantographie Voltaïque, a. 500f, t.p.	[illegible]
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	...
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.	...
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 30)	...
d° act. de jouissance	...
Sénégal, côte O. d'Afr., a. 500f, 375 p.	...
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 f., t.p.	...
Télég. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500 f., t.p.	...
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.	[illegible]
d° d° 375 f. payés	...
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	...
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.	...
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 400 p.	[illegible]
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t.p.	...
Valeurs françaises (Oblig.)	
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	[illegible]
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	...
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.	...
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.	...
Brésiliens, 5%, rembours. 500 fr.	...

Jouissance	Samedi 23 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% (or).		en liq.					86 ..	85 92
..t. 83	nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 200 fl.	86f 45	au 29.				d1f	85 70	83 ..
	d° 1000 fl.	85f 90	1er au 29		d50		d10	85 25	..
	d° 10000 fl.		1er au 15		d5f				
			en liq.					106 ..	106
..v. 83	Belgique, 4%	106 ..	au 29.						
			en liq.					103 90	...
..v. 84	d° 4%, 1880, 2e Série		au 29.						
			en liq.					83 40	83
..v. 83	d° 3%, 1873		au 29.						
.. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée		en liq.					335 ..	300
	de la Daira Sanieh	332 50	au 29.				d10		
	(Contrat 12 juil. 77 et loi 17 juil. 80.)		1er au 29		d5f		d10		
	Grosses coupures		1er au 15		d5f				
..v. 83	Égypte. Dette unif., nouv. oblig.		en liq.				333 75	334 ..	335
	7%, remb. 500 fr.	335 333 334	au 29.	333 75	333 75	332 50	d10		
	(Décr. 1er nov. 76, et loi 1er juil. 80).		1er au 29		d5f		d5		
	Grosses coupures		1er au 15		d5f			457 50	455
.. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem.		en liq.				d10		
	de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 456 25 457 50 458	au 29.						
	Grosses coupures	458 75 460	1er au 29		d5f			440 ..	417
.. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth.,		en liq.				d10		
	5%, 1878, tout payé		au 29.						
	Grosses coupures		1er au 29		d5f			59 75	60
			en liq.				d50		
..v. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f).	60f 50 f 75	au 29.						
	Grosses coupures	[illegible]	1er au 29		d25			60 %	
			en liq.						
..v. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1 f.).	60 %	au 29.						..
	Grosses coupures	60 %	1er au 29						
..v. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par		en liq.					486	
	douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	485 484 483 482 50	au 29.					520 ..	463
..v. 84	Pagarés, oblig. rembours. 500 fr.	525	au 29.					118 ..	
.. 83	États-Unis. Cons. 4 1/2%, (n. ch. 1.5?)							118 ..	
	d° Petites coupures							128 ¼	
.. 84	d° Consolidés 4%	129 ¼						128 ¼	
	d° Petites coupures							413 75	
.. 84	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	413 75	au 29.						442
			en liq.					337 75	
.. 84	d° 1881, 5%	337 50	au 29.						307
.. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or		1er au 29						
	(nég. ch. fixe 2 f. 50).		en liq.				d50	102 50	
	Obl. 100 fl., t. p.	102 50	au 29.		d1f		d50	102 50	
	d° 500 fl., t. p.	102 50	1er au 29		d25			102 50	98
	d° 1000 fl., t. p.	102 50 60 40	1er au 15					103 30	
	d° 10000 fl., t. p.								
.. 84	d° 4%, 81, or (nég. etc. 2f 50).								
	Obl. 100 fl., t. p.	76 95	en liq.					76 95	
	d° 500 fl.	75f 70	au 29.					75 70	
	d° 1000 fl.	75f 60						75 50	76 9
	d° 10000 fl.							75 25	
.. 83	Emprunt Indien 1880, 4 1/2% (négociations change fixe 2 fr. 50)		au 29.					96 ..	
			en liq.		93 20	92 90	93 15		
.. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr.		au 29.	92 90	d1f		d50	92 95	92 87 ½
	d° coup. 500 fr.		1er au 29	93 15	93 35				
	d° coup. 100 à 500f excl.	92f 70 90 95 93 05 10	1er au 29		d1f				
	d° coup. 50 fr.	25 05 10 15 20	1er au 15		d25	93 45	93 80 d50	93	
	d° c. au-dessous de 50 fr.	92 90 91	1er au 15					57	
..	d° 3%		au 29.					297	47 50
.. 83	d° obl. Vict.-Emm., 63, r. 500f.	297 75	au 29.					11 %	15 87 ½
.. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 29.					11	16 60
.. 75	d° d° 5%, tout payé		au 29.						
.. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-59-60-62-63-67-69 (nég. ch. fixe 25f 20).		au 29.					50 %	
			au 29.					93	88 75
.. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	93 50	en liq.						
.. 84	d° oblig. d'État 6%, 1880,		au 29.					101 %	
	rembours. 500 fr.		1er au 29						
.. 83	Russe 1862, 5% (nég. c. fi. 25f 20).		au 29.					87 %	
	t. p. Obl. de 50 liv. st.							87 %	90
	d° de 100 liv. st.	87 %						87 %	
	d° de 500 liv. st.	87 %						87 %	
	d° de 1000 liv. st.	87 %							
.. 84	d° 1870, 5% (nég. c. fi. 25f 20).		en liq.					87 3/16	
	t. p. Obl. de 50 liv. st.	87 % 87	au 29.		d1f			87 3/16	89
	d° de 100 liv. st.	87 % ⅜	1er au 29					87 ⅜	
	d° de 500 liv. st.	87 % ⅜						87 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.	87 %							
.. 5	d° 1873, 5% (nég. c. fi. 25f 20).		en liq.					86 ¼	
	t. p. Obl. de 50 liv. st.		au 29.		d1f			86 ¼	92
	d° de 100 liv. st.		1er au 29					86 ¼	
	d° de 500 liv. st.						d10	86 ¼	
	d° de 1000 liv. st.								
.. 3	d° 1875, 4 1/2% (nég. c. fi. 25f 20).		en liq.					80 %	
	t. p. Obl. de 50 liv. st.	81 81 ⅜	au 29.					81	80
	d° de 100 liv. st.	81 81 ⅜						79 ⅜	
	d° de 500 liv. st.							79 ⅜	
	d° de 1000 liv. st.								
.. 84	d° 1877, 5% remb. au pair en		en liq.					94 ..	
	37 ans. Obl. de 500 fr.	94	au 29.		d1f		d50	93 80	93
	d° de 2500 fr.	93 50	1er au 29		d1f		d50	93 80	88
	d° de 12500 fr.	93 50	1er au 15						
.. 84	d° 1878, 5% (2me empr. d'Or.),		en liq.					57 625	
	nég. c. d. 4f. Obl. de 100 r.		au 29.		d1f		d50	57 625	61
	d° de 1000 r.		1er au 29						
.. 83	d° 1879, 5% (3me empr. d'Or.),		en liq.					56 25	
	nég. c. fi. 4f. Obl. de 100 r.		au 29.		d1f		d50	56 25	55 50
	d° de 1000 r.		1er au 29						
..	d° 1881, 5%, obl. intérieures		en liq.					235 ..	242 50
	amortissables		au 29.						
	Grosses coupures		1er au 29						
.. 84	Obligations hypot. de l'État Serbe,		en liq.					381 25	405 ..
	5%, obl. 500 fr., tout payé	381 25	au 29.						
.. 4	Dette générale Tunisienne, 5%,		en liq.		d10			485 ..	485 ..
	obligations 500 fr., tout payé	485 486 25 487 50	au 29.						
.. 3	Dette Turque, 5%, 1865-73-74,		en liq.				8 60		
	coup. de 125 fr.		au 29.	8 55	d25		d50	8 55	8 66
	coup. de 62 fr. 50.	8f 60 62 ½ 65 57 ½ 55	1er au 29		d25		d50		
	coup. de 12 fr. 50.		1er au 15						
	*Emprunt Ottoman :								
.. 5	1860, 6%, remb. 500 fr., t. p.	49f 50	au 29.					50 ..	130 ..
	1863, 6%, remb. 500 fr., t. p.	58 50	au 29.					59 ..	70 ..
	Grosses coupures	58 50							

Jouissance	Samedi 23 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :		en liq.						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t. p.	56f ... f ... f ...	au 15					58 ..	360 ..
....	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t. p.	48f 49f ... f ...	au 15					48 50	93 75
....	Coup. de 5		1er au 15		d5f		d1f		
....	Coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t. p.	43f 50 43f ...	au 15					44 ..	71 25
....	Coup. de 5		1er au 15		d5f		d50		
....	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	482 50	en liq. / au 29	483 75			485 ..	482 50	482 50
			1er au 29		d10		d20		
			1er au 29		d5f		d10		
			1er au 15		d50		d20		
			1er au 15		d5f		d10		
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 29 / 1er au 15					511 25	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11)	490	en liq. / au 29 / 1er au 15				d10	495 ..	565 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)		en liq. / au 29 / 1er au 15					460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	377 50 380 376 25 375	en liq. / au 29	375 ..				380 ..	377 50
			1er au 29		d5		d10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		1er au 15 / au 29				d10	500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nat^le du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2)		en liq. / au 29					548 75	545 ..
			1er au 15		d5f		d10		
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	640 638 75 637 50 636 25	en liq. / au 29	636 25	638 75	635 ..	636 25	637 50	638 75
			1er au 29		d5f		d10		
....	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 25)		en liq. / au 29					700 ..	700 ..
....	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d10		
			1er au 29		d5f		d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	790	en liq. / au 29					797 50	797 50
....	Grosses coupures		1er au 29		d5f		d10		
			1er au 15		d50		d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés		en liq. / au 29	522 50				535 ..	522 50
....	Grosses coupures		1er au 15		d5f		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	442 50	en liq. / au 29				d10	442 50	415 ..
			1er au 15		d5f		d10		
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 29 / 1er au 15					476 25	475 ..
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f, t. p.	382 50	en liq. / au 29					382 50	385 ..
févr. 84	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500f, t. p.	368 75 370	au 15					370 ..	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. estamp. « Act. de cap. amortie » (ex-coup. 11)	175 170 175 176 25 177 50 17[illegible]	en liq. / au 29	175 ..				178 75	180 ..
			1er au 29		d5f		d10		
			1er au 15		d20				
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)		en liq. / au 29		d5f		d10	500 ..	505 ..
			1er au 15		d10				
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (fr250), t. p. (ex-c. 7)	545	en liq. / au 29 / 1er au 15					550 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t. p.	650 651 25	en liq. / au 29	652 50				652 50	651 25
			1er au 29		d20		d10		
			1er au 29		d5f				
....	Grosses coupures	650	1er au 15		d20		d10		
			1er au 15		d5f				
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t. p. (ex-coup. n° 2)	232 50	en liq. / au 29 / 1er au 15					232 50	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	312 50 313 75	en liq. / au 29	312 50	312 50	311 25	312 50	312 50	312 50
....	Grosses coupures		1er au 29		d5f		d10		
			1er au 15		d5f		d10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé		en liq. / au 29 / 1er au 15					370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout pay. (ex-coup. 44)	530 532 50 535 532 50 530	en liq. / au 29	530 ..	532 50	530 ..	530 ..	530 ..	531 25
			1er au 29		d5f		d10		
			1er au 15		d20				
			1er au 15		d5f		d10		
janv. 84	Portugais (Comp^le Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490	en liq. / au 29					490 ..	490 ..
			1er au 15		d5f		d10		
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq. / au 29					120 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 53)	631 25 632 50 633 75	en liq. / au 29					627 50	622 50
....	d° Grosses coupures	635 632 50	1er au 29		d5f		d10		
			1er au 15		d5f		d10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	425	en liq. / au 29					426 25	427 50
			1er au 29		d5f		d10		
			1er au 15		d5f		d10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 f., t. p.		en liq. / au 29 / 1er au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclairage et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t. p. (ex-coup. 7)	480 482 50 483 75	en liq. / au 29	485				482 50	495 ..
			1er au 29 / 1er au 15				d10		
janv. 84	Tabacs des Philippines (C^ie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (n° 1 à 80000) (ex-coup. d'int. n° 4)		en liq. / au 29				d10	510 ..	590 ..
			1er au 15				d10		

Valeurs au comptant	Plus haut
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.	...
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.	...
Santander et Quiros, remb. 550 fr.	
Cail et Cie, remb. 450 fr.	435
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr	...
d° d° r. 250 fr	...
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr	
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 500f	492
Metaux (Lavessière), 5%, r. 500 fr	480
Chargeurs réunis, 5%, remb. 500 fr	...
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f	[illegible]
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 fr	[illegible]
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	[illegible]
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	[illegible]
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr	[illegible]
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr	[illegible]
Cie Transatlant., 80-82, 5%, r. 500 f.	[illegible]
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f	...
Établiss^ts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr	...
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f	...
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr	...
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr	
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr	[illegible]
Matériel Agricole, 5%, remb. 300 f	[illegible]
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr	[illegible]
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 fr	
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t. p.	[illegible]
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	
d° 100 fr.	
Suez, 5%, remb. 500 fr.	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 2[illegible] fr. p.	
d° d° tout payé	
d° Bons de coup. arr., 5%, r. [illegible]	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr	...
Fonds d'États et de Villes étr[angers]	
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 26f 20)	...
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch. [illegible])	...
d° 6%, 71 (fixe 25f 20)	...
d° 6%, 81, r. 500 f., t. p.	...
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600	
d° 5me	...
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	[illegible]
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2f 50)	
Oblig. 100 fl. (argent)	[illegible]
d° 1000 fl. d°	[illegible]
d° 10000 fl. d°	...
d° 100 fl. d°	...
d° 1000 fl. d°	...
d° 10000 fl. d°	...
Oblig. 100 fl. (papier)	...
d° 1000 fl. d°	...
d° 10000 fl. d°	...
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	...
Emprunt Belge, 2 ½ %	...
d° Brésil, 5%, 75 (ch. fixe 25 20)	
Buenos-Ayres (Banque hypoth. de), oblig. 6% per E., nég. ch. fi 5f 10	...
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913	...
d° d° non gar., r. 1904-1908	...
d° du Coup du Cap, 4 ½ %, 1878	...
d° Danubien (Princip.-Unies), 8%	...
Espagne Ext., 2%, 76, B de coup. arr.	...
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881	...
d° Bonds remb. le 19 août 1881	...
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 5)	...
d° Hollandais, 2 ½ %, C. F.	...
d° d° C. H.	...
d° 3%, 44, C. H. (nég. ch.)	...
d° 4%, 1878 ... (fi. 2f 10)	...
d° Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr	...
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unifiée)	[illegible]
d° d° Grosses coupures	[illegible]
d° d° Coupures de 5	...
d° Indien, 4%, 78 (n. ch. fi 25 20)	...
d° Norvégien, 4%, 76 (nég. ch.)	...
d° d° 4 ½, 78 fi. 25 20	[illegible]
d° d° 4%, 1880	...
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f	...
d° coup. de 62f 50	...
d° coup. de 12f 50	...
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.	...
d° Récép. prov. inf. à 250 f. cap.	...
Empr. Ottoman 1860. Titres sortis.	...
d° 1863. d°	...
d° 1865. d°	...
d° 1869. d°	...
d° 1873. d°	...
Empr. Piémontais, 1849, 4 %	...
d° 1850, 4 %	...
d° Certif. anglais, 5%	...
Emprunt Romain, 5%	...
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 100 f	...
d° 1866, 5%	...
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr	[illegible]
d° 1877-78, 5%	[illegible]
d° 1879, 5%, r. [illegible]	
d° 1880, 3%, t. p.	
Empr. Québec 80, 4%, r. [illegible]	
Empr. Russe, 1850, 4 ½ % [illegible]	
d° 1867, 4%, r. [illegible]	
d° 1869, 4%, r. [illegible]	
d° 1880, 4%, r. [illegible]	
Empr. Suédois 78, 4 ½ % [illegible]	
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e sér.)	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. [illegible]	
d° d° [illegible]	

Digitized by Google

Seizième année. — N° 55. Le numéro : 20 centimes. Lundi 25 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français.—Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande.—Af

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCL
S'adresser au Chef de

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration ; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du Journal offi* prix net de 40, 20 ou 40 francs. — *Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de* gement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de soixante centimes *pour frais de réimpre*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 24 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 29 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 29 février*, sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un *mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, **pas oublier de joindre la *dernière bande*.**

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel sont priés de faire parvenir directement à la Caisse **le montant de leur abonnement.**

SOMMAIRE DU 25 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence (page 1041).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le corps de santé militaire (page 1042).

Décision portant mutations dans le corps de santé militaire (page 1042).

— portant mutations dans le service du recrutement (page 1042).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 1042).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 1043).

Chambre des députés. — Ordre du jour (page 1043).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1044).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 1045).

— Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 1046).

— Société de géographie de Paris. — *Guillaume Depping* (page 1048).

Informations. — La Banque de l'Algérie (page 1050).

Bulletin agricole et commercial (page 1051).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 24 Février 1884.

Ministère de la justice et des cultes.

ABSENTS CIVILS

JUGEMENTS PRÉPARATOIRES

Par jugement en date du 1er mai 1882, le tribunal de première instance de Clermont Ferrand (Puy-de-Dôme) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Vedrine (Etienne), époux de dame Antoinette Sauvat, cultivateur, demeurant à Savennes, canton Bourg-Lastic, d'où il est disparu il y a env vingt-neuf ans.

Par jugement en date du 7 décembre 1883 tribunal de première instance de Louh (Saône-et-Loire), a ordonné une enquête à l' fet de constater l'absence du sieur Prudhom (Claude), époux de la dame Jeanne Guenuch qui a quitté, depuis environ dix-huit ans, la co mune de Pierre (Saône-et-Loire).

Par jugement en date du 9 mai 1883, le trib nal de première instance du Blanc (Indre) a o donné une enquête à l'effet de constater l'a sence du sieur Martin (Jean Baptiste), mécan cien, ayant demeuré au Blanc, époux de dam Joséphine Camus.

Par jugement en date du 18 décembre 188 le tribunal de première instance de Senlis (Ois a ordonné une enquête à l'offet de constater l'absence du sieur Bouzelle Numa-Alexandre ancien cultivateur, domicilié d'abord à Bernei (Seine-et-Oise), puis à Coulommiers (Seine-et- Marne), et enfin à Boran, arrondissement de Senlis (Oise).

Par jugement en date du 29 décembre 1883, le tribunal de première instance de Vienne (Isère), a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Touquet ou Souquet (Etienne), époux de dame Marie Gleyroud, disparu de Vienne, son domicile, au mois d'avril 1872.

Par jugement en date du 19 décembre 1883, le tribunal de première instance de Blaye (Gironde), a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Nazereau (Gérard André Louis), embarqué à Bordeaux, le 11 juin 1872, en qualité de second capitaine, sur le brick la Marguerite, allant à La Martinique.

Par jugement en date du 2 janvier 1884, le tribunal de première instance de Libourne (Gironde) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bertin (Alexandre), liquoriste, époux de dame Zulma Gérand, parti depuis plus de quatre ans de Libourne, où il était domicilié.

Par jugement en date du 24 décembre 1883, le tribunal de première instance de Montargis (Loiret) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Picault (Sigismond), cordonnier, ayant demeuré à Paris, rue Laplace, n° 12, disparu depuis plus de quatre ans.

Par jugement en date du 9 novembre 1883, le tribunal de première instance de Dunkerque (Nord) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Gokelaere (Charles-Louis), né le 4 novembre 1843 à Beveren (Belgique), disparu pendant la guerre de 1870-71.

Par jugement en date du 3 janvier 1884, le tribunal de première instance de Saint Omer (Pas-de-Calais) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Vasseur (Théophile Joseph), marchand à Saint Martin au Laërt, son domicile, au commencement de l'année 1868.

Par jugement en date du 5 janvier 1884, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Ringueberg (Henri-Eugène), né à Paris, le 25 septembre 1837, célibataire, étudiant en médecine, domicilié quai des Orfèvres, 48, parti de Paris en 1849 pour se rendre à Boston (Etats-Unis, d'où il écrivit pour la dernière fois à sa famille le 1er janvier 1856.

Par jugement en date du 10 janvier 1884, le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Peigné (Auguste), ouvrier menuisier à Saumur, époux de dame Marie Mahon, disparu depuis 1867.

Par jugement en date du 9 janvier 1884, le tribunal de première instance de Draguignan (Var) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Amalric (Athanase-Stéphani), né au Luc (Var), le 18 août 1821, disparu de cette ville, son dernier domicile, depuis l'année 1861.

Par jugement en date du 21 décembre 1883, le tribunal de première instance de Vervins (Aisne) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Soissons (Ernest-Louis), ancien tisseur, à Lesquielles-Saint-Germain, époux de dame Virginie Isménie Gros, parti de son domicile il y a neuf ans.

Par jugement en date du 18 décembre 1883, le tribunal de première instance de Céret (Pyrénées-Orientales), a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Saqué (François), célibataire, majeur, domestique, en 1854, chez M. Puzado, à Amélie-les-Bains. Il aurait, au cours de ladite année, quitté ses maîtres pour aller à Marseille, et de là s'embarquer pour l'Amérique, sans que, depuis cette époque, on n'ait reçu de ses nouvelles, ni pu connaître le lieu de sa résidence.

Par jugement en date du 11 janvier 1884, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Boissard (Louis-Amand), né à Valenciennes (Nord), le 14 mars 1803, marié à dame Ursule-Joseph Deberalle, potier, domicilié en dernier lieu rue du Faubourg-Saint-Antoine, n° 171, disparu le 27 novembre 1874.

Par jugement en date du 11 janvier 1884, le tribunal de première instance de Montluçon (Allier) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Tridon (Marien), époux de dame Marie Vendredi, disparu en 1866.

Par jugement en date du 24 janvier 1884, le tribunal de première instance de Chartres (Eure-et-Loir) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Roineau (Arsène-Adrien), marié à dame Marie-Madeleine Agathe Sagot, journalier, domicilié à Chartres, qu'il a quitté le 19 juillet 1851. Trois mois après son départ, il écrivit à sa femme une lettre datée des environs de Paris.

Par jugement en date du 24 janvier 1883, le tribunal de première instance de Cherbourg (Manche) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Bucchly (Edmond-Louis Hyacinthe), né le 4 mai 1851, à Fermanville. Embarqué comme matelot à bord de la goëlette l'*Aubaine*, au port de Granville ; il prit la mer le 15 avril 1872, sans que, depuis cette époque, on ait eu de ses nouvelles ni des autres hommes qui formaient l'équipage de ladite goëlette.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Corps de santé militaire. — Par décret en date du 22 fév. 1884, rendu sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus, dans le cadre du corps de santé milit., et ont reçu les affectations ci-après, les médecins militaires dont les noms suivent :

1° Au grade de médecin-major de 1re classe.

(Ancienneté). — M. Sedan (Auguste-Frédéric), médecin-maj. de 2e cl. au 1er rég. de zouaves, détaché au service de la place d'Alger, en rempl. de M. Bouchard, retr. — Est affecté au 133e rég. d'inf.

(Choix). M. Emmerique (Jules-Jacob), médecin-maj. de 2e cl. au bat. de gendar. mob., en rempl. de M. Marteau, retr. — Est affecté au 103e rég. d'inf.

2° Au grade de médecin-major de 2e classe.

(Tour de la non-activ.). M. Lesur (Félix), médecin-maj. de 2e cl. en non-activ., pour infirm. tempor., en rempl. de M. Michel (E.-J.-B.), démiss. — Est affecté à l'hôp. milit. du camp de Châlons.

(1er tour de l'ancien.) M. Pouey (Pierre-Hyacinthe-Eugène), médecin aide-maj. de 1re cl. au 14e rég. d'art., en rempl. de M. Sedan, promu. — Est affecté provisoirement au 88e rég. d'inf.

(2e tour de l'ancien.) M. Simon (Pierre-Paul) médecin aide-maj. de 1re cl. au 14e rég. d'inf., en rempl. de M. Emmerique, promu. — Est affecté provisoirement au 84e rég. de même arme (bat. détaché à Maubeuge).

MUTATIONS

Corps de santé militaire. — Par décis. minist. du 22 fév. 1884, ont été désignés, savoir :

MM. Clary (Jean-Baptiste-Edouard), médecin-maj. de 1re cl. au 39e rég. d'inf., pour le 1er rég. du génie.

Lux (Joseph-Emile), médecin-maj. de 1re cl. au 2e rég. d'art., pour le 39e rég. d'inf.

Ocana (François), médecin-maj. de 1re cl. au 133e rég. d'inf., pour le 2e rég. d'art.

Kopff (Pierre-Albert), médecin-maj. de 2e cl. au 2e rég. de drag., pour le bat. de gendar. mob.

Gatumeau (Bonaventure-Pierre-Valentin), médecin-maj. de 2e cl. au bat. du 76e rég. d'inf., détaché à Epinal, pour le 2e rég. de drag.

Achintre (Auguste-Charles), médecin-maj. de 2e cl. au 3e bat. d'inf. lég. d'Afr., pour le 123e rég. d'inf.

Didier (Henri-Armand), médecin-maj. de 2e cl. au 123e rég. d'inf., pour le 3e bat. d'inf. lég. d'Afr.

Peyrat (Pierre), médecin aide-maj. de 1re cl. au 9e rég. d'inf., pour le 14e rég. d'art.

Par décis. minist. du 23 fév. 1884, ont été désignés, savoir :

MM. Lancaille de Lachèze (Jean-Baptiste), médecin-maj. de 1re cl. au 78e rég. d'inf., pour le 82e rég. de même arme.

Roch (Paul-Auguste), pharm. aide-maj. de 1re cl. des hôp. milit. de la div. d'Oran, pour l'hôp. milit. de la Charité, à Lyon.

Carabin (Charles-Joseph-Antoine-César), pharm. aide-maj. de 1re cl. à l'hôp. milit. des Colinettes, à Lyon, pour les hôp. milit. de la div. d'Oran.

Evesque (Emile-Paul), pharm. aide-maj. de 2e cl. à l'hôp. milit. de la Charité, à Lyon, pour les hôp. milit. de la div. d'Oran.

Recrutement. — Par décis. minist. du 21 fév. 1884 :

M. Gigon, chef de bat. d'inf. hors cad., a été désigné pour passer du bur. de recrut. de Verdun à celui de Cholet, en rempl. de M. Guionic, décédé.

M. Hudelot, chef de bat. au 37e rég. d'inf., a été nommé au command. du bureau de recrut. de Verdun, en rempl. de M. Gigon.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 24 Février 1884.

Les personnes qui se rendront en voiture jeudi soir 28 février, au bal donné par le Président de la République, sont priées de se diriger par les Champs-Elysées et l'avenue Marigny.

Les trois portes ci-après seront ouvertes aux invités qui se présenteront à pied : porte principale du Faubourg Saint-Honoré, porte de l'Avenue Marigny, porte de la rue de l'Elysée.

Les portes du palais seront ouvertes à dix heures et demie du soir.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le mercredi 5 mars, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le vice-président du Sénat gouverneur de la Banque de France et Mme J. Magnin recevront, ce soir 25 février et les lundis suivants, à l'hôtel de la Banque, 3, rue de la Vrillière.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

ARRÉRAGES

des

RENTES 4 1/2 P. 100 ANCIENNES ET 3 P. 100

Echéant les 22 mars, 1er et 16 avril 1884

ET DES BONS DE LIQUIDATION

(VILLE DE PARIS)

Echéant le 20 du même mois

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur, seront reçus de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C), savoir :

Du 10 au 14 mars, pour les rentes 4 1/2 p. 100 et les rentes 3 p. 100 (consolidées) ;

Du 1er au 5 avril, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les dépôts de plus de 50 coupons y seront reçus :

Du 19 au 21 mars, pour les rentes 4 1/2 p. 100 ;

Du 28 au 31 mars, pour les rentes 3 p. 100 (consolidées) ;

Du 12 au 15 avril, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Digitized by Google

Les arrérages des rentes nominatives ou payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des semestres ou trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs semestres ou trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 26 février (rentes 4 1/2 p. 100), 5 mars (rentes 3 p. 100 consolidées) et 25 mars (rentes 3 p. 100 amortissables) ; 4° les inscriptions dont le dernier semestre ou trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris et les percepteurs de la banlieue.

Les dépôts de coupons de bons de liquidation (ville de Paris) échéant le 20 avril seront reçus du 17 au 19 avril.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur, ainsi que le payement des coupons de valeurs du Trésor, s'effectuent au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'État dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

Les coupons d'obligations et les coupons de bons de liquidation ne sont payables qu'au Trésor.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES

Un arrêté du ministre des finances, porté à la connaissance du public par avis inséré au *Journal officiel* des 19 février courant et jours suivants, a déterminé la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février 1884.

Les porteurs de récépissés provisoires de souscriptions libérées soumises à réduction (souscriptions de 45 fr. de rente et au-dessus), sont informés que les excédents de versement, auxquels ils ont droit, leur seront remboursés, savoir :

1° A Paris (pour toutes les souscriptions faites dans le département de la Seine), à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, et à partir du mercredi 27 février, au matin ;

2° Dans les départements (la Corse et l'Algérie exceptées), aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du jeudi 28 février, au matin ;

3° En Corse et en Algérie, aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du lundi 3 mars, au plus tard.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au tirage du numéro indiquant celle des 170 séries de la rente 3 p. 100 amortissable dont le remboursement devra être effectué au pair, en conformité du décret du 16 juillet 1878 (art. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des finances, palais du Louvre, 3e étage, corridor du Midi, n° 31.

BANQUE DE FRANCE

AVIS AU PUBLIC

La Banque de France admet dès aujourd'hui à l'escompte les effets de commerce sur Lisieux, pour toutes les échéances à partir de celle du 17 mars.

Paris, le 20 février 1884.

Le secrétaire général,
J. CARRÉ.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, décédé. (Le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures.)

2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 458, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce. (Nos 304, session ordinaire 1882, et 31, session 1884. — M. Emile Labiche, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la Couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail. (No 305, session ordinaire 1882, et 40, session 1884. — M. Adrien Hébrard, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure), à emprunter 1,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 33 et 44, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 16 du code pénal. (No 164, session ordinaire 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi comprendront :

Galeries. — Depuis M. Arbel, jusques et y compris M. Bocher.

Tribunes. — Depuis M. Oscar de Lafayette jusques et y compris M. Boffinton.

Convocation du lundi 25 février.

Commission relative à la revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à deux heures. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à distraire de la commune de Montmirail (canton de Romans, arrondissement de Valence, département de la Drôme), la section de Saint-Michel, pour l'ériger en municipalité distincte. (Nos 2568-2639. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à distraire la commune d'Aubigny du canton de Vermand (arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne), pour la rattacher au canton de Saint-Simon (même arrondissement). (Nos 2429-2640. — M. Hippolyte Faure, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une somme de 500,000 francs. (Nos 2625-2642. — M. Esnault, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée à Paris, le 18 février 1884, entre la France et l'Autriche-Hongrie. (Urgence déclarée. — Nos 2643-2657. — M. Lebaudy, rapporteur.)

5. — Discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

6. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 893-123-993-2609-2629-2638-2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement

dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285-2626 — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124 151 463-552-659 669 753 786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 176-383-825. — M. Marcou, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Mannoury, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

14. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596 1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577 686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (N°s 1738-2315. — M. Brossard, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles (N°s 26 598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte ; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse ; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-208-1112-1765. — M. Deluns-Montaud, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Paul Casimir Perier et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de donner à tous les citoyens ou à leurs familles la faculté du choix entre l'inhumation ou la crémation des corps, dans des conditions déterminées par la loi et par des règlements d'administration publique. (N°s 1295-1659. — M. Gomot, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Orne pour le rachat de la ligne d'Alençon à Condé (N°s 2240-2544. — M. Hippolyte Morel (Manche), rapporteur).

La séance du jeudi 28 février 1884 est la 30e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 32e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Gagneur, jusques et y compris M. Hamille.

Tribunes. — Depuis M. Bourillon, jusques et y compris M. Casson.

AVIS

Un nouveau concours aura lieu prochainement pour l'emploi de sténographe auxiliaire à la Chambre des députés. Les candidats qui voudront y prendre part devront adresser, dès à présent, leur demande au secrétariat général de la présidence et justifier qu'ils sont Français ou naturalisés, âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente quatre ans.

Ils devront produire :

1° Leur acte de naissance ;

2° Un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de leur résidence ;

3° Un certificat constatant leur situation pour le rapport militaire ;

4° Leurs diplômes universitaires, s'ils en possèdent.

L'admission ne pourra avoir lieu que dans les conditions déterminées par l'article 6 du règlement intérieur délibéré par le bureau de la Chambre des députés, et qui est ainsi conçu :

« Les candidats aux emplois de secrétaire-rédacteur ou de sténographe devront être bacheliers ès lettres et subir les épreuves déterminées par des règlements spéciaux.

« Lorsque, dans un concours, aucun des candidats aux fonctions de sténographe, pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, n'aura montré une connaissance suffisante de la sténographie pour faire un bon travail, le bureau pourra, sur la proposition motivée du chef du service, et par dérogation aux prescriptions du premier paragraphe du présent article, choisir parmi les candidats non bacheliers qui auraient fait preuve d'une aptitude particulière pour l'art sténographique. »

La date du concours sera ultérieurement fixée, et les candidats qui se seront fait inscrire seront convoqués par lettres spéciales.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Voici le texte du discours prononcé par le prince de Galles dans la séance de la chambre des lords du 22 février :

« Je suis convaincu que les discours du noble marquis (lord Salisbury) et du noble lord (lord Carrington) auront le plus grand succès dans cette chambre. Je suis convaincu aussi que vos seigneuries, comme tous les sujets de sa majesté seront heureux d'apprendre que le noble marquis a demandé qu'on fît une enquête sérieuse sur la question importante de l'amélioration des habitations des classes pauvres et ouvrières, et que le gouvernement de sa majesté a consenti à créer une commission royale à cet effet.

« Ce n'est pas mon intention de vous présenter des observations sur le sujet. Vous savez que je porte le plus grand et le plus vif intérêt à cette grande question ; mais je ne l'ai pas étudiée d'assez près pour donner mon avis après les précédents orateurs. Ce que je puis dire, c'est que je suis très reconnaissant d'être membre de la commission.

« Ce qui touche le logement des pauvres ne m'est pas complètement inconnu. Dans une propriété que j'ai acquise, il y a vingt et un ans, dans le comté de Norfolk, j'ai eu à m'occuper de la construction de nouvelles habitations pour les classes pauvres et les classes ouvrières, car celles qui existaient étaient dans la pire des conditions. J'espère qu'aucun des travailleurs ne peut se plaindre maintenant de son logement. Je puis confirmer ce qu'a dit le noble marquis, car j'ai visité tout récemment deux des districts les plus pauvres de Saint-Pancras et d'Holborn, et je vous assure que la condition du peuple, ou plutôt de ses logements, est tout à fait déshonorante. Cela suffirait pour me convaincre de l'utilité d'une enquête approfondie. Il est vrai que, depuis un certain temps, il s'est créé des sociétés pour étudier cette même question. Nous devons être reconnaissants de ce qu'elles ont fait, et je crois que nul conflit ne peut s'élever entre elles et la commission royale. En terminant, j'exprime le ferme espoir que vos seigneuries partageront, je l'espère, le vœu que le résultat des travaux de la commission sera de soumettre au parlement des mesures efficaces, en vue d'améliorer, non seulement les logements, mais encore la situation générale de nos pauvres. »

La commission royale dont lord Salisbury avait demandé la nomination et dont lord Carrington, au nom du gouvernement, avait approuvé la création, n'a point tardé à être nommée. Son président sera, dit-on, sir Charles Dilke, et l'on nomme parmi ses membres, en dehors du prince de Galles, lord Brownlow, qui représente les propriétaires ruraux ; lord Carrington, le représentant du comité des gouvernements locaux à la chambre des lords ; sir R. Cross et M. Torrens se sont déjà occupés de la question à la chambre des communes ; les églises établies et catholiques et les non conformistes sont représentées par l'évêque de Bedford, le cardinal Manning et M. Morley. M. Broadhurst défendra les intérêts des ouvriers des villes, et M. Collings, qui appartient à l'union des laboureurs, ceux des campagnes. M. Stanley, M. P. et M. Goodwin

ont des connaissances particulières sur la question. C'est M. Bodley, secrétaire particulier de sir Ch. Dilke, qui sera secrétaire de la commission. (*Times.*)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 23 février.

La commission de la chambre des seigneurs a approuvé, après un débat qui a duré quatre heures, les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement, à Vienne et dans les environs. (*Agence Havas.*)

TURQUIE

Constantinople, 23 février.

Le baron de Calice, ambassadeur d'Autriche, est arrivé ce matin.

Il est chargé d'annoncer au sultan la visite prochaine de l'archiduc Rodolphe. (*Agence Havas.*)

Constantinople, 23 février.

Tableau comparatif des recettes de l'administration de la Dette publique ottomane pendant le mois de janvier (13 janvier-12 février v. s.) :

	1884	1883
Tabacs........ L. turq.	51.915	57.661
Sels..................	37.061	25.317
Pêcheries.............	2.132	1.746
Soies.................	143	177
Spiritueux............	9.139	11.398
Timbres...............	5.823	8.352
Total...... L. turq.	106.213	104.651

Soit une différence de 1.562 l. turq. en faveur du mois de janvier 1884, sur les contributions indirectes.

En outre, l'administration de la Dette a reçu :

1° Sur le tribut de la Roumélie orientale, 15.417 l. turq.

2° Sur les dîmes des tabacs, 6,379 l. turq. (*Agence Havas.*)

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 15 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT, PRÉSIDENT

M. le président :

« Messieurs,

« Le lendemain même de notre dernière séance, nous avons perdu un de nos confrères les plus respectés, M. Thomas-Henri Martin, qui appartenait à l'Académie, comme membre libre, depuis le 7 juillet 1871.

« Né à Bellesme (Orne) en 1813, M. Henri Martin était entré à l'École normale en 1831. Docteur ès lettres dès 1836, il devint, aussitôt après, professeur de littérature ancienne à la faculté de Rennes et, plus tard, doyen de cette même faculté. Depuis lors, il n'a plus quitté cette ville de Rennes dont le nom avait fini par s'ajouter au sien comme une sorte de titre de noblesse, titre d'ailleurs bien gagné. C'est de là, c'est du cabinet de travail où il avait réuni une riche bibliothèque, que sont sortis tous ces livres et ces mémoires qui ont valu à M. Martin l'honneur de devenir, dès 1850, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques; puis, vingt et un ans après, celui d'être appelé à entrer dans notre Compagnie. Malgré la rare puissance de travail que possédait notre confrère, il n'aurait certainement pas pu produire autant qu'il l'a fait s'il avait vécu à Paris. Les loisirs que la province assure à l'homme d'étude et la tranquillité profonde qu'elle lui garantit expliquent seuls la richesse d'une œuvre dont je ne puis esquisser ici que le caractère général.

« Ce qui a de très bonne heure attiré l'attention de notre confrère, ce qui l'a surtout occupé pendant le cours d'une vie si bien remplie, c'est l'histoire des doctrines philosophiques et particulièrement des théories scientifiques chez les anciens. Il avait préludé à ces recherches, dès 1841, par ses *Études sur le Timée de Platon.* Il s'engagea bientôt plus franchement encore dans la voie où il devait dès lors marcher jusqu'au dernier jour par la publication du *Livre sur l'astronomie de Théon de Smyrne,* et par ses deux volumes intitulés : *Philosophie spiritualiste de la nature. Introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité* (2 volumes in-8°, 1849). L'ouvrage annoncé dans cette préface ne fut jamais publié, du moins sous la forme d'un ensemble unique; mais, si l'édifice est resté inachevé, bien des pierres en ont été préparées et taillées par la main laborieuse de notre confrère. La liste des dissertations qu'il a écrites sur des sujets qui se rattachent plus ou moins étroitement à cette pensée première, cette liste bibliographique que dressera peut-être quelqu'un de ses collègues et amis remplirait à elle seule plusieurs pages de nos comptes rendus. Je ne pouvais prétendre vous la mettre sous les yeux. Plusieurs des plus importants de ces mémoires ont été imprimés dans les recueils de l'Académie; d'autres se trouvent soit dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales,* soit dans la *Revue archéologique,* dont il a été l'un des collaborateurs les plus zélés et les plus précieux. Un grand nombre des travaux les plus estimés de M. Henri Martin ont paru dans le *Bulletin de bibliographie et d'histoire des sciences mathématiques et physiques,* que dirige le prince Buoncompagni. Il y a aussi là nombre de courtes notes qui, presque toutes, corrigent une erreur ou signalent quelques faits curieux.

« M. Henri Martin avait une foi catholique très sincère et très ardente dont témoignent tous ses écrits, et particulièrement son livre intitulé *la Vie future* (1855). Les religieuses espérances dont il s'entretenait avec lui-même et avec le public ont dû contribuer à adoucir les souffrances de la longue maladie qui l'avait forcé, en 1880, à renoncer au décanat. Depuis ce temps, il avait cessé de fréque[nter] nos séances, auxquelles, dans les pre[mières] années qui ont suivi sa nomi[na]tion, il s'empressait de venir ass[ister] pendant les vacances. Quelques-uns [de vo]tre vous ont donc pu ne pas le voir [à l'A]cadémie; mais tous les confrères [de] Henri Martin savaient et ils n'ou[blieront] pas combien cet érudit honorait [la Com]pagnie par la dignité de sa vie [et le] caractère élevé et sérieux de [ses travaux]. (Marques unanimes d'approb[ation.])

Celui qui signe ces co[...] manquerait à ce qu'il consid[ère comme un] devoir s'il n'apportait pas, [...] suprême hommage au sava[nt ...] disparaître et qui l'avait [...] bienveillance. Il avait bie[n ...] charger de la communicati[on ...] mie de ses derniers travaux; [...] à reconnaître ce léger service [...] cédés les plus touchantes. Ép[uisé par la] maladie, obligé aux plus gra[nds efforts] pour tenir une plume, il nou[s ...] encore l'an dernier, gardant [jus]qu'au dernier moment dans un [...] faissé une indomptable énerg[ie ...] énergie, il l'a dépensée pendant quarante années à la recherche [de la vé]rité, avec un soin scrupuleux, [une am]pleur et une solidité de savoir q[ui assu]rent à ses travaux un rang d[...] parmi les productions de l'érudit[ion fran]çaise.

Lecture est donnée du décret p[rési]dentiel approuvant l'élection de M. d[...] de Jubainville. Le nouvel élu est [intro]duit dans la salle suivant le céré[monial] accoutumé, et invité par M. le pr[ésident] aux honneurs de la séance.

M. Léon Heuzey rappelle q[u'il a], dans une précédente communi[cation], établi un fait d'une certaine impo[rtance] et contraire à l'opinion reçue. On c[royait] que la cité dont M. de Sarzec a dé[...] et fouillé les ruines avait toujours é[té une] ville tributaire, administrée par des [gou]verneurs ou *patési*; on a même parlé [d'une] « époque des patési », qui aurait repr[ésenté] la période la plus ancienne de l'art [chal]déen. La présence bien constatée [de] deux fragments de bas-reliefs trè[s ar]chaïques, d'une série de quatre nom[s ap]partenant à une ancienne dynastie [de] « rois de Sirpourla », a prouvé qu'il [en] était autrement. Le premier dével[oppe]ment des arts, à Tello du moins, répond [à] une époque d'autonomie, où l'antique [cité] était la capitale d'un petit État gouverné par des rois indépendants.

Voici un fait nouveau qui confirme les précédents : c'est la découverte d'un nouveau roi de Tello, dont M. Heuzey a trouvé le nom deux fois répété et tracé sur une inscription d'un type linéaire très ancien. Si la prononciation de ce nom reste encore incertaine, l'écriture en est très nette et de nature à produire l'évidence. D'après la méthode de déchiffrement de M. Oppert, les syllabes qui répondent directement aux caractères se lisent *Louch-Ka Ghi-Na.* L'écriture ressemble beaucoup à celle des inscriptions de *Our-Nina* et présente un type antérieur aux inscriptions de *Naram-Sin.* Or, la date de ce dernier roi se placerait très avant [...]

Digitized by Google

le quatrième millénium, vers 3750 avant notre ère. Avec l'inscription nouvelle, nous touchons aux origines de l'histoire en Orient.

Il est regrettable que la tablette même qui porte l'inscription ne soit pas venue entre les mains de M. de Sarzec. Il l'a connue seulement par un estampage, qui lui a été donné à Bagdad, en 1880. Il paraît que la plaque de pierre était accompagnée d'une statuette représentant un personnage aux cheveux rasés.

M. Heuzey fait connaître que M. Revillout a constaté l'identité de deux pièces qui existent, en démotique, dans la collection de Berlin, sous le n° 98, et en grec dans le papyrus P, de Leyde. Ce contrat égyptien devient de la sorte un document bilingue.

M. Alex. Bertrand présente à l'Académie, au nom de M. V. Gross, un groupe d'antiquités (épées de fer, mors de bride, *umbo* de bouclier, fibules, etc.) choisies entre beaucoup d'autres, provenant d'une station connue du lac de Neufchâtel, la station de la Tène, considérée à tort jusqu'ici comme lacustre. Une exploration plus complète, favorisée par le dessèchement de cette partie du lac, a permis de reconnaître en cet endroit un *oppidum* ou camp retranché d'où les Helvètes, après et avant l'occupation romaine, surveillaient et gardaient la route de Genève à Vindonissa. A cette époque, un large cordon de sable séparait le lac de l'*oppidum*. Des sables fouillés jusqu'ici sont sortis quatre-vingts épées, autant de pointes de lances et de javelots, une dizaine de mors de cheval, plusieurs grandes faux de combat, des phalères de bronze et de fer, une multitude de fibules en fer, des roues de charrette, des outils en fer. Les armes, les fibules, les roues ont le plus grand rapport avec les objets analogues découverts tant dans les fossés d'attaque d'Alise-Sainte-Reine, en Gaule, que sur le champ de bataille de la Trefenau, près Berne, en Helvétie. Ces rapprochements conduisent à fixer comme date de l'occupation de l'*oppidum* une époque très voisine de la conquête de la Gaule par César.

En même temps qu'il recevait ces antiquités, M. Bertrand entrait en relations avec M. Ingrald Undset, conservateur adjoint du musée de Christiania, envoyé sur le continent en mission archéologique par son gouvernement. M. Bertrand communique à l'Académie les renseignements qui lui été fournis par M. Undset, très compétent dans la question et qui vient de visiter la station.

Ce ne sont pas seulement des armes, mais aussi des monnaies qui ont été trouvées. La série de ces monnaies est significative. On a cent cinquante monnaies gauloises, parmi lesquelles des marseillaises, des éduennes, des séquanaises, des pièces portant les types des colonies de Vienne, d'Orange et d'Arles; on a plus de cent soixante monnaies romaines, consulaires et impériales. Ces dernières vont d'Auguste à Trajan. Deux briques ont pu être recueillies portant la marque de la *XXIe Legio Rapax*, cantonnée sous Auguste à Vindonissa.

Le mystère de la station de la Tène est donc complètement dévoilé. Placée au débouché de la Thièle, sortant du lac de Neufchâtel pour se jeter dans le lac de Bienne et dominant la vieille route gauloise, plus tard route romaine (comme il est bien souvent arrivé), qui traverse toute la Suisse, du lac de Genève au lac de Constance, c'était un poste défensif qu'occupèrent les Helvètes au temps de l'indépendance, et les Romains depuis le principat d'Auguste jusqu'à celui de Trajan. Un détachement de la légion qui avait ses quartiers à Vindonissa pour y garder les abords du Rhin était chargé de tenir garnison en cet endroit.

Le gouvernement suédois, nous l'espérons, mettra bientôt M. Undset à même de nous donner les résultats de sa mission, dont il a si bien profité. « Je suis heureux, ajoute M. Bertrand, de pouvoir rendre ce témoignage à M. Undset, qui assiste à la séance. »

La place nous manque pour donner aux présentations d'ouvrages le développement nécessaire. Nous sommes obligé de les mentionner brièvement.

M. G. Perrot fait hommage du fascicule n° 6 du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, qui termine le troisième volume de cette publication très intéressante et qu'on pouvait craindre de voir interrompue par la mort prématurée de son fondateur M. Florian Vallentin. Mais M. R. Mowat a pris, depuis un an environ, la direction de ce recueil, qu'il se décide à continuer, en lui donnant le titre à la fois plus court et plus compréhensif de *Bulletin épigraphique*. Cette publication rendra d'excellents services à la science des transcriptions.

M. Sénart présente, au nom de l'auteur, M. Edward Müller, un volume avec atlas intitulé : *Ancient inscriptions of Ceylan*. Grâce à la fortune particulière qu'a eue l'île de Ceylan de conserver la tradition du bouddhisme méridional, cette suite de monuments offre un intérêt général au triple point de vue de la paléographie, de la linguistique et de l'histoire. La plus ancienne forme de l'alphabet est voisine de celle des inscriptions d'Açoka. Il a fallu à l'auteur-éditeur beaucoup de sagacité et de patience pour arriver à remettre à leur place chronologique les noms de rois, qui datent seuls la plupart des textes. Sans parler du réel courage qu'a exigé une exploration pénible, même périlleuse, la traduction de tous ces morceaux a exigé un labeur persévérant.

Le même membre offre encore, de la part de M. de Charencey, les études dont les titres suivent : *Des suffixes en langue quichée; Sur la langue des Soconusco; Sur les noms de nombre dans la famille Maya-Quichée; Sur un groupe de caractères gravés sur la croix de Palenqué; Des âges du soleil d'après la mythologie des peuples de la Nouvelle-Espagne*. M. Sénart rend hommage au zèle infatigable avec lequel M. de Charencey se consacre à des études si délicates. La dernière de ces publications touche au problème des rapports entre l'Amérique et l'extrême Orient.

M. Albert Dumont présente les trois fascicules que comprend l'*Annuaire de la faculté des lettres de Lyon* (1° histoire et géographie; 2° littérature et philologie; 3° philosophie). Les facultés de Bordeaux et de Toulouse ont pris l'initiative d'une publication du même genre. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi. On ne saurait trop féliciter les auteurs d'entreprendre, à côté de leurs devoirs professionnels, qui sont considérables, des recueils dont le caractère scientifique est incontestable et qui, tout en contribuant au progrès de la philologie et de l'histoire, doivent aussi mieux faire comprendre à leurs élèves et au public l'intérêt et l'importance des méthodes rigoureuses et de la critique.

M. Meyer présente, de la part de M. James Murray, un nouveau Dictionnaire anglais (1er fascicule, A-ANT) dont voici le titre : *A new English dictionary, founded mainly on historical principles, founded mainly on the materials collected by the Philological Society, edited by James A. H. Murray, LL. D. President of the Philological Society*... Oxford, at the Clarendon press; London, H. Frierde, Clarendon press warehouse. 1884. Gr. in-8°.

Ce Dictionnaire, par l'excellence du plan sur lequel il est conçu, par la rigueur scientifique avec laquelle il est conduit, par l'étendue et la nouveauté des informations qu'il contient, est un véritable événement dans la lexicographie.

M. E. Miller présente, de la part de M. G. Schlumberger, les opuscules relatifs aux antiquités byzantines et intitulés : *la Vierge, le Christ, les Saints; les Eglises, les Couvents, les Palais, le Cirque de Constantinople; Cinq sceaux de l'époque byzantine; Fonctionnaires provinciaux; Ducs et patriarches d'Antioche; Sceaux, bagues, poids, tessères*, etc. M. Schlumberger rend un service à la science archéologique en se hâtant de publier les petits monuments voués à la destruction. La plupart sont du onzième et du douzième siècle; quelques-uns remontent au septième et au huitième siècle. Leur étude est très féconde et peut donner lieu à de curieux rapprochements. Tel est, par exemple, le sceau d'un patriarche d'Antioche (du douzième siècle), Théodore Balsamon, antérieur à son patriarchat. Il y est qualifié de *chartophilax* (archiviste). Il est connu par des travaux sur le droit canon. M. Miller a transcrit une dizaine de ses lettres familières, auxquelles les noms des correspondants de Balsamon donnent de la valeur et ont fourni à M. Miller l'occasion de résoudre un problème d'histoire littéraire dont il entretiendra ultérieurement l'Académie.

FERDINAND DELAUNAY.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Morales et politiques

Séance du samedi 16 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. MARTHA

M. le secrétaire perpétuel annonce la perte que l'Institut vient de faire en

la personne de M. Thomas-Henri Martin, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui avait été d'abord correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. On doit à M. Thomas-Henri Martin de remarquables études sur l'histoire des sciences dans l'antiquité.

M. Georges Picot présente un volume d'« Études sur le seizième siècle », que M. Eugène Bersier vient de publier à la librairie Fischbacher, et qui a pour titre : *Coligny avant les guerres de religion.* Ce volume suit Coligny jusqu'en 1562 et retrace en un style rapide et d'une chaleur communicative cette première partie d'une vie où l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, des grands événements auxquels l'amiral a été mêlé, ou de la force d'âme qu'il a constamment montrée. On peut dire de M. Bersier ce qu'il dit lui-même de Regnier de la Planche, à qui l'on doit la meilleure histoire des premières guerres de religion : que, « s'il juge souvent les choses et les personnes à son point de vue de protestant, il est toujours impartial dans l'exposition des faits ». A propos de la jeunesse de Coligny, il nous fait comprendre le besoin d'austérité qui a été l'avant-coureur de la Réforme ; l'éducation de Coligny fut d'une rare sévérité : la réformation des mœurs précédait celle des doctrines. Plus tard, M. Bersier nous montre, au château de Châtillon-sur-Loing, l'amiral faisant dire la messe pour ceux de ses serviteurs qui étaient restés catholiques, et protégeant contre les violences des siens les religieux qui la disaient. Mais il ne dissimule point que cet esprit de tolérance était alors une exception chez Coligny, ainsi que chez le chancelier de L'Hôpital. « Dire que la Réforme s'est faite au nom de la liberté de conscience ou du libre examen, c'est, écrit-il, énoncer une thèse absolument contraire aux faits. La prétention des réformateurs était d'avoir retrouvé la vérité chrétienne et de la substituer partout aux erreurs de l'Eglise romaine. Or, comme à leurs yeux le magistrat était armé pour défendre cette vérité, ils enseignaient qu'il pouvait et devait le faire par la force... » Il ajoute : « Quand on veut juger le seizième siècle avec quelque justice, il faut reconnaître loyalement que l'intolérance fut alors l'erreur de tous les partis. »

M. V. Duruy insiste sur la parfaite justesse de cette appréciation. Luther, dit-il, était un moine fanatique, et Calvin n'a que trop prouvé que son intolérance ne le cédait en rien à celle des catholiques les plus implacables. M. Duruy va même jusqu'à dire que la Réforme du seizième siècle fut non un progrès, mais au contraire un mouvement de recul, une réaction.

M. J. Zeller reconnaît sans difficulté que pour Luther et pour Calvin il ne s'agissait ni de liberté de penser, ni de tolérance religieuse; mais il se refuse à admettre, malgré cela, que la Réforme ait été une reculade. Ce fut sans doute un essai de retour au christianisme primitif, mais on ne pouvait alors combattre les abus du catholicisme et la corruption de l'Eglise qu'en s'appuyant, selon l'expression de Luther, sur le roc de l'Evangile. Il y eut même, à cette époque quelques élans vers la tolérance et vers le libre examen, mais ils ne furent pas suivis : les réformateurs ne pouvaient être que des chrétiens zélés, et il est même douteux que tout autre qu'un moine eût pu accomplir l'œuvre de Luther : un librepenseur eût été brûlé en ce temps-là par les protestants, s'il ne l'eût été par les catholiques.

M. le secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle l'Université d'Edimbourg, fondée en 1583, informe l'Institut de France qu'elle célébrera, les 16 et 17 avril, le troisième centenaire de sa fondation, et elle invite l'Académie des sciences morales à se faire représenter par des délégués aux fêtes qui auront lieu à cette occasion.

M. Ravaisson fait hommage des traductions du *Protagoras*, de l'*Euthydème* et des *Réfutations sophistiques* d'Aristote, par M. Ruggiero Bonghi, au nom de qui, l'année dernière, il a déjà offert les traductions de l'*Apologie de Socrate*, du *Criton* et du *Phédon*. Ces traductions, dit-il, sont faites avec beaucoup d'exactitude et avec un soin constant de rendre aussi fidèlement que possible non seulement le sens, mais encore le caractère du style et le tour même des phrases, ce qui, alors surtout qu'il s'agit de Platon, ne présente pas peu de difficultés. A ses traductions M. Bonghi joint des introductions et des notes très savantes et d'un grand intérêt.

M. V. Duruy continue la lecture du *Résumé général* de son *Histoire des Romains*. Il retrace à grands traits les phases successives de l'agrandissement de Rome et des progrès de sa puissance : progrès tels qu'en 225, lorsqu'une formidable invasion gauloise menaça l'Italie, 770,000 hommes se levèrent pour l'arrêter. Aucune puissance au monde n'avait alors, dit-il, une telle force militaire. En outre, les Romains étaient un peuple dont toutes les classes étaient unies dans une même pensée patriotique, et qui avait su faire de tous ceux qu'il avait vaincus autant d'alliés solides ou de sujets dévoués. Aussi parent-ils triompher non seulement de Pyrrhus, qui n'était qu'un aventurier, mais de Carthage même, qui parut un moment sur le point d'enlever à Rome l'empire du monde occidental. Après les guerres puniques, la conquête de la Grèce et d'une portion de l'Asie ne fut qu'un jeu, car la Grèce n'avait plus d'hommes et l'Asie n'avait que des multitudes. Mais, maîtres de l'Afrique, de la Grèce et de l'Asie, les Romains, en conquérant un empire, avaient perdu les mœurs, les dieux et les institutions qui avaient fondé cet empire. La religion des aïeux était remplacée chez les grands par le scepticisme philosophique, et chez le peuple par les superstitions orientales. C'était une des bases de la société romaine qui s'écroulait; une autre, en même temps, allait lui manquer : la classe moyenne des petits propriétaires, qui avaient fait la force de Rome et sa liberté, usée par tant de guerres, disparaissait, laissant un vide funeste entre les grands, à qui le pillage du monde donnait des richesses royales, et les pauvres qui, recrutés de captifs affranchis, n'avaient rien du Romain des anciens jours. Ce vide n'était comblé qu[e] par la multitude des esclaves, dont [un] seul citoyen pouvait posséder jus[qu'à] 20,000. L'armée avait changé, ainsi q[ue le] peuple, sinon dans son organisation, [du] moins dans son esprit. Le service [mili]taire, en se prolongeant pendant quinze et vingt ans, était devenu [une pro]fession, un métier. Au dernier[s jours de] la République, on voit des sold[ats de Ma]rius et de Sylla, de Pompée et [de César]; on ne voit plus l'armée de Rome.

La constitution aussi s'est mo[difiée] ... suprématie du Sénat et des gr[andes fa]milles patriciennes a succédé [l'oli]garchie de la fortune, que Sallust[e appelle] la faction des grands. Au-dessou[s ... pa]raît un élément nouveau, les ma[nieurs] d'argent, les publicains fermiers d[e l'im]pôt, qui, recrutés parmi les march[ands], les prêteurs, les munitionnaires, e[t ap]partenant en partie à l'ordre éque[stre], joueront dans les dernières révolu[tions] de Rome un rôle non sans importanc[e].

M. Duruy consacre une page inte[res]sante aux Gracques, à qui revient, d[it-il], l'honneur d'avoir entrepris la régén[éra]tion du peuple par la propriété et pa[r le] travail, sans rien prendre aux ri[ches] qu'on n'eût légalement le droit de [leur] ôter. En succombant, les Gracques m[on]trèrent de quelles armes il fallait se [ser]vir pour le nouveau combat. Après e[ux], il y eut toujours au banc des tribuns [un] héritier sinon de leur esprit politique, [du] moins de leur puissance à soulever [la] masse des pauvres ou celle des Italien[s]. Marius vengea les Gracques sur les fils [de] leurs meurtriers.

A ses proscriptions répondirent celles [de] Sylla, qui crut avoir anéanti le parti pop[u]laire ; mais tout le sang versé par lui [et] par ses successeurs ne fit que hâter la ré[vo]lution en la déplaçant; les soldats prire[nt] la place du peuple, et les généraux celle des tribuns. Bientôt, César, porté au con[sulat] par une coalition des adversaires de l'oligarchie, présente tout un ensemble de lois favorables au peuple. C'étaient [les] Gracques, dit M. Duruy, qui renaissaient dans un homme de génie. On sait com[ment] cet homme de génie parvint au pouvoir suprême, et quel usage il en voulait faire. Il n'eut pas le temps d'accomplir les réformes qu'il méditait; mais ses lois sont significatives : aux pauvres de Rome, que les révolutions avaient privés de travail, il donne leur loyer d'un an; à 80 000 d'entre eux il distribue des terres; pour ceux qui restent dans la ville, il régularise le service alimentaire de l'annone, et il renouvelle l'obligation, imposée par sa loi consulaire aux possesseurs de biens-fonds, d'employer au moins un tiers de travailleurs libres. Aux provinciaux il ouvre le Sénat, et il étend le *jus civitatis* de telle sorte que le chiffre du cens sera bientôt décuplé.

Grand admirateur de César, M. Duruy se montre beaucoup plus sévère pour Auguste, qui, « avec moins de génie et de souplesse, pacifia le monde ébranlé, prit tous les pouvoirs républicains, mais laissa subsister toutes les charges républicaines,

de sorte qu'à juger sur les apparences on ne voyait dans Rome qu'un magistrat de plus ». Auguste conserve donc la République, mais il l'organise et la gouverne de telle façon que rien ne se fait que par lui. Il se constitue une aristocratie d'argent qui est sans force comme sans noblesse; il fait de la plèbe entière, qu'il méprise, sa clientèle et lui donne un morceau de pain, que l'ancienne oligarchie n'avait pas refusé aux pauvres. Il conserve les jeux et les spectacles, mais en leur ôtant tout caractère patriotique ou religieux. « La charité officielle, dit M. Duruy, bien qu'elle coutât beaucoup moins que notre assistance publique, fit un peuple de mendiants; les jeux charmèrent son oisiveté, et les combats de gladiateurs surexcitèrent sa férocité native. » Dans les provinces, Auguste suivit la politique prudente de l'ancien sénat et de son père adoptif : il conserva aux villes alliées, aux colonies, aux municipes leurs franchises et leur autonomie administrative. Aux religions locales il superposa une religion officielle, celle de Rome et des Augustes, mais il autorisa les députés des villes, librement élus par leurs concitoyens, à se réunir chaque année en assemblées provinciales, qui purent porter devant lui leurs plaintes contre les gouverneurs. Enfin, il fit supporter aux citoyens, et non aux provinciaux, les impôts établis pour l'entretien de l'armée, et les voies militaires dont il couvrit l'empire opérèrent au profit du commerce et du bien-être général une révolution que M. Duruy compare à celle que les chemins de fer ont accomplie de nos jours.

Grâce à son administration habile et sage, Auguste eut un règne paisible de quarante-quatre ans; mais il mourut sans laisser à l'Empire aucune garantie pour l'avenir, sans lui avoir donné une constitution d'Etat. Car ce n'était pas une constitution que celle qui n'avait d'autre principe que la volonté d'un seul et qui laissait tout à la discrétion d'un sage ou d'un fou. Il n'y avait plus de sénat, il n'y avait plus de peuple; il n'y avait pas même de monarchie, car une monarchie suppose des mœurs et des institutions monarchiques qui n'existaient point. Le maître du monde ne s'appuyait que sur les légions, dont il obtenait la faveur par des largesses; et, comme chaque prince, en arrivant au pouvoir, vidait le trésor public dans les mains de l'armée, celle-ci multiplia les vacances du trône pour multiplier les dons de joyeux avènement.

Avec un pareil régime, la décadence était inévitable. Après les premiers Flaviens, l'Italie, épuisée, ne donna plus un empereur, excepté pour un moment, au temps des Gordiens, et le règne des provinciaux commença. Ce sont d'abord les Antonins, venus de l'Espagne et de la Gaule, puis l'Africain Septime Sevère. Le règne de ces princes est la brillante époque de l'empire : les empereurs sont alors les serviteurs du pays, qui bientôt sera le serviteur des princes. Au troisième siècle, la dignité impériale passe à des Syriens vicieux ou efféminés, à un Goth, à un fils de voleur arabe. Avec eux commencent, dans l'ordre politique, les convulsions qui menacèrent l'empire d'une dissolution prochaine, et, dans l'ordre politique, l'invasion des cultes orientaux, qui changèrent l'âme de la société romaine. Après les trente tyrans, de vaillants princes donnèrent encore à l'Empire de la gloire et de la prospérité; mais ni Aurélien, ni Probus n'arrêtèrent la décadence, et Dioclétien et Constantin ne firent, avec tout l'éclat de leurs règnes, qu'achever la révolution dont le germe était dans la constitution d'Auguste et qui avait vicié tous les organes de l'empire.

L'empereur n'était plus le magistrat qui vivait en simple citoyen : c'était un monarque de l'Orient, vêtu de soie, paré de pierreries, entouré de courtisans et d'eunuques qui finirent par gouverner l'empire et pressurer les peuples sous son nom. Le sénat n'est plus que l'ombre de lui-même, et ses membres, exclus de l'armée, n'ont plus que des charges d'apparat. Des légions de fonctionnaires, d'officiers impériaux donnaient, dans les provinces, les pouvoirs locaux qui ne s'obtiennent plus que par la corruption et la servilité et auxquels les riches peuvent seuls prétendre désormais. Il se forme ainsi dans les villes une noblesse que sa fortune sépare du peuple et qui, par sa mauvaise gestion, provoque de plus en plus l'ingérence du gouvernement dans la cité. Sous les premiers Césars, si Rome était asservie, les villes du moins jouissaient de franchises précieuses qui faisaient d'elles autant de Républiques : la liberté municipale avait remplacé la liberté politique. Toute liberté a maintenant disparu.

L'Académie se forme en comité secret.

ARTHUR MANGIN.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS

Séance extraordinaire du 12 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. FERD. DE LESSEPS

Dans une séance extraordinaire, qui s'est tenue cette semaine (le 12 février), la Société a reçu **M. Arthur Thouar**, jeune voyageur récemment arrivé de l'Amérique du Sud, où il était allé à la recherche des restes de la mission Crevaux.

La réception avait lieu dans la grande salle de la Sorbonne. M. Ferdinand de Lesseps présidait. M. Foncin, inspecteur général, connu par son dévouement à la cause géographique, avait été délégué par le ministre de l'instruction publique pour le représenter à cette cérémonie. M. Jobbé-Duval, vice-président du conseil municipal, suppléait le président de ce corps, lequel président avait été retenu par d'autres devoirs. Le bureau de la Société était au grand complet.

M. de Lesseps prononce une allocution où il se félicite de l'empressement du public à ces solennités où la géographie constitue le principal attrait; il rappelle que c'est dans cette même salle que le public acclamait, il y a quelques années, le docteur Crevaux, celui-là même dont M. Thouar est allé rechercher les traces. Il cite en terminant une parole dite la veille par M. Faye, de l'Institut, à l'inauguration des conférences scientifiques organisées à l'hôtel de la Société, boulevard Saint-Germain : « La Société de géographie a pour tâche d'entretenir le feu sacré des voyages. »

Ce feu sacré, M. Thouar n'a pas besoin qu'on l'entretienne en ce qui le concerne, car il en est naturellement animé. Et la preuve, c'est que, sur la seule annonce du désastre survenu à la mission Crevaux, et surtout à l'idée que plusieurs de nos compatriotes avaient échappé à la catastrophe, mais se trouvaient prisonniers des Indiens, sur cette simple nouvelle, disons-nous, il est parti, sans souci du péril qu'il courait, et dans une pensée généreuse, pensée toute d'humanité et de patriotisme. Et c'est lui qui a exécuté le voyage au début duquel le malheureux Crevaux avait été arrêté par une mort violente; c'est lui qui a exploré le Pilcomayo et la région encore inconnue du Grand Chaco boréal.

M. Thouar est un homme encore jeune, il n'a que 31 ans. Dans la collection de portraits de voyageurs et de géographes que possède la Société, il figure en costume de voyage, ou plutôt de chasse, une carabine à la main; ses traits indiquent la résolution et l'énergie, ce que sa vue et le récit de son voyage ne font que confirmer. Des renseignements biographiques qu'il a donnés lui-même, comme accompagnement à sa photographie, il résulte qu'il est né le 14 juillet 1853 dans l'île de Ré et qu'il avait exécuté déjà deux voyages dans l'Amérique du Sud avant celui qu'il vient de terminer et qui a duré de mai à octobre 1883.

Les détails que M. Thouar a donnés peuvent se ranger sous deux catégories; dans la première, il a parlé de son enquête sur les causes du désastre et de ses efforts à la recherche des derniers survivants de la mission; dans la seconde, il a raconté son voyage sur le Pilcomayo et à travers le Grand-Chaco.

Crevaux n'était point parti avec l'idée d'explorer le Pilcomayo, mais bien l'un des affluents de l'Amazone; à Buenos-Ayres, on lui montra ce que le premier de ces voyages avait de plus nouveau et, par conséquent, de plus séduisant pour un explorateur; il renonça donc au bassin de l'Amazone et se tourna vers le Pilcomayo. M. Thouar a tracé jour par jour l'itinéraire de son infortuné compatriote. Quelques jours avant que la troupe de Crevaux franchît la frontière bolivienne, il se passa un incident qui aurait dû faire reculer l'explorateur ou, du moins, l'engager à différer pour le moment son départ.

Des chevaux avaient été volés au commandant de la garnison de Caïza. Quels étaient les coupables? On s'imagina que c'étaient des Indiens, les Tobas; on résolut de les châtier; on fit une sortie contre eux; on leur tua dix des leurs et on leur enleva un nombre égal de prisonniers, dont plusieurs enfants. Crevaux, en apprenant ces faits, en fut vivement contrarié; il blâma cette petite expédition, mais, soit qu'il ne voulût point paraître reculer, soit qu'il eût confiance en son étoile, il se lança hardiment sur le Pilco-

mayo, comme il s'était aventuré déjà sur tant d'autres fleuves inexplorés, hardiesse qui jusqu'alors lui avait toujours réussi. Les habitants du pays, qui savaient mieux à quoi s'en tenir, prévoyaient une catastrophe. Des Indiens demi-civilisés, en le voyant partir, lui dirent, les larmes aux yeux : « Allez avec Dieu, ami ! »

Exaspérés de l'injustice commise à leur égard, les Tobas avaient juré de se venger sur la première troupe de blancs qu'ils rencontreraient. Crevaux se présenta avec ses compagnons; ce fut lui qui paya pour un acte dont il était innocent. Il fut massacré en premier avec deux autres Français, Billet, l'astronome, et Ringel, le dessinateur et le photographe de l'expédition. Leurs corps furent coupés en morceaux, et ces morceaux partagés entre les indigènes.

Un maître-timonier, Haurat, français, et un autre matelot, argentin, échappèrent au massacre. Qu'étaient devenus ces malheureux? C'est précisément ce que voulait savoir M. Thouar, qui ne pensait qu'à les délivrer; mais, en se renseignant lui-même sur les lieux, il acquit la certitude que tous deux avaient, après six mois de captivité, succombé aux souffrances et aux privations qu'ils avaient subies.

D'objets ayant appartenu à cette expédition, bien peu d'épaves ont pu être sauvées; ces restes sont déposés sur la table du bureau comme pièces de conviction. On y remarque, entre autres, une traverse provenant d'une des embarcations, avec des instruments, des ustensiles, des armes, des vêtements, etc., rapportés de chez les Tobas. M. Thouar a donné une description intéressante des mœurs de ces Indiens. Détail horrible ! chez les Tobas, on enterre vivants les petits enfants lorsque la mère meurt, et parfois les pères étouffent leur progéniture. — Un des chefs auxquels M. Thouar demanda pourquoi les Tobas avaient tué le voyageur français, répondit : « Ton frère, nous l'avons tué, parce qu'il avait tué aussi les nôtres ! »

La seconde partie du récit de M. Touar était, comme nous l'avons dit, consacrée à l'exposé de son propre voyage sur le rio Pilcomayo et à travers les plaines du Grand-Chaco. L'important pour le public est de connaître les résultats du voyage; les détails intéressent surtout les spécialistes. Les résultats du voyage de M. Thouar sont surtout commerciaux, et que son mérite est d'avoir ouvert aux produits du commerce, par le Pilcomayo, partant du Paraguay, une route nouvelle vers l'océan Atlantique. Or, il disait dernièrement dans une lettre à la Société :

« Assailli et sollicité de tous côtés pour publier des notes que je n'ai pas encore classées, je me refuse à toute communication intéressant cette question, jusqu'à ce que j'aie obtenu des gouvernements paraguayen et bolivien des garanties sérieuses en faveur du commerce français, pour lequel j'exige des privilèges spéciaux. C'est là le prix que j'attache à la communication de mes notes. »

Quant au voyage lui même, il n'a rien dit de plus à ce sujet que ce qu'il avait écrit déjà à la Société, notamment dans sa dernière lettre, où il annonçait, le 17 novembre 1883, son arrivée à l'Assomption (Paraguay), après soixante-trois jours de voyage pénible et difficile. Voici, du reste, un extrait de cette lettre :

« ... Le 3 octobre 1883, 7 à 800 Tapiétis nous assaillirent. Le combat dura trois heures. Ils se battirent résolûment. 50 d'entre eux restèrent sur le terrain. De notre côté, il y eut 4 blessés dont 2 grièvement. Une flèche m'atteignit légèrement au côté droit. Le jour suivant, nous eûmes deux autres engagements insignifiants. Les Indiens tentèrent alors de nous refouler dans les marais qui bordent le Rio au-dessus de 23° 40' lat. S. et de nous brûler tout vifs dans les hautes herbes.

« Les vivres et les provisions nous firent défaut au trentième jour. Nous dûmes vivre de nos mules, de feuilles de palmiers et de racines. A l'approche des régions mésopotamiques, à environ quinze lieues du rio Paraguay, nous ne pouvions avancer qu'aux prises avec les plus grandes difficultés. Une lieue, une lieue et demie était le plus que nous marchions. Notre cavalerie, rendue, épuisée, resta en grande partie embourbée. Un orage nous fit perdre d'un seul coup 15 animaux. Nous dûmes abandonner munitions et bagages. Les Indiens, qui nous suivaient comme des vautours, s'emparèrent d'une de mes mules de charges, restée en arrière, éventrèrent le *pétaca* contenant mes collections et me volèrent mon *stoke bored* et ma tente. Je ne sauvai qu'à grand'peine mes papiers et mes instruments. C'est ainsi que nous atteignîmes le rio Paraguay, le samedi 10 novembre, à pied dans les marais, l'eau jusqu'à la ceinture, exposés à toutes les intempéries de la saison, sans abri, dévorés par des nuées de moustiques, de sangsues et de *garapatas*.

« Le doute, le découragement de quelques esprits timorés et lâches m'obligeaient à des efforts continuels pour faire briller une dernière lueur d'espérance dans le cœur de ces malheureux, les vêtements en lambeaux, tombant de fatigue, grelotant la fièvre, se mourant de faim et devant lesquels un misérable m'accusait d'être l'auteur de toutes ces souffrances et complotait mon assassinat.

« De toutes mes observations il résulte que : 1° le Pilcomayo est navigable; 2° qu'une voie de communication terrestre est facile à travers les riches contrées du Centre; 3° que les Indiens ne sont pas un obstacle à la colonisation. »

A la fin de la séance, le président annonce que la Société a décerné une médaille d'or au vaillant explorateur du Pilcomayo, à qui M. Foncin remet en outre, de la part du ministre de l'instruction publique, les palmes d'officier d'académie.

Séance du 15 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. BOUQUET DE LA GRYE

Le chargé d'affaires de la République française en Portugal transmet, de la part du ministre des affaires étrangères de ce pays, divers documents concernant la cartographie de l'Afrique portugaise, lesquels avaient été demandés pour la bibliothèque de la Société.

A propos d'Afrique, le consul de France à Zanzibar donne (22 décembre 1883) des nouvelles de M. Giraud, l'enseigne de vaisseau parti pour une exploration dans l'Afrique orientale et sur le sort duquel aucun renseignement n'était encore venu. Le 12 juillet, un de ses hommes l'avait quitté à quatre journées du lac Moero. Le jeune voyageur doit être maintenant sur le Congo, qu'il a dû prendre presque à sa source; il a même être assez avancé sur ce [illegible]; sans doute il [illegible] de ses nouvelles ne tardera point [illegible] Ouest. Quant à M. Georges Révoil (pays des Somalis), il a dû revenir à la [illegible] cause de la malveillance des tribus dont il devait traverser le territoire.

Le nom de Congo fait songer à M. de Brazza. M. Dutreuil de Rhins, qui ne se lasse pas de réfuter les bruits erronés répandus au sujet de la mission française dans l'Ouest africain, offre des photographies qui viennent de lui parvenir et qui représentent des vues du pays. Elles sont envoyées par M. Jacques de Brazza, frère de l'explorateur, et sont accompagnées d'une lettre. Cette lettre est plutôt un volume qu'une simple missive; M. Dutreuil de Rhins en donnera connaissance quand il en aura terminé la lecture.

C'est au Congo également que va se rendre M. Chavanne, le savant cartographe de Vienne, dont le secrétaire général annonce le départ. M. Chavanne est envoyé par l'Institut géographique de Bruxelles; nul doute qu'il ne rapporte de ce voyage des résultats importants.

Le Consul de France à Christiania transmet des notes d'observations météorologiques accompagnées d'une carte; ces observations ont été recueillies par M. G. Sorensen, commandant d'une barque norvégienne, le *William*, de retour d'un voyage au Spitzberg.

Le secrétaire général annonce que M. Bréau de Saint Pol Lias, membre de la Société, revient d'une tournée en France où il n'a pas fait moins de 17 conférences sur des sujets géographiques; à Tarbes, il a assisté à la naissance d'une nouvelle société, qui vient augmenter le nombre déjà considérable des sociétés françaises de géographie. A peine de retour, il publie un nouveau volume sur le pays qu'il connaît si bien : *Ile de Sumatra. Chez les Atchés Lohong* (Paris, E. Plon, 1884. — 1 vol. in-18 avec cartes et illustrations d'après les photographies de l'auteur). C'est un récit de mœurs étranges, précédé d'une curieuse introduction, où l'auteur expose ses vues sur l'action coloniale, cause à la défense de laquelle il s'est voué depuis longtemps.

M. Thouar, dont nous parlons plus haut, a rapporté de son voyage dans l'Amérique du Sud une foule de documents intéressants, livres, cartes, dictionnaires sur les idiomes des Indiens, etc., puis d'autres que lui a remis le président de l'Institut géographique argentin, M. Zeballos, pour être offerts à la Société.

Un philologue et archéologue, versé

dans la connaissance des antiquités américaines, le **comte de Charencey**, entretient ensuite la Société des recherches qu'il a faites sur la position de l'ancienne ville de Tulha (Mexique, qu'il n'hésite point à assimiler à la cité actuelle de Ciudad-Real, de Chiapas.

La note présentée dernièrement par M. Romanet du Caillaud sur les droits territoriaux de la France dans la mer Rouge, qu'il corrobore aujourd'hui par une nouvelle note où il indique ses sources, amène à la tribune **M. Carrey**, ingénieur des ponts et chaussées, qui indique un territoire de 165,000 hectares, baie de Cheick-Saïd, sur le détroit de Bab-el-Mandeb, rive arabique, comme ayant été acquis naguère du cheick Ali-Tabatt, par une compagnie de Marseille. M. Carrey a fait, en 1870, l'exploration de cette baie pour le compte de ladite société.

Après communication, par **M. Ch. Gauthiot**, d'un document sur une éruption volcanique dans l'Alaska, le 8 octobre de l'année dernière, **M. Castonnet-Desfosses**, remplaçant le conférencier, qui n'a pu venir, parle du brillant passé colonial de la France, à propos de Bussy, le lieutenant de Dupleix dans l'Inde. Il espère que, dans un demi-siècle, il y aura une France asiatique constituée, comme il y a maintenant une France africaine.

Ces considérations fournissent à **M. Romanet du Caillaud** l'occasion de parler du Tonkin et des actes de valeur de nos troupes de terre et de mer.

A l'issue de la séance, le président annonce que la seconde des conférences scientifiques organisées par la Société, aura lieu le lundi suivant. Une preuve que les conférences sont déjà très appréciées, c'est qu'un don de 1,000 fr. vient d'être fait à la Société, par M. Pierre Balachoff, à leur intention. En même temps, nous constatons que, sur le tableau de présentation des nouveaux membres, il y a aujourd'hui 29 candidats inscrits. C'est un nombre qu'on n'avait pas vu depuis longtemps pour une seule séance. De tels résultats sont d'un bon augure pour le développement toujours croissant de la Société.

GUILLAUME DEPPING.

INFORMATIONS

La Banque de l'Algérie.

La Banque de l'Algérie a été instituée par loi du 4 août 1851, qui lui a conféré un privilège de vingt ans. Ce privilège a été prorogé une première fois jusqu'au 1er novembre 1881 par le décret du 15 janvier 1868, une seconde fois jusqu'au 1er novembre 1897 par la loi du 3 avril 1880.

La Banque de l'Algérie remplit dans la colonie le même rôle que la Banque de France dans la métropole. Elle émet une circulation fiduciaire, représentée par des billets de 1,000, 500, 100, 50 et 20 fr.; elle escompte les effets de commerce et prête sur effets publics, en se conformant à la loi du 17 mai 1834 et à l'ordonnance du 15 juin suivant.

Son siège social est à Alger, et elle compte cinq succursales établies à Oran, Constantine, Bône, Philippeville et Tlemcen. Les billets émis par chacun de ces établissements sont payables à la caisse de cet établissement; ceux des succursales peuvent être remboursés à Alger, et réciproquement, avec l'autorisation du conseil d'administration. Ce conseil est composé d'un directeur nommé par décret du Président de la République, sur la proposition du ministre des finances, d'un sous-directeur à la nomination du ministre, de 9 administrateurs et de 3 censeurs élus par l'assemblée générale, qui se compose de tous les porteurs de dix actions déposées depuis six moins au moins.

Le capital de la Banque de l'Algérie, primitivement fixé à 3 millions par la loi du 4 août 1851, a été élevé successivement à 10 millions par décret du 10 mars 1861 et à 20 millions par la loi du 3 avril 1880. Il est représenté par 40,000 actions de 500 francs chacune, qui ont été émises savoir : 2,000 en 1852, à 500 francs; 6,000 en 1856, 1857 et 1861, à 600 francs; 2 000 en 1861 et 10,000 en 1871, à 700 francs; enfin 20,000 le 30 octobre 1881, à 900 francs.

Par suite de ces majorations, la prime résultant de l'élévation successive des taux d'émission a été, en tout, de 11,000,000 de francs, sur lesquels 1 million a servi à rembourser l'État, qui avait tout d'abord fourni à la Banque, à titre de prêt subventionnel, ce premier fonds de roulement, et les 10 millions restants ont été inscrits aux réserves.

Le fonds de réserve se compose : 1° de la réserve statutaire ci-dessus; 2° de la réserve extraordinaire établie dans les conditions et suivant les modes prévus tant par le décret de 1861 que par les articles 24 et 37 des statuts de la Banque; 3° de la réserve immobilière formée par les immeubles appartenant à la Banque, qui s'élèvent à 2,298,391 fr. 69.

L'année commerciale se calcule du 1er novembre au 31 octobre et le bilan annuel s'établit à cette date. Cet usage tient à ce que les opérations de la Banque ont commencé le 1er novembre 1851.

L'escompte du papier sur France, maintenu à 4 p. 100 jusqu'au 15 novembre 1871, a été élevé, à cette date, à 6 p. 100, puis a baissé à 5 p. 100 le 4 avril 1878; il était revenu à 4 p. 100 le 25 avril 1878. Le 29 mars 1882, il a été ramené à 3 1/2 p. 100, taux actuellement en vigueur. Quant à l'escompte sur le papier de l'Algérie, il est descendu de 6 p. 100 à 5 p. 100 depuis le 10 octobre 1878.

Nous donnons ici, avec quelques détails, les chiffres afférents à l'exercice clos le 31 octobre 1883.

Le mouvement des effets présentés à l'escompte ou remis à l'encaissement et le produit des agios et intérêts divers se décomposent comme il suit pour la période du 1er novembre 1882 au 31 octobre 1883 :

SUCCURSALES	EFFETS ESCOMPTÉS		EFFETS A L'ENCAISSEMENT		AGIOS et intérêts divers.
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	
Alger	144,284	151.291.092	94.916	46.433.132	1.478.817
Oran	144 980	141.611.751	1.922	787.084	1.165.021
Constantine	76 069	84.923.861	5.104	1.093.796	790.446
Tlemcen	58.407	38.490.427	135	129.490	446.369
Bône	34.656	38.339.719	539	353 283	324.275
Philippeville	31.798	21.252.297	920	441.956	205.021
Totaux	490.174	475.909.147	103.536	49 838.741	4.410.540

Si, au produit des agios, soit...	4.410.540
on ajoute le revenu de la fraction du capital immobilisé en rentes sur l'État et en bons du Trésor...	346.544
et les intérêts des prêts faits aux chambres de commerce d'Alger, Oran et Philippeville pour l'achèvement des ports	172.227
On a pour total des bénéfices de l'année	4.929.311
Sur cette somme, on a prélevé,	449.375
pour intérêts dus au Trésor public et à la Banque de France pendant l'année, ce qui réduit à	4.479.936
le montant des bénéfices.	

Le tableau ci-dessus, comparé à celui des derniers exercices, fait ressortir un développement énorme des opérations d'escompte. Les bénéfices nets ont un peu diminué, mais cette diminution, plus apparente que réelle, tient à ce que les charges envers le Trésor public et la Banque de France se sont accrues considérablement. Quant aux produits bruts, ils ont augmenté, par rapport à l'exercice précédent, de 270,124 fr.

Les traites du Trésor, reçues des correspondants de la Banque en couverture de ses remises, ou prises directement au Trésor, se sont élevées :

En 1883, à 3,576 traites pour 10,685,400 fr.

En 1882, il y en avait 4,373 pour 15,347,000 francs.

Soit en moins, 797 traites pour 4,661,600 fr.

Cette diminution dans la prise des traites au Trésor est la conséquence de la diminution du chiffre des effets remis à l'encaissement par les correspondants de France. Elle prouve que l'Algérie tend progressivement à équilibrer le mouvement de ses exportations avec celui des importations.

Les réserves ordinaire, extraordinaire et immobilière s'élèvent actuellement à 13.898 511 francs, c'est-à-dire près de 70 p. 100 du capital.

Le tableau suivant fait connaître depuis 1861-1862 la série des cours moyens (Marseille-Paris) et les variations des intérêts et dividendes annuels qui atteignent cette année 29 p. 100 du taux nominal des actions.

EXERCICES	COURS moyen des actions.	INTÉRÊTS et dividendes annuels.
1861-62	743 63	51 45
1862-63	853 51	57 20
1863-64	858 62	58 15
1864-65	934 33	60 »
1865-66	982 86	62 »
1866-67	906 01	63 »
1867-68	1.108 24	65 »
1868-69	1.205 70	65 50
1869-70	1.159 69	66 »
1870-71	1.122 31	66 »
1871-72	1.085 87	77 »
1872-73	1.260 67	80 »
1873-74	1.409 79	80 »
1874-75	1.380 27	80 »
1875-76	1.315 39	61 »
1876-77	1.284 65	65 »
1877-78	1.300 62	70 »
1878-79	1.297 16	70 »
1879-80	1.502 08	71 »
1880-81	1.853 42	90 »
1881-82	1.235.58	95 »
1882-83	1.943 58	100 »

Avant l'exercice 1862, les cours avaient oscillé entre un minimum de 675 fr. et un maximum de 750 fr. De 1862 à 1878 inclusivement, les limites extrêmes sont 682 fr. 50 en 1862 et 1,480 francs en 1874. Depuis cinq ans, les cours ont varié de 1.270 à 1,670 en 1879, de 1,680 à 2,300 en 1880, de 1,800 à 2,800 en 1881, de 1,800 à 2,000 en 1882, et enfin de 1,950 à 2,360 en 1883. Au 24 décembre dernier, le cours était de 2,180 francs.

En 1870, la Banque d'Algérie a consenti à l'État des avances jusqu'à concurrence d'une somme de 12 millions, moyennant un intérêt de 3 p. 100, réduit à 1 p. 100 le 1er janvier 1872. Elle a donc rendu service au Gouvernement en même temps qu'à la colonie.

(Extrait du *Bulletin de statistique et de législation comparée*, publié par le ministère des finances.)

Opérations de la caisse d'épargne de Paris, du dimanche 17 au samedi 23 février 1884 :

Versements reçus de 8,748 déposants, dont 1,162 nouveaux, 890,573 fr.

Remboursements à 3,426 déposants, dont 0 pour solde, 754,418 fr. 08.

Rentes achetées à la demande des déposants, pour un capital de 119,761 fr. 30.

Le *Djemnah*, des messageries maritimes, portant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé à Suez le 23 février, avec 2,212 ... soie, 717 thé, 8,621 divers.

La Société philanthropique, dont le siège ... rue d'Orléans-Saint-Honoré, 17, parmi les ... œuvres charitables qu'elle entreprend, distribue chaque année des primes d'encouragement pour favoriser ou développer l'établissement de jeunes ouvriers méritants, et qui consistent la plupart du temps en assortiments d'outils et d'instruments. Ils peuvent ainsi s'établir en chambre et, avec le temps, fonder un petit atelier dont ils deviendront les patrons.

Les demandes seront reçues jusqu'au 20 mars.

Des références doivent être fournies.

BULLETIN AGRICOLE & COMMERCIAL

Les prix du blé sont fermement tenus sur les marchés de l'intérieur et, d'après l'*Echo agricole*, accusent une hausse de 50 centimes par quintal sur un certain nombre de places. Les offres sont toujours aussi restreintes. Dans les ports, les affaires sont fort calmes, mais les prix restent soutenus.

A la halle de mercredi, à Paris, la meunerie a fait preuve d'un peu plus d'empressement aux achats, sans consentir toutefois à une majoration des cours précédents. Quelques échantillons de qualité supérieure ont seuls obtenu une légère faveur. En somme, on a coté les blés blancs indigènes de 25 à 26 fr.; les blés roux de 23 fr. 50 à 25 fr. 50. Le tout aux 100 kilogr., en gare d'arrivée.

En blés étrangers, les roux d'hiver d'Amérique avaient peu de vendeurs à 24 fr. 50 pour livraison immédiate ou sur le mois prochain. On tenait les Californie n° 1 à 24 fr. 75; et les Bombay-Club n° 1, de 24 fr. à 24 fr. 50. Le tout aux 100 kilogr. sur wagons au Havre, à Rouen, à Calais ou à Dunkerque.

On continue de coter les farines de consommation : marque de Corbeil, 56 fr.; marques de choix, de 56 à 58 fr.; premières marques, de 54 à 56 fr.; bonnes marques, de 53 à 54 fr.; diverses, de 50 à 52 francs.

La cote officielle des farines neuf marques est de 49 fr. 25, en hausse de 0 fr. 50 sur celle d'il y a huit jours.

Il se traite peu d'affaires en seigles, tant pour l'intérieur que pour l'exportation. Les prix, du reste, se maintiennent de 15 fr. 50 à 15 fr. 75 pour les belles qualités, et de 14 fr. 50 à 15 fr. pour les sortes ordinaires. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

Avec des offres plus abondantes et des demandes moins actives, les orges se cotent : orges de Champagne, de 19 fr. à 19 fr. 50; de l'Ouest, de 19 fr. 50 à 20 fr.; du Gâtinais, de 20 à 20 fr. 25; de Beauce, de 20 à 20 fr. 75; de Bourgogne, 19 fr.; d'Auvergne, de 23 francs 50 à 24 fr.

Les escourgeons sont encore peu offerts et sans transactions importantes. Les belles qualités de la Beauce et du Centre sont tenues de 19 fr. 75 à 20 fr. 25; les sortes ordinaires des mêmes provenances valent de 19 francs 25 à 19 fr. 50.

En sarrasins, il se traite peu de chose en provenances de la Bretagne et du Limousin, dans les prix de 16 à 16 fr. 25.

Sur le marché des avoines, la tendance est généralement plus ferme et les cours s'établissent comme suit: avoines de semences, de 20 à 22 fr.; avoines noires de choix, en gros, de 18 fr. 50 à 19 fr.; dito, 1re qualité, de 18 fr. 25 à 18 fr. 50; ordinaires, de 17 fr. 50 à 18 fr.; du Centre, de 17 fr. 25 à 17 fr. 75; de Beauce, de 17 fr. 50 à 17 fr. 75; avoines grises de Beauce, de Champagne et du Centre, 17 fr. 25. Le tout aux 100 kilogr. en gare d'arrivée.

En avoines exotiques disponibles, il ne se traite que de rares affaires. On cote les Suède 16 fr. 50 à Rouen ou 17 fr. 25 à Paris; les Liban noires, de 15 fr. 25 à 15 fr. 50 à Rouen. A livrer, les offres sont limitées et la tendance ferme.

Fermement tenus, surtout pour les belles qualités, les cours des issues de blé s'établissent ainsi : gros sons seuls, de 15 fr. 75 à 16 fr. 25; sons trois cases, de 14 fr. 25 à 14 fr. 75; sons fins, de 13 fr. 25 à 13 fr. 75; recoupettes, de 13 fr. 50 à 14 fr.; remoulages blancs, de 17 à 19 fr.; remoulages bis, de 15 à 16 fr.

En maïs, le disponible est faible dans les prix de 15 à 15 fr. 25 les 100 kilogr. sur wagon à Rouen ou au Havre. En livrable, on offre des Danube à 14 fr. 75; des Salonique, de 14 fr. 50 à 14 fr. 75 et des provenances d'Egypte de 14 à 14 fr. 25.

On cote nominalement les colza de 38 à 39 fr. les 100 kilogr. en gare d'arrivée. On paye les millets blancs de 26 à 27 fr.; les miblancs, de 24 à 25 fr.; les chènevis, de 36 à 39 fr.

La vente est toujours très facile pour les fourrages. Voici les derniers cours relevés au marché de la Chapelle : foin, de 50 à 61 fr.; luzerne, de 48 à 59 fr.; regain de luzerne, de 40 à 50 fr.; paille de blé, de 30 à 38 fr.; paille de seigle, de 30 à 36 fr.; paille d'avoine, de 22 à 27 fr. Le tout suivant qualité et par 500 kilogr. rendus *franco* au domicile de l'acheteur.

On constate plus d'activité dans les transactions sur les graines fourragères. La cote est actuellement celle-ci par balle de 100 kilogr. : trèfle violet de choix, de 135 à 145 fr.; dito de bonne qualité, de 125 à 130 fr.; trèfle blanc, de 200 à 250 fr.; trèfle hybride, de 200 à 225 fr.; luzerne de Provence, de 150 à 160 fr.; de Poitou, de 120 à 135 fr.; d'Italie, de 130 à 140 fr.; minette, de 45 à 55 fr.; raygrass anglais, de 45 à 52 fr.; dito, d'Italie, de 48 à 50 fr.; vesces de printemps, de 24 à 26 fr.; pois jarras, de 17 à 18 fr.; pois gris, de 24 à 25 fr.; sainfoin à une coupe, de 30 à 32 fr.; sainfoin à deux coupes, de 38 à 40 fr.

Les légumes secs sont de vente peu active et les cours en sont faibles généralement. Ils se payent : flageolets Chevrier, de 160 à 175 fr. l'hectolitre et demi; dito, ordinaires, de 65 à 88 fr.; Soissons, 83 fr.; Liancourt, de 70 à 72 fr.; Suisses blancs, de 60 à 62 fr.; Suisses rouges, de 36 à 40 fr.; nains, de 35 à 40 fr.; gros pieds, de 45 à 46 fr.; Chartres, de 48 à 50 fr.; cocos blancs, de 44 à 45 fr.; cocos roses, de 40 à 42 fr.; plats du Midi, les 100 kilogr., de 35 à 50 fr.; suivant grosseur; lentilles, de 40 à 55 fr.; pois ronds, de 24 à 26 fr.

Les cours des fécules ne se relèvent pas et la marchandise continue d'abonder aux fabriques. On cote par 100 kilogr., dans les gares respectives : à Paris, 30 fr.; dans l'Oise, de 31 à 30 fr.; dans les Vosges, 32 fr.

En disponible comme en livrable, la fécule verte vaut de 17 fr. 50 à 18 fr.; à Paris et dans l'Oise, et 18 fr. dans les Vosges.

L'huile de colza est en baisse nouvelle. Elle fait par 100 kilogr. nets, fût compris, en entrepôt : disponible, 77 fr.; février, 76 fr.; mars, de 76 fr. 25 à 75 fr. 75; mars-avril, et quatre mois de mars, 76 fr.; quatre mois de mai, de 76 fr. 75 à 75 fr.

On cote l'huile de lin : disponible et février, de 54 fr. 25 à 55 fr.; mars, de 54 fr. 50 à

55 fr.; mars-avril, 55 fr. : quatre mois de mars, de 55 fr. 50 à 56 fr.; quatre mois de mai, de 56 fr. 50 à 57 fr.

La dernière cote de Lille est celle-ci : huile de colza disponible, 79 fr. l'hectolitre; la même, épurée, 85 fr.; huile de lin de pays, 56 fr.; huile de lin étranger, 51 fr.

A Rouen, on cote par 100 kilogr. : huile de colza, disponible et courant du mois, 79 fr. 25; huile de lin, 56 fr. 50; de ravison, 72 fr.; d'arachide à fabrique, 75 fr.; tourteaux de colza indigène, 18 fr. 80; de sésame, 15 fr.; de lin, 21 fr. 50; de ravison, 10 fr. 50.

En huiles et essences de pétrole, les prix sont ainsi établis à Paris : pétrole disponible, de 52 à 53 fr. les 100 kilog.; essence, de 54 à 55 fr.

Au détail, on paye le pétrole disponible et livrable 40 fr. l'hectolitre.

Le marché des alcools a présenté cette semaine la même physionomie que précédemment. La hausse réalisée dans les premiers jours s'est trouvée en partie reperdue ensuite. Les affaires n'ont offert, par continuation, que peu d'activité; mais les prix restent en définitive assez bien tenus. Les derniers cours accusent par hectolitre, 90 degrés, en entrepôt : courant du mois, 44 fr. 25; mars, 44 fr. 75; mars-avril, de 45 fr. à 45 fr. 25; quatre mois de mai, de 46 fr. 50 à 46 fr. 75.

Dans le Nord, à Lille, les prix sont fermes. L'alcool de betterave disponible vaut de 44 fr. 25 à 44 fr. 50. Sur les marchés du Midi, les affaires sont calmes et les cours sans variation.

C'est la hausse qui a prévalu cette semaine à Paris, sur le marché des sucres. Aujourd'hui, la tendance est plus calme, mais les cours n'en accusent pas moins une amélioration sensible sur ceux d'il y a huit jours. Les sucres bruts, 88 degrés, font de 46 fr. à 46 fr. 25. On cote le n° 3 : février, de 54 fr. 25 à 54 fr.; mars, de 54 fr. 50 à 54 fr. 25; mars-avril, 54 fr. 50; quatre mois de mars, de 55 à 54 fr. 75; quatre mois de mai, 55 fr. 75.

Avec une demande un peu plus active pour l'intérieur, les sucres raffinés en pains restent tenus de 102 à 103 fr. les 100 kilogr.

Voici la cote officielle : sucre brut, 88 degrés, de 46 fr. à 46 fr.25; blanc, type n° 3, de 53 fr. 75 à 53 fr. 50; raffinés, bonne sorte, 102 fr.; belle sorte, 103 fr.; certificat de sortie, 40 fr.; mélasse de raffinerie, 12 fr.

La température de la huitaine a été variable; douce et humide au début, avec quelques pluies locales, elle est devenue sèche et froide ces jours derniers. Le thermomètre est descendu au point de congélation; mais la tendance première, sous l'effet de nouvelles pluies, tend à prédominer. Toutefois, dit le *Journal des fabricants de sucre*, dans leur ensemble, les conditions de la température sont favorables aux travaux des champs et l'on en profite pour les labours et la préparation des terres à betterave dont le moment est venu de s'occuper.

Nous possédons les résultats officiels de la production et du mouvement des sucres indigènes au 31 janvier dernier. A cette date, 466 fabriques, contre 453 en 1883, avaient terminé le travail de la betterave; 17 fabriques, contre 43 en 1883, étaient encore en activité. A l'heure où nous écrivons, toutes doivent avoir terminé. La production, en y comprenant les excédents d'inventaire, était de 358 750 572 kilog. contre 329 834,513 kilog. en 1883, le tout exprimé en sucre raffiné. La différence en plus sur l'année dernière est de 28,922,059 kilog. Il a été exporté 38 191 tonnes de sucre contre 37.842 tonnes en 1883; c'est peu au regard des 335 000 tonnes de l'Allemagne. Les quantités de sucre achevés restant en fabrique ou en cours de fabrication étaient de 86,361 tonnes contre 98,507 tonnes en 1883.

Les conditions de la température en Allemagne sont sensiblement les mêmes qu'en France : temps doux et humide alternant avec quelques légères gelées. La fabrication est à la veille d'être terminée; il n'y a plus qu'un bien petit nombre d'usines en activité. La quantité totale de betteraves travaillées dans ce pays sera de 8 milliards 750 millions de kilog. et la production du sucre sera de 925 millions de kilogr. Sur cette quantité, 335 millions sont déjà exportés; l'exportation totale sera de 550 millions au moins. En Autriche, la fabrication est également bien près d'être terminée. L'exportation probable de ce pays sera de 260 millions, soit, au total, 810 millions pour l'Allemagne et l'Autriche. Le bas prix des sucres s'explique devant l'importance énorme de cette exportation.

Le nombre des animaux de boucherie qui figuraient au marché de la Villette, jeudi dernier, était de 26.719 têtes; il se décomposait ainsi : 1,882 bœufs; 492 vaches; 147 taureaux; 1,403 veaux; 18,102 moutons et 4,093 porcs.

Voici les prix extrêmes qui ont été pratiqués par kilogr. de viande nette : bœufs, de 1 fr. 24 à 1 fr. 80; vaches, de 1 fr. 06 à 1 fr. 70; taureaux, de 1 fr. 10 à 1 fr. 54; veaux, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50; moutons, de 1 fr. 56 à 2 fr. 12; porcs, de 1 fr. 24 à 1 fr. 44.

On a payé au poids vif : bœufs, de 0 fr. 62 à 1 fr. 08; vaches, de 0 fr. 53 à 1 fr. 02; taureaux, de 0 fr. 55 à 0 fr. 93, veaux, de 0 fr. 80 à 1 fr. 50; moutons, de 0 fr. 66 à 1 fr. 12; porcs, de 0 fr. 86 à 1 fr.

A la vente à la criée des viandes, aux Halles centrales, on paye : bœuf ou vache, quartiers de derrière, de 1 fr. 20 à 1 fr. 96 le kilogr.; quartiers de devant, de 1 fr. 20 à 1 fr. 26; aloyaux de 1 fr. 50 à 3 fr.

Veau, extra, de 2 fr. 26 à 2 fr. 40; 1re qualité, de 2 fr. à 2 fr. 24; 2e qualité, de 1 fr. 78 à 2 fr.; 3e qualité, de 1 fr. 50 à 1 fr. 76; pans, cuissots, de 1 fr. 80 à 2 fr. 60.

Mouton, 1re qualité, de 1 fr. 72 à 1 fr. 88; 2e qualité, de 1 fr. 40 à 1 fr. 70; 3e qualité, de 0 fr. 86 à 1 fr. 36; gigots, carrés, de 1 fr. 70 à 2 fr. 50; agneaux, de 1 fr. 40 à 2 fr.

Porc, 1re qualité, de 1 fr. 34 à 1 fr. 40; 2e qualité, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30; 3e qualité, de 1 fr. à 1 fr. 16.

Au marché de jeudi, la cote officielle du du suif frais de la boucherie de Paris a été fixée à 90 fr., en baisse de 1 fr. sur la cote précédente. Le suif de bœuf de la Plata a été traité à 98 fr.

En produits fabriqués, on cote par 100 kilogrammes : stéarine de saponification, 150 fr.; stéarine de distillation, de 150 à 145 fr.; oléine de saponification, de 74 à 75 fr.; oléine de distillation, de 68 à 70 fr.; huile d'arachide à fabrique, de 75 à 80 fr.; palmiste, de 92 à 93 fr.

Pour les cuirs et peaux, voici les cours de l'abat de Paris par 50 kilogr. : taureaux, 44 fr. 89; gros bœufs, 50 fr. 31; moyens bœufs, 50 fr. 23; petits bœufs, 44 fr. 86; vaches laitières, 46 fr. 08; vaches de bandes, 47 fr. 81; gros veaux, 68 fr. 41; petits veaux, 81 fr. 74.

En fait de denrées de consommation ménagère, on payeaux Halles centrales de Paris : beurre d'Isigny de choix, de 6 fr. à 5 fr. 50 le kilogr.; Gournay, de 3 fr. 50 à 5 fr. 60, suivant qualité; laitiers, de 3 fr. à 3 fr. 20; marchands, de 2 fr. 20 à 3 fr. 20; Bourgogne en livres, de 2 fr. 40 à 2 fr. 60; Gâtinais, de 2 fr. 60 à 3 fr. 20; Vendôme et Beaugency, de 2 fr. 60 à 2 fr. 90; Touraine, de 3 fr. à 3 fr. 20; Sarthe, de 2 fr. 80 à 3 fr.

Fromages : de Brie, grand moule, de 55 fr. à 65 fr. la dizaine; Coulommiers, le cent, de 35 à 40 fr.; Neufchâtel, de 10 à 14 fr.; Livarot, de 75 à 90 fr.; Mont-Dore, de 25 à 35 fr.; Camembert, de 60 à 68 fr.; Gruyère, de 130 à 190 fr. les 100 kilogr.,

Œufs de choix, le mille, de 82 à 100 fr.; ordinaires, de 72 à 80 fr.; petits œufs, de 60 à 70 fr.

Il n'y a pas de changement à signaler dans la situation du commerce des vins. Les affaires continuent d'être calmes dans tous les centres producteurs. Il en est de même à Paris. Voici un aperçu des prix pratiqués sur le marché de Bercy-Entrepôt :

Bourgogne, la feuillette, de 60 à 70 fr.; Auvergne, la pièce, de 100 à 130 fr.; Blois de 80 à 100 fr.; Cher, de 120 à 160 fr.; Touraine, de 70 à 100 fr.; Chinon, de 140 à 150 francs; Gaillac, de 100 à 120 fr.; Cahors, de 125 à 170 fr.; Roussillon, l'hectolitre, de 60 à 65 fr.; Fitou, de 50 à 55 fr. Leucate, de 50 à 55 fr.; Lapalme, de 50 à 55 fr.; Corbières de 45 à 50 fr.; Algérie, de 42 à 44 fr. le tout en entrepôt, droits d'octroi en sus pour Paris. — C. F.

A l'Imprimerie du JOURNAL OFFICIEL
31, QUAI VOLTAIRE
SE TROUVENT :
ANNALES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
Annexes : Rapports, Projets de Lois, Propositions de Lois
Réimpression, en volumes in-4°, des comptes rendus in extenso des séances de l'Assemblée nationale revisés et corrigés par le chef de la sténographie des Annexes distribuées aux Députés.

1re série. Du 12 février au 17 sept. 1871. 6 vol. 75
2e — Du 4 déc. 1871 au 30 mars 1872. 5 v. 75
3e — Du 22 avril au 4 août 1872. 3 vol.... 45
4e — Du 11 nov. 1872 au 7 avril 1873. 4 v. 60
5e — Du 19 mai au 29 juillet 1873. 4 vol... 60
6e — Actes du Gouvernement de la Défense nationale. 7 vol ... 105
7e — Du 5 nov. au 31 déc. 1873. 2 vol.... 30
8e — Du 8 janvier au 28 mars 1874. 2 vol. 30
9e — Du 12 mai au 5 août 1874. 4 vol.... 60
10e — Du 30 nov. 1874 au 29 mars 1875. 4 v. 45
11e — Du 11 mai au 4 août 1875. 4 vol.... 60
12e — Du 4 nov. 1875 au 8 mars 1876. 4 v. 60
Collection complète (du 12 février 1871 au 8 mars 1876). 45 vol. ... 675
Séances de Bordeaux. — 12 février au 11 mars 1871. 1 vol. ... 15

Chemin de fer du Nord.

Par suite de l'organisation d'un nouveau train rapide de 1re et 2e classe entre Paris Bruxelles et retour, les relations entre les deux capitales sont assurées par quatre services d'express dans chaque sens.

Les départs de Paris ont lieu à 7 h. [illegible] matin, 3 h. 50, 6 h. 20 et 10 h. 45 du soir; les arrivées à Bruxelles à 1 h. 58, 10 [illegible] 11 h. 52 du soir et 5 h. 16 du matin.

Les départs de Bruxelles sont fixés à 7 [illegible] 9 heures du matin, 1 h. 20 du soir et [illegible] et les arrivées à Paris à midi 30, 4 [illegible] 6 h. 45 du soir et 6 h. 10 du matin.

CHEMINS DE FER DE L'EST

TRANSPORT DES VOYAGEURS AVEC BILLETS D'ALLER ET RETOUR

La compagnie des chemins de fer de l'Est a l'honneur de prévenir le public qu'elle a soumis à l'homologation ministérielle le tarif spécial ci-après :

TARIF SPÉCIAL G. V. N° 4

POUR LE

TRANSPORT DES VOYAGEURS AVEC BILLETS D'ALLER ET RETOUR

ENTRE TOUTES LES GARES, STATIONS ET HALTES (*) DU RÉSEAU

PRIX DE TRANSPORT

(Billets d'aller et retour en première, deuxième et troisième classe.)

§ Ier. — SUR TOUT LE RÉSEAU A L'EXCEPTION DES PARCOURS DÉSIGNÉS AUX PARAGRAPHES 2 ET 3.

Réduction de 25 p. 100 sur les prix des billets simples doublés, calculés d'après les bases légales.

§ II. — SUR LES PARCOURS DÉSIGNÉS CI-APRÈS :

	PARCOURS	DISTANCES	PRIX DES BILLETS d'aller et retour. 1re classe	2e classe	3e classe
Paris à... ou vice-versa.	Est-Ceinture (halte)	6	» 70	» 50	» 35
	Pantin	6	1 05	» 70	» 35
	Reims	172	29 50	22 15	16 20
	Loivre	183	31 60	23 65	17 40
	Witry-lès-Reims	180	31 »	21 25	17 05
	Bazancourt	189	32 65	24 45	17 95
	Le Châtelet	200	34 65	26 05	19 15
	Tagnon	202	35 10	26 25	19 30
	Rethel	211	36 75	27 55	20 20
	Amagne-Lucquy	220	38 25	28 65	21 »
	Saulce-Monclin	228	39 90	29 95	21 90
	Launois	236	41 40	31 05	22 75
	Poix-Terron	244	42 90	32 20	23 55
	Guignicourt s.-Vence (halte)	248	43 35	32 55	23 95
	Houlzicourt	251	44 10	33 15	24 25
	Moron	258	45 45	34 05	25 »
	Mézières-Charleville	260	45 85	34 35	25 20
	Isles-sur-Suippe (halte)	192	33 25	24 90	18 30
	Warmériville	193	33 40	25 05	18 40
	Hauteégiville (halte)	197	34 15	25 65	18 75
	Saint-Masmes	199	34 35	25 75	18 85
	Pont-Faverger	202	35 10	26 25	19 30
	Bétheniville	206	35 85	26 85	19 65
	Amagne-Village	222	38 80	29 10	21 30
	Alland'huy	226	39 45	29 70	21 75
De Paris à... (suite) ou vice-versa	Attigny	229	40 05	30 10	22 »
	Rilly-Semuy-Saint-Irénée	235	41 05	30 90	22 65
	Voncq	239	41 70	31 35	22 90
	Vrizy-Vandy	243	42 60	31 95	23 50
	Vouziers	246	43 20	32 40	[illegible] 70
	Nouzon	267	47 10	35 25	25 90
	Braux-Levrezy	276	48 75	36 60	26 80
	Monthermé-Château-Regnault-Bogny	277	49 »	36 70	26 85
	Deville	281	49 75	37 25	27 30
	Laifour (halte)	285	50 50	37 80	27 70
	Revin	293	51 85	38 95	28 50
	Fumay	300	53 20	39 90	29 25
	Haybes	304	53 95	40 50	29 70
	Vireux-Molhain	313	55 60	41 70	30 60
	Aubrives (halte)	317	56 35	42 25	31 »
	Givet	324	57 60	43 20	31 65
	Nouvion-sur-Meuse	266	46 90	35 20	25 80
	Vrigne-sur-Meuse	269	47 50	35 65	26 10
	Donchery	272	48 »	36 »	26 40
	Sedan	276	48 75	36 60	26 80
	Pont Maugis	280	49 50	37 15	27 25
	Bazeilles	282	49 90	37 45	27 45
	Douzy	286	50 65	37 95	27 85
	Pouru-Brévilly	289	51 15	38 35	28 15
	Sachy (halte)	293	51 85	38 95	28 50
	Carignan	298	52 90	39 60	29 05
	Blagny (halte)	300	[illegible] 20	39 90	29 25
	Margut	306	54 30	40 75	29 85
	Lamouilly	313	55 45	41 55	30 55
	Chauvency	319	56 70	42 55	31 15

(*) La délivrance des billets d'aller et retour de ou pour les haltes est limitée aux points avec lesquels elles sont en relations au moyen de billets simples.

N° 27.

Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 6 mars 1884 :

Forges de bord, système Maniguet.

Adjudication à Brest, le 13 mars 1884 :

Toile peinte pour tapis de pied.
Havresacs en toile (modèle 1882).
Avirons bruts en frêne d'Amérique et orme du Canada.

Adjudication à Rochefort, le 13 mars 1884 :

Suif.
Cuivre rouge en planches.
Retaille de vieilles limes.

Adjudication à Rochefort, le 20 mars 1884 :

Feutre animal en bandes.

Nota. — La retenue de 3 0/0, au profit de la caisse des invalides de la marine, est supprimée à partir du 1er janvier 1884.

Voir le cahier des charges au bureau des approvisionnements, à Cherbourg, Brest et Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

N° 28.

Marine et Colonies.

Adjudication à Cherbourg, le 6 mars 1884 :

Sucre cassonade, 20,000 kilogrammes.

Adjudication à Rochefort, le 13 mars 1884 :

Vin blanc pour fabrication de vinaigre, 50,000 litres.

Voir le cahier des charges au bureau des subsistances, à Cherbourg et à Rochefort, ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine et des colonies.

Le samedi 22 mars 1884, à une heure, il sera procédé publiquement, au palais du tribunal de commerce, par M. le préfet de la Seine, en conseil de préfecture, à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, des **Travaux de menuiserie** à exécuter à l'hospice de la Salpêtrière, pour remaniement du service de la pharmacie et réinstallation de la salle de garde des internes, et évalués comme importance à 14,042 fr. 77.

S'adresser, pour prendre connaissance du devis et des cahiers des charges, tant générales que particulières, au secrétariat de l'administration de l'Assistance publique, quai de Gesvres, 4, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Le vendredi 21 mars 1884, à une heure, il sera procédé publiquement, au chef-lieu de l'administration de l'Assistance publique, quai de Gesvres, 4, à l'adjudication sur soumissions et sur échantillons, d'une fourniture de **990,000 litres de Vins en nature** de différents crus, pour le service de la cave centrale des hôpitaux et hospices civils de Paris.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, au secrétariat général de l'Assistance publique, quai de Gesvres, 4, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Nota bene. — Les soumissions, avec les échantillons à l'appui, devront être déposés le lundi 17 mars 1884, avant une heure.

Spectacles du Lundi 25 Février.

Opéra (2,200 places). — 8 h. »/». — Faust : Sellier, Plançon, Caron ; Mmes Isaac, Janvier, Vidal.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Mariage de Figaro : Laroche, Coquelin cadet, Thiron, Barré, Garraud, Roger, Villain, de Féraudy, Joliet ; Mmes Jouassain, Tholer, Rosa Bruck, Muller, Marsy.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 1/2 — Les Diamants de la couronne : Herbert, Fugère ; Mme Bilbaut-Vauchelet. — Richard-Cœur-de-Lion.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Le Légataire universel. — Le Barbier de Séville.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h »/». — La Flamboyante, comédie en trois actes, de MM. Ferrier, Cohen et Valabrègue : Parade, Dieudonné, Boisselot, Carré ; Mmes de Cléry, Grassot.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Derange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — La Petite Marquise, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Baron, Noblet ; Mme Magnier. — Nichette.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mme Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Pangeron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (5,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Voici la liste des matinées qui auront lieu aujourd'hui et demain :

Aujourd'hui lundi 25 février.

Théâtre-Français : le Monde où l'on s'ennuie.
Opéra-Comique : la Dame blanche et la Fille du régiment.
Odéon : Severo Torelli.
Châtelet : Peau d'âne.
Porte Saint-Martin : L'Avare et le Malade imaginaire.
Ambigu : la Jeunesse du roi Henri.
Cirque d'Hiver : matinée enfantine.

Mardi 26.

Opéra-Comique : le Pré aux clercs et le Maçon.
Odéon : les Femmes savantes et le Malade imaginaire.
Châtelet : Peau d'âne.
Gymnase, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Ambigu, Folies, Cluny, Déjazet, Menus-Plaisirs, mêmes spectacles que le soir.
Palais-Royal : le Serment d'Horace et la Mariée du mardi gras.
Eden-Théâtre, grand bal d'enfants ; danses exécutées en costumes par les enfants du corps de ballet de l'Eden-Théâtre ; le Duel de Pierrots, pantomime anglaise ; tombola, etc.
Cirque d'Hiver : matinée enfantine.

Voici l'ordre des spectacles de cette semaine dans les trois grands théâtres lyriques :

A l'Opéra :
Mardi 26 : la Farandole, la Favorite.
Mercredi 27 : Don Juan.
Vendredi 29 : l'Africaine.

A l'Opéra-Comique :
Mardi 26 : Manon.
Mercredi 27 : Le Postillon de Longjumeau et la Fille du Régiment.
Jeudi 28 : Manon.
Vendredi 29 : Carmen.
Samedi 1er mars : Manon.

Aux Italiens :
Mardi 26 : I Puritani.
Jeudi 28 : I Puritani.
Samedi 1er mars : Hérodiade.

Le Théâtre-Français va bientôt reprendre le Légataire universel, de Regnard, avec M. Coquelin aîné et Mme Jeanne Samary.

Le second et le troisième début de M. Henri Samary auront lieu prochainement dans la Coupe enchantée et dans Horace de l'École des Femmes.

C'est M. Silvain qui reprendra ces jours-ci, dans l'Étrangère, le rôle du marquis d'Ambert, créé par Samson et joué en dernier lieu par M. Thiron.

Dès le rétablissement de Mlle Bartet, commenceront les répétitions de l'Étrangère, avec Mlle Pierson dans le rôle de Sara Bernhardt.

A l'Opéra-Comique on va reprendre Lalla-Roukh, avec Mlle Mézeray (Lalla-Roukh), Mlle Chevalier (Mirza), M. Mouliérat (Nourreddin), et M. Belhomme (Baskir).

Victor Hugo entrera mardi 26 courant dans sa 83e année.

Ce jour-là, la Gaîté rendra hommage au grand poète en faisant réciter par M. Dumaine, dans un entr'acte de la Charbonnière, une pièce de vers de M. E. Bazire en l'honneur de l'auteur de Notre-Dame de Paris.

L'Ambigu montera l'hiver prochain Jean Mora, drame en cinq actes de son ex-directeur M. Henri Chabrillat.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

Enregistré à Paris, le 188 , folio case

Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

Seizième année. — N° 56 | Le N° : 30 c. avec les suppléments. | Mardi 26 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande. — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef du service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, au prix net *de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 24 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 29 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont l'*abonnement expire le 29 février* sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est l'*envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du **Journal officiel** *sont priés de faire parvenir* **directement** *à la Caisse le montant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 26 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant fixation des alignements de la rue du Sénégal, dans le 20e arrondissement de Paris (page 1057).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans l'arme de l'infanterie (page 1058).

— portant nominations d'officiers de réserve dans le service des subsistances militaires (page 1059).

Décision portant désignation de deux inspecteurs généraux de cavalerie pour l'année 1884 (page 1057).

— portant désignation des inspecteurs généraux de gendarmerie pour l'année 1884 (page 1058).

— portant mutations dans l'arme de l'infanterie, le service des remontes et la gendarmerie (page 1059).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, au sujet de l'application de la loi du 8 décembre 1883 relative à l'élection des juges consulaires (page 1059).

Avis et communications. — Situation mensuelle de la caisse d'épargne postale (page 1061).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1063).

Chambre des députés. — Ordre du jour (page 1063).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1064).

Informations (page 1064).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1065).

Bourses et marchés (page 1066).

CHAMBRES

Chambre. — Documents (page 49 à 80).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 25 Février 1884.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la délibération du conseil municipal de Paris, en date du 26 octobre 1883 ;

Le plan des lieux et le procès-verbal de l'enquête ;

L'avis du préfet et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 16 septembre 1807 ;

L'ordonnance du 23 août 1835 ;

Le décret du 26 mars 1852 ;

Le conseil d'État entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les alignements de la rue du Sénégal, dans le 20e arrondissement de Paris, sont fixés suivant les liserés bleus du plan ci-annexé.

Les cotes de nivellement de cette rue sont arrêtées conformément aux chiffres inscrits en noir sur le même plan.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

État-major général de l'armée. — Par décis. minist. du 16 fév. courant, MM. les généraux de div. de Galliffet, command. le 12e corps d'ar., présid. du comité consultatif de la caval., et Carrelet, disponible, ont été désignés pour procéder, en 1884 : le premier, à l'inspection générale de l'école de caval. (1er arrond.), et le second, à celle des corps et fractions de corps

qui composent le 2e arrond. d'inspect. perman. de caval d'Afrique (13e arrond.).

Par décis. minist. du 22 fév. courant, MM. les officiers généraux dont les noms suivent ont été désignés pour procéder, en 1884, à l'inspection générale des 6 arrondissements de gendarmerie, savoir :

MM. le général de div. Lambert, command. de la 25e. div. d'inf., 1er arrond.

le général de brig. Répécaud, disponible, 2e arrond.

le général de brig. Pesme (Charles-Narcisse), disponible, 3e arrond.

le général de brig. Cuilet, disponible, 4e arrond.

le général de brig. Guillemard, disponible, 5e arrond.

le général de brig. Stefani, disponible, 6e arrond.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 25 fév. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'inf. et ont reçu, par décis. du même jour, les affectations ci-après indiquées les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade de chef de bataillon.

(Choix. — Tonkin.) M. Franger, capit. adjud.-maj. au 1er rég. de tiraill. alg. (1er rég. de marche d'inf. au Tonkin), en rempl. de M. Donnier, promu lieut.-colonel. — Affecté à la lég. étrang. (1er rég. de marche d'inf.).

Au grade de capitaine.

(Ancienneté. — Tonkin.) M. Turbert, lieut. au 76e rég. d'inf., en rempl. de M. Godinet, tué à l'ennemi. — Affecté au 3e rég. de tiraill. alg. (1er rég. de marche du Tonkin).

(Choix. — Tonkin). M. Roblet, lieut. au 3e rég. de tiraill. alg. (1er rég. de march. d'inf., au Tonkin), en rempl. de M. Mehl, tué à l'ennemi. — Affecté à la lég. étrang. (1er rég. de marche d'inf.).

Au grade de lieutenant.

(Cadre indigène. — Tonkin.) M. Mohamed el Seghir, s.-lieut. indigène au 1er rég. de tiraill. alg. (1er rég. de marche d'inf. au Tonkin), en rempl. de M. Mohamed ben Hadj, retr. — Affecté au 1er rég. de tiraill. alg. (1er rég. de marche d'inf.).

Au grade de sous-lieutenant.

(Cadre indigène. — Tonkin.) M. Brahim ben Mened, serg. indig. au 1er rég. de tiraill. alg. (1er rég. de marche d'inf. au Tonkin), en rempl. de M. Mohamed el Seghir, nommé lieut. — Maintenu au corps.

Le capit. indigène Omar ben Mohamed Chaouch du 1er rég. de tiraill. alg. (1er rég. de marche d'inf. au Tonkin), est admis à servir au titre français pour prendre rang à la date du présent décret.

Par décret en date du 25 fév. 1884, rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'inf. et ont reçu, par décis. du même jour, les affectations ci-après indiquées les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade de capitaine.

1er tour (ancienneté). M. Cruchet, lieut. au 9e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Taverna, mis hors cad. (service d'ét.-maj.) — Affecté au 18e bat. de chass. à pied.

2e tour (choix). M. Boyet, lieut. au 98e rég. d'inf., en rempl. de M. Millien, mis hors cad. (Service du recrut.). — Maintenu au corps.

3e tour (ancienneté). M. Palasset, lieut. au 5e rég. d'inf., en rempl. de M. Chamonard, nommé chef de bat. — Affecté au 49e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Serre, capit. d'inf. en non-activ. pour infir. tempor., en rempl. de M. de Blarer, nommé adjud.-maj. — Affecté au 79e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Ravier, lieut. au 107e rég. d'inf., en rempl. de M. Goirot, changé de corps. — Affecté au 137e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Hortet, lieut. au 35e rég. d'inf., en rempl. de M. Magnan, capit. d'habill., changé de corps. — Affecté au 1er rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Ferreri, lieut. surnuméraire au 3e rég. de tiraill. alg., en rempl. de M. Sage, décédé. — Affecté au 81e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Cavaroz, capit. d'inf. en non-activ., en rempl. de M. Abeilhé, nommé adj.-maj. — Affecté au 33e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Baronnier, lieut. au 86e rég. d'inf., en rempl. de M. Couty, décédé. — Maintenu au corps.

2e tour (choix). M. Lucinet, lieut. au 20e rég. d'inf., en rempl. de M. Cuny, capit. d'habill., décédé. — Affecté au 116e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Blaise, lieut. au 71e rég. d'inf., en rempl. de M. Le Grand, nommé capit. adj.-maj. — Maintenu au corps.

(Non activité.) M. Davrainville, capit. d'inf. en non-activ. pour infir. tempor., en rempl. de M. Wilheim, changé de corps. — Affecté au 132e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). — M. Daumas, lieut. au 96e rég. d'inf., en rempl. de M. Hausser, nommé adjud.-maj. — Maintenu au corps.

2e tour (choix). M. Sémon, lieut. au 78e rég. d'inf., en rempl. de M. Boinet, capit. d'habill., passé dans une compagnie. — Affecté au 118e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Comte, lieut. au 107e rég. d'inf., en rempl. de M. Dubourgeot, admis à la retr. — Affecté au 138e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. André, capit. d'inf. en non-activ., en rempl. de M. Hugot, nommé adj.-maj. — Affecté au 21e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Noguès, lieut. off. d'habill. du 21e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Mayer, passé dans la gendar. — Affecté au 60e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Travail, lieut. au 141e rég. d'inf., en rempl. de M. Foucou, capit. d'habill. retr. — Affecté au 6e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté.) M. Sauvegrain, lieut. au 9e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Breton, nommé adj.-maj. — Affecté au 21e de ces bat.

(Non-activité). M. Robert, capit. d'inf. en non-activ., en rempl. de M. Tournier, décédé. — Affecté au 134e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Orthlieb, lieut. surnuméraire au 21e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. de Conchy, changé de corps. — Affecté au 110e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Faivre, lieut.-adj. au très. du 4e rég. de zouaves, en rempl. de M. Baudson, décédé. — Maintenu au corps.

3e tour (ancienneté). M. Nègre, lieut. au 20e rég. d'inf., en rempl. de M. Bonnardel, retr. — Maintenu au corps.

(Non activité.) M. Lavergne, capit. d'inf. en non activ. pour infir. tempor., en rempl. de M. Cuny, nommé adjud.-maj. — Affecté au 116e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Roquemaure, lieut.-trés. du 9e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Noire, nommé adjud.-maj. — Affecté au 91e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Bernier, lieut. au 2e rég. de zouaves, en rempl. de M. Cayron, nommé adjud.-maj. — Maintenu au corps.

3e tour (ancienneté). M. Virens, lieut. au 120e rég. d'inf., en rempl. de M. Huot, changé de corps. — Maintenu au corps.

(Non-activité.) M. Laborde, capit. d'inf. en non-activ., en rempl. de M. Poncet, nommé adjud.-maj. — Affecté au 1er rég. de zouaves.

1er tour (ancienneté). M. Mugnioni, lieut. au 77e rég. d'inf., en rempl. de M. Bidault, changé de corps. — Maintenu au corps.

2e tour (choix). M. Walther, lieut. au 19e rég. d'inf., en rempl. de M. Dalverny, admis à la retr. — Affecté au 25e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Parnières, lieut. au 120e rég. d'inf., en rempl. de M. Castelli, nommé adjud.-maj. — Affecté au 54e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Marquet, capit. d'inf. en non-activ. pour infir. tempor., en rempl. de M. Jouart, changé de corps. — Affecté au 72e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Siquart, lieut. surnuméraire au 3e rég. de tiraill. alg., en rempl. de M. Bissière, mis hors cad. (justice milit.). — Affecté au 132e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Weiet, lieut. au 119e rég. d'inf., en rempl. de M. Poupelier, changé de corps. — Affecté au 58e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Bertrand, lieut. au 27e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Parmentier, nommé chef de bat. — Affecté au 76e rég d'inf.

(Non activité). M. Berthaut, capit. d'inf. en activ. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. Senault, mis hors cad. (service du recrut.). — Affecté au 130e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Argiot, lieut. au 36e rég. d'inf., en rempl. de M. Thouvenel, admis à la retr. — Affecté au 1er rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Gauthier, lieut. au 120e rég. d'inf., en rempl. de M. Charbonneau, décédé. — Affecté au 132e rég. de même arme.

3e tour (ancienneté). M. Jayme, lieut. au 137e rég. d'inf., en rempl. de M. Picard, admis à la retr. — Affecté au 12e rég. de même arme.

(Non-activité.) M. de Langle de Cary, capit. d'inf. en activ. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. Lefèvre, nommé capit. adj.-maj. — Affecté au 32e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Joncour, lieut. surnuméraire au 127e rég. d'inf., en rempl. de M. de Beriho, admis à la retr. — Affecté au 2e rég. de même arme.

2e tour (choix). M. Nitzer, lieut. au 144e rég. d'inf. en rempl. de M. Lorenzi, nommé capit. adj.-maj. — Affecté audit rég.

3e tour (ancienneté). M. Pouchon, lieut. au 8e rég. d'inf., en rempl. de M. Hess, nommé capit. trés. — Affecté audit rég.

(Non-activité.) M. Quévillon, capit. d'inf. hors cad. (service d'état-maj.), en rempl. de M. Ajan, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Affecté au 143e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Orsini, lieut.-surnuméraire au 5e rég. d'inf., en rempl. de M. Le Vessel, changé de corps. — Affecté au 123e rég. de même arme.

2e tour (choix). M. Poncet, lieut. au 30e rég. d'inf., en rempl. de M. Noguès, nommé capit. d'habill. — Affecté au 60e rég. de même arme.

3e tour (ancienneté). M. Harambeure, lieut.-surnuméraire au 31e rég. d'inf., en rempl. de M. Lebiano, changé de corps. — Affecté au [illegible] rég. de même arme.

(Non activité.) M. Parseval, capit. d'inf. en activ. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. Despagne, admis à la retr. — Affecté au 54e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Roy, lieut. au 20e rég. d'inf., en rempl. de M. Consalvi, mis en non activ. pour infir. tempor. — Affecté au 39e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Lecomte, lieut. off. d'habill. du 17e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Longat, démiss. — Affecté au 81e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Bavarel, lieut. au 44e rég. d'inf., en rempl. de M. Tiollier, nommé chef de bat. — Affecté au 35e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Joppé, capit. d'inf. en activ. hors cad. (service d'ét.-maj.), en rempl. de M. Lorentz, nommé chef de bat. — Affecté au 69e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Gérard, lieut. surnuméraire au 119e rég. d'inf., en rempl. de M. Sebouré, nommé adjud.-maj. — Affecté au 1?e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Le Caux, lieut. au 18e bat. de

chass. à pied, en rempl. de M. Saint-André, changé de corps. — Affecté au 1er rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Cheynet, lieut. surnuméraire au 16e rég. d'inf., en rempl. de M. Bastien, nommé adjud.-maj. — Affecté au 16e rég. d'inf.

(Non-activité.) M. Bertin-Mourot, capit. d'inf. en activ. hors cad. (service d'ét-maj.), en rempl. de M. Silhol, changé de corps. — Affecté au 79e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Martin, lieut.-adj. au très. du 16e rég. d'inf., en rempl. de M. Desmarets, admis à la retr. — Affecté au 16e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Marze, lieut. au 128e rég. d'inf., en rempl. de M. Val, décédé. — Affecté au 29e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Marterer, lieut. au 40e rég. d'inf., en rempl. de M. Séré de Rivière, changé de corps. — Affecté au 137e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté.) M. Durrafourg, lieut. au 92e r g. d'inf., en rempl. de M. Fleurion, changé de c rps. — Affecté au 80e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Cucille, lieut. au 36e rég. d'inf., en rempl. de M. Healy, admis à la retr. — Affecté au 110e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Praly, lieut. surnuméraire au 109e rég. d'inf., en rempl. de M. Mouynet, ad..is à la retr. — Affecté au 93e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Rochat (Edmond), lieut. très. du 21e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Mordillat, mis en non activ. pour infir. tempor. — Affecté au 79e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Conil, lieut. au 91e rég. d'inf., en rempl. de M. Durand, admis à la retr. — Affecté au 101e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Flamand, lieut. surnuméraire au 41e rég. d'inf., en rempl. de M. Gautheron, changé de corps. — Affecté au 41e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Mouthier, lieut. surnuméraire au 113e rég. d'inf., en rempl. de M. Foujols, nommé chef de bat. — Affecté au 113e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Fraisse, lieut. au 129e rég. d'inf., en rempl. de M. Herbillas, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Affecté au 129e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Gabriel, lieut. au 111e rég. d'inf., en rempl. de M. Rousset, nommé adjud.-maj. — Affecté au 84e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Vergnaud, lieut. au 115e rég. d'inf., en rempl. de M. Bouchard, changé de corps. — Affecté au 95e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Mortemart de Boisse, lieut. au 13e bat. de chass. à pied, en rempl. de M. Renoux, admis à la retr. — Affecté au 21e rég. d'inf.

tour (ancienneté). M. Baffalli, lieut. surnuméraire au 31e rég. d'inf., en rempl. de M. Tissorand, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Affecté au 65e rég. d'inf.

tour (ancienneté). M. Amaler, lieut. au 121e rég. d'inf., en rempl. de M. Galoteau, mis hors cad. (service du recrut.). — Affecté au 84e rég. d'inf.

tour (choix). M. Willox, lieut. au 108e rég. d'inf., en rempl. de M. Thouvenin, nommé adjud.-maj. — Affecté au 108e rég. d'inf.

tour (ancienneté). M. Vivet, lieut. au 66e rég. d'inf., en rempl. de M. de la Cornillère, changé de corps. — Affecté au 84e rég. d'inf.

tour (ancienneté). M. Grisoni, lieut. au 67e rég. d'inf., en rempl. de M. Naudé, décédé. — Affecté au 45e rég. d'inf.

tour (choix). M. Rousset du Pomaret, lieut. au 14e rég. d'inf., en rempl. de M. Certa, nommé chef de bat. — Affecté au 59e rég. d'inf.

tour (ancienneté). M. Dupremont, lieut. au 17e rég. d'inf., en rempl. de M. Delaigue, mis hors cad. (service du recrut.). — Affecté au 47e rég. d'inf.

tour (ancienneté). M. Salomon, lieut. au 8e rég. d'inf., en rempl. de M. Vecten, changé de corps. — Affecté au 1er rég. d'inf.

our (choix). M. Lardière, lieut. surnuméraire au 14e rég d'inf., en rempl. de M. Anrisse, changé de corps. — Affecté au 56e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Jeanmaire, lieut. surnuméraire au 31e rég. d'inf., en rempl. de M. Giovacchini, changé de corps. — Affecté au 136e rég. d'inf.

1er tour (ancienneté). M. Chrissement, lieut. au 99e rég. d'inf., en rempl. de M. Malaguti, nommé adjud.-maj. — Affecté au 87e rég. d'inf.

2e tour (choix). M. Dezéins, lieut. au 107e rég. d'inf., en rempl. de M. Kergourlay, mis en non-activ. pour infir. tempor. — Affecté au 33e rég. d'inf.

3e tour (ancienneté). M. Girault, lieut. au 65e rég. d'inf., en rempl. de M. Resplandy, changé de corps. — Maintenu au corps.

1er tour (ancienneté.) M. Troomé, lieut. au 39e rég. d'inf., en rempl. de M. Delaguerrière, admis à la retr. — Affecté au 51e rég. d'inf.

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. ministérielle du 25 fév 1884 :

M. Turbert, capit. au 3e rég. de tiraill. alg. (1er rég. de marche d'inf.), permute avec M. Rathelot, capit. au 136e rég. d'inf. présent au Tonkin.

M. Noguès, capit. au 60e rég. d'inf., est nommé capit. d'habill. du 140e rég. de même arme, en rempl. de M. Gross, mis en non-activité pour infir. tempor.

Service des remontes. — M. Chaverondier, colonel hors cad., command. la 2e circonscript. de remonte à Fontenay, est nommé command. de la 1re circonscript. de remonte à Caen, en rempl. de M. le colonel Léaux, admis à la retr.

M. Loth, lieut.-colonel hors cad., command. la 3e circonscript. de remonte, est nommé au command. de la 2e circonscript., à Fontenay, en rempl. de M. Chaverondier.

M. Boué, lieut.-colonel, nouvellement promu et placé hors cad., est nommé command. de la 3e circonscript. de remonte, à Tarbes, en rempl. de M. Loth.

M. Baille, chef d'escad., nouvellement promu et placé hors cad., est nommé command. du dépôt de remonte à Caen, en rempl. de M. Bois, retr.

M. de Colonjon, chef d'escad., nouvellement promu et placé hors cad., est nommé command. du dépôt de remonte de Blidah, en rempl. de M. Boué, promu lieut.-colonel.

Gendarmerie. — Par décis. minist. du 2e fév. 1884, M. Probst (Alexandre-Théodore), chef d'escad. dans l'inf. de la lég. de la garde républ. a été désigné pour passer, avec son grade, dans la caval. du du corps.

RÉSERVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Service des subsistance militaires. — Par décret du 19 fév. 1884, ont été nommés au grade d'off. d'administ. adj. de 2e cl de réserve dans le service des subsistances milit. :

M. Ghysel (Léon-Adolphe), ancien serg. d'inf.

M. Deshorties (Elzéar-Paul-Raoul), ancien engagé condit.

M. Laboureau (Antoine-Alexis), ancien serg. four. de troupes d'administ.

M. Vaillant (Paul-François-Justin), ancien serg. de troupes d'administ.

M. Poulhy (Auguste), ancien engagé condit.

M. Laporte (Lucien-Charles), off. d'administ. adj. de 2e cl. des subsist. milit., démiss.

M. Maraval (Jules-Emilien-Irénée-Jean), ancien serg.-four. de troupes d'administ.

M. Vidal (Jean-Louis), ancien serg. de troupes d'administ.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 25 Février 1884.

Les personnes qui se rendront en voiture, jeudi soir 28 février, au bal donné par le Président de la République, sont priées de se diriger par les Champs-Elysées et l'avenue Marigny.

Les trois portes ci-après seront ouvertes aux invités qui se présenteront à pied : porte principale du Faubourg Saint-Honoré, porte de l'Avenue Marigny, porte de la rue de l'Elysée.

Les portes du palais seront ouvertes à neuf heures et demie du soir.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le mercredi 5 mars, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a adressé la circulaire suivante aux préfets et aux procureurs généraux près les cours d'appel.

Paris, le 13 février 1884.

Monsieur,

La loi du 8 décembre 1883, promulguée au *Journal officiel* du 10 du même mois, donne satisfaction à des vœux depuis longtemps exprimés ; elle consacre, pour l'élection des juges consulaires, le droit de suffrage direct de tous les patentés. La loi de 1871 avait réalisé un progrès certain sur la législation en vigueur sous l'Empire, en confiant à une commission spéciale, présentant de sérieuses garanties d'impartialité, la désignation des électeurs ; cependant la division des commerçants en deux classes et l'exclusion de ceux qui n'étaient pas choisis comme notables avaient soulevé de constantes réclamations. Un tel régime n'était pas d'ailleurs en harmonie avec nos institutions démocratiques.

En organisant le suffrage universel pour les élections commerciales, sous des conditions de résidence et d'exercice professionnel égales pour tous, la loi nouvelle appelle à jouir du droit électoral spécial toute une catégorie de citoyens ; mais elle leur impose en même temps, pour l'exercice de ce droit, une condition sévère, en exigeant qu'ils justifient de cinq ans de patente et de cinq ans de résidence dans la circonscription du tribunal. La loi antérieure, moins rigoureuse, exigeait des élus seuls cinq années de patente et le domicile actuel. Le législateur de 1883 a pensé que des relations commerciales prolongées entre les électeurs et ceux sur lesquels se porteront leurs suffrages étaient les garanties les plus sûres d'un choix sérieux et éclairé.

Je vous signale particulièrement cette disposition de l'article 1er, qui, au moment de la confection des listes, rend nécessaire une exacte vérification de la situation de chaque

commerçant. Il ne vous échappera pas que les commerçants participeront seuls aux élections, et que, de même, en vertu de l'article 8, les juges consulaires ne pourront être choisis dans des catégories de patentés qui n'exerceraient pas ou n'auraient pas exercé réellement le commerce. L'impôt des patentes est en effet payé par un certain nombre de citoyens non commerçants; il importait donc que la loi nouvelle précisât; ces patentés ne pourront ni élire les juges des tribunaux de commerce, ni faire partie eux-mêmes de ces juridictions.

Il n'est fait à la règle générale que des exceptions limitativement énumérées, en faveur des associés en nom collectif, des capitaines de navires, des directeurs de compagnies anonymes, des agents de change, des courtiers, des membres anciens et en exercice des tribunaux de commerce, des chambres de commerce, des arts et manufactures, des présidents anciens et en exercice des conseils de prud'hommes. Cette énumération résout toutes les difficultés auxquelles la loi précédente avait donné naissance. La nature même des occupations professionnelles, ou les fonctions remplies, expliquent les adjonctions prévues à la liste des commerçants. Cette liste, en dehors des catégories ci-dessus mentionnées, ne comprendra aucun autre patenté que ceux qui, conformément à l'article 1er du code de commerce, font des actes de commerce leur profession habituelle.

Les conditions imposées par l'article 1er aux commerçants ne seront pas exigées des anciens membres des tribunaux, chambres de commerce et consultatives, ainsi que des conseils de prud'hommes. Ces électeurs continueront à être portés sur la liste électorale, alors qu'ils auraient cessé de résider dans le ressort du tribunal. Cette solution avait été adoptée sous l'empire de l'article 617; les termes de la disposition nouvelle ne présentent aucune différence avec ceux de cet article, et doivent recevoir la même interprétation (1).

Les frais nécessités pour la confection des listes incombent aux départements, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1871, article 60, paragraphes 3 et 4 (2). L'administration des contributions directes pourra, sans doute, mettre les matrices des rôles des patentes à la disposition des commissions municipales et leur fournir des renseignements, mais elle ne peut être tenue de dresser elle-même la liste des patentés (3).

La pensée d'accroître l'autorité des juridictions commerciales a également inspiré l'article 2. Cet article énumère les cas d'incapacité, cas plus nombreux que ceux qui étaient prévus par la législation antérieure. Les recherches nécessaires seront facilitées par l'organisation du casier spécial qui a été établi dans les sous-préfectures, pour la vérification de la capacité électorale ordinaire.

C'est d'après ces prescriptions que la liste devra être dressée par le maire, assisté de deux conseillers, spécialement désignés. Les conseils municipaux doivent être mis en mesure de choisir les membres de la commission chargés de la préparer. Il importe, en effet, de ne pas retarder l'application de la loi.

Les articles 4, 5 et 6 de la loi prescrivent les formalités diverses qui ont pour but d'assurer aux listes dressées toute la publicité désirable et de procurer une solution rapide aux recours formés contre les inscriptions ou les omissions. C'est par un simple dépôt au greffe que les intéressés auront connaissance de la liste. La loi n'exige pas l'affichage, comme le faisait l'article 619, *in fine*. Les dépôts doivent comprendre non seulement les rectifications annuelles, mais la liste entière pour le greffe du tribunal de commerce et toute la liste cantonale pour le greffe de la justice de paix.

La revision annuelle comprend nécessairement la radiation de tous ceux qui, inscrits précédemment, ne rentrent plus dans les conditions exigées par la loi pour exercer le droit électoral. Je crois devoir rappeler ici que, conformément aux instructions contenues dans la circulaire du 5 janvier 1872, le droit de provoquer la radiation appartient au ministère public.

La loi définit, avec une précision qui ne se trouvait pas dans la loi antérieure, les voies de recours ouvertes aux intéressés contre les omissions ou les inscriptions. Cette procédure présente une grande analogie avec celle prescrite pour les élections ordinaires.

La liste, une fois dressée et contrôlée, est annuelle; elle ne peut être modifiée avant la revision prévue pour la première quinzaine de septembre. Cette année, la première liste dressée ne durera que quelques mois; la revision de septembre doit avoir lieu en vertu de la prescription légale, malgré l'époque tardive à laquelle il sera procédé au premier établissement.

L'expérience de la loi de 1871 avait appris combien les commerçants obligés de se rendre, pour les élections, à la ville chef-lieu du tribunal se désintéressaient du choix des juges. L'article 9 consacre une innovation réclamée sous l'empire de l'ancienne législation : il décide que le vote aura lieu au chef-lieu de canton, et facilite ainsi à tous les commerçants l'exercice de leur droit électoral. La même disposition s'applique dans les villes de Paris et de Lyon, qui sont divisées en arrondissements (art. 17). Les arrondissements de Paris et de Lyon forment ainsi des sections, pour lesquelles il est dressé une liste spéciale; mais l'élection de tous les magistrats n'en est pas moins faite au scrutin de liste, dans chaque section indistinctement, et sans qu'il y ait à répartir les membres à élire.

La loi n'en fait pas une obligation rigoureuse, mais il est bon que les élections soient, en général, fixées au dimanche. L'usage suivi, sous ce rapport, est d'accord avec les convenances de la plupart des électeurs.

L'article 10 autorise le vote simultané dans des urnes distinctes. La jurisprudence avait hésité sur ce point; le scrutin simultané évite aux électeurs l'embarras des votes successifs, pour le président, les juges titulaires et les juges suppléants, qui, dans le cas où il y a ballottage, entraînent des pertes de temps multipliées. Les présidents des assemblées électorales devront apporter toute leur vigilance afin qu'aucune confusion ne résulte de la présence de plusieurs urnes.

Les ballottages doivent avoir lieu quinze jours après le scrutin principal. On a parfois pensé qu'il y avait là un délai minimum, qui ne devait pas être diminué, mais pouvait être dépassé. En présence des termes précis de la loi nouvelle, il sera préférable de ne pas modifier ce délai.

Au second tour du scrutin, un candidat peut être élu à la majorité relative, bien qu'il ne se soit pas présenté lors du premier tour. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est alors proclamé (1). Dans tous les cas, l'élu doit réunir la majorité absolue ou relative; la démission ou l'incapacité de celui qui a obtenu un nombre de voix plus considérable, ou qui est nommé par le bénéfice de l'âge, n'autorise pas la proclamation du candidat qui a obtenu, après lui, le plus grand nombre de voix, ou du candidat plus jeune qui en a obtenu un nombre égal (2).

Lorsqu'un membre du tribunal a été nommé à une fonction différente, président ou juge s'il remplissait auparavant celle de juge ou suppléant, son remplacement ne peut faire l'objet d'un vote immédiat. Les électeurs ne peuvent être convoqués à cet effet que dix jours après l'élection, délai accordé pour provoquer la nullité des opérations. Cette convocation nouvelle doit précéder de quinze jours la réunion électorale. Le préfet ne pourrait, dans le premier arrêté de convocation, indiquer la possibilité de ce remplacement et fixer éventuellement la réunion (3).

La constatation des résultats électoraux par la commission préfectorale, la transmission de ces résultats au procureur général et aux greffiers des tribunaux de commerce, les délais dans lesquels les réclamations doivent être formées et jugées, les cas de nullité des élections sont réglés et prévus par les articles 11 et 12.

D'après l'article 11, les réclamations contre les élections consulaires sont soumises aux tribunaux ordinaires, ainsi que le décidait déjà l'article 621. Les formes du pourvoi en cassation ont été réglées par le même article.

Plusieurs dispositions de la loi de 1849 sont déclarées applicables aux élections commerciales. Ces dispositions concernent les pénalités auxquelles s'exposent ceux qui se sont fait inscrire ou exercent le droit électoral sans droit, ainsi que ceux qui commettent des délits contre la liberté et la sincérité des élections.

Le maintien de l'article 623 du code de commerce (art. 13) a pour effet de conserver pour les magistrats consulaires les mêmes conditions de renouvellement. De son côté, l'article 8, qui a trait également aux questions d'éligibilité, rappelle, en le précisant, l'ancien article 620; il porte que nul ne peut être président, s'il n'a été deux ans juge, et juge s'il n'a été un an juge suppléant. Toutefois, le dernier paragraphe de l'article 13, relatif à l'élection des présidents, consacre une solution différente de celle adoptée sous la législation antérieure. Désormais, quel que soit le nombre des années de judicature précédentes, le président pourra toujours être élu et réélu pour deux périodes consécutives de deux années.

Pour les autres points, non expressément formulés, l'interprétation donnée aux articles 620 et 623 s'appliquera aux nouveaux articles 8 et 13. — Ne peut être nommé président le magistrat nommé pour la première fois aux fonctions de juge, qui siège encore en vertu de son premier mandat (4). — Alors même que le magistrat qui a siégé quatre années a continué à exercer ses fonctions par suite de l'annulation des élections antérieures, il peut être nommé un an après le moment où ses [illegible]

(1) *Bulletin officiel* du ministère de la justice 1878, p. 141.
(2) *Bulletin officiel*, 1876, p. 58.
(3) *Bulletin officiel*, 1876, p. 254.

(1) *Bulletin officiel*, 1880, p. 77.
(2) *Bulletin officiel*, 1880, p. 77.
(3) *Bulletin officiel*, 1876, p. 58.
(4) Cass. 8 mars 1881, *Bulletin officiel* [illegible] p. 38.

tions devaient régulièrement prendre fin (1). — L'article 623 ne s'applique pas aux juges suppléants. Ceux-ci pourront donc être renommés juges suppléants, ou nommés juges, quel que soit le temps pendant lequel ils auront exercé leurs fonctions (2).

Pas plus que les articles du code de commerce, la loi nouvelle ne prévoit les incompatibilités. Toutefois il faut continuer à appliquer les dispositions du décret du 20 avril 1810, qui interdisent aux parents et alliés de faire partie du même tribunal. En cas d'élection de deux parents ou alliés, c'est le dernier élu qui doit se retirer. S'il ne donne pas sa démission, le procureur général provoque l'annulation de son élection (3). Il y a également incompatibilité entre le greffier et un membre du tribunal (4). L'élection de celui-ci devra être annulée si le greffier ne donne immédiatement sa démission.

L'installation des tribunaux et la prestation de serment des magistrats aura lieu conformément aux règles adoptées antérieurement. L'obligation de prêter serment est imposée non seulement aux nouveaux élus, mais encore aux magistrats dont le mandat est renouvelé. C'est la prestation de serment qui investit les magistrats; ils ne reçoivent aucune autre investiture. Il en résulte que le Gouvernement n'a plus à accepter la démission des magistrats consulaires; leur remplacement les décharge seul de leurs fonctions. Il s'ensuit également que des dispenses, pour parenté ou alliance, ne peuvent leur être accordées (5) et que l'honorariat ne peut leur être conféré (6).

Les questions de préséance sont réglées par l'article 15. Ces questions ont une importance particulière, à raison des fonctions de la présidence exercées en cas d'absence par le premier juge. La nouvelle disposition tranche une question antérieurement agitée: l'interruption n'empêche plus de compter les années de judicature antérieures pour apprécier l'ancienneté des magistrats.

L'article 16 concerne les juges complémentaires; il ne fait que reproduire les termes de la loi de 1876. Les tribunaux de commerce procèdent eux-mêmes, et sans invitation de l'autorité administrative, à la désignation des juges complémentaires (7). Ces juges doivent prêter serment et siéger en robe (8).

Pour la première élection faite en vertu de la loi nouvelle, les nominations porteront sur l'ensemble du tribunal. Les conditions fixées par l'article 8 n'en devront pas moins être observées pour les présidents et les juges qui devront avoir été juges et juges suppléants. Mais il ne sera pas tenu compte de l'exercice antérieur des fonctions, en ce sens que ces magistrats peuvent être élus, alors même qu'ils auraient fait partie du tribunal, sans interruption, pendant les quatre années précédentes. Le tribunal sera divisé en deux sections, dont l'une sera nommée pour deux ans et l'autre pour un an. La première comprendra ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de voix et les plus âgés en cas d'égalité de suffrages. Dans un tribunal composé de titulaires en nombre impair, le premier renouvellement comprendra la moitié du nombre total, diminué d'une unité, et le second ceux qui auront conservé leur mandat.

Je crois devoir appeler spécialement votre attention sur la teneur de l'article 18. Cet article décide qu'il sera procédé à une élection générale, dans les formes et délais prescrits par les articles précédents. Or, la liste des électeurs doit être dressée (art. 3), pour chaque commune, dans la première quinzaine du mois de septembre. La liste générale rectifiée, après les décisions à intervenir sur les réclamations, doit être close dix jours avant la réunion de l'assemblée générale, convoquée dans la première quinzaine de décembre. Ces diverses opérations se trouvent ainsi circonscrites dans les délais précis et à des dates nettement déterminées. La loi nouvelle, bien qu'adoptée au moment même où il allait être procédé au renouvellement partiel des tribunaux de commerce, si la loi de 1871 n'avait été abrogée, n'a pas prescrit formellement qu'il fût immédiatement procédé à de nouvelles élections, sur les bases qu'elle venait d'établir; mais il n'est pas douteux que ces élections doivent intervenir dans un délai aussi rapproché que possible, et qu'il doit y être procédé aussitôt que le permettra, après le premier établissement des listes et les recherches que ce travail nécessitera, l'accomplissement des délais de dépôt, d'examen et de recours. Ce mode de procéder aura, sans doute, l'inconvénient de restreindre la durée du mandat conféré aux premiers juges élus, d'imposer aux électeurs la nécessité de se rendre deux fois, à des délais rapprochés, au chef lieu de canton, pour y déposer leurs votes, et d'entraîner une charge plus considérable pour les budgets départementaux, qui ont à supporter les dépenses des élections consulaires; mais la loi de 1883 ne peut rester toute une année sans application, et si l'article 19 a pris soin de déclarer que les pouvoirs des juges actuels seraient maintenus jusqu'à l'installation de ceux qui devront les remplacer, cette situation provisoire ne peut se prolonger. Vous voudrez donc bien activer, autant que faire se pourra, les formalités préparatoires, afin que les élections aient lieu dans chaque département dès que les listes seront closes.

Telles sont, monsieur le   , les principales observations auxquelles m'a paru donner lieu la loi de 1883. Elle remplace les articles 618 et suivants du code de commerce, à l'exception de l'article 623. Plus développées et plus précises sur certains points, les dispositions nouvelles reproduisent, sur beaucoup d'autres, celles qui sont abrogées, et j'ai cru, pour cette raison, utile de rappeler ici les principales décisions qui avaient interprété ces dernières.

L'importance de cette loi est considérable par la réforme qu'elle introduit. Je compte tout spécialement sur votre vigilance pour assurer le fonctionnement régulier du nouveau mode de suffrage, et par suite le recrutement judicieux de la magistrature consulaire.

Recevez, monsieur le   , l'assurance de ma considération très distinguée.

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLÉE.

(1) Cass. 2 mai 1883, *Bulletin officiel*, 1883, p. 47.
(2) Cass. 8 mai 1877, *Bulletin officiel*, 1877, p. 83; 1878, p. 142.
(3) *Bulletin officiel*, 1876, p. 265.
(4) *Bulletin officiel*, 1876, p. 59.
(5) *Bulletin officiel*, 1878, p. 61.
(6) *Bulletin officiel*, 1877, p. 30.
(7) *Bulletin officiel*, 1878, p. 21.
(8) *Bulletin officiel*, 1877, p. 30.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Le lundi 3 mars 1884, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture, à Rodez, un examen pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Le programme et les conditions de l'examen sont déposés à la préfecture et au ministère de l'intérieur (bureau de la construction des chemins vicinaux), 9, rue de Cambacérès, où les personnes qui désirent concourir peuvent en prendre connaissance tous les jours, de onze heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES

Un arrêté du ministre des finances, porté à la connaissance du public par avis inséré au *Journal officiel* des 19 février courant et jours suivants, a déterminé la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février 1884.

Les porteurs de récépissés provisoires de souscriptions libérées soumises à réduction (souscriptions de 45 fr. de rente et au-dessus), sont informés que les excédents de versement, auxquels ils ont droit, leur seront remboursés, à savoir:

1° A Paris (pour toutes les souscriptions faites dans le département de la Seine), à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, et à partir du mercredi 27 février, au matin;

2° Dans les départements (la Corse et l'Algérie exceptées), aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du jeudi 28 février, au matin;

3° En Corse et en Algérie, aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du lundi 3 mars, au plus tard.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au tirage du numéro indiquant celle des 170 séries de la rente 3 p. 100 amortissable dont le remboursement devra être effectué au pair, en conformité du décret du 16 juillet 1878 (art. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des finances, palais du Louvre, 2e étage, corridor du Midi, n° 31.

Ministère du commerce

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

Aux termes d'un arrêté du ministre du commerce, en date du 20 février courant, la

chaire de géométrie descriptive à l'école centrale des arts et manufactures est déclarée vacante.

Les candidats à cette chaire devront faire parvenir, avant le 1er juin, au directeur de l'école, rue des Coutures Saint-Gervais, n° 1, à Paris, leur demande, accompagnée d'un relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS DE CHALONS-SUR-MARNE (MARNE)

CONCOURS

Pour un emploi de chef de l'atelier de la fonderie.

Un concours sera ouvert à Paris, au Conservatoire national des arts et métiers, le lundi 14 avril prochain, pour un emploi de chef d'atelier de fonderie à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.

Les candidats devront être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante au plus, à moins qu'ils ne soient sous-chefs dans les écoles nationales d'arts et métiers, auquel cas la limite d'âge sera reculée jusqu'à cinquante ans.

Ils devront avoir dirigé, pendant deux ans au moins, un atelier de fonderie en qualité de chef ou de sous-chef et fournir des renseignements qui permettent de constater la part qu'ils ont prise aux travaux exécutés dans cet atelier.

Les matières sur lesquelles portera l'examen sont les suivantes :

A — *Matières employées à la fonderie et au moulage.*

Sable, terres. — Manière de reconnaître leur degré de pureté.

Combustible.

Métaux. — Fonte de fer à qualités diverses ; retrait, acier, cuivre, étain, zinc, aluminium, nickel, plomb.

Alliages. — Notion sur le dosage des différents métaux et sur les moyens de s'assurer de leur pureté.

B — *Fours employés à la fusion des métaux.*

Nature, forme et proportions des *fourneaux*. — Cubilot, reverbère, four à creusets. — Four Martin-Siemens, régénérateurs de chaleur, mode de construction, choix des matériaux, briques réfractaires, argiles convenables à leur fabrication, consommation des différentes sortes de fourneaux.

C — *Opérations de la fusion.*

Chargement des fourneaux et conduite du feu.

Coulée. — Précautions à prendre pour employer simultanément plusieurs fourneaux.

D — *Opérations du moulage.*

Moulage en sable et en terre. — Dispositions à donner aux différentes parties d'un modèle pour assurer l'uniformité du refroidissement et du retrait. — Précautions à prendre pour retirer les pièces des moules après la coulée.

E — *Produits du moulage.*

Dispositions générales à donner à une fonderie de fonte ou de bronze.

Description des principaux engins et outils nécessaires.

Etablissement du prix de revient.

Outre les connaissances indiquées ci-dessus, les candidats devront posséder le dessin géométrique et artistique relatif à l'art du fondeur.

Le traitement attaché aux fonctions de chef d'atelier est de 3,500 francs pour la 3e classe, de 4,000 francs pour la 2e classe et de 4,500 francs pour la 1re classe.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au ministère du commerce, cabinet du ministre, service de l'enseignement technique, quai d'Orsay, n° 25, avant le 10 avril 1884.

Elles devront être accompagnées, indépendamment des justifications mentionnées plus haut, des pièces suivantes :

1° D'une expédition authentique de l'acte de naissance du candidat, et, s'il y a lieu, d'un certificat établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° D'un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence, et dûment légalisé ;

3° Des états de service, diplômes, certificats etc., qui auraient pu lui être délivrés, ou des copies de ces pièces dûment certifiées.

Ministère des postes et des télégraphes.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

SITUATION MENSUELLE

ACTIF	Au 30 novembre 1883.	Au 31 décembre 1883.
Valeurs françaises appartenant à la caisse nationale d'épargne	60.901.169 91	62.080.470 06
Caisse des dépôts et consignations S/C courant à intérêts	14.616 627 49	15.197 341 90
Receveurs des postes, L/C de versements	6.075.832 86	6.238 508 51
Frais d'administration. Exercice 1882	364 245 22	16.844 85
Frais d'administration. Exercice 1883	239.222 66	270 155 25
Envois au caissier du Trésor	534.058 82	1.041.570 72
Envois aux receveurs des postes	66.014.929 03	72.090 761 69
Divers	75.666 16	76.086 »
	148.822.751 95	156.994.338 98

PASSIF	Au 30 novembre 1883.	Au 31 décembre 1883.
Compte général des déposants	73.220 986 69	75.794.495 75
Receveurs des postes, L/C de remboursements	4.384.833 59	4.133.120 65
Intérêts en compte courant. Exercice 1882	1.057.814 87	»
Intérêts en compte courant. Exercice 1883	1.299.815 71	1.677.035 73
Remises du caissier du Trésor	29.907.783 49	32.011.780 15
Remises des receveurs des postes	36.626.720 29	41.049.488 43
Trésor, S/C courant de fonds	2.308.249 97	2.308.249 97
Divers	17.048 34	20.168 92
	148.822.751 95	156.994.338 98

Opérations effectuées pendant le mois de janvier 1884.

Versements reçus de 121,586 déposants, dont 33,525 nouveaux		10.001.572 »
Remboursements à 15,191 déposants, dont 4,693 pour solde	4.243.381 75	4.561.294 65
Rentes achetées à 317 déposants pour un capital de	317.912 90	
Excédent de recettes		5.440.277 35

Nombre de comptes existant au 31 janvier 1884............ 403.802

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Gauthier de Rumilly, décédé. (Le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures.)

2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 38, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot. (Nos 468, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce. (Nos 304, session ordinaire 1882, et 31, session 1884. — M. Emile Labiche, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la Couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail. (Nos 305, session ordinaire 1882, et 40, session 1884. — M. Adrien Hébrard, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure), à emprunter 1,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 33 et 44, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 161, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur).

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 28 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Arbel, jusques et y compris M. Bocher.

Tribunes. — Depuis M. Oscar de Vallée, jusques et y compris M. Boffinton.

Convocations du mercredi 27 février.

Commission relative au projet de loi sur les sociétés, à une heure et demie. — Local du 7e bureau.

Commission relative au projet de loi portant revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à deux heures. — Local du 3e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi tendant à distraire de la commune de Montmirail (canton de Romans, arrondissement de Valence, département de la Drôme), la section de Saint-Michel, pour l'ériger en municipalité distincte. (Nos 2568-2689. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à distraire la commune d'Aubigny du canton de Vermand (arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne), pour la rattacher au canton de Saint-Simon (même arrondissement). (Nos 2429-2640. — M. Hippolyte Faure, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une somme de 500,000 francs. (Nos 2625-2642. — M. Esnault, rapporteur).

4. — Discussion du projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée à Paris, le 18 février 1884, entre la France et l'Autriche-Hongrie. (Urgence déclarée. — Nos 2643-2657. — M. Lebaudy, rapporteur).

5. — Discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

6. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993-2609-2629-2638-2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285-2626. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 476-833-825. — M. Marcou, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1428-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

14. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 15e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 17 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1788-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (Nos 26-598-914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte ; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse ; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (Nos 6-111-734-208-1112-1765. — M. Deluns-Montaud, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Paul Casimir Perier et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de donner à tous les citoyens ou à leurs familles la faculté du choix entre l'inhumation ou la crémation des corps, dans des conditions déterminées par la loi et par des règlements d'administration publique. (Nos 1295-1659. — M. Gomot, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Orne pour le rachat de la ligne d'Alençon à Condé (Nos 2240-2544. — M. Hippolyte Morel (Manche), rapporteur).

La séance du jeudi 28 février 1884 est la 30e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 32e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Gagneur, jusques et y compris M. Hamille.

Tribunes. — Depuis M. Bourillon, jusques et y compris M. Cassou.

AVIS

Un nouveau concours aura lieu prochainement pour l'emploi de sténographe auxiliaire à la Chambre des députés. Les candidats qui voudront y prendre part devront adresser, dès à présent, leur demande au secrétariat général de la présidence et justifier qu'ils sont Français ou naturalisés, âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente-quatre ans.

Ils devront produire :

1° Leur acte de naissance ;
2° Un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de leur résidence ;
3° Un certificat constatant leur situation pour le rapport militaire ;
4° Leurs diplômes universitaires, s'ils en possèdent.

L'admission ne pourra avoir lieu que dans les conditions déterminées par l'article 6 du règlement intérieur délibéré par le bureau de la Chambre des députés, et qui est ainsi conçu :

« Les candidats aux emplois de secrétaire-rédacteur ou de sténographe devront être bacheliers ès lettres et subir les épreuves déterminées par des règlements spéciaux.

« Lorsque, dans un concours, aucun des candidats aux fonctions de sténographe, pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, n'aura montré une connaissance suffisante de la sténographie pour faire un bon travail, le bureau pourra, sur la proposition motivée du chef du service, et par dérogation aux prescriptions du premier paragraphe du présent article, choisir parmi les candidats non bacheliers qui auraient

fait preuve d'une aptitude particulière pour l'art sténographique. »

La date du concours sera ultérieurement fixée, et les candidats qui se seront fait inscrire seront convoqués par lettres spéciales.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE

Berlin, 24 février.

Le bal donné hier soir à l'ambassade de France a été des plus brillants. On y remarquait les princes et les princesses de la famille impériale, tout le corps diplomatique, y compris même l'ambassadeur de Chine et sa femme, presque tous les ministres, l'état-major général, ainsi que toute la haute société de la cour et beaucoup d'autres notabilités.

L'empereur est arrivé à 9 heures et demie. L'ambassadeur de France et tout le personnel de l'ambassade sont allés le recevoir sous le vestibule. Sa majesté est entrée dans la salle du bal ayant à son bras la baronne de Courcel. Les danses ont commencé un peu avant dix heures.

L'empereur s'est entretenu avec plusieurs des ambassadeurs présents. Il est resté jusqu'à 11 heures dans la salle du bal.

Le souper a eu lieu ensuite. Celui de l'empereur a été servi dans un salon particulier; à sa table se trouvaient les princes et les ambassadeurs.

Après le souper, il y a eu petit cercle autour de l'empereur qui n'a quitté l'hôtel de l'ambassade que vers minuit. Sa majesté portait l'uniforme des cuirassiers de la garde.

(*Agence Havas.*)

AUTRICHE-HONGRIE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS D'AUTRICHE

Séance du 22 février.

La chambre s'occupe tout d'abord de la convention commerciale avec la France.

MM. Gochor et Chlumecky exposent l'un et l'autre que la convention n'offre aucun avantage pour l'Autriche; le second orateur s'attache surtout à faire ressortir que la liberté d'action de l'Etat se trouve entravée par la convention. Comme il est impossible toutefois de se passer d'une convention, et que la ratification doit avoir lieu dans le plus bref délai, les deux orateurs demandent que la chambre accepte la convention.

Après la réponse du ministre du commerce, baron Pino, à M. Chlumecky, la chambre vote la convention à une forte majorité.

On adopte en même temps une résolution, proposée par le député Schwegel et invitant le gouvernement français à conclure ultérieurement un arrangement qui établira que la convention actuelle s'étendra aux pays ou territoires qui sont liés ou le seraient à l'avenir, aux parties contractantes par une union douanière. (*Correspondance politique.*)

Pesth, 25 février.

La chambre des magnats a adopté à l'unanimité la convention commerciale conclue le 18 février avec la France.

La chambre des députés a reçu communication de ce vote. La convention a été ensuite soumise à la sanction de l'empereur, roi de Hongrie. (*Agence Havas.*)

SUISSE

Berne, 25 février.

Par 4,479 voix contre 2,910, les électeurs bâlois ont ratifié la décision du grand conseil supprimant les écoles congréganistes.

(*Agence Havas.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, 23 février.

Les importations de la semaine sont évaluées à 9,648,000 dollars, dont 1,863,000 en dry-goods, le reste en marchandises.

(*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

23 février 1884.

Le croiseur le *Seignelay* est parti, hier soir, de Suez pour Souakim.

L'aviso l'*Etan* est entré à Caen, ce matin, venant de Trouville.

Le *Chacal* part aujourd'hui de Messine pour Port-Saïd.

La *Nièvre* ayant terminé ses réparations, partira, demain matin, d'Alger.

24 février 1884.

De la Goulette : *Hussard* arrivé après relâche à Tabarque et Bizerte. Rien nouveau ici.

25 février 1884.

De Halong : *Cholon* arrivé aujourd'hui.

Le *Natal*, des messageries maritimes, allant dans l'Inde, en Chine et au Japon, est entré dans le canal de Suez le 23 courant, à midi.

Le *Djemnah*, des messageries maritimes, venant du Japon, de la Chine et de l'Inde, a quitté Port-Saïd le 25, à midi.

Le *Sindh*, des messageries maritimes, allant en Chine et au Japon, a quitté Colombo le 24 courant.

L'*Oxus*, des messageries maritimes, venant du Japon et de la Chine, a quitté Colombo le 24 courant, avec 43 passagers, 495 colis soie, 13,740 divers.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique, *Amérique*, venant du Havre, est arrivé à New York le 23 février, à midi.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique, *Ferdinand-de-Lesseps*, venant de Colon et escales, est arrivé au Havre le 24 février, à huit heures matin.

Sommaire de la livraison de février 1884 du *Bulletin consulaire français* :

Tripoli de Barbarie. — Mouvement commercial et maritime en 1881 et 1882.

Serbie. — Commerce de la France avec la Serbie.

Mexique. — Commerce de la Vera Cruz pendant le mois d'août 1883.

Turquie d'Europe. — Mouvement commercial de Prévésa en 1882.

Possessions anglaises d'Asie. — Analyse du rapport de la société des filateurs de Bombay pour l'année 1882.

Russie. — Création de fabriques de sucre en Pologne. — Culture du sorgho en Pologne.

Allemagne. — Balance définitive du commerce extérieur de l'Allemagne en 1882. — Production de la viande en Prusse. — Monographie commerciale et industrielle de l'ambre.

Royaume-Uni. — Commerce et culture du lin en Irlande.

Turquie d'Asie. — Importations et exportations de l'île de Chypre.

Belgique. — Commerce d'Anvers en 1882.

Chine. — Commerce de Foutchéou pendant l'année 1882.

S'adresser, pour les abonnements ou l'achat des numéros séparés, à l'Imprimerie nationale, rue Vieille-du-Temple, 87, à Paris.

Prix de l'abonnement : 12 fr. par an (France et étranger.)

Prix de vente du numéro : 1 fr. 25.

Chemins de fer de l'Ouest.

TRAIN DE PLAISIR DE ROUEN A PARIS

Prenant des voyageurs aux gares ci-dessous.

Aller et retour : 3e classe, 6 fr.; 2e classe, 8 fr.

Aller : le dimanche 2 mars 1884.

Rouen (R. G.)........ *départ*	6 14	matin.
Sotteville........	6 23	—
Saint-Etienne-du-Rouvray.....	6 33	—
Oissel........	6 43	—
Elbeuf........	5 35	—
Pont-de-l'Arche........	7 »	—
Saint-Pierre-du-Vauvray......	7 27	—
Louviers........	6 16	—
Arrivée à Paris (Saint-Lazare) vers........	11 »	—

Retour : départ de Paris (Saint-Lazare) dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 mars 1884, à minuit 55.

Les billets seront délivrés à partir du mercredi 27 février 1884 par les gares ci-dessus, ainsi que par la gare de Rouen (R. D.) et par les bureaux centraux de Rouen et d'Elbeuf.

La compagnie ne peut disposer que d'un nombre limité de billets. — Les bagages que les voyageurs peuvent, sans inconvénient, conserver dans les voitures, sont seuls admis dans ce train.

Les billets n'étant délivrés que pour le train de plaisir, le voyageur ne peut s'arrêter à aucun point intermédiaire du voyage, sous peine de perdre son droit au prix réduit et d'avoir à payer le trajet qu'il aurait effectué au prix du tarif ordinaire. — Tout voyageur qui ne pourrait présenter son billet à l'arrivée, devra payer le prix de sa place d'après le tarif ordinaire.

Les deux coupons d'un billet d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne.

NOTA. — L'entrée des trains de plaisir à la gare Saint Lazare est dans la grande salle des Pas-Perdus de la banlieue.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites-Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cⁱᵉ, 8, place de la Bourse.

Ministère de la guerre.

6ᵉ DIRECTION. — POUDRES ET SALPÊTRES

POUDRERIE NATIONALE DE VONGES

COTE-D'OR

Le jeudi 13 mars 1884, à une heure et demie après midi, à la mairie de Vonges, adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture de :

200,000 kil. de bois de bourdaine pour charbon à poudre, divisée en 4 lots de 50,000 kil. chacun, à livrer à la poudrerie de Vonges, pendant l'année 1884.

Le cahier des charges est déposé à la poudrerie de Vonges.

MAISON à PARIS, 281, r. **ST-HONORÉ** Cont. 600 m. env. Rev. br. 39,846 fr. M. à pr. 400,000 f. A ADJᵒⁿ s' une ench., ch d not. de Paris, le 25 mars 1884 S'ad. aux not Mᵉˢ LAVERNE, 13, r. Taitbout, et DUPLAN, 11, r. d. Pyramides, dép. d. l'en.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 23 février.

De la veuve BUSSAC (Louise VIALFONT, veuve de Jean BUSSAC), brocanteuse, demeurant à Paris, rue de Vanves, 73 ci-devant, et actuellement boulevard de Vaugirard, n. 5.

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Borneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15078 du gr.)

De la veuve GRÉGOIRE (Marie BARROUÉ, veuve de Louis-Adelin GRÉGOIRE), marchande de comestibles et vins, demeurant à Paris, rue du Four, n 52.

M. Droin, juge-commissaire.

M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15079 du gr.)

Du sieur GASTAL (Paul), marchand de vins et maître d'hôtel, demeurant à Paris, rue Claude-Decaen. n. 77.

(Ouverture, 6 février 1884.)

M. Droin, juge commissaire.

M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 15080 du gr.)

Du sieur FOUCHER fils, plombier-gazier, demeurant à Paris, rue de Vanves, n 221.

(Ouverture, 22 janvier 1884.)

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 15081 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur LABITTE (Edmond-Albert), marchand de cuirs, demeurant à Paris, rue du Verbois, 41, le 1ᵉʳ mars, à 2 heures précises. (N. 15054 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

Du sieur COUNORD (Philippe), entrepreneur de serrurerie, demeurant à Paris, rue de la Bourdière, 36 ;

Entre les mains de MM. : 1° Beaugé, 24, avenue Victoria ; 2° Vaillant, 181, rue Saint-Honoré. (N. 14996 du gr.)

Du sieur PERSILLET (Jules-Jean), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Monge, 26 ;

Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14836 du gr.)

Du sieur 1° PARRATTE (Pierre-François-Xavier-Victor) ; 2° demoiselle MAUBERT (Marie), associés de fait, pour le commerce de lingerie, à Paris, rue du faubourg Saint-Denis, 85, demeurant tous deux rue de Norvins, 22 ;

Entre les mains de M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic de la faillite. (N. 14999 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

De la société en nom collectif et en commandite J. CAMBAY et Cⁱᵉ, ayant pour objet le commerce de cuirs et crépins, dont le siège est à Paris, rue de Vanves, 25, composée de : 1° CAMBAY (Jules-Henry), demeurant au siège social ; 2° et un commanditaire, le 1ᵉʳ mars, à 2 heures. (N. 14811 du gr.).

Du sieur A. FRANÇAIS, métallurgiste-constructeur, demeurant à Paris, rue de l'Ourcq, 58, ci-devant et actuellement rue Orfila, 64, le 1ᵉʳ mars, à 12 heures. (N. 14831 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur RAMOLINI (Jean-Pierre), imprimeur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Marcel, 22, le 1ᵉʳ mars 1884, à 12 heures précises. (N. 14804 du gr.)

De la dame KAHN (Emilie LÉVY, femme judiciairement séparée de biens de Marx KAHN), fabricante de modes en gros, demeurant à Paris, rue de Cléry, 10, le 1ᵉʳ mars 1884, à 12 heures précises. (N. 14806 du gr.)

Du sieur DE DYKER (Constant), gravatier, demeurant à Paris, rue Cambronne, 61, le 1ᵉʳ mars 1884, à 2 heures précises. (N. 14416 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur VALLIN (Joseph-François), maître d'hôtel restaurateur, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, 4, et avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 1ᵉʳ mars 1884, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13389 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur BAUDINET fils (Joiny-Emmanuel), fabricant de chapeaux, demeurant à Paris, rue Elzévir, 2, le 1ᵉʳ mars, à 2 heures précises. (N. 6236 du gr.)

Du sieur SÉBAUT (Jules-Nicolas), marchand de vins, demeurant à Paris, rue des Écuries-d'Artois, 26, le 1ᵉʳ mars, à 2 heures précises. (N. 14355 du gr.)

De la société en nom collectif LAUTIER et Cⁱᵉ (en liquidation), ayant eu pour objet le commerce de laines et mégisserie, dont le siège social était à Paris, rue de la Glacière, 109 et 113, composée de : 1° LAUTIER (Paul-Joseph), demeurant à Bourg-la-Reine, rue de Fontenay, 7 ; 2° et dame BEUCHEZ (Joséphine-Françoise-Virginie), veuve du sieur ROYANEZ, demeurant à Paris, rue du Moulin-des-Prés, 17, le 1ᵉʳ mars 1884, à 1 heure précise. (N. 12109 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur GUIRAL (Armand), marchand de vins, ayant demeuré à Paris, rue de Flandre, 120, puis rue de Turenne, 2, demeurant actuellement impasse Guéménée, 8, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, 9, rue Bertin-Poirée, pour toucher un dividende de 13 fr. 83 p. 100, unique répartition. (N. 14122 du gr)

Du sieur LAVERGNE (Ernest), marchand de vins-liquoriste, demeurant à Paris, rue des Petits-Champs, 68, et rue d'Antin, 1, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 30 fr. 06 p. 100, unique répartition. (N° 14303 du gr.)

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS ET CONDITIONS SOMMAIRES

Concordat RENZI.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 28 janvier 1884,

lequel homologue le concordat passé, le 8 janvier 1884, entre le sieur Renzi (Antoine), comme ayant été associé de fait avec la dame BOTTERO, pour le commerce de vins, à Paris, rue Chénier, 3, puis rue de Maubeuge, 38, et enfin rue du Roule, 20, demeurant tous deux actuellement rue du Roule, 13, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

Le sieur Renzi abandonne son actif et s'engage à compléter 25 p. 100 en 5 ans, par 5es, à partir de l'homologation. (N. 9127 du gr.)

Concordat veuve BOTTERO.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 28 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 8 janvier 1884, entre la veuve BOTTERO (Angélina CASANOVA) comme ayant été associée de fait avec le sieur RENZI, pour le commerce des vins, à Paris, rue Chenier, 3, puis rue de Maubeuge, 38, et enfin rue du Roule, 20, demeurant tous deux actuellement rue du Roule, 13, et ses créanciers.

Conditions sommaires.

La veuve Bottero abandonne son actif et s'oblige à compléter 25 p. 100 en 5 ans par 5es à partir de l'homologation. (N. 9127 du gr.)

Concordat HERMIER.

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 28 janvier 1884, lequel homologue le concordat passé, le 21 décembre 1883, entre le sieur HERMIER (Nicolas-Joseph), confectionneur, demeurant à Montreuil-sous-Bois, rue François, 95, et ses créanciers.

Conditions sommaires

Payement de 20 p. 100 en 4 ans, par quart d'année en année, à partir de l'homologation, avec la caution de la dame Hermier. (N. 14175 du gr)

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN

entre la France et l'Angleterre

(Société Carmichael et Cie), 43, rue Cambon.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'un dividende de 8 1/2 0/0 (impôt à déduire), en à-compte sur l'exercice finissant le 30 juin 1884, sera payable, à partir du 1er mars, chez M. P. Gil, banquier, 6, boulevard des Capucines, à Paris.

Le représentant de la compagnie,
L. WALTER COURTENAY.

Cie DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, conformément aux dispositions des articles 27 et 34 des statuts de la compagnie, l'**assemblée générale annuelle** aura lieu le **lundi 31 mars 1884, à trois heures et demie précises de l'après-midi, au siège de la compagnie, 110, rue Saint-Lazare, à Paris** (salle des titres).

MM. les actionnaires, porteurs de vingt actions au moins, soit en titres au porteur, soit en certificats d'actions nominatives, soit comme fondés de pouvoirs, qui désireront assister à cette assemblée, devront déposer leurs titres au porteur et leurs procurations, ou présenter leurs certificats d'actions nominatives, **trois jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion**, soit le **27 mars prochain**, au plus tard, au siège de la compagnie (bureau des titres), rue Saint-Lazare, 110, à Paris, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés.

Il sera remis aux déposants une carte d'admission nominative et personnelle.

Des modèles de pouvoirs sont délivrés au siège de la compagnie.

LA DENTELLIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 3,200,000 francs.

Siège social : 189, rue St-Maur.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer ses actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le mardi 20 mars 1884, à 2 heures de l'après-midi, salle des chambres syndicales, 10, rue de Lancry, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1° Rapports du conseil d'administration et du commissaire;

2° Approbation des comptes au 31 décembre 1883;

3° Nomination des administrateurs;

4° Nomination d'un commissaire pour l'exercice 1884.

Tout porteur de cinq actions est, suivant l'article 28 des statuts, membre de droit de l'assemblée générale et devra, s'il veut y assister, déposer ses titres, avant le *13 mars* prochain, dans les caisses du *Comptoir de la Bourse parisienne*, 40, rue Laffitte, à Paris, spécialement chargé de les recevoir et de délivrer reçu, ainsi que la carte d'admission pour assister à ladite réunion.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

L'OUEST-ALGÉRIEN

Le conseil d'administration prévient les porteurs d'obligations 3 p. 100 de la compagnie, que le 14e tirage au sort des 17 obligations à amortir au 1er mars prochain a eu lieu, en séance publique, au siège social de la compagnie, à Paris, 50, rue Taitbout, le mardi 19 février 1884, à onze heures du matin.

Les numéros sortis sont les suivants :

472—885—1,183—1,705—2,264—3,419—3,853 3,071—3,977—5,886—6,129—6,507—10,970—12,652 13,453—14,971—16,127.

Les obligations portant ces numéros sont remboursables à 492 fr. 95, impôt déduit.

Le 14e coupon des obligations 3 p. 100, impôts déduits, s'élève pour les obligations nominatives à 7 fr. 275, et pour les obligations au porteur à 6 fr. 94.

Ces coupons et ces obligations sont payables à partir du 1er mars prochain, savoir :

A Paris, chez MM. Ld Sée fils et Ce, banquiers, rue du Conservatoire, 11;

A Alger, Constantine, Oran, Sidi-bel-Abbès, aux succursales de la Compagnie algérienne et à la succursale du Crédit algérien, à Alger;

A Sidi-bel-Abbès, au bureau de l'exploitation du chemin de fer.

ROUMANIE

TABLEAU des titres de rente 6 0/0 amortissable sortis au tirage du 1/13 février 1884.

Titres à 500 francs.

742	28.378	68.279	93.290	116.341	142.065
993	28.408	68.882	93.363	116.507	142.277
1.131	29.080	68.892	93.900	116.610	142.436
1.455	29.083	71.409	94.096	116.645	142.511
2.684	29.388	72.182	94.604	116.952	142.558
3.081	29.596	72.966	94.676	117.243	142.700
3.127	30.771	72.223	94.679	117.932	142.747
3.634	31.293	73.601	94.845	118.057	142.803
3.639	31.307	73.713	96.418	118.451	143.758
3.826	31.318	74.882	96.587	118.868	143.767
4.322	31.413	75.201	97.595	119.054	144.144
4.444	31.427	75.675	98.090	119.455	144.822
4.450	31.978	76.082	98.118	120.073	145.061
4.836	32.070	76.300	98.740	120.695	145.946
6.852	32.220	76.800	98.806	120.697	146.121
8.237	32.379	76.912	99.111	120.706	146.440
8.389	32.533	77.177	99.493	121.433	146.972
9.297	32.775	77.186	100.301	121.575	146.998
9.345	33.247	77.529	100.756	122.390	147.103
10.437	33.252	80.565	100.796	122.670	147.838
10.739	33.804	80.583	100.882	123.660	147.865
10.743	34.407	81.608	101.184	124.342	147.922
10.958	34.661	83.086	101.382	124.729	148.127
11.476	35.586	83.270	101.426	126.052	148.496
11.577	35.614	83.427	101.649	126.841	149.149
12.098	35.837	83.729	102.534	127.418	149.301
12.394	36.407	83.868	103.683	127.518	151.168
12.787	36.507	84.117	105.064	128.138	151.226
12.790	36.963	84.191	105.312	129.292	152.108
13.768	37.179	84.341	105.831	129.751	152.255
14.102	37.340	84.628	105.923	129.974	152.544
14.343	37.767	84.653	106.313	133.148	152.767
14.550	38.079	85.047	106.410	133.656	152.787
14.767	38.234	85.320	106.411	134.094	155.067
15.442	38.682	85.420	106.440	134.204	155.131
15.943	39.106	86.126	106.684	134.421	155.371
15.968	61.554	86.274	106.685	134.608	155.550
16.048	62.043	86.966	107.949	135.641	155.818
16.520	62.124	87.174	108.012	135.934	156.219
16.951	62.231	87.182	108.127	135.937	156.809
17.087	62.826	87.200	108.547	136.627	159.141
18.006	62.883	87.287	108.715	136.702	159.497
18.457	63.105	87.793	108.836	136.748	159.907
19.131	63.176	88.451	108.843	136.754	160.013
21.059	65.531	88.537	109.691	136.789	160.456
21.363	65.667	88.996	110.830	137.289	160.659
21.746	66.011	89.603	111.296	137.318	160.885
22.736	66.145	89.161	111.325	137.403	161.017
23.070	66.339	89.495	112.426	137.526	161.801
23.095	66.558	89.611	112.497	138.053	161.952
23.367	67.100	89.881	112.848	138.314	162.037
24.158	67.110	90.549	112.880	138.675	162.471
25.621	67.430	90.659	113.254	138.827	162.626
25.952	67.506	90.759	113.287	138.952	162.988
26.463	67.999	91.088	113.647	139.758	164.388
26.725	68.013	91.410	113.804	140.611	
26.877	68.074	91.967	113.965	141.880	
27.260	68.168	92.509	114.886	141.237	
27.532	68.199	92.679	116.126	141.541	

Titres à 5.000 francs.

40.293	45.293	50.526	55.557	69.498	132.687
40.398	45.604	50.540	56.632	70.116	153.146
40.700	45.904	50.859	57.287	70.474	153.539
41.314	46.190	51.357	58.024	82.040	153.970
41.364	47.305	51.403	58.039	82.301	154.143
41.943	48.061	51.689	58.178	82.750	[illegible]
43.564	48.499	51.716	58.664	84.740	154.519
43.572	48.648	52.163	58.915	130.591	154.529
43.623	49.015	54.282	58.969	130.652	
44.443	49.407	54.342	58.997	130.762	
44.465	49.870	54.696	59.175	131.421	
44.908	50.386	54.914	59.537	131.555	
45.123	50.446	55.148	59.683	131.891	

Titres à 20.000 francs.

60.966 | 61.187 | 61.276

A ce tirage sont aussi amortis les titres de rente de 500 fr. en valeur nominale de 5.000,000, portant les numéros 154,661 à 164,660, émis en remplacement des titres de 20,000 fr. retirés de la circulation, portant les numéros suivants :

60.004	60.532	60.913	61.036	61.088	61.135
60.005	60.551	60.915	61.038	61.089	61.136
60.007	60.562	60.916	61.040	61.090	61.137
60.010	60.573	60.917	61.044	61.091	61.144
60.062	60.574	60.918	61.045	61.092	61.145
60.066	60.575	60.919	61.046	61.093	[illegible]
60.085	60.576	60.920	61.047	61.094	61.150
60.094	60.577	60.921	61.048	61.095	61.151
60.095	60.578	60.924	61.049	61.096	61.152
60.112	60.586	60.925	61.050	61.097	61.155
60.118	60.587	60.926	61.051	61.098	61.156
60.165	60.632	60.934	61.052	61.099	61.157
60.166	60.636	60.970	61.053	61.100	61.159
60.167	60.640	60.977	61.054	61.101	61.160
60.168	60.644	60.978	61.056	61.102	61.161
60.169	60.693	60.979	61.059	61.103	61.162
60.170	60.709	60.980	61.061	61.104	61.163
60.171	60.710	60.981	61.062	61.105	61.165
60.172	60.711	60.987	61.063	61.106	61.166
60.188	60.712	60.991	61.064	61.107	[illegible]
60.208	60.713	60.995	61.065	61.108	[illegible]
60.210	60.714	60.997	61.066	61.109	[illegible]
60.213	60.715	60.999	61.067	61.110	[illegible]
60.214	60.716	61.000	61.068	61.113	[illegible]
61.217	60.717	61.005	61.070	61.116	[illegible]
60.218	60.718	61.006	61.071	61.117	[illegible]
60.258	60.779	61.013	61.072	61.119	[illegible]
60.264	60.780	61.014	61.073	61.120	[illegible]
60.265	60.795	61.016	61.074	61.121	[illegible]
20.267	60.823	61.017	61.075	61.122	[illegible]
60.268	60.838	61.018	61.076	61.123	[illegible]
[illegible]	60.884	61.019	61.077	61.124	[illegible]
60.304	60.889	16.020	61.078	61.125	[illegible]
60.399	60.897	61.021	61.079	61.126	[illegible]
60.400	60.899	61.024	61.080	61.127	[illegible]
60.403	60.900	61.025	61.081	61.128	[illegible]
60.435	60.907	61.026	61.082	61.129	61.246
60.436	60.908	61.028	61.083	61.130	[illegible]
60.444	60.909	61.031	61.084	61.131	[illegible]
60.459	60.910	61.032	61.085	61.132	[illegible]
60.463	60.911	61.033	61.086	61.133	[illegible]
60.523	60.912	61.034	61.087	61.134	

Le conseil d'administration de la **Société d'électricité Skrivanow** a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 15 mars prochain, à trois heures et demie de relevée, au siège social, 11 *bis*, boulevard Haussmann, à Paris.

Spectacles du Mardi 26 Février.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 1/2. — La Favorite : Dereims, Melchissédech, Dubulle; Mmes Figuet, Ploux. — La Farandole.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. 1/2. — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E.

Digitized by Google

Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher ; Mme Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot; Mme Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufor, A. Lambert, Brémont : Mmes Tessandier, Malvau, Barety. — La Fille de l'orfèvre.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Lucrezia Borgia, de Donizetti : Gayarre, Maurel; Mmes de Cepeda, Tremelli.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — La Flamboyante, comédie en trois actes, de MM. Ferrier, Cohen et Valabrègue : Parade, Dieudonné, Boisselot, Carré ; Mmes de Cléry, Grassot.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places).— 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — La Petite Marquise, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Baron, Noblet ; Mme Magnier. — Nichette.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mme Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle.— Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart.— 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue de Bondy, 26, ouvert le jour et le soir. — Les derniers jours de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Voici la liste des matinées d'aujourd'hui mardi :

Opéra-Comique : le Pré aux clercs et le Maçon.

Odéon : les Femmes savantes et le Malade imaginaire.

Châtelet : Peau d'âne.

Gymnase, Porte-Saint-Martin, Gaîté, Ambigu, Folies, Cluny, Déjazet, Menus-Plaisirs, mêmes spectacles que le soir.

Palais-Royal : le Serment d'Horace et la Mariée du mardi gras.

Eden-Théâtre, grand bal d'enfants; danses exécutées en costumes par les enfants du corps de ballet de l'Eden-Théâtre; le Duel de Pierrots, pantomime anglaise; tombola, etc.

Cirque d'Hiver : matinée enfantine.

Le nouveau ballet qui sera monté à l'Opéra en 1885 s'appellera les Deux Pigeons. Le titre et le sujet sont empruntés à la fable de La Fontaine. C'est M. Regnier fils qui a mission de faire le scénario. Le compositeur n'est pas encore désigné. Un des deux pigeons sera Mlle Subra.

Mlle Isaac, qui depuis son entrée à l'Académie de musique a paru dans cinq rôles différents du répertoire, fera sa première création dans l'Egmont de MM. Wolff, Millaud et Salvayre. Un rôle brillant lui est destiné. MM. Lassalle et Dereims auront aussi de beaux rôles.

Mercredi prochain, au théâtre Cluny, première représentation de Cydalise, vaudeville en un acte de M. Léon Marx, secrétaire du théâtre de la Gaîté.

Jeudi prochain 28 février, à quatre heures et demie très précises, 1er récital d'orgue donné par M. Alexandre Guilmant, à la salle Albert-le-Grand, 222, faubourg Saint-Honoré.

Dans ces récitals, qui se succéderont tous les jeudis jusqu'à Pâques, M. Guilmant fera entendre les plus belles œuvres de Bach, les six sonates de Mendelssohn, les six fugues sur le nom de Bach, par Schumann, etc.

Au concert Charles Lamoureux, on annonce pour dimanche prochain la 1re audition du 1er acte de Tristan et Yseult; des opéras de Wagner, celui-ci est le plus célèbre. Son interprétation offre de grandes difficultés pour les chanteurs et l'orchestre aussi. M. Lamoureux s'est assuré le concours d'interprètes de premier ordre.

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 25 Février 1884

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible			78 25
Huile de Colza disponible, dégelée			.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes			78 25
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée			.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes			86 25
Huile de Lin, en fûts			54 25
Huile de Lin, en tonnes			56 25
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°.	.. ..	à	46 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 50	à	53 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	... ..	à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	... ..	à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat de sortie			40 ..
Mélasses de fabrique	.. ..	à	.. ..
Mélasses de raffinerie			12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°.	.. ..	à	44 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. ..	à	49 25
Farines supérieures, disponibles	.. ..	à	.. ..
Suifs de France			90 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata			98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 3/4. — 1 h., 101 15/16.

VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 60 — Monnaie, 80 55.

Chem. de fer Autrich. 306 70 | Crédit Autrich. 312 10

Change sur Londres.... Demande, 121 55. — Offre, 121 20

Change sur Paris...... Demande, 48 10.. — Offre, 48 15

Lots .... 135 50 | Napoléon 9 61

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG	PAPIER COURT
3½ %	Amsterdam	206⅛ .. à 206⅜ ..	205⅞ .. à 206⅛ et 4 .. %
4.. %	Allemagne	122⅛ .. à 122⅜ ..	121⅞ .. à 122⅛ et 4 .. %
5.. %	Vienne	205⅞ .. à 206	205⅞ .. à 206.. et 4 .. %
5.. %	Barcelone	485 .... à 486	485 .... à 486.. et 4 .. %
5.. %	Madrid	485 .... à 486	485 .... à 486.. et 4 .. %
6.. %	Lisbonne	545 .... à 546	545 .... à 546.. et 4 .. %
6.. %	St-Pétersb.	241 .... à 242	241 .... à 242.. et 4 .. %
.....	Stockholm	136 .... à 137	136 .... à 137.. et 4 .. %

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3½ %	Londres	25 19.. à 25 24	25 20.. à 25 25.. 3½ %
	d° Chèque	.. .... à	25 21½ à 25 26½ ....
4.. %	New-York	514 .... à 515	513 .... à 515 moins 3%
3½ %	Belgique	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. m. 3½ %
5.. %	Italie (lire)	1/16 b à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p — 5%
5.. %	Italie (or)	1/16 b à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p — 5%
3.. %	Suisse	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p. — 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à onze mois.... ½ %

De six mois à onze mois... 1 %. — A un an.... 1 ½ %

BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 %..— Avances, 4 % ..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1.. à ... 0/00 prime
Argent d° à 1000/1000, d° 218 fr. 89.	140 .. à 145 .. 0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50.. à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65.. à 80 75..
Piastres mexicaines	4 56.. à 4 57..
Souverains anglais	25 16.. à 25 21..
Banknotes	25 18.. à 25 23..
Aigles des Etats-Unis	25 80.. à 25 90..
Guillaume (20 marks)	24 65.. à 24 75..
Impériales (Russie)	20 60.. à 20 67½
Couronnes de Suède	27 72.. à 27 80..

Enregistré à Paris, le .... 188 , *folio* *case*

Reçu *francs* *centimes, décimes compris.*

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,

Le Maire du 7e Arrondissement,

Digitized by Google

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 25 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f50 55 60 70 55 50	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin p. 1re fin p. 1re fin p.	 76 37½ 76 57½	 76 50 d 2f d 1f 76 70 d25 d 1f d 2f 77 15 d25	 76 22½ 76 80	 76 45 76 50 d50 76 85 d50 d 3f	76 25	76 25
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500 f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953)	77f60 50 65 75 50	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin p. 1re fin p.	 77 40	 77 45 d 1f 25 d25 d 1f d25	 77 32½	 77 37½ d50 d50	77 60	77 30
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f60 45 50 60 65	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin p. 1re fin p.	 76 57½	 76 60 d 1f d25 d 1f d25	 76 50	 76 52½ d50 d50	76 35	76 47½
sept. 83	4 %		en liq. fin ct.					98 55	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 106 85 107	en liq. fin ct.					107 20	110 ..
févr. 84	4 ½ % 1883	105 75 80 70 75 80 85 90 95 97½ 106 105 95	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin p. 1re fin p. 1re fin p.	 105 77½ 105 85 106 60	 105 95 d 2f d 1f 106 05 d25 d 1f d 2f 106 70 d25	 105 70 106 25	 105 90 d50 106 10 d50 d 2f	106 65	105 65
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répart. Mexicaine, prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13 ..	
	Bons du Trésor							[illegible]	
sept. 83	d° 4%, éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 500f						509 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 1000f						1018 ..	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 500f						500 ..	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 1000f						1012 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 500f						508 75	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 1000f						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t.p.	507	en liq. fin ct.					505 ..	475 ..
déc. 83.	d° annuit. finis. 1907, t.p.	501 502 50 505	fin ct.					505 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5%, ém. 74-75, r. 500f.	517 50 518	fin ct.					519 ..	480 ..
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, obl. 4%, 57, r. 225f, t.p.	248 250 252						255 ..	
sept. 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	515	fin ct.					514	330 ..
févr. 84	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	516 517 50	fin ct.					515 25	447 50
janv. 84	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	402 402 50	fin ct.					402 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	391 50 392	en liq. fin ct.					391 75	398 75
d°	d° d° quarts r. 100 f.	115 50 116 116 50 115 50						114 75	
	d° séries sorties (unités)							400 ..	
	d° d° (séries ent.)							10000 ..	
oct. 83.	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	513 513 50	en liq. fin ct.					513 ..	526 25
oct. 83.	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	513	en liq. fin ct.					512 75	477 50
oct. 83.	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (gar., pay. par Et., ex-d'imp.)	523 522	1re fin c. fin ct.					522 50	496 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. à 400 fr., tout payé	362 50 362 75 362 50	en liq. fin ct. 1re fin c.		d5f		d10	363 50	383 75
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)	421 25	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		 d20 d5f		 d10 d10	421 25	480 ..
juin 82.	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		 d5f d5f		 d10 d10	372 50	720 ..
[illegible]	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)	262 50	en liq. au 29 1re au 15		 d10		 d10	262 50	625 ..
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5150 [illegible]	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin p.	 5140	 d50 d50		 d20 d100	5120 ..	5125 ..
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	520 525 523 75 525	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	 525	 d10 d20		 d10 535 d10	525 ..	523 75
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	840	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	 837 50	 d20 d10		 835 d10 d20	837 50	827 50
mai 83.	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		 d5f d5f		 d10 d10	443 75	440 ..
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11)	400	en liq. au 29 1re au 15		 d5f		 d10	400 ..	550 ..
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	430 431 25	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		 d5f d5f		 d10 d10	430 ..	440 ..
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	940	en liq. au 29 1re au 15		 d10		 d10	940 ..	900 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départem. de Constantine, 5%, 1879	1000 ..	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	111 ..	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½%		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	103	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	480	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000f.	1000	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	[illegible] 50	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	104 75	
d° 1868, 4½%, r. 500 fr.		
d° 1877, 4½%, r. 500 fr.		
Lyon (ville de), 80, 3%, r. 100 f., t.p.	96 50	96 25
Montpellier (ville de), 1882, 4½%, remb. 500 fr., tout payé		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	45 25	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 fr.		
Versailles (ville de) 5%, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 fr. p.		
Assur. financière, r. 2500 fr., t.p.	168 75	
Le Cercle-Incendie, a. 500 f., 125 f. p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 fr. p.		
La Foncière (transp.), a. 500 f., 125 p.	147 50	
Le Monde (accid.), a. 500 fr., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 fr., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 187 50 p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		
d° (vie), a. 500 f., 125 p. (nom.)	147 50	
Assurances génér. (inc.) [illegible]		
d° (maritimes), 500f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nominat.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Paternelle (vie), a. 500f, 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
La France (vie), 1000f, 250 p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 f., 125 f. p.		
La Nationale (incendie) (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 fr., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 fr., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 f. p. (nomin.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 160 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 f. p. (nom.)		
La Providence (vie), a. 1000 f., 250 p.		
Réassur. et co-assur. (inc.), 200 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. p. (nomin.)		
L'Union (vie), (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° [illegible]		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.		
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	270	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 13)	1390	
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 13)	650	670
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	312 50	311 25
Midi d° act. de jouiss.		
Nord d° act. de jouiss.	1255 ..	[illegible]
Orléans d° act. de jouiss.	[illegible]	[illegible]
Ouest d° act. de jouiss.	400	
Alais-Rhône-Méditer., Cie Ch. de fer et Navig., act. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	24	
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. [illegible]		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. [illegible]		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr. t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. [illegible]		
Croix Rousse [illegible]		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Épernay à Romilly, a. 500 f., 200 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liquid.)		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Lundi 25 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 2)	442 50	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		d5		d10 d20	443 75	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	3	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		d20 d20		d10 d10	4 50	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		d10		d10 d5	201 25	245 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	490 492 50	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		d5 d10		d10 d10	491 25	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		au 29					350 ..	338 ..
janv. 84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1235 1230 1235 1237 50 1235	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin p. 1re fin p.	1235 .. 1243 75	1235 .. d10 d20 d50 1255 .. d30	1231 25 1236 25 1265	1235 1240 1260 d10 d20 d10 d5	1225 ..	1222 50
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1080 ..	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	512 50						515 ..	
d°	100 fr. 4%, remb. 100 fr.	111 112						111 ..	
d°	500 fr., 3%, remb. 500 fr.	554 75 554						554 50	
d°	100 fr. 3%, remb. 120 fr.	118 116 75						115 75	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	508 507 25 507						507 ..	465 ..
d°	communa. 3%, remb. 500 fr.	455						452 50	397 50
mai 83	d° 5es 3%, r. 100 fr.	103 101 50						102	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	505 504	fin ct.					503 50	453 75
févr. 84	foncres 1877, 3%, r. 400f, t.p.	343 344	fin ct.					342 50	358 75
sept. 83	commles 79, 3%, r. 500f, t.p.	448	fin ct.					447 50	
nov. 83	foncres 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445 446 447 448	fin ct.					444 ..	458 75
sept. 83	commles 80, 3%, r. 500 f., t.p.	445 444	fin ct.					446 ..	
janv. 84	foncres 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 50 339 75 339 25	en liq. fin ct.					340 ..	
janv. 84	d° d° 240 f. payés	338	en liq. fin ct.					338 50	
janv. 84	Banque hypothéc. de France, obl. rapp. 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 380 fr.	389 50 ... 390	fin ct.					388 ..	
févr. 84	d° libérées	391 50 391 390 50 390	fin ct.					388 50	
sept. 83	d° 3%, 1881, remb. 500 fr., t.p.	339	fin ct.					339 25	
févr. 84	Algérienne (Société gén.), en liq. obl. remb. 150f (titres en représent°°)	131	en liq. fin ct.					134 ..	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f (Cass. émis par l'Etat)	512 50	au 15					512 ..	452 25
nov. 81	Crédit général Français, a. 500 f., tout payé, nos 1 à 88000	175	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		d5 d10		d10 d10	175 ..	185 ..
nov. 83	Crédit industl et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	680	en liq. au 15					675 ..	737 50
sept. 83	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 29					675 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	550 552 50	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	552 50	d10 d5		553 75 d10 d10	548 75	548 75
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	320 317 50 318 75	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	320	d5 d10		d10 d20	320 ..	325 ..
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. au 15					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	150 147 50	en liq. au 29 1re au 15		d5		d10	150 ..	230 ..
janv. 84	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	355 357 50	en liq. au 29 1re au 29		d10		d10	355 ..	380 ..
oct. 83	Société gén. pr développt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	483 75	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	485 ..	d5 d5		d10 d10	482 50	480 ..
juill. 83	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 1re au 15		d5		d10	440 ..	440 ..
nov. 83	Banque commerciale et Industrle, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)		en liq. au 15 1re au 15		d5		d10	415 ..	440 ..
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)	560 565	en liq. au 29	565 ..	565 ..	563 75	565 ..	562 50	562 50
	d° grosses coupures		1re au 29 1re au 15		d10 d10		d10 d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)	287 50	en liq. au 29 1re au 29		d5		d10	287 50	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés	425 427 50	en liq. au 15 1re au 15		d5		d10	420 50	487 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)		en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		d5 d5		d10 d10	90 ..	335 ..
nov. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., nos 1 à 70,000 (ex-coup. 16) t. p.	400	en liq. au 15 1re au 15		d20		d10	400 ..	410 ..
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255	en liq. au 15 1re au 15		d5		d20	255 25	282 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	437 50	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		d5		d10 d10	436 25	440 ..
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500f, 125f p. (nom.)		en liq. au 15					500 ..	330 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	280 275 276 25 277 50	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	275	280 300 ..	272 50 d5 d5	280 d10 d10	292 50	280 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Méridionaux fr., a. 500f, t.p. (ex-c. 4)		
Méridon à Dives, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f t.p.		
d° act. de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t.p.		
Ouest Algérien, a. 500 f., t.p., r. 600 f.	495	
Parisiens (Tr.-N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	15	
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-Grande-du-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., tout payé		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Sud-Est (Ch. de fer du), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. Départ. Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (rive gauche), en liquid.	312 50	
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 500 f., t.p.	510	
Lérouville-Sedan, titres r. 500 f., t.p.	337	
Nord (Soc. civ. p. rec.), r. 500 f., t.p. (ex-c. 64)	2200	218..
Banque Algérie, a. 500f, t.p.		
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
B. franç. du Commerce, a. 500 f., 250 p.		
B. de Consignat., a. 500 f., 250 p.		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., a. 500 fr. 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. nos 1 à 60000 (au porteur)		
d° nos 60001 à 140000 (nom.)		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312 f. 50 p. (ex-c. 8)		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 p.		
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f34 à v.	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Cie Com. et Ind., a. 500f, 375f p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.		
Sous-Compt. des Entrepr. (ex-c. 33)	265	26..
Veitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.		
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t.p.	250	
Docks et Entr. Havre, a. 1/8000e, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 300 p.		
Entrep. libres P. L. M., a. 500 f., t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1330	1320
d° actions de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 375 p.	490	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1/8000e, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, actions 500 fr., t.p.		
Eclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)		
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie cent. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	860	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	280	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.		
Gaz d'huile (Soc. interle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.	1150	
d° act. de jouiss., 250 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1120	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, t.p. (ex-coup. 18)		
d° act. 500 fr., 2e série, t.p.	1085	1077..
Ahun (Houillères d'), act. de 1/8000e		
Anjou-St-Nazaire (mines), a. 500f, t.p.		
L'Arborèse, act. 500 fr., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houill. et métal.), a. 500 f., t.p.	550	
Mines de Béthune, a. 1/15000e, t.p.		
Bingham Mines-Fond., a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200 25	200
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, a. 1/4000 fr., t.p.		
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	275	

Digitized by Google

JOUISSANCE	Lundi 25 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	DERN. COURS cotés précédemment Terme.
janv. 84	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	415 417 50	en liq. au 15 1re au 15		 d5		 d10	415 ..	437 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 3)	420	en liq. au 15 1re au 15		 d5		 d10	420 ..	432 50
oct. 83.	Bône-Guelma et prolong., 6% gar. par l'Etat, a. 500 f., r. 600 f., t.p.	590 593 75 595	en liq. fin ct.					500 ..	592 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé.		en liq. fin ct.					6 50	33 ..
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t.p. (gar. de l'Etat, conv. du 30 juin 1880)	570	en liq. fin ct. 1re fin c.		 d5		 d10	570 ..	560 ..
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	740 738 75 735	en liq. fin ct. 1re fin c.					735 ..	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1225 1220 1225	en liq. fin c. 1re fin c. 1re fin p.	 1222 50	 1225 d10 d20	 1220	 1223 75 d10 d10	1216 25	1213 75
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57).	1112 50 1113 75 1115 1116 25 1117 50 1118 75	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin p.	 1118 75	 d20 d20		 d10 d10	1117 50 1693 75	1112 50 1692 50
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 55)	1695 1697 50 1700 1705	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin c. 1re fin c.	 1695	 d20 d20 d50		 1700 d10 d10		
oct. 83.	Orléans, act. 500 fr., tout payé.	1273 75 1275 1280	en liq. fin ct. 1re fin c. 1re fin p.	 1280	 1280 d20 d20	 1275 1295	 1280 d10 1300 d10	1271 25	1270 ..
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'Etat, t.p. (imp. charge Cie).	326 25	au 15				d5	326 25	465 ..
oct. 83.	Ouest, actions 500 fr., tout payé	810 807 50 806 25	en liq. fin ct. 1re fin c		 d20		 d10	815 ..	802 50
nov. 83.	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	530	en liq. au 29 1re au 15		 d10		 d10	530 ..	515 ..
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1 à 1000, t.p. (ex-c. 17)	580	en liq. au 15					585 ..	675 ..
déc. 82.	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)	420 417 50	en liq. au 29					417 50	395 ..
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér des), act. 500 fr., 325 fr. payés.	515 516 25 517 50 520	en liq. au 29 1re au 15	 515	 d5		 517 50 525 .. d10	512 50	515 ..
juill. 83	Eaux et Eclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)	420	en liq. au 29		d10			410 ..	400 ..
nov. 83.	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Etranger, act. 500 fr., t.p.		en liq. au 15					390 ..	495 ..
oct. 83.	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1410 1400 1410	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	 1407 50	 1407 50 d20 d20	 1405	 1407 50 d20 d5	1407 50	1410 ..
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé. (ex-coup. 45.)	490	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	 487 50	 d5 d5		 d10	487 50	486 25
déc. 83.	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	695	au 29					695 ..	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t. p. (ex-coup. 55).	1170	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		 d20 d10		 d20 d5	1170 ..	1175 ..
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30.)	586 25 585 583 75	en liq. au 29 1re au 15		 d5		 d10	587 50	590 ..
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.		au 29					900 ..	910 ..
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives.)	442 50	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15		 d10		 d5 d10	445 ..	440 ..
janv. 84	Canal interocéanique (Cie universelle, act. 500 fr., 250 fr. payés. (ex-coup. 6.)	497 50 496 25 497 50	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15 1re au 15	 497 50	 497 50 d20 d5 d20	 495	 497 50 d10 d10	500 ..	496 75
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t. p. (ex-c. 30).	2000 1995 1992 50 2000 2005 2010 2015 2010 2008 75 2015 2007 50 2010	en liq. au 29 1re au 29 1re au 29 1re au 29 1re au 15 1re au 15 1re au 15	 2000 2012 50	 2015 d100 2000 d50 d50 d100 2025 d50 d10	 1990 2000 2010 2005	 2015 2020 d20 2030 d10 d10 2050 d20 2070 d10	1975 ..	1977 50
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1165 1155 1160 1157 50 1165 1160	en liq. au 29 1re au 15		 d20		 d10	1145 ..	1157 50
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	695 690 687 50 686 25 685 682 50 690	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	 690	d20 690 d5 d20	 685	d10 690 d10 d10	675 ..	676 25
sept. 83	d° Bons trent. 8%, r. 125f	139	au 29					139 ..	140 ..
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvr. des 15% attrib. au gouv. Egyptien). (coup. 5 estamp.)	1217 50 1215 1220 1225 1227 50 1228 75 1230 1225 1230 1232 50	en liq. au 29 1re au 29 1re au 15	 1215	 1237 50 d50 d20	 1215	 1235 d10 d20	1205 ..	1202 50
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)		en liq. au 29 1re au 15 1re au 29		 d5 d5		 d10 d10	240 ..	250 ..
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5)	185 180 175	en liq. au 29 1re au 15 1re au 29		 d10 d10		 d5	185 ..	181 25
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS								
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négociations change fixe 25 fr. 20	102	en liq. au 15					102 ..	90
nov. 83	Autriche (Dette, conv.), nég. ch. fixe 21.50. Obl. 100 fl. (papi.)							67 ..	
	d° 1000 fl.		au 15					66 ¾	66 ¾
	d° 10000 fl.		1re au 15					65 ¾	.. ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Dieu-Merci (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer).		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Graissessac Mertaye (Cie), a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1 à 6000		
Mines du Laurium, act. 500 fr., t.p.	530 ..	
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Etienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	910 ..	
d° act. de jouissance		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 600 p.		
d° act. 500 fr., t. p.		
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé		
Penarroya (Soc.), act. 500 f., t.p.		
St-Elie (gisem. d'or), act. 500 fr., t.p.	320 ..	318 ..
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-coup. 39.		
Loire (At. et Chant.), a. 500 fr., t.p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500f, t.p.	190 ..	
Cail et Cie (Soc. des anc. établiss.), act. 500 fr., t. p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de).		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé	550 ..	
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 21)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500f, t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers).		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins. etc., a. 500 f., t. p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cyp. Fabre et Cie (Cie), a. 500f, 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.	130 ..	127 50
Omnibus de Paris, act. de jouiss.		
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, act. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 f., t.p.	80 ..	78 75
Voitures à Paris, act. de jouissance.		
Touage B.-Seine et Oise, a. 500 f., t.p.		
Touage de Conflans, a. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 f., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p. (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	345 ..	340 ..
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Agglomérés Gagneraie, act. 500 f., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)		
Société Chameroy, act. 500 fr., t.p.		
Ciments fr. (Portl., etc.), a. 500 f., t.p.	260 ..	
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 375 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., 500 p.		
d° act. de jouissance.		
Dorian et Cie (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
Etablissements Duval, a. 500 f., t.p.	1060 ..	
d° Mattres (pr. chem.), a. 500f, t.p.	66 ..	
Le Figaro, a. 1 à 7200, t.p. (ex-c. 26)	1000 ..	995 ..
Soc. fonc. agric. B.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.		
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Distil. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500f, t.p.		
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Impr. et Libr. Chaix, act. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	235 ..	230 ..
Lits militaires, act. 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Cie), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500f, t.p.		
d° 375 fr. payés		
Pantographie Voltaïque, a. 500f, t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	395 ..	392 ..
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 30)		
d° act. de jouissance		
Sénégal, côte O. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 f., t.p.		
Télég. sous-mar. Fr.-Angl., a. 500 f., t.p.		
Téléphones (Soc. gén.), a. 500 f., t.p.		
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 250 p.	253 75	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 100 p.	227 50	
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	145 ..	140 ..
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	332 50	330 50
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		
Brésiliens, 6%, rembours. 500 fr.	627 50	

Digitized by Google

JOUISSANCES	Lundi 25 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
oct. 83	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% (or), nég. ch. fixe 2f50. Obl. 200 fl. d° 1000 fl. d° 10000 fl.	86f 90 30 86f 85f 62½ 80	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d50 d5f		d50 d10	86 45 85 90 85 25	85 92½ 83 25
nov. 83	Belgique, 4%		en liq. au 29					106 ..	106 80
févr. 84	d° 4%, 1880, 2e série		en liq. au 29					103 90	
nov. 83	d° 3%, 1873		en liq. au 29					83 40	83 85
oct. 83	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh (Contrat 12 juil. 77 et loi 17 juil. 80). Grosses coupures		en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5f d5f		d10 d10	332 50	300 ..
nov. 83	Égypte. Dette unif., conv. oblig. 7%, remb. 500 fr. (Décr. 1er nov. 76, et loi 1er juil. 80). Grosses coupures	333 333 75 334 334 50 335 336 335 25	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	335	d5f d5f		336 25 d10 d5f	334 ..	333 75
oct. 83	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f. Grosses coupures	457 50 458 50 458 75 455 456 25 .. 460 459 25	en liq. au 29 1er au 29		d5f		d10	460 ..	455 ..
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé. Grosses coupures		en liq. au 29 1er au 29		d5f		d10	440 ..	417 50
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f). Grosses coupures	59f87½ 60f 59f87½ 60f	en liq. au 29 1er au 29	60	d25		d50	59 75	60 20
janv. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1f). Grosses coupures		en liq. au 29 1er au 29					60 ¼	
janv. 84	d° 6%, 78, obl. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans.	483 75 485 482 50	en liq. au 29					482 50	463 75
janv. 84	Pagarés, oblig. rembours. 500 fr		au 29					525 ..	
déc. 83	États-Unis. Cons. 4½% (n. ch. f. 5f)							118 ..	
	d° Petites coupures							118 ¾	
janv. 84	d° Consolidés 4%							126 ¾	
	d° Petites coupures							128 ..	
févr. 84	Empr. Hellénique 79, 6%, r. 500f	415	au 29					413 75	442 50
janv. 84	d° 1881, 5%	340	en liq. au 29					337 50	367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-77-78-79, 6%, or (nég. ch. fixe 2f 50). Obl. 100 fl. t.p. d° 500 fl. t.p. d° 1000 fl. t.p. d° 10000 fl. t.p.	102 50 102 37½ 25	1er au 29 en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d1f d25		d50 d50	102 50 102 50 102 40 103 30	 98 ..
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég. ch. f. 2f50). Obl. 100 fl. t.p. d° 500 fl. d° 1000 fl. d° 10000 fl.	76 90 75 70 75 65	en liq. au 29					76 95 75 70 75 60 75 25	 76 90
sept. 83	Emprunt Italien 1880, 5% (négociations change fixe 2 fr. 50)		au 29					96 ..	
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr. d° coup. 500 fr. d° coup. 100 à 500f excl. d° coup. 50 fr. d° c. au-dessous de 50 fr.	93f10 15 20 10 93f 92f90 93f 92f90 93	en liq. au 29 1er au 29 1er au 29 1er au 15 1er au 15	93 40 93 45 93 60	93 15 93 30 d1f d25 93 55 d1f d25	92 90 93 30	92 60 d50 93 00 d50	92 30 93 ..	93 15
oct. 83	d° 3%		au 29					57	47 50
oct. 83	d° obl. Victor-Emman., 63, r. 500f		au 29					297 75	
juill. 75	Péruvien, oblig. 6%, tout payé		au 29					11 ½	15 87½
juill. 75	d° d° 5%, tout payé		au 29					11 ..	16 60
janv. 84	Portugais, 3%, 1853-56-57-58-59-62-63-67-69 (nég. ch. fixe 25f25)		au 29					50 ⅜	
oct. 83	Emprunt Roumain 1875, 5%	93 ½	au 29					93 50	88 75
janv. 84	d° oblig. d'État 6%, 1880, rembours. 500 fr.		en liq. au 29					101 ¾	
nov. 83	Russe 1862, 5% (nég. c. fi. 25f20), t.p. Obl. de 50 liv. st. d° de 100 liv. st. d° de 500 liv. st. d° de 1000 liv. st.	88 87 ⅞ ⅝ 87 ⅝ ¾ 87 ¾	1er au 29 au 29					87 ⅝ 87 ⅞ 87 ⅞ 87 ¾	 90 ..
févr. 84	d° 1870, 5% (nég. c. fi. 25f20), t.p. Obl. de 50 liv. st. d° de 100 liv. st. d° de 500 liv. st. d° de 1000 liv. st.	87 87 ⅝ 87 87 ⅝ 87 87 ½ 87 87 ½	en liq. au 29 1er au 29		d1f			87 .. 87 ⅝ 87 ⅝ 87 ½	 89 ..
déc. 83	d° 1873, 5% (nég. c. fi. 25f20), t.p. Obl. de 50 liv. st. d° de 100 liv. st. d° de 500 liv. st. d° de 1000 liv. st.		en liq. au 29 1er au 29		d1f		d10	86 ¾ 86 ¾ 86 ¾ 86 ¾	 92 ¾
oct. 83	d° 1875, 4½% (nég. c. fi. 25f20), t.p. Obl. de 50 liv. st. d° de 100 liv. st. d° de 500 liv. st. d° de 1000 liv. st.	82 82	en liq. au 29					81 ⅞ 81 ⅝ 79 ⅜ 78 ⅞	 80 ..
janv. 84	d° 1877, 5% remb. au pair en 37 ans. Obl. de 500 fr. d° de 2500 fr. d° de 12500 fr.	94 25 50 94 25 93 75 94	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d1f d1f		d50 d50	94 93 50 93 70	93 25 88 25
janv. 84	d° 1878, 5% (2e empr. d'Orient), nég. c. fi. 4f. Obl. de 100 r. d° de 1000 r.		en liq. au 29 1er au 29		d1f		d50	57 625 57 625	61 40
nov. 83	d° 1879, 5% (3e empr. d'Orient), nég. c. fi. 4f. Obl. de 100 r. d° de 1000 r.		en liq. au 29 1er au 29		d1f		d50	56 25 56 25	55 50
oct. 83	d° 1881, 5%, obl. intérieures amortissables. Grosses coupures		en liq. au 29 1er au 29					235 ..	242 50
janv. 84	Obligations hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	381 25 380	en liq. au 29					381 25	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, obligations 500 fr., tout payé	487 50 486 25	en liq. au 29		d10			487 50	485 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, coup. de 125 fr. coup. de 62 fr. 50 coup. de 12 fr. 50	8f70 72 ½ 75	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	8 70	d25 d25		d50 d50	8 55	8 60
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	50f 49f50 50f	au 29					49 50	130 ..
d°	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p. Grosses coupures	60f 61f 62f 59f75 58	au 29					58 50	70 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Briouze-Ferté-Macé, 3%, r. 500 fr.		
Charentes, 3%, r. 500 fr. (ex-c. 21)	29 75	
d° Bons, 6%, r. 250 fr. (ex-c. 30)	37 25	
Croix-Rousse (Lyon à la), 3%, r. 500f		
Dombes et Sud-Est, 3%, r. 500 fr		
d° 3% nouveau, remb. 500 fr.		
Épernay à Romilly, 3%, r. 500 fr.		
Est Algérien, 3%, r. 500f (gar. État)	[illegible]	323
Est, 1852-54-56, 5%, remb. 650 fr.	[illegible]	570
Est, 3%, r. 500f (int. gar. par l'État)	[illegible] 50	356
d° nouveau, d°	356 50	356
Ardennes, 3%, r. 500 f. d°	355	353
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. 1250 fr.	560	
d° r. 625 fr. (int. g. par l'État)		
Dieuze, 3%, remb. 500 fr.		
Montereau, 5%, remb. 1250 fr.		
Grande ceinture de Paris, r. 500 fr.	363	
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr.		
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f (ex-c. 11)		
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr.	1215	
Lyon, 1855, 3%, rembours. 500 fr.	363	
Bességes à Alais, 3%, remb. 500 fr.		
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. (garanti)	360	358
Dauphiné, 3%, r. 500 fr. d°	358 75	357 25
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f gar.	358	
d° 1857, 3%, remb. 500 fr.	355	
Méditerranée, (int. 25f gar.), r. 625 f.	500	
d° 52-55, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	364	363
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. 500	360	359 25
Paris-Lyon-Médit., 66, 3%, r. 500 fr.	360	358 50
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 fr.		
d° 3%, r. 500 f. int. g. par l'État.		
Saint-Étienne, 5%, remb. 1250 fr.		
Vict.-Emm., 62, 3%, r. 500f (int. gar.)	271 25	
Médoc, 3%, rembours. 500 fr.		
Méridionaux français, 3%, r. 500 fr.		
Mézidon à Dives, 3%, remb. 500 fr.		
Midi, 3%, remb. 500 fr. (int. gar.)	365	364 75
Teste, rembours. 1250 fr.		
Nantais (Chem. de fer), 3%, r. 500 f.		
Nord, 3%, rembours. 500 fr.	365	364
Lille à Béthune, 3%, remb. 500 fr.	355	
Picardie et Flandres, 3%, r. 500 fr		
Nord-Est fran., 3%, r. 500f (int. gar.)	344 50	
Normands (Ch. de fer), 3%, r. 500 f		
Orléans, 1842, 4%, remb. 1250 fr.		
d° 1848, 4%, remb. 1250 fr.	1110	
d° 3%, rembours. 500 fr.	357 50	357
Grand-Central, 1855, 3%, r. 500 fr.	360	358
Orsay, 55, 4%, r. 500f (gar. par Orl.)		
Orléans à Châlons, 3%, remb. 500 f.		
1re émiss., de 1 à 63,000	157	
2e émiss., de 63,001 à 108,312	135	130
3e et 4e émis., de 108,313 à 190,312		
Orl.-Évreux-Elb., etc., 3%, r. 500 f.		
Orl.-Gisors-Vernon, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-[illegible]-Montfort, 3%, r. 500 fr.		
Orl.-Pont-de-l'Arche, 3%, r. 500 fr.		
L'Orne, 3%, rembours. 500 fr.		
Intérêt gar. par l'État. Ouest, 3%, rembours. 500 fr.	356	355
Ouest, 3%, nouvelles, r. 500 fr.	358 50	
Ouest, 1852-54, 5%, r. 1250 fr.		
Ouest, 1853, 5%, remb. 1250 f.		
Ouest, 1855, 5%, remb. 1250 f.		
Ouest, 4%, rembours. 500 fr.		
Havre, 1845-47, 5%, r. 1250 fr.		
Havre, 1848, 6%, r. 1250 fr.		
Rouen, 1845, 4%, r. 1250 fr.		
Rouen, 47-49-54, 5%, r. 1250 f.		
St-Germain, 1842-49, r. 1250 f.		
Versailles (r.d.), 1843, r. 1250 f.		
Ouest Algérien, 3%, r. 500f (int. gar.)	340	339 50
Parisiens Tramw. Nord, 6%, r. 500 f.	147	
La Réunion, 3%, r. 500 f. (int. gar.)	332	
Rio-Grande-do-Sul, 3%, r. 500f, t.p.		
Seine-et-Marne, 3%, remb. 500 fr.		
Tramw. (Cie gén. fr.), 6%, r. 500 fr		
d° 5%, remb. 500 fr.	390	
Tramw. du Dépt du Nord, r. 500 fr.		
Tramw. (Sud), 6%, remb. 500 fr.		
Vitré à Fougères, 3%, remb. 500 fr.		
La Voulgne, 5%, remb. 500 fr.		
Vosges, 3%, Séries A et B, r. 500 fr.		
d° Séries C et D, r. 500 fr		
Wassy à Saint-Dizier, 3%, r. 500 fr.		
Crédit foncier colonial, 6%, r. 600 f	575	
d° de la Marine, 5%, r. 120 f.		
Société Foncière Lyonnaise, r. 500 f		
Cie Franco-Algérienne, 3%, r. 500 f	230	227 50
Docks du Havre, 3%, remb. 500 fr.		
Docks de Marseille, 3%, r. 500 fr.		
Docks de Rouen, 5%, remb. 500 fr.	500	
Entr. et Mag. gén. Paris, 5%, r. 500 f.		
Marchés aux chevaux, remb. 500 fr		
Eaux (Cie générale), 3%, r. 500 fr.		
d° d° 5%, r. 500 fr.		
d° d° 4%, r. 500 fr.		
Eaux Banlieue Paris, 6%, r. 500 fr.		
Industrie linière, 6%, remb. 300 fr.		
Gaz et Eaux, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz de Bordeaux, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Parisienne du Gaz, 5%, r. 500 f.	515	512 50
d° 1882, 235 fr. payés (nom.)	508	
Cie centrale du Gaz, 5%, r. 300 fr.	308	
d° d° 5%, r. 500 fr.		
Gaz (Cie française), 5%, r. 300 fr.	277 50	275
Gaz de Gand, 5%, remb. 500 fr.		
Gaz général de Paris, remb. 300 fr.	294	291
Gaz de Mulhouse, 5%, remb. 500 fr.		
Houillères d'Ahun, remb. 312f50		
Compie d'Aguilas, 6%, remb. 500 fr.		
Mines de la Basse-Loire, r. 500 fr.		
Mines Grand'-Combe, 5%, r. 1250 f.		

Digitized by Google

JOUISSANCE	Lundi 25 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS coté précédemment Compt.	Terme.
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t. p.	55 50 54 50						56 ..	360 ..
	Grosses coupures								
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t. p.	48 50 48 49						49 ..	93 75
	Coup. de 5	48							
	Coup. de 25	48							
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t. p.	43 25 43 50 43 75 44						43 ..	71 25
	Coup. de 5								
	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	481 25 482 50 483 75		483 75			481 25	482 50	482 50
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)							511 25	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11.)							490 ..	565 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)							460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	376 25 377 50		377 50			378 75	375 ..	377 50
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)							500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Natle du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200 fr.) p. (ex-coup. 2.)							548 75	545 ..
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	637 50 638 75 640 641 25		637 50	640 ..	636 25	640	636 25	636 25
	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 2)							700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	790						790 ..	797 50
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés							535 ..	522 50
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	442 50						442 50	445 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)							476 25	475 ..
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f, t. p.	382 50						382 50	385 ..
févr. 84	do ob. 4e et 5e sér. [illegible] r. 500f, t. p.	372 50						370	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. estamp. « Act. de cap. amortie » (ex-coup. 11.)	175 180		175				175 ..	175 ..
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)							500 ..	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (325f), t. p. (ex-c. 75)	545						545 ..	685 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t. p.	652 50 651 25		652 50				651 25	652 50
	Grosses coupures								
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t. p. (ex-coup. no 2.)	232 50						232 50	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	313 75 312 50		313 75	313 75	312 50	313 75	313 75	312 50
	Grosses coupures								
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé							370 ..	410 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout pay (ex-coup. 44)	532 50 530		532 50		530 ..	530 ..	530 ..	530 ..
janv. 84	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	487 50						490 ..	490 ..
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé	119 50						120 ..	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t. p. (ex-c. 52)	635						632 50	622 50
	do Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	426 25		426 25			427 50	425 ..	427 50
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 f., t. p.							445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t. p. (ex-coup. 7)	485 487 50 490 487 50						483 75	485 ..
avr. 84	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (ou 1 à 80000) ex-coup. d'int. no 4							510 ..	590 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
do do r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e em., r. 500f	454	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, remb. 500 fr.		
Cie lyonnaise de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f		
Messageries marit., [illegible]	510	
Omnibus, 5%, remboursa. 500 fr.	[illegible]	
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	510	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 80-82, 5%, r. 500 f	459	
Dugeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f		
Établisst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	510	
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.		
Matériel Agricole, 5%, remb. 300 f.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr.		
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 fr.		
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t. p.		
do remb. à 500 fr., 3%, t. p.		
do 100 fr. p.		
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
do 3%, 1880, r. 500 fr., 264 fr. p.		
do do tout payé.		
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85f.		
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68, nég. chan.		
do 6%, 71 fixe 25 20		
do 6%, 81, r. 500 f., t. p.	407 50	
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600.	1410	
do 5%		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	320	
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2f 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	67 ⅝	
do 1000 fl. do	67 ⅝	
do 10000 fl. do		
do 100 fl. do		
do 1000 fl. do		
do 10000 fl. do		
Oblig. 100 fl. (papier)		
do 1000 fl. do		
do 10000 fl. do		
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %		
do Brésil, 5%, 75 (ch. fixe 25 20)		
Buenos-Ayres (Banque argent.), obl. hyp. 6%, [illegible]		
do Canada, 4%, gar., r. [illegible]		
do do non gar., r. [illegible]		
do du Gouv. du Cap, 4 ½%, [illegible]		
do Danubien Princip. [illegible]		
Espagne Ext., 2%, 76, [illegible]	44	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
do Bonds remb. le 19 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
do Hollandais, 2 ½ %, C. P.		
do do C. H.		
do 3%, 44, C. H. (nég. ch.)		
do 4%, 1878 [illegible]		
do Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.		
do Hongrois, obl. 300 fr. (ouvriers)		
do do Grosses coupures		
do do Coupures de 5		
do Indien, 4%, 78 (n. ch. fixe 25 20)		
do Norvégien, 4%, 76 (nég. ch.)		
do do 4%, 78 do 25 20		
do do 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. [illegible]		
do coup. de [illegible]		
do coup. de 12f 50		
Turc 5%, Récép. prov. Coup. [illegible]		
do Récép. prov. inf. à 250 f. [illegible]		
Empr. Ottoman 1860 Titres sortis		
do 1863 do		
do 1865 do		
do 1869 do		
do 1873 do		
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%		
do Certif. anglais, 5%		
Emprunt Romain, 5%	95	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 100 f.	95	
do 1866, 5%		
Empr. Portugais 1876, 3%, r. 500 fr.	[illegible]	
do 1877-78, 3%		
do 1879, 5%, r. 500 fr.		
do 1880, 3%, t. p.		
Empr. Québec 80, 4 ½%, r. 500 f., t. p.		
Empr. Russe, 1850, 4 ½ % [illegible]		
do 1867, 4%, r. [illegible]		
do 1869, 4%, r. [illegible]		
do 1880, 4%, r. [illegible]		
Empr. Suédois 78, [illegible]		
do 80, 4% [illegible]		
Empr. Tunisien R. coup. arr. [illegible]		
do do [illegible]		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 57. Le numéro : 20 centimes. **Mercredi 27 Février 1884.**

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration ; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du* Journal officiel, *au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* **soixante centimes** *pour frais de réimpression.*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal officiel* **met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les** *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* **au Sénat et à la Chambre des députés, et le** *Décret de promulgation*, **suivis d'une table alphabétique et analytique.**

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, **en un mandat-poste adressé au nom de l'***Administration du* **Journal** *officiel, 31, quai Voltaire, à Paris.*

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* **aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires.** *Les 24 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* **Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.**

ÉCHÉANCE DU 29 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 29 février*, sont priés de vouloir bien *adresser dès maintenant* leur **renouvellement**, afin d'éviter tout retard **dans la réception du journal.**

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi d'un *mandat-poste* adressé à M. le **chef de service** du *Journal officiel*, 31, **quai Voltaire.** Pour les renouvellements, **ne pas oublier** de joindre la *dernière bande.*

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir directement à la Caisse le montant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 27 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, relatif à des modifications apportées aux décrets des 25 janvier 1879 et 12 mars 1880, sur les conseils électifs dans les établissements français de l'Inde. — Décret conforme y annexé (page 1073).

Décret convoquant le collège électoral de la 1re circonscription de l'arrondissement de Castres (Tarn), à l'effet d'élire un député (page 1076).

— convoquant les électeurs des cantons de Barcelonnette (Basses Alpes), de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), de Charlieu (Loire), de Bouchain (Nord) et de Montreuil (Pas-de-Calais), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 1076).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 1076).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutation dans l'état-major général de l'armée (page 1076).

— portant désignation d'un membre du comité consultatif des fortifications (page 1076).

— portant mutations dans l'intendance et le service des subsistances militaires (page 1076).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 1076).

PARTIE NON OFFICIELLE

Nouvelles des officiers blessés à Son-Tay (ministère de la marine) (page 1077).

Avis et communications (page 1077).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1078).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1078).

Nouvelles et correspondances étrangères. (page 1079).

Informations (page 1080).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1081).

Bourses et marchés (page 1084).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 26 Février 1884.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 26 février 1884.

Monsieur le Président,

Les questions électorales ont pris dans ces derniers temps une certaine importance dans nos établissements de l'Inde.

Bien qu'elles ne soient pas de nature à causer des craintes sur les sentiments de la population indienne, qui s'est toujours fait remarquer par son amour de la France, il me paraît nécessaire cependant d'établir un règlement qui soit de nature à prévenir toute agitation pour l'avenir.

Jusqu'en 1848, les natifs de nos établissements de l'Inde étaient considérés comme des sujets français. A ce titre, ils étaient régis par leur statut personnel, que le Gouvernement avait, à diverses reprises, promis de respecter, notamment par l'arrêté local du 6 janvier 1819, qui porte (art. 3) : « Les Indiens, soit chrétiens, soit maures ou gentils, seront jugés comme par le passé, suivant les lois, usages et coutumes de leur caste. » Cet état de choses fut confirmé par l'ordonnance judiciaire du 7 février 1842.

Le décret du 5 mars 1848 ayant appelé quelques unes de nos colonies à la vie politique, l'instruction du Gouvernement provisoire du 27 avril suivant attribua à l'Inde un représentant du peuple à l'Assemblée nationale, et, de même que pour le Sénégal, donna le droit électoral à ceux des indigènes qui avaient un statut personnel.

Le paragraphe 6 de cette instruction porte ce qui suit : « La condition d'être né ou naturalisé français peut se justifier, soit par la possession résultant de votes antérieurs, soit par la représentation des actes de naturalisation délivrés par les gouvernements précédents, lettres d'avis ou d'autres actes officiels. Seront dispensés de toute preuve de naturalisation les habitants indigènes du *Sénégal* et dépendances et des établissements français de

l'Inde, justifiant d'une résidence de plus de cinq ans dans lesdites possessions.

La loi du 15 mars 1849 n'a pas maintenu aux établissements français de l'Inde le droit de nommer un représentant à l'Assemblée législative. Dans tous les cas, les événements qui survinrent quelque temps après, et qui amenèrent l'empire, ont suspendu la capacité électorale pour les habitants de l'Inde, comme pour ceux des autres colonies.

Le décret du 1er février 1871 accorda à nos établissements un député à l'Assemblée nationale. Enfin, la Constitution de 1875, qui régit l'état de choses actuel, a admis l'Inde française à nommer un sénateur (loi du 24 février 1875) et un député (loi du 30 novembre 1875).

La mesure libérale aux termes de laquelle les Indiens étaient initiés à la vie politique amena, comme corollaire naturel, la faculté de participer d'une manière plus large à la gestion de leurs affaires locales. C'est dans ce but qu'est intervenu le décret du 13 juin 1872, qui a institué dans nos établissements un conseil colonial et des conseils locaux.

Cette organisation fut modifiée dans un sens plus libéral encore par le décret du 25 janvier 1879, qui a fait sortir des conseils de la colonie les fonctionnaires, et a assimilé d'une manière plus complète la législation de ces conseils à celles de la métropole et de nos grandes colonies.

D'après ce dernier acte, le conseil colonial, prenant la dénomination de conseil général, fut admis, comme les conseils locaux, à constituer son bureau, et il a obtenu des attributions très étendues pour tout ce qui est relatif à la gestion des affaires de la colonie.

Mais dans la législation de 1872, comme dans celle de 1879, on avait dû se préoccuper de la situation particulière de nos établissements au point de vue des races et des religions. En effet, l'Inde renferme des populations de langues, d'origine et de religion différentes; l'élément européen s'y trouve en minorité; et, bien que les natifs possèdent les droits politiques, ils peuvent conserver, comme un privilège, leur statut personnel.

Malgré cet état de choses, auquel il faut ajouter l'esprit de caste, l'harmonie la plus complète a presque toujours régné entre les diverses parties de la population. Cependant il était du devoir du Gouvernement de tenir compte de cette diversité sociale et religieuse : aussi le législateur a-t-il eu soin, dans les décrets de 1872 et de 1879, de donner une part de l'administration à chacun des éléments dont se compose la population. Ainsi, aux termes de l'organisation actuelle, les élections sont faites sur deux listes, l'une comprenant les Européens et les descendants d'Européens; l'autre comprenant les indigènes. Les conseillers locaux sont élus moitié par les Européens et moitié par les indigènes. Quant au conseil général, il comprend quatorze Européens et onze natifs, qui sont nommés respectivement par les électeurs de la liste correspondant à leur origine.

L'organisation de l'Inde a été complétée par le décret du 12 mars 1880, qui a institué dix communes. Cet acte dispose que l'élection est faite au suffrage universel et direct, qu'elle a lieu au scrutin de liste pour toutes les communes, d'après la législation en vigueur pour l'élection de membres des conseils locaux mais il a réservé un certain nombre de places dans les conseils municipaux de Pondichéry, de Karikal et de Chandernagor à des Européens ou à des descendants d'Européens.

C'est donc aujourd'hui à l'élément européen, qui représente naturellement le progrès et la civilisation, que la part la plus importante est dévolue dans l'administration du pays.

Mais, depuis 1877, un nouveau parti est venu se produire dans le sein de la population indienne. Comme les Indiens sont en possession de leurs droits politiques, et qu'à ce titre ils sont considérés comme citoyens français, sans avoir besoin de recourir à la naturalisation, un certain nombre d'entre eux ont profité de cette circonstance pour demander à renoncer au privilège de leur statut personnel, afin de rendre plus intime encore l'assimilation et de faire disparaître toute trace d'une diversité dans les conditions civiles.

Ce mouvement ayant pris une certaine extension, le Gouvernement a dû s'en préoccuper, et, par décret du 21 septembre 1881, il a réglé le mode à suivre pour *déterminer les formalités à remplir pour ceux qui désiraient renoncer à leur statut personnel.*

Le ministre de la marine et des colonies s'exprimait ainsi dans le rapport adressé au Président de la République, à l'appui de ce décret : « Soit par reconnaissance des bienfaits de la mère patrie, soit pour tout autre motif, un grand nombre de natifs renoncent volontairement à la tolérance dont ils ont été l'objet, et revendiquent le droit de se soumettre entièrement et sans réserve à l'empire des lois françaises et d'en recueillir les avantages, en en observant tous les commandements. Le Gouvernement ne peut que se montrer favorable à ces aspirations qui sont le complément normal des droits politiques dont jouissent depuis 1871 les habitants de nos établissements de l'Inde.

« Toutefois il gardera une prudente réserve en face de ce mouvement qui doit être spontané. Il se bornera à en déterminer les formalités par disposition réglementaire, afin d'assurer la sincérité et la conservation des documents importants destinés à modifier la situation juridique des déclarants et de leur descendance. »

C'est alors qu'est intervenu le décret du 21 septembre 1881 qui, dans la pensée du législateur, n'a été qu'un « décret déterminant la procédure à suivre » par les Indiens qui entendaient renoncer à leur statut personnel.

Sous l'empire de ce décret, le mouvement de renonciation a été régularisé de manière à donner une authenticité à l'acte de tous ceux qui venaient se soumettre sans réserve aux lois civiles de la France.

Mais des difficultés ne tardèrent point à se produire. Les renonçants, s'appuyant sur l'article 1er du décret, revendiquèrent le droit d'être inscrits sur les listes des Européens, établies par le décret du 25 janvier 1879 pour les élections du conseil général et des conseils locaux. Jusqu'à présent, le Gouvernement a résisté à ces demandes, en se fondant sur le texte du décret de 1879 qui, dans son article 1, a divisé la population, non point en raison de ses droits civils et politiques, mais en raison de son origine. En effet, le décret distingue entre les Européens et les indigènes, et, dès lors, ces derniers ne peuvent, pour satisfaire à la volonté du législateur, être inscrits sur la liste des Européens, dite première liste, même quand ils ont renoncé à leur statut personnel.

Ce mouvement, qui avait causé une grande agitation dans nos établissements de l'Inde, a préoccupé à diverses reprises le Gouvernement : celui-ci a compris qu'il y a lieu de faire quelque chose en faveur de ceux qui ont eu le courage et la force morale de renoncer aux traditions de leurs ancêtres, de renoncer, en un mot, à un privilège que nous avions promis de respecter, pour se soumettre complètement au droit commun. Cette nécessité était rendue plus urgente encore par suite du récent arrêt de la cour de cassation qui, s'appuyant sur l'article 1er du décret du 21 septembre 1881, avait ordonné l'inscription des renonçants sur la première liste. Le moment paraissait venu de modifier dans un sens plus large et plus libéral la législation qui régit les conseils électifs de l'Inde.

Deux systèmes étaient en présence : le premier consistait à n'admettre qu'une seule liste d'électeurs et d'éligibles. Ce mode de procéder offrait l'avantage d'être conforme à la législation déjà en vigueur dans l'Inde pour l'élection d'un député. C'était donc le mode le plus simple et le plus rationnel; mais, en raison de la diversité des éléments qui constituent la population de l'Inde, et en raison des divergences d'intérêt qui existent parfois entre ces divers éléments, il était peut-être dangereux de l'adopter immédiatement. Il importait, en effet, de favoriser l'élément européen, qui a été considéré jusqu'à présent comme le véritable élément civilisateur, jusqu'à ce que les progrès de l'instruction publique et une intimité plus étroite entre les différentes parties de la population eussent amené cette égalité désirable pour le bien de la colonie.

Il était à craindre que les Européens ne fussent sacrifiés à la population native et ne fussent pas représentés suivant leur importance morale dans les conseils électifs.

Le second système avait pour objet de se conformer à la nouvelle jurisprudence de la cour suprême. A première vue, on pourrait être séduit par le côté généreux de ce système. Oui, sans doute, il faut récompenser les renonçants, encourager le mouvement qui les porte à rompre avec leurs us et coutumes pour se soumettre à la loi française. Le meilleur mode de récompense, c'est donc de les assimiler entièrement aux Européens en les plaçant sur la même liste qu'eux. Mais il ne faut pas perdre de vue que, même en faisant abstraction de la différence signalée plus haut entre la jurisprudence de la cour de cassation et les véritables intentions du législateur, ce système présentait de grands inconvénients. En effet, l'inscription des renonçants sur la première liste aurait pour résultat de jeter une perturbation encore beaucoup plus grave dans la situation de la colonie. Non seulement elle annihilerait l'influence des Européens, qui se trouveraient en minorité sur la première liste s'ils étaient confondus avec les renonçants, mais encore elle serait de nature à sacrifier les intérêts de la masse de la population hindoue au profit des renonçants, dont le nombre ne s'élève pas encore à deux mille, d'après les tableaux officiels parvenus au département. On constituerait donc ainsi indirectement une sorte d'aristocratie indigène d'un nouveau genre, qui dominerait dans tous les conseils et aurait la haute main dans toutes les affaires du pays. Le Gouvernement n'est pas encore en mesure de savoir si cette partie de la population mérite cette première place par son intelligence et ses qualités morales.

Dans le doute, j'avais pensé qu'il y avait entre ces deux systèmes absolus une place pour un système intermédiaire plus rationnel, plus approprié à l'état des esprits, et qui servirait en

quelque sorte de transition à des réformes ultérieures, lorsque l'expérience aurait permis de mieux apprécier la situation. Ce système intermédiaire consistait à établir une liste unique pour les électeurs, mais à maintenir des catégories d'éligibles dans certains cas, de manière à garantir, dans la limite du possible, les droits de chacune des classes de la population.

J'avais donc fait préparer un projet de décret dans ce sens, mais ce projet, soumis à l'examen du conseil supérieur, a soulevé des objections qui se trouvent résumées ainsi qu'il suit dans le rapport présenté à ce conseil par l'honorable sénateur M. Schœlcher.

« Les catégories d'éligibles n'empêcheraient pas que les choses restassent dans leur état actuel; elles n'assureraient pas aux renonçants une participation effective à la gestion des affaires publiques, puisque les électeurs, dans le projet du Gouvernement, peuvent n'en nommer que quatre. Quant à l'unité de liste, elle aurait pour effet de remettre toutes les fonctions électives dans les mains d'une majorité rétrograde qui obéit, il faut bien en convenir, à une législation religieuse, où l'on voit les parias avilis par la théorie théocratique des castes.

« Par contre, si l'on maintient deux listes et qu'on inscrive les renonçants dans la première, comme ils seront 14 au conseil général, ils pourront, bien qu'ils ne soient encore qu'une faible minorité, faire la loi aux 65,000 électeurs non renonçants qui n'auront que 11 des leurs dans ce conseil.

« Pour éviter ces deux extrémités, aussi fâcheuses et aussi injustes l'une que l'autre, pour garantir chaque parti contre l'oppression de ses rivaux, pour fermer la porte aux ambitions malsaines ou aux usurpations de pouvoir, il faudrait constituer, non pas deux catégories d'éligibles, mais trois groupes d'électeurs, choisissant chacun ses propres représentants. Le premier, celui des Européens et descendants d'Européens, nommerait dix conseillers généraux; le second, celui des renonçants, en nommerait dix; le troisième, celui des non-renonçants, en nommerait dix; de la sorte, on fait une part égale aux trois grands intérêts auxquels la France doit une égale protection. »

Après un examen approfondi, le conseil supérieur, dans sa séance du 16 février courant, a adopté la proposition formulée plus haut par l'honorable sénateur, et à laquelle s'était rallié le Gouvernement. Par suite, j'ai fait préparer un projet de décret destiné à modifier dans ce sens le système électoral résultant des décrets de 1879 et de 1880. Ce décret établit trois listes d'électeurs, représentant les trois éléments politiques de la population, c'est-à-dire: les Européens et descendants d'Européens, les Indiens ayant renoncé à leur statut personnel, et les Indiens non renonçants. Chaque liste nomme le tiers des membres, aussi bien dans le conseil général que dans les conseils locaux et dans les conseils municipaux. Les électeurs peuvent porter leur choix, indifféremment, sur des Européens, des renonçants et des non-renonçants. Enfin, des dispositions spéciales ont été prévues pour les communes où il n'y a pas d'Européens, et dans celles où il se trouverait moins de vingt Indiens ayant renoncé à leur statut personnel.

Ce projet de décret, qui s'inspire des intérêts de toutes les classes de la population, constitue une amélioration notable sur l'ancien état de choses. Sans doute, il ne réalise pas d'une façon complète les intentions du Gouvernement, qui demandait le droit commun et l'égalité pour tous. Mais, tel qu'il est conçu, il ouvre une période de transition pendant laquelle les divers éléments de la population de nos établissements de l'Inde se trouvent représentés d'une manière égale. D'un côté, les Européens, bien qu'ils ne comprennent que 572 électeurs, c'est-à-dire une infime minorité, conservent l'avantage dû à l'idée civilisatrice qu'ils représentent. D'autre part, les Indiens qui ont renoncé à leur statut personnel obtiennent la légitime influence due au courage et à l'énergie qu'ils ont montrés en renonçant au privilège de leurs us et coutumes, et en se soumettant sans restriction à la législation française. Enfin, les 68,000 Indiens non-renonçants reçoivent une nouvelle sanction de la promesse qui leur a toujours été faite du respect de leurs croyances et de leurs traditions; ils verront que le Gouvernement, tout en encourageant ceux qui se rapprochent de la société européenne, ne veut obtenir ce rapprochement que de la libre volonté, et se refuse à exercer une pression quelconque sur les consciences.

C'est l'éternel honneur de la France de donner la liberté et l'égalité aux peuples vaincus. La France républicaine est allée encore plus loin dans cette voie généreuse. Dès 1848, elle accordait le droit de représentation à ses plus anciennes colonies et, dans chacune d'elles, elle accordait ces droits politiques non seulement aux nationaux, mais encore aux indigènes et à ceux qui, hier encore, étaient des esclaves.

Ces droits politiques, la nouvelle République les a consacrés en 1870 et étendus encore dans ces dernières années.

Il ne convient pas de rompre avec cette tradition en sacrifiant les intérêts de l'immense population de l'Inde. C'est par l'éducation, par la liberté que nous voulons l'attirer à nous, en développant le régime libéral que nous avons inauguré dans l'ensemble de nos possessions.

Cette conquête pacifique exclut toute pression, de quelque nature qu'elle soit, qui pourrait froisser ses sentiments et ses souvenirs.

Ce serait donc aller à l'encontre de cette politique que d'annihiler les concessions faites en 1848 et en 1870 à nos concitoyens de l'Inde, sans distinction d'origine, d'état et de croyances, et détruire l'effet de la législation libérale que la France peut revendiquer à son honneur.

L'application du nouveau décret mettra, je n'en doute pas, un terme à l'agitation qui n'a que trop duré dans nos établissements de l'Inde.

Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-annexé.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la marine et des colonies;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854, sur la constitution des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion;

Vu le décret du 25 janvier 1879, portant réorganisation des conseils électifs dans les établissements français de l'Inde;

Vu le décret du 12 mars 1880, portant institution de municipalités dans ces établissements;

Vu le décret du 24 avril 1880, portant organisation de l'état civil des natifs dans ces établissements;

Vu le décret du 21 septembre 1881, déterminant les formes et les conditions que les natifs de ces établissements devront observer pour renoncer à leur statut personnel;

Vu l'avis du conseil supérieur des colonies, dans ses séances des 15 et 16 février 1884;

Décrète:

Art. 1er. — Les élections au conseil général, aux conseils locaux et aux conseils municipaux, sont faites sur trois listes d'électeurs. La première liste comprend les électeurs européens et descendants d'Européens; la deuxième comprend les Indiens ayant renoncé à leur statut personnel, quelle que soit l'époque à laquelle a eu lieu cette renonciation; la troisième les Indiens non renonçants.

Art. 2. — Le conseil général se compose de trente membres élus sur des listes distinctes par établissement.

Le nombre des conseillers à élire est fixé ainsi qu'il suit:

ÉTABLISSEMENTS	1re LISTE	2e LISTE	3e LISTE	TOTAL GÉNÉRAL
Pondichéry	4	4	4	12
Karikal	2	3	3	8
Chandernagor	2	1	1	4
Mahé	1	1	1	3
Yanaon	1	1	1	3
Totaux	10	10	10	30

Art. 3. — Les conseils locaux se composent, à Pondichéry, de douze membres; à Karikal et à Chandernagor, de neuf membres; dans les autres établissements, de six membres.

Chaque liste d'électeurs nomme le tiers des membres de chaque conseil local.

Art. 4. — Lorsque, dans un établissement, il y a moins de vingt Indiens ayant renoncé à leur statut personnel, ils votent avec les indigènes de la 3e liste pour la nomination des conseillers généraux et des conseillers locaux. Dans ce cas, les conseillers attribués à la 2e liste sont élus par tous les électeurs de l'établissement sans distinction de catégories.

Art. 5. — Les conseils municipaux se composent : à Pondichéry, de dix-huit membres; à Karikal, de quinze; dans les autres communes, de douze. Chaque liste d'électeurs nomme le tiers des membres du conseil.

Dans les communes où il y a moins de cinq Européens ou moins de vingt Indiens renonçants, la moitié des membres du conseil municipal est nommée, suivant le cas, par la première liste ou la deuxième liste, et l'autre moitié par la troisième liste.

Dans le premier cas, les Européens votent avec les Indiens renonçants.

Dans le deuxième cas, les Indiens renonçants votent avec les non-renonçants.

Dans les communes où il se trouverait plus de cinq Européens et moins de vingt Indiens renonçants, il n'y aurait qu'une seule liste.

Art. 6. — Les électeurs des trois listes peuvent, à leur choix, élire des Européens, des renonçants et des non-renonçants, tant pour le conseil général que pour les conseils locaux et les conseils municipaux.

Art. 7. — Pour le renouvellement triennal du conseil général, des conseils locaux, des conseils municipaux, chaque série contiendra, autant que possible, la moitié des conseillers nommés par chacune des listes d'électeurs, dans les conditions où la division se fait actuellement pour les deux listes.

Art. 8. — Le bureau du conseil général est composé du président, de deux vice-présidents et de trois secrétaires.

Art. 9. — Dans le mois qui suivra la promulgation du présent décret, il sera procédé à la formation des listes électorales conformément aux dispositions contenues dans le présent décret, combiné avec la législation en vigueur pour les élections politiques.

Les époques d'ouverture et de revision des listes électorales, celles de leur clôture et de leur publication sont fixées par des arrêtés du gouverneur pris en conseil privé.

Les élections du conseil général auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture desdites listes.

Les élections des conseils locaux auront lieu le troisième dimanche qui suivra les élections du conseil général.

Les élections des conseils municipaux auront lieu dans le mois qui suivra les élections des conseils locaux.

Dans les huit jours qui suivront les élections des conseils municipaux, le gouverneur convoquera ces conseils en session extraordinaire pour procéder à l'élection des maires et et des adjoints.

Le conseil général, les conseils locaux, les conseils municipaux, les maires et les adjoints actuellement en exercice conserveront leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Art. 10. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 11. — Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel de la marine*.

Fait à Paris, le 26 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies,

A. PEYRON.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

Vu la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés;

Vu les lois des 24 décembre 1875 et 28 juillet 1881;

Vu les décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

Vu le décret du 25 juillet 1881, portant convocation de tous les collèges électoraux;

Attendu le décès de M. Frédéric Thomas, député pour la première circonscription de l'arrondissement de Castres (Tarn),

Décrète :

Art. 1er. — Le collège électoral de la 1re circonscription de l'arrondissement de Castres (Tarn) est convoqué pour le dimanche 23 mars prochain, à l'effet d'élire un député.

Art. 2. — L'élection aura lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Art. 3. — Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau desdites modifications.

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 26 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,

WALDECK-ROUSSEAU.

Par décrets du Président de la République, en date du 26 février courant, et rendus sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été convoqués, pour le dimanche 16 mars prochain :

Les électeurs du canton de Barcelonnette (Basses-Alpes), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Blanc, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Manvage, décédé.

Les électeurs du canton de Charlieu (Loire), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Moreau, décédé.

Les électeurs du canton de Bouchain (Nord), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Delcambre, démissionnaire.

Les électeurs du canton de Montreuil (Pas-de-Calais), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Hochedé, démissionnaire.

Par décision présidentielle en date du 25 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral, ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de vaisseau Brown de Colstoun (Louis-Henri) a été nommé au commandement du cuirassé d'escadre le *Tonnerre*, à Toulon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

État-major général de l'armée. — Par décis. minist. du 26 fév. 1884 :

M. le général de brig. Guichard, disponible, a été nommé command. du génie de la 14e rég., à Lyon, en rempl. de M. le général de Bussy.

Comités et commissions. — Par décis. minist. du 26 fév. 1884, M. le général de brig. de Bussy a été nommé membre du comité consult. des fortifications.

MUTATIONS

Intendance militaire. — Par décis. du 22 fév. 1884, M. Gigon, s.-intend. milit. de 2e cl., à Castres, a été désigné pour remplir les fonct. de son grade à Compiègne, par permut. avec M. Delpech.

Service des subsistances militaires. — Par décis. du 22 fév. 1884 :

M. Delanoë, off. d'administ. de 2e cl., command. la 23e sect. de commis et ouvriers milit. d'administ., a été désigné pour gérer le service des vivres de la place de La Fère.

M. Heilbrunner, off. d'administ. de 2e cl. employé en sous ordre à Paris, a été désigné pour commander et administrer la 23e sect. de commis et ouvriers milit. d'administ.

M. Rocchesani, off. d'administ. adj. de 1re cl., employé au 8e corps d'ar., a été mis à la dispos. de M. le gouverneur milit. de Paris.

ARMÉE TERRITORIALE

MUTATIONS

Infanterie. — Par décis. minist. du 25 fév. 1884, les officiers d'infanterie territoriale dont les noms suivent ont été désignés pour occuper des emplois spéciaux dans leurs régiments, savoir :

1° Emplois d'adjudant-major.

MM. Cormier, capit. au 4e rég. territ. d'inf.
Lemeunier, capit. au 33e rég. territ. d'inf.
Pallatin, capit. au 34e rég. territ. d'inf.
Demongin, capit. au 36e rég. territ. d'inf.
Cocogne, capit. au 37e rég. territ. d'inf.
Surre, capit. au 38e rég. territ. d'inf.
Perrin, capit. au 39e rég. territ. d'inf.

MM. Carbonnier, capit. au 40e rég. territ. d'inf.
Tassin de Charsonville, capit. au 40e rég. territ. d'inf.

2° Emploi de lieutenant faisant fonctions d'officier d'habillement.

M. Hautbout, lieut. au 1er rég. territ. d'inf.

3° Emplois de porte-drapeau.

MM. Poulmarch, s.-lieut. au 4e rég. territ. d'inf.
Villette, s.-lieut. au 5e rég. territ. d'inf.
Blanchard, s.-lieut. au 33e rég. territ. d'inf.
Espierre, s.-lieut. au 37e rég. territ. d'inf.
Tedesco, s.-lieut. au 39e rég. territ. d'inf.

Par décis. minist. du 25 fév. 1884, M. Fleuranceau, lieut. au 138e rég. territ. d'inf., est passé au 140e rég. de même arme.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 26 Février 1884.

Les personnes qui se rendront en voiture, jeudi soir 28 février, au bal donné par le Président de la République, sont priées de se diriger par les Champs-Elysées et l'avenue Marigny.

Les trois portes ci-après seront ouvertes aux invités qui se présenteront à pied : porte principale du Faubourg Saint-Honoré, porte de l'Avenue Marigny, porte de la rue de l'Elysée.

Les portes du palais seront ouvertes à neuf heures et demie du soir.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le mercredi 5 mars, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de la marine a reçu des nouvelles des officiers blessés à Son-Tay, à la date du 13 février.

Commandant Blanchard. — Très bien.
M. Comte. — Très bien.
M. de Bazaujour. — Très bien.
Capitaine Dupont. — Quelques petites complications, mais pronostic favorable.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

ARRÉRAGES

des

RENTES 4 1/2 P. 100 ANCIENNES ET 3 P. 100

échéant les 22 mars, 1er et 16 avril 1884

ET DES BONS DE LIQUIDATION

(VILLE DE PARIS)

échéant le 20 du même mois

DÉPÔTS AVANT L'ÉCHÉANCE

Les porteurs d'inscriptions et de coupons qui veulent avoir l'assurance d'être payés à jour fixe sont admis à déposer ces valeurs dans les conditions ci-après :

Les dépôts ne comprenant que des inscriptions nominatives et les dépôts comprenant en même temps des inscriptions nominatives et moins de 50 coupons de rentes mixtes ou au porteur, seront reçus de dix heures à trois heures, au Trésor public, rue de Rivoli, palais du Louvre (pavillon central, porte C), savoir :

Du 10 au 14 mars, pour les rentes 4 1/2 p. 100 et les rentes 3 p. 100 (consolidées);

Du 1er au 5 avril, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les dépôts de plus de 50 coupons y seront reçus :

Du 19 au 21 mars, pour les rentes 4 1/2 p. 100;

Du 28 au 31 mars, pour les rentes 3 p. 100 (consolidées);

Du 12 au 15 avril, pour les rentes 3 p. 100 (amortissables).

Les arrérages des rentes nominatives se payant au porteur, plusieurs inscriptions à des noms différents peuvent être présentées au dépôt par une même personne.

Les déposants ont, en outre, la faculté de demander, au moment du dépôt, que le montant de leurs arrérages soit versé d'office, à l'échéance, au crédit de leur compte courant à la Banque de France, ou même au crédit du compte courant d'un tiers.

Ne seront pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des semestres ou trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs semestres ou trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 26 février (rentes 4 1/2 p. 100), 5 mars (rentes 3 p. 100 consolidées) et 25 mars (rentes 3 p. 100 amortissables); 4° les inscriptions dont le dernier semestre ou trimestre était payable dans un département; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris et les percepteurs de la banlieue.

Les dépôts de coupons de bons de liquidation (ville de Paris) échéant le 20 avril seront reçus du 17 au 19 avril.

PAYEMENT A L'ÉCHÉANCE

Le payement des arrérages d'inscriptions nominatives et des coupons de rentes mixtes et au porteur, ainsi que le payement des coupons de valeurs du Trésor, s'effectuent au Trésor, de dix heures à trois heures. Le public n'est admis dans les caisses que sur la présentation d'une carte d'entrée. La distribution des cartes (pavillon central, porte C) commence dès neuf heures et demie.

Les rentiers qui en ont préalablement fait la demande dans les bureaux du payeur central (place du Palais-Royal, palais du Louvre) peuvent recevoir à la caisse des receveurs-percepteurs de Paris et des percepteurs de la banlieue les arrérages des rentes nominatives sur l'Etat dont le montant annuel ne dépasse pas 2,000 francs.

La déclaration préalable n'est pas nécessaire pour obtenir le payement des coupons qui peuvent être encaissés chez les percepteurs, sous la seule condition que les bordereaux présentés à l'encaissement, dans la même journée, par une même personne, ne comprennent pas plus de 20 coupons et ne s'élèvent pas à plus de 500 francs.

Les coupons d'obligations et les coupons de bons de liquidation ne sont payables qu'au Trésor.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES

Un arrêté du ministre des finances, porté à la connaissance du public par avis inséré au *Journal officiel* des 19 février courant et jours suivants, a déterminé la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février 1884.

Les porteurs de récépissés provisoires de souscriptions libérées soumises à réduction (souscriptions de 45 fr. de rente et au-dessus), sont informés que les excédents de versement, auxquels ils ont droit, leur seront remboursés, à savoir :

1° A Paris (pour toutes les souscriptions faites dans le département de la Seine), à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, et à partir du mercredi 27 février, au matin ;

2° Dans les départements (la Corse et l'Algérie exceptées), aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du jeudi 28 février, au matin ;

3° En Corse et en Algérie, aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du lundi 3 mars, au plus tard.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au tirage du numéro indiquant celle des 170 séries de la rente 3 p. 100 amortissable dont le remboursement devra être effectué au pair, en conformité du décret du 16 juillet 1878 (art. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des finances, palais du Louvre, 3e étage, corridor du Midi, n° 31.

Ministère du commerce

Des examens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures auront lieu, en 1884, au mois de mai, à une date qui sera ultérieurement fixée, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux, Avignon et Alger.

Nul ne peut être admis à ces examens s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans au jour de l'ouverture du concours.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministère du commerce, *avant le 15 mars*, et être accompagnées :

1° De l'acte de naissance du candidat ;

2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire ou le commissaire de police de la commune où le candidat a son domicile ;

3° D'un certificat de médecin, dûment légalisé, constatant que le candidat est d'une bonne constitution et exempt de toute infirmité le rendant impropre à faire un service actif ;

4° Des attestations faisant connaître les an-

técédents et les études auxquelles il s'est livré ;

5° D'une pièce authentique (livret, congé, etc.) constatant que le candidat a satisfait à la loi du recrutement et, dans le cas où il aurait contracté l'engagement décennal prévu par les règlements, que cet engagement sera réalisé avant le 31 décembre 1884.

Le programme des connaissances exigées est déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures des départements et de l'Algérie et à Paris, au ministère du commerce, boulevard Saint-Germain, n° 244 (bureau de la police sanitaire et industrielle), ainsi qu'à la préfecture de police, où il peut en être pris connaissance.

Ce programme sera envoyé aux personnes qui en feront la demande.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

Scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Gauthier de Rumilly, décédé. (Le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures.)

2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 28, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot (Nos 448, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce. (Nos 304, session ordinaire 1882, et 31, session 1884. — M. Emile Labiche, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la Couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail. (Nos 305, session ordinaire 1882, et 40, session 1884. — M. Adrien Hébrard, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure), à emprunter 1,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 33 et 44, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur).

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 28 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Arbel, jusques et y compris M. Bocher.

Tribunes. — Depuis M. Oscar de Vallée, jusques et y compris M. Boffinton.

Convocations du mercredi 27 février.

Commission relative au projet de loi sur les sociétés, à une heure et demie. — Local du 7e bureau.

Commission relative au projet de loi portant revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à deux heures. — Local du 3e bureau.

Convocation du jeudi 28 février.

Commission relative au projet de loi sur les ventes judiciaires d'immeubles, à une heure. — Local du 2e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

M. Emile Brousse, porté comme ayant voté « pour » la remise à jeudi de la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire, déclare avoir voté « contre ».

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi tendant à distraire de la commune de Montmirail (canton de Romans, arrondissement de Valence, département de la Drôme), la section de Saint-Michel, pour l'ériger en municipalité distincte. (Nos 2568-2639. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à distraire la commune d'Aubigny du canton de Vermand (arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne), pour la rattacher au canton de Saint-Simon (même arrondissement). (Nos 2429-2640. — M. Hippolyte Faure, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une somme de 500,000 francs. (Nos 2625-2642. — M. Esnault, rapporteur).

4. — Discussion du projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée à Paris, le 18 février 1884, entre la France et l'Autriche-Hongrie. (Urgence déclarée. — Nos 2643-2657. — M. Lebaudy, rapporteur).

5. — Discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

6. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — Nos 393-423-993-2609-2629-2638-2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 663-1405-1899-2285-2626. — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (Nos 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-332-825. — M. Marcou, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

14. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2371. — M. Lacôte, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1062-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (Nos 26-698-914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte ; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse ;

3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-208-1112-1765. — M. Duluns-Montaud, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Paul Casimir Perier et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de donner à tous les citoyens ou à leurs familles la faculté du choix entre l'inhumation ou la crémation des corps, dans des conditions déterminées par la loi et par des règlements d'administration publique. (N°s 1295-1669. — M. Gomot, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Orne pour le rachat de la ligne d'Alençon à Condé (N°s 2240-2544. — M. Hippolyte Morel (Manche), rapporteur).

La séance du jeudi 28 février 1884 est la 30e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 32e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Gagneur, jusques et y compris M. Hamille.

Tribunes. — Depuis M. Bourrillon, jusques et y compris M. Casson.

AVIS

Un nouveau concours aura lieu prochainement pour l'emploi de sténographe auxiliaire à la Chambre des députés. Les candidats qui voudront y prendre part devront adresser, dès à présent, leur demande au secrétariat général de la présidence et justifier qu'ils sont Français ou naturalisés, âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente-quatre ans.

Ils devront produire :

1° Leur acte de naissance;

2° Un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de leur résidence;

3° Un certificat constatant leur situation pour le rapport militaire;

4° Leurs diplômes universitaires, s'ils en possèdent.

L'admission ne pourra avoir lieu que dans les conditions déterminées par l'article 6 du règlement intérieur délibéré par le bureau de la Chambre des députés, et qui est ainsi conçu :

« Les candidats aux emplois de secrétaire-rédacteur ou de sténographe devront être bacheliers ès lettres et subir les épreuves déterminées par des règlements spéciaux.

« Lorsque, dans un concours, aucun des candidats aux fonctions de sténographe, pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, n'aura montré une connaissance suffisante de la sténographie pour faire un bon travail, le bureau pourra, sur la proposition motivée du chef du service, et par dérogation aux prescriptions du premier paragraphe du présent article, choisir parmi les candidats non bacheliers qui auraient fait preuve d'une aptitude particulière pour l'art sténographique. »

La date du concours sera ultérieurement fixée, et les candidats qui se seront fait inscrire seront convoqués par lettres spéciales.

Convocations du mercredi 27 février.

Commission chargée de la modification de l'article 3 de la loi des 26 janvier, 3 mai et 5 juin 1850, relative aux écoles polytechnique et spéciale militaire et à l'école navale de Brest, à une heure et demie. — Commission n° 3.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à deux heures. — Commission n° 15.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

CHAMBRE DES COMMUNES. — *Séance du 25 février.*

M. Bourke annonce qu'il proposera prochainement une résolution portant qu'aucun traité prohibant le commerce sur le Congo, ou imposant des droits où il n'y en a pas eu jusqu'ici, ne peut être sanctionné par le parlement.

M. Gladstone propose dans des termes éloquents et sympathiques un vote de remerciements en faveur du speaker dont il fait le plus grand éloge.

Sir Stafford Northcote appuie cette motion.

M. Parnell proteste contre l'intolérance dont le speaker a fait preuve à l'égard des membres irlandais.

M. O'Donnell proteste également pour le même motif.

La motion est ensuite adoptée par acclamation et aux applaudissements de la chambre. Tous les membres étaient debout au moment du vote.

Le speaker remercie la chambre des marques de sympathie qu'elle vient de lui témoigner.

La chambre adopte ensuite l'adresse demandant à la reine d'accorder au speaker une marque spéciale de distinction.

Lord Hartington, répondant à sir Stafford Northcote, dit qu'il a reçu hier, du contre-amiral Hewett, la confirmation de la reddition de Tokar.

Il ajoute qu'il n'y a aucune raison de suspendre le mouvement des troupes. Les instructions envoyées au général Graham, tout en limitant ses opérations à un certain rayon, lui laissent plein pouvoir d'agir dans certaines éventualités. Le général Graham a reçu l'ordre de faire un rapport sur la position de Trinkitat.

La mission principale confiée au général Graham est de protéger Souakim, qui paraît être menacée par les tribus.

Lord Hartington ajoute qu'il ne lui est pas possible d'entrer actuellement dans plus de détails.

M. Labouchère demande ensuite l'ajournement de la chambre, afin d'appeler l'attention du gouvernement sur la situation des troupes anglaises à Souakim, et de protester contre la confiance exagérée du gouvernement anglais.

M. Gladstone et lord Hartington refusent de donner aucune explication. Lord Hartington répète que des instructions ont été envoyées au général Graham, pour secourir Tokar et défendre Souakim. Il lui est impossible de dire si ces instructions seront modifiées.

La motion Labouchère est rejetée sans scrutin.

(Agence Havas.)

ALLEMAGNE

La chambre des députés de Prusse a voté en fin de compte le règlement administratif qu'elle discutait depuis quelques jours, et qui assimile l'ancien royaume de Hanovre au reste de la monarchie prussienne.

(Agence Havas.)

Berlin, 26 février.

Le grand-duc Michel, à la tête de la députation russe qui vient féliciter l'empereur d'Allemagne, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa réception dans l'ordre de Saint-Georges, est arrivé ce matin à 8 heures et demie. Le prince impérial l'a reçu à la gare, et l'a conduit à l'hôtel de l'ambassade de Russie, situé sur la promenade des Tilleuls.

(Agence Havas.)

AUTRICHE-HONGRIE

Pesth, 24 février.

Séance de la Chambre des députés de Hongrie. — Débats sur la convention commerciale avec la France.

Le rapporteur, comte Bethlen, recommande l'adoption du projet.

Les négociations, dit-il, ont traîné en longueur, parce que le gouvernement s'est efforcé d'obtenir de nouvelles faveurs pour notre importation de bétail en France. Ce but, vu le point de vue prohibitionniste auquel on se place en France, et vu la circonstance que ce pays se considère comme engagé vis-à-vis de l'Angleterre, n'a pu être atteint qu'en partie. C'est pourquoi, cette fois encore, on n'a pas conclu de traité de commerce définitif, mais seulement une convention provisoire qui, comparée à l'état de choses actuel, est en tout cas un succès.

Les négociations, tendant à la conclusion d'un traité de commerce définitif, continuent du reste, et il y a lieu de supposer qu'elles aboutiront; aussi n'a-t-on pas fixé de délai pour l'expiration de cette convention provisoire.

Le député Helfy, tout en adoptant le projet, demande que la Hongrie, dans son propre intérêt, introduise vis-à-vis de l'Autriche, après l'expiration de l'union douanière actuelle, le système prohibitif, en établissant des barrières douanières.

Il critique, en outre, l'expression « gouvernement impérial et royal, » qui serait pas conforme à la situation de la Hongrie, au point de vue du droit public.

Le ministre-président, M. de Tisza, répliquant au discours du député Helfy, expose que, à son avis, le système prohibitif serait précisément pour l'économie nationale en Hongrie, le plus dangereux. Il ne pourrait se décider à en venir là que dans le cas où décidément le système actuel ne pourrait être maintenu, même à des conditions convenables, sans que les intérêts économiques du pays en souffrent gravement.

Pour ce qui est des relations avec d'autres pays, en ce qui concerne l'importation de bétail de Hongrie, le ministre considère comme justifiée une politique soucieuse, avant tout, des intérêts de la Hongrie. Il regrette également, à vrai dire, que l'importation d'animaux vivants en France n'ait pu être assurée, et ne croit pas qu'un arrangement dans ce sens intervienne de sitôt; toutefois, l'importation des

moutons, accordée par le gouvernement français, constitue déjà un notable avantage, et l'on peut espérer que le dommage résultant de l'impossibilité d'importer des animaux vivants sera compensé, au moins en partie, par l'importation de viandes, de peaux et de matières animales.

Quant au terme « gouvernement impérial et royal », il se trouve, non pas dans le texte de la loi, mais bien dans une note diplomatique, ce qui pourrait porter d'autant moins porter préjudice aux droits du pays, que les énonciations des ministres communs relatives aux traités de commerce et avant d'avoir demandé l'assentiment provisoire des deux gouvernements n'ont aucun caractère obligatoire.

Bien qu'il ne puisse voir là, du reste, aucun inconvénient au point de vue international, il est pourtant tout disposé à proposer un arrangement, afin que, désormais, ces notes soient rédigées d'une manière correcte et excluant tout malentendu. M. Helfy rectifie ses assertions, en ce sens qu'il déclare avoir en vue non pas le système prohibitif, mais bien le système protectionniste. Le député Szalay est fort satisfait de la réduction du droit d'entrée sur les vins de Champagne importés de France, et signale à l'attention du gouvernement le fait que les droits d'entrée, établis en Russie, sont si élevés qu'ils entravent beaucoup de ce côté l'exportation des vins de Hongrie.

Le comte Albert Apponyi considère, en général, comme incorrecte l'expression « gouvernement impérial et royal », d'autant plus qu'il s'agit de questions matérielles ne rentrant pas dans les affaires communes des deux moitiés de la monarchie. Il ne suppose pas, du reste, de mauvaise intention. Le comte Apponyi se déclare satisfait des déclarations du ministre président et accepte le projet de loi. Le ministre président, M. de Tisza, constate que le ministre des affaires étrangères a toujours tenu compte avec empressement de toutes les demandes formulées par la Hongrie. Le projet est ensuite adopté à l'unanimité. Lundi, troisième lecture du projet de loi sur la convention commerciale avec la France.

(*Correspondance politique.*)

ITALIE

Rome, 25 février.

Chambre des députés. — M. Brunialti annonce qu'il interpellera au sujet des derniers événements du Soudan.

M. Mancini se réserve de fixer la date de la discussion de cette interpellation.

(*Agence Havas.*)

GRÈCE

La chambre grecque, qui n'a pas pu tenir séance depuis Noël, a réuni enfin, le 13 février, 139 députés sur 180, et a repris ses travaux. Des projets de loi sur le monopole des allumettes, des cartes à jouer et du pétrole, ont été déposés en même temps que le budget provisoire pour le premier trimestre de l'année. — Un député a déposé un projet de révision des lois constitutionnelles, avec rétablissement du sénat, aboli en 1862.

(*Messager d'Athènes.*)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 25 février.

La commission des affaires maritimes de la chambre des représentants a décidé de recommander le rejet du bill, admettant à l'enregistrement en Amérique, sans payer de droits, les vaisseaux construits à l'étranger.

Un bill a été déposé à la chambre des représentants en vue d'interdire aux étrangers d'acquérir des propriétés foncières en Amérique.

(*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

25 février 1884.

Le *Destaing* relâche à Colombo pour faire du charbon. Tout va bien à bord.

Le brick-goëlette allemand *Eiche*, de 150 tonneaux, de Barth, venant de Stettin, chargé de bois pour Nantes, a touché hier sur les Chats et a ensuite chaviré. L'équipage a été sauvé par la chaloupe à vapeur du port de Lorient. Le navire épave va vers Quiberon. Le préfet maritime de Lorient envoie l'*Euménide* pour surveiller ce bâtiment et assurer, si possible, son sauvetage.

Le paquebot *Colombie*, de la compagnie générale transatlantique, a quitté Pauillac pour le large aujourd'hui à trois heures.

26 février 1884.

Shamrock passé 20; *Aveyron* part demain pour Aden.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Saint-Laurent*, venant de New York, est arrivé au Havre, le 25 février, à neuf heures du soir.

Le paquebot-poste de la compagnie générale transatlantique *Lafayette*, venant de Colon et escales est arrivé à Saint-Nazaire le 26 février, à 8 heures 30 du matin.

Le paquebot *Colombie*, de la compagnie générale transatlantique, est parti de Bordeaux (Pauillac), le 25 février, à 3 heures du soir, pour Colon et escales.

Le *Salazie*, des messageries maritimes, allant à Nouméa, est arrivé à Adélaïde le 22 février, à onze heures du matin.

En vente : Chez M. Dunod, libraire, 49, quai des Augustins; à la maison Chaix (imprimerie et librairie centrales et des chemins de fer), 20, rue Bergère : Chemins de fer français. — Documents statistiques relatifs à l'année 1881. — France et Algérie. — 1re partie : Lignes d'intérêt général. — 1 volume in-4. — Prix : 6 francs.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le samedi 8 mars 1884, à deux heures du soir, il sera procédé par M. le préfet de la Nièvre, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Entretien pour quatre ans, du 1er janvier 1884 au 31 décembre 1887, de la route nationale n° 78 de Nevers à Saint-Laurent, partie comprise entre la borne 38 k. 6 et la borne 66 k. 9.

Fourniture de matériaux	7.664 »
Transports et travaux imprévus	36 »
Dépense totale	7.700 »

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Nevers;

2° Dans ceux de M. Léonard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nevers.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches* dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*,
Les *Affiches parisiennes*,
La *Ville de Paris*,
La *Gazette du Palais et du Notariat*,
Le *Télégraphe*,
Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*,
Le *Courrier*,
Le *Moniteur des Ventes*,
L'*Opinion*.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opération de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le *Journal officiel*,
Le *Journal général d'Affiches*, dit *Petites-Affiches*,
La *Gazette des Tribunaux*,
Le *Droit*,
La *Loi*.

Ministère de l'intérieur.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Le directeur de l'administration pénitentiaire fait savoir que, le samedi 15 mars 1884, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à la préfecture du Cher, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, de cinq lots de travaux à exécuter à la colonie pénitentiaire du Val-d'Yèvre, pour la construction de deux logements d'employés et d'une maison de gardien, le tout évalué aux devis à 33,674 fr. 46, non compris une somme à valoir de 3,398 fr. 82 pour travaux imprévus.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur (direction de l'administration pénitentiaire, 4e bureau), 11, rue Cambacérès, à la préfecture du Cher et à la colonie du Val-d'Yèvre.

Le lundi 24 mars 1884, à une heure, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet de la Seine, ou son délégué, dans la salle du conseil de préfecture et en présence de M. l'agent voyer en chef du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après désignés.

Cette adjudication aura lieu en neuf lots, composés ainsi qu'il suit :

NUMÉROS des lots.	NUMÉROS des chemins.	COMPOSITION DES LOTS	ÉVALUATION de la DÉPENSE y compris les sommes à valoir.	MONTANT des DÉPÔTS de garantie.
			fr.	fr.
1	11	Construction d'un égout et réfection de pavage dans la traverse de Stains	214.000	12 000
2	13	Construction d'un égout rue de la Villette-Saint-Denis à Pantin	41.000	3.000
3	13	Transformation de la chaussée à Saint Denis, entre la route nationale n° 1 et Aubervilliers	190.000	6.000
4	13	Transformation de la chaussée à Pantin, entre les routes nationale n° 2 et départementale n° 24	106.000	3.300
5	14	Mise en état de viabilité dans la traverse de Montreuil	11.000	500
6	15	Transformation en pavage des accotements empierrés dans les traverses de Charenton et de Saint-Maurice	50 000	1.600
7	35	Transformation de la chaussée à Issy, entre les fortifications et le chemin de l'Abreuvoir	125.000	4 000
8	67	Mise en état de viabilité dans la traverse de La Courneuve	18 300	700
9	69	Mise en état de viabilité dans la traverse de Saint-Ouen	134 800	6.000

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés :

1° A l'hôtel de ville, dans les bureaux de la préfecture, direction des travaux. 4° division, 2° bureau, de onze heures à trois heures;

2° Dans les bureaux de M. Lévy, agent voyer en chef, avenue Victoria, n° 1, à Paris, de onze heures à trois heures.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX DE PARIS

Fixation et modification de partie des alignements de la rue Vitruve.

(20° arrondissement.)

AVIS

Le public est prévenu qu'en exécution de l'ordonnance royale du 23 août 1835, une enquête sera ouverte à la mairie du 20° arrondissement, pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 27 février 1884, sur le projet comportant : 1° la modification des alignements de la rue Vitruve sur le côté impair dans la partie allant de la place des Grès jusqu'au n° 75, et sur le côté pair entre les n°s 46 et 64 ; 2° la fixation de l'alignement de cette même voie depuis les n°s 64 et 75 jusqu'au boulevard Davout; 3° la fixation de pans coupés aux angles formés par la rue Vitruve, côté pair, avec la place des Grès, et, côté impair, avec le boulevard Davout.

A l'expiration du délai de quinzaine, un commissaire, désigné à cet effet, recevra à la mairie susindiquée, pendant trois jours, savoir : les 13, 14 et 15 mars 1884, de deux heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Ces observations seront consignées sur un registre signé et parafé par le commissaire.

Après ladite enquête, il sera procédé, s'il y a lieu, à l'accomplissement des autres formalités pour arriver à la réalisation du projet dont il s'agit.

Paris, le 12 février 1884.

Le préfet de la Seine,
E. POUBELLE.

Par le préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
LÉON BOURGEOIS.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES

AVIS

Par une pétition en date du 12 février 1883, MM. Antonio Lopez et fils, négociants, domiciliés à Bordeaux, rue de la Course, 8, sollicitent une concession de mines de fer sur le territoire des communes des Arques, de Montcléra et de l'Herm, arrondissement de Cahors.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord, par une ligne droite menée du point A, angle nord-ouest de la maison la plus au nord du village de la Velle, au point B, angle sud-ouest de la maison Jean Rebouliés à Rossegayre.

A l'est, par une ligne droite menée du point B, ci-dessus défini, au point C, sommet du clocher des Arques

Au sud est, par une ligne droite menée du point C au point D, angle nord-est de la maison la plus au sud du village de Vaisse.

Au sud-ouest, par une ligne droite menée du point D au point E, angle sud-ouest de la maison la plus au sud du village du Pau

A l'ouest, par une ligne droite menée du point E au point F, angle sud-ouest de la maison la plus au nord du village de Génaillac.

Au nord-ouest enfin, par une ligne droite partant du point F et aboutissant au point A, point de départ.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 867 hectares.

La présente demande en concession est en partie concurrente à celle qui a été présentée par M. G. Deseilligny, administrateur de la société nouvelle des houillères et fonderies de l'Aveyron, et dont l'affichage et les publications ont été prescrits par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 25 décembre 1882.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée une redevance tréfoncière annuelle de cinq centimes par hectare.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition, et sur une échelle de dix millimètres pour cent mètres, de la concession sollicitée.

Le préfet du département du Lot,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

Arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Cahors et dans les communes des Arques, de Montcléra et de l'Herm.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet du département de la Gironde, qui est prié de le faire également afficher, pendant le même délai, à Bordeaux, où est situé le domicile des pétitionnaires.

Il sera publié, dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et de l'église, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois, pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Cahors, le 27 septembre 1883.

Le préfet,
G. GRAUX.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et C°, 8, place de la Bourse.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 25 février.

Du sieur JAMMET (Louis-Alphonse), ancien opticien, commissionnaire, à Paris, rue de Maubeuge, 26, demeurant actuellement rue Custine, 4.

M. Laferrière, juge-commissaire.

M. Chêle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 15082 du gr.)

De la dame veuve RINGELMANN (Joséphine Claire MICHLER, veuve de Christophe RINGELMANN), fabricante d'enveloppes de bonbons, demeurant à Paris, rue Debelleyme, 16, ci-devant, et actuellement rue Vieille-du-Temple, 19.

M. Vallet, juge-commissaire.

M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 15083 du gr.)

Convocations de créanciers.

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers de la COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VERNET-LES-BAINS (Pyrénées-Orientales), société anonyme (en liquidation) au capital de 500,000 fr., ayant eu son siège à Paris, rue Richelieu, 108, sont invités à se rendre au tribunal de commerce le 3 mars, à 11 heures. (Vente du mobilier). (N. 13719 du gr.)

Pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

SYNDICAT

Du sieur AUGÉE (Ernest), ancien marchand de vins à Paris, rue de Chabrol, 71, actuellement courtier en chevaux, demeurant rue d'Orsel, 57, le 3 mars, à 10 heures précises. (N. 4136 du gr.)

Du sieur LAMBIN (Victor-Maximilien), marchand de vins tenant hôtel meublé, demeurant à Paris, rue Simart, 6, le 3 mars, à 11 heures. (N° 15026 du gr.)

Digitized by Google

De la dame BAUTEUR (Hortense LAUZEL, épouse du sieur SAUTEUR), ayant tenu café-restaurant, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, 70, ci-devant et actuellement rue de Bruxelles, 26, le 3 mars, à 11 heures. (N° 15057 du gr.)

Du sieur HEUZÉ (Joseph-Marie), vinaigrier, demeurant au Grand Montrouge, Grande-Rue, 77, le 3 mars, à 10 heures. (N° 25,061 du gr.)

De la dame RATTIER, ayant tenu un café-brasserie, demeurant à Paris, rue de Buci, 32, le 3 mars, à 11 heures. (N. 14906 du gr.)

Du sieur VUISCHARD (Alexandre Joseph), guillocheur, demeurant à Paris, rue du Temple, 76, le 3 mars, à 11 heures précises. (N. 15052 du gr.)

De la dame JOBART, tenant café-brasserie, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 27, le 3 mars, à deux heures précises. (N° 14992 du greffe.)

De la Société anonyme dite de CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE GRENELLE, ayant son siége à Paris, rue du Théâtre, 66, le 3 mars, à 2 heures. (N° 14862 du gr.)

Du sieur PIGEON (Louis-Hippolyte-Athanase), tailleur, demeurant à Paris, rue d'Allemagne, 120 et 126, le 3 mars, à 2 heures. (N. 15070 du gr.)

Du sieur DUPONT (Pierre-Etienne), entrepositaire de bières, à Paris, rue Mathis, 9, demeurant rue de la Paix, 3, le 3 mars, à 1 heure. (N° 15022 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

PRODUCTIONS DE TITRES

(Délai de 20 jours.)

Sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indicatif des sommes à réclamer, dans le délai de 20 jours, à dater de ce jour.

De la veuve CAPLAIN (Marie-Joséphine BOUCHER, veuve de Paul Henri CAPLAIN), tenant maison meublée, demeurant à Paris, rue Truffaut, 25;

Entre les mains de M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic de la faillite (N. 14875 du gr.)

Du sieur SCHALTENBRAND (Joseph), marchand d'horlogerie et bijouterie, à Paris, rue Lafayette, 96;

Entre les mains de M. Mercier, boulevard Saint-Michel, 6, syndic de la faillite. (N. 14959 du gr.)

Du sieur BERNAUD (Achille), restaurateur, demeurant à Paris, rue de la Grange-Batelière, 3;

Entre les mains de M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic de la faillite. (N. 15008 du gr.)

Du sieur PERRICHON, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, passage Delille, 4;

Entre les mains de M. Normand, rue des Grands-Augustins, 19, syndic de la faillite. (N. 14996 du gr.)

Du sieur FERRALLI (Joseph), tenant bazar, demeurant à Paris, rue du Pont-Neuf, 17;

Entre les mains de M. Barboux, 9, boulevard Sébastopol, syndic de la faillite. (N. 14958 du gr.)

Du sieur ROSENFELD (Ignace), négociant en joaillerie et bijouterie, demeurant à Paris, boulevard de Strasbourg, 53;

Entre les mains de M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic de la faillite. (N. 14877 du gr.)

Du sieur A. MERCIER fils, fabricant de voitures, à Paris, rue de Reuilly, 41;

Entre les mains de M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic de la faillite. (N. 14779 du gr.)

Pour, en conformité de l'article 493 du code de commerce, être procédé à la vérification et à l'affirmation des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai.

AFFIRMATIONS

Du sieur DAMOTTE, marchand de bouchons et articles de caves, demeurant à Paris, rue de Dunkerque, 37, et rue Fontaine, 17, le 3 mars, à 10 heures. (N. 14858 du gr.)

Du sieur MASSEY-FROISSART (Lucien-Adolphe), régleur de papiers, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 163, le 3 mars, à 10 heures. (N. 14872 du gr.)

De la société en nom collectif et en commandite L. RENIER ET C^e^, ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce d'affichage et de publicité connue sous la dénomination AGENCE RÉNIER fils, avec siége social à Paris, rue Vide-Gousset, 2, ci-devant, et actuellement rue Richelieu, 77, composée de : 1° RÉNIER (Léon-Prosper); 2° RÉNIER (Maurice-Tatius-Valentin-Aimé), demeurant tous deux au siége social; 3° et un commanditaire, le 3 mars, à 1 heure. (N. 14646 du gr.)

De la société dite C^e^ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE PARFUMERIE, dont le siége était à Paris, avenue de l'Opéra, 30, le 3 mars, à 1 heure. (N. 10674 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

CONCORDATS

Du sieur SILLY, marchand de bouillon et restaurateur, demeurant à Paris, rue du Pont-aux-Choux, 14, ci-devant, puis avenue de Choisy, 41, actuellement, 4, boulevard de Port-Royal, le 3 mars 1884, à 10 heures précises. (N. 13822 du gr.)

De la demoiselle NOÉ (Marie-Esther-Octavie), fabricante de boutons en passementerie, demeurant à Paris, rue Saint-Maur, 161, le 3 mars 1884, à 10 heures précises. (N. 14196 du gr.)

De la société en nom collectif S. LEVY fils, ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de lingerie, avec siége social à Paris, rue du Sentier, 20, et composée de : 1° Ernest LEVY, demeurant à Saint-Mandé (Seine), rue Eugénie, 1, et 2° Lucien LEVY, demeurant à Saint-Mandé, rue Eugénie, 1, le 3 mars, à 11 heures précises. (N. 14463 du gr.)

Du sieur MARCHAL, marchand de vins, demeurant à Paris, boulevard Ordener, 77, le 3 mars, à 12 heures précises. (N° 14301 du gr.)

Du sieur CHAUMIER (Emile-Alfred), marchand de vins traiteur, demeurant à Saint-Maur-les-Fossés, quartier de la Pie, chemin de Halage, le 3 mars, à 10 heures précises. (N. 14221 du gr.)

Du sieur DUCROQUET (Alfred), marchand de papiers en gros, demeurant à Paris, rue Elzévir, 6, le 3 mars, à 11 heures précises. (N. 14479 du gr.)

Du sieur A. RAME fils, fabricant de chaussures, demeurant à Paris, rue Perdonnet, 22, le 3 mars, à 11 heures précises. (N. 14577 du gr.)

Du sieur COQUELLE (Philippe-Joseph), nourrisseur, demeurant à Saint-Ouen, rue Casse, le 3 mars 1884, à 10 heures précises. (N. 14642 du gr.)

Du sieur GIRARD (Hector), carrossier, demeurant à Paris, rue Laugier, 14, le 3 mars, à 12 heures précises. (N. 14707 du gr.)

Du sieur RAYMOND (Gabriel), peintre en voitures, demeurant à Paris, rue Ganneron, 43, le 3 mars, à 11 heures précises. (N. 14684 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur LASSAUX, marchand chapelier, demeurant à Paris, rue du Bac, 68, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 3 mars, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14627 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur HÉLIOT (Paul-Alphonse), entrepositaire de bières, demeurant à Paris, avenue d'Ivry, 61, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 3 mars, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Planque, r. Bertin-Poirée, 9, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14648 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur MAROT (Baptiste), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris-Auteuil, rue Pierre-Guérin, 10, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 3 mars, à une heure, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lamoureux, 14, rue Chanoinesse, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13588 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

De la dame MARAIS (Marie-Eugénie BLOMME, femme de Jules-François MARAIS, corsetière, demeurant à Paris, rue d'Argenteuil, 9, le 3 mars, à 2 heures précises. (N° 11192 du gr.)

Du sieur LAMBLAT (Paul), ancien marchand de vins restaurateur, à Paris, avenue d'Antin, 23, y demeurant, le 3 mars 1884, à 11 heures précises. (N. 13288 du gr.)

Du sieur CATALA (Hippolyte), serrurier-mécanicien, demeurant à Charenton-le-Pont, avenue de Reuilly, 28, le 3 mars 1884, à 11 heures précises. (N° 13223 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur STELLY (Frédéric), marchand de vins et liqueurs, à Paris, rue Corbeau, 5, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Bonneau, syndic, 6, rue de Savoie, pour toucher un dividende de 23 fr. 71 p. 100, unique répartition. (N. 14178 du gr.)

De la société anonyme de CONSTRUCTION DE LA VILLETTE, au capital de 3 millions de francs (en liquidation), dont le siége était à Paris, rue Curial, 7, avec établissement à Gargan-Livry (Seine-et-Oise), peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Pinet, syndic, 15, boulevard Saint-Germain, pour toucher un dividende de 20 fr. p. 100, première répartition. (N. 12277 du gr.)

Du sieur LEMARCHAND (Victor-Louis), restaurateur, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, 10, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Gautier, syndic, 13, rue Thérèse, pour toucher un dividende de 1 fr. 07 p. 100, unique répartition. (N. 14050 du gr.)

De la dame REGNIER (Virginie-Clémentine-Félicie HAMON, femme Louis REGNIER), marchande de vins-limonadier, demeurant à Saint-Maur-les-Fossés, rue du Four, 3, faisant le commerce sous le nom de dame Félicie Hamon, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Normand, syndic, 19, rue des Grands-Augustins, pour toucher un dividende de 25 fr. 96 p. 100, unique répartition. (N° 14360 du gr.)

De la société en nom collectif A. MASSARD et TURBEAUX (en liquidation), ayant eu pour objet la fabrication de tissus de coton, dont le siége était à Paris, rue de Cléry, 25, et composée de 1° MASSARD (Claude-Marie-Albert); 2° TURBEAUX (Théophile-Jean-Baptiste), peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Chevillot, syndic, 7, rue Jean-Lantier, pour toucher un dividende de 4 fr. p. 100, quatrième répartition. (N. 12793 du gr.)

De la veuve MONDIBOURE, lingère, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 28, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, rue Bertin-Poirée, 9, pour toucher un dividende de 2 fr. 47 p. 100, unique répartition. (N° 13837 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 19 février 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du *24 août 1877*, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite du sieur AUGÉE (Ernest), ancien marchand de vins à Paris, rue de Chabrol, 71, actuellement courtier en chevaux, demeurant à Paris, rue d'Orsel, 57. (N. 4136 du gr.)

Digitized by Google

Etudes de M° **Charles Hureaux**, avoué à Reims, rue de l'Echauderie, n° 14; et de M° **Mahot Delaquerantonnais**, notaire à Paris, rue des Pyramides, 14.

VENTE SUR LICITATION

entre majeure et mineurs,

D'UNE MAISON SISE A PARIS

rue Marie-et-Louise, 12 (10° arrondissement), le mardi 4 mars 1884, heure de midi, en la chambre des notaires de Paris, pl. du Châtelet.

Sur la mise à prix de : 140,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Reims : à M°° Hureaux, avoué, et Leserre, notaire, et à M. Cospin-Gillot, rue Libergier, n° 20 ; et à Paris : à M° Mahot-Delaquerantonnais, notaire, et à M° Bouchez, rue Marie-et-Louise, n° 12.

Le revenu brut annuel de la maison est de 13,534 fr. et les charges sont évaluées à 1,650 fr.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

MOIS	RECETTES DE GAZ		AUGMENTATION	
	1884	1883	en 1884	0/0.
Janvier...	8.887.203 83	8.681.952 48	205.251 35	2.36

Spectacles du Mercredi 27 Février.

Opéra (2,200 places). — 8 h. »/». — Don Juan : Lassalle, Gailhard, Dereims ; Mmes Krauss, Isaac, Dufrane.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. »/». — Le Mariage de Figaro : Laroche, Coquelin cadet, Thiron, Barré, Garraud, Roger, Villain, de Féraudy, Joliet ; Mmes Jouassain, Tholer, Rosa Bruck, Muller, Marsy.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. »/». — La Fille du Régiment : Roli, Dulin, Nathan ; Mmes Vial, Pierron et Perret. — Le Postillon de Lonjumeau.

Odéon (1,467 places). — 8 h. »/». — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dumes, A. Lambert, Brémont : Mmes Tessandier, Malvau, Barety. — La Fille de l'orfèvre.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Variétés (1,250 places). — 8 h. »/». — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. »/». — La Flamboyante, comédie en trois actes, de MM. Ferrier, Cohen et Valabrègue : Parade, Dieudonné, Boisselot, Carré ; Mmes de Cléry, Grassot.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. »/». — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. »/». — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Taufenberger, Denizot, Bert ; Mmes Dorange, Savenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. »/». — La Petite Marquise, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Baron, Noblet ; Mme Maguier. — Niobette.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. »/». — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Maugé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. »/». La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. »/». — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Panseron.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. »/». — Trois femmes pour un mari.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. »/». — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Siéba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (8,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,500 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. »/». — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. »/». — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr.; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Elysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue de Bondy, 28, ouvert le jour et le soir. — Les derniers jours de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Demain jeudi, 28 février, à quatre heures et demie très précises, 1er récital d'orgue donné par M. Alexandre Guilmant, à la salle Albert-le-Grand, 222, Faubourg-Saint-Honoré.

Dans ces récitals, qui se succéderont tous les jeudis jusqu'à Pâques, M. Guilmant fera entendre les plus be les œuvres de Bach, les six sonates de Mendelssohn, les six fugues sur le nom de Bach, par Schumann. Voici le programme du 28 février : Fantaisie et fugue en sol mineur (J.-S. Bach). — a. Andantino en ré bémol (A. Chauvet) (1837-1871). — b. Méditation en mi (œuvre posthume) (J. Lemmens) (1823-1881). — Fugue sur le nom de Bach, n° 1 (R. Schumann). — Prière en la bémol (A. Guilmant). — Allegretto en mi majeur (Paul Trillat). — a. Choral avec variations en ut mineur (O Gott, du frommer Gott (J.-Bach). — b. Andante en sol mineur (A.-P.-F. Boely) (1785-1858). — 1re sonate (Mendelssohn).

Le chef de service : VANDEL.

Imprimerie du Journal officiel, 31, quai Voltaire.

HALLES ET MARCHÉS

Bulletin authentique du 25 Février 1884

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible		74 25
Huile de Colza disponible, dégelée		.. ..
Huile de Colza disponible, en tonnes		76 25
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée		.. ..
Huile de Colza épurée, en tonnes		84 25
Huile de Lin, en fûts		54 25
Huile de Lin, en tonnes		56 25
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	.. .. à	46 25
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 50 à	53 75
Sucres raffinés. — Bonne sorte	.. .. à	102 ..
Sucres raffinés. — Belle sorte	.. .. à	103 ..
Sucres raffinés. — Certificat de sortie		40 ..
Mélasses de fabrique	.. .. à	.. ..
Mélasses de raffinerie		12 ..
Esprit 3/6 disponible, fin, 1re qualité, 90°	.. .. à	44 25
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	.. .. à	49 25
Farines supérieures, disponibles	.. .. à	.. ..
Suifs de France		90 ..
Suifs. — Bœufs de la Plata		98 ..

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3% consol. Midi, 101 15/16. — 4 h., 101 7/8.
VIENNE, Métal., ... — Papier, 70 625 — Monnaie, 80 65
Chem. de fer Autrich. 307 .. | Crédit Autrich......., 312 ..
Change sur Londres.... Demande, 121 50. — Offre, 121 60
Change sur Paris...... Demande, 48 10. — Offre, 48 15
Lots............... 135 25 | Napoléon............ 9 605

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS.

CHANGE		PAPIER LONG		PAPIER COURT		
3½ %	Amsterdam	206⅛..	à 206⅜..	205⅞..	à 206⅛	et 4..%
4..%	Allemagne.	122⅛..	à 122¼..	121⅞..	à 122⅛	et 4..%
5..%	Vienne....	205½..	à 206....	205⅞..	à 206..	et 4..%
5..%	Barcelone..	485....	à 486....	485....	à 486..	et 4..%
5..%	Madrid....	485....	à 486....	485....	à 486..	et 4..%
6..%	Lisbonne..	545....	à 546....	545....	à 546..	et 4..%
6..%	St-Pétersb.	241....	à 242....	241....	à 242..	et 4..%
....	Stockholm	136....	à 137....	136....	à 137..	et 4..%

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE.

3½%	Londres...	25 19..	à 25 24.	25 20.. à 25 25..	3½%
	d° Chèque	.....	à	25 21⅛ à 25 26⅛	.....
4..%	New-York.	514....	à 515....	513. .. à 515	moins 3%
3½%	Belgique..	pair	à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p.	m. 3½%
5..%	Italie (lire).	1/16 b	à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p.	— 5%
5..%	Italie (or)..	1/16 b	à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p	— 5%
3..%	Suisse....	pair	à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p.	— 3%

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à onze mois.... ½ %
De six mois à onze mois... 1 %. — A un an.... 1 ½%
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 %. — Avances, 4%..

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	4.. à	0/00 prime
Argent d° à 1000/1000, d° 218 fr. 89.	140 .. à 145 ..	0/00 prime
Quadruples espagnols	80 50..	à 80 60..
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à 80 75..
Piastres mexicains	4 55..	à 4 57..

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris,

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7e Arrondissement,

Digitized by Google

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mardi 26 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Dern. cours cotés précédemment Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76 65 55 50 45 35	en liq.						
			fin ct.	76 45	76 50	76 37½	76 32½	76 50	76 45
			Pe fin c.		d2f				
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		76 50 d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d2f				
			Pe fin p.		d25		d1f		
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953)	77f 55 50	en liq.						
			fin ct.	77 45	77 45	77 20	77 25	77 50	77 37½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f 50	en liq.						
			fin ct.	76 60	76 60	76 35	76 40	76 65	76 52½
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.		d25				
			Pe fin p.		d1f		d50		
			Pe fin p.		d25				
sept. 83	4 %	99	en liq.						
			fin ct.					98 55	99
sept. 83	4 ½ %	107 20 107	en liq.						
			fin ct.					107	110
févr. 84	4 ½ % 1883	105 95 97½ 90 85 80 85	en liq.						
			fin ct.	106	106	105 75	105 77½	105 90	106 10
			Pe fin c.		d2f				
			Pe fin c.		d1f		d50		
			Pe fin c.	106 05	105 90 d25				
			Pe fin p.		d1f				
			Pe fin p.		d2f	106 10	106 35 d50		
			Pe fin p.	106 60	106 70 d25		d2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
	Répart. Mexicaine, prom. de rentes							0 20	
	d° bulletins négociables							13	
	Bons du Trésor							3% 1/4	
sept. 83	d° 4%, éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						509	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1018	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						500	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1017 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						508 75	
	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr. r. 500 f., amortiss. finis. 1889, t.p.	508	en liq.					507	475
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t.p.	505	fin ct.					505	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5%, ém. 74-75, r. 500f.	517 518	fin ct.					518	490
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, obl. 4%, 57, r. 225f, t.p.	247 50						252	
sept. 83	Ville de Paris — Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t.p.	515	fin ct.					513	330
févr. 84	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t.p.	516 518 519 520 518 517	fin ct.					517 50	447 50
janv. 84	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t.p.	402 402 50 403 402	fin ct.					402 50	
			en liq.						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t.p.	392	fin ct.					392	398 75
d°	d° d° quarts r. 100f.	115 116						115 50	
	d° séries sorties (ubilées)							800	
	d° d° (séries ent.)		en liq.					10000	
oct. 83	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t.p.	511 50 512	fin ct.					513 50	526 25
oct. 83	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t.p.	511 50 512 512 50	en liq.						
			fin ct.					513	477 50
oct. 83	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t.p. (sar., pay. par fr., ex-d'ém.)	523	Pe fin c.						
			fin ct.					522	496 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. à 400 fr., tout payé	363 75 363 362 50	en liq.						
			fin ct.					362 50	363 75
			Pe fin c.		d5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)		en liq.						
			au 29					491 25	400
			Pe au 29		d20		d10		
			Pe au 15		d5f		d10		
juin 82	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq.						
			au 29					372 50	720
			Pe au 29		d5f		d10		
			Pe au 15		d5f		d10		
	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)	303 50	en liq.						
			au 29					303 50	305
			Pe au 15		d10		d10		
oct. 84	Banque de France (nominatives)	5140 5130 ...	en liq.						
			fin ct.	5130				5150	5140
			Pe fin c.		d20		d20		
			Pe fin p.		d50		d100		
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	525 522 50 523 75 525	en liq.						
			au 29	523 75			525	525	525
			Pe au 29		d10		d10		
			Pe au 15		d20		d10		
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	835 838 75 840	en liq.						
			au 29	835	835	832 50	835	840	835
			Pe au 29		d20		d10		
			Pe au 15		d10		d20		
mai 83	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75 445	en liq.						
			au 29					443 75	440
			Pe au 29		d5f		d10		
			Pe au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11)		en liq.						
			au 29					400	550
			Pe au 15		d5f		d10		
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	432 50	en liq.						
			au 29					431 25	440
			Pe au 29		d5f		d10		
			Pe au 15		d5f		d10		
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 37)	937 50 985	en liq.						
			au 29					940	980
			Pe au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départem. de Constantine, 5%, 1879	1000	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	100	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
[illegible] (ville de), 1879, 4 ½ %		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	102	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	480	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 1000f.		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	109	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105	102 50
d° 1868, 4 ½ %, r. 500 fr.		
d° 1877, 4 ½ %, r. 500 fr.		
Lyon (ville de), 80, 3%, r. 100 f., t.p.		
Montpellier (ville de), 1882, 4 ½ %, remb. 500 fr., tout payé		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 50 fr.	43 25	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 fr.		
Versailles (ville de) 5%, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 fr. p.	125	
Assur. [illegible], a. 2500 fr., t.p.	165	
Le Cercle-Incendie, a. 500 f., 125 f. p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 f. p.		
La Foncière (transp.), a. 500 f., 125 p.	[illegible]	
Le Monde (accid.), a. 500 fr., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 fr., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 187f 50 p.		
La Réassurance, a. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		
d° (vie), a. 500 f., 125 p. (nom.)	145	
Assurances génér. (inc.), t.p. (nom.)		
d° (maritimes), 500f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nominat.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Paternelle (vie), a. 500f, 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500 f., 200 f. p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
La France (vie), 1000f, 250 p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 f., 125 f. p.		
La Nationale (incendie) (nominat.)		
La Nationale (vie) (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 fr., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 fr., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 f. p. (nomin.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 165 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 f. p. (nom.)		
La Providence (vie), a. 1000 f., 250 p.		
Réassur. et co-assur. (inc.), 700 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. p. (nomin.)		
L'Union (vie), (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 200 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° [illegible]		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 5%, r. 500f, t.p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux, a. 500f, t.p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t.p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1000	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t.p.	365	
Sambre à l'Oise (Canal de jonction)		
Suez, act. de jouis. (ex-coup. 12)		
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	600	675
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	312 50	
Midi d° act. de jouiss.	665	
Nord d° act. de jouiss.		
Orléans d° act. de jouiss.	875	
Ouest d° act. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer., Cie Ch. de fer et Navig., act. 500 f., t.p. (ex-c. 7)	85	
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t.p. (liq.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t.p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500f, t.p.		
Colonies françaises (Cie des ch. de fer), act. 500 fr., t.p., r. 600 fr.		
Croix-Rousse (Lyon à la), a. 500f, t.p.		
Dombes et Ch. de f. S.-E., a. 500f, t.p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., 250 f. p.		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t.p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t.p. (liq.)		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Mardi 26 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précédemment cotés Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 2)	440	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f		d10 d20	442 50	460 ..
nov. 81.	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franc. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	41 51	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d20 d20		d10 d10	3 ..	50 ..
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d10		d10 d5f	201 25	245 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	492 50	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f d10		d10 d10	492 50	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		au 29					350 ..	338 ..
janv. 84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1230 1225	en liq. / fin ct. / 1er fin c. / 1er fin c. / 1er fin p. / 1er fin p.	1232 50	1235 / d40 d20 d40 1250 d20	1230 / 1237 75	1233 75 / 1240 / 1265 / d10 d20 d10 d5	1237 50	1235 ..
	Obligations :								
nov. 83.	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1060	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	512 50						512 50	
d°	100°, 4%, remb. 100 fr.	112 112 75 114						112	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	554 75						554	
d°	10°°, 3%, remb. 120 fr.	113 75 115 50						116 75	
d°	500 fr. 1863, 4%, r. 500 fr.	509 50						507 ..	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	457 50 458 75 459 75						455	397 50
d°	d° 5°° 3%, r. 100 fr.	101 50						101 50	
mai 83.	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	505 503 504 50	fin ct.					504 ..	453 75
janv. 84	fonc. 1877, 3%, r. 400f, t.p.	344 345	fin ct.					344 ..	358 75
févr. 84	comm. 79, 3%, r. 500f, t.p.	448 445 50 446	fin ct.					448 ..	
sept. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445 447 445	fin ct.					448 ..	458 75
nov. 83.	comm. 80, 3%, r. 500f, t.p.	446 444 446 444 445 444	fin ct.					444 ..	
sept. 83	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 50 339 25	en liq. / fin ct.					339 25	
janv. 84	d° d° 240 f. payés	338 338 50	en liq. / fin ct.					338 ..	
janv. 84	Banque hypothéc. de France, obl. rapp. 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 380 fr.	388	fin ct.					389 50	
		391 50 390 50 390	fin ct.					390 ..	
févr. 84	d° libérés	339 50 340	fin ct.					339 ..	
sept. 83	d° 3% 1881, remb. 500 fr., t.p.		en liq.						
févr. 84	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (remises en représentation)	133	fin ct.					134 ..	142 50
	d° 5%, r. 500f (d'ans, dues par l'Etat)	315	au 15					512 50	452 25
déc. 83.			en liq.						
nov. 81.	Crédit général Français, a 500 f., tout payé, n°s 1 à 80000	175 180 175 178 75	au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f d10		d10 d10	175 ..	175 ..
nov. 83.	Crédit industriel et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)		en liq. / au 15					680 ..	737 50
sept. 83	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500 f., 250 p.		en liq. / au 29					676 ..	700 ..
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	555 551 25	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15	552 50	d10 d5f		553 75 / d10 d10	552 50	553 75
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	318 75 317 50 318 75 320	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15	320 ..	d5f d10		317 50 / d10 d20	318 75	320 ..
nov. 83.	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. / au 15					640 ..	700 ..
oct. 81.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	150 153 75 155	en liq. / au 29 / 1er au 15		d5f		d10	147 50	230 ..
janv. 84	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	355	en liq. / au 29 / 1er au 29		d10		d10	357 50	380 ..
oct. 83.	Société gén. pr dévelopt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	480	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f d5f		d10 d10	483 75	485 ..
juill. 83	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / 1er au 15		d5f		d10	440 ..	440 ..
nov. 83.	Banque commerciale et Industrielle, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)		en liq. / au 15 / 1er au 15		d5f		d10	415 ..	410 ..
janv. 84	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)		en liq. / au 29 / 1er au 29	562 50	d10		563 75 / d10	565 ..	565 ..
	d° grosses coupures		1er au 15		d10		d10		
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)	287 50 290	en liq. / au 29 / 1er au 29		d5f		d10	287 50	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés		en liq. / au 15 / 1er au 15		d5f		d10	427 50	437 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	25 22f50 21f 20f	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f d5f		d10 d10	20 ..	25 ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., n°s 1 à 70,000 (ex-coup. 16) t. p.	400	en liq. / au 15 / 1er au 15		d20		d10	400 ..	410 ..
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	252 50	en liq. / au 15 / 1er au 15		d5f		d20	255 ..	282 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	435 432 50 435	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		d5f		d10 d10	437 50	440 ..
nov. 83.	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500f, 125f p. (nom.)		en liq. / au 15					500 ..	539 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (n°s 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	275 270 272 50 275	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15	275	275 / d5f / 295 d5f	270	275 / d10 d10	277 50	280 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Méridionaux fr., a 500f, t.p. (ex-c. 4)		
Méridion. alliées, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Nord-Est fr., a. de cap. 4%, r. 500f, t.p.	105	
d° act. de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t.p.		
Ouest Algérien, a. 500 f., t.p., r. 600 f.	497 50	
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)	15	
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-Grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., tout payé		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Ch. de fer de la), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. Dépt du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f		
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.		
Versailles (rive gauche), en liquid.		
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200 f., t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500 f., t.p.		
Nord (Soc. civ. pr recet.), r. 500 f., t.p.		
Banque Algérie, a 500f, t.p. (ex-c. 64)	337	336
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t.p.	2198 75	
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
B. franç. du Commerce, a. 500 f., 250 p.		
B. de Consign., a. 500 f., 250 p. (c. 3)		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., a. 500 fr. 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.		
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. n°s 1 à 60000 (au porteur)		
d° n°s 60001 à 140000 (nom.)		
B. Prêts à l'indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312f 50 p. (ex-c. 3)		
Compt. maritime, a. 500f, 125 f. p.		
Crédit fonc. Maritime, a. 500 f., 125 p.		
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f34 à t.	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Cptr Com. et Ind., a. 500f, 375f p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.		
Sous-Compt. des Entrepr. (ex-c. 33)	265	260 50
Mouteaux neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t.p.		
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	15	12
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t.p.	50	
Docks et Entr. Havre, a. 1,000f, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 300 p.		
Entrep. libres P. L. M., a. 500 f., t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500 f., t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500 f., t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1310	
d° actions de jouissance	760	
Eaux pour l'Étranger, a. 500 f., 375 p.	495	485
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500 f., t.p. (ex-c. 2)		
Eaux Vichy, a. 1,000f, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, actions 500 fr., t.p.		
Éclairage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 14)		
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie cent. d'écl.), a. 500 fr., t.p.	880	
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	295	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	365	300
Gaz d'huile (Soc. intern.), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)	797 50	795
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1123 75	1120 ..
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, t.p. (ex-coup. 18)		
d° act. 500 fr., 2e série, t.p.	1090	
Ahun (Houillère d'), act. de 1,000f		
Anjou-St-Nazaire (mines), a. 500f, t.p.		
L'Arborèse, act. 500 fr., t.p. (anniq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.	500	
Belmez (houil. et métal.), a. 500 f., t.p.		
Mines de Bélgique et Vicoigne, t.p.		
Bingham (Cie des), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Comptoir d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, a. 1,000 fr., t.p.		
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.		
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	285	275

JOUISSANCE	Mardi 26 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS coté précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.		en liq. au 15					54 50	360 ..
	Grosses coupures		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f	au 15 P^ces au 15 d5f				d1?	49 ..	93 75
	Coup. de 5								
	Coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	43 75 44f	au 15 P^ces au 15 d5f				d50	44 ..	71 25
	Coup. de 5								
	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	480 482 50 483 75	en liq. au 29 P^ces au 29 d10 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d50 P^ces au 15 d5f	481 25			483 75 d20 d10 d20 d10	483 75	481 25
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)		en liq. au 29 P^ces au 15					511 25	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11.)		en liq. au 29 P^ces au 15					490 ..	565 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 200 fr. p. (ex-c. 6)		en liq. au 29 P^ces au 15				d10	460 ..	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	377 50 376 25 377 50 380	en liq. au 29 P^ces au 29 d5 P^ces au 15	380 ..			381 25 d10 d10	377 50	378 75
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 29					500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Natle du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2.)	548 75 550 547 50	en liq. au 29 P^ces au 15 d5f	545 ..			d10	548 75	545 ..
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	642 50 643 75 645 642 50 640	en liq. au 29 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d5f	641 25	640 ..	636 25	640 .. d10 d10	641 25	640 ..
	Grosses coupures								
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. au 29 P^ces au 15 d5f P^ces au 29 d5f				d10 d10	700 ..	700 ..
	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	790 791 25 792 50 793 75	en liq. au 29 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d20	795 ..			d10 d10	790 ..	797 50
	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés	515 517 50	en liq. au 29 P^ces au 15 d5f	522 50			515 .. d10 d10	535 ..	522 50
	Grosses coupures								
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	442 50	en liq. au 29 P^ces au 15 d5f				d10	442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. au 29 P^ces au 15					476 25	475 ..
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f, t.p.	380 382	en liq. au 29					382 50	385 ..
févr. 84	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500f, t.p.	375	au 15					372 50	407 50
juil. 82	Crédit Mob. Espagnol, à dujones. estamp. à Act. de cap. amorties. (ex-coup. 11.)	175	en liq. au 29 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d20	175 ..			d10	180 ..	175 ..
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	493 75	en liq. d5f au 29 P^ces au 15 d10	500 ..			d10	500 ..	505 ..
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)		en liq. au 29 P^ces au 15					545 ..	605 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	652 50 651 25 655	en liq. au 29 P^ces au 29 d20 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d20 P^ces au 15 d5f				d10 d10	651 25	652 50
	Grosses coupures								
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p. (ex-coup. n° 2.)		en liq. au 29 P^ces au 15					232 50	225 ..
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	313 75 312 50	en liq. au 29 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d5f	313 75			d10 d10	312 50	313 75
	Grosses coupures								
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé		en liq. au 29 P^ces au 15					370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé ex-coup. 44)	532 50 533 75 535	en liq. au 29 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d20 P^ces au 15 d5f	532 50			533 75 d10 d10	530 ..	532 50
janv. 84	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)		en liq. au 29 P^ces au 15 d5f				d10	487 50	490 ..
... 65	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq. au 29					119 50	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)		en liq. au 29 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d5f				d10 d10	635 ..	622 50
	Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 40)	426 25	en liq. au 29 P^ces au 29 d5f P^ces au 15 d5f	426 25	426 25	425	426 25 d10 d10	426 25	427 50
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 f., t.p.		en liq. au 29 P^ces au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coup. 7.)	490 491 25 492 50 487 50	en liq. au 29 P^ces au 29 P^ces au 15					450 ..	485 ..
janv. 84	Tabacs des Philippines (Cie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (nos 1 à 80000). (ex-coup. d'int. n° 1.)		en liq. au 29 P^ces au 15				d10 d10 d10	510 ..	500 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Cail et Cie, remb. 450 fr.		
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f.		
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, remb. 500 fr.		
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f.		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 fr.	520	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	505	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	518 75	
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
Cie Transatlant., 80-82, 5%, r. 500 f.	450	
Digeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f		
Établissts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	510	
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 500 fr.	387	385
Matériel Agricole, 5%, remb. 300 f.		
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr.	100	95
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 fr.	30	25
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	423	
d° remb. à 500 fr., 3%, t.p.	248	245
d° 100 fr. p.	254	253
Suez, 5%, remb. 500 fr.	576	
d° 3%, 1880, r. 500 fr., 364 fr. p.		
d° d° tout payé	352	350
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85f	81	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 26f 20).		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. change fixe 25f20)		
d° 6%, 71		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	497 50	
Empr. Autrich., 68, obl. 500 fl., r. 600.		
d° 5%		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	323	321
Dette Autrich. 5%, convertie (nég., change fixe 2 f. 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	67 7/16	
d° 1000 fl. d°	67 ¼	67
d° 10000 fl. d°		
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
d° 10000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier).		
d° 1000 fl. d°		
d° 10000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %.		
d° Brésil., 5%, 75 (ch. fixe 25.30).		
Buenos-Ayres (Banque hypoth. de), ob. hyp. 6% (sér. E), nég. ch. fl. 5/16.		
d° Canada, 4%, gar., r. 1903-1913.		
d° d° non gar., r. 1904-1908.		
d° du Gouv. du Cap, 4 ½ %, 1878.		
d° Danubien (Princip.-Unies), 8%.		
Espagne Ext., 2%, 76, fl. de coup. arr.	44	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881.		
d° Bonds remb. le 19 août 1881.		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 50).		
d° Hollandais, 2 ½ %. C. P.		
d° d° C. H.		
d° 3%, 44, C.H. (nég. ch.		
d° 4%, 1878. fl. 2f10).	103 %	
d° Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités).	297 75	297 50
d° d° Grosses coupures.	296 50	
d° d° Coupures de 5.		
d° Indien, 4%, 78 (n. ch. fl. 25 20).		
d° Norvégien, 4 ½, 76 (nég. ch.		
d° d° 4 ½, 78 fl. 25 20)		
d° d° 4%, 1880.		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° coup. de 62f 50		
d° coup. de 12f 50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récép. prov.		
Empr. Ottoman 1860. Titres sortis.	50	
d° 1863. d°	60	
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4%.		
d° 1850, 4%.		
d° Certif. anglais, 5%.		
Emprunt Romain, 5%.		
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 100 f.		
d° 1866, 5%		
Empr. Portugais 1873, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	270	
d° 18.. 5% r. 865 fr.	449 75	449
d° 1880, 3%, t.p.	250	
Empr. Québec 80, 4½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe 1822, 5% (n. c. f. 25/50).		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	404 50	404
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	404	403
d° 1880, 4%, r. 500 fr.	375 50	
Empr. Suédois 78, 4%, (n. ch. f. 25/10).		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e sér.), r. 504f	507 50	
Empr. Tunisien, B. coup. arr. (87.50 f.)		
d° d° (165 f.)		

Digitized by Google

Seizième année. — N° 58. Le N° : 30 c. avec les suppléments. Jeudi 28 Février 1884.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
S'adresser au Chef de service.

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Chef de service du Journal officiel. — Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du Journal officiel, au prix net de 10, 20 ou 40 francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de soixante centimes pour frais de réimpression.

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage, moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 24 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 29 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 29 février* sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est *l'envoi d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à la Caisse *le montant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 28 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance (page 1089).

Rapport adressé au Président de la République sur les opérations des banques coloniales pendant l'exercice 1882-1883 (page 1090).

Décision portant nomination au commandement de la division navale des Antilles (page 1098).
— portant nomination au commandement de la division navale de la mer des Indes (page 1098).
— portant nomination à un commandement à la mer (page 1098).
— nommant des trésoriers des invalides de la marine (page 1098).

Récompenses pour faits de sauvetage accordées par le ministre de la marine et des colonies (page 1098).

Documents du ministère de la guerre :
Décret fixant l'époque des opérations pour la formation de la classe de 1883 (page 1100).
— portant promotions dans le corps de l'intendance militaire (page 1100).

PARTIE NON OFFICIELLE

Élections de conseillers généraux (page 1100).

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine et des colonies (page 1100).

Circulaire du ministre de la guerre au sujet de la formation de la classe de 1883 (page 1100).

Avis et communications (page 1102).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1102).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1102).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1103).

Académies et corps savants. — Les comités de législation étrangère en France, en Belgique et en Espagne. — *Albert Amiaud* (page 1104).

Informations (page 1104).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1105)

Bourses et marchés (page 1108).

CHAMBRES

Chambre. — Documents (page 81 à 104).

PARTIE OFFICIELLE

Paris, 27 Février 1884.

LOI portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — A l'avenir et à chaque vacance qui se produira, les cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et des établissements de bienfaisance seront calculés et établis d'après les dispositions suivantes.

Art. 2. — Les percepteurs et les percepteurs-receveurs municipaux fourniront un cautionnement égal à trois fois le montant des émoluments payés par le Trésor, les communes et les établissements de bienfaisance.

Toutefois, le cautionnement des receveurs-percepteurs de Paris sera élevé à quatre fois le montant des émoluments, et celui des percepteurs et des percepteurs-receveurs municipaux de la Corse sera réduit à deux fois le montant des émoluments.

Art. 3. — Les receveurs municipaux spéciaux sont divisés en trois classes, savoir : une 1re classe comprenant les receveurs ayant un traitement supérieur à 10,000 francs ; une 2e classe comprenant les receveurs ayant un traitement supérieur à 5,000 francs, et la 3e classe comprenant tous les autres receveurs.

Le cautionnement des receveurs de la 1re classe sera fixé à sept fois et demie le montant

de leur traitement, avec faculté de fournir, en rentes sur l'État, la portion excédant 40,000 francs.

Le cautionnement des receveurs de la 2e classe sera fixé à six fois et demie le montant de leur traitement, avec faculté de fournir, en rentes sur l'État, la portion excédant 20,000 francs.

Le cautionnement des receveurs de la 3e classe sera fixé à quatre fois et demie le montant de leur traitement, avec faculté de fournir, en rentes sur l'État, la portion excédant 10,000 fr.

Art. 4. — Les receveurs municipaux spéciaux dont les cautionnements sont actuellement déposés au Trésor en numéraire auront, dès à présent, la faculté de convertir en titres de rente sur l'État la portion de ces cautionnements excédant 50,000 fr.

Art. 5. — Les receveurs spéciaux des hospices, des bureaux de bienfaisance, des asiles d'aliénés et des dépôts de mendicité sont assimilés aux receveurs municipaux spéciaux pour le calcul du montant de leur cautionnement; mais, en ce qui concerne la nature et l'emploi de ce cautionnement, l'ordonnance du 6 juin 1830 continuera à être appliquée.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 27 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République:

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 31 décembre 1883.

Monsieur le Président,

En exécution de l'article 15 de la loi du 24 juin 1874, la commission de surveillance des banques coloniales a l'honneur de placer sous vos yeux les principaux résultats des opérations de ces établissements, pendant l'exercice 1882-1883, et du contrôle qu'elle a mission d'exercer sur eux.

L'ordre suivi dans cet exposé est celui qui correspond à la création successive des banques coloniales.

1° BANQUE DE LA MARTINIQUE

1° CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE

Pendant le cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Banque de la Martinique a demandé l'autorisation de convertir les rentes perpétuelles 3 p. 100 constituant son capital et sa réserve en 3 p. 100 amortissable. L'opération a eu lieu et ses rentes s'élèvent aujourd'hui à 200 340 francs.

Au 30 juin 1883, les 6,000 actions de la Banque se répartissaient ainsi qu'il suit: 2,667 actions en Europe, 3,333 actions dans la colonie.

Le fonds de réserve de la Banque de la Martinique a atteint son plein.

2° OPÉRATIONS DE PRET ET D'ESCOMPTE

Le mouvement général des opérations d'escompte et de prêt faits par la Banque de la Martinique pendant l'exercice 1882-1883 s'est élevé à 27,081,334 fr. 28, se décomposant ainsi :

Effets sur place	22.486.350 28
Obligations sur récoltes	3.324.444 »
Obligations sur actions	1.111.040 »
Obligations sur titres de rentes	57.500 »
Obligations sur marchandises	102.000 »

Pendant l'exercice précédent, le mouvement général des escomptes, prêts et avances de l'établissement avait atteint le chiffre de 27,087,391 fr. 19. C'est donc une diminution peu importante de 6,056 fr. 91 sur l'ensemble des opérations de l'exercice.

Décomposition :

Effets sur place.

Le solde en portefeuille au 30 juin 1882 était de		5.958.978 17
Entré pendant l'exercice	22.486.350 28	
Sorti pendant la même période	23.138.691 05	
Diminution		652.340 77
Existant au 30 juin 1883		5.306.637 40

Pendant l'exercice précédent, les entrées représentaient ... 22.762.191 45
et les sorties ... 22.399.082 36

Soit une différence de 275.841 fr. 17 en moins sur les entrées et de 839,608 fr. 69 en plus sur les sorties pendant l'exercice 1882-1883.

Obligations sur actions.

Existant au 30 juin 1882		405.770
Entré pendant l'exercice	1.111.040	
Sorti pendant l'exercice	978.900	
Augmentation		132.140
Existant au 30 juin 1883		537.910

Obligations sur récoltes.

Existant au 30 juin 1882		19.569 22
Entré pendant l'exercice 1882-83	3.324.444 »	
Sorti pendant la même période	3.307.410 73	
Augmentation		17.033 27
Existant au 30 juin 1883		36.602 49

Pendant l'exercice précédent, les entrées représentaient une somme de. 3.[illegible].677 59
et les sorties une somme de .. 3 361.102 95

Soit une différence de 1,232 fr. 59 en moins sur les entrées et de 53 692 fr. 22 en moins sur les sorties pendant l'exercice 1882-1883.

Sur la somme de 3 324,444 fr. prêtée sur garantie de récoltes pendant l'année 1882-1883, il restait dû, au 20 juin 1883, une somme de 36,602 fr. 49. A la date du 25 juillet suivant, ce solde se trouvait réduit à 5,657 fr. 10.

Obligations sur titres de rentes.

Pendant le deuxième semestre 1882, il est entré une obligation de 57,500 fr. qui est sortie pendant le premier semestre 1883.

Obligations sur marchandises.

Existant au 30 juin 1882		30.000
Entrée pendant l'exercice	102.000	
Sorti pendant la même période	107.000	
Diminution		5.000
Existant au 30 juin 1883		25.000

Comparées à l'exercice précédent, les entrées ont donné une différence en plus de 8,937 fr. 85 et les sorties une différence en moins de 19,455 fr. 31.

Obligations sur emprunts communaux.

Existant au 30 juin 1882		349.400
Pendant l'exercice, il a été consenti par la Banque un prêt de	50.000	
et il lui a été remboursé une somme de	13.400	
C'est pour l'exercice une augmentation de		36.600
Existant au 30 juin 1883		386.000

Taux de l'escompte.

Pendant l'exercice 1882-1883, le tarif de l'escompte a été de :

10 p. 100 l'an pour les effets à deux signatures ;

8 p. 100 l'an pour les prêts sur matières d'or et d'argent ;

8 p. 100 l'an pour les prêts garantis par récoltes ;

6.20 p. 100 l'an pour les emprunts communaux ;

6 p. 100 l'an pour toutes les autres opérations.

3° OPÉRATIONS DE CHANGE

Le mouvement général des opérations de change pendant l'exercice 1882-1883 s'est élevé à 33,071,679 fr. 38, se décomposant ainsi :

Émissions	16.730.780 [illegible]
Remises	16.340.898 [illegible]

Soit un excédent de 389,881 fr. 74 des mandats sur les remises.

L'exercice précédent s'était clos, au contraire, par un excédent des remises sur les mandats s'élevant à 986,186 fr. 40.

Opérations sur les colonies.

Il a été émis sur les banques de la Guadeloupe et de la Guyane pour 61,762 fr. 69 de mandats; c'est une augmentation de 15,745 fr. 90 c. sur les émissions de l'exercice précédent.

4° OPÉRATIONS DE DÉPÔTS

I. — *Dépôts de matières d'or et d'argent.*

Existant au 30 juin 1882		304.689 »
Entré pendant l'exercice	255.906 »	
Sorti pendant la même période	256.987 »	
Diminution		1.081 »
Existant au 30 juin 1883		303.608 »

II. — *Dépôts sur récépissés payables à vue.*

Existant au 30 juin 1882....		84.399 39
Entré..........	168.740 81	
Sorti..........	238.972 64	
Diminution		70.231 83
Existant au 30 juin 1883.		14.167 56

III. — *Dépôts en comptes courants.*

Existant au 30 juin 1882....		2.164.405 77
Entré......	71.422.706 84	
Sorti.......	71.704.588 23	
Diminution		281.881 39
Existant au 30 juin 1883....		1.882.524 38

Pendant l'exercice précédent, le mouvement des comptes courants se traduisait ainsi :

A l'entrée....................	64.330.934 57
A la sortie...................	63.236.473 77

C'est donc un accroissement de 7,091,772 fr. 27 à l'entrée et de 8,468,114 fr. 46 à la sortie en faveur de l'exercice 1882-1883.

5° MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA CAISSE

Numéraire et billets. — Solde au 30 juin 1882..........................		3.828.887 82
Entré pendant l'exercice.........	108.038.076 38	
Sorti pendant l'exercice.........	107.992.934 89	
Augmentation..............		45.141 49
Existant au 30 juin 1883....		3.874.029 31

Comparé à l'exercice précédent, le mouvement général du numéraire et des billets accuse une augmentation de 24,405,425 fr. 70 à l'entrée et de 24,057,980 fr. 08 à la sortie.

Par décomposition, ce mouvement général donne :

Numéraire.

Existant au 30 juin 1882...		2.524.937 82
Entré pendant l'exercice.......	2.135.776 38	
Sorti pendant la même période.	1.793.259 89	
Augmentation.......		342.516 49
Existant au 30 juin 1883...		2.867.454 31

Billets.

En circulation au 30 juin 1883..........................	5.843.425 »

6° EFFETS EN SOUFFRANCE

Pendant l'exercice 1882-1883, les effets en souffrance passés par profits et pertes se sont élevés à....................... 78.004 44

qui, ajoutés au solde des exercices antérieurs.............. 1.437.260 49

donnent au 30 juin 1883...... 1.515.264 93

Comme l'année précédente, la Banque a balancé au 30 juin, par profits et pertes, non seulement le solde entier des effets en souffrance, mais en outre les effets au protêt.

7° DÉPENSES D'ADMINISTRATION

L'ensemble de ces dépenses pendant l'exercice 1882-1883 s'est élevé à...... 100.960 26 avec une augmentation de 1,919 fr. 40 sur l'exercice précédent.

8° PRODUIT DE L'EXERCICE

Les bénéfices réalisés se sont élevés :

Pour le premier semestre à...	400.290 27
Pour le deuxième semestre à.	426.601 02
Soit, pour l'ensemble de l'exercice, à.....................	826.891 29

et ont été ramenés, par déduction des charges et dépenses diverses, à...... 483.333 33 à répartir suivant les prescriptions statutaires.

L'attribution aux actions a été de 75 francs, soit 15 p. 100 du capital nominal, chiffre sensiblement égal à celui du dividende de l'exercice précédent.

La Banque de la Martinique a vu, dans l'exercice 1882-1883, se produire une diminution des escomptes et une augmentation des opérations de change.

La première a été voulue et a eu pour objet de refréner la seconde, imposée par d'incessantes et progressives demandes de remises en France.

L'élévation du taux de l'escompte et la restriction des crédits ont été appliquées non sans quelque effet utile, mais sans atteindre précisément le but.

Aussi, malgré l'importance de ses provisions toujours débordées par les tirages, la Banque de la Martinique n'avait pu balancer son compte au Comptoir d'escompte et y demeurait, au 30 juin dernier, débitrice de plus de 2 millions.

Les tirages ont, dans cet exercice, excédé d'une somme de 5,699,167 fr. 87 le montant de ceux de 1881-1882. Ils sont la conséquence des exagérations de l'importation, qui, dépassant les réels moyens de payement de la colonie constitués par ses denrées exportables, créent une dette extérieure.

La Banque, appelée à faire face à cette dette, ne peut s'y prêter que dans la mesure de son crédit en Europe. Cette limite atteinte et les demandes de remises continuant à se produire, l'établissement se trouverait paralysé dans la défense de son encaisse métallique.

Obligée de recourir à des mesures générales qui, à ses yeux, auraient l'inconvénient de frapper principalement sur ceux qui ne lui demandent pas de traites, la Banque voudrait trouver une solution meilleure dans l'abrogation de l'article 5 de la loi du 14 juillet 1866, qui limite à 50 fr. le pouvoir libératoire de la monnaie divisionnaire. Cette proposition a été l'objet d'un examen attentif de la commission de surveillance, qui, avant de donner son avis, a voulu être complètement renseignée sur les conséquences de la non-application à la Réunion de cet article, qui n'y a pas été promulgué.

D'ailleurs, jusqu'ici, les circonstances n'ont fait naître aucun motif d'urgence. Au 30 juin 1883, l'encaisse métallique de la Banque se maintenait à 2,867,454 fr. et le solde des mandats sur le Comptoir d'escompte ne dépassait que de 2,174,052 fr. celui des remises, augmenté du compte courant débiteur, tandis que la limite du crédit de l'établissement atteint 8,006,800 fr.

Paris, 15 janvier 1884.

Le dernier bilan de la Banque de la Martinique, en date du 31 octobre 1883, n'indique pas de changement sensible dans l'encaisse de cette banque, qui se maintenait à 2,859,621 fr., après avoir atteint 3,078,440 fr. le mois précédent.

Le solde des mandats émis sur le Comptoir s'élevait à 6.276,059 fr., tandis que celui des remises, augmenté du compte courant débiteur, n'atteignait que 2,046,364 fr.

La différence : 4,229,695 fr., tout en se rapprochant de la limite du crédit accordé à la Banque par le Comptoir d'escompte, en était assez éloignée cependant pour faire espérer que cette limite ne serait pas atteinte avant l'époque où les produits de la récolte de 1883 viendraient fournir des remises et atténuer notablement la dette.

2° BANQUE DE LA GUADELOUPE

1° CAPITAL SOCIAL. — FONDS DE RÉSERVE

La Banque de la Guadeloupe, comme celle de la Martinique, a converti les rentes perpétuelles 3 p. 100 qui constituent son capital et sa réserve en 3 p. 100 amortissable. Ces rentes s'élèvent aujourd'hui à 201,627 francs.

Les actions se subdivisent ainsi qu'il suit :

3,579 immatriculées au siège social;

2,421 immatriculées à l'agence centrale, à Paris.

Le fonds de réserve a atteint son plein.

2° OPÉRATIONS D'ESCOMPTE ET DE PRÊT

Le mouvement général des opérations d'escompte et de prêt de la Banque de la Guadeloupe a atteint, pendant l'exercice 1882-1883, la somme de 17,781,268 fr. 98, qui se décompose ainsi qu'il suit :

Effets de place..............	9.196.052 98
Obligations sur cessions de récolte........................	8.387.349 »
Obligations sur transfert d'actions..........................	90.345 »
Obligations sur transfert de rentes........................	55.675 »
Obligations sur dépôts de matières d'or et d'argent.........	4.847 »
Obligations sur récépissés de marchandises.................	50.000 »

L'ensemble des opérations d'escompte et de prêt, pendant l'exercice précédent, ayant été de 16,535,354 fr. 77, on constate, au profit de l'exercice 1882-1883, une augmentation de 1,248,914 fr. 21.

Détail :

Effets sur place.

Le solde en portefeuille au 30 juin 1882 était de........	1.901.794 83
Effets admis à l'escompte pendant l'exercice	9.196.052 98
	11.097.847 81
qui, diminués des effets sortis pendant la même période....	8.615.274 90
donnent au 30 juin 1883 un solde de	2.482.572 91

L'ensemble des effets sur place escomptés pendant l'exercice 1882-1883 accuse donc une

augmentation de 998,993 fr. 96 sur l'exercice précédent.

L'augmentation de solde en portefeuille à la même date est de 580,778 fr. 08.

Obligations garanties par cession de récoltes.

Le solde restant à recouvrer à la clôture du précédent exercice n'était que de	79.648 50
Les sommes avancées pendant l'année sont évaluées à	8.387.349 »
Total	8.466.997 50
Les sommes recouvrées pendant la même époque étant de	8.134.800 59
il reste donc dû à la clôture de l'exercice (30 juin 1883)	332.196 91

réduits, par suite de remboursements, à 5,616 francs au 31 octobre 1883.

L'ensemble des prêts consentis pendant l'exercice précédent ayant été de 8,132 197 fr., l'augmentation en faveur de 1882-1883 est de 334,800 fr. 50.

Obligations garanties par des actions de la Banque.

Les sommes avancées par la Banque sur ces titres, pendant l'exercice 1882-1883, se sont élevées à 90,345 fr.

Pendant l'exercice précédent, les avances sur titres de l'établissement s'étant élevées à 115,144 fr., c'est une réduction de 24,799 fr. pour 1882-1883.

Au 30 juin 1882 1883, le solde en portefeuille était de 291,981 fr. 90, reposant sur la garantie de 583 actions de la Banque transférées à l'établissement.

Obligations sur transfert de rentes.

Sommes avancées pendant l'année 1882-1883, 55,675 fr., avec augmentation de 19 547 fr. 25 sur l'exercice précédent, qui n'avait avancé que 36,127 fr. 75 sur ces valeurs.

Le solde en caisse était, au 30 juin 1883, de 58,844 fr., garantis par des titres de rentes.

Obligations garanties par dépôts de matières d'or et d'argent.

Sommes avancées pendant l'exercice 1882-1883, 4,847 fr.

Solde en portefeuille au 30 juin dernier, 21,898 fr., garantis par des dépôts de matières d'or et d'argent.

Obligations sur récépissés de marchandises.

Sommes avancées pendant l'exercice examiné, 50,000 fr.

Le solde en portefeuille au 30 juin 1882, qui était de 99,000 fr., a été complètement payé pendant l'exercice.

Taux de l'escompte.

Le taux de l'escompte, pour l'exercice 1882-1883, a été de :

Effets à deux signatures	8 p. 100
Avances sur obligations	6 —
Prêts sur récoltes	6 —

3° OPÉRATIONS DE CHANGE

Au 30 juin 1882, la balance créditrice de la Banque était de	4.133.565 68

Remises.

Pendant l'exercice 1882-1883:

Il a été remis en traites sur l'Europe	11.457.073 68	
et en traites sur l'Amérique	4.192.513 12	
	15.649.586 80	15.649.586 80
auxquels il convient d'ajouter :		
Mandats émis sur la Banque par le Comptoir d'escompte et l'Agence centrale		77.054 33
Arrérages des rentes encaissées par le Comptoir	112,470 »	
Arrérages des rentes encaissées par la Banque de France	90,000 »	
Encaissé par le Comptoir pour divers	70.380 59	
	272.850 59	272.850 59
Bénéfices divers encaissés par le Comptoir pour le compte de la Banque		63.924 27
Total		20.196.951 67

Émissions.

Mandats sur le comptoir	17.003.611 27	
Numéraire reçu de France	600,000 »	
Payement des dividendes d'actions d'Europe	185.097 85	
Prélèvements au Comptoir par l'Agence centrale	46.945 40	
Intérêts payés au Comptoir d'escompte	184.947 10	
Intérêts payés à la Banque de France	67,629 50	
Virements divers	6.623 05	18.094.854 17
Différence représentant la balance créditrice en France au 30 juin 1883		2.102.127 50

Le solde créditeur de l'établissement, à la fin de l'exercice précédent, était de 4,133,565 francs 68. Il en résulte que les provisions métropolitaines ont subi une réduction de 2,031,438 fr. 18 sur celles de l'exercice 1881-1882.

Opérations avec les colonies.

Solde créditeur à la Banque de la Martinique	21.543 75
Solde débiteur à la Banque de la Guadeloupe	420 »

4° OPÉRATIONS DE DÉPOTS

Dépôts en compte courant.

Le mouvement général des comptes courants, tant à l'entrée qu'à la sortie, présente pour l'exercice 1882 1883 un chiffre total

de	145.784.025 14
avec une augmentation de	5.237.161 03

sur celui de l'exercice précédent.

La balance au 30 juin 1882 était de	3.397.413 59
Versements pendant l'exercice 1882-1883	72.125.604 95
Total	75.523.018 54
Sommes retirées pendant la même période	73.658.420 19
La balance au 30 juin 1883 est réduite à	1.864.598 35

5° MOUVEMENT DES CAISSES

Le mouvement général des caisses pendant l'exercice examiné a été de 34,546,320 fr. 76.

Le solde en caisse au 30 juin 1882 était de	2.897.818 75
Les entrées en numéraire et billets pendant l'exercice ont été de	17.066.364 61
	19.964.183 36
Les payements se sont élevés à	17.479.956 15
Au 30 juin 1883, la balance en caisse est de	2.484.227 21

Numéraire.

Balance au 30 juin 1882	2.295.163 75	
Entré pendant l'exercice	1.252.764 71	
		3.547.928 36
Sorti pendant l'exercice		1.237.106 15
Balance au 30 juin 1883		2.310.022 21

se décomposant ainsi :

1° Numéraire français	2.247.888 46
2° Numéraire étranger (doublons et dollars)	62.933 75

Billets.

Billets en circulation au 30 juin 1883	6.582.270 »

6° VALEURS EN SOUFFRANCE

Au 30 juin 1882, ce compte s'élevait à	65.806 »
Il s'est accru, pendant l'exercice 1882-1883, de	420 18
	66.226 18
dont il faut déduire le montant des sommes encaissées pendant l'exercice 1882-1883	38.635 07
Au 30 juin, la balance était de	27.591 11

7° DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Pendant l'année 1882-1883, les dépenses ont été de	92.077 51

Celles de l'exercice précédent ne s'étant élevées qu'à........	89.548 79
Il y a une augmentation de.	2.528 71

motivée par l'accroissement des impositions payées par la Banque et par celui des frais de garde.

8° PRODUITS DE L'EXERCICE

Les bénéfices bruts de l'exercice 1882-1883 ont été de....................	647.743 60
dont il faut déduire les dépenses d'administration..............	92.077 50
Il reste donc pour les bénéfices nets une somme de...........	555.666 10

dont la répartition, faite suivant les prescriptions statutaires, donne un dividende de 85 francs 50 par action ou 17 fr. 10 p. 100 du capital.

L'année 1882-1883, particulièrement favorable à la Banque, a permis de distribuer un dividende qui se trouve supérieur de 8 fr. à celui de l'exercice précédent.

La Banque de la Guadeloupe présente l'exercice 1882-1883 comme le plus avantageux depuis sa fondation, tant en ce qui concerne le développement normal de ses affaires que l'intérêt de ses actionnaires.

Elle compte pouvoir prochainement faire disparaître de ses situations le compte de *valeurs en souffrance* et calcule que le solde restant dû au 30 juin dernier par les emprunteurs sur récoltes ne lui laissera pas de perte appréciable.

Ces résultats satisfaisants sont, à bon droit, attribués par elle à l'influence de l'augmentation de la production agricole, qui, en 1882 surtout, a fourni d'abondantes denrées d'exportation.

Au point de vue du change, la Banque, bien que moins largement approvisionnée de traites par le commerce des sucres que dans le précédent exercice, a pu couvrir ses dispositions sur le Comptoir d'escompte et conserver encore, en fin d'exercice, une disponibilité de 2,102,127 fr. 50 en France.

La circulation monétaire locale a été maintenue à moins de frais depuis que la Banque effectue ses remboursements de billets en métal argent, qu'on exporte peu.

3° BANQUE DE LA RÉUNION

1° CAPITAL SOCIAL ET FONDS DE RÉSERVE

Pendant l'exercice qui vient de s'écouler, la Banque de la Réunion a converti en rentes 3 p. 100 amortissables les rentes 3 p. 100 perpétuelles qui constituaient son capital social. Ces rentes s'élèvent aujourd'hui à 135,000 francs.

Il a été opéré de même pour les rentes 3 p. 100 de la réserve, qui s'élèvent aujourd'hui à 45,420 fr.

Au 30 juin 1883, les actions se subdivisaient ainsi :

4,060 actions nominatives coloniales;
1,938 actions nominatives de Paris;
Titres provisoires;
Titres de prélèvement non encore présentés;
5 coupons d'actions au porteur.

La réserve a atteint son plein.

2° OPÉRATIONS D'ESCOMPTE ET DE PRÊT

Le mouvement général des opérations de prêt et d'escompte de la Banque de la Réunion s'est élevé, pendant l'exercice 1882-1883, à la somme de................ 23.222.911 82 qui se décompose ainsi :

Effets sur place à deux signatures....................	5.113.028 42
Traites à deux signatures..	2.561.500 »
Obligations par dépôts de marchandises................	11.954.936 70
Obligations garanties par cessions de récoltes.........	2.747.344 70
Obligations garanties par actions de la Banque.........	779.200 »
Obligations garanties par titres divers................	41.700 »
Obligations garanties par dépôt de matières d'or et d'argent................	25.202 »
	23.222.911 82

Effets à deux signatures et traites à deux signatures.

Les effets de place se sont élevés en 1882-1883 à la somme de..........	5.113.028 42
Et les traites à deux signatures, à....................	2.561.500 »
Ensemble....	7.674.528 42

La comparaison avec l'exercice précédent fait ressortir une augmentation de 615,650 fr. pour les traites à deux signatures et une diminution de 1,159,881 fr. 23 sur les effets de place.

Obligations garanties par dépôts de marchandises

Les obligations sur marchandises pendant l'exercice examiné présentent un chiffre de 11,954,936 fr. 70 avec une augmentation de 2,008,358 fr. 48 sur l'exercice précédent.

Obligations garanties par cession de récoltes pendantes.

Il a été avancé en obligations garanties par récoltes, pendant l'exercice 1882-1883, 2,747,344 fr. 70, avec diminution de 380,590 francs 35 sur l'exercice précédent.

Obligations sur actions de la Banque.

Les opérations garanties par obligations garanties par actions de Banque se sont élevées à 779,200 francs, avec diminution de 668,125 francs sur l'exercice précédent.

Obligations sur titres divers.

Ces obligations figurent pour la somme de 41,700 francs, en diminution de 421,800 francs sur l'exercice 1881-1882.

Obligations sur dépôt de matières d'or et d'argent.

Les prêts sur ces dépôts se sont élevés à 25,202 francs, en diminution de 18,021 francs sur le chiffre de l'exercice précédent.

Taux de l'escompte.

Pendant l'exercice 1882-1883, le taux de l'escompte a été de :

7 1/2 p. 100 sur les effets de place ;
7 p. 100 sur les traites à deux signatures ;
8 et 9 p. 100 pour les obligations sur marchandises ;
6 p. 100 pour les obligations sur récoltes ;
7 p. 100 pour les obligations sur actions.

3° OPÉRATIONS DE CHANGE

Émissions sur France.

Il a été émis par la Banque sur le Comptoir d'escompte pendant l'exercice examiné :

Mandats ...	9.850.243 24	
Chèques à vue..........	37.701 84	
Total des émissions....	9.887.945 08	9.887.945 08

Remises.

Traites sur nantissements..	9.067.193 54
Total des opérations de change........	18.955.138 62

en excédent de 2,713,823 fr. sur l'exercice précédent.

4° OPÉRATIONS DE DÉPOT

Dépôts en compte courant.

Le solde débiteur au 30 juin 1882 était de..............	817.783 92
Versements pendant l'exercice examiné..............	11.013.538 95
	11.831.322 87
Sommes retirées pendant la même période..............	11.227.488 03
Balance créditrice au 30 juin 1883................	603.834 84

Le mouvement général des comptes courants, tant au débit qu'au crédit, avait été de..............................	24.880.176 12
Il n'a été pendant l'exercice 1882-1883 que de..............	22 241.026 98
C'est donc une diminution de..............................	2.639.149 14

5° MOUVEMENT GÉNÉRAL DES CAISSES

Numéraire.

Existant au 30 juin 1882...		4.062.527 85
Entré pendant l'exercice	1.188.104 02	
Sorti pendant la même période.......	1.234.172 38	
Diminution..		46.068 36
Existant au 30 juin 1883...		4.016.459 49

Billets.

En circulation au 30 juin 1883............................	7.618.970 »

6° EFFETS EN SOUFFRANCE

Solde au 30 juin 1882......	1.657.366 60
Valeurs impayées pendant l'exercice....................	110.383 65
	1.767.750 25
A déduire : Rentrées pendant la même période....................	13.163 53
Solde au 30 juin 1883......	1.754.586 72

Cette somme ne figure que pour 1 fr. dans les comptes.

7° DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Pendant l'exercice 1882-1883, les dépenses se sont élevées à 99,518 fr. 51.

C'est une diminution de 5,781 fr. 10 sur les prévisions, qui avaient été de 105,300 fr.

8° PRODUITS DE L'EXERCICE

Les bénéfices bruts de l'exercice ont été de	811.203 28
dont il y a lieu de déduire les dépenses d'administration et les primes sur les remises	193.301 65
Les bénéfices nets se sont donc élevés pour 1882-1883 à	617.901 63

qui, après les prélèvements statutaires, ont permis de distribuer un dividende de 85 fr. par action, soit 17 p. 100 du capital.

C'est une augmentation de 2 fr. sur celui de l'exercice précédent.

Plus accentuée encore que pour la Martinique se trouve la situation faite à la Banque de la Réunion par le développement des opérations de change, accrues de 2,713,823 fr. 16 comparativement à l'exercice précédent.

La dette, en France, qui était déjà de 3 millions 394 866 fr. au 30 juin 1882, s'est élevée à 5,814,510 fr. le 30 juin 1883, en augmentation de 2,419,643 fr. sur le chiffre correspondant de l'exercice précédent.

La solution naturelle de cette situation peut être amenée par l'abondance des moyens de remise que la Banque présume rencontrer dans les produits d'une récolte de sucre s'annonçant sous les meilleurs auspices.

Toutefois, il y a dans le mouvement ascensionnel des demandes de traites, en face de provisions éventuelles, une cause de préoccupations sérieuses pour la Banque.

Les prêts sur récoltes ont diminué, dans le dernier exercice, non par suite de restrictions, mais en raison de l'acquisition, par le Crédit foncier colonial, de plantations faisant antérieurement partie de la clientèle de la Banque.

Les avances sur dépôts de marchandises ont au contraire augmenté, relativement à l'exercice 1881-1882, d'une somme de 2 millions, bien que l'élévation du taux des prêts de l'espèce ait été maintenue.

Cette augmentation, à laquelle la Banque n'a dû se prêter que difficilement, peut être considérée comme un témoignage des besoins créés au commerce de la Réunion par des importations exagérées.

Paris, 15 janvier 1884.

La dernière situation de la Banque de la Réunion parvenue à la commission de surveillance date du 30 septembre dernier. A cette date, la somme des prêts sur marchandises restait toujours assez élevée: 3,380,553 francs. La dette au Comptoir d'escompte atteignait 7,138,467 francs et dépassait notablement, eu égard aux nantissements réellement effectués, le crédit accordé par le Comptoir à la Banque de la Réunion par la convention du 24 septembre 1879.

L'expédition en Europe des produits de la récolte de 1883 a dû faire cesser cette fâcheuse situation en fournissant d'abondantes remises. Il est néanmoins regrettable que la Banque de la Réunion ait momentanément enfreint les dispositions précises de l'article 23 des statuts des banques.

La Banque de la Réunion devra faire les plus grands efforts pour éviter désormais le retour d'une pareille infraction qui, si elle se renouvelait en s'aggravant, pourrait entraîner de fâcheuses conséquences.

4° BANQUE DE LA GUYANE

1° CAPITAL. — FONDS DE RÉSERVE

Le capital de la Banque de la Guyane est représenté par 26,034 fr. de rentes 3 p. 100; le fonds de réserve par 12,318 fr. de rentes 4 1/2 p. 100.

Ce capital est divisé en 1,200 actions, dont 826 sont inscrites à Cayenne, au siège de la Banque, et 374 à Paris, au siège de l'Agence centrale des banques coloniales.

2° OPÉRATIONS D'ESCOMPTE ET DE PRÊT

L'ensemble des opérations d'escompte et de prêt de la Banque de la Guyane s'est élevé, pendant l'exercice 1882-1883, à 4,643,127 fr. 01, qui se décomposent ainsi :

Effets sur place	5.509.892 94
Obligations sur rentes et actions	1.122.162 42
Prêts sur dépôts	11.071 65

Le mouvement général des prêts et escomptes, ayant été, l'année dernière, de 3.493,243 fr. 70, il en résulte pour l'exercice 1882-1883 une augmentation de 1,149,883 francs 31.

Effets sur place.

Les effets à deux signatures existant au 30 juin 1882 s'élevaient à		902,602 60
Entré pendant l'exercice	3.509.892 94	
Sorti pendant la même période	3.269.233 14	
Augmentation		240.659 80
Existant au 30 juin 1883		1.143.272 40

Obligations sur transferts de rentes et d'actions de la Banque.

Existant au 30 juin 1882		386.300 66
Entré pendant l'exercice	1.122.162 42	
Sorti pendant la même période	1.032.833 08	
Augmentation		88.328 34
Existant au 30 juin 1883		475.630 »

C'est une augmentation de 278,792 fr. 23 sur les opérations de même nature du précédent exercice.

Prêts sur dépôts de matières d'or et d'argent.

Existant au 30 juin 1882		7.562 26
Entré pendant l'exercice	11.071 65	
Sorti pendant la même période	9.377 55	
Augmentation		1.694 10
Existant au 30 juin 1883		9.256 36

Taux de l'escompte.

Le taux de l'escompte est resté pendant l'exercice à 8 p. 100 pour les effets de place et 6 p. 100 pour obligations sur titres.

3° OPÉRATIONS DE CHANGE.

Emissions.

Pendant l'exercice 1882-1883, il a été émis sur le Comptoir d'escompte de Paris des mandats pour la somme de	4.843.586 24
Pendant l'exercice précédent il n'avait été tiré que pour	4.395.231 45
C'est donc une augmentation de	448.354 79

en 1882-1883.

Cette dette s'est accrue de 100,000 fr. que la Banque a fait venir de France, d'une somme de 53,665 fr. 51, représentant les dividendes revenant aux actionnaires et payés par le comptoir, et de prélèvements faits par l'agence centrale.

Remises.

Traites du Trésor	579.000 »
Envois d'or natif	1.908.920 80
Versements au Comptoir	2.303.907 81
Envoi de numéraire	50.000 »
Ensemble des remises	4.841.828 61

Au 30 juin 1883, la Banque était débitrice au Comptoir d'escompte de 656 999 fr. 41, en augmentation de 155,423 fr. 16 sur la dette au 30 juin 1882.

Or natif.

Les envois d'or natif pendant la campagne se sont élevés à 1,908,920 fr. 80, dépassant de 183,907 fr. 25 ceux de l'année précédente.

Opérations avec les colonies.

Ces opérations se traduisent ainsi :

Balance créditrice avec la Banque de la Guadeloupe, 4,200 fr.

Balance débitrice vis-à-vis de la banque de la Martinique et de la Banque de Surinam, 21,322 fr. 04.

4° DÉPOTS EN COMPTE COURANT

Existant au 30 juin 1882		290.105 88
Entré pendant l'exercice	3.487.286 77	
Sorti pour la même période	3.551.183 15	
La diminution est de		63.896 38
Solde au 30 juin 1883		226.209 50
En 1882, les entrées en compte courant étaient de		3.527.341 40
En 1883, elles se sont élevées à		3.487.286 77

C'est une diminution de 40,054 fr. 63 pour l'exercice 1883.

5° MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA CAISSE

Numéraire.

L'encaisse au 30 juin 1882 était de	703.166 43

Il est entré pendant l'exercice	1.585.553 80	
Et sorti pendant la même période	1.708.048 77	
Diminution		122.494 97
L'encaisse au 30 juin 1883 est de		580.691 46

Billets.

Les billets en circulation représentent une somme de..... 1.289.475 »

6° VALEURS EN SOUFFRANCE

Au 30 juin 1882, le montant de ces valeurs était de	13.009 57
Pendant l'exercice 1882-1883, la Banque a recouvré	1.200 »
Le montant du compte des valeurs en souffrance se trouve réduit à	11.809 57

7° DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration, pendant l'exercice, se sont élevées à 47,668 fr. 15.

8° PRODUITS DE L'EXERCICE

Les bénéfices réalisés pendant la campagne 1882-1883 se sont élevés à		197.555 25
Dont il faut déduire :		
Dépenses d'administration	47.668 15	
Solde débiteur du compte intérêts divers	8.135 62	55.803 78
Reste, pour les bénéfices nets, la somme de		141.751 47

Les bénéfices nets pour l'exercice 1881-1882 s'étaient élevés à 114.227 fr. 90 : l'augmentation en faveur de l'exercice 1882-1883 est donc de 27,523 fr. 57.

Dividende.

Déduction faite conformément aux prescriptions statutaires, il a été distribué aux actionnaires une somme de 119,280 fr., soit 99 fr. 40 par action ou 19 fr. 88 p. 100 du capital nominal de chaque action.

L'augmentation sur l'exercice précédent est de 3.67 p. 100 ou 17 fr. 15 par action.

Ces résultats sont très satisfaisants pour le présent, mais la situation générale de la colonie est restée la même : l'agriculture est toujours délaissée, faute de bras pour cultiver le sol et exploiter les placers; les principales denrées alimentaires sont chères, les denrées d'exportation font complètement défaut, et les envois d'or natif, quoique un peu supérieurs à ceux de l'exercice précédent, sont bien au-dessous de ceux de l'exercice 1880-1881, et, sans les traites du *Trésor*, les moyens de remise sur la métropole auraient manqué. L'administration de la Banque a fait des sacrifices pour attirer à elle les traites du commerce, mais cette ressource est insuffisante.

Relativement à l'exercice 1881-1882, il y a augmentation des affaires de la Banque, et surtout des escomptes, qui ont progressé de 1,149,883 fr. 31.

Des opérations de change, comprenant en dispositions sur le Comptoir d'escompte 5,498,828 fr. 02 et en remises 4,841,828 fr. 61, ont laissé la Banque débitrice envers cet établissement de crédit de 656,999 fr. 41 au 30 juin dernier.

En constatant la diminution notoire des produits de la seule industrie du pays, l'exploitation des placers, la Banque regrette de voir s'amoindrir le seul élément de provision en Europe que lui fournit l'exportation de l'or, dans une colonie d'où l'agriculture a disparu.

5° BANQUE DU SÉNÉGAL

1° CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE

Le capital social de la banque du Sénégal est représenté par 12,937 fr. de rente 3 p. 100 perpétuelles; et le fonds de réserve par 3,240 francs de rentes 3 p. 100 amortissables. Toutes les actions sont immatriculées au siège social à Saint-Louis.

Le fonds de réserve était au 30 juin 1882 de	60.095 90
et a été augmenté pendant l'exercice 1882-1883 de	25.456 60
Il est aujourd'hui de	85.552 50

2° OPÉRATIONS DE PRÊT ET D'ESCOMPTE

Pendant l'exercice examiné, le mouvement général des opérations d'escompte, avances et prêts s'est élevé à 1.123 063 fr. 72, avec une augmentation de 101,073 fr. 66 sur l'exercice précédent.

Il se décompose ainsi :

Effets sur place	924.423 72
Obligations garanties par dépôt d'actions	31.990 »
Avances sur matières d'or et d'argent	166.650 »

L'augmentation qui vient d'être constatée dans les opérations de l'exercice 1882-1883 porte :

1° Sur les effets de place, pour	55.168 66
2° Sur les obligations sur actions de la Banque pour	10.440 »
3° Sur les avances sur matières d'or et d'argent, pour	36.065 »

Il n'a pas été fait d'avances sur titres de rentes pendant l'exercice examiné.

Taux de l'escompte.

Le taux de l'escompte pour les effets de place et obligations garanties par actions de la Banque a été de 8 p. 100.

L'intérêt des avances sur matières d'or et d'argent n'a pas varié et est demeuré fixe à 9 p. 100.

3° OPÉRATIONS DE CHANGE

L'ensemble des opérations de change pendant l'exercice examiné a été de	9.316.323 07
Il s'était élevé, pendant la campagne précédente, à	7.422.868 33
C'est donc une augmentation de	1.893.454 74

qui se décompose ainsi :

Émissions.

Mandats émis sur le Comptoir d'escompte............ 4.787.648 07

Remises.

Les remises ont été opérées ainsi qu'il suit :

En traites du Trésor, pour	2.420.000	
En traites du commerce, pour	808.675	
En numéraire, pour	1.300.000	
	4.528.675	4.528.675 »
Total		9.316.323 07

Le solde débiteur de la Banque au Comptoir d'escompte, au 30 juin 1883, est de 207,551 fr. 71. Il était de 598,824 fr. 85 au 30 juin 1882.

4° OPÉRATIONS DE DÉPOTS

Dépôts en comptes courants.

Les versements en compte courant pendant l'exercice 1882-1883 se sont élevés à	1.564.480 15
Ils n'avaient été que de pendant l'exercice précédent	877.411 35
c'est donc une augmentation de en faveur de 1883	687.068 80

5° MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA CAISSE

Le mouvement général des caisses a donné les résultats suivants :

Versements en 1882-1883	6.911.922 09	
Sorties contre payement pendant la même période	7.291.067 64	
	14.202.989 73	14.202.989 73
En 1881-1882, il était entré	6.112.627 04	
et sorti	5.752.134 47	
	11.864.761 51	11.864.761 51
Augmentation		2.338.228 22

Numéraire.

Balance au 30 juin 1882	808.445 41
Entrée pendant l'exercice 1882-1883	4.908.437 09
	5.716.882 50
Sortie en 1882-1883	4.926.707 64
Solde au 30 juin 1883	790.174 86

Billets.

Billets en circulation au 30 juin 1883............ 806.630 »

6° EFFETS EN SOUFFRANCE

Le solde débiteur au 30 juin 1882 était de 1 franc. Il reste le même au 30 juin 1883.

7° DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Pendant la campagne 1882-1883, les frais généraux se sont élevés à 23,160 fr. 92, avec une augmentation de 1,586 fr. 22 sur le précédent exercice.

8° PRODUITS DE L'EXERCICE

Les bénéfices bruts réalisés pendant l'exercice 1882-1883 ont été de 125,591 fr. 88.

Déduction faite des dépenses d'administration, des intérêts et commissions payés au Comptoir d'escompte, du solde laissé au compte de profits et pertes, les bénéfices nets de l'exercice 1882-1883 se sont élevés à 73,753 fr. 96, dont la répartition, faite après les prélèvements statutaires, a assuré aux actionnaires un dividende de 72 fr., soit 14 fr. 40 p. 100 du capital social.

Le dividende est en augmentation de 32 fr. sur celui de l'exercice précédent.

Les chiffres ci-dessus établissent le fait d'un accroissement des opérations actives de la Banque du Sénégal en 1882-1883, accroissement bien plus marqué pour le change que pour l'escompte.

La Banque a fourni tant en traites qu'en numéraire la contre-partie presque complète de ses tirages montant à 4 787,618 fr. 59 ; aussi n'avait-elle, en fin d'exercice, qu'une dette de peu d'importance au Comptoir d'escompte.

Le développement d'affaires que déterminent les travaux du chemin de fer de Dakar à Saint Louis paraît se faire déjà sentir à la Banque du Sénégal, qui envisage comme utile une augmentation de son capital.

Cet établissement se propose d'imiter les autres banques coloniales, qui ont converti leurs rentes 3 p. 100 perpétuelles en rentes 3 p. 100 amortissables.

6° BANQUE DE L'INDO-CHINE

1° CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE

Le capital de la Banque de l'Indo-Chine, au chiffre de 8 millions, est représenté par 16,000 actions de 500 fr., nominatives et libérées de 125 fr.

Au 31 décembre 1882, la réserve statutaire et le fonds de prévoyance formaient un total de 176,047 fr. 14.

2° OPÉRATIONS D'ESCOMPTES, PRÊTS ET EFFETS A L'ENCAISSEMENT

Les opérations de cette catégorie se sont élevées pendant l'exercice 1882 :

Pour la succursale de Saïgon à	17.810.829 30
Pour la succursale de Pondichéry à	2.618.439 50
Soit ensemble à	20.429.268 80

Escomptes et effets à l'encaissement.

Saïgon	9.545.961 55	
Pondichéry	828.099 25	
	10.374.060 80	10.374.060 80

Avances diverses.

Saïgon	8.264.917 75	
Pondichéry	1.790.340 25	
	10.055.258 »	10.055.258 »
Somme égale		20.429.318 80

Taux des escomptes et avances.

Le taux des avances et escomptes a été de 6 à 12 p. 100, et celui des prêts sur récoltes de 15 p. 100.

3° OPÉRATIONS DE CHANGE

Ces opérations, beaucoup plus considérables que les prêts et escomptes, se sont élevées :

A Saïgon, à	24.324.623 30
A Pondichéry, à	21.585.427 45
soit à	45.910.050 75

et se décomposent ainsi :

Succursale de Saïgon.

Tirages	7.496.683 05
Remises	16.827.940 25

Succursale de Pondichéry.

Tirages	12.876.671 »
Remises	8.708.756 45

Remises sur l'Europe.

Saïgon	4.261.568 90	
Pondichéry	4.245.769 05	8.507.337 95

Remises sur diverses places.

Saïgon	12.566.371 35	
Pondichéry	4.462.987 40	17 029.358 75
Total		25.536.696 70

Tirages sur l'Europe.

Saïgon	4.003.843 80	
Pondichéry	4.585.788 95	8.589.632 75

Tirages des diverses places.

Saïgon	3.492.839 25	
Pondichéry	8.290.882 05	11.783.721 30
		20.373.354 05

Les remises ont fourni une somme de	25.536.696 70
en contre-partie de	20.373.354 05
de tirages, soit un excédent de provision de	5.163.342 65

4° OPÉRATIONS DE DÉPÔTS

Dépôts en comptes courants.

Les soldes créditeurs des dépôts en comptes courants étaient au 31 décembre 1882 :

A Saïgon, de	891.000
A Pondichéry, de	77.000
Total	968.000

5° EFFETS EN SOUFFRANCE

Dans le courant de l'exercice 1882-1883, sept effets de portefeuille des succursales sont tombés en souffrance, laissant des soldes impayés pour une valeur de 9,065 fr. 35, qui a été passée par profits et pertes.

6° DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Les frais généraux de l'exercice se sont élevés :

Pour Saïgon, à	164.220 75
Pour Pondichéry, à	59.280 [illegible]
Pour Paris, à	59.487 [illegible]
Ensemble	282.989 [illegible]

7° MOUVEMENT DES CAISSES

Numéraire.

Au 31 décembre 1882, l'encaisse se décomposait ainsi :

Monnaies courantes à Saïgon	3.950.103 05
Monnaies courantes à Pondichéry	141.529 [illegible]
En caisse à Paris	23 014 [illegible]
Total	4.114.645 [illegible]

Billets en circulation.

A Saïgon	6.323.920 05
A Pondichéry	234.342 40
Total	6.558.263 45

8° PRODUITS DE L'EXERCICE

Les bénéfices nets montaient au 30 juin 1882 à	141.704 [illegible]
et au 30 décembre 1882 à	149.460 »
soit pour l'exercice 1882 à	291.164 [illegible]

Déduction faite des prélèvements statutaires, le dividende servi aux actions a été de 7 fr. pour le premier semestre et de 6 fr. 50 pour le second. Ensemble 13 fr. 50, ou 10.80 p. 100 du capital versé, en augmentation d'un franc sur le dividende de 1881.

L'exercice 1882 constitue la Banque de l'Indo-Chine en progrès, car l'ensemble de ses opérations, montant à 66,339,369 fr. 55 dépasse, malgré une diminution de l'activité de la succursale de Pondichéry, de plus de 6 millions le total des affaires de l'année 1881.

Les avances consenties à l'agriculture en Cochinchine, bien qu'en mouvement ascendant, sont loin de correspondre à l'importance des cultures du pays, non plus qu'au désir qu'a la Banque de donner du développement à ces prêts, qui n'ont encore atteint que le chiffre de 320,000 fr.

L'usage des billets de la Banque prend une extension marquée en Cochinchine, où cette monnaie fiduciaire pénètre de plus en plus dans l'intérieur des provinces et jusqu'au Cambodge.

Au 31 décembre 1882, le montant des billets en circulation était plus élevé de 1,841,000 francs qu'à pareille époque de l'année précédente et représentait, tant à Pondichéry qu'à Saïgon, un total de 6 558,000 fr.

La Banque a, dans le règlement de l'exercice 1882, amorti entièrement et par anticipation ses comptes de frais de constitution et d'installation.

RÉCAPITULATION

COLONIES	EXERCICES 1881-1882	EXERCICES 1882-1883	AUGMENTATION	DIMINUTION
AVANCES, PRÊTS ET ESCOMPTES DES BANQUES COLONIALES				
Martinique	27.087.390 19	27.081.334 29	6.056 91	»
Guadeloupe	16.535.354 77	17.784.268 98	1.248.914 21	»
Réunion	23.256.319 92	23.222.911 82	»	33.408 10
Guyane	3.493.243 70	4.643.127 01	1.149.883 31	»
Sénégal	1.021.390 »	1.123.063 72	101.673 72	»
Indo-Chine	24.128.465 »	20.429.318 80	»	3.699.146 20
EFFETS DE COMMERCE A DEUX SIGNATURES				
Martinique	22.762.191 45	22.486.350 28	»	275.841 17
Guadeloupe	8.197.059 02	9.199.052 08	998.993 96	»
Réunion	8.218.758 97	7.674.528 42	»	544.230 50
Guyane	2.538.441 51	3.509.892 94	971.451 43	»
Sénégal	869.255 »	924.423 72	55.168 72	»
OBLIGATIONS GARANTIES PAR ACTIONS DE LA BANQUE				
Martinique	906.460 »	1.111.040 »	204.580 »	»
Guadeloupe	115.144 »	90.345 »	»	24.799 »
Réunion	1.447.325 »	779.200 »	»	668.125 »
Guyane	943.370 14	1.122.162 42	178.792 28	»
Sénégal	21.550 »	31.990 »	10.440 »	»
PRÊTS SUR MARCHANDISES DÉPOSÉES DANS LES MAGASINS PUBLICS				
Martinique	93.062 15	102.000 »	8.937 85	»
Guadeloupe	50.000 »	50.000 »	»	»
Réunion	9.446.578 02	11.954.936 70	2.508.358 68	»
Guyane	»	»	»	»
Sénégal	»	»	»	»
Indo-Chine	»	»	»	»
PRÊTS SUR CESSIONS DE RÉCOLTES PENDANTES				
Martinique	3.325.677 59	3.324.444 »	»	1.233 59
Guadeloupe	8.132.197 »	8.387.349 »	255.152 »	»
Réunion	3.136.935 05	2.747.344 70	»	389.590 35
Guyane	»	»	»	»
Sénégal	»	»	»	»
Indo-Chine	»	320.000 »	»	»
PRÊTS SUR MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT				
Martinique	260.020 »	255.906 »	»	4.114 »
Guadeloupe	4.827 »	4.847 »	20 »	»

COLONIES	EXERCICES 1881-1882	EXERCICES 1882-1883	AUGMENTATION	DIMINUTION
PRÊTS SUR MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT (suite)				
Réunion	43.223 »	25.202 »	»	18.021 »
Guyane	11.432 05	11.071 65	»	360 40
Sénégal	130.585 »	166.650 »	36.065 »	»
OPÉRATIONS DE CHANGE				
Émissions sur le Comptoir d'escompte.				
Martinique	11.031.612 69	16.780.780 56	5.699.167 87	»
Guadeloupe	16.075.228 02	18.094.854 17	2.019.626 15	»
Réunion	4.656.161 18	9.887.915 08	5.231.703 90	»
Guyane	4.395.231 45	4.843.586 42	448.353 79	»
Sénégal	3.431.207 18	4.787.648 07	1.356.440 89	»
Remises.				
Martinique	12.017.799 73	16.340.898 02	4.323.099 73	»
Guadeloupe	20.208.793 »	20.196.981 67	»	11.811 33
Réunion	7.672.327 »	9.067.193 54	1.394.866 54	»
Guyane	4.154.584 »	4.841.828 61	787.244 68	»
Sénégal	3.991.661 »	4.528.675 »	537.013 85	»

Opérations de la Banque de l'Indo-Chine.

Tirages 20.373.554 05
Remises 25.536.696 70

COLONIES	EXERCICES 1881-1882	EXERCICES 1882-1883	AUGMENTATION	DIMINUTION
COMPTES COURANTS				
Martinique	64.330.934 57	71.422.706 84	7.091.772 27	»
Guadeloupe	71.084.838 »	72.125.604 95	1.040.766 95	»
Réunion	12.285.055 »	11.831.322 87	»	453.732 13
Guyane	3.527.341 »	3.487.286 77	»	40.054 [illegible]
Sénégal	877.411 »	1.564.480 15	687.068 80	»
RÉCÉPISSÉS PAYABLES A VUE				
Martinique	333.210 15	168.740 81	»	164.469 34
DIVIDENDES				
Martinique	74 95	75 »	» 05	»
Guadeloupe	77 50	85 50	8 »	»
Réunion	83 »	85 »	2 »	»
Guyane	81 05	99 40	18 35	»
Sénégal	40 »	72 »	30 »	»
Indo-Chine	12 50	13 50	1 »	»

MONTANT DE L'ENCAISSE MÉTALLIQUE ET DES BILLETS EN CIRCULATION des Banques Coloniales au 30 juin 1883.

MARTINIQUE

Encaisse métallique 2.867.454 31
Billets en circulation .... 5.843.425 »

GUADELOUPE

Encaisse métallique 2.310.822 21
Billets en circulation .... 6.582.270 »

RÉUNION

Encaisse métallique 4.016.459 49
Billets en circulation .... 7.618.970 »

GUYANE

Encaisse métallique 580.691 46
Billets en circulation .... 1.289.475 »

SÉNÉGAL

Encaisse métallique 790.474 86
Billets en circulation .... 806.630 »

INDO-CHINE

(Au 31 décembre 1882.)

Encaisse métallique 4.114.545 42
Billets en circulation .... 6.558.263 »

Montants cumulés des dettes des banques coloniales et leurs limites légales.

BANQUES	MONTANT DES DETTES	LIMITES LÉGALES
AU 30 JUIN 1883.		
Martinique	9.958.726 16	15.544.645 »
Guadeloupe	9.639.642 23	14.741.732 »
Réunion	14.208.119 44	16.101.802 »
Guyane	2.224.394 49	3.075.866 »
Sénégal	1.148.690 41	1.740.325 »
AU 31 DÉCEMBRE 1882.		
Indo-Chine	6.374.460 21	26.450.000 »

La circulation fiduciaire de l'ensemble des banques coloniales atteignait en fin d'exercice la somme de 28,699,033 fr., supérieure de 1,047,126 fr. au total de l'exercice précédent.

Et le montant cumulé de leur passif, dépassant de 2,066,571 fr. 46, le chiffre constaté au 30 juin 1882, s'élevait à 45,554,033 fr. 54, en restant, pour chacun de ces établissements, en deçà de la limite légale.

Du reste, la commission n'a pas eu, pendant la période dont elle rend compte, à constater d'infraction à leur règle statutaire.

Les prêts sur récolte ont diminué dans les colonies de la Réunion et de la Martinique. Ils ont augmenté, au contraire, à la Guadeloupe ainsi qu'en Cochinchine, sans toutefois atteindre, dans cette grande colonie à cultures, l'extension que devrait leur imprimer l'intérêt bien entendu de l'agriculture annamite.

A la Guyane, et surtout à la Martinique et à la Réunion, le change a causé aux banques des difficultés, par suite de l'excédent des tirages que leur demande le commerce sur la somme de provisions que ces établissements peuvent se procurer. Aussi leur dette dans la métropole tend à s'accroître dans des proportions qui ne sont pas sans motiver des préoccupations.

Il appartient aux banques coloniales de résister, au besoin, aux entraînements d'une spéculation immodérée.

C'est la production agricole, c'est la valeur des denrées exportées, véritable critérium de la situation d'une colonie, qui doit seule servir à mesurer sagement et à garantir réellement l'étendue du crédit mérité par cette colonie. En procédant différemment, les banques s'exposeraient à se trouver en des positions embarrassées, inadmissibles pour des institutions de crédit, dont les billets jouissent du privilège d'être monnaie légale.

Les banques de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion ont, dans le courant de l'exercice 1882-1883, effectué la conversion des rentes 3 p. 100 perpétuel, constitutives de leur capital, en rentes 3 p. 100 amortissables.

La commission de surveillance a donné un avis favorable à cette conversion, sous la condition expresse que les bénéfices devant résulter du fait des remboursements de séries ne seraient point compris dans les répartitions semestrielles, comme profit des opérations proprement dites; mais qu'ils formeraient un fonds spécial permanent, en accroissement des ressources et garanties de chaque banque.

L'an dernier, la commission de surveillance regrettait la perte du premier agent central des banques coloniales, M. Le Pelletier de Saint-Remy, à qui venait de succéder M. de Chapotin.

Cette année, la commission rend témoignage d'estime et de regrets à la mémoire de M. de Chapotin, prématurément enlevé aux fonctions qu'il occupait avec distinction depuis moins d'une année, et dans lesquelles il a été remplacé par M. E. Roy, ancien directeur adjoint des colonies.

L'agence centrale ne pouvait être remise en des mains plus dignes de la confiance des banques coloniales et de celle de l'administration supérieure.

Nous avons l'honneur, monsieur le Président, d'être, avec respect, vos dévoués serviteurs.

Les membres de la commission de surveillance :

Vice-amiral BOURGOIS, conseiller d'Etat, *président*.

GAY, conseiller d'Etat, directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances.

MUSNIER DE PLEIGNES, conseiller-maître à la cour des comptes.

DELARBRE, conseiller d'Etat honoraire, trésorier général des invalides de la marine.

IMHAUS, trésorier général du département des Bouches-du-Rhône.

Baron MALLET, régent de la Banque de France.

GAILLARD, régent de la Banque de France.

CHANEL, propriétaire et industriel à la Martinique.

ALBERT GRODET, sous-directeur des colonies.

HERVÉ, ancien chef de bureau de la direction des colonies, *secrétaire*.

Par décision présidentielle en date du 26 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le contre-amiral Lacombe (Henri) a été nommé au commandement en chef de la division navale des Antilles.

Par décision présidentielle en date du 26 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le contre-amiral Miot (Paul-Emile) a été nommé au commandement en chef de la division navale de la mer des Indes.

Par décision présidentielle en date du 26 février 1884, rendue sur la proposition du vice-amiral ministre de la marine et des colonies, M. le lieutenant de vaisseau Fauque de Jonquières (Paul-Marie-Louis) a été nommé au commandement de l'éclaireur le *Desaix*, à Toulon.

Par décision du ministre de la marine et des colonies, en date du 27 février 1884, ont été nommés trésoriers des invalides de la marine : de 1re classe, M. de Saint-Quentin (Marie-François-Isidore-Auguste), trésorier de 2e classe; de 2e classe, M. Lostie (Jules-François-Pierre-Marie), enseigne de vaisseau.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies a décerné, par diverses décisions rendues dans le courant du 4e trimestre 1883, des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes ci-après dénommées, savoir :

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Ricour (Charles-Louis), ouvrier, médaille argent 2e classe. — Sauvetage d'un enfant. Dunkerque, 12 septembre 1883.

Yodts (Joseph-François), terrassier, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Calais, 18 septembre 1883.

Doëns (Jean-Baptiste-Joseph), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Calais, 24 septembre 1883.

Mulard (Antoine-Pierre), pilote, témoignage officiel de satisfaction; Mouchon (Noël-Antonin), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Mulard (Pierre-Philippe), novice, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage de deux hommes. Calais, 26 septembre 1883.

Opigez (Edgard-Lucien), capitaine adjudant-major au 140e de ligne, médaille argent 2e classe. — Sauvetage d'une femme. Cayeux, 6 septembre 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Levasseur (Célestin-Philippe), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Secours à un baigneur qui s'est noyé. Plage de Vaucottes, 14 septembre 1883.

Weingertner (Albert), lieutenant au 23e régiment territorial d'infanterie, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un baigneur. Saint-Valery-en-Caux, 14 août 1883.

Guéguen (Yves), apprenti typographe, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. Le Havre, 17 juin 1883.

Simon (Jean-Alexis-Isidore), demi-soldier, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un homme. Le Havre, 17 novembre 1883.

Auderne (Jean-Louis), plongeur, médaille argent 1re classe. — Sauvetage d'un enfant. Anse de l'Eure, 28 novembre 1883.

Guerrier (Victor-Armand), aspirant-pilote, médaille or 2° classe. — Secours au navire anglais *Mary-Wiggins* Plage de Gauville, 1er décembre 1883. — (Déjà titulaire d'une médaille d'argent et d'un témoignage officiel de satisfaction.)

Gendre (Ferdinand-Vincent), tapissier, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un mousse. Rouen, 19 août 1883.

Montagne (Jules), débitant de tabac, médaille argent 1re classe. — Sauvetage d'un homme. Rouen, 28 septembre 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

Geneviève (Charles), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. Barfleur, 27 août 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE SAINT-SERVAN

Cerisier (Ernest), 14 ans, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un enfant. Genist, 18 août 1883.

Bailleul (Louis-Pierre), docteur en médecine, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un homme. Mont-Saint-Michel, 19 août 1883.

Amirand (Anselme), maître au cabotage, témoignage officiel de satisfaction — Sauvetage d'un enfant. Saint-Malo, 22 août 1883.

Verger (Thimothée-Emile), matelot, témoignage officiel de satisfaction.— Sauvetage d'un homme. Saint-Servan, 17 septembre 1883.

Tranchemer (Mathurin), 12 ans, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un jeune homme. Plouer, 8 juillet 1883.

Bon (Jacques), préposé des douanes, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Le Guildo, 14 août 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BREST

Nédélec (Albert), conducteur des ponts et chaussées, médaille argent 2° classe; Cleach (Pierre), brigadier de l'octroi, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. Domotuff, 10 août 1883.

Deschamps (Jean), 13 ans, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'une jeune fille. Roscoff, 15 septembre 1883.

Le Bideau (Ambroise), maître au cabotage, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un enfant. Brest, 25 août 1883.

Lequinio (Mathurin-Marie), receveur particulier des contributions indirectes, médaille argent 2° classe. — Secours à quatre jeunes filles en danger de se noyer. Baie de Sainte-Anne-du-Portzic, 21 août 1883.

Laurent (Jean), matelot, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un enfant. Baie du Tincheff, 23 septembre 1883.

Guéguen (Emile), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Men-Léon (côte de Douarnenez), 28 août 1883.

Carnec (Henry), matelot, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un enfant. Douarnenez, 10 octobre 1883.

Féchant (Auguste), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Baie de Douarnenez, 13 octobre 1883.

Vern (Guillaume), matelot, médaille argent 1re classe. — Sauvetage d'un homme. Audierne, 28 octobre 1883.

Danzé (Jean-Laurent), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Audierne, 4 novembre 1883.

Bargain (François-Marie), pilote, médaille argent 2° classe; Rougier (Corentin-Charles), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Bargain (Napoléon), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Lemaître (Stanislas-Guillaume), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Lemaître (Aimable-Charles), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Secours au lougre en détresse la *Noémi*. Baie de Benodet, 2 septembre 1883.

Guédon (Denis-Louis-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Jaume (Louis), sabotier, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Rivière de Pont-Aven, 5 août 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Le Gal (Mathurin), patron des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Gatebled (Léopold), sous-patron des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Hervé (Pierre), matelot des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Huitel (Vincent), matelot des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Le Blévec (Ange), préposé des douanes, témoignage officiel de satisfaction. — Secours à la chaloupe en détresse le *Saint-Louis*. Port-Louis, 2 septembre 1883.

Penné (François-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Brunet (François-Martin), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Secours à la chaloupe en détresse la *Rose*. Port Maria (Quiberon), 2 septembre 1883.

Pérès (Joseph), préposé des douanes, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un jeune homme. Vannes, 30 septembre 1883.

Le Tréhuidic (Joseph), garde maritime, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. Golfe du Morbihan, 24 octobre 1883.

Jégo (Joseph), patron, jumelle; Adam (Pierre), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Rio (Alexandre), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Robert (Julien-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Adam (Joseph), mousse, témoignage officiel de satisfaction; de la chaloupe *Stella*. — Sauvetage de l'équipage de la chaloupe en détresse la *Reine*. Au large de Belle-Isle, 3 septembre 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE NANTES

Samson (Antoine), maître au cabotage, témoignage officiel de satisfaction; Reuzé (Louis), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Secours au trois mâts naufragé la *Bretagne*. Baie du Pouliguen, 2 septembre 1883.

Robin (Pierre-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. En Loire, 26 août 1883.

Bellvaire (Charles-Victor), matelot, médaille argent 2° classe; Ollivier (Benjamin-Prosper), sous-brigadier des douanes, témoignage officiel de satisfaction. — Secours à un homme en détresse. Rade de Saint-Nazaire, 2 septembre 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

Madec (Alphonse), matelot, médaille argent 2° classe; Chapelle (Henri-Charles), lieutenant des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Glorio (Eugène-Louis), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Caillaud (Théodoric-Théophile), brigadier des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Fournier (Clément-Auguste), préposé des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Crouzillat (Pierre-Léopold), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Clavery (Jacques), aspirant-pilote, témoignage officiel de satisfaction; Le Grète (Victorien-Théodule), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage de l'équipage du trois-mâts naufragé l'*Hortense*. Près du phare du Barges, 2 septembre 1883.

Radal (Marie-Hippolyte), maître au cabotage, médaille argent 1re classe. — Sauvetage d'un enfant. La Rochelle, 1er novembre 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Brotreau (Pierre), matelot, patron, médaille argent 2° classe; Thénier (Georges), canotier, témoignage officiel de satisfaction; Roy (Alfred), canotier, témoignage officiel de satisfaction; Marion (Eugène), canotier, témoignage officiel de satisfaction; Savy (Adolphe), canotier, témoignage officiel de satisfaction; Bibard (Jean), canotier, témoignage officiel de satisfaction; Lévy (Etienne), canotier, témoignage officiel de satisfaction; Garnier (Constant), canotier, témoignage officiel de satisfaction; Palin (Antoine), canotier, témoignage officiel de satisfaction; Robin (Pierre), canotier, témoignage officiel de satisfaction : du bateau de sauvetage de l'embouchure de la Gironde. — Secours au trois-mâts le *Kermalo*, perdu corps et biens. Embouchure de la Gironde, 2 septembre 1883.

Labarthe (Raymond, dit Prosper), matelot, médaille argent 1re classe. — Sauvetage d'un enfant. Pointe-de-Grave, 1er septembre 1883.

Lelard (Jean-Joseph), matelot, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un homme. Bordeaux, 25 juillet 1883.

Kerjean (Joseph-Marie), matelot, médaille argent 1re classe (Déjà titulaire d'une médaille d'argent). — Sauvetage d'un homme. Bordeaux, 22 août 1883.

Brunet (Arnaud), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Secours à un homme en danger. Bordeaux, 18 septembre 1883.

Dubos (Jean), médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'une jeune fille. Bassin d'Arcachon, 6 août 1883.

Lagardère (Jean), employé aux forges de l'Adour, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un homme. Embouchure de l'Adour, 9 août 1883.

Millet (Jean-Baptiste), matelot, médaille or 1re classe (déjà titulaire d'une médaille d'argent et d'une médaille d'or). — Sauvetage d'un jeune homme. — Le Boucau, 12 octobre 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

Nicolas (Jean-Baptiste), matelot, médaille argent 2° classe. — Sauvetage de deux hommes. Dans le Rhône, près Beaucaire, 11 juillet 1883.

David (Jean), syndic des gens de mer, témoignage officiel de satisfaction; Carrère (Auguste), lieutenant de douane, témoignage officiel de satisfaction. — Services au brick Janois naufragé *Clara*. Les Saintes-Maries, 17 octobre 1883.

Anguille (Victor-Joseph), cordier, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un enfant. Canal Saint-Sébastien, 13 septembre 1883.

Stierlin (Ernest-Albert), employé de commerce, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un jeune homme. Marseille, 19 avril 1883.

Nivaggioli (Pierre-Paul), préposé des douanes, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un enfant. Marseille, 14 juillet 1883.

Mouton (Marius), imprimeur, médaille argent 1re classe. — Sauvetage d'un homme Marseille, 24 juillet 1883. (Titulaire d'une médaille d'argent.)

Crès (Lange), bijoutier, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Marseille, 9 août 1883.

Houetz (Edmond), 13 ans et demi, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un jeune homme. Marseille, 25 août 1883.

Luciani (Gracien), préposé des douanes, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un homme. Marseille, 21 octobre 1883. (Déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction.)

SOUS-ARRONDISSEMENT DE TOULON

Imbert (Antoine-Elzéard), maître au cabotage, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. Saint-Nazaire (Var), 30 septembre 1883.

Alibert (Joseph-Léopold), ouvrier boulanger, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. Rade de Toulon, 2 octobre 1883.

Mannoni (Antoine-Sébastien), ouvrier charpentier, médaille argent 2° classe. — Sauvetage d'un enfant. Toulon, 21 octobre 1883.

Martin (Philippe), jardinier, médaille argent 2° classe; Lavagne (Charles), apprenti forgeron, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. Crique de Magand, 15 juillet 1883.

Brousse (Alexandre-Albert), matelot, médaille argent 2° classe; Béraud (François), maître au cabotage, témoignage officiel de satisfaction; Chaix (Gilles), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Sigalas (Marius-Honoré), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Coste (Eugène-François), novice, témoignage officiel de satisfaction; Lantéry (Nicolas), maître au cabotage, témoignage officiel de satisfaction; Cayol (Marius Florent), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Bouville (Jean), matelot, témoignage

officiel de satisfaction; Le Bras (Fortuné), matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Secours au cutter de plaisance la *Capricieuse*. Sainte-Maxime, 3 octobre 1883.

Borel (Jacques-Laurent), représentant de commerce, médaille or 2e classe (déjà titulaire de deux médailles d'argent et de deux témoignages officiels de satisfaction); Mallia (André), charpentier, médaille argent 2e classe (déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction). — Sauvetage d'un homme. Nice, 25 novembre 1883.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE BASTIA

Ottomani (Don-François), brigadier des douanes, témoignage officiel de satisfaction; Catinchi (Antoine), cordonnier, témoignage officiel de satisfaction; Luciani (Joseph), témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage de l'équipage de la gondole italienne *Monte-Allegro*. Barraggio, 4 septembre 1883.

Antonorsi (Simon-Jean), novice, témoignage officiel de satisfaction. — Secours à une chaloupe en détresse. Anse de Santa-Severa, 2 octobre 1883.

ALGÉRIE

Devriès (Théodore-Nicolas-Julien), négociant, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme. Bône, 12 septembre 1883.

AUX COLONIES, A L'ÉTRANGER, EN MER

Le Goff (Joseph-Marie), matelot, médaille argent 2e classe; Fort-de-France, Martinique, 8 août 1883. — Sauvetage d'un homme.

Tronche-Macaire (Thomas), commis-négociant, médaille argent de 1re classe; Placard (Daniel-Beaubrun), médaille argent de 1re classe; Garçon (Pierre), matelot, médaille argent de 1re classe; Le Grand (Jules), négociant, médaille argent de 1re classe; Zouzoute (Léonce), médaille argent de 2e classe; Laviotte (Gaston), témoignage officiel de satisfaction; Richemond (Hippolyte), témoignage officiel de satisfaction. — Dévouement pendant un cyclone. Saint-Pierre (Martinique), 4 et 5 septembre 1883.

Beaubrun (Joseph), marin du *Diamant*, médaille argent de 2e classe; Houellemont (Charles), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Ambroisine (Louis-Eleuthère) matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Dévouement pendant un cyclone. Le *Diamant* (Martinique), 5 septembre 1883.

Sabot (Dominique), maître d'équipage, médaille argent de 2e classe; Vincent (Marius), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Abadié (Auguste), employé de restaurant, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un homme à bord du vapeur le *Béarn*. Rade de Buenos-Ayres, 18 juin 1883.

Journeil (Eugène-François), capitaine, baromètre; Labat (Antonin-André), lieutenant, médaille argent de 2e classe; Le Petit (François-Guillaume), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Guillevin (Jean-François), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Bontemps (Jacques-Mathieu), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Godec (Yves-Marie), matelot, témoignage officiel de satisfaction; Gaubert (Jean-Marie-Louis), matelot du vapeur *Château-Laffitte*, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage de l'équipage du brick anglais *Teviot*.

Dans le *Journal officiel* du 27 février, page 1076, 1re colonne, 26e ligne, au dernier paragraphe de l'article 5 du décret sur les conseils électifs dans les établissements de l'Inde,

Au lieu de : « Dans les communes où il se trouverait *plus* de cinq Européens... lire : « Dans les communes où il se trouverait *moins* de cinq Européens ».

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le Président de la République française,

Vu la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée;

Vu le décret du 27 novembre 1883, relatif aux opérations du tirage au sort de la classe de 1883;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décrète :

Art. 1er. — Les opérations du conseil de revision pour la formation de la classe de 1883 commenceront le 24 mars 1884 et se termineront le 20 juin suivant.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 février 1884.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,

Le ministre de la guerre,

E. CAMPENON.

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Intendance militaire. — Par décret en date du 25 fév. 1884, ont été nommés, savoir :

1° Au grade de sous-intendant militaire de 1re classe.

(Choix). M. Bineau (Charles-Jacques), s.-intend. milit. de 2e cl., en rempl. de M. Hamant, passé dans le corps du contrôle de l'administ. de l'armée.

(Choix). M. Boué (François-Alexandre-Florent), s.-intend. milit. de 2e cl., en rempl. de M. Bruyère, promu.

(Choix). M. Haillot (Louis-Auguste-François), s.-intend. milit. de 2e cl., en rempl. de M. Raizon, promu.

2° Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

5e tour (officiers supérieurs de l'armée candidats et, à défaut, 1er tour choix). M. Pelleport (Pierre-Léon-Jules), s.-intend. milit. de 3e cl., en rempl. de M. Laloy, promu.

2e tour (choix). M. Walter (Antoine-Gustave), s.-intend. milit. de 3e cl., en rempl. de M. Sugnard, passé dans le corps du contrôle de l'administ. de l'armée.

3e tour (choix). M. de Lajudie (Roch-Augustin-Joseph), s.-intend. milit. de 3e cl., en rempl. de M. Vintéjoux, passé dans le corps du contrôle de l'administ. de l'armée.

3° Au grade de sous-intendant militaire de 3e classe.

5e tour (officiers supérieurs de l'armée candidats et, à défaut, 1er tour ancienneté). M. Labadie (Antoine), adj. à l'intend. milit., en rempl. de M. Kervella, décédé.

2e tour (choix). M. Duruy (Henri-Marie-Victor), adj. à l'intend. milit., en rempl. de M. Hagron, passé dans le corps du contrôle de l'administ. de l'armée.

3e tour (ancienneté). M. Weil (René-Léon), adj. à l'intend. milit., en rempl. de M. Veutre, passé dans le corps du contrôle de l'administ. de l'armée.

4e tour (choix). M. Renaux (Elie-Georges), adj. à l'intend. milit., en rempl. de M. Pelleport, promu.

5e tour (officiers supérieurs de l'armée candidats et, à défaut, 1er tour ancienneté). M. Granet (Victor Marie-Désiré-Robert), adj. à l'intend. milit., en rempl. de M. Walter, promu.

2e tour (choix). M. Couderc (Bernard), adj. à l'intend. milit., en rempl. de M. de Lajudie, promu.

3e tour (ancienneté). M. Pérot (Alfred-Ferdinand), adj. à l'intend. milit. (Vacance dans le cadre.)

4e tour (choix). M. de Bougrenet de la Tocnaye (Henri-Marie-Anne), adj. à l'intend. milit. (Vacance dans le cadre.)

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 27 février 1884.

Ont été élus, le 24 février 1884 :

M. Palhon, membre du conseil général du département de l'Ardèche pour le canton de Saint Etienne de Lugdarès.

M. Le Provost de Launay, membre du conseil général du département des Côtes-du-Nord pour le canton de Tréguier.

M. Nouteau, membre du conseil général du département de la Loire-Inférieure pour le canton de Saint-Nazaire.

Les personnes qui se rendront en voiture, ce soir 28 février, au bal donné par le Président de la République, sont priées de se diriger par les Champs Elysées et l'avenue Marigny.

Les trois portes ci-après seront ouvertes aux invités qui se présenteront à pied : porte principale du Faubourg Saint-Honoré, porte de l'Avenue Marigny, porte de la rue de l'Elysée.

Les portes du palais seront ouvertes à neuf heures et demie du soir.

Le ministre de la guerre recevra, à l'hôtel du ministère, le mercredi 5 mars.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le mercredi 5 mars, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu d'Haïphong, 27 février, la dépêche suivante :

Hanoï, 23 février.

La concentration des troupes est terminée; celle du matériel continue.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CIRCULAIRES

Le ministre de la guerre,

à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon;
les généraux commandant les corps d'armée;
les préfets des départements et les sous-préfets.

Paris, le 23 février 1884.

Formation de la classe de 1883.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint ampliation d'un décret, en date du 21 de ce mois, qui fixe l'époque des opérations pour la formation de la classe de 1883.

Vous vous conformerez, pour ces opérations, à la loi du 27 juillet 1872, à l'instruction du 28 avril 1873, aux circulaires annuelles sur la matière et aux dispositions ci-après :

ITINÉRAIRE DES CONSEILS DE REVISION

D'après le décret précité, la tournée du conseil de revision commencera le 24 mars et devra se terminer le 20 juin suivant, au plus tard.

La revue d'appel des hommes à la disposition et des hommes du service auxiliaire aura lieu au chef-lieu de chaque canton, le jour de la séance du conseil de revision.

Un certain nombre de préfets m'ont demandé l'année dernière à visiter deux cantons le même jour. Cette manière de procéder présente de sérieux inconvénients, et elle ne saurait être adoptée qu'au cas où il ne serait pas possible de consacrer un jour à chaque canton, sans dépasser les limites fixées par le décret. Je suis cependant disposé à faire exception à cette règle pour deux cantons d'une même ville, lorsque le nombre des hommes à visiter dans chaque canton ne dépassera pas 150. Les itinéraires devront être réglés en conséquence.

Au reçu de la présente circulaire, ils seront concertés entre les préfets et les généraux commandant les corps d'armée. Dès qu'ils auront été dressés, et le 6 mars au plus tard, il m'en sera adressé un exemplaire.

SÉANCES DES CONSEILS DE REVISION

Les commandants des bureaux de recrutement se conformeront rigoureusement aux prescriptions contenues dans la circulaire du 21 février 1879, au sujet des notes qu'ils doivent prendre en séance, en vue de la répartition ultérieure du contingent et de l'affectation des hommes aux différentes armes.

Les dispositions insérées dans la même circulaire, en ce qui concerne les jeunes gens qui voudront être affectés à l'armée de mer et les employés de chemins de fer qui désireront entrer dans un régiment du génie, continueront à être appliquées. Elles seront étendues aux employés des chemins de fer de l'État.

VISITE DES JEUNES GENS

Je renouvelle les recommandations contenues dans la circulaire du 25 février 1883, au sujet de la manière dont doivent être appliquées les instructions relatives à la sévérité à apporter dans la visite des jeunes gens.

Sans doute les conseils de revision ne doivent pas hésiter à prononcer l'exemption de ceux des inscrits qui sont reconnus absolument impropres au service militaire. Mais ils doivent procéder par voie d'ajournement toutes les fois que cette mesure peut avoir pour résultat de permettre aux jeunes gens d'acquérir pendant la durée de l'ajournement la force nécessaire pour supporter les fatigues du service.

En ce qui concerne les jeunes gens dont la taille est inférieure à 1 mètre 54, et ceux dont la constitution n'est pas suffisamment développée, je rappelle qu'ils ne doivent jamais être classés dans les services auxiliaires qu'après deux ajournements.

Aux termes du n° 65 de l'instruction du 28 avril 1873, le conseil de revision délègue un médecin militaire pour visiter à domicile le jeune homme qui se trouve dans l'impossibilité absolue de se présenter.

A l'avenir, la réquisition du conseil sera adressée au général commandant la subdivision, qui désignera d'urgence un médecin militaire pour procéder à la visite.

DÉCISIONS DES CONSEILS DE REVISION

Un assez grand nombre de jeunes gens de la classe de 1882 ont, l'année dernière, été compris dans le contingent, bien qu'ils eussent, pour obtenir la dispense, des droits qu'ils ont négligé d'invoquer, et qui sont par conséquent périmés.

Parmi les dispositions insérées à ce sujet dans la circulaire ministérielle du 25 février 1883, il en est une qui invite les présidents des conseils de revision à poser à chacun des jeunes gens la question suivante :

Réclamez-vous la dispense comme aîné d'orphelins, fils de veuve, frère de militaire, etc., etc. ?

La réponse à cette question doit être consignée au procès-verbal de la séance.

Malgré cette recommandation, la question dont il s'agit n'a pas toujours été posée ou, lorsqu'elle l'était, la réponse de l'intéressé ne se trouvait pas mentionnée au procès-verbal. J'insiste spécialement sur la nécessité de cette mention comme moyen de contrôle en cas de réclamations ultérieures.

Le sous-intendant militaire aurait à me signaler, à l'issue même de la séance, les cas où cette prescription n'aurait pas été appliquée.

Lorsqu'un jeune homme aura été autorisé à se faire visiter hors de son département, le conseil de revision appelé à le visiter aura soin de lui poser la même question. En cas de réponse affirmative, il lui rappellera que c'est au conseil de revision du département où il a concouru au tirage qu'il doit adresser, s'il ne l'a déjà fait, sa demande de dispense et les pièces à l'appui.

Il constatera sur l'extrait de la liste de tirage que ces formalités ont été remplies.

Les ajournés des classes précédentes devront être questionnés, comme les jeunes gens de la classe, sur les droits qu'ils peuvent avoir à invoquer.

Je rappelle, à cette occasion, que c'est sur le vu des listes mêmes du tirage, et non sur de simples copies, que le conseil de revision doit rendre sa décision à l'égard des ajournés. On évitera, de la sorte, les erreurs de copie, qui ont souvent eu pour conséquence de faire comprendre dans la première partie de la liste du recrutement des jeunes gens ayant justifié, l'année précédente, d'un droit à la dispense.

Les préfets ne perdront pas de vue que les ajournés des classes de 1881 et de 1882, déclarés aptes au service armé en 1884, pouvant conférer la dispense à leurs frères cadets, il importe, dans l'intérêt de ces derniers, de commencer les séances par l'examen des ajournés.

Les dispositions de la circulaire du 13 mars 1876 continueront, d'ailleurs, à être appliquées, lorsqu'il s'agira d'hommes présents sous les drapeaux qui demanderont leur renvoi comme frères d'ajournés reconnus aptes au service armé après l'incorporation des réclamants. Toutefois, dans le cas de deux frères ayant concouru au même tirage, il n'est pas nécessaire que le cadet appartienne à la première portion du contingent. La constatation de son aptitude au service armé suffit pour motiver le renvoi du frère aîné.

Ainsi que l'a fait connaître l'instruction du 28 avril 1873, la dispense à l'un des titres prévus par les articles 17 ou 20 de la loi du 27 juillet 1872 ne peut être accordée aux jeunes gens déclarés aptes au service auxiliaire, ou ajournés à un nouvel examen. Un arrêt du conseil d'État, en date du 26 novembre 1880, a confirmé cette jurisprudence.

DÉLAIS POUR PRODUCTION DE PIÈCES

Il n'est rien changé aux dispositions contenues dans la circulaire du 9 mars 1878, relative à la formation de la classe de 1877, dispositions qui ont été rappelées par la circulaire du 21 février 1879.

CERTIFICATS DE PRÉSENCE DANS L'ARMÉE ACTIVE

Les militaires qui ont été envoyés en congé en attendant l'époque de leur passage dans la réserve sont susceptibles de conférer à leurs frères, de la classe de 1883, la dispense prévue par le paragraphe numéroté 4° de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872.

Mais, comme les militaires dont il s'agit ont été rayés des contrôles de leurs anciens corps et affectés à des corps de leur région, c'est à ces derniers qu'ils auront à réclamer les certificats destinés à être produits devant le conseil de revision.

Il est arrivé que des militaires ont conféré la dispense, bien que, entre l'époque où leurs certificats de présence avaient été établis et celle de la décision du conseil de revision, ils eussent été déclarés déserteurs, ou réformés pour infirmités contractées hors des armées de terre ou de mer. Afin d'éviter ces irrégularités, les conseils d'administration des corps doivent prendre note des certificats de présence qu'ils délivrent, et prévenir immédiatement les préfets de toutes les modifications qui surviendraient dans la situation militaire des hommes au nom desquels ces certificats ont été établis.

FRAIS EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

Les dispositions insérées dans la circulaire ministérielle du 6 mars 1832 (n° 262), et qui s'opposent au maintien des membres militaires au chef-lieu du département, toutes les fois que le montant des journées à 6 fr. 66 est supérieur à celui des frais et indemnités de route que pourrait occasionner le retour à leur poste, devront continuer de recevoir leur stricte application.

Je rappelle aux préfets que les états de frais dus pour la tournée de revision doivent toujours être accompagnés d'une ampliation de l'itinéraire suivi par le conseil, et établis en double expédition, d'après les modèles annexés à la circulaire du 25 mars 1877.

Il y a également lieu de se conformer aux recommandations suivantes :

1° L'indemnité de 15 fr. (1) est un maximum qui ne peut être dépassé pour une seule journée, quel que soit le nombre de séances et de voyages.

2° Les membres militaires des conseils, les sous-intendants militaires, les commandants de recrutement et les médecins militaires qui voyagent isolément, soit pour rentrer au lieu de leur garnison, soit pour rejoindre le conseil sur un point quelconque des opérations, n'ont droit à aucune indemnité au titre du recrutement, mais seulement à l'indemnité de route ordinaire.

Seuls, les sous-officiers de recrutement auront droit à l'indemnité de 6 fr. (2) pour chaque journée passée hors du lieu de leur résidence.

3° Ce n'est qu'à défaut absolu de médecins militaires que les médecins civils peuvent être appelés près le conseil de revision. Il leur est alloué une indemnité de 15 francs par jour, quand, déplacés du lieu de leur résidence habituelle, ils ont assisté le conseil ou, sur sa réquisition, opéré hors de sa présence.

Dans le cas où les préfets jugeraient indispensable, en raison de circonstances tout exceptionnelles, de proposer un médecin civil pour une indemnité supérieure à 15 francs par jour, la demande, accompagnée des factures et autres pièces probantes à l'appui, ferait l'objet d'un envoi spécial au ministre, qui se réserve de statuer.

Lorsque les opérations s'effectuent dans le lieu de leur résidence, les médecins civils ne sont payés que par vacations, dont la quotité doit être réglée ainsi qu'il suit :

10 francs par journée employée à la visite des jeunes gens ;

3 francs pour chaque séance d'une heure et de moins d'une heure ;

2 francs par heure ou fractions de l'heure pour les séances dont la durée aura été de plus d'une heure ;

4° Enfin, les préfets auront soin désormais d'indiquer dans la colonne d'observations des états de frais, en regard du nom de chacune des parties prenantes, les dates de toutes les journées pour lesquelles des propositions d'indemnités sont faites. On y portera également, le cas échéant, tous les renseignements de nature à faciliter le décompte de ces indemnités et la vérification de l'état modèle n° 3 annexé à la circulaire du 25 mars 1877.

COMPTES A RENDRE

Les comptes numériques et sommaires sur les jeunes gens de la classe de 1883, ainsi que les rapports sur les opérations de cette classe, devront m'être adressés directement, sans lettre d'envoi, le 15 juillet 1884 au plus tard.

Des imprimés seront incessamment envoyés aux autorités pour établir ces comptes et ces rapports.

Les préfets me feront également parvenir, le 15 juillet 1884, l'état nominatif des jeunes gens qui ont reçu l'application des articles 19 et 20 de la loi. Cet état indiquera séparément ceux des jeunes gens dispensés en vertu des paragraphes numérotés 5° et 6° de l'article 20 qui appartiennent à l'enseignement laïque, et ceux qui font partie d'une congrégation. Une annotation portée dans la colonne d'observations indiquera, en outre, les titres universitaires (diplômes ou brevets de capacité) dont se trouvent pourvus les dispensés de l'article 20.

Le ministre de la guerre,

E. CAMPENON.

---

(1) 20 fr. dans les départements de la Corse, d'Alger, d'Oran et de Constantine.

(2) 8 fr. dans les départements de la Corse, d'Alger, d'Oran et de Constantine.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES

Un arrêté du ministre des finances, porté à la connaissance du public par avis inséré au *Journal officiel* des 19 février courant et jours suivants, a déterminé la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février 1884.

Les porteurs de récépissés provisoires de souscriptions libérées soumises à réduction (souscriptions de 45 fr. de rente et au-dessus), sont informés que les excédents de versement, auxquels ils ont droit, leur seront remboursés, à savoir :

1° A Paris (pour toutes les souscriptions faites dans le département de la Seine), à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, et à partir du mercredi 27 février, au matin ;

2° Dans les départements (la Corse et l'Algérie exceptées), aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du jeudi 28 février, au matin ;

3° En Corse et en Algérie, aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du lundi 3 mars, au plus tard.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au tirage du numéro indiquant celle des 170 séries de la rente 3 p. 100 amortissable dont le remboursement devra être effectué au pair, en conformité du décret du 16 juillet 1878 (art. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des finances, palais du Louvre, 3e étage, corridor du Midi, n° 31.

Ministère des postes et des télégraphes.

La distribution des correspondances apportés à Paris, le 26 février au soir, par le bureau ambulant du Bordeaux-rapide à Paris, a dû être remise à la 1re distribution du 27 février, par suite de l'arrivée tardive du train.

Ministère de l'agriculture.

AVIS

Sur la demande du comité exécutif de l'exposition agricole internationale qui doit avoir lieu cette année à Amsterdam, le gouvernement néerlandais a décidé de lever, du 15 au 30 août, l'interdiction qui pèse sur l'introduction du bétail étranger dans les Pays-Bas.

Voici d'ailleurs le texte de l'arrêté qui détermine les conditions à remplir pour bénéficier de cette mesure :

« 1° Tout bétail destiné à l'exposition sera admis à la frontière et pourra être transporté sur le terrain de cette exposition, depuis le 15 jusqu'au 30 août 1884 inclusivement sous les conditions suivantes :

« *a*). Le conducteur du bétail aura à exhiber aux employés de la douane du bureau frontière où se fait l'importation, le certificat indiqué à l'article 8 des conditions pour les envois destinés aux sections I, II, de l'exposition, dont la teneur suit : Tout exposant de chevaux ou de bétail sera obligé de produire un certificat en bonne forme, délivré par le chef de la commune, constatant que, dans les trois derniers mois, aucune maladie contagieuse n'a sévi dans le rayon de 10 kilomètres du lieu dont le bétail est originaire ;

« *b*). Il devra également être exhibé au bureau frontière le double du bordereau de déclaration qui accompagne l'envoi : ce document devra, pour obtenir l'admission du bétail sur le terrain de l'exposition, être signé par M. P.-F.-L. Waldek, secrétaire du comité exécutif ;

« L'adresse des envois devra être libellée comme suit : à l'exposition internationale agricole de 1884 à Amsterdam, et indiquer le nom et le domicile de l'expéditeur ;

« 2° A défaut de remplir les conditions indiquées par le 1°, le bétail ne sera pas admis à la frontière ;

« 3° L'autorisation n'est pas valable pour le bétail provenant de pays où la peste bovine se serait déclarée dans les quatre semaines avant le jour de l'importation ;

« 4° Le ministre se réserve la faculté d'abolir ou de modifier les dispositions qui précèdent selon les circonstances qui pourraient ultérieurement rendre pareille mesure nécessaire. »

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, décédé. (Le scrutin sera ouvert de deux heures à trois heures.)

2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 154, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot (Nos 458, session ordinaire 1882, 82, session ordinaire 1883, et 39, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce. (Nos 304, session ordinaire 1882, et 31, session 1884. — M. Emile Labiche, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la Couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail. (Nos 305, session ordinaire 1882, et 40, session 1884. — M. Adrien Hébrard, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure), à emprunter 1,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 33 et 44, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 3, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur).

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 28 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Arbel, jusques et y compris M. Bocher.

Tribunes. — Depuis M. Oscar de Vallée, jusques et y compris M. Boffinton.

Convocations du jeudi 28 février.

Commission des finances, à une heure.

2e commission d'intérêt local (formation du 14 février 1884), à une heure, local du 1er bureau.

Commission relative au projet de loi sur les récidivistes, à une heure. — Local du 5e bureau.

Commission relative au projet de loi sur les ventes judiciaires d'immeubles, à une heure. — Local du 2e bureau.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission relative au projet de loi portant revision de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, à une heure. — Local du 3e bureau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Ordre du jour du jeudi 28 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi tendant à distraire de la commune de Montmirail (canton de Romans, arrondissement de Valence, département de la Drôme), la section de Saint-Michel, pour l'ériger en municipalité distincte. (Nos 2568-2639. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à distraire la commune d'Attigny du canton de Vermand (arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne), pour la rattacher au canton de Saint-Simon (même arrondissement). (Nos 2429-2640. — M. Hippolyte Faure, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une somme de 500,000 francs. (Nos 2625-2642. — M. Esnault, rapporteur).

4. — Discussion du projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée à Paris, le 18 février 1884, entre a

France et l'Autriche-Hongrie. (Urgence déclarée. — N°s 2643-2657. — M. Lebaudy, rapporteur).

5. — Discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

6. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. (Urgence déclarée. — N°s 393-423-993-2609-2629-2638-2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (N°s 663-1405-1899-2285-2626 — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée. (N°s 124-151-463-552-659-669-753-786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (N°s 1379-1729-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (N°s 174-333-825. — M. Marcou, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français (N°s 563-1182. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

12. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (N°s 1423-2117. — M. Mannoury, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (N°s 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

14. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 15e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (N°s 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

16. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (N°s 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'État en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (N°s 1813-2373. — M. Lecôte, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (N°s 1088-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (N°s 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

20. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (N°s 1738-2275. — M. Brossard, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (N°s 26-598-914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

22. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (N°s 6-111-734-203-1112-1765. — M. Delons-Montaud, rapporteur.)

23. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Paul Casimir Perier et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de donner à tous les citoyens ou à leurs familles la faculté du choix entre l'inhumation ou la crémation des corps, dans des conditions déterminées par la loi et par des règlements d'administration publique. (N°s 1295-1659. — M. Gomot, rapporteur.)

24. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Orne pour le rachat de la ligne d'Alençon à Condé. (N°s 2240-2544. — M. Hippolyte Morel (Manche), rapporteur.)

La séance du jeudi 28 février 1884 est la 30e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 32e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Gagneur, jusques et y compris M. Hamille.

Tribunes. — Depuis M. Bourrillon, jusques et y compris M. Casson.

AVIS

Un nouveau concours aura lieu prochainement pour l'emploi de sténographe auxiliaire à la Chambre des députés. Les candidats qui voudront y prendre part devront adresser, dès à présent, leur demande au secrétariat général de la présidence et justifier qu'ils sont Français ou naturalisés, âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente-quatre ans.

Ils devront produire :

1° Leur acte de naissance;

2° Un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de leur résidence;

3° Un certificat constatant leur situation pour le rapport militaire;

4° Leurs diplômes universitaires, s'ils en possèdent.

L'admission ne pourra avoir lieu que dans les conditions déterminées par l'article 6 du règlement intérieur délibéré par le bureau de la Chambre des députés, et qui est ainsi conçu :

« Les candidats aux emplois de secrétaire-rédacteur ou de sténographe devront être bacheliers ès lettres et subir les épreuves déterminées par des règlements spéciaux.

« Lorsque, dans un concours, aucun des candidats aux fonctions de sténographe, pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, n'aura montré une connaissance suffisante de la sténographie pour faire un bon travail, le bureau pourra, sur la proposition motivée du chef du service, et par dérogation aux prescriptions du premier paragraphe du présent article, choisir parmi les candidats non bacheliers qui auraient fait preuve d'une aptitude particulière pour l'art sténographique. »

La date du concours sera ultérieurement fixée, et les candidats qui se seront fait inscrire seront convoqués par lettres spéciales.

Convocations du jeudi 28 février.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à deux heures. — Commission n° 15.

Commission relative à une convention avec la compagnie des allumettes chimiques, à neuf heures et demie. — Local du 1er bureau.

Commission relative à la modification de l'organisation des monts-de-piété, à midi et demi. — Commission n° 5.

Commission relative aux droits d'octroi de mer et à l'abrogation de la loi du 17 juillet 1867 sur le régime douanier de l'Algérie, à une heure. — Commission n° 4.

21e commission d'initiative, à une heure. — Commission n° 11.

Commission relative aux modifications des lois sur les pensions des armées de terre et de mer, et au délai pendant lequel une pension peut être réclamée, à une heure. — Commission n° 8.

21e commission d'intérêt local, à une heure. — Commission n° 12.

Commission relative au classement ou à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer, à une heure et demie. — Local du 11e bureau.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 26 février.

Chambre des lords. — Lord Granville dit qu'il ne peut donner aucun renseignement sur l'explosion qui a eu lieu à la gare Victoria.

Le bill sur l'importation des animaux est adopté en troisième lecture.

Lord Wemyss appelle ensuite l'attention sur les affaires de Trinkitat. Il demande quelle est la politique que le gouvernement se propose de suivre dans cette partie du Soudan.

Lord Granville refuse d'entrer dans une discussion à ce sujet.

Le marquis de Salisbury attaque violemment le gouvernement.

La séance est ensuite levée.

Chambre des communes. — M. Arthur Peel, a été élu speaker à l'unanimité et par acclamation. Il n'avait aucun concurrent. Prenant la parole, M. Peel a déclaré que son intention était d'apporter dans ses fonctions la plus

complète impartialité. Ce discours a été très éloquent et a produit une excellente impression.

Sir Stafford Northcote dit que, sans engager en rien les parlements futurs, il peut promettre à M. Peel, aussi longtemps qu'il occupera la présidence, l'appui cordial de l'opposition.

La séance a été ensuite levée.

(Agence Havas.)

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 26 février.

Chambre des seigneurs. — La commission a examiné la convention commerciale conclue avec la France et la convention, relative à l'entretien des pauvres, conclue avec la Suisse.

La commission proposera, dans la séance du 29 février, l'approbation de ces deux conventions. *(Agence Havas.)*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington, 26 février.

Le sénat a adopté un bill autorisant l'émission de billets par les banques nationales contre dépôt des obligations du gouvernement.

Ces billets porteront intérêt. L'émission ne doit pas dépasser la valeur au pair des obligations déposées. *(Agence Havas.)*

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

LES COMITÉS DE LÉGISLATION ÉTRANGÈRE

EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN ESPAGNE

A mesure que se développent les relations internationales, la connaissance des législations étrangères devient plus nécessaire. Sans parler de l'intérêt qui s'attache aux comparaisons que cette étude facilite aux jurisconsultes et aux hommes politiques, elle s'impose, dans la pratique de chaque jour, aux magistrats qui doivent juger les conflits des droits privés et aux avocats et officiers publics qui ont à en préparer la solution. Ces motifs ont, il y a huit ans bientôt, déterminé la création, au ministère de la justice, d'un comité de législation étrangère qui reçut pour mission de constituer une bibliothèque de législation internationale et de surveiller la traduction des lois et codes les plus importants. Malgré l'insuffisance de son organisation, ce comité a déjà atteint des résultats considérables : une collection de près de quinze mille volumes, unique en Europe, et chaque jour plus consultée, a été réunie. Plus de vingt-deux codes, dont trois traductions, ont déjà paru, et trois autres vont être publiées, sont sous presse ou en préparation.

Les services rendus à la science par cette institution devaient nécessairement appeler l'attention des gouvernements étrangers. Nous croyons savoir que l'Autriche prépare une œuvre similaire. La Belgique, dès 1879, a organisé, grâce à l'initiative active et intelligente de M. Rollin-Jacquemin, un bureau de législation comparée au ministère de l'intérieur. Une bibliothèque, avec salle de lecture, a été ouverte au public, et des jurisconsultes traducteurs ont été attachés au bureau pour fournir à tous les services publics la traduction de toutes les lois utiles.

En Espagne, le ministre de grâce et justice, M. Silvela, vient également de faire signer au roi un décret dont la *Gazette de Madrid* a publié, le 13 février, le texte et l'exposé des motifs et qui décide la création d'une commission permanente de législation étrangère chargée de constituer, à l'exemple du comité français, une bibliothèque de droit étranger, et de préparer la traduction des codes et lois les plus intéressants. Cette commission, présidée par le sous-secrétaire d'État au ministère de grâce et justice, sera composée du sous-directeur des affaires civiles, du secrétaire de la commission des codes, de deux fonctionnaires du ministère, d'un professeur à l'université de Madrid, et de neuf autres membres, dont trois sont laissés au choix du ministre ; les six autres devront être désignés par le conseil de l'ordre des avocats, la chambre des notaires et les autres sociétés savantes.

Nous avons tenu à faire connaître ces faits pour prouver que non seulement les pouvoirs publics savent, en France, encourager les institutions scientifiques, mais encore et surtout pour bien établir, malgré le dénigrement de quelques esprits chagrins, que les nations voisines trouvent encore chez nous l'occasion de s'instruire et ne dédaignent point de nous imiter.

ALBERT AMIAUD.

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

26 février 1884.

De Toulon : Le *Japon* ira demain aux îles d'Hyères, pour y faire des expériences de lancement. De là, il ralliera la 1re division qui, selon toutes probabilités, pourra partir samedi pour le golfe Juan.

4 heures soir. On vient de mettre l'eau dans le bassin du *Richelieu*, qui ira en rade demain, si le temps le permet.

6 heures soir. Arrivée de la corvette autrichienne d'instruction.

De Cherbourg : Aviso l'*Elan*, arrivé hier soir.

De Singapore : *Amiral Lespès* arrive aujourd'hui : tout bien.

27 février 1884.

De Saïgon : L'*Aveyron* parti le 22 pour Toulon, avec les passagers que le *Mytho* devait transporter.

Le *Shamrock*, arrivé le 24 à Saïgon en est reparti le 25 pour le Tonkin ainsi que la *Ville-de-Metz*.

De Saint-Nazaire : Transatlantique *Lafayette* est arrivé des Antilles dans la nuit.

De Port-Saïd : Du *Bien-Hoa*. Tout va bien à bord.

Moniteur officiel du commerce. — Sommaire du n° 35, du jeudi 28 février 1884. — Législation commerciale étrangère : Danemark, Italie, États-Unis, Haïti, République Argentine. — Situation économique de la France : Aube, Cantal, Haute-Saône, Savoie, Creuse, Eure, Isère, Haute-Marne, Mayenne, Nord, Haute-Vienne, Vosges. — Chambres de commerce françaises à l'étranger : Avis des chambres de commerce (Annonay, Chalon-sur-Saône, Autun, Louhans). — Extraits des rapports et dépêches des consuls français : Angleterre, Russie, Allemagne, Roumanie, Italie, Tunisie, possessions anglaises d'Amérique, Brésil, Uruguay. — Extraits et analyses des rapports des consuls étrangers : Roumanie, Turquie, Perse, États-Unis. — Informations et renseignements commerciaux : Angleterre, Russie, Belgique, Allemagne, Autriche-Hongrie, Espagne, Portugal, États-Unis, Brésil. — Expositions : Boston, la Nouvelle-Orléans. Marine marchande : Angleterre. — Avis aux navigateurs. — Postes et télégraphes. — Adjudications. — Tarifs collectifs : Beurres et fromages, bimbeloterie, tabletterie, vannerie.

S'adresser, pour les abonnements et l'achat de numéros séparés, à l'imprimerie administrative Paul Dupont, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

Prix des abonnements : Paris, 25 fr.; départements, 28 fr., et port en sus pour l'étranger.

Prix de vente du numéro : 50 centimes.

Chemins de fer de l'Ouest.

TRAIN DE PLAISIR DU HAVRE A PARIS

Prenant des voyageurs aux gares ci-dessous.

Aller et retour : 3e classe, 10 fr.; 2e classe, 13 fr.

Aller : départ le samedi 1er mars 1884.

Le Havre............... *départ*	10	35	soir.
Montivilliers....................	9	19	—
Fécamp..........................	9	45	—
Lillebonne......................	9	38	—
Bolbec...........................	10	6	—
Yvetot...........................	minuit	12	
Saint-Valery-en-Caux.........	6	5	soir.
Caudebec-en-Caux............	7	51	—
Duclair..........................	8	30	—
Paris (Saint-Lazare), *arrivée vers*	6	5	matin.

Retour : dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 mars 1884.

Paris (Saint-Lazare).... *départ*	minuit.		
Duclair.......... *arrivée vers*	8	30	matin.
Caudebec-en-Caux............	9	11	—
Saint-Valery en-Caux.........	9	6	—
Yvetot...........................	6	12	—
Bolbec...........................	7	59	—
Lillebonne......................	8	32	—
Fécamp..........................	8	22	—
Montivilliers....................	10	15	—
Le Havre........................	7	53	—

Les billets seront délivrés à partir du mercredi 27 février 1884.

La compagnie ne peut disposer que d'un nombre limité de billets. — Les deux coupons d'un billet d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne. — Les bagages que les voyageurs peuvent, sans inconvénient, conserver dans les voitures, sont seuls admis dans le train.

Les billets n'étant délivrés que pour le train de plaisir, le porteur ne peut s'arrêter à aucun point intermédiaire, sous peine de perdre son droit au prix réduit et d'avoir à payer le trajet qu'il aurait effectué au prix du tarif ordinaire. Tout voyageur qui ne pourrait présenter son billet à l'arrivée devra payer le prix de sa place d'après le tarif ordinaire.

Supplément.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le lundi 10 mars 1884, à deux heures et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet du Lot, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Chemin de fer d'Aurillac à Saint-Denis.

(Section de la limite du département du Cantal à la gare de Saint-Denis.)

4e lot dit de Paybrun.

Exécution des travaux de terrassements, ouvrages d'art et maisons de garde de la partie comprise entre la limite de la commune de Girac (point 45 kil. 871 m. 60) et la gare de Saint-Denis (point 60 kil. 791 m. 58), sur une longueur de 15 k. 69 m. 98.

Travaux à l'entreprise :	
1re section. — Terrassements	924.731 »
2e section. — Chaussées, pavages, etc.	37.639 09
3e section. — Ouvrages d'art : pont sur la Dordogne et ouvrages courants	409.082 10
3e section. — Maisons de garde	120.863 50
Total	1.492 315 69

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture, à Cahors ;

2° Dans ceux de M. Marchat, ingénieur des ponts et chaussées, à Brive.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches dit *Petites Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi,
Les Affiches parisiennes,
La Ville de Paris,
La Gazette du Palais et du Notariat,
Le Télégraphe,
Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,
Le Courrier,
Le Moniteur des Ventes,
L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,
Le Journal général d'Affiches, dit *Petites Affiches*,
La Gazette des Tribunaux,
Le Droit,
La Loi.

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

DÉCLARATION

La soussignée Mlle Rosette-Eulasia Amélaïde, née aux Trois-Ilets (arrondissement de Fort-de-France, île Martinique), domiciliée dans cette ville, a l'intention de se pourvoir auprès de M. le ministre de la justice, garde des sceaux, à l'effet d'être légalement autorisée d'ajouter à ses noms et prénoms celui de *Guillaume*, sous lequel elle est connue depuis sa naissance.

Fort-de-France (Martinique), le 27 octobre 1883.

Rosette-Eulasia AMÉLAÏDE GUILLAUME.

DÉCLARATION

Les soussignés : 1° M. Joseph-Paul-Rose Amélaïde ; 2° Mlle Marie-Laurence Amélaïde ; 3° Mlle Rose-Valentine Amélaïde, tous trois nés et domiciliés à Fort-de-France (Martinique), déclarent avoir l'intention de se pourvoir auprès de M. le ministre de la justice, garde des sceaux, à l'effet d'être légalement autorisés d'ajouter à leurs noms et prénoms celui de *Guillaume*, sous lequel ils sont généralement connus depuis leur naissance.

Fort-de-France (Martinique), le 27 octobre 1883.

Marie-Laurence AMÉLAÏDE GUILLAUME.
Rose Valentine AMÉLAÏDE GUILLAUME.
Joseph-Paul-Rose AMÉLAÏDE GUILLAUME.

Ministère de la guerre.

POUDRERIE NATIONALE DU RIPAULT

Adjudication à la mairie de Tours, le 25 mars, de :

1,500,000 kilog. charbon de terre.
200,000 kilog. bois blancs.
200,000 kilog. bourdaine écorcée.
20,000 cercles en bois.
4,000 kilog. huile à brûler.
100 mètres cubes peuplier en grume.
25 mètres cubes bois de charpente.
414 mètres carrés bois de menuiserie.
4,494 kilog. métaux divers.
890 kilog. cuirs et 100 peaux.
Articles de peinture, vitrerie, brosserie.
Articles de quincaillerie.
Essais préparatoires le 10 mars.
Le cahier des charges est déposé à la poudrerie du Ripault.

EMPRUNT DE LILLE

Émission de 15,385 Obligations de 400 Francs.

La **VILLE DE LILLE** émet ces Obligations à **390 fr.** payables comme suit :

50 fr. en souscrivant.
120 à la répartition, fixée au 30 mars 1884. } **390 FR.**
120 le 30 septembre suivant.

Il pourra être souscrit des quarts d'obligation ; il n'est pas admis de libération anticipée. Les obligations sont productives d'un intérêt annuel de 17 francs ; jouissance du 5 mars 1884. Le 1er coupon de 17 francs sera payé INTÉGRALEMENT le 5 mars 1885. De sorte que le prix de l'obligation ressort à **383 fr. 25**, et le taux de l'intérêt à **4 fr. 42** 0/0.

Les obligations sont remboursables à 400 francs en 40 ans, à partir de 1891.

La Souscription sera ouverte les 3, 4 et 5 MARS 1884 :

A LILLE : A l'Hôtel de Ville et dans les principales Maisons de Banque.

A PARIS ET DANS LES DÉPARTEMENTS : Au Comptoir d'Escompte de Paris. — Au Crédit Lyonnais. — A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie.

Dans le cas où les demandes d'obligations dépasseraient le chiffre de 15,385, il sera opéré une réduction proportionnelle sur les souscriptions. — On peut souscrire par correspondance, en joignant à la souscription le montant du premier versement.

Le Maire de Lille : GÉRY LEGRAND.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe, bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 25 février.

Du sieur DEMARAIS (Émile), négociant en vins, demeurant au Grand-Montrouge, Grande-Rue, 1.
(Ouverture, 25 février 1884.)
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Beaugé, avenue Victoria, 24, syndic provisoire. (N. 15084 du gr.)

Des sieurs : 1° JOSEPH (Jules), demeurant à Paris, rue du Trésor, 3 ; 2° JOSEPH (Emmanuel), demeurant à Paris, rue de la Verrerie, 67, chapeliers, associés de fait sous la raison JOSEPH frères, à Paris, rue de la Verrerie, 67.
(Ouverture, 25 février 1884.)
M. Germain Thomas, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15085 du gr.)

De la dame DUBOIS (Lucie SMITS, femme de Albert DUBOIS), marchande de meubles, demeurant à Saint-Denis, rue du Chemin-de-Fer, 8.
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Châle, boulevard Saint-Michel, 7, syndic provisoire. (N. 15086 du gr.)

Du sieur GROISIER (Adolphe), ancien restaurateur, à Paris, rue Beaubourg, 107.

(Supplément.)

M. Germain Thomas, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 15087 du gr.)

De la dame veuve CHEVROT, épicière, demeurant à Saint-Denis, avenue de Paris, 161.
(Ouverture, 8 février 1884.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, n. 99, syndic provisoire. (N. 15088 du gr.)

Du sieur BAYLE (Marius), marchand de vins, demeurant à Paris, rue Saint-Maur, 101.
(Ouverture, 7 février 1884.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Mauger, boulevard Sébastopol, 99, syndic provisoire. (N. 15089 du gr.)

Du sieur REMOND (Nicolas), voiturier, demeurant à Paris, rue du Chevaleret, 48.
(Ouverture, 6 février 1884.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol, syndic provisoire. (N. 15090 du gr.)

Du sieur MOURLON, épicier, demeurant à Paris, rue Greuze, 29, ci-devant, et actuellement avenue du Trocadéro, 16.
(Ouverture, 22 janvier 1884.)
M. Petit, juge-commissaire.
M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15091 du gr.)

Du sieur DELAGUESNE, tenant café, demeurant à Paris, rue de Valois, 27.
(Ouverture, 7 janvier 1884.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15092 du gr.)

Du sieur JACQUEAU (François-Désiré), ancien marchand boucher en gros, demeurant à Paris, rue Montenotte, 32, ci-devant, puis avenue de Mac-Mahon, 17, et actuellement rue de Rivoli, 42 bis.
(Ouverture, 26 janvier 1884.)
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Pinet, boulevard Saint-Germain, 82, syndic provisoire. (N. 15093 du gr.)

Du sieur D.-A. SANT, commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue de Provence, 65, ci-devant, et actuellement à Asnières, quai du Chemin-de-Fer, 7.
(Ouverture, 21 janvier 1884.)
M. Rodanet, juge-commissaire.
M. Hécaen, rue de Lancry, 9, syndic provisoire. (N. 15094 du gr.)

Du sieur PAYO (Auguste), marchand de vins, demeurant à Montreuil-sous-Bois (Seine), rue de Paris, 68.
(Ouverture, 24 janvier 1884.)
M. Germain Thomas, juge-commissaire.
M. Cousin, boulevard Saint-Michel, 76, syndic provisoire. (N. 15095 du gr.)

Du sieur HUCHOT (François), marchand de beurres et fromages, demeurant à Charenton-le-Pont, quai des Carrières, 9.
(Ouverture, 26 janvier 1884.)
M. Germain Thomas, juge-commissaire.
M. Cotty, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire. (N. 15096 du gr.)

Du sieur CASPAR (Alfred-Charles) banquier, demeurant à Paris, rue Saint-Marc, 39.
(Ouverture, 24 janvier 1884.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15097 du gr.)

De la dame VANDEVENNE, marchande de vins, demeurant à Nogent-sur-Marne, chemin de Halage, 172 (au Perreux).
(Ouverture, 8 février 1884.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Bonneau, rue de Savoie, 6, syndic provisoire. (N. 15098 du gr.)

Du sieur MANCEL (Robert), ancien marchand de vins, à Paris, rue Pastourelle, 6, demeurant actuellement passage Dubail, 13.
(Ouverture, 24 janvier 1884.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Planque, rue Bertin-Poirée, n. 9, syndic provisoire. (N. 15099 du gr.)

Des sieurs A. JAMMET et Cᵉ, commissionnaires en marchandises, demeurant à Paris, rue Custine, 4.
(Ouverture, 6 février 1884.)
M. Soubrier, juge-commissaire.
M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 15100 du gr.)

Convocations de créanciers

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

AJOURNEMENT DE CONVOCATION

MM. les créanciers de la Société en nom collectif et en commandite L. RÉNIER et Cᵉ, ayant pour objet l'exploitation de la maison de commerce d'affichage et de publicité, connue sous la dénomination : AGENCE RÉGNIER fils, avec siège social, à Paris, rue Vide-Gousset, 2 ci-devant, et actuellement rue de Richelieu, 77, composée de : 1° Léon Prosper RÉNIER ; 2° Maurice-Tatius-Valentin RÉNIER, demeurant tous deux au siège social ; 3° et un commanditaire, sont prévenus que l'assemblée indiquée pour le 3 mars 1884, à 1 heure, est ajournée. (N. 14646 du gr.)

SYNDICAT

De la Société anonyme dite SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE PARISIENNE (en liquidation), au capital de 1,200,000 fr., dont le siège était à Paris, cité d'Antin, 6, puis rue Taitbout, 45, avec usine à Aubervilliers, (Seine), rue de la Gare, 15, le 4 mars à 1 heure précise. (N. 15090 du gr.)

Du sieur CARREAU fils (Alphonse), carrossier et peintre en voitures, demeurant à Montreuil-sous-Bois, rue du Centre, 127, le 4 mars, à 1 heure. (N. 15028 du gr.)

Du sieur TAYMONT (Eugène), fabricant de chapeaux, demeurant à Paris, rue Simon-le-Franc, 14, le 4 mars, à 11 heures. (N. 15048 du gr.)

Du sieur VIDEAU (Louis), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue Albouy, 32, le 4 mars, à 1 heure. (N. 15066 du gr.)

Du sieur PREVET, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue Montorgueil, 45, le 4 mars, à 2 heures précises. (N. 14885 du gr.)

Du sieur BIDARD (Georges-Prosper), limonadier, demeurant à Paris, avenue d'Orléans, 25, le 4 mars, à 10 heures précises. (N. 15068 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

De la société anonyme dite BANQUE GÉNÉRALE D'ARBITRAGE ET DE CRÉDIT, dont le siège est à Paris, avenue de l'Opéra, 20, le 4 mars, à 12 heures. (N. 13671 du gr.)

De la société anonyme dite PANIFICATION GÉNÉRALE, dont le siège est à Saint Denis, avenue de Paris, 279, le 4 mars, à 2 heures. (N. 13794 du gr.)

De la dame HANNEQUIN, crémière et marchande de comestibles, demeurant à Paris, rue Jouffroy, 2, le 4 mars, à 2 heures. (N. 14131 du gr.)

De la demoiselle WEHR (Madeleine), marchande de papeterie, demeurant à Paris, rue Corneille, 3, le 4 mars, à 11 heures. (N. 14604 du gr.)

Du sieur RENAUD (Léon-Auguste), marchand de cafés, demeurant à Paris, rue Turenne, 97, le 4 mars, à 1 heure. (N. 14784 du gr.)

Du sieur LE BÈGUE (Paul-Adolphe), sculpteur ornemaniste, demeurant à Paris, rue Piat, 37, le 4 mars, à 11 heures. (N. 14843 du gr.)

Du sieur BAILLY (François-Victor), entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue d'Allemagne, 124 et passage Delessert, 3, le 4 mars, à 10 heures. (N. 14921 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

DÉLIBÉRATION

De la société en nom collectif et en commandite par actions DELAGE et Cᵉ, au capital de 100.000 fr., ayant pour objet les opérations de nantissement et consignations de voitures, sous la dénomination de DOCKS DE LA CARROSSERIE, avec siège, boulevard Malesherbes, 127, ayant pour gérant le sieur Delage (Pierre), demeurant au siège social, le 4 mars, à 1 heure précise. (N. 14174 du gr.)

Du sieur LÉONARD (Nicolas), marchand de vins et liqueurs, demeurant à Paris, rue de Charenton, 134, le 4 mars, à 12 heures précises. (N. 14689 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur la situation de la faillite, et le failli en ses explications, et, conformément à l'article 510 du code de commerce, décider s'ils se réserveront de délibérer sur un concordat en cas d'acquittement, et si en conséquence ils surseoiront à statuer jusqu'après l'issue des poursuites en banqueroute frauduleuse commencées contre le failli.

Ce sursis ne pouvant être prononcé qu'à la double majorité déterminée par l'article 507 du même code, M. le juge-commissaire les invite à ne pas manquer à cette assemblée, à laquelle il sera procédé à la formation de l'union, si le sursis n'est pas accordé.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics.

CONCORDATS

Du sieur TERRAS (Hippolyte), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Paris, rue Lantier, 26, le 4 mars, à 1 heure précise. (N. 14005 du gr.)

Du sieur DELACOUR (Onésime), horloger-bijoutier, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, 22, le 4 mars, à 12 heures précises. (N. 14353 du gr.)

Du sieur NOURTIER (Pierre-Claude), cordier, demeurant à Paris rue Denfert-Rochereau, 83, le 4 mars, à 12 heures précises. (N. 14741 du gr.)

De la demoiselle DE NOUVION (Elisa), propriétaire du journal le *Conseiller de la Mode*, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 22, le 4 mars, à 10 heures précises. (N. 14673 du gr.)

Du sieur COLLANGE (Léonce), limonadier, demeurant à Asnières, Grande-Rue, 1, le 4 mars, à 2 heures précises. (N. 14692 du gr.)

Du sieur MARMOUGET (Pierre), tailleur, demeurant à Paris, avenue du Maine, 10, le 4 mars, à 10 heures précises. (N. 14603 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DE CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur BRIDIER (Pierre, dit Louis), négociant en draps, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 77, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 4 mars, à 11 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14323 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite du sieur CAUTARD (Jean), marchand de vins, demeurant à Paris, rue d'Argout, 58, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé le 4 mars, à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 14618 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur VERNOT (Jules-Joseph) entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Fontenay-sous-Bois, rue de l'Audience, 4, le 4 mars, à 2 heures précises. (N° 12714 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

De la veuve LEBAS (Virginie GIRARD, veuve de Pierre LEBAS), marchande de vins, demeurant à Paris, rue Mazagran, 1, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Planque, syndic, rue Bertin-Poirée, n. 9, pour toucher un dividende de 16 fr. 53 p. 100, unique répartition. (N° 13772 du gr.)

ADJUDICATION en l'étude de Mᵉ Durant, notaire à Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 64, le lundi 3 mars 1884, à une heure, du *Fonds de commerce et agence pour opérations de change, commission, banque, locations et ventes de propriétés, commerce de vins*, connu sous le nom de Maison **JOHN ARTHUR** exploité à Paris, rue Castiglione, 10. Mise à prix (pouvant être baissée) : 25,000 fr. Marchandises en sus, à dire d'experts. S'adresser : 1° à M. Hue, administrateur judiciaire, rue Saint-Martin, 10 ; 2° à Mᵉ Langeron, avoué poursuivant, rue Sainte-Anne, 49 ; 3° à Mᵉ Durant, notaire, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 64 ; 4° et sur les lieux.

Spectacles du Jeudi 28 Février.

Opéra (2,200 places). — Relâche.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. s/s. — Bertrand et Raton, comédie en 5 actes, d'E. Scribe : Thiron, Barré, Silvain, Boucher ; Mmes Lloyd, Bartet, Granger.

Opéra-Comique (1,800 places). — 7 h. 3/4. — Manon, opéra comique en 5 actes, de MM. Meilhac et Gilles, musique de M. Massenet : Talazac, Cobalet, Taskin, Grivot ; Mmes Heilbron, Molé, Rémy, Chevalier.

Odéon (1,467 places). — 8 h. s/s. — Severo Torelli, drame en 5 actes en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils, Paul Mounet, Dufios, A. Lambert, Brémont ; Mmes Tessandier, Malvau, Barety. — Le Fils de l'orfèvre.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — 8 h. 1/4. — Lucrezia Borgia, de Donizetti : Gayarre, Maurel ; Mmes de Cepeda, Tremelli.

Variétés (1,250 places). — 8 h. s/s. — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h s/s. — La Flamboyante, comédie en trois actes, de MM. Ferrier, Cohen et Valabrègue : Parade, Dieudonné, Boisselot, Carré ; Mmes de Cléry, Grassot.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. s/s. — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. s/s. — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Derange, Savenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. s/s. — La Petite Marquise, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Baron, Noblet ; Mme Magnier. — Nichette.

Bouffes-Parisiens. — 8 h. s/s. — La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Audran : Mangé, Piccaluga, Lamy ; Mmes Grisier-Montbazon, Becker.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. s/s. — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,000 places). — 8 h. s/s. — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

[illegible] (1,800 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,300 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. [illegible] Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : [illegible] Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Mlle Panseron.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. — 8 h. s/s. — Trois femmes pour un mari.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — Roland à Roncevaux, opéra en 5 actes, de Mermet.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. s/s. — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockolowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/2. — Soirée : Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (3,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,500 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. s/s. — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. s/s. — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama national (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue de Bondy, 26. Ouvert le jour et le soir. — Les derniers jours de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère-jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Demain vendredi, à la Comédie-Française, continuation des débuts de M. Henri Samary dans le rôle d'Horace des Femmes savantes.

A l'Opéra-Comique, outre la reprise des Saisons, de M. Victor Massé, il est question d'une autre reprise, celle de Mireille ; on donnerait ces deux opéras avant la fermeture de l'été. Ce serait une jeune cantatrice russe, Mlle Adler, qui chanterait le rôle de Mireille.

C'est samedi que Mlle Joséphine [illegible] prend le rôle de Salomé, dans H[illegible] Théâtre-Italien. L'ouvrage de M. [illegible] dra l'affiche d'une façon suivie ju[illegible] la saison.

Peau d'âne ne sera plus jouée jusqu'à dimanche inclusivement. Lundi relâche pour répétition [illegible] Tour du Monde.

Ce soir, au théâtre des Bouffes-[illegible] dernières de la Mascotte. Vendredi, relâche. Samedi, irrévocablement, premiè[illegible] Favart.

Le chef de service VANDE[illegible]

Imprimerie du Journal officiel, 31, [illegible]

HALLES ET MARCH[ÉS]

Bulletin authentique du 27 Févr[ier]

COURS COMMERCIAUX

Huile de Colza disponible	[illegible]	[illegible]
Huile de Colza disponible, dégelée	[illegible]	[illegible]
Huile de Colza disponible, en tonnes	[illegible]	[illegible]
Huile de Colza disponible, en tonnes, dégelée	[illegible]	[illegible]
Huile de Colza épurée, en tonnes	[illegible]	[illegible]
Huile de Lin, en fûts	[illegible]	[illegible]
Huile de Lin, en tonnes	[illegible]	[illegible]
Sucres bruts. Titre saccharimétrique, 88°	[illegible]	[illegible]
Sucres blancs en poudre. Titre n° 3	53 50 à	[illegible]
Sucres raffinés. — Bonne sorte	à	[illegible]
Sucres raffinés. — Belle sorte	à	[illegible]
Mélasses de fabrique. — Certificat de sortie	à	[illegible]
Mélasses de raffinerie	à	[illegible]
Esprit 3/6 disponible, fin, 1ʳᵉ qualité, 90°	à	[illegible]
Farines 9 marques. Le sac de 157 kil., disp.	à	[illegible]
Farines supérieures, disponibles	à	44 [illegible]
Suifs de France	à	40 [illegible]
Suifs. — Bœufs de la Plata	à	[illegible]

BOURSES ÉTRANGÈRES.

LONDRES, 3 % consol. Midi, 101 13/16 — 1 h., 101 11/16
VIENNE. Métal., ... — Papier, 79 70. — Monnaie, 80 65[illegible]
Chem. de fer Autrich. 307 .. | Crédit Autrich. ...... 311 7[illegible]
Change sur Londres.... Demande, 121 50. — Offre, 121 65
Change sur Paris...... Demande, 48 10.. — Offre, 48 1[illegible]
Lots.............. 135 25 | Napoléon........... 9 6[illegible]

VALEURS SE NÉGOCIANT À TROIS MOIS.

	CHANGE	PAPIER LONG		PAPIER COURT	
3½ %	Amsterdam	206 ¼ .. à 206 ⅝		205 ⅞ .. à 206 ⅛ et	4 .. %
4 .. %	Allemagne	122 ¼ .. à 122 ⅜		121 ⅞ .. à 122 ⅛ et	4 .. %
5 .. %	Vienne	205 ½ .. à 206		205 ¾ .. à 206 .. et	4 .. %
5 .. %	Barcelone	485 .... à 486		485 .... à 486 .. et	4 .. %
3 .. %	Madrid	485 .... à 486		485 .... à 486 .. et	4 .. %
6 .. %	Lisbonne	545 .... à 546		545 .... à 546 .. et	3 .. %
6 .. %	St-Pétersb.	241 .... à 242		241 .... à 242 .. et	4 .. %
.....	Stockholm	136 .... à 137		136 .... à 137 .. et	4 .. %

VALEURS SE NÉGOCIANT À VUE.

3½ %	Londres.	25 18½ à 25 23½	25 19½ à 25 21½	3½ %
	d° Chèque	.... à	25 21.. à 25 26	...
4 .. %	New-York.	514 .... à 515	513 .. à 515 moins	3 %
3½ %	Belgique.	pair à ⅛ p	1/16 p à 3/16 p. m.	3½ %
5 .. %	Italie (lire).	1/16 b à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p	— %
5 .. %	Italie (or).	1/16 b à 1/16 p	⅛ p à ⅛ p	— %
3 .. %	Suisse.	pair à ⅛ p.	1/16 p à 3/16 p.	— 3 %

BONS DU TRÉSOR : De trois mois à onze mois.... ½ %
De six mois à onze mois... 1 %. — A un an.... 1 ½ %
BANQUE DE FRANCE. Escompte, 3 %..— Avances, 4 %.

MATIÈRES D'OR, D'ARGENT, ETC.

Or en barre à 1000/1000, le kil. 3437 fr.	1 .. à ...	0/00 p.	[illegible]
Argent d° à 1000/1000, d° 218 fr. 89.	140 .. à 145	.. 0/00 p.	[illegible]
Quadruples espagnols	80 50..	à 80 60	—
Quadruples colombiens et mexicains	80 65..	à 80 75	—
Piastres mexicains	4 55..	à 4 57	—
Souverains anglais	25 16..	à 25 21	—
Banknotes	25 18..	à 25 22	—
Aigles des États-Unis	25 80..	à 25 90	—
Guillaume (20 marks)	24 65..	à 24 75	—
Impériales (Russie)	20 60..	à 20 67	½
Couronnes de Suède	27 72..	à 27 80	—

Enregistré à Paris, le 188 , folio case
Reçu francs centimes, décimes compris.

Vu pour la légalisation de la signature VANDEL,
Le Maire du 7ᵉ Arrondissement,

Digitized by Google

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Mercredi 27 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Deux cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
janv. 84	3 %	76f25 20 15 20 25 30 35 ... 40 30 20	en liq.						
			fin ct.	76 20	76 32½	76 17½	76 32½	76 35	76 32½
			1re fin c.		d25				
			1re fin c.		d1f		d50		
			1re fin c.		d25				
			1re fin p.		d1f		76 65 d50		
			1re fin p.		d2f				
			1re fin p.		d25		d1f		
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953)	77f25 20 35	en liq.						
			fin ct.	77 20	77 30	77 15	77 27½	77 50	77 25
			1re fin c.		d1f		d50		
			1re fin c.		d25				
			1re fin p.		d1f		d50		
			1re fin p.		d25				
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f50 45 40 35 45	en liq.						
			fin ct.	76 35	76 42½	76 30	76 42½	76 50	76 40
			1re fin c.		d1f		d50		
			1re fin c.		d25				
			1re fin p.		d1f		d50		
			1re fin p.		d25				
sept. 83	4 %	99	en liq. / fin ct.					99	98 ..
sept. 83	4 ½ %	107 20	en liq. / fin ct.					107 ..	110
févr. 84	4 ½ % 1883	105 75 60 70 75 80 85 ... 80 75 70	en liq.						
			fin ct.	105 80	105 82½	105 67½	105 75	105 85	105 77½
			1re fin c.		d2f				
			1re fin c.		d1f		d50		
			1re fin c.	105 75	105 85 d25				
			1re fin p.		d1f				
			1re fin p.		d2f	106 30	106 25 d50		
			1re fin p.		106 60 d25		d2f		
août 83.	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
....	Report Mexicaine, prom. de rentes	0 20						0 20	
....	d° bulletins négociables							13	
....	Bons du Trésor							[illegible]	
sept. 83	d° 4%, éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 500f						509	
....	d° c. de 1000 f.	Coup. de 1000f						1018	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 500f						500	
....	d° c. de 1000 f.	1018 .. Coup. de 1000f						1017 50	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 500f						508 75	
....	d° c. de 1000 f.	Coup. de 1000f						1013 75	
janv. 84	Obligations du Trésor, amt. 20 fr., r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	506 25 507 507 50	en liq. / fin ct.					508	475
déc. 83	d° annuit. finis. 1907, t. p.	505	fin ct.					505 ..	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5%, ém. 74-75, r. 500f.	517 518	fin ct.					518	480
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dépt Seine, obl. 4%, 57, r. 225f, t. p.	252 50 254 75						247 50	
sept. 83	Ville de Paris, Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t. p.	515	fin ct.					515	330
févr. 84	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t. p.	516 517	fin ct.					517	447 50
janv. 84	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t. p.	403 402	fin ct.					402 ..	
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t. p.	392 391	en liq. / fin ct.					392	398 75
d°	d° d° quarts r. 100f	116 50 115						116	
....	d° séries sorties (mutés)							800	
....	d° d° (séries ent.)							(1000)	
oct. 83.	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t. p.	513 512 511	en liq. / fin ct.					512 ..	526 25
oct. 83.	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t. p.	512 511 513	en liq. / fin ct.					512 50	477 50
oct. 83.	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar., pay. par 1/4, ex-d'coup.)	523	1re fin c. / fin ct.					523 ..	496 25
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. à 400 fr., tout payé	362 50 363 363 75 365 ... 366	en liq. / fin ct. / 1re fin c.		d5f		d10	362 50	383 75
	VALEURS FRANÇAISES								
mai 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 125 f. p. (nominatives)		en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10	421 25	480 ..
juin 82.	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10	372 50	720 ..
....	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), a. 500 fr., 250 f. p. (nominatives)	262 50	en liq. / au 29 / 1re au 15		d10		d10	262 50	625 ..
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5125 5120 5122 50	en liq. / fin ct. / 1re fin c. / 1re fin c.	5130 ..	d50 / d50		d50 / d100	5130 ..	5130 ..
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	525	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15	525 ..	525 / d10 / d20	522 75	525 / d10 / d10	525 ..	525 ..
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 25)	840 840	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d20 / d10		d20 / d20	840 ..	835 ..
mai 83	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75 445	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10	445 ..	440 ..
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11)		en liq. / au 29 / 1re au 15		d5f		d1	400	550 ..
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	430	en liq. / au 29 / 1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10	432 50	440 ..
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	935 930	en liq. / au 29 / 1re au 15		d10		d10	935 ..	960 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départem. de Constantine, 5%, 1879	495 ..	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.		
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
[illegible] (ville de), 1879, 4½%		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	102	
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	480	
Constantine (ville), 78, 5%, r. 100f		
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	106	
d° 1863, 4%, remb. 100 fr.	105	[illegible]
d° 1868, 4½%, r. 500 fr.		
d° 1877, 4½%, r. 500 fr.		
Lyon (ville de), 80, 3%, r. 100 f., t. p.	96 50	96
Montpellier (ville de), 1882, 4½%, remb. 500 fr., tout payé		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 500 fr.	65 25	
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 fr.		
Versailles (ville de) 5%, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 f. p.		
Assur. financière, r. 500 fr., t. p.	165	
Le Cercle-incendie, a. 500 f., 125 f. p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 fr. p.		
La Foncière-transp., a. 500 f., 125 p.		
Le Monde (accid.), a. 500 fr., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 fr., 200 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat. (incd.), a. 500 f., 187f50 p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500f, 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		
d° (vie), a. 1000 f., 125 p. (nom.)	142 50	
Assurances génér. (inc.) [illegible]		
d° (maritimes), 3000f p. [illegible]		
d° (vie), tout payé [illegible]		
Cies gén. des Familles, a. 500f, 125 p.		
Caisse Paternelle (vie), a. 500f, 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500 f., 250 f. p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 500 fr. p. (nom.)		
La France (vie), 1000f, 250 p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 f., 125 f. p.	92	
La Nationale (incendie) (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 fr., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 fr., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Patrimoine (vie), 1000 f. p. (nomin.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 p. (nom.)		
La Providence (vie), a. 1000f, [illegible]		
Réassur. et co-assur. (inc.), 200 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. p. (nomin.)		
L'Union (vie), (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 250 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5mes		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Champs-Élysées, 5%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1500	
Canal de Pierrelatte, act. 500 f., t. p.	260	
Sambre à l'Oise (Canal de) (jouissance)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	1266	
d° Délég., act. de jouis. (ex-c. 12)	603	[illegible]
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	556	
Midi d° act. de jouiss.		
Nord d° act. de jouiss.		
Orléans d° act. de jouiss.	[illegible]	[illegible]
Ouest d° act. de jouiss.	[illegible]	[illegible]
Ain-Rhône-Méditer. (Cie Ch. fer) et Navig., act. 500f, t. p. [illegible]	95	75
Bordeaux-Sauveterre, a. 500f, t. p. [illegible]		
Bourges à Gien, act. 500f, t. p. [illegible]		
Bretonnes (Cie de ch. de fer), a. 500f		
Brioude à la Ferté-Macé, a. 500f, [illegible]		
Cévennes (Chemins de fer des) [illegible]		
Croix-Rousse [illegible]		
Dombes et Ch. de fer S.-E., a. 500f, [illegible]		
Épernay à Romilly, a. 500f, [illegible]		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500f, [illegible]		
Lisieux à Orbec, a. 500f, [illegible]		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Jouissance	Mercredi 27 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours cotés précédemment Compt.	Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 2)	440 ..	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15					440 ..	460 ..
nov. 81.	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	. f . f	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15					5 ..	50 ..
mai 81.	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15					201 25	245 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	492 50	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15					492 50	490 ..
juill. 83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		au 29					350 ..	338 ..
janv. 84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1232 50 1227 50	en liq. / fin ct. / 1er fin c. / 2e fin c. / 1er fin p. / 1er fin p.	1227	50 1232 50 / 1247 50			1225 ..	1223 75
nov. 82	Obligations : fonc. 1000 fr., 3% r. 1200 fr.							1080	
d°	500 fr., 4% remb. 500 fr.	514						512 50	
d°	100 fr., 4% remb. 100 fr.	114 112 111 25 113						114	
d°	500 fr., 4% remb. 600 fr.	554 75						554	
d°	100 fr., 3% remb. 120 fr.	118 116						115 75	
d°	500 fr., 1863, 4% r. 500 fr.	509 50 509						509 50	
d°	communales 3% r. 500 fr.	457						459 50	
mai 83	d° r. 100 fr.	102	fin ct.					101 75	
janv. 84	d° r. 500f, t.p.	505	fin ct.					504 50	
févr. 84	d° r. 400f, t.p.	344 343 50	fin ct.					343 50	
sept. 83	foncières 1877 r. 500f, t.p.	448 447 446	fin ct.					446	465
nov. 83	communales 1879 r. 500 fr., t.p.	447 445 50	fin ct.					445 ..	397 50
sept. 83	foncières 1879 r. 500 f., t.p.	446 448 50 447 ..	en liq.					448 ..	453 75 / 458 75
janv. 84	communales 1880 r. 500 fr., t.p.	339	fin ct. / en liq.					339 25	458 75
janv. 84	foncières 1883, r. 500 f., 240 f. payés	337 50	fin ct.					338 50	
janv. 84	Banque hypothécaire de France, obl. 1000 f., titres de 380 fr.	388 389 388	fin ct.					388	
	rapp. 4% remb. 500 fr., t.p.	391	fin ct.					390	
	titres provisoires, en liq.	339	en liq.					340	
févr. 84	d° libérés	134 135	fin ct. / au 15					133	
sept. 83	d° 3%, 1881, remb. 500 fr., représent. par l'État	512 50	en liq. / au 29					515	162 50 / 452 25
févr. 84	Algérienne ... obl. remb. ... a. 500 f.	175	1er au 29 / 1er au 15					178 75	175 ..
déc. 83.	d° 5%, a. 500 ...								
nov. 81.	Crédit général Français, tout payé, n°s 1 à 82000		en liq. / au 15					680 ..	737 50
	Crédit industriel et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	676 25	en liq. / au 29					675 ..	700 ..
nov. 83.	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseillaise), a. 500 f., 250 f.	553 75 551 25	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		552 50	552 50	551 25	551 25	552 50
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	320 317 50 315 312 50	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15		315			320 ..	317 50
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. 500 fr., tout payé ... nouvelles (ex-coup. 10)		en liq. / au 15					640 ..	700 ..
	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. / au 29					155	230 ..
nov. 83.	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	150 152 50	1er au 15 / en liq. / au 29					355 ..	380 ..
oct. 81.	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	355 351 25	1er au 29 / en liq. / au 29					480 ..	483 ..
janv. 84	Société gén. pr dévelop. du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	482 50	1er au 29 / 1er au 15						
oct. 83	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. / au 15 / 1er au 15					440 ..	440 ..
juill. 82	Banque commerciale et Industrielle, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)	410	en liq. / au 15 / 1er au 15					415 ..	440 ..
nov. 83.	Banque Franco-Égyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 28)	562 50 561 25 560 562 50	en liq. / au 29 / 1er au 29 / 1er au 15	563 75	561 25	563 75		565 ..	563 75
janv. 84	d° grosses coupures		en liq. / au 29						
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)		1er au 29 / en liq. / au 15					290 ..	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés		1er au 15 / en liq. / au 29					427 50	487 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	.. .f.. ..f ..f	1er au 29 / 1er au 15					20 ..	325 ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., n°s 1 à 70.000 (ex-coup. 16) t p.	400	en liq. / au 15 / 1er au 15					400 ..	410 ..
oct. 81.	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	255 50 256 25	1er au 15 / en liq. / au 29					252 50	282 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	436 25	1er au 29 / 1er au 15					435 ..	440 ..
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ép.), a. 500f, 125f p. (nom.)		en liq. / au 15					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (n°s 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	275 272 50	au 29 / 1er au 29 / 1er au 15	272 50	270 ..	278 75		275 ..	275 ..

VALEURS AU COMPTANT

Méridionaux ... Midi ... Nantais (Cie) ... Nord-Est ... Normands ... Orléans à Châlons ... Orne ... Ouest ... Parisiens (Tramw.) ... La Réunion ... Rio-Grande-do-Sul ... Seine et Marne ... Sendre ... Tramw. ... Tramways ... Tramw. Paris ... Vitré à Fougères ... [illegible]

Vosges (Chem. de fer) ... Wassy à St-Dizier ... Annuités dép. ... Lyonnais ... Nord ... Banque Algérie ... Banque Guadeloupe ... Banque Guyane ... Banque Martinique ... Banque Réunion ... Banque Indo-Chine ... B. franc. du Commerce ... B. Centrale de Crédit ... B. de Paris ... Banque Franco-Hollandaise ... Banque Nat. d'Haïti ... B. de Lyon et Loire ... Banque d'Escompte ... B. Prêts à l'Industrie ... Caisse Lecointe ... Caisse mutuelle ... Comptoir du Commerce ... Compt. maritime ... Crédit fonc. ... Crédit gén. français ... Crédit Mobilier ... Sous-Cptoir Com. ... Crédit Rural de France ... Sous-Compt. des Entrepreneurs ... Moissonnier ... Comptoir Naud ... Soc. Française financière ... d° Reports et ... Soc. Lyonnaise Dépôts ... Soc. nouv. Banque ... Soc. Union Générale ... d° ... Union Mobilière ... La Nouvelle-Union ... Docks et Entr. Havre ... Docks et Entr. Rouen ... Entrep. libres P. L. ... Marchés (Cie générale) ... d° Temple et St-Honoré ... d° Chevaux et Fourrages ... Cie du Parc de Bercy ... Cie générale des Eaux ... d° actions de jouissance ... Eaux pour l'Étranger ... Eaux Banlieue de Paris ... d° actions de jouiss. ... Eaux de Gand ... Eaux Vichy ... Industrie linière ... Lin Maberly ... Éclairage (Cie gén.) ... Gaz et Eaux ... Gaz Bordeaux ... d° act. de jouissance ... Gaz de Bucharest ... Gaz (Cie cent. d'écl.) ... Gaz (Cie fr. écl. et chauff.) ... Gaz de Gand ... Gaz général de Paris ... Gaz d'huile (Soc. intern.) ... Gaz Marseille, etc. ... d° act. de jouissance ... Gaz de Mulhouse ... d° act. de jouiss. ... Gaz (Cie Parisienne) ... Gaz (Union des), act. ... 1re série, t.p. ... d° act. 500 fr. ... Ahun (Houillères d') ... Anjou-St-Nazaire (mines) ... L'Arborèse, act. 500 fr. ... L'Aveyron (Soc. nouv.) ... Belmez (houil. et métal.) ... Mines de Béthune ... Bingham (Mines-Pond.) ... Houillères de la Haute-Loire ... Compe d'Aguilas, act. 500 fr. ... Mines Basse-Loire ... Mines Campagnac ... Mines Carmaux, act. 500 fr. ... Diamants du Cap, act. 500 fr. ...

Jouiss.	Mercredi 27 févr. 1884	Au comptant	Terme 1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Cours précéd. Compt.	Cours précéd. Terme
janv. 84	Rente Foncière, act. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 12)	415					417 50	437 50
janv. 84	Société des Immeubles de France, a. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 3)	420 422 50					422 50	432 50
oct. 83	Bône-Guelma et prolong., 6% gar. par l'État, a. 500 f., r. 600 f., t.p.	590 595					587 50	592 50
févr. 77	Charentes, act. 500 fr., tout payé						6 50	33
sept. 83	Est Algérien, a. 500 fr., t.p. (gar. de l'État, conv. du 30 juin 1880)	575					575	560
nov. 83	Est, actions 500 fr., tout payé	740 737 50 735					735	728 75
nov. 83	Lyon (Paris à et Méditerranée), actions 500 fr., tout payé	1230 1227 50 1225 1220 1222 50 1223 75	1220			1222 50	1225	1225
janv. 84	Midi, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 57)	1125 1123 75	1122 50			1117 50	1125	1125
janv. 84	Nord, actions à 500 fr., libérées, rembours. 400 fr. (ex-c. 55)	1700 1698 75 1697 50 1692 50 1695	1693 75	1697 50	1692 50	1697 50	1700	1700
oct. 83	Orléans, act. 500 fr., tout payé	1278 75 1280 1281 25	1278 75	1282 50	1277 50	1282 50	1282 50	1280
févr. 84	Orléans à Châlons. Annuités dues par l'État, t.p. (imp. charge Cie)				1295	1310		
oct. 83	Ouest, actions 500 fr., tout payé	805 807 50					532 50	465
nov. 83	Docks et Entrepôts de Marseille, act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 20)	530 525 520					810	802 50
janv. 84	Entrepôts et Magasins gén. de Paris, a. de 1/31000e, t.p. (ex-c. 17)	500					530	515
déc. 82	Magasins Gén. de France et d'Algérie, a. 500 f., 250 f. p. (nom.)						500	675
avril 75	Allumettes chimiques (Cie génér. des), act. 500 fr., 325 fr. payés	515 518 75	517 50			520 527 50	417 50	395
juill. 83	Eaux et Éclairage (Soc. Lyonnaise des), a. 500 f., 250 f. p. (ex-c. 2)	420					517 50	517 50
nov. 83	Cie génér. du Gaz pour la France et l'Étranger, act. 500 fr., t.p.						420	400
oct. 83	Compagnie Parisienne du Gaz, actions de 250 fr., tout payé	1400 1402 50	1401 25			1400	390	495
							1402 50	1403 75
janv. 84	Compagnie générale Transatlantique, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 45)	482 50 480					488 75	486 25
déc. 83	Messageries Marit., a. 500 fr., t.p.	696 25 700 696 25					695	742 50
janv. 84	Omnibus de Paris (Cie gén. des), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 55)	1170					1160	1175
janv. 84	Voitures à Paris (Cie génér. des), actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 30)	575					575	590
avril 83	Salines de l'Est, act. 500 fr., t.p.						200	910
	Canal marit. de Corinthe (Cie internationale), a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	442 50					442 50	440
janv. 84	Canal interocéanique (Cie universelle, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 6)	498 75 497 50	496 25				497 50	496 25
janv. 84	Canal maritime de Suez, actions 500 fr., t.p. (ex-c. 50)	2005 2007 50 2000 2005 2010 2012 50 2015 2020 2022 50 2020 2022 50 2020 2017 50	2007 50	2022 50	2006 25	2022 50	2012 50	2017 50
			2027 50	2030	2020 2045	2030 2055 2065		
janv. 84	d° Délégations, r. 500 fr., tout payé (ex-c. 29)	1147 50 1145 1150 1155	1150				1150	1157 50
janv. 84	d° Parts de fondateurs (ex-coup. 12)	690 692 50 695 697 50 700 690	692 50				690	690
oct. 83	d° Bons trent. 8%, r. 125f.	139					138	140
janv. 84	Suez (Soc. civ. pour le recouvrt des 15% attrib. au gouv. Égyptien) (coup. 5 estamp.)	1227 50 1225 1220 1225 1230 1235 1237 50	1230			1236 25	1232 50	1235
janv. 84	d° cinquièmes (ex-coup. 3)	235 236 25 237 50 238 75					240	250
janv. 84	Télégraphe de Paris à New-York (Cie française), act. 500 fr., t.p. (ex-coup. 5)	175					180	181 25
	FONDS D'ÉTATS ÉTRANGERS							
janv. 84	Anglais (consolidés 3%). Négociations change fixe 25 fr. 20	102					102 ½	99
nov. 83	Autriche (Dette 5% conv.), nég. ch. fixe 21.50 Obl. 100 fl. (pap.)						67	
	d° 1000 fl.						66 ¾	65 ¾
	d° 10000 fl.						65 ¾	

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Déca-Merri (gis. d'or), a. 500 fr., t.p.		
Epinac (Houillères et Chem. de fer)		
Escombrera (Mines d'), a. 500 f., t.p.		
Graissessac (Cie a. 500 f., t.p.		
Mines Grand'-Combe, act. 1/24000e		
Mines de Laurium, act. 500 fr., t.p.	522 50	515
Mines de la Loire		
Mines de Montrambert		
Mines de Rive-de-Gier		
Mines de Saint-Étienne		
Mines de Malfidano, act. 500 fr., t.p.	930	930
d° act. de jouissance		
Mines Mokta-el-Hadid, a. 500f, 400 p.	1050	
d° act. 500 fr., t.p.	1075	
Le Nickel, act. 500 fr., tout payé	800	
Penarroya (Soc.), act. 500 f., t.p.		
St-Élie (gisem. d'or), act. 500 fr., t.p.		
Santander et Quiros (ex-coup. 21)		
Vallenar (min. d'arg.), a. 500f, 250 p.		
Vigsnaes (Mines et Usines de cuivre), act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 5)		
Aciéries de France, act. 500 fr., t.p., nos 1 à 16000		
Alais (Forges et Fond.), ex-coup. 39		
Loire (At. et Chant.), a. 500 fr., t.p.		
Ateliers de Saint-Denis, a. 500f, t.p.	180	175
Cail et Cie (Soc. des anc. établiss.), act. 500 fr., t.p.		
Chantiers de la Gironde, a. 500f, t.p.		
Châtillon et Commentry (Forges de)		
Commentry-Fourchamb., a. 500f, t.p.		
Dyle et Bacalan (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Fives-Lille, act. 500 fr., tout payé		
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, act. 500 fr., t.p. (ex-c. 2)		
Hauts-Fourn. de la Mar., a. 500f, t.p.		
Hauts-Fourneaux de Maubeuge		
Méditerranée (Forges et Chantiers)		
Métaux (Soc. industr.), a. 500 f., t.p.		
Bateaux-Omnibus, act. 500 fr., t.p.		
Chargeurs réunis (Cie), a. 500 f., t.p.		
Cie Havraise Pénins., etc., a. 500 f., t.p., nos 7181 à 20000		
Cie Insulaire de Navig., a. 500 f., t.p.		
Cie Nation. de Navig., a. 500 fr., t.p.		
Cyp. Fabre et Cie (Cie), a. 500f, 375 p.		
Navig. Havre-Paris-Lyon, a. 500f, t.p.		
Omnibus de Paris, act. de jouiss.	670	
Omnibus de Marseille, a. 500 f., t.p.		
Steamers de l'Ouest, act. 500 fr., t.p.		
L'Urbaine (Cie paris.), a. 500 f., t.p.	67 50	
Voitures à Paris, act. de jouissance		
Touage H.-Seine et Oise, a. 500 f., t.p.		
Touage de Conflans, a. 500 fr., t.p.		
Transports maritimes, a. 500 fr., t.p.		
d° à vapeur français, a. 500 f., t.p.		
d° act. 500 f., 375 f. p., (ex-c. 3)		
Agence Havas, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)	340	
Annuaire Didot-Bottin, a. 500 f., t.p.		
Ardoisières Gauterie, act. 500 f., t.p.		
d° de l'Ouest (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Bénédictine Féc. (Soc.), a. 500 f., t.p.		
Brasseries et Malteries, a. 500 f., t.p.		
Briqueteries Vaugirard, a. 500 f., t.p.		
Café Anglais, a. 500 f., t.p. (ex-c. 8)		
Société Chamerov, act. 500 fr., t.p.	250	
Ciments fr. Portl., etc., a. 500 f., t.p.		
Compteurs et Mat. d'us., a. 500f, t.p.		
Dessèchem. des Marais, a. 500f, 375 p.		
Deux-Cirques, act. 200 fr., tout p.		
d° act. de jouissance		
Digeon et Cie (Soc.), act. 500 fr., t.p.		
Établissements Duval, a. 500 f., t.p.	1860	
d° Maletra (pr chim.), a. 500f, t.p.		
Le Figaro, a. 1/1980e, t.p. (ex-c. 36)	975	970
Soc. fonc.-agric. H.-Egypte, 500f, t.p.		
Fournitures milit. (Soc.), a. 500f, t.p.	238 75	
Glacières de Paris, act. 500 fr., t.p.		
Gr. Dist. Cusenier et Cie, a. 500f, t.p.		
Gr. Moulins de Corbeil, a. 500 f., t.p.	175	
Imp. et Libr. administr., a. 500 f., t.p.		
Impr. et Libr. Chaix, act. 500 f., t.p.		
Jardin Zoologique		
Laiterie (Soc. gén. de), a. 500 f., t.p.	220	
Lits militaires, act. 500 fr., t.p.		
Marbres d'Arni (Cie), a. 500 fr., t.p.		
Matériel agric. (Cie fr.), a. 500 f., t.p.		
d° de Chem. de fer, a. 500 fr., t.p.		
Prod. chim. de St-Denis, a. 500f, t.p.		
d° 375 fr. payés		
Pantographie Voltaïque, a. 500f, t.p.		
Le Printemps (Cie), act. 500 fr., t.p.	296 75	297 50
Procédés Raoul Pictet, a. 500 f., t.p.		
Salins du Midi, a. 500f, t.p. (ex-c. 30)		
d° act. de jouissance		
Sénégal, côte O. d'Afr., a. 500f, 375 p.		
Soufres (Soc. gén. des), a. 500 f., t.p.		
Télé. s.-mar. Fr.-Angl., a. 500 f., t.p.		
Téléphones (Soc. géné.), a. 500 f., t.p.	440	
d° d° 375 f. payés		
Gr. Tuilerie Bourgogne, a. 500f, 150 p.	[illegible]	
Vidanges, etc. (Cie dép.), a. 500f, t.p.		
d° (Cie Parisienne), a. 500f, 400 p.		
Zincs français (Soc. an.), a. 500 f., t.p.		
Valeurs françaises (Oblig.)		
Alais-Rhône et Méditerr., r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Bône-Guelma et prol., 3%, r. 500 fr.	[illegible]	
Bordeaux à la Sauve, 3%, r. 500 fr.		
Bourges à Gien, 3%, remb. 500 fr.		
Brésiliens, 5%, rembours. 500 fr.	477 50	[illegible]

JOUISSANCE	Mercredi 27 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme.
oct. 83.	Autriche, 76-77-78-79-80, 4% (or), nég. ch. fixe 2f 50. Obl. 200 fl.	86f 35	en liq. / au 29					86 40	85 92½
......	d° 1000 fl.	85f 95 90 86f	P° au 29				d50	85 95	83 25
......	d° 10000 fl.		P° au 15				d10	85 25	
nov. 83.	Belgique, 4%	106 25 10	en liq. / au 29					106 ..	106 80
févr. 84	d° 4%, 1880, 2e Série		en liq. / au 29					103 90	
nov. 83.	d° 3%, 1873		en liq. / au 29					83 40	83 85
oct. 83.	Égypte. Obligat. Dette consolidée de la Daïra Sanieh (Contrat 12 juil. 77 et loi 17 juil. 80.)	332 40	en liq. / au 29 / P° au 29				d10	330 ..	300 ..
	Grosses coupures		P° au 15				d10		
nov. 83.	Égypte. Dette unif., nouv. oblig. 7%, remb. 500 fr. (Décr. 1er nov. 76 et loi 1er juil. 80)	331 50 331 330 331 25 ... 331 50 332	en liq. / au 29 / P° au 29	332 50			331 25 d10	331 ..	331 25
oct. 83.	Grosses coupures		P° au 15				d5		
......	Égypte. Obl. privil. hyp. sur chem. de fer et port d'Alexandrie, r. 500f	455 45 i 75 454 453 75 452	en liq. / au 29				d10	456 25	455 ..
	Grosses coupures	452 50 451 25 ... 452	P° au 29						
déc. 83	Égypte. Obl. Domaniales hypoth., 5%, 1878, tout payé		en liq. / au 29				d10	445 ..	447 50
......	Grosses coupures		P° au 29						
janv. 84	Espagne, 4%, Ext. (nég. ch. fixe 1f)	59f 75 62½ 55 60 62½ 65	en liq. / au 29	59 75			d50	59 75	60 ..
......	Grosses coupures	59f 75 62½ 55 60 62½ 65	P° au 29				d25		
nov. 84	d° 4%, Int. (nég. ch. fixe 1f.)	60 ¼	en liq. / au 29					60 ¼	
......	Grosses coupures	60 ¼	P° au 29						
janv. 84	d° 6%, 78, Oblig. du Trés. gar. par douan. Cuba, r. 500f en 15 ans	486 485 486 25 487	en liq. / au 29					486	
févr. 84	Papeles, oblig. remb. 500 fr.	520	au 29					525	463 75
déc. 83	États-Unis, Consol. 4% (n. ch. f. 5f)	117						118	
......	coupures							118	
janv. 84	d° Petites 4%	126 ⅛						127 ¼	
......	coupures							128	
......	d° Consolidés 6%, r. 500f	413 75	au 29					410	
févr. 84	Empr. Hellénique 79, 5%	340	en liq. / au 29					340	442 50
janv. 84	d° 1881, 6% or (nég. ch. fixe 2f 50)		P° au 29				d50 d50		367 50
janv. 84	Hongrie, 75-76-78, 6% or (nég. ch. fixe 2f 50). Obl. 100 fl., t.p.	102 25 50	en liq. / au 29				d1f	102	
......	d° 500 fl., t.p.	102	P° au 29				d1f	102	
......	d° 1000 fl., t.p.	102 102 25	P° au 15					102	
......	d° 10000 fl., t.p.							103 50	
janv. 84	d° 4%, 81, or (nég. ch. fixe 2f 50). Obl. 100 fl., t.p.	77 20 80	en liq. / au 29					76 90	
......	d° 500 fl.	75f 70 60						75 90	76 60
......	d° 1000 fl.	75f 70 60						75 25	
......	d° 10000 fl.								
......	d° 4%, (nég. ch. fixe 2f 50)		au 29 / en liq.					96	
sept. 83	Emprunt Italien 1880		au 29 / P° au 29	92 85			92 95	92 70	93
janv. 84	Italie, 5%, coup. 1000 fr. 500f excl.	92f 70 80 85 80 70 75 80	P° au 29 / P° au 15	93 35	93 40		d25 450 / 93 15 450		
......	d° coup. 500 fr.		P° au 15						
......	d° coup. 100 fr.	92f 70 85	au 29						
......	d° coup. 50 fr.		au 29						
......	d° c. au-dessous de 50 fr. 463, r. 500f	296 50 297 50	au 29					297 75	
......	d° 3%, Victor-Emmanuel, tout payé		au 29						
oct. 83.	d° obl. 6%, tout payé								
oct. 83	Péruvien, oblig. 5%, 1853-56-57-59-60-62-63-67		au 29					15 75	15 60
juill. 75	d°		au 29						
juill. 75	Portugais 3%		en liq. / au 29						
janv. 84	Emprunt Roumain d'État 1875, 5%, 1880, oblig. rembours. 500 fr.		P° au 29 / au 29						
oct. 83.	d°								
janv. 84	Russe 1862, 5% (nég. c. f. 25f 20), t.p. Obl. de 50 liv. st.	88						88 ⅜	
nov. 83.	d° de 100 liv. st.	88 87 ⅞						88 ⅞	
......	d° de 500 liv. st.	88 87 ⅞							
......	d° de 1000 liv. st.		en liq. / au 29						
......	d° 1870, 5% (nég. c. f. 25f 20), t.p. Obl. de 50 liv. st.	88 88 ¼ 87 ⅞	P° au 29						
......	d° de 100 liv. st.	87 ¾ ¾					d1f	87 ¾	
......	d° de 500 liv. st.	87 ¾ ¾							
févr. 84	d° de 1000 liv. st.	87 ¾	en liq. / au 29						
......	d° 1873, 5% (nég. c. f. 25f 20), t.p. Obl. de 50 liv. st.		P° au 29						
......	d° de 100 liv. st.								
......	d° de 500 liv. st.							88 ¾	
déc. 83	d° de 1000 liv. st.		en liq. / au 29				d10		
......	d° 1875, 4½% (nég. c. f. 25f 20), t.p. Obl. de 50 liv. st.							82	
......	d° de 100 liv. st.	87 ⅞ 82 81 ½					d1f	79	
......	d° de 500 liv. st.	79							
oct. 83.	d° de 1000 liv. st.		en liq. / au 29						
......	d° 1877, 5% remb. au pair en 37 ans. Obl. de 500 fr.	94 60 95f 94 60	P° au 29				d50	94 25	
......	d° de 2500 fr.	94 50 25	P° au 15				d1f	94 25	94 25
janv. 84	d° de 12500 fr.	94 25	en liq. / au 29					94 25	
......	d° 1878, 5%, (2me empr. d'Or.), nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		P° au 29				d50	57 625	61 40
janv. 84	d° de 1000 r.		en liq. / au 29					57 50	
......	d° 1879, 5% (3me empr. d'Or.), nég. c. f. 4f. Obl. de 100 r.		P° au 29				d1f	56 25	55 50
nov. 83	d° de 1000 r.		en liq. / au 29					56 50	
......	d° 1881, 5%, obl. intérieures amortissables		P° au 29					235 ..	242 50
oct. 83.	Grosses coupures		en liq. / au 29						
janv. 84	Obligations hypot. de l'État Serbe, 5%, obl. 500 fr., tout payé	380	en liq. / au 29				d10	380 ..	405 ..
janv. 84	Dette générale Tunisienne, 5%, obligations 500 fr., tout payé	485 486 25 486 50	en liq. / au 29	8 75				485 ..	435 ..
sept. 83	Dette Turque, 5%, 1865-73-74, coup. de 125 fr.		P° au 29				d50 d25		
......	coup. de 62 fr. 50	8f 72½ 80	P° au 15				d25	8 70	8 80
......	coup. de 12 fr. 50								
......	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1860, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f 50	au 29					49 50	130 ..
d°	1863, 6%, remb. 500 fr., t.p.	60 59f 75	au 29					59 25	70 ..
......	Grosses coupures								

VALEURS AU COMPTANT

Brienne-Ferté-Morée, 3%, r. …
Charentes, 3%, r. 500 fr. …
d° Bons, 6%, r. 250 fr. …
Croix-Rousse (Lyon à la), 3% …
Dombes et Sud-Est, 3% …
d° 3% nouveau, remb. …
Épernay à Romilly, 3%, …
Est Algérien, 3%, r. 500f …
Est, 1852-54-56, 5%, remb. …
Est, 3%, r. 500f (int. gar. …
d° nouveau, …
Ardennes, 3%, r. 500 f. …
Bâle (Strasbourg à), 1843, r. …
Dieuze, r. 625 fr. (int. g. …
Montereau, 3%, remb. 500 fr. …
Grande ceinture de Paris, r. …
L'Hérault, 3%, remb. 500 fr. …
Lisieux-Orbec, 3%, r. 500f …
Lyon, 5%, rembours. 1250 fr. …
Lyon, 1855, 3%, rembours. …
Bességes à Alais, 3%, remb. …
Bourbonnais, 3%, r. 500 f. …
Dauphiné, 3%, r. 500 f. (gar. …
Genève-Lyon, 55, 3%, r. 500f …
d° 1857, 3%, r. 500f …
Méditerranée, 3%, remb. …
d° 52-55, 3% (int. 25f gar.), r. …
Paris-Lyon-Médit., 3%, r. 500 f. (int. …
Paris-Lyon-Médit., 3% (fus.), r. …
Rhône-et-Loire, 4%, remb. 625 …
d° 3%, r. 500 f. (int. …
Saint-Étienne, …
Vict.-Emm., …
Médoc, 3%, …
Marseille …
Midi, 3%, remb. 500 f. …
Nord, …
Nantes (Lyon 3%) …
Ouest …
Orléans …
Grand-Central …
Ouest-Algérien …
Parisiens Tramw. Nord …
La Réunion, 3%, r. 500 fr. …
Rio-Grande-do-Sul …
Seine-et-Marne, 3%, r. 500 …
Tramw. …
Vitré à Fougères …
La Vologne, 5%, …
Vosges, 3%, Série …
Wassy à Saint-Dizier …
Crédit foncier colonial …
Société Foncière Lyonnaise …
Cie Franco-Algérienne …
Docks de Marseille …
Docks de Rouen …
Entrepôts et Mag. gén. Paris …
Marchés aux chevaux …
Eaux (Cie générale) …
Eaux Banlieue Paris …
Industrie linière …
Gaz et Eaux …
Gaz de Bordeaux …
Cie Parisienne du Gaz …
Gaz (Cie française) …
Gaz de Gand …
Gaz général de Paris …
Gaz de Madrid …
Houillères d'Ahun …
Comp. d'Aguilas …
Mines de la Basse-Loire …
Mines Grand'Combe …

Digitized by Google

Jouissance	Mercredi 27 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :								
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	55f 50	en liq. / au 15					54 50	380 ..
....	Grosses coupures		en liq. / au 15 / P^ce au 15		d5f		d1		
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49f 49f 50						49 ..	93 75
....	Coup. de 5	49f 49 25							
....	Coup. de 25	49 49f 25							
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44f 44f 50 45f 44f	en liq. / au 15 / P^ce au 15		d5f		d50	44 ..	71 25
....	Coup. de 5								
....	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	481 25 482 50 480	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15 / P^ce au 15	482 50	d10 / d5f / d50 / d5f		d20 / d10 / d20 / d10	483 75	483 75
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 29 / P^ce au 15					511 25	515 ..
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11.)		en liq. / au 29 / P^ce au 15				d10	490 ..	565 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)		en liq. / au 29 / P^ce au 15					460 ..	455 ..
mai 83.	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	380 381 25 382 50	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15	382 50	385 .. d5	381 25	382 50	380 ..	381 25
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11)		au 29					500 ..	500 ..
janv. 84	Banque Nat^le du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200f) p. (ex-coup. 2.)	548 75 547 50	en liq. / au 29 / P^ce au 15		d5f		d10	547 50	545 ..
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 16)	643 75 641 25 640 638 75	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15	640 ..	640 .. d5f / d5f	638 75	640 ..	640 ..	640 ..
....	Grosses coupures						d10 / d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 29 / P^ce au 15 / P^ce au 29		d5f / d5f		d10 / d10	700 ..	700 ..
....	Grosses coupures								
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)		en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15	795 ..	d5f / d20		d10 / d10	793 75	795 ..
....	Grosses coupures								
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés	517 50 515	en liq. / au 29 / P^ce au 15	510 ..	d5f		515 .. d10	517 50	515 ..
....	Grosses coupures						d10		
juin 83.	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives.)	442 50	en liq. / au 29 / P^ce au 15		d50		d10	442 50	415 ..
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)	475	en liq. / au 29 / P^ce au 15					476 25	475 ..
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f, t.p.	382 381 25	en liq. / au 29					382 ..	385 ..
févr. 84	d° ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500f, t.p.	372 50 373 75 375	au 15					375 ..	407 50
juill. 83	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouis. estamp. « Act. de cap. amortie », (ex-coup. 11.)	177 50	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15	175 ..	d5f / d20		d10	176 ..	175 ..
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8)	493 75	en liq. / au 29 / P^ce au 15		d5f / d10		d10	493 75	500 ..
oct. 83.	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7)	545 550 555	en liq. / au 29 / P^ce au 15					545 ..	606 ..
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	651 25 650	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15 / P^ce au 15	650 ..	d20 / d5f / d20 / d5f		648 75 d10 / d10	655 ..	652 50
....	Grosses coupures	647 50							
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p. (ex-coup. n° 2.)		en liq. / au 29 / P^ce au 15					232 50	225 ..
juin 83.	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	313 75 312 50	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15		d5f / d5f		d10 / d10	312 50	313 75
....	Grosses coupures								
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé		en liq. / au 29 / P^ce au 15					370 ..	440 ..
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout pay ex-coup. 44)	532 50 535 537 50	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15 / P^ce au 15	533 75	537 50 d5f / d20 / d5f	533 75	536 25 d10 / d10	535 ..	533 75
janv. 84	Portugais (Comp^ie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	490 487 50	en liq. / au 29 / P^ce au 15		d5f		d10	487 50	490 ..
oct. 83.	Romains, act. 500 fr., tout payé		en liq. / au 29					149 50	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53)	633 75 635 637 50 636 75	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15		d5f / d5f		d10 / d10	635 ..	622 50
....	d° Grosses coupures								
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	425	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15	426 25	d5f / d5f		d10 / d10	426 25	426 25
oct. 83.	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme, Marsala, Trapani, a. 500 f., t.p.		en liq. / au 29 / P^ce au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (C^ie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coup. 7.)	487 50 485	en liq. / au 29 / P^ce au 29 / P^ce au 15				d10 / d10	487 50	485 ..
janv. 84	Tabacs des Philippines (C^ie gén.), a. 500 p., 250 p. p. (n^os 1 à 80000) (ex-coup. d'int. n° 4.)		en liq. / au 29 / P^ce au 15				d10	510 ..	500 ..

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.		
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.		
Santander et Quiros, remb. 550 fr.		
Caïl et C^ie, remb. 450 fr.	425 ..	420 ..
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.		
d° d° r. 250 fr.		
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.		
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e ém., r. 450f	450 ..	
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.		
Chargeurs réunis, 5%, remb. 500 fr.		
C^ie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et C^ie, 1878, 6%, r. 500f		
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 fr.	525 ..	
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	505 75	504 50
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	418 ..	
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	511 50	
C^ie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.		
C^ie Transatlant., 80-82, 5%, r. 500 f.	458 75	458 ..
Pigeon et C^ie, obl. hyp. 4%, r. 500 f.		
Etablis^ts Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	510 ..	
Etablissements Malétra, 5%, r. 500 f.		
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.		
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.		
Lits militaires, 6%, remb. 400 fr.	585 ..	
Matériel Agricole, 5%, remb. 300 f.	129 ..	
Salines de l'Est, remb. 625 fr.		
Gr. Taillerie de Bourgogne, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 fr.	[illegible]	[illegible]
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	[illegible]	[illegible]
d° remb. à 500 fr., 3 %, t. p.	[illegible]	[illegible]
d° 100 fr. p	[illegible]	[illegible]
Suez, 5%, remb. 500 fr.		
d° 3%, 1880, r. 300 fr., 250 fr. p.		
d° d° tout payé.	[illegible]	[illegible]
d° Bons de coup. arr., 5%, r. 85f	87 ..	
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.		
Fonds d'États et de Villes étr.		
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 25f 20)		
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. ch^ge		
d° 6%, 71 (fixe 25f 20).		
d° 6%, 81, r. 500 f., t.p.	497 50	496 25
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600.		
d° 5^mes		
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.)	322 ..	320
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2 f. 50)		
Oblig. 100 fl. (argent)	67 ¾	
d° 1000 fl. d°	67 ¾	
d° 10000 fl. d°		
d° 100 fl. d°		
d° 1000 fl. d°		
d° 10000 fl. d°		
Oblig. 100 fl. (papier)		
d° 1000 fl. d°		
d° 10000 fl. d°		
d° 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.		
Emprunt Belge, 2 ½ %.		
d° Brésil, 5%, 75 (ch. fixe 25.20)	98 ..	
Buenos-Ayres (Banque hypoth. de), ob. hyp. 6% (sér. E), nég. ch. f. 5/10		
d° Canada, 4%, gar., r. 1909-1913		
d° d° non gar., r. 1904-1908		
d° du Gouv. du Cap, 4½ %, 1878		
d° Danubien (Princip.-Unies), 8%		
Espagne Ext., 2%, 76. B. de coup. arr.	44	
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881		
d° Bonds remb. le 19 août 1881		
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)		
d° Hollandais, 2 ½ %, C. F.		
d° d° C. H.		
d° 3%, 44, C. H. (nég. ch.)		
d° 4%, 1878 (f. 2f 10)	[illegible]	[illegible]
d° Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.		
d° Hongrois, obl. 300 fr. (unités)	296 50	[illegible]
d° d° Grosses coupures	297 ..	
d° d° Coupures de 5	297 ..	
d° Indien, 4%, 78 (n. ch. f. 25.20)		
d° Norvégien, 4%, 76 (nég. ch.)		
d° d° 4%, 78 (f. 25.20)		
d° d° 4%, 1880		
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f		
d° coup. de 62f 50		
d° coup. de 12f 50		
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 l. st.		
d° Récép. prov. mf. à 250 f. cap.		
Empr. Ottoman 1860. Titres sortis		
d° 1863. d°		
d° 1865. d°		
d° 1869. d°		
d° 1873. d°		
Empr. Piémontais, 1849, 4 %		
d° 1850, 4%		
d° Certif. anglais, 5%		
Emprunt Romain, 5%	[illegible]	[illegible]
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 100 f.	[illegible]	
d° 1866, 5%	[illegible]	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.		
d° 1877-78, 3%	[illegible]	[illegible]
d° 1879, 5 ½ r. 500 fr.	[illegible]	
d° 1880, 3%, t.p.	[illegible]	
Empr. Québec 80, 4 ½, r. 500 f., t.p.		
Empr. Russe, 1850, 4½ (n. c. f. 25.20)		
d° 1867, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	
d° 1869, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	
d° 1870, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	
Empr. Suédois 78, 4%, (n. ch. f. 25.20)		
d° 80, 4% (1re, 2e et 3e sér.), r. 500f	507 ..	
Empr. Tunisien. B. coup. arr.		
d° d°		

Seizième année — N° 59. Le N° : 35 c. avec les suppléments. Vendredi 29 Février 18[illegible]

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris et Départements : Un an, 40 fr. — 6 mois, 20 fr. — 3 mois, 10 fr.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste français. — Affranchir

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque [illegible]
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière band[e]

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS ne sont pas rendus.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A PARIS, QUAI VOLTAIRE, N° 31

ABONNEMENTS ET R[illegible]
S'adresser au Chef [illegible]

Les demandes d'abonnement sont reçues : 1° directement à l'Administration; 2° par lettres affranchies adressées au Che[f] du Journal officiel. — *Les abonnements (de trois mois, six mois ou un an) doivent ressortir, pour la Caisse du Journal* prix net de 10, 20 ou 40 *francs. — Les abonnements en timbres-poste sont rigoureusement refusés. — Chaque deman[de de chan]gement d'adresse doit être accompagnée d'une bande imprimée et de la somme de* soixante centimes *pour frais de r[illegible]*

NOUVELLE LOI MUNICIPALE

L'Administration du *Journal officiel* met en vente un volume in-4° à trois colonnes, contenant les *Projets de loi, Documents, Rapports et Discussions* au Sénat et à la Chambre des députés, et le *Décret de promulgation*, suivis d'une table alphabétique et analytique.

On souscrit à l'avance à cet ouvrage moyennant 20 *francs*, en un mandat-poste adressé au nom de l'*Administration du Journal officiel, 31, quai Voltaire, à Paris*.

Le volume sera publié par fascicules ou séries de fascicules de 16 pages, qui seront envoyés *franco* aux souscripteurs au fur et à mesure des débats parlementaires. *Les 24 premiers fascicules sont expédiés immédiatement.* Le dernier fascicule de l'ouvrage comprendra la table et la couverture du volume.

ÉCHÉANCE DU 29 FÉVRIER

MM. les abonnés, dont *l'abonnement expire le 29 février* sont priés de vouloir bien adresser *dès maintenant* leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

Le meilleur mode d'abonnement est l'envoi *d'un mandat-poste* adressé à M. le chef de service du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire. Pour les renouvellements, ne pas oublier de joindre la *dernière bande*.

Les quittances ne pouvant plus être présentées à domicile, MM. les abonnés de Paris qui désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal officiel *sont priés de faire parvenir* directement à la Caisse *le montant de leur abonnement.*

SOMMAIRE DU 29 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre des finances, relatif à l'emprunt de 350 millions en rente 3 p. 100 amortissable, qui a eu lieu le 12 février courant (page 1113).

Décret portant nominations dans la magistrature coloniale (page 1115).

— autorisant l'expédition de lettres contenant des valeurs déclarées, avec garantie du montant de la déclaration, de la France, des colonies ou établissements français pour le Tonkin et du Tonkin pour la France, les colonies ou établissements français et les pays faisant partie de l'union postale universelle (page 1115).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le train des équipages militaires (page 1116).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 1116).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 28 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1116).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 28 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1117).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1118).

Informations (page 1118).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 1119).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 1120).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1121).

Bourses et marchés (page 1124).

CHAMBRES

Sénat. — Débats parlementaires (page 483 à 498).

Chambre. — Débats parlementaires (page 541 à 560).

— Documents (page 105 à 116).

PARTIE OFFICI[ELLE]

Paris, 28 février 188[4].

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQU[E]

Paris, 27 [illegible]

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous rendre co[mpte des ré]sultats de la souscription publiqu[e] de 350 millions en rente 3 p. 100 a[mortissable] qui a eu lieu le 12 février courant.

Vous m'aviez délégué, par un dé[cret du ... fé]vrier courant, le soin de fixer les [...] et le taux de l'opération et j'ai, pa[r un arrêté] du même jour, déterminé les me[sures d'exé]cution nécessaires.

En 1878 on avait cherché à nég[ocier direc]tement aux guichets du Trésor [...] 3 p. 100 amortissables qui ven[aient] d'être créées; il m'a paru difficile [...] valer purement et simplement à cett[e ...] mais j'ai tenu à me rapprocher le p[lus possible] d'un moyen d'émission qui m'avait [été ...] ment recommandé au sein du Parl[ement pen]dant le cours de la discussion d[...] finances de 1884.

J'ai voulu, en conséquence, met[tre à la dis]position du public des titres entièrem[ent libé]rés, sans obliger les souscripteurs à [...] formalités successives de l'échange d[es ré]pissés de versement contre des c[ertificats] d'emprunt, puis des certificats d'empru[nt con]tre des titres de rente; après une sé[rie plus] ou moins étendue de versements partie[ls. Rien] ne s'opposait à ce que le Trésor acce[ptât en] même temps des souscriptions non [libérées] accompagnées seulement, suivant la [règle] habituelle, d'un versement de garan[tie ...] suffisant de donner un droit de préféren[ce aux] souscriptions *libérées*, pour qu'elles [fussent] assurées de participer largement à l'em[prunt].

J'ai donc décidé que les souscripteurs [pour]raient, à leur choix, verser immédiatem[ent le] montant total du prix des rentes souscri[tes, ou] se libérer successivement en quatre te[rmes] échelonnés du 16 avril 1884 au 16 ja[nvier ...]

1885. Les souscriptions entièrement libérées le 12 février ne devaient subir de réduction que si elles dépassaient à elles seules le montant de l'emprunt, et j'exigeais des souscripteurs qui ne se libéraient pas immédiatement un versement de garantie de 10 fr. par coupure de 15 fr. de rente.

Si la somme à emprunter avait été plus élevée, j'aurais hésité à adopter cette combinaison, parce qu'elle aurait pu avoir pour effet d'apporter en un jour au Trésor un capital considérable, retiré sans nécessité au marché et sans emploi immédiat; mais les rentes à créer ne s'élevaient qu'au chiffre de 13,706,745 francs.

En outre, l'émission de 1884 avait en partie pour objet les besoins du budget extraordinaire de 1883, dont les dépenses sont aujourd'hui bien près d'être entièrement liquidées, et elle devait me permettre de rembourser dans des proportions très notables les bons du Trésor que les besoins du service de la trésorerie m'avaient obligé à négocier.

Je n'avais pas non plus perdu de vue qu'en donnant la préférence aux souscriptions libérées, on écarterait en fait les autres, parce que, presqu'assurées de n'obtenir aucun résultat, les souscriptions accompagnées seulement du versement de garantie n'auraient plus de raison d'être; loin de rechercher une souscription quinze ou vingt fois couverte, on devait, au contraire, en procédant comme je l'ai fait, empêcher les apparences de succès qu'il est facile d'obtenir en abaissant le prix d'émission et en n'exigeant qu'un premier versement peu élevé. J'ai considéré que le premier but à atteindre, c'était le classement rapide des rentes à émettre et qu'à ce point de vue la négociation des titres libérés donnerait des résultats satisfaisants.

Les listes de souscription, qui ne servent souvent qu'à faire apparaître un nombre factice de parties prenantes, ont été interdites, et les versements en numéraire ou en billets de la Banque de France ont seuls été admis.

Enfin, comme dans les précédents emprunts, les bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus pouvaient être remboursés le 12 février aux porteurs qui en feraient la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement, sous déduction d'un escompte que j'ai fixé à 2 1/2 p. 100 l'an.

Le prix d'émission a été de 383 fr. par coupure de 15 fr. de rente, remboursable à 500 fr., jouissance du 16 avril 1884 (76 fr. 60 par 3 fr. de rente).

La souscription, ouverte à 9 heures du matin, le 12 février, et close à 4 heures du soir, a donné les résultats suivants :

	NOMBRE de SOUSCRIPTEURS	RENTES SOUSCRITES	SOMMES VERSÉES
1° SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES			
Paris	26.500	16.699.900	426.401.560
Départements	68 812	5.472 210	139.723 762
Total	95.320	22.172.010	565.125.322
2° SOUSCRIPTIONS NON LIBÉRÉES			
Paris	7.756	21.479.685	57.279.160
Départements	12.665	552.450	1.473.200
Total	20.421	22.032.135	58.752.360

Le résultat total de la souscription est le suivant :

	NOMBRE DE PARTIES	RENTES SOUSCRITES	SOMMES VERSÉES
Paris	34.262	38.179.485	483.680.720
Départements	81.479	6.024.660	141.196.962
Total	115.741	44.204.115	624 877.682

L'emprunt a donc été souscrit, par 115,741 parties prenantes, trois fois 1/4 environ, soit une fois et 62/100 en souscriptions libérées, et une fois et 61/100 en souscriptions non libérées. Le versement effectif de 624,877,682 fr. reçu par le Trésor public dans la journée du 12 février, appliqué entièrement à des souscriptions non libérées, aurait couvert l'emprunt un peu plus de dix-sept fois (17.42).

Les bons du Trésor en circulation la veille de l'emprunt (11 février) représentaient une somme totale de 267,796,200 francs, dont 212,700,900 francs en bons émis à 3 p. 100 d'intérêt.

Les bons présentés à l'escompte se sont élevés à 67,847,600 francs, à savoir :

Paris	67.380.400
Départements	467.200
Total	67.847.600

L'échéance moyenne de ces bons au jour de l'escompte était d'un peu plus de 3 mois (106 jours) et les bons délivrés à 3 p. 100 d'intérêt forment 57 p. 100 environ du chiffre total ci-dessus (45,646,400 fr.).

Dès le 13 février, des remboursements en numéraire sur quelques souscriptions très importantes ont pu être opérées, et tous les souscripteurs de 1,500 fr. de rentes libérées et au-dessus, auxquels l'article 11 de l'arrêté ministériel du 2 février avait promis un remboursement partiel des sommes versées en trop pour le 1er mars au plus tard, ont été prévenus par un avis inséré au *Journal officiel* du 14 février qu'ils pouvaient, dès le 15, recevoir 33 p. 100 de leurs versements; les souscripteurs de rentes non libérées ont été en même temps informés que le montant intégral de leurs versements était tenu à leur disposition à partir de la même date.

Il résulte du classement des souscriptions libérées que les souscriptions du minimum inscriptible, soit 15 fr. de rente, se sont élevées à ... 61.845

Les souscriptions de 30 fr. de rente ont été de ... 10.116

Les souscriptions de 45 fr. de rente ont été de ... 4.836

Les souscriptions de 60 fr. à 90 fr. de rente ont été de ... 8.462

Enfin, les souscriptions supérieures à 90 fr. de rente ont été de ... 10.061

Total ... 95.320

Aux termes de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 2 février, les souscriptions entièrement libérées devaient, si elles dépassaient le montant total de l'emprunt, être soumises à une réduction proportionnelle. Mais je m'étais réservé le droit de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 15 fr. de rente qui résulteraient de cette réduction.

J'ai en conséquence décidé qu'il serait attribué à chaque souscripteur 15 fr. de rente pour la fraction de 15 fr. de rente que le calcul de réduction lui faisait échoir et la répartition proportionnelle des rentes émises, en tenant compte de cette attribution, a donné aux souscripteurs 58,6177355 p. 100 des demandes.

Un avis inséré au *Journal officiel* du 22 février courant a fait connaître ce résultat au public, en l'informant que le remboursement définitif des sommes versées en trop aurait lieu, à Paris, à partir du 27 février courant, et dans les départements, à partir du lendemain 28.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté ministériel du 2 février 1884, les récépissés de souscription seront échangés à partir du 1 avril prochain contre des titres de rente nominatifs ou au porteur, au choix des parties; la direction de la dette inscrite a pris toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Par décret en date du 25 février 1884, rendu sur le rapport du ministre de la marine et des colonies et du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, sont nommés :

Juge au tribunal de première instance de Saint-Pierre (Martinique), M. Sully, précédemment nommé substitut du procureur général de Cayenne et maintenu sur sa demande dans ses anciennes fonctions.

Substitut du procureur général de Cayenne (Guyane), M. Grand, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Basse Terre (Guadeloupe), en remplacement de M. Sully, maintenu, sur sa demande, au tribunal de première instance de Saint-Pierre.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Laugier, 2e substitut du procureur de la République à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), en remplacement de M. Grand, nommé substitut du procureur général de Cayenne.

2e substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Nivet, juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne, en remplacement de M. Laugier, nommé substitut du procureur de la République à la Basse-Terre.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Avril, licencié en droit, en remplacement de M. Nivet, nommé 2e substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre.

Le Président de la République française,

Vu l'arrangement conclu à Paris, le 1er juin 1878, pour l'échange des lettres de valeurs déclarées entre pays faisant partie de l'union postale universelle ;

Vu la loi du 19 décembre 1878, portant approbation de cet arrangement ;

Vu les décrets du 27 mars 1879, du 14 juin 1881, des 17 juin et 30 octobre 1882, du 7 septembre 1883 ;

Sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes et du ministre de la marine et des colonies,

Décrète :

Art. 1er. — Il pourra être expédié des lettres contenant des valeurs déclarées, avec garantie du montant de la déclaration, tant de la France, de l'Algérie, de la Tunisie et des colonies françaises de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, du Sénégal, de la Réunion, de la Nouvelle-Calédonie, de Pondichéry et de la Cochinchine pour le Tonkin, que du Tonkin pour la France, l'Algérie, la Tunisie et les colonies ou établissements français précités, ainsi que pour l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark et les colonies danoises, l'Egypte, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, les colonies portugaises (Cap-Vert, San Thome, Angola), la Roumanie, la Russie, la Suède et la Suisse.

Art. 2. — Le max[...] de 10,000 francs par[...] pour les envois à [...] l'Egypte, de la Serb[...] gaises, ce maximum [...]

Art. 3. — Les ex[...] tant déclaration de [...] en plus de l'affranc[...] de recommandatio[...] recommandées du [...] même destination [...] d'assurance indiqu[...] tableau ci-annexé [...]

Art. 4. — Son[...] valeurs déclarées [...] du Tonkin, les di[...] 6, 7, 8 et 9 du [...] 1879.

Art. 5. — Le[...] cret seront appl[...] 1884.

Art. 6. — Le [...] légraphes et le [...] colonies sont ch[...] concerne, de l'exé[...] sera inséré au Bu[...]

Fait à Paris, le [...]

Par le Président [...]

Le ministre des poste[...]

AD. COCHERY

Le ministre [...]

Droit proportionnel d'assurance à acquitter par les expéditeurs des lettres de valeurs déclar[...] ou provenant du Tonkin.

ORIGINE	DESTINATION
France, Algérie, Tunisie...........	Tonkin....................................
Cochinchine..............................	Idem....................................
Réunion, Nouvelle-Calédonie, Pondichéry............................	Idem....................................
Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Sénégal..................	Idem....................................
Tonkin....................................	France, Algérie, Tunisie....................................
	Cochinchine....................................
	Réunion, Nouvelle-Calédonie, Pondichéry....................................
	Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Sénégal....................................
	Egypte, Italie....................................
	Allemagne (y compris Héligoland), Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Danemark (y compris l'Islande et les îles Feroë), Antilles danoises (Saint-Thomas, Saint-Jean, Sainte-Croix), Espagne (y compris les Baléares et les Canaries), Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal (y compris Madère et les Açores), Roumanie, Russie, Serbie, Suède et Suisse....................................
	Groënland, Colonies portugaises (villes de San-Thiago (Cap-Vert), San-Thome (San Thome et Prince) et Loanda (Angola)....................................

Dans le *Journal officiel* du 28 février, page 1098, 3e colonne (décision présidentielle portant nomination au commandement du *Desaix*),

Au lieu de :

M. le lieutenant de vaisseau Fauque de Jonquières (Paul Marie-Louis);

Lire :

M. le lieutenant de vaisseau Fauque de Jonquières (Marie-Joseph-Jules).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Train des équipages militaires. — Par décret en date du 27 février 1884 rendu par le Présid. de la République, sur la prop. du ministre de la guerre, ont été promus dans le train des équipages milit. et ont reçu les affectations ci-après indiquées, les officiers dont les noms suivent, savoir :

1° Au grade de chef d'escadron.

1er tour (ancienneté). M. Juge (Joseph Alexandre), capit. en 1er au 19e escad., en rempl. de M. de Bonnefous de Caminel, retr. — Désigné pour commander le 2e escad.

2° Au grade de capitaine

(pour occuper des emplois de capit. en 2e).

3e tour (ancienneté). M. Dubail (Célestin-Jules-Joseph Hectrand), lieut. en 1er au 17e escad., en rempl. de M. Lecaru, retr. — Classé au 2e escad.

1er tour (ancienneté). M. Guyot (Victor-Adolphe), lieut. en 1er au 15e escad., en rempl. de M. Brunaud, mis en réforme. — Classé au 11e escad.

2e tour (choix). M. Houber (Eugène), lieut. en 1er au 16e escad., en rempl. de M. Rollet, retr. — Classé au 8e escad.

3e tour (ancienneté). M. Buguin (Ernest-Jules), lieut. en 1er, trés. du 1er escad., en rempl. de M. Charbonnet, mis en réforme. — Classé au 17e escad., 7e comp., à Boghar.

1er tour (ancienneté). M. Roussel (Joseph-Julien), lieut. en 1er au 18e escad., en rempl. de M. Juge, promu. — Classé au 14e escad. et nommé adj. à la direct. d'art. de Lyon.

3° Au grade de lieutenant

(pour occuper des emplois de lieut. en 2e).

2e tour (choix). M. Maillebay-Vacqueur (Jean-Baptiste-Victor), s.-lieut., off. d'habill. du 5e escad., en rempl. de M. Dubail, promu. — Maintenu dans sa position actuelle.

3e tour (ancienneté). M. Poli (Jean-Baptiste), s.-lieut. au 15e escad., en rempl. de M. Guyot, promu. — Classé au 15e escad.

1er tour (ancienneté). M. Bentayou (Antoine), s.-lieut. au 9e escad., en rempl. de M. Houber, promu. — Classé au 9e escad.

4° Au grade de sous-lieutenant.

M. Chassard (Victor-Jean-Baptiste), maréch. des log. chef au 7e escad., en rempl. de M. Maillebay Vacqueur, promu. — Classé au 15e escad.

M. Hubert (Numa-Hippolyte), adjud. au 2e escad., en rempl. de M. Poli, promu. — Classé au 6e escad.

M. Durand (Maurice-Charles), adjud. au 17e escad., en rempl. de M. Bentayou, promu. — Classé au 19e escad.

M. Drapier (Eugène), adjud. au 3e escad. (emploi vacant par organ.) — Classé au 12e escad.

M. Baudier (Jacques-Charles), adjud. au 5e rég. d'art. (emploi vacant par organ.) — Classé au 3e escad.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 28 février 1884.

Le président de la Chambre des députés et Mme Henri Brisson recevront, à l'hôtel de la présidence, le mercredi 5 mars.

Le ministre de la guerre recevra, à l'hôtel du ministère, le mercredi 5 mars.

Le ministre des postes et des télégraphes recevra, le mercredi 5 mars, à l'hôtel du ministère, 101, rue de Grenelle.

Le vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France et Mme J. Magnin recevront, le lundi 3 mars 1884, et les lundis suivants, à l'hôtel de la Banque, 3, rue de la Vrillière.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

EMPRUNT DE 350 MILLIONS

EN RENTES 3 P. 100 AMORTISSABLES

SOUSCRIPTIONS LIBÉRÉES

Un arrêté du ministre des finances, porté à la connaissance du public par avis inséré au *Journal officiel* des 19 février courant et jours suivants, a déterminé la répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février 1884.

Les porteurs de récépissés provisoires de souscriptions libérées soumises à réduction (souscriptions de 45 fr. de rente et au-dessus), sont informés que les excédants de versement, auxquels ils ont droit, leur seront remboursés, à savoir :

1° A Paris (pour toutes les souscriptions faites dans le département de la Seine), à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli, et à partir du mercredi 27 février, au matin ;

2° Dans les départements (la Corse et l'Algérie exceptées), aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du jeudi 28 février, au matin ;

3° En Corse et en Algérie, aux caisses des comptables qui ont reçu les souscriptions, et à partir du lundi 3 mars, au plus tard.

RENTE 3 0/0 AMORTISSABLE

Le samedi 1er mars prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au tirage du numéro indiquant celle des 170 séries de la rente 3 p. 100 amortissable dont le remboursement devra être effectué au pair, en conformité du décret du 16 juillet 1878 (art. 2).

Cette opération aura lieu au ministère des finances, palais du Louvre, 3e étage, corridor du Midi, n° 31.

Ministère de la marine et des colonies.

Le ministre de la marine et des colonies vient d'être informé qu'il a été recueilli en mer et déposé au poste des douanes de Ban Gâvres (quartier de Lorient) une bouée de sauvetage en liège, recouverte d'une toile peinte en blanc et portant en lettres noires l'inscription suivante :

« Comte de Hainaut-Anvers. »

Cette bouée mesure 0m70 de diamètre à l'extérieur.

SÉNAT

Session ordinaire de 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 28 février 1884

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Honnoré, l'un des secrétaires, est adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Gauthier de Rumilly, décédé.

Il est procédé par la voie du sort à la désignation de MM. les scrutateurs et scrutateurs supplémentaires chargés du dépouillement du scrutin.

Le scrutin, ouvert à deux heures dix minutes, est fermé à trois heures cinq minutes.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants : Nombre des votants, 167; bulletins blancs ou nuls, 18; suffrages exprimés, 149; majorité absolue, 75.

Ont obtenu : MM. de Marcère, 130 voix; Leroy Beaulieu, 7; amiral Cloué, 2; Albert, 2; Jourde, 2; Maurice, Renan, Cochery, Scheurer, Albert Grigot, chacun 1 voix.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi sur l'organisation municipale.

M. de Gavardie est entendu sur l'article 1er.

L'article 1er ainsi que les articles 2, 3, 4 et 5 sont adoptés.

Sur l'article 6, M. Demôle, rapporteur, est entendu.

L'article 6, modifié par la commission, est adopté.

Après avoir entendu M. le rapporteur, le Sénat réserve l'article 7 qui sera discuté ultérieurement.

L'article 8 est adopté.

Sur l'article 9, M. de Gavardie et M. le rapporteur sont entendus.

L'article 9 est adopté ainsi que l'article 10.

Sur l'article 11, M. Munier développe un amendement.

M. le rapporteur, au nom de la commission, adopte l'amendement de M. Munier.

Sur le même article, M. de Carayon-Latour

développe un amendement qui est combattu par M. le rapporteur.

L'amendement de M. de Carayon-Latour est repoussé par 163 voix contre 57 sur 220 votants.

Les deux premiers paragraphes de l'article 11 sont adoptés.

Sur le troisième paragraphe, M. Baragnon, M. Barne et M. Gazagne sont entendus.

L'amendement de M. Baragnon est repoussé.

Le troisième paragraphe (rédaction de la commission) est adopté.

Sur le quatrième paragraphe, M. Baragnon développe un amendement.

M. Barne est entendu.

L'amendement de M. Baragnon n'est pas adopté. La rédaction de la commission (quatrième paragraphe) est adoptée.

M. Baragnon développe un paragraphe additionnel, combattu par M. Barne.

Après une épreuve douteuse, la première partie du paragraphe additionnel est adoptée au scrutin par 156 voix contre 105 sur 261 votants.

La seconde partie de l'article additionnel est retirée.

L'article 11 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, 29 février, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

Ordre du jour du vendredi 29 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. (Nos 36, session extraordinaire 1883, et 23, session 1884. — M. Demôle, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les ventes judiciaires d'immeubles. (Nos 432, session ordinaire 1882, et 151, session extraordinaire 1883. — M. Marcel Barthe, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot (Nos 468, session ordinaire 1882, 32, session ordinaire 1883, et 30, session 1884. — M. Pons, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce (Nos 304, session ordinaire 1882, et 31, session 1884. — M. Emile Labiche, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la Couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail (Nos 305, session ordinaire 1882, et 40, session 1884. — M. Adrien Hébrard, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure), à emprunter 4,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement. (Nos 33 et 44, session 1884. — M. Marquis, rapporteur.)

2e délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal. (Nos 164, session ordinaire 1883, et 20, session 1884. — M. Tenaille-Saligny, rapporteur).

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification au tarif général des douanes. (Nos 158, session ordinaire 1883, et 50, session 1884. — M. Teisserenc de Bort, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis. (Nos 295, session ordinaire 1883, et 45, session 1884. — M. Laro, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du vendredi 29 février comprendront :

Galeries. — Depuis M. Boffinton, jusques et y compris M. le marquis de Carné.

Tribunes. — Depuis M. Boisse, jusques et y compris M. Combescure.

Convocations du vendredi 29 février.

Commission relative à la proposition de loi sur l'organisation municipale, à une heure. — Local du 6e bureau.

Commission relative au projet de loi portant revision de la loi du 10 juin 1853 sur les aliénés, à midi et demi — Local du 3e bureau.

Commission des finances, à une heure et demie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 1884.

Bulletin de la séance du jeudi 28 février 1884.

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu par M. Bizarelli, l'un des secrétaires, et adopté.

M. le président annonce à la Chambre le décès de M. Janvier de La Motte et exprime les regrets de l'Assemblée.

MM. Sarrien, Parras et Escanyé déposent des rapports.

M. Waldeck Rousseau, ministre de l'intérieur, dépose le projet de loi, modifié par le Sénat, concernant les syndicats professionnels.

M. le président fait part à la Chambre d'une lettre par laquelle M. Devic donne sa démission de député.

La Chambre adopte sans discussion :

1° Le projet de loi tendant à distraire de la commune de Montmiral (canton de Romans, arrondissement de Valence, département de la Drôme) la section de Saint-Michel, pour l'ériger en municipalité distincte ;

2° Le projet de loi tendant à distraire la commune d'Aubigny du canton de Vermand (arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne), pour la rattacher au canton de Saint Simon (même arrondissement) ;

3° Le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une somme de 500,000 fr.

M. Alfred Girard adresse une question à M. le ministre des travaux publics, qui répond.

M. Tirard, ministre des finances, dépose un projet de loi portant fixation du budget général pour 1885.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée à Paris, le 18 février 1884, entre la France et l'Autriche-Hongrie (urgence déclarée).

MM. Guichard, Jules Ferry, ministre des affaires étrangères, président du conseil ; des Rotours, Lebaudy, rapporteur ; D... març... y, Méline, ministre de l'agriculture, Villain sont entendus.

La prise en considération d'une proposition de renvoi à de nouvelles négociations de M. des Rotours, est repoussée, au scrutin, par 257 voix contre 197, sur 454 votants.

L'article unique du projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

MM. Georges Perin, Casimir Perier, sous-secrétaire d'État à la guerre, sont entendus.

MM. Brialou, Laroche-Joubert et Clovis Hugues ayant été entendus, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Ribot est entendu sur l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures moins le quart.

Demain, à deux heures, séance publique.

Ordre du jour du vendredi 29 février.

A deux heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser le département des Basses-Pyrénées à s'imposer extraordinairement pour les travaux des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. (Nos 2551-2615. — M. F... aot, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter 440,000 fr. (Nos 2611-2650. — Renault, rapporteur).

3. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Edouard Robert, sur les sucres. (Nos 1716-2058. — Gurier, rapporteur).

4. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires.

5. — Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires (Urgence déclarée. — Nos 393 à 698-2609-2629-2638-2641. — M. Paul Bert, rapporteur.)

6. — 1re délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée. (Nos 683-1405-1899-2285-26... — M. le marquis de Roys, rapporteur.)

7. — 1re délibération sur les projet et propositions de loi concernant le recrutement de l'armée (Nos 124-151-463-562-659-669-75... 786-1184-1554-1886. — M. Ballue, rapporteur.)

8. — 1re délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat, sur l'instruction criminelle. (Nos 1379-1739-1881-2377. — M. René Goblet, rapporteur.)

9. — 1re délibération sur la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exempter les candidats aux baccalauréats des certificats d'études universitaires. (Nos 176-588-825. — M. Marcou, rapporteur.)

10. — 1re délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention ayant pour objet la location à M. Nicole de la partie du parc de Saint-Cloud comprise entre le chemin de fer de Paris à Versailles et l'allée de Versailles, pour y installer un établissement analogue au Cristal Palace de Sydenham, qui serait dénommé Palais de Cristal français. (Nos 568-1162. — M. Edmond Henry, rapporteur.)

11. — 1re délibération sur le projet de loi,

adopté par le Sénat, sur le code rural (vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques). (Nos 1423-2117. — M. Maunoury, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux. (Nos 383-615-630-871-1751-2396. — Urgence déclarée. — M. Emile Jullien, rapporteur.)

13. — Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 16e commission des pétitions sur la pétition de commissionnaires en roulage de Lyon et de nombreux adhérents des principales villes de France. (Voir l'annexe au feuilleton n° 314 du jeudi 17 janvier 1884, page 1, pétition n° 1381. — M. Vacher, rapporteur.)

14. — 1re délibération sur : 1° le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 656 à 672 du code de procédure civile ; 2° la proposition de loi de M. Remoiville, tendant à modifier divers articles du code de procédure civile, titre VII, concernant les saisies-arrêts ou oppositions. (Nos 137-1596-1722-2366. — M. Remoiville, rapporteur.)

15. — 1re délibération sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs. (Nos 2271-2542. — M. Jules Roche (Var), rapporteur.)

16 — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la substitution de la chambre de commerce du Havre à la ville pour le payement de la subvention que cette dernière doit à l'Etat en vertu de la loi du 19 juillet 1880 relative à l'exécution du canal du Havre à Tancarville. (Nos 1843-2373. — M. Lacôte, rapporteur.)

17. — 1re délibération sur le projet de loi relatif au déclassement et au classement de divers ouvrages militaires. (Nos 1063-1819. — M. Fréry, rapporteur.)

18. — 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons. (Nos 259-461-577-686-909-1110. — M. Jean David (Gers), rapporteur.)

19. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration générale du canal de Bourgogne. (Nos 1738-2375. — M. Brossard, rapporteur.)

20. — 1re délibération sur la proposition de loi, amendée par le Sénat, sur la liberté des funérailles. (Nos 26-598 914-2015-2595. — M. Chevandier, rapporteur.)

21. — 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Labitte ; 2° de M. Desmons et plusieurs de ses collègues, sur la chasse ; 3° de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative à la destruction des animaux nuisibles. (Nos 6-111-734-203-1112-1765. — M. Deluns-Montaud, rapporteur.)

22. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Paul Casimir Perier et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de donner à tous les citoyens ou à leurs familles la faculté du choix entre l'inhumation ou la crémation des corps, dans des conditions déterminées par la loi et par des règlements d'administration publique. (Nos 1295-1659. — M. Gomot, rapporteur.)

23. — 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Orne pour le rachat de la ligne d'Alençon à Condé. (Nos 2240-2544. — M. Hippolyte Morel (Manche), rapporteur.)

24. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. le baron de Ladoucette, relative à l'organisation d'une représentation légale de l'agriculture. (Nos 1908 (rectifié)-2600. — M. le baron Demarçay, rapporteur.)

La séance du vendredi 29 février 1884 est la 31e séance de la session ordinaire.

Les billets distribués en cette séance seront valables pour la 33e séance et comprendront :

Galeries. — Depuis M. Hémon, jusques et y compris M. Laroze.

Tribunes. — Depuis M. Caurant, jusques et y compris M. Dautresme.

AVIS

Un nouveau concours aura lieu prochainement pour l'emploi de sténographe auxiliaire à la Chambre des députés. Les candidats qui voudront y prendre part devront adresser, dès à présent, leur demande au secrétariat général de la présidence et justifier qu'ils sont Français ou naturalisés, âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente-quatre ans.

Ils devront produire :

1° Leur acte de naissance ;

2° Un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de leur résidence ;

3° Un certificat constatant leur situation pour le rapport militaire ;

4° Leurs diplômes universitaires, s'ils en possèdent.

L'admission ne pourra avoir lieu que dans les conditions déterminées par l'article 6 du règlement intérieur délibéré par le bureau de la Chambre des députés, et qui est ainsi conçu :

« Les candidats aux emplois de secrétaire-rédacteur ou de sténographe devront être bacheliers ès lettres et subir les épreuves déterminées par des règlements spéciaux.

« Lorsque, dans un concours, aucun des candidats aux fonctions de sténographe, pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, n'aura montré une connaissance suffisante de la sténographie pour faire un bon travail, le bureau pourra, sur la proposition motivée du chef du service, et par dérogation aux prescriptions du premier paragraphe du présent article, choisir parmi les candidats non bacheliers qui auraient fait preuve d'une aptitude particulière pour l'art sténographique. »

La date du concours sera ultérieurement fixée, et les candidats qui se seront fait inscrire seront convoqués par lettres spéciales.

Convocations du vendredi 29 février.

Commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à deux heures. — Commission n° 15.

Sous-commission d'enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France, à dix heures. — Commission n° 15.

Commission tendant à assurer par deux dispositions additionnelles l'exécution de la loi du 29 mai 1874 sur les haras, à une heure. — Commission n° 3.

Commission relative à une convention avec la compagnie des allumettes chimiques, à neuf heures et demie. — Local du 1er bureau.

Commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une contribution foncière sur les propriétés bâties en Algérie, à une heure. — Commission n° 4.

Commission chargée de l'examen de cinq propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs, à deux heures. — Local du 2e bureau.

Commission relative à l'exercice de la pharmacie, à une heure et demie. — Commission n° 8.

Commission chargée de l'examen de la proposition de loi portant modification à l'organisation des monts-de-piété, à une heure. — Commission n° 5.

NOUVELLES ET CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE

Londres, 27 février.

Chambre des communes. — Les lords commissaires ayant signifié à la chambre des pairs que la reine approuvait la nomination du speaker, celui-ci revient à la chambre des communes et, après avoir fait part à ses collègues de l'approbation royale et les avoir remerciés de nouveau de leur confiance, les assure qu'il emploiera toute son énergie à maintenir les droits et à sauvegarder les intérêts de la chambre.

Tous les députés se lèvent et accueillent les paroles de leur président par de chaleureux applaudissements.

Sir W. Vernon-Harcourt, interrogé par M. Talbot, déclare que l'explosion de la gare Victoria a été causée par de la nitro-glycérine et qu'il est impossible d'avoir le moindre doute à cet égard.

M. Gladstone, répondant à sir Wilfrid Lawson, dit que le gouvernement n'a reçu aucune information officielle de la chute de Tokar, mais qu'il ne conserve aucun doute sur la reddition de cette place.

M. Gladstone refuse ensuite de communiquer à la chambre les instructions données au général Graham. (*Agence Havas.*)

INFORMATIONS

Dépêches adressées au ministère de la marine :

27 février 188[illegible]

Le *Japon* a appareillé ce matin, de Toulon pour les îles d'Hyères.

Le *Richelieu* est en rade de Toulon.

Une canonnière démontable est arrivée à Toulon par le chemin de fer.

Un anonyme vient d'adresser à M. le directeur des douanes, à Paris, une somme de 5 fr. à titre de restitution.

Cette somme a été versée aussitôt à la caisse du receveur principal de la douane, qui en a fait recette au profit du Trésor.

BULLETIN COMPARATIF DES RECETTES DES CHEMINS DE FER

Du 5 au 11 février 1884. — (6e semaine.)

LIGNES	Recettes de la semaine — 1884 — kilom. exploités	Recettes de la semaine — 1884 — recettes brutes (fr. c.)	Recettes de la semaine — 1884 — par kilom. (fr. c.)	Recettes de la semaine — 1883 — kilom. exploités	Recettes de la semaine — 1883 — recettes brutes (fr. c.)	Recettes de la semaine — 1883 — par kilom. (fr. c.)	Différence en faveur de 1884 — sur recettes brutes (fr. c.)	Différence en faveur de 1884 — par kil. (0/0)	Différence en faveur de 1883 — sur recettes brutes (fr. c.)	Différence en faveur de 1883 — par kil. (0/0)	Recettes à partir du 1er janvier — 1884 (fr. c.)	Recettes à partir du 1er janvier — 1883 (fr. c.)	Différence en faveur de 1884 — sur recettes brutes (fr. c.)	Différence en faveur de 1884 — par kil. (0/0)	Différence en faveur de 1883 — sur recettes brutes (fr. c.)	Différence en faveur de 1883 — par kil. (0/0)
COMPAGNIES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Paris-Lyon-Méditerranée	7,084	5,937,605 34	838 17	6,343	6,100,342 30	961 74	»	»	162,736 96	12.85	34,001,003 92	34,595,259 09	»	»	594,255 17	12. »
— Rhône au Mont-Cenis	133	106,468 94	800 52	133	106,801 24	803 02	»	»	332 30	0.31	612 257 29	635,113 40	»	»	22,856 11	3.60
— Chemins Algériens	513	131,219 32	255 79	513	126,233 02	246 07	4,986 30	3.95	»	»	769.446 »	753,778 17	15,667 83	2.08	»	»
Nord	3,290	2,906,531 »	881 03	3,016	2,752,217 »	912 53	154,314 »	3.45	»	»	17,266,000 »	17,398,469 »	»	»	132,469 »	8.34
Ouest	3,982	2,204,145 20	553 53	3,694	2,236,638 70	605 48	»	»	32,493 50	8.58	12,793,438 »	13,410,458 15	»	»	617,020 15	11.03
Orléans (a)	4,712	2,969,241 22	631 38	4,554	3,018 866 62	662 90	»	»	29,625 40	4 30	17,513,402 72	17,973,567 58	»	»	460,164 86	6 24
Est	3,864	2,295,560 90	594 09	3,628	2,268,644 45	625 66	26,916 54	»	»	5.05	13,325,232 48	13,161,779 37	163,453 11	»	»	4 57
Midi	2,463	1,776,554 20	721 29	2,333	1,764,217 24	756 20	12,336 96	»	»	4.62	10,362,544 28	10,815,913 40	»	»	453,398 42	9 25
CH. DE FER DE L'ÉTAT	2,476	413,330 10	179 05	2,674	413,021 60	165 68	308 50	8.01	»	»	2,448,995 40	2,485,458 15	»	6.90	36,462 15	»
Cies SECONDAIRES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL																
Médoc	101	19,238 04	190 47	101	17,120 24	169 51	2,117 80	20 96	»	»	116,553 12	112,920 52	3,632 60	36.26	»	»
Est-Algérien	372	52,884 90	142 16	372	38,137 88	102 52	14,747 02	39.63	»	»	266,249 99	217,042 68	49,207 31	132.2	»	»
Bône-Guelma et prolong. (Algérie)	256	132,100 [illegible]	125 31	256	29,106 38	113 69	2,993 [illegible]	10.29	»	»	205,262 75	204,679 85	[illegible] 90	0.28	»	»
— — (Tunisie)	207	20,103 11	97 12	207	20,948 28	101 20	»	»	845 17	4.03	138,143 25	120,578 54	17,564 71	14.57	»	»
COMPAGNIES DIVERSES																
Hérault (b)	98	12,727 92	129 87	98	13,487 93	137 63	»	»	760 [illegible]	6.09	91,385 90	101,119 73	»	»	9,733 83	10 87
Caen à la mer	[illegible]	5,326 90	190 24	[illegible]	4,296 86	153 46	1,030 04	23.96	»	»	37,673 52	36,851 04	822 48	2.23	»	»
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES																
Autrichiens	2,272	1,605,252 50	706 53	2,145	1,738,377 50	810 43	»	»	133,125 »	7.65	11,407,972 50	11,864,105 »	»	»	456,132 50	3.84
Sud de l'Autriche	2,190	1,717,773 98	784 37	2,190	1,771,731 13	809 »	»	»	53,957 15	3. »	11,466,371 35	11,837,956 90	»	»	371,585 55	3.10
Mad.-Sar.-Alic.-Badajoz (a. r.) (c)	2,139	880,247 07	411 52	2,139	931,682 07	435 56	»	»	51,435 »	5 26	5,071,444 60	5,373,433 14	»	»	301,988 54	28 56
— Merida (sect. du Pedrozo)	34	4,373 61	128 63	34	3,106 18	91 35	1,267 43	41.19	»	»	24 708 50	21,513 »	3,195 50	14.85	»	»
— Séville-Huelva	110	21,683 32	196 93	110	22,825 39	207 50	»	»	1,162 07	4.82	161,832 84	130,482 57	31,350 27	26.30	»	»
Nord de l'Espagne (d)	1,734	1,126,025 40	649 38	1,734	1,034,540 15	396 62	91,485 25	8.84	»	»	7,395,437 42	6,764,880 24	630,557 18	9 32	»	»
Andalous	742	185,961 80	251 »	742	204,248 38	275 »	»	»	18,286 58	8.96	1,152,953 36	1,185,031 52	»	»	132,078 16	10.21
Asturies, Galice et Léon	699	128,545 79	183 89	541	76,009 17	140 19	52,536 62	30.89	»	»	744,377 16	454,659 68	289,717 48	26.71	»	»
Madrid-Caceres-Portugal	429	58,474 73	136 30	429	56,646 80	132 04	1,827 93	3.84	»	»	449,340 10	408,626 88	40,713 [illegible]	9.73	»	»
Portugais (ancien réseau)	506	213,333 [illegible]	421 60	506	206 111 11	407 [illegible]	9,444 45	3.79	»	»	1,531,111 11	1,457,777 78	73,333 33	5.32	»	»
— (nouveau réseau)	72	3,444 44	47 56	74	9,611 11	133 48	»	»	6,166 67	61.06	53,555 55	58,055 50	»	»	4,500 01	7.50

BANQUE DE FRANCE ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF

		28 FÉVR. 1884 MATIN		21 FÉVR. 1884 MATIN
Encaisse de la Banque (*)		1.988 109 147 79		1.985 510 149 80
Effets échus hier à recevoir ce jour		137.061 94		734 718 20
Portefeuille de Paris. { Effets sur Paris		465 942 935 63		449.306.076 05
Portefeuille de Paris. { Obligations du Trésor, à court terme.		158.000.000 »		158 000 000 »
Portefeuille des succursales		669 725 219 »		682 194 375 »
Avances sur lingots et monnaies à Paris		7 784 200 »		8 541 900 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales		1 974 400 »		1 974 400 »
Avances sur titres à Paris		158 997 897 83		166 391 900 43
Avances sur titres dans les succursales		150 444 135 »		151 493 322 »
Avances à l'État (conventions des 10 juin 1857 et 29 mars 1878)		140 000 000 »		140 000 000 »
Rentes de la réserve :				
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000 000 »	(a)	10 000 000 »
Ex banques départementales	(b)	2.980 750 14	(b)	2 980 750 14
Rentes disponibles		90.634 290 63		90 634 290 63
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857) (compris 9,125,000 de la réserve)	(c)	100.000 000 »	(c)	100 000 000 »
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000 000 »	(d)	4 000 000 »
Immeubles des succursales		7.600 508 »		7.589 562 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.		918 061 »		555.923 00
Emploi de la réserve spéciale	(e)	11.997 444 16	(e)	11 997 444 16
Divers		48.010 060 46		52 570.432 59
		4 046 256 011 78		4.033.384.844 80

PASSIF

		28 FÉVR. 1884 MATIN		21 FÉVR. 1884 MATIN
Capital de la Banque		182 500.000 »		182.500 000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857).		8.002.313 54		8.002 313 54
Réserves mobilières :				
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000 000 »	(a)	10.000 000 »
Ex banques départementales	(b)	2 980 750 14	(b)	2.980 750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125 000 »	(c)	9.125 000 »
Réserves immobilières de la Banque	(d)	4.000 000 »	(d)	4 000 000 »
Réserve spéciale	(e)	11 997 444 16	(e)	11 997 444 16
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)		2.974 347 870 »		2.950 867 465 »
Arrérages de valeurs transférées ou déposées		9 355 215 22		10 630 074 24
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales		30 363 223 79		30 593 232 19
Compte courant du Trésor créditeur		346.249 693 24		345 891.712 60
Comptes courants de Paris		366 016 599 90		382 549 279 63
Comptes courants dans les succursales		56 114 600 »		49 223 329 »
Dividendes à payer		3 535 540 »		3 801 461 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales.		7 561 767 59		7 160 145 48
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales		2 478 934 »		2.478 934 »
Divers		21 726 020 20		21 683 603 77
		4.046 256.011 78		4 033.384 844 80

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

J. MAGNIN.

(*) Décomposition de l'Encaisse :

	AU 28 FÉVRIER 1884	AU 21 FÉVRIER 1884
Or	987 309 452 66	984 658 940 88
Argent	1.000 799.695 13	1.000 851 208 92
	1.988 109.147 79	1.985 510 149 80

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADJUDICATION

Le vendredi 14 mars 1884, à une heure et demie du soir, il sera procédé par M. le préfet des Côtes-du-Nord, en conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et en un seul lot, des travaux ci-après désignés :

Construction des bâtiments et annexes nécessaires à l'installation d'un éclairage électrique au phare du cap Fréhel, en Plévenon.

Terrassements	8 936 [illegible]
Maçonnerie, plâtrerie, carrelage	37 627 [illegible]
Charpente, menuiserie, peinture et vitrerie	10 771 [illegible]
Serrurerie, ferronnerie et zinguerie	8 781 [illegible]
Travaux non évalués	682 [illegible]
Total	66 80[illegible] »

Dans l'évaluation de dépenses qui précède n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet :

1° Dans les bureaux de la préfecture à Saint-Brieuc ;

2° Dans ceux de M. Guillemoto, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Brieuc, 25, rue des Petites-Forges.

AVIS

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1884, dans l'un des treize journaux suivants :

Le Journal officiel,

Le Journal général d'Affiches dit *Petites-Affiches,*

La Gazette des Tribunaux,

Le Droit,

La Loi,

Les Affiches parisiennes,

La Ville de Paris,

La Gazette du Palais et du Notariat,

Le Télégraphe,

Le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,

Le Courrier,

Le Moniteur des Ventes,

L'Opinion.

Les publications auxquelles les articles 442 et suivants du code de commerce assujettissent les opérations de faillite sont obligatoires dans les cinq journaux ci-dessous :

Le Journal officiel,

Le Journal général d'Affiches, dit *Petites-Affiches,*

La Gazette des Tribunaux,

Le Droit

La Loi,

Étude de **Mᵉ Royer**, avoué à Troyes, rue du Palais-de-Justice, n° 2.

EXTRAIT PUBLIÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 770 DU CODE CIVIL

SUCCESSION EN DÉSHÉRENCE

1ᵉʳ AVIS

Par jugement en date du sept novembre mil huit cent quatre-vingt trois, enregistré, le tribunal civil de Troyes a, sur la demande d'envoi en possession formée par madame Elisabeth-Angélique Debouchet, propriétaire, demeurant à Montreuil, veuve de M. Saturnin Thouvenin, en son vivant propriétaire audit lieu de Montreuil, de la succession de son mari décédé le dix sept février mil huit cent soixante-dix-sept, sans avoir fait de dispositions testamentaires et sans laisser aucun héritier au degré successible, ordonné préalablement les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil.

Pour extrait :

Signé : **Royer**

Enregistré à Troyes, le vingt six février mil huit cent quatre-vingt quatre f° , c° . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GAILLARDY.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Avis. — MM les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis sont priés de faire connaître leur adresse au greffe bureau n° 8.

Les créanciers peuvent prendre gratuitement au greffe communication de la comptabilité des faillites.

Jugements de déclaration de faillite.

Du 27 février.

De la dame PUECH (Élisabeth ARNAUD, femme de Jean PUECH), marchande de vins, liqueurs et tabletterie, demeurant à Paris, rue de l'Arbre-Sec, 26.

M. Raffard, juge-commissaire.

M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, syndic provisoire (N. 15101 du gr.)

Du sieur ROBERT (Julien), marchand de vins, demeurant à Paris, rue de la Pompe, 76-178.

M. Chevalier, juge-commissaire.

M. Beaujeu, rue de Rivoli, n. 66, syndic provisoire (N. 15102 du gr.)

Du sieur SAURIÉ (Jean-Baptiste), bonnetier, demeurant à Paris, rue de Meaux, 41.

M. Raffard, juge-commissaire.

M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 15103 du gr.)

Du sieur COMBELLES (Eugène-Anatole), ancien marchand de charbons, à Ivry-sur-Seine, rue du Liégat, 80, demeurant actuellement à Paris, rue de Chartres, 4.

M. Droin, juge-commissaire.

M. Maillard, boulevard Saint-Michel, n. 4, syndic provisoire.(N. 15104 du gr.)

De la dame veuve CARLUS (Marie-Bathilde CURRIQUE, veuve de Jean-Amiel CARLUS), tenant hôtel meublé, demeurant à Paris, passage Pékin, 16.

M. Chevalier, juge-commissaire.

M. Normand, 19, rue des Grands-Augustins, syndic provisoire. (N. 15105 du gr.)

Du sieur STEVENOT, marchand de vins, demeurant à Paris, boulevard de la Villette, 16, ci-devant, et actuellement sans domicile connu (Ouverture, 7 février 1884.)

M. Chevalier, juge-commissaire.

M. Beaujeu, rue de Rivoli, 66, syndic provisoire. (N. 15106 du gr.)

Des sieurs SPOLI et Cie, directeurs du journal l'EXPRESS, ayant demeuré à Paris, rue de la Grange-Batelière, 12, et actuellement sans domicile connu

(Ouverture, 7 février 1884.)

M. Savoy, juge-commissaire.

M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic provisoire. (N. 15107 du gr.)

Convocations de créanciers

MM. les créanciers sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées, pour les objets ci-après déterminés, savoir :

SYNDICAT

Du sieur FRANCHETOT (Arsène, dit BOUCHU), marchand de chevaux, demeurant à Maisons-Alfort, Grande-Rue, 18, le 5 mars, à 12 heures précises. (N. 14379 du gr.)

Du sieur BUFFNOIR (Adolphe), entrepreneur de maçonnerie, demeurant aux Prés-Saint-Gervais, rue des Hauts-Magny, 7, le 5 mars, à 11 heures précises. (N. [illegible] du gr.)

Du sieur CHANOZ (Jean-Baptiste), en son vivant teinturier, demeurant à Paris, rue du Terrage, 11, le 5 mars, à 12 heures précises. (N. 15074 du gr.)

Du sieur BALLOT (Anatole), marchand de vins, demeurant à Alfortville, commune de Maisons-Alfort, quai de la Marne, 3, le 5 mars, à 2 heures précises. (N. 14682 du gr.)

Du sieur VALLOBRA (Maurice), marchand de corroieries, à Paris, rue d'Enghien, 12, demeurant avenue des Gobelins, 65, le 5 mars, à 2 heures précises. (N. 15036 du gr.)

Du sieur BULTÉ (Hélie-Charles), imprimeur, demeurant à Paris, rue du Temple, 14, le 5 mars, à 2 heures précises. (N. 14848 du gr.)

Du sieur QUETTIER (Jules-Ferdinand), négociant en toiles, demeurant à Paris, rue des Jeûneurs, 16, le 5 mars, à 11 heures précises. (N. 15043 du gr.)

Du sieur FOMMARTY (Arthur), marchand de nouveautés, demeurant à Paris, rue de la Chapelle, 50 *bis*, le 5 mars, à 2 heures précises. (N. 15069 du gr.)

Pour assister à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit les consulter tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements du failli n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, pour être convoqués pour les assemblées subséquentes.

AFFIRMATIONS

Du sieur LARTIGUE (Antoine), tôlier-fumiste, demeurant à Paris, cour du Dragon, 10, ci-devant, et actuellement rue Daguerre, 62, le 5 mars, à 11 heures. (N. 9773 du gr.)

De la demoiselle LEBRUN (Blanche, dite dame LOUITQUE), ayant exercé le commerce de cafés, épicerie et vins, à Paris, boulevard Malesherbes, 59, demeurant actuellement rue Ordener, 181, le 5 mars, à 11 heures. (N. 13806 du gr.)

Du sieur THOMASSET (Michel-A.), commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 142, le 5 mars, à 1 heure. (N. 14763 du gr.)

De la dame HEROU (Louise-Julienne MONJEAN, femme de François-Achille HEROU), marchande de chaussures, demeurant à Paris, avenue de la République, 49, le 5 mars à 2 heures. (N. 14846 du gr.)

De la société anonyme des HAUTS FOURNEAUX DE BALARUC, au capital de 3,000,000 de francs, dont le siège était à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 18 (en liquidation), le 5 mars, à 1 heure. (N. 13945 du gr.)

Du sieur ANTOINE (Théodore-Hippolyte), mécanicien, à Paris, rue Jean-Robert, 25, et rue Ordener, 13, le 5 mars, à 2 heures. (N. 14752 du gr.)

A l'effet d'être procédé, sous la présidence de M. le juge commissaire, à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

DÉLIBÉRATION

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur BURNELL (John-Thompson), fabricant de machines agricoles, à Paris, rue Albert, 10, où il demeure, ayant maison de commerce à Londres, West Dulwich, ayant fait le commerce à Paris et à Londres sous le nom de WAITE BURNELL et Cie, sont invités à se rendre au tribunal [illegible] 5 mars, à 2 heures (N. 12262 du gr.)

Pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, prendre part à une délibération qui intéresse la masse des créanciers.

CONCORDATS

Du sieur VEZIEN, limonadier, demeurant à Paris, rue Renault, 3, le 5 mars, à 12 heures précises. (N. 11943 du gr.)

Du sieur PAQUET (Lucien), fabricant de bronzes, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, 58, le 5 mars, à 2 heures précises. (N. 14518 du gr.)

Du sieur ANDRÈS (Mathias), tailleur, demeurant à Paris, rue d'Alger, 5, le 5 mars, à 2 heures précises. (N. 14704 du gr.)

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics et du projet de concordat.

DÉLIBÉRATION

(Concordat particulier. Art. 531).

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite de la société en nom collectif Éd. CRESSWELL et HERSENT, ayant pour objet le commerce des éponges, dont le siège est à Paris, boulevard Beaumarchais, 105, et composée de : 1° CRESSWELL (Édouard), demeurant boulevard du Temple, 11; et 2° HERSENT (Louis-Guillaume), demeurant boulevard Voltaire, 4, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce le mercredi 5 mars, à une heure,

Pour, sous la présidence de M. le juge commissaire, délibérer conformément à l'art. 531 du code de commerce, sur la formation d'un concordat particulier avec le sieur HERSENT, l'un des faillis. (N. 14521 du gr.)

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DE CRÉANCES AVANT RÉPARTITION

Pour terminer les opérations de la faillite de la société en nom collectif et en commandite COLOMBIER et Cie (en liquidation), ayant eu pour objet l'achat des sangsues aux abattoirs, avec siège à Paris, rue Chauchat, 4, et usine à Aubervilliers, rue de la Gare, et composée de : 1° COLOMBIER (Alfred Albert), demeurant à Paris, rue Chauchat, 4; 2° et un commanditaire, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 5 mars, à 12 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Cousin, 76, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13868 du gr.)

Pour terminer les opérations de la faillite de la demoiselle ROUGIER (Coralie), marchande de vins, demeurant à Paris, rue du Foin, 8, et, avant toute répartition de l'actif, il sera procédé, le 5 mars 1884 à 2 heures, à la vérification et à l'affirmation des créanciers qui n'ont pas encore fait remplir cette formalité.

En conséquence, ils sont invités une dernière fois à produire immédiatement leurs titres (s'ils ne l'ont déjà fait) entre les mains du syndic, M. Cousin, 76, boulevard Saint-Michel, et à se trouver à cette assemblée. (N. 13729 du gr.)

Les créanciers vérifiés et affirmés seront seuls appelés aux répartitions de l'actif.

REDDITION DE COMPTE

Du sieur RAYEZ (Édouard), marchand d'articles de Paris et gaînier, demeurant à Paris, passage de la Cour-des-Fontaines, 2 (Palais-Royal), le 5 mars, à 12 heures précises. (N. 14223 du gr.)

Pour, conformément à l'article 537 du code de commerce, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débattre, le clore et l'arrêter, leur donner décharge de leurs fonctions et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

NOTA. — *Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe connaissance des compte et rapport des syndics.*

RÉPARTITIONS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés :

Du sieur SUSSEL (Samuel), marchand forain, demeurant à Paris, boulevard Beaumarchais, 42, peuvent se présenter, de 3 à 5 heures, chez M. Boussard, syndic, rue de la Tâcherie, 4, pour toucher un dividende de 1 fr. 09 p. 100, unique répartition (N° 12807 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 31 décembre 1883,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal dit que le jugement du 15 octobre 1883, déclaratif de la faillite du sieur BOUCHU (Arsène), marchand de chevaux, demeurant à Alfort, Grande-Rue, 18,

S'applique au sieur FRANCHETOT (Arsène, dit BOUCHU), marchand de chevaux, demeurant à Maisons-Alfort, Grande-Rue, 18,

Dit que ce jugement vaudra rectification et complément en ce sens, tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir les opérations seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée. (N. 14379 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 1er février 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, attendu qu'il y a fonds suffisants, rapporte le jugement du 31 décembre 1883, qui avait clôturé pour insuffisance d'actif les opérations de la faillite FRANCHETOT (Arsène, dit BOUCHU), marchand de chevaux, demeurant à Maisons-Alfort, Grande-Rue, 18 (N. 14379 du gr.)

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, le 27 février 1884,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal déclare résolu pour inexécution des conditions le concordat passé le 21 octobre 1882 entre le sieur BOUTONNET (Auguste-François), marchand de charbons, demeurant à Clichy-la-Garenne, boulevard National, 16, et ses créanciers

Nomme M. Droin, juge-commissaire, et M. Sauvalle, 25, quai des Grands-Augustins, syndic. (N. 12062 du gr.)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Situation au 31 janvier 1884.

Actif.

Espèces en caisse et à la Banque de France	12.382.611 78
Effets et valeurs diverses	312.159.635 43
Trésor public	20.325.555 55
Avances sur dépôts de titres	43.786.144 48
Correspondants	119.632.996 10
Emprunteurs :	
Prêts hypothécaires	1.778.756.927 57
Prêts communaux	775.452.305 43
Prêts hypothécaires : emploi du capital social et des réserves	26.148.485 92
Semestres d'annuités échus, y compris celui du 31 janvier 1884	26.397.621 18
Hôtels et mobilier :	
Prix d'estimation des hôtels	11.000.000 »
Frais d'appropriation et mobilier	1.255 367 71
Divers	13 783 348 85
Intérêts acquis, mais non échus	6 370 556 47
Dépenses d'administration	296 308 31
Total	3 147 752 864 78

Passif.

Capital social		155.000.000 »
Réserve obligatoire		12.807.249 80
Provisions pour l'amortissement des emprunts		41.359 518 85
Réserves diverses		17.946 080 15
Dépôts en compte courant et bons de caisse		69 323.337 54
Correspondants		25.676 965 98
Sous-Comptoir des Entrepreneurs		3.733 906 59
Versements différés :		
Sur prêts hypothécaires		64.505.989 40
Sur prêts communaux		102.954.677 69
Obligations en circulation :		
Foncières		1.806.700.378 74
Communales		782.340.525 26
Obligations à rembourser et intérêts échus à payer		25.152.219 06
Semestres d'annuités payés par anticipation		298 346 48
Divers		22 163 750 12
Intérêts dus, mais non échus		26 045.198 06
Profits et pertes :		
Bénéfices de l'exercice 1883, et reliquat de l'exercice 1882	19,307,776 45	10.007.776 45
A déduire : 1re répartit. de 30 fr par action	9,300,000 »	
Exercice 1884		1.721.928 89
Total		3.147 752 864 78

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur,
ALBERT CHRISTOPHLE.

OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER DE

LA TURQUIE D'EUROPE

Les porteurs d'obligations de chemins de fer de la Turquie d'Europe (lots turcs), sorties aux tirages pendant l'exercice 1884-1885, sont informés qu'un mois après les tirages et pendant une durée de deux mois, ils peuvent en obtenir le payement, à Paris, sans frais et à présentation, aux guichets de la Banque Impériale Ottomane, 7, rue Meyerbeer, à raison de 58 0/0 du montant nominal indiqué par les tirages.

Quant aux obligations sorties pendant la période de suspension de payement (1er octobre 1875 au 31 décembre 1881), elles recevront, à partir du 13 mars 1884, pour l'exercice 1884-85, à Constantinople seulement, où elles devront être envoyées aux frais des porteurs, un second acompte de 3 0/0, à valoir sur les 20 0/0 du capital nominal qui leur est attribué par le décret du 8/20 décembre 1881.

Ce second acompte portera à 6 0/0 le montant réparti aux obligations de cette catégorie.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS

ANONYME AU CAPITAL DE 45,000,000 DE FRANCS

Siège social : 49, rue Louis-le-Grand.

MM. les actionnaires de la *Société Financière de Paris* sont convoqués pour le *lundi 31 mars 1884, à trois heures de relevée, salle Kriegelstein, 4, rue Charras, à Paris :*

En *assemblée générale ordinaire*, à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice 1883 et sur les renouvellements annuels d'administrateurs, censeurs et commissaires, conformément aux articles 44 et 45 des statuts ;

En *assemblée générale extraordinaire*, à l'effet de délibérer :

1° Sur la réduction éventuelle du capital social par voie de rachat et annulation d'un nombre d'actions à déterminer;

2° Sur toutes propositions présentées par le conseil d'administration en vue de cessions, apports, modifications aux statuts ou dissolution éventuelle de la société — avec indication du mode de liquidation — comme il est dit aux articles 43, 52 et 55 des statuts.

L'assemblée se compose des actionnaires propriétaires de *vingt actions* au moins.

Le dépôt des actions devra être effectué *quinze jours* au moins avant la date de l'assemblée :

A PARIS, dans les caisses de la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les notaires.

En raison de l'importance des décisions qui devront être prises, MM. les actionnaires sont instamment priés de faire ce dépôt en temps utile.

Une formule de pouvoir et une lettre devant servir de carte d'entrée leur seront ultérieurement adressées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

Emprunt 1883.

Nos des 100 obligations de l'emprunt 1883, série B, sorties au tirage effectué à Copenhague, pour être remboursées le 1er mars 1884.

Nos 7 — 62 — 93 — 107 — 118 — 131 — 145 — 183 — 186 — 202 — 203 — 222 — 235 — 309 — 316 — 318 — 346 — 383 — 400 — 420 — 429 — 447 — 454 — 457 — 459 — 483 — 572 — 620 — 661 — 667 — 706 — 739 — 749 — 776 — 786 — 845 — 846 — 858 — 859 — 863 — 883 — 911 — 926 — 955 — 957 — 963 — 989 — 1034 — 1054 — 1057 — 1115 — 1147 — 1148 — 1189 — 1203 — 1405 — 1479 — 1525 — 1551 — 1580 — 1604 — 1656 — 1702 — 1703 — 1741 — 1745 — 1828 — 1867 — 1890 — 1892 — 1960 — 1970 — 1974 — 2016 — 2020 — 2027 — 2030 — 2059 — 2062 — 2090 — 2094 — 2100 — 2207 — 2493 — 2517 — 2539 — 2543 — 2585 — 2685 — 2697 — 2821 — 2825 — 2831 — 2836 — 2886 — 2889 — 2898 — 2902 — 2960 — 2977.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas à Paris*, 3, rue d'Antin, remboursera à partir du *1er mars 1884*, à raison de *2,500 francs par titre*, les obligations ci-dessus désignées et munies de tous les coupons non échus.

Les obligations sorties ne seront plus productives à partir de la date fixée pour leur remboursement.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DES

TERRAINS DE NIPE

Siège social à Madrid : Costanilla de la Veterinaria, 23.

Comptoir à Paris : 39, rue Caumartin.

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui aura lieu le 2 avril prochain, à deux heures, au comptoir de la Société, 39, rue Caumartin, à Paris, conformément à l'article 44 des statuts.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1° Rapport du conseil d'administration et approbation des comptes de l'exercice 1883;

2° Détermination, conformément à l'article 21 des statuts, du nombre de membres dont se composera dorénavant le conseil et nomination des administrateurs ;

3° Nomination des censeurs.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

Modifications aux statuts, et, s'il y a lieu, propositions relatives à l'augmentation du capital.

Conformément à l'article 40, chaque actionnaire possesseur de dix actions a droit à une voix et ne peut, en aucun cas, avoir plus de vingt voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il représente.

Les titres devront être déposés dans les caisses de la Société, au siège social à Madrid, ou au comptoir à Paris, dix jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, c'est-à-dire avant le 23 mars 1884.

Paris, le 29 février 1884.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Par décision du conseil d'administration, MM. les actionnaires de la **Compagnie Continentale d'exploitation des locomotives sans foyer** sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, 89, rue Saint-Lazare, pour le 31 mars prochain, à deux heures de relevée.

DETTE GÉNÉRALE 5 % TURQUE

Par décision du conseil d'administration de la Dette publique ottomane, la Banque impériale ottomane a été chargée d'effectuer sur les titres estampillés de la Dette générale 5 0/0 turque, et à partir du 13 mars 1884, une répartition semestrielle d'intérêts à raison de 25 centimes 1/8 par 5 fr. de rente soit :

Pour un titre	de 12 fr. 50	de rente	0 f. [illegible].125
—	de 62 fr. 50	—	3 f. 140 625
—	de 125 fr.	—	6 f. 281.250

Ce payement sera effectué contre détachement et sur remise du coupon n° 38 portant la date du 13 janvier 1884. — Les titres ayant reçu l'estampille pour la conversion sont seuls admis au détachement et à l'encaissement de ce coupon, et déclaration sera faite, sur les bordereaux à signer par les porteurs, que les coupons présentés appartiennent bien à cette catégorie de titres.

Le payement aura lieu :

A Paris, à la **Banque Impériale Ottomane**, 7, rue Meyerbeer ;
— à la Banque de Paris et des Pays-Bas,
— à la Banque d'Escompte de Paris,
— au Comptoir d'Escompte de Paris,
— au Crédit Lyonnais,
— à la Société de Crédit mobilier,
— à la Société de Dépôts et comptes courants,
— à la Société générale de Crédit industriel et commercial,
— à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

En province : aux agences et succursales des susdits établissements.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE

L'OUEST-ALGÉRIEN

ERRATUM

Liste des numéros des obligations sorties au 14e tirage, publiée dans le *Journal officiel* du 26 février.

Au lieu de : 3071, *lire* : **3871.**

Les Annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 8, place de la Bourse.

Spectacles du Vendredi 29 Février.

Opéra (2,200 places). — 7 h. 3/4. — L'Africaine : Dereims, Melchissédec, Giraudet, Dubulle, Piroia ; Mmes Dufrane, Hamann.

Théâtre-Français (1,400 places). — 8 h. 1/4. — L'Ecole des Femmes.

Opéra-Comique (1,800 places). — 8 h. 1/4. — Carmen, 4 actes. Musique de Bizet : Mauras, Taskin : Mmes Castagné, Bilbaut-Vauchelet. — Le Portrait.

Odéon (1,467 places). — 8 h. 1/4. — Severo Torelli, drame en 5 actes, en vers, de M. François Coppée : A. Lambert fils Paul Mounet, Dalm[illegible]

A. Lambert, Brémont : Mmes Tessandier, Malvau, Barèty. — La Fille de l'orfèvre.

Théâtre-Italien (1,800 places), place du Châtelet. — Relâche.

Variétés (1,250 places). — 8 h. ³/₄. — La Cosaque, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Meilhac et Millaud : Dupuis, Christian, Lassouche, Didier ; Mmes Judic, Baumaine.

Vaudeville (1,200 places). — 8 h. ³/₄. — La Flamboyante, comédie en trois actes, de MM. Ferrier, Cohen et Valabrègue : Parade, Dieudonné, Boisselot, Carré ; Mmes de Cléry, Grassot.

Gymnase (1,150 places). — 8 h. ³/₄. — Le Maître de forges, pièce en 4 actes et 5 tableaux, de M. G. Ohnet : Saint-Germain, Damala, Landrol, Barbe, Lagrange ; Mmes Jane Hading, Munte, Grivot.

Châtelet (3,600 places). — 8 h. ³/₄. — Peau d'âne, féerie en 4 actes et 30 tableaux, de MM. Vanderburg, Clairville et Laurencin : Gobin, Tauffenberger, Denizot, Bert ; Mmes Derange, Sevenay, Berthier, Guyon.

Palais-Royal (850 places). — 7 h. 1/2. — Ma Camarade, comédie en 5 actes, de MM. Meilhac et Gille : MM. Daubray, Raymond, Hyacinthe ; Mmes Réjane, Lavigne.

Nouveautés (1,000 places), boulevard des Italiens. — 8 h. 1/2. — L'Oiseau bleu, opéra comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Lecocq : Berthelier, Vauthier, Albert Brasseur ; Mmes Marguerite Ugalde, Darcourt, Herman.

Renaissance (1,200 places). — 8 h. ³/₄. — La Petite Marquise, comédie en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy : Baron, Noblet ; Mme Magnier. — Niniche.

Bouffes-Parisiens. — Relâche.

Porte-Saint-Martin (1,800 places). — 8 h. ³/₄. — La Dame aux Camélias, pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas : Lafontaine, Marais ; Mmes Sarah Bernhardt, Desclauzas.

Ambigu (1,900 places). — 8 h. ³/₄. — La Jeunesse du roi Henri, drame en 5 actes, à grand spectacle, de Ponson du Terrail : P. Deshayes, Montal, Garnier ; Mmes Fromentin, A. Laurent.

Gaîté (2,000 places). — 7 h. 3/4. — La Charbonnière, drame à spectacle, en 5 actes, de MM. Crémieux et Decourcelle : Dumaine, Romain, Numès, Noël ; Mmes Pasca, Honorine, J. May.

Folies-Dramatiques (1,800 places). — 8 h. 1/2. — François les bas bleus, opérette de MM. Dubreuil et Humbert, musique de Bernicat : Bouvet, Montrouge ; Mmes J. Andrée, Dharville, Pansera.

Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg, 14. — Les Invisibles, voyage en trois parties au monde des infiniment petits.

Cluny (1,100 places), boulevard Saint-Germain. 8 h. ³/₄. — Trois femmes pour un mari.

Château-d'Eau (2,000 places), rue de Malte. — 8 h. 1/4. — La Traviata.

Déjazet (1,050 places), boulevard du Temple. — 8 h. ³/₄. — Les Boussigneul, vaudeville en 3 actes, de MM. Marot, Pouillon et Philippe, musique d'Ockelowitz.

Folies-Bergère, rue Richer, 32. — 8 h. 1/4. — Divertissements, pantomimes, gymnastes, acrobates, clowns.

Eden-Théâtre, rue Boudreau. — 8 h. 1/2. — Sieba, grand ballet en 3 actes et 12 tableaux, de M. Manzotti, musique de MM. Marenco et Venanzi.

Hippodrome (6,000 places), pont de l'Alma. — Clôture annuelle. — Réouverture au printemps.

Cirque d'Hiver (3,800 places), boulevard des Filles-du-Calvaire. — 8 h. ³/₄. — Exercices variés, divertissements équestres, dompteurs américains.

Cirque Fernando, boulevard Rochechouart. — 8 h. ³/₄. — Tous les soirs, exercices variés.

Musée Grévin, boulevard Montmartre, passage Jouffroy. — Prix d'entrée 2 fr. ; dimanches et fêtes : 1 fr.

Conférences, boulevard des Capucines, 39. 8 h. 1/2 du soir.

Panorama National (Bataille de Champigny), 5, rue de Berry (Champs-Élysées). — Ouvert le jour et le soir.

Panorama de Reichshoffen, 251, rue Saint-Honoré. — Ouvert le jour et le soir.

Panorama, rue de Bondy, 26, ouvert le jour et le soir. — Les derniers jours de la Commune.

Jardin d'acclimatation. — Ouvert toute l'année.

Géorama universel. — Planisphère jardin géographique de Montsouris, visible tous les jours.

Institut polyglotte, 16, rue Grange-Batelière. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, conférences, conversations et lectures en diverses langues.

Matinées de dimanche prochain :
Théâtre-Français : Bertrand et Raton.
Opéra-Comique : Carmen et les Rendez-vous bourgeois.
Odéon (représentation populaire à prix réduit) : le Légataire universel et le Barbier de Séville.
Gymnase : le Maître de forges et Vendanges sont faites.
Vaudeville : la Flamboyante et un Baiser anonyme.
Variétés : la Cosaque et Chalet à vendre.
Palais-Royal : la Cagnotte.
Porte-Saint-Martin : la Dame aux camélias.
Gaîté : la Charbonnière.
Ambigu : la Jeunesse du roi Henri.
Folies-Dramatiques : François les Bas-Bleus.
Nouveautés : l'Oiseau bleu.
Cluny : Trois femmes pour un mari et Cydalise.
Déjazet : matinée enfantine.
Menus-Plaisirs : séance de prestidigitation par le professeur Frizzo.
Alcazar d'Hiver, spectacle-concert (Mme Thérésa).
Concert-Parisien, spectacle-concert.
Scala, spectacle-concert.
Eden-Concert : spectacle-concert.
61, rue du Château-d'Eau : Excursions Hamilton.
Conservatoire national de musique. — 12e concert de la société.

Depuis longtemps, le Vaudeville n'avait pas donné de matinée. Le succès de la Flamboyante l'a décidé. Dimanche prochain, la pièce de MM. Paul Ferrier, Cohen et Valabrègue sera donnée pour la première fois en matinée au théâtre de la Chaussée-d'Antin.

La première représentation du Roman d'un jour, à l'Opéra-Populaire, n'aura lieu que la semaine prochaine.

La Gaîté annonce les dernières de la Charbonnière.

On va reprendre Henri III et sa cour avec Dumaine (le duc de Guise) et M. Romain (Saint-Mégrin). Les deux modifications à la récente distribution portent sur les rôles du roi, où M. Volny succédera à ..., la duchesse de Guise, ... succédera à Mlle Dica ...

La prochaine opérette ... Bouffes-Parisiens a po... gnon ; elle est tirée d' ... Clairville et modifiée ... ville et M. Depré, les ... face.

La musique a été ... Wenzel, l'auteur du ... devenue populaire.

Le ... é...

Imprimerie du Jour...

HALLES

Bulletin authen...

COURS

Huile de Colza disponib...
Huile de Colza disponib...
Huile de Colza disponib...
Huile de Colza disponib...
Huile de Colza épurée, ...
Huile de Lin, en fûts...
Huile de Lin, en tonnes...
Sucres bruts. Titre sacch...
Sucres blancs en poudre...
Sucres raffinés. — Bonne ...
Sucres raffinés. — Belle s...
Sucres raffinés. — Certific...
Mélasses de fabrique.....
Mélasses de raffinerie.....
Esprit 3/6 disponible, fin, ...
Farines 9 marques. Le sac ...
Farines supérieures, dispo...
Suifs de France..........
Suifs. — Bœufs de la Plata ...

BOURSES

LONDRES, 3 % consol. Mi...
VIENNE. Métal. ..... — P...
Chem. de fer Autrich. 205 ...
Change sur Londres..... De...
Change sur Paris...... De...
Lots.................. 135 2...

VALEURS EN ... (CHANGES / PAPIER)

3½ %	Amsterdam	206 ¾..	à
4.. %	Allemagne.	122 ¾..	à
5.. %	Vienne.....	205 ¾..	à
5.. %	Barcelone.	485....	à
5.. %	Madrid....	485....	à
6.. %	Lisbonne..	545....	à
6.. %	St-Pétersb.	241....	à
....	Stockholm.	136....	à

VALEURS EN ...

3½ %	Londres...	25 19..	à
	dº Chèque	......	à
4.. %	New-York.	514....	à
3½ %	Belgique..	pair	à
5.. %	Italie (lire).	1/16 b	à
5.. %	Italie (or)..	1/16 b	à
3.. %	Suisse....	pair	à

BONS DU TRÉSOR : De t...
De six mois à onze mois...
BANQUE DE FRANCE. E...

MATIÈRES D'O...

Or en barre à 1000/1000, le ki...
Argent dº à 1000/1000, dº ...
Quadruples espagnols ......
Quadruples colombiens et m...
Piastres mexicains.........
Souverains anglais.........
Banknotes..................
Aigles des États-Unis......
Guillaume (20 marks).......
Impériales (Russie)........
Couronnes de Suède.........

Enregistré à Paris, le 188 , folio case Vu pour la légalisation de la
Reçu francs centimes, décimes compris. Le Maire du 7e Arr

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Jouissance	Jeudi 28 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Derniers cours cotés précédemment Compt.	Terme
	FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS								
			en liq.						
janv. 84	3 %	76f 30 25 30 35	fin ct.	76 17½	76 30	76 17½	76 27½	76 20	76 32½
			1re fin c.		d 2f				
			1re fin c.		d 1f		d50		
			1re fin c.		76 25 d25				
			1re fin p.		d 1f	76 70	76 75 d50		
			1re fin p.		d 2f				
			1re fin p.		d25		d 3f		
			en liq.						
janv. 84	3 % amortissable (remb. 500 f. par coupures de 15 fr. de rentes, de 1878 à 1953)	77f 40	fin ct.	77 30	77 30	77 20	77 22½	77 35	77 27½
			1re fin c.		d 1f		d50		
			1re fin c.		d25				
			1re fin p.		d 1f		d50		
			1re fin p.		d25				
			en liq.						
avril 84	3 % amortissable, 1884	76f 40 50 45 40	fin ct.	76 35	76 40	76 35	76 35	76 45	76 42½
			1re fin c.		d 1f		d50		
			1re fin c.		d25				
			1re fin p.		d 1f		d50		
			1re fin p.		d25				
			en liq.						
sept. 83	4 %	99	fin ct.					99	98
			en liq.						
sept. 83	4 ½ %	107 50 75 108 107 75	fin ct.					107 20	110
			en liq.						
févr. 84	4 ½ % 1883	105 70 75 80 75 70	fin ct.	105 70	105 77½	105 70	105 75	105 70	105 75
			1re fin c.		d 2f				
			1re fin c.		d 1f		d50		
			1re fin c.		d25				
			1re fin p.		d 1f				
			1re fin p.		d 2f	106 17½	106 30 d50		
			1re fin p.		d25		d 2f		
août 83	Promesses d'inscrip. 4 ½ % 1883	0 23						0 23	
....	Répart. Mexicaine, prom. de rentes							0 20	
....	d° bulletins négociables							13	
....	Bons du Trésor							[illegible]	
sept. 83	d° 4%, éch. 1er sept. 84, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						509	
....	d° c. de 1000 f.	1018 Coup. de 10000f						1018	
sept. 83	d° éch. 1er mars 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						500	
....	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1018	
sept. 83	d° éch. 1er sept. 85, c. de 500 f.	Coup. de 5000f						503 75	
....	d° c. de 1000 f.	Coup. de 10000f						1013 75	
			en liq.						
janv. 84	Obligations du Trésor, int. 20 fr. r. 500 f., annuit. finis. 1889, t. p.	508 509 510	fin ct.					507 50	475
déc. 83.	d° annuit. finis. 1907, t. p.	503 505	fin ct.					505	497 50
janv. 84	Bons de liq. 5%, ém. 74-75, r. 500 f.	518	fin ct.					518	480
	EMPRUNTS (Seine et Villes)								
janv. 84	Dép. Seine, obl. 4%, 57, r. 225f, t. p.	250 252 50 254 75						254 75	
sept. 83	Ville de Paris. Obl. 55-60, 3%, r. 500 fr., t. p.	513 75	fin ct.					515	330
févr. 84	d° 1865, 4%, r. 500 fr., t. p.	516 75 519	fin ct.					517	447 50
janv. 84	d° 1869, 3%, r. 400 fr., t. p.	402 50 402 25	fin ct.					402	
			en liq.						
janv. 84	d° 1871, 3%, r. 400 fr., t. p.	392	fin ct.					391	338 75
d°	d° d° quarts r. 100 f.	115 115 50						115	
....	d° séries sorties unités							[illegible]	
....	d° d° (séries ent.)		en liq.					10000	
oct. 83.	d° 1875, 4%, r. 500 fr., t. p.	512 50 513	fin ct.					511	526 25
			en liq.						
oct. 83.	d° 1876, 4%, r. 500 fr., t. p.	511 512 50 512	fin ct.					513	477 50
oct. 83.	Bons de liq. 5%, r. 500 f., t. p. (gar., pay. par Et., ex. d'imp.)	523 522	fin ct.					523	496 25
			en liq.						
janv. 84	Ville de Marseille, 1877, 3%, r. à 400 fr., tout payé	362 50 364 363	fin ct.					366	383 75
			1re fin c.		d 5f		d10		
	VALEURS FRANÇAISES								
			en liq.						
mai 77.	La Foncière (Cie d'assur. mobil. et immobil.), à 500 fr., 125 f. p. (nominatives)	521 25	au 29					421 25	480
			1re au 29		d20		d10		
			1re au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
juin 82.	La Grande Compagnie d'assurances, act. 500 fr., 125 fr. payés. (nominatives)		au 29					372 50	720
			1re au 29		d 5f		d10		
			1re au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
....	La Métropole (Cie d'assur. mobil. et immobil.), à 500 fr., 250 f. p. (nominatives)	262 50	au 29					262 50	625
			1re au 15		d10		d10		
			en liq.						
janv. 84	Banque de France (nominatives)	5130 5140 5150 5170	fin ct.					5122 50	5130
			1re fin c.		d50		d20		
			1re fin p.		d50		d100		
			en liq.						
janv. 84	Banque d'Escompte de Paris, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	522 50 523 75 525	au 29	523 75				525	525
			1re au 29		d10		d10		
			1re au 15		d20		d10		
			en liq.						
janv. 84	Banque de Paris et des Pays-Bas, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 23)	830	au 29	835				830	835
			1re au 29		d20		d10		
			1re au 15		d10		d20		
			en liq.						
mai 83.	Banque transatlantique, actions 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	443 75 445	au 29					445	440
			1re au 29		d 5f		d10		
			1re au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Compagnie Algérienne, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 11)		au 29					400	550
			1re au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
janv. 84	Compagnie Foncière de France, act. 500 fr., 250 fr. payés	430	au 29					430	440
			1re au 29		d 5f		d10		
			1re au 15		d 5f		d10		
			en liq.						
févr. 84	Comptoir d'escompte, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 57)	920 920 925 930 940 935	au 29	930				936	980
			1re au 15		d10		d10		

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Emprunts de Départements et de Villes françaises		
Départem. de Constantine, 5%, 1879	1000	
Amiens (ville d'), 4%, remb. 100 fr.	111	
Béziers (ville de), 1881, 4%, r. 1000 f.		
Blois (ville de), 1879, 4½%		
Bordeaux (ville de), 3%, r. 100 fr.	103	102
d° 4%, 1881, remb. 500 fr.	481	
Constantine (ville), 75, 5%, r. 1000	1000	
Lille (ville de), 1860, 3%, r. 100 fr.	105	
d° 1863, 3%, remb. 100 fr.	105	102
d° 1868, 4½%, r. 500 fr.		
d° 1877, 4½%, r. 500 fr.		
Lyon (ville de), 80, 3%, r. 100 f., t. p.	97	96
Montpellier (ville de), 1882, 4½%, remb. 500 fr., tout payé		
Roubaix-Tourcoing (villes), r. 500 fr.	65	65
Tourcoing (ville), 4%, 1878, r. 500 fr.		
Versailles (ville de), 5%, r. 500 fr.		
Valeurs françaises (Actions)		
Assur. agric. et inc., a. 500 f., 125 f. p.		
Assur. coloniale, a. 500 fr., 125 fr. p.		
Assur. financière, r. 2500 fr., t. p.	102 75	
Le Cercle-incendie, a. 500 f., 125 f. p.		
La Clémentine, act. 500 fr., 125 fr. p.		
La Foncière (transp.), a. 500 f., 125 p.		
Le Monde (accid.), a. 500 fr., 125 f. p.		
d° (incendie), a. 500 fr., 250 f. p.		
Le Phénix (incendie), tout payé		
Progrès Nat. (inc.), a. 500 f., 187 50 p.		
La Réassurance, act. 500 f., 125 f. p.		
Réassurances gén., a. 500 f., 125 f. p.		
Urbaine-Seine (accid.), a. 500 f., 125 p.		
L'Aigle (inc.), a. 500 f., 125 p. (nom.)		
d° (vie), a. 500 f., 125 p. (nom.)	140	125
Assurances génér. (inc.) [illegible] (nom.)		
d° (maritimes), 5000f p. (nom.)		
d° (vie), tout payé (nominat.)		
Cie gén. des Familles, a. 500f, 100 p.		
Caisse Paternelle (vie), a. 500f, 125 p.		
La Centrale (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La Confiance (inc.), a. 500 f., 250 f. p.		
Le Crédit viager, act. 500 f., 125 f. p.		
La Foncière (vie), a. 1000 f., 250 f. p.		
La France (inc.), 100 fr. p. (nom.)		
La France (vie), 1000f, 250 p. (nom.)		
Le Monde (vie), act. 500 f., 125 f. p.		
La Nationale (incendie) (nominat.)		
La Nationale (vie), (nominatives)		
Le Nord (inc.), act. 1000 fr., 250 f. p.		
Le Nord (vie), act. 1000 fr., 250 f. p.		
La Paternelle (inc.), 400 f. p. (nom.)		
Le Phénix (vie), 1000 f. p. (nomin.)		
La Protection (assur.), a. 500f, 100 p.		
La Providence (accid.), a. 500f, 125 p.		
La Providence (inc.), 250 f. p. (nom.)		
La Providence (vie), a. 1000f, 250 p.		
Réassur. (réassur. (inc.), 700 f. p.		
Le Soleil (grêle), a. 500 fr., 125 f. p.		
Le Soleil (inc.), act. 500 fr., t. p.		
Le Soleil (vie), 250 fr. payés (nom.)		
Le Temps (vie), act. 1000 f., 250 f. p.		
L'Union (inc.), 1250 fr. p. (nomin.)		
L'Union (vie), (nominatives)		
L'Urbaine (inc.), a. 1000 fr., 250 f. p.		
L'Urbaine (vie), a. 1000 fr., 250 f. p.		
d° d° tout payé		
Annuités d'Aire à la Bassée		
d° d° 5me		
Annuités d'Arles à Bouc		
Annuités Canal des Ardennes		
Annuités Canal de la Somme		
Annuités Navigation de l'Oise		
Annuités Canal de Roanne à Digoin		
Bons Ourcq-St-Denis, 3%, r. 500f, t. p.		
Bons de Liquid. du Canal St-Martin		
Cie nat. des Canaux agr., a. 500f, t. p.		
Canal de la Bourne, act. 500 fr., t. p.		
Canal de Corinthe, parts de fondat.	1000	
Canal de Pierrelatte, act. 500f, t. p.		
Sambre à l'Oise (Canal de) (nomin.)		
Suez, act. de jouiss. (ex-coup. 12)	1040	
d° Délég., act. de jouiss. (ex-c. 12)	1000	975
Annuités des Trois Ponts		
Pont, Port et Gare de Grenelle		
Est (Chem. de fer de l'), a. de jouiss.	915	
Midi d° act. de jouiss.		
Nord d° act. de jouiss.	1250	
Orléans d° act. de jouiss.	[illegible] 50	
Ouest d° act. de jouiss.		
Alais-Rhône-Méditer., Cie Ch. de fer et Navig., act. 500 f., t. p. (nom.)	25	25
Bordeaux-Sauve, a. 500 f., t. p. (nom.)		
Bourges à Gien, act. 500 f., t. p. (nom.)		
Brésiliens (Ch. de fer), a. 500 fr., t. p.		
Briouze à la Ferté-Macé, a. 500 f., t. p.		
Calvados (tramways) [illegible]		
[illegible] act. 500 fr., t. p. [illegible]		
Crest [illegible], a. 500, t. p.		
Dombes et Ch. [illegible], a. 500, t. p.		
Epernay à Romilly, a. 500 f., [illegible]		
Hérault (Ch. de fer de l'), a. 500 f., t. p.		
Lisieux à Orbec, a. 500 f., t. p. (nom.)		
Médoc, act. 500 fr., tout payé		

Digitized by Google

Jouissance	Jeudi 28 Févr. 1884	Au comptant	Terme	1er cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	Dern. cours coté précédemment Compt.	Dern. cours coté précédemment Terme
janv. 84	Crédit Algérien, actions 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 2)		en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5'		d10 d20	440 ..	460 ..
nov. 81	Crédit de France (anc. Soc. Gén. Franç. de Crédit), a. 500 fr., t.p.	. f . f	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d20 d20		d10 d10	5 ..	50 ..
mai 81	Crédit de Paris, actions 500 fr., 300 fr. payés		en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d10		d10 d5	201 25	245 ..
janv. 84	Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, act. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)	492 50 490 493 75	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5' d10		d10 d10	495 50	490
juill. 83	Crédit Foncier Colon., a. 500 fr., 300 fr. payés (nominatives)		au 29					350 ..	338
janv. 84	Crédit foncier de France. Actions 500 fr., tout payé (nominatives)	1237 50	en liq. fin ct. Pr fin c. Pr fin c. Pr fin p. Pr fin p.	1227 50	1235 .. d10 d20 d10 1245 .. d20	1227 50	1230 .. d10 d20 1255 .. d10 d5	1227 50	1232 50
	Obligations :								
nov. 83	fonc. 1000 fr., 3%, r. 1200 fr.							1000	
d°	500 fr., 4%, remb. 500 fr.	514 512 50						514	
d°	100 fr., 4%, remb. 100 fr.	113 113 50 75 114						113	
d°	500 fr., 3%, remb. 600 fr.	555						554 75	
d°	100 fr., 3%, remb. 120 fr.	118						116	
d°	500 fr., 1863, 4%, r. 500 fr.	508						507	465
d°	commun., 3%, remb. 500 fr.	455						457	397 50
mai 83	d° 5es 3%, r. 100 fr.	103						102	
janv. 84	d° 1875, 4%, r. 500f, t.p.	505	fin ct.					505	453 75
févr. 84	fonc. 1877, 3%, r. 400f, t.p.	344 344 50	fin ct.					343 50	358 75
sept. 83	commun. 79, 3%, r. 500f, t.p.	447 446	fin ct.					446	
nov. 83	fonc. 79, 3%, r. 500 fr., t.p.	445	fin ct.					445 50	458 75
sept. 83	commun. 80, 3%, r. 500 f., t.p.	445	fin ct.					447	
janv. 84	fonc. 83, 3%, r. 500 fr., t.p.	339 50 339 25	en liq. fin ct.					339	
janv. 84	d° d° 240 f. payés	337 50	en liq. fin ct.					337 50	
janv. 84	Banque hypothéc. de France, obl. rappt 15 f., remb. 1000 f., titres provis. libérés de 380 fr.	388 389 390	fin ct.					388	
févr. 84	d° libérées	391 50 390 50	fin ct.					391	
sept. 83	d° 3%, 1881, remb. 500 fr., t.p.	340 339 338	fin ct.					339	
févr. 84	Algérienne (Société gén.), en liq., obl. remb. 150f (réalisées en représentation d'ann. dues par l'État)	135	en liq. fin ct.					135	142 50
déc. 83	d° 5%, r. 500f	512 50	au 15					512 50	432 25
nov. 81	Crédit général Français, a. 500 f., tout payé, nos 1 à 88000	175	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5' d10		d10 d10	175 ..	175 ..
nov. 83	Crédit industl et commerc. (Soc. gén. de), a. 500 f., 125 p. (nom.)	675	en liq. au 15					676 25	737 50
sept. 83	Crédit industr. et commerc., etc. (Soc. Marseillse), a. 500 f., 250 p.		en liq. au 29					675 ..	700
sept. 83	Crédit Lyonnais, a. 500 fr., 250 f. payés (ex-coup. 27)	550 547 50	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	550 ..	d10 d5'		545 d10 d10	551 25	551 25
juill. 83	Société de Crédit Mobilier, act. nouvelles 500 fr., tout payé (ex-coup. 10)	307 50 305 306 25	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	310 ..	310 .. d5' d10	305	307 50 d10 d20	312 50	315
nov. 83	Dépôts et Comptes cour. (Soc. de), act. 500 fr., 125 f. p. (nominat.)	640	en liq. au 15					640 ..	700 ..
oct. 81	Société Financière de Paris, act. 500 fr., tout payé	155	en liq. au 29 1er au 15		d5'		d10	152 50	230
janv. 84	Société foncière Lyonnaise, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-coup. 5)	355	en liq. au 29 1er au 29		d10		d10	351 25	380
oct. 83	Société gén. pr développt du comm. et de l'indust., a. 500 f., 250 f. p. (nominatives)	485	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	482 50	d5' d5'		d10 d10	482 50	485 ..
juill. 83	Banque Centrale du Commerce, act. 500 fr., 250 fr. p. (ex-c. 2)		en liq. au 15 1er au 15		d5'		d10	440 ..	440 ..
nov. 83	Banque commerciale et Industrielle, actions 500 fr., 250 fr. payés (Anc. Maison Bourgeois et Cie)	410	en liq. au 15 1er au 15		d5'		d10	410 ..	440
janv. 84	Banque Franco-Egyptienne, act. 500 fr., 250 f. p. (ex-c. 20)	560 562 50	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	563 75	d10 d10		d10 d10	562 50	563 75
	d° grosses coupures								
juill. 80	Banque Française et Italienne, act. 500 fr., 325 fr. p. (ex-c. 9)		en liq. au 29 1er au 29		d5'		d10	290 ..	292 50
avril 83	Banque Maritime, actions 500 fr., 250 fr. payés	425 427 50	en liq. au 15 1er au 15		d5'		d10	427 50	437 50
juill. 82	Banque Nationale, actions 500 fr., tout payé (ex-coup. 6)	. . f . . f . . f	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5' d5'		d10 d10	[illegible]	326 ..
janv. 84	Banque Parisienne, act. 500 fr., nos 1 à 70,000 (ex-coup. 16) t.p.	400	en liq. au 15 1er au 15		d20		d10	400 ..	410 ..
oct. 81	Banque Romaine, actions 500 fr., 250 fr. payés	256 25	en liq. au 15 1er au 15		d5'		d20	256 25	282 50
mai 83	Banque Russe et Française, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-c. 3)	436 25	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15		d5'		d10 d10	438 25	440 ..
nov. 83	Caisse centr. pop. (B. du Travail et de l'Ep.), a. 500f, 125f p. (nom.)		en liq. au 15					500 ..	530 ..
juill. 83	Cie Franco-Algérienne, act. 500 f., tout payé (nos 1 à 60000) (ex-coup. 14.)	277 50 280 282 50 283 75 285 287 50	en liq. au 29 1er au 29 1er au 15	275 295 ..	290 d5' 305 .. d5'	275 ..	287 50 d10 d10	272 50	278 75

Valeurs au comptant	Plus haut	Plus bas
Méridionaux fr., a. 500f, t.p. (ex-c. 4)		
Mezidon à Dives, a. 500f, 125 p. (liq.)		
Nantais (Ch. de fer), act. 500 fr., t.p.		
Nord-Est fr., a. docap. 4%, r. 500f, t.p.		
d° act. de dividende		
Normands (Ch. de fer), a. 500 f., t.p.		
Orléans à Châlons, act. 500 fr., t.p.		
Orne (Chem. de fer de l'), a. 500f, t.p.		
Ouest Algérien, a. 500 f., t.p., r. 600 f.	497 50	
Parisiens (Tr. N.), a. 500f, t.p. (ex-c. 8)		15
La Réunion (Ch. de fer), a. 500f, 250 p.		
Rio-Grande-do-Sul (Cie imp. du ch. de fer), act. 500 fr., tout payé		
Seine-et-Marne, act. 500 fr., t.p.		
Seudre (Ch. de fer de la), a. 500 f., t.p.		
Tramw. (Cie gén. Fr.), a. 500 fr., t.p.		
Tr. Dép. du Nord, a. 500f, t.p., r. 1000f	16	
Tram. de Paris (rés. Sud), a. 500f, t.p.	16	
Versailles (rive gauche), en liquid.	315	
Vitré à Fougères, act. 500 fr., t.p.		
d° d° act. 500 fr., t.p.		
Vosges (Chem. de fer), a. 500 f., t.p.		
Wassy à St-Dizier, act. 500 fr., t.p.		
Annuités départ., titres r. 200 f., t.p.		
Lérouville-Sedan, titres r. 500 f., t.p.	513	506 25
Nord (Soc. civ. p. rente), r. 500 f., t.p.	338 75	
Banque Algérie, a. 500f, t.p. (ex-c. 64)		
Banque Guadeloupe, act. 500 fr., t.p.		
Banque Guyane, act. 500 fr., t.p.		
Banque Martinique, act. 500 fr., t.p.		
Banque Réunion, act. 500 fr., t.p.		
Banque Indo-Chine, a. 500 f., 125 p.		
B. franç. du Commerce, a. 500 f., 250 p.		
B. de Constan., a. 500 f., 250 p. (c. 3)		
B. Centrale de Crédit, a. 500 f., 250 p.		
B. de Dép. et d'Amort., a. 500f, 250 p.		
Banque Franco-Holland., a. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 1)		
Banque Nat. d'Haïti, a. 500f, 250f p.	295	
B. de Lyon et Loire, a. 500 f., 250 f. p.		
Banque Parisienne, a. 500 f., 250 f. p. nos 1 à 60000 (au porteur)		
d° nos 60001 à 120000 (nom.)		
B. Prêts à l'Indust., a. 500 f., 400 f. p.		
d° d° tout payé		
Caisse Lécuyer, a. 500 f., t.p. (nom.)		
Caisse mut. Reports, a. 500f, 250f p.		
Comptoir financier et indust. de Paris, a. 500 f., 312f 50 p. (ex-c. 8)		
Compt. maritimes, a. 500 f., 125 f. p.		
Crédit fonc. Marine, a. 500 f., 125 p.		
Créd. gén. franç., a. 500f, 333f 34 à v.	390	
Crédit Mobilier, act. anc. 500 fr., t.p.		
Sous-Cpte Com. et Ind., a. 500f, 375f p.		
Crédit Rural de Fr., a. 500f, 300 f. p.		
Sous-Compt. des Entreprs (ex-c. 33)	265	
Moitessier neveu et Cie, a. 500 f., t.p.		
Comptoir Naud, act. nouv. 100f, t.p.	130	127 50
Soc. Française financière (ex-c. 12)		
d° Reports et Dép., a. 500f, 250 p.		
Soc. Lyonnaise Dépôts, a. 500f, 125 p.		
Soc. nouv. Banque et Cr., a. 500f, t.p.	12	
Soc. Union Générale, a. 500 f., 125 p.		
d° d° tout payé		
Union Mobilière, act. 500 fr., t.p.		
La Nouvelle-Union, act. 500 fr., t.p.	60	
Docks et Entr. Havre, a. 1,800f, t.p.		
Docks et Entr. Rouen, a. 500 f., 300 p.		
Entrep. libres P. L. M., a. 500 f., t.p.		
Marchés (Cie générale), a. 500f, t.p.		
d° Temple et St-Hon., a. 500f, t.p.		
d° Chevaux et Fourr., a. 500 f., t.p.		
Cie du Parc de Bercy, act. 500 f., t.p.		
Cie générale des Eaux, a. 500 f., t.p.	1305	1300
d° actions de jouissance		
Eaux pour l'Etranger, a. 500 f., 375 p.	485	
Eaux Banlieue de Paris, a. 500 f., t.p.		
d° actions de jouis. (ex-c. 3)		
Eaux de Gand, a. 500f, t.p. (ex-c. 3)		
Eaux Vichy, a. 1,500f, t.p. (ex-c. 39)		
Industrie linière (Cie), a. 500 f., t.p.		
Lin Maberly, actions 500 fr., t.p.		
Sécatrage (Cie gén. fr.), a. 500f, 250 p.		
Gaz et Eaux, act. 500 fr., 400 fr. p.		
Gaz Bordeaux, a. 500f, t.p. (ex-c. 16)	1170	
d° act. de jouissance (ex-c. 6)		
Gaz de Bucharest, act. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie cent. d'écl.), a. 500 fr., t.p.		
Gaz (Cie fr. écl. et chauf.), a. 500f, t.p.		
Gaz de Gand, act. 500 fr., tout payé	290	
Gaz général de Paris, a. 500 fr., t.p.	370	
Gaz d'huile (Soc. intersle), a. 500f, t.p.		
Gaz Marseille, etc., r. 600f (ex-c. 46)		
d° act. de jouissance (ex-c. 9)		
Gaz de Mulhouse, act. 500 fr., t.p.		
d° act. de jouiss., 250 f. remb.		
Gaz (Cie Parisienne), act. de jouiss.	1120	
Gaz (Union des), act. 500 f., priorité, 1re série, t.p. (ex-coup. 18)		
d° act. 500 fr., 2e série, t.p.		
Ahun (Houillères d'), act. de 1,000f		
Anjou-St-Nazaire (mines), a. 500f, t.p.		
L'Arborbie, act. 500 fr., t.p. (en liq.)		
L'Aveyron (Soc. nouv.), a. 500 f., t.p.		
Belmez (houil. et métal.), a. 500 f., t.p.		
Mines de Béthune, a. 1/19000e, t.p.		
Bingham (Mines-Fond.), a. 500f, t.p.		
Houillères de la Haute-Loire		
Compie d'Aguilas, act. 500 fr., t.p.	200	
Mines Basse-Loire, act. 500 fr., t.p.		
Mines Campagnac, a. 1,000 fr., t.p.		
Mines Carmaux, act. 500 fr., t.p.	1825	1800
Diamants du Cap, act. 500 fr., t.p.	272 50	265

JOUISSANCE	Jeudi 28 Févr. 1884	AU COMPTANT	TERME	1er COURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	DERNIER COURS	DERN. COURS cotés précédemment Compt.	Terme
	Emprunt Ottoman :		en liq.						
sept. 83	1865, 6%, remb. 500 fr., t.p.	54 54 50 55f.	au 15.					55 50	360 ..
......	Grosses coupures.		en liq.						
sept. 83	1869, 6%, remb. 500 fr., t.p.	49 50 49 75	au 15.					49 50	93 75
......	Coup. de 5		1re au 15		d5f		d1f		
......	Coup. de 25		en liq.						
sept. 83	1873, 6%, remb. 500 fr., t.p.	44 50 43 75 44 50	au 15.					44 ..	71 25
......	Coup. de 5		1re au 15		d5f		d[illegible]		
......	Coup. de 25								
	VALEURS ÉTRANGÈRES								
janv. 84	Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens, act. 500 fr., 250 fr. p.	481 25 480	en liq. / au 29.	481 25			480 ..	480 ..	482 50
			1re au 29		d10		d20		
			1re au 29		d5f		d10		
			1re au 15		d50		d20		
			1re au 15		d5f		d10		
nov. 83	Banque générale d'Égypte, act. 500 fr., 125 fr. payés (ex-c. 2).		en liq. / au 29. / 1re au 15					511 25	515
janv. 84	Banque hypothécaire d'Espagne, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 11.)	480	en liq. / au 29. / 1re au 15				d10	490 ..	565 ..
févr. 84	Banque Hellénique de Crédit gén., act. 500 fr., 300 fr. p. (ex-c. 6)		en liq. / au 29. / 1re au 15					460	455 ..
mai 83	Banque des Pays-Hongrois, act. 500 fr., tout payé	385 386 25 385 386 25 387 50	en liq. / au 29.	383 75			388 75	382 50	382 50
			1re au 29		d5		d10		
			1re au 15				d10		
janv. 84	Banque de Crédit Italien, actions 500 lires, tout payé (ex-c. 11).		au 29.					500 ..	500
janv. 84	Banque Natle du Mexique, act. 100 piastres (500 fr.), 40 p. (200 f) p. (ex-coup. 2.)	547 50	en liq. / au 29. / 1re au 15		d5f		d10	547 50	545
juill. 83	Banque Ottomane, act. 500 fr., 250 fr. payés (ex-coup. 18)	641 25 640 642 50 640.	en liq. / au 29.	640	641 25	640	640 ..	638 75	640
			1re au 29		d5f		d10		
......	Grosses coupures		1re au 15		d5f		d10		
janv. 84	Banque de Roumanie, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-coup. 24)		en liq. / au 29.					700 ..	700 ..
......	Grosses coupures		1re au 15 / 1re au 29		d5f / d5f		d10 / d10		
juill. 83	Crédit Foncier d'Autriche, act. 500 fr., 200 fr. payés (ex-c. 26)	790	en liq. / au 29.					793 75	795 ..
......	Grosses coupures		1re au 29 / 1re au 15		d5f / d20		d10 / d10		
févr. 83	Crédit Foncier Égyptien, actions 500 fr., 125 fr. payés	517 50	en liq. / au 29.	515				515 .	515 .
......	Grosses coupures		1re au 15		d5f		d10		
juin 83	Crédit Foncier Franco-Canadien, ac. 500 fr., 125 fr. payés (nominatives)		en liq. / au 29. / 1re au 15		d5f		d10	442 50	415
avril 83	Crédit Fonc. du Roy. de Hongrie, act. 500 f., 250 f. payés (ex-c. 2)		en liq. / au 29. / 1re au 15	472 50				475	475 .
janv. 84	Banque cent. du Cr. Fonc. de Russie, obl. 1re sér. 5%, r. 500f, t.p.	382	en liq. / au 29.					381 25	385 ..
févr. 84	do ob. 4e et 5e sér., 5%, r. 500f, t.p.	372 50	au 15.					375 .	407 50
juill. 82	Crédit Mob. Espagnol, a. de jouiss. estamp. « Act. de cap. amortie » (ex-coup. 11.)	178 75 180 182 50	en liq. / au 29.	180				177 50	175 ..
			1re au 29 / 1re au 15		d5f / d20		d10		
janv. 84	Andalous (Chemins de fer), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 8).	495	en liq. / au 29. / 1re au 15		d5f / d10		d10	493 75	500
oct. 83	Asturies, Galice et Léon, actions 500 pesetas (525f), t.p. (ex-c. 7).		en liq. / au 29. / 1re au 15					555 ..	605
janv. 84	Société Autrichienne des Chemins de fer de l'État, act. 500 fr., t.p.	650 648 75	en liq. / au 29.					650	648 75
			1re au 29 / 1re au 29		d20 / d5f		d10		
......	Grosses coupures		1re au 15 / 1re au 15		d20 / d5f		d10		
juill. 83	Cacérès-Portugal (Soc. des Chem. de fer de Madrid à), a. 500 f., t.p. (ex-coup. n° 2.)	232 50	en liq. / au 29. / 1re au 15					232 50	225
juin 83	Lombard (Sud-Autrichien), act. 500 fr., tout payé	313 75 312 50	en liq. / au 29.	312 50				312 50	313 75
......	Grosses coupures	310	1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10		
janv. 84	Nord-Ouest d'Autriche, rembour. 500 fr., tout payé	377 50	en liq. / au 29. / 1re au 15					370 .	440
janv. 84	Nord de l'Espagne, act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44)	530 532 50 535 537 50 538 75	en liq. / au 29.	535 25	537 50	535 ..	537 50	537 50	536 25
			1re au 29 / 1re au 15 / 1re au 15		d5f / d20 / d5f		d10 / d10		
janv. 84	Portugais (Compie Royale), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 44).	490	en liq. / au 29. / 1re au 15		d5f		d10	487 50	490 ..
oct. 65	Romains, act. 500 fr., tout payé.	120	en liq. / au 29.					119 50	145 ..
janv. 84	Russes (Grande Soc. des chem. de fer), act. 500 fr., t.p. (ex-c. 53).	640	en liq. / au 29.					638 75	622 50
......	do Grosses coupures.		1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10		
janv. 84	Saragosse (Madrid à), act. 500 fr., tout payé (ex-coup. 48)	426 25	en liq. / au 29.	425				425 .	426 25
			1re au 29 / 1re au 15		d5f / d5f		d10 / d10		
oct. 83	Sicile Occid. (Ch. de fer), Palerme Marsala Trapani, a. 500 f., t.p.		en liq. / au 29. / 1re au 15					445 ..	450 ..
janv. 84	Gaz (Cie Madrilène d'éclair. et de chauff. par le), a. r. 500 fr., t.p. (ex-coup. 7.)	490 495 490 487 50 490 492 50	en liq. / au 29.				d10 / d10	485 .	485 ..
janv. 84	Fabr. [illegible] (ex-coup. [illegible] n° 4)						d10	510	500 ..

VALEURS AU COMPTANT	PLUS HAUT	PLUS BAS
Mines de la Loire, remb. 1250 fr.	...	...
Le Nickel, 6%, remb. 500 fr.	...	...
Santander et Quiros, remb. 550 fr.	...	...
Cail et Cie, remb. 450 fr.	420	...
Commentry-Fourchamb., r. 1250 fr.	...	...
do do r. 250 fr.	...	...
Dyle et Bacalan, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Fives-Lille, 6%, 1re et 2e em., r. 550f	450 ..	...
Métaux (Laveissière), 5%, r. 500 fr.	...	...
Chargeurs réunis, 5%, remb. 500 fr.	...	...
Cie Insulaire de Navigat. à vapeur, F. Morelli et Cie, 1878, 6%, r. 500f	...	...
Messageries marit., 66, 5%, r. 500 fr.	510	...
Omnibus, 5%, rembours. 500 fr.	507 50	506
do 4%, 1881, remb. 500 fr.	511	...
Voitures à Paris, 5%, remb. 500 fr.	511 50	...
Cie Immob. de Paris, 3%, r. 500 fr.	...	...
Cie Transatlant., 80-82, 5%, r. 500 f	450	454 [illegible]
Pigeon et Cie, obl. hyp. 4%, r. 500 f	...	...
Établisst Duval, 5%, 1880, r. 500 fr.	510	...
Établissements Malétra, 5%, r. 500 f.	...	...
Glacières de Paris, 5%, r. 300 fr.	...	...
Impr.-Libr. des ch. de fer, r. 500 fr.	...	...
Lits militaires, 6%, remb. 600 fr.	585	...
Matériel Agricole, 5%, remb. 300 f.	120	...
Salines de l'Est, remb. 625 fr.	...	...
Gr. Tuilerie de Bourgogne, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Canaux Agricoles, 5%, remb. 300 fr.	[illegible]	[illegible]
Canal de Panama, 5%, r. 500 f., t.p.	[illegible]	[illegible]
do remb. à 500 fr., B 5%, t.p.	[illegible]	[illegible]
do 100 fr. p.	[illegible]	[illegible]
Suez, 5%, remb. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
do 3%, 1880, r. 500 fr., 284 fr. p.	...	...
do do tout payé.	532 50	530 25
do Bons de coup. arr., 5%, r. 85f.	[illegible]	...
Touage Conflans à la mer, r. 250 fr.	...	...
Fonds d'États et de Villes étr.		
Empr. Anglais 2 ½ %, 1853 (négoc. change fixe 25f 20)	...	...
Empr. Argentin, 6%, 68 (nég. chge)	...	...
do 6%, 71 (fixe 25f20)	...	...
do 6%, 81, r. 500 f., t.p.	496 25	...
Empr. Autrich., 60, obl. 500 fl., r. 600.	...	...
do 5%	...	...
Obl. Dom. Autrich., 1866 (estamp.).	321 ..	323 ..
Dette Autrich. 5%, convertie (nég. change fixe 2f 50).		
Oblig. 100 fl. (argent).	67 ⅛	[illegible]
do 1000 fl. do	67 ⅛	[illegible]
do 10000 fl. do	..	...
do 100 fl. do	..	...
do 1000 fl. do	..	...
do 10000 fl. do	..	...
Oblig. 100 fl. (papier)	..	...
do 1000 fl. do	..	...
do 10000 fl. do	..	...
do 5%, 81 (pap.), exempt d'imp.	...	...
Emprunt Belge, 2 ½ %.	...	...
do Brésil., 5%, 75 (ch. fixe 25.20)	...	...
Buenos-Ayres (Banque hypoth. de), ob. hyp. 6% (sér. B), nég. ch. f. 5f10	...	...
do Canada, 4%, gar., r. 1903-1913	...	...
do do non gar., r. 1904-1908	...	...
do du Gouv. du Cap, 4½%, 1878	...	...
do Danubien (Princip.-Unies), 8%	...	...
Espagne Ext., 2%, 76, B de coup. arr.	63 ⅛	...
États-Unis, 5% consol. Bonds remb. le 21 mai 1881	...	...
do Bonds remb. le 19 août 1881	...	...
Emprunt d'Haïti (ex-coup. 56)	...	...
do Hollandais, 2 ½ %, C. P.	...	...
do do C. H.	...	...
do 3%, 44, C. H. (nég. ch.)	...	...
do 4%, 1878 [illegible]	.	...
do Honduras (obl. hyp.), r. 300 fr.	7 50	...
do Hongrois, obl. 300 fr. (annuités)	296 [illegible]	[illegible]
do do Grosses coupures	..	...
do do Coupures de 5	..	...
do Italien, 4%, 78 (n. ch. f. 25.20)		
do Norvégien, 4½, 76 (nég. ch.)		
do do 4½, 78 (f. 25.20)	104 ⅛	...
do do 4%, 1880.	...	...
Dette Turque 5%, 65-73-74, coup. 125f	...	...
do coup. de 62f50	...	...
do coup. de 12f50	...	...
Turc 5%. Récép. prov. Coup. 10 f. st.	...	...
do Récép. prov. inf. à 250f cap.	...	...
Empr. Ottoman 1860. Titres sortis	[illegible]	[illegible]
do 1863. do	68	...
do 1865. do	..	...
do 1869. do	..	...
do 1873. do	..	...
Empr. Piémontais, 1849, 4%		
do 1850, 4%	.	
do Certif. anglais, 5%.	..	
Emprunt Romain, 5%	95 ⅛	
Empr. Pontif. 60-64, 5%, obl. 100 f	...	
do 1866, 5%	[illegible]	
Empr. Portugais 1876, 5%, r. 500 fr.	[illegible]	
do 1877-78, 3%	[illegible]	
do 1879, 5%, r. 505 fr.	[illegible]	
do 1880, 3% [illegible]	[illegible]	[illegible]
Empr. Québec 80, 4%, r. 500 f., t.p.	...	
Empr. Russe, 1880, 4% (n. c. f. [illegible])		
do 1867, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
do 1869, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
do 1880, 4%, r. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Empr. Suédois 78, 4% (n. ch. f. [illegible])		
do 80, 4%, 1re, 2e et 3e sér. [illegible]	..	
Empr. Tunisien. B. coup. arr. [illegible]	[illegible]	
do do [illegible]	[illegible]	

Digitized by Google

TABLES MENSUELLES

JANVIER & FÉVRIER 1884

AVIS

Les abonnés du *Journal officiel* sont informés que, pour faciliter leurs recherches, l'administration du journal publie mensuellement une TABLE SOMMAIRE des matières contenues dans l'*Officiel* proprement dit, dans les débats des deux Chambres et dans les Documents parlementaires.

Cette table, formée des sommaires mêmes qui précèdent, chaque jour, les actes du Gouvernement, les comptes rendus *in extenso* des séances, etc., etc., est divisée en cinq parties ; la première concernant l'*Officiel* proprement dit, la seconde les séances du *Sénat*, la troisième les séances de la *Chambre*, les deux dernières les *Documents parlementaires* du Sénat et de la Chambre.

Cette table permettra au lecteur, qui aura constaté dans un des sommaires ou dans la table alphabétique des *Documents* l'existence du document cherché, de se reporter au numéro du *Journal officiel*, ou à la séance de l'Assemblée, ou au projet de loi contenant ce document.

SOMMAIRES DU JOURNAL OFFICIEL

1er JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant un maître des requêtes et un auditeur de 1re classe au conseil d'État (page 1).

— **convoquant** les électeurs des cantons de Saint-Quentin (Aisne), de Morlaas (Basses-Pyrénées), de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure) et de Barjols (Var) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 2).

— **convoquant** les électeurs du canton sud d'Aurillac (Cantal) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 2).

— **portant** règlement du service des mécaniciens de la marine (page 2).

— **portant** promotions dans l'état-major général de la marine et le corps des officiers de vaisseau (page 2).

— **portant** promotions dans le corps des officiers mécaniciens de la marine (page 3).

— **portant** nomination au grade d'enseigne de vaisseau (page 3).

— **ouvrant** sur les fonds de l'exercice 1883 des crédits supplémentaires pour le service des chemins de fer de l'État (page 3).

— **instituant** au ministère des travaux publics une direction unique des chemins de fer, et nommant le titulaire de cet emploi (page 3).

Arrêté conférant des médailles d'honneur à des agents et sous-agents des postes et des télégraphes (page 3).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans l'infanterie et la cavalerie (page 4).

— portant nomination dans la gendarmerie (page 5).

Décision portant mutations dans l'infanterie, la cavalerie et la gendarmerie (page 5).

PARTIE NON OFFICIELLE

Réceptions officielles du 1er janvier (page 5).

Avis et communications (page 7).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 7).

Informations.—Invention de la musique à plusieurs parties (page 8).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugement de déclarations de faillites, etc. (page 9).

Bourses et marchés (page 12).

2 & 3 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant approbation d'une délibération du conseil municipal de Paris relative à la répartition du contingent personnel et mobilier pour 1884 (page 17).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'artillerie de l'armée territoriale (page 18).

— portant nominations dans le génie de l'armée territoriale (page 18).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et le train des équipages militaires (page 18).

— portant nomination dans le personnel de l'école supérieure de guerre (page 18).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre réglant les dispositions à prendre à l'occasion des prières publiques prévues par la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 (page 18).

Avis et communications (page 18).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 19).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 20).

Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 21).

Informations. — Les colonies françaises : Service pénitentiaire (suite) (page 23).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 25).

Bourses et marchés (page 28).

Digitized by Google

4 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à l'ajournement des élections municipales (page 33).
— tendant à autoriser le département de l'Ain à contracter un emprunt de 120,000 francs à la caisse des chemins vicinaux (page 34).
— tendant à autoriser le département de la Loire à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départemental (page 34).
— tendant à autoriser la ville d'Aix-les-Bains (Savoie) à emprunter 50,000 fr. à la caisse des écoles (page 34).
— tendant à autoriser la ville d'Hyères (Var) à emprunter 34,900 francs à la caisse des chemins vicinaux et à s'imposer extraordinairement (page 34).
— tendant à autoriser la ville de Laon (Aisne) à emprunter 1,018,000 francs et à s'imposer extraordinairement (page 34).
— tendant à autoriser la ville de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) : 1° à emprunter une somme de 500,000 fr.; 2° à s'imposer extraordinairement (page 34).
— tendant à autoriser la ville de Nice (Alpes-Maritimes) à changer l'affectation de fonds d'emprunt (page 35).
Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (gouvernement général de l'Algérie) (page 35).
— portant nominations de trésoriers-payeurs généraux (page 35).
— portant promotion au grade de général de brigade (page 35).
— portant promotion au grade de colonel dans l'artillerie de la marine (page 35).
— portant promotion au grade de lieutenant-colonel dans l'infanterie de marine (page 35).
Arrêté ouvrant un concours pour l'emploi de chef des travaux chimiques à l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Dijon (page 35).
Décision accordant commutation, remise ou réduction de peines à des individus condamnés par les juridictions militaires de la marine (page 35).
Documents du ministère de la guerre :
Décret portant promotion dans le corps du génie (page 35).
— portant nomination d'officiers de réserve dans le service des subsistances militaires (page 35).
— portant nomination dans le corps de santé de l'armée territoriale (page 36).
Décision portant mutations dans le corps de santé militaire (page 35).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 36).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 36).
Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 37).
Informations. — Note sommaire sur les opérations de la caisse d'épargne de Paris, pendant l'année 1883 (page 37).
Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 39).
Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 40).
Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 41).
Bourses et marchés (page 44).

5 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant ratification et exécution d'une convention conclue, le 10 septembre 1883, entre la Cochinchine et le Cambodge, et d'une convention annexe signée entre les deux pays, le 9 octobre 1883 (page 49).
— nommant des receveurs particuliers des finances (page 50).
Arrêté ouvrant un concours à la faculté de médecine de Nancy, pour un emploi de suppléant des chaires d'anatomie et physiologie à l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Reims (page 50).
Décision autorisant la conversion en recettes simples des postes de 4e classe d'établissements de facteur-boîtier (page 50).
Documents du ministère de la guerre :
Décret portant nomination dans les musiques militaires (page 50).
Décisions portant mutations dans l'arme de l'infanterie et le corps de santé militaire (page 50).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Avis concernant les modifications apportées dans l'itinéraire des paquebots anglais (page 51).
Sénat. — Ordre du jour (page 52).
Chambre des députés. — Ordre du jour (page 52)
Nouvelles et correspondances étrangères (page 52).
Académies et corps savants. — Revue économique. — *Arthur Mangin* (page 52).
Informations. — Les colonies françaises : Service pénitentiaire (suite et fin) (page 55).
Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 57).
Bourses et marchés (page 60).

6 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté fixant la date du concours pour l'obtention des bourses nationales d'enseignement primaire supérieur (page 65).
Documents du ministère de la guerre :
Décision portant mutations dans l'état-major général de l'armée (page 65).
— portant mutations dans le corps du génie (page 65).
— portant nomination dans le service du recrutement (page 65).
— portant mutations dans la gendarmerie (page 65).

PARTIE NON OFFICIELLE

Tableau d'avancement du commissariat de la marine (page 66).
Avis et communications. — Programme du concours d'admission à l'école normale secondaire de Sèvres pour l'année 1884 (page 66).
Sénat. — Ordre du jour (page 69).
Chambre des députés. — Ordre du jour (page 69).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 69).
Académies et corps savants. — Société de géographie de Paris. — *Guillaume Depping* (page 70).
Informations (page 71).
Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 72).
Bourses et marchés (page 76).

7 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant promotions dans le corps du commissariat de la marine (page 81).
Documents du ministère de la guerre :
Décret portant nomination dans l'arme de l'infanterie (page 81).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégrammes adressés par le gouverneur de la Cochinchine au ministre de la marine et des colonies (page 81).
Avis et communications. — Liste des récompenses décernées à l'occasion de l'exposition internationale d'Amsterdam (page 82).
Sénat. — Ordre du jour (page 90).
Chambre des députés. — Ordre du jour (page 90).
Institut de France. — Rapport de la commission des écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1883, par M. Albert Dumont, lu dans la séance du 10 août 1883 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (page 90).
Informations. — La vaccination obligatoire en Allemagne (Impfzwang) (page 93).
Bulletin agricole et commercial (page 93).

8 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret créant une chaire d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de Paris (page 97).
— nommant le professeur chargé de la chaire d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de Paris (page 97).
Arrêté nommant un receveur-percepteur à Paris (page 97).
Documents du ministère de la guerre :
Décision portant mutations dans le service d'état-major (page 97).
— portant mutation dans la cavalerie (page 98).
— portant mutations dans le service des bureaux de l'intendance (page 98).
— portant permutation entre deux brigades de gendarmerie (page 98).
— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 98).

PARTIE NON OFFICIELLE

Dépêche adressée du Tonkin au président du conseil, ministre des affaires étrangères (page 98).
Avis et communications (page 98).
Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 98).
Chambre des députés. — Ordre du jour (page 98).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 99).

Institut de France. — Rapport de la commission des écoles d'Athènes et de Rome, sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1883, par M. Albert Dumont, lu dans la séance du 10 août 1883 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (suite et fin) (page 99).

Informations. — Amélioration de la campagne romaine (page 101).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 104).

Bourses et marchés (page 108).

9 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret convoquant les électeurs des cantons de Seyne (Basses-Alpes) et de Marchiennes (Nord) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 113).

— convoquant les électeurs du canton de Saint Marcellin (Isère) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 114).

— nommant des trésoriers-payeurs généraux (page 114).

— nommant un membre de la commission supérieure de l'établissement des invalides de la marine (page 114).

— nommant le professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale (page 114).

— faisant remise à M. Delis de la solidarité inscrite contre lui à la suite de la liquidation d'un marché pour l'ajustage de six canons destinés à la défense de Paris (page 114).

— portant interdiction de l'entrée des plants de vignes, sarments, boutures et autres débris de la vigne dans les zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie (page 114).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'artillerie de l'armée territoriale (page 115).

Décisions portant mutations dans l'arme de l'artillerie et le service de recrutement (page 115).

— portant mutations et nomination dans le service de la justice militaire (page 115).

PARTIE NON OFFICIELLE

Election d'un conseiller général (page 115).

Avis et communications (page 115).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 8 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 119).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 8 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 119).

Informations. — L'administration pénitentiaire en Angleterre (page 119).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 121).

Bourses et marchés (page 124).

10 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de l'intérieur) (page 129).

— portant approbation d'une délibération du conseil municipal de Lorient (page 129).

— portant approbation d'une délibération du conseil municipal de Versailles (page 130).

— portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de la marine) (page 130).

— portant promotions dans l'infanterie de marine (page 130).

— portant promotion dans le corps du génie maritime (page 130).

— faisant application des dispositions du décret du 27 décembre 1881 relatif aux concours annuels dans les facultés de droit, à l'école de droit d'Alger. — Arrêté conforme y annexé (page 130).

— relatif aux concours annuels entre les aspirants aux certificats d'études de droit administratif et de coutumes indigènes, institués pour l'Algérie. — Arrêté conforme y annexé (page 130).

— contenant des dispositions transitoires pour l'application du décret du 28 décembre 1880, relatif à la licence en droit (page 131).

— portant nominations d'inspecteurs généraux de l'instruction publique (page 131).

— maintenant le directeur du muséum d'histoire naturelle dans ses fonctions pour une nouvelle période de cinq années (page 132).

— portant modification à l'article 14 du décret du 30 septembre 1883, relatif à la réorganisation de l'école des beaux-arts (page 132).

— ouvrant le bureau des douanes de Bachy (Nord) à l'importation et au transit de certaines marchandises (page 132).

— portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère du commerce) (page 132).

Arrêté relatif à la présidence des sessions d'examen dans les écoles de plein exercice et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie (page 132).

Décision interdisant la circulation en France d'un journal publié à Genève (page 132).

— fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor et autorisant l'émission d'obligations à court terme (page 132).

— portant nomination à un commandement à la mer (page 132).

— autorisant la création d'une recette simple de 4e classe des postes (page 132).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le corps du génie (page 132).

— portant nominations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 133).

Décision portant mutations dans le service d'état-major et dans les archivistes des bureaux de l'état-major (page 133).

— portant mutations dans l'infanterie et l'artillerie (page 133).

— portant admission de deux intendants dans le cadre de réserve (page 133).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 133).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine (page 133).

Audience publique trimestrielle de la cour des comptes (133).

Avis et communications (page 134).

Sénat. — Ordre du jour (page 135).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 135).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 135).

Informations (page 136).

Tribunal de commerce. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 137).

Bourses et marchés (page 140).

11 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Lois tendant à autoriser les villes d'Annonay (Ardèche), de Sedan (Ardennes) et de Grenoble (Isère) à contracter des emprunts (page 145).

— tendant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à changer l'affectation de partie d'un emprunt (page 146).

Décret portant nomination de l'archevêque de Tours (page 146).

— portant nomination de l'évêque de La Rochelle (page 146).

— portant nomination de l'évêque d'Oran (page 146).

— contenant des nominations dans la magistrature (page 146).

— rendant applicable aux colonies la loi du 27 juillet 1880, qui abroge le décret du 29 décembre 1851 sur les cafés, cabarets et débits de boissons (page 147).

Exequatur accordé à un consul général et à un consul (page 147).

Documents du ministère de la guerre :

Décisions portant mutations dans l'arme de l'artillerie, le service de l'intendance militaire et l'arme de la gendarmerie (page 147).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 148).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 10 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 148).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 10 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 148).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 149).

Informations (page 150).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 151).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 152).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 153).

Bourses et marchés (page 156).

12 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, relatif à un règlement d'administration publique pour l'organisation des conseils d'enquête de l'armée de mer. — Décret conforme y annexé (page 161).

Décret portant promotions dans l'artillerie de la marine (page 166).

Arrêtés conférant la décoration du Mérite agricole (page 166).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'arme de l'artillerie (réserve) (page 167).

— portant nominations dans le train des équipages militaires (réserve) (page 167).

— portant nomination dans le corps de santé de l'armée territoriale (page 167).

Décision portant mutations dans le service d'état-major (page 167).

PARTIE NON OFFICIELLE

Tableau d'avancement du corps de santé de la marine (page 168).

Liste des tués et blessés (armée de mer) dans les combats de Sontay et de Haï-Dzuong (page 168).

Avis et communications. — État des contributions directes, des taxes assimilées et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières en France (page 169).

Impôts et revenus indirects en France. — États comparatifs des recettes de l'année 1883 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes de l'année 1882 (page 170).

Impôts et revenus indirects en Algérie. — États comparatifs des recettes des onze premiers mois de 1883 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes des onze premiers mois de 1882 (page 172).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 11 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 174).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 174).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 175).

Informations. — Commerce de la France avec l'Italie en 1881 et 1882 (page 175).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc., (page 177).

Bourses et marchés (page 183).

---

13 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant des directeurs de succursales de la Banque de France (page 185).

— appliquant à la Martinique la législation sur les armes de poche (page 185).

— portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère du commerce) (page 186).

— étendant le service des dépêches télégraphiques circulant par le réseau pneumatique à trois nouvelles circonscriptions de Paris (page 186).

Arrêtés fixant la date du tirage au sort des obligations trentenaires du Trésor et nommant les membres de la commission chargés de procéder aux opérations de ce tirage (page 186).

— nommant des membres du conseil supérieur d'enseignement institué près l'école nationale des beaux-arts (page 186).

Décision autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 186).

Documents du ministère de la guerre :

Rapport adressé au Président de la République, suivi d'un décret portant organisation d'une école de sous-officiers élèves-officiers de l'artillerie et du génie (page 187).

— adressé au Président de la République concernant l'admission et l'avancement des médecins et pharmaciens civils dans le cadre des officiers de réserve et dans le cadre des officiers de l'armée territoriale. — Décret et règlement y annexés (page 188).

Décret portant nominations dans les musiques militaires (page 189).

Décision portant admission de deux généraux de brigade dans le cadre de réserve (page 189).

— portant mutations dans l'arme de l'infanterie, l'arme de la cavalerie, l'arme de l'artillerie, le corps du génie, le corps de santé militaire et le service des subsistances militaires (page 189).

— portant nominations à l'emploi de médecin et de pharmacien stagiaire (page 190).

PARTIE NON OFFICIELLE

Discours prononcé par le ministre du commerce à la première séance du conseil supérieur de l'enseignement technique (page 191).

Circulaire du ministre de la guerre contenant des dispositions relatives aux engagements volontaires (page 192).

Avis et communications. — Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le 1er septembre jusqu'à la fin du mois de décembre 1883. — Liste des récompenses décernées à l'occasion de l'exposition internationale d'Amsterdam (section coloniale) (page 193).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 12 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 202).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 12 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 203).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — *Dr A.-J. Martin* (page 204).

Informations (page 206).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 209).

Bourses et marchés (page 212).

---

14 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotion dans l'arme de l'infanterie (page 217).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 217).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 220).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 221).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 221).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 222).

Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 223).

Société nationale d'agriculture. — *Ernest Menault* (page 225).

Informations. — L'esprit de discipline dans l'éducation : Mémoire présenté au conseil académique par M. Gréard (de l'Institut), vice-recteur de l'Académie de Paris (suite) (page 227).

Bulletin agricole et commercial (page 230).

---

15 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser le département de Loir-et-Cher à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins vicinaux (page 233).

Arrêté portant règlement de l'exposition nationale des œuvres des artistes vivants en 1886 (page 234).

— déclarant vacante la chaire d'anatomie pathologique de la faculté mixte de médecine et pharmacie de Lyon (page 234).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'arme du génie (armée territoriale) (page 235).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et l'arme du génie (page 234).

— portant nomination du président de la commission de revision des règlements administratifs des corps de troupe (page 235).

PARTIE NON OFFICIELLE

Compte rendu de la dernière séance de la commission des monuments mégalithiques (page 235).

Avis et communications (page 235).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 236).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 14 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 236).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 237).

Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 238).

Informations (page 239).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 241).

Bourses et marchés (page 244).

---

16 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant des secrétaires d'ambassade (page 249).

— convoquant les électeurs des cantons de Saujon (Charente-Inférieure), de Lézardrieux (Côtes-du-Nord), de Plancoët (Côtes-du-Nord) et de Mortagne (Orne), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 250).

— convoquant les électeurs des cantons de Chavanges (Aube), de Balleroy, de Cambremer et de Caumont (Calvados), et de Clermont-en-Argonne (Meuse), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 250).

— portant promotions dans le corps de santé de la marine (page 250).

— relatif à l'extension du rôle des écoles normales d'institutrices (page 250).

— autorisant la création d'un collège de jeunes filles à Vitry-le-François (Marne) (page 250).

— étendant le service des cartes postales, avec réponse payée, au Brésil et à Haïti (page 251).

Arrêté portant modification aux épreuves du brevet de capacité (page 251).

— fixant une nouvelle date pour le concours relatif à l'obtention des bourses nationales d'enseignement primaire supérieur (page 251).

Décision nommant un membre du conseil des travaux de la marine (page 251).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutations dans le corps du génie et dans le service des subsistances militaires (page 251).

— transformant en brigades à pied des brigades de gendarmerie à cheval (page 251).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 251).

PARTIE NON OFFICIELLE

Elections de conseillers généraux (page 251).

Télégramme adressé de Hué au ministre de la marine (page 252).

Avis et communications (page 252).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 15 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 252).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 15 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 253).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 254).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 254).

Informations. — Etablissement d'un nouveau cadastre en Hongrie (page 255).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 259).

Bourses et marchés (page 260).

17 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant approbation de la convention signée à La Haye, le 6 mai 1882, pour régler la police de la pêche dans la mer du Nord, en dehors des eaux territoriales (page 265).

— tendant à la répression des infractions à la convention internationale du 6 mai 1882 sur la police de la pêche dans la mer du Nord, en dehors des eaux territoriales (page 265).

Décret portant fixation de l'indemnité allouée au substitut ou juge suppléant délégué pour remplir les fonctions du ministère public (page 266).

— portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de l'intérieur (page 267).

— nommant un inspecteur général de 2e classe au corps des ponts et chaussées (page 267).

Arrêté portant nominations de percepteurs (page 267).

— nommant des membres du conseil supérieur d'enseignement institué près l'école nationale et spéciale des beaux-arts (page 267).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 267).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le corps de santé militaire (page 267).

— portant nomination dans le corps de santé de l'armée territoriale (page 268).

— portant nomination dans le personnel administratif de l'armée territoriale (page 268).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et l'arme de la cavalerie (page 268).

— portant mutation dans le personnel administratif de l'armée territoriale (page 268).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé par le gouverneur de la Cochinchine au ministre de la marine et des colonies (page 268).

Avis et communications (page 268).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 268).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 269).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 269).

Académies et corps savants. — Société nationale d'acclimatation. — *Ernest Menault* (page 270).

Informations (page 272).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 273).

Bourses et marchés (page 276).

18 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant un conseiller d'Etat en service extraordinaire (page 281).

— fixant les alignements de la rue Picot, dans le 16e arrondissement de Paris (page 281).

— portant promotion au grade d'inspecteur des services administratifs et financiers de la marine et des colonies (page 282).

Décision autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 282).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutations dans le service des bureaux de l'intendance (page 282).

— portant mutations dans le service des hôpitaux militaires (page 282).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaires du ministre de la guerre :

1° contenant des dispositions relatives à l'avancement aux grades de sous-officier, de caporal et de soldat de 1re classe dans les régiments de marche d'infanterie faisant partie du corps expéditionnaire du Tonkin (page 282);

2° relative aux examens d'aptitude pour le grade de sous-lieutenant d'infanterie territoriale. — Anciens engagés conditionnels des classes de mobilisation de 1872 et 1873 (page 282).

Avis et communications. — Commerce de la France pendant l'année 1883 (page 282).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 17 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 284).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 17 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 284).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 285).

Informations (page 286).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 287).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 288).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 289).

Bourses et marchés (page 292).

19 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, suivi d'un décret réorganisant les établissements français de la Côte d'Or (page 297).

Décret nommant le commandant supérieur des établissements français du golfe de Guinée (page 298).

— contenant des nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance (page 298).

— nommant des juges de paix et des suppléants (page 299).

Médailles d'honneur décernées pour actes de courage et de dévouement (page 300).

État des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés (page 303).

Documents du ministère de la guerre :

Décisions portant mutations dans le corps du génie, le corps de santé militaire et le service du recrutement (page 303).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 304).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 18 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 304).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du vendredi 18 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 305).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 306).

Institut de France. — Discours de réception de M. Pailleron à l'Académie française (page 306).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 310).

Informations (page 312).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 313).

Bourses et marchés (page 316).

20 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret nommant un référendaire au sceau de France (page 321).

— relatif à la taxe des colis postaux adressés à Alexandrie d'Égypte, par la voie d'Italie (page 321).

Décisions portant nominations à des commandements à la mer (page 322).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nomination dans l'arme de l'artillerie (page 322).

— portant nomination dans le service des subsistances de l'armée territoriale (page 322).

Décision portant mutation dans le corps de l'intendance (page 322).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre, relative aux honneurs militaires funèbres à rendre aux étrangers membres de la Légion d'honneur et aux militaires étrangers (page 323).

Avis et communications. — Situation de la caisse d'épargne postale (page 323).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 19 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 325).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 19 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 325).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 326).

Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 326).

Informations (page 328).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 329).

Bourses et marchés (page 332).

21 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décisions portant nominations à des commandements à la mer (page 337).

Jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence (page 337).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois de décembre 1883 (page 340).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 342).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 342).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 343).

Académies et corps savants. — Revue orientale. — *Ch. Clermont-Ganneau* (page 343).

Informations. — Les caisses d'épargne en Angleterre (page 343).

Bulletin agricole et commercial (page 343).

22 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret désignant les conseillers de préfecture chargés de remplir, en 1884, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de leur département (page 353).

— nommant des directeurs départementaux des postes et des télégraphes (page 354).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve de cavalerie (page 354).

Décision portant nomination d'un attaché militaire à l'étranger (page 354).

— portant mutations dans le service d'état-major, l'arme de l'infanterie et l'arme de la cavalerie (page 354).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 355).

Sénat. — Bulletin de la séance du lundi 21 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 355).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 21 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 356).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 356).

Institut de France. — Réponse de M. Camille Rousset, directeur de l'Académie française, au discours de M. Pailleron, prononcé dans la séance du 17 janvier (page 357).

Informations (page 360).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 361).

Bourses et marchés (page 364).

23 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Réception par le Président de la République d'une lettre par laquelle S. M. le roi de Bavière lui notifie la naissance du prince Conrad (page 369).

Décret convoquant les électeurs des cantons de Cancale (Ille-et-Vilaine) et de Beaumes (Vaucluse) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 369).

— convoquant les électeurs des cantons d'Ambérieu (Ain), d'Alaigne (Aude), de Mordelles (Ille-et-Vilaine), de Douai-nord (Nord) et de Chateldon (Puy-de-Dôme), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 370).

— nommant le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier du bureau des longitudes pour l'année 1884 (page 370).

Arrêté fixant la date de la première session d'examen pour les deux brevets de capacité. — Programme y annexé (page 370).

— déclarant vacante la chaire de littérature française à la faculté des lettres de Nancy (page 370).

Décision instituant une commission chargée d'examiner la demande de garantie d'intérêt supplémentaire faite par la compagnie du port et du chemin de fer de la Réunion (page 370).

— autorisant la création de recettes simples de 4ᵉ classe des postes (page 370).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutations dans la cavalerie et le corps de santé (page 371).

— portant nomination dans le service du recrutement (page 371).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 371).

PARTIE NON OFFICIELLE

Élections de conseillers généraux (page 371).

Avis et communications (page 371).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 22 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 371).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 22 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 372).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 373).

Informations (page 373).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 375).

Bourses et marchés (page 380).

24 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 385).

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant nominations dans l'artillerie et le train des équipages de l'armée territoriale (page 385).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major, l'artillerie, le génie et dans le personnel des écoles militaires (page 385).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaires du ministre de la guerre relatives : 1° aux rengagements à recevoir en 1884 dans les conditions de la loi du 23 juillet 1881 ; 2° à des questions concernant l'application du décret du 23 novembre 1883 sur le service dans les places de guerre et villes de garnison (page 385).

Avis et communications (page 388).

Sénat. — Bulletin de la séance du mercredi 23 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 388).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 388).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 389).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — *Dʳ A.-J. Martin* (page 390).

Informations (page 392).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillites, etc. (page 393).

Bourses et marchés (page 396).

25 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant promotions dans le corps de l'inspection des services administratifs de la marine (page 401).

— nommant un professeur de code civil et un professeur de droit romain à la faculté de droit de Caen (page 401).

— nommant un professeur de code civil à la faculté de droit d'Aix (page 401).

— nommant le professeur de procédure civile à la faculté de droit de Lyon (page 402).

Arrêté ouvrant un concours pour un emploi de chef des travaux anatomiques à l'école de médecine et de pharmacie d'Alger (page 402).

Décision autorisant la création d'une recette simple de 4ᵉ classe des postes (page 402).

— autorisant la conversion en recette simple de 4ᵉ classe des postes d'un établissement de facteur-boîtier municipal (page 402).

PARTIE NON OFFICIELLE

Rapport sur les travaux de la commission des archives diplomatiques pendant l'année 1883 (page 402).

Télégramme adressé de Madagascar au ministre de la marine et des colonies (page 403).

Compte rendu de la dernière séance du conseil supérieur de l'agriculture (page 403).

Avis et communications (page 403).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 24 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 404).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 24 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 404).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 405).

Informations (page 406).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 400).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 408).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillites, etc. (page 408).

Bourses et marchés (page 412).

26 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant approbation d'une convention signée, le 20 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse, et constituant une union internationale pour la protection de la propriété industrielle (page 417).

— tendant à autoriser le département de la Savoie à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental (page 418).

— tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 160,000 francs et à s'imposer extraordinairement (page 418).

— tendant à la création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation (page 418).

— ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur le vin et l'élévation de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi du Havre (Seine-Inférieure) (page 419).

Décret portant approbation de l'arrangement relatif aux poids et dimensions des paquets d'échantillons de marchandises, signé, le 22 décembre 1883, entre la France et la Confédération Argentine (page 419).

— prescrivant la promulgation du protocole relatif à l'alimentation du canal de la Marne au Rhin, signé, à Igney-Avricourt, le 8 novembre 1883, entre la France et l'Allemagne (page 419).

— portant promotion dans le corps de l'infanterie de la marine (page 420).

Décision autorisant une permutation entre un capitaine adjudant-major d'infanterie de marine et un capitaine d'infanterie de ligne (page 420).

— portant nominations à des commandements à la mer (page 420).

— autorisant des marins à exercer le commandement des navires de commerce armés au cabotage (page 420).

— autorisant en Algérie : 1° la création d'une recette simple de 4e classe des postes ; — 2° la conversion en recettes simples de 4e classe des postes d'établissements de facteur-boîtier; — 3° la création d'établissements de facteur-boîtier de l'Etat; — 4° la conversion en facteur-boîtier d'un bureau de distribution-entrepôt; — 5° et la création d'établissements de distribution-entrepôt (page 420).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant constitution du comité consultatif de la cavalerie pour l'année 1884 (page 420).

— portant mutations dans l'arme de l'artillerie et le service du recrutement (page 420).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine et des colonies (page 421).

Avis et communications. — Tableau d'avancement du personnel administratif des directions de travaux de la marine. — Tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant les trois premiers trimestres des années 1883 et 1882 (page 421).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 25 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 430).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du vendredi 25 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 430).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 431).

Informations (page 432).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 433).

Bourses et marchés (page 436).

27 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de l'agriculture, apportant une modification au décret du 23 octobre 1883 en ce qui concerne le titre de garde général des forêts. — Décret et tableau annexés déterminant la division territoriale en conservations forestières (page 441).

Décret contenant des nominations dans la magistrature (page 444).

— nommant le caissier général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations (page 445).

Arrêté rattachant au service des colonies la comptabilité centrale des matières du service colonial (page 445).

Décision accordant un témoignage officiel de satisfaction pour fait de sauvetage (page 445).

PARTIE NON OFFICIELLE

Élections à la Chambre des députés (page 445).

Avis et communications. — Compte rendu du concours d'admission dans les carrières diplomatique et consulaire (page 445).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 26 janvier 1884.— Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 446).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 26 janvier 1884.— Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 447).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 447).

Informations (page 448).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 449).

Bourses et marchés (page 452).

28 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (page 457).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans le personnel administratif de l'armée territoriale (page 458).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major, l'arme de l'infanterie, parmi les vétérinaires militaires et dans les musiques militaires (page 457).

— portant transformation de deux brigades de gendarmerie à cheval en brigades à pied (page 458).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Avis concernant les engagements volontaires au titre de l'infanterie de marine (page 458).

Dons faits par diverses personnes aux collections du Conservatoire national des arts et métiers, depuis le 15 octobre 1882 jusqu'au 31 décembre 1883 (page 460).

Situation des récoltes en terre (froment, seigle, avoine, orge d'hiver) au 15 janvier 1884 (page 462).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 463).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 463).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 464).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — Dr *A.-J. Martin* (page 464).

Société de géographie. — *Guillaume Depping* (page 466).

Informations (page 468).

Etat présentant la quantité de sucre prise en charge depuis le commencement de la campagne 1883-1884 jusqu'à l'expiration de la première quinzaine du mois de janvier 1884 (page 469).

Bulletin agricole et commercial (page 469).

29 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté instituant un concours près la manufacture nationale de Sèvres ; — programme du concours de 1884-1885 (page 473).

— conférant la décoration du Mérite agricole (page 474).

Décision portant fixation de l'intérêt des bons du Trésor à échéance d'un an (page 474).

— autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 474).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans l'arme de l'artillerie (page 474).

Décisions portant mutations dans l'arme de l'artillerie, le corps du génie et le corps de santé militaire (page 475).

— portant permutation entre deux brigades de gendarmerie (page 475).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août au 31 décembre 1883 (page 475).

Sénat. — Bulletin de la séance du lundi 28 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 476).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 28 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 477).

Académies et corps savants. — Société nationale d'agriculture. — *Ernest Menault* (page 477).

Informations (page 480).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 481).

Bourses et marchés (page 484).

30 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884. — Budget sur ressources extraordinaires, moyens de service et dispositions diverses (page 489).

Rapport adressé au Président de la République par le président du conseil, ministre des affaires étrangères, relatif aux conditions de jouissance des traitements des agents diplomatiques et consulaires. — Décret conforme y annexé (page 493).

Décret convoquant le collège électoral de la 2ᵉ circonscription de l'arrondissement de Brive (Corrèze), et le collège électoral de la 2ᵉ circonscription de l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), à l'effet d'élire chacun un député (page 494).

— convoquant les électeurs des cantons d'Angoulême (1ᵉʳ canton) (Charente), de Brossac (Charente), de Saulzais-le-Potier (Cher), de Gentioux (Creuse), de Bonnières (Seine-et-Oise), et de Magny-en-Vexin (Seine et-Oise), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 494).

— convoquant les électeurs des cantons de Charmes et de Dompaire (Vosges), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 495).

— nommant des sous-préfets et un secrétaire général de préfecture (page 495).

— prescrivant l'apposition de timbres mobiles sur les mandats de trésorerie délivrés par les comptables du Trésor (page 496).

— nommant un lieutenant de vaisseau de réserve (page 496).

— portant promotions dans le commissariat de la marine (page 496).

— portant promotions dans le personnel administratif des directions de travaux de la marine (page 496).

— rappelant au service actif un lieutenant d'infanterie de marine en non-activité (page 496).

— portant création d'un lycée de jeunes filles à Toulouse (page 496).

Arrêté autorisant un particulier à entreprendre les opérations d'engagement et de transport des émigrants (page 496).

— autorisant l'introduction des plants de vignes étrangères et des plants provenant d'arrondissements phylloxérés dans l'arrondissement de Castres (Tarn) (page 496).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 496).

— portant inscription d'office au tableau d'avancement pour le grade de pharmacien en chef (page 496).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'intendance de l'armée territoriale (page 496).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et le service des bureaux de l'intendance (page 496).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 496).

PARTIE NON OFFICIELLE

Election d'un conseiller général (page 496).

Circulaire du ministre de la guerre relative au non classement, en 1884, des chevaux et des voitures attelées susceptibles d'être requis en cas de mobilisation (page 497).

Juridiction militaire. — Décision du conseil de révision de Paris (page 497).

Avis et communications (page 497).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 29 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 498).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 29 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 499).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 500).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 500).

Académie de médecine. — *Dʳ A.-J. Martin* (page 502).

Informations (page 503).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 505).

Bourses et marchés (page 508).

31 JANVIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter 500,000 francs et à s'imposer extraordinairement (page 513).

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de l'instruction publique et des beaux-arts) (page 513).

Rapport présenté au ministre de la justice et des cultes, suivi d'un arrêté, relatifs à l'institution et aux conditions d'un concours pour les fonctions d'architecte diocésain (page 514).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'infanterie (page 514).

Décision portant admission de quatre officiers généraux dans le cadre de réserve (page 514).

— portant mutation dans le corps de santé militaire (page 514).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer algériens, pendant les trois premiers trimestres des années 1883 et 1882 (page 515).

Sénat. — Ordre du jour (page 518).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 518).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 519).

Informations. — Circonscriptions militaires (Italie) (page 519).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 521).

Bourses et marchés (page 524).

SÉNAT. — DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉANCE DU MARDI 8 JANVIER 1884

PAGE 1

Installation du président et des secrétaires provisoires.

Allocution de M. Carnot, président d'âge.

Tirage au sort des bureaux.

Excuse.

Communication par M. le président relative aux prières publiques.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Calmon, président de la commission des finances, le président. — Renvoi de la séance à jeudi pour la constitution du bureau définitif du Sénat.

SÉANCE DU JEUDI 10 JANVIER 1884

PAGE 5

Procès-verbal.

Scrutin pour la nomination du président du Sénat.

Proclamation par M. le président du résultat du scrutin pour la nomination du président du Sénat. — M. Le Royer, élu.

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents : M. le président. — Fixation à demain d'un second tour de scrutin : MM. Casimir Fournier (Nord), le président.

Scrutin pour la nomination de six secrétaires : M. le président. — Fixation à demain d'un second tour de scrutin.

Scrutin pour la nomination de trois questeurs : M. le président. — Fixation à demain d'un second tour de scrutin.

Communication, par M. le président, d'une lettre de M. le président du consistoire de l'Église réformée de Paris, relative aux prières publiques.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance à demain.

SÉANCE DU VENDREDI 11 JANVIER 1884

PAGE 9

Procès-verbal.

Second tour de scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents.

Digitized by Google

Second tour de scrutin pour la nomination des six secrétaires.

Proclamation, par M. le président, du résultat du scrutin pour la nomination des vice présidents — MM. Humbert, Peyrat, Teisserenc de Bort, élus.

Second tour de scrutin pour la nomination des trois questeurs.

Proclamation, par M. le président, du résultat du scrutin pour la nomination des six secrétaires — MM. Edouard Millaud, Honnoré, Barbey, Gayot, Vivenot, Clément, élus.

Scrutin de ballottage pour la nomination du 4e vice-président.

Proclamation, par M. le président, du résultat du scrutin pour la nomination des trois questeurs. — MM. Rampont, Eugène Pelletan, le général Pélissier, élus.

Proclamation, par M. le président, du résultat du scrutin pour la nomination du 4e vice-président. Renvoi à demain d'un nouveau tour de scrutin.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance à demain, scrutin pour l'élection du 4e vice-président.

SÉANCE DU SAMEDI 12 JANVIER 1884

PAGE 11

Procès-verbal.

Excuse.

Scrutin de ballotage pour l'élection d'un quatrième vice-président.

Proclamation, par M. le président, du résultat du scrutin. — M. Magnin, élu.

Proclamation, par M. Carnot, président d'âge, du bureau du Sénat élu pour la session de 1884.

Installation du bureau définitif. = Allocution de M. Le Royer, président.

Communication, par M. le président, d'une lettre de M. Clément, relative à sa démission des fonctions de secrétaire.

Communication, par M. le président, d'une lettre de M. le président de la Chambre des députés, faisant connaître la composition définitive du bureau de la Chambre.

Communication, par M. le président, d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur relatif à une rectification de texte dans un projet de loi.

Dépôt, par M. Dauphin, d'un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires).

Dépôt, par M. Cordelet, de deux rapports faits au nom de la 8e commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner :

Le 1er, le projet de résolution de M. de Gavardie sur le vote annuel du budget ;

Le 2e, la proposition de loi de M. Naquet tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement.

Dépôt, par M. Chardon, d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur le vin et la prorogation de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi du Havre (Seine-Inférieure).

Règlement de l'ordre du jour : MM. le président, Bérenger. — Fixation au scrutin du jour de mardi pour la prochaine séance.

Dépôt, par M. Massé, d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 160,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

SÉANCE DU MARDI 15 JANVIER 1884

PAGE 15

Procès-verbal.

Demande de congé.

Scrutin pour l'élection d'un secrétaire.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Savoie à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental : MM. le président, de Gavardie. — Adoption.

Dépôt, par M. Chardon, du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 1,500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi de la ligne de Casteljaloux à Roquefort. — Adoption en première délibération.

Proclamation, par M. le président, du résultat du scrutin pour l'élection d'un secrétaire. — M. Léon Clément, élu.

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. — Demande d'ajournement : MM. Jouin, Tolain, rapporteur; Marcel Barthe. — Rejet de la demande d'ajournement. = Discussion générale. — Nouvelle demande d'ajournement : M. de Gavardie. — Rejet. = Demande de l'urgence : MM. Testelin, le président, Hérisson, ministre du commerce; Marcel Barthe, le rapporteur. — Rejet, au scrutin, de l'urgence. — Renvoi de la suite de la discussion à jeudi.

1re délibération sur la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive (Régime des prisons, libération conditionnelle, patronage, réhabilitation) : M. le président. — Ajournement de la discussion.

Règlement de l'ordre du jour : MM. le président Calmon, président de la commission des finances; Barthe, Tirard, ministre des finances. — Fixation de la discussion du budget sur ressources extraordinaires au vendredi 18 janvier. — Renvoi de la prochaine séance au jeudi 17.

SÉANCE DU JEUDI 17 JANVIER 1884

PAGE 23

Procès-verbal.

Demande de congé.

Suite de la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. = Discussion générale : MM. Marcel Barthe, le président, de Gavardie. — Clôture de la discussion générale. = Article 1er. — Amendement de M. Marcel Barthe : MM. Marcel Barthe, Oudet, Léon Lalanne, Tolain, rapporteur; le président. — Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

Congés.

Dépôt, par M. Margue, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Roanne (Loire) à emprunter 277,500 francs et à s'imposer extraordinairement.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance à demain pour la discussion du budget sur ressources extraordinaires.

SÉANCE DU VENDREDI 18 JANVIER 1884

PAGE 39

Procès-verbal.

Communication, par M. le président, d'une lettre de M. le président de la Chambre des députés, portant transmission d'une proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative aux prud'hommes mineurs.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur le vin et la prorogation de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi du Havre (Seine-Inférieure) : MM. de Gavardie, le président. — Adoption.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Nantes (Loire-Inférieure) à emprunter 160,000 francs et à s'imposer extraordinairement. — Demande d'ajournement : MM. de Gavardie, le président. — Rejet de la demande d'ajournement. = Article unique du projet de loi : M. de Gavardie. — Adoption.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires. — Moyens de service et dispositions diverses). — Discussion générale : MM. Chesnelong, Dauphin, rapporteur général, Fresneau. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU SAMEDI 19 JANVIER 1884

PAGE 55

Procès-verbal.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 1,500,000 francs et à s'imposer extraordinairement : MM. de Gavardie, Chardon, rapporteur; le président. — Adoption du projet de loi.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires; moyens de service et dispositions diverses). = Suite de la discussion générale; MM. Buffet, Tirard, ministre des finances. — Renvoi à lundi de la suite de la discussion.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 1884

PAGE 69

Procès-verbal : MM. le colonel Meinadier, de Gavardie, le président.

Demande de congé.

Dépôt, par M. Le Blond, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour les travaux de divers chemins vicinaux.

Dépôt, par M. Marquis, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Roanne (Loire) à emprunter 277,500 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Dépôt, par M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, au nom de M. le

Digitized by Google

ministre de l'intérieur et des finances, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les sociétés de secours mutuels. — Renvoi aux bureaux.

Dépôt, par M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, au nom de M. le ministre de l'intérieur, de trois projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, tendant :

Le 1er, à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter une somme de 500,000 francs et à s'imposer extraordinairement ;

Le 2e, à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement ;

Le 3e, à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter 100,000 fr., et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; moyens de service et dispositions diverses.) — Reprise de la discussion générale : MM. Bocher, de Freycinet, le président, Pouyer-Quertier. — Clôture de la discussion générale. — Renvoi de la discussion à demain.

Congé.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU MARDI 22 JANVIER 1884

PAGE 87

Procès-verbal : MM. de Gavardie, Edouard Charton.

Dépôt, par M. Le Monnier, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados), à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; moyens de service et dispositions diverses). — Discussion des articles. = Ministère des postes et des télégraphes. = Article 1er, chapitre 1er : MM. de Gavardie, Cochery, ministre des postes et télégraphes ; le président. — Adoption. = Chapitre 2. — Adoption. = Ministère de la guerre. Chapitres 1 à 5. — Adoption. = Chapitre 6 : MM. de Gavardie, le président. — Adoption. = Chapitre 7. — Adoption. = Ministère de la marine et des colonies. Chapitre 6 : MM. l'amiral Peyron, ministre de la marine et des colonies ; Lambert de Sainte-Croix, le président. — Adoption. = Chapitre 7 : MM. le président, de Fourtou. — Réservé. = Ministère des travaux publics. Chapitre 1er : MM. Buffet, Raynal, ministre des travaux publics ; le président. — Adoption. = Chapitres 2 à 4. — Adoption. = Chapitre 5 : MM. de Gavardie, le ministre des travaux publics, le président. — Adoption. = Chapitres 6 à 13. — Adoption. = MM. de Gavardie, le ministre des travaux publics, le président. = Article 1er. Réservé. = Article 2 : M. Tirard, ministre des finances. — Adoption. = Articles 3 et 4. — Adoption. = Article 5 : MM. de Gavardie, le président. — Adoption. = Article 6 : MM. de Gavardie, le président. — Adoption. = Article 7. — Adoption. = Article 8 : MM. Buffet, le président. — Réservé. = Article 9 : MM. Léon Say, le ministre des finances, le président. — Renvoi à demain de la suite de la discussion.

Dépôt, par M. Raynal, ministre des travaux publics, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société du canal de Givors pour le rachat de ce canal. — Renvoi aux bureaux.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU MERCREDI 23 JANVIER 1884

PAGE 105

Procès-verbal.

Incident : MM. le colonel Meinadier, le président, de Gavardie.

Dépôt, par M. Le Monnier, du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter une somme de 100,000 francs, et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; moyens de service et dispositions diverses) = Article 9 : MM. Tirard, ministre des finances, Léon Say. — Adoption au scrutin = Articles 10 à 13. — Adoption. = Article 14 : MM. Poriquet, Labuze, sous-secrétaire d'Etat aux finances. — Adoption. = Article 15 : M. de Fourtou. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Dépôt, par M. Tenaille-Saligny, du rapport sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 161 du code pénal.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU JEUDI 24 JANVIER 1884

PAGE 122

Procès-verbal.

Dépôt, par M. Marquis, d'un rapport sur la proposition de loi de M. le comte d'Haussonville relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie.

Dépôt, par M. Le Monnier, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour les travaux de divers chemins vicinaux. — Adoption.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Roanne (Loire), à emprunter 277,500 fr. et à s'imposer extraordinairement : MM. de Gavardie, Marquis, rapporteur, le président. — Adoption.

Deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi de la ligne de Casteljaloux à Roquefort : MM. de Gavardie, le président. — Adoption.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires ; moyens de services et dispositions diverses). = Suite de la discussion de l'article 15 : MM. de Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ; Fresneau, Gouin. — Adoption, au scrutin, de l'article 15. — Vote sur l'article 1er réservé. — Adoption. = Article 16 : M. de Gavardie. — Adoption. = Articles 17 et 18. — Adoption. — Amendement de M. Reignié : MM. de Parieu, Labuze, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances ; Léon Say. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Léon Say, le président.

SÉANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 1884

PAGE 149

Procès-verbal.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes pour l'exercice 1884 = Article 8 (réservé) : MM. Denormandie, Buffet, Tirard, ministre des finances ; Léon Say. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU SAMEDI 26 JANVIER 1884

PAGE 167

Procès-verbal.

Communication, par M. le président, relative au décès de M. Devaux, sénateur du Pas-de-Calais.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 sur ressources extraordinaires ; moyens de service et dispositions diverses. = Article 25 : M. le président. — Amendement de M. de Reignié : MM. de Reignié, Léon Say, Labuze, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances ; Xavier Blanc, de Parieu, Tirard, ministre des finances ; Carnot, président de la commission. — Retrait de l'amendement par son auteur. — Rejet au scrutin de l'article 25.

Dépôt, par M. Demôle, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'organisation municipale.

Reprise de la suite de la discussion sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884. = Article 26 : M. le président. — Amendement de M. de Reignié : M. de Reignié. — Retrait de l'amendement par son auteur. — Rejet de l'article 26 : MM. de Gavardie, le président. = Adoption, au scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter une somme de 500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. = Demande par M. de Gavardie de l'ajournement du projet de loi. — Rejet : MM. de Gavardie, le président. — Adoption du projet de loi.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter une somme de 100,000 fr. et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire. — Adoption du projet de loi.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels : MM. Tolain, le président. — Renvoi à lundi de la discussion du projet de loi.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU LUNDI 28 JANVIER 1884

PAGE 183

Procès-verbal.

Dépôt, par M. Waldeck Rousseau, ministre de l'intérieur, d'un projet de loi sur la réforme des prisons de courtes peines. — Renvoi à

Digitized by Google

commission chargée d'examiner la proposition de M. Bérenger sur les moyens préventifs de combattre la récidive.

Suite de la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. — Discussion de l'article 1er. — Amendement de M. Marcel Barthe : MM. Léon Lalanne, Dupuy-de-Lôme, Jouin, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur ; Marcel Barthe, Tolain, rapporteur. — Adoption du paragraphe 1er de l'article 1er : M. le président. — Adoption au scrutin du 2e paragraphe de l'article 1er : MM. de Gavardie, le président. — Renvoi de la suite de la discussion du paragraphe 3 de l'article 1er à la prochaine séance.

Congés.

Règlement de l'ordre du jour. Renvoi de la séance à demain.

SÉANCE DU MARDI 29 JANVIER 1884

PAGE 199

Procès-verbal : MM. Dupuy-de-Lôme, Tolain, le président.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. = Article 1er, paragraphe 2 : MM. de Gavardie, Tolain, rapporteur. — Adoption. — Ensemble de l'article 1er. — Adoption au scrutin. = Article 2 : MM. de Gavardie, le président. — Adoption. = Article 3 : MM. de Gavardie, le président, le rapporteur. — Adoption. = Article 4, paragraphe 1er. — Amendement de M. Marcel Barthe : MM. Marcel Barthe, le président, le rapporteur. — Adoption de l'amendement. — Paragraphe 2, amendement de M. Marcel Barthe : M. Marcel Barthe. — Adoption de l'amendement. — Paragraphe 3, amendement de M. Marcel Barthe : MM. Marcel Barthe, Corbon, le rapporteur, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, Bérenger. — Adoption de l'amendement. — Paragraphe 4, amendement de M. Marcel Barthe : MM. Marcel Barthe, Testelin, Bérenger, Roger-Marvaise, le rapporteur. — Rejet de l'amendement. — Adoption du paragraphe 4 du projet de la commission. — Ensemble de l'article 4 : MM. de Gavardie, le président. — Adoption. = Article 5 : MM. Emile Lenoël, le rapporteur.

Dépôt, par M. Tirard, ministre des finances, du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires. Moyens de service et dispositions divers). — Renvoi à la commission des finances.

Reprise de la discussion du projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels = Article 5 : MM. Dupuy-de-Lôme, le rapporteur, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. — Renvoi de la suite de la discussion à jeudi prochain.

Dépôt et lecture, par M. Casimir Fournier (Nord) du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires. Moyens de service et dispositions diverses). — Déclaration de l'urgence. — Discussion immédiate : M. le président. — Adoption successive des deux chapitres modifiés et, au scrutin, de l'ensemble de l'article 1er du projet de loi rectifié.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance au jeudi 31 janvier.

SÉANCE DU JEUDI 31 JANVIER 1884

PAGE 221

Procès-verbal : M. Emile Labiche.

Communication, par M. le président, relative au décès de M. Gaulthier de Rumilly, sénateur inamovible. — Tirage au sort de la députation chargée d'assister à ses funérailles. = Proposition, par M. le comte de Saint-Vallier, de lever la séance. — Adoption.

Règlement de l'ordre du jour. — Fixation à demain de la prochaine séance.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉANCE DU MARDI 8 JANVIER 1884

PAGE 1

Installation du président d'âge et des secrétaires d'âge. — Allocution de M. le président d'âge.

Tirage au sort des bureaux.

Excuses. — Demandes de congé.

Scrutin pour la nomination du président définitif.

Demande de renvoi de la séance à jeudi : MM. Laroche-Joubert, Edouard Lockroy. Rejet.

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Résultat du scrutin pour la nomination du président définitif. Proclamation de M. Henri Brisson comme président définitif.

Communication, par M. le président, de trois lettres par lesquelles MM. Bastid, Francis Charmes et Armez déclinent toute candidature aux fonctions de secrétaire de la Chambre des députés.

SÉANCE DU JEUDI 10 JANVIER 1884

PAGE 9

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Résultat du scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Proclamation de MM. Philippoteaux, Spuller, Sadi Carnot et Floquet comme vice-présidents de la Chambre des députés.

Communication, par M. le président, d'une lettre de M. l'archevêque de Paris, concernant les prières publiques ordonnées par la Constitution.

Excuse. — Demandes de congé.

Scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Résultat du scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Proclamation de MM. Riotteau, Bénazet, de la Biliais, Bizarelli, Cavaignac, Rodat, Etienne et Jullien comme secrétaires définitifs de la Chambre des députés.

Résultat du scrutin pour la nomination de trois questeurs.

Proclamation de MM. Margaine, Madier de Montjau et Martin Nadaud, comme questeurs de la Chambre des députés.

Règlement de l'ordre du jour.

Incident : M. Talandier.

SÉANCE DU SAMEDI 12 JANVIER 1884

PAGE 11

Excuses. — Demandes de congé.

Communication, par M. le président, d'une lettre de M. le président du consistoire de l'Eglise réformée de Paris concernant les prières publiques ordonnées par la Constitution.

Allocution de M. le président Henri Brisson en prenant place au fauteuil.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 350,000 francs.

Dépôt, par M. le garde des sceaux, d'une demande en autorisation de poursuites contre un membre de la Chambre.

Dépôt, par M. Léon Roquet, d'une proposition de loi relative à l'organisation administrative de la ville de Paris.

Dépôt, par M. Baltet, d'un rapport, au nom de la 19e commission d'intérêt local, sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Dépôt, par M. Péan, d'un rapport, au nom de la 18e commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de loi de M. Talandier, relative aux fils mineurs d'étrangers nés en France.

Dépôt, par M. Jules Roche, d'un rapport, au nom de la commission du budget, sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, évaluée à 2,500,000 francs.

Dépôt, par M. Morel (Manche), au nom de la commission de classement des chemins de fer, d'un rapport sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Orne, pour le rachat de la ligne d'Alençon à Condé.

Dépôt, par M. Thomson, au nom de la commis-

sion du budget, d'un avis sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'État des dépenses de la police dans la ville de Paris.

Règlement de l'ordre du jour : MM. le ministre de l'intérieur, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, Sigismond Lacroix, de Lanessan, de Saint-Martin (Indre), le ministre de la guerre, Peulevey Marcou, Vachal, Gobiet, Achard, Jules Roche.

Communication, par M. le président, d'une demande d'interpellation adressée par M. Antonin Proust à M. le ministre des travaux publics, relative au mont Saint Michel.

Communication, par M. le président d'une demande d'interpellation de M. Langlois adressée au Gouvernement sur son programme économique.

SÉANCE DU LUNDI 14 JANVIER 1884

PAGE 19

Procès-verbal : M. Armez.

Demandes de congé.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter 100,000 francs et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire.

Discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Caen (Calvados) à emprunter une somme de 500,000 francs et à s'imposer extraordinairement : M. Haëntjens. Adoption du projet de loi.

Fixation à demain, sur la demande de M. le sous-secrétaire d'État des travaux publics, de la discussion de l'interpellation de M. Antonin Proust, relative au mont Saint-Michel.

Question adressée par M. Bisseuil à M. le garde des sceaux et réponse de M. le garde des sceaux.

Incident : MM. Delattre, M. le ministre de l'intérieur.

2e délibération sur les propositions de loi relatives aux ouvriers mineurs (prud'hommes mineurs) — Article 1er : MM. Desson de Saint-Aignan, Alfred Girard, rapporteur. Adoption. = Adoption de l'article 2. — Paragraphe additionnel de M. Georges Graux : MM. Georges Graux, le rapporteur. Non-prise en considération. = Article 3 — Demande de renvoi à la commission : MM. Léon Renault, le rapporteur, Laroche-Joubert, le sous-secrétaire d'État des travaux publics. Rejet au scrutin. — Adoption de l'article. = Adoption de l'article 4. = Article 5 : MM. Georges Graux, le rapporteur. Adoption au scrutin. = Sur l'ensemble : M. le comte de Mun. Adoption, au scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

Dépôt, par M. Calla, d'une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission chargée de faire un rapport sur les mesures à prendre pour atténuer les effets de la crise économique. — Demande de déclaration d'urgence. Rejet au scrutin.

Communication, par M. le président, d'un décret de M. le Président de la République portant nomination d'un commissaire du Gouvernement dans la discussion du projet de loi tendant au rattachement au budget de l'État des dépenses de la police dans la ville de Paris.

Congés.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Niort (Deux-Sèvres) à emprunter 142,000 fr.

Dépôt, par M. Chevandier, d'un rapport sommaire de la 18e commission d'initiative parlementaire sur la proposition de loi de M. Chevandier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Haëntjens de Baudry d'Asson.

SÉANCE DU MARDI 15 JANVIER 1884

PAGE 43

Procès-verbal : M Haëntjens.

Excuses.

Dépôt, par M. Folliet, d'une proposition de résolution tendant au rétablissement de la séance du vendredi. — Déclaration de l'urgence — Discussion immédiate : MM. Jolibois, Folliet, Lorois, de Lacretelle. — Adoption.

Discussion de l'interpellation de M. Antonin Proust relative aux travaux faits par l'administration des travaux publics au Mont-Saint-Michel : MM. Antonin Proust, le ministre des travaux publics, Morel (Manche). — Ordre du jour motivé présenté par M. Antonin Proust. — Ordre du jour pur et simple demandé par le Gouvernement : M. le comte de Douville-Maillefeu. — Adoption au scrutin.

1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'État des dépenses de la police dans la ville de Paris : MM. Andrieux, Ferdinand Dreyfus, rapporteur, Charles Floquet, le ministre de l'intérieur.

Incident : M. Tony Révillon.

Règlement de l'ordre du jour.

Dépôt, par M. le ministre de la marine et des colonies, d'un projet de loi concernant : 1° l'ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1884, d'un crédit extraordinaire de 315,000 francs pour le câble télégraphique sous-marin du Tonkin ; 2° l'inscription, parmi les voies et moyens du budget du même exercice, des recettes relatives à l'exploitation de ce câble.

Dépôt, par M. Papon, d'un rapport sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Biskra à Tougourt et l'approbation d'une convention passée pour la concession de cette ligne.

SÉANCE DU JEUDI 17 JANVIER 1884

PAGE 63

Procès-verbal : M. Laroche-Joubert.

Demandes de congés.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'État des dépenses de la police dans la ville de Paris : MM. Charles Floquet, Ferdinand Dreyfus, rapporteur, Eugène Delattre, de Heredia, le ministre de l'intérieur.

Dépôt et lecture, par M. Laisant, d'une proposition de loi, présentée en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine. — Demande de déclaration de l'urgence : M. Haëntjens. — Adoption au scrutin.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Tony Révillon, Haëntjens, le comte de Douville-Maillefeu.

Dépôt, par M Haëntjens, d'une demande d'interpellation adressée au Gouvernement sur l'exécution des conventions passées entre l'État et les compagnies de chemins de fer, particulièrement en ce qui concerne la réduction des prix des places de troisième classe.

Dépôt, par M. Pieyre, d'une proposition de loi ayant pour objet d'assurer la sincérité des opérations de revision des listes électorales.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, de cinq projets de loi d'intérêt local tendant à autoriser :

Le 1er, la ville de Perpignan (Pyrénées-Orientales) à emprunter une somme de 500,000 fr. ;

Le 2e, la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter une somme de 100,000 fr. ;

Le 3e, le département de l'Isère à s'imposer extraordinairement, pour compléter le gage de deux emprunts ;

Le 4e, le département des Basses-Pyrénées à s'imposer extraordinairement pour les travaux des routes départementales et des chemins de grande communication et d'intérêt commun ;

Le 5e, le département de la Gironde à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Congés.

SÉANCE DU VENDREDI 18 JANVIER 1884

PAGE 87

Procès-verbal : MM. Villiers, Granet et Gobiet.

Dépôt, par M. Laroche-Joubert, d'un projet de résolution tendant à ce que la Chambre revienne à l'usage de ne pas tenir séance publique le vendredi.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'État des dépenses de la police dans la ville de Paris : MM. Allain-Targé, de Marcère, Calla, Charles Floquet. — Demande de renvoi du projet à la commission. Rejet au scrutin. — Décision de la Chambre, au scrutin, qu'elle passera à la discussion des articles. = Art. 1er. — Amendement de M. Léon Renault : M. Léon Renault. — Adoption de la première partie de l'article de la commission. — Adoption du premier paragraphe de l'amendement. — Rejet, au scrutin, du deuxième paragraphe. — MM. Ferdinand Dreyfus, rapporteur ; Léon Renault. Rejet des derniers paragraphes de l'amendement. — Adoption de la dernière partie et de l'ensemble de l'article 1er.

Règlement de l'ordre du jour : MM. le comte de Colbert-Laplace, le ministre de l'intérieur.

SÉANCE DU SAMEDI 19 JANVIER 1884

PAGE 107

Procès-verbal : MM. Herteur, Louis Passy.

Dépôt, par M. Esnault, d'un rapport sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1873.

Dépôt, par M. Lelièvre, d'un rapport sur une demande en autorisation de poursuites contre un député.

Mise à l'ordre du jour, sur la demande de M. Lagrange et quelques-uns de ses collègues, de la pétition n° 1381.

Adoption du projet de loi, adopté par le Sénat, portant approbation d'une convention, signée le 20 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse, et constituant une union internationale pour la protection de la propriété industrielle.

Demande, par M. Laroche-Joubert, de la déclaration de l'urgence sur sa proposition de résolution tendant à ce que la Chambre revienne à l'usage de ne pas tenir séance le vendredi. Adoption. — Discussion immédiate : MM. Georges Graux, Margaine, Duval. — Rejet au scrutin.

Dépôt, par M. Graux, d'une proposition de résolution concernant les projets et propositions à mettre à l'ordre du jour dans les séances du vendredi.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'État

des dépenses de la police dans la ville de Paris. Adoption des articles 2 à 4. = Article 5 (ancien 6). — Amendement de M. Léon Renault : MM. Ferdinand Dreyfus, rapporteur; Léon Renault, le ministre de l'intérieur. Rejet. — Amendement de M. Drumel : MM. Drumel, le rapporteur. Adoption au scrutin. = Adoption des articles 6 à 8 (anciens 7 à 9). — Article 9 (ancien 10). — Amendement de M. Goblet : MM. Goblet, Léon Renault, le ministre de l'intérieur, Ribot. Rejet au scrutin. — Adoption de l'article.

SÉANCE DU LUNDI 21 JANVIER 1884

PAGE 120

Procès-verbal : MM. Brugnot, Cassou.

Dépôt, par M. Esnault, d'un rapport au nom de la 20e commission d'intérêt local chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter 100,000 francs à la caisse des écoles.

Dépôt, par M. le ministre des travaux publics : 1° d'un décret de M. le Président de la République portant retrait du projet de loi ouvrant au ministre des travaux publics, au titre du budget annexe des chemins de fer de l'Etat, sur l'exercice 1883, un crédit supplémentaire de 800,000 francs;

2° d'un projet de loi portant : 1° ratification de deux décrets en date des 29 novembre et 31 décembre 1883, qui ont ouvert au ministre des travaux publics, au titre du budget annexe des chemins de fer de l'Etat, pour l'exercice 1883, des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à 2,205,336 fr. 46; 2° annulation, au titre des mêmes budget et exercice, d'une somme de 1,955,636 fr. 46.

Excuses. — Demandes de congé.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant au rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police dans la ville de Paris. — Adoption de l'article 10. = Art. 11 — Amendement de M. Léon Renault : MM. Léon Renault, Ferdinand Dreyfus, rapporteur. — Adoption d'un des paragraphes de l'amendement et rejet des autres paragraphes. — Adoption de l'article modifié. = Art. 11 : M. Lorois. Adoption. = Adoption des articles 12 et 13 et dernier. = Disposition additionnelle de M. Delattre : MM. Delattre, le rapporteur, le comte de Lanjuinais, le ministre de l'intérieur. Rejet au scrutin. = Décision de la Chambre qu'elle passera à une seconde délibération sur le projet de loi.

1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique : M. Alcide Dusolier, rapporteur. Renvoi à demain de la discussion.

Dépôt, par M. Duval, d'un rapport, au nom de la 20e commission d'intérêt local chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser le département de l'Isère à s'imposer extraordinairement pour compléter le gage de deux emprunts.

Dépôt, par M. Rodat, d'un rapport sommaire, au nom de la 19e commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Gaudin, relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne) à emprunter une somme de 1,368,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Règlement de l'ordre du jour.

Question adressée par M. Delattre à M. le ministre de l'intérieur et réponse de M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur.

Incident sur un rappel au règlement : MM. Jollibois, le président.

Congés.

SÉANCE DU MARDI 22 JANVIER 1884

PAGE 140

Demande de congé.

Question adressée par M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, à M. le ministre de l'intérieur, et réponse de M. le ministre.

Congé.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, d'un projet de loi tendant à distraire de la commune de Montmiral (canton de Romans, arrondissement de Valence, département de la Drôme) la section de Saint-Michel, pour l'ériger en municipalité distincte.

Discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un député : MM. Talandier, Lelièvre, rapporteur; Laguerre, Paul de Cassagnac, Andrieux. — Rejet au scrutin.

Ajournement de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique : M. Jullien.

Dépôt, par M. Delattre, d'une demande d'interpellation, adressée à M. le garde des sceaux, sur les faits reprochés à M. Roujean, commissaire de police de Saint-Denis. — Discussion immédiate : MM. Delattre, le garde des sceaux. — Ordre du jour motivé de M. Delattre. — Adoption, au scrutin, de l'ordre du jour pur et simple.

Règlement de l'ordre du jour : M. Chevandier.

SÉANCE DU JEUDI 24 JANVIER 1884

PAGE 165

Demande de congé.

Dépôt, par M. Esnault, au nom de la 20e commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter 100,000 fr. à la caisse des écoles.

Dépôt, par M. Buvignier, au nom de la 19e commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter 1,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement.

Dépôt, par M. Fousset, au nom de la même commission, de deux rapports sur les projets de loi tendant à autoriser :

1° La ville de Moulins (Allier) à emprunter 320,000 fr.;

2° La ville de Voiron (Isère) à emprunter 270,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Présentation, par M. le ministre du commerce, d'un projet de loi relatif à l'inspection des pharmacies.

Question adressée par M. Freppel à M. le ministre du commerce et réponse de M. le ministre.

Discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement : M. Langlois.

Demande de congé.

Dépôt, par M. Germain Casse, au nom de la 15e commission d'initiative, d'un rapport sur la proposition de loi de M. Gustave Rivet relative à la recherche de la paternité.

Dépôt, par M. Joseph Fabre, d'une proposition de loi ayant pour objet d'interdire aux membres du Parlement la gérance des journaux.

Dépôt, par M. Marius Poulet, d'une proposition de loi ayant pour objet de venir en aide à la population ouvrière partielle atteinte par la crise industrielle.

Dépôt, par M. Viette et plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi tendant à créer une commission chargée d'établir des listes de candidatures à la décoration de la Légion d'honneur pour les services civils.

Reprise de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement : MM. Langlois, de Baudry d'Asson.

Dépôt, par M. de Baudry d'Asson, d'une proposition de loi ayant pour objet d'ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1884, un crédit de 20 millions pour secours à la population ouvrière de Paris et de la province. — Demande de déclaration de l'urgence. Rejet.

Reprise de la discussion de l'interpellation : M. Lechevallier.

Congés.

SÉANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 1884

PAGE 170

Excuses.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 350,000 fr.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser le département de l'Isère à s'imposer extraordinairement pour compléter le gage de deux emprunts.

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement : MM. le marquis de Roys, Martin Nadaud, Haëntjens, Emile Brousse, le comte de Mun.

Dépôt, par M. Rousseau, du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer départementaux, pour la concession du chemin de fer de Lagny à Mortcerf et aux carrières de Neufmoutiers.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Thomson, Hervé Mangon, Arthur Picard.

SÉANCE DU SAMEDI 26 JANVIER 1884

PAGE 195

Procès-verbal : MM. Arthur Picard, Delattre.

Dépôt, par M. Folliet, au nom de la 20e commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Niort à emprunter 142,000 francs.

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement : MM. Gustave Rivet, Brialou, Laroche-Joubert, Frédéric Passy.

Présentation, par M. le ministre des finances, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, le 20 décembre 1883, adopté par le Sénat avec modification le 26 janvier 1884 portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (Budget sur ressources extraordinaires, moyens de service et dispositions diverses).

Motions d'ordre : M. le ministre de l'instruction publique et des beaux arts. — M. le président.

Dépôt, par M. Galtier, d'un rapport, au nom de la 20e commission d'intérêt local, sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Perpignan (Pyrénées Orientales) à emprunter une somme de 500,000 fr.

Demande de congé.

SÉANCE DU LUNDI 28 JANVIER 1884

PAGE 213

Dépôt, par M. le baron Reille, d'un 2e rapport supplémentaire sur les projets de loi concernant : 1° le recrutement des troupes de la marine et des colonies ; 2° la réorganisation des troupes de la marine et des colonies, et l'établissement d'un système de roulement entre les officiers de l'infanterie de la marine et les officiers d'infanterie de l'armée de terre ; 3° l'organisation des troupes spéciales d'Afrique.

Dépôt, par M. Duval, au nom de la 19e commission d'initiative parlementaire, d'un rapport sur la proposition de loi de M. Bastid et un grand nombre de ses collègues, tendant à organiser le personnel des bureaux de préfecture et sous-préfecture.

Demande de congé.

Annonce, par M. le président, du décès de M. Frédéric Thomas, député du Tarn.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, d'un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le ministre de l'intérieur à acquérir de la ville de Paris un terrain situé dans le bois de Vincennes, pour y établir l'asile Vacassy.

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement : MM. Lalande, Ballue, Gatineau, Henry Maret, Tony Révillon, le président du conseil, ministre des affaires étrangères.

Excuses. — Congés.

Dépôt, par M. Horace de Choiseul, d'un rapport sur la proposition de loi de M. Laisant et plusieurs de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine.

SÉANCE DU MARDI 29 JANVIER 1884

PAGE 229

Procès-verbal : MM. Tony Révillon, E. Brousse.

Dépôt, par M. Pieyre, d'une proposition de loi ayant pour objet de modifier les droits de succession en vue d'arrêter la décroissance de la population en France.

Tirage au sort de la députation pour assister aux obsèques de M. Frédéric Thomas.

Dépôt, par M. Casson, d'un rapport sommaire de la 19e commission d'initiative parlementaire sur la proposition de loi de M. Floquet et plusieurs de ses collègues, relative à la répartition du contingent personnel et mobilier.

Dépôt, par M. Esnault, d'un rapport de la 20e commission d'intérêt local sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne) à emprunter une somme de 1,388,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Dépôt, par M. Arthur Leroy, au nom de la commission du budget :

1° D'un rapport sur le projet de loi concernant : 1° l'ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1884, d'un crédit extraordinaire de 315,000 fr. pour le câble télégraphique sous-marin du Tonkin ; 2° l'inscription, parmi les voies et moyens du même exercice, des recettes relatives à l'exploitation de ce câble ;

2° D'un rapport supplémentaire sur le projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 5,140,250 francs pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

Dépôt et lecture, par M. Maurice Rouvier, au nom de la commission du budget, du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884. (Budget sur ressources extraordinaires, moyens de service et dispositions diverses.) — Déclaration de l'urgence. — Discussion immédiate. — Adoption des articles 15, 16 et 17, modifiés par le Sénat. — Amendement de M. Bisseuil : MM. Bisseuil, Maurice Rouvier, rapporteur. — Rejet au scrutin. — Amendement de M. Versigny : MM. Versigny, le sous-secrétaire d'État des finances. Retrait. — Sur l'ensemble : MM. Allain-Targé, le ministre des travaux publics, Haentjens. — Adoption du projet de loi.

SÉANCE DU JEUDI 31 JANVIER 1884

PAGE 245

Procès-verbal : M. Allain-Targé.

Demandes de congés.

Dépôt, par M. le ministre de la marine et des colonies et par M. le ministre des finances :

1° D'un projet de loi portant : 1° ouverture au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts d'un crédit de 300,000 fr. au titre de l'exercice de 1884, pour la mission scientifique du cap Horn ; 2° annulation d'une somme égale sur les crédits du budget de la marine et des colonies pour l'exercice 1883 ;

2° D'un projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget des dépenses et sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884, d'un crédit de 3,300,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé (Sénégal).

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement : M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères.

Dépôt, par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, d'un projet de loi portant : 1° Annulation au budget ordinaire du ministère de l'intérieur (exercice 1884) d'un crédit de 41,356 fr.; 2° ouverture au budget ordinaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (1re section, exercice 1884) d'un crédit de 41,356 fr. (service général des bibliothèques).

Dépôt, par M. Chevandier, d'un rapport, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, sur la liberté des funérailles.

Reprise de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement : M. Clémenceau.

Congés.

Dépôt, par M. de Sonnier, d'une proposition de loi sur le crédit agricole.

SÉNAT. — DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

INITIATIVE GOUVERNEMENTALE

Budget 1884. — Décrets du Président de la République, nommant des commissaires du Gouvernement pour la discussion du budget général de l'exercice 1884 (ministères des finances, de la marine, des travaux publics, de la guerre, de l'intérieur et gouvernement civil de l'Algérie), page 1207. — Rapport sur le titre premier du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (M. Dauphin), page 1143. — Rapport sur le projet de loi fixant le budget général des dépenses et recettes de l'année 1884 (budget sur ressources spéciales), M. Dauphin, page 1126.

Budget du Sénat. — Rapport relatif à l'ouverture d'un crédit de 72,100 fr. en addition au budget du Sénat (M. Denis), page 1115.

Câble télégraphique. — Projet de loi ratifiant une convention relative à la pose d'un câble télégraphique entre le cap *Saint-Jacques* et *Haï-Phong* (MM. Peyron, Tirard, Cochery), page 1114. — Rapport (M. Fournier), page 1138.

Chemins de fer. — Rapport sur le projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la concession à la compagnie du Midi de la ligne de *Casteljaloux à Roquefort* (M. Cuvinot), page 1209.

Clôture de la session extraordinaire de 1883. — Décret du Président de la République portant, etc., page 1216.

Comptes du Sénat. — Rapport sur le règlement du compte des recettes et dépenses du Sénat (exercice 1882) (M. Denis), page 1126.

Crédits. — Projet de loi ouvrant des crédits provisoires se montant à 21,240,641 fr. etc. (M. Tirard), page 1212. — Rapport (M. Dauphin), page 1215. — Projet de loi portant ouverture au *ministre de la marine*, sur l'exercice 1883, d'un crédit de 9,000,000 fr. (Tonkin) (MM. Ferry et Tirard), page 1095. — Projet de loi ouvrant au *ministre de la marine* un crédit de 20 millions (service du Tonkin), page 1115. — Rapport sur le projet de loi portant ouverture au *ministre de la marine* d'un crédit de 8 millions, etc. (service du Tonkin) (M. Jauréguiberry), page 1116. — Projet de loi ouvrant au *ministre des finances*, sur l'exercice 1883, un crédit de 350,000 fr. (M. Tirard), page 1125. — Rapport (M. Barne), page 1125.

Douanes. — Projet de loi modifiant le tarif général des douanes (MM. Hérisson et Tirard), page 1206.

Élections municipales. — Projet de loi tendant à l'ajournement des élections municipales (M. Waldeck-Rousseau), page 1093. — Rapport (M. Barne), page 1093.

Emprunts. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Ain* à emprunter (M. Munier), page 1114. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de la *Corrèze* à emprunter (M. Massé), page 1095. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département des *Deux-Sèvres* à emprunter (M. Rubillard), page 1094. — Projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Isère* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 1206. — Projet de loi tendant à autoriser le département de la *Loire* à emprunter (M. Waldeck-

Digitized by Google

Rousseau), page 1113. — Rapport (M. Chardon), page 1216. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Aix-les-Bains, à emprunter (M. Chardon), page 1096. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'Annonay à emprunter (M. Waldeck-Rousseau) page 1114. — Rapport (M. Munier), page 1142. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Grenoble à emprunter (M. Munier), page 1126. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Hyères à emprunter (M. Massé), page 1114. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de Laon à emprunter 1,018,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 1114. — Rapport (M. Massé), page 1123. — Rapport (M. Chardon), page 1124. Projet de loi tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 1126. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Lunéville à emprunter (M. Chardon), page 1096. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de Marseille à emprunter 1,500,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 1206. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de Montauban à emprunter 630.000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 1089. — Rapport (M. Garrisson), page 1092. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de Nice à changer l'affectation d'un emprunt (M. Waldeck-Rousseau), page 1113. — Rapport (M. Chardon), page 1124. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Roubaix à changer l'affectation de partie d'un emprunt (M. Munier), page 1142. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de Sedan à emprunter 300,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 1206. — Rapport (M. Chardon), page 1211. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Toulouse à emprunter (M. Rubillard), page 1091.

Funérailles d'Henri Martin. — Projet de loi tendant à faire célébrer, aux frais de l'Etat, les funérailles d'*Henri Martin*. (MM. Waldeck-Rousseau et Tirard), page 1113. — Rapport (M. Calmon), page 1113.

Impositions extraordinaires. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Ain* à s'imposer extraordinairement (M. Massé), page 1092. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de la *Charente-Inférieure* à s'imposer extraordinairement (M. Massé), page 1093. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département des *Landes* à s'imposer extraordinairement (M. Massé), page 1092. — Projet de loi tendant à autoriser le département de *Loir-et-Cher* à créer des ressources extraordinaires (M. Waldeck-Rousseau), page 1114. — Rapport (M. Munier), page 1204. — Projet de loi tendant à autoriser le département de la *Savoie* à créer des ressources extraordinaires (M. Waldeck-Rousseau), page 1125. — Rapport (M. Chardon), page 1208. — Rapport sur le projet de loi tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune de *Blaxise-sous-Hauteville* (M. Luro), page 1090.

Juridiction en Tunisie. — *Errata* au rapport sur le projet de loi portant organisation de la juridiction française en Tunisie (M. Jacques), page 1216.

Octrois. — Rapport sur le projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi d'*Aix-les-Bains* (M. Chardon), page 1096. — Projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Biarritz* (M. Tirard), page 2125. — Rapport sur le projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Cannes* (M. Tirard), page 1089. — Projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Castellane* (M. Tirard), page 1116. — Rapport (M. Chardon), page 1209. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger une surtaxe sur le vin à l'octroi de *Chambéry* (M. Chardon), page 1096. — Projet de loi tendant à la prorogation des surtaxes à l'octroi de *Condé* (M. Tirard), page 1116. — Rapport (M. Chardon), page 1210. — Projet de loi tendant à proroger une surtaxe à l'octroi de *Crozon* (Finistère) (M. Tirard), page 1122. — Rapport (M. Munier), page 1209. — Projet de loi tendant à proroger une surtaxe à l'octroi de *Dirinon* (Finistère) (M. Tirard), page 1211. — Rapport (M. Munier), page 1216. — Projet de loi tendant à établir une surtaxe à l'octroi du *Havre* (M. Tirard), page 1206. — Projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Honnes* (M. Tirard), page 1089. — Rapport (M. Munier), page 1114. — Projet de loi tendant à proroger une surtaxe à l'octroi de *Lampaul-Guimiliau* (M. Tirard), page 1211. — Rapport (M. Massé), page 1212. — Projet de loi tendant la à prorogation de surtaxes à l'octroi de *Laon* (Aisne) (M. Tirard), page 1089. — Rapport (M. Massé), page 1138. — Rapport sur le projet de loi tendant à établir une surtaxe à l'octroi d'*Oloron-Sainte-Marie* (M. Delacreix), page 1090. — Rapport sur le projet de loi tendant à établir une surtaxe à l'octroi du *Palais* (M. Luro), page 1090. — Projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Péronne* (M. Tirard), page 1089. — Rapport (M. Massé), page 1124. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger une surtaxe à l'octroi de *Plabennec* (M. Rubillard), page 1013. — Projet de loi tendant à proroger une surtaxe à l'octroi de *Plouvorn* (M. Tirard), page 1211. Rapport (M. Massé), page 1214. — Projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Port-Launay* (M. Tirard) page . — Rapport (M. Munier), page 1114. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger les surtaxes perçues à l'octroi du *Quesnoy* (Nord) (M. Le Blond), page 1124. — Rapport sur le projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Rouen* (M. Tirard), page 1089. — Projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Rumengol* (M. Tirard), page 1130. — Rapport (M. Munier), page 1208. — Projet de loi tendant à la prorogation des surtaxes sur les vins et les spiritueux à l'octroi de Saint-Claude, page 1125. — Rapport (M. Munier), page 1142. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger une surtaxe à l'octroi de *Saint-Julien* (M. Luro), page 1090. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Saint-Jean-de-Maurienne* (M. Rubillard), page 1094. — Projet de loi tendant à proroger une surtaxe à l'octroi de *Saint-Quentin* (M. Tirard), page 1126. — Rapport (M. Chardon), page 1207. — Projet de loi tendant à établir une surtaxe à l'octroi de *Saint-Yrieix* (Haute-Vienne) (M. Tirard), page 1211. — Rapport (M. Munier), page 1216. — *Projet de loi tendant à la prorogation des surtaxes perçues sur le vin et l'alcool* à l'octroi de *Steenvoorde* (Nord) (M. Tirard), page 1089. — Rapport (M. Le Blond, page 1123. — *Projet de loi tendant à* proroger l'octroi de banlieue dans le département de la *Seine* (M. Tirard), page 1211. — Rapport (M. Garrisson), page 1211. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe perçue sur le vin à l'octroi de *Villefranche* (M. Chardon), page 1210.

Règlement du Sénat. — Rapport sur le projet de résolution tendant à modifier l'article 95 du règlement du Sénat (M. Rodier), page 109.

Sociétés. — Projet de loi sur les sociétés (M. Martin-Feuillée), page 1097. —

Syndicats professionnels. — Rapport sur le projet de loi relatif à la création de syndicats professionnels (M. Tolain), page 1117.

Ventes judiciaires. — Rapport sur le projet de loi sur les ventes judiciaires (M. Barthe), page 1198.

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Récidive. — Rapport sur la proposition de loi de M. Bérenger sur les moyens préventifs de combattre la récidive (M. Bérenger), page 1187

Terres domaniales en Algérie. — Proposition de loi relative au mode d'aliénation des terres (M. d'Haussonville), page 1212.

SESSION ORDINAIRE DE 1884

Allocutions de MM. Carnot et Le Royer, page 1.

Budget 1884. — Rapport sur le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (M. Dauphin), page 1.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

INITIATIVE GOUVERNEMENTALE

Armée. — Rapport sur le projet et les propositions de loi sur l'avancement dans l'armée (M. de Roys), page 1914.

Budget 1884. — Rapport sur le projet de loi fixant le budget général de 1884 *Ministère des finances*) (M. Sarrien), page 1849.) — Rapport sur le projet de loi modifiant le budget 1884 (*Ministère de la guerre*), page 2012. — Rapport sur le projet de loi fixant le budget de l'exercice 1884 (*Ministère de l'instruction publique*) (M. Proust), page 1878. — Rapport sur le projet de loi portant fixation du budget général de 1884 (*Ministère de la justice*) (M. Loubet), page 1927. — Rapport sur le projet de loi fixant le budget général de 1884 (*Ministère de la marine*) (M. Barbedette), page 1828. — Rapport sur le projet de loi fixant le budget général de 1884 (*Ministère des travaux publics*) (M. Hérault), page 1831. — Projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger et répartissant sur les exercices 1884 à 1887 le montant de la dépense, etc. (MM. Ferry et Tirard), page 1898. — Rappprt sur le projet de loi fixant le budget général de 1884 (budget annexe des recettes et dépenses de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat (M. Hervé Mangon), page 2174.

Câble télégraphique. — Projet de loi portant ratification d'une convention relative à la pose d'un câble télégraphique entre le cap *Saint-Jacques* et *Haï-Phong* (M. Tirard), page 2114. — Rapport (M. Leroy), page 2140.

Canaux. — Rapport sur le projet de loi tendant à faire déclarer d'utilité publique les travaux complémentaires à exécuter pour l'amélioration du *canal de Bourgogne* (M. Brossard), page 2082. — Rapport sur le projet de loi tendant à approuver la convention passée entre le Ministre des Travaux publics et la Société du *canal de Gisors*, etc. (M. Raymond), page 2079.

Canal du Havre. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la substitution, etc. (M. Lacôte), page 2078.

Chemins de fer. — Projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique le chemin de fer de *Biskra à Tougourt* (MM. Raynal et Tirard), page 2023. — Projet de loi tendant à déclarer d'utilité public l'établissement d'un chemin de fer de *Sore à Luxey* (MM. Tirard et Raynal), page 2142. —

Projet de loi approuvant la convention entre le ministre des travaux publics et la Compagnie des chemins de fer départementaux (MM. Raynal et Tirard), page 2007.—Rapport (M. Wilson), page 2111.

Canalisation. — Rapport sur le projet de loi sur les réquisitions de terres et les travaux de colonisation en Algérie (M. Thomson), page 2083.

Communes. — Rapport sur le projet de loi tendant à annexer à la commune de *Lison* diverses parcelles, etc. (M. Baltet), page 2093. — Projet de loi tendant à distraire la commune d'*Aubigny* du canton de *Vermenton* (MM. Martin-Feuillée et Saint-Romme), page 2112.

Comptes de la Chambre. — Rapport sur le projet de résolution réglant les comptes pour l'exercice 1882 (M. Versigny), page 2107.

Convention. — Rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention conclue avec S. A. le bey de Tunis, le 8 juin 1883 (M. Dubost), page 2070.

Crédits. — Décret du Président de la République portant retrait du projet de loi concernant l'ouverture, au *ministère des affaires étrangères*, d'un crédit supplémentaire de 150,000 fr., page 6000. — Projet de loi portant ouverture, au *ministère des finances*, d'un crédit de 350,000 fr. (M. Tirard), page 2141. — Rapport sur le projet de loi tendant à ouvrir au *ministère de la guerre* un crédit de 110,000,000 fr. (M. Margaine), page 2118. — Projet de loi portant ouverture, au *ministère de la marine et des colonies* d'un crédit supplémentaire pour le service du Tonkin (M. Peyron), page 2010. — Rapport (M. Léon Renault), page 2121. — Rapport sur le projet de loi ouvrant au *ministère de la marine et des colonies*, un crédit de 5,140,250 fr., etc. (M. Leroy), page 2097.

Décrets du conseil d'État. — Projet de loi concernant la régularisation de décrets rendus en conseil d'État, etc. (M. Tirard), page 1978.

Échanges de terrains. — Rapport sur le projet de loi relatif à un échange de terrains entre l'État et la ville de *Sedan* (M. Albert Ferry), page 1923. — Rapport sur le projet de loi relatif à un échange de terrains entre l'État et la *commune de Taillette* (M. Gaillard), page 1923.

Emprunts. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Aix-les Bains* à emprunter 50,000 francs (M. Waldeck Rousseau), page 1900. — Rapport (M. Carret), page 2095. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Annonay* à emprunter 400,000 francs, page 2138. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Armentières* à emprunter 57,000 francs (M. Waldeck-Rousseau), page 1901. — Rapport (M. Baltet), page 1976. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Châtellerault* à emprunter 17,000 francs (M. Waldeck-Rousseau), page 1911. — Rapport (M. Million), page 1976. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Grenoble* à emprunter 225,000 francs (M. Waldeck Rousseau), page 1911. — Rapport (M. Couturier), page 2097. — Projet de loi tendant à autoriser la ville du *Havre* à emprunter 845,200 francs (M. Waldeck-Rousseau), page 1901. — Rapport (M. Baltet), page 1978. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Hyères* (Var) à emprunter 34,900 fr. (M. Waldeck-Rousseau) page 2061. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Laon* à meprunter 1,018,000 fr. (M. Fouquet), page 2135. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Lunéville* à emprunter 500,000 fr. (M. Waldeck Rousseau), page 20896. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Menton* à emprunter 102,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 1901. Rapport (M. Esnault), page 1912. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Montauban* à emprunter (M. Esnault), page 2117. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Nantes* à emprunter 160,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 2060. —Rapport (M. Esnault), page 2094. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Nice* à changer l'affectation d'un emprunt (M. Waldeck-Rousseau), page 2612. — Rapport (M. Baltet), page 2134. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Roubaix* à changer l'affectation de partie d'un emprunt (M. Waldeck-Rousseau), page 2068. — Rapport (M. Esnault), page 2182. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Toulouse* à emprunter (M. Baltet), page 1977. — Projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Ain* à emprunter 120,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 2060. — Rapport (M. Duval), page 2096. — Projet de loi tendant à autoriser le département de la *Corse* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 1828. — Rapport (M. Esnault), page 1977. — Projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Isère* à emprunter, page 2138.

Établissements dangereux. — Projet de loi tendant à assurer la répression des contraventions aux règlements sur les établissements dangereux (M. Martin-Feuillée), page 1911.

Exercice 1884. — Rapport sur le projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (M. Rouvier), page 1936.

Fruits secs. — Projets de loi tendant à établir un droit d'entrée sur les fruits secs destinés à la fabrication des vins artificiels (M. Tirard), page 2069.

Gardes-mines. — Proposition de loi relative au changement de titre des gardes-mines (M. Cuneo d'Ornano), page 2135.

Impôts extraordinaires. — Projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Ain* à s'imposer extraordinairement (M. Waldeck-Rousseau), page 1902. — Rapport (M. Esnault), page 1924. — Projet de loi tendant à autoriser le département de la *Charente Inférieure* à s'imposer extraordinairement (M. Waldeck-Rousseau), page 1902. — Rapport M. Esnault), page 1924. — Projet de loi tendant à autoriser le département des *Deux-Sèvres* à créer des ressources extraordinaires (M. Waldeck-Rousseau), page 1902. — Rapport (M. Esnault), page 1926. — Projet de loi tendant à autoriser le département des *Landes* à s'imposer extraordinairement (M. Waldeck-Rousseau), page 1903. — Rapport (M. Esnault), page 1926. — Projet de loi tendant à autoriser le département de la *Loire* à s'imposer extraordinairement (p. 2137). — Projet de loi tendant à autoriser le département de *Loir-et-Cher* à créer des ressources extraordinaires (M. Waldeck-Rousseau), page 2060. — Rapport (M. Baltet), page 2094. — Projet de loi tendant à autoriser le département de la *Marne* à s'imposer extraordinairement (M. Waldeck-Rousseau), page 1903.— Rapport (M. Esnault), page 1927. — Projet de loi tendant à autoriser le département de la *Savoie* à créer des ressources extraordinaires, page 2039.

Imprimerie nationale. — Rapport sur le projet de loi sur le budget de l'Imprimerie nationale (M. Buyat), page 2077.

Incompatibilités parlementaires. — Projet de loi sur les incompatibilités parlementaires (MM. Ferry et Martin Feuillée), page 2069. — Rapport (M. Roque) (de Fillol), page 2091. — 2e rapport (M. Roque) (de Fillol), page 2105.

Indemnités. — Projet de loi tendant à indemniser les incendiés de 1877 en Algérie (MM. Méline et Tirard), page 1974.

Instruction militaire. — Décret du Président de la Républipue portant retrait du projet de loi relatif à la création de compagnies d'instruction militaire, page 1913.

Manifestations sur la voie publique. — Rapport sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique (M. Dusolier), page 1931.

Médailles militaires. — Projet de loi portant concession de croix et de médailles militaires à l'occasion des opérations militaires au Tonkin et à Madagascar (M. Peyron), page 1899. — Rapport (M. de Mahy), page 2067.

Octrois. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi d'*Aix-les-Bains* (M. Carret), page 2095. — Projet de loi tendant à la perception de surtaxes à l'octroi de *Biarritz* (M. Tirard), page 2137. — Rapport sur le projet de loi tendant à établir une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de *Cannes* (M. Million), page 1910. — Projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Castellane* (M. Tirard), page 2136. — Rapport (M. Esnault), page 2141. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Chambéry* (M. Carret), page 2095. — Rapport sur le projet de loi tendant à établir une surtaxe sur les vins à l'octroi de *Civray* (M. Baltet), page 1922. — Projet de loi tendant à proroger des surtaxes perçues sur le vin à l'octroi de *Condé* (M. Tirard), page 2134. — Rapport (M. Esnault), page 2140. — Projet de loi tendant à proroger la surtaxe perçue à l'octroi de *Crozon* (M. Tirard), page 2113. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe établie sur le vin à l'octroi d'*Evian-les Bains* (M. Duval), page 1913. — Projet de loi tendant à la prorogation de la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi de *Grandcamp* (Calvados) (M. Tirard), page 1873. — Rapport (M. Esnault), page 1909. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes perçues sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de *Guérande* (M. Gaillard), page 1971. — Rapport supplémentaire sur le projet de loi tendant à établir une surtaxe à l'octroi du *Havre* (M. Baltet), p. 2118. — Projet de loi tendant à la prorogation de surtaxe établies à l'octroi d'*Honvec* (M. Tirard), page 2067. — Rapport (M. Gaillard), page 2107. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Montmorillon* (M. Baltet), page 1913. — Rapport sur le projet de loi tendant à établir une surtaxe sur le vin à l'octroi d'*Oloron Sainte Marie*, page 1909. — Rapport sur le projet de loi tendant à établir des surtaxes sur le vin à l'octroi du *Palais* (M. Gaillard) page 2068. Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi de *Plabennec* (M. Papinaud), page 2091. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Pontoise* (M. Papinaud), page 2114. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe sur le vin à l'octroi de *Pont-de-Vaux* (M. Million), page 1910. — Projet de loi tendant à proroger une surtaxe établie sur l'alcool à l'octroi de *Port-Launay* (M. Tirard), page 2067. — Rapport (M. Fouquet), page 2112. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes sur le vin et l'alcool à l'octroi de *Rouen* (M. Esnault), page 1909. — Projet de loi tendant à la prorogation de surtaxes à l'octroi de *Rumengol* (M. Tirard), page 2037. — Projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Saint-Claude* (Jura) (M. Tirard), page 2113. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe établie sur le vin à l'octroi de *Saint-Dié* (M. Esnault), page 1912. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Saint-Jean-de-Maurienne* (M. Carret), page 2096. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger une surtaxe perçue sur le vin à l'octroi de *Saint-Julien* (M. Duval), page 1912. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes perçues à l'octroi de *Saint-Marcellin* (M. Couturier), page 1923. — Projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Saint Quentin* (M. Tirard), page 2113. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes perçues sur le vin à l'octroi du *Tréport* (M. Esnault), page 1903. — Projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Villefranche* (Alpes-Maritimes) (M. Tirard), page 2114. — Rapport (M. Esnault), page 2136.

Pensions. — Proposition de loi tendant à accorder une pension de 80,000 fr. à la famille de l'émir Abd-el-Kader (MM. Tirard, Challemel-Lacour), page 1908.

Pensions militaires. — Décret du Président de la République portant retrait du projet de loi concernant : 1° l'inscription au budget de l'État des pensions militaires de l'armée de mer, etc., page 2023. — Projet de loi modifiant les lois sur les pensions militaires, etc. (MM. Peyron, Campenon et Tirard) page 2136.

Police de Paris. — Projet de loi tendant à rattacher au budget de l'État les dépenses de la police de Paris, etc. (MM. Waldeck-Rousseau et Tirard), page 2097.

Police de la pêche. — Rapport sur le projet de loi tendant à réprimer les infractions sur l'exercice de la pêche dans la mer du Nord, etc. (M. Giraud) page 2074.

Procédure civile. — Rapport sur le projet de loi modifiant les articles 65 à 72 du code de procédure civile, etc. (M. Remoiville), page 2032.

Propriété industrielle. — Rapport sur le projet de loi approuvant la convention signée entre la France, la Belgique, etc., pour la protection de la propriété littéraire (M. Fanré), page

Régime des eaux. — Projet de loi sur le régime des eaux (MM. Méline et Raynal), page 2103.

Troupes d'Afrique. — Décret du Président de la République portant retrait du projet de loi relatif à l'organisation des troupes d'Afrique, page 1913.

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Amnistie. — Proposition d'amnistie en faveur de Berezowski (M. Talandier), page 1974. — Rapport (M. Garet), page 2119.

Associations syndicales. — Proposition de loi sur l'organisation des associations syndicales (M. Piessier), page 1911.

Caisse des invalides. — Proposition de loi tendant à réorganiser la caisse des invalides de la marine (M. Barbedette), page 2645.

Cépages américains. — Proposition de loi tendant à accorder une prime aux agriculteurs reconstituant leur vignoble au moyen de cépages américains (M. Pieyre), page 1914.

Code de commerce. — Rapport sur la proposition de loi tendant à modifier plusieurs articles du livre II du code du commerce (M. Peulevey), page 2061.

Code forestier. — Proposition de loi portant modification de l'article 105 du code forestier, page 1913. — Rapport (M. Lelièvre), page 2021.

Commission du budget. — Proposition de résolution relative à la communication des procès-verbaux de la commission du budget (M. Haëntjens), page 1904. — Rapport (M. Lenient), page 2141.

Communes rurales de la Seine. — Proposition de loi tendant à augmenter la subvention de l'Etat pour subvenir aux dépenses de police des communes rurales de la Seine (M. Delattre, etc.), page 1929.

Conseils cantonaux. — Propositions de loi concernant l'organisation des conseils cantonaux (M. Gobiet), page 1933.

Conseil d'Etat. — Proposition de loi relative au cadre des auditeurs au Conseil d'Etat (MM. Loubet, etc.), page 1908. — Rapport (M. Gomot), page 2219.

Conseils de prud'hommes. — Proposition de loi portant modification d'articles de la loi du 2 juin 1853 et 7 février 1880, sur les conseils de prud'hommes (M. Legrand), page 1900. — Proposition de loi modifiant la loi sur les conseils de prud'hommes (M. Giard), page 1905.

Crédit. — Projet de loi tendant à ouvrir au *ministre de la marine* un crédit de 100,000 fr., etc. (MM. Mathieu, etc.), page 1905.

Elections municipales. — Proposition de loi tendant à modifier la date des élections municipales (M. Herteur), page 2124.

Enregistrement. — Rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Pieyre sur les droits d'enregistrement en matière de faillite, etc. (M. Bisseuil), page 2103.

Exercice de la médecine. — Proposition de loi relative à l'exercice de la médecine (M. Chevandier), page 2010.

Fils mineurs d'étrangers. — Proposition de loi relative aux fils mineurs d'étrangers nés en France (M. Talandier), page 1974.

Ministères de la marine et de la guerre. — Projet de résolution tendant à assurer la stabilité des ministères de la marine et de la guerre (M. Pieyre), page 1904. — Rapport (M. Remoiville), page 2123.

Mise en accusation. — Projet de résolution tendant à la mise en accusation du ministère (MM. *Laroche-Joubert*, etc.), page 1951.

Objets d'or et d'argent. — Proposition de loi tendant à la création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent, page 2092.

Serment. — Rapport sur la proposition de loi tendant à modifier le mode de prestation de serment (M. Jullien), page 2101.

Tonkin. — Proposition de résolution tendant à nommer une commission pour examiner la situation diplomatique et militaire au Tonkin (MM. Calle, etc.), page 1913.

FÉVRIER 1884

1er FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt pour les travaux de divers chemins vicinaux (page 529).
— tendant à autoriser la ville d'Armentières (Nord) à emprunter une somme de 100,000 francs, et à changer l'affectation d'une imposition extraordinaire (page 529).
— tendant à autoriser la ville de Marseille (Bouches-du-Rhône) à emprunter une somme de 1,500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement (page 530).
— tendant à autoriser la ville de Roanne (Loire) à emprunter 277,500 francs et à s'imposer extraordinairement (page 530).

Décision autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 530).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 538).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 31 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 531).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 31 janvier 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 531).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 533).

Informations (page 533).
Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 534).
Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 535).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 536).

Bourses et marchés (page 540).

2 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant approbation des nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Clermont-l'Hérault (Hérault) (page 545).

Documents du ministère de la guerre :
Décret portant nomination dans le corps des interprètes militaires (page 545).
— portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'artillerie (page 546).
— portant nominations dans la cavalerie de l'armée territoriale (page 546).
Décisions portant mutations dans le service d'état-major, l'arme de l'infanterie et l'arme de la cavalerie (page 546).
— portant nomination dans le personnel auxiliaire des interprètes militaires (page 546).
— portant modifications à l'organisation de deux brigades de gendarmerie (page 546).
— portant mutation dans la cavalerie de l'armée territoriale (page 547).

PARTIE NON OFFICIELLE

Note concernant les événements du Tonkin (page 547).

Avis et communications. — Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1883 au 15 janvier 1884 (page 547).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 1er février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 548).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 547).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 550).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 550).

Informations (page 553).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 553).

Bourses et marchés (page 556).

3 FÉVRIER

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine, relatif à l'organisation des Eglises protestantes dans les établissements français en Océanie. — Décret conforme y annexé (page 561).

Décret autorisant le ministre des finances à réaliser par voie de souscription publique des rentes 3 p. 100 amortissables jusqu'à concurrence d'une somme de 350 millions de francs. — Arrêté fixant la date, le taux et les conditions dudit emprunt (page 564).

Décision autorisant la conversion en recette simple d'un établissement de facteur-boîtier (page 565).

Jugements définitifs déclarant l'absence (page 565).

Successions en déshérence (page 565).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nomination dans la gendarmerie (page 565).

— portant nominations dans la réserve de l'intendance militaire (page 565).

Décision portant mutations dans la cavalerie, le génie et le service des hôpitaux militaires (page 565).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 566).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre aux préfets relative à l'envoi de plusieurs exemplaires de l'instruction pour l'admission à l'école spéciale militaire (page 566).

Liste des sous-officiers admis à subir les examens oraux pour l'école militaire d'infanterie, en 1884 (page 567).

Avis et communications (page 570).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 2 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 571).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 2 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 571).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 569).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 573).

Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 574).

Informations (page 576).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite (page 577).

Bourses et marchés (page 580).

4 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République, par le ministre de la marine et des colonies, sur les opérations concernant les forts, le chemin de fer et les autres services du haut Sénégal pendant les exercices 1881 et 1882 (page 585).

Successions en déshérence (page 622).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 624).

Sénat. — Convocations de commissions (page 624).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 625).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 626).

Académies et corps savants. — Société de géographie. — *Guillaume Depping* (page 627).

Informations (page 628).

Bulletin agricole et commercial (page 628).

5 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant fixation des alignements de la rue et de la place Dancourt dans le 18e arrondissement de Paris (page 633).

— portant modification à l'article 21 du décret du 4 février 1879 sur le conseil général du Sénégal et dépendances (page 633).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant nomination dans le service de la justice militaire (page 634).

PARTIE NON OFFICIELLE

Élections de conseillers généraux (page 634).

Télégramme adressé de Cochinchine au ministre de la marine (page 634).

Avis et communications (page 634).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 634).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 4 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 634).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 636).

Informations (page 638).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 639).

Bourses et marchés (page 644).

6 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret relatif à la composition du bureau de la commission des archives diplomatiques instituée au ministère des affaires étrangères (page 649).

— nommant un vice-président de la commission des archives diplomatiques (page 649).

— portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de la justice et des cultes) (page 650).

— convoquant les électeurs des cantons de Saint-Étienne-de-Lugdarès (Ardèche), de Tréguier (Côtes-du-Nord), de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) et de Lacaune (Tarn), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général (page 650).

— convoquant les électeurs des cantons de Bugeat (Corrèze), de Blamont (Doubs) et de Billom (Puy-de-Dôme), à l'effet de nommer chacun un conseiller d'arrondissement (page 650).

— portant fixation des alignements de la rue des Fontis dans le 16e arrondissement de Paris et déclarant d'utilité publique l'élargissement de cette rue (page 650).

— portant fixation des alignements de la rue des Sablons dans le 16e arrondissement de Paris (page 651).

— portant modification des alignements de la rue Riblette dans le 20e arrondissement de Paris (page 651).

— nommant un enseigne de vaisseau de réserve (page 651).

— nommant le professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants à la faculté de médecine de Paris (page 651).

— nommant le professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble (page 651).

— nommant le professeur de philosophie à la faculté des lettres d'Aix (page 651).

— nommant le professeur de géologie et minéralogie à la faculté des sciences de Nancy (page 651).

— nommant le professeur de physique à l'école supérieure de pharmacie de Montpellier (page 651).

— portant fixation des taxes à percevoir en France, en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination des îles Canaries (page 651).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 655).

Documents du ministère de la guerre :

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et l'arme de la cavalerie (page 652).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégrammes adressés du Tonkin et de la Cochinchine au ministre de la marine et des colonies (page 652).

Instruction du 26 janvier 1884 pour l'admission à l'école spéciale militaire en 1884 (page 652).

Avis et communications. — Avis relatif à l'emprunt national de 350 millions. — Liste des sous-officiers de l'infanterie de marine admis à subir les épreuves orales pour l'admission à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent (page 656).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 5 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 657).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 5 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 658).

Académies et corps savants. — Société nationale d'horticulture. — *Ernest Menault* (page 659).

Informations. — L'esprit de discipline dans l'éducation. Mémoire présenté au conseil académique dans la séance du 25 juin 1883, par M. Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris (suite et fin) (page 661).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 665).

Bourses et marchés (page 665).

7 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décrets portant modifications aux alignements du carrefour de l'Odéon, du boulevard Saint-Germain et de la rue de l'Ancienne-Comédie, dans le 6e arrondissement de Paris (page 673).

— portant fixation des alignements des quais de la Marne et de l'Oise, dans le 19e arrondissement de Paris (page 674).
— portant fixation des alignements de la rue de la Plaine, dans le 20e arrondissement de Paris (page 674).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotion dans le corps de l'intendance militaire (page 674).
Décision portant désignation de l'inspecteur général de la télégraphie militaire pour l'année 1884 (page 674).
— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 674).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine et des colonies (page 674.)
Avis et communications. — Tableaux des intérêts et amortissement de la rente 3 p. 100 amortissable (page 674).
Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 681).
Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 681).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 682).
Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 684).
Académie de médecine. — *A.-J. Martin* (page 686).
Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 687).
Informations (page 688).
Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 689).
Bourses et marchés (page 692).

8 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret désignant des conseillers de préfecture pour remplir, en 1884, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture de leur département (page 697).
— ouvrant le bureau de douanes de Bachy (Nord) à la sortie des boissons expédiées à l'étranger en franchise des taxes intérieures (page 697).
— portant promotions dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies (page 698).
Arrêté instituant un concours près la manufacture nationale de Beauvais. — Programme y annexé (page 698).
— conférant le diplôme d'élève breveté à des élèves de l'école spéciale des langues orientales vivantes (page 698).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans l'arme de la gendarmerie (page 698).
Décision portant mutations dans l'arme de l'infanterie (page 698).
— portant permutation de deux brigades de gendarmerie en Algérie (page 699).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 699.)
Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 7 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 700).
Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 7 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 700).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 702).
Informations (page 702).
Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 703).
Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 705).
Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 705).
Bourses et marchés (page 708).

9 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République, par le ministre de la marine et des colonies, relatif à des modifications apportées aux commissions spéciales chargées du classement des officiers des divers corps de la marine, proposés pour l'inscription au tableau d'avancement. — Décret et arrêté conformes (page 713).
Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de l'intérieur) (page 715).
— portant fixation des alignements de la rue Letort, dans le 18e arrondissement, de la rue Van-Loo, dans le 16e arrondissement, et de la rue des Martyrs, et de la d'une partie de la rue Chappe, dans le 18e arrondissement de Paris (page 715).
Décision autorisant des marins à exercer des commandements au cabotage (page 715).
— autorisant la création de recettes simples des postes (page 715).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (page 716).

PARTIE NON OFFICIELLE

Compte rendu de la séance du conseil supérieur de l'agriculture, du mercredi 6 février (page 716).
Télégrammes adressés de Cochinchine au ministre de la marine (page 716).
Avis et communications (page 717).
Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 8 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 718).
Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commission (page 719).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 719).
Informations (page 720).
Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 721).
Bourses et marchés (page 724).

10 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 francs et à s'imposer extraordinairement (page 729).
Décret contenant des nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance (page 730).
— portant nominations à la cour des comptes (page 730).
— portant promotions dans le personnel administratif des directions de travaux de la marine (page 731).
— portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère du commerce) (page 731).
Arrêtés réglant les conditions de tirage au sort des séries du fonds 3 p. 100 amortissable à rembourser à partir de 1879, et instituant une commission à l'effet de procéder aux opérations dudit tirage (page 731).
— nommant, pour l'année 1884, les membres de la commission chargée d'établir les listes des candidatures des débits de tabac de 1re classe (page 731).
Décision autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 731).

Documents du ministère de la guerre :

Décret conférant la médaille militaire (page 731).
Arrêté portant modifications à la constitution des comités consultatifs de l'infanterie et de la cavalerie (page 731).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 732).
Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 9 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 733).
Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 9 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 734).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 735).
Informations (page 737).
Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 735).
Bourses et marchés (page 740).

11 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant modification de la taxe des colis postaux expédiés de certaines colonies françaises à Alexandrie d'Égypte par la voie d'Italie (page 745).
— nommant le directeur départemental des postes et télégraphes au Mans (page 745).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans la gendarmerie (page 746).
Décisions portant mutations dans l'arme de la cavalerie, le service des hôpitaux militaires, le service du recrutement et la gendarmerie (page 746).
— portant nomination d'un chef de musique à la 1re classe de son emploi (page 746).
— portant mutations de brigades de gendarmerie (page 746).

PARTIE NON OFFICIELLE

Juridiction militaire. — Décisions du conseil de revision de Paris (page 746).
Avis et communications (page 747).
Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 748).
Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocation de commissions (page 748).
Nouvelles et correspondances étrangères (page 749).
Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 750).

Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 751).

Sociétés de géographie. — *Guillaume Depping* (page 753).

Revue archéologique. — *Léon de Rosny* (page 754).

Informations — Les pêcheries maritimes en Europe et aux États-Unis (page 756).

Bulletin agricole et commercial (page 757).

12 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Réception par le Président de la République de S. Exc. M. le maréchal Serrano, duc de la Torre, qui lui a remis les lettres par lesquelles S. M. le roi d'Espagne met fin à la mission qu'il remplissait, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, auprès du gouvernement de la République française (page 761).

— par le Président de la République de la lettre par laquelle S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême et roi apostolique de Hongrie, notifie la naissance d'une archiduchesse (page 761).

— par le Président de la République de la lettre de notification de S. Exc. M. Luis Bogran, annonçant son élection à la Présidence de la République de Honduras, et de celle de S. Exc. M. Jose-Maria-Placide Caamano, faisant part de sa nomination en qualité de Président provisoire de la République de l'Équateur (page 761).

Décret nommant un aide-commissaire du cadre colonial au grade de sous-commissaire de la marine (page 762).

Arrêtés portant nominations de percepteurs (page 761).

— autorisant un particulier, demeurant à Marseille, à entreprendre les opérations d'engagement et le transport des émigrants (page 763).

Décision accordant des récompenses pour faits de sauvetage (page 763).

Documents du ministère de la guerre :

Décisions portant mutations dans l'arme de l'infanterie, l'arme de l'artillerie et l'arme du génie (page 763).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 764).

Sénat. — Bulletin de la séance du lundi 11 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 765).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 11 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 765).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 766).

Académies et corps savants. — Société d'acclimatation. — *Ernest Menault* (page 767).

Informations (page 769).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 770).

Bourses et marchés (page 772).

13 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret convoquant les électeurs du canton nord de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) et du canton d'Elven (Morbihan) à l'effet de nommer leur conseiller d'arrondissement (page 777).

— portant nominations dans la magistrature coloniale (page 777).

— nommant un courtier-interprète et conducteur de navires à Saint-Nazaire (page 778).

— approuvant les modifications aux statuts de la compagnie d'assurances *l'Aigle* (page 778).

— rapportant le décret du 22 juin 1882, qui a ajourné dans le département de la Drôme les articles 12 et 39 de la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux (page 778).

Arrêté modifiant les conditions auxquelles doivent satisfaire les navires du commerce, pour être admis à recevoir la surprime de navigation (page 779).

Documents du ministère de la guerre :

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la guerre, relatif à la reconstitution du comité consultatif de l'intendance militaire. — Décret conforme y annexé (page 780).

Décret portant nominations dans le corps du contrôle de l'administration de l'armée (page 780).

— portant promotions dans l'arme de l'artillerie (page 780).

Décisions portant mutations dans le service d'état-major et les archivistes des bureaux d'état-major (page 781).

— portant mutations dans l'artillerie et la gendarmerie (page 781).

PARTIE NON OFFICIELLE

Elections de conseillers généraux (page 781).

Avis et communications. — Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le 1er septembre 1883 jusqu'à la fin du mois de janvier 1884 (page 781).

Sénat. — Bulletin de la séance du mardi 12 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 788).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 12 février 1884 — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 789).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 790).

Informations. — Statistique de la population de l'Autriche (page 790).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 793).

Bourses et marchés (page 796).

14 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère des finances) (page 801).

— portant promotions dans la gendarmerie maritime (page 801).

— portant promotions dans le corps de santé de la marine (page 802).

— autorisant l'expédition, avec réponse payée, des cartes postales à destination de la Bulgarie (page 802).

Arrêté nommant un professeur à l'école nationale des beaux-arts (page 802).

— nommant des archivistes-paléographes (page 802).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 802).

— autorisant la conversion en recette municipale des postes d'un établissement de facteur-boîtier municipal (page 802).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le corps du génie (page 802).

— portant nominations dans l'infanterie et le personnel administratif de l'armée territoriale (page 802).

Décision portant mutation dans l'arme de la cavalerie (page 802).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 803).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégrammes adressés du Tonkin au ministre de la marine (page 803).

Notes concernant l'emprunt de 350 millions en rentes 3 p. 100 amortissables (page 803).

Circulaire du ministre de la guerre au sujet de l'appel, en 1884, des hommes à la disposition et des hommes classés dans les services auxiliaires (page 803).

Tableau d'avancement pour l'année 1884 : service d'état-major, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, équipages militaires, service des poudres et salpêtres, corps de l'intendance militaire, corps de santé militaire, officiers d'administration (bureaux de l'intendance, subsistances militaires, hôpitaux militaires, habillement et campement), interprètes militaires, vétérinaires militaires, officiers d'administration du service de la justice militaire, gendarmerie (page 804).

Avis et communications. — États des contributions directes et taxes assimilées aux contributions directes et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (page 823).

Impôts et revenus indirects en France. — États comparatifs des recettes de l'exercice 1883 avec les évaluations budgétaires du même exercice et avec les recettes de l'exercice 1882 (page 824).

Impôts et revenus indirects en Algérie. — États comparatifs des recettes de l'exercice 1883 avec les évaluations budgétaires du même exercice et avec les recettes de l'exercice 1882 (page 826).

Commerce de la France pendant le premier mois de l'année 1884 (page 826).

Sénat. — Bulletin de la séance du mercredi 13 février 1884. — Ordre du jour — Convocation de commission (page 821).

Chambre des députés. — Rectifications au scrutin du lundi 11 février sur le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 821).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 826).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — *A.-J. Martin* (page 828).

Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 830).

Informations (page 832).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 833).

Bourses et marchés (page 836).

15 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret à emprunter une somme de 1,070,000 fr. (page 841).

Décret portant nominations dans le personnel des professeurs d'hydrographie (page 841).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 842).

— autorisant la conversion en recettes simples de 4e classe des postes de recettes municipales et d'un établissement de facteur-boîtier municipal (page 842).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotion dans l'arme de l'artillerie (page 842).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre au sujet des nouveaux modèles d'état dont la production est exigée par le décret du 28 décembre 1883 (page 842).

Télégramme adressé de Cochinchine au ministre de la marine (page 842).

Avis et communications (page 842).

Sénat. — Bulletin de la séance du 14 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 843).

Chambre des députés.—Bulletin de la séance du 14 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 844).

Académies et corps savants.—Académie des inscriptions et belles lettres — Recueil des instructions données aux ambassadeurs et aux ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, par M. Albert Sorel (page 845).

Informations (page 846).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 846).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 847).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 849).

Bourses et marchés (page 852).

16 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret rendant obligatoire pour les pharmaciens le nouveau *Codex medicamentarius* (page 857).

Médailles d'honneur et mentions honorables décernées pour actes de courage et de dévouement (page 857).

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'infanterie et dans le service des hôpitaux militaires (page 860).

— portant nominations dans l'infanterie et le personnel administratif de l'armée territoriale (page 861).

Décision portant nomination dans le service du recrutement (page 860).

— portant mutation dans le service d'état-major (page 860).

— portant permutation dans le service des hôpitaux militaires (page 860).

— déterminant la composition du comité consultatif de l'infanterie (page 862).

PARTIE NON OFFICIELLE

Compte rendu de la dernière séance de la commission supérieure du phylloxera (page 862).

Avis et communications. — Statistique des primes de navigation liquidées au 1er janvier 1884 (page 862).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 15 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 876).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 876).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 877).

Académies et corps savants. — Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 879).

Informations — Les bibliothèques municipales de Paris (page 880).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 882).

Bourses et marchés (page 884).

17 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Réception par le Président de la République de S. Exc. M. Manuel Silvela de le Vielleuze, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. le roi d'Espagne (page 889).

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (page 890).

— fixant la composition de la commission de vérification des frais de service et négociation du Trésor public pour l'exercice 1883 (page 890).

— autorisant un particulier à établir un dépôt de dynamite (page 890).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutations dans l'infanterie, l'intendance et le service des subsistances (page 891).

portant mutation dans les musiques militaires (page 891).

— portant mutation d'une brigade de gendarmerie (page 891).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaires du ministre de la guerre : 1° relative aux opérations de l'appel des volontaires d'un an en 1884 ; 2° décidant que les réservistes et les hommes de l'armée territoriale ne seront pas convoqués pendant les périodes électorales ; 3° au sujet de la convocation de l'armée territoriale en 1884 (page 893).

Liste des officiers et soldats morts de leurs blessures à la suite des combats de Phu-Sa et de Son-Tay.— Renseignements sur l'état des blessés (ministère de la marine) (page 892).

Avis et communications. — Impôt sur le revenu des valeurs mobilières. — Comparaison des recouvrements du mois de janvier 1884 avec les évaluations budgétaires correspondantes et des recouvrements du mois de janvier 1884 avec ceux de janvier 1883 (page 895).

Impôts et revenus indirects. — États comparatifs des recettes du mois de janvier 1884 avec les évaluations budgétaires de la même période et avec les recettes du mois de janvier 1883 (page 896).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 16 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 902).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 16 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 902).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 904).

Informations. — Le budget de la ville de Rome (page 904).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 905).

Bourses et marchés (page 908).

18 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décisions portant nominations à des commandements à la mer (page 913).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutations dans le service des vétérinaires militaires (page 913).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine et des colonies (page 914).

Rapport présenté au ministre de l'intérieur sur les travaux du congrès de Bruxelles pour l'amélioration du sort des sourds-muets et sur les institutions de sourds-muets de la Belgique et de la Hollande (page 914).

Instruction pour l'admission à l'école polytechnique en 1884 et programme des connaissances exigées pour l'admission à cette école (page 918).

Avis et communications (page 924).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 924).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 924).

Informations (page 925).

Bulletin agricole et commercial (page 925).

19 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nominations de juges de paix et de suppléants (page 929).

Arrêté portant répartition des rentes 3 p. 100 amortissables émises le 12 février courant (page 932).

Décision fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année (page 932).

— autorisant la création de recettes simples de 4e classe des postes (page 932).

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant promotion et nominations dans l'état-major général de l'armée (page 932).

Décisions portant mutation dans l'état-major général et dans le service d'état-major (page 932).

— portant mutation dans le service des subsistances militaires (page 932).

PARTIE NON OFFICIELLE

Visite du Président de la République au concours général agricole (page 932).

Télégramme adressé de Cochinchine **au ministre** de la marine (page 933).

Audience solennelle de la cour des comptes (page 933).

Avis et communications (page 933).

Sénat. — Bulletin de la séance du lundi 18 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 934).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du lundi 18 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 934).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 936).

Informations. — Les sociétés de secours mutuels en Italie (page 936).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 937).

Bourses et marchés (page 940).

---

20 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Retiers (Ille-et-Vilaine), de Marcoing (Nord), de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme) et de Saulx (Haute-Saône), à l'effet d'élire chacun leur représentant au conseil général (page 945).

— convoquant les électeurs des cantons de Villebois-Lavalette (Charente) et de Lussac (Gironde), à l'effet de nommer chacun un conseiller d'arrondissement (page 946).

— portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (ministère de la marine et des colonies) (page 946).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant nomination du directeur de l'infanterie au ministère de la guerre (page 946).

— portant promotions dans l'arme de l'infanterie (page 946).

— portant nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'infanterie (page 947).

Décisions portant mutations dans l'état-major général de l'armée (page 946).

— portant nomination d'un membre du comité consultatif de l'infanterie (page 947).

— portant mutations dans l'arme de l'infanterie et l'arme de la cavalerie (page 947).

PARTIE NON OFFICIELLE

Elections de conseillers généraux (page 948).

Visite du président du conseil et du ministre de l'agriculture à l'exposition générale agricole (page 948).

Avis et communications (page 948).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 949).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du mardi 19 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 949).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 950).

Académies et corps savants. — Académie des sciences. — *Henri de Parville* (page 951).

Informations (page 952).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 953).

Bourses et marchés (page 956).

---

21 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant déclaration d'utilité publique pour la suppression partielle d'une rue, l'ouverture d'une nouvelle voie et l'établissement d'un carrefour dans divers arrondissements de Paris (page 961).

Arrêté conférant la décoration du Mérite agricole (page 962).

Décision portant inscription d'office au tableau d'avancement d'officiers de marine et d'aspirants (page 962).

— autorisant la création d'une recette simple de 4e classe des postes (page 962).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le corps des archivistes des bureaux d'état-major (page 962).

— portant nominations d'officiers de réserve dans l'infanterie (page 963).

— portant promotions dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 963).

— portant nomination dans le personnel administratif de l'armée territoriale (page 964).

Décision portant mutations dans le service d'état-major et dans le corps de santé (page 963).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications. — Relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1883 au 31 janvier 1884. — Tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt local pendant les trois premiers trimestres des années 1883 et 1882. — Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois de janvier 1884 (page 965).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 972).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 972).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 972).

Académies et corps savants. — Académie de médecine. — *A.-J. Martin* (page 974).

Informations (page 975).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclarations de faillite, etc. (page 978).

Bourses et marchés (page 980).

---

22 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre des finances, conformément à l'article 8 de la loi du 30 décembre 1882, sur la consolidation en rente 3 p. 100 amortissable des fonds versés au Trésor en compte courant par la caisse des dépôts et consignations (page [illegible]).

— adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, approuvant la nomination d'une commission chargée de la revision de la comptabilité du matériel de la marine (page [illegible]).

— adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, suivi d'un décret, relatif à l'interdiction de la récolte de nuit des goémons-épaves (page 986).

Décret nommant deux premiers-maîtres au grade d'enseigne de vaisseau (page [illegible]).

— portant promotion dans le personnel des professeurs d'hydrographie (page [illegible]).

— nommant le professeur d'histologie à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille (page 987).

Arrêté conférant la décoration du Mérite agricole (page 987).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant désignation de commandants de corps d'armée (page [illegible]).

Décision portant mutation dans l'état-major général de l'armée (page [illegible]).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page [illegible]).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 21 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page [illegible]).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 21 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 989).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 990).

Informations (page 991).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 991).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 992).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 994).

Bourses et marchés (page [illegible]).

---

23 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret modifiant les alignements de la rue des Boulangers dans le 5e arrondissement de Paris (page 1001).

— fixant les alignements d'une partie de la rue Nicolo dans le 16e arrondissement de Paris (page 1001).

— autorisant la compagnie des mines de Vicoigne à établir un dépôt de dynamite de 1re catégorie sur le territoire de la commune de Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais) (page 1002).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 1002).

— portant témoignage officiel de satisfaction à un marin vétéran (page 1002).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans la cavalerie (page 1002).

PARTIE NON OFFICIELLE

Télégramme adressé du Sénégal au ministre de la marine (page 1004).

Circulaire du ministre de la guerre relative aux permissions à accorder à l'occasion des fêtes de Pâques (page 1004).

Avis et communications (page 1004).

Sénat. — Bulletin de la séance du vendredi 22 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1005).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1005).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1006).

Informations (page 1007).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1008).

Bourses et marchés (page 1012).

24 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance (page 1017).

— **nommant** des sous-préfets (1018).

— **portant** promotions dans le corps de l'artillerie de la marine (page 1019).

— **portant** nominations de sous-lieutenants de réserve dans l'infanterie de marine (page 1019).

— **portant** promotions dans le corps des officiers mécaniciens (page 1019).

État des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés (p. 1019).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant admission d'un général de brigade dans le cadre de réserve (page 1019).

— **portant** promotions dans l'arme de l'artillerie et dans la gendarmerie (page 1019).

— **portant** nominations dans les musiques militaires (page 1020).

— **portant** nominations d'officiers de réserve dans l'arme de l'infanterie (page 1021).

— **portant** nominations dans le service des bureaux de l'intendance de l'armée territoriale (page 1021)

Décisions portant mutations dans l'état-major général de l'armée, dans l'arme de l'infanterie, de la cavalerie, dans le corps du génie et dans les musiques militaires (page 1020).

— **portant** nominations dans le personnel des écoles militaires (page 1021).

— **relative** à des permutations entre les brigades de gendarmerie (page 1021).

— **portant** désignation des membres du comité consultatif de l'intendance militaire pour l'année 1884 (page 1021).

— **portant** mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 1022).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du ministre de la guerre concernant l'instruction sur l'administration des gendarmes réservistes et territoriaux dans leurs foyers (page 2022).

Avis et communications (page 1027).

Sénat. — Bulletin de la séance du samedi 23 février 1884. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 1028).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du samedi 23 février. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 1028).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1030).

Informations (page 1030).

État présentant la quantité de sucre prise en charge depuis le commencement de la campagne 1883-1884, jusqu'à l'expiration de la première quinzaine du mois de février 1884 (page 1031).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1033).

Bourses et marchés (page 1036).

25 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence (page 1041).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le corps de santé militaire (page 1042).

Décision portant mutations dans le corps de santé militaire (page 1042).

— portant mutations dans le service du recrutement (page 1042).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 1042).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commission (page 1043).

Chambre des députés. — Ordre du jour (page 1043).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1044).

Académies et corps savants. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Ferdinand Delaunay* (page 1045).

Académie des sciences morales et politiques. — *Arthur Mangin* (page 1046).

Société de géographie de Paris. — *Guillaume Depping* (page 1048).

Informations. — La Banque de l'Algérie (page 1050).

Bulletin agricole et commercial (page 1051).

26 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Décret portant fixation des alignements de la rue du Sénégal, dans le 20e arrondissement de Paris (page 1057).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans l'arme de l'infanterie (page 1058).

— portant nominations d'officiers de réserve dans le service des subsistances militaires (page 1059).

Décision portant désignation de deux inspecteurs généraux de cavalerie pour l'année 1884 (page 1057).

— portant désignation des inspecteurs généraux de gendarmerie pour l'année 1884 (page 1058).

— portant mutations dans l'arme de l'infanterie, le service des remontes et la gendarmerie (page 1059).

PARTIE NON OFFICIELLE

Circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, au sujet de l'application de la loi du 8 décembre 1883 relative à l'élection des juges consulaires (page 1059).

Avis et communications. — Situation mensuelle de la caisse d'épargne postale (page 1061).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1063).

Chambre des députés. — Ordre du jour (page 1063).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1064).

Informations (page 1064).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1065).

Bourses et marchés (page 1068).

27 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, relatif à des modifications apportées aux décrets des 25 janvier 1879 et 12 mars 1880, sur les conseils électifs dans les établissements français de l'Inde. — Décret conforme y annexé (page 1073).

Décret convoquant le collège électoral de la 1re circonscription de l'arrondissement de Castres (Tarn), à l'effet d'élire un député (page 1076).

— convoquant les électeurs des cantons de Barcelonnette (Basses-Alpes), de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), de Charlieu (Loire), de Bouchain (Nord) et de Montreuil (Pas-de-Calais), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement (page 1076).

Décision portant nomination à un commandement à la mer (page 1076).

Documents du ministère de la guerre :

Décision portant mutation dans l'état-major général de l'armée (page 1076).

— portant désignation d'un membre du comité consultatif des fortifications (page 1076).

— portant mutations dans l'intendance et le service des subsistances militaires (page 1076).

— portant mutations dans l'infanterie de l'armée territoriale (page 1076).

PARTIE NON OFFICIELLE

Nouvelles des officiers blessés à Son-Tay (ministère de la marine) (page 1077).

Avis et communications (page 1077).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1078).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1078).

Nouvelles et correspondances étrangères. (page 1079).

Informations (page 1080).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1081).

Bourses et marchés (page 1084).

28 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance (page 1089).

Rapport adressé au Président de la République sur les opérations des banques coloniales pendant l'exercice 1882-1883 (page 1090).

Décision portant nomination au commandement de la division navale des Antilles (page 1098).

— portant nomination au commandement de la division navale de la mer des Indes (page 1098).

— portant nomination à un commandement à la mer (page 1098).

— nommant des trésoriers des invalides de la marine (page 1098).

Récompenses pour faits de sauvetage accordées par le ministre de la marine et des colonies (page 1098).

Documents du ministère de la guerre :

Décret fixant l'époque des opérations pour la formation de la classe de 1883 (page 1100).

— portant promotions dans le corps de l'intendance militaire (page 1100).

PARTIE NON OFFICIELLE

Élections de conseillers généraux (page 1100).

Télégramme adressé du Tonkin au ministre de la marine et des colonies (page 1100).

Circulaire du ministre de la guerre au sujet de la formation de la classe de 1883 (page 1100).

Avis et communications (page 1102).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1102).

Chambre des députés. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1102).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1103)

Académies et corps savants. — Les comités de législation étrangère en France, en Belgique et en Espagne. — *Albert Arnaud* (page 1104).

Informations (page 1104).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1105).

Bourses et marchés (page 1108).

29 FÉVRIER

PARTIE OFFICIELLE

Rapport adressé au Président de la République par le ministre des finances, relatif à l'emprunt de 350 millions en rente 3 p. 100 amortissable, qui a eu lieu le 12 février courant (page 1113).

Décret portant nominations dans la magistrature coloniale (page 1115).

— autorisant l'expédition de lettres contenant des valeurs déclarées, avec garantie du montant de la déclaration, de la France, des colonies ou établissements français pour le Tonkin et du Tonkin pour la France, les colonies ou établissements français et les pays faisant partie de l'Union postale universelle (page 1115).

Documents du ministère de la guerre :

Décret portant promotions dans le train des équipages militaires (page 1116).

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et communications (page 1116).

Sénat. — Bulletin de la séance du jeudi 28 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1116).

Chambre des députés. — Bulletin de la séance du jeudi 28 février 1884. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (page 1117).

Nouvelles et correspondances étrangères (page 1118).

Informations (page 1118).

Bulletin comparatif des recettes des chemins de fer (page 1119).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (page 1120).

Tribunal de commerce de la Seine. — Jugements de déclaration de faillite, etc. (page 1121)

Bourses et marchés (page 1121).

SÉNAT. — DÉBATS PARLEMENTAIRES

ÉANCE DU VENDREDI 1er FÉVRIER 1884

PAGE 223

ocès-verbal.

mande de congé.

pôt, par M. Massé, d'un rapport sur le pro-
et de loi, adopté par la Chambre des dé-
utés ayant pour objet d'autoriser la com-
nune de Levallois-Perret (Seine) à emprunter
070,000 francs.

ôt, par M. Waldeck-Rousseau, ministre de
intérieur, d'un projet de loi, adopté par la
hambre des députés, tendant à autoriser la
ille de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter
la caisse des chemins vicinaux la somme
e 350,000 francs.

ite de la 1re délibération sur le projet de
oi adopté par la Chambre des députés, adopté
avec modifications par le Sénat, modifié par
a Chambre des députés, relatif à la créa-
ion des syndicats professionnels.

ite de la discussion de l'article 5 : MM. Bé-
renger, Tolain, rapporteur ; Léon Lalanne,
Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. —
Renvoi de la suite de la discussion à demain.

glement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU SAMEDI 2 FÉVRIER 1884

PAGE 239

ocès-verbal.

ngé.

ite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. = Article 5 : MM. Allou, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, le président. — Rejet au scrutin = Article 6. Amendement de M. Marcel Barthe : MM. MarcelBarthe, Tolain, rapporteur, le président. — Adoption. = Paragraphes 1 à 3. — Adoption. = Paragraphe 4 : MM. de Gavardie, le rapporteur. — Adoption. = Paragraphes 5, 6 et 7.—Adoption. = Paragraphe 8. — Amendement de M. Marcel Barthe : MM. Marcel Barthe, le rapporteur, le président. — Demande de renvoi à la commission. — Rejet au scrutin. — Adoption du paragraphe 8. MM. Bérenger, le rapporteur. — Adoption de l'ensemble de l'article 6. = Article additionnel de MM. Schœlcher, Michaux et Milhet-Fontarabie. — Retrait par ses auteurs. — Adoption en première délibération de l'ensemble du projet de loi.

épôt, par M. Martin-Feuillée, ministre de la justice et des cultes, au nom de M. le ministre de l'intérieur, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Isère à s'imposer extraordinairement pour compléter le gage de deux emprunts. — Renvoi à la commission d'intérêt local.

iscussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Annecy (Haute-Savoie) à emprunter une somme de 70,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. — Adoption.

iscussion sur la prise en considération de la proposition de M. le comte d'Haussonville, relative au mode d'aliénation des terres domaniales de colonisation en Algérie. — Adoption de la prise en considération.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Demôle, le président. — Fixation de la prochaine séance au mardi 5 février, pour la discussion de la proposition de loi relative à l'organisation municipale.

SÉANCE DU MARDI 5 FÉVRIER 1884

PAGE 255

Procès-verbal : MM. Adam, le président.

Communication, par M. le président, d'un décret de M. le Président de la République désignant M. Le Guay, directeur de l'administration centrale au ministère de l'intérieur, comme commissaire du Gouvernement pour la discussion de la loi sur l'organisation municipale.

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. = Article 1er — Adoption. = Article 2 : MM. Le Guay, commissaire du Gouvernement ; Demôle, rapporteur. — Adoption. = Article 3 : MM Léon Clément, Batbie, Margue, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur ; le rapporteur, Chaumontel. — Adoption. = Article 4, amendement de M. Léon Clément : MM. le rapporteur, Léon Clément. — Adoption = Articles 5 et 6. — Adoption. = Article 7 : MM. le rapporteur, Léon Clément, Batbie. — Renvoi à la commission. = Article 8. — Renvoi à la commission = Articles 9 et 10. — Adoption. = Article 11. — Amendement de M. Carayon-Latour : MM. Chesnelong, le président, Baragnon, le rapporteur, Munier. — Adoption de l'article 11. = Article 12. — Amendement de M. le baron de Veauce. — Retrait de l'amendement par son auteur. — Amendement de M. Baragnon : MM. Baragnon, le président, Batbie, le rapporteur. — Adoption de l'article 12. = Articles 13 à 34. — Adoption. = Article 35. — Amendement de M. Poriquet : MM. Poriquet, le rapporteur. — Adoption de l'article 35. = Articles 36 à 40. — Adoption. = Article 41. — Amendements de M. Bardoux et de M. Poriquet. — Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Calmon, le président, Poriquet, de Gavardie. — Demande par M. de Gavardie de la mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance de son projet de résolution sur le vote annuel du budget. — Rejet au scrutin de la proposition de M. de Gavardie.

Congé.

Renvoi de la prochaine séance au jeudi 7 février.

SÉANCE DU JEUDI 7 FÉVRIER 1884

PAGE 271

Procès-verbal.

Dépôt, par M. Labiche, du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rétablir le divorce.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. = Articles 7 et 8 : MM. Demôle, rapporteur ; Batbie. — Adoption des articles 7 et 8. = Article 41. — Amendement de M. Bardoux : MM. Bardoux, le rapporteur. — Rejet de l'amendement. — Adoption de l'article 41. = Article 43 : MM. de Gavardie, le rapporteur, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. — Adoption. = Articles 44, 45, 46, 47. — Adoption. = Article 48 : MM. Clément, le rapporteur. — Adoption. = Articles 49 et 50. — Adoption. = Article 51 : M. de Gavardie. — Adoption. = Articles 52 et 53. — Adoption. = Article 54 : MM. le baron Lafond de Saint-Mür, Barbey, le comte de Saint-Vallier, Milhet-Fontarabie. — Rejet au scrutin de l'article 54 (rédaction de la commission). — Le président, Emile Labiche. — Rejet au scrutin de l'article 54 (rédaction de la Chambre des députés). — Rejet au scrutin. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Dépôt par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, de sept projets de loi adoptés par la Chambre des députés, tendant à autoriser :

- Le 1er, la ville de Bergerac (Dordogne) à emprunter une somme de 1,358,000 fr. et à s'imposer extraordinairement ;
- Le 2e, la ville de Niort (Deux-Sèvres) à emprunter 142,000 fr. ;
- Le 3e, la ville de Moulins (Allier) à emprunter 320,000 fr. ;
- Le 4e, la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter 1 million de francs et à s'imposer extraordinairement ;
- Le 5e, la ville de Perpignan (Pyrénées-Orientales) à emprunter une somme de 500,000 francs ;
- Le 6e, la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter 100,000 fr. à la caisse des écoles ;
- Le 7e, la ville de Voiron (Isère) à emprunter 590,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Jean Macé, le président, de Gavardie. — Renvoi de la prochaine séance à demain.

SÉANCE DU VENDREDI 8 FÉVRIER 1884

PAGE 282

Procès-verbal : M. Lizot.

Tirage au sort des bureaux.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la commune de Levallois-Perret à emprunter 1 million 70 000 francs : MM. de Gavardie, Massé, rapporteur. — Demande de renvoi à la commission : MM. de Gavardie, le président. — Rejet. — Adoption du projet de loi.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale : M. le président. = Article 54 nouveau. — Adoption. = Article 55 : MM Demôle, rapporteur, le président. — Adoption. = Article 56. — Adoption. = Article 57 : MM. de Gavardie, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur ; le président. — Adoption. = Article additionnel de M. de Gavardie : M. de Gavardie. — Rejet. = Articles 58 à 60. — Adoption. = Chapitre 3 (Attributions des conseils municipaux) : MM. Lizot, le président. = Articles 61 et 62. — Adoption. = Articles 63 à 65 : MM Léon Clément, le ministre de l'intérieur, le rapporteur, Batbie, le président. — Renvoi à la commission = Articles 66 et 67 : MM. Léon Clément, le rapporteur, le président. — Renvoi à la commission. = Article 68 : MM. le rapporteur, Le

Guay, commissaire du Gouvernement; Poriquet, le président. — Renvoi à la commission. = Article 69. — Amendement de M. Naquet : MM. Naquet, le rapporteur, Batbie, le président. — Rejet au scrutin. — Adoption de l'article 69. = Renvoi à demain de la suite de la discussion.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU SAMEDI 9 FÉVRIER 1884

PAGE 302

Procès-verbal : M. Le Lièvre.

Communication, par M. le président, d'une lettre de M. Boucher-Cadart donnant sa démission de sénateur.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. = Article 48 : MM. Ribière, le président. — Adoption. = Articles réservés 63 à 68 : MM. Ribière, membre de la commission; le président. = Article 63 : M. Batbie. — Adoption. = Article 64. — Adoption. = Article 65 : MM. Batbie, Ribière. — Adoption. = Articles 66 et 67. — Adoption. = Article 68 : MM. Ribière, Batbie. — Article 68 réservé. = Articles 70 à 72. — Adoption. = Article 73. — Amendement de M. Munier : MM. Munier, Demôle, rapporteur. — Renvoi de l'amendement à la commission. = Article 74 : MM. de Gavardie, le président. — Adoption. = Articles 75 et 76. — Adoption. = Article 77. — Amendement de M. Poriquet : MM. Poriquet, le rapporteur. — Amendement de M. Munier : MM. Munier, le rapporteur. — Retrait de l'amendement de M. Munier par son auteur. — Rejet de l'amendement de M. Poriquet : MM. Audren de Kerdrel, le président, le rapporteur. — Adoption de l'article 77 = Article 78. — Adoption. = Article 79 : MM. de Gavardie, le rapporteur, Le Guay, commissaire du Gouvernement; le président, Oscar de Vallée. — Rejet de la rédaction de la commission. — Adoption de l'article 79 (rédaction de la Chambre des députés) = Articles 80 et 81. — Adoption. = Article 82 : MM. de Gavardie, le rapporteur, Le Bastard — Adoption de l'article 82 modifié. = Article 83. — Adoption. = Article 84 : MM. Lenoël, Baragnon. — Rejet du 2e paragraphe. — Adoption du reste de l'article. = Articles 85 à 87. — Adoption. = Article 88 : MM. Poriquet, le rapporteur. — Adoption de l'article 88 modifié. = Articles 89 et 90. — Adoption. = Article 91 : M. de Gavardie. — Adoption. = Chapitre 3. — Amendement de M. Lenoël : MM. Lenoël, Le Guay, commissaire du Gouvernement — Rejet au scrutin de l'amendement. — Renvoi de la suite de la discussion à lundi.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance au lundi 11 février.

SÉANCE DU LUNDI 11 FÉVRIER 1884

PAGE 319

Procès-verbal.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. = Article 73. — Amendement de M. Munier : MM. Demôle, rapporteur; Munier. — Adoption de l'article 73 (nouvelle rédaction de la commission). = Article 92 : MM. de Gavardie, le rapporteur, le président. — Adoption. = Article 93 : MM. le baron de Ravignan, le rapporteur, Emile Labiche. — Adoption. = Article 94 : MM. Oudet, le rapporteur, Batbie. — Réservé. = Article 95 et 96. — Adoption. = Article 97 : MM. Batbie, le président, Chesnelong. — Adoption. = Article 98 : MM. Léon Clément, le rapporteur. — Renvoi à la commission. = Article 99 : M. le rapporteur. — Renvoi à la commission. = Article 100 : MM. Chesnelong, le rapporteur. — Amendement de M. Chesnelong. — Rejet au scrutin.

Dépôt, par M. Pons, d'un rapport supplémentaire sur le projet de loi concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot.

Reprise de la discussion de la proposition de loi sur l'organisation municipale : MM. de Gavardie, le président. — Adoption de l'article 100. = Article 101. — Amendement de M. le comte de Saint-Vallier: MM. le comte de Saint-Vallier, le rapporteur. —Rejet au scrutin. — Adoption de l'article 101. = Article 102 : MM. Oudet, Poriquet, le rapporteur. — Renvoi à la commission. = Article 103. — Adoption. = Article 104 : M. Munier. — Adoption. = Article 105 : M. Munier. — Adoption. = Articles 106, 107, 108, 109 : MM. Batbie, le président. — Réservés. = Articles 110, 111, 112, 113, 114. — Adoption. = Article 115 : M. le rapporteur. — Adoption. — MM. Poriquet, le président. — Renvoi à demain de la suite de la discussion.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU MARDI 12 FÉVRIER 1884

PAGE 335

Procès-verbal : M. Munier.

Suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés sur l'organisation municipale. = Article 94 : MM. le président, Ribière, membre de la commission. — Adoption. = Article 98 : MM. Demôle, rapporteur, Clément. — Adoption. = Article 99 : MM. Ribière, Oudet, Le Guay, commissaire du Gouvernement; Emile Labiche, le président.

Dépôt, par M. Adrien Hébrard, du rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à aliéner une partie des diamants dits de la couronne et[à] en affecter le montant à la création d'une caisse des invalides du travail.

Reprise de la discussion sur la loi municipale. — Rejet au scrutin de l'article 99 (rédaction de la commission). Rejet de l'article 99 (rédaction de la Chambre des députés). = Article 102. — Amendement de M. Oudet : MM. Oudet, le président, Demôle, rapporteur; Poriquet, Baragnon. — Adoption du paragraphe 1er et rejet au scrutin de l'amendement de M. Oudet. — Renvoi de la suite de la discussion à demain. = Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU MERCREDI 13 FÉVRIER 1884

PAGE 351

Procès-verbal.

Excuse.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. = Art. 102, paragraphe 1er. — Adoption. — Paragraphe 2. — Adoption. — Adoption de l'article 102 = Articles 106 à 109 M. Batbie, Barne, de Gavardie, le président, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. — Adoption au scrutin du paragraphe 1er de l'article 106. — Paragraphe 2. — Amendement de M. Batbie : MM. Batbie, Demôle, rapporteur. — Rejet, au scrutin, de l'amendement. — Adoption du paragrahe 2 et de l'ensemble de l'article 106. = Article 107 : M, de Gavardie. — Adoption. = Article 108, paragraphe 1er. — Adoption. — Paragraphe 2. — Amendement de M. le baron de Lareinty : MM. le baron de Lareinty, Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. — Rejet de l'amendement. — MM. de Gavardie. le président. — Adoption, au scrutin, du paragraphe 2. — Adoption du paragraphe 3 et de l'ensemble de l'article 108. = Article 109. — Adoption. = Articles 116 à 123 : M. le rapporteur. — Articles 116 à 123, réservés. = Articles 124 à 129. — Adoption. = Article 130 : MM. de Gavardie, le rapporteur. — Adoption. = Articles 131 à 133. — Adoption. = Article 134 : MM. de Gavardie, le rapporteur. — Adoption. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU JEUDI 14 FÉVRIER 1884

PAGE 367

Procès-verbal.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'organisation municipale. = Article 136 : MM. Demôle, rapporteur; Wallon, le président, Faye. — Adoption : = Article 137. — Adoption des paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 réservés. — Paragraphe 7. — MM. de Gavardie, le rapporteur. — Rejet. — Paragraphe 8. — Adoption. — Adoption de l'article 137. = Article 138. — Adoption. = Article 139. — Adoption des paragraphes 1, 2, 3. — Paragraphe 4. — Amendement de M. Garrisson. — Adoption. — Paragraphe 5. — Adoption. — Paragraphe 6 : MM. Boffinton, le rapporteur, Poriquet. — Adoption. — Paragraphes 7, 8, 9 et 10. — Adoption. — Paragraphe additionnel proposé par M. de Pressensé : MM. de Pressensé, le rapporteur, Bardoux. — Rejet au scrutin. — Paragraphe 11. — Réservé. — Paragraphe 12. — Adoption. — Paragraphe 13 : MM. de Gavardie, le rapporteur, le président, baron de Lareinty. — Adoption. — Paragraphe 14 : MM. Labuze, sous-secrétaire d'État au ministère des finances; le rapporteur. — Renvoi à la commission. — Paragraphes 15, 16, 17, 18, 19 et 20. — Adoption. — Paragraphe 21 : MM. le général Robert, le président, le rapporteur, le sous-secrétaire d'État aux finances, le baron de Ravignan. — Adoption. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU VENDREDI 15 FÉVRIER 1884

PAGE 387

Procès verbal : M. le baron de Lareinty.

Dépôt, par M. Krantz, d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société du canal de Givors pour le rachat de ce canal.

Dépôt, par M. Marquis, du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne) à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. = Article 116 (nouvelle rédaction) : MM. Demôle, rapporteur; Poriquet, le président. — Adoption. = Articles 117 et 118 (nouvelle rédaction). — Adoption = Article 142 (modifié) : MM. le rapporteur, le président. = Article 139 (modifié). — Adoption. = Articles 122 et 123. — Adoption. M. le président. — Adoption de l'article 142. = Ar-

Digitized by Google

cles 143 et 145. — Adoption. = Article 146. — Amendement de M. Bardoux : MM. le baron de Ravignan, Lenoël, le président. — Rejet au scrutin. — Adoption de l'article 146. = Article 147. — Adoption. = Article 148 : MM. de Gavardie, le rapporteur, Labuze, sous-secrétaire d'État au ministère des finances; le président. — Adoption. = Articles 148 à 156. — — Adoption. = Articles 157 et 158 (modifiés) : MM. Faye, le rapporteur. — Adoption. = Article 159 (modifié) : MM. Faye, le rapporteur. — Adoption. = Article 160 (modifié) : MM. Faye, Batbie, le rapporteur. — Adoption. = Article 161. — Adoption. — Article 162. — Amendement de M. Faye : MM. Faye, le rapporteur.— Adoption. — Adoption de l'article 162. = Article 163. — Adoption. — Article 63, (nouvelle rédaction) : MM. le rapporteur, le président. — Adoption.=MM. Goguet, le président. = Article 164 (modifié) : MM. le président, de Gavardie, Forcioli, le comte d'Haussonville, Casimir Fournier, Jacques, le président. — Adoption. MM. de Gavardie, le président. = Article 165 : MM. Batbie, Martin-Feuillée, garde des sceaux, ministre de la justice, le président. — Renvoi à la commission. = Article 166. Paragraphes 1 à 14. — Adoption. = Paragraphe 15 : MM. Jacques, le rapporteur. = Renvoi à demain de la suite de la discussion.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU SAMEDI 16 FÉVRIER 1884

PAGE 407

Procès-verbal : M. Bardoux.

Dépôt, par M. Le Monnier, du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Isère, à s'imposer extraordinairement pour compléter le gage de deux emprunts.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. — Article 166, paragraphe 16 : MM. de Gavardie, le président. — Adoption. — Paragraphe 17. — Adoption. — Paragraphe 18 : MM. de Gavardie, le président, Buffet, Demôle, rapporteur. — Adoption. — Paragraphes 19 à 29. — Adoption. — Ensemble de l'article 166. — Adoption. = Article 165, rédaction nouvelle : MM. Lenoël, Batbie, Noirot, sous-secrétaire d'État au ministère de la justice et des cultes; Jouin, Clamageran. — Adoption, au scrutin, de l'article 165. = Articles additionnels de M. Barne et de M. Baragnon : MM. le président, Baragnon, Barne, le rapporteur. — Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance au lundi 18 février.

SÉANCE DU LUNDI 18 FÉVRIER 1884

PAGE 427

Procès-verbal.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'organisation municipale. = Article additionnel de M. Baragnon, — article additionnel de M. Barne : MM. Barne, Baragnon. — Rejet, au scrutin, de l'article additionnel de M. Baragnon. — Adoption de l'article additionnel de M. Barne. = Article additionnel de M. Baragnon : MM. Baragnon, le rapporteur. = Article additionnel de MM. Fayolle et Palotte : MM. Magnin, le président. — Adoption du projet de loi en 1re délibération : M. de Gavardie.

Proposition, de M. Léon Say, relative à l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, décédé. — Fixation de l'élection au jeudi 28 février.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet, tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur qui peuvent être accordées par le Gouvernement : M. Naquet. — Rejet de la prise en considération.

Discussion sur la prise en considération du projet de résolution de M. de Gavardie sur le vote annuel du budget : MM. de Gavardie, Cordelet, rapporteur ; le président. — Rejet de la prise en considération.

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux ventes judiciaires d'immeubles : MM. le président, Marcel Barthe, rapporteur. — Ajournement de la discussion.

Première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la modification de l'article 181 du code pénal : MM de Gavardie, Tenaille-Saligny, rapporteur. — Adoption en 1re délibération.

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du Drot : MM. le président, Calmon. — Ajournement de la discussion.

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels : MM. Tolain, le président. — Renvoi de la discussion à jeudi.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance à jeudi, 21 février.

SÉANCE DU JEUDI 21 FÉVRIER 1884

PAGE 439

Procès-verbal : M. Delacroix.

Congé.

Dépôt, par M. Marquis, du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter 1 million de francs et à s'imposer extraordinairement.

Dépôt, par M. Durand, sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, au nom de MM. les ministres de l'instruction publique et des beaux-arts, de l'intérieur et des finances, du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° annulation au budget ordinaire du ministère de l'intérieur, exercice 1884, d'un crédit de 41,356 fr. ; 2° ouverture au budget ordinaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1re section, exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de 41,356 fr. (Service général des bibliothèques). — Renvoi à la commission des finances.

Dépôt, par M. Luro, du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant les droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis : MM. Calmon, le président. — Renvoi à la commission des finances.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne) à emprunter une somme de 1,308,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. — Adoption.

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. = Article 1er. — Amendement de MM. Marcel Barthe, Gustave Denis et Dauphinot : M. Gustave Denis.

Dépôt, par M. Guichard, député, président de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, du rapport de cette commission sur les opérations de l'année 1882 et sur la situation, au 31 décembre 1882 de ces deux établissements, en exécution des articles 114 et 115 de la loi du 28 avril 1816 et de l'article 234 du décret du 31 mai 1862.

Reprise de la discussion du projet de loi relatif aux syndicats professionnels. — Suite de la discussion sur l'amendement : MM. le président, Corbon, Marcel Barthe, Tolain, rapporteur. — Rejet, au scrutin, de l'amendement. — Adoption de l'article 1er. = Article 2 : MM. le président, le rapporteur, de Gavardie. — Adoption de la 1re partie de l'article. — 2e partie : MM. Oudet, le baron Le Guay. — Amendement de M. Le Guay : MM. le rapporteur, le président. — Rejet de la prise en considération. — Adoption de la 2e partie et de l'ensemble de l'article 2. = Article 3. — Amendement de M. Oudet : MM. Oudet, le rapporteur. — Adoption de l'article 3 modifié. = Article 4. — Adoption. = Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Règlement de l'ordre du jour.

SÉANCE DU VENDREDI 22 FÉVRIER 1884

PAGE 455

Procès-verbal : M. Corbon.

Dépôt, par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur de deux projets de loi adoptés par la Chambre des députés, tendant :

Le 1er, à autoriser le département de l'Aveyron à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires ;

Le 2e, à ériger en municipalité distincte la section d'Ambeyrac, dépendant actuellement de la commune de Montsalès (canton de Villeneuve, arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron). — Renvoi des deux projets de loi à la commission d'intérêt local.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Isère à s'imposer extraordinairement pour compléter le gage de deux emprunts : MM. de Gavardie, Le Monnier, rapporteur ; le président. — Adoption du projet de loi.

Suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. = Article 5, nouvelle rédaction : MM. Tolain, rapporteur, Lenoël. — Adoption au scrutin.

Dépôt, par M. Teisserenc de Bort, d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant modification au tarif général des douanes.

Reprise de la discussion relative aux syndicats professionnels = Article 6 : MM. Xavier Blanc, le rapporteur, le président, Bérenger. — Adoption. = Article 7. — Amendement de M. Marcel Barthe : M. Marcel Barthe. — Retrait de l'amendement par son auteur : MM. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur ; le président. — Renvoi de l'article 7 à la commission.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance à demain.

SÉANCE DU SAMEDI 23 FÉVRIER 1884

PAGE 471

Procès-verbal : M. Bonnat.

Suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la

Chambre des députés, relatif à la création des syndicats professionnels. = Nouvelle rédaction de la commission : M. Tolain, rapporteur ; Marcel Barthe, Bérenger. — Adoption des dispositions nouvelles devenant les articles 8 et 9. — Adoption de l'article 8. — Article 9. — Amendement de M. de Gavardie : MM. de Gavardie, Tolain, rapporteur ; le président. — Rejet de la prise en considération. — Adoption de l'article 9. = Article additionnel proposé par M. Marcel Barthe : MM. Marcel Barthe, Tolain, rapporteur ; Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur ; le président. — Rejet au scrutin de l'amendement.

Communication, par M. le président, du dépôt d'une proposition de loi présentée par MM. Noblot, Claude, Feray, Gustave Denis, Kiener, Dauphinot et Gailly tendant à l'abrogation de l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836. — Renvoi à la commission d'initiative parlementaire.

Reprise de la discussion sur le projet de loi relative aux syndicats professionnels. = Article additionnel de M. Léon Lalanne : MM. Léon Lalanne, Tolain, rapporteur. — Rejet de la prise en considération. = Nouvel article additionnel de M. Léon Lalanne : MM. Léon Lalanne, Tolain, rapporteur. — Rejet de la prise en considération. = Article additionnel de MM. Schœlcher, Michaux et Milhet de Fontarabie. — MM. Schœlcher, Tolain, rapporteur ; Jacques Hébrard. — Adoption. = Article additionnel de MM. Jacques, Le Lièvre et Forcioli : MM. Forcioli, Tolain, rapporteur. — Adoption. — MM. Tolain, le président. — Réunion des deux articles additionnels en un seul, portant le n° 10 : MM. de Gavardie, le président. — Adoption au scrutin de l'ensemble du projet de loi.

Règlement de l'ordre du jour : MM. le comte de Saint-Vallier, le président. — Renvoi de la prochaine séance au jeudi 28 février.

SÉANCE DU JEUDI 28 FÉVRIER 1884

PAGE 483

Procès-verbal.

Scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Gaulthier de Rumilly, décédé.

Dépôt par M. Baïhaut, sous-secrétaire d'État au ministère des travaux publics, au nom de MM. les ministres des travaux publics, et des finances, de trois projets de lois, adoptés par la Chambre des députés, ayant pour objet :

Le 1er, 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn-Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne ;

Le 2e, 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bougie à Beni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien ;

Le 3e, 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. — Renvoi des trois projets de lois à la commission des chemins de fer.

Dépôt, par M. Félix Faure, sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies, au nom de M. le ministre de la marine et des colonies et de M. le ministre des finances, du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 1,911,327 fr. 11 pour le payement des avances à faire par l'État à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. — Renvoi à la commission des finances.

Incident : MM. le comte de Saint-Vallier, le président. — Renvoi à demain de la question de M. le comte de Saint-Vallier à M. le ministre de l'agriculture.

2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur l'organisation municipale. = Article 1er : MM. le président, de Gavardie. — Adoption.

Proclamation par M. le président du résultat du scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible. — M. de Marcère, élu.

Reprise de la discussion de la proposition de loi municipale. = Article 2 : M. de Gavardie. — Adoption. = Articles 3 à 5. — Adoption. — Article 6, nouveau : MM. Demôle, rapporteur ; le président. — Adoption. = Article 7 : M. le rapporteur. = Article 7, réservé. = Article 8. — Adoption. = Article 9 : MM. de Gavardie, le rapporteur. — Adoption.

Dépôt par M. Tirard, ministre des finances, du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur le budget ordinaire et le budget extraordinaires de l'exercice 1882 ; 2° la régularisation des décrets rendus en conseil d'État pour l'ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1883 ; 3° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1883 ; 4° l'ouverture de crédits spéciaux périmés et clos ; 5° l'ouverture et l'annulation de crédits afférents aux budgets annexes rattachés pour ordre au budget général de l'État. — Renvoi à la commission des finances.

Reprise de la discussion de la proposition de loi municipale. = Article 10 — Adoption. = Article 11. — Amendement de M. Munier : MM. Munier, le rapporteur. — Adoption de l'amendement de M. Munier. — Amendement de M. de Carayon-Latour : MM. de Carayon Latour, le rapporteur. — Rejet, au scrutin, de l'amendement de M. de Carayon Latour. — Adoption des deux premiers paragraphes de l'article 11.

Dépôt, par M. Casimir Fournier, du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver la convention passée entre l'État et la ville de Narbonne (Aude) pour la réorganisation du casernement, et d'autoriser la ville à changer l'affectation d'une portion d'emprunt.

Reprise de la discussion de la loi municipale = Article 11, paragraphe 3. — Amendement de M. Baragnon : MM. Baragnon, Barne, Gazagne. — Rejet de l'amendement. — Adoption du paragraphe 3. — Paragraphe 4. — Amendement de M. Baragnon : MM. Baragnon, Barne. — Rejet de l'amendement. — Adoption du paragraphe 4. — Paragraphe 5. — Adoption. — Paragraphe additionnel de M. Baragnon : MM. Baragnon, Barne, le président. — Adoption, au scrutin, du paragraphe additionnel de M. Baragnon. — Adoption de l'ensemble de l'article 11. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Dépôt, par M. Hérisson, ministre du commerce, au nom de M. le ministre des affaires étrangères, président du conseil, et au sien, du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de la convention de commerce signée à Paris, le 18 février 1884, entre la France et l'Autriche-Hongrie. — Déclaration de l'urgence. — Renvoi à la commission du tarif général des douanes.

Règlement de l'ordre du jour. — Renvoi de la prochaine séance à demain.

SÉANCE DU VENDREDI 29 FÉVRIER 1884

PAGE 490

Procès-verbal.

Congé.

Question de M. le comte de Saint-Vallier au ministre de l'agriculture : MM. le comte de Saint-Vallier, Méline, ministre de l'agriculture.

Suite de la 2e délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à l'organisation municipale. = Article 12, paragraphe 1er : MM. Buffet, Demôle, rapporteur ; le président. — Adoption du paragraphe 1er. = Paragraphe 2. — Amendement de M. Baragnon : MM. Baragnon, le colonel Meinadier, Barne, Gazagne. — Adoption de l'amendement. = Paragraphe 3. — Adoption. = Paragraphe 4 ; nouvelle rédaction de la commission. — Adoption. = Paragraphes 5 et 6. — Adoption. — Paragraphe additionnel de M. Baragnon : MM. Baragnon, Barne. — Rejet, au scrutin. — Adoption de l'ensemble de l'article 12. — Renvoi de la suite de la discussion à demain.

Dépôt, par M. Dietz-Monnin, d'une proposition de loi présentée par lui et plusieurs de ses collègues, relative aux fraudes tendant à faire passer pour français des produits fabriqués à l'étranger ou en provenant. — Renvoi à la commission d'initiative parlementaire.

Dépôt, par M. de Gavardie, d'une demande d'interpellation à M. le ministre de l'instruction publique sur la nomination illégale d'une directrice d'école publique. — Renvoi à la prochaine séance de la fixation du jour de la discussion de l'interpellation.

Dépôt, par M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret), à emprunter une somme de 500,000 fr.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Bérenger, le président. — Renvoi de la prochaine séance à demain.

SÉANCE DU SAMEDI 2 FÉVRIER 1884

PAGE 273

Excuses.

Dépôt, par M. le ministre des travaux publics :

1° D'un projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie normale, destiné à desservir la partie est de Marseille, et allant du marché des Capucins au cimetière Saint-Pierre ;

2° D'un projet de loi ayant pour objet de déterminer le montant des dépenses pour travaux complémentaires à imputer au compte de premier établissement des compagnies de chemins de fer.

Motion d'ordre : M. Horace de Choiseul.

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du Gouvernement : MM. Hugot, Germain, Freppel, Langlois, Clovis Hugues. — Présentation de divers ordres du jour motivés et de deux projets de résolution. — Demande de renvoi aux bureaux des ordres du jour : M. Calla. Rejet au scrutin. — Demande de priorité pour l'ordre du jour présenté par MM. Rouvier et Roger : MM. Lerois, Edouard Lockroy. — Dépôt, par M. Lockroy, d'un projet de résolution. — Adoption de l'ordre du jour motivé. — Demande d'urgence des projets de résolution. Adoption. — Demande de discussion immédiate : M. Edouard Lockroy. Adoption. — Demande de priorité pour le projet de résolution de M. Clémenceau : MM. Edouard Lockroy, Henry Maret, Clémenceau, le président du conseil. Adoption, au scrutin, du projet de résolution.

Congé.

SÉANCE DU LUNDI 4 FÉVRIER 1884

PAGE 293

Procès-verbal : MM. Constans, Bergerot, Mathé, le baron de Janzé, Letellier, Thomson.

Motions d'ordre : MM. le ministre de l'agriculture, La Vieille.

Excuses. — Demandes de congé.

Dépôt, par M. Ferdinand Dreyfus, d'un rapport sur le projet de loi relatif à la compétence des juges de paix.

Dépôt, par M. le baron Demarçay, d'un rapport sommaire de la 14° commission d'initiative parlementaire sur la proposition de loi de M. le baron de Ladoucette, relative à l'organisation d'une représentation légale de l'agriculture.

Adoption :

1° du projet de loi tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter 100,000 fr. de la caisse des écoles ;

2° du projet de loi tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter 1,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement ;

3° du projet de loi tendant à autoriser la ville de Moulins (Allier) à emprunter 320,000 fr. ;

4° du projet de loi tendant à autoriser la ville de Voiron (Isère) à emprunter 590,000 fr. et à s'imposer extraordinairement ;

5° du projet de loi tendant à autoriser la ville de Niort (Deux-Sèvres) à emprunter 142,000 fr. ;

6° du projet de loi tendant à autoriser la ville de Bergerac (Dordogne) à emprunter une somme de 1,368,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Discussion de l'interpellation de M. Haëntjens sur l'exécution des conventions passées entre l'État et les compagnies de chemins de fer : MM. Haëntjens, le ministre des travaux publics, Benjamin Raspail, Papon, Wilson. — Ordres du jour motivés : 1° de M. Haëntjens ; 2° de M. Papon ; 3° de M. Benjamin Raspail. — Adoption au scrutin de l'ordre du jour de M. Papon.

Motion d'ordre : MM. La Vieille, Sadi Carnot, Georges Périn.

Discussion de l'interpellation de M. de Colbert-Laplace relative à la caisse des chemins vicinaux : MM. de Colbert-Laplace, le sous-secrétaire d'État de l'intérieur. — Ordre du jour motivé présenté par M. de Colbert-Laplace. — Adoption de l'ordre du jour pur et simple.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Andrieux, Laroche-Joubert, Rouvier, Clémenceau.

Dépôt, par M. Roudier, d'un rapport sommaire de la 16° commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner : 1° La proposition de résolution de M. Achard et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'inviter le ministre des travaux publics à préparer une convention avec la compagnie du canal du Midi pour le rachat de ce canal et à abroger partiellement le décret du 21 juin 1858 ; 2° la proposition de loi de M. Achard et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'expropriation, pour cause d'utilité publique, du bail consenti par la compagnie du canal du Midi en faveur de la compagnie des chemins de fer du Midi.

SÉANCE DU MARDI 5 FÉVRIER 1884

PAGE 319

Procès-verbal : MM. Mauzoury, Pierre Legrand.

Dépôt, par M. le comte Horace de Choiseul et plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi portant modification à l'organisation des monts-de-piété.

Question adressée par M. d'Aillières à M. le ministre des finances et réponse de M. le sous-secrétaire d'État.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser la ville de Perpignan (Pyrénées-Orientales) à emprunter une somme de 500,000 fr.

Discussion de la proposition de loi de M. Laisant et un grand nombre de ses collègues, sur le dégagement gratuit des objets de faible valeur déposés au mont-de-piété du département de la Seine. — Contre-projet de M. Andrieux : MM. Andrieux, le comte Horace de Choiseul, rapporteur ; Laisant. Rejet au scrutin.

2° délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Bougie à Beni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. = Adoption des articles 1 et 2. — Amendement de M. Villiers : MM. Villiers, Sarrien, rapporteur ; des Rotours, Peulevey, le ministre des travaux publics, Henri Germain, Lebaudy, Mézières. Rejet au scrutin.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Marius Poulet, Peulevey, Rodat.

SÉANCE DU JEUDI 7 FÉVRIER 1884

PAGE 341

Procès-verbal : MM. le comte de Colbert-Laplace, Michon, de Baudry-d'Asson.

Dépôt, par M. Esnault, d'un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1878.

Suite de la 2° délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Bougie à Beni-Mançour ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Est-Algérien. — Amendement de M. Mézières : MM. Mézières, le ministre des travaux publics. Retrait. — Adoption des articles 3 à 5 et dernier. — Sur l'ensemble : MM. des Rotours, le sous-secrétaire d'État des travaux publics. Adoption de l'ensemble du projet de loi.

Adoption, en 2° délibération, du projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Aïn-Thizy à Mascara ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie franco-algérienne.

2° délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de l'Est Algérien. = Art. 1er. Demande de renvoi de l'article 1er à la commission : MM. Benjamin Raspail, Papon, rapporteur ; le comte de Douville-Maillefeu, le sous-secrétaire d'État des travaux publics. Rejet au scrutin. Adoption de l'article 1er. = Adoption des articles 2 à 5 et de l'ensemble du projet de loi.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Léon Peulevey et un grand nombre de ses collègues, ayant pour objet de modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, en ce qui concerne les droits d'octroi de mer, et d'abroger la loi du 17 juillet 1867 sur le régime douanier de l'Algérie : MM. Treille, Maurice Rouvier, Félix Faure. — Prise en considération.

Prise en considération de la proposition de loi de M. Gandin relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère, salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque.

1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. — Renvoi à samedi.

Dépôt, par M. Hervé Mangon, d'un rapport sur le projet de loi portant : 1° ratification de deux décrets, en date des 29 novembre et 31 décembre 1883, qui ont ouvert au ministère des travaux publics, au titre du budget annexe des chemins de fer de l'État pour l'exercice 1883, des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de 2,265,336 fr. 48 ; 2° annulation, au titre des mêmes budget et exercice, d'une somme de 1,955,636 fr. 48.

Dépôt, par M. Dureau de Vaulcomte, d'un rapport sur le projet de loi relatif à l'arrangement passé par le gouvernement de la République avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, pour déterminer la limite des possessions respectives des deux puissances sur la partie de la côte occidentale de l'Afrique située au nord de Sierra-Leone.

Congés.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, d'un projet de loi tendant à autoriser le départe-

ment de l'Aveyron à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Dépôt, par M. Plessier d'une proposition de loi concernant les dommages causés aux récoltes par le gibier qui se réfugie dans les bois.

SÉANCE DU SAMEDI 9 FÉVRIER 1884

PAGE 355

Excuses. — Demandes de congé.

Tirage au sort des bureaux.

Question adressée par M. Clovis Hugues à M. le ministre de l'intérieur, et réponse de M. le ministre.

1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique : MM. Alcide Dusolier, rapporteur, Jullien, Bovier-Lapierre, Goblet, Pelletan, Léon Renault.

Incident sur un rappel à l'ordre : M. de Baudry-d'Asson.

Congés. — Demandes de congé.

Dépôt, par M. Paul Bert, d'un rapport supplémentaire sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement primaire.

Dépôt, par M. Rousseau, d'un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement de dérivations éclusées aux barrages existants sur la Seine, entre Paris et Corbeil.

Dépôt, par M. Jules Roche, au nom de la commission du budget, d'un rapport sur le projet de loi portant : 1° annulation au budget ordinaire du ministère de l'intérieur, exercice 1884, d'un crédit de 41,356 fr. ; 2° ouverture au budget ordinaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1re section, exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de 41,356 fr. (Service général des bibliothèques.)

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur :

1° d'un projet de loi tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter 440,000 francs ;

2° d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Cannes (Alpes-Maritimes) à emprunter une somme de 974,077 fr. 13.

Présentation, par M. le ministre des finances, d'un projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre l'État et la compagnie générale des allumettes chimiques.

Dépôt, par M. Eugène Delattre, d'une proposition de loi sur l'abolition de la conscription et la création d'une armée-cadre recrutée par engagements volontaires.

SÉANCE DU LUNDI 11 FÉVRIER 1884

PAGE 370

Congé.

Dépôt, par M. le ministre des travaux publics, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer du Midi de la ligne de Casteljaloux à Roquefort.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique : M. le ministre de l'intérieur. — Demande de renvoi à la commission : M. Georges Graux. Rejet au scrutin. — MM. Camille Pelletan, Gaillard (Vaucluse). — Décision de la Chambre, au scrutin, qu'elle passera à la discussion des articles. — Contre-projet de M. Goblet : M. Goblet.

SÉANCE DU MARDI 12 FÉVRIER 1884

PAGE 399

Procès-verbal : MM. Ganne, Jullien, Bouteille, Sourigues, René Brice, Casseu, Langlois, Horteur, Trouard-Riolle, Ferrary, Hovius, Codet, Garrigat, Caze, Parry, Peulevey, Grollier.

Dépôt, par M. Escande, d'une proposition de loi ayant pour objet la création de crèches communales.

Demande de congé.

Dépôt, par M. Esnault, au nom de la 20e commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de l'Aveyron à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Dépôt, par M. Hippolyte Faure, au nom de la 19e commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à ériger en municipalité distincte la section d'Ambeyrac, dépendant actuellement de la commune de Montsalès (canton de Villeneuve, arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron).

Dépôt, par M. Mayet (Savoie), au nom de la 20e commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de la Gironde à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Dépôt, par M. Rivière, d'un rapport sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1875.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. = Article 1er : MM. Rivière, le ministre de l'intérieur. — Amendement de M. Antonin Dubost : MM. Antonin Dubost, Constans, Alcide Dusolier, rapporteur. Renvoi à la commission. = Nouvelle proposition de la commission : MM. le rapporteur, Granet, le ministre de l'intérieur, Goblet, Gatineau, Sigismond Lacroix. Adoption au scrutin.

Dépôt, par M. Horteur, au nom de la 20e commission d'initiative parlementaire, d'un rapport sur le projet de loi de M. Viette et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission chargée d'établir des listes de candidatures à la décoration de la Légion d'honneur pour les services civils.

Dépôt, par M. Chavoix, d'un rapport sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer d'Alais au Rhône.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Deproge, Horace de Choiseul, Chevandier.

SÉANCE DU JEUDI 14 FÉVRIER 1884

PAGE 418

Procès-verbal : MM. Gatineau, Girault (Cher).

Demandes de congés. — Congé.

Dépôt, par M. Waldeck-Rousseau, de deux projets de loi :

Le 1er, tendant à autoriser la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) à changer l'affectation de fonds d'emprunt ;

Le 2e, tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une somme de 500,000 fr.

Incident.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique. = Art. 2, paragraphe 1er. MM. Gatineau, Dusolier, rapporteur; Goblet. — Paragraphe 2. Adoption au scrutin. — Paragraphe 3 (première partie). — Amendements de MM. Andrieux et Goblet : MM. Andrieux, Gatineau. Adoption au scrutin de la première partie du paragraphe 3. — Deuxième partie du paragraphe 3 : MM. Goblet, le ministre de l'intérieur. Adoption au scrutin. — Troisième partie du paragraphe 3. — Amendement de M. Andrieux : MM. Léon Renault, Charles Floquet, Andrieux. Rejet de l'amendement au scrutin. Maintien des mots « ou affiches ». — Amendement de MM. Jules Maigne, Mathé et Hérisson (Nièvre) : M. Jules Maigne. Adoption. — Adoption du paragraphe 1er de l'article 2. — Paragraphe 4 et dernier de l'article 2 : MM. Goblet, le ministre de l'intérieur. Adoption au scrutin. — Sur l'ensemble : M. Lorois. — Adoption au scrutin de l'ensemble de l'article. — Article additionnel de M. Gatineau : MM. Léon Renault, Victor Plessier. Adoption au scrutin.

Dépôt, par M. Jules Roche, d'un avis de la commission du budget, chargée d'examiner : 1° la proposition de loi de M. Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° le projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires.

Dépôt, par M. Tézenas, de deux rapports :

Le 1er, sur le projet de loi ayant pour objet : 1° de prononcer le déclassement de l'enceinte de Lyon située sur la rive gauche du Rhône ; 2° d'autoriser la vente des terrains rendus disponibles par ce déclassement ; 3° de déterminer le montant pour exercice des dépenses afférentes à l'exécution des travaux de fortification et de bâtiments militaires nécessités par ledit déclassement ;

Le 2e, sur le projet de loi portant classement des ouvrages de fortification reconnus nécessaires à la défense du port de La Pallice et évaluant à 3,100,000 fr. les dépenses nécessaires à l'exécution desdits ouvrages.

Dépôt, par M. le marquis de Roys, d'un rapport supplémentaire sur le projet et les propositions de loi sur l'avancement dans l'armée.

Dépôt, par M. Letellier, d'un rapport de la commission du budget sur le projet de loi ayant pour objet la liquidation de l'arriéré du service de la propriété indigène en Algérie et ouvrant au ministre des finances, sur l'exercice 1882, un crédit extraordinaire de 1 million 584,000 francs.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur, d'un décret de M. le Président de la République portant retrait du projet de loi n° 2565, relatif à l'acquisition d'un terrain dans le bois de Vincennes pour y établir l'asile Vacassy.

Demande de congé. — Congés.

SÉANCE DU SAMEDI 16 FÉVRIER 1884

PAGE 432

Procès-verbal : M. Lasserre.

Excuses. — Demande de congé.

Présentation, par M. le ministre du commerce, d'un projet de loi tendant à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère salées, fumées ou conservées par un procédé quelconque.

Motion d'ordre.

Dépôt, par M. Laroze, d'un rapport au nom de la commission chargée d'examiner : 1° la proposition de loi de M. Saint-Martin et plusieurs de ses collègues relative à la réforme de la loi sur les faillites; 2° la proposition de loi de MM. Richard Waddington et Dautresme sur les concordats amiables ou liquidations volontaires; 3° le projet de loi relatif à la réforme de la loi sur les faillites.

Dépôt, par M. Alfred Girard, d'un troisième rapport au nom de la commission chargée d'examiner les propositions de loi de MM. Martin Nadaud, Peulevey, Félix Faure, Henry Maret et plusieurs de leurs collègues sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes et l'établissement d'une caisse d'assurances.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique

jue. — Adoption de l'article 4. = Art. 5. — Amendement de M. Goblet : MM. Goblet, le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. Adoption. — Adoption de l'article. = Adoption de l'article 6. — Sur l'ensemble : M. Victor Plessier. — Décision de la Chambre, au scrutin, qu'elle passera à une deuxième délibération.

pôt, par M. le comte de Colbert-Laplace, d'une proposition de loi sur les chemins vicinaux et demande de déclaration de l'urgence : MM. le comte de Colbert-Laplace, le ministre de l'intérieur, Sadi Carnot, le baron de Mackau. Rejet, au scrutin, de la déclaration d'urgence.

ngé.

pôt, par M. Rouvier, d'un rapport au nom de la commission du budget sur deux projets de loi concernant des ouvertures et des annulations de crédits.

pôt, par M. Loranchet, d'une proposition de loi tendant à rendre aux conseils municipaux la libre administration des bois et forêts des communes.

cture, par M. Paul Bert, d'un rapport supplémentaire sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement primaire. — Fixation du jour de la discussion : MM. le rapporteur, le baron de Mackau, Jules Roche, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. — Rejet, au scrutin, de la fixation à jeudi. — Renvoi à mardi.

glement de l'ordre du jour : MM. Achard, Lagrange.

SÉANCE DU LUNDI 18 FÉVRIER 1884

PAGE 453

---

ocès-verbal : MM. Bernard (Doubs), Victor Plessier.

pôt, par M. Esnault, au nom de la 20ᵉ commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à distraire de la commune de Montmiral (canton de Romans, arrondissement de Valence, département de la Drôme) la section de Saint-Michel, pour l'ériger en municipalité distincte.

pôt, par M. Hippolyte Faure, au nom de la 19ᵉ commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à distraire la commune d'Aubigny du canton de Vermand, arrondissement de Saint-Quentin (Aisne), pour la rattacher au canton de Saint-Simon (même département).

doption du projet de loi tendant à autoriser le département de l'Aveyron à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

doption du projet de loi tendant à ériger en municipalité distincte la section d'Ambeyrac, dépendant actuellement de la commune de Montsalès, canton de Villeneuve, arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron.

estion adressée par M. Pieyre à M. le ministre de l'agriculture et réponse de M. le ministre.

rise en considération de la proposition de loi de M. Mézières sur le dépôt légal.

rise en considération de la proposition de loi de M. Baliot et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de porter de quinze années à vingt la durée des brevets d'invention.

rise en considération de la proposition de loi de M. Chevallier et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice de la médecine.

rise en considération de la proposition de loi de M. Victor Plessier, relative à l'organisation des associations syndicales pour le drainage.

rise en considération de la proposition de loi de M. Petitbien et plusieurs de ses collègues, relative au drainage.

doption du projet de loi portant : 1° annulation au budget ordinaire du ministère de l'intérieur, exercice 1884, d'un crédit de 41,356 francs ; 2° ouverture au budget ordinaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1ʳᵉ section, exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de 41,356 francs (service général des bibliothèques).

1ʳᵉ délibération sur le projet de loi ayant pour objet la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires. — Déclaration de l'urgence. = Art. 1ᵉʳ. — Amendement de M. le comte de Lanjuinais : MM. le ministre de la guerre, Ballue, rapporteur. Adoption de l'article modifié. = Adoption des articles 2 à 6. = Art. 7. — Amendement de M. Freppel : MM. Freppel, le rapporteur, le ministre de la guerre, de La Rochefoucauld duc de Bisaccia, Margaine, le prince de Léon, Paul de Cassagnac. Rejet au scrutin. Adoption de l'article. = Adoption des articles 8 et 9 et de l'ensemble du projet de loi.

Déclaration de l'urgence et adoption du projet de loi, adopté par le Sénat, portant revision des bases des cautionnements des percepteurs, des percepteurs-receveurs municipaux et des receveurs spéciaux des communes et établissements de bienfaisance.

1ʳᵉ délibération sur les projets et les propositions de loi concernant la création d'une armée coloniale : M. le baron Reille, rapporteur. Ajournement.

1ʳᵉ délibération sur le projet et les propositions de loi concernant l'avancement dans l'armée : M. Margaine. Ajournement.

Dépôt, par M. Jules Roche, d'un avis supplémentaire de la commission du budget sur : 1° la proposition de loi de M. Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° le projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires.

Congés. — Demandes de congé.

SÉANCE DU MARDI 19 FÉVRIER 1884

PAGE 472

Excuse. — Congé. — Demandes de congés.

Dépôt, par M. Esnault, au nom de la 21ᵉ commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une somme de 500,000 fr.

Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires.

Adoption de l'article 7. = Article 8 : MM. Bourgeois, le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, Lorois. Adoption. = Adoption des art. 9 et 10. = Art. 11 : M. Lorois. Retrait. = Adoption des art. 12 et 13 (devenus art. 11 et 12. = Art. 13 : MM. Jules Roche, Paul Bert, rapporteur. — Demande de renvoi à la commission : MM. Jules Roche, le rapporteur, Drumel, Bernard (Doubs), le sous-secrétaire d'Etat de l'instruction publique et des beaux-arts. Adoption. = Art. 14 : MM. Lorois, Guichard, le comte Lanjuinais. Adoption au scrutin. = Retrait de l'article 15 (ancien n° 16). = Art. 17 (devenu 15) : MM. Compayré, le rapporteur. Adoption. = Art. 16 : MM. Freppel, le rapporteur, Ferdinand Boyer. Adoption au scrutin.

Présentation, par M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, d'un projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée à Paris, le 18 février 1884 entre la France et l'Autriche-Hongrie. = Demande de renvoi à la commission qui a déjà délibéré sur plusieurs traités de commerce : MM. Lebaudy, Peytral. Adoption. — Déclaration de l'urgence.

Dépôt, par M. Reyneau, au nom du 3ᵉ bureau du rapport sur l'élection de l'arrondissement de Lodève (département de l'Hérault).

Dépôt, par MM. Haëntjens et Daynaud, d'une demande d'interpellation adressée à M. le ministre des finances, à l'occasion de l'emprunt du 12 février dernier. — Demande de renvoi à un mois. — Adoption au scrutin. = Retrait, par M. Haëntjens, de son interpellation.

Demande de congés. — Congés.

Règlement de l'ordre du jour : M. le sous-secrétaire d'Etat des colonies.

SÉANCE DU JEUDI 21 FÉVRIER 1884

PAGE 487

Procès-verbal : MM. Brierre, Pierre Legrand Even, Jules Roche.

Demandes de congés. — Congé.

Communication, par M. le président, d'un décret de M. le Président de la République portant nomination d'un commissaire du Gouvernement dans la discussion : 1° de la proposition de loi de M Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement supérieur ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires.

Annonce, par M. le président, du décès de M. Datas, député de l'Allier.

Dépôt, par M. Fousset, d'un rapport fait au nom de la 20ᵉ commission d'intérêt local sur le projet de loi tendant à autoriser le département des Basses-Pyrénées à s'imposer extraordinairement pour les travaux des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

Question adressée par M. Courmeaux à M. le garde des sceaux ministre de la justice et des cultes, et réponse de M. le sous-secrétaire d'Etat de la justice.

Question adressée par M. le marquis de Roys à M. le ministre de la guerre, et réponse de M. le sous-secrétaire d'Etat de la guerre.

Discussion des conclusions du rapport fait au nom du 3ᵉ bureau sur l'élection de M. Galtier dans l'arrondissement de Lodève (Hérault) : MM. Frédéric Passy, Viette, Ribot. Adoption au scrutin et admission de M. Galtier.

Adoption du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1883, d'un crédit de 1,911,327 fr. 11 pour le payement des avances à faire par l'Etat à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

Congés.

Communication, par M le président, d'une demande d'interpellation adressée par M. Georges Perin à M. le ministre de la guerre sur la répartition des ateliers de fournitures militaires : M. Georges Perin. Fixation à jeudi de la discussion.

Règlement de l'ordre du jour : M. Maurice Rouvier.

Présentation, par M. le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, au nom de M. le ministre des travaux publics :

1° D'un projet de loi portant organisation du corps des ponts et chaussées ;

2° D'un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et la concession définitive à la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée de la ligne de Corbeil à Montereau.

Dépôt, par M. le ministre des finances, d'un projet de loi concernant l'annulation et l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaires et extraordinaires de 1882, 1883 et 1884.

SÉANCE DU SAMEDI 23 FÉVRIER 1884

PAGE 517

Demandes de congé.

Annonce, par M. le président, du décès de M. le comte de Durfort de Civrac, député de Maine-et-Loire.

Dépôt, par M. Ernault, d'un rapport, au nom de la 20e commission d'intérêt local, sur le projet de loi tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter 440,000 francs.

Dépôt, par M. Codet, au nom de la 15e commission d'initiative parlementaire, d'un rapport sur la proposition de loi de M. Fleury, ayant pour objet la mobilisation partielle de la propriété foncière.

Dépôt, par M. Ferry (Albert), au nom de la 20e commission d'initiative, d'un rapport sur : 1° la proposition de résolution de M. Calla et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de nommer une commission chargée de faire un rapport sur les mesures à prendre pour atténuer les effets de la crise économique ; 2° la proposition de loi de M. de Baudry d'Asson, ayant pour objet d'ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1884, un crédit de 20 millions pour secours à la population ouvrière de Paris et de la province ; 3° la proposition de loi de M. Marius Poulet et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de venir en aide à la population ouvrière parisienne, atteinte par la crise industrielle.

Dépôt, par M. Carret, au nom de la même commission, d'un rapport sommaire sur la proposition de M. Pieyre, ayant pour objet de modifier les droits de succession, en vue d'arrêter la décroissance de la population en France.

Dépôt, par M. de La Porte, au nom de la commission du budget :

1° D'un avis sur les projets de loi concernant l'armée de mer et les troupes spéciales d'Afrique;

2° D'un rapport sur le projet de loi portant : 1° ouverture au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts d'un crédit de 30,000 fr. au au titre de l'exercice 1884, pour la mission scientifique du cap Horn ; 2° annulation d'une somme égale sur les crédits du budget de la marine et des colonies pour l'exercice 1883.

Dépôt, par M. Sourigues, d'une proposition de résolution concernant l'établissement d'un impôt direct : 1° sur la fortune de chacun ; 2° sur le prix du produit annuel de son travail.

Rapport, par M. Leperché, au nom du 4e bureau, sur l'élection de l'arrondissement de Barbezieux (Charente). — Adoption des conclusions du rapport et admission de M. Arnous.

Discussion de deux projets de loi concernant : 1° la régularisation des décrets, rendus en conseil d'État, qui ont ouvert des crédits à divers ministères sur l'exercice 1883 ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1882, 1883 et sur exercices clos et périmés. — Art. 1 : M. Maurice Rouvier, rapporteur. Adoption de l'article. — Adoption des articles 2 à 5. = Art. 6. — État C. — Ministère de la marine et des colonies. 1re section. Service marine. Chap. 8 (Vivres) : MM. de Lanessan, le président du conseil, ministre des affaires étrangères ; Georges Perin, le ministre de la marine et des colonies.

Dépôt, par M. de Lanessan, d'une demande d'interpellation adressée à M. le président du conseil sur les affaires de Madagascar : MM. le président du conseil, de Lanessan, le comte de Douville-Maillefeu. Renvoi à quinzaine de la discussion.

Reprise de la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires. = Ministère de la marine et des colonies. 1re section. Chapitre 8. Adoption. — 2e section. Service colonial. Chapitre 8 (Subvention au service local des colonies) : MM. Georges Perin, le sous-secrétaire d'État de la marine et des colonies. Adoption au scrutin. — Adoption de l'article 6. = Adoption des articles 7 à 15 et dernier. = Adoption de l'ensemble du projet de loi.

Dépôt et lecture, par M. Lebaudy, du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la convention de commerce entre la France et l'Autriche-Hongrie. — Fixation du jour de la discussion : MM. Guichard, le rapporteur. Renvoi de la discussion à la prochaine séance.

Dépôt, par M. Margaine, au nom de la commission du budget, d'un avis sur les projets et les propositions de loi concernant le recrutement de l'armée.

Dépôt, par M. Ballue, d'un rapport sur les propositions de loi : 1° de M. Ballue, ayant pour objet la réforme de l'assiette de l'impôt ; 2° de M. Leydet, ayant pour objet d'établir un impôt sur le revenu proportionnel et progressif ; 3° de M. Marion, tendant à remplacer successivement les impôts sur les boissons, le papier, les bougies, le sel, les allumettes, le timbre des quittances, la grande vitesse, les sucres et les cafés, et à remplacer les octrois par la création d'un impôt direct sur le revenu, qui répartirait les charges publiques proportionnellement à la fortune et aux facultés de chaque citoyen.

Congés.

Suite de la discussion : 1° de la proposition de loi de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire ; 2° du projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. = Article 13 nouveau (ancien 15) : MM. le baron de Mackau, Paul Bert, rapporteur. Adoption. = Article 17 (ancien 19). — Amendement de M. Freppel : MM. Freppel, le rapporteur, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Non pris en considération au scrutin. — Renvoi de l'article à la commission.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Paul Casimir-Perier, Morel (Manche).

Demande de congé.

SÉANCE DU JEUDI 28 FÉVRIER 1884

PAGE 541

Demandes de congés.

Annonce, par M. le président, du décès de M. Janvier de La Motte, député de l'Eure.

Dépôt, par M. Sarrien, d'un rapport sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local à voie normale destiné à desservir la partie est de Marseille et allant du marché des Capucines au cimetière Saint-Pierre.

Dépôt, par M. Perras, d'un rapport sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement dans le département de la Haute-Marne d'un chemin de fer d'intérêt local à voie normale de Gudmont à Rimaucourt.

Dépôt, par M. Escanyé, d'un rapport, au nom de la 21e commission d'intérêt local, sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) à changer l'affectation de fonds d'emprunt.

Présentation, par M. le ministre de l'intérieur, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, relatif aux syndicats professionnels.

Communication, par M. le président, d'une lettre par laquelle M. Devic donne sa démission de député.

Adoption du projet de loi tendant à distraire [illegible] la commune de Montmirail (canton de [illegible] mans, arrondissement de Valence, département de la Drôme) la section de Saint-[illegible] pour l'ériger en municipalité distincte.

Adoption du projet de loi tendant à distraire [illegible] commune d'Aubigny du canton de Vermand (arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne), pour la rattacher au can[ton] de Saint-Simon (même arrondissement).

Adoption du projet de loi tendant à autoriser [illegible] ville d'Orléans (Loiret) à emprunter une som[me] de 500,000 fr.

Question adressée par M. Alfred Girard [illegible] ministre des travaux publics et réponse [illegible] M. le ministre.

Présentation, par M. le ministre des finances d'un projet de loi portant fixation du budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1885.

Discussion du projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée à Paris le 18 février 1884, entre la France et l'Autriche-Hongrie : MM. Guichard, le président du conseil, ministre des affaires étrangères ; des Rotours, Lebaudy, rapporteur ; [illegible], le ministre de l'agriculture, Henri Villain. — Demande, par M. des Rotours, de renvoi au Gouvernement pour ouvrir de nouvelles négociations relativement à l'article 4 de la convention. Non prise en considération au scrutin. — Adoption du projet de loi.

Discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires : MM. Georges Perin, le sous-secrétaire d'État de la guerre.

Règlement de l'ordre du jour : MM. Brias[son], Laroche-Joubert, Clovis Hugues, Ribot.

Demandes de congés. — Congés.

Dépôt, par M. le ministre de l'intérieur :

1° D'un projet de loi tendant à autoriser le [dé]partement de la Seine à modifier l'emploi [des] ressources créées par les lois antérieures;

2° D'un projet de loi tendant à autoriser la v[ille] de Périgueux (Dordogne) à emprunter u[ne] somme de 314,600 fr.;

3° D'un projet de loi tendant à établir d'office sur la commune d'Abondance (Haute-Savoie) une imposition extraordinaire;

4° D'un projet de loi tendant à autoriser la v[ille] d'Orléans (Loiret) à emprunter 1,200,000 fr.

SÉANCE DU VENDREDI 29 FÉVRIER 1884

PAGE 561

Procès-verbal : M. le comte de Maillé.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser [le] département des Basses-Pyrénées à s'imposer extraordinairement pour les travaux des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser [la] ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter 400,000 fr.

Prise en considération de la proposition de loi de M. Edmond Robert sur les sucres.

Suite de la discussion de l'interpellation de M. Georges Perin sur la répartition des ateliers de fournitures militaires : MM. Brialou, Clovis Hugues, le sous-secrétaire d'État de la guerre, le marquis de Roys, le ministre de la guerre, Clémenceau, Langlois. — Ordres du jour motivés de M. Brialou et de M. Georges Perin. — Adoption, au scrutin, de l'ordre du jour pur et simple.

Dépôt, par M. Edmond Robert, d'une proposition de loi tendant à la création d'une école nationale de sucrerie au palais de Compiègne.

Congés.

SÉNAT. — DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

INITIATIVE GOUVERNEMENTALE

Canal de Givors. — Proposition de loi tendant à approuver une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société du canal de Givors pour le rachat de ce canal (M. Raynal), page 23.

Code pénal. — Rapport sur le projet de loi tendant à modifier l'article 161 du code pénal (M. Tenaille-Saligny), page 21.

Drot. — Rapport supplémentaire sur le projet de loi concernant le rachat de la concession de la rivière canalisée du *Drot* (M. Pons), page 25.

Exercice 1884. — Projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884 (budget extraordinaire), page 62. — Rapport (M. Fournier), page 63.

Emprunts. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Annecy* à emprunter 70,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 15. — Rapport (M. Le Monnier), page 24. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Armentières* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 15. — Rapport (M. Le Monnier), page 23. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Bergerac* à emprunter 1,368,000 fr., page 86. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Caen* à emprunter 500,000 francs (M. Waldeck-Rousseau), page 15. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Caen* à emprunter (M. Le Monnier), page 23. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Levallois-Perret* à emprunter 1,070,000 fr. (M. Massé), page 63. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Limoges* à emprunter 350,000 fr. (M. Waldeck Rousseau), page 63. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Limoges* à emprunter 100,000 fr., page 61. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Marseille* à emprunter 1,500,000 fr., (M. Chardon), page 20. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Moulins* à emprunter 320,000 francs (M. Waldeck-Rousseau), page 61. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Nantes* à emprunter 160,000 fr. (M. Massé), page 19. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Niort* à emprunter 141,000 fr. page 61. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Perpignan* à emprunter 500,000 francs, page 86. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Roanne* à emprunter 277,500 fr. M. (Waldeck-Rousseau), page 20. — Rapport, page 22. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Rouen* à emprunter 1,000,000 de fr., page 64. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Voiron* à emprunter 590,000 fr., page 64. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Isère* à emprunter (M. Le Blond), page 20.

Imposition extraordinaire. — Projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Isère* à s'imposer extraordinairement, page 63.

Octroi. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe à l'octroi du Havre (M. Chardon), page 18.

Organisation municipale (Rapport sur la proposition de loi sur l'). (M. Demôle), page 25. — Décret du Président de la République, nommant un commissaire du Gouvernement pour la proposition de loi relative à l'organisation municipale, page 64.

Prisons. — Projet de loi sur la réforme des prisons de courtes peines (M. Waldeck-Rousseau), page 57.

Sociétés de secours mutuels. — Projet de loi sur les sociétés de secours mutuels (MM. Waldeck-Rousseau et Tirard), page 13.

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Budget. — Rapport sommaire sur le projet de résolution de M. de Gavardie sur le vote annuel du budget (M. Cordelet), page 17.

Divorce. — Rapport sur la proposition de loi tendant à rétablir le divorce (M. Labiche), page 65.

Invalides du travail. — Rapport sur la proposition de loi relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits de la Couronne et à la création d'une caisse des invalides du travail (M. Hébrard), page 86.

Légion d'honneur. — Rapport sur la proposition de loi de M. Naquet tendant à étendre aux civils les bénéfices de la loi du 10 juin 1879, relative à la proportion des croix de la Légion d'honneur, etc. (M. Cordelet), page 18.

Prud'hommes mineurs. — Proposition de loi concernant les prud'hommes mineurs (page 13).

Terres domaniales de colonisation. — Rapport sommaire sur la proposition de loi de M. d'Haussonville relative au mode d'aliénation des) (M. Marquis), page 15.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

INITIATIVE GOUVERNEMENTALE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1883

Chemins de fer. — Projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique un chemin de fer dans le département de la *Haute-Marne*, etc. (MM. Raynal et Tirard), page 2187. — Projet de loi approuvant les conventions provisoires passées entre l'État et la *Compagnie de Paris à Orléans*, etc. (M. Raynal), page 2185.

Colonisation. — Avis de la commission du budget sur le projet de loi relatif aux acquisitions de terre en Algérie, etc. (M. Rousseau), page 2167.

Communes. — Projet de loi tendant à ériger en municipalité distincte la section d'*Ambeyrac*, etc. (M. Waldeck Rousseau), page 2185.

Crédits. — Projet de loi portant ouverture de crédits provisoires de 21,420,641 *fr.* au titre du budget extraordinaire de 1884 (M. Tirard), page 2232). — Rapport sur le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires montant à 21,420,641 *fr.* (M. Rouvier), page 2234. — Rapport sur le projet de loi ouvrant au *ministre des finances* un crédit de 350,000 fr. (M. Sarrien), page 2175. — Projet de loi portant ouverture au ministre de la *marine* d'un crédit de 20 millions (service du Tonkin), page 2114. — Rapport (M. Léon Renault), page 2181. — Projet de loi portant ratification du décret du 29 novembre 1883, ouvrant au ministre des *travaux publics* un crédit de 800,000 *fr.*, etc. (M. Raynal et M. Tirard), page 2178. — Rapport (M. Hervé Mangon), page 2183.

Dépenses de la Chambre. — Rapport sur la fixation des dépenses de la Chambre pour l'exercice 1884, page 2169.

Élections municipales. — Projet de loi tendant à ajourner les élections municipales (M. Waldeck-Rousseau), page 2183; (M. Folliet), page 2184.

Impôts extraordinaires. — Projet de loi tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune de *La Frasse* (M. Waldeck-Rousseau), page 2156. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Armentières* à emprunter 100 000 fr., etc. (M. Waldeck-Rousseau), p. 2174. — Rapport (M. Buvignier), page 2210.

Emprunts. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Annonay* à emprunter (M. Escanyé), page 2169. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Caen* à emprunter (M. Esnault), page 2239. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Hyères* à emprunter (M. Cirier), page 2155. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Laon* à emprunter 10,018,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 2156. — Projet de loi tendant à autoriser la commune de *Levallois-Perret* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 2157. — Rapport (M. Carret), page 2165. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Lunéville* à emprunter (M. Esnault), page 2158. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Marseille* à emprunter 1,500,000 francs (M. Waldeck Rousseau), page 2162. — Rapport (M. Esnault), page 2181. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Montauban* à emprunter 630,000 francs. (M. Waldeck Rousseau), page 2157. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Moulins* à emprunter 320,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 2201. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Roanne* à emprunter 277,500 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 2209. — Rapport (M. Baltet), page 2232. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Sedan* à emprunter (M. Esnault), page 2184. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Voiron* (Isère) à emprunter 590,000 *fr.* (M. Waldeck-Rousseau), page 2175. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Isère* à emprunter (M. Buvignier), page 2151. — Projet de loi tendant à autoriser le département de *la Loire* à s'imposer extraordinairement (M. Fousset), page 2162 — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de la *Savoie* à créer des ressources (M. Baltet), page 2104.

Exercice 1884. — Projet de loi fixant le budget général de 1884 (M. Tirard), page 2227 — Rapport (M. Rouvier), page 2235. — Décret du Président de la République nommant un commissaire du Gouvernement pour la discussion du budget de l'exercice 1884 (gouvernement de l'Algérie), page 2154.

Funérailles Henri Martin. — Projet de loi tendant à faire célébrer aux frais de l'État les funérailles de M. Henri Martin, etc., (page 2175).

Juges consulaires. — Rapport sur le projet de loi relatif à l'élection des juges consulaires (M. Ch. Boysset), page 2162.

Octrois. — Rapport sur le projet de loi tendant à percevoir des surtaxes à l'octroi de *Biarritz* (M. Esnault), page 2162 — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi de *Grozon* (M. G. Roche), page 2174. — Projet de loi tendant à proroger une surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi de *Dirinon* (M. Tirard), page 2197. — Rapport (M. Esnault), page 2198. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi de *Lampaul-Guimiliau* (M. Esnault), page 2198. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes perçues sur le vin et le cidre à l'octroi de *Laon* (M. Cirier), page 2155. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Péronne* (M. Cirier), page 2155 — Projet de loi tendant à proroger la surtaxe perçue à l'octroi de *Plouvien* (M. Tirard), page 2197. — Rapport (M. Esnault), page 2199. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi du *Quesnoy* (M. Cirier), page 2155. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger la surtaxe perçue sur l'alcool à l'octroi de *Rumengol* (M. Georges Roche), page 2173. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger des surtaxes à l'octroi de *Saint-Claude* (M. Fousset), page 2161. — Rapport sur le projet de loi tendant à proroger une surtaxe à l'octroi de *Saint-Quentin* (M. Michou), page 2168. — Rapport sur le projet de loi tendant à établir des surtaxes à l'octroi de *Steenvorde* (M. Cirier), page 2156. — Projet de loi tendant à établir une surtaxe sur le vin à l'octroi de *Saint-Yrieix* (M. Tirard), page 2198. — Rapport (M. Esnault), page 2199. — Projet de loi tendant à proroger l'octroi de banlieue dans le département de la *Seine* (M. Tirard), page 2197. — Rapport (M. Esnault), page 2199.

Marine. — Décret du Président de la République portant retrait des projets de loi relatifs à l'organisation des troupes de la marine, page 2233.

Police. — Rapport sur le projet de loi tendant à rattacher au budget de l'État les dépenses de la police (M. Dreyfus), page 2201.

Recrutement. — Projet de loi relatif au recrutement des troupes de la marine et des colonies (M. Tirard), page 2211.

Session 1883. — Décret du Président de la République portant clôture de la session extraordinaire de 1883, page 2218.

Troupes de la marine et des colonies. — Projet de loi tendant à réorganiser les troupes de la marine et des colonies (M. Peyron), page 2212.

Troupes spéciales d'Afrique. — Projet de loi sur l'organisation des troupes spéciales d'Afrique (MM. Campenon, Tirard), page 2224.

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Accidents. — Proposition de loi tendant à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes, etc. (M. Peulevey), page 2155.

Aliénation de terrains. — Proposition de loi tendant à autoriser l'aliénation des terrains et bâtiments occupés autrefois par le conseil d'État (M. Tézenas), page 2169.

Contingent personnel et mobilier. — (Proposition de loi relative à la répartition du) (MM. Ploquet, etc.), page 2183.

Drainage. — Rapport sur la proposition de loi de M. Victor Plessier, sur l'organisation des associations syndicales pour le drainage (M. Gomot), page 2165.

Enseignement supérieur à Alger. — Rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Thomson, tendant à fixer par décret les droits et prérogatives des écoles, etc. (M. Alype), page 2138.

Impôts. — Proposition de loi tendant à remplacer les impôts sur les boissons, etc. (M. Marion), page 2175.

Livrets d'ouvriers. — (Proposition de loi tendant à abroger les dispositions relatives aux), page 2157.

Marine marchande. — (Rapport sur la proposition de loi de M. Peulevey tendant à modifier la loi sur la) (M. Dureau de Vaulcomte), page 2182.

Mise en accusation. — Rapport sur le projet de résolution de M. Laroche-Joubert, etc., tendant à la mise en accusation du ministère (M. Maze), page 2163.

Objets d'or et d'argent. — Rapport sur la proposition de loi tendant à créer un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation (M. Viette), page 2154.

Octroi. — Rapport sur la proposition de loi de M. Peulevey, tendant à modifier les dispositions du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, etc. (MM. Gilbert, Gaillard), page 2220.

Pensions. — Rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Viette, tendant à assimiler à la gendarmerie, au point de vue des pensions de retraite, les agents militaires des douanes, etc. (M. Viette), page 2154.

Personnel des bureaux de préfecture et sous-préfecture (Proposition de loi tendant à organiser le). — (MM. Bastid, etc.), page 2233.

Tonkin. — Rapport sommaire sur la proposition de résolution de M. Calla, tendant à la nomination d'une commission chargée d'examiner la situation diplomatique militaire au Tonkin (M. Maze), page 2163.

Viande de porc. — Proposition de loi rela-

tive à l'établissement d'un service d'importation des viandes de porc de provenance étrangère (M. Gaudin), page 2163.

INITIATIVE GOUVERNEMENTALE

SESSION ORDINAIRE DE 1884

Acquisition de terrain. — Projet de loi tendant à autoriser le ministre de l'intérieur à acquérir de la ville de Paris un terrain, etc. (M. Waldeck-Rousseau), page 85. — Décret du Président de la République, page 85.

Allocutions. — De M. Guichard, page 1. — De M. Brisson, page 1.

Chemins de fer. — Rapport sur le projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique le chemin de fer de *Biskra à Toughourt*, etc. (M. Papon), page 16. — Projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique et la concession à la compagnie des chemins de fer du Midi de la ligne de *Casteljaloux à Roquefort* (M. Raynal), page 85. — Projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique un chemin de fer d'intérêt local destiné à desservir la partie est de *Marseille*, etc. (M. Raynal), page 63. — Rapport sur le projet de loi tendant à approuver la convention entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'*Orne*, etc. (M. Morel), page 12. — Projet de loi tendant à déterminer le montant des dépenses pour travaux complémentaires à imputer au compte de premier établissement des compagnies de chemins de fer (MM. Raynal et Lorois), page 35.

Communes. — Projet de loi tendant à distraire de la commune de *Montmirail* la section de Saint-Michel (M. Waldeck-Rousseau), page 40.

Convention. — Rapport sur le projet de loi relatif à un arrangement passé par le gouvernement de la République française avec le gouvernement de la Grande Bretagne pour déterminer les limites des possessions respectives des deux puissances sur la partie de la côte occidentale d'Afrique, etc. (M. Dureau de Vaulcomte), page 78.

Crédits. — Projet de loi portant ouverture au *ministre de l'instruction publique* d'un crédit de 30,000 fr., etc., page 29. — Projet de loi portant : 1° annulation au budget ordinaire du *ministère de l'intérieur*, exercice 1884, d'un crédit de 41,350 fr., etc., page 33. — Projet de loi ouvrant au ministre de la *marine* un crédit de 315,000 fr., etc. (MM. Peyron, Cochery, Tirard), page 15. — Rapport (M. Leroy), page 29. — Rapport sur le projet de loi tendant à ouvrir au ministre de la *marine* un crédit de 5,140,250 fr., etc. (M. Leroy), page 29. — Projet de loi ouvrant au ministre de la *marine* un crédit de 3,500,000 fr. (M. Peyron), page 30. — — Décret du Président de la République portant retrait du projet de loi ouvrant au ministre des *travaux publics*, au titre du budget annexe, etc., page 37. — Projet de loi portant : 1° ratification de deux décrets en date des 29 novembre et 31 décembre 1883, etc. (MM. Raynal et Tirard), page 37.

Écoles supérieures d'Alger. — Rapport sur le projet de loi autorisant la construction des écoles supérieures d'Alger (M. Roche), page 10.

Emprunts. — Projet de loi tendant à autoriser la ville d'*Annecy* à emprunter 70,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 2200. — Rapport (M. Baïtet), page 10. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Bergerac* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 35. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Bergerac* à emprunter 1,368,000 fr., page 28. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Cannes* à emprunter, etc. (M. Waldeck Rousseau), page 103. — Projet de loi tendant à autoriser la ville du *Havre* à emprunter 440,000 fr., etc. (M. Waldeck-Rousseau), page 104. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Limoges* à emprunter 105,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 19. — Rapport (M. Esnault), page 36. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Limoges* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 1. — Rapport (M. Esnault), page 56. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Moulins* à emprunter 320,000 fr. (M. Fousset), page 57. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Niort* à emprunter 142,000 fr. (M. Waldeck-Rousseau), page 14. — Rapport (M. Folliet), page 63. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Perpignan* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 19. — Rapport (M. Galtier), page 20. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de *Rouen* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 2210. — Rapport (M. Burignier), page 57.

Emprunts. — Rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville de *Voiron* à emprunter 590,000 fr. (M. Fousset), page 58. — Projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Aveyron* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 75. — Projet de loi tendant à autoriser le département de la *Gironde* à emprunter (M. Waldeck-Rousseau), page 17.

Exercice 1873. — Rapport sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1873 (M. Esnault), page 45. — Projet de loi fixant le budget général de l'exercice de 1884 (M. Tirard), page 41. — Projet de loi tendant à autoriser le département des *Basses-Pyrénées* à s'imposer extraordinairement (M. Waldeck-Rousseau), page 18. — Projet de loi tendant à autoriser le département de l'*Isère* à s'imposer extraordinairement (M. Waldeck-Rousseau), page 18. — Rapport (M. Duval), page 55. —

Juges de paix. — Rapport sur le projet de loi sur la compétence des juges de paix (M. Dreyfus), page 86.

Organisation administrative de Paris. — (Proposition de loi relative à l') (M. Roquet), page 2.

Pharmacies. — Projet de loi relatif à l'inspection des pharmacies. (MM. Hérisson et Martin-Feuillée), page 58.

Police. — Rapport sur le projet de loi tendant à rattacher au budget de l'État les dépenses de la police (M. Thomson), page 12. — Décret nommant un commissaire du Gouvernement, etc., page 14.

Poursuites. — Demande en autorisation de poursuites contre un député, page 2. — Rapport (M. Lelièvre), page 36.

Troupes de la marine et des colonies. — Rapport sur le projet de loi tendant à réorganiser les... (M. Reille), page 20.

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Agriculture. — Rapport sommaire sur la proposition de loi de M. de Ladoucette, relative à l'organisation d'une représentation de l'agriculture (M. Demarçay), page 73.

Conscription. — Proposition de loi sur l'abolition de la conscription, etc. (M. Delattre), page 96.

Contingent personnel et mobilier. — Rapport sur la proposition de loi relative à la répartition du... (M. Casson), page 25.

Convention. — Rapport sommaire sur la proposition de résolution de M. Achard tendant à inviter le *Ministre des travaux publics* à préparer une convention avec la compagnie du canal du Midi, etc. (M. Roudier), page 73.

Crédit agricole. — Proposition de loi relative au crédit agricole (M. de Sonnier), page 34.

Crédits. — Proposition de loi tendant à ouvrir au *Ministre de l'intérieur* un crédit de 20 millions pour secourir la population ouvrière de Paris (M. Baudry-d'Asson), page 62.

Crise économique. — Proposition de résolution tendant à nommer une commission chargée de faire un rapport sur les mesures à prendre pour atténuer les effets de la crise (MM. Caillé, etc.), page 13.

Crise ouvrière. — Proposition de loi tendant à venir en aide à la population ouvrière de Paris (MM. Poulet, etc.), page 62.

Décroissance de la population. — Proposition de loi tendant à modifier les droits de succession, en vue d'arrêter la décroissance de la population (M. Pieyre), page 25.

Enseignement primaire. — Rapport supplémentaire sur la proposition de loi de M. Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire (M. Paul Bert), page 80.

Étrangers en France. — Rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Talandier, relative aux fils mineurs d'étrangers nés en France. (M. Féau), page 10.

Exercice de la médecine. — (Rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Chevandier relative à l') (M. Chevandier), page 14.

Funérailles. — Rapport sur la proposition de loi sur la liberté des funérailles (M. Chevandier), page 30.

Journaux. — Proposition de loi tendant à interdire aux membres du Parlement la gérance de journaux (M. Fabre), page 61.

Légion d'honneur. — Proposition de loi tendant à créer une commission chargée d'établir les listes de candidats à la décoration de la Légion d'honneur (MM. Viette, etc.), page 62.

Listes électorales. — Proposition de loi tendant à assurer la sincérité des opérations de révision des listes électorales (M. Pieyre), page 17.

Mont-de-piété. — Proposition de loi sur le dégagement gratuit, etc. (MM. Laisant, etc.), page 17. — Rapport (M. de Choiseul), page 24. — Proposition de loi modifiant l'organisation des *monts-de-piété* (M. de Choiseul), page 74.

Paternité. — Rapport sommaire sur la proposition de loi de M. Rivet, sur la recherche de la paternité (M. Germain Casse), page 60.

Personnel des bureaux de préfecture et sous-préfecture. — (Rapport sur la proposition de loi tendant à organiser le) (M. Duval), page 24.

Récoltes. — Proposition de loi concernant les dommages causés aux récoltes par le gibier qui se réfugie dans les bois (M. Plessier), page 75.

Séances. — Proposition de résolution concernant les projets et propositions à mettre à l'ordre du jour dans les séances du vendredi (M. Graux), page 36. — Proposition de résolution tendant à ce que la Chambre revienne à l'usage de ne pas tenir séance publique le vendredi (M. Laroche-Joubert), page 19.

Viande de porc. — Rapport sur la proposition de loi relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère (M. Rodat), page 40.

Paris. — Imprimerie du *Journal officiel*, 31, quai Voltaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Filmed by Preservation NEH 1992

Digitized by Google

Digitized by Google